BnF Gallica

Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères. 1897.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

h. V 4499

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

1800
in 8 Tomi

12271

LOCATION DE MOBILIERS

Pour Paris et la Campagne

VENTE-ACHAT-ÉCHANGE

LE PLUS GRAND CHOIX DE TOUT PARIS

IMMENSE ASSORTIMENT

NEUF & OCCASION

SPECIALITÉ DE BUREAUX

ET

COFFRES-FORTS

JANIAUD JNE

61-63, RUE ROCHECHOUART, PARIS

INSTALLATIONS

COMPLÈTES

pour BANQUES

ADMINISTRATIONS

CHEMINS DE FER

ETC.

FOURNISSEUR DE LA COMPAGNIE DE L'OUEST

DE LA Cie DES WAGONS-LITS ET DES GRANDS-HOTELS

GRAND GARDE-MEUBLE

Cases de toutes grandeurs à 1 fr. le mètre cube

TÉLÉPHONE N° 131-09

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Société anonyme au capital de **200** Millions

ENTIÈREMENT VERSÉS

LYON (Siège social), Palais du Commerce. — PARIS, 19, boulevard des Italiens

PRÉSIDENT :

M. **GERMAIN** (Henri), ✻

VICE-PRÉSIDENT :

M. **BOUTHIER** (Henri) ✻, administrateur des Houillères de Saint-Étienne.

ADMINISTRATEURS :

MM. **BETHENOD** (Émile) ✻. **BO.** **BROLEMANN** (Georges) ✻.

MM. **KLEINMANN**, ✻. **E. FABRE-LUCE.**

MM. **MASSON** (Léon), ✻, ancien agent de change près la Bourse de Paris. **MORIN-PONS** (Henry).

RENÉ BRICE ✻. | **DE LA MARTINIÈRE.** | **ROSSELLI.** | **G. BRINCARD** (baron).

COMMISSAIRES :

MM. **VAUTIER** (Th.).
DES VALLIÈRES, ✻. ancien inspecteur général des monuments historiques.
TRESCA, ✠.

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

M. **Adrien MAZERAT**, ✻, O.

AGENCES DANS PARIS

Pl. du Théâtre-Français, 3.
R. Vivienne, 31 (Bourse).
Faub. Poissonnière, 44.
R. Turbigo, 3 (Halles).
Rue de Rivoli, 43.
R. Rambuteau, 14.
Faub. Saint-Antoine, 63.
Boul. Voltaire, 43.
Rue du Temple, 201.

Boul. Saint-Denis, 10.
Bd Magenta, 81.
Avenue de Villiers, 69.
Avenue Kléber, 108.
Place Clichy, 16.
Bd Haussmann, 53.
Bd Saint-Germain, 58.
Bd Saint-Michel, 20.
Rue de Rennes, 66.

Bd Saint-Germain, 205.
Avenue des Gobelins, 14.
Rue de Flandre, 30.
Rue de Passy, 64.
Avenue des Ternes, 37.
Boulevard de Bercy, 1.
Av. des Ch.-Elysées, 55.
Boulevard Sébastopol, 91.

Rue La Fontaine, 122 (Auteuil).
Rue Lafayette, 66.
Avenue d'Orléans, 19.
Saint-Denis, 52, rue de Paris.
Boulogne-sur-Seine, 1, boulevard de Strasbourg.
152, Faubourg St-Honoré.
7, Place Victor-Hugo.

AGENCES EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

Abbeville.
Agen.
Aix-en-Provence.
Aix-les-Bains.
Alais.
Alger (Algérie).
Amiens.
Angers.
Angoulême.
Annecy.
Annonay.
Armentières.
Arras.
Avignon.
Bar-le-Duc.
Bayonne.
Beaucaire.
Beaune.
Belleville-sur-Saône.
Besançon.
Béziers.
Biarritz.
Blois.
Bordeaux.
Bourg.
Bourges.
Caen.

Calais-Saint-Pierre.
Cambrai.
Cannes.
Carcassonne.
Carpentras.
Caudry.
Cette.
Châlon-sur-Saône.
Chambéry.
Charleville.
Chartres.
Châtellerault.
Cholet.
Clermont-Ferrand.
Cognac.
Compiègne.
Constantine.
Dijon.
Douai.
Draguignan.
Dunkerque.
Elbeuf.
Epernay.
Epinal.
Fécamp.
Flers.
Fougères.

Grasse.
Gray.
Grenoble.
Hyères.
Issoire.
Jarnac.
Laon.
La Rochelle.
Laval.
Le Havre.
Le Mans.
Libourne.
Lille.
Limoges.
Lisieux.
Lunel.
Lunéville.
Mâcon.
Marseille.
Maubeuge.
Mazamet.
Menton.
Montauban.
Monte-Carlo (terr. franç)
Montélimar.
Montpellier.
Moulins.
Nancy.

Nantes.
Narbonne.
Nevers.
Nice.
Nîmes.
Niort.
Oran (Algérie).
Orléans.
Pau.
Périgueux.
Perpignan.
Philippeville.
Poitiers.
Reims.
Remiremont.
Rennes.
Rethel.
Rive-de-Gier.
Roanne.
Romans.
Roubaix.
Rouen.
Saint-Chamond.
Saint-Dié.
Saint-Dizier.
Saintes.
Saint-Etienne.

St-Germain-en-Laye.
Saint-Omer.
Saint-Quentin.
Salon.
Sedan.
Sens.
Sidi-Bel-Abbès.
Tarare.
Thiers.
Thizy.
Toulon.
Toulouse.
Tourcoing.
Tours.
Troyes.
Valence (Drôme)
Valenciennes.
Vallauris.
Verdun.
Versailles.
Vesoul.
Vichy.
Vienne (Isère).
Vierzon.
Villefranche-s-Saône.
Vitry-le-François.
Voiron.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres.
Saint-Pétersbourg.
Bruxelles.

Barcelone.
Madrid.
Constantinople.

Alexandrie (Egypte).
Port-Saïd.
Le Caire.

Genève.
Smyrne.
Moscou.

Odessa.
Jérusalem.
Valence (Espagne).

Le **Crédit Lyonnais** fait toutes les opérations d'une maison de banque : Dépôts d'argent remboursables à vue et à échéance ; dépôts de titres ; encaissement de coupons ; ordres de Bourses ; souscriptions ; escompte de papier de commerce sur la France et l'étranger ; chèques et lettres de crédit sur tous pays ; prêts sur titres français et étrangers ; achat et vente de monnaies, matières et billets étrangers.

Service spécial de location de coffres-forts dans des conditions présentant toute garantie contre les risques d'incendie et de vol (compartiments depuis 5 francs par mois).

BANQUE INTERNATIONALE
DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 40.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL :
3 et 5, Rue Saint-Georges, 3 et 5, PARIS

Le Capital de cette Société est divisé en 80.000 actions de 500 francs entièrement libérées. Elle a pour objet de faire pour elle-même ou pour le compte de tiers, en France et à l'Étranger, toutes opérations financières, industrielles, commerciales et immobilières et toutes entreprises de travaux publics.

Les statuts sont contenus en un acte, reçu par Me Dufour, notaire à Paris, le 16 Mai 1889.

Conseil d'Administration :

Président : M. E. May

MM. R. de Bauer.	MM. P. Dansette.
G. Beer.	Einhorn.
M. Bixio.	J. Kulp.
A. de Chevigné.	G. May.
	Morel-Kahn.

Directeurs :

MM. G. de Leyssac, Th. Lombardo, L.-M. Peter.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

PARIS, 19, Rue des Capucines, 19

Gouverneur : M. LABEYRIE (C. ✲, I. ❁), ancien Trésorier-Payeur général de la Gironde, ancien Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sous-Gouverneurs : MM. GAUWAIN (O. ✲), maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, et MARQUÈS DI BRAGA (C. ✲), Conseiller d'État honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Bargeton (O. ☼.), Trésorier-Payeur général de Seine-et-Marne; de Crépy, Trésorier-Payeur général d'Eure-et-Loir ; Gay, J. (C. ✲), ancien Conseiller d'État ; Gomel, (☼), ancien maître des requêtes au Conseil d'État ; Lebon, André, ancien ministre ; Le Guay, Albert (O. ☼), ancien Préfet, ancien Sous-Gouverneur du Crédit Foncier de France ; Marraud, (☼), Avocat ; Marty, ancien ministre ; Meliodon (O. ☼), Administrateur du Comptoir National d'Escompte de Paris ; Mézières, (O. ☼), Député, Membre de l'Académie française ; Mir (☼), Sénateur ; Muret, (☼), propriétaire, agriculteur ; de Neufville, Sébastien ; Plassard (☼), ancien Avoué au Tribunal civil de la Seine ; Rivière (Alfred), Architecte-Expert au Tribunal de la Seine ; Roy (C. ☼), ancien conseiller d'Etat ; Stourm, René (☼), ancien Administrateur des Contributions indirectes ; Tournus (☼), Trésorier général de Seine-et-Oise ; Tourreil (☼), Agent de change honoraire.

CENSEURS :

MM. Joubaire (☼), ancien Administrateur des Forêts ; Le Blant (C. ☼), Inspecteur général honoraire des Finances ; Lefebvre (☼), Notaire honoraire.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

M. Rouxel (☼), ancien Chef de Division à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Crédit Foncier fait, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des Immeubles, des *Prêts hypothécaires* amortissables dans un délai de dix à soixante-quinze ans, à 4,30 p. 100, sans commission.

L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, en profitant de l'amortissement déjà opéré. Il peut faire des remboursements anticipés partiels. Ce prêt n'a, en réalité, que la durée qu'il convient à l'emprunteur de lui donner.

Le Crédit Foncier consent des prêts hypothécaires à *court terme* à 4,30 p. 100, sans amortissement, pour une durée de un à cinq ans, au choix de l'emprunteur.

Le Crédit Foncier prête aux départements, aux communes et aux établissements publics avec ou sans amortissement.

Le taux d'intérêt est fixé : à 4 p. 100 pour les emprunts départementaux et communaux ; à 4,10 p. 100 pour les emprunts des établissements publics.

Des conditions spéciales peuvent être consenties pour les emprunts d'une importance exceptionnelle.

Les prêts sans amortissement sont faits pour une durée de un à cinq ans.

Les *obligations foncières et communales,* émises par le Crédit Foncier, sont la représentation des prêts réalisés, et, par suite, se trouvent garanties par une créance hypothécaire ou par des engagements communaux.

Le paiement des intérêts et des lots a lieu, à Paris, au Crédit Foncier de France ; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux Recettes particulières des Finances. Les percepteurs peuvent être également autorisés à payer les intérêts.

Le Crédit Foncier reçoit des *dépôts de fonds en compte courant*. Il est remis à chaque déposant un carnet de chèques, soit au porteur, soit à ordre. L'intérêt servi par les fonds déposés en compte courant est actuellement fixé à 1/2 0/0. Les titulaires des comptes courants sont admis à déposer en garde, dans les caisses du Crédit Foncier, des titres de toute nature ; les coupons de ces titres sont encaissés sans commission aux échéances ; leur montant est porté au crédit des comptes. Les titres du Crédit Foncier, actions et obligations, ainsi déposés, ne supportent aucun droit de garde. Pour les autres valeurs, le droit de garde calculé sur le revenu des titres est fixé : à 0,25 0/0 du revenu pour les titres nominatifs ; à 0,50 0/0 du revenu pour les titres au porteur.

Le Crédit Foncier fait exécuter en Bourse, sans commission, les ordres d'achat ou de vente de valeurs. Les clients n'ont donc à payer pour ces opérations, que l'impôt et le courtage réglementaire de l'agent de change.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE DU SUD

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL **40** MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

Siège Social : 9, Rue Boudreau, PARIS (Près l'Opéra)

SUCCURSALE A JOHANNESBURG

AGENCE A LONDRES

Représentant à Paris de la Chambre des Mines de la République Sud-Africaine

OPÉRATIONS GÉNÉRALES

Dépôts de fonds. — Comptes de chèques. — Ordres de Bourse sur toutes places de France et de l'Étranger. — Dépôts de titres. — Avances sur titres cotés et non cotés. — Régularisations, transferts et renouvellements de titres. — Souscriptions à toutes émissions. — Paiements et achats de tous coupons français et étrangers. — Achat et vente de monnaies étrangères. — Encaissement d'effets de commerce sur tous pays. — Délivrance de chèques sur toutes les principales places de France et de l'Étranger. — Lettres de crédit. — Exécution d'ordres de paiement par correspondance ou télégramme sur tous pays. — Recouvrement de l'income-taxe. — Toutes opérations de Bourse, de Banque et Change.

REPRÉSENTATIONS

LA BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE DU SUD EST LE REPRÉSENTANT OU LE CORRESPONDANT A PARIS DES COMPAGNIES SUIVANTES :

Rand Mines. — Ferreira Deep. — Nourse Deep. — Crown Deep. — Bonanza. — Clen Deep. — Langlaagte Deep. — New Modderfontein. — Modderfontein Extension. — Transvaal Gold Mining Estates. — Glynn's Lydenburg. — Windsor Gold Mining. — Paarl Central. — Simmer and Jack Proprietary Mines. — Treasury. — Knight's Central. — Vogelstruis Consolidated Deep. — Witwatersrand Deep. — Eerste Fabrieken Hatherley Distillery. — Johannesburg City and Suburban Tramway, Bantjes Consolidated Mines. — Charterland Goldfields. — British South Africa Cº (Chartered) Ritz Hotel Limited. — Hauts fourneaux de Malaga.

FONDÉ en 1851

Bi-Hebdomadaire

Moniteur des Intérêts Matériels

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE

Rédacteur en Chef : **M. G. DELAVELEYE**

Prix d'abonnement par an : *Belgique*, **12 francs**. — *France, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Suède et Norwège, Danemark, Turquie, Russie, Roumanie, Serbie et Bulgarie, Grèce, etc.*, **25 francs**. — *Pays-Bas*, **8 florins**. — *Grand-Duché de Luxembourg*, **15 francs**. — *Grande-Bretagne et colonies*, **1 £**. — *Allemagne*, **20 RM**. — *Autriche*, **24 couronnes d'or**.

PARTIE ÉCONOMIQUE

Économie politique. — Économie financière. — Situation économique hebdomadaire. — Question et marchés monétaires. — Législation. — Jurisprudence. — Commerce. — Articles divers.

PARTIE FINANCIÈRE

Bulletins financiers des Bourses de Paris, de Londres, de Berlin, de Bruxelles, d'Anvers, etc. — Chronique : Finances gouvernementales. — Établissements de crédit. — Chemins de fer, tramways, travaux publics, etc. — Électricité et télégraphie. — Sociétés industrielles.

PARTIE INDUSTRIELLE

Industrie maritime : Ports et installations, services de navigation, marine marchande et militaire.

Industrie textile.

MINES & MÉTALLURGIE

Bulletins minier et métallurgique, charbons, fers et fontes, cuivre, étain, plomb, zinc, etc. — Prix des métaux. — Frets.

Bulletins d'adjudications, résultats d'adjudications. — Avis de sociétés. — Aide-mémoire de l'actionnaire : Liste des tirages d'actions et d'obligations, payments d'intérêts et de dividende, versements, échange de titres, assemblées d'actionnaires, émissions et conversions. — Recettes des chemins de fer, statistique comparative. — Change et escompte. – Cours général des fonds publics, actions et obligations.

SUPPLÉMENTS

Tableaux des titres à revenu fixe et à revenu variable. — Calendrier des porteurs d'obligations. — Comptes rendus d'assemblées et bilans d'établissements financiers et industriels.

BUREAUX :

5, boulev. des Italiens, 5
PARIS

21, place de Louvain, 21
BRUXELLES

LA LIBERTÉ

Journal Quotidien du soir, fondé en 1866

PARIS
et DÉPARTEMENTS
5 *cent. le N°*

146, Rue Montmartre, 146

Directeur : Georges BERTHOULAT ✻

ÉTRANGER
10 *cent. le N°*

Administrateur : A. LEXCELLENT ✻

LA LIBERTÉ s'est placée au premier rang des grands journaux du soir par ses nouvelles de dernière heure, par ses informations rapides et complètes, par ses renseignements particuliers de politique étrangère et d'affaires, aussi bien que par sa rédaction très vivante et très variée.

LA LIBERTÉ, seule de tous les journaux politiques, publie *La Cote complète de la Bourse* et des bulletins détaillés du mouvement financier.

Son indépendance, sa haute honorabilité et son libéralisme joints à ces divers éléments lui assurent une clientèle d'élite dans le monde de la politique, des affaires et des lettres.

Principaux Collaborateurs :

GEORGES AUBRY ✻, TH. AVONDE ✻, J. BARTHÉLEMY ✻, ADOLPHE BRISSON ✻,
FRANCIS CHEVASSU ✻, ETIENNE CHARLES, GASTON CARRAUD, FÉLIX DUQUESNEL ✻, C. DUGAS,
JACQUES EVRARD, EMILE FAGUET ✻ de l'Académie Française,
ROBERT DE FLERS, FORMONT, HENRY FOUQUIER ✻, FIGEAC, PAUL GINISTY ✻,
PIERRE GEY, EMILE GAUTHIER, MARCEL L'HEUREUX, J.-E. MONTÈS, J. MONTÈS,
L. MARCELLIN, MOGUEZ, PIERRE NÉBLIS, H. ORIOL, PALLIER, RODRIGUE, GABRIEL SALANSON,
MAURICE SPRONCK, ADOLPHE TAVERNIER ✻, RENÉ DE VALFORI, etc., etc...

Secrétaire de la Rédaction : **LUCIEN BALLY**

Critiques

Dramatique : ROBERT DE FLERS. | *Artistique :* PALLIER.
Musical : GASTON CARRAUD. | *Littéraire :* ROBERT DE FLERS.

Chroniques

Judiciaire : C. DUGAS. | *Scientifique :* EMILE GAUTHIER.

Rédaction politique anonyme, Informations, Sénat, TH. AVONDE.
Informations politiques, G. AUBRY. — Compte rendu de la Chambre, L. MARCELLIN.
Politique étrangère, GABRIEL SALANSON. — Rédaction et publicité financière, J.-E. MONTÈS.

ABONNEMENTS :

	Un an.	6 mois.	3 mois.	1 mois.
Paris, Départements et Algérie. .	**26** fr.	**14** fr.	**8** fr.	**3** fr.
Etranger (Union postale.	**50** fr.	**27** fr.	**14** fr.	**5** fr.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste et au journal : **146, Rue Montmartre.**
LA LIBERTÉ *fait gratuitement à tous ses abonnés le service des* **Annales politiques et littéraires.**

Lettres d'un Capitaliste

PUBLICATION FINANCIÈRE paraissant le DIMANCHE

Chaque numéro de cette revue hebdomadaire contient :

Une causerie financière. — Conseils de placement
Etudes financières et industrielles. — Revue des Marchés de France et de l'Etranger. — Petite correspondance

Le Succès des "Lettres d'un Capitaliste" a été considérable !

TOUS LES PORTEURS DE TITRES

Fonds d'Etats ou obligations, *Valeurs Industrielles, Minières* ou *Métallurgiques Françaises, Belges, Russes,* ou *Allemandes,* **ont le plus grand intérêt** à lire les études publiées dans les

LETTRES D'UN CAPITALISTE

Étudier les affaires à fond, *tel est le programme des* **Lettres d'un Capitaliste**

« Il n'y a plus de rentiers en France, disait la première des **Lettres d'un Capitaliste**, parce qu'on ne vit plus des revenus que donnent nos rentes et nos grandes obligations, il n'y a plus que des capitalistes, petits ou grands, obligés de chercher sur des valeurs industrielles le revenu qui leur fait défaut. »

« Le capital est devenu un levier qu'il faut savoir manier. Le financier lui-même s'est transformé. Le journal n'est plus un recueil de renseignements, il doit être un véritable guide, rédigé par des hommes techniques, très expérimentés — journalistes et capitalistes ont à choisir entre une masse de valeurs se présentant dans des conditions différentes de sécurité, d'avenir. — Il faut les étudier à fond et pouvoir appuyer ses conseils de chiffres indiscutables, d'études, fouillées. Aux idées nouvelles, il faut des hommes nouveaux. C'est ce qu'on très bien compris les fondateurs des **Lettres d'un Capitaliste** »

Montant de l'Abonnement aux LETTRES D'UN CAPITALISTE

Pour la France : **2** francs par An

Deux numéros sont envoyés *gratuitement* sûr demande, au Directeur des LETTRES d'un CAPITALISTE

60, Chaussée d'Antin, PARIS

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

PARIS. — 122. RUE LA FAYETTE, 122. — PARIS

HOTEL PARTICULIER

Pierre Petit & ses Fils

Chevalier de la Légion d'Honneur



OPÈRE LUI-MÊME

PHOTOGRAPHIE d'ART & de LUXE

AGRANDISSEMENT DE TOUS
LES ANCIENS PORTRAITS

Peinture, Pastel, Charbon, Sanguine, Emaux

ACTIONS D'ASSURANCES & VALEURS INDUSTRIELLES

NÉGOCIATION SPÉCIALE d'Actions de toutes les Compagnies d'**assurances** françaises et étrangères. — ACHATS et VENTES de valeurs industrielles cotées et non cotées, telles que **charbonnages**, **mines**, **journaux**, etc., etc.

Cours, renseignements gratuits, encaissements de dividendes.

S'adresser à MM.

CHOPY & Cie

BANQUIERS

18, rue Saint-Marc, PARIS

Le **Bulletin Financier des Assurances et Valeurs Industrielles**, organe de la Maison Chopy et Cie, paraît tous les quinze jours.

Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

LE

Cyclostyle Automatique

BREVET GESTETNER S. G. D. G.

Appareil de reproduction des types d'Écritures à la Main, et à la Machine à écrire

AINSI QUE DES DESSINS, MUSIQUE, PLANS, ETC.

Adopté par la Chambre des Députés, les Grandes Administrations, les Compagnies de Chemins de Fer, les Compagnies d'Assurances, les Ponts-et-Chaussées, Préfectures, Banques, Lycées, etc.

Imprimez vous-même vos Circulaires

au

" CYCLOSTYLE AUTOMATIQUE "

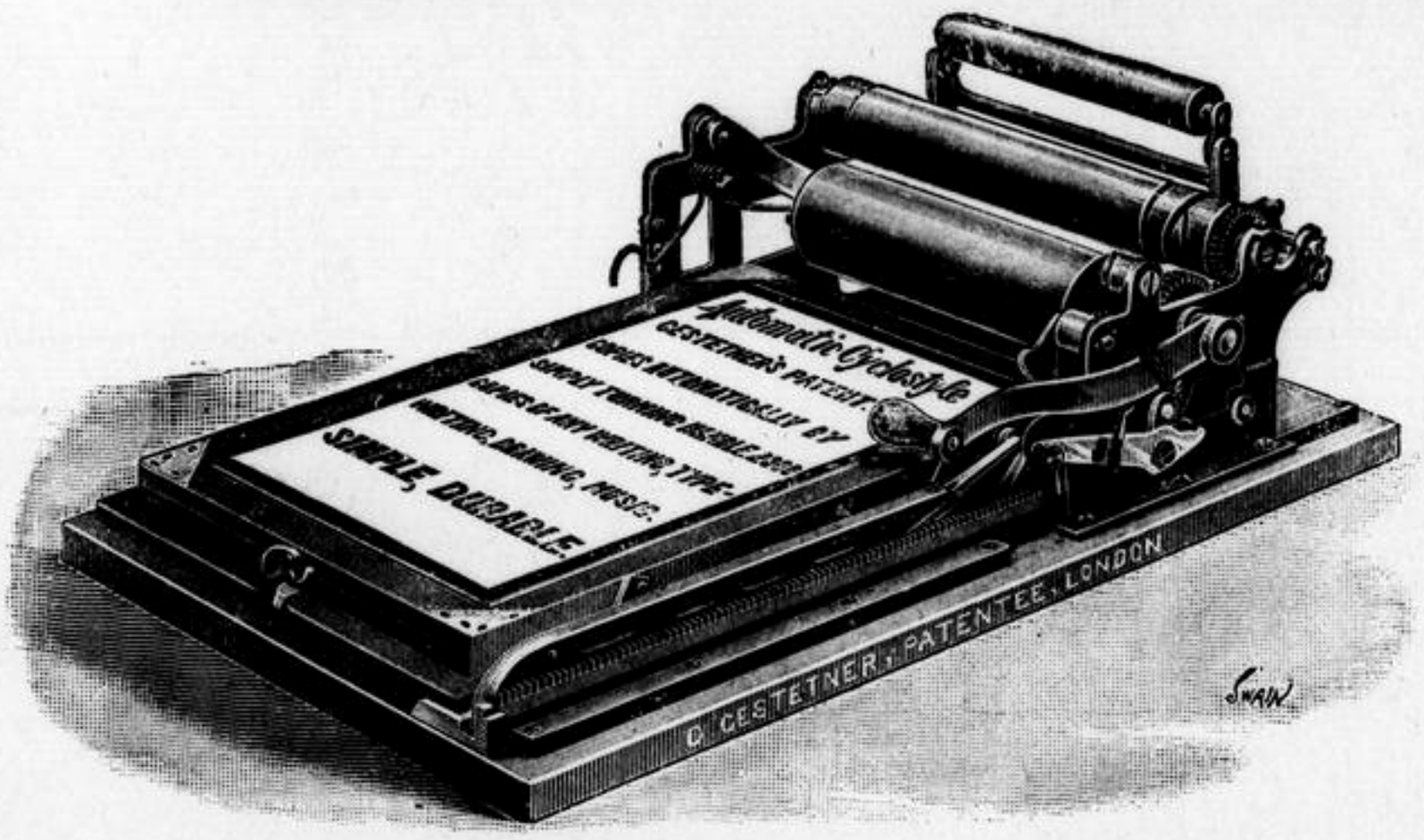

Avantages du " CYCLOSTYLE AUTOMATIQUE "

1. **Aucune habileté demandée,** le fonctionnement de la machine s'effectuant **automatiquement,** un novice peut obtenir des copies parfaites.

2. **Grande uniformité de copies** : une égale et régulière pression se répartissant dans l'encrage, les copies sont toutes d'une égale force.

3. **Le réancrage se fait plus facilement** et plus promptement ; un encrage suffit pour *100* à *200* copies, mais d'une seule feuille de papier spécial, il peut être pris *2.000* copies.

4. L'appareil est approprié pour la **reproduction de types écrits à la main ou types écrits par la machine à écrire.**

5. **Une plus grande rapidité** pour prendre les copies, l'appareil ne nécessitant que le tour de la manivelle qui lève et baisse le châssis **automatiquement** : une autre économie de temps résulte d'avoir moins d'encrage à faire.

Le CYCLOSTYLE AUTOMATIQUE est particulièrement fait pour la copie de toute matière d'écriture. La force ou pression du rouleau à encrer, aussi bien que la distribution égale de l'encre sont régularisées automatiquement, par le CYCLOSTYLE AUTOMATIQUE, les difficultés qui, fréquemment, entourent ces opérations, sont complètement écartées par son emploi.

GESTETNER, 44, RUE DU LOUVRE, A PARIS

TÉLÉPHONE 222-59

MOTOCYCLES

Richard - Choubersky

18, Rue du Quatre-Septembre, 18

TRICYCLES & TANDEMS A PÉTROLE

Moteurs de DION, BOUTON et " ASTER "

TRICYCLE modèle 1899 : Prix net, **1.500** francs

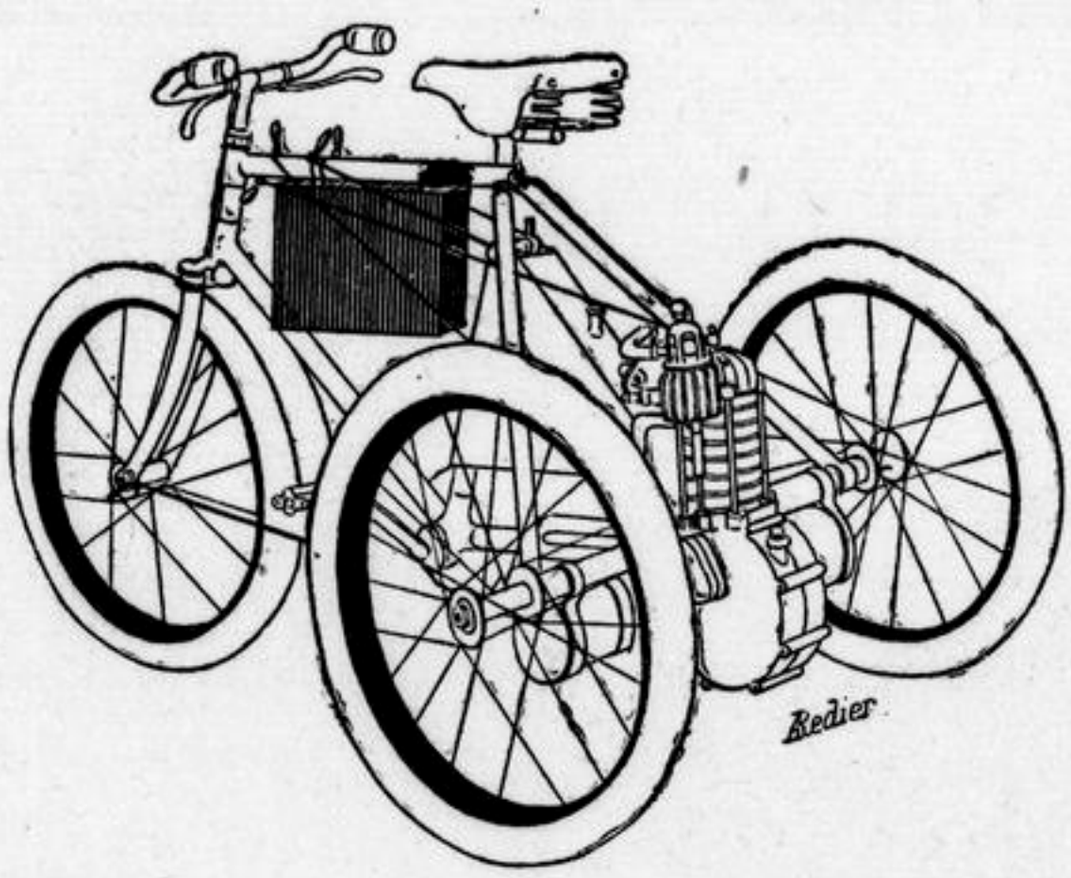

MODÈLES DE COURSE OU DE ROUTE

Entièrement construits par la maison

LES MOTOCYCLES RICHARD-CHOUBERSKY

Défient toute concurrence de prix et de qualité

FABRICATION GARANTIE IRRÉPROCHABLE

Demander les différents Catalogues envoyés franco

Les Motocycles et leurs Accessoires et Voiturettes-remorques.
Les Cycles et leurs Accessoires et Voiturettes-remorques.
Les Patins-Bicyclettes et les Articles pour tous les Sports.
Le Comptoir de Photographie Richard-Choubersky.

SOCIÉTÉ

DES

Annuaires Nationaux

DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE

DIRECTEUR : F. BIANCONI

INGÉNIEUR-GÉOGRAPHE

En cours de Publication :

Annuaire du Commerce Général

D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

ET DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Publication RECOMMANDÉE par le

Ministère du Commerce

Et par les Chambres de Commerce

COLLABORATION DE MM. LES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ET DES CHAMBRES DE COMMERCE

Nombreux Dépôts

Et Correspondants à l'Étranger

PRIX :

Relié, 16 fr. Broché, 14 fr.

En Préparation :

Annuaire National de l'Agriculture

DE LA VITICULTURE

DE L'ÉLEVAGE ET SES DÉRIVÉS

Des Industries agricoles

et de la Machinerie agricole

PROGRAMME RÉCEMMENT APPROUVÉ

PAR LES SYNDICATS AGRICOLES

LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

LES PROFESSEURS D'AGRICULTURE, ETC.

SOUSCRIPTION

du Ministère de l'Agriculture

ADMINISTRATION : 52, rue Richer, Paris

Tout le Monde sait

que la MAISON

EUGÈNE PIROU

5, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 5

est incontestablement aujourd'hui

LA PREMIÈRE

Des Photographies de Paris

GRACE A DES AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS

ET DES DISPOSITIONS DES PLUS HEUREUSES, COMPORTANT :

Trois ATELIERS de POSE

UN ATELIER POUR LES DAMES ET LES ENFANTS

HOTEL PRIVÉ

TÉLÉPHONE, 308-83 **TÉLÉPHONE, 308-83**

— NOTA —

Eugène Pirou reçoit lui-même, 5, boulevard St-Germain, et non ailleurs

EAU BICARBONATÉE SODIQUE ET GAZEUSE

DU

BOULOU

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Les seules de cette nature dans les Pyrénées

FOURNISSEURS

Des Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies

3 Sources : BOULOU, CLÉMENTINE, ST-MARTIN

Les **Eaux du Boulou**, d'un goût agréable, piquant, très gazeuses, provoquent l'appétit et facilitent la digestion.

Elles se prennent à dose modérée, le matin à jeun et pendant le repas, seules ou coupées dans le vin. — Il est bon toutefois de consulter le Docteur.

Elles se conservent facilement : il faut tenir les bouteilles couchées, à l'obscurité et au frais.

« Ces eaux sont de la même famille que les eaux de Vichy. J'affirme que le midi de la France, les Pyrénées-Orientales ont leur Vichy.
« Le *Boulou* portera dorénavant, et à juste titre, le nom de *Vichy du Midi*.
« Il est un fait constant, c'est que les malades supportent plus facilement les eaux du Boulou que celles de Vichy. » (MONTPELLIER MÉDICAL, tome II. *Analyse et mémoire de* M. BÉCHAMP, *professeur de chimie à la Faculté de Médecine de Montpellier*).

Principales Maladies traitées avec succès par les Eaux du BOULOU

Maladies générales

DIABÈTE, ARTHRITISME, IMPALUDISME, ANÉMIE, FAIBLESSE GÉNÉRALE, CONVALESCENCE

Maladies de l'estomac

DYSPEPSIES, GASTRALGIES, ULCÈRE SIMPLE, ATONIE STOMACALE

Maladies du foie

CONGESTIONS, LITHIASE BILIAIRE, CATHARRE, JAUNISSE DE CAUSE NON ORGANIQUE, HYPERTROPHIE

Maladies de l'intestin

DIARRHÉE CHRONIQUE, DIARRHÉE DES PAYS CHAUDS, DIARRHÉE DE COCHINCHINE

Maladies des reins

LITHIASE URIQUE, GRAVELLE

Maladies de la vessie

CATHARRE CHRONIQUE, HYPERTROPHIE DE LA PROSTATE

Maladies de l'utérus

AMÉNORRHÉE, DYSMÉNORRHÉE

Maladies de la peau

ECZÉMA, PRURIGO

ÉTABLISSEMENT THERMAL OUVERT TOUTE L'ANNÉE

CHEMIN DE FER

Se trouvent chez tous les Marchands d'Eaux Minérales

ENTREPOT GÉNÉRAL :

PARIS. —o— 15, Boulevard Bonne-Nouvelle, 15 —o— PARIS

Annuaire de la Presse Française

ET DU MONDE POLITIQUE

Un Volume grand in-8° de 1.600 pages, relié toile, orné de portraits et de plus de cent gravures.

Propriétaire-Directeur : Henri AVENEL, 80, rue Taitbout, Paris

—o—

21e ANNÉE. — Pour paraître en Mai prochain. — 21e ANNÉE

L'Édition spéciale de l'Exposition Universelle de 1900

Contenant d'abondantes illustrations et particulièrement les **Portraits** de nombreux membres de la Presse Parisienne et de la Presse départementale.

PRIX DE LA SOUSCRIPTION

(Avant l'apparition du Volume)

Paris, 12 francs. —o— Départements et Algérie *(franco)* **13 francs**
Colonies et Étranger *(franco)*, **14 francs**

A l'apparition du volume (après le 10 juin)

15 fr. —o— Envoi franco, départements : **16** fr. —o— U. P. : **17** fr.

OUVRAGE HONORÉ DE SOUSCRIPTIONS DU GOUVERNEMENT

L'ANNUAIRE a publié depuis 1889

CINQ CENTS PORTRAITS D'HOMMES POLITIQUES, DE JOURNALISTES ET D'HOMMES DE LETTEES

L'ANNUAIRE contient : Journaux de Paris et des départements. — Renseignements officiels. Les Syndicats de la Presse en France. — Le Monde politique. — La Presse étrangère

NOMENCLATURE DÉVOILÉE DES PSEUDONYMES DE PARIS

Plans illustrés des Théâtres. — Chemins de fer. — Sciences. — Industries. — Agences de Publicité et Industries de la Presse

TRIPLE TABLE PAR LOCALITÉ, PAR JOURNAUX ET PAR NOM DE JOURNALISTE
POUR LA FRANCE ET POUR L'ÉTRANGER

Rédaction et Administration : 80, Rue Taitbout, Paris

Propriétaire-Directeur : HENRI AVENEL

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

Gout français. —	Sillery, Grand mousseux (*Doux*)	**5** fr. **50**
—	Dry Verzenay (*Moyen*).	**7** fr. »
Gout américain. —	Grand Sec (*Sec*)	**8** fr. »
Gout anglais. —	Extra Dry England (*Très sec*)	**8** fr. **50**

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

Allasch. . . . . **4** fr. **50** | Eckau oo . . . . . **4** fr. **75**

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, rue Drouot, ✤✤ PARIS

L'Économiste Européen

RÉDACTEUR EN CHEF : **Edmond THÉRY**

Paraissant tous les Vendredis, à Paris (48 pages de texte)

Tous les Vendredis matins, l'**Économiste Européen** donne :

1re PARTIE. — **Statistique générale**

1° *Situation hebdomadaire* (Encaisse or et argent, Circulation, taux de l'escompte) de toutes les Banques d'émission de l'Europe ;

2° *Tableau et Revue des Changes*, Numéraire et métaux précieux pour l'Europe, l'Amérique et l'Asie ;

3° *Chronique monétaire universelle* : Études, documents statistiques et faits d'ordre monétaire ;

4° *Situation financière générale* (résumé) des diverses nations de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie ;

2e PARTIE. — **France**

1° *La Situation politique :* Revue de tous les faits d'ordre politique survenus dans la semaine ;

2° *Questions du jour* : Études économiques et financières se rapportant à des faits d'actualité ;

3° *Informations économiques et financières* : Bilan de la Banque de France ; Recettes des Chemins de fer ; Mouvement des Caisses d'Épargne ; Commerce extérieur et navigation ; Recettes budgétaires ; Statistiques diverses ; Décisions des Chambres syndicales françaises d'Agents de change ; Assemblées générales ; Rapports aux Assemblées, etc.

4° *Le Marché financier* : Revue du Marché de Paris ;

5° *Tableau des principales Valeurs* négociées à la Bourse de Paris, avec comparaison des quatre semaines et des quatre années précédentes.

3e PARTIE. — **Étranger**

L'**Economiste Européen** publie, en outre et pour toutes les nations ci-après :

ALLEMAGNE, ANGLETERRE, AUTRICHE-HONGRIE, BELGIQUE, BULGARIE, ESPAGNE, GRÈCE, HOELANDE, ITALIE, PORTUGAL, ROUMANIE, RUSSIE, SERBIE, SUÈDE ET NORVÈGE, SUISSE, TURQUIE, ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD, PAYS DE L'AMÉRIQUE DU SUD ET DE L'ASIE.

1° Des *Correspondances* régulières sur la situation politique, économique et financière de ces divers pays ;

2° Des *informations économiques et financières :* Bilan des Banques ; Recettes budgétaires ; Commerce extérieur ; Chemins de fer ; Productions industrielles et agricoles ; Statistiques et documents divers, économiques et financiers, etc.

4e PARTIE. — **Mines d'or**

Supplément de 12 pages, exclusivement réservé au Mines d'or.

Tous les six mois, le journal forme un beau volume de 1.248 pages, avec couverture et Table des Matières.

ABONNEMENTS :

FRANCE	*Six mois.* . . .	**14** fr.	ÉTRANGER	*Six mois.* . . .	**18** fr.
	Un an.	**25** fr.		*Un an*	**32** fr.

Bureaux à Paris : 11, rue Monsigny

L'ALMANACH FINANCIER 1900

VIENT DE PARAITRE

En raison des matières nouvelles qui ont dû trouver place dans l'**Almanach financier de 1900,** le nombre de ses pages a été porté à **784.**

Après l'**histoire**, jour par jour, de **tous les événements et incidents politiques et financiers** survenus depuis un an, avec les **Cours quotidiens des rentes**, on y trouve notamment :

La **Liste alphabétique** des coupons d'intérêts ou de dividendes payables sur :

190 Fonds d'État ;

258 Emprunts de Provinces, de Cantons et de Villes ;

3.344 Sociétés françaises et étrangères,

Avec l'échéance respective des coupons d'actions et d'obligations payables par ces Sociétés.

Ce document, absolument unique, fournit instantanément les renseignements principaux à connaitre sur toute valeur : à savoir si elle paye et combien.

Plus loin l'**Almanach financier** donne les cours de *toutes les valeurs cotées et non cotées.* C'est dire que ce recueil est indispensable aux *Agents de change*, aux *Banquiers* et aux *Notaires* comme à tout capitaliste.

Puis viennent les indications relatives aux *tirages* de toutes les valeurs, aux **Fonds d'État français et étrangers**, aux **Finances** de tous les pays, aux **Emprunts départementaux.** Ensuite des notices spéciales sur les **Sociétés**, des **Renseignements statistiques** de toute sorte, etc. etc.

L'**Almanach financier** contient notamment aussi le **Règlement du Marché financier** *au comptant et à terme* avec le tarif des **courtages**, les *délais de livraison, etc.*, un état des répartitions *en cours sur les titres des Sociétés en liquidation ou en faillite.*

Enfin, en raison du développement pris par les opérations en banque, l'**Almanach financier** a jugé utile de publier la liste des banquiers-coulissiers en **Rentes et en Valeurs** avec **leurs adresses respectives.**

Le prix de l'**Almanach financier 1900** est de **3** francs, pris au bureau, *rue de Grammont*, 18, *à Paris.*

Et de **3** fr. **35** franco à domicile, contre *mandat-poste* ou *mandat sur Paris.*

LE

Journal Financier

HUIT FRANCS
par AN (Paris) 52 numéros
avec droit à la prime
L'ALMANACH FINANCIER
valant **3** francs

POLITIQUE ET AGRICOLE

Moniteur des Valeurs d'assurances

Fondé en 1867 par I. ROUSSET

34e ANNÉE

DIX FRANCS
par AN (dépts) 52 numéros
avec droit à la prime
L'ALMANACH FINANCIER
valant **3** francs

Le *Journal Financier* publie chaque dimanche matin un numéro de 24 pages. Il contient un bulletin des événements politiques survenus pendant la semaine en France et à l'étranger, une Revue de la Bourse, un Bulletin des *changes* et *escomptes*, les nouvelles de la récolte.

Son *Mémento des actionnaires* fait connaitre exactement les *Convocations* d'Assemblées d'actionnaires ou de créanciers, les *Coupons* à échoir avec l'indication exacte de l'impôt, les *Appels de fonds*, *Répartitions*, *Echanges de titres*. Chaque dimanche le *Journal Financier* donne aussi la liste complète de *tous les numéros* sortis avec *lots* ou d'amortissements et la *récapitulation des numeros sortis aux tirages antérieurs et non remboursés*.

PARIS — 18, Rue de Grammont, et 5, Rue Grétry — PARIS

LE

Journal des Actionnaires

MONITEUR

DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Paraissant le Samedi

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 5, SQUARE DE L'OPÉRA — PARIS

		Un An	Six Mois
ABONNEMENTS :	Paris.....	10 fr.	5 fr.
	Départements	12	6
	Etranger.....	14	7

COTE SPÉCIALE DU MARCHÉ LIBRE

Paraissant le **15** *de chaque Mois*

VALEURS COTÉES ET IRRÉGULIÈREMENT COTÉES

Abonnements : Un an 6 fr. — Six mois 3 fr.

PARIS — 5, Square de l'Opéra — PARIS

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

LÉON LAURENT

Fournisseur breveté de la Maison Royale du Portugal

REIMS (Marne)

DÉPOT A PARIS { 6, Square de l'Opéra
Et 22, rue Caumartin

GRAND GRENANT.	3	CARTE NOIRE Demi-Sec 1893. . .	7
CARTE BLANCHE.	4	CARTE NOIRE Brut 1892. . .	8
CARTE NOIRE Brut 1893. . .	7	EXTRA Demi-Sec 1889. . .	9

Tous ces Vins pris à Reims

Augmentation de 0.50 par 2/2 Bouteilles

MÉDAILLE D'OR

Exposition de Lille 1897

TÉLÉPHONE
248-19

ABONNEMENTS

France et Algérie : Un an. **10** fr.
Etranger (U. P.) : Un an. **15** fr.
Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

On s'abonne sans augmentation de frais dans tous les bureaux de poste

LE TAUX DE CAPITALISATION

PRIX DES INSERTIONS

Annonces anglaises **1** fr. **50**
id. Réclames **2** fr.
Ce tarif n'est pas applicable aux annonces de souscriptions

BUREAUX :
10, rue Blanche, Paris

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

A L'USAGE DES

Banquiers, Agents de Change, Notaires, etc.

PARAISSANT LE LUNDI

Rédacteur en chef
Henri ROMAIN

Directeur-Propriétaire
O. MARINITSCH

Le Numéro : UN FRANC

Ainsi que son titre l'indique, ce Journal publie chaque mois une **Echelle des Taux de Capitalisation**, comprenant *toutes* les valeurs au nombre de **900**, avec leur **rendement net.**

Ce document d'une utilité considérable est complété par une Revue Financière reproduisant textuellement les **conseils** et **pronostics** de 200 journaux financiers.

Fnvoi d'un numéro spécimen sur demande adressée à l'Administrateur, 10, rue Blanche, Paris.

LISEZ TOUS LES JOURS,
DEMANDEZ PARTOUT !

5 centimes LE NUMÉRO

JOURNAL DES SPORTS

5 centimes LE NUMÉRO

DERNIÈRES INFORMATIONS

DU CYCLISME
DE L'AUTOMOBILISME
DE L'ATHLETISME
DU YACHTING
DU ROWING
DE L'HIPPISME
DE LA GYMNASTIQUE
DE L'ESCRIME
DE LA CHASSE
DE LA BOXE
DU TIR, ETC.

LE JOURNAL DES SPORTS

Le seul Organe complet de tous les Sports est en vente partout

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

PARIS —o— 4, Faubourg Montmartre —o— PARIS

18, RUE DES MATHURINS
PRÈS DE L'OPÉRA

LE HAMMAM
BAINS TURCO-ROMAINS

SUDATION
MASSAGE
LAVAGE
PISCINE
SALONS DE REPOS
SALON DE COIFFURE
PÉDICURE, BUFFET
HYDROTHÉRAPIE COMPLÉTE
SALLE DE GYMNASTIQUE.

BAIN DES DAMES 47, Bd HAUSSMANN

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
122, rue Lafayette, Paris
(HOTEL PARTICULIER)

Pastel
Platine
Miniature
Émaux



Peinture
Charbon
Sanguine
Émaux

PIERRE PETIT & SES FILS
Chevalier de la Légion d'Honneur
PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE
AGRANDISSEMENTS
De tous les anciens Portraits.

TOUT-PARIS
ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ PARISIENNE
1900
(16e Année)
25,000 Noms et Adresses
Dictionnaire des Pseudonymes
Plans de Paris, des Théâtres, etc.
Un fort volume relié 900 pages
PRIX : 12 FRANCS
LA FARE, Editeur
55, Chaussée-d'Antin
TÉLÉPHONE
147-49

Au Palais de l'Industrie

ARTICLES ANGLAIS

C. DUPRÉ

F. YZERN

CHEMISIER

46, rue Vivienne (près le Boulevard)

PARIS

SE HABLA ESPAÑOL

LOCATION DE MOBILIERS

Pour Paris et la Campagne

VENTE-ACHAT-ÉCHANGE

LE PLUS GRAND CHOIX DE TOUT PARIS

IMMENSE ASSORTIMENT

NEUF & OCCASION

SPÉCIALITÉ DE BUREAUX

ET

COFFRES-FORTS

JANIAUD Jne

61-63, RUE ROCHECHOUART, PARIS

INSTALLATIONS

COMPLÈTES

pour BANQUES

ADMINISTRATIONS

CHEMINS DE FER

ETC.

FOURNISSEUR DE LA COMPAGNIE DE L'OUEST
DE LA Cie DES WAGONS-LITS ET DES GRANDS-HOTELS

GRAND GARDE-MEUBLE

Cases de toutes grandeurs à 1 fr. le mètre cube

TÉLÉPHONE N° 131-09

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:-38, Rue de la Chaussée-d'Antin,38 -:- PARIS

8e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

LA PERTUISINE

Deux MÉDAILLES D'OR. PARIS, POITIERS, 1899

La Seule Lotion qui fasse repousser les cheveux sur les crânes les plus chauves

ARRÊTE LA CHUTE EN QUELQUES JOURS

ON TRAITE A FORFAIT

S'adresser : 53, Rue Vivienne, à l'Entresol

BROCHURE GRATUITE

Lire tous les Jours

LE VÉLO

Journal Quotidien de la Vélocipédie

DE L'AUTOMOBILE ET DE TOUS LES SPORTS

INFORMATIONS RAPIDES DU MONDE ENTIER

Le " Vélo " publie chaque jour un résumé très complet des événements politiques et les faits divers de la journée.

Partout 5 Centimes

Salle des Dépêches et Administration : 2, rue Meyerbeer, PARIS

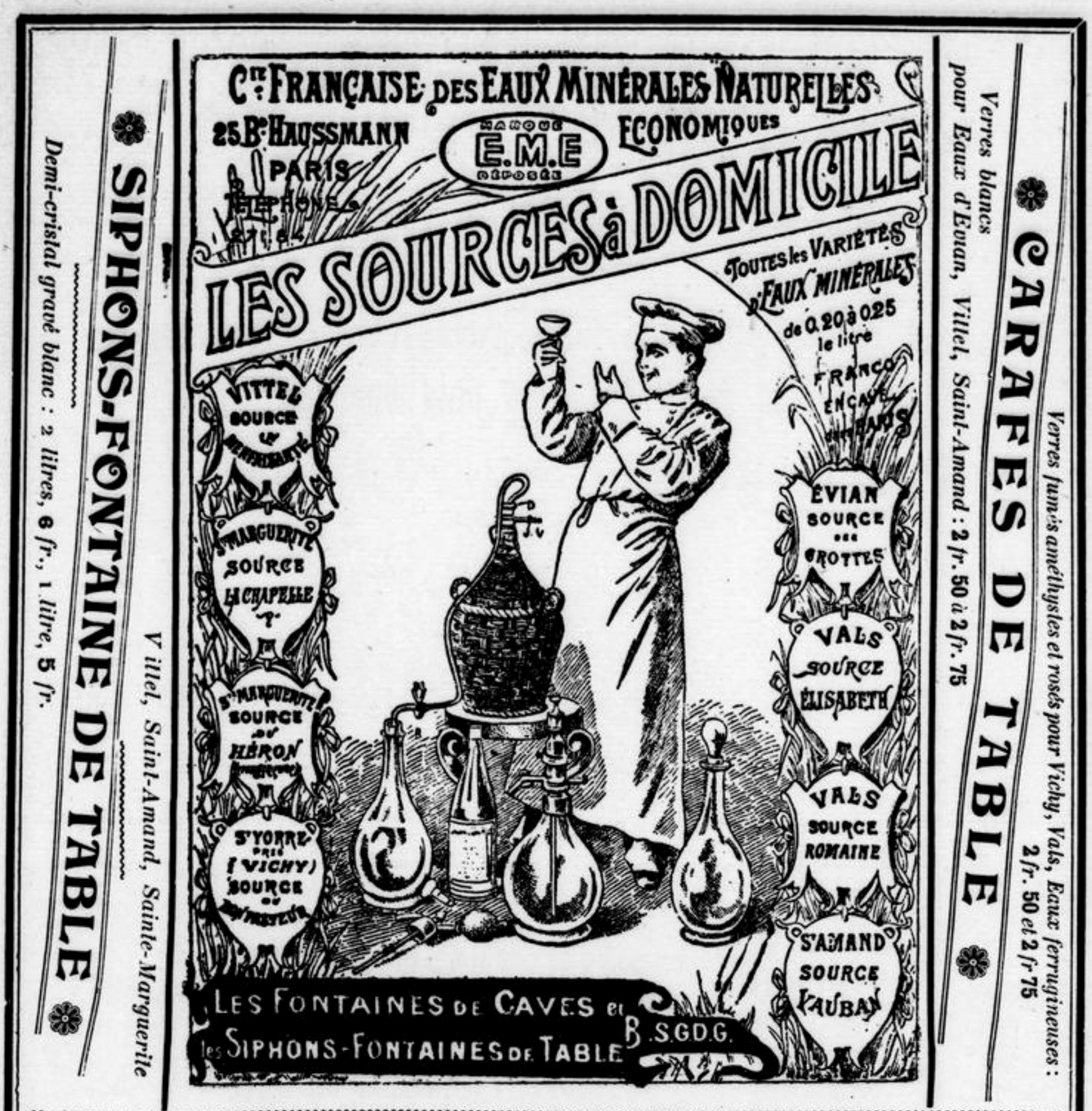

SIPHONS-FONTAINE DE TABLE

Demi-cristal gravé blanc : 2 litres, 6 fr., 1 litre, 5 fr.

Vittel, Saint-Amand, Sainte-Marguerite

CARAFES DE TABLE

Verres blancs
Verres fumés améthystes et roses pour Vichy, Vals, Eaux ferrugineuses :
pour Eaux d'Evian, Vittel, Saint-Amand : 2 fr. 50 à 2 fr. 75
2 fr. 50 et 2 fr 75

PRIX FRANCO A DOMICILE DANS PARIS

DÉSIGNATION DES SOURCES	BONBONNES		BOUTEILLES	
	30 litres	10 litres	C. 50	C. 25
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
EAU DE SAINT-AMAND				
Source Vauban (*Eau de table*).....	6 »	2 50	20 »	11 »
EAUX DE SAINTE-MARGUERITE				
Source La Chapelle (*Eau de table*)	6 »	2 50	20 »	11 »
Source du Héron (*Eau ferrugineuse médicinale*)	7 50	3 »	22 50	12 50
EAU DE VITTEL				
Source La Bienfaisance (*Eau de table et médicinale*)	7 50	3 »	22 50	12 50
EAUX DE VALS				
Source Elisabeth (*Eau de table*).....	7 50	3 »	22 50	12 50
Source Romaine (*Médicinale*)	7 50	3 »	22 50	12 50
EAU DU BASSIN DE VICHY (St-Yorre)				
Source du Bon Pasteur (*Médicinale*).....	7 50	3 »	22 50	12 50
EAU D'EVIAN (Source des Grottes).....	7 50	3 »	22 50	12 50

En **bonbonne** de trente litres, les prix des Eaux de table et minérales varient, suivant l'éloignement des Sources, de **0 fr. 20 centimes à 0 fr. 25 centimes** le litre.

En bouteilles et par caisse de 50 bouteilles, les prix oscillent entre **0 fr. 40** et **0 fr. 45 centimes** le litre.

Par unité ou moins de 25 bouteilles, le prix de la bouteille est fixé à **0 fr. 45** pour les **Eaux de table** et **0 fr. 50** pour les **Eaux minérable**.

NOTA. — Il suffit d'envoyer une **carte postale** *pour recevoir dans les* **48** *heures au plus tard,* **FRANCO EN CAVE DANS PARIS** *la commande qui y sera portée.*

Pour la province, le port reste à la charge du destinataire.

MODES

MAISON DE CONFIANCE

PRIX MODÉRÉS

Mme Péridier-St-Germain

18, avenue de l'Opéra

LES CHAPEAUX LES PLUS ÉLÉGANTS, LES MODÈLES LES PLUS RICHES

Les dernières Nouveautés parues

Dans les Salons de Vente

Mme Péridier-St-Germain

Paraîtra en Octobre 1900

LE

Répertoire des Sociétés par Actions

(ÉDITION 1900)

Fonctionnant en Belgique, suivi d'une Étude de Loi

SUR LES

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

PAR

Liévin COPPIN

Trois mille Notices sur les Sociétés

Sommaire de chaque Société :

Objet, concessions, traités, siège social, siège administratif, durée, capital, administration, conseil de surveillance, assemblée générale ordinaire, année sociale, inventaire général, délégation de dividende, amortissement, titre de participation, obligations, émissions, parts bénéficiaires et de fondateur, répartition des bénéfices, amortissement, rachat ou remboursement, réserves statutaires, fonds de prévoyances, intérêts, dividendes, actions de jouissance, ainsi que les résultats des derniers exercices.

Ce volume contiendra en outre : les lois de 1873 et 1886 sur les Sociétés, la loi de 1898 sur les Unions professionnelles, la loi russe sur les Sociétés anonymes, le Règlement des Bourses de Bruxelles et d'Anvers, ainsi que la liste des Banquiers et Agents de change près de la Bourse de Bruxelles.

PRIX : **10 Francs**

☛ *Administration :* **34, rue Pletincke** ☚

BRUXELLES (Belgique)

MANUFACTURE D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

A. WERY & BOUROTTE

TÉLÉPHONE 419-3

Bureaux et Ateliers : 19, rue Cail, PARIS

Concessionnaires des Téléphones de Réseaux et Domestiques

" SOLID BACK "

Agents généraux de la **" BELL TÉLÉPHONE MANUFACTURING "** *américaine et de la* **" SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE "** *à Paris*

Piles système Leclanche, 50 0/0 de PEROXIDE de MANGANÈSE de **SAXE.** Garanti 92 0/0 de pureté

SEL AMMONIAC, GARANTI CHIMIQUEMENT PUR

Téléphones Américains. Porte-Voix

Paratonnerres. — Fils. — Poires. — Boutons et tous accessoires de pose. — Appareils électriques et accessoires pour lumière électrique.

Spécialité d'installations — Devis sur demande

Orfèvrerie Christofle

COUVERTS CHRISTOFLE

Orfévrerie d'Argent

Objets d'Art

RÉARGENTURE

EXIGER
LA MARQUE
DE FABRIQUE

ET LE NOM
DE CHRISTOFLE
EN
TOUTES LETTRES

MAISON SPÉCIALE DE VENTE :

A PARIS

33, boulev. des Italiens

(Pavillon de Hanovre)

12, Rue Royale

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ SUR DEMANDE

Éclairage **COMPAGNIE UNIVERSELLE** Chauffage **D'ACETYLENE**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000 FRANCS

Siège Social, Magasins d'Exposition, Bureaux :
PARIS, 36, Rue de Châteaudun, 36, PARIS

Succursale à Toulouse : 10, Boulevard de Strasbourg

Appareils HÉLIOGÈNE, Système CAPELLE-LACROIX

Brevetés S. G. D. G. en France et à l'Étranger (tous modèles déposés)

PRÈS DE 30.000 BECS ACTUELLEMENT ALIMENTÉS

RÉFÉRENCES de premier ordre, telles que :

Gare d'Arvant (Compagnie P.-L.-M.).	300 becs
— de Moret — —	300 —
— de Briare — —	30 —
— de Morcenx (Compagnie du Midi).	250 —
— de Port-Sainte-Marie (Compagnie du Midi).	200 becs
Eglise de la Fresnaie (Ille-et-Vilaine).	30 —
— Notre-Dame, Vitry-le-François (Marne)	100 —
Basilique Saint-Sernin, Toulouse (Haute-Garonne).	450 becs
Cathédrale Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).	500 becs
Collège du Caousou, Toulouse (Haute-Garonne).	380 becs
Collège Tivoli, Bordeaux (Gironde).	400 —
— du Sacré-Cœur, Montpellier (Hérault).	40 becs
Pensionnat Saint-Charles, Chauny (Aisne).	150 —
Orphelinat des Dames-de-Nevers, Lourdes (Hautes-Pyrénées).	300 becs
Ecole catholique des Arts et Métiers, Lille (Nord).	125 becs
Institution du Sacré-Cœur, Saint-Quentin (Aisne).	40 becs
Petit-Séminaire de Saint-Memmie-les-Châlons (Marne).	100 becs
Maison des R.R. P.P. Rédemptoristes, Paris.	200 becs
Résidence des RR. PP. Jésuites, Limoges (Haute-Vienne).	250 becs
Résidence des RR. PP. Jésuites, Toulouse.	200 —
Résidence des RR. PP. Jésuites, Castres (Tarn).	125 becs
Ogier, filateur de soie, Voiron (Isère).	100 —
Ateliers de MM. Joya, constructeurs à Grenoble (Isère).	150 becs
Veuve Pons, manufacturier (éclairage et chauffage), Toulouse.	80 becs
Faïencerie d'Huart frères, Longwy (Meurthe-et-Moselle).	450 becs
Cercle militaire, Castres (Tarn).	30 —
— — Castelnaudary (Aude).	25 —
Magasins généraux d'Aubervilliers, près Paris.	70 becs
Château de Fontbeauzard, près Toulouse (à M. le comte d'Aiguesvive).	30 becs
Château de Lassale, près Gimont (Gers) (à M. le marquis de Mauléon).	20 becs
Château de Macey, près Pontorson (Manche) (à M. le vicomte de Cacqueray).	30 becs
Château de Fresnes, près Camelin (Aisne) (à M. Denoyon, maire).	30 becs
Château de Gamaches, près Etrepagny (Eure) (à M. le baron Le Couteulx).	20 becs
Château de Virandeville, près Couville (Manche) (à M. de Gouberville).	20 becs
Château de Tourscairats (Tarn) (à M. le comte de Périgny).	30 becs
Villa Ba-Tabou, près Cannes (à M. Bontoux).	30 becs
Etablissement thermal de Vittel (Vosges). Casino, Grand Hôtel, Hôtel Suisse, Vitel (Vosges).	800 becs
Café Continental, Niort (Deux-Sèvres).	70 —
Grand Café, Oran (Algérie).	70 —
Café Riche, Castres (Tarn).	140 —
Café du Helder, Lourdes (Basses-Pyrénées).	50 —
Hôtel Baichère, Toulouse (Haute-Garonne).	60 —

etc., etc.

CARBURE DE CALCIUM

Appareils toujours en magasins ÷ Brûleurs et Accessoirs divers

CATALOGUES ET DEVIS SUR DEMANDE

Téléphone 273-79 **Adr. télégraph. SCHÖNENBORN-PARIS**

La Machine à écrire

"REM-SHO"

Fabriquée par la REMINGTON-SHOLES C°
127, Rees Street, Chicago, Ill. (U. S. A.)

SEULE machine à écrire construite sous la direction personnelle de **M. REMINGTON,** fils et petit-fils des fondateurs de l'**ANCIENNE** et célèbre maison américaine : **E. REMINGTON & FILS,** de ILION, N.-Y.

Modèle 1900, n° 5

43 touches
86 lettres
sans combinaison

Stabilité complète du Chariot



Manipulation simple et facile

Suppression de **COMPLICATION** dans le mécanisme

Doigté extrêmement léger faisant gagner 25 °/₀ en vitesse, sur toutes les autres machines à écrire connues

Machines envoyées GRATUITEMENT à l'essai

DANS TOUTE LA FRANCE

REMINGTON - SHOLES C°

37, rue Vivienne, près la Bourse, PARIS

PREMIER PRIX AU CONCOURS DE 1899, A PARIS

LA PERTUISINE

LOTION SPÉCIALE & UNIQUE

Pour la repousse ✤ ✤ ✤

✤ ✤ ✤ Certaine des cheveux

✤ ✤ Et contre leur chute ✤ ✤

Médaille d'O : Exposition d'Hygiène, PARIS 1899

Médaille d'OR : Exposition Officielle, Industrielle & Commerciale

POITIERS 1899

Parmi les nombreuses attestations, nous relevons la suivante :

« *Depuis que j'ai eu le plaisir, en juin dernier, de vous informer du résultat de votre traitement de ma calvitie par votre* **PERTUISINE,** *sur une périphérie de six centimètres de largeur, les cheveux ont repoussé bruns et semblables à leurs voisins comme épaisseur et comme longueur. La surperficie restante, couverte d'un duvet d'un centimètre de longueur, est d'environ cinq centimètres et diminue quotidiennement.*

« *Je vous autorise à publier cette déclaration* ».

Marquis de PAIMBEUF,

Ancien Officier de Cavalerie.

69, avenue de la Grande-Armée.

COFFRES-FORTS

Téléphone 270-21

INCOMBUSTIBLES
SYSTÈME BAUCHE

Téléphone 270-21

G. & H. BAUCHE, à Paris, 7, square de l'Opéra, & à Reims (Marne)



Installation de coffres pour banques. — Coffres-forts à coffrets de location. — Chambres-fortes et portes de banques. — Caveaux avec revêtements imperforables, en acier trempé, marque « **Le Cuirassé** ».

Nouveau système de COFFRES-FORTS à TRIPLE ENVELOPPE, IMPERFORABLES, avec blindage en acier trempé ; marque « LE CUIRASSÉ » ; épaisseur : 15 millimètres de métal plein sur toutes les faces.

SERRURE « MONOPOLE », incrochetable, à empreinte de CLEF IMPRENABLE (dont dessin ci-dessous)



CLEF " MONOPOLE "

Envoi d'albums franco sur demande. — PRIX & DEVIS SPÉCIAUX pour Sociétés et Banques.

LE BULLETIN FINANCIER

PARIS — *59, Rue de Provence* — PARIS

33e ANNÉE

Directeur : ARMAND MANDEL

Le **BULLETIN FINANCIER** paraît le Dimanche avec 16 à 20 pages de texte, consacrées aux actualités financières et aux études sur toutes les valeurs intéressant le public ; il publie une revue du Marché qui peut être considérée comme la plus complète des journaux financiers.

ABONNEMENTS } *Un An* **5** francs pour la France.
id. **9** francs pour l'Union postale.

CHAINE " SAINTE "

BREVETÉE S. G. D. G.
EN FRANCE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, BELGIQUE

NOUVELLE CHAINE DE TRANSMISSION

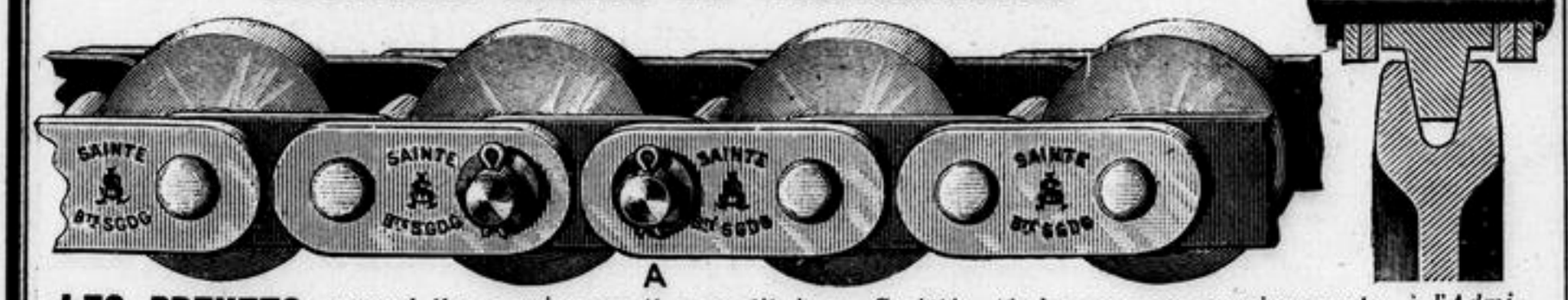

A

LES BREVETS *peuvent être acquis pour être constitués en Sociétés. S'adresser pour renseignements, à l'Administration de* **l'Annuaire général des Sociétés, 38, rue de la Chaussée-d'Antin,** *à Paris.*

Voir l'annonce explicative des avantages de cette chaine aux pages d'annonces.

Grands Vins de Champagne

LÉON LAURENT

Fournisseur breveté de la

MAISON ROYALE DU PORTUGAL

REIMS (MARNE)

DÉPOT A PARIS | **6, Square de l'Opéra et 22, rue Caumartin** | **DÉPOT A PARIS**

Grand Grenant	3	Carte Noire demi-sec 1893 .	7
Carte Blanche	4	Carte Noire brut 1892. . .	8
Carte Noire brut 1893. . .	7	Extra demi-sec 1889. . . .	9

TOUS CES VINS PRIS A REIMS

Augmentation de 0.50 par 2 ½ Bouteilles

MÉDAILLE D'OR

Exposition de Lille 1874

TÉLÉPHONE
248-19

Tout le Monde voudra voir

LE VIEUX PARIS

Situé dans l'enceinte et au centre même de l'Exposition, sur la rive droite de la Seine (angle de la place et du pont de l'Alma), le **VIEUX PARIS** s'élève sur une magnifique plate-forme d'où l'on découvre tout le cours du fleuve, depuis les Tuileries jusqu'à Meudon.

C'est la *halte tout indiquée entre le Cours-la-Reine et le Trocadéro*, c'est aussi le *chemin le plus court pour aller de l'intérieur de Paris au Champ de Mars*. Cette situation seule suffirait à assurer le succès. Le **VIEUX PARIS** formera, en outre, un spectacle admirable comme on n'en aura jamais vu dans aucune Exposition. Il ne s'agit, en effet, ni d'un panorama ni d'une « restitution » aux trois quarts impraticable. Il s'agit d'une vraie petite ville, bâtie solidement sur les dessins du maître imagier Robida, avec ses portes, ses rues, ses places, son église, ses halles, ses salles de spectacle et de concert, ses tavernes artistiques ses cabarets populaires, ses maisons habitées jusqu'au 4e étage, ses boutiques où fonctionneront toutes sortes de métiers curieux, etc, etc. La population portera le costume des quatres époques: Moyen-Age, Renaissance, XVIIe & XVIIIe siècles jusqu'à la Révolution.



LA GAIETÉ DE L'EXPOSITION

Les illuminations attireront également tout le monde au **VIEUX PARIS** qui sera

PRIX D'ENTRÉE :

Les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Samedis : **Un franc** par personne *dans le jour.* — *Le soir*, à partir de 7 heures, **deux francs.**

Le Vendredi (jour select) : **deux francs** *dans le jour.* — *Le soir*, à partir de 7 heures, **quatre francs.**

Le Dimanche : **0 fr. 50** *dans le jour.* — *Le soir*, à partir de 6 heures, **un franc.**

Parmi les Grandes Attractions du Vieux Paris

Au Grand Théâtre **LES CONCERTS COLONNE**

A l'Eglise St-Julien-des-Ménétriers **Les Chanteurs de St-Gervais**

A la Salle du Palais **LA BODINIÈRE,** etc. etc.

La TAVERNE DU PRÉ-AUX-CLERCS, L'AUBERGE des NATIONS
LE CABARET DES HALLES

Exploités par la COMPAGNIE INTERNATIONALE DES GRANDS HOTECS

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES

(CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES — CAOUTCHOUC — CABLES)

Société Anonyme au Capital de 18.000.000 de francs

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS RATTIER & MENIER

Siège social : 25, rue du Quatre-Septembre -- PARIS

USINES

Paris-Grenelle, 7, rue du Théâtre, et 2, rue des Entrepreneurs
Bezons (Seine-et-Oise), Calais (Pas-de-Calais)

CAOUTCHOUC ET GUTTA-PERCHA MANUFACTURÉS

pour toutes Applications

INDUSTRIES DIVERSES — CHEMINS DE FER — NAVIGATION — ARROSAGES
MACHINES A VAPEUR — INCENDIE — GAZ — ACIDES — ÉLECTRICITÉ
VÉLOCIPÉDIE — BANDAGES PLEINS POUR VOITURES — VÊTEMENTS IMPERMÉABLES
CAOUTCHOUC DURCI — BACS D'ACCUMULATEURS
TAPIS, ETC., ETC.

Cables et Fils pour lumière -:- Transport de Force

TÉLÉPHONIE, TÉLÉGRAPHIE, ETC., ETC.

CABLES ET FILS ISOLÉS AU CAOUTCHOUC, A LA GUTTA-PERCHA, AU JUTE, ETC.
SOUS RUBANS, SOUS TRESSE, SOUS PLOMB, ETC.
CABLES ARMÉS POUR CANALISATIONS SOUTERRAINES
CABLES TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES SOUS PAPIER, ETC.

CABLES SOUS-MARINS

SERVICES SPÉCIAUX DE POSE DES CABLES SOUTERRAINS ET SOUS-MARINS

Constructions électriques

APPAREILS TÉLÉPHONIQUES, SYSTÈMES ADER, BERTHON ET BAILLEUX
BUREAUX CENTRAUX, TYPES DIVERS
SONNERIES ÉLECTRIQUES. — *Téléphonie domestique*
APPAREILS TÉLÉGRAPHIQUES MORSE, HUGHES, ETC.
APPAREILLAGE DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
LAMPES A ARC POUR COURANTS CONTINUS ET ALTERNATIFS
LIMITATEURS DE CONSOMMATION DE COURANT, SYSTÈME ESTRADE
MATIÈRES ISOLANTES
AVERTISSEURS D'INCENDIES, SYSTÈME DIGEON
MATÉRIEL POUR TRAMWAYS ET AUTOMOBILES

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Siège social : 6, rue Auber, à Paris

PASSAGES DE CABINE	BUREAU DU FRÊT	PASSAGES DE 3e CLASSE
12, *boulevard des Capucines* (*Grand Hôtel*) *PARIS*	*5, rue des Mathurins, PARIS*	*6, rue Auber, PARIS*

Agences au HAVRE, à SAINT-NAZAIRE, à BORDEAUX, à MARSEILLE, etc., etc.

SERVICES POSTAUX DE L'ATLANTIQUE

Ligne Paris-Havre-New-York

Départs du Havre tous les samedis et de New-York tous les jeudis

TARIFS D'HIVER DES PASSAGES DE 1re CLASSE DU HAVRE A NEW-YORK SUR TOUS LES PAQUEBOTS

En Europe du 1er novembre au 31 juillet. 300 fr., 350 fr., 400 fr., 450 fr., 500 fr., 550 fr., 600 fr., 800 fr., 1.000 fr., 1.500 fr.

TARIFS D'HIVER DES PASSAGES EN 2e CLASSE. — Sur tous les paquebots ; de Paris, **243** fr., **25** ; du Havre, **225** fr

TARIF DES PASSAGES EN 3e CLASSE. — Sur tous les paquebots : du Havre à New-York, **150** fr.

Trains spéciaux transatlantiques correspondant avec les départs et les arrivées des paquebots du Havre

LIGNE RÉGULIÈRE DU HAVRE ET DE BORDEAUX-PAUILLAC A NEW-YORK

Service spécial pour le transport des marchandises. — Départ tous les quinze jours

Par les vapeurs **Pauillac, Bordeaux, Alexandre-Bixio, Fournel**

LIGNES DES ANTILLES

De Saint-Nazaire, le 9 de chaque mois. — Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad-les-Guyanes, le Venézuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique

De Saint-Nazaire, le 21 de chaque mois. — Pour Santander, La Corogne, La Havane, Vera-Cruz

Du Havre le 16 de chaque mois et de **Pauillac**, le 19 de chaque mois. — Pour Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti et Saint-Domingue

Du Havre, le 22 de chaque mois et de **Pauillac**, le 26 de chaque mois. — Pour Santander, la Guadeloupe, la Martinique, Trinidad, le Vénézuéla, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique

De Marseille, le 12 de chaque mois. — Pour l'Espagne, Ténériffe, la Martinique, le Vénézuéla, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique

Par correspondance à la Martinique pour la Guadeloupe, Saint-Thomas. Porto-Rico, Haïti et Saint-Domingue

Services postaux de la Méditerranée

DÉPARTS DE MARSEILLE. — Les *lundis* à midi, pour *Tunis*, *Sfax* et *Sousse* ; à 1 h. soir pour *Alger*. — Les *mardis* à 5 h. soir pour *Bône* et *Philippeville*. — Les *mercredis* à 1 h. s. pour *Alger* ; à 5 h. soir pour *Ajaccio*, *Porto-Torres*, *Bône* (service de quinzaine). — Les *jeudis* à 1 h. soir pour *Alger*, *Bougie*, *Collo*, *Djidjelli* ; à 5 h. s. pour *Oran*. — Les *vendredis* à midi pour *Bizerte*, *Tunis*, *Malte*. — Les *samedis* à midi pour *Philippeville*, *Bône* (et par transbordement à Bône : *La Calle*, *Tabarka*) ; à 1 h. soir pour *Alger* ; à 5 h. soir pour *Oran*. — Les *dimanches* à 5 h. soir pour *Bougie*.

Billets circulaires au départ de France, Angleterre, Belgique, en Espagne, en Algérie, en Tunisie et à Malte.

Envoi *franco* des livrets avec cartes et conditions de voyages, à toute personne qui en fait la demande, 6, rue Auber, Paris.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

Wagons-Lits et des Grands-Express Européens

DIRECTION GÉNÉRALE : *Rue des Mathurins, 46, PARIS*

" L'ORIENT EXPRESS " Train de luxe bi-hebdomadaire

Entre PARIS-CONSTANTINOPLE par Belgrade

Départs de Paris les mercredis et dimanches.

Paris (Est)	*dép.*	7 10 s.

Correspondance de Londres viâ Calais : départ à 11 h. m., arrivée à Châlons à 9 h. 16 s.

Jeudi & lundi	Heure de l'Europe centrale		
	Strasbourg	*dép.*	3 35 m.
	Munich	*arr.*	11 10 m.
	Vienne (Westbahn)	*arr.*	6 52 s.
	— Staats E. G.	*dép.*	7 36
Samedi et Vendredi mercredi et mardi	**Belgrade**	*arr.*	6 20 m.
	—	*dép.*	6 40
	Heure de l'Europe orientale		
	Constantinople	*arr.*	11 45 m.

Départs de Constantinople les lundis et jeudis.

	Heure de l'Europe orientale		
	Constantinople	*dép.*	3 57 s.
Mardi et vendredi	Heure de l'Europe centrale		
	Belgrade	*arr.*	6 20 s.
	—	*dép.*	6 25
Mercredi et samedi	Vienne (Staatsbahn)	*arr.*	7 10 m.
	— (Westbahnhof)		—
	— — . . .	*dép.*	8 35
	Munich	—	4 50 s.
Jeudi et dimanche	Strasbourg	—	12 08 m.
	Heure française		

A Châlons, correspondance pour Londres viâ Calais : départ à 5 h. 57 m., arrivée à Londres à 4 h. 50 s.

Paris (Est)	*arr.*	7 25 m

" L'ORIENT-EXPRESS " Train de Luxe hebdomadaire entre

PARIS-BUDAPEST-BUCAREST-CONSTANTINOPLE

Départs de Paris les Vendredis

Paris (Est.)	*dép.*	7 10 s.

Correspondance de Londres par Calais, dép. 11 h. m., arrivée à Châlons à 9 h. 16 s.

Samedi	Heure de l'Europe centrale		
	Strasbourg	*dép.*	3 35 m.
	Vienne (Westb)	*arr.*	6 52 s.
	— —	*dép.*	7 »
	— (Staatsb)	*arr.*	—
	— —	*dép.*	7 36
	Pozsony (Pressburg) . . .	*arr.*	8 43
	— — . . .	*dép.*	8 44
	Budapest	*dép.*	12 »
Dimanche	Heure de l'Europe orientale		
	Bucarest.	*arr.*	6 55
	—	*dép.*	7 05
Lundi	**Constantinople.**	*arr.*	1 30 s.

De Constantinople à Kustendje, le service se fait par les paquebots de la régie des monopoles de l'Etat roumain.

Départs de Constantinople les Mardis

Mercredi	Heure de l'Europe orientale		
	Bucarest.	*arr.*	6 05 m.
	—	*dép.*	7 »
	Heure de l'Europe centrale		
	Budapest (Gare de l'Ouest) .	*arr.*	12 50 m.
	— —	*dep.*	1 »
Jeudi	**Pozsony** (Presburg) . . .	*arr.*	5 48
	— — . . .	*dép.*	5 53
	Vienne (Staatsb.)	*arr.*	7 10
	— (Westbahn.) . . .	—	8 »
	— —	*dép.*	8 35
	Strasbourg		12 08 m.
	Heure française		
Vendredi	A Châlons, correspondance pour Londres par Calais ; départ de Châlons, 5 h. 37 matin, arrivée à Londres, 4 h. 50 soir.		
	Paris (Est)	*arr.*	7 25 m.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

WAGONS-LITS ET DES GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

DIRECTION GÉNÉRALE

PARIS, 46, Rue des Mathurins, 46, PARIS

MÉDITERRANÉE-EXPRESS

Train de luxe entre PARIS-SAN-REMO

ALLER

Départs de PARIS les Mardis, Jeudis et Samedis

		Arrivée	Départ
Paris (P.-L.-M)		—	5 40 s.
Laroche		8 12 s.	8 17
Dijon		10 25	10 30
Mâcon	Mercredis, Vendredis et Dimanches	12 08m	12 11m
Lyon (Perrache)		1 14	1 20
Valence		2 42	2 45
Avignon		4 15	4 21
Marseille		6 01	6 07
Toulon		7 11	7 17
Les Arcs		—	8 22
Saint-Raphaël		8 46	8 48
Cannes		9 20	9 33
Nice		10 06	10 23
Beaulieu		10 34	10 36
Monaco		10 52	10 54
Monte-Carlo		10 58	11 02
Menton		11 14	11 20
Menton-Garavan		11 26	11 27m
Vintimille.... dép. H.E.C.		11 42m	12 50
Bordighera		12 50	—
San Remo (H.E.C)		1 18 s.	—

RETOUR

Départs de SAN REMO les Mardis, Jeudis et Dimanches

		Arrivée	Départ
San Remo (H. E. C.)		—	6 » s.
Bordighera		6 20	—
Vintimille (*arr.* H. E. C. *dép.* heure française)		6 29	5 48
Menton-Garavan		6 »	6 01
Menton		6 06	6 10
Monte-Carlo		6 20	6 23
Monaco		6 27	6 28
Beaulieu		6 43	6 44
Nice		6 53	7 05
Cannes		7 32	7 42
Saint-Raphaël		8 12	8 14
Les Arcs		—	8 38
Toulon		9 38	9 41
Marseille		10 46	10 57
Avignon	Mercredis et Vendredis Lundis	12 38m	12 45m
Valence		2 25	2 28
Lyon (Perrache)		3 57	4 07
Mâcon		5 08	5 11
Dijon		6 52	6 57
Laroche		8 56	9 1
Paris (P.-L.-M.)		11 05m	—

PRIX DES REPAS dans le *Méditerranée-Express* (vin non compris). Déjeûner, 5 francs ; Dîner, 7 francs

NICE-EXPRESS

Train de luxe quotidien entre PARIS et VINTIMILLE

ALLER

	Arrivée	Départ
Paris	—	7 30 s.
Lyon	2 35m	2 42
Marseille	7 14	7 20
Saint-Raphaël	9 53	9 54
Cannes	10 22	10 29
Nice	10 55	11 15
Beaulieu	11 27	11 28
Monaco	11 43	11 45
Monte-Carlo	11 49	11 52
Menton	12 02	12 12
Vintimille	12 33	—

RETOUR*

	Arrivée	Départ
Vintimille	—	1 07 s.
Menton	1 25 s.	1 29
Monte-Carlo	1 39	1 42
Monaco	1 46	1 47
Beaulieu	2 02	2 03
Nice	2 12	2 18
Cannes	2 45	2 51
Saint-Raphaël	3 21	3 23
Marseille	6 06	6 40
Lyon	—	—
Paris	7 12	

Ce train comprend une grande voiture lits à boggies (nouveau modèle) mais ne comporte pas de vagon-restaurant.

* La date de mise en marche du train de retour sera fixée ultérieurement.

Pour tous autres renseignements, consulter le **Sleeping-Car**, *guide officiel de la Compagnie internationale des Wagons-Lits*

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de Bains de Mer au Départ de Paris

valables 33 jours, non compris le jour de départ

délivrés du 1er mai au 31 octobre de chaque année

SECTION 1re. — Billet ne donnant pas le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires.

GARES de DÉPART DE PARIS	GARES D'ARRIVÉE sur LE RÉSEAU DE L'ÉTAT	ITINÉRAIRES	PRIX DES BILLETS (Aller et retour compris) 1re CL.	2e CL.	3e CL.
Montparnasse ou Austerlitz	Royan	Par toute voie État *via* Chartres ou par Tours-transit.	71 30	52 40	38 15
	La Tremblade (1)		74 25	54 20	39 »
	Le Chapus		67 20	49 10	35 »
	Le Château (Ile d'Oléron)		68 70	50 60	36 20
	Marennes		66 25	48 35	34 50
	Fouras		63 90	46 50	33 25
	Châtelaillon		62 35	46 15	32 50
	La Rochelle		61 10	45 10	31 85
	Les Sables-d'Olonne		62 35	46 35	32 60
	St-Gilles-Croix-de-Vie		64 55	46 55	32 70
Montparnasse ou Saint-Lazare	Challans (2)	Par Segré et Nantes-État-transit ou par Angers-St-Laud-transit et Nantes-Orléans transit	63 35	44 65	31 35
	Bourgneuf (3)		58 50	42 90	30 10
	Les Moutiers		58 50	43 30	30 40
	La Bernerie		58 50	43 55	30 60
	Pornic (4)		58 50	44 30	31 15
	St-Père-en-Retz (5)		58 50	43 30	30 65
	Paimbœuf		59 05	43 30	30 80

Les billets de Bains de Mer délivrés au prix de la section 1re ne sont valables que pour les destinations qu'ils indiquent et ne donnent pas le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires.

SECTION 2e. — Billet donnant le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires.

GARES de DÉPART DE PARIS	GARES D'ARRIVÉE sur LE RÉSEAU DE L'ÉTAT	ITINÉRAIRES	PRIX DES BILLETS (Aller et retour compris) 1re CL.	2e CL.	3e CL.
Montparnasse ou Austerlitz	Royan	Par toute voie État *via* Chartres ou par Tours-transit	80 65	61 20	43 60
	La Tremblade (1)		83 80	63 30	44 55
	Le Chapus		77 05	58 20	40 »
	Le Château (Ile d'Oléron)		78 55	59 70	41 20
	Marennes		76 10	57 50	39 45
	Fouras		73 75	55 75	38 »
	Châtelaillon		71 95	55 25	37 10
	La Rochelle		70 50	54 20	36 40
	Les Sables-d'Olonne		72 25	57 05	37 30
	St-Gilles-Croix-de-Vie		74 50	57 30	37 35

Les billets de Bains de Mer délivrés au prix de la section 2e donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires entre Chartres ou Tours d'une part, et la station balnéaire de destination d'autre part.

PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ. — La durée de validité des Billets de Bains de Mer, au départ de Paris, peut être prolongée de 20, 40 ou 60 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10, 20 ou 30 0/0, dans les conditions indiquées d'autre part pour les billets de Bains de Mer au départ des autres gares du réseau de l'Etat.

(Pour les autres conditions, voir le tarif spécial G. V. n° 6.)

(1) La station de la Tremblade dessert la plage de Ronce-les-Bains. — (2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutiers, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts. — (3) La station de Bourgneuf dessert les plages de l'île de Noirmoutier. — (4) Du 1er juillet au 10 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier. — (5) Les stations de Paimbœuf et de Saint-Père-en-Retz desservent la plage de Saint-Brévin-l'Océan. Les voyageurs porteurs de billets de Bains de Mer de Paris à Paimbœuf ont la faculté d'effectuer sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Paimbœuf dans les bateaux de la Compagnie de Navigation de la Basse-Loire.

CHEMINS DE FER DE L'EST

RELATIONS DIRECTES DE LA Cie DE L'EST

SERVICES PERMANENTS

a) Avec la Suisse, *viâ* Belfort-Bâle (trains rapides);

b) Avec l'Italie, *viâ* Belfort-Bâle et le St-Gothard (trains rapides);

c) Avec Mayence, Wiesbaden, Francfort-sur-Mein, Ems et Hombourg-les-Bains, *viâ* Metz, Sarrebruck (trains directs);

d) Avec Coblence, *viâ* Pagny-sur-Moselle, Trêves (trains directs);

e) Avec l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et la Turquie:

1° *viâ* Avricourt-Strasbourg (train d'Orient);

2° *viâ* Belfort-Bâle, la Suisse orientale, l'Arlberg (trains rapides),

f) Avec Luxembourg, *viâ* Longuyon, Longwy, Rodange (trains directs).

Billets directs simples et d'aller et retour pour les principales villes de l'étranger.

La durée du trajet de Paris (Est) à Bâle est de 8 heures; Zurich: 11 h. 45; Lucerne: 11 h. 30; Milan: 17 heures; Mayence: 12 h. 15; Wiesbaden: 13 h. 15; Ems: 11 h. 45; Francfort-sur-Mein: 13 h. 15; Hombourg-les Bains: 13 h. 50; Coblence: 10 h. 20.

Vienne (train d'Orient): *viâ* Avricourt-Strasbourg, 22 h. 46; (train rapide) *viâ* Arlberg, 33 h. 14.

Budapest (train d'Orient): *viâ* Avricourt-Strasbourg, 26 h. 44; (train rapide) *viâ* Arlberg, 40 heures.

Belgrade (train d'Orient): *viâ* Avricourt-Strasbourg, 34 h. 15; (train rapide) *viâ* Arlberg, 48 h. 15.

Sofia (train d'Orient): *viâ* Avricourt-Strasbourg, 43 h. 30; (train rapide) *viâ* Arlberg, 60 heures.

Constantinople (train d'Orient): *viâ* Avricourt-Strasbourg, 62 h. 39; (train rapide *viâ* Arlberg, 79 h. 57.

Luxembourg, 7 h. 40

Il est délivré, pendant toute l'année, au départ de Paris (Est), conjointement avec une carte d'abonnement suisse de 15 ou 30 jours, des billets d'aller et retour, valables 33 jours, pour l'un quelconque des points ci-après: Bâle (*viâ* Petit-Croix), Delle-frontière, Villers-frontière, les Verrières-frontière, Vallorbe-frontière et Genève. Le retour s'effectue de l'un quelconque des points précités à Paris (Est). Les abonnements généraux suisses de 15 et 30 jours de validité, sont également délivrés à Paris (Est) aux porteurs d'un titre quelconque de transport (autre qu'un billet d'aller et retour ordinaire) du trafic français ou du trafic franco-suisse.

Les gares des sept grands réseaux français délivrent, toute l'année, des billets de voyages circulaires combinés en Suisse conjointement: 1° avec des carnets d'excursion français à itinéraires facultatifs; 2° avec un titre quelconque de transport (autre qu'un billet d'aller et retour ordinaire) du trafic français ou du trafic franco-suisse, valable en France jusqu'à Delle, le Locle, Pontarlier, Genève ou le Bouveret

CHEMIN DE FER DU MIDI

Excursions aux Pyrénées

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

Durée des voyages : 20 jours (1) pour les 7 premiers itinéraires et 25 jours (1) pour le dernier.

Faculté d'arrêt dans toutes les gares des parcours.

1er Itinéraire. — Bordeaux-Saint-Jean, Agen, Montauban, Toulouse-Matabiau, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Tapbes, Bagnères-de-Bigorre, Mont-de-Marsan, Arcachon, Bordeaux-Saint-Jean.

2e Itinéraire. — Bordeaux-Saint-Jean, Agen, Montauban, Toulouse-Matabiau, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Hendaye-Irun, Dax, Arcachon, Bordeaux-Saint-Jean.

3e Itinéraire. — Bordeaux-Saint-Jean, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Hendaye-Irun, Dax, Bordeaux-Saint-Jean.

1re classe, **68** fr. — 2e classe, **51** fr.

4e Itinéraire. — Comme au 1er itinéraire, plus le trajet de Toulouse et Cette et retour.

5e Itinéraire, — Comme au 2e itinéraire, plus le trajet de Toulouse-Matabiau à Cette et retour.

6e Itinéraire. — Comme au 1er itinéraire, plus le trajet de Toulouse-Matabiau à Cerbère-Port-Bou et retour.

7e Itinéraire. — Comme au 2e itinéraire, plus le trajet de Toulouse-Matabiau à Cerbère-Port-Bou et retour.

1re classe, **91** fr. — 2e classe, **68** fr.

9e Itinéraire. — Marseille, Cette, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, Toulouse-Matabiau, Montauban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau ou Dax, Mimbaste, Pau ou Morcenx, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Bagnères-de-Luchon, Montréjeau, Toulouse-Matabiau, Cette, Marseille.

1re classe, **114** fr. — 2e classe, **87** fr.

(1) La durée de validité des billets peut être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet circulaire pour chaque période de 10 jours. Les demandes de prolongation ne peuvent être admises que pour les billets non encore périmés.

Billets spéciaux d'aller et retour pour parcours supplémentaires non compris dans les itinéraires des voyages circulaires

Des billets spéciaux d'aller et retour, en 1re et 2e classe, comportant une réduction de 25 0/0 sur le double du prix des billets simples, sont délivrés au départ de toutes les stations situées sur les embranchements non prévus dans les itinéraires ci-dessus désignés pour les points de soudure de ces embranchements avec les dits itinéraires. La demande de ces billets doit être faite, au moins trois jours à l'avance, au chef de la station de départ ; elle n'est admise que si le voyageur demande, en même temps, un billet de voyage circulaire.

Réciproquement, les voyageurs, porteurs de billets de voyages circulaires, trouvent à leur passage dans les gares de bifurcation, des billets d'aller et retour avec une réduction de 25 0/0 pour toutes les stations des embranchements non compris dans l'itinéraire du voyage qu'ils effectuent.

Chacun de ces billets spéciaux donne droit, mais seulement pour les sept premiers parcours, à un jour d'augmentation du délai de validité du billet circulaire.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne

Des billets d'aller et retour de 1re et 2e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations des réseaux de l'Etat, d'Orléans et du Midi

Pour Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Camboville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, la Presle, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Bearn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes.....	20 0/0	Pour une famille de 4 personnes.....	30 0/0
— 3 —	25 0/0	— 5 —	35 0/0

Pour une famille de 6 personnes et plus..... 40 0/0

DURÉE DE VALIDITÉ : 33 JOURS (*non compris les jours de départ et d'arrivée*)

La durée de validité des billets de famille indiquée ci-dessus peut être prolongée, une ou deux fois, de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille. La demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la durée de validité, en tenant compte, s'il y a lieu, d'une première prolongation de 30 jours déjà payée. — Ces formalités peuvent être remplies : soit à la gare de départ, soit à la station hivernale ou balnéaire de destination, soit aux gares d'arrêt. — Les voyageurs ont la faculté de payer en une seule fois le supplément correspondant à la prolongation de deux périodes de 30 jours.

Ces billets sont établis, tant à l'aller qu'au retour, d'après l'itinéraire indiqué par les voyageurs ; ils donnent droit de s'arrêter sur tous les points du parcours choisi que les titulaires ont désignés au départ.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER DU MIDI

EXCURSIONS DANS LES CÉVENNES

Visite des Gorges du Tarn

BILLETS D'EXCURSIONS A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

Au moyen de ces billets d'excursion, les voyageurs peuvent se rendre, à prix réduits, d'une gare quelconque des sept grands réseaux français, dans la Lozère où sont réunis de très intéressantes curiosités naturelles (gorges du Tarn, Grands-Causses, Montpellier-le-Vieux, grotte de Dargilan, cascade de Bramabiau, rivières souterraines, etc.)

Les voyageurs qui désirent faire l'excursion des gorges du Tarn doivent quitter le chemin de fer à Mende ou à Banassac-la-Canourgue et le reprendre à Aguessac ou à Millau.

Pour faciliter cette excursion, la Compagnie des chemins de fer du Midi délivre dans ses gares de Mende et de Banassac-la-Canourgue, du 1er avril au 31 octobre de chaque année, des billets spéciaux de correspondance valables en voitures et en barques, à partir de ces points, jusqu'à Aguessac ou Millau, selon le cas.

AVIS. — *Il est utile de demander ces billets* **24 heures** *à l'avance.*

Une notice indiquant en détail les prix et les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées les excursions ci-dessus est envoyée *franco* à toute personne qui en fait la demande à la Compagnie du Midi. Cette demande peut être adressée, soit au bureau commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris ; soit au bureau des tarifs, rue de la Gare, à Bordeaux.

CHEMIN DE FER DU NORD

Paris à Londres

(Viâ Calais ou Boulogne)

CINQ SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Trajet en 7 heures, traversée en 1 heure

Tous les trains comportent des deuxièmes classes ; en outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres et de Londres pour Paris à 9 heures du soir et les trains de jour partant de Paris pour Londres à 3 h. 45 s. et de Londres pour Paris à 2 h. 45 s. *viâ* Boulogne-Folkestone, prennent des voyageurs munis de billets de 3e classe.

Départs de Paris	Départs de Londres
Calais-Douvres : 9 h., 11 h. 50 m. et 9 h. soir.	*Viâ* Douvres-Calais : 9 h., 11 h. m. et 9 h. soir.
Boulogne-Folkestone : 10 h. 30 m. et 3 h. 45 soir.	*Viâ* Folkestone-Boulogne : 10 h. m. et 2 h. 45 soir.

Services officiels de la Poste. — *Viâ-Calais*

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express Européens pour l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Belgique. la Hollande, l'Italie, les Indes, l'Egypte, l'Espagne, le Portugal, etc.

Services directs entre Paris et Bruxelles

Trajet en 4 h. 30

Départs de Paris	Départs de Bruxelles
8 h. 30 matin, midi 40, 3 h. 50, 6 h. 20 et 11 h. du soir.	à 8 h. et 8 h. 57 du matin, 1 h. et 6 h. 4 du s. et min. 15

Wagon-salon et wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 6 h. 20 du soir et de Bruxelles à 8 h. du matin.
Wagon-salon-restaurant aux trains partant de Paris à 8 h. 30 du matin et de Bruxelles à 6 h. 4 du soir.

Services directs entre Paris et la Hollande

Trajet en 10 heures

Départs de Paris à 8 h. 30 du matin, midi 40 et 11 h. du soir. — Départs d'Amsterdam à 8 h. 28 du matin, midi 40 et 6 h. 20 du soir. — Départs d'Utrecht à 8 h. 40 du matin. 1 h. 16 et 6 h. 46 du soir.

Services directs entre Paris, l'Allemagne et la Russie

Cinq express sur Cologne, trajet en 8 heures

Départs de Paris à 8 h. 50 du matin, 1 h. 50, 6 h. 20, 9 h. 25 et 11 h. du soir. — Départs de Cologne à 4 h. 40 et 9 h. 03 du matin, 1 h. 45 et 11 h. 21 du soir.

Quatre express sur Berlin, trajet en 19 heures (Par le Nord-Express en 17 heures)

Départs de Paris à 8 h. 50 du matin, 1 h. 50, 9 h. 25 et 11 h. du soir. — Départs de Berlin à 1 h. 5, 10 h. et 11 h. 55 du soir.

Quatre express sur Francfort-sur-Mein, trajet en 12 heures

Départs de Paris à 1 h. 50, 6 h. 20, 9 h. 25 et 11 h. du soir. — Départs de Francfort à 8 h. 25 du matin. 5 h 48 et 11 h. 5 du soir et 1 h. du matin.

Deux express sur Saint-Pétersbourg, trajet en 54 heures (Par le Nord-Express en 46 heures)

Départs de Paris à 8 h. 50 du matin et 9 h. 25 ou 11 h. du soir.— Départs de St-Pétersbourg à midi et 10 h. 30 du s.

Un express sur Moscou, trajet en 62 heures

Départs de Paris à 9 h. 25 du soir. — Départs de Moscou à 5 h. 15 du soir.

Nord-Express

Le train de luxe Nord-Express circule tous les jours entre PARIS-NORD, LIÈGE et BERLIN avec continuation les vendredis de BERLIN sur VARSOVIE, les jeudis et dimanches de BERLIN sur SAINT-PETERSBOURG. — Au retour, les samedis et mercredis au départ de SAINT-PETERSBOURG, les samedis au départ de VARSOVIE, tous les jours, entre BERLIN, LIEGE et PARIS. (Voitures directes entre PARIS et la frontière Russe.)

Aller. — Départ de Paris-Nord à 1 h. 50 soir. Arrivée à Berlin à 8 h. matin. Ce train est en correspondance directe avec l'Ostende-Vienne. — Arrivée à Saint-Pétersbourg les vendredis et les lundis à 2 h. 40 soir.

Retour. — Départ de Saint-Pétersbourg les samedis et mercredis à 6 h. soir. — Départ de Berlin à 11 h. 1 s. Arrivée à Paris-Nord à 4 h. soir.

Le train de luxe *Nord-Express* de CALAIS pour BRUXELLES, BERLIN et SAINT-PÉTERSBOURG continue à circuler comme suit : *Aller.* — Départ de Londres à **11** h. du matin, de Calais à **2** h. **37** soir, les mercredis et samedis ; arrivée à Berlin les jeudis et dimanches à **8** h. du matin et à Saint-Pétersbourg les vendredis et lundis à **2** h. **40** soir. *Retour.* — Départ de Saint-Pétersbourg à **6** h. soir les mercredis et samedis ; de Berlin à **11** h. **1** soir, les jeudis et dimanches ; arrivée à Calais à **3** h. **25** soir et à Londres à **7** h. **30** soir les vendredis et lundis. *A l'aller, ce train de luxe est en correspondance à Bruxelles avec l'Ostende-Pétersbourg — Au retour, il relève à Bruxelles le Pétersbourg-Ostende. NOTA. — En outre, le tr. partant de Londres à* **9** *h. mat., correspond tous les soirs, à Bruxelles, avec le tr. de luxe Nord-Express pour Berlin.*

Services entre Paris, le Danemark, la Suède et la Norvège

Deux express sur Christiania, trajet en 53 heures. — Départs de Paris : 1 h. 50 et 9 h. 25 ou 11 h. soir. — Départs de Christiania : 9 h. 40 m. et 11 h. 15 s. — *Deux express sur Copenhague, trajet en 29 heures.* — Départs de Paris : 1 h. 50 et 9 h. 25 soir. — Départ de Copenhague : Midi et 8 h. 13 soir.

Deux express sur Stockholm, trajet en 46 heures. — Départs de Paris : 1 h. 50 et 9 h. 25 ou 11 h. soir. — Départs de Stockholm : 8 h. 40 et 10 h. 15 soir.

CHEMIN DE FER DU NORD

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

Billets valables pour 30 jours, délivrés du 1er Mai au 30 Septembre

Avec facilité de s'arrêter aux principaux points du parcours, soit en France, soit à l'Étranger

Voyages en Belgique et dans le Nord de la France

1er Itinéraire : Première classe. . . **88 fr. 30** — Deuxième classe. . . **64 fr. 60**
2e Itinéraire : Première classe. . . **67 fr. 70** — Deuxième classe. . . **49 fr. 45**
3e Itinéraire : Première classe. . . **74 fr. 30** — Deuxième classe. . . **54 fr. 65**

On délivre des Billets pour ce voyage : A PARIS, *à la gare du Nord*, ET DANS LES DÉPARTEMENTS, aux gares de Lille, Amiens, Rouen, Douai et Saint-Quentin pour les deux premiers itinéraires, et à Paris-Nord et à Saint-Quentin, pour le 3e itinéraire.

Bords de la Meuse

Première classe. . . . . **72 fr. 70** — Deuxième classe. . . . . **53 fr. 20**

On délivre des Billets pour ce voyage : A PARIS, *à la gare du Nord*, ET DANS LES DÉPARTEMENTS, aux principales gares du réseau du Nord situées sur l'itinéraire.

Voyage en Belgique, Hollande et le Rhin

Première classe. . . . . **110 fr. 70** — Deuxième classe. . . . . **83 fr. 80**

On délivre des Billets pour ce voyage : A PARIS, *à la gare du Nord*, ET DANS LES DÉPARTEMENTS, aux gares d'Amiens, Rouen, Douai, Saint-Quentin.

Chaque Billet donne droit au transport gratuit de 25 kilos de bagages sur tout le parcours

(Excepté sur les Chemins de fer de l'État belge.)

Services directs entre Paris et Londres

Cinq départs par jour à heures fixes. — Trajet en 7 heures — Traversée en 1 heure

1° Par Calais et Douvres

Trains rapides à 9 h. et 11 h. 50 du matin (1re et 2e classe) et à 9 h. du soir (1re, 2e et 3e classe)

2° Par Boulogne et Folkestone

Trains rapides à 10 h. 30 du matin (1re et 2e classe) et à 3 h. 45 du soir (1re, 2e et 3e classe)

Billets d'aller et retour valables pour un mois, soit par Boulogne, soit par Calais

Première classe, **118 fr. 45.** — Deuxième classe, **87 fr. 25,** — Troisième classe, **50 fr.**

SAISON DES BAINS DE MER

DE LA VEILLE DES RAMEAUX AU 31 OCTOBRE

Billet d'aller et retour valables du Vendredi au Mardi

PRIX AU DÉPART DE PARIS POUR

	1re cl.	2e cl.	3e cl.		1re cl.	2e cl.	3e cl.
Eu	25.40	20.10	13.70	Boulogne	34. »	25.70	18.90
Le Tréport Mers	25.75	20.35	13.90	Wimille-Wimereux, Ambleteuse, Andresselles	34.55	26.10	19.30
Saint-Valery	27.15	21.35	14.75	Marquise-Rinxent (Wisant)	35.50	26.75	20. «
Cayeux	29.30	23.05	15.95	Calais-Ville	37.90	29. »	21.85
Le Crotoy	27.90	21.95	15.15	Gravelines	38.85	29.95	22.60
Quend (Fort-Mahon)	28.30	22.15	15.45	Loon-Plage	38.75	29.90	22.50
Conchil-le-Temple (Fort-Maho.)	28.80	22.50	15.75	Dunkerque	38.85	29.95	22.60
Berk	31. »	24.15	17. «	Ghyvelde Bray-Dunes	39.95	31.15	23.40
Etapes (Paris-Plage)	30.90	23.95	17. »	Woincourt	26.45	20.85	14.35
Dannes-Camiers	31.70	24.40	17.50				

Des carnets comportant cinq billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations du réseau à destination des stations balnéaires ci-dessus.

Le voyageur qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de distribution.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

BAINS DE MER

Billets d'aller et retour à prix réduits

Valables du jeudi à 5 h. du soir au Lundi

Délivrés

Du Samedi de la veille de la Fête des Rameaux à Octobre

DE PARIS AUX GARES SUIVANTES	1re classe	2e classe
Dieppe, (Pourville, Puys, Berneval)	26 »	17 50
Petit-Appeville (halte), Pourville	26 50	18 »
Duville-la-Rivière, Quiberville.	28 50	19 »
Eu (Bois de Cise, le Bourg-d'Ault, Oneval, Touffreville-Criel	29 »	19 50
Le Tréport-Mers	29 50	20 »
Saint-Valery-en-Caux, Veules	29 »	19 50
Cany, Veulettes, Les Petites-Dalles, Les Grandes-Dalles	29 »	19 50
Fécamp, Grainval, Saint-Pierre-en-Port, Froberville, Yport	30 »	21 50
Les Loges, Vaucottes-sur-Mer.	30 »	22 »
Etretat, Bruneval	30 »	22 »
Le Havre, Sainte-Adresse, Bruneval	30 »	22 »
Caen, Honfleur.	30 »	22 »
Trouville-Deauville, Villerville, Blonville	30 »	21 50
Villers-sur-Mer.	30 »	22 »
Beuzeval, Houlgate.	33 »	23 »
Dives, Cabourg, Le Home Varaville	33 »	23 »
Luc, Lion-sur-Mer, Langrune	34 »	25 »
Saint-Aubin.	34 »	25 »
Bernières	35 »	26 »
Courseulles, Ver-sur-Mer	35 »	26 »
Bayeux, Arromanches, Port-en-Bessin, Saint-Laurent-sur-Mer, Asnelles.	36 »	26 »
Isigny-sur-Mer.	40 »	30 »
Montebourg (Quineville, Saint-Waast-la-Hougue, Barfleur, parcours par chemin de fer départemental non compris dans le prix du billet,	45 »	32 50
Valognes	45 »	33 50
Cherbourg	50 »	36 »
Coutances, Agon, Coutainville, Regneville.	45 »	33 50
Denneville (halte)	50 »	33 50
Portbail.	50 »	34 »
Barneville	50 »	34 50
Carteret	50 »	35 »
Granville, Douville, Saint-Pair, Bouillon, Jullouville	45 »	32 »
Montviron-Sartilly (Carolles, Saint-Jean, La Thomas).	45 »	31 50

Chemins de Fer de Paris à Lyon & à la Méditerranée

TARIF SPÉCIAL (G. V.) N° 5

CARTES D'ABONNEMENT

DÉLIVRÉES SUR TOUTES SECTIONS DU RÉSEAU

Ces cartes, nominatives, sont valables pendant trois mois, six mois et un an pour les parcours et aux prix indiqués au tableau ci-contre

CONDITIONS

I. — La carte d'abonnement est exclusivement personnelle; elle doit être signée par l'abonné, qui est tenu de la présenter à toute réquisition et de se prêter, en outre, à toutes les mesures de contrôle que la Compagnie jugera convenable d'adopter. — L'abonné qui ne présente pas sa carte paie le prix de sa place. Ce prix est irrévocablement acquis à la Compagnie.

II. — La carte d'abonnement trouvée entre des mains autres que celles du titulaire est retenue par les agents de la Compagnie et annulée. Dans ce cas, il n'est fait à l'abonné aucun remboursement, même partiel, du prix de son abonnement, qui restera complètement acquis à la Compagnie, indépendamment de tous dommages et intérêts à lui réclamer.

Il en est de même si l'abonné s'en sert pour un parcours autre que celui qui y est indiqué.

Le tout sans préjudice de toutes poursuites correctionnelles.

III. — L'abonné a le droit de prendre et de quitter le train à toutes les stations comprises dans les parcours indiqués sur sa carte. En outre, tout train comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit, est à la disposition de l'abonné, à la condition, toutefois, que *pour le parcours à effectuer* l'affiche de la marche des trains indique que les voyageurs de la même classe *à plein tarif* ont accès dans le train.

IV. — La carte d'abonnement n'est valable que pour la classe de voiture qui s'y trouve désignée. En conséquence, tout abonné monté dans une voiture d'une classe supérieure à celle indiquée par sa carte a à payer le prix de la place qu'il a occupée, à moins qu'il n'ait prévenu le chef de la gare de départ ou le conducteur du train de son intention de changer de classe. Le supplément de prix à payer au départ ou à l'arrivée serait alors le montant qu'aurait à payer, en pareil cas, un voyageur porteur d'un billet simple, c'est-à-dire la différence entre le prix afférent à la place occupée et celui de la place à laquelle le voyageur a droit en vertu de son abonnement.

Les cartes d'abonnement de 1re classe ne donnent pas droit aux places de luxe. — Les abonnés de 1re classe qui occupent ces places payent intégralement le supplément du prix fixé par le tarif spécial G. V. n° 2.

V. — L'abonné prend l'engagement :

1° De ne réclamer, en aucun cas, le prix de son abonnement qui reste acquis à la Compagnie.

2° De ne point faire, au détriment de la Compagnie, le trafic de la messagerie, en présentant, comme lui appartenant, des colis ne faisant point partie de son bagage personnel;

3° De se présenter, dès l'arrivée du train, à la gare destinataire pour prendre livraison de ses colis ou pour les faire mettre en dépôt, sur remise de son bulletin et production de sa carte d'abonnement; si l'une quelconque de ces conditions n'était pas remplie, la taxe de la messagerie serait appliquée auxdits colis;

3° De ne jamais transporter, soit sur lui, soit dans ses bagages à la main ou engegistrés, une quantité d'or représentant plus de 10.000 fr.;

5° De n'exercer, à raison de l'abonnement, aucune action, ni prétendre à aucune indemnité contre la Compagnie pour cause d'arrêt, empêchement, retard, changement de service, diminution du nombre des trains ou défaut de place, qui l'obligerait à monter dans les voitures d'une classe inférieure.

Les abonnements doivent être demandés au moins *huit jours* à l'avance. — Outre le prix principal de l'abonnement stipulé au tableau ci-dessous, et qui est payable en entier et d'avance, chaque abonné est tenu de remettre à la Compagnie, pour garantie de la restitution de sa carte, immédiatement après l'expiration de l'abonne-

ment, une somme de 10 francs, qui lui sera rendue en échange de sa carte. — A défaut de la remise de la carte le jour même, ou au plus tard dans les huit jours de la cessation de l'abonnement, cette somme de 10 francs sera acquise de plein droit à la Compagnie.

En cas de perte de sa carte, le titulaire doit en donner immédiatement avis à la Compagnie ; faute de quoi, il sera statué à son égard comme il est prévu ci-dessus pour le cas où sa carte est trouvée en d'autres mains.

Une nouvelle carte ne sera délivrée à l'abonné qu'après un délai de dix jours, nécessaire pour assurer l'efficacité du contrôle. — Cette carte, comme la première, n'est remise au titulaire qu'après le dépôt d'une nouvelle somme de 10 francs dans les conditions ci-dessus stipulées.

Les conditions du tarif général pour le transport des voyageurs, non contraires aux dispositions particulières qui précèdent, sont applicables au présent tarif spécial.

PRIX DES CARTES D'ABONNEMENT

DISTANCES KILOMÉTRIQUES	3 mois			6 mois			Un an		
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
De 1 à 6 kil.	45	34	23	68	51	34	102	76	51
— 1 à 7 —	54	41	27	81	61	41	122	92	61
— 1 à 8 —	63	48	32	95	71	48	141	106	71
— 1 à 9 —	70	53	35	105	79	53	158	119	79
— 1 à 10 —	76	57	38	114	85	57	170	128	85
— 1 à 11 —	81	61	41	122	91	61	182	137	91
— 1 à 12 —	86	65	43	129	97	65	193	145	97
— 13 à 14 —	95	71	48	142	106	71	212	159	106
— 15 à 16 —	103	77	52	154	115	77	230	173	115
— 17 à 18 —	110	83	55	165	124	83	248	186	124
— 19 à 20 —	117	88	59	176	132	88	264	198	132
— 21 à 22 —	124	93	62	186	140	93	279	210	140
— 23 à 24 —	131	98	66	196	147	98	293	220	147
— 25 à 26 —	137	103	69	205	154	103	308	230	154
— 27 à 30 —	148	111	74	213	166	111	332	249	166
— 31 à 35 —	161	121	81	241	181	121	362	272	181
— 36 à 40 —	173	130	87	259	195	130	389	292	195
— 41 à 45 —	185	138	93	276	207	138	414	311	207
— 46 à 50 —	194	146	97	291	219	146	437	328	219
— 51 à 60 —	214	161	107	321	241	161	482	362	241
— 61 à 70 —	232	174	116	348	261	174	522	392	261
— 71 à 80 —	249	187	125	374	282	187	563	423	282
— 81 à 90 —	266	200	133	400	300	200	600	450	300
— 91 à 100 —	280	210	140	420	315	210	630	475	315
— 101 à 120 —	308	230	154	460	350	230	695	525	350
— 121 à 140 —	337	250	169	500	380	250	760	570	380
— 141 à 160 —	356	270	178	535	400	270	800	600	400
— 161 à 180 —	380	285	190	570	425	285	850	640	425
— 181 à 200 —	400	300	200	600	450	300	900	675	450
— 201 à 225 —	425	320	213	640	480	320	960	720	480
— 226 à 250 —	450	340	225	675	510	340	1.020	765	510
— 251 à 300 —	490	370	245	740	555	370	1.110	835	555
— 301 à 350 —	530	400	265	800	600	400	1.200	900	600
— 351 à 400 —	565	425	285	850	640	425	1.275	960	640
— 401 à 450 —	600	450	300	900	675	450	1.350	1.015	675
— 451 à 500 —	635	475	320	950	710	475	1.420	1.065	710
— 501 à 600 —	700	520	350	1.040	780	520	1.560	1.170	780
— 601 à 700 —	750	560	375	1.120	840	560	1.680	1.260	840
— 701 à 800 —	800	600	400	1.200	900	600	1.800	1.350	900
— 801 à 900 —	850	640	425	1.275	960	640	1.920	1.440	960
— 901 à 1.000 —	900	675	450	1.350	1.020	675	2.030	1.520	1.020
— 1.001 à 2.000 —	1.000	750	500	1.500	1.135	750	2.250	1.690	1.130
Réseau (1).....	»	»	»	1.600	1.200	800	2.400	1.800	1.200

(1) Les cartes valables sur tout le réseau P.-L.-M. le sont également sur le réseau P.-L.-M. Algérien.

Les *cartes d'abonnement d'un mois* ne sont délivrées que pour les parcours n'excédant pas 100 kilomètres ; leur prix est fixé à la moitié de celui d'une carte d'abonnement de trois mois pour le même parcours.

Voyages circulaires à itinéraires fixes

La Compagnie P.-L.-M. délivre, à des prix *très réduits*, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes extrêmement variés, d'une durée de validité variant entre 15 et 90 jours, selon la longueur du parcours. Ces billets, au moyen desquels les voyageurs peuvent s'arrêter à un point quelconque de l'itinéraire, permettent de parcourir :

1° La Savoie ; 2° le centre de la France, l'Auvergne, le golfe de Gascogne et les Pyrénées ; 3° la France et la Suisse ; 4° l'est et le centre de la France, la Suisse et l'Autriche jusqu'à Vienne ; 5° la France, l'Espagne et le Portugal ; 6° la France et l'Algérie avec ou sans l'Espagne et l'Italie ; 7° la France, la Belgique, la Hollande, les bords du Rhin et la Suisse ; 8° la France et l'Italie avec ou sans la Suisse, l'Autriche et la Bavière.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs

SUR LE RÉSEAU DE P.-L.-M.

BILLETS INDIVIDUELS ET BILLETS COLLECTIFS

Il est délivré, *pendant toute l'année*, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., des *billets individuels et des billets de famille*, à prix *très réduits*, pour effectuer sur ce réseau des *voyages circulaires*, à itinéraires établis par les *voyageurs* eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Ces billets, qui donnent à leur porteur le droit de s'arrêter dans toutes les gares de l'itinéraire, sont valables pendant 30, 45 ou 60 *jours*, suivant l'importance du parcours. Cette validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une durée égale à celle de la durée primitive, moyennant le paiement, chaque fois, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. Les *réductions* de prix varient entre 20 et 50 0/0. Arrêts facultatifs.

Les *billets de famille* ou *collectifs* sont délivrés aux familles d'*au moins* 4 personnes payant place entière et voyageant ensemble. Le prix s'obtient en ajoutant, au prix de trois billets de voyages circulaires à itinéraires facultatifs ordinaires, la moitié du prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, sans, toutefois, que ce prix puisse descendre au-dessous de 50 0/0 du Tarif général appliqué à l'ensemble des membres de la famille.

Les demandes des billets doivent être faites *5 jours* au moins à l'avance et être accompagnées d'une consignation de 10 fr. par billet demandé.

(*Voir Livret-Guide P.-L.-M.*)

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

PARIS A BERNE ET A INTERLAKEN

via DIJON-PONTARLIER. — LES VERRIÈRES-NEUCHATEL ou réciproquement

Billets valables 60 jours

Délivrés du **15 Avril au 15 Octobre** *à la Gare de* **PARIS-LYON** *et dans les* **Bureaux succursales**

ARRÊTS FACULTATIFS SUR TOUT LE PARCOURS

Franchise de 30 kilogrammes de Bagages sur tout le parcours

TRAJET RAPIDE DE PARIS A BERNE ET A INTERLAKEN

Sans changement de voiture (1re et 2e classe)

SLEEPING-CAR dans les Trains de nuit

Tous les billets ci-dessus sont valables pour tous les trains où sont admis les voyageurs porteurs de billets de même classe à plein tarif et pour le même parcours (*y compris par conséquent les express et les rapides*).

De PARIS à ÉVIAN sans réciprocité (Via Mâcon-Culoz)

VALABLES PENDANT 40 JOURS

avec faculté de **prolongation** *de* **2 périodes** *de* **20 jours** *chacune, moyennant un supplément, pour chaque prolongation, de 10 0/0 du prix des billets*

Délivrés du 1er Juin au 30 Septembre -:- Trajet rapide sans changement de voiture

Valables pour tous les trains ayant des voitures de leur classe (y compris les express et les rapides) à la condition, toutefois, que pour le parcours à effectuer, l'affiche de la marche des trains dispose que les voyageurs de même classe à plein tarif ont accès dans le train.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

WAGONS-LITS

ET DES

GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

DIRECTION GÉNÉRALE :

PARIS — 46, rue des Mathurins, 46 — PARIS

NORD-EXPRESS

Train de Luxe quotidien entre { **PARIS & BERLIN** / **OSTENDE & BERLIN**

Train de Luxe tri-hebdomadaire entre :

PARIS-SAINT-PÉTERSBOURG & LONDRES-SAINT-PÉTERSBOURG

Départs de PARIS et de LONDRES les lundis, mercredis et vendredis. — Départs de SAINT-PÉTERSBOURG les mardis, jeudis et samedis.

PARIS à SAINT-PÉTERSBOURG en 46 heures

LONDRES à SAINT-PETERSBOURG en 49 heures par Calais

50 heures par Ostende

Train de Luxe hebdomaire entre :

PARIS-VARSOVIE & LONDRES-VARSOVIE

Départs de PARIS et de LONDRES les jeudis. — Départs de VARSOVIE les samedis

Paris à Varsovie en 29 heures — Londres à Varsovie en 33 heures

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

CONDITIONS GÉNÉRALES

Des Billets d'Excursions

OU DES

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES

Billets. — Pour être valables, les billets doivent porter le timbre à date de la gare de départ et la signature du titulaire. Ils sont personnels et ne peuvent être transférés.

Les voyageurs doivent présenter à toute réquisition des agents des Compagnies leurs billets complets, sauf les coupons correspondants aux trajets effectués. Ils sont tenus, en outre, de donner leur signature chaque fois qu'elle leur est demandée.

Tout coupon isolé est considéré comme nul et retiré, si le voyageur ne peut représenter en même temps les autres parties du billet qui doivent rester entre ses mains, y compris la couverture qui porte sa signature et la date de laquelle part la durée de la validité du billet.

Le voyageur est prié de veiller avec soin à ce que les coupons relatifs à des parcours restant à effectuer ne soient pas détachés du billet par le personnel des trains ou des gares.

Au cas où, par erreur, des coupons relatifs à des parcours non encore effectués auraient été détachés, le voyageur doit demander immédiatement la restitution des coupons, ou en référer au besoin au chef de la gare la plus proche.

En cas de perte du billet, d'interruption ou d'abandon du voyageur pour une cause quelconque (maladie, etc.), qui ne permettrait pas au voyageur de continuer son voyage, les Compagnies ne sont tenues à aucun remboursement pour les parcours restant à effectuer.

Validité. — Les billets sont valables pendant la durée qu'ils indiquent, jour pour jour, non compris le jour de départ.

Prolongation. — La durée de validité de la plupart des voyages circulaires peut être prolongée moyennant supplément (Voir les conditions particulières pour chaque itinéraire).

Bagages. — Moyennant la taxe de 0 fr. 10 par chaque enregistrement, les voyageurs ont droit au transport gratuit de 30 kilog. par billet entier et 20 kilogr. par demi-place.

Pour chaque partie du parcours, les bagages sont enregistrés à chaque point de départ. En cas de séjour des bagages dans les gares du parcours autorisé, il est dû les frais accessoires du dépôt, conformément aux tarifs généraux des Compagnies.

Trains. — Tous les trains portant des voyageurs de même classe à plein tarif sont à la disposition des voyageurs porteurs de billets circulaires, dans les conditions toutefois portées à la connaissance du public dans l'affiche de la marche des trains de chacune des Compagnies intéressées.

Itinéraire. — Les voyageurs peuvent suivre, à leur gré, l'itinéraire dans l'*ordre inverse* de celui indiqué. — Toutefois ce sens ne peut être modifié pendant le cours du voyage.

Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Tout parcours non prévu dans l'itinéraire doit être payé à part sans aucune compensation avec les parcours abandonnés.

Parcours supplémentaires. — Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyages circulaires ou d'excursion empruntant le réseau ou inversement des billets d'aller et retour de 1re et 2e classe, à prix réduits.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

Le délai de validité des billets pour parcours supplémentaires expire en même temps que celui des billets d'excursion auxquels ils viennent se souder. Toutefois ce délai est prolongé de trois jours pour le billet aller et retour délivré au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

Arrêts. — Indépendamment des arrêts à toutes les gares indiquées sur les coupons, le voyageur a la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains. Toutefois il doit faire apposer sur une des cases disposées à cet effet le timbre de la gare où il s'arrête.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

AUX

STATIONS THERMALES & HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Des Billets d'*ALLER* et *RETOUR*, avec réduction de **25** 0/0 en 1re classe et de **20** 0/0 en 2e et 3e classe sur les prix calculés au Tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'*Orléans*, pour Agde, Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Argelès-sur-Mer, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Balarne, Barbottan, Biarritz, Le Boulou, Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure, etc.

DURÉE DE VALIDITÉ : 25 JOURS

NON COMPRIS LES JOURS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Les billets d'aller et retour sont délivrés pour l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent à leur gré choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégeant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Exceptionnellement, les voyageurs porteurs de billets d'aller et retour pour **Biarritz** peuvent descendre à **Bayonne** à l'aller et repartir de cette gare au retour.

Excursions en Touraine aux Châteaux des Bords de la Loire

ET AUX STATIONS BALNÉAIRES DE LA LIGNE DE SAINT-NAZAIRE AU CROISIC ET A GUÉRANDE

PREMIER PARCOURS

— Durée : 30 Jours —

PRIX DES BILLETS

1re classe : **86** fr. — 2e classe : **63** fr.

Paris — Orléans — Blois — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande — Angers et retour à Paris, *via Blois* ou *Vendôme*, ou *via Chartres*, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

DEUXIÈME PARCOURS

— Durée : 15 Jours —

1re classe : 54 fr. — 2e ctasse : 41 fr.

PRIX DES BILLET3

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via Blois* ou *Vendôme*.

BAINS DE MER

Billets d'Aller et Retour pendant TRENTE-TROIS Jours

Pendant la Saison des Bains de Mer, c'est-à-dire du *Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre* de chaque année, il est délivré des billets aller et retour réduits de 40 0/0 en 1re classe, 35 0/0 en 2e classe et 30 0/0 en 3e classe, savoir : les *Vendredi*, *Samedi* et *Dimanche* de chaque semaine, à toutes les gares du réseau.

Pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, le Croisic et Guérande, Vannes, Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, le Palais, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez, Châteaulin.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER A ARCACHON

Pendant toute l'année, il est délivré pour **Arcachon**, les VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE de chaque semaine, au départ de toute station du réseau d'Orléans, *située à plus de 50 kilomètres et à moins de 300 kilomètres* d'**Arcachon**, des billets d'aller et retour de toute classe, avec réduction de **40** 0/0 en 1re classe, **35** 0/0 en 2e classe et **30** 0/0 en 3e classe sur le double du prix des billets simples.

Par exception, la gare de **Poitiers**, qui est située à 312 kilomètres d'**Arcachon**, est admise à bénéficier du tarif ci-dessus.

NOTA. — Les voyageurs de la ligne de **La Sauve** devront se rendre à leurs frais de **Bordeaux-Passerelle** à **Bordeaux-Saint-Jean**, jusqu'à ce que la ligne de **La Sauve** soit reliée directement à la gare de **Bordeaux-Bastide**.

Les billets délivrés les vendredis et samedis sont valables pour le retour jusqu'au lundi, inclusivement ; ceux délivrés le dimanche sont valables jusqu'au mardi suivant, inclusivement.

Ces billets sont délivrés par l'itinéraire le plus court.

GOLFE DE GASCOGNE, CENTRE DE LA FRANCE ET PYRÉNÉES

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les Stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

Les billets d'aller et retour de famille de 1re et 2e classe sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations des réseaux d'*Orléans*, de l'Etat et du *Midi*, pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de	2	personnes.....	20 %
—	3	—	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	—	40 %

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée

PÈLERINAGES

1° SAINTE-ANNE D'AURAY (Morbihan)

A l'occasion du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray (Morbihan) il est délivré, chaque année, du 1er *mai* au 31 *octobre inclusivement*, des billets aller retour, de toutes classes, pour les stations d'AURAY et de Sainte-Anne-d'Auray avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, 35 0/0 en 2e classe et 30 0/0 en 3e classe sur le double du prix des billets simples.

2° A ROCAMADOUR (Lot)

A l'occasion du pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du 1er *mai* au 31 *octobre inclusivement*, des billets aller et retour de toutes classes, pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, 35 0/0 en 2e classe et 30 0/0 en 3e classe snr le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de moins de **250** kilomètres.

3° A LOURDES

Billets d'aller et retour de toutes classes à destination de Lourdes

Au départ de toutes les gares des réseaux de l'Est (Paris-Est et Est-Ceinture exceptés), **de l'Etat, du Nord** (Paris-Nord et Nord-Ceinture exceptés), **d'Orléans, de l'Ouest** (Paris-Saint-Lazare, Paris-Montparnasse et Ouest-Ceinture exceptés), **de Paris-Lyon-Méditerranée et des gares de la Compagnie du Midi situées à plus de 150 kilomètres de Lourdes.**

Durée de validité variable suivant la longueur des parcours.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

SERVICE DIRECT DE LONDRES

SERVICES PAR TRAINS RAPIDES

ENTRE

Londres, Le Mont-Dore et La Bourboule

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

LIEUX DE DÉPART et de DESTINATION	PRIX DES PLACES		DURÉE DE VALIDITÉ
	1re CLASSE	2e CLASSE	
	fr. c. (*)	fr. c. (*)	
De LONDRES à La Bourboule et au Mont-Dore (sans réciprocité) :			
1° *Via* Douvres et Calais *via* Folkestone et Boulogne, Paris et Laqueille.	186 70	141 30	45 jours.
2° *Via* Dieppe, Paris et Laqueille	150 55	110 80	

La durée de validité des billets peut être prolongée d'une période de 45 jours, moyennant le paiement des suppléments suivants :

Via Calais et Boulogne. 1re cl. : 58 fr. 10 — 2e cl. : 38 fr. 55.
Via Dieppe. . . . . — 38 fr. 10 — — 29 fr. 50.

La période de prolongation part de l'expiration de la période de validité primitive. — La prolongation ne peut être demandée que pour des billets non périmés.

CONDITIONS

Les prix des billets comprennent la traversée de Paris en omnibus spéciaux des Compagnies du Nord, de l'Ouest et d'Orléans et le trajet en diligence entre Laqueille, la Bourboule et le Mont-Dore et réciproquement au retour. Ce trajet peut également être effectué en calèche ou en landau moyennant un supplément de prix.

Le voyageur peut s'arrêter à Paris. Il peut, en outre, sur le réseau de Paris à Orléans, s'arrêter à toutes les gares situées sur le parcours, à charge par lui de faire timbrer son billet, à l'arrivée, à chaque gare où il s'arrête.

Les Compagnies déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la coïncidence de trains.

Le jour de l'émission, constaté par l'apposition du timbre de la gare de départ, compte pour un jour dans le calcul de validité du billet. Le jour de l'arrivée compte également pour un jour.

Bagages. — Les bagages sont enregistrés directement de Londres pour la Bourboule et le Mont-Dore et réciproquement au retour. Les voyageurs ont droit à 25 kilogrammes de franchise par billet.

Visite de la douane. — Pour les provenances de Londres, les bagages à destination de la Bourboule et du Mont-Dore sont visités aux gares de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Nord suivant la direction prise par le voyageur.

L'application du présent tarif reste d'ailleurs soumise aux conditions des tarifs intérieurs de chaque Compagnie, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

AVIS IMPORTANT

(*) En sus des prix fixés aux paragraphes 1 et 2, il est perçu les taxes supplémentaires suivantes :

1° *Via* Calais-Boulogne, 3 fr. 50 au profit des Chambres de commerce de Calais et de Boulogne. (Loi du 1er septembre 1884.)

2° *Via* Dieppe, 4 francs au profit de la Chambre de commerce de Dieppe. (Loi du 3 septembre 1884.) — Décision minitérielle du 6 mars 1889, et de la Société du port de Newhaven.

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

ET

DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS.

4°V 4499

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

(Cotées et non cotées)

ET

DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

TÉLÉPHONE : **211-35**

1900

DÉPOT LÉGAL Indre-et-Loire 619 1900

Prix net : **20** francs

PARIS

A. LAJEUNE-VILAR ET Cie, ÉDITEURS

38, Rue de la Chaussée-d'Antin, 38

fra
l'att
avio

don
nou
de f

Soc

com

mer

elle
nou
et r
bea

aut
d'ol
clar
un

de
la

AVANT PROPOS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

Lorsque nous avons publié la deuxième édition de l'*Annuaire général des Sociétés françaises par actions* (cotées et non cotées), nous avons attiré tout particulièrement l'attention de nos premiers souscripteurs sur les modifications considérables que nous avions apportées à notre première édition.

L'édition de 1900, qui est la troisième année de notre publication annuelle, leur donnera une preuve matérielle plus évidente des efforts constants et multiples que nous faisons pour rendre notre *Annuaire* indispensable à tous ceux qui s'occupent de finance, d'industrie et de commerce.

Notre première édition contenait les renseignements sur trois mille Sociétés.

Notre deuxième édition renseignait sur près de six mille Sociétés.

L'édition de 1900 publie les notices et renseignements sur près de **huit mille** Sociétés !

De plus, nous avons complété les notices de mille Sociétés qui étaient incomplètes dans l'édition précédente.

Cependant malgré notre désir de donner sur toutes les Sociétés les renseignements complets, on constatera qu'il y a encore certaines notices qui sont incomplètes !

Cela tient d'une part au mauvais vouloir des Sociétés, qui refusent de fournir elles-mêmes les renseignements que nous leur demandons ; dans ces conditions, nous sommes obligés de recueillir indirectement ces informations, qu'on nous refuse, et nous ne pouvons les insérer qu'après un contrôle sérieux et prudent, qui réclame beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

La législation française, est, en effet, moins large, moins libérale que celle des autres pays, notamment que la Belgique et l'Angleterre. Nous avons le droit, en France, d'obtenir des Sociétés la communication de leurs statuts ; mais nous ne pouvons reclamer de ces Sociétés rien autre chose que cela. Et quand on nous refuse ce qui est un droit, il y n'a d'autre sanction que de plaider !

D'autre part, l'Administration de l'Enregistrement, dont le seul souci parait être de prouver qu'elle a été créée pour susciter des difficultés aux contribuables, pousse la discrétion et la routine à un tel degré de rigueur ridicule, qu'elle invoque le secret

professionnel pour refuser la liste des Sociétés qui existent en France. Et on conviendra que le fait seul d'invoquer la violation du secret professionnel pour justifier le refus de communiquer la liste nominative des Sociétés françaises — alors qu'une autre loi oblige celles-ci à publier leurs statuts, — suffit pour demontrer les difficultés que nous rencontrons chaque jour dans notre travail de recherche, de contrôle et de statistique.

Malgré le mauvais vouloir de la bureaucratie officielle, nous pouvons cependant présenter à nos lecteurs une troisième édition qui marque une progression sérieuse vers le but de perfection que nous avons la volonté d'atteindre. Et l'accueil que nous avons obtenu, par avance, pour notre édition de 1900, accueil qui constitue un véritable succès de souscription, ne peut que nous encourager à persévérer dans nos efforts et à faire mieux pour l'édition de 1901.

Notre but est toujours de faire le lendemain une œuvre plus parfaite, plus complète, plus utile.

Ce résultat nous l'obtiendrons, en 1901, en publiant, pour toutes les Sociétés importantes, le bilan comparé des deux derniers exercices.

AVIS

Chaque épreuve, sans exception, a été soumise à sa société respective.

Il pourrait se faire malgré cela que quelques erreurs soient restées inaperçues; c'est donc agir dans l'intérêt général que de nous les signaler. Celà permettra d'en prendre bonne note pour la prochaine édition.

Nous prions MM. les Administrateurs et Directeurs de Sociétés de vouloir bien nous tenir au courant des décisions, transformations, changements, distributions de dividendes, etc., lesquels seront immédiatement enregistrés par nous. Nous insistons particulièrement sur le chiffre des dividendes distribués et sur le montant des réserves en fin d'exercices 1899 et 1900, et nous leur demandons de nous adresser sans retard les rapports des deux dernières assemblées d'actionnaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société anonyme fondée en 1864. — CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social : 54 & 56, rue de Provence, PARIS

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

A. Rue Notre-Dame-d-Victoires, 48.
B. Boul. Malesherbes, 37.
C. Rue de Turbigo, 38.
***D.** Rue du Bac, 13.
E. Rue Saint-Honoré, 207.
F. Rue des Archives, 19.
G. Boul. St-Germain, 96.
H. Boul. Voltaire, 21.
I. Boul. St Germain, 13.
J. Rue du Pont-Neuf, 16.
K. Rue de Passy, 56.
L. Rue de Clichy, 72.
M Boul. Magenta, 60.
N. R. Faub.-St-Honoré, 102.
O. Rue St-Antoine, 236.
P. Pl. de l'Opéra, 4 (English and American office).
R. Rue du Louvre, 42.
S. Rue du Faub. Poissonnière, 11.
T. Avenue de Villiers, 72.
U. Carref. de la Croix-Rouge, 2.
V. Boul. Sébastopol, 114.
W. Rue de Flandre, 105.
X. Rue Port-de-Bercy, 17.
Y. Rue Vieille-du-Temple, 124.
Z. Boulev. Barbès, 34.
AB. Carref. de l'Odéon, 2.
AC. Rue Lecourbe, 93.
AD. Aven. des Ternes, 59.
AE. Aven. d'Orléans, 5.
AF. R. St-Dominique, 106.
AG. Avenue Kléber, 45.
AH. Boul. Voltaire, 166.
A I. Rue Lafayette, 94.
A J. Av. des Champs-Elysées, 91.
AK. Rue de Rennes, 150.
AL. Av. des Gobelins, 9.
AM. Boul. Haussmann, 113.
AN. Rue Réaumur, 112.
AO. Rue Donizetti, 4.
AP. Rue de Provence, 120.
***AR.** boul. Montmartre, 15.

BUREAU à l'INTERIEUR de l'EXPOSITION de 1900 (entre le pilier Est de la Tour Eiffel et le Palais de la Métallurgie)

AGENCES ET BUREAUX DE BANLIEUE :

ARGENTEUIL. — ASNIÈRES. — AUBERVILLIERS. — BOULOGNE-SUR-SEINE. — CHARENTON (St-Maurice)
CHOISY-LE-ROI. — CLICHY. — ISSY-LES-MOULINEAUX. — NEUILLY-SUR-SEINE
NOGENT-SUR-MARNE. — RAINCY (Le). **— SAINT-DENIS. — SCEAUX. — SÈVRES. — VINCENNES**

AGENCES DE PROVINCE :

Agde.
Agen.
* Aix-en-Provence.
Aix-les-Bains.
Alais.
* Albi.
Alençon.
* Amiens.
* Angers.
* Angoulême.
Annecy.
Annonay.
Apt.
Argentan.
Arles.
* Arras.
Auch.
Auray.
* Aurillac.
* Autun.
* Auxerre.
* Avignon.
Avize.
Avranches.
Ay.
Barbentane.
Bar-le-Duc.
Bar-sur-Seine.
Bayeux.
* Bayonne.
* Beaune.
Beauvais.
Belfort.
Bergerac.
Bernay.
* Besançon.
* Béziers.
* Biarritz.
* Blois.
Bolbec.
* Bordeaux.
Boulogne-s-M.
* Bourges.
* Brest.
Brignoles.
Brive.
* Caen.
Cahors.
Calais.
* Cambrai.
* Cannes.
* Carcassonne.
Carentan.
* Carpentras.
* Castres.
Caudry.
Cavaillon.
Cette.
* Châlon-sur-S.
* Châlons-s-M.
Chambéry.
Chambon-Feugerolles.
Chartres.
Châteaudun.
Châteaurenard
Châteauroux.
Château-Thierry.
Chaumont.
Chauny.
Cherbourg.
Chinon.
Clamecy.
Clermont-Ferr.
Cognac.
Condom.
Coutances.
Creil.
Dax.
* Dieppe.
* Dijon.
Dinan.
Douai.
Doué-la-Fontaine.
* Draguignan.
Dreux.
* Dunkerque.
Elbeuf.
* Epernay.
* Epinal.
Etampes.
Eu.
Evreux.
Falaise.
Flèche (la).
Foix.
* Fontainebleau.
Fontenay-le-Cte
Fougerolles.
Gaillac.
Granville.
Grasse.
Gray.
* Grenoble.
Guimgamp.
Guise.
* Hâvre (le).
Hirson.
Honfleur.
* Hyères.
Jarnac.
Jussey.
Laigle.
Langres.
* Laon.
Lapalisse.
* Laval.
Lavelanet.
* Lille.
* Limoges.
Lisieux.
Lodève.
Lons-l-Saunier.
Lorient.
Loudun
Louviers.
Lure.
Luxeuil.
* Lyon.
* Mâcon
Mamers.
Mans (le).
Mantes.
Marmande.
* Marseille.
Maubeuge.
Meaux.
* Melun.
Meulan.
Meursault.
Milleu.
Moissac.
Montargis.
* Montauban.
Mont-de-Marsan.
Montélimar.
Montereau.
Montlucon.
* Montpellier.
Morlaix.
Moulins.
* Nancy.
* Nantes.
* Narbonne.
Nemours.
Nevers.
* Nice.
* Nîmes.
Niort.
Oloron.
* Orléans.
Pamiers.
* Pau.
Périgueux.
* Perpignan.
Perthuis.
* Pézenas.
Pithiviers.
* Poitiers.
Pont-Audemer
Pont-l'Evêque.
* Pontoise.
Puy (le).
Quimper.
* Reims.
Remiremont.
Rennes.
Rive-de-Gier.
* Roanne.
Rochefort-s-M.
* Rochelle (la).
Rohce-s-Yon (la)
Rodez.
Romans.
Roubaix.
* Rouen.
Ruffec.
Saint-Affrique.
St-Brieux.
St-Chamond.
St-Dié.
* St-Etienne.
St-Gaudens.
Saint-Germain-en-Laye.
Saint-Jean-d'Angély.
Saint-Lo.
St-Loup-s-Semouse.
St-Malo.
St-Nazaire.
* St-Quentin.
St-Remy (B.-du-R.)
St-Servan.
Saintes.
Sarlat.
Saumur.
* Sedan.
Semur.
Senlis.
* Sens.
* Soissons.
Tarare.
Tarascon.
Tarbes.
Thiers.
Thizy.
Tonnerre.
Toul.
* Toulon.
* Toulouse.
Tournus.
* Tours.
Troyes.
Tulle.
* Valence.
* Valenciennes
Vannes.
Verneuil-s-Avré.
Vernon.
* Versailles.
Vervins.
* Vesoul.
* Vichy.
Vierzon.
*Villefranche-de-Rouerg.
Villeneuve-s-Lot.
Voiron.

AGENCE DE LONDRES : 153, OLD BROAD STREET

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe; **Ordres de Bourse** (France et Étranger); **Souscriptions sans frais; Vente au guichet de valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch. de fer, Obligations à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama, etc.); **Escompte** et **Encaissement de Coupons; Mise en règle de Titres; Avances sur Titres; Escompte et Encaissement d'Effets de commerce; Garde de Titres; Garanties contre remboursement au pair** et les risques de non vérification des tirages; **Transports de fonds** (France et Étranger); **Billets de crédit circulaires; Lettres de crédit; Renseignements; Assurances; Services de correspondant,** etc.

Taux d'intérêt servi actuellement aux bons à échéances de 3 à 5 ans : 3 et demi pour cent, nets d'impôts et de tous frais.



LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

au siège central et dans plusieurs Agences, depuis 5 francs par mois. Tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

(*) Les Agences et Bureaux marqués d'un astérisque sont pourvus d'un service de location de Coffres-Forts.

(Voir la notice page 417)

TABLE DES CHAPITRES

Loi des 24 juillet 1867 et 1er août 1893 176
Loi belge 187
Note concernant les droits à acquitter sur les actions et obligations des Sociétés 207
Décret portant règlement d'administration publique pour la constitution des Sociétés d'assurances 211
Loi relative aux titres au porteur 217
Rentes françaises 221
Agents de change (Paris) 224
— — Province 226
Banques et banquiers de Paris 234
Banquiers de Province 241
Banquiers étrangers 259
Agents de change de Bruxelles 267

Chapitre Ier. — Alimentation

Biscuits 281
Boulangeries, Meuneries 283
Cafés, Chocolats, Confiseries 285
Conserves 288
Laits, Beurres, Fromages 291
Sociétés diverses faisant le commerce d'alimentation 295

Chapitre II. — Armes, Explosifs, Poudres

Armes 305
Poudres et Explosifs 306

Chapitre III. — Assurances

Accidents 313
Agricoles 319
Incendie 320
Maritimes 334
Transports 342
Vie 344
Diverses 355

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

Chapitre III A. — Assurances Mutuelles

Accidents 361
Bétail 364
Grêle 366
Incendie 368
Vie 370
Diverses 371

Chapitre IV. — Automobiles-Cycles

Automobiles, Cycles 373
Sociétés diverses 388

Chapitre V. — Banques

Etablissements de crédit, Grandes Banques 393
Banques d'escompte 418
Banques d'émission et d'opérations de Bourse 441
Banques et Caisses mobilières et immobilières 452
Banque de prêts sur marchandises et warrants 455
Associations financières 460
Sociétés d'épargne et de reconstitution de capitaux 462

Chapitre VI. — Blanchisseries, Teintureries, Impressions et apprêts 467

Chapitre VII. — Brasseries, Distilleries

Brasseries 475
Distilleries 487
Alcools et Liqueurs 492

Chapitre VIII. — Cafés, Hôtels, Restaurants 499

Chapitre IX. — Canaux

Canaux d'irrigation 515
Canaux de navigation 517

Chapitre X. — Carrières

Ardoisières 523
Céramiques et Faïences 528
Briques et Tuiles 536
Chaux et Ciments 539
Granits, Marbres, Porphyres 549
Phosphates 553
Plâtrières 557
Carrières diverses 560

Chapitre XI. — Chemins de fer

Grandes Compagnies..... 567
Lignes secondaires..... 578
Lignes étrangères..... 606

Chapitre XII. — Commerce

Bazars..... 627
Bijouterie-Horlogerie-Orfèvrerie..... 630
Chaussures et Cuirs..... 632
Exportation et Importation..... 640
Jumelles, Optique, Instruments de musique et de précision..... 645
Liéges, Bouchons, Caoutchouc..... 647
Magasins de nouveautés, Habillements, Modes..... 650
Photographie, Phonographes et Cinématographie..... 661
Renseignements commerciaux..... 667
Sociétés commerciales..... 668
Commerces divers..... 671

Chapitre XIII. — Docks, Halles, Magasins Généraux

Abattoirs, Halles, Marchés..... 681
Docks, Entrepôts et Magasins généraux..... 683

Chapitre XIV. — Drogueries et Produits pharmaceutiques..... 693

Chapitre XV. — Eaux (Service des Villes)..... 701

Chapitre XVI. — Ecoles, Sociétés savantes, Hôpitaux et Instituts, Médicaux et de Bienfaisance

Ecoles, Sociétés savantes..... 713
Hôpitaux, Instituts Médicaux et de Bienfaisance..... 720

Chapitre XVII. — Electricité

Électricité, Eclairage et Force..... 727
Appareils et Machines électriques..... 754
Télégraphes, Téléphones, Câbles..... 769
Sociétés diverses..... 773

Chapitre XVIII. — Etablissements thermaux

Etablissements thermaux et Eaux minérales..... 783
Bains et Bains de mer..... 799
Casinos et Cercles..... 803
Eaux gazeuses et Industries s'y rattachant..... 809

CHAPITRE XIX. — Exploitations et Produits agricoles..... 813

CHAPITRE XX. — Filatures, Linières, Manufactures, Tissages..... 823

CHAPITRE XXI. — Gaz et Huiles d'éclairage

Gaz, Eclairage et chauffage..... 849
Gaz, Appareils..... 894
Acétylène..... 901
Huiles d'éclairage..... 906

CHAPITRE XXII. — Glaces et Glacières..... 913

CHAPITRE XXIII. — Immeubles et Sociétés immobilières 919

CHAPITRE XXIV. — Métallurgie

Aciéries, Fonderies Forges, Hauts fourneaux..... 975
Constructions mécaniques..... 1018
Sociétés diverses..... 1031

CHAPITRE XXV. — Mines

Agglomérés, Charbonnages, Houillères, Fer..... 1063
Mines d'or..... 1123
Mines de cuivre..... 1149
Mines diverses..... 1154
Sociétés diverses se rattachant à l'industrie minière..... 1177

CHAPITRE XXVI. — Moulins..... 1291

CHAPITRE XXVII. — Navigation

Affrètements et Transports..... 1197
Sociétés se rattachant à la navigation..... 1216

CHAPITRE XXVIII. — Papeterie, Presse, Publicité

Cartonneries, Imprimeries, Librairies, Papeteries..... 1221
Annuaires, Indicateurs..... 1244
Journaux..... 1246
Revues..... 1270
Publicité..... 1274

CHAPITRE XXIX. — Produits chimiques

Produits chimiques divers..... 1281
Engrais et Vidanges..... 1306
Savonneries et Stéarineries..... 1311

CHAPITRE XXX. — Salines..... 1315

CHAPITRE XXXI. — Sociétés coloniales..... 1321

CHAPITRE XXXII. — Sociétés coopératives 1367

CHAPITRE XXXIII. — Sociétés d'études..... 1395

CHAPITRE XXXIV. — Sociétés d'Exposition..... 1405

CHAPITRE XXXV. — Sucreries, Raffineries..... 1419

CHAPITRE XXXVI. — Théâtres, Spectacles, Concerts, Attractions diverses... 1435

CHAPITRE XXXVII. —Transports

Camionnages, Messageries..... 1445
Déménagements, Garde-meubles..... 1448
Omnibus..... 1449
Tramways..... 1451
Transports automobiles..... 1490
Voitures..... 1495
Sociétés diverses de transport..... 1498

CHAPITRE XXXVIII. — Travaux publics

Pavages..... 1505
Ponts..... 1506
Ports..... 1506
Sociétés diverses..... 1507

CHAPITRE XXXIX. — Verreries, Cristalleries, Glaces..... 1511

CHAPITRE XL. — Vignobles et produits viticoles 1521

CHAPITRE XLI. — Divers..... 1527

CHAPITRE XLII. — Faillites, Liquidations..... 1555

CHAPITRE XLIII. — Emprunts de départements et villes françaises.. 1617

CHAPITRE XLIV. — Emissions de valeurs en 1898 et 1899..... 1631

CHAPITRE XLV. — Valeurs introduites sur le marché de Paris en 1898 et 1899. 1635

CHAPITRE XLVI. — Valeurs étrangères abonnées au timbre..... 1641

Appendice..... 1663

MANUFACTURE D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

A. WERY & BOUROTTE

TÉLÉPHONE 419-3

Bureaux et Ateliers : 19, rue Cail, PARIS

Concessionnaires des Téléphones de Réseaux et Domestiques

" SOLID BACK "

Agents généraux de la **" BELL TÉLÉPHONE MANUFACTURING "** *américaine et de la* **" SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE "** *à Paris*

Piles système Leclanche, 50 0/0 de PEROXIDE de MANGANÈSE de SAXE. Garanti 92 0/0 de pureté

SEL AMMONIAC, GARANTI CHIMIQUEMENT PUR

Téléphones Américains. Porte-Voix

Paratonnerres. — Fils. — Poires. — Boutons et tous accessoires de pose. — Appareils électriques et accessoires pour lumière électrique.

Spécialité d'installations — Devis sur demande

COFFRES-FORTS

Téléphone 270-21

INCOMBUSTIBLES

SYSTÈME BAUCHE

Téléphone 270-21

G. & H. BAUCHE, à Paris, 7, square de l'Opéra, & à Reims (Marne)

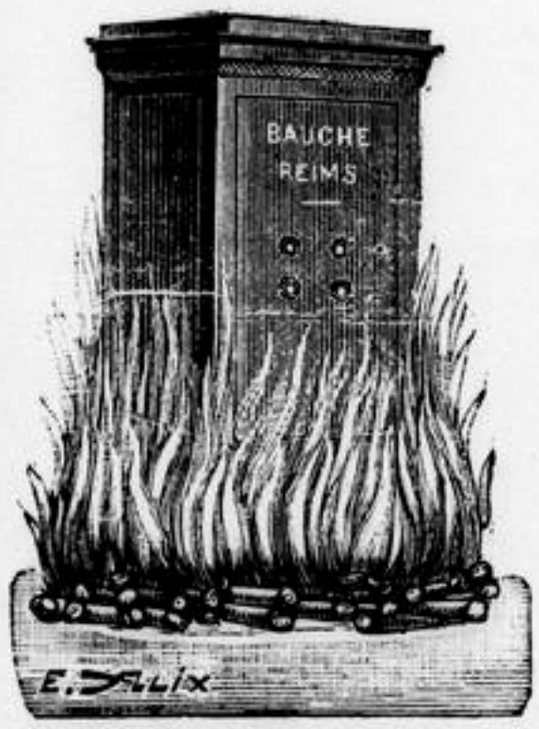

Installation de coffres pour banques. — Coffres-forts à coffrets de location. — Chambres-fortes et portes de banques. — Caveaux avec revêtements imperforables, en acier trempé, marque « **Le Cuirassé** ».

Nouveau système de COFFRES-FORTS à TRIPLE ENVELOPPE, IMPERFORABLES, avec blindage en acier trempé ; marque « LE CUIRASSÉ » ; épaisseur : 15 millimètres de métal plein sur toutes les faces.

SERRURE « MONOPOLE », incrochetable, à empreinte de CLEF IMPRENABLE (dont dessin ci-dessous)

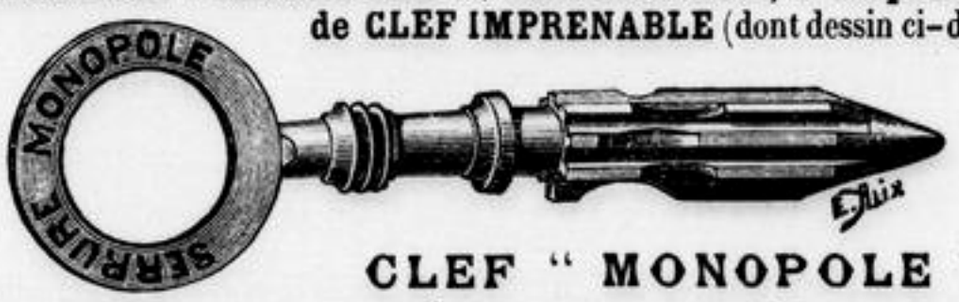

CLEF " MONOPOLE "

Envoi d'albums franco sur demande. — PRIX & DEVIS SPÉCIAUX pour Sociétés et Banques.

Table Alphabétique Générale

A

Aachen-Leipziger 334
Abattoirs de Vincennes. 681
— municipal de France. 681
— pour la charcuterie de Paris 681
— et marchés aux bestiaux de Lyon. . . . 1555
Abeille (L') (Compagnie nationale de voitures) . . 1495
— (L') (accidents). 913
— — (grêle) 319
— — (incendie). 320
— — (vie). 344
— — (voitures) 1555
— rochefortaise. 1367
— (coopérative de consommation) 1555
— bretonne. 1555
Absinthes françaises 492
— Terminus 1555
Acacias (Les) 1595
Accident (L'). 1555
Absinthes françaises 492
Acclimatation (L') 1246
Accumulateurs Aigle 1663
— électriques Blot. 754
— — (Compagnie générale). . 1647
— — « Excelsior » 754
— — Faure, Sellon, Volckmar. 1555
— — « L'Atlas » 754
— — Fulgur 1555
— — Fulmen 1555
— — lumière et traction. . . 754
— — Union. 755
— — Fulmen 755
— — Phénix. 756
— — multitubulaire 1555
— — Tudor. 756
— — Tobiantky 756
Accumulatoren-Fabrik-Actiengesellschaft 756
Acétylène (brevets J. Reibel). 901
— (Compagnie universelle d') 900
— (Société internationale) 900
— (Société nouvelle d'éclairage) 900
— Christophe 903
— de l'Est. 901
— dissous 901
— industriel pur 1555
— et carbures. 901
Acide carbonique pur. 1281
Aciers fins. 978
— —. 1555
— Leboz 978
Aciers Martin 1555
Aciéries d'Angleur. 975
— de Creil. 1155
— de France. 975
— Longwy. 976
— Micheville. 976
— et forges de Firminy 977
— — de Lorette 977
— forges et ateliers de machines de Briansk . 977
— hauts fourneaux et forges de Trignac . 977
Adolphe Gouin et Cie. 1301
Adrian et Cie. 697
Affaires industrielles 1396
Affichage et publicité 1555
Affrètements et de commission 1197
African Gold Properties 1177
Afrique équatoriale (L') 1324
— française (incendie) 320
— — 1325
— occidentale 1325
Agence Bullier. 1556
— centrale des agriculteurs et horticulteurs de France. 1556
— Ewig. 1556
— Fournier (Paris). 1246
— — (Lyon). 1274
— Havas 1246
— libre 1247
— nationale des agriculteurs et viticulteurs . 1556
— parisienne de publicité. 1277
— Renier 1556
— réunies. 305
— universelle de journaux et publications périodiques. 1247
Agglomération de minerais 1177
Aggloméré de carbure de calcium. 1556
— de houilles de Poissy. 1063
— de la Seine 1556
— réunis du bassin de Charleroi 1063
— du Centre et de l'Est 1063
Agrafes françaises 671
Agriculture et d'élevage. 1324
Agricole au Dahomey. 1321
— commerciale et industrielle de la Lefini. . 1321
— d'Aigues-Mortes 813
— de Batah. 1321
— de l'arrondissement de Senlis 813
— de Laval. 814
— de la Crau et des marais de Fos. 813
— de la région du Nord. 1366
— du Doubs 1367
— du Nayumbé. 1322

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "

BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

Agricole du Périgord 1366
— du Sud-Est 1368
— et commerciale algérienne 1322
— — de l'Alima 1322
— — du Bas-Ogoué 1322
— — du Setté-Cama 1323
— et immobilière de Madagascar 1323
— — franco-africaine 1323
— industrielle d'Aigrefeuille 814
— — de Cochinchine et du Cambodge 1606
— — du Sinu 1606
— — du Sud-Algérien 1323
— — franco-égyptienne 1324
— sucrière de Lesdins 1419
— viticole d'Il. Maten 1324
— — du Midi 814
— lyonnaise du nord de l'Afrique 1324
Aguilas 978
Aigle (L') (Incendie) 320
— (Vie) 345
— (Société anonyme belge) 1527
Aiguilles pour bonneterie 1527
Ain-Beida (Société minière) 1556
Air carburé 1556
Air comprimé (Compagnie lyonnaise) 773
— — (— parisienne) 773
Alais au Rhône 1556
Alaska Tradwel Gold Mining Company 1123
Alba (V.) et Cie 673
Albert Armand et Cie 543
Albiot (J.) et Cie 1276
Alcool (Compagnie française) 492
— de menthe américaine pour la France et ses colonies 493
Alcools purs 1556
Alimaienne (L') 1325
Aliment complet de Maxime Groult fils aîné . . . 298
Alimentation animale 1556
— « Aux Producteurs » 1556
— (Compagnie générale) 296
— (— internationale) 296
— (Société anonyme économique) . . . 296
— (— auxiliaire) 295
— (Incendie) 368
— (Accidents) 361
— (Société française) 296
— (— industrielle) 296
— lactée 1556
— (Société moderne) 297
— (— parisienne) 297
— de Masnières 298
— du Littoral 298
— économique 297
— française 298
— générale de Bordeaux et du Sud-Ouest . 298
— stéphanoise 298
— (Société transvaalienne) 297
Alliages de métaux 1051
— Cothias 1051
Alliance (L') 1368
— 1556
Alliance des débitants de vins 1521
— des Travailleurs de Levallois-Perret . . . 1368
— du XVIIe arrondissement 1368
— générale 361
— industrielle 1395
— marine et générale 335
— militaire 1556
— tourquemoise 475
Allumettes (Société Centrale) 1281
— Causemille jeune, Roche et Cie 1281
— chimiques 1556
Allumettes en Russie . . . . . 1281 et 1648
— (Société Ottomane des) 1648
— pour la Colombie 1282
Allumeurs électriques à distance 1156
Almandarès (L') . . . . . 539 et 1648
Aluminium Castanet 1052
Alumine et ses dérivés 1051
Alun romain (L') 1282
Amalgamated Copper Company 1149
Ambroïne 1282
Amer Martin 493
Amérique équatoriale 1326
— du Sud 1326
Ameublement de Roubaix 671
Amiante du Cap 825
Amiante et de ses dérivés 1556
— et du caoutchouc manufacturé 647
Amidonneries de Marcoing 814
— de Meaux 814
— de Toutevoye 814
— et glucoserie d'Haubourdin 815
— et rizeries de France 815
— françaises 815
— Hoffmann 815
Amylo (Société belge) 493
Amylo (Société française) 493
Anacomda Copper mining Company 1149
Anciens bains Vigier 799
— chantiers et ateliers Labat et Limousin . . 1018
— établissements Rogier et Mothes 720
— établissements Rosette et Jourdain 1557
Ancienne maison John Arthur et Cie 452
— — Marchandise et Persent 650
Andalousie au temps des Maures 1405
Angelo Gold Mines 1123
Anglo-Belgian Welsbach incandescent gaz ligth Company limited 895
— continentale 1306
— franco-belge 919
— french exploration Company limited 1177
— — colonial mining trust 1177
— — union bank 1557
— — textile Company limited . . 825 et 1648
— universelle bank 1557
Annales politiques et littéraires 1270
Annonces d'Espagne 1275
Annuaire de la finance 1244
— de l'industrie française et du commerce d'exportation 1557
— des chemins de fer 1244
— des mines et de la métallurgie 1557
— du commerce Didot-Bottin 1244
— du clergé français 1557
— général des Sociétés françaises par actions 1244
— universel 1557
Annuités départementales 1557
Anterraches et Cie (d') 1595
Anthracites français 1177
— du pays de Galles 1557
Antipédale 1527
Antipertussique (l') 693
Antoine Fétu-Defiez et Jacques Deliège-Requile . . 1018
— Hanus et Cie 476
— Lumière et ses fils 661
Antoinette (l') 299
Antwerp telephone and electrical works 769
Antwerp Tivoli Brewery limited 486
Appontement public de Pauillac 1216
Apparaux 1216
Appareillage électrique (Compagnie française) . . 754
— — (Manufacture parisienne) . 757
— gaz et eaux 894

Appareils à adhérence magnétique. 757
— à changement de vitesse. 388
— à réaction radicale 645
— à vapeur. 1018
— brodeurs 825
— contrôleur (Société anonyme de l'). . . 1052
— — (Société universelle des) . . 1052
— d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité. 894
— de contrôle et de comptabilité automatique 1052
— de plomberie 895
— de précision 1053
— économiques 1053
— hydrauliques Gelly 1557
— photographiques (A.-J. Pipon) 661
— photographiques et d'instruments de précision 662
Appareils pour l'éclairage 1557
— Savalle. 494
— — (Société pour la construction des) 155
— télephoniques et électriques 769
Applications électriques. 757
— — 1557
— industrielles 757
— — de l'électricité 758
— — de l'ozone. 1557
— — mécaniques et électriques. 1018
Apprêts (Société anonyme) 467
— et impressions de Roanne. 467
Approvisionnements (Cie générale française) . . . 299
— (Cie française). 1557
— (Société parisienne) 299
— de Saint-Michel 299
Approvisionnement des restaurants et débitants de Paris. 299
— général des charcutiers de France. 299
— — des coiffeurs de Paris 1369
— fleuriste 1368
Aquarium et théâtre des Bonshommes Guillaume . 1405
Archives provinciales de chirurgie. 1247
— — de médecine. 1247
Ardennaise (L') 1369
Ardoisières angevines. 523
— de Bacara 523
— de Bellemontagne 523
— de l'Anjou. 523
— de l'Espérance (Société anonyme). . . 524
— de l'Espérance (Société civile) 524
— de l'Ouest. 524
— de Labassère 525
— de la Corrèze 525
— de la Forêt. 525
— de la Gaulerie 1557
— de la Grand'maison 1557
— de la Meuse. 525
— de la Providence 525
— de la Renaissance d'Angers 525
— de la Rivière, près Renazé. 1557
— de Saint-Joseph. 526
— de Saint-Lambert et Belle-Rose. . . . 526
— de Saint-Antoine à Haybes. 526
— de Sainte-Barbe. 526
— de Sainte-Blanche-de-Landenelle. . . 526
— du Catelet. 526
— du Doyenné, à Angers. 527
— du Plessis. 527
— du Var 527
— Riadan-Plechatel. 528
Argenterie parisienne. 630
Argus (L') (assurances grêle et incendie). . . . 1558
Arles à Saint-Louis-du-Rhône. 1558
Armement. 1558
Armateurs nantais. 1197
Armements (Compagnie nationale d'). 1197
Armement (réassurance) 1558
Armes (Société stéphanoise). 1558
— à feu (manufacture liégeise) 305
— automatiques 305
— de guerre à Herstal-lez-Liège 305
— de Saint-Etienne 306
— portatives 1558
Armorique (L') (Assurances maritimes). 335
Arthur Meyer et Cie 1260
Art industriel. 662
Articles d'éclairage. 1676
Arts mortuaires et pompes funèbres du Forez. . 1527
Ascenseur de la terrasse de Saint-Germain. . . 1527
— en France. 1528
A Sébastopol. 650
Ashbée et Cie. 650
Asile et des œuvres d'enseignement et d'éducation des filles (Société civile). 713
— libre des Incurables. 721
Aspergerie de Fay 1558
Asphaltes à base d'ardoises. 1558
— bitumes et pétroles algériens. 1558
— de France (Compagnie générale). . . . 1064
— (Compagnie parisienne). 1178
Assainissement. 1558
— des établissements industriels et des lavoirs de Paris. 1558
— des villes et des communes. . . . 1558
— et d'engrais. 1306
— et fertilisation. 1558
Association agricole. 364
— industrielle de l'Est. 1528
— coopérative de consommation et de prévoyance amicale des armées de terre et de mer. 1369
— corporative de carrosserie et de charbonnage. 1558
— financière de Paris. 1558
— mutuelle des risques de guerre et d'émeute.. 1558
— nationale des porteurs français de valeurs étrangères. 460
— sucrières de Genappe 1419
Assurances (Compagnie générale accidents). . . . 313
— agricole et industrielle. 355
— contre l'incendie 1559
Assurances belges 321
— coloniale 1559
— contre l'incendie (Compagnie belge). . 324
— des fabriques de sucre 1559
— de Magdebourg 322
— de Nederlanden (vie). 347
— du bâtiment et des travaux publics contre les risques des tiers. 361
— financière 1559
— générales (incendie). 325
— — maritimes (Compagnie) . . 335
— — sur la vie des hommes. . . 345
— — (Cie Belge, incendie) . . . 324
— — sur la vie (Cie belge) . . . 346
— — de Trieste et de Venise. . 322
— — des eaux. 356
— — maritimes (Dresde) 335
— industrielles du Nord 317
— maladies 1559
— maritimes contre l'incendie. 336
— mutuelle de la ville de Paris. 368
— nationale suisse. 342
— quotidiennes . . . . . 314 et 1648

Assurances régionales 356
— remoises. 522
— sur les colis postaux. 356
Aster (L'). 758
Ateliers artistiques Delaye. 1221
— de construction de Boussu. 1019
— — de Dijon 1019
— — de Hal 1019
— — de la Madeleine-lez-Lille 1028
— — de la Meuse à Ougrée, au Val-Benoit. 1020
— — de Malines 1020
— — du Nord de la France . . 1021
— — fonderies de Castres (Tarn) 1021
— — forges et aciéries de Bruges. 1021
— — mécaniques de Reims. . . 1022
— — — fonderies et chaudronnerie . . 1022
— — Van den Kerchove (Anciens). 1022
— et charpentes métalliques et serrurerie. 1023
— de chaudronnerie du Var, chaudronnerie sur cuivre et sur fer, électricité. . . 1019
— de décolletage de Plessis-Trévise. . . . 1022
— de Neuilly. 1559
— de Karkoff. 1023
— de Saint-Etienne. 306
— — 1559
— et chantiers de France 1663
— — de la Loire. 1023
— — de Normandie. 1023
— et fonderies de Puertollano 979
— — et chantiers navals de Wiborg 1024
— franco-russes . . . . . 1024 et 1648
— montbrisonnais de constructions mécaniques. 1025
— Nicaise et Deleuve. 1024
— Powel 2911
— P. Lage. 388
— du Syndicat des ouvriers menuisiers de Paris 1559
— Thomé-Génot. 1025
Atlas (L') (Assurances, incendie et vie) 345
Atmospheric nitrogen (Company limited). 1648
Au Palais de Cristal. 1391
Au Tailleur élégant. 651
Austro-belge de pétrole (Compagnie). 1648
Aux Classes laborieuses. 651
Aux Dames de France. 651
Aux Deux Passages. 651
Aux Emigrés alsaciens. 1555
Aux Grands Boulevards. 1555
Aux Oliviers d'Aix et de Nice. 813
Audibert et Lavirotte. 373
Aulanier et Cie 1234
Aunis et Saintonge (Incendie) 368
Automobiles (Compagnie départementale des). . . 1490
— (— générale). 1559
— (— industrielle) 374
— (— nationale) 1490
— (Société anonyme) 373
— (— commerciale). 373
— (— continentale) 1559
— (— française) 374
— (— européenne) . . . . 374 et 1648
— (— générale) . . . . . 374 et 1648
— Canello-Durkopp 375
— Côte. 375
— de la Côte-d'Or 1559
— du Calvados 1490
— du Sud-Ouest 1491
— électriques. 375
Automobiles et cycles Hurtu 376
— et de traction 376
— Elan. 1559
— et automobilettes Rheda 1559
— et moteurs. 377
— — Henriod 377
— et motocycles Aurore. 377
— H. de Riancey 375
— Koch 377
— Legères 378
— L. Créanche. 375
— L. Ravel 1663
— Livreur 1491
— Meusiennes 378
— Peugeot 378
— Rochet Schneider 378
Auxiliaire industrielle 1507
— (L'). 1275
Avenir (L') (Assurances) 336
— (Société anonyme de teintures et d'apprêts) 467
— (— coopérative) 1369
— (— d'assurances mutuelles) . . . 365
— (— de prévoyance) 1369
Avenir agricole 1370
— (Ameublements) 1559
— de Plaisance 1370
— des Prévoyants 1663
— économique. 1370
— (Journal « Le Petit Caporal ») 1559
— social 1370
— (Voitures) 1559
— national (Journal) 1560
Aymé Barrabé et Cie 652
Azotine 300
A. Walles et Cie 1560

B

Babcock et Wilcox. 1025
Badische Reassurance 323
— Schiffahrts 336
Bagnère-de-Bigorre (Compagnie concessionnaire) . 783
Bains de la Samaritaine 799
— de mer de Cherbourg 799
— — Dieppe. 799
— — et du cercle de Monaco (Société). 803
— et lavoirs d'Armentières 800
— — économiques (Société anonyme des) 800
— lillois (Société anonyme) 800
— populaires roubaisiens 801
— salins de la Mouillière (Compagnie des) . . . 782
Baloise, Incendie (La) 323
— Vie 345
— Transport. 342
Bananeries nouvelles de la Colombie isthmique . . 815
Bandages démontables système Ducasble 388
Ban Laferge 1064
Banque auxiliaire de l'Epargne 441
— — de la Bourse 441
— belge de chemins de fer 441
— — et française des comptes courants et de valeurs industrielles. . 418 et 1646
— Brocard 442
— centrale d'émission 1560
— — de Paris et des départements. . . 1560
— — du commerce 1560
— — du Mexique. 418

Banque Ch. Noël et Cie 418
— coloniale de la Guadeloupe. 393
— — de la Guyane. 393
— — de la Martinique 393
— — de la Réunion. 394
— commerciale d'Aix-les-Bains. 419
— — d'Annecy. 419
— — d'escompte de Paris (Carpentier, Badon, Pascal Bastide et Cie). 419
— — et industrielle 419
— — — de la Gironde . 1560
— — — G. Barbier et Cie 420
— — franco-belge 1560
— — franco-monégasque 420
— — des associations ouvrières de production de France . . . 455
— coopérative des fonctionnaires et employés civils de l'Etat, du département de la Seine et de la ville de Paris. 462
— d'arbitrage et de crédit 1560
— — et de syndicat 1560
— d'épargne et de crédit. 1560
— d'escompte de Paris. 1560
— — de Philippeville (A. Jeanjean et Cie). 420
— — de warrants et magasins généraux de Lille. 455
— — et de recouvrements (Oswald et Cie). 1560
— d'État 1561
— d'Hirson (G. Guérin et Cie). 420
— d'Outre-Mer. 442
— de Barcelonnette. 420
— de Bordeaux. 456
— de Bourgogne. 421
— de Brabant. 1646
— de Bruxelles 394
— de Cambrai. 1560
— de Charleroi. 421
— de commerce de l'Azoff-Don 421
— — de Riga 421
— de consignations. 456
— de Constantinople. 421
— de crédit commercial. 422
— de crédit foncier central d'Autriche. 422 et 1646
— de crédit et d'épargne. 457
— — français 442
— de Crète 422
— de France. 394
— de Gand 422
— de Genève. 422
— de l'Algérie. 395
— de l'Entreprise 452
— de l'Indo-Chine 395
— de l'industrie et du commerce 443
— de l'Ouest. 443
— de l'Union financière. 1563
— — française de crédit. 1563
— de la Finance française 1561
— de la Nouvelle-Calédonie. 1562
— de la rue Laffitte 1562
— de Lyon et de la Loire. 1562
— de Meurthe-et-Moselle (E.-H. Thomas et Cie) 423
— de Paris et de Bretagne 1562
— — et des Pays-Bas 395
— de prêts à l'industrie 1562
— de Roumanie 396
— des sociétés industrielles (Fonteneau, Mercier et Cie) 443
— de Tunisie 396
— de Vervins 423

Banque des cautionnements 1560
— des chemins de fer 423
— des commerçants de la Seine. 1560
— des communes de France 1560
— des dépôts et d'amortissements. 1560
— des entrepreneurs et industriels 1560
— des fonds d'Etat. 1561
— des fonds publics et des valeurs industrielles. 443
— des Français 444
— des intérêts français. 444
— des pays hongrois. 1562
— des placements financiers 444
— des provinces 1562
— — travaux publics 423
— — valeurs au comptant. 1560
— — — métallurgiques. . . . 444 et 1647
— du Hainaut 423
— — Nord. 1562
— — Nord et du Pas-de-Calais (Verley, Decroix et Cie) 424
— du quatrième Etat 424
— — Rhône et de la Loire 1562
— et de change (Société française de). . . . 1607
— et travaux publics réunis 1562
— européenne 1561
— fédérale 424
— française. 1561
— — d'émission . . . . . 444 et 1646
— — de crédit au commerce, à l'industrie et à l'agriculture . . 1561
— — de l'Afrique du Sud 396
— — des nouvelles financières 445
— — du Brésil 424
— — du commerce 1561
— — du Nord et de l'Est 445
— — du Rio de la Plata. . . 425 et 1680
— — industrielle 425
— franco-égyptienne. 1561
— franco-hollandaise 1561
— Fremeaux, Dubois et Cie 425
— générale d'arbitrages et de crédit. . . . 1561
— — d'Egypte. 1561
— — d'escompte et de crédit 425
— — de change et de commission. . . 1561
— — de l'industrie. . . . . 445 et 1681
— — de Madrid 1646
— — des chemins de fer et de l'industrie 1561
— — des fonds français 1561
— — des intérêts français. 1561
— — des rentes et valeurs. 1561
— — des valeurs 1561
— — française. 1561
— — pour favoriser l'agriculture et les travaux publics. 1561
— genevoise de prêts et de dépôts. 457
— hypothécaire d'Espagne. 393
— immobilière et industrielle 452
— impériale ottomane. 397
— industrielle de Paris. 446
— internationale de Paris. 398
— I. R. P. des pays autrichiens. 398
— Lefèvre, Noizet et Cie. 425
— Lévy Bong 1561
— liégeoise, Caisse d'épargne 457
— lyonnaise du commerce et de l'industrie . 425
— maritime 1562
— marseillaise de warrants 457
— métropolitaine. 1562
— nationale 1562
— — d'Haïti. 399
— — de Belgique 399
— — de l'industrie 446

Banque nationale de la République Sud-Africaine. . . . . 400 et 1647
— — de Saint-Domingue. 400
— — du Brésil 426
— — du Mexique 401
— nouvelle. 1562
— parisienne. 426
— Petitjean 453
— populaire 1562
— — de Brest 462
— — de Menton 462
— — du Creusot 462
— privée, industrielle, commerciale, coloniale Lyon-Marseille 446
— régionale du Nord 426
— romaine de Madrid 1562
— — de Paris 1562
— royale hypothécaire de Suède. . . 427 et 1647
— russe et française 1562
— russe pour le commerce étranger. . . . 427
— russo-chinoise 427
— spéciale des assurances. 1562
— — des valeurs industrielles. . . . 446
— suisse et française. 428
— transatlantique 401
Bantjes reef gold mining Company 1124
Bar américain et Café anglais. 499
— automatiques (Société française des). 499
— de l'Exposition de 1900. 1405
— de la Guillotière. 1563
— brasserie de la Barre (Société du). 499
Barberton Estates. 1648
Barbier (G.) et Cie commerciale et industrielle. . 420
Barrière (L.) et Cie. 1025
Barthelemy et Cie. 318
Basalte et de céramique de Cotreceni. 528
Bascules automatiques (Société française de). . . 1053
Bassin de la Sangha (Cie franco-congolaise) . . . 1326
— houiller d'Herment et Sauvagnat (Société d'étude) 1064
Bateau à vapeur de l'île de Ré. 1197
— — de La Martinique. 1198
— — du Nord (Compagnie des). . . . 1198
— — sur le lac d'Annecy (Cie des). . . 1199
— de Pont-Audemer au Havre (Société anonyme du) 1199
— du Nord l'Etoile. 1563
— mouches de Marseille 1563
— omnibus (Compagnie des). 1199
— — de Rouen. 1199
— — de Venise 1563
— — surburbains 1199
— parisiens (Compagnie générale des). . . 1200
Bâtiment (La Coopérative du). 1370
— de Paris (Le). 1563
— et galeries Colbert (Société civile des). 919
Baule (La). 961
Bayette et Cie 436
Bazar de la Ménagère. 675
— — — 627
— des Halles et des Postes. 627
— du Littoral (A la Ménagère) 627
— du Voyage 627
Bebeli et Cie (Compagnie générale de cycles et automobiles) 381
Bec Auer belge. 895
— français. 895
— italien. 895
— portugais. 896
— pour l'Europe du Nord. . . . . 896 et 1648
Bechuanaland exploration company 1124
Bediousienne (La) 727
Beira railway company limited. 606
Belgian American maritime (Compagnie). 1200
— Mining Trust. 1178
Belle Jardinière (Maison de la). 652
Bellevilloise (La). 1370
Bell Telephome. 769
Bénédictine (Société anonyme de la) 494
Bennet-Steamship Co limited 1648
Béranger, Peltier et Cie. 434
Berges, Corbin et Cie. 1300
Berneaux, Macé et Cie 1563
Bernot (Ch.) 1528
Besson (L). 1354
Bétail (Le). 365
— de l'Afrique du Nord 1563
Bétaniména (Société anonyme de) 1327
Bétons agglomérés 1563
Beurrerie universelle 291
Beurres stérilisés (Société belge). 291
Betting Club 1563
Bex, agent de change. 1563
Bibliothèque d'éducation (La) 1221
— universelle en couleurs 1563
Bicyclette (La) 1563
Bicyclettes pliantes. Brevets Morel et Gérard. . . 378
Biens fonciers 917
Bière ferrugineuse (La). 475
Bietrix aîné et Cie 693
Bietrix, Leflaive, Nicolet et Cie 993
Bigot et Cie 528
Billes en pierres 671
Bimbeloterie (Comptoir général de) 627
Bi-métal (Compagnie française du). 1054
Biophonographe (Système Jolly) 1679
Biscuiterie Léon 2097
— marseillaise Henri Brunet 281
— Germain 281
— Mellez (Société parisienne de) 282
— Olibet — — 281
— (— — bordelaise de) . . . 282
Biscuits français (Société générale) 1563
— George 1563
Biseautage et polissage de glaces (La Renaissance) 1371
Biseautage mécanique et d'argentures de glaces . . 1511
Biskra et de l'oued Rirh. 1327
Bisontine (La) 630
Bisseuil et Cie. 964
Bitume et asphaltes français. 1563
— — et d'entreprises de travaux publics. . . . 1564
Blagrove Freehold gold Mining Company limited. . 1124
Blanc et Cie 1564
— de zinc. 1564
— minéraux de Meudon. 1564
Blanchet, Ch., et Cie. 1269
Blanchiment, teintures et apprêts. 467
— — impression et apprêts de Saint-Julien 468
— — — de Villefranche 468
Blanchissage (Compagnie générale). 1564
Blanchisserie américaine. 468
— à vapeur. 1564
— à vapeur de la Gironde 468
— de Courcelles. 468
— du nord de la France. 468
— et chauffages économiques. 469
— et teintures de Cambrai. 468
— — de Thaon. 469
— hygiénique 469
— lyonnaise. 469
— moderne. 470
Blanjot et Cie. 694
Blondeau et Cie. 1154
Blée et Cie. 1564

Bleyberg et Montzen. 1564
Boa Vista (Compagnie de). 1154
Bobine universelle. 1564
Boeringer, Gust. et Cie. 680
Bois entrecroisés (Société française de). 1528
— et charbons réunis du Sud-Ouest. 1564
— sculptés. 1564
— L. Lavare et Cie. 1528
Boîtes aux lettres parisiennes 1564
— magique Martin (La). 1564
Bondy à Aulnay. 1564
Bon Génie. 1564
Boismain et Cie (Société de tailleurs parisiens). . 661
Boissons gazeuses (Société lyonnaise). 307
— hygiéniques 494
Boîtes métalliques (Société française de fabrication) 1054
Boleo et Cie. 1149
Bonanza limited 1124
Bon Génie (Le). 652
Bons livres et bons journaux. 1270
Bon Marché. 652
Bonnard-Bidault. 1275
Bonne Foi. 365
— Ménagère (La). 300
— presse dans la Champagne 1248
Bonneterie (Société de). 826
— (Société générale de). 826
Bon Pasteur du Havre (Société du). 721
Borax Consolidated limited. . . . . 1282 et 1648
Bordon et Cie (L'Antoinette). 299
Boucard fils et Cie. 826
Bouchacourt et Cie. 1025
Boucherie (Incendie) (La) 323
— coopérative de Cartignies et environs. 1371
— — économique de Bruyères. . 1371
— en gros (Union de la). 1232
Bouchage par le bois. 1528
Bouchonnerie parisienne. 647
Bouchons Torrent. 647
Boucquey et Cie (Malterie). 475
Boudon et Cie. 432
Bou-Jaber. 1327
Bouillons normands. 499
Bouillot et Cie. 698
Boulangerie. 283
— coopérative de bienfaisance de Daglan. 1371
— — de Nangis. 1371
— — du Créchet. 1371
— — roubaisienne. 1372
— d'Eymoutiers (Boulangerie coopérative) 1371
— dite coopérative de Ribemont. 1372
Boulangerie économique du Tilleuil. 283
— — moderne 1564
Boulanger et Cie (Ch.) 630
— et Cie (H.). 532
Boulonneries de Liège. 685
— et ferronnerie de Thiant. 1026
— et tréfileries de Varsovie. . 1026 et 1648
— franco-russes (Les) 1026
Boulons et ferrures de wagons. 1027
Boulte Larbodière 1054
Bourdon (Société de) 1419
Bourgey et Cie 744
Bourneville et Cie 723
Bourse du commerce 919
— parisienne 447
Boutard et Cie 1279
Boutmy et Cie 996
Boutons de la marque J. P. 671
Bouvier, Gustelle et Cie. 826
Bouvry (Ed.) et Cie. 1251
Brasero (Le) 1529
Brasserie annonéenne. 475
Brasserie argentine. 476
— austro-française 1564
— bavaro-belge 476
— Chevalier. 1664
— concert du faubourg du Temple 1435
— coopérative de Béthencourt et Caudry . 1372
— — de Croix 1372
— — de Cysoing 1373
— — de Flines-les-Raches . . . 1373
— — la Justice 1373
— — de Recquignies 1373
— — de Roisel 1373
— — de Valenciennes-Anzin . . 1374
— — du canton de Bavay. . . . 1374
— — (l'Etoile lilloise) 1374
— de Diekirch. 477
— — (Société anonyme française) 1565
— de Fresnes. 477
— de l'Avenir. 480
— de l'Espérance. 480
— de la Comète. 477
— de la Frise. 478
— de la Guillotière 478
— de la Grand'Place à Queragnon. . . . 478
— de la Loire 478
— de la Méditerranée. 479
— de la Meuse 479
— de la Sambre. 480
— de Nice. 480
— de Reims. 1664
— de Saint-Hubert. 480
— de Sochaux. 481
— de Villers-Saint-Christophe. 1565
— de Desurmont. 481
— du Centre. 481
— du Fresnoy. 1374
— générale du Midi. 483
— du Phénix belge. 481
— du Sud-Est. 481
— et malterie beauvoisienne. 1565
— — E. Burgelin. 481
— — de France. 1565
— — de Vittel. 1564
— — du Forez. 481
— — de Saint-Laurent. 1681
— et tavernes Zimmer. 482
— Fontaine. 1565
— française d'Egypte. 482
— Georges. 482
— Karcher et Cie. 483
— la Moscovite. 1565
— le Lion. 483
— Modernes. 1565
— Nouvelle d'Auberchicourt. 483
— Ouvrière d'Aniche. 483
— Pierre Grosfils. 483
— Régionale. 483
— Rinck 484
— Sainte-Elisabeth 484
— Saint-Lazare. 485
— Union Roubaix-Watrelos 1374
— Saint-Amand. 1374
— Victoria 485
— wattrelosienne 485
Brazzaville (La) 1327
Bremand (E.) et Cie 447
Bret (A.) et Cie 723
Brevets Berry 1529
— Dolter, traction et électricité 774
— J.-B. Vernay 1511
— J. Reibel. 903
— Letombe. 896
— et marques de fabriques. 1529

Brevets et procédés Claret-Vuillemier 1529
— Porchère. 1529
Briant et Cie. 428
Brillantine flamande (La) 1283
Briouze à La Ferté-Macé 1565
British South Africa Company 1328
Briqueteries de Bléville 536
— de Garches. 1565
— de Vaugirard. 536
— des Sablons 1565
— et tuilerie mécanique de Courbeton . 1565
— — — de Moisac . . . 1565
Briquettes de houille du Nord. 1178
— Pétrole. 1565
— Tavernier 1565
Bronzes (Compagnie des) 631
— blanc (Le) 1054
— doublé. 1565
— de Paris. 630
Brosserie parisienne (La) 672
Brosses (Manufacture de). 671
Brulé (H.) et Cie. 1027
Buanderies de la Seine 470
Bucaramanga gold and general Mining. 1648
Buffalu gold 1648
Buffelsdoorn Estate and gold Mining Company limited. . . . . 1124 et 1648
Bulletin des Halles. 1248
Bukowina 904
Bulletin médical 1270
Bureau Veritas. 1216
Burl-Boulton et Haywood limited 1530

C

Câbles électriques (système Berthaud, Borel et Cie). 770
— Fortin Hermann 770
— télégraphiques 770
Café Central, Bourse des entrepreneurs 500
— d'Harcourt 500
— de Bordeaux (Société nouvelle du) 500
— de Bordeaux (Société anonyme du). 1565
— des Princes (Deflandre et Cie) 500
— des Tramways. 501
— du Havre. 501
— et restaurants hygiéniques. 501
— restaurants (Cie Centrale) 1565
— — Américain 501
— — de Montmartre 501
— — de l'Aquarium de Paris et du Bar du Théâtre des Bonshommes Guillaume. 1406
— — des Palais. 1565
— Riche 502
— — Brasserie. 1566
— torréfiés et articles coloniaux. 285
Caillard et Cie 1027
Cailar (M.), Bayard et Cie 630
— Barbet 1566
— centrale d'épargne 1566
— — des assurances 1566
— coloniale et industrielle 447
— commerciale d'escompte de Fougères (Briant et Cie) 428
Caisse commerciale de Bruxelles. 428
— — de la banlieue de Paris. . . . 1566
— — de Paris. 1566
— — et industrielle de Paris. . . . 428
— d'assurances mutuelles des Chambres syndicales. 362
Caisse de crédit de Nice 428
— de l'hôtel de ville (Fafournoux et Cie) . . 429
— de liquidation des affaires en marchandises au Havre 458
— des opérations sur marchandises 1567
— et de garantie. 458
— de participation financière 1567
— de recouvrements sur le département de la Seine (Richard et Cie) 429
— des travaux. 539
— des Batignolles 1566
— des cautionnements. 1566
— des entrepôts (ancienne maison Gaytte). . 429
— des mines 366
— des propriétaires 366
— des propriétaires (Bruxelles) 458
— des reports (Jauanno et Cie) 1567
— des versements industriels (ancienne Caisse de dépôts et de crédit populaire, Marseille) 459
— du commerce et de l'agriculture (Bonart, Museaux et Cie). 429
— financière de l'Ouest. 1566
— — et commerciale. 1566
— — française. 1566
— française de crédit 1566
— franco-néerlandaise de cautionnements . . 461
— générale d'assurances commerciales et immobilières 371
— générale d'épargne et de crédit. 447
— — de l'industrie et du bâtiment. . . 453
— — de réassurances 1566
— — de recouvrements (E. Labouret et Cie) 1566
— — de retraites et pensions militaires 463
— — de reports et dépôts 459
— — des assurances agricoles 1566
— — des chemins de fer. 1566
— — des familles (Vie) 314
— — des familles 346
— générale des fonds publics. 1566
— — des rentiers. 1566
— immobilière. 1566
— industrielle du Nord (L. Dupont et Cie). . 430
— Lécuyer (Sourmois, Carpentier et Cie) . . 430
— méridionale, société d'assurances. 1567
— mutuelle (La). 362
— mutuelle (institution française d'épargne et de prévoyance). 371
— mutuelle de crédit populaire et agricole. . 430
— — de France 463
— parisienne de crédit (précédemment crédit parisien) 668
— paternelle. 346
— populaire du XVIIe arrondissement. . . . 1567
— syndicale d'assurance mutuelle des agriculteurs de France contre les accidents du travail agricole (ancienne Solidarité orléanaise). 362
— syndicale d'assurance mutuelle des industries sucrières de France contre les accidents du travail. 362
— syndicale d'assurance mutuelle des industries textiles de France. 362
— Viagère (La) 463
Calaya (Le) 693
California (Mexico) Land 1649
Camionnage à bras et à cheval. 1375
Cambrian Copper. 1649
Canada Petroleum Company. 906
Canal d'irrigation de Craponne (branche d'Arles) et d'assainissement des Bouches-du-Rhône. . . . 515

Canal de Beaucaire 517
— de Blatan à Ath et de la Dendre canalisée . 517
— de Corinthe . . . . . 518 et 142
— de Crillon 515
— de jonction de la Sambre à l'Oise 518
— de la Bourne 516
— de Panama 518
— de Pierrelatte et extensions 519
— de Roanne à Digoin 1567
— de la Sambre à l'Oise 1567
— de Toulouse 515
— des Alpines 515
— du Guadalquivir 516
— du Midi 519
— de Verdon 516
— interocéanique de Panama 519
— maritime de Suez . . . . . 521 et 1642
— — — (société civile) 521
— Saint-Martin 522
Canalisation du cours Witton prolongé 522
— (La) 1567
Canaux agricoles 1567
— de l'Ourcq et de Saint-Denis 522
— dérivés du Rhône 517
Caoutchoucs amiantes et câbles (Martiny limited) . 1567
— de Casamance 1328
— et produits de la Labay 1328
— manufacturé 647
Capital (Le) 463
— (Incendie) 1567
Capitalisation (La) 463
Capron et Cie (Gaz de Wignehies) 887
Carafes frappées Sanitas 1567
Carbone (Le) 774
Carboneras de Pala de Lena 1064
Carbonique française (La) 1530
— liquide (La) 1283
— lyonnaise (La) 1283
Carbonisation (Société lorraine de) 1677
— (Société anonyme de) 1530
— de la Loire 1616
— des bois pulvérisés 1567
Carbures de calcium (Compagnie française des) . . 1283
— — Alpha 774
— métalliques 1283
Carpentier et Cie 746
— Badan-Pascal, Bastide et Cie 419
Carpeza et Cie 1433
Carré (Th.) 1511
Carreaux et revêtements céramiques du Nord . . . 528
Carrelages céramiques de Paray-le-Monial 528
— — St-Marc-Escaudin (Nord) . 529
Carrières à Pavés et Macadam du Pas-de-Calais . . 1664
— d'Allemagne près Caen (Calvados) 1567
— de Bucy-les-Gy 1665
— de grès de Quivieville 560
— de Guerville 1567
— de Jussy 560
— de l'Ouest 560
— de la Vallée du Coucy 1567
— de marbres blancs et bleus de Saint-Beat 549
— de pierres et de marbres de Villette (Ain) et de Vimines (Savoie) 1567
— de pierres lithographiques de France . . 560
— de porphyre Cosyns 549
— — de Bierghes 549
— — de Quenast 550
— — de Saint-Raphaël 550
— de Rusms 561
— de Seine-et-Oise 1567
— de Villebois 561
— de Vireux 561
— des Baronnies 561
Carrières des Charentes 561
— du Hainaut 562
— du Haut-Banc 562
— du Midi 562
— du Nord 562
— du Poitou 1567
— et de la sucrerie P.-J. Wincqz (Société des) 563
— des mines du Morvan 563
— des fours à chaux de Bettrechies 539
— — — de Lovegnee 1682
— — — et à ciment du Coucou . 540
— et glaisières de la rive gauche 562
— et scieries de Bourgogne 563
— réunies des Deux-Charentes 1567
— de Sainte-Barbe 563
— du Vacqueville et de Mervillier 1567
Carrosserie industrielle (La) 672
Cartes postales artistiques 1221
Cartonnages (Société française) 1222
Cartonneries (Société anonyme) 1222
— de Dijon-Cluny 1222
— de la Rochette 1222
— et Imprimeries Saint-Charles 1222
— Lourdelet-Marico 1222
— Moderne 1223
— nouvelle maison Henry Dufresne . . . 1223
— réunies Voisin et Pascal 1223
Cartons français 1223
Carton-liège (Compagnie française) 1224
Cartoucherie russo-belge 306
Casino d'Alger 803
— d'Arcachon 1568
— d'Etretat 803
— de Biarritz 1568
— de la villa des Fleurs d'Aix-les-Bains . . . 804
— de Luchon 1568
— de Saint-Pair 804
— de Trouville 804
— de Veulettes 804
— de Vichy 805
— des Sables-d'Olonne 805
— et Cercle de Vals-les-Bains 805
— et des Bains de mer de Cherbourg 1678
— hôtel de Jullouville 805
— municipal de la ville de Nice 805
— — de Nice 1568
— — de Saint-Jean-de-Luz 1568
— — de Saint-Malo 806
— — de San Remo 806
— — du Tréport 806
Casse (J.) et fils limited . . . . . 826 et 1649
Casserie François 1419
Cavaleras Fortuna 1568
Cavé et Cie 630
Caves de France 1568
et des producteurs réunis de Roquefort (Aveyron) 291
Célestin Martin 1027
Célestine (La) 495
Celluloïd (Compagnie française) 1284
— corne de buffle 1284
Cellulose et de papiers de Novillars-Doubs 1224
Celtique maritime 1200
Central Club de Lyon 806
— (Incendie) 323
— — (Ancienne) 1568
Centrale (Accidents) 1568
— (Vie) 1568
— garage Fondaudège 388
— maritime 336
Centre industriel et maritime de Bolmon 668
— mutuel (Le) 368

Céramiques artistiques de Provence. 529
— crestoise (La) 529
— d'architecture 529
— de Bourg-la-Reine. 529
— de Marseille. 530
— du Midi. 1568
— industrielle des Alpes-Maritimes. . . 530
— Martreux 530
— nouvelle 530
Céramo-Cristal. 531
— -Peinture. 531
Syndicate limited (The). . . . . 531 et 1649
Cercle commercial. 1568
— continental. 1568
— de Cluny. 1568
— du Parlement 1568
— commercial de Paris. 806
— de l'escrime et des arts. 807
— de l'union 807
— de la Méditerranée. 807
— des capucines 807
— du commerce et des étrangers de Vichy. . 807
— international de Spa 807
— — de Vichy. 808
— Molière 808
— Privé des Etrangers de Dinant (Belgique). 808
— et restaurant Castiglione 1568
— et incendie 1568
— Grammont-Saint-Hubert 1568
— l'Avenir commercial 1568
— Taitbout 1568
Cère et Cie. 794
Céruses de l'Ouest 1284
Céruserie française. 1568
Ceyssat limited. 1649
Chaînes en acier sans soudure. 1054
Chalets-bains hygiéniques 801
— de commodité pour la France et l'étranger 1530
— de nécessité (Société anonyme des). 1530
— — (Société départementale des) 1568
— de nécessité en Russie. 1531
— d'assurances maritimes 1568
— des propriétaires de Paris 1248
— mortuaires d'attente. 1568
Champ d'Or Deep Level Gold Mining Company limited. . . . . 1125 et 1649
— French Mining Company limited . . 1125
Champs de courses réunis. 1568
— de foire 1435
— des courses d'Angers 1531
Champenoise (la). 485
Champigneulle et Cie (Mme Emmanuel) 1531
Champigny (A.) et Cie 1284
Chanoinesse (Distillerie la). 495
— de Bouxières-aux-Dames. 1569
Chantiers à vapeur (système Solignac) 1028
— et ateliers de la Gironde. 665
— et entrepôts de Neuilly. 1569
— maritimes de Bordeaux 1027
— nantais de constructions maritimes . . . 1028
— navals, ateliers et fonderies de Nicolaies. 981
Chanvrière. 1569
Chapeaux de feutre de Chazelles-sur-Lyon 652
— — (fabrique française) 652
Chapelle Taitbout. 920
Chapellerie (société française) 653
— Française 653
— Montilienne. 653
Charbonnages belges (Compagnie de) 1065
— Corbeau 1065
Charbonnages Dahlbusch 1065
— d'Abhooz et Bonne-Foi Hareng. . . 1065
— Aiseau-Presles 1066
— Amercœur 1066
— Arsimont. 1066
— Herne-Bochum 1569
— Ormont. 1066
— de Bernissart 1067
— Biclaia 1067
— Bonne Espérance 1067
— — — et batterie 1067
— Bonne Fin 1068
— Bray Maurage et Boussoit (Centre). 1068
— Courcelles-Nord (Hainaut) 1068
— Cowette-Ruffin 1069
— Dakar 1329
— Fayt et de Bois-d'Haine 1569
— Fontaine-l'Evêque 1069
— Forte-Taille 1069
— Gosson-Lagasse 1069
— Grand-Conty et Spinois 1070
— Haine Saint-Pierre et la Hestre. . . 1070
— Ham-sur-Sambre et Moustier. . . . 1070
— Hautebise. 1070
— Hervé-Vergifosse 1071
— Jemmappe-sur-Sambre. 1569
— de l'Espérance et Bonne-Fortune. . 1071
— de la Grande-Bacnure 1071
— de la grande machine à feu de Dour 1071
— de la Haye 1072
— de la Loire. 1072
— de Lougan 1072
— de la Louvière et Sart-Lonchamps. . 1073
— de Lorrette. 1073
— de Maireux et Bas-Bois 1073
— de Marihaye 1073
— de Masses Diarbois 1074
— de Monceau, Bayemont et Chauw-à-roc 1074
— de Monceau, Fontaine et du Martinet. 1074
— de Nikitouka 1075
— de Nœl-Sart-Culpart 1075
— de Patience et Beaujonc 1075
— de Pienza. 1569
— de Pinkafo . . . . . 1087 et 1649
— de Podedenko. . . . . 1076 et 1649
— de Pont-de-Loup-Sud 1569
— de Prokhorow. 1087
— de Ressaix, Leval, Péronnes et Sainte Aldegonde 1076
— de Reyran 1569
— de Roderzac. 1178
— de Rykooski . . . . . 1076 et 1649
— de Sacré-Madame 1076
— de Saint-Zacharie 1076
— de Singles 1077
— de Trifail 1077
Charbonnages de Vimy 1076
— de Werister 1077
— des Bouches-du-Rhône (Société Nouvelle). 1078
— des Chevalières du Dour. 1078
— des Kessalles 1079
— des Vingt-quatre actions. 1079
— des Viviers réunis. 1079
— des Seize actions à Quaregnan. . . 1569
— du Bois d'Avroy. 1079
— du Bois de Saint-Ghislain. 1080
— du Borinage central 1080
— du Carabinier. 1080
— du Centre de Donetz. 1081
— du Grand Mambourg et Sablonnière. 1081

Charbonnages du Hasard. 1081
— du Houssu 1081
— du Levant du Flénu 1082
— du Midi de Mons à Ciply 1082
— du Nord de Charleroi 1082
— du Nord de Flénu 1083
— du Poirier. 1083
— du Rieu-du-Cœur et de la Boule réunis à Quaregnon. 1083
— du Roamais. . . . . .
— du Rhin 1569
— du Tonkin. 1084
— du Trieu-Kaisin. 1083
— du Batelage de Madagascar. 1329
— du Hongrois . . . . . 1084 et 1649
— et mines de Colombie 1649
— mines et usines de Sosnowice 1084 et 1649
— Nord-Ouest de Bohême (Falkenau). 1087
— réunis à Charleroi 1085
— — de la Concorde 1085
— — — Minerie. 1085
— — de Roton-Farèiennes, Baulet et Oignies-Aiseau 1085
— — du Midi de la Russie 1086 et 1649
— unis de l'ouest de Mons 1086
Charbon de ménage 1569
— — Paris 1178
— et briquettes de Blanzy et de l'Ouest . . 1087
— pour l'électricité. 758
Chargeurs nantais. 1200
— réunis. 1200
Charleroi (Compagnie du chemins de fer) 1642
Charles Blau et Cie. 502
— Thomas et Cie. 676
Charrier Wood Carving. 1649
Chatelain et Cie. 1569
Chaterland consolidated limited. . . . . 1125 et 1649
— goldfields limited. 1125
Chaudfontaine (Casino et club Company limited). 808 et 1649
Chaudière mixte. 1569
Chaudronneries du Nord de la France. 1054
— Lorraine. 1028
Chauffage (Ancelin) 1569
— de Clichy-Paris. 1570
— des wagons et voitures. 1570
— hygiénique appareils Poltavpseff . . . 1531
— industriel. 1570
— par l'électricité. 727
Chaumière Tivoli. 1570
Chaussures françaises (Société générale). 632
— — à Varsovie 633
— — (Maisons Raoul). 633
— hygiéniques à laçage et délaçage instantanés. 633
— « Incroyable » 633
— Plet 634
— F. Pinet 634
— Sablonnières 634
Chauvel (P.) et Cie. 635
Chaux et ciments. 540
— — de Berry-au-Bac (Aisne). . . . 1570
— — romain Boyer 540
— hydrauliques et ciments de l'Aube 541
— — — du Sorchir . . . 1570
— — de Nord 540
— — naturelles de l'Ouest 541
— marbres, granits de Lienne-Ciney 541
Chavanet, Gros, Picpard et Cie 380
Chemins de fer (Compagnie auxiliaire des). . . . 1571
Chemins de fer (Compagnie auxiliaire internationale de). 607
— (— franco-algérienne . . 578
— (— meusienne de). . . . 579
— (— russo-française) . . . 1644
— algérienne 579
— à traction électrique de Pierrefitte, Cauterets-Luz. 579
— à voie étroite (Cie française des) . 580
— — (Cie nationale des) 1570
— — de Chateaubriant à Erbay 580
— — de l'Ouest 1570
— — de St-Etienne, Firminy, Rive-de-Gier 580
— andalous . . . . . 607 et 1641
— au Brésil 608
— Asturies, Galice et Léon 1641
— autrichiens 1642
— brésiliens. 608
— d'Aire à Fruges. 581
— d'Alais au Rhône 1556
— d'Andrezieux à Roanne. 571
— d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône . 1558
— d'Epernay à Romilly. 581
— d'Estrées-Saint-Denis à Froissy. . 581
— d'Etival à Senones. 581
— d'Evreux à Elbeuf et Acquigny à Dreux 1583
— d'intérêt local (Cie cénévole) . . . 581
— — à crémaillère de la Turbie 582
— — d'Andelot à Levier 582
— — de Guise au Catelet 582
— — de l'Anjou. . . . 582
— — de l'Yonne 583
— — de Saône-et-Loire 583
— — de Saint-Quentin à Guise. 583
— — de Toulouse à Boulogne-sur-Jesse . 584
— — du département de l'Hérault 584
— — du département des Landes. . . . 584
— du Morbihan 585
— d'Orléans. 567
— — à Châlons . . . 569 et 1600
— — à Rouen (Sud et Nord) 569 et 1600
— de Bayonne à Biarritz 585
— de Bahia 1642
— de Beira-Alta 1642
— de Bessèges à Alais 571
— de Bettrechies à Hon. 585
— de Beyrouth-Damas-Hauban et Biredjak . . . . . 609 et 1642
— de Bône à Guelma 585
— de Bressuire à Poitiers 569
— de Bruxelles à Lille et Calais . . . 609
— de Bussy à Ercheux 586
— de Caen à la mer 586
— de Chantung (Chine). 587
— de Charleroi à la frontière de France 609
— de Ciudad Real à Badajoz. 1642
— de Clermont à Tulle 569
— de Cordoue à Séville 1642
— de Dakar à Saint-Louis 587
— de Dieuze 568
— de Dombes et du Sud-Est 571
— de Dévra Tereza Christma 1642

Chemins de fer de Fourvières et Ouest lyonnais . 587
— de Frevent à Gamaches 1585
— de grande ceinture 568
— de Gué à Menaucourt 588
— de Hermes à Beaumont. 588
— de Jaffa à Jérusalem . . . 610 et 1643
— de Laon 588
— de l'Est 568
— — algérien. 588
— — de Lyon 589
— — de l'Espagne 1643
— — de Marseille. 589
— — égyptien 1642
— de l'Etat 569
— — autrichiens-hongrois (I. R. P.) 610
— — serbe 1569
— de l'Orne 1569
— de l'Ouest. 570
— — algérien. 589
— — de l'Espagne . . 610 et 1644
— de la banlieue de Reims 590
— de Camargue 590
— de la Côte (Havre). 591
— de la Drôme 591
— de la Méditerranée (Société italienne). 611
— de la Meuse. 1597
— de la Moselotte 568
— de la Nièvre 591
— de la province de Santa-Fé. . . . 611
— de la Vendée 569
— de Lerida à Reuss. 1643
— de Lille à Béthune. 573
— — à Valenciennes 1595
— de Lisieux à Orbec 1595
— de Lyon à Avignon 571
— — à Genève 571
— — à la Croix-Rousse. . . . 591
— — à la Méditerranée. . . . 571
— — Croix-Paquet à Lyon-Croix-Rousse. 592
— — Saint-Paul à Fourvières . 592
— de Madrid-Cacères. . . . . 612 à 1643
— — San Martin de Valdeiglesias. 612
— — à Saragosse . . 612 et 1643
— de Magny à Chars 593
— de Marlieux à Châtillon-les-Bombes 593
— de Marquion à Cambrai. 593
— de Marseille à Avignon. 571
— de Maubeuge à Villiers-sur-Nicolle 593
— de Medina del Campo à Salamanca 613
— de Milly à Formerie, etc 593
— de Miramas à Port-de-Bouc. . . . 594
— de Mons à Hautmont et Saint-Ghislain 613
— de Montereau à Troyes. 568
— de Mondiana à Brousse. 613
— de Namur à Liège. 1643
— de Paris à Lyon, ... 571
— — — et à la Méditerranée. . . . 571
— — à Orsay 567
— — à Rouen. 570
— de Pau-Oloron, Mauléon et tramways de B. à B. 1451
— de Perpignan à Prades 1601
— de Picardie à Flandre 573
— de Poitiers à Saumur, ... 569
— de Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq. 594

Chemins de fer de Porto-Rico. . . . . 614 et 1644
— de Rhône-et-Loire 581
— de Ribemont à la Ferté-Chevresis. 594
— de Rouen au Havre 570
— de Saint-Etienne à Lyon 571
— de Saint-Nazaire au Croisic . 569 et 1605
— de Sao-Paulo et Rio-Grande. 615 et 1644
— de Saragosse à la Méditerranée. . 615
— de Seine-et-Marne. 1605
— de Séville Xères-Cadix. 1645
— de Smyrne-Cassaba . . . . 614 et 1645
— de Strasbourg à Bâle et Wissembourg 568
— de Tarragone à Barcelone et en France 1645
— de Velu-Bertincourt à Saint-Quentin. 594
— de Victor-Emmanuel. 571
— de Villiers-le-Bel 594
— de Voiron à Saint-Beron 595
— de Wassy à Saint-Dizier 595
— départementaux (Cie de) 595
— — à voie étroite des Ardennes. . . 596
— départementaux de l'Aube 596
— — de la Mayenne . . 596
— — du Finistère . . . 597
— des Ardennes 568
— des Bouches-du-Rhône 597
— des Charentes . . . . . 569 et 1569
— des Etats-Unis de Vénézuela. . . . 1569
— des Flandres. 597
— des Vosges. . . . . 1616 *bis*
— du Beaujolais 597
— du Bois de Boulogne 598
— du Bourbonnais 571
— du Calvados 598
— du Cambresis 598
— du Congo 615
— du Dauphiné. 571
— du Médoc 598
— du Midi 573
— du Nord. 573
— — (Société civile) 574
— — de l'Espagne . . . 615 et 1643
— — de la République sud-africaine 616
— — belge . . . . . 573 et 1643
— du Nord-Est. . . . . 573 et 1600
— du Périgord 599
— de Saint-Gothard. 616
— de Salvador 1605
— du Sud de l'Autriche. . . 617 et 1645
— — de l'Espagne . . . 617 et 1645
— — de la France 599
— économiques (Société générale des) 599
— — de Bari Barletta . . . 618
— — de l'Est égyptien. . . 618
— — de la Trinité-sur-Mer à Etel. 600
— — des Charentes 600
— — du Carsevène. 600
— — du Nord. 601
— — du Sud-Est 601
— Ethiopiens. 619
— des carrières d'Estrée-Blanche . . 601
— de la sucrerie de Billom. 1570
— des minières Prince Henri 619
— du Port de la Réunion 619
— et tramways (Compagnie centrale de) 602

Chemins de fer et tramways (Compagnie russe-française) 1451
— — — du Var et du Gard . 602
— des Travaux publics 602
— Funiculaire de Rouen, Eauplet et Bon-Secours. 603
— garantis des colonies françaises . . 603
— Grand Central 567
— industriel 603
— Jura-Simplon 619
— métropolitain de Paris 603
— méridionaux français. 1569
— italiens . . . . . 620 et 1643
— nantais. . . . . 569 et 1599
— nitrate railways 1643
— nogentais. 604
— normands. 1569
— orientaux. . . . . 621 et 1644
— — du Brésil. 621
— ottoman jonction Salonique-Constantinople. . . 623 et 1644
— — Salonique-Monastir . . . 623 et 1644
— parisiens-tramways nord. 1614
— portugais (Compagnie royale des). 621 et 1644
— — de la Beira Alta . . . 622
— régionaux des Bouches-du-Rhône. 604
— routier de Saint-Victor à Thizy. 605
— secondaires (Compagnie générale). 623
— — (Compagnie générale française). 1570
— Sud-Ouest brésilien . . . 624 et 1645
— sur routes. 1570
— — d'Algérie. 605
— — de Paris à Arpajon . . 605
— trans-africain (Compagnie royale). 624
— tubulaire de la Manche. 624
— vénézuéliens 606
— vicinaux (Compagnie générale). . 653
Chemiserie du Patronomètre. 653
— spéciale (Micheau, Chopin et Cie). . . 1028
Chéneaux et tuyaux en fonte. 1306
Cherbourgeoise (La) 1375
« Chez nous ». 285
Chocolat Besnier. 285
— Devinck. 285
— Lombart 286
Chocolaterie de l'Univers 286
— et confiserie du Nord. 1570
Chômage (Le). 1437
Christmann et Cie. 631
Christofle et Cie 1224
Chromographie artistique du Nord (La) 1224
Chromolithographie de Vincennes-Paris. 663
Chromoscopie 541
Ciments (Compagnie générale des). 541
— d'Allais 543
— Désiré Michel 542
— de Bourgogne 542
— de Chantemelle. 542
— de Dannes Portland Couronne. 1665
— de la Dordogne 542
— de laitiers de Donjeux 1570
— de Portland du Rudinski 542
— de Vimines et chaux de Leysse. 543
— du Boulonnais 543
— et chaux hydrauliques de Beffes. 543
— et fours à chaux de Bielaïa. 543
— français et des Portland de Boulogne-sur-Mer. 544
— Portland artificiels (Société marseillaise de) 544
— — — de l'Indo-Chine 544
Ciments Portland artificiels E. Candlot et Cie. . . 544
— — — de Moutot. 545
— — — du Charolais 545
— — de Guelendjik 546
— — d'Auxi-le-Château. 545
— — de l'Escaut 545
— — de l'Est 546
— — de Tchondowo. 546
— — de Pouzzolane artificiels d'Ekaterinoslaw 547
Cirages français (Société générale). 1284
Cires, cirages et vernis supérieurs 1285
— et encaustiques. 1571
Cirque d'Hiver. 1435
— de Châlons-sur-Marne 1436
— de Limoges 1436
— de Rouen. 1436
— Palace des Champs-Elysées. 1436
Cigarettes de la Turkish Régie. 1570
Cimetière pour chiens et autres animaux domestiques. 1532
Cinématographes, phonographes et pellicules . . . 662
Cinéorama (Société française) 1406
Cinquantenaire des chemins de fer 1571
Citadines. 1571
Cité du Belvédère. 1571
Cités ouvrières d'Epinal. 920
City and Suburban 1125
— Club 1571
Ciudad Real à Badajoz. 1571
Classement expéditif de statistique 1532
Claude Lafontaine, Martinet et Cie 434
Claudinon et Cie 992
Clé des champs (La). 379
Clément Gladiator 379
Clémentine (La) (incendie) 324
Clerget et Cie. 300
Clerguet et Cie. 751
Clermont à Tulle 1571
Cleveland machines Screw company . . . 379 et 1649
Clicherie mécanique au burin 1571
Cloisons et parquets économiques. 1571
Clos des quinze arbres 814
— Saint-Victor et de la grande distillerie de l'Indre. 487
Clôtures et plantations pour chemins de fer. . . . 1532
Clous à cheval « Victoria » 1054
— — « Au Soleil » 1054
Clouteries de la manufacture de Bains 1532
— fil de fer 1054
— mécaniques de la Pipée 1055
Club anglais 806
Cobalt (Le) 1285
Coca des Incas . . . . . 694 et 1649
Combustible intensif 1571
Collet Escoula, Cabaud et Cie 430
Collignon (A.) et Cie 1017
Coloniale (La) 640
— bordelaise de Madagascar 1329
— de l'Ogooué N'Gounié 1330
— de Madagascar 1330
— du Baniembé 1330
— du Fernand-Vaz. 1330
— et industrielle 1331
— française de la côte de Guinée 1331
— franco-african. 1572
— havraise de Sanmery et Cie. 1330
— industrielle 1332
Colonisation du Congo français. 1332
— en Indo-Chine 1332
— française 1333
— — à Madagascar 1333
— — (Société des adhérents de la). 1333

Colonisation française Société nationale et philanthropique (La). 1332
— franco-tunisienne. 1333
— par voies ferrées 1571
Colonnes multiformes. 1523
Combat naval (Le) . . . . . 1406 et 1650
Comité géologique de France 1179
Commentry-Fourchambault et Decazeville 1087
Commerçants réunis 1375
Commerce africain. 1333
— de France. 1571
— du Congo 1334
— du Haut-Congo 1334
— du Sud africain (Soc. franç. du). 1334 et 1571
— et de navigation à Madagascar 1334
— extérieur 1335
Commerciale (La) (incendie). 324
— coloniale 1335
— d'exportation et d'importation réunies 641
— importation et d'exportation de l'Extrême-Orient. 641
— de Saint-Ouen. 920
— des Guyanes 1335
— du Mekong 1335
— du Salvator. 1335
— et agricole de la Casamance 1572
— — de la Kadei Sangha. . . . 1336
Commerciale et agricole de Nipe. 1336
— et — des îles Tristao 1336
— et coloniale. 641
— et industrielle de Cochinchine, du Cambodge et de l'Annam. 1572
— et industrielle de Nice. 1191
— et — du Tonkin 1572
— et — franco-indienne. . . . 642
— et — pour la France et l'étranger. 1665
— française 642
— — du Haut Niger. 1336
— industrielle et agricole du Haut Ogoué. 1337
— métropolitaine 1571
Commission aux Halles centrales. 1571
— consignation et transports. 1571
— générale en droguerie. 694
Compagnie algérienne 401
— chaufournière de l'Ouest. 1571
— électrique . . . . . 774 et 1572
— générale industrielle. 1573
— lilloise (la) 1521
— péninsulaire et française. 1522
— pétrolifère 906
— routière de France. 379
Compania unificado del Zancudo. 1650
Comprimés de Vichy 1574
Compteurs (Société industrielle des) 894
— à gaz. 895
— d'électricité. 1573
— et matériel d'usines à gaz 895
— horo-kilométriques pour voitures. . . 1533
Comptoir agricole et commercial. 816
— — et industriel 816
— central de crédit à Paris 431
— — des fonds publics. 1574
— — de France.. 1574
— céramique 531
— colonial français. 1337
— commercial (Feiss, Tillard et Cie) . . . 453
— coopératif 1574
— d'escompte. 1185
— — (anciens). 1574
— — d'Orléans 1574
Comptoir d'escompte de Bouira 431
— — de Bruxelles 431
— — de Genève 432
— — de la Sarthe. 432
— — de Lyon. 432
— — de Nancy. 432
— — de Rouen 433
— — du Nord 433
— — de Sahel. 433
— — et de dépôts de Dôle (Jura). 433
— d'Ethiopie 1337
— de change des Flandres 1680
— de Djibouti. 1337
— de fourniture pour l'ameublement . . . 672
— de l'industrie. 1574
— de Lorraine 434
— de Valenciennes. 1575
— des Ardennes 434
— des coupons 1574
— des fonds nationaux. 1574
— des essieux. 681
— des fers 1056
— des intérêts coloniaux. 1574
— des poutrelles 1028
— des produits céramiques (Société anonyme). 531
— elbeuvien (Bérenger, Pelletier et Cie) . 434
— et gazettes des capitalistes 1574
— financier et industriel. 1574
— — pour le développement de l'industrie 1395
— foncier de France. 453
— français de l'Océanie 1338
— — du Tonkin 1338
— général d'assurance et de crédit agricole. 356
— — de la presse financière 1574
— — des chemins de fer 1574
— — des rentes françaises 1574
— — financier 1574
— — — (Norbert Estibal). . . 1574
— industriel de Vierzon 1574
— — pour favoriser l'industrie, l'agriculture, le commerce et les travaux publics. . . 1574
— Lyon-Allemand. 434
— mâconnais 434
— médico-chirurgical 721
— national d'escompte. de Paris 402
— — de crédit. 1574
— — de l'épargne 1574
— — de renseignements commerciaux et financiers 1574
— — des rentes. 448
— Nord-Est de Madagascar. 1338
— parisien de banque et de change 1574
— réunis d'importation et d'exportation et d'entreprises coloniales. 1338
Concerts symphoniques de Lyon (Société anonyme des) 1575
Concours financier (Le). 448
Condal Rubinat 783
Conditionnement (Société anonyme) 824
Confiance (Accidents). 1575
— (Grêle) (La) 349
— (Incendie) (La) 325
— (Vie) (La) 347
Confiserie de Midi 1575
— et chocolaterie (Société de). 286
— marseillaise (Société de) 286
— nouvelle de France 286
Congo (Compagnie belge) 1339
— (Compagnie française) 1339
— français. 973

Congo français (Société commerciale et industrielle 1535
— occidental (Compagnie du) 1340
Consolidated Gold Fields of South Africa limited. . . . . 1126 et 1650
— mines Main Reef . . . . . 1126 et 1650
Conservateur (Accidents) 1575
— (Le) 347
Conservation des viandes et produits alimentaires à l'état frais 288
— et fabrication des produits alimentaires et suralimentaires 288
Conservation des liquides . . . . . 495, 1649 et 1650
Conservatrice (La) 357
Conserves (Fabriques anversoises de) 289
— alimentaires (Société générale de) . . . 1575
— — de Franche-Comté 288
— — et salaisons 1575
Conserves de Cholet, (Griffon, Papillon et Cie). . . 288
— de viandes pour l'armée (Société française) 288
— de volailles de Bresse en gelées. 290
— française pour l'armée. 288
Consommation de l'Ouest. 1376
— de l'Est et de P.-L.-M. à Belfort. . 1376
— des mineurs de Bezenet. 1376
Consortium franco-catalan (Société anonyme). . . 1179
Construction (Compagnie générale). 1128
— (Compagnie nouvelle). 1029
— (Compagnie nationale). 1575
— d'appareils électriques. 1575
— — hydrauliques et d'éclairage 1029
— de l'hôtel des Chambres syndicales. . 918
— de la Chaussée-d'Antin. 1575
— de la place Saint-Georges. 1575
— de la rue de la Boétie. 1575
— de la Seine. 1575
— de la Villette. 1575
— de Levallois-Perret (Société). 1029
— de machines (Société). 1030
— — et de matériel de chemin de fer (Société franco-belge). 1030
— de matériel. 1575
— démontables et hygiéniques 1030
— de Passy. 1575
— des Batignolles. 1030
— du quartier Marbeuf. 916
— économiques (Société). 918
— — en acier (Compagnie). . 1575
— électriques (Société de) 759
— — et mécaniques. 759
— en ciment armé. 1507
— en fer-béton (Système Matrai) . . . 1507
— en verres (Système Garchey). 1533
— et de locations d'appareils élévatoires. 665
— et des ateliers de Villebroeck (Société). 1030
— et exploitation du moteur Auriol (Société) 1575
— mécaniques (Société française). . . . 1031
— — (Compagnie franco-belge). 1031
— — Carion Delmotte. 1032
— — de Buzet-sur-Tarn. . . . 1033
— — de Belfort. 1032
— — de Grenelle 1575
— — de la Vienne. 1575
— — et maritimes de Boulogne-sur-Mer 1033
— modernes (Société). 921
— nouvelles (De l'avenue Niel). 1575
— portatives et transformables. 1033
Contes-les-Pins (Société anonyme de). 1533
Continental Sparklets. 1650
Continentale (Compagnie d'assurances la). 1576
— and Western Australian trust limited 1479
— Bodega Company. 1521
— Nouvelle (La) 906
Contre-assurances (Compagnie générale). 1573
Coopal et Cie 306
Coopération commerciale au profit des fonctionnaires et employés civils. 1375
— libre des armées de terre et de mer. . 1533
— nationale de l'épargne et du crédit. . . 1576
— socialiste. 1675
Corblet et Cie. 1207
Corderie (Société générale). 827
— à vapeur 827
— de la Seine. 827
— ficellerie et filature de chanvre de Douai 827
Cornues et produits céramiques de Lyon Vaise (Cie). 532
Correspondance des rentiers. 1576
— maritime des chemins de fer . . . 1498
— téléphoniques à la Guadeloupe. . . 771
Corio Meleine 1575
Corsets baleinines incassables 653
Cosmopolitan hotel. 502
Cote de la Bourse et de la Banque et le Messager de la Bourse réunis 1249
Cotons algériens. 1576
— à coudre. 828
— Simple (Le) 828
Cotonnière d'Hellemer (Société). 1650
— d'Oissel (Manufactures) 828
— de l'Est. 828
— de l'Indo-Chine. 829
— de la Côte-d'Or. 828
— de Saint-Etienne-du-Rouvay. . 829 et 1650
— lilloise. 829
— russo-française. 829
Cottage (Le) 921
Couchant du Flenu 1088
Couleurs à base de plomb (procédé Macdonald) . . 1650
— d'aniline de Pantin 1285
— métalliques (Société française) 1285
Couronne (La). 897
— et articles funéraires. 672
Courses d'Aix-les-Bains 1534
Courses de Barcelone 1576
— de la Ferté Macé (Société). 1534
— de Nice (Société). 1534
— de Vichy 1534
Courtecuisse et Cie. 631
Coutellerie (Compagnie française) 673
Couverts (Société métallurgique) 631
— Alfenide. 1576
Couvertures et molletons de Thizy. 829
Crayons, de plaques et de produits photographiques (Société de). 663
Crédit (Société financière le). 1576
— agricole 1576
— algérien 402
— anversois. 435
— central de France 1576
— commercial des halles et abattoirs de Paris 435
— coopératif 1576
— de l'Indre. 435
— de France. 1576
— de Paris. 1576
— de publicité (Le). 1275
— de voyages (Le) (Société). . . . 988 et 1534
— du commerce 667
— du Nord. 435

Crédit financier 1576
— foncier autrichien (Société générale I. R. P.) 1647
— — colonial. 413
— — d'Australie 416
— — de France 402
— — de la marine. 1576
— — de Santa-Fé . . . . . 41 et 1647
— — de Tunisie 1576
— — du royaume de Hongrie . . 412 et 1647
— — Egyptien. . . . . 1156 et 1647
— — et agricole d'Algérie. 412
— — et industriel de Lyon 1576
— — franco-canadien . . . . . 414 et 1647
— — luxembourgeois. 1576
— — mutuel 453
— — suisse 1576
— français 1576
— franco-portugais. 435
— général de Belgique 448
— — de Paris 1576
— — français 1576
— — liégeois (Société). 1666
— havrais 436
— hyérois 436
— industriel (Société marseillaise). 1576
— — de Belgique . . . . . 449 et 1682
— international 436
— lyonnais 414
— maritime de France 1577
— minier. 1577
— mobilier (Société) 415
— — espagnol . . . . . 416 et 1647
— — roumain 1577
— mutuel de France. 1577
— — du Temple 1577
— — et populaire 1577
— national industriel 494
— parisien 1577
— — (Le Grand). 436
— populaire 1577
— provincial 1577
— régie du marché aux bestiaux 681
— rural 1577
— stéphanois 436
— viager 1577
Cristalleries de Choisy-le-Roi. 1577
— de Lyon. 1511
— du Val Saint-Lambert. 1512
Crown Deef limited. 1126
— Point Gold Mines 1650
— Reef Gold Mining Co. 1126
Cuirs à chapeaux (Manufacture Bruxelles) 635
— de Paris 635
— de Paris (Compagnie française du) 1577
— et peaux (Société stéphanoise) 635
— et peaux de la Loire 636
— pour chapellerie. 636
— vernis français 1577
Cuisines populaires françaises. 502
Cuivres de France 1055
— et plombs 1149
— — argentifère du Gelon 1150
— et soufres de Pignerol 1577
Cultivateurs de champignons de Paris. 555
Culture coloniale (Société nantaise) 1340
Cusset Vichy Mineral. 782
Cuvelier et Cie (Société). 1522
— — et industriel de Lyon 1576
Cycles et automobiles (Compagnie française des) 380
— — (— générale des) . 380
— — (Société de constructions mécaniques de). 380
— — Liberator. 381
Cycles et Automobiles (système Schaudel) 380
— — (Société générale des). . . 381
— Gladiator 1577
— Médinger 1577
— Ouragan (Société anonyme). 381
— sociables Grillé. 1577
— Withworth 381
Cyprien Fabre et Cie (Compagnie française) . . . 1205
Czenstschovienne (La) 1677

D

Dantin (A.) et Cie 1261
Dardanne et Cie 698
Dar-el-Bey. 1578
Darracq (A.) et Cie. 382
Datura (Société anonyme du) 694
Davenière et Cie 1650
De Beers Consolidated Mine limited 1154
Débits de Paris. 1522
Debruyère, Hédin et Cie 807
Dechambenoit et Cie. 1055
Déchets de la fabrique de Reims. 1534
Décoration moderne (La) 1675
Décure (G.) et Cie . . . . . 865 et 866
Défense des expropriés pour cause d'utilité publique (Société générale) 921
— — pour cause d'utilité publique (Société lyonnaise) 921
Deflandre et Cie 500
Deiss Demange (J.-A.) frères et Cie 1219
De Lachomette (P.) et Cie. . . . . 858 et 884
De La Chomette (P.), Villiers et Cie 532
Delafolie, Bastide, Castoul aîné et Cie 894
De Lamar Mining Company limited. 1127
Delannoy et Cie. 1445
Delaunay, Belleville et Cie. 1038
Delcroix, Loiseau et Cie. 1578
Delebecque (C.) et Cie. 887
Delille (A.) et Cie 856
Delmas et Cie 980
Delort, Rochet et Cie 909
Delta 1578
Déménagements et transports 1448
— — de Lyon 1448
— — de Marseille 1448
— — et camionnages de Dijon 1449
— — et garde-meubles. . 1449
Dendre (La) 830
Denniel et Cie 649
Départementale électrique. 727
Deplanque et Cie. . 859-862-866-868-869-876-877- 882
Dépôts et comptes courants (Société de) 1578
De Saint-Albin (H.) et Cie 1249
De Saintignon (F.) et Cie. 998
Desfossé et Karth 673
Desfossés, Miston et Cie 654
Désinfection (Société française) 1534
Désirant, Finet et Cie 1681
Destruction du phylloxera et du black-root 1285
Développement de l'industrie et du commerce dans les provinces équatoriales d'Abyssinie 1340
Diamant (Le). 1578
Diamants (Fabrication et taillerie mécanique de) . 1578
— (Compagnie générale) 1578

Diamantina (Compagnie) 1155
Diamantite (La) 1535
Dramond Jubilee Minerai . . . . . 1455 et 1650
Diapason du dessin (Le). 645
Diffusion (Société française). 1578
Diligences, courriers et messageries automobiles . 1498
Dimanches littéraires, politiques et artistiques. . . 1270
Dionysienne (La). 1191
Dioramas animés limited. . . . . 1406 et 1650
— et Panoramas « Fachoda » 1407
— français (Société générale). 1578
Distillerie agricole (Société de la) Clary (Nord) . . 1420
Distillerie agricole (Plines-les-Montagnes) (Société de la). 1420
Distillerie agricole d'Origny-Sainte-Benoiste . . . 1420
— de Barberey 1420
— de France 1578
— de la gare de la Jarrie 1578
— de Montmorillon 491
— de Wasquehal (Nord) 492
— algérienne 1578
— H. Bazinet. 487
— Blanqui 487
— Bugnot, Colladon et Boulet réunies. . . 487
— centrale 1578
— de Clastres. 488
— de Corbie. 488
— de Corre. 488
— de Croisset-Rouen. 1578
— de Jonzac 490
— de l'Hérault 1578
— de l'Omnès 491
— de Lourenço-Marquès. 490
— de Nesle. 491
— des cultivateurs réunis 488
— des vins d'Auvergne et du Bourbonnais. 489
— et huilerie des Alpes-Maritimes 1311
— et raffinerie Delaune 1666
— et — de Méru 1578
— franco-argentine 490
— méridionales 490
— nouvelle 1667
— roubaisienne 495
— syndicale de l'alimentation parisienne. . 491
Distributeurs automatiques 1535
Distribution d'eau (Compagnie parisienne). 1578
— — de lumière et de force de Monte-Carlo et extensions 701
Divonne-les-Bains (Société anonyme). 784
Docks d'Oran 1579
— de Bourgogne et entrepôts de la Côte-d'Or réunis 683
— de l'Aube. 300
— de la carrosserie (Rennes) . . . . 684 et 1578
— de la gare maritime. 684
— de Villeneuve 684
— du canal de Tancarville 684
— du Pont-Rouge 685
— entrepôts et magasins généraux de France. 1578
— et des houillères de Tourane. 685
— et entrepôts d'Orléans. 686
— — de Bône 686
— — de Marseille. 686
— — de Nice. 686
— — de Rouen. 686
— — du Havre. 685
— — nancéens 687
— — magasins généraux de Honfleur 687
— — — — de Saint-Etienne . 687
— forézіens de l'alimentation 300
— libres et magasins généraux de Marseille . 687
— parisiens. . . . . 688 et 1574
Docks rémois. 688
Domaine agricole et vinicole de la Polière Trèves et extensions 816
Domaine de Cabannes 817
— de Feuillas. 817
Domaines de France, d'Algérie et de Tunisie. . . 921
— de Granval. 815
— de l'Habra et de la Macta 922
— de la Malmaison 1579
— de Sahali. 1579
— de Salvaroque à Vic-sur-Cère 922
— de Vaudepart. 1579
— du Fendeek. 1579
Domanial de France. 1572
Dordrecht (La) (Vie) 348
Double Duite. 830
Dragages aurifères de la Guyane française. . . . 1179
— de Chalon-sur-Saône 1535
— et extraction des sables et graviers de la Loire 564
— sables, cailloux, pierres meulières . . . 564
Draps et couvertures de Bédarieux. 830
Driedfontein consolidated mines limited. 1127
Drillon (J.-B.) et Cie 795
Droits de l'homme (journal). 1579
Droit humain (Le). 922
Dry Washing gold reduction Co 1650
Dubosc, Mercier et Cie. 1579
Dunkan, Suberbie et Cie 1579
Dunkerque à Furnes 1579
Durlot et Cie. 1579
Durst Wild frères 654
Ducret (P.) et Cie. 643
Duplex (moteurs à gaz). 895
Dupont (A.) et Cie 673
— (L.) — 430
Duquesne, Pégat et Cie 301
Durban-Roodeport deep. 1127
— — good mining company limited . 1127
Dynamite (Société centrale) 307
— (— générale) 307
— belge. 307
— espagnole. . . . . 308 et 1650
— fusion. 308
— Nobel (Société suisse de). 1650
— (— — vénézuélienne de). . . . 1650
— russe. 308
— du Transvaal. 308
— vénézuélienne. 309
Dyle et Bacalan (Société de travaux). 1033

E

Eastleigh Deep limited. 1127
Eastman Kodak 663
East Rand proprietary mines limited. 1128
Eaux (Société franco-italienne) 701
— (— portugaise) 701
— (Compagnie générale). 701
— d'Alicante. 702
— d'Aumale 702
— d'Epernay 702
— d'Enghien. 784
— d'Evian. 784
— d'Eu et du Tréport-sur-Mer. 702
— d'Houlgate-Beuzeval 801
— d'Oran 1579
— d'Oriol 784
— d'Hyères. 1580
— d'Utrecht 703

Eaux de Barbazan 703
— de Barcelone. 703
— de Bayonne 704
— de Berck-sur-Mer 703
— de Brest. 1579
— de Calais 704
— de Cambrais. 704
— de Caracas. 704
— de Condom-Gers 705
— de Constantinople 705
— de Contrexéville 785
— de Dunkerque 705
— de Grimaud 785
— de Kovno (Société générale des). 1667
— de la banlieue de Paris. 705
— — du Havre. 706
— de Laon. 706
— de la Garde 706
— de Meaux 706
— de Melun 706
— de Montfort 707
— de Montrond 707
— de Nantua. 707
— de Nevers 707
— de Royan 708
— de Saint-Nazaire 708
— de Saint-Omer. 708
— de Saint-Symphorien et de Saint-Cyr. . . 708
— de Salies-du-Salat 783
— de Scutari et Kadi-Keni. 708
— de Seine et de source du canton de Boissy-Saint-Léger 708
— de Smyrne. 709
— de source (Cie départementale de). 1583
— — (Cie générale des). . . . 783 et
— — (Cie départementale des) 1580
— — et électricité (Société générale des). 709
— de la ville de Thiers 709
— de Trouville 709
— de Vienne 709
Eau-de-vie L. Teillard (L'). 495
Eaux du Havre. 1580
— et boues de Saint-Amand 785
— et l'éclairage (Société-Lyonnaise) 710
— et éclairage. 1579
— d'électricité (Cie Urbaine) 710
— et du gaz (Cie Continentale). 1580
— et du gaz de Rostoff-sur-Don. 710
Eau et gaz (Société départementale) 1579
— — de Tournus 710
— et services municipaux (Compagnie départementale) 711
Eaux gazeuses et entrepôts de bière de Fécamp 809
— — et minérales 810
— minérales (Société commerciale) 786
— — (— française) 721
— — d'Argelès-Gazost 1580
— — d'Enghien (Compagnie des) 1580
— — d'Evian-les-Bains. 786
— — de Bagnoles-de-l'Orne 1580
— — de la Bourboule 787
— — de Charbonnières-les-Bains. . . . 786
— — de Châtel-Guyon 786
— — de Choranche 787
— — de Contrexéville 787
— — de Lons-le-Saunier. 787
— — de Martigny-les-Bains 787
— — de Montchanson 547
— — — (Société des) . . . 1580
— — de Montrond. 736
— — de Pioule 788
Eaux minérales de Pougues (Compagnie des) . . . 788
— — — (Société nouvelle). . . 788
— — de Royat. 789
— — de Saint-Alban 789
— — de Saint-Romain-le-Puy (Source Parot). 789
— — de Sermaize 789
— — de Thonon-les-Bains 790
— — de Vals 790
— — — et de l'Ardèche 790
— — de Vichy (Société nouvelle, source des Étoiles) 1667
— — de Vittel 790
— — des établissements Guillon 1580
— — des Grottes 791
— — et de bains de mer. 786
— — et Grand Hôtel de Luxeuil 791
— — et thermales de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers 791
— — naturelles de Couzan. 792
— — — de la villa Cachat . . . 792
— — — de Saint-Galmier, source Romain 792
— — — de Saint-Parize-le-Châtel 793
— — — du bassin de Vichy (Société générale). . . . 793
— — — économique (Compagnie française) 793
— — réunies 1580
— pour l'étranger (Compagnie générale) . . . 711
— purgative de Villacabras. 794
— thermales d'Evaux-les-Bains (Société) . . . 794
— — de Lamalou-le-Bas (Céré et Cie). 794
— — et minérales d'Aix-en-Provence. 794
— Vannes. 711
Ebénisterie française 1377
Eclair (L') 357
Eclairage (Compagnie générale française et continentale) 849
— au gaz (Compagnie départementale). . . 852
— coopératif de Lyon. 1580
— de chauffage et de force motrice (Compagnie universelle) 728
— de chauffage et de force motrice par l'alcool. 906
— Denayrouze (Société belge) 898
— — pour la France. 898
— des villes et communes (Société générale) 850
— des villes et la fabrication des compteurs et appareils divers. 898
— du bassin houiller de Mons. 850
— du Centre. 850
— électrique (Société). 728
— — (— châteaulinaise) 728
— — (— anonyme corbigeoise). 728
— — (— grenobloise) 729
— — (Compagnie internationale) . . 1580
— — (Société toucycoise) 729
— — d'Amplepluis. 729
— — de Cannes (Société). 729
— — de Carignan 729
— — de Chasseneuil 730
— — de Cousance-aux-Forges (Société). 730
— — de Dieppe 1580
— — de la vallée du Grésivaudan. . 730
— — de la ville d'Alais. 730
— — de Marennes (Société). 1580
— — départemental. 1580
— — de Saint-Florentin 730
— — des nouveaux quartiers de la ville de Naples (Société belge) 731

Eclairage électrique du secteur de la place de Clichy 731
— — — des Champs-Elysées 731
— — pour l'exploitation des produits Mersch 1580
— et d'application électrique (Société anonyme) 731
— et d'énergie électrique Fabius Henrion et Cie (Société) 1580
— et de chauffage par le gaz (Compagnie d'exploitation) 1580
— et de forces motrices des immeubles du Loiret. 732
— et de forces motrices (Société générale) 1580
— — — par l'électricité (Société nimoise) 732
— — — par l'électricité . 732
— — force par l'électricité (Société nantaise). 733
— — graissage (Compagnie générale). . 1581
— — traction — 733
— — des voies ferrées de Belgrade. . . . 850
— — la transmission de la force motrice dans l'Ouest de France 733
— — transport de force (Société mâchecoulaise) 734
— — — de force par l'électricité (Compagnie centrale) 733
— le chauffage et la force motrice par le gaz. 1581
— par le gaz acétylène. 1581
— — et l'électricité (Société). . 851
— par la lampe récupérative à pétrole (Société internationale) 1581
— perfectionné. 1581
Ecole Albert le Grand (Société anonyme) 713
— alsacienne (Société de l'). 713
— chrétiennes d'Air-sur-la-Lys. 713
— — libre de filles de Saint-Merri . 714
— de Notre-Dame-des-Victoires (Société civile). 714
— de Saint-Jean (L'). 714
— ecclésiastique Ozanam 1581
— et patronage catholique de Willems (Société). 714
— — de Tressin. 714
— libre de Belleville. 714
— — Colombes. 715
— — filles Saint-Brieuc 715
— — — d'Umpeau (Société anonyme). 715
— — garçons et de filles de l'Aude (Société civile). 715
— — Malaunay. 715
— — Montrouge. 716
— — Sainte-Élisabeth 716
— — Saint-Philippe-du-Roule (Société). 716
— — des sciences politiques 716
— Monceau (Société anonyme de l'). 1581
— Monge (Société de l'). 1581
— Pompée (Société anonyme pour l'exploitation de). 716
— préparatoires (Société anonyme). 716
— professionnelle de boulangerie. 1581
— Saint-Charles (Société anonyme). 716
— Saint-Paul (Herman et Cie). 1581
— — de Poissy. 717
— secondaires libres. 717
— supérieure de commerce de Dijon (Société anonyme de l'). 717
Economat de vins de chemin de fer et des grandes administrations. 1522
Economie (L'). 1376
— fraternelle du Ve arrondissement . . . 1376
— industrielle et financière. 1581
— parisienne (L') 1373
Economique (L'). 1307
Eden-bars (Société des). 502
— théâtre (concerts de Saint-Etienne). . . . 1436
Edifices religieux et scolaires de la Seine. 717
Edison (Compagnie continentale). 734
— (Société civile de participation dans les bénéfices nets du réseau) 734
— (Compagnie électrique) 734
— (Compagnie générale) 1581
Edition (Société belge). 1225
— artistique (Société d'). 1225
— d'art 1225
— des gens de lettres (Société libre). . . . 1225
— et de librairie. 1226
— géographique Elisée Reclus (Société d'étude). 1227
— littéraires et artistiques 1226
— sportives (Société anonyme).. 1667
Edouard Melizan et Cie (Société générale d'embarcation) 1217
Education de la rue Legendre (Société d'). . . . 717
Éducation et d'instruction catholique de l'Oise (Société). 717
Eerste fabricken distillerie Pretoria 492
Eglises et écoles (Société anonyme des) 418
Egide (l') (Société des verseurs hermétiques). . . 1535
Eichelbrenner et Cie. 867-873-881- 892
Ekela-Sangha (Compagnie d'). 1340
El Buen Tono (S. A.). 1535
Electric agence (Société de l'). 1581
Electricité (Société ariégeoise d'). 735
— (— centrale) 735
— (— anonyme) (brevets A. Gérard) 1581
— (— dijonnaise) 735
— (— franco-algérienne). 735
— (— générale) 1581
— (Compagnie —). 735
— (Société industrielle) 759
— (Compagnie internationale). 760
— (Société anonyme liégeoise) 730
— (Compagnie lyonnaise). 736
— (— générale madrilène) 736
— (Société marseillaise).. 737
— (— méridionale) 737
— (— monégasque) 737
— (— montalbanaise) 737
— (Compagnie nationale) (système Ferranti) 1581
— (Société normande). 1581
— (Société régionale (réseau normand) . . 773
— (— roussillonnaise) 738
— (— toulousaine) 738
— (Compagnie viennoise). 738
— A. E. G. (Société anonyme française). . 773
— Alioth Buire 738
— Boukaert. 760
— d'Ardres. 1581
— d'Azay-le-Rideau. 738
— de Bourg (Société). 738
— de Châteauponsac (Compagnie). 739
— de Creil. 775
— de l'Est parisien 1668
— de la Flèche (Société). 739
— de la ville de Buenos-Ayres (Compagnie générale) 739
— de Limoges (Compagnie) 739
— de Lourenço-Marquès 739
— de Mirebeau 739
— de Montauban 740
— de Montpellier (Compagnie). 740
— de Moulins (Compagnie). 740
— de Moscou (Compagnie centrale). . . . 740
— de Neuilly-sur-Seine (Société mutuelle) 760
— de Poitiers. 740
— de Saïgon (Société) 740

Electricité de Saint-Chamond (Société) 741
— de Saint-Omer (Société anonyme régionale). 741
— des galeries Saint-Hubert. 741
— des Pyrénées centrales (Compagnie industrielle). 741
— du Mont-Dore et du funiculaire du Capucin 1498
— et de force (Compagnie générale française) 741
— et de lampes à incandescence (Usine Pulsford). 760
— et du gaz de Bléré et la Croix 741
— hydrauliques 742
— locale 742
— médicale et industrielle (Société). . . . 1581
— par les forces motrices de l'Oignin. . . 742
— Thomassi (Société nouvelle). 1581
— Thomson-Houston de la Méditerranée (Compagnie) 761
Electriques (voitures automobiles). 382
— (l') Buxelles. 761
— (Compagnie générale). 761
— anversoise (Compagnie). 742
— comtoise (Compagnie). 742
— de Briançon (Société). 742
— de Guéret (Société anonyme). 743
— de l'Ouest (Compagnie). 1581
— de la banlieue de Rouen. 743
— de la Loire. 743
— de la Méditerranée. 743
— de Neuilly-sur-Seine (Société). 743
— de Périgueux (Société). 744
— de Saint-Chéron (Société). 744
— de Saint-Pierre-de-la-Martinique . . . 744
— de Saint-Rambert-en-Bugey. 744
— de Saint-Romain-de-Colbonc 1607
— du secteur de la rive gauche de Paris (Compagnie). 745
— de Villefranche-sur-Mer, Beaulieu. . . 745
— et industrielle (Société générale). . . . 773
— O. Patin (Compagnie). 762
— parisienne (Compagnie). 745
— péruwelzienne (Société anonyme). . . 745
— Rioupéroux 746
— tunisienne. 821
— — (Compagnie de l'). 1582
Electro-chimie (Société). 776
— (Société franco-suisse). 776
— (Compagnie générale). 776
— (Société niçoise). 777
— française. 777
Electro-chimique romanche (Société). 777
— du Giffre. 777
Electrodes (Société française). 778
Electro-gaz (Société anonyme). 905
Electrogénique (Société). 779
Electro-hydro-thermique. 778
— mécanique 778
— métallurgique. 942
— — de Saint-Béron. 779
— — des procédés Gin-Leleux. . . 779
— — française. 980
Electromotion (L') (Société). 762
Electro-sucrières 1420
Elektron russe. 1286
Elevage du cheval de guerre français. 1536
Elévateur-propulseur pneumatique à marche continue 1536
Emailleries et tôleries réunies. 1668
Embarcations de servitudes (Société générale). . .
Emerald Reward Gold Mining Company. 1156
Emeris Corindon. 1286
Emeris et produits à polir. 1286
Emulseurs à vapeur 1536
Encouragement des tirs en France (Société pour) 1536
Encres et produits chimiques d'Ivry-sur-Seine. . . 1286
— — — de Dijon (Société) . . 1286
— françaises (Société anonyme) 1287
Energie (L') (Société de motocycles et d'automobiles brevets Renaux et autres) . . . .
— électrique (Société) 746
— — (— industrielle) 746
— — (— lyonnaise) 1582
— — d'Origny-en-Thiérache (Société Carpentier) 746
— — de Hot-Saint-Polycarpe (Société anonyme). 746
— — de Paramé (Société anonyme). . 747
— — de Saint-Brieuc (Société anonyme) 747
— — du Rhône. 747
English electro-metallurgical Company. 779
Engins graisseurs à alimentation pneumatique. . . 1034
Engrais (société anonyme des). 1037
— (— française) 1582
— (— générale). 1037
— complets (Société) 1308
— contrôlés E. Berthier et Cie 1582
— vidanges et de produits chimiques (entreprise générale Fresne et Cie). 1306
— et fumiers Goux 1308
— et produits agricoles (Société pour la vente). 1307
— — chimiques de l'Est. 1308
— — — de Sens 1308
— — — pour l'agriculture. . 1582
— organiques (Société anonyme) 1582
— — et chimiques (Société anonyme) 1308
— supérieurs des Ardennes breveté S. G. D. G. (société anonyme). 1309
— Th. Fulgas et Cie (Société générale) . . . 1582
Engraissement du bétail en Tunisie (Société franco-tunisienne) 1541
Enrichissement des phosphates (Société anonyme pour) 1582
Enseignement (Société anonyme d') 718
— secondaire libre 718
Entraîneur automatique. 1582
Entrepôts bordelais (Société anonyme des) 688
— de Bercy-Conflans. 688
— du Roule (Société anonyme des) 1582
— et magasins généraux (Comptoir des). . 688
— — — de Bordeaux-Brienne. . . . 1582
— — — de Paris (Cie des) 688
— libres de P.-L.-M. 1582
— maritimes du port de Bordeaux (Cie des). 689
— réel de douanes et des magasins généraux de Saint-Nazaire. 689
— parisiens. 1582
— syndical du commerce des vins. 1582
Entrepreneurs de peintures et plâtreries (Union lyonnaise des) 1537
Entreprise (L') 449
Entreprise électrique (Société d'). 747
— — (— générale belge) . . 747
— et de construction de machine (Société anonyme d') 1034
— et de construction de travaux et de matériel (Société nationale) 1582
— et de représentation pour l'Exposition de 1900 1407
— française (L') 1537

Entreprise générale de construction et de travaux publics 1582
— — de distribution d'eau et de gaz, travaux publics 712
— — travaux (Société parisienne) . 1508
— — travaux et fonçage des puits, études et travaux de mines. 1034
— industrielles et commerciales (Compagnie russe d'). 642
— industrielles et commerciales à Madagascar 1341
— mobilières et immobilières (Société d'). 921
— militaires et civiles 673
Ecole assurance maritime 1582
Epargne à capital variable (Société d') 1377
Epargne d'Hennezel-Clairel 1377
— du Valois 464
— européenne (L') 1668
— foncière (L'). 1377
— — de France. 434
— — et immobilière des Quinze-Vingt. 1377
— immobilière 1582
— lyonnaise (L') 464
Epicerie ouvrière (Société de l'). 1377
Epicycle (Société anonyme) 389
Epuration de caoutchouc 348
— des eaux 712
Equinox (L'). 335
Equipage de grande remise 1583
Equitable des Etats-Unis 348
Ermach (Société). 912
— Souques et Cie 1432
Espérance (L') 357
Esperanza (La). 1156
Essais des Mouliniers. 828
Etablissement Adolphe Janssens. 1034
— Allez frères. 628
— Arsène Saupiquet 289
— Bailly 1035
— Basset 636
— Bergougnan et Cie. 648
— Casati 502
— H. Cauet, Lambert et Cie 1537
— Cavroy. 1420
— Claparède 1583
— Decauville aîné (Société des). . . . 1583
— — — (Société nouvelle) . 1035
— F. Delory. 1287
— Duval 503
— Dubonnet. 495
— d'hydrothérapie et d'électrothérapie de Nice. 722
— d'hydrothérapie médicale de Boulogne-sur-Mer 722
— de consommation du Jardin d'Acclimatation. 503
— de Gomen-Ouaco 1341
— de l'Horme et de la Buire 980
— de pneumothérapie 722
— Saint-Galmier. 794
— du val d'Andorre 795
— Edeline et des pneumatiques français Gallus. 389
— Emile Degrave 1668
— Enringer et Marchand. 810
— et mines Léonard-Paupier . . . . .
— Farcy et Oppenheim. 654
— Ferrari. 301
— Geneste Herscher 722
— Georges Hartog. 1288
— — Richard 383
— Graty 830
— S. Graner et Cie 1287
Etablissement Halot 1035
— Henry Lepeaute. 1036
— Herzozin Logelbach 831
— horticoles de Roubaix 817
— Hostein 1498
— Hotchkiss et Cie. 1036
— Hutchinson 648
— — (Société civile). 648
— hydrothérapique du Dr Lejeune. . 723
— Jacques Leclaire. 536
— Jean Bar 1055
— Joseph Rivat 470
— Jules Jaluzot et Cie. 1420
— Julien Bourigeaud. 485
— Jussy 382
— Lazare Weiller et Cie 981
— Lecomte et Déprés 470
— Lombard 532
— Lucas et Cie . . . . . .
— Malétra 1295
— Marais 503
— Mauchauffée. 654
— Maurice. 503
— médical de la forêt d'Arcachon. . 723
— métallurgique de A. Durenne. . . 981
— — de Ferrière-la-Grande. 981
— — de Vienne. 982
— B. Mielle et Cie. 301
— Orosdi-Back 674
— Panhard et Levassor. 383
— Parvillée frères et Cie. 762
— Piéper. 1036
— Porcher. 1537
— Poron 1538
— Postel-Vinay. 763
— Protte. 1036
— Rouvière fils. 496
— Scapini 282
— Schroder et de Constans. 712
— scolaires. 718
— thermal de Bagnoles-de-l'Orne. . . 795
— — de Saint-Honoré-les-Bains. 795
— — de Vernet-les-Bains . . . 1583
— — de Vichy. 795
— — des Baignots. 796
— thermaux d'Eaux-Bonnes et d'Eaux-Chaudes. 796
— thermaux et du casino de Bagnères-de-Luchon 796
— Tuffou et Cie 1538
— J. Voirin 1226
Etains de Bragance 1583
— de Kinta. 1156
— de Selangov. 1156
Eternelle (L') (Grêle et Accidents) 319
Etincelle (L'). 1583
Etoile (L') (Assurances mutuelles). 363
— (L') (Grêles). 366
— (L') (Société immobilière) 923
Etudes commerciales 1583
— d'omnibus et de voitures automobiles. . . 1396
— de Paris port de mer. 1396
— de tramways 1396
— des gisements miniers de la Dordogne . . 1400
— du Nord-Ouest tunisien 1397
— et constructions d'usines. 1397
— et entreprises (Société française) 1397
— — industrielles et commerciales. 1397
— et exploitation à Madagascar 1398
— et publicité financière et industrielle . . . 1398
— et participations financières 1398
— et recherches 1398

Etudes et recherches de mines du bassin de Saint-Eloi (Puy-de-Dôme) . . . 1398
— et entreprises à Madagascar. 1398
— et exploration du Soudan. 1342
— françaises et étrangères 1398
— industrielles (Société française). 1399
— — (Société internationale). . . . 1399
— — (Société parisienne) 1399
— — (Société toulousaine). 1399
— — et coloniales. 1400
— — et commerciales de l'Annam et du Tonkin 1399
— — et de travaux en Chine. . . . 1400
— pour favoriser le développement de l'acétylène et la production industrielle du carbure de calcium. 1396
— pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla et prolongements. . . 1400
— pour la création d'un tramway électrique entre Oloron et Jaca 1400
Excelsior 1217
— hôtel Regina de Cimiez 504
Exploitation agricole. 818
— — au Tonkin 1342
— coloniales 1342
— d'une usine de produits pharmaceutiques. 694
— de gisements miniers à Madagascar 1180
— de l'acétylène pur. 1583
— de Louez-les-Duisan 1421
— des eaux minérales médicales 694
— des marbres de l'Ouest. 550
— des procédés Thomson-Houston . . . 763
— et traitement des minerais. 1180
— forestières des Pyrénées 1583
— minières. 1180
Explorations à Madagascar 1343
— coloniale (Société française). 1343
— coloniales (Société d') 1343
— de l'Ouest canadien. 1343
— de banque. 1181
— et de colonisation 1344
— minières. 1181
— — en Chine. 1181
Explosifs (Compagnie africaine) 309
— (Société française) 309
— (Union espagnole). 309
— et de produits chimiques (Société anonyme). 309
— et de produits chimiques (Société franco-espagnole). 310
— et de produits chimiques (Société franco-hellénique). 310
— Faviers (Les). 310
Exportation (Compagnie coloniale). 1344
— (Compagnie française). 1538
— de l'Est 642
— des sucres 1421
— et d'importation 642
Expositions et ventes artistiques et galeries Georges Petit 1436
— minière souterraine de 1900 1407
Express (L') 1678
Expropriation pour cause d'utilité publique. . . . 923
Externat de la rue de Madrid 718
— — Franklin 718
Extraits de chêne en Russie 1288
Extractions de l'or 1181
Eugène Veuillot et Cie 1254
European Petroleum Company limited 907
Européenne (L') (Vie) 348

F

Fabrication de bébés et jouets. 674
— de l'iode et de ses dérivés. 696
— des bois de placage et de fusils 1538
— des cartouches et projectiles 310
— des charbons à lumière 763
— des ciments à Odessa 547
— des courroies. 636
— des filets de pêche par procédés mécaniques 1584
— des tubes. 1036
— et tissage de soieries 831
Fabrique de fer de Charleroi 983
— — de Maubeuge. 982
— de Tarare. 471
— réunies de papiers photographiques (Société parisienne) 1584
Factage express 1445
Factoreries de N' Djolé 1344
Factoreries et mines d'or de Mozambique 1652
Facultés catholiques de Lille 718
Fafournoux et Cie 429
Fagot et Cie 1395
Faïencerie bordelaise 532
— de Choisy-le-Roi. 532
— de Gien 533
— de Grigny. 533
— du Canada 1584
— et produits réfractaires. 535
Faïences et verreries 533
F. Allègre et Cie 1584
Fallot (J.) et Cie. 924
Falque et Cie. 654
Family-hotel de Virieux Pélussin 504
Farges, Micard et Cie. 536
Faubourgs de Bruxelles. 927
Faubourg Saint-Honoré. 924
Faucousy et Cie 814
Faugier et Cie 1034
Féculerie agricole du Val-de-Loire. 818
Féculerie d'Orchies. 818
— et glucoseries de Chalon-sur-Saône, Pagny-la-Ville et Seurre 1539
Féculeries et glucoseries de Tournus et d'Arc-les-Gray 818
Fédérale 342
Fédération française belge des tramways. 1451
Feïss Tillard et Cie 453
Félix Fournier et Cie. 1311
Félix Juven et Cie 1274
Ferblanterie 674
Ferdinand Ferrand et Cie 301
Ferd. Lousbergs 831
Ferfay-Cauchy 1088
Féria (La) 1408
Fermes de Tunisie 1652
Fermes du château de Pargny. 924
Fermes-écoles et industries annexées. 819
Fermetures et constructions métalliques. 1668
Fermetures incrochetables. 1035
Fermière d'Isigny 1584
Fermiers normands. 292
Fernand Latuppe et Cie 636
Ferreira Gold Mining Company Limited. . 1128 et 1652
— Deep 1652

Ferro-Nickel 1056
Fers et aciers Robert 982
Fertilisation 1581
Feuillantine (Distillerie de la) 496
Feutres et chapeaux (Manufactures de) 655
Feutres français de Gérardmer 655
Fèvre et Cie 563
Fiacres électriques (Cie parisienne des) 1491
Fibre de bois d'Arudy 1539
— — et d'allume-feux 1539
Fibres parisiennes 1584
Fiévet et Cie 695
Filature de bourre de soie de Melisey 831
— de coton de Blainville-sur-l'Eau 832
— — de Jumel 832
— de Fontaine 1584
— de laine peignée 832
— — — de Cernay 832
— — — de Marle 832
— de la Meurthe 1584
— de Saint-Sever 832
— de Schappe 832
— — en Russie 833
— des laines peignées 833
— du Centre 833
— du Mail 842
— du Nord 834
— et corderies de l'Ouest 1584
— — du Havre 834
— — mécaniques 1584
— et filteries réunies 834
— et tissages (Cie Vosgienne) 834
— — de coton 835
— — de la Cité 835
— — de Graville 835
— — Henri Offroy 835
— — Pouyer-Quertier 835
— lyonnaise de Schappe 835
— rouennaise 835
Filatures Serrell (Exploitation en France des) . . . 836
Filiale belge néerlandaise d'aluminium 983
Filtre Chamberland 1539
— pasteurisants 810
Financière et commerciale du Pacifique 1584
— médicale 461
Fine art and general insurance Company limited . . 357
Fives-Lille (Compagnie de) 1037
Flobert et Cie 1584
Floreffe et de Jeumont 1512
Flotte (Assurances maritimes) 1593
Florida 836
Fluviale (La) 120
— et agricole de l'Antibonite 1585
Foncier de France et des colonies 369
Foncière austro-hongroise 1652
— (Incendie) 325
— (Transports) 343
— (Vie) 348
— (Société générale) 924
— d'Ablon Villeneuve-le-Roi 924
— de Cannes et du littoral 925
— de Dijon 925
— de France 925
— de l'Hôtel continental 925
— de l'Oued Zargua 1345
— de Tunisie 1345
— des coteaux du Bois de Boulogne et de Longchamps 925
— des grands hôtels . . . . . 926 et 1652
— du Canada 926
— du Château-d'Eau 926
— du golfe de Saint-Tropez 926
— du Paraguay 1345
Foncière et immobilière de la ville d'Alger 926
— et industrielle du parc d'Aulnay 926
— franco-tunisienne 927
— parisienne 927
Fonderie ardennaise 983
— artistique 983
— d'acier de la Meuse 1584
— — du Nord 983
— d'art et de bâtiment 1584
— de cuivre de Lyon et de Mâcon 984
— de fer de Bellevue 984
— — de la Madeleine d'Evreux 984
— de l'Epeule 985
— de la Péreuse 985
— de Poissy 1585
— du faubourg de Paris 985
— et ateliers de constructions de Ferrières-la-Grande . 1584
— — — de Fourchambault-la-Pique 985
— — — de Haraucourt 985
— — — de Tusey . . . 986
— et de construction (Société ardennaise) . . 986
— et fabrique de serrures Lecellier 986
— forges de Crans 986
— — de l'Horme 1584
— — de Saint-Joseph 986
— laminoirs de Biache-Saint-Vaast 987
— — de Saint-Denis 1585
— forges et aciéries de Saint-Etienne 987
— générale de caractères 1585
— laminoirs et tréfileries de Rouville 1585
— nouvelle 1378
— typographique lyonnaise et du Sud-Est . . 1669
— Voruz 987
Fondeurs réunis 1378
Fondiaria (Incendie) 325
— (Vie) 349
Fondoir central de la boucherie 1288
— coopératif du Nord 1288
Fontaines à gaz (Compagnie parisienne) 898
— distributrices d'eaux chaudes 1585
Fonteneau, Mercier et Cie 473
Fontes moulées (Comptoir pour favoriser l'exportation des) 1056
Forage et de recherches minières 1181
Forces et lumière 748
— — électrique 748
— hydrauliques 1539
— — du Rhône 748
— motrices de Grenoble et Voiron 749
— — des Alpes-Maritimes 749
— — du Dauphiné 749
— — du Haut Grésivaudan 750
— — du Rhône 750
— — et usines de l'Arve 750
— — — électriques de la Vézire . 750
— — gratuites 1539
Forceries de l'Aisne 819
Forêt de Sarcignan 819
Forêts des Sanhadja et Collo 1346
— du Flamand 819
Forestière de Madagascar 1346
— de Vinany-Bé (Madagascar) 1346
— minière à Madagascar 1346
Forges d'Aiseau 988
— d'Audincourt et dépendances 989
— d'Eich 988
— d'Entre-deux-Bois 988
— de Champagne et du canal de Saint-Dizier à Wassy 989

Forges de Châtillon-Commentry 989
— de Clabercq. 989
— de Douai 990
— de la Seine. 1585
— de Liverdun. 1585
— de Milourd 990
— de Sedan. 990
— de Vireux-Molhain. 990
— et aciéries d'Ekatérinoslaw. 990
— — d'Ivry. 1585
— — de Basse-Indre 991
— — de Huta-Bankowa 991
— — de la Kama 991
— — de la marine et des chemins de fer. 1004
— — du Chambon-Feugerolles. . . . 992
— — du Donetz. . . . . 992 et 1652
— — du Nord et de l'Est 992
— — de construction de St-Chamond. 993
— et ateliers de la Chaliassière 993
— et chantiers de la Méditerranée. 993
— — de la Seine 1585
— et clouteries des Ardennes 994
— — françaises. 994
— — réunies de Mohon. 1037
— et fonderies de Montataire 994
— — de Pont-l'Evêque et Givors. . 1585
— et laminoirs d'Epinay 1585
— — de Baume à Haine-St-Pierre. 994
— — de l'Alliance à Charleroi. . . 995
— — de l'Aube. . . . . 995 et 1652
— — de Saint-Amand. 995
— — de Saint-Victor. 995
— et tréfileries de Toulouse. 996
— fonderies et hauts fourneaux de Messempré-Carignan 996
— — et laminoirs de St-Roch-les-Amiens 996 et 1585
— usines et fonderies de Haine-Saint-Pierre. 996
Fortune commerciale (La). 668
Fourmi immobilière (La) 927
Fourneaux à pétrole flamme bleue 907
— et cuisinières de Sainte-Etienne 674
— modernes 1056
Fournitures de grand équipement et chaussures militaires 1378
— dentaires 1540
— générales aux armées et aux administrations civiles 1585
— — pour chaussures 636
— militaires 1378
— — civiles et administratives . . 675
Fours à coke de Bérard. 533
— à cornues inclinées 1037
— à chaux de la Rousselière, de la Ferronnière et de la Peloninais-en-Erbray. 547
Foyer Villeneuvois (Le). 927
Fraissinet et Cie (Compagnie marseillaise) 1207
— (H.) et Cie (Teinture et blanchisserie de la Méditerranée) 473
France (La) (Incendie) 326
— — (Vie). 349
— (Voitures) 1585
— coloniale (La) 464
— pittoresque (La) 1499
Franco-Anglaise 1344
— Antankare 1344
— Australian Exploration Company limited . 1182
— Belge (La) 547
— Egyptienne (Cie agricole et industrielle). . 1585
— Malgache. 1345
— Russe 819
François Johannet (N.) fils et Cie 435
Francs-Bourgeois. 928
Frankfurter Allgemeine Rückversicherungs-Aktien-Bank 326
Fraser's Gold Mining Company limited. 1128
Fraser-River 1128
Fraternelle (La) 357
— — (Entreprise de peinture). 1379
— — de Valentigny 1379
— médicale et pharmaceutique. 371
— parisienne (La) 369
Freins Lipkowski. 1038
— Soulerin. 1038
— Stop 389
French exploration 1652
— North Rand Estates Gold Mining. 1128
— Rand Gold Mining Company limited. . . . 1129
— South African (The). . . . . 1182 et 1652
Fresne et Cie 1306
Frevent et Gamaches. 1585
Freville (L.), A. Wagner et Cie. 675
Freygefond et Cie 1585
— bruxelloise. 916
— et des glaces pures de Montpellier. . 916
— et glacières de Genève 917
Frissard (A.) et Cie 1022
Froid (Société du) 1585
Fromagerie de Faverolles. 292
Frou-Frou. 655
Fruhinsholz et Cie 1540
Funiculaire de Bellevue. 1499
— du pic du Grand-Jer de Lourdes. . . 1499
Fûts cylindriques. 1586
— en location 1540
Für Jute Spinerei und Weberei 834

G

Gaeng et Cie. 479
Gaget Perignon et Cie. 897
Gagne-Petit 675
Gaiff, Matremez et Cie 1540
Gaillard et Cie 679
— Camille et Cie. 914
Galerie des Champs-Elysées. 675
— — (ancienne) 1586
— — 675
— Lafayette. 675
— parisienne 656
— Farges, Micard et Cie 656
Gallia (Société anonyme la) 1038
Galvanisation automatique. 1056
Garantie (La) 357
— fédérale (La) 365
— médicale (La) 1379
Gardienne (La) 1652
Gauloises (Les) 1586
— (La) 637
Gazette médicale de Paris. 1586
Gaz (Compagnie centrale Eug. Lebon et Cie). . . 852
— — départementale) 852
— — européenne) 853
— — française du) 1586
— — française d'éclairage et de chauffage par le) 853
— — franco-italienne pour l'industrie et le) 854
— — générale belge) 854
— — — pour l'éclairage et le chauffage par le) . . . 850

Gaz (Compagnie internationale du). 854
— (— madrilène) 854
— (— napolitaine) 855
— (— orléannaise) 855
— (— parisienne) 856
— acétylène (Compagnie générale) 1669
— — (— — d'éclairage par le). 904
— — (— lyonnaise du) . . . . .
— — (— urbaine d'éclairage par le). 904
— — système Edmond Pestel 904
— — (Paul Touze et Cie) 904
— aerogène système Ven Vriesland. 851
— courant (A. Delille et Cie) 856
— d'Abbeville. 856
— d'Aire-sur-la-Lys (Société du) 857
— d'Agen 857
— d'Aix 857
— d'Aix-les-Bains 857
— d'Alais. 857
— d'Alost 858
— d'Angers. 859
— d'Angoulême. 858
— d'Annecy 858
— d'Annœulin 859
— d'Arcis-sur-Aube. 859
— d'Arles 859
— d'Aubenas. 859
— d'Auch 859
— d'Aumale 859
— d'Autun. 860
— d'Ay 860
— d'Huile 860
— d'Issoire. 860
— d'Orange 860
— d'Origny-Sainte-Benoite 861
— de Bagnols. 861
— de Bayonne 861
— de Beaujeu (Société du). 861
— de Beauvais 861
— de Belley 862
— de Berck-sur-Mer. 862
— de Besançon. 862
— de Beyrouth 862
— de Bohain 862
— de Bone. 862
— de Bordeaux (Compagnie du). 862
— — (— nouvelle du) 855
— de Bourg 863
— de Bourg-Argental. 1586
— de Bourges 863
— de Bucharest 863
— de Carcassonne 864
— de Carpentras 864
— de Cavaillon. 864
— de Châlons-sur-Marne et de Mâcon 864
— de Chambéry 864
— de Charolles. 865
— de Châteauneuf 865
— de Chelles. 863
— de Clermont. 865
— de Cognac et de Royan. 865
— de Cagolin. 866
— de Commentry. 866
— de Concarneau. 866
— de Cosnes-sur-l'Œil 866
— de Cours 1586
— de Courville. 866
— de Desvres 866
— de Deville-les-Rouen. 867
— de Dôle 867
— de Fleurs 867
Gaz de Firminy et du Chambon. 867
— de Florence 867
— de Foix. 868
— de Fruges et Mortagne. 868
— de Gand. 868
— de Ganges. 868
— de Genève. 854
— de Givors 869
— de Harnes de Courrières 869
— de Jargeau 869
— de l'Aisne et de l'Oise. 869
— de l'Isle-sur-la-Sorgue 869
— de l'Ouest. 1586
— de la banlieue de Paris. 869
— de la Corogne et du Vigo. 870
— de la Seyne et environs 870
— de Landerneau. 870
— du Teil 870
— de Lievin 870
— de Limoges 870
— de Lons-le-Saunier. 871
— de Lorient. 871
— de Luçon 872
— de Lunel 872
— de Lyon. 871
— de Magny-en-Vexin 871
— de Malaga. 871
— de Malines. 871
— de Mantes. 871
— de Maubeuge 871
— de Mehun-sur-Yèvre 873
— de Metz. 873
— de Montauban 873
— de Montbrison. 874
— de Montluçon 874
— de Montpellier. 874
— de Mulhouse 874
— de Nancy. 875
— de Nevers. 875
— de Nœux-les-Mines 875
— de Nouzon-Orbec et extensions. 876
— de Noyon et extensions. 876
— de Nuits 876
— de Nyons. 876
— de Padoue 876
— de Panissières. 877
— de Parthenay et de Saint-Calais. 877
— de Périgueux 877
— de Perpignan 877
— de Pont-à-Mousson 878
— de Porto. . . . . 878 et 1652
— de Quesnoy-sur-Deule. 878
— de Reims. 878
— de Rennes. 878
— de Ribemont 879
— de Riom 879
— de Rive-de-Gier. 879
— de Rochefort 879
— de Rodez, Aurillac, Cahors et Marvéjols. . . 880
— de Rouen. 880
— de Rue 880
— de Saint-Amand. 880
— — Chamond 880
— — Claude. 1586
— — Etienne. 881
— — Germain-en-Laye. 880
— — Jean-de-Losne 881
— — Just-en-Chaussée 881
— — Mihiel 881
— — Pétersbourg 881
— — Quentin 882
— — Venant 882
— de Salernes 882

Feurs

Gaz de Seclin 882
— de Segré 882
— de Somain en Ostrevent 882
— de Surgères. 882
— de Tarare. 882
— de Tergnier. 882
— de Tonneins. 883
— de Toulon. 883
— de Tours 883
— de Troyes 883
— de Tulle 883
— de Tullins et Rives 884
— de Vaise-Lyon. 884
— de Venise. 885
— de Vérone 885
— de Versailles et environs 885
— de Vichy-Cusset 885
— de Villefranche-sur-Saône 886
— de Villeneuve-Saint-Georges 886
— de Vizille. 886
— de Voiron et Moirans. 886
— de Vazemmes 887
— de Wignehies 887
— des Flandres 887
— des hauts fourneaux, fonderies de Marseille et mines de Portes et Sénéchas. 887
— mines de Béthune. 888
— des villes françaises 888
— Diamant. 904
— du Mans et de Vendôme. 888
— du Midi. 889
— du Puy. 889
— et bec acétylène (Société d'études du). . . . 905
— et eaux (Société anonyme). 889
— — de Picardie. 889
— et électricité (Compagnie Elbeuvienne). . . . 853
— — (Société impériale ottomane). . 851
— — (Société générale internationale). 851
— — (Compagnies réunies). 1652
— — d'Avignon. 860
— — de Lisbonne. 889
— — de Melun 873
— — de Nice 875
— — de Valence 884
— — — (Société fermière) . . . 884
— — de Vierzon 886
— et régie co-intéressée des eaux de Tunis. . . 889
— français d'Amiens 890
— — du Petit Saint-Roch 890
— franco-belge. . . . . 890 et 1652
— général de Paris. 891
— H. Riché 899
— (La Normandie). 891
— nouveau (Compagnie du). 905
— pour la France et l'Etranger (Compagnie générale du). 891
— riche de Paris 891
Geduld proprietary mines limited. 1652
Gedenhuis deep limited. 1652
Gélatines de l'Ouest 1289
Geldenhuis deep limited. 1129
— Estate et Gold. . . . . 1122 et 1652
— Main Reef Mining Company 1129
General (Association) 1652
Générale (Voitures). 1586
— agricole (La). 1669
— — Bordeaux 319
— Tobacco Corporation 1652
Générateur à éther 897
— à gaz acétylène . . . . . 903 et 1652
— à vaporisation instantanée. 1038
— Belleville 1038
— Mathot 1038

Générateurs Paxman 1039
Genevoise (La). 349
Génovéfine (La) 496
Georges Bonnefoy et Cie 834
Georges Grilhé et Cie. 1255
Georgi et Cie. 891
Gérance (La). 1540
Germania 350
Gibault (Ch.) et Cie. 1508
Gibson-Hill (Société anonyme). 1586
Gironde (La). 365
— et Garonne. 1201
Gisements aurifères d'Anasaha. 1129
— — d'Isoalana. 1586
— d'Eclance 564
— d'or de Dieu-Merci 1586
— — de Saint-Elie 1130
— de houille de Twickbouly. 1653
Givaudan, Trouillat et Cie. 1289
Givelot et Cie 1514
Glace cristalline (Société anonyme) 911
— d'Auvelais 1512
— de Charleroi 1513
— de Maubeuge. 1513
— de Moutiers-sur-Sambre 1513
— de Roux. 1513
— et carafes frappées Sanitas 911
— et produits de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. 1513
— et verres spéciaux du Nord 1514
— hygiénique (Compagnie algérienne). 913
— — (— générale). 914
— — (— lyonnaise) 914
— nationales belges. 1511
Glace pure (Société française). 912
— transparente (Compagnie parisienne). . . . 1586
— verres à vitres, cristaux et gobeleteries. . . 1514
Glaceries et charbonnages de Bohème 1512
— parisienne (La). 914
Glacières le Havre (Compagnie générale) 914
— de Champagne (Société) 915
— de l'Est. 915
— de la Gironde. 915
— de Paris. 915
— de Monaco (Société) 915
— du Moutoux, Jura (Cie). 916
— nationales (Société). 916
— normandes (Société). 916
— rochelaise. 916
Glaçons parisiens (Société). 916
Glaneuse agricole 365
Gleen deep limited. . . . . 1130 et 1653
Globe assurances 1586
— céleste de Paris (Le grand) 1407
— diffuseurs (Société) 1586
Glycérine (Syndicat international des producteurs de). 1289
— distillées (Société) 1289
— et dynamites. 310
— pures 1290
— — et corps gras industriels). 1290
Glypto (Société de reproduction photographique) 663
Goerz et Cie limited. . . . . 450 et 1653
Gobelins voitures. 1686
Godchau 6101 657
Goldem Cement Claims limited. 790
Gold fields deep limited. 1130
— — of Lydenburg limited 1130
Gold Mining Association 1586
Gold Club 809
Gommeret, Barreux et Cie 900
Gommes nouvelles et vernis. 1586
— pures (Société) 1586

Goutaillier et Cie 836
Goutte d'or (La) 1379
Grainages cellulaires Darbousse 1191
Graineterie française (Société). 1587
Grammophone 664
Grand Annuaire national 1587
— bazar de l'Hôtel de Ville 628
— — de Toulouse 629
— — de Lyon. 628
— café glacier de Valence. 504
— — Riche. 1587
— comptoir des fabricants réunis 656
— établissement vétérinaire de Paris. 1587
— globe céleste de Paris 1653
— Hôtel (Société) 505
— — Collet et Continental de Lyon. 587 et 1587
— — d'Abriès (Société) 505
— — d'Anvers 505
— — de Bagnoles-de-l'Orne 1587
— — de Bellevue 1587
— — de Bretagne 506
— — de Bruxelles 506
— — de Grasse 506
— — de la plage Saint-Gabriel 506
— — des Palmiers. 507
— — du Lac 507
— — et casino de Biarritz 1587
— — et des bains Frascati 507
— — moderne et des trois Dauphins . . . 507
— manège féerique. 1653
— nouvel hôtel des Négociants 508
— Journal 1587
Grands annuaires (Société) 1245
— bains du Rhône 801
— bazars de Betsileo. 628
— bouillons parisiens 1587
— café français (Société). 504
— hôtels (Compagnie internationale). 505
— — de Lyon (Société). 506
— — méditerranéens (Compagnie générale) 507
— magasins de Gray 689
— — de la Bourse. 656
— — du Palais des marchands 1669
— — universels. 657
— moulins de Corbeil 1192
— — de Meaux (Société) 1674
— — de Paris 1192
— — de Saint-Pierre 1588
— — du Tarn 1192
— — électriques de Villeurbanne . . . 1193
— panoramas 1588
— restaurants Brebant et bouillon parisien 1588
— travaux de Marseille 1508
— vins mousseux français (Société). 1679
Grande brasserie de Champigneulles-Nancy. . . . 470
— — de Charmes 476
— — de Kœkelberg 477
— — de la Croix de Lorraine 477
— — de la Renaissance 479
— — Georges et distillerie réunies. . 482
— — réunies de Maxéville.. 484
— compagnie d'assurances 1587
— distillerie belge 487
— — E. Cusenier fils aîné et Cie. . . 489
— — du centre . . . . . 488 et 1653
— — Th. Duhamel et Cie. 489
— Encyclopédie (Société de la). 1587
— — (Société anonyme). 1271
— imprimerie 1587
— — (Société nouvelle) 1588
— maison de blanc. 1587
— marque Cognac 496

Grande publicité (La). 1275
— roue de Paris. 1408
— taverne du Coq d'Or. 1587
— tuilerie de Bourgogne. 1588
— — — à Montchanin-les-Mines. 537
— — du Rhône. 537
Grandes brasseries et malterie de Vittel (A.) et Rennepont réunies. . 483
— — française de l'Etoile 482
— fabriques de papier. 1227
— marques françaises Fievet et Cie. 695
— minoteries à Fèves de France. 1191
Grand Plaza de Toros de Bordeaux. 1587
— — du Bois de Boulogne 1588
Granits de l'Ouest. 561
— et porphyres des Vosges. 551
Granite Gold Mining Company limited. . 1131 et 1653
Granits porphyroïdes des Vosges 551
Gravures industrielles (Société générale) 1227
— mécaniques 1588
Great Fingall Reef limited 1131
Great Western Mining company Limited . 1131 et 1653
Greffe et Cie. 780
Grêle (La). 367
Grès de Breteuil. 564
— de Seine-et-Oise 565
— français de Chatonnay 565
— marbres et petits granits d'Yvoir 551
Gresham 350
Grignon et Cie, gaz de Mantes. 874
Grillage des minerais (Société pour le). 1588
Gros camionnage de Paris. 1588
— — — Delannoy. 1445
— transports parisiens 1446
Grottes de Rochefort (Nouvelle Société). 1437
Grosses forges des Hauchies à Marcinelle. 996
G Guérin et Cie (Banque d'Hirson) 420
Guérin (M.) et Cie 982
Guerrier (Ch.) et Cie (Automobile du Calvados). . 1494
Guichard, Perrachon et Cie 301
Guide-album du chemin de fer P.-L.-M. 1245
Guillaume frères et Cie 1405
Guitton, Bertolus et Cie (Société électrique de Briançon) 742
Gustave Carde, fils et Cie 675
Gustave Raty et Cie 1039
Guttas-perchas de Malaisie 649
Guyenot et Cie 1588
Gymnases nautiques P. Christmann et Cie 1437
— médical mécanique 1588
Gypso-calcaires français (Société) 1670

H

Habaneras (La) 1540
Habitations à bon marché (Société beauvaisine) . . 928
— — (— bordelaise) . . . 928
— — (— caennaise) . . . 928
— — (— elbeuvienne) . . 928
— — (— lilloise) 928
— — (— St-Quentinoise) 928
— — (— tourangelle de construction) . 928
— — (— de Charleville) . 928
— — (— de Clichy) . . . 928
— — (— de Longwy). . . 928
— économiques (Société des) 929

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS.

Habitations économiques de Saint-Denis 929
— modernes 939
— — de Lesquin 930
— ouvrières de Douai. 930
— — de Passy-Auteuil. . . . 930
Halage à vapeur 1588
— du Nord-Est 1217
Halles aux cuirs 1588
— centrales. 1588
— et glacières du Littoral (Compagnie des). 682
— et marchés (Comptoir des) 682
— — de la principauté de Monaco . . 682
— — de Naples. 1588
— — de Menton. 682
— marchés, octrois, etc. (Compagnie générale fermière) 682
Hamburg Bremmer. 326
Hammann (Société des). 801
Hauraki gold mining Company limited. . 1131 et 1653
Hauts Fourneaux de Balaruc. 1588
— — de Biclaïa Donetz. 997
— — de Chasse 997
— — de Laboubeyre 999
— — de la Chiers 999
— — de la Moselle. 1000
— — de Longwy 1000
— — de Pauillac (Société des) 998
— — de Rumelange 999
— — de Toula. 999
— — du sud de Châtelineau 999
— — électriques. 1588
— — et aciéries d'Athus 999
— — et fonderies de Brousseval . . . 1000
— — — de Givors 1000
— — — de Louvière. 1000
— — — de Marquise 1588
— — — de Pont-à-Mousson. 1001
— — — du Val-d'Osne . . . 1001
— — et forges d'Allevard 1001
— — — de Dudelange 1001
— — — de Villerupt. 1001
— — et mines d'Autun-le-Tiche . . . 1002
— — — de Halanzy 1002
— — fonderie et forges de Franche-Comté 1002
— — fonderies et mines de Musson. . 1003
— — forges et aciéries de Denain . . . 1003
— — — — de Malaga. . . 1563
— — — — de Pompey . . 1004
— — — — (Société des). . 1005
— — — — du Saut-du-Tarn. 1005
— — — — en Russie . . . 1005
— — lorrains d'Aumetz-la-Paix . . . 1006
— — luxembourgeois 1588
— Congo (Compagnie française) 1346
Haut Niger (Compagnie française). 1347
— Volga. 1563
Haute-N'Gounié (Compagnie de la) 1347
— Sangha (La). 1347
Haverine (L'). 695
H. Cels et Cie (Société). 1589
Heidelberg gold mines limited 1131
Héliogène (Brevets étrangers) 1588
— (Société française) 1588
Héliogravure (Société d'). 1588
Hélios. 1290
Helvétia (L'). 343
Hémisphère (L'). 337
Henderson's Nigel limited. 1131
— Transvaal Estates limited 1131
Henri Augé et Cie. 695
Henri Dupont et Cie (Société). 449
Henri Devilder et Cie 436
Henri Neslé 293
Henri Nourse gold mining Company limited. . . 1132
Héraclée (Société d'). . . . . 1182 et 1563
Herbage (L'). 1594
Hern Peron Company limited 1589
Hescher Ghiesquières et Cie. 987
Hippodrome (Société). 1408
— de Paris (Société). 1589
Hirondelles parisiennes (Compagnie des) 1589
Home Decor (Société du). 1227
Honduras (Compagnie française). 1589
Hôpital militaire du Gros-Caillou (Société immobilière). 1589
Hôpitaux pour enfants tuberculeux. 723
Horlogers-bijoutiers (Société des) 1589
Horloges réclames. 631
Horlogerie de Genève (Société d'). 631
— de Morteau (Société). 1589
Horlogerie G. Thibaudeau 631
Hollandia 292
Hôtels (Société générale). 1589
— Coislin 929
— Continental (Société fermière) 508
— de la Reynieu. 929
— Continental de Lille. 508
— — et Châtillon réunis 508
— de Paris 508
— de Saint-Pierre-de-Chartreuse 509
— des Alpes françaises. 509
— des Gorges du Tarn. 509
— des Iles Britanniques. 509
— des Sources minérales de Bussang 1589
— du Commerce et des Colonies. 509
— du Mont-Pilat. 510
— du Palais Biarritz 570
— du quai d'Orsay. 931
— Meurice 510
— Mohren, à Liège 510
— Regina, Paris. 510
— réunis de Nice 1589
— Saint-André. 511
— Suisse, à Vittel 511
Houillères d'Ahun (Creuse) (Compagnie) 1089
— d'Anderlues 1089
— d'Auzits 1589
— de Bannes (Compagnie) 1089
— de Berestow 1089
— de Bessèges (Compagnie) 1090
— de Bouquies 1589
— de Communay 1589
— de Dombrowa 1090
— de Figeac. 1589
— de Flines-lez-Raches 1090
— de Graigola-Merthyr. 1589
— de l'Hérault (Compagnie). 1589
— de la Croisette-sur-Bouble. 1090
— de la Haute-Loire. 1091
— de la Ricamarie. 1589
— de Liévin (Société). 1091
— de Marsange et Lapeumière. 1589
— de Messeix. 1091
— de Montrambert et de la Beraudière. . 1091
— de Rives-de-Giers. 1092
— de Ronchamp. 1093
— de Rochebelle. 1092
— de Saint-Eloi 1589
— de Saint-Etienne (Loire). 1093
— de Thivencelles 1093
— des Pyrénées (Compagnie). 1093
— et du chemin de fer d'Epinac. 1094
— et métallurgique de Novo-Pavlovka. . . 1094
— — du Nord-Est du Donetz (Compagnie). . . . 1095

Houillères et mines du Morvan. 1589
— unies du bassin de Charleroi. 1095
Houilles et agglomérés (Société générale). 1088
Hourdis comprimés. 1590
Huanchaca de Bolivie. . . . . 1457 et 1563
Huelva Central copper mining. 1563
Huilerie bordelaise (Société de la grande). 819
— Dariez de Ruffio 819
— de la Bassée. 1311
— de Sfax. 1312
— du Sahel tunisien. 819
— et savonneries de Lurian 1311
— — de Mozambique. 1311
— — du Sud-Est 1312
Huileries franco-hollandaises 820
— nouvelles. 820
— provençale 820
— savonneries méridionales 1312
Huiles d'olive de Nice. 1590
— — — (Société). 820
— — — inaltérables 1590
— de coco neutralisées 821
— de naphte de Bakou. 1590
— et fourniture industrielle. 1312
— et vaselines de France. 1590
— minérales de Colombes. 907
— naturelles 1590
— raffinées du Midi 560
— — — (Watel et Cie) 1590
Huileries du Portugal 1590
— et pêcherie d'Arcachon 1379
Humanité de Wattrelos (Coopérative) 751
Hydro-électrique roussillonnaise. 1590
Hypothèque foncière 1590

I

Ibenga. 1348
Illustration sur métaux 1541
Immeubles (Compagnie générale). 931
— à Saint-Pétersbourg 1590
— boulevard Montmartre et rue Drouot . 1609
— de Chaillot 931
— de France. 932
— — (Société civile) 932
— de l'avenue de Saint-Ouen et du passage Moncey. 932
— de la crèche Sainte-Amélie de Neuilly. 933
— de la Malmaison. 1590
— de la Plaine Monceau. 933
— de la rue Neuve-Fortin. 1590
— — de Paris à Moulins 933
— — Rocroy 933
— — de Tocqueville. 933
— — du Plantier 923
— — Monceau et du boulevard de Courcelles. 933
— de Pau 934
— Saint-Paul 934
— du Cours de Bercy. 934
— du Faubourg Saint-Honoré. 935
— du Loiret 934
— du Luxembourg. 1609
— en tous pays 935
— et terrains de Trouville. 1590
— et faïenceries et verreries de Bordeaux Bacalan 935
— du Faubourg Saint-Honoré, nos 222 et 224. 935
— industriels 1590
Immeubles propres à l'éducation et à la récréation de la jeunesse 935
— rue Vaugirard, n° 96, et autres . . . 935
— Saint-Joseph, Parc-Auger 936
Immobilière (L') 936
— (Société anonyme) 936
— (Compagnie) 1573
— (Société centrale). 936
— (Société civile). 1606
— (Compagnie générale). 936
— (Compagnie nationale) 936
— (Compagnie nouvelle). 1600
— (Société parisienne). 965
— algérienne et tunisienne. 937
— d'Algérie 937
— d'Anvers. 937
— d'Athis-Mons. 938
— d'Auteuil (dite Saint-Thomas). . . . 938
— d'Avignon 938
— d'Ennequin. 938
— d'Oran. 1609
— de Belgique 938
— de Carnières 938
— de Cauterets 1606
— de Charonne. 939
— de Choulans 939
— de Compiègne. 939
— de Corbeil 939
— de crédit hypothécaire de la ville d'Hyères. 1609
— de Dieppe 939
— de Digne. 939
— de Fesches-le-Chatel 939
— de France (Compagnie générale). . . 1590
— de Gentilly. 940
— de Grand-Lebrun, ... 940
— de Jeanne-d'Arc 940
— de Juvisy. 940
— de l'arrondissement de Valenciennes . 940
— de l'Asile de la Sainte-Famille . . . 940
— — de Notre-Dame-de-Bon-Secours 940
— de Saxe 940
— de l'avenue de Versailles 941
— de l'Epicerie française. 941
— de l'Etoile 941
— de l'hopital militaire du Gros-Caillou. 942
— de l'hôtel Pomponne 1676
— de la banlieue de Lyon 942
— de la Côte-d'Or. 942
— de la Croix-des-Gardes 942
— de la Nièvre 942
— de la Providence 1609
— de la rue Bechevelin. 943
— — Auber. 942
— — Bossuet 943
— — d'Hauteville 923
— — de Bourgogne 943
— — de Clichy 1609
— — de Lille 943
— — de Maubeuge. 943
— — de Milan n° 16. 944
— — de Sèze 944
— — des Belles-Feuilles 1590 et 1609
— — des Epinettes 944
— — des Saints-Pères. 944
— — du Parc-Royal. 944
— — du Port, à Lormont 944
— — du Sergent-Bauchat 945
— — Emile-Renouf 945
— — Faidherbe. 945
— — Franklin 941
— — Gauthey. 945

Immobilière de la rue Legendre 945
— — Marais 945
— — Monsieur 946
— — Nicolo. 946
— — Nitot 946
— — Ponsardin. 946
— — Saint-Didier. 947
— — Saint-Jacques 947
— — Saint-Julien d'Angers . . . 947
— de la Seine. 947
— de Levallois-Perret. 947
— de Longchamps. 947
— de Loos.. 947
— de Madagascar 1350
— de Malo-les-Bains. 948
— de Langres. 942
— de Maranville. 948
— de Millau. 1573
— de Montmartre 1609
— de Néris-les-Bains 949
— de Notre-Dame-de-la-Pinède 949
— de Nice 949
— de Notre-Dame-de-Lorette 949
— de Paris 950
— de Poitiers 950
— de Rennes 950
— de Roye 950
— de Saint-Antoine 950
— — Bonaventure. 951
— — Denis 951
— — Genès. 951
— — Germain-en-Laye 951
— — Honoré-d'Eylau 951
— — Jacut-de-la-Mer 951
— — Laurent-sur-Sèvre 951
— — Maur-de-Glanfeuil 952
— de Seine-et-Oise 952
— de Suresnes 952
— de travaux d'utilité publique et agricole. 952
— de Trivaux. 952
— de Tunisie 1590
— de Villepinte 253
— de Capucines. 953
— des casinos de Royan 953
— des cercles catholiques d'ouvriers d'Angers 953
— des écoles de Sainte-Marie des Batignolles 952
— des écoles libres Saint-Lambert et Necker. 953
— des établissements de Mme Vve Schneider 953
— des Grandes Carrières. 954
— des Pyrénées (Société civile) 954
— — (Société) 1609
— des rues de Madagascar et de Wattignies 954
— des terrains grand hôtel et casinos des Sables-d'Olonne 955
— des terrains nord-est de l'île de Puteaux 954
— du Béarn 954
— du boulevard des Capucines. 1606
— du boulevard Haussmann 1590
— du casino municipal d'Arcachon . . . 1568
— du Cateau 955
— du Grand-Orient de France 955
— du Loiret. 955
— du Moulleau 955
— du Nord de la France. 955
— du passage Marceau 956
— du Point-du-Jour. 956
Immobilière du Ier arrondissement 956
— du quartier de Bellecombe. 956
— — de la citadelle d'Hanoï. . 957
— — Saint-Marcel 957
— du XVe arrondissement. 955
— du square de l'Opéra. 957
— du Sud-Est 957
— du Trocadéro et de Passy. 957
— et agricole de l'Harrach. 958
— et commerciale de la place Dieu-Lumières (Reims). 958
— Fénelon 958
— Française 958
— — de Monte-Carlo 959
— Girondine 1523
— Grenobloise-Toulousaine. 959
— Hospitalière de N.-D. de Lourdes . . . 959
— l'Avenir. 959
— « la Protectrice » 960
— Léopold de Nancy 960
— Marseillaise 960
— Millaud et Cie 1573
— Mutuelle. 960
— Nord-Africaine. 960
— pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles 961
— Rémoise de l'Ecole professionnelle d'Arts et Métiers 962
— Saint-Micheloise 961
— Stéphano-Lyonnaise 961
— Valenciennoise. 961
Importation d'éponges et produits de la mer. . . 1590
— de chêne. 1541
— du Levant 1348
— et d'exportation (Société d') 643
— — (Société commerciale d') 1590
— — germano-belge. . . 1670
Impression (Société parisienne). 1227
— artistique. 1228
— des Vosges 471
— en couleurs. . . . . 1228 et 1653
Imprimerie. 1228
— anglo-française. 1590
— Appel (F.). 1591
— Beaubourg (Société l') 1228
— Camis et Cie 1228
— centrale administrative. 1228
— — — de Colombe. . 1229
— dieppoise 1230
— de la cour d'appel 1229
— de la presse. 1229
— de Vaugirard 1229
— des travailleurs réunis 1229
— des Trois Rois. 1229
— du passage de l'Opéra. 1591
— du Valois. 1593
— et de librairie (Société française) . . . 1230
— et publicité 1230
— et journaux 1230
— — réunis de l'Exposition . . . 1408
— et librairie administrative des chemins de fer. 1230
— — alpines 1231
— — centrale des chemins de fer . 1231
— et librairie de Boulogne-sur-Seine . . 1591
— — du faubourg Saint-Germain. 1591
— et publicité Charles Verneau. 1232
— Kugelmann. 1232
— Lemercier. 1232
— meusienne 1232
— moderne (L') 1232
— républicaine (L') 1233

Imprimerie Rey (A.) 1233
— Schiller. 1591
— techniques Francis Laur. 1233
— Theolier (L'). 1233
— Thèze (Ch.). 1234
— thouarsaise. 1234
— typographique de Boulogne. 1591
Indes françaises à l'Exposition de 1900. 1409 et 1680
Indépendance ouvrière (L'). 1379
Indicateur général de l'industrie et du commerce français. 1591
— lyonnais Henry. 1245
— Noriac 1591
— Tochum 1594
Indienneries françaises 471
— rouennaise (L'). 834
Indo-chinoise. 326
— (Compagnie lyonnaise) 1349
Industrie (L') 1039
— chimique du bois 1541
— des chemins de fer et tramways électriques 1499
— économiques moteurs Charron. 751
— électriques (Société franco-suisse). . . 778
— — à Toulon. 763
— en France et à l'étranger (Compagnie générale pour l'). 643
— en Russie (Société générale pour l') . . 669
— et les mines (Société française pour l') . 609
— foraine. 675
— française 314
— houillère de la Russie méridionale . . . 1095
— — et métallurgique dans le Donetz 1094
— linière 834
— métallurgique en Russie. 1006
— minière de Zyrianowki 1457
— — et métallurgique en Russie. 1183 et 1653
— textile (Société). 835
Industries textiles (Société générale). 835
— verrières (Compagnie russo-belge). . . 1515
Industrielle (L') 1400
— d'Orizaba (Compagnie) 836
— de bois et pavage en bois 1609
— de Chandernagor. 1349
— de Creil (Société) 1056
— de Delle (Société) 1057
— de Djibouti 1349
— de Landerneau 675
— de Paris (Compagnie). 1401
— — (Société) 1039
— de Pauillac 875
— et coloniale 669
— et commerciale du Soudan français . . 1349
— et métallurgique du Caucase 1006
— franco-industrielle. 775
— pour la France et l'étranger 1597
Inguaran (Compagnie d') 1457
Initiative industrielle et financière 1401
Innovatrice (L') 326
Inoxydation et platinage. 1591
Institut chirurgical (A. Bret et Cie) 723
— commercial de Paris. 718
— de bibliographie. 1234
— Kneipp, de Paris . . . . . 1114 et 1597
— marins. 719
— médico-pédagogique. 723
— Zanders 724
Institution Kneipp, de France 695
— Lambert. 719
— libre de Marcq. 719
— de Saint-Pierre (De l'). 719
Instruments de musique. 645
Insurance Company of North America de Philadelphie. 327
Intensif (Société de l') 1591
Intérêts réunis (Les) 363
Inventions nouvelles et produits nouveaux 1541
Intermédiaire-Office 801
— — (L') 1591
Isnardy et Cie 705

J

Jacques Guilbert et Cie 907
Jardin zoologique d'acclimatation 1437
Jeanjean et Cie 420
Jerel-Lanteira 1150
Jetée-promenade de Nice 1597
Jeunesse ouvrière (La) 1542
Joannès, Thomas et Cie 1233
Johannesburg Consolidated Investment Company limited. 1183
— waterworks estate and exploration Company limited. 1183
John Cockerill 1040
Jonge (de) et Cie 1427
Journal Auteuil-Lonchamp. 1249
— de Bolbec et de Lillebonne 1249
— de l'agriculture. 1591
— de l'Oise. 1592
— de la Santé 1249
— de Marseille 1250
— de Médecine de Paris. 1592
— de Saint-Quentin et de l'Aisne 1250
— des Chemins de fer 1250
— des Débats. 1250
— des Rentes et Valeurs. 1250
— des Sports. 1250
— Usines à gaz 1250
— du Havre. 1250
— du Soir (Millaud et Cie). 1592
— Gil Blas . . . . . 1251 et 1594
— l'Ami du peuple 1591
— l'Argus soissonnais 1251
— l'Aurore 1251
— l'Autorité 1251
— l'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais. . . 1251
— l'Echo de Paris. 1252
— l'Economiste français. 1252
— l'Eclair (Sabatier et Cie) 1252
— — (Société anonyme). 1593
— l'Exposition universelle pour rire 1252
— l'Express (Spoll et Cie) 1591
— l'Express de Lyon 1252
— l'Illustration 1253
— l'Illustré Soleil du dimanche. 1253
— l'Immeuble. 1253
— l'Indépendance havraise. 1253
— l'Indépendant de la Somme 1253
— l'Indépendant des Pyrénées-Orientales . . 1254
— l'Indépendant de Saint-Denis 1254
— l'Industrie textile. 1254
— l'Intransigeant 1254
— l'Union républicaine de Fontainebleau . . 1254
— l'Univers. 1254
— la Croix du Nord 1254
— la Dépêche financière 1255
— la France. 1591
— — (G. Grilhé et Cie). 1255
— — automobile 1255
— — de Bordeaux 1255

Journal la France Nouvelle 1591
— Gazette du notariat 1255
— — régionale des travaux publics (Imprimerie et Papeterie du Midi) 1255
— la Journée 1591
— la Lanterne (E. Mayer et Cie) 1592
— la (Société nouvelle) 1256
— la Liberté 1256
— la Libre Parole 1256
— la Libre Parole illustrée. 1256
— la Loire républicaine. 1256
— la Marine française. 1257
— la Mode illustrée 1257
— la Mode nationale. 1257
— la Petite Cote de la Bourse. 1257
— la Petite République française. . 1257 et 1601
— la Politique coloniale (Société anonyme du) 1258
— la Politique d'action. 1592
— la Presse 1603
— la Presse catholique. 1603
— la Presse populaire. 1258
— la République française. 1258
— la Revue financière 1592
— la Science française (Société anonyme du) 1258 et 1605
— la Science pour tous. 1592
— la Tribune (Saint-Etienne). 1259
— le Bâtiment. 1259
— le Beaumarchais. 1591
— le Bienfaiteur français. 1591
— le Bonhomme normand. 1259
— le Bourguignon 1259
— le Bulletin des travaux. 1259
— le Charivari. 1259
— le Commerce. 1571
— le Courrier du Centre et de l'Ouest 1260
— le Cri du Peuple. 1592
— le Fermier 1591
— le Figaro 1260
— le Forézien 1260
— le Gaulois. 1270
— le Génie civil. 1261
— le Guetteur 1261
— le Havre 1260
— le Journal. 1260
— le Lyon républicain 1261
— le Matin (Société d'exploitation du). . . . 1592
— — (Société anonyme du). 1261
— le Mercure de France. 1262
— le Messager de Paris. 1262
— le Monde économique 1262
— le National (Société anonyme) 1262
— le Nouveau Lyon 1262
— le Nouvelliste de Lyon. 1262
— — de Rouen et Patriote de Normandie 1263
— le Patriote 1592
— — de l'Ouest 1263
— le Petit Caporal. 1592
— — Bleu de Paris. . . . . 1263 et 1602
— — Centre 1263
— — Journal. 1263
— le Petit Marseillais 1264
— le Petit Méridional 1264
— le Petit Parisien 1264
— le Petit Pontoisien 1264
— le Petit Prévoyant 1601
— le Petit Seine-et-Marne 1602
— le Phosphate 1265
— le Progrès 1264
— le Progrès de la Somme. 1265
— — du Nord 1265
— le Radical 1265
Journal le Rentier 1266
— le Réveil social 1266
— le Salut public 1266
— le Siècle 1267
— — (Ancienne Société) 1592
— le Soir 1267
— — (Ancienne Société) 1592
— le Télégraphe. 1592
— le Télégramme 1267
— — algérien 1267
— le Temps 1267
— le Triboulet. 1615
— le Yacht 1268
— le XIXe Siècle 1591
— les Courses. 1268
— les Petites Nouvelles 1592
— et de l'Imprimerie des Sourds-Muets . . . 1268
— et de l'Imprimerie (La République nouvelle). 1268
— Paris-Affiches. 1592
— Paris-Courses. 1268
Journaux de sports réunis 1269
— français 1269
— l'Espérance du Peuple, le Petit Nantais et l'Ami de la Vérité 1269
— libéraux indépendants. 1592
— la Dépêche et le Petit Toulousain. . . . 1269
— la Sarthe et l'Echo régional de l'Ouest. 1269
— le Rappel et le XIXe Siècle 1265
— le Réveil de la Marne et le Réveil sézannais. 1266
— officiels de la République française. . . 1269
— plébiscitaires (Union nouvelle des). . . 1270
— parisiens. 1592
— républicains réunis 1592
Jubilee gold mining limited. . . . . 1132 et 1654
Jules Chagot et Cie 1105
Jumelles de théâtre (Société générale des) 645
— — (— internationale des). . 645
Jumper Deep. 1132
Jumpers gold mining Co limited 1132
Jussy et de la marine 1381

K

Kadeï-Sangha 1350
Kammgarnspinnerei (Schwartz et Cie) 818
Kampmann (Ed.) et Cie. 657
Kampot 1351
Katanga 1350
Kaolins de Bretagne. 1592
Kébao. . . . . 1592 et 1609
Khédive (Le) . . . . . 1542 et 1654
Kieselguhr français. 565
King Solomon 1654
Kiosques de nécessité. 1542
Kitsamby 1350
Kleinfontein central gold mines, limited 1133
Kœhelberg. 1592
Kong 1352
Kotto (La) 1351
Kouango, rive droite 1351
— gauche 1351
Kouilou-Niari 1352
Kowno Watervoods 1654
Krinitchnaïa 533
Kursaal et du Casino de Berck-sur-Mer 809

L

Laboratoires Damian 1670
Laborieuse (La) 1380
— — (ouvriers peintres) 1380
Lac Copais. 1592
Lachaume (H.) et Cie. 1542
Lachèvre (F.) et Cie 447
Lacroix (A.) et Cie. 1290
Lafayette 1592
Laferrière (Maison). 658
Lagunes-Nitrate 1654
Lainé et Cie (Ed.) 838
Lainière barcelonaise 838
Lait (Le). 292
— français pasteurisé du Dr Autefage 293
— hygiéniques purs et stérilisés. 293
— purs 293
Laiterie (Société générale). 293
— de Leschelle 294
— de Saultain. 1592
— des fermiers réunis 294
— du Nord 294
Lajeune-Vilar et Cie (A.). 1244
Lallouette et Cie 1422
Laminage du nickel. 1594
Laminoirs à tubes 1040
— de l'Aurthe. 1040
— de Toula. 1670
— et usines de l'Espérance. 1006
— hauts fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence. 1007
Lampe de sûreté à l'acétylène « l'Inexplosible ». . 905
— électriques à arc, système Hegner. 764
Lamplugh (Société). 390
Lancaster gold mining Co limited . . . . 1133 et 1654
Lancaster West gold mining Company limited. . 1133 et 1654
Landes (Compagnie des) 1007
Langlaagte deep limited. . . . . 1133 et 1654
— estate and gold mining Company limited. 1133
— royal gold mining Company limited. 1134
Laroque et Cie 289
Lartigue et Cie. 1252
Las Cabess manganese mines. 1654
Las Palmas 289
Laurent frères et beau-frères. 1057
Lautaro nitrate. 1654
Laveurs d'or. 1542
Lavigne et Cie 1594
Lavoirs publics. 1594
Laydernier (L.) et Cie. 419
Le Boucher, Patiny et Cie. 967
Leduc, Saint-Yves, Fischer 658
Lefèvre et Cie (J.). 862
Lefort et Cie 1037
Lefranc et Cie. 1422
Lehideux et Cie 437
Leipziger (La). 327
Lemaire, Dupont et Cie. . . . . 565 et 1594
Leneru, Guérin et Cie 986
Lenoir (P.) et Cie. 689
Léon Allart et Cie. 837
— Boutard et Cie. 693
— Brouta et Cie. 1446
— Lefebvre et Cie. 1680
Le Pointe et Cie 1425
Lerida Copper mines limited. 1150
Leroy (O.) et Cie. 881
Lessive-Phénix. 1594
Lettre-annonce (La). 1278
Levaillant et Cie. 891
Levy-Maurice et Cie 512
Levy Mees et Cie. 432
Levure et alcools de grains 497
Librairie catholique 1594
— centrale d'architecture 1594
— de la construction moderne. 1234
— du dictionnaire des arts et de l'industrie. 1234
Librairie du Progrès. 1235
— et d'arts religieux. 1235
— — édition 1235
— et imprimerie horticoles. 1234
— — réunies 1235
— Fischbacher 1235
— Louis Vivès 1236
Lièges agglomérés 649
— appliqués à l'industrie 649
— comprimés. 649
— de l'Edough 649
— de l'Ouider. 649
— et de la bouchonnerie parisienne. 1593
— et ses produits. 1595
Lilasienne (La). 1380
Lille à Valenciennes.. 1595
— et Bonnière. 907
Lilloise (La). 485
Limousin et Descours. 1542
Lincrusta-Walton française. 637
Lingerie lyonnaise. 658
Linière de Saint-Léonard. 839
— de Witbesk 839
— gantoise. 839
— la Colombie 839
— lilloise 839
Lino-cuir français 637
Linoléum. 637
— Nairn 637
Lion fire (Incendie). 327
— vie 1595
Liqueur Lerina. 497
— « Orpheline » 497
Lisieux à Orbec 1595
Lithographie et chromolithographie 1236
Litho-peinture 1595
Lits militaires (Cie). 676
— parisiens 676
Littoral de la Méditerranée 962
Lloyd allemand. 337
— bavarois. 343
— belge (Le) 337
— franco-africain. 1201
— international (Le) 337
— néerlandais. 358
Local de réunions à Montbouton. 962
Location de force motrice de Boulogne-sur-Seine. 1595
— de locomobiles. 1041
— et constructions mécaniques 1595
Locomotion électrique 764
Locomotives sans foyer. 1041
Logements économiques (Société havraise) 962
— — et d'alimentation. 963
— — de Saint-Etienne 963
— ouvriers de Sainte-Marie-Madeleine . . 1670
Loire et Haute-Loire. 1595
London and Paris chemiserie Cy. 658
— and provincial 338
London and Western Australian investment Co limited 1183
— et River 437
— Paris financial et mining corporation . . 450
Longs courriers français. 1201
Loreïd. 839

Lorgnette humaine Seguy. 646
Lorraine (La) 962
— industrielle 1007
Loth (Société de) 840
Louisiane (La) 840
Louvre (Société du). 658
Lowasy (F.), Millet et Cie 1431
Luabo (Cie du). 1353
Luciole (Société française de la) 900
Lulonga 1353
Lumière et force par le gaz et l'électricité et tous autres modes 751
Lunetterie parisienne 1380
Lutèce (La) 358
Lutte économique (La) 1675
Luxe Alba 908
Lysol (Société française du). . . . . 1291 et 1608

M

Machines à coudre 1595
— à mettre sous bandes 1543
— électrique Levavasseur 764
Maçonnerie (La) 1381
Maçons de Paris (Les) 1381
Madagascar (Compagnie française de) 1353
— (— lyonnaise de) 1354
— (— marseillaise de) 1354
Madias diamants mining Company limited. 1158
Magasinage et de crédit. 689
Magasin central de Baccarat. 676
Magasins de la place Clichy 659
— du casino et établissement économique d'alimentation de Saint-Etienne . . . 301
Magasins du Printemps 659
— généraux (Société lyonnaise). 690
— — d'Epinal 690
— — de Cochinchine 690
— — de Fécamp 690
— — de France et d'Algérie 1595
— — de la Guillotière. 691
— — de Moulins 691
— — de Tours 691
— — du Benin 691
— — du Nord-Ouest de Paris 692
— — français. 692
— — warrants bruxellois 689
— Réunis. 1595
Maggi (Compagnie) 290
Magnard et Cie 985
Magnier, P. Fleury, Martel et Cie 836
Maiserie de l'Escaut 821
Maison Alfred Mame et fils 1236
— Arthaud 676
— Auguste Gal 821
— Beaujour. 1543
— Breguet. 771
— de famille. 963
— de rapport 963
— de retraite, de santé et convalescence de Grand-Montrouge 724
— du peuple. 1381
— — français. 724
— Fred . . . . . 1230 et 1595
— Gobineau 511
— Murat 631
— ouvrières de Port-de-Bouc 964
— — du faubourg Saint-Maurice . . . 964
— Papin-Dupont 1523
— Violet 1291
Maitres tailleurs 659
Malesherbes 1595
Mallet et Cie 1388
Maltéries franco-belges. 1671
Malt Kneipp (Compagnie française). 286
Maltose 1422
Manège féerique (les Boas Parisiens) 1409
— Justin (Société du) 1595
Mang frères et Cie 437
Manganèse du district de Porto Belo 1158
Manica (Société française de) 1593
Manoir à Lenvers (Le) 1409
Mantega (La) 967
Manufacture de caoutchouc 643
— de Champforgeron 637
— de porcelaines (E. Alluaud) 1674
Manufactures de Liancourt (Les) 638
— de Réamont. 840
— de verres à vitres blancs et de couleurs d'Andrezieux . . . 1204 et 1595
— françaises des lampes à incandescence J. Gabriel et H. Angenault . . . 1204
Manufacture L.-X. Pascal. 840
— M. Redon. 840
— réunies (Compagnie générale des) . 1548
Marbres belges. 551
— instantané (Société belge du). 552
— reconstitué Damelli. 552
Marbreries de Bagnères-de-Bigorre. 552
— Nationale 1595
— Seguin 552
Marbriers et sculpteurs réunis. 1543
Marc et Cie (Journal l'Illustration). 1253
Marchés (Compagnie générale des). 1595
— aux chevaux et fourrages. 1595
Marché central de laines, cuirs et peaux de Reims. 682
— de comestibles de la Madeleine. 683
— de la Porte Saint-Martin. 683
— des Ternes (Vallotte et Cie) 683
— du Temple et Saint-Honoré 1596
— et abattoirs de Berlin. 1595
Marcinelle et Couillet 1007
Maréorama Hugo d'Alési (le) 1409
Margarine (la) (Société franco-russe). 1596
Margarinerie de Béthune 294
— de Croisvilles. 1596
Marievale Niger. limited. 1134
Maritime bruxelloise 1202
— de la Seine 1202
— de Mèze. 1202
— du Congo 1202
— française 1203
Maroquinerie sans coutures 638
Marseille électricité. 752
Martin (J.) et Cie, gaz de Charolles 865
Mary-Raynaud 1596
Matériaux de construction (Compagnie générale de) 565
— de construction (Compagnie générale des) 1671
— de construction (Union des entrepreneurs) 565
— de construction (Leclerc et Cie) 1596
Matériel d'agriculture et de transport 1596
— de chemin de fer. 1041
— — du Haut Volga. 1041
— de l'entreprise (Le) 1596
— de transports (Syndicat du). 1500
— hygiénique à eaux gazeuses. 814
Matières colorantes. 1291
— — et produits chimiques de Saint-Denis 1291
— plastiques 1292

Matières tannantes et colorantes. 1292
Max Jacques et Cie. 821
May Consolidated gold mining Company limited . 1134
M. Banio 1355
M. Dalefol et Cie. 1596
Mécanique d'électricité (Établissements Plaud et Cohendet) 1042
— Verdol. 1042
Mèches de sûreté des mineurs. 1544
Medinger Cycles Company limited 1596
Mélangeurs dosimétriques (système Laurens). . . 1596
Mélusine maritime (La). 338
— prévoyance-réassurance 338
Ménagère auxerroise 1381
Menuiserie moderne (La) 1382
Menuisiers (Les). 1382
Mer (La). 338
Méridionaux (Société des). 809
Mérinos algérien (Le). 1355
Mesnard Bellisen 964
Messageries (Compagnie générale des) 1446
— de Barcelonnette 1446
— des postes de France 1446
— fluviales du Congo 1203
— française de Madagascar. 1354
— maritimes 1203
— nationales 1447
Métal à la Reine 1596
— Delta et des alliages métalliques. 1596
— déployé 1057
— Soleil 1057
Métallargie (Société générale de). 1608
— du cuivre 1596
— hydro-, électro-chimique 1013
Métallurgique (La) 1052
— austro-belge 1043
— (Société française). 1042
— (— parisienne) 1610
— d'Aubrives et Villerupt (Société) . . 1008
— d'Espérance Longdoz (Société) . . . 1008
— d'Outreau (Société) 1610
— de Boom (Société) 1008
— de Champigneulles et Neuve-Maison. 1008
— de Chlewska 1043
— de cuivre 1596
— fabrication de corps creux 1043
— Gorcy 1009
— de l'Ariège (Société). 1009
— de l'Escaut (—). 1009
— de l'Est (Société) . . . . 1010 et 1596
— de l'Oural Volga (Société). 1010
— de la Vienne 1610
— de Montbard 1044
— de Sambre-et-Moselle 1010
— de Senelle Maubeuge. 1011
— de Taganrog 1011
— de Tarn-et-Garonne. 1610
— de Verchny Dniéprovsk 1011
— des laminoirs de l'Est 1011
— dniéprowienne du Midi de la Russie. 1044
— d'estampage du Donetz 1043
— du Nord 1012
— du Périgord. 1012
— de Quercy 1671
— et charbonnière de Bulgarie 1096
— et chimique du Nord. 1012
— et minière de l'Indo-Chine 1012
— — des Cévennes 1158
Métaux (Compagnie auxiliaire des). 1596
— (Compagnie française) 1013
— (Société anonyme des). 1596
— (— industrielle et commerciale des) . 1609
Metenette et Cie 1238
Métropole (La) 327
— (Compagnie d'assurance) 1596
Meubles et sièges de style. 676
Meunerie-boulangerie (Comptoir de) 1671
— — (Système Schweitzer) . . . 284
— — (Société parisienne) 284
— et panification (Société française) . . . 283
— française 1596
Meunier et Cie (J.) (Société vinicole lyonnaise). . 1524
Meyer et Charlton Gold Mining Company Limited. 1134
Mevolhon Anatole 1596
Miccio et Cie (G.). 1544
Micheau, Choppin et Cie 653
Milde fils et Cie (Ch.). 765
Minerais de Krivoi-Rog. 1096
— de fer hématite de Djebel-Anini (Algérie). 1096
— magnétique de Mokta-el-Hadid. 1097
— Rio-Tinto 1598
— Wallenar 1596
Minerve (La) (Societé de construction de moteurs automobiles 383
— limited (La). 294
Mines (Compagnie française des). 1158
— (— galicienne des) 1183
— (— générale des). 1184
— (— royale asturienne). 1158
— (— silésienne de). 1159
— à Madagascar (Société parisienne de). . . . 1184
— Bon-Min. 1160
— d'Acktala (Caucase). 1151
— d'Albi 1097
— de Tunisie 1184
— d'Aljustel 1151
— d'Alloue 1097
— d'Alquifoux. 1159
— d'Alzen 1159
— d'Aniche. 1098
— d'Annezin 1098
— d'Anthracite 1098
— — de la Tarentaise 1098
— d'Antimoine de Bohême. 1596
— d'Anzin 1099
— d'Azincourt et des fours à coke du Nord. . 1099
— d'Arrigas 1159
— d'Ekaterinovska. 1095
— d'Hamimate 1159
— d'or australiennes 1134
— d'or la Normandie. 1597
— de Balia Karaidin 1160
— de Bamble 1160
— de Banca de Baigorry. 1597
— de Beires 1679
— de Béthune 1099
— de bitume et d'asphalte du Centre 1099
— de Bourbon Saint-Hilaire. 1100
— de Bruay. 1100
— de Butterfield 1160
— de Cambia 1160
— de Campagnac 1100
— du Canada 1161
— de Carmaux 1101
— de Carvin 1101
— de Champagnac (Cantal) 1101
— de charbon de Puertollano 1102
— — minéral de la Mayenne et de la Sarthe. 1102
— de Charbonnier. 1102
— de Chizeuil. 1102
— de Combérédonde. 1102
— de Comberigol 1597
— de cuivre argentifère et de métallurgie . . . 1151

Mines de cuivre d'Aguas-Tenidas 1597
— — d'Alosno 1597
— — de Bonneterre 1151
— — de Camaquam 1151
— — de la Valpelline 1151
— de Czeladz 1102
— d'or d'Abosso 1598
— — d'Ouro-Falla 1598
— — d'Ouspenski (Oural) 1135
— — de l'Uruguay (Compagnie des établissements français) 1135
— — — (Compagnie française) . . . 1598
— — de la France 1135
— — de la Guyane hollandaise 1135
— — de la Nava de Jadraque 1597
— — de la Watana 1598
— — de Mozambique 1598
— — de Russie 1135
— — de San Pedro de Alta 1136
— — de Suberbieville 1136
— — du Cibao 1598
— — du Hemet 1136
— — du Katchkar 1136
— — du Long Canon 1137
— — du Luicho 1137
— — du Sinnamary 1598
— — du Yaoni 1137
— — et d'argent de Choluteca 1606
— — et d'exploration 1137
Mines de diamants (Compagnie franco-africaine) . . 1597
— — de Cannavieiras (Brésil) 1161
— — du Cap 1597
— de Diélette 1597
— de Bougres 1103
— de Drocourt 1103
— de fer d'Ain-Oudrer 1104
— — de Beau-Soleil 1104
— — de Fillols 1104
— — de Wassy et de la Blaise 1105
— — et de manganèse de Montmirat . . . 1105
— de Framuro et de Bonnassola 1161
— de Gennemari et Incursosa 1105
— de Golberg (Autriche) 1597
— de Guerrouma 1161
— de Hafna 1161
— de houille d'Ostricourt 1105
— — de Blanzy 1105
— — de Courrières 1106
— — de Crespin (Nord) 1106
— — de Ferques 1107
— — de la Clarence 1107
— — de Ligny-lez-Tire 1107
— — de Marles (70 0/0) 1107
— — — (30 0/0) 1096
— — de Rabin 1138
— — de Kassandra 1162
— — de Kef-oum-Théboul 1597
— — de Kéramas 1162
— — de l'Aïat 1138
— — de l'Ariège 1162
— — de l'Escarpelle 1108
— — de l'Imérina 1163
— — de la Double 1108
— — de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets 1109
— — de la Condémine 1109
— — de la Doubovaia Balka 1109
— — de la Gardette 1138
— — de la Grand'Combe 1110
— — de la Haute-Cappe 1110
— — de la Haute-Dordogne 1597
— — de la Houve 1110
— — de Lalle 1111
Mines de houille de la Loire 1111
— — de fer de la Manche 1597
— — de la Nouvelle-Calédonie 1598
— — de la Péronnière 1111
— — de la Vieille-Castille 1112
— — de Lacroix 1109
— — de Lens 1112
— — de lignite de la Savoie 1163
— — de Liva et de Tavagnasco 1163
— — de Lucette 1163
Mines de Malacca 1598
— de Malfidano 1164
— de manganèse de Darkveti 1164
— — de la vallée du Lourou . . . 1164
— de Marly 1112
— de May-sur-Orne 1112
— de mercure de Bechi 1164
— — de Probaremos 1165
— de Meurchin 1112
— de fer de Nefzas 1104
— de nickel en Nouvelle-Calédonie 1108
— de Nikolayevka 1113
— de Palières et la Gravoulière 1113
— de Perrecy 1113
— de plomb de Montmarçon 1165
— de Prades, Niègles et Sumène 1113
— de Quang-Nam 1165
— de Ramillard (Société nouvelle) 1165
— de Rar-el-Maden 1114
— de Rio-Ollastu 1165
— de Rio-Tinto 1152
— de Roche-la-Molière et Firminy 1114
— de Saint-André-Lachamp 1165
— de Saint-Cierge-la-Serre 1166
— de houille de Saint-Gervais-d'Auvergne . . 1108
— de Sainte-Marguerite et Combières 1166
— de San-Pedro 1167
— de Sélénitza 1166
— de Seriphos et de Sfiliozeza 1166
— de Sincey-lez-Rouvray 1114
— de Siphnos et d'Eubée 1167
— de Soblay 1597
— de soufre de Lorca (Espagne) 1167
— de Sumènes (Gard) et des Deux-Jumeaux . 1115
— de Sunium (Grèce) 1167
— de Suriauville 1115
— de Vircoignes et de Nœux 1115
— de Villagutierrez 1599
— de Villebœuf 1116
— de Yauli (Pérou) 1597
— de Zaghouan 1597
— de zinc des Cévennes 1167
— — et de plomb de Bohême . . . 1167 1168
— des Bornettes 1168
— des Fauches 1116
— des Malines (Gard) 1168
— des Pyrénées 1169
— du Laurium 1169
— du Luxembourg et des Forges de Sarrebruck 1116
— du Pic de l'Homme 1152
— du Venezuela 1599
— et Chemins de fer de Cristina 1599
— et Fonderies de Hafna 1597
— — de plomb et zinc 1169
— — de zinc de la Vieille-Montagne . 1170
— — de Pontgibaud 1117
— et minerais (Compagnie des) 1185
— et usines d'Escombrera-Bleyberg 1170
— — de borax 1598
— — de cuivre de Vigsnaes 1598
— — de Saint-Michel et de Sordières . . 1117
— — de Vercia (Jura) 1598

Mines El Galayo 1597
— fonderies et forges d'Alais 1117
— métalliques d'Auvergne 1170
— — de Riols 1171
— — de Rouairoux 1597
— — de Vezis 1171
Mineurs de Bully-les-Mines 1382
Minière (Compagnie française) 1598
Minières belges des cuivres de Lerida-Grenade . . 1152
— d'Ain-Beïda 1556
— de Biabaux 1598
— de l'Espagne méridionale 1171
— de la Côte d'Or de l'Afrique 1573
— de la Province d'Alméria 1599
— de Ticapampa 1172
— du Gard 1118
— du Kanguet (Tunisie) 1172
— du Maras 1598
— du Nyassa 1355
— et agricole du Laos 1355
— commerciale de Satadougou 1185
— industrielle de la Mansilla 1185
— — de Routchenko 1118
— métallurgique de France 1172
— — de Monceau-Saint-Fiacre . . . 1118
— — de Nicopol-Marioupol 1118
— — de Penarroya 1119
— — des Alpes-Autrichiennes . . . 1119
— — en Hongrie 1172
— — en Serbie 1173
— — franco-espagnole 1672
— — l'Auvergne 1173
— — la « Sierra-Nevada » 1153
Minière et métallurgique Volga-Vichera 1119
— Joltaïa-Rieka (Krivoi-Rog) 1120
Minoterie française 1599
— stéphanoise (Aulagnon et Cie) 1193
Miny-les-Pierrepont 1422
Mobilière et immobilière 1599
— — de Madagascar 1355
— — des facultés de l'Ouest . . 962
Modeleurs mécaniciens 1382
Moderne (la) 1383
Modern hotel à Tunis 511
Mode française (la) 660
Moissonneuse (la) 1382
— du Nord (la) 1382
Moka Robert à base de malt 1599
Monceau 1383
Moncey (les) 1599
Monde-Accident 1599
Monde (le) (Incendie) 328
— — (Vie) 329
Monestes, Domenget et Cie 437
Monin et Cie (A) 533
Moniteur financier (Société Rey et Cie) 1599
Monnaie (la) 1599
Monts-de-piété de Tunis 1544
— Egyptien 1544
Mont-Dore, Puy-de-Dôme (Compagnie fermière) 794
Montrougiennes 1383
Mossamédés 1356
Moteurs à gaz 1044
— français 1599
— à pétrole et voitures automobiles 383
— automobiles (brevets Landry et Beyroux et M. L. P.) 384
— Cobron et Brillé 674
— Duplex 1599
— économiques (Société française de) 1507
— et automobiles Crouan 384
— — Légers 384
— et véhicules automobiles 384
Moteurs et voitures Aigle 384
— gazogènes . . . . . 1207 et 1599
— — (système Benia) 1599
— le Sphinx 1599
— Niel 1599
— R. Diesel 1599
— thermiques Gardie 765
Moulins à cylindre d'Hamaye 1193
— brestois 1193
— d'Albi 1193
— d'Egypte 1193
— de Loubejac 1194
— de Nantes 1207
— de Pantin 1194
— — (Ancienne Société) 1599
— de Pruvy 1194
— nantais 1194
Moutures et produits chimiques 1292
Mouzaia 1153
Mozambique 1356
— mining Co limited 1139
M'Poko 1357
Munitions de chasse et de tir et de guerre 311
Musée Grévin 1437
— Mombur 1438
Mutual Life (La) 350
Mutualité agricole (La) 365
— catholique (La) 358
— financière (Société de) 465
— industrielle (La) 363
— médicale (La) 724
— d'Irigny (La) 369
Mutuelle des reports 1610
— de Sennecey-le-Grand 366
— française 371
— générale (Grêle) (La) 367
— — française 371
— industrielle 1401
— percheronne (La) 366
— régionale d'Algérie (Association) 371

N

Nadaud (G.) et Cie 1253
Naphte Koudako 908
Nation (La) 328
Nationale (La) (Incendie) 328
— — (Vie) 351
— — caisse enregistreuse 1544
Naud (J.) et Cie 431
Nandascher et Cie 694
Navale de l'Ouest 1204
Navigation 1599
— (Société bretonne) 1204
— (Compagnie générale) (Havre-Paris-Lyon) 1204
— (— havraise) 1205
— (— nationale) 1205
— (— toulousaine) 1205
— à vapeur (Compagnie française) 1205
— — (— havraise péninsulaire) 1206
— — (— franco-canadienne) 1206
— — (— marseillaise) . . . 1207
— — (— nantaise) 1207
— — (— parisienne) 1599
— côtière 1207
— de la Basse-Loire 1207
— de plaisance 1207
— et de colonisation des Antilles au territoire contesté franco-brésilien . . . 1208

Navigation Havre-Paris-Lyon 1599
— mixte 1208
— (Compagnie de). 1208
— royale belge sud-américaine 1208
— service direct d'Anvers au Canada . . . 1599
— sur la Saône et les canaux de l'Est . . 1208
— sur les canaux du Centre 1209
— tunisienne 1209
Nébida. 1173
Necaxa (Société de) 1544
Nederlandsche Lloyd 343
Néo-Linge 661
— métallurgie 1057
Néréide (La). 339
Neuchateloise (La) 344
New-Ariv 1186
— Cornet gold mining Company limited. 1139
— Emeralds Company Limited. 1173
Newfounland Copper company. 1153
New Heriot 1139
— Jagersfontein Mining et exploration Company limited. 1174
— Kleinfontein. 1139
— Nodderfontein. 1139
— Primrose gold Mining Company limited. . . 1140
— York (La). 370
Nice-excursions 1544
Nickel (Le) 1174
— et de l'Aluminium (Société française du). . 1058
Nieuport-bains. 802
Niset 1599
Nitramites. 311
Nitrates à Bruxelles 1292
— Railways Company limited. 625
Neuilly (Société coopérative de cochers) 1599
Nord (Le) (Incendie) 329
— — (Vie) 351
— British Mercantile 351
— Deutsche. 339
Norddeutscher Lloyd 1209
Nord électrique. 780
Nord-Plage 801
— Sud électrique parisien 1451
North's Portland cement and Brick Works 547
Notre-Dame de Marseille 964
— de Montayan. 719
Norwich Union fire insurance Society 329
Nouveau Cirque 1438
Nouveaux quartiers de Paris. 965
Nouvelle Andorrane. 797
— brasserie de Savigny-sur-Orge. 485
— galeries de France 629
— — de l'avenue de Clichy. 660
— — réunies 629
— Gallia. 486
Nouvelles-Hébrides. 1357
— inventions Charles Tellier 1545
— jetée-promenade de Nice 765
— montagne 1174
— rues de la ville de Nîmes 965
— sources d'Orezza 797
— Union de l'Epi fleuri 1383

O

Objets d'art (Manufacture parisienne). 1545
— de pansements antiseptiques. 696
Océan (L') 339
Oceana consolitated Company 1140
— minerals Company limited 1140
Océanie française (Société générale de). 1357
Œuvres catholiques d'Aubers 919
— de Lamartine 1236
Office d'annonces. 1274
— de publicité 1277
— des rentiers 450
Officiers de terre et de mer 1383
Ollivier et Cie. 1545
Omer Decugis et fils et Cie. 1600
Omnibus à vapeur de Septeuil-Vetheuil et La Roche-Guyon par Mantes et extensions 1449
— de Marseille 1600
— de Paris 1449
— et tramways de Lyon 1450
— et chemins de fer. 1450
Omnium colonial français 1358
— français d'électricité et de mécanique . . 780
— franco-belge 1186
— lyonnais. 1500
— marseillais. 1600
Ondine (L') 1600
Ongomo 1358
Optique (L') 1409
Orage (L') 367
Orfèvrerie d'Ercuis 632
Orgues Alexandre 1600
— d'Alexandre père et fils 646
Orléans à Châlons 1600
Orléans à Rouen (Nord). 1600
— — (Sud) 1600
Ornano (Société coopérative de cochers) 1600
Ornements en zinc, cuivre, tôle et plomb. 1058
Orphelinats agricoles 724
Os de Paris 1600
Osséine (L') 677
Ostende à Armentières 1600
Ott (G.) et Cie 1540
Ottomane (L') 1545
Oubangui-Ombella 1358
Ouenie-Dahomey 1359
Ouest (L') (Incendie) 1593
Ouest (L') Électrique 1452
Ougrée (Société anonyme). 1013
Ouro-Preto Gold Mining of Brazil 1140
Outils (Manufacture française). 1058
Ouvrière (L') (Lépanges) 1383
— — (Saint-Donat). 1384
— de la filature de Trouhans 1384
— de Maxonchamp 1384
Ouvriers cimentiers réunis. 1600
— coffretiers 1384
— couvreurs-zingueurs de Bordeaux 1389
— grillageurs 1384
— horlogers 1384
— maçons et terrassiers français. 1385
— paveurs 1385
— — réunis 1385
Oxygène 696
Oyonnithe (La) (Société nouvelle) 677
— — (— anonyme) 1600
Ozone (Compagnie de l') 1293
— (Société industrielle de l') 1293
Ozonéine (Société de). 696

P

Pagès et Cie (E.). 916
Pagnoud (Ch.) et Cie. 1353
Pailles et fourrages de l'Aisne. 821
Pain de Paris, Mounié et Cie 284
— de Fourgeron 284

Pain de Souvant (Le). 284
Paix sociale (La) 1385
Palace Splendid Hôtel. 512
Palais Bonne-Nouvelle 1600
— de glace des Champs-Elysées. 1438
— de la Chanson. 1600
— de la Danse. 1410
— de la Femme à l'Exposition de 1900. . . . 1410
— de la Jetée-Promenade. 1435
— de la Mer. 1410
— du Costume. 1411
— du Travail 677
— du lumineux Poussin. 1411
Panclastite (La) 1593
Pangaduine 696
Panification générale 1600
— nouvelle de Bordeaux 285
Panorama de l'escadre russe à Toulon. 1600
— de l'histoire du siècle. 1600
— de la bataille de Nuits. 1438
— de la mission Marchand 1411
— de Lourdes. 1601
— de Madagascar 1412
— de Marigny. 1601
— de Rome 1410
— de Terre-Sainte 1439
— français 1600
— « Le Vengeur ». 1601
Papeteries de Ballancourt. 1236
— de Champagne. 1237
— de l'Aa 726
— d'Aixe 1601
— de Lacourtensourt 1237
— de Leysse. 1237
— de Montbard. 1237
— de Moulin-Vieux. 1238
— de Pont-de-Chaix 1238
— de Pont-de-Lignon. 1240
— de Raon-l'Etape 1238
— de Renage (Isère) 1238
— de Rioupéroux (Isère) 1239
— de Saventhem. 1239
— de Sologne. 1239
— de Vidalon 1239
— de Virginal 1240
— du Limousin. 1240
— du Marais Sainte-Marie. 1240
— du Souche. 1240
— François Barjon 1241
— Gouraud. 1241
— L. Lacroix fils. 1241
Papeterie moderne (La) 1241
Papier (Le) 1241
— couchés. 1241
— de pliage de l'Isère 1238
— peints. 1242
— photographiques. 664
— — Martin. 664
— toilette 1242
Paquebots à vapeur du Finistère 1209
Parapluie français 677
Parc de Bercy. 692
Parfait Nourricier (Le). 724
Parfums du littoral. 1293
Parfumerie (Compagnie française). 1601
— Viard 1601
Paris-Crédit 1601
Paris-Dax 725
— en 1400. 1412
— en France 660
Parisienne (La) 359
— (Voitures). 1601
— maritime (La). 339

Participation (La) 363
— immobilière 965
— minière Perkins. 1175
Pasquet (A.) et Cie. 290
Passy-Nouveau 1601
Pastorine (La) 1293
Paternelle (La). 329
Pâtes alimentaires 1601
— de cellulose et papiers d'alfa de Fos-sur-Mer. 1242
— et papiers de l'Ain. 1601
— flamande (La) 1294
Patrimoine (Le) (Accidents). 314
— (Vie) 314
Patriote (Le). 720
Paul Rousseau et Cie (Produits chimiques) 1601
Pauty et Cie. 864
Pavage (Société parisienne) 1505
— (Le) 1385
— en bois (Brevets Kerr). 1505
— — (Société française). 1505
— et des asphaltes de Paris. 1505
Pavin de Lafarge (J. et A.). 548
Pazot et Cie (Th.). 1430
Pêche coopérative (La). 1217
— et de navigation. 1601
Pêcheries à vapeur 1218
— de l'Atlantique. 1218
— de nacre et huitres perlières de la baie de Djibouti 1218
— françaises en Tunisie. 1601
— maritimes du Nord. 1218
— — — et de l'Ouest 1218
— tunisiennes 1219
Peignage des laines. 841
— et filatures de laines. 1601
Peinture et de décoration. 1545
— françaises bengaline. 1294
— sous-marines (Société générale des). . . 1294
— — (— hongroise de) . . 1294
— sur verre (Société artistique de). 1546
Pèlerinages (Société catholique de). 725
— de Jérusalem (Exposition dioramique). 1439
Pellicules françaises. 664
Peninsular (Société anonyme). 1186
Penon et Cie. 1360
Perle (La) 677
— française (La). 677
— industrielle (La) 678
— Leuret (Société des). 678
— Nationale. 678
Perpignan à Prades. 1601
Petit (A.) et Cie (Eaux de Rambouillet). 707
— — (Société électrique de Saint-Chéron). 744
— (L.) — (Eaux et lumière électrique d'Illiers) 711
Petit Bleu de Paris (Société anonyme du). 1602
Petits Bouillons 1601
Petitcollin 1679
Petit Journal du soir, Journal du soir et Indépendant 1601
— Plan (Le). 1245
Petits Messagers parisiens. 1447
Petites boîtes aux lettres 1546
Petite Bourse de Paris et Salon de Paris . 966 et 1601
— République française (Alphonse Piaget et Cie). 1601
— — — (Société nouvelle de la). 1601
Pétroles (Société belge-hollandaise) 908
— (— italo-française dès). 1601
— (— méridionale de) 908
— d'Iwoniez 909
— de Bélizan. 1672
— de Dunkerque 909

Pétroles de Galicie 1601
— de l'Amérique du Sud 909
— de Grosnyi 909
— de Prahava 909
— des Andes. 909
— du Canada. 910
— du Nord. 910
— et des forages artésiens. 910
— français. 910
— pour l'éclairage et l'industrie 908
Pfender et Cie 482
Pharmacie centrale de France. 696
Pharmaciens de France 696
Phéniline (La). 1294
Phénix (Le) 486
— (Le) (Incendie) 330
— (Le) (Vie) 352
Phœnix autrichien (Le). 330
Phonorama (Société anonyme du) 1412
Phosphates (Compagnie centrale) 553
— (— française) 553
— (— générale) 553
— d'Algérie 1602
— de Beauval 554
— de Bordj-R'Dir 554
— de chaux du Sud-Est 554
— de France. 1602
— de l'Aisne et de l'Escaut. 1602
— de l'Oise 554
— de l'Oued-Rédir. 555
— de la Floride 554
— de la Somme 1601
— de Tébessa 555
— de Tocqueville. 555
— du Chéliff. 1602
— du Cotentin 555
— du Dyr 555
— du Lot 556
— et du chemin de fer de Gafsa (Compagnie des) 556
— fossiles de la Capelle (Gard) 556
— français. 556
— naturels de l'Ariège 556
— Thomas. 557
Phospho-guano . . . . . 1309 et 1602
Photo-céramique d'art 665
Photo-chromo-gravure 1242
Photographie (La) (Société ouvrière). 665
— (— industrielle) 665
— automatique inaltérable et instantanée 665
— des couleurs (Méthode Ch. Cros) . . 1672
— des couleurs (Compagnie française). 1602
— — (Société internationale) 666
— en couleurs (— La). 1602
— — (— générale). . . 666
— et linographie P. Petit. 666
— instantanée. 666
— Van Bosch (La). 1594
Photogravure (Société industrielle). 1242
Phylloxéricide Charlet 1294
Pianos (Manufacture marseillaise) 646
Piaton et Cie. 968
Pier de Blankenbergue (Société anonyme du). . . 1439
Pierres lithographiques du Périgord et du Quercy. 566
— matériels et produits lithographiques. . . 1602
— métalliques. 1546
— précieuses d'Auvergne 1175
Piles électriques 766
— système Million 765
Pillivuyt, Dupuis et Cie. 535
Pilote II (Le) 339
Pinant et Cie 1001
Placements sur immeubles dans le XVe arrondissement de Paris. 966
Placers aurifères de la Haute-Italie 1170
— de Flick's Bav 1141
— du Rio-Namby 1141
— Enfin 1141
— hydrauliques de Junction City (Californie). 1171
— Sainte-Cécile 1141
Plantations à La Guadeloupe 1359
— d'Anjouan. 1359
— de caoutchouc de Rio-Company 1359
— Don Diégo 1360
— Java 1360
— de Mahanoro 1360
— de Mananzary (Madagascar) 1360
Plaques pellicules et papiers photographiques. . . 666
Platine (Compagnie industrielle). 1043
Plâtres de la Méditerranée. 557
— Pierre 1602
Plâtrières de Bagnolet 557
— de l'Isère 557
— de la Garenne à Livry 558
— de Neuilly-Plaisance. 558
— de Savoie 558
— de Seine-et-Oise 1602
— du Midi 558
— du Sud-Est. 558
— du Sud-Ouest 559
— réunis du bassin de Paris 559
Pleiades gold mining Co limited 1442
Plume (La) 1271
Pluton. 384
Poêle Besson. 1059
— universel (Le). 1059
Poette et Cie. 1261
Poet-Laval. 1546
Poggi et Cie 1602
Polders de Bouin. 1546
— de l'Ouest 1546
Pôle-Nord (Le) (Belge) 1439
Pomerania. 340
Pommier et Cie 1259
Pompes funèbres (Entreprise générale). 1547
— — (Départementale). 1602
— — (Société de Chalon-sur-Saône). . 1547
— — (— de France). 1547
— — de France. 1547
— — de l'Ain. 1547
— — de l'Est. 1547
— — de l'Oise (Cie des voitures et des) 1548
— — de Lyon. 1548
— — du littoral. 1548
— — départementales 1602
— — générales 1548
— Wortington 1042
Ponts à péage (Société générale). 1506
— d'Asnières et d'Argenteuil 1506
— de Saint-Mathurin 1506
— et passages tubulaires sous-marins. 1401
— et travaux en fer. 1045
— port et quai de Grenelle. 1602
— réunis. 1506
Porcelaine (Société française pour la fabrication de) 1602
— de Sainte-Foy-l'Argentière. 534
Porges Randfontein gold mining Company limited 1242
Port d'Iquique. 1602
— de Bizerte (Tunisie). 1506
— de Marseille. 1602
— de Pasajes 1506
— de Pauillac 1506
— de Tunis, Sousse et Sfax. 1507
— et terrains de Cadix 1602
Porte-plumes et œillets métalliques 1059

Porteurs de la Meuse. 1602
Portland-laitier. 1602
— méridionaux (Société des) 549
Poste électrique internationale (La) 390
Potchefstroom Exploration gold mining and Estate Company limited. 1142
Poteaux indicateurs de publicité 1276
Poudres de sûreté (Société française) 311
— et dynamites 311
Poulies, bois système breveté Barial. 1549
Poure O'Kelly et Cie 1039
Prat, Bassot Ligneul et Cie. 1191
Préchacq-les-Bains. 797
Premier arrondissement (Société du). 964
Première compagnie autrichienne d'assurances contre le vol. 359
Prenat, de la Rochette et Cie 1000
Préparation des fibres textiles. 839
Préservatrice (La) (Accidents) 315
Presse catholique. 1603
Preusische national Versicherungs-Gesellschaft. . 331
Prévoyance (La) (Accidents). 315
— des bonnes œuvres (La) 725
— française (La). 364
— maritime (La). 340
Prévoyante (La) (Société de consommation). . . . 1386
— (La) (ouvriers rentreurs). 1386
— (La) (— tailleurs de glaces). . . 1386
Prieur et Cie. 859
Princess Estate and gold mining Company limited 1142
Procédés Adolphe Seigle 900
— céramiques Garchey 534
— chimiques pour la France et l'étranger (Société d'exploitation). 1295
— chimiques pour la France et l'étranger (Société d'exploitation). 1603
— électriques Walker. 781
— Harvey 1046
— Hermite. 1603
— Raky 1186
— Raoul Pictet. 917
Production alimentaire (Association générale). . . 302
— du froid (Compagnie générale) 917
— et vente de combustibles. 1549
Produits africains. 1360
— alimentaires 1603
— — (Société rochefortaise) . . . 302
— — et hygiéniques Hélios 302
— céramiques. 534
— — de Givet 534
— — hygiéniques. 535
— céravène. 302
— chimiques (Société anonyme de), établissements Malétha 1295
— — (Société anonyme belge). . . . 1295
— — (— d'études et de). . . . 1296
— — (— industrielle de). . . . 1296
— — (— nantaise [Nouvelle]) . 1295
— — (— — [Ancienne]) . 1603
— — (— nationale) 1296
— — (— parisienne de) 1296
— agricoles (Société anonyme des) 1603
— Coignet père et fils 1296
— d'Alais et de la Camargue. . . 1297
— d'Argenteuil 1603
— d'Auvelas 1297
— de Clichy 1603
— de Comines et d'Asnières . . . 1603
— de Droogenbosch-les-Ruysbrock 1297
— de Fontaine-sur-Saône. . . . 1298
— de Gennevilliers 1603
— de Hennebont. 1298
Produits chimiques de l'Ouest. 1298
— — de Lacken 1298
— — de la manufacture de Javel . . . . . 1210 et 1603
— — de la Seine 1296
— — de Marcq-en-Barœul 1299
— — de Marseille-l'Estaque. 1299
— — de Puiseaux 1299
— — de Saint-Denis. 1299
— — du Midi 1299
— — du Morvan. 1603
— — du Nord 1291
— — du Sud-Ouest. 1603
— — et d'exploitations minières. . . 1299
— — et d'explosifs. 1300
— — et huileries d'Odessa 1390
— — et industriels de Haren. . . . 1300
— — le « Stannum » 1603
— — odoriférants 1603
Produits civils 290
— dentifrices de la Société fermière du Souak. 1603
— de la Sangha. 1361
— du Congo. 1361
— du Nayumbé. 1361
— Forestières des landes du Sud-Ouest . . 822
— Fred. Bayer et Cie. 1301
— A. Hertzog. 697
— Kemmerich. 290
— métalliques de Sens. 1060
— Noaguier viennois 287
— organiques. 1603
— oxygénés. 697
— pharmaceutiques (Société centrale). . . 697
— — Adrian et Cie. 697
— — (Guérin, Boutron et Cie). 1604
— — de la Grande Trappe de Mortagne. . . . 698
— philodermiques du Dr Peltier 698
— Raoul Bravais. 1604
— réfractaires de Cinq-Mars-la-Pile . . . 535
— — de Louwy 535
— — et céramiques de Turenne. 1603
— — — du Donetz. . 533
— végétaux du Haut-Kassai. 1361
— vulcanisés Poizot et Cie. 1301
Progrès (Le) 1386
— — (ouvriers charpentiers). 1386
— (Voitures). 1604
— de Gentilly 1386
— national. 1604
Prolétarienne (La). 1386
Propriétaires du théâtre du Gymnase dramatique. 966
— et fabricants de produits résineux. . 1301
— récoltants (Pur Champagne) (Association). 1523
— vinicoles de Cognac 1523
Propriété (Société de la). 966
— (La) (Le Boucher, Patiny et Cie) . . . 966
— foncière. 1604
Protection (Accidents). 1604
Providence. 1604
— (La) (Accidents). 315
— — (Incendie). 331
— — (Vie). 352
— — russe à Marioupol. 1014
Provinciale-Incendie 1604
Prudence provençale (La) 372
— universelle (La). 359
Publications conservatrices 1604
— de la Nouvelle Revue. 1271
— et d'annonces (J. Albiot et Cie). . . 1276
— industrielles et imprimerie administrative 1272

Publications médicales 1272
— scientifiques et industrielles 1272
Publicité (Société de) 1277
— (Société commerciale) 1277
— (— générale) 1277
— (— lyonnaise) 1278
— (— mutuelle) 1278
— (— parisienne) 1278
— artistique 1278
— des billets de chemins de fer 1604
— artistique et commerciale 1278
— diurne et nocturne et des voyages économiques 1279
— — — sur les kiosques des voitures (et le reste) . 1279
— et de l'Indicateur marseillais (Agence) . 1279
— financière 1279
— permanente 1280
— pharmaceutique . . . . . 1280 et 1604
— pratique 1280
Puits de Padirac 1439
Pulvérisation des métaux 1604
Purification des alcools 1604
Pyrites de Bossmo 1175
— de Huelva 1120

Q

Quartier du Châtelet 967
— Grolée 967
— neuf du faubourg Saint-Honoré 1604
— — Luxembourg 1604
Quatre mines réunies de Graissessac 1120
Quend Plage 802
Quinquina Bravais 497

R

Raffinerie belge à Anvers 1422
— bruxelloise (La) 1422
— d'huiles d'olives de Nice 1422
— de Chantenay 1423
— de Douai 1423
— de la Méditerranée 1423
— de sucre de Saint-Louis 1423
— de soufre de la Méditerranée (Adolphe Gouin et Cie) 1301
— de soufre réunies (Les) 1301
— et sucrerie Say 1424
— française . . . . . 910 et 1604
— A. Sommier 1422
— tirlemontoise (La) 1424
Rail (Le) 1672
Railways à voie étroite 625
— économiques de Liège-Seraing et extensions 1452
Rambervillier-Incendie 331
Ramie (Société générale de la) 841
— (— française industrielle et commerciale de la) 841
Rampes mobiles de l'Exposition de 1900 1412
Randfontein Estates Gold Mining Company Witwatersrand, limited 1142
Rand mines limited 1143
Rapide (Le) (anti-peinture) 1302
G. Raymond et Cie (magasins de la place Clichy). 659
Raynaud, Béchade, Gire et Cie (Compagnie nationale de construction de matériel) 1604
Réassurance (La) 1604
Réassurance (Compagnie française de) 1604
— (Société générale de) 1608
Réassurance contre l'incendie 331
Rebecca gold mining Company limited 1143
Receveurs de coton au Havre 1219
Recherches des mines et d'entreprises des sondages à Bruxelles 1186
— minières et de sondages à grande profondeur 1187
Réclames et attractions mobiles 1280
Récolte (La) 367
Refuge d'Oulins 725
Régie financière 1673
— générale de chemins de fer 606
— mobilière . . . . . 642 et 1604
Régionale (La) 1604
Réglisserie dauphinoise 287
Régulateur l'Econome et des appareils d'éclairage 900
Remoncourt et d'Estrennes (Compagnie de) 797
Remorquage 1209
— à hélice 1210
— boulonnais 1210
— et de travaux maritimes 1210
Remorqueurs belges 1215
Rémoville-Plage 802
Renaissance (La) (Compagnie d'assurances) 1594
— (La) (Société ouvrière de polissage et de biseautage de glaces) 1387
Rente agricole (La) 1361
— foncière (La) 967
— industrielle 1604
— mutuelle 1605
— viagère 1605
— viagère de Paris (La) 353
Réparatrice (La) 316
Répertoire encyclopédique du Droit français . . . 1245
Rep gold mining Company limited 1143
Représentations aux expositions internationales . . 1549
— réunies 1673
Reproduction photographique industrielle 667
Républicaine des Ve et XIIIe arrondissements (La) 1387
Réserve administrative 372
Réservoirs de chasse à deux débits (système Gadot) 1060
Ressorts de carrosserie (Comptoir des) 1060
Restaurant coopératif des chantiers des Champs-Élysées . . . . . 596 et 1605
— de la maison Kammerzell (vieux Strasbourg) 1412
— économiques 512
— et des caves du Café anglais 1605
— international de l'Exposition de 1900 . 1413
— la Solidarité 1387
— ouvrier de l'Idée nouvelle 512
— Paillard et Maire réunis 511
Retorderie et câblerie d'Hellemmes 842
Réunion française (La) 359
— industrielle (La) 369
— mobilière et immobilière 1605
Revendication (La) 1387
Revenu immobilier 1594
Revue « 1900 » 1413
— de la Semaine (La) 1273
— de Paris 1273
— du Palais (La) 1274
— du Sud-Africain 1274
Revue diplomatique et le Moniteur des Consulats (La) 1273
Revue diplomatique les Lois Nouvelles 1271

M. Rey et Cie (banque commerciale franco-monégasque) 420
Rhodesia gold Mines et Exploring Company limited. 1143
Rhodesia limited 1143
Rhum des Ilets 1605
Richard et Cie (Caisse de recouvrements sur le département de la Seine). 429
Riché et Cie 1605
Rio-Corumber 1605
Rio-Sinu 1362
Ripolin (Le) 1302
Riviera Supply Stores (The). 302
Rivière et Cie (manufacture rouennaise de tissus et bretelles) 845
Rivière (H.) et Cie 450
Rizerie à vapeur de Cholon 303
— françaises. 303
— méridionales 303
— nationale 303
Robert Lesage et Cie (gaz franco-belge) 890
Robinson Deep 1143
— Randfontein gold mining Company limited 1144
— South African banking Company — . 438
Rochet et Cie. 438
Roodepoort Central deep Limited. 144
— Deep level gold mining Company limited 1144
— gold mining Company limited. 1145
Rondet (M.), Schor et Cie (anciens établissements Chauvin et Marin Darbel) 1046
Rose Blanche (La) (brasserie de Saint-Germain-en-Laye) 86
Rose deep limited. 1145
Rosier (C.-A.) et Cie 1060
Rosyl (Le) (anciennement le Lysor) 1302
Rottembourg (Sylvain), Manescau et Cie (Denis) . 1605
Rouart Museux et Cie (Caisse du commerce et de l'agriculture) 429
Rouennaise (La) 332
Royal 353
Royal belge (La). 353
Ruche de Saint-Ouen (La) 1388
— nantaise (La) (Boulangerie coopérative). . 1388
— roubaisienne 968
— stéphanoise (La) (Mallet et Cie) 1388
— troyenne (La). 1388
Rue de la Bourse. 966
— du Caire de 1900 1413
— Impériale de Lyon 968
Rurale (La) 1674
Russery Verdié et Cie (aciéries et forges de Lorette). 979
Russian Petroleum 940

S

Sablières de Noucelles-Braine-l'Alleud. 1549
Sablonnières de l'Oise. 566
Sacs en papiers écornés. 1242
Sacs et enveloppes. 1550
Sagnes-les-Mines (Société de). 1175
Saindoux et graisse raffinée. 303
Saint-Antoine 969
— Aubin Epinay. 471
— Cyr, Cariot et Cie. 678
— Denis (Société anonyme de) 969
— Etienne à Saint-Bonnet. 1605
— Gervais (Société de). 1550
— Léonard à Liège 1046
— Sauveur 1046
— Martin de Laval (Société de). 969
— Nazaire au Croisic. 1605
Saintu et Thomas. 722
Sainte-Geneviève (Société de). 967
Salamandre (La). 332
Salle Oranam. 970
— des fêtes de Nogent-le-Rotrou. 969
— du Val-aux-Clercs. 969
Salins d'Algérie. 1605
— de Sainte-Lucie 1317
— du Midi 1318
Salines de Bosserville. 1315
— de Dax. 1315
— de Diégo-Suarez. . . . . 953 et 1605
— de Laneuville-Devant-Nancy 1314
— de Lons-le-Saunier. 1315
— de Maixe 1316
— de Saint-Valdrée. 1316
— domaniales de l'Est. 1316
— et mines de l'Altar. 1316
— et mines de sel de Miserey. 1317
— — gemme de Châtillon-le-Duc. 1317
— houillères et fabrique de produits chimiques de Couhenans. 1317
Salon des familles. 512
Salubrité (La). 1550
— (Compagnie de). 1549
— de Levallois-Perret. 1309
Sambre française canalisée. 1605
Sanatoria de France 725
Sanatorium de Palanges. 726
— frigorifique de Saïgon. 726
Sangha, Congo français (Compagnie de la) 1362
— équatoriale (Société de la) 1363
— Lipa Ouesso (Congo français) 1373
San Ildefonso. 842
Saponite (La). 1302
Sardines à l'huile, conserves alimentaires et autres produits. 291
Saudemont et Cie (A.) 1321
Saumery et Cie. 1330
Sauvegarde (La). 360
— Batelière (La) 1219
— des propriétaires. 1594
Savonnerie continentale du Cosmydor 1313
— du Lion. 1605
— marseillaise 1313
— de Marseille Bonneveine. 1605
— parisienne. 1313
— Serpette (Société des) 1313
Saymard (La) 781
Schappe à Bâle. 842
Schiste bitumineux du Bassin d'Autun 1121
Schneider et Cie. 1047
Schulte et Cie. 483
Scie Hélicoïdale 1605
Scieries de Bellegrade. 1605
— de Saint-Jean-de-Losne. 1550
Scottish petroleum 1605
Sculpture (La). 1388
Sébastien de Neufville, gaz d'Arles 859
Sécheries de morues de Port-de-Bouc. 1220
— — de (La Fécampoise) 1220
Séchoirs (Cie française des). 472
Secours (Le) 316
Section algérienne à l'Exposition Universelle de 1900 1413
— ottomane à l'Exposition Universelle de 1900 1414
Sécurité 1605
— lyonnaise. 454
— maritime (La). 350
— mobilière. 372
Seine (Cie d'assurance) 1605
— (La) 1388
— (La), transports fluviaux 1210

Self-Allumeur 1606
Sels de Besançon. 1318
— gemmes et houilles de la Russie méridionale. 1318
Semeuse (La) 1276
Semnoz 725
Sénégal et côte occidentale d'Afrique 1606
Senilisation rapide des bois et matières fibreuses. 1550
Séquanaise (La) 465
Sérena (La) 1175
Serpenoise (La). 1388
Serres de Bretagne. . . . . 556 et 1606
Serrurerie Barisienne (La) 678
— mécanique de la Somme. 1606
Serruriers constructeurs (Les) 1047
Services d'eau (Cie des). 712
Setlagoli gold and d'Amaraland company limited . 1145
Seys (E.), Ham (E.) et Cie, filature du Mail . . . 842
Shansi (Compagnie du) 1363
Sheba gold mining company limited 1145
Silvin, J. Philippe et Cie 1324
Simmer et Jack gold company limited 1162
Simmer and Jack. 1146
Sinocycle (Le) 390
Slug-Hill. 1175
Snowden, Tanguy et Cie 1550
Société agricole d'Algérie 1606
— artistique d'Égypte 1440
— Belvédère. 726
— bordelaise de crédit 438
— bretonne de crédit et de dépôt 438
— commerciale de port Saint-Louis-du-Rhône. 669
— — et industrielle. 669
— — française du Chili 454
— dordognaise. 548
— dunkerquoise 679
— d'Agde. 1303
— d'échanges 670
— d'épargne des retraites. 465
— d'initiative industrielle et financière . . . 451
— d'Ourscamp. 842
— de capitalisation de la rive gauche du Rhône 466
— de commerce ottomane. 644
— de crédit de la place Clichy 461
— — des habitations à bon marché. . 454
— — générale liégeoise 438
— de Merbes-le-Château 566
— de Niel-sur-Ruppel. 548
— des Cendres. 632
— financière. 450
— — d'Orient 451
— — et commerciale internationale. . 1606
— — franco-suisse. 438
— — internationale 439
— — russe 439
— française 451
— — d'épargne. 1608
— — de banque et de dépôt 439
— — de report et dépôts. 459
— — pour favoriser l'épargne et la prévoyance 1611
— franco-algérienne d'épargne agricole . . . 466
— — italienne 1414
— — russe de commerce et d'industrie. 644
— frigorifique de Lyon 1440
— générale pour favoriser l'industrie nationale. 439
— — — le développement du commerce. . 417
— — de prévoyance cycliste 316
— — alsacienne de banque 415
— — algérienne 1608
— — d'Algérie. 1363
Société générale de commission 670
— — de crédit industriel et commercial. 416
— — de droguerie, produits chimiques et pharmaceutiques. 1608
— — industrielle. 391
— — mercantile 644
— — meulière 566
— — néerlandaise 353
— Gramme 766
— hospitalière. 726
— hyéroise de dépôts et comptes courants . . 440
— hypothécaire belge-américaine 440
— industrielle d'Orient. 1500
— lilloise des sports 1551
— lyonnaise de crédit 440
— — dépôt 447
— marseillaise de crédit industriel et commercial 418
— Nancéienne de crédit industriel et de dépôt. 441
— nouvelle d'entreprise de constructions, de travaux et de matériel. 1610
— nouvelle de Roquefort. 295
— parisienne de crédit et de commission . . 454
— Péreire. 968
— pour favoriser les constructions par paiements mensuels. 968
— rémoise pour le développement de l'instruction primaire 720
— savantes 720
— Stéphanoise de dépôt . . . . . 720 et 1610
— Sud-Russe 1304
— Suisse d'assurance contre les accidents . . 317
— Torlados 670
— veuve Ch. Decle et Cie. 1303
Soie (La) 843
— de Chardonnet. 843
— française (Société de la) 1611
— parisienne (Compagnie française de la) . . . 843
Soleil-Grêle 1611
Soleil (Le). 332
— sécurité générale et responsabilité civile réunis 317
— (Vie) 354
Solidarité (La) (Assurance) 369
— (La) (Société coopérative). 1389
— d'Hellemmes (La). 1389
— Tourangelle (La) 466
— Universelle (La) 1389
Sondages rapides (Société française des) 1187
Soto (Compagnie franco-colombienne) 1363
Soudan français 1364
Sou du soldat 466
Soudures électrolytiques (Société des) 1303
Soufre et cuivre de Tharsis. 822
Soufrière de Vanna de Lava. 1304
Source Andreau (Exploitation de la). 798
— minérales de Vals. 798
— Saint-Louis Vichy Saint-Yorre. 788
Sourmais, Carpentier et Cie, Caisse Lécuyer . . . 430
Sous-comptoir des entrepreneurs 455
— produits métallurgiques (Société d'exploitation) 1187
South African Gold Trust limited 1188
— — Salpètre fields limited. 1176
— Mount-Lyell Company limited. 1162
Sparklets Company limited 811
Sparterie (La) 1389
Spanish Consolidated 1153
Spécialité Gondolo 283
— pharmaceutiques 698
— — de la Croix-Blanche. . 699
— — et d'eaux minérales. . 698
Speranza 1550
Sphère (La) 341
Sphinx (Le) 1055

Spiraux pour montres. 632
Subérine (La) 1551
Sucre et la mélasse (Le) 1424
Sucrerie agricole coopérative de Wavignies. . . . 1424
— — de Bolbec-Nointot 1424
— — de Bucy-les-Pierreponts 1425
— — de Clermont-les-Fermes 1425
— — de Maizy 1432
— — de Guignicourt (Aisne) 1425
— centrale d'Estrée-Blanche. 1611
— — de Bray-sur-Seine. 1611
— — de Wanze. 1425
— coloniale (Compagnie marseillaise) . . . 1425
— d'Ailly-sur-Noye. 1432
— d'Antilly (Société de la). 1425
— d'Attigny-Vouziers (Société Lepointe et Cie). 1425
— d'Epernay. 1426
— d'Etrepagny (Eure) (Compagnie fermière) 1420
— de Bohain (Aisne). 1426
— de Bertaucourt-Epourdon. 1426
— de Bourdon 1612
— de Bréda et Berg of Zoom 1426
— de Brugelettes. 1426
— de Courcelles (Société de la). 1426
— de Douaville (de Jonge et Cie) 1427
— de Feluy-Arquennes. 1427
— de Froyères. 1427
— de l'Espérance. 1427
— de l'Union agricole de Gravelines. . . . 1427
— de la Chasse royale à Hyon-Ciply 1427
— de Ladeuze 1428
— de Laudun-l'Ardoise 1428
— de Lieusaint. 1428
— de Lisy-sur-Ourcq 1612
— de Nangis. 1612
— de Marcelcave 1428
— de Marquenterre. 1428
— de Milempart 1429
— de Moyencourt (Somme). 1429
— de Péronne à Péronne-lez-Binche 1429
— de Piracuaba 1429
— de Saint-Amand 1612
— de Saint-Domingue. 1611
— de Savy-Berlette. 1429
— de Travaux-Pont-Séricourt. 1612
— de Vaux-Andigny (Aisne). 1429
— de Vendegis Bermerain. 1430
— de Vierzy (Société Th. Pazot et Cie). . . 1430
— de Villa Raffard. 1430
— de Villiers-les-Guises. 1430
— de Villers-Outreaux 1430
— de Voves. 1430
— de Warneton. 1430
— du Mont-Saint-Martin (Commune de Gouy) 1431
— du Port-Louis (Guadeloupe). 1431
— et de la raffinerie d'Egypte (Société générale). 1431
— et distilleries de Francières. 1431
— Macherez (Goumant et Cie). 1419
— raffinerie de Chalon-sur-Saône 1431
— — d'Anoaing. 1431
— — de Ripiceni (Société de la). . . 1431
— — La Ghète 1432
— de Laboissière (Société) 1432
— de l'usine (Point-Simon et Cie) 1232
— de la Compagnie de San-Pedro-Alcantara. 1433
— de la Pointe-à-Pitre (Compagnie). . . . 1412
— de la Somme (Compagnie). 1433
— de Meru (Compagnie). 1433
— de Montbrehain. 1433
— de Montigny-Hervilly 1435
— Nouvion et Catillon. 1433
Sucrières réunies (Les) 333
Sucrière de Sarmato. 1433
— (Société de) « Toulis » . . . . .
— de Vaulx-Vraucourt (Société) 1434
Sud-Est africain (Cie du) 1364
Suisse (La) 360
Sulfure de carbone. 1303
— — du Centre 1302
Sultanats du Haut Houbanghi 1364
Sun Insurance 333
Sûreté du commerce 667
Susini et Compagnie (Société générale des eaux de Calais). 704
Standard. 350
— russe 911
Stations électriques réunies 752
— Hivernales africaines (Cie des) 799
— Hydro-électrique de Coupiere (La) 798
Steamer Apscheron 1211
— de l'Ouest 1218
— de la Garonne, « Hirondelles » 1211
— Omnibus. 1611
— Oural (Société du) 1211
Stéarinerie de Dijon 1318
— et savonnerie de Lyon. 1313
— française 1314
Stégamol (Le). 1303
Stella (La). 1047
Stéréoscope pelliculaire. 1162
Stéréotypie sèche. 1243
Stérilisation du lait. 295
Storch et Cie. 1243
Saint-Raphaël Quinquina. 498
Sylvain Korb et Cie 638
Syndicat anglais et colonial de Dion-Bouton . . . 385
— de garantie de l'Union parisienne des entrepreneurs et industriels 372
Syndicat français du Laos. 1612
— général de garantie du bâtiment et des travaux publics 364
— girondin (Le) 1551
— industriel 1612
— — et minier 1612
— métallurgique 1060

T

Tabacs (Nouvelle Compagnie) 1612
— de l'empire ottoman. 1551
— de Portugal. 1552
— des Philippines 1552
— serbes 1612
Taillerie optique 1612
Tailleurs parisiens 661
— réunis 661
Taine et Cie 845
Tannage français. 1612
Tannerie bordelaise. 638
— et corroiries de Maroilles. 699
— — Lorraines 639
— et corroirie de Malestroit. 639
— parisienne. 639
— Simon Ullmo (Les). 639
Tannins concentrés. 1304
Tapioca universel. 287
Tapis d'Orient. 679
Tarentaise. 1612
Taverne de Lyon 513
Tavernes Pousset et Royale réunies 513
Tastersall François. 1552

Teinture de peaux à façon 472
— et apprêts de Lyon 472
— impression, apprêt et gaufrage. 472
— — et apprêt de Thizy 475
Teinturerie et apprêts de Caudry 1612
— et blanchisserie de la Méditerranée. . 473
— stéphanoise 473
Teissèdre et Cie 1047
Télégraphes (Société générale) 772
— anglo-américain 1612
— du Nord 772
— sous-marin entre la France et l'Angleterre 1612
Téléphones (Société générale des) 1608
— (Société industrielle). 772
— (Compagnie internationale). 1613
— de Madrid. 1613
Téléphonie 773
Temple (Société anonyme du) 1048
Temple maçonnique du XIVe arrondissement de Paris 971
Térébenthine française. . . . . 1305 et 1613
Terra Cotta et briqueteries de Bruxelles 537
Terrains de Bellevue 971
— de la Méditerranée. 971
— de la rue du Retrait. 971
— — Monge 1613
— — Vaneau 1613
— de Queyries. 971
— de Montmartre 971
— du chemin de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône. 972
— du plateau Saint-Antoine 822
— et constructions de la place Saint-Georges. 1613
— — de la rue Littré. 1613
— et eaux du Vésinet. 972
— et habitations à bon marché. 972
— et immeubles de l'avenue Sainte-Foy. . . 972
— — du faubourg Saint-Honoré. . 1613
— et vapeurs de Carteret 973
— et vélodromes de Choisy-le-Roy. 391
— et vignobles de Cavalaire. 1523
— pétrolifères de Ropianka 911
Tetilla (La) 1613
Textiles de Saint-Domingue. 1613
Thames and Mersey 341
Théâtre de l'Ambigu-Comique. 1440
— de l'Athénée 1440
— de la Porte-Saint-Martin. 1680
— des Batignolles. 1440
— des Folies-Dramatiques (Nunès et Cie) . . 1613
— des Folies-Marigny 1440
— des Nations. 1613
— des tableaux vivants à l'Exposition universelle de 1900. 1415
— du Châtelet. 1441
— du Gymnase 1440
— du Palais-Royal 1441
— du Vaudeville. 1441
— et casinos de Royan 809
— Géant Columbia. 1415
— Indo-Chinois 1415
— Lyrique 1613
— — de la Renaissance 1441
— Pompadour. 1442
Théatrophone (Compagnie du). 1442
The French electrical Power Storage. 1613
— — metropolitan general electric. 1613
Thémis (La). 1390
— — (assurances). 360
Thermes d'Enghien. 1613
— de Cauterets et de la vallée de Saint-Savin. 799
Thermes de la ville de Paris. 802
Thévenin frères, L. Seguin et Cie 984
Thomas (E. et H.) et Cie 423
Timbres-Rabais. 679
Tir aux pigeons de Vichy 1552
Tirelire de 1900 (La). 1445
Tissages Camille Brun et fils. 843
— de Monville. 844
— de soieries à la mécanique à Berne . . . 840
— mécaniques (Société française). 844
— — (Société nouvelle). 844
— — à Moirans. 844
— — d'étoffes de soie 841
— — de cotonnades 845
— — de la Côte-d'Or 845
Tissus à parapluie 681
— antiseptiques et microbicides 1613
— de laine des Vosges 845
— de Picardie. 845
— de Serain 845
— et bretelles 845
Toiles peintes 680
Toitures nouvelles 1553
Tôles et larges plats (comptoir). 1061
Tôleries d'Anvers (Les). 1014
— de Konstantinowka. 1014
Tolmer et Cie 1613
Tombac (Société du) 1553
Tomettes et céramiques de Salermes. 535
Tonnelleries de Gargan 1553
— mécaniques. 1553
Torréfaction des cafés marque « Le Pélican rouge » 287
Touage de Bruxelles vers l'Escaut. 1211
— de la Basse-Seine et de l'Oise. 1613
— de la Haute-Seine 1211
— et remorquage 1212
— et transports de la Seine 1212
Tour du monde (Le) 1446
Tour Eiffel (La) 1442
— métallique de Fourvières. 1442
Tourbes pasteurisantes 699
Traction (Compagnie générale de) 1452
— automobile (Société anonyme de) 1492
— — (Compagnie lyonnaise de). . . 1491
— — (— stéphanoise de). . 1492
— — de Lyonne. 1492
— électrique (Système J.-J. Heilmann). . . 1613
— — des bateaux sur le canal d'Aire à la Deule avec extensions jusqu'à l'Escaut 1220
— et d'éclairage par l'électricité 752
— pour la France et l'étranger. 1453
Trains Routiers 1492
Traitement des quinquinas 699
Tram-Cars de Munich 1501
Tramways (Compagnie française d'Indo-Chine) . . 1453
— (— générale française) 1453
— (— lyonnaise) 1454
— (— mutuelle). 1454
— (— générale parisienne) 1454
— algériens 1455
— Société artésienne (de). 1455
— autrichiens, Cracovie et extensions . . 1455
— à vapeur d'Ile-et-Vilaine 1456
— — de Chalans à Fromentine. . . 1455
— — de la province d'Alexandrie . 1455
— — — de Brescia . . 1455
— — — de Plaisance . 1456
— — de Paris à Saint-Germain . . 1456
— — de Versailles à Maule (Compagnie française) 1456
— — interprovinciaux. 1457
— — piémontais 1457
— — sur route sans rails de Toulouse à Beaumont-de-Lomagne . 1457

Tramways à vapeur de Tours à Vouvray 1457
— — du Jura 1614
— Bars. 1457
— bruxellois 1458
— d'Aix-les-Bains. 1458
— d'Amiens. 1458
— d'Annecy à Thones. 1458
— d'Anvers. 1459
— d'Armentières 1459
— d'Athènes et du Pirée. 1460
— d'Etaples à Paris-Plage 1460
— d'Odessa 1460
— éclairage et entreprises électriques en Hongrie 1460
— d'Eure-et-Loir 1460
— départementaux des Deux-Sèvres. . . . 1461
— de Barmen-Elberfeld 1461
— de Berck-Plage à la gare de Berck-Ville. 1461
— de Bordeaux-Bouscat au Vigean 1462
— de Bourges 1462
— de Cannes 1462
— de Cassel. 1462
— de Cette 1462
— de Cherbourg. 1463
— de Cologne 1463
— de Couzon 1463
— de Dunkerque et extensions 1463
— de Fontainebleau 1463
— de Gérardmer 1467
— de Gex à Ferney-Voltaire. 1464
— de Grenoble à Chapareillan 1464
— de Kazan. 1464
— de l'Artois 1465
— de l'Est parisien 1465
— de l'Eure 1614
— de l'Isère. 1465
— de l'Ouest parisien 1465
— funiculaire de la côte Sainte-Marie. . . 1466
— de la Grande côte de Royan. 1466
— de la rive gauche de Paris 1466
— de la Sarthe 1466
— de la Savoie 1466
— de la Vienne 1467
— de Lille 1467
— de Loir-et-Cher. 1467
— de Lorient 1467
— de Lourdes. 1467
— de Lyon à Neuville-s-Saône et extensions 1468
— de Madrid et d'Espagne 1468
— de Moscou 1468
— de Nantes 1469
— de Nice et du littoral 1469
— de Nîmes. 1469
— de Paris et du département de la Seine. 1469
— de Paris-Sèvres-Versailles 1614
— de Pithiviers à Toury 1470
— de Poitiers 1470
— de Pontarlier à Mouthe 1470
— de Pont-de-Vaux à Fleurville 1470
— de Reims 1471
— de Rostoff-sur-le-Don. 1471
— de Rotheneuf. 1471
— de Rouen 1471
— de Roubaix et Tourcoing 1472
— de Royan. 1472
— de Rueil à Marly 1614
— de Saint-Pol-sur-Mer à Dunkerque et extensions 1472
— de Saint-Quentin 1472
— de Tiflis 1473
— de Tours. 1473
— de Troyes 1473
— de Varsovie. 1473
Tramways de Vichy-Cusset. 1474
— départementaux 1614
— du Caire 1474
— du département du Nord. 1475
— du pont de Beauvoisin 1474
— du Raincy à Montefermeil 1614
— du Sud d'Anvers. 1475
— électriques (Compagnie centrale) . . . 1475
— — (— havraise) . . . 1475
— — (— grenobloise) . 1475
— — d'Angers. 1476
— — d'Avignon (Vaucluse) . . . 1476
— — d'Elbeuf 1476
— — d'Hanoï et extensions. . . 1476
— — d'Oran. 1477
— — de Belfort 1477
— — de Besançon 1477
— — de Béziers et extensions. . 1478
— — de Bonsecours-lès-Rouen . 1478
— — de Bordeaux-Pessac . . . 1478
— — de Boulogne-sur-Mer . . . 1478
— — de Brest. 1478
— — de Castellemare Stabia à Sorrente (Italie). 1678
— — de Châlons-sur-Marne. . . 1479
— — de Clermont-Ferrand . . . 1479
— — de Cronstadt 1479
— — de Dijon 1480
— — distribution d'énergie. . . 1480
— — de Douai 1480
— — de Libourne à Brame et à Sainte-Terre. 1480
— — de Limoges. 1481
— — de Limoges a Aixe 1481
— — de Lyon 1481
— — — Croix-Rousse à Caluire — (Rhône). 1481
— — — Irigny-Chaponost. . . 1482
— — de Montmorency, Enghien St-Gratien 1482
— — de Montpellier 1482
— — de Nice-Cimiez. 1482
— — de Paris à St-Denis, Epinay, Enghien et extensions. . 1483
— — de Paris et de sa banlieue. 1614
— — de Roanne 1483
— — de Saint-Etienne 1483
— — de Valence (Espagne). . . 1483
— — de Vals-les-Bains à Aubenas 1484
— — de Vanves à Paris et extensions 1484
— — de Viricelles-Chazelles à Saint-Symphorien-sur-Coise et extensions . . . 1484
— — des Sables-d'Olonne (Vendée). 1485
— — du Mans. 1485
— — en Espagne. 1485
— — et autres. 1486
— — et voies ferrées. 1486
— — et omnibus de Bordeaux. . 1486
— et chemins de fer. 1614
Tramways et chemins de fer du Centre (ancienne société) 1614
Tramways et chemins de fer du Centre (nouvelle société) 1486
Tramways et voitures automobiles 1487
— — de la banlieue de Paris . . 1614
— funiculaire de Belleville 1487
— intercommunaux 1487
— libanais nord et sud de Beyrouth. . . . 1614
— mécaniques des environs de Paris . . . 1487
— melunais. 148-

Tramways napolitains 1488
— nationaux d'Anvers. 1614
— de Naples 1488
— Nord. 1614
— réunis (Les) 1488
— Roubaix-Tourcoing. 1614
— Sud de Paris 1614
— Sud de Seine-et-Marne 1488
— troyens 1614
— urbains 1489
Tranchage des bois (Société française de) 1553
Transatlantique (Compagnie générale) 1212
Transmission de la force par l'électricité 752
— transport et traction 1047
Transports (Société générale de). 1447
— (Compagnie parisienne de) 1019
— à la Guyane. 1213
— à Madagascar. 1364
— automobiles (Compagnie internationale des) 1493
— automobiles (Société provençale de). . 1493
Transports automobiles (Compagnie des réseaux d'intérêts locaux et départementaux) . . . . .
Transports automobiles (Compagnie générale des services municipaux et départementaux pour). 1493
Transports automobiles de la Basse-Loire 1493
— à vapeur 1614
— à vapeur français 1615
— de force. 752
— de l'Est. 1615
— de liquides 1447
Transport du Mouton 1501
Transports et industrie 1494
— et remorquage de la Loire 1213
— électrique 766
— — de l'Exposition. 1416
— fluviaux et maritimes 1614
— frigorifiques (Société française de) . . 1501
— maritimes (Société Niçoise de) 1614
— — (Compagnie rouennaise de). 1213
— — à vapeur. 1213
— — de Paris à Brest 1214
— par automobiles au Soudan français. . 1494
— parisiens pour le matériel des omnibus. 1450
— publics automobiles 1494
— rapides de la Seine 1615
— réunis de Saint-Denis et d'Aubervilliers. 1501
— routiers automobiles des Flandres. . . 1494
Transvaal Coal Trust Company Limited. 1121
— Consolidated Coal Mines Limited 1121
— — land and exploration Company Limited. 1365
— et de l'Afrique centrale (Compagnie commerciale du) 1615
— et de Madagascar 1365
— Gold Fields Limited 1188
Traumatal (Le) 700
Travail électrique des métaux 767
Travail (Le) (Association d'ouvriers peintres et similaires) 1390
— (Le) (Société ouvrière d'entreprise générale de peinture) 1390
Travaux communaux 1615
— d'éclairage et de force 892
— d'utilité publique et d'assainissement. . . 1508
— en ciments. 548
— mécaniques 1615
— miniers 1146
— publics (Compagnie française de). 1615
— — (Société française de) 1508
— — (— générale de). Ancien établissement Martin, Vaisembert et Cie. 1508
Travaux publics (Compagnie nationale de) 1615
— — et particuliers (Compagnie générale des) 1509
Treasury gold Mining Company Limited 1146
Tréfileries, câbleries et transporteurs aériens. . . 1673
— de l'Ouest. 1061
— franco-espagnole. 1061
Tréfonds (Société civile de) 1188
Tréport à Abancourt 1615
Tresses (Société Saint-Chamonnaise de). 846
— et lacets de Saint-Chamond (Manufactures réunies de). 846
— lacets et boutons (Société française des) . 846
Triboulet. 1615
Tricot mécanique de Courbevoie 846
Triphasé (Le) 781
Triton (Le) 341
Trois-ponts 1615
Trotting-Club de Paris 1553
True Blue Hannan's gold Mines Limited 1147
Truffières de France 822
Trust français Limited 1188
— franco-belge de tramways et d'électricité. . 1502
— métallurgique belge-français 1061
Tubes de Valenciennes 1048
Tuileries bourguignonnes de Chagny 538
— de la Méditerranée. 538
— et briqueteries d'Aire-Belle 538
— — de Marseille. 538
— — du Midi 538
— mécaniques du Berry et de Bordeaux . . 539
Tulles et dentelles de Quiévry, près Caudry. . . . 847
Turcat Méry et Cie (ateliers de construction d'automobiles) 385
Turkestan (Compagnie franco-russe du) 1365
Tuyaux Chameroy (Société des), P. de Singly et Cie. 1553
Typographie et éditions musicales 1243

U

Union (L') (Incendie). 333
— (L') (Vie) 354
— agricole d'Afrique 1365
— — de France 823
— artistique Rémoise 675
— bretonne. 291
— commerciale 668
— coopérative de production des ouvriers de l'habillement. 1391
— de 1900 (L'). 1446
— de la presse hispano-américaine 1280
— de Lille (L'). 1391
— de Tourcoing (L') 1391
— des banques 1615
— des capitalistes (L'). 451
— des carrières de grès 1615
— des cochers (L') 1391
— des déchargeurs de Brest 1391
— des fabricants 847
— des familles (L') 1391
— des gaz 892
— des mutualistes. 372
— des œuvres 303
— des papeteries à Bruxelles 1243
— des propriétaires de Nice. 823
— des sculpteurs et mouleurs 1392
— des travailleurs 670
— — (Société de consommation) . 1392
— — d'Arcueil-Cachan 1392
— — du chemin de fer 1392

Union des Travailleurs du VIIIe arrondissement . 1392
— du Rhône 334
— économique de Lille 1674
— électrique 753
— (L') et le phénix espagnol. 355
— financière 1402
— française. 466
— — de crédit. 1615
— — des porteurs de titres. 461
— (L') française des porteurs de titres 1615
— fraternelle du commerce et de l'industrie. 1246
— (L') générale. 1615
— — — d'assurances 1615
— — du Nord 334
— immobilière des capitalistes. 973
— industrielle et financière. 451
— insurance society of Canton limited. . . . 341
— marine insurance Company limited. 341
— maritime. 341
— (L') métallurgique. 1615
— — — et aciéries du Nord. . . 1615
— — militaire. 1392
— minière des cuivres et soufres. 1154
— montrougienne. 1392
— (L') nationale (Assurances) . . . 1615 et 1616
— — — (Banque Murato). 1616
— — — d'épargne. 466
— — — du commerce et de l'industrie. 671
— — — ouvrière du XIVe arrondissement 1393
— parisienne des entrepreneurs industriels. . 318
— photographique française 667
— prévoyante. 1393
— professionnelle 1393
— Provinciale 1616
— riveraine 973
— (L') syndicale des banquiers. 1615
— Tourquenoise (Nouvelle) 1393
Univers 1616
Universelle (L'). . . . . 1593 et 1616
Universelle (L') (Incendie). 1616
— (Vie) 370
— (Société civile de gestion) 370
Urbaine (L') (Incendie) 355
— (L') (Vie) 334
— et la Seine. 318
Usines à briquettes de Rochefort. 1554
— à cuivre d'Hemixem 1048
— à gaz. 893
— — de l'Ouest. 893
— — du Nord et de l'Est 893
— — eau et électricité de Semur. 893
— — réunies (Société de:). 894
— Bouhey (Société des). 1048
— boulonneries et fonderies de la Louvière . 1014
— Cliff de Saint-Quentin. 847
— A.-E. Decoufflé 1048
— d'Aix-la-Chapelle (Société des) 1014
— d'Armoy (Société de l') 559
— d'Azac, réunies 1015
— d'Excideuil (fours à chaux). 548
— de Bonehil à Marchienne-au-Pont. 1015
— de Froidevent. 1554
— de Gédinne. 1682
— de Grenelle. 1305
— de Libercourt 1121
— de limes, râpes et outils de Trablaine. . . 1049
— de Mazières. 1015
— de Montceret à Acoz 1015
— de Monjean 1616
— de Navare (Etablissement Chauvel) 1054
— de Pruzkow. 1305
Usines de Rozières 1015
— des mosaïques d'Oranges. 536
— du Castelet 753
— du château de l'Etoile 1616
— du Laurium. 1176
— du Phœnix 1049
— du Rhône. 1305
— électro-chimique de Crampagna. 782
— électro-métallurgique d'Auteuil 1616
— et Carrières Devillers et Cie 553
— et chantiers de construction de la Seine. . 1616
— et fonderies de Baume et Marpent 1016
— — de Saint-Ouen, Vendôme. . . 1016
— et soies de Fismes 145
— franco-russes (Société des). 1016
— Jounet (Société des). 1314
— lainières de Malines et Duffel réunies . . 145
— « La Madone » 497
— métallurgiques et aciéries du Nord 1616
— Mouchel 1616
— Pocok 1049
— pour l'éclairage par le gaz 894
— Ronsin. 1554
— Rousselot et Videcoq réunis 640
— Saint-Eloi 1017
— Saint-Joseph 1554
— Victor Baux 536
— Wattrelos-Francq A. Roux. 1049

V

Vacuum oil Company. 1314
Valotte et Cie 683
Vapeurs de charge français 1214
Vaselines raffinées 1616
Véhicules automobiles 386
Vélocitan française 640
Vélodrome de l'Est. 1616
— de Marseille. 591
— de Roubaix 391
— réunis 1616
— rouennais (Le) 1616
Velours et peluches J.-B. Martin 848
Vendée (Chemin de fer). 1616
Ventes publiques commerciales et agricoles . . . 1616
Vercingétorix (La) 1189
Vergnaud et Cie 1616
Verley-Decroix, Decroix et Cie 424
Verres à lunettes et d'optique. 646
Verre étiré 1515
Verres spéciaux de Lyon 1616
Verrerie Blanche d'Anor 1515
Verreries de Carmaux 1515
— de Clairey 1515
— de Courcy 1515
— de Dorignies 1516
— de Jemmapes. 1516
— de Jumet 1516
— de l'Ancre réunies 1516
— de la gare (Aniche)'. 1517
— de la gare (Lyon). 1516
— de la Loire et du Rhône. 1616
— de la Mulatière. 1517
— de la Roue. 1517
— de Lodelinsart 1517
— de Mariemont à Haine-Saint-Pierre . . 1517
— de Pont-Saint-Esprit 1518
— de Quiquengrogne 1518
— de Rive-de-Gier 1518

Verreries de Saint-Just . . . 1518
— de Romain-le-Puy . . . 1518
— de Vals . . . 1518
— de Vernissieux . . . 1395
— du bassin de Vichy . . . 1518
— du Donetz à Santourinovka . . . 1519
— du Lion . . . 1519
— et Manufactures de glaces d'Aniche . . . 1519
— générales de la Loire . . . 1519
— D. Jonet . . . 1520
— Optique . . . 1393 et 1616
— Ouvrière . . . 1393
— réunies . . . 1520
— — de la Loire et du Rhône . . . 1520
— Richarme . . . 1520
Venise à Paris . . . 1416
Venture corporation Limited . . . 1189
Verrier et Cie . . . 627
Vesdre (La) . . . 846
Verminck et Cie . . . 821
Vésuve à Paris (Le) . . . 1417
Vve Bernier et Cie . . . 1030
Vezin-Aulnoye . . . 1017
Victor Champier et Cie . . . 1273
— Gold Mining Company . . . 1147
Vidanges (Société Clermontaise) . . . 1310
— (Cie départementale) . . . 1616
— de Besançon . . . 1393
— de Marseille . . . 1319
— engrais et équarrissage . . . 1310
— — (Compagnie hygiénique) . . . 1616 *bis*
— — (Compagnie nouvelle) . . . 1310 et 1616
— — (Compagnie parisienne) . . . 1616 *bis*
— — (ancienne Société Sintier) . . . 1310
— — (Compagnie urbaine) . . . 1616 *bis*
— — de Brest . . . 1310
— — de Saint-Raphaël . . . 1310
— militaires . . . 1616 *bis*
Vie illustrée (La) . . . 1274
Vieux-Chêne . . . 1616 *bis*
— métaux et résidus métallurgiques . . . 1061
Vigie (La) . . . 342
— — (Compagnie d'assurances maritimes) 1616 *bis*
Vignobles de la Méditerranée . . . 1524
— du Midi . . . 1524
— français . . . 1524
Vilgrain, Simon et Cie . . . 1194
Villard (J.) et Cie . . . 845
Village main reef gold mining Company limited . 1147
— Suisse . . . 1417
Villas d'Argelès-Gazost . . . 973
Ville de Londres (La) (voir aux Liquidations) . . 1616 *bis*
— Lyon . . . 1616 *bis*
Vinceneux et Cie . . . 1616 *bis*
Vinaigreries du Lion . . . 1524
Vinicole (La) . . . 367
— et agricole du Sebka . . . 1366
— forézienne (La) . . . 1524
— lyonnaise . . . 1524
Vins à bon marché . . . 1525
— et de raisins de cuve du Sud-Est français . . 1525
— oxygénés Panchèvre . . . 700
— Saint-Raphaël . . . 498
Visserie du Nord . . . 1049
Viticole algérienne . . . 1525
— de la Southeyranne . . . 1525
Viticulture algérienne . . . 1525
Vittel Palace . . . 513
Voies ferrées des Alpes françaises . . . 1489
Voies ferrées du Dauphiné . . . 1489
— — économiques . . . 1489
Voiliers (Société marseillaise) . . . 1214
— de Saint-Nazaire . . . 1215
Voiliers » Ernest Siegfried » . . . 1215
— français . . . 1215
— nantais . . . 1215
Voitures à Alger . . . 1495
— à Paris . . . 1495
— automobiles . . . 386
— — de Franche-Comté . . . 1495
— — et moteurs Pilain . . . 1616 *bis*
— — de la Flandre maritime . . . 386
— — des établissements Decauville aîné . . . 386
— — « la Parisienne » . . . 387
— de Nice . . . 1496
— de place . . . 1496
— de place et de remise de Reims . . . 1496
— du Grand Hôtel . . . 1496
— électriques de Paris . . . 1402
— — et accumulateurs B. G. S. . . 387
— et jouets d'enfants . . . 680
— « l'Urbaine » . . . 1497
— pour le service des chemins de fer . . . 1497
Voiturettes automobiles . . . 387
Volta (La) . . . 781
Voyage (Le) . . . 364
— aérien de Paris . . . 1417
— animés (Les) . . . 1417
— populaires à l'Exposition de 1900 . . . 1417
— primes . . . 1417
Vulcanine (La) . . . 1554

W

Wache Locogne et Cie à Douai . . . 1554
Wagons Bar (Compagnie des) . . . 1502
— citernes (Compagnie internationale) . . . 1502
— glacières du Midi . . . 1677
— lits et des grands express européens . . . 574
— réservoirs (Compagnie des) . . . 1503
— — du Midi . . . 1503
— Réfrigérants . . . 1616 *bis*
— tubulaires . . . 1050
Warff de Kotonou . . . 1616 *bis*
Weibel et Cie (fabrique de cellulose et de papier de Novillars) . . . 1222
Wemmer gold mining Company limited . . . 1147
Western Kleinfontein limited . . . 1147
— Witwatersrand . . . 1147
Wienner Bank . . . 1616 *bis*
Wite Rose Gold mining Company limited . . . 1148
Windsor gold mining Company limited . . . 1164
Witwatesrand Deep limited . . . 1148
Wolhuter gold mining Company limited . . . 1148
Wurtembergeoise . . . 344

Y

Yachting . . . 1216
Yane-Paris . . . 1305
Yukon . . . 1366

Z

Zancudo (Compagnie Unifiée) . . . 1366
Ziegler et Cie . . . 832
Zincs français . . . 1616 *bis*
Zodiaque (Le) . . . 1594
Zuid Afrikaansche (Société transvaalienne de dynamite) . . . 1616 *bis*
Zurich . . . 318

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de* ***deux francs*** *en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société anonyme fondée en 1864. — CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social : 54 & 56, rue de Provence, PARIS

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

A. Rue Notre-Dame-d-Victoires, 48.
B. Boul. Malesherbes, 37.
C. Rue de Turbigo, 38.
***D.** Rue du Bac, 13.
E. Rue Saint-Honoré, 207.
F. Rue des Archives, 19.
G. Boul. St-Germain, 96.
H. Boul. Voltaire, 21.
I. Boul. St Germain, 13.
J. Rue du Pont-Neuf, 16.
K. Rue de Passy, 56.
L. Rue de Clichy, 72.
M Boul. Magenta, 60.
N. R. Faub.-St-Honoré, 102.
O. Rue St-Antoine, 236.
P. Pl. de l'Opéra, 4 (English and American office).
R. Rue du Louvre, 42.
S. Rue du Faub. Poissonnière, 11.
T. Avenue de Villiers, 72.
U. Carref. de la Croix-Rouge, 2.
V. Boul. Sébastopol, 114.
W. Rue de Flandre, 105.
X. Rue Port-de-Bercy, 17.
Y. Rue Vieille-du-Temple, 124.
Z. Boulev. Barbès, 34.
AB. Carref. de l'Odéon, 2.
AC. Rue Lecourbe, 93.
AD. Aven. des Ternes, 59.
AE. Aven. d'Orléans, 5.
AF. R. St-Dominique, 106.
AG. Avenue Kléber, 45.
AH. Boul. Voltaire, 166.
AI. Rue Lafayette, 91.
AJ. Av. des Champs-Elysées, 91.
AK. Rue de Rennes, 150.
AL. Av. des Gobelins, 9.
AM. Boul. Haussmann, 113.
AN. Rue Réaumur, 112.
AO. Rue Donizetti, 4.
AP. Rue de Provence, 120.
***AR.** boul. Montmartre, 15.

BUREAU à l'INTERIEUR de l'EXPOSITION de 1900 (entre le pilier Est de la Tour Eiffel et le Palais de la Métallurgie)

AGENCES ET BUREAUX DE BANLIEUE :

ARGENTEUIL. — ASNIÈRES. — AUBERVILLIERS. — BOULOGNE-SUR-SEINE. — CHARENTON (St-Maurice)
CHOISY-LE-ROI. — CLICHY. — ISSY-LES-MOULINEAUX. — NEUILLY-SUR-SEINE
NOGENT-SUR-MARNE. — RAINCY (Le). **— SAINT-DENIS. — SCEAUX. — SÈVRES. — VINCENNES**

AGENCES DE PROVINCE :

Agde.
Agen.
* Aix-en-Provence.
Aix-les-Bains.
Alais.
* Albi.
Alençon.
* Amiens.
* Angers.
* Angoulême.
Annecy.
Annonay.
Apt.
Argentan.
Arles.
* Arras.
Auch.
Auray.
* Aurillac.
* Autun.
* Auxerre.
* Avignon.
Avize.
Avranches.
Ay.
Barbentane.
Bar-le-Duc.
Bar-sur Seine.
Bayeux.
* Bayonne.
* Beaune.
Beauvais.
Belfort.
Bergerac.
Bernay.
* Besançon.
* Béziers.
* Biarritz.
* Blois.
Bolbec.
* Bordeaux.
Boulogne-s-M.
* Bourges.
* Brest.
Brignoles.
Brive.
* Caen.
Cahors.
Calais.
* Cambrai.
* Cannes.
* Carcassonne.
Carentan.
* Carpentras.
* Castres.
Caudry.
Cavaillon.
Cette.
* Châlon-sur-S.
* Châlons-s-M.
Chambéry.
Chambon-Feugerolles.
Chartres.
Châteaudun.
Châteaurenard
Châteauroux.
Château-Thierry.
Chaumont.
Chauny.
Cherbourg.
Chinon.
Clamecy.
Clermont-Ferr.
Cognac.
Condom.
Coutances.
Creil.
Dax.
* Dieppe.
* Dijon.
Dinan.
Douai.
Doué-la-Fontaine.
* Draguignan.
Dreux.
* Dunkerque.
Elbeuf.
* Epernay.
* Epinal.
Etampes.
Eu.
Evreux.
Falaise.
Flèche (la).
Foix.
* Fontainebleau.
Fontenay-le-Cte
Fougerolles.
Gaillac.
Granville.
Grasse.
Gray.
* Grenoble.
Guimgamp.
Guise.
* Hâvre (le).
Hirson.
Honfleur.
* Hyères.
Jarnac.
Jussey.
Laigle.
Langres.
* Laon.
Lapalisse.
* Laval.
Lavelanet.
* Lille.
* Limoges.
Lisieux.
Lodève.
Lons-l-Saunier.
Lorient.
Loudun
Louviers.
Lure.
Luxeuil.
* Lyon
* Mâcon
Mamers.
Mans (le).
Mantes.
Marmande.
* Marseille.
Maubeuge.
Meaux.
* Melun.
Meulan.
Meursault.
Millau.
Moissac.
Montargis.
* Montauban.
Mont-de-Marsan.
Montélimar.
Montereau.
Montluçon.
* Montpellier.
Morlaix.
Moulins.
* Nancy.
* Nantes.
* Narbonne.
Nemours.
Nevers.
* Nice.
* Nîmes.
Niort.
Oloron.
* Orléans.
Pamiers.
* Pau.
Périgueux.
* Perpignan.
Perthuis.
* Pézenas.
Pithiviers.
* Poitiers.
Pont-Audemer
Pont-l'Evêque.
* Pontoise.
Puy (le).
Quimper.
* Reims.
Remiremont.
Rennes.
Rive-de-Gier.
* Roanne.
Rochefort-s-M.
* Rochelle (la).
Rohce-s-Yon (la)
Rodez.
Romans.
Roubaix.
* Rouen.
Ruffec.
Saint-Affrique.
St-Brieux.
St-Chamond.
St-Dié.
* St-Etienne.
St-Gaudens.
Saint-Germain-en-Laye.
Saint-Jean-d'Angély.
Saint-Lo.
St-Loup-s-Semouse.
St-Malo.
St-Nazaire.
* St-Quentin.
St-Remy (B.-du-R.)
St-Servan.
Saintes.
Sarlat.
Saumur.
* Sedan.
Semur.
Senlis.
* Sens.
* Soissons.
Tarare.
Tarascon.
Tarbes.
Thiers.
Thizy.
Tonnerre.
Toul.
* Toulon.
* Toulouse.
Tournus.
* Tours.
Troyes.
Tulle.
* Valence.
* Valenciennes
Vannes
Verneuil-s-Avré.
Vernon.
* Versailles.
Vervins.
* Vesoul.
* Vichy.
Vierzon.
*Villefranche-de-Rouerg.
Villeneuve-s-Lot.
Voiron.

AGENCE DE LONDRES : 153, OLD BROAD STREET

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe; **Ordres de Bourse** (France et Étranger); **Souscriptions sans frais; Vente au guichet de valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch. de fer, Obligations à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama, etc.); **Escompte** et **Encaissement de Coupons; Mise en règle de Titres; Avances sur Titres; Escompte et Encaissement d'Effets de commerce; Garde de Titres; Garanties contre remboursement au pair** et les risques de non vérification des tirages; **Transports de fonds** (France et Étranger); **Billets de crédit circulaires; Lettres de crédit; Renseignements; Assurances; Services de correspondant,** etc.

Taux d'intérêt servi actuellement aux bons à échéances de 3 à 5 ans : 3 et demi pour cent, nets d'impôts et de tous frais.

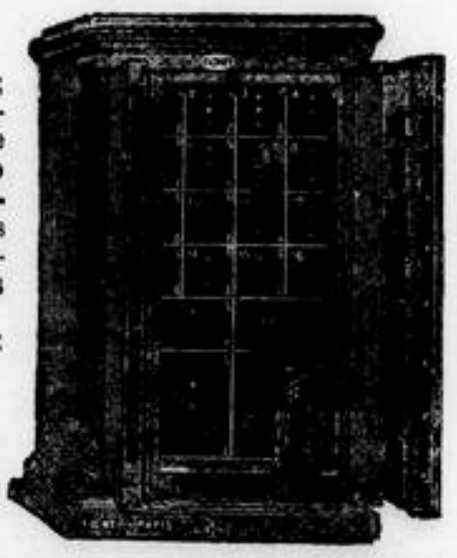

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

au siège central et dans plusieurs Agences, depuis 5 francs par mois. Tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

(*) Les Agences et Bureaux marqués d'un astérisque sont pourvus d'un service de location de Coffres-Forts.

(Voir la notice page 417)

Table Alphabétique par Chapitres

Chapitre Premier. — Alimentation

BISCUITS

Biscuiterie Léon 281
— marseillaise H. Prunet. 281
Manufacture lyonnaise des biscuits Germain. . . . 281
Société des biscuits Olibet. 281
— bordelaise des biscuits Olibet. 282
— parisienne des biscuits Millez. 282
Compagnie française des établissements Scapini. . 282
Société des spécialités Gondols. 283

BOULANGERIES-MEUNERIES

Société anonyme française de boulangerie. 283
Boulangerie économique du Tilleul. 283
Société française de meunerie et de panification. . 283
— lyonnaise de meunerie-boulangerie. . . . 284
— parisienne de meunerie-boulangerie. . . . 284
Boulangerie-pâtisserie antidiabétique du pain Fougeron 284
Pain de Paris (Mounié et Cie). 284
Le pain Souvent 284
Société de panification nouvelle de Bordeaux. . . . 285

CAFÉS, CHOCOLATS, CONFISERIES

Compagnie havraise de cafés torréfiés et articles coloniaux 285
Société française du chocolat Besnier. 285
Chocolat Devinch. 285
— Lombart 285
La chocolaterie de l'Univers. 286
Société anonyme de chocolaterie et de confiserie du Nord. 286
— française de confiserie et chocolaterie. . . 286
— anonyme des confiseries marseillaises. . . 286
Confiserie nouvelle de France. 286
Compagnie française du Malt Kneipp. 286
Manufacture lyonnaise de confiserie. 287
Réglisserie dauphinoise. 287
Société parisienne d'alimentation. 287
Compagnie continentale pour la torréfaction des cafés marque « Le Pélican Rouge ». 287

CONSERVES

Société française de conserves de viandes pour l'armée. 288
Compagnie de conservation des viandes et produits alimentaires à l'état frais. 288
Société de conservation et fabrication des produits alimentaires et suralimentaires. 288
— nouvelle de conserves alimentaires de Franche-Comté 288
Les conserves de Cholet (Griffon Papillon et Cie). 288
Société bretonne de conserves françaises pour l'armée 288
— anonyme des établissements Arsène Saupiquet. 289
Fabrique anversoise de conserves. 289
Société anonyme de Las Palmas. 289
— des grandes huitrières et pêcheries d'Arcachon. 289
Compagnie Maggi. 290
Société des conserves de volailles de Bresse en gelées et autres produits similaires (Albert Pasquet et Cie). 290
Compagnie des produits Cibils à Anvers. 290
Compagnie des produits Kemmerick. 290
Société anonyme française de sardines à l'huile, conserves alimentaires et autres produits. . . . 291
Union bretonne, société de produits alimentaires. . 291

LAITS, BEURRES, FROMAGES

Beurrerie universelle. 291
Société belge des beurres stérilisés. 291
— des caves et des producteurs réunis de Roquefort. 291
— laitière des fermiers normands. 292
Fromagerie de Faverolles. 292
Hollandia, société anonyme néerlandaise pour la fabrication des produits lactés. 292
Le lait. 292
Société du lait français pasteurisé du Dr Autefage. 293
Compagnie lyonnaise des laits hygiéniques purs stérilisés. 293
— générale des laits purs. 293
Société générale de laiterie. 293
Laiterie des fermiers réunis (Blot et Cie). 294
— de Leschelle. 294
— du Nord. 294
Margarinerie de Béthune. 294
La Minerve limited. 294
Société anonyme Henri Nestlé. 295

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "

BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

Société nouvelle de Roquefort. 295
— bretonne de stérilisation du lait. 295

SOCIÉTÉS DIVERSES FAISANT LE COMMERCE DE L'ALIMENTATION

Société auxiliaire de l'alimentation. 295
— anonyme économique d'alimentation. . . . 296
— française d'alimentation. 296
Compagnie générale d'alimentation. 296
Société industrielle d'alimentation. 296
Compagnie internationale d'alimentation. 296
Société moderne d'alimentation 297
— parisienne d'alimentation. 297
— transvaalienne d'alimentation. 297
— d'alimentation économique. 297
L'alimentation française. 298
Alimentation générale de Bordeaux et du Sud-Ouest. 298
Société générale d'alimentation du littoral. 298
— anonyme d'alimentation de Masnières. . . 298
Alimentation stéphanoise 298
Société de l'exploitation de l'aliment complet (Maxime Groult fils aîné). 298
L'Antoinette (Bordron et Cie). 299
Compagnie générale française d'approvisionnements. 299
Société parisienne d'approvisionnements 299
— corporative d'approvisionnement général des charcutiers de France. 299
Société d'approvisionnement des restaurants et débitants de Paris. 299
— d'approvisionnement de Saint-Michel. . . 299
L'azotine. 300
La Bonne Ménagère. 300
Clerget et Cie. 300
Docks de l'Aube, établissements économiques troyens 300
Société anonyme des docks foréziens de l'alimentation. 300
Duquesne, Pégat et Cie, société française d'alimentation. 301
Etablissements Ferrari 301
Société anonyme des établissements B. Mielle et Cie. 301
Ferdinand Ferrand et Cie. 301
Société des magasins, du Casino et établissements économiques d'alimentation de Saint-Etienne. . 301
Association générale de production alimentaire. . 302
Société anonyme rochefortaise de produits alimentaires 302
— anonyme des produits alimentaires et hygiéniques Hélios 302
— des produits Céravène. 302
The Riviera Supply Stores. 302
Rizeries à vapeur de Cholon. 303
Société anonyme des rizeries françaises. 303
Rizeries méridionales. 303
— nationale 303
Société française de saindoux et de graisse raffinée. 303
— française de l'union des œuvres. 303

CHAPITRE II. — Armes, Explosifs, Poudres

ARMES

Société française des agences réunies. 305
Manufacture liégeoise d'armes à feu. 305
Société anonyme des armes automatiques. 305
Fabrique nationale d'armes de guerre 305
Manufacture française d'armes de Saint-Etienne. . 306
Société anonyme des ateliers de Saint-Etienne pour la fabrication des revolvers, armes de luxe et de guerre 306

POUDRES ET EXPLOSIFS

Cartoucheries russo-belges 306
Poudrerie royale de Wetteren Coopal et Cie . . . 306
Société générale pour la fabrication de la dynamite. 307
— anonyme belge de la dynamite Nobel. . . 307
— centrale de dynamite 307
— anonyme espagnole de dynamite 308
— dynamite Nobel (dite dynamite fusion). . . 308
— franco-russe de produits chimiques et d'explosifs. 308
Dynamite du Transvaal. 308
Société nationale vénézuélienne de dynamite Nobel. 309
Compagnie africaine d'explosifs 309
Société française des explosifs. 309
Union espagnole des explosifs. 309
Société anonyme d'explosifs et de produits chimiques 309
Société franco-espagnole d'explosifs et produits chimiques 310
Société franco-hellénique d'explosifs et produits chimiques. 310
Les explosifs Favier 310
Société anonyme pour la fabrication des cartouches et projectiles 310
Société continentale de glycérines et dynamite. . . 310
— française des munitions de chasse, de tir et de guerre 311
Société espagnole des nitramites. 311
— française des poudres de sûreté. 311
— anonyme des poudres et dynamites. . . . 311

CHAPITRE III. — Assurances

ACCIDENTS

L'Abeille 313
Compagnie générale d'assurances (Accidents). . . 313
— — — quotidiennes. . 314
Caisse générale des Familles. 314
L'Industrie française 314
Le Patrimoine (Accidents). 314
La Préservatrice 315
La Prévoyance. 315
La Providence. 315
La Réparatrice. 316
Le Secours. 316
Société générale (Prévoyance Cycliste et Automobiliste) 316
Société Suisse d'assurances contre les accidents. . 317
Le Soleil, sécurité générale et responsabilité civile réunies 317
L'Union Industrielle du Nord 317
— Parisienne des entrepreneurs et industriels. 318
L'Urbaine et la Seine. 318
Winterthur 318
Zurich. 318

AGRICOLES

L'Abeille 319
La Confiance (Grèle) 319
L'Eternelle 319
La Générale agricole. 319

INCENDIE

L'Abeille. 320
L'Afrique française. 320
L'Aigle 320
Les Assurances belges. 321
Compagnie d'assurances générales (Incendie). . . 321
— des assurances générales de Trieste et Venise 322
Compagnie d'assurances de Magdebourg contre l'incendie 322
Compagnie générale des assurances rémoises. . . 322
Badische Reassurance 323
La Baloise (Incendie). 323
La Boucherie (Incendie) 323
La Centrale 323
La Clémentine. 323
La Commerciale 324
Compagnie belge d'assurances générales contre les risques d'incendies. 324
Compagnie de Bruxelles, Société d'assurances contre l'incendie 324
La Confiance (Incendie) 325
La Foncière 325
La Fondaria (Incendie). 326
La France 326
Frankfurter Allgemeine Rucverksicherungs Aktien Bank 226
Hamburg Brenner 326
L'Indo-Chinoise. 326
L'Innovatrice 326
Insurance Company of North America de Philadelphie 327
La Leipziger. 327
Léon Fire. 327
La Métropole 327
Le Monde. 328
La Nation 328
La Nationale. 328
Le Nord. 329
Norwich Union Fire Insurance society 329
La Paternelle. 329
Le Phénix. 330
Le Phénix autrichien. 330
Preussische national Versicherungs-Gesellschaft. . 331
La Providence. 331
Rambervilliers (Incendie) 331
Société anonyme de réassurances contre l'incendie. 331
La Rouennaise. 332
La Salamandre. 332
Le Soleil. 332
La Solidarité, union des assureurs et des assurés. 333
Les Sucreries réunies. 333
Sun Insurance 333
L'Union. 333
L'Union du Rhône. 334
L'Union générale du Nord. 334
L'Urbaine. 334

MARITIMES

Aachen-Leipziger. 334
Alliance-Marine et générale 335
L'Armorique 335
Compagnie d'assurances générales maritimes . . . 335
Assurances générales maritimes. 335
Compagnie d'assurances maritimes contre l'incendie. 336
L'Avenir. 336
Badische Schiffahrts. 336
La Centrale maritime. 336
Le Comptoir maritime. 336
L'Equinoxe. 337
L'Hémisphère. 337
Lloyd allemand. 337
Le Lloyd belge. 337
Le Lloyd international. 337
London and provincial, marine et general insurance Company. 338
La Mélusine maritime. 338
Mélusine Prévoyance-Réassurances. 338
La Mer. 338
La Néréine. 339
Nord Deutsche. 339
L'Océan 339
La Parisienne maritime. 339
Le Pilote II. 339
Pomerania 340
La Prévoyance maritime. 340
La Sécurité maritime. 340
La Sphère. 340
Charmes and Mersey. 341
Le Triton. 341
Union Insurance Society of canton limited. 341
The Union marine insurance Company limited. . . 341
L'Union maritime. 341
La Vigie. 342

TRANSPORTS

Compagnie d'assurance nationale suisse. 342
La Bâloise (Transports). 342
La Fédérale. 342
La Foncière (Transports). 343
L'Helvétia 343
Lloyd bavarois. 343
Nederlandsche Lloyd 343
La Neuchateloise. 344
La Wurtembergeoise 344

VIE

L'Abeille. 344
L'Aigle 345
Assurances générales sur la vie des hommes. . . 345
L'Atlas 345
La Baloise (Vie). 345
Caisse générale des familles. 346
— paternelle. 346
Compagnie belge d'assurances générales sur la vie, les fonds dotaux et les survivances. . 346
— d'assurances de Nederlanden. 347
Le Conservateur 347
La Confiance (Vie). 347
La Dordecht. 348
L'Equitable des Etats-Unis. 348
L'Européenne. 348
La Foncière. 348
La Fondaria. 349
La France 349
La Genevoise. 349
Germania. 350
Gresham. 350
Le Monde 350
Assurances sur la vie, la Mutual Life. 350
La Nationale. 351
Le Nord. 351
Nord British Mercantile 351
Le Patrimoine 352
Le Phénix. 352
La Providence. 352
La Rente viagère de Paris. 353

Royale Compagnie d'assurances sur la vie et contre l'incendie 353
La Royale belge. 353
Société générale néerlandaise. 353
Compagnie du Soleil. 354
Standard, Compagnie d'assurances sur la vie. . . 354
L'Union, Compagnie d'assurances sur la vie. . . . 354
L'Union et le Phénix espagnol 355
L'Urbaine 355

DIVERSES

Société générale d'assurances agricoles et industrielles 355
Assurance générale des taux. 356
Compagnie d'assurances régionales. 356
Société nationale et internationale d'assurances sur les colis postaux. 356
Comptoir général d'assurances et de crédit agricole. 356
La Conservatrice. 356
L'Eclair 357
L'Espérance 357
The Fine art and general insurance Company limited 357
La Fraternelle 357
La Garantie 357
Lloyd néerlandais. 358
La Lutèce. 358
La Mutualité catholique. 358
La Parisienne. 359
Première Compagnie autrichienne d'assurances contre le vol. 359
La Prudence universelle. 359
Compagnie régionale de réassurances. 359
La Réunion française, Compagnie d'assurances. . 359
La Sauvegarde commerciale et industrielle. . . . 360
La Suisse, Compagnie d'assurances générales . . 360
La Thémis. 360

Chapitre III A. — **Assurances Mutuelles**

ACCIDENTS

L'Alimentation 361
L'Alliance générale. 361
Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics contre les accidents des tiers. . 361
Caisse syndicale d'assurance mutuelle des agriculteurs de France contre les accidents du travail agricole 362
Caisse d'assurances mutuelles des chambres syndicales 362
Caisse syndicale d'assurances mutuelles des industries sucrières de France 362
Caisse syndicale d'assurances mutuelles des industries textiles de France. 362
La Caisse mutuelle 362
L'Etoile 363
Les Intérêts réunis. 363
La Mutualité industrielle 363
La Participation 363
La Prévoyance française 364
Syndicat général de garantie du bâtiment et des travaux publics 364
Le Voyage. 364

BÉTAIL

L'Association agricole. 364
L'Avenir. 365
Le Bétail 365
La Bonne Foi 365
La Garantie fédérale 365
La Glaneuse agricole. 365
La Gironde. 365
La Mutualité agricole. 365
La Mutuelle percheronne 366
Mutuelle de Sennecey-le-Grand 366

GRÊLE

Caisse des propriétaires. 366
L'Etoile 366
La Grêle. 367
La Mutuelle générale grêle 367
L'Orage 367
La Récolte. 367
La Vinicole 367

INCENDIE

L'Alimentation. 368
Société d'assurance mutuelle de la Ville de Paris. 368
Aunis et Saintonge (Incendie). 368
Le Centre mutuel. 368
Le Foncier de France et des colonies. 369
La Fraternelle parisienne. 369
La Mutuelle d'Irigny 369
La Réunion industrielle. 369
La Solidarité. 369

VIE

La New-York. 370
L'Universelle. 370
Société civile de gestion de l'universelle 370

DIVERSES

Caisse générale d'assurances commerciales et immobilières 371
Caisse mutuelle 371
La Fraternité médicale et pharmaceutique 371
Société mutuelle française. 371
Mutuelle générale française 371
Association mutuelle régionale d'Algérie. 371
Prudence provençale 372
Réserve administrative 372
La Sécurité mobilière. 372
Syndicat de garantie de l'Union parisienne des entrepreneurs et industriels. 372
L'Union des mutualistes 372

Chapitre IV. — Automobiles, Cycles

AUTOMOBILES, CYCLES

Société anonyme des anciens établissements Audibert et Lavirotte. 373
L'Automobile. 373
Société commerciale d'Automobiles. 373
— européenne d'Automobiles 374
— française d'automobiles 374
Compagnie industrielle d'automobiles. 374
Société générale des automobiles. 374
— anonyme des automobiles Canello-Durkopp. 375
Compagnie des automobiles Cote. 375
Société anonyme des automobiles L. Créanche . 375
— française d'automobiles électriques 375
— des automobiles H. de Riancey. 375
Compagnie des automobiles et cycles Hurtu. . . . 376
Société anonyme d'automobiles et de traction. . . 376
Compagnie des automobiles et moteurs. 377
— — et moteurs Henriod . 377
Société des automobiles et motocycles Aurore. . . 377
— — Hoch 377
— — légères 378
— anonyme des automobiles Meusiennes. . . 378
— — — Peugeot 378
— lyonnaise de construction d'automobiles Rochet et Schneider. 378
— nationale de la bicyclette pliante. 378
La Clé des champs 379
Clément Gladiator and Humber limited. 379
The Cleveland machines screws company. 379
Compagnie routière de France. 379
Société anonyme des cycles et automobiles. . . . 380
Compagnie française des cycles et automobiles . . 380
— générale des cycles et automobiles. . . 380
Société de constructions mécaniques de cycles et automobiles 380
Société française des cycles et automobiles Libérator. 381
— générale des cycles et des automobiles. . . 381
— anonyme du cycle Ouragan. 381
Agence générale française des cycles Withworth. 381
A. Darracq et Cie 382
L'Electrique, compagnie française d'exploitation de voitures automobiles. 382
L'Energie, société des motocycles et automobiles . 382
Société anonyme des établissements Jussy. 382
— des anciens établissements Panhard et Levassor 383
Société des établissements Georges Richard. . . . 383
« La Minerve » société de construction de moteurs et automobiles. 383
Société anonyme générale française des moteurs à pétrole et voitures automobiles 383
Société de construction de moteurs automobiles brevets Landry et Beyroux M. L. B. 384
Société anonyme des moteurs et automobiles Crouan 384
Société française des moteurs et automobiles légers. 384
— des moteurs et véhicules automobiles. . . 384
— anonyme des moteurs et voitures « Aigle ». 384
Compagnie générale des moto-voitures 385
Pluton société industrielle de cycles et automobiles. 385
Syndicat anglais et colonial de Dion-Bouton . . . 385
Tunat, Mery et Cie, ateliers de construction d'automobiles 385
Société industrielle des véhicules automobiles. . . 386
— générale des voitures automobiles 386
Compagnie générale des voitures automobiles de la Flandre maritime. 386
Société des voitures automobiles des établissements Decauville aîné 386
Société des voitures automobiles « La Parisienne ». 387
— — électriques et des accumulateurs B. G. S. 387
Compagnie française des voitures électromobiles . 387
Société anonyme des voiturettes automobiles . . . 387

SOCIÉTÉS DIVERSES

Société des appareils à changement de vitesse. . . 388
— anonyme des anciens ateliers P. Sage. . . 388
— de fabrication de bandages démontables. . 388
Central garage Fondaudège 388
Société des anciens établissements Edeline et des pneumatiques français Gallus. 389
L'Epicycle 389
Société anonyme des freins « Stop ». 389
— Lamplugh 390
La Poste électrique internationale. 390
Le Sinocycle. 390
Société générale industrielle. 391
Le Vélodrome de Marseille 391
Société anonyme du vélodrome de Roubaix. . . . 391
— — des terrains et vélodrome de Choisy-le-Roy. 391

Chapitre V. — Banques

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
GRANDES BANQUES

Banque coloniale de la Guadeloupe. 393
— — de la Guyane. 393
— — de la Martinique 393
— — de la Réunion 394
— de Bruxelles. 394
— de France. 394
— de l'Algérie. 395
— de l'Indo-Chine. 395
— de Paris et des Pays-Bas. 395
— de Roumanie 396
— de Tunisie 396
Banque française de l'Afrique du Sud. 396
— impériale ottomane. 397
— I. R. P. des pays autrichiens. 398
— internationale de Paris. 398
— hypothécaire d'Espagne. 398
— nationale d'Haïti. 398
— — de Belgique. 399
— — de la République sud-africaine. . 400
— — de Saint-Domingue 400
— — du Mexique. 401
— transatlantique 401
Compagnie algérienne. 401
Comptoir national d'escompte de Paris 402
Crédit algérien. 402

Crédit foncier de France 402
— — du Royaume de Hongrie. 412
— — et agricole d'Algérie. 412
— — égyptien. 413
— — colonial 413
— — franco-canadien. 414
— lyonnais 414
Société de crédit mobilier. 415
— générale alsacienne de banque. 415
— — de crédit industriel et commercial. 416
— — — mobilier espagnol . . . 416
— — I. R. privilégiée du Crédit foncier d'Autriche 416
— — pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France 417
— lyonnaise de dépôts de comptes courants et de crédit industriel. 417
— marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts. 418

BANQUES D'ESCOMPTE

Banque belge et française de comptes courants et de valeurs industrielles. 418
— centrale du Mexique. 418
— Ch. Noël et Cie. 418
— commerciale d'Aix-les-Bains 419
— — d'Annecy 419
— — d'escompte de Paris, Carpentier, Badon-Pascal, Bastide et Cie. 419
— — et industrielle. 419
— — — de Bruxelles (G. Barbier et Cie). 420
— — franco-monégasque (E. Rey et Cie). 420
— d'escompte de Philippeville (A. Jeanjean) et Cie). 420
— d'Hirson (C. Guérin et Cie). 420
— de Barcelonnette 420
— de Bourgogne. 421
— de Charleroi. 421
— de commerce de l'Azoff-Don. 421
— — de Riga. 421
— de Constantinople. 421
— de crédit commercial. 422
— — foncier central d'Autriche. . . . 422
— de Crète 422
— de Gand 422
— de Genève 422
— de Meurthe-et-Moselle (E. et H. Thomas et Cie) 423
— de Vervins 423
— des chemins de fer. 423
— des travaux publics. 423
— du Hainaut. 423
— du Nord et du Pas-de-Calais (Verley, Delcroix et Cie) 424
— du quatrième Etat. 424
— fédérale 424
— française du Brésil. 424
— — du Rio de la Plata 425
— — industrielle 425
— Frémeaux (Dubois et Cie) 425
— générale d'escompte et de crédit. 425
— Lefèvre, Noizet et Cie. 425
— lyonnaise du commerce et de l'industrie . 425
Banco national Brasileiro. 426
Banque parisienne 426
— régionale du Nord. 426
— royale hypothécaire de Suède. 427
Banque russe pour le commerce étranger. 427
— russo-chinoise. 427
— suisse et française. 428
Caisse commerciale d'escompte de Fougère (Briant et Cie). 428
— — de Bruxelles. 428
— — et industrielle de Paris 428
— de crédit de Nice. 428
— de l'hôtel de ville (Fafournoux et Cie) . . . 429
— de recouvrements sur le département de la Seine (Richard et Cie) 429
— des entrepôts. 429
— du commerce et de l'agriculture (Bouart, Museux et Cie). 429
Sourmais, Carpentier et Cie, Caisse Lécuyer. . . 430
Caisse industrielle du Nord (L. Dupont et Cie). . . 430
— mutuelle de crédit populaire et agricole. . . 430
Collet, Escoula, Cabaud et Cie. 430
Comptoir central de crédit à Paris (J. Naud et Cie) 431
— commercial Varangéville. 431
— d'escompte de Bouira. 431
— — de Bruxelles. 431
— — de Genève. 432
— — de la Sarthe. 432
Comptoir d'escompte de Lyon 432
— — de Nancy, Livy Mees et Cie . 432
— — de Rouen. 433
— — du Nord. 433
— — du Sahel. 433
— — et de dépôts de Dôle 433
— de Lorraine. 434
— des Ardennes, Claude Lafontaine, Martinet et Cie 434
— Elbeuvien, Béranger, Pelletier et Cie . . 434
— Lyon-Alemand 434
— mâconnais 434
Crédit anversois 435
— commercial des halles et abattoirs de Paris. 435
— de l'Indre, U. François, Johannet fils et Cie. 435
— du Nord. 435
— franco-portugais. 435
— havrais 436
— hyérois 436
— international. 436
Le Grand Crédit parisien 436
Crédit stéphanois, F. Bayette et Cie. 436
Henri Devilder et Cie. 436
Lahideux et Cie 437
London et River Plate Bank. 437
Marry frères et Cie. 437
Monestès, Domenget et Cie 437
Robinson South African Banking Company Limited. 438
Rochet et Cie. 438
Société bordelaise de crédit 438
Société bretonne de crédit et de dépôt 438
Société de crédit général liégeois 438
— financière franco-suisse 438
— — internationale 439
— — russe 439
— française de banque et de dépôts. 439
— générale pour favoriser l'industrie nationale. 439
— hyéroise de dépôts et comptes courants. . 440
— hypothécaire belge-américaine. 440
— lyonnaise de crédit 440
— nancéienne de crédit industriel et de dépôts. 441
Banque d'émissions et d'opérations de bourse . . 441
— auxiliaire de l'Epargne 441
— — de la Bourse 441
— belge de chemins de fer à Bruxelles . . . 441
— Brocard 442
— d'Outremer, Compagnie internationale pour le commerce et l'industrie. 442

Banque de crédit français 442
— de l'industrie et du commerce 443
— de l'Ouest 443
— de Sociétés industrielles, Fonteneau Mercier et Cie 443
— des fonds publics et des valeurs industrielles. 443
— des Français 444
— des intérêts français 444
— des placements financiers 444
— des valeurs métallurgiques 444
— française d'émission 444
— — des nouvelles financières 445
— — du Nord et de l'Est 445
— générale de l'industrie 445
— industrielle de Paris 446
— nationale de l'industrie 446
— Privée industrielle, commerciale, coloniale Lyon-Marseille 446
— spéciale des valeurs industrielles 446
La Bourse Parisienne 447
E. Brémond et Cie 447
Caisse coloniale et industrielle 447
— des mines 447
— générale d'épargne et de crédit 447
Le Comptant F. Lachèvre et Cie 447
Comptoir national des rentiers 448
Le Concours financier 448
Crédit général de Belgique 448
— industriel de Belgique 449
— national industriel 449
Henri Dupont et Cie 449
L'Entreprise 449
Société A. Gœrz et Cie limited 450
The London Paris Financial et Mining corporation 450
L'Office des rentiers 450
H. Rivière et Cie 450
Société anonyme financière 450
— d'initiative industrielle et financière . . . 451
— financière d'Orient 451
— française 451
Union des capitalistes 451
— industrielle et financière 451

BANQUES ET CAISSES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Ancienne Maison John Arthur et Cie 452
Banque de l'Entreprise 452
— immobilière et industrielle 452
— Petitjean 453
Caisse générale de l'industrie et du bâtiment . . . 453
Comptoir commercial Feiss Tillard et Cie 453
Comptoir foncier de France 453
Crédit — mutuel 453
Sécurité lyonnaise 454
Société commerciale française du Chili 454
— de crédit des habitations à bon marché . . 454
— Parisienne de crédit et de commission . . 454
Sous-comptoir des entrepreneurs 455

BANQUES DE PRÊTS SUR MARCHANDISES ET WARRANTS

Banque coopérative des associations ouvrières de production de France 455
— d'escompte de warrants et magasins généraux de la ville de Nice 455
— de Bordeaux 456
— de consignations 456
— de crédit et d'épargne 457
— Genevoise de prêts et dépôts 457
— Liégoise et caisse d'épargne 457
— Marseillaise de warrants 457
Caisse de liquidation des affaires en marchandises au Havre 458
— de liquidation et de garantie des opérations à terme sur marchandises de Roubaix-Tourcoing 458
— des propriétaires 458
— des versements industriels 459
— générale de rapports et dépôts 459
Société française de reports et dépôts 459

ASSOCIATIONS FINANCIÈRES

Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères 460
Caisse franco-néerlandaise de cautionnements . . 461
La financière médicale 461
Société de crédit de la place Clichy 461
L'Union française des porteurs de titres 461

SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DE RECONSTITUTION DE CAPITAUX

Banque coopérative des fonctionnaires et employés civils de l'Etat du département de la Seine et de la ville de Paris 462
— populaire de Brest 462
— populaire de Menton 462
— populaire du Creusot 462
Caisse générale de retraites et pensions militaires. 463
Caisse mutuelle de France 463
La caisse viagère 463
Le Capital 463
La Capitalisation 463
La Coopération foncière 46
L'Epargne du Valois 464
— foncière de France 464
— lyonnaise 464
La France coloniale 464
Société anonyme de mutualité financière 464
La Séquanaise 465
Société d'Epargne des retraites 465
— de Capitalisation 465
La Solidarité tourangelle 466
Le Sou du soldat 466
Société franco-algérienne d'épargne agricole . . . 466
L'Union française 466
— nationale d'épargne 466

CHAPITRE VI. — Blanchisseries-Teintureries

IMPRESSIONS ET APPRÊTS

Société anonyme d'apprêts 467
— anonyme d'apprêts et impressions de Roanne. 467
L'Avenir, Société anonyme de teinture et d'apprêts. 467
Société anonyme caudrésienne de blanchiment, teinture et apprêts 467
Société anonyme de blanchiment, teinture, impression et apprêt de Saint-Julien 468
— anonyme des blanchiments, teintures et impressions de Villefranche 468
Blanchisserie américaine 468
— à vapeur de la Gironde 468
Société anonyme de la blanchisserie de Courcelles. 468

Société de blanchisserie du Nord de la France. . . 468
— parisienne des blanchisseries et chauffages économiques 469
Blanchisserie et teinturerie de Cambrai. 469
— — de Thaon. 469
Société générale des blanchisseries hygiéniques. . 469
Blanchisseries lyonnaises 469
— moderne 470
Buanderies de la Seine. 470
Anciens établissements Joseph Rivat 470
Société des établissements Lecomte et Deprés. . . 470
Union industrielle de la fabrique de Tarare. . . 471
Société d'impressions des Vosges. 471
Indienneries françaises. 471
Société anonyme de Saint-Aubin (Epinay). . . . 471
Compagnie française des séchoirs. 472
Teinture de peaux de façon. 472
— et apprêts de Lyon. 472
Société lyonnaise de teinture, impression, apprêt et gaufrage. 472
— anonyme de teinture, impression et apprêt de Thizy. 473
Teintureries et blanchisseries de la Méditerranée. 473
Société anonyme de la teinturerie stéphanoise. . 473

Chapitre VII. — Brasseries-Distilleries

BRASSERIES

Société anonyme la Bière ferrugineuse. 475
Alliance tourquennoise. 475
Boucquey et Cie 475
Brasserie annonéenne 475
— argentine. 476
— bavaro-belge, Anvers-Bruxelles. . . 476
Société anonyme de la grande Brasserie de Champigneulles (Nancy) 476
Grande Brasserie de Charmes. 476
Brasserie de Diekirch. 477
— de Fresnes. 477
Grande Brasserie de Kochelberg. 477
Brasserie de la Comète. 477
Grande brasserie de la Croix-de-Lorraine. 477
Société anonyme des brasseries de la Frise. . . . 478
Brasserie de la Grand'Place à Quaregnon. 478
— de la Guillotière. 478
Société des brasseries de la Loire. 478
Brasseries de la Méditerranée. 479
— de la Meuse. 479
— de la Renaissance. 479
Société anonyme de la brasserie de la Sambre. . . 480
Brasserie de l'Avenir. 480
— de l'Espérance. 480
— de Nice. 480
Brasserie de Saint-Hubert 480
— de Sochaux. 481
Société anonyme de la Brasserie Desurmont . . . 481
Brasserie du Centre. 481
— du Phénix belge 481
— du Sud-Est à Beaucaire 481
— et Malterie du Forez. 481
Grandes Brasseries et Malteries E. Burgelin. . . . 481
— — — françaises de l'Etoile 482
Société des Brasseries et Tavernes Zimmer. . . . 482
Brasserie française d'Egypte 482
— Georges. 482
Société anonyme de la grande brasserie Georges et distilleries réunies. 482
Brasserie générale du Midi 483
— Karcher et Cie 483
— le Lion Schulte et Cie 483
— normale d'Auberchicourt 483
— ouvrière d'Aniche. 483
— Pierre Grosfils 483
Compagnie de la brasserie régionale 483
Grandes Brasseries réunies de Maxéville 484
Société lyonnaise des anciennes brasseries Rinck . 484
Brasserie Sainte-Elisabeth. 484
Société anonyme de la brasserie Saint-Lazare. . . 485
— — Brasserie Victoria 485
Brasserie Wattrelosienne 485
Société anonyme des établissements Julien-Bourigeaud. 485
La Champenoise 485
La Lilloise. 485
Nouvelle Brasserie de Savigny-sur-Orge 485
Société de la Nouvelle Gallia. 486
La Rose Blanche, brasserie de Saint-Germain-en-Laye 486
Société anonyme de Brasserie et Malterie Le Phénix 486
The Antwerp Tivoli Brewery limited. 486

DISTILLERIES

Société d'exploitation du Clos Saint-Victor et de la grande distillerie de l'Indre 487
Distillerie H. Bazinet 487
La grande distillerie belge 487
Société anonyme de la distillerie Blanqui. 487
Distilleries Bugnot-Colladon et G. Boulet réunies. 487
Grande distillerie du Centre. 488
Distillerie de Chartres. 488
— de Corbia. 488
Société anonyme de la distillerie de Corsa 488
— — — des cultivateurs réunis 488
— — grande distillerie E. Cusenier fils aîné et Cie . 489
Grande distillerie Th. Duhamel et Cie 489
Société commerciale des distilleries et vins d'Auvergne et du Bourbonnais. 489
Distillerie franco-argentine 490
Société anonyme des distilleries de Jonzac. . . . 490
— française de distillerie de Lourenço-Marquès. 490
— anonyme des distilleries méridionales. . . 490
Distillerie agricole de Montmorillon. 491
Société anonyme de la distillerie de Nesle. 491
Société anonyme de la distillerie de l'Omnès. . . 491
Distillerie roubaisienne 491
— syndicale de l'alimentation parisienne. . 491
— agricole de Wasquehal 492
Eerste fabricken Distillery 492

ALCOOLS ET LIQUEURS

Société anonyme des absinthes françaises 492
Compagnie française l'Alcool 492
Société française de l'alcool de menthe américaine. 493
L'Amer Massin. 493
Société anonyme Amylo. 493
— française Amylo. 493

Société anonyme pour la construction des appareils Savalle. 494
— anonyme de la distillerie de la liqueur bénédictine de l'abbaye de Fécamp. . . . 494
— des boissons hygiéniques. 494
La Célestine, liqueur de Vichy des PP. Célestins . 495
Distillerie la Chanoinesse. 495
Société générale pour la conservation des liquides. 495
Compagnie française de l'eau-de-vie L. Teillard. . 495
Etablissements Dubonnet 495
Société anonyme des établissements Roubière fils . 496
Distillerie de la Feuillantine. 496
La Génovéfine 496
Participation charentaise la Grande Marque Cognac. 496
Liqueur Lérina. 497
Société anonyme de l'usine « La Madone ». . . . 497
Distillerie de la liqueur « Orpheline ». 497
Compagnie générale des levures et alcools de grains. 497
Société du quinquina Bravais 497
Société du Saint-Raphaël quinquina 498
Compagnie du vin Saint-Raphaël. 498

Chapitre VIII. — Cafés, Hôtels, Restaurants

Société du Bar Américain et Café Anglais. 499
— française des Bars automatiques. 499
— anonyme des Bouillons Normands. 499
— du Café central. Bourse des Entrepreneurs. 500
— anonyme du Café d'Harcourt. 500
— nouvelle du Café de Bordeaux. 500
Café des Princes (Deflandre et Cie). 500
Société anonyme du Café des Tramways. 501
— — des Cafés du Havre. 501
— — du Café restaurant américain. . 501
— — des Cafés et restaurants hygiéniques 501
— — des Cafés restaurants et Brasserie de Montmartre. 501
— nouvelle du Café Riche. 502
— anonyme du Cosmopolitan-Hotel. 502
— — des Cuisines populaires françaises 502
— des Eden-Bars. 502
— des anciens Etablissements Casati. 502
— des Etablissements de consommation du Jardin d'acclimatation. 203
— anonyme des Etablissements Duval. . . . 504
Etablissements Marais 503
— Maurice (Jules Maurice et Cie). . . 503
Société Fermière de l'Excelsior. Hôtel Regina de Cimiez. 504
— du Family-Hotel de Virieux-Pelussin . . . 504
— générale des Grands-Cafés français. . . . 504
— du Grand Café-Glacier de Valence. 504
Société du Grand Café Restaurant des Palais . . . 504
— du Grand Hôtel 505
Compagnie internationale des Grands Hôtels. . . 505
Société anonyme par actions du Grand hôtel d'Abriès. 505
— — du Grand Hôtel d'Anvers. . . . 505
— — du Grand Hôtel de Bretagne. . 506
Le Grand Hôtel de Bruxelles. 506
Société anonyme du Grand Hôtel de Grasse. . . 506
Grand Hôtel de la Plage Saint-Gabriel. 506
Société des Grands Hôtels de Lyon. 506
Société anonyme du Grand Hôtel des Palmiers. . 507
— — du Grand Hôtel du Lac 507
— du Grand Hôtel et des Bains Frascati. . . 507
Compagnie générale des Grands Hôtels méditerranéens. 507
Société anonyme des hôtels Grand Hôtel Moderne et des Trois-Dauphins. 507
Société anonyme du Grand Nouvel Hôtel et des Négociants. 508
Société Fermière de l'Hôtel Continental 508
Hôtel Continental de Lille. 508
Société anonyme des Hôtels Continental et Châtillon réunis de Vittel. 508
Société de l'Hôtel de Paris et ses annexes à Monte-Carlo. 508
— d'Hôtels de Saint-Pierre-de-Chartreuse. . 509
— anonyme des Hôtels des Alpes françaises. . 509
— des Hôtels des Gorges du Tarn. 509
— de l'Hôtel des Iles Britanniques. 509
— anonyme de l'Hôtel du Commerce et des Colonies 509
— anonyme de l'Hôtel du Mont-Pilat. 510
— de l'Hôtel du Palais (Biarritz). 510
Société anonyme de l'hôtel Meurice. 510
Hôtel Mohren. 510
Hôtel Regina-Paris. 510
Société anonyme de l'hôtel Saint-André. 511
— de l'hôtel suisse à Vittel. . . . 511
Maison Gobineau. 511
Société anonyme du Modeste Hôtel. 511
Restaurants Paillard et Maire réunis. 511
Palace Splendid Hôtel. 512
Société anonyme des Restaurants économiques. . 512
Restaurant « La Solidarité ». 512
Restaurant ouvrier de l'Idée nouvelle. 512
Salon des familles, Levy, Maurice et Cie 512
Société anonyme de la Taverne de Lyon. 513
— des tavernes Pousset et Royale réunies. . 513
— anonyme de Vittel-Palace. 513

Chapitre IX. — Canaux

CANAUX D'IRRIGATION

Société nouvelle du canal d'irrigation de Craponne (branche d'Arles) et d'assainissement des Bouches-du-Rhône. 515
Canal de Crillon. 515
Canal de Toulouse 515
— des Alpines 516
— de la Bourne. 516
Société du canal du Guadalquivir. 516
— nouvelle du canal du Verdon. 516
— des fondateurs des canaux dérivés du Rhône. 517

CANAUX DE NAVIGATION

Ancienne Compagnie du canal de Beaucaire . . . 517
Société anonyme du canal de Blaton à Ath et de la Dendre canalisée. 517
Canal de Corinthe. 518
— de jonction de la Sambre à l'Oise. 518
Société nouvelle anonyme du canal de Panama. . 518
Canal de Pierrelatte et extensions. 519
Société du canal des Deux-Mers. 519
Canal du Midi. 519
Compagnie du canal interocéanique de Panama. . 519
— universelle du canal maritime de Suez. 521
Société civile pour le recouvrement des 15 p. 100 des produits nets de la Compagnie du canal de Suez attribués au gouvernement égyptien. . . 521
Canal Saint-Martin. 522
Canalisation du cours Vitton prolongé. 522
Canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis. 522

CHAPITRE X. — Carrières

ARDOISIÈRES

Compagnie des grandes ardoisières Angevines. . . 523
Société anonyme des ardoisières de Bacara. . . . 523
— — — de Belle-Montagne. 523
— ardoisière de l'Anjou 523
Ardoisières de l'Espérance 524
Société anonyme des ardoisières de l'Espérance. . 524
Compagnie ardoisière de l'Ouest 524
Société anonyme des ardoisières de Labassère. . . 524
— anonyme des ardoisières de la Corrèze . . 525
Ardoisières de la Forêt 525
Société anonyme de l'ardoisière de la Meuse. . . . 525
— anonyme de l'ardoisière de la Providence . 525
Ardoisières de la Renaissance d'Angers. 525
Société ardoisière de Saint-Antoine 526
— anonyme des ardoisières de Saint-Joseph. 526
Ardoisières de Saint-Lambert et Belle-Rose. . . . 526
Société des ardoisières de Sainte-Barbe 526
Ardoisières de Sainte-Blanche de Landenoble. . . 526
Société anonyme des ardoisières du Catelet. . . . 526
Ardoisières du Doyenné à Angers 527
Ardoisières du Plessis 527
Société générale des ardoisières du Var. 527
Compagnie générale ardoisière Riadan Plechatel. . 528

CÉRAMIQUES ET FAIENCES

Société anonyme de Basalte artificiel et de céramique de Cotroceni. 528
A. Bigot et Cie. 528
Société anonyme des carreaux et revêtements céramiques du Nord 528
— — des carrelages céramiques de Paray-le-Monial 528
— — de la manufacture de coulages céramiques de Saint-Marc-Escaudin 529
— — des céramiques artistiques de Provence. 529
La céramique Crestoise 529
Compagnie générale des céramiques d'architecture. 529
Société céramique de Bourg-la-Reine 529
Compagnie générale des céramiques de Marseille. 530
La céramique industrielle des Alpes-Maritimes . . 530
Céramique Martreux 530
La Céramique Nouvelle 530
Société d'exploitation du Céramo-Cristal 531
The Ceramo Syndicate Limited 531
Comptoir Céramique 531
Société anonyme du comptoir des produits céramiques. 531
— française anonyme pour la fabrication des Cornues à gaz 531
Compagnie des cornues et produits céramiques de Lyon-Vaize 532
Société anonyme d'exploitation des établissements Lombard 532
Faïencerie bordelaise 532
— de Choisy-le-Roi 532
— de Gien 533
— de Grigny 533
Compagnie lyonnaise des faïences et verreries . . 533
Fours à coke de Bérard. 533
Krinitchnaïa, produits céramiques et réfractaires du Donetz 533
Société anonyme de la manufacture de porcelaine de Sainte-Foy-l'Argentière. 534
— de produits céramiques, briqueterie et carreaux de Massy 534
— anonyme des produits céramiques de Givet. 534
— parisienne d'exploitation des procédés céramiques Garchey. 534
Produits céramiques hygiéniques Pellivuyt, Dupuis et Cie 535
Société anonyme des produits réfractaires de Cinq-Mars-la-Pile 535
— des produits réfractaires de Longwy . . . 535
— amandinoise de faïencerie et produits réfractaires 535
— générale des Tomettes et céramiques de Salernes 535
Usine des Mosaïques d'Orange. 536
Usine Victor Baux 536

BRIQUES ET TUILES

Briqueterie de Bléville 536
Société centrale des briqueteries de Vaugirard . . 536
— anonyme des établissements Jacques Leclaire 536
Grande Tuilerie de Bourgogne à Montchamin-les-Mines 537
— — du Rhône 537
Terra Cotta et Briqueteries de Bruxelles 537
Tuileries bourguignonnes de Chagny. 538
Nouvelle Société de Tuilerie et Briqueterie d'Ara-Bella 538
Tuilerie de la Méditerranée. 538
— et Briqueteries de Marseille 538
Société des Tuileries et Briqueteries du Midi . . . 538
— — mécaniques du Berry et de Bordeaux 539

CHAUX ET CIMENTS

L'Almandarès, fabrique de ciments Portland à la Havane 539
Caisse de Travaux 539

Carrières et fours à chaux de Bettrechies. 539
— et fours à chaux et à ciments du Coucou. 540
Chaux et Ciments. 540
Société des Chaux et Ciments Romain Boyer . . . 540
Chaux hydrauliques du Nord 540
Société anonyme des Chaux hydrauliques et Ciments de l'Aube. 541
— des Chaux hydrauliques naturelles de l'Ouest. 541
Chaux, Marbres, Granits de Lienne-Ciney 541
Compagnie générale des Ciments. 541
Société des Ciments d'Allas 541
— nouvelle des Ciments de Bourgogne . . . 542
— anonyme des Ciments de Chantemelle. . . 542
Société anonyme des ciments de Dannes Portland Couronne 542
Société anonyme des ciments laitiers de Donjeux. 542
— anonyme des ciments de Vimines et chaux de Leysse. 542
— des ciments Désiré Michel. 543
Compagnie universelle des ciments du Bourbonnais. 543
Société anonyme des ciments et chaux hydrauliques de Beffes. 543
Ciments et four à chaux de Biélaïa. 543
Société anonyme des ciments français et portland de Boulogne-sur-Mer et Compagnie des Portland de Desvres. 544
— Marseillaise des ciments Portland artificiels. 544
Compagnie parisienne des ciments Portland artificiels E. Candlot et Cie. 544
Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine. 544
— des ciments Portland artificiels de Moutot. 545
— des ciments Portland artificiels du Charolais. 545
— des ciments Portland d'Auxi-le-Château. 545
Compagnie générale des ciments Portland de l'Escaut. 545
Société des ciments Portland de l'Est. 546
Compagnie franco-russe des ciments Portland de Guelendik. 546
Société franco-russe de ciments Portland de Tchoudowo. 546
Compagnie franco-russe de ciments Portland Pouzzolane artificiels d'Ekaterinoslaw. 547
Société anonyme pour la fabrication des ciments d'Odessa. 547
— anonyme des fours à chaux de la Rousselière, de la Ferronnière et de Peloninais-en-Erbray 547
Société la « franco-belge ». 547
North's Portland Cement and Buck Woorks . . . 547
Société J. et A. Pavin de Lafarge. 548
— anonyme de Niel-sur-Ruppel. 548
— de travaux en ciment 548
— des Portland méridionaux 548
— dordognaise. 548
Usine d'Excideuil. 549

GRANITS, MARBRES, PORPHYRES

Société des carrières de marbres blancs et bleus de Saint-Beat. 549
— — de Porphyre Cosyns, à Lessines 549
— anonyme des carrières de porphyres de Bierghes. 549
— — des carrières de porphyre de Quenast 550
— — des carrières de porphyre de Saint-Raphaël. 550
— de l'exploitation des marbres de l'Ouest. . 550
Société anonyme des granits de l'Ouest 551
Granits et porphyres artistiques des Vosges . . . 551
Société des granits porphyroïdes des Vosges . . . 551
Grès, marbres et petits granits d'Yvoir. 551
Société anonyme des marbres belges. 551
— belge du marbre instantané 552
— d'exploitation des marbres reconstitués Danielli 552
— nouvelle des grandes marbreries de Bagnères-de-Bigorre. 552
Marbrerie Séguin. 552
Société anonyme du pyrogranit franco-russe . . . 552
— — des usines et carrières Devillers et Cie 553

PHOSPHATES

Compagnie centrale des phosphates 553
— française — 553
— générale — 553
Société française des phosphates de Beauval . . . 554
Phosphates de Bordj-R'Dir 554
Société anonyme des phosphates de chaux du Sud-Est 554
— — — de l'Oise 554
— — — de l'Oued-Rédir. . 554
— nouvelle — de la Floride . . . 554
— française — de Tébessa 555
Compagnie française des phosphates de Tocqueville. 555
— des phosphates du Cotentin 555
— — du Dyr. 555
Société bordelaise des phosphates du Lot. 556
Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa. 556
Société anonyme des phosphates fossiles de la Capelle 556
Compagnie générale des phosphates français . . . 556
— lyonnaise — naturels de l'Ariège. 556
Sociétés réunies des phosphates Thomas 557

PLATRIÈRES

Société anonyme des plâtres de la Méditerranée. . 557
— — des plâtrières de Bagnolet. . . . 557
— — — de l'Isère 557
— des plâtrières de la Garenne à Livry . . . 558
— anonyme des plâtrières de Neuilly-Plaisance 558
— des plâtrières de Savoie 558
Société anonyme des plâtrières du Midi. 558
— — des plâtrières du Sud-Est 558
— — des plâtrières du Sud-Ouest. . . 559
— des plâtrières réunies du bassin de Paris . 559
— anonyme de l'usine d'Arnoy 559

CARRIÈRES DIVERSES

Société des carrières de grès de Quinéville 560
— anonyme des carrières de Jussy. 560
— — des carrières de l'Ouest 560
— des carrières de pierres lithographiques de France. 560
— anonyme des carrières de Villebois 561
— anonyme franco-belge des carrières de Vi-
— reux et extensions. 561
Compagnie des carrières de Ruoms 561
Les carrières des Baronnies 561
Carrières des Charentes. 561
Société anonyme des carrières du Hainaut 562
— des carrières du Haut-Banc. 562
— générale des carrières du Midi 562

Carrières du Nord et des Ardennes françaises. . . 562
Compagnie des carrières et glaisières de la rive gauche 562
Société anonyme des carrières et de la sucrerie P.-J. Wincqz. 563
— anonyme des carrières et des mines du Morvan 563
— des carrières et scieries de Bourgogne. . . 563
Carrière Sainte-Barbe. 563
Société anonyme de dragage et d'extraction des sables et graviers de la Loire. 564
Dragage, sables, cailloux, pierres meulières. . . . 564
Société anonyme des gisements d'Eclance. 564
Société des grès de Bréteuil, Arm. Rousseau et Cie. 564
— anonyme des grès de Seine-et-Oise 563
Grès français de Chatonnay 565
Société anonyme du Kieselguhr français. . . . 563
Leneru, Guérin et Cie 565
Compagnie générale de matériaux de construction « Union des Entrepreneurs » 565
Société générale de matériaux de construction . . 565
— des pierres lithographiques du Périgord et du Quercy 566
— des sablonnières de l'Oise 566
— anonyme de Merles-le-Château 566
— générale meulière 566

Chapitre XI. — Chemins de fer

GRANDES COMPAGNIES

Chemin de fer d'Orléans 567
— — de Grande Ceinture de Paris . . . 568
Compagnie des chemins de fer de l'Est. 568
Chemins de fer de l'Etat. 569
Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. 570
— — de Paris à Lyon et à la Méditerranée. 571
Chemins de fer du Midi. 572
Compagnie du chemin de fer du Nord 572
Société civile pour le recouvrement d'annuités dues par la compagnie du chemin de fer du Nord. 573
Compagnie internationale des wagons lits et des grands express européens 574

LIGNES SECONDAIRES

Compagnie franco-algérienne de chemins de fer. . 578
— meusienne de chemins de fer. 579
Société de chemins de fer algériens 579
Compagnie des chemins de fer à traction électrique de Pierrefitte, Cauterets et Luz. . . 579
— française des chemins de fer à voie étroite 580
— des chemins de fer à voie étroite de Châteaubriant à Erbray et extensions. 580
Chemins de fer à voie étroite de Saint-Etienne-Firminy, Rive-de-Gier et extensions 580
Compagnie des chemins de fer d'Aire à Fruges. . 581
— du chemin de fer d'Epernay à Romilly. 581
Chemin de fer d'Etival à Senones. 581
Compagnie du chemin de fer d'Estrées-Saint-Denis à Froissy 581
— cévenole de chemins de fer d'intérêt local. 581
— du chemin de fer d'intérêt local à crémaillère de la Turbie 582
— du chemin de fer d'intérêt local d'Andelot à Levier 582
— du chemin de fer d'intérêt local de Guise au Catelet 582
— des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou. 583
— des chemins de fer d'intérêt local de l'Yonne 583
Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de Saône-et-Loire. 583
Chemin de fer d'intérêt local de Saint-Quentin à Guise. 583
Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Toulouse à Boulogne-sur-Jesse. . . 584
— des chemins de fer d'intérêt local du département de l'Hérault. 584
Société des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes 584
Chemins de fer d'intérêt local du Morbihan. . . . 585
Compagnie du chemin de fer de Bayonne à Biarritz. 585
— du chemin de fer de Bettrechies à Hon avec embranchement sur Bavay. . . 585
— du chemin de fer de Bône-Guelma et prolongements. 585
— du chemin de fer de Bussy à Ercheu. 586
— du chemin de fer de Caen à la Mer. . 586
Société des chemins de fer de Chantung. 587
Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. 587
— du chemin de fer de Fourvières et Ouest-Lyonnais. 587
— du chemin de fer de Gué à Menaucourt. 588
Chemin de fer de Hermes à Beaumont. 588
— de Laon 588
Compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien. 588
Société anonyme du chemin de fer de l'Est de Lyon. 589
Compagnie du chemin de fer de l'Est de Marseille. 589
— des chemins de fer de l'Ouest-Algérien. 589
Chemins de fer de la banlieue de Reims et extensions 590
Compagnie des chemins de fer de la Gamargue. . 590
Compagnie du chemin de fer de la Côte 591
— des chemins de fer de la Drôme. . . . 591
— des chemins de fer de la Nièvre. . . . 591
— du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse 591
— du chemin de fer de Lyon-Croix Paquet à Lyon-Croix-Rousse 592
Chemin de fer de Lyon-Saint-Paul à Fourvière et à Loyasse 592
— de fer de Magny à Chars. 593
Compagnie du chemin de fer de Marlieux à Chatillon-les-Dombes. 593
— du chemin de fer de Marquion à Cambrai. 593
— du chemin de fer de Maubeuge à Villers-sur-Nicolle 593
— des chemins de fer de Milly à Formerie et de Noyon à Guiscard et à Lassigny 593
Société du chemin de fer de Miramas à Port-de-Bouc. 594
Chemin de fer de Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq. 594
— de fer de Ribemont à la Ferté-Chevresis. 594

Compagnie du chemin de fer de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin. 594
— du chemin de fer de Villiers-le-Bel et extensions 594
Société anonyme du chemin de fer de Voiron à Saint-Béron par Saint-Laurent-du-Pont. 595
Compagnie du chemin de fer de Wassy à Saint-Dizier. 595
— des chemins de fer départementaux . 595
à voie étroite des Ardennes. 596
de l'Aube. 596
Compagnie des chemins de fer départementaux de de la Mayenne. 596
— des chemins de fer départementaux du Finistère. 597
Société nouvelle des chemins de fer des Bouches-du-Rhône. 597
Compagnie des chemins de fer des Flandres. . . 597
— des chemins de fer du Beaujolais. . . 597
— du chemin de fer du Bois de Boulogne. 598
— des chemins de fer du Calvados. . . . 598
— des chemins de fer du Cambrésis. . . 598
— du chemin de fer du Médoc. 598
— des chemins de fer du Périgord. . . . 599
— des chemins de fer du Sud de la France. 599
Société générale des chemins de fer économiques. 599
— anonyme du chemin de fer économique de la Trinité-sur-Mer à Etel. 600
Compagnie des chemins de fer économiques des Charentes. 600
— des chemins de fer économiques du Carsevène 600
Chemins de fer économiques du Nord. 601
Compagnie des chemins de fer économiques du Sud-Est. 601
Chemin de fer et carrières d'Estrée-Blanche . . . 601
Compagnie centrale de chemins de fer et tramways. 602
Société anonyme des chemins de fer et tramways du Var et du Gard. 602
Compagnie auxiliaire des chemins et travaux publics. 602
— du chemin de fer funiculaire de Rouen-Eauplet à Bonsecours. 603
Compagnie des chemins de fer garantis des colonies françaises. 603
Chemin de fer industriel de la Plaine Saint-Denis et d'Aubervilliers. 603
Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris 603
— des chemins de fer nogentais. 604
— des chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône. 604
— du chemin de fer routier de Saint-Victor à Thizy. 605
Chemins de fer sur routes d'Algérie 605
Compagnie du chemin de fer sur route de Paris à Arpajon. 605
— générale des chemins de fer vicinaux. . 606
Régie générale de chemins de fer. 606

LIGNES ÈTRANGÈRES

Beira Railway company Limited 606
Compagnie auxiliaire internationale de chemins de fer 607
Chemins de fer Andalous. 607
Compagnie auxiliaire de chemins de fer au Brésil. 608
— générale des chemins de fer Brésiliens 608
Société anonyme ottomane des chemins de fer de Beyrouth-Damas-Hauran et Biredjik sur l'Euphrate. 609
Société anonyme du chemin de fer de Bruxelles à Lille et à Calais. 609
Chemin de fer de Charleroi à la frontière de France. 609
Société du chemin de fer ottoman de Jaffa à Jérusalem et prolongements 610
— autrichienne-hongroise privilégiée des chemins de fer de l'Etat. 610
Compagnie des chemins de fer de l'Ouest de l'Espagne. 610
Société italienne des chemins de fer de la Méditerranée 611
Compagnie française des chemins de fer de la province de Santa-Fé 611
Chemins de fer de Madrid à Cacérès et au Portugal. 612
Compagnie du chemin de fer de Madrid à Saint-Martin de Valdeiglesias 612
— — — de Madrid à Saragosse et Alicante. 612
— — — de Médina del Campo à Salamanca 613
Société anonyme des chemins de fer Mons à Hautmont et de Saint-Ghislain. 613
— ottomane du chemin de fer de Moudania à Brousse 613
Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico. . . 614
Société ottomane du chemin de fer de Smyrne Cassaba et prolongement 614
Compagnie du chemin de fer de Sao-Paulo et Rio-Grande 615
Chemin de fer de Saragosse à la Méditerranée . . 615
Compagnie du chemin de fer du Congo 615
Chemins de fer du nord de l'Espagne. 615
Compagnie franco-belge du chemin de fer du nord de la République sud-africaine. . . 616
— du chemin de fer du Saint-Gothard. . 616
Chemins de fer du sud de l'Autriche. 617
— du sud de l'Espagne 617
— économiques de Bari-Barletta et ses extensions. 618
Compagnie des chemins de fer économiques de l'Est égyptien 618
— impériale des chemins de fer éthiopiens. 619
Société anonyme luxembourgeoise des chemins de fer et minières Prince-Henri 619
Chemin de fer et Port de la Réunion. 619
Compagnie des chemins de fer Jura-Simplon . . . 619
Société italienne des chemins de fer méridionaux. 620
Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux 621
— des chemins de fer orientaux du Brésil. 621
— royale des chemins de fer portugais . 621
Chemins de fer portugais de la Beira-Alta 622
— ottoman jonction Salonique-Constantinople 623
Société du chemin de fer ottoman Salonique-Monastir. 623
Compagnie générale de chemins de fer secondaires 623
— des chemins de fer Sud-Ouest-brésiliens. 624
— royale des chemins de fer transafricains. 624
— française de chemins de fer vénézuéliens. 624
The Nitrate Railways company limited. 624
Compagnie générale de railways à voie étroite . . 625

Chapitre XII. — **Commerce**

BAZARS

Bazar du littoral « A la Ménagère » 627
— de la Ménagère. 627
— des Halles et des Postes 627
— du Voyage. 627
Comptoir général de la bimbeloterie. 627
Société des Etablissements Allez frères. 628
— anonyme des Grands bazars de Betsilos. . 628
— anonyme du grand bazar de l'Hôtel de Ville. 628
Grand bazar de Lyon. 628
Grand bazar de Toulouse. 629
Société des nouvelles galeries de France. 629
— française des nouvelles galeries réunies. 629

BIJOUTERIE, HORLOGERIE, ORFÈVRERIE

Argenterie parisienne. 630
La Bisontine. 630
Ch. Boulenger et Cie. 630
Bronzes de Paris. 630
M. Cailar, Bayard et Cie. 630
Cavé et Cie 630
Christofle et Cie. 631
Compagnie des bronzes V. Courtecuisse et Cie . . 631
Société métallurgique de couverts 631
Société d'horlogerie de Genève. 631
— anonyme d'horlogerie G. Thibaudeau . . . 631
— — des horloges-réclames 631
Maison Murat 631
Société anonyme de l'Orfèvrerie d'Ercuis. 632
Manufacture française de spiraux pour montres. . 632
Société des joailliers, bijoutiers, orfèvres et industriels produisant des déchets d'or, d'argent et de platine, dite Société des cendres. 632

CHAUSSURES ET CUIR

Société générale des chaussures françaises. . . . 632
Manufacture de chaussures françaises à Varsovie . 633
Société anonyme des chaussures françaises maisons Raoul 633
Chaussures hygiéniques à laçage et delaçage instantané 633
Société anonyme des chaussures « Incroyable » . 633
— des chaussures Plet. 634
Chaussures F. Pinet 634
Société anonyme des chaussures Sablonnières. . . 634
P. Chauvel et Cie 635
Manufacture de cuirs à chapeaux de Cureghem. . 635
Société française du cuir de Paris 635
— stéphanoise de cuirs et peaux 635
Union des cuirs et peaux de la Loire 636
Manufacture française de cuirs pour chapellerie . 636
Société française des établissements Basset. . . . 636
— — pour la fabrication des courroies 636
Fernand Latuppe et Cie. 636
Société anonyme de fournitures générales pour chaussures. 636
La Gauloise 637
Compagnie Lincrusta-Walton française 637
— générale du Lino-Cuir français 637
— rouennaise du Linoléum 637
— française du Linoléum nair 637
Manufactures de Champforgeron. 637
Les manufactures de Liancourt 638
Société française de maroquinerie sans coutures . 638
Sylvain Korb et Cie. 638
La Tannerie bordelaise. 638
Société anonyme des tanneries et corroiries de Marseille 639
Tanneries et corroiries lorraines. 639
Société de tannerie et corroirie de Malestroit. . . 639
— anonyme de la tannerie parisienne 639
Les tanneries Simon Ullmo. 639
Société anonyme des usines Rousselot et Videcoq réunies 640
La Vélocitan française, tannerie de Paris. 640

EXPORTATION ET IMPORTATION

La Coloniale 640
Compagnie commerciale d'exportation et importation réunies 641
Société commerciale de l'Extrême-Orient 641
Compagnie commerciale et coloniale. 641
— — et industrielle franco-indienne 642
— — française 642
— russe d'entreprises industrielles et commerciales. 642
Société anonyme d'exportation de l'Est. 642
— générale d'exportation et d'importation. . 642
P. Ducret et Cie, compagnie générale d'exportation et d'importation. 643
Société anonyme anversoise d'importation et d'exportation. 643
— d'importation et de commission. 643
Compagnie générale pour l'industrie en France et à l'étranger 643
Société de commerce ottomane. 644
— franco-russe de commerce et d'industrie. . 644
— générale mercantile. 644

JUMELLES, OPTIQUE
INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET DE PRÉCISION

Société des appareils à réaction radiale. 645
Le diapason du dessin. 645
Manufacture générale d'instruments de musique. . 645
Société générale de jumelles de théâtre. 645
— internationale des jumelles de théâtre. . . 645
La lorgnette humaine Séguy. 646
Société anonyme d'orgues d'Alexandre père et fils. 646
Manufacture marseillaise de pianos. 646
Grande fabrique française de verres à lunettes et d'optique 646

LIÈGES, BOUCHONS, CAOUTCHOUC

Compagnie générale de l'amiante et du caoutchouc manufacturé. 647
Société française industrielle de la bouchonnerie parisienne 647
— anonyme coopérative des « bouchons Torrent » 647
Compagnie française du caoutchouc manufacturé. . 647
Société française d'épuration du caoutchouc. . . . 648
— générale des établissements Bergougnan et Cie. 648
Etablissements Hutchinson, Compagnie nationale du caoutchouc souple. 648
Société civile des obligataires de la Société anonyme des établissements Hutchinson. . 648
— française des guttas-perchas de Malaisie. . 649

Société des lièges agglomérés Denniel et Cie 649
— générale des lièges appliqués à l'industrie. 649
— anonyme des lièges comprimés 649
— — — de l'Edough. 649
Compagnie fermière des lièges de l'Ouider. . . . 649
Manufacture de caoutchouc Michelin et Cie. . . . 649

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS, HABILLEMENT MODES

Société anonyme des anciennes maisons Marchandise et Persent. 650
A. Sébastopol 650
Ashbée et Cie 650
Société du Palais de Cristal.. 650
Aux Classes laborieuses. 651
Grands magasins du commerce et de l'industrie « Aux Dames de France » 651
Société des grands magasins de nouveautés « Aux Deux Passages ». 651
Ayme, Brarabé et Cie. 652
Maison de la Belle Jardinière. 652
Le Bon Génie. 652
Maison Aristide Boucicaut, Bon Marché. 652
Société manufacturière de chapeaux de feutre de Chazelles-sur-Lyon. 652
Fabrique française de chapeaux de feutre. 652
Société française de chapellerie. 653
Manufacture générale de chapellerie française. . . 653
La Chapellerie Montilienne 653
Société anonyme de la Chemiserie du Patronomètre 653
Chemiserie spéciale Micheau, Chopin et Cie . . . 653
Société parisienne des Corsets-Baleinines incassables. 653
Société Desfossés, Miston et Cie 654
— anonyme pour l'exploitation de la maison Durst Wild frères. 654
Etablissements Farcy et Oppenheim 654
— Mauchauffrée 654
Manufacture Lyonnaise de corsets Falque et Cie . 654
— de feutres et chapeaux 655
Société des feutres français de Gérardmer . . . 655
Frou-Frou. 655
Société anonyme du Gagne-Petit 655
— des galeries Lafayette. 655
— anonyme des galeries Parisiennes. 656
Galeries Raonnaises Farges, Micard et Cie. . . . 656
Grand Comptoir des Fabricants réunis. 656
Grands Magasins de la Bourse 656
Société anonyme des Grands Magasins des Cordeliers. 657
Grands Magasins Universels 657
Société française du Vêtement Maison Ad. Godchau 657
Ed. Kampmann et Cie. 657
Maison Laferrière 658
Leduc, Saint-Yves, Fischer et Cie 658
Lingerie lyonnaise 658
The London and Paris Chemiserie 658
Société du Louvre 658
— des magasins de la place Clichy 659
— des grands magasins du Printemps 659
— générale des maîtres tailleurs 659
— — des modes françaises 660
— du Néo-Linge 660
— anonyme des Nouvelles-Galeries de l'avenue de Clichy 660
Paris-France 660
Société française de tailleurs parisiens 661
— des tailleurs réunis 661

PHOTOGRAPHIE, PHONOGRAPHES ET CINÉMATOGRAPHIE

Société des plaques et papiers photographiques Antoine Lumière et ses fils. 661
— de fabrication d'appareils photographiques A.-J. Pipon. 661
Manufacture d'appareils photographiques et d'instruments de précision 662
L'Art industriel pour la photographie, la reproduction en couleurs de tableaux, dessins, gravures. 662
Compagnie générale de cinématographes, phonographes et pellicules 662
Société de chromoscopie 663
— d'exploitation de crayons et de plaques et produits photographiques 663
Eastman Kodak 663
La Glypto 663
Compagnie française du gramophone. 664
Compagnie française des papiers photographiques. 664
Société anonyme des papiers photographiques Martin. 664
— anonyme des pellicules françaises. . . . 664
— de photo-céramique d'art. 665
— industrielle de photographie. 665
La Photographie. 665
La Photographie automatique inaltérable et instantanée. 665
Société internationale de la photographie des Couleurs 666
— générale de photographie en couleurs. . 666
— — — et linographie P. Petit. 666
— industrielle de photographie instantanée. . 666
Plaques pellicules et papiers photographiques. . 666
Société de reproduction photographique industrielle. 667
Union photographique française. 667

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Renseignements commerciaux du crédit du commerce. 667
Sûreté du commerce 667
Union commerciale 668

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Caisse parisienne de crédit. 668
Société du centre industriel et maritime de Bolmon. 668
La Fortune commerciale. 668
Société générale pour l'industrie en Russie. . . . 669
— française pour l'industrie et les mines. . 669
— industrielle et coloniale. 669
— commerciale de Port-St-Louis-du-Rhône. 669
— commerciale et industrielle 669
— d'échanges. 670
— générale de commission. 670
— Torladès. 670
— française des spécialités industrielles. . . 670
L'Union des travailleurs. 670
Gestion de l'Union nationale du commerce et de l'industrie. 671

COMMERCES DIVERS

Agrafes françaises. 671
Société anonyme d'ameublement de Roubaix. . . 671
— française de fabrication de billes en pierre. 671
Compagnie française des boutons de la marque J. P. 671
Manufacture de brosses. 671

La Brosserie parisienne. 672
La Carrosserie industrielle 672
Comptoir de fournitures pour l'ameublement. . 672
Manufacture lyonnaise de couronnes et articles funéraires. 672
Compagnie française de coutellerie V. Alba et Cie. 673
Société des anciens établissements Defossés et Karth 673
A. Dupont et Cie 673
Compagnie française d'entreprises militaires et civiles. 673
Etablissements Crosdi-Bach. 674
Société française de fabrication de bébés et jouets 674
Société industrielle de ferblanterie. 674
Compagnie générale des fourneaux et cuisinières de Saint-Étienne. 674
Société française de fournitures militaires, civiles et administratives 675
Union artistique rémoise L. Freville, A. Wagner et Cie. 675
Société de la galerie des Champs-Élysées. 675
Gustave Carde et fils et Cie. 675
Société industrielle de Landerneau 675
— angevine des industries foraines. 675
Compagnie des lits militaires 676
Société anonyme des lits parisiens 676
Magasin central de Baccarat. 676
Maison Arthaud 676
Manufacture de meubles et sièges de style 676
L'Osséine. 677
L'Oyonnithe 677
Palais du Travail 677
Société générale du Parapluie français 677
La Perle. 677
Industrie de la perle en verre « La Perle française ». 677
La Perle industrielle 678
Société anonyme des Perles Leuret 678
— de la Perle nationale 678
Saint-Cyr, Cariot et Cie 678
La Serrurerie barrisienne. 678
Société dunkerquoise. 679
Manufacture algérienne de tapis d'Orient 679
Compagnie française des timbres rabais 679
Comptoir des tissus à parapluies Gaillard et Cie. 679
Manufacture de toiles peintes Bœringer, Guth et Cie. 680
Compagnie lyonnaise de construction de voitures et jouets d'enfants. 680

Chapitre XIII. — **Docks, Halles et Magasins Généraux**

ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS

Société anonyme de l'abattoir de Vincennes . . . 681
— générale des abattoirs municipaux de France. 681
Service des abattoirs pour la charcuterie de Paris. 681
Crédit régie du marché aux bestiaux. 681
Compagnie des halles et glacières du littoral. . . 682
Comptoir des halles et marchés. 682
Société anonyme des halles et marchés de la principauté de Monaco. 682
— — des halles et marchés de Menton. 682
Compagnie générale fermière des halles, marchés et octrois 682
Marché central de laines, cuirs et peaux de Reims. 682
Société du marché de comestibles de la Madeleine. 683
— civile du marché de la Porte Saint-Martin . 683
Vallotte et Cie 683

DOCKS, ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX

Société anonyme des docks de Bourgogne et entrepôts de la Côte-d'Or réunis. 683
Docks de la carrosserie. 684
— de la gare maritime. 684
Société anonyme des docks de Villeneuve. 684
— — dite docks du canal de Tancarville. 684
— — des docks du Pont-Rouge 685
Compagnie des docks-entrepôts du Havre 685
Société des docks et des houillères de Touranne . 685
— anonyme des docks et entrepôts d'Orléans. 686
— des docks et entrepôts de Bône. 686
Compagnie des docks et entrepôts de Marseille . . 686
— générale des docks et entrepôts de Nice. 686
Docks et entrepôts de Rouen 686
— nancéiens 687
Société des docks et magasins généraux de Honfleur 687
Compagnie générale des docks et magasins généraux de Saint-Etienne 687
Docks libres et magasins généraux de Marseille. . 687
— rémois. 688
Société anonyme des entrepôts bordelais. 688
— — de l'entrepôt de Bercy-Conflans. . 688
Comptoir des entrepôts et magasins généraux. . . 688
Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris. 688
— des entrepôts maritimes du port de Bordeaux. 689
— générale des entrepôts réels de douane et des magasins généraux de Saint-Nazaire. 689
Grands magasins de Gray 689
Lenssen et Cie, magasins généraux warrants bruxellois. 689
Société de magasinage et de crédit. 689
— lyonnaise des magasins généraux. 690
— anonyme des magasins généraux d'Epinal. 690
— des entrepôts réels et magasins généraux de Cochinchine 690
Magasins généraux de Fécamp. 690
Société anonyme des magasins généraux de Moulins 691
— — des magasins 691
Magasins généraux de la Guillotière 691
Société des magasins généraux du Bénin 691
Magasins généraux du Nord-Ouest de Paris 692
Société des magasins généraux français 692
Compagnie du parc de Bercy 692

Chapitre XIV. — Drogueries et Produits Pharmaceutiques

L'Antipertussique, Léon Boutard et Cie 693
Biétrix aîné et Cie 693
Le Calaya 693
Compagnie du Coca des Incas, Blanjot et Cie . . . 694
Commission générale en droguerie. 694
Société du Datura 694
— anonyme pharmaceutique pour l'exploitation des eaux minérales médicinales. 694
Exploitation d'une usine de produits pharmaceutiques. 694
Les grandes marques françaises Fiévet et Cie . . 695
L'Haverine. 695
Henri Augé et Cie. 695
Institution Kneipp de France 695
Société anonyme l'Oxygène 696
— de l'Ozonéine pour l'exploitation des produits résultant de l'ozone et de diverses spécialités pharmaceutiques et hygiéniques 696
— pangaduine Bouillot et Cie. 696
Compagnie française d'objets de pansements antiseptiques 696
Pharmacie centrale de France Ch. Buchet et Cie. 696
Société coopérative des pharmaciens pour la fabrication de l'iode et de ses dérivés 696
Société fédérale des pharmaciens de France . . . 696
— des produits A. Hertzog. 697
Compagnie française de produits oxygénés 697
Société centrale de produits pharmaceutiques . . 697
— française de produits pharmaceutiques Adrian et Cie. 697
— des produits pharmaceutiques de la Grande-Trappe de Mortagne. 698
— anonyme des produits philodermiques du Dr Peltier 698
Compagnie française des spécialités pharmaceutiques au kola, Dardanne et Cie 698
Société générale des spécialités pharmaceutiques et eaux minérales 698
— anonyme des spécialités pharmaceutiques de la Croix-Blanche 699
— française des tissus antiseptiques et microbicides. 699
— française des tourbes pasteurisantes Burke, Paté et Cie 699
Traitement des quinquinas 699
Le Traumatol 700
Société du vin oxygéné Panchèvre 700

Chapitre XV. — Eaux (Services des Villes)

Société anonyme Distribution d'eau, de lumière et de force de Monte-Carlo supérieur et extensions 701
Société franco-italienne des eaux. 701
— franco-portugaise des eaux 701
Compagnie générale des eaux 701
Eaux d'Alicante 702
Société des eaux d'Aumale (A. Deplanque et Cie) . 702
— des eaux d'Epernay. 702
— anonyme des eaux d'Eu, du Tréport et de Mers. 702
Eaux d'Utrecht. 703
Société des eaux de Berck-sur-Mer (A. Deplanque et Cie). 703
Compagnie générale des Eaux de Barbazan. . . . 703
Société générale des eaux de Barcelone 703
Compagnie des eaux de Bayonne. 704
Société générale des eaux de Calais (A. Susini et Cie) 704
Société des eaux de Cambrai 774
Compagnie générale des eaux de Caracas. 704
Société centrale des eaux ville de Condom (Gers) 705
Compagnie des eaux de Constantinople. 705
Société anonyme des eaux de Dunkerque 705
Compagnie des eaux de la banlieue de Paris. . . 705
— des eaux de la banlieue du Havre . . 706
— des eaux de Laon 706
Société des eaux de la Garde (Var). 706
— des eaux de Meaux. 706
— des eaux de Melun 706
— des eaux de Montfort-L'Amaury 707
Société Nouvelle des eaux de Montrond . . . 707
Compagnie des Eaux de Nantua. 707
Société des eaux de Nevers. 707
Compagnie des eaux de la ville de Rambouillet. . 707
— — de Royan 708
Société — de Saint-Nazaire. 708
— anonyme des eaux de Saint-Omer 708
— — — de Saint-Symphorien et de Saint-Cyr 708
Compagnie des eaux de Seine et de source du canton de Boissy-Saint-Léger 708
Eaux de Scutari et Kadi-Keni. 708
Compagnie ottomane des eaux de Smyrne. 709
Société générale d'eaux de source et d'électricité. 709
Compagnie des eaux de la ville de Thiers. 709
— — de Trouville. 709
— — de Vienne. 709
— urbaine d'eaux et d'electricité. . . . 710
Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage . . . 710
Compagnie des eaux et du gaz de Rostoff-sur-Don. 710
— — et Gaz de Tournus. 710
— — et lumière électrique d'Illiers. 711
— départementale des eaux et services municipaux 711
— générale des eaux pour l'étranger. . . 711
— des eaux-vannes 711
Société d'entreprise générale de distributions de concessions d'eau, de gaz et de travaux publics 712
L'Epuration des eaux. 712
Compagnie des services d'eau. 712

Chapitre XVI. — Écoles, Sociétés savantes, Hôpitaux et Instituts Médicaux et de Bienfaisance

ÉCOLES, SOCIÉTÉS SAVANTES

Société civile de l'Asile et des Œuvres d'enseignement et d'éducation des Filles de la paroisse du Sacré-Cœur de Lille 713
Ecole Albert-le-Grand 713
Société de l'Ecole alsacienne 713
— anonyme des Ecoles chrétiennes d'Aire-sur-la-Lys. 713
— des Ecoles chrétiennes libres des Filles de Saint-Merri 714
— civile de l'Ecole de Notre-Dame-des-Victoires. 714
— anonyme de l'Ecole de Saint-Jean 714
— — des Ecoles et Patronage catholiques de Willems 714
— — des Ecoles et Patronage de Cressin 714
— — des Ecoles libres de Belleville. . 714
— des Ecoles libres de Colombes 714
— anonyme de l'Ecole libre de Filles d'Umpeau. 715
— anonyme d'Ecoles libres de filles. 715
— civile des Ecoles libres de garçons et de filles de l'Aude. 715
— anonyme des Ecoles libres de Malaunay. . 715
— des Écoles libres de Montrouge 716
Ecole libre de Saint-Philippe-du-Roule 716
Société anonyme des Ecoles libres de Sainte-Elisabeth. 716
Ecole libre des sciences politiques. 716
Société anonyme pour l'exploitation de l'Ecole Pompée. 716
Société anonyme des Ecoles préparatoires 716
— — de l'Ecole Saint-Charles 716
— — de l'Ecole Saint-Paul de Poissy. 717
— — des Ecoles secondaires libres . . 717
— de l'Ecole supérieure de Commerce de Dijon. 717
— des Edifices religieux et scolaires de la Seine 717
— d'Education de la rue Legendre 717
— anonyme d'Education et d'Instruction catholiques de l'Oise. 717
— anonyme des Eglises et Ecoles 718
— — d'Enseignement. 718
— — pour l'Enseignement secondaire libre 718
— — d'Etablissements scolaires. . . . 718
— de l'Externat de la rue Franklin 718
— anonyme de l'Externat de la rue de Madrid. 718
— — des Facultés catholiques de Lille. 718
Institut commercial de Paris 718
Société anonyme de l'Institution Lambert. 719
— de l'Institution libre de Marcq. 719
Société des Instituts marins. 719
— anonyme de l'Institution Saint-Pierre. . . 719
— — de Notre-Dame-de-Montayan . . 719
— — des Œuvres catholiques d'Aubers. 719
Le Patriote 720
Société anonyme rémoise pour le développement de l'enseignement primaire chrétien . . 720
— savantes 720
— anonyme stéphanoise pour favoriser le développement de l'enseignement libre industriel et commercial 720

HOPITAUX, INSTITUTS MÉDICAUX ET DE BIENFAISANCE

Société des anciens établissements Rogier et Mothes, E. Petit et Cie. 720
— anonyme de l'asile libre des Incurables . . 721
— du Bon Pasteur du Havre 721
Comptoir médico-chirurgical. 721
Société française des eaux minérales. 721
L'établissement d'hydrothérapie et d'électrothérapie de Nice 722
Etablissement d'hydrothérapie médicale de Boulogne-sur-Seine, Dr Sollier et Cie. 722
— de pneumothérapie Saintu et Thomas. 722
Société anonyme des établissements Geneste, Hercher et Cie 722
Etablissement hydrothérapique du Dr Lejeune. . . 723
Société anonyme de l'établissement médical de la forêt d'Arcachon 723
— immobilière des hôpitaux pour enfants tuberculeux 723
Grand institut chirurgical A. Bret et Cie. 723
Institut médico-pédagogique Bourneville et Cie . . 723
Société des Instituts Zander. 724
Maison de retraite, de santé et de convalescence du Grand-Montrouge. 724
Société de la Maison du peuple français. 724
La Mutualité médicale. 724
Société anonyme des orphelinats agricoles 724
Le Parfait nourricier 724
Société anonyme de Paris-Dax 715
Société catholique de pèlerinages. 725
La Prévoyance des bonnes œuvres. 725
Refuge d'Oullins 725
Société des Sanatoria de France. 725
Sanatorium de Paris 725
— des Palanges 726
Société anonyme du sanatorium frigorifique de Saïgon. 726
— anonyme Belvédère 726
— anonyme hospitalière 726

Chapitre XVII. — Électricité

ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE ET FORCE

La Bedousienne 727
Compagnie générale de chauffage par l'électricité . 727
La Départementale électrique 727
Compagnie universelle d'éclairage, de chauffage et de force motrice 728
L'éclairage électrique 728
Société châteaulinaise d'éclairage électrique. . . . 728
— anonyme corbigeoise d'éclairage électrique. 728

Société grenobloise d'éclairage électrique. 729
— toucycoise d'éclairage électrique 729
— d'éclairage électrique d'Amplepuis 729
— — — de Cannes 729
— anonyme d'éclairage électrique de Carignan. 729
— — — — de Chasseneuil . . . 730
— d'éclairage électrique de Cousances-aux-Forges 730
— — — de la vallée du Grésivaudan 730
— — — de la ville d'Alais. 730
— anonyme d'éclairage électrique de Saint-Florentin. 730
Eclairage électrique des nouveaux quartiers de la ville de Naples. 731
Société d'éclairage électrique du secteur de la place Clichy 731
Compagnie d'éclairage électrique du secteur des Champs-Elysées. 731
Société anonyme d'éclairage et d'applications électriques 731
Compagnie orléanaise d'éclairage et de force électrique des immeubles du Loiret 732
Société nimoise d'éclairage et de force motrice par l'électricité 732
Société d'éclairage et de force par l'électricité . . 732
— nantaise d'éclairage et de force par l'électricité 733
Compagnie centrale d'éclairage et de traction . . . 733
Société anonyme d'éclairage et de traction par l'électricité 733
Compagnie centrale d'éclairage et de transport de force par l'électricité. 733
Société anonyme pour l'éclairage et la transmission de la force par l'électricité dans l'Ouest de la France 733
Société machecoulaise d'éclairage et transport de force 734
Compagnie continentale Edison 734
— électrique Edison. 734
Société civile de participation dans les bénéfices nets du réseau Edison. 734
— ariégeoise d'électricité. 735
— centrale d'électricité. 735
— dijonnaise d'électricité. 735
— franco-algérienne d'électricité 735
Compagnie générale d'électricité. 735
Société anonyme liégeoise d'électricité 736
Compagnie lyonnaise d'électricité 736
— générale madrilène d'électricité. . . . 736
Société marseillaise d'électricité. 737
— méridionale d'électricité 737
— monégasque d'électricité. 737
— montalbanaise d'électricité. 737
— roussillonnaise d'électricité 738
— toulousaine d'électricité 738
Compagnie viennoise d'électricité 738
Société d'électricité Alioth-Buire 738
— — d'Azay-le-Rideau 738
— — de Bourg 738
Compagnie d'électricité de Châteaurenault 739
Société d'électricité de La Flèche 739
Compagnie générale d'électricité de la ville de Buenos-Ayres 739
Compagnie d'électricité de Limoges 739
— générale d'électricité de Lourenço-Marquès 739
Société d'électricité de Mirebeau. 739
Electricité de Montauban 740
Compagnie d'électricité de Montpellier. 740
— — de Moulins 740
— centrale d'électricité de Moscou . . . 740
Société anonyme d'électricité de Poitiers. 740
Société d'électricité de Saïgon 740
— — de Saint-Chamond 741
— régionale d'électricité de Saint-Omer. . . 741
— d'électricité des galeries Saint-Hubert . . 741
Compagnie industrielle d'électricité des Pyrénées centrales 741
— générale française d'électricité et de force. 741
Société d'electricité et du gaz de Bléré et La Croix 741
Electricité et hydraulique. 742
Société d'électricité locale. 742
— — par les forces motrices de l'Oignin 742
Compagnie électrique anversoise. 742
— — comtoise 742
Société électrique de Briançon (Guitton-Bertolus et Cie) 742
— anonyme électrique de Guéret 743
Compagnie électrique de la banlieue de Rouen . . 743
— — de la Loire. 743
— — de la Méditerranée 743
Société électrique de Neuilly-sur-Seine 743
— — de Périgueux. 744
— — de Saint-Chéron 744
Compagnie électrique de St-Pierre de la Martinique. 744
Société électrique de Saint-Ramberg-en-Bugey . . 744
Compagnie générale électrique de Villefranche-sur-Mer, Beaulieu et extensions 745
— électrique du secteur de la rive gauche de Paris 745
— — parisienne. 745
Société anonyme d'éclairage et de transport de force l'Electrique péruwelzienne 745
L'Electrique Rioupéroux 746
L'Energie électrique 746
Société industrielle d'énergie électrique. 746
— d'énergie électrique d'Origny-en-Thiérache (Carpentier et Cie) 746
— anonyme de l'énergie électrique de l'îlot Saint-Polycarpe. 746
— — d'énergie électrique de Paramé . 747
— d'énergie électrique de Saint-Brieuc . . . 747
— générale d'énergie électrique du Rhône . . 747
— d'entreprises électriques 747
— générale belge d'entreprises électriques . . 747
— — de force et lumière 748
— grenobloise de force et lumière. 748
— anonyme de force et lumière électriques. . 748
— française des forces hydrauliques du Rhône. 748
Forces motrices de Grenoble et Voiron. 749
Société anonyme des forces motrices des Alpes-Maritimes 749
— des forces motrices du Dauphiné 749
— — — du Haut-Grésivaudan . 750
— lyonnaise des forces motrices du Rhône. . 750
— des forces motrices et usines de l'Avre . . 750
— — — — électriques de la Vezère. 750
— hydro-électrique roussillonnaise 751
— générale des industries économiques, moteurs Charon 751
— générale des industries électriques 751
— lyonnaise de lumière et de force par le gaz, l'électricité et tous autres modes (M. Clergué et Cie) 751
Marseille-Electricité 752
Stations électriques réunies 752
Société continentale de traction et d'éclairage par l'électricité 752
— anonyme pour la transmission de la force par l'électricité 752
— méridionale de transport de force. 752
Compagnie générale de travaux d'éclairage et de force 753

L'Union électrique 753
Usines du Castelet, Société hydro-électrique des Pyrénées. 753

APPAREILS ET MACHINES ÉLECTRIQUES

Compagnie des accumulateurs électriques Blot. . . 754
Société française pour la construction des accumulateurs Excelsior. 754
Compagnie de l'accumulateur électrique l'Atlas. . 754
L'Accumulateur électrique, lumière et traction. . . 754
Compagnie française des accumulateurs électriques « Union ». 755
Société nouvelle de l'accumulateur Fulmen. . . . 755
— française des accumulateurs Phénix. . . . 756
L'accumulateur Tobiansky. 756
L'accumulateur Tudor. 756
Accumulatoren-Fabrik-Actiengesellschaft. 756
Compagnie française d'appareillage électrique. . . 756
Manufacture parisienne d'appareillage électrique. . 757
Société pour l'exploitation des appareils à adhérence magnétique (Brevets de Bovet). . . 757
— lyonnaise d'applications électriques. . . . 757
— d'applications industrielles. 757
— pour les applications industrielles de l'électricité 758
L'Aster 758
Compagnie française de charbons pour l'électricité. 758
Société de construction électrique 759
— — et mécaniques. . 759
— industrielle d'électricité 759
Compagnie internationale d'électricité. 760
Electricité Boukaert et Cie. 760
Société mutuelle d'électricité de Neuilly-sur-Seine. 760
— centrale d'électricité et de lampes à incandescence 760
Compagnie électricité Thomson-Houston de la Méditerranée. 761
— générale électrique. 761
L'Electrique à Bruxelles. 761
Société électrique des Pyrénées. 761
Compagnie électrique O. Patin. 762
L'Electromotrice 762
Anciens établissements Parvillée frères et Cie. . . 762
Société des établissements Postel-Vinay. 763
Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston. 763
Société anonyme pour la fabrication des charbons à lumière 763
Industrie électrique à Toulon. 763
Compagnie française d'exploitation des lampes électriques à arc. 764
Société anonyme de locomotion électrique 764
— — des machines électriques Levavasseur. 764
Ch. Mildé fils et Cie. 765
Société anonyme des moteurs thermiques Gardie. . 765
Piles Bloc. 765
Société française pour l'exploitation de la pile, système Million. 765
Société des piles électriques. 766
— Gramme 766
Le Transport électrique 766
Société anonyme pour le travail électrique des métaux 769

TÉLEGRAPHES, TÉLÉPHONES, CABLES

The Antwerp Telephones and electrical works . . 769
Société anonyme française pour la fabrication d'appareils téléphoniques et électriques. 769
Bell Telephone Manufacturing Co 769
Société française des câbles électriques. 770
— du câble Fortin Hermann 770
Compagnie française des câbles télégraphiques. . . 770
Société de correspondances téléphoniques à la Guadeloupe 771
Maison Bréguet. 771
Société générale française des télégraphes 772
Grande compagnie des télégraphes du Nord . . . 772
Société industrielle des téléphones. 772
— française de téléphonie. 773

SOCIÉTÉS DIVERSES

Compagnie lyonnaise de l'air comprimé. 773
— parisienne — — 773
Société des brevets Dolter 774
Le Carbone 774
Société de carbure de calcium Alpha. 774
La Compagnie électrique 774
Société française d'électricité A. E. G 775
— régionale d'électricité 775
Compagnie générale d'électricité de Creil. 775
Société générale électrique et industrielle. 775
Compagnie générale d'électro-chimie 776
Société d'électro-chimie. 776
— franco-suisse d'électro-chimie 776
— niçoise — — 777
— électro-chimique de la Romanche 777
— — — du Giffre 777
Société électro-chimique française. 777
— française des électrodes. 778
— électrogénique 778
L'Electro-hydrothermique. 778
Compagnie électro-mécanique. 778
Société électro-métallurgique de Saint-Béron . . 779
Compagnie électro-métallurgique des procédés Gin et Leleux. 779
English electro-metallurgical Company 779
A. Greffe et Cie. 780
Société franco-suisse pour l'industrie électrique. . 780
— industrielle franco-italienne 780
Le Nord électrique. 780
L'Omnium français d'électricité et de mécanique. 780
Société anonyme d'exploitation des procédés électriques Walher 781
La Saymar. 781
Le Triphasé 781
La Volta. 781
Usines électro-chimiques de Champagna 782

Chapitre XVIII. — Établissements Thermaux

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET EAUX MINÉRALES

Compagnie concessionnaire de Bagnères-de Bigorre. 783
— des bains de la Mouillère. 783
— Condal Rubinat. 783
The Cusset-Vichy Mineral Water Syndicate Limited 784
Société anonyme de Divonne-les-Bains. 784
— des eaux d'Enghien. 784
— générale des eaux d'Evian. 784
Eaux d'Oriol. 784
— de Contrexéville, source Mongeot. 784
— de Grimaud 785

Compagnie nouvelle des eaux de Salies-du-Salat. 785
— générale des eaux de sources. 785
— des eaux et boues de Saint-Amand. . 785
Société commerciale d'eaux minérales. 786
Eaux minerales d'Evian-les-Bains, source Cachat. 786
Société des eaux minérales de Charbonnières-les-
— Bains 786
Eaux minérales de Chatel-Guyon 786
Société des eaux minérales de Charanche. 787
— des eaux minérales de Contrexéville. . . 787
Compagnie des eaux minérales de la Bourboule. . 787
Société anonyme des eaux minérales de Lons-le-
Saunier. 787
— des eaux minérales de Martigny-les-Bains 787
— nouvelle anonyme des eaux minérales de
Montrond. 788
Société des eaux minérales de Pioule 788
Compagnie des eaux minérales de Pougues. . . . 788
Société nouvelle des eaux minérales de Pougues,
source Jeanne-d'Arc et Grande-Source. 788
Compagnie générale des eaux minérales de Royat. 789
Eaux minérales de Saint-Alban Georges Cham-
boulac et Cie. 789
Eaux minérales de Saint-Romain-le-Puy, source
Barot. 789
Société des eaux minérales de Sermuize 789
— anonyme des eaux minérales de Thonon-
les-Bains. 790
— générale des eaux minérales de Vals . . . 790
Eaux minérales de Vals et de l'Ardèche 790
Société des eaux minérales de Vittel. 790
— anonyme des eaux minérales des Grottes . 791
Compagnie générale d'eaux minérales et de bains
de mer. 791
— — des eaux minérales et grands
hôtels de Luxeuil. 791
— des eaux minérales et thermales de
Brides-les-Bains et Salins-Moutiers. 791
Société générale des eaux minérales naturelles de
Couzan, G. Brault, Courbière et Cie. . 792
— anonyme des eaux minérales naturelles de
la Villa-Cachat. 792
Compagnie des eaux minérales naturelles de Saint-
Galmier (sources romaines). 792
Société anonyme des eaux minérales naturelles de
Saint-Parize-le-Chatel. 793
— générale d'eaux minérales naturelles du
bassin de Vichy et du Centre de la
France. 793
Compagnie française des eaux minérales natu-
relles économiques 793
Société anonyme française de l'eau purgative de
Villacabras. 794
Société des eaux thermales d'Evaux-les-Bains . . 794
Société des eaux thermales de Lamalou-le-Bas
(Cère et Cie) 794
Société anonyme des eaux thermales et miné-
rales d'Aix-en-Provence 794
Etablissements de Saint-Galmier 794
Société anonyme des établissements du Val d'An-
dorre. 795
Etablissement thermal de Bagnoles-de-l'Orne. . . 795
Société anonyme pour l'exploitation de l'établisse-
ment thermal de Saint-Honoré-les-Bains . . . 795
Compagnie fermière de l'établissement thermal
de Vichy 796
Société anonyme de l'établissement thermal des
Baignots 796
Compagnie fermière des établissements thermaux
d'Eaux-Bonnes et d'Eaux-Chaudes. 796
Compagnie fermière des établissements thermaux
et du casino de Bagnères-de-Luchon. 796
Compagnie fermière du Mont-Dore. 796
Nouvelle Andorrane. 797
Société des nouvelles sources d'Orezza. 797
— anonyme de Prechacq-les-Bains 797
Compagnie de Remoncourt et d'Estrennes. . . . 797
Société anonyme du Semnoz. 797
Compagnie d'exploitation de la source Andreau du
bassin de Vichy Cusset. 798
Société des sources minérales de Vals (source
Mireille) 798
Sources Saint-Louis (Vichy-Saint-Yorre) . . . 798
Société anonyme de la station hydro-électrique
de Courpière. 798
Compagnie des Stations hivernales africaines. . . 799
— nouvelles des thermes de Cauterets et
de la vallée de Saint-Savin 799

BAINS, BAINS DE MER

Société des anciens bains Vigier. 799
Bains de la Samaritaine. 799
Société des bains de mer de Cherbourg 799
Bains de mer de Dieppe 799
Société anonyme des bains et lavoirs économiques 800
Bains et Lavoirs d'Armentières. 800
Société anonyme des bains lillois 800
— — des bains populaires roubaisiens 801
— française des chalets-bains hygiéniques. . 801
— des eaux d'Houlgate-Beuzeval. 801
Grands Bains du Rhône. 801
Société des Hammams 801
Nord-Plage 801
Société anonyme de Nieuport-Bains 802
Quend-Plage. 802
Société anonyme de Rémoville-Plage 802
Thermes de la Ville de Paris (Christmann et Cie) 802

CASINOS ET CERCLES

Société des bains de mer et du Cercle de Monaco 803
Casino d'Alger 803
Société du casino d'Etretat, Isnardy et Cie . . . 803
Casino de Cabourg. 804
— de la villa des Fleurs d'Aix-les-Bains. . . 804
Société anonyme du casino de Saint-Pair. 804
— des casinos de Trouville. 804
— anonyme du casino de Veulettes 804
— anonyme du casino de Vichy. 804
Grand casino des Sables-d'Olonne. 805
Société des casinos et cercle de Vals-les-Bains. . . 805
— du casino-hôtel de Jullouville. 805
— nouvelle du Casino municipal de la ville
de Nice. 805
— anonyme du Grand Casino municipal de
Saint-Malo 806
— anonyme du Casino municipal de San-
Remo. 806
— du Grand Casino municipal du Tréport . . 806
— du Central-Club de Lyon 806
— anonyme du Cercle commercial de Paris. . 806
— anonyme du Cercle de l'escrime et des arts. 807
— anonyme du Cercle de l'Union 807
Cercle de la Méditerranée. 807
Cercle des Capucines. 807
Société d'exploitation du cercle du commerce et
des étrangers de Vichy. 807
Cercle international de Spa. 807
Compagnie propriétaire du Cercle international de
Vichy. 808
Société anonyme du cercle Molière. 808
Union des porteurs de parts du cercle privé des
étrangers de Dinant 808
The Chaudfontaine, casino and club 808
Club anglais. 808
Golf-club. 809

Société du Kursaal et du casino de Berck-sur-Mer. 809
— anonyme des Méridionaux. 809
— des théâtres et des casinos de Royan, Debruyère, Hédin et Cie. 809
Eaux gazeuses et industries s'y rattachant. . . . 809

EAUX GAZEUSES ET INDUSTRIES S'Y RATTACHANT

Société lyonnaise des boissons gazeuses. 809
Société anonyme des eaux gazeuses et entrepôts de bière de Fécamp. 809
— parisienne des eaux gazeuses et minérales. 810
— anonyme française des établissements Emringer et Marchand 810
— des filtres pasteurisants. 810
Compagnie parisienne de matériel hygiénique à eaux gazeuses 811
The Continental sparklets Co Limited. 811

Chapitre XIX. — Exploitations, Produits agricoles

Compagnie agricole d'Aigues-Mortes. 813
— — de la Crau et des marais du Fos. 813
Société agricole de l'arrondissement de Senlis. . . 813
— — de Laval (Faucony et Cie). 814
— — et industrielle, d'Aigrefeuille. . . 814
— — et viticole du Midi. 814
— anonyme des amidonneries de Marcoing . . 814
Amidonneries de Meaux. 814
Société anonyme d'amidonnerie de Toutevoye. . . 814
— des amidonneries et glucoseries d'Haubourdin 815
— anonyme des amidonneries et rizeries de France 815
— — des amidonneries françaises. . . 815
— — française des amidonneries Hoffmann 815
Aux Oliviers d'Aix et de Nice. 815
Compagnie française des Bananeries nouvelles de la Colombie Isthmique 815
Société anonyme du Clos des Quinze Arbres. . . 816
Comptoir agricole et commercial. 816
— — et industriel 816
Distillerie et huilerie des Alpes-Maritimes. 816
Domaine agricole et vinicole de la Piolière, Trèves et extensions. 816
Société d'exploitation du domaine de Cabannes . . 817
— du domaine de Feuillas 817
— du domaine de Grandval. 817
Grands établissements horticoles de Roubaix-Tourcoing. 817
Société anonyme d'exploitation agricole 818
Féculerie agricole du Val de Loire 818
— d'Orchies. 818
Féculeries et glucoseries de Tournus et d'Arc-les-Gray 818
Société anonyme des fermes-écoles et industries y annexées 819
Forceries de l'Aisne. 819
Société anonyme de la Forêt de Sarcignan 819
— — de la forêt du Flamand 819
— — franco-russe. 819
— — de la grande huilerie bordelaise. 819
Huileries Darier de Rouffio 819
Société générale des huileries du Sahel tunisien. . 819
— anonyme néerlandaise des huileries franco-hollandaises, nouveaux établissements Calvé-Delft. 820
Huilerie nouvelle. 820
Société de l'huilerie provençale 820
— des huiles d'olive de Nice. 820
Compagnie des huiles de coco neutralisées 821
Maïserie de l'Escaut 821
Société anonyme de la maison Auguste Gal, huile d'olive marque A. G. 821
Max Jacques et Cie. 821
Société anonyme des pailles et fourrages de l'Aisne. 821
— — des produits forestiers des landes du Sud-Ouest. 822
Raffineries d'huiles d'olive de Nice. 822
Société anonyme des terrains du plateau Saint-Antoine 822
Les truffières de France. 822
Union agricole de France 823
Union des propriétaires de Nice. 823
C. A. Verminch et Cie, établissement Verminch, huiles de graines. 823

Chapitre XX. — Filatures, Linières, Manufactures, Tissages

Compagnie française de l'amiante du Cap 825
The Anglo-French Textile Co Limited 825
Société des appareils brodeurs. 825
— générale de bonneterie. 826
— — — anciens établissements Couturat et Cie, F. Jannet fils 826
Bourcart fils et Cie 826
Bouvier Gustelle et Cie, moulinage en Russie. . . 826
J. Casse et fils Limited 826
Société anonyme de conditionnement. 826
— générale de corderie. 827
— anonyme de la corderie à vapeur de Sainte-Anne. 827
Corderies de la Seine. 827
Société anonyme des corderie, ficellerie et filature de chanvre de Douai. 828
— française de cotons à coudre 828
Le coton simple. 828
Manufacture cotonnière d'Oissel. 828
Société cotonnière de la Côte-d'Or. 828
— — de l'Est 829
— — de l'Indo-Chine. 829
— — de Saint-Etienne-du-Rouvray . 829
La Cotonnière lilloise. 829
Société cotonnière russo-française. 829
Manufacture de couvertures et molletons de Thizy. 830
La Dendre. 830
La Double Duite 837

Société anonyme des fabriques de draps et couvertures de Bédarieux 830
Essai des Mouliniers 830
Société anonyme des établissements Gratry. . . . 830
Etablissement Herzog in Logelbach 831
Ernest Boigeol et Cie 831
Société française de fabrication et tissage de soieries. 831
Ferd. Lousbergs 831
Filature de bourre de soie de Melisey à Belonchamp. 831
Société des filatures de coton de Blainville-sur-l'Eau 832
Filature de coton Jumel, G. Herr, Ziegler et Cie. 832
— de laine peignée Engel et Cie 832
— de laine peignée de Cernay 832
— de laines peignées de Marle 832
— de Saint-Sever 832
Société anonyme de filatures de Schappe 832
— — de filatures de Schappe en Russie. 833
— — pour la filature des laines peignées. 833
— — des filatures du Centre 833
Filature du Nord. 834
— et corderies du Havre 834
Compagnie vosgienne de filature et tissage. . . . 834
Société anonyme des filatures et filteries réunies . 834
— — de filature et tissage de coton . . 834
Filatures et tissage de la Cité 835
— — de Graville 835
Société des filatures et tissages Henry Offroy. . . 835
Filatures et tissages Pouyer-Quertier. 835
— lyonnaise de Schappe J. Villard et Cie. . 835
— rouennaise. 835
Société anonyme d'exploitation en France des filatures Serrell. 836
Société anonyme Florida 836
Elsassische Gesellschaft für Jute Spinerei und Weberei 836
Georges Bonnefoy et Cie, moulinage de la soie. . 836
Goutailler et Cie 836
L'Indiennerie rouennaise 836
Comptoir de l'Industrie linière Magnier, P. Fleury, Martel et Cie. 836
Société anonyme d'industrie textile ci-devant Dolfus Mieg et Cie. 837
Compagnie générale des industries textiles Léon Allart et Cie. 837
Compagnie industrielle d'Orizaba (Mexique) . . . 838
Kammgarnspinnerei Schwartz et Cie. 838
Société Ed. Lainé et Cie 838
— lainière barcelonaise. 838
— anonyme linière de Saint-Léonard 839
Linière de Witebsk. 839
Société anonyme linière gantoise. 839
— linière de Colombie 839
— anonyme linière lilloise 839
Loreid, étoffes imperméables et imitations cuirs. . 839
Société anonyme de Loth 840
La Louisiane. 840
Manufacture de Réaumont 840
Manufacture L.-X. Pascal 840
Société anonyme de l'ancienne manufacture M. Redon 840
Mechanische Seidenstoffweberei Bern 840
— — Hongg 841
Société anonyme pour le peignage des laines . . . 841
— — de préparation des fibres textiles. 841
— générale de la Ramie 841
— française industrielle et commerciale de la Ramie 841
— anonyme de retorderie et câblerie d'Hellemmes 842
San Ildefonso, fabrique de tissus de laine 842
Société industrielle pour la Schappe à Bâle. . . . 842
E. Seys, E. Hans et Cie, filature du Mail. 842
Société d'Ourscamp, Moritz et Cie. 842
La Soie 843
Société anonyme pour la fabrication de la soie du Chardonnet 843
Compagnie française de la soie parisienne 843
Société anonyme des tissages Camille Brun et fils . 843
— anonyme de tissage de Monville 844
Nouvelle Société de tissage mécanique. 844
Société française — — 844
— des tissages mécaniques à Moirans 844
— — — de la Côte-d'Or. . 845
Compagnie de tissages mécaniques de cotonnades. 845
Société anonyme des tissus de laine des Vosges. . 845
Manufacture de tissus de Picardie 845
Fabrique de tissus de Serain, Taine et Cie 845
Manufacture rouennaise de tissus et bretelles, Rivière et Cie 845
Société Saint-Chamonnaise de Tresses 846
Manufactures réunies de tresses et lacets de Saint-Chamond 846
Société française de tresses, lacets et boutons . . 846
Tricot mécanique de Courbevoie. 846
Société anonyme de tulles et dentelles de Quiévry près Caudry. 847
Union des fabricants 847
Société anonyme pour l'exploitation de l'usine Cliff de Saint-Quentin 847
— des usines et soie de Fismes. 847
Usines lainières de Malines 847
Manufacture de velours et peluches, J.-B. Martin. 848
La Vesdre 848

Chapitre XXI. — Gaz et Huiles d'éclairage

GAZ, ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE

Société anonyme française d'éclairage. 849
Compagnie générale française et continentale d'éclairage 849
Société générale d'éclairage des villes et communes. 850
— anonyme — du bassin houiller de Mons 850
Eclairage du Centre. 850
Société serbe-française d'éclairage et des voies ferrées de Belgrade. 850
Compagnie générale d'éclairage et de chauffage par le gaz 850
Société anonyme d'éclairage par le gaz et l'électricité. 851
— — impériale ottomane d'éclairage par le gaz et l'électricité. 851
— générale internationale d'éclairage par le gaz et l'électricité. 851
Fusion des gaz, société anonyme d'éclairage et de chauffage 851
Compagnie française du gaz aérogène 851
— centrale d'éclairage et de chauffage par le gaz (Eugène Lebon et Cie) . . . 852
— départementale pour l'éclairage au gaz. . 852

Compagnie elbeuvienne d'éclairage et de chauffage par le gaz et d'éclairage par l'électricité 853
— européenne d'éclairage et de chauffage par le gaz 853
— française d'éclairage et de chauffage par le gaz. 853
— — du Centre et du Midi pour l'éclairage au gaz. 853
— franco-italienne pour l'industrie et le gaz 854
— générale belge pour l'éclairage et le chauffage par le gaz. 854
— genevoise de l'industrie du gaz. 854
— internationale du gaz. 854
— madrilène d'éclairage et de chauffage par le gaz. 854
— napolitaine d'éclairage et de chauffage par le gaz. 855
— nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz. 855
— Compagnie orléanaise pour l'éclairage au gaz 855
— parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. 856
Société d'éclairage par le gaz courant (A. Delille et Cie). 856
Compagnie d'éclairage par le gaz d'Abbeville. . . 856
Société du gaz d'Aire-sur-la-Lys (A. Deplanque et Cie) 857
— d'éclairage au gaz de la ville d'Aix. . . . 857
— anonyme d'éclairage au gaz de la ville d'Aix-les-Bains. 857
— — pour l'éclairage au gaz de la ville d'Agen. 857
Société d'éclairage par le gaz de la ville d'Alais. . 857
Le gaz d'Alost. 858
Gaz de la ville d'Angers 858
Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville d'Angoulême. 858
Société d'éclairage par le gaz de la ville d'Annecy P. de Lachomette et Cie 858
Société anonyme du gaz d'Annœulin. 859
— en commandite du gaz d'Arcis-sur-Aube Prieur et Cie 859
Compagnie pour l'éclairage et le chauffage au gaz de la ville d'Arles, Sébastien de Neufville et Cie 859
Société du gaz d'Aubenas. 859
Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville d'Auch 859
Société du gaz d'Aumale et Forges-les-Eaux . . . 859
— d'éclairage par le gaz de la ville d'Autun . 860
Compagnie anonyme d'éclairage par le gaz et l'électricité pour la ville d'Avignon. 860
Société anonyme du gaz d'Ay. 860
— internationale d'éclairage par le gaz d'huile 860
Compagnie anonyme du gaz d'Issoire. 860
Société anonyme pour l'éclairage au gaz de la ville d'Orange 860
Société anonyme du gaz d'Origny Sainte-Benoite . 861
— anonyme du gaz de Bagnolo 861
Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Bayonne 861
Société du gaz de Beaujeu 861
Société du gaz de Beauvais 861
— — de Belley 862
— — de Berck-sur-Mer (A. Deplanque et Cie). 862
— anonyme pour l'éclairage par le gaz de la ville de Besançon. 862
— ottomane du gaz de Beyrouth 862
— d'éclairage au gaz de Bohain. 862
— du gaz de Bône. 862
Compagnie du gaz de Bordeaux 862
Société anonyme d'éclairage au gaz de la ville de Bourg 863
— — pour l'éclairage au gaz de la ville de Bourges 863
Compagnie du gaz de Bucarest 863
Gaz de Carcassonne. 864
Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Carpentras 864
Société du gaz de Cavaillon (Pauty et Cie). . . . 864
— anonyme d'éclairage des villes de Chalon-sur-Saône et de Mâcon 864
Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Chambéry 864
Gaz de Charolles (J. Martin et Cie) 865
Société du gaz de Châteauneuf (G. Decure et Cie) 865
Gaz de Challes. 865
Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Clermont. 865
— — — par le gaz des villes de Cognac et de Royan. 865
Société anonyme du gaz de Cogolin 866
Compagnie d'éclairage par le gaz de Commentry. . 866
Société anonyme du gaz de Concarneau. 866
— — d'éclairage et de chauffage par le gaz riche de la ville de Cosnes-sur-l'Œil. 866
— du gaz de Courville (G. Decure et Cie). . . 866
— du gaz de Desvres (A. Deplanque et Cie). . 866
Compagnie nouvelle du gaz de Déville-les-Rouen . . 867
Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Dôle. 867
— — du gaz de Feurs. 867
Gaz de Firminy et du Chambon. 867
Eclairage par le gaz de la ville de Florence. . . . 867
Compagnie du gaz de Foix. 868
Société du gaz de Fruges et Mortagne (A. Deplanque et Cie). 868
Compagnie du gaz de Gand. 868
Le gaz de Ganges. 868
Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Givors. 869
Société d'éclairage et de chauffage des villes des Harnes et de Courrière (Eichelbrenner et Cie 869
— anonyme du gaz de Jargeau. 869
— du gaz de l'Aisne et de l'Oise (A. Deplanque et Cie). 869
— anonyme du grz de l'Isle-sur-la-Sorgue. . 869
Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la banlieue de Paris. 869
Société anonyme d'éclairage, de chauffage et force motrice. 870
— d'éclairage de la ville de la Seyne (Var) et environs 870
Société anonyme du gaz de Landerneau. 870
— — du gaz de le Teil-d'Ardèche . . 870
— du gaz de Liévin, Eichelbrenner et Cie. . 870
— anonyme pour l'éclairage au gaz de la ville de Limoges. 870
Compagnie du gaz de Lyon 871
Société d'éclairage par le gaz de la ville de Lons-le-Saunier. 871
Compagnie du gaz de Lorient 871
Société anonyme du gaz de Luçon. 872
— — du gaz de Lunel 872
— — du gaz de Magny-en-Vexin . . . 872
— pour l'éclairage au gaz de Malaga 872
Compagnie du gaz de Malines 872
Société du gaz de Mantes Grignon et Cie. 872
— anonyme du gaz de Maubeuge et extensions. 872

Gaz de Mehun-sur-Yèvre 873
Compagnie du gaz et d'électricité de Melun . . . 873
Société anonyme pour l'éclairage par le gaz de la ville de Metz. 873
Compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Montauban 873
— d'éclairage par le gaz de la ville de Montbrison. 874
— pour l'éclairage par le gaz de la ville de Montluçon 874
Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Montpellier. 874
Compagnie du gaz de Mulhouse 874
— du gaz de Nancy. 875
Société anonyme d'éclairage par le gaz de Nevers. 875
— — du gaz et de l'électricité 875
Eclairage et chauffage de Nice. 875
Société d'éclairage et de chauffage de la ville de Nieux-les-Mines Eichelbrenner et Cie. . 875
— du gaz de Nouzon, Orbec et extensions A. Deplanque et Cie 876
Compagnie d'éclairage et de chauffage de Noyon et extensions, gaz et électricité 876
Société anonyme du gaz de Nuits 876
— — du gaz de Nyons. 876
— d'éclairage par le gaz des villes de Padoue Vicence, Trévise 876
Compagnie du gaz de Panissières 877
Société du gaz de Parthenay et de Saint-Calais A. Deplanque et Cie 877
— industrielle de Pauillac 877
Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la ville de Périgueux. 877
— d'éclairage au gaz de la ville de Perpignan. 877
Société anonyme de gaz de Pont-à-Mousson. . . . 878
Compagnie du gaz de Porto 878
Société anonyme du gaz de Quesnoy-sur-Deule. . 878
— pour l'éclairage par le gaz de la ville de Reims 878
Compagnie pour l'éclairage par le gaz de la ville de Rennes. 878
Société anonyme du gaz de Ribemont. 879
Compagnie d'éclairage pour le gaz de la ville de Riom 879
Société anonyme libre d'éclairage par le gaz de la ville de Rive-de-Gier. 879
— — du gaz de Rochefort 879
— — d'éclairage par le gaz des villes de Rodez, Aurillac, Cahors et Marvejols 880
— — d'éclairage par le gaz de la ville de Rouen. 880
Gaz de rue (A. Garry et Cie) 880
Société anonyme du gaz de Saint-Amand. 880
— — de l'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Chamond (Loire). . . 880
Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la ville de Saint-Germain-en-Laye. 880
Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne 881
— du gaz de Saint-Jean-de-Losne 881
— — de Saint-Just-en-Chaussée (A. Leroy et Cie) 881
— anonyme du gaz de Saint-Mihiel 881
— du gaz de Saint-Pétersbourg 881
— anonyme Saint-Quentinoise d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de distribution d'eau 882
— du gaz de Saint-Venant (A. Deplanque et Cie) 882
— anonyme du gaz de Salernes 882
— — — de Seclin 882
Gaz de Segré. 882
Société anonyme du gaz de Somain-en-Ostrevent. 882
— — — de Surgères 882
Compagnie anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Tarare. 882
Société anonyme du gaz de Tergnier-Aulnoy . . . 882
Compagnie du gaz de Tonneins (Eichelbrenner et Cie) 883
Société d'éclairage de la ville de Toulon 883
Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Tours 883
— pour l'éclairage au gaz de la ville de Troyes. 883
Société anonyme du gaz de Tulle 883
— — du gaz de Tullins à Rives 884
— d'éclairage par le gaz de Vaise-Lyon (P. de Lachomette et Cie) 884
— espagnole valencienne de services généraux, provinciaux et municipaux. 884
— fermière de la compagnie espagnole Valencienne de services généraux, provinciaux et municipaux 884
— d'éclairage au gaz de la ville de Venise. . 884
— — par le gaz de la ville de Vérone. 885
— anonyme d'éclairage et de chauffage par le gaz de la ville de Versailles et de ses environs 885
Gaz de Vichy-Cusset, Société du Bourbonnais . . 885
Société anonyme du gaz et de l'électricité de Vierzon. 886
Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Villefranche-sur-Saône 886
Société anonyme du gaz de Villeneuve-St-Georges 886
— d'éclairage au gaz de Vizille 886
Compagnie d'éclairage au gaz des villes de Voiran et Moirans. 886
Société du gaz de Wazemmes (E. Delebecque et Cie). 887
Société du gaz de Wignehies Capron et Cie. . . . 887
Eclairage au gaz des Flandres. 887
Société anonyme de l'éclairage au gaz des hauts fourneaux. — Fonderies de Marseille et des mines de Portes et Sénéchas. 887
Société du gaz des mines de Bethune, Eichelbrenner et Cie 888
— — des villes françaises 888
Compagnie d'éclairage par le gaz des villes du Mans et de Vendôme 888
Société générale des gaz du Midi. 888
— d'éclairage par le gaz de la ville du Puy. . 889
Gaz et eaux 889
Compagnie du gaz et eaux de Picardie 889
— réunies gaz et électricité à Lisbonne. . 889
— du gaz et régie cointéressée des eaux de Tunis 889
— du gaz français d'Amiens. 890
Société anonyme du gaz français du Petit-Saint-Roch 890
Gaz franco-belge Robert Lecage et Cie. 890
Gaz général de Paris Hugon et Cie. 894
Compagnie générale du gaz pour la France et l'étranger 891
Société du gaz riche de Paris 891
La Normandie, compagnie générale d'éclairage et de chauffage Levaillant et Cie 891
Compagnie générale de travaux d'éclairage et de force 892
Union des gaz 892
Société départementale d'usines à gaz Ch. Georgi et Cie. 893
Compagnie française des usines à gaz de l'Ouest . 893
Usines à gaz du Nord et de l'Est 893
Société d'exploitation des usines à gaz, eau, électricité de Semur 893
— anonyme des usines à gaz réunies 894

Société de construction et d'exploitation d'usines pour l'éclairage par le gaz Eichelbrenner et Cie 894

GAZ, APPAREILS

Société toulousaine d'appareillage gaz et eau . . . 894
Compagnie générale pour la fabrication des appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité Delafolie Bastide, Castoul aîné et Cie 894
Société française des appareils de plomberie . . . 895
— belge d'incandescence par le gaz (système Auer) 895
— française d'incandescence par le gaz (système Auer). 895
— italienne du bec Auer 895
— anonyme de l'incandescence par le gaz au Portugal (système Auer). . . 896
— — du bec Auer pour l'Europe du Nord. 896
— — d'exploitation des brevets Letourbe 896
— industrielle des compteurs. 896
Compagnie anonyme continentale pour la fabrication des compteurs à gaz et autres appareils 897
— pour la fabrication des compteurs et matériels d'usines à gaz. 897
La Couronne, société d'incandescence par le gaz . 897
Compagnie Duplex 898
Société anonyme belge d'éclairage (système Denayrouse). 898
Eclairage Denayrouse pour la France. 898
Compagnie pour l'éclairage des villes et la fabrication des compteurs et appareils divers. 898
Compagnie parisienne des Fontaines à gaz 899
(Gaget, Périchon et Cie) 899
Compagnie du gaz H. Riché. 899
Société française du Générateur à éther inexplosible 900
H. Gommeret et Cie 900
Société française de la Luciole Bruly Company. . 900
Compagnie internationale des procédés Adolphe Leigle. 900
Société du Régulateur l'Econome et des appareils d'éclairage. 900

ACÉTYLÈNE

Société nouvelle d'éclairage par l'acétylène . . . 902
— anonyme internationale de l'acétylène. . . 902
Compagnie Universelle d'acétylène. 902
Société de l'acétylène Christophe. 903
Compagnie d'Eclairage municipal d'acétylène de l'Est. 903
Compagnie française de l'acétylène dissous 903
Société Toulousaine acétylène et carbure. 903
— d'exploitation des Brevets J. Reibel. . . . 903
Le Gaz acétylène. 904
Compagnie générale d'éclairage par le gaz acétylène. 904
Compagnie urbaine d'éclairage par le gaz acetylène. 904
Société française d'éclairage et de chauffage au gaz acétylène (Paul Touze et Cie) 904
Société du Gaz Diamant. 904
— du gaz et bec acétylène 905
Compagnie du Gaz Nouveau. 905
Société des générateurs à gaz acétylène 905
— d'exploitation de la lampe de sûreté à l'acétylène « l'Inexplosible ». 905
L'Electro-Gaz 905

HUILES D'ÉCLAIRAGE

Bukowina, société anonyme française de pétroles. 906
Canada Petroleum Company. 906
Compagnie pétrolifère 906
La Continentale nouvelle 906
Société d'éclairage, de chauffage et de force motrice par l'alcool. 906
The European Petroleum Co ltd 907
Société de fourneaux à pétrole flamme bleue. . . 907
Jacques Guilbert et Cie. 907
Société des huiles minérales de Colombes 907
— anonyme de Lille et Bonnières pour l'épuration des huiles minérales 908
Lux Alba, incandescence et chauffage par l'huile de pétrole 908
Société de Naphte Koudako 908
Compagnie générale des pétroles. 908
Société anonyme belge-hollandaise des pétroles. . 908
— méridionale de pétroles 908
— nouvelle des pétroles d'Ivonicz. 909
— anonyme de la raffinerie de pétrole de Dunkerque. 909
Société des pétroles de Grosnyi (Russie) 909
Pétroles de l'Amérique du Sud. 909
Les pétroles de Prahova 909
Société des Pétroles des Andes Delort, Rochet et Cie 909
Société belge des pétroles du Canada 910
— anonyme de la raffinerie de pétrole du Nord 910
— française des pétroles et forages artésiens. 910
— des pétroles français. 910
Raffinerie française. 910
Russian Petroleum. 910
Nouvelle société du Standard russe 911
Société des terrains pétrolifères de Ropianka. . . 911

Chapitre XXII. — Glaces et Glacières

Société anonyme de la glace cristalline. 913
Glace et carafes frappées Sanitas. 913
Compagnie algérienne de glace hygiénique 913
— générale de glace hygiénique. 914
— lyonnaise de glace hygiénique 914
Société française de glace pure 914
La glacerie parisienne 914
Compagnie générale des glacières 914
Glacières de Champagne 915
Glacières de l'Est. 915
Compagnie des glacières de la Gironde. 915
Société des glacières de Monaco. 915
Société anonyme des glacières de Paris. 915
Compagnie des glacières du Moutoux 916
Société anonyme des glacières nationales 916
Les glacières normandes 916
Glacière rochelaise, Gaillard Camille et Cie. . . . 916
Société anonyme des glaçons parisiens 916
Compagnie frigorifique bruxelloise. 916
Société frigorifique et des glaces pures de Montpellier 917
— des frigorifiques et glacières de Genève. 917
Compagnie industrielle des procédés Raoul Pictet. 917
— générale pour la production du froid . 917

Chapitre XXIII. — Immeubles et Sociétés Immobilières

L'Anglo-Franco-Belge 919
Société civile des bâtiments et galeries Colbert . . 919
— anonyme Beauséjour. 919
— générale des Biens fonciers. 919
— anonyme de la Bourse de commerce de Paris. 919
— civile anonyme de la chapelle Taitbout . . 920
— civile des cités ouvrières d'Epinal. 920
— commerciale de Saint-Ouen. 920
— anonyme de construction de l'hôtel des chambres syndicales. 920
— nouvelle de construction du quartier Marbœuf. 920
— de constructions économiques 920
— anonyme de constructions modernes . . . 921
Le Cottage, société lyonnaise de maisons salubres à bon marché 921
Société générale pour la défense des expropriés pour cause d'utilité publique. 921
— lyonnaise pour la défense des expropriés pour cause d'utilité publique. 921
— anonyme de grands domaines de France, d'Algérie et de Tunisie 921
— du domaine de l'Habra et de la Macta. . . 922
— anonyme du domaine de Salvaroque . . . 922
— domaniale Algérienne 922
Le Droit humain 922
Société d'entreprises mobilières et immobilières. . 923
L'Etoile, société anonyme immobilière de la Garenne-Colombes 923
Société anonyme d'exploitation d'immeubles de la rue du Plantier 923
— anonyme d'exploitation immobilière de la rue d'Hauteville. 923
— d'expropriation pour cause d'utilité publique 923
J. Fallot et Cie 924
Société anonyme du Faubourg Saint-Honoré . . . 924
— des fermes du château de Pargny. 924
— générale foncière 924
— foncière d'Ablon Villeneuve-le-Roi. . . . 924
— foncière de Cannes et du Littoral. 925
— foncière de Dijon 925
Compagnie foncière de France. 925
Société anonyme foncière de l'hôtel Continental . . 925
— — foncière des Coteaux du bois de Boulogne et de Longchamps . . 925
Compagnie foncière des Grands-Hôtels 926
— — du Château-d'Eau. 926
— — du Golfe de Saint-Tropez . . . 926
Société foncière du Midi. 926
— — et industrielle du parc d'Aulnay . 926
Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger 926
Société foncière Franco-Tunisienne hypothécaire, immobilière et de colonisation. 927
Foncière parisienne. 927
La Fourmi immobilière. 927
Société des faubourgs de Bruxelles 927
Le Foyer villeneuvois 927
Société anonyme des Francs-bourgeois. 928
— — Beauvaisine d'habitations à bon marché 928
— bordelaise des habitations à bon marché . 928
— caennaise d'habitations à bon marché . . 928
— coopérative elbeuvienne d'habitations à bon marché 928
— lilloise des habitations à bon marché. . . 928
Société Saint-Quentinoise des habitations à bon marché 928
— tourangelle de construction d'habitations à bon marché 929
— anonyme des habitations à bon marché de Charleville . . 929
— — — à bon marché de Clichy 929
— — — à bon marché de Longwy . . . 929
— d'habitations économiques 929
— anonyme des habitations économiques de Saint-Denis . 929
— — — modernes d'Hellemmes . . . 930
— — — modernes de Lesquin. 930
— — — ouvrières de Douai 930
Société des habitations ouvrières de Lunéville. . . 930
— anonyme des habitations ouvrières de Passy-Auteuil 930
— — de l'Hôtel Coislin 931
— — de l'Hôtel de la Reynière. 931
— de l'Hôtel du quai d'Orsay. 931
Compagnie générale d'immeubles 931
Société anonyme des immeubles de Chaillot. . . . 931
— des immeubles de France. 932
— civile des obligataires de la société des immeubles de France 932
— anonyme des immeubles de l'avenue de Saint-Ouen et du passage Moncey. . . . 932
— de l'immeuble de la crèche Sainte-Amélie de Neuilly. 933
Compagnie des immeubles de la plaine Monceau. . 933
Société anonyme des immeubles de la rue de Paris. 933
— de l'immeuble de la rue de Rocroy. . . . 933
— anonyme de l'immeuble de la rue de Tocqueville, 85. 933
— des immeubles de la rue Monceau et du boulevard de Courcelles. 933
— des immeubles de Parc. 934
— anonyme des immeubles de Saint-Paul. . 934
— — des immeubles du Cours de Bercy. 934
Les immeubles du Loiret. 934
Société pour l'acquisition et l'exploitation d'immeubles en tous pays 935
Société anonyme des immeubles, faïenceries et verreries de Bordeaux-Bacalan. 935
— anonyme des immeubles faubourg Saint-Honoré 935
— anonyme de l'immeuble faubourg Saint-Honoré, nos 222 et 224. 935
— des immeubles propres à l'éducation et à la récréation de la jeunesse. 935
— anonyme des immeubles rue Vaugirard, nos 96 et autres 935
— anonyme des immeubles Saint-Joseph . . 936
L'Immobilière 936
Société anonyme immobilière 936
— centrale immobilière. 936
Compagnie générale immobilière. 936
— nationale immobilière 936
Société anonyme immobilière algérienne et tunisienne. 937
— immobilière d'Algérie 937
— — d'Anvers 937
— — d'Athis-Mons 938

Société immobilière d'Auteuil dite de Saint-Thomas. 938
— — d'Avignon. 938
— anonyme immobilière d'Ennequin. 938
Compagnie immobilière de Belgique. 938
Société immobilière de Carnières 939
— — de Charonne 939
— anonyme immobilière de Choulans 939
— — — de Compiègne. . . . 939
— — — de Corbeil 939
— immobilière de Dieppe 939
— anonyme immobilière de Digne. 939
L'immobilière de Fesches-le-Châtel 939
Société anonyme immobilière de Gentilly. 940
— — — de Grand-Lebrun. . 940
— — — de Jeanne-d'Arc. . . 940
— — — de Juvisy. 940
Compagnie immobilière de l'arrondissement de Valenciennes. 940
Société immobilière de l'Asile de la Sainte-Famille 940
— civile immobilière de l'Asile de Notre-Dame de Bon-Secours. 941
— immobilière de l'avenue de Saxe 941
— anonyme immobilière de l'avenue de Versailles 941
— immobilière de l'épicerie française 941
— anonyme immobilière de l'Etoile 941
— immobilière de l'externat de la rue Franklin. 941
— — de la banlieue de Lyon 942
— anonyme immobilière de la Côte-d'Or . . 942
— — — de la Croix-des-Gardes 942
— — — de la Nièvre 942
— immobilière de Langres 942
— — de la rue Auber. 942
— — de la rue Béchevelin. 943
— — de la rue Bossuet 943
— — de la rue de Bourgogne . . . 943
— civile immobilière de la rue de Lille. . . . 943
— immobilière de la rue de Maubeuge. . . . 943
— anonyme immobilière de la rue de Milan, n° 16 944
— immobilière de la rue de Sèze 944
— — de la rue des Epinettes. . . . 944
Société anonyme immobilière de la rue des Saint-Pères 944
— immobilière de la rue du Parc-Royal. . . 944
— anonyme immobilière de la rue du Port à Lormont 944
— anonyme immobilière de la rue du Sergent-Bauchat 945
— anonyme immobilière à capital variable de la rue Emile-Renouf 945
— immobilière de la rue Faidherbe. 945
— — de la rue Gauthey 945
— — de la rue Legendre. 945
— anonyme immobilière de la rue Marais. . . 946
— immobilière de la rue Monsieur. 946
— — de la rue Nicolo 946
— anonyme immobilière de la rue Nitot. . . 946
— civile immobilière de la rue Ponsardin. . . 946
— anonyme immobilière de la rue Saint-Didier. 947
— — — de la rue Saint-Jacques. 947
— immobilière de la rue Saint-Julien d'Angers. 947
— — de la Seine. 947
— anonyme immobilière de Levallois-Perret. 948
— — — de Longchamps . . 948
— — — de Loos. 948
— — — de Malo-les-Bains. . 948
— civile immobilière de Maranville 948
— immobilière de Néris-les-Bains 949
— — de Nice. 949
— anonyme immobilière de Notre-Dame de la Pinède 949

Société anonyme immobilière de Notre-Dame-de-Lorette. 949
— immobilière de Paris 950
— — de Poitiers 950
— — de Rennes 950
— anonyme immobilière de Roye. 950
— — — de Saint-Antoine . 950
— — — de St-Bonaventure. 951
— immobilière de Saint-Denis. 951
— anonyme immobilière de Saint-Genès. . . 951
— immobilière de Saint-Germain-en-Laye. . 951
— anonyme immobilière de Saint-Honoré-d'Eylau. 951
— immobilière de Saint-Jacut-de-la-Mer. . . 951
— — de Saint-Laurent-sur-Sèvre. . 951
— — des écoles de Sainte-Marie-des-Batignolles. 952
— anonyme immobilière de Saint-Maur-de-Glanfeuil. 952
— immobilière de Seine-et-Oise. 952
— anonyme immobilière de Surennes-la-Providence. 952
— générale immobilière de travaux d'utilité publique et agricoles. 952
— anonyme immobilière de Trivaux. 952
— — — de Villepinte. . . . 953
— immobilière des Capucines. 953
— anonyme immobilière des casinos de Royan 953
— immobilière des cercles catholiques d'ouvriers d'Angers. 953
Société immobilière des écoles libres Saint-Lambert et Necker. 953
— anonyme immobilière des établissements de Mme veuve Eugène Schneider. . . . 953
— immobilière des Grandes Carrières. . . . 954
— civile immobilière des Pyrénées. 954
— immobilière des rues de Madagascar et de Wattignies. 954
— immobilière des terrains nord-est de l'île de Puteaux. 954
— anonyme immobilière du Béarn. 954
— civile immobilière du Cateau. 955
— immobilière du Grand-Orient de France. . 955
— d'exploitation immobilière du xve arrondissement. 955
— départementale immobilière du Loiret. . . 955
— anonyme immobilière du Moulleau et des pêcheries de l'Océan. 955
— immobilière du Nord de la France. 955
— anonyme immobilière du passage Marceau. 963
— — — du Point-du-Jour. . 956
Compagnie immobilière du 1er arrondissement. . 956
Société immobilière du quartier de Bellecombe. . 956
— — — de la citadelle d'Hanoï. . . 957
— — — Saint-Marcel. . . 957
— — du square de l'Opéra. . . . 957
— — du Sud-Est. 957
— — du Trocadéro et de Passy. . . 957
— — et agricole de l'Harrach. . . 958
— — et agricole de la place Dieu-Lumière. 958
Société immobilière Fénelon 958
— civile anonyme immobilière française . . . 959
— immobilière française de Monte-Carlo. . . 959
— — grenobloise toulousaine. . . . 959
— — hospitalière de Notre-Dame de Lourdes 959
— anonyme immobilière l'Avenir 959
— — — la Protectrice. . . . 980
— civile immobilière Léopold de Nancy . . . 960
— immobilière marseillaise. 960
— — Mutuelle 960

Société immobilière Nord-africaine. 960
— — pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles. . . . 960
— anonyme immobilière Saint-Micheloise . . 961
— — — Stéphano-Lyonnaise. 961
— immobilière valenciennoise. 961
— anonyme de la Baule. 961
La Lorraine. 962
Compagnie du littoral de la Méditerranée. 962
Société anonyme pour l'acquisition et l'exploitation d'un local de réunion à Montbouton. . . 962
— havraise des logements économiques. . . . 962
— anonyme des logements économiques de Saint-Etienne 963
— — des logements économiques et d'alimentation. 963
— lyonnaise de maisons de famille 963
— des maisons de rapport 963
— — ouvrières de Port-de-Bouc. . 964
Société anonyme des maisons ouvrières du faubourg Saint-Maurice 964
La Mantéga, A. Bisseuil et Cie 964
Société civile anonyme Mesnard-Bellissen. 964
— anonyme mobilière et immobilière des facultés libres de l'Ouest 964
— civile particulière de Notre-Dame de Marseille 964
— anonyme des nouvelles rues de la ville de Nimes 965
— des nouveaux quartiers de Paris 965
La nouvelle jetée-promenade de Nice 965
Société parisienne immobilière. 965
La participation immobilière 965
La petite propriété foncière 965
Société anonyme de placements sur immeubles dans le XVe arrondissement de Paris. 966
— — du Ier arrondissement de Paris. . 966
— civile des propriétaires du théâtre du Gymnase dramatique 966
Société de la Propriété 966
La propriété, Le Boucher, Patiny et Cie 967
Société orléanaise du quartier du Châtelet 967
— du quartier Grolée 967
La rente foncière 967
Société de la rue de la Bourse 968
— anonyme de la rue impériale de Lyon. . . 968
La ruche roubaisienne 968
Société anonyme de Saint-Antoine 969
— — de Saint-Denis. 969
— — de Sainte-Geneviève 969
— de Saint-Martin-de-Laval 969
— anonyme de la salle des fêtes de Nogent-le-Rotrou 969
Nouvelle société de la Salle du Val-aux-Clercs. . 969
Société anonyme de la Salle Ozanam. 970
— Péreire. 970
— pour favoriser les constructions par paiements mensuels. 970
Société civile du temple Maçonnique du XIVe arrondissement de Paris. 971
— anonyme des terrains de Bellevue. . . . 971
— — — de la Méditerranée. 971
— — — de la rue du Retrait 971
— — — de Montmartre. . . 971
— — — de Queyries. . . . 971
— civile des terrains du chemin de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône 972
— des terrains et des eaux du Vésinet d'Anterroches et Cie. 972
— anonyme des terrains et habitations à bon marché. 972
— des terrains et immeubles de l'avenue Sainte-Foy. 972
— anonyme des terrains et vapeurs de Carteret. 973
L'Union immobilière des Capitalistes. 973
— Riveraine 973
Société des villas d'Argelès-Cazost. 973

Chapitre XXIV. — **Métallurgie**

ACIÉRIES, FONDERIES, FORGES HAUTS-FOURNEAUX

Société anonyme des aciéries d'Angleur 975
— — des aciéries de France 975
— des aciéries de Longwy 976
— anonyme des aciéries de Micheville. . . . 976
Aciéries et Forges de Firminy. 977
— et forges de Lorette, Russery, Verdié et Cie. 977
Société des aciéries, forges et ateliers de machines de Briansk. 977
Aciéries, hauts-fourneaux et forges de Trignac. . 988
Société générale des aciers fins. 978
— des aciers Levoz. 978
Compagnie d'Aguilas 978
Ateliers et fonderies de Puertollano 979
Chantiers navals, ateliers et fonderies de Nicolaieff. 979
Société Delmas et Cie. 980
— Ed. Guérin et Cie. 980
— française d'électro-métallurgie 980
— anonyme électro-métallurgique française . 980
— nouvelle des établissements de l'Horme et de la Buire. 980
Compagnie des établissements Lazare-Weiller . . 980
Société des établissements métallurgiques de A. Durenne. 984
Etablissements métallurgiques de Ferrière-La-Grande 981
— — de Vienne 982
Société Ermack. 982
— anonyme de la fabrique de fer de Charleroi 982
Fabrique de fer de Maubeuge. 982
Fers et aciers Robert, G. Robert et Cie. 982
La Filiale belge-néerlandaise d'aluminium. . . . 983
Fonderie ardennaise 983
Société de fonderie artistique. 983
Les fonderies d'acier du Nord. 983
Société des fonderies de cuivre de Lyon, Mâcon et Paris, Thevenin frères, L. Séguin et Cie. . . . 984
Fonderie de fer de Bellevue. 984
— — de la Madeleine d'Evreux 984
La fonderie de l'Epeule 985
Société anonyme de la fonderie de la Péreuse . . 985
Fonderie du faubourg de Paris 985
Société nouvelle des fonderies et ateliers de construction de Fourchambault et La Pique 985
Fonderies et ateliers de construction de Haraucourt. 985
Société anonyme des fonderies et ateliers de construction de Tusey 986

Société ardennaise de fonderie et de construction. 986
Fonderie et fabrique de serrures Lecellier. 986
Société anonyme des fonderies et forges de Crans. 986
Fonderies et forges de Saint-Joseph. 986
— et laminoirs de Biache-Saint-Vaset Hescher, Ghesquières et Cie. 987
Compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne. 987
Société d'exploitation des anciennes fonderies Voruz. 987
Compagnie des forges d'Audincourt et dépendances. 988
Société anonyme des Forges d'Aiseau 988
Forges d'Eich, Metz et Cie. 988
Forges d'Entre-deux-Bois. 988
— de Bologne, manufacture de coutellerie . . 989
Compagnie des forges de Champagne et du canal de Saint-Dizier à Wassy. 989
— — de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons 989
Forges de Clabecq 989
Société anonyme des forges de Douai 990
Forges de Milourd 990
Société anonyme des forges de Sedan 990
— — — de Vireux-Molhain . . 990
— des forges et aciéries d'Ekatérinoslaw. . . 990
— anonyme des forges et acieries de Basse-Indre. . 991
— — — — de Huta-Bankowa . 991
— — — — de La Kama 991
Compagnie des forges et aciéries du Chambon-Feugerolles (Claudinon et Cie) 992
Société des forges et aciéries du Donetz 992
Forges et aciéries du Nord et de l'Est. 992
Société anonyme des forges et ateliers de construction de Saint-Chamond 993
Forges et ateliers de la Chaléassière (Biétrix, Leflaive, Nicolet et Cie). 993
Société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée. 993
— — — et clouteries des Ardennes 994
Forges et clouteries françaises. 994
Société anonyme des forges et fonderies de Montataire. 994
— des forges et laminoirs de Baume à Haine-Saint-Pierre 994
— anonyme des forges et laminoirs de l'Alliance à Charleroi 995
— anonyme des forges et laminoirs de l'Aube 995
Forges et laminoirs de Saint-Amand. 995
— — de Saint-Victor 995
Société anonyme des forges et tréfileries de Toulouse. 996
— des forges, fonderies et hauts fourneaux de Messempré, Carignan (Boutmy et Cie) . 996
— anonyme des forges Saint-Roch-lès-Amiens 996
— — — usines et fonderies de Haine-Saint-Pierre . 996
— — des grosses forges des Hauchies à Marcinelle 996
Gustave Dumont et Cie. 996
Hauts fourneaux de Biclaïa 997
Société anonyme des hauts-fourneaux de Labouheyre 997
— — — de la Chiers. 997
Hauts-fourneaux de la Moselle. 998
— de Longwy (F. de Saintignon et Cie) 998
Société anonyme des hauts-fourneaux de Maubeuge 998
— — — de Pauillac . 998
— — — de Rumelange. . . 999
Hauts-fourneaux de Toula 999
— du sud de Chatelineau. 999
Société anonyme des hauts-fourneaux et aciéries d'Athus 999

Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de Brousseval 1000
Compagnie des hauts-fourneaux et fonderies de Givors (Prénat, de la Rochette et Cie) 1000
Société anonyme des hauts-fourneaux et fonderies de la Louvière. 1000
— — des hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson. 1001
— — des hauts-fourneaux et fonderies du Val-d'Osne 1001
— des hauts-fourneaux et forges d'Allevard (Pinat et Cie) 1001
— anonyme des hauts-fournaux et forges de Dudelange (Luxembourg) . . 1001
— — des hauts-fourneaux et forges de Villerupt-Lavaldieu. 1001
— — des hauts-fourneaux et mines d'Autun-le-Tiche 1002
Hauts-fourneaux et mines de Halanzy 1002
Société anonyme des hauts-fourneaux, fonderies et forges de Franche-Comté. 1002
— — des fourneaux, fonderies et mines de Musson. 1003
— des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin 1003
Compagnie des hauts-fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer 1004
Hauts-fourneaux, forges et aciéries de Malaga . . 1004
Société anonyme des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Pompey. 1004
— des hauts-fourneaux, forges et aciéries de Thy-le-Château et Marcinelle 1005
— anonyme des hauts-fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn. 1005
Société générale des hauts-fourneaux, forges et aciéries en Russie. 1005
Hauts-fourneaux lorrains Aumetz-la-Paix 1006
Société anonyme pour l'industrie métallurgique en Russie. 1006
— industrielle et métallurgique du Caucase. . 1005
— anonyme des Laminoirs et usines de l'Espérance 1006
— — — hauts-fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence 1007
Compagnie des Landes 1007
Société anonyme lorraine industrielle 1007
— — de Marcinelle et Couillet 1007
— — métallurgique d'Aubrives et Villerupt. 1008
— — — d'Espérance Longdoz 1008
— métallurgique de Boom. 1008
— — de Champigneulles et Neuves-Maisons. 1008
— — de Gorcy 1009
— — de l'Ariège 1009
— — de l'Escaut 1009
— — de l'Est. 1010
— — de l'Oural-Volga 1010
— — de Sambre-et-Moselle. . . . 1010
— — de Senelle-Maubeuge. . . . 1011
— — de Taganrog. 1011
Compagnie métallurgique de Verchny-Donié-provsk 1011
Société métallurgique des Laminoirs de l'Est. . . 1011
Compagnie russo-belge la Métallurgique du Nord. 1012
Société métallurgique du Périgord. 1012
— anonyme métallurgique et chimique du Nord. 1012
— métallurgique et minière de l'Indo-Chine . 1012
— française de métallurgie hydro-électrochimique 1013

Compagnie française des métaux. 1013
Société anonyme d'Ougrée. 1013
Providence russe à Marioupoul 1014
Société anonyme des tôleries d'Anvers. 1014
— — — de Constantinowka . 1014
Usines, boulonneries et fonderies de La Louvière. 1014
Société par actions des usines d'Aix-la-Chapelle . 1014
— anonyme des usines d'Azac réunies par Etauliers (Gironde) 1015
— — des usines de Bonehill à Marchienne-au-Pont. 1015
— — des usines de Mazières. 1015
— — — de Monceret. 1015
— — — de Rozières. 1015
— des usines et fonderies de Beaume et Marpent 1016
Usines et fonderies de Saint-Ouen-Vendôme. . . . 1016
Société anonyme des usines franco-russes 1016
— des usines métallurgiques et mines de Kertch. 1016
— de l'usine Saint-Eloi (A. Collignon et Cie). 1017
— anonyme de Vezin-Aulnoye. 1017

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

Société anonyme des anciens chantiers et ateliers Labat et Limousin 1018
Antoine Fêtu-Defiez et Jacques Deliège-Requile. . 1018
Société française d'appareils à vapeur 1018
— — d'applications mécaniques et électriques 1018
Société anonyme des ateliers de chaudronnerie du Var 1019
— — — de construction de Boussu 1019
— — — de construction de Dijon. 1019
Ateliers de construction de Hal 1019
— — de la Madeleine-Lez-Lille. 1020
Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse à Ougrée. . 1020
— — — de construction de Malines 1020
— des ateliers de construction du Nord de la France. 1021
Ateliers de construction et de chaudronnerie. . . 1021
— — et fonderie de Castres . . 1021
Société anonyme des ateliers de construction, forges et aciéries de Bruges. 1021
Ateliers de constructions mécaniques de Reims. . 1022
Société anonyme des ateliers de constructions mécaniques, fonderie et chaudronnerie 1022
— — des anciens ateliers de construction van den Kerchove 1022
Ateliers de décolletage de Plessis-Trévise 1022
— de Kharkoff. 1023
Société anonyme des ateliers et chantiers de la Loire. 1023
— — — — de Normandie . . . 1023
— — — et charpentes métalliques et serrurerie. 1023
— — — fonderies et chantiers navals de Wiborg. 1024
Les ateliers franco-russes 1024
Société anonyme des ateliers Nicaise et Delcuve . 1024
Ateliers Montbrisonnais de construction mécanique. 1025
Société des ateliers Powel. 1025
— anonyme des ateliers Thomé-Génot. . . . 1025
Compagnie française Rabcok et Vilcox. 1025
Anciens établissements Barrière L. Barrière et Cie 1025
Bouchacourt et Cie. 1025
Société anonyme les boulonneries de Liège. . . . 1026
Boulonnerie et ferronnerie de Thiant 1026
Boulonneries et tréfileries de Varsovie 1026
Les boulonneries franco-russes 1026
Manufacture ardennaise de boulons et ferrures de wagons. 1027
Société en commandite par actions H. Brulé et Cie 1027
Caillard et Cie. 1027
Société anonyme Célestin Martin. 1027
— des chantiers et ateliers de la Gironde. . . 1027
Chantiers maritimes de Bordeaux 1027
— nantais de constructions maritimes. . . 1028
Société française des chaudières à vapeur 1028
— anonyme de la grande chaudronnerie lorraine. 1028
Société des chéneaux et tuyaux en fonte. 1028
Comptoir des poutrelles. 1028
Compagnie générale de construction 1028
Société nouvelle de constructions (système Tollet). 1029
Constructions d'appareils hydrauliques et d'éclairage public 1029
Société de constructions de Levallois-Perret. . . 1029
Compagnie des constructions démontables et hygiéniques 1030
Société anonyme de constructions de machines . . 1030
Société anonyme franco-belge pour la construction de machines et matériel de chemins de fer 1030
— de construction des Batignolles. 1030
— — et de location d'appareils élévatoires 1030
— anonyme de construction et des ateliers de Willebroeck. 1030
Compagnie franco-américaine de constructions mécaniques. 1031
Société française de constructions mécaniques . . 1031
— anonyme des établissements de constructions mécaniques Carion-Delmotte . . 1032
— alsacienne de constructions mécaniques de Belfort. 1032
— de constructions mécaniques de Buzet-sur-Tarn. 1032
— anonyme de constructions mécaniques de Saint-Quentin 1032
— de constructions mécaniques du Midi de la Russie 1032
— anonyme de constructions mécaniques et maritimes de Boulogne-sur-Mer 1033
— française de constructions portatives et transformables 1033
— anonyme de travaux Dyle et Bacalan . . . 1033
Elévateur propulseur pneumatique à marche continue 1034
Société anonyme pour l'exploitation d'engins graisseurs à alimentation pneumatique 1034
— — d'entreprises et de constructions de machines 1084
Entreprise générale de travaux et fonçage de puits, études et travaux de mines. 1034
Escaut et Meuse. 1034
Société anonyme des établissements Adolphe Janssens 1034
— — d'exploitation des établissements Bailly. 1035
— nouvelle des établissements Decauville aîné. 1035
— anonyme des établissements Halot 1035
— des établissements Henry Lepaute. 1036
— anonyme des anciens établissements Hotchkiss et Cie. 1036
Etablissements Piéper. 1036
Société anonyme des établissements Protte. . . . 1036
— française pour la fabrication des tubes. . . 1036
Compagnie de Fives-Lille 1037

Forges et clouteries réunies de Mohon (Lefort et Cie). 1037
Société pour la construction de fours à cornues inclinées. 1037
— générale des freins Lipkowski. 1038
— des freins Soulerin. 1038
— anonyme La Gallia. 1038
— des générateurs à vaporisation instantanée 1038
— — Belleville (Delaunay-Belleville et Cie). 1038
— — Mathot 1038
— — Paxman. 1039
Gustave Raty et Cie. 1039
L'Industrie. 1039
Société industrielle de Paris. 1039
— John Cockerill. 1040
— anonyme des laminoirs à tubes. 1040
Laminoirs de l'Ourthe. 1040
Société générale de location de locomobiles. . . . 1041
Compagnie continentale d'exploitation des locomotives sans foyer. 1041
— française de matériel de chemins de fer 1041
Société de matériel de chemins de fer du Haut Volga. 1041
— lyonnaise de mécanique d'électricité (Etablissements Flaud et Cohendet). 1042
— anonyme des mécaniques Verdol. 1042
La Métallurgique. 1042
Société française métallurgique (Procédés Griffin). 1042
— anonyme — austro-belge . . . 1043
— métallurgique d'estampage du Donetz. . . 1043
— française métallurgique de Chlewiska. . . 1043
— belge métallurgique de fabrication des corps creux 1043
— métallurgique de Montbard. 1044
— — dnièprowienne du Midi de la Russie 1044
Compagnie des moteurs à gaz et constructions mécaniques. 1044
Société des moteurs Cobron et Brillié. 1044
Compagnie des moteurs Niel. 1045
Société française des moteurs R. Diesel à combustion intérieure. 1045
Compagnie industrielle du platine. 1045
Société française des pompes Wortington. 1045
— des ponts et travaux en fer. 1045
— des procédés Harvey. 1046
M. Rondet, Schor et Cie. 1046
Société anonyme de Saint-Léonard. 1046
— — Sauveur. 1046
Schneider et Cie 1047
Les Serruriers constructeurs 1047
La Stella. 1047
Teissèdre et Cie 1047
Société anonyme de transmission, transport et traction 1047
— anonyme des tubes de Valenciennes . . . 1048
— anonyme du Temple. 1048
Usines à cuivre d'Hemixen. 1048
Société des usines A.-E. Decouflé 1048
— anonyme des usines Bouhey 1048
— des usines de limes, râpes et outils de Trablaine. 1049
Usine du Phénix 1049
Société des usines Pocok 1049
Société anonyme des usines Wattelar-Francq. . . 1049
Visserie du Nord. 1049
Société anonyme des wagons tubulaires 1050

SOCIÉTÉS DIVERSES

Société anonyme des alliages Cothias. 1051
— française d'alliages de métaux 1051
L'alumine et ses dérivés. 1051
L'aluminium Castanet. 1052
Société anonyme de l'appareil contrôleur. 1052
— universelle des appareils contrôleurs . . . 1052
— anonyme des appareils de contrôle et de comptabilité automatique 1052
Manufacture française d'appareils de précision . . 1053
Compagnie générale des appareils économiques . . 1053
Société française des bascules automatiques. . . . 1053
Compagnie française du Bi-Métal 1053
Société française de fabrication de boites métalliques. 1054
Boulte-Larbodière et Cie 1054
Le Bronze Blanc 1054
Société des chaînes en acier sans soudure 1054
Les Chaudronneries du Nord de la France 1054
Compagnie des clous (Au Soleil) 1054
Agence commerciale de la clouterie, fil de fer . . 1054
Clouteries mécaniques de la Pipée (Dechambenoit et Cie) 1055
Société des cuivres de France 1055
Comptoir des essieux. 1055
Etablissements Jean Bar 1055
Société anonyme des fermetures incrochetables. . 1055
Le Ferro-Nickel 1056
Comptoir des fers 1056
Société du comptoir pour favoriser l'exportation des fontes moulées. 1056
Compagnie générale des fourneaux modernes. . . 1056
Société anonyme de galvanisation automatique . . 1056
— industrielle de Creil 1056
— — de Delle 1057
Laurent frères et beau-frère, fabrique de quincaillerie-serrurerie. 1057
Compagnie française du métal déployé 1057
Société française des moteurs économiques 1057
La Néo-Métallurgie. 1057
Société française du nickel et de l'aluminium . . . 1058
— — des ornements en zinc, cuivre, tôle et plomb 1058
Manufacture française d'outils 1058
Société du poêle Besson. 1059
Le Poêle universel 1059
Manufacture française de porte-plumes et œillets métalliques 1059
Société Poure O'Kelly et Cie. 1059
— des produits métalliques de Sens. 1060
— anonyme des réservoirs de chasse à deux débits. 1060
Comptoir des ressorts de carrosserie 1060
C.-A. Rozier et Cie. 1060
Syndicat métallurgique 1060
Société nouvelle du comptoir des tôles et larges-plats. 1061
Tréfileries de l'Ouest 1061
Société de tréfilerie franco-espagnole. 1061
Trust métallurgique belge-français. 1061
Comptoir des vieux métaux et des résidus métallurgiques 1061

Chapitre XXV. — **Mines**

AGGLOMÉRÉS, CHARBONNAGES, HOUILLÈRES, FER

Société des agglomérés de houille de Poissy . . . 1063
— anonyme des agglomérés du Centre et de l'Est 1063
Agglomérés réunis du bassin de Charleroi. 1063
Compagnie générale des asphaltes de France . . . 1064
Société anonyme du Ban Lafaverge 1064
— d'études du bassin houiller d'Herment et Sauvagnat 1064
— Carboneras de Pola-de-Lena 1064
Compagnie de charbonnages belges 1065
Société anonyme des charbonnages Corbeau. . . . 1065
— — des charbonnages Dahlbusch. . . 1065
— — des charbonnages d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng. 1065
— — du charbonnage d'Aise au Presles 1066
— — des charbonnages d'Amercœur . . 1066
Compagnie du charbonnage d'Arsimont. 1066
Société anonyme du charbonnage d'Ormont. . . . 1066
— — des charbonnages de Bernissart . 1067
Charbonnages de Bielaïa 1067
— de Bonne-Espérance. 1067
Société anonyme des charbonnages de Bonne-Espérance et Batterie 1067
Société anonyme des charbonnages de Bonne-Fin . 1068
— des charbonnages de Bray-Maurage et Boussit. 1068
— anonyme des charbonnages de Courcelles-Nord 1068
— anonyme du charbonnage de Cowette-Rufin 1069
— — des charbonnages de Fontaine-l'Evêque. 1069
— — franco-belge du charbonnage de Forte-Taille. 1069
— — des charbonnages de Gosson-Lagasse 1069
— — des charbonnages de Grand-Conty et Spinois 1070
— — des charbonnages de Haine-Saint-Pierre et La Hestre 1070
Charbonnages de Ham-sur-Sambre et Moustier. . 1070
— de Hautebise 1070
Société anonyme des charbonnages de Herve-Vergifosse 1071
Société anonyme des charbonnages de l'Espérance et Bonne-Fortune. 1071
Société anonyme des charbonnages de la Grande-Bacnure. 1071
Société anonyme des charbonnages de la grande machine à feu de Dour. 1071
Société anonyme des charbonnages de La Haye. . 1072
— des charbonnages de la Loire. Mines d'anthracite 1072
Charbonnage de La Lougan 1072
Société anonyme des charbonnages de la Louvière et Sart-Longchamps 1073
Société anonyme des charbonnages de Lonette. . . 1073
— — des charbonnages de Maireux et Bas-Bois. 1073
Société anonyme des charbonnages de Marihaye. . 1073
— — de Masses-Diarbois. 1074
Charbonnages de Monceau, Bayemont et Chauw-à-Roc. 1074
Société anonyme des charbonnages de Monceau-Fontaine et du Martinet. 1074
Société des charbonnages de Nikitowka. 1075
Société anonyme des charbonnages de Noël-Sart-Culpart. . . 1075
— — — de Patience et Beaujonc. . 1075
Compagnie des charbonnages de Pobedenko . . . 1076
Société anonyme des charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes et Sainte-Aldegonde 1076
— — des charbonnages de Rikowki. 1076
— — — de Sacré-Madame . 1076
Société des charbonnages de Saint-Zacharie. . . . 1076
Compagnie des charbonnages de Singles. 1077
Charbonnages de Trifail. 1077
Société de charbonnages de Vimy. 1077
— anonyme des charbonnages de Werister. . 1077
— nouvelle — des Bouches-du-Rhône . . . 1078
— anonyme des charbonnages des Chevalières de Dour 1078
Charbonnages des Kessales. 1079
Société des charbonnages des produits du Flénu . 1079
— anonyme du charbonnage des Vingt-Quatre actions 1079
— — des charbonnages des Viviers réunis. . . 1079
— — — du Bois-d'Avroy. . . . 1079
— — — du Bois de St-Ghislain. . 1080
— — — du Borinage central à pâturages . . 1080
— — — du Carabinier. 1080
— belge pour l'exploitation des charbonnages du centre de Donetz 1081
Charbonnage du Grand Mambourg et Sablonnière 1081
Société anonyme des charbonnages du Hasard. . . 1081
— — — du Houssu. . . 1081
— des charbonnages du levant du Flénu. . . 1082
— anonyme des charbonnages du midi de Mons 1082
— — — du nord de Charleroi. 1082
Charbonnages du Nord du Flénu. 1083
Société anonyme des charbonnages du Poirier . . 1083
— — — du Rieu-du-Cœur et de la Boule réunis . . 1083
— — des charbonnages du Trieu-Kaisin 1083
— française des charbonnages du Tonkin . . 1084
Charbonnages hongrois d'Urikany. 1084
Société anonyme des charbonnages, mines et usines de Sosnowice 1084
Charbonnages réunis de Charleroi. 1085
Société anonyme des charbonnages réunis de la Concorde. 1085
— — — réunis de la Minerie . 1085
Société anonyme des charbonnages réunis de Roton-Farcienne, Baulet et Oignies-Aiseau 1085
Charbonnages réunis du midi de la Russie 1086
Société anonyme des charbonnages unis de l'ouest de Mons. 1086
Charbonnages nord-ouest de Bohême-Fakeneau . 1087
Société anonyme des charbonnages Prokhorow. . 1087
Compagnie charbonnière de Pinkafo 1087

Compagnie des charbons et briquettes de Blanzy et de l'Ouest 1087
Société anonyme de Commentry-Fourchambault et Decazeville 1087
Société anonyme du Couchant-du-Flénu. 1088
Compagnie de Ferfay-Cauchy 1088
Société générale de houille et agglomérés. 1088
Compagnie anonyme des houillères d'Ahun. . . . 1089
Société anonyme des houillères d'Anderlues . . . 1089
Compagnie houillère de Banne. 1089
Société anonyme franco-russe des houillères de Berestow 1089
Houillères de Bessèges 1090
Société française et italienne des houillères de Dombrowa. 1090
Société houillère de Flines-lez-Raches 1090
— des houillères de la Croizette-sur-Bouble . 1090
— anonyme des houillères de la Haute-Loire . 1091
— houillère de Liévin 1091
— anonyme des houillères de Messeix 1091
— — des houillères de Montrambert et de la Béraudière 1091
— — des houillères de Rive-de-Gier . . 1092
— — des houillères de Rochebelle . . . 1092
— des houillères de Ronchamp 1093
— anonyme des houillères de Saint-Etienne. . 1093
— houillère de Thivencelles. 1093
Houillères de Tkwibouly 1093
Compagnie houillère des Pyrénées. 1093
Société anonyme des houillères et du chemin de fer d'Epinac 1094
Société anonyme de l'industrie houillère et métallurgique dans le Donetz 1094
Compagnie houillère et métallurgique de Novo-Pavlovka 1094
Compagnie houillère et métallurgique du nord-est du Donetz 1095
Société anonyme des houillères unies du bassin de Charleroi 1095
Société d'industrie houillère de la Russie méridionale 1095
Société d'industrie minière des mines d'Ekaterinovka. 1095
Société de Marles 30 0/0 1096
Compagnie métallurgique et charbonnière de Bulgarie 1096
Société anonyme des minerais de fer de Krivoï-Rog. 1096
Société anonyme des minerais de fer hématite du Djebel-Anini. 1096
Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-El-Hadid 1097
Société anonyme des mines d'Albi 1097
Syndicat des mines d'Alloue et d'Ambernac. . . 1097
Compagnie des mines d'Aniche. 1098
Société anonyme des mines d'Annezin. 1098
Mines d'anthracite de Communay. 1098
Société anonyme des mines d'anthracite de la Tarentaise 1098
Compagnie des mines d'Anzin. 1099
— des mines d'Azincourt et des fours à coke du Nord. 1099
— des mines de Béthune. 1099
Mines de bitume et d'asphalte du Centre 1099
Société des mines de Bourbon-Saint-Hilaire . . 1100
— — de Bruay 1100
Compagnie des mines de Campagnac. 1100
Société anonyme des mines de Carmaux. 1101
— — — de Carvin. 1101
— — — de Champagnac . . . 1101
— — — de charbon de Puertollano. 1102
— — — de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. 1102
Compagnie des mines de Charbonnier. 1102
Société des mines de Chizeuil. 1102
Compagnie des mines de Comberedonde. 1102
Société anonyme des mines de Czeladz. 1102
Compagnie des mines de Douchy. 1103
Société des mines de Dourges. 1103
Compagnie des mines de Drocourt 1104
Société d'exploitation des mines de fer d'Ain-Oudrer. 1104
Société anonyme des mines de fer de Beau-Soleil. . 1104
— — — de Fillols. . . . 1104
— — — de Nefzas. . . . 1104
— — — de Wassy et de la Blaise 1105
— — — et de manganèse de Montmirat. 1105
— — des mines de Gennemari et d'Ingurtosu 1105
Compagnie des mines de houille d'Ostricourt. . . 1105
— — — de Blanzy (Jules Chagot et Cie). 1105
— — — de Courrières. . 1106
— — — de Crespin-Nord. 1106
Société anonyme des mines de houille de Ferques. 1107
Compagnie des mines de houille de la Clarence. . 1107
Société anonyme des mines de houille de Ligny-lez-Aire. 1107
Société civile des mines de houille de Marles 70 0/0. 1107
— anonyme des mines de houille de Saint-Gervais d'Auvergne. 1108
Compagnie des mines de l'Escarpelle. 1108
Société anonyme des mines de la Bouble. 1108
Compagnie des mines de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets. 1109
Mines de la Chazotte et du Montcel. 1109
Société des mines de Lacroix. 1109
Compagnie des mines de la Condemine. 1109
Mines de la Doubovaia Balka. 1109
Compagnie des mines de la Grand'Combe. 1110
Société anonyme des mines de la Haute-Cappe. . . 1110
Société des mines de la Houve. 1110
Compagnie des mines de Lalle. 1111
Société anonyme des mines de la Loire. 1111
Compagnie des mines de La Péronnière 1111
Société anonyme des mines de la Vieille-Castille . 1112
— des mines de Lens. 1112
— anonyme des mines de Marly. 1112
Mines de May-sur-Orne 1112
Société anonyme des mines de Meurchin 1112
— des mines de Nitcolayevka 1113
— des mines de Palières et La Gravoulière. . 1113
Compagnie des mines de Perrecy. 1113
Société nouvelle des mines de Prades, Niègles et Sumène. 1113
Mines de Rar-el-Maden. 1114
Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy 1114
— des mines de Sincey-lez-Rouvray. . . 1114
Société civile des mines de Sumène et des Deux-Jumeaux 1115
— des mines de Suriauville. 1115
Compagnie des mines de Vicoigne et de Nœux. . . 1115
— des mines de Villebœuf 1116
Société anonyme d'exploitation de la mine des Fauches 1116
— anonyme des mines du Luxembourg et des forges de Sarrebrück 1116
— anonyme des mines et fonderies de Pontgibaud. 1117
— anonyme des mines et usines de Saint-Michel et de Sordières 1117
Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais. 1117
Société minière du Gard 1118
— — et industrielle de Routchenko . . 1118

Société minière et métallurgique de Monceau Saint-Fiacre 1118
— — — de Nicopol-Marioupol. . . . 1118
— — — de Pennaroya . . 1119
— — — des Alpes Autrichiennes . . . 1119
— — — Volga-Vichera. . 1119
— — Joltaïa-Rieka 1120
— française des pyrites de Huelva 1120
Compagnie des quatre mines réunies de Graissessac. 1120
Société anonyme des schistes bitumineux du bassin d'Autun. 1121
Transwaal coal Trust Company Limited 1121
— Consolidated coal Mines Limited. . . . 1121
Société anonyme des usines de Libercourt 1121

MINES D'OR

Alaska Treadwell. 1123
Angelo Gold Mines Limited. 1123
Bantjes Reef 1124
Bechuanaland. 1124
Blagrove Freehold Gold Mining Company Limited. 1124
Bonanza Limited 1124
Buffelsdoorn Estate and Gold Mining Company Limited 1124
Champ d'or deep Level Gold Mining Company Limited. 1125
— d'or French Mining Company Limited . . . 1125
Chaterland Consolidated Limited. 1125
— Gold Fields Limited 1125
City and Suburban Gold Mining and Estate Cy Limited 1125
Consolidated gold fields of South Africa limited . 1126
Consolidated main reef mines and estate limited. . 1126
Crown deep limited. 1126
— reep gold mining Company limited 1126
De Lamar mining Company limited 1127
Driefontein consolidated mines limited 1127
Durban Roodeport deep 1427
— — gold mining company limited . 1127
Eastleigh deep, limited 1127
East rand proprietary mines limited 1128
Ferreira gold mining company limited 1128
Frazer's gold mining company limited 1128
Fraser river and Cariboo goldfield 1128
French North rand estates gold mining company . 1128
French rand gold mining company limited 1129
Geldenhuis deep limited. 1129
— estate and gold mining company limited 1129
— main reef gold mining company limited 1129
Société des gisements aurifères d'Anasaha à Madagascar. 1129
Gisements d'or de Saint-Elie 1130
Glen deep limited. 1130
Gold Fields deep limited 1130
— of Lydenburg limited 1130
Granite gold mining company 1131
Great fingall reefs limited 1131
— Western mining company limited 1131
Hauraki gold mining company limited 1131
Heidelberg gold mines limited 1131
Henderson's Nigel limited. 1131
— Transwaal estates limited. 1131
Henry Nourse gold mining company limited. . . . 1132
Jubilee gold company limited 1132
Jumpers deep 1132
— gold mining company limited 1132
The Kleinfontein central gold mines limited. . . . 1133
Lancaster gold mining company limited 1133
— West gold mining company limited. . . 1133
Langlaagte deep limited. 1133
Langlaate estate and gold mining company limited 1133
Langlaagte Royal — — — . 1134
Marievale Niger limited 1134
May consolidated gold mining company limited . . 1134
Meyer et Charlton gold mining company limited. . 1134
Compagnie belge des mines d'or australiennes . . 1134
Mines d'or d'Ouspenski 1135
Compagnie des établissements français des mines d'or de l'Uruguay 1135
Société d'exploitation des mines d'or de la France. 1135
Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise 1135
Mines d'or de Rossikoé 1135
Société des mines d'or de San Pedro de Alta Sonora 1136
Compagnie coloniale des mines d'or de Suberbieville et de la côte ouest de Madagascar. 1136
Société française des mines d'or du Hémet 1126
Mines d'or du Katchkar 1136
Société anonyme française des mines d'or du Long Canon. 1137
Compagnie française des mines d'or du Luicho . . 1137
Société des mines d'or du Yaoni. 1137
Compagnie française des mines d'or et d'exploration 1137
Société des mines de Kabin. 1138
Mines de l'Aiat. 1138
Compagnie nouvelle des mines de la Gardette . . 1138
The Monte Rosa gold mining Company limited. . 1138
Mozambique mining Company limited 1139
Negel gold mining Company limited 1139
New Comet gold mining Company limited 1139
New Heriot gold mining Company limited 1139
New Kleinfontein Company limited 1139
New Modderfontein gold mining Company limited. 1139
New Primrose gold mining Company limited. . . 1140
Nourse deep limited. 1140
Oceana consolitaded. 1140
Oceana minerals Company limited. 1140
Ouro preto gold mining of Brazil. 1140
Société des placers aurifères de la Haute-Italie. . 1140
Compagnie minière des placers de Flick's Bav . . 1141
Société anonyme des placers du Rio-Namby . . . 1141
Société anonyme du placer Enfin. 1141
Compagnie française des placers hydrauliques de Junction-City. 1141
Société anonyme de placers Sainte-Cécile. 1141
Pleiades gold mining Company limited. 1142
Potchefstroom exploration gold mining and Estate Company limited 1142
Porgès-Randfontein gold mining Company limited. 1142
Princess Estate and gold mining Company limited. 1142
Randfontein estate gold mining Company Witwatersrand limited. 1142
Rand mines limited. 1143
Rebecca gold mining Company limited. 1143
Reep gold mining Company limited 1143
Rhodesia gold mines and exploring company limited 1143
Rhodesia limited. 1143
Robinson deep. 1143
Robinson gold mining Company limited 1144
Robinson Randfontein gold mining Company limited. 1144
Roodeport central deep limited 1144
Roodeport deep level gold mining Company limited. 1145
Rose deep limited 1145
Setlagoli gold and d'Amaraland Company limited. 1145
Sheba gold mining Company limited. 1145
Simmer and Jack gold mining Company limited. . 1145
Simmer and Jack proprietary mines limited. . . 1146
The South Mount lyell mining Company limited . 1146
Société anonyme de travaux miniers. 1146
Treasury gold mining Company limited. 1146
True Blue Hannan's gold mines limited. 1147

Victor gold mining Company limited. 1147
Village main reef gold mining Company limited. 1147
Wemmer gold mining Company limited. 1147
Western Kleinfontein. 1147
Werstern Witwatersrand exploration company limited. 1147
West rand mines. 1147
Wihte Rose gold mining Company limited. . . . 1148
Windsor gold mining limited 1148
Witwatersrand deep limited. 1148
Wolhuter gold mining Company limited 1148

MINES DE CUIVRE

The amalgamated copper Company. 1149
Anaconda copper mining Company. 1149
Cape copper Company. 1149
Compagnie du Boléo. 1149
Société française et métallurgique des cuivres et plombs. 1149
— anonyme d'exploitation des cuivres et plombs argentifères du Gélon. 1150
Jerel Lanteira 1150
The lerida copper mines limited. 1150
Compagnie française des mines d'Acktala. 1151
Mines d'Aljustrel. 1151
Société franco-russe de cuivre argentifère et de métallurgie 1151
— anonyme des mines de cuivre de Bonneterre. 1151
Mines de cuivre de Camaquam. 1151
— — de la Valpelline. 1151
— de Rio-Tinto. 1152
Société anonyme des mines du Pic-de-l'Homme. . 1152
— minière belge de Lerida Grenade. 1152
Compagnie minière et métallurgique des cuivres et plombs 1152
Société anonyme minière et métallurgique la « Sierra-Nevada » 1153
— de Mouzaia 1153
Newfounland copper Company. 1153
Spanisch consolidated copper mines 1153
Union minière de cuivres et soufres. 1154

MINES DIVERSES

G. Blondeau et Cie. 1154
Compagnie de Boa Vista. 1154
De Beers consolidated mines limited. 1154
Compagnie Diamantina 1155
The Dramond jubilee mineral developpement (Company limited) 1155
Emerald Reward. 1156
La Espéranza. 1156
Société anonyme des étains de Kinta. 1156
— — de Selanger 1156
Golden cement claims limited. 1157
Compagnie Huanchaca de Bolivie. 1157
Société de l'industrie minière de Zyrianowsk. . . 1157
Compagnie d'Inguaran 1157
Madras Diamond 1158
Société métallurgique et minière des Cévennes. . 1158
— des manganèses du district de Porto-Belo. 1158
Compagnie française des mines. 1158
— royale asturienne des mines. 1158
Mines d'Alquifoux 1159
Société anonyme des mines d'Alzen. 1159
Compagnie des mines d'Arrigas. 1159
Société nouvelle d'Hamimate. 1159
— anonyme des mines de Balia Karaidin . . . 1160
Compagnie française des mines de Bamble. . . . 1160
Société des mines de Bong-Miu. 1160
Compagnie des mines de Butterfield. 1160
Mines de Cambia. 1160
Mines de Canada. 1161
Société anonyme fermière des mines de diamants de Cannavieiras. 1161
— — des mines de Framura et de Bonassola 1161
— — des mines de Guerrouma 1161
— — française des mines de Hafna . . 1161
— — ottomane des mines de Kassandra. 1162
— — des mines de Kéramos 1162
— française des mines de l'Ariège 1162
— — des mines de l'Imerina 1163
— anonyme des mines de Lignite de la Savoie. 1163
Mines de Liva et de Tavagnasco. 1163
Société anonyme des mines de Lucette. 1163
— — des mines de Malfidano. 1164
— des mines de manganèse de la Vallée du Louron. . . . 1164
— — — — de Darkveti. . . 1164
— anonyme des mines de mercure de Bechi . 1164
— — — — de Probaremos 1165
— des mines de plomb de Montmarçon. . . . 1165
— d'études 1165
Mines de Ramillard. 1165
Société des mines de Rio-Ollastu 1165
Compagnie des mines de Saint-André-Lachamp . 1165
Société anonyme des mines de Saint-Cierge-la-Serre. 1166
Compagnie des mines de Sainte-Marguerite et Combières. 1166
Société anonyme des mines de Sélénitza 1166
— — — de Sériphos et de Sfiliozeza 1166
— des mines de San Pedro 1167
Compagnie française des mines de Siphnos et d'Eubée 1167
— franco-espagnole des mines de soufre de Lorca 1167
— française des mines de Sunium 1167
Société anonyme des mines de zinc des Cévennes . 1167
— — — — et de plomb de Bohême 1168
— — pour exploitation des mines de zinc et plomb des Prés et de Cespedosio 1168
— — des mines des Bormettes 1168
— des mines des Malines. 1168
— anonyme des mines des Pyrénées 1169
Compagnie française des mines du Laurium. . . . 1169
Société anonyme des mines et fonderies de plomb et zinc de Stolberg et de Westphalie . . . 1169
— des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne 1170
Compagnie française des mines et usines d'Escombrera-Bleyberg 1170
Mines métalliques d'Auvergne. 1170
Société anonyme des mines métalliques de Riols . 1171
— des mines métalliques de Vézis. 1171
— anonyme des mines métalliques du Val d'Aran 1171
— — minière de l'Espagne méridionale. 1171
— — — de San-Luis 1172
Compagnie minière de Ticapampa 1172
Société minière du Kanguet. 1172
Compagnie minière et métallurgique de France. . 1172
— — — de Hongrie . 1172
Société française minière et métallurgique en Serbie. 1173
— minière et métallurgique l'Auvergne . . . 1173
Nebida, société anonyme pour l'exploitation des mines en Sardaigne 1173
New Emeralds Company limited 1173
New Jagersfontein 1174
Société anonyme « Le Nickel » 1174

Société anonyme de la Nouvelle Montagne 1174
Participation minière Perkins 1175
Société anonyme des pierres précieuses d'Auvergne. 1175
Pyrites de Bossmo 1175
Société de Sagnes-les-Mines 1175
La Serena 1175
The Slug Hill, Gold Mining Company limited. . . 1175
Compagnie de soufre et de cuivre de Tharsis limited 1176
South African salpêtre Fields limited 1176
Société des usines de Laurium 1176

SOCIÉTÉS SE RATTACHANT A L'INDUSTRIE MINIÈRE

African Gold Properties limited 1177
Société d'agglomération de minerais 1177
Anglo-French colonial Mining Trust limited . . . 1177
— exploration Cº limited. 1177
Société des anthracites français 1177
Compagnie parisienne des asphaltes 1178
Belgian mining Trust of South Africa limited . . . 1178
Société anonyme des briquettes de houille du Nord. 1178
— — du charbon de Paris 1178
— civile anonyme d'études et de recherches des charbonnages de Roderzac 1178
Comité géologique de France 1179
Consortium franco-catalan 1179
Continental and Western Australian Trust limited. 1179
Société anonyme de la compagnie des dragages aurifères de la Guyane française. 1179
Société française de recherches et d'exploitation de gisements miniers à Madagascar 1180
— générale française d'exploitation et traitement des minerais 1180
— — d'exploitations minières 1180
— d'exploitations minières 1180
Compagnie lyonnaise d'exploration et de banque . 1181
— franco-portugaise d'explorations minières 1181
Société anonyme des explorations minières en Chine. 1181
— générale d'extraction de l'or 1181
— française de forage et de recherches minières 1181
Franco-Australian exploration company limited . . 1182
The French South African Development 1182
— — Trust limited 1182
Société d'Héraclée 1182
— générale de l'industrie minière et métallurgique en Russie 1183
Johannesburg Consolidated investment 1183
— Waterworks Estate and exploration. 1183
The London and Western Australian investment. 1183
Compagnie galicienne de mines 1183
— générale des mines. 1184
Société parisienne des mines à Madagascar 1184
— générale des mines d'Algérie-Tunisie. . . 1184
Compagnie des mines et minerais 1185
Société de mines métalliques 1185
— minière et commerciale de Satadougou . . 1185
Compagnie minière et industrielle de la Mansilla. . 1185
The New Ariv. 1186
Omnium franco-belge. 1186
Société anonyme Péninsular. 1186
— — hongroise-galicienne des procédés Raky 1186
Compagnie internationale de recherches des mines et d'entreprise de sondages. 1186
— anonyme française de recherches minières et de sondages à grande profondeur 1187
Société française des sondages rapides 1187
Société d'exploitation des sous-produits métallurgiques 1187
— 1187
South African gold trust limited. 1187
Transvaal gold fields limited 1188
Société civile de Tréfonds. 1188
Trust français limited. 1188
The venture corporation limited. 1189
Le Vercingétorix. 1189

CHAPITRE XXVI. — Moulins

Société anonyme commerciale et industrielle de Nice. 1191
La Dionysienne. 1191
Société anonyme des grainages cellulaires Darbousse 1191
— anonyme grains et farines de la Loire . . 1191
Grandes minoteries à Fèves-de-France 1191
Grands moulins de Corbeil 1192
— — de Paris 1192
Société des grands moulins du Tarn 1192
Les grands moulins électriques de Villeurbanne. . 1173
Minoterie stéphanoise, Aulagnon et Cie. 1193
Société anonyme des moulins à cylindres d'Hamaye. 1193
Moulins brestois 1193
Société d'exploitation des moulins d'Albi. 1193
— anonyme des moulins d'Egypte. 1193
— — — de Loubéjac 1194
— nouvelle des moulins de Prouvy 1194
— des moulins nantais. 1194
Vilgrain Simon et Cie. 1194

CHAPITRE XXVII. — Navigation

AFFRÈTEMENTS ET TRANSPORTS

Société commerciale d'affrètements et de commissions. 1197
— anonyme des amateurs nantais. 1197
Compagnie nationale d'armement 1197
Bateaux à vapeur de l'île de Ré. 1197
Société anonyme de bateaux à vapeur de la Martinique 1198
— 1198
Compagnie des bateaux à vapeur du Nord. . . . 1198
— des bateaux à vapeur sur le lac d'Annecy. 1198
Société anonyme du bateau de Pont-Audemer au Havre 1199

Compagnie des bateaux-omnibus 1199
Société anonyme des bateaux-omnibus de Rouen. 1199
Compagnie des bateaux-omnibus suburbains. . . 1190
— générale des bateaux parisiens 1200
Belgian-american maritime Company. 1200
Celtique maritime. 1200
Société anonyme des chargeurs nantais. 1200
Chargeurs réunis. 1200
La Fluviale 1201
Compagnie maritime Gironde et Garonne. 1201
— du Lloyd africain 1201
— Les longs Courriers français 1201
— générale maritime bruxelloise. 1202
— maritime de la Seine. 1202
Société maritime de Mèze 1202
Compagnie belge maritime du Congo à Anvers. . 1202
— maritime française. 1203
— Messageries fluviales du Congo. . . . 1203
— des messageries maritimes. 1203
Société navale de l'Ouest 1204
— bretonne de navigation 1204
Compagnie générale de navigation 1205
— havraise de navigation. 1205
— nationale de navigation. 1205
— toulousaine de navigation. 1205
— française de navigation à vapeur Cyp. Fabre et Cie 1205
— franco-canadienne de navigation à vapeur 1206
— havraise péninsulaire de navigation à vapeur 1206
— marseillaise de navigation à vapeur Fraissinet et Cie. 1207
— nantaise de navigation à vapeur . . . 1207
Société française de navigation côtière. 1207
Compagnie de navigation de la Basse-Loire. . . . 1207
Agence générale de la navigation de plaisance. . 1207
Compagnie de navigation et de colonisation des Antilles au territoire contesté franco-brésilien. 1208
— de navigation mixte 1208
— de navigation Raoul Guillon et Cie. . . 1208
Société anonyme de navigation royale-belge Sud — Américaine. 1208
— de navigation sur la Saône et les canaux de l'Est. 1208
— générale de navigation sur les canaux du Centre 1209
— française de navigation tunisienne. 1209
Norddeutscher Lloyd in Bremen. 1209
Compagnie anonyme des paquebots à vapeur du Finistère. 1209
Société anonyme provençale de remorquage. . . . 1209
— de remorquage à hélice. 1210
— nouvelle du remorquage boulonnais. . . 1210
Compagnie de remorquage, de pilotage et de sauvetage. 1210
Société générale de remorquage et de travaux maritimes. 1210
La Seine. 1210
Société anonyme du steamer Apcheron. 1211
Compagnie anonyme des steamers de la Garonne (Hirondelles). 1211
Société anonyme du steamer Oural. 1211
Compagnie concessionnaire du touage de Bruxelles vers l'Escaut. 1211
Compagnie du touage de la Haute-Seine. 1211
Société générale de touage et remorquage. 1212
Compagnie de touage et de transports de la Seine (de Conflans à la mer). 1212
— générale transatlantique. 1212
Société nantaise de transports à la Guyane. . . . 1213
— générale de transport et de remorquage sur la Loire 1213
Compagnie rouennaise de transport maritime. . . 1213
Société générale de transports maritimes à vapeur. 1213
Compagnie des transports maritimes de Paris à Brest 1214

SERVICE SPÉCIAL DES HALLES ET MARCHÉS DE PARIS

Compagnie des vapeurs de charge français. . . . 1214
Société marseillaise de voiliers. 1214
Les voiliers de Saint-Nazaire. 1215
Société du voilier Ernest Siegfried. 1215
— des voiliers français 1215
— anonyme des voiliers nantais. 1215
L'Union des remorquages belges 1214
Société anonyme du Yachting (dite Paris Yachting Agency) 1216

SOCIÉTÉ SE RATTACHANT A LA NAVIGATION

Société anonyme des apparaux. 1216
— concessionnaire de l'appontement public de Pauillac 1216
Bureau Veritas, registre international de classification de navires. 1216
Société générale d'embarcations de servitude (Edouard Melizan et Cie) 1217
Excelsior, exploitation des produits de la mer . . 1217
Compagnie de halage du Nord-Est. 1217
La pêche coopérative. 1217
Compagnie normande des pêcheries à vapeur. . . 1218
Société anonyme des pêcheries de l'Atlantique. . . 1218
— française des pêcheries de nacre et huitres perlières de la baie de Djibouti. 1218
— générale des pêcheries maritimes du Nord. 1218
— des pêcheries maritimes du Nord et de l'Ouest 1218
— française des pêcheries tunisiennes (J.-A. Deiss, Demange fils et Cie). 1219
— anonyme des receveurs de coton au Havre. 1219
La sauvegarde batelière. 1219
Sécherie de morues (La Fécampoise). 1220
Société des sécheries de morues de Port-de-Bouc. 1220
— anonyme de traction électrique des bateaux de la Deule. 1220

CHAPITRE XXVIII. — Papeteries, Presse, Publicité

CARTONNERIES, IMPRIMERIES, LIBRAIRIES PAPETERIES

Société des ateliers artistiques Delahaye 1221
La bibliothèque d'éducation. 1221
Société de bons livres et de bons journaux. . . . 1221
Compagnie française des cartes postales artistiques. 1221
Société française des cartonnages 1222
Société anonyme de cartonnerie 1222
Cartonnerie de Dijon-Cluny. 1222
Société anonyme des cartonneries de la Rochette . 1222
Cartonnerie et imprimerie Saint-Charles. 1222

Société anonyme des cartonneries Lourdelet-Marico. 1222
Grande cartonnerie moderne. 1223
Cartonnerie nouvelle, maison Henry Dufresne. . . 1223
— réunies Voisin et Pascal. 1223
Société anonyme des cartons français. 1223
Compagnie française du carton-liège 1224
Fabrique de cellulose et de papiers de Novillars. . 1224
La Chromographie artistique du Nord 1224
Société anonyme de chromolithographie de Vincennes, Paris 1224
Société belge d'édition 1225
— d'édition artistique 1225
— française d'éditions d'art. 1225
— libre d'éditions de gens de lettres 1225
— d'édition et de librairie 1226
— des établissements J. Voirin 1226
— d'études et d'éditions géographiques Elisée Reclus. 1226
— d'éditions littéraires et artistiques 1226
— des grandes fabriques de papier 1227
— générale de gravures industrielles 1227
— anonyme du « Home Decor » 1227
— parisienne d'impressions. 1227
— pour impressions artistiques 1228
— française d'impressions en couleurs. . . . 1228
— générale de l'imprimerie. 1228
— de l'imprimerie Beaubourg. 1228
Imprimerie Camis et Cie. 1228
— centrale administrative 1228
— centrale administrative de Colombes . 1229
— de la cour d'appel. 1229
Société de l'imprimerie de la presse 1229
— anonyme de l'imprimerie de Vaugirard . . 1229
Imprimerie des travailleurs réunis du Tarn. . . . 1229
— des Trois Rois. 1229
Société anonyme de l'imprimerie dieppoise 1230
— française d'imprimerie et de librairie. . . 1230
— française d'imprimerie et de publicité. . . 1230
— anonyme d'imprimeries et journaux du littoral. 1230
— d'imprimerie et librairie administrative et des chemins de fer 1230
Imprimerie et librairie alpines. 1231
— et librairies centrales des chemins de fer (imprimerie Chaix). 1231
— et publicité Charles Verneau 1232
Société de l'imprimerie Kergelmann 1232
— des imprimeries Lemercier. 1232
Imprimerie meusienne 1232
— moderne 1232
Société anonyme à capital variable d'imprimerie républicaine 1233
Imprimeries A. Rey 1233
Société anonyme des imprimeries techniques Francis Laur. 1233
Société de l'imprimerie Théolier, Joannès, Thomas et Cie 1233
Société anonyme de l'imprimerie Thèze. 1234
Imprimerie Thouarsaise. 1234
Société anonyme de l'institut de Bibliographie . . 1234
Librairie de la construction moderne, Aulanier et Cie. 1234
Librairie du dictionnaire des arts et de l'industrie. 1234
— et imprimerie horticoles 1234
Société anonyme de la librairie du Progrès. . . . 1235
— — de librairie et d'arts religieux. . 1235
— nouvelle de Librairie et d'édition 1235
— Société anonyme des librairies et imprimeries réunies 1235
Librairie Fischbacher. 1235
— Louis Vivès. 1236
Société toulousaine de lithographie et de chromolithographie. 1236
Maison Alfred Mame et fils. 1236

Société pour l'exploitation des œuvres de Lamartine. 1236
Société des papeteries de Ballancourt 1236
Papeteries de Champagne. 1237
Papeterie de Lacourtensourt. 1237
Papeteries de l'Aa 1237
Société anonyme des papeteries de Leysse 1237
— — des papeteries de Montbard . . 1237
Papeterie de Moulin-Vieux, P. Escarfail et Cie . . 1238
Fabrique de papiers de pliage de l'Isère 1238
Papeteries de Pont-de-Claix. 1238
Papeterie de Raon-L'Etape, Metenette et Cie . . . 1238
— de Renage 1238
Papeteries de Rioupéroux. 1239
Papeterie de Vidalon.. 1239
Société anonyme des papeteries de Saventhem . . 1239
— anonyme des papeteries de Sologne. . . . 1239
Les papeteries de Virginal. 1240
Société générale des papeteries du Limousin . . . 1240
— anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie 1240
Papeterie du Pont de Lignon 1240
Société anonyme des papeteries du Souche. . . . 1240
Papeteries François Barjon. 1241
Société anonyme des papeteries Gouraud. 1241
— — d'exploitation des papeteries L. Lacroix fils 1241
La « papeterie moderne ». 1241
Le papier 1241
Société française des papiers couchés 1241
Société française des papiers peints. 1242
— anonyme du papier toilette. 1242
— des pâtes de cellulose et papier d'Alfa de Fos-sur-Mer 1242
— lyonnaise de Photo-Chromo-Gravure. . . . 1242
— Société industrielle de Photogravure . . . 1242
— Société de fabrication mécanique de sacs en papier écornés 1242
Société de la stéréotypie sèche 1243
A. Storch et Cie. 1243
Société française de typographie et d'édition musicales 1243
Société anonyme de l'union des papeteries à Bruxelles 1243

ANNUAIRES, INDICATEURS

Société anonyme de l'annuaire de la finance. . . 1244
L'annuaire des chemins de fer 1244
Société anonyme de l'annuaire du commerce Didot-Bottin. 1244
Société de l'annuaire général des sociétés françaises par actions cotées et non cotées et des principales sociétés étrangères 1244
Société des grands annuaires 1245
— anonyme du guide-album des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée 1245
Société anonyme de l'indicateur Lyonnais Henry . 1245
Le petit plan. 1245
Répertoire encyclopédique du droit français. . . . 1245
Union fraternelle du commerce et de l'industrie. . 1246

JOURNAUX

L'Acclimatation 1246
Société de l'Agence Fournier 1246
Agence Havas. 1246
L'Agence libre. 1247
Agence universelle de journaux et publications périodiques 1247
Société anonyme des archives provinciales de chirurgie. . . 1247
— — — — de médecine . . 1247

La Bonne Presse dans la Champagne. 1248
Société anonyme du Bulletin des Halles 1248
Chambre des propriétaires. 1248
Cote de la Bourse et de la Banque et le Messager de la Bourse réunis. 1249
H. de Saint-Albin et Cie 1249
Société anonyme du Journal Auteuil-Longchamp . 1249
Journal de Bolbec et de Lillebonne A. Tattevin et Cie. 1249
Société anonyme du Journal de la Santé 1249
— de l'imprimerie du Journal de Marseille. . 1250
Journal de Saint-Quentin et de l'Aisne 1250
Société anonyme du Journal des Chemins de fer. . 1250
— du Journal des Débats. 1250
— anonyme du Journal des rentes et valeurs. 1250
— — — des Sports. 1250
— — — des Usines à gaz. . . 1250
— — — du Havre 1250
— — — « Gil Blas » 1251
— — de l'Argus soissonnais 1251
— — du Journal « l'Aurore » 1251
— du Journal l'Autorité 1251
L'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais 1251
Société de l'Echo de Paris. 1252
— du Journal l'Economiste français 1252
— anonyme du Journal l'Eclair 1252
— du Journal l'Exposition universelle pour rire 1252
Journal l'Express de Lyon 1252
Société du Journal l'Illustration 1253
L'Illustre Soleil du Dimanche 1253
Société du Journal « l'Immeuble ». 1253
— — l'Indépendance havraise. . . . 1253
— anonyme de l'Indépendant de la Somme. . 1253
L'Indépendant des Pyrénées-Orientales. 1254
Société du Journal l'Indépendant de Saint-Denis . 1254
— anonyme du Journal l'Industrie textile . . 1254
L'Intransigeant. 1254
Société du Journal l'Union 1254
La Croix du Nord. 1254
Société du Journal la Dépêche financière. 1255
Le Journal la France 1255
La France automobile. 1255
Société nouvelle du Journal la France de Bordeaux et du Sud-Ouest 1255
La Gazette du Palais et du Notariat 1255
— régionale 1255
Société nouvelle du Journal la Lanterne 1256
— — de la Liberté 1256
— du Journal la Libre Parole. 1256
La Libre Parole illustrée. 1256
Société anonyme du Journal et de l'Imprimerie la Loire républicaine. 1256
— — — la Marine française. 1257
— du Journal la Mode illustrée 1257
— — — nationale. 1257
La Petite Cote de la Bourse 1257
Société nouvelle de la Petite République française. 1257
Société anonyme du Journal la Politique coloniale. 1258
La Presse populaire. 1258
Société anonyme du journal la République française 1258
La Jeunesse française. 1258
Société du journal la Tribune. 1259
— anonyme du journal le Bâtiment. 1259
— du journal le Bonhomme normand 1259
— anonyme à capital variable du journal le Bourguignon 1259
— anonyme du journal le Bulletin des Travaux 1259
Le Charivari. 1259
Le Courrier du Centre et de l'Ouest. 1260
Société du journal le Figaro. 1260
— anonyme du Forézien. 1260
Société anonyme du journal le Havre. 1260
— — du journal le Journal 1260
Le Gaulois. 1260
Le Génie civil 1261
Le journal le Guetteur. 1261
Société du journal le Lyon républicain 1261
— du journal le Matin 1261
Mémorial financier 1261
Société anonyme du Mercure de France. 1262
— — du Messager de Paris. 1262
— du journal le Monde économique 1262
— du National 1262
Journal le Nouveau Lyon. 1262
Société du journal le Nouvelliste de Lyon. . . . 1262
— du Nouvelliste de Rouen et Patriote de Normandie. 1263
Patriote de l'Ouest. 1263
Société nouvelle du journal le Petit Bleu de Paris. 1263
Le Petit Centre 1263
Société du Petit Journal. 1263
Le Petit Marseillais. 1264
Société anonyme du Petit Méridional. 1264
Société du Petit Parisien 1264
— anonyme du Petit Pontoisien. 1264
— — du journal le Phosphate 1265
— — Le Progrès. 1265
— — du Progrès de la Somme 1265
— — du Progrès du Nord 1265
Journal le Radical 1265
Société anonyme des journaux le Rappel et le XIXe Siècle. 1265
Le Rentier français 1266
Le Réveil de la Marne et le Réveil sézannais. . . 1266
Le Réveil social 1266
Société du journal le Salut public. 1266
— du journal le Soir. 1267
— transformée du journal le Siècle 1267
— nouvelle du journal le Télégramme. . . . 1267
— du Télégramme algérien. 1267
— du journal le Temps. 1267
— anonyme du journal le Yacht 1268
— — du journal les Courses 1268
— du journal et de l'imprimerie des sourds-muets 1268
— du journal et l'imprimerie la République nouvelle. 1268
— du journal Paris-Courses. 1268
— des journaux de Sports réunis 1269
— anonyme des journaux français. 1269
— — des journaux l'Espérance du Peuple, le Petit Nantais et l'Ami de la Vérité 1269
— — des journaux la Dépêche et le Petit Toulousain 1269
— des journaux la Sarthe et l'Echo régional de l'Ouest 1269
— anonyme à capital variable de composition, impression et distribution des journaux officiels de la République française. . . 1269
L'Union nouvelle des journaux plébiscitaires. . . 1270

REVUES

Société anonyme des Annales politiques et littéraires 1270
— — des Bons Livres et des Bons Journaux 1270
— — du Bulletin médical. 1270
Les Dimanches littéraires, politiques et artistiques 1270
Société anonyme de la Grande Encyclopédie. . . . 1271
La Plume 1271
Société anonyme de la revue les Lois nouvelles. 1271
— pour la publication de la Nouvelle Revue 1271

Société de publications industrielles et d'imprimerie administrative 1272
— des publications médicales. 1272
— anonyme des Publications scientifiques et industrielles 1272
La Revue de la semaine. 1273
Société anonyme de la Revue de Paris. 1273
— de la Revue des arts décoratifs (Victor Champier et Cie). 1273
— anonyme de la Revue diplomatique et du Moniteur des consulats. 1273
— anonyme de la Revue du Palais 1274
Revue du Sud africain. 1274
La Vie illustrée. 1274

PUBLICITÉ

Agence Fournier. 1274
Office d'annonces. 1274
Société générale des Annonces d'Espagne 1275
Société l'Auxiliaire. 1275
Administration Bonnard Bidault. 1275
Le Crédit de publicité. 1275
La Grande publicité 1275
La Lettres-Annonces. 1276
La Semeuse 1276
Société anonyme des Poteaux indicateurs de publicité 1276
— de publication et d'annonces. 1276
Agence parisienne de publicité. 1277
Office de publicité. 1277
Société de publicité. 1277
— commerciale de publicité. 1277
— générale de publicité. 1277
— lyonnaise de publicité 1278
— mutuelle de publicité 1278
— parisienne de publicité. 1278
La Publicité artistique 1278
Société de publicité artistique et commerciale. . . 1278
— de publicité diurne et nocturne et des voyages économiques 1278
— en commandite de publicité diurne et nocturne sur les kiosques des voitures de places et de recettes des Halles centrales de la ville de Paris (Boutard et Cie). . . 1279
Agence de publicité et de l'Indicateur marseillais 1279
Société française de publicité financière 1279
— de publicité permanente. 1280
— générale de publicité pharmaceutique. . . 1280
— anonyme de publicité pratique. 1280
— générale de réclames et attractions mobiles 1280
Union de la presse hispano-américaine. 1280

Chapitre XXIX. — Produits chimiques

DIVERS

Société anonyme de l'acide carbonique pur. . . . 1281
— centrale des allumettes. 1281
Allumettes Causemille et Cie (A. Rochet et Cie). . 1281
Société industrielle et commerciale des allumettes en Russie 1281
Compagnie française des allumettes pour la Colombie 1282
— générale de l'alun romain 1282
Société française de l'Ambroïne. 1282
Borax Consolidated Limited 1282
Union de la boucherie en gros. 1282
La Brillantine flamande 1283
La Carbonique liquide 1283
— lyonnaise 1283
Compagnie française des carbures de calcium. . . 1283
Société anonyme des carbures métalliques . . . 1283
Compagnie française de celluloïd 1284
— — — corne de buffle . 1284
Société anonyme des céruses de l'Ouest 1284
A. Champagny et Cie. 1284
Société générale des cirages français. 1284
Compagnie générale des cires, cirages et vernis. . 1285
Le Cobalt 1285
Société française de couleurs d'aniline de Pantin. . 1285
— — — métalliques. 1285
Syndicat national de destruction du phylloxera et du Black-Root 1285
Elektron Russe. 1286
Compagnie centrale des émeris et produits à polir. 1286
Société lyonnaise des émeris, corindon, meules et articles à polir 1286
— des encres et produits chimiques d'Ivry-sur-Seine. . 1286
— — — — de Dijon. . 1287
— anonyme des encres françaises. 1287
— — d'essences, cirages et colorants. 1287
— — des établissements F. Delopy. . 1287
Établissements Georges Hartog 1287
— S. Grauer et Cie. 1288
Société des extraits de chêne en Russie 1288
Fondoir central de la boucherie 1288
— coopératif du Nord 1288
Société des gélatines de l'Ouest 1289
Givaudan, Trouillat et Cie 1289
Syndicat international des producteurs de glycérine. 1289
Société anonyme des glycérines distillées. 1289
— française des glycérines pures 1290
— austro-hongroise des glycérines pures et corps gras industriels. 1290
Hélios. 1290
A. Lacroix et Cie. 1290
Nouvelle Société française du Lysol 1291
Maison Violet 1291
Société anonyme des manufactures des produits chimiques du Nord. 1291
Manufacture lyonnaise de matières colorantes. . . 1291
Société des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis 1291
Société générale pour la fabrication des matières plastiques 1292
— anonyme des matières tannantes et colorantes. 1292
— — de moutures et produits chimiques. 1292
Compagnie générale des nitrates à Bruxelles. . . 1292
— de l'Ozone. 1293
Société industrielle de l'Ozone. 1293
— anonyme des parfums du littoral. 1293
La Pastorine 1293
Société anonyme de la Pâte flamande 1294
— — des peintures françaises bengaline 1294
— générale des peintures sous-marines . . . 1294
— hongroise des peintures sous-marines. . . 1294
La Phéniline. 1294
Le Phylloxéricide Charlet 1294
Société anonyme d'exploitation de procédés chimiques 1295

Nouvelle société nantaise de produits chimiques. . 1295
Société anonyme de produits chimiques. 1295
— — belge de produits chimiques. . . 1295
— — d'études et de produits chimiques 1296
— industrielle de produits chimiques 1296
— nationale de produits chimiques 1296
— parisienne de produits chimiques. 1296
Fabrique de produits chimiques (Coignet père et fils) 1296
Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue 1297
Société anonyme des produits chimiques d'Auvelais 1297
— — de produits chimiques de Droogenbosch-lez-Ruysbrock . . . 1297
— — de produits chimiques de Fontaine-sur-Saône 1298
— de produits chimiques de Hennebont . . . 1298
— anonyme des produits chimiques de Laeken 1298
— — — — de l'Ouest 1298
— — — — de la Seine 1298
— — — — de Marcq-en-Barœul 1299
— de produits chimiques de Marseille-l'Estaque. 1299
— — — de Puiseaux (Loiret) 1299
— anonyme de produits chimiques de Saint-Denis 1299
Compagnie générale des produits chimiques du Midi 1299
Société anonyme de produits chimiques et d'exploitations minières 1299
— de produits chimiques et d'explosifs Bergès, Corbin et Cie. 1300
Produits chimiques et huileries d'Odessa. 1300
— — industriels de Haren 1300
Société anonyme des produits Free, Bayer et Cie. 1301
Union landaise des propriétaires et fabricants de produits résineux 1301
Société générale des produits vulcanisés Poizot et Cie. 1301
Adolphe Gouin et Cie. 1301
Les raffineries de soufre réunies. 1301
Le Rapide 1302
Le Ripolin. 1302
Le Rosyl 1302
La Saponite 1302
Sulfure de carbone du Centre. 1302
Société marseillaise du sulfure de carbone. . . . 1303
— d'Agde. 1303
— veuve Ch. Dècle et Cie 1303
Le Stéganol 1303
Société des soudières électrolytiques. 1303
— française des soufrières de Vanua Lava. . 1304
— Sud russe 1304
— bretonne des tannins concentrés 1304
La Térébenthine française. 1305
Compagnies des usines de Grenelle. 1305
Société chimique des usines de Pruzkow. 1305
Société chimique des usines du Rhône. 1305
Yane-Paris 1306

ENGRAIS, VIDANGES

Anglo-Continental 1306
Société nationale d'assainissement et d'engrais. . 1306
La Cherbourgeoise 1306
L'Economique 1307
Société anonyme des engrais 1307
— générale d'engrais. 1307
D'engrais, de vidanges et de produits chimiques . 1307
Société pour la vente des engrais et produits agricoles. 1307
— des engrais complets 1308
— fermière des engrais et fumiers Goux. . . 1308
Compagnie des engrais et produits chimiques de l'Est 1308
Société anonyme d'engrais et produits chimiques de Sens 1308
— — d'engrais organique et chimique. 1308
— — des engrais supérieurs des Ardennes 1309
Compagnie du phospho-guano. 1309
— de salubrité de Levallois-Perret. . . . 1309
Ancienne maison Ternois et Guinon 1310
Société anonyme clermontoise de vidanges 1310
— nouvelle de vidanges de Marseille 1310
Compagnie nouvelle de vidanges et engrais. . . 1310
Société de vidanges et engrais. 1310
Syndicat des vidanges et engrais de Brest 1310
Société anonyme de vidanges et engrais de Saint-Raphaël. 1310

HUILERIES, SAVONNERIES, STÉARINERIES

Distillerie et huilerie des Alpes-Maritimes 1311
Société en commandite par action L. Félix Fournier et Cie. 1311
Huilerie et savonnerie de Lurian 1311
Société anonyme de l'huilerie de la Bassée. . . . 1311
Compagnie des huileries et savonneries de Mozambique 1311
Société anonyme des grandes huileries de Sfax . . 1312
Huileries et savonneries du Sud-Est 1312
Société nouvelle des huileries, savonneries méridionales 1312
— générale des huiles et fournitures industrielles. 1312
Savonnerie continentale du Cosmydor 1313
Société anonyme de savonnerie marseillaise. . . . 1313
— — — parisienne. 1313
— — — Serpette 1313
— — — de Dijon 1313
— de stéarinerie et savonnerie de Lyon . . . 1313
— de la stéarinerie française 1314
— des usines Jounet 1314
Vacum Oil Company 1314

CHAPITRE XXX. — Salines

Salines de Bosserville. 1315
Compagnie des salines de Dax. 1315
Société anonyme des salines de Laneuville-Devant-Nancy. 1315
— — — de Lons-le-Saulnier . . 1315
— — — de Maixe. 1316
Compagnie des salines de Sainte-Valdrée 1316
Société anonyme des anciennes salines domaniales de l'Est 1316
Salines et mines de l'Altar 1316
Société anonyme des salines et mines de sel de Miserey 1317
Société anonyme des salines et mines de sel gemme de Châtillon-le-Duc 1317
Compagnie des salines houillères et fabrique de produits chimiques de Couhenans 1317
Salins de Sainte-Lucie 1317
Compagnie des salins du Midi 1318
— des sels de Besançon. 1318
Sels gemmes et houilles de la Russie méridionale. 1318

Chapitre XXXI. — Sociétés coloniales

Compagnie agricole au Dahomey 1321
— — commerciale et industrielle de la Léfini 1321
Société agricole de Batah 1321
— — du Mayumbé 1322
— — et commerciale algérienne 1322
— — — de l'Alima 1322
— — — du Bas-Ogoué, Congo français. 1322
— — — du Setté-Cama . . 1323
— — et immobilière de Madagascar . . 1323
— — — franco-africaine . . 1323
— — et industrielle du sud Algérien . . 1323
Compagnie agricole et industrielle franco-égyptienne 1324
Société agricole et viticole d'Il-Maten (Algérie) . . 1324
— — lyonnaise du Nord de l'Afrique . . 1324
— tunisienne d'agriculture et d'élevage . . . 1324
— de l'Afrique équatoriale 1324
— anonyme de l'Afrique française 1325
Compagnie française de l'Afrique occidentale . . . 1325
L'Alimaïenne 1325
Société industrielle et financière de l'Amérique du Sud 1326
Compagnie française de l'Amérique équatoriale . . 1326
— franco-congolaise 1326
Société anonyme de Bataniména 1327
Compagnie de Biskra et de l'Oued-Rirh 1327
Société du Bou-Jaber 1327
La Brazzaville 1327
British South Africa company 1328
Compagnie des caoutchoucs de Casamance 1328
— — et produits de la Lobay . 1329
— française des charbonnages de Dakar . 1329
— de charbonnage et de batelage de Madagascar 1329
Société coloniale bordelaise de Madagascar 1329
Compagnie coloniale de l'Ogooué N'Gounié 1330
— — de Madagascar 1330
Société coloniale du Baniembé 1330
Compagnie coloniale du Fernand-Vaz 1330
— française, coloniale et industrielle . . . 1332
Société coloniale française de la côte de Guinée . . 1331
— — havraise de Saumery et Cie . . . 1331
La coloniale industrielle 1332
Compagnie commerciale de colonisation du Congo français 1332
Société lyonnaise de colonisation en Indo-Chine . . 1332
La colonisation française . . . . . 1332 et 1333
Société des adhérents de la colonisation française 1333
— française de la colonisation française à Madagascar 1333
Colonisation franco-tunisienne 1333
Compagnie française de commerce africain 1333
Société anonyme du commerce du Congo 1334
— — belge pour le commerce du Haut-Congo 1334
— française du commerce du Sud-Africain . . 1334
— — de commerce et de navigation à Madagascar 1334
Compagnie du commerce extérieur 1335
Société commerciale coloniale 1335
Compagnie commerciale des Guyanes 1335
Association populaire commerciale du Mékong . . 1335
Compagnie commerciale du Salvador 1335
— — et agricole des Iles Tristao . 1336
Compagnie commerciale et coloniale de la Kadei-Sangha 1336
Société commerciale et agricole de Nipe 1336
— — française du Haut-Niger . . . 1336
— — industrielle et agricole du Haut-Ogoué 1337
Comptoir colonial français 1337
Comptoirs d'Ethiopie 1337
Comptoir de Djibouti 1337
— français de l'Océanie 1338
— — du Tonkin 1338
Société anonyme des comptoirs nord-est de Madagascar 1338
Compagnie des comptoirs réunis d'importation, d'exportation et d'entreprises coloniales 1338
Compagnie du Congo 1339
— française du Congo 1339
— — — Occidental 1340
Société nantaise de culture coloniale 1340
— anonyme belge 1340
Compagnie de l'Ekela Sangha 1340
— coloniale française d'élevage et d'alimentation à Madagascar 1341
Société franco-tunisienne et d'engraissement du bétail 1341
Compagnie française d'entreprises industrielles et commerciales à Madagascar 1341
Société des établissements de Gomen Ouaco 1341
— d'études et d'exploration du Soudan 1342
— d'exploitation agricole au Tonkin 1342
Compagnie française-néerlandaise d'exploitations coloniales 1342
Société générale d'exploitations coloniales 1342
Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar . . 1343
Société française d'explorations coloniales 1343
— d'explorations coloniales 1343
Syndicat d'exploration de l'Ouest canadien 1343
Compagnie française d'exploration et de colonisation 1344
— coloniale d'exportation 1344
Société des factoreries de N'Djolé 1344
— franco-antankare 1344
— franco-anglaise 1344
Compagnie franco-malgache 1345
Société foncière de l'Oued-Zargua 1345
— — de Tunisie 1345
— — du Paraguay 1345
Compagnie forestière de Madagascar 1346
Société anonyme forestière de Vinany Be 1346
Compagnie forestière et minière à Madagascar . . 1346
Société anonyme des forêts du Sanhadja et Collo . . 1346
Compagnie française du Haut Congo 1346
— — — Niger 1347
— de la Haute-N'Gounié 1347
La haute Sangka 1347
Ibenga 1348
Société française immobilière de Madagascar . . . 1348
— d'importation du Levant 1348
Compagnie lyonnaise Indo-chinoise 1349
Société générale industrielle de Chandernagor . . . 1349
— industrielle de Djibouti 1349
— industrielle et commerciale du Soudan français 1349
Compagnie de la Kadeï-Sangha 1350
Société anonyme coloniale de Kampot-Cambodge . 1350
Compagnie du Katanga 1350
— fermière du Kitsamby 1350

La Kotto 1351
Compagnie du Kouango 1351
— — rive gauche 1351
— propriétaires du Kouilou-Niari 1352
— française de Kong 1352
— de la N'Goko (Oeusso) 1352
— de la N'Kemé et de la N'Kéni 1353
— du Luabo 1353
La Lulonga 1353
Compagnie française de Madagascar 1353
— lyonnaise de Madagascar 1353
— marseillaise de Madagascar 1354
Société roubaisienne de Madagascar 1354
Le mérinos algérien 1354
Messageries françaises de Madagascar 1354
Compagnie mobilière et immobilière de Madagascar. 1355
Compagnie du M'Banio 1355
Société minière et agricole du Laos 1355
Société minière du Nyassa 1355
Compagnie de la Mobaye 1356
— de Mossamédès 1355
— de Mozambique 1356
M'Poko 1357
Société française des Nouvelles-Hébrides 1357
Société générale de l'Océanie française 1357
Omnium colonial français 1358
Société anonyme de l'Ongomo 1358
Compagnie française de l'Oubangui-Ombella 1358
— de l'Ouémé (Dahomey) 1359
Société anonyme de la Compagnie havraise de plantation à la Guadeloupe 1359
— des plantations d'Anjouan 1359
— — de caoutchouc de Rio Company 1359
Plantations de Don-Diégo (Pénon et Cie) 1360
Compagnie franco-néerlandaise des plantations de Java 1360
Société anonyme de plantations de Mahanoro (Madagascar) 1360
— — des plantations de Mananzary (Madagascar) 1360
— française des plantations et mines de la Sierra-Nevada 1360
— nationale des produits africains 1360
Compagnie des produits de la Sangha 1361
— — du Congo 1361
Société anonyme des produits du Mayombé . . . 1361
Produits végétaux du Haut-Kassaï 1361
La rente agricole 1361
Compagnie française du Rio-Sinu 1362
— de la Sangha 1362
Société de la Sangha équatoriale 1363
Compagnie de la Sangha Lipa Ouesso 1363
— du Shansi 1363
Société générale d'Algérie 1363
Compagnie franco-colombienne du Soto 1363
Le Syndicat du Soudan français 1364
Sultanats du Haut-Houbangui 1364
Compagnie du Sud-Est africain 1364
Société générale de transports à Madagascar . . . 1364
Transvaal consolidated land et exploration Company limited 1365
Compagnie commerciale du Transvaal et de Madagascar 1365
— franco-russe du Turkestan 1365
Union agricole d'Afrique 1365
Société anonyme viuicole et agricole du Sebka . . 1366
Compagnie française du Yukon 1366
— unifiée du Zancudo 1366

Chapitre XXXII. — **Sociétés coopératives**

Les Abeilles rochefortaises 1367
Société coopérative agricole de la région du Nord. 1367
Coopérative agricole du Doubs 1367
— — du Périgord 1367
— — du Sud-Est 1368
L'Alliance 1368
L'Alliance des travailleurs de Levallois-Perret . . 1368
— du XVIIe arrondissement 1368
L'Approvisionnement fleuriste 1368
Société coopérative d'approvisionnement général des coiffeurs de Paris 1369
L'Ardennaise 1369
Association coopérative 1369
Société coopérative l'Avenir 1369
L'Avenir 1369
— agricole 1370
— de Plaisance 1370
— économique 1370
Avenir social 1370
La coopérative du bâtiment 1370
La Bellevilloise 1370
Société anonyme de biseautage et polissage de glace la Renaissance 1371
Boucherie coopérative de Cartignies et environs . . 1371
— — économique de Bruyères . . 1371
Boulangerie coopérative de Nangis 1371
— — de Crechet 1371
— — de bienfaisance de Daglan 1371
Société coopérative de boulangerie d'Eymoutiers. 1371
Boulangerie coopérative roubaisienne 1372
Société anonyme de la boulaugerie dite coopérative de Ribemont 1372
Brasserie coopérative amandinoise 1372
— — de Bethencourt et Coudry . 1372
— — de Croix 1373
— — de Cysoing 1373
Société anonyme du Châtelet 1373
Brasserie coopérative de l'union des trois villes . . 1373
— — de la Justice 1373
— — de Recquegnices 1373
— — de Roisel 1374
— — de Valenciennes Anzin . . . 1374
— — du canton de Bavay 1374
— — (l'Etoile lilloise) 1374
Société coopérative brasserie du Fresnoy 1374
Brasserie union de Saint-Amand 1374
— union Roubaix-Wattrelos 1375
Camionnage à bras et à cheval 1375
Chez Nous 1375
Commerçants réunis 1375
Coopération commerciale 1376
Société de consommation de l'Est 1376
— — de l'Est et P.-L.-M. à Belfort 1376
— coopérative de consommation des mineurs de Bézenet 1376
L'Economie 1376
— fraternelle du Ve arrondissement . . 1377
— parisienne 1377

Association générale de l'ébénisterie française. . . 1377
Société d'épargne à capital variable. 1377
Epargne d'Hennezel-Clairey 1377
L'Epargne foncière 1377
— foncière et immobilière des quinze-vingts 1377
Société de l'épicerie ouvrière 1377
L'Espérance 1378
La fonderie nouvelle 1378
Les fondeurs réunis 1378
Fourniture de grand équipement et chaussures militaires 1378
Société nantaise coopérative de fournitures militaires 1378
La Fraternelle 1379
— 1379
— de Valentigney 1379
La Garantie médicale 1379
La Goutte d'or 1379
Coopérative l'Humanité de Wattrelos. 1379
L'Indépendance ouvrière. 1379
Société coopérative de Jussy et de la marine . . . 1380
La Laborieuse 1380
— 1380
La Lilasienne 1380
Lunetterie parisienne. 1380
La Maçonnerie 1381
Les Maçons de Paris 1381
Maison du peuple. 1381
La Ménagère auxerroise 1381
La Menuiserie moderne. 1381
Les Menuisiers. 1382
Société coopérative des mineurs de Bully-les-Mines. 1382
La Moisonneuse 1382
La Moissonneuse du Nord. 1382
Association générale des modeleurs mécaniciens. . 1382
La Moderne 1383
Monceau 1383
Société coopérative les Montrougiennes. 1383
Nouvelle union de l'Epi fleuri. 1383
Association amicale coopérative des officiers de terre et de mer 1383
L'Ouvrière . . . . . 1383 et 1384
Société ouvrière de la filature de Trouhans. . . . 1384
— de Maxonchamp 1384
Union coopérative des ouvriers coffretiers 1384
Société coopérative de protection des ouvriers couvreurs-zingueurs de Bordeaux 1384
Association des ouvriers grillageurs 1384
Société anonyme coopérative des ouvriers horlogers. 1384
Association des ouvriers maçons et terrassiers français 1385
Les Ouvriers paveurs. 1385
Les Ouvriers paveurs réunis 1385
La Paix sociale. 1385
Le Pavage. 1385
La Prévoyante 1386
— 1386
— 1386
Le Progrès (Coopérative des charpentiers) 1386
— (Société coopérative). 1386
— de Gentilly 1386
La Prolétarienne. 1386
La Renaissance. 1386
La Républicaine des Ve et XIIIe arrondissements. 1387
Restaurant coopératif de l'émancipation 1387
La Revendication. 1387
La Ruche de Saint-Ouen 1388
La Ruche nantaise 1388
— stéphanoise Mallet et Cie. 1388
— troyenne 1388
La Sculpture. 1388
La Seine. 1388
La Serpenoise 1388
La Solidarité. 1389
— d'Hellemmes 1389
— universelle. 1389
La Sparterie 1389
La Thémis. 1390
Le Travail. 1390
— 1390
L'Union coopérative de production des ouvriers de l'habillement 1391
— de Lille. 1391
— de Tourcoing. 1391
— des cochers 1391
— des déchargeurs de Brest. 1391
— des familles 1391
— des sculpteurs-mouleurs 1392
— des travailleurs 1392
— — d'Arcueil-Cachan 1392
— — du chemin de fer 1392
— — du XIIIe arrondissement. 1392
— militaire. 1392
— montrougienne. 1392
— ouvrière. 1393
— ouvrière du XIVe 1393
— prévoyante 1393
— professionnelle. 1393
Nouvelle Union tourquennoise. 1393
Verrerie de Venissieux. 1393
La verrerie ouvrière 1393
Société coopérative des vidanges de Besançon. . . 1393

Chapitre XXXIII. — **Sociétés d'études**

Société générale française et belge d'affaires industrielles 1395
L'alliance industrielle. 1395
Comptoir financier pour le développement de l'industrie 1395
Société d'études d'omnibus et de voitures automobiles. 1396
— d'études de Paris port de mer 1396
— parisienne d'études de tramways. 1396
— d'études du Nord-Ouest tunisien 1397
— d'études et constructions d'usines 1397
— française d'études et d'entreprises. 1397
Compagnie centrale d'études et d'entreprises industrielles 1397
Société d'études et de publicité financières et industrielles 1398
— d'études et de participations financières . 1398
Compagnie d'études et de recherches. 1398
— — et de recherches de mines du Bassin de Saint-Eloi. . . . 1398
Société française d'études et entreprises à Madagascar 1398
— anonyme d'études françaises et étrangères. 1398
— française d'études industrielles. 1399
— internationale d'études industrielles. . . . 1399
— parisienne d'études industrielles 1399
— toulousaine d'études industrielles. 1399
— d'études industrielles et commerciales . . 1399

Société d'études industrielles et coloniales 1400
— générale d'études industrielles et de travaux en Chine 1400
— d'études pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla 1400
— anonyme d'études pour la création d'un tramway électrique entre Oloron et Jaca 1400
L'Industrielle 1400
Société anonyme d'étude des gisements miniers de la Dordogne 1400
Compagnie industrielle de Paris 1401
Société d'initiative industrielle et financière . . . 1401
Compagnie mutuelle industrielle 1401
Société des ponts et passages tubulaires sous-marins. 1401
L'Union financière 1402
Voitures électriques de Paris 1402

Chapitre XXXIV. — **Sociétés d'Exposition**

Société d'exploitation de l'Andalousie au temps des Maures. 1403
Aquarium et théâtre de bonshommes Guillaume . 1403
Bars automatiques de l'Exposition de 1900 . . . 1403
Société des cafés-restaurants de l'Aquarium de Paris et du bar du théâtre des bonshommes Guillaume. 1406
Société française du cinéorama 1406
Le Combat naval. 1406
Société générale des dioramas animés 1406
— — de dioramas et panoramas Fachoda 1407
— — d'entreprise et de représentation pour l'Exposition 1407
— de l'Exposition minière souterraine de 1900 1407
La Feria 1408
Le Grand Globe céleste de Paris. 1408
Paris gigantic Wheel and varieties Company limited. 1408
L'Hippodrome 1408
Imprimerie et journaux réunis de l'Exposition de 1900. 1408
L'Inde française à l'Exposition de 1900 1409
Société du grand manège féerique les Boas parisiens 1409
Le Manoir à l'envers. 1409
Le Maréorama Hugo d'Alési 1409
Société anonyme des grands télescopes l'Optique. . 1409
Le palais de la Danse 1410
Palais de la Femme. 1410
Le palais de la Mer 1410
Panorama de Rome 1410
Société française du palais du Costume 1411
Palais lumineux Ponsin 1411
Panorama de la mission Marchand. 1411
Société anonyme du panorama de Madagascar . . 1412
— — de Paris en 1400 1412
— — du panorama. 1412
— des rampes mobiles de l'Exposition de 1900 1412
Restaurant de la maison Kammerzell. 1412
— international de l'Exposition de 1900. 1412
Société anonyme de la Revue 1900 1413
— de la rue du Caire de 1900 1413
— concessionnaire de la section algérienne à l'Exposition de 1900 1413
— anonyme de la section ottomane à l'Exposition universelle. 1414
— franco-italienne. 1414
Théâtre des tableaux vivants. 1415
— géant Columbia. 1415
Société anonyme du théâtre indo-chinois. 1415
La tirelire de 1900 1415
Le tour du monde 1416
Compagnie des transports électriques de l'Exposition. 1416
Société anonyme l'Union de 1900 1416
Venise à Paris. 1416
Le Vésuve à Paris 1417
Le village Suisse. 1417
Voyage aérien de Paris. 1417
Les voyages animés 1417
Compagnie générale de voyages populaires. . . . 1417
Société des voyages-primes 1418

Chapitre XXXV. — **Sucreries, Raffineries**

Société anonyme agricole et sucrière. 1419
— anciennes sucreries. 1419
Association sucrière de Genappe. 1419
Société de Bourdon. 1419
Casserie François. 1419
Société de la distillerie agricole. 1420
— — 1420
Distillerie agricole d'Origny-Sainte-Benoiste. . . 1420
Société anonyme de la distillerie agricole de Barbery 1420
Compagnie électro-sucrière 1420
Société anonyme des anciens établissements Cavroy 1420
— agricole d'exploitation des établissements J. Jaluzot et Cie. 1420
— anonyme de l'exploitation de Louez-les-Duisan. 1421
— pour l'exportation des sucres. 1421
— anonyme pour la fabrication du sucre en Perse 1421
Fabrique centrale de sucre de Meaux 1421
— de sucre de Courcelles-le-Comte. . . . 1421
Lallouette et Cie. 1422
Société Lefranc et Cie. 1422
— générale de Maltose 1422
— nouvelle de Missy-les-Pierrepont. 1422
— anonyme de la raffinerie A. Sommier. . . 1422
— — raffinerie belge. 1422
La raffinerie bruxelloise. 1422
Raffinerie de Chantenay. 1423
Société anonyme de la raffinerie de Douai. 1423
— nouvelle des raffineries de la Méditerranée. 1423
— — de sucre de Saint-Louis. 1423
— des raffinerie et sucrerie Say. 1424
La raffinerie tirlemontoise. 1424
Le sucre et la mélasse. 1424
Société anonyme de la sucrerie agricole coopérative de Wavignies 1424

Sucrerie agricole de Bolbec Nointot. 1424
— — de Bucy-les-Pierrepont 1425
— — de Clermont-les-Fermes 1425
— — de Grugnicourt 1425
— centrale de Wanze. 1425
Compagnie marseillaise de sucrerie coloniale . . . 1425
Société anonyme de la sucrerie d'Antilly. 1425
Sucrerie d'Attigny-Vouziers. 1425
Société anonyme de la sucrerie d'Epernay. 1426
Compagnie fermière de la sucrerie d'Etrépagny . . 1426
Sucrerie de Bohain. 1426
Société anonyme de la sucrerie de Bertaucourt-Epourdon 1426
Sucrerie de Breda et Berg-op-Zoom 1426
Société anonyme sucrerie de Brugelette. 1426
— de la sucrerie de Courcelles. . . 1427
Sucrerie de Douaville. 1427
— de Feluy-Arquennes 1427
Société anonyme de la sucrerie de Froyères. . . . 1427
Sucrerie de l'Espérance. 1427
— de l'Union agricole de Gravelines. . . . 1427
Société anonyme de la sucrerie de la Chasse royale à Hyon-Ciply 1427
Sucrerie de Ladeuze. 1428
— de Laudon-l'Ardoise 1428
— de Lieusaint 1428
— de Marcelcave 1428
Société en commandite par actions des sucreries de Marquenterre 1428
Sucrerie de Milempart 1429
Société anonyme de la sucrerie de Moyencourt . . 1429
Sucrerie de Péronne à Peronne-lez-Binche 1429
Société de la sucrerie de Piracicaba. 1429
— anonyme de la sucrerie de Savy-Berlette . 1429
Société anonyme de la sucrerie de Vaux-Andigny. 1429
— — — de Vendegies-Bermerain 1430
Sucrerie de Vierzy 1430
— de Villa-Raffard 1430
— de Villers-les-Guises. 1430
Société anonyme de la sucrerie de Villers-Outreaux. 1430
— — — de Voves 1430
Sucreries de Warneton 1430
Société en commandite simple de la sucrerie du Mont Saint-Martin 1431
— des sucreries de Port-Louis 1431
— générale des sucreries et de la raffinerie d'Egypte 1431
— anonyme des sucreries et distilleries de Francières 1431
— — de la sucrerie-raffinerie de Chalon-sur-Saône 1431
Sucrerie-raffinerie d'Anwaing 1431
Societé de la sucrerie-raffinerie de Ripiceni . . . 1431
Sucrerie-raffinerie la Ghète 1432
Société anonyme sucrière agricole de Meizy . . . 1432
Compagnie sucrière d'Ailly-sur-Noye. 1432
— — de la Pointe-à-Pitre. 1432
Société anonyme sucrière de Laboissière 1432
Société sucrière de la colonie de San-Pedro . . . 1433
Compagnie sucrière de la Somme 1433
— — de Meru. 1433
Société sucrière anonyme de Montbrehain 1433
— — de Montigny-Hervilly. 1433
— — anonyme de Nouvion et Catillon . 1433
Compagnie sucrière de Sarmato (Italie) 1433
Société sucrière de Vaulx-Vraucourt. 1434

Chapitre XXXVI. — Théâtres, Concerts, Attractions diverses

Brasserie-Concert du faubourg du Temple. 1435
Société anonyme du Champ de Foire. 1435
— du Cirque d'Hiver. 1435
— — de Châlons-sur-Marne 1436
— — de Limoges 1436
Le Cirque de Rouen. 1436
Société anonyme du Cirque-Palace des Champs-Elysées. 1436
Eden-Théâtre-Concert de Saint-Etienne. 1436
Société des expositions et ventes artistiques et galerie Georges Petit 1436
Nouvelle Société des Grottes de Rochefort 1437
Société française des gymnases nautiques P. Christmann et Cie 1437
Compagnie du Jardin zoologique d'acclimatation. 1437
Société anonyme du Musée Grévin. 1437
Musée Mombur. 1438
Société anonyme du Nouveau Cirque. 1438
Palais de Glace des Champs-Elysées. 1438
Société anonyme d'exploitation du palais de la Jetée-Promenade. 1438
Panorama de la bataille de Nuits. 1438
Société des panoramas de Terre sainte. 1439
L'Exposition dioramique le Pèlerinage de Jérusalem. 1439
Société anonyme du Pier de Blankenbergue 1439
— — le Pôle nord belge 1439
Société du Puits de Padirac. 1439
— artistique d'Egypte 1440
— frigorifique de Lyon. 1440
Théâtre de l'Ambigu-Comique. 1440
Société du théâtre de l'Athénée 1440
Théâtre des Batignolles. 1440
Société du théâtre des Folies-Marigny 1440
— d'exploitation du théâtre du Châtelet . . . 1440
Théâtre du Gymnase. 1441
Société du théâtre du Palais-Royal. 1441
— en commandite par actions du théâtre du Vaudeville 1441
— du théâtre lyrique de la Renaissance . . 1441
Théâtre Pompadour. 1442
Compagnie du Théâtrophone. 1442
Société de la tour Eiffel. 1442
— anonyme de la tour métallique de Fourvières 1442

Chapitre XXXVII. — Transports

CAMIONNAGE, MESSAGERIES

Société parisienne du factage express 1445
— financière de transport et d'entreprise industrielle. 1445
Compagnie nouvelle du gros camionnage de Paris
— des gros transports parisiens. 1446
Léon Brouta et Cie. 1446
Compagnie générale des messageries 1446
Messageries de Barcelonnette 1446
— des postes de France 1446
Société anonyme des messageries nationales. . . . 1447
— — des petits messagers parisiens. . 1447
Compagnie parisienne de transports 1447

Société générale de transports 1447
— — de transport de liquides 1447

DÉMÉNAGEMENTS, GARDE-MEUBLES

Société parisienne de déménagements et transports 1448
Compagnie internationale de déménagements et transports de Lyon. 1448
— — de déménagements et transports de Lyon-Marseille . . . 1448
— internationale de déménagements, transports et camionnage de Dijon. 1449
Société française de déménagements, transports et garde-meubles. 1449

OMNIBUS

Compagnie des omnibus à vapeur de Septeuil, Vetheuil et La Roche-Guyon. . . . 1449
— générale des omnibus de Paris 1449
Omnibus et transports de Lyon 1450
Société anonyme des omnibus et chemins de fer. . 1450
Compagnie générale des transports parisiens par le matériel des omnibus. 1450

TRAMWAYS

Chemin de fer de Pau-Oloron-Mauléon 1451
Compagnie russo-française de chemins de fer et tramways 1451
Fédération franco-belge de tramways. 1451
Nord-Sud électrique parisien. 1451
Compagnie de l'Ouest électrique. 1452
Société anonyme des railways économiques de Liège-Seraing 1452
Compagnie générale de traction 1452
Compagnie industrielle de traction pour la France et l'étranger 1453
— française de tramways (Indo-Chine). . 1453
— générale française de tramways. . . . 1453
— générale parisienne de tramways. . . 1454
— lyonnaise de tramways. 1454
— mutuelle de tramways 1454
Société arlésienne de tramways 1455
— anonyme des tramways algériens. 1455
Tramways autrichiens, Cracovie et extensions . . 1455
Société anonyme des tramways à vapeur de Challans à Fromentine 1455
Tramways à vapeur 1455
Tramways à vapeur de la province de Brescia. . . 1455
Compagnie des tramways à vapeur de la province de Plaisance 1456
— du tramway à vapeur de Paris à Saint-Germain 1456
— française du tramway à vapeur de Versailles à Maule. 1456
— des tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine 1456
Société anonyme des tramways à vapeur interprovinciaux. 1457
Compagnie générale de tramways à vapeur piémontais 1457
— des tramways à vapeur sur route sans rails de Toulouse à Beaumont-de-Lomagne 1574
Société de tramways à vapeur Tours à Vouvray . 1457
— anonyme des tramways-bars. 1457
Les tramways bruxellois 1458
Compagnie des tramways d'Aix-les-Bains 1458
Société anonyme des tramways d'Amiens. 1458
Compagnie du tramway d'Annecy à Thones. . . . 1458
— générale des tramways d'Anvers . . . 1459
— des tramways d'Armentières 1459
— générale des tramways d'Athènes et du Pirée. 1460
— de tramway d'Etaples à Paris-Plage . . 1460
Société anonyme des tramways d'Odessa 1460
— — de tramway, d'éclairage et d'entreprises en Hongrie. 1460
Compagnie des tramways d'Eure-et-Loir 1460
— — départementaux des Deux-Sèvres 1461
Société anonyme des tramways de Barmen-Elberfeld 1461
Compagnie du tramway de Berck-Plage à Berck-Ville 1461
— — de Bordeaux-Bouscat au Vigean 1462
— des tramways de Bourges. 1462
— — de Cannes 1462
Société anonyme des tramways de Cassel 1462
Compagnie des tramways de Cette. 1462
Société anonyme du tramway de Couzon 1463
Compagnie des tramways de Cherbourg. 1463
Société anonyme des tramways de Cologne. . . . 1463
— — des tramways de Dunkerque. . . 1463
Compagnie des tramways de Fontainebleau. . . . 1463
Société anonyme des tramways de Gérardmer. . . 1464
Tramway de Gex à Ferney-Voltaire 1464
Compagnie du tramway de Grenoble à Chapareillan . 1464
Tramway de Kazan 1464
Compagnie de tramways de l'Artois 1465
— — de l'Est parisien. 1465
Tramways de l'Isère 1465
Compagnie des tramways de l'Ouest parisien . . . 1465
— du tramway funiculaire de la côte Sainte-Marie. 1466
Société des tramways de la grande côte de Royan. 1466
Compagnie électrique des tramways de la rive gauche 1466
— de tramways de la Sarthe 1466
Société anonyme des tramways de la Savoie . . . 1466
— — — de la Vienne . . . 1467
Tramways de Lille 1467
Compagnie des tramways de Loir-et-Cher 1467
— — de Lorient 1467
— — de Lourdes. 1467
— nouvelle des tramways de Lyon à Neuville-sur-Saône et extensions 1468
Société générale des tramways de Madrid et d'Espagne 1468
Compagnie belge des tramways de Moscou. . . . 1469
— des tramways de Nantes 1469
— — de Nice et du littoral . . 1469
— — de Nîmes. 1469
— — de Paris et du département de la Seine. . . 1469
Société d'exploitation du tramway de Pithiviers à Toury. 1470
Compagnie des tramways de Poitiers. 1470
— du tramway de Pontarlier à Mouthe. . 1470
— anonyme du tramway de Pont-de-Vaux à Fleurville. 1470
— des tramways de Reims 1471
Tramways de Rostoff-sur-le-Don 1471
Société anonyme du tramway de Rotheneuf. . . . 1471
Compagnie des tramways de Rouen 1471
Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix à Tourcoing. 1472
Société générale des tramways de Royan. 1472
— anonyme du tramway de Saint-Pol-sur-Mer à Dunkerque. 1472
Compagnie des tramways de Saint-Quentin . . . 1472

Société anonyme des tramways de Tiflis 1473
Compagnie des tramways de Tours 1473
— des tramways de Troyes. 1473
Tramways de Varsovie. 1473
Société anonyme du tramway de Vichy-Cusset . . 1474
— — des tramways du Caire 1474
Compagnie des tramways du département du Nord . 1474
Société anonyme du tramway du pont de Beauvoisin 1474
Tramways du sud d'Anvers. 1475
Compagnie centrale de tramways électriques . . . 1475
— havraise — . . . 1475
Société grenobloise — . . . 1475
Compagnie des tramways électriques d'Angers . . 1476
— — d'Avignon. . 1476
— — d'Elbeuf . . 1476
— — d'Hanoï. . . 1476
— — d'Oran . . . 1477
Tramways électriques de Belfort. 1477
Compagnie des tramways électriques de Besançon. 1477
— — de Béziers. . 1478
— des tramways électriques de Bonsecours-lès-Rouen. 1478
— des tramways électriques Bordeaux-Pessac. 1478
Tramways électriques de Boulogne-sur-Mer. . . . 1478
Compagnie des tramways électriques de Brest . . 1478
Société anonyme des tramways électriques de Châlons-sur-Marne 1479
Compagnie des tramways électriques de Clermont-Ferrand. 1479
Compagnie des tramways électriques de Cronstadt. 1479
— — de Douai . . 1480
— — de Dijon . . 1480
Société versaillaise de tramways électriques et distribution d'énergie. 1480
Compagnie générale électrique du Libournais. . . 1480
— des tramways électriques de Limoges. 1481
— — de Limoges à Aixe. . . 1481
— — de Lyon. . . 1481
— des tramways électriques de Lyon-Croix-Rousse à Caluire, Rhône . . 1481
— des tramways électriques de Lyon-Irigny-Chaponost 1482
Société anonyme des tramways électriques de Montmorency, Enghien, etc. 1482
Compagnie des tramways électriques de Montpellier 1482
Compagnie anonyme des tramways électriques de Nice-Cimiez 1482
Compagnie de tramways électriques à Paris . . . 1483
— des tramways électriques de Roanne . 1483
— — . de Saint-Etienne . . 1483
— générale des tramways électriques de Valence 1483
— des tramways électriques de Vals-les-Bains. 1484
— des tramways électriques de Vanves à Paris et extensions 1484
Tramways électriques de Viricelles-Chazelles à Saint-Symphorien-sur-Coise et extensions 1484
Société des tramways électriques des Sables-d'Olonne 1485
Compagnie des tramways électriques du Mans . . 1485
Société générale de tramways électriques en Espagne 1485
Compagnie nationale de tramways électriques et autres 1486
Société française de tramways électriques et de voies ferrées 1486
Compagnie française des tramways électriques et omnibus de Bordeaux 1486
Société anonyme des tramways et chemins de fer du Centre 1486
— générale de tramways et voitures automobiles 1487
— anonyme du tramway funiculaire de Belleville. 1487
Société parisienne de tramways intercommunaux . 1487
Tramway mécanique des environs de Paris. . . . 1487
Société des tramways melunais 1487
Tramways napolitains 1488
Société anonyme des tramways provinciaux de Naples. 1488
Tramways réunis 1488
Société anonyme du tramway sud de Seine-et-Marne 1488
— béarnaise des tramways urbains. 1489
Compagnie des voies ferrées des Alpes françaises . 1489
Société des voies ferrées du Dauphiné. 1489
Compagnie française des voies ferrées économiques. 1489

TRANSPORTS AUTOMOBILES

Compagnie départementale des automobiles . . . 1490
— nationale d'automobiles. 1490
Société des automobiles du Calvados. 1490
Compagnie des automobiles du sud-ouest. 1491
— générale des automobiles livreurs. . . 1491
— parisienne des fiacres électriques. . . 1491
— lyonnaise de traction automobile . . . 1491
— stéphanoise de traction automobile . . 1492
Société anonyme de traction automobile 1492
Traction automobile de l'Yonne 1492
Compagnie française des trains-routiers 1492
— générale des services municipaux et départementaux pour traction automobile 1493
— internationale des transports automobiles. 1493
Société provençale de transports automobiles. . . 1493
— des transports automobiles de la Basse-Loire 1493
— générale belge-roumaine de transports et industries 1494
Compagnie de transports automobiles au Soudan français 1494
Société générale de transports publics automobiles. 1494
Compagnie des transports routiers automobiles des Flandres. 1494
Société des voitures automobiles de Franche-Comté 1495

VOITURES

L'Abeille 1495
Compagnie générale des voitures à Alger. 1495
— — — à Paris 1495
— — — à Nice 1496
— parisienne des voitures à Paris. 1496
— des voitures de place et de remise de Reims 1496
— des voitures du Grand Hôtel. 1496
— parisienne de voitures l'Urbaine. . . . 1497
— générale des voitures pour le service des chemins de fer. 1497

SOCIÉTÉS DIVERSES

Correspondance maritime des chemins de fer. . . 1498
Société des diligences, courriers et messageries automobiles. 1498
— anonyme d'électricité du Mont-Dore et du funiculaire des Capucins. 1498

Société des établissements Hostein. 1498
La France pittoresque 1499
Funiculaire de Bellevue. 1499
Compagnie du funiculaire du pic du Grand-Jer de Lourdes. 1499
Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer 1499
Syndicat du matériel de transport. 1500
Omnium lyonnais. 1500
Sociétéi ndustrielle d'Orient. 1500
— anonyme de Tram-Cars de Munich. . . . 1501
Société française anonyme du transport du mouton. 1501
— — de transports frigorifiques. . . . 1501
Compagnie des transports réunis de Saint-Denis et d'Aubervilliers 1501
Trust franco-belge de tramways et d'électricité. . 1502
Compagnie internationale de voyages et d'excursions 1502
Compagnie des wagons-bars 1502
— internationale des wagons-citernes . 1502
— des wagons-réservoirs. 1503
— des wagons-réservoirs du Midi . . . 1503

Chapitre XXXVIII. — **Travaux publics**

PAVAGE

Société parisienne de pavage 1505
— anonyme de pavage en bois. 1505
— française de pavage en bois 1505
— de pavage et des asphaltes de Paris 1505

PONTS

Société générale des ponts à péage 1506
Compagnie anonyme des ponts d'Asnières et d'Argenteuil 1506
Société du pont de Saint-Mathurin 1506
— des ponts réunis. 1506

PORTS

Compagnie du port de Bizerte (Tunisie) 1506
Société générale du port de Pasajes 1506
— du port de Pauillac 1506
Compagnie des ports de Tunis, Sousse et Sfax . . 1507

SOCIÉTÉS DIVERSES

Compagnie auxiliaire industrielle 1507
Société pour les constructions en ciment armé . . 1507
— anonyme des constructions en fer-béton . 1507
— parisienne d'entreprises générales de travaux. 1508
Ch. Gibault et Cie 1508
Société des grands travaux de Marseille 1508
Compagnie nationale de travaux d'utilité publique et d'assainissement. 1508
Société française de travaux publics. 1508
— générale de travaux publics 1508
Compagnie générale de travaux publics et particuliers 1509

Chapitre XXXIX. — **Verreries, Cristalleries, Glaces**

Société française de biseautage mécanique et d'argenture des glaces 1511
Société pour l'exploitation des brevets J.-B. Vernoy. 1511
Cristallerie de Lyon 1511
— du val Saint-Lambert 1512
Compagnie de Floreffe et de Jeumont 1512
Glaceries et charbonnages de Bohême 1512
Société anonyme des glaces d'Auvelais. 1512
— — — de Charleroi. 1513
Manufacture de glaces de Maubeuge 1513
Société anonyme des glaces de Moutiers-sur-Sambre. 1513
— — des glaces de Roux 1513
Glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey 1513
Compagnie des glaces et verres spéciaux du nord. 1514
Société anonyme des glaces nationales belges. . . 1514
— — des manufactures de glaces, verres à vitres, cristaux et gobeleteries 1514
Compagnie russo-belge d'industrie verrière. . . . 1515
Société du verre étiré 1515
Verrerie blanche d'Anor 1515
Société anonyme des verreries de Carmaux. . . . 1515
Verreries de Clairey 1515
— de Courcy 1515
Société anonyme des verreries de Dorignies (Nord). 1516
Verreries de Jemmappes 1516
Verreries de Jumet. 1516
Les verreries de l'Ancre réunies 1516
Société anonyme des verreries de la gare, Lyon . 1516
— — — — Aniche. 1517
— — — de la Mulatière . . 1517
— — — de Lodelinsart . . 1517
Verreries de la Roue. 1517
— de Mariemont à Haine-Saint-Pierre . . . 1518
— de Pont-Saint-Esprit 1518
— de Quiquengrogne. 1518
Société anonyme des verreries de Rive-de-Gier . . 1518

Société anonyme des verreries de Saint-Just-sur-Loire 1518
— — — de Saint-Romain-le-Puy 1518
— — — de Vals. 1518
Verreries du bassin de Vichy 1518
— du Donetz à Santourinovka 1519
Société des verreries du Lion. 1519
Société anonyme des verreries et manufactures de glaces d'Aniche . 1519
— — — générales de la Loire. 1519
— — — D. Jonet. 1520
— — — Richarme 1520
Verreries réunies 1520
Société des verreries réunies de la Loire et du Rhône. 1520

Chapitre XL. — Vignobles et Produits Vinicoles

Alliance des débitants de vins. 1521
Compagnie lilloise. 1521
— péninsulaire et française. 1522
The continental Bodega Company. 1521
A. Cuvelier et Cie 1522
Les débits de Paris. 1522
Economat de vins des chemins de fer et des grandes administrations 1522
Société immobilière girondine. 1523
Maison Papin-Dupont. 1523
Association des propriétaires récoltant « pur Champagne ». 1523
Société des propriétaires vinicoles de Cognac. . . 1523
Société anonyme des terrains vignobles 1523
Compagnie des vignobles de la Méditerranée. . . . 1524
Société anonyme des vignobles du Midi 1524
— générale de reconstitution des vignobles français 1524
— anonyme des vinaigreries du Lion 1524
La vinicole forézienne 1524
Société vinicole lyonnaise (J. Meunier et Cie). . 1524
— anonyme parisienne des vins à bon marché 1525
— œnologique pour la vente des vins et des raisins de cuve du Sud-Est français . . 1525
— anonyme viticole algérienne 1525
— viticole de la Southeyranne 1525
— anonyme de viticulture algérienne. . . . 1525

Chapitre XLI. — Divers

L'Aigle 1527
Compagnie française d'aiguilles pour bonneterie. . 1527
Société anonyme de l'antipédale 1527
— générale des arts mortuaires et pompes funèbres du Forez. 1527
— de l'ascenseur de la terrasse de Saint-Germain. 1527
— pour la construction d'ascenseurs en France 1528
Association industrielle de l'Est 1528
Ancienne maison Bernot frères, Ch. Bernot et Cie. 1528
Société française de bois entrecroisés 1528
— des bois L. Savare et Cie 1528
— anonyme du bouchage par le bois. 1528
Le Brasero 1529
Société d'exploitation des brevets Berry 1529
— commerciale de brevets et marques de fabrique 1529
— anonyme des brevets et procédés Claret-Vuillemier 1529
— générale pour l'exploitation des brevets Porchère. 1529
Burt, Boulton et Haywod 1530
La Carbonique française. 1530
Société anonyme de carbonisation 1530
Compagnie nouvelle de chalets de commodité pour la France et l'étranger 1530
Société anonyme des chalets de nécessité. 1530
Compagnie française des chalets de nécessité en Russie. 1531
Société civile des propriétaires du champ de courses d'Angers 1531
Champigneulle et Cie (Mme Emmanuel) 1531
Société du chauffage hygiénique appareils Poltavtseff. 1531
Société française anonyme du cimetière pour chiens 1532
Compagnie française de classement expéditif et de statistique 1532
Société anonyme de clôtures et plantations pour chemins de fer 1532
Clouteries de la manufacture de Bains 1532
Colonnes multiformes. 1533
Société des compteurs horo-kilométriques pour voitures. 1533
— anonyme carmausienne des constructions en verre 1533
— — de Contes-les-Pins 1533
Coopération libre des armées de terre et de mer. . 1533
Société anonyme des courses d'Aix-les-Bains . . . 1534
— — — de la Ferté-Macé . . 1534
— des courses de Nice 1534
— anonyme des courses de Vichy 1534
Le Crédit des voyages. 1534
Société anonyme des déchets de la fabrique de Reims 1534
— française de désinfection. 1534
— anonyme la Diamantite 1535
Compagnie générale française des distributeurs automatiques 1535
Société anonyme de dragage de Chalon-sur-Saône . 1535

Société générale des verseurs hermétiques 1535
El Bueo Tono 1535
Elévateur propulseur pneumatique à marche continue 1536
Société d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre français 1536
— universelle des émulseurs à vapeur. . . . 1536
— pour l'encouragement des tirs 1536
Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture et plâtrerie 1537
L'Entreprise française 1537
Etablissements H. Cauvet, Lambert et Cie 1537
— Porcher 1537
Société anonyme des établissements Poron 1538
— d'exploitation des établissements Tuffou & Cie 1538
Compagnie française d'exportation 1538
Société alpine de fabrication des bois de placage et de fusil 1538
— des féculeries et glucoseries de Chalon-sur-Saône 1539
— anonyme de la fibre de bois d'Arudy . . . 1539
— française de fibre de bois et d'allume-feu G. Lesueur 1539
— anonyme du filtre Chamberland 1539
— des forges hydrauliques 1539
La force motrice gratuite 1539
Société française de fournitures dentaires G. Ott et Cie. 1540
— en commandite Adolphe Fruhinsholz et Cie. 1540
Anciens établissements Bouës, fûts en location . . 1540
Gaiffe, Watremez et Cie. 1540
La Gérance 1540
La Habanera 1540
Société française des illustrations sur métaux. . . 1541
— anonyme française d'importation de chêne. 1541
L'industrie chimique du bois 1541
Société anonyme de l'Hirondelle 1541
— nationale des inventions nouvelles et produits nouveaux. 1541
— de la Jeunesse ouvrière 1542
— française du kiosque de nécessité. 1542
Le Khédive 1542
H. Lachaume et Cie 1542
Société anonyme fermière des laveurs d'or 1542
Ancienne maison Limousin et Descours. 1542
Société française des machines à mettre sous bande les journaux, imprimés, etc. 1543
Société anonyme de la maison Beaujour 1543
Compagnie générale des manufactures réunies . . 1543
Entreprise générale de marbriers et sculpteurs réunis 1543
Société nationale pour la fabrication des mèches de sûreté des mineurs. 1544
G. Miccio et Cie 1544
Société anonyme des monts-de-piété de Tunis. . . 1544
— — — égyptiens . . 1544
La Nationale Caisse enregistreuse 1544
Société de Necaxa (Mexique) 1544
Nice-Excursion. 1544
Compagnie générale des nouvelles inventions Charles Tellier. 1545
Manufacture parisienne d'objets d'art 1545
Ollivier et Cie 1545
L'Ottomane. 1545
Société générale d'entreprise de peinture et décoration 1545
— artistique de peinture sur verre. 1546
— générale des petites boîtes aux lettres. . . 1546
— française de pierres métalliques. 1546
— anonyme de Poët-Laval 1546
— — des polders de Bouin 1546
Compagnie anonyme des polders de l'Ouest. . . . 1546
Entreprise générale de pompes funèbres 1547
Pompes funèbres de Châlon-sur-Saône. 1547
Société générale des pompes funèbres de France . 1547
Pompes funèbres de l'Ain. 1547
— — de l'Est 1547
Compagnie des voitures et pompes funèbres de l'Oise 1548
— générale des pompes funèbres de Lyon 1548
— générale des pompes funèbres du littoral 1548
Société anonyme des pompes funèbres générales. . 1548
— lyonnaise des poulies bois 1549
— française des producteurs de France. . . . 1549
— anonyme de production et de vente de combustibles. 1549
Société de représentations aux expositions internationales 1549
Sablière de Noucelles-Braine-l'Alleud 1549
Compagnie de salubrité. 1549
La Salubrité 1550
Manufacture de sacs et enveloppes. 1550
Société anonyme de Saint-Gervais 1550
— — pour la sénilisation rapide des bois et matières fibreuses 1550
— des scieries de Saint-Jean-de-Losne. . . . 1550
Snowden, Tanguy et Cie 1550
Spérantza 1550
Le Sphinx 1551
Société lilloise des sports 1551
— anonyme de sports de l'île de Puteaux. . . 1551
La Subérine 1551
Le Syndicat girondin 1551
Société anonyme de la régie coïntéressée des tabacs de l'empire ottoman 1551
Compagnie générale des tabacs des Philippines . . 1552
Société des tabacs du Portugal 1552
Tattersall français 1552
Société anonyme du tir au pigeon de Vichy. . . . 1552
Compagnie française des toitures nouvelles. . . . 1553
Société du Tombac 1553
— anonyme de tonnellerie de Gargan. . . . 1553
Tonnellerie mécanique 1553
Société française du tranchage des bois. 1553
Trotting-Club de Paris. 1553
Société des tuyaux Chameroy, P. de Singly et Cie. 1553
— anonyme de l'usine à briquettes de Rochefort 1554
— — des usines de Froidvent 1554
Usines de Navarre 1554
Usine Ronsia limited 1554
Société anonyme des usines Saint-Joseph. 1554
A. Vautier et Cie 1554
La Vulcanine. 1554
Waché, Locoge et Cie 1554

Chapitre XLII. — **Faillites, Liquidations**

Ce chapitre étant classé par ordre alphabétique, nous n'avons pas cru devoir en faire la nomenclature à la table.

Chapitre XLIII. — **Emprunts**

La liste ***des Emprunts de Départements et Villes françaises est placée dans ce chapitre par ordre alphabétique, aux pages 1617 et suivantes.***

Chapitre XLIV. — **Émissions de Valeurs**

Les ***Emissions de Valeurs en 1898 et 1899 sont indiquées aux pages 1631 et suivantes.***

Chapitre XLV. — **Valeurs introduites**

Les ***Valeurs introduites sur le marché de Paris en 1898, 1899 et en janvier et février 1900 sont placées aux pages 1635 et suivantes.***

Chapitre XLVI. — **Valeurs étrangères abonnées au timbre**

Dans ***ce chapitre, les valeurs étrangères abonnées au timbre sont indiquées dans l'ordre alphabétique aux pages 1641 et suivantes.***

Appendice

LOI DU 24 JUILLET 1867

SUR LES SOCIÉTÉS

Avec les modifications apportées par la loi du 1er Août 1893

Les additions ou modifications apportées par la loi du 1er Août 1893 sont indiquées en caractères italiques

---

TITRE PREMIER

Des Sociétés en commandite par Actions

ARTICLE PREMIER. — Les Sociétés en commandite ne peuvent diviser leur capital en actions ou coupures d'actions de moins de *vingt-cinq francs*, lorsque ce capital n'excède pas deux cent mille francs, et de moins de *cent francs*, lorsqu'il est supérieur.

Elles ne peuvent être définitivement constituées qu'après la souscription de la totalité du capital social et le versement *en espèces*, par chaque actionnaire, *du montant des actions ou coupures d'actions souscrites par lui, lorsqu'elles n'excèdent pas vingt-cinq francs, et du quart au moins des actions lorsqu'elles sont de cent francs et au-dessus.*

Cette souscription et ces versements sont constatés par une déclaration du gérant dans un acte notarié.

A cette déclaration sont annexés la liste des souscripteurs, l'état des versements effectués, l'un des doubles de l'acte de société s'il est sous seing privé et une expédition s'il est notarié et s'il a été passé devant un notaire autre que celui qui a reçu la déclaration.

L'acte sous seing privé, quel que soit le nombre des associés, sera fait en double original, dont l'un sera annexé, comme il est dit au paragraphe qui précède, à la déclaration de souscription du capital et de versement du quart, et l'autre restera déposé au siège social.

ART. 2. — Les actions ou coupures d'actions sont négociables après le versement du quart.

ART. 3. — *Les Actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions représentant des apports devront toujours être intégralement libérées au moment de la constitution de la société.*

Ces actions ne peuvent être détachées de la souche et ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société.

Pendant ce temps, elles devront, à la diligence des administrateurs, être frappées d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution.

Les titulaires, les concessionnaires intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant de l'action.

Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse, deux ans après la cession, d'être responsable des versements non encore appelés.

Art. 4. — Lorsqu'un associé fait un apport qui ne consiste pas en numéraire, ou stipule à son profit des avantages particuliers, la première assemblée générale fait apprécier la valeur de l'apport ou la cause des avantages stipulés.

La société n'est définitivement constituée qu'après l'approbation de l'apport ou des avantages, donnée par une autre assemblée générale, après une nouvelle convocation.

La seconde assemblée générale ne pourra statuer sur l'approbation de l'apport ou des avantages qu'après un rapport qui sera imprimé et tenu à la disposition des actionnaires, cinq jours au moins avant la réunion de cette assemblée.

Les délibérations sont prises par la majorité des actionnaires présents. Cette majorité doit comprendre le quart des actionnaires et représenter le quart du capital social en numéraire.

Les associés qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'assemblée n'ont pas voix délibérative.

A défaut d'approbation, la société reste sans effet à l'égard de toutes les parties.

L'approbation ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur de l'action qui peut être intentée pour cause de dol ou de fraude.

Les dispositions du présent article relatives à la vérification de l'apport qui ne consiste pas en numéraire ne sont pas applicables au cas où la société, à laquelle est fait ledit apport, est formée entre ceux seulement qui en étaient propriétaires par indivis.

Art. 5. — Un conseil de surveillance, composé de trois actionnaires au moins, est établi dans chaque société en commandite par actions.

Ce conseil est nommé par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la constitution définitive de la société et avant toute opération sociale.

Il est soumis à la réélection aux époques et suivant les conditions déterminées par les statuts.

Toutefois le premier conseil n'est nommé que pour une année.

Art. 6. — Ce premier conseil doit, immédiatement après sa nomination, vérifier si toutes les dispositions contenues dans les articles qui précèdent ont été observées.

Art. 7. — Est nulle et de nul effet à l'égard des intéressés toute société en commandite par actions constituée contrairement aux prescriptions des articles 1er, 2, 3, 4 et 5 de la présente loi.

Cette nullité ne peut être opposée aux tiers par les associés.

Art. 8. — Lorsque la société est annulée, aux termes de l'article précédent, les membres du premier conseil de surveillance peuvent être déclarés responsables, avec le gérant, du dommage résultant, pour la société ou pour les tiers, de l'annulation de la société.

La même responsabilité peut être prononcée contre ceux des associés dont les apports ou les avantages n'auraient pas été vérifiés et approuvés conformément à l'article 4 ci-dessus.

L'action en nullité de la société ou des actes et délibérations postérieurs à sa constitution n'est plus recevable lorsque, avant l'introduction de la demande, la cause de nullité a cessé d'exister. L'action en responsabilité, pour les faits dont la nullité résultait, cesse également d'être recevable lorsque, avant l'introduction de la demande, la cause de nullité a cessé d'exister, et en outre que trois ans se sont écoulés depuis le jour où la nullité était encourue.

Si, pour couvrir la nullité, une assemblée générale devait être convoquée, l'action en nullité ne sera plus recevable à partir de la date de la convocation régulière de cette assemblée.

Ces actions en nullité contre les actes constitutifs des sociétés sont prescrites par dix ans.

Cette prescription ne pourra, toutefois, être opposée avant l'expiration des dix années qui suivront la promulgation de la présente loi.

ART. 9. — Les membres du conseil de surveillance n'encourent aucune reponsabilité en raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Chaque membre du conseil de surveillance est responsable de ses fautes personnelles, dans l'exécution de son mandat, conformément aux règles du droit commun.

ART. 10. — Les membres du conseil de surveillance vérifient les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la société.

Ils font chaque année, à l'assemblée générale, un rapport dans lequel ils doivent signaler les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont reconnues dans les inventaires, et constater, s'il y a lieu, les motifs qui s'opposent aux distributions des dividendes proposés par le gérant.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exercée contre les actionnaires, si ce n'est dans le cas où la distribution en aura été faite en l'absence de tout inventaire ou en dehors des résultats constatés par l'inventaire.

L'action en répétition, dans le cas où elle est ouverte, se prescrit par cinq ans, à partir du jour fixé pour la distribution des dividendes.

Les prescriptions commencées à l'époque de la promulgation de la présente loi, et pour lesquelles il faudrait encore, suivant les lois anciennes, plus de cinq ans, à partir de la même époque, seront accomplies par ce laps de temps.

ART. 11. — Le conseil de surveillance peut convoquer l'assemblée générale et, conformément à son avis, provoquer la dissolution de la société.

ART. 12. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout actionnaire peut prendre par lui ou par un fondé de pouvoir, au siège social, communication du bilan, des inventaires et du rapport du conseil de surveillance.

ART. 13. — L'émission d'actions ou de coupures d'actions d'une société constituée contrairement aux prescriptions des articles 1er, 2 et 3 de la présente loi, est punie d'une amende de cinq à dix mille francs.

Sont punis de la même peine :

Le gérant qui commence les opérations sociales avant l'entrée en fonctions du conseil de surveillance ;

Ceux qui, en se présentant comme propriétaires d'actions ou de coupures d'actions qui ne leur appartiennent pas, ont créé frauduleusement une majorité factice dans une assemblée générale, sans préjudice de tous dommages-intérêts, s'il y a lieu, envers la société ou envers les tiers ;

Ceux qui ont remis les actions pour en faire l'usage frauduleux ;

Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, la peine de l'emprisonnement de quinze jours à six mois peut, en outre, être prononcée.

ART. 14. — La négociation d'actions dont la valeur ou la forme serait contraire aux dispositions des articles 1er, 2 et 3 de la présente loi, ou par lesquelles le versement du quart n'aurait pas été effectué conformément à l'article 2 ci-dessus, est punie d'une amende de cinq à dix mille francs.

Sont punies de la même peine toute participation à ces négociations et toute publication de la valeur desdites actions.

ART. 15. — Sont punis des peines portées par l'article 405 du Code pénal, sans préjudice de l'application de cet article à tous les faits constitutifs du délit d'escroquerie :

1° Ceux qui, par simulation de souscriptions ou de versements, ou par publication, faite de mauvaise foi, de souscriptions ou de versements, qui n'existent pas, ou de tous autres faits faux, ont obtenu ou tenté d'obtenir des souscriptions ou des versements ;

2° Ceux qui, pour provoquer des souscriptions ou des versements, ont, de mauvaise foi, publié les noms des personnes désignées, contrairement à la vérité, comme étant ou devant être attachées à la société à un titre quelconque ;

3° Les gérants qui, en l'absence d'inventaires ou au moyen d'inventaires frauduleux, ont opéré entre les actionnaires la répartition de dividendes fictifs.

Les membres du conseil de surveillance ne sont pas civilement responsables des délits commis par le gérant.

ART. 16. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux faits prévus par les trois articles qui précèdent.

ART. 17. — Des actionnaires représentant le vingtième au moins du capital social peuvent, dans un intérêt commun, charger à leurs frais un ou plusieurs mandataires de soutenir, tant en demandant qu'en défendant, une action contre les gérants ou contre les membres du conseil de surveillance, et de les représenter, en ce cas, en justice, sans préjudice de l'action que chaque actionnaire peut intenter individuellement en son nom personnel.

ART. 18. — Les sociétés antérieures à la loi du 17 juillet 1856, et qui ne se seraient pas conformées à l'article 15 de cette loi seront tenues, dans un délai de six mois, de constituer un conseil de surveillance, conformément aux dispositions qui précèdent.

A défaut de constitution du conseil de surveillance dans le délai ci-dessus fixé, chaque actionnaire a le droit de faire prononcer la dissolution de la société.

ART. 19. — Les sociétés en commandite par actions antérieures à la présente loi, dont les statuts permettent la transformation en société anonyne autorisée par le gouvernement, pourront se convertir en société anonyme dans les termes déterminés par le titre II de la présente loi, en se conformant aux conditions stipulées dans les statuts pour la transformation.

ART. 20. — Est abrogée la loi du 17 juillet 1856.

TITRE II

Des Sociétés anonymes

ART. 21. — A l'avenir, les sociétés anonymes pourront se former sans l'autorisation du Gouvernement.

Elles pourront, quel que soit le nombre des associés, être formées par un acte sous seing privé fait en double original.

Elles sont soumises aux dispositions des articles 29, 30, 32, 33, 34 et 36 du Code de commerce et aux dispositions contenues dans le présent titre.

ART. 22. — Les sociétés anonymes sont administrées par un ou plusieurs mandataires à temps, révocables, salariés ou gratuits, pris parmi les associés.

Ces mandataires peuvent choisir parmi eux un directeur, ou, si les statuts le permettent, se substituer un mandataire étranger à la société et dont ils sont responsables envers elle.

ART. 23. — La société ne peut être constituée si le nombre des associés est inférieur à sept.

ART. 24. — Les dispositions des articles 1er, 2, 3 et 5 de la présente loi sont applicables aux sociétés anonymes.

La déclaration imposée au gérant par l'article 1er est faite par les fondateurs de la société anonyme ; elle est soumise, avec les pièces à l'appui, à la première assemblée générale, qui en vérifie la sincérité.

ART. 25. — Une assemblée générale est, dans tous les cas, convoquée, à la diligence des fondateurs, postérieurement à l'acte qui constate la souscription du capital social et le versement du quart du capital, qui consiste en numéraire. Cette assemblée nomme les premiers administrateurs ; elle nomme également, pour la première année, les commissaires institués par l'article 32 ci-après.

Ces administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six ans ; ils sont rééligibles, sauf stipulation contraire.

Toutefois, ils peuvent être désignés par les statuts, avec stipulation formelle que leur nomination ne sera point soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En ce cas, ils ne peuvent être nommés pour plus de trois ans.

Le procès-verbal de la séance constate l'acceptation des administrateurs et des commissaires présents à la réunion.

La société est constituée à partir de cette acceptation.

ART. 26. — Les administrateurs doivent être propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie de tous les actes de la gestion, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des administrateurs.

Elles sont nominatives, inaliénables, frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité et déposées dans la caisse sociale.

ART. 27. — Il est tenu, chaque année au moins, une assemblée générale à l'époque fixée par les statuts. Les statuts déterminent le nombre d'actions qu'il est nécessaire de posséder, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire, pour être admis dans l'assemblée et le nombre de voix appartenant à chaque actionnaire, eu égard au nombre d'actions dont il est porteur.

Tous propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé pour être admis dans l'assemblée pourront se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Néanmoins, dans les assemblées générales appelées à vérifier les apports, à nommer les premiers administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration des fondateurs de la société, prescrite par le deuxième paragraphe de l'article 24, tout actionnaire, quel que soit le nombre des actions dont il est porteur, peut prendre part aux délibérations avec le nombre de voix déterminé par les statuts, sans qu'il puisse être supérieur à dix.

ART. 28. — Dans toutes les assemblées générales, les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Il est tenu une feuille de présence ; elle contient les noms et domiciles des actionnaires et le nombre d'actions dont chacun d'eux est porteur.

Cette feuille, certifiée par le bureau de l'assemblée, est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

ART. 29. — Les assemblées générales qui ont à délibérer dans des cas autres que ceux qui sont prévus par les deux articles qui suivent doivent être composées d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Si l'assemblée générale ne réunit pas ce nombre, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et avec les délais prescrits par les statuts et elle délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représenté par les actionnaires présents.

ART. 30. — Les assemblées qui ont à déliberer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par les fondateurs, aux termes du paragraphe 2 de l'article 24, doivent être composées d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Le capital social, dont la moitié doit être représentée pour la vérification de l'apport, se compose seulement des apports non soumis à la vérification.

Si l'assemblée générale ne réunit pas un nombre d'actionnaires représentant la moitié du capital social, elle ne peut prendre qu'une délibération provisoire. Dans ce cas, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Deux avis, publiés à huit jours d'intervalle, au moins un mois à l'avance, dans l'un des deux journaux désignés pour recevoir les annonces légales, font connaître aux actionnaires les résolutions provisoires adoptées par la première assemblée, et ces résolutions deviennent définitives si elles sont approuvées par la nouvelle assemblée composée d'un nombre d'actionnaires représentant le cinquième au moins du capital social.

ART. 31. — Les assemblées qui ont à délibérer sur des modifications aux statuts ou sur des propositions de continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée ou de dissolution avant ce terme, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

ART. 32. — L'assemblée générale annuelle désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, chargés de faire un rapport à l'assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs.

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle, si elle n'a été précédée du rapport des commissaires.

A défaut de nomination des commissaires par l'assemblée générale, ou en cas d'empêchement ou de refus d'un ou de plusieurs des commissaires nommés, il est procédé à leur nomination ou à leur remplacement par ordonnance du président du tribunal de commerce du siège de la société, à la requête de tout intéressé, les administrateurs dûment appelés.

ART. 33. — Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée par les statuts pour la réunion de l'assemblée générale, les commissaires ont droit, toutes les fois qu'ils le jugent convenable dans l'intérêt social, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la société.

Ils peuvent toujours, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale.

ART. 34. — Toute société anonyme doit dresser, chaque semestre, un état sommaire de sa situation active et passive.

Cet état est mis à la disposition des commissaires.

Il est, en outre, établi chaque année, conformément à l'article 9 du Code de commerce, un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société.

L'inventaire, le bilan et le compte des profits et pertes sont mis à la disposition des commissaires le quarantième jour, au plus tard, avant l'assemblée générale. Ils sont présentés à cette assemblée.

ART. 35. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout actionnaire peut prendre, au siège social, communication de l'inventaire et de la liste des actionnaires, et se faire délivrer copie du bilan résumant l'inventaire et du rapport des commissaires.

ART. 36. — Il est fait annuellement sur les bénéfices nets un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social.

ART. 37. — En cas de perte des trois quarts du capital social, les administrateurs sont tenus de provoquer la réunion de l'assemblée générale de tous les actionnaires, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société.

La résolution de l'assemblée est, dans tous les cas, rendue publique.

A défaut par les administrateurs de réunir l'assemblée générale, comme dans le cas où cette assemblée n'aurait pu se constituer régulièrement, tout intéressé peut demander la dissolution devant les tribunaux.

ART. 38. — La dissolution peut être prononcée sur la demande de toute partie intéressée, lorsqu'un an s'est écoulé depuis l'époque où le nombre des actionnaires est réduit à moins de sept.

ART. 39. — L'article 17 est applicable aux sociétés anonymes.

ART. 40. — Il est interdit aux administrateurs de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou dans un marché fait avec la société ou pour son compte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par l'assemblée générale.

Il est, chaque année, rendu à l'assemblée générale un compte spécial de l'exécution des marchés ou entreprises par elle autorisés, aux termes du paragraphe précédent.

ART. 41. — Est nulle et de nul effet à l'égard des intéressés toute société anonyme pour laquelle n'ont pas été observées les dispositions des articles 22, 23, 24 et 25 ci-dessus.

ART. 42. — Lorsque la nullité de la société ou des actes et délibérations a été prononcée aux termes de l'article précédent, les fondateurs auxquels la nullité est imputable et les administrateurs en fonction au moment où elle a été encourue sont responsables solidairement envers les tiers *et les actionnaires du dommage résultant de cette annulation.*

La même responsabilité solidaire peut être prononcée contre ceux des associés dont les apports ou les avantages n'auraient pas été vérifiés et approuvés conformément à l'article 24.

L'action en nullité et celle en responsabilité en résultant sont soumises aux dispositions de l'article 8 *ci-dessus.*

ART. 43. — L'étendue et les effets de la responsabilité des commissaires envers la société sont déterminés d'après les règles générales du mandat.

ART. 44. — Les administrateurs sont responsables, conformément aux règles du droit commun, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions de la présente loi, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion, notamment en distribuant ou en laissant distribuer sans opposition des dividendes fictifs.

ART. 45. — Les dispositions des articles 13, 14, 15 et 16 de la présente loi sont applicables en matière de sociétés anonymes sans distinction entre celles qui sont actuellement existantes et celles qui se constitueront sous l'empire de la présente loi. Les administrateurs qui, en l'absence d'inventaire ou au moyen d'inventaire frauduleux, auront opéré des dividendes fictifs seront punis de la peine qui est prononcée dans ce cas par le n° 2 de l'article 15 contre les gérants de sociétés en commandite.

Sont également applicables en matière de sociétés anonymes les dispositions des trois derniers paragraphes de l'article 10.

ART. 46. — Les sociétés anonymes actuellement existantes continueront à être soumises, pendant toute leur durée, aux dispositions qui les régissent.

Elles pourront se transformer en sociétés anonymes dans les termes de la présente loi, en obtenant l'autorisation du Gouvernement et en observant les formes prescrites pour la modification de leurs statuts.

ART. 47. — Les sociétés à responsabilité limitée pourront se convertir en sociétés anonymes dans les termes de la présente loi, en se conformant aux conditions stipulées pour la modification de leurs statuts.

Sont abrogés les articles 31, 37 et 40 du Code de commerce et la loi du 23 mai 1863, sur les sociétés à responsabilité limitée.

TITRE III

Dispositions particulières aux Sociétés à capital variable

ART. 48. — Il peut être stipulé, dans les statuts de toute société, que le capital social sera susceptible d'augmentation par des versements successifs faits par les associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Les sociétés dont les statuts contiendront la stipulation ci-dessus seront soumises, indépendamment des règles générales qui leur sont propres suivant leur forme spéciale, aux dispositions des articles suivants.

ART. 49. — Le capital social ne pourra être porté par les statuts constitutifs de la société au-dessus de la somme de deux cent mille francs.

Il pourra être augmenté par des délibérations de l'assemblée générale, prises d'année en année ; chacune des augmentations ne pourra être supérieure à deux cent mille francs.

ART. 50. — Les actions ou coupons d'actions seront nominatives, même après leur entière libération.

Elles ne seront négociables qu'après la constitution définitive de la société.

La négociation ne pourra avoir lieu que par voie de transfert sur les registres de la société, et les statuts pourront donner, soit au conseil d'administration, soit à l'assemblée générale, le droit de s'opposer au transfert.

ART. 51. — Les statuts détermineront une somme au-dessous de laquelle le capital ne pourra être réduit par les reprises des apports autorisés par l'article 48.

Cette somme ne pourra être inférieure au dixième du capital versé.

La société ne sera définitivement constituée qu'après le versement du dixième.

ART. 52. — Chaque associé pourra se retirer de la société lorsqu'il le jugera convenable, à moins de conventions contraires et sauf l'application du § 1er de l'article précédent.

Il pourra être stipulé que l'assemblée générale aura le droit de décider, à la majorité fixée pour la modification des statuts, que l'un ou plusieurs des associés cesseront de faire partie de la société.

L'associé qui cessera de faire partie de la société, soit par l'effet de sa volonté, soit par suite de décision de l'assemblée générale, restera tenu, pendant cinq ans, envers les associés et envers les tiers, de toutes les obligations existant au moment de sa retraite.

ART. 53. — La société, quelle que soit sa forme, sera valablement représentée en justice par ses administrateurs.

ART. 54. — La société ne sera point dissoute par la mort, la retraite, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ; elle continuera de plein droit entre les autres associés.

TITRE IV

Dispositions relatives à la publication des actes de Société

ART. 55. — Dans le mois de la constitution de toute société commerciale, un double de l'acte constitutif, s'il est sous seing privé, ou une expédition, s'il est notarié, est déposé aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce du lieu dans lequel est établie la société.

A l'acte constitutif des sociétés en commandite par actions et des sociétés anonymes sont annexées : 1° une expédition de l'acte notarié constatant la souscription du capital et le versement du quart ; 2° une copie certifiée des délibérations prises par l'assemblée générale dans les cas prévus par les articles 4 et 24.

En outre, lorsque la société est anonyme, on doit annexer à l'acte constitutif la liste nominative, dûment certifiée, des souscripteurs, contenant les noms, prénoms, qualités, demeures et le nombre d'actions de chacun d'eux.

ART. 56. — Dans le même délai d'un mois, un extrait de l'acte constitutif et des pièces annexées est publié dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales.

Il sera justifié de l'insertion par un exemplaire du journal certifié par l'imprimeur, légalisé par le maire et enregistré dans les trois mois de sa date.

Les formalités prescrites par l'article précédent et par le présent article seront observées, à peine de nullité, à l'égard des intéressés ; mais le défaut d'aucune d'elles ne pourra être opposé aux tiers par les associés.

ART. 57. — L'extrait doit contenir les noms des associés autres que les actionnaires ou commanditaires ; la raison de commerce ou de dénomination adoptée par la société et l'indication du siège social ; la désignation des associés autorisés à gérer, administrer et signer pour la société ; le montant du capital social et le montant des valeurs fournies ou à fournir par les actionnaires ou commanditaires ; l'époque où la société commence, celle où elle doit finir et la date du dépôt fait aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce.

ART. 58. — L'extrait doit énoncer que la société est en nom collectif ou en commandite simple, ou en commandite par actions, ou anonyme, ou à capital variable.

Si la société est anonyme, l'extrait doit énoncer le montant du capital social en numéraire et en autres objets, la quotité à prélever sur les bénéfices pour composer le fonds de réserve.

Enfin, si la société est à capital variable, l'extrait doit contenir l'indication de la somme au-dessous de laquelle le capital ne peut être réduit.

ART. 59. — Si la société a plusieurs maisons de commerce situées dans divers arrondissements, le dépôt prescrit par l'article 55 et la publication prescrite par l'article 56 ont lieu dans chacun des arrondissements où existent les maisons de commerce.

Dans les villes divisées en plusieurs arrondissements, le dépôt sera fait seulement au greffe de la justice de paix du principal établissement.

ART. 60. — L'extrait des actes et pièces déposés est signé, pour les actes publics, par le notaire, et, pour les actes sous seing privé, par les associés, en nom collectif, par les gérants des sociétés en commandite ou par les administrateurs des sociétés anonymes.

ART. 61. — Sont soumis aux formalités et aux pénalités prescrites par les articles 55 et 56:

Tous actes et délibérations ayant pour objet la modification des statuts, la continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, la dissolution avant ce terme et le mode de liquidation, tout changement ou retraite d'associés ou tout changement à la raison sociale.

Sont également soumises aux dispositions des articles 55 et 56 les délibérations prises dans les cas prévus par les articles 19, 37, 46, 47 et 49 ci-dessus.

ART. 62. — Ne sont pas assujettis aux formalités de dépôt et de publication les actes constatant les augmentations ou les diminutions du capital social opérées dans les termes de l'article 48, ou les retraites d'associés autres que les gérants ou administrateurs, qui auraient lieu conformément à l'article 52.

ART. 63. — Lorsqu'il s'agit d'une société en commandite par actions ou d'une société anonyme, toute personne a le droit de prendre communication des pièces déposées aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce, ou même de s'en faire délivrer à ses frais expédition ou extrait par le greffier ou par le notaire détenteur de la minute.

Toute personne peut également exiger qu'il lui soit délivré au siège de la société une copie certifiée des statuts, moyennant paiement d'une somme qui ne pourra excéder un franc.

Enfin, les pièces déposées doivent être affichées d'une manière apparente dans les bureaux de la société.

ART. 64. — Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres publications *imprimées* ou *autographiées*, émanés des sociétés anonymes ou des sociétés en commandite par actions, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement de ces mots, écrits lisiblement en toutes lettres : *Société anonyme* ou *Société en commandite par actions*, et de l'énonciation du capital social.

Si la société a usé de la faculté accordée par l'article 48, cette circonstance doit être mentionnée par l'addition de ces mots : *à capital variable*.

Toute contravention aux dispositions qui précèdent est punie d'une amende de cinquante francs à mille francs.

ART. 65. — Sont abrogées les dispositions des articles 42, 43, 44, 45 et 46 du Code de commerce.

TITRE V

Des tontines et des Sociétés d'assurances

ART. 66. — Les associations de la nature des tontines et les sociétés d'assurances sur la vie, mutuelles ou à primes, restent soumises à l'autorisation et à la surveillance du Gouvernement.

Les autres sociétés d'assurances pourront se former sans autorisation. Un règlement

d'administration publique déterminera les conditions sous lesquelles elles pourront être constituées.

ART. 67. — Les sociétés d'assurances désignées dans le paragraphe 2 de l'article précédent, qui existent actuellement, pourront se placer sous le régime qui sera établi par le règlement d'administration publique, sans l'autorisation du Gouvernement, en observant les formes et les conditions prescrites pour la modification de leurs statuts.

Dispositions diverses

ART. 68. — *Quel que soit leur objet, les sociétés en commandite ou anonymes qui seront constituées dans les formes du Code de commerce ou de la présente loi seront commerciales et soumises aux lois et usages du commerce.*

ART. 69. — *Il pourra être consenti hypothèque au nom de toute société commerciale en vertu des pouvoirs de son acte de formation, même sous seing privé, ou des délibérations ou autorisations constatées dans les formes réglées par ledit acte. L'acte d'hypothèque sera passé en forme authentique, conformément à l'article 2127 du Code civil.*

ART. 70. — *Dans les cas où les sociétés ont continué à payer les intérêts ou dividendes des actions, obligations ou tous autres titres remboursables par suite d'un tirage au sort, elles ne peuvent répéter ces sommes lorsque le titre est présenté au remboursement.*

Dispositions transitoires

Pour les sociétés par actions en commandite ou anonymes déjà existantes, sans distinction entre celles antérieures à la loi du 24 juillet 1867 et celles postérieures, il n'est pas dérogé à la faculté qu'elles peuvent avoir de convertir leurs actions en titres au porteur avant libération intégrale.

Quant aux actions nominatives des mêmes sociétés, les deux ans après lesquels tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse d'être responsable des versements appelés ne courront, à l'égard des créanciers antérieurs à la présente loi, qu'à partir de l'entrée en vigueur de la loi, et sauf application de l'article 2257 du Code civil pour les créances conditionnelles ou à terme et les actions en garantie.

Les dispositions de l'article 8 et celles de l'article 42 s'appliquent aux sociétés déjà constituées sous l'empire de la loi du 24 juillet 1867.

Dans les mêmes sociétés, l'action en nullité résultant des articles 7 et 41 ne sera plus recevable si les causes de nullité ont cessé d'exister au moment de la présente loi.

En tout cas, l'action en responsabilité pour les faits dont la nullité résultait ne cessera d'être recevable que trois ans après la présente loi.

Les sociétés civiles actuellement constituées sous d'autres formes pourront, si leurs statuts ne s'y opposent pas, se transformer en sociétés en commandite ou en sociétés anonymes par décision d'une assemblée générale spécialement convoquée et réunissant les conditions tant de l'acte social que de l'article 31 ci-dessus.

LOI BELGE SUR LES SOCIÉTÉS DU 18 MAI 1875

Titre IX, livre 1er, du Code de commerce

Avec les modifications résultant de la loi du 22 mai 1886

Loi du 18 mai 1873, modifiée par celle du 22 mai 1886

SECTION PREMIÈRE. — *Dispositions générales.*

ARTICLE PREMIER (18). — Les sociétés commerciales sont celles qui ont pour objet des actes de commerce. — Tit. Ier, 1.

Elles se règlent par les conventions des parties, par les lois particulières au commerce et par le droit civil. — Civ., 1832 s.

ART. 2 (19). — La loi reconnaît cinq espèces de sociétés commerciales :

La société en nom collectif ; — 15 s.

La société en commandite simple ; — 18 s.

La société anonyme ; — 26 s.

La société en commandite par actions ; — 74 s.

La société coopérative — ; 85 s.

Chacune d'elles constitue une individualité juridique distincte de celle des associés.

ART. 3 (47). — Il y a, en outre, des associations commerciales momentanées et des associations commerciales en participation, auxquelles la loi ne reconnaît aucune individualité juridique. — 108 s.

ART. 4 (39). — Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple et les sociétés coopératives sont, à peine de nullité, formées par des actes spéciaux, publics ou sous signature privée en se conformant, dans ce dernier cas, à l'article 1325 du Code civil. Il suffit de deux originaux pour les sociétés coopératives. — 15 s., 18 s., 85 s. ; — Civ., 1317 s., 1322 s., 1341, 1347, 1834.

(40). — Les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions sont, à peine de nullité, formées par des actes publics. — 26, 74 s. ; — Civ., 1317 s.

Toutefois, ces nullités ne peuvent être opposées aux tiers par les associés ; entre les associés, elles n'opèrent qu'à dater de la demande tendant à les faire prononcer.

ART. 5 (49). — Les associations momentanées et les associations en participation peuvent être constatées par la représentation des livres, de la correspondance ou par la preuve testimoniale si le tribunal juge qu'elle peut être admise. — 3, 108 s.

ART. 6. — Les actes de société en nom collectif et de société en commandite simple sont publiés, par extraits, aux frais des intéressés. — 8 s., 15 s., 17 s.

ART. 7 (43). — L'extrait contient :

La désignation précise des associés solidaires ; — 17 s., 20.

La raison de commerce de la société ; — 16, 19.

La désignation des associés ayant la gestion et la signature sociale ;

L'indication des valeurs fournies ou à fournir en commandite ;

La désignation précise des commanditaires qui doivent fournir des valeurs, avec l'indication des obligations de chacun ; — 21.

L'époque où la société doit commencer et celle où elle doit finir.

ART. 8 (44). — L'extrait des actes de société est signé : pour les actes publics, par les notaires, et pour les actes sous seing privé, par tous les associés solidaires.

ART. 9. — Les actes de société anonyme, de société en commandite par actions et de société coopérative sont publiés en entier aux frais des intéressés. — 26 s., 74 s., 85 s.

ART. 10 (42). — Les actes ou extraits d'actes dont les articles précédents prescrivent la publication seront, dans la quinzaine de la date des actes définitifs, déposés en mains des fonctionnaires préposés à cet effet ; ils en donneront récépissé. La publication devra être faite dans les dix jours du dépôt, à peine de dommages-intérêts contre les fonctionnaires auxquels l'omission ou le retard serait imputable. — 6 s.

La publication sera faite par la voie du *Moniteur*, sous forme d'annexes, qui seront adressées aux greffes des cours et tribunaux, où chacun pourra en prendre connaissance gratuitement et qui seront réunies dans un recueil spécial (1).

Un arrêté royal indiquera les fonctionnaires qui recevront les actes ou extraits d'actes et déterminera la forme et les conditions du dépôt et de la publication (2).

La publication n'aura d'effet que le cinquième jour après la date de l'insertion au *Moniteur*.

ART. 11. — Si le dépôt n'est pas fait dans le délai prescrit par l'article précédent, la publication des actes ou extraits d'actes sera soumise à [une amende] qui sera d'un pour mille du capital social, sans qu'elle puisse être moindre de 50 francs, ni supérieure à 5.000 francs. — 10.

[Cette amende] sera exigible sur l'enregistrement de la publication [tardive] qui sera opérée d'office ; [elle sera due] solidairement, quant aux actes publics par les notaires, et quant aux actes sous seing privé, par les associés solidaires ou, à défaut de ceux-ci, par les associés fondateurs.

Toute action intentée par une société dont l'acte constitutif n'aura pas été publié conformément aux articles précédents sera non recevable. Les associés ne pourront se prévaloir des actes de société à l'égard des tiers qui auront traité avant la publication ; mais le défaut de publication ne pourra être opposé aux tiers par les associés.

ART. 12 (46). — Toute modification conventionnelle aux actes de société doit, à peine de nullité, être faite en la forme requise pour l'acte de constitution de la société. — 4, 30.

Les actes apportant changement aux dispositions dont la loi prescrit la publicité, les nominations d'administrateurs dans les sociétés anonymes, ainsi que les actes déterminant le mode de liquidation, seront publiés conformément aux articles précédents, à peine de ne pouvoir être opposés aux tiers, qui néanmoins pourront s'en prévaloir. — 6 s., 13, 43, 111 s.

ART. 13. — Les sociétés agissent par leurs gérants ou administrateurs, dont les pouvoirs s'établissent par l'acte constitutif ou par les actes postérieurs faits en exécution de l'acte constitutif. — 17 s., 43 s., 86.

ART. 14 (50). — Les associations commerciales momentanées et les associations commerciales en participation ne sont pas sujettes aux formalités prescrites pour les associés. — 3 s., 107 s.

---

(1) Une circulaire du 20 juin 1873 prescrit également aux juges de paix de déposer ce recueil à leurs greffes, afin que le public y puisse en prendre connaissance.

(2) V. ci-après, p. 69, l'arr. roy. du 21 mai 1873.

Section II. — *Des sociétés en nom collectif.*

Art. 15 (20). — La société en nom collectif est celle que contractent deux personnes ou un plus grand nombre et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale. — 2, 6 s.

Art. 16 (21). — Les noms des associés peuvent seuls faire partie de la raison sociale. — [17, 19, 27, 75, 86.]

Art. 17 (22). — Les associés en nom collectif sont solidaires pour tous les engagements de la société, encore qu'un seul des associés ait signé, pourvu que ce soit sous la raison sociale. — Civ., 1862 s.

Section III. — *Des sociétés en commandite simple.*

Art. 18 (23). — La société en commandite simple est celle que contractent un ou plusieurs associés responsables et solidaires, que l'on nomme commandités, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires. — 2.

Art. 19 (23). — La raison sociale comprend nécessairement le nom d'un ou de plusieurs associés commandités.

(25). — Le nom d'un associé commanditaire ne peut faire partie de la raison sociale. — 16, 27, 75, 86.

Art. 20 (24). — Lorsqu'il y a plusieurs associés indéfiniment responsables, la société est en nom collectif à leur égard et en commandite à l'égard des simples bailleurs de fonds. — 15 s., 21.

Art. 21 (26). — L'associé commanditaire n'est passible des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds qu'il a promis d'y apporter. — Civ., 1862 s.

Il peut être contraint par les tiers à rapporter les intérêts et les dividendes qu'il a reçus, s'ils n'ont pas été prélevés sur les bénéfices réels de la Société et, dans ce cas, s'il y a fraude, mauvaise foi ou négligence grave de la part du gérant, le commanditaire pourra le poursuivre en payement de ce qu'il aura dû restituer.

Art. 22 (27). — L'associé commanditaire ne peut, même en vertu de procuration, faire aucun acte de gestion.

Les avis et les conseils, les actes de contrôle et de surveillance et les autorisations données aux gérants pour les actes qui sortent de leurs pouvoirs n'engagent pas l'associé commanditaire. — 23.

Art. 23 (28). — L'associé commanditaire est solidairement tenu, à l'égard des tiers, de tous les engagements de la société auxquels il aurait participé en contravention à la prohibition de l'article précédent.

Il est tenu solidairement, à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la société ou si son nom fait partie de la raison sociale (1). — 19, 22, 81.

Art. 24. — La cession des parts ou intérêts que le contrat autorise ne peut être faite que d'après les formes du droit civil ; elle ne peut avoir d'effet quant aux engagements de la société antérieurs à sa publication. — Civ., 1689 s.

---

(1) Les art. 27 et 28 du Code de comm. ne sont applicables qu'aux actes que les associés commanditaires feraient en représentant, comme gérants, la maison commanditée, même par procuration, et ils ne s'appliquent pas aux transactions commerciales que la maison commanditée peut faire pour son compte avec le commanditaire, et réciproquement le commanditaire avec la maison commanditée comme avec toute autre maison de commerce. (Avis du Cons. d'Etat, 29 avril 1809).

ART. 25. — Dans le cas du décès du gérant, ainsi que dans le cas d'incapacité légale ou d'empêchement, s'il a été stipulé que la société continuerait, le président du tribunal civil peut, si les statuts n'y ont autrement pourvu, désigner, à la requête de tout intéressé, un administrateur commanditaire ou autre qui fera les actes urgents et de simple administration durant le délai qui sera fixé par l'ordonnance, sans que ce délai puisse excéder un mois.

L'administrateur provisoire n'est responsable que de l'exécution de son mandat. — Civ., 1991 s.

SECTION IV. — *Des sociétés anonymes.*

§ 1er. — *De la nature et de la qualification des sociétés anonymes.*

ART. 26 (33). — La société anonyme est celle dans laquelle les associés n'engagent qu'une mise déterminée. — [2, 35 s.]

ART. 27 (29). — Elle n'existe point sous une raison sociale; elle n'est désignée par le nom d'aucun des associés. — 16, 19, 28, 75, 86.

ART. 28 (30). — La société anonyme est qualifiée par une dénomination particulière ou par la désignation de l'objet de son entreprise.

Cette dénomination ou désignation doit être différente de celle de toute autre société.

Si elle est identique, ou si sa ressemblance peut induire en erreur, tout intéressé peut la faire modifier et réclamer des dommages-intérêts, s'il y a lieu.

§ 2. — *De la constitution des sociétés anonymes* (1).

ART. 29. — La constitution d'une société anonyme requiert :

1° Qu'il y ait sept associés au moins ;

2° Que le capital soit intégralement souscrit;

3° Que chaque action soit libérée d'un dixième au moins par un versement en numéraire ou un apport effectif.

L'accomplissement de ces conditions doit être constaté dans un acte authentique.

ART. 30. — La société peut être constituée par un ou plusieurs actes authentiques dans lesquels comparaissent tous les associés [en personne, ou par porteurs de mandats authentiques ou privés.

Les comparants à ces actes seront considérés comme fondateurs de la Société. Toutefois, si les actes désignent comme fondateurs un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins un tiers du capital social, les autres comparants qui se bornent à souscrire des actions contre espèces sans recevoir aucun avantage particulier, seront tenus pour simples souscripteurs.]

ART. 31. — La société peut aussi être constituée au moyen de souscriptions.

L'acte de société est préalablement publié à titre de projet.

Les souscriptions doivent être faites en double et indiquer :

La date de l'acte authentique de société et de sa publication.

L'objet de la société, le capital social et le nombre d'actions.

Les apports et les conditions auxquelles ils sont faits.

Les avantages particuliers attribués aux fondateurs.

Le versement, sur chaque action, d'un [dixième] au moins de la souscription. — 29.

---

(1) Paragraphe nouveau. Sous l'ancienne loi, une société anonyme ne pouvait se constituer sans une autorisation du gouvernement.

V. à notre *Complément*, v° *Législation ouvrière* (Habitations ouvrières), l'art. 11 de la loi du 9 août 1889, relative aux habitations ouvrières.

Elles contiennent convocation des souscripteurs à une assemblée qui sera tenue dans les trois mois pour la constitution définitive de la société. — 32.

ART 32. — Au jour fixé, les fondateurs présenteront à l'Assemblée, qui sera tenue devant notaire, la justification de l'existence des conditionss requises par l'article 29 avec les pièces à l'appui.

Si la majorité des souscripteurs présents, autres que les fondateurs, ne s'oppose pas à la constitution de la société, les fondateurs déclareront qu'elle est définitivement constituée.

Le procès-verbal authentique de cette assemblée, qui contiendra la liste des souscripteurs et l'état des versements faits, constituera définitivement la société. — 31. — Civ., 1317 s.

ART. 33. — Lorsqu'une émission d'actions a lieu en vertu, soit d'une disposition des statuts, soit d'une modification aux statuts, les souscriptions devront être faites en double et contenir les énonciations indiquées à l'article 31.

ART. 34. — [Les fondateurs sont tenus solidairement envers les intéressés et malgré toute stipulation contraire :

1° De tous les engagements sociaux contractés jusqu'à ce que la société ait sept membres au moins;

2° De toute la partie du capital qui ne serait pas valablement souscrite ; ils en sont de plein droit réputés souscripteurs;

3° De la libération effective des actions jusqu'à concurrence d'un dixième;

4° De la réparation du préjudice qui est une suite immédiate et directe, soit de la nullité de la société dérivant de l'inobservation de l'article 4, soit de l'absence ou de la fausseté des énonciations prescrites par l'article 31 dans les souscriptions.

Ceux qui ont pris un engagement pour des tiers, soit comme mandataires, soit en se portant fort, sont réputés personnellement obligés s'il n'y a pas mandat valable ou si l'engagement n'est pas ratifié. Les fondateurs en sont solidairement garants;

5° Des engagements pris par des incapables.]

§ 3. — *Des actions et de leur transmission* (1).

ART. 35 (34). — Le capital des sociétés anonymes se divise en actions.

Les actions peuvent être divisées en coupures qui, réunies en nombre suffisant, confèrent les mêmes droits que l'action.

Les actions et les coupures portent un numéro d'ordre. — 36 s., 74 s.

ART. 36. — Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance ; ce registre contient :

La désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions.

L'indication des versements effectués.

Les transferts avec leur date ou la conversion des actions en titres au porteur, si les statuts l'autorisent. — [37 s.]

ART. 37 (36). — La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre prescrit par l'article précédent. — 36.

La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. — 40, 42.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

---

(1) V. au *Complément*, v° *Lois diverses* (Sociétés), les dispositions fiscales relatives aux actions et obligations de Sociétés.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action.

ART. 38. — L'action au porteur est signée par deux administrateurs au moins. L'une des deux signatures peut être apposée au moyen d'une griffe.

L'action indique :

La date de l'acte constitutif de la société et de sa publication ; — 29, 31 s.

Le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'il représente (1) ;

La consistance sommaire des apports et des conditions auxquelles ils sont faits ;

Les avantages particuliers attribués aux fondateurs;

La durée de la société ;

Le jour et l'heure de l'assemblée générale annuelle.

ART. 39 (35). — La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre. — 36, 40.

ART. 40. — Les cessions d'actions ne sont valables qu'après la constitution définitive de la société ; elles ne peuvent être inscrites sur le registre d'actionnaires qu'après versement du cinquième de l'import des actions. — 37, 39.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. — 37.

ART. 41. — La situation du capital social sera publiée, au moins une fois par année, à la suite du bilan. — 52, 65.

Elle comprendra :

L'indication des versements effectués ;

La liste des actionnaires qui n'ont pas encore entièrement libéré leurs actions, avec l'indication des sommes dont ils sont redevables.

La publication de cette liste a, pour les changements d'actionnaires qu'elle constate, la même valeur qu'une publication faite conformément à l'article 12.

ART. 42. — Les souscripteurs d'actions sont, nonobstant toute stipulation contraire, responsables du montant total de leurs actions ; la cession des actions ne peut les affranchir de contribuer aux dettes antérieures à sa publication. — 37.

L'ancien propriétaire a un recours solidaire contre celui à qui il a cédé son titre et contre les cessionnaires ultérieurs. — Civ., 1200 s.

§ 4 — *De l'administration et de la surveillance des sociétés anonymes.*

ART. 43 (31). — Les sociétés anonymes sont administrées par des mandataires à temps, révocables, salariés ou gratuits. — 44 s.

ART. 44. — A défaut de dispositions contraires dans les statuts, ces mandataires ont le pouvoir de faire tous actes d'administration et de soutenir toutes actions au nom de la société, soit en demandant, soit en défendant. — 13.

ART. 45. — Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ; ils peuvent cependant, pour la première fois, être nommés par l'acte de constitution de la société. — 20, 32, 59 s.

Le terme de leur mandat ne peut excéder six ans ; ils sont toujours révocables par l'assemblée générale. — 43, 46 ; -- Civ., 2003 s.

---

(1) La phrase exigeant le pluriel, il faut lire : « qu'ils représentent ». Nous respectons le texte officiel contenu dans le *Moniteur* et dans la *Pasinomie* en 1873 et en 1886.

En cas de vacance d'une place d'administrateur et sauf disposition contraire dans les statuts, les administrateurs restants et les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 46. — Sauf disposition contraire dans l'acte de société, les administrateurs sont rééligibles ; en cas de vacance avant l'expiration du terme d'un mandat, l'administrateur nommé achève le terme de celui qu'il remplace. — 45.

Art. 47. — Chaque administrateur doit affecter, par privilège, un certain nombre d'actions à la garantie de sa gestion. Mention de cette affectation est faite par le propriétaire des actions sur le registre d'actionnaires pour les actions nominatives. Les actions au porteur sont déposées dans la caisse de la société ou d'un tiers désigné par les statuts ou par l'assemblée générale. — 48 s.

Art. 48. — Chaque administrateur nommé par les statuts doit déposer un nombre d'actions représentant la cinquantième partie du capital social, sans que cette part doive s'élever au delà de cinquante mille francs, valeur nominale des actions.

Les statuts fixent le nombre d'actions à déposer par les administrateurs nommés par l'assemblée générale.

Si les actions n'appartiennent pas à l'administrateur dont elles garantissent la gestion, le nom du propriétaire doit être indiqué lors du dépôt ; il en est donné connaissance à la première assemblée générale. — 47.

Art. 49. — A défaut de s'être conformé aux conditions prescrites par les deux articles précédents, dans le mois de la constitution définitive de la société s'il s'agit d'un administrateur nommé par les status, ou dans le mois de sa nomination ou de la notification qui devra lui en être faite si elle a eu lieu en son absence et qu'il s'agisse d'un administrateur nommé par l'assemblée générale, tout administrateur sera réputé démisionnaire et il sera pourvu à son remplacement par l'assemblée générale. — 47 s.

Art. 50. — L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'admistration est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 51 (32). — Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

Art. 52 (32). — Les administrateurs sont responsables, conformément au droit commun, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion. — 43 s., 55,64, 119, 127 ; — Civ., 1991 s.

Ils sont solidairement responsables, soit envers la société, soit envers les tiers, de tous dommages-intérêts résultant d'infractions aux dispositions du présent titre ou des statuts sociaux. Ils ne seront déchargés de cette responsabilité, quant aux infractions auxquelles ils n'ont pas pris part, que si aucune faute ne leur est imputable et s'ils ont dénoncé ces infractions à l'assemblée générale la plus prochaine après qu'ils en auront eu connaissance. — 64 ; — Civ., 1200 s.

Art. 53. — La gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à des directeurs-

gérants et autres agents, associés ou non associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par les statuts. — 43 s.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat. — 51 s. ; — Civ., 1991 s.

Art. 54. — La surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non.

La nomination est faite, pour la première fois, par l'acte qui constitue définitivement la Société, et ensuite par l'assemblée générale des actionnaires. — 30, 32, 59 s.

La durée de leur mandat ne peut excéder six ans ; ils sont toujours révocables par l'assemblée générale. — Civ., 2003.

Le nombre des commissaires est fixé par les statuts, mais il peut être modifié par l'assemblée générale.

L'assemblée générale fixe les émoluments des commissaires, lesquels ne peuvent être supérieurs au tiers de ceux d'un administrateur.

Si le nombre des commissaires est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires manquants. — 55.

Art. 55. — Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux, et généralement de toutes les écritures de la Société. — 54.

Il leur est remis chaque semestre, par l'administration, un état résumant la situation active et passive. Les commissaires doivent soumettre à l'assemblée générale le résultat de leur mission, avec les propositions qu'ils croient convenables, et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires. — 63.

(Leur responsabilité, en tant quelle dérive de leurs devoirs de surveillance et de contrôle, est déterminée d'après les mêmes règles que la responsabilité des administrateurs.)

Art. 56. — Les administrateurs et les commissaires forment des collèges et délibèrent suivant le mode établi par les statuts et à défaut de dispositions à cet égard, suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes. — 57, 61.

Art. 57. — Les statuts peuvent disposer que les administrateurs et les commissaires réunis formeront le conseil général ; ils en déterminent les attributions.

Art. 58. — Les commissaires fournissent en actions de la société le cautionnement fixé par les statuts.

L'article 47, les deux derniers paragraphes de l'article 48 et l'article 49, sont applicables aux commissaires.

§ 5. — *Des assemblées générales*

Art. 59 — L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Elle a, sauf disposition contraire, le droit d'apporter des modifications aux statuts, mais sans pouvoir changer l'objet essentiel de la société.

Lorsqu'il s'agit de délibérer sur les modifications aux statuts, l'assemblée n'est valablement constituée que si les convocations ont mis cet objet à l'ordre du jour et si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital social.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation sera nécessaire, et la nouvelle assemblée délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents.

Aucune modification n'est admise que si elle réunit les trois quarts des voix. — 60 s.

Art. 60. — Il doit être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale dans la commune, aux jour et heure indiqués par les statuts.

Le conseil d'administration et les commissaires peuvent convoquer l'assemblée générale. Ils doivent la convoquer sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois, à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le *Moniteur Belge*, dans un journal de Bruxelles et dans un journal de la province ou de l'arrondisssment où se trouve le siège de la société.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées. — 70.

Art. 61. — Les statuts déterminent le mode de délibération de l'assemblée générale et les formalités nécessaires pour y être admis. En l'absence de dispositions, les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes: les procès-verbaux sont signés par les actionnaires nécessaires à la formation de la majorité; les expéditions à délivrer aux tiers sont signées par la majorité des administrateurs et des commissaires.

Tous les actionnaires ont, nonobstant disposition contraire, mais en se conformant aux règles des statuts, le droit de voter par eux-mêmes ou par mandataire; nul ne peut prendre part au vote pour un nombre d'actions dépassant la cinquième partie du nombre des actions émises ou les deux cinquièmes des actions pour lesquelles il est pris part au vote. — 56 s.

§ 6. — *Des inventaires et des bilans*

Art. 62. — Chaque année, l'administration doit dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières, et de toutes les dettes actives et passives de la société, avec une annexe contenant en résumé, tous ses engagements.

L'administration forme le bilan et le compte des profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social.

L'administration remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires, qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions. — 54, 63, 72; — Tit. III, 17 s.

Art. 63. — Quinze jours avant l'assemblée générale, le bilan, le compte des profits et pertes, ainsi que la liste des actionnaires indiquant le nombre de leurs actions et leur domicile, sont, au siège social, à l'inspection de ces derniers.

Le bilan et le compte sont adressés aux actionnaires en nom, en même temps que la convocation, de même que le rapport des commissaires, s'il ne conclut pas à l'adoption complète du bilan. — 64.

Art. 64. — L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à trois

semaines. Cette prorogation annule toute décision prise. La seconde assemblée a le droit d'arrêter définitivement le bilan.

L'adoption du bilan par l'assemblée générale vaut décharge pour les administrateurs et les commissaires de la société, mais en tant seulement que l'assemblée n'ait pas fait de réserve contraire et que le bilan ne contienne ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société. Toutefois, cette décharge n'est pas opposable aux actionnaires absents quant aux actes faits en dehors des statuts, s'ils se sont spécialement indiqués dans la convocation. — 52, 53, 127.

ART. 63. — Le bilan et le compte des profits et pertes doivent, dans la quinzaine après leur approbation, être publiés aux frais de la société et par les soins des administrateurs, conformément au mode déterminé par l'article 10. — 10, 41, 62, 104, 120; — ARR. roy., 24 mai 1873.

Loi du 26 décembre 1801 sur le faux dans les bilans et dans les comptes de profits et pertes des sociétés *(Monit.* du 29 décembre 1881).

ARTICLE PREMIER. — Seront punies de la réclusion et d'une amende de 26 francs à 2.000 francs les personnes qui auront commis un faux, avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, dans les bilans ou dans les comptes de profits et pertes des sociétés, prescrits par la loi ou par les statuts,

Soit par fausses signatures,

Soit par contrefaçon ou altération d'écritures ou de signatures,

Soit par fabrication de conventions, dispositions, obligations ou décharges ou par leur insertion après coup dans les bilans ou dans les comptes de profits et pertes,

Soit par addition ou altération de clauses, de déclarations ou de faits que ces actes ont pour objet de recevoir et de constater.

ART. 2. — Celui qui aurait fait usage de ces actes faux sera puni comme s'il était l'auteur du faux.

ART. 3. — Le bilan existe, au point de vue de l'application des articles précédents, dès qu'il est soumis à l'inspection des actionnaires ou des sociétaires.

ART. 4. — Le livre Ier du Code pénal, sans exception du chapitre VII, des §§ 2 et 3 de l'article 72, du § 2 de l'article 76 et de l'article 85, sera appliqué aux infractions prévues par les articles 1er et 2.

---

§ 7. — *De certaines indications à faire dans les actes.*

ART. 66. — Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanées des sociétés anonymes, on doit trouver la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement de ces mots, écrits lisiblement et en toutes lettres : *Société anonyme.*

Si les pièces ci-dessus indiquées énoncent le capital social, ce capital devra être celui qui résulte du dernier bilan. — [62, 67, 83, 102.]

ART. 67. — Toute personne qui interviendra pour une société anonyme dans un acte où la perscription de l'article précédent ne sera pas remplie, pourra, suivant les circonstances, être déclarée personnellement responsable des engagements qui y sont pris par la société. En cas d'exagération du capital, le tiers aura le droit de réclamer de cette personne, à défaut de la société, une somme suffisante pour qu'il soit dans la même situation que si le capital énoncé avait été le capital réel. — [66, 103.]

§ 8. — *De l'émission des obligations.*

ART. 68. — Les sociétés anonymes ne peuvent émettre d'obligations remboursables par voie de tirage au sort à un taux supérieur au prix d'émission qu'à la condition que les obligations rapportent 3 0/0 d'intérêt au moins ; que toutes soient remboursables par la même somme, et que le montant de l'annuité comprenant l'amortissement et les intérêts soit le même pendant toute la durée de l'emprunt (1).

Il ne peut être émis d'obligations de cette nature qu'après la constitution de la société — 29 s., 32.

Le montant de ces obligations ne pourra, en aucun cas, être supérieur au capital social versé. — 29.

ART. 69. — En cas de liquidation, ces obligations ne seront admises au passif que pour une somme totale égale au capital qu'on obtiendra en ramenant à leur valeur actuelle, au taux de 5 0/0, les annuités d'intérêts et d'amortissement qui restent à échoir. Chaque obligation sera admise pour une somme égale au quotient de ce capital, divisé par le nombre des obligations non encore éteintes. — 117.

ART. 70. — Les porteurs d'obligations ont le droit de prendre connaissance des pièces déposées en conformité de l'article 63. Ils peuvent assister aux assemblées générales, mais avec voix consultative seulement. — 59 s.

§ 9. — *De la durée et de la dissolution des sociétés anonymes.*

ART. 71. — Les sociétés anonymes qui ont pour objet l'exploitation d'une concession accordée par le gouvernement peuvent être formées pour la durée de la concession.

La durée des autres sociétés ne peut excéder trente ans. S'il est stipulé une durée plus longue, elle est réduite à ce terme.

La société peut être successivement prorogée dans les formes prescrites pour les modifications aux statuts, pour un nouveau terme expirant dans les trente ans de la prorogation. — 111 s.

ART. 72. — En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs doivent soumettre à l'assemblée générale la question de dissolution de la société. Si la perte atteint les trois quarts du capital, la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée. — 59, 62, 111 s.

ART. 73. — La dissolution doit être prononcée sur la demande de tout intéressé lorsque six mois se sont écoulés depuis l'époque où le nombre des associés a été réduit à moins de sept. — 29, 111 s.

SECTION V (2). — *Des sociétés en commandite par actions.*

ART. 74. — La société en commandite par actions est celle que contractent un ou plusieurs associés responsables et solidaires avec des actionnaires qui n'engagent qu'une mise déterminée. — 2, 4, 9, 23. 35, 77, 79 ; — Civ., 1862 s.

ART. 75. — La société existe sous une raison sociale, qui ne comprendra que le nom d'un ou plusieurs associés responsables. Il peut y être ajouté une dénomination particulière ou la désignation de l'objet de son entreprise. — 16, 19, 27, 81, 86.

---

(1) V. L., 31 décembre 1851 sur les loteries, art. 8 ; — C. pén., art. 301 à 304.

(2) Cette section est entièrement nouvelle.

ART. 76. — Les dispositions relatives aux sociétés anonymes sont applicables aux commandites par actions, sauf les modifications indiquées dans la présente section. — 26 s.

ART. 77. — Les associés gérants sont nécessairement indiqués dans l'acte constitutif et sont responsables comme fondateurs de la société. — 34, 79.

ART. 78. — Les actions sont signées par les gérants et par deux commissaires. — 18.

La signature de l'un des gérants et de l'un des commissaires doit être manuscrite. Les autres peuvent être apposées au moyen d'une griffe.

ART. 79. — La gérance de la société appartient à des associés désignés par les statuts et dont les droits sont aussi fixés par les statuts. — 43, 77.

ART. 80. — La surveillance de la société doit être confiée à trois commissaires au moins. 54 s., 81.

ART. 81. — Le conseil de surveillance peut donner ses avis sur les affaires que les gérants lui soumettent et autoriser les actes que les statuts lui ont réservés. — 80.

L'actionnaire qui prend la signature sociale autrement que par procuration ou dont le nom figure dans la raison sociale devient, vis-à-vis des tiers, solidairement responsable des engagements de la société. — 22 s., 75.

ART. 82. — Sauf disposition contraire des statuts, l'assemblée générale des actionnaires ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts que d'accord avec les gérants. — 59.

Elle représente les actionnaires vis-à-vis des gérants.

ART. 83. — Si la société prend une dénomination particulière dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces, on doit trouver la dénomination sociale précédée ou suivie de ces mots : *Commandite par actions*. — 66.

ART. 84. — Sauf stipulation contraire, la société prend fin par la mort du gérant.

Les commissaires peuvent, s'il n'y est autrement pourvu par les statuts, désigner, dans le cas de décès, d'incapacité légale ou d'empêchement du gérant, un administrateur, actionnaire ou non, qui fera les actes urgents et de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale. — 25, 111 s.

L'administrateur, dans la quinzaine de sa nomination, convoquera l'assemblée générale suivant le mode déterminé par les statuts. — 82.

Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat. — Civ., 1991.

SECTION VI (1). — *Des sociétés coopératives*

§ 1er. — *De la nature et de la constitution des sociétés coopératives.*

ART. 85. — La société coopérative est celle qui se compose d'associés dont le nombre ou les rapports sont variables et dont les parts sont incessibles à des tiers.

ART. 86. — La société coopérative n'existe pas sous une raison sociale ; elle est qualifiée par une dénomination particulière. — 16, 19, 27, 75.

La société doit être composée de sept personnes au moins.

Elle est administrée par un ou plusieurs mandataires, associés ou non associés, qui ne sont responsables que du mandat qu'ils ont reçu. — 43, 51 s. ; — Civ., 1991 s.

Les associés peuvent s'engager solidairement ou divisément, indéfiniment ou jusqu'à concurrence d'une certaine valeur. — 88-6°, 89-6°.

---

(1) Cette section est entièrement nouvelle.

ART. 87. — L'acte constitutif de la société doit déterminer, à peine de nullité, les points suivants :

1° La dénomination de la société, son siège ;

2° L'objet de la société ;

3° La désignation précise des associés ;

4° La manière dont le fonds social est ou sera ultérieurement formé, et son *minimum*. — 88 s.

ART. 88. — L'acte indiquera, en outre :

1° La durée de la société, qui ne peut excéder trente ans ; — 71.

2° Les conditions d'admission, de démission et d'exclusion des associés, et les conditions de retrait de versements ; — 91 s.

3° Comment et par qui les affaires sociales seront administrées et contrôlées, et, s'il y a lieu, le mode de nomination et de révocation du gérant, des administrateurs et des commissaires, l'étendue de leur pouvoir et la durée de leur mandat ; — 86.

4° Les droits des associés, le mode de convocation, la majorité requise pour la validité des délibérations, le mode de votation ; — 59.

5° La répartition des bénéfices et des pertes ;

6° L'étendue de la responsabilité des associés, s'ils sont tenus des engagements de la société, solidairement ou divisément, sur tout leur patrimoine ou jusqu'à concurrence d'une somme déterminée seulement.

ART. 89. — A défaut de dispositions sur les points indiqués en l'article précédent, ils seront réglés comme suit :

1° La société dure dix ans ; — 71.

2° Les associés peuvent se retirer de la société ; ils ne peuvent en être exclus que pour inexécution du contrat ; l'assemblée générale prononce les exclusions et les admissions, et autorise les retraits de versement ; — 91 s.

3° La société est gérée par un administrateur et surveillée par trois commissaires, nommés de la même manière que dans les sociétés anonymes ; — 43 s.

4° Tous les associés peuvent voter dans l'assemblée générale : il ont voix égale ; les convocations se font par lettre recommandée, signée de l'administration ; les résolutions sont prises en suivant les règles indiquées pour les sociétés anonymes ; — 59 s.

5° Les bénéfices et les pertes se partagent, chaque année, par moitié par parts égales entre les associés, et par moitié à raison de leur mise ;

6° Les associés sont tous solidaires. — Civ., 1200 s.

ART 90. — Toute société coopérative doit tenir un registre contenant à sa première page l'acte constitutif de la société et indiquant à la suite de ces actes : 1° les noms, professions et demeures des sociétaires ; 2° la date de leur admission, de leur démission ou de leur exclusion ; 3° le compte des sommes versées ou retirées par chacun d'eux.

Ce livre sera coté, parafé et visé, soit par un des juges du tribunal de commerce, soit par le bourgmestre de la commune, et sans frais.

Le parafe pourra être remplacé par le sceau du tribunal ou de l'administration communale. — 91, 93, 95, 105 ; — Tit. III, 16, 18.

La mention des retraits de mise est signée par le sociétaire qui les a opérés. — 93.

§ 2. — *Des changements dans le personnel et du fonds social.*

ART. 91. — L'admission des sociétaires est constatée par l'apposition de leur signature, précédée de la date, en regard de leur nom, sur le registre de la société. — 90.

ART. 92. — Lorsque les statuts donnent aux associés le droit de se retirer, ils ne peuvent donner leur démission que dans les six premiers mois de l'année sociale.

ART. 93. — La démission est constatée par la mention du fait sur le titre de l'associé et sur le registre de la société, en marge du nom du démissionnaire. — 90, 94, 96, 98, 99.

Ces mentions sont datées et signées par l'associé et par celui qui a la gestion et la signature sociale.

ART. 94 — Si le gérant refuse de constater la démission, elle est reçue au greffe de la justice de paix du siège social.

Le greffier en dresse procès-verbal et en donne connaissance à la société par lettre recommandée, envoyée dans les vingt-quatre heures.

Le procès-verbal est sur papier libre et enregistré gratis.

ART. 95. — L'exclusion de la société résulte d'un procès-verbal dressé et signé par le gérant. Ce procès-verbal relate les faits établissant que l'exclusion a été prononcée conformément aux statuts ; il est transcrit sur le registre des membres de la société et copie conforme en est adressée au sociétaire exclu, dans les deux jours, par lettre recommandée. — 90, 96, 98.

ART. 96. — L'associé démissionnaire ou exclu ne peut provoquer la liquidation de la société ; il a droit à recevoir sa part telle quelle [résultera du bilan de l'année sociale pendant laquelle la démission a été donnée ou l'exclusion prononcée].

ART. 97. — En cas de décès, de faillite, de déconfiture ou d'interdiction d'un associé, ses héritiers, créanciers ou représentants recouvrent sa part [de la manière déterminée par l'article 96].

Ils ne peuvent provoquer la liquidation de la société.

ART. 98. — Tout sociétaire démissionnaire ou exclu reste personnellement tenu, dans les limites où il s'est engagé, et pendant cinq ans, à partir de sa démission ou de son exclusion, [sauf le cas de prescription plus courte établie par la loi, de tous les engagements contractés avant la fin de l'année dans laquelle sa retraite a été publiée].

ART. 99. — Les droits de chaque associé sont représentés par un titre nominatif, qui porte la dénomination de la société, les noms, prénoms, qualité et demeure du titulaire, la date de son admission, le tout signé par le titulaire et par celui qui a la gestion et la signature sociale.

Il mentionne, par ordre de date, les versements et les retraits de sommes par le titulaire. Ces innovations sont, selon le cas, signées par le représentant de la société ou par le titulaire et valent quittance.

Il contient les statuts de la société.

Il est exempt du timbre et de l'enregistrement.

ART. 100. — Les créanciers personnels de l'associé ne peuvent saisir que les intérêts et dividendes lui revenant et la part qui lui sera attribuée à la dissolution de la société. — 96 s. ; — Civ., 1166 s.

§ 3. — *Des mesures dans l'intérêt des tiers.*

ART. 101. — Chaque année, à l'époque fixée par les statuts, l'administration dresse un inventaire dans la forme prescrite par l'article 62.

Un fonds de réserve sera formé de la manière déterminée par le dit article.

ART. 102. — Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanées de sociétés coopératives, on doit trouver la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement de ces mots, écrits lisiblement et en toutes lettres : *Société coopérative.* — 66.

ART. 103. — Toute personne qui interviendra pour une société coopérative dans un acte où la prescription de l'article précédent ne sera pas remplie pourra, suivant les circonstances, être déclarée personnellement responsable des engagements qui y sont pris par la société. — 67.

ART. 104. — Le bilan sera déposé, dans la quinzaine après son approbation, au greffe du tribunal de commerce du siège de la société. — 65.

ART. 105. — Celui ou ceux qui gèrent la société devront déposer tous les six mois, au même greffe, une liste indiquant par ordre alphabétique les noms, professions et demeures de tous les associés, datée et certifiée véritable par les signataires. — 107.

Ceux-ci seront responsables de toute fausse énonciation dans les dites listes.

ART. 106. — Dans les huit jours de leur nomination, les gérants doivent déposer au greffe du tribunal de commerce un extrait de l'acte constatant leur pouvoir. Ils doivent donner leur signature en présence du greffier, ou la faire parvenir au greffe dans la forme authentique. — 107.

ART. 107. — Le public est admis à prendre gratuitement connaissance des listes des membres, des actes conférant la gérance et des bilans. Chacun peut en prendre copie, sur papier libre, moyennant payement des frais de greffe.

SECTION VII. — *Des associations momentanées et des associations en participation.*

ART. 108. — L'association momentanée est celle qui a pour objet de traiter, sans raison sociale, une ou plusieurs opérations de commerce déterminées. — 3, 14, 125.

Les associés sont tenus solidairement envers les tiers avec qui ils ont traité. — Civ., 1200 s.

ART. 109. — L'association en participation est celle par laquelle une ou plusieurs personnes s'intéressent dans les opérations qu'une ou plusieurs autres gèrent en leur propre nom. — 3, 14, 125.

ART. 110 (48). — Les associations momentanées et les associations en participation ont lieu entre les associés pour les objets, dans les formes, avec les proportions d'intérêt et aux conditions convenues entre eux.

SECTION VIII. — *De la liquidation des sociétés* (1).

ART. 111. — Les sociétés commerciales sont, après leur dissolution, réputées exister pour leur liquidation.

Toutes les pièces émanées d'une société dissoute mentionnent qu'elle est en liquidation. — 71 s.

ART. 112. — A défaut de convention contraire, le mode de liquidation est déterminé et les liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale des associés. Dans les sociétés en nom collectif et dans les sociétés en commandite simple, les décisions ne sont valablement prises que par l'assentiment de la moitié des associés possédant les trois quarts de l'avoir social ; à défaut de cette majorité, il est statué par les tribunaux.

Dans les cas de nullité de société, les tribunaux peuvent déterminer le mode de liquidation et nommer les liquidateurs.

---

(1) Cette section est entièrement nouvelle. L'arbitrage *forcé* qui existait sous l'ancien Code pour toute contestation entre associés, et pour raison de la société, est supprimé par la nouvelle loi.
La compétence en ces matières est attribuée aux tribunaux de commerce.

ART. 113. — A défaut de nomination de liquidateurs, les associés-gérants dans les sociétés en nom collectif ou en commandite et dans les sociétés coopératives, et les administrateurs dans les sociétés anonymes, seront, à l'égard des tiers, considérés comme liquidateurs. — 114 s.

ART. 114. — A défaut de disposition contraire dans les statuts ou dans l'acte de nomination, les liquidateurs peuvent intenter et soutenir toutes actions pour la société, recevoir tous payements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières de la société, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations. Ils peuvent aliéner les immeubles de la société par adjudication publique, s'ils jugent la vente nécessaire pour payer les dettes sociales ou si le nombre des associés est de sept ou plus.

ART. 115. — Ils peuvent, mais seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés, donnée conformément à l'article 112, continuer, jusqu'à réalisation, l'industrie ou le commerce de la société, emprunter pour payer les dettes sociales, créer des effets de commerce, hypothéquer les biens de la société, les donner en gage, aliéner ses immeubles, même de gré à gré, et faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés.

ART. 116. — Les liquidateurs peuvent exiger des associés le payement des sommes qu'ils se sont engagés à verser dans la société et qui paraissent nécessaires au payement des dettes et des frais de liquidation.

ART. 117. — Les liquidateurs, sans préjudice aux droits des créanciers privilégiés, payeront toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, sous déduction de l'escompte pour celles-ci. — 69.

Ils pourront cependant, sous leur garantie personnelle, payer d'abord les créances exigibles si l'actif dépasse notablement le passif ou si les créances à terme ont une garantie suffisante et sauf le droit des créanciers de recourir aux tribunaux.

ART. 118. — Après le payement ou la consignation des sommes nécessaires au payement des dettes, les liquidateurs distribueront aux sociétaires les sommes ou valeurs qui peuvent former des répartitions égales ; ils leur remettront les biens qui auraient dû être conservés pour être partagés.

Ils peuvent, moyennant l'autorisation indiquée en l'article 115, racheter les actions de la société, soit à la Bourse, soit par souscription ou soumission, auxquelles tous les sociétaires seraient admis à participer. — 112, 113.

ART. 119. — Les liquidateurs sont responsables, tant envers les tiers qu'envers les associés, de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion. — 52. 57. 127.

ART. 120. — Chaque année, les résultats de la liquidation sont soumis à l'assemblée générale de la société, avec l'indication des causes qui ont empêché la liquidation d'être terminée. Dans les sociétés anonymes, le bilan est, en outre, publié. — 59 s., 62, 65.

ART. 121. — Lorsque la liquidation sera terminée, les liquidateurs feront un rapport à l'assemblée générale sur l'emploi des valeurs sociales et soumettront les comptes et pièces à l'appui. L'assemblée nommera des commissaires pour examiner ces documents et fixera une nouvelle réunion, dans laquelle il sera statué, après le rapport des commissaires, sur la gestion des liquidateurs.

La clôture de la liquidation sera publiée conformément à l'article 10.

SECTION IX. — *Des actions et des prescriptions.*

ART. 122. — Aucun jugement à raison d'engagements de la société, portant condamnation personnelle des associés en nom collectif ou en commandite simple et des gérants de

commandite par actions, ne peut être rendu avant qu'il y ait condamnation contre la société.

Art. 123. — Les créanciers peuvent, dans toutes les sociétés, faire décréter par justice les versements stipulés aux statuts et qui sont nécessaires à la conservation de leurs droits ; la société peut écarter l'action en remboursant leur créance à sa valeur, après déduction de l'escompte. — 21.

Les gérants ou administrateurs sont personnellement obligés d'exécuter les jugements rendus à cette fin.

Les créanciers peuvent exercer, conformément à l'article 1166 du Code civil, contre les associés ou actionnaires, les droits de la société quant aux versements à faire et qui sont exigibles en vertu des statuts, de décision sociale ou de jugements.

Art. 124. — Le tribunal de commerce peut, dans des circonstances exceptionnelles, sur requête d'actionnaires ou de coopérants possédant le cinquième des intérêts sociaux, signifiée avec assignation à la société, nommer un ou plusieurs commissaires ayant pour mission de vérifier les livres et comptes de la société.

Il entend les parties en chambre du conseil et statue en audience publique.

Le jugement précisera les points sur lesquels portera l'investigation et fixera la consignation préalable à effectuer pour le payement des frais ; ces frais pourront être compris dans ceux de l'instance auxquels donneraient lieu les faits constatés.

Le rapport sera déposé au greffe.

Art. 125. — Les associés momentanés seront assignés directement et individuellement.

Il n'y a entre les tiers et le participant qui s'est tenu dans les termes d'une simple participation aucune action directe. — [108 s.]

Art. 126. — Les actions contre les sociétés se prescrivent dans le même temps que les actions contre les particuliers. — [Civ., 2219.]

Art. 127. — Sont prescrites par cinq ans :

Toutes actions contre les associés ou actionnaires, à partir de la publication, soit de leur retraite de la société, soit d'un acte de dissolution de la société ou à partir de son terme contractuel.

Toutes actions de tiers en [restitution] de dividendes indûment distribués à partir de la distribution.

Toutes actions contre les liquidateurs, en cette qualité, à partir de la publication prescrite par l'article 121.

Toutes actions contre les gérants, administrateurs, commissaires, liquidateurs, pour faits de [leurs fonctions], à partir de ces faits [ou s'ils ont été célés par dol, à partir de la découverte de ces faits]. Toutefois l'action individuelle des actionnaires, dans le cas où l'assemblée générale a approuvé la gestion sociale, devra être intentée dans l'année à partir de cette approbation.

[Toutes actions en nullité d'une société par actions ou d'une société coopérative, à partir de la publication, lorsque le contrat a reçu son exécution pendant cinq ans au moins sans préjudice aux dommages-intérêts qui seraient dus. Toutefois, la nullité des sociétés dont l'existence est contraire à la loi peut être demandée, même après la prescription accomplie, mais dans ce cas la nullité n'opère que pour l'avenir.]

Section X. — *Des sociétés constituées en pays étrangers.*

Art. 128. — Les sociétés anonymes et les autres associations commerciales, industrielles ou financières constituées et ayant leur siège en pays étrangers, pourront faire leurs opérations et rester en justice en Belgique.

ART. 129. — Toute société dont le principal établissement est en Belgique est soumise à la loi belge, bien que l'acte constitutif ait été passé en pays étranger. — 6, 9.

ART. 130. — Les articles relatifs à la publication des actes et des bilans et l'article 66 sont applicables aux sociétés étrangères qui fonderont en Belgique une succursale ou un siège quelconque d'opération. — 62 s., 76, 104 s.

Les personnes préposées à la gestion de l'établissement belge sont soumises à la même responsabilité envers les tiers que si elles géraient une société belge.

SECTION XI. — *Dispositions pénales.*

ART. 131. — Seront punis d'une amende de 50 francs à 10.000 francs :

Ceux qui, en se présentant comme propriétaires d'actions qui ne leur appartiennent pas, ont, dans une société constituée sous l'empire de la présente loi, pris part au vote dans une assemblée générale d'actionnaires.

Ceux qui ont remis les actions pour en faire l'usage ci-dessus prévu.

ART. 132. — Seront considérés comme coupables d'escroquerie et punis des peines portées par le Code pénal : — Pen., 496 s.

1° Ceux qui, par simulation de souscriptions ou de versements à une société ou par la publication, faite de mauvaise foi, de souscriptions ou de versements qui n'existent pas ou de tout autres faits faux, ont obtenu ou tenté d'obtenir des souscriptions ou des versements ;

2° Ceux qui, pour provoquer des souscriptions ou des versements, ont, de mauvaise foi, publié les noms de personnes désignées, contrairement à la vérité, comme étant ou devant être attachées à la société, à un titre quelconque.

ART. 133. — Seront punis d'une amende de 50 francs à 10.000 francs et pourront, en outre, être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, les gérants ou administrateurs qui, en l'absence d'inventaires, malgré les inventaires ou au moyen d'inventaires frauduleux, ont opéré la répartition aux actionnaires de dividentes ou d'intérêts non prélevés sur les bénéfices réels.

ART. 134. — Seront punis des mêmes peines tous ceux qui, comme administrateurs, commissaires, gérants ou membres du comité de surveillance, auront sciemment racheté des actions ou parts sociales, [en diminuant le capital social ou la réserve légalement obligatoire]; fait des prêts ou avances au moyen de fonds sociaux sur des actions ou part d'intérêts de la société; — fait, par un moyen quelconque, aux frais de la société, des versements sur les actions ou admis, comme faits, des versements qui ne sont pas effectués réellement de la manière et aux époques prescrites.

ART. 135. — La preuve des imputations dirigées, à raison de faits relatifs à leur gestion ou à la surveillance, contre les gérants, administrateurs et commissaires des sociétés en commandite par actions, des sociétés anonymes et des sociétés coopératives, sera admise par toutes les voies ordinaires, sauf la preuve contraire, par les mêmes voies, conformément aux articles 6, 7 et 8 du décret du 20 juillet 1831 sur la presse. — Pén., 443, 447.

DISPOSITIONS ADDITIONNELLES

ART. 136. — Les sociétés dont l'objet et l'exploitation des mines [minières et carrières] peuvent, sans perdre leur caractère civil, emprunter les formes des sociétés commerciales en se soumettant aux dispositions du présent titre.

Les sociétés civiles ayant l'exploitation des mines pour objet peuvent, quelle que soit l'époque de leur constitution, si aucune disposition de leurs contrats constitutifs ne l'interdit,

être transformées en sociétés anonymes par décision d'une assemblée générale, spécialement convoquée à cet effet. Cette assemblée arrêtera les statuts de la Société anonyme. La décision n'est valable que si elle obtient l'adhésion des titulaires de parts représentant les trois cinquième au moins des parts sociales.]

ART. 137. — Le titre III du livre Ier du Code de commerce est abrogé à partir du jour de la mise en vigueur de la présente loi.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ART. 138. — Les articles 12, § 2 et 65 sont applicables aux sociétés formées sous l'empire de la loi antérieure.

La prescription de cinq ans, établie par l'article 127, est applicable même aux faits passés sous l'empire de la loi antérieure et pour lesquels il faudrait encore plus de cinq ans pour que la prescription fût accomplie aux termes de cette loi.]

ART. 139. — Les sociétés anonymes existantes avant la mise en vigueur du présent titre ne pourront être continuées au delà du terme fixé pour leur durée qu'en supprimant toutes clauses des statuts qui y seraient contraires et en se soumettant à toutes ses dispositions.

Elles pourront apporter des modifications à leurs statuts aux mêmes conditions, sans que, dans ce cas, l'autorisation du gouvernement soit nécessaire.

Toutefois, les sociétés concessionnaires de chemins de fer ou d'autres travaux d'utilité publique resteront soumises, en ce cas, aux mesures de contrôle ou de surveillance établies par leurs statuts actuels.

Article 2 de la loi du 22 mai 1886. — Les sociétés qui, après la promulgation de la présente loi, auront régulièrement fonctionné pendant un an sans que la validité en ait été attaquée, ne peuvent plus être déclarées nulles du chef des articles 42 à 45 du Code de commerce de 1808, et 29 de la loi du 18 mai 1873, ni, s'il s'agit de sociétés ayant pour objet l'exploitation des minières et des carrières, du chef de ce qu'elles n'étaient pas autorisées à prendre une forme commerciale. Toutefois, la prescription de la nullité dérivant de l'inobservation de l'article 29 précité ne courra que du jour de la publication d'un acte authentique dans lequel il sera constaté qu'il a été satistait à la disposition de cet article.

Arrêté royal du 21 mai 1873 relatif au dépôt et à la publication des actes et documents concernant les sociétés commerciales

ARTICLE PREMIER. — Les greffiers des tribunauxde commerce et, dans les arrondissements où il n'existe pas de tribunal de commerce, les greffiers des tribunaux civils qui en tiennent lieux, recevront le dépôt de tous les actes, extraits d'actes, procès-verbaux et documents quelconques dont le dépôt ou la publication sont ordonnés par la loi (1).

ART. 2. — Les pièces dont la publication par la voie du *Moniteur* est requise seront accompagnées d'une copie sur papier libre (2).

---

(1) Conformément à l'article 42 de la loi du 22 frimaire an VII, ces actes doivent être préalablement enregistrés. Pour les extraits d'actes, il suffit qu'ils renseignent la relation de l'enregistrement de l'acte lui-même (*Circ., min.* du 2 juin 1874.)

(2) Il importe de faire mention, en tête de ces documents, de l'*espèce* de société dont il s'agit, et, suivant les cas, de la *raison sociale* ou celle de la *dénomination particulière* de la société. (*Circ. min.* des 25 juin 1873 et 2 janvier 1874.)

ART. 3. — Les dépôts ne seront reçus que moyennant consignation, entre les mains du greffier, d'une somme suffisante pour couvrir les frais relatifs au dépôt et à la publication (1).

ART. 4. — Le greffier délivrera un récépissé sur timbre des actes remis et des sommes consignées.

ART. 5. — Il adressera, dans les quarante-huit heures, par lettre recommandée, à la direction du *Moniteur*, la copie des pièces à publier qui lui aura été remise.

ART. 6. — Il sera tenu, à la direction du *Moniteur*, un registre indiquant la date de la réception des pièces dont la publication est demandée.

Les greffiers mentionneront la date tant du dépôt que de l'envoi des dites pièces, en marge de l'acte déposé et de la copie.

ART. 7. — La publication sera faite par la voie du *Moniteur*, sous forme d'annexes, dans le délai que la loi détermine. Ces annexes seront, dans les trois jours de la publication, adressées aux greffes des cours et tribunaux, où chacun pourra en prendre connaissance gratuitement. Elles seront réunies dans un recueil spécial.

ART. 8. — Le ministre de la Justice fixera le tarif des frais de publication (2).

ART. 9. — Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux convocations. Celles-ci seront adressées par les intéressés à la direction du *Moniteur* et publiées en forme d'annonces (3).

ART. 10. — Le présent arrêté sera obligatoire le jour de la mise en vigueur de la loi.

---

(1) Il ne doit pas être dressé acte au greffe de ces divers dépôts. Il suffit d'un simple récépissé. Celui-ci est soumis aux droits d'enregistrement et de greffe, mais il est loisible d'éviter tous frais en s'abstenant de requérir la délivrance du récépissé. (*Circ. min.* du 14 juillet 1873.)

Les bilans et comptes de profits et pertes doivent être adressés non à la direction du *Moniteur*, mais aux greffes du tribunal de commerce, pour être publiés, sous forme d'annexe à ce journal, dans le Recueil spécial des actes de société. Le *Moniteur* fait fréquemment cette recommandation dans ses colonnes.

(2) Un arrêté ministériel du 23 mai 1873 fixe ces frais à 20 centimes par ligne d'impression, sans que le prix total d'insertion puisse être inférieur à 5 francs. Les blancs des titres sont comptés comme lignes pleines, en proportion de la place qu'ils occupent.

(3) Elles continueront à figurer sous la rubrique : *Annonces*, à la fin du journal, et restent soumises au tarif général des annonces du *Moniteur* (*Arr. min.* du 23 mai 1873.)

NOTE

Concernant les droits à acquitter sur les Actions et Obligations

DES SOCIÉTÉS, COMPAGNIES ET ENTREPRISES FRANÇAISES ET SUR LES EMPRUNTS DE TOUTE NATURE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Déclarations d'existence. — Les Compagnies, Sociétés et Entreprises françaises dont le capital est divisé en actions, et toutes les Sociétés qui émettent des obligations sont tenues de faire, à celui des bureaux de l'enregistrement de leur siège social désigné par l'Administration (à **Paris, dans** les bureaux de sociétés établis, **rue de la Banque, n° 13**), une déclaration **d'existence** constatant l'objet, le siège, la durée de la société, la date des actes constitutifs, les noms des directeurs ou gérants, le nombre et le montant des titres émis, en distinguant : 1° les actions des obligations ; 2° les titres nominatifs dont la transmission ne peut s'opérer que par un transfert sur les registres de la société, des titres au porteur et des titres nominatifs qui sont cessibles sans transfert.

Cette déclaration doit être faite dans le délai d'un mois, à compter de la constitution définitive de la société ou de l'émission des obligations sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs en principal. — Elle est accompagnée : 1° d'un exemplaire des statuts, imprimé ou manuscrit, certifié par le représentant de la société ; 2° d'un exemplaire du journal dans lequel les publications légales ont été faites.

Déclarations supplémentaires. — En cas de modifications dans la constitution sociale, de changement de siège, de remplacement du directeur ou gérant, d'émission de titres nouveaux, lesdites sociétés, compagnies et entreprises doivent en faire la déclaration au bureau qui leur a été désigné pour le paiement de leurs taxes, dans le délai d'un mois, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, outre les décimes. (*Loi du 23 juin* 1837, *article* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 1er *et* 12.)

Registres à souche. — Tous les titres ou certificats d'actions et d'obligations doivent être tirés d'un registre à souche, sous peine d'une amende de 10 0/0, en principal du montant de chaque action, et d'une amende de 10 0/0 du montant de chaque obligation. (*Loi du 5 juin* 1850, *articles* 16, 18, 20 et 28.)

Communications. — Les sociétés sont tenues de communiquer aux agents de l'enregistrement, à toute réquisition, les registres à souche des actions et obligations, les registres de transferts et conversions, toutes les pièces et documents relatifs aux transferts et conversions, les documents et écritures relatifs aux lots et primes de remboursement, leurs livres, registres, titres, pièces de recette, de dépense et de comptabilité, afin que ces agents s'assurent de l'exécution des lois sur l'enregistrement et le timbre. Elles doivent, en outre, leur laisser prendre, sans frais, les renseignements, extraits et copies qui sont nécessaires dans l'intérêt du Trésor public. Le tout à peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, en principal, pour chaque refus. (*Loi du 5 juin* 1850, *articles* 16 *et* 28. — *Loi du* 23 *juin* 1857, *article* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *article* 9. — *Loi du* 23 *août* 1871, *article* 22. — *Loi du* 21 *juin* 1875, *article* 7. — *Décret du* 15 *décembre* 1875, *article* 4.)

TIMBRE

Timbre au comptant. — Chaque titre ou certificat *d'action* est soumis au timbre proportionnel de 60 centimes par 100 francs, décimes compris, pour les sociétés dont la durée n'excède pas dix ans, et de 1 fr. 20 centimes par 100 francs pour celles dont la durée excède dix ans. — Le droit est perçu sur le capital nominal des actions; à défaut de capital nominal, le droit se calcule sur le capital réel, dont la valeur est déterminée par une déclaration estimative des parties. (*Lois des* 5 *juin* 1850, *article* 14, *et* 23 *août* 1871, *article* 2.)

Les titres *d'obligations* des sociétés sont assujettis au timbre proportionnel de 1 fr. 20 c., décimes compris, du montant des titres. (*Lois des* 5 *juin* 1850, *article* 27, *et* 23 *août* 1871, *article* 2.)

L'avance des droits sur les actions et les obligations est faite par les sociétés, et la perception de ces droits est établie sur les sommes et valeurs, de vingt francs en vingt francs, inclusivement et sans fraction. (*Loi du* 5 *juin* 1850, *articles* 14 *et* 27.)

Timbre par abonnement. — Les sociétés, compagnies et entreprises peuvent s'affranchir du paiement des droits au comptant, en contractant avec l'État un abonnement pour toute la durée de la société, en ce qui concerne les actions, et pour toute la durée des titres, en ce qui concerne les obligations.

Le droit d'abonnement est annuel et de 6 centimes (décimes compris) par 100 francs du capital nominal de chaque action, et du montant du titre pour les obligations; à défaut de capital nominal, le droit est perçu sur le capital réel, dont la valeur est déterminée par une déclaration estimative des parties.

Le paiement en est fait, à la fin de chaque trimestre, *sans avis préalable*, au bureau désigné par l'Administration.(*Loi des* 5 *juin* 1850, *articles* 22 *et* 31; 23 *août* 1871, *article* 2, *et* 30 *mars* 1872, *article* 3.)

Pour être admises à souscrire l'abonnement, les sociétés doivent produire un extrait sur timbre de la délibération du conseil d'administration, déléguant un administrateur pour signer la déclaration d'abonnement.

Sociétés en liquidation. — Sont dispensées du droit d'abonnement, *sur les actions seulement*, les sociétés qui, depuis leur abonnement, se seront mises ou auront été mises en liquidation. (*Loi du* 5 *juin* 1850, *article* 24.)

Sociétés improductives. — Les sociétés, qui, postérieurement à leur abonnement, n'auront, dans les deux dernières années, payé ni dividendes, ni intérêts aux actionnaires, seront aussi dispensées du droit *sur les actions*, tant qu'il n'y aura pas de répartition de dividendes ou de paiement d'intérêts. (*Loi du* 5 *juin* 1850, *article* 24.)

TRANSMISSION

Transferts et conversions. — Les *transferts* de titres d'actions et d'obligations sont assujettis au droit de 50 centimes 0/0, sans décimes, de la valeur négociée, déduction faite des versements restant à faire. (*Lois des* 23 *juin* 1857, *article* 6; 30 *mars* 1872, *article* 1er, *et* 29 *juin* 1872, *article* 3.) Sont exempts du droit : les transferts à titre de garantie, n'emportant pas mutation de propriété, et les transferts d'ordre. (*Décret du* 17 *juillet* 1857, *article* 4.)

Les *conversions* de titres nominatifs ou titres au porteur, et réciproquement, sont assujetties au même droit de 50 centimes 0/0. Le droit est calculé, pour les titres cotés,

d'après le dernier cours moyen de la Bourse, déduction faite des versements restant à faire, et, pour les autres titres, d'après une évaluation. (*Loi du* 23 *juin* 1857, *article* 8. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 3 *et* 8. — *Loi du* 30 *mars* 1872, *article* 1er.)

Taxe annuelle sur les titres au porteur. — Les titres au porteur et ceux dont la transmission peut s'opérer sans un transfert sur les registres de la société sont assujettis à une taxe annuelle et obligatoire de 20 centimes par 100 francs, sans décimes. Le droit est calculé d'après le cours moyen de l'année précédente, déduction faite des versements restant à faire et, à défaut de cours pendant cette année, d'après une évaluation. (*Lois des* 23 *juin* 1857, *article* 6; 3 *mars* 1872, *article* 1er *et* 29 *juin* 1872, *article* 3.)

Paiement des droits. — Le paiement des droits de transfert et de conversion et de la taxe sur les titres au porteur doit être effectué par la société, au bureau désigné par l'Administration, dans les vingt premiers jours de janvier, avril, juillet et octobre, *sans avis préalable*, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs. (*Loi du* 23 *juin* 1857, *articles* 7 *et* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 2 *et* 5.)

Lors du paiement des droits, les sociétés doivent déposer au bureau, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs : 1° le rélevé des transferts et conversions passibles du droit ; 2° le relevé des transferts d'ordre ou à titre de garantie, auxquels sont annexées les pièces justifiant l'exemption des droits ; 3° l'état des titres au porteur existant au dernier jour du trimestre. Cet état doit être déposé dans tous les cas, lors même que les titres sont *sans valeur* et qu'il n'y a pas de droit à payer.

Les états et relevés sont certifiés véritables par les directeurs ou gérants. (*Loi du* 23 *juin* 1857, *articles* 7 *et* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 4 *et* 6.)

REVENU

Actions, Obligations, Emprunts, Lots et Primes de remboursement. — Il est établi une taxe annuelle de 4 0/0 :

1° Sur les intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des *actions* de toute nature des sociétés ;

2° Sur les arrérages et intérêts annuels des *emprunts* et *obligations* des sociétés ;

3° Sur les *lots* et *primes de remboursement* payés aux créanciers et aux porteurs d'obligations, effets publics et tous autres titres d'emprunts. (*Loi des* 29 *juin* 1872, *article* 1er ; 21 *juin* 1875, *article* 5, *et* 26 *décembre* 1890, *article* 4.)

Assiette de l'impôt. — La valeur passible de la taxe est déterminée :

1° Pour les *actions*, par le dividende fixé d'après les délibérations des assemblées générales d'actionnaires ou des conseils d'administration, les comptes rendus ou tous autres documents analogues ;

2° Pour les *obligations* ou *emprunts*, par l'intérêt ou le revenu distribué dans l'année ;

3° Pour les *lots*, par le montant même du lot en valeurs françaises ;

4° Pour les *primes*, par la différence entre la somme remboursée et le taux d'émission des emprunts. (*Lois des* 29 *juin* 1872, *article* 2 ; 21 *juin* 1875, *article* 5 *et* 26 *décembre* 1890, *article* 4. — *Décret du* 15 *décembre* 1875, *articles* 1er *et* 2.)

Avance et paiement des taxes par les sociétés. — La taxe est avancée et payée par les sociétés au bureau chargé du recouvrement de la taxe d'abonnement au timbre et des droits de transmission, savoir :

1° Pour les obligations, emprunts et autres valeurs dont le revenu est fixé et déterminé à l'avance, en quatre termes égaux, d'après les produits annuels de ces valeurs ;

2° **Pour les actions et emprunts à revenu variable en quatre termes égaux,** déterminés **provisoirement d'après le résultat du dernier exercice réglé et calculé sur** les 4/5 du revenu, s'il en a été distribué, et en ce qui concerne **les sociétés nouvellement** créées, **sur le produit évalué à 5 0/0 du capital appelé ;**

3° **Pour les lots et primes de remboursement, en une seule fois. (*Décrets des* 6 *décembre* 1872, *article* 1er, *et* 15 *décembre* 1875, *article* 3.)**

Époque du paiement des taxes. — La taxe doit être payée, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs et *sans avis préalable*, pour les actions, obligations et emprunts, dans les vingt premiers jours de janvier, avril, juillet et octobre, et pour les lots et primes, dans les vingt jours qui suivront la date fixée pour le paiement de ces lots et primes. (*Loi du* 29 *juin* 1872, *article* 5. — *Décrets des* 6 *décembre* 1872, *article* 2, *et* 15 *décembre* 1875, *article* 3.) — Quand le dernier jour du délai est férié, la taxe doit être payée la veille.

Liquidation définitive. — En ce qui concerne les actions et emprunts à un revenu variable, chaque année, après la clôture des écritures relatives à l'exercice, il est procédé à une liquidation définitive de la taxe due pour l'exercice entier. Si de cette liquidation il résulte un complément de taxe au profit du Trésor, il est immédiatement acquitté. Dans le cas contraire, l'excédent versé est imputé sur l'exercice courant ou remboursé si la société est arrivée à son terme, ou si elle cesse de donner des revenus. (*Décret du* 6 *décembre* 1872, *article* 1er, *n°* 2.)

La liquidation définitive de la taxe a lieu au moment du dépôt indiqué ci-après, des comptes rendus et extraits des délibérations des assemblées générales d'actionnaires, ou des conseils d'administration, ou de tous autres documents analogues fixant le dividende distribué. (*Décret du* 6 *décembre* 1872, *article* 2.)

Dépôt des comptes rendus et délibérations. — Les sociétés doivent déposer au bureau *dans les vingt jours de leur date*, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, les comptes rendus (copies entières) et les extraits des délibérations des conseils d'administration ou des assemblées générales des actionnaires, fixant le dividende. (*Loi du* 29 *juin* 1872, *articles* 2 et 5.) Ces pièces peuvent être rédigées sur papier non timbré (*Instr. n°* 2457).

Dépôt des procès-verbaux de tirage. — Les sociétés doivent déposer au même bureau et sous la même peine, dans les vingt jours qui suivront le jour fixé pour le paiement des lots et primes de remboursement, une copie certifiée du procès-verbal de tirage au sort avec un état indiquant pour chaque tirage : 1° le nombre des titres amortis ; 2° le taux d'émission de ces titres, s'il s'agit de primes de remboursements ; 3° le montant des lots et des primes échus aux titres sortis ; 4° la somme sur laquelle la taxe est exigible. (*Loi du* 21 *juin* 1875, *article* 5. — *Décret du* 15 *décembre* 1875, *article* 3.)

Nota. — Les formules imprimées sur lesquelles doivent être rédigés les déclarations d'existence, les états et relevés périodiques prescrits par la loi, pour la liquidation et le paiement des trois taxes (abonnement au timbre, transmission et impôt sur le revenu), seront remises gratuitement, dans les bureaux de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, aux représentants des sociétés et compagnies.

Les formules imprimées nécessaires pour la déclaration, états et relevés prescrits par la loi sont délivrées, sans frais, aux sociétés et compagnies sur la demande des directeurs et gérants.

DÉCRET

portant règlement d'Administration publique pour la Constitution des Sociétés d'Assurances

22 JANVIER 1868

TITRE PREMIER

Des Sociétés anonymes d'Assurances à primes

ARTICLE PREMIER. — Les sociétés anonymes d'assurances à primes sont soumises aux dispositions des lois relatives à cette forme de sociétés et, en outre, aux conditions ci-après déterminées.

Elles ne peuvent user des dispositions du titre III de la loi du 24 juillet 1867, particulières aux sociétés à capital variable.

ART. 2. — La société n'est valablement constituée qu'après le versement d'un capital de garantie qui ne pourra, en aucun cas, et alors même que le capital social est moindre de deux cent mille francs, être inférieur à cinquante mille francs.

ART. 3. — L'article 3 de la loi du 24 juillet 1867, relatif à la conversion des actions en actions au porteur, n'est applicable aux sociétés d'assurances à primes que si le fonds de réserve est égal au moins à la partie du capital social non encore versée, et s'il a été intégralement constitué.

ART. 4. — La société est tenue de faire annuellement un prélèvement d'au moins vingt pour cent sur les bénéfices nets pour former un fonds de réserve. Ce prélèvement devient facultatif lorsque le fond de réserve est égal au cinquième du capital.

ART. 5. — Les fonds de la société, à l'exception des sommes nécessaires aux besoins du service courant, doivent être employés en acquisitions d'immeubles, en rentes sur l'État, bons du Trésor ou autres valeurs créées ou garanties par l'État, en actions de la Banque de France, en obligations des départements et des communes, du Crédit Foncier de France ou des Compagnies françaises de chemins de fer qui ont un minimum d'intérêt garanti par l'État.

ART. 6. — Toute police doit faire connaître :

1° Le montant du capital social ;

2° La portion de ce capital déjà versée ou appelée, et, s'il y a lieu, la délibération par laquelle les actions auraient été converties en actions au porteur.

3° Le maximum que la Compagnie peut, aux termes des statuts, assurer sur un seul risque, sans réassurance ;

4° Et, dans le cas où un même capital couvrirait, aux termes des statuts, des risques de nature différente, le montant de ce capital et l'énumération de tous ces risques.

ART. 7. — Tout assuré peut, par lui ou par un fondé de pouvoir, prendre à toute époque, soit au siège social, soit dans les agences établies par la société, communication du dernier inventaire.

Il peut également exiger qu'il lui en soit donné une copie certifiée, moyennant le ment d'une somme qui ne peut excéder un franc.

TITRE II

Des Sociétés d'assurances mutuelles

Section I. — *De la cotisation des sociétés et de leur objet*

Art. 8. — Les sociétés d'assurances mutuelles peuvent se former soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé fait en double original, quel que soit le nombre des signataires à l'acte.

Art. 9. — Les projets de statuts doivent :

1° Indiquer l'objet, la durée, le siège, la dénomination de la société et la circonscription territoriale de ses opérations ;

2° Comprendre le tableau de classification des risques, les tarifs applicables à chacun d'eux, et déterminer les formes suivant lesquelles ce tableau et ces tarifs peuvent être modifiés ;

3° Fixer le nombre d'adhérents et le minimum de valeurs assurées au-dessous desquels la société ne peut être valablement constituée, ainsi que la somme à valoir sur la contribution de la première année, qui devra être versée avant la constitution de la société.

Art. 10. — Le texte entier des projets de statuts doit être inscrit sur toute liste destinée à recevoir des adhésions.

Art. 11. — Lorsque les conditions ci-dessus ont été remplies, les signataires de l'acte primitif ou leurs fondés de pouvoir le constatent par une déclaration devant notaire.

A cette déclaration sont annexés :

1° La liste nominative dûment certifiée des adhérents, contenant leurs noms, prénoms, qualités et domiciles, et le montant des valeurs assurées par chacun d'eux ;

2° L'un des doubles de l'acte de société, s'il est sous seing privé, ou une expédition, s'il est notarié et s'il a été passé devant un notaire autre que celui qui reçoit la déclaration ;

3° L'état des versements effectués.

Art. 12. — La première assemblée générale, qui est convoquée à la diligence des signataires de l'acte primitif, vérifie la sincérité de la déclaration mentionnée aux articles précédents ; elle nomme les membres du premier conseil d'administration ; elle nomme également, pour la première année, les commissaires institués par l'article 21 ci-après.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent être nommés pour plus de six ans ; ils sont rééligibles, sauf stipulation contraire. Toutefois, ils peuvent être désignés par les statuts, avec stipulation formelle que leur nomination ne sera pas soumise à l'assemblée générale ; en ce cas, ils ne peuvent être nommés pour plus de trois ans.

Le procès-verbal de la séance constate l'acceptation des membres du conseil d'administration et des commissaires présents à la réunion.

La société n'est définitivement constituée qu'à partir de cette acceptation.

Art. 13. — Le compte de frais de premier établissement est apuré par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale, qui l'arrête définitivement et détermine le mode et l'époque du remboursement.

Section II. — *Administration des sociétés*

Art. 14. — L'administration peut être confiée à un conseil d'administration dont les statuts déterminent les pouvoirs. Les membres de ce conseil peuvent choisir parmi eux un

directeur, ou, si les statuts le permettent, se substituer un mandataire étranger à la société et dont ils sont responsables envers elle.

L'administration peut également être confiée par les statuts à un directeur nommé par l'assemblée générale et assisté d'un conseil d'administration. Les statuts déterminent, dans ce cas, les attributions respectives du directeur et du conseil.

ART. 15. — Les membres du conseil d'administration doivent être pris parmi les sociétaires ayant la somme de valeurs assurées déterminée par les statuts.

ART. 16. — Il est tenu chaque année au moins une assemblée générale, à l'époque fixée par les statuts.

Les statuts déterminent soit le minimum des valeurs assurées nécessaires pour être admis à l'assemblée, soit le nombre des plus forts assurés qui doivent la composer; ils règlent également le mode suivant lequel les sociétaires peuvent s'y faire représenter.

ART. 17. — Dans toutes les assemblées générales, il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des membres présents.

Cette feuille, certifiée par le bureau de l'assemblée et déposée au siège social, doit être communiquée à tout requérant.

ART. 18. — L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si elle réunit le quart au moins des membres ayant le droit d'y assister ; si elle ne réunit pas ce nombre, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et avec les délais prescrits par les statuts, et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ART. 19. — L'assemblée générale qui doit délibérer sur la nomination des membres du premier conseil d'administration et sur la sincérité de la déclaration faite, aux termes de l'article 11, par les signataires de l'acte primitif, doit être composée de la moitié au moins des membres ayant le droit d'y assister.

Si l'assemblée générale ne réunit pas le nombre ci-dessus, elle ne peut prendre qu'une délibération provisoire ; dans ce cas, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Deux avis, publiés à huit jours d'intervalle, au moins un mois à l'avance, dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales, font connaître aux sociétaires les résolutions provisoires adoptées par la première assemblée, et ces résolutions deviennent définitives si elles sont approuvées par la nouvelle assemblée, composée du cinquième au moins des sociétaires ayant le droit d'y assister.

ART. 20. — Les assemblées qui ont à délibérer sur des modifications aux statuts ou sur des propositions de continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, ou de dissolution avant ce terme, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées de la moitié au moins des sociétaires ayant le droit d'y assister.

Toute modification de statuts est portée à la connaissance des sociétaires dans le premier récépissé de cotisation qui leur est délivré.

ART. 21. — L'assemblée générale annuelle désigne un ou plusieurs commissaires, sociétaires ou non, chargés de faire un rapport à l'assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par l'administration.

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle si elle n'a été précédée du rapport des commissaires.

A défaut de nomination des commissaires par l'assemblée générale, ou en cas d'empêchement ou de refus d'un ou de plusieurs d'entre eux, il est procédé à leur nomination ou à

leur remplacement par ordonnance du président du tribunal de première instance du siège de la société, à la requête de tout intéressé, les membres du conseil dûment appelés.

Art. 22. — Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée par les statuts pour la réunion de l'assemblée générale, les commissaires ont droit, toutes les fois qu'ils le jugent convenable dans l'intérêt de la société, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la société. Ils peuvent toujours, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale.

Art. 23. — Toute société doit dresser chaque semestre un état sommaire de sa situation active et passive.

Cet état est mis à la disposition des commissaires.

Il est, en outre, établi chaque année un inventaire ainsi qu'un compte détaillé de recettes et dépenses de l'année précédente et du montant des sinistres.

Ces divers documents sont mis à la disposition des commissaires le quarantième jour au plus tard avant l'assemblée générale. Ils sont présentés à cette assemblée.

L'inventaire et le compte détaillé sont également adressés au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Art. 24. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout sociétaire peut prendre, par lui ou par un fondé de pouvoir, au siège social, communication de l'inventaire et de la liste des membres composant l'assemblée générale, et se faire délivrer copie de ces documents.

Section III. — *De la formation de l'engagement social*

Art. 25. — Les statuts déterminent le mode et les conditions générales suivant lesquels sont contractés les engagements entre la société et les sociétaires. Toutefois, les sociétaires auront, indépendamment de toute disposition statutaire, le droit de se retirer tous les cinq ans, en prévenant la société six mois d'avance, dans la forme indiquée ci-après. Ce droit sera réciproque au profit de la société.

Dans tous les cas où un sociétaire a le droit de demander la résiliation, il peut le faire soit par une déclaration au siège social ou chez l'agent local, dont il lui sera donné récépissé, soit par acte extrajudiciaire, soit par tout autre moyen indiqué dans les statuts.

Les statuts indiquent spécialement le mode suivant lequel se fait l'estimation des valeurs assurées, les conditions réciproques de prorogation ou de résiliation des contrats et les circonstances qui font cesser les effets desdits contrats.

Art. 26. — Toute modification des statuts relative à la nature des risques garantis et au périmètre de la circonscription territoriale donne de plein droit à chaque sociétaire la faculté de résilier son engagement.

Cette faculté doit être exercée par lui dans un délai de trois mois à dater de la notification qui lui aura été faite, conformément à l'article 20.

Art. 27. — Les statuts ne peuvent défendre aux sociétaires de se faire réassurer ou assurer à une autre compagnie. Ils peuvent seulement stipuler que la société sera immédiatement informée et aura le droit de notifier la résiliation du contrat.

Art. 28. — Les polices remises aux assurés doivent contenir les conditions spéciales de l'engagement, sa durée, ainsi que les clauses de résiliation et de tacite réconduction, s'il en existe dans les statuts.

La police constate, en outre, la remise d'un exemplaire contenant le texte entier des statuts.

Section IV. — *Des charges sociales*

Art. 29. — Les tarifs annexés aux statuts fixent, par degrés de risques, le maximum de la contribution annuelle dont chaque sociétaire est passible pour le paiement des sinistrés.

Ce maximum constitue le fonds de garantie.

Les statuts peuvent décider que chaque sociétaire sera tenu de verser d'avance une portion de contribution sociale pour former un fonds de prévoyance. Le montant de ce versement, dont le maximum est fixé dans les statuts, sera déterminé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 30. — Si les statuts le stipulent ainsi, les indications du tableau de classification ne font pas obstacle à ce que le conseil d'administration demeure juge, soit de l'application de la classification à tout risque proposé à l'assurance, soit même de l'admissibilité de ce risque.

Art. 31. — Les statuts déterminent également le maximum de la contribution annuelle qui peut être exigée de chaque sociétaire pour frais de gestion de la société.

La quotité de cette contribution est fixée tous les cinq ans au moins par l'assemblée générale.

Il peut être décidé, soit par les statuts, soit par l'assemblée générale, qu'une somme fixe ou proportionnelle est allouée par traité à forfait à la direction. Ce traité est revisé tous les cinq ans au moins.

L'acte qui l'autorise ou l'approuve détermine en même temps, d'une manière précise, quels sont les frais auxquels la somme allouée a pour objet de pourvoir.

Art. 32. — Il peut être formé, dans chaque société d'assurances mutuelles, un fonds de réserve ayant pour objet de donner à la société les moyens de suppléer à l'insuffisance de la cotisation annuelle pour le paiement des sinistres.

Le montant du fonds de réserve est fixé tous les cinq ans par l'assemblée générale, nonobstant toute stipulation contraire insérée dans les statuts.

Le mode de formation et l'emploi de ce fonds sont déterminés par les statuts, sauf application des dispositions suivantes :

Dans aucun cas, le prélèvement sur le fonds de réserve ne peut excéder la moitié de ce fonds pour un seul exercice.

En cas de dissolution de la société, l'emploi du reliquat du fonds de réserve est réglé par l'assemblée générale, sur la proposition des membres du conseil d'administration, et soumis à l'approbation du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Art. 33. — Les fonds de la société doivent être placés en rentes sur l'État, bons du Trésor ou autres valeurs créées ou garanties par l'État, en actions de la Banque de France, en obligations des départements et des communes, du Crédit foncier de France ou des compagnies françaises de chemins de fer qui ont un minimum d'intérêt garanti par l'État.

Ces valeurs sont immatriculées au nom de la société.

Section V. — *Déclaration, estimation et paiement des sinistres*

Art. 34. — Les statuts déterminent le mode et les conditions de la déclaration à faire en cas de sinistre par les sociétaires pour le règlement des indemnités qui peuvent leur être dues.

Art. 35. — L'estimation des sinistres est faite par un agent de la société ou tout

autre expert désigné par elle, contradictoirement avec le sociétaire ou avec un expert choisi par lui; en cas de dissidence, il en est référé à un tiers expert désigné, à défaut d'accord entre les parties, par le président du tribunal de première instance de l'arrondissement, ou, si les statuts l'ont ainsi décidé, par le juge de paix du canton où le sinistre a eu lieu.

ART. 36. — Dans les trois mois qui suivent l'expiration de chaque année, il est fait un règlement général des sinistres à la charge de l'année, et chaque ayant droit reçoit, s'il y a lieu, le solde de l'indemnité réglée à son profit.

ART. 37. — En cas d'insuffisance du fonds de garantie et de la part du fonds de réserve déterminé par les statuts, l'indemnité de chaque ayant droit est diminuée au centime le franc.

SECTION VI. — *Dispositions relatives à la publication des actes de société*

ART. 38. — Dans le mois de la constitution de toute société d'assurances mutuelles, une expédition de l'acte notarié et de ses annexes est déposée au greffe de la justice de paix, et, s'il en existe, du tribunal civil du lieu où est établie la société.

A cette expédition est annexée une copie certifiée des délibérations prises par l'assemblée générale, dans les cas prévus par l'article 12.

ART. 39. — Dans le même délai d'un mois, un extrait de l'acte constitutif et des pièces annexées est publié dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales. Il sera justifié de l'insertion par un exemplaire du journal certifié par l'imprimeur, légalisé par le maire et enregistré dans les trois mois de sa date.

ART. 40. — L'extrait doit contenir la dénomination adoptée par la société et l'indication du siège social, la désignation des personnes autorisées à gérer, administrer et signer pour la société, le nombre d'adhérents et le minimum de valeurs assurées au-dessous desquels la société ne pouvait être valablement constituée, l'époque où la société a commencé, celle où elle doit finir et la date du dépôt fait aux greffes de la justice de paix et du tribunal de première instance. Il indique également si la société doit ou non constituer un fonds de réserve.

L'extrait des actes et pièces déposés est signé, pour les actes publics, par le notaire, et, pour les actes sous seing privé, par les membres du conseil d'administration.

ART. 41. — Sont soumis aux formalités ci-dessus prescrites tous actes et délibérations ayant pour objet la modification des statuts, la continuation de la société au delà du terme fixé par les statuts, la dissolution avant ce terme et tout changement à la dénomination, ainsi que la transformation de la société dans les conditions indiquées par l'article 67 de la loi du 24 juillet 1867.

ART. 42. — Toute personne a le droit de prendre communication des pièces déposées aux greffes de la justice de paix et du tribunal, ou même de s'en faire délivrer à ses frais expédition ou extrait par le greffier ou par le notaire de la minute.

Toute personne peut également exiger qu'il lui soit délivré, au siège de la société, une copie certifiée des statuts, moyennant paiement d'une somme qui ne pourra excéder un franc.

Enfin, les pièces doivent être affichées d'une manière apparente dans les bureaux de la société.

ART. 43. — Notre ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

LOI

Relative aux Titres au porteur

(13 Juin 1872)

Article premier. — Le propriétaire de titres au porteur, qui en est dépossédé par quelque événement que ce soit, peut se faire restituer contre cette perte, dans la mesure et sous les conditions déterminées par la présente loi.

Art. 2. — Le propriétaire dépossédé fera notifier par huissier à l'établissement débiteur un acte indiquant : le nombre, la nature, la valeur nominale, le numéro et, s'il y a lieu, la série des titres. Il devra aussi, autant que possible, énoncer : 1° l'époque et le lieu où il est devenu propriétaire, ainsi que le mode de son acquisition ; 2° l'époque et le lieu où il a reçu les derniers intérêts ou dividendes ; 3° les circonstances qui ont accompagné sa dépossession. Le même acte contiendra une élection de domicile dans la commune du siège de l'établissement débiteur. Cette notification emportera opposition au paiement tant du capital que des intérêts ou dividendes échus ou à échoir.

Art. 3. — Lorsqu'il se sera écoulé une année depuis l'opposition sans qu'elle ait été contredite, et que dans cet intervalle deux termes au moins d'intérêts ou de dividendes auront été mis en distribution, l'opposant pourra se produire auprès du président du tribunal civil du lieu de son domicile, afin d'obtenir l'autorisation de toucher les intérêts ou dividendes échus ou à échoir, au fur et à mesure de leur exigibilité, et même le capital des titres frappés d'opposition dans le cas où ledit capital serait ou deviendrait exigible.

Art. 4. — Si le président accorde l'autorisation, l'opposant devra, pour toucher les intérêts ou dividendes, fournir une caution solvable dont l'engagement s'étendra au montant des annuités exigibles et, de plus, à une valeur double de la dernière annuité échue. Après deux ans écoulés depuis l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, la caution sera de plein droit déchargée.

Si l'opposant ne veut ou ne peut fournir la caution requise, il pourra, sur le vu de l'autorisation, exiger de la Compagnie le dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations des intérêts ou dividendes échus et de ceux à échoir au fur et à mesure de leur exigibilité. Après deux ans écoulés depuis l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, l'opposant pourra retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations les sommes ainsi déposées, et percevoir librement les intérêts et dividendes à échoir au fur et à mesure de leur exigibilité.

Art. 5. — Si le capital des titres frappés d'opposition est devenu exigible, l'opposant qui aura obtenu l'autorisation ci-dessus pourra en toucher le montant, à charge de fournir caution. Il pourra, s'il le préfère, exiger de la Compagnie que le montant dudit capital soit déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations. Lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis l'époque de l'exigibilité et cinq ans au moins à partir de l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, la caution sera déchargée et, s'il y a eu dépôt, l'opposant pourra retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations les sommes en faisant l'objet.

Art. 6. — La solvabilité de la caution à fournir, en vertu des dispositions des articles précédents, sera appréciée comme en matière commerciale. S'il s'élève des difficultés, il sera statué en référé par le président du tribunal du domicile de l'établissement débi-

teur. Il sera loisible à l'opposant de fournir un nantissement aux lieu et place d'une caution. Ce nantissement pourra être constitué en titre de rentes sur l'État. Il sera restitué à l'expiration des délais fixés pour la libération de la caution.

ART. 7. — En cas de refus de l'autorisation dont il est parlé en l'article 3, l'opposant pourra saisir, par voie de requête, le tribunal civil de son domicile, lequel statuera après avoir entendu le ministère public. Le jugement obtenu dudit tribunal produira les effets attachés à l'ordonnance d'autorisation.

ART. 8. — Quand il s'agira de coupons au porteur détachés du titre, si l'opposition n'a pas été contredite, l'opposant pourra, après trois années à compter de l'échéance et de l'opposition, réclamer le montant desdits coupons de l'établissement débiteur, sans être tenu de se pourvoir d'autorisation.

ART. 9. — Les paiements faits à l'opposant, suivant les règles ci-dessus posées, libèrent l'établissement débiteur envers tout tiers porteur qui se présenterait ultérieurement. Le tiers porteur, au préjudice duquel lesdits paiements auraient été faits, conserve seulement une action personnelle contre l'opposant qui aurait formé son opposition sans cause.

ART. 10. — Si, avant que la libération de l'établissement débiteur soit accomplie, il se présente un tiers porteur des titres frappés d'opposition, ledit établissement doit remettre provisoirement ces titres contre un récépissé remis au tiers porteur ; il doit, de plus, avertir l'opposant, par lettre chargée, de la présentation du titre en lui faisant connaître le nom et l'adresse du tiers porteur. Les effets de l'opposition restent alors en suspens jusqu'à ce que la justice ait prononcé entre l'opposant et le tiers porteur.

ART. 11. — L'opposant qui voudra prévenir la négociation ou la transmission des titres dont il aura été dépossédé devra notifier, par exploit d'huissier, au Syndicat des Agents de change de Paris, une opposition renfermant les énonciations prescrites par l'article 2 de la présente loi ; l'exploit contiendra réquisition de faire publier les numéros des titres. Cette publication sera faite un jour franc au plus tard, par les soins et sous la responsabilité du Syndicat des Agents de change de Paris, dans un bulletin quotidien, établi et publié dans les formes et sous les conditions déterminées par un règlement d'administration publique.

Le même règlement fixera le coût de la rétribution annuelle due par l'opposant pour frais de publicité. Cette rétribution annuelle sera payée d'avance à la caisse du syndicat, faute de quoi la dénonciation de l'opposition ne sera pas reçue ou la publication ne sera pas continuée à l'expiration de l'année pour laquelle la rétribution aura été payée. (Voir Décr. 10 avril 1873.)

ART. 12. — Toute négociation ou transmission postérieure au jour où le bulletin est parvenu ou aurait pu parvenir par la voie de la poste dans le lieu où elle a été faite sera sans effet vis-à-vis de l'opposant, sauf le recours du tiers porteur contre son vendeur et contre l'agent de change par l'intermédiaire duquel la négociation aura eu lieu. Le tiers porteur pourra également, au cas prévu par le précédent article, contester l'opposition faite régulièrement ou sans droit. Sauf le cas où la mauvaise foi serait démontrée, les agents de change ne seront responsables des négociations faites par leur entremise qu'autant que les oppositions leur auront été signifiées personnellement ou qu'elles auront été publiées dans le bulletin par les soins du syndicat.

ART. 13. — Les agents de change doivent inscrire sur leurs livres les numéros des titres qu'ils achètent ou qu'ils vendent. Ils mentionnent sur leurs bordereaux d'achat les numéros ivrés. Un règlement d'administration publique déterminera le taux de la rémunération

qui sera allouée à l'agent de change pour cette inscription des numéros. (Voir Décr. 10 avril 1873.)

ART. 14. — A l'égard des négociations ou transmissions de titres antérieures à la publication de l'opposition, il n'est pas dérogé aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil.

ART. 15. — Lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis l'autorisation obtenue par l'opposant conformément à l'art. 3 et que pendant le même laps de temps l'opposition aura été publiée sans que personne se soit présenté pour recevoir les intérêts ou dividendes, l'opposant pourra exiger de l'établissement débiteur qu'il lui soit remis un titre semblable et subrogé au premier. Ce titre devra porter le même numéro que le titre originaire, avec la mention qu'il est délivré en duplicata. Le titre délivré en duplicata conférera les mêmes droits que le titre primitif et sera négociable dans les mêmes conditions. Le temps pendant lequel l'établissement n'aurait pas mis en distribution de dividendes ou d'intérêts ne sera pas compté dans le délai ci-dessus. Dans le cas du présent article, le titre primitif sera frappé de déchéance et le tiers porteur qui le représentera après la remise du nouveau titre à l'opposant n'aura qu'une action personnelle contre celui-ci au cas où l'opposition aurait été faite sans droit. L'opposant qui réclamera de l'établissement un duplicata paiera les frais qu'il occasionnera. Il devra, de plus, garantir par un dépôt ou par une caution que le numéro du titre frappé de déchéance sera publié pendant dix ans, avec une mention spéciale, au bulletin quotidien.

ART. 16. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux titres au porteur émis par les départements, les communes et les établissements publics, mais elles ne sont pas applicables aux billets de la Banque de France ni aux billets de même nature, émis par des établissements légalement autorisés, ni aux rentes et autres au porteur, émis par l'État, lesquels continueront à être régis par les lois, décrets et règlements en vigueur. Toutefois, les cautionnements exigés par l'Administration des Finances pour la délivrance des duplicata des titres perdus, volés ou détruits, seront restitués si, dans les vingt ans qui auront suivi, il n'a été formé aucune demande de la part des tiers porteurs, soit pour les arrérages, soit pour le capital. Le Trésor sera définitivement libéré envers le porteur des titres primitifs, sauf l'action personnelle de celui-ci contre la personne qui aura obtenu le duplicata.

DÉCRET

Portant règlement d'Administration publique pour l'exécution des articles 11 et 13 de la loi du 15 juin 1872, relative aux titres au porteur

(10 Avril 1873)

Article premier. — L'exploit signifié au syndicat des agents de change de Paris, en exécution de l'article 11 de la loi du 15 juin 1872, mentionnera en toutes lettres et en chiffres les numéros des titres dont la publication sera requise.

Art. 2. — Le recueil quotidien que publiera la compagnie des Agents de change de Paris, conformément au même article de loi, portera pour titre : *Bulletin officiel des oppositions sur les titres au porteur, publié par le Syndicat des Agents de change de Paris.*

Art. 3. — Le prix de l'insertion sera de 50 centimes par numéro de valeur et par an. En cas de mainlevée de l'opposition avant l'échéance de l'année, le prix payé restera acquis au syndicat.

Art. 4. — Le bulletin publiera les oppositions par catégories de valeurs. Tous les numéros d'une même valeur seront inscrits à la suite les uns des autres par ordre augmentatif et en chiffres.

Art. 5. — Il ne pourra être inséré dans le bulletin, ni annonce, ni réclame, ni article quelconque.

Art. 6. — Les parties intéressées ne pourront faire cesser la publication des numéros frappés d'opposition qu'en justifiant de la mainlevée de l'opposition dans l'une des trois formes suivantes : 1° Par acte notarié ; 2° Par la remise de l'original de l'opposition ou de sa notification au syndicat, avec mention de la mainlevée, ladite mention légalisée, soit par un agent de change, près la bourse de Paris, soit par le président du Tribunal civil, par le Préfet ou le Juge de Paix du domicile de l'opposant ; 3° Par la signification d'une décision judiciaire devenue définitive. — Néanmoins, lorsqu'il s'agira d'une mainlevée partielle, l'opposant pourra arrêter la publication partielle de son opposition par un simple acte extra-judiciaire, mais à la condition de représenter au syndicat l'original de l'opposition à restreindre ou de sa notification et d'inscrire sur ledit original, qui continuera de rester en ses mains, mention de la mainlevée partielle, par lui consentie.

Art. 7. — Le prix de l'abonnement au bulletin ne pourra pas dépasser 70 francs par an, le prix du numéro ne pourra pas dépasser 50 centimes. Ces deux maxima sont fixés pour toute la France continentale, les droits de poste compris. Pour les Colonies et l'Étranger, les droits de poste seront perçus en sus.

Art. 8. — Le syndicat sera tenu de donner à tout requérant communication gratuite, sans déplacement, des numéros du bulletin dont le tirage sera épuisé.

Art. 9. — L'opposant et les tiers porteurs successifs du titre frappé d'opposition ou leurs ayants cause pourront obtenir du syndicat une copie certifiée ou un extrait des actes d'opposition ou de mainlevée les intéressant, moyennant un droit de un franc en sus du timbre.

Art. 10. — Toute personne pourra obtenir, moyennant un droit de 50 centimes, l'indication du nom et du domicile de l'opposant, ainsi que la date de l'opposition.

Art. 11. — Le taux de la rémunération allouée aux agents de change pour mentionner sur les bordereaux d'achat les numéros livrés est fixé à 50 centimes par titre.

Art. 12. — Les prix et tarifs fixés par le présent règlement seront revisés, s'il y a lieu, après la première année de leur mise à exécution.

RENTES FRANÇAISES

Il est délivré à chaque créancier un extrait de son inscription sur le grand livre de la Dette publique.

D'après la loi du 24 avril 1853, cet extrait doit être inscrit sur un double du grand livre.

Les inscriptions de rente sur le grand livre pouvaient, d'après la loi du 24 août 1793, être saisies comme toute autre créance.

Elles jouissent aujourd'hui d'un privilège d'insaisissabilité d'après la loi des 8 nivôse an VI et 22 floréal an VII.

Il a été jugé que ces rentes et leurs arrérages sont insaisissables, même pour des créances alimentaires (Cour d'appel de Paris, 3e chambre, 7 août 1896).

Considérant que cette loi (an VI) est nette et précise, qu'elle est relative à la formation d'un nouveau grand livre, du tiers consolidé de la Dette publique, et que son article 4 est ainsi conçu : « Il ne sera plus reçu à l'avenir d'opposition sur le tiers consolidé de la Dette publique inscrite ou à inscrire ; qu'il convenait de priver pour l'avenir de toutes espèces de droit, saisie ou opposition, soit sur le capital, soit sur les arrérages, et qu'il était journellement énoncé que les créanciers devraient se ménager d'autres sûretés » ; qu'il ne peut y avoir de doute sur les termes de cette loi ; qu'il en ressort que le législateur a voulu, non pas seulement une mesure propre à éviter des difficultés aux employés du Trésor, auxquels il n'est pas fait allusion, mais consolider ce tiers conservé de la Dette publique, constituer pour lui un véritable privilège... ; qu'en effet, ce privilège permet aux débiteurs de mauvaise foi, propriétaires de rentes françaises, de manquer à leurs engagements et de soustraire des biens, qui devraient être, comme tout leur avoir, le gage de leurs créanciers ; mais attendu que ces considérations d'équité et d'ordre moral ne sauraient permettre d'éluder une loi d'ordre public, puisqu'elle a pour raison d'être un intérêt national (G. P., 4 déc. 1896).

La volonté du législateur de maintenir la protection des titres de rente française, instituée par la loi de l'an VI, s'induit encore du silence du Code civil, qui n'a rien innové en la matière ; qu'elle se dégage en outre de la loi du 11 juin 1878 relative au 3 0/0 amortissable, dont l'article 3 porte formellement que ces rentes sont insaisissables, conformément aux dispositions des lois du 8 nivôse an VI et du 22 floréal an VII ; les lois du 27 avril 1883 et du 27 janvier 1894 renferment également cette dernière prescription.

Nous pouvons donc dire que la Rente française jouit d'un véritable privilège exorbitant peut-être, mais réel.

Un titre de rente peut cependant, quand il se trouve entre les mains d'un tiers, être saisi, car, dans ce cas, ce n'est pas la rente qui est saisie, mais un titre quelconque appartenant aux créanciers.

La Rente française est exempte d'impôts, mais non des droits de mutation et de transmission entre vifs, fixés par la loi du 13 mai 1850.

Les différentes dettes de l'État furent rendues uniformes par l'institution du grand livre de la Dette publique (loi du 24 août 1793), sur lequel furent inscrites au taux unique, 5 0/0, toutes les dettes non viagères, 127.803.000 francs de rente ou 2.556.060.000 francs de capital.

La loi du 9 vendémiaire an VI avait pour objet de décider le remboursement des deux tiers inscrits, ce qui réduisait la dette à 1.164.773.333 francs ou 58.238.666 de rente 5 0/0, ce qui fit le tiers consolidé qui plus tard devint le 5 0/0.

La loi du 27 août 1823 a créé le 3 0/0, un milliard d'indemnité aux émigrés.

Le 4 1/2 0/0 remonte à la loi du 1er mai 1825, conversion facultative du 5 0/0 en 3 0/0 à 75 francs ou 4 1/2 0/0 au pair.

Comme convenance, la nouvelle rente 4 1/2 0/0 fut inscrite pour 1.034.764 francs. Le 4 0/0 a été créé par ordonnance du 6 décembre 1829, d'après la loi du 19 juin 1828, emprunt de 80.000.000 de francs.

14 mai 1852, conversion forcée de ce qui restait de 5 1/2 0/0 au 4 1/2 0/0 non remboursable avant le 14 mai 1852.

C'est à la suite de la guerre et pour faire face à l'indemnité de guerre due à la Prusse, 5 milliards, qu'il a été créé un nouveau 5 0/0 qui a été converti en 4 1/2 (27 avril 1883).

11 juin 1878, création de 122.120.700 francs de rente 3 0/0 amortissable en 75 années.

Le 1er mai 1886, une loi autorisait un emprunt de 500 millions en 3 0/0 perpétuel, qui a été émis à 79 fr. 80 pour 3 francs de rente.

Loi du 7 novembre 1887, conversion en 3 0/0 perpétuel du 4 1/2 ancien et du 4 0/0.

A l'origine, la rente était nominative; depuis il a été créé des rentes mixtes dont les coupons sont au porteur. Le paiement des arrérages se fait à toutes les caisses du Trésor et se prescrit par cinq années.

Cette prescription peut être interrompue par la production de pièces justificatives.

D'après la loi du 21 floréal an XI, les transferts s'opèrent avec jouissance du coupon en cours, ce qui fait que l'acheteur y a toujours droit à la date du transfert qui se fait sans frais de la part du fisc.

Obligations du Trésor à long terme 4,70. — 1.077 remboursables par tirages, 16 mai et 16 novembre, pour le dernier avoir lieu en novembre 1907.

Intérêt annuel 20 francs, payables les 16 juin et décembre. Le remboursement des titres se fait les mêmes jours.

Bons de liquidation 1874, 500 francs. — Intérêt annuel 25 francs, payables 15 janvier et 15 février; derniers tirages pour remboursement, 1898. — 1875, 500 francs, intérêt 25 francs, coupons 15 janvier et 15 juillet. Le 15 novembre 1899 aura lieu le dernier tirage pour remboursement.

Il n'existe plus actuellement que trois types de rentes françaises : 3 0/0 perpétuel, 3 1/2 0/0 garantie contre la conversion jusqu'au 16 février 1902, 3 0/0 amortissable par tirages pour le dernier avoir lieu en 1953.

Les coupures des deux premiers titres se négocient par 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 20, 30, 50, 100, 200, 300, 500, 1.000, 1.500 et 3.000 francs de rente. Paiement des coupons 16 février, 16 mai, 16 novembre.

En Bourse, le coupon est détaché 15 jours avant son échéance. L'amortissable se délivre par coupures de 15 francs au maximum et 30, 60, 150, 300, 600, 1.500 et 3.000 francs de rente, arrérages payables les 16 janvier, 16 avril, 16 juin et 16 octobre.

Les tirages d'amortissement ont lieu les 1er mars et le remboursement le 16 avril.

La Rente française n'est pas imposable.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1889
3 0/0 perpétuel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus hauts . .	96.37	96.70	100.70	99.60	104.50	103.75	103.25	105.25	104.30	103.025
plus bas . . .	87.40	92.20	95.00	93.60	96.80	99.60	100.60	101.60	101.20	98.750
moyens. . . .	91.88	95.45	97.85	96.60	100.65	101.67	101.92	103.42	102.75	100.887
3 0 0 amortissable.										
plus hauts . .	97.00	97.80	100.70	99.50	102.50	102.00	101.75	105.10	103.25	101.700
plus bas . . .	91.40	92.50	95.90	95.00	96.75	99.65	100.00	100.25	100 »	98.900
moyens. . . .	94.05	95.15	98.30	97.25	99.62	100.82	100.82	102.67	101.62	100.300
3 1 2 0/0 (Loi 1894 non remboursable avant 1902).										
plus hauts . .	»	»	»	»	109.40	108.65	107.40	108.35	107.70	104.750
plus bas . . .	»	»	»	»	103.50	104.80	104.20	104.97	103.90	101.250
moyens. . . .	»	»	»	»	106.40	106.72	105.80	106.66	105.80	103.000

L'Echo des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS — 38, rue de la Chaussée-d Antin — PARIS

8e Année

Téléphone 211.35 — Téléphone 211.35

Abonnements : Un an : **5** francs. — Six mois : **3** francs

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

Entreprises malhonnêtes ou aléatoires

L'ÉCHO DES CAPITALISTES, qui possède les dossiers de plus de *dix mille* Sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat poste.

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

AGENTS DE CHANGE

(Banque, Finance et Commerce)

PRÈS LA BOURSE DE PARIS

MM.

1853. — **LAURENT** (Charles-Abel), ✲, rue du Quatre-Septembre, 9; *Doyen.*
1869. — **GADALA** (Théodore-Antoine-Charles), ✲, boul. Poissonnière, 21; *Adj. au Syndic.*
1872. — **DUVERGER** (Léon), ✲, avenue de l'Opéra, 27.
1874. — **FESSART** (Émile-Auguste), rue du Quatre-Septembre, 3.
1875. — **DUTILLEUL** (Charles-Eugène), rue Halévy, 4.
MOYSE (Anselme-Gustave), rue de la Banque, 17.
1876. — **ROBLOT** (Richard-Louis-Marie), ✲, rue Laffitte, 44; *Adjoint au Syndic.*
1878. — **LIÉVIN** (Auguste-Edmond), rue Le-Peletier, 16.
CHABERT (Pierre-Ange-Charles), ✲, rue des Moulins, 2; *Adjoint au Syndic.*
JEANNIN (Auguste-André-Napoléon), rue de Richelieu, 102.
1879. — **BERTEAUX** (Henry-Maurice), ✲, rue du Quatre-Septembre, 2.
1880. — **ROCHET** (Alfred-Louis-Théodose), rue Laffitte, 8; *Adjoint au Syndic.*
BÉJOT (Henri-Jules), rue de Richelieu, 89.
1881. — **POUQUET** (Eugène), rue de la Banque, 24; *Adjoint au Syndic.*
GIRAUDEAU (Léon-Jean), rue Laffitte, 36.
BURAT (Henri-Alphonse), rue de Châteaudun, 17.
FAURE (Antoine-Xavier), boulevard Poissonnière, 23.
ROLAND-GOSSELIN (Alexandre-Eugène), rue de Richelieu, 62; *Adjoint au Syndic.*
1882. — **TÊTE** (Henri-Félix), rue Sainte-Anne, 8.
BLIN (Alexandre-Auguste), rue Taitbout, 5.
VEYRAC (Charles-Marie), rue de Choiseul, 3; *Adjoint au Syndic.*
COUTURIER (Hilarion-Blaise-Marie-Henri), ✲, rue Louis-le-Grand, 19; *Adjoint au Syndic.*
HALINBOURG (Frédéric-Édouard-Marie), rue de Grammont, 11.
1883. — **AUBRY** (Paul-François), rue Drouot, 4.
SAINT-VEL (Louis-Marie-Elphège), boulevard des Italiens, 1 *bis.*
MILLON D'AILLY DE VERNEUIL (Maurice-Louis-Alfred), O. ✲, rue Montmartre, 120, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; *Syndic.*
1884. — **RAVENEAU** (Quentin-Prosper-Joseph), rue Lafayette, 14; *Adjoint au Syndic.*
1885. — **KINDBERG** (Henri-John), rue Lafayette, 31.

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau),* PARIS — USINE A REIMS

AU (ERNEST-ALEXANDRE), rue du Quatre-Septembre, 10.
X DU TILLY (LOUIS-PAUL-HENRY), rue de Richelieu, 83.
EU (AMBROISE-EUGÈNE-AUGUSTE), boulevard Haussmann, 28.
ELET (JULES-HIPPOLYTE), rue Notre-Dame-des-Victoires, 14.
ANDON (AUGUSTE-JEAN-ERNEST), rue Saint-Augustin, 31.
1887. — S. L (LOUIS-FERNAND), rue d'Uzès, 10.
BLACQUE (LOUIS-ALFRED), rue Laffitte, 1.
PARIZOT (HIPPOLYTE-ERNEST), rue de Louvois, 10.
DOLLFUS (PAUL-MATHIEU), rue Favart, 6.
1888. — CEILLIER (MARIE-EUGÈNE), rue Montmartre, 178.
RAMUS (MARIUS-JOSEPH-ERNEST), avenue de l'Opéra, 41.
1889. — GUASTALLA (AUGUSTE dit GUSTAVE), rue du Quatre-Septembre, 12.
BRUNET DE L'ARGENTIÈRE (AUGUSTE-THÉODORE-MÉLITE), rue de Provence, 21;
Adjoint au Syndic.
1890. — DELAHAYE (MAURICE), rue de Choiseul, 25.
1891. — LEPEL-COINTET (LOUIS-ALFRED-ANDRÉ), ✠, rue de Choiseul, 21.
SARGENTON (JACQUES-ÉDOUARD-HENRI), rue Gaillon, 10.
1892. — MOULUSSON (FRANÇOIS-PIERRE), rue Chauchat, 10.
LECOMTE (MAURICE), rue Laffitte, 12.
1893. — LESTIBOUDOIS (ALBERT-AUGUSTE), rue Chauchat, 5.
1894. — MAYER (HENRI-DANIEL-JACOB), rue Saint-Marc, 36.
PIERROT-DESSEILLIGNY (PAUL-EUGÈNE), rue Laffitte, 27.
BRUNEAU (JEAN-JULES), rue de Richelieu, 92.
1895. — MARGARITIS (GUILLAUME-ANTOINE-RAOUL), boulevard Haussmann, 21.
GILBERT-BOUCHER (LOUIS-JOSEPH-ANDRÉ), rue de Provence, 60.
AUBÉ (JULES), rue Gaillon, 5.
BACOT (JOSEPH-LOUIS-DAVID), rue Lafayette, 13.
OFFROY (CHARLES-MARIE-ANDRÉ), rue Drouot, 7.
1896. — LE GUAY (LOUIS), rue du Quatre-Septembre, 11.
ADAM (FÉLIX-VICTOR-HENRY-LOUIS), rue de Provence, 48.
1897. — BRAULT (MAURICE-RENÉ), rue Le-Peletier, 24.
TRUELLE (EDMOND-RENÉ), rue du Quatre-Septembre, 11.
1898. — JACOB (LOUIS-ÉDOUARD), rue Drouot, 20.
LUSSON (ANTOINE-PIERRE-MARIE-JOSEPH), rue Saint-Georges, 3.
WAUBERT (JACQUES-EDMOND-LUCIEN), rue de Richelieu, 108.
LEGRAND (JULES-EUGÈNE-FRANCIS), rue Halévy, 16.
JEHN (ÉDOUARD-JOSEPH-AUGUSTE), rue de la Chaussée-d'Antin, 10.
BESNIER (CHARLES-LOUIS-ALFRED), rue Rossini, 3.
MULATON (FRANÇOIS), rue Réaumur, 117.
LEMOINE (ÉTIENNE-AUGUSTE), rue Taitbout, 24.
LEUBA (ALBERT-GUILLAUME), rue Taitbout, 41.
1899. — GAILLARD (LOUIS-HIPPOLYTE), rue Drouot, 16.
DE LAFORCADE (MARIE-LOUIS-PAUL), boulevard des Italiens, 29.

CHAMBRE SYNDICALE : rue Ménars, 6. — M. G. RENDU, secrétaire général.

ART. 76 DU CODE DE COMMERCE

Les Agents de change, constitués de la manière prescrite par la loi, ont seuls le droit de faire les négociations des effets publics et autres susceptibles d'être cotés; de faire, pour le compte d'autrui, les négociations des lettres de change ou billets et de tous papiers commerçables, et d'en constater le cours.

AGENTS DE CHANGE

PRÈS LES BOURSES DES DÉPARTEMENTS

BOURSE DE BORDEAUX

Chambre syndicale : Hôtel de la Bourse.

MM. DUBOIS, ✻, syndic; NONNEZ, LOPÈS, BROUSSE, AUDOUIN-DUBREUIL, VEYRIER-MONTAGNÈRES, BARABRAHAM et Henri CHÉDOR, adjoints au syndic.

MM.

DUBOIS, ✻, cours de Tourny, 48.
NONNEZ-LOPÈS, cours du Chapeau-Rouge, 52.
BROUSSE, rue d'Orléans, 9.
AUDOUIN-DUBREUIL, allées de Tourny, 31.
VEYRIER-MONTAGNÈRES, rue de Sèze, 5.
JOSSELIN, cours du XXX-Juillet, 11.
CHALÈS, rue Blanc-Dathrouil, 6 bis.
MARION, cours du Jardin-Public, 8.
BARABRAHAM, rue Blanc-Dathrouil, 10.
CHÉDOR, rue de Sèze, 7.
SENS, cours de l'Intendance, 20.
FAYDIT (Maurice), rue Esprit-des-Lois, 2.
TESSANDIER (J.), place des Quinconces, 11.
A. VIDEAU, allées d'Orléans, 26.
CASAUBON, rue de Condé, 6.
BRUSTIER, rue du Château-Trompette, 7.
DE FERRIER DU CHATELET, cours du Chapeau-Rouge, 13.

BOURSE DE LILLE

Chambre syndicale : au Palais de la Bourse.

MM. PAJOT (Félix), syndic; CROUAN, LIAGRE, adjoints au syndic.

MM.

CROUAN, rue d'Angleterre, 71.
DENOYELLE (Léon), rue de l'Hôpital-Militaire, 40.
D'HALLUIN, rue du Palais, 7.
LIAGRE, rue du Palais, 13.
PAJOT (Félix), rue Basse, 28.
LEYS, rue de Puébla, 18.

BOURSE DE LYON

Chambre syndicale : Palais du Commerce.

MM. H. CHARBONNIER, syndic; DEMOUSTIER, GEORGE, GIGNOUX, CHAUMONNOT, PLANTIN, WALDMANN, adjoints au syndic; GÉRIN (Eugène), secrétaire général, Palais du Commerce.

MM.

GIGNOUX, rue de la République, 5.
MOREL, place des Cordeliers, 1.
DEMOUSTIERS, place des Cordeliers, 5.
ROBERT, rue de la République, 22.
GANTILLON, rue de la Bourse, 4.
CHAUMONNOT, rue Président-Carnot, 3.
PLANTIN, place de la Bourse, 2.
LANSADE, rue de la République, 24.
JANIN, rue Gentil, 5.
BONZON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 50.
RAFFIN, rue de la République, 10.
GEORGE, rue de la République, 26.
LEGAT, rue de la République, 10.
CHARBONNIER, rue Bat-d'Argent, 6.
PIAUD, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46.
LAVENIR, rue de la République, 17.
SOULIER, rue de la République, 20.
WALDMANN, rue de la Bourse, 17.
DUCURTYL, rue Président-Carnot, 3.
EYMARD, rue Lafont, 10.
PATRAS, place de la Bourse, 5.
CHAPPUIS, rue de la République, 12.
GÉNICOUD, rue Président-Carnot, 9.
TUAILLON, rue de la Bourse, 6.
DELORE, place de la Bourse, 2.
FAYE, rue de la Bourse, 10.
GIRINON, rue de la République, 35.

BOURSE DE MARSEILLE

Chambre syndicale: Palais du Commerce.

MM. LAMOUREUX, syndic ; REBUFFAT, CHEURET, D'ESTIENNE, COSTE, MONTEL, MONARD, adjoints au syndic.

MM

BERNABO, rue Jeune-Anacharsis, 4.
BLISSON, rue Saint-Ferréol, 52.
CHEURET, rue Paradis, 34.
COSTE, rue Saint-Ferréol, 51.
D'ESTIENNE, rue Grignan, 37.
GAUTIER, rue Jeune-Anacharsis, 12.
GIMMIG, rue Saint-Ferréol, 32.
LAMOUREUX, rue Cannebière, 11.
MONARD, rue Cannebière, 29.
MONTEL, rue Saint-Ferréol, 43.
MOSSÉ, rue Paradis, 15.
REBUFAT, rue Paradis, 26.
RICHARD, place de la Bourse, 11.
SURIAN (de), rue Saint-Ferréol, 22.
BLANC, rue Paradis, 31.
PERRET, rue Saint-Ferréol, 2.

BOURSE DE NANTES

Chambre syndicale : Palais du Commerce.

MM. GUILLEMET, syndic; Marcel GOUIN, MÉRY, de NACQUARD, NEUMAYER, adjoints ; SUE, secrétaire général, Palais de la Bourse.

MM.

BUREAU, rue Saint-Nicolas, 21.
GOUIN (Georges), rue Lafayette, 18.
GOUIN (Marcel), rue de Georges, 5 (succr de M. Salentin).
GUILLEMET, rue Jean-Jacques-Rousseau, 9.
LAENNEC, passage Pommeraye, 29.
NEUMAYER, rue du Calvaire, 17.
RENOUL, rue Crébillon, 22.
LALO, rue Crébillon, 8.
MERY, rue Crébillon, 20.
NACQUART (de), rue de la Fosse, 34.

La Bourse se tient de 4 h. 1/4 à 4 h. 3/4.

BOURSE DE TOULOUSE

Chambre syndicale : au Palais de la Bourse.

MM. ARRÈS, syndic; MERLE, 1er adjoint; DOMY, 2e adjoint; ARABEYRE (E.), secrétaire, rue Ninau, 20.

MM.

ARRÈS, rue Temponières, 10.
BARTHE, rue de la Pomme, 34.
BAUDRU, rue des Chapeliers, 14.
BESSERY, rue de la Pomme, 22.
BRANET, rue Croix-Baragnon, 10.
DONY, rue Baronnie, 8.
MERLE, rue Saint-Pantaléon. 10.

AGENTS DE CHANGE

En dehors des Parquets

MM. PÉBERAY, Agen.
CHAUMIE, —
CLÉMOT, Angers.
SCHLUMBERGER, Besançon.
DURAN, Cette.
VIEU, —
SERRE, —
LAVALLÉE, Châtellerault.
BIELAWSKI, Clermont-Ferrand.
DELAMARRE, —
JAY, —
DELARUE, Dieppe.
ALIBERT, Dunkerque.
CABOUR, —
DEBAECKER, —
DEMAN, —
DUCHATEAU, —
DURIAU, —
FAYOL, —
LEROY, —
MORAEL, —
MOREL, —
PARISIS, —
FERNBERG, Le Havre.
CARON, —

MM. LEGOUPIL, Le Havre.
CROUZET DE TURMENOU, Millau.
LEOTARDI DE SAINT-ALEXANDRE, Nice.
GUICHARD, Niort.
PELLETIER, Orléans.
DESCHAMPS, —
AGIER, Poitiers.
BOYER, —
BECKER, Reims.
MONIOT, —
MOREAU, —
HUBERT, —
HETZEL, La Rochelle.
ROMIEUX, —
MARION, Rodez.
DUHAMEL, Rouen.
MARCHAND, —
SERPANTIE, Saint-Geniez.
DRHGEON, Toulon.
LOYER, —
HENRION, Troyes.
ZAIGUE, —
LEVESQUE, Versailles.
LANDEROIN, —

BANQUIERS A LA FEUILLE DES RENTES

ARMAND LEVY et Cie, rue Vignon, 3.
AUBLET (G.), SAINTOMER et Cie, Chaussée-d'Antin, 66.
BARBAUT (A.-A.), rue Le-Peletier, 31.
BATAILLE (A.) et Cie, faubourg Montmartre, 54.
BENOIST (J.) et Cie, rue de la Victoire, 73.
DAVID BLOCH, rue Montyon, 4.
BLONDEAU (Paul) et Cie, rue du Hanovre, 6.
BOIS-GALLAIS et Cie, rue de la Grange-Batelière, 18.
BOULENGER (E.), rue Drouot, 4.
BRUN (Ch.), rue Saint-Marc, 7.
CAREY (Charles), rue de Châteaudun, 22.
CHÉRÉ (A.) et Cie, rue Saint-Marc, 19.
COLLIN (Louis), rue Saint-Augustin, 29.
DACOSTA (Arthur), rue Baudin, 15.
DELATOUR (Georges), rue de Maubeuge, 98.
DEL PORTO (A.) et Cie, rue Richelieu, 85.
DENIS (H.) et Cie, rue Sainte-Anne, 58 *bis*.
DESFOSSÉS (E.) et Cie, rue Vivienne, 31.
D'ESTRIBAUD et ALORGE, rue de Châteaudun, 39.
DREYFUS (Gaston), rue de Lafayette, 13.
DUMONT (A.-G.-A.), rue Feydeau, 4.
FALLOT (J.), rue de Louvois, 2.
FOY (Emmanuel), rue de Grammont, 16.
GAILLARD (F.) et Cie, rue Saint-Georges, 9.
GALLET (V.) et Cie, rue de Provence, 66.
GAULT, rue de la Victoire, 29.
GRADWOHL, GLOTZ et Cie, rue Taitbout, 34.
GRENIER (L.-A.-U.), rue Jean-Jacques-Rousseau, 14.
GRINGOIRE et Cie, rue de Richelieu, 104.
GUITTARD et KRUG, rue Le-Peletier, 25.
HALLE (B.) et Cie, rue Taitbout, 55.
HIRIART et Cie, rue Saint-Marc, 17.
ITALIN (E.-B.), rue Hippolyte-Lebas, 2.
KEPPLER et DONDON, rue Notre-Dame-des-Victoires, 7.
LAGLENNE (Michel) et Cie, rue Saint-Marc, 24.
LAMBERT (L.) et Cie, rue Rameau, 6.
LANGE (A.) et TEUTSCH (S.), rue Chauchat, 9.
LASALLE (de), AUTRIC et Cie, rue Saint-Marc, 35.
LE COQ (A.) et Cie, rue de Richelieu, 99.
LEMARIÉ (P.-E.), rue des Martyrs, 22.
LEROY (Ch.) et Cie, rue du Marché-Saint-Honoré, 7.
LEROY (Paul), de MEROLLA et Cie, rue Taitbout, 25.
LHOMER (Th.) et BAUDOIN (E.), rue Montesquieu, 9.
MARCHON (J.), rue Laffitte, 36.
MAYRARGUES (G.), rue Condorcet, 59.
MEYER (Ferdinand) et Cie, place de la Bourse, 8.
MYRTIL (Eugène), rue de la Victoire, 6.
MONDOLLOT (J.-E.), rue des Martyrs, 49.
MONTEAUX (Eug.) et (L.) DORVILLE, rue Réaumur, 113.
MONTEFIORE (B.) et Cie, rue Sainte-Anne, 67.
OUDIN (Alfred), rue Louis-le-Grand, 9.
PERARD (G.), rue de Richelieu, 92.
PERQUEL (L.), rue Le-Peletier, 29.
PUYRAMAURE et Cie, rue Rossini, 8.
QUANTIN (F.) et Cie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.
RAZSOWICH et GERS, rue Vivienne, 22.
ROBBE (O.), rue Saint-Georges, 8.
ROTIVAL (T.) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
ROUSSEAU (E.) et Cie, rue de la Grange-Batelière, 16.
SCHMIEDER (J.) et Cie, rue de la Victoire, 34.
SCHUHMANN (Henry) et Cie, rue de la Victoire, 56.
SICHEL (A.) et Cie, rue Le-Peletier, 29.
SINGER (frères), rue Taitbout, 3.
SUSSMANN (Maurice), rue Chaptal, 2.
TERRASSE (Aubert), place de la Bourse, 10.
THIEBAUT (Henry) et Cie, rue de la Bourse, 2.
THIERRÉE et CHAULIN, rue de la Banque, 22.
THIERY (L.) et Cie, rue Le-Peletier, 26.
TREFOUSSE (Charles), boulevard de Courcelles, 32.
WEINER, de JONGE et Cie, rue Vivienne, 21.
WELLOFF (G.), rue Laffitte, 36.
ZADOKS et Cie, rue de la Bourse, 1.

Chambre de compensation de la Rente

ALIBERT (A.), rue Richelieu, 92.

BANQUIERS A LA FEUILLE DES VALEURS

ANSBACHER (L.), rue de la Michodière, 21.
AUBLET (G.), SAINTOMER et Cie, Chaussée d'Antin, 66.
BARASCH et Cie, rue de la Grange-Batelière, 10.
BARBAULT (A.), rue Le-Peletier, 31.
BAUR (Charles), boulevard des Italiens, 26.
BELMANN (frères), rue Taitbout, 34.
BENOIST (J.) et Cie, rue de la Victoire, 73.
BEREND (M.), boulevard Haussmann, 35.
BERNARD (L.) et Cie, rue de Richelieu, 102.
BIVEL (Ch.) et Cie, rue Richer, 33.
BLOCH (David), rue Montyon, 4.
BLONDEAU (Paul) et Cie, rue du Hanovre, 6.
CHANLAIRE, rue Vivienne, 51.
COHEN (Georges) et Cie, rue Laffitte, 5.
DE GOLDSCHMIDT (E.), FURST et Cie, boulevard Haussmann, 40.
DEL PORTO (A.) et Cie, rue de Richelieu, 85.
DENIS (H.) et Cie, rue Sainte-Anne, 58 *bis*.
DESFOSSÉS (E.) et Cie, rue Vivienne, 31.
EDINGER, WORMS et Cie, rue Bergère, 19.
EMDEN (Louis) et Cie, rue Rossini, 15.
FOY (Emmanuel), rue de Grammont, 16.
FRANCK et WOLFSOHN, rue Saint-Marc, 30.
GALICIER (A.) et Cie, rue du Quatre-Septembre, 12.
GALLET (Victor) et Cie, rue de Provence, 66.
GALLIARD (L.-C.) et Cie, rue de Choiseul, 27.
DREYFUS (Gaston), rue Lafayette, 13.
GAULT, rue de la Victoire, 29.
GIRARD (A.), rue des Petits-Champs, 36.
GOLDSCHMIDT (S.), rue de Provence, 1.
GRADWOHL, GLOTZ et Cie, rue Taitbout, 34.
GRINGOIRE et Cie, rue de Richelieu, 104.
GRUMBAUM et LEON, rue Halévy, 12.
GUTMANN, frères, rue Grange-Batelière, 13.
HALLE (B.) et Cie, rue Taitbout, 55.
HEILBRONN et HERMANN, rue Chauchat, 4.
HERZ (R.) et Cie, rue du Quatre-Septembre, 1.
JULLIEN (A.), DREYFUS et Cie, rue Lafayette, 31.
KASSEL et NEUBERGER, rue Saint-Marc, 17.
LANGE (A.) et TEUTSCH (S.), rue Chauchat, 9.
LE COQ (Auguste), rue de Richelieu, 99.
LE DRU (Albert), rue de la Bourse, 5.
LEGAT et EGGLY, rue d'Amboise, 5.
LEROY (Paul), de MEROLLA et Cie, rue Taitbout, 23.
LUC (A.) et Cie, rue Chauchat, 4.
MARC (Léon) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
MELENDÈS (Fernand), rue Richer, 45.
MEYER (F.) et Cie, place de la Bourse, 8.
MIRTIL (Eugène), rue de la Victoire, 6.
MONTEAUX (Eugène) et L. DORVILLÉ, rue Réaumur, 113.
OUDIN (Alfred), rue Louis-le-Grand, 9.
PERQUEL (L.), rue Le Peletier, 29.
POHL (H.) et SCHNAPPER (S.), rue de Richelieu, 85.
PONSELLE (G.) et Cie, rue de Provence, 62.
PROVOST (R.) et Cie, rue de Grammont, 26.
QUANTIN (F.) et Cie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.
RABOUIN et Cie, rue Vivienne, 46.
RAZSOVICH et GERS, rue Vivienne, 22.
RHEIMS, FRAY et Cie, rue du Quatre-Septembre, 22.
ROTIVAL (T.) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
SACILLY (Nicolas), place de la Bourse, 4.
SALVATELLI (Paul) et Cie, rue de la Grange-Batelière, 15.
SAUPHAR (Lucien) et Cie, rue Lafayette, 46.
SCHLESINGER (Edmond) et Cie, rue Le-Peletier, 22.
SCHMIEDER (Julien) et Cie, rue de la Victoire, 34.
SCHUHMANN (Henry) et Cie, rue de la Victoire, 56.
SINGER (frères), rue Taitbout, 3.
SPANJAARD, LEVIÉ et Cie, rue Ménars, 8.
STERN et WEINER, rue Le-Peletier, 24.
STIEBEL (Ch.) et Cie, rue Louis-le-Grand, 3.
STRAUSS et Cie, rue Taitbout, 13.
SUSSMANN, RHEIMS et Cie, rue Chauchat, 10.
SYMONS et Cie, rue de la Michodière, 23.
THIEBAUT (Henry) et Cie, rue de la Bourse, 2.
THIERRÉE et CHAULIN, rue de la Banque, 22.
THIERY (L.) et Cie, rue Le-Peletier, 26.
VARENNES (Paul), rue Sainte-Anne, 71.
VIDAL (Emmanuel), place de la Bourse, 1.
WEINER, de JONGE et Cie, rue Vivienne, 21.
WEINSTEIN et WILMERSDOERFFER, rue de Provence, 19.
WELLHOFF (Gustave), rue Laffitte, 36.
WERTHEIM (A.), rue du Quatre-Septembre, 22.
ZADOKS et Cie, rue de la Bourse, 1.

MEMBRES du SYNDICAT des BANQÜIERS en VALEURS au COMPTANT

Près la Bourse de Paris

BUREAU

M. CHANLAIRE, Président ; M. GALICIER, Vice-Président ; M. CHOPY, Secrétaire-Trésorier.

MM. HEINTZ, LACHÈVRE, LYON, SOSSA, Membres.

MEMBRES

MM.

AUBLET (G.), SAINTOMER et Cie, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.

BARBAUT (A.-A.), 31, rue Le-Peletier.

BARDACH (G.), 97, rue Richelieu.

BAUR (Ch.), 26, boulevard des Italiens.

BÉDARIDE (Abel), 9, rue Bergère.

BELMANN Frères, 34, rue Taitbout.

BENOIST (Jules) et Cie, 73, rue de la Victoire.

BERNARD (Louis) et Cie, 102, rue Richelieu.

BESSON et Cie, 37, boulevard Sébastopol.

BIRMAN (Rodolphe), 17, rue Saint-Marc.

BIVEL (Ch.), 33, rue Richer.

BLONDEAU (Paul) et Cie, 6, rue de Hanovre.

BOUQUEREL (G.), 15, rue de Grammont.

CHANLAIRE (A. et G.), 51, rue Vivienne.

CHOPY et Cie, 18, rue Saint-Marc.

COHEN (S. et D.), 2, rue de Provence.

COLLIN (L.), 22, rue Saint-Augustin.

DABLIN (A.) et Cie, 18, rue des Petits-Champs.

DELPORTO (A.) et Cie, 85, rue Richelieu.

DENIS (H.) et Cie, 58 bis, rue Sainte-Anne.

DESFOSSÉS (E.) et Cie, 31, rue Vivienne.

DUPONT (Henry), 18, rue du Quatre-Septembre.

EDINGER, WORMS et Cie, 19, rue Bergère.

ETTINGHAUSEN jeune, 133, boulevard Sébastopol.

FLY (André), 13, rue Montyon.

MM.

GALICIER (A.) et Cie, 12, rue du Quatre-Septembre.

GALLET (Victor) et Cie, 66, rue de Provence.

GALLIARD (L.-C.) et Cie, 27, rue de Choiseul.

GARDAIS (S.) et TRANNOY (L.), 4, rue Rossini.

GAULT, 29, rue de la Victoire.

GIRARD (A.), 26, rue des Petits-Champs.

GRADWOHL, GLOTZ et Cie, 34, rue Taitbout.

GRINGOIRE et Cie, 104, rue Richelieu.

GUINDE (A.) et JACQUEMIN, 132, boulevard Saint-Germain.

GUION (Victor), 30, boulevard Beaumarchais.

GUITARD (Emile), 6, rue de Provence.

HEILBRONN et HERMANN, 4, rue Chauchat.

HEINTZ (J.), 35, rue Vivienne.

HIRIART et Cie, 17, rue Saint-Marc.

JULLIEN, A. DREYFUS et Cie, 31, rue Lafayette.

JUMEL (V.), 5, rue Saint-Augustin.

KAUFFMANN (L.), 11, rue de Châteaudun.

LACHÈVRE (F.) et Cie, 99, rue Richelieu.

LANGE (A.) et TEUTSCH (S.), 9, rue Chauchat

LE DRU (A.), 5, rue de la Bourse.

LEGAT et EGGLY, 5, rue d'Amboise.

LEHMANN (S.), 49, rue Le-Peletier.

LE ROY (Paul), de MÉROLLA et Cie, 25, rue Taitbout.

MM.

LOMBARD (J.), 21, rue de la Banque.
LUC (A.), et Cie, 4, rue Chauchat.
LYON (Edmond), 8, rue de Hanovre.
MAYER (Vve E.) Fils, 235, rue Saint-Honoré.
MAYER (W.), 105, rue des Petits-Champs.
MERZBACH (Bernard), 99, rue des Petits-Champs.
MOCHE (Edmond), 50, boulev. Haussmann.
MONTEAUX (E.) et DORVILLE (L.), 113, rue Réaumur.
NÉEL (G.) 2, rue des Martyrs.
OLMER (Th.) et Cie, 22, rue Saint-Augustin.
OUDIN (Alfred), 9, rue Louis-le-Grand.
PERQUEL (L.), 29, rue Le-Peletier.
PEYTEL et Cie, 178, rue Montmartre.
PICHON (Emile) et LÉVY (Pierre), 11, rue de Provence.
POGNON (A.), 34, rue Feydeau.
PONSELLE (G.) et Cie, 62, rue de Provence.
PROVOST (R.) et Cie, 26, rue Grammont.
PUYRAMAURE et Cie, 8, rue Rossini.
QUANTIN (F.) et Cie, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires.
RABOUIN et Cie, 16, rue Vivienne.
RAIMBAULT (H.) et Cie, 18, rue Laffitte.
RAZOVICH et GERS, 28, rue Vivienne.
RHEIMS, FRAY et Cie, 22, rue du Quatre-Septembre.

MM.

RODRIGUES Frères, 13, rue de la Paix.
ROTIVAL (T.) et Cie, 30, rue Le-Peletier.
SALVATELLI (Paul) et Cie, 15, rue Grange-Batelière.
SCHLÉSINGER (E.) et Cie, 22, rue Le-Peletier.
SCHMIEDER (Julien) et Cie, 34, rue de la Victoire.
SOSSA (A.), 8, rue Grange-Batelière.
STERN et WIENER, 24, rue Le-Peletier.
STIEBEL (Ch.) et Cie, 3, rue Louis-le-Grand.
STOUVENAULT (L.) et Cie, 17, rue de la Banque.
SUSSMANN, RHEIMS et Cie, 10, rue Chauchat.
THIÉBAUT (Henry) et Cie, 2, rue de la Bourse.
THIERRÉE et CHAULIN, 22, rue de la Banque.
THIÉRY et Cie, 26, rue Le-Peletier.
TRICART (A.) et Cie, 12, place de la Bourse.
VARENNES (P.), 71, rue Sainte-Anne.
VICTOR (Ch.) et Cie, 1, place Boïeldieu.
VIDAL (Emmanuel), 1 et 3, place de la Bourse.
WELLHOFF (Gustave), 36, rue Laffitte.
WERTHEIM (A.), 22, rue du Quatre-Septembre.
WORMSER (A.-L.) et Cie, 39, rue Laffitte.
ZADOKS et Cie, 1, rue de la Bourse.
ZIVI (P.), 108, rue Richelieu.

Pour faire partie du Syndicat, il faut justifier de la qualité de Français, avoir un compte à la Banque de France et remplir les différentes formalités imposées par les Statuts du Syndicat et le Règlement du Marché.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ DES BANQUIERS

en Valeurs au comptant, près la Bourse de Paris

ART. 13. — Les cours sont enregistrés publiquement sur le Marché par un agent de la Chambre Syndicale, sous la surveillance de deux Membres du Marché, suivant roulement établi par la Chambre Syndicale.

Ceux-ci reçoivent toutes les réclamations relatives aux cours enregistrés et les tranchent

souverainement en présence des contestants : en cas de désaccord la Chambre Syndicale statue.

La cote doit mentionner le plus bas, le plus haut et le dernier cours enregistrés sur le Marché.

Art. 14. — La cotation se fait par échelons ou multiples :

de 0 fr. 25 pour les titres au-dessous de 100 francs ;
de 0 fr. 50 pour les titres de 100 à 500 francs ;
de 1 franc pour les titres au-dessus de 500 fr. jusqu'à 1.000 francs ;
de 2 francs pour les titres au-dessus de 1.000 fr. jusqu'à 2.000 francs ;
de 3 francs pour les titres au-dessus de 2.000 fr. jusqu'à 3.000 francs ;

et ainsi de suite jusqu'à 10.000 francs.

Au-dessus de 10.000 francs elle se fait par échelons ou multiples de 10 francs.

Pour les rentes étrangères ou titres similaires elle se fait par échelons ou multiples de 0.02 1/2 c.

Art. 15. — Les demandes de rectification de cours ne sont recevables que si elles sont formulées à l'ouverture de la Bourse suivante.

Art. 16. — La Chambre syndicale n'exerce sa mission que pour les opérations sur valeurs admises à la cote du Marché.

LOCATION DE VOITURES
de Grande Remise

E. BERWICK

37, Rue de la Chapelle, 37 (Cité 12), près la Gare du Nord

PARIS - LA CHAPELLE

Fournisseur du Cercle Militaire, de l'Union Artistique, du Cercle Agricole, du Grand Cercle, des Cercles des Arts, du Cercle de l'Escrime, de l'Hôtel Continental et de l'Hôtel Ritz

VOITURES ÉLÉGANTES
A 1 et 2 Chevaux
A l'année, au mois ou à la journée

TÉLÉPHONE N° 408-60

BANQUES ET BANQUIERS DE PARIS

Grandes Banques

Banque de France, rue Croix-des-Petits-Champs, 39 ; rue de la Vrillière, 1 et 3 ; et place Ventadour.
Caisse d'amortissement et des Dépôts et Consignations, rue de Lille, 56.
Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris, rue Coq-Héron, 9.
Comptoir national d'escompte de Paris, rue Bergère, 14 ; succursale : place de l'Opéra, 2.
Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19.
Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, rue Mogador, 4.
Anglo-Egyptian Bank, rue Lafayette, 31.
Banque commerciale et industrielle, rue Auber, 8.
Banque de crédit commercial, 83, rue Lafayette.
Banque française de l'Afrique du Sud, rue Boudreau, 9.
Banque française du Brésil, rue Laffitte, 9.
Banque française du Rio de la Plata, cité d'Antin, 6.
Banque Impériale Ottomane, rue Meyerbeer, 7.
Banque Imp. Roy. priv. des Pays Autrichiens, rue du Quatre-Septembre, 12.
Banque Internationale de Paris, rue Saint-Georges, 3 et 5.
Banque Nationale du Mexique, boulevard Haussmann, 73.
Banque Nationale de la République Sud-Africaine, rue Taitbout, 20.
Banque Ch. Noel et Cie, faubourg Poissonnière, 9.
Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3.
Banque Parisienne, rue Chauchat, 5 et 7, et rue Le-Peletier, 12.
Banque Russe pour le commerce étranger, rue du Helder, 7.
Banque Russo-Chinoise, rue Le-Peletier, 2.
Banque Suisse et Française, rue Laffitte, 27.
Banque Transatlantique, rue Auber, 6.
Caisse Nationale, boulevard Magenta, 35.
Compagnie Algérienne, rue des Capucines, 11.
Compagnie Française de mines d'or et d'exploration, 20, rue Taitbout.
Crédit Algérien, place Vendôme, 10.
Crédit Foncier colonial, rue Mogador prolongée, 2.
Crédit Foncier Franco-Canadien, rue d'Antin, 5.
Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19.
Crédit National Belge, rue de Châteaudun, 28.
Crédit du Nord, rue Etienne-Marcel, 45.
Goerz (Ad.) et Cº Limited, rue Laffitte, 11.
Hong Kong and Shangaï Banking Corporation au Crédit Lyonnais boulevard des Italiens, 17 et 19.
London et River plate Bank Limited, rue Halévy, 16.
Rente Foncière, rue Le-Peletier, 12.
Société de Crédit mobilier, rue Caumartin, 41.
Société Française pour l'industrie et les mines, boulevard Haussmann, 45.
Société Générale, siège social : rue de Provence, 54-56.
English and American Office, place de l'Opéra, 4.
Société Générale de crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 66.
Société Générale de crédit mobilier espagnol, rue de la Victoire, 69.
Société Marseillaise de crédit industriel et Commercial et de dépôts, rue Auber, 4.
Société ottomane de changes et de valeurs, rue Taitbout, 23.
Sous-Comptoir des entrepreneurs, rue des Capucines, 21.

Banques

Agence Financière des assurances, rue Ménars, 2.
Agence Immobilière Franco-Suisse, rue de la Victoire, 47.
Agence Minière et Financière, place de la Bourse, 10.
Agence Ouest-Australienne, faubourg Saint-Honoré, 48.
Association Financière de Paris, rue Scribe, 19.
Banque de l'Anjou, rue Grange-Batelière, 16.
Banque auxiliaire de la Bourse, rue Scribe, 3.
Banque belge et française, rue Notre-Dame-des-Victoires, 50.
Banque Brocard, rue Drouot, 5.
Banque des capitaux français, rue Laffitte, 3.
Banque centrale du Commerce et de l'Industrie, rue Caumartin, 54.
Banque Centrale de la Bourse, rue Notre-Dame-des-Victoires, 13.
Banques Coloniales, rue Blanche, 54.
Banque coloniale industrielle civile et commerciale, rue de la Pépinière, 15.
Banque du Commerce, rue Michel-le-Comte, 24.
Banque de Consignations, rue Saint-Lazare, 54.
Banque continentale des Fonds publics, rue de Trévise, 15.
Banque Continentale de Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 48.
Banque continentale de Paris Limited, rue d'Amsterdam, 2.
Banque Coopérative des associations ouvrières de production de France, boulevard St-Martin, 27.
Banque Coopérative des fonctionnaires et employés civils de l'Etat, du Département de la Seine et de la Ville de Paris, rue Turbigo, 21.
Banque de Crédit, avenue de l'Opéra, 32.
Banque de Crédit et d'Epargne, rue Lafayette, 60.

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

Banque de **Crédit commercial**, rue Lafayette, 83.
Banque de **Crédit français**, rue de la Banque, 14.
Banque de **Crédit général Paris-Province**, rue de Sèze, 6.
Banque **Dauphin**, rue Saint-Lazare, 32.
Banque de **l'Entreprise**, rue de Richelieu, 92.
Banque de **l'Epargne française**, rue de Provence, 18.
Banque de **l'Est**, rue du Château-d'Eau, 34.
Banque **Foncière**, rue de Maubeuge, 1.
Banque **Foncière de France**, boulevard des Italiens, 34.
Banque des **Fonds publics et des valeurs industrielles**, place de la Bourse, 1 et 3.
Banque des **Français**, rue Saint-Augustin, 8.
Banque **Française**, boulevard Montmartre, 18.
Banque **Française d'émission**, place Vendôme, 8.
Banque **Française industrielle**, boulevard Haussmann, 30.
Banque **Française du Nord et de l'Est**, boulevard Magenta, 72.
Banque **française des Nouvelles financières**, rue du Quatre-Septembre, 1.
Banque **Franco-Africaine**, rue des Mathurins, 3.
Banque **Franco-Australia**, rue de Provence, 46.
Banque **Franco-Brésilienne**, rue Laffitte, 27.
Banque **Franco-Russe**, rue Louis-le-Grand, 25.
Banque **Générale de la Bourse de Paris**, rue de Châteaudun, 39.
Banque **Générale Française**, rue Milton, 9.
Banque **Générale de transactions**, rue Taitbout, 54.
Banque **Gilbert (J.)**, rue Saint-Lazare, 91.
Banque **immobilière**, rue du Louvre, 25.
Banque **hypothécaire de crédit sur garanties**, boulevard Montmartre, 19.
Banque de **l'Indo-Chine**, rue Laffitte, 34.
Banque **Industrielle (Société d'étude)**, rue Taitbout, 24.
Banque des **intérêts français**, rue Rossini, 1.
Banque de **Lorraine**, rue Reaumur, 117.
Banque **Industrielle de Paris**, rue Lafayette, 44.
Banque **Mobilière et Foncière**, boulevard Haussmann, 46.
Banque **Nationale d'émissions**, passage des Princes (Escalier).
Banque **Nationale d'Haïti**, rue Taitbout, 49.
Banque **Nationale de l'Industrie**, boulevard Haussmann, 33.
Banque **Nationale de Saint-Domingue**, rue Auber, 10.
Banque de **l'Ouest**, place du Havre, 16.
Banque des **placements financiers**, rue Drouot, 30.
Banque des **placements mobiliers et industriels**, rue de la Victoire, 54.
Banque **Populaire du 5e Arrondissement**, boulevard Saint-Germain, 34.
Banque de **Prêts Fonciers**, rue Lafayette, 71.
Banque de **Prêts Hypothécaires**, rue Cambon, 5.
Banque des **Rentiers**, rue Saint-Marc, 6.
Banque des **Reports et des Placements Industriels**, boulevard Poissonnière, 27.
Banque **Russo-Chinoise**, rue Le-Peletier, 2.
Banque **Saint-Georges**, rue Saint-Georges, 4.
Banque **Saint Martin**, rue Saint-Martin, 319.
Banque **Spéciale des Valeurs Industrielles**, rue Vivienne, 25.
Banque **Syndicale des Capitalistes**, rue de Provence, 63.
Banque des **Travaux publics**, rue Monpensier, 36.
Banque de **Tunisie**, rue Auber, 6.
Banque de l **Union Française**, rue de Castellane, 4.
Banque **Urbaine et Rurale**, rue Laffitte, 43.

Banque des Valeurs d'Assurances, rue de Châteaudun, 2.
Banque des Valeurs au comptant, r. Le-Peletier, 9.
Banque des Valeurs metallu giques, rue Laffitte, 43.
Banque des Valeurs mobilières, rue de Provence, 5.
Caisse centrale, rue de Châteaudun, 15.
Caisse Centrale Nationale, rue Poissonnière, 2.
Caisse coloniale et indust ielle rue Ménars, 8.
Caisse Commerciale et Industrielle de Paris, rue de Londres, 20.
Caisse des Coupons et Valeurs en Banque, rue Lafayette, 43.
Caisse de Crédit industriel, faub. Poissonnière, 193.
Caisse du Crédit national, cité Trévise, 2.
Caisse de Crédit des Ternes, rue Brey, 20.
Caisse de Crédit et de Prévoyance, rue Jean-Jacques-Rousseau, 13.
Caisse d'Escompte et de Dépôts, rue Drouot, 25.
Caisse Financière Française, rue d'Amsterdam, 2.
Caisse Française de Prévoyance, rue Saint-Lazare, 35.
Caisse Franco-Néerlandaise de Cautionnement, rue Blanche, 2.
Caisse Générale d'Epargne et de Crédit, rue Lafayette, 116.
Caisse Générale de l'industrie et du bâtiment, r. de Louvois, 12.
Caisse de l'Hôtel-de-Ville, rue de Rivoli, 49.
Caisse Immobilière et Commerciale, rue Saint-Lazare, 43.
Caisse de Liquidation, rue Vivienne, 8.
Caisse des Mines, rue Taitbout, 14.
Caisse Mobilière et Foncière, rue Le-Peletier, 26.
Caisse du Nord et de l'Est, boulevard Magenta, 83.
Caisse des Propriétaires, rue Caumartin, 71.
Caisse Provinciale, passage des Princes (Escalier B).
Comité d'Etudes Industrielles et Commerciales, rue Richelieu, 110.
Compagnie belge-française, rue Etienne-Marcel, 15 et 17.
Compagnie française coloniale et industrielle, rue Taitbout, 23.
Compagnie industrielle de Paris, rue Laffitte, 11.
Comptant (Le), rue Richelieu, 99.
Comptoir Agricole du Journal « l'Ami des Campagnes », rue de Fleurus, 25.
Comptoir des Ardennes, rue de Trévise, 32.
Comptoir de la Bourse Parisienne, r. Saint-Georges, 1.
Comptoir Central de Crédit, r. Mogador prolongée, 4.
Comptoir Central Financier, rue Vivienne, 21.
Comptoir Central Hypothécaire, r. de Provence, 1.
Comptoir Commercial, rue du Faubourg-Poissonnière, 50.
Comptoir de Crédit d'Epargne, r. Bertin-Poirée, 14.
Comptoir des Entrepôts et Magasins généraux, Cloître-Saint-Honoré, 13.
Comptoir de l'Epargne, place Saint-Georges, 30-32.
Comptoir financier, rue de la Chaussée-d'Antin, 24.
Comptoir financier industrielle et commercial, rue Taitbout, 64.
Comptoir Financier de Paris et des Départements r. de la Grange-Batelière, 17.
Comptoir Franco-Belge, boulevard Sébastopol, 6.
Comptoir Géneral de Crédit, r. Lafayette, 91.
Comptoir Général d épargne rue Saint-Denis, 5.
Comptoir Général de l Industrie et du Commerce, rue des Deux-Ecus, 23.
Comptoir Immobilier et Industriel, r. du Bouloi, 8.
Comptoir International, avenue de l'Opéra, 32.
Comptoir International de Participation, rue Bleue, 27.

Comptoir National des Rentiers, rue de la Victoire, 65.
Comptoir Parisien, boulevard Rochechouart, 17.
Comptoir des Pensionnés civils et militaires, r. Saint-Denis, 5.
Comptoir des placements, rue Lafayette, 159.
Comptoirs Réunis (Intermédiaire Financier), rue Paradis, 50.
Comptoir Rougemont, cité Rougemont, 2.
Comptoir des Valeurs à lots de la Ville de Paris, rue Rochechouart, 15.
Comptoir Viager, rue Laffitte, 3.
Consolidated Goldfields of South Africa Limited, avenue de l'Opéra, 20.
Cosmos (Office), rue de Provence, 67.
Cote Européenne, passage des Panoramas, galerie de la Bourse, 5.
Crédit commercial, rue Marsollier, 11.
Crédit Commercial, cité Rougemont, 8 *bis*.
Crédit d'Epargne, rue Saint-Augustin, 43.
Crédit d'Escompte, place de la Bourse, 11.
Crédit des Familles, passage Saulnier, 5.
Crédit foncier et agricole d'Algérie, rue Mogador, 4.
Crédit Foncier Européen, boulevard Montmartre, 2.
Crédit Foncier Mutuel, place Vendôme, 16.
Crédit de France, rue Miromesnil, 51.
Crédit Franco-Portugais, rue de Grammont, 17.
Crédit National, rue Turbigo, 18.
Crédit du Nord, rue Etienne-Marcel, 43.
Crédit Parisien, 7, avenue Gambetta.
Crédit de l'Union Commerciale, cité d'Antin, 14.
Délégation des Finances d'Espagne, rue Ballu, 5.
Dépêche Financière (la), rue de Provence, 114.
Entreprise (l') française, rue de l'Arcade, 38.
Epargne Française, rue de Châteaudun, 22.
Epargne universelle, rue Chauchat, 4.
Foncière Immobilière Parisienne, r. Richelieu, 104.
French Trust limited (The), rue de Châteaudun, 55.
General mining et Finance Corporation limited, rue Meyerber, 5.
Grand Comptoir universel, rue Sauval, 16.
Immobilière (l') Mutuelle, avenue des Gobelins, 75.
Inter Banque, rue du Bouloi, 8.
Inter-Escompte, rue Choron, 7.
Internationale Union Bank Syndicate Limited, Chaussée d'Antin, 12.
Intermédiaire de Banque et de Crédit, cité Trévise, 3.
Internationale Union Bank Syndicate limited, Chaussée-d'Antin, 12.
Office de Bourse, rue de la Bourse, 4.
Office général du Négoce et de l'Industrie, rue Demarquay, 4.
Office des Rentiers, rue de Richelieu, 104.
Officine Bank, rue de la Victoire, 20.
Petite Bourse de Paris, rue de Richelieu, 83 *bis*.
Recette Commerciale (la), rue Vivienne, 18.
Rentier Français (le), rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Robinson South African Banking C° Limited, boulevard Haussmann, 11 *bis*.
Société anonyme La Revue de la Semaine, rue Lafayette, 83.
Société Commerciale Française au Chili, rue d'Antin, 5.
Société d'Etudes et Participation financière, rue de la Bourse, 1.
Société financière coopérative, rue de Châteaudun, 39.
Société financière française (Camille Hannebique et Cie), rue Vivienne, 8.
Société financière d'Orient, boul. Haussmann, 41.
Société financière Russe, avenue de l'Opéra, 30.
Société foncière de Crédit et de Commission, rue de Beaujolais, 9.
Société Française de la Vigerie, pl. Vendôme, 22.
Société française pour favoriser l'Epargne et la Prévoyance, rue Turbigo, 25.
Société française pour l'Industrie et les Mines, boulevard Haussmann, 45.
Société Française de Reports et Dépôts, rue Louis-le-Grand, 9.
Société générale de Banque, boulevard Magenta, 96.
Société Générale d'Algérie, rue de Richelieu, 41.
Société générale française et belge d'affaires industrielles, boulevard Haussmann, 33.
Société Générale I. R. P. du Crédit Foncier d'Autriche, place Vendôme, 16.
Société Générale pour l'Industrie en Russie, rue de Châteaudun, 53.
Société Générale Industrielle, boulevard de la Madeleine, 17.
Société générale des Mines d'Algérie et de Tunisie, rue Louis-le-Grand, 11.
Société industrielle et financière de l'Amérique du Sud, rue des Moulins, 3.
Société Parisienne de Crédit et de Commission, rue de la Chaussée-d'Antin, 51.
Société Torladès, boulevard Haussmann, 33.
Syndicate Trust, C°, rue Taitbout, 63.
Syndicat Central des Tirages, rue Maubeuge, 58.
Union des Capitalistes, Chaussée-d'Antin, 60.
Union familiale, rue Saint-Martin, 319.
Union Financière, rue Lafayette, 139.
Union Industrielle, rue Drouot, 34.
Union des Rentiers, rue de Maubeuge, 58.

Banquiers

Abaroa (J. M. de), boulevard Haussmann, 82.
Achillopulo (C.-E.), rue Lafayette, 3.
Alibert, rue de Richelieu, 92.
Allard (J.) et Cie, place de la Bourse, 12.
Alleaume (Emile), rue Saint-Antoine, 200.
Alphandéry (Numa), rue de Provence, 23.
Ansbacher (L.), rue de la Michodière, 21.
Astruc-Dorsan, rue de la Victoire, 31.
Aublet (G.), Saintomer et Cie, Chaussée-d'Antin, 66.
Ayulo (Enrique) et Cie, rue de la Pépinière 7.
Badel frères et Cie, rue Chauchat, 9.
Bandeville (J.) et Cie, rue de Richelieu, 108.
Barasch et Cie, rue Grange-Batelière, 10.
Barbaut (A.), rue Le-Peletier, 31.
Bardac (N. J. et S.), rue de Provence, 43.
Bardach (G.), rue de Richelieu, 97.
Basevy (Erminio), avenue de l'Opéra, 32.
Bataille (A.) et Cie, rue du Faubourg-Montmartre, 54.
Batiste (E.) et A. Rousselle, rue de Provence, 18.
Baze (Armand), rue de Châteaudun, 15.
Bédaride (Abel), rue Bergère, 9.
Bellin et Slézina, boulevard Voltaire, 22.
Belmann frères, rue Taitbout, 34.
Bénard et Jarilowski, rue Scribe, 19.
Benoist (Emile) et Cie, rue du Pont-Neuf, 17.
Benoist (Jules), rue de la Victoire, 73.
Bérend (M.), boulevard Haussmann, 35.
Berly (G.) et Cie, Chaussée-d'Antin, 47.
Bernard, Chastel et Cie, rue Etienne-Marcel, 41.
Bernard (J.), rue Laffitte, 3.
Bernard (Louis) et Cie, rue de Richelieu, 102.
Bernays frères (Banque Asser), aven. de l'Opéra, 31.
Bernays, rue de Rivoli, 152.
Bernier, rue de Turbigo, 4.
Bernier (D.), gare Saint-Lazare, cour de Rome.
Berthoud (Ed.) et Cie, rue Richer, 15.

Berton (**Albert**), rue Scribe, 3.
Bertrand (**A.**), boulevard Saint-Germain, 31.
Bethmann (**H. de**) et Cie, 8, rue Auber.
Billet (E.), faubourg Montmartre, 41.
Birman (**R.**), rue Saint-Marc, 17.
Bivel (**Charles**) et Cie, rue Richer, 33.
Bizot, avenue Bosquet, 54.
Bizot (**Pierre**), rue des Filles-Saint-Thomas, 5.
Bloch (**Paul**), boulevard Sébastopol, 100.
Bloch-**Tréfousse** et Cie, rue des Petites-Ecuries, 46.
Blondeau (**P.**) et Cie, rue de Hanovre, 6.
Blum, rue de la Victoire, 94.
Blum (E.), rue Saint-Georges, 1.
Bobœuf, rue Lafayette, 54.
Boffinet et Cie, rue d'Antin, 14.
Boime (**Marc**) et **F. Virolle**, faubourg Saint-Antoine, 3.
Bon (**Paul**), rue de Provence, 5.
Bonnet (**E.**) et **Moreau**, rue de Grammont, 16.
Bordier (**A.**) rue de Belleville, 224.
Bosch (**Yvo**), rue de la Paix, 10.
Bottin, rue Richer, 24.
Boudaine et **Brouver**, rue de l'Isly, 12.
Boulenger (**E.**), rue Drouot, 4.
Boulogne (**H. de**), rue Laffitte, 43.
Bouquerel (**G.**), rue de Grammont, 15.
Bourgoint, rue du Louvre, 25.
Brassart et Cie, rue Le-Peletier, 23.
Bréard (**A.**), boulevard Malesherbes, 19.
Brébier **père**, rue du Temple, 56.
Bremaud (**E.**), rue Richer, 52.
Bressoux et Cie, rue de Maubeuge, 58.
Bretault, **Bluntschli** et Cie, boul. du Temple, 33-35.
Breton (**Léon**) et **fils**, rue de Lyon, 28.
Briel **frères**, rue de Clignancourt, 8.
Brocheton (**Léonardo**), rue de Provence, 60.
Broquet (**Henri**), boulevard Sébastopol, 83.
Brunel, rue Legendre, 28.
Buot et Cie, rue Saint-Georges, 21.
Cahen (**L.** et **R.**) **d'Anvers** et Cie, rue Cambon, 49.
Cahn (**H.**) et Cie, boulevard Bonne-Nouvelle, 34 et rue Hauteville, 1.
Caisse des **entrepôts**, quai de la Tournelle, 27.
Cailliet (**V.**), boulevard Henri IV, 44.
Calzado (**Adolpho**) et Cie, boulevard Haussemann, 21.
Camondo (**J.**) et Cie, Chaussée-d'Antin, 66.
Canisse, boulevard Rochechouart, 17.
Carey (**C.**), rue de Châteaudun, 17.
Carpentier, **Badon-Pascal**, **Bastide** et Cie, rue du Faubourg-Poissonnière, 57.
Carreau (**G.**), rue Grange-Batelière, 17.
Castanié et **Fils**, place d'Italie, 4.
Cattaui (**J. M.**) **fils** et Cie, rue Lafayette, 14.
Cerf (**A.**), rue de Maubeuge, 17.
Challer, rue Grange-Batelière, 17.
Chanlaire (**A.** et **G.**), rue Vivienne, 51.
Chartier (**Eugène**), rue de la Chaussée-d'Antin, 10.
Chaskin (**A.**), rue de Choiseul, 23.
Chaulin (**Maurice**), boulevard Haussmann, 52 *bis*.
Chauvin (**Tony**), rue Gaillon, 5.
Chazeret, **Ostertag** et Cie, rue du Louvre, 15.
Cherblanc (**A.**) **Max** et Cie, rue Chauchat, 22
Cheré (**A.**) et Cie, rue Saint-Marc, 19.
Chopy et Cie, rue Saint-Marc, 18.
Christensen, rue Vivienne, 10.
Claret, boulevard Magenta, 29.
Clarke (**T. M.**), place de la Bourse, 10.
Claude **Lafontaine**, **Martinet** et Cie, rue de Trévise, 32.
Cohen (**Georges**) et Cie, rue Laffitte, 5.
Cohen (**S.** et **D.**), rue de Provence, 2.
Collin (**L.**), rue Saint-Augustin, 29.
Collin (**V.**), rue Feydeau, 28.

Colombier (**Ed. de**), rue Drouot, 5.
Combeau et Cie, rue de Provence, 36.
Comptoir Lyon-Alemand, rue de Montmorency, 13.
Conrad et Cie, rue Auguste-Barbier, 1.
Cordier, rue Richelieu, 108.
Cunliffe, Russel et Cie (**Théo. M. Clarke** Succr), place de la Bourse, 10.
Dablin et Cie, rue des Petits-Champs, 18.
D'Aquin, rue du Cherche-Midi, 33.
Danneel (**Ch.**), **R. Le Bègue** et Cie, rue Rougemont, 3.
Darosberg (**R.** et **T.**), rue de Châteaudun, 22.
Dauphin (**G.**), rue Saint-Lazare, 32.
Davillier (**M.**), rue Saint-Georges, 26.
De Baecque, Beau et Cie, Faubourg Poissonnière, 9.
Degalle (**J.**), rue Taitbout, 22.
De Hond (**Ed.**) et Cie, place de la Bourse, 6.
De Jonge et **Kayser**, rue Saint-Marc, 22.
Delacroix (**Alphonse**), boulevard de Strasbourg, 15.
De la Mare (**P.**), rue Vivienne, 26.
Delaunay (**P.**) **et ses frères**, rue des Petits-Hôtels, 23.
Delorme (**P.**), rue Rossini, 1.
Del Porto et Cie, rue Richelieu, 85.
Delval (**M.**), boulevard Magenta, 35.
Demachy et **F. Seillière**, rue de Province, 58.
De Mayer, rue Laffitte, 1.
Demontès et Cie, rue Feydeau, 11.
Denain (**Auguste**), rue Laffitte, 9.
Denis (**H.**) et Cie, rue Sainte-Anne, 58 *bis*.
Descomble, Ringard et Cie, rue Mandar, 10.
Desfossés (**E.**) et Cie, rue Vivienne, 31.
Desmarest, Ducoing et Cie, rue Taitbout, 52.
Desmazures (**A.**), rue de Londres, 46,
Desmons et Cie, cité Trévise, 2.
Devès et Cie, rue Sainte-Anne, 10.
De Visme (**Ed.**), rue Turbigo, 3.
Domino (**Marcel**), rue Saint-Antoine, 211.
Dosseur (**M.** et **F.**), rue de Lille, 5
Dreyfus (**Achille**), rue Edouard-Detaille, 11.
Dreyfus (**Louis**) et Cie, rue du Louvre, 42.
Dreyfuss (**Jules** et **Eugène**), boul. Voltaire, 23.
Dru (**L.**) et **Giraud**, rue de la Bourse, 3.
Duchateau et Cie, rue Saint-Marc, 19.
Dufour (**A.**), rue de la Chaussée-d'Antin, 2.
Dumont-Lefebvre et Cie, rue Rossini, 20.
Duplessy et Cie, rue de Provence, 67.
Dupont (**F.**), rue de Maubeuge, 1.
Dupont (**Henry**), rue du Quatre-Septembre, 18.
Duverger (**A.**), rue Vivienne, 38 *bis*.
Dyckhoff (**G.**), rue Vivienne, 33.
Edinger, Worms et Cie, rue Bergère, 19.
Eggly (**E.**), rue d'Amboise, 5.
Emden (**Louis**) et Cie, rue Rossini, 15.
Escale (**E. de l'**), rue de Hanovre, 6.
Escrivan (**d'**) et Cie, rue de Nesles, 8.
Estribaud (**d'**) et **Alorge**, rue de Châteaudun, 39.
Ethis (**H.**), rue de Rome, 83.
Etthinghausen jeune, boulevard Sébastopol, 133.
Ewald, avenue Bosquet, 14.
Faërber (**G.**), **L. Vigier** et Cie, rue Laffitte, 7.
Fafournoux et Cie, rue de Rivoli, 19.
Fagot et Cie, boulevard Haussmann, 33.
Fallot, rue de Louvois, 2.
Féard père et Cie, passage Saulnier, 25.
Feiss, Tilliard et Cie, Faubourg Poissonnière, 50.
Fernandez (**Gaston**), rue Saint-Augustin, 22.
Fieux (**A.**), rue Drouot, 4.
Finaly (**Ch.**), rue Chauchat, 4.
Flérès Siméoni (**de**) et Cie, rue Gaillon, 8.
Flûry-Hérard (**P.**), rue Saint-Honoré, 372.
Fly, rue Montyon, 13.
Forest et Cie, boulevard Montmartre, 8.
Fosse (**Emile**), boulevard Sébastopol, 88.

Fouchet, Faubourg Poissonnière, 23.
Fouquet (L.), rue Saint-Marc, 34.
Fourcade et Provôt, rue Vignon, 30.
Foy (Emmanuel), rue de Grammont, 16.
Frank et Wolfsohn, rue Saint-Marc, 30.
Froidefond (A.) et Cie, Chaussée d'Antin, 29.
Galicier et Cie, rue du Quatre-Septembre, 12.
Gallet (V.) et Cie, rue Lafayette 33.
Gaillardon, rue de Lyon, 5.
Gaillart (L. C.) et Cie, rue de Hanovre, 8.
Gans (Alfred) et Cie, boulevard Haussmann, 41.
Gaon, boulevard Emile-Augier, 14.
Gardais (S.) et Trannoy (L.), rue Rossini, 4.
Gardy, boulevard Beaumarchais, 23.
Gaston-Dreyfus, rue Lafayette, 13.
Gault, rue de la Victoire, 29.
Gautier (Emile), boulevard Beaumarchais, 25.
Genest (Georges), rue de Vaugirard, 244.
Gérard (L.) et Cie, boulevard des Capucines, 24.
Gérard (L.), rue Lafayette, 71.
Gerson (G.), rue Drouot, 5.
Gilbert (J.), avenue des Ternes, 40-42, et rue Saint-Lazare, 91.
Gilbert (Henry), boulevard Sébastopol, 16 *bis*.
Giot (H.), rue Halévy, 16.
Girard (A.), rue des Petits-Champs, 36.
Girard (S. M.), boulevard Voltaire, 9.
Girot (Charles), rue Ménard, 2.
Goerz (A.) et Co Ld, rue Laffitte, 11.
Goguel (C.) et Cie, rue Le-Peletier, 14.
Goldschmidt (E.), rue Drouot, 15.
Goldschmidt, rue de Provence, 1.
Goldschmidt (E. de), Furst et Cie, boulevard Haussmann, 40.
Gombault (C. E. A. L.), boulevard Montparnasse, 57.
Gosselin (Léon), rue Montmartre, 132.
Goût (Jules) et Cie, rue Lafayette, 31.
Gradwohl, Glotz et Cie, rue Taitbout, 34.
Granoux (L.) et Cie, rue de la Chaussée-d'Antin, 68.
Grassay (Léon), boulevard de l'Hôtel-de-Ville, 57, à Montreuil (Seine).
Gringoire et Cie, rue de Richelieu, 104.
Grunbaum et Léon, rue Halévy, 12.
Gubbay (R.), place Vendôme, 8.
Guët et Cie, rue Saint-Lazare, 80.
Guinde (A.) et Jacquemin, boul. Saint-Germain, 132.
Guion (V.) boulevard Beaumarchais, 30.
Guitard (Emile), rue de Provence, 6.
Guitard (Léon), boulevard Poissonnière, 25.
Guittard et L. Krug, rue Le-Peletier, 25.
Guttman frères, rue de la Grange-Batelière, 13.
Guy (L.) et Cie, rue de Clichy, 51.
Guyon (Ar.), rue de la Banque, 24.
Halle (B.) et Cie, rue Taitbout, 55.
Hamburger et Cie, rue de Châteaudun, 8 *bis*.
Hannebicque (Camille) et Cie, rue Vivienne, 8.
Hassfield (H.-S.), rue Vivienne, 51.
Hava (L.), rue Pigalle, 11.
Heilbronn et Herrmann, rue Chauchat, 4.
Heine et Cie, rue de la Victoire, 63.
Heintz (J.), rue Vivienne, 35.
Hemert (Ph. L. von), boulevard Haussmann, 43.
Henrotte fils et Cie, rue Chauchat, 20.
Henry-Charles et Cie, rue Taitbout, 42.
Hentsch, Odier et Cie, chaussée d'Antin, 66.
Hermann (Paul), boulevard Malesherbes, 52.
Herremans (P.), rue Caumartin, 74.
Herz (R.) et Cie, rue du Quatre-Septembre, 1.
Higgins (Henry) et Co, rue Scribe, 3.
Hiriart et Cie, rue Saint-Marc, 17.
Hirsch, rue Edouard-Detaille, 4.
Hirsch (Louis), rue de Richelieu, 99.
Hollander, rue de Turbigo, 89.
Holzbacher (H.), r. du Faubourg-Poissonnière, 10 *bis*.
Hoskier (E.) et Cie, boulevard Haussmann, 39.
Hottinguer et Cie, rue de Provence, 38.
Hourné (V.), rue de Bellefond, 14.
Hüffer et Cie, avenue du Coq, 5.
Huguet et Cie, rue Geoffroy-Marie, 3.
Igonin, rue Notre-Dame-de-Lorette, 52.
Isay, rue Bleue, 14.
Jamet, rue de Rivoli, 47.
Janssens (L.), rue Papillon, 4.
Jarilowski, place Malesherbes, 24.
Jeannon (H.) et Cie rue du Louvre, 38.
Joanny (J.-B.) et Cie, rue de Provence, 71.
Jones (J.) et Cie, rue Lafayette, 46.
Jordaan, Cohen et Wennink, boul. des Italiens, 23.
Journel (B). et Cie, rue Bergère, 28.
Jullien, A. Dreyfus et Cie, rue Lafayette, 31.
Jumel (Alphonse), rue Montmartre, 146.
Kahn (Sigismond), rue d'Enghien, 21.
Kane et Cie, rue Scribe, 19.
Kassel et Neuberger, rue Saint-Marc, 17.
Kaufmann, boulevard Malesherbes, 169.
Kappler et Dondon, rue Notre-Dame-des-Victoires, 7.
Kirchein (I.), rue de Choiseul, 25.
Kosmann et Cliver, rue Richer, 54.
Lacbèvre (F.) et Cie, rue de Richelieu, 99.
Lagardière et C. Worms, passage Saulnier, 9.
Laglenne (M.) et Cie, rue Saint-Marc, 24.
Lagrange (P.), rue de Châteaudun, 2.
Lahaussois, quai Voltaire, 17.
Lalou (Charles) et Cie, rue Caumartin, 10.
Lambert (L.) et Cie, rue Rameau, 6.
Lang, passage des Princes (Escalier C).
Lange (Alph.) et S. Teutsch, rue Chauchat, 9.
Lapille (A.), rue de Grammont, 3.
Lassus (Paul de), rue de Grétry, 4.
Laurent, rue du Quatre-Septembre, 18.
Lazard (Hermann), rue Pigalle, 34.
Lazard frères et Cie, boulevard Poissonnière, 17.
Leblond De Loz, faubourg Saint-Martin, 51.
Le Coq (Auguste) et Cie, rue de Richelieu, 99.
Lecocq (Vve A.) et Choisie, avenue d'Orléans, 69.
Lécuyer et Cie, rue de la Banque, 17.
Ledeuil et Viard, place de la Bourse, 11.
Le Dru (A.), rue de la Bourse, 3.
Legat, rue de Gréty, 2.
Lehideux et Cie, rue Drouot, 3.
Lehmann (S.), rue Le-Peletier, 49.
Lehmann (Simon) et Cie, rue Richer, 15.
Lenz (E. de), rue Louis-le-Grand, 25.
Le Prévost (G.) et Cie, rue Taitbout, 16.
Leroy, rue des Halles, 20.
Leroy (Ch.) et Cie, rue du Marché-Saint-Honoré, 7.
Leroy-Dupré (M.) et Cie, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 74.
Le Roy, de Mérolla et Cie, rue Taitbout, 25.
Leruste (J.) et Cie, rue de Provence, 67.
Le Sieur frères, rue Sainte-Anne, 65.
Leullier (J.), rue Sainte-Anne, 46.
Le Vallois (A.), rue de Châteaudun 5.
Lévy (Armand) et Cie, rue Vignon, 3.
Lévy (Eugène) et Cie, rue Vivienne, 51.
Levy (D. Michel), boulevard de Courcelles, 85.
Lévy (Théodore), rue de la Victoire, 56.
L'Hot (Gaston), rue Saint-Augustin, 43.
Loëb (L.), rue Montmartre, 85.
Lombard, rue de la Banque, 21.
Loewenstein (D.), rue de Choiseul, 21.
Lopes Silva (D.), rue Saint-Lazare, 123.
Luc (A.) et Cie, rue Chauchat, 4.
Lucas (H.) et Cie, rue Le-Peletier, 33.
Lurig (Ed.), rue Rossini, 20.
Lyon (Edmond), rue de Hanovre, 8.

Mallet frères et Cie, rue d'Anjou, 37.
Malleval, rue de Châteaudun, 29.
Malleval (L.), cité Trévise, 12.
Malzac (Henri), avenue des Ternes, 63.
Mancon et Cie, rue Sainte-Cécile, 13.
Manem, rue Rochechouart, 27.
Mang frères et Cie, rue de Turenne, 148.
Marc (Léon) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
Marc-Lapierre, place de la Bourse, 11.
Marcuard, Krauss et Cie, rue de Provence, 29.
Marié et Bélier, boulevard Magenta, 109.
Marmet (Georges), pass. des Princes (Escalier B).
Martin, Munnier et Hirschfeld, rue Turbigo, 4.
Martin (N.), rue de Châteaudun, 55.
Martinet (Paul), rue de Trévise, 32.
Maujean, rue Montmartre, 166.
Mayer (E.) fils (Vve), rue Saint-Honoré, 235.
Mayer (W.), rue des Petits-Champs, 105, rue Saint-Lazare, 74, et rue de la Chaussée-d'Antin, 15.
Meiffredy, passage Saulnier, 5.
Mendès W. et P. Soreph, faubourg Montmartre, 30.
Mention, boulevard Haussmann, 46.
Merle (Victor), rue Laffitte, 47.
Mervoyer (O.), rue Lafayette, 43.
Merzbach (Bernard), rue des Petits-Champs, 99.
Messen, Weille et Cie, boulevard Poissonnière, 23.
Meyer (F.) et Cie, rue Feydeau, 7.
Milliaud (G.), r. Montmartre, 138, et r. Lafayette, 80.
Milliaud (S.) et Cie, faubourg Montmartre, 21.
Mirabaud, Puerari et Cie, rue de Provence.
Mirtil (E.), rue de la Victoire, 6.
Mitjans, Movellan et Angulo, rue de Châteaudun, 39 *bis*.
Mongin, rue de Rivoli, 128.
Monteaux (Eug.) et L. Dorville, rue Réaumur, 113.
Monteaux (Emile), Palais-Royal, galerie Montpensier, 70 à 73.
Montefiore (B.) et Cie, rue Sainte-Anne, 6.
Morgan, Harjes et Cie, boulevard Haussmann.
Mounier (Firmin), boulevard des Invalides.
Munroe et Cie, rue Scribe, 7.
Naud (J.) et Cie, rue Mogador (prolongée, place de la Trinité).
Néel (G.), rue des Martyrs, 2.
Neuveld (M.), boulevard Haussmann, 21.
Neuflize (de) et Cie, rue Lafayette, 31.
Neufville (de) frères, rue Halévy, 6.
Neymarck (Alfred) (Le Rentier), rue Saint-Augustin, 33.
Noel et Cie (Banque Ch.), rue du Faubourg-Poissonnière, 9.
Norero (A.) fils, rue Baudin, 32.
Normand (G.), rue Richelieu, 65.
Offroy, Guiard et Cie, rue du Faubourg-Poissonnière, 60.
Olivier (A.) et Cie, rue Richer, 26.
Olmer (Th.) et Cie, rue Saint-Augustin, 22.
Oltramare, rue Laffitte, 27.
Oppenheim (A.-F.), rue Taitbout, 14.
Oppenheim (R. et E.), avenue de l'Opéra, 27.
Oudin (Alfred), rue Louis-le-Grand, 9.
Oudoire (G.), rue Chauchat, 4.
Paignon (E.), rue Saint-Lazare, 11.
Parazon (L.) et Cie, r. du Faubourg-Montmartre, 17.
Patard (E.) et Cie, rue Laffitte, 5.
Perard (G.), rue de la Victoire, 43.
Péreyra (E.), rue Lafayette, 26.
Périet, Mercet et Cie, rue de Provence, 59.
Perquel (L.), rue Le-Peletier, 29.
Peytel (M.) et Cie, rue Montmartre, 178, et boulevard Poissonnière, 29.
Picard (A.), boulevard du Temple, 42.
Pichon (Emile) et Pierre-Lévy, rue de Provence, 11.
Pingault (Louis), rue du Printemps, 4.
Pognon (A.), rue Feydeau, 34.
Pohl (H.) et S. Schnapper, rue de Richelieu, 85.
Poitevin (G.) et Cie, Chaussee d'Antin, 22.
Poitou (P.) et Cie, rue du Port-Mahon, 20.
Polack (A.), rue Feydeau, 7.
Pollak (S.), rue Vivienne, 22.
Pollak et Rothschild, rue La-Bruyère, 18.
Pommeré, rue de Trévise, 13.
Ponselle (G.) et Cie, rue de Provence, 62.
Porlitz, rue Tronchet, 31.
Potier et Cie, rue Vivienne, 42.
Poulalion (G.-G.), rue de Provence, 3.
Pousse (G.), rue Montmartre, 48.
Prévost (Jules), avenue Ledru-Rollin, 77.
Prévost et Perrot, boulevard Saint-Michel, 32.
Propper (S.) et Cie, rue de la Michodière, 8.
Provost (R.), rue de Grammont, 26.
Puyramaure, rue Rossini, 8.
Quantin (F.) et Cie, r. Notre-Dame-des-Victoires, 44.
Quichaud et Cie, rue de Rivoli, 96.
Quinet (H.), rue Lafayette, 139.
Rabouin et Cie, rue Notre-des-Victoires, 26.
Radel (Ch.), rue Taitbout, 41.
Ragonot, Schmitt et Cie, quai de la Râpée, 12.
Ragoulleau, rue Demours, 98.
Raimbault et Cie, rue Laffitte, 18.
Rajois (A.), rue du Faubourg-Saint-Antoine, 60.
Ranvier (C.) et Cie, avenue de la République, 13.
Raphael (E.-N.), rue de Châteaudun, 35.
Razsovich et Gers, rue Vivienne, 22.
Rebecq (J.), rue du Quatre-Septembre, 12.
Recette Commerciale, rue Vivienne, 18.
Rehsé (W.), faubourg Poissonnière, 68.
Reitlinger (A.-H.) et Cie, rue Drouot, 20.
Remondon (J.), place du Havre, 15, et boulevard Donnain, 4.
Renard frères et Cie, rue de la Grange-Batelière, 19.
Renard (J.-F.), rue Le-Peletier, 23.
Rey (Barthélemy), rue Lafayette, 22.
Rheims, Fray et Cie, rue du Quatre-Septembre, 22.
Rident (N.), rue Laffitte, 9.
Riverain, rue du Commerce, 44.
Robbe, rue Saint-Georges, 8.
Robineau et Cie, cité d'Antin, 14.
Rochet (A.) et Cie, cité Trévise, 11 *bis*.
Rodrigues (Georges) et Cie, boul. Poissonnière, 27.
Royer (Paul), rue de Turbigo, 14.
Roques (Alexandre), rue Cauchois, 3.
Rosenberg et Cie, rue Richer, 37.
Rosset-Leroy, rue Saint-Honoré, 90.
Rostand, Deschars et Cie, Chaussée-d'Antin, 66.
Rothschild frères, rue Laffitte, 21.
Rotival (T.) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
Rousseau et Cie, rue Grange-Batelière, 16.
Sacilly (N.), place de la Bourse, 4.
Salvatelli (P.) et Cie, rue Grange-Batelière, 15.
Samper (R.) et Cie, rue d'Hauteville, 26.
Samuel (E.) et Cie, rue Taitbout, 34.
Santos (Ed.) et Cie, rue de Provence, 46.
Sauphar (Lucien) et Cie, rue Lafayette, 46.
Schacher, rue Laffitte, 3.
Schames (Joseph-H.), rue Richer, 43.
Schlesinger (Ed. Hirsch) et Cie, rue Le-Peletier, 22.
Schmieder (Julien) et Cie, rue de Montyon, 11.
Schmidt (G.), rue Le-Peletier, 26.
Schneider et Michaud, rue Vivienne, 31.
Schuhmann (Henry) et Cie, rue de la Victoire, 56.
Schepard (E.), Fitch et Co, rue Halévy, 4.
Selby (Henry), rue de Châteaudun, 55.
Seligman frères et Cie, boul. Haussmann, 32 *bis*.
Selle et Chabanais, boulevard Sébastopol, 89.
Seminario frères et Cie, rue Scribe, 19.

Sevrin fils et **Bissieu**, rue de Châteaudun, 55.
Sichel (A.) et **Cie**, rue de la Grange-Batelière, 16.
Siégler (B et **I.)**, rue de Grammont, 20.
Silva (Ferdinand), rue Fontaine, 1.
Silva (José), rue Caumartin, 41.
Silz (Léopold), rue Taitbout, 29.
Singer frères, rue Taitbout, 3.
Sommer (Maurice), rue Richer, 46.
Sossa (A.), rue Grange-Batelière, 8.
Soucas et **Cie**, rue d'Enghien, 8.
Sourmais, Carpentier et **Cie**, rue de la Banque, 17.
Steindecker frères, boulevard Haussmann, 50.
Stern et **Wiener**, rue Le-Peletier, 24.
Stern (A.), rue Vivienne, 47.
Stern (A.-J.) et **Cie**, rue de l'Arcade, 57.
Stiebel (Ch.) et **Cie**, rue Louis-le-Grand, 3.
Stouvenaut (Louis) et **Cie**, rue de la Banque, 17.
Strauss et **Cie**, rue Taitbout, 13.
Sulzbach (M.-S.), rue Saint-Georges, 3.
Sussmann, Rheims et **Cie**, rue Chauchat, 10.
Symons et **Cie**, rue de la Michodière, 23.
Tarayre (L.) et **Cie**, place de la Bourse, 11.
Testard (H.), rue Feydeau, 34.
Thiébaut (H.) et **Cie**, rue de la Bourse, 2.
Thierrée et **Chaulin**, rue de la Banque, 22.
Thiéry et **Cie**, rue Le Peletier, 26.
Thoulouze, rue Notre-Dame-des-Victoires, 13.
Tiano (Alfred), Chaussée-d'Antin, 24.
Tinghir frères, rue Laffitte, 3.
Torladès, boulevard Haussmann, 33.
Tourret et **Cie**, rue Drouot, 25.
Toussaint (E.), rue de la Grange-Batelière, 16.
Traub (A.) et **Malleval (L.)** (**L. Malleval**, Succr), cité Trévise, 12.
Tricart (A.) et **Cie**, place de la Bourse, 12.
Truchetet, rue Vivienne, 33.
Truchon (D.), rue Laffitte, 43.
Valadon (Ch.) et **Cie**, rue du Louvre, 42.
Valentin, rue de Lisbonne, 53.
Valle (T. et **J. Del)**, place Boïeldieu, 1.
Vandercruyssen (Charles), rue Rougemont, 5.
Varennes (P.), rue Sainte-Anne, 71.
Vassart, rue Mogador prolongée, 6.
Vatinet (Emile), rue Laffitte, 52.
Veil-Picard (A.), rue de Courcelles, 60.
Verlent, rue Drouot, 20.
Vernes et **Cie**, rue Taitbout, 29.
Versel (Ed. de), rue Louis-le-Grand, 7.
Victor (Ch.) et **Cie**, place Boieldieu, 1.
Vivante (F.) et **Cie**, rue Halévy, 14.
Weinstein et **Wilmersdoerffer**, r. de Provence, 19.
Weisweiller (Charles), rue Lafayette, 36.
Wellhoff (Gustave), rue Laffitte, 36.
Wertheim (A.), rue du Quatre-Septembre, 22.
Wiesengrund, rue d'Amboise, 6.
Wolff (Em.) et **Cie**, Faubourg-du-Temple, 103.
Worms et **Cie**, boulevard Haussmann, 45.
Wormser (A.-L.) et **Cie**, rue Laffitte, 39.
Wucker (J.), rue Lafayette, 83.
Zadoks et **Cie**, rue de la Bourse, 1.
Zivi (Paul), rue Richelieu, 108.
Zivy (Paul), boulevard Sébastopol, 108.

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & CIE

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux). . . . . **5** fr. 50
— DRY VERZENAY (Moyen) . . . . . **7** fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — GRAND SEC (Sec) . . . . . **8** fr. »
GOUT ANGLAIS. — EXTRA DRY ENGLAND (Très sec) . . . . . **8** fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . **4** fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . **4** fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

BANQUIERS DE PROVINCE

AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

Bourg : Rive et Cie. — F. Son.
Simandre : J. Marmand.
Montrevel : C. Curtil. — N. Curtil.
Pont-de-Vaux : Arnaud et Tricaud. — Luc frères.
Pont-de-Veyle : Montange.
St-Trivier-de-Courtes : Bâty. — Dubasquier. — Guillermin.

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

Belley : Gunet. — Tony Rive et Cie.
Lagnieu : Rive et Cie.

ARRONDISSEMENT DE GEX

Gex : Rivé et Cie — Ch. Ducret. — Vve Latreille.

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

Nantua : Macors et Cie. — Rive et Cie. — F. Son.
Chatillon-de-Michaille : V. Bret. — Vve Lacroix.
Oyonnax : Bolley frères. — Macors et Cie. — Rive et Cie.
Poncin : Chatron.

ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX

Chatillon-sur-Chalaronne : Cl. Lapierre. — Mas.

AISNE

ARRONDISSEMENT DE LAON

Laon : Lefèvre, Noizet et Cie.
Chauny : Banque de Chauny. — Comptoir commercial et industriel de Chauny. — Ouarnier.
Coucy-le-Chateau : Boucher.
Corbery : Fleury-Roucourt. — Quentin-Fleury.
La Fère : Banque de Chauny.
Marle : Gabriel Dubois.
Neufchatel-sur-Aisne : L. Rousseau.
Montcornet : Froment.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY

Chateau-Thierry : Brigot. — Ch. Canivet. — Salmon et Lefèbvre. — Rept et Filliette.
Fère-en-Tardenois : Cabonat. — Dupont et Godard. — Rep et Filliette.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN

Saint-Quentin : B. Journel et Cie. — Lecuyer et Cie. — Rouart Museux et Cie. — Théry et Cie.
Bohain : Fremeau et Cie. — Lecuyer et Cie.
Origny-Sainte-Benoite : V. Labbé.

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

Soissons : Banque de Soissons.
Villers-Cotterets : Mildé.

ARRONDISSEMENT DE VERVINS

Vervins : Banque de Vervins.
Plomion : Sénéchal.
La Capelle : Comptoir de la Capelle-Fourmies. — Guérin et Cie.
Buironfosse : Lesur. — Pagnier.
Guise : Labbé.
Hirson : Comptoir de la Capelle-Fourmies. — C. Guérin et Cie.
Saint-Richaumont : Davène.

ALLIER

ARRONDISSEMENT DE MOULINS

Moulins : Boitier. — Marien et Frobert.
Bourbon-l'Archambault : Batissier.
Dompierre sur-Bresbde : Dumas.
Lurcy-Lévy : Petitjean (Vve).

ARRONDISSEMENT DE GANNAT

Gannat : Champagnat.
Ebreuil : Coquard. — Péronnet-Cassard.
St-Pourçain-sur-Sioule : Boucaud. — Labondes. — Reverdy.

ARRONDISSEMENT DE LA PALISSE

Lapalisse : Béguet.
Cusset : Dauphin.
Varenne-sur-Allier : Cavardon. — Labonde jeune.
Vichy : Colombier.

ARRONDISSEMENT DE MONTLUÇON

Montluçon : Hours. — Demay. — Dequerre et Cie. — Moussy et Cie. — Naudière-Chanudet et Cie. — Tauveron et Cie.
Cerilly : Berger. — Duponnois. — Chevrier.
Ainay-le-Chateau : Bourgognon.

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

COMMENTRY : Monestier. — Reynaud.
COSNE-SUR-L'ŒIL : Duranton.
VALLON : Autissier.
HURIEL : Sauvanet.
MONTMARAULT : Auclert. — Durin.

ALPES (BASSES-)

ARRONDISSEMENT DE DIGNE

DIGNE : Banon frères. — Chaix et Segond.
SEYNE : Richaud.

ARRONDISSEMENT DE BARCELONNETTE

BARCELONNETTE : Banque de Barcelonnette. — Gassier frères.

ARRONDISSEMENT DE CASTELLANE

CASTELLANE : Rignol. — Saurin.

ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER

FORCALQUIER : Arnaud. — Esménard.

ARRONDISSEMENT DE SISTERON

SISTERON : Henri Bérar. — Augustin Turcan.

ALPES (HAUTES-)

ARRONDISSEMENT DE GAP

GAP : Aubert frères. — Gassier frères. — Grasset, Goudet et Chabrand.
SAINT-BONNET : Jaussaud. — Rispaud et Pellegrin.

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

BRIANÇON : Brun frères. — Société du crédit briançonnais.

ARRONDISSENENT D'EMBRUN

EMBRUN : Bonniard père et fils.

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

NICE : — Société niçoise de banque et de crédit. — Bonfiglio frères. - Carlonne et Cie. — Vve Colombo et fils. — Gilly. — Lautard. — Périno et F. Crossard.
MENTON : Banque populaire de Menton.
LA TURBIE : Banque populaire de Menton. — Caisse agricole. — Rey et Gavini.

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

GRASSE : Caisse de crédit de Nice. — Luce fils. — Fiactaire.
ANTIBES : Allavenne et fils. — Banque populaire et agricole. — Mouttet.
CAGNES : Caisse agricole.
CANNES : Cognet et Riddet. — John Tailor. — Banque populaire de Cannes.

ARRONDISSEMENT DE PUGET-THÉNIERS

PUGET-THÉNIERS : Bonnet.

ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

PRIVAS : Grasset Louis Cie.
AUBENAS : Marze-Mauras.
BOURG-SAINT-ANDÉOL : Pradelle frères.
LE POUZIN : Grasset Louis. — Olagner.
VILLENEUVE-DE-BERG : Doucède.

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIÈRE

JOYEUX : Fabre et Castanet.
VALLON : Eldin.
LES VANS : Castanet (Emile) et Cie. — Fabre.

ARRONDISSEMENT DE TOURNON

TOURNON : Fay Eugène. — Gazet frères.—Vaux et Cie
ANNONAY : Béchétoille, Laurent et Léonce. — Giraud père, fils et Niboyet.
LE CHEYLARD : Cayrier. — Chapon.
LAMASTRE : Lafaurie. — Picq.

ARDENNES

ARRONDISSEMENT DE MÉZIÈRES

CHARLEVILLE : Claude-Lafontaine, Martinet et Cie. — J. Herbulot et Cie. — Jacob.

ARRONDISSEMENT DE RETHEL

CHATEAU-PORCIEN : Davaux et Menesson.

ARRONDISSEMENT DE ROCROY

MAUBÉRY-FONTAINE : Gorinflot.

ARRONDISSEMENT DE SEDAN

SEDAN : Congar-Bridier. — Halleux. — Ninnin et Cie.

ARRONDISSEMENT DE VOUZIERS

VOUZIERS : Etienne.
ATTIGNY : Fistorisy. — Noblet. — Pringot.
LE CHESNE : Charles Millot-Daire.

ARIÈGE

ARRONDISSEMENT DE FOIX

BASTIDE-DE-SÉROU : Daliot et Lazerges.
LAVELANET : Bastide. — Roques et Cie.

ARRONDISSEMENT DE PAMIERS

PAMIERS : Barrière. — Rambaud. — Rougé. — Saurat. — Vergé Louis et Vve Vergé.
LARROQUE-D'OLMES : Maurel.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GIRONS

SAINT-GIRONS : Vve Ferrié. — Magnol. — Ribes. — Rumeau. — Souquet, fils aîné.

AUBE

ARRONDISSEMENT DE TROYES

TROYES : Alexandre Th. — Comptoir d'escompte de l'Aube. — Crédit de l'Aube.
AIX-EN-OTHE : Quincarlet Louis.
ERVY : L'Enfant.

ARRONDISSEMENT D'ARCIS-SUR-AUBE

ARCIS-SUR-AUBE : Comptoir d'escompte de l'Aube.
RAMERUPT : Bertrand fils.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-AUBE

BAR-SUR-AUBE : Buridant, Margaine et Cie. — Hatier, Lavertière. — Poulot. — Raillard.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-SEINE

BAR-SUR-SEINE : Brocard. — Crédit de l'Aube. — Comptoir d'Escompte : A. Vidier.

ARRONDISSEMENT DE NOGENT-SUR-SEINE

NOGENT-SUR-SEINE : Buxtorf-Kœchlin. — Maire. — Vignes et Cie.
PALIS : Richard.
ROMILLY-SUR-SEINE : Comptoir d'escompte de l'Aube : Buxtorf-Kœclin.

AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

CARCASSONNE : Banque commerciale de l'Aude : Saurel, Coste et Cie. — Aynard, Joseph. — Cabanié et Sarraute fils.

ARRONDISSEMENT DE CASTELNAUDARY

CASTELNAUDARY : Bouat: — Cadenat. — Maury.

ARRONDISSEMENT DE LIMOUX

LIMOUX : Coll, A. — Lapasset fils jeune. — Salvaire.
CHALABRE : Espardeiller et Serrus.

ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

NARBONNE : Astruc. — Calmettes. — Castelnau et Cie.
SAINT-MARCEL : E. Cazilhac.
LÉZIGNAN : Aynard, Henri.
SIGEAN : Saurel, Coste et Cie.

AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE RODEZ

RODEZ : Recoules, Auguste. — B. Rudelle frères et Cie. — Saltel. — Besombès Vve.

ARRONDISSEMENT D'ESPALION

ESPALION : Rozier.

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

MILLAU : Jean Villa. — Ch. Virenque et fils.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AFFRIQUE

SAINT-AFFRIQUE : Ravaille, Léon. — Teissié-Solier, Alphonse. — Castau L.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

VILLEFRANCHE : Delpech. — Lespinasse et Pons — Miquel et Tarayre. — Phalip.
DECAZEVILLE : Moulinou.

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

MARSEILLE : Banque commerciale et immobilière. — Banque internationale de commerce de Moscou. — Banque populaire de Marseille. — Banque de crédit commercial. — Banque privée, industrielle, commerciale, coloniale. — Compagnie algérienne. — Comptoir général du Progrès. — Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts. — Abram Félix et Cie. — Banque marseillaise de warrants. — Badt C. — Bertuot frères et Cie. — Bonasse. — Ferrié. — Fouque et Urbain. — Gaimard. — Gonelle et J. Banon. — Joie. — Joseph Clément. — Juillian. — Lialta. — Mathieu et Martin. — Rodrigues. Ely frères. — Ch. Salles. — Société générale d'économie pour favoriser la constitution de capitaux. — A. Taillade. — J.-T. Talavéra. — Xénophon Théologo. — Union nationale d'épargne. — Victor Vaisse et Cie. — Fluchère Germain. — Banque financière de crédit.
AUBAGNE : Paul Cayol.
ROQUEVAIRE : Fabre et Cie.

ARRONDISSEMENT D'AIX

AIX : Louis Beillier. — Crémieu et Cie. — Crémieux. — Milhaud frères.
MARTIGUES : Bourdin. — Roubaud.
SALON : Abram Felix et Cie. — Bossy. — Conte-Devolz et Bertin.

ARRONDISSEMENT D'ARLES

ARLES : Arnaud, Auguste. — Froment, cousins et E. Michon.
CHATEAURENARD : Bertaud, Pierre. — Chaix. — J. Gontier et E. Duprat.
BARBENTANE : Paul Deurrieu.
TARASCON : Borrély.

CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN

CAEN : Asseline et Cie. — Roussy et Adélus-Bellamy frères.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX

BAYEUX : Vaussy.
LITTRY : Boissel. — Gambier.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE

FALAISE : Ch. Bordereau. — Ch. Martin. — Goujon.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

LISIEUX : Becci et Lair. — Picard, Raymond.
LIVAROT : Becci et Lair. — Tampied aîné. — Viel.
ORBEC : Picard, Raymond. — Picard, Georges.
ST-PIERRE-SUR-DIVES : Bordereau. — Martin. — Ch. Mesnil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE

Pont-l'Évêque : Becci et Lair.
Dives-sur-Mer : Godard et fils.
Honfleur : Albert Bossière.
Deauville : Launay, Louis. — Godreuil, Paul.

ARRONDISSEMENT DE VIRE

Vire : Gilbert jeune fils. — Leherpeur et Vincent.
Condé-sur-Noireau : Bapeaume. — Guilet et Cie.

CANTAL

ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

Aurillac : Bruel-Revel. — Culan G. — Cussac.
La Roquebrou : Astorgis.

ARRONDISSEMENT DE MURAT

Murat : Mazcombes. — Teillard et Guibal.
Allanche : Vve Chastel et Dellac.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR

Saint-Flour : Douet. — Miquelle et Foloppe.

CHARENTE

ARRONDISSEMENT D'ANGOULÊME

Angoulême : Comptoir international de crédit. — Durandeau et Cie. — De Berageolle. — Lebequo. — Gilbert, Henri. — Comptoir financier.
Blanzac : Dubois frères et Cagnion.
La Rochefoucauld : Dumoussaud. — Félix.

ARRONDISSEMENT DE BARBEZIEUX

Barbezieux : Drillou C. et L. — Gaston Chevrou. — Landreau. J.
Aubeterre : Charrier.
Chalais : Ollivier et Bontemps.

ARRONDISSEMENT DE COGNAC

Cognac : Banque populaire. — Audonneau. — J. Charpentier. — Lamaure.
Chateauneuf-sur-Charente : Chasseraud Vve et Luneau. — Rigaud, Léon.
Jarnac : Dupont. — Gilbert, Henri. — Tiffon Vve et Delage. — G. Tricard.

ARRONDISSEMENT DE CONFOLENS

Confolens : Garraud. — Petit. — Tournier.

ARRONDISSEMENT DE RUFFEC

Ruffec : Emard et Déchambe.
Aigre : Marché, L. et J. Marty.
Mansle : Vve Aubin Gilbert.
Villefagnan : Fragnaud.

CHARENTE-INFÉRIEURE

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE

La Rochelle : Eug. Babut. — Mertz et Cie.
Saint-Martin : Bertreaud. — Macabiou. — Toureau.

ARRONDISSEMENT DE JONZAC

Jonzac : Deléaume. — Chotard et fils. — Delbos.
Mirambeau : Furet. — Seguin.
Montlieu : Arnoux. — Chassaigne.
Saint-Genis : Beauvais fils.
Saint-Fort-sur-Gironde : Petit et Guichard.

ARRONDISSEMENT DE MARENNES

Royan : Ardouin. — P. Barbet et Cie. — Léger et Desse.
La Tremblade : Aubouin. — Ferriand Besson.
Etaules : Sorignet et Touzeau.

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

Rochefort : G. Bouffard. — J. Bourguignon aîné. — Vve B. Bourguignon jeune et fils. — Fougère.
Surgères : Cancade-Louis. — Mure-Clement. — Bouquet Rignoux et Cie. — Jules Saugé. — A. Sureau fils.
Tonnay-Charente : Renault, Delage et Cie.

ARRONDISSEMENT DE SAINTES

Cozes : Quérouil, N.
Pons : Belloteau. — Boudot et Cie.
Saujon : Chauvet et Mulbert. — Ménard et Cie. — Mousnier, L.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Saint-Jean-d'Angély : Laurent, Daniel et Cie. — A. Dubois et Cie. — Alex. Laclautre.

CHER

ARRONDISSEMENT DE BOURGES

Bourges : Diot, Hervet, Albert. — Ferrant. — Lenotte. — Mornet.
Saint-Florent-sur-Cher : Banque populaire agricole.
Mehun-sur-Yèvre : Guiard et Cie.
Vierzon-Ville : Barberon. — Fradet et Compoint. — Gaucher.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND

Saint-Amand-Montrond : Popineau. — Simmonet frères. — Villepert, Moussy et Descloux.
Chateaumeillant : Nestor Henry.
Sancoins : J. Lavallée.

ARRONDISSEMENT DE SANCERRE

Henrichemont : Déséglise. — Gordet.

CORRÈZE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Tulle : Lagier-Chantalat. — Leygonie. — Ondet père.
Argentat : Antony Leygonie.
Egletons : Delafont, Jules.
Treignac : A. Roger.
Uzerche : G. Salze.

ARRONDISSEMENT DE BRIVE

Brive : Antoine Roque fils.
Beaulieu : Emile Monbréal.
Juillac : V. Ligeois. — Reillier.

ARRONDISSEMENT D'USSEL

Ussel : Vve Boutaric et Cie. — De Selve de Sarran. — Lafond. — Laly et Couturier.
Bort : Barbat. — Coste, Raffard. — Ronzier. — Veysseyre Bardet.
Meymac : J. Besse.

CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

Ajaccio : Bozzo Costa. — Lanzi frères.

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

Bastia : Banque des Warrants : Ramelli, Chardon et Cie. — Fantauzzi. — Grégori frères. — Orenga et fils. — Thiers frères.

ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE

Sartène : Tavera.
Propriano : Fieschi père et fils.

COTE-D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON

Dijon : Banque de Bourgogne : Moireau. — Caisse d'escompte de Dijon : Th. Cazée et Cie. — Chausse et Falque. — Chevignard-Drouhot. — Drouhot R. — Albert Wolff.
Auxonne : Dessirier, Vve Barbier et Cie. — Vve Vincent et fils.
Genlis : Pélissonnier.
Longecourt : Chopard.
Gevrey-Chambertin : Lécrivain, Tisserand et Cie.

ARRONDISSEMEMT DE BEAUNE

Beaune : Mathieu-Faivre. — Moreau, Félix. — Villiard fils et Cie.
Arnay-le-Duc : Charlot. — Vve Chaulon-Picard et Baudellier. — Vollot.
Nolay : Quesnel.
Nuits-Saint-Georges : André-Argot. — Lécrivain, Tisserand et Cie.
Saint-Jean-de-Losne : Carteron. — C.-G. Mouillon.
Seurre : Chevrey. — F. Gallot.

ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-SUR-SEINE

Chatillon-sur-Seine : Crédit de l'Aube : Vignes.
Aignay-le-Duc : Berthelet.
Recey-sur-Ource : Guelorget. — Vve Morat-Guelorget.

ARRONDISSEMENT DE SEMUR

Semur : Charles.
Saulieu : Chaiéfontaine.
Vitteaux : Simon, Louis.

COTES-DU-NORD

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

Saint-Brieuc : Couët fils. — L. Prud'homme.
Lamballe : A. Lecorre.
Quintin : Couët fils. — Mazurié père et fils.

ARRONDISSEMENT DE DINAN

Dinan : Banque anglo-française. — H. Bazin. — John Lecocq. — P. Robert. — Saint-Gal.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

Guingamp : André Eude. — Neumager.

ARRONDISSEMENT DE LANNION

Lannion : J.-M. et J. Perron.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC

Loudéac : Aug. Boscher-Delangle.

CREUSE

ARRONDISSEMENT DE GUÉRET

Guéret : Guillermin Félix.
La Souterraine : Vve Vignaudon.

ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON

Aubusson : Delabre-Gilbert. — Emile Tixier.
Felletin : Delarbre Gilbert.

ARRONDISSEMENT DE BOURGANEUF

Bourganeuf : Grellet.
Bénévent-l'Abbaye : Migout fils. — Furet.

ARRONDISSEMENT DE BOUSSAC

Chambon : Auguste Pouzols.

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX

Périgueux : Jules Clédat. — Edouard Delsuc. — Véchembre.
Excideuil : Devars et Cie. — Tallet C.
Saint-Astier : Egretaud fils.

ARRONDISSEMENT DE BERGERAC

Bergerac : Carbonnier P. — Fabre. — Masbrenier.
Beaumont : David Magot.
Cadouin : Justin Vitrac.
Le Pleix : Morange.
Villamblard : Landry.

ARRONDISSEMENT DE NONTRON

Nontron : Vve Deschamps. — Peyrazat.
Piégut-Pluviers : Brandy.
Lanouaille : Fricout.
Mareuil : Boyer. — De Clanchetos.
Thiviers : Fargeot. — Farrand.

ARRONDISSEMENT DE RIBÉRAC

Ribérac : Canler. — Mazurier. — Mounet, père, fils, jeune.
Monpont-sur-l'Isle : Lagrange.
Saint-Aulaye : Joubert.
La-Roche-Chalais : Bodet frères. — Emeraud fils et Cie.

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

Sarlat : Chambon fils et Roques. — Playoult.
Le Bugue : Faure et Ribes. — Pageyral.
Montignac : Boulou-Laborderie.

DOUBS

ARRONDISSEMENT DE BESANÇON

BESANÇON : Bretillot et Cie. — Mairot, Detrey et Cie. — Picard frères.
ORNANS : Cuisenier et Rousset. — Jeannot aîné.

ARRONDISSEMENT DE BAUME-LES-DAMES

BAUME-LES-DAMES : Jules Deray. — Vermoret.
ISLE-SUR-LE-DOUBS : Louis Roy et Cie.

ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD

MONTBÉLIARD : Caray. — Goguel-Haag. — Jolidon et Prévot. — Meyer fils. — Morel, Louis.
MAICHE : Bonjour. — Mounot. — S. Perrier.
PONT-DE-ROIDE : Er. Buffet. — Jeandel.
RUSSEY : Feuvrier.
SAINT-HIPPOLYTE : Prélôt, Auguste. — Prélôt, Gustave.

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

PONTARLIER : Labrut neveu. — Paquette frères. —
MORTEAU : Eug. Chopard. — Tournier, Aug.
JOUGNE : Labrut frères.

DRÔME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

VALENCE : Barbier fils. — Brun et Giraud. — Ch. Ferand. — Vallon.
CHABEUIL : Bigeard.
LE GRAND-SERRE : Bigoy.
LIVRON : Veuve Beiller. — Béraud. — Dumail fils. — Ch. Rouveyre.
ROMANS : Bernard, Louis. — L. Sauvajon. — A. Espitalier et Géranton.
SAINT-DONAT : Dorey.
SAINT-VALLIER : Bruyère. — Chuillon, Ulysse.

ARRONDISSEMENT DE DIE

DIE. — Léon, Auzias. — F. Bérenger.
LA CHAPELLE-EN-VERCORS : Prudent Breyton.
CREST : F. Bérenger. — Gustave Bruyère.

ARRONDISSEMENT DE MONTÉLIMAR

MONTÉLIMAR : Chalas et Cie. — Isidore Métifiot. — Sibourg frères. — Soubeyran frères.
DIEULEFIT : H. Coursange. — Ernest Roussin. — Soubeyran frères.

ARRONDISSEMENT DE NYONS

NYONS : Espoullier. — E. Micollet. — Monnier, Martin et Cie.

EURE

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

EVREUX : Comptoir d'escompte d'Evreux : G. Dubreuil. — Portevin.
BRETEUIL : Bénard. — Gaury. — Vallée. — Olivier.
CONCHES : Laillier D. A. — F. Leveau.
RUGLES : Bouillon et Cie. — Decaux et Lecroulant.
SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE : A. Leroux. — Noë fils aîné.
VERNEUIL : Mme Aune-Moricey.
VERNON : H. Belloy. — Cerceuil. — Dlle David. — Jorelle. — Vve Lambert.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

LES ANDELYS : Belloy. — Vve Jérôme. — Vve Lehalleur. — Morin.
ÉTRÉPAGNY : Marchand H.
GISORS : Belhoste. — Marchand. — Prévost-Faby.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

BERNAY : Buat. — Picard, Raymond.
BEAUMONT-LE-ROGER : Dubos-Lemire. — Villain.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

LOUVIERS : Malcape. — Ch. Plumey. — G. Quatremarre.
LE NEUBOURG : Beuzelin.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

PONT-AUDEMER : Berenger, Pelletier et Cie. — V. Hérault. — Ch. Loriot.
BEUZEVILLE : Bossière (Albert). — Gougeon.
CORMEILLES : Bossière. — Paysant.

EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT DE CHARTRES

CHARTRES : Banque des Français. — Deibreil.
AUNEAU : Beaurienne frères et Cie. — Duret. — Lévêque.
COURVILLE : Coipeau.
JANVILLE : Bouilloux-Lafont.
EPERNON : P. Jourdain.
VOVES : P. Delarue.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN

CHATEAUDUN : Guyard de la Charmoye. — F. Legrand.
BONNEVAL : Chartier. — Vve Farrault. — Méray.
BROU : Martellière.

ARRONDISSEMENT DE DREUX

DREUX : Frents et Brosset.
FERTÉ-VIDAME : Vve Aunay-Morice.

ARRONDISSEMENT DE NOGENT-LE-ROTROU

LA-BAZOCHE-GOUET : Emile Dufour.

FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

QUIMPER : Feillet. — Laurent.

ARRONDISSEMENT DE BREST

BREST : Banque populaire. — Société bretonne de crédits et de dépôts. — Société générale anglaise et française. — Banque J. Gilbert.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

CHATEAULIN : Benoist.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

MORLAIX : Comptoir d'escompte de Morlaix.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ

QUIMPERLÉ : Gilbert.

GARD

ARRONDISSEMENT DE NIMES

NIMES : Arnaud, Gaidan et Cie. — C. Auzéby et Cie. A. Boissier. — T. Berard-Sauvajol. — Marcellin-Merle. — Mollines. — Nègre, Bergeron et Bruneton.
SOMMIÈRES : Alph. Aldebœuf.

ARRONDISSEMENT D'ALAIS

ALAIS : Arnaud-Gaidan et Cie. — Maurin, Bonicel-Martel et Cie. — Tessounières frères.
ANDUZE : Maurin, Bonicel-Martel et Cie.

ARRONDISSEMENT D'UZÈS

UZÈS : Abauzy et Avbrespy.
PONT-SAINT-ESPRIT : Comte et fils.

ARRONDISSEMENT DU VIGAN

LE VIGAN : Falguière.
SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT : Dadre fils et Cie. — Magel et fils. — Soutoul.

GARONNE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

TOULOUSE : Banque d'avances. — Banque toulousaine du crédit populaire. — Courtois et Cie. — Richard Klebe et Cie. — Paul Labatut. — Lacombe. — Lacroix père et fils. — F. et D. Paul Marty. — Maurin et Cie. — C. P. Portet. — J. Rachou et Cie. — Ruquet, Cablat et Cie. — Paul Sartre. — Suran.

ARRONDISSEMENT DE MURET

AUTRIVE : Aug. Farine.
CARBONNE : Castex.
MARTRES : Delor.
RIEUMES : Castaing. — Meudous.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS

SAINT-GAUDENS : Casse jeune. — Louis Dastre.
BOJAN : Luscan.
MONTREJEAU : Aigné. — Bize. — Ollé-Laprune.
SALIES-DE-SALAT : Lasvignes.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS : Léon Carrière. — Ginaié Jules.
REVEL : Noël-Rodier.

GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH

AUCH : Ernest Perès.
VIC-FEZENSAC : Baqué. — Rimajoux.

ARRONDISSEMENT DE CONDON

CONDOM : Aunac père et fils et Drapé. — Depis H.
EAUZE : Labérenne, L.

ARRONDISSEMENT DE LECTOURE

LECTOURE : Castera. — Ortet B. P.
FLEURANCE : Espéron. — Rozis et Lannès. — Sabathé.
MAUVEZIN : Tardie, E.
SAINT-CLAIR : Menville.

ARRONDISSEMENT DE LOMBEZ

LOMBEZ : Daragon.
ISLE-EN-JOURDAIN : Lacaze.
SAMATAN : Chêne.

ARRONDISSEMENT DE MIRANDE

MIRANDE : Dupuy.
MIÉLAN : Déoux, Jules. — Dubin.

GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

BORDEAUX : Astruc. — Banque des Français. — Banque urbaine et rurale. — Bergeon. — Bloc. — Castel, Ét.-T. Denigres. — Société bordelaise de crédit industriel et commercial de dépôts. — Charvin. — David-Moreau. — Debans et Cie. — Delvaille. — Dorguelli et fils. — Felshnarst. — Foy fils aîné. — Foy et Mollina. — Garric, Gomez-Vaëz et fils. — Laurens et Sers. — J. Léon. — Vve P.-A. Letaneur, Loiseau et Cie, Moch. — A. Pereyre. — Samazeuille et fils. — Sazias frères. — Soula, de Trincaud La Tour et Cie.

CADILLAC : Bord et Numa Médeville. — Lataste.

AMBARÈS ET LA GRAVE : A. Clémenceau. — Mayaudon. — A. Page et Cie.

PESSAC : H. Vergez.

PODENSSAC : Dorgueilh fils.

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC : Ely Duranthon. — Joye et Cie.

SAINT-LAURENT-D'ARCE : Barateau.

ARCACHON : Audap, Frédéric. — Banque ostréicole et commerciale du bassin d'Arcachon. — Emile Lecoq-Valleau.

ARRONDISSEMENT DE BAZAS

BAZAS. — Dorient et Cie. — Dupeyron et Cie. — Sales père et fils.

LANGON : G. Bannel. — Gabourin.

ARRONDISSEMENT DE BLAYE

BLAYE : P. Gilbert. — E. Perrault.
SAINT-CIERS-LALANDE : Geneuil. — Gourpon.
ETAULIERS : Doret et Furet.
SAINT-SAVIN : Baladié. — Largeteau.

ARRONDISSEMENT DE LESPARRE

LESPARRE : Adolphe Adde. — Delon et Lebœuf.
PAUILLAC : Alibert frères. — Carrère frères.
SAINT-VIVIEN : Audoy et Coudy.

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

LIBOURNE : A. Bonnefon. — Chaperon. — Vve Eymery. Pécou, Pointet et Cie.

SAINT-EMILION : Cassat fils.

CASTILLON : Itey et Picq.

COUTRAS : Bussier fils. — Vve Bussier. — Leurtault et Cie.

SAINT-MÉDARD-DE-GUIZIÈRES : Musset.

GUITRE-SUR-L'ISLE : Clement, Fèvre et Vve Clément. — Ronquey.

MONTAGNE : Cassat.

RAUZAN : Lafon.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE : A. Cayron. — Vve Chandeborde et fils.

ARRONDISSEMENT DE LA RÉOLE

LA RÉOLE : Grangey. — Jouvion. — Leony Roux.

HÉRAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

MONTPELLIER : Henry Bernard. — Calvié jeune. — Castelnau et Cie. — Portal aîné. — Em. de Serres. — Tissié, Sarrus et Cie. — Comptoir commercial et financier.
CETTE : Castelnau et Cie. — Coste, Dupuy et Amadou, P. Peridier. — Tissier-Sarrus et Cie.
GANGES : Cabane-Meyrueis.
MÈZE : Thomas-Julliard.

ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS

BÉZIERS : Arnaud, Gaidan et Cie. — Coste, Dupuy et Amadou — Léopold Roudier. — Tissié, Sarrus et Cie. — Vve Gustave Thel.
BÉDARIEUX : Pouget. — Sabatier frères.
PÉZENAS : Martel — Roudier.

ARRONDISSEMENT DE LODÈVE

LODÈVE : E. Barrière. — P. Barrière et Cie — Berthomieu et Cie. — Nouguier frères et Bousquet.
CLERMONT-L'HÉRAULT : Lugagne-Delpon. — Goubin jeune et fils.
GIGNAC : Léon Lavaysse et fils.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PONS

OLONZAC : A. Mathieu. — J. Tarbouriech.
SAINT-CHIGNAN : Bouttes. — Vve Coulouma. — Fraisse. — G. Gudot. — F. Tronc.

ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

RENNES : Crédit agricole d'Ille-et-Vilaine, Grandin directeur. — Gicquel. — Layet et Turc. — Feutelais frères et Cie. — Vatar.

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES

FOUGÈRES : Briant et Cie. — Heude Birckhann et Cie.

ARRONDISSEMENT DE REDON

REDON : Caudal et Lozier. — Guiho. — Ch. Mabon.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

SAINT-MALO : Société anglaise et française. — Fontan et Cie. — Gilbert jeune et fils. — Longuecaud. — Samuel-Sire.
COMBOURG : Gilbert jeune fils.
DINARD : John le Coq. — Gilbert Schmith.
DOL : Gasnier-du-Parc. — Gilbert jeune fils.
SAINT-SERVAN : O'Rorke.
VITRÉ : Comptoir d'escompte de Vitré : J. Buet, directeur.

INDRE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUROUX

CHATEAUROUX : Comptoir d'escompte de l'Indre. — Crédit de l'Indre. — François Jehannet fils et Cie. — Gerbier frères et Cie.
BUZANÇAIS : Boudeville. — Ratier-Penigault. — Ratier fils et Cie.
CHATILLON-SUR-INDRE : Cosnier. — Fourchault-Hacque.
ECUEILLÉ : Boutet. — Chapu. — Depont.
VALENÇAY : E. Pinard.

ARRONDISSEMENT DU BLANC

LE BLANC : Buffeteau-Duchêne. — Veuve Gédéon Griffon et J. Bléreau. — Quillon-Augendre. — A. Venault-Aubier.
SAINT-BENOIT-DU-SAULT : Chatelut. — Robin.
SAINT-GAULTIER : Dubray.
TOURNON-SAINT-MARTIN : Giberton.

ARRONDISSEMENT DE LA CHATRE

LA CHATRE : Demay.

ARRONDISSEMENT D'ISSOUDUN

ISSOUDUN : Brunet. — Vve Antoine Piquet.
REUILLY : Buret-Auger.

INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE TOURS

TOURS : Cellerin et Châtillon. — Dutilleul et fils. — Gouin frères. — Préteseigle. — Pujol et Cie.
AMBOISE : Vve Diard-Allard et H. Viot. — Marchal, Hugé et Lambert.
BLÉRÉ : Vve Diard-Allard et H. Viot. — Tessier et Jacquet.
CHATEAURENAULT : Vve Diard-Allard et H. Viot. — Bauge. — Doussain.
CHATEAU-LA-VALLIÈRE : Genest-Rougé.
MONTBAZON : Brault.
NEUILLÉ-PONT-PIERRE : Barrier.

ARRONDISSEMENT DE CHINON

AZAY-LE-RIDEAU : G. Delalande.
BOURGUEIL : E. Gonet.
LANGEAIS : Lemesle, Busson fils.
RICHELIEU : Delétang.
SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE : Bossonneau. — Fouquet, E.

ARRONDISSEMENT DE LOCHES

LOCHES : Vve Auger et fils. — Ernest Blet. — Lehoux, A. René et Cie.
GRAND-PRESSIGNY : R. Testu.
LIGUEIL : Bernier. — Lucas.
PREUILLY-SUR-CLAISE : A. Jarry.

ISÈRE

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

GRENOBLE : Charpenay et Rey. — Ferradou et Raffin. — Gaillard père, fils et Cie. — Thouvard, Martin père, fils et Cie.
ALLEVARD : Biboud. — Meunier.
LA MURE : H. Bernard.
LA MOTTE D'AVEILANS : Banque la Prudence.
SAINT-LAURENT-DU-PONT : Burriat.
LE TOUVET : Rambaud.
VOIRON : Bravet et Hulard. — Carlin. — Thouvard, Martin père, fils et Cie.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN

SAINT-MARCELLIN : Amblard et Audemard. — Boissieux et Massey. — Isaac Champavier.
PONT-EN-ROYANS : Gailhardon. — Guillet Bruno.
RIVES-SUR-FURE : Broquis. — Carlin.
TULLINS : Vve Barronnat et Cie. — Frebet. — Journet. — Mathieu.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN

La Tour-du-Pin : G. Bargillat. — Chambon.
Bourgoin : Badin. — Bonhomme et fils. — Chassigneu — Gauthier. — Vve Moyne et fils.
Crémieu : Jourdain.
Morestel : Badin. — Bigallet.
Les Avenières : Berthier.
Pont-de-Beauvoisin : Berlioz.
Les Abrets : Ferrand et Cie. — F. Rabatel.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE

Vienne : Comptoir d'escompte de Vienne : Ginet, Moine et Cie.
Beaurepaire : Brunel fils.
Côte-Saint-André : Faure. — Hanoteau père et fils.

JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

Lons-le-Saunier : Pitolet et Benier. — Prost.
Arinthod : Reydellet.
Clairvaux : Lançon.

ARRONDISSEMENT DE DOLE

Dôle : Caruel. — Struver. — Comptoir d'escompte et de dépôts de Dôle.
Chaussin : Monamy.

ARRONDISSEMENT DE POLIGNY

Poligny : Bayard. — Dropp.
Champagnolle : Billet. — Vve René Billot. — Bouvet — Cousin aîné. — Cousin jeune. — Fourgeot aîné.
Salins : Bouvet M. — Crédit mutuel de l'arrondissement de Poligny.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CLAUDE

Saint-Claude : Grenier-Godard. — Prost. — Rigaud.
Morez : Les héritiers d'Emmanuel Clément. — Macle. — Camille Prost.

LANDES

ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN

Mont-de-Marsan : Gaston Guittou. — Houdas.
Morcenx : Delvaille et fils. — Pouey et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DAX

Dax : J. Pelletier. — Roffé.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-SEVER

Saint-Sever : Duboy-Lemée. — Lalanne.
Aire-sur-l'Adour : Eloi Dubos. — Lamarque.
Hagetmau : Duboy frères.

LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

Blois : Bonnefons et Cie. — Force, V.
Mer : A. Rogier.
Montrichard : Bonnefons et Cie.
Saint-Aignan : Rouet et Paul Denis.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN

Romorantin : Gaveau et Lavisse. — Legendre. — Henry Morin.
Selles-sur-Cher : Cornilleau.

ARRONDISSEMENT DE VENDOME

Vendôme : Boudet. — Galdin. — Ch. Ferrand.
Montdoubleau : Vve Dugué-Gasselin et fils.
Montoire : Huguet-Chauveau.

LOIRE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne : Bulland, Daniel. — Collet, Escoula, Cabaud et Cie. — Crédit Stéphanois : Mourier et Baldens. — Berger. — Nivolet E. — Ramel, Bréchignac et Cie. — Raverot père et fils. — Joanny Tamet.
Firminy : Ramel, Bréchignac et Cie.
Saint-Chamond : De Boissieu, Ducruet et Cie. — Raverot père et fils.

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

Montbrison : Basset. — Durel et Jay. — Vergoin et Trouillet.
Boen-sur-Lignon : A. Brault. — Desdut.
Saint-Bonnet-le-Chateau : Blan-Rochette et fils.

ARRONDISSEMENT DE ROANNE

Roanne : Muron. — Paul Vadon.
Charlieu : Crédit commercial. — Vadon jeune.

LOIRE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DU PUY

Le Puy : Bonnet-Blanc. — Brédoire. — Moulin et Cie.
Allègre : Vve Richard.
Craponne : Boutin. — Chemet. — A. Jouhannet. — V. Jouhannet.
Saugues : H. Barande. — Page-Experton.

ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE

Brioude : Genoux et Denier. — Rées-Lewis.
Langeac : Barry. — Ravoux. — Rougier.

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

Yssingeaux : Aulagne et Lioger. — L. Maurin.
Monistrol-sur-Loire : Payrard.
Sainte-Sigolène : Boyer.
Montfaucon : J. Cornut. — A. Lherisset.

LOIRE-INFÉRIEURE

ARRONDISSEMENT DE NANTES

Nantes : Brousset fils. — Des Grottes et Cie. — Gaillard, Métairaux et Aymon. — J. Rousselot et Cie.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS

Ancenis : Métois.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT

CHATEAUBRIANT : E. Couchot. — Ernoul de la Provoté père et fils.
NORT : Lemarié.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

SAINT-NAZAIRE : G. Meresse.
GUÉMÉNÉ-PENFAO : Ch. Mabon.
GUÉRANDE : Lucas.

LOIRET

ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS

ORLÉANS : Basseville et Jarry. — Berton et Godillon. — Force. — Levasseur et Morat.
BEAUGENCY : Jacques. — E. Verrière.
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE : Brière. — Pelletier.
MEUNG-SUR-LOIRE : Guibert et fils.

ARRONDISSEMENT DE GIEN

GIEN : A. Lebrun. — L. Vannier.

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

MONTARGIS : Comptoir d'escompte de Montargis : Caillard frères. — E. Rousselet et Cie.
CHATEAU-RENARD : A. Plessy.
CHATILLON-COLIGNY : Chevrier. — Rousselet et Cie.
COURTENAY : Mortier.
LORRIS : Brière.

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

PITHIVIERS : Houdoux. — J. Morin.
MALESHERBES : Lataix.
PUISEAUX : Garet.

LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

PUY-L'EVÊQUE : L. Cure.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

FIGEAC : Delpech. — Hauteserre.
CAJARC : Vve Boudon.
SAINT-CÉRÉ : Fithol. — Poujade. — Paul.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

GOURDON : Orliac.
GRAMAT : Darnis. — Guercy.
LABASTIDE-MURAT : Doumer.
MARTEL : Laplagne.
SOUILLAC : Nuville et Lacroix.
VAYRAC : Carriol.

LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT D'AGEN

AGEN : Aunac père et fils et Drapé. — Canis-Prusse et Vve Brébinaud. — Raymond-Martin.

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE

MARMANDE : Charpentier. — Alexandre Dupin.

ARRONDISSEMENT DE NÉRAC

NÉRAC : Moustier-Destrac.
CASTELJALOUX : Godard, Fernand. — Lanoël.

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE

VILLENEUVE-SUR-LOT : Aunac père et fils et Drapé. — Blacquière. — Fourcade frères.
SUMEL : Eseaude. — Lauras.
SAINTE-LIVRADE : P. Salbaing.

LOZÈRE

ARRONDISSEMENT DE MENDE

MENDE : Bonnefous-Brun fils aîné. — Comandré.
LANGOGNE : Boyer. — B. Couderc.

ARRONDISSEMENT DE FLORAC

FLORAC : Ravoux père et fils. — Eugène Rolland.
MEYRUEIS : H. Veyrier.

ARRONDISSEMENT DE MARVÉJOLS

MARVÉJOLS : Pelat.
SAINT-CHÉLY-D'APCHER : Gache aîné.

MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

ANGERS : Banque G. Gilbert. — Vve Richou et fils. Banque de l'Anjou. — Bordier, Coneray et Cie. — Vve Bougère et fils. — Fortin et Avrilleau. — Vve Laumonier fils, Caignard et Cie.

ARRONDISSEMENT DE BEAUGÉ

BAUFORT : Heinrich.

ARRONDISSEMENT DE CHOLET

CHOLET : Bellanger et Vve Delhumeau.
CHEMILLÉ : Belliard. — Guérin.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

SAUMUR : Vve Lambert et fils. — Vve Richou et fils.
DOUÉ : Vve Lambert et fils. — Mangonneau et Defay.
MONTREUIL-BELLAY : Ruesche.
VIHIERS : Eug. Sidaine.

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ

SEGRÉ : Durand. — Armand Ragethy.
POUANCÉ : S. Saget.

MANCHE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO

SAINT-LO : Jh. Bosc. — L. Guidon.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

AVRANCHES : Gilbert jeune fils. — H. Letrégnil y.
GRANVILLE : Comptoir d'escompte de Granville. — Gilbert jeune fils. — Les neveux de Gallien, Toupet et Cie.
VILLEDIEU-LES-POÊLES : Eugène Huard. — Vve Pitel.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

CHERBOURG : Le Brun.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES

COUTANCES : Gilbert jeune fils. — Guyot.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN

MORTAIN : Frédéric Le Monnier.
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET : J. Couvert. — Guilet et Cie.
SAINT-POIS : Le Monnier.
SOURDEVAL : Aug. Labiche. — Le Monnier.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES

VALOGNES : L. Blaisot.

MARNE

ARRONDISSEMENT DE CHALONS-SUR-MARNE

CHALONS-SUR-MARNE : Frédéric Lecomte et Cie. — Le fils de Lequeux-Lecat. — Pestre et Cie.
VERTUS : Collard-Ambert.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

ÉPERNAY : Coquillard et Cie. — Heillot, Ernest. — Houdart.
DORMANS : Bertinchamp. — Vve Saintard.
FÈRE-CHAMPENOISE : Collard-Ambert. — Landreat. — Mathieu.
ORBAIS-L'ABBAYE : P. Lagarde.
SEZANNE : Joupierre. — Petitpas.

ARRONDISSEMENT DE REIMS

REIMS : Caisse commerciale de Reims : Camuset et Cie.
FISMES : De Monquillon,

ARRONDISSEMENT DE SAINTE MENEHOULD

SAINTE-MENEHOULD : Geminel et Cottrez. — Petit-Cheré.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS

VITRY-LE-FRANÇOIS : Eug Leriche. — Marcel Perin.
SERMAIZE-LES-BAINS : Pannet.

MARNE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT

CHAUMONT : Ch. Gérard. — P. Varin-Bernier.
CHATEAU-VILLAIN : Frémont.
NOGENT-EN-BASSIGNY : P. Varin-Bernier.

ARRONDISSEMENT DE LANGRES

LANGRES : Audibert. — P. Varin-Bernier.
BOURBONNE-LES-BAINS : Franchimont.
FAYS-BILLOT : C. Blaison.

ARRONDISSEMENT DE WASSY-SUR-BLAISE

WASSY-SUR-BLAISE : J. Bailly. — P. Varin-Bernier.
JOINVILLE : Pierre Hervotte et Cie. — P. Varin-Bernier.
MONTIER-EN-DER : Bonnécuelle. — Charles Diderot. — Robert et Haumécourt.
POISSONS : Morel.
SAINT-DIZIER : Bourdon. — P. Varin-Bernier.

MAYENNE

ARRONDISSEMENT DE LAVAL

LAVAL : A. Bougrain. — Comptoir commercial de Laval. — Guyau aîné.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-GONTIER

CHATEAU-GONTIER : Eugène Guillier.
CRAON : Sarchet.

ARRONDISSEMENT DE MAYENNE

MAYENNE : Comptoir commercial de Laval.
LASSAY : H. Peltier.
PRÉ-EN-PAIL : Boisnel.
VILLAINES-LA-JUHEL : Besnard. — Coulon. — G. Douetteau.

MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE NANCY

NANCY : Banque d'Alsace et de Lorraine. — Société nancéienne de crédit industriel. — Lamy. — Lévy, Mées et Cie. — Comptoir d'escompte de Nancy. — Renauld et Cie. — Banque Brullard.
PONT-A-MOUSSON : Greff.
VÉZELISE : Briquet.

ARRONDISSEMENT DE BRIEY

BRIEY : E. et H. Thomas et Cie.
LONGUYON : Thomas et Cie. — M. Perdoxel.
LONGIVY : Thomas et Cie.

ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE

LUNÉVILLE : Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts.
BACCARAT : Crépin.
BADONVILLIER : Crépin.

MEUSE

ARRONDISSEMENT DE BAR-LE-DUC

BAR-LE-DUC : P. Varin-Bernier.
LIGNY-EN-BARROIS : Théodore Simon.

ARRONDISSEMENT DE COMMERCY

COMMERCY : Banque d'Alsace et de Lorraine.
SAINT-MIHIEL : E. Adam. — P. Varin-Bernier.

ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY

MONTMÉDY : Vve Cailleteau.
DUN-SUR-MEUSE : E. Charpentier.
SPINCOURT : J. Bourdin.
STENAY : Jules Drappier.

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

VERDUN : Banque de la Meuse. — P. Varin-Bernier.
CLERMONT-EN-ARGONNE : Mme Jules Deforge. — Petit-Chéré.
ETAIN : L. Bettinger. — Paul A.
FRESNES-EN-WOËVRE : Parizot.

MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE VANNES

VANNES : E. Crouan et Cie. — Verge et fils.
LA ROCHE-BERNARD : De Clomadeuc.

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

LORIENT : Banque J. Gilbert.

ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL

JOSSELIN : Ad. Delebecque.

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

PONTIVY : H. Bouché.

NIÈVRE

ARRONDISSEMENT DE NEVERS

NEVERS : Berland et Meunier. — Berthiau — Rabier et Paillet.
DECIZE : Reboulleau-Loriot. — Laboureau.
SAINT-BENIN-D'AZY : Frébault. — Thoniard.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON

CHATEAU-CHINON : Seris.
MOULINS-ENGILBERT : Le fils de Bazot-Simounot.

ARRONDISSEMENT DE CLAMECY

CLAMECY : Gaudry et Cie.
LORMES : Aubery. — A. Teste.

ARRONDISSEMENT DE COSNE

COSNE : Delporte. — Frollo. — Lasne.

NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LILLE : Banque de crédit au travail : Mocte, de Moor e Cie. — Banque J. Gilbert. — Banque du Nord et du Pas-de-Calais. — Brassard et Cie. — Crédit du Nord. — H. Devilder et Cie. — Jean Joire. — J. Ketelair. — A. Scalbert, Thellier et Cie.
COMINES : H. Devilder et Cie.
ROUBAIX : Banque régionale du Nord. — Banque du Nord et du Pas-de-Calais (Verley-Decroix et Cie). — Banque roubaisienne. — H. Devilder et Cie. — Comptoir d'Escompte du Nord. — Crédit du Nord.
TOURCOING : Crédit du Nord. — H. Devilder et Cie. — Verley-Decroix et Cie. — J. Joire.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

AVESNES : Banque centrale de Maubeuge. — Anacharsis Beaumont. — Beaumont-Wery. — E. Deroyer.
FELLERIES : Comptoir de la Capelle-Fourmies.
BAVAY : Banque centrale de Maubeuge.
LANDRECIES : Banque centrale de Maubeuge.
MAUBEUGE : Banque centrale de Maubeuge.
QUESNOY (Le) : Banque centrale de Maubeuge. — Caisse commerciale du Quesnoy.
SOLRE-LE-CHATEAU : Pourpoint et Lecat.
TRÉLON : Guérin et Cie.
FOURMIES : Banque centrale de Maubeuge. — Comptoir de la Capelle-Fourmies. — Guérin et Cie.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI : Banque du Nord et du Pas-de-Calais. — Caisse commerciale du Cambrésis. — Crédit commercial du Nord. — Crédit du Nord.
CATEAU (LE) : Lefebvre et Mairesse. — Robert, E. — Verley-Decroix et Cie.
CAUDRY : Caisse commerciale de Cambrésis. — Verley-Decroix et Cie.
SOLESMES : Margerin (R.). — Sourmais et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI : Bernard, Cailliau et Cie. — Vve Courtecuisse-Bonte. — Dupont (L.) et Cie. — Roth, Le Gentil (Emile) et Cie.
MARCHIENNE : Brayelle. — Maton.
SOMAIN-EN-OSTREVENT : Bernard Caillau et Cie.
ORCHIES : Bernard-Cailliau et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE : Maurice Cabour. — Petyt et Cie. — Verley, Decroix et Cie.
BERGUES : Caisse commerciale de Bergues : Petit (A.) et Cie.
BOURBOURG : Bourgois-Pannier.

ARRONDISSEMENT DE HAZEBROUCK

HAZEBROUCK : Albert Cousyn. — Quenson-Maniez de la Hennerie. — Verley, Decroix et Cie.
BAILLEUL : Parein. — Verley, Decroix et Cie.
CASSEL : Isoré. — Laporte (A.).
MERVILLE : Verley, Decroix et Cie.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES : Bernard Cailliau et Cie. — L. Dupont. — Pierard, Mabille et Cie.
ANZIN : Rennuit (P.) et Th. Jouglet.
BOUCHAIN : Cogé. — Fleury. — Verley, Decroix et Cie.
CONDÉ-SUR-L'ESCAUT : Bernard Cailliau et Cie. — Amand Lespèce, Vve. — Delattre (M.) et Cie. — Landrieu (P.).
DENAIN : Piérard, Mabille et Cie.
SAINT-AMAND-LES-EAUX : Bernard Cailliau et Cie. — L. Dupont et Cie. — Plichon. — Pierrard, Mabille et Cie.

OISE

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

BEAUVAIS : Banque Beauvaisienne : Bourgeonnier, Baudoin et Cie. — Dumond (E.) et Cie. — Gromard.
FORMERIE : Vercot-Bertin.
FEUQUIÈRES : Benard (G.).
MÉRU : Dumont. — Foubert (Vve O.).
BRESLES : Pontet.
NOAILLES : Prilleux.

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

CLERMONT : Belloy fils. — A. Delamarre et Boullanger fils.
BRETEUIL : Robert fils.
LIANCOURT : Charpentier (A.).
MOUY : Debray.

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE

COMPIÈGNE : Caisse commerciale de l'arrondissement de Compiègne : G. Plommet et Cie. — Gourmay. — Picquet-Duc.
NOYON : Caisse commerciale de l'arrondissement de Compiègne (G. Plommet et Cie). — Chéneau.

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

SENLIS : Dubois. — Mercier. — Robquin.
CREIL : Caisse d'escompte de Pontoise. — Franchement Dillery et Cie.
APREMONT : Durand, Ch.
CREPY : Banque F. Dumont. — Gallet.
PONT-SAINTE-MAXENCE : Conin.
VERBERIE : Wargnier.

ORNE

ARRONDISSEMENT D'ALENÇON

ALENÇON : Guillochon et Doiteau. — Léon Hommey.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN

ARGENTAN : Gongeon.
VIMOUTIERS : Jaeck (Ch.) — Tampied aîné.

ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT

FERTÉ-MACÉ (La) : Husson Chapé.
FLERS : Banque de Flers : Rocher, Rivière et fils. — Leherpeur, Vincent et Cie.
TINCHEBRAY : Gilbert jeune. — Le Monnier (Frédéric). — Leherpeur, Vincent et Cie.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

MORTAGNE : Vve Bugleau, Gencey et Duteil. — Chaplain.
BELLÊME : Champion (Emile). — Moire (Charles).
LAIGLE : Bouillon et Cie. — Decaux et Lecroulant. — Marais et Cie.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS : Banque du Nord et du Pas-de-Calais. — Caisse de crédit agricole de l'arrondissement d'Arras. — Crédit du Nord. — S. Robert.
BAUPAUME : Devaux et Cie.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BÉTHUNE : Crédit du Nord. — Devilder et Cie. — Verley, Decroix et Cie.
CARVIN : Pillain-Mailly et fils aîné. — Verley, Decroix et Cie.
LENS : Froissart. — Verley, Decroix et Cie.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

BOULOGNE-SUR-MER : Adam et Cie. — Gosselin, Moltier et Cie.
CALAIS : Henri Devilder et Cie. — Verley, Decroix et Cie. — Mussel.
MARQUISE : Leducq-Collard.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER

BERCK-SUR-MER : Vve Fontaine-Riquier. — Banque d'Escompte de Berck.
FRUGES : Courtin.
HESDIN : A. Boucher. — Dunocq. — R. Fontaine.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

SAINT-OMER : Vve E. Bateman. — Verley, Decroix et Cie.
AIRE-SUR-LA-LYS : Lemmens. — Verley, Decroix et Cie.
ARDRES : Senlecq.
AUDRUICQ : Damez.
FAUQUEMBERGUE : Senlecq.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

SAINT-POL : A. Gaudfroy. — Podevin.
PERNES-EN-ARTOIS : Carlier.

PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

CLERMONT-FERRAND : Banque des Français. — Baisle. — Celme. — Chalus frères. — Machebœuf et Garnier.

ARRONDISSEMENT D'AMBERT

AMBERT : J. Bernard. — Chalus frères. — Coste frères.
SAINT-GERMAIN-L'HERM : Vernet-Ollier.

ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE

ISSOIRE : Chalus frères. — A. Loche. — Timayre-Doré.
BRASSAC-LES-MINES : Ed. Boudon. — Prunière et Truchot.

ARRONDISSEMENT DE RIOM

RIOM : Chalus frères. — Michel Massis.
MIQUEPERSE : Charles et Bourrassier. — Vacher-Daudin.
MONTAIGUT : Gaby.

ARRONDISSEMENT DE THIERS

THIERS : Chalus frères. — Guionin frères.
MARINGUES : Brun. — Clair-Daguillon. — Faucher. — Pelissier-Borie.

PYRÉNÉES (BASSES-)

ARRONDISSEMENT DE PAU

PAU : Buron père et fils et Rivarès. — Mérillon aîné. — Ollé Laprune et Viguerie. — J.-M. Post et Cie.
NAY : Barrau. — David. — Saint-Guilhem.

ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

BAYONNE : Albert Bemal. — Ferdinand Bemal. — Arnaud Detroyat. — Crédit bayonnais. — J. Gommès et Cie. — Albert Lafont. — V. Lagelouse-Hiriart. — Pinatel frères. — E. Sabarros. — J. Salzedo fils et Cie.
BIARRITZ : Bellairs. — Delvaille. — Salzedo et Cie.

ARRONDISSEMENT DE MAULÉON

MAULÉON : Béguerie frères. — Detcheverry.
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT : Aguirre. — Etcheverry. — Etcheveres. — Frigul. — Marmissol.
SAINT-PALAIS : Basterreix. — Dauna, Durand.

ARRONDISSEMENT D'ORTEZ

ORTHEZ : Lafont, Félix. — Laroque neveu et Domereq.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

ARRONDISSEMENT DE TARBES

TARBES : Bosc frères. — J. Cabarbaye. — Dastugue frères et Canton. — Fourcade. — Frogé, Estevenet et Cie. — Mullenheim.
RABASTENS-DE-BIGORRE : H. Branet.
VIC-EN-BIGORRE : Fitte — Saintgès.

ARRONDISSEMENT D'ARGELÈS

ARGELÈS : G. Fourcade.
LOURDES : Coustarot.

ARRONDISSEMENT DE BAGNÈRES

MONLÉON-MAGNOAC : Lartigue.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN

PERPIGNAN : Vve Auriol et ses fils. — Edouard Berge. — Bringuier. — Dalbiez-Mathieu et Cie. — Mas.

ARRONDISSEMENT DE CÉRET

CÉRET : F. Forné.

ARRONDISSEMENT DE PRADES

PRADES : Vve Lafabrègue. — Saleta.
BOURG-MADAME : Vernis (Vve Etienne).

RHONE

ARRONDISSEMENT DE LYON

LYON : Banque nationale de l'Industrie. — Banque lyonnaise. — Banque privée, industrielle, commerciale, coloniale. — Hong Kong and Shanghai banking Corporation. — Société lyonnaise de crédit. — Société lyonnaise de dépôts, de comptes courants et de crédit industriel. — Specie Bank de Yokoama. — Amblard. — Aynard et fils. — Banque mutuelle de Lyon. — Société anonyme de Crédit mutuel. — Bully, Ch. Granjeon et Lambert. — Barret, Bardon et Cie. — C. Bouttier, F. Cambefort et C. Saint-Ollive. — Collet, Escoula, Cabaud et Ce. — Cottet et Cie — Dumas. — De Riaz, Andra et Cie. — Dubost fils. — Alfred Fontaine. — J. Frize-Blanc. — Vve Guérin et fils. — Jacquier, Falcouz et Cie. — Vve Morin Pons. — Simon. — Vitta. — Bailly et Cie. — Comptoir central de l'encaissement. — Marius Martin. — Société du crédit ouvrier.
VILLEURBANNE : Le Maillot (J.-M.), fils aîné.
SAINT-FONS : Richard.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

VILLEFRANCHE : Banque privée.
BEAUJEU : Branche (Vve).
BELLEVILLE-SUR-SAÔNE : Comptoir mâconnais.
TARARE : Banque privée.
TRIZY : Banque privée.

SAONE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DE VESOUL

VESOUL : Saône. — Parisot.

ARRONDISSEMENT DE GRAY

GRAY : P. Varin, Bernier.
GY : Barret. — Courageot (Ernest).

ARRONDISSEMENT DE LURE

LURE : P. Veil et Th. Meyer.
MELISEY : Pinot (J.) et Thiault.
SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE : Parisot et Cie.
VILLERSEXEL : Grante.

SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MACON

MACON : Comptoir mâconnais. — J. Vadon et ses fils.
CLUNY : L'Avenir clunysois.
LUGNY : Blanc-Tête.
SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL : Vitaut.
TOURNUS : Comptoir d'escompte de Tournus.

ARRONDISSEMENT D'AUTUN

AUTUN : Dechaume et Collin. — Jeannet. — Vve Jarlot. — Vve Pouillevet, Alexandre.
LE CREUZOT : Boutillon. — Gouthière. — Geunier. — Lachazée (Vve). — Prudot.

ARRONDISSEMENT DE CHALON-SUR-SAONE

CHALON-SUR-SAONE : Druard et Cie. — F. Garnier.
CHAGNY : Boitard.
MONCEAU-LES-MINES : Dessoly. — Banque populaire : la Prudence.
MONT-SAINT-VINCENT : Moreux.
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN : Béclère.
SENNECEY-LE-GRAND : Ponsot.

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

CHAROLLES : Billon. — Morel. — Vve Mouraux. — Vadon fils.
DIGOIN : Tixier et Ferrière.
MARCIGNY-SUR-LOIRE : Petit.
TOULON-SUR-ARROUX : Cochet et Mouron.

ARRONDISSEMENT DE LOUHANS

LOUHANS : Comptoir d'escompte de Tournus. — Lefebvre freres.
PIERRE-DE-BRESSE : Boitard.

SARTHE

ARRONDISSEMENT DU MANS

LE MANS : Richou.
ECOMMOY : Jamin-Hérisson. — Moutarou-Laurier.
SILLÉ-LE-GUILLAUME : Bouvier et Guet. — Pouteau.

ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE

LA FLÈCHE : Caillaud. — Dumans. — Massot. — Gour- et Cie.
LE LUDE : Joly.
SABLÉ-SUR-SARTHE : Gourvat. — Picoufeau. — Vve Derichou et fils.

ARRONDISSEMENT DE MAMERS

LA FERTÉ-BERNARD : Bilard.
FRESNAY-SUR-SARTHE : Comptoir d'escompte de la Sarthe.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CALAIS

SAINT-CALAIS : Dugué G. — Lubineau.
LA CHATRE-SUR-LE-LOIRE : Mercier.
CHATEAU-DU-LOIR : Douesnel. — Vve Heurteloup.

SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE CHAMBÉRY

CHAMBÉRY : Favier et Cie. — F. Guillet. — Monestès Domenget et Cie. — H. Perreau et ses fils.
AIX-LES-BAINS : Banque commerciale. — Monestès Domenget et Cie.
PONT-DE-BEAUVOISIN : Perrier frères.
LA ROCHETTE : Gardet.

ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

ALBERTVILLE : Rosset fils. — Donnet et Cie.

ARRONDISSEMENT DE MOUTIERS

MOUTIERS : Bérard. — Gerfaux.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

SAINT-JEAN-DE MAURIENNE : Roche et Carloz.
MODANE : Agostinetti (Vve). — Jorio. — Ratel.

SAVOIE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

ANNECY : Banque commerciale d'Annecy : Leydernier et Cie.
ALBY-SUR-CHÉRAN : Cuissin.
FAVERGES : Boymond. — Cavagnon.
RUMILLY-ALBANAIS : Beaud frères.
THONES : Vve Perillart et fils.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

BONNEVILLE : Ph. Abre. — Briffod.
CHAMONIX : Payot.
LA ROCHE-SUR-FORON : Hominal. — Lautard et Laillard.
SALLANCHES : Goultry. — Tissot.
TANINGES : Humbert. — Nicodex.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN

SAINT-JULIEN : Roch.
ANNEMASSE : Dusonchet. — Souvairain fils.
CRUSEILLES : Bouille.
FRANGY : Vautier.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

THONON-LES-BAINS : Berthet. — Charmot et Cie. — Les fils de H. Pinget.
LE BIOT : Premat. — Vulliez.
BOËGE : Mercier.
DOUVAINE : Niauld frères. — Rossiaud. — Saunal.
EVIAN-LES-BAINS : Jacquier.

SEINE-INFÉRIEURE

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

ROUEN : Comptoir d'escompte de Rouen. — Boulen, Bidault et Cie. — Debray et Cie. — Dumont. — Julienne frères. — Pitot et Cie. — Rique. — L. Delarue. — Lecarpentier.
ELBŒUF : Comptoir Elbœuvien : Béranger, Pelletier et Cie. — Honoré, Le Pesqueur et Cie. — Picard.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

DIEPPE : Caisse commerciale de Dieppe : Duval, Blainville et Cie. — Legriel et Cie.
ENVERMEU : Perdrix et Livache.
EU : Berrier. — Gresset.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

LE HAVRE : Crédit havrais. — Ph. Devot et Cie. — Philbert, Barrié, Chalot et Cie. — Duval. — Mutel. — Gamblin et Cie.
FÉCAMP : Fleuret et Vve A. Legros.
LILLEBONNE : Aubin.
MONTIVILLIERS : Venière.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

NEUFCHATEL-EN-BRAY : Barguet. — Delahais. — Achille Honoré. — Peltier, Jules
BLANGY-SUR-BRESLE Sueur. — Testu.
FORGES-LES-EAUX : Bénard.
GOURNAY-EN-BRAY : Vve Bénard. — Gouyer fils.
SAINT-SAENS : Vve Dunet.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT

YVETOT : Bourgine. — Hollingue. — Lefée. — Pouchin.
CANY-BARVILLE : Lerebourg frères.
CAUDEBEC-EN-CAUX : Ladvocat.
SAINT-VALÉRY-EN-CAUX : Comptoir d'escompte de Saint-Valéry-en-Caux : Le Mardelé.

SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MELUN

MELUN : Caget. — Colin, Dutard. — Georges Roy.
BRIE-COMTE-ROBERT : Denize et Lepoivre. — Petit.
MORMANT : Roy.

ARRONDISSEMENT DE COULOMMIERS

COULOMMIERS : Banque F. Dumont. — Bourlier et Chardon.
LA FERTÉ-GAUCHER : A. Romain.
ROZOY-EN-BRIE : Michon.

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

FONTAINEBLEAU : Guyou. — Maugey. — Union des propriétaires.
CHATEAU-LANDON : Robin.
LORREZ-LE-BOCAGE : Darnault.
EGREVILLE : Darnault.
MONTEREAU : Martin.
MORET-SUR-LOING : Vigneron, Petit.
NEMOURS : Chachignon. — Leblanc. — Mme Roure.

ARRONDISSEMENT DE MEAUX

MEAUX : Banque F. Dumont. — Rayer-Loisel. — Vouillemont.
CLAYE-SOUILLY : Vve Lair.
DAMMARTIN-EN-GOÈLE : Dupille.
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE : Banque F. Dumont. — Naizon.
LAGNY-SUR-MARNE : Banque P. Dumont. — Blanchet.
LÉZY-SUR-OURCQ : Mansot.

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

PROVINS : Capron. — Lenoble. — F. Millet. — Vuaroqueau.
BRAY-SUR-SEINE : Benoit. — Portat.
NANGIS : Mariette. — Millet.

SEINE-ET-OISE

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

VERSAILLES : Comptoir de Versailles : Adam Floucaud et Laumonnier. — Avalle père et fils. — Vve Bozzi. — Gendrin. — Monheimer.
ARGENTEUIL : Ethis. — Guffroy de Rosemont. — Marié et Bélier.
MEULAN : Zeder.
POISSY : Saint-Salvi. — Zeder.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Marié et Bélier.
SÈVRES : Gallet.

ARRONDISSEMENT DE CORBEIL

CORBEIL : V. Cailliet. — L. Mallet. — V. Masson et Cie.
ARPAJON : Fleury. — Mallet.
MONTLHÉRY : Vve Lecoq et Choisie.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : Cailliet. — Mallet.
LONGJUMEAU : Cailliet.

ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

ETAMPES : Bouillaux. — Lafont. — L'Hoste.
LA FERTÉ-ALAIS : Mallet et Cie.
MILLY : Masson et Cie. — Thébault. — Tinbert.

ARRONDISSEMENT DE MANTES

NANTES : Cercueil frères. — Pigis fils.
HOUDAN : Adam, Ploucaud et Laumonnier.
MAGNY-EN-VEXIN : Boulet. — Cercueil.

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

PONTOISE : E. Blanchet. — Marié et Bélier.
L'ISLE-ADAM : Andrieu et Lachaze.
MARINES : Lallemand. — Pichon.
MONTMORENCY : Mulson.
LE RAINCY : Breton et fils.

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

RAMBOUILLET : Couturier. — Guitel. — Jouamy. — Leblanc.
DOURDAN : Baurienne frères et Cie.

SÈVRES (DEUX-)

ARRONDISSEMENT DE NIORT

NIORT : Barrelle frères. — Bonnaud et Méchain. — Laurent fils aîné. — Suter.
MAUZÉ : Jousselin. — Renard.
SAINT-MAIXENT : Corbin.

ARRONDISSEMENT DE BRESSUIRE

BRESSUIRE : Barillet, Henri. — Bellanger et Vve Delhumeau. — Bénard.
ARGENTON-CHATEAU : Bréchoire. — Janvier.
THOUARS : Barillet. — Leclerc.

ARRONDISSEMENT DE MELLE

MELLE : Château.
CELLES : Lasché. — Ménard.
CHEF-BOUTONNE : Sarget.
LA MOTHE-SAINT-HÉRAY : Laffitton. — Paul.

ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY

PARTHENAY : Jules Bonnet. — Hubelin.

SOMME

ARRONDISSEMENT D'AMIENS

AMIENS : Coquillard, Beauval et Cie. — Devilder, Henri et Cie. — Duvette. — Jules Jérôme, Thiebault.
CORBIE : Boullet. — Dècle.

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

ABBEVILLE : Baudot, Legrand et Cie. — Bignon et Cie. — Delabroye.
GAMACHES : Gauthier, Cauvet. — Paris.
SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME : Scelles et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DOULLENS

DOULLENS : Bobœuf. — Lafléchelle.

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER

MONTDIDIER : Boulenger. — Dupont.
AILLY-SUR-NOY : Delaporte.
ROYE : Vasseur.

ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE

PÉRONNE : Comptoir péronnais de change et de commission. — Frison et Cie. — Waxin et Cie.
ALBERT : Vasselin.
BRAY-SUR-SOMME : Turquet.
HAM : Rouart, Museux et Cie.
NESLE : Dubus. — Fleuret.

TARN

ARRONDISSEMENT D'ALBI

ALBI : Cassan et Sabatié. — Chassaignet.

ARRONDISSEMENT DE CASTRES

CASTRES : Barthe, Mercier et Gheussi. — Fau frères.
MAZAMET : Fau frères.

ARRONDISSEMENT DE LAVAUR

LAVAUR : Maraval et Cie.
GRAULHET : Maraval et Cie.

TARN-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

MONTAUBAN : Blondeau et Cie. — Comptoir Mont-Albanais. — Lacaze. — Picard, Zenon.
CAUSSADE : Lasserre, A.
SAINT-ANTONIN : Cayssac.

ARRONDISSENENT DE CASTELSARRASIN

CASTELSARRASIN : Sarrau jeune.
GRISOLLES : Jauvert. — Massol, Paul.

ARRONDISSEMENT DE MOISSAC

MOISSAC : Laujol.
LAUZERTE : Coronat.
VALENCE-D'AGEN : Laujol père et fils.

BELFORT

BELFORT : Les fils de Dominique Haas. — Paul Frenave.
DELLE : Becker.

VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

DRAGUIGNAN : Chaix père, fils et Cie. — Isnard.
AUPS : L. Jaubert.
SAINT-RAPHAEL : Fougeiret. — Porre.
COGOLIN : Banque commerciale du Var.
LE LUC : Barbaroux. — Blanc.
SAINT-TROPEZ : Barbier père et fils.
SALERNES : Girard.

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

BAYOLS : Victor Fassy et Silvestre neveu.

ARRONDISSEMENT DE TOULON

TOULON : Guis Gentelme et Cie. — A. Miquel et Cie. — Jouve et Cie.
CUERS : Autran. — Fille.
HYÈRES : Société hiéyroise : directeur Giraud. — The English Bank : directeur Clarck. — Corbett. — Giraud.
SOLLIÈS-PONT : Giraud-Puiné.

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Avignon : Arnaud, Gaidan et Cie. — Cousin et Bonnaud frères. — Helly. — Adolphe Roch.
Courtezon : Armandy.
Cavaillon : Arnaud, Gaidan et Cie. — Avy et Jouve.

ARRONDISSEMENT D'APT

Apt : Dessanes. — Eymard. — Peloux.
Cadenet : Mlles Michel.
Pertuis : J. Caillier. — Jélus et Matabon. — Ed. Laugon.

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Carpentras : Gaidan et Cie. — Valabrègue et Cie.

ARRONDISSEMENT D'ORANGE

Orange : Fabron et Voge. — Monnier Martin.
Bollène : Bernard-Reboulet.
Vaison : Bernard.
Valréas : M. Monnier et Cie.

VENDÉE

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON

La Roche-sur-Yon : Bellanger et Vve Delhumeau. — Lesgourgue.
Chantonnay : Papineau. — Paris.
Les Herbiers : Dabin. — Guyonneau. — Mignal-Simon.

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY

Fontenay-le-Comte : Bodin et Godillon. — Marie, Amédée et Cie. — Mertz et Cie.
Luçon : Eugène Daviau.

VIENNE

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

Poitiers : Vve Bougère et fils. — Léopold Sirotteau.
Mirebeau : Vve Chevaillier.
Neuville-de-Poitou : Aminot.

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

Chatellerault : Creuzé et Cie. — L'Abbé, J. Duvau et Cie.

ARRONDISSEMENT DE CIVRAY

Couhé-Vérac : Eymard. — Lacroix.
Gencay : Martini.

ARRONDISSEMENT DE LOUDUN

Loudun : Hubert. — Schmitt.

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

Montmorillon : Faidot. — Tribeau.
Chauvigny : Berlaud. — Deshouillères. — Fradin. — Guérin et Dubois. — L. Rousseau.

VIENNE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

Limoges : Caisse commerciale. — Chalet et Cie. — Garnier et Cie. — Tarneaud et Cie.
Aixe-sur-Vienne : Blanchard et Lereclus.
Eymoutiers : Calinaud.
Pierre-Buffière : J.-B. Ruchaud.
Saint-Léonard : G. Descottes.

ARRONDISSEMENT DE BELLAC

Bellac : Massoulard. — Tardy.
Le Dorat : Erlevint. — Maréchal.
Magnac-Laval : Grellier.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-YRIEIX

Saint-Yrieix : Chapgier et Cie. — Camille Charmes.

VOSGES

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL

Epinal : Banque de Mulhouse. — Alix. — Aug. Evrard et Cie.
Bains-les-Bains : Alix, Clouqueur et Cie. — Lenormand
Bruyères : Devoivre. — Méline. — Schmitt.
Thaon-les-Vosges : Perron.
Rambervillers : Choley. — Gustave Lung et Cie.

ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT

Mirecourt : Evrard et Cie. — Xavier Koll.
Charmes : Blum frères. — Evrard et Cie.
Darney : Henri Humbert.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU

Neufchateau : Evrard et Cie. — J. Didier. — Henri Maljean.
Lippol-le-Grand : Paul Marceloff.
Lamarche : Duc. — Emerique.

ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT

Remiremont : L. Fisson. — Henry et Cie. — Thiriet et Marquis.
Plombières-les-Bains : Parisot et Cie.
Le-Val-d'Ajol : Parisot et Cie.
Cornimont : A. Henry.
Le Thillot : Jacquey-Demange.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ

Saint-Dié : Caël et Cie. — Paul Fuzelier. — Gustave Lung et Cie.
Gerardmer : A. Muller et Cie.
Raon-l'Etape : Caël et Cie. — Fuzelier et Cie.

YONNE

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

Auxerre : Georges, Berthier. — Bouché. — Gazel. — Muret. — J. Sappin.
Chablis : Devaux. — Folliot.
Saint-Florentin : Gatouillat. — Rollet.
Vermenton : Roque.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Avallon : Georges Berthier. — Jules Bouché.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

Joigny : Chailley. — Ribière et Bodineau. — A. Vacquier.
Brienon-sur-Armançon : Moreau et Parigot.
Saint-Fargeau : Couillaut.
Villeneuve-sur-Yonne : Charmeux père. — Lallement frères.

ARRONDISSEMENT DE SENS

Sens : Delions-Kiey. — V. Gois. — Guerin Hédiard. — J. Soisson.
Villeneuve-l'Archevêque : Chailley fils. — Retel. — Simonnet.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

Tonnerre : Vve Fèvre et fils. — Sapin.
Flégny : Raffat.
Noyers : Vve Masson.

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 38, Rue de la Chaussée-d'Antin, 38 -:- PARIS

8e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

BANQUES & PRINCIPAUX BANQUIERS DE L'ÉTRANGER

EUROPE

EMPIRE D'ALLEMAGNE

ALSACE-LORRAINE

BASSE-ALSACE

STRASBOURG : Banque d'Alsace et de Lorraine. — Banque de Strasbourg. — Banque de Mulhouse. Directeurs : Edouard et Jules Ehrmann. — Oberrheinische Bank. — Ch. Schwassmann. — Société anonyme du Crédit Foncier et Commercial de l'Alsace-Lorraine. E. Petri et R. Sengenwald : Directeurs. — Société Générale Alsacienne de Banque. — Charpentier et Cie. — Ehrmann (Ed.). — Jérémias (W.) — Kauffmann, Engelborn et Cie. Société en commandite. — Lévy (Simon) et fils. — Meyer (Virgile). — Pick Schlagdenhauffen et Cie. — Schwartz (Léon). — Simon Lévy et fils.

SAVERNE : Crombach. — Meyer frères. — Robach, Spiess et Cie.

SCHLESTADT : Lévy (Simon). Escompte et recouvrements. — Weill (Sim).

WISSEMBOURG : Cerf (Henri). — Schönlaub Boell (G.)

HAUTE-ALSACE

COLMAR : Banque d'Alsace et Lorraine. Directeur : Lippmann — Ed. Keller. — Reichsbank (succursale). — Société Générale Alsacienne de Banque. — Manheimer (Auguste).

MULHOUSE : Banque d'Alsace et de Lorraine. — Banque de Mulhouse. Directeur : A. Haas. — Comptoir d'escompte de Mulhouse. Directeur : Eugène Raval. — Crédit Foncier d'Alsace-Lorraine. Agent : Jules Schwob. — Crédit Populaire de Mulhouse. E. Petry, directeur. — Reichsbank Hauptstelle. — Société Générale Alsacienne de Banque. Directeur de l'Agence : Kling. — Rothschild (A. et E.), rue d'Allkirch, 29. — Schwob (Jules).

LORRAINE

METZ : Banque d'Alsace et de Lorraine. Directeurs de la succursale : Böquez et Muller. — Banque Internationale de Luxembeurg (succursale). — Crédit Coopératif. 61, rue Serpenoise. Directeurs : Eberhard et Sauvage. — Banque de Metz, rue des Clercs, 2. Directeurs : Vigneul et Butterman ; sous-directeur : Choppé. — Mayer et Cie, 17, rue Serpenoiss. — Reichsbankstelle. — Société générale Alsacienne de Banque. Directeur de l'Agence : M. Krier. — Sauvage (P.). Comptoir de Lorraine. — Kaiser et Eberhardt. — Mayer et Cie. — Sonner-Tharon. — Baven (Charles).

CHATEAU-SALINS : Crédit Coopératif (agence). — Lallemand (J.-P.). — Renaudin (J.) et Cie. Maison principale à Dieuze.

SARREBOURG : Bur et Roubach frères. — Frenkel (Max.).

SARREGUEMINES : Crédit coopératif. Schmidt (agence). — Crédit Foncier d'Alsace-Lorraine. — Grumbach frères et Cie. — Collentz frères. — Grumbach (Lion et C.) frères. — Lehmann (Isaac).

THIONVILLE : Leclair (Léo). — Lorette (Eug.). — Marchal (P.).

ANHALT-DESSAU (DUGHÉ D')

DESSAU : Anhalt-Dessauer Landesbank. — Reichsbanknebenstelle. — Cahn et Kunze. — Sonnenthal. — Saalfeld et Woche. — Tesse et Rothenstein. — Wandel (F.-F.).

BADE (GRAND-DUCHÉ DE)

BADEN-BADEN : Meyer et Diss. — Meyer (F.-S.). — Müller (G.) et Cie. — Strohmeyer (Ed.). — Vorschussverein. — Wolf, frères.

CONSTANCE : Reichsbank Nebenstelle. — Rheinische Creditbank zu Mannheim. Filiale. — Macaire et Cie. — Mann (Max). — Neuburger (Ludwig). — Sulzberger (A.).

FRIBOURG-EN-BRISGAU : Freiburger Gewerbebank. — Reichsbank Nebenstelle. — Rheinische Creditbank zu Mannheim. Filiale. — Böhler (B.). — Dukas (B.). — Kapferer frères. — Kaufmann-Fehr (F.). — Koch (F.). — Krebs (J.-A.). — Mez (Chr.). — Reidmatter (Her.). — Walter (W.-A.).

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, 7, Square Opéra (près rue Boudreau), PARIS — USINE A REIMS

HEIDELBERG : Banque populaire de Heidelberg. — Banque Industrielle. — Koster's Bank. — Rheinische Creditbank zu Mannheim. Filiale. — Cuntz (W.) et Cie. — Scheuer, Hirsch et Schloss.

KARLSRUHE : Badische Bank zu Mannheim. Filiale. — Reichsbankstelle. — Rheinische Creditbank zu Mannheim. Filiale. — Koelle (E.). — Homburger (Veil L.). — Müller (G.) et Cie. — Müller (H.). — Schneider (C.-A.), président de la Chambre de commerce. — Seligmann (A.) et Cie. — Strauss (Samuel) et Cie.

KEHL : Banque d'escompte.

LAHR : Lahrer Bankverein. — Lahrer Creditbank. — Lahrer Gewerbebank. — Reichsbank. Nebenstelle. — Stosser-Fischer.

MANNHEIM : Badische Bank zu Mannheim. — Oberrheinische Bank. — Pfälzische Bank. — Reichsbank-Hauptstelle. — Rheinische Credit-Bank zu Mannheim. Directeurs : C. Funk, W. Zeiler, L. Boegel. — Süddeutsche Bank. — Hohenemser (H.-L.) et Sœhne. — Ladenburg (W.-H.) et Sœhne. — Loeb (L. et A.). — Marx et Goldschmidt. — Scheuer, Hirsch et Schloss. Succursale à Heidelberg. — Weil et Benjamin. — Wingenroth, Scherr et Cie.

BAVIÈRE (ROYAUME DE)

AUGSBOURG : Bayerische Notenbank. Filiale. — Kœniglich Bayerische Bank. Filiale. — Reichsbankstelle. — Landw. Creditverein. — Bingen (Julius). — Bonnet (P.-C.). — Bühler (G.). — Deffner (Th.). — Epstein et Guntz. — Euringer (F.-S.). — Gutmann Gebrüder. — Haeberlein et Co. — Heymann et Fils. — Hirsch (H.). — Klopfer frères. — Krempel et Hauff. — Lehrberger (O). — Leyherr et Cie. — Rosenbusch (S.). — Schoss et Henning. — Schmid (P.) et Cie. — Stetten (Paul von). — Uhl et Cie. — Würth (Frd.).

BAYREUTH : Kœnigliche Filialbank. — Feustel. — Krauss. — Miedel (V.) et Schuller. Maison à Hof. — Schwab. — Schwabacher (S.).

MUNICH : Bayerische Handelsbanck. Directeurs : Eric Breustedt et Car Colin. — Bayerische Hypotheken- und Wechsel-Bank. — Bayerische Notenbank. — Bayerische Vereinsbank. — Deutsche Bank (Bayerische Filiale der), Siège principal à Berlin. — Kœnigliche Filialbank. — Reichsbank (Hauptstelle). — Süddeutsche Bodencreditbank. — Aufhäuser und Scharlach. — Benjamin (M.). — Bloch et Cie. — Feuchtwanger (J.-L.). — Fraenkel et Selz. — Grafenberg et Cie. — Guggenheimer et Cie. — Gutleben et Weidert. — Gutmann frères. — Hirsch (J. von). — Kirchdrœfer (M.-P). — Landauer (E.). — Marx frères. — Merck, Fink et Cie. — Rau (Fr.). — Rüderer et Cie. — Schülein (J.) Sœhne. — Wassermann (B.). — Weil (J.-S.).

NEUSTADT-AN-DER-HAARDT : Neustædter Volksbank. — Reichsbank *Nebenstelle*. — Dacque (L.). — Grohe-Henrich. — Maucher (R. et W.).

NUREMBERG : Banque de l'Empire. — Bayerische Notenbank. *Filiale*. — Kœniglich Bayerische Bank. — Kœnigliche Hauptbank. — Vereinsbank. — Bloch et Cie. — Cnopf (C.-C.) Sohn. *Carolinenstrasse, 29*. — Dinkelsbüler (Joseph). — Feuchtwanger frères. — Gutmann frères. — Gutmann et Cie — Gutmann (W.-J.). — Haas frères. — Herzfelder et Cie. — Hirschman et Kitzinger. — Kohn (A.). — Kohn (Jos.) fils. — Mailander et Dispecker. — Marcus (O.). — Müller (Ludwig) et Cie, *Kaunstrasse, 31*. Opérations de Banque, succursales à Berlin, Hambourg, Munich, Schwerin. — Nathan et Cie. — Neu (J.). — Ottensooser et Cie. — Rau (M.). — Schmidt (G.). — Ulmer (J.). — Wassertrüdinger (S.). — Weisenfeld (P.). — Weisenfeld. — Wertheimber (J.-Em.).

BRUNSWICK (DUCHÉ DE)

BRUNSWICK (Braunschweig) : Braunschweigische Bank. — Braunschweigische Creditansalt. — Braunschweigische-Hannoversche Hypotheken-Bank. — Reichsbankstelle. — Baumgarten (L.). — Cramer (L.). — Ebeling (Th.). — Frank (J.-L.). — Gutkind et Cie. — Lœbbecke Gebrüder et Cie. — Meyerfeld (D.). — Nathalion (N.-S.). — Peters (Ludwig) Nachfolger. — Oppenheimer (L.) Sohn. — Schrader (Robert). — Schwabe (L.-O.). — Spanjer, Herford et Hahn. — Uhl (Carl) et Cie. — Weibzahl et Cie (Otto). — Wertheim (L.).

HESSE-DARMSTADT (GRAND-DUCHÉ DE)

DARMSTADT : Bank für Handel un l Industrie. — Bank für Süddeutschland. — Darmstaedter Volksbank. — Reichsbank. *Nebenstelle*. — Landwirthschaftliche Genossenschaftsbank. — Eschborn (H.) et Cie. — Marx Sœhne. — Neustadt (H.). — Reichenbach (H.). — Sander (Alexander). — Sander (Ferdinand). — Zaun (Friedr).

MECKLEMBOURG-SCHWERIN (GRAND-DUCHÉ DE)

SCHWERIN : Mecklenburger Bank. — Meklenburgische Spar-Bank. — Mecklenburger Hypotheken- und Wechselbank. — Schweriner Bankverein. — Saffé (L.-J.). — Schall et Swenche.

OLDENBOURG (GRAND-DUCHÉ D')

OLDENBOURG : Genossenschaftsbank. — Oldenburg'sche Landesbank. — Oldenburg'sche Spar- und Leihbank. — Ballin (C. et G.). — Fortmann (W.) und Sohn.

PRUSSE (ROYAUME DE)

BERLIN

Banque de l'Empire (Reichsbank). — Bank für Handel und Industrie. — Berliner Bank. — Berliner Bank-Institut. Jos. Goldschmidt et Cie. — Berliner Handelsgesellschaft. — Deutsch-Asiatische Bank. — Deutsche Bank. — Deutsche Uebersee-Bank (Banco Aleman Transatlantico). — Deutsche Genossenschaftsbank, von Soerge, Parrisius et Cie. — Deutsche Hypotheken-Bank, Actien-Gesellschaft. — Direction der Disconto-Gesellschaft. — Dresdener Bankverein. *Filiale* — Mitteldeutsche Creditbank. — National-Bank für Deutschland, Bank des Berliner Kassenverein. — Preussische Bodencredit-Actien-Bank. — Preussische Central-Bodencredit-Actien-Gesellschaft. — Preussische Hypotheken-Actien-Bank. — Adelssen, Bürger et Cie. — Anhalt et Wagener, Nachft. — Bamberger (L.-M.). — Bleichroeder (S.). — Bleichroeder (J.) et Cie. — Born et Busse. — Braun et Cie. — Busse (A. et Cie). — Cohn Hellmann et Cie. — Caro (J.-J.). — Cohn (Meyer). —

Delbrück (Léo) et Cie. — Engelhard (C.-N.). — Frege et Cie. — Frenkel (S.). — Fromberg (Georg) et Cie. — Glaserfeld et Wolfsohn. — Gottschalk et Magnus. — Guttentag Gebrüder. — Hainauer (Oscar). — Hardy et Cie. — Helfft (N.) et Cie. — Helfft Gebrüder. — Jacquier et Securius. — Kaufmann (S.) et Cie. — Krause (F.-W.) et Cie. — Krejtling et Benda. — Landau (Jacob). — Landsberger (S.-I.). — Loewe (Moritz) et Cie. — Mendelsohn et Cie. — Meyer Gebrüder. — Meyer et Cie. — Nelke (Marcus) et Sohn. — Oppenheim (R.) et Sohn. — Plaut (H.-C.). — Richter et Cie. — Rosenheim (William) et Cie. — Rothschild (S. et L.). — Sass et Martini. — Schappach (Alb.) et Cie. — Schickler Gebrüder. — Schlesinger-Trier (C.) et Cie. — Securius Haesner. — Securius, Würtz et Cie. — Sixtus (Ludwig) et Cie. — Steinfeld et Cie. — Veit Gebrüder et Cie. — Warschauer (Robert) et Cie. — Wiener, Levy et Cie.

Aix-la-Chapelle (Aachen) : Aachener Bank für Handel und Gewerbe. — Aachener Discontogesellschaft. — Bergisch-Mærkische Bank. — Reichsbankstelle. — Baumgarten (D.). — Flœrsheim (A.). — Meyerbach et Cie. — Meyerbach (J.). — Oligschlaeger (J.). — Suermondt (R.) et Cie. — Zurhelle (Theo.) et Cie.

Bonn : Bonner Bank. — Bonner Privatbank. — Westdeutsche Bank. — David (L.). — Goldschmidt et Cie.

Breslau : Breslauer Baubank. — Breslauer Disconto-Bank. — Breslauer Wechsel Bank. — Reichsbank. *Nebenstelle*. — Schlesische Bank. — Schlesische Boden-Credit-Actien-Bank. — Alexander Gebrüder. — Dobersch et Bielschowsky. — Eichborn et Cie. — Guttentag Gebrüder. — Heimann (E.). — Jaffe et Cie. — Landsberger (S.-L.). — Loebbecke et Cie. — Mark (B.-N.). — Nelken et Sohn. — Oppenheim et Schweitzer. — Pachalys (von) Enkel. — Prinz et Mark (J.). — Ruffer et Cie. — Schottlænder (J.). — Wohlauer (C.).

Cassel : Credit-Verein. — Reichsbank. *Nebenstelle*. — Alsberg et Lœwenbaum. — André et Herzog. — Bethke (M.). — Büding Gebrüder. — Damms et Street. — Mauer et Plaut. — Pfeiffer (L.). — Plaut (L.) et Cie. — Schwarzenberg et Cie. — Werthauer (S.). — Zahn Gebrüder.

Coblence (Koblenz) : Koblenzer Volksbank. — Mittelrheinische Bank. — Reichsbank. *Nebenstelle*. — Clemens (J.-P.). — Goldschmidt (R.-J.). — Kolter (Franz) et Cie. — Schmer et Cie. — Seligmann (L.).

Cologne (Kœln) : Bank für Landwirthschaft und Gewerbe. — Bank für Rheinland und Westphalen. — Berg-Mærkische Bank. — Kœlner Gewerbebank. — Kœlner Hypothekenbank. — Kœlnische Privatbank. — Kœlnische Wechsel und Commissions Bank. — Reichsbank. *Hauptstelle*. — Rheinische Immobilien-Actien-Bank. — Rheinische Volksbank. — Schaaffhausen'scher Bankverein. — Camphausen (A. et L.). — Dæves (C.). — Deichmann et Cie. — De Jonge (J. et A.). — Eltzbacher (J.-L.) et Cie. — Hess (L.) et Sohn. — Oppenheim (Sal.) junior et Cie. — Pfaffenberger, Simon et Cie. — Rothschild (S. et L.). — Salmony und Sohn. — Schmitz-Hendrichs (H.). — Seligmann (Leopold). — Simon (Albert) et Cie. — Solmitz et Cohn. — Stroemer et Co. — Stein (J.-H.).

Danzig : Danziger-Privat Actienbank. — Danziger Sparcassen-Actien-Verein. — Danziger Viehmarkts Bank. — Provinzial-Bank. — Reichsbankstelle. — Westpreuss. Landschaftl. Darlehnskasse. — Baum et Liepmann. — Damme (R.). — Meyer et Gelhorn. — Poschmann (E.).

Düsseldorf : Bergisch-Mærkische Bank. — Düsseldorfer Bankverein. — Düsseldorfer Volksbank. — Flech et Scheuer. Luckemeyer Nachfolger. — Pollitz. — Rommel. — Scherbel (I.). — Simons et Cie. — Trinkaus (C.-G.). — Wiebels et Auffermann.

Essen : Essener Creditanstalt. — Reichsbankstelle. — Beer Gebrüder. — Brandstætter et Schulz. — Brandenburg (C.). — Cossmaunn et Sohn. — Funke et Schürenberg. — Hirschlnad (Levi). — Hoffmann et Gœtze. — Krandieck. — Laupenmüthlen et Co. — Middendorf et Cie. — Nathan et Cie. — Rebling et Rehn. — Reichsbankstelle.

FRANCFORT-SUR-MEIN

Administrations-Casse. — Allgemeine Elsaessische Bank-Gesellschaft. — Allgem. Elsæssische Bank-Gesellschaft Fil. Frankfurt a Mein. — Deutsche Credit-Anstalt. — Deutsche-Bank. — Deutsche Effecten-und Wechselbank. — Deutsche Genossenschafts-Bank. — Deutsche Unionank zu Mannheim. *Filiale*. — Elisenbahn-Renten-Bank. — Frankfurter Bank. — Frankfurter Baubank. — Frankfurrer Gewerbekasse. — Frankfurter Hypotheken-Bank. — Frankfurter Hypotheken Credit Verein. — Frankfurter Volksbank. — Landwirthschaftliche Credit-Bank. — Mitteldeutsche Creditbank. — Pfælzische Bank. — Reichsbank. *Hauptstelle*. — Rhein-Westf. Bancredit-Bank. — Andrea (Arthur et Cie). — Bass et Herz. — Bauer frères. — Baumann (Ad.). — Bender (Marius). — Berlé (B.). — Bernhard (Alois). — Bethmann frères. — Bonn (A). — Bonn (Baruch.) — Bottenwieser (J.). — Cahn (Jonas-A.). — Cahn (Heinrich et Cei). — Carlebach (Jules). — Cassel (Gustave). — Coppel (D.). — Dreyfus (I.) et Cie. — Ederheimer frères. — Ellissen (Moritz-B.). — Goldschmidt (S. et H.). — Goldschmidt-Schlesinger (S.). — Goldschmidt et Risdorf. — Goldstein (Max). — Goll (J.) et fils. — Gontard (Heinrich) et Cie. — Gross (W.) junior. — Grunelius et Cie. — Gumpertz (Leop.). — Gunzenhæuser (J. et Th.). — Haas et Weiss. — Hahn (Antn.-L.-A.). — Hall (Ab.-Sam.). — Hauck (Ferdinand). Hauck und Sohn (G.). — Heichelheim (Geb.). — Heidenheimer (H.). — Heimann (J.). — Heymann (J.). — Hœchberg (O.). — Hohenemser (M.). — Igersheimer frères. — Issac et Fromberg. — Jordan et Cie. — Jourdan (J.). — Kahn (Jacob). — Kahn et Cie. — Katzenstein et Benjamin — Kessler (J.-Ph.). — Kirchheim (Raphaël). — Klaut (Gebr.). — Klein et Heimann. — Koch (M.-W.). — Kulp (J.-M.). — Ladenburg (E.). — Lehmann (Jac.). — Lens (C.-W.-Fr.). — Levy (Salomon). — Lichtenberg (Oscar). — Lichtenstein et Vöhl. — Lismann et Cie. — Lust (H.-F.). — Lust et Kohn. — Maggi (J.) Minoprio, Mærklin et Co. — Maier (Maich). — Mainz (L.). — Mainz et Seeligmann. — Mandelbaum (Ferd.). — Martin (John). — Mayer (Louis). — Mayerfeld et Cie. — Mertens (J.). — Merzbach (A.). — Metzler (B.), Sohn et Cons. — Meyer (A. et H.). — Meyer (W.) et Cie. — Meyer frères. — Moosbacher (S. et J.). — Müller (Em.). — Mumm. — Neathan et Koch. — Nufville (De). — Neumann-Zung (J.). — Neustadt (Frères). — Ney (Carl). — Niedermayer fils. — Nordschild (J.). — Nussbaum (H.). — Oppenheimer (L.-M.). — Oppenheimer (Michel). — Portmann (C.). — Rauscher et Wirsing. — Rindskopf (G.). — Rosenstein (C.). — Rosenthal (S.) und Sohn. — Von Rothschild (M.-A.) et fils. — Sachs (Félix). — Salmony frères. — Salomon-Levino (Siegmund). — Sammel (Georges). — Sander (Ferd.). — Schild (Louis). — Schloss (A.-J.). — Schmidt (Ph.-N.). — Sekel et Schwab. — Schuster frères. — Schwarzschild (A.). — Schwarzschild (E.). — Schwarzschild (Meier). — Schwarzschild (J.-A.) fils. — Seemann (Max) et Cie. — Seligmann (Robert). — Seligmann et Stettheimer. — Seller et Auerbach. — Sichel (Jacob). — Simon (Sigmund). — Sonneberg (A.). — Stern (Jacob-S.-H.). — Stern Mayser et Cie. — Stiebel (Maurice) fils. — Strasburger (Paul). — Strauss (Cæsar). — Strauss Franz Sohn. — Sulzbach frères. — Ulmann et Una. — Weiller (J.-J.) fils. — Weis, Beer et Cie. — Westheimber (L. et E.) — Wetzler (H.). — Wolf (A.) et Cie. — Zuntz (L.-H.). — Zun (D.-A.). — Zuter (Gebr.).

HANOVRE : Braunschweigisch-Hannover'sche Hypotheken Bank. — Creditbank zu Hannover. — Hannover'sche Bank. — Hannoversche Hypothekenbank. — Niedersæchsische Bank. — Reichsbank-Hauptstelle. — Vereins-Bank zu Hannover. — Vorschuss-Vereinsbank zu Hannover. — Bartels (Hermann). — Basse (Wilh.). — Berend et Gottschalk. — Caspar (Bernh.). — Herzfeld (Gottfried et Felix). — Magnus (B.). — Mendel et Rosenthal. — Merklin et Schumacher. — Meyer (Adolph). — Meyer (Ephraim) et Sohn. — Narjes (Heinrich). — Oppenheimer (H.). — Peretz (D.). — Simon (Alexander). — Spiegelberg (A.). — Werthauer (Emile). — Wertheimers (Adolphe M.) Nachfolger — Wolff et Cie.

KIEL : Creditbank. — Kieler Bank. — Vereins-Bank. — Ahlmann (W.).

KŒNIGSBERG : Kœnigsberger Creditgesellschaft. — Kœnigsberger Vereinsbank. — Lænder-Creditgesellschaft. — Reichs ankstelle. — Jacobi (Joh.-Conrad). — Samters (S.-A.) Nachfolger. — Schmidt (Gustav). — Simon (Wve J.) et Sohn.

LEIPZIG : Allgemeine Deutsche Creditanstalt. — Communalbank des Kœnigreichs Sachsen. — Credit-und Sparbankverein.—Geraer Bank. *Filiale*.— Leipziger Bank. — Leipziger Creditbank. — Moskauer Internationale Handels-Bank. — Privatbank zu Gotha. Agentur. — Reichsbank-Hauptstelle. — Saechsische Bank *Filiale*. — Sæchsische Bankgesellschaft. — Becker et Cie. — Bruhm et Schmidt. — Esche (G.-M.). — Finkelstein (Saül) — Frege et Cie. — Hammer et Schmidt. — Heintz et Haussner. — Hoffmann (A.). — Hoffmann et Cie. Leipziger Wechselstube. — Kind (Fr.) et Cie. — Knauth, Nachod et Kühne. — Lieberoth (A.). — Meyer (Georg). — Meyer et Cie. — Pieszczek (A.) et Cie. — Plaut (H.-C.). — Saleswki (J.-G.). — Schirmer et Schlick. — Steinmüller (F.-W.), changeur. — Vetter et Cie. — Werthauer (Alex.)

MAGDEBOURG : Magdeburger Bankverein.—Magdeburger Bau-V. — Creditbank. — Magdeburger Privat-Bank. — Reichsbank-Hauptstelle.—Alberk (Friedrich).— Allenfeld (E.) et Cie —Banck (H.-L.). — Aingel et Cie. — Dursh (Max.) et Cie. — Franck (Hugo). — Goedicke et Lacour. — Grunsfeld (Otto). —Jaensch (Max). — Jahn (Herm.). — Kunkel et Mayer. — Metscher et Pete. — Morgenstern et Cie. — Müller et Kienast. — Muths et Bandelow. —Neubauer (F.-A.). — Prömmel (Gebr.). — Rubens (M.). — Salge et Schellert. — Schiess (W.). — Schultze et Schäle. — Ulrich (Max). — Voegt (Alb.) et Cie. — Wolff (Phil.). —Ziegler et Koch.— Zimmermann (W.). — Zuckschwerdt et Beuchel.

MAYENCE (Mainz) : Mainzer Volksbank. — Reichsbankstelle. — Bamberger et Cie. — Carlebach et Cahn. — Erlanger (Jacob).-Fulda (J.). — Herz (Bertr.). — Kronerberger et Cie. — Kayser (G.-L.). — Oppenheimer Gebrüder. — Schmitz, Heidelberger et Cie. — Simon et Cie

SOLINGEN : Bergischer Bankverein. — Reichsbank. *Nebenstelle*. — Solingen'sche Bank. — Stosberg. Nachf (Benj.). — Triesch, Urmetzer et Cie.

STETTIN : Creditverein. — Reichsbankstelle. — Haussig (R.).—Hirschberg (J.). — Kubale (Gust.). — Rüchel (A.). — Scheller et Degner. — Schlutow (Wve). — Schroeder (R.)

SAXE (ROYAUME DE)

DRESDE : Central-Viehmarktsbank. — Creditanstalt für Industrie und Handel. — Deutsche Bank. — Dresdner Bank. — Dresdner Bankverein. — Allgemeine Deutsche Creditanstalt. *Filiale*. — Geraer Bank. *Filiale*. — Landstændische Bank der Sæchsischen Oberlausitz. — Leipziger Bank. *Agentur*. — Sæchsische Bank. — Sæchsische-Bankgesellschaft Quellmatz und Adler. — Arnold Gebrüder. — Bassenge (H.-W.) et Cie. — Bassenge et Fritzsche. — Bondi (J.) et Maron. — Elimeyer (Ph.). — Günther et Rudolph. — Gutmann (B.). — Lüder (H. G.). — Mattersdorff (S.). — Mende (S.). et Tænbrich. — Menz, Blochmann et Cie. — Prater (Carl F.), Schie (M.), Nachfolger. — Quellmaltz et Adler. — Thode (Robert) et Cie.

VILLES LIBRES

BRÊME : Bank für Handel und Gewerbe. — Bremer Bank. — Bremer Filiale der Deutschen Bank. — Bremische Hypothekenbank. — Deutsche Nationalbank. — Niedersaechsische Reichsbank. *Filiale*. — Reichsbank. — Abbes (F.-H.) et Co. — Delius (I.) et Cie. — Iken, Blome et Klingenberg. — Jacobi (Nicolaus). — Loose (Bernh.) et Cie. — Lüdering et Cie — Lürman (Stephan) et Sohn. — Mecke (Georg-C.) et Cie. — Meyer (Carl.-Ed.) — Meyer (Franz Hugo). — Plump (Carl F.) et Cie. — Schulze (J.) et Wolde. — Waetjen (Herm.). — Weyhausen (E.-C.).

HAMBOURG : Brasilianische Bank für Deutschland. — Commers-und Disconto-Bank in Hamburg. — Deutsche Bank. — Dresdener Bank. — Hypotheken Bank. — Hong Kong et Shanghai Banking corporation. *Branch*. — Maekler Bank. — Magdeburger Privat Bank. — Norddeutsche Bank. — Reichsbank. *Hauptstelle*. — Saint Pauli Creditbank. — Vereinsbank in Hamburg. — Waaren-Commissions Bank. — Waaren-Credit-Anstalt. — Waaren-Liquidations-Kasse. — Wechselbank. — Adler et May. — Des Arts et Cie. — Baruch (Moritz). — Baur (J.-H. et G.-F.). — Behrens et Heimann. — Berenger (John). Gossler et Co. — Bundheim et Cie. — Calmann (E.). — Cohen et Hilsdesheim. — Dessau (H.). — Doebbelin (Max et Cie). — Donner (Conrad-Hinrich). — Fedisch (A.). — Franck (J.) et Cie. — Frege (Eduard) et Cie — Friedburg (John). — Goldschmidt (J.) Sohn. — Goldschmidt (Jacob). — Grossmann (A.-G.-H.) Vve et Sohn. — Gertig (Julius). — Goldschmidt (D. M.). — Haller, Soehle et Co. — Hardy et Hinrichsen. — Heintze (Carl). — Hertz (Harwig). — Hess, Newman et Cie. — Jacobi (Léopold). — Jacobshon (Ferd.). — Jonas (H.-A.) Söhne et Co. — — Isenthal et Cie. — Krause (E.) et Cie. — Lévy (Jos. L.) et Cie. — Lewandowsky (A.). — Lion (Fred. E.) et Bachrach. — Lutteroth et Cie. — Mains (Lally.-M.). — Mathiason (Martin). — Mathiason et Trier. — Mündheim (M.). — Müller (Lud.) et Cie. — Nolting (E.) et Cie. — Pontoppidan (H.) et Cie. — Rée (Wilhelm). — Richard (G. B.) et Boas. — Rosenbacher et Cie. — Scharlach et Cie. — Schönlank et fils. — Schubach et Fils. — Siemsen (Peter) et Cie. — Valentin et Cie. — Warburg (M.-M.) et Cie. — Wolff, Louis. — Wulkow et Cornelson.

LUBECK : Commers-Bank. — Lübecker Gewerbebank. — Lübecker Privatbank. — Reichsbankstelle. — Vorschuss- und Sparverein. — Cantor et Cie. — Cohn (Sal.-L.). — Falcsk (M.-A.) — Hegerfeld (G.-A.). — Luckmann et Soltau — Schröder (R.-Th.). — Wolff (L.). — Würzburg (Paul).

STUTTGART : Kœnigliche Württembergische Hofbank. — Reichsbankstelle. — Württembergische Bankanstalt. — Württembergische Hypotheken-Bank.—Württembergische Notenbank. — Württembergische Vereinsbank. — Dreuning et Fischer. — Chevalier et Cie. — Dortenbach et Cie. — Hummel (E.) et Cie. — Kapff (Paul). — Kellers (G.-H.) Soehnn. — Schultz (F. G.) senior. — Stahl et Federer,

ANGLETERRE

LONDRES

Bankers' Clearing House, Post Office.
Court Lombard street, E. C.
African Banking Corporation limited, 43 à 46 Threadneedle street, E. C.
Agra Bank limited, 85, Nicholas lane, E. C.
Anglo-Austrian Bank, 31, Lombard street, E. C.
Anglo-Californian Bank limited, 18, Austinfriars, E. C.
Anglo-Egyptian Bank Cº limited, 27, Clements'lane, E. C.
Anglo-Foreign Banking Cº limited, 2, Bishopsgate street, E. C.
Anglo-Italian Bank limited, 9, Saint-Helen's, Place, E. C.
Australian Joint Stock Bank, 2 King William street, E. C.
Bank of Adelaïde, 11, Leadenhall street, E. C.
Bank of Africa limited, 113, Cannon street, E. C.
Bank of Australasia, 4, Threadneedle street, E. C.
Bank of British Columbia, 60, Lombard street, E. C.
Bank of British North-Amreica, 3, Clements'lane, E. C.
Bank of Egypt limited, 26, Old Broad street, E. C.
Bank of England, Threadneedle street, E. C.
Bank of Montreal, 22, Abchurch lane, E. C.
Bank of New South Wales, 64, Old Broad street, E. C.
Bank of New Zealand, 1, Queen Victoria street, E. C.
Bank of Roumania, 7, Great Winchester street.
Bank of Scotland, 19, Bishopsgate street, E. C.
Bank of Tarapaca and London limited, 123, Bishopsgate street, E. C.
Bank of Victoria limited, 28, Clements'lane, E. C.
Birkbeck Bank Southampton Buildings, W. C.
British Bank of South America, 2a, Moorgate street, E. C.
British Linen Company Bank, 41, Lombard street, E. C.
British Mutual Banking Cº, Ludgate-Circus, E. C.
Capital and Counties Bank limited, 39, Threadneedle street, E. C.
Chartered Bank of Indian, Australia and China, Hatton Court.
City Bank limited, Threadneedle street, E. C.
Clydesdale Bank limited, 30, Lombard street, E. C.
Colonial Bank, 13, Bishopsgate street, Within, E. C.
Commercial Bank of Austria limited, 1, Bishopsgate street, E. C.
Commercial Bank of Scotland limited, 62, Lombard street, E. C.
Commercial Banking Company of Syndey, 18, Birchin lane, E. C.
Comptoir des Entrepôts et Magasins généraux, 120, Cannon street.
Delhi and London Bank limited, 123, Bishopsgate street within, E. C.
Deutsche Bank London Agency.
English and Australian Mortgage Bank limited, 37, Lombard street, E. C.
English Scottish and Austrian Chartered Bank, 38, Cornhill, E. C.
German Bank of London limited, 34, Old Broad street E.C.
Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation, 31, Lombard, street, E. C.
Imperial Ottoman bank, 23, Throgmorton street, E. C.
International Bank of London limited, 54, Old Broad street, E. C.
Ionian Bank limited, 44, Palmerston building, E. C.
Land Mortgage Bank of Indian limited, 4, East India Av.
Lloyds Bank limited, 72, Lombard street, E. C.
London Bank of central America limited.
London Bank of Mexico and South America limited, 144, Leadenhall street, E. C.
London and Brazilian Bank limited, 8, Tokenhouse Yard, E. C.
London and County Banking Cº limited, 21, Lombard, street, E. C.
London and Hanseatic Bank limited, 38, Lombard street, E. C.
London Joint Stock Bank limited, 5, Princess street, E. C.
London and Midland Bank limited, 52, Cornhill, E. C.
London, Paris and American Bank limited, 40, Threadneedle street, E. C.
London and Provincial Bank limited, J Bank buildings, Lothbury, E. C.
London and River Plate Bank limited, Princes street, E. C.
London and San Francisco Bank limited, 73, Lombard street, E. C.
London and South Wesstern Bank limited, 172, Fenchchurch street, E C.
London Trading Bank limited, 12, Colemann street, E. C.
London and Westminster Bank limited, 41, Lothbury, E.C.
London and Yorkshire Bank limited, 7, Draper's, gardens E. C.
Merchant Banking and Cº limited, 112, Cannon street, E. C.
Metropolitain Bank limited, 60, Gracechurch street, E. C.
National Bank limited, 13, Old-Broad street, E. C.
National Bank of Australasia, 123, Bishopsgate street, E. C.
National Bank of India limited, 47, Treadneedle street, E C.
National Bank of New Zealand, 15, Morgate street, E. C.
National Bank of Scotland limited 37, Nicholas, lane, E.C.
National Provincial Bank of England limited, 112, Bishopsgate street, E. C.
Queensland National Bank limited, 8, Princes street, E. C.
Royal Bank of Scotland, 123, Bishopsgate street, E. C.
Russian Bank For Foreing Trade, 61, Gracechurch street, E. C.
Standard Bank of South Africa limited, 10, Clements lane E. C.
Union Bank of London limited, 2, Princes' street, E. C.
Union Bank of Australia limited, 71, Cornhill, E. C.
Union Bank of Scotland limited, 62, Cornhill, E. C.
Yokohama Specie Bank limited, 120, Bishopsgate street, E. C.

Armstrond and Cº, 93, Bishopsgate street, E. C.
Biggertaff (W. et J.), 18, West Smithfield, E. C.
Bydenstein (B.-W.) and Cº, 55, Threadneedle street, E. C.
Brooks and Cº, 81, Lombard street, E. C.
Brown, Janson and Cº, 32, Achurch lane, E. C.
Brown (John) and Cº, 25, Achurch lane, E. C.
Burt (Fred.) and Cº, 71, Cornhill, E. C.
Chick (Alfred) Young and Cº, 62, Old Broad street, E. C.
Child and Cº, 1, Fleet street, E. C.
Coks, Biddulhh and Cº, 43, Charing Cross, S. W.
Cohn (Maurice) and Cº, 27 Throgmorton street, E. C.
Coutts and Cº, 59, Strand, W. C.
Cunliff (Roger) sons and Cº, 22, Finch lane, E C.
Drummond Bros, 49, Charind Cross, S. W.
Erlanger (Emile) and Cº, 43, Lothbury, E. C.
Gillett brothers and Cº, 58, Lombard street, E. C.
Glyn, Mills, Currie and Cº, 67, Lombard street, E. C.
Goslings and Sharpe, 19, Fleet street, E. C.
Hill and Sons, 66, West Smithfield, E. C.
Hoare (Charles) and Cº, 37, Fleet street.
Holt and Cº, 17, Whitehall, pl. S. W.
Hopkinson (Ch.) and Sons, 3, Regent, street.
Ironmonger and Heale, 75, Old Broad street, E. C.
Keyser (A.) and Cº, 21, Cornill, E. C.
Ladenburg (William) and Cº, 10, Angeb court, E. C.
Lazard brothers and Cº, 40, Threadneedle street, E. C.
Martin's Bank limited, 68, Lombard street, E. C.
Melville, Fickus and Cº limited, 75, Lombard street, E. C.
Mieville (F.) and Son, 11, Angel court, E. C.
Prescott, Dumsdale, Cave, Tugwell and Cº limited, 50, Cornhill E. C.

Reeves, Whitburn and Cº, 27, Clementr's lane, E. C.
Richardson and Cº, 25, Suffolk street, S. W.
Robarts Lubbock and Cº, 15, Lombard street, E. C.
Smith, Payne and Smiths, 1. Lombard street, E. C.

BIRMINGHAM : Bank of England (Branch). — Birmingham District and Counties Banking Cº, limited. — Birmingham and Counties Bank, limited. — Birmingham and Midland Bank limited. — Capital and Counties Bank limited. — Lloyd's, Barnett's and Bossanquet's Bank limited (Branch). — London and Midtland Bank limited. — Metropolitan and Birmingham Bank limited. — National Provincial Bank of England limited (Branch). — — Goode, Marr and Cº.

BRADFORD : Bradford Banking Cº, Becket and Cº. — Bradford District Bank limited. — Bradford old Bank limited — Craven Bank. — Commercial Joint Stock Banking Cº limited. — Exchange and Discount Bank limited. — Yorkshire Banking Cº limited. — Hammond (J.-B.) and Cº.

BRIGHTON : Capital and Counties Banking Cº. — Hove Banking Cº. — London and County Banking Cº (Branch). — Hall, Bevan, West and Hall.

CARDIFF : Brecon Old Bank. — Bristol and West of England's Bank (Branch). — County of Gloucester Bank. — Lloyd's Bank limited. — London and Provincial Bank (Branch). — National Bank of Wales. — National Provincial Bank of England (Branch). — South Wales Union Bank. — Wilts and Dorset Banking Cº limited.

LEICESTER : Leicestershire Banking Cº. — National Provincial Bank of England (Branch). — Pare's Leicestershire Banking Cº. — Stamford, Spalding et Boston Banking Cº. — Paget (T. et T.).

LIVERPOOL : Adelphi Bank limited. — Bank of Liverpool. Directeur : J. H. Simpson. — City of Liverpool Banking Cº limited. — Cheque Bank limited (Branch) — Liverpool Commercial Banking Cº limited. — Liverpool Union Bank. — Manchester and Liverpool District Banking Cº (Branch). — North and South Wales Bank. — North Western Bank. — Barings Brothers and Cº. — Barnetts and Cº. — Benas (L.) and son. — Kneeshaw (John-E.) and Cº. — Leyland and Bullins. — Parr's Banking Cº. — Stuart (David) and Cº. — Yates (E.-W.) and Cº.

MANCHESTER : Adelphi Bank limited (Branch). — Bank of England (Branch). — Consolidated Bank. — Coryton's Exhange Bank. — Lancashire and Yorkshire Bank. — London et Midland Bank (Branch). — Manchester and County Bank limited. — Manchester and Liverpool District Bank limited. — Manchester and Salford Bank limited. — National Provincial Bank of England (Branch). — Union Bank of Manchester limited. — Cunliffes, Brooks and Cº. — Lomas, Jackson and Cº. — Robinson, Coryton and Co. — Stuart (John) and Cº.

NEWCASTLE ON-TYNE : Bank of England (Branch). — National Provincial Bank of England (Branch). — North Eastern Banking Cº limited. — Union Bank. Woods and Cº. — Dale, Young, Velson and Co. — Hodgkin, Barnett, Fease, Spence and Cº. — Lambton (W.-H.) and Cº Branch house at Galeshead.

PORTSMOUTH : Bank of England (Branch). — Capital and Counties Banking Cº. — National Provincial Bank of England (Branch). — Provincial Banking Corporation. — Grant and Cº.

SHEFFIELD : Birmingham et Dudley District Banking Cº. — London and Yorkshire Bank (Branch). — Sheffield Banking Cº. — Sheffield and Hallamshire Bank. — Sheffield and Rotherham Banking Cº. — Sheffield Union Banking Cº.

SOUTHAMPTON : Capital and Counties Banking Cº limited. — National Provincial Bank of England (Branch). — Southampton Town and County Bank. — Wilts and Dorset Bank.

ÉCOSSE

EDIMBOURG

Agra Bank limited. — Bank of Scotland. — British Linen Cº. — Clydesdale Bank. — Commercial Bank of Scotland. — National Bank of Scotland. — National Security Savings Bank. — Royal Bank of Scotland. — Union Bank of Scotland.

GLASCOW : British Linen Cº (Branch). — Clydesdale Bank (Branch). — Commercial Bank of Scotland (Branch). — North British bank (Branch). — Union Bank of Scotland (Branch).

IRLANDE

DUBLIN

Alliance Bank. — Bank of Ireland. — Hibernian Joint-Stock Banking Company. — Munster Bank limited. — National Bank limited. — Provincial Bank of Ireland. — Royal Bank of Ireland. — Ball and Cº. — Boyle, Low, Murray and Cº. — Guinness, Mahon and Cº.

ILES NORMANDES

JERSEY

SAINT-HÉLIER : Capital and County Bank. — Commercial Bank. — Société générale anglaise et française limited.

GUERNESEY

SAINT-PIERRE-PORT : Caisse d'épargne. — Commercial Banking Cº. — Old Bank Banking Cº.

AUTRICHE-HONGRIE

VIENNE

Allgemeine Depositenbank. — Allgemeine Vorschusskasse. — Allgemeiner Wiener Selbsthilfeverein. — Altlerchenfelder Vorschuss-Verein « Biene ». — Anglo-Austrian Bank. — Kais. Kœn. Privilegirte Oesterreichische Boden-Credit-Anstalt. — K. K. Priv. Allgemeine Oesterreichisches Credit-Institut für Verkehrsunternehmungen und œffentliche Arbeiten. — K.K. Priv. Oesterreichische Credit-Anstalt für Handel und Gewerbe. — Erste Oesterreichische Sparkasse. — Bank- und Wechselgesellschaft. — N.-O. Escompte-Gesellschaft — Credit-Verein. — Merkur-Bank. — Niederœsterreichische Escompte-Gesellschaft. — Oesterreichisch-Ungarische Bank. — Union-Bank. — Wiener Bankverein. — Verkehrsbank. — Wiener Lombard- und Escompte-Bank. — Auspitz (S.). — Boecher (B.). — Bauer (Carl). — Bauer (Sigm.). — Biedermann. — Brüll et Kalmus. — Drill (A.). — Dutschka et Cie. — Elissen et Schloss. — Engel (F.-A.). — Ephrussi et Cie. — Feldmann frères. — Figdor (J.) et fils. — Fischl (L.) et fils. — Freund (B.) fils. — Friedenstein Herzfeld et Cie. — Frœhlich et Cie. — Gauss frères. — Gomperz (P.) —

Horn (Robert) et Cie. — Kanitz et Cie. — Koln (J.) et Cie. — Kolisch, Stiassny et Cie. — Lieben et Ce. — Maunter (Sigm.) et Cie. — Metaxa et Cie. — Nathanson et Kallir. — Neu (Alph.) et Cie. — Pfeiffer (F. et fils). — Reitzes (S. et M.) frères. — Rosenthal (Bern.). — Rothschild (S.-M.) von. — Scharmitzers (J.-N.). — Schütz et Birnbaum. — Singer (Walter) et Cie. — Stametz (J.-H.) et Cie. — Telscher et Weidholz. — Thorsch (M.) Lohne. — Weinberger (E.) et Cie. — Weiss (Adolf.). — Zenetty (L.-Ant. de).

BOHÊME

Prague : Anglo-Austrian Bank (Succursale.) — Bœhmische Credit-Anstalt. — Bœhmische Escompte-Bank. — Bœhmiche Union-Bank. — Filiale der K. K. priv. Oesterreichischen Creditanstalt für Handel und Gewerbe in Prag. — Hypotheken-Bank. — Lænderbank. — Koliner Credit-Bank. — Landwirtschaftliche Creditbank für Bœhmen. — Oesterreichische Hypotheken-Bank. — Oesterreichisch-Ungarische Bank. — Wiener Bankverein (Succursale). — Zivnostenka banka pro Cechy a Moravuv. Praze. — Bloch (M.) und Lohn. — Fischl et Bondy. — Guth (M.). — Kisch (E.) et Cie. — Lawetzky et Cie. — Meyer (G). — Morgenstern (J.-B.). — Rosenfeld (M.). — Selig (J.). — Selig (J.-G.). — Stæsseles (Sieg.). — Weiner (Léop.). — Zdekauer (M.).

CROATIE

Agram : Banque austro-hongroise (succursale). — Credit-Bank. — Kroatische Commerzialbank. — Kroatische Escompte-Bank. — Pulzer er Moses.

DALMATIE

Zara : Nebenstelle der œsterreichisch-ungarischen Bank. — Spar- und Vorschuss-Consortium. — Degiovanni (D.). — Mandel Fraelli et Nipote. — Perlini (G.).

GALICIE ET BUKOWINE

Lemberg : Banque de Crédit de Galicie. — Banque hypothécaire I. R. priv. de Galicie. — Crédit foncier de Galicie. — Bach (M.). — Baladan (D.). — Epstein (M.). — Goldstern et Lœwenherz. — Horowitz (O.-L.). — Jonasz (M.). — Kitz et Stoff. — Klarfeld (M.). — Kormann et Feigenbaum. — Landau (J.) et Landau. — Max (G.). — Nirenstein (Moritz). — Rosenthal (Leib.). — Rosner (Josef.). — Rothmann (Mor.). — Samuely et Landau. — Schellenberg (Aug.). — Schellenberg et Kresyer. — Sokal et Libien. — Stand (J.).

Cracovie (Crakow) : Banque commerciale et industrielle de Galicie. — Banque hypothécaire de Galicie (Succursale). — Crédit foncier de Galicie. — Oesterreichisch-Ungarische Bank. *Filiale*. — Binbaum (J.). — Blau et Epstein. — Bajanski (W.). — Eibenschütz frères. — Frankel et Korngold. — Gleitzmann (Lig.). — Gragower (J. et M.). — Holzer (A.). — Kahane (P.). — Kroo et Blankstein. — Lauer (J.). — Mendelsburg (A.). — Pfau et Baschkopf. — Reczynski (A.). — Wohlmann (A).

Brody : Hausner et Violand. — Kost (L.). — Margulies (J.).

Czernowicz : Banque hypothécaire I. R. priv. de Galicie (Succursale). — Oesterreichisch-Ungarische Bank. *Filiale*. — Société de crédit bukowinienne pour le commerce et l'industrie. — Badian (A.). et Cie. — Chodrover (S.) et Cie. — Fuhrmann (N.) et Cie. — Grünfeld (B.). — Kisslinger (M.). — Luttinger (S.). — Pallasch (H). — Schlefer (M.). — Sokal et Michel.

Stanislau : Banque austro-hongroise (Succursale). — Boral (N. et H.). — Gold et Lippa. — Kanner (Ch.). — Halpern (L.). — Kiesler (K.). — Mayer (M. et B.).

HONGRIE (ROYAUME DE)

Budapest : Anglo-Austrian Bank. Siège social à Vienne. — Banque commerciale hongroise de Budapest. — Banque générale de crédit hongrois. — Banque hongroise d'escompte et de change. — Banque hongroise d'industrie et de commerce. — Banque hongroise des rentes et du crédit agricole. — Caisses d'Epargne générales de Hongrie. Société anonyme. — Caisses d'épargne réunies de Budapest. — Oesterreichisch-Ungarische Bank. *Filiale*. — Ungarische Hypotheken-Bank. (Société de crédit foncier de Hongrie). — Société d'avances de Budapest. — Adler et Cie. — Baronyi et Gomperz. — Berger (J.). — Braun (G.). — Dirnfeld et frères. — Engel et Cie. — Fischer et Cie. — Flankl et Cie. — Fuchs (H.). — May (E.) et Adler.

Fiume : Banca Austro-Ungarica. *Filiale*. — Banca di Credito Fiumano. — Banca Fiumana. — Cassa Communale di Risparmio. — Cassa di Risparmio popolare. — Corrasacz (Francesco) e figlio. — Windspach (Leopoldo).

MORAVIE ET SILÉSIE

Brunn : Erste Mæhrische Sparkasse. — Oesterreichisch-Ungarische Bank (*Filiale*). — Zivnostenka-Bank *Filiale*. — Credit-Anstalt. — Mæhrische Escompte-bank. — Herber (L.). — Herber (Laur) junior. — Flesch (J.-V.). — Suchanek (Alex.). — Tandler (E.). — Urban (E.).

STYRIE

Graz : Allgemeiner Grazer Selbsthilfs-Verein. — Banque austro-hongroise (Succursale) — Banque d'escompte de Styrie. — Banque industrielle de Graz. — Credit-Verein der Gemeinde-Sparkasse in Graz. — Wiener Bankverein *Filiale* Graz. — Baumgartner (C.-M.). — Cerdanek (Ch.). — Friedmann (J.). — Mayer (E.-C.) et Ce.

PROVINCE DE TRIESTE

Trieste : Anglo-Austrian Bank. *Filiale*. — Banca Commerciale Triestina. — Banca populare di Trieste. *Via Nuova*, 5. — Banque de crédit pour commerce et l'industrie à Trieste. — Union Bank zu Wien. *Filiale*. *Tergeste Scale*, 1. — Unione Coopérativa di Crédito. — Bollaffio (Gius). — Brettauer (J.). — Brunner (J.). — Coen (J.). — Fanoe Morpurgo — Lévi (M.) et Cie. — Mandel et Cie. — Popper limited et Cie. — Ralli (A). — Reyer et Schlik. — Viterbo (P.) et Fratello. — Zucolin (O.).

TYROL

Innsbruck : Caisse d'Epargne de la ville d'Innsbruck. — Oesterreichisch-Ungarische Bank. *Filiale*. — Auer (J.). — Bederlunger. — Loewe (M.). — Payr et Sonvico.

Trente : Banque coopérative. — Banque populaire. — Oesterreichisch-Ungarische Bank *Filiale*. — Faes frères. — Kargruber Gebrüder.

Grands Vins de Champagne

LÉON LAURENT

Fournisseur breveté de la

MAISON ROYALE DU PORTUGAL

REIMS (MARNE)

DÉPOT A PARIS | 6, Square de l'Opéra et 22, rue Caumartin | **DÉPOT A PARIS**

Grand Grenant	3	Carte Noire demi-sec 1893 .	7
Carte Blanche	4	Carte Noire brut 1892. . .	8
Carte Noire brut 1893. . .	7	Extra demi-sec 1889. . . .	9

TOUS CES VINS PRIS A REIMS

Augmentation de 0.50 par 2 ½ Bouteilles

MÉDAILLE D'OR

Exposition de Lille 1874

TÉLÉPHONE
248-19

BELGIQUE

AGENTS DE CHANGE PRÈS DE LA BOURSE DE BRUXELLES

COMMISSION

Jules Delhaye,	*sortant le* 31 *décembre*	1899
Aug. Vanden Eynde,	*id.*	*id.*
Léon Vankeerberghen,	*id.*	*id.*
M. Bovy,	*sortant le* 31 *décembre*	1900
G. Cramer,	*id.*	*id.*
Eug. de Clercq,	*id.*	*id.*
César Denis,	*sortant le* 31 *décembre*	1901
Charles Dietrich,	*id.*	*id.*
Guillaume Michiels,	*id.*	*id.*

BUREAU

Léon Vankeerberghen, *président.*
G. Cramer, *vice-président.*
Jules Delahaye, *secrétaire.*
Eugène de Clercq, *trésorier.*

AGENTS DE CHANGE

Abenheimer, Arthur, rue du Congrès, 6, Bruxelles.
Adler, Maurice, rue Potagère, 99, St-Josse-ten-Noode.
Adrian, Philippe, rue des Deux-Eglises, 34, St-Josse-ten-Noode.
Ailliez, Gaston, rue de la Presse, 30, Bruxelles.
Allard, Alexandre, rue Van Artevelde, 47, Bruxelles.
Allard, Oswald, rue de la Sablonnière, 17, Bruxelles.
Ambron, Elie, rue Dautzenberg, 70, Ixelles.
Antheunis, Georges, rue Lefranc, 1, Schaerbeek.
Arnold, Joseph, rue du Boulet, 4, Bruxelles.
Artot, Georges, rue Veydt, 69 Ixelles.
Aschert, Félix, rue Royale, 168, Bruxelles.
Atquet, Edouard, rue St-Georges, 2, Nivelles.
Baelde, Eugène, rue des Plantes, 1 et 3, St-Josse-ten-Noode.
Baillieu, Louis, avenue Brugmann, 210, Uccle.
Baillieux, Vital, avenue de la Toison-d'Or, 113, St-Gilles.
Baillon, Camille, Marché-aux-Poulets, 61, Bruxelles.
Barasch, Oscar, rue Grétry, 27, Bruxelles.
Barré, Ernest, boulevard Ansbach, 80, Bruxelles.
Baschwitz, Jacques, rue du Congrès, 6, Bruxelles.
Baudour, Léon, rue de l'Amazone, 6, Ixelles.
Bauer, Albert, rue du Gouvernement-Provisoire, 25, Bruxelles.
Baur, Henri, rue du Méridien, 1A, St-Josse-ten-Noode.
Bawin, H., rue Souveraine, 9, Ixelles.
Bayer, H., fils, rue Royale, 306, Schaerbeek.
Bayot, Aurélien rue de la Station, Gilly.
Bayot, Zacharie, Gilly (Quatre-Bras).
Beaufaux, Albert, rue de Nivelles, 38, Wavre.
Beaufaux, Louis, id. id.
Beaufaux, Maurice, id. id.
Becher, Rodolphe, boulevard du Hainaut, 47, Bruxelles.
Beersaerts, Jean, rue de Flandre, 101, Bruxelles.
Beguin, Emile, boulevard Léopold II, 64, Molenbeek-St-Jean.
Belmann, Frédéric, rue Royale, 41, Bruxelles.
Berard, Gustave, rue Royale Ste-Marie, 93, Schaerbeek.
Berckmans, Jean, rue Berckmans, 65, St-Gilles.
Berghs, Henri, rue de Brabant, 91, St-Josse-ten-Noode.
Berlemont, Auguste, rue Van Orley, 5, Bruxelles.
Berlo, Jules, rue de Turquie, 19, St-Gilles.
Bernard, Arthur, rue de l'Enseignement, 24, Bruxelles.
Bero, Adolphe, Chaumont-Gistoux.
Bero, Philippe, rue Philippe-de-Champagne, 4, Bruxelles.
Berolzheimer, Cr., rue Royale, 163, St-Josse-ten-Noode.
Bertrand, Alexandre, rue Traversière, 4, St-Josse-ten-Noode.
Bertrand, Alphonse, rue Saint-Lazarre, 31, St-Josse-ten-Noode.
Bertrand, Edmond, rue Kersbeek, 30, Uccle.
Bertrand, Henri, rue Crespel, 9, Ixelles.
Besnier, Félix, rue de Liedekerke, 90-92, St-Josse-ten-Noode.
Bette, Fernand, rue de Mons, 10, Monceau-sur-Sambre.
Beumier, Henri, rue des Deux-Eglises, St-Josse-ten-Noode.
Bickx, Jules, Marché-aux-Herbes, 91, Bruxelles.
Bloette, Armand, rue de la Sablonnière, 20, Bruxelles.
Blond, Victor, rue Saxe-Cobourg, 45, St-Josse-ten-Noode.
Blondeau, Paul, rue du Midi, 4, Bruxelles.
Bock, Victor, rue de la Cuiller, 11, Bruxelles.
Boeckmans, Gustave, rue Delscluze, 30, Berchem-les-Anvers.
Boeckx, Alb., rue de Rome, 16, St-Gilles.
Boigelot, Léop., chaussée d'Ixelles, 61, Ixelles.
Bolle, Alfred, rue de la Station, 10, Tirlemont.
Bonheur, Arthur, rue Neuve, 135-137, Bruxelles.
Bonheur, Georges, rue Neuve, 135-137, Bruxelles.
Borie, Maurice, rue du Bon-Secours, 5, Bruxelles.
Borsu, Daniel, rue Sous-le-Château, 3, Huy.
Bouchonville, Théodore, boulevard Anspach, 80, Bruxelles.
Bouillet, Emile, rue Richir, Jumet.
Boulenger, Epiphane, boulevard Anspach, 54, Bruxelles.
Bourgeois, Edouard, rue des Fripiers, 51, Bruxelles.
Bovroux, Pierre, rue Antoine-Dansaert, 30, Bruxelles.
Boxy, Marcel, rue des Douze-Apôtres, 30, Bruxelles.
Bracke, Guillaume, rue Vondel, 106, Schaerbeek.
Braem, René, rue de Ruysbroeck, 47, Bruxelles.
Bras, Jean, rue du Trône, 149, Bruxelles.
Brasseur, Aug., rue Grétry, 21, Bruxelles.
Bricoult, Edmond, quai de Brabant, 20, Charleroi.
Bruyneel, Alb., rue du Gouvernement-Provisoire, 20, Bruxelles.
Bruyneel, Léon, rue du Gouvernement-Provisoire, 20, Bruxelles.
Bruzeau, Jules, rue des Poissonniers, 6, Bruxelles.
Cahen, Ad., rue Antoine Dansaert, 8, Bruxelles.
Calvi, Ernesto, boulevard Anspach, 160, Bruxelles.
Cantineau, Paul, rue de l'Eglise, 4, Frameries.
Cassard, Albert, place Ste-Catherine, 40, Bruxelles.
Cassard, Eugène, place Ste-Catherine, 40, Bruxelles.
Cels, José, rue Verte, 172, Schaerbeek.
Charlier, Firmin, rue du Marché-aux-Arbres, 2, Namur.
Charlier, Théodore, rue de Verviers, St-Josse-ten-Noode.
Charpentier, Edouard, rue Anneessens, 5, Bruxelles.
Cherbetgian, Agob, rue d'Arenberg, 18, Bruxelles.
Claeys, Louis, rue Vifquin, 23, Schaerbeek.
Cloets, Victor, rue du Moulin, 130, St-Josse-ten-Noode.

Closset, Léon, rue du Gouvernement Provisoire, 46, Bruxelles.
Cnudde, Jean, avenue Louise, 251, Bruxelles.
Cohen, Didier, place de la Liberté, 10, Bruxelles.
Cohen, Georges, rue Henri Maus, 9, Bruxelles.
Cohen, Gottfried, boulevard du Hainaut, 153, Bruxelles.
Cohen, Victor, place de la Liberté, 10, Bruxelles.
Collet, Aug., rue Jourdan, 57, St-Gilles.
Colleye, Georges, rue du Bailly, 11, Bruxelles.
Collin, Louis, rue du Peuplier, 7, Bruxelles.
Gonter, Hippolyte, rue du Marché-aux-Charbons, 53, Bruxelles.
Cools, François, rue St-Bernard, 46, St-Gilles.
Coppe, J.. rue Gaucheret, 217, Schaerbeek.
Courbon, Edgard, rue Verte, 114, Schaerbeek.
Courbon, Ernest, rue Verte, 114, Schaerbeek.
Crabbe, Oscar, rue Neuve, 64, Bruxelles.
Cramer, G., boulevard Anspach, 97, Bruxelles.
Cramer, Maurice, boulevard Anspach, 97, Bruxelles.
Craps, Albert, rue de la Pépinière, 15, Bruxelles.
Craps, Guillaume, chaussée de Waterloo, 396, St-Gilles.
Crillaerts, Auguste, rue Plétinckx, 36, Bruxelles.
Cuylits, Félix, avenue des Nerviens, 85, Etterbeek.
Daems, Ernest, boulevard de la Senne, 34, Bruxelles.
Dandoy, Jules, boulevard Anspach, 119, Bruxelles.
Dandoy, Jules, fils, rue Th.-Verhaegen, 227c, St-Gilles.
Dansaert, Emile, rue des Minimes, 45, Bruxelles.
D'Aoust, Gustave, rue de Bruxelles, 18, Wavre.
Dassy, Louis, rue de Toulouse, 26, Bruxelles.
Daube, Laurent, rue de la Révolution, 16, Bruxelles.
De Becker, Emile, square Ambiorix, 2, Bruxelles.
De Bolder, Victor, rue du Président, 10, Ixelles.
De Boeck, Emeric, rue St-Paul, 23, Anvers.
De Brauwer, Auguste, boulevard d'Anvers, 33, Bruxelles.
De Broux, Eugène, rue du Berceau, 11, Bruxelles.
De Buck, Alfred, boulevard Anspach, 110, Bruxelles.
De Castro, Oswald, rue Grétry, 18, Bruxelles.
De Clercq, Arthur, chaussée de Charleroi, 182, Bruxelles.
De Clercq, Eugène, boulevard Anspach, 15, Bruxelles.
De Clercq, Oscar, rue Vande-Weyer, 54, Schaerbeek.
De Cuppele, Léon, rue Neuve, 25, Alost.
Decock, J.-B., boulevard Baudouin, 41, Molenbeek-St-Jean.
De Coen, Victor, rue Jourdan, 57, St-Gilles.
Decondé, Jules, rue de la Station, St-Ghilain.
De Coninck, Victor, rue de Parme, 32, St-Gilles.
Decoster, Jean, rue Coenraets, 23, St-Gilles.
De Decker, Léon, avenue Rubens, 31, Anvers.
Defays, Adolphe, rue du Progrès, 119, Schaerbeek.
De Gol, J.-B., rue Faider, 55, Ixelles.
De Graève, Emile, rue d'Aneerlecht, 107, Bruxelles.
De Haupt, Charles, rue de la Sablonnière, 2, Bruxelles.
De Hoffmann, Prosper, rue du Chêne, 10, Bruxelles.
De Hond, Edouard, rue de la Madeleine, 33, Bruxelles.
De Jonge, Paul, boulevard Anspach, 94, Bruxelles.
De Kinder, Victor, rue Mommaerts, 22, Molenbeek-St-Jean.
De Koster, Léon, rue de l'Union, 18, St-Josse-ten-Noode.
De Lancker, Ad., boulevard du Régent, 6, Bruxelles.
De Lantshere, Charles, Assche.
Del Bovier, Gust., rue Neuve, 47, Marchienne-au-Pont.
Delhaye, Félix, rue du Méridien, 48, St-Josse-ten-Noode.
Delhaye, Jules, rue de l'Union, 1, St-Josse-ten-Noode.
Delheid, Max, rue de la Linière, 39, St-Gilles.
De Looze, Gaston, rue de la Tribune, 2, Bruxelles.
Delvaux, Fernand, avenue Brugmann, 31, St-Gilles.
Delvaux, Jules, rue de Prague, 38, St-Gilles.
De Markos, Alexandre, avenue du Boulevard, 19, St-Josse-ten-Noode.
Demaure, Jean-Raphaël, rue du Midi, 4, Bruxelles.
Demeter, Henri, rue Piers, 68, Molenbeek-St-Jean.
Demeter, Louis, rue Van-der-Maelen, 15*a*, Malenbeek-St-Jean.
Demeuse, Fernand, chaussée de Charleroi, 56, Bruxelles.
Demeuse, Gaston, boulevard Anspach, 5, Bruxelles.
Demonceau, Paul, rue de la Station, 24, Koekelberg.
De Neck, Joseph, rue Royale, 284, St-Josse-ten-Noode.
Denies, Jos., rue Van-Moer, 2, Bruxelles.
Denis, César, boulevard du Nord, 142, Bruxelles.
Denis, Henri, rue Léopold, 13, Bruxelles.
Denis, Jules, rue des Canions, 29, Schaerbeek.
De Pauw, Ferd., rue de Cologne, 169, Schaerbeek.
De Prins, Emile, rue de la Revolution, 10, Bruxelles.
De Ridder, Isidore, à Worteghen (Flandre orientale).
De Roover, François, rue de Bruxelles, 51, Termonde.
Derzelle, Henri, place Loix, 5, St-Gilles.
De Sagher, Charles, chaussée de Haecht, 229, Schaerbeek.
De Salmon, Maurice, rue des Augustins, 29, Bruxelles.
Desfossés, Edouard, place de Brouckère, 17, Bruxelles.
Desquartiers, Albert, rue Froissard, 123, Bruxelles.
De Tienne, Joseph, rue Van-de-Weyer, 61, Schaerbeek.
Devaux, Georges, place de l'Ange, 4, Namur.
De Vergnies-du-Bois, rue Grande, 99, Binche.
De Wandre, Elie, rue de la Victoire, 242, St-Gilles.
De Wilde, Jean, rue de Stassart, 76, Ixelles.
De Winter, Joseph, rue Montebello, 12, Anvers.
De Winter, Pierre, rue St-Josse, 40, St-Josse-ten-Noode.
Dewit, Gust., rue d'Aisemont, Wavre.
Dietrich, Charles, rue du Fossé-aux-Loups, 39, Bruxelles.
Dorman, Edouard, rue Henri-Maus, 17, Bruxelles.
Dreyfus, Armand, rue Van-Artevelde, 21, Bruxelles.
Drianne, Osc., rue St-Joseph, 62, Gilly.
Drissens, P.-J., rue de la Culture, 36, Ixelles.
Du Bois, Georges, rue St-Jean, 27, Jodoigne.
Dubois, Jacques, rue Ste-Gudule, 6, Bruxelles.
Du Bois, Léon, Nouveau-Marché-aux-Grains, 5, Bruxelles.
Duchâteau, François, rue du Pont, 2, Charleroi.
Dumont, Georges, rue de la Station, Braine-le-Comte.
Dupire, Horace, rue de Houdain, 25, Mons.
Dupont, Alphonse, rue Léopold, 23, Malines.
Dupont, Camille, rue du Bois-Sauvage, 5, Bruxelles.
Dupont, Gaston, rue du Chemin-de-Fer, 46, Cuesmes.
Dupont, Louis, rue Vanderkindere, 109, Uccle.
Dupret, J.-B., rue Jean-Stas, 11, St-Gilles.
Dupuis, Etienne, Gosselies.
Dureuil, Antoine, rue Vanderkindere, 61, Uccle.
Dury, Henri, chaussée de Ninove, 51, Molenbeek-St-Jean.
Eben, Pierre, rue du Progrès, 165, Schaerbeek.
Egrix, Adolphe, rue Looibroeck, 69, Anvers.
Engelhard, Sébastien, rue Américaine, 10, St-Gilles.
Englebienne, Alfred, rue des Escriniers, 20-22, Ath.
Ernaut, Jos., rue Seutin, 20, Schaerbeek.
Evely, Edmond, rue de Malines, 37, Bruxelles.
Fabre, Georges, place de Brouckère, 17, Bruxelles.
Falize, François, avenue du Roi, 76, St-Gilles.
Fally, Paul, place Communale, 29, Marchienne-au-Pont.
Farin, Eug., boulevard Léopold II, 187, Molenbeek-St-Jean.
Fauconnier, Victor, rue de la Révolution, 14, Bruxelles.
Federwisch, Jules, rue Auguste-Orts, 25, Bruxelles.
Fernandez, Gaston, rue d'Arenberg, 18, Bruxelles.
Ferret, Gabriel, rue Danemark, 27, St-Gilles.
Feyaerts, Armand, avenue du Boulevard, 21, St-Josse-ten-Noode.
Feyaerts, Joseph, avenue du Boulevard, 21, St-Josse-ten-Noode.
Finet, J.-B., boulevard du Régent, 26, Bruxelles.
Finoults, Anatole, rue Belliard, 2, Bruxelles.
Flament, Aug., place de Ninove, 9, Molenbeek-St-Jean.
Flasselaerts, Charles, rue Thérésienne, 1, Bruxelles.
Fleck, Emile, chaussée de Vleurgat, 12, Ixelles.
Fonderie, Edgar, place de la Justice, 10, Bruxelles.
Foy, Emmanuel, rue des Poissonniers, 21, Bruxelles.

Franck, Adolphe, boulevard Anspach, 148, Bruxelles.
Franck, Jean, rue de la Tribune, 16, Bruxelles.
Franckx, Emile, Grand'Place, 22, Alost.
François, Hector, rue du Pépin, 38, Bruxelles.
François, Louis, rue du Marais, 98, Bruxelles.
François, Marcellin, rue St-Gilles, 25, Liège.
François, Paul, rue Ste-Gertrude, 12, Etterbeek.
Friart, Charles, rue Pré-Bara, 3, Wasmes.
Funcke, Emile, boulevard du Hainaut, 14, Bruxelles.
Furts, Walter, rue Antoine-Dansaert, 18, Bruxelles.
Gardet, Louis, rue des Chartreux, 64, Bruxelles.
Gausset, Jules, rue du Gouvernement-Provisoire, 12, Bruxelles.
Gérard, Jules, rue du Rouleau, 13, Bruxelles.
Gerlach, Martin, chaussée d'Ixelles, 109, Ixelles.
Gevers, Louis, rue T'Kint, 30, Bruxelles.
Ghémar, Isidor, rue de l'Hôpital, 24, Bruxelles.
Gilbart, Nicolas, rue de la Limite, 26, St-Joss-ten-Noode.
Gilmant, Ernest, rue de la Station, 1, Soignies.
Giraud, Etienne, boulevard Anspach, 80, Bruxelles.
Glotz, Armand, rue Jules-Va-nPraet, 8, Bruxelles.
Gobin, Léon, rue du Progrès 188, Schaerbeek.
Goertlitz, Georges, rue de la Bourse, 38, Bruxelles.
Goffard, Henri, Rosières, St-André.
Goldschmidt, Alfred, rue Royale, 125, Bruxelles.
Goldschmidt, Richard, rue Royale, 125, Bruxelles.
Gondry, René, Rebecq-Rognon.
Goossens, Gustave, rue Gillon, 51, St-Josse-ten-Noode.
Goossens, Léon, rue Gillon, 51, St-Josse-ten-Noode.
Graboillat, Gustave, boulevard du Midi, 132, Bruxelles.
Gradwohl, Albert, rue Jules-Van-Praet, 8, Bruxelles.
Grosjean, Léon, rue de l'Equateur, 1*a*, St-Josse-ten-Noode.
Guggenheim, Albert, rue Jules Van Praet, 8, Bruxelles.
Guillaume, Edouard, rue Royale, 187, St-Josse-ten-Noode.
Guillaume, Hubert, rue Royale, 187, St-Josse-ten-Noode.
Guiot, Remi, rue de la Régence, 55, Bruxelles.
Gustin, Albert, boulevard du Hainaut, 83, Bruxelles.
Gutmann, Jules, Marché-aux-Poulets, 6, Bruxelles.
Hanne, Jean, rue St-Adalbert, 1, Liège.
Hauman, Georges, rue Zinner, 5, Bruxelles.
Heimberger, Louis, rue du Taciturne, 52, Bruxelles.
Heirman, Eugène, fils, rue Breydel, 8, Bruxelles.
Hellemans, Fd., rue des Hirondelles, 7, Bruxelles.
Helson-Noel, Charles, rue de l'Ange, 296, Marcinelles.
Hendrickx, Florimond, rue de Mérode, 121, St-Gilles.
Henrard, François, rue de Lidekerke, 93, St-Josse-ten-Noode.
Henriquez, J.-C., rue du Conseil, 72, Ixelles.
Henry, François, rue Souvret, 33, Courcelles.
Henry, Georges, château de Hassonville, Marloie.
Héris, P.-A., rue Stassart, 75, Ixelles.
Herman, Lucien, rue du Marais, 110, Bruxelles.
Hermans, Nicolas, rue de la Paix, 10, Ixelles.
Herx, Richard, rue de la Braie, 19, Bruxelles.
Hertz, Rodolphe, rue Grétry, 27, Bruxelles.
Herzog, Robert, rue de la Loi, 122, Bruxelles.
Hessel, H., rue de l'Equateur, 12, St-Josse-ten-Noode.
Heudier, Emmanuel, avenue Louise, 430, Bruxelles.
Hiéguet, Camille, rue Antoine-Dansaert, 63, Bruxelles.
Hirschler, Georges, rue Henri-Maus, 25, Bruxelles.
Hochfeld, Ferdinand, rue du Midi, 53, Bruxelles.
Hochfeld, Jules, rue du Congrès, 28, Bruxelles.
Holderbeke, François, Montagne-de-la-Cour, 61, Bruxelles.
Homès, Armand, rue de la Bourse, 8, Bruxelles.
Houyoux, Emile, rue de la Violette, 21, Bruxelles.
Huart, Augustin, rue Van-Artevelde, 66, Bruxelles.
Hurbain, Anthime, rue Van-Ertborn, 3, Anvers.
Hutte, Aimé, rue Antoine-Dansaert, 24, Bruxelles.
Hutt, Aug., rue Antoine-Dansaert, 24, Bruxelles.
Huybreghts, Benoit, rue du Soleil, 12, Gand.
Huylebroeck, Aug, rue de Flandre, 48, Bruxelles.

Jacklé, Charles, rue du Gouvernement-Provisoirement, 11, Buxelles.
Jacque, Léon, rue de Cologne, 65, Schaerbeeck.
Jaffé, Félix, rue Henri-Maus, 7, Bruxelles.
Jamar, Armand, rue du Pont, 36, Huy.
Janson, Jean, chaussée de Wemmel, 228, Jette-St-Pierre.
Janssens, Joseph, rue de l'Eau, 55, Termonde.
Jaumotte, J.-B., Grand'Place, Limal.
Jesenko, Jean-Em., Grand'Place, 2, Bruxelles.
Joosstens, G., rue St-Christophe. 8, Bruxelles.
Joppart, J.-B., rue de Bruxelles, 32 *bis*, Wavre.
Jouret, Paulin, rue Clerny, Flobecq.
Junod, Roberto, rue Royale, 49, Bruxelles.
Kalischer, Martin, rue Royale, 158, Bruxelles.
Kassel, Bernard, rue Antoine-Dansaert, 18, Bruxelles.
Kayser, Meinhold, boulevard Anspach, 94, Bruxelles.
Kebers, Lucien, rue Royale, 90A, Bruxelles.
Kennis, Charles, rue Plattesteen, 8, Bruxelles.
Kerremans, Charles, rue Royale 152, Bruxelles.
Kesteloot, Pierre, rue Verte, 7, Mariakerke.
Keusters, Jacques, boulevard du Nord, 8, Bruxelles.
Keymolen, Léon, rue des Halles, 9, Bruxelles.
Keyser, Rodolphe, rue Neuve, 5, Bruxelles.
Klessling, Fréd., rue de Pascale, 18, Bruxelles.
Knops, Paul, rue de Charleroi, 17, Nivelles.
Koryn, Siméon, rue de l'Association, 54, Bruxelles.
Kothen, Adhémar, rue du Progrès, 363, Schaerbeek.
Kredrel, Henri, avenue Michel-Ange, 84, Bruxelles.
Krickx, Alexandre, rue de l'Abattoir, 32, Bruxelles.
Kulinckx, Emile, rue de l'Association, 31, Bruxelles.
Lacroix, Eugène, rue Veydt, 63, Ixelles.
Lallemand, Louis, rue de Locht, 88, Schaerbeek.
Laloux, Auguste, rue des Fripiers, 53, Bruxelles.
Lambeau, Firmin, rue Fossé-aux-Loups, 39, Bruxelles.
Lambeau, Joseph, rue Fossé-aux-Loups, 39, Bruxelles.
Lambert L.-C., rue St-Catherine, 21, Bruxelles.
Lamme, Charles, rue de Namur, 43, Bruxelles.
Lamotte, Emile, rue du Congrès, 24, Bruxelles.
Landau, Louis, boulevard du Hainaut, 51, Bruxelles.
Lattad, Robert, boulevard Anspach, 160, Bruxelles.
Louwers, Alph., rue de Flandre, 70, Bruxelles.
Lebon, Alexandre, rue Wayez, 143, Anderlecht.
Ledel, Léopold, rue Royale-Ste-Marie, 130, Schaerbeek.
Ledent, Emile, rue Marie-Thérèse, 36, Louvain.
Lefebvre, Eugène, place Communale, 6, Uccle.
Legrand, Alfred, rue de Mons, 14, Marchienne-au-Pont.
Léonard, Emile, rue du Cirque, 17, Bruxelles.
Lepère, Armand, rue de la Grosse-Tour, 17, Bruxelles.
Le Prévost, G., Vieux-Marché-aux-Grains, 16, Bruxelles.
Leroi, Maurice, avenue Louise, 174, Bruxelles.
Lerville, Richard, boulevard Anspach, 174, Bruxelles.
Lescart, Alfred, Arquennes.
Levié, Louis-Emile, rue Antoine-Dansaert, 25, Bruxelles.
Levy, Fernand, rue de la Bourse, 32, Bruxelles.
Lévy, Léopold, avenue du Midi, 9, Bruxelles.
Leys, Charles, rue du Progrès, 71, St-Josse-ten-Noode.
Lhoest, Charles, rue de Suisse, 12, St-Gilles.
Lhoest, Jules, rue de l'Association, 17, Bruxelles.
Linssen, Gérald, rue Vondel, 41, Schaerbeek.
Lippmann, Oscar, boulevard Anspach, 44, Bruxelles.
Loebmann, A., rue du Nord, 17, Bruxelles.
Lœwenstem, Alfred, boulevard de la Senne, 47, Bruxelles.
Loicq, Adh., rue du Pont, 35, Wavre.
Loncin, Jules, rue Louise, 7, Malines.
Lorge, Louis, rue Gillon, 6, Schaerbeek.
Loutermans, Frans, rue de l'Association, 14, Bruxelles.
Luc, Albert, boulevard Anspach, 146, Bruxelles.
Lurson, Joseph, galerie Bortier, 1, Bruxelles.
Lurson, Pierre, galerie Bortier, 1, Bruxelles.
Maesen, Victor, rue des Boiteux, 1, Bruxelles.
Magerman, Hector, place des Martyrs, 13, Bruxelles.
Mahieu, Vital, rue du Treurenberg, 11, Bruxelles.
Mahillon, Jules, boulevard Anspach, 15, Bruxelles.

Mahy,. Edouard, rue Keyenveld, 202, Ixelles.
Mairargue, Calixte, rue du Méridien, 1A, St-Josse-ten-Noode.
Marchal, Ed., place de Louvain, 14, Bruxelles.
Marchal, Henri, rue Ducale, 93, Bruxelles.
Marcoux, Ferry, boulevard du Hainaut, 155, Bruxelles.
Marly, Georges, rue de Robiano, 51, Schaerbeek.
Massart, François, avenue d'Auderghem, 200, Etterbeek.
Massin, Alexandre, chaussée de Vleurgat, 257, Ixelles.
Matalon, Isaac, rue Veydt, 45, Ixelles.
Mathot, Alfred, rue du Progrès, 96, Schaerbeek.
Matteï, Sainti, boulevard Anspach, 146, Bruxelles.
Matthys, Isidore, boulevard du Nord, 87, Bruxelles.
Mayaux, Jules, rue de l'Ecole Moyenne, 25, St-Ghislain.
Meaux, Ernest, rue du Berger, 12, Ixelles.
Mélendès, Dès., rue Henri-Maus, 8, Bruxelles.
Melotte, Gustave, boulevard du Hainaut, 85, Bruxelles.
Mertens, Jos., fils, rue de Brabant, 214, Schaerbeek.
Mertens, Michel, rue du Gouvernement Provisoire, 36, Bruxelles.
Messemaekers, Julien, av. des Arquebusiers, 75, St-Josse-ten-Noode.
Mestdagh, Hil., chaussée d'Ixelles, 273, Ixelles.
Mestdagh, Léonce, rue du Marché, 57, Deynze.
Meulders, Emile, rue du Presbytère, 50, Molenbeek.
Meurée, Jules, avenue du Midi, 91, Bruxelles.
Meyer, Arthur, rue Van-Artevelde, 68, Bruxelles.
Michels-Crickx, J.-B., chaussée d'Ixelles, 227, Ixelles.
Michiels, Guillaume, rue des Chevaliers, 19, Ixelles.
Michiels, Henri, chaussée de Louvain, Montaigu.
Michot, Octave, place de la Station, 185, Rhode-St-Genèse.
Milcamps, Gustave, rue Jourdan, 53, St-Gilles.
Mingers, Auguste, rue du Méridien, 86, Saint-Josse-ten-Noode.
Mirtil, Eugène, rue Antoine Dansaert, 18, Bruxelles.
Mislian, Etienne, rue Auguste-Orts, 21, Bruxelles.
Miteau Gustave, avenue du Midi, 58, Bruxelles.
Moerenhout, Fr., avenue de la Reine, 162, Laeken.
Moeyaerts, Emile, rue du Chalet, 4, St-Josse-ten-Noode.
Moll, Ernest, rue d'Albanie, 92, St-Gilles.
Moncheur, Faust, rue de la Pacification, 65, Bruxelles.
Monti, François, rue Belliard, 82, Bruxelles.
Moreau-Dinsart, rue de la Chaussée, 4, Mons.
Morel, Charles, rue de la Sablonnière, 10, Bruxelles.
Morret, Hubert, rue de l'Union, 25, St-Josse-ten-Noode.
Mortier, Henri, rue de Laeken, 86, Bruxelles.
Moselli, Ed., rue Grétry, 20, Bruxelles.
Mottard, René, avenue du Boulevard, 16, St-Josse-en-Noode.
Mouchart, Georges, rue de Mons, 17, Monceau-sur-Sambre.
Mouton, Hubert, rue Piers, 53, Molenbeek-St-Jean.
Muller, Etienne, rue de la Loi, 32, Bruxelles.
Musin, Aimé, fils, rue des Houdeng, 11, La Louvière,
Musin, Oscar, passage Lemonnier, 23, Liège.
Muth, Emile, rue Royale, 98, Bruxelles.
Muuls, Edmond, avenue Louise, 68, Bruxelles.
Nahoum, Elie, rue de Bon-Secours, 6, Bruxelles.
Nebel, Max, rue du Marché-aux-Poulets, 6, Bruxelles.
Neefs, Emile, Grand'Place, 19, Lokeren.
Neels, Eugène, rue de la Commune, 6, St-Josse-ten-Noode.
Neels, Frédéric, rue de la Commune, 6, St-Josse-ten-Noode.
Nelis, Léon, rue de Bruxelles, 78, Hal.
Nerinckx, Edmond, rue du Prince-Royal, 98, Ixelles.
Nerinckx, Ernest, boulevard Barthélémy, 11 c., Bruxelles.
Nicaisse, Jean, rue du Pont, 12, Charleroi.
Nivarlet, Pierre, square Marie-Louise, 12, Bruxelles.
Noël, François, rue du Marché-aux-Herbes, 15, Bruxelles.
Norga, Elie, rue de l'Athénée, 8, Charleroi.
Ongenaed, Auguste, rue d'Argent, 30, Bruxelles.
Orb, Gustave, rue de Brabant, 15, St-Josse-ten-Noode.
Paheau, Julien, avenue du Midi, 93, Bruxelles.
Pantoléontidi, Miltiade, rue de Neuchâtel, 64, St-Gilles.
Paternostre, Henry, place de la Couronne, 6, Ixelles.
Pauwels, Ernest, rue de la Blanchisserie, 47, Bruxelles.
Peemans, Hippolyte, rue de la Chancellerie, 17, Bruxelles.
Peeters, Corneille, rue de la Révolution, 10, Bruxelles.
Peeters, Frans, rue de la Montagne, 48, Bruxelles.
Peleman, François, rue Botanique, 14, St-Josse-ten-Noode.
Pels, David, avenue du Boulevard, 1, St-Josse-ten-Noode.
Pels, Léop., rue Berckmans, 85, St-Gilles.
Penninckx, Jean-Fr., rue d'Or, 31, Bruxelles.
Penso, Joseph, rue Royale, 32, Bruxelles.
Perdaens, Arthur, rue de Grammont, 21, Nivove.
Perdaens, Lucien, rue de la Drève, Ninove.
Périchon, Jean, rue de Portugal, 29, St-Gilles.
Petit, Edmond, boulevard du Nord, 60, Bruxelles.
Petit, Emile, rue de la Biche, 3, Mons.
Petit, Gustave, rue de la Charité, 49, Bruxelles.
Philippart, Albert, rue de Terre-Neuve, 9, Bruxelles.
Philips, G.-Ch., avenue du Midi, 9, Bruxelles.
Pichon, Oscar, rue de la Loi, 194, Bruxelles.
Pierson, Alphonse, rue du Pont, 9, Wavre.
Pillon, Victor, place des Martyrs, 11, Bruxelles.
Pluymaekers, Hubert, rue de l'Aqueduc, 32, St-Gilles.
Poils, Julien, rue du Trône, 128, Ixelles.
Polet, Jules, rue d'Arenberg, 18, Bruxelles.
Posno, Théodore, rue Royale, 65, Bruxelles.
Poureau, Armand, rue de Wavre, Jodoigne.
Prager, Alfred, rue du Progrès, 177, Schaerbeek.
Przedecki, Ladislas, boulevard du Nord, 116, Bruxelles.
Puls, Adrien, rue Ste-Gudule, 12, Bruxelles.
Quaden, Laurent, rue St-Lazare, 24, St-Josse-ten-Noode.
Quantin, Ferdinand, rue du Midi, 4, Bruxelles.
Quenon, Achille, rue de Quaregnon, 19, Pâturages.
Quévrin, Joseph, rue des Rentiers, 32, Etterbeek.
Quinet, C.-J., rue d'Havré, 19, Mons.
Raes, Philippe, rue Belliard, 238, Bruxelles.
Raikem, Léon, rue Vanden-Bogaerde, 48, Molenbeek-Saint-Jean.
Raemaeckers, Auguste, rue du Tyrol, 4, St-Gilles.
Ramy, Albert, rue Dupont, 56, Schaerbeek.
Rapp, Hermann, rue des Plantes, 97, St-Josse-ten-Noode.
Raquez, Oscar, rue de Stassart, 94, Ixelles.
Rasquin, Emile, place Communale, Lodelinsart.
Ray, Ed., rue Vondel, 75, Schaerbeek.
Razsovich, Jacques, avenue du Midi, 31, Bruxelles.
Reynaert, Alfred, rue de l'Industrie, 36, Bruxelles.
Reynaert, Gustave, rue des Deux-Eglises, 64, St-Josse-ten-Noode.
Rheims, Jules, rue Grétry, 23, Bruxelles.
Ribaucourt, Arthur, rue de Locht, 32, Schaerbeek.
Richald, Léon, place Rouppe, 26, Bruxelles.
Richard, Alfred, rue Antoine-Dansaert, 18, Bruxelles.
Richard, Emile (sénior), place du Sablon, 12, Wavre.
Richard, J., rue Goffart, 4, Ixelles.
Richard, Pol., rue Lambert-Fortune, Wavre.
Robert, Arius, chaussée de Bruxelles, 75, Lodelinsart.
Robert, Fernand, boulevard Audent, 50, Charleroi.
Robyn, Guillaume, rue Lebeau, 16, Bruxelles.
Robyns, Louis, rue Neuve, 159, Bruxelles.
Rodberg, F., rue de la Montagne, 33, Bruxelles.
Roest, Jean, rue du Parc, 4, Bruxelles.
Romaire, Joseph, rue Royale, 90A, Bruxelles.
Romedenne, Ernest, avenue du Midi, 9, Bruxelles.
Rongé, Georges, rue du Nord, 61, Bruxelles.
Ronnberg, Léon, rue de Naples, 35, Ixelles.
Rosart, Maurice, rue de la Paix, 5, Ixelles.
Rosel, Léon, rue Pépin, 37, Namur.
Rosenthal, Nathan, avenue de la Reine, 168, Laeken.
Rosier, Victor, chaussée de Vleurgat, 107, Bruxelles.
Rouffart, Jules, rue de l'Industrie, 35, Bruxelles.
Rubens, Armand, rue de Liedekerke, 16, St-Josse-ten-Noode.

Ryckaert, Eugène, rue Antoine-Dansaert, 20, Bruxelles.
Sacerdoti, Joseph, boulevard Anspach, 160, Bruxelles.
Scilly, Alexandre, rue Antoine Dansaert, 18, Bruxelles.
Sacré, Gustave, rue Antoine Dansaert, Bruxelles.
Samuel, Edouard, rue des Fripiers, 52, Bruxelles.
Samuel, Frédéric, chaussée de Louvain, 23, St-Josse-ten-Noode.
Samuel, Henri, rue Scailquin, 1, St-Josse-ten-Noode.
Sauvenier, Henri, boulevard du Hainaut, 16, Bruxelles.
Schack, Ernest, boulevard de la Senne, 34, Bruxelles.
Scheys, Alfred, rue Marie-Thérèse, 87, St-Josse-ten-Noode.
Scheys, Georges, rue des Deux-Églises, 61, rue St-Josse-ten-Noode.
Schiff, Frédéric, avenue Louise, 86, Bruxelles.
Schmieder, Emile, rue Joseph-Claes, 26, St-Gilles.
Scholder, Egbert, fils, avenue Louise, 191, Bruxelles.
Schoonejans, Jos., rue Pletinckxx, 58, Bruxelles.
Schuhman, Robert, avenue du Midi, 31, Bruxelles.
Segall, Arthur, rue de la Bourse, 22, Bruxelles.
Segers, Henri, rue de l'Association, 56, Bruxelles.
Selderslag, F., boulevard du Nord, 118, Bruxelles.
Senechal, Lucien, rue Hôtel-des-Monnaies, 113, St-Gilles.
Sercreyns, J.-B., champ Vléminckx, 47, Anvers.
Sieron, Louis, rue de Ligne, 40, Bruxelles.
Singer, David, rue Linnée, 19, St-Josse-ten-Noode.
Singer, Fritz, rue Henri-Maus, 45, Bruxelles.
Smal, Alex., boulevard du Nord, 168, Bruxelles.
Spangaard, Louis, rue Antoine-Dansaert, 25, Bruxelles.
Speller, Jos.-Théod., rue du Cyprès, 1, Bruxelles.
Sporcq, Leon, rue des Ecoles, Morlanwelz.
Spreutels, B., rue des Champs-Elysées, 58, Ixelles.
Staelens, Alex., chaussée de Waterloo, 140, Uccle.
Stahl, Frédéric, rue Verboeckhaven, 52, Bruxelles.
Stallaerts, Edmond, boul. de la Sennes, 47, Bruxelles.
Stas, Hubert, rue de Livourne, 1, St-Gilles.
Steenackers, René, rue du Jardin-Vert, 6, Boom.
Steindecker, Willy, rue du Parchemin, 6, Bruxelles.
Stevens, Théophile, rue Ecartée, 18, Alost.
Stoufs, Lucien, rue St-Médard, 1, Jodoigne.
Strycknans, Is., longue rue des Bateaux, 12, Malines.
Swarth, Jean, rue Royale, 152, Bruxelles.
Swyen, Victor, rue Neuve, 154, Bruxelles.
Talon, Auguste, rue des Brasseries, 14, Wavre.
Tennstedt, Philippe, rue de Tirlemont, 105, Louvain.
Theunis, J., rue de la Librairie, 3, Louvain.
Thiery, Louis, boulevard du Hainaut, 174, Bruxelles.
Thirar, Edmond, rue Vondel, 71, Schaerbeek.
Thys, Edouard, rue de la Station, 94, St-Nicolas.
Tinghir, Archavir, rue Hôtel-des-Monnaies, 5, St-Gilles.
Tobler, Charles, rue des Deux-Eglises, 35, Bruxelles.
Tordeur, André, rue Verboeckhoven, 64, St-Josse-ten-Noode.
Toussaint, Henri, rue de l'Arbre, 12, Bruxelles.
Tumerelle, Louis, rue du Gentilhomme, 20, Bruxelles.
Urbain, Achille, rue de la Houssière, 13, Mons.
Uytterhoven, Charles, rue des Ursulines, 11, Bruxelles.
Van Aalen, René, rue Joseph-Claes, 73, St-Gilles.
Van Asbroeck, Edmond, rue de Brabant, 127, Schaerbeek.
Van Bambeke, André, rue de Comines, 26, Bruxelles.
Vandekerkhove, Léop., rue de Portugal, 23, St-Gilles.
Vande Meulebroeck, P., rue de Molenbeek, 80, Laeken.
Vanden Bossche, Georges, rue de Liedekerke, 93, St-Josse-ten-Noode.
Vanden Bulcke, Charles, Marché-aux-Herbes, 91 à Bruxelles.
Van den Eynde, Aug., avenue Louise, 85, Bruxelles.
Vander Baecken, Albert, rue Marengo, 2, Louvain.
Vander Cruecen, H.-E., rue Vander-Linden, 34, Schaerbeek.
Vander Stappen, J.-L., rue de Parme, 3, Saint-Gilles.
Van der Stokken, Henri, rue Antoine-Dansaert, 12, Bruxelles.
Vanderstraeten, Alb., rue des Fripiers, 55, Bruxelles.
Vanderstraeten, Gaston, rue des Fripiers, 55, Bruxelles.
Vanderstraeten, G., rue des Deux-Eglises, 67, St-Josse-ten-Noode.
Vander Vinnen, Georges, rue du Trône, 6, Bruxelles.
Vandervoort, Jean, rue Emmanuel-Hiel, 14, Schaerbeek.
Vande Velde, Heli, avenue Michel-Ange, 62, Bruxelles.
Vande Weghe, Eugène, rue Zérézo, 10, St Josse-ten-Noode
Vande Weghe, François, rue St-Michel, 31, Bruxelles.
Van Donck, Victor, rue du Bosquet, 24, Jodoigne.
Van Driessche, René, rue Grétry, 24, Bruxelles.
Van Gindertaelen, Guill., rue des Ecreniers, 2, Louvain.
Van Grambesen, Jean, rue Royale-Ste-Marie, 222, Schaerbeek.
Van Hoop, Victor, rue des Porcs, 5, Malines.
Van Hove, Alb., rue Dupont, 24, Schaerbeek.
Vankeerberghen, Léon, rue du Congrès, 9, Bruxelles.
Vankerkhove, Henri, rue des Palais, 3, Schaerbeek.
Van Laeshem, Jean, place Communale, 10, Molenbeek-St-Jean.
Van Lierde, Albert, rue des Dperonniers, 34, Bruxelles.
Van Lint, François, rue des Etangs-Noirs, 20, Molenbeek-St-Jean.
Vanloock, Aug., rue de la Station, 181, Jette-St-Pierre.
Van Marcke, Léopold, rue de Lille, 27, Courtrai.
Van Mons, Henri, place du Petit-Sablon, 6, Bruxelles.
Van Nitsen, Lucien, rue Longue, 49, Diest.
Van Opstal, Charles, rue de l'Empereur, 11, Malines.
Van Peteghem, Paul, rue des Rentiers, 45, Etterbeek.
Van Stappen, Julien, rue de Spa, 20, Bruxelles.
Van Vlasselaer, J., rue de la Station, 62, Louvain.
Van Waesberghe, Ch., rue de la Victoire, 49, St-Gilles.
Van Winssen, Théodore, rue de Pascale, 66, Bruxelles.
Vent, Alfred, rue Hydraulique, 10, St-Josse-ten-Noode.
Vercouter, Emile, rue de la Pacification, 19, St-Josse-ten-Noode.
Verleyen, Paul, rue des Ursulines, 49, Bruxelles.
Verschueren, Léonce, place du Petit-Sablon, 13, Bruxelles.
Verspecht, Charles, rue de la Paix, 44, Ixelles.
Verwée, A., rue du Marché-au-Charbon, 55, Bruxelles.
Vidal-Naquet, Em., rue Antoine-Dansaert, 2, Bruxelles.
Vidard, Jules, rue Grétry, 9A, Bruxelles.
Vin, Léon, avenue du Midi, 22, Bruxelles.
Vogel Wilhem, rue St-Lazare, 57, St-Josse-ten-Noode.
Voss, César, Waterloo.
Wagemans, Léon, rue Antoine-Dansaert, 61, Bruxelles.
Walfaert, Emile, rue Marie-Thérèse, 71, St-Josse-ten-Noode.
Wassermann, Eug., rue de Ligne, 35, Bruxelles.
Waucquez, Alphonse, rue d'Arlon, 91-93, Bruxelles.
Wautthier, Jules, rue d'Edimbourg, 37, Ixelles.
Wautthier, Paul, rue d'Edimbourg, 37, Ixelles.
Wefers, Edmond, rue des Augustins, 25, Bruxelles.
Weiner, Aug., boulevard Anspach, 94, Bruxelles.
Wers, Henri, boulevard Anspach, 184, Bruxelles.
Werthauer, Max, rue Antoine-Dansaert, 50, Bruxelles.
Wets, Joseph, rue de la Putterie, 84, Bruxelles.
Wetzlar, Hermann, rue Royale, 23, Bruxelles.
Weyermann, H., rue du Treurenberg, 28, Bruxelles.
Weyermann, Louis, rue du Treurenberg, 28, Bruxelles.
Wiener, Charles, rue Zinner, 5, Bruxelles.
Wille, Vulcain, rue d'Isabelle, 75, Bruxelles.
Willems, Albin, square Ambiorix, 44, Bruxelles.
Willems, J.-P., rue du Marais, 110, Bruxelles.
Williame, Alfred, rue Hôtel-des-Monnaies, 30, St-Gilles.
Wilmart, Paul, rue de la Régence, 1, Bruxelles.
Wilmersdoeffer, S., rue Henri-Maus, 7, Bruxelles.
Winnens, Henri, rue des Ailes, 100c, Schaerbeek.
Wolf, Maurice, rue St-Alphonse, 8, St-Josse-ten-Noode.
Wormser, Alfred-Louis, rue Van-Artevelde, 21, Bruxelles.
Wouters, Ferd., rue Ste-Gudule, 6, Bruxelles.
Zopask, S., rue de Loxum, 5, Bruxelles.

Banques et Banquiers

PROVINCE DE BRABANT

BRUXELLES

Banque du Brabant, rue des Douze-Apôtres, 28.
Banque de Bruxelles, rue Royale, 56.
Banque de Change et d'Emission. J.-B. Finet et Cie, boulevard du Régent, 26.
Banque de Paris et des Pays-Bas, rue du Gentilhomme, 1 et 3.
Banque nationale, gouverneur : V. Van Hoegaerden, rue du Bois-Sauvage, 9.
Banque fédérale française, rue Van-Artevelde, 24.
Caisse commerciale de Bruxelles, rue Royale, 58.
Caisse générale de Reports et de Dépôts, rue du Marché-au-Bois, 12.
Comptoir d'Escompte de Bruxelles, rue du Marais, 57.
Crédit générale de Belgique, rue du Congrès, 18.
Crédit général ixellois, rue Marcellis, 23.
Société de Crédit communal, rue de la Banque, 15.
Société générale pour favoriser l'Industrie nationale, rue Montagne-au-Parc, 5.
Union du Crédit, Montagne-aux-Herbes-Potagères, 49.
Achard (O.), rue de Ligne, 29.
Allard (J.), rue Chancellerie, 24.
Balser et Cie, rue d'Arenberg, 7.
Baschwitz (J.) et Cie, rue du Congrès, 6.
Bigwood et Morgan, rue Royale, 16.
Cassel et Cie, rue du Marais, 56.
De la Hault frères, rue Royale, 16.
De Leval (L.), avenue Ducpetiaux, 17.
Deckens fils, rue Royale, 55.
De Régny, A'Hœn et Cie, rue d'Arenberg, 13.
Empain (E.), rue de l'Enseignement.
Finet (J.-B.) et Cie, boulevard du Régent, 26.
Franck, Model et Cie, rue du Congrès, 12.
Lambert (L.), rue d'Egmont, 2.
Leriche et Cie, boulevard de la Senne, 80.
Lockwood et Cie, rue Royale, 40.
Marse (L.), rue Grétry, 23.
Matthieu (J.) et fils, rue Royale, 46.
Mayer (Paul) et Cie, rue Royale, 168.
Philippson, Horwitz et Cie, rue de l'Industrie, 44.
Samuel (D.), ch. de Louvain, 23.
Suffell (Th.), Montagne-de-la-Cour, 91.
T'Scharner et Cie, rue des Palais, 139.
Van Bergen (H.) et Cie, rue des Comédiens, 26.
Van Esse (Ch.), Livourne, 154.

LOUVAIN

Banque centrale de la Dyle.
Banque nationale.
Bosquet (L.).
Staes frères et Cie.

ANVERS

Banque d'Anvers, rue Dongue-Neuve, 28.
Banque centrale anversoise, rempart Sainte-Catherine, 61.
Banque de Commerce, rue Gérard, 251.
Banque G. J. M. de Wolf, rue Gérard.
Banque de Crédit commercial, rue des Tanneurs, 26.
Banque populaire anversoise, rempart Kipdorp, 58.
Caisse d'Escompte, rue Oudaan.
Caisse de Liquidation des affaires en marchandises, rue de l'Amman, 8.
Caisse générale de cautionnement et de retraite.
Comptoir anversois, rue d'Arenberg, 28.
Crédit anversois.
Société d'Escompte et de Crédit.
Société française de banque et de dépôt, pl. de Meir, 22.
Société internationale pour l'industrie, rue des Tanneurs, 22.
Succursale de la Banque nationale de Bruxelles.
Baschwitz (J.) et Cie, rue Hochstetters, 19.
De Browne (C.) et Cie, rue Kipdorp, 14.
Dekinder, rue Giroflée, 2.
Delhoneux, Linon et Cie, rue d'Arenberg, 28.
Deterwangne (L.), place Meïr, 28.
Dumercy-Hirmann, avenue des Arts, 60.
Everraerts (J.), rue d'Arenberg, 16.
Godderis (Frères), rue Quellin, 19.
Keusters (L.), can. 11, Récollets.
Lambert (L.), avenue des Arts, 151.
Legrelle (L.-J.), rue de la Clef, 41.
Leysen (G.) et Co, rue Léopold, 1.
Osterrieth (E.) et Cie, rue du Chêne, 9.
Storms (V.), rue Empereur, 22.
Strauss (L.) et Cie, boulevard Léopold, 120.
Van Strydonck-Heirmam (J.-E.), chaussée de Malines, 12.
Waterskeyn (J.-M.) et John Aulit, rue Kipdorp, 14.

OSTENDE

Banque nationale (Succursale).
Crédit hypothécaire d'Ostende.
Crédit lyonnais. Société anonyme. Capital 200 millions. Siège social à Paris. Sous-agence de Bruxelles. Directeur : Poznansky.
Crédit ostendais. De Vischen et Van Wynendaele.

FLANDRE ORIENTALE

Gand : Banque nationale (Succursale). — Banque de Flandre. — Banque de Gand. — Banque populaire gantoise. — Union du Crédit. — Bernard et Schouteten. — Buysse (D.). — Campens (G.). — Carnewal (E.). — Couvreur (A.). — Lippens (E.). — Maertens. — Onghena (F.). — Pieters (A.). — Plouviers et Dewilde. — Roosen (N.). — Tillien (L.). — Van Canegem (J.). — Vanden-Borre (F.). — Vandenhende (A.-J.) et Cie. — Vanloo (Ch.). — Verhaeghe, de Naeyer et Cie.

Liège : Banque Dubois, de Melotte, de Noidans et Cie, rue de l'Université, 39. — Banque d'Escompte et de Comptes courants. — Banque liégeoise, rue de l'Université. — Banque générale de Liège. — Banque nationale (Succursale). — Banque populaire, rue du Pot-d'Or, 18. — Crédit général liégeois. — Crédit populaire liégeois. — Société générale (Agence). — Union du Crédit, place Saint-Jean, 5. — Debrus et Cie, place de la Cathédrale, 9. — Frésart, rue Sœurs-de Hasque. — Meuffels, Neef et Cie, rue de l'Université. — Nagelmaekers et fils, rue des Dominicains. — Oury, rue Feronstrée. — Paquot-Debrus et Cie, rue de la Casquette, 19. — Tart et Cie, rue Pont-d'Ile.

Charleroi : Banque centrale de la Sambre. — Banque de Charleroi. — Banque nationale (Succursale). — Société générale (Agence). — Union du Crédit. — Pierlot et Cie.

Namur : Banque centrale de Namur. — Banque namuroise. — Banque populaire.

BOSNIE ET HERZÉGOVINE

Bosna-Seraï (*Sarajevo*) : Bosansko-Herczgovacka narodna dionicka banka. — Bosnich-Herzegovinische Creditanstalt. — Union Bank. *Privat Abtheilung*. — Bassarevic et Birnbaum. — Loeschner (J.) et Salom. — Papo (I.).

Mostar : Narodna dionika banka de Sarajevo (Succursale).

BULGARIE

ET ROUMÉLIE ORIENTALE

SOFIA : Banque de Commerce. — Banque impériale Ottomane. — Banque nationale Bulgare. — Banque industrielle méridionale Russe (agence). — David (J. B.). — Boukoff et Svakeroff. — Esquinasi frères. — Farhi (R.-E.). — Georgief (E.). — Goloubaroff (P.). — Guéschoff (J.-E.). — Kaloupoff et Markoff. — Kaloupoff (S.). — Lévy (M.). — Tagger (E.). — Tagger (I.) et fils.

PHILIPPOPOLIS : Banque nationale bulgare (succursale). — Banque impériale Ottomane (succursale). — Altinalmaz (A.) et Cie. — Gerassi (David). — Kaltcheff (C.). Sudi (Js.) et Cie.

ROUSTCHOUK : Banque impériale Ottomane. — Banque bulgare de Commerce. — Banque nationale Bulgare (succursale). — Aftalion (R.-S.) frères et Cie. — Calmy (H.). — Kambouroff (S.) frères. — Simeanoff (St.) frères. — Stovanoff, Piperoff et Doganoff. — Tabacoff (P.) et Cie. — Ventura (M.-A.) et Nachmias.

DANEMARK

COPENHAGUE : Banque Nationale. — Danske Landmansbank. — Handelsbanken. — Privatbanken, *Kugens Nytorv*, 28 et *Uygade*, 7. — Privat Laanebank de Copenhague. — Adler (B.-D.). — Bräd Tried. — Cohen (Martin) et Cie. — Cohen (M.-H.) et Lamm. — Fraenkel (B.-L.) et Cie. — Green (Th.) et Cie. — Hahns (J.-S.) et Enke. — Henriques (J.) et Cie. — Heymann, Martin et Cie. — Levin (J.-M.) et Cie. — Lunn (Aug.) et Cie. — Meyer (H.) et Cie. — Miehaelsen et Oster. — Moritz, Melchior et Cie.

ESPAGNE

MADRID

Banco de Espana, calle Alcala, 74.
Banco de Castilla, calle Infantas, 31.
Banco economico nacional. Calle Marques del Duero, 8.
Banco Espanol commercial, calle Bolsa, 12.
Banco general de Madrid, calle Sevilla, 2.
Banco hypothecario de Espana, paseo de Recoletos, 12.
Banco Militar y de Comercio Carredera Baja, 20.
Banco Iberico, calle Carmen, 14.
Banque Transatlantique Alcala.
Credito general de Ferro-Carriles, calle Infantas, 31.
Credito mobiliaro Espanol, pases de Recoletos, 17.
Union Bank of Spain and England, calle Bordadores, 3.
Vitalicio de Cataluña, Sevilla, 4 y 6.
Alfaro y C^ia, calle Pontejos, 10.
Bacqué (A.), Fuencarral, 2.
Bauer (A.), S. Bernardo, 54.
Bayo y Bayo, Federico Madrazo, 9.
Benard y C^ia, Salon del Prado, 5.
Cespedes y Sobrinos (R.). Magdalena, 4.
Collado (L.), P^ta del Sol, 10.
Carrales y h^nos, Toledo, 30.
Fernandez, Heredia y Grijalva, P^o des Prado, 20.
Garcia Calamartre, é hijo, Turco, 5.
Jimenez y Gotall Hudson y de la Mata, Lan Lorenzo, 11.
Lafite (Max) y C^ia, Prado, 20.
Léon Ruiz, Atocha, 43.
Llagumo y C^ia, Espoz y Mina, 17.
Lapez y L^o, Carretas, 47.
Miqueletorena y C^ia, Flora, 3.
Morana y Lagasca Huertas, 3.
Moreno (V^o de), Federico de Madranoz, 27.
Muniesa (Mariano S.), Espoz y Mina, 17.
Palomar y C^ia, Pontejos, 10.
Rodriguez Ortega (J.), Atocha, 4.
Roig, Sobrino (Luis), pl. de Matute, 9.
Rolland y Paret, Tetuan, 19.
Roy (Luis) y Lobrino, calle Atocha, 18.
Sainz é hijos (Enrique), Alcala, 14.
Salcedo (J. et fils), Carr. S. Jeronimo, 36
San José (R.), Imperial, 2.
Sharbi Osuna y C^ia, Preciados, 35.
Urquijo y C^ia, Ventura de la Vega, 3.
Valle (José), Juan de Mena, 3.
Vogel y C^ia, Salon del Prado, 12.
Zuniga, hermanos, Columela, 6.

ALCOY : Banco de Espana Delegation. — Albors (D.-Rigoberto). — Albors (D.-Rigoberto). — Raduan (Enrique). — Vicens (D.-Antonio).

ALICANTE : Banco de Espana. (Delegacion). — Banco hypothecario de Espana (Delegacion). — Carratala (hijos de G.). Faes y C^ia. — Guardiola hermanos. — Guillen (Ramon). — Laguillon (F.).

ALMERIA : Banco de Espana (Delegacion). — Banco hypothecario de Espana (Delegacion). — Gay y hermano. — José Gonzalez Canet. — Marco (Fr.). — Terriza (Hijos de). — Ulivarri y Peidro.

BADAJOZ : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (Sucursal del). — Alvarez (Antonio). — Arenzana (hijos de) y C^ia. — Fernandez hermanos. — Rincon (Benito) y hijos. — Vacas y Gracia hermanos y Sobrino Rio.

BARCELONA : Banco de Barcelona, rambla Santa Monica, 31. — Banco de Cataluna, calle Nueva S. Francisco, 7. — Banco Cataluna generale de credit, dormitorio de S. Francisco, 2. — Banco de C idadelafuente San Miguel, 8. — Banco de Espana (sucursal del), calle de Ancha, 2. — Banco hypothecario de Espana (Delegacion), paseo de Gracia, 3. — Banco hispano-colonial. — Banco de Villanueva Bilbao, 211. — Banque franco-espagnole, plaza Medina Celi, 7. — Credito Mercantil, plaza Medina Celi, 8. — Credito, mutuo fabril y mercanti passage del Commerio. — Arnus y C^ia, paseo del Reloj, 3. — Feu (R.), Montesion, 19. — Freiza (Antonio), calle de Palau, 5. — Garriga y Nogues, calle Vergara, 18. — Garriga, Nogues y Sobrino, calle Avino, 18. — Jover y C^ia, calle del Gardia, 12. — Martinez y C^ia, Ancha, 25. — Madolell (J.-B.), Trafalgar, 11. — Peters (G.), p. de Gracia, 6. — Roura y C^ia, pasaje Isabel II, 3. — Tintoré, Rovira y Taberner, pasaje del Comercio. — Valls (hijos de Magin), Ronda de S. Pedro, 22. — Vidal Quadras h^os, paseo Isabel II, 2.

BILBAO : Banco de Espana (sucursal del). — Banco de Bilbao. — Banco del commercio. — Union bank of Spain et England limited (Delegacion). — Epalza (Tom). — Epalza (V^da de) é hijo. — Gurturbay (Hijos de). — Ibarra hermanos y C^ia. — Isasi (Andres de).

BURGOS : Banco de Espana (Delegacion). — Banco hypothecario de Espana (Delegacion). — Fernandez Villa (F.). — Gil hermanos. — Moral y hermano. — Plaza (Isidro). — Rico (Domingo). — Rico (Manuel).

CACERES : Banco de Espana (sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (sucursal del). — Luciana Muro (Man.). — Sanchez (Clem.).

CADIZ : Banco de Castilla (Agencia del). — Banco de Espana (sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (sucursal del). — Abarzuza y C^ia. — Aramburu hermanos, calle del Constitucion, 1. — Duarte (Antonio), 14, calle del Rosario, 14. — Lasanta (hijo y nietos de J. D.), plaza de S. Augustin, 2. — Loventhal (Cesar). — Segerdhal (D.). — Sicre (Ant^o).

CARTAGENA : Banco de Espana (sucursal del). — Blenert Sobrinos. — Bosch (Francisco). — Canthal (L.). — Delgado y Cia. — Ehlers (G.). — Iglesias (Juan). — Izquierdo (V.). — Jorquera y Walker. — Lizana (F.). — Mendez (hijos de P.). — Norte (Ant.). — Pelegrin (J). — Rolandi y hijos. — Roux (H.). — Sanchez Domenech (J.).

CORDOBA : Furiel (Ap.). — Lopez (P.). — Viguera hermanos

LA CORUNA : Banco de Espana (sucursal del). — Credito Callego. — Atocha (Vda). — Carricarte y Cie. — Guarda (Eus.). — Herce y Cia. — Lopez, Perez y Cia. — Maristany hos. — Obanza (N.). — Pastor (Sobvinos). — Pena y Cia. — Presas y Cia. — Rio (Ed.). — Rubino é hijos. — Soler (Nie). — Zalvidea (Gen.).

GRANADA : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (Sucursal del). — Gallardos (Gustavo). — Santos (Eur.).

IRUN : Esteban ès Insausti.

JEREZ DE LA FRONTERA : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco Hipotecario (Sucursal del). — Diez Vergara y Cia. — Garcia Pelayo (P.). — Navallus (J.) y Cia.

MALAGA : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (Delegacion). — Amat hermanos. — Barrere (P.). — Berjon fils. — Clemens y Petersen. — Diaz Gaven hermanos y Cie. — Giro Maticó. — Larios (Hijos de M.). — Rein y Cia. — Scholtz hermanos, calle Alameda-de-los-Tristes, 26.

MURCIA : Banco de Castilla (Sucursal del). — Banco de Espana (Sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (Sucursal del). — Casalins (Jose). — Gerada (Mariano). — Penafiel (E.). — Viuda è hijos de F. Nolla. — Viuda è hijos de S. Servet.

PALMA : Banco de Espana (Sucursal del). — Credito Balear. — Banco hypothecario de Espana (Sucursal del). — Seguro Mallorquin. — Canut (Em.). — Pieiraz (N.). — Salva (M.).

PAMPLONA. — Banco de Espana (Sucursal del). — Credito Navarro. — Alrruaray (Vinda de) é hijo. — Galbète (J.) mayor é hijo. — Yrurzun (Vinda de Anto).

SAN-SEBASTIAN : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (Sucursa del). — Brunet (J.-F.). — Isaac Léon hijo mayor y hermanos. — Meyer (Léon) y hermanos. — Olasagasti y Cia. — Quehille. — Saralegui y Lasquibar.

SANTANDER : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (Delegacion). — Banco de Santander. — Amieva (J.-M.). — Doriga y Botin. — Pombo (Hijos de). — Viale y hermano.

SEVILLA : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco de Sevilla. — Adalid (J.-M.). — Basilio del Camino y hermanos. — Ibarra é hijos. — Hijos de P. L. Huidobro. — Lamaque y Diaz. — Noel y Cia.

TARRAGONA : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (Sucursal del). — Banco local de Tarragona. — Credito Vitalicio. — Gonse (Buenaventura) y Cia. — Gatell y Cia. — Lopez y hermano.

TORTOSA : Banco hypothecario de Espana (Sucursal del). — Banco de Tortosa. — Ascot y Mates. — Morero (Marc).

VALENCIA : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco Regional Valenciano. — Aloy (Enrique). — Benito y Cia (R.). — Bordeore y Cia. — Calabuig (F.). — Corrons y Cia. — Formosa (F.). — Mac-Andreus y Cia. — Minguez y Larramendi. — Oliver (Vir.). — Romero (Juan Fco). — Rubio Estrela (P.). — Lancho y Cia. — Trenor y Cia. — Vidal (Vic.).

VALLADOLID : Banco de Espana (Sucursal del). — Banco hypothecario de Espana (Sucursal del). — Credito vitalicio. — Alzurena (Domingo). — Cuesta hermanos. — Guttierez Eusebio. — Rey (Bernardo). — Semprun hermanos.

VITORIA : Banco de Espana (Sucursal del). — Cano (V.). — Oquendo (J.). — Valle (Vinda de). — Zubeldia y Cie.

ZARAGOZA : Banco de credito de Zaragoza. — Banco de Espana (Sucursal del). — Averly, Montaut y Garcia. — Soteras (Cl.). — Villaroya y Castellano.

GRÈCE

ATHÈNES

Banque d'Athènes. — Banque de crédit industriel de Grèce. — Banque Ionienne. — Banque nationale de Grèce. — Banque privilégiée d'Epiro-Thessalie (succursale). — Aravantinos (C.). — Caridia (P.-N.). — Empedocles (G.). — Marino frères. — Mekios (S.). Pappa (J.). — Petras (S.-C.). — Serpieri (J.-B.). — Skouzès (Georges-P.). — Valaority, Mavro et Cie. — Theologis (J.) et Cie.

PIRÉE (LE) : Banque d'Athènes (succursale). — Banque nationale de Grèce (succursale). — Muzzopulo (Tr.). — Pappageorjacopoulos (A.).

ITALIE (Royaume d')

ROME

Banca Artistico Operaia, Via Umillta, 36. — Banca Commerciale Italiana (succursale). — Banca d'Italia. — Institut Italien de Crédit foncier. — Banco di Roma, Via del Corso, 337. — Banco Napoli. — Banco di Sicilia. — Banco S. Spirito (en liquid.). — Cassa Risparmio. — Società di Credito e di Industria edilizio. — Bossio (Justin). — Brandola (E.). — Bregger et Cie. — Crvasi (A.). — Cook, Thomas and Son. — De Montell (Filli). — Gallarati (Gio.). — Manzi et Cie. — Marignoli et Calvallini. — Nast, Kolb et Schumacher. — Morremberg et Cie. — Plowden et Cie. — Banaldi (R.) et Cie. — Rosler-Franz (A). — Sahadun (G.) et Cie. — Rolb (N.) et Schumacher. — Schmitt et Cie. — Sébasti et Reali.

FLORENCE (Firenze) : Banca Nazionale Italiana (succursale). — Banca di Firenze. — Banca mutua popolare. — Banca di Napoli. — Banca Tirrena (succursale). — Cassa di Sconto. — Cassa generale di Risparmio e Depositi. — Societa generale di Credito Mobiliare Italiana (en liquidation.) — Bondi (M.) e figli. — Borri (Raffaele) e Cie. — Cook (E.) and sons. — Del Vecchio (F.). — French e Co. Haskard and son. — Levi (Teofilo) e Ce. — Mathiesson (L.). — Meyer und Co. — Pestelleni (F.). — Schmats (T.). — Steinhäuslin (C.) et Cie. — Terni (L. et C.) — Whitby and Co.

Eaux Minérales en Bonbonnes

TOUTES LES SOURCES

— 25, *Boulevard Haussmann, PARIS* —

TÉLÉPHONE 211.84

Réduction considérable des prix ordinaires

Gênes : Banca Commerciale. — Italiana (succursale). — Banque coop. Genovese. — Banca d'Italia. — Banca Popolare di Genova. — Banco di Napoli. — Banca Russa. — Banco di seconto e Sete. — Credito Italiano. — Bertè e Spinzo. — Balduino cav. Gius. — Boyer flli. — Bozano frères. — Canzini (P.). — Casareto frères. — Costa et Kiderlin. — Croce (Guis) et Cie. — Croce (Filli) fu M. — De Cavi frères. — De Ferrari (T. et G.-B.) (Filli). — Dell'Acqua (P.). — Ettlinger (M.). — Gattorno (Filli). — Gramatica (G. et C.). — Geanet, Brown et Cie. — Graziani (G.) e Ce. — Hofer (Rod.) et Cie. — Magni, Mosso et C. — Massone frères. — Pagano, Passadore et Cie. — Parodi (B.) et Flli. — Pfister (C.). — Pollinini Macio et Cie. — Pozzoni (F.). — Quartara frères. — Rossi frères. — Zenoni (C.).

Milan : Banca Agricole Milanese. — Banca Commerciale Italiana. — Banca Cooperativa Milanese. — Banca Cooperativa commerciale. — Banca d'Italia. — Banca Lombarda. — Banco di Napili. — Banca popolare di Milano. — Cassa di risparmio. — Credito Italiano. — Aliprandi (G.) et Cie. — Belinzoghi (Guilio). — Castellini (S.). — Compagnoni (F.). — Facheris (R.). — Finci Cav. Vittorio. — Fosearini (M.) et Cie. — Luraghi Erra et Cie. — Mylius (Enrico) et Cie. — Piza (Zaccaria). — Strada (A.). — Weiss (Fratelli). — Weill, Schott et fils.

Naples (Napoli) : Banca Americana. — Banca di Credito e Sconto. — Banca della Penisola Lorrentina. — Banca di Credito Fondario. — Italiano. — Banca Fédérale. — — Banca d'Italia. — Banca Italo-Americano. — Banca Commerciale. — Banco di Napoli. — Banque Populaire de Naples. — Amselmeyer, Pfister et Cie. — Auverny (A.) et Cie. — Balsamo (L.) et Cie. — Berner (Amedeo). — Cock (T.) et fils. — Fanelli (O.). — Ferolla (N.). — Gilibertl e Cie. — Hermann Felice et Cie. — Holme et Cie. — Kellner et Lampe. — Levy (Ad.) et Cie. — Maingay, Robin et Cie. — Meuricoffre et Cie. — Minasi et Arlotta, — Pavoncelli (F. et G.). — Questa (G. et C.). — Rocca (E.). — Turner W.-J.) et Cie.

Turin : Banca Commerciale Italiana (succursale). — Banca d'Italia. — Banca di Napoli. — Banca di Sconto e di Sete. — Banca di Torino. — Banca Tiberina (en liquid.). — Credito Industriale. — Appiani (C.). — Billotti (V.). — Blanc (J.). — Bonis (cav. C.). — De Benedetti (A.). — De Frenese (Gio) et Cie. — Donn (G.) et Cie. — Falco (Achille). — Girard (Filli). — Henry (Filli). — Jona e Olivetti. — Kuster et Cie. — Lebet (E.). — Levi (J.). — Levi e Zenone. — Mazzuchetti. — Merlo (Filli). — Pellegrini et Moris. — Rito et Cie. — Roggieri (G.). — Sacerdote (cav. E.). — Slatri (S.) et Cie. — Sormani et Berlex. — Tedeschi (S.). — Zuckermann (Jos.) et Cie.

Venezia (Venise) : Banca Veneta. — Banco di Napoli. — Banca d'Italia. — Banco Rialtina. — Banca S. Marco. — Cassa di Risparmio. — Blumenthal (S. A. et C.). — Fischer et Rechsteiner. — Luzzatto (F.) et Cie. — Papadopoli (Filli). — Thos Cook et Son. — Trèves (Alberto) et Cie.

LUXEMBOURG (Grand-Duché de)

LUXEMBOURG

Banque internationale. — Société générale alsacienne de banque (succursale). — Gugenheim et Cie. — Werling-Lambert et Cie.

MONACO (Principauté de)

Monte-Carlo : Banque popolaire de Menton (succursale). English et American Exchange Office. — Morley-Unwin et Cie.

PAYS-BAS

La Haye (s Gravenhage) : Maatsch Geldbelegging. — s'Graveghaansche Crediet-Vereeniging en Depositokas. — Heldring en Pierson — Holl-Bank de Vos en Vreede. — Edersheim (H.) — Van Es. (N.-W.). — Gebel (C.). — Keurenaer et Cie. — Lissa et Kann. — Van Prehn et Cie. — Scheurleer et Zoonen. — Firma Schillen Capadose. — Verwaaijen (Th.-J.-M.). — Vos (G. de). — Moritz Wolff et Cie.

AMSTERDAM

Amsterdamche Bank. — Associatie Cassa. — Banque de Paris et des Pays-Bas. — Handelmaatschappy. — Hollandsche Crediet-Bank. — Incasso Bank. — Nederlandsche Bank (Banque nationale des Pays-Bas). — Nederlandsche Handelsmaatschappy (Société de commerce des Pays-Bas). — Nederlandch-Indische Handelsbank. — Ontvangen Betaalkas (Caisse de recettes et de payements). — Surinaamsche Bank. — Twentsche Bankvereeniging. B. — Becker et Fuld. — Blydenstein et Cie (B.-W.). — Boissevain (Adolph) et Cie. — Determeyer, Weslingh et Zoon. — Hope et Cie. — Insinger et Cie. — Kol (Jan). — Lippman, Rosenthal et Cie. — Teixeira de Mattos frères. — Van Oldenborgh et Cie.

Arnhem : Arnhemsche Bankvereeniging.

Rotterdam : Banque de Commerce. — Crediet en Depositobank. — Disconto-Maatschappy. — Indische Crediet en Handelsvereeniging. — Onderling Crediet. — Rotterdamsche Bank. — Chabot frères. — Dantzig (S. van) et Cie. — Gellissen (A.). — Marx et Cie. Maison fondée en 1869. Opérations de Banque en général. Recouvrements. — Mees (R.) et fils.

Utrecht : Stichtsche Bank. — Utrechtsche Landbouwbank. — Asch (W. Van) et Cie. — De Bas et Cie. — Marchand (H.). — Vlaer et Kol. — Crediet, Deposito et Effectenbank Waal et Cie. — Geldersche Credietvereeniging. Boon Hartsinck et Pliester. — Boonen et Duymaer. — Breyer et Cie. — Broeek (H.-D.) et Cie. — Capel et Cie De Vogels. Wal et Cie. — Engelberts (E.-C) et Cie. — Foekens et Hompe. — Gombault (P.-F). — Van Rantzow et Cie. — Van der Schooren (A.-G.-V). — Sprenger et Cie. — Waal et Cie.

Groningue : Assen (Van A.-D.). — Biegel et Cie. — Binklorst (A.-G.) et Cie. — Brouwer et Dijksterhuis. — Dam (J. Van) et fils. — Geertsema, Feith et Cie. — Mesdag (G.). — Mesdag et fils. — Oppenheim (J.). — Reinders et Knol Bruins. — Schilthuis et Cie. — Tichelaar et Cleveringa. — Viersen (Trip. van) et Feith. — Vos et Koppins. — Wichers (N.-A.).

Leiden (Leyden) : Leidsche Bankvereeniging, H. F. C. — Rynlandsche Bankvereeniging. — Lezwyn et Eigeman. Sasse (H.-M.). — Van Wensen et Cie.

Maestricht : Banque néerlandaise (succursale). — Union de Credit de Gueldre. — Maestrichet Kredit-Handelsbank. — Fouquet (L.). — Hering Vrythoff et Cie. — Philips (E.) et Cie. — Stevens, Jansen et Cie.

PORTUGAL (Royaume de)

LISBOA

Banco Commercial de Lisboa, rua dos Capellistas, 109.
Banco de Credito Nacional, rua dos Dourados, 72.
Banco Lisboa e Açores, rua dos Capellistas, 158.
Banco Lusitano, rua dos Capellistas, 85.
Banco Mercantil de Lisboa, rua da Prata, 108.
Banco Nacional Ultramarino, rua dos Capellistas, 74.

Banco Popular Independencia, praça do Commercio junto administerio da guerra.
Banco do Portugal.
Banco Portuguez e Brazileiro, rua Augusta, 34.
Banco dos Pobres, rua dos Douradores, 100.
Caixa Economica operaria, rua das Escolas Geraes, 84.
Credito fredial Portuguez, Travessa-de-Santo-Antonio do Sé, 13.
Companhia de Credito Lisbonense, rua da Prata, 93, N°.
Companhia de Emprestimos vitalicios, rua da Magdalena, 66, 1°.
Crédit franco-portugais.
London and Brazilian Bank limited, succursale, rua dos Capellistas, 96.
Monte-pio Geral, rua Aurea, 22°
Antonio da Costa Garvalho et C , rue d'El-Rei, 134.
Burnay (Henri) e C^ia, rua dos Fanquieros, 10.
Fonsecas, Santos et Vianna, rua dos Capellista, 120.
Garcia e Barroso, rua dos Capellista, 78.
José Gonçalves Franco Filhos, 170, rua dos Caspellistas.
Lima-Mayer et fils, rua Bella da Rainha, 59.
Ricardo Carvalho e C^ia, Fangueiros, 156.
Sanguinetti (J.), rua dos Capellista, 114.
Société Torlades, rua Aurea, 32.
Totta (J.-A.), rua Aurea, 75.

Porto : Banco Alliança, rua do Mousinho da Silveira. — Banco Commercial do Porto, rua F. Borges. — Banco do Minho, Praco-Ameido Garret, 30. — Banco do Portugal (succursale). Largo di S° Domingos. — Banco nacional Ultramarino, rua Bellemonte, 49. — Crédit franco-portugais. — Delegação da C^ia general do crédito predial Portuguez. — London and Brazilian Bank limited, rua Inglezes, 73 (succursale). — Fernandès Guimaraes (J.-M.) e C^ia. — Joaquim Pinto Leite fils e C^ia, largo dos Loyos, 91. — Pinto Fonseca e Irmão, fraça de D. Pedro, 143.

ROUMANIE

BUCAREST

Banque agricole roumaine.
Banque d'escompte de Bucarest, rue Lnardan, 2.
Banque nationale de Roumanie.
Banque générale Roumaine.
Banque de Roumanie.
Caisse des Dépôts et Consignations et des Épargnes de Bucarest.
Crédit agricole.
Première Société de Crédit foncier roumain de Bucarest.
Chrissoveloni fils et Cie.
Elias (A.-H.) frères.
Fermo (J.-M.).
Ghermani (N.) fils.
Gheorghieff (Eu.).
Gutmann (A.-D.).
Halton (S.) et fils.
Jeschek et Cie.
Mareus (J.-H.).
Marmorosch, Blank et Cie.
Poumay (J.).
Rosenthal (E.), fils.
Staehli (J.), successeur de Rufer et Staehli.
Waldeberg (M. de).
Weisengrün (S.) et Reiss.
Zahareanu et Cie.
Zerlendi (Ch.-L.).

RUSSIE (Empire de)

GOUVERNEMENT DE SAINT-PÉTERSBOURG ET D'ESTHONIE

SAINT-PÉTERSBOURG

Banque de l'État.
Banque de Commerce privée de Moscou.
Banque de Commerce privée de Saint-Pétersbourg.
Banque de Commerce de Volga-Kama.
Banque de Commerce de Saint-Pétersbourg et de l'Azow.
Banque de Commerce de Saint-Pétersbourg-Moscou.
Banque de Commerce de Varsovie (Succursale).
Banque d'escompte de Saint-Pétersbourg.
Banque foncière de Saint-Pétersbourg-Toula.
Banque internationale de Commerce de Saint-Pétersbourg.
Banque russe pour le Commerce étranger.
Banque russe du Commerce et de l'Industrie à Saint-Pétersbourg.
Banque russo-chinoise.
Blokk (Henri). Perspective Newsky, 59.
Junker (J.-W.) et Cie, Perspective Newsky, 28.
Lampé et Cie.
Meyer (E.-M.) et Cie.

Moscou: Banque d'Azoff-Don. — Banque commerciale de Moscou (Torgowoi). — Banque de Commerce de Saint-Pétersbourg et de l'Azoff (succursale). — Banque de Commerce privée de Moscou. — Banque de Commerce privée de Saint-Pétersbourg (succursale). — Banque d'Escompte de Moscou. — Banque internationale de Commerce de Moscou. — Banque internationale de Saint-Pétersbourg. — Banque russe du commerce et de l'Industrie. — Banque de Volga-Kama. — Albrecht et Cie. Blats (F.) et Cie. — Catoire (Vve A.) et fils, boulevard Petrosky, propre maison.

Odessa : Banque d'Escompte d'Odessa. — Banque de l'Etat (succursale). — Banque foncière du gouvernement de Kherson. — Banque industrielle de la Russie méridionale. — Banque russe pour le commerce étranger. — Société de Crédit mutuel d'Odessa. — Baram. — Chayès (O.). — Mahs (Er.) et Cie. — Seiliger. — Sonschein. — Rodochanacchi (Th.-P.). — Trabotti et Cie.

Kiew : Banque commerciale privilégiée de Kiew. — Banque internationale de Saint-Pétersbourg. — Banque industrielle de la Russie méridionale. — Banque de Commerce de Volga-Kama (succursale). — Banque russe pour le commerce à l'étranger.

Bakou : Banque de Commerce de Tiflis (succursale). — Banque de l'Industrie russe du Sud. — Banque de Saint-Pétersbourg-Azow. — Banque de Volga-Kama. — Société de Crédit mutuel de Bakou. — Toumaniæntz frères.

Wilna : Banque foncière de Wilna. — Banque de l'Etat. Banque privée du Commerce de Wilna. — Banque de Commerce d'Orlow. — Banque du Crédit mutuel II. — Arnowski. — Baltermanz et fils.

Tiflis : Banque de Commerce de l'Azoff-Don. — Banque de Commerce de Tiflis. — Banque de la Noblesse. — Société de Crédit mutuel. — Goldust frères. — Moutaloff (K.). — Pridonoff (A.) et Cie. — Zovianoff frères et Cie.

ROYAUME DE POLOGNE

Varsovie : Banque de l'Etat, rue Elektoralna, 2. — Banque de Commerce, rue Wlodzimieska, 27. — Banque de Commerce d'Azoff-Don, rue Czista, 8. — Banque de Commerce de Lodz, succursale, rue Erywanska, 6. — Banque d'Escompte, rue Krakowskie Przetdmiscie, 42. — Société du Crédit foncier. — Société du Crédit de la Ville de Varsovie. — Barcikowski (W.) et Cie. — Baumriteh

(Jezei), rue Nowozielna, 50. — Bersohn (M.). — Blocr (J.-G.). — Coldfeder (A.), rue Zielno, 45. — Goldstand (Léon). — Landau (Wilhelm), rue Senatorska. — Lauer (Bernard). — Lesser (Baron Stanislas G. O ✠). — Maliniak (Dawid), rue Saint-Jerska. — Natanson (S. I. Synowie), rue Ilr.-Berga, 5. — Peretz (A.) et Cie. — Pilawie-Wilczynski et Cie. — Pinezewski (J.) et Cie. — Poplawski (Br.). — Rawicz (A.) ✠ et Cie. — Wawelberg (H.).

SERBIE

Belgrade : Banque de Commerce de Belgrade. — Banque de Crédit serbe. — Banque nationale privilégiée du Royaume de Serbie. Fondée en 1884. Capital 2.500.000 dinars. Gouverneur : Georges Weifert. — Serbiche Credit Bank (Banque de Crédit serbe). — Zadrouga de Belgrade. — Andréevitz et Cie. — Baruch Marco. — Bally (Benzion). — Cohen (J.). — David. — Halfon frères. — Lévy (M.-D.). — Moses (Abram). — Radulovitch (V.). — Russo (Israel).

SUÈDE ET NORVÈGE (Royaume de)

SUÈDE

Stockholm : Aktiebolaget Nordiska Kréditbanken. — Aktiebolaget Stockholms Handelsbank. — Christianstads enskilda Bank. — Hernoesands enskilda Bank. — Kommanditbolaget Stockholms Forlags œh Kredit Anstalt. — Malare provinsornas enskilda Bank. — Skandinaaviska Kredit Aktiebolaget. — Stochkholms enskilda Bank. — Geber (Julius) et Cie. — Weylandt (L.-R.).

NORVÈGE

Christiana : Aktieselskabet den Norske industrie-og Vexelbank (succursale). — Kommandit-Aktieselskabet. — Christiana Privat bank. — Dennordiske Aktiebank. — Den Norske Crédit bank. — Andersen (Sey.-Chr.). — Andresen et Cie. — Dybwad Jacob (E.). — Henschien (P.) et Cie. — Hettge (Tho-Jo.) et fils.

SUISSE

Aarau (Canton d'Argovie) : Banque d'Argovie. — Crédit Argoviers. — Banque d'épargne. — Caisse de prêts et d'escompte.

Aarbourg (Canton d'Argovie) : Handwerker-Gewerbe-Verein-Kasse.

Aigle (Canton de Vaud) : Banque cantonale Vaudoise (succursale). — Caisse d'Epargne du district d'Aigle. — Crédit d'Aigle. — Crédit du Léman (succursale). — Union Vaudoise de Crédit (succursale). — De Rameru (Louis) fils.

Altorf (Canton d'Uri) : Ersparnisskasse Uri. — Z'graggen (Fr. X.). Schmiedgasse.

Altstaetten (Canton de Saint-Gall) : Rheinthaler Creditanstalt. — Sparkasse Altstætten.

Appenzell : Lændliche Spar und Leihkasse. — Credit-Anstalt in Saint-Gallen (succursale).

Aubonne (Canton de Vaud) : Oguey (Henri). — Peters (Ad. et Alf).

Baden (Canton d'Argovie). — Banque de Baden. — Ersparniskasse Baden und Umgegend. — Gewerbe-Casse.

Bale : Bankverein Suisse. — Banque de Bâle. — Banque commerciale de Bâle. — Banque fédérale. — Banque foncière du Jura. — Banque populaire Suisse. — Handwerkerbank. — Hypothekenbank. — Schweizerische Eisenbahnbank. — Schweizer Central-Bank. — Schweizer Wechselbank. — Dreyfus fils et Cie. — Dukas (S.- et Cie Ehinger et Cie. — Fischer jeune. — Frey et Laroche. — Gutzwiller et Cie. — Kaufmann (Rudolf) et Cie. — Kurz-Reiter et Cie. — La Roche et Cie. — La Roche (E.) fils. — Lüscher (C.) et Cie. — Merian et Bruderlin. — Müller (Her.) et Cie. — Oswald frères et Cie. — Passavant et Cie. — Passavant-Zaeslin et Cie. — Probst et Cie. — Probst-Schilling et Cie. — Riggenbach (J.). — Speyr (de) et Cie. — Vest Eckel et Cie. — Wacker-Schmidlin et Cie. — Zahn et Cie.

Bellinzona : Banca cantonale Ticinese. — Banca popolare Ticinese.

Berne : Banque cantonale de Berne. — Banque commerciale de Berne — Banque fédérale. — Banque populaire Suisse. — Caisse de dépôts de la ville de Berne. — Caisse d'épargne et de prêts. — Caisse hypothécaire cantonale. — Bauer (A.) et Cie. — Büren (Eug. de) et Cie. — Ernest (Armand von) et Cie. — Grüner-Haller et Cie. — Marcuard et Cie. — Wyttenbach et Cie.

Berthoud (Canton de Berne) : Banque cantonale de Berne (succursale). — Caisse d'épargne de Berthoud. — Caisse d'épargne et de crédit.

Bex (Canton de Vaud) : Caisse populaire d'épargne et de crédit.

Bienne (Jura Bernois). — Banque cantonale de Berne (succursale). — Banque Populaire. — Caisse de prévoyance de Bienne. — Thièche, Kohn et Cie.

Brienz (Canton de Berne) : Maetzener (Melchior).

Brigue (Canton du Valais) : Fruzzini.

Bulle (Canton de Fribourg) : Banque cantonale fribourgeoise (succursale). — Banque populaire de la Gruyère. — Crédit Gruyérien. — Audrey (Alex.). — Menoux (J.-J.).

Chaux-de-Fonds (Canton de Neuchâtel) : Banque cantonale neuchâteloise (succursale). — Banque commerciale neuchâteloise (succursale). — Banque fédérale (succursale). — Caisse d'épargne de Neuchâtel (succursale). — Crédit Foncier. — Credit mutuel ouvrier. — Perret et Cie. — Pury et Cie. — Reutter et Cie. — Robert et Cie.

Coire (Canton des Grisons) : Bank für Graubünden. — Graubündner Kantonalbank. — Mosberger (H.) et fils. —

Delémont (Jura Bernois) : Banque du Jura — Caisse d'épargne et du crédit du district de Delémont.

Estavayer (Canton de Fribourg) : Banque cantonale fribourgeoise (succursale). — Crédit agricole et industriel de la Broye.

Fleurier (Canton de Neuchâtel) : Comptoir d'escompte du Val-de-Travers. — Sutter et Cie.

Frauenfeld : Thurgauische Kantonalbank. — Thurgauische Hypothekenbank.

Fribourg : Banque de l'Etat de Fibourg. — Banque populaire Suisse. — Caisse d'épargne de Fribourg. — Caisse hypothécaire fribourgeoise. — Bladi (Joseph). — Daler (Léon). — Glasson (A.) et Cie. — Grolimond (J.). — Vogel (F.). Weck et Aeby.

Genève : Banque du commerce, rue Diday, 6. — Banque fédérale, rue Petitot, 11. — Banque de Genève, rue du Commerce, 1. — Banque genevoise de prêts et de dépôts, boulevard du Théâtre, 5. — Banque populaire genevoise, rue du Rhône, 1. — Banque populaire Suisse, rue des Moulins, 1 (en H.). — Caisse d'épargne, rue Petitot, 8. — Caisse hypothécaire de Genève, place du Molard, 2. — Caisse publique de prêts sur gages, boulevard Helvétique, 27. — Comptoir d'escompte de Genève. — rue Didlay, 8. — Union financière de Genève. — Art (G.) et Cie. — Baesner (L.) et Cie. — Bates (James T.) et Cie. — Bonna et Cie. — Bossi (Arthur). — Bourdillon (A.). — Cellerier (L.) et Cie. — Chambaud (P.). — Chapalay et Mottier. — Chauvet, Haim et Cie. — Chenevière (A.) et Cie. — Crémieux (Ed.) et Cie. — Darier et Cie. — Lessert (de) frères. — D'Espine, Fatio et Cie. — D'Everstag et Juvet,

Ferrier (H.) et Cie. — Foex et Cie. — Gaget (G.-M). — Galopin frères et Cie. — Grosset (Philippe). — Hentsch et Cie. — Hose (O). — Lacroix et Beveyron. Lombard Odier et Cie. — Lullin et Cie. — Maunoir (H.). Paccard et Cie. — Pictet Ernest et Cie. — Sordet (A.) et Cie. — Uhlmann (C.) et Cie.

Glaris : Bank Glaris. — Glarner Kantonalbank. — Voegeli-Leuzinger.

Granges (Canton de Soleure) : Girard (Adrien). — Sparverein — Spar- und Leihkasse.

Heriseau (Canton d'Appenzell) : Ausserrhodische Kantonalbank. — Banque d'Apenzell. — Caisse d'épargne. — Caisse de prêts à l'industrie.

Horgen (Canton de Zurich) : Leihkasse, Thalacker. — Zürcher Kantonal-Bank (succursale).

Interlaken (Canton de Berne) : Banque populaire Interlaken (Volksbank). — Caisse d'épargne d'Interlaken. — Ebersold.

Kussnach (Canton de Schwyz) : Kantonalbank Schwyz.

Langenthal (Canton de Berne) : Banque cantonale de Berne (succursale). — Caisse d'emprunts.

Lausanne (Canton de Vaud) : Banque cantonale vaudoise. — Banque d'escompte et de dépôts. — Banque fédérale (succursale). — Caisse hypothécaire cantonale vaudoise. — Caisse populaire d'épargne et de crédit. — Société générale alsacienne de Banque. — Union vaudoise de crédit. — Brun, Bory et Cie. — Bugnion (Charles). — Carrard (C.) et Cie. — Charrière et Roguin. — Dind (J.) et Cie. — D'Ervest (J.). — Dubois frères. — Galland et Cie. — Girardet, Brandenbourg et Cie. — Guye et Cie. — Landis (G.). — Marcel (Hoirs de S.). — Masson (Ch.) et Cie. — Schmidhauser (Ch.) et Cie. — Tissot (E.). — Valloton (Alphonse). — Weyneth et Lanz.

Liestal (Canton de Bâle). — Banque cantonale. — Banque hypothécaire.

Locarno (Canton du Tessin) : Banca cantonale Ticinese (succursale). — Banca della Svizzera Italiana (succursale). — Credito Ticinese.

Locle (Canton de Neuchâtel) : Banque cantonale neuchâteloise (succursale). — Banque du Locle. — Caisse d'épargne de Neuchâtel. — Crédit foncier neuchâtelois (succursale). — Comptoir d'escompte. — Du Bois et L'Hardy. — Ronco (Arnold). — Walter et Dubois.

Lucerne : Banque cantonale lucernoise. — Banque de Lucerne. — Caisse d'épargne de la ville. — Credit-Gesellschaft. — A. Von Moos et Cie. — Crivelli (Seb.) Falck et Cie. — Gut et Cie. — Kopp et Cie. — Sautier (Ch.). — Schobinger (Alb.). — Sidler (E.) et Cie.

Lugano (Canton du Tessin) : Banca cantonale Ticinese (succursale). — Banca della Svizzera Italiana. — Banca Popolare di Lugano, — Morosini (Carlo fu Antonio) piazza della Bandoria. — Poletti e Monigiotti.

Martigny-Bourg (Canton du Valais) : Closuit frères. — Tinières (Alfred).

Mendrisio (Canton du Tessin) : Banque cantonale tessinoise. — Banque populaire de Lugano. — Banque de la Suisse Italienne. — Crédit tessinois.

Montreux (Canton de Vaud) : Banque de Montreux. — Guenot (William) et Cie. — Miéville (D.).

Morat (Canton de Fribourg) : Banque cantonale de Fribourg (succursale). — Caisse d'amortissement (succursale). — Caisse d'épargne et de prêts.

Moudon (Canton de Vaud) : Banque cantonale vaudoise (succursale). — Caisse d'épargne et de prévoyance du district de Moudon. — Union vaudoise de crédit (succursale). — Agassiz frères. — Mottaz (J.).

Neuchatel : Banque cantonale neuchâteloise. — Banque commerciale neuchâteloise. — Caisse d'épargne de Neuchâtel. — Crédit foncier neuchâtelois. — Antenen et Bonrôte. — Berthoud et Cie. — Bovet et Wacker. — De Pehrot et Cie. — Du Pasquier, Montmollin et Cie. — Nicolas (Albert) et Cie. — Pury et Cie. — Zumbach et Cie, faubourg du Lac, 4.

Neuveville (Jura Bernois) : Immer (Louis Sigismond). — Landolf (F. R.).

Nyon (Canton de Vaud) : Banque cantonale vaudoise (succursale). — Baup et Cie. — Gonet et Cie. — Maquelin (L.) fils.

Oron (Canton de Vaud) : Vuagniaux (J.).

Payerne (Canton de Vaud) : Assal (B.) et Cie.

Porrentruy (Jura Bernois) : Banque populaire Suisse (succursale). — Banque cantonale (succursale). — Caisse d'épargne du district. — Choffat et Cie.

Ragatz (Canton de Saint-Gall) : Kaiser et Pozzi.

Rheineck (Canton de Saint-Gall) : Bankin-Ragatz.

Romont (Canton de Fribourg) : Banque de l'Etat de Fribourg. — Banque populaire de la Glane.

Saignelegier (Jura Bernois) : Banque populaire Suisse (succursale). — Caisse d'épargne et de crédit du district des Franches-Montagnes.

Sainte-Croix (Canton de Vaud) : Banque cantonale vaudoise (succursale). — Caisse d'epargne de Sainte-Croix. — Lambelet (Louis).

Saint-Gall : Bank in Saint-Gallen. — Bankverein Suisse. — Banque fédérale. — Banque populaire Suisse. Creditanstalt in Saint-Gallen. — Ersparniskasse. — Kaufmœnnische Corporation. — Schweizerische Union-Bank. — Saint-Gallische Hypotekarkasse. — Toggenburgerbank. — Bischofberger et Cie. — Brettauer et Cie. — Grob (J.-V.). — Mandry, Dorn et Cie. — Pfister-Schmidhauser (A.). — Thomann (J.).

Saint-Imier (Jura Bernois) : Banque populaire Suisse. — Banque cantonale (succursale).

Sarnt-Maurice (Canton du Valais) : Stokalper frères. — De Werra frères.

San-Moritz (Canton de Grisons) : Graubündner Bank. — Robi (Alph.). — Töndury (J.).

Sarnen (Canton d'Unterwalden) : Kantonalbank Obwalden. — Stockmann (F.-J.).

Schaffhouse : Banque cantonale de Schaffhouse. — Banque de Schaffhouse. — Spar- und Leihkasse. — Frey et Cie, Münsterplatz. — Schalch (E.), Schwertplatz. — Zündel et Cie, Herrenaker, 520.

Schwyz : Bank in Schwyz. — Kantonalbank Schwyz. — Sparkasse der Gemeinde Schwyz. — Schuler frères.

Sion (Canton du Valais) : Banque fédérale (succursale). — De Riedmatten et Cie. — de Werra (O.).

Soleure : Leihkasse. — Schweizer Hypothekenbank. — Solothurner Kantonalbank. — Volksbank. — Brunner (J.). — Henzi et Kully. — Roth (Bazil). — Vigier frères.

Stans (Canton d'Unterwalden) : Ersparniskasse für Nidwalden. — Kantonale Spar- und Leihkasse Nidwalden.

Thoune (Canton de Berne) : Banque cantonale de Berne (succursale). — Caisse d'épargne et de prêts.

Tramelan-Dessus (Jura Bernois) : Banque populaire Suisse (succursale).

Travers (Canton de Neuchâtel) : Banque populaire de Travers.

Vallorbes (Canton de Vaud) : Banque cantonale vaudoise (succursale). — Caisse d'epargne. — Caisse hypothécaire cantonale vaudoise. — Union vaudoise de Crédit.

Verrières (Canton du Neuchâtel) : Lambelet (L.-H.).

Vevey (Canton de Vaud) : Banque cantonale vaudoise (succursale). — Banque fédérale. — Caisse d'épargne du district de Vevey. — Crédit du Léman. — Chavannes, de Palézieux et Cie. — Couvreu et Cie. — Cuenot (A.) et Cie. — Cuenot (William) et Cie. — Montet (G.).

Wetzikon : Banque populaire Suisse (succursale).

Winterthur : Banque populaire Suisse (succursale). — Banque de Winterthur. — Hypothekarbank in Winterthur. — Volksbank zu Winterthur. — Zürcher Kantonalbank (succursale).

Wyl (Canton de Saint-Gall) : Bank in Wyl. — Muller et Cie.

Yverdon (Canton de Vaud) : Banque cantonale vaudoise. — Caisse d'épargne et de prévoyance d'Yverdon. — Crédit yverdonnois. — Union vaudoise de crédit. — Piguet (A.) et Cie. — Willommet (F.).

Zermatt (Canton de Valais) : Galland et Landis

Zofingen (Canton d'Argovie) : Bank in Zofingen. — Caisse de Prêts.

Zug : Zuger Kantonalbank. — Zuger Sparkasse.

ZURICH

Bankverein Suisse. — Banque fédérale. — Crédit Suisse. — Bank in Baden. — Bank für elektrische Unternehmungen. — Bank für Orient-Eisenbahnen. — Bank- und Handelsgesellschaft. — Bank für Prämienwerte. — Bank in Zurich. — Eidgenössische Bank. — Gewerbebank Zurich. — Gutenberg-Bank. — Hypothekarbank Zurich. — Incasso- und Effectenbank. — Leihkasse Enge. — Leihkasse Neumünster. — Leihkasse Zurich. — Schweizer Bankverein. — Schweizer Kredit-Anstalt. — Schweizer Vereinsbank. — Sparkasse Neumünster. — Spar- und Leihkasse Aussersihl. — Zürcher Depositenbank. — Zurcher Eisenbahnbank. — Banque populaire Suisse. — Almmann. — Barich (F.). — Bernhard (L.). — Blarer et Cie. — Bloch (A.). — Bollag (Léop.) — Burckhardt et Cie. — Dœlly (R.). — Dreifuss frères. — Escker et Rahr. — Fehr et Cie. — Frey-Wehrli. — Gamper (A.). — Grob et Cie. — Grob et Zollinger. — Guyer-Zeller. — Heer et Cie. — Hirschhorn Uhl et Baer. — Kugler et Cie. — Labhardt (A.). — Lennhoff et Cie. — Leu et Cie. — Orelli. — Pestalozzi-Stockar. — Rinderknecht. — Schäfer et Cie. — Schläpfer et Cie. — Schneeli (Ph.). — Scholder (H.). — Schuppisser, Vogel et Cie. — Surber (H.). — Suter (E.). — Tobler Finsler. — Wild et Cie. — Zschokke et Cie.

TURQUIE D'EUROPE ET D'ASIE

TURQUIE D'EUROPE

Constantinople : Banque impériale ottomane. — Banque de Metelin agence. — Banque de Salonique. — Credit général ottoman. — Société ottomane de change et de valeurs. — Adler (Siegfrid). — Afker, Poryaizs et Cie. — Agopian (O.) et son. — Alfandari, Cœm et Cie. — Amdavalioglou frères. — Azarian père et fils. — Benbassat (S.), Présenti et Cie. — Caporal (A.). — Castelli (E.-N.). — Chenorkian (N.). — Couteaux frères. — Djevahiri-Zade (K. et H.) frères. — Kerim et Adul-Hamid frères. — Elhasco (C.). — Essavan (O. et M.). — Fernandez (Is.). — Gaspar, Heer et Cie. — Glavany (A.) fils. — Gulbenkian frères et Cie. — Gulbenkian (Sarkis) fils. — Haim S. de Toledo et Cie. — Helbig et Cie. — Holstein (H.-A). — Kuber frères. — Lebet frères. — Levi (fils). — Levi (M. et J.). — Manoukian (K.-H.). — Mavrogardato (A.) fils. — Namer (J.-T.) et Cie. — Patrikios (A.-S.) et Cie. — Pezmazogloco (E.-G.). — Pinto (A.) et Cie. — Sourlas (A.-G.). — Stambollouéan (P.-H.). — Stoyanovidi (A.-A.). — Stravo (M.) et Cie. — Tolédo (D.-S. de) et Cie. — Tolédo (Mossé de). — Tubini et Pekmezian. Zarifi (L.).

Andrinople : Banque impériale ottomane (succursale). — Altinalmazis et Cie. — Bem-Bassat (M.). — Benbassat (Figli-Nessim). — Papo (Jacob). — Rodrig (J.-M.). — Toledo (J. de) et Cie. — Toledo, Benaroya et Cie.

Salonique : Banque impériale ottomane (succursale). — Banque de Salonique. — Allatini frères. — Amar (Abram-J.). — Benveniste (J.-D.). — Hassid (A.-M.) et Cie. — Kondoff frères. — Modiano (Isaac). — Scialom, Saïas et Nepoti.

TURQUIE D'ASIE

Smyrne : Banque impériale ottomane (succursale). — Alliotti frères. — Amado (David). — Anagnostopoulos (D.-J.) et Cie. — Aslanoglou (L.). — Bachadour (C.) et Cie. — Boscovich (J.-M.). — Comnimo (L.). — Coulmas (J.-M.). — Coutroubis (J.-M.). — De Cramer frères. — Diamadoglou frères. — Georgiadès frères. — Guidici, Caraman, Mainetti et Cie. — Hazan (Léon) et Cie. — Jossi Foglou (H.). — Lambichis, Magnis et Cie. — Manousso (J.) et fils. — Marcopoli (G.) fils et Cie. — Morioukan (M.) et Cie. — Narik (E.-R.-P.). — Marik (E.-E.-P.). — Pantaléon (Ch.-N.). — Ruegg (J.) et Cie. — Seferiadès (S.-J.). — Solari (Ant.). — Topuz (J.) et Cie. — Viafadachi (M. et A.). — Veras (Tsolakidis) et Cie. — Vlacapoulos (G.) et Cie.

CHAINE "SAINTE"

BREVETÉE S. G. D. G. EN FRANCE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, BELGIQUE

NOUVELLE CHAINE DE TRANSMISSION



LES BREVETS *peuvent être acquis pour être constitués en Sociétés. S'adresser pour renseignements, à l'Administration de* **l'Annuaire général des Sociétés. 38, rue de la Chaussée-d'Antin,** *à Paris.*

Voir l'annonce explicative des avantages de cette chaine aux pages d'annonces.

COFFRE-FORT IMPERFORABLE "LE CUIRASSÉ"

BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux). . . . . **5** fr. 50
— DRY VERZENAY (Moyen) . . . . . **7** fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — GRAND SEC (Sec) . . . . . **8** fr. »
GOUT ANGLAIS — EXTRA DRY ENGLAND (Très sec) . . . . . **8** fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . **4** fr. **50** | ECKAU 00 . . . . . **4** fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'ÉCHO DES CAPITALISTES

Journal financier hebdomadaire

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Ne se charge d'aucun ordre de Bourse

Répond à toutes demandes de renseignements

38, Chaussée-d'Antin, 38

PARIS

CHAPITRE PREMIER

ALIMENTATION

BISCUITS

BISCUITERIE LÉON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, à Maison-Alfort (Seine)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées, nominatives ou au porteur. — *Parts de fondateurs* : 200. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 26 décembre 1898. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de biscuits, de tous produits alimentaires de dessert ou autres. Et toutes opérations quelconques s'y rattachant. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du conseil ; sur l'excédent, 5 0/0 d'intérêt aux actions ; et le solde : 60 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gamby, Courtine, Mirand, Mignard.

Commissaires : MM. Belbarbe, E. Früh. 4

BISCUITERIE MARSEILLAISE H. PRUNET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marseille

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Acte constitutif* : Reçu par Me Maria, notaire à Marseille. *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lombart, Michel aîné, Vidal Engourran, J. Lignon, B. Garibaldi. 2

MANUFACTURE LYONNAISE DES BISCUITS GERMAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 86, route de Genas, Lyon

NOTICE

Le capital social est d'un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. entièrement libérées. *Titres* cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des biscuits et autres produits similaires. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 30 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lombard-Morel. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 pour l'amortissement des immeubles et du matériel ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 13 0/0 pour les directeurs, sous-directeurs ou autres mandataires du Conseil d'administration ; le solde, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

Résultat des exercices : En 1898-99, 162.318 fr. ; réserve légale, 8.115 francs ; réserve d'amort., 7.710 fr. ; réserve extraordinaire, 19.163 fr. ; dividende, 35 fr. ; cours moyen, 550 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM J.-B. Germain, H. Germain, Jacquemin, Grange, Lansade.

Commissaire des comptes : M. Vaganey. 3

SOCIÉTÉ DES BISCUITS OLIBET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, quai de Suresnes à Suresnes (Seine)

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 40.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* cotés en banque, cours 31 décembre 1899, 105 fr.

— *Parts de fondateurs* : 20.000. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des biscuits et de tous produits similaires ou alimentaires, l'exploitation du fonds de commerce et de fabrication de biscuits, établi à Suresnes (Seine), quai de Suresnes, 45. L'acquisition, la création et l'exploitation de tous autres fonds de commerce, de fabrication et de vente de biscuits, ainsi que tous autres produits similaires ou alimentaires. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la Société ci-dessus défini. — Les opérations sociales sont, quant à présent, expressément limitées pour la France continentale, aux départements suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Loiret, Loir-et-Cher, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inferieure, Somme, Vosges, Yonne. Les opérations sociales pourront aussi être exercées partout ailleurs, en France et à l'étranger, à la condition de respecter les conventions faites avec la Société des fabricants de biscuits réunis de Talence. — *La durée de la Société* est de 75 ans à partir du 14 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* en octobre se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° Un vingtième, soit 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi ; 2° une somme pouvant être proposée par le Conseil d'administration, et acceptee par l'assemblée générale et qui sera portée à un fonds d'amortissement du prix d'achat du fonds de commerce et du matériel ; 3° la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende de 5 0/0 sur le capital versé de leurs actions ; 4° la somme qui sera fixée par l'assemblée générale pour payer les primes de remboursememt qui pourraient être allouées aux obligations, en exécution des conditions stipulées lors de leur émission. Sur le surplus des bénéfices, après ces prélèvements opérés, il sera attribué 4 0/0 au Conseil d'administration en exercice pour être répartis entre ses membres suivant ce qu'ils aviseront d'accord entre eux. Sur l'excédent, il sera prélevé une somme nécessaire pour servir aux actions, sur le capital versé, un second dividende de 2 1/2 0/0. Le solde, s'il en existe, sera réparti comme suit : 50 0/0 aux actions par égale part ; 50 0/0 aux 20.000 parts de fondateurs. — *Résultat des exercices :* En 1898-1899, dividende, 8 fr. ; parts, 1 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cédié.

Membres : MM. Jarnieux, Chauveau, Charpentier, Walter, Dubrujeaud, Olibet.

Commissaires : MM. Caron, Thuillier, Vimard.

4

SOCIÉTÉ BORDELAISE DES BISCUITS OLIBET

Siège social : Talence, près Bordeaux

NOTICE

Capital : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr. — *Durée :* 25 ans. — *Objet :* La fabrication et la vente des biscuits de MM. Olibet et Lucas, sise à Talence, près Bordeaux, chemin de la Taillade. L'exploitation des marques de fabrique appartenant à MM. Olibet et Lucas, c'est-à-dire la marque Olibet jeune et fils, et à MM. Rafier, Purpan, Crebessac, et généralement toutes opérations qui pourraient se rattacher à l'objet principal de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Rabion, notaire à Bordeaux. — *Assemblée générale :* 1er semestre.

Répartition de bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus aux actions sauf prélèvement à la réserve de prévoyance.

5

SOCIÉTÉ PARISIENNE
LES BISCUITS MILLEZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Cormeille, 112-114, Levallois-Perret

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divises en 6.000 actions de 100 fr., dont 4.000 d'apport et 2.000 souscrites libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée :* 99 ans, du 8 janvier 1900. — *Objet :* La fabrication et la vente des biscuits et de tous produits similaires. L'exploitation du fonds de commerce de fabrication de biscuits et pâtisserie en tous genres, exploité à Levallois-Perret. L'acquisition, la création et l'exploitation de tous autres fonds de commerce de fabrication et de vente de biscuits, ainsi que de tous autres produits similaires. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cottenet, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 2e semestre, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 à la direction ; 30 0/0 aux parts de fondateurs. Le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jamin, Thoux, Baroché, M. Maugras, Ciry.

Commissaire : M. H. Baroché.

6

COMPAGNIE FRANÇAISE DES ÉTABLISSEMENTS SCAPINI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
38, boulevard de Strasbourg, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisé en 850 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des biscuits dits « Biscuits milanais Scapini » et de toutes pates fraiches ; et généralement la fabrication et la vente de tous produits alimentaires français ou étrangers. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 30 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastler, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le solde ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Butin, Oudiette, Tenaillon, Warnier, L. Butin.

Commissaires : MM. Fiévet, Brasset

7

SOCIETE

LES SPÉCIALITÉS GONDOLO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *64, boulev. de Belleville Paris*

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. dont 200 d'apport entièrement libérées et 200 souscrites en espèces, liberées du quart. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 8 mars 1899. — *Objet* : L'exploitation des spécialités Gondolo, consistant en meringues, petits fours de toute nature, gaufrettes aux fruits, etc. L'achat ou la construction de toute usine pouvant servir à l'exploitation desdites spécialités; et enfin tout ce qui se rattache directement à la confection de ces spécialités. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mahot de la Querantonnais. — *Assemblée générale*, en avril, elle se compose de tous les actionnaires propriétaires de 5 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Gautreau, M. Carré, E. le Gall du Tertre, L. Pons, R. Belin, C. Belin. 8

BOULANGERIES — MEUNERIES

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE BOULANGERIE

Siège social : 32, rue de Chazelles, à Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs.
Fondateur : M. André du Homme de Sainte-Croix. 9

BOULANGERIE ÉCONOMIQUE DU TILLEUL

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 242, rue du Tilleul, Roubaix

NOTICE

Le capital social est de cinq cents francs, divisés en 20 actions de 25 fr., entièrement libérées (le nombre des actionnaires ne pourra jamais dépasser 20). — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 13 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Valonducq, notaire à Lannoy, et publié dans le *Journal de Lille*. — *Objet* : L'exploitation de la boulangerie sise 242, rue du Tilleul, à Roubaix, et la vente aux associés et à toutes autres personnes de tous articles alimentaires.

Répartition des bénéfices : 85 0/0 aux sociétaires consommateurs ; 10 0/0 comme dividende à chaque actionnaire ; 5 0/0 au fonds de réserve jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital ; le solde : 90 0/0 aux actionnaires et consommateurs ; 10 0/0 de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Grasser, C. Clacbots, E. Delgrange, L. Marcotte, A. Lavigne.

Commissaires : MM. G. Collin, Ch. Villaert, L. Delerue. 10

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MEUNERIE ET DE PANIFICATION

SYSTÈME SCHWEITZER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue de Méhul, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : 400 obligations de 500 fr., amortissables en 20 ans. — *Cours moyens des actions :* 600 fr. en 1897, 800 fr. en 1898. — *Cours moyens des obligations :* 500 fr. en 1898. — *Durée de la Société* : 30 années, à dater du 15 juillet 1897. — *Objet de la Société* : La construction, la vente et l'exploitation de tous appareils de meunerie et de boulangerie du système Schweitzer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Dividendes : Pour le 1er exercice 1897-1898 clos au 31 mars 1898, il a été distribué 6 0/0 aux actions et 500.000 fr. en titres ont été mis à une réserve spéciale ; 1898-99. Dividende 8 0/0 plus une part de fondateur de la Société Parisienne par action de la Société Française.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 65 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 à la direction ; 35 0/0 au personnel (employés et ouvriers).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Le Bon-Desmottes.
Membres : MM. Jean de Charmasse, Borin-Fournet, J. des Georges, André Schweitzer, J. Schweitzer, E. Spinetta.
Commissaires : MM. Lallour, de Paleville. 11

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE MEUNERIE-BOULANGERIE

SYSTÈME SCHWEITZER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., libérées. — *Titres* cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à Lyon, dans le département du Rhône et la banlieue de Lyon, de meuneries, boulangeries du système Schweitzer. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 16 septembre 1898.— *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chardiny, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit à date indéterminée; elle se compose des porteurs de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêts au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 5 0/0 à la disposition du Conseil pour la direction et le personnel ; 55 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président: M. le comte Alfred de Poncins.

Administrateur-délégué : M. Borin-Fournet.

Membres : MM. comte Raoul de Butler, A. des Georges, L. Glénard, Anatole Sauzey, J. Schweitzer.

Commissaire : M. H. de Villaine. 12

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE MEUNERIE-BOULANGERIE

SYSTÈME SCHWEITZER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Marsollier, à Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, porté par décision de l'assemblée du 2 décembre 1890, divisé en 30.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *Parts de fondateurs* : 5.000. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente du pain à Paris et dans le département de la Seine. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 28 mars 1898. — *L'assemblée générale* se compose des actionnaires porteurs de 100 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le solde : 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; 4 0/0 à la Direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le Dr Colin, Jean de Charmasse, André Schweitzer, commandant Littré, Schweitzer J., A. de Geiger.

Commissaires : MM. le vicomte Goupy de Beauvolers, de Cambry. 13

BOULANGERIE-PATISSERIE ANTIDIABÉTIQUE

DU PAIN FOUGERON

FOUGERON & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 30, rue Saint-Augustin, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille six cents francs, divisés en 400 actions de 187 fr. 50, libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 600. — *Durée de la Société* : 10 ans, à partir de septembre 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente d'un genre de pain et de divers gâteaux antidiabétiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me E. Dusapt, Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise). — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme de 18.750 fr. pour l'amortissement des actions ; le surplus, aux actions et aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Merceron, Charlot, Royer, Raverat, Cosson.

Directeur-gérant : M. P. Fougeron. 14

PAIN DE PARIS, MOUNIÉ & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
36, rue de Meaux, Paris

NOTICE

Capital social : Cent trente mille francs, divisés en 1.300 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 20 juin 1891. — *Objet de la Société* : Opérations industrielles qui se rattachent à la transformation du blé en farine et de farine en pain. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Batardy, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chauvelot, Lainé, Bouchot, Leclert, Dayez et Tricart.

Directeur-gérant : M. Mounié. 15

LE PAIN SOUVANT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, boulevard Latour-Maubourg, Paris

NOTICE

Capital : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., dont 600 d'apport entièrement libérées et 900 souscrites libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires 1.000. —

Durée : 50 ans, du 14 septembre 1899. — *Objet :* L'exploitation, dans le département de la Seine, des brevets Souvant, relatifs à la fabrication du pain, la construction et l'installation à cet effet des boulangeries ; la concession de licences. Elle pourra également faire le commerce de la boulangerie-pâtisserie, d'après les procédés en usage ou tous autres qui seront découverts par la suite ; commanditer tous particuliers, prendre tous intérêts et participation dans toutes sociétés créées ou à créer, et, d'une manière générale, faire toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant par un côté quelonque à l'objet de la présente société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 10 0/0 aux administrateurs ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. de Boissy, Berneton, Lombard, Delorme, Havard, Souvant. 16

SOCIÉTÉ DE

PANIFICATION NOUVELLE DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Blanche, Paris

Siège administratif : 28, allée d'Orléans, Bordeaux

NOTICE

Capital : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., dont 939 souscrites et libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Acte constitutif*, reçu par Me Motelay, notaire à Bordeaux.

Répartition des bénéfices : Les actions ont droit à un intérêt de 5 0/0 et à une participation de 85 0/0 dans les bénéfices. 17

CAFÉS -- CHOCOLATS -- CONFISERIES

COMPAGNIE

HAVRAISE DE CAFÉS TORRÉFIÉS & ARTICLES COLONIAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, rue Hélène, Le Havre

NOTICE

Capital : Vingt mille francs. — *Durée :* 20 ans 2 mois (mars 1899). 18

SOCIÉTÉ ERANÇAISE DU

CHOCOLAT BESNIER

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

MARC DE PERETTI & Cie

Siège social : Le Mans

NOTICE

Capital : Sept cent cinquante mille francs. 19

CHOCOLAT DEVINCK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue des Mathurins, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées non cotées. — *La durée de la Société* est de 30 années. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente du chocolat Devinck. — *L'acte constitutif* de la Société a été dressé par Me Bertrand, notaire à Paris, le 27 avril 1889. — *L'assemblée générale* a lieu dans le premier semestre. — *Les coupons* sont payables au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme à fixer par l'assemblée pour la constitution d'un fonds de prévoyance ; 6 0/0 aux actions à titre d'intérêt ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

Observations : Cette Société a été constituée par un apport de 970.000 fr. représentant une usine, avec le matériel, deux magasins de vente au détail et le fonds de commerce ; 30.000 fr. ont été souscrits en espèces à titre de fonds de roulement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Pereire.

Les fondateurs de la Société sont : MM. Eugène Pereire ; Halfon, administrateur de la Compagnie transatlantique ; Cahen-Strauss, Théophile Cloquemin et Lepape, de la Compagnie générale transatlantique ; Guiblin, directeur de la papeterie de Ballancourt, et MM. Weber et Dumont. 20

CHOCOLAT LOMBART

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 75, avenue de Choisy, a Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les*

titres ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* L'acquisition et l'exploitation de la fabrique de chocolat de M. Lombart, et toutes opérations s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* : 4e trimestre. 21

LA CHOCOLATERIE DE L'UNIVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Blanche, à Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt-cinq mille francs. Constituée le 30 janvier 1897. 22

SOCIÉTÉ ANONYME DE

CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE DU NORD

Siège social : Wasquehal (Nord)

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., dont 1.000 d'apport, et 4.000 souscrites, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 2 octobre 1899. — *Objet :* La fabrication du chocolat et de la confiserie et des autres produits similaires dans l'établissement apporté par M. d'Halluin et situé à Wasquehal, et la vente de ces produits ainsi que la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion ou autrement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Delmotte, notaire à Lille. — *Assemblée générale*, 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 15 0/0 aux administrateurs délégués ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Lesur, A. Raquet, A. d'Halluin, E. Cornillot, M. Guilluy.
Commissaire : M. Derreumaux. 23

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE CONFISERIE & CHOCOLATERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue des Lombards Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent dix mille francs, divisés en 510 actions de 1.000 fr., dont 440 d'apport, entièrement libérées, et 70 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 1er septembre 1899. — *Objet :* La fabrication et la vente en tous pays des produits de confiserie et chocolaterie et généralement tout ce qui a trait à ces industries et commerce, ainsi que toutes industries accessoires qui peuvent s'y rattacher. En conséquence, la Société exploitera pour son compte les fabriques et maisons de vente apportées par MM. Duranton et Chausson, ainsi que toutes fabriques et maisons de vente qui pourraient lui appartenir par la suite. — *Acte constitutif*, reçu par Me Savart, notaire à Fontenay-sous-Bois. — *Assemblée générale*, 2e semestre, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duranton, Chausson, Varmer.
Commissaire : M. Wattez. 24

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CONFISERIES MARSEILLAISES

Siège social : 15, rue Barbaux Marseille

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 70 0/0 aux actions. 25

CONFISERIE NOUVELLE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, boulevard de l'Est Le Raincy (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 2 juin 1898. 26

COMPAGNIE FRANÇAISE DU MALT KNEIPP

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, boulevard Sébastopol Paris

Usine à Juvisy-sur-Orne

NOTICE

Capital social : Neuf cent vingt-cinq mille francs, divisés en 9.250 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Obligations :* 300 obligations 5 0/0 de 500 fr., amortissables en 25 ans. — *Paris*

de fondateurs : 50. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir du 7 août 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fandeuse, notaire à Blois. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente, en France, ainsi qu'en Algérie, du Malt torréfié (café malt), fabrication surveillée par l'abbé Kneipp, pour contrôler les principes d'hygiène qu'il recommande. — *Assemblée générale* en octobre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux parts de fondateurs; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lefebvre, Aust, L. Caplain, Renard, Contant.
Commissaire : M. Dessescaud 27

MANUFACTURE LYONNAISE DE CONFISERIE

(PRODUITS NOGUIER-VIENNOIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 173-175, *Grande-Rue de la Guillotière, à Lyon*

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 300 d'apport. — *Titres* cotes à Lyon. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 19 septembre 1898. — *Objet :* La fabrication et la vente de tous produits de la confiserie et notamment des marrons glacés. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fabre, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale : 5 0/0 à l'amortissement du matériel, des immeubles et des frais de constitution; 5 0/0 d'interêt aux actions. Le surplus : 20 0/0 aux administrateurs; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Monod.
Administrateur délégué : M. A. Noguier-Viennois.
Secrétaire : M. A. Chatelus.
Membre : M. P. Bouchard.
Commissaire : M. G. Duvillard. 28

RÉGLISSERIE DAUPHINOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quartier de Jappe-Renard, Valence

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des réglisses, de leurs dérivés et de tous autres articles de bonbonnerie. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 23 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bonnet, notaire à Valence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le surplus aux actionnaires après prélèvement de l'Administration d'un fonds de prévoyance et amortissement du matériel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Giraud.
Membres : MM. J. Thomas, P. Mazet, P. Tézier, A. Tézier.
Commissaires des comptes : MM. G. Berger, A. Lacour.
Directeur : M. Combe. 29

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'ALIMENTATION

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DU TAPIOCA UNIVERSEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10 et 12, av. Sainte-Marie à Saint-Mandé (Seine)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisition et la continuation de l'exploitation industrielle et commerciale de l'usine et magasin à Saint-Mandé et notamment des marques : *le Tapioca universel, la Chicorée Frugier et le Chocolat J. Fabre et Cie ;* la vente à la commission en gros et en détail; l'exploitation de l'usine de tapioca, 160, quai Jemmapes, à Paris, et généralement toutes opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher au genre d'industrie et de commerce sus-indiqués. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 18 mai 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Valenciennes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Boudon, Louis Fichet, G. Frugier.
Commissaire : M. Belletrud. 30

COMPAGNIE CONTINENTALE POUR LA

TORRÉFACTION DES CAFÉS

MARQUE " LE PÉLICAN ROUGE "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions privilégiées de 500 fr. — *Actions* de dividende : 4.000. — *Durée :* 30 ans, du 31 mai 1899. — *Objet :* La torréfaction des cafés et subsidiairement la fabrication, l'achat et la vente d'autres produits servant à l'alimentation. — *Assemblée générale*, dernier mardi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées; 2 0/0 à chaque administrateur; 1/2 0/0 à chaque commissaire. Le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Van Lechwyck, Charles, Van Leckwyck, Edouard, H. Dupont.
Commissaire : M. P. Baelde. 31

CONSERVES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

CONSERVES DE VIANDE POUR L'ARMÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Moulins

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs, entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.900. — *L'objet de la Société* est la fabrication des conserves de viande de bœuf pour l'armée, de porc pour la marine et le commerce, et en général la fabrication de toutes autres espèces de conserves. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 30 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fustier, notaire à Moulins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Le Febvre.
Membres : MM. le commandant P. Boutal, Darfour, L. de La Chauvinière, E. La Couture, administrateur-délégué ; C. Pejoux, Dr A. Ruault, G. Saléta, G. Seulliet.
Commissaire : M. A. Vernet. 32

COMPAGNIE DE CONSERVATION DES VIANDES & PRODUITS ALIMENTAIRES A L'ÉTAT FRAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Cuvier, Agen

NOTICE

Assemblée générale en avril. 33

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET FABRICATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET SURALIMENTAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Saint-Marc, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent soixante-quinze mille francs.
Fondateur : M. Bernard. 34

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : section de Bregelle, Besançon

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 900 actions de 100 fr., dont 500 entièrement libérées et 400 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des conserves alimentaires de toute nature et généralement toutes les opérations commerciales et industrielles se rattachant à cette industrie. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 7 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bosq, notaire à Besançon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; une réserve d'amortissement et de prévoyance qui sera fixée par l'Assemblée générale ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 à M. Giordani, fondateur ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bresilley, E. Perrin, G. Beucler, J.-B. Giordani, L. Jeaunay.
Commissaire : M. Mitanchey. 35

LES CONSERVES DE CHOLET GRIFFON PAPILLON & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue des Vieux-Greniers Cholet (Maine-et-Loire)

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 23 juin 1895. 36

SOCIÉTÉ BRETONNE DES

CONSERVES FRANÇAISES POUR L'ARMÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Usine de Saint-Brieuc

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs. — *Diverses modifications* ont été apportées aux statuts par l'assemblée générale du 27 juin 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le vicomte Le Gualès de Mezaubran. 37

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS ARSÈNE SAUPIQUET

Siège social : Nantes (Loire-Inférieure)
Maison à Paris : 30, rue Montmartre

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 2.300 actions de 500 fr., libérées, au porteur. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Nantes. — *Obligations :* 833. — *Taux d'émission :* 300 fr. — *Revenu :* 15 fr. — *Parts :* 1.000 au porteur.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués	Cours moyens des obligations
1891. .	450 »	22 90	»
1892. .	350 »	15 »	»
1893. .	250 »	»	»
1894. .	250 »	»	300
1895. .	300 »	25 »	300
1896. .	350 »	33 »	300
1897. .	300 »	»	300
1898. .	350 »	25	300
1899. .	375 »	25 »	300

Total des amortissements au 30 avril 1899 : 300.000 fr. *Durée de la Société :* 30 ans. — *Objet de la Société :* Acquisition, création, cession, vente et exploitation de tous établissements de conserves alimentaires, de pêcheries et comptoirs de vente, opérations industrielles et commerciales se rattachant à ces entreprises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Boulay, à Nantes. — *Assemblée générale* en août. — *Paiement* des coupons, au siège social, en septembre.

Répartition des bénéfices : Après amortissement de 10 0/0 sur la valeur du matériel et des frais de premier établissement et de 5 0/0 sur la valeur des immeubles, les bénéfices sont répartis comme suit : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 au capital-actions ; le surplus est ensuite divisé comme suit : 62 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux 1.000 parts ; 8 0/0 au personnel, employés et ouvriers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Donatien Roy.
Membres : MM. Saupiquet, administrateur-directeur ; B. Puget et G. Thubé, administrateurs délégués ; Marc-Cassé, U. de Portzamparc, A. Devigny.
Commissaire des comptes : M. F. Fourcade, arbitre de commerce.
Directeur : M. Arsène Saupiquet. 38

FABRIQUE ANVERSOISE DE CONSERVES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 500 actions de 1.000 fr., et 60 actions de jouissance de 1.000 fr. Le capital peut être augmenté. — *Titres :* Actions au porteur. — Société constituée le 28 septembre 1893. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de conserves alimentaires. — *Assemblée générale :* le 3e samedi de juin, à 3 heures de relevée, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 de dividende aux actions de capital ; le surplus : entre les actions de capital et de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. G. Kort, Frédéric Speth, Joseph Vermeulen, John Vermeulen, Georges Wiethase.
Commissaire : M. Lensens.
Directeurs-gérants : MM. Charles Bastin, H. Huebler, Louis Malvait. 39

SOCIÉTÉ ANONYME DE LAS PALMAS

Siège social : 14, rue Sainte-Cécile, Paris

Usine à Alicante (Espagne)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts bénéficiaires* de fondateurs : 40. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de décembre 1892. — *Objet de la Société :* Commerce de tous produits du sol, plus spécialement conserves alimentaires produites à l'usine d'Alicante (Espagne). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au personnel ; l'excédent, deux tiers aux actions et un tiers aux parts de fondateurs.
Dividende : 1898-99, 5 0/0. 40

SOCIÉTÉ DES GRANDES HUITRIÈRES ET PÊCHERIES D'ARCACHON (GIRONDE)

LAROQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
Gujan-Mestras (Gironde)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *La durée de la Société :* 50 ans, à partir d'août 1896. — *Objet de la Société :* La continuation de l'exploitation industrielle et commerciale d'une usine de conserves alimentaires sise à Gujan-Mestras (Gironde), l'industrie ostréicole en général,

l'achat, la vente, la production, l'élevage des huîtres, tant en France qu'à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Motel, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre ; elle se compose des porteurs de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Dividende* en 1897 : 28 fr. 95.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 30 0/0 aux gérants ; 10 0/0 au conseil de surveillance ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. J. Saujeon, A. Daney, G. Brillouin.

Gérants : M. Laroque, Édouard. 41

COMPAGNIE MAGGI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, place de l'Opéra, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., libérées entièrement. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société :* La fabrication, l'achat et la vente de produits alimentaires, pour la France, la Belgique et leurs colonies. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bodmer, Ch. Cambefort, G. Dambmann, E. Maneuvrier, J. Maggi, A. Rubel, E. de Sinçay, H. Stoll. 42

SOCIÉTÉ DES CONSERVES DE VOLAILLES DE BRESSE EN GELÉES ET AUTRES PRODUITS SIMILAIRES

ALBERT PASQUET ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : faubourg de Mâcon, Bourg

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 100 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des conserves de volaille de Bresse en gelées et de tous produits similaires constituant cette industrie. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 27 mars 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Brissaud, notaire à Bourg. — *Assemblée générale* en mai ; tous les actionnaires en font partie.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Godinet, Couvert, Lair. 43

COMPAGNIE DES PRODUITS CIBILS, A ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Sept millions de francs, représentés par 17.500 actions de priorité de 250 fr., amortissables par 500 fr. Il est en outre créé 14.000 actions de dividende sans désignation de valeur. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 30 janvier 1895. *Durée :* 30 ans. — *Objet* : L'exploitation du domaine de Descalvados, province de Matto-Grosso, au Brésil, cette exploitation consistant dans l'élevage, l'engraissage, l'abatage, l'achat et la vente du bétail ; la fabrication des produits Cibils, de l'extrait de viande, de bouillon, peptones, viandes salées, séchées et conservées, suif, graisse, cuirs, et tout ce qui se rapporte à cette industrie, rien excepté. La Société peut agrandir ce domaine. Elle peut explorer le sous-sol. — *Assemblée générale* : le 4e mardi de juin, à 2 heures 1/2, à Anvers, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve : 6 0/0 de dividende sur le montant versé des actions de priorité ; 10 0/0 pour amortir, par voie de tirage au sort, les actions de priorité à 500 fr., 20 0/0 à titre de deuxième dividende aux actions de priorité ; 5 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 65 0/0 aux actions de dividende, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri-Albert de Bary, Hugo Hultz, Alfred Havenith, Y. Lynen, F.-W. Berck, Ernesto Tornquist, J. Kade.

Commissaires : MM. Henri Mestler, Jos van Tricht. 44

COMPAGNIE DES PRODUITS KEMMERICH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 14.000 actions de 500 fr. et 3.000 actions privilégiées de 1.000 fr. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 4 novembre 1884, modifiée le 27 novembre 1890, le 9 juin 1896 et le 17 décembre 1898. — Durée : 31 années à partir du 1er octobre 1890. — *Objet* : Achat, élevage, engraissage et abatage de bétail d'Amérique, fabrication de l'extrait de viande, de bouillons, peptones, viande salée, séchée, conservée, suif, graisse, cuir et tout ce qui se rapporte à cette industrie ainsi qu'à la réalisation de ces produits.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 aux actions privilégiées ; 6 0/0 de premier dividende aux actions ordinaires ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et aux commissaires ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. de Bary, Hugo-Hütz, A.

Haremth, A. Van de Put, Carl. Hütz, E. Tornbuist, J. Kade, E. Alemann, Th. Bary.

Commissaires : MM. G. Heirman, J. Stappers. 45

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE SARDINES A L'HUILE CONSERVES ALIMENTAIRES

ET AUTRES PRODUITS

Siège social : 6, cours Tournon, Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 24 mars 1896. 46

"UNION BRETONNE"

SOCIÉTÉ DE PRODUITS ALIMENTAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue des Mathurins, Paris

NOTICE

Le capital social est de 300.000 fr., divisé en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* nominatifs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une usine en Bretagne pour les conserves de sardines. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 10 décembre 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Pereire, Salomon, Halfon, F. Renchet. 47

LAITS — BEURRES — FROMAGES

BEURRERIE UNIVERSELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, Grande Place, Arras

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 500 actions de 200 fr. libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 10 ans, du 31 mars 1899. — *Objet :* L'achat, la vente, l'importation et l'exploitation des beurres.

Directeur-gérant : M. A. Wiot, à Arras. 48

SOCIÉTÉ BELGE

DES BEURRES STÉRILISÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Laeken (Belgique)

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 3.000 privilégiées et 7.000 ordinaires. — *Durée :* 30 ans, du 8 août 1895. — *Objet :* Commerce tant en Belgique qu'à l'étranger des beurres et margarines, lait, fromages, etc. L'exploitation de tous brevets, notamment du brevet Dubuisson pour la stérilisation des matières grasses alimentaires. — *Assemblée générale*, 2e mardi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur et 1/2 0/0 à chaque commissaire ; 5 0/0 aux actions privilégiées ; 5 francs par action ordinaire. Le surplus à l'amortissement des actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Gerlache.
Membres : MM. Manisbrecq, Mario, Rosen et Carbonnelle.
Commissaires : MM. Mizot, Kaiser, Vanderbeken. 49

SOCIÉTÉ DES CAVES ET DES PRODUCTEURS RÉUNIS

DE ROQUEFORT (AVEYRON)

Siège social : Roquefort (Aveyron)

NOTICE

Capital social : Six millions cinq cent mille francs, divisés en 13.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs, au choix des actionnaires. — *Dividendes distribués :* En 1886, 20 fr. 80 ; en 1887, 45 fr. 50 ; en 1888, 37 fr. ; en 1889, 16 fr. 50 ; en 1890, 48 fr. ; en 1891, 33 fr. 60 ; en 1892, 29 fr. 05 ; en 1893, 36 fr. ; en 1894, 38 fr. 40 ; en 1895, 66 fr. 40 ; en 1896, 10 fr. ; en 1897, 25 fr. ; en 1898, 40 fr. ; en 1899, à fixer fin avril. — *Durée de la Société :* 90 ans, du 1er janvier 1882 au 31 décembre 1971. — *Objet de la Société :* Exploitation de caves à fromages. — Acte sous signatures privées, déposé chez Me Arnal, à Saint-Affrique. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Roquefort, 1er juin.

Répartition des bénéfices : La réserve légale a été complétée, 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 13 0/0 aux employés ou aux directeurs ; 7 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Adrien Roques, assisté de neuf membres.

Commissaire des comptes : M. Jean Bouisset.

Directeur : M. Pierre Massol. 50

SOCIÉTÉ LAITIÈRE DES

FERMIERS NORMANDS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social à Bernières-d'Ailly (Calvados)

Dépôt à Puteaux

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille deux cents francs, divisés en 7.880 actions de 165 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir de mai 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication et le commerce des fromages en général et de tous autres produits de laiterie ou de leurs dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mauger, à Gournay-en-Bray. — *Assemblée générale :* 1er trimestre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 au directeur de la Société et 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. François Letailleur, Adolphe Prempain, Armand de la Morandais, Emile Landais, René Lami, A. Nangeot.

Directeur : M. Paul Vigniobaul. 51

FROMAGERIE DE FAVEROLLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Faverolles

NOTICE

Capital : Douze mille francs, divisés en 120 actions de 100 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* illimitée. — *Objet :* Exploitation d'une fromagerie à Faverolles. — *Acte constitutif*, reçu par Me Thiron, notaire à Langres.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Michelot.

Vice-Président : M. Chaudron-Gallien.

Secretaire-trésorier : M. Scordel.

Membres : MM. Borchot, Gallien, Vincent-Martin, Dandielle-Bertrand.

Commissaire : M. Ch. Martin. 52

HOLLANDIA

SOCIÉTÉ ANONYME NÉERLANDAISE
POUR LA FABRICATION DE PRODUITS LACTÉS

Siège social : Molenbeek Saint-Jean, rue Simon, 5 à 9

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 1.000 actions de 500 fr., dont 600 privilégiées et 400 ordinaires. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 23 avril 1895. — *Durée* : jusqu'au 30 avril 1920. — *Objet* : Fabrication et commerce de margarine, confectine, beurre, fromage, lait condensé, caséine, lactarine et de tous autres articles similaires. — *Assemblée générale* le 1er lundi de juillet, à 2 heures de relevée, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 10 0/0 aux directeurs ; 7 0/0 aux administrateurs ; 1/2 0/0 au commissaire ; 1/2 0/0 au fonds d'amortissement ; le reste à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guillaume Hildesheim, Bernard-Cornelis-Johannès Loder, Oswald Bach.

Commissaire : M. Luppo Rijkens. 53

LE LAIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, passage Saulnier, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.250 actions de 100 fr., libérées de trois quarts. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts de fondateurs* : 1.000 — *L'objet de la Société* est la stérilisation à froid du lait, de la crème et des matières nutritives analogues, l'acquisition de chevaux, bestiaux et généralement tous biens meubles nécessaires à cette industrie ; et la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet. — *La durée de la Société* est fixée à 15 ans, à partir du 20 décembre 1897. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du mois d'avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme destinée à l'amortissement du fonds social calculée de telle sorte que le capital puisse être complètement amorti dans le délai de 15 ans fixé pour la durée de la Société ; 5 0/0 au capital versé ; le solde : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 35 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux propriétaires de parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-L. Clerc, F. Vercken, Eullouin, Arnoux, Lefebvre.

Commissaire des comptes : M. C. Rouy. 54

SOCIÉTÉ

DU LAIT FRANÇAIS PASTEURISÉ DU DOCTEUR AUTEFAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 3.000, donnant droit à 66 0/0 des bénéfices nets. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 20 mai 1893. — *Objet de la Société* : L'exploitation des procédés du Dr Autefage pour la conservation du lait et de la crème, et les préparations de boîtes et autres récipients destinés à les contenir, ainsi que l'emploi de tous autres procédés similaires. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Jacquier, E. Sénéchal de la Grange, E. Lyon. 55

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf millions neuf cent quarante-sept mille cinq cents francs, divisés en 19.895 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, à la cote officielle et au comptant. — *Obligations* : 5.830 de 250 fr., remboursables à 300 fr. jusqu'en 1930 par tirages annuels en octobre ; remboursement le 5 du même mois ; intérêt 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués	Cours moyens des obligations
1890. . .	317 37	20 »	284 92
1891. . .	205 69	20 »	286 31
1892. . .	229 53	16 »	289 94
1893. . .	235 55	16 »	304 76
1894. . .	243 48	16 50	304 61
1895. . .	259 59	16 50	306 50
1896. . .	240 08	163 »	06 85
1897. . .	212 133	16 »	307 98
1898. . .	209 960	12 »	313 42
1899. . .	31 d. 194 »	»	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 13 mars 1881. — *Objet de la Société* : L'achat et la vente du lait et de ses dérivés, la fabrication et la vente des fromages et des beurres ; enfin la fabrication et la vente de tout ce qui a trait au commerce de la laiterie et de ses dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bacquoy-Guédon, à Paris. — *Assemblée générale* courant du 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à le réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gailhard.
Membres : MM. Maison, Rayer.
Commissaires des comptes : MM. Risacher et Barthès. 56

COMPAGNIE LYONNAISE

DES LAITS HYGIÉNIQUES, PURS STÉRILISÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
34, 35, 36, boulevard du Nord, Lyon

NOTICE

Capital : Cent dix mille francs, divisés en 1.100 actions de 100 fr., dont 210 d'apport et 890 souscrites, libérées de 50 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 11 novembre 1899. — *Objet :* La production et la vente directe aux consommateurs du lait pur, laits stérilisés, laits médicinaux et généralement tous produits s'y rattachant. L'exploitation, l'acquisition ou la création de tous magasins et entrepôts relatifs à ce commerce à Lyon et dans la banlieue. En conséquence, l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jamin, R. Guinet, A. Clerc, L. Guichardot, E. Blain. 57

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES LAITS PURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue d'Aumale, Paris
Usine à Neufchâtel-en-Bray
(Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts de fondateurs* : 150. — *Obligations* : 1.100 obligations de 500 fr., émises à 500 fr., remboursables en 30 ans ; intérêts 30 fr., payables par moitié, le 1er février et 1er août. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 28 janvier 1899.

Objetde la Société : Fabrication de laits concentrés ou condensés, lait stérilisé (marque *Au Coq, Gallia*). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prudhomme, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; l'excédent, 5 0/0 à la réserve légale ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux parts de fondateurs et 40 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-Directeur : M. Jacques Escuyer,
Membres : MM. Louis Dior, Louis Blanchard, A. Rambeaux.

Commissaire des comptes : M. Gouzay. 58

LAITERIE DES FERMIERS RÉUNIS

(BLOT ET Cie)

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF ET EN COMMANDITE SIMPLE

Siège social: 54, boulevard Richard-Lenoir, Paris

NOTICE

Fonds social : divisé en parts de vingt-cinq mille francs. — *Obligations* : 15.385 obligations de 400 fr. 3 0/0, libérées et au porteur, émises à 310 fr., remboursables à 400 fr. jusqu'en 1944, par tirages annuels le 3 novembre ; remboursement, le 4 novembre ; intérêts 12 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre. — *Les obligations* sont cotés à la cote officielle et au comptant. — *Cours moyens* : En 1895, 323 fr. 79 ; en 1896, 288 fr. 66 ; en 1897, 293 fr. ; en 1898, 292 fr. ; en 1899, 298 fr. — *Objet de la Société* : Commerce du lait en gros, beurre et dérivés. — *Assemblée générale* au moins une fois par mois. — *Obligations* : 1er mai et 1er novembre provisoirement, 12, rue Vivienne, à la Société générale de laiterie.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'à la moitié du capital social ; somme suffisante pour servir aux associés l'intérêt du capital versé par chacun d'eux ; le surplus : 20 0/0 aux associés en nom collectif et 80 0/0 indistinctement, entre toutes les parts.

Directeur : M. Blot. 59

LAITERIE DE LESCHELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs. — *Assemblée générale* en mai.

Président : M. le comte Caffarelli. 60

LAITERIE DU NORD

Siège social : 191, *boulevard de la Liberté à Lille (Nord)*

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 61

MARGARINERIE DE BÉTHUNE

ANCIENNE MAISON CAMPION

SOCIÉTÉ ANONYNE

Siège social : Béthune

NOTICE

Capital : Un million trois cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr., dont 800 d'apport et 1.800 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur, cotés à Lille. — *Obligations* : 800 de 500 fr. 5 0 0, remboursables en 30 ans, coupons : 1er avril et 1er octobre. — *Durée* : 50 ans, du 20 juillet 1899. — *Objet* : La fabrication et la vente de la margarine et autres graisses alimentaires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Hugot, notaire à Béthune. — *Assemblée générale*, avant fin septembre, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Campion.

Membres : MM. E. Viez, Campon, Averlant, Berlart, Massin.

Directeur : M. L. Ryle.

Commissaires : MM. Corset, M. Cayet. 62

LA MINERVE COMPANY LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME ANGLAISE

Siège social : Londres

Bureaux : Paris, 50, boulev. Haussmann

NOTICE

Capital : Cent soixante mille livres sterling, divisées en 160.000 actions de 1 l. st. — *Objet* : Fabrication spéciale de petits fromages de gruyère de 2, 3 et 4 kilos, logés en boîtes métalliques ou de bois.

Des statuts nous détachons les articles principaux suivants de nature à renseigner exactement ceux de nos lecteurs qui désireraient s'interesser à cette affaire hybride. La Compagnie pourra en tous temps augmenter son capital par la création de nouvelles actions, de tel montant qu'il pourra être jugé convenable. Les actions ainsi émises pourront être divisées en différentes classes et émises avec n'importe quels droits spéciaux, privilèges, conditions ou qualification en ce qui concerne les bénéfices, le capital, le vote ou autrement qui pourront être attachés auxdites actions de la façon que les statuts et l'Assemblée générale autorisant cette augmentation pourront stipuler.

Les administrateurs peuvent à toute époque faire vis-à-vis des actionnaires tels appels de fonds qu'ils jugent convenables.

Faute par un actionnaire de payer un appel ou acompte le ou avant le jour fixé pour le versement dudit, les administrateurs pourront à toute époque, pendant tout le temps que l'appel ou l'acompte demeurera impayé, signifier un avis à cet actionnaire lui enjoignant d'avoir à verser ledit conjointement avec tout intérêt qui pourra avoir été produit et tous frais qui pourront avoir été faits par la Compagnie pour raison de ce non-versement.

Toute action ainsi frappée de déchéance *sera réputée acquise à la Compagnie* et les administrateurs pourront vendre, réattribuer ou autrement disposer de ladite de la façon qu'ils jugeront convenable.

Les administrateurs pourront en tous temps emprunter toutes sommes d'argent sur telles garanties et à telles conditions en ce qui concerne l'intérêt ou autrement ainsi qu'ils le jugeront convenable.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 comme réserve ; 6 0 0 d'intérêt aux actions ; 8 0/0 des bénéfices aux administrateurs ; 5 0/0 des bénéfices au directeur général. Le surplus des bénéfices étant à la discrétion des administrateurs. En cas de distribution d'un dividende supplémentaire, il peut être payé en actions ou obligations détenues par la Compagnie.

Enfin la déclaration des administrateurs en ce qui concerne les bénéfices nets sera décisive.

En un mot, les actionnaires restent à l'entière discrétion des administrateurs de la Société qui peuvent en tous temps augmenter le capital originaire de la Société fixé à 4 millions, somme qui nous paraît cependant bien suffisante pour fabriquer et vendre du fromage de gruyère, fût-il livré au consommateur en petits pains, livrés en boîtes métalliques ou autres, les bénéfices restant à la *discrétion* dudit Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Cousin, Thevenin, Thirion, Bank Fittmann, R. Bertin.
Secrétaire : M. Harvey. 62 *bis.*

SOCIÉTÉ ANONYME

HENRI NESTLÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vevey (canton de Vaud)

NOTICE

Capital social. Deux millions de francs, divisés en 400 actions nominatives de 5.000 fr. chacune, entièrement libérées. — *Titres :* actions nominatives. — Société reconstituée en 1895. Durée : 20 ans. — *Objet* : La fabrication de la farine lactée et du lait condensé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. G. Aguet, E. Louis Roussy, Auguste Mayor. 63

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE ROQUEFORT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital : Six cent mille francs. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris. 64

SOCIÉTÉ BRETONNE DE STÉRILISATION DU LAIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40 bis, rue de Dinan, Rennes

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *L'objet de la Société* est la production et la vente du lait stérilisé et concentré ; la fabrication de tous produits accessoires, tels que crème, beurre et la vente de ces produits. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 9 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bitouzé, notaire à Rennes. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au fonds d'amortissement, 5 0/0 aux actionnaires ; le solde : 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Nel, J. Salomon, H. Collet.
Commissaire : M. P. Surel. 65

SOCIÉTÉS DIVERSES

FAISANT LE COMMERCE DE L'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE

DE L'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, impasse Saint-Claude Paris

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 200. — *Durée :* 50 ans, du 8 octobre 1899. — *Objet :* 1° D'acheter et vendre, avec ou sans commission, en gros ou en détail, soit pour le compte de la Société, soit pour le compte de ses actionnaires ou des tiers, tous les produits alimentaires généralement quelconques et toutes espèces de marchandises rentrant dans le commerce de l'épicerie ; 2° de faire, tant activement que passivement, toutes opérations de banque ; prêter ou emprunter, en conférant et en acceptant toutes garanties hypothécaires et mobilières ; fournir ou recevoir des fonds ou des avances, soit en comptes courants, soit sur effets, actions, warrants et autres valeurs ; se charger de tous paiements et recouvrements pour compte d'autrui par toute voie ; 3° d'acheter, vendre, échanger, donner ou prendre à bail, avec ou sans promesse de vente, démolir, construire, modifier, aménager tous immeubles, au mieux des intérêts de la Société ; 4° de favoriser la fusion de diverses sociétés ou entreprises particulières, soit par voie d'annexion à la pré-

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

sente Société, soit par voie d'alliance, soit par tout autre moyen ; 5° d'acquérir ou établir des usines, établissements industriels ou agricoles, tant à Paris que dans les autres villes de France, des colonies françaises et de l'étranger ; 6° de produire et fabriquer tout ce qui rentre dans l'objet de la Société et généralement s'intéresser directement ou indirectement dans toutes opérations relatives à cet objet. — *Acte constitutif*, reçu par Me Houel, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en juin, elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 10 0/0 au Conseil ; 20 0/0 aux parts de fondateurs: 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Barbier, L. Bregé, Ch. Haentjens, A. Jacques, L. Jossand, H. Lepère, V. Morillon, E. Perdu, E. Robert, A. Rouillard. 66

SOCIÉTÉ ANONYME ÉCONOMIQUE D'ALIMENTATION

Siège social: 7, rue du Faubourg-Fléchambault, à Reims

Siège d'exploitation: 5, rue Bichat, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 300 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication, l'achat et la vente de toutes sortes de produits alimentaires. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefèvre, notaire à Reims.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mauger, Festor, Andreucceti.

Commissaires : MM. Mauroy, Mauclerc. 67

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : avenue de la République Aubervilliers

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *La Société* a été fondée en 1873 — *Objet de la Société :* Fabrique de margarine, mouries, fonte de suifs. — *Paiement* des coupons au siège social. 68

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE MAISON L. RILHAC, MONOPOLE DE LA VENTE A ROUEN DES PRODUITS FÉLIX POTIN

Siège social : 10, rue du Bec, Rouen

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du fonds de commerce de produits alimentaires tenu par M. Rilhac. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 6 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Carré, notaire à Rouen. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 70 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aleuspach, Delaforge, Rilhac.
Commissaire : M. Dureau. 69

SOCIÉTÉ

INDUSTRIELLE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulev. Saint-Charles Marseille

NOTICE

Capital : Cent cinquante mille francs. — *Durée* 20 ans, 1899. 70

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 82, quai de la Loire, Paris

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Titres* libérés, au porteur, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 15 avril 1899. — *Objet :* Le commerce des viandes salées et fumées, la préparation, la salaison et la vente de la viande de porc, ainsi que de toutes autres viandes salées, à l'exclusion de boyaux et de peaux, la fabrication et la vente de tous autres comestibles, l'achat de porcs ou d'autres animaux, l'achat de glacières ou d'autres appareils accessoires au commerce des salaisons, l'emmagasinage à froid et la vente à commission de viandes appartenant à des tiers ; la fabrication et la vente des boîtes, caisses d'emballage ou autres récipients pour les produits fabriqués par la Société, ainsi que toutes les industries qui s'y rattachent ; l'acquisition ou la prise à bail ou la construction de tout immeuble, l'achat ou la location de

tous biens mobiliers pouvant concourir au développement desdites industries, la participation, sous quelque forme que ce soit, de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher auxdites industries, soit par voie d'apport, de fusion ou de création de nouvelles sociétés, ou par tout autre moyen. — *Acte constitutif*, reçu par Me Larvignat, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en avril, elle se compose de tous les propriétaires d'actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Heymans, E. Heymans, J. Harris, H. Harris, H.-W. Haris, H.-G. Harris, Th.-E. Redman.
Commissaire : M. O. Bodington. 71

SOCIÉTÉ MODERNE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue de la République, à Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent cinquante mille francs, divisés en 15.500 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Durée :* 50 ans. — *Objet :* Le commerce des produits alimentaires en général et notamment l'exploitation d'un fonds de commerce situé à Lyon, rue d'Algérie, 13 et d'un autre fonds situé rue de l'Hôtel-de-Ville, 70. La création et l'exploitation d'un commerce d'alimentation rue de la République, 20 et 22, rue Grenette et rue Dubois. La création et l'exploitation de toutes succursales et entrepôts à Lyon et dans tous autres lieux à choisir par la Société. En conséquence, l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *Assemblée générale*, en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, une somme pour amortissements ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 15 0/0 à la direction ; 15 0/0 aux administrateurs ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Badieu.
Administrateur-délégué : Perrachon.
Membres : MM. G. Girard, F. Perrachon, D. Épinal.
Commissaire : M. Granjon. 72

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, *rue la République, Lyon*

NOTICE

Capital : Trois cent soixante-quinze mille francs, divisés en 3.750 actions de 100 fr., dont 1.850 d'apport et 1.900 souscrites libérées de 25 fr. — *Durée :* 50 ans, du 20 décembre 1899. — *Objet :* Le commerce de l'alimentation en général et de tous les articles qui s'y rattachent, notamment l'exploitation des six établissements commerciaux d'épicerie connus à Lyon sous la dénomination de : Société parisienne d'alimentation. Ainsi que tous autres établissements à créer ou à acquérir ; en conséquence, l'acquisition, la location, la prise à bail de tous biens, meubles et immeubles, nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *Acte constitutif*, reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *Assemblee générale*, en avril, composée des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions ; 10 0/0 à la direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Reynier, Simon, Porchère, C. Aubry, P. Colomb, J. Mayade.
Commissaire : M. E. Charvoz. 73

SOCIÉTÉ TRANSVAALIENNE D'ALIMENTATION

THE FRENCH GROCERY LIMITED

Siège social : rue Saint-Denis, 224 Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 5.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts :* 1.200 donnant droit à 15 0/0 dans les bénéfices. — *Durée de la Société :* Du 17 novembre 1896 au 17 novembre 1916. — *Objet de la Société :* Vente au Transvaal de tous produits d'alimentation. La Société peut faire toutes opérations commerciales par la suite. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 du capital versé ; le surplus : 15 0/0 aux parts bénéficiaires ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Javey.
Administrateur-délégué : M. Dutilleux.
Membres : MM. Alain, J. Aubert, Pinchart-Deny.
Directeur : M. Degeorges, à Johannesburg. 74

SOCIÉTÉ D'ALIMENTATION ÉCONOMIQUE

Siège social : 35, rue Mercière, à Lyon

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. 75

L'ALIMENTATION FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue du 4 Septembre, à Paris

NOTICE

Le capital social est de sept millions cinq cent mille francs, divisé en 75.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'achat, la vente et la conservation sous toutes ses formes des produits alimentaires, l'achat ou la création d'usines pour la préparation des viandes conservées et généralement toutes opérations commerciales industrielles ou financières se rattachant à la fabrication des conserves. — *La durée de la Société* est de 25 ans. 76

ALIMENTATION GÉNÉRALE DE BORDEAUX & DU SUD-OUEST

(ANCIENNE MAISON LOUIS POUTHIER)

MONOPOLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Mably, Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 17 juin 1897. — *Objet :* L'exploitation et l'agrandissement, par l'établissement immédiat de succursales, du fonds de commerce de produits alimentaires que M. Louis Pouthier possède et exploite actuellement à Bordeaux, rue Michel-Montaigne, 3 et 6, et rue Mably, 14, sous la dénomination « Louis Pouthier, produits de la maison Felix Potin ». La création ou l'acquisition de tous établissements destinés à l'achat, la production ou la fabrication et la vente de tous produits alimentaires. La création ou l'acquisition ou l'exploitation de tous brevets, marques, et spécialités de produits alimentaires. La participation par voie de fusion ou autrement à toutes sociétés ou entreprises ayant pour objet l'industrie et le commerce des produits alimentaires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Duchesne, notaire à Bordeaux. — *Assemblée générale*, en juin, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 70 0/0 aux actions, 20 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Darrieux, A. Hobbart, A. Laporterie, L. Pouthier. 77

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ALIMENTATION DU LITTORAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : place de Tende, Nice

NOTICE

Capital : Cent quatre-vingt mille francs. 78

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ALIMENTATION DE MASNIÈRES

Siège social : Masnières

NOTICE

Capital : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr. — *Date de la constitution :* 14 mai 1899. — *Acte constitutif*, reçu par Me Andrieu, notaire à Flesquières. 79

ALIMENTATION STÉPHANOISE

COMPTOIR GÉNÉRAL D'APPROVISIONNEMENT DU FOREZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, *rue Gambetta, St-Étienne*

NOTICE

Capital : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 3.000 d'apport. — *Parts* de fondateurs : 750. — *Durée :* 50 ans, de 1898. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Objet :* La fabrication, l'achat et la vente de toutes sortes de produits d'alimentation et d'approvisionnement, ainsi que de tous autres produits dont l'addition serait décidée par le Conseil d'administration et ratifiée par une assemblée générale extraordinaire. — *Assemblée générale*, courant de septembre, composée de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à la direction ; 5 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actionnaires : 20 0/0 à une réserve spéciale destinée à l'amortissement du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur délégué : M. E. Fayolle.

Membres : MM. Philibert Pierre, Victor Guy, J.-M. Blanchard, James Peycelon. 80

SOCIÉTÉ DE L'EXPLOITATION DE

L'ALIMENT COMPLET DE MAXIME GROULT FILS AINÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue Demours, Paris*

NOTICE

Capital : Quatre cent vingt-cinq mille francs, divisés en 85 actions de 5.000 fr. chacune, dont 60 dites privilégiées et 25 dites ordinaires. Il est attribué au fondateur 3 actions privilégiées et les 25 actions ordinaires. — *Durée :* 12 ans, du 26 décembre 1899. — *Objet :* L'exploitation d'une formule et d'un procédé secrets inventés par M. Maxime Groult pour la fabrication d'un produit alimentaire désigné sous le nom d'Aliment complet de M. Maxime Groult, fils aîné. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bazin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 à MM Groult. Le solde : 25 0/0 aux actions ordinaires ; 50 0/0 aux actions privilégiées dont 15 0/0 à titre de dividende ; 35 0/0 à titre d'amortissement ; ces 35 0/0 revenant également à titre de dividende auxdites actions après leur amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Iscovesco, Saint-Germain, marquis de Saint-Paulet.

Commissaire : M. Matheron. 81

L'ANTOINETTE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

BORDRON ET Cie

Siège social : 17, *rue Saint-Lambert Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *Durée :* 15 ans. — *Objet :* La fabrication de produits alimentaires et notamment de charcuteries et salaisons. La création de restaurants et cantines populaires, de porcheries dans le département de la Seine et dans tout autre. La fabrication de chapelures, la fabrication de graisse alimentaire et pour la parfumerie. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 d'intérêt aux actions : 5 0/0 du surplus pour la réserve ; l'excédent : 85 0/0 aux actions ; 15 0/0 au gérant. 82

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'APPROVISIONNEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 136, rue d'Allemagne, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. dont 250 entièrement libérées, remises en représentation des apports et 150 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations se rattachant à l'achat, la fabrication et la vente des saindoux, salaisons et tous autres produits alimentaires et industriels. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 14 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Chauvelot, H. Clinchaut, M. Porcherot.

Commissaire : M. P. de Lameigné. 83

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'APPROVISIONNEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 55, rue Quincampoix, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en avril. — *Durée de la Société :* 25 ans. — *Objet de la Société :* L'achat, la vente et la fabrication, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, de tous produits alimentaires et autres, et, en général, toutes opérations commerciales et industrielles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rousselle, Georges Parrizot, Charles Parrizot. 84

SOCIÉTÉ CORPORATIVE

D'APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL DES CHARCUTIERS DE FRANCE

Siège social : 10, rue Sauval, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs. — *Assemblée générale* en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jaglin. 85

SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS ET DÉBITANTS DE PARIS

A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 3 bis, rue des Rosiers, Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lengaigne.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 86

SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT DE SAINT-MICHEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Solernes (Var)

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., dont 500 d'apport et 5.500 souscrites,

libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — — *Objet :* L'industrie et le commerce des produits d'approvisionnement en général, tels que : les huiles d'olive de Provence, la parfumerie, les conserves alimentaires, etc. — *Acteconstitutif*, reçu par Me Féraud, notaire à Salernes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 60 0/0 aux actions.

Service des titres : Banque de Lorraine, 17, rue Réaumur, Paris. 87

L'AZOTINE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ALIMENTATION ANIMALE

Siège social : 19, avenue de l'Opéra Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Durée* : 50 ans, du 15 juin 1899. — *Objet* : La fabrication, l'achat, la vente de toutes matières propres à l'alimentation des animaux et notamment la fabrication d'un produit dit « azotine ». Et généralement tous actes de commerce ou d'industrie et toutes opérations mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher même indirectement au but de la présente Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lanquest, notaire à Paris. — *Assemblée générale*,

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 pour fonds d'amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la direction. Sur le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Herbecq, J. de Voyon, Walther, R. Guillemart. 88

LA BONNE MÉNAGÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 224-246, *rue de Vendôme, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Titres* cotés à Lyon. — *Parts de fondateur* : 600. — *L'objet de la Société* est le commerce de l'alimentation de tous objets qui s'y rattachent. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 26 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vacher, notaire à Lyon. — *Assemblée générale* en décembre, elle se compose des actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 aux parts de fondateur ; 10 0/0 aux administrateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

Dividende 1899, 5 0/0. — *Réserves :* 8.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dussert, Denis, Randy, Pitiot, J. Béras, Bally.
Commissaires : MM. Mounier, Baratin. 89

CLERGET ET Cie

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social à Vesoul

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des porteurs de 5 actions.

Gérant : M. J. Clerget. 90

DOCKS DE L'AUBE ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES TROYENS

COMPTOIR GÉNÉRAL D'ALIMENTATION ET D'APPROVISIONNEMENT DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue de la Monnaie, Troyes

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr. chacune, nominatives et libérées. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à dater du 30 juin 1898. — *L'objet de la Société* est la fabrication, comme l'achat et la vente de toutes sortes de produits alimentaires. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Huez, notaire à Troyes. — *L'assemblée générale* a lieu chaque année dans le courant du mois de septembre. — *Le paiement* des coupons se fait par semestre, 1er janvier et 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 65 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Meyer.
Membres : MM. E. Meyer, A. Verdelet, E. Pelletier, M. Chaussin, E. Boulanger.
Secrétaire : M. E. Boulanger.
Commissaires : MM. L. Meyer, A. Dauphin. 91

SOCIÉTÉ ANONYME

DES DOCKS FORÉZIENS DE L'ALIMENTATION

Siège social : 6, rue Michelet, Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions entièrement libérées, dont 1.800 d'apport. — *Titres* cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 500. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 21 octobre 1898. — *Objet :* Le commerce et la fabrication des produits alimentaires en général et spécialement de

toutes les marchandises d'épicerie, de vins, liqueurs, en un mot de tout ce qui se rattache ou peut se rattacher à l'alimentation, ainsi que de tous autres produits dont l'addition serait décidée par une assemblée générale extraordinaire. Et, dans ce but, l'exploitation des fonds de commerce, d'alimentation apportés, la création et l'exploitation de toutes succursales et entrepôts dans toute l'étendue de la ville de Saint-Etienne et dans tous autres lieux à choisir par le Conseil d'administration. — *Acte constitutif*, reçu par Me Freynet, notaire à Saint-Etienne. — *Assemblée générale*, dans les deux mois de la clôture, composée des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus: 10 0/0 aux administrateurs; 20 0/0 aux parts; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Membres: MM. L. Granetias, P. Lornage, Richard. 92

DUQUESNE PÉGAT & COMPAGNIE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social : 16, rue de la Sorbonne, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs. — *Assemblée générale* en mai.

Gérant : M. Duquesne-Pégat. 93

ÉTABLISSEMENT FERRARI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Halévy, Paris

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée :* 30 ans, du 27 mars 1899. — *Objet :* L'exploitation du fonds de commerce apporté par M. Ferrari. La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds similaires. La fabrication de tous produits alimentaires et toutes opérations quelconques s'y rattachant. — *Acte constitutif*, reçu par Me Blanchet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la réserve d'amortissement ; 6 0/0 d'intérêt aux actions et éventuellement toutes sommes à la réserve spéciale. Sur l'excédent : 10 0/0 aux administrateurs pour être répartis entre les employés et ouvriers. Le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Membres : MM. Passega, Ch. Verneau, H. Gibert.

Commissaire : M. Salmon. 94

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉTABLISSEMENTS B. MIELLE ET Cie

Siège social : 68, rue Saint-Jacques Châlons sur-Marne

NOTICE

Le capital social est de quatre cent vingt-cinq mille francs, divisé en 850 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de tous fonds de commerce d'épicerie, la fabrication et la vente de tous produits alimentaires, vins et spiritueux. — *Durée de la Société* jusqu'au 31 mai 1938. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Petrot, notaire à Châlons.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mielle, Létandart, Delor, E. Rapinat, C. Changé.

Commissaires : MM. F. Le Conte, A. Bittel. 95

FERDINAND FERRAND & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 94, cours Gambetta, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur.

Durée de la Société : 15 ans, à dater du 15 mai 1886. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de pâtes alimentaires et toutes opérations industrielles et commerciales qui dérivent de cette fabrication. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Depardon, à Lyon. — *Assemblée générale* 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices : 20 0/0 au gérant ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Silvin, Colard, Canavy.

Administrateur-gérant responsable : M. Ferdinand Ferrand. 96

SOCIÉTÉ DES MAGASINS DU CASINO ET ÉTABLISSEMENTS

ÉCONOMIQUES D'ALIMENTATION

DE SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

GUICHARD-PERRACHON ET Cie

Siège social :
5, rue des Jardins, à Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs. — *Titres* cotés à Lyon. — *La durée de la Société* est de

50 ans, à partir du 3 août 1898. — *Objet :* L'exploitation du commerce de l'épicerie et de tout ce qui peut s'y rattacher et notamment l'exploitation de la maison de commerce possédée par M. Guichard-Perrachon, dont le siège principal est au Casino, rue des Jardins, 5, à Saint-Etienne, et dont il est fait apport à la Société. La création de succursales pour la vente de tous produits se rattachant au but social, l'acquisition et la construction des terrains et bâtiments nécessaires aux affaires sociales. — *Assemblée générale*, en août. Elle se compose des propriétaires de 25 actions.

Répartition des bénéfices : (Après 5 0/0 d'intérêt) ; 5 0/0 à la reserve légale ; 30 0/0 à la gérance ; 5 0/0 au fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 50 0/0 aux actions.

Résultat du 1er exercice le 1er août : Amortissement des frais de constitution. 2.642 fr. 40 ; 5 0/0 aux actions (sur capital versé), 30.000 fr. ; Réserve, 1.512 fr. 80.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Lamaizière, Michalon, Dulian, Tardy, Delomier. 97

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE

PRODUCTION ALIMENTAIRE

Siège social :
12, rue Geoffroy-Langevin, Paris

NOTICE

Durée de la Société : 99 ans, à dater du 7 octobre 1896. — *Acte* sous seing privé. — *Objet de la Société :* Production de toute l'alimentation, boulangerie, conserves, pâtes, etc. — *Assemblée générale* de juin à octobre. 98

SOCIÉTÉ ANONYME

ROCHEFORTAISE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Siège social : La Moratière, Rochefort

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr. souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 10 ans, du 23 août 1899. — *Objet :* L'exécution de toutes entreprises industrielles, agricoles et commerciales et notamment l'exploitation et la transformation des produits du sol, la fabrication de produits en toutes usines que la Société pourra fonder, acheter ou prendre en location, l'exécution des contrats et marchés avec les administrations publiques, les départements de la marine et de la guerre, l'achat ou la location de tous établissements industriels, agricoles ou commerciaux et des clientèle, matériel, et marchandises dépendant de ces établissements, notamment la location de l'usine de la Moratière, près Rochefort. — *Acte constitutif*, reçu par Me Johan, notaire à Rochefort.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur unique : M. Chenereau, à Rochefort. 99

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PRODUITS ALIMENTAIRES & HYGIÉNIQUES HÉLIOS

Siège social : 199, rue Marcadet, Paris

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la production, l'achat et la vente de tous produits alimentaires hygiéniques, ainsi que l'achat et l'exploitation de tous brevets, marques et procédés s'y rattachant. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 27 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 à la direction et au personnel ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; le solde, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baillet, Hesse, Silz. 100

SOCIÉTÉ

DES PRODUITS CÉRAVÈNE

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION

Siège social : 212, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Fonds social : Quarante mille parts sans aucune évaluation nominale. — *Objet* de la Société : La fabrication et l'exploitation d'un aliment nouveau, connu sous le nom de la Ceravène. — *Durée* : 10 ans. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cottenet, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en juin.

Répartition : 5 0/0 à la réserve jusqu'à ce qu'elle atteigne le chiffre de 300.000 fr. Le surplus : 10 0/0 aux membres du comité ; 15 0/0 au gérant ; 75 0/0 aux parts.

Gérant : M. Niklaus. 101

THE RIVIERA SUPPLY STORES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, rue d'Antibes, Cannes

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisés en 4.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *L'objet de la Société* est le commerce et la vente de l'épicerie, denrées coloniales, conserves alimentaires, etc., etc. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 15 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Colle, notaire à Cannes. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Priest, C. Folkett, W. Folkett, A. Braud, G. Russel, A. Champendal, V. Karche , H. Lumbert.
Commissaire : M. P. Encontre. 102

RIZERIE A VAPEUR DE CHOLON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, rue Tailbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de neuf cent soixante mille francs, divisé en 240 actions de 4.000 fr., entièrement libérées. — *Durée :* La Société a été constituée le 8 juillet 1885, pour se terminer le 31 octobre 1905. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vassal, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, 6 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 85 0/0 aux actions ; 5 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Renard, L. Renard, E. Flachat, E. Cornu, A. Cornu, Baillargeau, Wallon, Mme veuve Spooner. 103

SOCIÉTÉ ANONYME DES

RIZERIES FRANÇAISES

Siège social : quai du Garage, à Graville-Sainte-Honorine, près le Havre (Seine-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr.

N.-B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 104

RIZERIES MÉRIDIONALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Montgrand, Marseille

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent mille francs. — *Durée :* 25 ans, du 17 mars 1899. — *Objet :* Le commerce des riz et l'industrie de la rizzerie etde tous dérivés. 105

RIZERIE NATIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Pavé-d'Amour Marseille

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., dont 80 actions d'apport entièrement libérées et 720 souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 10 ans, du 3 août 1899. — *Objet :* Le commerce du riz en général, le décorticage, le glaçage ainsi que la vente des riz et toutes opérations mobilières et immobilières d'industrie, de banque, de commerce et de travaux se rattachant directement ou indirectement à l'objet principal sans aucune restriction, tant en France qu'à l'étranger. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bard, notaire à Marseille. Année sociale, du 1er janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Sur le surplus : 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Abram, G. Borelli, G. Bosc, J.-B. Bounaud, A. Castelin, E. Puget, E. Racini.
Commissaire : M. Schiffmann. 106

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE SAINDOUX ET DE GRAISSE RAFFINÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 188, rue Victor-Hugo, au Hâvre

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 9 ans 9 mois et 28 jours, à partir du 2 septembre 1896. 107

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

L'UNION DES ŒUVRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue du Commandant-Rivière Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., dont 750, entièrement libérées, ont été remises en représentation d'apports à M. Bonier, et 1.250 entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* : Le commerce de l'alimentation et de tous les articles qui s'y rattachent ; l'exploitation, l'acquisition ou la création de tous magasins et entrepôts relatifs à ce commerce, tant à Paris qu'en tous autres lieux, que la Société jugera convenable. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 6 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottenet, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin décembre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Bonier, R. de Montgomery, V. Lichtlé de Cernay.
Commissaire : M. Morey-Middelton. 108

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE II

ARMES — EXPLOSIFS — POUDRES

ARMES

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES AGENCES RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
5, boulevard de Strasbourg, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent soixante-quinze mille francs, divisé en 700 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Objet* de la Société : Armes, machines à coudre, cycles et appareils photographiques. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 109

MANUFACTURE LIÉGEOISE

D'ARMES A FEU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, rue Verbois, Liège

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. Le capital peut être augmenté ou diminué. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 13 mars 1891. Modifiée le 13 mars 1894 et 17 mars 1899. — *Durée* : 30 années.

Objet : Fabrication et commerce des armes et tout ce qui se rapporte à cette industrie. La Société peut se fusionner avec des établissements similaires, acheter des usines, prendre des brevets et rétrocéder une partie de ses établissements. — *Assemblée générale* le 2e vendredi de décembre, à 2 heures de relevée.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 aux commissaires ; le solde aux actions.

Dividende de 1896 à 1899 : 6 0/0 par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maurice Braconier, Godefroid Plesseria, marquis de Rodignes.
Commissaire : M. Jean Beco.
Directeur : M. Louis Reblé. 110

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARMES AUTOMATIQUES

Siège social :
54, rue de la Bienfaisance, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent cinquante mille francs, divisés en 5.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation dans tous les pays du monde, au moyen de l'utilisation des gaz explosés, des fusils de guerre ou de chasse, pistolets et tous autres engins utilisant, pour la projection, l'explosion des gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 4 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve légale ; la somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 pour la formation d'un fonds de réserve spécial ou de prévoyance ; le surplus des bénéfices appartiendra aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Le Normand, Bazil Zaharoff, Arthur Guimard, Gabriel Vivant, Maurice Loir. 111

FABRIQUE NATIONALE

D'ARMES DE GUERRE

A HERSTAL-LEZ-LIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Herstal

NOTICE

Capital social : Cinq millions cinq cent mille francs représentés par 11.000 actions privilégiées (la Société a émis 6.000 obligations 6 0/0 de 500 fr., remplaçant les

6.000 actions 4 0/0). — *Titres* au porteur. — Société modifiée le 9 octobre 1889 et 6 juin 1896. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication d'armes de guerre, munitions, machines, outils, etc.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve : 10 0/0 aux administrateurs ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baron del Marmol, A. Riese, Castenholz, J. Dallemagne, J. Loewe, G. Laloux, O. Schroeder, L. Hagen.

Commissaires : MM. H. Muller, R. Tervangne, baron de Woot.

Directeur : M. H. Frenay. 112

MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

MIMARD, BLACHON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de trois millions, a été porté à quatre millions, par décision de l'Assemblée générale du 26 juillet 1898 : il est divisé en 16.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : 2.000 de 250 fr. 5 0/0, émises à 250 fr. et amortissables en 15 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1895. . .	275	19 11	»
1896. . .	300	15 »	250
1897. . .	375	24 46	250
1898. . .	400	19 63	250
1899. . .	400	21 »	255

Objet : Exploitation de la Manufacture française d'armes de Saint-Etienne et de ses annexes : l'Hirondelle, la Pêche française, les Docks réunis et le journal sportif *le Chasseur français*. — *Durée* : Du 10 septembre 1894 au 31 mars 1914. — *L'acte constitutif* a été publié par l'*Eclaireur de Saint-Etienne*, du 7 octobre 1894. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social, en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; le surplus : 30 0/0 à la gérance, et 70 0/0 aux actions.

Total de la réserve légale au 31 mars 1899 : 64.647,71 ; Total des amortissements, 347.518,45.

Gérants : MM. Et. Mimard, P. Blachon.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Délande.
Membres : MM. Cuisson, Darmet, Broché. 113

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS DE SAINT-ÉTIENNE

POUR LA FABRICATION DES REVOLVERS, ARMES DE LUXE ET DE GUERRE

Siège social : 12, rue de Lille Saint-Étienne

Le capital social est de vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 24 novembre 1896. 114

POUDRES & EXPLOSIFS

CARTOUCHERIES RUSSO-BELGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

NOTICE

Capital : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions privilégiées de 100 fr. — *Actions* ordinaires : 35.000. — *Durée :* 30 ans, du 6 juin 1899. — *Objet* : La fabrication de toutes espèces de munitions de chasse, de tir et de guerre et la vente de ses produits ainsi que l'achat, l'exploitation et la cession de tous brevets relatifs à ce genre d'industrie. — *Assemblée générale*, 2e mardi de mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au gouvernement russe ; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs : somme pour les commissaires. Le solde : 75 0/0 entre toutes les actions ; 25 0/0 à la réserve extraordinaire. 115

POUDRERIE ROYALE DE WETTEREN

COOPAL ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Wetteren (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 800 actions de 2.500 fr. ; la Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions nominatives. — Société constituée le 14 mars 1881. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation de la Poudrerie royale située à Wetteren et celle de tous établissements similaires. — *Assemblée générale* le dernier mardi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 10 0/0 au directeur ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean-B. Belpaire, Alphonse Belpaire, Paul Mansion. 116

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA

FABRICATION DE LA DYNAMITE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *place Vendôme, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement remboursées et remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en bourse et en banque, à la 2e partie de la cote officielle. — *Obligations :* 2.508 de 500 fr., émises à 483 fr. 50. — *Revenu :* 4 0/0. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 20 ans, à partir du 1er août 1896.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890-91. .	»	70	»
1891-92. .	»	»	»
1892-93. .	718 18	25	»
1893-94. .	»	30	»
1894-95. .	750	»	»
1895-96. .	720	»	»
1896-97. .	»	20	488 »
1897-98. .	»	20	484 »
1898-99. .	»	20	487 »
1899. . . .	620	»	482 50

Réserve statutaire 400.000 fr.

Durée de la Société : 99 ans, de juin 1875 à juin 1974. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bourget, à Paris. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de la dynamite et de ses accessoires, ainsi que de produits chimiques. — *Assemblée générale,* en octobre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions, — *Paiement* des coupons des actions au siège social, et des obligations à la Société marseillaise, 4, rue Auber, les 1er février et 1er août.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 au Conseil d'administration ; 4 0/0 au personnel ; les 90 0/0 de surplus sont employés conformément aux décisions de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Play, sénateur.
Vice-président : M. Mercet, vice-président du Comptoir national d'escompte.
Membres : MM. Du Buit, Chaubet, P. Leroy-Beaulieu, Arnaud, Mialane, Many, Rambaud.
Commissaire des comptes : M. de Prez-Crassier.
Administrateurs-délégués : MM. Paul Du Buit, Jules Chaubet. 117

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE

DE LA DYNAMITE NOBEL LIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 125 actions de 1.000 fr. ; le capital pourra être augmenté. — *Titres* : Actions au porteur et nominatives. — Société constituée le 21 janvier 1879. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Le commerce de tous produits explosifs quelconques, la reprise et le développement du commerce de la dynamite créé en Belgique ainsi que la fabrication de ces mêmes explosifs, et plus spécialement l'exploitation des brevets lui appartenant. — *Assemblée generale* le 2e lundi d'octobre, à 10 heures, à Liège. — *Paiement* des dividendes et coupons, le 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 1/20 à la réserve ; une somme suffisante pour faire aux actions une répartition de 6 0/0 ; puis le restant comme suit : 2/6 à la Société allemande de la dynamite Nobel ; le sixième de ce restant net à Léo Gérard, suivant convention ; le quart de ce restant pour fonds d'amortissement ; le surplus : soit 1/4 aux actions à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François Barbe, Carl-Ferdinand Carstein, Léo Gérard.
Commissaire : M. Georges Oppenheim. 118

SOCIÉTÉ CENTRALE DE

DYNAMITE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889....	539 »	45 »
1890....	700 »	25 »
1891....	503 »	12 50
1892....	451 »	»
1893....	463 »	25 »
1894....	525 »	25 »
1895....	610 »	12 50
1896....	502 »	15 »
1897....	469 21	12 50
1898....	490 »	22 50
1899 31 déc.	450 »	»

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 1er juillet 1887 au 1er juillet 1927. — *Objet* de la Société : Toutes opérations d'achat ou de vente de valeurs quelconques de Sociétés de dynamites, d'explosifs et de produits chimiques s'y rattachant, pour lesquelles le Conseil d'administration aura été autorisé par l'assemblée générale. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Agnellet, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* de coupons au siège de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne le 1/10 du capital ; la somme nécessaire pour les amortissements à effectuer sans qu'en aucun cas cet amortissement puisse être inférieur à 200.000 fr. ; 5 0/0 à chaque action non amortie ; une somme dont l'assemblée générale fixera l'importance pour la formation d'un fonds de prévoyance, s'il y a lieu ; le surplus est distribué, savoir : 90 0/0 aux actions, à titre de dividende, entre toutes les actions amorties ou non amorties et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Mercet.
Vice-président : M. C. Carraby.
Administrateur délégué : M. F. du Buit.
Membres : MM. Cambefort, J. Chaubet, A. Mialane, A. Monnier, Edg. de Sinçay, S. Halfon.
Commissaires : MM. Gault, de Prez-Cassier. 119

SOCIÉTÉ ANONYME ESPAGNOLE

DE DYNAMITE

(BREVETS NOBEL) ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Siège social : *Bilbao*

Bureau : *13, rue Auber, Paris*

NOTICE

Capital primitif : Deux cent cinquante mille francs. (Il ne reste en circulation que 10.000 actions de jouissance cotées en banque). — *Durée :* 20 ans, du 31 juillet 1884. — *Objet :* La création et l'exploitation de fabriques de dynamite en Espagne et en Portugal. — *Assemblée générale,* en octobre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour immobilisation de constructions.

Années	Dividendes	Cours des actions
1895.....	40 »	750
1896.....	50 »	760
1897.....	45 50	850
1898.....	53 »	800
1899.....	»	850

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Halphen, E. Pereire, Chalband, du Buit, J. Sevy. 120

SOCIÉTÉ

DYNAMITE NOBEL

(DITE DYNAMITE FUSION)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 13, *rue Auber, Paris*

NOTICE

Capital : Six millions deux cent quarante mille francs, divisés en 26.000 actions de 240 fr. ramené par l'assemblée du 29 mai 1894 à un million quarante mille francs, divisés en 26.000 actions de 40 fr., libérées, cotées en banque. — *Durée :* 99 ans, du 1er octobre 1880. — *Objet :* L'exploitation des fabriques d'Isleten et Avigliana, le commerce des explosifs et de tous les produits s'y rapportant, toutes autres opérations en découlant. — *Assemblée générale*, 2e trimestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve. (Réserve complète) ; 3 0/0 aux administrateurs; 97 0/0 à la disposition des actions.

Distribution à titre d'amortissement des actions :

1894...	10	1895...	10	1899	»
1897...	10	1898...	5	»	»

Cours des actions : 1894, 247 fr. 50 ; 1895, 175 fr.; 1896, 110 francs ; 1897, 87 fr. 50 ; 1898, 97 fr. 50 ; 1899, 100 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. du Buit, J. Iznich, C. Forestier, A. Muller, C. Bastogi, Ed. de Sinçay, A. Mialane. 121

SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE

DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOSIFS

(DYNAMITE RUSSE)

Siège social : 19, *rue Louis-le-Grand, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* bénéficiaires : 10.000. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir du 1er janvier 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication, en Russie, de tous produits chimiques et explosifs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 à la réserve spéciale d'amortissement ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux fondateurs.

Années	Cours des actions	Cours des parts	Répartition aux actions
1895.	115	45	5 0/0
1896.	104	42	5 0/0
1897.	104	42	»
1898.	108	45	»
1899.	96	44	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E.-J. Barbier, F. Crolas, A. de Kowanko, L. Roy de Loulay, L. Souchon.
Commissaires des comptes : MM. J. Gignoux et Paul Chalon. 122

DYNAMITE DU TRANSVAAL

Siège social : Pretoria

NOTICE

Capital : Onze millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 450.000 actions de 25 fr. libérées. — *Obligations :* 5 millions représentés par 10.000 obligations de 500 fr., 5 0/0. — *Titres* cotés en banque. — *Créée* à Paris en 1889, reconstituée à Pretoria en 1894. — *Objet :* L'exercice des fonctions d'agent du gouvernement de la République Sud-Africaine pour la fabrication, l'importation, l'exportation, le commerce et la vente des explosifs de toutes espèces.

Années	Cours des actions	Dividendes	Cours des oblig.
1896...	70 »	3 10	486 »
1897...	62 50	5 »	482 50
1898...	73 50	5 »	500 50
1899...	60 »	»	»

N. B. — Une assemblée a été convoquée pour le 12 janvier à Hambourg en vue d'augmentation du capital.
123

SOCIÉTÉ NATIONALE VÉNÉZUÉLIENNE

DE DYNAMITE NOBEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ciudad-Bolivar

Bureaux : 13, rue Auber, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent quatre-vingt-treize mille six cents francs. — *L'assemblee générale* a lieu en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions de capital ou de 50 actions de jouissance.
124

COMPAGNIE AFRICAINE

D'EXPLOSIFS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 116, rue du Crucifix Lisbonne

NOTICE

Capital : Cent quatre-vingts piastres, entièrement versées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 20 ans du 26 avril 1898.
125

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

EXPLOSIFS

Siège social : 7, rue d'Isly, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893...	500	25 net
1894...	500	25
1895...	500	25
1896...	500	»
1897...	500	»
1898...	500	20
1899...	500	à fixer en mai

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1914. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de tous explosifs et appareils se rapportant à l'industrie des explosifs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, à Paris, en juin.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollot.
Membres : MM. Bender, Calamel, R. Davey, Halphen, Guillemant.
Commissaire des comptes M. F. Lemaire.
Directeur : M. Bender.
126

UNION ESPAGNOLE

DES EXPLOSIFS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bilbao (Espagne)

Bureau : 13. rue Auber, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions de pesetas, divisé en 50.000 actions de 500 pesetas. — *Les titres* sont cotés en bourse, au comptant. — *Durée :* 50 ans, de 1896 à 1946. — *Objet :* Acquérir en échange de ses actions ou par achat, souscription ou autrement, tout ou partie des actions, obligations, parts bénéficiaires, actions de jouissance, etc., des sociétés exploitant en Espagne et en Portugal le commerce des explosifs. — *Assemblée générale*, en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux administrateurs ; 95 0/0 aux actionnaires.

Années	Cours des actions	Dividendes
1896.....	»	»
1897.....	500 735	27 50 pesetas
1898.....	483 155	32 » —
1899.....	740 »	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. du Buit, del Val, Percire, Chaubet, S. Halfon, Max Philipp, Herdemann, H. Muller, Aufshlager, J. Tarture, Thiébaut, Vereterra, Bibal, Tharruella, Hilgers, Hugh Beckett, E. Mercel.
127

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Siège social :
19, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 2.800. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 9 mai 1893. — *Objet* de la Société : La fabrication, l'achat, la vente de produits explosifs et de produits chimiques en tous pays.

Dividende 1898 : 10 francs (bénéfice, 111.326 fr. 86). *Réserve* statutaire : 5.535 fr. 90.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E.-J. Barbier, Ch. Lugagne fils, Paul Chalon, Crapon, L. Barbier. 128

SOCIÉTÉ FRANCO-ESPAGNOLE

D'EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Louis-le-Grand, Paris*

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente d'explosifs et de produits chimiques. — *L'Assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions.

Dividende : 1898, 5 fr. par action à titre de dividende, 3 fr. à titre d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Boyer.
Commissaires : MM. Bresson, Parvieux. 129

SOCIÉTÉ FRANCO-HELLENIQUE

D'EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Louis-le-Grand, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 20 mai 1893. — *Objet* de la Société : La fabrication, l'achat et la vente de produits explosifs et de produits chimiques en tous pays. — *Assemblée générale*, en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. E.-J. Barbier, P. Chalon, Jules de Catelin, Roteleur, L. Barbier. 130

LES EXPLOSIFS FAVIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital indéterminé représenté par 17.500 parts sans valeur nominale. — *Durée :* 30 ans, du 18 juillet 1890 (modifiée le 24 février 1898). — *Objet :* Industrie des matières explosibles. — *Assemblée générale*, 2e vendredi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 1 0/0 aux administrateurs ; le solde aux actions.

Dividendes : en 1898-99, 2 fr. 50 par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Barbanson, Carez, de Marloose, Janssen.
Commissaires : MM. Merdach de Terkiele, Parmentier, Wieland. 131

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

LA FABRICATION DES CARTOUCHES ET PROJECTILES

Siège social : Anderlecht Cureghem (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. chacune. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 18 mai 1882. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce de balles, capsules et cartouches de tous systèmes d'armes de guerre, de chasse ou de luxe, de tous les articles se rattachant à cette industrie, de ceux relatifs à l'équipement militaire, objets estampés ou autres, de tous accessoires, et notamment des brevets Fusnot. — *Assemblée générale* le 3e mardi du mois de mars, à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le reste : 10 0/0 à la direction ; 2 0/0 au président du Conseil d'administration ; 1 0/0 à chaque administrateur ; le tantième aux commissaires ; le restant aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Nagelmaekers, Alfred Lambotte, Edmond Bonnet, Léon Nagant.
Commissaires : MM. Jules Nagelmackers, Henri Lootens, Edmond Van Sulper. 132

SOCIÉTÉ CONTINENTALE

DE GLYCÉRINES ET DYNAMITE

Siège social : 13, *rue Auber, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de dynamite, produits chimiques, etc.

Résultat : exercice 1898, perte 8.785 fr. 98.

Commissaire : M. Watteville.

133

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

MUNITIONS DE CHASSE, DE TIR ET DE GUERRE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

GÉVELOT ET GAUPILLAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, au choix de l'actionnaire. — Les actions étant groupées entre quelques personnes, il n'y a pas de transactions. — *Durée* de la Société : 30 ans, du 29 décembre 1884 au 31 décembre 1914. — *Objet* de la Société : Fabrication de munitions de toutes sortes. — *Notaire* qui a reçu l'acte, Me Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale : une somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions ; et le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires, sous réserve de certains prélèvements pour le personnel. 134

SOCIÉTÉ ESPAGNOLE

DES NITRAMITES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million soixante-neuf mille huit cents francs, représentés par 10.698 actions de 100 fr. La Société a émis pour 69.300 fr. d'obligations. — *Titres* au porteur. — Société constituée le 24 octobre 1890. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'exploitation en Espagne et au Portugal, et dans les colonies de ces pays, de tous les brevets relatifs aux explosifs Favier, et de la fabrication des matières explosives. — *Assemblée générale* le 1er lundi d'avril, à 3 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; la somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux actions ; 15 0/0 pour le Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour la répartition entre les employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Lionel de Bondy, Louis Barthélemy, Maurice Vandermeylen.

Commissaire : M. Louis Rossel. 135

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES POUDRES DE SURETÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue de Provence, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était d'un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porte à un million six cent mille francs, par délibération du 24 mars 1898. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués : En 1895, 25 fr., bruts ; en 1896, 25 fr. nets ; 1897, 25 fr. net ; 1898, 25 fr. net ; 1899, 25 fr. net. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 1er mars 1891. — *Objet* de la Société : Exploitation des brevets Favier, fabrication d'explosifs et produits chimiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Féron, à Melun. — *Assemblée générale*, dans les six mois de la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte d'Ayguesvives, le baron Bacot de Romand, L. Barthélemy, comte de Bondy, A. Bouvart, M. Vandermeylen.

Commissaire des comptes : M. de Thomassa.

Administrateur-directeur : M. L. Barthélemy. 136

SOCIÉTÉ ANONYME DES

POUDRES ET DYNAMITES

Siège social :
30, rue Notre-Dame-des-Victoires
Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et restent groupés entre quelques personnes. — *Durée* de la Société : 99 ans, de 1880 à 1979. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin. — *Objet* de la la Société : Fabrication des explosifs et accessoires. — *Assemblée générale* en novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Calamel. 137

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . **4 fr. 50** | ECKAU 00 . . . . . **4 fr. 75**

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

LÉON LAURENT

Fournisseur breveté de la Maison Royale du Portugal

REIMS (Marne)

DÉPOT A PARIS { 6, Square de l'Opéra
Et 22, rue Caumartin

MÉDAILLE D'OR
Exposition de Lille 1897

TÉLÉPHONE
248-19

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "

BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

CHAPITRE III

ASSURANCES

ACCIDENTS

L'ABEILLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES RISQUES D'ACCIDENTS

Siège social : 57, *rue Taitbout, à Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions, divisé en 8.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr., nominatives et cotées en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	75 »	5 »
1890.	107 50	6 25
1891.	132 50	7 »
1892.	182 50	7 »
1893.	225 »	8 »
1894.	225 »	8 »
1895.	325 »	10 »
1896.	300 »	12 »
1897.	350 »	14 »
1898.	415 »	14 »
1899.	545 »	»

Les coupons sont payés au siège social le 8 mai.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 27 mars 1881.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations d'assurances contre les risques d'accidents de toutes natures, corporels ou matériels, pouvant atteindre les personnes, les animaux ou les choses et entraîner, soit la mort, soit l'infirmité, soit l'incapacité de travail totale ou partielle.

L'acte constitutif de la Compagnie a été reçu par Me Mahot de la Quérantonnais, notaire à Paris.

L'assemblée générale doit avoir lieu en avril ou mai.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 20 0/0 au fonds de réserve. L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, détermine l'application du surplus des bénéfices. Une quote-part peut être allouée au directeur à titre de rémunération.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vayson, ancien président de la Chambre de Commerce, à Abbeville.

Vice-président : M. Rougeot.

Membres : MM. Cambray, à Paris ; Beaudesson, à Châtillon-sur-Seine ; Chéreau, à Paris ; Clériot, à Saints (Seine-et-Marne), Delaunay, à Paris ; Gayot, à Paris ; Givelet, à Reims ; Herbecq, à Paris ; Nicolas, à Varigney (Haute-Saône).

Censeurs : MM. Oussers, ancien député, à Stennvoorde ; Binard, à Paris ; Robert Guibourg, à Senlis.

Directeur : M. G. de Serbonnes. 138

COMPAGNIE GÉNÉRALE

D'ASSURANCES (ACCIDENTS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53 *bis, rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 francs libérées de 125 francs.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 14 août 1876. — *Objet de la Société :* Assurance contre les accidents. — *Assemblée générale,* avant fin juin. — Porteurs de dix actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et le surplus 10 0/0 au conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur ; 85 0/0 aux actions.

Cette Société a satisfait aux obligations de la loi du 9 avril 1898 et a versé son cautionnement de 400,000 fr. Tout fait prévoir qu'avec la nouvelle organisation, elle prendra dans les Cies d'Accidents la place qu'elle aurait dû occuper depuis longtemps.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Etienne, Ancien adm. des Chem. de Fer de l'Etat.

Vice-Président : M. Dr Chevillon.

Membres : MM. G.-B. Samat, Baron Serz, adm. délégué.

Administrateur-directeur : M. le Baron Serz. 139

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES ASSURANCES QUOTIDIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bruxelles
Bureau à Paris : 109, rue Lafayette

NOTICE

Le capital social est d'un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr., dont 5.000 entièrement libérées ont été attribuées aux fondateurs.

L'objet de la Société est l'assurance contre les accidents et la réassurance des mêmes risques.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 à l'amortissement du capital; 5 0/0 à la direction et au personnel et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Sever, V. Lefrère, Lesquilbet, Denise. 140

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

(ACCIDENTS)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 4, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 francs, libérées de 125 fr., nominatives et pas cotées en banque.

Années	Cours moyens des actions
1889	20 »
1890	27 50
1891	37 50
1892	52 50
1893	87 50
1894	80 »
1895	80 »
1896	80 »
1897	80 »
1898	85 »
1899	85 »

Durée de la Société : 68 ans à partir du 16 mars 1881. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents et les maladies. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en avril — *Paiement* des coupons au siège social.

Le solde créditeur de l exercice 1898 a été de 75.106 fr. 97 dont 15.021 fr. 50 à la réserve statutaire et le solde à la réserve de prévoyance. Le Conseil a été autorisé le 29 avril 1899, à emprunter 400 000 fr. pour le cautionnement à verser à l'État. Dans cette même assemblée, les statuts ont été modifies pour se conformer à la loi du 9 avril 1898.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la Réserve, 5 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 au directeur, 10 0/0 au conseil d'administration, 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Livois.

Vice-Présidents : MM. Brolemann, Kenerley Hall.

Membres : MM. P. A. Vavin, A. Duminil, de Commines de Marsilly, Larozière, comte de Brondeau, P. A. Baivais.

Directeur : M. A. Odier. 141

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 29, rue des Pyramides, Paris

NOTICE

Cette société a été fondée en 1889. — Son *objet* est l'assurance contre les accidents de toute nature.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. A. La Salle.
Président : M. le comte H.-G.-C. de Villers.
Membres : MM. H. Bauche, de Contencin, Halais, Leclerc de Villecellier, de Magnin, marquis de Sieyès de Veynes.
Commissaire-Censeur : M. L. Raynaud.
Directeur général : M. E. Delcaire. 142

LE PATRIMOINE (ACCIDENTS)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 55, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social, de cinq millions, est divisé en 10.000 actions de 500 fr. chacune, libérées de 125 fr. — *Les actions* sont nominatives et sont cotées en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1892	105 »	—
1893	132 50	3 50
1894	125 »	4 »
1895	135 »	4 »
1896	125 »	4 50
1897	130 »	—
1898	175 »	5 »
1899	»	—

L'acte constitutif a été reçu par Me Dufour, notaire. *L'assemblée générale* doit avoir lieu chaque année au mois de mai.

Les bénéfices doivent se répartir de la façon suivante : 20 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; puis le surplus : 80 0/0 aux actions ; 15 0/0 au conseil d'administration et 5 0/0 au directeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. de Bournonville, en remplacement du comte Anatole Lemercier, décédé.
Vice-président : M. le comte de Levis-Mirepoix.

Membres : MM. E. Bossut, Desurmont, Alb. Gigot, de Lacombe, Le Tellier, Désiré Laurent, de Marolles, Silvestre de la Ferrière, de Fontgalland, Mayonnier, Naud, S. de Neufville, A. Scalbert, de Sessevalle.

Censeurs : MM. Malpas-Duché, Garcin de Larnage, de la Fontaine.

Directeur : M. Thieriet de Luyton. 143

LA PRÉSERVATRICE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
A PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 18, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 5.000 actions de 1.000 francs, libérées de 250 francs.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, 2e partie de la cote officielle.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	550 »	40 »
1890.	725 »	40 »
1891.	825 »	20 »
1892.	865 »	40 »
1893.	912 50	45 »
1894.	1.070 »	50 »
1895.	1.585 »	60 »
1896.	1.550 »	60 »
1897.	2.400 »	80 »
1898.	2.500 »	80 »
1899.	2.000 »	»

Durée de la Société : Du 24 juillet 1864 au 24 juillet 1997.

Objet de la Société : Assurances contre les accidents atteignant les personnes, contre les accidents des chevaux et voitures, assurances individuelles, pharmaciens, sapeurs-pompiers, chasse, vélocipèdes, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, successeur Me Constantin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er janvier (acompte), 1er juillet (solde).

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence de 1.000.000 de francs ; le surplus 10 0/0 à M. Marestaing, fondateur de la Compagnie ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Abel Rainbeaux.

Membres : MM. Jolly (César), Villaret, Calvet-Besson, comte d'Antras, Dollot, Rouffio, Pieyre de Mandiargues.

Directeur-fondateur : M. H. Marestaing.

Sous-directeur : M. Lucien Delmas. 144

LA PRÉVOYANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 23, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement liberees. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque 1.200 fr.

Dividendes distribués : En 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 25 fr. ; en 1898, 50 fr.

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 31 août 1880. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents de toute nature. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à 400.000 francs ; 5 0/0 au capital versé, et le surplus, 20 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 aux autres administrateurs et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alfred Mayen.

Membres : MM. Ernest Marix, Georges Dalbin, Henri Douat, Paul Mayen, Ch. d'Aygurande.

Censeur : M. Miseray.

Administrateur-délégué : M. Alfred Mayen. 145

LA PROVIDENCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 12, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr. chacune, libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	65	—
1890.	110	5
1891.	155	—
1892.	170	6 25
1893.	225	10
1894.	650	20
1895.	675	25
1896.	700	26
1897.	730	27
1898.	860	27
1899.	850	»

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 4 mai 1881.

Objet de la Société : Assurances contre les accidents de toute nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* fin avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'au cinquième du capital social ; 5 0/0 aux actions ; le surplus, 10 0/0 au conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Vergès.

Vice-président : Anatole Bartholoni, ✲, ancien député, administrateur de la Société générale et des chemins de fer d'Orléans.

Membres : MM. le comte de Laubespin ; Le Chanteur, ✲, ancien membre du Conseil d'Etat ; Burin des Roziers, ✲, ancien membre du Conseil d'Etat ; le marquis G. de Lévis Mirepoix ; G. de Bousquet ; le baron de Barante ; de Lavergne de Cerval, ancien inspecteur des Finances ; le comte de Mira-

mon-Fargues ; le comte de Lucay, ✲, ancien membre du Conseil d'Etat ; le comte de Bagneux, ✲.

Directeur : M. Henri Beuzon.

Sous-directeur : M. Adolphe Gronnier.

Commissaires des comptes : MM. de Billy, Etcheverry, baron de la Bouillerie. 146

LA RÉPARATRICE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS, L'INCENDIE ET AUTRES RISQUES

Siège social : 48, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent soixante-quinze mille francs, divisés en 12.750 actions de 100 fr., entièrement libérées ou libérées de moitié, pouvant être porté à cinq millions par simple délibération du Conseil.

Les titres sont au porteur ou nominatifs.

Années	Intérêt payé	Cours moyens des actions
1895.	5 0/0 de 250 fr.	250
1896.	5 0/0	250
1897.	5 0/0	260
1898.	4 0/0 de 100 fr.	130
1899.	4 0/0	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents de toute nature et l'Incendie. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social, ordinairement en janvier et en juillet.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions, à titre de dividende, indépendamment d'un intérêt statutaire de 4 0/0 sur le capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Boyer de Choisy.

Membres : MM. Ch. Talabart, L. Marre, A. Deprieck, A. Marre, Geay.

Commissaires des comptes : MM. Barrillot et H.-L. de Sainte-Marie.

Directeur : M. L. Marre. 147

LE SECOURS

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 15, rue des Pyramides (Hôtel de la Compagnie)

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 20.000 actions de 300 fr., libérées de 175 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes nets distribués
1889.	25 »	—
1890.	27 50	—
1891.	60 »	—
1892.	142 50	—
1893.	232 50	6 72
1894.	230 »	7 20
1895.	235 »	7 68
1896.	220 »	7 68
1897.	225 »	7 68
1898.	235 »	8 64
1899 nov. . .	180 »	»

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 8 mars 1880. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents de toute nature. — *Assemblée générale* à la date fixée par le Conseil avant le 31 décembre.

Paiement du dividende, au siège social, après l'Assemblée.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale jusqu'à concurrence du cinquième du capital social ; une somme à déterminer par le Conseil d'administration pour constituer une réserve spéciale et un fonds de prévoyance ; 5 0/0 du capital versé aux actions et, le surplus, 1/20 aux administrateurs ; 1/20 au directeur et 9/10 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Anciens présidents : MM. Ozenne, G. O. ✲, ancien ministre de l'agriculture ; Alfred Blanche, C. ✲, ancien conseiller d'Etat, T. Hadot, ✲, ancien trésorier général.

Président : M. Léon Landais, ancien élève de l'Ecole polytechnique, directeur de compagnies d'assurances maritimes.

Vice-président : M. Charles Wehrlé, propriétaire.

Membres : M. Victor de Sainte-Marie, propriétaire-agriculteur ; Ed. Troplong, ancien magistrat, Robert Pepin-Lehalleur, ✲, propriétaire.

Secrétaires : MM. A. Béatrix, industriel ; Dieudonné Gand, banquier.

Directeur : M. P. Laass d'Aguen, ancien secrétaire général de la Compagnie.

Secrétaire général : M. Ducros de Romefort, ancien magistrat.

Commissaire censeur : M. A. Bechu. 148

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(PRÉVOYANCE CYCLISTE ET AUTOMOBILISTE)

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS OCCASIONNÉS PAR MISE EN CIRCULATION DE CYCLES ET D'AUTOMOBILES

Siège social : 88, boulevard de la Senne Bruxelles

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

L'objet de la Société est de garantir ses assurés contre : 1° les accidents corporels déterminés par l'usage d'un vélocipède ou d'un automobile ; 2° les accidents corporels causés à des tiers par leurs vélocipèdes ou automobiles pendant la circulation desdites machines sur la voie publique ; 3° les

accidents survenant à leur machine pendant leur circulation sur la voie publique et déterminés par le fait du conducteur ou par la faute d'un tiers.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 1er mai 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Delapalme, notaire à Paris. — *Assemblée générale* : dans le courant du 2e trimestre. 149

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

A WINTERTHUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Winterthur
Fondée en 1875

Succursale pour la France : 62, rue de Provence, à Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 5.000 actions de 1.000 fr. Il a été effectué un versement de 30 0/0 par action, et émis des obligations pour les 70 0/0 restants. — *Titres :* Actions nominatives.

Bénéfices : En 1893, 473.786 fr.; en 1894, 507.184 fr.; en 1895, 541.279 fr.; en 1896, 599.900 fr.; en 1897, 630.720 fr.; en 1898, 662.500 fr. — Les statuts de cette Société ont été revisés et mis en vigueur le 1er janvier 1896. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Souscrire en Suisse et à l'étranger des assurances contre toute espèce d'accidents et de responsabilités. Elle peut souscrire soit des assurances directes, soit des réassurances, soit des co-assurances. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des dividendes, après l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; du surplus : 5 0/0 de dividende aux actionnaires du montant versé ; sur l'excédent : 20 0/0 au fonds de réserve ; 20 0/0 à la direction et employés ; 60 0/0 aux actionnaires à titre de dividende extraordinaire.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. H. Sulzer-Steiner.

COMITÉ D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jung, E. Welti, Leumann G.
Directeur : M. H. Langsdorf.
Sous-directeur : M. le Dr Sulzer. 150

LE SOLEIL-SÉCURITÉ-GÉNÉRALE ET RESPONSABILITÉ CIVILE RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 7, cité d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.
Les titres sont nominatifs et sont cotés en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	175 »	11 64
1890.	222 50	12 »
1891.	240 »	12 96
1892.	297 50	13 92
1893.	390 »	15 36
1894.	435 »	16 80
1895.	490 »	19 20
1896.	510 »	20 64
1897.	520 »	22 08
1898.	700	23 52
1899 décembre .	595	»

Durée de la Société : 80 ans, à partir du 18 mai 1876.
Objet de la Société : Assurances contre les accidents.
Assemblée générale en mai.
Paiement des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à 2 millions ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Labouret,

Membres : MM. Brullé, A. Brémard, E. Caron, le comte Brossaud de Juigné, Lacave-Laplagne, Léon Lefébure, Magnier, vicomte de Villiers.

Commissaires des comptes : MM. Cheruit, Payen, Simon.

Directeur : M. A. Fix. 151

L'ASSURANCE INDUSTRIELLE DU NORD

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Siège social : 76, boulevard de la Liberté, Lille (Nord)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs non cotés.

Dividendes distribués : En 1891, 10 fr. 50 ; en 1892, 10 fr. 50 ; en 1893, 10 fr. 50 ; en 1894, 10 fr. ; en 1895, 10 fr. 50 ; en 1896, 10 fr. 50 ; en 1897, 10 fr. 50 ; en 1898, 10 fr. 50.

Pas de transaction. Dernier transfert, 200 fr.

Durée de la Société : 50 ans, du 30 septembre 1871 à 1921. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents de toute nature. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Alglave, à Valenciennes. — *Assemblée générale* fin avril, jusqu'à présent le dernier samedi. — *Paiement* des coupons au siège social de la Société et chez les banquiers. — *Actions :* 1er mai, date habituellement approuvée par les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aug. Gouvion, Mariage, Dervaux, M. d'Halluin-Namur, Jacquemart et Van Diest.

Commissaire des comptes : M. Horrie.

Directeur : M. P. Trochon. 152

L'UNION PARISIENNE DES
ENTREPRENEURS ET INDUSTRIELS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES A PRIMES EN COMMANDITE PAR ACTIONS

BARTHÉLEMY ET Cie

Siège social : 110, *rue Richelieu, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 francs. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 8 juin 1896.

Objet de la Société : Assurances contre les accidents.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris ; diverses modifications ont été apportées aux statuts par l'assemblee générale du 27 mai 1898.

Fondateur : M. Marc Barthélémy, directeur d'assurances, 19, rue Vivienne, à Paris.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; au Gérant 20 0/0 ; au conseil de surveillance 20 0/0 ; aux actions 60 0/0.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Lucien Mugnier, docteur en médecine, 32, avenue des Ternes, à Paris ; Amand Delalande-Sacristain, entrepreneur de Travaux publics, 42, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine ; Frédéric Vallet, entrepreneur de transports, 2, avenue de Clichy, à Saint-Ouen ; Léon Souffron, pharmacien, 22, rue Poncelet, à Paris ; Paul Coltelloni, ingénieur civil, 119, avenue de Villiers, Paris.

Gérant : M. Barthélémy. 153

L'URBAINE & LA SEINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 37, rue Le Peletier, à Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	135 »	9 »
1890.	185 »	12 »
1891.	250 »	15 »
1892.	312 50	16 »
1893.	410 »	16 »
1894.	452 50	17 »
1895.	510 »	18 »
1896.	515 »	18 »
1897.	550 »	18 »
1898.	590 »	18 »
1899 décembre.	590 »	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 2 juillet 1880. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Schelcher, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence du cinquième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus est attribué, 90 0/0 aux actions et 10 0/0 au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM le général Salanson, Cambefort, Stanislas La Perche, amiral Martin, Mézières, Eugène Rodier, Welche, Lecomte.

Commissaires des comptes : MM. E. Leger et le comte de Grenaud.

Directeur : M. E. Baud. 154

WINTERTHUR

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social : Winterthur

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions de francs divisé en 1.000 actions de 25.000 fr., sur lesquelles 20 0/0 ont été versés. Il est créé des obligations. — *La durée de la Société* est illimitée ; elle a été constituée en 1875. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents. — *Assemblée générale* ordinaire en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Heinrich Langsdorf, Aug. Sulzer, F. Basler, Z. Schruter, A. Villinger.

Commissaires : MM. Sulzer-Tteiner, Leuman-Sulzer, L. Baup, Hch. Kung, J. J. Schmid, J. Schalcher, Sulzer-Spiller, J. Zuppinger-Beder, J. Brimer-Drupracher, J. Cramer-Wys. 155

ZURICH

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Siège social : Zurich

Succursale à Paris : 14, rue Favart

NOTICE

Capital social : Cinq millions de fr., représentés par 5.000 actions de 1.000 fr., libérées de 400 fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société* anonyme constituée en 1872, modifiée en 1894. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances contre les accidents de toute nature et la responsabilité civile et les dégâts ou pertes matérielles.

Années	Cours	Dividendes
1894.	2.200 »	64 »
1895.	2.400 »	75 »
1896.	2.700 »	75 »
1897.	3 200 »	80 »
1898.	3.300 »	110 »
1899.	3.300 »	»

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale ; 20 0/0 aux clients de la Compagnie ; 20 0 0 aux administrateurs et aux employés ; 40 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. R. Riedtmann Naef.

Vice-Président : M. H. E. Stteuli-Huni.

Membres : MM. Abegg-Arter, J. H. Biedermann-Reinhart, C. Lutz-Sutter, F. Hefti-Jenny.

Directeur : M. Heinrich Müller. 156

AGRICOLES

L'ABEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Siège social : 57, rue Taitbout à Paris

NOTICE

Le capital social est de huit millions, divisé en 16.000 actions de 500 fr., libérées de 100 fr., nominatives et cotées en bourse à la cote officielle (2e partie) et en banque. Les coupons sont payés en mai au siège social.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1888.	100 »	5 »
1889.	97 50	7 50
1890.	172 50	20 »
1891.	255 »	20 »
1892.	262 50	20 »
1893.	315 »	25 »
1894.	425 »	35 »
1895.	421 »	10 »
1896.	362 50	20 »
1897.	402 »	»
1898.	415 »	35 »
1899.	385 »	»

La durée de la Société est de 50 ans à partir du 25 juin 1856.

L'objet de la Société est d'assurer et réassurer contre la grêle toutes les propriétés immobilières et mobilières que ce fléau peut détruire ou endommager.

L'acte constitutif a été reçu par Me Angot, notaire à Paris, en 1856.

L'assemblée générale doit avoir lieu en avril, et les bénéfices doivent être repartis de la façon suivante : 25 0/0 à la réserve, et 75 0/0 aux actions.

L'assemblée générale de 1898 a décidé que, la réserve éventuelle étant absorbée, il ne pouvait être touché à la réserve statutaire pour distribuer un dividende, et les actionnaires n'ont rien reçu. Il a été décidé en outre de porter de 3 0/0 à 4 0/0 sur les bénéfices le prélèvement à faire pour la caisse des employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vayson.
Vice-président : M. Rougeot.
Secrétaire : M. Cambrai.
Membres : MM. Beaudesson, Chéreau, Clériot, Darantière, Delaunay, Gayot, Givelet, Herbecq, Nicolas.
Censeurs : MM. Outters, Binard, Guibourg.
Directeur général : M. Armand Langlois.

157

LA CONFIANCE (GRÊLE)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE

Siege social : 2, rue Favart, à Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 200 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle (2e partie).

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1891.	60 »	3 50
1892.	60 »	4 »
1893.	105 »	6 25
1894.	165 »	6 25
1895.	75 »	» »
1896.	80 »	» »
1897.	75 »	» »
1898.	75 »	» »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 26 novembre 1878. — *Objet de la Société :* Assurances contre la grêle. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Guinand,
Membres : MM. F. G. Aublet, E. Bonnard, comte Brossaud de Juigné, A. Créqui, M. Houssez, P. A. Huard.
Commissaire des comptes : M. Lambert.
Directeur : M. Emile Equilbecq. 158

L'ÉTERNELLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE ET LES ACCIDENTS

Siège social : 44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir du 10 juin 1883. — *Objet de la Société :* Assurances contre la Grêle et les Accidents. — *Assemblée générale* en avril ou mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus aux bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rigaut.
Membres : MM. Maurice, Viard, Thomas, Vaudin.
Directeur : M. Jules Beaud. 159

LA GÉNÉRALE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bordeaux

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs. — *Durée :* 50 ans, du 8 janvier 1900. 160

INCENDIE

L'ABEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 57, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social de la Société **est de douze millions, divisé en 12.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr., nominatives, cotées en bourse à la cote officielle (2e partie) et en banque.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	730 »	30 »
1890.	1.017 50	35 »
1891.	1.365 »	58 »
1892.	1.700 »	50 »
1893.	1.900 »	55 »
1894.	1.937 50	65 »
1895.	2.195 »	65 »
1896.	2.127 50	70 »
1897.	2.200 »	70 »
1898.	2.330 »	75 »
1899. . 30 déc.	2.025 »	

La durée de la Société **est de 99 ans, à partir du 27 mai 1857. Elle était primitivement de 30 ans, mais elle a été prorogée en 1887 de 69 ans.**

L'objet de la Société **est l'assurance et réassurance contre l'incendie, l'explosion du gaz, de la foudre, des appareils à vapeur, de l'électricité, les risques locatifs, le recours des voisins et contre le chômage.**

L'acte constitutif de la Société **a été reçu par Me Blondel, notaire à Dijon, en 1857. L'assemblée générale a lieu en avril ou mai. Les bénéfices doivent être répartis de la manière suivante : 20 0/0 à la réserve et 80 0/0 aux actions.**

L'assemblée générale **de 1898 a augmenté le dividende de 5 fr., et a porté de 3 0/0 à 4 0/0 du bénéfice le prélèvement en faveur de la caisse de prévoyance des employés. Le solde créditeur de l'exercice 1897 a été de 1.718.220 fr.**

Les coupons **sont payés au siège social, en mai.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vayson.
Vice-président : M. Rougeot.
Membres : MM. Cambray, secrétaire ; Beaudesson, Chereau, Clériot, Darantière, Delaunay, Gayot, Givelet, Herbecq, Nicolas.
Censeurs : MM. Outters, Binard, Guibourg, Robert.
Directeur général : M. Armand Langlois.
Secrétaire général : M. Coquillon. 161

L'AFRIQUE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE ET LES ACCIDENTS

Siège social : 13, boulevard Carnot, à Alger

NOTICE

Le capital social **est d'un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr., nominatives ; ces actions ne sont cotées ni en bourse ni en banque et se négocient par transactions amiables.**

La durée de la Société **est de 99 ans à partir du 7 mai 1887.**

L'objet de la Société **est les assurances contre l'incendie et les accidents.**

L'acte constitutif **a été fait par Me Brice, notaire à Alger. L'assemblée annuelle a lieu en mai ou juin, et les bénéfices doivent se répartir : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 pour servir d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 au directeur ; 80 0/0 aux actions. Jusqu'à l'entier amortissement des deux comptes de premier établissement et des commissions escomptées, il ne peut rien être distribué au delà de l'intérêt de 94 0/0.**

Le cours des actions a varié de 50 à 250 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Tiné, président du Tribunal de commerce d'Alger.
Membres : MM. Médard-Warot, Auguste Legembre, Charles Grellet, Fréd. Bataille.
Censeurs : MM. Kohler et Fréd. Altairac.
Directeur : M. Keller, François. 162

L'AIGLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège à Paris, 44, rue de Châteaudun

NOTICE

Le capital social **est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, nominatives, et ces actions sont cotées en bourse à la cote officielle, au comptant. Les coupons sont payés en janvier et en avril au siège social.**

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

Cours des actions et dividendes :

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1888.	—	175 25
1889.	—	195 87
1890.	—	197 91
1891.	—	239 59
1892.	—	239 59
1893.	—	218 75
1894.	—	239 59
1895.	—	239 59
1896.	—	239 59
1897.	7.000	250 »
1898.	6.200	230 »
1899. . 31 déc.	5.350	

La durée de la Société est de 50 ans, jusqu'en 1943. — *L'objet de la Société* est les assurances contre l'incendie. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Delapalme, notaire à Paris. — *L'Assemblée générale* doit avoir lieu en avril, et il faut être propriétaire depuis au moins trois mois de quatre actions pour y assister.

Les bénéfices se répartissent ainsi : à la réserve 20 0/0 au moins jusqu'à 2 millions ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Véneau.
Vice-Président : M. Ponsignon.
Membres : MM. Brame, Brémard, Brullé, de Lestrange, H. de Ronseray, Savalète.
Commissaires : MM. Borel, Perrier, de Watteville.
Directeur général : M. G. de la Motte.
Secrétaire général : M. Arnold de Ronseray. 163

LES ASSURANCES BELGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue du Marquis, 5
Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr. — Il est créé 800 parts de fondateurs sans désignation de valeur. Le capital social pourra être porté à quatre millions de francs. — *Titres :* Actions au porteur.

Pertes : en 1892, 897.970 fr. 56 ; en 1893, 1.016.162 fr. 26 ; en 1894, 991.848 fr. 78 ; en 1895, 1.024.180 fr. 16 ; en 1896, 1.038.629 fr. 88 ; en 1897, 1.029.187 fr. 12 ; en 1898, 1.005.715 fr. 18.

Durée : 30 ans depuis le 15 septembre 1882.

Objet : L'assurance et la réassurance à primes fixes, tant en Belgique qu'à l'étranger, contre l'incendie, les explosions de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur. Elle pourra étendre ses opérations aux assurances vie, maritimes, accidents, transports, grêle, mortalité du bétail, bris des glaces, etc.

Assemblée générale : dernier lundi d'octobre.

Répartition des bénéfices : Après défalcation d'un premier dividende de 5 0/0 sur le capital appelée de 4 0/0 sur la partie du capital, mais versée par anticipation, 20 0/0 au fonds de réserve jusqu'à concurrence d'un million de francs ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 à tous les administrateurs indistinctement ; 2 0/0 aux commissaires ; 45 0/0 aux actions de capital à titre de dividende ; 20 0/0 aux actions de fondateurs ; 1 0/0 aux employés de la compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Charmet, Adrien d'Oultremont (comte), Alfred Eyckholt, Félix, Zaman, Camille Frère, Ad. Nyssens, H. Asselberghas.
Commissaires : MM. Julien Kips, Henri Asselbergs, Marcel Bovy, Prosper Busine, Octave de Denterghem, Maurice Pauwels.
Directeur : M. L. Hamoir. 164

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES (INCENDIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 1.994 actions de 1.000 francs et 12 demi-actions de 500 francs, libérées et nominatives.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions de mai à mai	Dividendes distribués
1889.	29.800	1.443 29
1890.	32.000	1.354 16
1891.	33.000	1.354 16
1892.	34.200	1.354 16
1893.	33.000	1.145 83
1894.	34.200	1.458 33
1895.	34.600	1.458 33
1896.	34.600	1.458 33
1897.	35.200	1.458 33
1898.	36.500	1.300 »
1899. . . nov.	32.500	»

Durée de la Société : 99 ans, du 1er janvier 1893 au 31 décembre 1891. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie et les explosions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret à Paris. — *Assemblée* générale en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, acompte en janvier ; solde en mai, à la caisse de la Société.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 2 0/0 aux œuvres de bienfaisance ; le reste aux actions. Réserves, 21.000.000.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Alph. Mallet.
Vice-Président : M. le baron Alp. de Rothschild.
Membres : MM. de Lauriston-Boubers, Ch. Goguel, Puerari, J. Hottinguer, E. Trubert, baron de Neuflize.
Commissaires : MM. Edouard Le Roy des Barres, comte de Peyronnet et marquis de Saint-Pierre.
Directeur : M. Le Roy des Barres.
Sous-Directeur : M. de Riancey. 165

COMPAGNIE DES

ASSURANCES GÉNÉRALES DE TRIESTE & VENISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Sièges sociaux à Trieste et à Venise

Représentant général à Paris :
M. E. Cervetti, 5, rue de la Bourse

NOTICE

Le capital social **est de cinq millions deux cent cinquante mille florins, divisé en 5.000 actions de 1.050 florins, libérées de 30 0/0 et nominatives.**

La durée de la Société **est de 66 ans à partir du 1er décembre 1831.**

L'assemblée générale **a lieu en avril. Elle se compose des porteurs de 5 actions au moins. Les dividendes se paient le 1er mai.**

Années	Cours moyens des actions en fr.	Dividendes en florins
1889.	6.000	106
1890.	6.100	120
1891.	6.200	120
1892.	6.700	120
1893.	6.300	120
1894.	6.300	120
1895.	6.600	136
1896.	8.400	—
1897.	8.900	144
1898.	—	144
1899.	—	—

Répartition des bénéfices : **La somme nécessaire pour donner aux actions un dividende de 29 florins 40 ; sur le surplus : 10 0/0 à la réserve ; 12 0/0 à la direction ; 78 0/0 aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Arlotta, Burgtallers, de Bidischini, Calabi, Costi, Fano, Florio, Franchetti, Hegedus de Alessandro, Jokai de Maurus, Levy, Miller de Aichholz, comte Pulle, Rava, Salem, comte Tiepolo, C. Treves de Bonfili, baron C. Treves de Bonfili, Berchet, Brunner, Gentilomo, Jachna, Mekler, Morhurgo, Richetti, Tivoli. 166

COMPAGNIE

D'ASSURANCES DE MAGDEBOURG

CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Magdebourg

NOTICE

Le capital social **est de quinze millions de marcs, divisé en 5.000 actions de 3.000 marcs, dont 1/5 est versé. —** ***La Société a été constituée*** **en 1844 pour une durée illimitée.**

Objet : **La Compagnie a pour objet d'assurer contre l'incendie, la foudre et l'explosion, tous les objets mobiliers et immobiliers, directement ou en participation avec d'autres compagnies d'assurances à l'intérieur ou à l'étranger.**

L'assemblée générale **a lieu en mars.**

Dividende **pour 1898 : 250 marcs par action.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Kalkow.

Membres : MM. Golden, Pilet, Dr Hahn, Hennige, Zuckschwerdt, Ruete, Coste.

Directeur général : M. H. Vatke. 167

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES ASSURANCES RÉMOISES

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET LES TRANSPORTS

Siège social :
4, rue de l'Université, Reims

NOTICE

Capital social : **Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. —** ***Les titres*** **sont nominatifs et ne sont pas cotés.**

Années	Dividendes distribués
1889	6 25
1890	7 »
1891	6 25
1892	7 »
1893	7 »
1894	7 30
1895	7 50
1896	7 10
1897	6 55
1898	6 55

Dernier cours : 205 fr. à la Chambre des Notaires.

Durée de la Société : **50 ans à partir du 3 septembre 1879. —** *Objet de la Société :* **Assurances contre l'incendie et les risques de transports. —** *Assemblée générale* **1er trimestre. —** *Paiement* **des coupons au siège social.**

Répartition des bénéfices : **4 0/0 du capital versé; le surplus : 25 0/0 à la réserve jusqu'à 1 million, 25 0/0 aux actions ; cette participation sera de 50 0/0 aussitôt le fonds de réserve complété ; 25 0/0 aux assurés, 5 0/0 au directeur, 5 0/0 aux œuvres de bienfaisance locales et 15 0/0 aux sapeurs-pompiers et aux sauveteurs de la ville de Reims et des communes environnantes ; si ces 15 0/0 ne sont pas employés entièrement, le surplus sera mis en fonds de réserve.**

Réserves diverses : 801.041 fr. 55.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président d'honneur : M. le Maire de la ville de Reims.

Président honoraire : M. A. de Tassigny.

Président : M. V. Diancourt sénateur.

Vice-Président : M. de la Morinerie, ancien président du Tribunal de commerce.

Membres : MM. E. Roze, secrétaire ; H. Bataille, F. Charbonneaux, J. Charbonneaux, A. Gosset, A. Grandjean, G. Krug, F. Lelarge, J. Poullot, Wenz.

Directeur : M. A. Duchange. 168

BADISCHE REASSURANCE

BADISCHE RUCK-UND MITVERSICHERUGS-GESELLSCHAFT
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Mannheim*

NOTICE

Capital social : Deux millions de marcs.
Société constituée en 1886 pour une durée illimitée. — *Objet* : Les assurances : Incendies, Explosions, Foudre, Transports et Accidents.
Assemblée générale en juin au plus tard. Bilan au 31 décembre. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.
Répartition des bénéfices : Tantième au fonds de réserve; tantième au conseil et à la direction; tantième en faveur du personnel; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Président : M. C. Ladenburg.
Vice-Président : M. C. Joerger.
Membres : MM. Dr K. Diffené, Dr Giulini, Louis Hirsch, Ludw. Hohenemser, V. Lenel, Emile Mayer.
Directeur général : M. Ad. Penkwitt. 169

LA BALOISE-INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bâle
Bureaux à Paris : 72, Boulevard Haussmann

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 1.000 fr. et nominatives. — *Les dividendes* se paient le 30 avril.
La durée de la Société est de 50 ans à partir de 1863. — *L'objet de la Société* est l'assurance contre l'incendie. — *Assemblée générale* en avril.
Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé, 30 0/0 à la réserve, 20 0/0 au Conseil d'administration, 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Président : M. Iselin.
Vice-Président : M. L. Iselin-la-Roche.
Membres : MM. F. La Roche-Mérian, H. La Roche Burckhardt, C. Zahn-Burckhardt, F. von der Mühl-Virchev, Hernouilli-Riggenbach, F. Hoffmann Mérian, von der Muhll-Burckhardt, Ed. Vischev-Sarasin, P.-E. Thurneysen-Hoffmann, Aug. Sulgev, R. Paravicini-Vischev, A. Stahelin-Vischev, Ch. Rybinev-Mérian. 170

LA BOUCHERIE (INCENDIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, rue Quincampoix, Paris

NOTICE

Capital Social : Cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 francs, libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ragot, à Paris. — Extraits publiés par les *Petites Affiches*. Avril 1896 et janvier 1898. — *Objet de la Société* : Assurances contre l'incendie. — *Assemblée* générale en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Membres : MM. Bauve, Dumaine, Henri.
Directeur : M. Bary. 171

LA CENTRALE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 33, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions divisés en 20.000 actions de 500 francs, libérées de 370 francs, nominatives, et pas cotées.
Durée de la Société : 50 ans, à partir du 12 août 1863. — *Objet de la Société* : Assurances contre l'Incendie. — *Assemblée* générale en avril.
Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à 2 millions, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Président : M. E. Boizeau.
Vice-Président : M. Albert Gérard.
Membres : MM. Bardey, secrétaire; Barbereau, Chasles, Delacour, Dosse, Fidières des Prinvaux, Fourchault, Petit, Pujol, Rivière, Royneau.
Censeur : M. E. Caumon.
Directeur : M. P. Franchelli. 172

LA CLÉMENTINE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES RISQUES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Monsigny, Paris.

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr., et nominatives jusqu'à entière libération. — *Les titres* sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	15 »	—
1890.	20 »	—
1891.	30 »	—
1892.	35 »	—
1893.	65 »	—
1894.	47 50	—
1895.	60 »	—
1896.	60 »	—
1897.	—	—
1898.	—	—
1899.		

Durée de la Société : 50 ans, du 25 janvier 1881 au 25 janvier 1931. — *Objet de la Société* : Assurances et réassurances mobilières contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Martin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration, 2 1/2 0/0 au directeur, 2 1/2 0/0 au profit du personnel, 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Garnier.
Vice-Président : M. Robin.
Membres : MM. Descazals, E.-F. Ferry, P. Blot, R. Blot, Banse, Ed. Descamps.
Directeur : M. Charles Lacombe.
Secrétaire général : M. Chevalier. 173

LA COMMERCIALE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 3, rue de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de fr., divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées.

Les titres nominatifs sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	80	6
1890.	60	—
1891.	60	—
1892.	70	—
1893.	60	—
1894.	60	—
1895.	60	—
1896.	140	—
1897.	125	—
1898.	125	—
1899.		

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 17 septembre 1880. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs, 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Gabriel.
Vice-Président : M. L. Durouchoux.
Membres : MM. G. Kester, secrétaire ; Beau, Blanc, J. Blonde, Lambert-Boullay, Garnier, Guy, Maury, Ruby.
Directeur : M. J. Lecat. 174

COMPAGNIE BELGE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, rue de la Fiancée, 24, et boulevard de la Senne, 35

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent trente-deux mille francs, divisés en 2.000 actions de 2.116 fr. chacune — *Titres :* Actions au porteur.

Dernier dividende distribué : 125 fr.

Cours moyens des trois dernières années : 6.000 fr.

Société constituée le 26 avril 1830 ; approuvée le 2 juin 1830 ; modifiée le 22 mai 1854 ; approuvée le 30 mai 1851, le 15 mars 1862 et le 27 octobre 1883 ; publiée au *Moniteur belge* du 12 novembre 1883, devant expirer le 31 décembre 1912.

Objet : Assurer contre l'incendie et contre les explosions de la foudre, des chaudières et du gaz à éclairer, tous biens, meubles et immeubles, récoltes, bois et autres objets (sauf les titres, billets de banque, monnaies et lingots de métaux précieux).

Assemblée générale : Le deuxième mardi du mois de mai à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 1/10 affecté au fonds de réserve jusqu'à concurrence du chiffre du capital social ; 2° 5 0/0 des versements appelés pour être répartis entre les actionnaires à titre de premier dividende. — Le restant des bénéfices est attribué comme suit : 1° 10 0/0 au Conseil d'administration et au directeur à répartir comme suit : une part à chaque administrateur et deux au directeur ; 2° 5 0/0 éventuellement à la création d'un fonds de prévoyance. — Le surplus des bénéfices sera réparti entre les actionnaires à titre de deuxième dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Moeremanst, E. Serstevens, L. Barbanson, Th. de Lantsheere, A. de Smet, M. Mourlon.

Commissaires : MM. F. Bosquet, L. de Coninck, P. Terlinden.

Directeur : M. Pierre Capouillet. 175

COMPAGNIE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trois millions cent soixante-quatorze mille six cent trois francs dix-sept centimes, divisé en actions nominatives de 2.116 fr. 40. — *La durée de la Société* est de 58 ans.

L'objet de la Société est les asssurances contre l'incendie, le feu du ciel et les dégâts qui en résultent, de tous les biens, meubles et immeubles situés tant dans le royaume qu'à l'étranger, et ce moyennant des primes fixes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions, une somme en chiffres ronds par actions à fixer par le Conseil d'administration, l'excédent est réparti au compte de l'exercice suivant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Van Volsem, G. Matthieu fils, T'Schaygeny, Morea, Brabant, Sperckaert, Vanwambeke Crombrugge (baron O Van), G. Goffin, Leclercq, Dupré.

Directeur : M. J.-L.-J. Mathieu. 176

LA CONFIANCE (INCENDIE)

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 2, rue Favart, Paris.

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 200 fr. — ***Les titres*** sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	155 »	—
1890.	192 »	—
1891.	270 50	7 50
1892.	262 »	7 50
1893.	272 50	7 50
1894.	310 50	15 »
1895.	495 »	15 »
1896.	500 »	15 »
1897.	600 »	17 50
1898.	650 »	17 50
1899.	650 »	

Durée de la Société : 80 ans, du 16 septembre 1844 au 16 septembre 1924. — *Objet de la Société :* Assurances mobilières et immobilières contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social après l'Assemblée.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'au cinquième du capital et le surplus aux actions et au fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cappronnier.
Membres : MM. de Carrère, Evette, A. Gras, Gilbert, Martinet, Micard, Watel.
Censeurs : MM. Teulière et Fleury.
Directeur : M. P. Cauvin. 177

LA FONCIÈRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Quarante millions, divisés en 80.000 actions de 500 francs, libérées de 125 francs.— ***Les titres*** sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	122 50	6 25
1890.	158 »	7 50
1891.	202 50	8 50
1892.	185 »	9 50
1893.	187 50	6 25
1894.	187 50	8 »
1895.	227 50	8 »
1896.	245 »	8 50
1897.	300 »	10 »
1898.	300 »	»

Durée de la Société : 60 ans à partir du 23 mai 1877. — *Objet de la Société :* Assurances et réassurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tourillon, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ou mai. — *Paiement* des coupons au siège social, 15 juin.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé, et le surplus 1/10 aux administrateurs, et 9/10 aux actions.
Réserves, 3.327.400 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Buchot.
Vice-Président : M. L. Landais.
Membres : MM. Bergaud, comte Brossaud de Juigné, Compaignon de Marcheville, Larozo, Mayoussier, comte O'Mahony, Ouvré de Saint-Quentin, de Panafieu, Ravenez, Patricot, comte de Rochefort, Rousselle.
Directeur : M. G. Bouchant.
Sous-directeur : M. de Lafont. 178

LA FONDIARIA-INCENDIE

COMPAGNIE ITALIENNE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Piazzata Vittorio Emmanuele à Florence
Bureau à Paris : 85, rue Richelieu

NOTICE

Le capital social est de huit millions de lires, divisé en 80.000 actions de 100 lires, entièrement libérées et au porteur. — *Titres* cotés en banque. — ***La durée de la Société*** est de 60 ans, à partir du 6 avril 1879. — ***L'assemblée générale*** a lieu en mai ; les dividendes se paient en mai.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes en lires
1889.	90 50	4 »
1890.	75 »	»
1891.	60 »	3 »
1892.	62 50	5 »
1893.	57 50	4 »
1894.	50 »	4 »
1895.	70 »	5 »
1896.	90 »	5 »
1897.	90 »	5 »
1898.	101 »	5 »
1899.	115 »	

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; l'excédent : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bassi.

Membres : MM. Grocco, Balduino, Bassi, Bastogi, Dr Bertini, Casanova, Cavallini, comte Cerasi, comte Collarini, prince Corsini, marquis de Passono, Greco, Johannis, Guerrini, Dr Nospoli, Papa, Rossi, D' Scalini, Stromboli, marquis Tanari. 179

LA FRANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 14, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 2.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Durée de la Société : Du 27 février 1837 au 31 décembre 1984. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en avril, au siège social.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	6.925	400
1890.	8.750	400
1891.	9.650	500
1892.	11.325	500
1893.	13.400	450
1894.	12.950	550
1895.	14.425	500
1896.	13.600	550
1897.	14.000	575
1898.	14.800	500
1899. . . . déc.	11.200	

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Drouin.
Membres : MM. G. Roy, Deshayes, Didiot, Goy, Labouret, Lehideux, Muret, Richemont, H. Roblot, comte de Salvandy, E. Thelier.
Commissaires des comptes : MM. E. de Lalain-Chomel, de Gosselin.
Suppléants : MM. Lemercier et Cotheau.
Directeur : M. Truelle.
Directeur-adjoint : M. Léger. 180

FRANKFURTER ALGEMEINE RUCKVERSICHERUNGS AKTIEN-BANK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Francfort (Sur-Oder)

NOTICE

Société constituée en 1871. — *Capital social :* Deux millions quatre cent mille marcs. — *Titres :* Nominatifs.

Durée illimitée.

Objet : La réassurance des risques d'assurances contre l'incendie en général.

Assemblée générale en juin au plus tard.

Répartition des bénéfices : Tantième à la réserve ; tantième au Conseil d'administration et à la direction ; tantième en faveur des employés ; le reste aux actionnaires,

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Stembock.
Membres : MM. Eisermann, Kuhn-Schuhmann, J.-P. May, A. Molenaar, P. Neumann, Noach, Fisbel, Uehr.
Directeur général : M. Th. Lampe. 181

HAMBURG-BREMER

VERSICHERUNGS GESELLSCHAFT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Hambourg

NOTICE

Capital social : Six millions de marcs dont la moitié est réservée.

Société constituée en 1856. — *Durée* illimitée.

Objet : L'assurance et la réassurance des risques contre l'incendie, la foudre, les explosions, accidents, le bris de glaces et la vie. Pour chaque branche cette compagnie possède une succursale spéciale. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : Tantième à la réserve ; tantième au Conseil d'administration et à la direction ; tantième en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alwin Munchmeyer.
Membres : MM. Otto Schutt, Alex Oetling, Carl Th., Melchers, Carl Tewes ;
Directeur général : M. S. Von Dorrien. 182

L'INDO-CHINOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : à Haïphong (Tonkin)

NOTICE

Cette Société est une nouvelle Compagnie créée spécialement en vue des assurances en Indo Chine, et il est assez difficile de connaître exactement tous les détails de sa constitution. Nous serons cependant en situation de les publier dans notre prochaine édition. 183

L'INNOVATRICE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES A PRIMES FIXES

Siège social : 1, rue des Colonnes Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 27 avril 1897.

L'objet de la Société est l'assurance et la réassurance à primes fixes, directes et complémentaires contre l'incendie, le chômage, la perte des loyers, l'explosion de la foudre, de la dynamite et du gaz, de l'électricité, des appareils à vapeur et autres risques.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Rigault, notaire à Paris.

L'assemblée générale a lieu en mai et le paiement des coupons en janvier et août.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 20 0/0 au fonds de réserve ; le surplus, 75 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs, 12 0/0 aux directeurs et à l'inspecteur général ; 3 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Figueras, Philippon, Pierre Teulière.

Directeurs : M. Sourbadère, pour l'assurance directe ; M. Maillard, pour l'assurance complémentaire. 184

INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA DE PHILADELPHIE

(INCENDIE-MARITIME)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Philadelphie

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs. — *Société constituée* en 1792. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances contre les risques d'incendie et les transports maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Platt, Francis R. Cope, Edward J. Clarke, Clément A., Griscom, William H. Troer, Thomas Mekean, John A. Brown, Edward J. Beuk et, Robert M. Lewis, Edward H. Coates, Georges H. Mcfadden, William D. Windsor, Charles W. Henry, James M. Derane, Henry W. Biddle, G. Assheton Carson. 185

LA LEIPZIGER

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Leipzig

NOTICE

Le capital social est de trois millions de marcs dont 1.250.000 marcs versés. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* illimitée, depuis 1819. — *Objet :* L'assurance contre les risques d'incendie, la foudre et les explosions.

L'assemblée générale a lieu en janvier.

Répartition des bénéfices : Tantième au fonds de réserve ; tantième au Conseil et à la direction ; tantième en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeurs : MM. Lemke, Sachsenroeder, Alfred Gohring, Davignon. 186

LION FIRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 83-84, Queen street, à Londres

NOTICE

Le Capital social est de £ 112.013,15. — *Durée* illimitée depuis 1879. — *L'objet* de la Société est l'assurance contre l'incendie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ellis Elias, G. H. Tod Heatly, Forbes, Jachson, Murdoch, Sandenson, Hon. Strutt.

Directeur général : M. Thos, B. Bell. 187

LA MÉTROPOLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES A PRIMES FIXES

Siège social : 9, rue d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 40.000 actions de 200 fr., libérées de 60 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes
1889.	22 50	»
1890.	50 »	»
1891.	62 50	»
1892.	65 »	»
1893.	75 »	»
1894.	60 »	»
1895.	90 »	»
1896.	80 »	3
1897.	200 »	3 50
1898.	270 »	3 50
1899. . . déc.	230 »	

Durée de la Société : 60 ans, du 20 mai 1879 au 20 mai 1939. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris. — *Assemblée générale :* 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus ; 5 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur ; 90 0/0 aux actions, après amortissement des comptes de premier établissement et des commissions escomptées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Hennecart.
Membres : MM. Ad. Bayvet, Albert Dubois, Frotier, Goybet, Guinand, V. Hennecart, Huard, baron de Livois, Robert Pepin-Lehalleur.
Commissaires des comptes : MM. Bousquet, Léon Cazabonne.
Directeur : M. Ch. Balezeaux.
Sous-directeur : M. Charlot. 188

LE MONDE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 200 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	285 »	12 »
1890.	345 »	12 »
1891.	330 »	—
1892.	272 50	—
1893.	207 50	—
1894.	205 »	12 »
1895.	302 50	12 »
1896.	285 »	12 »
1897.	305 »	12 50
1898.	320 »	10 41
1899. . . déc.	210 »	

Durée de la Société : 50 ans, du 27 avril 1864 au 27 avril 1914. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social, en mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé, le surplus 15 0/0 aux administrateurs et au directeur et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Ellissen.
Membres : MM. de Kermaingant, Pol Fabry, P. Bailleux de Marisy, Louis Binder, de Champlieux, vicomte de Janzé, Piette, Georges Richou.
Commissaires : MM. E. de Colonjon, Rousseau, Nivoit.
Directeur : M. Fillod. 189

LA NATION

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 3, rue d'Amboise, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions e 500 fr., entièrement libérées. Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de 1881. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bourget, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé et, le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

Cette compagnie, qui avait été substituée, en 1881, à l'ancienne compagnie *La Nation*, fondée en 1870, avait intenté aux liquidateurs de cette dernière et à ses propres administrateurs (faisant partie du premier Conseil d'administration) un procès en restitution de 2.200.000 fr. qu'elle aurait payés à tort pour le compte de la première compagnie.

La compagnie avait gagné ce procès en première instance, mais la Cour d'appel infirma le jugement en décidant « qu'il y avait eu vente par l'ancienne Société à la nouvelle puisqu'il y avait eu cession d'apport, mais que cette vente ayant été faite à forfait n'obligeait pas le vendeur à la garantie ». La Cour de cassation a maintenu cette décision de laquelle il résulte que la Nouvelle « Nation » est en droit de réclamer aux actionnaires de l'ancienne Société 300 fr. par action formant une créance de 3 millions figurant dans l'apport qui lui a été fait.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Caze.
Membres : MM. Contant, Legrand, Guyot, Briclot.
Secrétaire général : M. Coron. 190

LA NATIONALE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET LES EXPLOSIONS

Siège social : 13, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 4.000 actions de 2.500 fr., libérées de 625 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	19.865	1.018 50
1890.	24.090	1.008 »
1891.	25.130	1.056 »
1892.	26.110	1.152 »
1893.	29.050	960 »
1894.	29.635	1.200 »
1895.	30.709	1.152 »
1896.	14.520*	600 »
1897.	16.000	600 »
1898.	17.800	576 »
1899. . . déc.	14.700	

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1987. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie et les explosions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale* en mai, au plus tard. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à 3 millions et 5 0/0 jusqu'à 5 millions ; le surplus aux actions.

Réserve capitalisée.	4.345.000 »
Réserve de prévoyance pour les risques en cours.	7.486.007 93
Réserve pour récompenser les employés	792.617 29
Réserves pour semestres restant à payer	975.879 »
Total des réserves.	13.599.504 22

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Pillet-Will.

Membres : MM. H. Mallet, baron Hottinguer, baron G. de Rothschild, G. Clausse, Denormandie, Davillier, comte d'Haussonville, Couderc de Saint-Chamant, comte A. de Germiny, comte de Kergolay, P. de Waru, Homberg, Philippe Vernes, de Lafaulotte, marquis de l'Aigle, Monnier, Bourceret.

Commissaires : MM. le comte de Montalivet; A. Chevallier.

Directeur : M. F. Mulsant.

Sous-Directeur : M. G. Ray. 191

* Jusqu'au mois de mai 1896, le capital de la Société était divisé en 2.000 actions de 5.000 fr. Depuis le 1er mai de la même année, ce capital a été divisé en 4.000 actions de 2.500 fr. Le cours moyen des actions pour 1896 s'applique aux nouvelles actions dédoublées. Il en est de même en ce qui concerne le dividende distribué.

LE NORD

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LES EXPLOSIONS ET LE BRIS DES GLACES

Siège social : 20, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 2.000 actions de 1.000 fr. libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.275	60
1890.	1.512 50	70
1891.	1.862 50	80
1892.	2.525	90
1893.	2.900	90
1894.	2.850	100
1895.	2.950	110
1896.	3.000	120
1897.	3.400	120
1898.	3.800	120
1899. . . sept.	3.400	

Durée de la Société : Du 24 février 1830 au 24 février 1980. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie, contre les Explosions et contre le bris des glaces. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hébert Duroquettes, à Charenton-le-Pont. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : Déterminée, chaque année, par l'Assemblée des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Labiche.

Membres : MM. A. Descamps, Tilloy-Delaune, Levert, J.-B. Maret, Bruneau, Bobier, Poupinel, de Valroger.

Directeur : M. Maurice Masnou.

Sous-directeur : M. A. Mallet. 192

NORWICH UNION FIRE INSURANCE SOCIETY

Siège social : Surrey Street à Norwich, (Angleterre)

NOTICE

Capital social : Vingt-sept millions cinq cent mille fr., dont trois millions trois cent mille francs de versés. — *Société constituée* en 1797 à Norwich (Angleterre). — *Durée* illimitée. — *Objet :* Les assurances contre l'incendie. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : Dividende aux actionnaires; caisse de retraite des employés; fonds de bénéfices; réserve pour risque en cours.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le major Frank Astley Cubitt.

Vice-présidents : MM. Samuel Gurney Buxton, sir William Foster, baronnet.

Membres : MM. Robert Atkinson Gorell, George Forresterr, George Hustler Tuck, John Henry Fraser Walter, Edward Wild, Thomas Calthorpe Blofeld, The Hon. Ailwyn Edward Fellowes M. P., William Henry Back, Edward Lewis Birkbeck.

Secrétaire : M. Charles Arthur Bathurst Bignold.

Secrétaire adjoint : M. Robert Kirkwood Mackenzie.

Succursale française pour les réassurances : M. H. de Heyn, fondé de pouvoirs, 35, rue Vivienne, à Paris. 193

LA PATERNELLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE, L'EXPLOSION DU GAZ ET CELLE D'APPAREILS A VAPEUR, LA DYNAMITE ET AUTRES EXPLOSIFS ANALOGUES

Siège social : 4, rue Ménard, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 6.000 actions de 1.000 fr. chacune, libérées de 400 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés officiellement.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	2.881	151 04
1890.	3.400	167 25
1891.	3.500	166 66
1892.	3.756	166 66
1893.	4.586	166 66
1894.	4.698	187 50
1895.	5.018	187 50
1896.	4.607	197 91
1897.	4.930	190 »
1898.	5.350	190 »
1899. . . mars.	5.000	

Constitution : 7 septembre 1843. — *Durée actuelle de la Société :* 50 ans, à dater du 1er janvier 1891. — *Objets de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tabourier. — *Assemblée*

générale en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, 1er mai.

Observations : Sinistres payés de 1844 à 1896 : soixante-six millions six cent mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Delarbe.

Membres : MM. Rodier (Ed.), Bertin, René Brice, marquis de Flers, marquis de la Grange, Paul Le Roux, comte de Saint-Guilhem, des Vallières.

Commissaires des comptes : MM. Binder, X...

Directeur : M. T. Cloquemin, O. ✱.

Sous-directeur : M. Porcher-Labreuil. 194

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 33, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 4.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	6.100	275
1890.	6.700	300
1891.	7.475	300
1892.	8.100	325
1893.	8.850	325
1894.	9.000	350
1895.	9,650	375
1896.	10.000	400
1897.	12.000	400
1898.	13.000	400
1899. . . déc.	12.600	

Durée de la Société : Du 1er septembre 1819 au 31 décembre 1991. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tourillon, à Paris — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, 1er novembre (acompte), 1er mai (solde).

Répartition des bénéfices : Un quart à la réserve jusqu'à 4 millions et un dixième seulement au-dessus.

Observations : Un acompte de 100 fr. a été payé le 1er novembre 1899 sur les bénéfices de cet exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alfred Dubois.

Membres : MM. de Bammeville, A. Luvyt, L. Savoye, R. Mallet, Ranchon, P. Hottinguer, comte H. de Montesquiou-Fezenzac, Janin.

Commissaires des comptes : MM. Laffitte de Canson, Bourgain, Borot.

Directeur : M. Matignon.

Sous-Directeur : M. G. Bodin de Galembert.

195

LE PHŒNIX AUTRICHIEN

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES IMPÉRIALE-ROYALE PRIVILÉGIÉE, A VIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Vienne (Autriche)

Bureaux à Paris : 113, rue Réaumur

(BRANCHE INCENDIE, DIRECTEUR M. WINTER)

et 33, rue Vivienne

(BRANCHE MARITIME, DIRECTEUR M. DEGOIX)

NOTICE

Le capital social est de trois millions de florins, divisé en 30.000 actions de 100 florins entièrement libérées et au porteur, cotées à la cote officielle.

La durée de la Société est illimitée.

L'objet de la Société est l'assurance contre l'incendie, la grêle, maritime.

L'assemblée générale a lieu au plus tard dans le courant de juin. Elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions au moins. Les dividendes se paient le 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 à la réserve du bénéfice ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au directeur ; 2 0/0 à la caisse de retraite des employés ; l'assemblée générale décidera de l'emploi du reste, avec la restriction toutefois que 2 0/0 en seront distribués, en tous cas, aux 2.500 parts de fondateurs qui ont été émises lors de la conclusion du traité de fusion passé avec « l'Ozienda. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ernest Herring baron de Frankensdorf, membre du Conseil général de la Banque Anglo-Autrichienne, etc.

Président : M. Alfred chevalier de Barry, i. et r. Vice-Amiral e. r., chevalier de l'ordre Léopold, etc.

Membres : MM. le comte Marc Bombelles, Chambellan i. et r., administrateur du Crédit Foncier Autrichien ; Henri Eurmann, de la maison C. Goguel et Cie, à Paris, chevalier de l'ordre de François-Joseph ; Louis Ewald, rentier, chevalier de l'ordre de François-Joseph, à Paris ; Adolphe Frank, banquier à Bruxelles ; Alfred Freund, chevalier du L. O. Belge, administrateur de la Banque d'Escompte de Bohême ; Edouard Goldzieher, banquier, associé de la maison Goldzieher et Pouso, à Bruxelles ; le Docteur James Klang ; François baron Klein de Wisenberg, grand propriétaire, etc. ; le Docteur Alois Millanich, avocat à la cour de Vienne, membre de la haute chambre ; Pierre baron de Pirquet, grand propriétaire, membre de la Chambre des députés et de la Diète, etc. ; Emmanuel Proskowetz j. chevalier de Proskow et Marstorff, grand propriétaire ; Jacques Siegfried, banquier à Paris ; Charles Thieme, directeur de la Société de Réassurances de Munich.

Directeur : M. le Docteur Charles Biel.

Sous-Directeur : M. H. Maneles.

Secrétaire général : M. Auguste Wimmer.

196

PREUSISCHE NATIONAL VERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Stettin

NOTICE

Capital social : Neuf millions de marcs, dont 2.250.000 sont versés. — *Société constituée* en 1845 pour une durée illimitée.

Objet : Les assurances et réassurances des risques contre l'incendie, la foudre et les explosions. Elle exploite également la branche Transports et la branche Accidents.

Assemblée générale, au plus tard, en juin.

Dernier dividende payé 1898 : 66 marcs par action.

Bénéfices : En 1890, 584.500 marcs; en 1891, 386.840 m.; en 1892, 230.368 m.; en 1893, 150.000 m.; en 1894, 446.000 m.; 1895, 507.000 m.; 1896, 794.000 m.; 1897, 775.000 m.; 1898, 772.600 m.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Schlutow, Braun, Haker, Lieckfeld.

Directeurs : MM. E. Burkner, Walter. 197

LA PROVIDENCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 2.000 actions de 2.500 fr., libérées de 625 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividende distribué (net d'impôt) pour le préc. exerc.
1889.	6.750	350
1890.	7.390	340
1891.	7.800	340
1892.	8.200	320
1893.	8.200	325
1894.	8.420	325
1895.	8.700	375
1896.	8.728	350
1897.	8.970	370
1898.	9.700	380
1899.	9.250	350

Durée de la Société : Du 18 septembre 1838 au 31 décembre 1985. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Guérin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, à Paris, en avril.

Répartition des bénéfices : A la réserve, 20 0/0 jusqu'à 1.000.000 de fr.; 10 0/0 jusqu'à 3.000.000 de fr., facultatif après; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Anatole Bartholoni, ancien député.

Vice-président : M. L. de Vergès.

Membres : MM. le vicomte de La Panouse, le comte de Laubespin, Le Chanteur, ancien membre du Conseil d'Etat; G. de Bousquet, le marquis G. de Lévis-Mirepoix, le baron de Barante, Burin des Roziers, ancien membre du Conseil d'Etat; de Lavergne de Cerval, ancien inspecteur des finances; le comte de Miramon-Fargues, le comte de Luçay, ancien membre du Conseil d'Etat.

Commissaires des comptes : MM. Etcheverry (Louis), le baron de La Bouillerie.

Directeur : M. E. David.

Sous-directeur : M. F. de Bousquet. 198

RAMBERVILLERS-INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rambervillers

NOTICE

Fonds social : Cinquante-cinq mille francs, divisés en 550 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 19 novembre 1899. — *Objet :* D'assurer et de réassurer contre l'incendie toutes propriétés mobilières et immobilières que le feu peut détruire ou endommager, contre les effets de la poudre, de l'emploi d'appareils électriques, explosion du gaz, etc., sauf les restrictions énumérées dans les polices d'assurance. — *Acte constitutif*, reçu par Me Merklen, notaire à Epinal.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale; 80 0/0 aux actions sans que le dividende puisse dépasser 10 0/0. Le surplus étant porté dans ce cas aux comptes de réserves.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Lardier, E. Aubert, A. Barbier, Ch. Benoit, A. Farreyrol, V. Blaise, A. Ballin.

Commissaire : M. Grandthouvenin. 199

SOCIÉTÉ ANONYME DE

RÉASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social: Un million, divisé en 1.000 actions de 1.000 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.100	60
1890.	»	60
1891.	»	60
1892.	»	»
1893.	»	»
1894.	»	60
1895.	1.200	60
1896.	1.200	60
1897.	—	60
1898.	—	60
1899.	—	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 16 février 1884. — *Objet de la Société :* Réassurances contre l'incendie. — *Assemblée générale* en juin ou juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, jusqu'à 1 million ; 5 0/0 aux actions, et le surplus 90 0/0 aux actions et 10 0/0 laissés à la disposition du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Danel.
Membres : MM. Luzarche d'Azay, vicomte de Jessaint, Bosselli, Fontaine-Flamant, Schoutteten, Scalbert.
Directeur : M. E. Spycket. 200

LA ROUENNAISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 18, rue Saint-Marc, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions de 500 francs, libérées de 375 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de 1837. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lesvêque, à Rouen. — *Assemblée générale* en juin.

Observations : La Compagnie *Patriotic* qui garantit les opérations de *la Rouennaise* est une Compagnie irlandaise au capital de trente-sept millions de francs, fondée en 1824.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Hottois, Dr Casson, Aubertin Olivereau, et O'Connor.
Commissaires des comptes : MM. Marion, Jolon. 201

LA SALAMANDRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Le Hâvre

NOTICE

Capital : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Duree :* 99 ans, du 21 avril 1899. — *Objet :* 1° L'assurance contre l'incendie de toutes les propriétés mobilières et immobilières que le feu peut détruire ou endommager ; 2° l'assurance, moyennant des conditions spéciales, contre les dommages autres que ceux d'incendie, résultant des bris et des dégâts qui peuvent être causés, même sans qu'il y ait incendie, par la foudre, l'électricité ou par l'explosion du gaz d'éclairage de toute espèce et des appareils à vapeur, les cas de guerre, d'invasion, d'émeute et d'insurrection exceptés ; 3° l'assurance contre les pertes et dommages dont les propriétaires, les locataires, les voisins, les dépositaires et toutes autres personnes peuvent, en cas de sinistre, être déclarées responsables envers des tiers, notamment l'assurance des recours locatifs de voisinage et des recours des locataires contre les propriétaires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Hellouin, notaire au Havre. — *Assemblée générale* en mai, elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Perquer.
Vice-président : M. Duménil-Leblé.
Membres : MM. Caron, Coulon, Leclerc, Poirier, G. Michel.
Commissaires : MM. A. Py, Rouget, Marseille. 202

LE SOLEIL

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège : à Paris, 44, rue de Châteaudun

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	3.100 »	164 95
1890.	3.635 »	166 66
1891.	3.625 »	187 50
1892.	4.475 »	187 50
1893.	4.912 50	166 67
1894.	4.800 »	187 50
1895.	4.800 »	187 50
1896.	4.800 »	187 50
1897.	5.000 »	200 »
1898.	5.100 »	180 »
1899 déc. . . .	4.100 »	»

Durée de la Société : 90 ans, à compter du 16 décembre 1829. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me G. Juge, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et avril.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à 6.000.000 ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Brémard.
Vice-Président : M. Brullé.
Membres : MM. Brame, de Lestrange, Ponsignon, H. de Ronseray, Savalète, Véneau.
Commissaires des comptes : MM. Borel, Perrier, de Watteville.
Directeur général : M. Paul Gauvin.
Secrétaire général : M. Arnold de Ronseray. 203

LA SOLIDARITÉ

UNION DES ASSUREURS ET DES ASSURÉS

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 39, rue de Châteaudun

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 204

LES SUCRERIES RÉUNIES

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 1.000 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. *Société constituée* le 5 août 1874. Modifiée les 2 juin 1875 et 4 avril 1894. — *Durée :* Jusqu'au 4 avril 1924. *Objet :* Assurances contre l'incendie de toute fabrique de sucre, sucrerie, raffinerie, sucrerie-sucraterie, distillerie ou autre industrie y annexées et constructions dépendantes en Belgique, France et Hollande, mobilier industriel, marchandises, récoltes, fermes, etc., appartenant à un assuré, risques locatifs, explosion, foudre, assurances contre accidents professionnels (sucrerie, raffinerie, etc.). *Assemblée générale :* Dans le courant d'avril au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; un dividende de 5 0/0 aux actions : l'excédent comme suit : 20 0/0 aux actionnaires ; 12 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires. Le reste, soit 66 0/0, à la réserve, jusqu'à ce qu'elle ait atteint 1.000.000 de fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Meeus, Louis Tydgadt, Ernest Brouette, Jules de Cock, Léopold Dumont.

Commissaires : MM. Victor Beauduin, Léon Dereine, Jules Mechelynck.

Directeur : MM. Levasseur ; Louis Tydgadt, Administrateur délégué. 205

SUN INSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres, Threadneedle street, 63

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille livres sterling. — *Capital versé :* Cent vingt mille livres sterling. — *Société constituée* en 1710 à Londres. — *Objet :* L'assurance contre l'incendie. — *Bénéfices :* 1888, £. 129,341.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frederick Hy Norman. Esq., Cecil Chaplin, Esq., Edward Dent, Esq., Viscount Emilyn, Alfred Farquhart, Esq., Walter R. Farquhar, Esq., The marquess of Granby, Henry Reversdale Grenfeli, Esq., John G. B. T. Hildyard. Esq., Richard Biddulph Martin, Esq. M. P., The Hon. Algeron H. Mills, Sir Hugh C. G. Montgomery, Bart., Lambert Pole, Esq., Malborough Robert Pryor, Esq., Colonel Frederik Henry Rich, The Hon Arthur Saumarez, The Hon. Charles L. Sclater-Booth, Ch.-A. Scott-Murray, Esq., Henry Richard Tomkinson, Esq. 206

L'UNION

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 15, rue de la Banque Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la Cote officielle.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	13.900 »	773 19
1890.	14.750 »	546 87
1891.	14.425 »	651 04
1892.	15.775 »	651 04
1893.	15.100 »	442 70
1894.	14.750 »	651 04
1895.	15.350 »	651 04
1896.	16.200 »	651 04
1897.	16.100 »	703 12
1898.	18.480 »	678 08
1899.	16.475 »	»

Durée de la Société : Du 5 octobre 1828 au 1er janvier 1976. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vavin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social en janvier et mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, pouvant être réduits au-dessus de 5.000.000 de fr.; le reste aux actions, sauf quotités affectées à la participation du personnel et à la réserve spéciale.

Observations : Un accompte de 100 fr. à valoir sur les bénéfices de l'exercice a été mis en paiement le 27 décembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Mallet.

Vice-président : M. Vernes.

Membres : MM. Dervillé, Faure, Guët, Jameson, J. Marcuard, A. Mirabaud, A. Thurneyssen.

Commissaires des comptes : MM. Démarest, de Clermont et W. d'Eichthal.

Directeur : M. le baron Cerise.

Directeur-adjoint : M. Alby. 207

L'UNION DU RHONE

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES RISQUES

Siège social : 58, rue Hôtel-de-Ville, Lyon

NOTICE

Le capital social **est de deux cent mille francs.**
La durée de la Société **est de 75 ans.**

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 208

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **M. Achille Wibaux.**
Membres : **MM. V. Lorent-Lescornez, Herbaux-Hassebroucq, E. Mas-Faucheur, J. Ernoult, H. Scalabre.**
Commissaires des comptes : **MM. Ch. Courtoy, E. Boutry, L. Leroux, Lamourette.**
Directeur : **M. E. Maxime Meunier.**
Sous-directeur : **M. H. Bayart.** 209

L'UNION GÉNÉRALE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 37, boulevard de la Liberté à Lille

NOTICE

Capital social : **Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. —** ***Les titres*** **sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lille.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	435 »	3 »
1890.	435 »	3 »
1891.	435 »	3 50
1892.	445 »	3 50
1893.	450 »	3 50
1894.	450 »	4 »
1895.	455 »	4 50
1896.	455 »	7 88
1897.	500 »	8 50
1898.	500 »	8 50
1899.	»	»

Durée de la Société : **Constituée en février 1867. —** ***Objet de la Société :*** **Assurances contre l'Incendie, les Explosions. —** ***Notaire*** **qui a reçu l'acte : Me Deledicque, à Lille. —** ***Paiement*** **des coupons en juillet, à Lille.**

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 8, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : **Cinq millions, divisés en 5.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr.**
Les titres **sont nominatifs.**

Années	Cours moyens	Dividendes distribués
1889.	3.460 »	170 »
1890.	4.375 »	170 »
1891.	4.240 »	180 »
1892.	4.750 »	190 »
1893.	5.175 »	170 »
1894.	5.000 »	190 »
1895.	5.100 »	190 »
1896.	4 950 »	200 »
1897.	5.000 »	200 »
1898.	5.200 »	200 »
1899 decembre.	4.600 »	»

Durée de la Société : **Fondée en 1838, transformée conformément à la loi de 1867, et devant durer du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1978. —** ***Objet de la Société :*** **Assurances contre l'incendie. —** ***Notaire*** **qui a reçu l'acte : Me Schelcher, à Paris. —** ***Assemblée générale*** **en avril. —** ***Paiement*** **des coupons au siège social, le 1er mai.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres **: MM. le général Salanson, Cambefort, St. La Perche, Paul Martin, Mézières, Eugène Rodier, Welche, Lecomte.**
Commissaires des comptes **: MM. E. Leger, Genreau.**
Directeur **: M. Prétavoine.**
Sous-directeur **: M. R. Lamirault.** 210

MARITIMES

AACHEN-LEIPZIGER

VERSICHERUNGS GESELLSCHAFT

Siège social : à Aix-la-Chapelle

NOTICE

Le capital social **est de trois millions de marcs. — Cette société a été constituée en 1876 pour une durée illimitée. —** ***L'objet de la Société*** **est de faire les assurances maritimes et fluviales.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **M. O. Erckens.**

Membres : **MM. Pastor, Bischoff, Ph. Mayer, Dubusc, Th. Crosn, Ad. Kirdoff, E. Jansen, I. Merkelbach, A. de Liarge.**

Directeur général : **M. Th. Grosse.** 211

ALLIANCE-MARINE & GENERALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres
Bureau à Paris : 37, rue Vivienne

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions. — *Société constituée* en 1824 à Londres pour une durée illimitée. — *Objet :* L'assurance maritime et transports terrestres. — *Dividende* en 1898 : 10 0/0 du capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Lord Rothschild.
Vice-président : E. W. Nicholls.
Agent à Paris : M. Béraud-Villars. 212

L'ARMORIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 8, rue de la Bourse, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à un million de francs divisé en 250 actions de 4.000 fr., libérées d'un quart, nominatives, qui ne sont pas cotés.

L'objet de la Société est l'assurance maritime.

La durée de la Société est de 30 ans à partir du 24 juin 1888, et l'assemblée annuelle a lieu dans le 1er semestre. Les bénéfices doivent se répartir de la façon suivante : 1° 4 0/0 aux actions ; et à la réserve, une somme égale au 1er dividende ; 2° le surplus moitié à la réserve, moitié aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lacarrière.
Vice-Président : M. Mabire.
Membres : MM. Allain, Bécot, Delaroche, Pastor.
Commissaire des comptes : M. A. Magnin.
Directeur : M. Ch. Michel. 214

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 400 actions de 5.000 fr. — Versements appelés : la totalité. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	7.500	515 46
1890.	9.500	260 41
1891.	6.500	130 20
1892.	5.700	260 31
1893.	5.900	156 25
1894.	4.750	238 35
1895.	4.500	—
1896.	3.600	208 35
1897.	3.900	208 35
1898.	»	468 75
1899.	4.600	»

Durée de la Société : jusqu'au 4 mai 1947. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : une part à la réserve, 2 0/0 aux œuvres de bienfaisance, le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Alph. Mallet.
Vice-Président : M. le baron Alph. de Rothschild.
Membres : MM. de Lauriston-Boubers, Puerari, Ch. Goguel, Hottinguer, Etienne Trubert, baron de Neuflize.
Commissaires des comptes : MM. A. Dufaure, comte de Peyrounet et marquis de Saint-Pierre.
Directeur : M. Guy de Courcy.
Sous-directeur : M. Lasmolles. 214

ASSURANCES GÉNÉRALES MARITIMES

(ALLGEMEINE VERSICHERUGS-GES. FUR SEE FLUSS-U. LANDTRANSPORT) A DRESDE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Dresde

NOTICE

Capital social : Trois millions de marcs. — *Durée* illimitée depuis 1861. — *Objet :* Les assurances maritimes et fluviales et les transports par terre. — *Assemblée générale* au plus tard en juin. Bilan au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : tantième au fonds de réserve ; tantième au conseil d'administration ; tantième à la direction ; tantième en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.

Depuis 1885 les dividendes de cette société ont été de 100 0/0 du capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Gebhardt.
Membres : MM. Th. Pelizaens, Carl Friederichs, Bruno Schon, E. Hergersberg, L. Offermann.
Directeurs : MM. Joannes Bertling, Gust. Woelcke. 215

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Londres

NOTICE

Le capital social est de six cent quatre-vingt-neuf mille deux cent dix-neuf livres dix-sept sch. dix den. — *Durée* illimitée depuis 1720. — *L'objet* de la Société est l'assurance maritime et contre l'incendie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gouverneur : M. Hodgson.

Membres : MM. Tiarks, N. Lubboch, administrateur délégué. 216

L'AVENIR

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de fr., divisé en 200 actions de 5.000 fr. — Versements appelés, 1.250 fr — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.300	75
1890.	1.350	75
1891.	1.250	»
1892.	1.250	75
1893.	1.250	75
1894.	1.200	75
1895.	1.000	»
1896.	1.000	30
1897.	1.000	50
1898.	»	30
1899.	»	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 10 juin 1886. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* du 1er trimestre. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 6 0/0 au capital versé, une somme égale à la réserve, le surplus 50 0/0 aux actions et 50 0/0 à la réserve ; le dividende est limité à 8 0/0, tant que la réserve sera inférieure à 100.000 francs et à 10 0/0 jusqu'à 200.000 francs.

Observations : Par délibération du 18 février 1898, MM. les administrateurs ont été autorisés à traiter des affaires avec la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Desprez, Léon Landais, L. P. Dos Santos, B. Coulom, H. La Perche.

Directeur : M. Emile Landais. 217

BADISCHE SCHIFFAHRTS

ASSECURANZ GESELLSCHAFT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mannheim

NOTICE

Capital social : Deux millions de marcs, dont 1.125.000 marcs de versés. — *Société constituée* en 1840 pour une durée illimitée. — *Objet :* Les assurances maritimes, fluviales, terrestres et valeurs. — *Assemblée générale* en juin au plus tard.

Répartition des bénéfices : tantième à la réserve ; tantième au conseil et à la direction ; tantième en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Diffené.
Vice-président : M. Victor Lenel.
Membres : MM. Louis Hirsch, Ludw. Hohenemser, C. Ladenburg, Landfried, Émile Mayer, L. Jordan, Dr C. Weyl.
Directeur général : M. C. Herzog. 218

LA CENTRALE MARITIME

COMPAGNIE CENTRALE D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 4, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille fr., divisés en 1.500 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 17 octobre 1884. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs, un tantième à la direction, dont la quotité est fixée par le conseil d'administration : aux actions, au moins 5 0/0 sur la somme versée et le surplus à la réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. A. Fumouze.
Vice-Président : M. Alfred Musnier.
Membres : MM. Georges Halphen, Henri Renouard, A. Schmolle, Albert Philippon, P. Bisson.
Commissaire : M. G. Blum.
Directeur : M. Paul Panel. 219

LE COMPTOIR MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 600 actions de 5.000 francs, libérées de 1.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés en bourse.

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 31 janvier 1857. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : à la réserve, jusqu'à 500.000 fr., 50 0/0 ; jusqu'à 750.000 fr., 25 0/0 ; au-dessus, le prélèvement est facultatif.

Le cours moyen des actions est de 2.300 fr. Le dernier dividende a été de 150 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. Jourde.
Président : M. H. Desprez.
Membres : MM. Favier, Saint-Macary, Sabourdin, Frégeac, Maurice Desprez Herlant.
Directeur : M. Henri Desprez. 220

L'ÉQUINOXE

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille fr., divisés en 120 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delorme, à Paris. — *Assemblée générale* en février.

Dividende : En 1898, 50 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. L. Weil, J. B. Poylo, Ed. Perrissin, L. Brocheton, Félix-Paul Desprez, Georges-Henri-Charles-Paul Desprez.
Directeur : M. Paul Desprez. 221

L'HÉMISPHÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 9, rue Paradis à Marseille

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille fr.
L'objet de la Société est les affaires d'assurances maritimes des navires et du fret commercial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Lombard.
Directeur : M. R. de Campou. 222

LLOYD ALLEMAND

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORTS

Siège social : Berlin

NOTICE

Le capital social est de trois millions de marcs.
Société constituée en 1870 pour la plus longue durée fixée par la loi.

Objet : Les assurances contre les risques de transports maritimes, fluviaux et terrestres, ainsi que les assurances bris de glaces.

Répartition des bénéfices : Tantième au fonds de réserve ; tantième au Conseil d'administration ; tantième au directeur ; tantième aux employés ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Herzfeld.
Membres : MM. R. Imelmann, V.-E. Hardt, Kappel, Veit.
Directeur : M. E. Schrader. 223

LE LLOYD BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 83 place de Meir Anvers

NOTICE

Le capital social est de trois millions de fr., divisé en 600 actions nominatives de 5.000 fr. libérées de 1000 fr. Ce capital peut être porté à quatre millions pour la création de 200 actions nominatives de 5.000 fr.

Durée de la Société depuis le 5 juillet 1856 jusqu'au 31 décembre 1920. Modifiée les 26 novembre 1859, 14 juin 1866, 4 septembre 1872 et 15 novembre 1881.

L'objet de la Société est les assurances contre risques de navigation maritimes et fluviaux, risques de transports terrestres, risques de guerre, assurances contre incendie, foudre, électricité, explosions, chômages, etc.

L'assemblée générale a lieu le 15 mai à 11 heures du matin, au siège social.

Cours moyens des actions : en 1890, 1510 fr. ; en 1891, 1600 fr. ; en 1892, 1630 fr. ; en 1893, 1400 fr. ; en 1894, 1410 fr. ; en 1895, 1425 fr. ; en 1896, 1425 fr. ; en 1897, 1350 fr. ; en 1898, 1600 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, 4 0/0 du capital versé, le surplus, 60 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 au fonds de réserve, 10 0/0 aux administrateurs, 5 0/0 au directeur, 5 0/0 à la caisse de prévoyance du personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Ed. Bunge.
Membres : MM. le baron A. de Caters, A. Cornelis, Ed. Bunge.
Commissaires : MM. W. Mallintkrodt, Ch. Good.
Directeur : M. W. Engels. 224

LE LLOYD INTERNATIONAL

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A BERLIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Berlin

NOTICE

Capital social : Trois millions de marcs. — *Société constituée* en 1891. — *Durée* la plus longue fixée par la loi. — *Objet :* Les assurances maritimes en général.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième au Conseil d'administration ; tantième à la direction ; tantième au personnel ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Herzfeld Jos, E. Hardt, R. Imelmann, E. Veit, M. Kappel, E. Schrader.
Directeurs : MM. P. Sommer, H. Prædikow.

225

LONDON AND PROVINCIAL

MARINE E GENERAL INSURANCE COMPANY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, Royal Exchange Buildings, Londres, E. C.

NOTICE

Capital social : Un million de livres sterling, réparti en 100.000 actions de 10 livres sterling ou 250 francs. — *Société constituée* le 4 avril 1860. — *Objet :* Assurances contre les pertes et périls de mer, feu, guerriers, pirates, représailles et autres risques. — Conseil d'administration composé de 6 à 18 directeurs. — *Caution :* 500 actions. — *Assemblée générale* vers le commencement de février de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Lunau.
Vice-président : M. L. Geyt Daniell.
Membres : MM. J. Arbuthnot, I. de Rougemont, F. Isaac, W. Strachan, O. Wethered, R. Ward.
Assureur : M. E. Secretan.
Secrétaire : M. S.-B. Cooley.

226

LA MÉLUSINE MARITIME

COMPAGNIE ANONYME

Siège social : 6, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 400 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	3.500	500
1890.	4.500	350
1891.	4.400	350
1892.	4.800	350
1893.	4.600	300
1894.	4.700	300
1895.	4.200	100
1896.	4.000	150
1897.	3.600	200
1898.	3.400	200
1899.	»	»

Durée de la Société : Du 15 mars 1838 au 15 mars 1898, prorogée jusqu'en 1928. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* 1er trimestre. — *Paiement des coupons* au siège social.

Répartition des bénéfices : Le dividende est limité à 60 fr. maximum tant que la réserve statutaire est inférieure à 200.000 fr. ; à 50 0/0 des bénéfices, tant que la réserve est inférieure à 400.000 fr. ; au-dessus de ce chiffre, le prélèvement en faveur de la réserve est facultatif.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Blignières.
Membres : MM. Binoche, Dammien, Ducret, Gautreau.
Commissaire des comptes : M. S. La Perche.
Directeur : M. Léon Landais.

227

MÉLUSINE PRÉVOYANCE-RÉASSURANCES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille fr., divisés en 800 actions de 1.500 fr., libérées de 375 fr.
Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle (2e partie du Bulletin).
Dividendes distribués : en 1890, 40 fr. ; en 1891, 40 fr. ; en 1892, 30 fr. ; en 1893, 30 fr. ; en 1894, 35 fr. ; en 1895, 15 fr. ; en 1896, 22 fr. 50 ; en 1897, 22 fr. ; en 1898, 20 fr.
Durée de la Société : 30 ans, du 18 mars 1890 au 18 mars 1920. — *Objet de la Société :* Réassurances maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.
Répartition des bénéfices : 15 0/0 à l'administrateur-directeur ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Blignières.
Membres : MM. Dervillé, L. Landais.
Directeur : M. L. Landais.
Censeurs : MM. La Perche et Benoit Méchin.

228

LA MER

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 8, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille fr., divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* Du 30 mai 1868 au 30 mai 1908. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale :* 1er semestre.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; moitié à la réserve ; moitié aux actions, sans que les actionnaires puissent toucher plus de 12 0/0, jusqu'à ce que la réserve ait atteint le quart du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Lacanière.
Vice-Président : M. A. Lazard.

Membres : MM. Bécot, L. Bloch, P. Delaroche, J. Roquet, G. Mabire, G. Roy, A. Pastor.
Commissaire : M. A. Magnin.
Administrateur-directeur : M. G. Mabire. 229

LA NÉRÉIDE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 10 place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille fr., divisés en 100 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr. — *Les titres* nominatifs ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de 1885. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* en avril au plus tard, généralement en mars.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et le surplus, 50 0/0, aux actions et 50 0/0 au fonds de réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Montandon.
Membres : MM. A. Durand, Fourcade, H. Montandon, G. Renoult.
Commissaires des comptes : MM. A. Boudon et A. Contamin.
Directeur : M. A. Roser. 230

NORD-DEUTSCHE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES A HAMBOURG

NOTICE

Capital social : Quatre millions cent cinquante mille marcs, dont 630.000 marcs sont versés.
Société anonyme constituée en 1857 pour une durée illimitée. — *Objet :* Les assurances maritimes.
Dernier dividende 12 1/2 0/0 sur le capital versé.
Répartition des bénéfices : Tantième au fonds de réserve ; tantième au Conseil de la direction ; tantième à la disposition du Conseil en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. F. Ed. Bohlen.
Membres : MM. le Dr Rud. Möenckeberg, Carl Laeisz, H. Munchmeyer, Ludw. Sanders.
Directeur : M. Arthur Duncker. 231

L'OCÉAN

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 4, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 200 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés en bourse.
Durée de la Société : 70 ans, à partir du 29 mars 1837. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale :* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.
Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus 70 0/0 aux actions et 30 0/0 à la réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Luuyt.
Membres : MM. le comte de Beaurepaire, A. Monnier, S. de Neufville, P. de Rouville, F Gibert.
Commissaires des comptes : M. A. Philippon.
Directeur : M. Paul Panel. 232

LA PARISIENNE MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 24 actions de 41.666 fr. 66, libérées d'un quart. — *Les titres* ne sont pas cotés.
Dividendes distribués : En 1889, 900 fr. ; en 1890, 500 fr. ; en 1891, 500 fr. ; en 1892, 650 fr. ; en 1893, 1.000 fr. ; en 1894, 1.000 fr. ; en 1895, 500 fr. ; en 1896, 1.000 fr. ; en 1897, 1.000 fr. ; en 1898, 750 fr.
Durée de la Société : 25 ans, à partir du 1er avril 1879. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* 1er trimestre.
Répartition des bénéfices : Le dividende est limité à 88 0/0 du capital versé, si les réserves sont inférieures à 100.000 fr., à 10 0/0 du capital versé si les réserves sont inférieures à 200.000 fr. et 15 0/0 du capital versé si les réserves sont inférieures à 300.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henri Desprez.
Membres : MM. Jourde, Favier, Landais, Ubald Bocquet.
Directeur : M. Ubald Bocquet. 233

LE PILOTE II

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 4, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille fr., divisés en 500 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 16 septembre 1896. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes, fluviales et terrestres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Constantin, à Paris. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à moitié du capital social; 5 0/0 au capital versé et le surplus après la part du directeur: 50 0/0 aux actions et 50 0/0 à la réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Arnal.

Membres : MM. A. Boudon, Ch. Lacarrière, H. Muret, Emile Reynoird.

Directeur : M. Albert Contamin. 234

POMERANIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Stettin

NOTICE

Le capital social est d'un million trois cent cinquante mille marcs.

Durée de la Société : Illimitée depuis 1854. — *Objet :* Les assurances maritimes et fluviales. — *Assemblée générale* en juin au plus tard.

Répartition des bénéfices : Tantième à la réserve ; tantième au conseil et à la direction; tantième à la disposition du Conseil en faveur des employés; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Karkutoch.

Membres : MM. Grawitz, Rohlder, Kisker, Rudolph. 235

LA PRÉVOYANCE MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 400 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 16 mars 1869, prorogée jusqu'en 1929. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale*: 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions et sur l'excédent ; 15 0/0 à l'administrateur-directeur; 85 0/0 aux actions, soit comme réserve, soit comme dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dervillé.

Membres : MM. Alvarado, Gautreau, Bastard, Koch, Léon Landais.

Censeur : M. Stanislas La Perche.

Directeur : M. Léon Landais. 236

LA SÉCURITÉ MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 300 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : Du 10 avril 1836 au 9 avril 1917. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 à la réserve jusqu'à 300.000 fr., 25 0/0 jusqu'à 600.000 fr.; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Paylo.

Membres : MM. E. Perrissin, L. Brocheton, Paul Desprez.

Commissaires des comptes : MM. Stanislas La Perche, Léon Baudry.

Directeur : M. Paul Desprez, administrateur-délégué.

Sous-directeur : M. Georges Desprez. 237

LA SPHÈRE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 8, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 500 actions de 4.000 fr., libérées de 1.000 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant. Dernier cours 1.080 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 12 juillet 1905. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 à la réserve jusqu'à 500.000 fr.; 50 0/0 aux actions jusqu'à ce que le dividende soit de 10 0/0 ; l'excédent à reporter à une réserve supplémentaire jusqu'au huitième du capital.

Pas de dividende depuis 1893.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. de Clermont.

Vice-président : M. Delaroche.

Membres : MM. Pastor, Fauconnier, P. Delaroche, J. Offoy, Lacarrière, Fournier, L. Roux, J. Larcade.

Commissaire des comptes : M. Dupeuty.

Directeur : M. G. Mabire. 238

THAMES AND MERSEY

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres, 1, Royal Exchange Buildings, E. C.

NOTICE

Capital social : Deux cent mille livres sterling. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* en 1860, à Londres. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Les assurances maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. W. Phipps.
Vice-président : M. R.-E. Johnston.
Administrateurs : MM. R.-C. Antrobus, H.-R. Arbuthnot, sir Francis, H. Evans, W.-M. Farlane, W. Turmbull.
Assureur : M. H. Fineh.
Secrétaire : M. H. Buckland. 239

LE TRITON

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 4, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 200 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 21 février 1884. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus 50 0/0 aux actions et 50 0/0 à la réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Muret.
Membres : MM. F. Arnal, A. Bujeon, E. Reynoird, C. Lacarrière, R. Thierry-Mieg, L. Jablonski, Pol Lefèvre.
Directeur : M. A. Boudon.
Directeur-adjoint : M. A. Contamin. 240

UNION INSURANCE SOCIETY OF CANTON LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Victoria Hong-Hong
Bureau à Paris : 26, rue Feydeau

NOTICE

Le capital social est d'un million deux cent cinquante mille dollars, divisé en 500 actions de 2.500 dollars. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée de la Société* est illimitée depuis sa fondation, 1835.

L'objet de la Société : Assurances des risques maritimes, terrestres et fluviaux.
L'Assemblée générale a lieu à date indéterminée.
Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve; tantième à la direction ; le reste aux actionnaires. 241

THE UNION MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED

Siège social : Liverpool and London Chambers à Liverpool (Angleterre)

NOTICE

Capital social : Trente-sept millions cinq cent mille francs, dont quatre millions quatre-vingt-sept mille cinq cents francs de versés, divisés en 65.400 actions de 20 £. — *Société constituée* en 1863, à Liverpool (Angleterre). — *Durée* : illimitée. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* en janvier.
Répartition des bénéfices : Dividende aux actionnaires; fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. T. B. Royden.
Vice-président : Joseph Thorburn.
Membres : MM. R.-G. Allan, John S. Allen, John Bateson, J.-H. Beazley, Harold Cunningham, Hamilton, B. Gilmour, Charles W. Jones, Charles Langton, H.-R. Robertson, Henry Stokes, J.-N. Stolterfoht, H.-C. Woodward.
Directeur : M. William Gow.
Secrétaire : M. J. Sandeman Allen.
Agent général à Paris : M. H. de Heyn, 35, rue Vivienne. 242

L'UNION MARITIME

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES MARITIMES ET LES RISQUES DE TRANSPORTS DE TOUTE NATURE

Siège social : 33, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 500 actions nominatives de 4.000 fr. chacune, libérées d'un quart.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.
Durée de la Société : 50 ans, à partir du 16 mars 1894.
Objet de la Société : Risques maritimes et risques de transports de toute nature.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, 14, rue des Pyramides, Paris.
Assemblée générale en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ferdinand Perier, de la Maison Perier, Mercet et Co banquiers, Président de la Compagnie Havraise Péninsulaire de la navigation à vapeur.
Membres : MM. Charles Ménage de la Maison de Neuflize et Cie, banquiers, R. Angulo, de la maison Movellan et Angulo, banquiers ;

A. Lainey, directeur de la Société des Grands Moulins de Corbeil; E. Kampmann, négociant-commissionnaire ; Paul Matthey, administrateur de la Société générale de transports maritimes à vapeur; Sigismond Fehr, négociant au Havre, Léopold Degoix.

Commissaire des comptes : M. Tirot, assureur maritime.

Directeur : M. Lucien Gaumont. 243

LA VIGIE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 8, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 400 actions de 2.500 fr., libérées de 625 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 1er décembre 1877. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* en avril. — *Dividendes distribués* en 1896 : 50 fr. 14. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus à la réserve 80 0/0 jusqu'à 100.000 fr. ; 60 0/0 jusqu'à 200.000 fr.; 50 0/0 jusqu'à 300.000 fr. ; 20 0/0 jusqu'à 400.000 fr. ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Daudré.

Membres : MM. E. Brault, E. Bossaye, Georges Jouët, Emile Leclert, A. Mollier-Carroz, G. Jacquel.

Commissaire des comptes : M. Ch. Requier.

Commissaire-adjoint : M. Ch. Husson.

Directeur : M. G. Jacquel. 244

TRANSPORTS

COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE SUISSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Bâle

NOTICE

Capital social : Quatre millions de fr., divisés en 800 actions de 5.000 fr. — *Titres :* actions nominatives. — *Durée :* illimitée. — *Objet :* Assurance de risques de transports, contre les accidents, la responsabilité civile envers les tiers, contre le bris des glaces et vitres et contre les vols par effraction. — *Assemblée générale* en juin au plus tard.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Ed. Sulzer Ziegler, E. Sulzer-Frizoni, Dr Rod, Ernst, Colonel Ph. Heitz, C. Thième.

Directeur : M. R. Panten.

Sous-directeur : M. A. Stutz. 245

LA BALOISE-TRANSPORTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bâle

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 5.000 actions de 1.000 fr., libérées de 200 fr. et nominatives.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir de 1864. — *L'objet de la Société* est l'assurance pour les transports. — *Les dividendes se paient* le 1er mai.

L'assemblée générale ordinaire a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Iselin.

Vice-Président : M. C. Von der Mühll-Burckhardt.

Membres : MM. La Roche-Mérian, E. Thurneyssen-Hoffmann, Rud. Paravicini-Vischer, Ed. Bernouilli-Riggenbach, F. Hoffmann-Mérian, Lud. Iselin-La-Roche, H. La Roche-Burckhardt, C. Rybiner-Mérian, Aug. Stahelin-Vischer, Dr Aug. Sulger-Burckhardt, F. Von der Mühl-Vischer, Ed. Vischer-Sarasin, C. Lahn-Burckhardt.

Directeur : M. C. Blanckarts.

Sous-Directeur : M. Th. Kaden. 246

LA FÉDÉRALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Zurich

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisés en 2.000 actions ordinaires de 1.000 fr. et 500 actions privilégiées de 2.000 fr. — *Société constituée* en 1881.

L'objet de la Société est les assurances contre les risques de transports, soit par voie de terre, soit par voie d'eau.

Assemblée générale le 15 mai au plus tard.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions; le surplus 40 0/0 à la réserve ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Schœller, Jaw. Bodmer, H. Eidenbenz, Laroche, E. Kramer, C. Widmer-Heusser, A. Kunzli, J.-J. Rudolf, E. Seeburger Forrer Alb. Spoerry.
Directeur : M. Engel. 247

LA FONCIÈRE (TRANSPORTS)

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORTS ET LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle.

Dividendes distribués : En 1889, 15 fr.; en 1890, 15 fr.; en 1891, 15 fr.; en 1892, 15 fr.; en 1893, 15 fr.; en 1894, 15 fr.; en 1895, 6 fr. 25; en 1896, 6 fr. 25; en 1897, 7 fr. 50; en 1898, 7 fr. 50. — *Dernier cours :* 510 fr.

Durée de la Société : Du 24 décembre 1879 au 24 décembre 1939. — *Objet de la Société :* L'assurance des risques de transports par terre, par navigation maritime, navigation intérieure, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* 31 mai. — *Paiement* des coupons le 15 juin, au siège social et à Lyon, 11, rue Pizay.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 pour réserve; une somme suffisante pour fournir 5 0/0 du capital versé; un fonds de prévoyance; le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-C. Roux.
Membres : MM. E. de Billy, G. Robert, Baguenault de Puchesse, Cambefort, A. Chabrières, A. Feraud, F. Guerin, C. Lacroix comte Raymond-Lavaurs, Paul Leroy-Beaulieu, Fernand Meauvoisin, de Saint-Laumer, Emmanuel Sautter.
Commissaires des comptes : MM. A. Beaux, Georges Michel.
Directeurs : MM. Ch. Moutier, à Paris; Seris, à Lyon. 248

L'HELVÉTIA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Gall

Bureau à Paris : 26, rue Feydeau

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 1.000 actions de 5.000 fr. ou 2.000 actions de 2.500 fr. Les titres sont nominatifs. — *Durée de la Société :* Depuis le 6 décembre 1858 jusqu'à la fin de 1908. — *L'objet de la Société* est l'assurance contre les risques de transport. — *L'assemblée générale* a lieu au mois d'avril.

Répartition des bénéfices : 4 1/2 0/0 aux actions; 25 0/0 au fonds de réserve : 1° 0/0 au Conseil d'administration et à la Direction ; 60 0/0 aux actions.

Observations : Les statuts ont été modifiés aux dates ci-après : 26 avril 1860, 7 novembre 1861, 28 avril 1864, 26 février 1866, 23 octobre 1872, 17 février 1887.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM Haltmayer-Hugentobler, Schlegel-Fohr, Otto Rheinerochr, Otto Saud-Schlaepfer, Dr Arthur Hoffmann, W. Huber, Jenny R. Moser, Ed.-A. Keller-Sturcke. 24

LLOYD BAVAROIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Munich

NOTICE

Capital social : Quatre millions de marcs, divisés en 2.000 actions de 2.000 marcs chacune dont 25 0/0 sont versés. — *Titres :* Actions nominatives.

Bénéfices : En 1891, 82.891 marcs; en 1892, 98.828 m.; en 1893, 100.984 m.; en 1894, 5.737 m.; en 1895, 56.769 m.; en 1896, 60.259 m.; en 1867, perte, 12.194 m.; en 1898, bénéfices, 79.647 m. 30.

Société constituée en 1890, à Munich, pour une durée illimitée. — *Objet :* Les assurances contre les risques de transports et réassurances contre incendie, vie, etc. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 des bénéfices au fonds de réserve statutaire; pour le restant l'assemblée générale décide.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hans Pabst.
Membres : MM. Friedrich Wetsch, Heinrich Buz, Walther Munch-Ferber Christian Schmidmer, Gustav Schwanhäusser, Ludwig Steub, Wilhelm Troeltsch.
Directeur : M. A. Leube. 250

NEDERLANDSCHE LLOYD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Amsterdam

NOTICE

Capital social : Quatre millions de florins, représentés par 800 actions de 5.000 florins ou 1.600 actions de 2.500 florins, le capital peut être augmenté. — *Titres :* Actions nominatives. — *Bénéfices* en 1897 : 98.901 fl. 21 1/2; en 1898 : 3,573 fl. 34 1/2. — *Durée* : Jusqu'au 31 décembre 1923. Modifiée le 15 avril 1893 et 2 juillet 1897. — *Objet :* Assurances contre les risques de transports par terre et par mer, contre l'incendie, l'explosion, les vols. — *Assemblée générale* dans le courant de juin ou juillet.

Répartition des bénéfices : Tantième à la réserve; 10 0/0 aux directeurs; 1/2 de ce tantième aux commissaires, le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. Jan Ter Meulen Junior.
Commissaires : MM. Van den Wall Bake R. J. C., Strauss A., Van Eeghen A. W. Jr. 251

LA NEUCHATELOISE

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES DES RISQUES DE TRANSPORTS A NEUCHATEL, SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Neuchatel

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 5.000 actions nominatives de 400 fr., sur lesquelles 20 0/0 sont versés. Ce qui reste à verser est représenté par les obligations des actionnaires.

Objet : Assurances contre les risques de transport.

Durée : 50 années jusqu'au 15 novembre 1919, à partir du 4 novembre 1869. Modifiée le 12 mai 1879.

Assemblée générale en mai. Bilan au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 30 0/0 au fonds de réserve ; 20 0/0 au Conseil d'administration et comité de direction ; le surplus aux actionnaires.

Dividende : 7 0/0.

Paiement des dividendes et coupons au mois de mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Richard Ferdinand.
Membres : MM. Nicolas Alb., Petit Maitre Louis, J. Bretmeyer, Dreyfur-Brettauer, Léon Gallet, Grossmann, M. J. Perrenoud-Richard J., Schlumberger-Ehinger, de Speyr Alb.
Directeur : Grossmann.
Sous-Directeur : G. Marti. 252

LA WURTEMBERGEOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Heilbronn

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille marcs.
Titres : Actions nominatives.
Société constituée en 1837. Modifiée le 18 août 1886.
Durée illimitée.
Objet : Assurances contre les dangers pouvant résulter des transports soit par eau, soit par terre.
Assemblée générale à date indéterminée.
Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; tantième au Conseil d'administration ; tantième à la direction ; le reste aux actionnaires.
Dividende en 1894 : 25 0/0.
Paiement des dividendes au siège social. 253

VIE

L'ABEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 57, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social de la Compagnie est de quatre millions divisé en 4.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. Les actions sont nominatives et cotées en banque. Les coupons sont payables en mai au siège social.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	297 50	15 »
1890.	365 »	15 »
1891.	390 »	15 »
1892.	382 50	15 »
1893.	452 50	15 »
1894.	560 »	15 »
1895.	530 »	17 50
1896.	485 »	20 »
1897.	600 »	25 »
1898.	925 »	—
1899.	960	—

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 24 décembre 1877.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations et contrats dont les effets dépendent de la vie humaine, sous la réserve de l'approbation ultérieure du Gouvernement pour toutes les opérations non prévues.

L'acte constitutif a été reçu par Me Mahot de la Querantonnais, notaire à Paris, et l'assemblée annuelle des actionnaires doit avoir lieu en avril ou mai.

Les bénéfices se répartissent ainsi : 20 0/0 pour former le fonds de réserve tant que ce fonds sera inférieur au montant du capital social et de 10 0/0 lorsqu'il lui sera supérieur. L'excédent est réparti par l'assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration. Une quotepart peut être allouée à titre de rémunération, mais seulement après l'attribution faite aux actionnaires d'une somme représentant 5 0/0 du capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vaysson.
Vice-Président : M. Rougeot.
Membres : MM. Cambray, Beaudesson, Chereau, Cleriot, Delaunay, Herbecq, Gayot, Nicolas et Givelet.
Censeurs : MM. Outers, Guibourg et Monnier.
Directeur-Fondateur : M. Georges de Serbonnes. 254

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau),* PARIS — USINE A REIMS

L'AIGLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE

Siège social : 44, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Le capital social est de douze millions, divisé en 6.000 actions de 2.000 fr., libérées de 500 fr., nominatives. — *Les titres* sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant. Les coupons sont payés en mai au siège social. — *La durée de la Société* est de 99 ans, du 16 juin 1873 au 16 juin 1972. — *L'objet de la Société* est les assurances sur la vie, rentes viagères, achats de nues-propriétés. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Peau de Saint-Gille, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. Il faut posséder 2 actions pour y assister.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	»	10 »
1890.	»	10 »
1891.	»	10 »
1892.	»	10 »
1893.	»	»
1894.	»	5 »
1895.	»	5 »
1896.	140	»
1897.	140	5 »
1898.	211	5 »
1899.	200	»

Chiffre de la réserve statutaire, 105.049 fr. 35 — Réserve pour risques en cours, 23,602,464 fr.

Les bénéfices se répartissent ainsi :

A la réserve 20 0/0 jusqu'à trois millions et 10 0/0 jusqu'à concurrence du capital social et facultatif seulement lorsque la réserve sera supérieure au cinquième des fonds affectés à la garantie des risques en cours ; le surplus aux actions.

Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 100 actions, et le cessionnaire doit être agréé par le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Véneau, président de l'Aigle-Incendie.

Vice-président : M. Fumouze, membre de la Chambre de commerce de Paris.

Membres : MM. Brémard, administrateur de l'Aigle-Incendie, Brullé, administrateur de l'Aigle-Incendie ; Garrigues, propriétaire ; Louvet, propriétaire ; J. Perrier, capitaine de vaisseau en retraite ; Savalite, administrateur de l'Aigle-Incendie.

Censeurs : MM. Bonsignon, Jaubert, P. Baudet.

Directeurs : MM. de la Motte, Ed. Bizos. 255

ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE DES HOMMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 4.000 actions de 750 fr., libérées et nominatives. — *Les titres* sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	42.500 »	1.855 67
1890.	44.500 »	1.875 »
1891.	50.250 »	1.875 »
1892.	55.000 »	1.979 16
1893.	69.500 »	1.977 16
1894.	74.000 »	1.979 16
1895.	61.250 »	1.979 16
1896.	55.000 »	2.083 33
1897.	61.000 »	2.083 33
1898. act. dédoublées	31.500 »	1.041 66
1899. Novemb..	29.500 »	»

Durée de la Société : Du 22 décembre 1819 au 12 février 1899. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie, rentes viagères. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Alph. Mallet.

Vice-président : M. le baron Alph. de Rothschild.

Membres : MM. de Lauriston-Boubers, Ch. Goguel, Puerari, J. Hottinguer, E. Trubert, baron de Neuflize.

Commissaires des comptes : MM. A. Dufaure, comte de Peyronnet, marquis de Saint-Pierre.

Directeur : M. E. de Kertanguy.

Sous-directeur : M. A. Dubois. 256

L'ATLAS

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, Pall mall Est, à Londres

Bureau à Paris : 35, rue Saint-Marc

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille livres.

La durée de la Société est illimitée depuis sa fondation à Londres en 1808.

L'objet de la Société est l'assurance sur la vie et contre l'incendie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Sir W. Baynes, Prescott, Brooks, Currie, Curtis, B. Greene, F. Greene, Hanson, Magniac, Noel, Wade. 257

LA BALOISE (VIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bâle

Bureau à Paris : 72, boul. Haussmann

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 500 fr. et nominatives.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 24 décembre 1864. — *L'objet de la Société* est l'assurance sur la vie. — *Les dividendes* se paient le 30 avril.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	700	25
1890.	800	35
1891.	800	35
1892.	3.000	45
1893.	600	20
1894.	1.200	50
1895.	1.200	50
1896.	1.200	50
1897.	1.300	60
1898.	1.400	60
1899.	»	»

L'assemblée générale ordinaire a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Iselin, colonel fédéral.

Membres : MM. La Roche-Mérian, F., banquier ; Vischer-Sarasin, E., architecte ; Sulger, Aug., notaire ; Stæhelin-Vischer, A., fabricant ; Iselin-La Roche, L., président de la Banque de Bale ; La Roche-Burckhardt, H., banquier ; Paravicini-Vischer, R., fabricant ; Ryhiner-Merian, C., négociant ; Thurneysen-Hoffmann, E.-P., fabricant ; Von der Mühll-Burckhardt, C., négociant ; Von der Mühll-Vischer, F., fabricant ; Zahn Burckhardt, C., banquier ; Preiswerk-Imhoff, W., négociant.

Directeur : M. Victor Stein.

Directeur adjoint : M. Alb. Landmesser.

258

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE ET DE PRÊTS VIAGERS

Siège social : 4, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 100 fr. ou de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Cours moyens des actions : En 1889, 15 fr.; en 1890, 15 fr. ; en 1891, 15 fr.; en 1892, 15 fr. ; en 1893, 15 fr. ; en 1894, 15 fr. ; en 1895, 15 fr. ; en 1896, 100 fr. avec bon libéré de 1/5 ; en 1897, 100 fr. avec bon libéré de 1/5 ; en 1898, 100 fr. avec bon libéré de 1/5. — *Dividendes :* Il a été payé en 1899 pour l'exercice 1898, 6 francs aux actions libérées avec Bons de 1/5, et 21 fr. sur les titres libérés de moitié.

Durée de la Société : 90 ans, du 1er octobre 1858 au 1er octobre 1948. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie, prêts viagers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Kennerley-Hall, Brolemann de Commines de Marsilly, de Brondeau, Bravais, baron de Livois, Larozière, Vavin, Duminil.

259

CAISSE PATERNELLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

Siège social, 4, rue Ménars, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr. libérées sous les réserves formulées par l'article 18 des statuts.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	—	5 15
1890.	—	5 15
1891.	—	5 20
1892.	—	5 20
1893.	—	20 80
1894.	—	20 80
1895.	—	20 80
1896.	—	20 80
1897.	475	12 »
1898.	185	—
1899 juillet . .	215	—

Durée de la Société : 99 ans, du 19 mars 1850 au 19 mars 1949. — *Objet de la Société :* Assurances générales sur la vie humaine, rentes viagères, achats de nues propriétés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Champetier de Ribes, à Paris. — *Assemblée générale :* en mai. Porteurs de 2 actions. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. V. Schreyer.
Président : M. Cloquemin.
Vice-président : M. Edmond Rodier.
Membres : MM. le marquis de La Grange, René Brice, Delarbre, comte de Saint-Guilhem, Paul Le Roux, Mazerat, Des Vallières, F. Bertin, marquis de Flers, d'Anterroches.
Commissaires des comptes : MM. de Crisenoy et Gras.
Directeur : M. V. Schreyer.

260

COMPAGNIE BELGE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de la Fiancée Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million deux cent soixante-neuf mille six cents francs, représentés par 600 actions de 2.116 fr. Ce capital peut être augmenté. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — *Société constituée :* Le 14 juillet 1825. Modifiée le 28 février 1855 et 16 juin 1894. — *Durée :* Jusqu'au 30 juin 1924.

Objet : Assurances sur la vie ; assurances de capitaux pour la libération du service militaire ; assurances contre les accidents ; achats et vente de nues propriétés, d'usu-

fruits, de rentes viagères, d'annuités temporaires et d'immeubles, grèves d'usufruits ou de rentes viagères.

Assemblée générale : Le 2e mardi de mai, à 10 heures du matin, au siège social. — *Bénéfices* en 1894 : 69.739 francs 08. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, 1 tantième au directeur, 1 tantième au Conseil d'administration ou aux commissaires ; le reste aux actions. (Les 2 tantièmes ci-dessus indiqués sont fixés par l'assemblée générale.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Moeremans T'serstevens Henri, Léon Barbanson, Albert De Smet, Michel Mourlon, Théophile de Lantsheere.

Commissaires : MM. Félix de Coninck, Frédéric Bosquet, Paul Terlinden. 261

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE NEDERLANDEN (VIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Amsterdam, Sophiaplein

NOTICE

Capital social : Deux millions de florins. — *Fonds de réserve :* 1.145.436 florins. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* en 1857. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances sur la vie. — *Dividende* en 1894 : 30 florins. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Commissaires : MM. Baron J. E. H. Val Nagell, Van Ampsen Te Lochen, Dr H. W. Van Rhijn, N. J. Den Tex, A. K. P. J. R. Van Hasselt, J. W. Muntz :

Directeur : M. Carel Henny.

Directeur-adjoint : M. J. J. Henny. 262

LE CONSERVATEUR

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE

Siège social : 18, rue La Fayette, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 1,000 actions de 1,000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1892.	500	40
1893.	600	40
1894.	1.000	50
1895.	1.200	60
1896.	1.700	70
1897.	2.500	80
1898.	2.800	120
1899.	3.200	200

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 2 août 1844. — *Objet de la Société :* Assurances mutuelles sur la Vie humaine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cousin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, immédiatement après l'assemblée.

Observations : Les actions sur lesquelles les deux premiers quarts (500) ont été versés en numéraire ont été libérées du troisième quart en 1895 par prélèvement sur les bénéfices non répartis et libérées du dernier quart de la même façon en 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mahot de la Quérantonnais.

Membres : MM. Trappes, Delafoy, Bonnet, Dubail, Chapon, Riffault.

Directeur : M. Félix Leseur. 263

LA CONFIANCE (VIE)

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 2, rue Favart, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 6.000 actions de 1,000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle.

Années	Cours moyen des actions	Dividendes distribués
1889.	225 »	10 »
1890.	260 »	10 »
1891.	282 50	10 »
1892.	282 50	10 »
1893.	330 »	10 »
1894.	335 »	10 »
1895.	260 »	10 »
1896.	180 »	10 »
1897.	180 »	10 »
1898.	160 »	» »
1899.	160 »	» »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 9 octobre 1875. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie humaine, Rentes viagères, Usufruits, Nues-Propriétés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lamy, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, jusqu'à égalité du capital social, et 10 0/0 lorsque la réserve dépassera le capital ; 5 0/0 aux actions, capital versé, et le surplus, une quote-part aux administrateurs et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président du Conseil : M. Claude Lafontaine O. ✲, 13, rue Scribe.

Membres : MM. Paul Boca, ✲, avenue du Château, 4, à Bellevue (Seine-et-Oise) ; E. Chabrier, O. ✲, 3, rue de Stockholm ; G. Martin, 59, rue Miromesnil ; H. Michau, 243, boulevard Saint-Germain ; Meissonnier, O. ✲, 137, boulevard Magenta ; Pérard, O. ✲, 48, boulevard Emile-Augier ; Ronna, C ✲, 48, boulevard Emile-Augier ; J. Siegfried, O. ✲, 20, rue des Capucines ; Micard, 54, rue Saint-Lazare.

Censeurs : MM. G. Foucher, 175, faubourg Poissonnière, Imbert, 17, rue de Normandie (Asnières). 264

LA DORDRECHT

ASSURANCES VIE

Siège social : Dordrecht

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs. — *Les actions* sont au porteur. — *Durée* : 90 ans à partir de 1874. — *L'objet de la Société* est l'assurance sur la vie et les rentes viagères.

Dividendes en 1899 : 5 0/0.

L'assemblée générale a lieu en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 de dividende provisoire plus un paiement de 28 fr. 50 par 100 fr. sur une période quinquennale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Nebbens Sterling, Sickenga, Heyligers, Karsten, Kapteijn, Van der Heijden, Verbronech, baron van Heemstra, comte Van Rechteren, Jontheer Bosch.

L'ÉQUITABLE DES ÉTATS-UNIS

ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Broadway, 120, à New-York

Bureau à Paris : 36 , avenue de l'Opéra

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée de la Société* est illimitée depuis sa fondation en 1859. — *L'objet de la Société* est l'assurance sur la vie et les rentes viagères. — *L'assemblée générale* a lieu à date indéterminée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Fitzgerald, Henry A. Hurlbut, Henry G. Marquand, W. M. A. Whelock, Marcellus Hartley, Henry M. Alexander, Chauncey M. Depew, Cornelius N. Bliss ; Auguste Belmont, John Sloane, Horace J. Fairchild, Gage E. Tarbell, W.-C. Van Horn, E. Boudinot Colt, Samuel Borrowe, John A. Stewart, Marvin Hughitt, William B. Kendall, Frank Trompson, G.-W. Carleton, E.-W. Lambert, Henry S. Terbell, Thomas S. Young, John J. Mac Cook, Georges J. Gould, William Alexander, Horace Porter, Edward W. Scott, C.-B. Alexander, Daniel R. Noyes, George W. Phillipps, Alanson Trask, John D. Jodes, Levi P. Morton, Charles S. Smith, Joseph T. Low, A. Van Bergen, T. De Witt Cuyler, Joseph T. Low, Van Bergen, de Witt Cuyler, Olivier Amas, Eustace Fitz, Daniel Lord, Henry Wolcott, Jacob Schiff, James Dunbam, Ingalls, Brayton Ives, Jordan, Dipley, de Navarro.

266

L'EUROPEENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET DE RENTES VIAGÈRES

Siège social : 6, rue Watteeu, Bruxelles

Direction pour la France : 51, rue de la Chaussée d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs.

L'objet de la Société est l'assurance sur la vie et les rentes viagères taux très élevés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comité de patronage français : MM. le marquis de Martel, Rautlin de La Roy, J. Darras, E. Balleyguier, Pocquet de Livonnière.

Directeur pour la France : M. L. Beaudouin.

267

LA FONCIÈRE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE A PRIMES FIXES

Siège social : 17, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Quarante millions, divisés en 40.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr.

Par décision de l'Assemblée générale du 20 février 1896, approuvée par décret en date du 11 septembre 1897, le capital social de la *Foncière*, Compagnie d'Assurances sur la Vie, a été réduit de 40 millions à 20 millions de fr., au moyen de l'échange des 40,000 actions de 1,000 fr., libérées de 250 fr., contre 20,000 actions de 1,000 fr., libérées de 250 fr., *sous réserve des dispositions spéciales résultant des articles 15 et 18 des statuts.*

Les titres nouveaux portent une estampille mentionnant leur situation spéciale à l'égard des tiers ayant contracté avec la Compagnie avant la réduction du capital social.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	125 »	7 75
1890.	150 »	8 »
1891.	150 »	8 50
1892.	157 50	8 50
1893.	135 »	—
1894.	92 50	—
1895.	112 50	—
1896.	90 »	—
1897.	100 »	—
1898.	150 »	—
1899.	187 50	6 25

Durée de la Société : 99 ans, du 9 septembre 1880 au 9 septembre 1899. — *Objet de la Société* : Assurances sur la Vie humaine, Rentes viagères, Nues-Propriétés, Prêts viagers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ou en mai. — *Paiement* des coupons 15 juin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus à répartir par l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Buchot.
Membres : MM. L. Landais, A. Bergaud, comte Brossaud de Juigné, Laroze, Mayoussier, comte O'Mahony, Ouvré de Saint-Quentin, de Panafieu, Patricot, Ravenez, comte de Rochefort, Rousselle.
Directeur général : M. Bouchant.
Directeur-adjoint : M. L. Briey. 268

LA FONDARIA

COMPAGNIE ITALIENNE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Florence

NOTICE

Capital : Vingt-cinq millions de lires, divisées en 100.000 actions de 250 lires, libérées de 125 lires. — *Titres* cotés en banque. — *Durée :* 99 ans, du 10 mai 1880. — *Objet :* Les opérations de la Compagnie comprennent les assurances sur la vie humaine à primes fixes et les constitutions de rentes viagères, simples, différées, temporaires, sur une ou plusieurs têtes, réunies ou séparées, ou dépendant d'un ordre quelconque de survivance ; les achats de rentes viagères, d'usufruits, de nues propriétés ; la gestion des capitaux à intérêts simples ou composés remboursables en totalité à des époques fixes ou par annuités ; les opérations relatives au remboursement ou à l'amortissement des prêts ; les prêts viagers sur garanties hypothécaires ou autres ; l'émission de bons, récépissés ou obligations dont le produit sera exclusivement employé en prêts viagers ; les réassurances ou coassurances ; les assurances contre les accidents de toute nature pouvant atteindre les personnes et provenant de causes extérieures, violentes et involontaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

Années	Cours	Dividendes
1895 . . .	182 50	5 50
1896 . . .	197 50	6 »
1897 . . .	205 »	6 »
1898 . . .	207 50	6 »
1899 . . .	230 »	» »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le commandeur Jérôme Bassi.
Vice-président : M. le commandeur Grocco.
Membres : M. le commandeur Joseph Balduino, le comte Bastogi, le Dr Cino Bertini, François Casanova, le comte Antoine Cerasi, le comte Olivier Collarini, le prince Ernest Corsini, le marquis Manfred da Passano, le professeur del Greco, le chevalier Ludovic Guerrini, le Dr Jules Nespoli, le chevalier Jean-Antoine Papa, le commandeur de Johanis, le Dr Henri Scalini, le Dr Stromboli, le marquis Joseph Tanari. 269

LA FRANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 14, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 10.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	117 50	—
1890.	165 »	—
1891.	270 »	—
1892.	227 50	—
1893.	515 »	—
1894.	745 »	10 »
1895.	687 50	10 »
1896.	515 »	10 »
1897.	550 »	15 »
1898.	640 »	15 »
1899 dern. cours	700 »	—

Durée de la Société : 99 ans, du 6 septembre 1880 au 6 septembre 1979. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie humaine, Rentes viagères, Nues-Propriétés, Prêts viagers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en avril, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Drouin.
Membres : MM. G. Roy, Deshayes, Ch. Didiot, Goy, Labouret, T. Lehideux, H. Muret, Richemont, H.-L. Roblot, Comte de Salvandy, Thelier.
Commissaires des comptes : MM. J. Lefebvre, E. de Lalain-Chomel, Lemercier.
Directeur : M. Truelle.
Directeur-adjoint : M. Ch. de Labeaume. 270

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Genève, 10, rue de Hollande

NOTICE

Capital social : Cinq millions de fr., divisés en 1.000 actions nominales de 5.000 fr., libérées du quart, soit 1.250 fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* le 19 mars 1872. Modifiée le 19 mai 1874 et 19 avril 1887. — *Durée* non limitée.

Objet : L'assurance à primes fixes de capitaux payables, soit en cas de mort, soit en cas de vie, la constitution de rentes viagères, associations mutuelles sur la vie, l'achat et la vente d'usufruits et de nues-propriétés et en général tout contrat ou opération basée sur la durée de la vie humaine.

Paiement des dividendes : 1er avril, au siège social.
Dividende en 1897 : 4 0/0.
Assemblée générale dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ordinairement en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve statutaire ; 4 0/0 intérêt au capital versé ; 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Frédéric Verdier.
Membres : MM. Henri Aubert, Henri Chauvet, Arthur Chenevière, Auguste Cramer, Barthelemy Bouvier, Adolphe Galopin, David Lenoir, James Odier, Émile Rivoire. 271

GERMANIA

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : Stettin

NOTICE

Capital social : Onze millions deux cent cinquante mille fr., représentés par 6.000 actions de 500 thalers. Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 100 actions.

Titres : Actions nominatives.

Bénéfices : en 1895, 4.536.071 fr.; en 1896, 4.813.030 fr.; en 1897, 5.083.703 fr.; en 1898 : 5.357.803 fr.

Société constituée le 26 janvier 1857. — Modifiée les 30 novembre 1863, 5 juillet 1867, 14 juin 1871, 12 juin 1880, 14 novembre 1887, 22 juin 1888. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Conclusion d'assurances sur la vie humaine et notamment assurances de capitaux et de rentes en cas de décès, ainsi qu'en cas d'accomplissement d'un âge déterminé, sur une ou plusieurs têtes. — Constitution des capitaux et des rentes à une époque déterminée. — Gérance d'associations mutuelles d'assurances sur la vie humaine.

Assemblée générale dans le courant du mois d'avril ou de mai, à Stettin. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège et à la succursale.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; tantième à l'administration et à la direction ; 15 0/0 de dividende aux actions ; le reste entre les associés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H.-F. Haker, R. Abel, C. Greffrath, H. Waechter, C.-A. Keddig, B. Karkutsch, H. Haase. 272

GRESHAM

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siege social : Saint-Mildred's House, à Londres

Bureau à Paris : 30, rue de Provence

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent cinquante fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* en 1848, à Londres. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances sur la vie, rentes viagères. — *Assemblées générales* aux dates à déterminer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. C. T. Beadnill.

Membres : MM. A. Hutchison Smee, August Bopp ; F. W. Butterworth, W. C. Fooks, Q. C. : Henry Howard, G. H. Ogston, William Thorthwaite.

Commissaires : MM. Sneath, Chambers.

Directeur général : M. James H. Scott. 273

LE MONDE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 100,000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	157 50	10
1890.	225 »	10
1891.	235 »	10
1892.	227 50	10
1893.	235 »	10
1894.	240 »	10
1895.	220 »	10
1896.	210 »	10
1897.	220 »	10
1898.	240 »	10
1899. dr cours.	200 »	»

Durée de la Société : 50 ans, du 27 avril 1864 au 27 avril 1914. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Ellissen.

Membres : MM. de Kermaingant, Pol Fabry, P. Bailleux de Marisy, Louis Binder, de Champlieux, vicomte F. de Janzé, Piette, Georges Richou.

Commissaires des comptes : MM. de Colonjon, Rousseau, Nivoit.

Directeur : M. Fillod. 274

ASSURANCE SUR LA VIE

LA MUTUAL LIFE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : New-York, Nassau, Cedar et Liberty streets

Direction pour la France : 20, boulevard Montmartre

NOTICE

Capital social : Un milliard soixante millions de fr. — *Société constituée* en 1843. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances sur la vie. — *Assemblée générale* à déterminer.

Répartition des bénéfices : tantième à l'administration ; tantième à la direction ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Samuel D. Babcock, George S. Coe, Richard A. Mac Curdy, James C. Holden, Hermann C. Von Post, Alexander H. Rice,

Lewis May, Oliver Harriman, Henry W. Smith, Robert Olyphant, George F. Baker, Durley Olcott, Fréderic Cromwell, Julien T. Davies, Robert Sewell, S. Van Rensselaer Gruger, Charles R. Henderson, George Bliss, Rufus W. Peckam, J. Hobart Herrick, William P. Dixon, Robert A. Granniss, Henry H. Rogers, John W. Auchincloss, Theodore Morford, William Bascock, Stuyvesant Fish, Augustus D. Juilliard, Charles E. Miller, Walter R. Gillette, H. Walter Webb, George G. Haven, Adrian Iselin Jr, George S. Bowdoin, Theodore A. Halemeyer.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président : M. Richard A. Mac Curdy.
Directeur général : M. Walter R Gillette.
Membres : MM. Robert A. Granniss, Isaac F. Lloyd, William J. Easton, Henry E. Duncan Jr. Albert Klamroth, Charles A. Preller, Frederic Cromwell, John A. Fonda, James Timpson, William P. Sands, Edward, P. Holden, Emory Mac Clintock, John Tailock, Jr. Edward Lyman Short, William W. Richards, Henry S. Brown, Gustavus S. Winston, M. D.

275

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue de Grammont et 18, rue du Quatre-Septembre, Paris

NOTICE

Capital social : Quinze millions, divisés en 3.000 actions de 5.000 fr. Rien n'a été versé ; l'Actionnaire doit seulement transférer, à titre de garantie, 50 fr. de rente française. — *Les titres* sont nominatifs.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	19.500	776
1890.	23.150	816
1891.	25.250	864
1892.	26.250	960
1893.	32.850	960
1894.	37.500	960
1895.	31.000	960
1896.	28.300	1.056
1897.	32.000	1.056
1898.	34.250	1.056
1899. . . juin.	33.000	—

Durée de la Société : 99 ans, du 23 mai 1830 au 23 mai 1929. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : L'assemblée générale détermine la part revenant aux actions et la part des assurés. Un cinquième de la part des actionnaires est mis en réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le comte Pillet-Will.
Membres : MM. H. Mallet, baron Hottinguer, baron G. de Rothschild G. Clausse, Denormandie, Bourceret, Davillier, comte d'Haussonville, Couderc de Saint-Chamant, comte de Germiny, comte de Kergorlay, Pierre de Waru, Homberg, Ph. Vernes, L. de Lafaulotte.
Censeurs : MM. H. Bourceret, marquis de l'Aigle, Monnier.
Directeur : M. Grimprel.
Sous-Directeur : M. H. de Ville. 276

LE NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 3.000 actions de 1.000 fr. libérées, de 250 fr. et nominatives. Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 100 actions. Le cessionnaire doit être agréé par le Conseil d'administration, à moins qu'il ne transfère à la société, en garantie des versements à effectuer sur les actions, une valeur équivalente en fonds public français.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 30 décembre 1880.

L'objet de la Société est l'assurance sur la vie.

L'assemblée générale a lieu en avril. Elle se compose des titulaires de 5 actions au moins depuis 6 mois révolus.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	130 »	»
1890.	160 »	»
1891.	180 »	»
1892.	137 50	»
1893.	202 50	»
1894.	170 »	»
1895.	175 »	»
1896.	185 »	10
1897.	250 »	10
1898.	440 »	12 50
1899.	440 »	»

Repartition des bénéfices : 20 0/0 jusqu'à ce que la réserve statutaire atteigne 2 millions ; 10 0/0 jusqu'à ce que la réserve atteigne 4 millions ; au-dessus de 4 millions le prélèvement de 10 0/0 ne deviendra facultatif qu'autant que la réserve statutaire ne sera pas inférieure au cinquième du montant des fonds effectués à la garantie des risques en cours ; le surplus est à la disposition de l'assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Labiche.
Membres : MM. Maret, Bobier, Bruneau, Descamps, Levert, Poupinel, de Valroger, E. Tilloy.
Directeur : M. Masnou.
Sous-Directeur : M. Commissaire. 277

NORD BRITISH MERCANTILE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
ET CONTRE L'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 61, Threadneedle street, à Londres

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze millions de fr. — La Société a été constituée en 1809 pour une durée

illimitée. — *L'objet de la Société* est l'assurance sur la vie et contre l'incendie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Strathmore, comte d'Aberdeen, lord Wolverton, lord Monoraiff, lord Forbes, comte d'Elgui.
Directeur : M. Maclagan. 278

LE PATRIMOINE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE ET DE PRÊTS VIAGERS

Siège social : 55, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social de la Société est de cinq millions de francs, divisé en 5,000 actions de mille francs chacune, et sur lesquelles il a été appelé, au début de la Société, 250 fr. par action. — *Les actions* sont nominatives, et elles sont cotées en bourse au comptant, à la cote officielle.

Cours moyens des actions : En 1889, 80 fr. ; en 1890, 57 fr. 50 ; en 1891, 55 fr. ; en 1892, 52 fr. 50 ; en 1893, 47 fr. 50 ; en 1894, 40 fr. ; en 1895, 52 fr. 50 ; en 1896, 50 fr. ; en 1897, 80 fr. ; en 1898, 85 fr. ; en 1899, 70 fr.

La durée de la Société est de 99 ans, c'est-à-dire du 27 octobre 1877, date de la création, jusqu'au 27 octobre 1976. — *L'acte constitutif* et les statuts ont été reçus par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* doit se tenir en mai.

Les bénéfices se répartissent de la façon suivante : 20 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence du capital et 10 0/0 jusqu'au double. Sur le surplus 5 0/0 distribués au capital versé ; 1 0/0 au directeur ; 3 à 5 0/0 au fonds de prévoyance du personnel et le reste aux actions. Il n'a pas encore été distribué de dividendes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Bournonville.
Vice-Président : M. le comte de Levis-Mirepoix.
Membres : MM. Emile Bossut, Desurmont, Albert Gigot, Charles de Lacombe, A. Le Tellier, Desiré Leurent, de Marolle, Mayoussier, J. Naud, S. de Neufville, Scalbert, de Sessevalle, Silvestre de la Ferrière, de Fontgalland.
Censeurs : MM. Malpas-Duché, vicomte Garcin de Larnage, de la Fontaine.
Directeur : M. Thieriet de Luyton. 279

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

Siège social : 33, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 800 actions de 5,000 fr., libérées de 1,250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	23.500	1.000
1890.	26.000	1.000
1891.	26.500	1.000
1892.	26.250	1.050
1893.	31.750	1.050
1894.	36.250	1.050
1895.	32.500	1.100
1896.	30.000	1.150
1897.	35.500	1.150
1898.	35.500	1.250
1899. Novemb..	36.000	—

Durée de la Société : 99 ans, du 9 juin 1844 au 9 juin 1943. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hailig, à Paris. — Les statuts ont été modifiés par acte déposé chez Me Tourillon, notaire à Paris, en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 29 avril 1897. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, en mai, au siège social ou dans les agences de province.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 tant que la réserve atteindra ou dépassera 3.200.000 fr. Si elle descendait au-dessous de ce chiffre, le prélèvement s'élèverait à 20 ou 25 0/0, suivant qu'il resterait plus ou moins de un million à ladite réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dubois.
Membres : MM. de Bammeville, Luuyt, L. Savoye, R. Mallet, Ranchon, Hottinguer, le comte H. de Montesquiou-Fezensac, Janin.
Censeurs : MM Guyard, A. de Bammeville, Bourgain, L. de Clercq.
Directeur-adjoint : M. Matignon.
Sous-directeur : M. Léon Marie. 280

LA PROVIDENCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 12, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Cours moyens des actions : En 1889, 200 fr. ; en 1890, 175 fr. 50 ; en 1891, 145 fr. ; en 1892, 105 fr. ; n 1893, 117 fr. 50 ; en 1894, 205 fr. ; en 1895, 175 fr. ; en 1896, 120 fr. ; en 1897, 80 fr. ; en 1898, 85 fr. ; en 1899, 105 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er février 1881. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 jusqu'à 3.000.000 ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Vergès.
Vice-président : M. A. Bartholoni.
Membres : MM. le comte de Laubespin, Le Chanteur, Burin des Roziers, marquis G. de Lévis-Mirepoix, G. de Bousquet, baron de Ba-

rante, de Lavergne, de Cerval, comte de Miramon-Fargues, comte de Luçay, le comte de Bagneux.

Commissaires des comptes : MM. Louis Etcheverry, baron de la Bouillerie, de Billy.

Directeur : M. H. Beuzon.

Sous-directeur : M. L. Labarthe. 281

LA RENTE VIAGÈRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15 et 17, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 2.500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Date de la Constitution :* En 1893. — *Objet de la Société :* Acquisitions de Nues-propriétés, Usufruits et Rentes viagères. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus à répartir par l'Assemblée générale.

Le capitaliste dont les revenus sont insuffisants peut les augmenter en plaçant en viager une partie de ses capitaux. *La Rente Viagère* de Paris, propriétaire de nombreux immeubles à Paris, dans les principales villes de France et de Belgique, s'est spécialisée dans la constitution des rentes viagères. Elle peut, par suite, offrir des avantages très appréciables ainsi que le fait voir le tableau ci-dessous :

RENTE VIAGÈRE ANNUELLE PAR TRIMESTRE

sur 100 fr. de capital aliéné.

AGE DU RENTIER	40 ans.	50 ans.	60 ans.	65 ans.	70 ans.	75 ans.	80 ans.
La Rente Viagère de Paris	6.40	7.42	9.35	10.73	12.56	14 »	15.62
Autres Compagnies franç. .	5.3.	6.4.	8 40	10.0?	11.83	13.31	14.37

Observation. — Cette Société n'a rien de commun avec celle dénommée simplement « Rente viagère », en liquidation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. P. R. d'Aurignac, Louis d'Aurignac, Parayre. 282

ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liverpool
Succursale française : 99, rue Richelieu, Paris.

NOTICE

Capital social : 2.504.680 livres, dont 375.702 livres versées. — *Société constituée* en 1845 à Liverpool.

Objet : L'assurance sur la vie et contre l'incendie.

Bénéfices : 351.419 livres 08 en 1897 ; en 1898, 259.849 livres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henry H. Hornby, Esq.

Vice-Président : M. David Jardine, Esq.

Membres : MM. James Barow, Esq.; Joseph Beausire, Esq ; John Bingham, Esq.; S. H. Brown, Esq.; C. J. Bushell, Esq.; E. H. Cookson, Esq.; H. F. Fox, Esq.; H. W. Hind, Esq.; G. H. Horsfall, Esq.; T. H. Jackson, Esq.; M. H. Maxwell, Esq.; J. Rankin, Esq.; T. S. Timmis, Esq.; W. Watson, Esq. 283

LA ROYALE BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : Bruxelles, rue Royale-
Coin Impasse du Parc

NOTICE

Capital social : 3.000.000 de fr., représentés par 1500 actions de 2.000 fr. ; ce capital peut être augmenté. — *Titres :* actions nominatives. — *Société constituée* le 3 février 1853. — Modifiée le 19 avril 1856, 5 octobre 1866, 20 janvier 1873, 25 avril 1886, 30 mai 1894, — *Durée :* jusqu'au 31 décembre 1923.

Objet : Assurance et réassurance de tous risques dépendant de la vie humaine, assurances populaires, assurances vie de dettes hypothécaires, rentes viagères ; assurances de capitaux à époques fixes ou annuités, payables en cas de vie ; assurances et réassurances individuelles ou collectives contre les accidents corporels et les risques de responsabilité civile.

Assemblée générale le dernier mercredi de mai, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 comme premier dividende aux actions ; sur le surplus : 15 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 à chaque administrateur ; 3 0/0 au directeur général ; 3 0/0 au personnel ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Fernand de Macar, baron Ludovic Hody, Ferdinand Baeyens, Michel Orban, Raymond van Ypersele de Strihou, Aug. Beernaert.

Commissaires : MM. Max Ectors, Romain Puissant, Michel Orban, Edmond Funk, Jules Rolin.

Directeur général : M. Henri Adan.

Directeur-adjoint : M. S. Adam. 284

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NÉERLANDAISE

ASSURANCES SUR LA VIE, A AMSTERDAM

Siège social : Amsterdam, Damrak, 74
Bureau à Paris, 26, avenue de l'Opéra

NOTICE

Capital social : 2.100.000 fr. Capital de réserves en 1898 : 31.538.976 fr. 51 — *Titres :* actions nominatives. — *Durée :* 99 ans, à partir de 1880. — *Objet :* Assu-

rances sur la vie et rentes viagères. — *Acte* du 11 novembre 1880. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : tantième à la réserve, tantième à la direction ; le reste aux actions.
Dividende en 1899 : 7 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Van der Vliet.

Membres : MM. H. L. Luden, G. Van Tienhoven, J. P. R. Tak Van Poortvliet, Dr P. Van Geer, W. A. baron van der Feltz (Jhr), Michiel Van Kessenich (Jhr.), Van Swinderen, J. H. Geertsema, J. G. Scholvinck, W. M. Reepmaker, F. J. J. M. Van Rijchevorsel (Jhr).

285

COMPAGNIE DU SOLEIL

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 44, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 12.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	220 »	10 31
1890.	265 »	10 42
1891.	287 50	10 02
1892.	290 »	13 02
1893.	387 50	13 02
1894.	457 50	13 02
1895.	355 »	13 »
1896.	310 »	12 50
1897.	350 »	12 50
1898.	400 »	10 »
1899.	350 »	»

Durée de la Société : 90 ans à partir du 21 décembre 1872. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la Réserve jusqu'à 3.000.000 de francs ; 10 0/0 jusqu'à concurrence du capital social ; sur le surplus 4 0/0 au Capital versé et, sur le solde, 10 0/0 au Conseil d'Administration et 90 0/0 aux Actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Heine.
Membres : MM. Paul Brame, Carmichaël, Ehrmann, comte de Fontaine de Resbecq, Goguel, Perier, de Ronseray.

Commissaires des comptes : MM. Ewald, de Çagarriga, de Lajudie.
Directeur : M. Paul Moulin. 286

STANDARD

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Edimbourg, George street

NOTICE

Capital social : 3.000.000 de fr. La Société a un fonds de réserve de 2.000.000 de fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* en 1825 à Edimbourg. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances sur la vie, rentes viagères, mixte et de vie entière. — *Assemblée générale :* Epoque à déterminer.

Répartition des bénéfices : tantième de la réserve ; la répartition des bénéfices se fait entre les polices en vigueur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. William J. Dundas (Esq), A. Graham Muray (Esq.), James Hope (Esq.), Sir James king of Campsie (Bart.), A. R. Pitman (Esq.), William Mongreiff (Esq.), George Dalziel (Esq.), Sir William S. Walkir, Colin J. Makensie (Esq.), J. H. Davidson (Esq.), J. Henry Douglas (Esq.).

Commissaire : M. C. A. Geo Todd Chiene.

287

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de la Banque, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr.; rien n'a été versé, mais, pour chaque action, il a été effectué un dépôt de 50 fr. de rente. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant. — *Dernier cours :* 5.300.

Dividendes distribués (nets d'impôt) : en 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897 : 175 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 21 juin 1829. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie humaine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vavin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social en avril.

Répartition des bénéfices : 15 à 25 0/0 à la Réserve et le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Mallet.
Membres : MM. Ad. Vernes, Delaunay-Belleville, Dervillé, Eug. Guët, C. Jameson, Jules Marcuard, Albert Mirabaud, Aug. Thurneyssen.

Commissaires des comptes : MM. Demarest, J. B. de Saint-Sauveur, W. d'Eichthal.

Directeur : M. le comte Ch. de Montferrand.

288

fr.

L'UNION ET LE PHÉNIX ESPAGNOL

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
ET CONTRE L'INCENDIE

Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 66

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 60.000 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	640	34
1890.	620	34
1891.	570	30
1892.	540	30
1893.	490	30
1894.	460	30
1895.	470	30
1896.	480	30
1897.	470	20
1898.	435	20
1899.	»	»

Durée de la Société : 99 ans, du 17 mars 1864 au 17 mars 1963. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes, contre l'Incendie et sur la Vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Léon Munoz, à Madrid. — *Assemblée générale* avant juillet. — *Paiement* des coupons à Madrid et à Paris, au Crédit mobilier espagnol, 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la Réserve et le reste, aux Actionnaires, sauf un prélèvement fixé par l'Assemblée générale pour rétribuer les membres du Conseil d'administration et gratifications au Directeur et aux Employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Pereire, président de la Compagnie générale transatlantique.

Membres : MM. Cloquemin, directeur de la Compagnie d'assurance « La Paternelle » ; L. Passy, député, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances, administrateur du Crédit industriel et commercial ; Th. Cloquemin, secrétaire général de la Compagnie générale transatlantique ; Halfon, banquier ; G. Pereire, administrateur des Chemins de fer du Nord de l'Espagne ; G. d'Entraigues, L. Weil, ingénieur.

Directeur : M. A. Sudrie. 289

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE
ET D'ACHATS DE NUES-PROPRIÉTÉS
ET D'USUFRUITS

Siège social : 8, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 12.000 actions de 1.000 fr. dont 3.407 entièrement libérées et 8.593 libérées de 200 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions libérées (1)	Cours moyens des actions non libérées	Dividendes distribués
1889. .	1.795 »	870 »	40
1890. .	1.762 50	887 50	40
1891. .	1.887 50	927 50	40
1892. .	2.112 50	945 »	40
1893. .	2.112 50	1.130 »	35
1894. .	1.987 50	1.035 »	35
1895. .	1.900 »	892 50	35
1896. .	1.700 »	775 »	35
1897. .	1.800 »	800 »	35
1898. .	1.905 »	950 »	35
1899. .	»	850 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 15 mars 1866. — *Objet de la Société :* Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes sur la vie, et d'achats de nues-propriétés et d'usufruits. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Schelcher, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des intérêts des actions libérées, au siège social, janvier et juillet, dividende en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au Capital versé ; un cinquième en moins et la moitié en plus à la Réserve ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. le général Salanson, Cambefort, Ed. Hervé, vice-amiral ; Paul Martin, Mézières, Saint La Perche, Eug. Rodier, Welche, Lecomte.

Commissaires des comptes : MM. Léger et Genreau.

Directeur : M. Fassy. 290

(1) Les actions libérées donnent droit en outre à un intérêt de 38 fr. 40 par action.

DIVERSES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ASSURANCES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Grétry, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à six millions six cent mille fr., divisé en 60.000 actions de 100 fr., nominatives.

L'objet de la Société est toutes opérations d'assurances et de réassurances. — *La durée* est de 50 ans depuis 1889. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Les bénéfices se répartissent ainsi : 5 0/0 au capital versé ; 20 0/0 à la réserve jusqu'au 1/5 du capital social ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles de Boissy.

Membres : MM. Guillaume, Gustave de Camp, comte Dessoffy de Cserneck, colonel Prélard.

Commissaires des comptes : MM. Th. Behr et H. Guérard.

Directeur : M. Campi. 291

ASSURANCE GÉNÉRALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue de la Barre, à Lyon (Propriété de la Compagnie)

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 200 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs.

Dividendes distribués : En 1889, 6 0/0; en 1890, 6 0/0; en 1891, 6 0/0; en 1892, 6 0/0; en 1893, 6 0/0; en 1094, 6 0/0; en 1895, 6 0/0; en 1896, 6 0/0.

Durée de la Société : Du 22 décembre 1887 au 22 décembre 1917. — *Objet de la Société :* Assurance contre les dommages causés par les eaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. — *Assemblée générale* fin mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 réserve légale; une somme pour former un fonds de réserve extraordinaire; une autre somme pour assurer 6 0/0 du capital versé; le surplus aux actionnaires.

Observations : Les statuts de la Société ont été modifiés en 1897.

Administrateur délégué : M. Mayen. 292

COMPAGNIE

D'ASSURANCES RÉGIONALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de Grammont Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. — *Titres* libérés de 25 fr. nominatifs, non cotés. — *Durée :* 90 ans, du 1er avril 1899. — *Objet :* Faire des opérations d'assurances, réassurances, coassurances de toute nature, même les assurances maritimes. Sont seules exceptées actuellement les assurances sur la vie que la Société pourra cependant entreprendre après l'accomplissement des formalités et autorisations voulues par la loi. Elle pourra s'intéresser dans toute société similaire ou se substituer par voie d'achat, réassurance ou autrement dans les profits et risques de toute police, contrats et engagements de toutes sociétés d'assurances de toute nature. Elle pourra acquérir tout ou partie de portefeuille et de l'actif mobilier et immobilier des sociétés en fonctionnement ou en liquidation; elle pourra gérer et cautionner toutes sociétés d'assurances, se juxtaposer avec elles, s'associer et même céder tout ou partie de son portefeuille ou de son actif mobilier ou immobilier à toute autre société. — Les opérations de la Société peuvent s'étendre à toute la France, aux colonies et à l'étranger. — Le maximum des assurances pour un seul risque est fixé à un million, ce plein pourra être dépassé, lorsque la Société aura fait couvrir l'excédent par des réassurances. — *Acte constitutif* reçu par Me Mau, notaire à la Ferté-sur-Aube.

Repartition : Chaque action donne droit, même s'il n'y a pas bénéfice, à un intérêt de 5 0/0. Ces intérêts sont considérés comme charge sociale, et comme tels portés au compte de frais généraux. — Sur les bénéfices : 20 0/0 pour le fonds de réserve, et sur l'excédent 90 0/0 à toutes les actions, 5 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 au directeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Raffier Dufour, E. Dauphin, F. Garcin.

Commissaires : MM. G. Fournier, A. Boisseau. 293

SOCIÉTÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE D'ASSURANCES

SUR LES COLIS POSTAUX

Siège social : 37, boulevard Sébastopol, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs divisé en 800 actions de 250 fr. chacune, entièrement libérées.

L'objet de la Société est l'assurance nationale et internationale des colis postaux. Sa durée est de 30 années, à partir du 7 octobre 1878. M. Georges Jumel est le fondateur de cette Société et a reçu, comme apport, 400 actions libérées.

L'acte constitutif a été dressé par Me Aron, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 au fonds de prévoyance et d'amortissement des actions, une somme suffisante pour payer un intérêt de 5 0/0 aux actions souscrites en espèces, le surplus des bénéfices, 90 0/0, aux actions; 8 0/0 au Conseil d'administration; 2 0/0 à la caisse de retraite des employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Schilage, Emile Stadler, Henri Senhauser, Robert Moreau et Georges Jumel.

Commissaire : M. Georges Delpech.

Directeur statutaire : M. Georges Jumel. 294

COMPTOIR GÉNÉRAL

D'ASSURANCES & DE CRÉDIT AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Profond-Sens à Valenciennes (Nord)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille fr.

Durée de la Société : 50 ans, à dater de 1896.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 295

LA CONSERVATRICE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES A PRIMES FIXES

Siège social : 37, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million quatre cent mille francs, divisé en 14.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Ce capital pourra être élevé à six millions de francs.

Les titres sont nominatifs et sont cotés.

La durée de la Société est de 75 ans, à dater du 18 décembre 1897. — *L'objet de la Société* est l'assurance et la réassurance à primes fixes. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Godet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; une somme à déterminer par le Conseil d'administration pour l'amortissement des frais de premier établissement ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. de Lapré, propriétaire à Paris ; A. Rode, négociant à Paris ; J. Olivier, propriétaire, ancien inspecteur principal d'assurances, à Paris ; E. Albert, secrétaire général d'assurances, à Ermont (Seine-et-Oise) ; P. Cibot, rentier à Paris.

Directeur général : M. J. Olivier. 296

L'ÉCLAIR

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

Siège social : 3, rue d'Amboise, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'objet de la Société* est les assurances, les co-assurances et les réassurances. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 17 décembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lalmand, Contant, de Bray.
Commissaire : M. de Latache. 297

L'ESPÉRANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
ET DE RÉASSURANCES
A PRIMES FIXES ET DE TOUTE NATURE

Siège social :
10, rue Saint-Augustin, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 100.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* 90 ans, à partir du 25 février 1897. — *Objet de la Société :* Assurances et réassurances de toute nature. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* de coupons au siège social ou dans les agences pour ce désignées.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, jusqu'à concurrence du cinquième du capital social ; 5 0/0 à la caisse de prévoyance des employés et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Hervé, général en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, président ; A. de Jousselin, propriétaire à Paris ; R. Couder, ancien négociant, à Auxerre ; G. Dorlodot des Essarts, propriétaire au château de Villiers (Seine-et-Oise) ; C. Ferey, négociant à Chauny (Aisne).

Directeur général : M. F. Mailluchet, membre de la Société des Agriculteurs de France.

Commissaires-censeurs : MM. Hamon, publiciste, à Paris ; Mestdagh, chef comptable, à Bruxelles. 298

THE FINE ART AND GENERAL INSURANCE COMPANY LIMITED A LONDRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres, 90, Cannon street, E. C.

NOTICE

Le capital autorisé est de douze millions cinq cent mille francs. — *Le capital souscrit* est de neuf millions de francs. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* en 1890, à Londres. — *Objet :* L'assurance des œuvres d'art. 299

LA FRATERNELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Louvignies-Quesnoy (Nord)

NOTICE

Le capital social, qui était de deux cent mille francs, a été porté à cinq cent mille francs par délibération de l'assemblée générale du 21 juillet 1895. Le capital a été porté à sept cent mille francs par délibération de l'Assemblée générale du 26 octobre 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Augustin Wallerand.
Vice-président : M. Martial Wattremez-Wallerand.
Administrateur : M. Rufin-Wallerand.
Directeur : M. Prosper Marchal.
Commissaire de surveillance : M. Pierre Navez. 300

LA GARANTIE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES

Siège social : 14, rue de Provence, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 2.000 ont été remises en représentation d'apport. — *L'objet* de la Société est de faire des assurances, co-assurances et réassurances contre la grêle, les accidents et

l'incendie et de faire en un mot toutes les opérations se rattachant aux assurances mobilières et immobilières avec stipulation d'un maximum de 200.000 fr. par risque pour les risques dangereux, et de 300.000 fr. par risque pour ceux le moins exposés aux sinistres. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 14 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me E. Mau, notaire à La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne).

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve; une somme à déterminer par le Conseil d'administration pour l'amortissement des frais de premier établissement ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 85 0/0 aux actionnaires. Pendant la période de fondation, il sera payé aux actionnaires : 5 0/0 du capital ; les intérêts seront payables le 15 janvier de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. T. Covandey, ✻.
Membres : MM. le baron Paul d'Allemagne, F. Henry, Moreau-Turpin.
Commissaires : MM. A. Carrié, A. Roisin.

301

LLOYD NÉERLANDAIS

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES,
FONDÉE EN 1853

Siège social : 248, Heerengracht, à Amsterdam

NOTICE

Le capital social est de huit millions de fr. — *Objet social :* La Compagnie pratique l'assurance maritime, l'assurance contre l'incendie et l'assurance contre le vol avec effraction ou usage de fausses clefs, et contre les détériorations mobilières et immobilières provenant du fait des voleurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Van den Wall Bake, A. Strauss, J. Van Eeghen.
Directeur : M. Jr. Ter Meulen.
Directeurs pour la France : Branche vol : M. H. Soulette de Lesbat, 45, rue Taitbout. Branche maritime : M. G. Mabiré, 8, place de la Bourse.

302

LA LUTÈCE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES EN COMMANDITE
PAR ACTIONS SOUS LA
RAISON SOCIALE YÉMENIZ ET Cie

Siège social : 3, rue de l'Hôtel-de-Ville à Lyon

NOTICE

Capital social : Sept cent soixante-seize mille francs, divisés en 1.553 actions de 500 fr., dont 53 actions entièrement libérées des 1.500 actions libérées de 200 fr. Les actions libérées sont au porteur, les 1.500 actions libérées de 200 fr. sont nominatives.

Parts bénéficiaires : 447 parts bénéficiaires de fondateur, au porteur, sans valeur nominale, mais sur le pied d'égalité dans l'excédent des bénéfices.

Cours moyens des actions : Les actions libérées de 200 fr. valent 140 fr. environ, ou du moins se sont négociées à ce taux.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de décembre 1890.

Objet de la Société : Assurances contre les dégâts causés par les fuites ou infiltrations des eaux canalisées dans les maisons (eaux ménagères, pluviales ou de vidanges, ou du tout à l'égout).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Agnellet, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

Tant que la société, qui fait ses frais maintenant, n'aura pas amorti les 150.000 fr. qu'elle a prélevés au début sur le capital pour frais de premier établissement, frais généraux et comptes de commissions aux agents, etc., il ne sera donné aux actionnaires ni intérêts, ni dividendes.

Observations. — La Société faisant ses frais et devant être prochainement en bénéfices pourra compter son portefeuille pour sa valeur et, par conséquent, avoir à son actif une somme qui compensera les profits et pertes généraux à amortir chaque année d'un trentième et qui disparaîtront des bilans.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. B. Chomel de Praudières, directeur de la Société Immobilière de la rue de la République, à Lyon.
Membres : MM. comte de Hédouville, Grandjanny, de Praudières, ingénieur ; de Brye de Vertamy.
Directeur-Gérant : M. N. Yéménitz, 14, rue de la Barre, à Lyon.

303

LA MUTUALITÉ CATHOLIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *rue Papillon, Paris*

NOTICE

Capital : Cent soixante mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr., dont 100 d'apport, et 1.400 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur ou nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs (à diviser). — *Durée* : 50 ans. — *Objet* : L'ouverture d'une agence qui, sous la dénomination de Mutualité Catholique, entre autres opérations, prendra l'initiative de faire aboutir pour le compte de tiers, toutes les combinaisons d'assurances qu'elle jugera utiles aux intérêts de ses mandants. La Mutualité Catholique ne devra sous aucun prétexte devenir elle-même Société d'assurances : elle devra se servir seulement des combinaisons d'assurances offertes ou acceptées par des Compagnies existantes. La création « la Mutualité Catholique » destinée à faire connaître ou à divulguer les diverses combinaisons que préconisera la Société. Cette publication sera réglée par le Conseil d'administration qui pourra l'étendre, la restreindre ou même la supprimer ou la transformer dans les conditions qu'il jugera opportunes. La publication de toutes brochures, notices et autres modes de propager ces mêmes combinaisons. — *Acte constitutif*, reçu par Me Agnellet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Sur le surplus : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la direction. Sur le surplus : 34 0/0 aux assurés ; 33 0/0 aux actions ; 33 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dussaussey, Raffier, Dufour, Gatian de Clerambault.

Commissaire : MM. A. de Tourris, G. Picquoin. 304

PREMIÈRE COMPAGNIE AUTRICHIENNE D'ASSURANCES CONTRE LE VOL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vienne, (Autriche)

Bureau : 113, rue Réaumur, Paris

NOTICE

Capital : Six cent trente mille francs. *Objet :* L'assurance contre les pertes, la destruction et les détériorations résultant du vol avec effraction, escalade ou usages de fausses clefs. La garantie s'étend aux objets mobiliers et immobiliers, ainsi qu'aux marchandises, aux objets d'art, aux valeurs, titres, actions et obligations, aux espèces monnayées et aux billets de banque.

Directeur : M. J. Winter, à Paris. 305

LA PARISIENNE

Siège social : 5, rue Taitbout, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance contre le bris des glaces et des verres. Elle a été fondée en 1829.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

Directeur : M. Riteckel. 306

LA PRUDENCE UNIVERSELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue de Turin*

NOTICE

Capital : Trois millions, divisés en 30.000 actions d'apport d'une valeur nominale de 100 fr. — *Durée :* 99 ans. — *Objet :* La fondation et l'exploitation d'associations de prévoyance mutuelle dont le système ne devra pas avoir pour base les combinaisons d'intérêts ; elle aura pour objet secondaire l'organisation de différents services accessoires de nature à aider le fonctionnement des mutuelles et à favoriser les intérêts des mutualisés 307

COMPAGNIE RÉGIONALE DE RÉASSURANCES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Régnier, à Chartres

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs.

La durée de la Société est de 20 ans, à dater du 31 décembre 1897.

L'objet de la Société est la réassurance contre les accidents et notamment ceux de l'association industrielle « Les Travailleurs français ».

L'acte constitutif de la Compagnie a été reçu par Mes Foiret et Hubert, notaires à Chartres.

L'assemblée générale a lieu en juin.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; le surplus, aux actionnaires.

Dividende distribué 5 0 0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Béthouart, Watrin, Ganot, Lelong, Hubert, Boyeux. Prévoteau.

Commissaire : M. Doullay. 308

LA RÉUNION FRANÇAISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Capital : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Libérés de 125 fr., non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000 attribuées aux apporteurs. — *Durée* : 90 ans de sa constitution définitive, 27 juin 1899. — *Objet* : L'assurance, soit en France, soit hors de France : 1° contre les risques de vol avec effraction, usage de fausses clefs, escalade ou vol précédé ou suivi de tentatives d'assassinat et contre les détériorations mobilières et immobilières provenant du fait des voleurs ; 2° contre les risques de vol en général et les détournements de toute nature ; 3° et contre les risques de transport de toute nature. — *Acte constitutif*, reçu par Me Greslé, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, composée des porteurs de 5 actions.

Répartition : 20 0 0 à la réserve légale ; 5 0 0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0 0 au Conseil ; 60 0 0 aux actions et à la réserve de prévoyance ; 25 0 0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Degoix, A. Choisnet, A. Lahure, E. Desfossés, A. Gans, H. Rejoux.

Commissaires : MM. Lacroix et Beraud-Villars. 309

LA SAUVEGARDE
COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Siège social : 35, boulevard Voltaire
Paris

L'objet de la Société est l'assurance contre les pertes commerciales résultant de faillites ou de liquidations judiciaires. La Société a été fondée en 1890. 310

LA SUISSE
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Siège social : Zurich

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 2.000 actions nominatives de 2.500 fr. dont 20 0/0 versés. — *La durée de la Société* est illimitée.

L'objet de la Société est les assurances contre les risques de transports (assurances directes et réassurances) et les réassurances dans les branches incendie, accidents et responsabilité civile, bris de glaces et de vitres et vol avec effraction. —*Assemblée générale* fin avril.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et directeurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. R. Riedtmann-Naef, Abegg-Arter, Lutz-Sutter, C. Raschlé-Ritter, E. Zollinger-Jenny, E. Koch-Vlierboom, P. Tschudi-Freuler, W. H. Diethelen.
Directeur : M. Knorr.
Sous-directeur : M. J.-G. Blum.
Directeur de la succursale de Paris : M. A. Fhesmar. 311

LA THÉMIS
SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

Siège social : 11, place Saint-Ferréol, Marseille

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., libérées de 148 fr. 50.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.
Durée de la Société : 99 ans, à partir du 8 septembre 1882. — *Objet de la Société* : Assurances de toute nature. — *Assemblée générale* avant le 1er juillet. — *Paiement* des coupons au siège social, un mois après l'assemblée générale.
Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 8 0/0 à l'administrateur-délégué ; 12 0/0 au conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul Merlin.
Membres : MM. S. Emery, G. Bernard, A. Espanet, J. Vincent, J. Foucou.
Directeur : M. F. Reille. 312

L'ÉCHO DES CAPITALISTES

Journa financier hebdomadaire

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Ne se charge d'aucun ordre de Bourse

Répond à toutes demandes de renseignements

38, Chaussée-d'Antin, 38

PARIS

CHAPITRE III A

ASSURANCES MUTUELLES

ACCIDENTS

L'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Siège social : 24, rue Richelieu Paris

NOTICE

Durée : 99 ans, du 9 août 1899. — *Objet* : 1° De garantir dans les termes et dans les limites de la loi du 9 avril 1898 tous ses membres des conséquences pécuniaires des accidents survenus par le fait du travail ou à l'occasion du travail aux ouvriers et employés occupés par eux, lorsque ces accidents ont causé soit la mort, soit une incapacité de travail permanente, absolue ou partielle, soit une incapacité temporaire de plus de quatre jours. De payer aux lieu et place des sociétaires, dans les conditions prévues par ladite loi, les pensions, indemnités ou salaires attribués par la loi, soit aux victimes des accidents, soit à leurs ayants droit, ainsi que les frais funéraires, médicaux et pharmaceutiques; 2° de garantir tous les membres contre les suites pécuniaires des accidents de personnes survenus à des tiers, au cours et en raison des travaux exécutés par ses membres ou leurs ouvriers et employés ; 3° de garantir tous les membres contre les conséquences pécuniaires des accidents dont ils peuvent être personnellement victimes au cours et en raison de leur travail ; 4° de garantir tous ses membres contre les conséquences pécuniaires des accidents qui pourraient survenir aux chevaux, voitures, vélocipèdes et automobiles leur appartenant ou qui pourraient être causés par eux aux chevaux, voitures, vélocipèdes et automobiles appartenant à des tiers. La Société ne garantit en aucun cas les amendes qui seront encourues par le sociétaire. — *Acte constitutif*, reçu par Me Aubron, notaire à Paris.

Directeur : M. A. Tuchmann. 313

L'ALLIANCE GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
A COTISATIONS LIMITÉES
CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Siège social : Rennes (Ille-et-Vilaine)

NOTICE

Le capital de garantie est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 obligations de 100 fr., avec revenu de 5 0/0, devant être amorties en quinze ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dupuy, notaire à Paris en 1894. — *La durée de la Société* est de 99 ans. — *Les obligations* ne sont pas cotées. — *Le paiement* des coupons a lieu au Comptoir national d'Escompte en janvier et juillet.

Cours des obligations : En 1894, 90 fr. ; en 1895, 100 fr. ; en 1896, 105 fr. ; en 1897, 108 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Fontainas.

Membres : MM. H. Galand, de Longuerue, Charles Grégoire, Alexis Trapenard, Dr Deschamps, marquis de Bourdeille.

Commissaire des comptes : M. Aussel.

Directeur : M. Trament. 314

MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS CONTRE LES RISQUES DES TIERS

SOCIÉTÉ

Siège social : 9, avenue Victoria, Paris

NOTICE

Durée : 15 ans du 1er juillet 1899. — *Objet :* Garantir ses membres contre les suites pécuniaires des accidents de personnes survenus à des tiers au cours et en raison des travaux exécutés par ses membres. — *Acte constitutif*, reçu par Me Moyne, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Devillette, Lachaud (ainé), Léon Renaud, Boncorps, Despagnat, Douane, Allioli, Cousté, Dubrujeaud, Gilardi, Guillotin, Landri, Gourjon, Lemorie, Villemin. 315

CAISSE SYNDICALE D'ASSURANCE MUTUELLE

DES AGRICULTEURS DE FRANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL AGRICOLE

(ANCIENNE SOLIDARTÉ ORLÉANAISE)

SOCIÉTÉ MUTUELLE A COTISATIONS FIXES

Siège social : 26, rue d'Athènes Paris

NOTICE

Ne peuvent devenir sociétaires que les personnes faisant partie de la Société des agriculteurs de France, ou d'un syndicat affiché à la Société. — *Objet* : 1° Garantir, dans les termes et dans les limites de la loi du 9 avril 1898, ses membres des conséquences pécuniaires des accidents survenus, par le fait ou à l'occasion du travail, aux ouvriers et employés occupés par eux, lorsque ces accidents auront causé soit la mort, soit une incapacité de travail permanente absolue ou partielle, soit une incapacité temporaire de travail de plus de quatre jours, — de payer aux lieu et place des sociétaires, dans les conditions prévues par ladite loi, les pensions ou indemnités attribuées aux victimes des accidents ou à leurs ayants droit ; 2° garantir ses membres contre la responsabilité civile pouvant leur incomber en vertu des articles 1382 et suivant le Code civil, par suite d'accidents corporels survenus aux ouvriers et employés des deux sexes, enfants ou étrangers, attachés à leur exploitation agricole, aux cours des travaux nécessités par l'exploitation des immeubles déclarés en leurs polices, lorsque ces accidents ne tomberont pas sous l'application de la loi du 9 avril 1898 ; 3° garantir les mêmes membres contre la responsabilité civile pouvant leur incomber par suite d'accidents corporels occasionnés involontairement à des tiers par eux, leurs domestiques ou leurs animaux, mais seulement si lesdits accidents ont pour cause l'exploitation même des immeubles déclarés en leurs polices ; 4° garantir, dans les limites ci-après fixées par l'article 27, ses membres, leurs conjoints, leurs descendants, ascendants et alliés au même degré, non compris au § 2 du présent article, contre les accidents corporels provenant d'une cause violente, extérieure, fortuite et involontaire qui les atteindraient en se livrant aux divers travaux nécessités par l'exploitation des biens déclarés en leurs polices ; 5° garantir ses membres contre la responsabilité civile pouvant leur incomber par suite d'accidents corporels survenus aux domestiques attachés à leurs personnes ou à leur maison, au cours des travaux nécessités par leur service ; 6° réassurer par voie de cession tout ou partie des risques résultant de ses contrats. — *Fonds de prevoyance* constitué par une contribution annuelle exigée de chaque sociétaire et déterminé tous les ans. — *Acte constitutif*, reçu par Me Couturier. — *Durée* : 50 ans, de sa constitution définitive, 11 juillet 1891. 316

CAISSE

D'ASSURANCES MUTUELLES DES CHAMBRES SYNDICALES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 10, *rue de Lancry, Paris*

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires 317

CAISSE SYNDICALE D'ASSURANCE MUTUELLE

INDUSTRIES SUCRIÈRES DE FRANCE

CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Siège social : 42, *rue du Louvre, Paris*

NOTICE

Durée : 30 ans, du 7 juillet 1899. — *Objet* : De garantir tous ses membres, dans les conditions qui seront déterminées, contre les conséquences pécuniaires de tous les accidents survenus par le fait du travail ou à l'occasion du travail, aux ouvriers et employés occupés par eux, et de payer aux lieu et place des sociétaires tout ce que ces sociétaires auraient à payer eux-mêmes à un titre quelconque, conformément aux dispositions de la loi. — *Acte constitutif* reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vieville, Ch. Gentilliez, Corbin, Couture, Sebline, Tetard, Bouchon, 318

CAISSE SYNDICALE

D'ASSURANCES MUTUELLES DES INDUSTRIES TEXTILES DE FRANCE

CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Siège social : 2, *cité de Londres, Paris.*

NOTICE

Pas de capital. — *Objet :* 1° De garantir, dans les termes et dans les limites de la loi du 9 avril 1898, tous ses membres des conséquences pécuniaires des accidents, survenus par le fait du travail ou à l'occasion du travail, aux ouvriers et employés occupés par eux, lorsque ces accidents ont causé soit la mort, soit une incapacité de travail permanente absolue ou partielle, soit une incapacité temporaire de travail de plus de quatre jours. 2° De payer aux lieu et place des sociétaires, dans les conditions prévues par ladite loi, les pensions ou indemnités attribuées aux victimes des accidents ou à leurs ayants-droit. — *Durée :* 30 ans. 319

LA CAISSE MUTUELLE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 7, *rue Clovis, Reims*

NOTICE

Ses opérations s'étendent à toute la France et consistent en : 1° assurances individuelles et à forfait : 2° assurances collectives et agricoles non soumises à la loi du 9 avril 1898 et à la loi du 30 juin 1899 et aux décrets qui s'y rap-

portent ; 3° assurances des accidents causés aux tiers ; 4° assurances des chevaux et voitures ; 5° assurance des glaces ; 6° la réassurance de ces risques par voie de cession ou d'acceptation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Demerlé.
Vice-président : M. Prudhon-Revardeaux.
Membres : MM. Thomas, Godbillon-Grosset, Hornung, Dubois, Brouette-Lalique. 320

L'ÉTOILE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

Siège social : 34, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Fonds de réserve fixé à 500.000 fr. — *Objet :* Garantir mutuellement ses membres contre les risques ci-après : 1° contre les accidents corporels déterminés par l'usage d'un vélocipède ou d'un automobile ; 2° contre les accidents corporels causés à des tiers par leurs vélocipèdes ou automobiles, pendant la circulation desdites voitures sur la voie publique ; 3° contre les accidents survenant à leur machine pendant leur circulation sur la voie publique, déterminés par la faute du conducteur ou celle d'un tiers. La Société n'est responsable des accidents survenant à ses adhérents qu'autant que ces accidents sont dus à une cause violente, extérieure et involontaire ; elle n'est pas responsable des accidents survenus par suite d'infraction aux lois, règlements et ordonnances de police. Les accidents corporels atteignant les personnes sont divisés en trois catégories, savoir : 1° Accidents entrainant la mort ; 2° accidents entrainant une infirmité ; 3° accidents entrainant seulement une incapacité temporaire de travail. Les catégories de personnes et les accidents exclus de l'assurance seront désignés par les conditions générales de la police.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. S. Vidau, comte Pasquier de la Gressière, G. de Chiseuil.
Commissaire : M. L. Mouquin. 321

LES INTÉRÊTS RÉUNIS

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE

NOTICE

Durée : 99 ans, du 3 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation, par caisses spéciales et autonomes, des risques ci-après déterminés. — 1re caisse : Les assurances contre les accidents corporels au moyen de polices dites individuelles, chasse, vélocipédiques, etc., etc. — 2e caisse : Les assurances corporelles agricoles, les accidents de chevaux et voitures, les dégâts pouvant être occasionnés par la grêle et la gelée, les débordements des cours d'eau. — 3e caisse : Les assurances qui auront pour but de couvrir tous les cas de responsabilité civile en général. — 4e caisse : Les assurances de transport et en particulier les accidents pouvant être occasionnés au bétail pendant la durée du transport, de l'expédition ou du voyage. — *Acte constitutif*, reçu par Me Vavasseur, notaire à Colombes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mazel, Bergourgnan, Ingelet, Mesnard.
Commissaires : MM. Labbée, Allon. 322

LA MUTUALITÉ INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LA RESPONSABILITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Siège social : 10, rue Lancry, Paris

NOTICE

Objet : 1° De garantir tous ses membres, dans les termes et dans les limites de la loi du 9 avril 1898, des conséquences pécuniaires des rentes et des indemnités que la loi met à leur charge, à raison des accidents survenus à leurs ouvriers et employés par le fait du travail ou à l'occasion du travail ; 2° de payer aux lieu et place des sociétaires, dans les conditions prévues par ladite loi, les rentes et indemnités aux victimes des accidents ou à leurs ayants droit ; 3° de se substituer aux sociétaires pour fixer d'un commun accord avec les parties intéressées les indemnités prévues à l'article 16 de la loi, pour les reviser conformément à l'article 19. Si l'accord n'a pas lieu, la Société prend à sa charge les indemnités fixées par le Tribunal et supporte les frais de justice de toute nature que suscitent ces contestations ; 4° de prendre ou donner les réassurances de tout ou partie des risques prévus par la loi précitée. — *Durée* : 30 ans, du 14 juin 1899. — *Assemblée générale*, en mai ; elle se compose de tous les sociétaires ayant une cotisation minime de 500 fr. — *Acte constitutif*, reçu par Me Constantin, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Antoine, L. Appert, E. Duruy, L. Edeline, A. Egros, G. Lefebvre, E Michaud, A. Pinard, J. Rueff.
Commissaires : MM. Brulé, Roussel. 323

LA PARTICIPATION

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET FÉDÉRATIVE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 97, *rue Richelieu, Paris*

NOTICE

Durée : 98 ans, du 1er mai 1899. — *Objet* : Assurances, réassurances, coassurances de tous risques résultant d'accidents corporels. — *Acte constitutif*, reçu par Me Viau, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Leblond, A. Cezilly, L. Pottiers, E. Pierre, J. Menessier, P. Eliot.
Commissaires : MM. H. Boissière, L. Roux. 324

LA PRÉVOYANCE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
PRÉVOYANCE CYCLISTE ET AUTOMOBILISME

Siège social : 39, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est la reconstitution des capitaux, les rentes viagères ou pensions de retraites et l'assurance contre les accidents corporels de toute nature.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 24 septembre 1897.

L'acte constitutif a été reçu par Me Rey, notaire à Paris.

Il a été créé 1.000 *parts de fondateurs* amortissables à 200 fr. et donnant droit à 20 0/0 de bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mathieu, marquis de Lastic, Ed. Bourgeois, Berry.

Commissaire-censeur : M. Vincent.

Directeur : M. Page. 325

SYNDICAT GÉNÉRAL

DE GARANTIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Siège social : 9, avenue Victoria, Paris

NOTICE

Avoir social : Constitué 1° par l'apport au syndicat du reliquat à provenir de la liquidation de l'assurance mutuelle de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie, estimé dès à présent à 150.000 fr. ; 2° par le versement d'une somme de 250 fr. imposé à chaque syndicataire à titre de droit d'entrée. 326

LE VOYAGE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES A PRIMES UNIQUES ET FIXES, CONTRE LES ACCIDENTS DES VOIES FERRÉES

Siège social : 109, *rue et place Lafayette Paris*

NOTICE

Durée : 99 ans, du 3 octobre 1899. — *Objet :* Garantir ses membres, par la mutualité, des accidents corporels qu'ils peuvent éprouver pendant les transports en chemin de fer, tramway, funiculaire, etc., et en général sur toute voie ferrée. La protection s'étend à toutes les voies ferrées en Europe, ainsi qu'en Algérie et Tunisie. Sont seuls considérés comme accidents de circulation et sont seuls compris dans l'assurance, les accidents qui sont la conséquence d'un sinistre frappant le moyen de locomotion lui-même, c'est-à-dire le train, le wagon, le tramway, tel que collision, tamponnement, déraillement, explosion d chaudières, etc. La Société pourra ultérieurement pratiquer tous autres modes d'assurances, sur simple délibération du Conseil d'administration. — *Acte constitutif*, reçu par Me Muel, notaire à Saint-Cloud.

Par délibération de l'Assemblée générale des Associés du 5 janvier 1900, la Société a été autorisée à étendre ses opérations au monde entier et à assurer les voyageurs sur mer comme sur rails.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le colonel Ortus, ✠, 27, rue Victor Massé. — *Vice-Président :* M. Louis-Pierre Brunot, adjoint au maire du XVIIe arrondissement, négociant, officier de l'Instruction publique, 43, avenue des Ternes, à Paris. — *Membres :* MM. Ernest Durand-Morimbau, expert-arbitre, officier de l'Instruction publique, 63, rue Taitbout, à Paris ; le vicomte François Doynel de la Sausserie, directeur d'assurances à Bagnoles-de-l'Orne ; E. L. Baudouin, 43, Chaussée d'Antin ; René Dumoustier de Frédilly, directeur général du Syndicat de l'agriculture, 30, boulevard des Batignolles, à Paris ; Gaston-Henri Houllier, rentier, 25, avenue des Gobelins, à Paris ; Georges Vuitton, industriel, officier d'académie, 1, rue Scribe, à Paris.

Directeur général : M. Périssé.

Directeur technique : M. Denize. 327

BÉTAIL

L'ASSOCIATION AGRICOLE

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSSURANCE

Siège social : 29, quai Valin La Rochelle

NOTICE

Capital social (Mutuelle sans capital) : La Société possède un capital d'avance de soixante mille francs placés en rente sur l'Etat. — *Objet de la Société :* Assurances contre la mortalité des bestiaux. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de 1888. — *Assemblée générale :* Dans le courant du premier semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. Léon Héronnaux, ancien inspecteur général d'Assurances, chevalier du Mérite agricole. 328

L'AVENIR

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

Siège social : 42, boulevard du Temple, Paris

Fondé en 1874

NOTICE

Fonds de réserve et fonds de garantie : Trois millions. — *Date de la fin de la Société :* 31 décembre 1935. — *Objet de la Société :* Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail et des chevaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Martin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Etienne Aubineau, agriculteur, chevalier du Mérite agricole, à Cannes (Seine-et-Marne).
Commissaire des comptes : M. Paul Filliaux, officier d'académie.
Directeur général : M. Ad. Stalberger, chevalier du Mérite agricole. 329

LE BÉTAIL

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
A COTISATIONS FIXES
CONTRE LA MORTALITÉ DES BESTIAUX
ET DES CHEVAUX

Siège social : 166, boulevard Magenta, Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 330

LA BONNE FOI

ASSOCIATION MUTUELLE D'ASSURANCES
CONTRE LA MORTALITÉ
NATURELLE ET ACCIDENTELLE
DES BESTIAUX
A COTISATIONS SEMESTRIELLES

Siège social : 241, *rue de Crimée, Paris*

NOTICE

Le but de la Société est de garantir mutuellement ses membres contre les pertes qu'ils peuvent éprouver, sur toutes espèces d'animaux domestiques soumis à l'assurance. Les sinistres garantis sont ceux d'accidents fortuits ou de force majeure qui amènent la mort, ou forcent à l'abatage ou à la vente à la boucherie, et la mort naturelle par maladie, sauf ce qui est dit articles 8 à 12. Les suites de la castration sont aussi garanties, après accord préalable avec la Direction générale, et le paiement d'une cotisation supplémentaire et spéciale, variant selon l'âge, de 3 à 10 du cent des animaux assurés. 331

LA GARANTIE FÉDÉRALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES A
COTISATIONS FIXES CONTRE
LA MORTALITÉ DU BÉTAIL ET DES CHEVAUX

Siège social : 38, rue des Bourdonnais Paris

A la suite d'une délibération prise le 26 mars 1898 par le Conseil général des sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire, il a été fait de nombreuses modifications aux statuts de la Société. 332

LA GLANEUSE AGRICOLE

Siège social : 200, rue de Crimée, Paris

NOTICE

Capital social : Mutuelle, pas d'actions. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 31 janvier 1872. — *Objet de la Société :* Assurances mutuelles contre la mortalité naturelle et accidentelle des bestiaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dubois, à Paris. — *Assemblée générale* 1er dimanche d'avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Bléron, Charton, Chaufourier, Poirier, Dupré, Denis.
Commissaire des comptes : M. Chamonin.
Directeur : M. Amédée Bastard. 333

LA GIRONDE

SOCIÉTÉ CIVILE D'ASSURANCES MUTUELLES
A COTISATIONS FIXES

Siège social : 137, rue Sainte-Catherine Bordeaux

NOTICE

Fonds de réserve jusqu'à concurrence de 200.000 fr. *Objet :* Garantir mutuellement ses membres contre les pertes résultant de la mort naturelle ou accidentelle, ou l'abatage par accident ou maladie mortelle des animaux des espèces : chevaline, asine, mulassière, bovine. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dircks-Dilly, notaire à Bordeaux. 334

LA MUTUALITÉ AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME
D'ASSURANCES MUTUELLES A COTISATIONS
FIXES

Siège social : St-Jean-de-Losnes (Côte-d'Or)

NOTICE

Objet : Assurance contre la mortalité des bestiaux dans le canton de Saint-Jean-de-Losnes. — *La durée* de

la Société est de 20 ans, à partir du 24 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Poigneux, notaire à Saint-Jean-de-Losnes, et publié dans le *Journal de Beaune*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Louis Carré.
Vice-président : M. Petitjean-Girard.
Membres : MM. Vachet-Marlien, V. Gaumiot, Carlet-Grapin, Vachet-Baudot.
Commissaires : MM. F. Bernier, Boillaud-Jacquin.
Directeur : M. A. Legrand.
Chef de comptabilité : M. J. Crotet. 335

LA MUTUELLE PERCHERONNE

SOCIETÉ RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES

Siège social ;
15, rue Saint-Hilaire, Nogent-le-Rotrou

NOTICE

Objet : Garantir, par la mutualité, ses sociétaires des pertes qu'ils peuvent éprouver sur les animaux soumis à l'assurance des espèces suivantes : espèce chevaline (chevaux, juments, poulains, mulets et ânes). Espèce bovine (bœufs, taureaux, vaches et leurs élèves). Elle a pour but d'indemniser partiellement ses membres des dommages qu'ils peuvent éprouver dans les cas ci-après : 1° Mort naturelle ou accidentelle des animaux assurés ; 2° abatage desdits animaux par suite de maladies ou d'accidents les rendant impropres à tout travail et à tout produit.
Benéfices 1899 : 3.200 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. René-Julien-Martin Pillais, propriétaire, conseiller général, au château de la Bourdinière, commune de Berd'huis.

Vice-président : M. Sévère-Eugène François, cultivateur aux Mottais, commune de Coudray-au-Perche.

Secrétaire : M. Edouard-Arthur Perriot, éleveur, à Champeaux, commune de Margon.
Membres : MM. Lazare-Louis-Marie-Simon Thibault, entrepreneur de transports, à Nogent-le-Rotrou, rue de Nazareth, 3 ; Théodore Boisseau, cultivateur au Bout, commune de Verrières ; Aimé-Victor Goupil, cultivateur à la Roussetière, commune de Souancé ; Louis Gannier, cultivateur à Vichères ; Henri Pelletier, cultivateur aux Basses-Spassières, commune de Préaux ; Eugène Jardin, cultivateur à Loiret, commune de Ceton.

Commissaires : MM. Jean-Baptiste-Achille Périé, médecin-vétérinaire à Nogent-le-Rotrou, place du Champ-de-Foire, 18 ; Gabriel-Eugène Pichard, négociant à Nogent-le-Rotrou, rue Saint-Hilaire, 122. 336

MUTUELLE DE SENNECEY-LE-GRAND

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Siège social à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire)

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance contre la mortalité du bétail.
Observations : Des modifications ont été apportées aux statuts par délibération du 11 décembre 1898. 337

GRÈLE

CAISSE DES PROPRIÉTAIRES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES A COTISATIONS FIXES CONTRE LA GRÈLE ET LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Siège social : 132, faub. Poissonnière Paris

NOTICE

L'objet de la Société est de garantir mutuellement ses membres contre les risques de grêle et de mortalité du bétail.

L'assemblée générale se compose des 20 plus forts sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fonbelle, Huguenin, Bilbemont, Drouins, Cousin, Tresse.
Directeur général : M. G. Ducournau. 338

L'ÉTOILE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE LA GRÈLE

Siège social : 9, rue Boisseau, Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 339

LA GRÊLE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
CONTRE LA GRÊLE

Siège social : 166, *boulevard de Magenta Paris*

NOTICE

Capital : (Néant, mutuelle). — *Objet :* Garantir mutuellement ses membres contre les dommages que la grêle peut occasionner aux récoltes pendantes par branches et par racines. La garantie cesse chaque année : 1° Pour les lins et chanvres dès que les tiges sont arrachées ; 2° pour les fruits et les raisins, dès qu'ils sont détachés des arbres et de la vigne ; 3° pour toutes les autres récoltes, après leur enlèvement ; sont réputés enlevés du sol tous les fruits et récoltes mis en tas, gerbes, meules, meulons, moyettes ou dizeaux. En ce qui concerne les fruits, la garantie de l'assurance commence aussitôt que les fruits sont noués et les fleurs tombées. Quant à la vigne, ses fruits seuls sont assurés pendant toutes les phases de leur formation et de leur développement. Elle assure également contre les dommages que la grêle peut causer aux cloches destinées au jardinage, vitres des serres, vitraux et couvertures. La Société ne répond, en aucun cas, des dommages causés à la qualité des récoltes, et ne tient compte que des diminutions de quantité. 340

LA MUTUELLE GÉNÉRALE (GRÊLE)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLE
A COTISATIONS FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1886, par M. A. Maas,
fondateur des Compagnies l'Abeille et du Soleil (Grêle),
opère dans toute la France et l'Etranger

Siège social : 7, rue de Londres, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est de garantir mutuellement ses membres des dommages que la grêle peut causer aux produits agricoles.

La cotisation annuelle à payer est fixe et invariable. Les tarifs sont très réduits.

Directeur : M. Alphonse Maas ✠, trésorier du syndicat des Assureurs agricoles. 341

L'ORAGE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
COTISATIONS FIXES CONTRE LA GRÊLE

Siège social : 5, boulevard Barbès

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 342

LA RÉCOLTE

SOCIÉTÉ CIVILE D'ASSURANCES MUTUELLES
A COTISATIONS FIXES CONTRE
LA GRÊLE

Siège social : 18, rue de la Banque, Paris

NOTICE

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 5 mars 1894.

Objet de la Société : Assurances contre la grêle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Maduel, 5, rue de Cléry, Paris. — *Assemblée générale* en avril.

Observations : Les excédents de recettes constituent un fonds de réserve qui est la propriété des sociétaires. — Les sociétaires sinistrés ont tous été indemnisés de leurs pertes, amiablement et sans aucun procès. — Les opérations de la Société s'étendent à toute la France et, grâce à la division de ses risques, elle peut donner toute sécurité à ses sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Delaquys, membre fondateur de la Société des Agriculteurs de France, propriétaire ; G. Iribe, ingénieur, propriétaire ; L. Duplaquet, ex-directeur d'assurances, propriétaire ; H. Simon, propriétaire.

Commissaires des comptes : MM. E. Crétin, mécanicien-constructeur ; F. Derboven, comptable.

Directeur-fondateur : M. A. de Besaucèle. 343

LA VINICOLE

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES
A COTISATIONS FIXES CONTRE LA GRÊLE
SPÉCIALE AUX RISQUES DES VIGNES

Siège social : 5, *place des Cordeliers, Lyon*

NOTICE

Objet : Garantir mutuellement ses membres contre les dommages que la grêle peut causer aux seuls fruits de la vigne, pendant toutes les phases de leur formation et de leur développement. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 8 février 1899. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des 40 plus forts sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ramel, Thibaudet, Guillard, Bernard, Desmalles, Guérin, Robin, Roux.
Directeur général : M. Antoine Sapin. 344

INCENDIE

L'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 24, rue Richelieu, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance mutuelle contre l'incendie et contre les effets de la foudre, de l'explosion du gaz ou de la vapeur, le chômage.

L'acte constitutif a été reçu par Me Aubron, notaire à Paris. L'assemblée annuelle a lieu en mai ou juin. La Société assure à un taux de 25 0/0 au-dessous du tarif du Syndicat général des Compagnies d'assurances, dans toute la France. Elle partage les bénéfices produits par ses opérations de la manière suivante : 50 0/0 à la réserve, 50 0/0 en déduction de la cotisation annuelle des assurés.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 28 mars 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marguery ✻.

Membres : MM. Dauphin, Gauthier-Lathuille, Pécune, Vianet, Kieffer, Malaquin, Lévy-Maurice, M. A. Breton, M. A. Bouet, Verny, Millon.

Commissaires des comptes : MM. Barallon, Bigex.

Directeur : M. A. Tuchmann. 345

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE

DE LA VILLE DE PARIS

Siège social : 14, rue de Castiglione

Paris

NOTICE

Capital social : La Société étant Mutuelle n'a pas de capital social. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 1er avril 1817 et renouvelés pour finir en 1937. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie, l'Explosion du Gaz, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roard, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Chouvroux, Bocquet, Paul Firmint-Didot, Van Blarenberghe, le baron de Perthuis, le baron F. de Vaufreland, de Barberey, Cavaré, Delacour, Harly-Perraud, Jules Pellechet, le marquis de Foucault.

Comité des sociétaires : MM. d'Allemagne, le baron de Reille, Charles de Rouvre, Lozouet, le prince Amédée de Broglie.

Directeur : M. Adrien Pepin-Lehalleur. 346

AUNIS & SAINTONGE (INCENDIE)

Siège social : La Rochelle, quai Valin, 29

NOTICE

Capital social (Mutuelle sans capital).
La Société possède un capital d'avance de 60.000 fr. placés en rente sur l'Etat.

Dividendes distribués : En 1892, 6 0/0 ; en 1893, 7 0/0 ; en 1894, 7 0/0 ; en 1895, 7 0/0 ; en 1896, 7 0/0 ; en 1897, 7 0/0 ; en 1898 7 0/0.

Durée de la Société : 99 ans, depuis 1873. — *Objet* : Assurances, Incendie. — *Assemblée* générale : le 1er semestre de chaque année. — *Paiement* des intérêts et dividendes au siège social, tous les 3 mois.

Directeur : M. Léon Héronnaux, ancien inspecteur général d'assurances. 347

LE CENTRE MUTUEL

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Objet de la Société : Assurances Mutuelles contre l'Incendie, établies par décret du 30 mai 1853.

Capitaux assurés le 31 décembre 1899 : un milliard trois cent vingt millions. — Fonds de garantie : 1.630.000 fr. Placements et comptes courants, 780.000 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Herbette, G.C. ✻, ambassadeur.
Vice-président : M. Hermel, ✻, propriétaire.
Membres : MM. Bouctot, ancien membre du Conseil général de la Seine-Inférieure; Cluzel, ✻ commandant des Pompiers de Paris, en retraite ; O. Jarry, O. ✻, ancien conseiller de Préfecture de la Seine ; Laisney, propriétaire ; Leullier, banquier; M. Remacle, ✻.

Commissaire : Marquis de Saint-Paulet, propriétaire.

Directeur : M. Ch. Haugk.

Direction générale à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 20. 348

LE FONCIER DE FRANCE & DES COLONIES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE, LA FOUDRE, L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR

Fondée en 1885

Siège social : 5, boulevard Beaumarchais, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.

La durée de la Société est de 60 ans, à partir du jour de la constitution définitive. — *L'assemblée générale* est composée des 30 sociétaires ayant le plus fort capital assuré ; elle a lieu en avril de chaque année.

Capitaux garantis : 160.308.224 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Finot.
Vice-président : M. E. Giqueaux.
Membres : MM. Mézan de Malartie, M. Villedary. B. Laburthe.
Commissaire : M. P. Haberer. 349

LA FRATERNELLE PARISIENNE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 5, boulevard Montmartre

NOTICE

Objet de la Société : Assurances mutuelles contre l'incendie et l'explosion et contre le chômage. — *La Société* a été fondée en 1837.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis de Nadaillac.
Membres : MM. Balagny, Dietz-Monnin, A. Allez, J. Barbet Massin, Th. de Bellefonds, Ch. Berteaux, Brochot, A. Delarbre, L. Giranteau, marquis d'Hérouville, Levaux-Marcillacy Souflot, Vandendorpel.

COMITÉ DE SURVEILLANCE :

Président : M. Célérier.
Membres : MM. Audenaud, V. Gouget, Lemoine, E. Trélat.
Directeur : M. G. Deligne. 350

LA MUTUELLE D'IRIGNY

SOCIÉTÉ CIVILE D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE ET CONTRE LES DÉGATS DE LA FOUDRE.

Siège social : Irigny (Rhône,

NOTICE

Objet : Garantir ses membres moyennant une prime spéciale à chaque risque des pertes qu'ils peuvent éprouver, soit par l'incendie, lors même qu'il est occasionné par la foudre, même non suivie d'un incendie, soit des indemnités ou dommages-intérêts qui peuvent être réclamés pour risques locatifs, recours des voisins ou tous autres recours. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Jocteur, notaire à Charly, et publié dans les *Petites Affiches lyonnaises*. — Pour faire face aux besoins de la Société, notamment au paiement des indemnités en cas de sinistre, il est créé une Société à capital variable, conformément à la loi du 24 juillet 1867, au capital minimum de 1.250 fr. Cette Société aura la même durée que celle de *la Mutuelle d'Irigny*, constituée par les présentes, le même siège social et le même Conseil d'administration, et les mêmes commissaires de surveillance. Elle prend le titre de « Société de garantie ». Le fonds social est fixé à 12.500 fr., représenté par 250 actions de 50 fr. chacune, qui seront libérées du dixième. Ce capital, étant variable, pourra être augmenté par suite de la création d'actions nouvelles, si les besoins l'exigent, conformément à la loi ; mais il ne pourra descendre au-dessous de 1.250 fr. Ce capital, s'ajoutant au fonds social ci-dessus énuméré sous l'article 73, formera le fonds de réserve de la Société d'assurances mutuelles contre l'incendie. Toutes les actions seront nominatives. La transmission de ces actions s'opérera par voie de transfert sur un registre spécial tenu au siège de la Société. Ce transfert sera signé du concessionnaire, du cédant et du président du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Dunaud, A. Lalechère, L. Bouquet, P. Bateyron fils, J. Degalle, H. Gilbertier, C. Porchet, M. Pérole J. Truffy.
Commissaires : MM. Ed. Charreton, J. Picollet, H. Brunat. 351

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

ASSOCIATION GÉNÉRALE CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 29, rue de Richelieu

Paris

L'assemblée générale a lieu en mai. Celle qui a eu lieu le 31 mai 1898 a procédé à la nomination de nouveaux administrateurs, et à la nomination d'un nouveau directeur, conformément à l'article 72 des statuts.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 352

LA SOLIDARITÉ

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE ET LES DÉGATS DE LA FOUDRE

Siège social : Vienne, (Isère)

Durée : 30 ans.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 353

VIE

LA NEW-YORK

COMPAGNIE AMÉRICAINE D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE

Direction pour la France : 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Assurances nouvelles dont la première prime a été payée 788.223.885 fr. — *Actif* au 31 décembre 1898 : 1.119.133.985 fr. — *Assurances* en cours au 31 décembre 1898 : 4.892.389.454 fr. — *Augmentation* sur 1897 : 347.228.510 fr. — *Les bénéfices* à payer en espèces en 1899 s'élèvent à 15.099.929 fr., c'est-à-dire à un chiffre supérieur à celui de 1898. La compagnie étant purement mutuelle, l'intégralité de cette somme appartient aux assurés et leur sera distribuée au cours de l'année 1899. — La New-York compte plus de 330.000 membres qui constituent la Compagnie, auxquels la Compagnie appartient, auxquels tous les bénéfices de la Compagnie font retour. Elle émet des polices sans restriction aucune, c'est à-dire qu'elles ont pour unique condition l'acquittement de la prime. Si la prime est versée, la Compagnie paie sans conteste et immédiatement au décès de l'assuré ou à toute autre échéance convenue, le montant de l'assurance.

354

L'UNIVERSELLE

ASSOCIATION MUTUELLE COOPÉRATIVE D'ASSURANCES SUR LA VIE ENTIÈRE

Siège social : 23, boulevard des Italiens Paris

NOTICE

Objet : Constituer, par le versement de cotisations fixes annuelles, une caisse destinée à payer aux héritiers ou ayants droit d'un sociétaire décédé, ou à une personne nominativement désignée dans un titre d'inscription, une somme fixe déterminée à l'avance. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pierre, notaire à Meudon. — *L'assemblée générale* a lieu en juin, tous les sociétaires peuvent y assister.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Chappuis.
Membres : MM. de Beauregard, Bergouignan, Delaigue.
Administrateur-délégué : M. Courcellas.
Directeur général : M. de Percy. 353

SOCIÉTÉ CIVILE DE GESTION DE

L'UNIVERSELLE

Siège social : 25, rue de Navarin, Paris

NOTICE

Le fonds social est divisé en 100 parts bénéficiaires subdivisées elles-mêmes en 100 coupures de parts. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet* : La création, la formation et l'organisation de l' « Universelle », association mutuelle coopérative d'assurances sur la vie entière, dont l'idée première, le type spécial de gestion, les études relatives aux conditions de fondation, d'organisation et de fonctionnement des services, ainsi que l'établissement des statuts, notices, prévisions budgétaires, etc., ont été apportées par les fondateurs et le promoteur des deux sociétés ; l'administration de l' « Universelle » moyennant l'attribution forfaitaire, sous des conditions déterminées, de l'ensemble des cotisations de gestion versées par ses sociétaires. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pierre, notaire à Meudon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Beauregard, Bergouignan, Chappuis, Courcellas, Delaigue.
Commissaire : M. Dazet.
Directeur général : M. de Percy. 356

DIVERSES

CAISSE GÉNÉRALE

D'ASSURANCES COMMERCIALES ET IMMOBILIÈRES

SOCIÉTÉ CIVILE ET MUTUELLE A COTISATIONS FIXES

Siège social : *2, place des Cordeliers Bordeaux*

NOTICE

Durée : 60 ans. — *Objet* : L'assurance contre les pertes provenant de faillites, liquidations judiciaires ou défaut de paiement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dartige, notaire à Bordeaux. — *Assemblée générale*, courant du 1er semestre, elle se compose de tous les adhérents payant au moins une part contributive de 500 fr. par an.

Directeur : M. Serre. 357

CAISSE MUTUELLE

INSTITUTION FRANÇAISE D'ÉPARGNE & DE PRÉVOYANCE

SOCIÉTÉ CIVILE EN PARTICIPATION

Siège social : *31, rue Ferrandière, Lyon*

Durée : 99 ans (1899).

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 358

LA FRATERNITÉ MÉDICALE ET PHARMACEUTIQUE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

Siège social : 11 bis et 13, rue Drouot Paris

NOTICE

Durée : 50 ans, du 1er août 1899. — *Objet* : Assurer ses membres contre les frais des soins médicaux, contre les dépenses de médicaments. Les catégories de personnes et les maladies exclues de l'assurance seront désignées par les dispositions générales de la police.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Malartic, baron d'Allemagne, P. de Marcilly.

Commissaire : M. le comte G. Coquebert de Neuville. 359

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ CIVILE EN PARTICIPATION POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE POUR LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX

Siège social : 2, rue Bât-d'Argent, Lyon

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 360

MUTUELLE GÉNÉRALE FRANÇAISE

Siège social, rue de Chanzy, Le Mans

NOTICE

Fondée en 1883. Fonds de prévoyance : un million. Société d'assurances contre les accidents personnels et professionnels et la responsabilité civile des patrons : contre l'incendie des minutes et archives ; contre l'incendie de la comptabilité commerciale ; contre les risques de transport des valeurs expédiées par la poste et par le chemin de fer (prime : 0 fr. 08 0/00). Assurances des colis postaux (prime 0,05 par colis avec garantie de 500 fr. au maximum). Assurance contre les accidents de chevaux et voitures. Assurance contre le bris des glaces.

Directeur-fondateur : M. Lelièvre, ancien avoué. 361

ASSOCIATION

MUTUELLE RÉGIONALE D'ALGÉRIE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES A COTISATIONS LIMITÉES

Siège social : *5, rue Ledru Rollin, Alger*

Durée : 99 ans (1899).

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 362

PRUDENCE PROVENÇALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

Siège social :

27, rue Paradis, Marseille

Durée : 99 ans, de septembre 1899.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 363

RÉSERVE ADMINISTRATIVE

SOCIÉTÉ ANONYME
DE PRÉVOYANCE MUTUELLE

Siège social : 41, rue de Richelieu
Paris

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 50 fr.

La durée de la Société est de 20 ans, à dater du 22 juin 1898.

L'objet de la Société est de servir d'intermédiaire entre les compagnies d'assurances et les employés d'administrations de l'État ou d'administrations assimilées, telles que la Ville de Paris, la Banque de France, etc.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 aux abonnés de la société ; 80 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur unique : M. Saveur-Duran.
Commissaires : MM. Movion, Perrin. 364

LA SÉCURITÉ MOBILIÈRE

ANCIENNEMENT, LA PROBITÉ GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
CONTRE LE VOL

Siège social : 20 et 22, rue Richer, Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 365

SYNDICAT DE

GARANTIE DE L'UNION PARISIENNE
DES
ENTREPRENEURS & INDUSTRIELS

Siège social :
19, rue Vivienne, Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 366

L'UNION DES MUTUALISTES

COMPAGNIE D'ASSURANCES A
CAPITAL VARIABLE

Siège social : 70, rue de l'Hôtel-de-Ville
Lyon

NOTICE

Le capital social ne peut être réduit au-dessous de quinze mille francs.

Statuts déposés en l'étude de Me Bourdel, notaire à Paris.

Le premier exercice a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1898.

M. Claude Curtillet, directeur de la *Coloniale*, nommé Directeur, est substitué dans les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Commissaire de surveillance : M. Charles Tramier, 8, Grand-rue de la Croix-Rouge, à Lyon. 367

CYCLES ET MOTOCYCLES

RICHARD - CHOUBERSKY

Machines de Luxe et de Précision

Bicyclette de course sur route.	400 f	*Pneumatiques, développement, hauteur du cadre, émail, accessoires complets au choix de l'acheteur.*
Bicyclette de route légère	350 f	
Bicyclette touriste	250 f	

MOTOCYCLE RICHARD - CHOUBERSKY — Prix : 1.500 fr. — *Moteurs de Dion, Aster, ou autre, 2 chevaux 1/2*

Magasins de vente : 18, rue du Quatre-Septembre, PARIS

CHAPITRE IV

AUTOMOBILES — CYCLES

AUTOMOBILES — CYCLES

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

AUDIBERT & LAVIROTTE

Siège social : rue des Quatre-Maisons, Lyon

NOTICE

Capital : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., dont 500 d'apport entièrement libérées et 1.900 souscrites libérées de 125 fr. — *Titres* cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée :* 50 ans (1899). — *Objet :* De faire, soit pour son propre compte, soit pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes opérations, affaires et entreprises commerciales, financières et industrielles se rattachant à l'industrie des voitures et appareils de transport automobiles de tous systèmes et de tous modèles, des moteurs industriels et généralement tous appareils mécaniques touchant ces industries, le tout en France et à l'étranger ; l'exploitation de tous brevets, additions de brevets de licences en France et à l'étranger, soit directement, soit par concession de licences. — *Acte constitutif*, reçu par Me Berloty, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, au plus tard en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : de 5 à 15 0/0 pour amortissements ou réserve extraordinaire ; 5 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 aux parts de fondateurs, le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Caplet, Chasteau, Audibert, Lavirotte, Pansu.
Directeurs : MM. Audibert, Lavirotte.
Commissaire : M. Pradel. 368

SOCIÉTÉ ANONYME

L'AUTOMOBILE

Siège social : 4, Avenue Friedland, Paris

NOTICE

Le capital social qui était de cent mille francs divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, a été porté à trois cent cinquante mille francs par la création de 2.500 actions nouvelles de 100 fr. (décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 1898). — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir du 18 mai 1897. — *Objet* de la Société : L'achat, la vente, la location, le remisage et l'entretien des véhicules automobiles sur routes ou sur rails, toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à la fabrication, au commerce et à l'exploitation des véhicules automobiles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Repartition des bénefices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Beau, A. Postel-Vinay, le baron A. Rogniat, Ch. de Loménie, comte H. de la Valette, H. Panhard. 369

SOCIÉTÉ COMMERCIALE

D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE SOCIÉTÉ

MOUTER ET Cie

Siège social :
77 bis, avenue de la Grande-Armée, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs divisé en 15.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Objet* : L'achat, la vente, l'échange, la location, la construction, la réparation de voitures automobiles et en général tout ce qui se rattache à l'automobilisme. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose des propriétaires de 100 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actions.

Bénéfices : En 1898, 254.224 fr. 05.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Chabert, A. Lafaurie, G. d'Entraigues, Charpentier, Mouter.

Directeur : M. Mouter. 370

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE

D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 5.500 actions de 100 fr. — *Durée :* 30 ans, du 16 avril 1898. — *Objet :* Exploitation et négoce des brevets relatifs à un système nouveau d'automobiles. — *Assemblée générale*, 1er mardi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lavalette, Julien, Lavalette, Jules, Taverdet.

Commissaire : M. Sorand. 371

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
1, quai National, Puteaux (Seine)

NOTICE

Le capital social, qui était de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., a été porté à un million deux cent mille francs, par la création de 1.200 actions nouvelles de 500 fr. (Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 1898). — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* : 500 de fondateurs. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 30 avril 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des véhicules automobiles et des moteurs destinés à les actionner, et ce d'après tous procédés existants ou à découvrir par la suite, l'industrie de la carrosserie et des moteurs de toutes natures, et à toute destination. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; après ces prélèvements : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour rémunérations au personnel ou à la direction ; 80 0/0 aux actionnaires et 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lucas, rue Ampère, 64, à Paris ; T. Olibet, chemin de Banquey, à Talence (Gironde) ; Underberg, rue de la République, à Doulon (Loire-Inférieure) ; A. Charrières, 45, boulevard Haussmann, Paris.

Directeur : M. Gaillardet. 372

COMPAGNIE

INDUSTRIELLE D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Rochambeau Paris

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., souscrites et entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 20 ans, du 26 octobre 1899. — *Objet :* L'exploitation de tout ce qui se réfère à l'industrie automobile, achats et brevets, fabrication et vente de machines, entreprises de transports sur route, concession de licences pour l'exploitation régionale de ses brevets, etc. — *Acte constitutif*, reçu par Me E. Lefebvre, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 au fonds d'amortissement du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Villedieu, J. Le Pesant, G. Le Pesant, de la Loyère, Lavalette.

Commissaire : M. Dequin. 373

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr. — *Durée :* 20 ans. — *Objet :* Etude, construction et commerce des voitures automobiles de tous genres et de tous systèmes et de tricycles à vapeur, à pétrole, électriques, etc. — *Assemblée générale*, 2e lundi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 5 0/0 au personnel ; 10 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pigeat, comte A. de Clermont-Tonnerre, comte de Saint-Albin, baron Jitte de Ryckel.

Commissaire : M. Bruneel. 374

SOCIÉTÉ ANONYME DES

AUTOMOBILES CANELLO-DURKOPP

Siège social : 7, villa des Bruyères
Courbevoie, près Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication et le commerce de toutes voitures et de tous véhicules à traction mécanique d'un système quelconque, mais notamment des systèmes inventés et apportés par M. Canellopoulos. La Société a été constituée le 27 février 1899 ; elle prendra fin le 30 septembre 1918. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 31 décembre ; tous les actionnaires en font partie.

Répartition des bénéfices : Un prélèvement pour la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint cent mille francs ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Vassort, E. Eisenmann, J. Canellopoulos, A. Strathmann, N. Durkopp.
Commissaire des comptes : M. H. Brau. 373

COMPAGNIE

DES AUTOMOBILES COTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Dizier
Haute-Marne

Capital : Trois cent vingt-cinq mille francs. — *Durée :* 30 ans (1899).

N.-B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 376

SOCIÉTÉ ANONYME

DES AUTOMOBILES L. CREANCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Brunel, Paris

Capital : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., dont 100 d'apport, entièrement libérées, et 150 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée :* 15 ans, du 6 octobre 1899. — *Objet :* La fabrication, la vente et la réparation des voiturettes, cycles, motocycles, automobiles et tous accessoires et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la Société ci-dessus définie. Elle a en outre pour objet la création ou l'exploitation de tous autres établissements commerciaux analogues, l'achat et la construction sur tous terrains loués, et toutes usines et bâtiments destinés à la fabrication ou à la vente des diverses marchandises faisant l'objet de la présente Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Claude, notaire à Etampes. — *Assemblée générale*, en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 14 0/0 aux administrateurs ; 8 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 60 0/0 aux parts bénéficiaires ; 40 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thomin, Bouillout Lafont, Taburet.
Commissaire : M. Drouel. 377

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'AUTOMOBILES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Scribe, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Objet* : Le commerce des voitures et moteurs électriques et des différents appareils et produits s'y rattachant ; l'exploitation des brevets, licences ou procédés, qu'elle viendrait à acquérir concernant l'industrie automobile et en général toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet principal. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 15 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Lavoignat et Dufour, notaires à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu entre le 1er novembre et le 1er mai ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; une somme pour la réserve extraordinaire et le solde : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Moriano de Cuadra, G. Zossenheim, G. Renard, V. Hurtado.
Commissaire : M. A. Caro. 378

SOCIÉTÉ DES AUTOMOBILES H. DE RIANCEY

(MOTEURS H. DE RIANCEY & GEVIN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, place Daumesnil, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 105 fr., sur lesquelles 2.500 entièrement libérées ont été attribuées aux apporteurs et 1.000 souscrites en espèces libérées de 125 fr. — *Titres* au porteur non cotés. — *Parts* de fondateur, 1.000. — *Durée* : 15 ans de la constitution définitive, 29 mai 1899

— *Objet* : L'exploitation en France et dans les colonies françaises : Des brevets et certificats d'addition suivants, pris au nom de M. Henry-Joseph-Marie Pie Camusat de Riancey, propriétaire-constructeur, demeurant à Paris, rue Duphot, 18.

Système de quadricycle automobile à avant-train moteur ; brevet français du 31 décembre 1895, n° 252 889 ; certificat d'addition du 31 août 1896 ; nouveau système d'embrayage et de changement de vitesse, et ses diverses applications ; brevet français du 28 août 1896, n° 259 268 ; certificats d'addition du 20 janvier 1897 ; système de transmission de mouvement et de direction pour voitures automobiles ; brevet français du 24 mai 1897, n° 267 229 ; certificat d'addition du 21 mars 1898 ; système de frein ; brevet français du 18 novembre 1897, n° 272 087 ; et des brevets et certificats d'addition suivants pris au nom de M. de Riancey, susnommé, et de M. Paul-Louis Gevin, mécanicien, demeurant à Paris, avenue Philippe-Auguste, 106.

Système de moteur à gaz et à air carburé. Brevet français du 6 septembre 1897, n° 270 227. Certificat d'addition du 27 janvier 1898.

Système de carburateur. Brevet français du 20 octobre 1898, n° 282 314. Et d'une façon générale, toutes opérations financières, industrielles et commerciales pouvant se rattacher à la fabrication, au commerce et à l'exploitation des automobiles. — *Acte constitutif* reçu par Me Labouret, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henry Camusat de Riancey, comte Emmanuel Camusat de Riancey, Watin, Duchesne, Henri Poirot-Delpech. 379

COMPAGNIE DES

AUTOMOBILES ET CYCLES HURTU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Halévy, Paris

NOTICE

Le capital social est d'un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr. dont 1.100, entièrement libérées, ont été attribuées à la Société E. Deligeon et Cie et 1.900 libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 750. — *Objet* : L'étude, la fabrication et la vente des voitures automobiles à pétrole, électriques ou autres et des cycles, et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à celles ci-dessus, ou destinées à en faciliter l'exécution. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 24 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottelle, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Diligeon, le baron A. Delort, de Gléon, H. Doat, G. Dumont, L. Collinet, A. de Marchena, P. Delore.

Commissaire : M. L. Beaut. 380

SOCIÉTÉ ANONYME

D'AUTOMOBILES & DE TRACTION

SYSTÈME BARDON

Siège social : 30, *avenue Niel, Paris*
Usine : *quai National, Puteaux*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., dont 200 d'apport et 800 souscrites, entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.200, dont 200 aux apports et 1.000 aux souscripteurs. — *Obligations* : 2.000 dont 1.500 émises de 500 fr. 4 1/2 0/0 émises à 495 fr. remboursables à 500 fr. en 45 ans. — *Durée :* 50 ans, du 18 novembre 1899. — *Objet :* La construction et la vente, tant en France qu'à l'étranger, des moteurs et voitures automobiles à pétrole, système Bardon, ainsi que de tous autres moteurs ou voitures, soit à pétrole, à vapeur ou à l'électricité, ou autre système de locomotion quelconque. Elle peut faire toutes constructions, acquérir tous immeubles, et répandre toutes exploitations se rattachant à la vente et à la construction des voitures automobiles, fusionner et s'allier avec d'autres sociétés. Elle peut entreprendre ces opérations, soit seule, soit en participation. En général, elle a pour objet toute opération commerciale, industrielle ou financière qui se rapportent à l'industrie des véhicules automobiles. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cottin, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale de 5 0/0 à 20 0/0 au fonds de prévoyance ; 8 0/0 d'in-

CHAINE "SAINTE"

BREVETÉE S. G. D. G.
EN FRANCE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, BELGIQUE

NOUVELLE CHAINE DE TRANSMISSION



A

LES BREVETS *peuvent être acquis pour être constitués en Sociétés. S'adresser pour renseignements, à l'Administration de* **l'Annuaire général des Sociétés, 38, rue de la Chaussée-d'Antin,** *à Paris.*

Voir l'annonce explicative des avantages de cette chaine aux pages d'annonces.

térêt aux actions. Sur l'excédent : 5 0/0 aux administrateurs. Le solde : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

N. B. — Une Assemblée a été convoquée pour le 10 février 1900, à l'effet d'autoriser un emprunt par obligations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Rueff, de la Ville le Roulx, Braun. 381

COMPAGNIE

DES AUTOMOBILES ET MOTEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lille

Capital social : Cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 382

COMPAGNIE DES

AUTOMOBILES ET MOTEURS HENRIOD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7 et 9, rue de Sablonville Neuilly-sur-Seine

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 fr., a été porté à un million de francs, par la création de 5.000 actions de 100 fr., souscrites et libérées, il est maintenant divisé en 10.000 actions de 100 fr., décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1898. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation des brevets Henriod, applicables aux automobiles ou moteurs pour automobiles. Et généralement toutes les opérations industrielles et commerciales se rattachant à ce genre d'industrie. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 12 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A.-L. Brun.

Membres : MM. Th. de Belcour, G. de Brandner, Bonnet. 383

SOCIÉTÉ DES

AUTOMOBILES ET MOTOCYCLES "AURORE"

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 79, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., dont 875 d'apport, entièrement libérées, et 625 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs, 1.000. — *Durée* : 50 ans, du 7 juin 1899. — *Objet* : L'exploitation du fonds de commerce des automobiles et motocycles appartenant actuellement à la société qui existe entre MM. Deckert et de Cressac sous la raison sociale Deckert et Co. L'exploitation de la propriété de la marque de fabrique *Aurore*, ou de toutes autres qui seraient prises ou acquises postérieurement en vue du commerce des automobiles et motocycles. La prise ou l'acquisition de tous brevets se rattachant à l'objet de la Société, la cession de tous brevets ou licences en France ou à l'étranger. La vente des objets se rattachant à cette industrie, ainsi que leur achat, échange ou location. Et toutes opérations, sans exception, pouvant se rattacher à la fabrication, à l'achat ou à la vente des automobiles et motocycles. — *Acte constitutif*, reçu par Me Robin, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en mai, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour réserve légale ; 5 0/0 à titre d'intérêt sur la valeur nominale des actions. Les bénéfices restants seront répartis de la manière suivante : 10 0/0 pour le Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actions de toute nature par égale portion ; et 20 0/0 aux parts de fondateurs par égale portion. Sur les bénéfices restants disponibles après le prélèvement de la réserve et de la part revenant au Conseil, l'Assemblée générale peut, sur la proposition du Conseil d'administration, constituer une ou plusieurs réserves extraordinaires ou spéciales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Deckert, négociant en vélocipèdes à Levallois-Perret (Seine), rue Vallier, 31 bis ; Edouard Seignol, rentier à Paris, boulevard des Batignolles, 82 ; Cristian Brune, propriétaire à Paris, rue des Beaux-Arts, 8 ; André Delaroche-Vernet, propriétaire à Paris, rue des Beaux-Arts, 8 ; Georges Chanlaire, banquier à Paris, rue Vivienne, 51. 384

SOCIÉTÉ DES

AUTOMOBILES KOCH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, rue Chauveau, Neuilly-sur-Seine (Paris)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 300. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en France du système Kock, pour la construction

d'une voiture automobile actionnée par un moteur spécial à pétrole, la fabrication, le montage, l'achat, la vente, la location en France des voitures automobiles construites d'après ce système, et généralement toutes opérations industrielles et commerciales relatives ou se rattachant à l'automobilisme, mais en employant toujours le moteur sus-énoncé. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 25 novembre 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur l'excédent 20 0/0 aux administrateurs ; le solde 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Hannoyer, G. Sautter, M. Koch, N. Baer, G. Anthoni, F. Fouché. 385

SOCIÉTÉ

DES AUTOMOBILES LÉGÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, boulevard de la Madeleine Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr., porté à 200.000 fr. par décision de l'Assemblée générale du 23 décembre 1899. 386

SOCIÉTÉ ANONYME DES

AUTOMOBILES MEUSIENNES

Siège social : Stenay (Meuse)

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet* de la Société est la construction et la vente de voitures automobiles. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 28 juillet 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 387

SOCIÉTÉ ANONYME DES

AUTOMOBILES PEUGEOT

Siège social : Audincourt (Doubs), Dépôt à Paris, 83, boulevard Gouvion-St-Cyr

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 1.000 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : du 1er juin 1896 et 1er janvier 1921. — *Objet* de la Société : Fabrication des voitures automobiles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Premier mois de l'année. — *Paiement* des coupons à Audincourt.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus 10 0/0 aux administrateurs ; 15 0/0 à la disposition du Conseil ; sur le solde 60 0/0 aux actions ; 40 0/0 à M. Peugeot.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Peugeot, Kreiss, L. Sahler-A. Fallot, R. Fallot.
Commissaire des comptes : M. Picard.
Directeur-gérant : M. Armand Peugeot. 388

SOCIÉTÉ LYONNAISE
DE CONSTRUCTION D'AUTOMOBILES

ROCHET & SCHNEIDER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 57-59, *Chemin-Feuillat, Lyon*

NOTICE

Le capital social, qui était de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., dont 156 entièrement libérées, a été porté à cinq cent mille francs, par délibération du 7 janvier 1898 et à un million par délibération du 9 mars 1899. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Durée* de la Société : 25 ans à partir du 26 juillet 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication, la location et la vente, tant en France qu'à l'étranger, de vélocipèdes, voitures automobiles, moteurs, machines-outils, travaux à façon. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me P. Bernard, à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois qui suivent la fin de l'exercice qui s'est clos le 31 octobre. — *Paiement* des coupons aux époque et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à un quart du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Boussand.
Membres : MM. Edel, Duplan, Godinet, Roche, Rochet, Schneider, Zafiropulo.
Administrateurs-délégués : MM. Rochet et Schneider. 389

SOCIÉTÉ NATIONALE

DE LA BICYCLETTE PLIANTE

(BREVETS MOREL ET GÉRARD)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 92, *rue Saint-Lazare, Paris*

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. dont 300 d'apport et 1.700 souscrites entièrement libérées. — *Titres* au porteur ou nominatifs, non cotés. — *Duree :* 20 ans du 19 décembre 1899. — *Objet :* 1° L'exploitation, soit directe, soit par des tiers

au moyen de concessions de licences, des inventions de M. Charles Morel, constructeur mécanicien à Domène (Isère), et M. Henri Gérard, capitaine au 87e régiment d'infanterie en garnison à Saint-Quentin (Aisne) pour la bicyclette pliante et autres cycles appelés sociables ou sociables démontables, et des inventions faites ou à faire pour les mêmes objets par M. le capitaine Gérard, comme aussi de tous les brevets pris et à prendre en France et à l'étranger, à raison desdites inventions ; 2° La fabrication et la vente, soit directe, soit par des tiers, au moyen de concessions de licences, des bicyclettes pliantes, des cycles dits sociables ou sociables démontables et de toutes pièces détachées ; 3° la réalisation de tous projets, contrats à option, conventions élaborées, éventuelles ou fermes, préparés ou passés par M. André Michelin, pour l'achat de tous les brevets relatifs aux dites inventions, la prise ou l'achat de tous brevets analogues ; 4° La réalisation de tous projets, contrats à option, conventions élaborées, éventuelles ou fermes, préparés ou passés par M. André Michelin, pour la fabrication et la vente desdites bicyclettes pliantes et desdits cycles ; 5° et généralement toutes opérations se rattachant à cette industrie. — *Acte constitutif*, reçu par Me Tollu, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les quatre mois de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. de Chabaud-Latour, G. le Marchand, G. Lyon, A.-J. Michelin.
Commissaire : M. Gébert. 390

LA CLÉ DES CHAMPS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 78, rue Miromesnil, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 500 d'apports, attribuées à M. Xavier de Bejarry, en représentation de son apport. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tollu. — *Durée* de la Société : 32 ans, à partir de février 1897. — *Objet* de la Société : Fabrication et commerce de vélocipèdes, et exploitation des brevets et système Bejarry, brevet n° 258923.

L'*Assemblée* du 20 janvier 1900, a voté la dissolution et la liquidation de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul-Henri Dugout, François-Xavier de Bejarry et comte de Ferré du Péroux. 391

CLÉMENT-GLADIATOR AND HUMBER LIMITED

SOCIÉTÉ ANGLAISE

Siège social : rue du Quatre-Septembre Paris
Usine : 20, rue Brunel, Paris

Capital : Neuf cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 392

THE CLEVELAND MACHINES SCREW COMPANY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cleveland (Ohio) U. S. A.

Le capital social est de trois millions, divisé en 30.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Dividende* en 1898 : 6 0/0. 393

COMPAGNIE ROUTIÈRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Halévy, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., libérées d'un quart.

TÉLÉPHONE 273-79

La Machine à écrire "REM-SHO"

surpasse tout ce qui existe à ce jour par sa
GRANDE SIMPLICITÉ *de mécanisme*

Envoyée GRATUITEMENT à l'essai

REMINGTON-SHOLES Co
37, rue Vivienne, près la Bourse, PARIS

(Voir aux pages d'annonces).

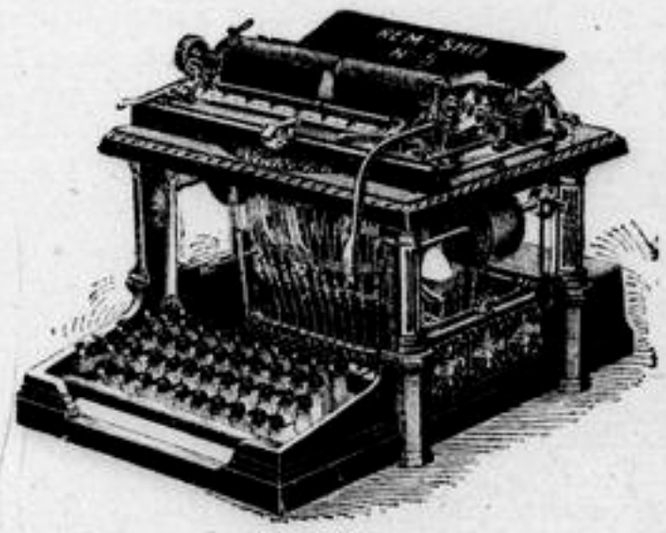

— *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : L'achat, la vente et la location de voitures automobiles et autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laverne, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Peugeot, J. de Neufville, Ed. Rott ✠, M. Fremyn. 394

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CYCLES ET AUTOMOBILES

(SYSTÈME SCHAUDEL)

Siège social : 50, rue de Turenne, Paris

NOTICE

Capital : Cent trente-cinq mille francs, divisés en 135 actions de 1.000 fr. dont 72 d'apport et 63 souscrites libérées de 250 fr. — *Durée :* 30 ans du 29 décembre 1899. — *Objet* : La fabrication, la vente et le commerce des cycles et automobiles et généralement toutes opérations de travaux mécaniques. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dircks-Dilly, notaire à Bordeaux.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Chapon, Ch. Schaudel, M. Charron.

Commissaire : M. P. Satre. 395

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CYCLES ET AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Darboy, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de janvier 1894. — *Objet* de la Société : L'exploitation de l'établissement de M. Onfray, pour la fabrication et la vente des vélocipèdes et automobiles, accessoires, machines à coudre et autres; la fabrication, la vente, la location, l'achat, tant en France qu'à l'étranger, de tous vélocipèdes, accessoires, pièces détachées et de tous objets de mécanique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Onfray, G. Roques, M. Carlo.

396

COMPAGNIE GENERALE DES

CYCLES ET AUTOMOBILES

ANCIEN ÉTABLISSEMENT ROCHET-PETIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
23, avenue des Champs Elysées, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 30.000. — *Obligations* : 640 obligations de 500 fr., émises à 475 fr., remboursables jusqu'en 1924. Intérêt : 25 fr. — *Durée* de la Société : 80 ans, à partir du 13 janvier 1894. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de tous articles relatifs à la vélocipédie et à l'automobile et plus spécialement les marques « Cycle Rochet » et automobile Rochet; exploitation du manège Petit. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 6 0/0 au capital versé; 15 0/0 au Conseil d'administration; le solde : 45 0/0 aux parts de fondateurs; 55 0/0 aux actions.

Dividende 1899 : 5 fr. Réserves et amortissements au 30 septembre 1899 : 1.241.815 fr. 24.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Machiels, Augustin Petit, H. Petit, A. Chevalier.

Commissaires des comptes : MM. Gustave Pinta, A. Bretocq.

Directeur : M. Hippolyte Petit. 397

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

DE CYCLES ET AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CHAVANET, GROS, PICHARD ET Cie

Siège social : chemin du Rez
Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cen mille francs, divisé en 25.000 actions de 100 fr. — *Titres* cotés à Lyon. — *L'objet* de la Société est la construction et la vente des cycles, automobiles, moteurs divers, et de toutes choses se rapportant aux cycles, automobiles et à la construction mécanique en général. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 30 0/0 à la gérance; 10 0/0 au Conseil de surveillance; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jéramec, J. Delomier, J. Pitiot, E. Giroud, L. Lamaizière, J. Courbière, L. Gòudefer, R. Escoula. 398

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

CYCLES ET AUTOMOBILES LIBERATOR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, rue Cartier-Bresson
Pantin (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est la fabrication, la location et la vente, tant en France qu'à l'étranger, de vélocipèdes, cycles, motocycles et automobiles, pièces ou accessoires quelconques s'y rapportant ou se rapportant à toute autre industrie mécanique, l'exploitation de tous brevets, licences et procédés relatifs à cette fabrication ; l'acquisition ou la prise en location ou sous-location d'usines, machines, outillage, marchandises, brevets et licences, marques de fabrique, maisons de commerce, manèges et vélodromes ; la création d'usines, manèges, vélodromes, comptoirs et succursales, tant en France qu'à l'étranger ; et d'une manière générale toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, financières et commerciales se rattachant par un côté quelconque à l'objet de la présente Société. — *La durée* de la Société est de 25 ans à partir du 25 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mare, notaire à Paris. — *L'assemblee générale* a lieu dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour la constitution d'un fonds de prévoyance ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. O. Dupont, A. Viard, L. Perrier.

Commissaire des comptes : M. S. Marson. 399

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

CYCLES ET DES AUTOMOBILES

BÉBÉLI ET Cie

Siège social : 24, boulevard Carnot
Toulouse

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. — *Objet* : La fabrication des cycles et des voitures automobiles. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Duguet, notaire à Toulouse.

Observation : La souscription aux actions de cette Société a eu lieu en janvier 1899 ; elles étaient payables : 25 fr. en souscrivant, 25 fr. à la répartition et 50 fr. suivant décision du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis de Boéry, Darasse, Guitard, Mullenheim, Vivier-Gary, Laffont. 400

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CYCLE OURAGAN

(ÉTABLISSEMENT DOMBRET AINÉ)

Siège social : 32, rue de la Bourse
Saint-Étienne

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 25 novembre 1893. — *Objet* de la Société : Fabrication de cycles et mécaniques de précision, l'exploitation des établissements Dombret aîné et de la marque Ouragan. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Fessy, Moyse et Balay, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* : 4e semestre. — *Paiement* des coupons à Saint-Etienne, chez MM. S. Berne et Poisson, banquiers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légal jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme au compt d'amortissement ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 15 0/0 au Conseil ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. R. Simon.
Membres : MM. S. Berne, Ch. Gros, C. Faujat.
Administrateur-délégué : M. J. Poisson.
Commissaire des comptes : M. J.-B. Gardon, à Saint-Etienne. 401

AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE DES

CYCLES WITHWORTH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 24, avenue de la Grande-Armée
Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 5.000 créées et qui sont attribuées à M. Rudeaux. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : L'exploitation en France, Algérie, Portugal, de l'Agence générale des cycles Withworth, dont la Société a le privilège comme il est dit ; l'achat et la vente de tous vélocipèdes et accessoires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris. — *Assemblée générale* le 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles de la Griverie, Vernon Pugh, Georges Rudeaux. 402

A. DARRACQ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Quai de Suresnes, Suresnes

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à dater du 25 février 1897. — *Objet* de la Société : Fabrication de pièces détachées pour vélocipèdes, automobiles, mécanique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Marc. — *Assemblée générale* en janvier; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer une réserve; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 30 0/0 au gérant, tant que ce sera M. Darracq; 70 0/0 aux actionnaires.

Dividende 1899 : 10 0/0.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Claperon, Grimault Roger et Pinet.

Directeur : M. A. Darracq. 403

L'ÉLECTRIQUE

COMPAGNIE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DE VOITURES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Drouot, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : L'achat, la vente et la location des véhicules automobiles, l'industrie et le commerce des véhicules de toutes sortes et leur exploitation : l'étude et la réalisation de toutes questions relatives aux transports, la prise et la vente de tous brevets et licences concernant les véhicules automobiles; l'entreprise de tous transports privés ou publics et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à l'objet social. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 11 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Megret et Courcier, notaires à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0 0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt au capital versé; le surplus : 60 0/0 aux actionnaires; 25 0/0 aux parts de fondateurs; 15 0/0 au Conseil d'administration.

Une assemblée a été convoquée le 14 février 1899 à l'effet de porter le capital à 1.500.000 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Argenvillier, de Seynes, Ducasse.

Commissaire : M. A. Darmancourt. 404

L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ DE MOTOCYCLES & AUTOMOBILES BREVETS RENAULX & AUTRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Sedaine, Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., souscrites, libérées de 50 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 7.500. — *Durée* : 30 ans, du 13 septembre 1899. — *Objet* : L'étude, l'achat, la vente ou l'exploitation de tous brevets relatifs à des moteurs électriques, à pétrole ou autres et notamment des brevets Renaux. La fabrication de moteurs ou appareils auxquels ils sont appliqués, tels que motocycles, automobiles, bateaux. L'achat, la vente, ou la location de moteurs ou d'appareils et en général toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, se rattachant à celles ci-dessus ou destinées à en faciliter l'exécution. La société pourra également s'intéresser dans des entreprises existantes ou à créer. — *Acte constitutif*, reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs. Une somme au fonds de prévoyance (20 0/0 maximum). Le solde : 40 0/0 aux actions; 60 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Blay, M. Coutant, Ch. de Loménie, J.-J. Mann, J.-F. Moreau, baron Roguiat.

Commissaire : M. A. Lawrence. 405

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉTABLISSEMENTS JUSSY

Siège social : rue Barrouin, Saint-Etienne

NOTICE

Capital : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. entièrement libérées dont 445 d'apport. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Durée* : 99 ans, du 22 novembre 1898. — *Objet :* La fabrication et la vente de toutes pièces détachées de bicyclettes et automobiles; la fabrication et la vente des automobiles, tricycles, bicycles, bicyclettes, voitures d'enfants et fauteuils pour malades; la fabrication et la vente des machines à décolleter, système Spencer, etc. — *Acte constitutif*, reçu par Me Grubis, notaire à Saint-Etienne. — *Assemblée générale*, quatre mois après la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices, de 5 à 15 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 80 0/0 aux actions; 10 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. I. Laurent.

Membres : MM. A. Arbel, E. Morel, V. Jussy, A. Serasset.

Commissaire : M. Deydier. 406

SOCIÉTÉ DES ANCIENS

ÉTABLISSEMENTS PANHARD ET LEVASSOR

Siège social : 19, *avenue d'Ivry, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 500 actions de 10.000 fr., entièrement libérées nominatives et non cotées. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 20 juillet 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication des voitures automobiles, des machines et outils pour le travail du bois, des lames de scies, les constructions mécaniques de toutes sortes, la fabrication et la vente de tous appareils et accessoires rentrant dans ces objets. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris. — *Assemblée générale* : Première quinzaine de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social ; 5 0/0 aux actionnaires sur le montant des versements effectués. L'assemblée générale pourra, sur la proposition du Conseil d'administration, affecter telle part de bénéfices qui sera jugée convenable. Puis du surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, à partager entre eux dans la proportion qu'ils jugeront convenable ; le solde : 5 0/0 au Conseil d'administration pour les répartir ainsi qu'il avisera et 95 0/0 aux actionnaires.

Observations : Il a été vendu en décembre 1898, une action par-devant notaire au prix de 26.000 fr. Le dividende de l'exercice 1899 sera de 1.000 fr. environ par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis-François-René Panhard, Adrien-Hippolyte-François Panhard, Gottlibe Daimler, Baptiste-Pierre-Emile Garnier, Georges-Julien Perron, Marie-René de Kniff, Gustave-Adolphe Clément, Ph. Bouhey, Prévost.

Commissaire des comptes : M. Lucius. 407

SOCIÉTÉ DES

ÉTABLISSEMENTS GEORGES RICHARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, avenue de la Grande-Armée, Paris

NOTICE

Capital : Trois millions, divisés en 30.000 actions de 100 fr., dont 10.000 attribuées aux apporteurs. — *Titres* libérés de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 20.000 au porteur. — *Durée* : 50 ans de la constitution définitive, 1er juillet 1899. — *Objet* : 1° L'acquisition par voie d'apport des établissements de construction de cycles et d'automobiles Georges Richard ; 2° l'exploitation de ces établissements et de tous autres du même genre qui pourraient être acquis ou créés par la Société, tant en France qu'à l'étranger ; 3° la construction et la vente des cycles et des automobiles ; 4° et généralement toutes opérations industrielles et commerciales relatives à la fabrication, à la vente et à l'emploi des cycles et des voitures automobiles ou s'y rattachant par un côté quelconque ; 5° la construction de tous mécanismes, moteurs, machines-outils et pièces détachées ; 6° et, par extension, toutes opérations relatives à l'industrie et au commerce des transports en général. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lanquest, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, elle se compose des porteurs de 10 actions minimum.

Repartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration éventuellement une somme à la réserve de prévoyance. Le surplus : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bentz-Audéoud, J. Cuenod, Dupuis, Leresche, Lullin, Molinos, Chanove, F.-M. Richard, E. Roux, E. Sautter. 408

LA MINERVE

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE

MOTEURS ET AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Châteaudun, Paris*

Cette Société, constituée en juin 1898, sous la dénomination de « La Nationale », société de construction de moteurs et automobiles, brevets H. Tenting, inventions françaises, a reçu les modifications suivantes :

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le mardi 7 février 1899, délibérant dans les termes des articles 36 et 42 des statuts, a décidé :

1° De réduire le capital social de 250.000 fr. à 200.000 fr., par suite de la rétrocession des apports de M. Tenting ; 2° d'annuler les actions et parts de fondateurs qui lui avaient été attribuées ; 3° et de modifier la dénomination sociale. Comme conséquence de cette résolution, les statuts sont modifiés comme suit : 1° les mots Brevets-H. Tenting sont supprimés (article 2), et la dénomination « La Nationale » est remplacée par « La Minerve » ; 2° le paragraphe premier de l'objet social est supprimé (article 5) ; 3° les articles 6 et 7 sont entièrement supprimés ; 4° les trois premiers paragraphes de l'article 8 sont remplacés par le suivant : « Le capital social est fixé à la somme de 200.000 fr. divisé en 400 actions de 500 fr. chacune à souscrire contre numéraire » ; 5° les deux derniers paragraphes de l'article 39 sont remplacés par le suivant : 90 0/0 aux actions ; 6° les paragraphes 5, 6, 7 de l'article 44 sont remplacés par le suivant : « Le surplus sera attribué aux actions ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Lacarrière, E. Le Maire, Ed. Lacarrière. 409

SOCIÉTÉ ANONYME GÉNÉRALE FRANÇAISE

DES MOTEURS A PÉTROLE ET VOITURES AUTOMOBILES

Siège social : Faubourg de Cambrai Valenciennes

Le capital social, qui était de trente-cinq mille francs, a été porté à soixante mille francs par délibération du

4 avril 1896. — *Objet* : La construction de moteurs à pétrole et de voitures automobiles.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 410

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE

MOTEURS AUTOMOBILES BREVETS LANDRY ET BEYROUX M.-L.-B.

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Paris

Capital social : Trois cent soixante-cinq mille francs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *La deuxième assemblée générale* constitutive a eu lieu le 9 octobre 1897.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 411

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MOTEURS ET AUTOMOBILES CROUAN

Siège social : 51, *avenue de la Grande-Armée, Paris*

Capital social : Huit cent cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 412

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

MOTEURS ET AUTOMOBILES LÉGERS

SOCIÉTÉ CIVILE
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège social : 17, *rue Blanche, Paris*

NOTICE

Le capital social est représenté par 125 parts, sans valeur nominale. — *Objet* : Faire face aux frais de toute nature nécessités par l'application des brevets et les études s'y rapportant.

Gérants : MM. le comte de Balincourt, Richard. 413

SOCIÉTÉ DES

MOTEURS ET VÉHICULES AUTOMOBILES (SYSTÈME FILTZ)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *boulevard Malesherbes Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 26 décembre 1894. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation d'un moteur rotatif à piston hélicoïdal, à vapeur, pétrole ou air comprimé du système Filtz, ou de tous autres créés ou à créer, d'un ensemble d'accessoires pour les moteurs de tout véhicule, l'utilisation de ces moteurs à tous usages industriels quelconques, et généralement toutes entreprises commerciales et industrielles se rattachant à l'objet de la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; ensuite la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actionnaires sur le montant du capital dont les actions seront libérées. Les sommes restant disponibles après ces prélèvements sont réparties comme suit : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Ravenez.
Membres : MM. Bergaud, Francœur.
Administrateur-délégué : M. A. Poidatz.
Commissaire des comptes : M. Zerling. 414

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MOTEURS & VOITURES " AIGLE "

Siège social : 33, rue de Toul, Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., dont 100 d'apport entièrement libérées et 900 souscrites, libérées de 50 fr. — *Durée* : 30 ans, du 26 juin 1899. — *Objet* : La fabrication, l'achat et la vente en France, dans les colonies et à l'étranger, de voitures automobiles au pétrole, au gaz, à l'électricité, à la vapeur, à l'air comprimé ou tout autre genre de moteur et de tous engins mécaniques brevetés ou non ayant trait à l'automobilisme ou à la locomotion mécanique, voitures, omnibus, tramways, etc., et la carrosserie en général ; la prise, l'achat et la vente de tous brevets français ou étrangers concernant les accumulateurs électriques et les moteurs de toute nature, l'achat ou l'installation de tous établissements de construction mécanique, la participation dans toutes sociétés de même objet existantes ou à exister, la prise d'intérêt dans toutes sociétés françaises ou étrangères par voie d'apport ou autrement, la représentation de toutes usines françaises ou étrangères, soit à forfait, soit à la commission, avec ou sans dépôt. Enfin, et plus généralement, la Société fera toutes opérations immobilières et toutes affaires de banque, opérations de bourse sur les valeurs mobilières, commerciales et indus-

trielles se rattachant spécialement à son objet en France, dans les colonies ou à l'étranger. — *Acte constitutif*, reçu par Me Robin, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Toute somme que l'Assemblée générale déciderait de verser à un fonds de réserve extraordinaire. Sur le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Vanden Dovren, J. Dulait, R. Forget, A. Fraiteur, Senechal de la Grange.
Commissaires : MM. Goldschmidt, Van Meurs. 415

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

MOTO-VOITURES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 96, rue Saint-Médéric Bondy

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 20 actions de 5.000 fr., souscrites, libérées de 1.250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 9 ans (1899). — *Objet:* La construction, l'achat, la vente, la location, la réparation, l'entretien des voitures ou véhicules automobiles de toute nature, en général toutes opérations commerciales et industrielles y relatives.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus, la part d'intérêt aux administrateurs, une somme pour fonds de prévoyance. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Membres : MM. H. Colin, J. Deperraz, Malezieux, E. Houpin, A. Buisson. 416

PLUTON

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CYCLES & AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 136 bis, rue Victor-Hugo Levallois-Perret (Seine)

NOTICE

Capital : Trois cent vingt-cinq mille francs, divisés en 3.250 actions de 100 fr. dont 2.750 d'apport et 500 souscrites libérées de 50 fr. — *Parts* de fondateurs : 325. — *Durée :* 50 ans, du 8 décembre 1899. — *Objet :* 1° La fabrication et la vente, l'achat et la location des vélocipèdes, automobiles, accessoires, pièces détachées, machines à coudre, et l'exécution de tous travaux mécaniques de précision ; 2° l'exploitation de l'établissement industriel de constructions mécaniques, sis à Levallois-Perret (Seine), rue Victor-Hugo, n° 136 bis, compris dans l'apport ci-après ; ensemble la création, l'acquisition, la location de toutes autres usines ou de tous établissements se rapportant à la vélocipédie, à l'automobilisme et à la mécanique en général ; 3° la construction de machines et appareils de toute espèce pour toutes industries diverses ; 4° l'acquisition et l'exploitation de tous brevets, licences, procédés, marques de fabrique, se rapportant à la vélocipédie, à l'automobilisme et à l'industrie ; 5° et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la vélocipédie et à l'automobilisme. — *Acte constitutif*, reçu par Me Decloux, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans le semestre de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de cinquante actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 60 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-A. Quesnel, C Vergine, E Vigneron.
Commissaire : M. Jarry. 417

SYNDICAT ANGLAIS & COLONIAL DE DION-BOUTON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, Regent-Street Londres

NOTICE

Capital : Six mille livres sterling, divisée en 6.000 actions de 1 livre. — *Objet :* L'acquisition et l'exploitation de la maison de commerce, sise 3, rue Meyerbeer, pour la vente de bicycles, automobiles et tout ce qui se rapporte à cette industrie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-H. Weynlin, R.-H. Fuller, Montagu, S.-F. Edge, 418

TURCAT, MERY & Cie

ATELIERS DE CONSTRUCTION D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
2, boulevard de Mazargues, Marseille

NOTICE

Capital : Trois cent cinquante mille francs dont 175.000 francs versés. — *Durée :* 10 ans 6 mois du 31 juillet 1899. — *Objet :* Construction d'automobiles, moteurs, bateaux, etc. — *Acte constitutif* reçu par Me Bard, notaire à Marseille. 419

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES

VÉHICULES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Objet* : La fabrication, l'achat, la vente, la location, le remisage des véhicules automobiles, la prise, l'acquisition des brevets et licences concernant les véhicules automobiles et leurs emplois; la prise de participation, dans les Sociétés d'exploitation. de ces véhicules, la création de Sociétés, et d'une façon générale toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à la fabrication, au commerce et à l'exploitation des véhicules automobiles. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir d'octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre; tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale; 2° la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de 1er dividende, 5 0/0 des sommes dont elles seront libérées; 3° 10 0/0 au Conseil d'administration. Enfin, le surplus des bénéfices sera réparti comme suit : 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux fondateurs ou à leurs ayants droit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Sylvain, F. Pictet, Emile Albanel, André Silvain. 420

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

VOITURES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 135, rue de la Convention Paris

NOTICE

Capital : un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *Titres* : libérés de 25, nominatifs, côtés en banque. — *Durée* : 99 ans de sa constitution définitive, 30 juin 1899. — *Objet* : 1° L'exploitation et la construction de toutes voitures automobiles de luxe et de marchandises ne roulant pas sur rails, mues par les moteurs à gaz, à pétrole, à gazoline, par l'électricité, la vapeur ou tout autre procédé; 2° l'achat et l'exploitation de tous brevets relatifs à cette industrie; 3° l'acquisition et la concession de licences moyennant des prix fermes, des redevances ou l'attribution d'actions, parts d'intérêts ou obligations, dans toutes sociétés créées ou à créer, sous quelque forme que ce soit; et généralement toutes opérations industrielles, financières et commerciales pouvant se rapporter directement ou indirectement aux affaires d'automobiles. Cet objet social pourra être étendu sans être changé dans son essence, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prise sur la proposition du Conseil d'administration. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent : 5 0/0 aux directeurs, 10 0/0 au conseil, 85 0/0 aux actions.

Cours 30 décembre 1899 : 120 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Berardi, L. Chabert, B. Forot, Schlumberger, Almeiras. 421

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

VOITURES AUTOMOBILES DE LA FLANDRE MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Dunkerque

NOTICE

Capital : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.250 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *Acte constitutif* : reçu par Me Lebleu, notaire à Dunkerque. 422

SOCIÉTÉ DES

VOITURES AUTOMOBILES DES ÉTABLISSEMENTS DECAUVILLE AINÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *boulevard Malesherbes Paris*

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 5.000 remises en représentation d'apports. — *Dividende* pour les huit mois de l'exercice 1898, 6 0/0. — *Objet* : 1° La construction et l'exploitation des moteurs et voitures ou véhicules automobiles de tous systèmes, et destinés à tous usages industriels quelconques; 2° l'acquisition, l'exploitation, la vente ou la prise de tous brevets, licences, mentions, marques et procédés quelconques, rentrant dans l'objet de la présente Société en France et à l'étranger; 3° la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à un des objets précités, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, fusion ou autrement; 4° et généralement toutes entreprises commerciales et industrielles se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 30 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer la réserve légale; ensuite la somme nécessaire pour servir un intérêt de 5 0/0 aux actionnaires, sur le montant de leurs actions. Les sommes restant disponibles après ces prélèvements seront distribuées comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration, et le surplus : soit 90 0/0 aux actionnaires comme complément de dividende.

Bénéfice : 1898, 93.888 fr. 48.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis-Paul-Woldemar Ravenez, propriétaire à Neuilly-sur-Seine, boulevard Victor-Hugo, 26; Alfred Poidatz, ingénieur

à Paris, avenue Malakoff, 159; Charles-Henri Chalupt, à Paris, rue de la Boétie, 30; Comte Louis de Turenne, 9, rue de la Bienfaisance; de Panafieu, 9, rue du Havre. 423

SOCIÉTÉ DE

VOITURES AUTOMOBILES

« LA PARISIENNE »

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
71, *avenue de la Grande-Armée*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 450 actions de 500 fr., dont 50 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apport et 400 libérées de 125 fr. — *Objet* : La fabrication, la vente et la location des voitures automobiles et de tous moteurs à pétrole ou autres, l'acquisition et l'exploitation de tous brevets ou licences, d'exploiter tous brevets relatifs à ce genre d'industrie, la prise de tous brevets s'y rapportant, la cession de ces brevets ou de toute licence d'exploitation, l'acquisition de toutes maisons similaires, en un mot, et d'une façon générale, l'exploitation de tout ce qui a trait à la locomotion automobile, aux moteurs et à leurs accessoires. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 7 octobre 1898.

424

SOCIÉTÉ DES

VOITURES ÉLECTRIQUES ET DES ACCUMULATEURS B. G. S.

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12 *bis*, *avenue de Madrid*
Neuilly-sur-Seine

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 1.100 ont été remises en représentation d'apports. — *Parts* de fondateurs : 3.500. — *Objet* : L'exploitation en France et à l'étranger de tous brevets ou licences de brevets concernant les automobiles à traction électrique ou par tous autres moteurs, ainsi que la construction et la vente de ces automobiles en France et à l'étranger. L'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de tous brevets ou licences de brevets concernant les accumulateurs électriques, ainsi que leur construction ou leur vente. La location et l'entretien de toutes machines et de tous accumulateurs. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir d'août 1898.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale; 2° la somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux actions. Le surplus sera réparti comme suit : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 en amortissement du capital et du matériel dans la proportion qui sera déterminée par le Conseil. Le solde sera réparti: 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Belmann, R. Bouquet, E. Dreyfus, A. Oudin, G. Schivre. 425

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

VOITURES ÉLECTROMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social* : 20, *rue Taitbout*, *Paris

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateur : 5.000. — *Titres* cotés en banque. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris, le 11 février 1898.

Bénéfice : En 1898, 23.533 fr. 49.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Kulp, président; G. Berard, A. de Clausonne, S. Einhorn, H. Maréchal, H. Rouen. 426

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VOITURETTES AUTOMOBILES

Siège social : 163, *avenue Victor-Hugo*
Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 20 juin 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication, la location et la vente de véhicules automobiles, pièces et accessoires. La fabrication et la vente de moteurs et machines de toutes natures. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Poletnich, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

Observation : Une assemblée est convoquée pour le 11 décembre pour discuter de l'augmentation du capital et de la fusion avec une autre Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Canet, Mathieu, Desgrand, Armand Jouet Pastré. 427

SOCIÉTÉS DIVERSES

SOCIÉTÉ DES APPAREILS A CHANGEMENT DE VITESSE

SYSTÈME MONNIOT ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63 bis, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Cinq mille francs, divisés en 200 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 400. — *Dividendes* distribués : En 1894-95, 6 0/0 ; 1895-96, 6 0/0 ; 1896-97, 50 0/0 et 18 fr. 75 par parts de fondateurs ; de plus, le capital social a été remboursé intégralement. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 20 mai 1894. — *Objet* de la Société : L'exploitation en France et à l'étranger pour la propagation d'un appareil de changement de vitesse, applicable à la vélocipédie et à tous autres véhicules. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons, à Paris.

Repartition des bénéfices : 25 0/0 aux actions ; 75 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Conrad, Hector, Gérard, C. Rachimont.

Commissaire des comptes : M. G. de Paleville.

428

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ATELIERS

P. SAGE

Siège social : 57, rue Emeriau, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., dont 3.550 entièrement libérées, remises en représentation d'apports et 2.450 libérées de 75 fr. — *Parts* de fondateurs : 710. — *L'objet* de la Société est : 1° La fabrication des pièces détachées pour voitures automobiles et pour cycles, et accessoirement la fabrication des voitures automobiles et des cycles et en général de toutes pièces mécaniques ; 2° spécialement l'exploitation de l'établissement de constructeur-mécanicien pour le même objet possédé par M. Sage, 57, rue Emeriau, à Paris ; l'acquisition ou la prise à loyer, l'édification de tout immeuble, l'achat ou la location de tout bon mobilier pouvant concourir au développement de l'industrie de la Société, la participation, sous quelque forme que ce soit, de la Société, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet, soit par voie d'apport, de fusion ou de création de société nouvelle, soit par tout autre moyen. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 13 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Manuel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; l'excédent : 10 0/0 aux parts de fondateurs ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Sage, Bérend, E. S. Auscher, Bélin, Kraushaar.

Commissaire : M. Grillet.

429

SOCIÉTÉ DE FABRICATION

DE BANDAGES DÉMONTABLES

(SYSTEME DUCASBLE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, *boulev. Gouvion-Saint-Cyr*

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. dont 100 d'apport et 300 souscrites libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 50. — *Durée :* 15 ans, du 28 décembre 1899. — *Objet :* 1° La fabrication et le commerce de tous véhicules ; 2° la fabrication et le commerce : 1° du caoutchouc ; 2° de bandages démontables pour roues ; 3° et de tous appareils et accessoires se rattachant à ces opérations ; 3° la prise, l'achat, la vente et la concession de tous brevets et licences pour inventions ayant trait à ces exploitations diverses ; 4° et généralement toutes opérations industrielles et commerciales relatives à ces industries. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 60 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chary, Peugeot, Blouet, Molier, Caffort.

430

CENTRAL GARAGE FONDAUDÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, place Fondaudège Bordeaux

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs. — *Durée* : 12 ans, du 4 août 1899. — *Objet* : Le garage, la réception et la garde des voitures automobiles, la vente, l'achat et l'échange, la location, l'entretien et la réparation des machines, la fourniture de pièces de rechange et la livraison du combustible nécessaire à la mise en action. Elle peut cependant élargir son

cercle d'action et adopter toutes modifications indiquées par le progrès de la science, l'indication ci-dessus ne pouvant être restrictive, mais seulement indicative de son objet. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cathala, notaire à Bordeaux.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Fourcade.
Membres : MM. G. Hanappier, H. Cayrov. 431

SOCIÉTÉ DES ANCIENS

ÉTABLISSEMENTS ÉDELINE ET DES PNEUMATIQUES FRANÇAIS GALLUS

Siège social : 33, quai National, Puteaux (Seine)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 20 années, à partir du 15 janvier 1894. — *Objet* de la Société : Fabrication, vente de tous articles caoutchouc et pneumatique français « Gallus ». — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Administrateur-délégué : M. L. Edeline.
Directeur des Usines : M. C. Bouquillon.
432

L'ÉPICYCLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Saint-Marc, Paris

NOTICE

Capital : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 100 fr. — *Titres* libérés au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 300 attribuées au fondateur. — *Durée* : Fin décembre de la 15e année suivant la constitution (1899). — *Objet* : L'exploitation d'un brevet dit du *Marche-Pied Cycloïdal*, délivré le 31 janvier 1898, sous le n° 271342, pour application de l'invention en France, en Algérie et dans les colonies, à la construction de carrousels, la concession de licences et généralement toutes opérations industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières qui s'y rattachent directement. Cette désignation n'a rien de limitatif, elle est simplement énonciative. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fuchs, notaire à Saint-Chamond. — *Assemblee générale*, dans le 2e semestre, elle se compose de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Gronow, F. Marcoux, J. Michel, R. Noguès.
Commissaire : M. Ch. Biourd. 433

SOCIETÉ ANONYME DES

FREINS "STOP"

Siège social : 74, Bd Haussmann, Paris

NOTICE

Capital : Cent vingt mille francs, divisés en 1.200 actions de 100 fr., dont 600 d'apport, entièrement libérées, et 600 souscrites libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.200. — *Durée :* 50 ans, du 1er septembre 1899. — *Objet* : L'exploitation, en France et à l'étranger, d'une invention relative à des dispositifs de freins automatiques et modérables à l'usage des véhicules de tous genres, brevetée en France et à l'étranger. Cette exploitation comprendra notamment : 1° La fabrication et la vente, tant en France qu'à l'étranger, du frein Stop et de tout le matériel qui peut s'y rapporter ; 2° la vente des brevets français et étrangers, ainsi que la licence d'exploitation de ces brevets à toutes conditions qu'il conviendra à la Société ; 3° l'acquisition, la location, la prise à bail, la vente de tous biens meubles et immeubles en France et à l'étranger, nécessaires à la Société, et rentrant dans son objet principal, l'édification de toutes usines et de leurs dépendances pour l'exploitation de l'industrie de la Société en France et à l'étranger. Par extension, la Société pourra traiter toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à son objet. —

CHAINE "SAINTE"

BREVETÉE S. G. D. G.
EN FRANCE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, BELGIQUE

NOUVELLE CHAINE DE TRANSMISSION



A

LES BREVETS *peuvent être acquis pour être constitués en Sociétés. S'adresser pour renseignements, à l'Administration de* **l'Annuaire général des Sociétés, 38, rue de la Chaussée-d'Antin,** *à Paris.*
Voir l'annonce explicative des avantages de cette chaine aux pages d'annonces.

Acte constitutif, reçu par Me Mottin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 pour amortissement du capital. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 40 0/0 aux parts de fondateurs (cette somme étant réduite à 20 0/0 dans le cas où le capital serait porté à 500.000 fr.) ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henrivaux, Jauffret, V. Scaliet, L. Garchey, M. Vidie. 434

SOCIÉTÉ LAMPLUGH

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

LAMPLUGH ET Cie

Siège social : 66, rue Kléber
Levallois-Perret

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante-quinze mille francs, divisé en 550 actions de 500 fr. dont 439, entièrement libérées, attribuées en représentation d'apports et 111 libérées de 250 fr. — *Objet* : L'exploitation de l'usine de construction de selles vélocipédiques et tous accessoires, apportée à la Société ; la construction de nouvelles usines, s'il y a lieu ; la fabrication et le commerce des selles et accessoires pour vélocipèdes, ainsi que tous articles en cuir ; et en général tout ce qui se rattache à ladite exploitation ou à l'industrie dont s'agit ou à des industries similaires. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 8 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de janvier qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 80 0/0 aux actions et 20 0/0 à la gérance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Barclay, L. Duclos, W. Lamplingh. 435

LA POSTE ÉLECTRIQUE INTERNATIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.— *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : 100.000 obligations privilégiées de 100 fr. 4 0/0 donnant droit en outre à 25 0/0 des bénéfices. — *Objet* : L'établissement sur les voies carrossables de la France et de l'étranger de relais ou stations électriques pour la traction, l'éclairage et toutes autres applications de l'électricité. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 1er janvier 1899.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours si la réserve vient à être entamée. Il est en outre prélevé 10 0/0 pour le Conseil d'administration. L'excédent des bénéfices est réparti de la manière suivante : 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux obligations privilégiées. Cette allocation de 25 0/0 est exclusivement réservée aux 100.000 obligations dont il est parlé ci-dessus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Serge de Morny, Ch. de Tancarville-Chamberlaine, le baron G. de Fontenilliat.

Commissaire : M. Max Sergère. 436

LE SINOCYCLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Chamond

9, rue Ventefol

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., dont 500 d'apport, et 3.500 souscrites-libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 800. — *Durée :* Jusqu'au 31 décembre 1905. — *Objet :* L'objet de la Société est l'exploitation, en France ou à l'étranger, d'un brevet dit : Sinocycle, délivré le 5 juin 1899, sous le n° 277546, à MM. François Grange et Eugène-Vital Michaud, tous deux comparants ; la concession des licences et généralement toutes opérations industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement. Cette désignation n'a rien de limitatif, elle est simplement énonciative. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fuchs, notaire à Saint-Chamond. — *Assemblée générale*, 2e trimestre, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, la somme nécessaire au remboursement des actions. Le surplus : 5 0/0 au fonds de prévoyance ; 15 0/0 aux administrateurs ; 40 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Labesse, Burelier, Pichon, Castel, Boularan, Grange, Foujols.

Commissaire : M. Jallas. 437

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *boul. de la Madeleine* (4, *cité Vindé*), *Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est de faire pour son compte et pour le compte de tiers, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, notamment celles se rattachant à l'automobilisme, et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets précités. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 30 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblee générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé. Le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 8 0/0 aux actionnaires; le surplus : somme pour l'amortissement du capital, réserve spéciale, gratification au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Miron.

Membres : MM. P. de Morogues, G. Westphal, la Palice, du Martray, Ed. Niquet.

Commissaires des comptes : MM. Ed. Pâris, de Saint-Genys. 438

LE VÉLODROME DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rond-point du Prado Marseille

Le capital social est de soixante mille francs. — *La duree* de la Société est de 10 ans.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 439

SOCIÉTÉ ANONYME DU

VÉLODROME DE ROUBAIX

Siège social : La Verte-Rue, Croix

Le capital social est de cent soixante mille francs. — *La durée* de la Société est de 12 ans, à partir du 3 décembre 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 440

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TERRAINS ET VÉLODROME DE CHOISY-LE-ROI

Siège social : 26, *rue du Petit-Musc, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à dater du 14 avril 1896. — *Objet* de la Société : L'achat et la vente de tous terrains situés à Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, l'exploitation du vélodrome, des restaurants, bals, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Georges Dauchez, à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. De May père, Adam Bizot, Henri Ravel.

Commissaire des comptes : M. Stanislas Bizot. 441

CYCLES ET MOTOCYCLES

RICHARD - CHOUBERSKY

Machines de Luxe et de Précision

Bicyclette de course sur route. . . . . 400 f
Bicyclette de route légère . . . . . 350 f
Bicyclette touriste . . . . . 250 f

Pneumatiques, développement, hauteur du cadre, émail, accessoires complets au choix de l'acheteur.

MOTOCYCLE RICHARD - CHOUBERSKY — Prix : 1.500 fr. — *Moteurs de Dion, Aster, ou autre, 2 chevaux 1/2*

Magasins de vente : 18, rue du Quatre-Septembre, PARIS

BAINS DE MER DE DIEPPE



CASINO DE DIEPPE

STATION BALNÉAIRE

la plus rapprochée et la plus fréquentée

Les plus riches familles et les plus distinguées, les artistes les plus célèbres, les écrivains les plus illustres ont fait de DIEPPE leur séjour d'été.

Ouverture le 15 Juin — Clôture le 15 Octobre

Brillant Orchestre de soixante musiciens, sous la direction de M. A. BOURDEAU

TOUS LES SOIRS : **THÉATRE, BAL** ou **CONCERT AVEC CHANT**

KIOSQUE POUR LA MUSIQUE SUR LA TERRASSE

GRAND CAFÉ-RESTAURANT — PRIX FIXE

Paris à Dieppe en 3 h. 1/2

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "

BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

CHAPITRE V

BANQUES

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT — GRANDES BANQUES

BANQUE COLONIALE DE LA GUADELOUPE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Pointe-à-Pitre

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., libérées, nominatives et cotées en bourse à la cote officielle au comptant.

Dividendes distribués : En 1890, 95 fr. ; en 1891, 95 fr. ; en 1892, 100 fr. ; en 1893, 105 fr. ; en 1894, 60 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1898, fondée par la loi du 30 avril 1849. Privilège prorogé jusqu'au 1er janvier 1900, par décret du 27 décembre 1898.

Objet de la Société : Privilège d'émission de billets de banque à la Guadeloupe, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociations de valeurs.

Assemblée générale en juillet.

Paiement des coupons au siège social et à Paris : à l'agence centrale, 54, rue Blanche, en mars et septembre.

Dernier cours des actions : 1.000 fr.

Répartition des bénéfices : 1 1/2 0/0 à la réserve jusqu'à la moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 50 0/0 aux actions ; 40 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au directeur et 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Colomb, représenté par M. Justin Marie, Al. Beauperthuy, Cayrol, R. Bonnet.

Censeurs : MM. Gavaud, représenté par M. de la Moranderie ; Graeve, Sersily-Sergent.

Directeur : M. Ed. Vivien. 442

BANQUE COLONIALE DE LA GUYANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cayenne

NOTICE

Capital social : Six cent mille fr., divisés en 1.200 actions de 500 fr., libérées.

Les titres sont nominatifs et cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Dividendes distribués : En 1890, 62 fr. ; en 1891, 88 fr. 90 ; en 1892, 110 fr. ; en 1893, 103 fr. 90 ; en 1894, 96 fr. 20 ; en 1895, 195 fr. ; en 1896, 100 fr ; en 1897, 101 fr. ; en 1898, 102 fr. 60.

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1898, fondée par la loi du 30 avril 1849. Privilège prorogé jusqu'au 1er janvier 1900 par décret du 27 décembre 1898.

Objet de la Société : Privilège d'émission de billets de banque à la Guyane, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociations de valeurs.

Assemblée générale en juillet.

Dernier cours des actions : 1.250 fr.

Paiement des coupons en mars et septembre, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'agence centrale.

Répartition des bénéfices : 1 1/2 0/0 à la réserve, jusqu'à la moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 50 0/0, aux actions ; 40 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Quintrie, Edouard Antier, Legay, Th. Le Blond, G. Lalanne.

Censeurs : MM. Gadoulet, E. Le Blond, Wacongne.

Directeur : M. Quintrie. 443

BANQUE COLONIALE DE LA MARTINIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Pierre

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., libérées.

Les titres sont nominatifs et cotés en bourse, à la cote officielle et au comptant.

Dividendes distribués : en 1890, 70 fr. ; en 1891, 65 fr. ; en 1892 ; 70 fr. 25 ; en 1893, 60 fr. ; en 1894, 66 fr. ; en 1895, 30 fr. ; en 1896, 10 fr. ; en 1897, 60 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1898, fondée par la loi du 30 avril 1849. Privilège prorogé jusqu'au 1er janvier 1900 par décret du 27 décembre 1898.

Objet de la Société : Privilège d'émission de billets de banque à la Martinique, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociation de valeurs.

Dernier cours des actions : 605 fr. dans la colonie.

Paiement des coupons en mars et septembre, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'agence centrale.

Répartition des bénéfices : 1/2 0/0 à la réserve, jusqu'à la moitié du capital social, 5 0/0 du capital aux actions ; le surplus, 50 0/0 aux actions ; 40 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lagrosillière, trésorier particulier, représenté par M. Peyrouton, J. Gérard, Plissonneau, L. Girard.

Censeurs : MM. Glaises, représenté par M. Delmas ; Jusselain du Chaxel.

Directeur : M. Caubère. 444

BANQUE COLONIALE DE LA RÉUNION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Denis
(Ile de la Réunion)

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, nominatives et cotées en bourse à la cote officielle au comptant.

Dividendes distribués : en 1890, 45 fr. 50 ; en 1891, 49 fr. 90 ; en 1892, 35 fr. 50 ; en 1897, 12 fr. 50 ; en 1898, 12 fr. 50.

Durée de la Société : jusqu'au 1er janvier 1898, fondée par la loi du 30 avril 1849. Privilège prorogé jusqu'au 1er janvier 1900, par décret du 27 décembre 1898.

Objet de la Société : Privilège d'émission de billets de banque à la Réunion, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociation de valeurs.

Assemblée générale en juillet.

Paiement des coupons en mars et septembre, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'agence centrale.

Répartition des bénéfices : 1 1/2 0/0 à la réserve, jusqu'à la moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 5 0/0, aux actions ; 40 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hue.

Membres : MM. Soinoury, Peyron, Camille Gérard, Vergoz.

Censeurs : MM. U. Martin, Fulgence, G. Caillé.

Directeur par intérim : M. Hue. 445

BANQUE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue Royale, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions sept cent cinquante mille francs, représentés par 37.500 actions de 500 fr. chacune.

Titres créés, 37.500 ; en circulation, 37.500.

Société constituée le 25 juillet 1877, modifiée le 28 avril 1892, devant expirer le 1er juin 1907. La Société a continué la Banque de Bruxelles, fondée sous la même dénomination le 13 novembre 1871.

Objet : Toutes opérations de banque ou de finances. Dépôts et comptes courants.

Assemblée générale le quatrième jeudi du mois d'avril, à 10 h. 1/2 du matin, au siège social, composée de tous les actionnaires.

Le paiement des coupons s'effectue au siège social en mai.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 5 0/0 pour former une réserve ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 12 0/0 au Conseil d'administration ; tantième aux commissaires et le solde aux actionnaires.

Réserves au 1er janvier 1899 : 5.000.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Urban.

Vice-Président : M. Ernest Urban.

Administrateur délégué : M. Herman Stern.

Membres : MM. Georges de Laveleye, J. Gay, G. de Lhoneux, J. Audeut.

Commissaires : MM. Emile van Becelaere, Henri Delattre-Godin, Sam. Wiener, Jules Wilmart, Jules Jacobs.

Sous-Directeurs : MM. Emile Sano. H. Monnom.

Secrétaire : M. H. de Laveleye. 446

BANQUE DE FRANCE

Siège social : 39, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris

NOTICE

Capital social : Cent quatre vingt-deux millions cinq cent mille fr., divisés en 182.500 actions de 1.000 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889	3.969	152 »
1890	4.242	157 »
1891	4.466	159 »
1892	4.182	130 »
1893	3.960	124 »
1894	3.945	113 »
1895	3.647	103 »
1896	3.587	105 »
1897	3.820	110 »
1898	3.740	114 58
1899 décembre . .	4.200	»

Durée de la Société : Du 13 février 1800, des prorogations successives ont porté le terme de la société au 31 décembre 1920, avec réserve qu'une loi votée par les deux Chambres dans le cours de l'année 1911 pourra faire cesser le privilège le 31 décembre 1912.

Objet de la Société : Émission de billets à vue et au porteur, escompte d'effets de commerce, avances sur titres et métaux précieux, garde de dépôts de titres et d'objets précieux, ouverture de comptes courants et de comptes de chèques, émissions des mandats déplacés, commerce de métaux précieux.

Assemblée générale : Le dernier jeudi de janvier de chaque année.

Paiement des coupons, les 30 juin et 31 décembre, à la Banque centrale, dans ses succursales et bureaux auxiliaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Régents : MM. le baron de Rothschild, le baron Mallet, le baron Hottinguer, Vernes, Goguel, Heine, Aynard, Balsan, Richemond, Seydoux, Loreau, Tessandier, Chomereau, Lamotte, Deffés.

Censeurs : MM. Homberg, Dervillé, Delaunay-Belleville.

Gouverneur : M. Pallain.

Sous-gouverneurs : MM. Morel, de Liron d'Airoles. 447

BANQUE DE L'ALGÉRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Alger

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 500 fr., totalement libérées, nominatives ou au porteur et cotées en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.620 45	84 01
1891.	1.628 54	74 58
1892.	1.134 54	64 17
1893.	1.059 58	53 22
1894.	746 90	40 10
1895.	764 97	32 04
1896.	608 19	19 01
1897.	561 23	15 60
1898.	761 »	15 50
1899.	920 »	»

Durée de la Société : Créée en vertu de la loi du 4 août 1851 et modifiée par décret impérial du 12 mars 1850 et 30 mars 1861 ; prorogée par décret impérial du 15 janvier 1868 et la loi du 3 avril 1880 jusqu'au 1er novembre 1897. Expiration 31 octobre 1899, prorogée jusqu'au 31 octobre 1900.

Objet de la Société : Banque d'émission, escompte, prêts sur effets publics (rentes françaises), avances sur les mêmes valeurs que la Banque de France et en outre sur les obligations des chemins de fer de l'Algérie ayant une garantie départementale, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Porcellaga, à Alger. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons à la Banque de l'Algérie, dans ses succursales et au Comptoir national d'escompte, en mai et novembre.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 du capital versé ; le surplus aux actions et à la réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tachet, Boisset, Vidaillon, Jourdan, Barthe-Dejean, Altairac, G. Mercier, Blasselle, de Brisis.

Censeurs : MM. Pareux, Lestienne, Warot.

Commissaire du Gouvernement : M. Paysant, trésorier-payeur général.

Directeur : M. Lafon.

Sous-directeur : M. Rouget. 448

BANQUE DE L'INDO-CHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs jusqu'à entière libération et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Dividendes distribués : En 1890, 20 fr. ; en 1891, 20 fr. ; en 1892, 20 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 22 fr. ; en 1896, 25 fr. ; en 1897, 25 fr. ; en 1898, 25 fr.

Durée de la Société : 50 ans, du 21 janvier 1875 au 21 janvier 1905 (Constituée par décrets des 21 janvier 1875 et 20 février 1888).

Objet de la Société : Émission de billets de banque dans les colonies françaises, en pays de protectorat français dans lesquels elle possède des établissements ; escomptes, avances sur nantissements, comptes de dépôts et toutes opérations de banque en général.

Sièges d'outre-mer : Saïgon (Cochinchine), Pnom-Penh (Cambodge), Haïphong (Tonkin), Hanoï (Tonkin), Tourane (Annam), Pondichéry (Inde française), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Hong-Kong (Chine), Bangkok (Siam), Shanghaï (Chine).

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 1/20/0 à la réserve ; 60/0 au capital versé et le surplus, 10 0/0, au fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

Observations : Cette Société a été chargée de faire l'émission de l'emprunt indo-chinois de 200 millions dont nous donnons le résultat dans le chapitre spécial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denormandie.

Membres : MM. J. Gay, Allard, Ch. Demachy J. Enders, E. Gouin, baron Hély d'Oissel, Henrotte, Homberg, Mercet, de Monplanet.

Commissaire du Gouvernement : M. Billecocq, ancien Directeur au Ministère des Colonies.

Directeur : M. Stanislas Simon. 449

BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue d'Antin, Paris

Succursales : Amsterdam, Bruxelles et Genève

NOTICE

Capital social : Soixante-deux millions cinq cent mille fr., divisés en 125.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	821	45
1891.	785	30
1892.	655	30
1893.	640	30
1894.	669	35
1895.	804	40
1896.	812	45
1897.	841	50
1898.	975	50
1899 décembre.	1090	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er janvier 1872.

Objet de la Société : Toutes opérations financières, industrielles, commerciales, immobilières et de travaux publics en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social, janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve : 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0, aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. E. Dutilleul.
Président : M. E. Gouin.
Vice-président : M. L. Renouard.
Membres : MM. H. Bamberger, R. de Bauer, Ch. Demachy, comte Ad. de Germiny, Ed. Nœtzlin, J. Stern.
Censeurs : MM. Choppin de Janvry, Comte I. Salles.
Commissaires des comptes : MM. Timmerman et Levot.
Directeurs : MM. Thors, L. Villars, E. Chevrant.
Sous-directeur : M. L. de Steiger. 450

BANQUE DE ROUMANIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bucharest
Succursales : Londres, Beüla, Paris, 7, rue Meyerbeer

NOTICE

tio*Capital social :* Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 acns de 500 fr., libérées de 150 fr.
Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés à Paris
Durée de la Société : De 1869 au 31 décembre 1903.
Objet de la Société : Opérations de banque.
Dividende : en 1897, 12 fr. 75
Assemblée générale en juin.
10*Répartition des bénéfices :* 5 0/0 au capital versé; 0/0 à la réserve, jusqu'à 5 millions ; le surplus, 10 0/0 au comité central et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Paris. — *Membres* :MM. Ch. Mallet, Ad. Vernes
A Londres. — *Membres* : MM. le Vicomte Durcannon, lord Hillington, O. C. Waterfield, H. A. Lawrence, E. J. Goschen, Lachlan Mackintosh. Rate.
Directeur : M. Demètre de Franck, à Bucharest. 451

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME TUNISIENNE

Siège social : Tunis
Succursales à Sousse et à Sfax
Représentant à Paris :
Banque Transatlantique, 6, rue Auber

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.
Les titres sont au porteur et ne sont plus cotés en bourse.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	517 »	»
1890.	443 »	10 »
1891.	440 »	10 »
1892.	419 »	10 »
1893.	396 »	12 50
1894.	498 »	12 50
1895.	491 »	12 50
1896.	»	»
1897.	»	10 »
1898.	»	10 »

Durée de la Société : 50 ans, du 23 septembre 1884 au 23 septembre 1934. — *Objet de la Société :* Toutes opérations de banque et de bourse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons à la Banque Transatlantique.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Observations : Suivant les prescriptions de M. le Ministre des finances, les actions de la Banque de Tunisie ont cessé d'être négociables à la Bourse de Paris, à partir du 10 février 1898.

Le bénéfice de 1896, d'après le rapport fait à l'assemblée de 1897, avait été de 172.099 fr. 20.

Par décision d'une assemblée générale du 18 janvier 1897, le conseil avait autorisé tous emprunts hypothécaires sur les immeubles de la Société. L'assemblée générale du 31 mai 1898 a fixé le dividende à 10 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Pereire.
Membres : MM. Jules Forti, administrateur-délégué ; L. Bloch, Halphon, Wiener, Noël.
Commissaires : MM. Lepape et Astruc. 452

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE DU SUD

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 40.000.000 de francs entièrement versés
Siège social, 9, rue Boudreau, à Paris
Succursale à Johannesburg
Agence à Londres
Représentant à Paris de la Chambre des Mines de la R. S. A.

NOTICE

Le capital social est divisé en 400.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés

officiellement au comptant et à terme. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 26 novembre 1895. — *Assemblée générale,* 1er semestre. — *Objet de la Société:* Toutes opérations de Banque et de Bourse et principalement celles concernant les valeurs minières. Toutes opérations financières, industrielles, commerciales, civiles, mobilières, immobilières, toutes entreprises de mines d'or et autres, de chemins de fer et de travaux publics, toutes opérations de change.

L'exercice clos le 31 décembre 1898, s'est soldé par un bénéfice net de 2.061.681 fr. 29, provenant des sources suivantes:

Intérêts, reports et commissions diverses	1.447.796,41
Bénéfices réalisés sur valeurs et participations	1.578.633,74
Total des produits. . .	3.026.430,15
Moins frais généraux.	964.748,86
Bénéfice net.	2.061.681,29

Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 24 mai 1899 a décidé que les bénéfices de l'exercice 1898 recevraient l'emploi suivant:

A la réserve légale.	103.084,05
A la réserve pour fluctuation du portefeuille-titres.	226.332,43
A l'amortissement de l'hôtel de la Banque à Johannesburg. . . .	52.754,80
Aux actionnaires, dividende de 4 fr. par action.	1.600.000 »
A reporter à nouveau au compte, profits et pertes.	79.510,01
Total.	2.061.681,29

En conséquence, les réserves ont été portées aux chiffres suivants:

Réserve légale.	210.766,50
Réserve pour fluctuation du portefeuille-titres.	2.000.000 »
Total.	2.210.766,50

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Henrotte .

Administrateurs : MM. H. Bousquet, C. Chalupt, S. Einhorn, Ch. de Gheest, baron J. de Gunzburg, marquis d'Hautpoul, Ch. Herbault, F. Rainbeaux.

Commissaires des comptes : MM. L. Delhorbe, P. Eonnet, le baron d'Orgeval.

La Banque française est le représentant ou le correspondant, à Paris, des Compagnies suivantes: Rand Mines, Ferreira Deep, Nourse Deep, Crown Deep, Bonanza, Glen Deep, British South Africa Cy (Chartered), Langlaagte Deep, New Modderfontein, Modderfontein Extension, Transvaal Gold Mining Estates, Glynn's Lydenburg, Windsor Gold Mining, Paarl Central, Simmer et Jack Proprietary Mines, Treasury, Knight Central, Vogelstruis Consolidated Deep, Witwatersrand Deep, Johannesburg City and Suburban Tramway, Bantjes Consolidated Mines, Chaterland Goldfields, Eerste Fabrieken Haterley Distillery, Ritz Hotel Limited, Hauts Fourneaux de Malaga. 453.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

SOCIÉTÉ ANONYME TURQUE

Siège social à Constantinople

Agence à Paris : 7, rue Meyerbeer

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante millions, divisés en 500.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	537 68	12 50
1890.	585 80	17 50
1891.	579 49	17 50
1892.	573 44	17 50
1893.	586 84	17 50
1894.	638 98	20 »
1895.	695 67	25 »
1896.	559 44	»
1897.	580 »	12 50
1898.	549 50	12 50
1899.	560 »	»

Durée de la Société : Jusqu'au 4 août 1925.

La société a été approuvée par firman de S. M. I. le sultan de Turquie, des 4 février 1863, 18 mai 1874 et 17 février 1875.

Objet de la Société : Exploitation du privilège de banque de l'Etat dans l'Empire ottoman, émission de billets de banque, escompte, etc.

Paiement des coupons, 7, rue Meyerbeer, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions, 10 0/0 à la réserve, jusqu'à concurrence du quart du capital versé; l'excédent est attribué 9/10 aux actions et 1/10 par moitié aux fondateurs et aux membres du comité et du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Direction à Constantinople. — Sir R. Hamilton Lang, directeur général ; Gaston Auboyneau, directeur général, adjoint; Wulfing, directeur.

Sous-directeur : M. De Cerzat.

Comité de Paris. — *Membres* : MM. Th. Berger, comte A. de Germiny, Ch. Goguel, Michel Heine, baron Hottinguer, Ch. Mallet,

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "

BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau),* PARIS — USINE A REIMS

P. Naville, comte Pillet Will, baron de Neuflize, Ad. Vernes.

Directeur à Paris : M. Frank Auboyneau.
Secrétaire général : M. Paul de Sarty.

Comité de Londres. — *Membres* : MM. E. Gilberston, l'hon. lord Hililngdon, L. M. Rate, l'hon. Henry A. Lawrence, le vicomte Duncannon, Georges-J. Goschen, Sir William, L. Young Bnel.

Secrétaire : M. W. Lander.
Directeur à Londres : M. E. Barry. 454

BANQUE I. R. P. DES PAYS AUTRICHIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Vienne. Succursales à Paris, 12, rue du Quatre-Septembre et à Prague.

NOTICE

Capital social : Quarante millions de florins (cent millions de fr.), divisés en 200.000 actions de 200 florins (500 fr.) entièrement libérées, cotées à la Bourse de Paris.

Les titres sont au porteur.

Années	Cours des actions
1895.	587
1896.	528
1897.	533
1898.	531
1899. décembre. . . .	500

Dernier dividende distribué en 1898 : 10 florins.

Durée de la Société : Constituée le 19 octobre 1880, modifiée les 20 septembre 1881, 7 juillet 1883, 24 juillet 1885, 7 avril 1886, 28 mai 1889, 9 avril 1891, devant expirer le 19 octobre 1970.

Objet de la Société : Opérations de banque.

Assemblée générale en mars ou avril.

Paiement des coupons à la succursale de Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital des actions sur les sommes versées. L'excédent comme suit : 10 0/0 pour former une réserve de la moitié du capital. Somme fixée par l'Assemblée générale pour constituer une réserve extraordinaire : 5 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à répartir entre le gouverneur, le directeur général, les directeurs et les employés ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gouverneur : M. Max Montecuccoli-Laderchi.
Vice-Président : M. Otto Baron Bourhoing.
Membres : MM. Nic.-T. Dumba, S. Ritter von Hahn, vicomte d'Harcourt, Franz Hardtmith, Sigmund-Kann, Julius Ritter von Kink, Julian Klaczko, Albert Laurans, Ernst Graf Mirbach, baron Hély d'Oissel, docteur Leonhard von Schweigert, Graf Johann Stadnicki.
Directeur général : Eduard Palmer.
Direction à Vienne : Wilhelm Kux, Mudw.-Aug. Lohnstein, Haus Schuschny.
Directeur de la succursale de Paris : M. William Strauss.
Directeur de la succursale de Prague : M. Gustav Korner. 455

BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3 et 5, rue Saint-Georges Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de vingt-cinq millions, a été porté à quarante millions par décisions des assemblées générales des 30 septembre et 30 novembre 1897 ; il est divisé en 80.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	529 10	17 50
1890.	525 46	30 »
1891.	486 51	20 »
1892.	411 77	22 50
1893.	417 59	25 »
1894.	470 08	30 »
1895.	566 95	35 »
1896.	595 50	35 »
1897.	590 »	35 »
1898.	534 »	35 »
1899.	630 »	»

Durée de la Société : 50 ans, du 7 juin 1889 au 7 juin 1939.

Objet de la Société : Toutes opérations financières, commerciales, immobilières et de travaux publics en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions, et le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Observations : Un acompte de 12 fr. 50 par action sur l'exercice 1898 a été mis en paiement le 2 janvier 1899.

Cette Société a émis sur le marché de Paris diverses valeurs sur lesquelles nous fournissons certains renseignements dans le chapitre spécial des émissions de 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. May.
Membres : MM. R. de Bauer, G. Beer, M. Bixio, A. de Chevigné, P. Dansette, Einhorn, J. Kulp, Georges May.
Censeurs : MM. I. Salles, Morel Kahn.
Commissaires des comptes : MM. Ch. Durand, F. de Carrère, G. Pfeiffer.
Directeurs : MM. G. de Leyssac, Th. Lombardo. 456

BANQUE HYPOTHÉCAIRE D'ESPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Madrid

NOTICE

Le capital social est de cinquante millions, divisé en 100.000 actions de 500 fr., libérées de 200 fr. et au porteur. — *Titres* cotés officiellement à Paris.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque, émissions de titres, prêts hypothécaires, ouvertures de crédit, chèques, comptes courants. Caissier de l'État. Le gouverneur et les deux sous-gouverneurs sont nommés par le roi.

Durée de la Société : Du 15 avril 1873 au 2 décembre 1971.

L'assemblée générale a lieu en mai ; elle se compose de tous les actionnaires, propriétaires de 50 actions.

Le paiement des dividendes a lieu en janvier et juillet à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	475	15
1894.	495	15
1898.	490	15
1899.	530	»

Répartition des bénéfices : 6 0/0 d'intérêt ; sur l'excédent 5 à 20 0/0 pour former une réserve égale au montant du capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs, 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gouverneur : Excmo. Sr. D. Gaspar Nunez de Arce.

Sous-gouverneur : Excmo. Sr. D. Emilio Canovas del Castillo, Excmo. Sr. Léon Cocagne.

Administrateurs résidant à Madrid : Excmo. Sr. Marquis de Torneros, Excmo. Sr. Marquis de Guadalmina, Excmo. Sr. Augusto Comas, Excmo. Sr. Francisco Laigleria, Excmo. Sr. Marquis de Viesca de la Fierra, Excmo. Sr. Marquis de Aldama, Excmo. Sr. Luis Fernandez de Heredia, Excmo. Sr. Cipriano Garijo, Excmo. Sr. Rafael de Mazarredo, Excmo. Sr. Joacquin Lopez Puigcerver.

Comité de Délégation a Paris : *Président* Excmo. Sr. Michel Heine, Excmo. Sr. Rafael Angulo, Excmo. Sr. Lucien Villars, Excmo. Sr. Charles Goguel, Excmo. Sr. Adolphe Vernes.

Censeurs : Ylmo. Sr. José Gomez Acebo, Marqués de Santillana, Ylmo. Sr. Isidore Salles, près le comité de délégation. 457

BANQUE NATIONALE D'HAITI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs, et sont cotés en bourse. — *Parts bénéficiaires :* 6.000 fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	640 25	38 50
1890.	714 70	38 50
1891.	709 70	38 50
1892.	714 »	38 50
1893.	724 »	38 50
1894.	703 60	43 50
1895.	797 80	38 »
1896.	776 72	26 »
1897.	690 »	25 »
1898.	612 »	29 »
1899.	659 »	»

Dernier cours des parts : 125 fr.

Durée de la Société : 50 ans.

Objet de la Société : Service de trésorerie du gouvernement d'Haïti, dépôts, prêts, escompte, change, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons : Crédit Industriel et Commercial, 1er janvier, 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, une somme pour fournir 6 0/0 au capital versé ; 10 0/0 aux administrateurs ; le surplus, 25 0/0, aux parts bénéficiaires.

Observations : Un acompte de 10 fr. sur l'exercice 1898 a été mis en paiement le 6 janvier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Lehideux.

Membres : MM. Delessert, Jung, G. May, Morel Kahn, L. Ewald, baron Weber de Treuenfels, E. P. Simmonds, A. Aubry, A. Chabert, Ch. de Montferrand.

Commissaires des comptes : MM. Ch. Durand, F. Bastien.

Administrateur-délégué : M. L. Ewald.

Secrétaire général : M. A. Jung.

Maison principale à Port-au-Prince.

Succursales : Cap Haïtien, Jacmel, Les Cayes, Gonaïves, Jérémie.

Agences : Aquin, Miragoâve, Petit-Goâve, Port-de-Paix, Saint-Marc. 457 *bis*.

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de cinquante millions, divisé en 50.000 actions de 1.000 fr.

Objet de la Société : Escompte, commerce des matières d'or et d'argent, recouvrement d'effets remis par les titulaires d'un compte courant, dépôts de titres, métaux précieux et monnaies d'or et d'argent autres que celles ayant cours légal en Belgique ; avances en comptes courants et à court terme sur dépôts de fonds publics nationaux. La Banque ne peut avoir en portefeuille des bons du trésor escomptés pour plus de 10.000.000 de fr.

La Banque émet des billets au porteur reçus en paiement dans les caisses de l'État. La Banque est tenue d'avoir une encaisse métallique égale au tiers du montant de ses billets et de ses autres engagements à vue. La Banque fait le service de caissier de l'Etat, de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite instituée sous la garantie de l'Etat.

La Banque nationale constituée sous forme de société anonyme a été instituée par la loi du 5 mai 1850. Sa durée a été prolongée jusqu'au 1er janvier 1903 par la loi du 20 mai 1872 et ses statuts modifiés par l'assemblée générale du 10 juillet 1872. Un projet de loi portant prorogation de la durée de la Banque Nationale pour un terme de 30 ans est en ce moment soumis aux Chambres législatives.

Les assemblées générales ont lieu le dernier lundi du mois de février et le dernier lundi du mois d'août et sont composées des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions inscrites en nom ou déposées.

Les coupons se paient pour le 1er semestre, le 1er septembre de l'année, et pour le 2e semestre, le 1er mars de l'année suivante.

Dividendes distribués : En 1890, 115 fr. ; en 1891, 107 fr. ; en 1892, 97 fr. ; en 1893, 97 fr. ; en 1894, 97 fr. ; en 1895, 94 fr. ; en 1896, 103 fr. ; en 1897, 109 ; en 1898, 110 fr. ; en 1899, 121 fr.

Répartition des bénéfices : 1° aux actionnaires un premier dividende de 3 0/0 ; 2° au trésor public, le quart de l'excédent ; 3° à la réserve, 15 0/0 du même excédent ; 4° au Conseil d'administration 4 0/0 et aux censeurs 1 0/0 sur la partie du bénéfice net qui dépasse 2 1/2 0/0 répartis en vertu du 1er ; 5° aux actionnaires le surplus à titre de deuxième dividende. Toutefois, il sera prélevé sur le deuxième dividende une somme qui ne dépassera pas 25 centimes par action et par semestre et qui sera affectée par le Conseil d'administration à des œuvres de bienfaisance. Si le bénéfice semestriel à répartir aux actionnaires est inférieur à 2 1/2 0/0, il sera complété par le prélèvement sur le fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gouverneur : MM. V. Van Hoegaerden.

Vice-gouverneur ; M. Th. de Lantsheere.

Directeurs : MM. le baron A. de Moreau, J. Verstraeten, F. Jamar, L. Biebuyck, V. Allard.

Censeurs : MM. Ch. de Hemptinne,, L. Lyseu, G. Brugmann, G. Montefiore-Lévi, L. Biourge, Ad, Huybechts, L. Van der Rest.

Commissaire du Gouvernement : M. E. Morel de Westgaver. 458

BANQUE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

BANQUE D'ÉTAT DU TRANSVAAL
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Prétoria (Transvaal)
Succursale : 20, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions de francs, divisé en 100.000 actions de 250 fr.

Parts de fondateurs : 200.

Les actions sont cotées en bourse à la cote officielle.

La Banque nationale du Transvaal a le droit d'émettre des billets ayant cours légal et elle a, pour cette émission, un monopole de fait qui résulte de l'engagement qu'a pris le Trésor de n'accepter à ses caisses les billets d'aucune autre banque. Seul, le gouvernement aurait le droit d'émettre lui-même des billets jouissant de la même valeur libératrice, mais à la condition de les garantir par une encaisse or de leur montant plein, ce qui enlève à ce droit tout intérêt pratique ; la Banque, au contraire, peut émettre des billets pour le triple de son encaisse. Elle a également l'affermage de la frappe de la monnaie. Son privilège lui a été octroyé pour une durée de cinquante ans à courir de 1890 à 1940 et son contrat avec le gouvernement n'est susceptible de recevoir de modifications qu'à partir de 1915 et d'accord avec elle. La Banque fait gratuitement les opérations de banque pour le compte du gouvernement transvaalien ; elle fait toutes les autres opérations intéreures du gouvernement, telles que le transport de l'or, moyennant une rémunération.

La Banque a la préférence pour l'exécution de toutes les transactions financières du gouvernement à l'étranger. Elle doit faire des avances au gouvernement, toutes les fois que celui-ci l'exigera, sans que ces avances puissent dépasser le quart du capital versé de la banque.

L'intérêt de ces avances est de 6 0/0 l'an.

Dividendes distribués, en 1892 : 12 fr. 50 ; en 1894 : 12 fr. 50 ; en 1895 : 17 fr. 50 ; en 1896 : 25 fr. ; en 1897 : 25 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins et 10 0/0 au plus au fonds de réserve ; 10 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 20 0/0 au gouvernement transvaalien ; l'excédent, 50 0/0, aux actionnaires ; 50 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comité de Paris. — *Membres :* MM. Th. Berger, Comte Isaac de Camondo, Auboyneau. 459

BANQUE NATIONALE DE SAINT-DOMINGUE

Siège social : 59, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à Paris.

Il a été créé 10.000 parts de fondateurs.

Dividendes distribués : En 1890, 20 fr. ; en 1891, 15 fr. ; en 1892, 15 fr. ; en 1893, 10 fr. ; en 1894, 11 fr. 25 ; en 1895, 11 fr. 25 ; depuis, il n'a été rien distribué.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 27 septembre 1889.

Objet de la Société : Emissions de billets de banque à Saint-Domingue, de cédules hypothécaires, frappe de monnaies ; emprunts de la république de Saint-Domingue, service des emprunts de la trésorerie et de toutes opérations ordinaires d'une banque de dépôts, prêts, escompte, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Savoignat. — *Assemblée générale :* Statutairement 1er semestre. Habituellement en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 aux actions ; 10 0/0 du solde au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

Observations : Il n'a pas été distribué de dividende en 1897 ; le solde créditeur a été reporté à nouveau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C.-W. Wells.

Membres : MM. H. S. Iselin, comte d'Ayguesvives, A.-D. Harmens, S.-M. Weed, Willard Brwon.

Commissaires des comptes : MM. E. Maugras, F.-T. Iselin.

Administrateur-délégué : M. H. S. Iselin. 460

BANQUE NATIONALE DU MEXIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Mexico, Puente del Espiritu Santo, 6.
Comité à Paris, boulevard Haussmann, 73

NOTICE

Société mexicaine autorisée par une loi du Congrès mexicain du 16 novembre 1881, modifiée par la loi du 31 mai 1884, et devant expirer le 31 mai 1934.

Capital social : Vingt millions de piastres, divisés en 200.000 actions de 100 piastres, au porteur, libérées de 80 piastres, cotés en bourse.

Conseil d'administration siégeant à Mexico, composé de quinze membres, dix suppléants et d'un comité de cinq membres résidant à Paris, les uns et les autres devant être propriétaires chacun de 200 actions inaliénables. Commissaires du gouvernement délégués auprès de la Societé.

Assemblée générale ordinaire à Mexico, de mars à fin mai, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions.

Le paiement des coupons a lieu aux époques fixées par le Conseil d'administration à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Dividende en 1896, 7 piastres 20 ; en 1897, 10 piastres 60 ; en 1898, 10 piastres 40.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 d'intérêt aux actions sur le capital versé ; 10 0/0 pour former une réserve de la moitié du capital versé ; si l'assemblée générale le décide, une somme destinée à constituer un fonds de prévoyance. L'excédent est distribué : 10 0/0 aux administrateurs et aux membres du comité de Paris ; 15 0/0 aux 30.000 parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comité de Paris. — *Président* : M. Huard.
Membres : MM. Noetzlin, Demachy, Batanero de Montenegro, Bauer. 461

BANQUE TRANSATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 580 fr. ; versements appelés, 250 fr.

Les titres sont au porteur et cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	461 »	15 »
1890.	457 »	15 »
1891.	441 »	12 50
1892.	416 »	12 50
1893.	389 »	12 50
1894.	383 »	12 50
1895.	413 »	12 50
1896.	398 »	12 50
1897.	410 »	12 50
1898.	420 »	12 50
1899.	425 »	»

Durée de la Société : 50 ans du 26 août 1881 au 25 août 1931.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, au siège social, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 au capital versé et le surplus, 80 0/0, aux actions ; 20 0/0 aux fondateurs représentés par des parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Pereire.

Membres : MM. H. Durangel, L. Bloch, administrateur délégué, Th. Cloquemin, Géry, S marquis de Flers, Jules Forti, D. Gavini, Ch. Halfon, Ch. Jolibois, Edmond Régnauld, Aug. Thurneyssen, Ch. Wallut.

Commissaire des comptes : M. Lepape.

Commissaire-Adjoint : M. Astruc. 462

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue des Capucines, Paris

NOTICE

Capital social : Quinze millions, divisés en 30.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	394 35	27 50
1890.	439 75	27 50
1891.	468 94	27 50
1892.	488 35	27 50
1893.	482 02	27 50
1894.	482 37	30 »
1895.	557 96	31 »
1896.	626 32	32 »
1897.	684 39	33 »
1898.	777 »	35 »
1899.	810 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 27 décembre 1877.

Objet de la Société : Toutes opérations ayant pour but le développement de la colonisation en Algérie et principalement toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale fin mars.

Paiement des coupons, 1er janvier et 1er juin à Paris et dans les succursales, comptoirs et agences.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve ; la somme nécessaire pour fournir aux actionnaires 5 0/0 du capital versé. Le solde est réparti comme suit : 10 0/0 à la Caisse de prévoyance ou de retraite du personnel ; 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions

Observations : Un acompte de 12 fr. 50 sur les bénéfices de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 2 janvier 1899.

Membres : MM. Lucien Boidet, Fr. Barrot, Ch. Dollhus-Galline, Pol Fabry, G. Lesueur, Alb. Mirabaud, Th. Morin, Ch. Rœderer, J. Siegfried, Weyer.

Commissaires des comptes : MM. Eug. Bloch et Maurice Démarest.

Directeur général : M. Stieldorff. 463

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Bergère, Paris

NOTICE

Capital social : Cent millions, divisés en 200.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant et à terme.

Parts de fondateurs : 60.000 fr.

Années	Cours des actions	Cours des parts de fondateurs	Dividendes distribués
1889. .	—	—	4 »
1890. .	—	—	10 »
1891. .	—	—	12 50
1892. .	516 54	41 91	18 75
1893. .	490 30	40 98	25 »
1894. .	514 15	33 69	25 »
1895. .	601 92	41 81	25 »
1896. .	574 60	38 09	25 »
1897. .	578 »	—	25 »
1898. .	595 »	—	26 25
1899 Déc.	615 »	—	27 50

Durée de la Société : 50 ans, du 1er mai 1889 au 1er mai 1939.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque, de finances, de crédit et de commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefoin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions ; sur l'excédent, 5 0/0 au Conseil d'administration, et le surplus 70 0/0 aux actions et 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denormandie.

Membres : MM. Berger, Mercet, Thiébaut, J. Cambefort, C. Carraby, Méliodon, J.-C. Roux, de Sinçay, J. Rostand.

Comité de direction : MM. Denormandie, Berger, Mercet, Thiébaut.

Commissaires des comptes : MM. Allain Launay et Baron.

Sous-directeurs : MM. Aug. Gallay et E. Ullmann. 464

CRÉDIT ALGÉRIEN

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE L'ALGÉRIE

Siège social : 10, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	Actions non libérées	Actions libérées	Dividendes distribués
1889. . .	548 45	—	20 »
1890. . .	592 29	—	20 »
1891. . .	649 93	—	20 »
1892. . .	699 74	—	27 50
1893. . .	780 86	—	27 50
1894. . .	825 02	—	27 50
1895. . .	929 30	—	27 50
1896. . .	—	708 54	27 50
1897. . .	702 46	—	30 »
1898. . .	762 83	—	32 50
1899. . .	—	940 »	—

Durée de la Société : 90 ans, du 26 janvier 1881 au 26 janvier 1971.

Objet de la Société : Toutes opérations de crédit, de banque et de commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux administrateurs ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Peytel.

Membres : MM. Ed. de Bussière, Favereaux, Ch. Goudchaux, Buchot.

Comité d'Alger : MM. Jourdan, administrateur-délégué, A. Clerc, Edmond Paul. 465

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

NOTICE .

Société anonyme autorisée par décret du 28 mars 1852, constituée sous le nom de banque foncière de Paris, Société de Crédit foncier, par application du décret du 28 février 1852, par statuts contenus dans les actes passés devant Me Noël, notaire à Paris, les 24, 26 et 29 juillet 1852, approuvés par décret du 30 dudit mois de juillet ; modifiée par les décrets des 10 décembre 1852, 6 juillet 1854, 28 juin 1856, 16 août 1859 et 7 août 1869, 23 janvier 1877 et 26 juillet 1882.

Régie actuellement par statuts résultant d'un acte dressé par Me Tourillon, notaire à Paris, le 21 juin 1882, et approuvé par décret du 26 juillet suivant.

Au moment de sa constitution, les opérations hypothécaires de la Banque foncière de Paris ne devaient s'étendre qu'aux sept départements formant le ressort de la cour d'appel de Paris : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Aube, Marne et Yonne.

Par le décret du 10 décembre 1852, le cercle de ses opérations fut étendu à toute la France, moins les départements des Bouches-du-Rhône, Var et Basses-Alpes,

qui relevaient d'une Société foncière à Marseille, et ceux de la Nièvre, du Cher et de l'Allier, relevant de la Société foncière de Nevers, et la Banque prit alors le titre de Crédit foncier de France.

En vertu d'un traité approuvé par décret du 28 juin 1856, la Société s'est incorporé les sociétés de crédit foncier susénoncées de Marseille et de Nevers. Son privilège s'est ainsi trouvé étendu à toute la France; puis à l'Algérie, le 11 janvier 1860.

La durée de ce monopole expirait au 28 mars 1877, et à cette époque il n'a pas été renouvelé.

Par un traité intervenu entre le Crédit foncier et le Crédit agricole, approuvé par les assemblées générales des deux Sociétés les 29 et 30 novembre 1876, et devenu définitif par suite du décret susénoncé du 23 janvier 1877, le Crédit foncier a absorbé la Société du Crédit agricole, qui, constituée le 16 février 1861 au capital de 40 millions représentés par 80.000 actions libérées de 500 fr., a été dissoute et mise en liquidation à partir du 2 février 1877. Par suite de cette fusion, le Crédit foncier s'est chargé de la liquidation des affaires du Crédit agricole et a créé 80.000 actions nouvelles libérées de 250 fr. destinées à être échangées dans des délais déterminés contre les 80.000 actions du Crédit agricole, moyennant : 1° un versement de 50 fr., les actions du Crédit agricole n'étant libérées que de 200 fr., tandis que les actions du Crédit foncier étaient libérées de 250 fr. ; 2° le paiement d'une prime ou soulte de 300 fr.

Enfin par un traité de fusion approuvé par les actionnaires des deux Sociétés intéressées réunis en Assemblée générale le 20 juin 1882, le Crédit foncier de France a absorbé la Banque hypothécaire de France.

Cette Société avait été constituée par acte devant Me Duplan, notaire à Paris, du 16 juillet 1879, et par assemblée générale du 7 août 1879 au capital de 100 millions de fr., divisé en 200 actions de 500 fr. libérées de 185 fr. Elle a été dissoute et mise en liquidation par l'Assemblée générale du 20 juin 1892.

Voici les conditions de la fusion des deux Sociétés :

Le Crédit foncier de France a été chargé de la liquidation de la Banque hypothécaire de France avec les pouvoirs les plus étendus. Il a pris la charge des divers emprunts contractés par cette dernière.

La Banque hypothécaire a apporté au Crédit foncier une somme de 52.500.000 fr., composée de son capital social versé (125 fr. par action), de ses diverses réserves, du compte de profits et pertes de l'exercice de 1881, du versement complémentaire de 99 fr. sur chacune de ses 200.000 actions, augmenté de l'intérêt à 5 0/0 à courir du 1er janvier 1882 (ledit versement pouvant être effectué jusqu'au 20 juillet 1883), et enfin les profits des opérations de la liquidation.

En représentation de cet apport, les actionnaires de la Banque hypothécaire ont reçu 50.000 actions nouvelles libérées de 500 fr. que le Crédit foncier a été autorisé à émettre par l'Assemblée générale du 20 juin 1882, soit une action du Crédit foncier pour 4 actions de la Banque hypothécaire.

Sur les 52.500.000 fr. ainsi apportés par la Banque hypothécaire, 26 millions ont été employés à faire le versement de 100 fr. restant alors dû sur les 260.000 actions anciennes du Crédit foncier, qui se sont ainsi trouvées libérées sans que les réserves aient été diminuées.

Objet : La Société a pour objet :

1° De prêter sur hypothèque aux propriétaires d'immeubles des sommes remboursables soit à long terme par annuités, soit à court terme, avec ou sans amortissement ;

2° De créer et de négocier des *obligations foncières* ou *lettres de gage* pour une valeur qui ne peut dépasser le montant des sommes dues par les emprunteurs ;

En outre, le Crédit foncier est autorisé :

1° Par la loi du 28 mai 1858, à faire aux lieu et place de l'Etat les prêts pour travaux de drainage ;

2° Par les décrets des 11 janvier 1860 et 17 janvier 1863, à prêter en Algérie ;

3° Par la loi du 26 mai 1860, à faire l'escompte des billets du Sous-Comptoir des entrepreneurs ;

4° Par la loi du 6 juillet 1860, à prêter avec ou sans hypothèques aux départements, aux communes et aux associations syndicales, et à émettre, en représentation de ces prêts, des *obligations communales*.

La Société peut appliquer, avec l'autorisation du Gouvernement, tout autre système ayant pour objet de faciliter les prêts sur immeubles, l'amélioration du sol, les progrès de l'agriculture et l'extinction de la dette foncière.

Elle peut traiter avec les Compagnies d'assurances pour faciliter la libération de l'emprunteur.

En aucun cas, quelle que soit la nature ou la provenance des fonds disponibles, la Société ne peut faire aucune opération soit sous forme d'achat ou de rachat, soit sous forme d'avances ou de reports, sur des titres autres que les obligations foncières ou communales et les titres admis par la Banque de France comme garantie d'avances.

Elle s'interdit toute opération d'achat, de report ou d'avances sur ses propres actions.

La Société est autorisée à recevoir, avec ou sans intérêts, des capitaux en dépôt, pourvu que le montant des capitaux reçus par elle à ce titre ne dépasse pas 100 millions.

Les capitaux reçus en dépôt doivent être représentés :

Pour un quart ou moins, et pour une somme plus considérable avec le consentement du Ministre des finances, par des versements en compte courant au Trésor, au taux d'intérêt fixé par le Ministre ou par la remise de valeurs agréées par le Ministre ;

Et pour le surplus, soit par des rentes françaises, soit par des bons du Trésor, soit par des avances à 90 jours au plus sur les obligations du Crédit foncier, ou sur tout titre admis par la banque en garantie d'avances ;

Soit par des lettres de change ou effets de commerce à l'échéance maximum de 90 jours, revêtus de deux signatures au moins et passés à l'ordre de la Société.

Le Conseil d'administration règle les conditions d'emploi de fonds provenant des dépôts, ainsi que des garanties à établir pour l'admission des titres et valeurs. Toutefois, les avances sur titres ne pourront jamais dépasser la moitié du montant des dépôts, déduction faite des valeurs remises au Trésor.

Dénomination : Crédit foncier de France.

Siège social : A Paris, rue des Capucines, 19.

Durée : La durée de la Société avait été fixée à 99 ans, à compter du 30 juillet 1852, soit jusqu'au 30 juillet 1951. Par décision de l'Assemblée générale du 20 juin 1882, et par les statuts modifiés du 21 du même mois, approuvés par décret du 26 juillet 1882, cette durée a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1980, soit 99 ans à compter du 31 décembre 1881.

Capital social : Le fonds social est affecté à la garantie des engagements sociaux, et spécialement des obligations foncières, ou lettres de gage, et des obligations communales. Le montant du capital nominal des actions doit être maintenu dans la proportion du vingtième au moins du capital réalisé par l'émission d'obligations en circulation.

Le capital social a été fixé primitivement à 25 millions et divisé en 50.000 actions de 500 fr., sur lesquelles 20.000 furent souscrites par les fondateurs en 1852, et 30.000 émises en janvier 1853 et attribuées aux anciens actionnaires à raison de trois nouvelles pour deux anciennes.

En 1 ∞56, le capital a été porté à 30 millions par la création de 10.000 actions nouvelles qui ont été réservées aux actionnaires des Sociétés de Crédit foncier de province. Une partie des actions fut souscrite par les Sociétés en voie de formation ; une autre partie a été délivrée aux

actionnaires des anciennes Sociétés de Marseille et de Nevers, lors de la fusion en 1856.

Élevée à 60 millions en mars 1862 par la création de 60.000 actions souscrites au pair par les titulaires des 60.000 anciennes actions, soit une nouvelle pour une ancienne.

Porté à 90 millions en septembre 1869 par une émission de 60.000 actions attribuées aux anciens actionnaires à raison de 1 nouvelle pour 2 anciennes. Le versement de 250 fr. a été fait pour cette émission au moyen d'un prélèvement sur les réserves.

En janvier 1877, le capital social a été porté à 130 millions par la création de 80.000 actions nouvelles destinées à être délivrées aux actionnaires du Crédit agricole, ainsi qu'il a été dit plus haut.

En juillet 1882, et par suite de l'approbation par le décret du 26 juillet 1882 des conditions de la fusion avec la Banque hypothécaire de France, il a été élevé à 155 millions par la création de 50.000 actions nouvelles qui ont été délivrées, en octobre 1882, aux actionnaires de la Banque hypothécaire, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Ce capital était alors divisé en 310.000 actions de 500 fr. entièrement libérées et nominatives.

Aux termes des statuts du 21 juin 1882 (art. 4), le Crédit foncier est autorisé à porter son capital social à 200 millions de fr. (représenté par 400.000 actions libérées de 500 fr.), soit en une, soit en deux fois, dès que le montant des obligations en circulation atteindra vingt fois le capital nominal actuel des actions. Lorsque le capital aura atteint le chiffre de 200 millions, le quart de ce capital devra être représenté par des rentes françaises ou autres valeurs du Trésor.

En vertu de cette disposition, et par délibération du 30 mai 1888, le Conseil d'administration a décidé la création de 31.000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises au pair, du 1er au 31 juillet, en souscriptions exclusivement réservées aux porteurs des 310.000 actions anciennes, à raison de 1 action nouvelle pour 10 anciennes.

Le capital s'est ainsi trouvé porté de 155 millions à 170.500.000 fr. et divisé en 341.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives.

Les intérêts et dividendes dus aux actionnaires sont payables : les 1er janvier (acompte) et 1er juillet (solde).

Conditions des prêts : La Société ne prête aux particuliers que sur première hypothèque et sur propriétés d'un revenu durable et certain. Le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur de l'immeuble hypothéqué.

En aucun cas l'annuité au service de laquelle l'emprunteur s'engage ne peut être supérieure au revenu total de la propriété.

Le taux de l'intérêt des sommes prêtées est fixé par le Conseil d'administration et ne peut dépasser de plus de 0 fr. 60 0/0 le taux de revient des obligations en émission au moment de la fixation du taux d'intérêt des prêts.

Par la loi du 6 juillet 1860, la Société est autorisée à prêter avec ou sans hypothèque, aux départements, aux communes et aux associations syndicales, et à émettre en représentation de ces prêts des obligations communales.

1° *Prêts hypothécaires :* Le Crédit foncier consent, aux propriétaires fonciers, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, des prêts hypothécaires, amortissables dans un délai de dix à soixante-quinze ans. L'emprunteur n'a à payer que l'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement pour éteindre son prêt. Cette annuité est de 4.48 0/0 pour un prêt à 75 ans, et de 5.25 0/0 pour un prêt à 40 ans.

L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, en profitant de l'amortissement déjà opéré. Il peut faire des remboursements anticipés partiels. En réalité, le prêt n'a que la durée qu'il convient à l'emprunteur de lui donner.

Le Crédit foncier consent également des prêts hypothécaires à court terme, sans amortissement, pour une durée de un à neuf ans.

2° *Prêts communaux :* Le Crédit foncier prête aux départements, aux communes et aux établissements publics, avec ou sans amortissement. Le taux d'intérêt est fixé : à 4 % pour les emprunts communaux et départementaux et à 4 10 0/0 pour tous les emprunts des établissements publics. Le Crédit foncier se réserve de consentir des conditions spéciales, pour les emprunts d'une importance exceptionnelle et suivant les circonstances.

Obligations : Le capital réalisé par l'émission d'obligations foncières et communales ne peut dépasser le montant des prêts hypothécaires ou communaux.

Les fonds provenant de l'émission des obligations foncières et communales doivent être placés, jusqu'à leur emploi définitif et dans les proportions déterminées par le Conseil d'administration, en rentes françaises ou autres valeurs du Trésor, en obligations de la Ville de Paris, des départements et des communes, en actions de la Banque de France, en obligations foncières et communales et en obligations des Compagnies de chemin de fer qui ont une garantie d'intérêt de l'Etat.

Il ne peut être créé d'obligations foncières inférieures à 100 fr.

Elles sont créées sans époque fixe d'exigibilité pour le capital. Elles sont remboursables par voie de tirage au sort.

Chaque remboursement comprend le nombre d'obligations nécessaires pour opérer un amortissement tel que les obligations restant en circulation n'excèdent jamais les capitaux restant dus sur les prêts hypothécaires.

Il peut, avec l'autorisation du Gouvernement, leur être attribué des lots et des primes payables au moment du remboursement.

Administration : Conformément au décret du 6 juillet 1854, la direction des affaires de la Société est exercée par un gouverneur nommé par le chef de l'État, avec traitement annuel de 40.000 fr., et par deux sous-gouverneurs avec traitement annuel de 20.000 fr. chacun.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs doivent être propriétaires, l'un de 200 actions, et les autres chacun de 100 actions, inaliénables, pendant la durée de leurs fonctions.

Conseil d'administration composé du gouverneur, des sous-gouverneurs, des administrateurs et des censeurs.

Les administrateurs sont au nombre de vingt au moins et de vingt-trois au plus ; trois d'entre eux doivent être pris parmi les trésoriers-payeurs généraux des finances. Ils sont nommés par l'Assemblée générale et se renouvellent par cinquième chaque année.

Comité de trois censeurs, chargés de veiller à la stricte exécution des statuts, nommés pour trois ans et renouvelables par tiers.

Les administrateurs et les censeurs doivent être propriétaires chacun de 100 actions, inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

Assemblée générale ordinaire annuelle en avril, composée des deux cents plus forts actionnaires dont la liste est arrêtée par le Conseil d'administration vingt jours avant la réunion de l'Assemblée. Peuvent seuls figurer sur cette liste les actionnaires inscrits sur les registres de transferts trois mois avant sa confection.

Chaque actionnaire a autant de votes qu'il possède de fois 40 actions, sans que personne puisse en avoir plus de cinq en son nom personnel ni plus de dix tant en son propre nom que comme mandataire.

Tout membre de l'Assemblée générale a droit à une voix lors même que le nombre de ses actions ne s'élève pas à 40.

L'Assemblée générale peut modifier les statuts sur la

proposition du gouverneur et sauf l'approbation du Gouvernement. La délibération n'est valable qu'autant qu'elle réunit les deux tiers des voix.

Année sociale, du 1er janvier au 31 décembre.
Inventaire général au 31 décembre.

Sur les bénéfices réalisés, il est prélevé annuellement :
1° 5 0/0 du capital versé sur les actions, pour être répartis à tous les actionnaires ;
2° Une somme qui ne peut être inférieure à 5 0/0 ni excéder 20 0/0 du surplus, pour être affectée au fonds de réserve obligatoire jusqu'à ce que ce fonds ait atteint la moitié du fonds social souscrit. Il peut, en outre, être fait des réserves facultatives, par décision de l'Assemblée générale. Ce qui reste complète le dividende à répartir entre toutes les actions émises.

Emprunts. — Les emprunts contractés par la Société du Crédit foncier sont divisés en obligations de deux sortes :
Les unes, dites obligations foncières, émises avec ou sans lots, en représentation de ses prêts hypothécaires, en vertu des décrets des 28 mars, 30 juillet et 10 décembre 1852, garanties spécialement par ses créances hypothécaires ;
Les autres, dites communales ou départementales, émises avec ou sans lots, en représentation des prêts faits aux communes, aux départements et aux associations syndicales, en vertu de la loi du 6 juillet 1860, garanties par les créances sur les communes et les départements.
Ces diverses obligations, auxquelles il convient d'ajouter les obligations de la Banque hypothécaire de France, dont le Crédit foncier a pris la charge, sont les suivantes :

I. — Emprunt de 500 millions. — *Obligations communales de 1879, avec lots remboursables au plus tard dans un délai de 60 ans, à partir du 1er septembre 1879. (Emprunt autorisé par arrêté ministériel du 25 juillet 1879).* — Aux termes d'un traité passé entre la Ville de Paris et le Crédit foncier et approuvé par la loi du 22 juillet 1879, la Ville de Paris, qui restait devoir au Crédit foncier 283 millions payables en 28 ans, par annuités de 19 millions chacune, a remboursé cette dette en empruntant à nouveau au Crédit foncier, mais pour un délai de cinquante-huit ans et demi, pareille somme de 283 millions, payable par annuités de 12 millions chacune. Par suite de cette opération, le Crédit foncier a décidé de rembourser toutes ses obligations communales de 500 fr. 5 0/0 alors en circulation, et, en représentation de sa créance nouvelle sur la Ville de Paris et de prêts à d'autres communes, il a créé les obligations du présent emprunt communal. Ces titres, créés au nombre de 1 million, au taux de 3 0/0, ont été émis, en souscription publique à 485 fr., le 5 août 1879, remboursables au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-après.

500.000 de ces obligations ont été réservées de préférence aux porteurs de 494.075 obligations communales de 500 fr. 5 0/0 à long terme, restant alors en circulation, dont les titres ont été reçus en payement pour 510 fr., chaque porteur devant recevoir, sans aucune réduction, pour chaque titre ancien un titre nouveau entièrement libéré, jouissance du 1er septembre 1879, plus une soulte de 25 fr. par obligation (158.538 obligations ont été souscrites par voie d'échange contre pareil nombre d'obligations communales 5 0/0).

Le public a eu le droit de souscrire les 500.000 obligations de surplus et le solde des 500.000 obligations pour lesquelles les porteurs des obligations communales 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Une partie de cet emprunt a été employée au remboursement des obligations communales et départementales de 500 fr. 5 0/0.

Ces obligations, au porteur, entièrement libérées depuis le 15 février 1883, sont numérotées de 1 à 1.000.000 et sont divisées en 40 séries de 25.000 titres chacune.

En décembre 1894, à la suite d'un tirage spécial effectué en vertu de la clause de rachat inscrite sur les titres, 30 séries de 25.000 numéros chacune ont été appelées au remboursement du pair, avec faculté pour les détenteurs de conserver leurs titres moyennant la réduction à 2.60 0/0 de l'intérêt, ces titres étant d'autre part garantis jusqu'en 1910 contre tout rachat au pair et toute réduction d'intérêts. Les dix séries restantes ayant été appelées au rachat dans les mêmes conditions, le 5 juin 1897, tout l'emprunt se trouve unifié au taux de 2.60 0/0.

Un certain nombre de ces obligations ont été divisées en coupons de 100 francs. Les coupons donnent droit au cinquième du lot échu à l'obligation entière ou au remboursement à 100 francs.

Intérêts payables par moitié les 1er mars et 1er septembre pour les titres de 500 fr. et en totalité le 1er mars pour les titres de 100 francs.

Tirages d'amortissement : 5 juin, 5 décembre.
Remboursements : 1er septembre, 1er mars.

Tirages des Lots

5 Février, 5 Avril, 5 Juin, 5 Août, 5 Octobre, 5 Décembre
Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000 . . . ci	100.000	1.200.000 francs par an.
1	—	25.000 . . . ci	25.000	
6	—	5.000 . . . ci	30.000	
45	—	1.000 . . . ci	45.000	
53	lots à chaque tirage pour		200.000	

II. — Emprunt de 900 millions. — *Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1879, avec lots.* — Emprunt autorisé par arrêté ministériel du 23 septembre 1879, destiné principalement à la conversion de 1.067.211 obligations foncières 5 0/0 dites Lettres de gage restant en circulation, y compris les 142.560 obligations sorties au tirage du 22 septembre 1879, représentant ensemble un total de 533.600.000 fr., et pour le surplus à de nouveaux prêts hypothécaires pour lesquels le Crédit foncier supprimera la commission de 0,60 0/0 pour frais d'administration exigée jusqu'ici des emprunteurs et consentira en outre un abaissement du taux de l'intérêt, conformément à l'arrêté ministériel précité.

Représenté par 1.800.000 obligations au porteur, remboursables au pair et avec lots, émises en souscription publique à 490 fr. le 7 octobre 1879.

1.100.000 de ces titres ont été réservés par préférence aux porteurs des 1.067.211 obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 alors en circulation dont les titres ont été reçus en payement au prix de 512 fr. ou de 500 fr. selon que le coupon de novembre 1879 était ou non détaché ; chaque porteur devant recevoir, sans aucune réduction pour chaque titre ancien, un titre nouveau entièrement libéré, jouissance du 1er novembre 1879, plus une soulte de 22 fr. par obligation munie du coupon du 1er novembre 1879, ou de 10 fr. si ce coupon était détaché.

Le public a eu le droit de souscrire à 490 fr. les 700.000 obligations de surplus et le solde des 1.100.000 obligations pour lesquelles les porteurs d'obligations foncières 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Ces obligations, entièrement libérées depuis le 15 avril 1883, sont numérotées de 1 à 1.800.000 et divisées en 180 séries de 10.000 titres chacune, remboursables à 500 fr. en 60 années (1879 à 1939).

Intérêts payables par moitié : les 1er mai, 1er novembre.
Tirage pour les amortissements : 5 mars, 5 septembre.
Remboursements : 1er mai, 1er novembre.

Tirages des Lots

5 Janvier, 5 Mars, 5 Mai, 5 Juillet, 5 Sept., 5 Novembre.
Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage.

2	lots de	100.000	ci 200.000	2.160.000 francs par an.
1	—	25.000	ci 25.000	
2	—	10.000	ci 20.000	
5	—	5.000	ci 25.000	
90	—	1.000	ci 90.000	
100	lots à chaque tirage pour		360.000	

Une partie de cet emprunt a été employée au remboursement des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 dites lettres de gage.

III. — Emprunt de 500 millions (*Obligations communales de 500 fr. 3 0/0 1880, avec lots*). — Emprunt autorisé par arrêté ministériel du 27 décembre 1879, pour prêts aux communes et aux départements.

Représenté par 1.000.000 d'obligations de 500 fr. 3 0/0 au porteur, remboursables en 60 ans au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-après, divisées en 100 séries de 10.000 titres chacune et numérotées de 1 à 1.000.000.

1° Une partie de ces obligations a été émise directement aux guichets du Crédit foncier et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances, en juin 1880, au prix de 485 fr. dont le payement immédiat a donné lieu à la délivrance de titres libérés et définitifs.

2° La 2e partie (600.000 obligations) a fait l'objet d'une émission publique le 14 octobre 1884 au prix de 435 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 14 août 1887.

Intérêts payables par moitié les 1er mars et 1er septembre.

Tirages d'amortissement : 5 juin, 5 décembre.

Remboursements : 1er mars, 1er septembre.

Tirages des Lots

5 Février, 5 Avril, 5 Juin, 5 Août, 5 Octobre, 5 Déc.
Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000	ci 100.000	1.200.000 francs par an.
1	—	25.000	ci 25.000	
6	—	5.000	ci 30.000	
45	—	1.000	ci 45.000	
53	lots à chaque tirage pour		200.000	

IV. — Emprunt de 900 millions (*Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1883, 1re, 2e et 3e Émissions*). — Emprunt de 900 millions réalisé, dans les conditions suivantes, en 3 séries ou émissions de 300 millions (ou 600.000 obligations) chacune.

La première série, autorisée par délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 1883, a été émise en souscription publique au prix de 330 fr. le 25 janvier 1883, 827.000 obligations ont été demandées en titres libérés et 438.000 en titres non libérés. Les 600.000 obligations formant l'emprunt ont dû être réparties, dans une proportion déterminée, entre les souscripteurs d'obligations libérées auxquelles un droit de préférence avait été réservé.

C'est alors que, pour donner satisfaction aux souscripteurs d'obligations non servis, le Conseil d'administration a décidé, par une délibération du 26 janvier 1883, l'émission au prix de 330 fr. d'une 2e série de 600.000 obligations identiques en tous points à celles de la 1re série et qui ont été exclusivement affectées aux souscriptions du 25 janvier qui se trouvaient réduites ou annulées. Cette 2e série comportait des obligations entièrement libérées et des non libérées (Les versements étaient échelonnés jusqu'au 15 avril 1884. Depuis cette date, il n'y a donc plus eu que des titres libérés.)

La 3e série, autorisée par délibération du Conseil d'administration du 10 novembre 1883, a été émise en souscription publique à 330 fr., le 26 novembre 1883, avec préférence réservée aux souscripteurs d'obligations libérées. Le nombre des obligations libérées souscrites a nécessité une réduction par suite de laquelle les souscripteurs n'ont reçu que 60 0/0 des obligations libérées par eux souscrites. Il n'a donc pas été créé d'obligations non libérées.

L'emprunt de 900 millions 1883, 1re, 2e, 3e séries, est donc représenté par 1.800.000 obligations de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, émises à 330 fr. Remboursables au pair et sans lots, en 98 ans, de 1883 à 1990, par tirages au sort annuels ayant lieu le 22 septembre de chaque année (à partir du 22 septembre 1883), pour le remboursement des titres sortis s'effectuer le 1er janvier suivant. Toutefois, le Crédit foncier s'est réservé le droit de remboursement au pair et à quelque époque que ce soit.

Intérêt annuel : 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

V. — Emprunt de 500 millions (*Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1885 avec cinquième d'obligation, avec lots, intérêt réduit à 2 fr. 80 0/0 à partir du 1er octobre 1898, et à 2.60 0/0 à partir du 1er octobre 1901*). — Emprunt de 500 millions (arrêté ministériel du 23 mars 1885) représenté par un million d'obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 avec lots remboursables au pair et avec lots en 95 ans.

Emises en souscription publique le 9 avril 1885, au prix de 435 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 30 septembre 1888.

Tirages d'amortissement : 5 mai, 5 novembre.

Tirages des Lots

5 Février, 5 Mars, 5 Mai, 5 Juillet, 5 Sept., 5 Nov.
Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000	ci 100.000	1.200.000 francs par an.
1	—	25.000	ci 25.000	
6	—	5.000	ci 30.000	
45	—	1.000	ci 45.000	
53	lots à chaque tirage pour		200.000	

Les titres de 100 fr. ont droit au cinquième du lot.

A la suite du tirage du 5 juillet 1898, par application de la clause de rachat inscrite sur les titres, il a été offert à tous les porteurs des obligations de cet emprunt de conserver leurs titres avec les mêmes numéros et les mêmes chances de tirage, mais avec un intérêt annuel réduit, de 14 fr. à partir du 1er octobre 1898, et de 13 fr. à partir du 1er octobre 1901. Les porteurs qui n'ont pas accepté cette réduction d'intérêt ont été remboursés au pair.

VI. — Emprunt de 400 millions (*Obligations communales de 400 fr. 3 0/0 1891, avec lots*). — Emprunt de 400 millions autorisé par arrêté ministériel du 12 septembre 1891, représenté par 1 million d'obligations de 400 fr. 3 0/0 avec lots, divisées en 100 séries de 10.000 titres chacune, remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er avril 1892, au pair et avec lots dans les conditions énoncées au tableau ci-après.

Emises en souscription publique le 6 octobre 1891, au prix de 380 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 31 mars 1895.

Les porteurs des 177.000 obligations communales de 500 4 0/0 faisant partie de l'emprunt des 5 et 6 janvier 1875 et restant en circulation au 15 septembre 1891, ont eu le droit de souscrire par préférence et sans réduction aux obligations communales 3 0/0 1891, titre pour titre, à raison de une obligation nouvelle pour chaque obligation 1875. Les obligations 1875 ont été reçues en

payement pour 505 fr. La différence entre ce prix et le prix des nouvelles obligations, soit 125 fr., a pu être employée à la souscription d'obligations entièrement libérées et irréductibles lorsque le montant de la soulte était supérieur à 380 fr.

Les porteurs qui ont demandé l'échange de leurs titres d'obligations 1875 contre des obligations 1891 ou l'emploi d'une soulte de 380 fr., ont reçu des titres entièrement libérés, jouissance du 1er octobre 1891.

Les obligations 3 0/0 1891 ont droit à un intérêt annuel de 12 fr. payable par moitié les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

Le Crédit foncier peut, afin de maintenir l'équilibre entre les prêts et les obligations, retirer de la circulation, en les remboursant au pair à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries de l'emprunt. Les obligations ainsi retirées momentanément de la circulation continueront à concourir aux tirages.

Tirages des Lots

5 Février, 5 Avril, 5 Juin, 5 Août, 5 Octobre, 5 Décembre

Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000.	ci	100.000
1	—	10.000.	ci	10.000
1	—	5.000.	ci	5.000
20	—	1.000.	ci	20.000
23		lots à chaque tirage pour		135.000

Les 5 février et 5 août, après le tirage des lots, tirage d'amortissement.

VII. — Emprunt de 250 millions (*Obligations communales de 500 francs 1892 avec lots*). — Emprunt de 250 millions, autorisé par arrêté ministériel du 28 juin 1892, destiné à la conversion des emprunts communaux 4 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886, représenté par 500.000 obligations communales de 500 fr. 3 fr. 20 0/0 avec lots, divisées en 50 séries de 10.000 titres chacune. Remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er juillet 1892, au pair et avec lots, dans les conditions indiquées au tableau ci-dessous.

Emises en souscription publique, le 21 juillet 1892, au prix de 497 fr. 60, payables par versements échelonnés jusqu'au 30 juin 1896.

Les obligations communales 4 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886 en circulation ont été appelées à la conversion. Elles ont pu être échangées jusqu'au 21 juillet 1892, contre des obligations nouvelles 3 fr. 20 0/0. Dans cet échange, les obligations nouvelles ont été délivrées au prix de 495 fr. et les obligations anciennes ont été comptées au pair, augmenté des intérêts en cours, jusqu'au 1er juillet 1892, date de la jouissance des nouveaux titres, sauf déduction des impôts.

Les obligations desdits emprunts 1860, 1875 et 1881-1886 qui n'ont pas été présentées à la conversion du 21 juillet 1892, ont été appelées au remboursement, à partir du 1er octobre suivant. Ledit remboursement a été effectué au pair, augmenté du prorata des intérêts en cours, lesquels ont cessé de courir le 1er octobre 1892 pour les obligations 1881-1886, le 1er novembre pour les obligations 1860 et le 1er janvier 1893 pour les obligations 1875.

Par suite, lesdits emprunts 4 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886 ont été supprimés de la cote le 1er octobre 1892.

Les intérêts des obligations communales 1892 sont payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

Tirages des Lots

22 Mars, 22 Juin, 22 Septembre, 22 Décembre

Remboursements : le 15 du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000	ci	100.000
1	—	30.000	ci	30.000
2	—	10.000	ci	20.000
4	—	5.000	ci	20,000
30	—	1.000	ci	30.000
38		lots à chaque tirage pour		200.000

A la suite du tirage du 5 novembre 1897, par application de la clause de rachat inscrite sur les titres, il a été offert à tous les porteurs des obligations de cet emprunt, soit de recevoir le montant de leurs titres au pair, soit de les conserver avec les mêmes numéros et les mêmes chances de tirage, mais avec un intérêt réduit à 3 0/0 du 1er janvier 1898 au 31 décembre 1899, à 2 80 0/0 du 1er janvier 1900 au 31 décembre 1901 et à 2 60 0/0, à partir du 1er janvier 1902.

VIII. — Emprunt de 250 millions (*Obligations foncières de 500 francs, 2,80 0/0 1895, avec lots*). — Emprunt de 250 millions, autorisé par arrêté ministériel du 23 mars 1895, représenté par 500.000 obligations de 500 fr., 2,80 0/0 avec lots, numérotées de 1 à 500.000, divisées en 100 séries de 5.000 titres chacune.

Remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er juin 1895, au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-dessous. 1er tirage de lots le 22 juin 1895, 1er tirage d'amortissement 22 mars 1899. Emises en souscription publique le 27 avril 1895 au prix de 490 fr., payables par termes échelonnés.

Depuis le 20 octobre 1898, date du dernier versement, il n'existe plus que des titres entièrement libérés.

Le Crédit foncier s'est réservé expressément la faculté de retirer de la circulation les obligations de l'emprunt en remboursant au pair, à la suite de tirages spéciaux, une ou plusieurs séries.

Tableau des Tirages et des lots

22 Mars, 22 Juin, 22 Septembre, 22 Décembre

Remboursements : le 15 du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000	ci	100.000
1	—	25.000	ci	25.000
1	—	10.000	ci	10.000
3	—	5.000	ci	15.000
50	—	1.000	ci	50.000
56		lots à chaque tirage pour.		200.000

Le 22 mars, après le tirage de lots, tirage d'amortissement. Intérêts payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

IX. — Emprunt communal de 1899 avec lots. — Emprunt de 250 millions, représentés par 500.000 obligations de 500 fr., 2 60 0/0, avec lots, numérotées de 1 à 500.000, divisées en 100 séries de 5.000 titres ; remboursables au plus tard en 75 ans. Emises en souscription publique le 21 février 1899 au prix de 485 fr., payables : 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la délivrance des titres et le reste en 8 versements échelonnés jusqu'au 20 décembre 1901.

Les libérations partielles ou intégrales par anticipation ne sont pas admises ; le Crédit foncier se réserve néanmoins le droit de les autoriser ultérieurement.

Les titres définitifs seront munis de coupons semestriels

de 6 50 aux échéances du 1er juin et 1er décembre, dont le premier sera à l'échéance du 1er juin 1902.

Tirages et Lots

Pendant les 20 premières années, 6 tirages de lots par an (5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre), comprenant 210 obligations remboursées par 1.050.000 fr. de lots dont 3 lots de 150.000 fr. et 3 lots de 100.000 fr. Pendant les 25 années suivantes, 4 tirages par an, comprenant 140 obligations remboursées par 700.000 fr. de lots dont 2 lots de 150.000 fr. et 2 lots de 100.000 fr. Pendant les 30 dernières années, 2 tirages par an comprenant 70 obligations remboursées par 350.000 fr de lots dont 1 lot de 150.000 fr. et 1 lot de 100.000.

Le 5 avril, après le tirage des lots, tirage d'amortissement, mais seulement à partir du 5 avril 1902, après la libération intégrale des titres. Premier tirage de lots le 5 avril 1899.

Les obligations remboursables par des lots sont payables le 1er du mois qui suit le tirage.

Le Crédit foncier se réserve la faculté de retirer de la circulation la totalité ou une partie seulement des séries qui composent le présent emprunt, moyennant le versement aux obligataires du montant au pair de leurs titres.

X. — Emprunt Foncier de 1899. — Emprunt de 80 millions en obligations de 500 francs 3 75 0/0 remboursables au pair en 60 ans au plus tard. Tirage d'amortissement le 22 septembre. Intérêts payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

XI. — Bons de 100 francs avec lots, 1887. — Par arrêtés du ministre de l'intérieur des 24 octobre et 9 décembre 1887, le Crédit foncier a été autorisé à émettre 230.000 bons de 100 fr. représentant un capital de 23 millions sur lesquels devait être prélevée la somme nécessaire à la liquidation complète et définitive des loteries de Marseille, Nice, Toulon, et de la loterie coloniale, dans les conditions déterminées par les arrêtés sus-énoncés.

Le surplus, après déduction des frais de l'opération, devait être employé par le Crédit Foncier en prêts fonciers et communaux, de manière à assurer le payement des lots et le remboursement des bons avec prime dans les conditions qui seront ci-après énoncées.

Ces 230.000 bons ont été émis par le Crédit foncier le 28 décembre 1887 au prix de 100 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 15 décembre 1888, avec facilité de libération par anticipation.

Ils sont remboursables soit avec des lots, soit à 200 fr. par tirages au sort en 75 ans à partir de 1888 (Le 1er tirage a eu lieu le 15 mars 1888). Le tout conformément aux tableaux reproduits ci-après.

Les tirages ont lieu le 15 juillet (un seul tirage).

Le paiement des bons sortis s'effectue un mois après le tirage.

Les bons sont au porteur ou nominatifs.

De la 11e à la 75e année. — 1 tirage chaque année, comprenant :

1	lot de	100.000	francs . . .	100.000 francs
1	—	2.000	— . . .	2.000 —
10	—	1.000	— . . .	10.000 —
(1) 432	—	200	— . . .	86.400 —
444	lots pour		. . . . .	198.400 francs

Résumé :

Lots de 1.000 fr. et au-dessus	1.188 b. p.	11.888.000 fr.
Remboursements à 200 fr.	228.812 —	45.762.400 —
Ensemble	230.000 b. p.	57.650.400 fr.

XII.— Bons de 100 francs avec lots. — Par arrêté des ministres de l'intérieur et des finances du 18 juillet 1888, le Crédit foncier de France a été autorisé à émettre 150.000 bons de 100 fr., représentant un capital de 15 millions, sur lequel 5 millions devaient être répartis aux victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

Et le surplus, après prélèvement des frais de l'opération, devait être employé par le Crédit foncier en prêts fonciers ou communaux, de manière à assurer le paiement des lots et le remboursement des bons avec prime dans les conditions qui seront ci-après énoncées.

Ces 150.000 bons ont été émis par le Crédit Foncier le 7 août 1888, au prix de 100 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 20 octobre 1888 avec faculté de libération par anticipation.

Ils sont remboursables soit avec des lots, soit à 200 fr. par tirages au sort, en 75 ans, à partir de 1888 (le 1er tirage a eu lieu le 15 novembre 1888), le tout conformément au tableau reproduit ci-après.

Les tirages s'effectuent :

De la 5e à la 75e année, le 15 juillet (un seul tirage par an).

Le paiement des bons sortis s'effectue un mois après le tirage.

De la 11e à la 75e année. — 1 tirage chaque année, comprenant :

1	lot de	100.000	francs. . . .	100.000 francs.
1	—	2.000	—	2.000 —
6	—	1,000	—	6.000 —
(2) 133	—	200	—	26.000 —
141	lots pour		. . . . .	134.600 francs.

Résumé :

Lots de 1.000 fr. et au dessus :	828 bons p.	10.272.000 fr.
Remboursements à 200 f. :	149.172 —	29.834.400 fr.
Ensemble. . . .	150.000 —	40.106.400 fr.

(1) Voir le tableau de la page 409.

(2) En outre, à partir de la *douzième année*, le nombre des *Bons remboursés à 200 francs* ira en augmentant successivement conformément au tableau d'amortissement de la page 410.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT EN 75 ANS DES 230.000 BONS

ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année
					588	11.256	11.844		888	37.617	38.505
1	102	420	522	26	12	555	567	51	12	2.230	2.242
2	90	420	510	27	12	571	583	52	12	2.415	2.427
3	48	420	468	28	12	590	602	53	12	2.619	2.631
4	24	420	444	29	12	611	623	54	12	2.841	2.853
5	24	420	444	30	12	634	646	55	12	3.088	3.100
6	24	420	444	31	12	658	670	56	12	3.357	3.369
7	24	420	444	32	12	686	698	57	12	3.656	3.668
8	24	420	444	33	12	716	728	58	12	3.982	3.994
9	24	420	444	34	12	749	761	59	12	4.342	4.354
10	24	420	444	35	12	786	798	60	12	4.738	4.750
11	12	432	444	36	12	826	838	61	12	5.173	5.185
12	12	432	444	37	12	871	883	62	12	5.652	5.664
13	12	432	444	38	12	918	930	63	12	6.179	6.191
14	12	432	444	39	12	973	985	64	12	6.759	6.771
15	12	441	453	40	12	1.031	1.043	65	12	7.396	7.408
16	12	450	462	41	12	1.096	1.108	66	12	8.097	8.109
17	12	456	468	42	12	1.167	1.179	67	12	8.869	8.881
18	12	463	475	43	12	1.245	1.257	68	12	9.717	9.729
19	12	472	484	44	12	1.332	1.344	69	12	10.650	10.662
20	12	480	492	45	12	1.426	1.438	70	12	11.677	11.689
21	12	490	502	46	12	1.351	1.543	71	12	12.806	12.818
22	12	500	512	47	12	1.645	1.657	72	12	14.048	14.060
23	12	512	524	48	12	1.771	1.783	73	12	15.415	15 427
24	12	525	537	49	12	1.910	1.922	74	12	16.918	16.930
25	12	539	551	50	12	2.063	2.075	75	12	18.751	18.583
	588	11.256	11.844		888	37.617	38.505		1.488	228.812	230.000

TABLEAU D'AMORTISSEMENT EN 75 ANS DES 150.000 BONS

ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année
					428	3.677	4.105		628	18.131	18.759
1	72	120	192	26	8	224	232	51	8	1.410	1.418
2	66	120	186	27	8	237	245	52	8	1.541	1.549
3	32	120	152	28	8	250	258	53	8	1.684	1.692
4	24	120	144	29	8	264	272	54	8	1.842	1.850
5	19	120	139	30	8	281	289	55	8	2.016	2.024
6	19	120	139	31	8	298	306	56	8	2.207	2.215
7	19	120	139	32	8	317	325	57	8	2.418	2.426
8	19	120	139	33	8	339	347	58	8	2.649	2.657
9	19	120	139	34	8	363	371	59	8	2.904	2.912
10	19	120	139	35	8	388	396	60	8	3.183	3.191
11	8	133	141	36	8	416	424	61	8	3.491	3.499
12	8	136	144	37	8	448	456	62	8	3.830	3.848
13	8	139	147	38	8	483	491	63	8	4.203	4.211
14	8	142	150	39	8	520	528	64	8	4.613	4.621
15	8	146	154	40	8	562	570	65	8	5.063	5.071
16	8	151	159	41	8	607	615	66	8	5.559	5.567
17	8	155	163	42	8	658	666	67	8	6.105	6.113
18	8	160	168	43	8	713	721	68	8	6.705	6.713
19	8	166	174	44	8	774	782	69	8	7.365	7.373
20	8	172	180	45	8	841	849	70	8	8.092	8.100
21	8	179	187	46	8	915	923	71	8	8.889	8.897
22	8	186	194	47	8	996	1.004	72	8	9.769	9.777
23	8	195	203	48	8	1.086	1.094	73	8	10.735	10.743
24	8	203	211	49	8	1.183	1.191	74	8	11.798	11.806
25	8	214	222	50	8	1.291	1.299	75	8	12.970	12.978
	428	3.677	4.105		628	18.131	18.759		828	149.172	150.000

COURS MOYENS

Obligations du Crédit Foncier de France et de la Banque Hypothécaire de France et Bons de 100 francs à lots

ANNÉES	Communales de 100 francs 2,60 0/0 1879	Communales de 500 francs. 3 0/0, 1879.	Communales 1879. Intérêt réduit.	Foncières de 500 francs, 3 0/0, 1879.	Communales de 500 francs, 3 0/0, 1880.	Foncières de 500 francs, 3 0/0, 1888.	Foncières de 500 francs, 2.80 0/0, 1885.	Foncières de 100 francs, 1885.	Communales de 400 francs, 3 0/0, 1891.	Communales de 500 francs, 3 0/0, 1892.	Foncières de 500 francs, 2.80 0/0, 1895 (non libérées).	Foncières de 500 francs, 2.80 0/0, 1895 (libérées)	OBLIGATIONS. Banque Hypothécaire de France 1880. Remboursables à 1.000 francs.	OBLIGATIONS. Banque Hypothécaire de France de 500 francs, 3 0/0, 1891.	OBLIGATIONS Foncières 1899 de 500 fr. 3 75 0/0 Bons à lots de 100 francs, 1887.	Bons à lots de 100 francs, 1888.	Répartition aux Actions.
1889	»	465 61	»	467 88	460 26	385 76	457 78	»	»	»	»	»	498 65	397 21	90 31	76 43	63 »
1890	»	466 62	»	467 95	462 40	408 »	460 61	»	»	»	»	»	514 14	410 65	74 99	57 70	63 »
1891	»	474 37	»	475 61	469 07	420 81	469 26	»	379 75	»	»	»	522 15	421 97	63 65	49 52	60 »
1892	»	479 96	»	481 15	477 56	425 84	475 43	»	378 83	497 30	»	»	527 23	430 24	49 98	39 87	50 »
1893	»	475 89	»	474 62	471 91	413 05	468 58	100 58	374 62	490 09	»	»	522 32	417 99	58 38	37 24	45 »
1894	»	495 40	495 20	494 32	493 »	443 63	491 29	101 18	386 51	500 68	»	»	531 06	444 06	57 02	42 86	44 »
1895	»	501 52	486 99	499 79	499 03	461 86	498 44	101 75	397 96	504 86	486 83	»	584 72	461 95	73 49	63 20	26 »
1896	»	505 55	480 98	501 56	501 28	457 26	499 92	102 42	400 80	506 25	481 90	489 29	563 60	455 22	68 07	58 77	26 »
1897	»	»	497 48	505 73	503 86	470 21	504 09	103 81	403 21	509 05	489 78	499 23	611 49	467 37	58 47	54 23	25 »
1898	»	»	499 26	504 99	504 98	469 »	501 34	102 80	402 14	500 79	»	491 66	634 02	465 81	55 02	52 79	25 »
1899	»	»	474 25	498 50	495 »	444 50	469 »	099 50	389 »	475 »	»	466 50	577 50	441 50	»	»	»

CRÉDIT FONCIER DU ROYAUME DE HONGRIE

SOCIÉTÉ ANONYME HONGROISE

Siège social : *Buda-Pesth*

NOTICE

Capital : Le capital social avait été fixé à l'origine à cinq millions de florins-papier, mais il n'avait été émis alors que 7.000 actions de 100 florins-papier entièrement versés. Puis, par décision de l'Assemblée générale du 20 février 1881, le capital fut porté à 20 millions de florins-or et divisé en 100.000 actions de 200 florins-or ou 500 fr. ; les 7.000 actions primitives de 100 florins-papier furent alors converties en 3.000 actions de 200 florins-or et il fut créé 97.000 actions nouvelles de 200 florins-or libérées de 100 florins ou 250 fr. Enfin, en 1898, il fut successivement réduit à 10.300.000 florins et porté à 15 millions de florins, au moyen de l'échange de 3.000 actions de 200 florins-or entièrement libérées contre 6.000 actions nouvelles de 100 florins-or, de l'échange des 97.000 actions libérées de moitié contre 97.000 nouvelles également de 100 florins, et par la vente au public de 47.000 actions nouvelles de 100 florins. Le capital actuel est donc de quinze millions de florins-or (37.500.000 fr.) divisé en 150.000 actions de 100 florins-or (250 fr.) chacune entièrement libérée. — *Obligations :* Au mois de juillet dernier, le Crédit foncier hongrois a émis, à Paris, par l'entremise de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Société générale, 40.000 obligations 3 1/2, remboursables au plus tard en 60 années, au prix de 465 fr. — *Titres* cotés officiellement à Paris au comptant de ce terme. — *Objet* de la Société : Prêts sur hypothèque à longue ou courte échéance, achat de créances hypothécaires, prêts d'argent aux municipalités, appui aux entreprises territoriales, émission d'obligations à remboursement fixe ou à tirage par lots, etc. — *Durée :* 50 ans, du 7 juillet 1869 au 7 juillet 1919.

Répartition des bénéfices : Sur le produit net, après déduction de tous les frais, y compris le revenu du fonds de réserve, il est payé avant tout aux actionnaires l'intérêt à 5 0/0 du capital versé sur les actions. Sur le surplus : il est affecté au fonds de réserve : 5 0/0 au moins et 20 0/0 au plus suivant la décision de l'Assemblée générale, ce prélèvement devant cesser lorsque la réserve atteint le quart du capital fonds payé ; il est affecté au fonds de réserve spéciale de l'agio, 5 0/0 au moins et 10 0/0 au plus, suivant la décision de l'Assemblée générale ; il est attribué à la direction un tantième de 10 0/0 ; le restant passe comme dividende, au profit des actionnaires, dans la proportion du capital versé sur les actions.

Années	Cours des actions	Dividendes	Cours des obligations
1891. .	625 24	7 40 0/0	»
1892. .	633 20	7 60 0/0	»
1893. .	667 67	8 0/0	»
1894. .	755 56	9 60 0/0	»
1895. .	811 25	9 60 0/0	»
1896. .	740 62	9 60 0/0	»
1897. .	816 67	9 60 0/0	»
1898 (act. lib.)	530 »	9 60 0/0	»
1899 Déc.	495 »	»	»

Réserves diverses au 31 décembre 1898 : 9.048.389.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. K. de Szell.
Administrateur délégué : M. F. de Beck.
Membres : MM. le comte A. Dubsky, A. de Hégedus, P. de Matuska, E. Minkus.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. E. de Hollan, A. de Kubinyi, G. Schou, J. de Ribary. 467

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard de la République Alger

Succursales : 4, rue Mogador, Paris ; 43, rue Grignan, Marseille et à Bône, Constantine, Oran, Philippeville, Batna, Bougie, Sétif, Tunis, Djidjelli.

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 250 francs.

Les titres sont nominatifs, même après libération, et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Dividendes distribués : En 1889, 10 fr. 309 ; en 1890, 11 fr. 25 ; en 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 12 fr. 50 ; 1898, 12 fr. 50.

Durée de la Société : Du 9 décembre 1880 au 30 juillet 1951.

Objet de la Société : Banque, escompte, recouvrements, change, ordres de bourse, garde de titres, comptes de dépôts, etc. Prêts hypothécaires en Algérie, prêts aux départements, communes, douanes et établissements publics d'Algérie, avec ou sans le concours du Crédit foncier de France, prêts sur fonds publics français garantis par l'État, prêts sur warrants et récoltes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me d'Hardivillier, à Paris.

Paiement des coupons à Alger, au siège social et à Paris, au Crédit foncier de France.

Assemblée générale en mai.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 aux actions sur le capital versé et le surplus aux actions ou à des réserves spéciales.

Observations : Un acompte de 7 fr. sur le dividende de 1899 a été mis en paiement le 2 janvier 1900.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Paris. — *Président :* M. S. de Neufville.
Vice-président : M. M. Ramet.
Membres : MM. le baron de Perrière, H. Suquet, M. Cheronnet.

A Alger. — *Administrateur président :* M.M. Gastu.
Membres : MM. Olivier, Henri, Barthe-Dejeau, Napoléoni.
Censeurs : MM. Méliodon, Warot, Tachet.
Directeurs : MM. Appert, à Alger ; Chandora, à Paris ; Doucet, à Marseille ; Guevdin, à Bône ; Rault, à Constantine ; Leruste, à Oran ; Martin, à Philippeville ; Busseret, à Batna ; Brincat, à Djidjelli ; Houget, à Bougie ; Mottu, à Tunis ; Constantini, à Sétif. 468

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social au Caire

NOTICE

Capital social : Quatre-vingts millions, divisés en 160.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. au porteur. Coupons payables aux dates et lieux fixés par le Conseil d'administration.

Société égyptienne autorisée par décret du khédive du 15 février 1880, modifiée les 30 novembre 1881 et 5 avril 1883, et devant expirer le 31 décembre 1978.

La Société a : 1° 100.000 obligations 4 0/0, de 505 fr. ou 20 livres sterling, libérées, au porteur, remboursables au pair, de 1892 à 1966 (tirages en février et août), rapportant 20 fr. d'intérêt, payables en avril et octobre ;

2° 110.000 obligations 3 1/2 0/0 de 500 fr. émises à 495 et remboursables à 515 fr. ;

3° 160.000 obligations de 250 fr. 3 0/0 avec lots (1 tirage par mois) remboursables au pair, rapportant 7 fr. 50 d'intérêt au 1er mai.

Les actions et les obligations 4 et 3 1/2 0/0 sont cotées à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividende	Cours des oblig. 4 0/0	Cours des oblig. 3 1/2 0/0	Cours des oblig. 3 0/0
1895 .	459	5 »	473.50	»	»
1896 .	480	5 »	490 »	»	»
1897 .	495	5 50	» »	»	»
1898 .	539	6 »	508 »	504 »	265
1899 .	545	8 »	490 »	490 »	»

Assemblée générale ordinaire au Caire, en janvier, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions. Inventaire général au 31 octobre.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu à la banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3 ; à la Société générale, rue de Provence, 54 ; au Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, 19 ; à la Société de crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 66 ; au Comptoir national d'escompte, rue Bergère, 14.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 à la réserve légale. Le surplus est réparti comme suit : 10 0/0 pour former une réserve de la moitié du fonds social ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux 2.000 parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actions, à titre de dividende. L'assemblée générale peut décider qu'il sera prélevé sur ces 70 0/0 une somme destinée à constituer des réserves extraordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Suarès.

Vice-président et Administrateur délégué : M. Beyerlé.

Membres : MM. F. Suarès, M. Cattani, E. Cattaüi, Rolo, Pestel, baron de Lessus de St Geniès Bretschneider, Barois, C. Adda, Peligœus, Beyerlé. 469

CRÉDIT FONCIER COLONIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Mogador prolongée (place de la Trinité), Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Obligations créées en vertu du Concordat du 7 juin 1892, en échange des obligations de 500 et 600 fr. :

I. — *Obligations de 420 francs* : 39.277 obligations de 420 fr., donnant droit à un intérêt maximum de 5 0/0, comportant un coupon fixe de 12 fr., payable le 1er janvier et un coupon d'intérêt variable, ne pouvant dépasser 9 fr., payable le 1er juillet. Amortissement à 420 fr. en 27 années, à partir du 1er juillet 1893. — Tirages le 15 juin. — Remboursements le 1er juillet.

II. — *Obligations de 350 francs* : 15.523 obligations de 350 fr., donnant droit à un intérêt maximum de 5 0/0, comportant un coupon fixe de 10 fr., payable le 1er janvier, et un coupon d'intérêt variable ne pouvant dépasser 7 fr. 50, payable le 1er juillet. Amortissement à 350 fr. en 27 années, à partir du 1er juillet 1893. Tirages le 15 juin. Remboursements le 1er juillet.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Cours des obligations de 420 fr.
1892. . . .	63 75	270 71
1893. . . .	102 58	303 34
1894. . . .	124 17	337 67
1895. . . .	58 93	249 72
1896. . . .	49 36	231 80
1897. . . .	45 96	242 36
1898. . . .	52 98	265 99
1899 Déc. .	94 »	290 »

Années	Cours des obligations de 350 fr.	Répartitions faites aux actions
1892. . . .	230 82	—
1893. . . .	251 09	6 »
1894. . . .	281 91	—
1895. . . .	201 04	—
1896. . . .	192 15	—
1897. . . .	205 49	—
1898. . . .	224 88	—
1899 Déc. .	239 »	—

Les obligations anciennes de 600 fr. et de 500 fr. non échangées reçoivent des répartitions proportionnelles au remboursement des obligations de 420 et 350 fr. Elles reçoivent en outre l'intérêt fixe et l'intérêt variable proportionnels au capital non amorti.

Durée de la Société : 60 ans, du 31 août 1863.

Objet de la Société : Prêts hypothécaires dans les colonies françaises ; prêts pour la construction et la réfection de sucreries dans les colonies ; prêts aux colonies et aux communes ; privilège exclusif pour la Martinique et la Guadeloupe, pendant 40 ans, à partir du 31 août 1863 et pour la Réunion pendant 40 ans, à partir du 7 octobre 1863.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris.

Assemblée générale en mai ; elle se compose des porteurs de 20 actions.

Paiement des coupons, chez C. Goguel et Cie, 14, rue Le Peletier, à Paris.

Répartition des bénéfices : Intérêt de 5 0/0 au capital versé ; 25 0/0 du surplus à la réserve, jusqu'au cinquième du capital social ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Démarest.

Membres : MM. Boissaye, de Carrère, Denière, P. Dubois, Hallez, Imhaus, F. Monvoisin, Louis Passy, E. Renevey, Ad. Vuigner.

Censeurs : MM. Cugnin, H. Ehrmann, L. Gaulet.

Directeur : M. A. Couturier. 470

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

SOCIÉTÉ ANONYME CANADIENNE

Siège social : Montréal

Comité d'Administration à la Banque de Paris et des Pays-Bas,

5, rue d'Antin, à Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Parts bénéficiaires, 2.000 parts de fondateurs.

Obligations : 30.000 obligations 3 0/0 de 500 fr. Revenu, 15 fr. Durée de l'amortissement des obligations : 75 ans ou à toute époque, au gré de la Société.

Obligations : 60.000 obligations 3,40 0/0 de 500 fr. 486 fr. 25. Revenu, 17 fr. Durée de l'amortissement des obligations, 70 ans ou à dater de 1901 à toute époque, au gré de la Société.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse de Paris et de Genève à la cote officielle, au comptant et à terme pour les actions et au comptant pour les obligations.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 24 juillet 1880. Fondée par acte d'incorporation voté par la législature de Québec.

Objet de la Société : Prêts hypothécaires.

Paiement des coupons : Paris, Genève, Montréal. Actions : 1er juin. Obligations : 3 0/0 1er juin, 1er décembre, 3.40 0/0 1er avril, 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 au capital versé et le surplus 6 0/0 aux administrateurs; 6 0/0 aux parts de fondateurs; 88 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Georges Broleman, 52, boulevard Malesherbes.

Membres : MM. J.-A. Chapleau, au Canada, E.-J. Barbeau, à Montréal ; René Brice, quai Malaquais, 9 ; comte J. de Camondo, rue Glück, 4 ; A. Denfert-Rochereau, avenue Friedland, 22 ; G. de Molinari, rue Cortambert, 13; J.-H. Thors, rue Montchanin, 5 ; J.-S.-C. Wurtelle, à Montréal.

Commissaires-Censeurs : MM. Brisset, à Montréal ; Desjardins, à Montréal ; J.-E. Moret, 49, rue Laffitte.

Directeur : M. Martial Chevalier, à Montréal.

Secrétaire du comité de Paris : M. Paul Morel, 3, rue d'Antin. 471

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lyon, Palais du Commerce

Succursale : Paris

19 et 21, boulevard des Italiens

NOTICE

Capital social : Le capital social de la Société à responsabilité limitée, constituée en 1863, avait été fixé à vingt millions ; celui de la Société anonyme, constituée en 1872, a été fixé à cinquante millions, représenté par 100.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr., sur lesquelles 80.000 ont été attribuées à la liquidation de la Société à responsabilité limitée, en représentation de l'apport de son actif, et 20.000 ont été souscrites au pair et libérées de 250 fr. — Par décision de l'assemblée générale du 16 avril 1875, ce capital a été porté à soixante-quinze millions, par la création de 50.000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises par la Société en mai 1875 et réservées aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 2 anciennes. Elles ont été libérées, en souscrivant, de 250 fr. (Une répartition de réserve de 62 fr. 50 par action ancienne a été appliquée jusqu'à due concurrence à ce versement). — Par décision de l'assemblée générale du 5 avril 1879, le capital a été élevé à cent millions par la création de 50.000 actions nouvelles de 500 fr. qui ont été émises par la Société, en avril 1879, au prix de 625 fr. (dont 25 fr. ont été portés à la réserve), par souscription réservée aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 3 anciennes. — Enfin, par décisions des assemblées générales des 12 mars et 26 avril 1881, le capital social a été porté à deux cents millions par la création de 200.000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises par la Société, en mars 1881, au prix de 750 fr. (dont 500 fr. applicables au capital et 250 fr. aux réserves), par souscription réservée aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 1 ancienne. — *Les titres* sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme. — *Objet :* Les opérations de la Société consistent : 1° à escompter tous effets de commerce, warrants ou bulletins de gage, et, en général, toutes sortes d'engagements à échéance fixe résultant de transactions commerciales ou industrielles ; à négocier et à réescompter les valeurs ci-dessus désignées, après les avoir revêtues de son endossement ; à fournir et accepter tous mandats, traites et lettres de change ; 2° à faire des avances sur effets publics, actions, obligations, warrants ou autres valeurs, pouvant être donnés en nantissements ; à faire tous emplois de fonds au moyen de reports ; 3° à se charger de tous payements et recouvrements pour compte d'autrui, soit au moyen de chèques, soit de toute autre manière ; à opérer, pour le compte de tiers, et moyennant commission, l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics et valeurs industrielles ; 4° à ouvrir toutes souscriptions pour la réalisation d'emprunts publics ou autres, ainsi que de toutes Sociétés sous quelque forme que ce soit, pour le compte de tiers et moyennant commission ; 5° à fournir ou recevoir de l'argent en comptes courants productifs d'intérêts ; à donner tous engagements, avals et cautions pour quelque motif que ce soit, et notamment en douane ; à prêter et à emprunter en conférant et acceptant toutes affectations hypothécaires et toutes garanties mobilières ; 6° à soumissionner tous emprunts d'Etats, de départements, de communes et autres établissements publics ; à acquérir ou vendre tous titres de rentes, effets publics, actions, obligations de Sociétés industrielles et financières, civiles ou commerciales ; 7° à recevoir en dépôt, moyennant un droit de garde, tous titres ou valeurs, mais sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre au cas de force majeure ; 8° à acheter et vendre tous immeubles au mieux des intérêts de la Société, et à s'intéresser directement ou indirectement dans toutes opérations immobilières ; 9° à faire généralement toutes les opérations d'une maison de banque, soit à Lyon, soit à l'étranger, et à se faire représenter, partout où besoin sera, par des agences et correspondances ou par des succursales ; 10° à liquider la portion de l'actif réservé par la Société à responsabilité limitée, Crédit lyonnais (capital vingt millions), et destiné à faire face à son passif.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 25 avril 1872

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* : avant la fin d'avril ; elle se compose

des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars et septembre.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	681 27	27 50
1890.	755 61	30 »
1891.	799 71	30 »
1892.	785 43	30 »
1893.	765 14	30 »
1894.	758 35	30 50
1895.	812 24	34 »
1896.	777 33	35 »
1897.	776 17	40 »
1898.	845 »	40 »
1899 Déc. . . .	1.000 »	50 »

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

Bilan au 31 décembre 1899

Actif

Espèces en caisse et dans les banques.	Fr.	139.718.874	62
Portefeuille		627.748.024	70
Reports.		132.271.045	46
Comptes courants.		434.869.824	19
Avances sur garanties. . . .		137.457.944	31
Actions, Bons, Obligations, Rentes.		7.967.318	26
Immeubles.		30.000.000	»
Comptes d'ordre et divers. . .		35.958.130	41
	Fr.	1.545.991.161	95

Passif

Dépôts et Bons à vue. . .	Fr.	432.602.409	23
Comptes courants		600.210.981	29
Acceptations.		143.061.436	15
Bons à échéance		34.242.070	10
Comptes d'ordre et divers. . .		75.874.265	18
Réserves		40.000.000	»
Réserve extraordinaire. . . .		20.000.000	»
Capital entièrement versé. . .		200.000.000	»
	Fr.	1.545.991.161	95

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henri Germain.
Membres : MM. H. Bouthier, vice-président, G. Brölemann, Léon Masson, E. Bethenod, René Brice, H. Morin-Pons, E. Kleinmann, Marius Bô, de la Martinière, J. Rosselli, Fabre-Luce, baron Brincard.
Commissaires des comptes : MM. des Vallières, Vautier et Pierre Tresca.
Directeur général : M. Adrien Mazerat. 472

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue Caumartin Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions de francs, divisés en 60.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	440 19	25 »
1890.	443 75	25 »
1891.	338 18	—
1892.	147 14	—
1893.	113 11	—
1894.	68 61	—
1895.	66 17	—
1896.	59 49	—
1897.	58 50	—
1898.	72 50	—
1899.	82 50	—

Durée de la Société : 50 ans, du 11 décembre 1871 au 11 décembre 1921.
Objet de la Société : Toutes opérations de crédit de banque, de bourse et de commission.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Fould, à Paris. — *Assemblée générale* avant le 30 juin. — *Paiement* des coupons au siège social.
Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 aux actions et le surplus, 90 0/0, aux actions dont 5 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch.-B. de Richebourg.
Membres : MM. Ed. Duchâteau, A. Lemoine, Marquis de la Fressange, A. Pestel, Le Brun, Alfred Hain.
Commissaires des comptes : MM. V. de Sainte-Marie, R. de Seize. 473

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue du Dôme, Strasbourg

NOTICE

Capital social : Quinze millions, divisés en 30.000 actions de 400 marks ou 500 fr., libérées de 300 fr.
Les titres sont au porteur et sont cotées aux bourses de Paris et de Francfort-sur-Mein, à la cote officielle (2e partie), au comptant.
Durée de la Société : Illimitée.
Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de crédit.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Lœw, à Strasbourg.
Assemblée générale en mars.
Paiement des coupons en Alsace, à tous les guichets de la Société générale Alsacienne ; à Paris, à la Société générale, au 1er avril.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10e du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0, aux membres de la Direction et du Conseil de surveillance ; 5 0/0 au fonds de prévoyance des employés ; 80 0/0 aux actions à la disposition des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alf. Herrenschmidt.
Vice-président : E. de Bary.
Membres : MM. le baron de Türckheim, Aimé Gros-Schlumberger, Defontaine, Bruel, Rocherand, Scheidecker. Louis Dorizon. 474

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante millions, divisés en 120.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs jusqu'à entière libération et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant ou à terme.

Durée de la Société : Du 7 mai 1859 au 1er janvier 1937.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 au capital versé et le surplus selon les décisions de l'Assemblée générale.

Années	Cours des actions	Dividendes
1895. . .	»	12 50
1896. . .	»	12 50
1897. . .	»	12 50
1898. . .	»	12 50
1899. . .	629 fr.	12 50

Réserves diverses au 31 décembre 1899 : 7.000.000.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. de Monplanet.

Membres : MM. Jules Lair, Paul Buffet, Albert Chabert, A. Crozes, Hély d'Oissel, comte A. Lemercier, A. Collignon, Louis Passy, A. de Richemont, M. de Saint-Quentin, L. Thelier, F. Monvoisin.

Commissaires des comptes : MM. Mathieu-Bodet, Am. Lefèvre-Pontalis, Albert Aubry.

Directeur : M. Desvaux.

Sous-directeurs : MM. Em. Vacherie, d'Angleys. 475

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL

SOCIÉTÉ ANONYME ESPAGNOLE

Siège social : Madrid

Succursale : 69, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Entièrement remboursé, représenté par 95.000 actions de jouissance, dont 5.000 parts représentent les 5.000 parts de fondateurs qui avaient été créées par les statuts primitifs.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

100.000 obligations de 250 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 300 fr. en 31 ans, de 1880 à 1910, par tirages ou rachats ; tirages en juin et remboursements le 1er août suivant. Intérêt annuel, 15 fr., payables les 1er février et août. Cotées en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1889. .	173 28	288 41	5 »
1890. .	142 40	300 40	5 »
1891. .	140 55	296 29	—
1892. .	86 42	276 32	3 25
1893. .	75 84	281 56	2 »
1894. .	66 79	270 »	—
1895. .	64 59	275 85	—
1896. .	54 65	281 95	—
1897. .	45 40	283 51	—
1898. .	50 75	284 »	—
1899 Déc.	105 »	304 »	—

Durée de la Société : 99 ans, à compter du 22 mars 1856.

Objet de la Société : Toutes opérations de bourse et de banque.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Salaya et Lastra, à Madrid. — *Assemblée générale* ordinaire en mai. — *Dividendes et Intérêts* payables à Madrid et à Paris.

Répartition des bénéfices : Une somme suffisante à déterminer par le Conseil d'administration pour la réserve ; le surplus, 5 0/0, au Conseil et 95 0/0 aux actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. F. Luque.

Membres : MM. Gustave Pereire, Maurice Bixio, Mendez de Vigo, A.-G. Moreno, F. Polack, Léon Weil, Luis de Estrada, Antonio Garijo, G. Gallo. 476

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE I. R. PRIVILÉGIÉE DU CRÉDIT FONCIER D'AUTRICHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Vienne

Succursale à Paris, place Vendôme, 16

NOTICE

Capital social : Vingt-quatre millions de florins, valeur autrichienne argent (soixante millions de francs), divisés en 120.000 actions de 200 florins (500 fr.), libérées de 200 fr., au porteur. Coupons payables le 1er juillet. Titres cotés à Paris.

Société autrichienne approuvée par décrets impériaux des 15 juin et 29 octobre 1863 et 10 janvier 1864, et devant expirer le 15 juin 1953.

Conseil d'administration composé du gouverneur, nommé par l'empereur et devant posséder 200 actions inaliénables ; de deux directeurs, nommés par le ministre des finances et devant posséder chacun 100 actions ; et de vingt-quatre administrateurs devant posséder chacun 50 actions inaliénables. Comité de trois censeurs.

Assemblée générale ordinaire à Vienne, en mars ou avril, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions depuis trois mois au moins.

Dividendes : 37 fr. 50 en 1895, 1896, 1897, 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital des actions, sur les sommes versées ; sur l'excédent il est prélevé : 5 à 20 0/0 pour un fonds de réserve, à déterminer par l'assemblée. Une somme à fixer par l'assemblée

générale pour être distribuée au gouverneur, aux directeurs, aux administrateurs et au personnel de la Société. Le surplus est distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Germiny, baron R. Hottinguer, J. de Kerjégu, C. Mallet. 477

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Fondée par décret du 4 mai 1864. Transformée et société anonyme libre, régie par les lois de 1867 en 1893, par décret rendu le 16 juin 1899.

Siège social : 54 et 56, rue de Provence Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante millions, divisés en 320.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. porté à 160 millions, par délibération de l'Assemblée du 25 mars 1899. (80 actions nouvelles libérées de 250 fr.) — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à entière libération et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1895.	450	12 50
1896.	à	12 50
1897.		12 50
1898.		12 50
1899.	598 75	12 50
1900 (13 févr.).	610	13 54

Durée de la Société : 50 ans, du 1er janvier 1899 au 31 décembre 1948. — *Objet de la Société :* Toutes opérations de banque et de bourse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons : 1er avril, 1er octobre, au siège social et dans les agences et bureaux de la Société.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 au capital versé et le surplus, 10 0/0, aux administrateurs, et censeurs, et 90 0/0 aux actions.

La Société a 292 sièges fixes dont 42 à Paris, 14 dans la banlieue, 236 dans les départements, plus 32 bureaux fonctionnant une ou deux fois par semaine dans certaines localités, et une agence à Londres. Elle possède aussi une agence à l'*intérieur de l'exposition de 1900* (entre le pilier est de la Tour Eiffel et le Palais de la Métallurgie).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edw. Blount.

Membres : MM. baron Hély d'Oissel, A. Bartholoni, Le Bègue, Brodin, G. Buron, Déjardin-Verkinder, Edouard Gaudet, de Lassus Saint-Geniès, Am. Lefèvre-Pontalis, de Sainte-Anne, Wagner.

Censeurs : MM. Thirria, Welche, Chaudruc de Crazannes.

Directeur : M. Dorizon.

Sous-directeurs : MM. Maxime Duval, Defontaine, Génébrias de Fredaigues.

Secrétaire général : M. Kolb. 478

SOCIÉTÉ LYONNAISE
DE DÉPOTS, DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

Siège social : Palais Saint-Pierre, 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

Bureaux de quartiers : 4, Place du Pont, 28, Cours La Fayette, 2, rue de la Pyramide

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. et nominatives.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	681	18 »
1890.	696	18 »
1891.	696	15 »
1892.	628	12 50
1893.	592	12 50
1894.	607	10 »
1895.	597	10 »
1896.	602	10 »
1897.	605	12 »
1898.	622	12 50

Durée de la Société : 30 ans à partir du 1er janvier 1879.

Objet de la Société : Recevoir des fonds, soit en dépôt ou en compte courant, escompter tous effets, warrants, bulletins de gage, chèques et généralement les opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset à Lyon. — *Assemblée générale* au plus tard en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, juin et décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; ce prélèvement n'existe plus, la réserve ayant atteint le dixième du capital ; 4 0/0 au capital versé ; le reste est fixé par décision de l'assemblée générale.

Réserves de la Société : 3 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Riboud.

Membres : MM. Thomasset, L. Audibert, Ed. Aynard, J. Cambefort, F. Guérin, S. Lilienthal, F. Mangini, A. Meaudre, J. Gillet, U. Pila, J. Coignet.

Commissaires des comptes : MM. F. Aynard et G. Lyonnet.

Directeur. : M. J. Kimmerling. 479

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, rue Paradis, Marseille

Succursale : 4, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. Ces actionnaires ont pendant 5 ans, à partir du 1er Mai 1898, la faculté de libérer intégralement leurs actions.

Les titres sont au porteur. — Cotés à Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	547 21	22 68
1890.	629 84	25 96
1891.	684 91	26 04
1892.	676 85	26 04
1893.	698 65	26 04
1894.	733 76	26 04
1895.	732 84	26 04
1896.	725 71	26 04
1897.	757 67	26 04
1898.	787 »	26 04

Réserve : 7.750.000 fr.

Durée de la Société : Du 2 octobre 1865 au 2 octobre 1915.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pascal, à Marseille. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social et à la succursale, les 1ers novembre et mai.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé; le surplus, selon les décisions de l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Henry Bergasse.

Administrateurs-Délégués-Vice-Présidents : M. A. Féraud, M. J. C. Roux.

Membres : MM. A. Armand, E. Darier, E.F. Fournier, C. Gros, A. Jouet-Pastré, M. Landon, E. Montamat, O. Noël. N. Paquet, M.-E. Rodocanachi, A Rodrigues, P. Zarifi.

Commissaires des comptes : MM. E. Gouin et H. Rossollin.

Directeur de la Succursale de Paris : M. Oswald Pourrière.

Secrétaire général à Marseille : M. Louis Aubert.

480

BANQUES D'ESCOMPTE

BANQUE BELGE & FRANÇAIE

DE COMPTES COURANTS ET DE VALEURS INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *Actions* ordinaires : 10.000. — *Durée :* 30 ans, du 25 février 1899. — *Objet :* Faire pour elle-même ou pour le compte de tiers toutes opérations financières et de banque et de participer à toutes entreprises financières, industrielles, commerciales et de travaux publics. — *Assemblée générale*, 4e jeudi de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 aux actions de capital. Le solde : 50 0/0 aux actions de capital ; 50 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Barda, baron A. de Beville, J. York, H. Toche, A. Burrus de Dangeran. 481

BANQUE CENTRALE DU MEXIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Mexico

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de piastres.

482

BANQUE CH. NOEL ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Mogador prolongée Paris*

NOTICE

Le capital social était de trois millions de francs, a été réduit à 2.600.000 par délibération du 26 avril 1899, divisé en 5.200 actions de 500 fr., dont 800 d'apport entièrement libérées et 4.400 libérées de 125 fr. et reporté à 3 millions par délibération du 26 mai 1899 (800 actions nouvelles libérées de 125 fr.) — *L'ancienne Société* au capital de un million de francs a été dissoute au commencement de 1898, et a reçu 800 actions de 500 fr. entièrement libérées de la nouvelle Société. — *L'acte constitutif* de la Société actuelle a été reçu par Me Cottenet, notaire à Paris. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 28 mars 1898. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque et de change.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 sur le surplus : aux actions ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil et le solde aux actions.

Dividende : 1898, 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Plassart.

Membres : MM. Dalleré, André Beauvois-De-

vaux, Ch. Monchicourt, J. de la Fontaine, Alb. Laurans, Aug. Falcouz, Joseph Plassard.

Commissaires-censeurs : MM. Chauvin, comte de Ferré de Péroux.

Directeur : M. Georges Andrieu. 483

BANQUE COMMERCIALE D'AIX-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Aix-les-Bains (Savoie)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr.

L'objet de la Société est toutes opérations de banque et de bourse.

La durée de la Société, qui était de 10 ans et expirait en 1898, a été prorogée de dix ans, et MM. Joseph Bachelard, Antoine Bolliet et Jean-Pierre Mermey, administrateurs, ont été confirmés administrateurs pour le délai nécessaire au complément de six années d'exercice. 484

BANQUE COMMERCIALE D'ANNECY

L. LAYDERNIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social, à Annecy

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 20 ans, du 1er avril 1891 au 1er avril 1911.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me d'Orlyé, à Annecy.

La Société a été fondée en 1881 avec le titre ci-dessus en commandite simple, puis transformée en commandite par actions, par MM. Frossard et Cie. Par suite du décès de M. Frossard, l'assemblée générale du 19 janvier 1896 a nommé M. Laydernier Léon, directeur-gérant.

Assemblée générale en avril.

En 1891, 1892 et 1893, il a été distribué 5 0/0 d'intérêts ; depuis ce moment les bénéfices ont eté mis en réserve jusqu'en 1896, époque à laquelle le service des intérêts a été repris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme suffisante pour assurer une première répartition de 5 0/0 au capital, et le surplus est ainsi réparti : 30 0/0 à la réserve, 20 0/0 au gérant, 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Bouchet, Belleville Cattelin, Dubouloz, Fournier, Auguste.

Administrateur-gérant : M. Léon Laydernier. 485

BANQUE COMMERCIALE DE PARIS
CARPENTIER
BADON-PASCAL, BASTIDE & Cie

ANCIENNEMENT

BERNHARD, CARPENTIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

57, rue Faubourg Poissonnière, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit millions de francs, divisé en 16.000 actions de 500 fr., libérées. Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet de la société* est de faire toutes opérations de banque. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 1er janvier 1881.

L'acte constitutif a été reçu par Mes Hocquet et Masson, notaires à Paris. — *Assemblée générale* en février.

Paiement des coupons : 2 fois par an au siège social. — *Dividendes distribués*, en 1890, 37 fr. 50 ; en 1891, 37 fr. 50 ; en 1892, 42 fr. 50 ; en 1893, 51 fr. 35 ; en 1894, 36 fr. 50 ; en 1895, 37 fr. 50 ; en 1896, 37 fr. 50 ; en 1897, 32 fr. 50 ; en 1898, 38 fr. 50 ; en 1899, 39 fr.

Cours des actions : Les diverses adjudications qui ont été faites en 1899 l'ont été sur une mise à prix de 500 fr.

Gérants : MM. Carpentier, Badon-Pascal, Bastide. 486

BANQUE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur ou nominatives, cotées en bourse au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890	227 49	15 »
1891	204 51	»
1892	310 21	15 »
1893	294 39	12 50
1894	279 01	15 »
1895	294 40	15 »
1896	326 63	17 50
1897	407 73	17 50
1898	410 »	17 50
1899	430 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 6 novembre 1880. — *Objet de la Société :* Toutes opérations de banque et de crédit. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Moreau, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons : 15 janvier et 15 juillet au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence de la moitié du capital social ; 2° 5 0/0 aux actions pour intérêts ; le surplus est attribué 12 0/0 aux administrateurs et 88 0/0 aux actions.

Observations : Un acompte de 7 fr. 50 sur le dividende de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 16 janvier dernier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bourgeois.
Membres : MM. F. Flersheim, administrateur-délégué ; Eng. Guieu, Em. Mauger, Eug. Sarlin, Ch. Marindaz.
Commissaires des comptes : MM. Delpeuch et Dupuich. 487

BANQUE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE DE BRUXELLES

G. BARBIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Durée :* 30 ans, du 14 mai 1899. — *Objet :* Toutes opérations de banque et d'escompte, d'arbitrage, d'achat et de vente de fonds publics pour des tiers. — *Assemblée générale*, 1er mardi de juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 15 0/0 à la gérance. Le solde : 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 10 0/0 à la réserve extraordinaire. Le solde aux parts de fondateurs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Arents, J. Beeckmanx, Tondeur-Moeremans. 488

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-MONÉGASQUE

E. REY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 4, rue de la Source Monte-Carlo-Turbie

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 489

BANQUE D'ESCÒMPTE DE PHILIPPEVILLE

A. JEANJEAN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social : Philippeville

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr.

Titres : Actions nominatives ou au porteur.
Durée : 30 années.
Objet : Escompte, recouvrement, dépôts, comptes courants, les prêts de toutes natures sur fonds publics, signatures ou hypothèques ne pourront être fait que sur l'avis favorable du comité de surveillance.

Société constituée le 18 janvier 1883. — *Assemblée générale* le 1er jeudi d'avril, à 2 heures de relevée, au siège. — *Bilan* au 31 décembre. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social, 15 jours après l'approbation du bilan.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 15 0/0 au gérant ; 10 0/0 aux commissaires ; 15 0/0 à un fonds de prévision, le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérant : M. A. Jeanjean.
Commissaires : MM Louis Bayet, Alphonse Corbieaux, Alfred Lefebvre. 490

BANQUE D'HIRSON

C. GUÉRIN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : à Hirson (Aisne)

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs.
Agences : A Fourmies (Nord), Trélon (Nord), La Capelle (Aisne).

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 491

BANQUE DE BARCELONNETTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Barcelonnette

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir du 13 mai 1895. — *L'objet de la Société* est de faire toutes les opérations de banque. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Années	Dividendes distribués
1897.	1 87
1898.	4 »
1899.	4 90

L'assemblée générale a lieu en septembre. L'année sociale commence le 1er juillet et finit le 30 juin.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve ; 3 0/0 d'intérêt au capital versé ; 7 0/0 du reliquat au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la disposition du Conseil ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lions.
Membres : MM. Albertin, Proal, Caire, Desdier.
Commissaires : MM. Ayé, Antoine Lions. 492

BANQUE DE BOURGOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37 bis, rue Chabot-Charny à Dijon

NOTICE

Capital social : Sept millions cinq cent mille francs, divisés en 7.500 actions de 1 000 fr., dont 125 libérées remises pour l'apport sont au porteur et le reste libérées seulement de 500 fr. sont nominatives ou au porteur, cotées à Lyon.

Durée de la Société : 50 années, à partir du 21 décembre 1891.

Objet de la Société : Escompte de tous effets de commerce, warrants ou bulletins de gages. Opérations de bourse, etc.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Blondel et Caussin, à Dijon.

Assemblée générale : Avant fin avril.

Paiement des coupons au siège social, à Dijon, acompte le 15 octobre et solde le 15 avril. Il a été payé pour 1898 43 fr. 20 par action nominative libérée, et 41 fr. 20 aux actions au porteur : aux actions libérées de moitié : 21 fr. 10 et 20 fr. 60.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, un fonds de réserve extraordinaire, une somme pour les intérêts jusqu'à concurrence de 5 0/0 du capital versé et le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 au personnel et 80 0/0 aux actionnaires.

Observations : Au 31 décembre 1898, la réserve statutaire était de 72,490 fr. 28 et la réserve extraordinaire de 130,000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Guillemot, E. Berthot.
Censeurs-Commissaires de surveillance : MM. Th. Réguier, J. Chevrey.
Directeur : M. A. Moireau. 493

BANQUE DE CHARLEROI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Charleroi, rue Puissant, 6
Succursales à Chatelet, Gosselies et Fontaine-l'Evêque

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr. au porteur. Titres créés, 6.000; en circulation, 6.000.

Société anonyme belge constituée le 10 janvier 1866.

Durée : 30 ans, prorogée jusqu'en 1922.

Objet de la Société : Escompte et comptes courants.

Assemblée générale le quatrième mardi du mois d'avril, au siège social.

Le paiement des coupons s'effectue en avril au siège social; à Charleroi, rue Puissant, 6, et aux succursales de la Société, à Châtelet, Gosselies et Fontaine-l'Evêque.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 1° 5 0/0 au moins pour les réserves statutaires; 2° 3 0/0 au directeur; 3° 1 0/0 à chaque administrateur; 4° 1/3 des émoluments d'un administrateur à chaque commissaire; pour le surplus, l'assemblée générale fixe le dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules François, Edouard Vearewyck, Franz Devandre, Jules Philippot, Jules Dulait, Paul Misonne, Auguste Dumont.

Commissaires : MM. Alexandre Dulait, Charles Dupret, Désiré Clercx, Jules Coppée, Emile Sacrez. 494

BANQUE DE COMMERCE DE L'AZOFF-DON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Taganrog

Capital : Sept millions cinq cent mille francs. — *Reserve :* 3.750.000 fr. 495

BANQUE DE COMMERCE DE RIGA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Riga

Agences : Dwinsk-Libau, Bjalystok Reval et Lodz

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de roubles, entièrement versés. — *Parts de fondateurs* : 100. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque. — *Durée* : La Société a été constituée le 10 novembre 1871, pour une durée illimitée.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 impôt à l'Etat; 8 0/0 de dividende sur le capital-actions; le surplus, 75 0/0 aux actionnaires; 15 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. E.-L Grimm.

Membres : MM. HenryThoms, Eugène Burchard, Th. Irschick, C. Drisshaus. 496

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Agence à Paris, 23, rue Taitbout

Capital social : Vingt-cinq millions.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 497

BANQUE DE CRÉDIT COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue Montgrand Marseille

Succursale : 88, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en quatre mille actions de cent fr. entièrement libérées. Ces actions jouissent d'un intérêt de 4 0/0 l'an, payable tous les six mois.

La durée de la Société est la même que celle de l'ancienne Société en commandite à capital variable qui a été transformée en la présente Société anonyme, par acte reçu par Me Taxil-Fortoul, notaire à Marseille, et publié dans les *Petites Affiches* du 25 septembre 1898.

L'assemblée générale se réunit en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. York.
Membres : MM. Lauthier, Toche.
Directeur : M. Toche. 498

BANQUE DE

CRÉDIT FONCIER CENTRAL D'AUTRICHE

SOCIÉTÉ ANONYME AURRICHIENNE

Siège social à Vienne

Capital: Quatre millions de florins, divisés en 20.000 actions de 200 florins. — *Durée:* illimitée. — *Objet:* Développer en Autriche le crédit foncier, le crédit commercial, ainsi que la culture des terres, au moyen de prêts hypothécaires à courte ou longue échéance, de prêts sur des créances couvertes par hypothèques et de prêts aux pays et communes autorisés à les accepter. En représentation et jusqu'à concurrence de ses prêts, la banque émet des cédules hypothécaires et des obligations. — *Assemblee générale*, en mai au plus tard.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent : 5 0/0 au fonds de réserve ; 15 0/0 aux administrateurs. Le solde aux actions.

Titres à la cote officielle de Paris. — *Cours :* 628 fr. — *Réserves :* 505.790 florins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte J. Stadnicki.
Vice-président: M. Manthner.
Membres: MM. E. de Kopp, S. de Kosmian, comte Mirbach, comte Hardegg, prince Radziwil. 499

BANQUE DE CRÈTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Canée

NOTICE

Capital : Dix millions, divisés en 40.000 actions de 250 fr., libérées de 125 fr. — *Durée :* 50 ans. 500

BANQUE DE GAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gand, place d'Armes, 3

NOTICE

Société constituée le 20 juin 1881. — *Durée :* 30 années.

Objet : Faire ou traiter toutes opérations de banque, recouvrements, payements, escompte, réescompte, ouverture de crédits et de comptes courants, avance de fonds, conservation de dépôts volontaires, émissions d'actions et d'obligations pour le compte de toutes commissions consignations.

Assemblée générale le 2e lundi de mars. à midi, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions sur l'excédent ; 10 0/0 à la réserve extraordinaire ; 2 1/2 0/0 à chaque administrateur ; le surplus aux actionnaires.

Dividende 1899 : 8 0/0.
Reserves : 946,870,34.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ferdinand Baeyens, J. Devolder, Camille De Bast, Victor Maertens, Paul d'Hoop.
Commissaires : MM. Isidore Vermandel, Auguste Buysse, Jean de Hemptinne, comte Oswald de Kerchove, A. Vercruysse Bracq.
Directeur : M. Auguste Coosemans. 501

BANQUE DE GENÈVE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue du Commerce Genève

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	527	28
1891.	535	30
1892.	580	25
1893.	570	25
1894.	575	25
1895.	640	25
1996.	650	30
1897.	650	30
1898.	665	30
1899.	660	30

Objet de la Société : Toutes affaires de Banque.
Durée de la Société : Du 12 mai 1848 au 15 mai 1904.
Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Balland, L. Collard, G. Déléamont, P. Pittard, Raisin, A. Patru. C. Rojoux, J. Roux, tous à Genève.
Censeurs : MM. Ant. Eggly, J. Ferrero, F. Cherbuliez, tous à Genève.
Directeur : M. A. L. Richard, à Genève. 502.

BANQUE DE MEURTHE-&-MOSELLE

E. & H. THOMAS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social, à Longwy

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs. Il était de six millions et a été porté au chiffre actuel par délibération du 31 mars 1898. Les actions sont libérées de moitié. Il est divisé en 16.000 actions de 500 fr. chacune. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'objet de la Société* est de faire toutes affaires de banque. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Person et Fery, notaires à Longwy.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 30 0/0 à la gérance ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Raty.
Membres : MM. G. Ferry, Sommeiller, A. Benoit, Ladret.
Directeurs-gérants : MM. E. Thomas et H. Thomas. 503

BANQUE DE VERVINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Vervins (Aisne 6, Avenue de la Gare

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., dont 50 entièrement libérées et 950 libérées de 250 fr.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque, de bourse et d'assurances.

La durée de la Société est de 15 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Lefèvre et Quennouelle, notaire, à Vervins. — *L'assemblée générale* a lieu avant le mois d'avril.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 aux actionnaires ; 35 0/0 au directeur ; 15 0/0 à la réserve.
Dividende 1898 : 7 0/0. — 1899 : 7 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Fleury, Sautai, Wartel, Martin, Augé.
Commissaires : MM. Fleury, Galis.
Directeur : M. Fovez. 504

BANQUE DES CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Francfort-sur-Mein

Le capital social est de dix millions de marcs. 505

BANQUE DES TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, *rue Montpensier Paris*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., souscrites et libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000, attribuées aux souscripteurs. — *Durée* : 30 ans, du 29 mai 1899. — *Objet* : L'escompte et le réescompte du papier commercial créé par les entrepreneurs soumissionnaires de travaux publics et le papier représentant toutes opérations connexes et similaires, ainsi que toutes opérations commerciales s'y rattachant. — *Acte constitutif*, reçu par Me Plicque, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans le 1er semestre, elle se compose des porteurs de 10 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus est partagé comme suit : 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 25 0/0 au gérant ; 50 0/0 aux actions ; 15 0/0 à la réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur-gérant : M. P. Rudelle.
Membres : MM. S. Aude, P. Soupey, A. Appay, L. Brissot.
Commissaire : M. Andrieu. 506

BANQUE DU HAINAUT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mons, rue de la Halle, 21
Agence : La Louvière

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, représentés par 10.000 actions de 500 fr. Ce capital peut être augmenté ou réduit.

Titres : Actions nominatives ou au porteur.

Société constituée le 13 mars 1872, modifiée le 26 février 1890. — *Durée* : 30 années.

Objet : Faire et traiter toutes opérations de banque.

Assemblée générale au siège social, le dernier mercredi de février, à 11 heures du matin.

Bilan au 31 décembre.

Paiement des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 5 0/0 à la réserve ; 2 0/0 à chaque administrateur et directeur ; 3 0/0 aux commissaires ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Quairier, Léon Orban, Léon Paternostre, L. Perin, Léon Le Grand.
Commissaires : MM Léopold Laporte, Antoine de Bruyn, Amour Sottiaux, Emile Hardy, Joseph de Volder.
Directeur : M. A. Gossuin. 507

BANQUE DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS

VERLEY, DECROIX & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ET EN NOM COLLECTIF

Siège social : *42, rue Royale, à Lille*

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 20.000 actions de 1.000 fr., libérées de 500 francs.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	1.087	28.70
1890.	1.073	35 »
1891.	1.202	35 »
1892.	1.242	35 »
1893.	1.301	35 »
1894.	1.343	35 »
1895.	1.304	35 »
1896.	1.310	35 »
1897.	1.350	35 »
1898.	1.350	—
1899.	»	»

Durée de la Société : Fondée en 1858, transformée en avril 1888 pour 25 années.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque, etc., à l'exclusion d'émissions d'emprunts étrangers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Perrault, à Lille. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, 1er janvier et 1er juillet, au siège et dans les succursales.

Succursales et bureaux auxiliaires : Armentières, Aire-sur-la-Lys, Arras, Bailleul, Béthune, Bouchain, Calais, Cambrai, Caudry, Carvin, Dunkerque, Estaires, Hazebrouck, Lannoy, Le Cateau, Lens, Merville, Roubaix, Tourcoing et Saint-Omer.

Répartition des bénéfices : Une somme pour fournir 4 0/0 au capital versé ; 10 0/0 pour fonds de réserve, et le reste 60 0/0 aux actionnaires et 40 0/0 à la gérance ; lorsque le revenu des actions, intérêts et dividendes dépasse 7 0/0, le surplus est attribué au fonds de réserve des actionnaires.

Gérance : MM. Ch. Verley, H. Decroix, P. Decroix, Verley,-Bollaert, Verley, Bigo. 508

BANQUE DU QUATRIÈME ÉTAT

SOCIÉTÉ A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 45, rue de Babylone, Paris

NOTICE

Capital social : Variable, actuellement de mille sept cent cinquante francs, divisé en 35 actions de 50 fr. — *Parts de fondateurs*, 350. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société : Commanditer les Sociétés coopératives ; opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Colleau, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Tabouret.
Membres : MM. Pierre Dagallier, Raymond Darnault, Henri Rittersheim, Prudent Evrard. 509

BANQUE FÉDÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Zurich

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions de francs, divisé en 50.000 actions de 500 fr.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 26 septembre 1863, modifiée le 27 avril 1894. — *Durée* indéterminée.

Objet : Toutes opérations de banque et de bourse et en particulier de favoriser des entreprises commerciales et industrielles de tout genre.

Assemblée générale au siège social dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons à tous les sièges de la société.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 70 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 à l'administration et au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Widmer-Heusser, Muller-Staub, Casimir von Arx, Ch. Carrel, F. Degen, A. Gugelmann, J. Jenny-Œderlen, J. Kern-Attinger, J. R. Schellenberg, J. Sporri, G. Wild.

Commissaires : MM. C. Landolt-Rutschi, Leuzinger Fischer, Réal-Arnold. 510

BANQUE FRANÇAISE DU BRÉSIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 23 octobre 1896.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque avec le Brésil.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. | *Paiement* des coupons : au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt au capital des actions ; 10 0/0 facultatifs pour constituer une réserve extraordinaire. Le surplus est distribué savoir : 10 0/0 au Conseil ; 5 0/0 aux comités consultatifs ; 10 0/0 aux parts bénéficiaires ; 75 0/0 aux actions à titre de dividende complémentaire.

Observations : Il a été mis en paiement, le 15 décembre 1898, 9 fr. 619 net par action, 1 fr. 598 net par part bénéficiaire. Diverses modifications aux statuts, publiées dans les *Petites affiches* du 22 décembre 1898, ont été adoptées par l'assemblée générale du 24 novembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denormandie, sénateur et ancien Gouverneur de la Banque de France.
Vice-Président : M. le baron Hély d'Oissel.
Membres : MM. Alexis Rostand, Louis Dorizon, Calixte Carraby, A. Le Bègue, Arthur Aron, A. S. Schmolle, de Frondewille, C. Falletti, J. Teixeira Soares.
Secrétaire général : M. William Repingon. 511

BANQUE FRANÇAISE DU RIO DE LA PLATA

Siège social, à Buenos-Ayres
République Argentine

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs.
Les titres sont cotés en bourse à Buenos-Ayres.
Assemblée générale : En janvier et juillet.
Paiement des coupons à Buenos-Ayres et à Paris.
Agent commercial : G. Jarre, 6, Cité d'Antin, Paris. 512

BANQUE FRANÇAISE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts bénéficiaires :* 1.000 parts de fondateur. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 29 septembre 1896.
Objet de la Société : Toutes opérations commerciales, ndustrielles, financières, émissions et représentations, onstitutions de sociétés, syndicats d'émission.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.
Paiement des coupons au siège social.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 6 0/0 aux actions à titre d'intérêt et le surplus 15 0/0, au Conseil d'administration, 50 0/0 aux actions et 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Laffon.
Membres : MM. baron Albert Verly, René Monin, Léon Rigal.
Commissaire des comptes : M. Delaunay. 513

BANQUE FRÉMEAUX, DUBOIS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : à Bohain (Aisne)

La capital social est de trois millions de francs.
N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 514

BANQUE GÉNÉRALE D'ESCOMPTE & DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Paradis, Marseille

Le capital social est de six cent cinquante mille francs.
N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 515

BANQUE LEFÈVRE, NOIZET & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social à Laon

Le capital social est de un million de francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 516

BANQUE LYONNAISE

DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Siège social :
10, *rue du Président Carnot, Lyon*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres*, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée :* 50 ans, du 1er décembre 1899. — *Objet :* Escompter, négocier et réescompter tous effets de commerce, warrants, bulletins de gages, chèques ou toutes autres valeurs commerciales, financières et industrielles à échéance fixe et transmissibles par voie d'endossement ; recevoir, soit à titre de dépôt à vue ou à échéance, soit en compte courant, les fonds qui lui seront versés, à un taux d'intérêts à déterminer par le Conseil d'administration ; fournir tous mandats et chèques, accepter toutes traites et lettres de change, créer toutes lettres de crédit, se charger de tous paiements de recouvrements en France et à l'étranger ; recevoir en dépôt les titres, valeurs et objet de toute nature, sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre au cas de force majeure ; faire des avances en compte courant sur marchandises et connaissements, effets publics, actions, obligations et toutes valeurs pouvant donner lieu à un nantissement ; sur factures de marchandises ou mémoire des travaux approuvés et acceptés et, par exception, sur garantie hypothécaire, mobilisée par des valeurs négociables ; faire toutes ouvertures de crédit en compte courant ; employer des fonds en reports sur titres cotés aux Bourses françaises ; acheter et vendre pour le compte de tiers tous effets publics, valeurs commerciales, financières, industrielles et civiles et au besoin sur le compte de la Société ; ouvrir toutes souscriptions pour la réalisation d'emprunts publics ou la constitution de toutes sociétés commerciales et industrielles et pour l'émission de toutes actions et obligations de ces sociétés ; participer et souscrire à toutes émissions, actions, obligations et fonds

publics; étudier et créer toutes affaires commerciales, industrielles, mobilières et immobilières avec ou sans le concours de tiers et au besoin y participer; créer des succursales, agences ou comptoirs en France ou à l'étranger. Faire généralement toutes opérations de banque en France ou à l'étranger sans pouvoir cependant se livrer à des spéculations de Bourse. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chatillon, notaire à Ecully (Rhône).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 4 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 20 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 au personnel; 60 0/0 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fontaine, Varraud Aurard, Cotton, Dethieux, Damian, Bourchet, Pingeon, Dulong, de Rosnay, Rivat, Luc, Goyon.
Directeur : M. Bouchet, ancien avocat.
Commissaires : MM. Berne et Raton. 517

BANCO NATIONAL BRASILEIRO

Siège social : Rio-de-Janeiro

NOTICE

La Banque a été reconstituée en janvier 1898 au capital de 5.000 contos. Les actions de 200 milreis de l'ancienne Société ont été évaluées pour la nouvelle société à 70 milreis, ce qui représente 3.500 contos pour le solde de l'actif de l'ancienne Société. Le reste, soit 1.500 contos, a été souscrit par des capitalistes brésiliens.

La succursale de Paris a été supprimée.

Directeurs : MM. Castro Maya, Zangarousiano. 518

BANQUE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Chauchat, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Parts de fondateurs, 1.000, divisées en vingtièmes.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des 20e de parts
1888-1889.	400	30 »	»
1889-1890.	360	»	»
1890-1891.	400	15 »	»
1891-1892.	374	20 »	17 98
1892-1893.	373	20 »	15 05
1893-1894.	392	25 »	23 65
1894-1895.	430	25 »	15 72
1895-1896.	429	25 »	17 13
1896-1897.	472	25 »	25 »
1897-1898.	485	25 »	25 »
1898-1899.	500	27 50	20 »

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 5 avril 1874.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse, en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rouget, à Paris. — *Assemblée générale* 2e semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux actions; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration; 1 0/0 au directeur; 1 0/0 à la caisse d'épargne du personnel de la banque; 1 0/0 aux œuvres de bienfaisance; 2 0/0 aux actionnaires; le surplus forme le dividende, dont 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Dreux.
Membres : MM. Weyer, L. Orban, F. Baeyens, A. La Salle, Th. Morin, de Frondeville.
Directeur : M. P. Barbé.
Sous-directeur : M. Derrua. 519

BANQUE RÉGIONALE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue du Pays, Roubaix

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr., libérées depuis le 1er janvier 1897 de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse de Paris (2e partie du bulletin) et en Bourse de Lille (officielle).

Années	Dividendes distribués
1889. . pour 125 francs. .	8 75
1890. . . . . do.	7 50
1891. . . . . do.	8 75
1892. . . . . do.	8 12 1/2
1893. . . . . do.	8 75
1894. . . . . do.	8 75
1895. . . . . do.	8 75
1896. . . . . do.	8 75
1897. . pour 250 francs. .	15 62 1/2
1898. . . . . do.	16 »
1899. . . . . do.	»

Réserve statutaire au 31 décembre 1899 : 408.723 f. 65.

Durée de la Société : 30 ans, du 12 février 1876 au 12 février 1906.

Objet de la Société : Traiter toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duthoit, à Roubaix. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, à Roubaix.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve; une somme nécessaire pour servir 4 0/0 au capital versé et le surplus 25 0/0 aux administrateurs et 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présdent : M. Louis Leclercq-Mulliez.
Membres : MM. Théodore Grimonprez, Cyrille Ferlié, Henry Caulliez fils, Florent Carissimo.
Commissaire des comptes : M. E. Bossut.
Administrateurs-délégués : MM. Alexandre Grimonprez et Victor Fèvre. 520

BANQUE ROYALE HYPOTHÉCAIRE DE SUÈDE

NOTICE

La Banque royale hypothécaire de la Suède a été organisée par la loi du 26 avril 1861 et modifiée par décrets royaux des 5 octobre 1866 et 23 mai 1879. Elle est administrée, sous le contrôle et la surveillance de l'Etat, par un comité de direction de cinq membres, dont le président est nommé par le roi. Elle n'a pas de capital propre, mais elle a été dotée par l'Etat d'un capital de garantie de 8 millions de couronnes, soit environ 11.100.000 fr. en obligations 5 0/0 non remboursables, qu'elle peut aliéner ou engager dans certaines conditions prévues aux statuts et à charge expresse de les rétablir à leur chiffre primitif. Elle doit, en outre, constituer un fonds de réserve pour un montant maximum de 1.500.000 rigdalers. La Banque a été créée dans le but de fournir aux associations hypothécaires provinciales du royaume de Suède, régulièrement autorisées et qui sont actuellement au nombre de dix, les sommes qui leur sont nécessaires pour les prêts qu'elles effectuent exclusivement sur les terres cultivées et les prairies. Ces prêts doivent être garantis par une première hypothèque et ne peuvent jamais excéder la moitié de la valeur reconnue desdites terres. La Banque a le privilège exclusif d'émettre, dans tout le royaume, des obligations ou lettres de gage en représentation des prêts à effectuer sur le sol. C'est par l'émission de ces obligations qu'elle se procure les sommes qu'elle prête aux associations hypothécaires provinciales, lesquelles sont responsables vis-à-vis d'elle pour le payement des emprunts contractés dans ce but. 100.000 obligations 4 0/0, de 500 fr. ou 360 couronnes, entièrement libérées et au porteur, créées le 1er octobre 1879 par la Banque royale hypothécaire de la Suède. Sur ces obligations, 40.000 ont été émises à 456 fr. 25 par la Banque de Paris et des Pays-Bas, le 28 octobre 1879. Les autres ont été émises sur le marché à divers cours. Remboursables au pair de 500 fr. ou 360 couronnes, en 60 ans, du 1er février 1880 au 1er août 1939, au moyen de 120 tirages au sort semestriels, ayant lieu à Paris les 2 janvier et 1er juillet, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 1er février et 1er août suivant chaque tirage. Intérêt annuel : 20 fr. payables par moitié, les 1er février et 1er août. — *Titres* à la cote officielle de Paris. 521

BANQUE RUSSE

POUR LE COMMERCE ÉTRANGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Pétersbourg

Bureaux à Paris : 7, rue du Helder

NOTICE

Capital : Sept millions cinq cent mille roubles, divisés en 30.000 actions de 250 roubles, portés à 20 millions de roubles, divisés en 80.000 actions, par décision de l'Assemblée du 5 avril 1881. — *Statuts* sanctionnés par l'empereur le 4/16 juin 1871, modifiés les 10/22 juin, 1/13 juillet 1876, 8/20 avril 1881 et 16/28 mars 1896. — *Objet :* Toutes opérations de banque et d'escompte et négociations de toutes valeurs mobilières. — *Assemblée générale*, en avril, composée des porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve. L'excédent ne dépasse pas 8 0/0 aux actionnaires. Sur le surplus : 55 0/0 aux actions ; 5 0/0 à la direction ; 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux employés ; 20 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Polovtsoff, Benkendorff, Brodsky, Brusnitzine, Gwyer, Daragan, Elisséoff, Jasiakovitsch, Kartavtzeff, Malisson, Petrovsky, Provoroff, Ratkoff-Roshnoff, Skalkowsky, Souttchoff.
Directeur à Paris : M. Hamel. 522

BANQUE RUSSO-CHINOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Johannesburg

Succursales :
Moscou, Vladivostock, Irkoutsk, Blagoweschtschensk, Viltim Shanghai, Hankow, Pékin, Tientsin Newchwang, Port-Arthur Harpin, Kirin, Nagasaki, Yokochawa

Agences :
Kiachta, Tschita, Verchnéoudinsk Nicolajeffsk, Chefoo, Ourga, Kalgan, Kobé

Succursale à Paris : 2, rue Le Peletier
Téléphone : 244-31
Directeurs : MM. E. de Véricourt J. Radin

NOTICE

Capital : Onze millions deux cent cinquante roubles. — *Commandite du gouvernement impérial chinois :* 5 millions kouping taels. — *Objet :* La Banque ouvre des comptes courants, délivre des traites sur ses succursales et agences, négocie et encaisse les lettres de change, émet des lettres de crédit, accepte les ordres d'achat et de vente de titres, de coupons russes et chinois et se charge de toutes les opérations de banque et de bourse,

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le prince Hespère Outomsky.
Administrateurs : MM. P. Bark, A. Chabrières, J. Chipoff, L. Davydoff, Joseph Hottinguer, Ed. Noetzlin, J.-K. Prowe, A. Rothstein, M. Verstraete.
Secrétaire général : M. P. Ristelhueber. 523

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue Laffite, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur cotés officiellement à Paris.

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Dividende* distribué en 1898 : 6 0/0, net d'impôts. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au fonds de prévoyance ; 4 0/0 d'intérêt au capital. le surplus : 70 0/0 aux actions ; 12 0/0 aux administrateurs ; 18 0/0 aux administrateurs délégués.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alexandre Hatet.

Membres : MM. F. Bischoff, directeur de la Banque commerciale de Bâle ; W. C. Escher, de la direction centrale de la Banque fédérale, à Zurich ; Th. Favarger, administrateur de la Société Hotchkiss et Cie ; M. Koechlin, administrateur de la Société de Construction de Levallois-Perret ; F. Mange, de la maison Mange frères, à Paris ; A. Salles, ingénieur civil.

Administrateurs délégués : MM. E. Méja et B. Rossier.

Commissaires : MM. A. Staehling, E. Bachelier. 524

CAISSE COMMERCIALE D'ESCOMPTE DE FOUGÈRE

BRIANT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : rue de Paris et rue du Marché, à Fougères

NOTICE

Le capital est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

L'objet de la Société est les opérations d'escompte, toutes les opérations de banque, encaissements, ordres de bourse, dépôts d'argent, renseignements commerciaux et financiers, etc. 525

CAISSE COMMERCIALE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue Royale, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Vingt millions de fr., représentés par 40.000 actions de 500 fr.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 25 novembre 1890.

Objet : Crédits d'escompte, crédits en comptes courants, crédits d'acceptation, comptes de dépôts, avances sur fonds publics, recouvrements, lettres de crédits, encaissements de coupons et titres, ordres de bourse, dépôts de titres, locations de coffres-forts.

Assemblée générale au siège social le 4e mardi de mars, à 11 heures. — *Bilan* au 31 décembre. — *Paiement* des coupons au siège social, fin mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins à la réserve ; 1er dividende ; 5 0/0 aux actions ; sur le surplus : 2 1/2 0/0 à l'administrateur délégué ; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Collinet, président ; baron A. Ancion, Léon Fontaine, Alfred Orban, Emile Stinglhamber, Paul Van Hoegaerden, E. van Overloop.

Commissaires : MM. le comte Jacques de Liedekerke de Pailhe, Jules Descamps, Gustave Kumps, Alfred Lambotte.

Directeur : M. Léon Castermans. 526

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social ; 20, rue de Londres Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 240 actions de 5.000 fr., libérées d'un quart.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 2.400.

Durée de la Société : 60 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de crédit, en France et à l'étranger, et constitutions de Sociétés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. Extrait publié A. P., 16 juin 1897.

Paiement des coupons, à Paris, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 fonds de prévoyance ; intérêt de 6 0/0 aux actions ; le solde, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel ; 50 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Coignet, Paul Grosselin, E. Garnier, E. Francillon. 527

CAISSE DE CRÉDIT DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Gubernatis, Nice

NOTICE

Capital social actuel : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur.

Durée de la Société : Constituée le 1er mai 1865, transformée en Société anonyme le 25 avril 1875, pour finir en 1909.

Objet de la Société : Toutes les opérations de banque. *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Salvi, à Nice. — *Assemblée générale* en avril. Cinq actions pour y assister. — *Paiement* des coupons, mai et novembre.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 fonds de réserve légale et le reste selon les décisions de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Abbo.
Membres : MM. J. Durandy, Ph. Randon, J.-J. Narcar, E. Dauprat, J. Beu'au.
Commissaires des comptes : MM. Polyeucte, Pastoret, Vincent Levrot.
Directeur : M. Théodore Audoly. 528

CAISSE DE L'HOTEL DE VILLE

FAFOURNOUX ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 19, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. Versements appelés : 375.000 fr. — *Les titres* nominatifs ne sont pas cotés, émis à 100 fr. — *Dividendes distribués* en 1895 : 3 0/0; en 1896 : 6 0/0. — *Durée de la Société :* 15 ans. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une maison de banque et change. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Savart, à Fontenay-sous-Bois (Seine). — *Assemblée générale* dans les six mois qui suivent l'exercice. — *Paiement* des coupons à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 et le reste partagé entre les actions et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Turquet.
Commissaires de surveillance : MM. Rainery et Noël.
Gérant : M. Fafournoux. 529

CAISSE DE RECOUVREMENTS

SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RICHARD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 92, rue de Richelieu Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent vingt mille francs, divisés en 22 actions de 10.000 fr. dont 7 doivent être possédées par le gérant. — *Versements appelés :* Sur les actions du gérant, la totalité et la moitié sur celles des actionnaires. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 10 ans, à partir du 20 juillet 1896. — *Objet de la Société :* Acquisition d'une maison d'encaissement, la présentation, l'encaissement et le recouvrement de toutes traites, effets, billets, mandats, factures et quittances.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Manuel, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Muller, de Baecque, H. Cahn, J.-B. Carpentier.
Fondateur et Gérant : M. Auguste Richard, 31, rue d'Enghien, à Paris. 530

CAISSE DES ENTREPOTS

(ANCIENNE MAISON GAYTTE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, quai de la Tournelle Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs :* 100 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir de 1891. — *Objet de la Société :* Toutes opérations de banque, escompte ou recouvrements. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Paris. — *Assemblée générale* en mars.

Observations : L'assemblée générale du 26 mars 1898 a modifié les statuts et déterminé ainsi la répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 10 0/0 pour constituer une réserve extraordinaire : intérêt de 5 0/0 au capital versé; pour le surplus : 30 0/0 à la direction et aux administrateurs; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. F. A. Adam, A. G. Moleux, A. J. P. Adam.
Directeur : M. Eug. Bellart. 531

CAISSE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE
ROUART, MUSEUX & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Quentin
Succursale à Ham

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 6.000 actions de 1.000 fr., libérées de 500 fr.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	532 50	28 »
1890.	527 15	35 »
1891.	502 50	7 81
1892.	477 50	32 50
1893.	480 »	27 50
1894.	497 50	26 25
1895.	455 »	35 »
1896.	485 »	12 50
1897.	462 50	18 »
1898.	452 50	25 »

Durée de la Société : Du 1er mai 1846 au 30 avril 1916.
Objet de la Société : Toutes opérations de banque.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Pascault, à St-Quentin. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement des coupons* le 2 septembre et le 2 mars, à Saint-Quentin et à Ham.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions et le surplus 40 0/0 aux gérants et 60 0/0 aux actions,

Gérants : MM. Rouart et Museux. 532

SOURMAIS, CARPENTIER & Cie

CAISSE LÉCUYER

Siège social : Saint-Quentin

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. Le capital versé par action était de 500 fr., mais en 1890 il a été remboursé 250 fr. par action.
Les titres sont nominatifs et cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	450	25 »
1890.	510	15 73
1891.	510	13 27
1892.	500	15 »
1893.	505	12 50
1894.	490	12 50
1895.	475	12 50
1896.	460	12 50
1897.	390	»
1898.	400	10 »
1899.	410	»

Durée de la Société : 60 ans, jusqu'au 31 décembre 1900, prorogée au 31 décembre 1920.
Objet de la Société : Opérations de banque et de crédit, escompte, achat et vente de titres pour compte de tiers, garde de titres, etc.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Saint-Quentin. — *Assemblée générale* en février. La dernière a eu lieu le 25 août 1898. — *Paiement* des coupons à Saint-Quentin et à Paris, 17, rue de la Banque.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Dupont-Gerin.
Membres : MM. Braun, Dubois, Leblanc, Lecuyer.
Gérants : MM. G. Sourmais, J.-B. Carpentier. 533

CAISSE INDUSTRIELLE DU NORD

L. DUPONT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Valenciennes, avec Maison à Douai Et Bureau à Saint-Amand-les-Eaux

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 10.000 actions de 1.000 fr., libérées de 400 fr. par action.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés

Cours des actions : De 700 à 900 fr. pour les 400 fr. versés.
Intérêts et *dividendes* distribués : En 1889, 40 fr.; en 1890, 38 fr.; en 1891, 38 fr.; en 1892, 40 fr.; en 1893, 40 fr.; en 1894, 36 fr.; en 1895, 40 fr.; en 1896, 40 fr.; en 1897, 40 fr.; en 1898, 40 fr.
Durée de la Société : 75 ans, du 1er décembre 1846 au 1er décembre 1921.
Objet de la Société : Opérations de banque.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Dubois, à Valenciennes. — *Assemblée générale* en mars, composée des 100 plus forts actionnaires. — *Paiement* des coupons au siège social. Intérêts 4 0/0, 5 septembre et 5 mars. Dividendes 1er avril.
Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé; 10 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux fondés de pouvoir et commis intéressés; le surplus, 50 0/0, aux actions et 50 0/0 à la gérance.

Gérants : Six gérants de la famille Dupont, ayant séparément la signature. 534

CAISSE MUTUELLE DE CRÉDIT POPULAIRE & AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Duphot, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr.
Parts de fondateurs : 2.000 ayant droit à 15 0/0 des bénéfices.
L'objet de la Société est de procurer aux petits industriels et commerçants, et aux agriculteurs le crédit dont ils peuvent avoir besoin, et en général toutes opérations de banque.
L'acte constitutif a été reçu par Me Maxime Aubron, notaire à Paris, le 9 décembre 1897. L'extrait a été publié par la *Gazette du Palais* du 26 janvier 1898. M. Auby, fondateur et apporteur.
Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve; 15 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au directeur; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Kératry; Jacques Masson; Paul Boyer; Louis Jean Auby; Dr Achaline; A. Ducreux; Collier de la Marlière.
Commissaires : M. Louis Adalbert Ismard de Sainte-Lorrette. O.
Directeur : M. Ducreux. 535

COLLET ESCOULA, CABAUD & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 28, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million divisé en 200 actions de 5.000 fr., a été porté à deux millions par la création de 200 actions nouvelles de 5.000 fr.; ces actions ont été émises avec une prime de

500 fr. par action qui a été versée à la réserve (Décision de l'assemblée générale du 17 novembre 1898). *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à Lyon.

Parts de fondateurs: 1.200. — *Durée de la Société*: 30 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société*: Toutes les opérations d'une maison de banque, soit en France, soit à l'étranger, mais sans pouvoir toutefois se livrer à des spéculations de bourse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au quart du capital social ; 5 0/0 du capital versé ; une somme pour fonds d'amortissement ou réserve facultative ; l'excédent : 30 0/0 à la gérance ; 6 0/0 au Conseil de surveillance sur le surplus ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. A. Blanc, banquier, à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
Vice-président : M. A. Mons, chevalier de la Légion d'honneur, négociant, 249, rue de Vendôme, Lyon.
Secrétaire : A. Lignon, négociant, président du Tribunal de Commerce de Lyon, 146, Grande-Rue de la Guillotière.
Membres : MM. E. Giroud, négociant, 15, rue Dubois, à Lyon ; J. Delomier, 8, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne ; E. Grammont, chevalier de la Légion d'honneur, 18, quai de Retz, Lyon.
Gérants : MM. Collet, Escoula, Cabaud,
536

COMPTOIR CENTRAL DE CRÉDIT A PARIS
J. NAUD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTION

Siège social : 4, rue Mogador prolongée (place de la Trinité), Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions cent soixante mille francs, divisés en 51.600 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	113.71	6 25
1890.	123.11	6 50
1891.	134.31	6 50
1892.	131.07	6 50
1893.	136.50	6 50
1894.	134.98	6 »
1895.	123.44	6 25
1896.	116.76	6 »
1897.	125 »	6 50
1898.	138 »	7 50
1899.	165 »	8 »

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1910.
Objet de la Société : Toutes opérations de banque, de commerce et de bourse.
Notaire qui a reçu l'acte, Me Dupont, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier ou février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions ; 10 0/0 à la réserve et le surplus, 75 0/0 aux actions ; 15 0/0 au gérant ; 5 0/0 aux œuvres de bienfaisance et 5 0/0 à la disposition du gérant pour rémunération au personnel.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. de Sessevalle.
Membres : MM. Fouinat, Rambourg, Malpas, Duché, Couvreur, S. Mayoussier, S. Dervillé, Le Tellier, Duchanoy.
Directeur : M. Georges-Joseph-Léon Naud
537

COMPTOIR COMMERCIAL VARANGÉVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Varangéville (Meurthe-et-Moselle)

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 5 ans, à partir du 19 décembre 1895.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 538

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE BOUIRA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bouïra (Algérie)

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demand de renseignements complémentaires. 539

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, 57, rue du Marais

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr. Titres créés, 15.000 ; en circulation, 15.000.
Titres : Actions au porteur.
Société constituée le 22 mai 1888, devant expirer le 22 mai 1918.
Objet : Opérations de banque et de change, opérations en fonds publics.
Assemblée générale ordinaire le dernier lundi du mois de septembre. — *Année sociale :* 1er juillet au

30 juin. — *Paiement* des coupons fin septembre, siège social.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 5 0/0 pour la création d'un fonds de réserve ; 5 0/0 aux propriétaires d'actions libérées ; 4 0/0 à chacun des administrateurs ; 1 0/0 à chacun des commissaires ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. de Caters, L. Jacobs, F. Gérard, G. Martini.
Commissaires : MM. de Liedekerke de Pailhe, G. Vanroye, A. Verbaere.
Directeur : M. Adolphe Swisser. 540

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE GENÈVE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Diday, Genève

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr.
Titres : Actions au porteur.
Société constituée le 29 mars, modifiée les 4 juillet 1874 et 5 mars 1884. — *Durée* indéterminée.
Objet : Escomptes, réescomptes, recouvrements, ouvertures de crédits et comptes courants, vente et achat de fonds publics, etc.
Assemblée générale dans les 4 premiers mois de l'année. — *Paiement* des dividendes au siège social.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. Bordier, Auguste Cramer, Alex. Decrue, Constant Kunkler, H. Maquemer, Alphonse Patru, Alexandre Ramu, Arthur Sordet, Louis Weber, Emile Wolff. 541

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LA SARTHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Saint-Dominique Le Mans

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.
Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.
Dividendes distribués, net d'impôts, en 1886 : 30 fr. ; en 1887 : 30 fr. ; en 1888 : 25 fr. ; en 1894 : 15 fr. ; en 1895 : 15 fr. ; en 1896 : 20 fr. en 1897, 25 fr. ; en 1898, 35 fr. — *Réserves :* 186,523 fr. 80.
Durée de la Société : Du 5 novembre 1873 au 31 décembre 1909.
Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Ropiquet, au Mans.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions, et le surplus, 20 0/0, au directeur, et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Thorin.
Membres : MM. Gandoin, Gouby, Legon, Maslin, Morancé, Pinguet.
Commissaires des comptes : MM. Courdoux et Gentil.
Directeur : M. Gandoin. 542

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LYON

BOUDON & Cie

ANCIEN COMPTOIR NATIONAL FONDÉ EN 1848
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 6, place St-Nizier, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 400 fr., entièrement libérées et nominatives cotés à Lyon.
Durée de la Société : Jusqu'en 1903.
Objet de la Société : La banque, l'escompte et le recouvrement.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* après la clôture de l'inventaire du 31 décembre.
Répartition des bénéfices. 5 0/0 d'intérêts aux actions ; 20 0/0 pour fonds de réserve ; 20 0/0 aux gérants ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Chatanay, L. Delaroche, Chatelus, L. Cumin, J. Mathieu, A. Legrand, J.-J.-A. Mille, M. Cholat, Dufaur, Courtat.
Gérants : MM. Barret et Bourdon 543

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE NANCY

LÉVY MEES & Cie

(ANCIENNEMENT A. WEILLE, LÉVY ET Cie)
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 44, rue des Dominicains Nancy

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 4.000 actions de 1.000 fr., libérées de 500 fr.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.
Durée de la Société : 11 ans 9 mois, du 1er juillet 1888 au 31 mars 1900.
Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.
Notaires qui ont reçu l'acte : MM. Vergne et Marc, à Nancy. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Thouvenin, Sterne, Abraham Diogène, Spire, A. Bentz.
Gérants : MM. Lévy et Mees. 544

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE ROUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, place de la Pucelle à Rouen

NOTICE

Le capital social est de six millions de francs, divisé en 6.000 actions de 1.000 fr. libérées de 333 fr. 33.
L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque.
Dividende : Exercice 1897 : 41 fr. net ; 1898, 43 fr. ; 1899 : 40 fr.
Cours des actions : 1.000 fr. environ.
Réserves : 1.249.352 fr. 50.
Répartition des bénéfices : 8 0/0 à la réserve, 66 0/0 aux actions, le solde aux administrateurs et employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. E. Manchon.
Membres : Lainé-Condé, Duchemin.
Administrateurs délégués : MM. de Rothiacob, Le Picard.
Commissaires : MM. Boulet, Gouellain. 545

COMPTOIR D'ESCOMPTE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue Saint-Georges, à Roubaix

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent cinquante francs, divisés en 5.715 actions de 350 fr. Le capital primitif de 1.000.000 a été porté à 2 puis à 3.000 000. Par décision de l'assemblée du 18 mars 1895, il a été réduit à 2.500.000 fr., puis à 1.750.000 fr. le 30 mars 1896. Par l'émission de 715 actions, le 25 avril 1896, le capital actuel est de 2.000.250 fr.
Les titres sont nominatifs et sont cotés en Bourse de Lille, cote officielle.
Dividendes distribués : En 1889, 5 0/0 ; en 1890. 4 0/0 ; en 1895, 4 0/0 ; en 1896, 4 0/0 ; en 1897, 4 1/2 0 0 ; en 1898, 4 0/0.
Durée de la Société : Constituée pour 12 années le 5 mai 1879, prorogée pour la même période le 24 avril 1890.
Objet de la Société : Opérations de banque, escompte, recouvrement.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Duthoit. — *Modifications* : Me Duchange. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons : Roubaix, en juin.
Répartition des bénéfices : 10 0/0 fonds de réserve ; 4 0/0 au capital versé ; l'excédent 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Léon Allard, Léon Deprès, E. Dechenaux, Joseph Cau, Paul Diliès, Edmond Dujardin.
Commissaire des comptes : M. Félix Chatteleyn.
Directeur : M. Arthur Marquis. 546

COMPTOIR D'ESCOMPTE DU SAHEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cheragas (Alger)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr., libérées.
L'objet de la Société est l'escompte et les opérations de banque.
L'acte constitutif a été reçu par Me Brice, notaire à Alger, le 6 août 1887. La Société a été prorogée pour 10 ans, à compter du 12 novembre 1897, selon délibération et acte du 7 novembre 1887 chez Me Matyeux, notaire à Alger.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Firmin Vidal, Charles Bezard, Achille Beraud, Barthélemy Vidal, Chevalley, Barge, et Pierre Rougié.
Commissaires : MM. Laroque et Napoleoni. 547

COMPTOIR D'ESCOMPTE ET DE DÉPOTS DE DOLE (JURA)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Dôle

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. par les actionnaires et de 50 fr. pris sur les bénéfices, soit en tout de 300 fr.
Les titres sont nominatifs cotés à Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	450 »	27 37
1890.	510 »	27 37
1891.	530 »	27 37
1892.	555 »	27 37
1893.	570 »	27 37
1894.	590 »	27 37
1895.	580 »	27 37
1896.	650 »	27 37
1897.	650 »	27 37
1898.	680 »	27 37

Durée de la Société : Constituée le 22 avril 1848, sous le titre : Comptoir National d'escompte, transformée le 30 août 1873, pour expirer en 1938.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Malenfer, à Dôle. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er janvier et 1er juillet ; le dividende après l'assemblée.

La Société est administrée par un seul mandataire choisi parmi les associés, pour six années, il doit être propriétaire de cent actions inaliénables.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé et le surplus, la réserve étant complète, 25 0/0 à l'administrateur-directeur ; 6,25 0/0 aux employés ; 68,75 0/0 aux actionnaires.

Directeur-administrateur : M. Sauvageot. 548

COMPTOIR DE LORRAINE

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
ET EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 23, boulevard Poissonnière, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions deux cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 549

COMPTOIR DES ARDENNES
Fondé en 1850

CLAUDE LAFONTAINE MARTINET & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social : à Charleville (Ardennes)

Maison à Paris : 32, rue de Trévise

NOTICE

Le capital social est de vingt millions de francs, divisé en 40.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque et d'escompte et de recouvrement.

Les bénéfices de l'année 1898 se sont élevés à 1.101.994 fr. 20. Après prélèvements pour la réserve, les gérants et les employés, il a été distribué 7 fr. 74 0/0 aux actionnaires.

Au 31 décembre le fonds de réserve s'élevait à 2.028.626 fr. 06 550

COMPTOIR ELBEUVIEN

BÉRANGER, PELLETIER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Elbeuf

Succursale, à Pont-Audemer, au Neubourg

Bureau ouvert le samedi à Evreux.

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 150 actions de 20.000 fr., libérées de 6.000 fr.

Les titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 10 ans, du 1er avril 1897 au 31 mars 1907.

Objet de la Société : Banque, escompte et recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Belzeaux, à Elbeuf.

Gérants : MM. Béranger et Pelletier. 551

COMPTOIR LYON-ALEMAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue de Montmorency et rue Saint-Martin, 221, Paris

NOTICE

Cette Société a pour objet les opérations de banque. Achat et vente des matières d'or et d'argent, et le commerce des métaux précieux.

Mise en liquidation judiciaire, elle a obtenu son concordat, qui l'oblige à conserver intact un capital de sept millions, et à diminuer le chiffre des créanciers concordataires qui se sont réunis en syndicat.

Il n'a pas été distribué de dividende pour l'exercice 1895-1896, les bénéfices ont été reportés à un compte spécial : Réserve des bénéfices antérieurs.

Bénéfices : en 1897, 314.653 fr. 59.

Observations : Les actionnaires se sont réunis le 20 décembre en assemblées ordinaire et extraordinaire. L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes du dernier exercice clos le 30 juin 1899. L'assemblée extraordinaire, après avoir décidé la prorogation de la Société jusqu'au 31 décembre 1925, a autorisé le Conseil d'Administration à émettre 5.600 obligations hypothécaires rapportant 25 fr. d'intérêt annuel et remboursables à 500 fr. de 1901 à 1925. Cet emprunt est destiné à la conversion ou au remboursement de celui de 2.599.000 fr. qui avait été créé par le concordat de 1894. Les nouveaux titres seront émis au prix de 475 fr., les anciennes obligations qui accepteront l'échange recevront ainsi une soulte de 25 fr.

Une assemblée générale extraordinaire du 20 décembre a prorogé la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 1925.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marteau, Flocon, Mothier.
Commissaires des comptes : MM. Arthur Delpy et Etienne Farne. 552

COMPTOIR MACONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mâcon

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr.

Il a été distribué un dividende en 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 553

CRÉDIT ANVERSOIS

Siège social : Anvers

NOTICE

Le capital social est de douze millions de francs, divisé en 24.000 actions de 500 fr. — *Durée :* 30 ans, du 21 février 1898. — *Objet :* Faire pour elle-même ou pour le compte de tiers, ou en participation, toute opération financière, commerciale ou industrielle telle que : escompte, ouverture de crédits, etc., et en général, toutes opérations de banque. — *Assemblée générale*, 1er lundi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la reserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 60 0/0 aux actions ; 1 2/3 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire. Le solde à la disposition de l'Assemblée.

Dividende 1898-99 : 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vercruysse, Van den Abeele, Castermans, Collinet, le comte Le Grelle, Plissart, Spruyt, van Hœgærden.

Commissaires : MM. A. Orban, Van den Bosch, Libbrecht, Criquillon, comte de Brouchoven de Bergeyck, Hertoghe, Ancion Vanput, d'Andremont, baron de Radzitsky, d'Ostrowick. 554

CRÉDIT COMMERCIAL DES HALLES & ABATTOIRS DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 116, *rue de Rambuteau Paris*

NOTICE

Capital : 700,000 fr., divisé en 7,000 actions de 100 francs. 555

CRÉDIT DE L'INDRE

AU. FRANÇOIS, JOHANNET FILS & Cie

SOCIETÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Châteauroux

NOTICE

Capital social: Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués, en 1891 : 29 fr. ; en 1892 : 34 fr. ; en 1893 : 32 fr. ; en 1894 : 32 fr. ; en 1895 : 33 fr. ; en 1896 : 33 fr. ; en 1897 : 33 fr. ; en 1898 : 34 fr. ; en 1899, 33 fr.

Durée de la Société : 10 ans, de mai 1891 à fin décembre 1900, prorogée de 10 ans par l'assemblée générale du 12 février 1899.

Objet de la Société : Banque, escompte, recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Etave, à Châteauroux. — *Assemblée générale* le deuxième dimanche de février. — *Paiement* des coupons à Châteauroux, en janvier, avril, juillet et octobre.

Répartition des bénéfices : 25 0/0 à la réserve légale ; 60 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux gérants.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Cinq membres rééligibles.

Gérants : MM. U. François et Th. Johannet. 556

CRÉDIT DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lille

Succursales à Paris, 45, rue Étienne-Marcel ; à Amiens, Armentières, Arras, Béthune, Cambrai, Douai, Hallouin, Honin-Lietard, Lannoy, Tourcoing et Valenciennes

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr., nominatives et cotées en bourse, à Lille.

Cours des actions : 525 fr.

Dividendes distribués : en 1894 : 4 fr. ; en 1895 : 6,25 ; en 1896 : 6,25 ; en 1897 : 6,25 ; en 1898 : 8 fr.

Durée de la Société : Du 5 mai 1866 au 5 mai 1896, prorogée jusqu'au 5 mai 1926.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et d'escompte.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Deledecque, à Lille. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social et à la succursale de Paris, les 1er mai et 1er novembre.

Observations : La Société a été fondée en 1866 sous le nom de Société de Crédit Industriel et de Dépôts du Nord, reprenant la suite des opérations du Comptoir d'Escompte de l'arrondissement de Lille, fondé en 1848.

Répartition des bénéfices : Lorsque les bénéfices semestriels nets de toutes charges sont supérieurs à 2 0/0 du capital versé, il est retenu 1/4 pour la réserve. Quand ils sont supérieurs à 4 0/0, la retenue est du tiers. En aucun cas la retenue ne peut être inférieure à 5 0/0 des bénéfices nets.

Réserves : 900,000 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dubar.

Vice-président : M. A. Thiriez.

Membres : MM. G. Catel-Beghin, Desurmont, P. Le Blan, A. Lemay, Miellez, A. Crespel, Gilorieux-Fauchille, E. Motte, G. Delebart, Th. Boittraux, L. Lefebvre, E. Tilloy.

Commissaires des comptes : MM. F. Scheibi, C. Bernhard.

Directeur : M. Genoux-Roux. 557

CRÉDIT FRANCO-PORTUGAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue de Grammont Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Durée de la Société : 25 ans, à partir de 1895.
Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.
Fondateur : M. Jean-Baptiste-Julien Tupin, employé de banque, 27, faubourg Poissonnière, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Edouard Kleinmann, administrateur du Crédit Lyonnais, 12, rue Magellan, Paris.
Membres : MM. Auguste Cellerier, banquier, 20, rue de Prony, Paris, M. Edouard-Albert de Bondely, banquier, 36, avenue Henri Martin.
Commissaire : M. M. Marcou, employé de banque, 19, faubourg Saint-Honoré, Paris. 558

CRÉDIT HAVRAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 79, boulev. de Strasbourg
Le Havre

Capital : Huit millions de francs.
N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 559

CRÉDIT HYÈROIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, avenue Gambetta,
Hyères (Var)

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 200 actions de 1.000 fr., libérées de moitié. — *L'objet de la Société* est toutes opérations de banque et d'escompte. — *Titres* nominatifs ou au porteur. — *Durée* : 30 ans, du 31 janvier 1877. — *Assemblée générale*, en mars, composée des porteurs de 2 actions.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires et éventuellement 10 0/0 aux directeurs et employés. Le surplus aux actions.
Dividendes : en 1898, 12 0/0 ; en 1899, 15 0/0.
Réserves : 125.271 fr. 33.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Monod.
Membres : MM. M. Carassan, L. Patteson.
Commissaires : MM. A. Caval, O. Senès. 560

CRÉDIT INTERNATIONAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de Châteaudun
Paris

Capital : Cinquante deux mille francs.
N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 561

LE GRAND CRÉDIT PARISIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, boulev. Poissonnière
Paris

Le capital social est de six cent mille francs.
N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 562

CRÉDIT STÉPHANOIS

F. BAYETTE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 3, rue de la Loire
Saint-Etienne

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées.
Les titres sont au porteur et cotés à Lyon.
Dividendes distribués, de 1889 à 1898 : 25 fr.
Durée de la Société : 20 ans, du 25 juillet 1883 au 25 juillet 1903.
Objet de la Société : Opérations de banque, escompte.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Moyse, à Saint-Étienne. — *Assemblée générale* en février ou mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0, au gérant ; 10 0/0 pour réserve, 10 0/0 aux employés, 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Méhier-Cedré, Rolland aîné, F. Bonfils.
Gérant : M. F. Bayette. 563

HENRI DEVILDER ET CIE

(EN COMMANDITE)

Siège social à Lille
Succursales à Roubaix, Tourcoing, Armentières, Comines, Calais, Béthune, Amiens

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 25.000 actions de 1.000 fr., libérées de 400 fr., nominatives et cotées en bourse, à Lille.
Durée de la Société : 25 années, à partir du 1er janvier 1893.
Objet de la Société : Opérations de banque, d'escompte et de finance.
Assemblée générale en février. — *Paiement* des coupons au siège social et aux succursales.

Répartition des bénéfices : Une somme nécessaire pour payer 4 0/0 aux actions; 10 0/0 à la réserve et le surplus, 60 0/0, aux actions et 40 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : Neuf membres devant être propriétaires de 50 actions ; MM. Alfred Thiriez, Albert Dujardin, Claude Eloy-Duvillier-Guillemand, Richard Desrousseaux, Fidèle Herbaux-Sion, Auguste Martel, Eugène Jourdain, Scalabre-Delcourt, Boutemy-Barrois.

Gérants : MM. Henri et Pierre Devilder, avec faculté d'adjoindre MM. André et Joseph Devilder. 564

LEHIDEUX ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 3, rue Drouot, 3, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, entièrement versés.

Les titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

La Société, qui a été fondée en 1849, arrive à expiration le 31 mars 1909.

Objet de la Société : Escompte et recouvrements.

Notaire qui reçu l'acte : Me Frémin (Magne successeur). De nombreuses modifications ont été apportées à des dates différentes.

Assemblée générale dans le courant de mai.

Paiement des coupons, à Paris, les 5 janvier et 5 juillet.

Gérants : MM. Ernest Lehideux, Roger Lehideux, André Lehideux, Raymond Lehideux. 565

LONDON ET RIVER

PLATE BANK (LIMITED)

Siège social : Londres

Succursales : 16, rue Halévy, Paris ; Buenos-Ayres, Rosario, Mendoza, Montevideo, Rio-de-Janeiro, Pernambuco, Para.

Agences à Paysandu (Uruguay) New-York

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille livres sterling, divisé en actions de 25 £. Versements appelés, 900.000 £ ou 15 £ par action.

Fonds de réserve : 1.000.000 £.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en Bourse de Londres seulement.

Dividendes distribués, en 1889 : 15 0/0; en 1890 : 15 0/0; en 1891 : 10 0/0; en 1892 : 12 1/2 0/0; en 1893 : 12 1/2 0/0; en 1894 : 15 0/0; en 1895 : 16 0/0; en 1896 : 18 0/0; en 1897 : 20 0/0; en 1898 : 20 0/0.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque des pays Sud-Américains où sont établies ses succursales et celles auxquelles donnent lieu les relations de ces pays avec l'Europe et *vice versa*.

Assemblée générale en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. George-W. Drable.

Membres : MM. Charles Hemery, Ed. Herman, David Hodwen, Thomas-F. Knowles, Thomas-S. Richardson, E. Ross-Duffield, Ed. Zimmerman.

Administrateur-délégué : M. E. Ross-Duffield. 566

MANG FRÈRES ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
118, rue de Turenne, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, dont 625.000 fr. versés. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 5 octobre 1911. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Delafon, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en septembre. — *Dividende* : 7 0/0. — *Le paiement des coupons* a lieu le 5 octobre au siège social.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. A. Declerck, H. Lothon, A. Choppart.

Gérants : MM. C. Mang et L. Mang. 567

MONESTÈS, DOMENGET & Cie

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
ET EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : place Octogne, Chambéry

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 800 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque, escompte et recouvrements ; elle s'interdit les opérations à terme sur les fonds publics et autres valeurs quelconques. *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 31 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Grumel, notaire à Chambéry.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Philibert Thomas, A. Davat, J.-M. Grobert, H. d'Alexandry.

Gérant : MM. G. Monestès, L. Domenget. 568

ROBINSON SOUTH AFRICAN BANKING COMPANY LIMITED

INCORPORÉE SUIVANT L'ACTE DES COMPAGNIES ET ENREGISTRÉE LE 19 AOUT 1895

Siège social: *1, Bank Buildings Lothbury, Londres E. C.*

Succursale : Johannesburg (République Sud-Africaine)

Agence à Paris : 56, rue de Provence

NOTICE

Capital souscrit et entièrement versé, £ 3.000.000, en actions de £ 4 chacune. — La Banque traite d'une manière générale les affaires de banque avec le Sud de l'Afrique, elle négocie ou encaisse les effets documentaires ou autres ; elle émet des lettres de crédit, lettres de change et transferts télégraphiques sur sa succursale de Johannesburg et sur ses agences.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Robinson, Esq.
Membres : MM. Maurice Marcus, Esq. ; baron Hély d'Oissel, baron de Lassus Saint-Genies.
Directeur général : M. James Tyhurst.
Directeur : M. John H. Butt.
Secrétaire : M. James West. 569

ROCHET & Cie

ANCIENNEMENT L. NÉAUBER ET COMPAGNIE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

11 *bis, cité Trévise*

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 6.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées.
Les titres ne sont pas cotés.
Durée de la Société : 10 ans, à partir de 1892.
Objet de la Société : Opérations de banque et de bourse.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Hurrier, à Elbeuf. — *Assemblée générale* en mars.
Gérant : M. A. Rochet. 570

SOCIÉTÉ BORDELAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 571

SOCIÉTÉ BRETONNE DE CRÉDIT ET DE DÉPOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Brest

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 240 actions de 580 fr.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 572

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
5, rue de l'Harmonie, Liège

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés ne 40.000 actions de 500 fr.
Titres créés : 40.000 ; en circulation, 40.000, dont 19.542 entièrement libérés et 20.358 libérés de 300 fr. ; la société a émis pour 20.917.700 fr. d'obligations.
Société en commandite constituée le 2 mai 1896, modifiée et changée en société anonyme, expirant le 2 mai 1915. — *Objet* : Toutes les opérations de banque et financières. — *Assemblée générale* dans les 15 premiers jours du mois d'avril.
Paiement des coupons au siège social en avril.
Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 1° 5 à 20 0/0 pour la réserve. Le surplus comme suit : 80 0/0 aux actionnaires sur les versements exigibles et effectués ; les versements anticipés jouissent d'un intérêt de 5 0/0 et ne participent pas au dividende. — 15 0/0 au conseil d'administration, dont 5 0/0 à l'administrateur délégué. — 5 0/0 au comité de surveillance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fréd. Braconnier, comte H. Meeûs de Potestat, Léon Collinet, L. Vapart, Clochereux, A. Ancion, A. de la Mine.
Commissaires : MM. le comte Philippe de Limburg-Stirum, baron G. du Fontbaré de Fumal, comte Edouard Minette d'Oulhaye, Jules d'Allemagne, Carlier d'Andrimont, baron Ed. Whettnal, Max Doreye. 573

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANCO-SUISSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue de Hollande, Genève

NOTICE

Dividendes en 1897 : 150 fr. ; en 1898 : 50 fr.
Assemblée générale avant le 30 avril. — *Le paiement des coupons* a lieu à Genève à la caisse de la Société.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 574

SOCIÉTÉ

FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ANCIENNEMENT MAISON LEGRU, A PARIS

Siège social : Bruxelles

Agences à Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la continuation des affaires financières de la maison Legru.

Assemblée générale, 2e mardi de novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions, le surplus au président du Conseil, 3 1/2 0/0 à chaque administrateur, le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : H.-L. Legru.
Membres : MM. E. Maillard, E. Poizat.

575

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE RUSSE

VALEURS DE CRÉDIT COMMUNAL ET INDUSTRIEL

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Part de fondateurs :* 5.000. — *Durée :* 30 ans, du 23 avril 1898. — *Objet :* Opérations de banque et de crédit et de trésorerie pouvant avoir pour effet le développement du commerce et de l'industrie tant en Russie qu'en Chine et Extrême-Orient. — *Assemblée générale,* dernier samedi de mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 anx administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires ; 3 0/0 au personnel. Le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Netchæff, Michailowsky, Legru, Gauthey, Mals.
Commissaires : MM. Lambert, Racouza Souttchewsky, Raffalovitch. 576

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE & DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Provence Paris

NOTICE

Le capital social est de six millions, divisé en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 375 fr., et cotées en bourse à la cote officielle au comptant.

Cent parts de fondateur ayant droit à 15 0/0 de bénéfices.

L'objet de la Société est les opérations de banque.

La durée de la Société est de 50 ans à partir du 5 mars 1898.

L'acte constitutif reçu par Me Portefin, notaire à Paris, extraits publiés par la *Loi* du 21 avril 1898.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 à titre d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs attribuées à la Société générale, fondatrice de la Société ; le reste aux actions.

Dividende : en 1898, 12 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres pour six ans : MM. Edward Blount, Lefèvre-Pontalis, Dejardin-Verkinder, Peytel, Brodin, baron Hely d'Oissel. 577

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, Montagne-du Parc, 3

NOTICE

Capital social : Trente-deux millions huit cent quatre mille deux cent douze francs quatre-vingt-trois centimes, divisés en 31.000 actions de 1.058 fr. 20 (500 fl. P. B.) lesquelles actions furent divisées, en 1853, en actions de capital et en parts de réserve.

Société constituée le 13 décembre 1822, arrêtés royaux des 28 août et 13 décembre 1822. — Modifiée les 30 mars 1842, 27 octobre 1850, 28 juillet 1871, 20 décembre 1882 et 26 décembre 1883, devant expirer le 31 décembre 1905.

Objet : Toutes les opérations de banque et financières, escompte, ouverture de crédits, dépôts et comptes courants, émissions, etc.

Assemblée générale au siège social le dernier mardi du mois de février.

L'intérêt de 5 0/0 attribué à chaque action non divisée et à chaque titre de capital, est payable par semestre et prélevé au besoin sur la réserve. Chaque dividende est passible d'un prélèvement de 15 0/0 au profit de la direction, comme tantième à répartir entre ses membres.

Dividende : en 1899, 100 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Baeyens, Léon Orban, J. Quairier, V. Stoclet, Ed. Despret, Jos Devolder, Léon Barbanson.

Commissaires : MM. le baron H. T'kint Roodenbeke, comte A. de Ribauconrt, comte P. de Borchgrave d'Altena, baron A. d'Huart, P. Capouillet, comte Ferdinand de Baillet-Latour, Van der Linden, comte J. d'Oultremont, Hamoir, baron Ch. Snoy, commissaire du Gouvernement. 578

SOCIÉTÉ HYÉROISE DE DÉPOTS ET COMPTES COURANTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, place des Palmiers à Hyères

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 579

SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BELGE-AMÉRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montagne du Parc, 3, *Bruxelles*

NOTICE

Le capital social est de douze millions de francs, divisé en 12.000 actions de 1.000 francs ; il a été créé également 1.200 actions de dividende. — *La Société a pour objet* essentiel de faire et traiter pour son compte ou pour compte de tiers dans tous les pays, et notamment dans l'Amérique du Sud, des prêts, avances de fonds et ouvertures de crédit contre garanties hypothécaires. Si les opérations ainsi faites contre garanties hypothécaires n'absorbent pas tous ses fonds disponibles, la Société peut : 1° Faire les opérations énoncées ci-dessus contre dépôt de valeurs mobilières ou contre tout autre gage, caution ou nantissement ; 2° S'intéresser dans toute entreprise d'un objet similaire au sien, par voie d'apport, prêt, achat d'actions ou d'obligations. — La Société peut acquérir ou aliéner, outre les immeubles nécessaires à ses installations, tous immeubles hypothéqués à son profit, contracter des achats à réméré (retroventa), racheter les objets et valeurs donnés en gage et, en vue d'assurer une meilleure réalisation des gages ou hypothèques, payer, avec ou sans subrogations, toutes créances ayant un droit de priorité sur les siennes. Accessoirement, comme suite ou liquidation de l'une ou l'autre des opérations ci-dessus et aussi, le cas échéant, pour faire emploi des fonds disponibles, la Société peut consentir des prêts sur la seule garantie personnelle du débiteur. Cette Société émet par les soins de la Société générale belge, 1.000 actions de capital de 1.000 fr. chacune, entièrement libérées, et 12.000 obligations 4 0/0 de 500 fr., ces dernières offertes à 487 fr. 50. L'emprunt contracté est de 12 millions de francs représentés par 24.000 obligations au porteur de 500 fr. chacune, portant intérêt à 4 0/0 l'an, soit pour chaque obligation un intérêt de 20 fr., payables par semestre le 15 février et le 15 août de chaque année. La moitié seulement de ces titres est offerte actuellement en souscription, la Société se réservant d'émettre le surplus au fur et à mesure de ses besoins. Ces obligations sont subdivisées en quatre séries de 3 millions de francs chacune, remboursables au pair par quatre quarts annuellement, du 15 février 1925 au 15 février 1928. Toutefois, la Société se réserve le droit d'anticiper, à partir du 15 février 1915, le remboursement de tout ou partie desdites obligations, en commençant par les numéros les plus bas.

Assemblée générale : 1er mercredi de juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions sur l'excédent ; 2 0/0 à chaque administrateur ; 2/3 0/0 à chaque commissaire. Le solde 7/8 aux actions de capital ; 1/8 aux actions de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Bruxelles, *Président :* M. F. Baeyens, gouverneur de la Société générale à Bruxelles.

Membres : MM. Th. de Lantsheere, ministre d'Etat, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles ; Edouard Bunge, négociant à Anvers ; Ernest Bunge, de la firme Ernesto A. Bunge et J. Born de Buenos-Ayres ; L. du Bus de Warnaffe, administrateur délégué de la Banque centrale tournaisienne, à Tournai ; Alexandre de Browne de Tiége, administrateur délégué de la Caisse hypothécaire anversoise, à Anvers ; Ch. Gunther, président de la Liebg's Extract of Meat Company, à Londres.

A Buenos-Ayres : MM. Georges Born, de la firme Ernest A. Bunge et J. Born, à Buenos-Ayres ; Casimir de Bruyn, négociant à Buenos-Ayres.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

A Bruxelles : MM. Sir Henry Cartwright, knight, administrateur de l'Anglo-Argentine Bank Limited, à Londres ; MM. Georges Dubois, avocat à Bruxelles ; Léon Fuchs, de la firme Fuchs de Decker et Cie, à Anvers ; Paul de Becker-Simons, propriétaire à Bruxelles.

A Buenos-Ayres : MM. Charles Lumb, courtier à Buenos-Ayres ; Romolo Otamendi, ingénieur à Buenos-Ayres. 580

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE CRÉDIT

FONDÉE LE 10 AVRIL 1865

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 35, *rue de l'Hôtel de Ville, Lyon*

NOTICE

Le capital social, de deux cent mille francs, porté à 325.000 fr., puis à 400.000 fr. et enfin à 500,000 fr., est divisé en actions de 100 fr., entièrement libérées.

Dividendes distribués, nets d'impôt : en 1895, 1896 1897, 1898, 5 fr. ; 1899, 5 fr. — *Cote des actions en Banque :* en 1895, 110 fr. ; en 1896, 115 fr. ; en 1897, 115 fr. ; en 1898, 120 ; en 1899 : 120.

Durée de la Société : Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 1893, la Société a été prorogée pour une durée de 30 ans, qui a pris cours le 30 avril 1895 pour finir le 30 avril 1925. — *Objet de la Société :* Escompte et recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres, en un mot toutes opérations de banque et de bourse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon, successeur de Mes Ferrouillat et Jullien. — *L'assemblée générale* a lieu en

avril. — *Le paiement* des coupons se fait au siège social, en mai.

Réserves de la Société : 60.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président honoraire : M. Eugène Flotard, ancien député.

Président : M. Jules Rolland, docteur en droit.

Membres : MM. Rolandez, Dumaine, Chatain, Couturier, Dubuis, Krieg, Brunard, Pageant, Basset, Pichot, H. Thivollet, Ch. Vitton.

Commissaires : MM. S. Maynard, A. Bouvet, P. Guillot.

Directeur : M. L.-M. Dubuy. 581

SOCIÉTÉ NANCEIENNE
DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: à Nancy

NOTICE

Le capital social est de seize millions, divisé en 32.000 actions de 500 fr. libérées de 125 fr. et qui ne sont pas cotées. — *L'objet* de la Société est toutes opérations de banque, de bourse et d'escompte.

Observations : Il a été payé 42.581 fr. de dividende aux actions en juin 1898, et la réserve était à cette date de 1.300.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. V. de Metz. 582

BANQUES D'ÉMISSIONS ET D'OPÉRATIONS DE BOURSE

BANQUE AUXILIAIRE DE L'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, Cité Rougemont, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.250 actions de 100 fr., libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts : 300 parts de fondateurs.

Durée de la Société : 35 années, à partir du 1er juin 1897.

Objet de la Société : Achat ferme ou avec faculté de réméré des valeurs de bourse qui ont cessé momentanément d'être négociables par suite de disparition.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier. — *Assemblée générale :* En juin. — *Paiement* des coupons : 5 novembre, 5 mai de chaque année.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 aux parts de fondateurs, 70 0/0 aux actionnaires. Dividendes 1898, 1899 : 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Galand, Albert Conein.

Commissaire des comptes : M. Puybonnieux.

☞ *Directeur :* M. Albert Conein, administrateur-délégué. 583

BANQUE AUXILIAIRE DE LA BOURSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, rue Royale, 54

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, représentés par 100.000 actions de 100 fr.; il est en outre créé 15.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 5 septembre 1895.

Objet : Faire en Belgique ou à l'étranger toutes opérations financières commerciales, industrielles ou de les commanditer ou d'y prendre un intérêt comme aussi de recevoir des fonds en dépôt, en compte courant ou autrement, avec ou sans bonification d'intérêt et de conserver en dépôt des valeurs quelconques, etc., etc.

Durée : 30 années.

Assemblée générale le 3e mardi du mois d'avril.

Bilan au 31 décembre.

Paiement des dividendes au siège social, le 1er mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; sur le solde : 1 1/2 0 chaque administrateur; 1/2 0/0 à chaque commissaire ; 3 0/0 à la direction ; le surplus 70 0/0 aux actions, 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Degrelle-Rogier, président, Henri Bertrand, Auguste Berlemont, Alexandre de Markas, Charles Dietrich fils, David Samuel, Guillaume Michiels, H.-C. Veltman, PP. Wiegmann, F. Delhaye, E. de Clercq, J. Bickx, O. Allard.

Commissaires : MM. Félix Delhaye, Eugène Declercq, Jules Bickx, Octave Van den Bussche, expert comptable. 584

BANQUE BELGE DE CHEMINS DE FER, A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social primitivement de dix millions de francs, représenté par 20.000 actions de 500 fr. chacune. Le fonds

social a été porté jusqu'à 25 millions de francs par l'émission de 10.000 nouvelles actions souscrites par la Weiner Bank Verein. La Société a émis 50.000 obligations de 500 fr., 3 1/2 0/0.

Titres : Action au porteur.

Société constituée le 10 novembre 1894.

Objet : Achat, vente et souscription d'actions, d'obligations et d'autres titres de Sociétés de chemins de fer et de tramways en exploitation.

Conseil d'administration : Caution, 50 actions.

Conseil de surveillance : Caution, 20 actions.

Assemblée générale dernier mardi de septembre, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes et coupons, 1er janvier et 1er juillet, Banque de Paris et des Pays-Bas.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; la somme nécessaire pour attribuer un dividende de 4 1/2 0/0 sur le capital versé ; tantième aux commissaires ; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions, sauf une allocation pour le fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Jules Urban, Chevalier de Bauer, Jules Matthieu, Georges de Laveleye, Josse Allard, Moritz Bauer, Ludwig Cahn Speyer, Arthur Gwinner, Eugène Gutmann, Marcus Goldschmidt, von Pflaum, Théodore Spuhler, Bruderlin Léo Lanczy, Julius von Posch, G. Bloch.

Commissaires : MM. Jules Van Dievoet, vicomte B. de Jonghe, Maurice Anspach, Victor Crabbe.

585

BANQUE BROCARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Drouot, Paris

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., dont 3.000 d'apport entièrement libérées et 2.000 souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 50 ans. — *Objet :* Toutes les opérations de bourse, de banque d'escompte, de recouvrements, d'émission et de placement de valeurs, et en général, toutes opérations financières. Les opérations de jeu à la Bourse sont formellement interdites.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 15 0/0 aux administrateurs. Le solde : 33 0/0 au fonds de prévoyance jusqu'à concurrence de 1.000.000 et le surplus aux actionnaires jusqu'à concurrence d'un dividende de 5 0/0. La somme restant pourra, soit être attribuée pour partie à la direction et au personnel de la Société, soit versée à un second fonds de prévoyance en totalité ou en partie, soit distribuée aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Charles, Dusargues de Colombier, Ch. Vincent.

586

BANQUE D'OUTRE-MER

COMPAGNIE INTERNATIONALE

POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trente-deux millions cinq cent mille francs, divisé en 65.000 actions de 500 fr. Il a été émis en outre 75.000 actions de dividende sans désignation de valeur. — *L'objet de la Société* est : De créer, reprendre ou développer toutes entreprises commerciales, financières, industrielles, agricoles ou forestières, principalement à l'étranger. De participer à la fondation de Sociétés ayant un objet commercial, financier, industriel, agricole ou forestier, soit en souscrivant une partie du capital, soit en y faisant des apports. Accessoirement : De se charger de l'émission et du placement de titres de fonds d'Etats, d'emprunts de provinces, villes ou corporations, d'actions et d'obligations de Sociétés commerciales, financières, industrielles, agricoles ou forestières ; d'ouvrir des crédits d'escompte ou d'avance avec ou sans garanties spéciales, de recevoir des fonds en compte courant et généralement de faire toutes autres opérations de banque. — *La Société* a été constituée le 7 janvier 1899. Le premier exercice social prendra fin le 31 mai 1900.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Devolder, J. Urban, colonel Thys, G. de Laveleye, J. Cousin, le chevalier de Bauer, L. Renouard, Ch. Balser, sir Vincent Caillard, A. Havenith, baron von der Heydt, Lippens, Simonis.

587

BANQUE DE CRÉDIT FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue de la Banque, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 2.300 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires : 2.400 parts de fondateur.

Obligations : Sur 1.000, il en reste 310 en circulation. Taux d'émission, 450 fr., revenu 6 0/0 et un dividende variable. Durée de l'amortissement des obligations, 10 ans.

Cours moyens des obligations : De 1891 à 1898 : 450 à 475 francs. Depuis, 490 fr

Dividendes distribués : En 1886, 1887 et 1888 : 10 fr. Depuis, néant, à cause d'amortissement, notamment de 500.000 fr. en 1896.

L'ÉCHO des CAPITALISTES

PARAIT TOUTES LES SEMAINES

PARIS, 38, rue de la Chaussée-d'Antin, 38, PARIS

Durée de la Société : 30 ans, du 31 mai 1882 au 31 mai 1912.

Objet de la Société : Toutes les opérations de bourse et de banque, constitution de Sociétés, commandites, prêts sur titres, reports, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubin, à Sens (Yonne). — *Assemblée générale* en avril.

Paiement des coupons au siège social, à l'époque fixée par l'assemblée. Obligations, les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre. — Dividende, 15 octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Lestaubière, Patoir, Horlaville.
Commissaire des comptes : M. O. Lévecq.
Administrateur délégué : M. Horlaville. 588

BANQUE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Godot de Mauroy Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Durée :* 30 ans, du 14 décembre 1899. — *Objet :* La constitution de toutes sociétés ayant pour but l'exploitation de brevets et de toutes opérations industrielles, commerciales ou de travaux publics. Les principales opérations seront les suivantes : 1° L'émission du capital nécessaire à ces sociétés, soit seule, soit en participation avec des tiers; 2° la souscription d'une ou plusieurs parts d'intérêts, lors de ces émissions; 3° l'administration de leur service financier et en général de leur comptabilité et de leur direction; 4° toutes opérations d'avances et de prêts sur titres cotés ou non cotés. Les énonciations ci-dessus n'ont aucun caractère limitatif, et l'objet de la Société comprend d'une manière générale sans réserve, toutes opérations relatives au commerce et à l'industrie, en dehors des opérations de bourse qui en sont exclues rigoureusement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Morel d'Arleux, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 aux administrateurs; 5 0/0 à la direction. Le surplus : 50 0/0 aux actions; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pilleboue, Henry, Pilleboue, Désiré, G. Le Bourdonnec. 589

BANQUE DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, place du Havre, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1,500 actions de 500 fr. entièrement libérées et au porteur. — *Parts* de fondateurs : 250. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 16 février 1883. — *Objet de la Société :* Opérations de bourse et de banque. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Beaudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve légale; 2° 5 0/0 aux actions à titre d'intérêts et le surplus 10 0/0 aux administrateurs; 40 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Crétey, Thomereau-Berthemet, Ch. Berthemet.
Commissaire des comptes : M. Ernest Renevey.
Directeur : M. Charles Berthemet, administrateur-délégué. 590

BANQUE DE SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

(ÉTUDES ET APPLICATIONS)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

FONTENEAU, MERCIER ET Cie

Siège social : 15 et 17, rue Auber, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs divisé en 100 actions de 2.500 fr. chacune, dont 30 entièrement libérées et 70 libérées de moitié. — *La Société a pour objet :* Toutes opérations de banque et les opérations de bourse pour le compte des tiers, la constitution de toutes entreprises industrielles, commerciales et immobilières. — *La durée de la Société* est de 15 ans à partir du 30 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ragot, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 6 0/0 au capital versé; 6 0/0 sur tous les versements faits à titre de libération anticipée des actions. Le surplus : 10 0/0 aux gérants; 5 0/0 au comité d'études; 75 0/0 aux actions, et 10 0/0 à un compte de réserve spéciale.

COMITÉ DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. C. Boudaille, E. Morin, P. Grez, J. Mothiron, G. Maréchal. 591

BANQUE DES FONDS PUBLICS & DES VALEURS INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
1, et 3, place de la Bourse et
19, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., dont 3.294 entièrement libérées et au porteur, et 2.720 libérées de 125 fr. et nominatives.

Les titres sont cotés en bourse (2e partie de la cote officielle).

Dividendes distribués : en 1889; 1890; 1891; 1892; 1893; 1894; 1895; 1896; 1897; 1898, 25 fr.

Durée de la Société : 25 ans, du 19 février 1877 au 19 février 1902.

Objet de la Société : Toutes opérations financières et industrielles que comporte le régime des banques.

Assemblée générale en juin. — *Paiement* des coupons au siège social, 31 janvier et 31 juillet.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. —

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° le surplus 90 0/0 aux actions et 10 0/0 aux administrateurs.

Observations : Un acompte de 9.85 sur les bénéfices de l'exercice 1899 a été mis en paiement le 31 janvier 1900.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. de Chirac.

Membres : MM. Emmanuel Vidal, administrateur délégué ; Ch. Vidal, Jules Dreyfus. 592

BANQUE DES FRANÇAIS

CAISSE DE LA SEMAINE FINANCIÈRE

Siège social :
8, rue Saint-Augustin, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 1er janvier 1897, suite de la *Caisse de la Semaine financière*, constituée le 1er octobre 1888.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse, propriétaire de la *Semaine Financière* (45e année).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris. — *Assemblée générale* : Avril-mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° 5 0/0 aux actions, à titre d'intérêts, et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Dividende 1898 : 6 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Gerin.

Membres : MM. L. Brouil, G. Rouzé et Ed. Turquet.

Commissaires des comptes : MM. J. Aubry et Paul Lévêque.

Directeur : M. J.-B. Gerin. 593

BANQUE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *rue Rossini, Paris*

Capital : Deux cent cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 594

BANQUE DES PLACEMENTS FINANCIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, rue Drouot, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir de septembre 1893.

Objet de la Société : Toutes opérations de bourse et de banque au comptant. Exploitation du journal *le Nouvelliste Financier*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Dividende 1898 : 12 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Coulon, banquier, 52, rue Condorcet ; Ignace Wermeille, licencié en droit, 5, place Saint-Sulpice ; E. Gambier, 208 bis, Faubourg Saint-Denis. 595

BANQUE DES VALEURS MÉTALLURGIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 6.000 actions privilégiées de 250 fr. — *Actions* ordinaires : 6.000. — *Durée :* 30 ans, de juin 1899. — *Objet :* Faire par elle-même ou pour le compte de tiers en Belgique et à l'étranger, toutes opérations de courtage, change, commission et banque au comptant ou à terme, etc. — *Assemblée générale*, 3e lundi de septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Sur le surplus : 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire. Le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. E. Vatinet, H. Ravez, E. Danys
Commissaire : M. Plu. 596

BANQUE FRANÇAISE D'ÉMISSION

SOCIÉTÉ ANONYME

***Siège social :** 8, place Vendôme, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille fr., divisé en 25.000 actions de 100 fr., libérées.

Les titres sont au porteur. — Il a été créé 10.000 parts de fondateur donnant droit à 25 0/0 des bénéfices. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 24 mars 1898. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque et de bourse, émissions, etc. —

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital réservé ; 10 0/0 pour une réserve supplémentaire ; 25 0/0 au fondateur ; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

Observations : L'Assemblée générale du 15 février 1900 a autorisé l'augmentation du capital de 15 millions par la création de 150,000 actions nouvelles de 100 fr. Le titre de la Société est modifié en *Banque Française* et *Orientale*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Loppin, comte de Montmort, Savaëte, éditeur, Alker, propriétaire, comte de Sesmaisons, ancien ministre plénipotentiaire, Boulaine. 597

BANQUE FRANÇAISE DES NOUVELLES FINANCIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue du 4 Septembre Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 500 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée* : 50 ans, du 30 avril 1899. — *Objet* : Les opérations de banque en général, à l'exception des opérations d'escompte de papier de commerce. Elle s'occupera plus spécialement de l'achat et de la vente, au comptant, des titres cotés et non cotés, de l'étude d'affaires industrielles, minières, commerciales ou immobilières, de la constitution de sociétés pour les exploiter, de la négociation des titres de ces sociétés. Elle pourra participer à la souscription des actions de toutes sociétés anonymes ou autres et à la constitution du capital de toutes sociétés, acheter ou vendre, soit pour son compte, soit pour celui des tiers, tous titres ou parts d'association ou de syndicat des mêmes sociétés, leur consentir des ouvertures de crédit ou prêts sous une forme quelconque. Elle pourra acheter et vendre, moyennant un prix payable en espèces ou en actions, tous établissements miniers, commerciaux, industriels ou financiers, exploiter ou faire exploiter pour son compte les mêmes établissements. Elle pourra acheter ou fonder des journaux ou écrits périodiques. — *Acte constitutif*, reçu par Me Vavasseur, notaire à Colombes. — *Assemblée générale*, se compose des actionnaires propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; une somme pouvant être proposée par le Conseil d'administration ou l'administrateur unique pour former un fonds de réserve ou de prévoyance. Cette somme ne pourra être supérieure à 20 0/0 du bénéfice restant après le prélèvement de 5 0/0 pour la réserve légale et de 5 0/0 servis aux actionnaires sur le montant versé ou libéré de leurs actions. Cette réserve spéciale pourra être employée au remboursement du capital, sur la proposition de l'administrateur unique ou du Conseil d'administration, et après approbation de l'Assemblée générale. Les conditions de ce remboursement seront fixées par un règlement de l'administrateur unique ou du Conseil d'administration opposable à tous les actionnaires après sa publication dans un des journaux d'annonces légales du département de la Seine. Sur le surplus des bénéfices, après ces prélèvements opérés, il sera attribué : 15 0/0 à l'administrateur unique ou au Conseil d'administration pour être répartis entre ses membres et entre le ou les directeurs, suivant qu'ils aviseront entre eux. L'excédent ou 85 0/0 aux actionnaires.

Administrateur-unique : M. Fribourg. 598

BANQUE FRANÇAISE DU NORD ET DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard Magenta, 72

Agence B : 60, faubourg Saint-Antoine Paris

Succursale à Lille : 28, rue Faidherbe

NOTICE

Capital social : Trois cents mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : Exercice 1897-1898 : 5.50 ; 1898-1899, 7 fr.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 5 avril 1897.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse, de commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris. — *Assemblée générale* 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé, le surplus 5 0 0 à la réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au personnel ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Thiriet.

Membres : MM. Gustave Leconte, P.-A. Vivinis, L. Lang, L. Duclos.

Commissaire des comptes : M. Taté. 599

BANQUE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE

Siège social : 6, Vieux Marché aux grains (près de la Bourse) Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 3.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. Le Conseil d'administration est autorisé par l'Assemblée générale du 7 décembre 1898 à porter le capital à 10.000.000 de fr. — *Société anonyme constituée* le 25 juin 1898, modifiée le 7 décembre 1898. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Entreprises de toutes natures à favoriser et à étendre en Belgique et à l'étranger le commerce, l'industrie et l'agriculture belges. Elle est créée pour fonder ou patronner des sociétés ou associations nouvelles, particulièrement celles ayant pour objet les industries manufacturières, commerciales, minières ou agricoles dont le capital est inférieur à un million. — La Société n'a pas de parts de fondateurs ni de charges obligatoires. Elle possède des agences établies dans les principales villes de la Belgique, du Nord et de l'Est de la France, des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Prusse Rhénane. — *Conseil d'administration* composé de 6 membres ; caution : 25 actions. — *Comité de surveillance* composé de 4 commissaires ; caution : 10 actions. — *Assemblée générale :* 3e mardi d'avril. *Année sociale :* 1er janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire ; le solde entièrement aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Heuvelemans, membre de la Chambre des représentants.

Membres : MM. A. de Fiennes, ingénieur ; vicomte Coupy de Beauvolers, M. Rooman, propriétaire ; de Visscher, notaire.

Commissaires : MM. G. Kaiser, ingénieur, professeur à l'Université ; C. van Melle, capitaine commandant ; G. Claës, industriel. 600

BANQUE INDUSTRIELLE DE PARIS

Siège social, 44, rue Lafayette, Paris.

NOTICE

Capital social : Cent dix mille francs, divisés en 1.100 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur. — *Parts de fondateurs* : 1.000.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de juillet 1895.

Objet de la Société : Mettre en valeurs toutes entreprises industrielles ou commerciales et, à cet effet, faire des opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : Sur convocation du Conseil.

Répartition des bénéfices : Amortissement total des apports ; réserve 10 0/0 du capital social ; 5 0/0 aux actions sur le capital non amorti ; 10 0/0 au Conseil : 15 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribué au personnel ; 25 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux actionnaires et porteurs de bons de participation et 10 0/0 aux mille parts.

Observations : La Banque Industrielle de Paris fait publier la *Cote Industrielle*, paraissant les 5 et 20 de chaque mois, la *Vie Industrielle*, revue mensuelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. de Sinlmbu, L. Richard.

Commissaire des comptes : M. Henri Barillot, expert près le Tribunal de Commerce de la Seine. 601

BANQUE NATIONALE DE L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs entièrement libérés. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts de fondateurs* : 500. — *L'objet de la Société* est la constitution de sociétés ; elle a été fondée en juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sabot, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bardel, ✠.

Directeur : M. Van der Smissen.

Membres : MM. Norberg, Mourlon, ✠ comte de Narbonne-Lara.

Commissaire : M. comte P. de Ruelle. 602

BANQUE PRIVÉE

INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, COLONIALE

LYON-MARSEILLE

Siège social :

41, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 20.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Titres* cotés à Lyon.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1898.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque, créer toutes Sociétés commerciales ou civiles, acheter ou vendre des immeubles, etc.

Assemblée générale dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

Cours : En 1899, 535 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vial, Pradel, Pila Muranyi, de Fischer, Longin, Robin Rondel, Guilland.

Commissaire-censeur : M. Canavy.

Conseil de direction : MM. Pila, Vial, Pradel, de Fischer. 603

BANQUE SPÉCIALE DES VALEURS INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 100.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Parts de fondateurs : 2.000 parts.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 27 décembre 1897.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque, constitution de sociétés, etc.,

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé ; une somme proposée par le conseil d'administration pour former un fonds de réserve spécial ; sur le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; somme suffisante pour, avec l'intérêt de 5 0/0, former un revenu de 10 0/0 au capital versé ; l'excédent : 50 0/0 aux actionnaires, 50 0/0 à M. Bernhard ou à ses ayants droits. Ces 50 0/0 sont représentés par *deux mille* PARTS DE FONDATEUR.

Cours des actions : 30 décembre 1899, 66 fr. 50.
Dividende : 1898-99, 17 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ·

Président : M. Ancelot.

Membres : MM. Cédié, Charpentier, Renard, Jumel. 604

LA BOURSE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *place de la Bourse, Paris*

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., dont 500 d'apport. — *Durée :* 50 ans, du 21 décembre 1899. — *Objet :* Toutes opérations de bourse et de banque, financières, industrielles et commerciales, soit pour son compte personnel, soit pour le compte de tiers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Pasquier de la Gressière, A. Léonard, A. Carrère. 605

E. BRÉMAUD ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 52, rue Richer

NOTICE

Le capital est de un million, — *L'objet de la Société* est toutes opérations de banque et de bourse. — *La Société a été constituée* le 21 janvier 1898 pour une durée de 20 ans. — *L'extrait* a été publié dans la *Loi* du 29 janvier 1898.

Directeur-gérant : M. E. Brémaud. 606

CAISSE COLONIALE ET INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Ménars, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, réduit à 500.000 fr. divisé en 5.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Objet :* Toutes opérations financières de Banque et de Bourse, directes ou pour le compte de tiers, notamment l'achat et la vente au comptant ou à terme, l'émission et le placement de tous titres ; l'étude et l'examen de toutes les affaires et entreprises financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et autres, généralement quelconques ; la préparation, l'organisation et la constitution de tous syndicats ou sociétés ; la fondation et l'acquisition de tous journaux et organes de publicité. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lagnier, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Lestaubière, Gacon, Tardent. 607

CAISSE DES MINES

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDIT HOUILLER ET MÉTALLURGIQUE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 14, rue Taitbout Paris

NOTICE

Capital social primitif : Vingt millions.

Capital actuel : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Cette Société a été fondée en 1856, au capital de vingt millions qui a été réduit à deux millions cinq cent mille francs par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaire du 3 novembre 1894. Cette réduction a eu lieu au moyen de l'échange de 8 actions anciennes contre une action nouvelle du capital réduit. L'échange devait avoir lieu dans un délai de deux mois sous peine de vente des nouveaux titres non échangés au profit de la Société.

Le 11 novembre 1899, M. Marius Bidon a été nommé directeur-gérant.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. de Maussion de Candé, de Rivière-Maupas, colonel Ortus, A. Tessier. 608

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Lafayette place Lafayette, Paris

Agence A, 9, rue du Havre

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, actions libérées de 125 fr., portés à 4.000.000 par l'assemblée du 28 novembre 1898.

Les titres ne sont pas cotés et les 2.000 actions nouvelles ont été libérées de 125 fr. à la souscription, de 300 fr. le 20 décembre 1898 et le complément a été versé le 1er février 1899, soit 375 fr., les actions étant émises avec 300 fr. de prime. — *Les actions* sont nominatives ou au porteur. — *L'objet de la Société* est les opérations de bourse et de banque.

L'acte constitutif a été reçu par Me Laverne, notaire à Paris. Les publications légales ont été faites dans les *Petites Affiches*, les dernières modifiant la Société les 25 avril, 6 juin et 30 octobre 1898. 609

LE COMPTANT F. LACHÈVRE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 2, rue des Colonnes Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., dont 966 entièrement libérées, et 634 libérées de 250 fr.

Les titres sont au porteur.

Dividendes distribués : En 1894, 5 0/0 ; en 1895, 6 0/0 ; en 1896, 7 0/0 ; en 1897, 8 0/0 ; en 1898, 8 0/0 ; en 1899, 10 0/0.

Au 31 décembre 1899, réserve légale : 89.462 fr. 70. — Réserve spéciale : 300.000.

Durée de la Société : 15 années, du 7 juin 1893 au 7 juin 1908.

Objet de la Société : Toutes opérations financières

Notaire qui a reçu l'acte : Me Constantin. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, acompte en mai, solde en novembre, à Paris, 2, rue des Colonnes.

Répartition des bénéfices : 1° 10 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 aux actions ; et le solde 30 0/0 au gérant et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. Léon Filhos, Thaurin, Figuièra, A. Ménard.

Gérant : M. Frédéric Lachèvre. 610

COMPTOIR NATIONAL DES RENTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 65, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Durée de la Société : 30 ans, à courir du 28 juillet 1892.

Objet de la Société : Toutes opérations financières, industrielles et commerciales ; toutes affaires de bourse, de banque ou de crédit.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Assemblée générale* dans les trois mois qui suivent le bilan arrêté au 30 juin. — *Paiement* des coupons trimestriellement à Paris et à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 2 0/0 au commissaire vérificateur ; 3 0/0 aux employés, et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gustave Bachellez.

Membres : MM. Chatard, Dubourg.

Commissaire des comptes : M. Caumont, expert-comptable au Tribunal de la Seine. 611

LE CONCOURS FINANCIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *rue Vivienne, Paris*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 500 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Durée :* 6 ans, du 3 février 1900. — *Objet :* Prêter son concours à des Sociétés constituées ou à constituer pour leur formation, l'émission de leurs actions ou obligations par souscriptions publiques ou autrement, de prendre dans ces sociétés des parts d'intérêt ; de prendre part à des options, à des achats fermes dans certaines émissions, ainsi qu'à des participations dans les syndicats de garanties, et de faire, en résumé, avec ses capitaux, toutes opérations similaires à celles susindiquées, notamment d'acheter ou vendre pour son compte toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées en France et à l'étranger ; de faire en reports, par agent de change, tout emploi de fonds disponibles. La Société n'aura pas de guichets ouverts au public, ne recevra aucun dépôt de fonds, ne fera pour le compte de tiers aucune opération de bourse ou de banque ; elle n'opérera qu'avec ses propres capitaux et pour son compte personnel. — *Acte constitutif*, reçu par Me Huguenot, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 1/20 pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi ; 2° somme nécessaire pour servir un premier dividende de 6 0/0 aux actionnaires. Le surplus, sauf les prélèvements facultatifs dont il sera parlé aux statuts, sera distribué : 30 0/0 à l'administrateur, à la charge de supporter personnellement le loyer de la Société et les frais du personnel nécessaire ; 70 0/0 aux actionnaires. Sur les bénéfices restant disponibles, après les prélèvements nécessaires pour la réserve légale, et pour le service d'un premier dividende, à raison de 6 0/0, l'Assemblée générale, sur la proposition de l'administrateur, pourra prélever une somme destinée, soit à la création d'un fonds de prévoyance, soit à la création d'un fonds d'amortissement.

Administrateur unique : M. A. Chanlaire, banquier. 612

CRÉDIT GÉNÉRAL DE BELGIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue du Congrès, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de dix millions, divisés en 100.000 actions de 100 fr. au porteur.

La Société a pour objet : 1° de s'intéresser à des opérations industrielles, commerciales, financières et de travaux publics, de prendre des participations dans ce affaires et de contribuer d'une manière générale à la fondation ou au développement de tout établissement induss triel, commercial ou financier ; 2° de faire toutes opération commerciales pour l'achat et la vente, soit pour compt propre, soit pour compte de tiers, de tous produits induse triels, et notamment de tous matériaux ou matériels de construction, de traction et de transport, d'établir à cs effet des agences à l'étranger, d'y représenter des firmes privées, ou des syndicats, de soumissionner aux adjudications, de conclure des marchés avec les Etats, les sociétés ou les particuliers, pour compte propre ou pour compte de tiers ; 3° émission d'effets publics, actions ou obligations ; 4° vente et achat de toutes valeurs ; 5° avance sur connaissement, warrants, titres, etc.

La Société a été constituée le 28 juillet 1886. — *L'assemblée générale* a lieu le dernier mardi du mois d'avril. — *Le paiement des coupons* s'effectue au siège social en mai. — *Cours moyens des actions,* en 1890 : 62 fr. ; en 1891 : 60 fr. ; en 1892 : 59 fr. 60 ; en 1893 : 60 fr. ; en 1894 : 72 fr. ; en 1895 : 102 fr. 50. ; actuel : 155 à 160 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 formation d'un fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé à titre de premier dividende ; 1 0/0 de la somme restante pour chaque administrateur et un tiers 0/0 à chaque commissaire. Si le surplus représente 5 0/0 ou moins du capital versé, 80 0/0 en seront alloués aux actions et 20 0/0 aux parts de ondateurs, s'il représente plus de 5 0/0, l'excédent sur 5 0/0 se partagera : 70 0/0 actions et 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. de Lhoneux, le comte A. d'Oultremont, L. Guinotte, Poswick Del Marmol, M. Urban.

Commissaires : MM. Eug. Bourson, H. A. de Creeft, C. T'Schaggeny.

Directeur : M. L. d'Aoust. 614

CRÉDIT INDUSTRIEL DE BELGIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital divisé en 15.000 actions de 100 fr.— *Durée:* 30 ans, du 13 décembre 1899. — *Objet :* Toutes entreprises commerciales ou industrielles tant en Belgique qu'à l'étranger et plus spécialement celles qui peuvent favoriser et étendre le commerce et l'industrie belge. Dans ce but, notamment, elle peut fonder des sociétés ou associations nouvelles de quelque nature qu'elles soient ; elle peut s'intéresser dans des affaires existantes soit en les absorbant, soit en lui donnant son appui financier, de telle manière que les intérêts de la Société l'exigeront ; elle peut acheter ou vendre tous immeubles ou prendre et donner toutes hypothèques ; elle peut acquérir, fonder ou exploiter toutes publications ou faire toutes publicités, en un mot, elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. — *Assemblée générale* : 4e mardi de juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 1 1/2 0/0 à chaque commissaire ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Combes-Verbeke, Alphonse.
Administrateur délégué: M. Coppin-Liévin.
Commissaires: MM. Vermoesen, Charles ; Piers de Raveschot, Gabriel ; de Mentock Otto.

CRÉDIT NATIONAL INDUSTRIEL

Siège social :
14, rue Kipdorp, Anvers
Succursale à Paris, 28, rue Châteaudun

NOTICE

Capital: Dix millions de francs, divisés en 40.000 actions de 250 fr. — *Actions* ordinaires : 26.000. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Obligations:* 8.000 de 500 fr. 4,25 0/0. — *Durée:* 30 ans, du 16 février 1895. — *Objet :* Toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, intéressant le développement du commerce belge à l'étranger. — *Assemblée générale*, 2e mardi de janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées ; somme équivalente aux actions ordinaires. Sur le surplus : 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire. Le solde : 37 1/2 0/0 aux actions privilégiées ; 37 1/2 0/0 aux actions ordinaires ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres: MM. L. Somzée, Waterkeyn, comte d'Oultremont, Kervyn de Meerendie, C. Somzée, Suys.

Commissaires: MM. Jacobs, Vander, Beken-Pastel, Cracen, Wanson. 615

HENRY DUPONT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
18, rue du Quatre-Septembre, Paris

Capital : Deux millions cinq cent mille francs.
N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 616

L'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million cinq cent mille francs, a été porté successivement à deux millions cinq cent mille francs, puis à cinq millions, par décisions des assemblées générales des 27 mars 1896 et 8 février 1898 ; il est divisé en 50.000 actions de 100 fr. — *Objet* : Toutes opérations industrielles et financières et spécialement les entreprises de chemins de fer, tramways, mines, gaz et électricité ; elle peut prendre toutes concessions, les céder ou les mettre en valeur. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 22 mai 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ectors, notaire à Bruxelles. — *L'assemblée générale* a lieu le 2e mercredi d'octobre, à 2 heures ; tous les actionnaires ont le droit d'y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration, sans que cette part puisse dépasser 15.000 fr. ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Olet, M. Olet, F. Montagne, F. Guillou, K. de Burlet. 617

SOCIÉTÉ

A. GOERZ & Cie LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Johannesburg*
Succursales :
Londres; Paris, 11, *rue Laffitte; Berlin*

NOTICE

Capital : Un million de livres sterlings, divisé en 1.000.000 d'actions de 1 £. — *Titres*, cotés au marché en Banque.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. lord Battersea, A. Goerz, A. Brakhan, comte d'Ayguesvives, A. Barsdorff. Otto Braunfels, A. Gwinner, H. Pryor Powel, M. Steinthal, M. Winterfeld. 618

THE LONDON-PARIS FINANCIAL ET MINING CORPORATION

LIMITED

INCORPORÉE SUIVANT LES LOIS SUR LES SOCIÉTÉS DE 1862 ET 1890
ET ENREGISTRÉE LE 15 FÉVRIER 1895

Siège social :
53, *Old Broad Street, Londres, E. C.*
Agence à Paris :
2, *place de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille livres en actions de 1 livre chacune, entièrement versé. — *Objet* de la Société : Ordres de bourse en France et à l'étranger, au comptant et à terme ; garde de titres, échange et renouvellement de titres ; vérification gratuite des cours authentiques des titres ou des valeurs du Transvaal ; souscription sans frais à toutes les émissions ; renseignements gratuits sur toutes valeurs et Sociétés de mines d'or. — *La London-Paris* représente en France les Compagnies suivantes : Aurora West ; Balmoral ; Buffelsdoorn Estate ; Barnato Consolidated ; New Consort ; New Crœsus ; Ginsberg ; Johannesburg Consolidated investment ; Johannesburg Water-Works ; Glencairn ; Kimberly Roodepoort ; Langlaagte Royal ; Pleiades ; New Primrose ; Sheba ; South West Rand ; Spes Bona.

Observation : Cette Société nous informe que son agence de Paris est sur le point d'être fermée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Londres : *Membres* : MM. L'honorable H. A. Lawrence ; John Paddon, Esq. ; Edmund Escombe, Esq. ; Henry B. Bucknall, Esq. ; Albert Reitlinger, Esq.

Secrétaire : M. W. Wingfield. Esq.

A Paris : *Membres* : MM. Charles Cambefort, Le comte de Charnacé, Maurice Hachette, Maurice Davillier, Ludovic de Sinçay.

Directeur : W. Llewellyn. 619

L'OFFICE DES RENTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *104, rue de Richelieu*
Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., dont 2.000 actions entièrement liberées et 1.000 actions libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires : 500 parts de fondateurs.

Dividendes distribués : en 1896 : 50 fr. ; en 1897 : 37,50.

Durée de la Société : 50 ans.

Objet de la Société : Toutes opérations de bourse et de banque ; exploitation du *Journal des Intérêts Financiers*, paraissant le samedi.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris. — *Assemblée générale* le 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé, le surplus, 10 0/0, aux administrateurs ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actions. 620

H. RIVIÈRE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 5, *rue Coq-Héron, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *Objet de la Société :* Maison de courtage et de commission à la Bourse de commerce de Paris. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 18 janvier 1899. 621

SOCIÉTÉ ANONYME FINANCIÈRE

Siège social : *41, rue de Seine, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. -- *Durée de la Société* : 90 ans, à partir de 1896. — *Objet de la Société* : Toutes opérations de bourse et de banque.

Fondateur : M. Feaucher (Eugène-François), rentier, 41, rue de Seine, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henry Iselin, banquier, 10, rue Auber, à Paris ; Cornélius Roosevelt, rentier, 51, avenue Bugeaud, Paris ; Marius Rosenbaum, rentier, 11, avenue Victor-Hugo, Paris. 622

SOCIÉTÉ D'INITIATIVE
INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de Sèze, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 200 actions de 5.000 fr. dont 140 entièrement libérées et 60 libérées de moitié. — *L'objet* de la Société est : 1° L'étude de toutes affaires industrielles et financières auxquelles le Conseil d'administration croira devoir l'intéresser tant françaises qu'étrangères ; 2° la création et la constitution de toutes Sociétés tant françaises qu'étrangères, ayant pour objet les mêmes affaires industrielles, financières et commerciales; 3° l'émission, l'achat et la vente de toutes actions et obligations, ainsi que de tous autres titres qui seront créés par les Sociétés dans lesquelles la Société présentement constituée se sera intéressée pour tout ou partie. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 15 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lardy, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du mois de novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : Ch. Ladouce, L. Buhot, D. Dupuy, G. Delzons, E. Demennais. 623

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège à Paris : 41, boulevard Haussmann

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, réduit à cinq millions, divisé en 20.000 actions de 250 fr. par décision de l'assemblée générale du 27 avril 1898. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 12 février 1896. — *Objet de la Société* : Opérations financières. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

Dividende 1898 : 15 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président . M. P. Naville.

Membres : MM. Gaston Buron, Chevalier S. de Hahn, Hubert Henrotte, Georges Nagelmackers, Jacques Spitzer.

Commissaire des comptes : M. Georges Feray.

Secrétaire général : M. Maurice Auboyneau. 624

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *Durée de la Société* : 50 années à partir de 1895. — *Objet de la Société* : Toutes opérations de banque, de finance et de publicité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris. — *Assemblée ordinaire* en mai.

Observations : Cette Société est chargée de la publicité financière et du bulletin financier de la plupart des journaux conservateurs de province.

Fondateur : M. Louis Taveau de Lavigerie, banquier, 12, place Vendôme, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Albert Boniteau, M. Félix, Brassens.

Commissaire : M. Paul Git. 625

UNION DES CAPITALISTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles
Succursale administrative : 60, *Chaussée-d'Antin, Paris*

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisés en 4.000 actions de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 4.000. — *Durée :* 30 ans, du 13 décembre 1898. — *Objet :* Etude et préparation de toutes entreprises commerciales, financières et industrielles ou minières en tous pays et toutes affaires de banque et d'escompte. — *Assemblée générale*, 1er samedi de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 aux membres du comité d'études. Le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Dupont, L. Kebers, Max A., Nolet de Brauwere, Van Steeland, Pierron.

Commissaire : M. Van Dyck. 626

UNION INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, a été porté à un million par acte reçu par Me Beauwens, notaire à Bruxelles, le 15 octobre 1898 publié au *Moniteur belge* du 30 octobre 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me A. Bauwens, notaire à Bruxelles, le 9 juillet 1898, et publié au *Moniteur belge* du 27 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Korps Van Dalsum.
Membre : M. L. Hiard. 627

BANQUES ET CAISSES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

ANCIENNE MAISON JOHN ARTHUR ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue des Capucines, Paris*

NOTICE

Capital social Deux cent soixante-cinq mille francs, divisés en 2.120 actions de 125 fr., dont 620 libérées d'un quart et 1.500 entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur, excepté ceux non libérés; ils ne sont pas cotés. — *Duree de la Société* : 30 ans, de 1892 à 1922. — *Objet de la Société* : Agence immobilière et commerciale; vente et achat de propriétés; transactions immobilières; prêts hypothécaires, banque, change. Grand journal officiel des locations et de la vente. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs; 5 0/0 au directeur; 80 0/0 aux actionnaires.

Directeur : M. W.-H. Tiffen. 628

BANQUE DE L'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 92, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Années	Dividendes distribués pour 125 fr. versés
1889.	10 50
1890.	10 50
1891.	10 50
1892.	10 50
1893.	10 50
1894.	10 50
1895.	10 50
1896.	10 50
1897.	10 50
1898.	10 50

Les titres sont nominatifs, non cotés mais trouvent aisément preneur dans la clientèle de la Société.

Durée de la Société : Constituée le 18 février 1881, pour 25 ans.

Objet de la Société : Escompte du papier des entrepreneurs de bâtiments, ouverture de crédits pour construire, délégations sur travaux exécutés, avances sur titres, dépôts ou comptes courants.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons en avril, au siège social.

Réserves au 31 décembre 1899, 388.094 fr. 42.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve; 2° 6 0/0 aux actions sur le capital versé, et le surplus, 30 0/0 aux administrateurs et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Grosclaude, Victor Letellier, Poirier, Baptiste Préaut, Ad. Vienot, Barbot.

Commissaire des comptes : M. le commandant Hennequin.

Directeur : M. Léon Bruneau. 629

BANQUE IMMOBILIÈRE & INDUSTRIELLE

ANCIENNEMENT COMPAGNIE DES VILLAS ET CONSTRUCTIONS D'HABITATIONS DE COUZON-SUR-SAONE

Fondée par M. L. Fonbonne

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue Constantine, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs divisé en 1.080 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Obligations* : 135. — *Taux d'émission* : 465 fr. — *Revenu* : 20 fr. brut. — *Durée* de l'amortissement des obligations : jusqu'en 1949.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1892. . .	100	470
1893. . .	100	475
1894. . .	100	480
1895. . .	75	482
1896. . .	75	460
1897. . .	75	465
1898. . .	75	470
1899. . .	100	460

Dividendes distribués : En 1892, 1893, 5 fr. 55 nets; en 1894, 10 fr. nets; en 1895, 7 fr. nets; remboursement de 25 fr. par actions; en 1898 : 1 fr. 75 nets; en 1899 : 2 fr. 70 nets. — *Durée de la Société* : 30 ans, du 19 mai 1892 à 1922. — *Objet de la Société* : Toutes affaires mobilières et immobilières, participations et opérations se rattachant directement et indirectement à la bourse et à la banque. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons, 22, rue Constantine, à Lyon.

Réserve légale : 3 993 fr. 90.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Thivel.

Membres : MM. Henry Thivel, Henry Foriel, Ferdinand Magnan, Jean Latreille.

Commissaire des comptes : M. Louis Demessieux. 630

BANQUE PETITJEAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société : Vente de fonds de commerce, emprunts hypothécaires, associations, etc.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Gastaldi, notaire à Paris, le 26 janvier 1891.

Observations : A la suite d'un jugement rendu le 21 mars 1898, et d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 1898, le titre de la Société a été modifié ainsi qu'il suit :

Banque, Société anonyme au capital de un million de francs, de la maison Petitjean, fondée en 1853, comptoir des ventes de fonds de commerce.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Moreau.
Membres : MM. Briand, Berthaud. 631

CAISSE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE & DU BATIMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue de Louvois, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions cinq cent mille francs, divisés en 11.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 75 ans, à partir du 1er janvier 1872. — Il a été distribué un dividende de 13 fr. 25 en 1897, de 14 fr. 375 en 1898.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque intéressant l'industrie et le bâtiment.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Turquet et Me Second, notaires à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale; 6 0/0 au capital versé; le surplus : 30 0/0, aux administrateurs; 70 0/0 aux actionnaires.

Réserves au 31 décembre 1897 : 1.689.626 fr. 37.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Guillotin, O. ✻.
Vice-président : H. Rouart, O. ✻.
Membres : MM. Raoul Sudron, A. Genet, Lavenant, Léturgeon ✻, Lepeu, Pierquin, père, H. Pierquin fils, Vezet.
Commissaire : M. Vanauld.
Directeur : M. Macault. 632

COMPTOIR COMMERCIAL

FEISS, TILLIARD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 50, faubourg Poissonnière Paris

Objet de la Société : Opérations de banque, du bâtiment.

Dernier dividende : 57.50.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

Gérants : MM. Feiss et Tilliard 633

COMPTOIR FONCIER DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Mont-Thabor Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 100 fr.

Mille parts de fondateurs.

L'objet de la Société est de faire achat, vente, échange, location de tous immeubles, pour son compte ou à la commission et toutes opérations financières, industrielles, etc.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions; 5 fr. à chacune des parts de fondateurs. Pour le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 50 0/0 du complément aux actions et 50 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Georges Dubois, 30, rue Marbeuf, et Demoy, 6, rue Ganneron. 634

CRÉDIT FONCIER MUTUEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, avenue des-Champs-Elysées, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500, 600 et 700 fr. chacune, entièrement libérées.

Les titres sont : quelques-uns au porteur et presque tous nominatifs et ne sont pas cotés.

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau),* PARIS — USINE A REIMS

Cours des actions : 500, 600 et 700 fr. pendant les 10 dernières années.

Dividendes distribués : 25 fr. par an, pendant les 10 dernières années.

Durée de la Société : 99 ans, à partir de la fusion 1886, jusqu'en 1985. Fondée en 1879.

Objet de la Société : Prêts hypothécaires à longue échéance, avec obligation, pour les emprunteurs, d'être actionnaires d'un vingtième.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gamard, à Paris.

Assemblée générale fin juin.— *Paiement* des coupons, janvier et juillet, 16, place Vendôme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Lemaire, directeur et administrateur.

Commissaire des comptes : M. July. 635

SÉCURITÉ LYONNAISE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENTS DE FONDS

Siège social :
13, rue de la République, à Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq millions six cent quatre vingt-quinze mille neuf cent francs, divisé en 11.900 actions ou parts entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs.

Dividendes distribués : en 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 20 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à dater du 12 août 1844.

Objet de la Société : Placements de fonds, acquisition, vente, échange de maisons et terrains.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, 5 avril et 5 octobre.

Répartition des bénéfices : Une somme nécessaire pour un fonds de réserve, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Saint-Olive.
Vice-président : M. Th. Godinot.
Secrétaire : M. V. Lalouette.
Membres : MM. E. Blanc, J. Ducruet, A. Puvis de Chavannes, P. Ravier. 636

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DU CHILI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue d'Antin, Paris
Agence à Valparaiso

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1895-1896, 25 fr. ; en 1896-1897, 25 fr. ; 1897-1898, 12 fr. 50.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 19 avril 1893.

Objet de la Société : Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières et toutes entreprises de travaux publics en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale 2e semestre.

Clôture de l'exercice le 30 juin.

Paiement des coupons, Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 aux actions pour premier dividende ; 20 0/0 au Conseil d'administration et le surplus aux actions à titre de deuxième dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. Chevrant, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue de Sèze, 10.

Membres : MM. Hugo Finaly, 12, rue Pierre-Charron ; comte Georges de Germiny, 226, boulevard Saint-Germain ; E. Lhoste, administrateur-délégué, à Valparaiso ; E. Seligenstadt, administrateur-délégué, à Valparaiso.

Commissaire des comptes : M. Charles Dumaine, 3, rue d'Antin, à Paris. 637

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de la Ville-l'Évêque
Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *L'objet exclusif de la Société* est de consentir en France aux Sociétés de construction à bon marché constituées en conformité des lois des 30 novembre 1895 et 31 mars 1896, des prêts avec ou sans garantie hypothécaire, en représentation du montant desquels elle recevra des obligations négociables avec ou sans garantie hypothécaire.

De négocier sous sa garantie à la Caisse des Dépôts et Consignations les obligations des Sociétés de construction qu'elle aura reçues en conformité du paragraphe précédent. Toutes autres opérations sont interdites.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 25 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 3 0/0 au capital versé ; le surplus à un fonds de réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Siegfried, P. Naville, Al. Faure, Al. Engel, J. Bourdeix, J. Kastler, administrateur délégué, A. Dubois. 638

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE CREDIT ET DE COMMISSION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Le capital initial était de 400.000 fr., divisé en 800 actions de 500 fr. Il a été porté à

1.200.000 fr., divisé en actions de 100 fr. le 19 avril 1894.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 13 janvier 1886.

Objet de la Société : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, sans aucune exception.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Paul Dupuy, à Paris. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Guffroy.

Membres : MM. L. Durand, L. Girard, M. Guffroy.

Commissaires des comptes : MM. de la Nux, Bart. 639

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, rue des Capucines, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 50.000 actions de 100 fr., libérées et au porteur.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	228 32	14
1890.	242 60	14
1891.	253 85	14
1892.	209 95	14
1893.	135 57	»
1894.	132 38	»
1895.	113 »	»
1896.	139 40	»
1897.	187 65	8
1898.	221 »	7
1899.	225 »	»

Durée de la Société : Du 12 avril 1848 au 31 décembre 1912.

Objet de la Société : Toutes opérations financières relatives à l'industrie du bâtiment.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Esnée, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons, 1er janvier et 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital et 20 0/0 à la réserve, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur-président : M. Sébastien de Neufville.

Membres : MM. Haret, Maret, Ouachée, Sauret-Marraud, Dunaud, Cugnière, Chalvon, Cuvil, lier-Fleury, Girandier, Pastourel, Dubrujeaud, Rivière, Simonet, Leroy. 640

BANQUES DE PRÊTS SUR MARCHANDISES ET WARRANTS

BANQUE COOPÉRATIVE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 27, boulev. Saint-Michel Paris

NOTICE

Capital social : Variable, soixante mille francs actuellement.

Les titres sont toujours nominatifs (art. 50, loi sur les Sociétés).

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 27 juin 1893.

Objet de la Société : Prêts sur fournitures et sur travaux exécutés, escompte du papier de commerce, dépôts de cautionnements, ouvertures de crédit sur marchés, etc.

Assemblée générale : mars et septembre.

Partage des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital versé : 10 0/0 réserve ordinaire ; 70 0/0 fonds de réserve extraordinaire ; 10 0/0 formation d'un fonds de secours ; 10 0/0 au personnel, au prorata des appointements.

Observations : Statuts modifiés par délibération du 16 mai 1898, extraits publiés au *Bulletin municipal* du 22 juin 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Sept membres. 641

BANQUE D'ESCOMPTE DE WARRANTS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE LA VILLE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, ruelle Saint-Michel Nice

Le capital social est de deux cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 642

BANQUE DE BORDEAUX

ANCIENNE MAISON SOULA, DE TRINCAUD LA TOUR ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue d'Orléans Bordeaux

NOTICE

Capital : Douze millions de francs, divisés en 24.000 actions de 500 fr., souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs — *Durée :* 50 ans, du 21 septembre 1899. — *Objet :* D'escompter tous effets de commerce, warants ou bulletins de gage, et en général toutes sortes d'engagement à terme, résultant de transactions commerciales ou civiles, ainsi que les effets, bons et valeurs émis par le Trésor Public; les Villes, Communes et Départements; de négocier et réescompter les valeurs ci-dessus, — fournir et accepter tous mandats, traites et lettres de change, warrants, chèques et en général tous engagements à échéances fixes ou non fixes, et transmissibles ou non par voie d'endossement; de faire des avances sur titres de rente, effets publics, actions, obligations, warrants et toutes autres valeurs françaises ou étrangères, pouvant faire l'objet d'un nantissement; de faire tous emplois de fonds au moyen de report ; d'ouvrir des crédits, avec ou sans nantissements, hypothèques, connaissements ou autres garanties, à toutes Sociétés ou à tous négociants ou industriels ou à tous particuliers ; de se charger de tous paiements et recouvrements pour compte d'autrui, soit au moyen de chèques, soit autrement ; d'opérer pour le compte des tiers, et moyennant commission, l'achat et la vente de toutes valeurs cotées ou non cotées; de fournir ou recevoir de l'argent en compte courant ; de donner tous engagements, avals ou caution, soit pour les adjudications publiques, soit pour la douane, soit autrement; de prêter et d'emprunter, en acceptant et conférant toutes garanties hypothécaires ou mobilières ; de soumissionner, en France ou à l'étranger, tous emprunts d'Etat, de départements, de communes ou d'établissements publics ou autres ; d'acquérir ou vendre tous titres de rentes, effets publics, actions, obligations et tous autres titres de toutes Sociétés civiles, industrielles ou commerciales, le tout coté ou non coté ; d'ouvrir toutes souscriptions publiques ou non publiques, d'actions, d'obligations et de titres quelconques, après traités spéciaux conclus par le Conseil d'administration; de recevoir en dépôt, moyennant un droit de garde, tous titres ou valeurs, mais sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre au cas de force majeure, d'acheter et vendre toutes matières d'or et d'argent, toutes marchandises, tous immeubles ou propriétés industrielles; exploiter, aménager et mettre le tout en valeur, et s'intéresser, directement ou indirectement, dans toutes opérations mobilières ou immobilières, et dans toutes affaires industrielles ou commerciales ; de continuer, dans la mesure où le Conseil d'administration le jugera bon, les affaires et opérations de la Société Soula, de Trincaud La Tour et Cie, maison de Banque dont le siège est à Bordeaux, dès que cette Société sera dissoute ; et de faire généralement toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, même immobilières, et généralement toutes les opérations d'une maison de Banque, soit en France, soit à l'étranger. — *Acte constitutif*, reçu par Me Larnaude, notaire à Bordeaux.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs ; 30 0/0 aux parts bénéficiaires. Sur le surplus : 10 0/0 au haut personnel. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. V. Blanchard père, banquier, demeurant à Bordeaux, 15 *bis*, Allées de Chartres.
Vice-président : M. U. Soula, banquier, demeurant à Bordeaux, place Pey-Berland, 34.
Administrateurs délégués : MM. E. de Trincaud La Tour, banquier, demeurant à Bordeaux, cours du Jardin Public, 7 ; A. Soula, banquier, demeurant à Bordeaux, rue Pélegrin, 11.
Administrateurs : MM. F. Baeyens, gouverneur de la Société générale, pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles, y demeurant, avenue Louise, 141 ; E. Weyer, administrateur délégué de la Banque parisienne, à Paris, y demeurant, 13, rue des Saussaies ; Th. Labadie, de la maison Labadie, membre du Conseil d'escompte de la Banque de France à Bordeaux, y demeurant, cours du Chapeau-Rouge, 19 ; Arthur Dubois, ancien chef de la maison Dubois et Cie, demeurant à Bordeaux, cours du Jardin-Public, 7. 643

BANQUE DE CONSIGNATIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions sept cent mille francs, divisés en 9.400 actions de 500 fr., libérées de moitié, au porteur et cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	468 66	10 »
1891.	340 »	10 »
1892.	400 »	—
1893.	355 59	—
1894.	388 62	—
1895.	388 62	—
1896.	388 65	—
1897...	388 65	7 50
1898.	390 83	7 50
1899.	420 »	»

Durée de la Société : 50 ans, du 20 août 1880 au 28 août 1930.
Objet de la Société : Consignation de marchandises, achat et vente à la commission, avances sur warrants et connaissements et toutes opérations commerciales.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris. — *Assemblée générale :* Avant la fin décembre. — *Paiement* des coupons, en janvier, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 au président du Conseil et à l'administrateur délégué ou au directeur ; 10 0/0 aux autres administrateurs et 80 0/0 aux actions.
Observations : Par délibération du 8 juillet 1897, le capital a été réduit à quatre millions de francs, 1.400 actions rachetées pour le prix de 119.452 fr. 30 ayant été annulées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Micard.
Membres : MM. Ch, Kapferer, administrateur délégué ; Achille Gras, E. Humbert.
Commissaire : M. Mellier. 644

BANQUE DE CRÉDIT & D'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Haxo, Marseille

NOTICE

Le capital de la Société est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions complètement libérées, au porteur, cotées en banque à la bourse de Marseille. Cours de janvier 1899 : 119 fr.

La Société a été constituée le 1er février 1898 pour une durée de 99 ans.

L'acte constitutif a été reçu par Me Maria, notaire à Marseille, et les extraits ont été publiés dans les *Petites Affiches Marseillaises* et dans le *Journal des annonces judiciaires et légales* de Marseille.

L'objet de la Société est les prêts hypothécaires, opérations immobilières, constitution de capitaux, avances sur marchandises et sur titres, vente à crédit de valeurs mobilières, escompte et recouvrement, dépôt de fonds à vue et avec préavis, ordres de bourse au comptant et à terme, banque et commission, etc.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la direction, 70 0/0 aux actions.

Caution des administrateurs : Dix actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alphonse Moutteau Palais des Beaux-Arts ; Joseph Pelissier, rue Haxo, 9 ; D. Offand, boulevard de la Corderie ; Gaimar, rue Haxo, 11, tous élus pour six ans.

Commissaire : M. Henri Roques, négociant, 143, cours Lieutaud.

Directeur : M. Gaimar, banquier. 645

BANQUE GENEVOISE DE PRÊTS ET DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulevard du Théâtre Genève

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr.

Titres : Actions nominatives.

Société constituée le 13 juin 1881, modifiée le 20 janvier 1888. — *Durée* indéterminée.

Objet : Avance sur titre sous forme de nantissement ou de reports, recevoir des dépôts d'argent et émettre des rescriptions, soit billets de change à échéance.

Assemblée générale dans le 1er trimestre, au siège social. — *Paiement* des dividendes au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adolphe Galopin, Frédéric Bonna, Alfred Chenevrièvre, Carl Hentsch, Alexis Lombard, Ivan Mirabaud, Arthur Sordet.

Directeur : I. Machard. 646

BANQUE LIÉGEOISE & CAISSE D'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, rue de l'Université Liège

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 10.000 actions de 1.000 fr., libérées de 200 fr.

Société constituée le 4 février 1835, modifiée le 26 avril 1875 et 19 mars 1889.

Durée : 70 années, à partir du 4 février 1835.

Objet : Prêts sur hypothèques, sur dépôts de valeurs, sur signature.

Conseil d'administration : Caution, 50 actions.

Comité de surveillance : Caution, 20 actions.

Assemblée générale 3e mardi de mars, au siège social. — *Bilan* au 31 décembre. — *Paiement* des coupons en mars, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; le surplus aux actions après prélèvement pour les commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Charles Del Marmol, président ; H. Grodent, Ad. Laloux, Armand Dresse, Armand Ophoven.

Commissaires : MM. le baron du Fontbaré, Ch. de Ponthière, A. Terwangne, baron J. de Villenfagne, E. Wauters.

Directeur : M. H. Sepulchre. 647

BANQUE MARSEILLAISE DE WARRANTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Cannebière, Marseille

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt mille francs, divisés en 3.200 actions de 100 fr. entièrement libérées. Le capital était primitivement de un million six cent mille francs dont un quart versé.

Dividende : Il est fixé annuellement à 5 0/0.

Les titres sont au porteur ou nominatifs. Ces titres sont classés et il ne s'en traite que très rarement.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de juin 1881.

Objet de la Société : La négociation de tous warrants et récépissés délivrés par les Magasins généraux et aussi d'ouvrir des comptes courants.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil-Fortoul, à Marseille. — *Assemblée générale :* En octobre. — *Paiement* des coupons, au siège social, à Paris, en octobre, à la Société Marseillaise, 4, rue Auber.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme suffisante pour fournir 5 0/0 au capital et l'excédent, 20 0/0, au Conseil d'administration et 80 0/0 aux actionnaires.

Dividende distribué pendant les cinq dernières années 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gazagne.
Membres : MM. E. Oppermann, A. Bénigni, G. Usslaub, H. Grout et J. Mayol.
Commissaire des comptes : M. Gaston Bacuet.
Administrateurs délégués : MM. A. Bénigni et G. Usslaub. 648

CAISSE DE LIQUIDATION DES AFFAIRES EN MARCHANDISES AU HAVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue Fontenelle au Havre

NOTICE

Capital : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., dont 8.000 entièrement libérées, 4.000 libérées de 300 fr. — *Titres* nominatifs, cotés au Havre ; dernier cours : 950 fr. — *Durée :* 30 ans, du 6 novembre 1882 au 6 novembre 1912. — *Objet :* Affaires en marchandises.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 à une deuxième réserve. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Pochet, Fehr, Jung, Odinet, Windesheim, Le Normand, Vidal. 649

CAISSE DE LIQUIDATION & DE GARANTIE

DES OPÉRATIONS A TERME SUR MARCHANDISES DE ROUBAIX-TOURCOING

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, rue de la Fosse-aux-Chênes, Roubaix

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr., nominatives et non cotées.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	1.250	70 »
1894.	1.250	100 »
1895.	1.250	100 »
1896.	1.250	100 »
1897.	1.100	40 »
1898.	1.000	50
1899.	1.250	—

(Nouvelle Société recontituée)

Durée de la Société : 1re période : 10 ans ; 2e période : décembre 1892 ; 3e période : 31 décembre 1902.
Objet de la Société : Garantir à un vendeur ou à un acheteur la bonne exécution des opérations sur laines en suint et peignées du marché à terme.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontaine, à Roubaix. — *Assemblée générale :* en mars ou avril. — *Paiement* des coupons au siège général après l'assemblée générale des actionnaires.

Répartition des bénéfices nets : 10 0/0 au fonds de réserve ; l'assemblée peut voter une réserve et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Cordonnier, manufacturier, vice-président de la Chambre de commerce, président de la Société Industrielle et Commerciale ; président de l'Association nationale de l'Industrie Lainière (Paris), à Roubaix.
Vice-président : M. Barois-Lepers, conseiller général, négociant en laines, à Tourcoing.
Secrétaire : M. Edouard Motte, manufacturier à Roubaix, membre du Conseil d'administration de la Société Industrielle et Commerciale.
Membres : MM. Jules Desurmont, manufacturier à Tourcoing, ancien Président du Tribunal de Commerce ; Jules Masurel, négociant en laines, à Roubaix ; J. Rasson-Valentin, négociant en laines, à Tourcoing ; Gustave Wattinne, négociant en laines, à Roubaix ; Achille Delaoutre, filateur de laines, à Tourcoing ; J.-B. Trentesaux négociant en laines, à Tourcoing.
Commissaire des comptes : M. Amand Gilain-Caulliez, ancien fabricant, à Roubaix.
Directeur : M. A. Helleboid. 650

CAISSE DES PROPRIÉTAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., dont 3 500 restées à la Souche. — *Durée :* 99 ans, du 1er juillet 1835. — *Objet :* Prêts à intérêt modéré et à longs termes sur garanties hypothécaires avec faculté aux emprunteurs de se libérer par fractions périodiques ou moyen d'annuités extinctives du capital, payables semestriellement ou par remboursement, totale à une époque déterminée. — *Assemblée générale*, 1er mercredi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 aux actions à titre de dividende ; 25 0/0 au remboursement des obligations ; 10 0/0 à la réserve ; 2 0/0 aux commissaires ; 1 0/0 au commissaire surveillant le bureau de vérification ; 1 0/0 au commissaire des finances : 1 0/0 au secrétaire ; 2 0/0 à répartir s'il y a lieu aux employés. *Résultat des exercices* : bénéfice en 1894-95, 1.631.858 fr. 67 ; en 1895-96, 1.701.526 fr. 70 ; en 1896-97, 1.820.574 fr. 64 ; en 1797-98, 1.695.486 fr. 45.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Nerincx, de Steenhault, de Waerbeeck, Braemt, de Moreau d'Andoy, Desmazières.
Commissaires : MM. de Kibaucourt, Ch. Tiebaud, Van Hoobrouck de te Walle, de la Barre d'Erquelines, Borel. 651

CAISSE DES
VERSEMENTS INDUSTRIELS

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 80 ans, du 1er juin 1897. — *Objet :* Réception de dépôts d'argent en compte courant ou en participation dans les bénéfices ; avances pour achat de titres divers, payables au comptant ou à termes ; avances sur nantissements de titres, consignations de marchandises ; participation à toutes entreprises financières, industrielles, commerciales et de travaux publics, en commandite ou autrement ; achat ou vente directe ou à la commission de fonds de commerce ou d'industrie ; constitution de sociétés ; négociations de tous titres ; participation à toutes souscriptions d'actions, d'obligations ou autres titres, ainsi qu'à la constitution du capital de toute société, maison commerciale ou industrielle ; achat ou vente des parts d'association ; ouvertures de crédit à toutes sociétés ou particuliers ; prêts sur hypothèques à longs ou à courts termes, avec ou sans amortissement ; ouvertures de crédit sur hypothèques ; achat et vente au comptant ou à terme de tous terrains, maisons, villas et autres immeubles ; exploitation et location desdits, constructions, mise en valeur, échanges, etc. ; création d'obligations immobilières, foncières ou hypothécaires, de bons ou autres titres privilégiés ou non ; gérance d'immeubles, de sociétés immobilières, commerciales, civiles ou mutuelles ; représentation ; constitution au moyen d'un ou de plusieurs versements et sous des conditions stipulées dans des contrats établis par le Conseil d'administration, de capitaux payables à échéances fixes ou à la suite de tirages ou destinés à l'achat de terrains ou de maisons devant appartenir aux souscripteurs ; toutes formations et gestions de mutualité à cet effet ; création de tarifs, établissement de polices ; toutes opérations à intérêts simples ou composés, à courte et à longue échéance ; toutes opérations de banque, d'escompte et de commerce ; création de comptoirs commerciaux, industriels et financiers en France et à l'étranger ; toutes les opérations qui précèdent étant de la compétence du Conseil d'administration. — *Acte constitutif*, reçu par Me Maria, notaire à Marseille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Sur le surplus : 10 0/0 à la direction ; 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions et aux déposants participants. 652

CAISSE GÉNÉRALE DE REPORTS ET DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, Marché-au-Bois, 12

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, représentés par 20.000 actions au porteur de 500 fr. ; la Société a en circulation pour 19.975.000 fr. d'obligations. — *Réserves :* 2.900.000 fr. 76. — *Société constituée* le 24 octobre 1874, modifiée le 14 mars 1895 et 28 mars 1899. — *Durée :* 30 ans.

Objet : Prêts et avances sur titres, effets de commerc, warrants et métaux précieux, compte de dépôts 2 1/2 0/0 à vue et comptes courants, encaissements et recouvrements, location de coffres-forts, paiement de coupons, chèques, mandats et autres valeurs, lettres de crédit, ordres de ventes et d'achats de titres, souscriptions publiques, etc. — *Assemblée générale* au siège social, le 1er mardi de mars. — *Inventaire et bilan* au 31 décembre.

Paiement des dividendes au siège social, en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; 25 fr. par action ; du surplus : 3 0/0 à chaque administrateur ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 au personnel ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-Directeur : M. P. Dansette.
Membres : MM. Astère Vercruysse, Adolphe Nyssens, M. Mourlon, E. Bemelmans.
Commissaires : MM A. Beernaert, A. Mesdach, de Ter Kiele, E. Van Nuffel d'Heynsbroeck.
Sous-Directeur : M. L. Van de Vin.
Secrétaire général : M. G. Systermans. 653

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE REPORTS ET DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 500 fr., au porteur et entièrement libérées.

Parts de fondateurs : 2.500.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. . .	479 32	25
1890.	506 38	25
1891.	520 45	25
1892.	465 10	20
1893.	461 54	20
1894.	470 05	25
1895.	502 01	25
1896.	492 36	25
1897.	504 91	27
1898.	516 09	27 50
1899 décembre.	585 »	»

Durée de la Société : 50 ans, du 11 juillet 1881 au 11 juillet 1931.

Objet de la Société : Toutes opérations, de reports en France et l'étranger, avances, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris. — *Assemblée générale* en mai, au plus tard. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé et le surplus, 5 0/0, aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Mirabaud.
Membres : MM. le baron de Bethmann, P. Dansette, M. Démarest, A. Denfert-Rochereau, P. Naville, B. de Sarty.
Censeurs : MM. le baron Guillaume Cerise, Raoul Sautter.
Directeur : M. Alf. Tallon.
Sous-directeur : M. Robert de Meuron. 654

ASSOCIATIONS FINANCIÈRES

ASSOCIATION NATIONALE DES PORTEURS FRANÇAIS DE VALEURS ÉTRANGÈRES

Siège social : 5, *rue Gaillon, Paris*

NOTICE

Cette association n'est pas une Société par actions, mais nous avons cru devoir la signaler dans notre annuaire, en raison de son caractère d'intérêt général et de son importance au point de vue financier. Elle a pour objet d'organiser d'une manière permanente la représentation des porteurs français, en vue de la protection des capitaux de l'épargne nationale placés à l'étranger. Elle est en outre en mesure de donner à ces porteurs une aide très importante par le bienveillant et puissant appui qu'elle est assurée de trouver auprès des pouvoirs publics et qui lui est tout particulièrement réservé. — Le siège de l'Association est à Paris, rue Gaillon, nº 5. — L'Association est constituée sous la forme d'association libre et se compose de membres fondateurs, de membres donateurs et de membres adhérents. Leur nombre est illimité. — L'Association est administrée, sous le contrôle et la haute inspiratiou d'un Conseil général, par un Comité de direction. — Le Conseil général a pour mission de veiller à ce que l'Association ne s'écarte en rien de son but et de ses règles statutaires. — Il est institué un Comité de direction dont la mission est d'administrer journellement l'Association dans ses intérêts matériels et moraux, sous la surveillance et le contrôle du Conseil général. *Extrait du Règlement* (Article 17 des statuts). — La cotisation des adhérents est annuelle ; elle est fixée à deux francs. Cette cotisation est portée à douze francs pour ceux des adhérents qui désirent recevoir les publications, périodiques ou autres, de l'Association. Elle peut être rachetée par un versement unique de cent francs. — Les adhésions sont reçues au siège de l'Association ; le bulletin d'adhésion doit être accompagné du montant net de la cotisation annuelle (2 ou 12 francs). Les adhérents reçoivent un récépissé numéroté indiquant la somme versée par eux. — La communication des dossiers d'archives générales constituées par l'Association et concernant les valeurs étrangères, a lieu tous les jours non fériés, de 2 à 4 heures, au siège de l'Association, sur demande signée de l'adhérent. — Les adhérents peuvent faire connaître à l'Association les valeurs étrangères dont ils sont porteurs, afin de recevoir toutes informations relatives à ces valeurs lorsque l'Association aura jugé son intervention justifiée pour l'une d'entre elles. — L'Association s'interdit, par ses statuts, toutes opérations financières ou de banque, et ne reçoit aucun dépôt de fonds ou de valeurs. Il ne rentre pas non plus dans son rôle de donner des conseils sur les valeurs à acquérir ou à vendre et sur les placements de fonds.

CONSEIL GÉNÉRAL :

President : M. A. Machart, inspecteur général honoraire des Finances.

Vice-président : M. Eugène Lacombe, ancien sénateur.

Directeur : M. Tony Chauvin, délégué des Comités de porteurs.

Membres : MM. Bra, ancien président des agréés de Paris ; Claude-Lafontaine, banquier ; A. Desouches, ancien président des agréés de Paris ; N. Herbault, syndic honoraire de la Compagnie des agents de change de Paris ; Louis Lhomme, inspecteur des Finances ; Marquès di Braga, sous gouverneur du Crédit foncier de France ; de Meaux, ancien inspecteur des Finances ; Gustave Rendu, secrétaire générale de la Compagnie des agents de change de Paris ; Valfrey, ancien ministre plénipotentiaire.

Le *Comité de direction* est composé de MM. Eugène Lacombe, président ; Tony Chauvin, A. Desouches et Gustave Rendu, membres ; Gabriel Collin, secrétaire.

COMITÉ CONSULTATIF :

L'Association comprend, en outre, un Comité consultatif réunissant les personnalités d'ordre financier, juridique, technique, qui veulent bien lui apporter leur concours pour élucider les questions les plus importantes et lui faciliter ainsi la tâche d'intérêt public qu'elle a assumée.

Ont accepté d'en faire partie :

MM. Edouard Aynard, député du Rhône ; Barboux, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; Bétolaud, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; Billot, ancien ambassadeur ; Cartier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; Cauwès, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Président de la Chambre de commerce de Lyon ; Président de la Chambre de commerce de Marseille ; Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900 ; Léon Devin, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Donon, président de la Chambre des notaires de Paris ; Drouin, ingénieur des arts et manufactures ; Gontard, avocat à la Cour d'appel de Paris ; Goy, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine ; Eugène Guérin, sénateur, ancien ministre de la Justice ; Houpin, rédacteur en chef du *Journal des Sociétés ;* Kergall, directeur de la *Revue économique et financière ;* De Lamarzelle, sénateur ; du Laurens de la Barre, avocat à la Cour d'appel de Paris ; Georges Lebel, avocat à la Cour d'appel de Paris ; Paul Leroy-Beaulieu, directeur-rédacteur en chef de l'*Economiste français ;* Georges Manchez, publiciste ; Masson, président de la Chambre de commerce de Paris ; Jules Méline ; Millon d'Ailly de Verneuil, syndic de la Compagnie des agents de change de Paris ; Noblemaire, directeur de la Compagnie P.-L.-M. ; Pérard, ancien président de la Chambre des avoués de Paris ; Pluyette, ancien magistrat ; Raymond Poincaré ; Pouillet, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats ; Ambroise Rendu, avocat, conseiller municipal de Paris ; Sabatier, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; Edmond Théry, directeur de l'*Economiste européen.*

Secrétaires : MM. C. Ducreux, A. Montel et F. Payen, avocats à la Cour d'appel de Paris.

CAISSE FRANCO-NEERLANDAISE DE CAUTIONNEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

Siège social : 2, rue Blanche (place de la Trinité), Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 400 actions de 5.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société : Fournir les cautionnements aux fonctionnaires et employés de l'Etat, des départements, communes et administrations diverses.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Poletnich, à Paris.

Assemblée générale : En avril ou mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, 4 0/0 au capital versé, le surplus 40 0/0 au Conseil d'administration, 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué : J. J. Le Fèvre de Montigny.

Administrateur à Paris : M. J. H. Van Lier, C. ✻, consul général des Pays-Bas.

Directeurs : Baron Collot d'Escury, D. C. J. Van Stryen, docteur en droit. 656

LA FINANCIÈRE MÉDICALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue de Dunkerque Paris

NOTICE

Capital : Deux cent vingt mille francs, divisés en 2.200 actions souscrites entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 17 juin 1899. — *Objet :* De venir en aide, par ses capitaux, à toute société capable de servir utilement les intérêts du corps médical, fournir tout cautionnement auquel, soit ces sociétés, soit leurs membres adhérents pourraient être assujettis, s'intéresser directement ou indirectement à la création et au fonctionnement de sociétés de cette nature, faire tout emploi et placement de fonds, faire en un mot tel usage du fonds social, qu'il conviendra au Conseil d'administration. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mahol de la Querantonnais. — *Assemblee générale*, 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gassot, docteur en médecine, à Chevilly (Loiret) ; Pannetier, docteur en médecine, à Triel (Seine-et-Oise) ; Maurat, docteur en médecine, à Chantilly (Oise) ; Jeanne, docteur en médecine, à Meulan (Seine-et-Oise) ; Beuve, docteur en medecine à Dammartin ; E. Pierre, docteur en médecine.

Commissaire : M. Petit, docteur en médecine à Paris. 657

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DE LA PLACE CLICHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 104, rue d'Amsterdam Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir de mai 1898. — *L'objet* de la Société est la création de bons de crédit par versements partiels. 658

L'UNION FRANÇAISE DES PORTEURS DE TITRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6 rue de la Chaussée-d'Antin Paris

NOTICE

Capital : Cent millle francs, divisés en 200 actions de 500 fr., dont 160 d'apport, et 40 souscrites, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 20 ans, du 31 octobre 1899. — *Objet :* La représentation et le groupement de tous porteurs de titres dans les sociétés par actions. L'achat et la vente de toutes actions, obligations, titres ou parts quelconques dans ces mêmes sociétés ; toutes opérations de reports, prêts, emprunts, prises d'intérêts ou participations, ouvertures de crédit, et généralement toutes opérations pouvant être la conséquence de l'objet principal de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chevillard, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er trimestre.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actions, sauf prélèvements pour réserve extraordinaire, et répartition au Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cherami, A. Rondeau.
Commissaire : M. J. Drecq. 659

SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET RECONSTITUTION DE CAPITAUX

BANQUE COOPÉRATIVE DES FONCTIONNAIRES & EMPLOYES CIVILS DE L'ÉTAT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE & DE LA VILLE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 21, rue Turbigo, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à cent cinquante mille francs, divisé en 3.000 actions de 50 fr., libérées, son augmentation se poursuit jusqu'à 200.000 fr. — *La Société a pour objet* de procurer à ses membres toutes facilités pour la gestion de leurs intérêts financiers et de les guider dans la voie de l'épargne et de la mutualité. — *La durée de la Société* est fixée à 99 ans à partir du 18 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me H. Fay, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 20 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 aux administrateurs ; une part n'excédant pas 3 0/0 pour être attribuée aux agents et employés de l'Association admis à bénéficier de la participation. Le surplus : 50 0/0 aux actionnaires et 50 0/0 aux adhérents.

Emission permanente d'obligations 3 1/2 0/0 remboursables à 500 francs et de cinquième dont le produit est destiné à effectuer des prêts de cautionnements aux comptables des deniers publics.

Cours : Actions 55 fr.; obligations entières 465 fr.; cinquièmes 93 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Lavaissière de Lavergne, O. ✲.
Vice-président : M. Wilhem, ✲.
Censeurs : MM. J.-H. Billotte, P.-J. Matrat, Ch. Valentino.
Membres : MM. Chabanel, ✲, Broquet, Viallate.
Directeur : M. Ch. Broquet. 660

BANQUE POPULAIRE DE BREST

SOCIÉTÉ ANONYME, A CAPITAL VARIABLE

Siège social :
8, place de la Tour-d'Auvergne, Brest

NOTICE

Le capital social ne peut être réduit au-dessous de quinze mille francs. Il est actuellement de ce chiffre, divisé en 600 actions de 25 fr., libérées de 2.50.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 60 ans, à partir du 12 novembre 1897.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque et de bourse.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Duval, notaire, à Brest.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Nessel.
Membres : MM. Brunelat, Chansard, Rousseau, Vesque.
Directeur : M. Quémeneur. 661

BANQUE POPULAIRE DE MENTON

SOCIÉTÉ ANONYME

COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE

Siège social à Menton

NOTICE

Cette Société a été fondée en 1883. — Elle est régie par les principes coopératifs. — *Son objet* est de développer le goût de l'épargne et de contribuer au mieux-être matériel et moral de ses membres. — Son *capital* est variable ; il était au 31 décembre dernier de Fr. 395.100 ; ses actions sont de 100 francs et nominatives ; elles ne sont pas cotées en bourse. — *Dividende* de 5 fr. 5 par action. — *Assemblée générale* : 1re quinzaine du mois d'août.

La Banque a des succursales à Monte-Carlo et à Beaulieu, elle est le siège du Groupe départemental des sociétés de crédit populaire des Alpes-Maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Palmaro, ✠ M. A. ✲ A.
Membres : MM. P. Carrère, Dr Chiaïs, J. Fontana, S. de Monléon, Bernard Treglia.
Commissaires : MM. S. Jauffret, A. Rocca, J. Trabut.
Directeur : M. Ch. Rayneri, ✠ M. A. ✲. A. O. ✠, vice-président du Centre fédératif du crédit populaire en France. 662

BANQUE POPULAIRE DU CREUSOT

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 29, rue de la Chaise au Creusot

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 663

CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITES ET PENSIONS MILITAIRES

SOCIÉTÉ MUTUELLE A COTISATIONS FIXES

Siège social : 29, *rue des Pyramides, Paris*

NOTICE

Le capital de garantie est de deux cent mille francs, divisé en 1.000 bons de 200 fr. 5 0/0, entièrement libérés et au porteur, remboursables en 20 ans, à partir de la 5e année, par tirages annuels de 50 bons et remplacés par des bons de jouissance. — *L'objet* de la Société est la constitution de rentes viagères d'après des combinaisons nouvelles. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 9 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Claude, notaire à Etampes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bouche de Contencin, Halais, Leclerc, de Villecellier, le marquis de Seyès de Veygnes, de Thézilat, de Chalusset, le comte de Villiers, Delcaire.

Commissaires des comptes : MM. Cadore et Réchade.

Directeur : M. Delcaire. 664

CAISSE MUTUELLE DE FRANCE

SOCIÉTÉ DE CAPITALISATION

Siège social : 15, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Date de la constitution de la Société : 15 décembre 1896.

Objet de la Société : Emission de polices de capitalisation au prix de 5 fr., remboursables à 100 fr. en 99 ans ou par tirages mensuels.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Amy, à Paris.

Assemblée générale : en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le commandant Chevillard, Rigault, Pousquet, Laschett, Godard, comte Frochoz.

Commissaire des comptes : M. A. Petit.

Directeur : M. le commandant Chevillard. 665

LA CAISSE VIAGÈRE

(ANCIENNE BANQUE D'AVANCES)

Siège social : 25, *rue Le Peletier*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *L'objet social* est l'achat et la vente de toutes nues propriétés et de tous usufruits, valeurs, etc., et de tous dividendes de faillite ou liquidations. — *La durée* de la Société est de dix années à partir de septembre 1897. — *La Société* est administrée par un Conseil d'administration. — *L'administrateur-délégué* est M. L. Fernand Ventre, 131, boulevard Saint-Germain, à Paris. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cocteau, notaire à Paris, le 21 septembre 1897. 666

LE CAPITAL

SOCIÉTÉ CIVILE ET MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CAPITALISATION

Siège social : 2, *rue Constantine, Lyon*

NOTICE

Objet : La constitution, à terme fixe, d'un capital, d'une retraite ou d'une rente viagère, et en général toute opération de capitalisation. Pour faire face aux frais de constitution et de premier établissement de la société, il a été créé 2.500 bons privilégiés, amortissables de 100 fr., libérées et au porteur, jouissant d'un intérêt fixe de 5 0/0 l'an, et d'une part de 10 0/0 sur les disponibilités. L'intérêt de 5 0/0 l'an est servi à la clôture de chaque exercice. Ces bons seront amortis annuellement dans une période maximum de quarante ans, a partir du troisième exercice inclusivement, par tirages au sort suivant tableau inscrit au titre. Au fur et à mesure de leur amortissement ils seront remplacés par des bons de jouissance qui ne porteront plus intérêt, mais auront droit aux 10 0/0 qui leur sont attribués. 667

LA CAPITALISATION

SOCIÉTÉ ANONYME POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE ET L'ÉPARGNE PAR LA CONSTITUTION DES CAPITAUX

Siège social : 3, rue Louis-le-Grand Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. et nominatives.

Obligations : Bons d'épargne, bons de capitalisation, contrats de constitution de capitaux. — Emission continue, valeur nominale variable.

Les actions sont cotées en bourse, à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	500 »	6 25
1892.	—	6 25
1893.	—	6 25
1894.	435 »	6 25
1895.	—	2 »
1896.	435 »	2 75
1897.	435 »	3 25
1898.	453 »	4 »
1899.	450 »	4 25

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 21 juillet 1888.

Objet de la Société : Constitution ou reconstitution de capitaux, opérations de capitalisation, nues propriétés et usufruits, achats et ventes d'immeubles, prêts sur titres, toutes opérations à intérêts simples ou composés, à longue ou à brève échéance.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Lavoignat et Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* en mai. — Porteurs de 25 actions depuis trois mois. — *Paiement* des coupons d'actions au siège social, en juillet.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale ; sur le surplus des bénéfices nets, il est fait deux parts, l'une concernant les bénéfices provenant des titres de capitalisation, l'autre provenant de toutes les autres opérations sociales ; 75 0/0 des bénéfices provenant du compte des titres de capitalisation sont attribués aux porteurs des titres, bons, polices ou contrats de capitalisation. Tous les autres bénéfices, y compris les 25 0/0 restant sur ceux du compte des titres de capitalisation sont répartis : 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; pour le surplus, il est attribué 15 0/0 aux administrateurs, 3 0/0 au directeur, 2 0/0 au fonds de retraite et 80 0/0 aux actionnaires.

Fonds de capitalisation.	6.256.966 fr.
Réserve statutaire.	159.603
Réserve immobilière et mobilière. .	110.000

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Méliodon.

Membres : MM. Clerc, Delamarre, Guillois, Londe, baron de La Perrière, Viard.

Censeurs : M. Miésel.

Commissaire des comptes : MM. Guillier, Maugras.

Directeur : M. Hébert. 668

LA COOPÉRATION FONCIÈRE

SOCIÉTÉ A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLE

Siège social : 10, rue Geoffroy-Marie, Paris

NOTICE

Dividende : 5 0/0 aux parts libérées.

Observations : Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 1898, les parts de fondateurs ont été supprimées et il a été institué des polices foncières de prévoyance. 669

L'ÉPARGNE DU VALOIS

SOCIÉTÉ ANONYME EN PARTICIPATION

Siège social : Saintines (Oise)

L'objet de la Société est l'épargne et la reconstitution des capitaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lefebvre-Lesueur.
Secrétaire : M. Mairesse.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 670

L'ÉPARGNE FONCIÈRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Constantine, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs devant être porté à un million.

L'objet de la Société est de favoriser l'économie et d'épargne par la constitution des capitaux.

L'assemblée générale a lieu en avril et se compose des actionnaires possédant cinq actions.

Au 30 novembre 1899, la Société avait assuré un capital de 6.000.000 fr. 671

L'ÉPARGNE LYONNAISE

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CAPITALISATION

Siège social : 61, rue de la République, Lyon

Assemblée générale en avril ; elle est composée des porteurs d'au moins 15.000 fr. de police libérées.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 672

LA FRANCE COLONIALE

SOCIÉTÉ CIVILE
ASSOCIATION MUTUELLE COOPÉRATIVE DE RETRAITES

Siège social : Bourse du Commerce, rue du Louvre, à Paris

NOTICE

L'objet de la Société est de collecter périodiquement des épargnes en France et à l'étranger.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 14 août 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; 80 0/0 entre toutes les parts ayant droit à la retraite ; 10 0/0 entre tous les collaborateurs et le personnel.

Observations. — L'administration de cette Société nous a prévenus que sa notice contenait des erreurs, mais comme elle n'a pas daigné les rectifier, nous laissons subsister cette notice telle quelle.

CONSEIL DE DIRECTION :

MM. Le Marquant, Artus, Laurent, Condis, Bourdillat.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. Libéra, Lhote, Bizet. 673

SOCIÉTÉ ANONYME DE MUTUALITÉ FINANCIÈRE

Siège social : 7, rue Chauchat, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs.

Années	Dividendes
1893-1894.	25 » par action
1894-1895.	31 25 —
1895-1896.	36 45 —
1896-1897.	36 45 —
1897-1898.	496 » —
1898-1899.	104 16 —

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société : Employer le capital en valeurs mobilières, effets de commerce, monnaies, métaux précieux, marchandises, titres ou immeubles et gérer le patrimoine au mieux des intérêts des actionnaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Georges Magne, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et, le surplus, 15 0/0 aux administrateurs; 85 0/0 aux actionnaires.

Observation : Cette Société est une de celles qui gravitent autour de la Banque parisienne, laquelle est elle-même la correspondante de la Société générale de Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Fondateurs : MM. Baeyens, gouverneur de la *Société Générale de Bruxelles*, demeurant à Bruxelles, 139, avenue Louise, Léon-Orban, vice-gouverneur de la même Société, à Bruxelles, avenue Marnix, ayant agi au nom de la *Société Générale de Bruxelles* et M. Eugène Weyer, demeurant à Paris, 13, rue des Saussaies, ayant agi au nom de la *Banque Parisienne* à Paris.

Membres: MM. Baeyens, gouverneur de la Société générale de Bruxelles ; Orban, vice-gouverneur de la Société générale à Bruxelles ; Devolder, directeur de la Société générale de Bruxelles ; de Frondeville, administrateur de la Société des Tabacs de Portugal.

Commissaire des comptes : M. Emile Derrua.

674

LA SÉQUANAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *square Saint-Amour Besançon*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est la constitution, au moyen d'un ou plusieurs versements, et sous des conditions stipulées dans des contrats, de capitaux payables à échéances fixes ou à la suite de remboursements anticipés ; toutes formations de gestions et de mutualités à cet effet ; toutes opérations à intérêt simple et composé, à courte ou à longue échéance ; tous achats, reventes ou gestions d'immeubles en propriété, nue propriété ou usufruit, d'actions, émissions, prêts et avances sur titres, le tout de nature à favoriser ou faciliter directement ou indirectement l'épargne publique ou privée ; la création et la gestion, à forfait ou autrement, de sociétés d'assurances, anonymes ou mutuelles, l'acquisition par voie de traité ou sous une forme quelconque du portefeuille de toute société préexistante ; la reprise des opérations de toute société déjà en fonctionnement ; la prise en charge de son passif, moyennant l'abandon de son actif et l'exécution de tous engagements déjà souscrits par la société cédante.

L'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative, la Société aura le droit d'entreprendre toutes opérations financières ou autres que le Conseil jugera utiles.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 3 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ricklin, notaire à Besançon.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; l'excédent, 70 0/0 aux porteurs de bons de contrat ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au directeur ; 2 0/0 au personnel ; le solde aux actions.

Réserves : 2.186.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fitsch, Periard, Galtier, Vuillecard, Jouvanceau, Gaulard.

Directeur : M. Vicomte de Layo.

Commissaire : M. Milanchey.

675

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE DES RETRAITES

CAISSE PHILANTHROPIQUE DE PRÉVOYANCE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 16, place Vendôme, Paris

NOTICE

Parts : 1.200 de fondateurs rémunérées par un prélèvement d'un 1 0/0 sur le montant total des souscriptions, lequel s'élève actuellement à seize millions de francs.

Hautes récompenses (*Section d'économie sociale*) : Médaille d'or, à l'Exposition d'Anvers 1894, Médaille d'or, à l'Exposition de Bordeaux 1895, Médaille d'or à l'Exposition de Lyon 1896.

Objet de la Société : Encourager et faciliter à tous l'épargne, former un capital destiné : 1° à assurer une retraite aux employés de commerce et de l'industrie ; 2° à augmenter celle des membres du clergé, des fonctionnaires civils et militaires ; 3° à procurer aux pères de famille une dot pour leurs enfants ; 4° à garantir l'avenir aux travailleurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Kératry, ancien député.

Directeur général : M. L. Auby, membre perpétuel de l'Alliance française.

Administrateur-délégué : Bouet, ex-secrétaire du gouverneur du Crédit Foncier de France.

Grand Clément. colonel en retraite.

Docteur Desjardin de Régla, membre de la Société de Géographie.

Commission de contrôle : Composée de seize membres nommés par voie de tirage au sort.

Conseil judiciaire : MM. Passez, avocat à la Cour de cassation ; Rabier, avocat à la Cour d'appel; Réville, avocat à la Cour d'appel; Paisant, avocat à la Cour d'appel; Herbet, avoué de première instance; Poupardin, avoué à la Cour d'appel.

676

SOCIÉTÉ DE CAPITALISATION
DE LA RIVE GAUCHE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Villeroi, Lyon

Capital : Six cent mille francs. — *Durée :* 20 ans, de 1899.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 677

LA SOLIDARITÉ TOURANGELLE
SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 89, rue des Halles, Tours

NOTICE

Le capital social est formé de parts de membres adhérents en nombre illimité. Nombre actuel des parts : 100 ; valeur de la part : 25 fr.

L'objet de la Société est de propager et faciliter l'épargne à tous les âges et par n'importe quelle somme ; assurer à ses membres une pension de retraite ; créer des habitations salubres et à bon marché ; fonder une maison de santé ou de retraite pour les sociétaires ; fonder un orphelinat pour les enfants, de moins de 15 ans, de sociétaires.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 6 novembre 1897.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Chauvin, notaire à Paris.

Assemblée générale : Le deuxième dimanche de décembre ; elle se compose de tous les membres adhérents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lerebourg.
Membres : MM. Bossebœuf, Dufour, Duruisseau, Ecarie, Garnier, Lafont, Papineau, Poitiers, Roseau, Toussaint, Trouvé.
Commissaires : MM. Cherrioux, Favreau, Fougeron, Hubert, Paré, Pioger. 678

LE SOU DU SOLDAT
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 99 ans, à dater du 10 juin 1897. — *Objet de la Société* : Faciliter aux familles et aux individus la constitution d'un capital destiné à améliorer le sort des soldats, par l'allocation d'un prêt supplémentaire. Moyennant des versements modérés et espacés, assure aux enfants, lorsqu'ils sont sous les drapeaux, une solde supplémentaire de 5, 10, 15 centimes et plus par jour, au gré des souscripteurs. Rembourse les sommes reçues en cas de réforme ou de mort de l'enfant avant son service militaire. Fait participer ses souscripteurs au tirage des valeurs à lots achetées pour chaque série de mille livrets, et dont les numéros leur sont remis. S'occupe du placement de ses adhérents lorsqu'ils sont libérés du service. — *Mode de paiement*, en cinq années et par trimestre : De 1 an à 16 ans, la prime varie de 1 fr. 80 à 2 fr. 80. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ravez.
Membres ; MM. Gaspard, Frederiksen, Deschange, administrateur-délégué, et de Cluveaux. 679

SOCIÉTÉ FRANCO-ALGÉRIENNE D'ÉPARGNE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Ruhmkorff, Paris*

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 25 janvier 1898. 680

L'UNION NATIONALE D'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Audibert, Marseille

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de participation et d'épargne. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 681

L'UNION FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, dont le quart versé. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est de servir d'intermédiaire et de faire bénéficier acheteurs et vendeurs des combinaisons de la Société. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lachamp, notaire à Marseille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 40 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-F. Audibert.
Membres : MM. F. Froment, A. Girel.
Directeur : M. Audibert. 682

CHAPITRE VI

BLANCHISSERIES — TEINTURERIES

IMPRESSIONS ET APPRÊTS

SOCIÉTÉ ANONYME D'APPRÊTS

Siège social :

quai de Gère, Vienne, (Isère)

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements. 683

SOCIÉTÉ ANONYME

D'APPRÊTS & IMPRESSIONS DE ROANNE (LOIRE)

Siège social : 12, rue Beaulieu, Roanne

NOTICE

Le capital social est de neuf cent quatre-vingt mille francs, divisé en 1.960 actions de 500 fr. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 15 juin 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dérot, notaire à Marcigny. — *L'objet de la Société* est l'apprêt et l'impression subsidiairement à façon de tissus et toutes autres industries et opérations se rattachant directement ou indirectement à la préparation des tissus. — *L'assemblée générale* a lieu fin avril ; elle se compose des propriétaires de 4 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital non remboursé ; l'excédent à la disposition de l'assemblée générale.

Dividendes : En 1897, 34 fr. 50; en 1898, 40 fr.

Réserve légale fin décembre 1898 ; 7.732 fr. 55.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Claude Côte-Rébé,

Membres : MM.F.Vachez, Ch. Breton, J. Sirot, Ph.Rochard, E. Guérindon, administrateur-délégué. 684

L'AVENIR

SOCIÉTÉ ANONYME DE TEINTURE ET DAPPRETS

Siège social :

37 à 43 rue Pellart, Roubaix

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., dont 300 d'apport entièrement libérées et 900 souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres :* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 10 ans, du 12 octobre 1899. — *Objet :* La teinture et l'apprêt des tissus en tous genres. L'exploitation de l'établissement industriel de teinture et d'apprêt de tissus en tous genres que la Société Th. Lotar et Cie exploite à Roubaix, rue Pellart, nos 37 à 43 ; la prise à bail de cet établissement ainsi que tous bâtiments en dépendant, y compris ceux habités par M. Carbon et par le directeur, et leur rachat s'il y a lieu ; l'acquisition, la location et l'exploitation, sous toutes ses formes, de tous établissements de même nature ou du même genre ; et généralement toutes opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher à l'objet principal ci-dessus défini de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Duchange, notaire à Roubaix. — *Assemblée générale*, en novembre.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 à la réserve légale. Le solde : 25 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Mathon, R. Desrousseaux, F. Dubar. 685

SOCIÉTÉ ANONYME

CAUDRESIENNE DE BLANCHIMENT TEINTURE ET APPRÊTS

Siège social : Caudry, (Nord)

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs. — *Dividende* 1898-99, 42 fr. 50.

President : M. Ch. Feuillette. 686

SOCIÉTÉ ANONYME DE

BLANCHIMENT, TEINTURE IMPRESSION ET APPRÊT DE SAINT-JULIEN

Siège social : Saint-Julien (Aube)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Assemblée générale* en juin. — *Obligations* : La Société a fait un premier emprunt hypothécaire de 300.000 fr. et un second de 125.000 fr. en 1898. L'amortissement du premier emprunt était commencé lors de l'émission du deuxième ; les obligataires ont consenti à ce qu'il fût suspendu jusqu'au 1er septembre 1902, époque à laquelle l'amortissement des anciennes et nouvelles obligations recommencera à raison de 25.000 fr. par an au moyen d'un tirage au sort commun à tous les obligataires. Les porteurs d'obligations ont formé entre eux un syndicat. 687

SOCIÉTÉ ANONYME

DES BLANCHIMENTS, TEINTURES ET IMPRESSIONS DE VILLEFRANCHE (RHONE)

Siège social : Villefranche (Rhône)

NOTICE

Le capital social est de deux millions six cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 6 janvier 1896. 688

BLANCHISSERIE AMÉRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 33, rue Voltaire, Puteaux

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 4 juin 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu a notre demande de renseignements complémentaires. 689

BLANCHISSERIE A VAPEUR DE LA GIRONDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard du Tondu Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.
Directeur : M. R. Saint-Marc.

N. D. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 690

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

BLANCHISSERIE DE COURCELLES

Siège social : 153, rue de Courcelles Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'établissement connu actuellement sous le nom de « Blanchisserie de Courcelles », rue de Courcelles, 153. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prud'homme, à Paris.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. R. Guillemard.
Membres : MM. N. Salzedo, L. Girard, Th. Lévy, Ch. Sander.
Commissaires des comptes : MM. Badon Pascal, Ch. Tabouis, 691

SOCIETÉ DE

BLANCHISSERIE DU NORD DE LA FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *rue de l'Arcade, Paris*

NOTICE

Capital : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., souscrites libérées de 125 fr. — *Parts* bénéficiaires : 40. — *Durée :* 50 ans, du 29 novembre 1899. — *Objet :* 1° Le blanchiment, la teinture et les apprêts en France de tous tissus et, à cet effet, la création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux se rattachant à l'objet de la Société ; 2° la fabrication totale ou partielle des produits employés au blanchiment et à la teinture des tissus ; 3° l'acquisition de tous brevets d'invention, de toutes licences de brevets et de tous procédés, brevetés ou non, se rapportant au blanchiment, à la teinture et aux apprêts des tissus ; 4° l'exploitation directe ou indirecte, en France, desdits brevets d'invention, licences et procédés ; 5° la cession ou la vente de tous brevets d'invention pris ou à prendre, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que tous procédés se rattachant au blanchiment et à la teinture des tissus ; 6° la concession de toutes licences de brevets. — *Acte constitutif*, reçu par Me Duhau, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les trois mois de la clôture de l'exercice.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 5 0/0 aux administrateurs. Le solde : 60 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Dejardin, Bernard, Ferlié, Van den Kerchove, de Sessevalle.
Commissaires : MM. Genebrias de Fredaigues, Abadie. 692

SOCIÉTÉ PARISIENNE DES

BLANCHISSERIES ET CHAUFFAGES ÉCONOMIQUES

Siège social :
198 et 200, avenue du Maine, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr. entièrement libérées, a été porté à trois cent mille francs, à la suite d'une délibération du Conseil d'administration en date du 19 septembre 1898 par l'émission de 400 actions nouvelles de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts de fondateurs* : 500. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Kopp.
Administrateur-délégué : M. Wilmot.
Secrétaire : M. H. Thiroux. 693

BLANCHISSERIE & TEINTURERIE DE CAMBRAI

ANCIENNES BLANCHISSERIES
BRABANT-HUREZ & FILS & A. BERTRAND
& F. MOLLET, RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cambrai

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs.

N. B. — Cette Société ne donne aucun renseignement complémentaire. 694

BLANCHISSERIE & TEINTURERIE DE THAON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Thaon-les-Vosges (Vosges)

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille fr., divisés en 1.400 actions de 2.500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs, cotés officiellement à Paris. — *Durée de la Société* : A partir de 1891 jusqu'en 1912. — *Objet de la Société* : Construction et exploitation d'un établissement de blanchisserie et d'apprêt, de teinture et d'impressions des tissus et les réparations se rattachant à ces industries. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Christophe, à Epinal. — *Assemblée générale* en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour payer au capital-actions, à titre d'intérêts ; le surplus est réparti, savoir : 10 0/0 au fonds de réserve, jusqu'à ce qu'il atteigne un million du capital ; 25 0/0 à répartir entre les directeurs ; 5 0/0 employés en émoluments au commissaire, intérêt et gratification aux employés, amélioration du sort des ouvriers, et 60 0/0 aux actionnaires.

Dividendes 1896-97 : 350 fr. ; 1897-98 : 400 fr.

Administrateur-délégué : M. Lederlin. 695

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

BLANCHISSERIES HYGIÉNIQUES

(SYSTÈME FRANÇAIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue du Bât-d'Argent, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs* : 2.500. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 15 mai 1896. — *Objet de la Société* : La création et l'exploitation, dans diverses villes de France, de blanchisseries à vapeur, l'achat et la location du linge nécessaire pour les usages de la clientèle des hôtels, cafés, restaurants, coiffeurs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me G.-S.-J. Renoux, à Lyon. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons, aux époques et lieux fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent : 10 0/0 destinés à l'amortissement des bâtiments et constructions ; 10 0/0 à l'amortissement du matériel ; le surplus : 10 0/0 à la réserve facultative ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires.

Cours des actions : En 1898 105 fr., en 1899 *Dividende*,

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C.-J. Jay,
Membres : MM. J. Rohmer, J. Gigodot, E. Vincent, G. Grivet. 696

BLANCHISSERIES LYONNAISES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DEBEAUNE
FONDÉS EN 1784

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue du Bourbonnais, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs. — *Titres* cotés à Lyon. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à par-

tir du 25 juin 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Berloty, notaire à Lyon.

Objet : L'exploitation des établissements de blanchisserie dont M. Debeaune fait apport. — *Assemblée générale* en mars; elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions : Le surplus; 5 0/0 aux administrateurs; 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Benon.
Administrateur délégué : Mme Debeaune,
Membres : MM. Reverchon, Zbinden, Lewandonski.
Commissaire : M. Labbé. 697

BLANCHISSERIE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : au Cretinier, Watrelos (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 5 décembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Bernard.
Vice-Président : M. V. Knoff.
Secrétaire : M. L. Honorez-Basier.
Directeur : M. J. Dewalque
Membres : MM. P. Carette, Morel Deplanque, Landraux. 698

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BUANDERIES DE LA SEINE

Siège social : quai de Boulogne Boulogne-sur-Seine

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un établissement commercial et industriel de location de force motrice pour blanchisseurs, et toutes les opérations s'y rattachant, vente de produits chimiques, etc. — *La durée de la Société* est fixée à 20 ans, à partir du 28 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve : 10 0/0 à l'administrateur; 85 0/0 aux actions ou aux réserves.

Dividendes : 2 fr. 50 pour l'exercice du 29 mars au 30 juin 1898.

Dividende : En 1898-99, 10 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur unique : M. Victor Bernot.
Commissaire : M. A. Bardin. 699

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS JOSEPH RIVAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 123, rue Sully, Lyon

NOTICE

Capital : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Titres* cotés à Lyon. — *Durée :* 50 ans, du 16 juin. — *Objet :* L'exploitation de l'industrie consistant en l'apprêt des crêpe lisse et mousseline de soie au moyen des procédés Joseph Rivat et de toutes industries se rattachant aux étoffes de soie ou aux autres étoffes. L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce, brevets, procédés et marques de fabrique ayant trait aux industries sus-désignées ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et autres opérations s'y rattachant.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 d'intérêt aux actions, somme pour amortissements, sur le surplus 20 0/0 aux directeurs et mandataires du conseil, le solde 10 0/0 aux administrateurs, 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Président : L.-T. Rivat.
Membres : J. Escoffier, J.-B. Silvin, F. René, Guigne. 700

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

LECOMTE ET DEPRÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Roubaix

NOTICE

Capital : Un million huit cent mille francs, divisés en 18.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Obligations* : 2.000 de 500 fr. 5 0/0. — *Durée :* 75 ans, du 1er avril 1899. — *Objet :* La teinture et l'apprêt des tissus en tous genres; l'exploitation de l'établissement industriel de teinture et d'apprêt de tissus en tous genres que la Société « Lecomte et Déprès » possède à Roubaix, rue de Beaumont, et qui sera ci-après apporté à la présente Société; l'acquisition et l'exploitation, sous toutes ses formes, de tous établissements de même nature ou même genre; et généralement toutes opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher à l'objet principal ci-dessus défini de la Société. — *Acte constitutif* reçu par Me Duchange, notaire à Roubaix. — *Assemblée générale*, en mai.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve légale; 2° une somme qui sera déterminée chaque année par l'Assemblée générale pour être appliquée à l'amortissement des sommes en capital rayées aux apporteurs en représentation de leurs apports mobiliers et immobiliers, sans que ladite somme puisse dépasser 100.000 fr. par année. Cette somme, au lieu d'être appliquée à l'amortissement ainsi prévu, peut être mise en réserve et employée, avec l'autorisation de l'Assemblée générale ordinaire, au remboursement total ou partiel du capital des actions. Ce remboursement sera opéré par le versement d'une somme égale sur toutes les actions. Après l'amortissement complet du capital de toutes les actions, ces actions seront remplacées par des actions de jouissance; 3° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende

6 0/0 des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ; 4° et chaque fois que lesdits bénéfices nets seront supérieurs annuellement à 250.000 fr. ; 15 0/0 de ce qui excèdera cette somme de 250.000 fr., pour être mis à la disposition du Conseil d'administration qui pourra, en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'artiele 26, les appliquer en tout ou en partie aux avantages proportionnels à faire aux directeurs qui seraient nommés. Si, pour un motif quelconque, tout ou partie de ces 15 0/0 demeurait sans affectation, la portion demeurée ainsi disponible viendrait accroître le montant des bénéfices restant à répartir. Sur le surplus des bénéfices nets, il est attribué 5 0/0 de ce surplus au Conseil d'administration. Il est ensuite attribué aux actionnaires un dividende complémentaire égal à 2 0/0 des sommes dont leurs actions auront été libérées. Cette attribution restera la même malgré l'amortissement partiel ou total du capital des actions. Le solde des bénéfices nets restant après ces divers prélèvements sera attribué comme il suit, savoir : 1° Moitié aux actionnaires. Toutefois, il pourra être prélevé sur cette moitié une somme qui sera fixée par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration, pour la constitution d'un fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire, qui pourra notamment être employé au rachat de parts bénéficiaires que les porteurs consentiraient à céder. Ce fonds, tel qu'il existera à la fin de la Société, sera la propriété exclusive des actionnaires ; 2° et la moitié restant aux parts bénéficiaires. Cette répartition du solde des bénéfices nets aura lieu d'après ces proportions, tant que la totalité des bénéfices nets annuels ne sera pas supérieure à 400.000 fr. Si ce dernier chiffre est dépassé, l'excédent sera réparti : aux actionnaires un tiers ; et aux porteurs de parts pour deux tiers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Déprès.
Membres : MM. Edouard Lecomte père ; Henri Dubly, Julien Kinsbourg. 701

UNION INDUSTRIELLE DE LA FABRIQUE DE TARARE

Siège social : Tarare (Rhône)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, réduit à 560.000 par le remboursement d'une somme de 100 fr. par action suivant décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 1899, soit 1.400 actions de 400 fr. libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Paiement* des coupons, à Tarare et à Lyon, à la *Banque Privée*. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir du 1er janvier 1891. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Salet, de Tarare, et Coste, de Lyon. — *Objet de la Société* : Blanchiment, teinture et apprêts. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au capital et le surplus formera la réserve spéciale à la disposition du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Gadde, Claude Gruet, G. Sonnery, A. Tivel, Robin, Diemer, Marcel Cote.
Commissaire des comptes : M. Cotel.
Gérant : M. Théodore Colin, ingénieur. 702

SOCIÉTE D'IMPRESSIONS DES VOSGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Etienne-lès-Remiremont

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs divisé en 600 actions de 500 fr., dont 400 d'apport et 200 souscrites libérées de 375 fr. — *Parts de fondateur :* 100. — *Durée :* 14 ans 10 mois 9 jours du 22 février 1898. — *Objet :* Impression lithographique sur tissus. — *Acte constitutif* reçu par Me Raulin, notaire à Remiremont.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Clarté, G. Bouvet, L. Ruel. 703

INDIENNERIES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Paris, 21, rue des Jeûneurs
Établissements industriels à Bolbec

(ANCIENNEMENT LEMAITRE, LAVOTTE & Cie)

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr., libérées de 75 fr. — *Les titres* sont nominatifs et non cotés. — *Obligations :* 1.000 obligations de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'impression sur étoffes. — *La durée* de la société est de 40 ans, à partir du 23 avril 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huillier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu courant premier semestre à Paris, ou à Bolbec.
Bénéfice net : En 1897, 81.007 fr. 05.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alph. Wehrlin, Baume, Artigue, Garnier, Ch. Wehrlin, Daniel Wehrlin, Eug. Wehrlin.
Directeur : M. Eug. Wehrlin. 704

SOCIÉTÉ ANONYME DE SAINT-AUBIN-ÉPINAY

Siège social : 5, place Cauchoise, Rouen

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 14 actions de 25.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1895.	25.000	1.327 85
1896.	25.000	1.661 55
1897.	25.000	1.677 50
1898.	25.100	2.092 »
1899.	25.100	2.160 »

Durée de la Société : 10 ans, à partir du 30 septembre 1894.— *Objet* de la Société : Impressions sur tissus de coton.— *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dumort, à Rouen. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons en novembre au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêts aux actions ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux gérants ; 10 0/0 au Conseil ; 10 0/0 au personnel.

Réserve légale au 30 septembre 1899 : 10.000 fr. ; amortissements au 30 septembre 1899 : 84.530 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Autin, Risler, Vanier, Avice.
Commissaire des comptes : M. Poulain.
Gérants : MM. Autin et Risler. 705

COMPAGNIE FRANÇAISE DES SÉCHOIRS

(SYSTÈME MÖLLER & PFEIFER, breveté S. G. D. G.)

Siège social : 44, rue du Louvre

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs entièrement libéré. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 16 mai 1898. 706

TEINTURE DE PEAUX A FAÇON

(MAISON HEPTLER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
188 et 190, faubourg Saint-Denis, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 10 janvier 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation d'un établissement de teinturerie de peaux pour chaussures à façon. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hefltler, Ch. Gondouin, Al. Léonnet. 707

TEINTURES & APPRÊTS DE LYON

Siège social :
31, cours Vitton (prolongé) Lyon

NOTICE

Capital social : Un million douze mille cinq cents francs, divisés en 2.025 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 1.600 obligations de 500 fr. 4 0/0. — *Taux d'émission* : 420 fr., remboursables en 25 ans par tirages annuels, à dater de 1892. Intérêts, 27 fr. payables par trimestre, les 1er janvier et 1er avril. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir du 28 décembre 1891. — *Objet de la Société* : Exploitation d'une usine située à Villeurbanne, pour la teinture, l'apprêt, le polissage et le flambage des étoffes de soies pures ou mélangées, etc. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, à Lyon, chez MM. Jacquier, Falcouz et Cie, banquiers, 4, rue de la Bourse.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus est réparti : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1889	275	475

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Godinet.

Membres : MM. P. Durand, A. Gérard, O. Camus.

Administrateur-délégué : M. François Christolhomme. 708

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE

TEINTURE, IMPRESSION, APPRÊT ET GAUFRAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de Pizay, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisés en 26.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. Titres cotés à Lyon. — *Obligations* : 5.000 obligations remboursables à 500 francs jusqu'en 1921, par tirages annuels en mai ; remboursement le 1er octobre ; intérêts 25 fr., payables par moitié, les 1er octobre et 1er avril. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 1er juillet 1896. — *Objet de la Société* : L'industrie et le commerce de la teinture, de l'apprêt, de l'impression, du gaufrage, du flambage, du polissage et du rasage des étoffes de soie et mélangée. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Masson, à Miribel (Ain). — *Assemblée générale* : Courant du dernier semestre. — *Paiement des coupons* à Lyon au siège social et chez MM. E.-M. Cottet et Cie, et de Riaz-Audra et Cie, banquiers. — *Les obligations* sont cotées à la Bourse de Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 12 fr. 50 0/0 réserve pour intérêt aux employés ; 72 fr. 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Meurer.

Secrétaire : M. J.-C. Égo,

Membres : MM. Pétrus Vignet, P. Lamellet, E. Fieux, J. Barral, Pierre Vignet.

Commissaires : MM. L. Canavy et Valayer. 709

SOCIÉTÉ ANONYME DE

TEINTURE, IMPRESSION ET APPRÊTS DE THIZY

Siège social : Thizy, (Rhône)

NOTICE

Capital : Un million de francs.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 15 0/0 à la direction ; 5 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions. 710

TEINTURERIES & BLANCHISSERIES DE LA MÉDITERRANÉE

H. FRAISSINET & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Chemin St-Jean-du-Désert Marseille

Capital : 500.000 francs.
Durée : 25 ans du 30 décembre 1899. 711

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA TEINTURERIE STÉPHANOISE

Siège social : Saint-Étienne

Capital : 495.000 fr.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 712

LOCATION DE VOITURES
de Grande Remise

E. BERWICK.

37, Rue de la Chapelle, 37 (Cité 12), près la Gare du Nord

PARIS - LA CHAPELLE

Fournisseur du Cercle Militaire, de l'Union Artistique, du Cercle Agricole, du Grand Cercle, des Cercles des Arts, du Cercle de l'Escrime, de l'Hôtel Continental et de l'Hôtel Ritz

VOITURES ELÉGANTES
A 1 et 2 Chevaux
A l'année, au mois ou à la journée

TÉLÉPHONE N° 408-60

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau),* PARIS — USINE A REIMS

CHAINE "SAINTE"

BREVETÉE S. G. D. G.
EN FRANCE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, BELGIQUE

NOUVELLE CHAINE DE TRANSMISSION



A

LES BREVETS *peuvent être acquis pour être constitués en Sociétés. S'adresser pour renseignements, à l'Administration de* **l'Annuaire général des Sociétés, 38, rue de la Chaussée-d'Antin,** *à Paris.*
Voir l'annonce explicative des avantages de cette chaine aux pages d'annonces.

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "

BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau),* PARIS — USINE A REIMS

Eaux Minérales en Bonbonnes

TOUTES LES SOURCES

25, Boulevard Haussmann, PARIS

TÉLÉPHONE 211.84

Réduction considérable des prix ordinaires

CHAPITRE VII

BRASSERIES — DISTILLERIES

BRASSERIES

ALLIANCE TOURQUENNOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

BRASSERIE, VINS ET LIQUEURS

Siège social : Halluin (Nord)

NOTICE

Capital social : 300.000 fr., divisés en 3.000 actions de 100 fr. — *Obligations* : 1,680 de valeur nominale : 25 fr., portant intérêt 5 0/0, amortissables en dix ans. — *La Société* a été constituée le 10 mars 1896 pour une durée de 20 ans. Les publications légales ont été faites dans le *Journal de Roubaix*. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ghesquicie, notaire à Tourcoing. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'une Brasserie, vins et liqueurs. — *Répartition des bénéfices* : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux administrateurs ; 65 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au fonds d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Félix Leveugle.
Membres : MM. Dr Dassonville, Nestor Lemaire, Ch. Vanackère, H. Delahousse, Louis Deprost.
Commissaires : MM. Gervalle, Delespant et Dumez. 713

SOCIÉTÉ ANONYME

LA BIÈRE FERRUGINEUSE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 3 octobre 1893. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de la bière ferrugineuse et en général des bières quelconques tant en Belgique qu'à l'étranger, exploitation des brevets et procédés de M. Roche, chimiste à Paris, et tous autres qu'elle pourra acquérir. — *Capital social :* Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., il est créé en outre 5.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 2e jeudi d'avril à 3 heures de relevée au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions non amorties ; 40.000 fr. pour l'amortissement des actions au pair ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au directeur ; 82 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Hippolyte de Wit, Edmond de Joncker, Emilian du Méranc.
Commissaire : M. Paul Van Hove. 714

BOUCQEUY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-André-les-Lille (Nord)

Capital : Six cent mille francs. — *Objet :* Malterie. — *Durée :* 30 ans.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 715

BRASSERIE ANNONÉENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 17, *rue de la Croizette Annonay (Ardèche)*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs, divisés en 240 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce de la bière, des limonades et siphons d'eau de Seltz et autres produits pouvant se rattacher à l'un des objets précités. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufaure de Citres, notaire à Annonay. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de février ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 réserve légale ; le solde : 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; le surplus : moitié à une réserve de prévoyance, moitié aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Pouly,
Membres : MM. I. Val, E. Giraud, A. Badel, Jules Lapluye.

Directeur : M. Saint-Prix-Barrou.
Commissaires des comptes : MM. Bonnet et Dumas. 716

BRASSERIE ARGENTINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social* : 59, *Rue Saint-Lazare Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 600 actions de 5.000 fr. chacune, entièrement libérées. Ce capital peut être augmenté en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts de fondateurs* : 240. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir de 1890. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la bière et des sous-produits similaires ou en résultant. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du dernier trimestre de l'année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; le surplus aux actionnaires, sauf le cas où l'assemblée générale déciderait d'employer tout ou partie de ce surplus ou partie de surplus à une réserve spéciale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Bemberg, E. Severin, E. Kersting et M. R. Wendelstadt. 717

BRASSERIES (BAVARO-BELGE) ANVERS-BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social* : *Anvers, rue du Canal d'Hérenthals

NOTICE

Société constituée le 3 novembre 1891. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Exploitation de brasseries et malterie, fabrication de toute espèce de bières et malts et toutes opérations qui s'y rattachent. — *Capital social :* Un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions et obligations au porteur. — *Assemblée générale* le 2e mardi de janvier, à 3 heures de l'après-midi, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; l'excédent : 80 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux administrateurs et commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué : Stanislas Segers,
Membres : MM. Louis Van de Put, Gustave Hetrmann, Gonzalès Schul, Albert Linssen.
Commissaires : MM. G. de Vos, Georges Lejeune. 718

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

GRANDE BRASSERIE DE CHAMPIGNEULLES-NANCY

Siège social : Champigneulles

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Titres* nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 250. — Obligations : 500,000 de 500 fr. 4 0/0, dont 360.000 en circulation. — *Durée :* 50 ans. — *Objet :* La construction d'une brasserie, son exploitation, l'acquisition de terrains et d'une concession de source d'eau ainsi que toutes opérations se rattachant à l'industrie servant à la fabrication de la bière. — *Assemblée générale*, en janvier, elle se compose des porteurs de cinq actions.

Répartition de bénéfices : 5 0/0 au moins à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

Dividende 1898 : 24 fr. Réserves et amortisssements : 128.702 fr. 80.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. V. Hinzelin.
Administrateur-Directeur : M. A. Trampitsch.
Membres : MM. Schirber, L. Hinzelin, Patin. 719

GRANDE BRASSERIE DE CHARMES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ANTOINE HANUS ET Cie

Siège social : Charmes (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs ; il est divisé en 4.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Obligations :* 2.200 de 500 fr. nominatives ou au porteur rapportant 4 0/0 payables par coupons semestriels échéant les 1er mars et 1er septembre, remboursables à 500 fr., amortissables au pair, au gré de la société, par tirages au sort, mais pas avant le 1er mars 1903 et au plus tard en 25 années à partir du 1er mars 1903. — *L'objet de la Société* est la fabrication, le commerce et la vente de la bière, et généralement toutes les opérations se rattachant à cette industrie. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 15 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blum, notaire à Charmes. — *L'assemblée générale* se compose de tous les porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 à la gérance ; 22 0/0 à une réserve extraordinaire ; 60 0/0 aux actionnaires ; 3 0/0 à la disposition de la gérance. — 1re période de 18 mois au 30 septembre 1890, *dividende :* 45 fr.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. J. Richard.
Membres : MM. Renauld, Giron. 721

BRASSERIE DE DIEKIRCH

SOCIÉTÉ ANONYME HOLLANDAISE

Siège social : Diekirch
(Grand-duché de Luxembourg)

NOTICE

Société hollandaise constituée le 4 avril 1890. — *Durée :* 50 années. — *Objet :* Fabrication le la bière et vente des produits de cette industrie. — *Capital social :* Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., il est créé en outre 1,200 obligations 5 0/0 de 500 fr. ; remboursables à 510 fr. en 25 ans. — *Titres :* Actions et obligations au porteur.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 le dividende aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Godchaux, Michel Cahen, Guillaume Liebfried, Robert Pornitz.

Commissaires : MM. Jacques Suss, Jean-Pierre Brasseur. 722

BRASSERIE DE FRESNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Fresnes-sur-Escaut (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., au porteur ou nominatives. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la bière et toutes les opérations qui peuvent s'y rattacher, le commerce de vins et spiritueux et toutes les opérations qui peuvent s'y rattacher ou en découler. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cartigny, notaire à Valenciennes. — *L'assemblée générale* a lieu entre le 15 mars et le 15 mai, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. 723

GRANDE BRASSERIE DE KOEKELBERG

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Koekelberg-lez-Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. en circulation. La Société a émis pour 400.000 fr. d'obligations. — *Titres :* Actions au porteur.

Société constituée le 27 mai 1886 (*Moniteur belge*, n° 1056), modifiée les 8 février 1887, 12 décembre 1887 et 10 décembre 1888 (*Moniteur belge*, nos 305, 2232 et 2331). — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et toutes opérations se rattachant à l'industrie de la brasserie. — Exploitation : Koekelberg-lez-Bruxelles. — *Assemblée générale* en décembre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et au commissaire ; 5 0/0 au personnel ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Morren, Van Begin, A. Gerlach, A. Monin.

Commissaire : M. Cramer.

CONSEIL DE DIRECTION :

Administrateur-directeur : Max Edelmann.
Directeur technique : M. Ewald Melzler. 724

BRASSERIE DE LA COMÈTE

(GRANDE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DISTILLERIE, MALTERIE, BRASSERIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, boulevard Poissonnière Paris

Usines et caves : Châlons-sur-Marne

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent cinquante mille francs, divisés en 7.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée de la Société :* 50 années, à partir du 14 novembre 1881. — *Objet de la Société :* Distilleries, malteries et brasseries. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, Paris. — *Assemblée générale* en février. — *Bénéfices :* 1897, 128.305 ; 1898, 256.064 ; 1899, 305.751 fr. 17. 725

GRANDE BRASSERIE DE LA CROIX-DE-LORRAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Savonnières, Bar-le-Duc (Meuse)

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisé en 20.006 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Obligations :* . — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 1er décembre 1887. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gillot, à Bar-le-Duc. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de bière. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons : Actions, juillet ; obligations, 15 janvier et 15 juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Munerel, Jolly, de l'Escale, Rouyer, Simon, Viard, Weiss.

Administrateur délégué : M. J. Viard.

Commissaire des comptes : M. Ulrich. 726

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BRASSERIES DE LA FRISE

Siège social : Grenoble (Isère)

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 750 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations :* La presque totalité des obligations a été remboursée. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 25 mai 1891. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vallier, à Grenoble. — *Objet de la Société :* Exploitation des brasseries dites de la Frise. — *Assemblée générale* en décembre. — *Dividendes distribués* en 1895 et 1896 : 3 0/0. — *Paiement* des coupons en décembre, à la Société générale, Grenoble.

Observations : Nul ne peut céder ses actions sans aviser le Conseil et lui faire connaître le prix de sa demande ; les actionnaires sont informés de l'offre ; dix jours après, l'actionnaire est libre de céder, faute d'avoir eu preneur parmi ses co-actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Fondateurs : MM. Ernest Dumolard, fabricant de ciments, 10, quai de France, à Grenoble ; Félix Viallet, constructeur-mécanicien, boulevard Gambetta, à Grenoble ; Louis Barault, rentier, 2, place Victor-Hugo, Grenoble. 727

BRASSERIE DE LA GRAND'PLACE A QUAREGNON

ANCIENNE BRASSERIE PHILLIBERT JENART

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Quaregnon (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-quinze millé francs, représentés par 350 actions de 500 fr. ; la Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* le 2 octobre 1882. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et vente des bières, maltage des grains ainsi que toute fabrication ou commerce en rapport avec ces industries. — *Assemblée générale* le lundi qui suit le 10 novembre, à 3 heures de relevée, au siège.

Répartition des bénéfiees : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux administrateurs ; 1 0/0 aux commissaires ; 5 0/0 aux actions ; le reste : 60 0/0 aux actions ; 20 0/0 à un fonds de prévision ; 8 0/0 aux administrateurs ; 1/2 0/0 aux commissaires ; 8 0/0 au directeur ; 2 1/2 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. Gilbert, Léopold Heuzen, Valère Petit.

Commissaires : MM. Eugène Dufossez, Georges Peny. 728

BRASSERIE DE LA GUILLOTIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, place du Pont, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre cent trente mille francs, divisés en 860 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1893, 21 fr., en 1894, 21 fr. ; en 1895, 21 fr. ; en 1896, 27 fr. 50 ; 1897, 27 fr. 50 ; 1898, 27 fr. 50 ; 1899, 27 fr. 50.

Réserves : 39.988 fr. 41

Le cours moyen des actions est de 500 fr. environ. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir de septembre 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roubier, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — *Objet de la Société :* Exploitation de fonds de brasserie, café-restaurant. — *Assemblée générale :* 3e trimestre. — *Paiement* des coupons à la Société Lyonnaise.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, une somme suffisante pour assurer aux actionnaires 5 0/0 ; le surplus est versé à la réserve, sauf ce qui pourrait être prélevé par décision de l'assemblée générale pour fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Geneste.

Membres : MM. Claude-François Labranche. Jules Brunard, E. Umdenstock, A. Gouverne, L.-René Regniat.

Commissaire : M. C. Berlie. 729

SOCIÉTÉ

DES BRASSERIES DE LA LOIRE

ANCIENNES BRASSERIES MOSSER & OPPERMANN

Siège social : Saint-Etienne (Bellevue)

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr. dont 1.200 entièrement libérées attribuées aux apporteurs et 3.800 souscrites en espèces, liberées de 125 fr. nominatives. — *Titres*, cotés à Lyon. — *Durée :* 60 ans, du 15 avril 1899. — *Objet :* La fabrication de la bière en France et à l'étranger, la vente en gros ou en détail, soit directement, soit par entrepositaires, soit enfin par brasseries de détail, l'achat, la location, la création et au besoin la vente de toutes fabriques de bière ou établissements de vente en France ou à l'étranger, et toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à la fabrication et à la vente de la bière. — *Acte constitutif*, reçu par Mes Point et Fougerolle, notaires à Saint-Etienne. — *Assemblée générale*, composée de tous titulaires de 20 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le reliquat : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué-directeur-général : M. Ch. Mosser.

Membres : MM. Aubert, P. Fraisse, J. Courbière, J. Michalon, H. Dumenge, A. Falcouz.
Commissaires : MM. Labbé, Penel. 730

BRASSERIES DE LA MÉDITERRANÉE

POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS E. VELTEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 32, rue Bernard-du-Bois Marseille

NOTICE

Capital : Primitivement fixé à trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., porté à cinq millions cinq cent mille le 14 décembre 1880 par la création de 4.000 actions nouvelles. Réduit le 21 novembre 1892 à deux millions deux cent mille francs par l'échange de cinq actions anciennes par deux nouvelles. — *Titres* au porteur, cotés à la Bourse de Lyon et de Marseille. — *Durée :* 50 ans du 1er octobre 1880. — *Objet :* La fabrication et la vente de la bière et de la glace et la vente de tous ses produits sur la place de Marseille et partout où besoin sera. — *Acte constitutif*, reçu par Me Maurel, notaire à Marseille. — *Assemblée générale*, en décembre, elle se compose des propriétaires de 4 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus 25 0/0 pour fonds d'amortissement. L'excédent : 15 0/0 à l'administrateur délégué ; 5 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur industriel ; 75 0/0 aux actions.

Années	Cours des actions	Dividendes
1895-96..	»	40 »
1896-97..	1.109 »	50 »
1897-98..	1.350 78	57 50
1898-99..	1.240	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Velten.
Vice-président : M. P. Abram.
Administrateur délégué : M. Ed. Velten.
Membres : MM. E. Barthelet, A. Imer, A. Puget, Ch. Bortoli.
Commissaire : M. L. Lauzier. 731

BRASSERIES DE LA MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue de la Chapelle Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrememt libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Les titres* sont cotés en bourse à Strasbourg et Genève. — *Obligations :* 5.200 obligations nouvelles de 500 fr., émises au pair en 1897, rapportant un intérêt net de 4 0/0 net et remboursables en 25 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligat.
1892. . .	»	15 »	»
1893. . .	»	22 50	»
1894. . .	»	25 »	»
1895. . .	545	25 »	520
1896. . .	550	25 »	520
1897. . .	550	25 »	510
1898. . .	560	25 »	512
1899. . .	565	25 »	510

Paiement des coupons : Paris, Genève, Strasbourg. Actions, échéance variable ; obligations, 1er avril et 1er octobre. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de la bière, toutes opérations se rattachant à la brasserie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour assurer 5 0/0 au capital-actions ; le surplus, 40 0/0, à la disposition du Conseil pour être réparti entre lui, les directeurs et les employés ; 60 0/0 aux actionnaires. L'assemblée peut cependant décider que 20 0/0 sur ces 60 0/0 pourront être mis en réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Herrenschmidt, E. Kœnig, H. Chauvet, A. Peugeot, A. Kreiss.

Commissaires des comptes : MM. L. Bungener et A. Cournault.

Directeur : M. A Kreiss. 732

GRANDE

BRASSERIE DE LA RENAISSANCE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

GAENG ET Cie

Siège social : rue Gohier, Neufchâteau (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., nominatives. 1.600 obligations de 250 fr. à 4 0/0, cotées en banque. — *Obligations* de 250 fr. 4 0/0 : 400.000 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la bière. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 18 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me L Renaut, notaire à Isches (Vosges).

Répartition des bénéfices : 25 0/0 fonds de réserve destiné à faire face aux dépenses et charges imprévues ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. V. Bonnet, L. Beaucolin, L. Radet. 733

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA BRASSERIE DE LA SAMBRE

A MARCHIENNES-AU-PONT

Siège social : Marchiennes-au-Pont Belgique

NOTICE

Société constituée le 6 juillet 1875. — *Durée :* 80 années. — *Objet :* L'établissement d'une brasserie et son exploitation pour la fabrication et la vente des bières. — *Capital social :* Deux cent cinquante mille francs. La Société a émis pour 60.000 fr. d'obligations. — *Titres :* Actions nominatives et au porteur. — *Assemblée générale :* 9 octobre 1894.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 aux commissaires ; le reste pour amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Octave Pastur, Adrien Chaudron, Joseph Beguin.

Commissaires : MM. Arthur Clause, Florimond Framart.

Comptable : M. Dequenne. 734

BRASSERIE DE L'AVENIR

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social :

12, rue Pascal, Lille (Saint-Maurice)

NOTICE

Capital : Trente mille francs, divisés en 300 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 20 ans, du 16 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation d'une brasserie située à Lille-Saint-Maurice, 12 et 14, rue Pascal, et l'achat du fonds de commerce de cette brasserie exploité par la Société Delporte et Cie, composée de : la clientèle ou achalandage, le matériel de toute nature servant à son exploitation et appartenant à la dite Société. Les marchandises en dépendant, les marchés en cours, le droit pour le temps qui en restera à courir au jour de la constitution de la Société au bail de l'immeuble dans lequel est exploité ledit fonds de commerce. — *Acte constitutif*, reçu par Me Valenducq, notaire à Lannoy. — *Assemblee générale*, en novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux actions ; 85 0/0 aux actionnaires, au prorata de leur chiffre d'affaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Bergot, à Lille, G. Goudin, à Lille, Depanck, à Lambersart, Fray, à Lille : Vandenbessche, à Lille ; Delporte, à Lille ; Frémeaux, à Lille.

Commissaires : MM. Butrulle, à Lille ; Casse, à Lille ; Dennequin, à Lille. 735

BRASSERIE DE L'ESPÉRANCE

(ANCIENNE MAISON PH.-J. HATT)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ivry-Port

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 65 ans, à partir de 1891. — *Objet de la Société.* — L'exploitation d'une brasserie située à Ivry-sur-Seine ; la création de succursales et d'annexes, ainsi que l'exploitation, à titre définitif ou temporaire, de débits, tant en France qu'à l'étranger. — *Assemblée générale* 2e semestre. — *Répartition des bénéfices :* 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 d'intérêt aux actions. — Sur le surplus 11 0/0 à la Direction, 11 0/0 aux administrateurs, 11 0/0 aux employés, le solde 50 0/0 au fonds de prévoyance, 50 0/0 à la disposition de l'Assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Stœhling, Louis Valentin, Louis Hatt, Boyé, J.-J. Hatt. 736

BRASSERIE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Actions* de jouissance : 1.000. — *Durée :* 30 ans, du 13 août 1897. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et de malt, création et exploitation d'une brasserie et malterie à Nice. — *Assemblée générale*, 2e mercredi de juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et aux commissaires, le pour cent au personnel, 15 0/0 à un fonds de prévision, le solde à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Catteaux, Heyndrick, Boeye, Jacobs.

Commissaire : M. Vanderlinden. 737

BRASSERIE DE SAINT-HUBERT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Aubry (Nord)

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs.

Observations : L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 18 décembre 1898, a voté un article supplémentaire au chapitre 27 des statuts visant la répartition des dividendes ainsi conçu :

« Article unique. — Chaque actionnaire est tenu de prendre au moins autant d'hectolitres de bière qu'il possède d'actions. Tout actionnaire qui n'aura pas pris la quantité de bière prévue verra ses dividendes diminués de « 2 francs » par hectolitre qu'il n'aura pas pris ou qu'il aura pris insuffisamment. » 738

BRASSERIE DE SOCHAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sochaux (Doubs)

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs. — *Obligations* de 500, 4 1/2 0/0, 500.000 fr. *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1896.

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA BRASSERIE DESURMONT

Siège social: Tourcoing

N. B..— Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 740

BRASSERIE DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: Chamalières, près Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Objet de la Société : La fabrication de la bière, exploitation de la marque *La Fauvette*.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à la demande de renseignements complémentaires que nous lui avons adressée. 741

BRASSERIE DU PHÉNIX BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 18 février 1892. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et toutes les opérations se rattachant à l'industrie de la brasserie. — *Capital social :* Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. ; il est créé en outre 1.600 actions de jouissance sans désignation de valeur; la Société a émis pour 400.000 fr. d'obligations. *Titres :* Au porteur. — *Assemblée générale* le 2e samedi de décembre, à 3 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions de capital; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 60 0/0 aux actions de capital et de jouissance; 20 0/0 à l'amortissement des actions de capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pierre Grosfils.
Membres : MM. Benoit Dreyfus-Brettauer, Théodore Favarger, Paul Hannecart.
Commissaires : MM. Hilaire Mestdagh, Constant Léonard.
Administrateur délégué : M. G. Stoffelen. 742

BRASSERIE DU SUD-EST
A BEAUCAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue de Provence, Paris

Capital social : Un million deux cent mille francs.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 743

BRASSERIE ET MALTERIE DU FOREZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue du Lycée, Roanne*

Capital : Deux cent mille francs. — *Durée :* 30 ans, du 21 février 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 744

GRANDES BRASSERIE & MALTERIE
E. BURGELIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rue Joseph Cholet, Nantes

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Titres* non cotés. — *Objet :* Spécialité de bières-bock. 745

GRANDES BRASSERIE ET MALTERIE FRANÇAISES DE L'ÉTOILE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

PFENDER ET Cie

Siège social : 59, avenue de Paris
Châlons-sur-Marne

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr. dont 800 entièrement libérées et 600 libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de bières, le maltage, et toutes les opérations qui s'y rattachent. — *La durée de la Société* est de 40 ans à partir du 11 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Petrot, notaire à Châlons.

Dividende net : 6.50 0/0.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Thomassin.
Membres : MM. E. Ponsard, L. Marié.

746

SOCIÉTÉ DES

BRASSERIES & TAVERNES ZIMMER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, 28, 30, rue Blondel
Paris

NOTICE

Capital : Deux millions deux cent mille francs, divisés en 22.000 actions de 100 fr., dont 4.500 d'apport entièrement libérées et 17.500 souscrites et libérées. — *Titres* au porteur, cotés en banque. — *Durée :* 30 ans, du 12 octobre 1899. — *Objet :* L'acquisition par voie d'apport et l'exploitation sous toutes ses formes des fonds de commerce de brasserie-café-restaurant connus sous le nom de brasseries et tavernes Zimmer situés à Paris, rue Blondel, 26, 28 et 30, boulevard Montmartre, 18, et place du Châtelet. La création, l'acquisition et l'exploitation de toutes tavernes et brasseries, cafés-restaurants et établissements similaires. La vente en gros ou en détail de la bière débitée dans ces établissements et de tous autres liquides généralement quelconques, la préparation et le commerce de tous articles d'alimentation. Et par extention toutes opérations, soit directement, soit indirectement, par voie de participation dans toutes sociétés créées ou à créer ou autrement, se rattachant à l'industrie et au commerce de l'alimentation en général.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale : 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : Pour cent à la direction. Le surplus aux actions.
Cours : 31 décembre 1899, 122 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dupuy-Dutemps, 41, avenue Kléber ; Salvador-Cahen, 4e bis, avenue d'Antin ; Abel Ballef, 9, rue du Midi, à Neuilly-sur-Seine ; David Falk, 94, boulevard Flandrin ; H. Chailly, 13, avenue du Bois-de-Boulogne ; A. Neton, 42, rue Richer ; Ph. Benedictus, 29 rue des Jeûneurs.

747

BRASSERIE FRANÇAISE D'ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue Vézelay, Paris

Capital social : Quatre cent mille francs. — *Assemblée générale* en mai.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 748

BRASSERIE GEORGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Montée de Choulons
Lyon

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *La Société a été constituée* le 8 décembre 1892. — *Titres* cotés à Lyon. — *Durée :* 60 ans. — *Acte constitutif :* Chaine, notaire à Lyon. — *Objet :* fabrication de la bière.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 2 1/2 0/0 aux directeurs, 5 0/0 pour amortissement, 5 0/0 aux actions, 10 0/0 aux administrateurs, le solde à la disposition du Conseil.

Années	Cours des actions	Dividende
1895....	564	27 50
1896....	536	27 50
1897....	532	30 »
1898....	533	32 50
1899....	580	

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeurs : MM. G. Lutzins, Udenstock.
Président : M. F. Geneste.
Membres : MM. Ed. Crémieux, Hochreutener, J. Bellaton, H. Despierre, Robin, Werber.

749

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA GRANDE BRASSERIE GEORGES ET DISTILLERIES RÉUNIES

Siège social : 50, rue Bersot, Besançon

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 750

BRASSERIE GÉNÉRALE DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siege social : à Ruoms (Ardèche)
Béziers (Hérault)

NOTICE

Capital social : Six cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Cours des actions :* 500 fr. — *Dividendes distribués :* 4 0/0. — *Durée de la Société :* 30 ans. — *Objet de la Société :* Brasserie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Poletnich, Me Kastler, successeur. — *Assemblée générale* en janvier. — *Paiement* des coupons en février. 751

BRASSERIE KARCHER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 139, rue des Pyrénées Paris

Capital : Deux millions de francs.
Gérant : M. Karcher. 752

BRASSERIE LE LION SCHULTE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Anvers, rue Coeberger

NOTICE

Société constituée le 17 mai 1886, modifiée le 27 février 1890.— *Durée :* 20 années. — *Objet :* Fabrication des bières d'orge et de bavière et la comman lite d'établissements pour le débit de ces bières. — *Capital social :* Un million trois cent mille francs, représentés par 1.300 actions de 1.000 fr. Actions à la souche pour 314.000 fr. Obligations au porteur pour 839.000 fr. Obligations hypothécaires pour 256.249 fr. 65. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le dernier lundi de juillet, à 3 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 4 0/0 aux actions; le surplus : 20 0/0 à la gérance; 6 0/0 aux commissaires; 74 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Schulte, E.-J. Schulte.
Commissaires : MM. Henri Tieman, Stanislas Seghers, Louis van de Put. 753

BRASSERIE NORMALE D'AUBERCHICOURT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Auberchicourt

Duree : 20 ans.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 754

BRASSERIE PIERRE GROSFILS

SOCIÉTE ANONYME

Siège social : Verviers

NOTICE

Cette Société a pour objet la vente et la fabrication de la bière. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet.

Observations : Les statuts ont été modifiés dans l'assemblée du 30 juillet 1898.

Président : M. F. Belotte. 755

BRASSERIE OUVRIÈRE D'ANICHE ET ENVIRONS

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

NOTICE

Société constituée le 26 décembre 1890, modifiée le 26 novembre 1898. — *Durée :* 30 années, de 1890. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et toutes les opérations s'y rattachant. — *Capital social :* Deux cent soixante-quinze mille fr., représentés par 250 actions privilégiées de 500 fr. et 300 actions ordinaires de 500 fr. — Ce capital peut être porté à 400.000 fr. et la Société peut émettre des obligations jusqu'à concurrence de la moitié du capital social. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 1er lundi du mois de mars, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions privilégiées; 4 0/0 de dividende aux actions ordinaires; le reste : 15 0/0 au Conseil d'administration; 8 0/0 qui pourront être affectés à l'amortissement des actions privilégiées ou être partagés entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pierre Grosfils.
Membres : MM. Edouard Grignard, P. Grosfils, fils.
Commissaire : Jean Fassin.
Directeur technique et commercial : M. E. Griquard. 756

COMPAGNIE DE LA BRASSERIE RÉGIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, place du Quinconce, Bourg

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 450 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts de fondateurs :* 90. — *L'objet de la Société* est : La fabrication de la bière et de la glace et leur vente tant

à Bourg que dans toutes autres villes. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 24 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brissaud, notaire à Bourg. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de mars; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 amortissement du matériel ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent 10 0 0 pour être répartis au directeur et au personnel, au Conseil d'administration, 60 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : J. Bailly.

Membres : MM. A. Villefranche, P. Rive, Th. Jumel, Ch. Coche,

Commissaire des comptes : M. Macors. 757

GRANDES BRASSERIES REUNIES DE MAXÉVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Maxéville, près Nancy

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication de la bière, la vente des produits et généralement toutes les opérations qui se rattachent à l'industrie de la brasserie. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 22 octobre 1877. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bertrand Oser.

Membres : MM. Th. Betting, L. Betting, G. Paul, Anthoine Levy, Guimet, Maxant, Weber. 758

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES

ANCIENNES BRASSERIES RINCK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, cours Suchet, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, réduit à 1.500.000 francs par le remboursement de 400 actions décidé par l'Assemblée extraordinaire du 20 juillet 1899, divisé en 3.000 actions de 500 fr., libérées. — *Parts de fondateurs* : 200, donnant droit à 8 0/0 dans les bénéfices. — *Obligations*, 1.200 de 500 fr., émises à 500 fr. ; revenu, 25 fr. ; durée de l'amortissement : 30 ans, à partir du 1er mai 1894, par tirages au sort, les 1er mai et 1er novembre ; elles sont garanties par une inscription hypothécaire. Ces obligations ont toutes été remboursées par la même délibération qui a réduit le capital social. — Cours moyens des actions de 1893 à 1898, de 520 à 625 fr. ; en 1899, 640 fr. — *Dividendes distribués* de 1893 à 1897 : 25 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 27 octobre 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Objet de la Société :* La fabrication de la bière en France et à l'étranger, exploitation de brasseries. — *Assemblée générale :* De novembre à février. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er août et 1er février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour assurer 5 0/0 au capital versé, une somme votée par l'assemblée pour fonds de réserve ; le surplus : 8 0/0 aux parts de fondateurs ; 12 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

Dividende 1898-99 : Action 31 fr., part 7 fr. 24.

Amortissement au 31 octobre 1899 .	403.695 fr.	95
Réserve statutaire.	38.790	75
Réserve facultative	198.144	65

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. L. Wolff, F. Monod, Mme Ve Rinck, Ch. Labasset, C.-F. de Stouz.

Commissaires des comptes : MM. Ch. Giriat, A. Bellin.

Directeurs : MM. G. Rinck, M. Thomas. 759

BRASSERIE SAINTE-ÉLISABETH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 211, *rue de Lannoy, Roubaix*

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., dont 2.235 d'apport, entièrement libérées, et 765 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 31 octobre 1899. — *Objet :* L'exploitation d'une brasserie sise à Roubaix, 211, rue de Lannoy, et qui comprendra : La fabrication de la bière, la malterie, l'achat des matières, premières, la vente des bières et malts et généralement tout ce qui se rattache à l'industrie de brasseur-malteur. L'acquisition ou la prise à location de tous immeubles à usage d'estaminet ou destinés à le devenir. L'acquisition de tous terrains susceptibles de recevoir des constructions à usage de cabaret et même de ceux qui, sans être dans ces conditions, devraient être acquis avec les terrains propres à bâtir pour que la Société pût obtenir ceux-ci ; et la revente de tous excédents non susceptibles d'être utilisés pour bâtir en vue d'établissements de débits. Et l'édification sur les immeubles ci-après apportés de toutes constructions, ou la restauration de celles existantes et leur appropriation aux besoins de l'exploitation de la brasserie ou des estaminets en dépendant. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fontaine, notaire à Roubaix. — *Assemblée générale* en octobre.

Repartition des bénéfices : 15 0/0 au directeur ; 10 0/0 à la réserve légale, 10 0/0 au fonds de prévision. — Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Lefebvre, A. Lemaire, G. Descat. 760

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA BRASSERIE SAINT-LAZARE

Siège social: 142, *faubourg La Fère Saint-Quentin*

Acte constitutif reçu par Me Pascault, à Saint-Quentin.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 761

SOCIÉTÉ ANONYME

BRASSERIE VICTORIA

Siège social : 480, *Longue-Rue-d'Argile Anvers*

NOTICE

Société constituée le 23 janvier 1894. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et toutes les opérations se rattachant à l'industrie de la brasserie. — *Capital social :* Deux cent vingt mille francs, représentés par 440 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* au siège social, le 2e mardi de mars, à 3 heures de relevée.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 à la réserve; sur le surplus : 3 0/0 à chaque administrateur; 1 0/0 à chaque commissaire; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres: MM. Oscar Van der Molen, Edmond Van Steensel, Carl Heiden-Heimer, Firmin de Braekeleer, Georges Donnet.

Commissaires : MM. Alphonse Ryckmans, Frédéric Jacobs.

Directeur : M. A. Van Loo. 762

BRASSERIE WATTRELOSIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *rue Carnot, à Wattrelo (Nord)*

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 9 septembre 1896.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 763

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS JULIEN BOURIGEAUD

Siège social : rue du Ballon

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., dont 4.400 d'apport et 600 souscrites, libérées de 125 fr. — *Parts* bénéficiaires, 300. — *Durée :* 30 ans, du 10 janvier 1900. — *Objet :* 1° l'exploitation de l'établissement Julien Bourigeaud : le commerce, la fabrication et la vente des articles de brasserie et des spécialités inventées par M. Bourigeaud; 2° toutes opérations se rattachant aux fournitures à faire à la brasserie; 3° l'acquisition et l'exploitation sous toutes les formes de tous établissements de même nature; 4° l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles; l'édification de toutes constructions nécessaires ou utiles aux besoins de l'exploitation; 5° la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher aux opérations de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me A. Devey, notaire à Lille. — *Assemblée générale*, dans les quatre mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus : 20 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 aux administrateurs; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur unique : M. Bourigeaud.
Commissaires : MM. E. Holbecq, V. Baillliard. 764

LA CHAMPENOISE

GRANDE BRASSERIE CHAMPENOISE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *La Ferté-Champenoise (Marne)*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs.

Objet de la Société. — Exportation des bières en fûts et en bouteilles, Salvator, bock conserve, bock.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 765

LA LILLOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 34, rue du Poids, Lille

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de malterie, pour la fabrication et la vente des produits de malterie. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 3 octobre 1898. 766

NOUVELLE BRASSERIE

DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Siège social : *Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise)*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de la brasserie ci-dessus dénommée; la fabrication et la vente de la bière, de la glace

à rafraîchir, du malt, etc., et en général toutes les opérations se rattachant à cette industrie. — *La durée* de la Société est de 50 ans à partir du 2 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastler, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil pour gratifications ; 80 0/0 à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paschoud, Méja, Rossier, Meyer.
Commissaire : M. F. du Pasquier. 767

SOCIÉTÉ DE LA NOUVELLE GALLIA

GRANDE BRASSERIE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, 14, 16 *et* 18, *rue de la Voie-Verte*, 11, 11 *bis*, 13 *et* 15 *rue Sarrette, Paris-Montrouge*

NOTICE

Capital social : Deux cent quatre-vingt-cinq mille francs, divisés en 570 actions de 500 fr., entièrement libérées. Il a été créé 730 actions de 500 fr. pour le rachat des parts, portant le capital à 650.000 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 350. Ces parts ont été annulées par voie d'échange contre des actions suivant délibération de l'Assemblée du 28 février 1899. — *Obligations* : 1.000 de 500 francs, émises à 500 fr., rapportant 5 0/0 nets d'impôt ; durée de l'amortissement : 1er août 1825. — *Dividendes distribués* en 1890 : 7 0/0 ; en 1896, 7 0/0 (nets d'impôt) ; en 1897, 7 0/0 ; en 1898, 7 0/0 ; en 1899, 7 0/0. — Les parts bénéficiaires ont touché en 1895 : 184 fr. 60 par part ; en 1896, 72 fr. 45 par part. — *Durée de la Société* : Du 21 janvier 1890 jusqu'au 21 janvier 1935. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Georges Bertrand, 60, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. — *Objet de la Société.* — Brasserie, fabrication de la bière, l'acquisition d'établissements similaires ou sa fusion avec d'autres établissements similaires, l'installation ou l'acquisition à Paris de débits modèles. — *Assemblée générale :* en décembre de chaque année. — *Repartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme pour réserves extraordinaires, 5 0/0 d'intérêt aux actions, le surplus 10 0/0 aux administrateurs, 15 0/0 à la disposition du Conseil, 75 0/0 aux actions. — *Paiement* des coupons au siège social ; actions : le 1er juillet de chaque année ; obligations : coupons semestriels du 1er février au 1er août de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles Dufour.
Membres : MM. J.-J. Wohlhuter, Ch. Scharrer.
Commissaire des comptes : M. Edmond Huder.
Administrateur-délégué : M. J.-J. Wohlhuter.
768

LA ROSE BLANCHE

(BRASSERIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE)

ANCIENNE MAISON CIRIER-PAVARD ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Félicien-David à Saint-Germain-en-Laye

NOTICE

Capital social : Trois cent soixante mille francs divisé en 360 actions de 1.000 fr., entièrement libérées.

Administrateur-délégué : M. A. Leprou.

N. B. — Cette Société désire qu'on ne publie aucun renseignement sur elle. 769

SOCIÉTÉ ANONYME DE BRASSERIE ET MALTERIE

LE PHÉNIX

Siège social : 5, *rue Paradis, Marseille*

NOTICE

Le capital social, qui était de quatre cent cinquante mille francs, a été porté à 600.000 mille fr., par délibération du 28 août 1895.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 770

THE ANTWERP TIVOLI BREWERY LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *rue Pyche, Anvers*
Bureau : *Londres, Dashwood Housse New Broad Street*

NOTICE

Capital social : Cinquante-quatre mille livres sterling, divisées en 5.000 actions privilégiées de 10 livres sterling et 4.000 actions ordinaires de 1 livre sterling. Ce capital peut être augmenté ; la Société a émis pour 35.000 livres sterling d'obligations. — Société constituée le 20 novembre 1888. — *Objet :* Reprise et exploitation de l'ancienne brasserie Tivoli à Anvers. — *Assemblée générale* à date indéterminée.

Répartition des bénéfices : tantième à la réserve ; tantième au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires. — *Titres* : Actions et obligations au porteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Kenneur, Pierre Grosfils, Frans de Leemd, H. Heutze.
Commissaires : MM. Jackson, Pixley et Cie.
Secrétaire : M. A Conder. 771

DISTILLERIES

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CLOS SAINT-VICTOR ET DE LA GRANDE DISTILLERIE DE L'INDRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 203, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées, et sont nominatives ou au porteur. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 9 juin 1898. — *L'objet de la Société* est l'exploitation, la fabrication et la vente des vins du clos Saint-Victor. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rey, notaire à Paris, le 14 avril 1898. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet.

Répartition des bénéfices : Après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et des sommes affectées au remboursement des emprunts que la Société aurait contractés. Sur ces bénéfices, il est prélevé : 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Velly, J. Gougault, J. Hugues. 772

DISTILLERIE H. BAZINET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Pontarlier, Doubs*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées et les autres libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 50, donnant droit à 20 0/0 dans les bénéfices.

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 1er juin 1888. — *Objet de la Société :* exploitation de la distillerie Bazinet et vente des produits : absinthe, liqueurs, fruits spiritueux, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Beltzex, à Besançon. — *Assemblée générale :* 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 18 0/0 au Conseil d'administration ; 12 0/0 au directeur général ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions ; à la dissolution de la Société, 20 0/0 du fonds de réserve seront attribués aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Bazinet.
Membres : MM. Henri Lucet, H. Guiot.
Directeur : M. H. Bazinet. 773

LA GRANDE DISTILLERIE BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Bruxelles* (*St-Gilles*)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des produits de la maison Cusenier fils aîné et Cie, de Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 15 0/0 aux actions ; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 aux commissaires ; somme suffisante pour les participations consenties par le Conseil jusqu'à concurrence de 30 0/0 ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Cusenier, P. Verbeck, A. Labbé, Ch. Cusenier, L.-D. Bouteillé, L. Tièche. 774

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA DISTILLERIE BLANQUI

Siège social : rue Magnan, Nice

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 775

DISTILLERIES BUGNOT-COLLADON & G. BOULET RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

8, *place du Transmarchement, Besançon*
Succursale : Rouen

NOTICE

Capital social : 2.500.000 francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — Titres cotés à Lyon. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 19 juillet 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation des distilleries de Roche-lez-Beaupré (Doubs) et de Bapeaume-lez-Rouen, commune de Canteleu (Seine-Inférieure), et toutes les opérations se rattachant par un côté quelconque à l'industrie et au commerce de l'alcool et à ses dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dantrevaux, à Besançon. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à M. Boulet, jusqu'à concurrence de 200.000 fr., plus les intérêts à 4 0/0 calculés du jour de la constitution jusqu'à parfait paiement de cette somme ; le surplus aux actionnaires.

Cours des actions : En 1899, 750 francs. — *Dividende* en 1899, 25 francs net.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Caussin de Perceval, Sinner, Verlet, Dampenon, M. Regey, demeurant tous à Besançon.

Commissaires des comptes : MM. Al. Marchand, E. Roy. 776

GRANDE DISTILLERIE DU CENTRE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

AIMÉ BOULLE ET FILS, A LIMOGES (HAUTE-VIENNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

Siège administratif : 39, rue de Châteaudun, Paris (Téléph. 244-44)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation sous toutes ses formes de l'industrie de la distillation et du commerce des vins spiritueux, alcools et autres liquides. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 28 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Poelaert, notaire à Bruxelles, — *L'assemblée générale* a lieu le dernier mardi de mai ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 5 0 0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 10 0 0 aux actionnaires clients de la Société ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. A. Brangier, Devos, M. Tilloy, Darosberg, A. Renard, Tardy de Montravel, Devos.

Administrateur-délégué : M. H. Delerue. 777

DISTILLERIE DE CLASTRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Clastres (Aisne)

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 778

DISTILLERIE DE CORBIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Saint-Germain Amiens

Capital : Deux cent cinquante mille francs. — *Durée :* 30 ans.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 779

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA DISTILLERIE DE CORRE

Siège social : 11, rue Ampère, Paris

NOTICE

Capital : Deux cent vingt mille francs, divisés en 440 actions de 500 fr., libérées de 375 fr.. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée* : 20 ans, du 6 juin 1899. — *Objet* : L'exploitation de distilleries à établir à Corre (Haute-Saône) ou dans tout autre endroit, ainsi que toutes les opérations commerciales et industrielles d'une nature quelconque s'y rattachant, et également toutes les opérations relatives, soit au fermage, soit à l'acquisition de terrains, sur lesquels seront exploitées lesdites fermes et distilleries. — *Acte constitutif*, reçu par Me Vincent, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en mai, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Il sera prélevé ensuite une somme suffisante pour : constituer le fonds d'amortissement ; pour payer un intérêt de 50 0/0 au capital-actions. Le surplus sera partagé : 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs, et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Saint-Hilaire, industriel à Corre ; Marcos Pinto de Araujo, propriétaire à Paris, 61, boulevard Malesherbes ; Hermann Hérold, industriel à Paris, 131, boulevard Saint-Michel.

Commissaire : M. E. Jarcaud. 780

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE DES

CULTIVATEURS RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Hornaing (Nord)

NOTICE

Le capital social est de 200.000 francs, divisé en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la construction et l'exploitation d'une distillerie d'alcool et de betteraves et la vente de tous les produits dérivant de cette exploitation. — *La durée de la Société* est de 20 campagnes, à compter de la campagne 1898-1899, et finira après les travaux de la cam-

pagne 1918-1919. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Merlier, notaire à Marchiennes. — *L'assemblée générale* a lieu dans la première quinzaine de juillet ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au fonds de prévoyance ; 5 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. d'Hennin, F. Deglave, N. Blervaque, B. Brassart.

Commissaires : MM. Namur-Mahell, F. Mailly, J. Houtart. 781

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE

DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AINÉ & Cie

Siège social : 226, boulevard Voltaire, et 9, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	505 61	35 »
1890.	540 70	35 »
1891.	543 42	35 »
1892.	587 95	35 »
1893.	768 36	40 »
1894.	814 19	40 »
1895.	756 22	40 »
1896.	798 80	42 50
1897.	806 37	42 50
1898.	900 »	42 50
1899 (30 déc.).	885 »	»

Réserves : Statutaire, 1.118.664 fr. 60 ; spéciale, 205.000 fr. ; de prévoyance, 526.957 fr. 30.

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 14 juillet 1879. — *Objet de la Société :* L'exploitation sous toutes ses formes de l'industrie de distillation, et toutes opérations commerciales et financières se rattachant à cette industrie et à ses produits fabriqués ou non. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Collardeau, à Besançon. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; somme suffisante pour faire face aux participations consenties par le Conseil ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Cusenier.

Membres : MM. E. Cusenier, Trapenard, comte de Jallerange, Aug. Thomas, Prével, G. Dumont, Ch. Cusenier, E. Berger.

Directeur général : M. E. Cusenier. 782

GRANDE DISTILLERIE TH. DUHAMEL ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
45, rue Godefroy-Cavaignac, Paris

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. attribuées en totalité aux apporteurs. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 60 ans, du 1er avril 1899. — *Objet :* L'exploitation de la maison de commerce de distillerie, spiritueux et vins, établie à Paris, rue Godefroy-Cavaignac, 45, connue sous le nom de Grande Distillerie Ch. Duhamel et Cie. Le commerce en gros des vins et spiritueux, et en général toutes opérations commerciales et industrielles se rattachant directement ou indirectement à celles ci-dessus, telles que l'exploitation d'eaux de table, minérales ou artificielles, soit par traités, soit par adjonction d'établissements exploitant des spécialités. — *Acte constitutif*, reçu par Me Donon, notaire à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 au directeur ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duhamel, Nelis.
Commissaires : MM. Pache, Decour. 783

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES

DISTILLERIES & VINS D'AUVERGNE ET DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue de Villars Moulins

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Parts* de fondateur : .... *Durée* 30 ans, du 24 juillet 1899. — *Objet :* 1° Création d'usines, distilleries ou sucreries destinées à apporter dans la région du Centre, l'industrie de la betterave ; 2° le commerce des vins, des alcools et de tous les liquides en général ; 3° la distillation et la fabrication des eaux-de-vie, alcools ou similaires ; 4° l'acquisition, la construction, la prise à loyer et l'aménagement de tous immeubles ou établissements pouvant servir à cette industrie ou à ses annexes ; 5° et la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à un des objets précités par voie de création de Société, de participation, d'apports, de fusion ou autrement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Corre, notaire à Clermont-Ferrand. — *Assemblée générale :* 1er semestre, elle se compose des porteurs de 10 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; somme suffisante pour payer aux actionnaires un intérêt à 5 0/0. Si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires ne pourraient le

réclamer sur le bénéfice des années subséquentes; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus sera attribué 75 0/0 aux actionnaires; 25 0/0 au fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles - Nicolas - Marie-Annet-Théodore comte des Ligneris, propriétaire à Bressolles (Allier); le baron Prosper de La Grange, propriétaire à la Chesnaye (Indre) ; Blaise Ratinier, négociant à Dompierre (Allier); Charles Aurat, négociant à Cérilly (Allier); Louis-Henri Bessay, négociant à Moulins (Allier.

Commissaire : M. Clément. 784

DISTILLERIE FRANCO-ARGENTINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs : des remboursements partiels l'ont réduit à un million représenté par 400 actions de 2.500 fr.

L'assemblée générale a lieu dans le courant du 3e trimestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de quatre actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Bemberg, J. Halphen, R. Wendelstadt, E. Kersting. 785

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DISTILLERIES DE JONZAC

Siège social : Jonzac (Charente-Infér.)

Siège administratif :

39, rue Fondaudège, Bordeaux

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, du 15 avril 1871 à fin 1901. — *Objet de la Société :* Commerce et distillations des vins et eaux-de-vie des deux Charentes et vente directe au commerce d'exportation et à la clientèle en gros, demi-gros et clientèle bourgeoise. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Maurice-Julien Labruyère, à Jonzac. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons, à Jonzac ou Bordeaux, 1er janvier.

Dividendes distribués : En 1890, 10 0/0; en 1891, 10 0/0 ; en 1892, 10 0/0 ; en 1893, 10 0/0; en 1894, 10 0/0 ; en 1895, 10 0/0 ; en 1896, 10 0/0 ; en 1897, 5 0/0 ; en 1898, 5 0/0 ; en 1899, 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : 4 administrateurs.

Commissaire des comptes : Nommé annuellement.

Directeur : M. Lange. 786

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

DISTILLERIE DE LOURENÇO-MARQUÈS

(MOZAMBIQUE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 1.000, de 500 fr. — *Taux* d'émission, 500 fr. ; revenu, 6 0/0. — *Durée de l'amortissement des obligations :* Au plus tard le 1er juillet 1901, mais la Société peut les rembourser par anticipation. — *Durée de la Société :* 30 ans, du 26 septembre 1894 au 25 septembre 1924. — *Objet de la Société :* Construction sur le territoire de Lourenço-Marquès (Mozambique) et exploitation d'une fabrique pour la production de l'alcool, pour la distillation de toutes substances, la vente de tous produits en provenant, l'acquisition et la location de toutes exploitations agricoles, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale :* 31 mai au plus tard ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions. — *Paiement* des coupons d'actions et obligations, 1er janvier, 1er juillet, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme nécessaire pour servir 8 0/0 aux actionnaires sur le montant du capital dont les actions sont libérées ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; une somme destinée à créer un fonds de prévoyance ; le solde réparti entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lucien Villars.

Membres : MM. Charles Stiebel, banquier, rue Louis-le-Grand, 3, Paris ; Ad. de Lima-Mayer, banquier à Lisbonne ; A. Bensaude, négociant à Lisbonne ; baron d'Inhaca, négociant à Lisbonne ; John Seear, rentier à Londres ; et Carl Reincke, banquier à Lisbonne. 787

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DISTILLERIES MÉRIDIONALES

Siège social : 19, rue de l'Arbre-Sec Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million, porté à un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur ; 600 obligations de 500 fr., remboursables par annuités en 25 ans, avec garantie hypothécaire sur les immeubles de la Société. — *Parts* de fondateurs : 50. — *Titres* cotés à Lyon. — *Objet de la Société :* Le raffinage des alcools bruts et des flegmes, la distillation des graines et des mélasses, et en général de toutes les substances propres à produire l'alcool au moyen des méthodes connues ; les fabrications diverses dérivant de cette industrie et notamment l'extraction des corps gras contenus dans les produits soumis à la distillation, la production de tourteaux

pour la nourriture du bétail et de matières fertilisantes utiles à l'agriculture ; la fabrication des absinthes, eaux-de-vie et autres produits nécessitant l'emploi de l'alcool. — *Durée de la Société :* Jusqu'au 9 août 1929. — *Acte constitutif*, reçu par Me Letord, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 à la réserve supplémentaire et la somme nécessaire pour amortir le capital ; sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

Cours des actions : 1899, 655 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. de Gailhard Banal.

Membres : MM. des Garets, Wirt, Thibaut, Jouvencel, de la Chapelle, Bailly. 788

LA DISTILLERIE AGRICOLE DE MONTMORILLON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Grange-Batelière Paris

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 2.000 actions ordinaires de 100 fr., et 2.000 actions privilégiées, les 2.000 ordinaires attribuées aux fondateurs, et les 2.000 privilégiées souscrites, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée :* 50 ans, du 2 octobre 1899. — *Objet :* La fabrication, la vérification et la vente des alcools, et notamment des alcools de topinambours. L'acquisition ou la prise en location de toutes usines ou autres immeubles, la construction de tous bâtiments nécessaires à cette exploitation ; l'acquisition ou la prise de location de toutes terres propres à la culture du topinambour, l'exploitation directe ou indirecte de cette culture. Et toutes opérations accessoires à ce qui précède. — *Acte constitutif*, reçu par Me Petit, notaire à Levallois-Perret. — *Assemblée générale*, 1re quinzaine d'avril.

Répartition de bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Sur le surplus : 80 0/0 à toutes les actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Alliber, L. Lebeau, P. Coudert de Prevignaud, L. Guerraz, L. Gamotot.

Commissaire : M. E. Nattat. 789

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA DISTILLERIE DE NESLE

Siège social : Nesle (Somme)

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 200 fr.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 790

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

DISTILLERIE DE L'OMNÈS

Siège social : 15, rue de Navarin

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille francs, divisés en 1.750 actions de 100 fr., ayant droit à 60 0/0 des bénéfices nets, dont 40 0/0 sont réservés aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Loricq de Lobel, Jouanneaux, Joulet. 791

DISTILLERIE ROUBAISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 69, rue de ma Campagne Roubaix

NOTICE

Capital : Cinquante mille francs, divisés en 2.000 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 18 ans, du 17 novembre 1899. — *Objet :* La distillation, l'achat et la vente des vins et alcools, liqueurs et spiritueux et toutes opérations se rattachant à la fabrication et au commerce en gros des boissons.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. L. Dengremont, Deschodt, Duquesnay, Sayet, Vitou.

Commissaire : M. Detournay. 792

DISTILLERIE SYNDICALE

DE L'ALIMENTATION PARISIENNE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social : 77, rue Damesne, Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. — *Titres* libérés de 62,50 nominatifs, ou au porteur. — *Durée :* 25 ans, de sa constitution définitive, 9 juin 1899. — *Objet :* La fabrication des sirops et liqueurs, l'acquisition en gros et à son nom des spiritueux, alcools et liquides de toutes sortes pour les revendre à ses membres et même à des personnes étrangères à la Société, la fourniture à ses adhérents au prix le plus réduit des liqueurs de marque et boissons spiritueuses pouvant être demandées par leur clientèle, la création de marques d'une supériorité incontestable rivalisant avec celles connues déjà et cela à des prix défiant toute concurrence. Ces acquisitions et fabrications auront lieu bien entendu dans les meilleures conditions possibles. — *Acte constitutif*, reçu par Me Leclerc, notaire à Charenton. — *Assemblée générale*, en février, elle se compose de tous les actionnaires.

Repartition : 5 0/0 pour la réserve ; 4 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 5 0/0 pour amortissement des frais de constitution ; 5 0/0 au gérant ; 5 0/0 aux chefs de service employés intéressés. L'excédent : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 restitués aux marchandises.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gerant : M. L. Orange.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Laproix, Serve, Michou.
Membres suppléants : MM. Bernage, Bouvier.
793

DISTILLERIE AGRICOLE DE WASQUEHAL (NORD)

Siège social : Wasquehal, rue du Laurier

NOTICE

Capital social : Cent soixante-treize mille francs, divisés en 173 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 15 ans, du 1er avril 1893 au 1er avril 1908. — *Objet de la Société :* Société anonyme pour l'exploitation de la fabrication et de la rectification des alcools de betteraves. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Valenducq, à Lannoy. — *Assemblée générale :* 1er lundi de mars et 1er lundi de septembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Dal.
Membres : Mme veuve Deledalle, MM. Dalt, Desplanques.

Commissaires des comptes : MM. Jovenceau, H. Delcroix, Jules Poissonnier, Ch. Duthoit.

Gérant : M. Emile Dal, administrateur délégué.

Comptabilité : M. Emile Leblan, directeur comptable.
794

EERSTE FABRIEKEN DISTILLERY

Siège social : Prétoria

NOTICE

Capital : Quatre cent mille livres sterling, divisées en actions de 1 l. st. — *Durée :* du 1er juillet 1892 au 30 juin 1912. — *Objet :* L'exploitation du monopole de la fabrication de l'alcool, eau-de-vie, liqueurs, boissons fermentées, à l'exception du fruit des arbres et des raisins. — *Assemblée générale*, en mars et septembre.

Années	Cours plus haut	Cours plus bas	Dividendes
1895. .	136	60	20 0/0
1896. .	87	32	18 1/2 0/0
1897. .	47	21	»
1898. .	37	18	»
1899 déc.	15	»	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. S. Marks, H. Crawford, J. de Jongh, J.-J. Marais, H. Duval, Eppler.
795

ALCOOLS & LIQUEURS

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ABSINTHES FRANÇAISES

Siège social : quai de Béthune, 20, Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.
796

COMPAGNIE FRANÇAISE

L'ALCOOL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital : Huit cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 100 fr., dont 2.500 d'apport, entièrement libérées, et 5.500 souscrites en espèces, libérées de 50 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 4.000. — *Durée* : 50 ans, du 12 août 1899. — *Objet* : La fabrication de l'alcool et de tous autres produits s'y rapportant. L'exploitation en général, directe ou indirecte en France, dans les colonies françaises et pays de protectorat, du brevet énoncé à l'article 6 des statuts, relatif à un procédé nouveau de fabrication de l'alcool ; toutes opérations commerciales ou financières se rattachant à cette industrie ; et en général l'achat et la mise en œuvre de tous brevets ou procédés se rattachant à l'industrie de la fabrication de l'alcool. — *Acte constitutif*, reçu par Me Manuel, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en juillet, elle se compose des porteurs de 50 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'interêt aux actions, une somme pour amortissements. Sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 65 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Brangier, V. Dujardin, M. Letellier, E. Lesieur, Ch. Tissier.
Commissaires : MM. V. Barbier, G. Guiot.
797

SOCIETÉ FRANÇAISE

DE L'ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

POUR LA FRANCE ET LES COLONIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, quai Jayr, Lyon

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., dont 1.000 d'apport, entièrement libérées, et 1.000 souscrites, libérées.— *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 500. — *Durée :* 75 ans. du 14 avril 1899. — *Objet :* La fabrication et la vente de l'alcool de menthe américaine en gros et en détail dans la France et ses colonies et dans les pays de protectorat de la France ; que la Société pourra faire : L'acquisition, la location et l'exploitation de toutes usines nécessaires à la fabrication de l'alcool de menthe américaine, des flacons et autres accessoires utiles à la vente du produit ; tous achats et ventes de marchandises et matières premières, et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication et à la vente de l'alcool de menthe américaine et des appareils nécessaires à la vente. — *Acte constitutif*, reçu par Me P. Bernard, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, en mars.

Cours décembre 1899 : Actions 108 francs ; *Parts* 105 francs.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 15 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Ch. Binet, banquier à Genève ; Bonnet, à Genève, J. Fisch, à Lyon.

Commissaire : M. Pittard. 798

L'AMER MASIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12-14-16, *rue Bruno, Marseille*

NOTICE

Capital : Quatre cent vingt-cinq mille francs divisé en 1.750 actions de 250 fr. — *Objet :* L'acquisition de fabrique Masin, de la clientèle, maison de commerce, industrie, secrets de fabrication, matériel, outillages, dépôts, et généralement tout ce qui constitue la maison Masin, ainsi que l'achat des immeubles de la distillerie. 799

SOCIÉTÉ ANONYME

AMYLO

Siège social : 34, rue du Luxembourg, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions privilégiées de 500 francs. *Actions* ordinaires 40.000. Part de fondateur 40.000. — *Objet* : Exploitation des brevets Collette et Boidin. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 24 décembre 1897, et publié au *Moniteur belge* du 11 janvier 1898.

Assemblée générale, dernier jeudi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la *réserve ;* 6 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées ; 10 fr. à chaque action ordinaire. Le solde 10 0/0 aux inventeurs ; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire. Le reste entre les actions et parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Léon Somzée, à Schaerbeek (Bruxelles).

Membres : MM. Auguste Colette, à Seclin (France-Nord) ; Jean Waterkeyn, à Anvers ; Jules-Auguste de la Fontaine, à Ixelles ; Come Somzée, à Schaerbeek (Bruxelles) ; Joseph-M. Waterkeyn, à Anvers.

Commissaires : MM. Jules de Bruyn, à Ixelles ; Th. de la Fontaine, député à Luxembourg ; John Aulit, à Anvers ; Patrice Suys, à Anvers ; Léon Keusters, à Anvers. 800

SOCIÉTÉ FRANÇAISE AMYLO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13 bis, *rue des Mathurins Paris*

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., dont 1.145 d'apport et 1.855 souscrites, libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 3.000 (l'apporteur reçoit en outre 827.500 fr. en espèces). — *Durée :* 50 ans, du 27 décembre 1899. — *Objet :* La Société a pour objet la mise en valeur et l'exploitation des brevets et droits de brevets apportés et qui sont relatifs à la saccharification et la fermentation des matières amylacées par les mucédinées saccharifiantes, ainsi que de tous autres brevets qu'elle viendrait à obtenir ou à acquérir par la suite pour la fabrication des produits fermentés. Elle réalise cet objet par la vente de droits de monopole ou de licences de ses brevets, par leur exploitation directe et aussi par l'étude et l'exploitation des découvertes scientifiques et industrielles intéressant l'agriculture, ainsi que les industries de fermentation et les produits chimiques industriels en général. Elle peut installer et exploiter des usines pour la fabrication de l'alcool et des produits qui en dérivent, s'intéresser dans cette industrie par voie d'apport, d'intervention pécuniaire ou par tout autre procédé ; elle peut fonder des sociétés ayant le même objet en tout ou en partie, ou fusionner avec des sociétés du même genre, et, en un mot, faire toutes opérations qui soient de nature à développer ou à favoriser l'une ou l'autre branche de son activité. Elle peut exploiter les inventions protégées par ses brevets, même après l'expiration de ceux-ci. — *Acte constitutif*, reçu par Me Ader, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, avant le 31 décemhre, composée des propriétaires de 10 actions au moins. — *P iement* des coupons à la Banque Ch Noël et Cie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intèrêt au capital ; somme pour amortissement des actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs. Le solde : 1/3 aux actions ; 2/3 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Collette, G. Calmette, Ferré de Perroux, J. Waterkeyn, de Monteynard, A. Boidin.

Commissaires : MM. E. Franklin, Van de Wiele, P. Waterkeyn. 801

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA CONSTRUCTION DES

APPAREILS SAVALLE

Siège social : 83, avenue d'Orléans, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-dix mille francs, divisés en 540 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation du fonds de commerce de construction d'appareils et d'usines de distillation et de rectification d'alcool d'après le système Désiré Savalle, situé à Paris, 93, avenue d'Orléans. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand. — *Assemblée générale :* Courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 10 0/0 réserve facultative au fonds de prévoyance; 6 0/0 au capital versé; le surplus : 5/8 aux actionnaires; 3/8 aux parts de fondateurs.

Observation : L'Assemblée générale du 5 janvier 1900 a prononcé la dissolution de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Mereire, Veilhan, Bonnard.

Commissaire des comptes : M. Dubas. 802

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

DISTILLERIE DE LA LIQUEUR

BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Siège social : Fécamp (Seine-Inférieure)
Agence à Paris : 76, boulevard Haussmann

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs divisé en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote officielle au comptant. — *Durée* : La Société, constituée le 10 février 1876, a été prorogée de 50 ans le 10 février 1882. — *L'acte constitutif* a été reçu par M. Bricard, notaire à Fécamp. — *Objet* : Exploitation de « la Bénédictine », l'Alcool de menthe, l'Eau de mélisse des Bénédictins et tous autres produits similaires. — *Assemblée générale* dans un délai maximum de trois mois après la clôture de chaque exercice; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Année sociale* du 11 février au 10 février de l'année suivante. — *Paiement des coupons* au siège social, à l'Agence, à Paris, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte et à la Société Générale.

Répartition des bénéfices : 1/20 pour la formation d'un fonds de réserve, jusqu'à ce que la réserve ait atteint le dixième du capital; somme suffisante pour fournir 6 0/0 aux actionnaires sur le capital de leurs actions, déduction faite des 3 0/0 qui auraient pu être distribués dans le cours de l'exercice; l'excédent est réparti comme suit 5 0/0 au directeur général; 5 0/0 au directeur technique; 6 0/0 aux administrateurs; 4 0/0 aux sous-directeurs; 80 0/0 aux actionnaires.

Années	Cours des actions	Dividendes
1895.....	2528 10	110
1896.....	3101 90	120
1897.....	3801 02	125
1898.....	4785 48	140
1899.....	5200 »	160

Réserve statutaire : 250.000 fr. — *Réserve spéciale* : 619.864 fr. 77.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Raoul Ancel.

Membres : MM. Félix Lepine; Albert Watel.

Commissaire : M. L. Perrigny.

Directeur général : M. Alexandre-Marcel Le Grand.

Directeur technique : M. Fernand Le Grand. 803

SOCIÉTÉ

DES BOISSONS HYGIÉNIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, place de l'Opéra Paris

NOTICE

Capital : Douze cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. — *Titres* libérés de 125 fr., non cotés — *Durée* : 50 années de la constitution définitive, 26 mai 1899. — *Objet* : La fabrication et le commerce, tant en France qu'à l'étranger, des boissons hygiéniques, la fondation à cet effet, l'acquisition et l'exploitation d'établissements de fabrication et de vente; la cession de ces établissements et, par extension, toutes opérations relatives à l'industrie et au commerce de l'alimentation en général. Elle pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles et commerciales, se rattachant par un côté quelconque à l'objet social sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, par voie de création de sociétés particulières ou de participation dans celles existantes. — *Acte constitutif* reçu par Me Lanquest, notaire à Paris. — *Assemblée générale* :

Répartition : 5 0/0 pour la réserve légale, 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 25 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribués à ses membres et au personnel, le solde, sauf application éventuelle à une réserve spéciale, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bodmer, Cambefort, Dambmann, Maggi, Maneuvrier, Rubel, Stoll. 804

LA CÉLESTINE

LIQUEUR DE VICHY DES PP. CÉLESTINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Desbrest, Vichy

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la distillerie établie à Vichy, ayant principalement pour but la fabrication de la Célestine, liqueur de Vichy, des PP. Célestins de Vichy. Toutes extensions de cette fabrication, tous moyens de propager ladite liqueur en France et à l'étranger. La fabrication et la vente de tous produits similaires, de toutes autres liqueurs, et généralement de tous produits de la distillerie. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 rémunérations supplémentaires à la direction et au personnel ; sur le surplus, une somme pour réserve spéciale ; le reste, 90 0/0 aux actionnaires et 10 0/0 aux parts des fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Desbrest, E. Jourdier, de Cestrac, L. Pingault. 805

DISTILLERIE LA CHANOINESSE

SOCITÉÉ ANONYME

Siège social : Bouxières-aux-Dames près de Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Administration : 85, rue de Richelieu Paris

NOTICE

Capital social : Cent quarante mille francs, divisés en 1.400 actions de 100 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir du 15 décembre 1896. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente de la liqueur « La Chanoinesse » ; l'exploitation de toutes distilleries où serait fabriquée ladite liqueur.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, et le surplus comme jugera le Conseil d'administration, auquel l'article 32 des statuts donne plein pouvoir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bardiaux, Schumacker, Costé et Francesconi. 806

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA

CONSERVATION DES LIQUIDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé en 35.000 actions de 100 fr., dites actions privilégiées, dont 19.000 entièrement libérées et 16.000 libérées, de 1/10. Il a été en outre créé 15.000 actions ordinaires sans valeur nominale. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur. — *L'objet de la Société* est la mise en valeur en Belgique et à l'étranger des brevets W. Kuhn pour la conservation et la stérilisation des liquides et l'exploitation de ces brevets. — *La durée de la Société* est de trois ans.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Comité technique ; le reste : 5 0/0 aux actions privilégiées et 35 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron R. Oppenheim, baron E. Oppenheim, Laroze, Prodhome, Kuhn, Biron, Janjou, Descas, Guillon.

Commissaires : MM. le baron de Macar, H. Bia, Ch. Noulard. 807

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

L'EAU-DE-VIE L. TEILLARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cognac (Charente-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est l'achat et la vente des alcools et eaux-de-vie, l'exploitation des brevets L. Teillard, la vente des produits fabriqués et toutes opérations similaires. La Société a été constituée en 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moreau, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H.-G. Mégret, M. Balbiani, Louis de Mercier de Caladon, L. Telliard.

Commissaire des comptes : M. Eugène de Mercier de Caladon. 808

ÉTABLISSEMENTS DUBONNET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., libérées au

porteur et non cotées. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* L'acquisition des maisons de vente en détail de liqueurs, vins, alcools et spiritueux de toute nature. L'acquisition ou la création de fonds et établissements de distillerie, et généralement toutes opérations commerciales, soit de gros, soit de détail se rapportant à ce genre d'affaires. — *Maisons de vente à Paris :* 24, boulevard des Italiens ; 72, avenue Victor-Hugo ; 7, rue du Havre ; 1, boulevard Denain ; 121, boulevard Saint-Germain ; 35, boulevard Saint-Cyr. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 pour la rémunération supplémentaire à la direction et au personnel ; somme pour fonds d'amortissement et de prévoyance ; l'excédent aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Paul Dubonnet, Marius Dubonnet, Louis Leherisier, Auguste Maujean, Albert May. 809

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS ROUVIÈRE FILS

Siège social : 27, rue de Gray, Dijon

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Cours* des actions de 1892 à 1899 ; 500 francs. — *Durée de la Société :* 30 ans, créée le 30 août 1891. — *Objet de la Société :* Fabrication de liqueurs, distillation, commerce des vins et spiritueux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Caussin, à Dijon. — *Assemblée générale* en novembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons à Dijon, le 10 décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Caplain.
Membres : MM. Decescaud et Chapuis.
Commissaire des comptes : M. Groffier aîné.
Directeur : M. Chapuis. 810

DISTILLERIE DE LA FEUILLANTINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue de la Pépinière Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Parts :* 15.000 bénéficiaires. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 14 juin 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation de l'établissement actuel de la distillerie de la Feuillantine, ainsi que la fabrication ou la vente d'autres liquides, liqueurs ou produits similaires Depuis le 1er juillet 1898, la Société exploite la marque « Quinquina Monceau », dont elle s'est rendue propriétaire. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour le Conseil d'administration ; dividende à distribuer aux actionnaires ; le surplus : 30 0/0 aux parts bénéficiaires ; 70 0/0 à un fonds de prévoyance.

Cours des actions : En 1898 et 1899 : 535 francs *Dividende* 12 fr. 50, en 1898 ; en 1899, 12 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. P. Lemaigre-Dubreuil, propriétaire, 5, rue Tronchet, Paris ; E. Dubois, 15, rue d'Astorg, Paris ; P. de Beausire de Seyssel, 78, rue Royale, Versailles ; A. Rech ; Ed. Bussat.

Commissaire des comptes : M. H. Lemaigre-Dubreuil, 22, rue François-Ier, Paris. 811

LA GÉNOVÉFINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 121, rue Victor-Hugo Levallois-Perret (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 800 actions de 125 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 800. — *L'objet de la Société* est l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de la marque de fabrique : la liqueur des chanoines Génovéfains, la fabrication et la vente de ladite liqueur. — *La durée de la Société* est de 30 ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Rey de Bellonet, D. Marbeau, comte de Vaulgrenand, A. Villemain. 812

PARTICIPATION CHARENTAISE

LA GRANDE MARQUE COGNAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cognac

Pour prendre part aux assemblées générales, il faut être propriétaire d'au moins 20 actions.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

Une assemblée a été convoquée pour le 29 décembre, à fin de délibération sur une proposition de dissolution anticipée. 813

LIQUEUR LERINA

(COMPAGNIE GÉNÉRALE DE SPÉCIALITÉS)

GALLARD-CHARPIN ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 2, *quai de la Pêcherie, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille fr. — *Les titres* sont cotés à la bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 45 ans, à partir du 9 juin 1896. — *Objet de la Société* : La vente de la « Lérina », liqueur fabriquée à l'abbaye de Lérins, située dans l'île de Saint-Honorat, commune de Cannes (Alpes-Maritimes), la fabrication, l'exploitation et la vente de toutes spécialités que la Société pourrait créer ou acquérir. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Berlosy et Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : Courant du dernier semestre — *Paiement* des coupons à Lyon, chez MM. E.-M. Cottet et Cie, banquiers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au quart du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 4 0/0 les 3 premières années ; une somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent : 25 0/0 à la gérance ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 10 0/0 aux actionnaires. — *Cours des actions* : 1897-98, 400; 1899, . — *Dividende* : 1897-98, 4 0/0 ; 1899, .

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E.-M. Cottet.
Membres : MM. C. Pelletier, secrétaire ; E. Finaz, T. Offant.
Gérants : MM. Gallard-Charpin et D. Cottet.

814

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'USINE " LA MADONE "

(ANCIEN ÉTABLISSEMENT DÉSIRÉ SAVALLE FILS & Cie)

Siège social : 60, *rue de Bondy, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 2.000 actions de 1.000 fr. — *Parts* de fondateur : 200. — *Durée* : 25 ans. — *Objet* : L'exploitation d'un fonds de commerce de raffinerie d'alcool connu sous le nom de l'usine « La Madone », sis à Puteaux, quai National, 21 *bis*. — La vente en gros de tous alcools rectifiés ou non. — La construction, la fabrication, soit directement, soit par des tiers et la vente d'appareils distillatoires et autres. — L'exploitation de toutes inventions relatives à ces appareils, la prise de tous brevets et marques de fabrique, l'achat ou la vente de tous brevets d'invention et modèles, et généralement toutes opérations se rapportant au genre de commerce et d'industrie auquel peut donner lieu la distillation et la raffinerie de l'alcool. — *Assemblée générale* en octobre, elle se compose des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, 3 0/0 d'intérêt aux actions, somme suffisante pour, avec la réserve légale, constituer un capital de 80.000 fr. par an destiné à alimenter un fonds d'amortissement et ensuite somme suffisante pour parfaire 5 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Lefebvre.
Membres : MM. L. Trabaud, R. Lefebvre, P. Prot, G. Lefebvre.
Administrateur-délégué : M. G. Lefebvre.

815

DISTILLERIE DE LA LIQUEUR " ORPHELINE "

DE L'ŒUVRE DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI

Siège social : 47, *Grande-Rue, Saint-Maurice (Seine)*

NOTICE

Capital social : Huit cent vingt mille francs, divisés en 1.640 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 12.000 bénéficiaires. — *Durée de la Société* : 99 ans, depuis juin 1893. — *Objet de la Société* : L'exploitation d'une distillerie de la liqueur « Orpheline » de l'œuvre de Saint-Philippe-de-Néri, ainsi que le droit de fabrication d'autres produits similaires à « l'Orpheline », et en général toutes liqueurs ou tous produits quelconques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leclerc, à Charenton (Seine). — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0 0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 fonds de charité; ce que le Conseil aura attribué à ses administrateurs-délégués et directeur ; 10 0 0 au Conseil d'administration ; l'excédent, 60 0/0 aux actions et 40 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Deprieck.
Membres : MM. Leprieur, prince Pignatelli, d'Aragon Talabar.
Directeur : M. Vignati.

816

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

LEVURES & ALCOOLS DE GRAINS

Siège social : *Argenteuil*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet de la Société* : Fabrication et rectification des alcools de grains et de la levure. — *Assemblée générale* en mars.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

817

SOCIÉTÉ DU

QUINQUINA BRAVAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10 *bis, rue Herran, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr. — *Parts de fondateurs* : 1.000.

— *L'objet de la Société* est l'exploitation industrielle et commerciale du Quinquina Bravais. — *La durée de la Société* est de 20 ans. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 1er avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme destinée à l'amortissement du fonds social (annuellement 1/20 du capital) ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateur ; 70 0/0 aux actionnaires.

Fondateur : M. Degrauwe. 818

SOCIÉTÉ DU

St-RAPHAEL-QUINQUINA

Siège social : Avenue Parmentier, 181, Paris

NOTICE

Le fonds social est de six millions cinq cent mille francs. Il était originairement représenté par 13.000 actions de 500 fr. chacune, dont 5.000 entièrement libérées ont été attribuées à M. Juppet en représentation de son apport et 8.000 ont été souscrites en numéraire et ont été libérées : un quart avant la constitution de la Société et les trois autres quarts depuis cette constitution.

Par suite de la division des titres, il est actuellement représenté par 65.000 actions de 100 fr. entièrement libérées non cotées.

Parts de fondateurs : 20.000. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 1er mars 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication, la vente et l'exploitation en général du produit dénommé « St-Raphaël-Quinquina ». — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 50 actions au moins. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; une somme nécessaire pour constituer un fonds de réserve ou de prévoyance d'un nouveau dividende de 5 0/0 aux actions ; le reste, 50 0/0 aux actionnaires, 50 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : V. Gage.

Vice-président : M. Juppet.

Membres : MM. Hartmann ✲, Legouey ✲, Doistau, Bivor ✲. 819

COMPAGNIE DU VIN St-RAPHAEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 132, rue du Pont-du-Gâl Valence (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 800 actions de 5.000 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente d'un produit dénommé « Vin Saint-Raphaël, » ; la fabrication et la vente des produits hygiéniques dont le vin Saint-Raphaël forme la base ; l'exploitation et la vente d'un produit dénommé « Clétéas ». — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 21 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fontana, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu le 25 avril ; tous les actionnaires en font partie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 5 0 0 aux administrateurs autres que l'administrateur délégué ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Margot, Joliot, Abel Céas, J. Térisse. 820

LA PERTUISINE

Seule Lotion faisant repousser les cheveux

On traite à forfait. 53, Rue Vivienne, PARIS

(BROCHURE GRATUITE)

Eaux Minérales en Bonbonnes

TOUTES LES SOURCES

— ✲ 25, *Boulevard Haussmann, PARIS* ✲ —

TÉLÉPHONE 211.84

Réduction considérable des prix ordinaires

CHAPITRE VIII

CAFÉS — HOTELS — RESTAURANTS

SOCIÉTÉ DU

BAR AMÉRICAIN & CAFÉ ANGLAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de la République, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., dont 500 ont été remises à M. Rajon, fondateur. Titres cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un établissement de café-limonadier. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 28 février 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; le solde 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

Dividende : En 1898, 10 fr. — *Amortissements :* 22·000. — *Réserve* légale : 2.892 fr. 75.
Cours des actions : 150 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Girard, Gustave.
Administrateur delégué : M. Rajon.
Membres : M. Desportes. 821

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES BARS AUTOMATIQUES

Siège social :
15, boulevard de Strasbourg, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *Parts* de fondateurs : 148. — *La Société* a été constituée le 15 novembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Fondateurs : MM. Jules Jaff, Pnilippe Léoni.
822

BAR-BRASSERIE DE LA BARRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, quai de la Charité et 18, rue de la Barre, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante mille francs, divisé en 2.600 actions de 100 francs. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 1.000 fr. — *Durée :* 30 ans (1898). — *Objet :* L'exploitation d'un bar-brasserie, quai de la Charité, 1, et rue de la Barre, 18. Comme conséquence, l'entrepôt de tous liquides, liqueurs, sirops, bières, l'exploitation d'un restaurant, l'acquisition, la location, la prise à bail et la vente de tous biens, meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *Acte constitutif*, reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, avant fin mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0 0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vesuty.
Vice-Président : M. L. Gallay.
Administrateur délégué : M. A. Lévy dit Lepmann.
Membres : MM. J. Branche, L. Cerf, Perrot.
822 A

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BOUILLONS NORMANDS

Siège social : 3, rue de Strasbourg Caen

NOTICE

Capital : Quinze mille francs, divisés en 30 actions de 500 fr. — *Durée :* 12 ans, du 25 janvier 1900. — *Objet :* L'exploitation d'un restaurant et d'une boucherie à Caen. — *Acte constitutif*, reçu par Me Youf, notaire à Caen.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 pour l'amortissement des dépenses de premier éta-

blissement et renouvellement du matériel ; 10 0/0 au gérant. Le surplus : 5 0/0 d'intérêt aux actions et le solde : à la réserve d'amortissement des actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Porin.
Membre : M. Poret.
Administrateur délégué : M. Ledemé. 823

SOCIÉTÉ

DU CAFÉ CENTRAL-BOURSE DES ENTREPRENEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, rue de l'Hôtel-de-Ville Lyon

NOTICE

Capital : Cent soixante mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr. — *Durée :* 30 ans, de juin 1899. — *Objet :* L'exploitation d'un grand café restaurant aménagé pour les entrepreneurs et toutes opérations s'y rattachant. *Observation :* Société dissoute du 12 février 1900. 824

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CAFÉ D'HARCOURT

Siège social :
49, boulevard Saint-Michel, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 1.750 ont été attribuées aux fondateurs. — *Parts de fondateurs :* 250. — *L'objet de la Société* est : 1° l'exploitation du fonds de commerce de brasserie-café-restaurant, connu sous le nom de Café d'Harcourt, exploité à Paris, boulevard Saint-Michel, 47 ; 2° la création, l'acquisition et l'exploitation de toutes brasseries, cafés, restaurants, ainsi que de tous établissements ouverts au public dans lesquels se débitent des objets de consommation, le commerce de tous liquides à consommer sur place ou à emporter, la préparation et le commerce de tous articles d'alimentation. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 24 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Durand des Aulnois, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 1/20, soit 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi; 2° la somme nécessaire pour servir un premier dividende ou intérêt de 5 0/0 aux actionnaires, sur le capital versé ou libéré de leurs actions ; sur le surplus du bénéfice, après ces prélèvements opérés, il sera attribué : 1° 5 0/0 au Conseil d'administration en exercice pour être réparti entre ses membres, suivant ce qu'ils aviseront, d'accord entre eux ; 2° somme suffisante, s'il y a lieu, pour, avec le premier dividende de 5 0/0, attribuer à chaque action un revenu de 10 0/0 sur sa valeur nominale, ce revenu ne devant être que de 5 0/0 pour les actions qui auraient été amorties. L'excédent, s'il en existe, sera réparti comme il suit : 50 0/0 aux actions, par part égale; et 50 0/0 aux fondateurs ou à leurs ayants droit, jusqu'à l'expiration de la Société, alors même que sa durée serait prorogée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Brosse, 2, rue Etienne-Marcel, Paris ; Lerpy, 20, rue Cujas, Paris ; Duru, rentier, 2, rue Simon, Ablon (Seine-et-Oise). 825

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DU CAFÉ DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4 et 5, place de la Comédie Bordeaux

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 3.500 d'apport entièrement libérées et 6.500 souscrites. — *Durée :* 80 ans, de 1899. — *Objet :* L'acquisition et l'exploitation du fonds de commerce du café de Bordeaux, et de deux immeubles occupés par ce café, situés à Bordeaux, place de la Comédie, nos 5 et 4. L'exploitation directe ou indirecte des parties de ces immeubles qui ne seraient pas utilisées par le café proprement dit aura lieu par la création, l'entretien ou le service d'hôtels-restaurants, restaurants, casinos, cercles militaires ou civils, salles de réunion ou de spectacles, appartements meublés ou non, etc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marais, Chaillou, Pouthier, Dutaulin. 826

CAFÉ DES PRINCES

DEFLANDRE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
10, boulevard Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Ces titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 17 ans et 11 mois, à partir du 1er août 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation du café des Princes et brasserie Jouffroy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bled, à Ballan (Indre-et-Loire).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Rochard, Désiré-Pierre Diot, Louis-Antoine Croizeau.
Directeur-Gérant : M. Deflandre. 827

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CAFÉ DES TRAMWAYS

Siège social :
5, place des Cordeliers, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du fonds de commerce de café limonadier situé à Lyon, place des Cordeliers, 5, exploité par Mme veuve Froment et connu sous le nom de Café des Tramways. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 25 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ressicaud, notaire à Caluire (Rhône). — *L'assemblée générale* a lieu en juillet ou août ; elle se compose de tous les actionnaires, porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve ; 5 0/0 au capital versé : le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires.

Dividende : 1898-99, 6 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. J.-B. Doromle, J. Guillet, L. Pélissier.

Commissaire des comptes : M. F. Bonthéon.

828

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CAFÉS DU HAVRE

Siège social : 10, rue du Champ de Foire Le Havre

Capital : Cinq cent mille francs. — *Durée :* 99 ans, du 26 décembre 1899. 829

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN

Siège social :
4, boulevard des Capucines, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du café-restaurant. — *La durée de la Société*, qui était de 20 ans, à partir du 31 décembre 1881, a été prorogée pour une nouvelle durée de 20 ans, devant expirer le 31 décembre 1921. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cabaret, notaire à Paris, et publié dans la *Gazette des Tribunaux* des 4 et 5 janvier 1882. — *L'assemblée générale* se réunit en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 830

SOCIÉTÉ ANONYME DES CAFÉS & RESTAURANTS HYGIÉNIQUES

Siège social :
147, Faubourg-Poissonnière, Paris

NOTICE

Capital : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., dont 400 d'apport entièrement libérées et 1.000 souscrites libérées de 50 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateur : 1,000, à l'apporteur. — *Durée* : 75 ans, du 13 avril 1899. — *Objet* : 1° La création ou l'achat à Paris et dans toutes villes de France, de cafés, restaurants et hôtels ; l'exploitation des dits fonds de commerce ; la création, l'achat et l'exploitation de tous établissements destinés à fabriquer et à fournir au public toutes boissons hygiéniques, qui seront autant que possible pasteurisées. Accessoirement, la Société pourra s'intéresser directement ou indirectement dans toutes les affaires commerciales ou industrielles qui pourront se rattacher à l'objet de la présente Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Muel, notaire à Saint-Cloud. — *Assemblée générale* : 1er semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le solde est réparti comme suit : 5 0/0 pour servir à l'amortissement du capital social jusqu'à concurrence des 9/10e ; 10 0/0 pour la direction et le personnel ; 25 0/0 formant la part des bénéfices attribués aux fondateurs, ainsi qu'il est expliqué article 7 et à répartir entre les porteurs des 1.000 parts bénéficiaires, et 60 0/0 aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jacquinot, Duval, Chambard.
Commissaire : M. Descambres. 831

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CAFÉS, RESTAURANTS ET BRASSERIES DE MONTMARTRE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS A. HEITZ ET LOUIS CATELAIN

Siège social : 16, rue Frochot, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinquante mille francs, entièrement versés. — Les *titres* sont au porteur. — *Obligations* : 1.000 obligations de 500 francs 6 0/0, remboursables en 13 ans, à partir de janvier 1901. — *Objet* : Exploitation du café-restaurant de la place Blanche, du Rat Mort et de la Brasserie de la Nouvelle Athènes. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 2 0/0 aux administrateurs, le solde aux actions.

Dividendes : 1898 : 7 0/0 ; 1899 : 5 0/0 pour le 1er semestre.

Réserve légale : 5.262 fr. 40.

Réserve spéciale : 22 691 fr. 66.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. V. Jung.
Membres : M. A. Heitz, L. Catelain.
Administrateur délégué : M. L. Reeb.
Commissaires : MM. Chaperon, Humblot. 832

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DU CAFÉ RICHE

Siège social : 1, *rue Le Peletier, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 90 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société :* L'acquisition, soit à l'amiable, soit aux enchères, de l'établissement du café-brasserie-restaurant connu sous le nom de Café Riche Brasserie, situé à Paris, 16, boulevard des Italiens. L'acquisition, la création, l'installation, de tous restaurants, hôtels et cafés, brasseries, bars et tavernes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leroy, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour verser aux actions 5 0/0 du capital ; après ces prélèvements, les bénéfices restants seront répartis entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernard Cahen, Raymond Lévy, Alexandre Weil, Paul Meyer, Hippolyte Réville. 834

SOCIÉTÉ ANONYME DU

COSMOPOLITAIN-HOTEL

Siège social : Nice

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. Corinaldi. 835

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CUISINES POPULAIRES FRANÇAISES

Siège social : 26, *rue de la République Lyon*

NOTICE

Capital : Soixante mille francs. — *Durée :* 75 ans, de 1899. 836

SOCIÉTÉ DES ÉDEN-BARS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 217, *avenue de Saxe, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, porté à un million deux cent cinquante mille francs, par délibération du 24 mai 1899, divisé en 12.500 actions de 100 fr. — *Titres* cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise à bail, la cession à bail de tous établissements pour le débit des boissons, notamment des établissements dits « bars », et cela dans Lyon et dans toutes autres villes. L'achat et la vente de toutes marchandises et de tous objets nécessaires à l'exploitation desdits établissements. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, la création de tous établissements, l'acquisition, la location et la vente de tous biens, meubles ou immeubles rentrant directement ou indirectement dans l'objet de la Société. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 22 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fabre, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; une part aux administrateurs délégués et aux directeurs : le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Pitiot, A. Cabaud, P. Bally, J. Béras, F. Pelossier.
Commissaire : M. Marius Baratier. 837

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES ANCIENS

ÉTABLISSEMENTS CASATI

Siège social :
rue du Bât-d'Argent, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 50 ans, depuis le 30 novembre 1894. — *Objet de la Société :* Exploitation du café-restaurant ; fabrique et vente de chocolats, thés, vins, etc. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Chardiny et Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* avant fin juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve sociale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 du capital versé ; 10.000 fr. pour fonds de réserve et le solde réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 pour être réparti au directeur et aux employés intéressés ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul Aymard.
Membres : MM. Ambroise Clerc, A. Bondet, A. Bassieux.
Administrateur-délégué : M. François Heurioud.
Directeur-Gérant : M. Bande. 838

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CONSOMMATION DU JARDIN D'ACCLIMATATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CH. BLAU & Cie

Siège social : Neuilly-sur-Seine, au Jardin d'Acclimatation

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 750 actions de 1.000 fr., dont 450 entièrement libérées et 300 libérées du quart. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du café-restaurant, du café-brasserie, de la laiterie, des bars, buvettes et kiosques, en un mot de tous les établissements de consommation, ainsi que des garages et dépôts de bicyclettes, motocycles, etc., existant déjà dans le Jardin d'Acclimatation et de tous établissements pouvant y être créés par la suite. La vente de tous articles de consommation dans lesdits établissements. L'organisation à son profit de fêtes, spectacles, concerts, représentations théâtrales, bals, attractions de toute nature, le soir dans l'intérieur du Jardin d'Acclimatation et en dehors dudit établissement le jour et la nuit. L'organisation et le service chez des particuliers de tous repas, déjeuners, dîners, soirées, attractions généralement quelconques. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 25 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fauchey, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er trimestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, 5 0/0 réserve supplémentaire ; sur le surplus : 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 30 0/0 à la gérance et 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Prudhon, G. Chameroy, Al. Flisseau.
Gérant : M. Blau. 839

COMPAGNIE ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS DUVAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, rue Saint-Fiacre, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 9.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. Par suite d'un amortissement de 190.500 fr. le capital réel est de 4.559.500 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote au comptant. — *Obligations :* 9.510 de 500 fr. 4 0/0, entièrement libérées et au porteur ; revenu : 20 fr., payables par trimestre les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, et remboursables à 500 fr., de 1893 à 1942.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1895. .	2.742 »	105	524 »
1896. .	3.250 »	110	523 50
1897. .	3.250 »	105	525 »
1898. .	3.250 »	95	525 »
1899. .	3.220 »	»	525 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er janvier 1868. — *Objet de la Société :* L'exploitation des établissements de boucherie fondés à Paris par M. Duval ; l'exploitation de bouillons-restaurants appartenant à M. Duval et par lui fondés à Paris, et l'exploitation ou le développement de tous établissements tels que boulangeries, entrepôts de vins, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ricard, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 au directeur-général ; 10 0/0 au fonds de réserve et 75 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaires des comptes : MM. Jutet et Cottreau.
Directeur général : M Duval. 840

ÉTABLISSEMENTS MARAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Carrefour Tourny, à Limoges

NOTICE

Le capital social est de douze cent mille francs, divisé en 12.000 actions de 100 fr., dont 3.500 entièrement libérées et 8.500 libérées de 50 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du café connu à Limoges sous le nom de Café de l'Univers, la fourniture du cercle militaire et l'exploitation d'un grand immeuble à usage d'hôtel, taverne et restaurant à construire par la Société elle-même en face du café de l'Univers. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ad. Mignot, notaire à Limoges. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre ; elle se compose de tous les actionnaires, porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; 20 0/0 au directeur général ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. Marais.
Commissaires des comptes : MM. Trouillet, Loze et Denis. 841

ÉTABLISSEMENTS MAURICE

JULES MAURICE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 13, rue des Martyrs, Paris

NOTICE

Capital : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.160. — *Durée :* 30 ans, du 4 novembre 1899. — *Objet :* La gérance, l'administration ou l'exploitation des cafés, brasseries, restaurants, hôtels, casinos, tous établissements touchant à l'alimentation pour le compte de tiers, moyennant une participation de part ou d'autre dans les recettes ou bénéfices. De se faire remettre des promesses de vente des établissements pour les revendre s'il y a lieu, de créer des éta

blissements et d'en acquérir, mais dans ces cas seulement avec l'approbation de l'Assemblée générale. — *Acte constitutif*, reçu par Me Aron, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 à la gérance, le surplus : 60 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux parts.

Gerant : M. J. Maurice.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Gurthon, M. Tetard H. Lévy, Maurice. 842

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE

L'EXCELSIOR-HOTEL REGINA DE CIMIEZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nice (Cimiez)

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. *Durée :* 51 ans. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à Nice de l'hôtel Excelsior Hôtel Régina de Cimiez-Nice. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant de juillet.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux administrateurs ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 aux fondateurs, le solde aux actions. 843

SOCIÉTÉ DU FAMILY-HOTEL DE VIRIEUX-PELUSSIN

E. ANRÈS ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 10, *rue de la Barre, Lyon*

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *Titres*, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 25 novembre 1899. — *Objet :* La construction et l'exploitation d'un hôtel pour famille et de villas, au lieu de Virieux, commune de Pelussin (Loire), sur un terrain d'une superficie de 60 ares environ, dont M. Anrès s'est assuré l'achat pour le compte de la Société à fonder. Et l'achat, la location et la vente de tous meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *Acte constitutif*, reçu par Mes Marlier et Chatagnan, notaires à Pelussin. — *Assemblée générale*, se compose de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent : 80 0/0 aux actions ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 15 0/0 au gérant.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Philipi, Richarme, Fonbonne. 844

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES GRANDS CAFÉS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital : Trois millions, divisés en 30.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur. — *Objet* : L'acquisition et l'exploitation d'un certain nombre de grands cafés situés dans les principales villes de France.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 70 0/0 aux actions ; 15 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Dubois, A. Raillot, Ch. Gauchet, F. Bonnet, D. Thomas. 845

SOCIÉTÉ DU GRAND

CAFÉ-GLACIER DE VALENCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard Bancel, à Romans (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs. — *La durée de la Société* est de 8 ans, à partir du 3 février 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 846

SOCIÉTÉ DU

GRAND CAFÉ RESTAURANT DES PALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Rochambeau, Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 25 fr., entièrement libérées, au porteur, non cotées. — *Parts* bénéficiaires : 8.000. — *Durée :* 9 ans, du 2 décembre. — *Objet :* L'acquisition du droit au bail d'une propriété sise à Paris, 54, avenue de Suffren, l'acquisition et l'exploitation d'un café restaurant dans ladite propriété. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 aux administrateurs, le surplus aux actionnaires jusqu'à complet amortissement. Après amortissement : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Lopart, M. Villedieu, J. Lavalette. 847

SOCIÉTÉ DU GRAND HOTEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *boul. des Capucines, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle, 2e partie du bulletin. — *Obligations* : 5.555 de 500 fr. 4 0/0, émises à 475 fr., rapportant 20 fr. par an, remboursables en 50 ans, à partir de 1898, jouissance les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Cours des obligat.	Dividendes distribués
1890. . . .	»	»	45 »
1891. . . .	»	»	52 50
1892. . . .	889 52	»	40 »
1893. . . .	888 92	»	40 »
1894. . . .	946 05	»	45 »
1895. . . .	1.016 44	»	50 »
1896. . . .	1.248 21	»	70 »
1897. . . .	1.718 »	507	12. 50
1898. . . .	1.848 »	505	»
1899 30 déc.	1.260 »	502 50	»

Durée de la Société : Du 1er juillet 1880 jusqu'en 1910 ; prorogée le 28 septembre 1896 jusqu'en 1947.— *Objet de la Société* : Exploitation de l'hôtel meublé dénommé « le Grand-Hôtel ». — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Magne, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, Banque parisienne, 7, rue Chauchat ; à la banque d'Anvers, à Anvers, pour ses actions, du 5 janvier au 5 mai ; obligations, les 1er octobre et 1er avril, au Comptoir d'escompte.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la réserve extraordinaire jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au directeur et aux employés ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le comte Bensen.

Vice-président : M. le baron de Caters.

Membres : MM. Weiss, administrateur-directeur, secrétaire du Conseil; Della Faille, administrateur-délégué ; Langronne, Salzedo, administrateurs.

Commissaires des comptes : MM. Liais et baron de Witte. 848

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES GRANDS HOTELS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue Ducale, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège. — Société constituée le 11 avril 1894. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Construction, ameublement, acquisition, prise à bail et exploitation d'hôtels. — *Assemblée générale* le 28 décembre, à deux heures de relevée au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; un dividende de 5 0/0 aux actions privilégiées ; sur le surplus : 15 0/0 au fonds de prévision ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux actions privilégiées ; 50 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Octave Neef-Orban, sir Francis Evans, vicomte Louis de Ségur Lamoignon, Georges Nagelmaeckers, Fernand Dauvans de Serdobin, le comte Albert du Chastel, marquis L. de Beauvoir.

Commissaires : MM. le comte de Larmandie, Laulanié de Sainte-Croix. 849

SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS DU

GRAND HOTEL D'ABRIÈS

HAUTES-ALPES

Siège social : 51, rue Nationale Marseille

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 2 000 actions de 500 fr. — *Acte constitutif*, reçu par Me A. Raynaud. notaire à Marseille. 850

SOCIÉTÉ ANONYME

DU GRAND HOTEL D'ANVERS

Siège social : *Anvers*, 2, *rue Gérard*

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs. La Société a émis pour 22.000 fr. d'obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 10 novembre 1884. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'achat et la location de tout immeuble ou terrain approprié ou à approprier à tous les besoins et aux services d'un ou de plusieurs hôtels destinés à recevoir, nourrir et loger tous voyageurs ou habitants. La Société pourra agir en Belgique et à l'étranger. — *Assemblée générale* quatrième mardi de mars, à trois heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 pour payer un premier dividende aux actions sur le montant libéré; 10 0/0 aux administrateurs. Le tantième alloué aux commissaires. Le surplus aux actionnaires, à moins de décision contraire du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Ed. de Caters, A. Braive, J. van Geetruven, J. Nauts, A. de Browne de Liège, G. Raveau.

Commissaires : MM. Raymond de Caters, J van Put, A. de Prelle. 851

SOCIETÉ ANONYME DU

GRAND HOTEL DE BRETAGNE

Siège social : 23, *rue de Strasbourg*, *Nantes*

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 852

LE GRAND HOTEL DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
Au Grand Hôtel, à Bruxelles, boul. Anspach

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 300 actions de 500 fr. chacune. Le capital pourra être augmenté suivant les besoins sociaux. Les actions représentant les augmentations de ce capital ne pourront, dans aucun cas, être émises en dessous du pair ; elles sont indivisibles, nominatives ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations et autres bons hypothécaires ou privilégiés. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 24 novembre 1894. — *Durée* : 13 ans. — *Objet* : Exploitation du Grand Hôtel de Bruxelles, sis boulevard Anspach.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve. Une somme suffisante pour verser aux actionnaires un premier dividende de 5 0/0 du capital versé ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 aux commissaires ; 12 0/0 à l'administrateur-directeur. Le surplus, 80 0/0, appartient aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Edouard Dubonnet, Jules Cusenier, Charles Cusenier.

Commissaire : M. Dominique Febvre.

Administrateur-directeur : M. Edouard Dubonnet. 853

SOCIÉTÉ ANONYME

DU GRAND HOTEL DE GRASSE

Siège social : Grasse

NOTICE

Le capital social est de quatre cent vingt-cinq mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bruéry.
Membres : MM. le Dr Vidal, Imbert, G. de Fontmichel, Rouquier. 854

GRAND HOTEL DE LA PLAGE SAINT-GABRIEL

COMMUNE DE CAMIERS (PAS-DE-CALAIS)

Siège social : 207, *rue Lafayette*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.250 actions de 400 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Parts bénéficiaires* : 625 parts de fondateurs. — *Durée de la Société* : 30 ans, du 18 novembre 1896 au 17 novembre 1925. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris. — *Objet de la Société* : Construction et exploitation d'un grand hôtel et dépendances construits à la plage Saint-Gabriel, commune de Camiers, canton d'Etaples, gare de Dannes-Camiers (Pas-de-Calais). Cette plage est à 2 kilomètres, soit à un petit quart d'heure de la gare. — *Assemblée générale* dans le deuxième semestre.
A compte : 1899-1900, 8 fr. par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Lang.
Membres : MM. A. Thiriet, G. Leconte, M. Henry.
Commissaire des comptes : M. Vivinis. 855

SOCIETÉ

DES GRANDS HOTELS DE LYON

GRANDS HOTELS DE LYON,
COLLET ET CONTINENTAL RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., dont 1.500 d'apport, entièrement libérées, et 4.500 souscrites et libérées de 75 fr. — *Titres* nominatifs, cotés à Lyon. — *Durée* : 60 ans. — *Objet* L'exploitation d'hôtels pour voyageurs et pour objet immédiat, l'exploitation du Grand-Hôtel de Lyon et de toutes annexes et dépendances et notamment de ce qui reste de l'hôtel Collet et Continental, si la Société juge à propos d'en faire l'acquisition en conformité de la promesse de vente apportée. La Société pourra exercer son industrie, soit à Lyon, soit en dehors, et créer ou acquérir par voie d'apport ou à tout autre titre, tels nouveaux hôtels que bon lui semblera. — *Acte constitutif*, reçu par Me Berloty, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, elle se compose des porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition et 70 0/0 aux actionnaires, dont la moitié au moins sera affectée tant que besoin sera à l'amortissement du fonds social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Ratyé, Kussler, Chomel, Perrachon, Faure.
Commissaire : M. F. Chantre. 856

SOCIÉTÉ ANONYME DU

GRAND HOTEL DES PALMIERS

Siège social : Hyères

NOTICE

Capital : Cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 857

SOCIÉTÉ ANONYME

DU GRAND HOTEL DU LAC

Siège social : Gérardmer (Vosges)

Capital : Trois cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 858

SOCIÉTÉ DU

GRAND HOTEL ET DES BAINS FRASCATI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : au Havre

NOTICE

Le capital social a été porté à cinq cent mille francs divisé en 5.000 actions de 100 francs, et la Société, qui expirait au 14 janvier 1898, a vu sa durée prorogée de 30 ans. (Délibération de l'Assemblée générale du 17 juillet 1891.)

Objet : L'exploitation de l'établissement lui appartenant, situé au Havre, dénommé Hôtel des Bains Frascati et s'il y a lieu dans l'avenir la location dudit établissement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Duverdier, notaire au Havre. — *Assemblée générale*, en avril, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; sur le surplus : 10 0/0 au directeur de l'hôtel ; 5 0/0 à l'administrateur délégué. Le surplus : 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 20 0/0 au fonds de prévoyance. Le solde : 10 0/0 aux parts bénéficiaires ; 90 0/0 aux actions.

Dividende : 1898, 4 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Hauser, R. Odinet, Ch. Ambaud, Coulon, Bailhache.

Commissaires : MM. Ch. Humbert, Billard. 859

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES GRANDS

HOTELS MÉDITERRANÉENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nice

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 actions de 500 fr. dont 300 entièrement libérées, remises au fondateur, et 600 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un ou de plusieurs hôtels qu'elle pourra acquérir et créer. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 25 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Salvi, notaire à Nice. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au directeur technique ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vigoureux, Blum, Cartotto, Gilli.

Commissaires : MM. Magnan, Mayer. 860

SOCIÉTÉ ANONYME DES HOTELS

GRAND HOTEL MODERNE & DES TROIS DAUPHINS

Siège social : 7, rue Montorge, Grenoble

NOTICE

Capital ; Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr. dont 2.000 d'apport et 10.000 souscrites libérées de 25 fr. — *Durée :* 60 ans, du 29 décembre 1899. — *Objet :* 1° L'exploitation de l'hôtel des Trois Dauphins, situé à Grenoble, rue Montorge, n° 7 appartenant actuellement à M. Dourille l'un des fondateurs ; 2° l'acquisition dans l'étendue de la ville de Grenoble de terrains bâtis ou non bâtis pour une installation nouvelle d'hôtel ; 3° la construction sur ces terrains d'un grand hôtel pourvu de tout le confort moderne en un mot d'un hôtel de premier ordre ; 4° l'acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation du nouvel hôtel ; 5° l'exploitation de l'hôtel à construire et l'utilisation, soit par location, soit de toute autre manière des locaux non employés par l'hôtel. — *Acte constitutif*, reçu par Me Ragis, notaire à Grenoble. — *Assemblée générale*, composée des propriétaires de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions et tous prélèvements pour fonds d'amortissement ou réserve spéciale. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 à l'administrateur délégué ; 50 0/0 aux actions ; 15 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur délégué : M. Dourelle.

Membres : MM. Genty, E. Rey, H. Merlin.

Commissaire : M. J.-P. Troussier. 861

SOCIÉTÉ ANONYME

DU GRAND NOUVEL-HOTEL ET DES NÉGOCIANTS

Siège social : 11, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée* : Du 28 mars 1899 au 24 septembre 1926. — *Objet* : L'exploitation de l'hôtel dont M. Duplessis est propriétaire à Lyon, 11, rue Grolée, et quai de l'Hopital, ainsi que de toutes dépendances, annexes, services, accessoires et notamment de l'ancien hôtel, dit hôtel des Négociants, 1, rue Quatre-Chapeaux, jusqu'à l'expiration des baux qui le concernent. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chapot, agréé à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. de Pelichet Maximin, R. Claudi, J. Duchez, Duplessy. 862

SOCIÉTÉ FERMIÈRE

DE L'HOTEL CONTINENTAL

Siège social :
3, rue de Castiglione, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions cinq cent mille francs, divisés en 13.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, à la cote officielle, 2e partie.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	15
1891.	»	10
1892.	»	6
1893.	203	»
1894.	149	10
1895.	245	20
1896.	375	20
1897.	533	25
1898.	567	22
1899 (30 déc.).	480	»

Durée de la Société : Constituée en 1880 pour 60 ans. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'hôtel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, 45, rue de Richelieu. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons : 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/5 du capital social ; le surplus aux actionnaires.
President : M. Parent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tabouis, Frénais, Friser, Havard.
Commissaires des comptes : MM. Boudaille, Chevallier.
Directeur : M. Gustave Boulenaz. 863

HOTEL CONTINENTAL DE LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *Parvis Saint-Maurice, Lille*

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 24 décembre 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 864

SOCIÉTÉ ANONYME

DES HOTELS CONTINENTAL & CHATILLON RÉUNIS DE VITTEL

Siège social : Vittel

NOTICE

Capital : Cinq cent trente mille francs, divisés en 1.060 actions de 500 fr., dont 440 d'apport, entièrement libérées, et 620 souscrites. — *Durée* : 30 ans, du 14 octobre 1899. — *Objet* : L'agrandissement et l'exploitation de deux hôtels connus sous les noms de hôtel Continental et hôtel Châtillon, tous deux situés sur le territoire de la commune de Vittel, avenue de l'Etablissement des eaux, en façade sur la route départementale n° 18. — *Acte constitutif*, reçu par Me H. Gérard, notaire à Vittel.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 1/2 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 20 0/0 pour amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la réserve extraordinaire ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bouloumié, P. Buffet, A. Parrot, A. Lhomme, Ch. Lepage.
Commissaire : M. V. Moitessier. 865

SOCIÉTÉ DE L'HOTEL DE PARIS

ET SES ANNEXES A MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS DURETESTE ET Cie

Siège social : 5, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent mille francs, divisé en 13.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des établissements situés à Monte-Carlo, connus sous les noms de « Hôtel de Paris et Café de Paris », et de toutes annexes que la Société pourrait y joindre par la suite. La Société actuelle a été constituée à la date du 2 mars 1898 pour la même durée que la Société Dureteste et Cie.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour constituer un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être entamée. Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende. Toutefois l'assemblée générale a le droit de décider le prélèvement sur le dividende revenant aux actionnaires d'une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour distribuer un premier dividende de 5 0/0 par action, la différence peut être prélevée sur le fonds de prévoyance, puis sur le fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre Blanc, demeurant à Paris, avenue de l'Alma, n° 47 ; Léon Dureteste, demeurant à Monte-Carlo ; le vicomte Louis de la Tour, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, n° 62. 866

SOCIÉTÉ D'HOTELS

DE S^{T}-PIERRE-DE-CHARTREUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, place du Lycée
Grenoble

Capital : Deux cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 867

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOTELS DES ALPES FRANÇAISES

Siège social : Briançon

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 800 actions de 100 fr., — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations* : La Société doit émettre 800 obligations de 100 fr. 4 0/0, amortissables en 20 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris en 1896. — *Objet* : Construction d'un hôtel à Briançon (Hautes-Alpes) et plus tard, s'il y a lieu, d'autres hôtels dans les Alpes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vagnat, Pavie, Lamothe, V. Chabrand, Voyron.

Commissaire : M. A. Caire.

Directeur : M. Lamothe. 868

SOCIÉTÉ DES

HOTELS DES GORGES DU TARN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, cours du XXX Juillet
Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 19 octobre 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 869

SOCIÉTÉ DE

L'HOTEL DES ILES BRITANNIQUES

(MENTON)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
1, rue Léopold-Robert, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 18 années, à partir du 14 août 1894. — *Objet de la Société* : L'exploitation de l'hôtel des Iles Britanniques, sis à Menton, ainsi que la création et l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, d'hôtels, de villas, de maisons de rapport et de toute industrie s'y rattachant. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Rosnoblet, A. Kuhn, Jungluth. 870

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL DU COMMERCE ET DES COLONIES

Siège social : 12, rue Sauteuil, Nantes

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er février 1896.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demand de renseignements complémentaires. 871

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL DU MONT-PILAT

Siège social :
8, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Le capital social, qui était de deux cent mille francs, a été porté à trois cent mille francs ; par délibération de l'assemblée générale du 29 janvier et 12 juin 1898 ; il est divisé en 600 actions de 500 fr. — *Titres* cotés à Lyon. — *Objet* : La construction sur l'un des sommets du Mont-Pilat, de villas et d'hôtels, restaurants ; l'exploitation desdites villas et desdits hôtels-restaurants, soit directement, soit par location, soit de toutes autres manières. — *La durée* de la Société est de 50 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires ; et 20 0/0 pour tous emplois que l'assemblée jugerait convenable.

Observation : L'exercice 1898, s'est soldé par une perte de 1.232 fr. 30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eraud, président ; Foriel, secrétaire ; Bella.
Commissaire : M. Berne.
Directeur-gérant : M. Wettestein 872

SOCIÉTÉ DE

L'HOTEL DU PALAIS

(BIARRITZ)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Chauchat, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr. chacune entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. Il a été créé 3.000 obligations hypothécaires de 500 fr. cotés en banque 4 0/0. — *Durée de la Société :* 50 ans. — *Objet de la Société :* Exploitation d'un hôtel dénommé « l'Hôtel du Palais », à Biarritz (Basses-Pyrénées). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Magne, à Paris. — *Assemblée générale* dans les 4 premiers mois de l'année. — *Paiement* des coupons à Paris, aux époques déterminées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 pour les actionnaires ; le surplus est partagé comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 5 0/0 au personnel ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Weyer.
Membres : MM. Jules Gommès, banquier, à Bayonne ; F. Arnal, propriétaire, à Paris.
Commissaire des comptes : M. Paul Barbé.
873

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'HOTEL MEURICE

SOCIÉTÉ ANGLAISE

Siège social : Londres

Capital : Quatre-vingt-dix mille livres sterlings, divisées en 90.000 actions de 1 £. 874

HOTEL MOHREN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Durée :* 30 ans, du 1er août 1899. — *Objet :* L'exploitation commerciale de l'hôtel Mohren. — *Assemblée générale*, le 31 mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 20 0/0 aux administrateurs. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mohren, père, F. Mohren, Ch. Mohren. 875

HOTEL RÉGINA-PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, place Rivoli, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 500. — *Obligations* : 1.000 obligations 5 0/0 émises à 470 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un hôtel meublé dans les immeubles situés à Paris, 2, place de Rivoli et 2, rue des Pyramides. L'acquisition ou la location de tous immeubles pouvant servir à l'hôtel ainsi qu'à son agrandissement et la création de toutes succursales ; l'installation d'ameublement et d'agencement du ou desdits immeubles pour les approprier aux destinations ci-dessus indiquées. — *La durée de la Société* est de 45 ans à partir du 24 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chevillard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

NOTA. — L'exploitation de l'Hôtel Régina ne commencera que le 1er mars 1900.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Tauber, C. Wenger, H. Weigel.

Commissaires : MM. E. Charvet, P. Flateau.

876

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL SAINT-ANDRÉ

Siège social : Clermont (Oise)

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 877

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL SUISSE A VITTEL

(VOSGES)

Siège social : Vittel (Vosges)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 francs libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. *Obligations* : 100.000 fr., 200 de 500 fr. 4 0/0 remboursables à partir du 1er octobre 1907 par quantités qui seront déterminées par le Conseil d'administration. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir du 14 août 1896. — *Objet de la Société* : Acquisition d'un terrain pour la construction d'un grand hôtel, exploitation de cet hôtel avec tous les services accessoires s'y rattachant directement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gérard, à Vittel. — *Assemblée générale* : Courant du mois de novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour verser 4 1/2 0/0 au capital, et le surplus : 20 0/0 pour amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 fonds de réserve extraordinaire ; 60 0/0 aux actionnaires.

Observation : La Société des eaux est intéressée dans cette affaire ; elle a reçu des actions d'apport pour le terrain. Elle garantit pendant 15 ans, l'intérêt à 4 1/2 0/0.

Dividende 1898 : 22 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Amb. Bouloumié.

Vice-président : M. Buffet.

Membres : MM. A. Gérard, H. Parrot, A. Perrut.

Commissaire des comptes : M. A. Bécus.

Administrateur-délégué : M. A. Bouloumié.

878

MAISON GOBINEAU

SOCIÉTÉ ANONYME DES
GRANDS ÉTABLISSEMENTS GOBINEAU

Siège social : 1, allées de Tourny
Bordeaux

NOTICE

Capital : Un million deux cent mille francs. — *Objet :* L'achat de la maison Gobineau et des cafés brasserie et restaurant Bibent, leur transformation et leur exploitation. *Acte constitutif,* reçu par Me Rosset, notaire à Bordeaux.

879

SOCIÉTÉ ANONYME

DU MODERN HOTEL

Siège social : Tunis

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. de Vésine. 880

RESTAURANTS

PAILLARD ET MAIRE RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, boulevard de Strasbourg
Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 40.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* cotés en banque — *Parts bénéficiaires* : 4.000. — *Objet* : L'exploitation des restaurants Paillard, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, et 38, boulevard des Italiens, pavillon Paillard, carré des Champs-Elysées, restaurant Maire, 1 et 3, boulevard de Strasbourg ; l'acquisition et l'exploitation en général de tous établissements similaires, de commerce de tous liquides à consommer sur place et à emporter, la préparation et le commerce de tous articles d'alimentation, l'acquisition et l'exploitation en général de tous établissements ouverts au public, hôtels, restaurants, cafés ou brasseries, et tout ce qui concerne l'industrie des restaurateurs, hôteliers, cafetiers. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir du 16 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 5 0/0 au

fonds d'amortissement, 10 0/0 au Conseil d'administration, 15 0/0 aux parts bénéficiaires; sur l'excédent : 5 0/0 de dividende aux actions; le solde : 15 0/0 aux fonds de réserve extraordinaire; 15 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux parts bénéficiaires; 55 0/0 aux actions.

Cours des actions : 1899, 132 fr. *Dividende* : 4 fr. 50, Paiement des coupons à la banque Ch. Noël et Cie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Linol.
Membres : MM. Armet de Lisle, Raggi.
Commissaires : MM. Claperon, Monchicourt.
Directeur : M. Paillard. 881

PALACE SPLENDID HOTEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, *Boulevard Victor Hugo, Nice*

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divises en 600 actions de 500 fr. dont 350 d'apport et 250 souscrites et entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée* : Jusqu'au 31 août 1917. — *Objet* : L'exploitation du fonds de commerce situé à Nice, boulevard Victor-Hugo connu sous le nom de Splendid hôtel et toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à cette exploitation.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Daigre, F. Crossa.
Commissaire : M. L. Gassin.

882

SOCIÉTÉ ANONYME DES

RESTAURANTS ÉCONOMIQUES

Siège social : 35, *rue Mercière, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., dont 100 entièrement libérées, attribuées à M. Durel, en représentation d'apports et 900 libérées de 25 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation, à Lyon, d'un restaurant économique pour employés et ouvriers des deux sexes où se débiteront des aliments sains et de premier ordre, soit pour les emporter à domicile, soit pour les consommer dans les réfectoires de l'établissement, etc. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 24 janvier 1899. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Brac de la Perrière, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Durel, J. Tribollet, J. Gourdiat, P. Chevrot, M. Vernon.
Commissaire : M. Chomel. 883

RESTAURANT " LA SOLIDARITÉ "

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLE

Siège social : 113, rue Broca, Paris

NOTICE

Capital : Mille francs, divisés en 20 parts de 50 fr. — *Durée* : 99 ans, du 4 juillet 1899. — *Objet* : La création et l'exploitation d'un restaurant ouvert à tous; la vente au détail de tous les produits se rattachant à ce commerce : vins, bières, liqueurs, viande cuite, etc. — *Acte constitutif*, reçu par Me G. Meumé, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Roy, Robinet, Vincent, Surugue, Besse, Cormeau, Mathis.
Commissaires : MM. Millot, Darié, Marquet, Salliéges, Ressent. 884

RESTAURANT OUVRIER DE L'IDÉE NOUVELLE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 70, avenue de Choisy, Paris

NOTICE

Le capital social est de mille francs, divisé en 20 actions de 50 fr. — *L'objet de la Société* est la création et l'exploitation d'un restaurant ouvrier ouvert à tous : la vente en détail de tous les produits se rattachant à ce commerce : vins, bières, café, liqueurs, viande fraiche, viande cuite, etc. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 26 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; sur le surplus : 20 0/0 à un fonds spécial; le solde : 30 0/0 aux actionnaires; 50 0/0 à la caisse de prévoyance des sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Schillinger, Perrin, Gervais, Bargodan, Russler, Thinières, Hechr.
Commissaires : MM. Vermond, Peltret, Morvan. 885

SALON DES FAMILLES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

LÉVY MAURICE & Cie

Siège social : 40, avenue de St-Mandé, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-quinze mille francs, divisés en 520 actions, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Parts* bénéficiaires : 2.750.

Années	Dividendes distribués	Parts
1891	40 80	2
1892	34 »	1
1893	32 90	58
1894	32 51	50
1895	30 95	19
1896	30 »	»
1897	30 »	»
1898	30 »	»

Assemblée générale en mars. — *Paiement* des coupons en septembre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 à titre d'intérêt sur le capital ; 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au gérant ; 5 0/0 aux employés ; 40 0/0 aux actionnaires et 40 0/0 aux parts.

Observations : Le gérant est tenu de rapporter ses appointements jusqu'à concurrence des intérêts à payer aux actions pour le cas où les bénéfices ne permettraient pas cette distribution.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. B. Hayüm, A. Blumenthal, A. Kieff et Lefèvre.
Directeur : M. Lucien-Lévy Maurice. 886

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA TAVERNE DE LYON

Siège social : 50, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr. dont 450 d'apport et 2.050 souscrites entièrement libérées. — *Durée :* 40 ans, du 23 décembre 1899. — *Objet :* L'exploitation du fonds de commerce situé à Lyon, rue de la République, 50, et exploité, sous la dénomination ci-dessus. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chachuat, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, en décembre ou janvier, composée des porteurs de cinquante actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à la direction technique ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boutheon, Radisson, Brosse.
Commissaire : M. Chomel. 887

SOCIÉTÉ DES

TAVERNES POUSSET & ROYALE RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, boulevard des Italiens Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés. 2.000 parts de fondateur, ayant droit à 5 p. 0/0 des bénéfices. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation du fonds de commerce de brasserie, café-restaurant connu sous le nom de Grande Taverne Pousset, exploité à Paris, 14, boulevard des Italiens, l'exploitation du fonds de commerce de Café-Brasserie, connu sous le nom de Taverne Royale, exploité à Paris, 25, rue Royale, et une brasserie avenue de l'Opéra. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 1/5 du surplus pour constituer une réserve jusqu'à concurrence de 300.000 fr., consacrée à l'achat de titres affectés a la garantie de l'exact paiement des loyers jusqu'en 1911 ; lorsque la réserve aura atteint 300.000 fr., l'excédent sera affecté à l'amortissement des actions ; sur le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; somme suffisante pour assurer un dividende de 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 parts de fondateurs.

Bilan de 1898-99 : Réserve, 26.803 fr. 20 ; réserve spéciale, 186.544 fr. ; profits et pertes : 536.064 fr. 40.

Dividende : 9 fr. Il a été distribué un accompte de 2 fr. 50 pour l'exercice 1899-1900. La réserve spéciale est actuellement de 300.000 fr.

Cours des actions : 175 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. Akar, 1, place des Victoires, à Paris ; L. Lévy, 13, rue Saint-Cécile, à Paris ; A. Reichenbach, 14, boulevard Poissonnière, à Paris ; Ch. Meyer, avenue d'Antin, 49, Paris.

Commissaires des comptes : MM. E. Bernay, 38, boulevard Magenta, à Paris ; L. Vimard, 51, rue des Martyrs, à Paris. 888

SOCIÉTÉ ANONYME

DE VITTEL PALACE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vittel

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés.
Durée : 30 ans, du 30 novembre 1899. — *Objet :* Construction et exploitation d'un grand hôtel de premier ordre de 150 chambres environ. — *Acte constitutif*, reçu par Me Gérard, notaire à Vittel.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 1/2 0/0 d'intérêt aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Bouloumié.
Vice-président : M. A. de Rozières.
Membres : MM, P. Buffet, A. Chavane, baron de Ravenel.
Directeur : M. A. Bouloumié.
Commissaire : M. V. Moitessier. 889

Grands Vins de Champagne

LÉON LAURENT

Fournisseur breveté de la

MAISON ROYALE DU PORTUGAL

REIMS (MARNE)

DÉPOT A PARIS | 6, Square de l'Opéra et 22, rue Caumartin | **DÉPOT A PARIS**

Grand Grenant	3	Carte Noire demi-sec 1893 .	7
Carte Blanche	4	Carte Noire brut 1892. . .	8
Carte Noire brut 1893. . .	7	Extra demi-sec 1889. . . .	9

TOUS CES VINS PRIS A REIMS

Augmentation de 0.50 par $^2/_2$ Bouteille

MÉDAILLE D'OR

Exposition de Lille 1874

TÉLÉPHONE
248-19

CHAPITRE IX

CANAUX

CANAUX D'IRRIGATION

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU

CANAL D'IRRIGATION DE CRAPONNE (BRANCHE D'ARLES) ET D'ASSAINISSEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Siège social : 95, rue de Monceau, Paris

Le capital social est de un million quatre-vingt-quinze mille francs. 890

CANAL DE CRILLON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue de la République Lyon

NOTICE

Le capital social est de quatre cent trente-deux mille francs, divisé en 720 actions de 600 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 31 décembre 1869 et la concession perpétuelle.

L'objet de la Société est l'irrigation du territoire d'Avignon et de la banlieue.

L'acte constitutif de la Compagnie a été reçu par Me Vachez, à Lyon.

L'assemblée générale a lieu le 1er semestre et le paiement des coupons à Lyon, généralement en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Jules Cambefort, Ulysse Pila, Raoul de Cazenove, Michéa, Oscar Cambefort.

Directeur : M. Frédéric Fabre, à Avignon. 891

CANAL DE TOULOUSE

QUARTIER DE LALANDE ET BANLIEUE

Siège social :
26, boulevard des Italiens, Paris

NOTICE

Capital social : un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr.. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires : 4.800, donnant droit à 50 0/0 dans les bénéfices nets, après toutes les réserves et intérêts.

Subvention de l'État : 1 million, d'après les décrets des 30 avril 1880 et 26 avril 1890.

Objet de la Société : La construction et l'exploitation d'un canal d'irrigation, déclaré d'utilité publique par décret du 30 avril 1880.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Barreau, à Toulouse.

Assemblée générale à fixer par le Conseil.

Observations : L'apporteur était M. J. Vernaudon, qui avait cédé sa concession au Comptoir des Fonds nationaux, lequel a fait une émission publique et a placé tous les titres. Les premiers administrateurs étaient MM. A. Nahmias, Escande-Voltan, L. Cahn et P. Laffargue. Cette affaire a failli sombrer, plus de 500.000 fr. ayant été engloutis dans la chute du Comptoir des Fonds nationaux. Les nouveaux administrateurs ont pu, grâce à leurs efforts, reprendre les travaux et espèrent arriver à bonne fin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme pour fournir 5 0/0 sur l'excédent ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actionnaires ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

Bureaux de direction des travaux : 70, allée Lafayette, à Toulouse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Baur.

Membres : MM. Jules Pittoud, Louis Roy de Loulay et Lemarchand. 892

CANAL DES ALPINES

COMPAGNIE FRANÇAISE D'IRRIGATION
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège social : 34, rue de Laborde, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions.

Les obligataires de cette Société se sont réunis en Société civile, dont le siège est à la même adresse. 893

CANAL DE LA BOURNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Valence (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant (2e partie du bulletin).

Les 13.333 obligations de 300 fr. émises en 1878 et remboursables en 50 ans, ont été remboursées au taux de 302.50 le 15 janvier 1881.

La durée de la Société est de 99 ans à compter du jour de la réception provisoire des travaux du canal principal.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation d'un canal d'irrigation dérivé de la rivière de la Bourne, et au besoin de la Lyonne et du Cholet et destiné à l'arrosage de la plaine située à l'est de Valence (Drôme).

Assemblée générale en avril.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Pradier, à Valence.

Les bénéfices sont répartis de la manière suivante : 10 0/0 à la réserve jusqu'à 100.000 fr. ; le surplus aux actions.

Répartition : Il a été payé en 1879-80, 25 fr. par action. Rien depuis 1888. En 1887, 21 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ponson.
Membres : MM. Brun, Berger, Urtin.
Administrateur-directeur : M. Allingry. 894

SOCIÉTÉ DU

CANAL DU GUADALQUIVIR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, cité Trévise, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr., dont 2.000 actions d'apports entièrement libérées et les 2.000 autres libérées de 125 fr.

Les actions libérées sont au porteur, celles libérées du 1/4 sont nominatives.

Les parts bénéficiaires sont au nombre de 30.000.

Les obligations à émettre : 30.000 fr. à 500 fr. rapportant 5 0/0.

Durée de la Société : 99 ans à partir de la conclusion.

L'objet de la Société est le canal d'irrigation des travaux d'industrie et d'alimentation d'eau de Séville dérivé du Guadalquivir, à Lora del Rio, Andalousie.

L'acte constitutif a été remis à Me Portefin, notaire

L'assemblée générale a lieu en mars. — *Paiement* des coupons : 1er janvier et 1er juillet au siège social, à Paris.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale : 5 0/0 au capital versé. Pendant la période des travaux et jusqu'à la réception définitive du canal, ces intérêts seront employés en frais de premier établissement, entièrement, ou, pour la partie non payée, sur les bénéfices ; sur l'excédent, il sera prélevé 10 0/0 pour le Conseil d'administration, et le surplus, 20 0/0, aux actions ; 80 0/0 aux parts bénéficiaires.

Observation : Les produits du canal en exploitation sont estimés à 3 millions ; l'alimentation de Séville à 2 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Pacheco, L. O. Cœllo, Ohn Emett, Varanger.
Commissaire des comptes : M. E. Bernard.
Directeur : M. de Pacheco. 895

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU

CANAL DU VERDON

Siège social : 52, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent trente-deux mille cinq cents francs, divisés en 1.265 actions de 500 fr. Versements appelés : la totalité.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la cote officielle (2me partie du bulletin).

Années	Cours des actions	Cours des délégations
1892.	395.48	21 74
1893.	453.82	35 28
1894.	487.88	40 41
1895.	642.43	46 59
1896.	445.18	52 58
1897.	450 »	»
1898.	458 »	»

Il a été réparti pour l'exercice 1896, à la suite de l'Assemblée générale du 31 mars 1897, 20 fr. par action et 5 fr. par délégation, qui portent le montant total des répartitions à 834 fr. par action, tant pour dividende que pour remboursement du capital, et 91 fr. par délégation.

La durée de la Société est de 72 ans, à partir du 19 août 1891.

Objet de la Société : Mise en commun par voie d'apports ou d'achats des obligations et des créances sur la Compagnie nationale des canaux agricoles, en liquidation ; concourir à l'adjudication du canal de Verdon et s'intéresser aux entreprises ayant pour but le rachat et la mise en œuvre du canal et de ses extensions.

L'acte constitutif a été reçu par Me Dessenonges, à Paris.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve, 20 fr. aux actions et annuités nécessaires pour l'amortissement des actions à 600 fr. en 72 ans ; le surplus, 10 0/0 aux actions et 9 0/0 aux délégations de bénéfices.

Assemblée générale au 1er trimestre.

Paiement des coupons au Crédit Industriel, 66, rue de la Victoire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres ; MM. H. Genevois, L. Décherac, P. Cordonnier. 896

SOCIÉTÉ DES FONDATEURS DES

CANAUX DÉRIVÉS DU RHONE

Siège social : à Valence (Drôme)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont : 700 au porteur et 400 nominatifs et ne sont pas cotés.

Cours des actions de 1886 à 1899 : 500 fr.

Durée de la Société : 10 ans, du 24 octobre 1884 au 24 octobre 1894.

Objet de la Société : L'exécution du grand canal d'irrigation dérivé du Rhône, voté par les deux Chambres le 20 décembre 1879. Le projet voté par la Chambre des députés, le 29 juillet 1881, a été renvoyé au Sénat, qui ne s'est pas encore prononcé, mais depuis quelque temps la solution est attendue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olivier, à Viviers (Ardèche).

Assemblée générale : Il n'y en a plus ; on attend la solution que l'on espère favorable.

Observations : A l'expiration de la durée sociale, l'Assemblée générale a nommé cinq liquidateurs qui remplacent l'ancien Conseil d'administration et s'occupent de faire aboutir l'œuvre par des démarches auprès des pouvoirs publics. Un syndicat d'entrepreneurs a déposé une demande en concession, et tout porte à espérer que bientôt cette vaste entreprise entrera dans une phase nouvelle d'exécution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Dumont, ingénieur ; Alfred Teyssier ; Marsaux, Hersent et de Lafarge.

Directeur : M. A. Dumont, ingénieur en chef.

Secrétaire général adjoint : M. Mucel, 13, rue Perrolerie, à Valence. 897

CANAUX DE NAVIGATION

ANCIENNE COMPAGNIE DU CANAL DE BEAUCAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Drouot, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent quarante-deux actions de 5.000 fr. entièrement libérées et ayant reçu à titre d'amortissement de capital 6.550 fr. chacune sur le fonds provenant du rachat par l'Etat des canaux de Beaucaire et de la Radelle, et du prix de ventes d'immeubles.

Les titres sont au porteur.

Durée de la Société : Jusqu'au 29 septembre 1939.

Objet de la Société : Concession des taxes de navigation sur les canaux de Sylvereal et du Bourgidou (Gard) et exploitation d'environ 6.400 hectares de terres et marais, dont partie en vignobles sablonneux et submersibles, et partie en pâturages ou roseaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massé, notaire à Paris, les 13 juin et 22 juillet 1808.

Assemblée générale en mars.

Paiement des coupons à Paris, 22, rue Drouot, le 1er avril.

Répartition des bénéfices à la volonté de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vice-Président : M. Ternaux-Compans.

Membres : MM. comte de Maillé, Lagrenée, Alfred Bérard, comte de Guitaut.

Comité à Montpellier : MM. Charles Leenhardt, comte P. Leenhardt, E. Durand, Sabatier d'Espayran, E. d'Espous.

Directeur : M. Metge, à Nîmes, 6, rue Bernard-Aton. 898

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CANAL DE BLATON A ATH ET DE LA DENDRE CANALISÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ath, Belgique

NOTICE

Capital : Deux millions soixante mille francs divisés en 10.030 actions de 200 fr. — *Obligations :* 25.000 de 500 fr. 3 0/0, dont 23.013 en circulation. — *Durée :* Celle des concessions. — *Objet :* L'exécution du canal de Blaton à Ath et l'exploitation de ce canal et de la Dendre canalisée par les soins de l'Etat belge, ainsi que leurs extensions. — *Assemblée générale*, 1re quinzaine d'avril.

Répartition des bénéfices : 15 fr. par obligation jusqu'à complète extinction de ces titres.

Répartition des bénéfices : Bénéfices en 1895, 266.939 fr. 52 ; en 1896, 279.618 fr. 19 ; en 1897, 231.473 fr. 50 ; en 1899, 253.276 fr. 15 899

CANAL DE CORINTHE

SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE

Siège social, à Athènes

Comité à Paris, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions, divisé en 10.000 actions de 500 fr. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et cotés à la Bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1895.	92 81	149 96
1896.	94 27	82 »
1897.	34 37	73 98
1898.	30 »	72 16
1899.	23 »	»

Obligations 46.667; le taux d'émission est de 470 fr. et le revenu annuel de 30 fr.

Parts de fondateurs cédées à la liquidation de la Société Internationale du canal maritime de Corinthe.

Durée jusqu'au 19 mai 1900.

L'objet de la Société est l'achèvement et l'exploitation d'un grand canal maritime de grande navigation à travers l'isthme de Corinthe.

Le notaire qui a reçu l'acte est Me Glycophridis à Athènes.

L'assemblée générale a lieu le 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé sur le surplus ; 5 0/0 au Conseil d'administration, une part suffisante pour la garantie de l'amortissement du fonds social proportionnée à la durée de la Société. Le reste 2 0/0 aux actions, et 75 0/0 aux parts de fondateurs. Au-dessus des 8 0/0 des actions, le surplus appartient : 10 0/0 aux actions et 90 0/0 aux parts de dondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Sheit.

Membres : MM. Antonopoulos, Calligas, J. A. Valaoritis, A. Simopoulos, J. Kyikides. A. Tufferi, J. Eutaxias. 900

CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Drouot, Paris

NOTICE

Le capital social est de onze millions cinq cent cinquante mille francs, divisé en 11.550 actions de 1.000 fr. libérées et amorties de 200 fr.

Les titres sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à Paris.

La durée de la Société jusqu'à la fin de la concession.

Objet de la Société : Construction et exploitation du canal de jonction de la Sambre à l'Oise dont la concession est accordée pour une durée de 99 ans (du 20 octobre 1834).

Acte constitutif reçu par Me Poignant, à Paris, le 15 octobre 1834. — *Les assemblées générales* ont lieu le 10 janvier et le 10 juillet.

Observations : Les actionnaires ont reçu, à titre d'amortissement, 200 fr. par action en quatre paiements de 50 fr. chaque, en 1892, 1894, 1896, 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions, 3 0/0 aux concessionnaires primitifs pour leurs apports ; 5 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence de 500,000 francs, le surplus aux actions

	Cours	Dividendes
1895.	»	25 »
1896.	»	25 »
1897.	»	25 »
1898.	»	25 »
1899.	»	»

Réserve statutaire : 185,875 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alf. Bergère.

Membres : MM. Gibert, Baeyens, Orban, Martineau.

Commissaires : MM. A. Bérard, P. Dumas, Cornindet, de Montalivet.

Agent administratif : M. F. Dumas, 22, rue Drouot. 901

SOCIÉTÉ NOUVELLE ANONYME DU

CANAL DE PANAMA

Siège social : 7, rue Louis-le-Grand Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-cinq millions, divisés en 650.000 actions de 100 fr., dont 50.000 entièrement libérées ont été attribuées au Gouvernement colombien et les 600.000 autres libérées de 75 fr.

Les titres sont nominatifs jusqu'à leur libération, ils ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires : La liquidation de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama peut créer le nombre de titres qu'elle jugera nécessaires en représentation des 60 0/0 qui lui ont été attribués dans la répartition des bénéfices de la nouvelle Société.

Objet de la Société : Achèvement et exploitation du canal de Panama et des entreprises qui s'y rattachent : mines, terrains, etc., concédés à la première Société et à la deuxième par les lois du 18 mai 1878 et les prorogations de concession des 26 décembre 1892 et 4 avril 1893.

Assemblée générale 2e semestre.

Répartition des bénéfices : Sur les produits bruts, il est prélevé pour le Gouvernement colombien : 8 millions à payer en plusieurs termes ; les frais d'entretien de la force armée pour la surveillance et la sécurité du canal et 5 0/0 pendant les 25 premières années d'exploitation du canal ; 6 0/0 pendant les 25 années suivantes ; 7 0/0 pendant 25 autres années et 8 0/0 jusqu'à la fin de la concession. Sur le surplus formant les bénéfices bruts, seront faits les prélèvements suivants : les dépenses d'exploitation et d'entretien et le service des emprunts ; 5 0/0 pour la réserve ; 5 0/0 pour intérêts aux actions et le fonds d'amortissement. Le solde est attribué : 5 0/0 au Conseil et le reste, 40 0/0, aux actions et 60 0/0 à la liquidation de l'ancienne Société représentée par des parts de fondateurs à créer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marius Bò, administrateur du Crédit Lyonnais; Louis Choron, directeur des études et travaux de la Compagnie; Abel Couvreux, administrateur délégué de la Compagnie du port de Bizerte; Maurice Hutin, directeur général de la Compagnie; le baron Pierre de Lassus Saint-Geniès, administrateur de la Société Générale; Georges Martin, ancien inspecteur de finances, président de la commission de contrôle du Comptoir National d'Escompte de Paris; Fernand Monvoisin, administrateur du Crédit industriel et Commercial; Charles Rouget, inspecteur général des finances en retraite, administrateur de la Compagnie Française des Câbles Télégraphiques; Paul Terrier, directeur de la Compagnie Générale des Travaux publics. 902

CANAL DE PIERRELATTE ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Avignon

Siège administratif :

2, rue de Constantinople, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la cote officielle, au comptant.

Durée de la Société : Depuis le 23 août 1880 et 99 ans à partir de la mise en eau du canal.

Objet de la Société : Acquisition du canal de Pierrelatte, construction du prolongement de ce canal jusqu'à l'Ouvèze. Concession de l'État régie par la loi du 2 août 1880 avec subvention de l'État de 2 millions et garantie pendant 50 ans d'un revenu égal de 4.65 0/0 du capital effectivement dépensé, contre justification de souscriptions réalisées de 3.200 litres d'eau par seconde.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale avant la fin mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; au-dessous de 6 0/0 du capital garanti, la moitié de l'excédent des produits reviendra à l'État ; la somme nécessaire pour rembourser à 600 fr. les actions sorties aux tirages ; 5 0/0 aux actions ; le surplus, 10 0/0, au Conseil et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Delamarre.

Membres : MM. Galland, G. Blanc, Caucanas. 903

SOCIÉTÉ DU

CANAL DES DEUX-MERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, boulevard des Capucines Paris

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 4.000. — *Parts* bénéficiaires : 10 0/0. — *Acte constitutif*, reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 65 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux parts bénéficiaires. 904

CANAL DU MIDI

Cette compagnie a été rachetée par l'État par convention du 3 novembre 1896, approuvée par le Parlement. L'indemnité du rachat a consisté en une rente perpétuelle dont le montant a été fixé par une commission arbitrale, et cette rente a été partagée entre les diverses catégories d'actionnaires en proportion de leurs droits. La loi de rachat a été publiée au *Journal officiel* du 26 novembre 1897. 905

COMPAGNIE DU

CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA

SOCIÉTÉ ANONYME EN LIQUIDATION

Siège de la liquidation :

42, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Société formée suivant acte passé devant Mes Champetier de Ribes et Mahot de la Quérantonnais, notaires à Paris, le 20 octobre 1880, modifié suivant acte reçu par les mêmes notaires le 29 novembre 1880 et définitivement constituée le 3 mars 1881 pour le percement de l'isthme de Panama, la construction et l'exploitation d'un canal maritime à grande navigation entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, la construction et l'exploitation des chemins de fer, l'exploitation des terrains concédés et des mines pouvant s'y trouver.

L'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 mars 1889, infirmant un jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 18 février 1889, a décidé que la Société était une société civile immobilière et non une société commerciale.

Capital social : Trois cents millions, divisés en 600.000 actions entièrement libérées et au porteur.

Obligations : 250.000 obligations de 500 fr., émises le 7 septembre 1882 à 437 fr. 50, remboursables à 500 fr. en 75 ans par tirages semestriels, les 15 juin et 15 décembre. Intérêts annuels : 25 fr. payables les 15 janvier et 15 juillet, en même temps que les remboursements.

600.000 obligations de 300 fr., émises le 3 octobre 1883 à 285 fr. payables en plusieurs termes jusqu'au 15 octobre 1894, remboursables en 75 ans, à partir du 15 avril 1885, par tirages semestriels. — Intérêts annuels : 15 fr. payables les 15 avril et 15 octobre, en même temps que les remboursements.

459.762 obligations de 500 fr. 4 0/0 remboursables en 75 ans par tirages semestriels, à partir du 1er octobre 1885. — Intérêts : 20 fr., payables les 1er avril et 1er octobre, en même temps que les remboursements.

458.802 obligations de 1.000 fr., dites nouvelles (1re série) entièrement libérées et au porteur, émises le 3 août 1886 à 450 fr., payables par termes échelonnés jusqu'au 15 mai 1887, remboursables à 1.000 fr. en 42 ans, par tirages tous les deux mois, à partir du 15 novembre 1886.

— Intérêts annuels : 30 fr., payables les 15 février, mai, août et novembre.

258.887 obligations de 1.000 fr., dites nouvelles (2e série), libérées et au porteur, émises le 26 juillet 1887 à 440 fr., payables par termes échelonnés jusqu'au 15 septembre 1888, remboursables à 1.000 fr. en 48 ans par tirages tous les deux mois, à partir du 15 octobre 1887. — Intérêts annuels : 30 fr., payables les 15 mars, juin, septembre et décembre.

89.802 obligations de 1.000 fr., dites nouvelles (3e série), émises le 14 mars 1888, au prix de 460 fr., dont 389 fr. 72 au profit de la Compagnie et 70 fr. 28 au profit d'une société civile formée de tous les souscripteurs des obligations (3me série) aux termes d'un acte passé devant Me Champetier de Ribes, notaire à Paris, le 3 mars 1888. La somme de 70 fr. 28 est destinée à constituer le capital d'amortissement à 1.000 fr. en 99 ans de toutes les obligations (3e série) souscrites par des placements en rentes françaises 3 0/0. Tirages annuels à partir de 1889. — Intérêts annuels : 30 fr., payables les 1er mars juin, septembre et décembre.

Obligations à lots de 1888. — Emission autorisée par la loi du 8 juin 1888, avec dépôts de rentes françaises ou valeurs garanties par le Gouvernement spécialement affecté à la garantie du remboursement en 99 ans du capital de ces obligations et des lots attachés au remboursement, au moyen d'un prélèvement de 60 fr. par chaque obligation émise.

Deux millions d'obligations 3 0/0 émises le 26 juin 1888, remboursables par lots ou à 400 fr. en 99 ans. — Prix d'émission : 360 fr., payables comme suit :

20 fr., en souscrivant.	20 »	
40 fr., à la répartition (5 au 10 juillet 1888)	40 »	
60 fr., du 20 au 25 août 1888, sous déduction des intérêts acquis, à raison de 4 0/0 l'an.	59 84	timbre compris
60 fr., du 5 au 10 novembre 1888	59 18	—
45 fr., du 5 au 10 février 1889.	43 44	—
45 fr., du 5 au 10 mai 1889. .	43 10	—
45 fr., du 5 au 10 août 1889 .	42 60	—
45 fr., du 5 au 10 novembre 1889 (sous déduction des intérêts à 4 0/0 jusqu'au 1er décembre 1889)	41 18	—
Total. . . .	349 34	

Tableau des Lots tirés chaque année :

6 Tirages par an, du 16 Août au 15 Juin 1913.

16 Août			15 Octobre		
1 lot de		500.000	1 lot de		250.000
1 —		100.000	1 —		100.000
2 —	10.000	20.000	2 —	10.000	20.000
2 —	5.000	10.000	2 —	5.000	10.000
5 —	2.000	10.000	5 —	2.000	10.000
50 —	1.000	50.000	50 —	1.000	50.000

15 Décembre			15 Février		
1 lot de		500.000	1 lot de		250.000
1 —		100.000	1 —		100.000
2 —	10.000	20.000	2 —	10.000	20.000
2 —	5.000	10.000	2 —	5.000	10.000
5 —	2.000	10.000	5 —	2.000	10.000
50 —	1.000	50.000	50 —	1.000	50.000

15 Avril			15 Juin		
1 lot de		500.000	1 lot de		250.000
1 —		100.000	1 —		100.000
2 —	10.000	20.000	2 —	10.000	20.000
2 —	5.000	10.000	2 —	5.000	10.000
5 —	2.000	10.000	5 —	2.000	10.000
50 —	1.000	50.000	50 —	1.000	50.000

4 Tirages par an, du 16 Août 1913, jusqu'à complet amortissement.

16 Août			15 Novembre		
1 lot de		500.000	1 lot de		250.000
1 —		100.000	1 —		100.000
1 —		10.000	1 —		10.000
1 —		5.000	1 —		5.000
5 —	2.000	10.000	5 —	2.000	10.000
50 —	1.000	50.000	50 —	1.000	50.000

15 Février			15 Mai		
1 lot de		500.000	1 lot de		250.000
1 —		100.000	1 —		100.000
1 —		10.000	1 —		10.000
1 —		5.000	1 —		5.000
5 —	2.000	10.000	5 —	2.000	10.000
50 —	1.000	50.000	50 —	1.000	50.000

Ces obligations sont divisées en 6 sortes, savoir : 1° obligations entièrement libérées à la répartition, coupon numéro 1 détaché à son échéance, 1er décembre 1888 ; 2° obligations entièrement libérées depuis la répartition ; 3° obligations libérées de 210 fr. ; 4° obligations libérées de 160 fr. ; 5° obligations libérées de 110 fr., et 6° obligations libérées de 76 fr. 67. Toutes se trouvent libérées des 60 fr. destinés à assurer le service des lots et de l'amortissement.

Bien que la totalité des obligations n'ait pas été souscrite, les tirages s'effectuent sur la totalité des numéros de ces obligations.

La Société civile, constituée pour ces obligations, a son siège, 2, place de l'Opéra, à Paris, à la succursale du Comptoir national d'escompte de Paris, où se font les tirages et le paiement des lots un mois après le tirage.

La Société civile tient chaque année une assemblée générale, composée de tous les propriétaires d'au moins 10 obligations qui doivent être déposées 5 jours au moins avant la réunion.

Obligations à lots 1889, dites bons à lots 1889 : Par la loi du 15 juillet 1889, le liquidateur de la Compagnie du Panama a été autorisé à négocier, sans limitation de prix et sans intérêts, les obligations à lots émises, en vertu de la loi du 8 juin 1888, qui n'avaient pas été placées le 4 février 1889, à la condition de verser à la société civile le complément de la somme nécessaire pour constituer le capital de garantie prescrit par la loi du 8 juin 1888 Les dépôts effectués par la société civile, en vertu des lois des 8 juin 1888 et 15 juillet 1889, ne peuvent être retirés et conservent leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lots et du remboursement du capital.

471.922 bons à lots 1889 ont été émis, ils jouissent des mêmes garanties que les obligations à lots 1888 dont ils ne font que continuer les numéros.

Parts de fondateurs : 9.000

Les actions et obligations de toutes sortes sont cotées à la cote officielle, au comptant.

Les obligations à lots 1888 sont payées à la répartition

et celles libérées de 210 fr. ainsi que les bons à lots 1889 sont cotés à terme.

La dissolution et la mise en liquidation de la société ont été prononcées par jugement du Tribunal civil de la Seine du 4 février 1889.

M. Gautron, liquidateur.

Par suite de la mise en liquidation, le service des intérêts est suspendu pour les actions et les obligations, ainsi que le tirage des obligations 5 0/0, 3 0/0, 4 0/0 et les obligations nouvelles (1re et 2e séries).

Les tirages et le remboursement ont seulement lieu pour les obligations nouvelles (3e série), les obligations à lots 1888 et les bons à lots 1889. 906

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU
CANAL MARITIME DE SUEZ

Siège social : à Alexandrie (Egypte)

Paris, 9, rue de Charras

NOTICE

Capital social : Deux cents millions, divisés en 400.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, amortissables en 99 ans, à partir de 1870. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance.

Parts de fondateurs : 100.000.

Obligations : 333.333 obligations de 500 fr. 5 0/0 émises à 300 fr.

Intérêt annuel : 25 fr., remboursables à 500 fr. en 50 ans par tirages trimestriels les 15 septembre, décembre, mars et juin. A chaque tirage, les premiers numéros sortis sont remboursés par les lots suivants : le 1er par 150.000 fr., les 2e et 3e par 25.000 fr., les 4e et 5e par 5.000 fr. et les 20 suivants par 2.000 fr.

73.026 obligations de 500 fr. 3 0/0 1re série.

Intérêt annuel : 15 fr. remboursables en 50 ans, à partir de 1885, par tirages annuels ayant lieu le 1er août.

220.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 2e série.

Intérêt annuel : 15 fr., remboursables en 75 ans, à partir de 1887 par tirages annuels ayant lieu le 1er août.

400.000 bons de coupons arriérés entièrement libérés et au porteur.

Intérêt annuel : 4.25, remboursables à 85 fr. en 40 ans à partir de 1882, par tirages annuels ayant lieu le 1er novembre.

120.000 bons trentenaires émis à 100 fr.

Intérêt annuel : 8 fr., remboursables à 125 fr., en 30 ans, à partir de 1873, par tirages ayant lieu le 1er août.

Les titres sont cotés à la cote officielle.

Les actions, les parts de fondateur et les bons trentenaires au comptant et à terme ; les autres titres au comptant seulement.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 17 novembre 1869.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un canal maritime de grande navigation entre la mer Rouge et la Méditerranée ; exploitation des entreprises accessoires et des terrains concédés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mocquard, à Paris.

Assemblée générale du 1er mai au 1er août.

Paiement des coupons à Paris, 9, rue Charras et au Crédit Lyonnais : actions : 1er janvier, 1er juillet ; obligations 5 0/0 ; 1er avril, 1er octobre ; Bons trentenaires et obligations 3 0/0 : 1er mars, 1er septembre ; Bons de coupons arriérés : 15 novembre.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899(31 déc)
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours des actions.	2.348 48	2.660 64	2.712 88	2.674 02	1.161 82	3.249 10	3.347 48	3.333 97	3.583 37	3.505
Dividendes bruts distribués.	92 68	112 13	99 06	98 09	96 65	99 49	100 05	97 62	97	»
Cours des actions de jouis.	1.688 82	2.028 09	2.076 63	2.094 13	2.185 08	2.544 15	2.588 17	2.534 50	2.854 82	2.910
Dividendes bruts distribués.	67 68	87 13	74 06	72 09	71 65	74 49	75 05	72 42	72	»
Cours des Parts fondateur.	923 49	1.105 94	1.108 81	1.117 95	1.169 15	1.316 56	1.314 15	1.271 72	163 37	1.360
Dividendes bruts distribués.	38 13	49 09	41 72	40 61	40 36	41 96	42 28	40 95	40 75	»
Cours bons coup. arriérés. . . .	92 62	92 37	93 24	94 32	95 12	95 84	95 38	96 67	96 93	91.50
— bons trentenaires. .	140 74	140 20	140 19	139 34	137 68	136 50	133 88	133 24	131 40	129.50
— Obligations 5 0/0. .	603 29	606 42	616 47	618 46	643 68	657 57	665 52	623 19	619 36	600 »
— Oblig. 3 0/0 1re série.	443 01	449 54	474 »	419 42	490 27	489 »	490 24	488 76	484 04	475 »
— Oblig. 3 0/0 2e série.	434 57	439 07	468 61	475 40	485 54	486 73	487 90	487 57	484 26	462 »

Répartition des bénéfices : Sur les produits bruts, on opère les prélèvements suivants :

1° Dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration, etc. ; 2° l'intérêt et l'amortissement des emprunts ; 3° 5 0/0 aux actions à titre d'intérêt, la part des actions amorties rentre au fonds d'amortissement ; 4° quatre centièmes du capital social au fonds d'amortissement ; 5° 5 0/0 à la réserve jusqu'à 5 millions, facultatif après ; le surplus formant les bénéfices nets est réparti comme suit : 15 0/0 au gouvernement égyptien ; 10 0/0 aux fondateurs ; 2 0/0 aux administrateurs ; 6° 2 0/0 au fonds de retraite des employés et 71 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le prince d'Arenberg.

Membres : MM. le général sir John Stokes, H. Boucard, J. Charles Roux, Robert Alexander, Anslijn, H. Austin Lee, vicomte de Bresson, J. Cambefort, baron de Caters, Darier, Daubrée, Edw. S. Dawes, Desbrière, Donkin, Ch. Fremantle, R. Guichard, Emile Guillaume, J. Herbette, James Laing, Le Chevalier, L. Lefebvre, Ch. A. de Lesseps, Monte, A. Peghoux, Th. Sutherland, Vergé, A. Viellard, Voisin-Bey, Rathmore, X. Charmes, Jonnart.

Directeur : M. de Rouville.

Secrétaire général : M. G. P. de Saint-Maurice. 907

SOCIÉTÉ CIVILE

Pour le recouvrement des 15 0/0 des produits nets de la Compagnie du canal de Suez attribués au Gouvernement égyptien.

Siège social : 14, rue Bergère
au Comptoir National d'Escompte
de Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-deux millions quarante mille francs, divisés en 84.507 parts d'intérêt au porteur

cotées en bourse, à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des parts	Dividendes distribués
1895.	2.238 38	74 75
1896.	2.259 53	74 47
1897.	2.350 »	72 52
1898.	2.300 »	77 50
1899.	1.979 79	» »

Durée de la Société : Du 17 avril 1880 à la fin de la concession du canal de Suez (1968).

Objet de la Société : Mise en commun et recouvrement des 15 0/0 des bénéfices de la Compagnie du canal de Suez attribués au Gouvernement égyptien pendant toute la durée de la concession et apportés à la Société pour 22 millions par le Crédit foncier qui les avait acquis par contrat du 21 mars 1880.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

La Société est administrée par le Comptoir national d'escompte de Paris, qui en est le mandataire avec les pouvoirs les plus étendus. 908

CANALISATION DU COURS VITTON PROLONGÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 160, *Cours Lafayette prolongé, Villeurbanne (Rhône)*

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 1.600 actions de 100 fr., entièrement libérés, cotées à Lyon. — *Durée :* 75 ans, du 9 mars 1897. — *Objet :* L'exploitation de la concession d'un égout sur le cours Vitton et son prolongement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mathieu, notaire à Villeurbanne. — *Assemblée générale*, dans les 2 premiers mois de l'année, composée de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde au remboursement du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Bergier.

Membres : MM. L. Drut, J. Goiffon, J.-G. Mital, P. Crochet, J. Gros, J. Jourdan.

Commissaire : M. E. Druelle. 909

CANAL SAINT-MARTIN

NOTICE

Le 9 juillet 1861, la Ville de Paris a racheté à la société civile concessionnaire, le canal Saint-Martin, moyennant une annuité de 180.000 fr., payables pendant 61 ans, du 1er janvier 1861 au 1er janvier 1922.

En représentation de ces annuités, il a été créé 3.600 bons de 949 fr. au porteur, entièrement libérés, remboursables à 949 fr. en 61 ans de 1862 à 1922. Il n'y a pas de tirages, les remboursements s'opèrent par quantité fixée d'avance et par ordre numérique le 16 janvier.

Intérêt annuel : 5 0/0, soit 47.45, payables le 16 janvier.

Les bons sont cotés à la Bourse, cote officielle, au comptant.

Cours 1898, 795 fr. 910

CANAUX DE L'OURCQ ET DE SAINT-DENIS

NOTICE

La Ville de Paris a racheté la concession de ces canaux, en vertu d'un décret déclaratif d'utilité publique du 22 avril 1876 et par traité du 20 juin 1876.

Pour prix de ce rachat, la Ville de Paris a délivré 19.310 bons de liquidation au porteur, entièrement libérés, remboursables à 500 fr., en 46 ans, de 1876 à 1922, terme d'expiration de la concession.

Il n'y a pas de tirage, les remboursements se font le 16 janvier d'après le tableau d'amortissement, en commençant par les numéros inférieurs, de manière que le numéro 19.310 se trouve remboursé le 16 janvier 1922.

Intérêt annuel : 25 fr., payables par moitié les 16 janvier et juillet.

Années	Cours des actions
1895.	522 »
1896.	626 »
1897.	630 »
1898.	632 »
1899.	»

Observations : Il y a peu de transactions. 911



PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

122, Rue La Fayette, 122 — PARIS

HOTEL PARTICULIER

PIERRE PETIT et ses Fils

Chevalier de la Légion d'Honneur

PHOTOGRAPHIE D'ART ET DE LUXE

AGRANDISSEMENTS DE TOUS LES ANCIENS PORTRAITS

Peinture, Pastel, Charbon, Sanguine, Émaux

CHAPITRE X

CARRIÈRES

ARDOISIÈRES

COMPAGNIE DES GRANDES ARDOISIÈRES ANGEVINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue Grange-Batelière
Paris

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 17.500 actions de 100 fr. cotées 142 fr. 50 en banque.

Parts de fondateurs : 4.000 parts bénéficiaires.

L'objet de la Société est l'exploitation des ardoisières de la Taugourde (Maine-et-Loire).

La durée est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1897.

Acte constitutif déposé chez Me Lechat, notaire à Pouancé (Maine-et-Loire). Extraits publiés dans le *Mercure Segréen*, du 15 décembre 1897.

Les bénéfices sont répartis ainsi : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Leroux, 43, rue Cambon.

Membres : MM. Cyprien Gouraud, à Nantes ; A. Le Dru, 5, rue de la Bourse, à Paris ; J. Février, 3, rue de la Terrasse, à Paris ; Houssaye, 50, rue de la Bienfaiance ; J Peyredien du Charlat, 223, faubourg Saint-Honoré, à Paris ; G. Rolin, 45, rue Richelieu, à Paris.

Commissaires : MM. Georges Fabre et L. Rivière. 912

SOCIÉTÉ ANONYME DES ARDOISIÈRES DE BACARA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Fumay (Ardennes)
Siège administratif :
Paris, 109 bis, rue Saint-Dominique

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur non cotés.

Par délibération du 26 avril 1898, il a été créé une série d'obligations nouvelles pour l'exécution de nouveaux travaux dans la mine et autres besoins justifiés de la Société. — *Durée :* 99 ans (1897). — *Objet :* L'exploitation de la concession des ardoisières de Bacara et de ses dépendances. La vente des produits de l'exploitation et toutes opérations se rattachant à cette industrie. — *Acte constitutif*, reçu par Me Perlaud, notaire à Fumay. — *Assemblée générale*, en avril, elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

Dividendes, en 1897, 6 fr. ; en 1898, 11 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur délégué : M. Ganem, à Paris.
Gérant : M. Mignot, à Fumay. 913

SOCIÉTÉ ANONYME DES ARDOISIÈRES DE BELLE-MONTAGNE

à Fumay (Ardennes)
Siège administratif : 58, rue de Rivoli
Paris

N. B. Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 914

SOCIÉTÉ ARDOISIÈRE DE L'ANJOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, boulevard de Saumur
Angers

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 16.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées, au porteur et nominatives, réduit à quatre millions par la

réduction de 250 fr. par action du capital nominal. — *Les titres* sont cotés au comptant à la cote officielle. — *Parts de fondateurs* : 40 divisées en 800 vingtièmes. — *Obligations* : 12.000 de 500 fr., rapportant 20 fr. par an, remboursables à 500 fr. en 50 années, à partir du 1er juillet 1895, par tirages semestriels, en juin et décembre.

Durée de la Société : 50 années, du 16 juillet 1894.

Objet de la Société : L'acquisition et l'exploitation des carrières ardoisières de Misengrain, de Lonchamps et des Ensurières, etc. ; la fabrication sous quelque forme que ce soit, et la vente des produits ardoisiers. — Toutes les opérations industrielles, commerciales et financières se rapportant à l'industrie ardoisière en France ou à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hasselmann, à Angers, le 31 mai 1894.

Paiement des coupons : Actions, les 15 avril et 15 octobre ; obligations, les 1er janvier et 1er juillet, à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 10 0/0, au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

Résultats des exercices :

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1895. . . .	»	25 »	481
1896. . . .	520	25 »	477
1897. . . .	696	25 »	485
1898. . . .	507	12 50	494
1899 31 déc.	225	»	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alavoine.
Vice-président : M. Rouget.
Membres : MM. Dreux, Etienne, Bonnet, Laumonnier, Urseau, Lagout, administrateur-délégué. 915

ARDOISIÈRES DE L'ESPÉRANCE

EXPLOITANT LA VEINE SAINTE-ANNE, BASSIN DE FUMAY (ARDENNES)
A HAYBES-SUR-MEUSE (SOCIÉTÉ CIVILE)

NOTICE

A une demande de renseignements qui lui a été adressée sur cette société, il nous a été répondu la lettre ci-dessous :

« Je vous informe que la société des Ardoisières de l'Espérance dont je suis le régisseur est une société purement civile, ne publiant ni ses statuts, ni le compte rendu de ses opérations. C'est en un mot une affaire de famille qui ne doit pas intéresser les personnes qui lui sont étrangères.

« Je ne vous autorise en conséquence aucune publication des indications plus ou moins exactes que vous avez pu recueillir sur ma société, et à défaut de vous conformer à mon interdiction, je ne vous cache point que mon intention est de vous en réclamer le retrait sous toutes réserves de dommages intérêts. Je compte que cet avertissement vous suffira.

« Signé : A. Gilotaux. »

Cette lettre doit suffire comme renseignement sur la société des Ardoisières de l'Espérance. Nous ferons simplement observer à M. Gilotaux que la loi non seulement permet, mais oblige même à certaines publications que le public a intérêt à connaître. Nous ignorions qu'il pût exister des Sociétés spéciales pour les « affaires de famille », dont le public doit ignorer les détails d'existence. 916

SOCIÉTÉ ANONYME LES

ARDOISIÈRES DE L'ESPÉRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à l'Espérance, Renazé (Mayenne)

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs.

L'objet de la Société est l'exploitation d'ardoisières à l'Espérance, ville de Renazé, canton de Saint-Aignan.

La durée est de 50 ans, à partir de juillet 1896.

Directeur-administrateur : M. Aug. Bossé. 917

COMPAGNIE ARDOSIÈRE

DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 25.000. — *Objet* : Les études et travaux de recherches propres à assurer la découverte et la mise en exploitation de toutes mines et carrières et plus spécialement celles d'ardoises ; l'exploitation de toutes mines et carrières et spécialement de toutes ardoisières dont la Société aurait la propriété ou la jouissance à quelque titre que ce soit, et en particulier l'achat et l'exploitation de l'ardoisière de Renazé-la-Rivière (Mayenne) ; la fabrication de l'ardoise sous toutes ses formes, la conversion et l'utilisation des déchets. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Marc, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; une somme fixée par l'assemblée générale pour constituer un fonds de réserve extraordinaire ; 10 0/0 du surplus au Conseil d'administration et la solde : 2/3 aux actions et 1/3 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Charnacé, H. Dumartin, Fontaine, G. Martin, A. Monnier, le vicomte de Pontbriand.
Commissaire : M. Brosselin. 918

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARDOISIÈRES DE LABASSÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)

Directeur : M. E. Fieuzet.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 919

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARDOISIÈRES DE LA CORRÈZE

Siège social : 12, rue de la Grange Batelière, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Le dividende est payé le 30 juin.

Dividendes distribués : en 1895, 3 fr. ; en 1896, 3fr.; en 1897, 3 fr.

Durée de la Société : Société en commandite par actions, transformée en 1874 en Société anonyme ; expiration les 1er janvier 1946.

Objet de la Société : Exploitation de carrières d'ardoises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, 18, rue des Pyramides, Paris.

Assemblée générale : De mars à mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. de Vergès.

Membres : MM. G. Petitjean, Ch. Petitjean et comte de Lyrot.

Commissaire des comptes : M. G. Le Bel.

Administrateur délégué : M. Ch. Petitjean.

920

ARDOISIÈRES DE LA FORÊT

SOCIETÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 2, rue Baudrairie

Rennes (Ille-et-Vilaine)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions libérées de 500 fr. chacune, dont 2.100 placées et libérées.

L'objet de la Société est l'exploitation de carrières d'ardoises.

La durée est de 50 ans, à partir du 24 octobre 1876.

L'acte constitutif a été reçu par Me Guyard, notaire à Bourg-d'Iré, le 30 septembre 1876.

Assemblée générale en avril.

Statuts modifiés en 1898. Extraits publiés par le *Courrier de Rennes du 28 mai 1898*.

Les bénéfices sont ainsi répartis : formation de réserve et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Marcille,

Directeur : M. Picardat.

921

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'ARDOISIÈRE DE LA MEUSE

Siège social à Fumay

Siège administratif :

109 *bis, rue Saint-Domiulque, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., libérées.

L'objet de la Société est l'exploitation d'une concession de carrières d'ardoises, à Fumay (Ardennes).

L'acte constitutif a été reçu par Me Emile Godet, notaire à Paris, le 13 janvier 1898. Extraits publiés par le *Républicain* de Vitry-le-François du 21 avril 1898.

La durée de la Société est de 90 ans.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour le fonds de prévoyance et d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil, et le surplus aux actions.

L'assemblée a lieu dans le premier semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. J. B. A. Coulon, à Vernouillet (Seine-et-Oise) ; Henri Dacier, à Tours ; Halil Ganem, 85, avenue Bosquet, à Paris.

922

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ARDOISIÈRE DE LA PROVIDENCE

Siège social à Haybes-sur-Meuse (Ardennes)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 250 actions de 1.000 fr. chacune.

L'objet de la Société est l'exploitation d'une carrière d'ardoises.

Acte constitutif déposé chez Me Gouvernant, notaire à Fumay, modifié le 25 mars 1898, et extrait publié dans le journal *les Ardennes*.

923

ARDOISIÈRES DE LA RENAISSANCE D'ANGERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 69, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, porté à un million six cent mille francs, divisé en 3.200 actions de 500 fr., dont 1.600 ordinaires, entièrement libérées et 1.600 privilégiées, libérées de 250 fr. — *Parts bénéficiaires* : 1.100. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce des ardoises, de l'ardoiserie, etc. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 26 no-

vembre 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 à la réserve ; somme indéterminée à la réserve supplémentaire ; 8 0/0 d'intérêts aux actions ; sur l'excédent : Somme nécessaire pour parfaire 8 0/0 aux actions, 10 0/0 au Conseil ; 20 0/0 aux actions ; 70 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Pereire.
Membres : MM. Villain, administrateur-délégué ; M. Pereire, Pichery, Ragetly, Weil.
Commissaire : M. Houchard.
Directeur : M. Pichery. 924

SOCIÉTÉ

ARDOISIÈRE DE SAINT-ANTOINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Haybes (Ardennes)

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 5 janvier 1899. 925

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARDOISIÈRES DE SAINT-JOSEPH

Siège social à Fumay (Ardennes)

Directeur : M. Guidard.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 926

ARDOISIÈRES DE SAINT-LAMBERT ET BELLE-ROSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Fumay (Ardennes)

Objet de la Société : Exploitation d'ardoisières. — *Assemblée générale* en octobre.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 927

SOCIÉTÉ DES

ARDOISIÈRES DE SAINTE-BARBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *Titres* non cotés. — *Parts* de fondateurs : 6.720 — *Durée :* 75 ans, du 30 novembre 1899. — *Acte constitutif*, reçu par Me Portefin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; toutes sommes pour création de réserves spéciales ou d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 8 0/0 aux administrateurs ; 42 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dollfus-Galline, Molinos, de Bovet, Humbert, Roux, Ferrière, G. Mirabaud. 928

ARDOISIÈRES DE SAINTE-BLANCHE DE LANDENELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 120, *boulevard Magenta Paris*

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., toutes d'apport. — *Durée :* 99 ans, du 11 décembre 1899. — *Objet :* L'exploitation des Ardoisières de Sainte-Blanche-de-Landenelle, situées sur le territoire de la commune de Haybes-sur-Meuse, canton de Fumay (Ardennes), et l'acquisition, la location et l'exploitation de toutes autres concessions. La fabrication et la vente des produits de cette exploitation, et la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à la production ou à la vente de ses produits. — *Acte constitutif*, reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Radas, Cathalifaud, Despas. 929

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARDOISIÈRES DU CATELET

Siège social : Mondrepuis (Aisne)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en actions de 500 fr., libérées.

Les actions sont cotées à la Bourse de Lille.

L'objet de la Société est l'exploitation des carrières d'ardoise de Mondrepuis.

La durée de la Société est de 70 ans.

Assemblée générale, 1re quinzaine d'avril, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 à la disposition du Conseil. Le solde : 1/3 aux actions d'apport ; 2/3 aux actions privilégiées.

Les fondateurs de la société sont : MM. Dusart, ingénieur ; Hansenius, brasseur à Anor ; et David Kainscop, ingénieur à Lens.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Boone-Beriot, à Lille.
Vice-président : M. Carlos Desmazières, à Lille.
Secrétaire : M. Bazin, ingénieur à Lille.
Membres : MM. Hanseniers, à Anor ; Reveilhac, à Paris ; Kainsco, à Lens. 930

ARDOISIÈRES DU DOYENNÉ A ANGERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé 12.000 actions de 100 fr. — *Les statuts* sont déposés en l'étude de Me Germain notaire à la Flèche. — *Durée :* 99 ans (1899). — *Objet :* La mise en valeur et l'exploitation du gite ardoisier dit du Doyenné, situé sur le territoire d'Angers, entre cette ville et la gare de transit d'Ecouflant ; la création, l'aménagement de tous travaux, de tout matériel, l'achat ou la prise de tous brevets et licences d'inventions se rattachant à ce genre d'exploitation ; l'acquisition, la prise à bail, la construction de tout immeuble, l'achat ou la location de tous biens meubles ; enfin, pour concourir au développement de la Société, faire toutes opérations ou participations, n'importe sous quelle forme, dans toutes affaires pouvant se rattacher à la Société, soit par voie d'apport, de fusion ou de création de sociétés nouvelles, soit par tout autre moyen.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. René-Marie-Joseph de Vincens, marquis de Causans, propriétaire à Saint-Jean-sur-Mayenne (Mayenne) ; M. de Rivière-Maupas, propriétaire à Paris, avenue de Vaugirard, 1 ; Denis Thomas, banquier à Paris, rue Taitbout, 14 ; Jean-Baptiste Buret, employé de banque à La Flèche, place Henri IV, 8 ; Pierre-Germain Gourvat, inspecteur d'assurance à la Flèche (Sarthe), rue Pape-Carpentier, 35 ; Félix Bonnet, avocat à Bruxelles, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 20. 931

ARDOISIÈRES DU PLESSIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Coësmes (Ille-et-Vilaine)

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 200 actions de 1.000 fr., nominatives et non cotées. — *Obligations :* 1.333 de 300 fr. 4 1/2 0/0, émises à 290, remboursables en 25 ans. — *Durée :* Jusqu'au 11 janvier 1927. — *Objet :* Fabrication d'ardoises. — *Acte constitutif*, reçu par Me Châtellier, notaire à Coesmes.
Réserves : Au 31 décembre 1899, 100.832 fr. 49. — *Dividende :* En 1898, 150 fr. — *Acompte :* En 1899, 50 fr.
Directeur-gérant : M. L. Vierron. 932

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES ARDOISIÈRES DU VAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 144, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., dont 360 d'apport entièrement libérées et 40 libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 99 ans, du 10 juillet 1899. — *Objet* : La réalisation de toutes promesses d'exploitation ou de ventes consenties ou à consentir, soit à la Société civile, soit à tous tiers qui en céderaient les bénéfices à la Société, notamment de toutes promesses d'exploitation relatives aux immeubles désignés sous l'article 6 des statuts et dans lesquels existent des gisements ardoisiers ; l'achat par voie d'échange ou autrement, la prise à bail de tous autres immeubles situés sur les territoires des communes dans lesquelles existent des carrières ardoisières ou autres produits similaires ; l'exploitation des ardoisières situées dans le département du Var, notamment dans les arrondissements de Brignoles et de Toulon ; la création, l'aménagement et l'exploitation de toutes autres carrières d'ardoises ; la fabrication de l'ardoise sous quelque forme que ce soit, et la vente des produits et sous-produits ardoisiers ; la soumission à toute adjudication ; l'achat et la vente de toutes marchandises se rapportant à cette industrie ; l'exploitation générale, la vente, l'échange, la location de tous immeubles appartenant à la Société ; toutes constructions, acquisitions de matériel, installations ou appropriations utiles ou nécessaires aux exploitations projetées ; la prise, l'acquisition et l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets relatifs à cette fabrication ; l'installation de tous dépôts et de magasins de vente à Paris et partout ailleurs, la prise en location et éventuellement, l'acquisition de tous immeubles où les dépôts seraient établis ; la Société pourra, soit pour son compte personnel, soit en participation, exploiter ou faire exploiter, acheter et céder, en tout ou en partie, toutes affaires ayant rapport à son entreprise, s'y intéresser, soit par souscription directe ou indirecte, par voie d'apport, de fusion ou de créations nouvelles, soit de toute autre manière ; enfin, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'industrie ardoisière en France et à l'étranger, et toutes participations dans des opérations de même nature. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bertrand, notaire à Aix. — *Assemblée générale*, 1er trimestre, elle se compose des porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer un fonds de réserve légale ; et une somme destinée à faire face aux charges extraordinaires ou imprévues de la Société ; l'excédent, après prélèvement de 5 0/0 à servir aux actions de capital, à titre d'intérêt sur les sommes dont elles sont libérées, sera distribué comme suit : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction ; et 80 0/0 aux actionnaires, à répartir au prorata des sommes versées sur chaque action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lucien Chauvet, J. Vignolo, H. Villaret.
Commissaire : M. Garraguier. 933

COMPAGNIE GÉNÉRALE ARDOISIÈRE

RIADAN PLECHATEL

Siège social : 63 *bis, rue de la Victoire Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de juillet 1896 au 31 décembre 1950.

L'objet de la Société est l'exploitation de toutes carrières d'ardoises en France et à l'étranger, et toutes les opérations se rattachant à l'industrie ardoisière.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 12 0/0, aux administrateurs ; 88 0/0 aux actions.

L'acte constitutif de la Compagnie a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Octave Brot, Henri Genevois, Henri Jacob, Alexis Trapenard.

Commissaire des comptes : M. Dominique Febvre.

Concessionnaire exclusif de la vente : M. Léon Delmas, 45, faubourg Saint-Antoine, à Paris. 934

SOCIÉTÉ ANONYME

DE BASALTE ARTIFICIEL & DE CÉRAMIQUE DE COTROCENI

(ROUMANIE)

Siège social : 4, *boulev. de l'Académie Bucarest*

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 10.000 actions de 250 fr. — *Obligations :* 3.800 de 500 fr. 6 0/0, remboursables au plus tard en 1910. — *Objet :* Cette Société est adjudicataire de toutes les fournitures à faire aux principales villes du royaume de Roumanie. — *Assemblée générale*, 1er avril.

Répartition des bénéfices: 10 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; 6 0/0 à la direction ; 2 0/0 au personnel ; 72 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Poienaru-Bordea, Aurelian, Cerkez, Carcaletzeau, Jeschek, Mironescu, Sano, Varnav.

Censeurs : MM. Socolescu, Pellerin, Filipescu, Constatinescu. 935

CÉRAMIQUES ET FAIENCES

A. BIGOT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

13, rue des Petites-Ecuries, Paris

NOTICE

Capital : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 750. — *Durée :* 30 ans, du 14 avril 1897. — *Objet :* La fabrication des grès émaillés destinés à la décoration architecturale, revêtements, etc., des objets d'art et objets divers en céramique de toute nature, fabrication d'émaux et de verres. — *Acte constitutif*, reçu par Me Blanchet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus ; 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MN. Combes, d'Eichtal, Quesneville, H. Spœrlein. 936

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARREAUX ET REVÊTEMENTS CÉRAMIQUES DU NORD

Siège social : rue du Tintenet, à Orchies

Le capital social est de cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 937

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARRELAGES CÉRAMIQUES DE PARAY-LE-MONIAL

SAONE-ET-LOIRE

Siège social à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 80 actions de 5.000 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.
Durée de la Société : 20 ans, à partir du 9 juin 1891.
Objet de la Société : Exploitation d'une usine de carrelages céramiques sise à Paray. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Legrain, à Choisy-le-Roi (Seine).
Assemblée générale : courant de juin.
Paiement des coupons à Paray-le-Monial.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0, aux administrateurs et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard Jaunez.
Membres : MM. Paul de Geiger et Boulenger.
Commissaire des comptes : M. Alexandre de Geiger.
Directeur de l'usine : M. P. Charnoz 938

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA MANUFACTURE

DE CARRELAGES CÉRAMIQUES

DE SAINT-MARC-ESCAUDIN (NORD)

Siège social : à Saint-Marc-Escaudin

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 160 actions de 500 fr. chacune, libérées. Les actions ne sont pas cotées.
L'objet social est la fabrication de produits céramiques.
La durée de la Société est de 20 ans.
L'acte constitutif a été fait par Me Deprez, notaire à Douai et l'extrait publié par le journal d'annonces de Valenciennes, 28 avril 1898.
Assemblée générale en janvier.
Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à l'amortissement ; 5 0/0 du fonds social pour être payé à titre d'intérêt aux actionnaires ; sur le surplus : 10, 15 ou 25 0/0 au directeur et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auguste Billoir, à Wasnes au bac; Cyrille-Louis Blondelle, à Marchiennes ; Henry Dislaire, à Cambrai ; Charles Villette, à Douai.
Commissaire : Mme Vve Eulalie Guyot, à Arleux du Nord. 939

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CÉRAMIQUES ARTISTIQUES DE PROVENCE

Siège social : 2, rue Canis, Marseille

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs.
La durée de la Société est de 60 ans 6 mois et 21 jours, à compter du 10 juin 1895.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 940

LA CÉRAMIQUE CRESTOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Crest (Drôme)

Capital : Cinquante mille francs. — *Durée :* 30 ans, (mars 1899).

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 941

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

CÉRAMIQUES D'ARCHITECTURE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Hamois en Condrez

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions privilégiées de 100 fr. — *Actions* ordinaires : 10.000. — *Durée :* 30 ans, du 29 août 1898. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de céramique. — *Assemblée générale*, 1er mardi de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Le solde : 20 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; 6 fr. par action ordinaire. Le restant entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Witt, Hankar.
Commissaires : MM. Coelst, de Rongé. 942

SOCIÉTÉ CÉRAMIQUE DE BOURG-LA-REINE

(GRÈS FLAMMÉS ET FAIENCES DALPEYRAT)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Bourg-la-Reine

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. dont 3.500 libérées et 1.500 libérées par l'apport. — *Parts* bénéficiaires 2.700 fr. — *Durée* : 40 ans 1898.
L'objet de la Société est la fabrication de grès flammés et industriels, la fabrication et la vente des poteries et faïences de toute nature et de tous autres produits similaires. Le commerce des matières premières, la fabrication, la vente de l'émail, la création, la prise à bail, l'achat et la revente de toutes fabriques de céramiques. Et généralement toutes opérations immobilières, commerciales, industrielles et financières, se rattachant directement ou indirectement à l'industrie des grès flammés, poteries, faïences et autres produits similaires.
L'acte constitutif a été dressé par Me Mabille de Poncheville, notaire à Lille.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve et 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 70 0/0 aux actions, 15 0/0 aux administrateurs, 15 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dalpayrat, Mme Lesbros, comte H. du Tertre. 943

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

CÉRAMIQUES DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 99, Boulevard Baille Marseille

NOTICE

Capital : Un million réduit à huit cent mille par décision de l'Assemblée générale du 26 août 1899, divisé en 1.600 actions de 500 dont 1.000 d'apport et 600 souscrites. — *Titres* cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Obligations :* 840 de 500 fr. 4 0/0, émises à 475 fr., remboursables en 25 ans. — *Durée :* 50 ans, du 24 octobre 1898. — *Objet :* La céramique, la faïencerie, le carrelage, la parqueterie et tous les travaux divers concernant le bâtiment, notamment la fabrication, l'exploitation et la vente des céramiques, carreaux en ciment et autres, des ornements et moulures en plâtre et ciment, de la parqueterie, des moulures en bois et dérivés, de tout ce qui se rapporte au carrelage et aux parquets en général, des faïences, du grès céram fin et de tous les produits s'y rattachant. Comme conséquence, l'acquisition, la location, la vente et la prise à bail de tous biens, meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *Assemblée générale*, avant fin mars, composée des propriétaires de 5 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ·

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 65 0/0 aux actions.

Membres : MM. Billaud, Bember, G. Bember, L. Chape, G. Sanlaville, R. Monin, A. Laffon. 944

LA CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE DES ALPES-MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue St-Michel, Nice*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur cotés à Lyon. — *Durée :* 50 ans, du 14 juillet 1898. — *Objet :* La fabrication et la vente de tous produits céramiques généralement quelconques ; l'exploitation, la préparation et la vente de toutes matières premières entrant dans la fabrication des produits céramiques. — *Acte constitutif*, reçu par Me Pinesy, notaire à Nice. — *Assemblée générale*, dans les 3 mois de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Beri.

Membres : MM. E. Dauprat, A. Durandy, H. Fossat, J. Gondoin, J. Dalmary, F. Robiony, J. Thorraud.

Commissaires : MM. J. Febvre, A. Messiat. 945

CÉRAMIQUE MARTREUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 73, rue des Plantes, Paris

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs, divisé en 400 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 18 ans, à partir de 1892.

L'objet de la Société est la fabrication et vente de produits céramiques, artistiques ou industriels.

L'assemblée générale a lieu en novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Caillau, Coutelier, Gallien. 946

LA CÉRAMIQUE NOUVELLE

PROCÉDÉS SIEVER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue Nationale, Ivry

NOTICE

Capital : Un million six cent cinquante mille francs, divisés en 1.650 actions de 1.000 fr., dont 900 libérées remises à l'apporteur et 750 entièrement souscrites. — *Titres* libérés de 125 fr., nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 600, à l'apporteur. — *Durée* : 30 ans, du 2 juin 1899. — *Objet* : L'exploitation des procédés de céramique dont M. Siever est l'inventeur, la mise en valeur de tous les brevets pris et à prendre pour lesdits procédés et leurs dérivés, dont il est fait apport à la Société, l'achat et la vente ainsi que l'exploitation de tous autres procédés analogues, la négociation des brevets ou licences se rattachant à ce genre d'industrie et la fabrication et la vente de ces produits. — *Acte constitutif*, reçu par Me Robin, notaire à Paris. — *Assemblee générale*, courant de décembre, elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Repartition : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt actions. Sur l'excédent : 85 0/0 aux actionnaires ; 10 aux administrateurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Etcheverry, L. Glaizot, G. Surer, A. Terrien
Commissaire : M. Delpeuch. 947

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU

CÉRAMO-CRISTAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à la Demi-Lune (Rhône)

NOTICE

Le capital social est de un million cent cinquante mille francs, divisé en 2.300 actions de 500 fr., dont 400 entièrement libérées, sont attribuées aux fondateurs en représentation de leurs apports.

Les titres sont nominatifs et cotés à la bourse de Lyon.

Le paiement des coupons a lieu à l'époque fixée par le Conseil d'administration.

Parts de fondateurs : 500.

Parts d'exportation : 100.

La durée de la Société jusqu'au 31 décembre 1948.

L'objet de la Société est l'exploitation industrielle des brevets, certificats d'addition pour la fabrication des marbres factices, vitraux et autres produits dits marbres céramiques et céramo-cristal ou pierres céramiques Garchey ; la fabrication et la vente des produits sus-indiqués.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lombard-Morel, notaire.

L'assemblée générale a lieu en avril.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 réserve légale, jusqu'à 1/10 du capital social ; 10 0/0 pour l'amortissement du matériel et des immeubles ; 5 0/0 au capital versé ; sur les bénéfices spéciaux à l'exportation il est prélevé 33 0/0 pour les parts d'exportation ; le reliquat des bénéfices spéciaux et le surplus des bénéfices de l'exploitation : 50 0/0 aux parts de fondateur ; 50 0/0 aux actionnaires.

Années	Cours des actions	Parts
1897.	412 50	»
1898.	700 »	1.900
1899.	680 »	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. J. Vidié, comte A. de Cibeins, A. Truchet, L. Garchey, Dr A. Reverdin, Vialatoux, Durel, L. Vindry. 948

THE CERAMO SYNDICATE LIMITED

SOCIÉTÉ ANGLAISE

Siège social : Londres
Bureaux : 35, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital : Soixante mille livres sterling, divisées en 12.000 actions de 5 l. st., entièrement libérées. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Objet :* Exercer le commerce de négociants et de fabricants en pierres artificielles ou céramiques, l'industrie de souffleurs de verre et de la fusion du verre, de la vitrification et de la pulvérisation du verre, de polisseurs de pierre et de pierre artificielle et de l'industrie de la recuite et de la fabrication, et le commerce de verrerie, ciment, chaux, plâtre fin et lait de chaux de toutes espèces, sables, silex, gravier, pierres, argiles et autres minéraux. — *Acte constitutif*, reçu par Me de Meray, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : Somme à la réserve. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Cibeins, Cheswright, Garchey, Louis Vindry, Breffitt. 949

COMPTOIR CÉRAMIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 12, rue Martel, Paris

NOTICE

Capital social actuel : Centmille francs, divisés en 1.000 actions de 100 francs. entièrement libérées.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Secrétaire délégué : M. Plique. 950

SOCIÉTÉ ANONYME

DU COMPTOIR DES PRODUITS CÉRAMIQUES

Siège social : 70, rue de Tocqueville Paris

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 100 actions de 500 fr. chacune.

L'objet de la Société est la vente de produits céramiques.

Par délibération du 31 janvier 1898, il a été décidé, que l'administration de la Société était confiée à deux administrateurs, qui sont : M. Anatole Pont et Mlle Jeanne Schmanch. 951

SOCIÉTÉ FRANÇAISE ANONYME POUR LA FABRICATION DES

CORNUES A GAZ

Siège social :

32, rue Nationale, à Ivry-sur-Seine

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Obligations :* 817 obligations de 300 fr.,

5 0/0, dont l'amortissement sera terminé en 1909. Les coupons sont payables à la Société générale les 1er janvier et 1er juillet. Le remboursement des obligations amorties en janvier et juillet a lieu le 15 de chacun de ces mois au siège social. — *L'objet de la Société* est la fabrication mécanique des cornues à gaz et de tous autres produits réfractaires ; fabrication spéciale de creusets et de pièces en plombagine. — *La durée de la Société* est de 60 ans à partir de 1879. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Félix Morel-d'Arleux, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le docteur Jules Voisin, Moreau, Dumont, Dorigny.
Administrateur-Directeur : M. Dorigny. 952

COMPAGNIE DES CORNUES
ET PRODUITS CÉRAMIQUES DE LYON-VAISE

P. DE LA CHOMETTE VILLIERS ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 80, chemin de Gorge-de Loup, à Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., dont 600 libérées et les autres libérées de 125 fr. Elles sont nominatives ou au porteur. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des cornues en terre à gaz et tous produits céramiques, – etc. *Durée de la Société* : elle doit prendre fin le 30 juin 1918. — *L'acte constitutif* est dans l'étude de Me Bernard, notaire à Lyon. L'extrait a été publié dans le *Salut Public* du 20 novembre 1897.

Répartition des bénéfices : au moins 10 0/0 à la réserve ; une somme facultative pour une réserve supplémentaire pour l'amortissement ; une part prévue pour la gérance et le surplus aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Pierre André, Eugène Léotard, 3, cours Morand, à Lyon ; Louis-Félix-Joseph Chauvin, rue de la Préfecture, 14, à Saint-Etienne ; Joseph-Emile-Amédée Gonin, 53, avenue Montaigne, à Paris.

Administrateurs – gérants : MM. P. de La Chaumette, à Lyon et Henri Villiers, 22, quai Jayr, à Lyon. 953

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION

DES ÉTABLISSEMENTS LOMBARD

PRODUITS RÉFRACTAIRES
GRÈS CÉRAMES ET PRODUITS POUR LE BATIMENT

USINES DE SEPTVEILLES

Siège social : 26, rue Brunel, Paris

NOTICE

Capital : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr., dont 482 d'apport et 18 souscrites, libérées de 25 fr. — *Durée :* 30 ans, du 1er janvier 1900 — *Objet :* L'exploitation des établissements Lombard, la fabrication et la vente des produits céramiques en tous genres, l'exploitation de toutes matières premières destinées à cette fabrication, l'achat ou la création de toutes usines, ainsi que de tous terrains contenant des gisements et en général tout ce qui a trait à la fabrication et à la vente des produits céramiques. — *Assemblée générale*, avant fin mai, composée des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme pour fonds de prévoyance. Sur le surplus : 12 0/0 à la disposition du Conseil ; 88 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. B. Lombard, F. Lombard, F. Laur.
Commissaire : M. H. Laur. 954

LA FAIENCERIE BORDELAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, rue Delbos, Bordeaux

NOTICE

Le capital de la Société est de deux cent mille francs divisé en 400 actions de 500 fr.

Par délibération du 15 mars 1898, il a été créé et émis 1.000 obligations de 100 fr., avec intérêt à 5 0/0 et remboursables au pair en 14 ans, à partir de 1902.

L'objet de la Société est l'exploitation d'une faïencerie. 955

FAÏENCERIE DE CHOISY-LE-ROI

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

HIPPOLYTE BOULENGER ET Cie

Siège social : 2, rue du Chemin-de-Fer Choisy-le-Roi (Seine)

NOTICE

Le capital social est de trois millions, divisé en 600 actions de 5.000 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 40 ans, du 15 janvier 1878 au 15 janvier 1918.

L'objet de la Société est l'exploitation de la fabrique de faïence fine, sise à Choisy-le-Roi, rue du Chemin-de-fer, 2. La fabrication et la vente des produits et, en général, de tout ce qui se rapporte à cette industrie.

L'acte constitutif a été reçu par Me Legrain, à Choisy-le-Roi.

L'assemblée générale a lieu première quinzaine de novembre.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 au capital versé, avant tout autre prélèvement et devant être complétés par le fond de réserve en cas d'insuffisance des bénéfices ; 10 0/0 pour l'amortissement de l'outillage et des constructions ; 5 0/0 du reste pour la réserve et le surplus, 30 0/0, au gérant et 70 0/0 aux actions.

Gérant : M. P. H. Boulenger. 956

FAIENCERIE DE GIEN

ANCIENNE SOCIÉTÉ GEOFFROY ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Gien

Capital : Deux millions cent mille francs. — *Durée :* jusqu'au 1er mars 1915.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 957

FAÏENCERIE DE GRIGNY

A. MONIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Grigny (Rhône)

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisé en 1.700 actions de 500 fr. chacune libérées, non cotées.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente de faïences, poteries et autres produits céramiques, et plus spécialement l'exploitation de la *faïencerie de Grigny*, et des carrières de Saint-Nazaire en Royans (Drôme).

L'acte constitutif a été dressé par Me Chardiny, notaire à Lyon, le 27 avril 1898. Extraits publiés dans les journaux de Lyon et le *Messager de Valence*.

La durée de la Société est de 50 ans.

L'assemblée générale a lieu dans le 1er trimestre et se compose des porteurs de 5 actions.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 10 0/0 au conseil de surveillance ; 20 0/0 au gérant ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Vinary, 1, rue du Plat, à Lyon ; Vincent Burel, 13, rue de l'Annonciade ; M. Noël Louis Guttin, 17, quai de la Guillotière à Lyon.

Directeur-gérant : M. Camille Alfred-Monin, manufacturier à Grigny. 958

COMPAGNIE LYONNAISE

DES FAIENCES & VERRERIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Victor-Hugo, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.250 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 60 attribuées en représentation d'apports. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 4 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon, et publié dans les *Petites Affiches lyonnaises*. — *Objet* : Le commerce de l'achat et de la vente des faiences, porcelaines et verrcteries et tous articles similaires s'y rattachant ; comme conséquence, l'acquisition, la vente, la location et la prise à bail de tous biens meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de février ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duvaut, Coquet, Stéphane Sarigneux, Jules Gaud, Hubert Clunet, Sapin, Dominique Médard, Victor Barnoud.

Commissaire : M. Frédéric Vourey.

Administrateurs-délégués : MM. Duvaut et Coquet. 959

FOURS A COKE DE BERARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Berard (Loire)

Capital : Vingt-cinq mille francs. — *Durée :* 30 ans du 30 novembre 1899. 960

KRINITCHNAÏA

PRODUITS RÉFRACTAIRES ET CÉRAMIQUE DU DONETZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Seilles-lez-Anderme Belgique

NOTICE

Capital : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. — *Actions* de jouissance : 300. — *Durée :* 30 ans, du 20 février 1897. — *Objet :* Exploitation et vente de terres plastiques, la fabrication d'objets et toutes opérations se rattachant à ce commerce en Russie. — *Assemblée générale*, 1er samedi de septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le pour cent au profit du gouvernement russe ; 6 0/0 aux actions de capital ; 15 0/0 aux administrateurs et commissaires. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dallemagne, G. de Lhoneux, Dury, Delattre.

Commissaires : MM. Goret, Kraft de la Saulx, Latinis Virtor, Piette. 961

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

MANUFACTURE DE PORCELAINE

DE SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE

Siége social : Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 576 ont été attribuées à Mme la marquise de Fenoyl, en représentation de ses apports. Titres cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de porcelaines de toutes natures, de grès et terres cuites et tout ce qui se rattache à ce genre d'industrie. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 25 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Courbon, notaire à Saint-Laurent de Chamoussel, et Me Berloty, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 à la réserve spéciale; 5 0/0 d'intérêt aux actions; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme Marie-Caroline le Bas du Plessis, Ve de M. P.-L. de Gayardon, marquis de Fenoyl; MM. Guy de Gayardon, marquis de Fenoyl, René de Gayardon, comte de Fenoyl.

Commissaire : M. Ambard. 962

SOCIÉTÉ

DE PRODUITS CÉRAMIQUES

BRIQUETERIES ET CARREAUX DE MASSY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, rue d'Alésia, Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 5.500 actions de 100 fr., dont 2.000 d'apport entièrement libérées et 3.500 souscrites et libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 5.500. — *Duree* : 50 ans, du 17 août 1899. — *Objet* : La fabrication de tous produits céramiques. L'acquisition, la location et l'exploitation de toutes fabriques et de tous gisements se rapportant à l'industrie de la Société, et notamment de la briqueterie de Massy (Seine-et-Oise). L'achat et la vente de tous produits manufacturés et de toutes matières premières. L'entreprise de tous travaux publics ou particuliers. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet de la Société. Cet objet social pourra être étendu, sans être changé dans son essence, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire prise sur la proposition du Conseil d'administration. — *Acte constitutif*, reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *Assemblee générale*, composée de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 45 0/0 aux actions; 45 0/0 aux arts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emilè Massicard, entrepreneur à Paris, 128, rue du faubourg Poissonnière; Charles Philippe-André Flament, propriétaire à Paris, 23, boulevard des Batignolles; Henri Laval, ingénieur à Asnières, 112, avenue Pereire; Martial Grandchamp, entrepreneur à Châtillon-sous-Bagneux, 1, avenue de Paris; Georges Huguet, entrepreneur à Boulogne-sur-Seine, 15, avenue de la Reine. 963

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PRODUITS CÉRAMIQUES DE GIVET

Siège social : Givet

NOTICE

Capital : Deux cent quinze mille francs, divisés en 430 actions de 500 fr. souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 5 mai 1899. — *Objet :* La fabrication des carrelages céramiques dans une usine située à Givet (Ardennes) et l'acquisition et l'exploitation de toutes usines à Givet et dans tous autres endroits. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lecat, notaire à Givet. — *Assemblée générale*, en mars.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 79 0/0 aux actions; 10 0/0 aux administrateurs; 1 0/0 aux commissaires; 10 0/0 à la disposition du Conseil pour gratifications et caisse de secours.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Fromentin, S. Feneaux, A. Dubeaux, R. Lefebvre, A. Antoine, B. Waslet, Rambourg.

Commissaire : M. E. Spick. 964

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPLOITATION

DES PROCÉDÉS CÉRAMIQUES GARCHEY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Le capital est de un million cent mille francs, divisés en 2.200 actions de 500. — *Titres* au porteur cotés à Lyon. — *Parts* bénéficiaires : 2.200. — *Durée :* 50 ans, du 25 mai 1898. — *Objet :* La fabrication et la vente, dans certains départements français, en Belgique, Hollande, Danemark, Suède, Norvège, des pierres céramiques dénommées pierres céramiques Garchey et de tous produits en verre devitrifié ou non, la fabrication et la vente de photographies émaillées sur verre, l'acquisition, la prise à loyer de tous biens mobiliers et immobiliers et l'édification de toutes usines et de leurs dépendances pour l'exploitation de cette industrie. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lestra, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, fin avril, elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 4 0/0 d'intérêt aux actions; 5 0/0 à l'amortissement Une somme pour élever l'interêt à 6 0/0. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs, et sur le solde 60 0/0 aux actions; 40 0/0 aux parts.

Cours : En 1898, 550 fr.; en 1899, 590 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henrivaux.
Administrateur délégué : M. Garchey.
Membres : MM. L. Appert, G. Berthoulat, P. Eymard, E. Sartiaux, A. Mateau.
Commissaire : M. Flattot. 965

PRODUITS CÉRAMIQUES HYGIÉNIQUES

PILLIVUYT, DUPUIS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 46, rue de Paradis, Paris

NOTICE

Capital social : Un million quinze mille francs. 966

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PRODUITS RÉFRACTAIRES DE CINQ-MARS-LA-PILE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de produits réfractaires et d'usines et carrières. — *La Société* est administrée par un conseil de trois membres.

Les bénéfices sont appliqués à l'amortissement de dettes, selon un arrangement intervenu avec des créanciers. Après ce remboursement, ils seront répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour amortissement ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs. Les extraits des actes constitutifs sont déposés aux greffes de Langeais et de Chinon. 967

SOCIÉTÉ DES

PRODUITS REFRACTAIRES DE LONGWY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Longwy (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Capital : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., dont 190 d'apport et 1.410 souscrites libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 1er janvier 1900. — *Objet :* La fabrication des produits réfractaires et céramiques et l'exploitation industrielle et commerciale de toutes matières se rapportant à cette industrie. — *Assemblée générale*, en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 au fonds de prévision et 65 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Biourge, G. Dulait, Donat Hovine, F. d'Huart. E. Thomas, F. Dreux.
Commissaires : MM. E. Ladret, M. Raty. 968

SOCIÉTÉ AMANDINOISE

DE FAIENCERIE ET PRODUITS RÉFRACTAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Amand-les-Eaux (Nord)

Capital : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr. — *Acte constitutif*, reçu par Me Humbert, notaire à Saint-Amand-les-Eaux.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 969

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

TOMETTES ET CÉRAMIQUES DE SALERNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Haxo, Marseille

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 100 fr. dont 600 entièrement libérées attribuées à l'apporteur et 24.400 souscrites en espèces libérées de 50 fr. — *Titres* nominatifs, non côtés. — *Parts* de fondateurs : 25.000, attribuées à l'apporteur. — *Durée* : Au 31 décembre 1959. — *Objet* : La location, la construction ou l'achat d'usines pour la fabrication de tous produits céramiques, ordinaires ou artistiques, et notamment la fabrication des carreaux carrés rouges et la tomette dite de Salernes. Le commerce et l'industrie de tous objets céramiques ou de toutes branches y ayant un rapport direct ou indirect, tel qu'éclairage électrique, transport de force motrice, achat de propriétés dans lesquelles se trouveraient des argiles ou de l'ocre ou des objets utiles pour la fabrication de la céramique. La Société pourra procéder dans les départements du Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, en Algérie et Tunisie, pour des locations, achats ou constructions d'usines et dans le monde entier par la vente et le commerce de ses produits. — *Acte constitutif*, reçu par Me Caillot, notaire à Marseille. — *Assemblée générale*, en février, elle se compose des porteurs de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 pour la réserve spéciale ; 15 0/0 au Conseil d'administration. Le solde : 50 0/0 aux actions, 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Narbonne Lara, Mourlon, A. Norberg, J.-B. Pierron, Gaillard, L. Bardel, Fenouil, Deville, Lafargue, Girard, Bayle.
Commissaires : MM. G. Mourier, Blanc. 970

USINE DES MOSAIQUES D'ORANGE

(VAUCLUSE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, place de la Bourse, Marseille

Objet de la Société : Fabrication et vente de carreaux en grès céramiques incrustés et vitrifiés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeurs : MM. H. de Farconnet et Roubaud. 971

USINES VICTOR BAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marcinelle, Belgique

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. — *Durée :* 30 ans, du 12 août 1894. — *Objet :* Fabrication et vente de produits réfractaires, ainsi que les opérations commerciales se rapprochant de cette industrie. — *Assemblée générale*, 1er dimanche d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, le solde : 5 0/0 aux administrateurs ; pour cent aux commissaires et à la direction, le restant aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Baux, Counson.
Commissaires : MM. C. Baux, Perron, Bernard. 972

BRIQUES ET TUILES

BRIQUETERIE DE BLEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, *rue de la Bourse, Le Hâvre*

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 973

SOCIÉTÉ CENTRALE DES

BRIQUETERIES DE VAUGIRARD

Siège social : 127, rue Croix-Nivert, Paris

NOTICE

Capitat social : Six millions cinq cent mille francs, divisés en 13.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.
Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse à la cote officielle au comptant, 2e partie de bulletin.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	9 50
1890.	»	12 »
1891.	»	21 »
1892.	340 54	21 »
1893.	321 24	9 »
1894.	270 »	3 »
1895.	» »	11 »
1896.	» »	» »
1897.	391 »	15 »
1898.	395 »	9 50
1899.	420 »	» »

Durée de la Société : 50 ans, du 28 novembre 1881.
Objet de la Société : Réunion des quatre maison : A. Chevalier et Bouju, Etienne jeune et Cie, Masselin, Meunier et Cie, briqueteries, carrière à glaise, moellons et sables. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.
Assemdlee générale 1er semestre.
Paiement des coupons à la Banque commerciale et industrielle, 8, rue Auber.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bourgeois.
Membres MM. Chevalier, Meunier, Robin, E. Guien, Ch. Bouju, Mousnière-Lompré.
Commissaires des comptes : MM. Barbier et Lattes.
Directeur : M. Fénélon. 974

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS JACQUES LECLAIRE

CARRIÈRE ET BRIQUETERIE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS

Siège social : 6, square de l'Opéra Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 50 0/0 remises à l'apporteur.

Les titres sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la cote officielle au comptant.

Cours des actions : en 1898, 115 fr. 842; 1899, 116 francs.

Dividende distribué (Ex. 1897 : 7 mois), 3 fr. 1898, 5 fr. 50.

Le paiement des coupons a lieu à Paris, chez MM. Rostand, Deschars et Cie, 66, chaussée d'Antin et à la Banque Suisse et Française, 27, rue Laffiitte.

La durée de la Société est de 50 ans expirant le 30 juin 1947.

L'objet de la Société est l'exploitation des carrières et briqueteries situées au lieu dit les Beaumont, commune de Montreuil-sous-Bois, et de toutes autres qui pourront être acquises ou prises à bail par la suite.

L'acte constitutif a été reçu par Mes Mahot de la Quérantonnais, à Paris, et Robillard à Montreuil-sous-Bois.

L'assemblée générale a lieu dans le courant 1er semestre. En font partie tous les actionnaires porteurs de 20 actions au moins.

Les bénéfices après réserve spéciale pour achats de terrains et amortissements sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, somme nécessaire pour payer 5 0/0 du montant des actions à titre d'intérêt ; le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende complémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Deschars.
Membres : MM. Joseph Leclaire, ingénieur, V H. Baquuet, ingénieur ; B. Rossier, H. Lemaitre.
Commissaire des comptes : M. P. Deltour, commissaire titulaire.
Commissaire-adjoint : M. E. Durup de Balaine.

975

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE A MONTCHANIN-LES-MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CH. AVRIL

Siège social : 39, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et cotés en bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin).

Le paiement des coupons à lieu à Paris chez MM. Oftroy et Guiard, banquiers, 60, faubourg Poissonnière.

Parts de fondateurs : 92.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1886.

L'objet de la Société est l'exploitation et la vente des produits des tuileries situées à Montchanin-les-Mines et Saint-Léger-sur-Dreune (Saône-et-Loire).

L'acte constitutif a été reçu par Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

L'assemblée générale a lieu le 1er semestre.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs et 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marquet de Vasselot.
Membres : MM. Amelin, M.-A. Tollin.
Directeur : M. Batault, à Montchanin. 976

GRANDE TUILERIE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

NOTICE

Capital social : Cent cinquante-cinq mille francs, divisés en 310 actions de 500 fr., entièrement libérées, sur lesquelles 210 ont été remises à la liquidation de l'ancienne Société en représentation de ses apports, et 100 souscrites en espèces.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts bénéficiaires : 1.550 remises au liquidateur de l'ancienne Société.

Dividendes distribués : En 1894, 1895, 1896, 1897 1898 et 1899 : 5 0/0.

Durée de la Société : 25 ans, à partir du 2 mai 1893.

Objet de la Société : Exploitation d'une tuilerie mécanique à Sainte-Foy l'Argentière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale en avril ; elle se compose de tous les actionnaires, propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social : 5 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

Directeur : M. A. Despagnet. 977

TERRA COTTA & BRIQUETERIES DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *Durée :* 30 ans, du 25 novembre 1898. — *Objet :* Fabrication des briques et des terra cotta, achat et vente de brevets, commerce de matières premières. — *Assemblée générale*, 1er mardi de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 à l'administrateur et au personnel dirigeant. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hankar, Dewit, de Wilde, Verdussen, Derbaix.
Commissaires : MM. de Rongé, Coelst, Michaux.

978

TUILERIES BOURGUIGNONNES DE CHAGNY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chagny

Le capital social est de quatre cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 979

NOUVELLE SOCIÉTÉ DE TUILERIE ET BRIQUETERIE D'AIRE-BELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Puget-sur-Agens (Var)

NOTICE

Le capital social est de cent trente mille francs.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 28 décembre 1895.

Objet : Fabrication de tous produits céramiques et l'utilisation de la force hydraulique dérivée de la rivière Argens. — *Acte constitutif*, reçu par Me Th. Jourdan, notaire à Marseille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Perissel, A. Liautard. 980

TUILERIES DE LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Papère, Marseille

NOTICE

Capital : Six cent quinze mille francs, divisés en 1.230 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Durée :* 30 ans, du 21 juin 1882. — *Objet :* La fabrication des tuiles, briques, carreaux, tuyaux et tous produits céramiques ainsi que toutes les opérations commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, qui s'y rattachent et qui pourraient être utiles ou profitables à la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Taxil-Fortoul, notaire à Marseille. — *Assemblée générale*, courant de mai au plus tard, csmposée des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

Années	Cours	Dividendes
1895. . .	»	20
1896. . .	»	25
1897. . .	»	35
1898. . .	»	35
1899. . .	575	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Rastoin, comte de Mougins-Roquefort, Pierretti, H. Martel, Gueydan, comte d'Ille.

Commissaire : M. A. Cartier. 981

TUILERIES ET BRIQUETERIES DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNEMENT ARNAUD, ETIENNE ET Cie

Siège social : 2, rue de la République, Marseille

NOTICE

Capital social : Un million neuf cent mille francs, divisés en 3.800 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1895.	»	35
1896.	»	45
1897.	»	70
1898.	450	65
1899.	1.125	»

Durée de la Société : 30 ans, à dater du 15 décembre 1881.

Objet de la Société : Fabrication et vente des tuiles, briques et produits céramiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Marseille.

Assemblée générale en avril ou mai.

Paiement des coupons à Marseille, au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. M. Turlin, A. Bourgogne, H.-L. Saver, A. Espanet.

Directeur : M. J. Trébuchet.

Administrateur-délégué : M. H.-L. Savert. 982

SOCIÉTÉ DES

TUILERIES ET BRIQUETERIES DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue des Dominicains Marseille

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 2.000 d'apport et 8.000 souscrites, libérées de 50fr. — *Titres* nominatifs ou au porteur, non cotés. — *Durée* : 20 ans (1899). — *Objet :* L'industrie et le commerce des tuiles, briques et autres céramiques et spécialement l'exploitation d'une tuilerie et briquéterie créée à Berre (B. du Rhône) dans les locaux et les terrains de l'ancienne usine Laugier. 983

SOCIÉTÉ DES

TUILERIES MÉCANIQUES DU BERRY & DE BORDEAUX

Siège social : 43, rue de Clichy, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Objet de la Société : Fabrication et vente de tuiles, briques et ornements d'architecture de toutes sortes.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations : Les obligations actuelles pour lesquelles existe une Société civile rapportent 10 fr. d'intérêt et sont remboursables à 250 fr. par tirages au sort.

Dividendes : 1895, 25 fr. ; 1896, 25 fr. ; 1897, 27 fr. 50. ; 1898, 27 fr. 50.

984

CHAUX ET CIMENTS

L'ALMENDARÈS

FABRIQUE DE CIMENTS PORTLAND A LA HAVANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions privilégiées de 100 fr.— *Actions* ordinaires : 10.000. — *Durée :* 30 ans, du 31 juillet 1897. — *Objet :* Fabrication des ciments Portland et exploitations de toute autre industrie dans laquelle le ciment peut être utilisé. — *Assemblée générale*, 2e mercredi de septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 8 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Le surplus : 5 0/0 à l'amortissement des actions privilégiées ; le solde : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 90 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Kolhy y de Zalva, Faure, A.-F. de Paula, M.-L. de Galarza, comte Vincente.
Commissaire : M. del Monte. 985

CAISSE DE TRAVAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE MAISON LESCANNE-PERDOUX

Siège social : 7, *rue d'Isly, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., dont 5.800 libérées de 125 fr. ont été remises en représentation d'apports à la Société Lescanne, Perdoux et fils et Cie.

Les titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société : Exploitation des usines de fabrication de chaux hydrauliques à Beffes, participation dans les travaux de dragage dans la Garonne, à l'île Cazeau, participation dans la propriété de la mine de soufre de Khiont (Caucase), participation à toutes entreprises de travaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourin, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, une somme pour servir, 5 0/0 d'intérêt au capital versé, il peut être créé un fonds de prévoyance, le surplus est ensuite partagé ; 80 0/0 aux actionnaires et 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lescanne Perdoux, père et fils, Marie-Eugène Dubourg de Beury. 986

CARRIÈRES ET FOURS A CHAUX DE BETTRECHIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Kléber, à Anzin

NOTICE

Capital : Cent quatre-vingt mille francs, divisés en 360 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 50 ans (1898). — *Objet :* La propriété et l'exploitation des carrières et fours à chaux dits de Bettrechies-lez-Bavay (Nord), situés sur le territoire de la commune de Bellegnies, et éventuellement l'acquisition des terrains nécessaires à l'agrandissement de ces carrières et fours à chaux, ainsi que des nouvelles machines et autre matériel nécessaire au développement de leur exploitation. La fabrication de la chaux en roche et en poudre, l'extraction des marbres et pierres pouvant exister dans les carrières et en général la préparation de tous les produits des carrières ayant une valeur commerciale. La vente de ces produits, soit au comptant, soit à terme. La construction de tous bâtiments et hangars nécessaires à l'exploitation de ladite carrière et à la conservation de la chaux. La Société pourra également prendre un intérêt direct ou indirect dans toute société ou entreprise dont le but serait conforme au sien ou utile à son développement, céder au besoin cet intérêt et se fusionner s'il y a lieu avec toute autre société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cartigny, notaire à Valenciennes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : à des amortissements, réserves ou répartitions suivant décision de l'Assemblée.

Dividende : En 1898, 10 fr. 987

CARRIÈRES ET FOURS A CHAUX ET A CIMENTS DU COUCOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Antoing Lez-Tournay Belgique

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions privilégiées et 1.000 actions ordinaires de 500 fr. chacune ; il est créé en outre 2.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur.

Titres : Actions nominatives ou au porteur.

Société constituée le 1er avril 1886.

Objet : Extraction et taille de la pierre, fabrication de la chaux, du ciment, de tous les produits qui peuvent naître de ces matières et toutes opérations commerciales se rattachant à cet objet.

Durée : 30 années.

Assemblée générale : le 1er jeudi d'avril, à 10 heures du matin, au siège social.

Paiement des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs : 1/3 de la part d'un administrateur au commissaire ; 5 0/0 de dividendes aux actions privilégiées ; 5 0/0 de dividende aux actions ordinaires ; le surplus à toutes les actions et aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Le Hon, Ernest Le Hon, Auguste Le Hon.
Commissaire : M. Paul Le Hon. 988

CHAUX ET CIMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue de Londres, Paris

NOTICF

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 80 actions de 2.500 fr., souscrites et libérées de 625. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 50 ans, du 28 octobre 1899. — *Objet :* L'étude, la recherche, l'obtention, l'achat, la création, l'exploitation, la réalisation, par vente ou apport en Société, de toutes affaires industrielles et commerciales relatives : A l'industrie des ciments Portland dans les régions non réservées par la Société des ciments français et des Portland de Boulogne-sur-Mer et de Desvres. Et aux produits céramiques, chaux, plâtres, ciments de laitiers, mortiers secs, pouzzolanes et toutes matières propres à la construction, en tous pays ; ainsi que les installations de broyage et de classement de toutes matières minérales ou organiques ; la participation à toutes affaires similaires ; la souscription, l'achat, la vente et le report de toutes actions et autres titres des Sociétés dans lesquelles elle est intéressée ; en général, toutes opérations financières, commerciales et industrielles, utiles ou nécessaires à la réalisation des affaires de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dezairs, notaire à Boulogne-sur-Mer.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légales

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Abadie, Adam, Lonquety.
Commissaire : M. Henriot. 989

SOCIÉTÉ DES CHAUX & CIMENTS ROMAIN BOYER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Cannebière Marseille

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur cotés à Lyon et à Marseille. — *Parts* de fondateurs : 60. — *Durée :* 71 ans, du 28 décembre 1898. — *Objet :* La fabrication et l'exploitation des chaux, ciments, carrelages et tous produits s'y rattachant, tant dans les usines et carrières actuelles de la Société Romain, Boyer et Cie que dans celles que la Société pourrait louer, acquérir ou faire construire, tant en France qu'à l'étranger, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières et immobilières qui y sont relatives. Elle pourra, sous quelque forme que ce soit, prendre toute participation dans toutes les sociétés similaires existantes ou à créer et effectuer toutes entreprises de travaux publics ou privés tant en France qu'à l'etranger. — *Assemblée générale*, 1er semestre, composée des propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intéret aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration. Sur le reste : 10 0/0 à la réserve statutaire. Sur le nouveau reste : 20 0/0 au fonds de prévoyance. Enfin sur le solde : 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

Cours : en 1898, 115 fr. ; en 1899, 142 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Boyer.
Membres : MM. F. Gabet, comte L. de Berthier, M. Roubaud, V. Guillen. 990

CHAUX HYDRAULIQUES DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Pierre Martel, Lille

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 50 ans, du 15 avril 1899. — *Objet* : L'emploi et la transformation en produits industriels des argiles et craies situées dans la région du nord de la France, la vente de ces produits et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets ci-dessus indiqués. — *Acte constitutif*, reçu par Me Ch. Roussel, notaire à Lille. — *Assemblée générale*, 3e trimestre, elle se compose de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions : Sur le surplus : 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 au fonds d'amortissement des actions. Sur le solde : 90 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Laurenge, Rouzé, Paquin, Lepez, Scalbert, Voituriez, Herbaut.
Commissaire : M. Mullier. 991

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Demarquay Paris

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent soixante mille francs, divisé en 2.720 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Le paiement des coupons a lieu le 1er janvier et le 1er juillet.

Obligations : 1.280 à 500 fr., remboursables au pair en 19 années, et rapportant 25 fr. par an. — 700 obligations de 500 fr. remboursables au pair en 30 ans et rapportant 25 fr. par an.

La durée de la Société est de 50 ans, du 8 février 1886 au 8 février 1936.

L'objet de la Société est la fabrication et vente de la chaux hydraulique et du ciment, et commerce de matériaux de construction.

L'acte constitutif a été reçu par Me Bertin, à Bar-sur-Aube.

L'assemblée générale a lieu fin avril.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0, à la réserve spéciale ; 20 0/0 aux administrateurs et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Coignet, Georges Convert, Auguste Fournier, Alexandre Bernaudat, Gustave Rage et Félix Baudin.

Commissaire des comptes : M. Aussel.

Administrateur délégué, directeur : M. Georges Convert. 992

SOCIÉTÉ

DES CHAUX HYDRAULIQUES NATURELLES DE L'OUEST

USINES A SENONCHES ET A LAIGLE

Siège social : Senonches (Eure-et-Loir)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 250 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Le paiement des coupons des obligations par moitié a lieu les 1ers janvier et juillet.

Obligations : 500 fr., revenu 25 fr., remboursables suivant un tableau ; les dernières le seront en 1906 ; actuellement il en reste la moitié à rembourser.

Durée de la Société jusqu'à 1911.

Directeur : M. Albert Rousseau. 993

CHAUX, MARBRES, GRANITS DE LIENNE-CINEY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lienne-Ciney

NOTICE

Capital social : Quatre cent vingt-cinq mille francs, représentés par 450 actions privilégiées et 400 actions ordinaires de 500 fr. Il est créé en outre 450 actions de jouissance sans désignation de valeur. Le capital peut être porté à 6.000.000 fr. — *Titres :* Actions nominatives ou au porteur. — *Objet :* Fabrication de la chaux et du ciment, exploitation, sciage, polissage, travail des pierres, marbres, granits et calcaires, vente de ces produits. — *Assemblée générale* le 2e mardi d'avril, au siège social ou à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions privilégiées ; 2 1/2 0/0 aux actionnaires ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 au fonds de prévision ; 50 0/0 à toutes les actions ; 30 0/0 au remboursement au pair d'actions privilégiées remplacées par des actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Louis Aubry, Ch. Joseph de Theux de Potesta, Victor Fontaine, Edmond L'Hermitte, Henri Renkin.

Commissaires : MM. Émile Richald, Maurice Braconnier, Adhémar Lambinet, Emmanuel Minette. 994

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CIMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Luxembourg

NOTICE

Objet de la Société : Exploitation d'usines, fabrication et vente des ciments 4 usines en activité.

Assemblée générale en mars. 995

SOCIÉTÉ DES CIMENTS D'ALLAS (DORDOGNE)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 106, boulevard Richard-Lenoir, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr.

Observation : A la demande de renseignements que nous lui avons adressée, cette Société nous a répondu qu'elle n'était composée que d'un petit groupe d'amis et qu'elle n'avait aucun intérêt à ce qu'on parlât d'elle. 996

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

CIMENTS DE BOURGOGNE

Siège social : 15, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 2.100 actions d'apports entièrement libérées; les 900 autres libérées de 40 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 1.000.

La durée de la Société à 50 ans, à partir de 1896.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des ciments (dits ciments de Bourgogne).

L'acte constitutif a été reçu par Me Constantin, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Fondateur de la Société : M. Frédéric Picq.
Membres : MM. H. G. Guénin, Virey. 997

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CIMENTS DE CHANTEMELLE

Siège social : Chantemelle
Commune d'Haute-Isle (Seine-et-Oise)

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr. — *Acte constitutif*, reçu par Me Deressy, notaire à Lyon.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 998

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CIMENTS DE DANNES PORTLAND COURONNE

(ANCIENNE SOCIÉTÉ ZOLLER & Cie)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Dannes, canton de Sommer (Pas-de-Calais)

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur.

Les titres sont cotés en bourse, à Lille.

Le paiement des coupons au siège social.

La durée de la Société est du 26 mai 1883, pour 30 années.

L'objet de la Société est l'exploitation d'une usine à ciments, à Dannes.

L'acte constitutif a été reçu par Me Belcourt, à Boulogne.

L'assemblée générale a lieu dans les 4 premiers mois de l'année.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; 10 0/0 pour amortissement et l'excédent; 5 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 à M. Zoller; 7 0/0 aux employés et 83 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Cuvelier, P. Cuvelier, Alf. Charvet, Em. Evrard, Em. Rouzé. 999

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CIMENTS DE LAITIER DE DONJEUX

Siège social : 5, boulevard Magenta, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et cotés à la bourse, cote officielle, 2e partie du bulletin.

Le paiement des coupons a lieu au siège social.

La durée de la Société est du 19 décembre 1892 au 15 mars 1917.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente en France et à l'étranger de ciments, chaux, carreaux et pierres artificielles.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

L'assemblée générale a lieu en mars.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/5 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 40 0/0, au Conseil d'administration; 60 0/0 aux actions.

Dividende 1898, 25 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Ach. Brüll.
Membres : MM. C. Laporte, Ed. Badois, H. Henry, H. Baré, J. Ratinet.
Administrateur délégué : M. H. Henry. 1000

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CIMENTS DE VIMINES & CHAUX DE LEYSSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue du Château Chambéry

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Le paiement des coupons a lieu au siège social en mai; toutes les ventes d'actions faites de 1890 à ce jour ont été faites au pair.

La durée de la Société est de 1889 à 1919.

L'objet de la Société est la fabrication du ciment et de chaux.

L'acte constitutif a été reçu par Me Gabet, à Chambéry.

Dividende 1898, 5 0/0.

Directeur : M. L. Périnel. 1001

SOCIÉTE

DES CIMENTS DÉSIRÉ MICHEL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ALBERT ARMAND & Cie

Siège social : 11, rue Lafon, Marseille

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des ciments, ainsi que l'exploitation des usines de la Société.

Observation : Par acte du 30 décembre 1898, déposé chez Me Provençal, notaire à Paris, les statuts de la Société ont été modifiés, à la suite d'apports faits à la Société. 1002

COMPAGNIE NOUVELLE DES

CIMENTS DU BOULONAIS

Siège social : 2 *bis, rue du Havre, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq millions, divisé en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin.

Le paiement des coupons a lieu à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Parts de fondateurs donnant droit à 10 0/0 dans les bénéfices.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 12 mai 1881.

L'objet de la Société est la fabrication et vente des chaux hydrauliques et des ciments naturels et artificiels ; exploitation de l'usine de Desvres (Pas-de-Calais), et des terrains appartenant à la Société.

L'acte constitutif a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

L'assemblée générale a lieu le 2e trimestre ; les titres doivent être déposés à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1895.	545 »	20 »
1896.	546 »	20 »
1897.	547 »	20 »
1898.	545 »	20 »
1899.	475 »	» »

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 10 0/0, aux parts de fondateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dutilleul, comte I. de Camondo, G. Gottereau, L. de Warenghien, L. Villars.

Commissaires : MM. Arbelot, Chavarne. 1003

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CIMENTS ET CHAUX HYDRAULIQUES DE BEFFES

MARQUE DAUMY

Siège social : Beffes, par Jouet-sur-Aubois (Cher)

Dépôt à Paris, 26, quai de Passy

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demand de renseignements complémentaires. 1004

CIMENTS ET FOURS A CHAUX DE BIELAÏA (DONETZ)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Deux millions, divisés en 10.000 actions privilégiées de 100 fr., et 10.000 actions ordinaires de 100 fr. — *Durée* : 30 ans, du 4 mai 1898. — *Objet* : Commerce, fabrication et vente de ciments et de leurs dérivés, éventuellement les plâtres, terres glaises et plastiques. — *Assemblée générale*, 4e mercredi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, le pour cent au profit du gouvernement Russe ; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 au personnel, le solde à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Carez, de Moerloose, E. Dumon, Dapsens, Blondel.

Commissaires : MM. Mesdach de Ter Kiele, J. de Moerloose, baron de Moor. 1005

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CIMENTS FRANÇAIS ET PORTLAND DE BOULOGNE-SUR-MER

ET COMPAGNIE DES

PORTLAND DE DESVRES

MARQUES RÉUNIES : DEMARLE-LONQUÉTY ET FANCHON

Siège social à Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur ou nominatifs au choix et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	258 38	17 »
1890.	282 77	13 »
1891.	240 35	13 »
1892.	190 41	27 »
1893.	451 41	27 »
1894.	448 27	27 »
1895.	449 84	27 »
1896.	450 42	27 »
1897.	472 »	27 »
1898.	577 »	27 »
1899. . 31 déc.	610 »	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 1er janvier 1881. — *Objet de la Société :* Exploitation des usines de ciment portland de MM. Lonquéty et Cie, dans le Pas-de-Calais ; de MM. E. Fanchon et Cie, de Desvres (Pas-de-Calais), et les commerces s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ponticourt, à Boulogne-sur-Mer.

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons, à Paris, 54, rue de Provence, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le reste à répartir par l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Terrier, L. Appert, H. Bardol, baron Boissonnet, L. Carlier, Huret-Lagache, G. Lacherez, F. Lefebvre, Patris de Breuil, S. Pozzi. 1006

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

(CHAUX HYDRAULIQUE H. DE VILLENEUVE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, cours Saint-Louis Lyon

NOTICE

Capital : Un million cent mille francs, divisés en 11.000 actions de 100 fr., dont 1.600 d'apport entièrement libérées et 400 souscrites et libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 300. — *Durée :* 50 ans. — *Objet :* L'exploitation, la fabrication, la vente de chaux blanche hydraulique H. de Villeneuve et des ciments Portland artificiels ; en conséquence, l'acquisition, la location, la prise à bail et la vente de tous biens meubles et immeubles accessoires de la Société et entrant dans son objet principal.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Gastinel, L. Lunel, J.-B. Rambaud, Valabregue, Vidal. 1007

COMPAGNIE PARISIENNE DES

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS E. CANDLOT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 18, rue d'Edimbourg, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 200 actions de 5.000 fr., entièrement libérées.

La durée de la Société à 25 ans, à partir de 1893.

L'objet de la Société est la fabrication de toutes espèces de ciments ou chaux hydrauliques et produits similaires.

L'acte constitutif a été reçu par Me Guéry, notaire à Boulogne-sur-Mer.

L'assemblée générale a lieu en janvier.

Observations : Le capital a été porté le 3 juin 1898 de 800.000 fr. à 1.200.000 fr. Extrait publié par la *Loi* du 13 juin 1898.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. E. Coignet, E. Boyard, E. Gosselin, Cros, Caseau.
Gérant : M. E. Candlot. 1008

SOCIÉTÉ

DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDO-CHINE

Siège social :
65, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., souscrites et libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Parts* de fondateurs : 3.600, dont 600 aux fondateurs et 3.000 aux souscripteurs d'actions. — *Durée* : 50 ans, du 10 juillet 1899. — *Objet* : La fabrication et la vente des chaux, ciments et tous produits dérivés, tous travaux de béton et de ciment armés, La construction, l'achat, la location d'usines et carrières. Toutes opérations industrielles, commerciales, financières

et immobilières se rattachant même indirectement à l'objet de la Société. Elle pourra, sous quelque forme que ce soit, prendre toute participation dans toutes sociétés similaires existantes ou à créer et à toutes entreprises de travaux publics ou privés. — L'*Assemblée générale* se compose des porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 destinés à la réserve légale ; la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de 6 0/0 des capitaux versés et non remboursés. Le reliquat sera attribué : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs. L'Assemblée générale pourra décider que le dividende qui excédera l'intérêt ci-dessus prévu au profit des actionnaires s'imputera sur le capital social et l'amortira à due concurrence.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hermann-Noack Dollfus, manufacturier à Mulhouse (Alsace) ; Eugène Engel, industriel à Paris, 48, avenue Victor-Hugo ; Louis Marchegay, industriel à Paris, 44, rue Cardinet ; Ulysse Pila, négociant à Lyon, 2, rue de la République ; André Rickmers, armateur à Brême ; Emile Isidor, rentier à Paris, 9, rue Bosio ; Fernand Crémieux, rentier à Paris, 24, rue Clément-Marot ; Jules Guilhaumat, ingénieur à Paris, 4, rue Caumartin ; Edouard Candiot, ingénieur à Paris, 17, rue d'Edimbourg. 1009

SOCIÉTÉ DES

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE MOUTOT

PRÈS AUNAY-SUR-SEREIN (YONNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, quai de Paris, Joigny (Yonne)

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 350 actions de 1.000 fr.

Titres nominatifs ou au porteur.

La durée de la Société est de 25 ans, à partir du 17 juillet 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Benard, Couturier, A. Métairie. 1010

SOCIÉTÉ DES

CIMENTS PORLANDS ARTIFICIELS DU CHAROLAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue des Bernardines Montluçon (Allier)

Usine à Palinges (Saône-et-Loire)

Dépôt : 11, quai d'Austerlitz, Paris

NOTICE

Le capital social est sept cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.450 actions de 500 fr.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 27 janvier 1896. — *Objet :* L'exploitation de l'usine des ciments Portland artificiels de Palinges, marques de fabriques, clientèle et autres propriétés constituant les apports sociaux. L'exportation de toutes autres usines de même nature, chaux ou ciments dont la Société pourrait se rendre ultérieurement propriétaire, locataire ou concessionnaire soit en France, soit à l'étranger. La fabrication, l'achat et la vente des ciments venant desdites exploitation et industrie ainsi que de tous autres ciments, chaux hydrauliques ou autres. Et enfin toutes les opérations quelle qu'en soit la nature se rattachant directement ou indirectement auxdites exploitation et industrie et qui pourraient être utiles et nécessaires dans l'intérêt social, sous la condition d'être proposées par le Conseil d'administration et votées par l'Assemblée générale. — *Assemblée générale*, en avril, composée des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 20 0/0 à l'amélioration de l'usine jusqu'à concurrence de 100.000 fr. Le surplus : 50 0/0 aux actions ; 35 0/0 aux fondateurs ; 15 0/0 aux administrateurs. 1011

SOCIÉTÉ

DES CIMENTS PORTLAND D'AUXI-LE-CHATEAU

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 100.000 actions de 25 fr. dont 60.000 privilégiées et 40.000 ordinaires. — *Durée* 30 ans du 4 février 1896. — *Objet :* Industrie du commerce de ciment, de la chaux, etc. — *Assemblée générale* 4e mercredi d'octobre. — *Répartition des bénéfices :* 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 5 0/0 aux administrateurs et commissaires, le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Comte Beaulieu de Seyssel, Loir-Darcy, Paret, Armuna, Bocquet. [redacted]
Commissaires : M. Nachtsheim-Colman. 1012

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES CIMENTS PORTLAND DE L'ESCAUT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Tournai (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, représentés par 2.800 actions de 500 fr. Il est créé, en outre, 200 parts de jouissance sans désignation de valeur. Le capital social peut être augmenté ou diminué ; le conseil est autorisé à émettre un capital de cinq cent mille francs d'obligations.

Titres : Actions nominatives ou au porteur.

Objet : La fabrication et le commerce du ciment Portland, ainsi que toutes les opérations et entreprises qui se

rattachent à ce genre d'industrie et de commerce, l'acquisition, la location et l'exploitation de carrières, l'extraction, l'appropriation et la transformation industrielle de la pierre calcaire, la fabrication de la chaux, et des ciments autres dérivés, la taille de la pierre, etc.

Durée : 20 années.

Société constituée le 14 avril 1892.

Assemblée générale à Tournai, le 3e dimanche de mars à 2 heures.

Paiement des dividendes et coupons : L'époque sera fixée par le conseil.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 à un fonds de prévision ; 6 0/0 aux parts de jouissance ; 10 0/0 aux administrateurs et au directeur ; 4 0/0 à chaque commissaire ; 80 0/0 aux actions de capital à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Hidulphe Stiénon du Pré, Louis Leman Villette, Jules Debonne.

Commissaires : MM. François Bataille, Henri Leman Pollet. 1013

SOCIÉTE DES

CIMENTS PORTLAND DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Isabey, Nancy

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 1.500 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 160. — *Durée* : 60 ans, du 24 avril 1899. — *Objet* : La fabrication et le commerce du ciment Portland, d'agglomérés et de tous travaux en ciments, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous produits, procédés, machines et appareils de toute nature destinés à produire du ciment ou des agglomérés. Et généralement toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet. La Société pourra s'intéresser, soit directement, soit indirectement, à toute industrie et à tout commerce similaire, soit en France, soit à l'étranger. — *Acte constitutif*, reçu par Me Larmoyer, notaire à Nancy. — *Assemblée générale*, se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 25 0/0 au Conseil. Le surplus : 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dyckhoff. France-Lanord, Françin, Haller, Hanner, Lanique, Tardu. 1014

COMPAGNIE FRANCO-RUSSE

DES CIMENTS PORTLAND DE GUELENDJIK (MER NOIRE)

Siège social : 18, rue d'Edimbourg Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 22.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. 2.250 obligations de 500 fr. 5 0/0

Les titres sont nominatifs et au porteur, et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 30 années, à partir du 18 septembre 1894.

L'objet de la Société est l'extraction et l'exploitation de toutes sortes de pierres propres à la production du ciment de différentes espèces, chaux ordinaires ou chaux hydrauliques.

L'acte constitutif a été reçu par Me Portefin, notaire.

L'assemblée générale a lieu le 16 juin.

Dividende 1898 : 6 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollfus-Galline.

Membres : MM. le général Adamovitch, Cambefort, Daher, Lavocat, Gustave Mirabaud, Léon Molinos, René Molinos, Pavin de Lafarge, vicomte de Villiers, J. Roux.

Commissaires des comptes : MM. J. Berge, A. Dollfus. 1015

SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE

DES CIMENTS PORTLAND DE TCHOUDOWO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 72, boulev. Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. Il existe de plus 15.000 parts bénéficiaires. — *Les titres* au porteur ne sont pas cotés. — *La durée* de la Société est de 50 années, du 13 avril 1899. — *L'objet* est l'extraction en Russie de toutes sortes de pierres et argiles propres à la production du ciment, de différentes espèces de chaux ordinaires, chaux hydrauliques, plâtres, briques, etc. La construction d'usines et d'établissements industriels pour la fabrication des produits ci-dessus indiqués. La fabrication de ciments, chaux, plâtres, briques, bétons, ciments armés de toutes sortes, l'extraction et la taille de pierres de construction, l'exploitation de forêts. Et en général, toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant à l'objet de la Société, et en particulier, à l'exploitation de tous produits du sol, du sous-sol de la propriété de Welianinowo, à Tchoudowo. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le 1er semestre de chaque année ; elle se compose des titulaires ou porteurs de 5 actions.

Répartition : 5 0/0 pour la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 au Conseil d'administration. Sur le surplus : 50 0/0 pour l'amortissement du capital au pair ; 20 0/0 aux actions ; 30 0/0 à l'apporteur. Quand le capital action aura été entièrement amorti, les bénéfices après prélèvement de 5 0/0 au Conseil d'administration seront répartis : 50 0/0 aux actions de jouissance ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Pierre de Boissieu.

Membres : MM. Ch. Lenoir, G. Fournier, Bentz Audéoud, Xavier Pavin de Lafarge, S.-E. Welianinoff, de Racouza Soutchewsky.

Commissaires des comptes : MM. Ed. Rousselle, Ed. Audéoud. 1016

COMPAGNIE FRANCO-RUSSE

DE CIMENTS PORTLAND POUZZOLANE ARTIFICIELS D'EKATÉRINOSLAW

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Le capital est de un million huit cent mille francs, divisé en 18.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Parts de fondateurs : 18.000, ayant droit à 25 0/0 dans les bénéfices.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente, à Ekaterinoslaw, de ciments, chaux, etc.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir de la fondation.

L'acte constitutif a été dressé par Me Portefin, notaire à Paris, le 25 juillet 1898.

Assemblée générale : Premier semestre ; 50 actions pour y assister. Extraits publiés aux *Petites Affiches*, septembre 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme à déterminer par le Conseil d'administration ; 6 0/0 à titre d'intérêt aux actions ; sur l'excédent 8 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions jusqu'à amortissement et 25 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A Dollfus-Galline, Molinos, Gust. Mirabaud, de Bovet, Laforgue, Lavocat, Bayard, Alf. Dolfus.

Commissaires : MM. Jules Berge et Marcel Champin. 1017

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA FABRICATION DES CIMENTS A ODESSA

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 15 mai 1895. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce des ciments et de tous produits analogues ou dérivés, tant à Odessa que dans le reste de la Russie. — *Capital social :* Deux millions cinq cent mille fr., divisés en 10.000 actions de 250 fr. chacune; il est créé en outre 1.200 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 2e samedi du mois de décembre, à 4 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 2 1/2 0/0 à l'administrateur-délégué ; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1 1/2 0/0 à chaque commissaire ; le restant 2/3 aux actions ; 1/3 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre Wassiliwich Giteoff, Adolf Weissmann, Auguste Cuissart, Charles Degrelle, baron Fernand de Macar fils, Alexandre Bertrand, Henri Mercier.

Commissaires : MM. Ernest Gosme, Fernand Mercier, Henri Bertrand, Gaston Cardinael. 1018

SOCIÉTÉ ANONYME

DES FOURS A CHAUX

DE LA ROUSSELIÈRE, DE LA FERRONNIÈRE & DE LA PELONINAIS EN ERBRAY

(LOIRE-INFÉRIEURE)

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1019

SOCIÉTÉ " LA FRANCO-BELGE "

AYANT POUR BUT LA FABRICATION DES CHAUX, CIMENTS ET PORTLAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Calonne

NOTICE

Société constituée le 8 juin 1895. Modification du capital et des statuts suivant acte du premier avril 1897. — *Durée :* 20 ans. — *Capital social :* Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Assemblée générale* le 1er lundi du mois de mars, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 10 0/0 amortissement ; sur le reste, 9 0/0 aux administrateurs; 2 0/0 aux commissaires et solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Duhayon, C. Bouzin, S. Carnoy.

Commissaires : MM. O. Bouzin, J. Bouzin. 1020

NORTH'S PORTLAND CEMENT AND BUCK WOORKS

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. — *Obligations :* 7.000 de 500 fr. — *Durée :* 30 ans, du 27 juillet 1897. — *Objet :* Fabrication et commerce des ciments, briques et tuiles et autres produits similaires. — *Assemblée générale*, 1er mardi de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mols, de Meuse, de Vylder, Manby, Michaelis, Charlier, Michiels.
Commissaires : MM. Reiss, Walton. 1021

SOCIÉTÉ

J. & A PAVIN DE LAFARGE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Viviers (Ardèche)

NOTICE

Le capital social est de huit millions huit cent mille francs, divisé en 17.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur ou nominatifs, au gré des actionnaires et sont cotés à Lyon.

Le paiement des coupons a lieu au siège social, en avril et novembre.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1885.

L'objet de la Société est la fabrication et l'exploitation des chaux hydrauliques et ciment portland, de Lafarge, du Theil, de Cruas et l'exploitation des matériaux artificiels de l'usine d'Hussein-Dey (Algérie).

L'acte constitutif a été reçu par Me Olivier, à Viviers.

L'assemblée générale a lieu en mars ou avril.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 9 0/0 aux gérants; 9 0/0 à la réserve ; 82 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Joseph de Talode du Grail, Albert de Lafarge, Edouard de Lafarge, A. d'Allamel de Bournet, H. de Coursac, H. Charvet, M. Pradelle, L. Dussaud, H. Albanel.

Gérants : MM. J. de Lafarge, A. de Lafarge, et P. Daher. 1022

SOCIÉTÉ ANONYME

DE NIEL-SUR-RUPPEL

ANCIENNE FABRIQUE DE CIMENT FORTLAND
JOSSON ET Cie

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. La Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 2 décembre 1881. — *Modifiée* le 12 janvier 1891 et le 20 novembre 1892. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La fabrication et la vente du ciment, des produits similaires ou dérivés et toutes les opérations qui se lient à cette fabrication et à ce commerce. — *Assemblée générale* : 3e lundi de décembre, à 2 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; de la somme restante : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, après la déduction de la part des commissaires, sera réparti entre toutes les actions émises sous déduction, pour les actions non libérées, d'un intérêt de 4 0/0 sur le montant des sommes restant à verser.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ad. Urban.
Administrateur-directeur : M. Edm. Macoir.
Membres : MM. Eugène Houbotte, Jonson.
Commissaires : MM. Ferdinand Kufferath, Edouard Thys. 1023

SOCIÉTÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 151, avenue de Paris A la Plaine-Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 320 actions de 500 fr., dont 40 entièrement libérées et 280 libérées de 250 fr.

Durée de la Société : Depuis le 12 juillet 1898 jusqu'au 1er janvier 1919.

L'objet de la Société est l'exploitation d'un établissement commercial et industriel, existant à la Plaine Saint-Denis (Seine), ayant pour objet toutes constructions et tous travaux en ciments, y compris ceux avec ossature métallique, ainsi que toutes constructions mécaniques ou autres.

L'acte constitutif a été reçu par Me Prudhomme, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Robert, Gibus, Renaud. 1024

SOCIÉTÉ DORDOGNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME
POUR L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES A CHAUX HYDRAULIQUE
DE SAINT-ASTIER (DORDOGNE)

Siège social : 9, avenue de la Bourdonnais, Paris

NOTICE

Capital : Huit cent mille francs.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, propriétaires de 5 actions au moins. 1025

USINE D'EXCIDEUIL

FOURS A CHAUX

SOCIETÉ ANONYME

Siège social : Excideuil (Dordogne)

Capital : Cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1026

SOCIÉTÉ DES PORTLAND MÉRIDIONAUX

ÉTABLISSEMENTS

J. VICAT & Cie ET ALBERT ARMAND & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr. chacune, libérées, cotées à Lyon et à Marseille.

Parts de fondateur : Neuf parts ayant droit à 9 0/0 dans les bénéfices.

L'objet de la Société est la fabrication des ciments artificiels et naturels, et l'exploitation des usines Vicat et Armand.

La durée est de 30 ans.

L'acte constitutif a été fait par Me Pétrus Bernard, notaire à Lyon, 30 juillet 1898. Extraits publiés dans les journaux de Lyon et le *Sémaphore* de Marseille.

Assemblée dans le 1er semestre.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour payer 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 9 0/0 aux parts de fondateurs ; 76 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Armand, 11, rue Lafon, à Marseille.

Membres : MM. Emmanuel Allizon, rue Henri IV, 56, à Lyon ; Nestor-Guérin Cornier, 8, rue de la Gare, à Grenoble ; Régis Margirier, 82, boulevard Longchamps, à Marseille ; Maurice Merceron-Vicat, 4, rue Béranger, à Grenoble ; Martial Paufique, 13, rue du Peyrat, à Lyon ; Louis Valla, 51, boulevard Longchamps, à Marseille.

Commissaires : MM. J. F. Bonnel, 3, rue de l'Alma, à Lyon ; Guillaume Roux, 21, boulevard Gazzino, à Marseille. 1027

GRANITS — MARBRES — PORPHYRES

SOCIÉTÉ DES

CARRIÈRES DE MARBRES BLANCS & BLEUS DE SAINT BEAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)

NOTICE

Capital : Trois cent quatre-vingt dix mille francs. — *Durée* : 29 ans, du 6 octobre 1898. — *Objet* : L'exploitation des carrières de marbres blancs et bleus de Saint-Beat, situées audit lieu, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). — *Acte contitutif*, reçu par Me Saint-Cyr Deffrieux, notaire à Villeneuve-sur-Lot.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. E. Couten, E. Fourcade, H. de Sainte-Croix, R. Bory, F. Vergnes, H. Ducasse, Pierre Carles.

Commissaire : M. Saint-Cyr Deffrieux. 1028

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE PORPHYRE COSYNS, A LESSINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 15 février 1882, modifiée le 1er août 1892. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* L'exploitation et le développement de la carrière de porphyre, ouverte et mise en valeur par M. Jules Cosyns à Lessines. L'extraction, la confection et le transport des pavés, bordures, macadam, balast, moellons et poussier ; l'entreprise et la construction et l'entretien des routes, chemins pavés, macadamisés et empierrés ; l'achat, la préparation, la revente et le transport de tous autres produits similaires. — *Capital social :* Un million de francs, représentés par 4.000 actions de 250 fr. Il est créé, en outre, 2.500 actions parts de fondateur sans valeur nominale. Le capital social pourra être augmenté. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — *Assemblée générale* 1er lundi de juillet, à 3 heures au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à titre de 1er dividende ; le reste comme suit : 3 0/0 à chacun des administrateurs ; 1 0/0 à chacun des commissaires ; 40 0/0 aux actions de capital à titre de 2e dividende ; 16 0/0 aux parts de fondateur ; le reste servira à l'amortissement des actions de capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Nicaise.

Membres : MM. Emile Notte, Victor Jouret.

Commissaire : M. Camille Havrez. 1029

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CARRIÈRES DE PORPHYRE DE BIERGHES

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 3 mars 1880. — *Durée :* 29 ans. — *Objet :* L'exploitation des carrières sises à Bierghes et autres similaires, comprenant l'extraction, la confection,

la vente et le transport des pavés. L'achat, la préparation, la revente et le transport de tous autres produits de même nature. L'entreprise de la construction de routes pavées et entretien, ainsi que d'empierrements, de ballastages et de macadamisages de routes et chemins de toutes natures. — *Capital social :* Sept cent cinquante mille francs, représentés par 1.500 actions de 500 fr. *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 1er mardi d'avril, à 1 heure, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 6 0/0 aux administrateurs ; le tantième aux commissaires ; 6 0/0 à la gérance ; l'excédent aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-B. Velge, Bricourt, A. Dupuich, Ch. Velge, H. Lickens.

Commissaire : M. A. Vonhcom. 1030

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CARRIÈRES DE PORPHYRE DE QUENAST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, *rue du Commerce, Bruxelles*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions cinq cent mille francs, représenté par 9.000 actions de 500 fr. chacune ; la Société a émis en outre des obligations pour une somme de 2.500.000 fr. ; elles rapportent 15 fr. d'intérêt annuel, payable et exigible tous les 6 mois en paiement égaux de 7 fr. 50 ; elles sont remboursables à 500 fr., amortissables en 50 années suivant le tableau.

Objet : L'exploitation des carrières de porphyre dit de Quenast, situé à Quenast et à Rebecq-Rognon, comprenant l'extraction, la confection, la vente et le transport des pavés et pierres de taille : l'achat, la préparation, la revente et le transport de tous autres produits de même nature ; l'entreprise de la construction de routes pavées et de leur entretien.

La durée est fixée à 50 ans pour finir le 1er juillet 1914.

Société autorisée par acte du 12 août 1864.

Assemblée générale le 2e lundi d'octobre.

Paiement des dividendes et coupons en octobre et en novembre à la caisse sociale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actionnaires, à titre de premier dividende ; 15 0/0 au fonds de réserves 13 0/0 à titre de traitement au directeur-gérant, aux administrateurs et aux commissaires ; 72 0/0 formant le restant des bénéfices nets aux actionnaires sous forme de deuxième dividende.

Administrateur-délégué, président du Conseil : M. A. Urban. 1031

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CARRIÈRES DE PORPHYRE DE SAINT-RAPHAEL (VAR)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Raphaël (Var) et à Paris, boulevard St-Germain, 205

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr. Il est créé 2.000 parts de fondateur sans valeur nominale ; le nombre ne pourra en être augmenté.

Titres : Actions au porteur.

Objet : L'exploitation des carrières de Saint-Raphaël ou de toutes autres en France ou à l'étranger, comprenant l'extraction, la confection, la vente et le transport des pavés, pierrailles, macadam, pierres de taille et autres objets se rattachant à cette industrie. L'entreprise et la construction ou l'entretien des voies de communication, pavées ou macadamisées et opérations de commerce et d'industrie se rattachant pour la nature aux objets sociaux.

Durée : 30 ans.

Société constituée le 16 janvier 1883.

Assemblée générale le 3e mardi de mai.

Paiement des dividendes et coupons rue Berckmans, 77, à Saint-Gilles lez-Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve ; 6 0/0 sur le montant libéré des actions ; 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; le surplus ; 10 0/0 au fonds de prévision ; 50 0/0 aux actions comme dividende ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean Cousin, A. Bérenger, Louis Coiseau, J.-B. Cornet.

Commissaires : MM. Adrien Gardeur, Gustave de Lantsheere, Gaston Fondmichel. 1032

SOCIÉTÉ DE

L'EXPLOITATION DES MARBRES DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Laval (Mayenne)

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 actions de 500 fr. chacune, libérées entièrement et ne sont pas cotées.

L'objet social est l'exploitation de carrières de marbre, granits et autres matériaux durs et d'usines hydrauliques.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 29 janvier 1898.

L'acte constitutif a été fait par Me Gascoin, notaire à Laval, et l'extrait publié par *l'Echo de la Mayenne*.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 7 0/0 au Conseil d'administration ; 8 0/0 au comité de direction ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ABMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Landeau, à Sablé ; Albert Folliot, à Laval ; Frédéric Chubilleau, Eugène Chubilleau et Charles Batard à Laval ; André Hardouin-Duparc, 17, rue Sainte-Croix au Mans.

Commissaire : M Leprêtre, comptable à Laval. 1033

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GRANITS DE L'OUEST

Siège social : 12, *rue Lafayette, Nantes*
Bureaux et usine : Chantenay-sur-Loire

NOTICE

Le capital social, qui était de cent trente mille francs par an, a été porté à deux cent mille par délibération du 19 avril 1898. — *Titres nominatifs*, entièrement libérés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rivière, à Nantes ; Gorel, à Nantes ; Laurent, à Morlaix ; Bourreau, à Angers.
Directeur : M. A. Royer, à Nantes. 1034

GRANITS ET PORPHYRES ARTISTIQUES DES VOSGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 73, rue Caumartin, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et cotés en banque.

Le paiement des coupons au siège social.

La durée de la Société est de 30 ans, du 26 avril 1896 au 26 avril 1926.

L'objet de la Société est l'exploitation de carrières et vente des produits bruts et travaillés. Amodiation, acquisition et l'exploitation de l'usine de Ternuay, la carrière de porphyre vert dite *Carrière du Keu*, la carrière dite *Crêtes du Keu*, la carrière *Saint-Blaise*.

L'acte constitutif a été reçu par Me Colleau, notaire à Paris.

L'assemblée générale a lieu en octobre.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0, au Conseil d'administration, 80 0/0 aux actions.

Cours moyens des actions : En 1896, émission en 1897, 130 fr. ; en 1898, 136 fr. ; 1899 fr.

Dividende : 1896, 5 fr. ; 1897, 4 fr. 80 ; 1898 fr. ; 1899, 47 fr. 50

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maurice père, Lecerf, Denize, Doubez. Petitfils.

Commissaire des comptes : M. Poirez. 1035

SOCIETÉ DES

GRANITS PORPHYROÏDES DES VOSGES

Siège social : 6, rue Camboges, Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1036

GRÈS, MARBRES ET PETITS GRANITS D'YVOIR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Yvoir-lez-Dinan

NOTICE

Capital : Un million six cent mille francs, divisés en 6.400 actions de 250 fr., dont 4.000 ordinaires et 2.400 privilégiées. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Obligations :* 400.000 fr. — *Durée :* 30 ans, du 10 juin 1882. — *Objet :* Exploitation des grès, marbres, petits granits et autres pierres du même genre contenus dans les terrains de la Société, travail et vente sous quelque forme que ce soit de tous les produits à provenir des exploitations et usines, notamment ceux des fours à chaux, scieries et ateliers de marbrerie établis ou à établir. — *Assemblée générale*, 2e jeudi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 aux administrateurs délégués ; 3 0/0 aux administrateurs ; 4 0/0 aux commissaires ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ordinaires, le solde pour moitié à toutes les actions et l'autre aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guinotte, Al. Dapsens, L. Dapsens, Tournay Detilleux, Ad. Dapsens.
Commissaires : MM. Wasseige, V. Cheval, P. Simon. 1037

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MARBRES BELGES

Siège social : Basècles
(Basècles-Carrières)

NOTICE

Société constituée le 11 mars 1895. — *Durée :* 30 années à partir du 1er octobre 1894. — *Objet :* Exploitation des terrains calcaires, fabrication et vente de carrelages, marbres, mosaïques, chaux et de tous produits similaires avec toutes les opérations qui s'y rattachent et notamment l'exploitation des carrières et scieries de marbres et de pierres. — *Capital social :* Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 450 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 3e mardi de novembre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 30/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Lemaire, Paul Dutoit, Ernest Wilmart.

Commissaire : Gaston Deschamps. 1038

SOCIÉTÉ BELGE DU MARBRE INSTANTANÉ

Siége social : 49, rue Antoine-Dansaert, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. ; la totalité de ces actions a été remise à M. E. Machecourt, chimiste à Paris, en représentation de ses apports. — *L'objet de la Société* consiste en la fabrication et la vente du marbre instantané.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; le surplus aux actions. 1039

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

DES MARBRES RECONSTITUÉS DANIELLI

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social: 130, route de Montrouge, à Malakoff (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Parts de fondateur : 2.000 parts bénéficiaires remises aux souscripteurs à raison de deux parts pour une action souscrite.

L'objet de la Société est l'exploitation d'un brevet sous le n° 264.394 à M. Danielli pour la fabrication des marbres colorés et autres produits décoratifs.

L'acte constitutif a été dressé par Me Leroy, notaire à Paris, le 24 janvier 1898. Extrait publié dans les *Petites Affiches* du 2 mars 1898.

La durée de la Société est de 30 ans.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions à prendre sur le 20 0/0 attribué aux actions ; sur le surplus : 50 0/0 au fonds de réserve et d'amortissement ; 20 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 10 0/0 aux gérants.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Henri Jeanson, 38, avenue de l'Opéra Henri Bastide, 223, rue Saint-Jacques ; Lucien Guillon, 72, boulevard Barbès.

Directeur-gérant : MM. Jean-Marie Danielli, 13, route de Montrouge, à Malakoff. 1040

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

GRANDES MARBRERIES DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

(ancienne marbrerie Géruzet)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, place Gambetta, Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *Objet* : L'achat, et l'exploitation des immeubles, terrains, usines, ainsi que de tout le fonds de commerce, le matériel, l'outillage, le mobilier et les approvisionnements de la Société anonyme, la Grande Marbrerie de Bagnères-de-Bigorre, avec toutes ses annexes et dépendances industrielles ou commerciales, chutes d'eau, carrières, traités de concession, d'exploitation ou de fermages et tous les droits mobiliers et immobiliers qui se rattachent à ce fonds de commerce ; l'achat, la vente, la location et l'exploitation de toutes carrières ouvertes ou à ouvrir, etc. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 10 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Chauvin et Bebin, notaires à Bordeaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. H. Labroue, E. Lavertujon, R. Bouvet, F. Dubosc, J. Lopès-Diaz.

Commissaires : MM. E. Rault, H. Thomas. 1041

MARBRERIE SÉGUIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 155, rue de Rennes, Paris

NOTICE

Capital social : Cent quarante-huit mille francs, divisés en 296 actions de 500 fr.

Assemblée générale en mars.

Directeur : M. G. Hulin. 1042

SOCIÉTÉ ANONYME DU PYROGRANIT FRANCO-RUSSE

Siège social : rue Ivanovskaiamais, 5 loge 3, Saint-Pétersbourg

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisition et la continuation de l'exploitation industrielle et commerciale des usines de Borovitchy, gouvernement de Novgorod (Russie), l'exploitation des procédés brevetés, pour la fabrication du pyrogranit et la vente des licences. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 4 février 1892. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : A. G. Davoid.
Commissaire des comptes : M. S. G. Demmeny. 1043

SOCIÉTÉ ANONYME

DES USINES & CARRIÈRRES DEVILLERS ET Cie

Siège social : 42, rue de Suède, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, représentés par 2.400 actions de capital de 500 fr. ; de valeur. — *Titres :* Actions au porteur.— *Assemblée générale* troisième mardi de mars, à 2 heures de relevée. *Société constituée* le 23 novembre 1893, modifiée le 9 juin 1899. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* commerce et industrie du marbre et tout ce qui s'y rattache. —

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 10 0/0 aux administrateurs ; surplus entre les actionnaires.

Dividende 1899 : 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Van Rijkevorsel, F. Durel, B. Doat, G. Escalle, E. Bolle.

Commissaires : MM. P. Doat, Verheyen. 1044

PHOSPHATES

COMPAGNIE CENTRALE DES PHOSPHATES

(ANCIENNE SOCIÉTÉ ALPH. CAIOT ET Cie)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Laffitte

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille francs, divisé en 13.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Durée :* Jusqu'au 3 novembre 1906. — *Objet :* L'acquisition des gisements de phosphate de chaux, l'exportation, le traitement et le commerce de matières phosphatées et accessoirement de toutes autres matières qui pourraient être rencontrées au cours des travaux et en général toutes les opérations qui s'y rattachent. — *Acte constitutif*, reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice (30 avril), composée des propriétaires de 50 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus : 25 0/0 aux administrateurs et directeurs ; 75 0/0 aux actions. 1045

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE PHOSPHATES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *avenue Victoria, Paris*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., dont 612 d'apport et 388 souscrites, entièrement libérées. — *Durée :* 50 ans, du 18 janvier 1900. — *Objet :* L'exploitation industrielle et commerciale, en France et à l'étranger, soit par elle-même, soit par tous tiers ou Sociétés, de tous gisements de phosphates de chaux dont elle pourrait acquérir la propriété ou le droit d'exploitation de quelque manière que ce soit, et notamment des carrières ci-après désignées. Le traitement, l'achat et la vente de tous phosphates de chaux et matières phosphatées. La construction, l'installation et l'achat de toutes usines nécessaires à l'exploitation et au traitement des phosphates. La participation, sous toutes formes quelconques, à toutes entreprises et opérations de même nature que celles de la Société. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation des affaires de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Gaxotte, notaire à Revigny (Meuse).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Pattin, E. Perrier, Ch. Raynaud.

Commissaires : MM. G. Davenne, Ch. Chery. 1046

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PHOSPHATES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Représenté par 3.000 parts, divisées chacune en deux titres, l'un dit action privilégiée ; l'autre dit action ordinaire, sans aucune mention de valeur.

L'objet de la Société est l'achat, la vente, la fabrication des engrais de quelque nature qu'ils soient et de tous les produits se rattachant directement ou indirectement à cette industrie.

La durée de la Société est fixée à 30 ans à partir du 21 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Breitmayer, M Gallet, R. Gautier, Ch. Georgi, Th. Fulhas. 1047

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

PHOSPHATES DE BEAUVAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue d'Antin

NOTICE

Capital : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Durée :* 50 ans (1887). — *Objet :* Exploitation de tous gisements de phosphates ou matières phosphatées existant en France ou à l'étranger, traitement industriel desdites matières, etc.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 /00 aux administrateurs ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actions. 1048

PHOSPHATES DE BORDJ-R'DIR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue des Pyramides Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 francs.

Les titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 1.000, donnant droit à 15 0/0 sur les bénéfices.

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société : Les recherches et études relatives à l'exploitation des gisements de phosphates en Algérie, et notamment dans la région de Bordj-R'Dir, etc., etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale au 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Monthiers, Robert, Gabriel Raffars. 1049

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PHOSPHATES DE CHAUX DU SUD-EST

Siège social : 10, avenue de la Gare, Grenoble

Directeur-administrateur : M. Louis Dumolard.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1050

SOCIÉTÉ ANONYME

DES PHOSPHATES DE L'OISE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Trois millions de francs, divisés en 12.000 actions de 250 fr., dont 8.000 privilégiées et 4.000 ordinaires. — *Durée :* 30 ans, du 6 mai 1899. — *Objet :* L'acquisition, l'exploitation et le traitement des gisements de phosphates et de craies phosphatées d'Hardivilliers-Breteuil et de tous autres et toutes opérations immobilières, industrielles et commerciales qui s'y rattachent. Elle peut prendre des intérêts et des participations dans toute autre Société ou exploitation de même genre ou de même nature, les englober ou se fusionner pour tout ou partie avec elles. — *Assemblée générale*, 1er mardi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ordinaires. Le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 40 0/0 aux actions privilégiées ; 40 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Devaux, O. Bruneel, M. Rooman, G. Baert, E. Annez, A. Verhaeghe, G. Moreels.

Commissaires : MM. Chertbetgiau, A. Baert, J. Baert. 1051

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PHOSPHATES DE L'OUED-RÉDIR

Siège social : 22, rue Vivienne, Paris

Gérant : M. A. Fourcaud.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1052

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DES PHOSPHATES DE LA FLORIDE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée :* 30 ans, du 20 mai 1899. — *Objet :* L'exploitation industrielle de terrains phosphatiphères situés en Floride ou en tous autres endroits et le commerce de leurs produits. — *Assemblée générale*, 2e mercredi de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Thomas, H. Legru, L. Linol, E. Hebré, E. Boyer, baron Rogniat, E. Maillard.

Commissaires : MM. H. Bonnet, Parmentier. 1053

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

PHOSPHATES DE TÉBESSA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue Louis-le-Grand, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million six cent vingt mille francs, divisés en 3.240 actions de 500 francs.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations : 2.500 de 500 fr. 4 0/0, remboursables à partir du 1er janvier 1901 jusqu'en 1920.

Durée de la Société : 28 ans, à partir de janvier 1895.

Objet de la Société : L'extraction, la manipulation, le transport et la vente des phosphates de chaux provenant de la concession du douar Gouraye et de toutes autres carrières de même nature appartenant à la société.

Notaire qui a reçu l'acte : M. R. Lisle, à Paris.

Assemblée générale à époque indéterminée.

Paiement des coupons, au siège social.

Président : M. Legru.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hebré, administrateur directeur, Barbier, Girault, Girod. 1054

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

PHOSPHATES DE TOCQUEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de septembre 1896.

Objet de la Société : L'extraction et l'exploitation des phosphates de chaux et de tous minerais compris dans le domaine des carrières existant dans les propriétés situées dans le territoire de Tocqueville, département de Constantine (Algérie), toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'industrie des engrais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Legru.

Membres : MM. H. Bonnet, C. Boulaire, H.-E. Boyer, E. Maillard, E. Monmert. 1055

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU COTENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue d'Aumale, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. — *Parts de fondateurs :* 2.400. — *L'objet de la Société* est l'exploitation directe ou indirecte de l'industrie des phosphates et de leurs dérivés, et généralement tout ce qui se rattache à ladite industrie. — *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 13 août 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prud'homme, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. L. Dior, A. Dior, L. J. Dior, L. Dior, P. Blœsch, L. de Muralt, J. Escuyer, le comte de Bonneuil, le comte de Chatellus.

Commissaire : M. L. Blanchard. 1056

COMPAGNIE

DES PHOSPHATES DU DYR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue des Capucines, Paris*

NOTICE

Capital : Cinq millions, divisés en 50.000 actions de 100 fr., souscrites et libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 50 ans. — *Objet* : L'achat du droit à l'exploitation de gisements de phosphates de chaux, se trouvant sur la commune mixte de Morsoit, dans une partie du Djebel-Dyr, près Tebessa, province de Constantine (Algérie), exploités par MM. Crookston Brothers, pendant la durée pour laquelle ce droit d'exploitation existe, soit jusqu'au 19 janvier 1912, et pendant tout nouveau délai pour lequel il pourrait être prorogé. L'exploitation desdits gisements. La vente des minerais extraits ; et les opérations commerciales que cette exploitation comporte. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêts aux actions. Sur le surplus : 5 0/0 à la réserve supplémentaire ; 5 0/0 aux administrateurs. Eventuellement une somme pour l'amortissement des actions. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Barrot, 53, avenue Montaigne ; Linder, 38, rue du Luxembourg ; Morin, 50, avenue du Trocadéro ; Stieldorff, 11, rue des Capucines. 1057

SOCIÉTÉ BORDELAISE DES PHOSPHATES DU LOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue des Filles-St-Thomas, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., sur lesquelles 17 fr. 50 ont été attribués aux fondateurs en représentation d'apports.

Objet : L'achat, l'exploitation, la mise en œuvre et le traitement des carrières et gisements de phosphate de chaux, et les produits qui en dérivent ; la fabrication et la vente des engrais chimiques et organiques, et en général a préparation et le commerce des produits chimiques, matières premières ou composées, et tous déchets végétaux et animaux utiles à l'agriculture, ainsi que tous matériels et engrais relatifs à l'agriculture.

La durée de la Société est de 25 ans, à partir du 10 mai 1891.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM, G. Guilhou, C. Guilhou, de Gerson, Hucher. 1058

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA

(TUNISIE)

Siège social: 60, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions de francs, divisés en 36.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, cotées officiellement.

Durée de la Société : 90 ans.

Objet de la Société : L'exploitation des gisements de phosphate de chaux, des terrains cultivables, la construction et l'exploitation d'un chemin de fer reliant ces gisements et terrains au port de Sfax.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Observation : Il a été payé 2,81 par action (impôt compris) représentant l'intérêt de 3 0/0 sur le capital versé au 31 décembre 1897 et 9,81 pour le même intérêt au 31 décembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollfus-Galline.

Vice-président : Baron de Nervo.

Membres : MM. Parran, Léon Molinos, Ascherson Beigbeder, Bordet, Dumont, d'Eichthal, Leroy-Beaulieu, Gustave Mirabaud, comte de Montaigu, Roux, Sautter.

Directeur général : M. A. Prost.

Commissaires des comptes : MM. G. Fabignon, L. Ristelhueber. 1059

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PHOSPHATES FOSSILES DE LA CAPELLE (GARD)

Siège social : 5, rue de la République Lyon

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 actions de 100 fr., entièrement libérées, a été porté à 700.000 fr. par l'émission de 1.500 actions de 100 fr. entièrement libérées. *Durée :* 50 ans. — *Objet :* L'acquisition et l'exploitation de la mine de phosphate de la Capelle et de toutes autres mines et concessions de même nature dont la Société pourra devenir propriétaire. La vente des minerais et engrais chimiques, et toutes opérations commerciales se rattachant directement ou indirectemeut à l'objet de la Société, notamment la location ou l'achat de tous terrains ou immeubles utiles à son exploitation. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chuchuat, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, 2e semestre, composée des porteurs de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs. L'excédent aux actions, sauf prélèvement pour leur amortissement.

Président : M. Pavin de Lafarge. 1060

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PHOSPHATES FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 118, cours Alsace-Lorraine, Bordeaux

Observation : Des modifications ont été apportées aux statuts par délibération du 24 septembre 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1061

COMPAGNIE LYONNAISE DES

PHOSPHATES NATURELS DE L'ARIÈGE

Siège social : 9, *rue Président-Carnot, Lyon*

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 7.000 d'apport, et 3.000 souscrites, libé-

rées de 25 fr. — *Titres*, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 2 décembre 1899. — *Objet :* L'exploitation de gisements phosphatifères dans le département de l'Ariège et notamment des gisements situés à La Bastide-de-Sérou et à Larbout (Ariège); la fabrication de tous engrais chimiques; l'acquisition et la location de tous biens, meubles et immeubles; l'obtention de toutes concessions, leur exploitation; l'exploitation de tous gisements de minerais ou autres que la Société pourrait acquérir; sa participation directe ou indirecte dans toutes les opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher aux intérêts et au but de la Société, par voie de souscription, fusion ou création de sociétés nouvelles; l'entreprise de toutes industries, ayant pour but l'extraction des minerais, et en particulier des phosphates naturels; toutes organisations commerciales pour la vente de ces minerais ou engrais. — *Acte constitutif*, reçu par Me de Petitchet, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, dans les 4 premiers mois.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme pour amortissement des immeubles, etc.; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 20 0/0 aux administrateurs; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Epinat, L. Giband, A. Simon, C. Tardy, O. Simon
Commissaire : M. Vernet. 1062

SOCIÉTÉS RÉUNIES DES PHOSPHATES THOMAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue de Vienne, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 francs, libérées de 250 francs.

L'objet de la Société est l'achat et la vente des scories brutes dites scories de déphosphoration. La location ou l'achat de tous immeubles destinés à la construction, l'aménagement et l'exploitation des moulins nécessaires pour réduire en poudre ces scories. Le commerce des engrais et toutes opérations quelconques s'y rattachant.

La durée de la Société est de 10 ans à partir du 29 janvier 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Beckers, Hœrder, Schlutius. 1063

PLATRIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLATRES DE LA MÉDITERRANÉE

Siège social au Luc (Var)

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 7 août 1898. 1064

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLATRIÈRES DE BAGNOLET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue de Vincennes, Bagnolet (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cent soixante-dix mille francs, divisé en 170 actions de 1.000 fr., libérées de 750 fr. et non cotées. — *L'objet de la Société* est la fabrication du plâtre. — *La durée de la Société* est de 21 ans, à partir du 14 juin 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Diolé, notaire à Vincennes. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. — *Paiement des coupons* au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale; 10 0/0 aux administrateurs; 5 0/0 d'intérêt aux actions; l'excédent, sauf prélèvement au fonds de prévoyance; 50 0/0 aux actions : 50 0/0 à l'administrateur délégué.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué : M. E. du Long-Pray, chevalier de la Légion d'honneur.
Directeur : M. L. Berard. 1065

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLATRIÈRES DE L'ISÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de l'Isère, Grenoble

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr., dont 284 d'apports.

Objet de la Société : Exploitation des carrières et usines à plâtre de La Touche, Saint-Firmin, Mésage, Cornage, Champ et Jarrie, canton de Vizille (Isère).

Durée : 30 ans. — *Assemblée générale :* 2e semestre, composée des porteurs de 5 actions. — *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; l'excédent aux actions, mais il ne pourra être distribué plus de 5 0/0 tant que le fonds de réserve n'aura pas atteint le 1/10 du capital et tant que les emprunts qui pourront être contractés ne seront pas complétement remboursés ou amortis. 1066

SOCIÉTÉ DES

PLATRIÈRES DE LA GARENNE A LIVRY

(SEINE-ET-OISE)

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS JULIEN LECLAIRE PÈRE ET FILS

LECOUFFE ET Cie, SUCCESSEURS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 28, quai de la Marne, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 25 janvier 1896.

Objet de la Société : Fabrication et commerce des plâtres crus ou cuits, briques, pierres et tous objets se rattachant à l'industrie du bâtiment.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Danvin, à Boulogne-sur-Seine.

Assemblée générale en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5.000 fr. à un fonds de reconstitution ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 40 0/0, à la gérance ; 60 0/0 aux actions ; lorsque le revenu total des actions dépassera 10 0/0, le surplus appartiendra moitié à M. Lecouffe et moitié aux actions. — Ces dispositions sont applicables personnellement à M. Lecouffe et non à d'autres gérants.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. J. Simon, E. Dollot, F. Guillomot.

Gérant : M. Lecouffe. 1067

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLATRIERES DE NEUILLY-PLAISANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Bellechasse, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille francs, divisés en 35 actions de 5.000 fr., six actions entièrement libérées, attribuées à M. H. Leclaire, en représentation d'une partie de son apport, et 29 actions libérées aux trois quarts.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 21 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société : Exploitation des carrières sises à Avron, alors exploitées par M. Henri Leclaire ; fabrication et vente des plâtres et tous produits à l'usage de la construction.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G. Bertrand, à Paris.

Assemblée générale : Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à l'administrateur délégué ; réserve facultative ; excédent, dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Leclaire, L. de Pritzbuer, R. Bérard, J. Bérard, L. Bérard.

Directeur : W. J. Bérard.

Commissaire des comptes : M. E. du Long-Pray. 1068

SOCIÉTÉ DES PLATRIÈRES DE SAVOIE

Siège social : 27, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 1.600 actions de 100 fr.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémeutaires. 1069

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLATRIÈRES DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 130, avenue Rouget-de-l'Isle, à Vitry-sur-Seine

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 150 actions de 1.000 fr., entièrement libérées et non cotées.

Durée de la Société : 21 ans, à partir du 1er janvier 1895.

Objet de la Société : Fabrication et vente des plâtres pour la construction et l'agriculture.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rivière à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social. Il a été payé un dividende en 1898.

Administrateur-délégué : M. E. du Long-Pray.

Agent commercial : M. Y. de Saint-Pern. 1070

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLATRIÈRES DU SUD-EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue de la Poulaillerie Lyon

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.850 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	» »	10 »
1890.	» »	10 »
1891.	» »	12 50
1892.	207 50	12 50
1893.	213 85	12 50
1894.	240 75	14 »
1895.	» »	14 »
1896.	» »	14 »
1897.	245 »	14 »
1898.	245 »	15 »
1899.	260 »	15 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 30 septembre 1881.
Objet de la société : Fabrication et vente de plâtres crus et cuits, etc.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.
Assemblée générale en octobre.
Paiement des coupons, à Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/6 du capital social ; 5 0/0 fonds de réserve de prévoyance et l'amortissement du capital social ; 5 0/0 au capital versé pouvant être complétés par le fonds de prévoyance ; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux employés ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Roques, Léon Bertrand, Alexandre Carloz, Eugène Mottard et J. Dumas.

Commissaire des comptes : M. Bonnet, avoué Saint-Jean-de-Maurienne. 1071

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLATRIÈRES DU SUD-OUEST

Siège social et siège d'exploitation : Urcuit (Basses-Pyrénées)

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs.
Assemblée générale en juin. 1072

SOCIÉTÉ DES

PLATRIÈRES RÉUNIES DU BASSIN DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 76, quai Jemmapes Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-quatre millions, divisés en 48.000 actions de 500 fr. entièrement libérées.
Les titres sont au porteur et sont cotés en banque.
Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er juillet 1880.
Objet de la Société : Exploitation de carrières à plâtre.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat.
Assemblée générale en juin.

Observation : Le bilan de l'exercice 1898, présenté à l'assemblée du 10 juillet 1899, accuse un bénéfice net de 30.613 fr. Les pertes antérieures se trouvent donc réduites à 1.479.506 fr. 15.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rapatel.
Membres : MM. Fournier, Tomasi, Ranvier, de Sainte-Marie, Dubois.
Commissaires des comptes : MM. Ravenez et Durand.
Administrateur-délégué : M. G. Allard. 1073

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'USINE D'ARMOY

(HAUTE-SAVOIE)

Siège social : 19, rue Versonnex Genève (Suisse)

NOTICE

Capital social : Cent soixante-dix mille francs.
Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Années	Dividendes aux parts de propriété	Dividendes aux actions
1889.	6 50	25
1890.	16 »	25
1891.	7 50	25
1892.	17 »	25
1893.	20 »	25
1894.	37 »	25
1895.	44 »	25
1896.	51 »	25
1897.	58 »	25
1898.	102 »	25

Durée de la Société : Illimitée.
Objet de la Société : Fabrication et commerce du plâtre.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Gampert, à Genève.
Assemblée générale : Premier trimestre.
Paiement des coupons, à Genève, le 1er mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions non amorties ; la somme nécessaire pour l'amortissement d'au moins 12 ou 13 actions : le solde des bénéfices : 25 0/0 à la réserve jusqu'à 50.000 fr. ; 25 0/0 au Conseil d'administration, et au directeur ; 50 0/0 entre les parts de propriété.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. de Stoutz.
Membres : MM. H. Aubert, Louis Sautter, Ed. Odier, E. Sautter, W. Patry.
Commissaires des comptes : MM. Ami Bordier, A. de Claparède.
Directeur commercial : M. Emile Gardy. 1074

CARRIÈRES DIVERSES

SOCIÉTE DES

CARRIÈRES DE GRÈS DE QUINÉVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Quinéville, (Manche)

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., dont 2.000 libérées, attribuées à l'apporteur, et 1.000 souscrites. — *Titres* libérés de 25 fr., nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateur : 1.000 dont 700 à l'apporteur, 300 aux souscripteurs d'action (1 pour 10). — *Durée* : 50 ans de la constitution définitive, 12 mai 1899. — *Objet* : Exploitation des carrières de grès de Quineville et Lestre. — *Acte constitutif*, reçu par Me Damecour, notaire à Valognes. — *Assemblée générale* courant de mai, elle se compose de tous les actionnaires, propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 au fonds d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron L. Nivière, A. Vivier, E. Faucon, F. Blouet.
Commissaire : M. Koch. 1075

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARRIÈRES DE JUSSY

Siège social : Jussy (Aisne)

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1076

SOCIÉTÉ ANONYME DES CARRIÈRES DE L'OUEST

(ÉTABLISSEMENT BARRIER)

Siège social : 6, rue Gœthe, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions sept cent soixante-dix mille francs, divisé en 5.350 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou au nominatif cotés officiellement et le paiement des coupons a lieu le 1er août, au Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire ou chez M. Gromard, banquier à Beauvais. — *Parts de fondateurs* : 2.550. 5.353 obligations de 500 fr. — *Taux d'émission* : 500 fr. *Revenus* : 4 1/2 0/0 (Conversion du 1er juillet 1897). — *Durée de l'amortissement* des obligations : 30 ans.

Dividendes distribués : en 1892, 1893, 1894, 1895, 1896 : 30 fr. ; en 1897 : 32,50 ; 1898, 32 fr. 50.

La durée de la Société est de 50 années, à partir du 1er juillet 1891. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de carrières à Voutré, Torcé, Saint-Denis de Gastines, La Croixille (Mayenne), Erquy, Pleherel (Côtes du Nord), Saint-Sauveur-le-Vicomte, Cherbourg (Manche), May-sur-Orne, Perrières (Calvados), Domfront (Orne), et toutes autres pouvant être acquises ultérieurement. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ch. Paul Tollu, notaire. — *L'assemblée générale* a lieu fin juin.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé et le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 33 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 pour le personnel et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Alavoine, Paul Rouget, A. Salanson, E. Auger, L. Pottier.
Commissaire des comptes : M. Ernest Braillard.
Directeur : M. L. Pottier. 1077

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 47, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 18 décembre 1897. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des carrières de pierres lithographiques en France et spécialement l'exploitation des carrières dites de Segonzac, situées sur la commune de Campagnac (Dordogne), et généralement toutes opérations de commerce ou d'industrie s'y rattachant. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du 1er semestre. Elle se compose des actionnaires propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 25 0/0 au Conseil d'administration et à la direction ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Favarger, Dreyfus-Brettauer Jungck, Royère.
Commissaire : M. Kurer. 1078

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARRIÈRES DE VILLEBOIS

SERRIÈRES DE BUSD, HAUTEVILLE

MONTALIEU-VERCIEU ET AMBLAGNEU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent soixante et un mille francs, divisé en 2.522 actions de 500 fr., entièrement libérées, réduit à 1.170.000 fr., divisé en 2.340 actions. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à Lyon. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social.

Cours moyen des actions de 1886 à 1898 : 200 fr.

Dividendes distribués de 1891 à 1898 : 10 fr.; en 1899 : 15 francs.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 25 juin 1869. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des carrières et taille des pierres de Villebois, Serrières de Briord et Hauteville (Ain), Montalieu, Vercien et Amblagneu (Isère) et diverses carrières. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mittifiot de Bel-Air, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ou juillet.

Les bénéfices sont répartis de la manière suivante : 10 0/0 à la réserve, jusqu'à 200.000 fr., facultatif au-dessus ; 5 0/0 au capital versé et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. M. J. C. Dubost.

Membres : MM Poudeveaux, Bellamain, Clermont, Crozier.

Commissaires des comptes : MM. Platon et Cret.

Directeur : M. E. Bouquet, ingénieur. 1079

SOCIÉTÉ ANONYME

FRANCO-BELGE DES CARRIÈRES DE VIREUX & EXTENSIONS

Siège social : Chaussée d'Haecht, 235 Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 3 octobre 1893. Modifiée le 3 novembre 1893 et 3 septembre 1898. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Exploitation des carrières de Vireux, achat et exploitation d'autres carrières, et notamment des carrières et scieries de petit granit de Chausche. — *Capital social :* Un million trois cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* : 15 mars, à 10 heures, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions. La somme nécessaire à l'amortissement des obligations. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Octave Buysse, Eugène Van Hecke, Joseph Verhœven, A. Buysse.

Commissaire : M. Arthur Goffin. 1080

COMPAGNIE

DES CARRIÈRES DE RUOMS

(ARDÈCHE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, rue Paul-Chenavard, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., libérées. — *L'objet social* est l'exploitation d'une carrière. — *L'acte constitutif* a été déposé chez Me Trévoux, notaire à Lyon, et Turin, notaire à Aubenas. Les extraits ont été publiés dans le *Progrès* de Montélimar et dans les journaux de Lyon de mars 1898.

Les bénéfices sont répartis comme suit : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° un premier dividende à concurrence de 5 0/0 du montant versé sur chaque action. Le surplus est partagé comme suit : aux administrateurs, 10 0/0 ; en dividendes ou réserves 90 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bony, ingénieur à Lyon ; F. de Chaligny, ingénieur à Lyon ; Comte, architecte à Lyon ; Jourdan, à Ruoms ; Lambert, architecte à Bourgoin ; Pascal, à Ruoms ; et Gobin, ingénieur à Lyon. 1081

LES CARRIÈRES DES BARONNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Tournay

(Hautes-Pyrénées)

Capital : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 750 actions de 100 fr. — *Acte constitutif*, reçu par Me Gabarrot, notaire à Tournay.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1082

CARRIÈRES DES CHARENTES

Siège social : 4, Rempart de l'Est, Angoulême

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur.

Dividendes distribués : En 1895, 10 fr. 55 nets ; en 1896, 9 fr. 60 nets ; 1897, ; 1898, 30 fr. 1083

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARRIÈRES DU HAINAUT

Siège social : Soignies

NOTICE

Société constituée le 13 février 1885, pour finir en 1908, 31 décembre. Modifiée le 21 mars 1893. — *Objet :* Le commerce, l'exploitation, la taille, l'appropriation et la transformation industrielle de la pierre et les opérations et entreprises qui se lient à ce genre de commerce et d'industrie. — *Capital social :* Sept cent cinquante mille francs, représentés par 1.500 actions de 500 fr. L'assemblée générale peut augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un million de francs. — *Titres :* nominatifs ou au porteur. — *Paiement* des dividendes et coupons : 1er dividende 5 0/0 aura lieu au siège social, le 1er avril de chaque année ; 2e dividende le 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à titre de 1er dividende, 3 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 aux commissaires ; 5 0/0 au Conseil d'administration à distribuer comme il le jugera convenable. Le restant des bénéfices est attribué aux actionnaires, à moins que le Conseil d'administration ne lui attribue un autre emploi.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Oswald de Kerkhove de Denterghem.
Membres : MM. Adolphe Desmette, Henri Lion.
Commissaire : M. Aimé Demeuldre.
Directeur-gérant : M. Auguste Marin.
Agent comptable : M. F. Botte. 1084

SOCIÉTÉ DES

CARRIÈRES DU HAUT-BANC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue d'Outreau Boulogne-sur-Mer

Acte constitutif, reçu par Me de Beaumont, notaire à Boulogne-sur-Mer.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1085

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CARRIÈRES DU MIDI

Siège social :rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, cotées à Lyon. — *Les titres* sont au porteur et le paiement des coupons se fait à Lyon, 4, rue de la Bourse : actions, 15 avril, 15 octobre ; obligations, 31 janvier, 31 juillet. *Obligations* remboursées.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1894. . .	441	500	35
1895. . .	490	500	40
1896. . .	600	500	40
1897. . .	600	500	40
1898. . .	638	500	43

La durée de la Société est de 50 ans.— *L'objet de la Société* est l'exploitation et vente de pierres blanches tendres, demi-dures et dures. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Renoux, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu 2e quinzaine de mars.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante ; 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 à la réserve supplémentaire ; 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Pietet, L. Pétrequin, P. Finet, Th. Offan, C. Charbonnet, A. Roche, Boucharlat.
Administrateur délégué : M. E. Charbonnet.
Commissaires des comptes : MM. Galland, Chartron. 1086

CARRIÈRES DU NORD & DES ARDENNES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Montigny-sur-Meuse
Siège administratif : 1, *place du Congrès Bruxelles*

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 1.000 actions privilégiées de 500 fr. et 1.000 actions ordinaires de 500 fr. — *Durée :* 30 ans, du 1er janvier 1892. — *Objet :* L'exploitation des grès, quartzytes et autres pierres du même genre. — *Assemblée générale*, 2e mardi d'août.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires ; 10 0/0 au fonds de prévoyance ; 40 0/0 entre toutes les actions ; 38 0/0 au rachat à 600 des actions privilégiées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Rossel, Van der Heyde E., J. Baruch, Leclercq, Schietaert, Van der Heyde, J. Maes.
Directeur : M. Ch. Defrène. 1087

COMPAGNIE DES CARRIÈRES & GLAISIÈRES DE LA RIVE GAUCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rue du Moulin-de-la-Roche, Arcueil (Seine) au lieu dit A. Ricardo

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 100 actions de 1.000 fr., dont 76 entièrement libérées.

— *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 28 octobre 1896. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de toutes glaisières et carrières. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Richardot, notaire à Lonjumeau (Seine-et-Oise). — *L'assemblée générale* a lieu en juin. Elle se compose de tous les porteurs d'actions.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve, le reste aux actions.

Administrateur unique : M. Petau de Maulette.
Commissaire des comptes : M. Valentin Montérau. 1088

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARRIÈRES ET DE LA SUCRERIE P.-J. WINCQZ

Siège social : Soignies (Belgique)

NOTICE

Le capital social est de deux millons deux cent mille francs, divisé en 4.400 actions de 500 fr.

Obligations : Il a été créé 2.000 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0 payables en deux coupons semestriels de 11 fr. 25 et remboursables en 30 ans. La Société s'interdit la création de nouvelles obligations avant le remboursement intégral des 2.000 obligations émises.

L'objet de la Société est : 1° l'exploitation des carrières de pierres bleues, avec toutes les opérations qu'elle comporte quant à la transformation à faire subir à la pierre à la vente des produits bruts et façonnés ; 2° la fabrication du sucre de betteraves, toutes les opérations nécessaires à la vente de ses produits, et, le cas échéant, au raffinage ; 3° enfin l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous brevets se rattachant aux industries sociales.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 1er février 1890.

L'acte constitutif a été reçu par Me J. van der Schueren, notaire à Soignies.

Assemblée générale : 1er samedi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actionnaires ; tantième au directeur ; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 à un fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paternoster.

Membres : MM. G. Wincqz, A. Tacquenier, L. Wincqz, A. Wincqz.

Commissaires : MM. F. Watterman, Nouville, L. Delbruyère. 1089

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARRIÈRES ET DES MINES DU MORVAN

Siège social : Arleuf (Nièvre)

Le capital social est de cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1090

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES & SCIERIES DE BOURGOGNE

FÈVRE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 237, rue Lafayette Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et cotés à la bourse, 2e partie du bulletin.

Le paiement des coupons a lieu au siège social. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 9 mars 1895. — *L'objet de la Société* est l'extraction, le sciage et la vente de pierres. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fauchey, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 30 0/0 aux gérants ; 70 0/0 aux actions.

Dividende distribué en 1895, 1896, 1897, 1898 : 34 francs ; 1898-99 : 35 francs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Brot, Trapenard, Lebelle.
Gérant : M. H. Fèvre. 1091

CARRIÈRE SAINTE-BARBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Soignies (Belgique)

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Durée :* 30 ans, du 25 février 1899. — *Objet :* Commerce, exploitation, taille et sciage de la pierre, achat et vente de pierres brutes, de chaux et d'autre dérivés. — *Assemblée générale*, 4e mardi d'avril.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Antoine Harmegnies, Maquart, Tesse, Thirolois.

Commissaires : MM. Defretin, Baillie. 1092

SOCIÉTÉ ANONYME DE

DRAGUAGE ET D'EXTRACTION DES SABLES ET GRAVIERS DE LA LOIRE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS SIMARD PÈRE ET FILS

Siège social : 4, place Marengo Saint-Étienne

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., dont 210 d'apport et 290 souscrites et libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne.

1093-94

DRAGAGES, SABLES, CAILLOUX, PIERRES MEULIÈRES

GEORGES LOUVET ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 14, quai d'Orléans, Paris
Succursale : Rouen, rue d'Amiens

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., complètement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à Rouen, banque Pitot et Cie, dans le journal *Rouen Industriel et Financier* 18, rue d'Amiens, Rouen. — *Parts de fondateurs :* 20, ayant droit ensemble à un sixième de bénéfices. — *Obligations* : 100 de 500 fr., 4 1/2 0/0.

Cours moyens des actions : En 1895, 550 fr. ; en 1896, 600 fr. ; en 1897, 550 fr. ; en 1898, 550 fr.

Dividendes distribués : En 1895, 6.63 0/0 nets d'impôts payés par les frais généraux ; en 1896, 6,80 0/0 en 1897, 5.66 0/0 ; en 1898, 7 0/0. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 1er janvier 1895. — *Date de la constitution* définitive : 27 décembre 1894. — *Objet de la Société :* Dragages de sables, transports, déchargement et vente de sable, cailloux, pierres meulières. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Carré, à Rouen. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons : Rouen, banque Pitot et Cie, 18, rue d'Amiens. Actions, janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 réserve supplémentaire ou fonds d'amortissement du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 3/6 aux actions ; 1/6 au gérant, 1/6 au Conseil de surveillance et 1/6 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Pitot, banquier.
Membres : MM. Robert Guérin, secrétaire ; Alfred Petit.
Gérant : M. Georges Louvet, 14, quai d'Orléans, Paris.

1095

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GISEMENTS D'ÉCLANCE

Siège social : 17, *rue Bleue, Paris*
Usine à Charenton, 89, *rue de Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.888 entièrement libérées, remises en représentation d'apports, et 112 souscrites et entièrement libérées ; il existe en outre 2.000 actions bénéficiaires de 500 fr.

L'objet de la Société est : 1° l'extraction et la vente à l'état brut des terres plastiques, kaolins, glaises, marnes, argiles, ocres, sables réfractaires et autres matières industrielles contenues dans les gisements ; 2° la transformation de ces matières premières en produits industriels, soit par exploitation directe, soit en commun avec des tiers ou par suite de traités avec ceux-ci ; 3° les opérations immobilières se rapportant à ces exploitations, la construction de bâtiments pouvant devenir nécessaires et autres opérations ayant trait à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 6 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Groseiller, notaire à Argences.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Georges Bernard, ancien préfet, administrateur de la Compagnie du chemin de fer de Caen à la mer, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Logelbach 14.

Membres : MM. le vicomte Edmond de Lasalle, propriétaire, demeurant à Paris, rue Mansart, 10 ; le baron Conrad de Traversay, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Laborde, 10 ; Gérard-Marcellus Muller, propriétaire à Bois-Colombes, rue des Aubépines, 3 ; Jules-Louis de Villequetout, propriétaire, demeurant à Thard, commune de Moulins-Engilbert (Nièvre) ; le baron Jacques de Tournemire, propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Néva, 14 ; Martial Deschamps, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Débarcadère, 2.

1096

SOCIÉTÉ DES GRÈS DE BRETEUIL

ARM. ROUSSEAU ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social à Breteuil

NOTICE

Capital : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., dont 300 d'apport et 800 souscrites, libérées de 250 fr. — *Actions* de jouissance : 400 attribuées au fondateur. — *Durée :* 30 ans, du 26 mai 1899. — *Objet :* La fabrication de produits céramiques et toutes opérations commerciales ou entreprises s'y rattachant. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lunois, notaire à Breteuil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Robergel, L. de Prémonville, L. Savare, E. Gaury, E. Chevallier.

1097

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GRÈS DE SEINE-ET-OISE

Siège social : la Ferté-Alais
(Seine-et-Oise)

Le capital social est de huit cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1098

GRÈS FRANÇAIS DE CHATONNAY
(ISÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, avenue Noailles, Lyon

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées.
Les titres sont au porteur et nominatifs.
Le paiement des coupons a lieu au siège social.
Les parts bénéficiaires sont de 300.
La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 5 août 1893.
L'objet de la Société est la fabrication et la vente des produits en grès et terre réfractaire.
L'acte constitutif a été reçu par Me Fabre, notaire à Lyon.
L'assemblée générale a lieu dans le courant des 4 premiers mois de l'année.
Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : Une somme que le Conseil d'administration fixera pour amortissement ; 5 0/0 pour la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Joseph Petiot.
Membres : MM. Lucien Toucheboeuf, Gaston Eymard, Adolphe Dollfus, Dr Desmaret et Martin.
Administrateur-délégué : M. Jules Boulard.
1099

SOCIÉTÉ ANONYME DU

KIESELGUHR FRANÇAIS

SILICE PULVÉRULENT, TERRE D'INFUSOIRES
OU FARINE FOSSILE

Siège social : 15, *rue du Furan*
Saint-Étienne

NOTICE

Capital : Cent cinquante-cinq mille francs, divisés en 310 actions de 500 fr., dont 70 d'apport et 240 souscrites et libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 250. — *Durée* ; 99 ans, du 13 décembre 1899. — *Objet :* L'exploitation des gisements du Kieselguhr français, silice pulvérulente existant dans les terrains acquis par les fondateurs et de tous autres gisements que la Société pourrait acquérir ou amodier, par la suite la calcination du Kieselguhr, sa transformation en tous produits connus et fabriqués en Allemagne, notamment : *a* Guhr pour la fabrication de la dynamite ; *b* briques réfractaires légères pour foyers de chaudières marines, locomotives, revêtements, conduites de vapeur, etc. ; *c* conduites calorifuges ; *d* fabrication du bleu d'outremer ; *e* transport du carbure de calcium et des acides ; *f* préparation des silicates solubles de potasse et de soude ; *g* remplissage des parquets des maisons comme isolant et pour combattre les incendies. Ainsi que toutes opérations se rattachant à ces objets d'une manière quelconque. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lassalle, Rehaeuser, H. Descieux, A. Théron, H. Picaud, E. Hutter.
Commissaire : M. P. Gautier. 1100

LENERU, GUÉRIN & Cie

Siège social : 2, quai Henri IV, Paris

NOTICE

Objet de la Société : Sables et cailloux dragués.
Observations : Les obligations de la 8e série ont été remboursées au pair le 31 janvier 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1101

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTIONS
" UNION DES ENTREPRENEURS "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 88, *boulevard Magenta, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 1102

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue du Président-Carnot*
Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs divisé en 1.100 actions de 500 fr. cotées à Lyon. — *L'ob*

jet de la Société est l'exploitation des pierres mureuses et de pierres calcaires hydrauliques de la vallée d'Amby, la fabrication des chaux et ciments, et en général l'exploitation de tous matériaux de construction, notamment l'exploitation de toutes carrières de pierres mureuses et de pieres calcaires hydrauliques quelconques. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 16 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour amortissement ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guillot, Boutier, P. Epinat, Vidal et Turquois.
Commissaire des comptes : M. E. Charvoz.

1103

SOCIÉTÉ DES

PIERRES LITHOGRAPHIQUES DU PÉRIGORD ET DU QUERCY

Siège social :
39 bis, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Durée* de la Société : 30 années, à partir du 17 juin 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation des carrières de pierres lithographiques en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent : 5 0/0 au Conseil d'administration ; un fonds de prévoyance ; le surplus : 2/3 aux actions ; 1/4 aux parts bénéficiaires.

1104

SOCIÉTÉ DES

SABLONNIÈRES DE L'OISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Cadet, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 1.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des sablonnières de l'Oise. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 30 décembre 1890.

Répartition des bénéfices : 5 0/0, réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; 50.000 fr. par an pour amortir les actions en dix ans, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Alphonse Durand.
Membres : MM. Gaston Durand, Désiré Durand,
Commissaire des comptes : M. Paul Durand.

1105

SOCIÉTÉ ANONYME

DE MERBES-LE-CHATEAU

(BELGIQUE)

Siège social : Merbes-le-Château

NOTICE

Société constituée le 18 juin 1880. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* Exploitation de carrières de marbre, de pierre, de sable et la mise en œuvre de leurs produits. — *Exploitation :* Usines à La Buissière, Jeumont, Hambourg, Dusseldorf et Onoz-Spy. — *Carrières :* Philippeville, Vodecée, Jeumont, Mazy, Poulseur, La Buissière, Gougnies et Carrare. — *Capital social :* Trois millions cinq cent mille francs, représentés par 7.000 actions de 500 fr. La Société a émis 5.000 obligations de 500 fr. 4 pour 0/0, dont 4.150 en circulation, lesquelles sont admises à la cote de Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° tantième au Conseil d'administration et aux commissaires, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Albert Puissant, Ferd. Bayens, Jules Descamps, Auguste Puissant, Romain Puissant.

Commissaires : MM. Armand Wasseige, Ernest Orsolle, Armand Anspach-Puissant.

1106

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MEULIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne)

NOTICE

Capital social : Cinq millions cent trente-trois mille francs, réduit à 3.000.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1899, divisés en 7.500 actions de 400 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Meules pour moulins de toutes espèces, carreaux, panneaux, boitards, marteaux à rhabiller, installations et transformations de moulins, articles de meunerie. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Chivot.
Membres : MM. Muzet, Roger Tranchant, Lefèvre, Gilquin.

1107

CHAPITRE XI

CHEMINS DE FER

GRANDES COMPAGNIES

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
(COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS)

Siège social : 1, place Walhubert, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cents millions, divisés en 600.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. pendant la durée de la concession ; les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance ; coupons payables les 1er octobre, acompte, et les 1er avril, solde ; remboursement des actions le 1er janvier. Les intérêts de 3 0/0, soit 15 fr. des actions remboursées, sont versés au fonds d'amortissement du capital.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Obligations

Obligations de Paris à Orléans 4 0/0 1848 : 13.333 obligations de 1.250 fr. au porteur, entièrement libérées, émises à 750 fr. en juillet 1848, remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1937 par tirages annuels en novembre, remboursement 1er janvier ; intérêts, 50 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations de Paris à Orléans 3 0/0 anciennes : 4.000.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. jusqu'à 1951 par tirages annuels en novembre, remboursements 1er janvier. Intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations de 500 fr 3 0/0 nouvelles. Séries A B C : 1.250.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1956 par tirages annuels en août remboursements 1er octobre. Intérets 15 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 1895. Séries D et E : 250.000 obligations de 500 fr. 2 1/2 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1956 par tirages semestriels en mars, août et septembre ; remboursements 1er avril et 1er octobre. Intérêts 12 fr. 50, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

La Compagnie d'Orléans est en outre chargée du service des intérêts et de l'amortissement des obligations ci-après.

Obligations Grand Central 3 0/0 1855. Séries A B C : 300.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958 par tirages annuels en novembre, remboursements 1er janvier. Intérêts 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations de Paris à Orsay. Emprunts de 1re série : 6.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1905 par tirages annuels en mars remboursements 1er septembre ; intérêts 20 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Emprunt 2e série : 1.200 obligations de 1.250 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1903 par tirages annuels en avril, remboursements le 1er juillet ; intérêts en mars 50 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. (Ces 1.200 obligations ne sont pas cotées à la bourse.)

Tous les titres, actions et obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Les coupons se paient et les remboursements s'opèrent aux bureaux de la Compagnie, 8, rue de Londres, à Paris.

Durée de la Société : Du 13 août 1838 au 31 décembre 1956.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Paris à Orléans.

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Foucher et Me Segond, à Paris.

Assemblée générale en mars.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions pendant la durée de la concession ;

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Cours des : Actions de capital. . .	1.451 64	1.525 84	1.551 85	1.601 92	1.528 67	1.573 43	1.603 62	1764 »	1775 »	1786 36
Actions de Jouissance.	1.027 »	1.081 45	1.101 76	1.152 32	1.065 05	1.119 53	1.141 99	1332 »	1300 »	4276 619
Obligations 4 0/0 1848 .	1.25. 4	1.260 09	1.268 42	1.271 69	1.269 96	1.268 55	1.275 88	»	» »	1270 05
Obligations 3 0/0 anciennes	436 93	445 25	462 82	463 24	466 16	473 58	476 48	475 »	475 »	463 95
Obligations 3 0/0 nouvelles.	43. 16	446 57	461 93	462 15	466 49	474 36	478 44	476 »	475 »	466 05
Obligations 2 1/2 0/0 .	»	»	»	»	»	425 54	441 97	435 »	430 »	419 543
Obligations Grand Central.	433 9	442 99	459 40	460 39	462 39	470 85	473 69	472 »	470 »	461 195
Obligations Orsay 4 0/0 1re série	496 72	500 16	503 61	503 31	502 50	505 07	508 09	509 »	510 »	503 636
Dividendes Actions de Capital .	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50
— Actions de Jouissance.	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50

3 0/0 aux actions, les 15 fr. d'intérêt des actions remboursées sont versés au fonds d'amortissement ; 3 0/0 à la réserve jusqu'à 5 millions ; le surplus aux actions de capital et de jouissance. Au-dessus d'un dividende de 72 francs par action, le surplus sera réparti 2/3 à l'Etat et 1/3 à la Compagnie. Lorsqu'il aura été attribué aux actions une somme de 20 millions, il sera réparti aux employés 15 0/0 du surplus qui seront réduits à 10 0/0 lorsque le dividende atteindra 29 millions et à 5 0/0 lorsqu'il atteindra 32 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Courcel.
Membres : MM. F. Bartholoni, Ch. Vergé, comte de Peyronnet, A. Bartholoni, Goguel, Etienne Mallet, P. Mirabaud, comte de Montaigu, Léon Permezel, J.-B. Rivron, comte L. de Ségur, P. de Waru, Delaunay-Belleville, comte de Bellissen, E. Maurel, prince d'Aremberg, comte de la Panouze, Renouard.
Délégué général du Conseil : M. Mantion.
Directeur : M. Heurteau.
Secrétaire général : M. Carlier. 1108

CHEMIN DE FER

DE GRANDE CEINTURE DE PARIS

Siège social : rue de Londres, 16
Paris

NOTICE

Cette ligne de chemin de fer est concédée et a été construite par un syndicat formé des quatre grandes compagnies de l'Est, du Nord, de l'Orléans, et de Paris-Lyon-Méditerranée.

Elles ont émis pour la grande Ceinture de Paris 168.000 obligations de 500 francs, 3 0/0, libérées remboursables au pair en 80 ans, de 1877 à 1958 par tirages annuels en juillet, intérêts payables les 1ers avril et octobre ; remboursements le 1er octobre aux caisses des quatre compagnies qui garantissent les titres.

Service des titres à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, 88, rue Saint-Lazare.

Années	Cours des obligations
1890.	438 41
1891.	447 83
1892.	461 20
1893.	461 94
1894.	469 69
1895.	476 82
1896.	476 24
1897.	482 »
1898.	480 »

SYNDICAT

Président : M. le baron Alph. de Rothschild.
Vice-président : M. Dervillé.
Membres : MM. Van Blarenberghe, Vergé, Denormandie, Griolet, de Boischevalier, baron de Courcel.
Secrétaire : M. Léo (Auguste).

ADMINISTRATION

Membres : MM. Robaglia, chef des Services : Gayrard, chef du bureau central ; Faraud, inspecteur principal de l'exploitation ; Collot, ingénieur de la voie et des travaux. 1109

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE L'EST

Siège social : Place de Strasbourg
Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent quatre-vingt-douze millions, divisés en 584.000 actions de 500 fr. entièrement libérées, remboursables au pair, cinq ans avant la fin de la concessions. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance. Coupons payables (acompte) en novembre, (solde) en mai.

Les intérêts de 4 0/0, soit : 20 fr., des actions remboursées, sont versés au fonds d'amortissement.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Dividendes distribués de 1886 à 1898 : 35 fr. 50.

Obligations 1852-1854-1856 : 368.828 obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 650 fr., les numéros 1 à 76.000 jusqu'en 1952 ; les autres jusqu'en 1949. Tirages en janvier. Remboursements 1er juin. Intérêts payables par moitié, les 1er juin et 1er décembre.

Obligations 3 0/0 anciennes : 2.298.353 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair, les numéros 1 à 1.399.800 jusqu'en 1949 et les autres jusqu'en 1954. Tirages en décembre. Remboursements le 1er juin suivant. Intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er juin et 1er décembre.

Obligations 3 0/0 nouvelles : 2.017.560 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair, jusqu'en 1954. Tirages semestriels en avril et novembre. Remboursements les 1er septembre et 1er mars, après les tirages. Intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er mars et 1er septembre.

Obligations 2 1/2 0/0 : La Compagnie émet, au fur et à mesure de ses besoins, des obligations de 500 fr., 2 1/2 0/0, remboursables au pair par tirages semestriels. jusqu'en 1954, avec faculté de remboursements au pair à toute époque. Intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations des Ardennes 3 0/0 : 455.500 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables an pair jusqu'en 1955. Tirages en juillet. Remboursements en janvier. Intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Emprunt de 1852 dit de Wissembourg : 20.000 obligations de 500 fr., remboursables à 625 fr., jusqu'en 1905. Tirages en janvier. Remboursements en juillet. Intérêts annuels, 25 fr., payables par moitié, en janvier et juillet.

Obligations Strasbourg à Bâle : Les 2.775 obligations de 1.100 fr., dites Strasbourg à Bâle, émises en 1843, sont toutes amorties depuis 1891.

Obligations Dieuze : 5.900 obligations de 500 fr., 3 0/0, émises par la Compagnie des anciennes Salines domaniales de l'Est pour la construction de l'embranchement de Dieuze à la ligne de Paris à Strasbourg et cédé à la Compagnie de l'Est, remboursables au pair, jusqu'en 1950, par tirages annuels, en novembre. Remboursements en janvier. Intérêts annuels, 15 fr., payables en janvier et juillet.

La Compagnie de l'Est échange ces obligations contre ses obligations propres, titre pour titre. Il en reste très peu en circulation.

Années		1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Cours des :	Actions de capital	862 26	906 02	921 34	954 33	951 06	959 21	967 92	1.053 06	1.087 37	1.028 82
	— de jouissance	382 32	415 04	423 98	435 86	428 90	432 73	438 33	491 29	523 31	497 98
	Obligations 5 0/0	641 31	647 80	657 56	660 54	664 66	661 25	675 69	681 58	683 34	664 91
	— 3 0/0 anciennes	428 95	438 85	456 19	456 34	462 92	471 89	474 30	481 53	477 61	462 28
	— 3 0/0 nouvelles	427 49	439 65	454 95	454 89	461 81	471 35	474 78	481 80	477 70	461 94
	— Ardennes	426 17	437 82	455 50	455 59	460 39	470 56	474 57	481 31	476 65	461 24
	— Wissembourg	621 44	623 82	626 18	631 02	629 12	630 92	633 12	632 50	630 28	427 46
	— Dieuze	409 56	425 50	424 35	444 82	441 18	457 77	461 18	469 41	465 31	457 50
	Obligations Montereau-Troyes	1.245 45	1.253 28	1.253 25	1.261 68	1.255 87	1.256 27	1.271 17	1.284 57	1.275 94	1.167 53

Obligations Montereau à Troyes : 3.293 obligations de 1.000 fr., émises à 975 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1927, par tirages annuels, en janvier. Remboursements, 1er juillet. Intérêts, 50 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations de la Moselotte : La Compagnie de l'Est est, en outre, chargée du service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises en 1878, par la Société de la Moselotte. Titres rarement cotés, 2.400 obligations de 500 fr., remboursables au pair, jusqu'en 1974, par tirages annuels en janvier. Remboursements en mai. Intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

Tous les titres, actions et obligations, jouissent de la garantie de l'Etat.

Tous les coupons se paient et les remboursements s'effectuent, à Paris, aux bureaux de la Compagnie, faubourg Saint-Denis, 146.

Les obligations 2 1/2 0/0 sont de création de 1897; leur cours actuel est de 430 fr.

Durée de la Société : Depuis le 17 décembre 1845 jusqu'au 26 novembre 1954.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer, dans l'est de la France. Elle a absorbé les sociétés suivantes, par décret du 12 mai 1845 ; Compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes, au capital de 20 millions, dont les 4.000 actions de 500 fr. ont été remboursées au pair; Compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle et à Wissembourg, par traité des 1er et 9 mai 1838, les 84.000 actions de 500 fr. ont été échangées contre des obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 650 fr., à raison de 4 actions contre 3 obligations; Compagnie du chemin de fer de Mulhouse à Thann; ligne de Dieuze, construite par la Société des Salines de l'Est; Compagnie du chemin de fer des Ardennes; Société de la Moselotte.

Notaire de la Compagnie : M. Moyne, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; somme nécessaire pour l'amortissement du capital, 5 années avant l'expiration de la concession; 4 0/0 aux actions à titre d'intérêts et le surplus aux actions de capital et de jouissance à titre de dividende, jusqu'à concurrence de 35 fr.50, le surplus applicable au remboursement des avances faites par l'Etat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. van Blarenberghe.

Membres : MM. de Boischevalier, de Bligniéres, L. Cailletet, M. Davillier, comte Foy, Gomel, J. Hottinguer, marquis d'Imécourt, marquis de La-Tour-du-Pin-Chambly, L. Lefébure, A. Mallet, Petsche, baron Victor Reille, Renaudin, X. Rogé, baron Alp. de Rothschild, baron Edm. de Rothschild, L. Viellard, comte Werlé.

Directeur : M. Barabant. 1110

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

DIRECTION ET CONSEIL DU RÉSEAU

RUE DE CHATEAUDUN, 42, A PARIS

SERVICES DE L'EXPLOITATION, DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

ET DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION :

BOULEVARD RASPAIL, 136, A PARIS

NOTICE

Le réseau des chemins de fer de l'État a été constitué par la loi du 18 mai 1878, autorisant le rachat par l'État des lignes concédées aux compagnies des Charentes, de la Vendée, de Bressuire à Poitiers, de Saint-Nazaire au Croisic, d'Orléans à Châlons, de Clermont à Tulle, d'Orléans à Rouen, de Poitiers à Saumur, des Nantais, et de Maine-et-Loire et Nantes.

La loi de finances du 18 juin 1878, en créant les rentes 3 0/0 amortissables en 75 ans, a ouvert un crédit de 331 millions pour le rachat de ces lignes, les travaux d'achèvement qu'elles comportaient, et les insuffisances éventuelles des produits de leur exploitation provisoire.

Jusqu'au 10 décembre 1895, le fonctionnement du réseau des chemins de fer de l'État était réglé par deux décrets en date du 25 mai 1878, aux termes desquels ce réseau formait un service distinct, confié, sous l'autorité du ministre des travaux publics, à un Conseil d'administration dont les attributions étaient déterminées par un arrêté ministériel. Un décret portant réorganisation du réseau des chemins de fer de l'Etat a modifié cette organisation depuis le 10 décembre 1895, et a confié l'administration dudit réseau à un directeur relevant directement du ministre des travaux publics et investi de la plupart des pouvoirs attribués au Conseil d'administration par les décrets ou arrêtés antérieurs. Le directeur, qui a sous ses ordres le personnel de tous les services, est assisté par un conseil dit « Conseil du réseau de l'Etat », dont il a la présidence, et composé de dix membres nommés pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans, au 1er janvier. Ce Conseil, dont les attributions sont définies par l'article 2 du décret du 10 novembre 1895, donne des avis sur les affaires qui sont énumérées audit article.

Les excédents de recettes sur les dépenses d'exploitation sont versés au Trésor.

CONSEIL DU RÉSEAU :

Président : M. Metzger, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de l'Etat.

Membres : MM. Dubois de L'Estang, inspecteur des finances; Camille Lyon, conseiller d'Etat; Léthier, inspecteur général des ponts et chaussées; Wickersheimer, ingénieur en chef des mines; Aubert de Trégomain, sous-directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances; Bouquet, directeur du personnel et de l'enseignement technique au

ministère du commerce, des postes et des télégraphes ; Tisserand, directeur honoraire au ministère de l'agriculture, membre du Conseil supérieur de l'agriculture ; Jules Mesureur, ingénieur civil, vice-président de la Société des ingénieurs civils, membre de la Chambre de commerce de Paris ; d'Orbigny, président de la Chambre de commerce de La Rochelle; Crouan, vice-président honoraire de la Chambre de commerce de Nantes, membre du Conseil supérieur du commerce.

Secrétaire : M. Polack, secrétaire de la direction.

Secrétaire-adjoint : M. Ganard, secrétaire adjoint de la direction. 1111

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Siège social : 110, rue Saint-Lazare Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante millions, divisés en 300.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. cinq ans avant la fin de la concession. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance. Coupons payables : le 1er octobre (acompte), le 1er avril solde. Les intérêts de 3 1/2 0/0 des actions remboursées sont versés au fonds d'amortissement.

Les titres sont cotés à la bourse au comptant et à terme.

Obligations

Obligations Ouest 3 0/0 anciennes 3.900.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1951 par tirages annuels en mai. Remboursements 1er juillet. Intérêts 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Ouest 3 0/0 nouvelles : 1.250.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1956 par tirages annuels en août. Remboursements 1er octobre; intérêts 15 fr. payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Ouest 2 1/2 0/0 : 400.000 obligations de 500 fr. 2 1/2 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1956 par tirages annuels en septembre. Remboursements 1er octobre. Intérêts 12 fr. 50, payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Ouest 5 0/0, 1852-1853-1854-1855 : 15.036 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1902. Intérêts, 50 fr. payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

17.500 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.050 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1903. Intérêts, 50 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

4.000 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1904. Intérêts, 50 fr. payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

336 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr., jusqu'au 1er juillet 1951. Intérêts, 50 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Pour les quatre emprunts ci-dessus, les tirages annuels ont lieu en mai et les remboursements le 1er juillet.

Obligations Ouest 4 0/0 : 6.000 obligations de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, émises à 400 fr., remboursables à 500 fr. par tirages annuels en mai. Remboursements 1er juillet. Intérêts 20 fr. payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Rouen au Havre 5 0/0, 1845-1847 : 10.000 obligations, emprunt 1845, entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr., jusqu'au 1er mars 1924, par tirages annuels, en novembre. Remboursements 1er mars. Intérêts, 50 fr., payables par moitié les 1er mars et 1er septembre.

5.000 obligations emprunt 1847, pareilles à celles ci-dessus, remboursables jusqu'au 1er mars 1925.

Obligations de Rouen au Havre, 6 0/0 1848 : 5.000 obligations entièrement libérées au porteur, émises à 750 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er janvier 1936 par tirages annuels en novembre. Remboursements 1er janvier. Intérêts, 60 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Paris à Rouen 4 0/0 1845 : 6.000 obligations émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 6 juillet 1918, par tirages annuels en mai. Remboursements 6 juillet. Intérêts, 40 fr., payables par moitié les 6 janvier et 6 juillet.

Obligations Paris-Rouen 5 0/0 1847-1849-1854 : 5.000 obligations, emprunt 1847, entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er décembre 1925.

3.750 obligations, emprunt 1849., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er décembre 1924.

18.000 obligations, emprunt 1854, remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er décembre 1938.

Tirages annuels pour les trois emprunts en novembre : Remboursements 1er décembre. Intérêts, 50 fr., payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Années.		1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours des :	Actions de Capital . .	1.006 73	1.058 25	1.071 41	1.103 55	1.097 69	1.094 70	1 102 55	1.165 851	209 44	1.146 38
	— de Jouissance	517 89	567 40	576 84	596 38	591 48	592 94	590 68	621 91	666 43	639 55
	Oblig. 3 0/0, anciennes	434 88	444 21	460 61	461 60	465 54	473 12	475 47	481 79	477 79	462 55
	— 3 0/0, nouvelles	435 61	445 57	461 37	462 35	466 41	474 83	476 49	483 42	479 17	464 14
	— 5 0/0, 1853 . . .	1.254 53	1.260 81	1.260 20	1.265 93	1.267 95	1.269 64	1.270 47	1.281 09	1.283 13	1.258 70
	— 5 0/0, 1852-1854.	1.254 40	1.260 66	1.260 93	1.265 62	1.270 70	1.276 92	1.275 31	1.285 »	1 281 82	1.265 84
	— 5 0/0, 1855 . . .	1.254 28	1.256 50	1.272 50	1.265 50	1.273 33	1.272 42	1.273 »	1.182 87	1.278 44	1.273
	— 4 0/0	504 77	504 39	509 96	508 90	511 69	510 74	515 33	520 50	519 18	71
	— Havre 5 0/0 . .	1.248 93	1.258 11	1.261 44	1.264 18	1.271 34	1.263 37	1 276 17	1.284 08	1.278 19	1.265 46
	— Havre 6 0/0 . .	1.287 40	1.288 62	1.283 59	1.292 48	1.293 11	1.291 66	1.305 62	1.330 27	1.315 70	1.312 20
	— Rouen 4 0/0 . .	1.121 59	1.192 50	1.196 »	1.208 01	1.213 36	1.231 1	1.233 75	1.245 20	1.243 04	1.207 85
	— Rouen 5 0/0 . .	1.243 54	1.256 34	1.260 31	1.262 12	1.268 42	1.266 62	1.272 28	1.284 98	1.279 26	1.264 55
	— 2 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»	»	455 70	443 41	420 86
Divid.	Actions de Capital . .	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50
	— de Jouissance	21 »	21 »	21 »	21 »	11 »	21 »	21 »	21 »	21 »	21 »

Tous les titres, actions et obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Les coupons se paient et les remboursements s'opèrent aux caisses de la Compagnie, 20, rue de Rome, Paris.

Durée de la Société : Du 16 juin 1855 au 31 décembre 1956.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer dans l'Ouest de la France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris.

Assemblée générale avant le 1er mai.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions, 5 ans avant la fin de la concession ; 3 1/2 0/0 aux actions ; la part revenant aux titres remboursés est versée au fonds d'amortissement ; 2 0/0 à la réserve jusqu'à quatre millions ; le surplus aux actions : les produits nets excédant 38.50 par action sont destinés à rembourser les avances de l'Etat. Les bénéfices dépassant un dividende de 50 fr. par action appartiendront 2/3 à l'Etat et 1/3 à la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présidents honoraires : M. Ed. Blount, J. Delarbre.

Président : M. Gay.

Vices-Présidents : MM. le baron Hély d'Oissel, Homberg.

Membres : Belmontet-Dailly, H. Blount, J. Bonnardel, René Brice, baron de Chabaud-la-Tour, Clerc, Robert Dufresne, baron Maurice Gérard, marquis du Lau d'Allemans, baron des Michels, vicomte de Vaufreland, comte R. de Lasteyrie.

Commissaires des comptes : MM. N. A. des Diguères, G. Panckoucke, R. Trillon.

Directeur : M. de Larminat. 1412

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Siège social : 88, rue Saint-Lazare Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cents millions, divisés en 800.000 actions de 500 fr., remboursables à 500 fr. cinq ans avant la fin de la concession, à partir de 1908.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Paiement des coupons : Acompte 1er novembre, solde 1er mai.

Dividendes : de 1883 à 1896, 55 francs par an. — Exercice 1897 : 56 francs ; 1898, 57 francs.

Obligations

Obligations 3 0/0 P.-L.-M. : 5.400.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1959, par tirages annuels en octobre ; remboursements 1er janvier ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations 3 0/0 P.-L.-M : 5.400.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958, par tirages annuels en juillet ; remboursements le 1er octobre ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 P.-L.-M. : 400.000 obligations de 500 fr. 2 1/2 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958, par tirages semestriels en janvier et juillet ; remboursements les 1er mai et 1er novembre ; intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

Obligations Paris-Lyon 5 0/0 (1852 : 80.000) obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.050 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1905 par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er octobre ; intérêts, 50 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Paris à Lyon 3 0/0 : 300.000 obligations entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en janvier ; remboursements le 1er avril ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Bessèges à Alais 3 0/0, emprunts 1855, 1856, 1857 : 22.610 obligations de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er octobre ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Bourbonnais 3 0/0 : 400.000 obligations de 500 fr., créées pour la construction de la ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais, devenue la propriété exclusive de la Compagnie, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1953 par tirages annuels en octobre ; remboursements le 1er janvier ; ntérêts, 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Dombes et Sud-Est 3 0/0, emprunt 1869 : 40.000 obligations entièrement libérées et au porteur, émises par la Compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958 par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er octobre ; intérêts, 15 f.r, payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Et 40.000 obligations, emprunt 1876, entièrement pareilles, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1975.

Obligations Lyon à Genève 3 0/0 : 142.264 obligations de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, émises par la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève, absorbée par la Compagnie de P.-L.-M., remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en octobre ; remboursements en janvier ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet. Ces obligations sont divisées en deux emprunts : le premier de 87.719 obligations émises en 1855 et garanties par l'Etat ; le deuxième de 54.545 obligations émises en 1857 et non garanties.

Obligations Lyon-Méditerranée 5 0/0, emprunt de 60 millions : 120.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 625 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en janvier ; remboursements 1er avril ; intérêts, 25 fr., payables par moitié. les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Lyon-Méditerranée 3 0/0 : 264.999 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en mai ; remboursements 1er juillet ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet. Ces obligations sont divisées en deux emprunts : le premier de 182.333 obligations émises en 1852 et le deuxième de 82.666 obligations émises en 1855.

Obligations Rhône et Loire 4 0/0 : 102.614 obligations 4 0/0, remboursables à 625 fr. jusqu'en 1952 par tirages annuels en octobre ; remboursements 1er janvier ; intérêts, 25 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Rhône et Loire 3 0/0 : 63.643 obligations remboursables à 500 fr. jusqu'en 1952, par tirages annuels en octobre ; remboursements 1er janvier ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Saint-Etienne à Lyon 5 0/0, emprunt de 1850 : 10.000 obligations remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1926, par tirages annuels en octobre ; rembour-

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Cours des Actions	1.437 41	1.496 97	1.503 67	1.521.43	1.448 78	1.474 69	1.565 47	1.757 26	1.915 74	1.890 37
Oblig. Lyon 5 0/0	1.263 75	1.271 63	1.279 06	1.285 47	1.294 90	1.285 78	1.294 74	1.300 38	1.288 05	1.276 06
— Lyon 3 0/0	431 81	443 01	459 74	460 55	462 73	471 61	473 97	480 86	476 93	462 51
— Bessèges	420 19	427 03	449 36	451 65	454 19	463 09	463 74	473 68	469 74	456 02
— Bourbonnais	433 40	442 62	459 37	460 51	463 63	471 05	473 56	481 13	477 32	461 58
— Dauphiné	433 20	440 94	458 14	458 65	461 69	470 67	473 14	480 79	476 94	460 54
— Dombes et Ch. de fer du Sud-Est (Obl. anciennes)	424 65	434 74	457 52	456 82	461 07	471 65	471 13	479 26	471 12	450 75
— Dombes et Ch. de fer du Sud-Est (Obl. nouvelles)	422 67	435 20	457 47	456 64	461 21	470 55	471 95	478 91	472 03	449 65
— Genève 1855	433 41	440 54	457 58	457 79	461 14	470 34	473 09	479 90	476 61	460 90
— Genève 1857	433 02	439 79	455 73	457 04	459 29	469 61	472 85	479 62	476 12	460 27
— Méditerranée 5 0/0	638 84	638 71	644 82	646 86	656 06	646 21	656 21	665 57	662 66	650 87
— Méditerranée 3 0/0	433 58	442 32	459 23	460 29	463 07	471 05	473 53	480 64	476 15	461 01
— Fusion ancien. 3 0/0	431 64	444 90	461 15	461 34	465 14	474 16	475 87	482 20	477 63	463 52
— Fusion nouvel. 3 0/0	433 71	443 88	460 59	461 16	464 80	473 38	475 25	481 52	477 04	463 05
— 2 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»	450 65	455 86	445 23	421 29
— Rhône et Loire 4 0/0	623 85	628 32	637 07	640 46	644 72	642 61	649 42	667 28	662 40	649 82
— Rhône et Loire 3 0/0	424 18	434 12	455 15	457 39	459 13	467 93	471 04	478 89	474 22	456 96
— Saint-Étienne 1850.	1.269 61	1.309 70	1.357 72	1.396 33	1.403 33	1.428 37	1.427 »	1.397 66	1.455 »	440
— VictorEmmanuel,1862	430 21	437 88	454 69	456 08	457 53	469 02	471 07	479 22	475 62	458 08

sements 1er janvier ; intérêts 50 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet, échangeables chacune contre trois obligations 1/5 du Rhône et Loire 3 0/0.

Obligations Dauphiné 3 0/0 : 177.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958 par tirages annuels en mai ; remboursements 1er juillet ; intérêts 15 fr., payables par semestre les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Victor-Emmanuel 3 0/0 1862 : 98.412 obligations émises par l'ancienne Compagnie des chemins de fer de Victor-Emmanuel, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954, par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er octobre ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

La Compagnie est en outre chargée du service des intérêts et de l'amortissement des obligations ci-après, qui ne sont pas cotées :

Obligations Lyon à Avignon 5 0/0 1852 : 8.000 obligations émises à 1.050 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1905, par tirages annuels en janvier ; remboursements 1er avril : intérêts 50 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre, échangeables chacune contre deux obligations Lyon-Méditerranée, 5 0/0, moyennant versement d'une soulte de 20 fr. à la Compagnie.

Obligations Lyon-Méditerranée, dites de Marseille à Avignon 4 0/0 : 40.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 créées en représentation de 40.000 actions de la Compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille, remboursables à 625 fr. jusqu'en 1954, par tirages annuels en janvier ; remboursements 1er avril ; intérêts 25 fr., payables par semestre les 1er avril et 1er octobre ; échangeables, chacune au choix du propriétaire, soit contre une obligation Lyon-Méditerranée 5 0/0, moyennant le versement d'une soulte de 7 fr. à la Compagnie, soit contre une obligation 2/3 de Lyon-Méditerranée 3 0/0, emprunt 1852, moyennant versement de 25 fr. à la Compagnie.

Obligations Andrezieux à Roanne, 1er ordre : 4.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1903, par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er avril suivant ; intérêt, 25 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre, échangeables, chacune contre une obligation 1/3 du Rhône et Loire 3 0/0.

Obligations Andrézieux à Roanne, 2e ordre : 1.980 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1903, par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er avril suivant ; intérêts 20 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre, échangeables chacune contre une obligation 1/4 du Rhône et Loire 3 0/0.

Obligations Grand-Central 3 0/0 1853-1854 : Il reste en circulation 2 obligations de 500 fr., remboursables à 500 fr. jusqu'en 1953 ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. Elles sont échangeables titre pour titre et numéro pour numéro contre des obligations Bourbonnais 3 0/0 jouissant des mêmes intérêts et du même amortissement.

Durée de la Société : Du 1er janvier 1857 au 31 décembre 1958.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et extensions. Elle a été formée par la fusion et l'absorption des Compagnies suivantes : Paris à Lyon, Lyon à la Méditerranée, Dijon à Besançon, Lyon à Avignon, Marseille à Avignon, Montpellier à Cette, Montpellier à Nimes, Lyon à Genève, Grand-Central, Bourbonnais, Rhône et Loire, Saint-Etienne à Lyon, Saint-Etienne à Montrambert, Saint-Etienne à la Loire (Andrézieux), Andrézieux à Roanne, Dauphiné (d'abord Société de Saint-Rambert à Grenoble), chemins de fers algériens, Bessèges à Alais, chemins de fer Victor-Emmanuel pour les parties sises en France (Savoie et Nice), Dombes et chemins de fer du Sud-Est.

Notaire de la Société : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale avant le 1er mai.

Répartition des bénéfices : 3 0/0 à la réserve jusqu'à 10 millions, fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 500 fr. cinq ans avant la fin de la concession, ce prélèvement ne devant commencer qu'en 1907 ; 4 0/0, soit 20 fr., d'intérêts aux actions, la part des actions remboursées devant être versée au fonds d'amortissement ; le surplus aux actions ; celles remboursées seront remplacées par des actions de jouissance. Au-dessus de 67 fr. 50 par action, les bénéfices appartiendront pour 2/3 à l'Etat et 1/3 à la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. Ch. Mallet.

Président : M. Dervillé.

Membres : MM. Blount, Denormandie, baron de Nervo, Cambefort, Coffinet, Déjardin-Verkinder, Girod de l'Ain, Hély d'Oissel, baron Hottinguer, Laugel, Lefèvre-Pontalis, Le Vavasseur de Précourt, baron de Neuflize, baron Gustave de Rothschild, comte de Salvandy, de Sessevalle, Trubert, baron Girod de l'Ain, *administrateur honoraire*.

Commissaires des comptes : MM. de la Tournerie, de Billy, Bouruet-Aubertot, Boyer, de Raynal.

Directeur : M. Noblemaire ; *sous-directeur* : M. Geoffroy.

MM. Berquet et Amiot, ingénieurs en chef adjoints à la direction ; Margot, ingénieur adjolnt à la direction ; Habert, secrétaire de la Compagnie ; Helfeinben, chef du service de la comptabilité générale et des finances ; Mauris, chef de l'exploitation ; Bavdry, ingénieur en chef du matériel et de la traction ; Denis, ingénieur en chef du service de la voie.

1113

CHEMINS DE FER DU MIDI

Siège social : 54, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq millions de francs, divisés en 250 000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur ou nominatives, remboursables à 500 fr. 5 ans avant la fin de la concession ; les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance ; coupons payables (actions de capital) acompte 1er janvier, solde 1er juillet ; actions de jouissance, 1er juillet. Les intérêts de 5 0/0, soit 25 fr. des actions remboursées, sont versés au fonds d'amortissement.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Dividendes de 1886 à 1898 : 50 fr.

Obligations

Obligations 3 0/0 anciennes : 2.900.000 obligations de 5003 0/0, fr. remboursables à 500 fr. jusqu'en 1957 par tirages annuels en avril ; remboursements en juillet ; intérêts 15 fr., payables par moitié 1er janvier et 1er juillet.

Obligations 3 0/0 nouvelles : 600.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1957 par tirages annuels en août ; remboursements en octobre ; intérêts 15 fr. payables par moitié 1er avril et 1er octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 : 100.000 obligations de 500 fr. 2 1/2 0/0 remboursables à 500 fr. jusqu'en 1957 par tirages semestriels avec faculté de remboursement anticipé ; intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié 1er mai et 1er novembre ; remboursements en mai et en novembre.

Tous les titres, actions et obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Tous les coupons se paient et les remboursements s'opèrent à Paris, au siège social, boulevard Haussmann, 54.

Durée de la Société : Du 6 novembre 1852 au 31 décembre 1960.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer dans le Midi de la France.

L'acte constitutif a été reçu par Me Fould, notaire à Paris.

Assemblée générale en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à deux millions et 1 0/0 jusqu'à quatre millions ; fonds d'amortissement du capital pour assurer le remboursement des actions cinq ans avant la fin de la concession ; 5 0/0 aux actions ; la part, soit 25 fr. des actions rembour sées, est versée au fonds d'amortissement ; le surplus aux actions de capital et de jouissance. Au-dessus d'un dividende de 60 fr. par action, le surplus des bénéfices sera partagé, 2/3 à l'État et 1/3 aux actions.

Observations : La réserve et le fonds d'amortissement des actions sont au complet.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Cours des — Actions de capital	1.262 71	1.305 50	1.300 27	1.334 14	1.209 44	1.290 36	1.288 13	1.375 15	1.440	1.325
— de jouissance	636 22	683 13	675 44	692 05	617 71	693 87	692 75	—	—	700
Obligations 3 0/0 anciennes	435 10	444 77	460 70	461 82	456 97	468 68	472 22	480 43	470	456
— 3 0/0 nouvelles	437 03	447 72	462 82	462 74	458 92	471 59	473 60	482 09	475	454
— 2 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»	»	452 85	425	400

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Aucoc.

Membres : MM. G. Thurneyssen et Georges Picot, Bellaigue, Bessand, Ed. Bocher, Darcel, E. d'Eichthal, Gabriel Faure, général Mathieu, E. Pereire, H. Pereire, Puerari, G. Samazeuilh, Ph. Vernes.

Directeur : M. Blagé.

Sous-directeur : M. Glasser.

Secrétaire général : M. Fabignon. 1114

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DU NORD

Siège social : 18, rue de Dunkerque Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent dix millions, divisés en 525.000 actions de 400 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 400 fr., jusqu'à la fin de la concession ; les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance ; coupons payables acompte 1er janvier ; solde le 1er juillet. L'intérêt de 4 0/0 des actions remboursées est versé au fonds d'amortissement du capital.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Obligations

Obligations de 500 fr. 3 0/0 anciennes : 3.525.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1950, par tirages annuels en avril ou mai. Remboursements 1er juillet ; intérêts, 15 francs, payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations 3 0/0 nouvelles : 200.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1950, par tirages annuels, remboursements 1er octobre ; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 : La Compagnie émet en outre, au fur et à mesure de ses besoins, des obligations de 500 fr., remboursables à 500 fr., jusqu'en 1950, avec faculté de rembourser au pair à toute époque. Tirages en avril. Remboursements, 1er octobre ; intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années . . .		1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899 déc.
Cours des	Actions de capital	1753 34	1826 26	1844 07	1838 34	1882 54	1828 78	1804 54	1805 52	1944 »	2080 »	2145
	— de Jouissance . .	1237 48	1359 72	1412 28	1416 86	1455 72	1354 92	1339 83	1352 78	»	1686 »	1700
	Obligations 3 0/0 anciennes	420 46	441 85	448 10	464 34	468 13	474 43	481 17	490 90	479 75	475 »	470
	— 3 0/0 nouvelles	»	»	»	»	464 24	474 67	485 26	486 12	480 »	485 »	462
	— 2 1/2 0/0 . . .	»	»	»	»	»	»	»	454 02	435 »	430 »	411
	— Lille à Béthune	408 08	431 36	431 50	454 48	456 67	461 20	469 29	468 71	468 »	469 »	456
	— Nord-Est . . .	401 37	431 44	439 55	423 65	461 16	465 84	473 35	474 30	470 »	468 75	»
	— Picardie, -Flandres.	407 21	432 46	442 65	458 39	461 23	461 53	469 50	471 14	471 »	470 »	446
	— Nord-Belge. .	446 43	459 39	471 80	483 43	492 34	496 37	499 57	501 36	501 »	500 »	»
Divid.	Actions de Capital	70 »	70 »	70 »	66 »	64 »	62 »	62 »	62 »	64 »	61 »	»
	— de Jouissance . .	54 »	54 »	54 »	50 »	50 »	48 »	48 »	48 »	48 »	» »	48

Obligations Lille à Béthune : 30.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1959, par tirages annuels en octobre. Remboursements, 31 décembre ; intérêts 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Nord-Est : 150.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1979, par tirages annuels en décembre. Remboursements le 1er avril ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Picardie et Flandres : 43.500 obligations de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr.. jusqu'en 1964, par tirages annuels en avril. Remboursements le 1er juillet ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Nord-Belge 3 0/0 : 140.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1942, par tirages annuels en juin. Remboursements, 1er novembre ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre; les actions et les obligations, sauf celles du Nord-Belge, jouissent de la garantie de l'État.

Durée de la Société : Du 20 septembre 1845 au 31 décembre 1950.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer dans le Nord de la France.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Halphen et Dupont, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons, ainsi que les remboursements, à Paris, 18, rue de Dunkerque.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 2.000.000 ; 1 0/0 jusqu'à 3.000.000 ; fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 400 fr., pendant la durée de la concession ; 4 0/0 aux actions, la part des actions remboursées est versée au fonds d'amortissement ; le surplus aux actions. Au-dessus d'un dividende total de 88 fr. 50 ; le surplus des bénéfices appartiendra pour 2/3 à l'État et 1/3 à la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Alp. de Rothschild.

Membres : MM. G. Criolet, G. Dehaynin, baron G. de Rothschild, duc de Mouchy, comte Pillet-Will, comte A. de Germiny, le baron Alfred de Rothschild, J. Hottinguer, André de Waru, E. Baudelot, lord Rothschild, Ad. Vernes, O. Vallon, E. Agache, baron de Rothschild, Mariolle Pinguet, H. Adam, L. Lambert, Richemond, J. Lagache, Desmaret, baron Edouard de Rothschild.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Alph. de Rothschild.

Membres : MM. Griolet, A. de Waru, O. Vallon, J. Hottinguer, baron Edouard de Rothschild.
Secrétaire général : M. Lacan.
Chef de l'exploitation : M. Sartiaux. 1115

SOCIÉTÉ CIVILE

POUR LE RECOUVREMENT D'ANNUITÉS DUES PAR LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

Siège social : 14, rue Bergère, au Comptoir National d'Escompte de Paris

NOTICE

Capital : Trente millions, divisés en 123.000 parts. — *Intérêt :* 15 fr. payable le 1er janvier et 1er juillet. — *Société* civile constituée le 18 juin 1878, modifiée par décision de l'Assemblée générale du 18 juillet 1889. — *Objet :* Mise en commun et recouvrement des rentes dues par la Compagnie du chemin de fer du Nord dans les conditions et suivant les quotités énoncées dans un traité de cession d'exploitation de diverses lignes de chemins de fer en date du 31 décembre 1875. — *Durée :* Du 18 juin 1878 en janvier 1978.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comptoir National d'escompte. 1116

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS ET DES GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

Siège social : Bruxelles

Direction générale : 63, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante millions, divisés en 100.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant et à terme. — *Obligations* : 70.000 de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1916, par tirages annuels en mars, remboursement 15 avril. — *Intérêts* : 20 fr., payables par moitié, les 15 avril et 15 octobre ; et 20.000 de 500 fr. 3 1/2 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1928 par tirages annuels en

mars. Remboursement 1er avril. — *Intérêts* : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889. .	463 66	32 50	»
1890. .	584 66	32 50	»
1891. .	650 86	32 50	494 88
1892. .	562 21	25 »	492 62
1893. .	483 97	17 50	483 61
1894. .	350 25	20 »	458 39
1895. .	427 90	30 »	486 51
1896. .	539 82	30 »	507 20
1897. .	616 13	32 50	518 13
1898. .	752 73	35 »	512 38
1899. .	745 »	»	515 »

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 4 décembre 1876. — *Objet* de la Société : Exploitation des wagons-lits, wagons-salons, wagons-restaurants, sur les chemins de fer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Van Halteren, à Bruxelles. — *Assemblée générale* 3e mardi d'avril. — *Paiement* des coupons d'actions : les 1er janvier (acompte) 1er juillet (solde) aux bureaux de Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 7 1/2 0/0 aux administrateurs ; 2 1/2 0/0 au directeur général ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. O. Neef Orban.

Vice-président : M. le vicomte de Ségur-Lamoignon.

Membres : MM. Charles Berthier, le baron de Canstein, le chevalier de Klaudy, le baron W. del Marmol, le comte Adrien de Montebello, sir Francis Evans, Georges Nagelmackers, le baron Edouard Oppenheim, Rava.

Administrateur-directeur général : M. Georges Nagelmackers.

Commissaires des comptes : MM. Ernest Nagelmackers, Delloye-Orban, le comte Albert du Chastel de la Howarderie. 4117

LISTE DES AGENCES

de la Cie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens

Abbazia, hôtel Stephanie

Aix-les-Bains, MM. Gonin et Cie (agence Duchemin), place Carnot.

Ala, stationsverwaltung.

Alexandrie, agence générale du Lloyd Autrichien.

Alger, agent de la Compagnie à la gare.

Arad, M. le chef de gare.

Amsterdam, MM. Lissone et fils, Singel, 155.

Baden-Baden, J.-W. Schick, Sophienstrasse, 5.

Bad Kissingen, M. A. Loewenthal Jr., banquier.

Bagnères-de-Luchon, M. Lafont, libraire, Allée-d'Etigny, 63.

Bâle, 21, Centralbahnstrasse (en face de la gare).

Barcelone, Grand-Hôtel.

Beaulieu, succursale de la Banque Populaire de Menton.

Belgrade, M. Bernard Rapaport, bureau de ville des chemins de fer hongrois.

Berlin, 69, Unter den Linden.

Berne, Banque populaire Suisse, rue Christophe.

Biarritz, M. Benquet, libraire, agent de locations et de ventes, 3, place de la Mairie.

Birmingham, Hayward's Tourist Offices, 42, Union-Passage.

Bologne, M. Porazza au buffet.

Bordeaux, agence Lubin, 19, cours de l'Intendance.

Bordighera, M. Berry, Casa Balestra.

Boston (Amérique), MM. Raymond et Whitcomb, 296, Washington st.

Braila, F. Bunger, représentant du Lloyd Autrichien et MM. Ch Glücklich.

Brasso, M. Henri Aronsohn, chef du bureau de ville des chemins de fer de l'Etat Hongrois.

Brindisi, Compagnie péninsulaire orientale.

Bruxelles, à la gare du Nord, hôtel de Belle-Vue, Grand Hôtel.

Bucarest, Strada Vamei, n° 1.

Budapest, grand hôtel Hungaria.

Calais, gare maritime (pier station).

Cannes, agence Duchemin (M. Valat), 9, rue Saint-Nicolas, et à l'agence Cook, 3 rue de la gare.

Carlsbad, R. Mayer (bureau de voyages).

Chicago, M. Kosminsky, agent général de la Compagnie générale transatlantique.

Coire, à la gare.

Cologne, gare centrale.

Constantinople, Pera Palace Hôtel.

Cracovie, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Davos-Platz, MM. Wiedow et Cie, libraires, Haus Schöneck.

Dax, MM. Labèque et Campion, 11, rue des Carmes.

Douvres, M. Friend and Co, Strand st.

Dunkerque, Compagnie des bâteaux à vapeur du Nord, place des Nations.

Edimbourg, J. et H. Lindsay, 7, Waterloo Place, opposite the general Post Office.

Eydkuhnen, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Fiume, MM. Maderspach et Cie.

Flessingue, à la gare maritime.

Florence, au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Francfort-sur-Mein, Kaiserstrasse, n° 1.

Franzensbad, M. le chef de gare.

Galatz, M. J. Bunger, représentant du Lloyd Autrichien.

Gênes, MM. Gondrand frères et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Genève, à la gare, et 28, Grand-Quai.

Gibraltar, MM. Cook et fils.

Glascow, Thos. Meadows et Cy, n° 10, South Hanover Street.

Hambourg, Hambourger-of, Gross Bleichen, 6.

Hendaye et Irun, à l'hôtel Imatz, à l'agent de la Compagnie, à la gare.

Hombourg-les-Bains, J.-W. Schick, agent expéditionnaire, Louisenstr., 84.

Hyères, The English Bank et M. Fugairon, 6, avenue Alphonse-Denis.

Innsbruck, Strasser, Bureau de ville des chemins de fer de l'Etat autrichien.

Interlaken, MM. Cook et Gaze et à la gare.

Jassy, Grossmann, Agence théâtrale.

Kolozsvar, M. le chef de gare.

Kreuznach-Bad, Hôtel Royal et Hôtel d'Angleterre.

La Rochelle, à la gare.

Lausanne, M. Robert Ruchonnet, 12, place St-François.

Le Caire, bureau de la Compagnie à la gare et Agence Cook et Gaze.

Le Havre, M. R. Odinet, armateur, 4 et 14, rue Ed.-Larue.

Liège, M. Crahay, rue de l'Université.

Lille, Agence Desroches, 1, r. des Ponts-de-Comines.

Lisbonne, Rua do Principe, et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Liverpool, W. H. Mills, 23, Water St.

LONDRES, 14, Cockspur Street, Trafalgar square

Hôtel Cecil (Ticket office), 36, Leadenhall Street, and inside Victoria and Charing Cross stations.

Louxor, Agence Cook.

Luchon, Lafont, libraire, Allée d'Etigny, 63.

Lucerne, Agence de la Compagnie à la gare et chez MM. Cook et Gaze en ville.

Lyon, Grand Hôtel Collet et au contrôleur à la gare.

Madrid, Calle de Acala, nº 18 (Equitativa).

Manchester, Dean and Dawson, 49, Piccadilly.

Marienbad, chez J. Heller et fils, banquiers.

Marseille, 12, rue de la République, et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Menton, 14, avenue Victor-Emmanuel et aux Agences Cook et Gaze.

Meran, MM. Reifferscheidt et Cie, banquiers.

Messine, Maison Orlandi Bonfiglio et Cie.

Milan, Agence centrale de la Compagnie; Grand Hôtel de Milan; MM. Gondrand frères, 24, Galerie Victor-Emmanuel; MM. Cook et fils, place du Dôme; hôtel Continental et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Monte-Carlo, Galerie du Grand-Hôtel et MM. Schmith et Cie, banquiers, galerie Charles III.

Montreux, Agence Cook et fils, avenue du Kursaal.

Moscou, boulevard Strastnoy, Maison Tchischoff.

Munich, à la gare et Bayer Reisebureau, Promenade Platz, 5.

Nagy-Varad, M. le chef de gare.

Naples, M. Grionaldi, Santa Brigida, et nº 85, Corso Re d'Italia et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

New-York, MM. Raymond et Whitcomb, 31, East Fourteenth st. Lincoln Building Union Square.

Nice. 2. avenue Masséna.

Nijni-Novgorod, chaussée de Moscou, 1re ligne, Hôtel Sobolew, nº 39.

Nottingham, Dean and Dawson, tourist agency, 4, Bridlesmith Gate.

Ostende, au kiosque. W. L. sur la Digue, à côté du Kursaal, et 18, rue de Bruges.

Palerme, MM. Gondrand frères.

Paramé (près Saint-Malo), MM. Silvestre et Roques, directeurs-propriétaires du grand Casino de Paramé.

PARIS, 3, place de l'Opéra, Grand Hôtel (Ticket office), hôtel Continental (Ticket office), hôtel Terminus (Ticket office) et gare du Nord, au bureau de l'inspecteur chef des services.

Pau, Lafon, libraire, 3, rue Henri IV.

Philadelphie (Etats-Unis), MM. Raymond et Whitcomb, 1005. Chesnut-Street, Mutual Life, Insurance, Building.

Porto, Bureau de ville des chemins de fer, 100, rua Sa da Bandeira, et à la gare.

Portsmouth, MM. Curtiss and Sons.

Prague, MM. Schik et Rosenbaum, Wenzels-Platz, 15.

Ragatz, au grand hôtel Hof.

Rome, 31-32, Via Condotti, Grand-Hôtel et Grand-Hôtel du Quirinal.

Roubaix, agence Desroches, 55, rue Saint-Maurice.

Royan, Mme M. Mas, 45, rue Gambetta.

Royat, M. Carreau, bureau de renseignements, parc de Royat.

Saint-Pétersbourg, 2, petite Morskaïa.

Saint-Sébastien, M. V. Benquet, librairia Central, avenidad de la Libertad.

San-Francisco, MM. Raymond et Whitcomb, 88, Crocker Building, en face du Palace-Hôtel et nº 613, Market Saint-Samuel, Miller, agent.

San-Remo, M. Benecke, 15, rue Victor-Emmanuel.

Sébastopol, 1, rue Novi-Sposk.

Séville, Grand-Hôtel de Madrid.

Sheffield, Dean and Dawson, 7, Haymarket and 218, West st.

Sofia, Schenker et Cie.

Stockport, Dean and Dawson, st. Petersgate.

Strasbourg, Weissturmreing, 9.

Sttutgart, contrôleur des Wagons-lits, à la gare.

Temesvar, bureau de ville des chemins de fer hongrois.

Toulon, M. L. Fille, pp. Grand-Hôtel, Toulon.

Trieste, L. Mosettig, agence de voyages, Piazza dei Negozianti, 1.

Tunis, **Alger** et **Oran**, bureau de la Compagnie générale transatlantique.

Turin, au contrôleur de la gare.

Varsovie, 2, rue Kotzebue et à la gare.

Venise, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Vérone, au controleur de la Compagnie, à la gare

Vichy, M. Fernand Chardonnet, 176, r. de Nimes.

Vienne, 15, Kærnthner Ring et 9, Kærnthner Ring (Grand-Hôtel).

Vintimille, M. Massiera, place de la gare.

Warnemunde, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Wirballen, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Wiesbaden, Universal Reisebureau, Theater colonnade, 36-37.

Wight (île de), MM. Curtiss and Sons Ryde.

Zermatt, MM. Alexandre Seiler et Cie, Grand-Hôtel du Cervin.

Zurich, M. Imobersteg et Cie, commisionnaires-expéditeurs, place de la Gare, nº 1.

Adresses télégraphiques de la Cie Internationale des Wagons-Lits

---

Aix-les-Bains	*Agence Internationale.*
Bâle	*Wagons-lits.*
Berlin	*Schlafwagen.*
Biarritz	*Benquet.*
Bordeaux	*Lubin.*
Bordighera	*Berry.*
Bruxelles	*Sleeping-Cars.*
Bucarest	*Wagons-lits.*
Budapest	*Stadbureau Grand-Hôtel* ou
Budapest	*Menetjegy iroda.*
Calais	*Wagons-lits.*
Cannes	*Valat.*
Cologne	*Sleeping.*
Constantinople	*Wagons-lits.*
Cracovie	*Schlafwagen.*
Francfort-sur-Mein	*Schlafwagen.*
Gênes	*Wagons-lits stazione.*
Hambourg	*Schlafwagen.*
Hendaye	*Wagons-lits.*
Lisbonne	*Wagons-lits.*
Londres	*Sleeping-Cars.*
Madrid	*Wagons-lits.*
Marseille	*Wagons-lits gare.*
Milan	*Wagons-lits.*
Monte-Carlo	*Wagons-lits.*
Moscou	*Wagons lits.*
Munich	*Schlafwagen.*
Nice	*Wagons-lits.*
Nijni	*Wagons-lits.*
Ostende	*Wagons-lits.*
Paris (agence)	*Sleeping.*
Rome	*Wagons-lits.*
San-Remo	*Wagons-lits.*
Saint-Pétersbourg	*Wagons-lits.*
Saint-Sébastien	*Libreria central.*
Stuttgart	*Schlafwagen.*
Trieste	*Agence.*
Turin	*Wagons-lits stazione.*
Varsovie	*Wagons-lits.*
Venise	*Wagons-lits stazione.*
Vienne	*Schlafwagen.*
Wirballen	*Wagons-lits.*

AVIS. — Le public trouvera dans ces agences : 1° places de trains de luxe et de wagons-lits (Sleeping-Cars) réservées à l'avance pour tout le réseau ; 2° billets de chemins de fer pour toutes destinations ; 3° omnibus pour voyageurs et bagages ; 4° billets pour les principales lignes de paquebots ; 5° renseignements gratuits dans les diverses langues.

TRAINS DE LUXE

Bombay-express. — Calais-Méditerranée-express. — Calais-Rome-Naples-express. — Calais-Lucerne-Engadine-express. — Luchon-express. — Malle des Indes : Brindisi-Londres. — Méditerranée-express : Londres-Nice-Vintimille. — Nord-express : Paris-Saint-Pétersbourg. —Nord-Sud : (Brenner) express. — Orient-express : Paris-Munich-Vienne. — Orient-express : Paris-Belgrade-Constantinople. — Orient-express : Paris-Bucharest-Constantinople. — Ostende-Calais-Vienne-express. — Ostende-Calais-Vienne-Constantza-express. — Ostende-Calais-Vienne-Trieste-express. — Peninsular-express : Londres-Brindisi. — Sud-express : Paris-Madrid-Lisbonne. — Transsibérien-express. — Saint-Pétersbourg-Berlin-Vintimille. — Saint-Pétersbourg-Vienne-Nice-Cannes.

BAINS DE MER DE DIEPPE



CASINO DE DIEPPE

STATION BALNÉAIRE

la plus rapprochée et la plus fréquentée

Les plus riches familles et les plus distinguées, les artistes les plus célèbres, les écrivains les plus illustres ont fait de DIEPPE leur séjour d'été.

Ouverture le 15 Juin — Clôture le 15 Octobre

Brillant Orchestre de soixante musiciens, sous la direction de M. A. BOURDEAU

TOUS LES SOIRS : **THÉATRE, BAL** ou **CONCERT AVEC CHANT**

KIOSQUE POUR LA MUSIQUE SUR LA TERRASSE

GRAND CAFÉ-RESTAURANT — PRIX FIXE

Paris à Dieppe en 3 h. 1/2

LIGNES SECONDAIRES

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE
DE CHEMINS DE FER

Siège social : 6, rue Pigalle, Paris

NOTICE

Société anonyme du chemin de fer d'Arzew à Saïda et prolongements, concessionnaire du droit exclusif d'exploiter l'Alfa sur 300.000 hectares en Algérie.

Capital social : Trente millions de francs, divisés en 60.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Déclarée en faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 20 novembre 1888, la faillite a été transformée en liquidation judiciaire par arrêt de la Cour d'appel de Paris du 16 décembre 1889, dans les termes de la loi du 4 mars 1889.

Le 19 avril 1890, la Société a obtenu son concordat homologué par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 28 du même mois et a repris son existence légale.

Pour satisfaire aux conditions de son concordat pour l'acquit du passif, la Société a créé et remis à ses créanciers 110.000 obligations de 100 fr. (portion A), remboursables à 100 fr. en 82 ans, de 1891 à 1972 par tirages annuels en juin, remboursement 1er juillet suivant. Intérêts 2 fr. 50, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Elle a en outre créé 110.000 obligations de 100 fr. (portion B), produisant un intérêt variable jusqu'à concurrence de 4 fr. par titre suivant les bénéfices annuels de la Société, au moyen d'un prélèvement sur lesdits bénéfices dont il sera ci-après parlé, le surplus de ce prélèvement devant servir à l'amortissement de la portion B. Par la remise de ces nouvelles obligations, les 100.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 émises par la Société en 1874 ont été annulées.

La Société a en outre émis les obligations de 500 fr. 3 0/0 ci-dessous qui jouissent de la garantie de l'Etat.

1° 4.640 obligations 3 0/0 portant le nom **d'obligations des chemins de fer d'Ain-Thizy à Mascara** pour pourvoir aux dépenses de la construction de cette ligne, émission autorisée par décision du 30 octobre 1885 ces obligations sont entièrement libérées, au porteur et remboursables à 500 fr. en 89 ans de 1886 à 1974 par tirages ayant lieu le 15 juin de chaque année;

2° 65.161 obligations de 500 fr. 3 0/0, entièrement libérées et au porteur remboursables à 500 fr. de 1886 à 1984 par tirages ayant lieu en juin de chaque année portant le nom de : **Obligations du chemin de fer de Mostaganem à Tiaret** ;

3° 5.228 obligations de 500 3 0/0 entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. de 1886 à 1974, par voie de tirages annuels en juin et portant le nom de : **Obligations du chemin de fer de Modzbah à Mecheria** ;

4° 23.015 obligations de 500 fr. 3 0/0 émises à 500 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. en 87 ans, de 1888 à 1974 par tirages annuels en juin et portant le nom de : **obligations du chemin de fer de Mecheria à Aïn Sefra.**

Du 1er juillet 1888 au 5 juin 1893, l'exploitation des lignes ci-dessus avait été cédée à la Compagnie de l'Ouest-Algérien qui s'était chargée du service des intérêts et de l'amortissement des obligations, la Société a repris l'exploitation à partir du 5 juin 1893.

Les actions, les obligations (portion A) et les obligations dites de chemins de fer sont cotées à la bourse au comptant.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 24 février 1874.

Objet de la Société : Construction et exploitation des lignes de chemins de fer d'Arzew à Saïda, Aïn-Thizy à Mascara, Mostaganem à Tiaret, Modzbah à Mecheria, Mecheria à Aïn-Sefra ; exploitation privilégiée de l'alfa sur les terrains des hauts plateaux de la subdivision de Mascara d'une étendue de 300.000 hectares.

Le domaine de l'Habra et de la Macta a été apporté à une société nouvelle aux termes d'un traité approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 1887.

Notaire de la Société : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons et remboursement des obligations des lignes garanties à la Banque parisienne, 7, rue

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours des Actions.	33 91	24 14	16 32	16 21	11 10	9 20	9 39	»	38 »	46.578
Obligations (portion A)	»	42 33	42 36	41 09	38 65	47 13	43 93	»	»	65.122
— Aïn-Thizy à Mascara. . .	402 27	411 70	413 88	416 65	411 86	433 67	437 43	445 »	450 50	429.066
— Mostaganem à Tiaret. . .	407 65	411 07	422 79	425 78	429 22	449 12	448 61	448 »	448 50	438.264
— Modzbah à Mecheria . . .	401 26	406 56	414 30	415 14	414 64	433 83	438 50	435 «	440 »	435.473
— Mecheria à Aïn-Sefra . .	400 24	406 27	414 49	413 49	411 97	436 39	439 10	440 »	446 »	431.625

Eaux Minérales en Bonbonnes

TOUTES LES SOURCES

25, *Boulevard Haussmann, PARIS*

TÉLÉPHONE 211.84

Réduction considérable des prix ordinaires

Chauchat ; Les lignes non garanties au siège social de la Société, 6, rue Pigalle.

Répartition des bénéfices : Service des intérêts et amortissement des obligations (portion A) ; 70 0/0 du surplus pour servir de l'intérêt jusqu'à concurrence de 4 fr. aux obligations (portion B), l'excédent devant servir à l'amortissement desdites obligations (portion B) et distribuable au marc le franc chaque fois que cet excédent représentera 3 0/0 ; 30 0/0 à la constitution d'une réserve jusqu'à 2.500.000 fr. au-dessus desquels 15 0/0 serviront à l'amortissement de la portion B et 15 0/0 seront à la disposition de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Morel-Thibaut.
Vice-Président : M. Falcouz.
Administrateur-directeur : M. H. Lartigue.
Membres : MM. Caze de Caumont, Gosselin, Grivot, Hautier, Jullien, Locher, Yerlès. 1118

COMPAGNIE MEUSIENNE DE CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bar-le-Duc (Meuse)

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant.

Obligations : 8.536 de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1969, par tirages annuels en décembre. Remboursements en janvier. Intérêts 15 fr., payables 1er juin, 1er décembre. Ces obligations sont admises par la Banque de France au bénéfice des avances sur titres.

Années	Cours des obligations	Dividendes distribués
1891.	»	7 88 p. 4 m.
1892.	»	23 »
1893.	410 »	24 »
1894	402 78	23 »
1895.	422 66	23 »
1896.	434 81	23 »
1897.	456 82	23 »
1898.	456 61	23 »

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 26 mars 1891.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Bar-le-Duc à Vaubecourt ; Rembercourt-aux-Pots à Clermont-en-Argonne ; de Beauzée à Verdun, d'Hairouville à Triancourt. Le département de la Meuse, et au besoin l'Etat, garantissent une annuité de 5 0/0 au capital de premier établissement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Larcher, à Loisey.

Assemblée générale en août.

Paiement des coupons au siège social, à Bar-le-Duc et à Paris, au Crédit lyonnais, et dans ses succursales, à la Société générale, chez Me Varin Bernier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; fonds d'amortissement du capital ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Pattin, Gautier, Bernard, Robin.
Commissaires des comptes : M. Bajolet.
Directeur : M. Merceron. 1119

SOCIÉTÉ DE CHEMINS DE FER ALGÉRIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — Le Conseil d'administration a été autorisé à porter le capital à 10.000 000 par augmentations successives (délibération du 1er septembre 1899.

L'objet de la Société est de faire pour elle-même et pour le compte de tiers toutes les opérations se rattachant à l'industrie des chemins de fer et des tramways.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 26 septembre 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Cottin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions.

Dividende 1898 : 30 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le vicomte Arbel, Lartigue, Boffinet, Cornélis de Witt, F. de Cerval, A. Descubes, A. Falcouz. 1120

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER A TRACTION ÉLECTRIQUE DE PIERREFITTE, CAUTERETS ET LUZ

Siège social : 21, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Titres* cotés à Lyon. — *Obligations* 5.000 de 500 fr. 4 0/0.

Durée de la Société : 75 ans à partir du 24 juillet 1895.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer d'intérêt local concédé par le département des Hautes-Pyrénées. Lignes de Pierrefitte à La Raillère, par Cauterets, et de Pierrefitte à Luz-Saint-Sauveur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au tiers du capital social ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 25 0/0 à un fonds de prévoyance. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles Demachy.

Membres : MM. Rafael Angulo, Emille Dreyfus, Laferté, Lombard-Serin, Théodore Mallet, Jules Marcuard.

Commissaires des comptes : MM. Charles Bourdon, Gaston Dellbruck.

Directeur : M. N. Fevrier. 1121

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE

Siège social : 60, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 francs. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation du chemin de fer de Nantes à Légé et le réseau des tramways à vapeur du département d'Ille-et-Vilaine. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur : M. Faliès. 1122

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE DE CHATEAUBRIANT A ERBRAY ET EXTENSIONS

Siège social :

6, rue d'Erbray, Châteaubriant

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 30 remboursées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la bourse de Nantes. — *Obligations :* 875 obligations de 500 fr. 3 0/0, dont 49 remboursés. — *Taux d'émission :* 372 fr. 50. — Revenu : 15 fr. Elles seront complètement amorties en 1963. — Une seconde émission de 381 obligations aura lieu en 1900. — *Dividendes distribués* de 1890 à 1899 : 25 francs annuellement. — *Cours* en 1899 : actions, 525 ; obligations, 450. — *Durée de la Société :* Durée de concessions. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation de chemins de fer d'intérêt local et de tramways, dans le département de la Loire-Inférieure et dans les départements limitrophes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me H. Foutrel-Gaugy, à Châteaubriant. — *Assemblée générale* en mai ou juin. — *Paiement* des coupons, des actions, janvier et juillet ; des obligations, janvier et juillet, au siège social, 6, rue d'Erbray, à Châteaubriant, chez MM. de la Provoté et Couchot, banquiers à Châteaubriant et chez M. Guillemet, 9, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Nantes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour l'amortissement du capital ; 5 0/0 au capital versé ; du surplus, 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

Réserves : 66,622 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Gémin.

Membres : MM, Landelle, d'Aoust, G. Lemonnier.

Commissaire des comptes : M. Massabiau.

Directeur : M. G. Lemonnier. 1123

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE DE St-ÉTIENNE-FIRMINY RIVE-DE-GIER ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	25 »
1891.	»	25 »
1892.	498.04	25 »
1893.	510.35	25 »
1894.	549.79	25 »
1895.	548.93	20 »
1896.	533.38	25 »
1897.	573 »	25 »
1898.	652 »	25 »
1899.	650 »	» »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 4 avril 1881. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation d'un réseau de voies ferrées, dites tramways dans le département de la Loire, ville de Saint-Etienne et banlieue, de Rive-de-Gier à Saint-Etienne et Firminy, concessions par décrets des 27 octobre 1880 et 4 septembre 1879. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* 1er semestre ; elle se compose des porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit lyonnais, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Observation : Un acompte de 10 fr. sur les bénéfices de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 2 janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Douvreleur.

Membres : MM. Emile Francq, administrateur délégué ; Aug. Lemoine fils, Alf. Joubert, L. Eynac.

Commissaires des comptes : MM. Polonus Plasse. 1124

COMPAGNIE

DES CHEMINS DE FER D'AIRE A FRUGES

ET DE RIMEUX-GOURNAIX A BERCK

Siège social : 18, rue de Dunkerque Paris

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent vingt-cinq mille francs.

Assemblée générale en juillet. 1125

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ÉPERNAY A ROMILLY

Siège social : 7, rue Chauchat, Paris, à la Banque Parisienne

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et sont cotés à la bourse au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations : 444, de 500 fr., 3 0/0.

Taux d'émission : 300 fr., remboursables au pair en 99 ans, de 1871 à 1969, par tirages annuels en février, remboursements le 1er septembre.

Durée de la Société : Constituée en 1869.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'Epernay à Romilly. La Société a cédé l'exploitation de la ligne à la Compagnie de l'Est.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jolly, à Châlons-sur-Marne.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons à Paris, Banque Parisienne, 7, rue Chauchat. 1126

CHEMIN DE FER D'ÉTIVAL A SENONES

Siège social : Senones (Vosges)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Taux d'émission : 500 fr. Revenu 22 fr. 50, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1950 par tirages annuels.

Années	Dividendes distribués
1890.	20 »
1891.	20 »
1892.	20 »
1893.	20 »
1894.	22 50
1895.	22 50
1896.	22 50
1897.	22 50
1898.	22 50
1899.	»

Cours des actions : 500 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 31 octobre 1883.

Objet de la Société : Exploitation du chemin de fer d'Etival à Senones.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Fade et Bazin à Senones.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons à Senones, courant mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, somme pour l'amortissement des actions; 5 0/0 aux actions, la part afférente aux actions amorties devant être versée au fonds d'amortissement le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Aimé Vincent.

Membres : MM. Alb. Lang, Dr Fournier, Parisot, Gaxotte.

Commissaire des comptes : M. Paul Larue, industriel, à Senones.

Directeur : M. Lallement, chef de gare principal. 1127

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

D'ESTRÉES-SAINT-DENIS A FROISSY

Siège social :
18, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent soixante-dix mille francs, divisés en 1.740 actions de 500 fr.

Les titres au porteur ne sont pas cotés.

Durée : 99 ans, de 1889. — *Objet :* Construction et exploitation du chemin de fer d'Estrée-Saint-Denis à Froissy. — *Acte constitutif*, reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boudenoot, G. Graux, Itasse, Vergé, Dupriez, Marie.

Secrétaire de l'administration : M. J.-M. Dumas. 1128

COMPAGNIE CÉVENOLE DE

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Siège social : 58, boulevard Magenta, Paris

NOTICE

Capital social : Trente mille francs divisés en 300 actions de 100 fr., libérées.

Les titres sont au porteur.

Durée de la Société : 95 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société : Exploitation d'une ligne reliant la gare de P.-L.-M. d'Aigues-Vives au bourg.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.
Assemblée générale : 1er trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Alphonse Marchand, ingénieur civil.
Commissaire des comptes : M. Brunet.
Directeur : M. Clément. 1129

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL A CRÉMAILLÈRE DE LA TURBIE

(RIGHI-D'HIVER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Turbie
(gare de Monte-Carlo)

NOTICE

Le capital social est de un million six cent mille francs, divisé en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : 600 obligations de 500 fr., 4 1/2 0/0 émises au pair. — *La Société* a été constituée en 1886. — *Le paiement* a lieu les 1er janvier et 1er juillet. *L'assemblée générale* a lieu en février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le comte A. du Chastel.
Vice-Président : M. T. Morisot.
Secrétaire : M. de Soulamé.
Membres : MM. H.-E. du Pasquier, B. Cottet, Snow, Chouffart.
Directeur : M. F. Gayrhos, ingénieur. 1130

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL D'ANDELOT A LEVIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 82, *boul. Saint-Germain, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. Amortissables pendant la durée de la concession.
1898, avec les conventions ou annexes ; 2° de toutes autres concessions ou prolongations de concessions de chemins de fer que cette Société pourra obtenir, dans les départements du Doubs ou limitrophes, à condition que l'intérêt des capitaux nécessaires à l'exécution des lignes concédées soit garanti par l'Etat, par les départements ou par les communes, comme la concession qui fait l'objet de la Société formée, sauf dérogation votée par une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires spécialement convoquée à cet effet. — *La durée de la Société* est de 65 ans, à partir du 15 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pérard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; la somme nécessaire à l'amortissement du fonds social ; 4 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 à la disposition de l'assemblée générale ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ·

Membres : MM. E. Laborie, Ar. Laborie, Al. Laborie, le vicomte R. de Latour du Roch, C. Pineau, J.-B. Gerin.
Commissaire : M. Rouze. 1131

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE GUISE AU CATELET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue de Londres, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent soixante-six mille francs, divisé en 1.532 actions de 500 fr., entièrement libérées.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Guise au Catelet (Aisne), avant une longueur approximative de 40 kilomètres et dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par la loi du 17 avril 1898 et de toutes autres lignes qui pourraient être ultérieurement acquises par voie de concession ou autrement dans le même département ou dans les départements limitrophes.

Durée de la Société : Du 20 juin 1898 au 31 décembre 1972.

L'acte constitutif a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 de ces bénéfices au minimum pour la constitution d'un fonds de réserve. Quand cette réserve aura atteint le dixième du capital social ce prélèvement pourra être réduit ou suspendu, mais il reprendra son cours aussitôt que le fonds de réserve sera descendu au-dessous du chiffre d'un dixième du capital social ; 2° la somme nécessaire à l'amortissement du fonds social, calculée de telle sorte que le capital soit complètement amorti à l'expiration de la concession ; 3° la somme nécessaire pour servir aux actions non amorties un intérêt de 5 0/0 par an, la part afférente aux actions amorties devant être versée au fonds d'amortissement, afin de compléter l'annuité nécessaire pour amortir la totalité des actions dans le délai fixé. Sur le surplus des produits nets annuels, 10 0/0 seront attribués aux administrateurs et 90 0/0 seront répartis également entre toutes les actions amorties et non amorties, le tout sous déduction des sommes qui seront, conformément aux conventions intervenues, à rembourser à l'Etat, au département et aux communes sur les subventions accordées pour la construction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Garnier, P. Grosselin, H, Bally.
Commissaires des comptes : MM. Dumas, Vallée.
1132

Cie DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE L'ANJOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Denis-Papin
Angers (gare Saint-Laud)
Administration centrale ; 41, rue Vital-Carles, Bordeaux

Le capital social est de un million deux cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demand de renseignements complémentaires. 1133

Cie DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE L'YONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue de Londres Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Objet :* La construction et l'exploitation des lignes de Sens à Égreville et de Toucy à Joigny (Yonne). — *Acte constitutif*, reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° La somme nécessaire pour payer aux actions de priorité, par préférence aux actions ordinaires, puis aux actions ordinaires (que toutes lesdites actions soient amorties ou non amorties) un intérêt de 3 fr. 80 0/0 par an ; 2° sur la proposition du Conseil d'administration, la somme nécessaire à l'amortissement du fonds social calculée de telle sorte que le capital soit complètement amorti à l'expiration de la concession. Sur le surplus qui représentera les bénéfices nets, il sera prélevé : A. 5 0/0 de ces bénéfices au minimum pour la constitution du fonds de réserve légale ; B. et les 95 0/0 restants seront répartis comme suit : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 pour être mis à la disposition du Conseil pour attributions à faire ; 80 0/0 à répartir également entre toutes actions amorties et non amorties.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Coignet, Grosselin, Eugène Garnier, à Paris, 49, rue Boulainvilliers ; et Emile Francillon, négociant à Paris, 11, rue Taitbout. 1134

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE SAONE-ET-LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue de Londres, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local dans le département de Saône-et-Loire, comprenant les lignes d'Autun à Corcelles ; de Mâcon à Fleurville ; de Saint-Bonnet-Beaubéry à Monceau-les-Mines ; de Saint-Marcel à Saint-Martin-en-Bresse. La construction et la mise en exploitation de toutes autres lignes qui pourraient lui être apportées ultérieurement.

Durée de la Société : Du 6 novembre 1897 au 31 décembre 1970.

L'acte constitutif a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; la somme proposée par le Conseil d'administration pour l'amortissement du fonds social ; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Coignet, Grosselin, Garnier, Michon, Francillon.
Commissaires : MM. Robaglia, Vallée. 1135

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE St-QUENTIN A GUISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, place du Huit-Octobre Saint-Quentin

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, divisés en 3.400 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en banque.

Obligations : 9.100 remboursables à 500 fr., rapportant 15 fr., émission de 250 à 464 fr. Durée de l'amortissement jusqu'en 1968.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1892.	»	»	25
1893.	»	»	25
1894.	»	»	25
1895.	»	»	25
1896.	550 »	465 »	25
1897.	»	»	25
1898.	570 »	464 »	25
1899.	590 »	465 »	25

Durée de la Société : De 1870 à 1973.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Saint-Quentin à Guise et de Mézières-sur-Oise à Vendeuil.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Damoisy, à Saint-Quentin.

Assemblée générale en mai ; elle se compose des porteurs de 5 actions.

Paiement des coupons chez MM. Lécuyer et Cie, banquier, à Paris et à Saint-Quentin.

Actions et obligations : Janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, somme suffisante pour former un fonds d'amortissement et calculé de telle sorte que le capital social soit complètement amorti 5 ans avant l'expiration de la Société ; somme nécessaire pour servir 5 0/0 par an aux actions amorties et non amorties.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mariolle-Pinguet.

Membres : MM. Ch. Lecot, René Jourdain, Damoisy, Tiefaine, Lesur, Gourdin, Lecat, Parmentier, Millot.

Commissaires des comptes : MM. E. Rousseau, Ch. Derome, P. Bénard.

Administrateur-directeur : M. René Jourdain. 1136

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE TOULOUSE A BOULOGNE-SUR-JESSE

Siège social : 64, avenue de la Patte-d'Oie, Toulouse

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Obligations 6.000 de 500 fr. 4 0/0 émises à 500 fr.

Cours des actions : 492 fr.

Durée de la Société : Fondée en février 1897.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse, avec embranchement de Fonsorbes à Sainte-Foy-de-Peyrolières par Saint-Lys. *Garantie de l'Etat et des départements de la Haute-Garonne et du Gers.*

Notaire qui a reçu l'acte : Mes Barrau et Triniac, à Toulouse.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale et somme nécessaire à l'amortissement proportionnel du capital, 4 0/0 d'intérêt aux actions, le surplus 15 0/0 aux administrateurs, 20 0/0 à la disposition de l'Assemblée, 65 0/0 aux actions. 1137

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Siège social : 95, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, dont 5.000 libérées de 125 fr. avaient été remises à M. Joret pour ses apports et 5.000 souscrites en espèces à 500 fr.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant, 2e partie du Bulletin.

Déclarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine, du 9 août 1884, avec M. Barboux, comme syndic, la Société a obtenu, le 4 juillet 1889, son concordat homologué par jugement du 25 du même mois et définitif à partir du 13 décembre 1889 et elle a repris son existence légale.

Titres privilégiés : Aux termes de son concordat, la Société a créé 10.000 titres émis à 250 francs, entièrement libérés et au porteur, donnant droit à un intérêt variable pouvant s'élever jusqu'à 15 francs et au remboursement à 500 fr. par tirage au sort au moyen d'un prélèvement de 40 0/0 sur les bénéfices après le service des intérêts de ces titres et ceux d'un prêt consenti par les consorts Joret aux termes du concordat.

La Compagnie avait émis de 1869 à 1875 42.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 qui ont été annulées à la suite de la faillite.

Années	Cours des actions	Titres privilégiés
1890.	50 »	281 41
1891.	72 56	309 06
1892.	35 37	285 06
1893.	39 66	273 84
1894.	37 25	276 50
1895.	35 »	253 66
1896.	20 »	258 33
1897.	23 59	254 64
1898.	61 »	293 »
1899.	80 »	302 »

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1993.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local dans le département de l'Hérault, concédés à M. Joret, le 8 octobre 1866, apportés par lui à la Société et déclaré d'utilité publique par décret du 14 août 1867.

Notaire de la Société : Me Tollu, à Paris.

Paiement des coupons chez MM. S. Propper et Cie, 8, rue de la Michodière, Paris, et Société générale, à Montpellier.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices doivent être employés à payer : 1° à chaque titre privilégié un intérêt variable jusqu'à 12 fr. 50 ; 2° 3 0/0 d'intérêt au prêt de 1 million des consorts Joret ; 3° 2 fr. 50 d'intérêt à chaque titre privilégié ; 4° un intérêt de 1 0/0 au prêt de 1 million Joret ; le surplus : 40 0/0 à l'amortissement des titres privilégiés à 500 fr. chaque ; 40 0/0 au remboursement au pair des bons représentant le prêt de 1 million Joret ; 20 0/0 à la disposition de la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Germain Petit.

Membres : MM. Cribier, Bergniac, Martinenq, Humbert, Gollier. 1138

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU DÉPARTEMENT DES LANDES

Siège social : 54, boulev. Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 450 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés à la bourse, au comptant. Remboursement à 500 fr., cinq ans avant l'expiration de la concession.

L'intérêt à 5 0/0 et l'amortissement du capital jusqu'à 10 millions est garanti par la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	552 18	14 16
1890.	570 »	18 75
1891.	577 50	21 50
1892.	593 20	22 50
1893.	601 66	22 50
1894.	549 91	22 50
1895.	584 41	22 50
1896.	568 81	22 50
1897.	588 05	22 50
1898.	604 25	22 50
1899.	580 »	»

Durée de la Société : Du 20 novembre 1885 au 31 décembre 1960.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes, déclarés d'utilité publique par la loi du 22 juillet 1882 : de Pissos à Porentis par Ychoux ; de Sabres à Mimizan par Labouheyre et Pontenx ; de Morcouz à Mézos avec embranchement de Sinderes à Uza ; de Tartas à Castets avec prolongement de Castets à Linxe ; de Saint-Vincent-de-Tyrosse à Soustons.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social, en avril et octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé, somme suffisante pour amortir le capital cinq ans avant l'expiration de la concession. Remboursement en capital et intérêts des avances qu'aurait pu faire la Compagnie du Midi. Sur le surplus : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; le reste, 2/3 à la Compagnie des Chemins de fer du Midi et 1/3 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Aucoc.

Membres : MM. Emile Pereire, Puerari, Aug. Thurneyssen, Bellaigue, Ernest Blagé, W. d'Eichthal.

Commissaire des comptes : M. le baron Cerise.

1139

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU MORBIHAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Neuve-Foisy Le Mans

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., dont 46 entièrement libérées et 2.354 libérées de 125 fr.

L'objet de la Société est l'établissement et l'exploitation des lignes suivantes : de Plouay à Ploërmel ; de la Roche-Bernard à Locminé ; de Lorient à Plouay de toutes autres lignes pouvant se rattacher au réseau ci-dessus et situées soit dans le département du Morbihan, soit dans les départements limitrophes.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 12 janvier 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joseph Jeancard, Charles Delaunay, Jean Lamy-Boisrozier, Paul Beldant, François Baert, Edm. Beldant. 1140

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE BAYONNE A BIARRITZ

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. entièrement libérées.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Bayonne, Anglet, Biarritz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Caze Ed., Empain Ed., de Wandre, Renchet, Ardoin, Delhaye, Ch. Le Beuf, Léon, Moyse, Empain Fr. 1141

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE BETTRECHIES A HON

AVEC EMBRANCHEMENT SUR BAVAY

Siège social : 48, rue de Dunkerque Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent trente-sept mille cinq cent fr.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 85 années, à partir de 1893.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Bettrechies à Hon, avec embranchement sur Bavay, le tout d'une longueur de 9 km. 500.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dervillez, V. P. Itasse, Ch. Manière, H. Martin.

Commissaire des comptes : M. O. Thouvenin.

1142

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE BONE-GUELMA ET PROLONGEMENTS

Siège social : 7, rue d'Astorg, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 600 fr., de 1878 à 1968.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1889	644 84	397 35	30 »
1890	699 67	424 67	30 »
1891	706 58	431 22	30 »
1892	694 10	449 05	30 »
1893	702 84	449 42	30 »
1894	677 94	452 21	30 »
1895	711 21	466 40	30 »
1896	735 15	467 26	30 »
1897	796 54	476 38	30 »
1898	796 71	471 40	30 »
1899	780 »	442 50	»

Obligations : 240.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables au pair en 92 ans, de 1884 à 1975 ; 2e série : 138.785 obligations de 500 fr. 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables au pair en 91 ans, de 1886 à 1976 ; 3e série : 16.553 obligations de 500 fr. 3 0/0 entièrement libérées et au porteur, remboursables au pair en 78 ans, de 1899 à 1976.

Durée de la Société : Du 2 avril 1875 au 7 mai 1976.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Bône à Guelma, Duvivier à Souk-Ahras, Guelma au Kroubs par Hammam-Meskoutine, Tunis à Dalhet-Jandouba, etc., etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des actionnaires porteurs de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons, à Paris, au siège social et au Crédit Lyonnais, en avril et octobre pour les actions, en février et août les obligations, remboursement : Actions en octobre ; obligations en février.

Aux termes de différentes conventions, l'Etat français garantit à la Compagnie un revenu minimum pour le capital de premier établissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire : M. Ch. Géry.

Président : M. H. Desgrange.

Vice-Président : M. J. Gouin.

Membres : MM. Er. Barrot, Chabrol, Chaperon, Gobron, E. Hoskier, Maire, Salles, de Traz, Vernhette.

Commissaires des comptes : MM. Peytel et Mahou,

Secrétaire général : M A. M. Kowalski.

Chef du Secrétariat et des Titres : M. O. Maire.

Chef de la comptabilité générale : M. Broutin.

Exploitation : MM. Kowalski, ingénieur en chef du service central, à Paris ; Aubert, ingénieur en chef des Services de l'Exploitation à Bône. 1143

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BUSSY A ERCHEU

Siège social : 5, rue de Téhéran, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante-huit mille francs, divisés en 516 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : Du 20 février 1895 au 20 février 1994.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Bussy à Ercheu.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée générale en décembre.

Paiement des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Georges Graux, H. Bally, M. Michon.

Commissaire des comptes : M. Dumas. 1144

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE CAEN A LA MER

Siège social : 6, rue Pigalle, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant, 2me partie du bulletin.

Obligations : 6.350 de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair de 1890 à 1957.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes
1890. .	»	374 29	»
1891. .	»	383 47	»
1892. .	»	378 15	»
1893. .	»	379 47	»
1894. .	»	390 51	»
1895. .	»	413 18	»
1896. .	»	428 17	»
1897. .	»	447 »	»
1898. .	»	452 »	»
1899. .	»	405 »	»

L'Etat et le département du Calvados fournissent une subvention de 48.000 fr. par kilomètre.

Durée de la Société : Du 30 décembre 1886 au 1er janvier 1857.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Caen à Courseulles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons à la Société de Crédit algérien, 10, place Vendôme.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à un dixième du capital social, somme nécessaire pour assurer l'amortissement du capital à la fin de la Société ; 5 0/0 au capital versé et le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Mauger.

Membres : MM. Bernard, Palyart père, Palyart fils aîné, Verel. 1145

SOCIÉTÉ DES

CHEMINS DE FER DE CHANTUNG

(CHINE)

SOCIÉTÉ ANONYME

NOTICE

Capital : Cinquante-quatre millions de reichmarks. — *Objet :* L'exploitation d'une concession de chemin de fer dans la province de Chantung-Chine. La ligne partira de Tsin-Tau dans le Kia-Tcheou (possession allemande) à Tsinaufu, avec un embranchement pour le bassin houiller de Poschan.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. de Hansemann, Frentzel, Ludwig Behrent, Ludwig Born, Blus, Fischer. 1146

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE DAKAR A ST-LOUIS (SÉNÉGAL)

Siège social : 19, rue Cambacérès, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions quatre-vingt-un mille francs, divisés en 10.162 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées, remboursables à 650 fr. en 98 ans, à partir de 1885.

Les titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés en bourse.

Paiement des coupons au Crédit Lyonnais.

Années	Cours des actions
1889.	555 15
1890.	586 80
1891.	620 98
1892.	625 40
1893.	642 56
1894.	651 66
1895.	656 99
1896.	664 29
1897.	665 »
1898.	670 »
1899.	685 »

Dividendes distribués sous forme d'intérêts, de 1886 à 1898 : 29 fr. 60 par année.

Durée de la Société : 99 ans, du 4 juin 1883 au 31 décembre 1984.

Objet de la Société : Exploitation de la ligne du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, concession avec avance du gouvernement de 12.680.000 fr. remboursables avec intérêt à 4 0/0.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris.

Paiement des coupons au Crédit lyonnais, en mai et novembre.

Répartition des bénéfices : 0 fr. 40 par action pour l'amortissement du capital, le surplus du revenu net garanti par l'État est attribué aux actions à titre d'intérêt ; le reste 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux administrateurs ; le solde aux actions. Au-dessus de 8 0/0, les bénéfices nets seront partagés entre l'État et la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard de Traz.

Membres : MM. Champouillon, Dumas-Vence, Kowalski, Pouyer, Vieuxtemps, Raabe.

Commissaire des comptes : M. Guyot, 3, rue Cambacérès. 1147

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE FOURVIÈRE ET OUEST-LYONNAIS

Siège social : 4, avenue du Doyenné Lyon

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations Fourvière : 6.800 de 500 fr. 3 0/0 ; taux d'émission, 250 fr.

Obligations Fourvière-Ouest-Lyonnais

1re	émission	5.264	de 500 fr. 3 0/0 émises à	285 fr.
2e	—	442	—	410
3e	—	1.280	—	430
4e	—	2.511	—	400

Parts de fondateurs : 1.200, attribuées aux liquidateurs de l'ancienne Société et 308 attribuées à la Société de traction et d'électricité.

Durée de la Société : Du 23 novembre 1883 jusqu'à expiration des concessions qu'elle exploitera.

Objet de la Société : Exploitation du chemin de fer de Lyon-Saint-Just à Vaugneray et à Mornant, et du chemin funiculaire de Lyon à Fourvière et à Saint-Just, et de toutes autres lignes de chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon.

Paiement des coupons à la Société lyonnaise, généralement en février et août pour les actions et mai et novembre pour les obligations.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actionnaires.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Cours des actions	245 »	203 »	127 93	209 77	228 11	352 16	412 97	428	660	609 »
Dividendes distribués	8 »	»	6 »	8 »	»	15 »	16 »	»	»	»
Cours des Obligations Fourvière	365 67	358 80	355 90	385 59	403 62	410 »	425 »	428	440	437 »
Cours des Obligations Ouest-Lyonnais	354 46	366 40	331 70	361 05	382 48	390 »	415 »	430	438	435 »

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. H. Henrotte.

Membres : MM. Ch. Detroyat, Eug. Pécher, Ed. Finaz, A. Gobin, L. Dulac, M. Mollard, Chapuis V., Chapuis E., Cauderay, A. Riboud.

Commissaires des comptes : MM. le baron du Marais, Flory.

Directeur : M. Mollard. 1148

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE GUÉ A MENAUCOURT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 204, rue Grande, Saint-Dizier (Haute-Marne)

Le capital social est de un million cent quatorze mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1149

CHEMIN DE FER DE HERMES A BEAUMONT

COMPAGNIE ANONYME

Siège social : Neuilly-en-Thelle (Oise)

NOTICE

Le capital social est de treize cent mille francs, divisé en 2,600 actions de 500 fr. entièrement libérés. — *Objet :* l'exécution et l'exploitation : 1° du chemin de fer d'intérêt local de Hermes à Beaumont ; longueur totale : 31 kilomètres 230 mètres, concédé définitivement par la loi déclarative d'utilité publique, promulguée le 14 juillet 1877.

Les titres sont au porteur ou nominatifs à la volonté de l'actionnaire et ne sont pas cotés.

Obligations : 1.500 bons de 500 fr. — *Taux d'émission.* — 500 fr. — Revenu : 25 fr. Amortissement terminé en 1940.

Années	Cours des Actions (d'après des Ventes publiques par Notaires)	Cours des Obligations	Intérêts et Dividendes distribués aux Actions
1890. . .	77 »	500 »	8 »
1891. . .	191 »	500 »	8 »
1892. . .	191 »	500 »	10 »
1893. . .	191 »	500 »	10 »
1894. . .	191 »	500 »	8 »
1895. . .	187 50	500 »	8 »
1896. . .	187 50	500 »	10 »
1897. . .	200 »	500 »	10 »
1898. . .	220 »	500 »	10 »

Durée de la Société : Du 23 janvier 1876 à 1965.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local à voie de 1 mètre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delacour, à Neuilly-en-Thelle (Oise).

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons, actions et obligations : tous les jours non fériés, chez M. Gromard, banquier à Beauvais. Tous les lundis, au siège social, à Neuilly-en-Thelle (Oise), et tous les lundis de janvier et juillet, de 2 heures à 4 heures, à la gare à Noailles (Oise).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; prélèvement pour l'amortissement du capital ; prélèvement variable pour fonds de prévoyance ; 5 0/0 aux actions non amorties ; le surplus à titre de dividende à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ferdinand Serrin.

Membres : MM. Thomas Mizaël, Antony Dauchy, Auguste Bardelle, Gustave Lesieur, Fortuné Naquet, Louis Piéron, Henri Serrin, Thomas Louis.

Commissaires des comptes : MM. Denis-Beauchet, Edouard Chartoire, Ernest Geffroy.

Directeur : M. Dupriez, ingénieur. 1150

CHEMIN DE FER DE LAON

Siège social : Laon (Aisne)

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs.

Membres : MM. Petit, Prudhomme.

N.B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1151

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGÉRIEN

Siège social : 31, rue Pasquier, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables au pair jusqu'à l'expiration des concessions.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, les actions au comptant, et les obligations au comptant.

Obligations : 549.920 de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair jusqu'au 15 janvier 1898, par tirages annuels en décembre ; remboursements, 15 janvier.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	695 49	30 »	415 11
1891. .	667 35	25 »	414 39
1892. .	595 27	27 50	422 41
1893. .	605 17	27 50	425 40
1894. .	594 85	27 50	428 88
1895. .	615 10	27 50	451 16
1896. .	651 37	27 50	453 97
1897. .	713 85	27 50	469 30
1898. .	731 79	30 »	466 56
1899 déc.	720 »	»	430 »

Durée de la Société : Du 5 février 1876 à la fin des concessions.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer en Algérie. Elle est concessionnaire des lignes suivantes : de Maison-Carrée à Constantine ; d'El-Guerrah à Batna ; de Ménerville à Tizi-Ouzou ; de Bougie à Béni-Mancour ; de Batna à Biskra ; des Ouled-Rahmoun à Aïn-Beida ; la section d'Alger à la Maison-Carrée, exploitée en commun avec la Compagnie P.-L.-M.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Morel d'Arleux, à Paris.

Assemblée générale en avril ; elle se compose des porteurs de 10 actions au moins.

Paiement des coupons au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 6 0/0 au capital versé, somme suffisante pour amortir le capital jusqu'à la fin des concessions ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dehaynin.
Vice-Président : M. L. Thélier.
Membres : MM. Boucher-Léoménil, Albert Chabert, Paul Durrieu, O. Homberg, Albert Watel, Dehaynin, H. Bouruet-Aubertot, R. de Mas-Latrie.
Commissaires des comptes: MM. Brueyre, baron Lafaurie.
Directeur : M. E. Mayer.
Secrétaire général : M. G. de Jollin. 1152

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CHEMIN DE FER DE L'EST DE LYON

Siège social : 20-22, *rue du Château, Lyon*

NOTICE

Capital social : Huit millions neuf cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr. ordinaires et 10.800 actions privilégiées de 500 fr. chacune.

Les titres sont nominatifs et sont cotés depuis le 28 novembre 1898, à la Bourse de Paris 1re partie du bulletin.

I. 10.800 actions privilégiées de 500 fr., nos 1 à 10.800, libérées et nominatives, ayant droit à un intérêt fixe cumulatif de 6 0/0 sur les bénéfices nets annuels.

II. 7.000 actions ordinaires de 500 fr., pouvant être numérotées de 1 à 11.687, libérées et nominatives ; ces titres donnent droit à une part dans les bénéfices après le prélèvement ci-dessus stipulé au profit des actions privilégiées.

III. — 16.845 obligations de 500 fr. 3 0/0, nos 1 à 16.845 (1re et 2e émission), libérées et au porteur remboursables au pair par tirages au sort annuels, de 1889 à 1976 ; intérêt annuel 15 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre, cotés à Paris et à Lyon.

Service des titres et des coupons à Paris, au Comptoir National d'escompte, rue Bergère, 14, et à la Banque parisienne, rue Chauchat, 7.

Années	Dividendes distribués actions privilégiées	Cours des obligations
1891.	10 50	»
1892.	10 »	»
1893.	13 »	»
1894.	24 »	»
1895.	24 75	403
1896.	30 »	433
1897.	27 »	433
1898.	23 50	437

Durée de la Société : Du 13 février 1878 jusqu'à l'expiration du terme de la concession qui a été convenu au 31 décembre 1976.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Lyon à Saint-Genix d'Aoste, ligne de la Sablonnière à Montalieu. Embranchement de Montalieu à Amblagnieu. La Compagnie est depuis le 19 décembre 1896 concessionnaire d'un embranchement de Saint-Hilaire-de-Brens à Jallieu (en exploitation depuis le 29 janvier 1899). La longueur totale exploitée est de 104 kilomètres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Boffard, à Lyon. Acte rectificatif de 1888, Me Berloty.

Assemblée générale en juin, le premier lundi.

Paiement des coupons au siège social, le 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins pour la formation du fonds de réserve ; 6 0/0 au capital versé sur les actions privilégiées, le déficit devant être comblé par les exercices suivants ; le surplus est réparti comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 pour le remboursement des actions privilégiées au pair ; 35 0/0 attribués jusqu'à concurrence de 25 fr. par titre aux 7.000 actions non privilégiées ; le surplus est employé : 50 0/0 à un deuxième amortissement des actions privilégiées et 50 0/0 aux actions non privilégiées.

Observation : Les statuts ont été modifiés par délibération du 23 mars 1895.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Baeyens.

Membres : MM. S. Montefiore Levi, Ed. Despret, V. Stoclet, J. Devolder.

Directeur : M. Adrien Le Page. 1153

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L'EST DE MARSEILLE

Siège social : Dépôt de Saint-Pierre Marseille

Capital : Un million.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1154

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST ALGÉRIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue de la Tour-des-Dames Paris

NOTICE

Capital social : Dix-sept millions, divisés en 34.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 600 fr., avant l'expiration de la Société. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance donnant droit au dividende lorsque les actions de capital auront touché 30 fr. Les actions de capital sont au porteur ou nominatives. Les actions de jouissance sont au porteur.

Obligations : 189.892 de 500 fr., 3 0/0 remboursables à 500 fr., jusqu'en 1975. Revenu annuel : 15 fr.

Les actions et les obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Cours des obligat.
1890.	588 23	415 27
1891.	591 30	416 55
1892.	591 02	425 89
1893.	608 26	428 99
1894.	598 45	430 71
1895.	608 08	456 14
1896.	625 60	457 98
1897.	677 012	472 049
1898.	675 639	467 623
1899.	640 »	430 »

Dividendes distribués de 1886 à 1898 : 25 fr. par action pour chaque exercice.

Durée de la Société : Du 3 novembre 1881 au 30 novembre 1975.

Objet de la Société : Exploitation du chemin de fer de Sainte-Barbe-du-Trélat à Sidi-bel-Abbès ; construction et exploitation du chemin de fer de Sidi-bel-Abbès à Raselma par Magenta ; construction et exploitation de toutes lignes de chemins de fer dont la Société aurait la concession ultérieurement, soit en propriété, soit autrement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale : Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons : Crédit algérien, Société générale, Crédit lyonnais, Comptoir national d'escompte de Paris, Compagnie algérienne à Oran, Bureaux de l'exploitation à Sidi-bel-Abbès.

Actions : 1er janvier et 1er juillet.

Obligations : 1er mars et 1er septembre.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 600 fr., pendant le cours de la Société ; 5 0/0, soit 25 fr. aux actions non amorties ; le surplus, 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital, 5 fr. à chaque action non amortie à titre de complément d'intérêt, et le reste aux actions, indistinctement, à titre de dividende. Lorsque le revenu de la ligne entière dépassera le revenu garanti par l'Etat, le surplus appartiendra à l'Etat pour 2/3, jusqu'à concurrence des sommes par lui avancées ; après complet remboursement, le supplément de bénéfices sera partagé par moitié entre l'Etat et la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Peytel.

Membres : MM. Bordet, Buron, Goudchaux, Pouyer, Salles, Hielard.

Commissaires des comptes : MM. Aron, P. de Lassus.

Directeur : M. Cholet, directeur des services de la Compagnie en Algérie, à Oran. 1156

CHEMINS DE FER DE LA BANLIEUE DE REIMS & EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs.

Objet de la Société : 1° Construction et exploitation de la ligne de tramways à traction mécanique destinée aux transports des voyageurs et marchandises entre Cormicy, Reims et Verzy ; 2° obtention de concessions de chemins de fer et de tramways dans la Marne et les départements limitrophes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Caze, Empain, Rouffart, Bénard, Graax. 1157

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA CAMARGUE

Siège social : 27, rue Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Obligations : 5.457 de 500 fr., 3 0/0, remboursables de 1893 à 1988.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889. . . .	»	»	»
1890. . . .	»	5 0/0	»
1891. . . .	»	5 0/0	»
1892. . . .	549 33	25 »	389 42
1893. . . .	527 74	25 »	887 65
1894. . . .	534 76	25 »	410 99
1895. . . .	586 75	25 »	426 77
1896. . . .	550 »	25 »	432 34
1897. . . .	560 »	25 »	430 »
1898. . . .	565 »	25 »	432 »
1899. . . .	655 »	»	427 50

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 20 décembre 1889.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer d'interêt local de la Camargue, comprenant les lignes d'Arles Trinquetaille au Salin-de-Giraud et celle d'Arles Trinquetaille aux Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône) et de toutes autres lignes d'intérêt local ou d'intérêt général, dont la Société obtiendrait ultérieurement la concession avec garanties.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil Fortoul, à Marseille.

Assemblée générale au 1er semestre.

Paiement des coupons à Paris, au siège social et au Crédit algérien, 10, place Vendôme.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à un dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; somme nécessaire pour assurer l'amortissement du capital 5 ans avant l'expiration de la Société ; 10 0/0 au Conseil ; le reste aux actions.

Observation : La Société a droit à une garantie de l'État et du département des Bouches-du-Rhône, d'après les lois des 11 juin 1880 et 25 juin 1889.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. A. Hunebelle.

Membres : MM. Guillot, administrateur-directeur ; Péchiney, Jouffret, Barbaud, le comte A. de Chevigné. 1158

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA COTE

Siège social : rue Gustave Flaubert, 55 *bis* *Le Havre*

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur ou nominatifs cotés. — *Obligations :* 480 de 500 fr. 4 0/0 remboursables en 27 ans. — *Durée :* 50 ans, du 23 avril 1899. — *Objet* : La construction et l'exploitation d'un chemin de fer à traction funiculaire partant de l'angle de la rue du Champ-de-Foire et de la rue Gustave-Flaubert pour aboutir à la rue de la Cote, etc. — *Acte constitutif*, reçu par Me Marion, notaire au Havre. — *Assemblée générale*, 1er trimestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme nécessaire à l'amortissement proportionnel du capital ; 4 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 à la disposition de l'Assemblée ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Trouvay, Evers, Mutel.
Commissaire : M. Haizet.
Directeur : M. Taillade. 1159

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE LA DROME

Siège social : 41, rue Jeu-de-Paume, Valence

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant.

Obligations : 11.192 de 500 fr., 3 0/0, libérées et au porteur.

Taux d'émission : 380 fr. pour l'émission de 1893, et 435 fr. pour les émissions de 1897 et 1898, remboursables au pair en 73 ans, de 1894 à 1966, par tirages annuels en avril ; remboursements 1er mai.

Parts de fondateurs : 2.500.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1891. . .	»	25	»
1892. . .	500 62	25	»
1893. . .	498 33	25	»
1894. . .	425 »	18 75	390 »
1895, . .	417 50	25 »	»
1896. . .	488 91	22 50	440 56
1897. . .	528 464	20 »	458 93
1898. . .	530 »	10 »	462 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er octobre 1891.

Objet de la Société : Construction et exploitation de tramways à traction mécanique dans le département de la Drôme, lignes de Saint-Vallier au Grand Serre, de Romans à Tain et à Saint-Donat, de Valence à Chabeuil, Bourg-de-Péage, et de Montélimar à Dieulefit. Concessions avec garantie par le département de la Drôme d'un revenu minimum sur le capital de premier établissement.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Trousselle et Lanquest, à Paris.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1 0/0 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Veyrin.
Membres : MM. Combier, Hutter, Moyne et Audras.
Commissaires des comptes : MM. Descharmes et A. Wirt. 1160

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE LA NIÈVRE

Siège social : 36, rue Blanche, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à douze cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation dans la Nièvre et la Cote-d'Or d'un chemin de fer à voie étroite de Corbigny à Saulieu avec embranchement de Corbigny à Chitry-lès-Mines, déclaré d'utilité publique par la loi du 11 août 1897, et de tous autres chemins de fer qui pourront lui être concédés. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 18 février 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Denéfle.
Membres : MM. J. Chalumeau, G. Claverie, A. Robinet, J. Rousset, G. Magnol.
Administrateur-délégué : M. A. Robinet 1161

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE LYON A LA CROIX-ROUSSE

Siége social : 1, place Sathonay, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables 5 ans avant l'expiration de la concession.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, à la cote officielle, au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations : 5.537 de 500 fr., 3 0/0.

Taux d'émission : 269 fr. 35. Revenu, 15 fr., remboursables à 500 fr., jusqu'en 1950, par tirages annuels en avril ; remboursements le 1er juillet suivant.

Années	Cours des actions	Dibviden les distriués	Cours des obligations
1890.	566 08	25 »	362 55
1891.	496 11	20 »	345 62
1892.	443 67	20 »	379 64
1893.	495 40	20 »	406 08
1894.	536 75	20 »	424 40
1895.	»	20 »	455 30
1896.	526 50	20 »	458 91
1897.	472 92	20 »	447 51
1898.	515 »	8 fr. (acompte)	420 »

Durée de la Société : Du 26 mars 1859 au 26 mars 1953.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, concédé par décret du 26 mars 1859, pour 90 ans.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social, à Lyon et à Paris, *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens.

Répartition des bénéfices : Une somme suffisante pour l'amortissement du capital, 5 ans avant l'expiration de la concession ; 4 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 100.000 fr. ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marietton.

Membres : MM. de Lachomette, Moutoz, Arlin, J. Martin, V. Chapuis, H. Villiers, V. Fournier.

Commissaire des comptes : M. Rolland.

Directeur : M. Paul Delmas. 1162

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LYON-CROIX-PAQUET A LYON-CROIX-ROUSSE

Siège social : place Croix-Paquet Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions trois cent mille francs, divisés en 4.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant et à Lyon.

Années	Cours de actions	Dividendes distribués
1891.	500 »	»
1892.	650 »	15 »
1893.	666 »	26 »
1894.	696 »	28 75
1895.	731 »	30 »
1896.	738 »	30 »
1897.	738 »	30 »
1898.	740 »	»
1899.	745 »	31 75

Durée de la Société : 75 ans, à partir du 3 septembre 1890.

Objet de la Société : Exploitation d'un chemin de fer à traction funiculaire de la place Croix-Paquet au boulevard de la Croix-Rousse, à Lyon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chaine, à Lyon.

Assemblée générale : Vers le 20 mars.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé, somme suffisante pour l'amortissement du capital avant la fin de la Société ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Barbier, Bussy, Binet, Durand, Fisch, Martin, Moiret.

Commissaires des comptes : MM. de Rabours, Cachard.

Directeur : M. A. Mathieu, ingénieur des arts et manufactures. 1163

CHEMIN DE FER DE LYON-ST-PAUL A FOURVIÈRE ET A LOYASSE

COMPAGNIE ANONYME

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société : 75 ans, à partir du 24 février 1896.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local dont la concession accordée par la ville de Lyon, par traction funiculaire entre Lyon-Saint-Paul et Lyon-Fourvière et traction électrique entre Lyon-Fourvière et Lyon-Loyasse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale en septembre.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé, une somme nécessaire pour créer un fonds d'amortissement ; l'excédent est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Maurice Piaton.

Membres : MM. Georges Martin, Adrien Bussy, Gabriel Frachon, Julien Roton de la Chapelle.

Commissaires des comptes : MM. Xavier Frachon et L. Wolff.

Ingénieur-conseil : M. A. Bussy.

Ingénieur-directeur : M. L. Cornilloy. 1164

CHEMIN DE FER DE MAGNY A CHARS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise)*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local de Magny-en-Vexin à Chars.

Assemblée générale en juin.

Observation. — Une assemblée générale a eu lieu en décembre, à l'effet de céder la ligne à l'Etat. 1165

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE MARLIEUX A CHATILLON-LES-DOMBES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *place Croix-Paquet, Ly*...

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Durée de la Société : 99 ans, constituée le 9 novembre 1876.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer de Marlieux à Châtillon-les-Dombes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Charvet, à Châtillon (Ain).

Assemblée générale : Premier semestre.

Paiement des coupons à Lyon, au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'à la moitié du capital social, somme nécessaire pour l'amortissement du capital 5 ans avant la fin de la Société ; le surplus des bénéfices aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ·

Président : M. Fernand de Bellescize.

Membres : MM. Victor Dugaz, Gonzague de Bellescize, docteur Edouard, Louis Bouvier, Janin. 1166

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MARQUION A CAMBRAI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent dix mille francs, divisé en 820 actions de 500 fr., entièrement libérées. Les titres sont au porteur.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Marquion à Cambrai, à voie normale de 1m,44, sur une longueur de 20kil,500, déclarée d'utilité publique par la loi du 17 avril 1898, et tout autres lignes qui pourront être ultérieurement acquises par voie de concession ou autrement.

La durée de la Société est de 85 ans, à partir du 17 juin 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Garanger, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Dervillez, P. Itasse, C Manière, H. Martin.

Commissaire des comptes : M. O. Thouvenin. 1167

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MAUBEUGE A VILLERS-SUR-NICOLLE (NORD)

Siège social : *48, rue de Dunkerque, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs, divisés en 375 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 85 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Maubeuge à Villers-sur-Nicole, à voie de un mètre, sur une longueur de 12 kilomètres 500, déclarée d'utilité publique par une loi du 12 août 1893.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dervillez, Itasse, Manière Martin.

Commissaire : M. O. Thouvenin. 1168

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE MILLY A FORMERIE ET DE NOYON A GUISCARD ET A LASSIGNY

Siège social :
18, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cent quatre-vingt-dix mille francs, divisés en 2.380 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 99 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Milly à

Formerie par Songeons et de Noyon à Guiscard, avec embranchement sur Lassigny; concession du 3 juin 1891.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.
Assemblée générale en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boudenoot, G. Graux, Dupriez, Itasse, Vergé.
Secrétaire : J.-M. Dumas. 1169

SOCIÉTÉ DU

CHEMIN DE FER DE MIRAMAS A PORT-DE-BOUC

Siège social : 49, rue Cambon, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.
Les titres sont cotés à la bourse, cote officielle (2e partie du bulletin).

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892	»	15 »
1893.	»	15 »
1894.	»	15 »
1895.	323 12	15 »
1896.	300 »	20 »
1897.	500 »	20 »
1898.	500 »	20 »
1899.	490 »	»

Durée de la Société : Du 16 avril 1890 au 12 avril 1961.
Objet de la Société : Exploitation du chemin de fer de Miramas à Port-de-Bouc.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.
Assemblée générale : 1er semestre.
Paiement des coupons au siège social.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé; fonds d'amortissement pour assurer le remboursement des actions jusqu'à la fin de la concession; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration et 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Cahen d'Anvers.
Membres : MM. G. Montefiore, Vallière, R. Cahen.
Commissaire des comptes : M. Brachmann. 1170

CHEMIN DE FER DE PONT-DE-LA-DEULE A PONT-A-MARCQ

(NORD)

Siège social : 48, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent quatre-vingt mille francs, divisés en 1.160 actions de 500 fr., entièrement libérées.
Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.
Durée de la Société : 85 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local, à voie normale, de Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq (Nord), déclaré d'utilité publique par la loi du 9 août 1894.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.
Assemblée générale : en juin.
Paiement des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dervillez, Itasse, Manière, H. Martin.
Commissaire : M. O. Thouvenin 1171

CHEMIN DE FER DE RIBEMONT A LA FERTÉ-CHEVRESIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, place du Huit-Octobre Saint-Quentin

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1172

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE VÉLU-BERTINCOURT A SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Assemblée générale en mai ; elle se compose des porteurs de 5 actions.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1173

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE VILLIERS-LE-BEL ET EXTENSIONS

Siège social : Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 12 mai 1898. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de la ligne du chemin de fer de Villiers-le-Bel et extensions. 1174

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER

DE VOIRON A SAINT-BÉRON PAR SAINT-LAURENT-DU-PONT

Siège social : Voiron (Isère)

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 4.500 actions de 400 fr. chacune, entièrement libérées par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 1898 ; elles sont cotées en bourse de Lyon au comptant. — *Obligations* : 2.467 émises par décision ministérielle du 2 avril 1894 à 385 fr., et 1.250 émises par décision ministérielle du 15 février 1896 à 400 fr., rapportant 15 fr. de revenu brut, remboursables à 500 fr. en 60 ans, à partir de 1899.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1898.	338	413	7 50
1899.	250	410	»

La durée de la Société est de 75 ans, à partir du 18 avril 1893. La voie a été complètement ouverte à l'exploitation en mai 1895 ; la largeur de la voie est de 1 mètre. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Margot, notaire à Voiron. — *Le paiement* des coupons a lieu les 1er janvier et 1er juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernard, S. Martin, Dugueyt, Descours, Mazuel, Monrozier, Petin, Pichat.
Commissaires : MM. Repellin et Vitaz.
Directeur : M. Colas. 1175

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE WASSY A SAINT-DIZIER

Siège social : Wassy (Haute-Marne)

NOTICE

Capital social : Un million cent huit mille cinq cents francs, divisés en 2.217 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 500 fr. ; les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du bulletin). — *Obligations :* 2.000 de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1955, par tirages annuels. Remboursements 1er décembre ; intérêts, 15 fr., payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. . .	»	35	»
1891. . .	407 12	43 50	»
1892. . .	293 39	20 »	312 70
1893. . .	200 73	10 50	319 26
1894. . .	130 25	10 75	317 64
1895. . .	155 22	16 »	318 12
1896. . .	236 62	16 »	350 »
1897. . .	245 »	16 »	355 »
1898. . .	266 50	16 »	350 »
1899. . .	281 »	»	330 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 23 décembre 1868. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation du chemin de fer de Wassy à Saint-Dizier. Concession par décret du 23 décembre 1865. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jolly, à Wassy. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons à Wassy, au siège social.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 500 fr., cinq ans avant l'expiration de la concession ; 4 0/0 aux actions ; la part des actions amorties est versée au fonds d'amortissement ; 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 100.000 fr. ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Alp. de Rotshchild.
Membres : MM. de Chanlaire, Lougard-Casalta, René Guyard, J. Chéruel, Liébault, Maitrot, P. Danelle, G. Cheruel, de Baillon. 1176

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

Siège social : 5, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	567 08	17 50
1891.	548 21	17 50
1892.	552 47	17 50
1893.	570 21	17 50
1894.	602 38	17 50
1895.	646 35	17 50
1896.	674 47	17 50
1897.	688 »	17 50
1898.	710 »	17 50
1899.	690 »	»

Obligations de 500 fr. 3 0/0, divisés en 3 séries : Titres jaunes, 19.936 ; titres bleus, 53.263 ; titres rouges, 66.020 ; émises de 1886 à 1899 a des prix divers de 325 à 442 francs.

	Cours des obligations		
Années	Titres jaunes	Titres bleus	Titres rouges
1890. . .	408 59	399 39	399 92
1891. . .	425 64	408 69	409 13
1892. . .	430 47	413 52	415 62
1893. . .	426 79	413 86	415 42
1894. . .	426 13	417 21	419 03
1895. . .	447 36	445 95	447 01
1896. . .	451 82	453 19	454 15
1897. . .	468 45	469 45	469 09
1898. . .	464 75	467 42	467 91
1889. . .	»	428 »	428 »

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 4 août 1881.

Objet de la Société : Construction et exploitation des lignes de chemins de fer suivantes : Port-Boulet à Château-

renault, de Ligueil à Montrésor, Grand-Pressigny à Esvres, Valognes-Montebourg à Saint-Vaast et Barfleur, Laroche à l'Isle-sur-Serein, La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail, Montereau à Château-Landon, Angoulême à Rouillac, Digoin à Étang, chemins de fer de la Corse, La Voulte-sur-Rhône au Cheylard, Tournon à La Mastre, d'Yssingeaux à la Voûte-sur-Loire ; Saint-Jean-d'Angély à Cognac, par Matha, Saint-Jean-d'Angély à Civray et de Ferrières, d'Aunis à Eponnes, de Bourbon-Lanay à Toulon-sur-Arrouse, de Cheylard à Yssingeaux, de Lahastre au Cheylard, de Brossette à Dumiers, de Saint-Jean-d'Angély à Marans, de Matha à Rouillac.

La Société est garantie d'un revenu minimum par les départements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale en avril ; elle se compose des porteurs de 25 actions au moins.

Paiement des coupons à Paris, au Crédit foncier de France, 19, rue des Capucines, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens ; à la Société générale, 54, rue de Provence, et à leurs succursales, à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/4 du fonds social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 3 0/0 au directeur ; 3 0/0 à l'administrateur-délégué ; 15 0/0 aux autres administrateurs et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Zens.
Membres : MM. Baeyens, Labbe, Lehideux, de Roquemaurel, Weyer. 1177

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX A VOIE ÉTROITE DES ARDENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue Jacquemart-Templeux Charleville*

NOTICE

Le capital social est de un million cent mille francs, divisé en 2.200 actions de 500 francs, nominatives, au porteur.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 9 avril 1894.— *Objet :* L'exploitation des lignes de Rancourt à Vouziers avec embranchement de Châtillon à Buzancy, Nouzon à Gespunsart, Tremblois à Rocroi, Wasigny à Signy-l'Abbaye, et tous autres réseaux d'intérêt local qui pourraient être concédés à la Compagnie. — *Assemblée générale*, 1er semestre, composée des porteurs de cinq actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 aux administrateurs. Lorsque le fonds spécial destiné au renouvellement de la voie aura atteint 2.000 fr. par kilomètre, un prélèvement de 200 fr. par kilomètre sera affecté à la formation d'un fonds d'amortissement du capital. Le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Beldant.
Membres : MM. F. Baert, Ed. Beldant.
Directeur : M. Hennocque.
Commissaire : M. Barillet. 1178

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX DE L'AUBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.— *L'objet de la Société* est d'entreprendre la construction et l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local des Riceys à Cunfin (Concession du 17 août 1897).— *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 27 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me d'Hardiviller, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur-délégué ; 15 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribués aux agents les plus méritants ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joubert, Maison, Tartary.
Commissaires : MM. Plasse, Mahy. 1179

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX DE LA MAYENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, quai de la Filature, Laval

Administration centrale : 3, rue Neuve-Foisy, Le Mans.

NOTICE

Le capital social est de deux millions quatre cent mille francs, divisé en 4.800 actions de 500 fr., libérées. Les titres au porteur ou nominatifs ne sont pas cotés.

L'objet de la Société est l'exploitation de lignes de Laval à Saint-Jean sur Ervre, Laval à Landivy, et Landivy à Mayenne ; établissement et exploitation éventuels de toutes voies ferrées dans le département de la Mayenne.

L'acte constitutif a été reçu par Mes Blanchard et Berthault, notaires au Mans. — *L'assemblée constitutive* a eu lieu le 11 mai 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; intérêt de 3.50 0/0 aux actions non amorties ; prélèvement pour l'amortissement ; le surplus aux actions. — L'échéance des coupons sera fixée après l'ouverture complète du réseau à l'exploitation.

Garantie : Cette compagnie jouit de la garantie de l'État et du département de la Mayenne pour une somme de 33.300 fr., soit 4 0/0 plus l'amortissement en 48 années d'un capital de 832.500 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président et administrateur délégué : M. Edm. Beldant.
Membres : MM. P. Beldant, F. Baert, Gandoin.
Commissaire : M. Hebert. 1180

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX DU FINISTÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : gare départementale, Brest

Administration centrale : 9, rue Neuve-Foisy, Le Mans

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des lignes suivantes comprenant ensemble 111 kilomètres : Brest à Porsall ; Brest à L'Aber-Vrach ; Landerneau à Plounéour-Trez ; Douarnenez à Audierne. — *Durée de la Société :* Du 9 août 1894 au 1er juillet 1923. — *L'assemblée générale* composée des propriétaires de 5 actions au moins a lieu avant le 31 mars.

Dividendes distribués : En 1894, 2 fr. 70 0/0 ; en 1895, 4 fr. 50 0/0 ; en 1896, 4 fr. 75 0/0 ; en 1897, 5 fr. 0/0 ; en 1898, 5 fr. 0/0. — *Paiement* des coupons au siège social et au siège de l'administration centrale, les 1er avril et 1er octobre. — *Réserves* au 31 décembre 1898 : 230.000 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; 300 fr. par kilomètre exploité pour la constitution du fonds de renouvellement de la voie ; ce fonds atteignant 2.000 fr. par kilomètre exploité, ce prélèvement de 300 fr. sera employé pour constituer un fonds d'amortissement ; le surplus des bénéfices aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Beldant.
Membres : MM. Edm. Beldant, F. Baert, A. Joly.
Directeur : M. J. Bariller.
Chef du service central : M. G. Durand. 1181

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

CHEMINS DE FER DES BOUCHES-DU-RHONE

Siège social : 6, rue Montaux, Marseille

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, réduits à 880.000 fr., divisés en 1.760 actions de 500 fr. libérées et 192 titres amortis au 1er mai 1897. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à Marseille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	350 »	16 »
1891.	400 »	22 50
1892.	370 »	22 50
1893.	420 »	27 50
1894.	460 »	25 »
1895.	507 50	27 50
1896.	510 »	28 75
1897.	590 »	27 083
1898.	580 »	28 125
1899.	565 »	»

Durée de la Société : Du 24 décembre 1884 au 12 avril 1961.

Objet de la Société : Concessionnaire des lignes de Pas-des-Lanciers à Martigues, Arles à Fontvielle, Tarascon à Saint-Remy, exploitées par la Compagnie des chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône.

Notaire qui a rédigé l'acte : Me Fernand Maurel, à Marseille.

Assemblée générale en avril, mai au plus tard.

Paiement des coupons : Société Marseillaise, à Marseille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Pighetti.
Membres : MM. le Dr S. Pirondi, C. Gautier, F. Saboureau, comte Delamarre, G. Bencker, A. Devries, Biquet.
Administrateur-délégué, Directeur : M. le comte Pighetti.
Commissaire des comptes : M. A. Pinatel. 1182

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DES FLANDRES

Siège social : 18, rue de Dunkerque, Paris, à la Compagnie du Nord

NOTICE

Capital social : Six cent trente-cinq mille francs, divisés en 1.270 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 99 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Bergues à Hazebrouck avec embranchement de Rexpoëde sur Hondschoote, déclaré d'utilité publique par la loi du 2 avril 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme nécessaire à l'amortissement du capital ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boudenoot, G. Graux, Outters, Itasse et E. Chevalier.
Fondateur : M. Alfred Lambert. 1183

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DU BEAUJOLAIS

Siège social : 16, rue de Grammont Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 16.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 75 ans, à partir du 27 juillet 1898.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer d'intérêt local de Villefranche à Tarare et de Villefranche à Monsols, aux lieu et place de la Com-

pagnie centrale des chemins de fer et tramways, tel que le tout résulte de la concession accordée à cette Compagnie le 6 décembre 1895, approuvée par la loi du 24 juin 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubron, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. J. Lenglet, 14, avenue Henri-Martin, Paris ; Léon D'Aoust, 16, rue de Grammont, Paris ; Albert Tourtel, à Tantonville ; G. de Lhoneux, à Huy.

Directeur : M. C. Sapin, 16, rue de Grammont, Paris.

Commissaire des comptes : M. Camille André, 16, rue de Grammont à Paris. 820

Chef des bâtiments : M. Sapin.

Chef du service des voies : M. Cauchois. 1184

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU BOIS DE BOULOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63 bis, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de délégation de dividende : 24.000 francs.

Obligations : 2.400 obligations de 300 fr. 4 0/0 remboursables au pair jusqu'en 1930. La Compagnie s'est interdit de les rembourser par anticipation avant 1910 ; les coupons sont payables les 1er janvier et 1er juillet ; leurs cours est de 290 fr. cotés à la Bourse, 2e partie du bulletin.

Les titres sont au porteur.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'une voie ferrée et à traction mécanique entre la Porte-Maillot et Suresnes et extensions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Genevois, C. Dumont-Cusenier, A. Trapenard, Aug. Thomas aîné. 1185

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DU CALVADOS

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., dont 12.000 entièrement libérées et 23.000 libérées d'un quart.

Les titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Poidatz.

Membres : MM. Caze, F. Empain, Ed. Empain, Du Roy de Blicquy. 1186

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU CAMBRÉSIS

15, *rue de Flandre, Cambrai*

NOTICE

Obligations : 3 0/0. Emprunt de 2.211.500 fr., en 4.423 obligations de 500 fr., autorisé pour 3.333 obligations, par décision de M. le ministre des travaux publics en date du 22 septembre 1881, et pour 1.090 obligations, par décision de M. le ministre des travaux publics en date du 29 janvier 1886. La première émission numérotée de 1 à 3.333, et la seconde, numérotée de 3.334 à 4.423, ont été placées à 320 fr.

Tirage annuel à l'assemblée générale ordinaire en mai ; au 31 décembre 1899 ; 219 obligations étaient amorties.

Remboursement des titres sortis le 1er juillet qui suit le tirage.

Intérêt semestriel : 7 fr. 50, les 1er janvier et 1er juillet.

Admission à la cote de Lille : 26 juillet 1892. 1187

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DU MÉDOC

Siège social : 83, *rue de la Victoire Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant.

Obligations : 39.746 de 500 fr., 3 0/0, émises en 7 séries, remboursables à 500 fr., juqu'en 1973, par tirages annuels, en avril. Intérêts 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours. des actions	Cours des obligations
1890.	136 73	354 61
1891.	183 40	368 88
1892.	173 95	364 96
1893.	196 08	368 10
1894.	227 42	399 06
1895.	307 79	422 02
1896.	384 05	431 95
1897.	357 89	451 35
1898.	336 30	429 70
1899.	170 »	385 »

Durée la Société : Du 2 mars 1864 à la fin de la concession.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Bordeaux au Verdon ; concession approuvée par décrets des 4 mars 1863 et 2 juin 1863.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.
Assemblée générale en juin.
Paiement des coupons à Paris, au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour le capital 5 ans avant l'expiration de la concession ; 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 300.000 fr. ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Sailly.
Membres : MM. Rossigneux, Bélier, Bergaud, J. W. Maclure, de Chazan, H. Marchal, A. Desserteaux, A. Trapenard, O. de Sailly fils, C. Cusenier. 1188

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DU PÉRIGORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Périgueux

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 3.000 actions de 1.000 francs, entièrement libérées.
Les titres ne sont pas cotés. 1189

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

Siège social : 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et remboursables à 500 fr. jusqu'à l'expiration de la Société. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance. Les actions amorties par voie de rachat ne sont pas remplacées par des actions de jouissance.
Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.
247.746 obligations de 500 fr., 3 0/0, sont remboursables à 500 fr. jusqu'en 1984, par tirages annuels en mars. Remboursements le 15 avril ; intérêts, 15 fr., payables les 15 avril et 15 octobre.
Les obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués	Cours moyens des obligations
1890. .	528 41	25 »	403 07
1891. .	535 39	25 »	408 50
1892. .	502 30	22 50	409 25
1893. .	257 18	15 »	389 45
1894. .	274 64	13 »	393 63
1895. .	259 06	10 »	428 47
1896. .	226 37	10 »	437 26
1897. .	300 »	12 »	461 95
1898. .	358 »	12 »	455 »
1899 déc.	327 »	»	430 »

Durée de la Société : Du 3 décembre 1885 au 17 août 1984.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer et tramways en France.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.
Assemblée générale en avril.
Paiement des coupons et remboursements, à Paris, à la Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôts, 4, rue Auber ; au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire ; à la Société générale, 54, rue de Provence ; au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.
Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 500 fr. pendant la durée des concessions ; 5 0/0 aux actions, la part des actions remboursées sera versée au fonds d'amortissement ; 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Suquet.
Membres : MM. R. Baulant, administrateur-délégué ; de Villeneuve-Bargemon, Lebè-Gigun, baron de la Hougue, R. Picard.
Commissaires des comptes : MM. Brueyre et Loubery.
Directeur : M. G. Poulet. 1190

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES

Siège social : 4, cité de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions libérées de 175 fr.
Les titres sont nominatifs.
Les actions sont cotées en bourse au comptant. — Les parts bénéficiaires ne sont pas cotées. — Les obligations sont cotées au comptant et à terme.
Obligations : 166.089 de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'à 1981 par tirages annuels en mai ; remboursements 1er juillet ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre. — Ces obligations ont fait l'objet de 32 emprunts différents. Elles jouissent de la garantie des départements pour les lignes desquels elles ont fourni le capital de premier établissement et de celle de l'État.

Parts de fondateurs : 4.166 donnant droit à 25 0/0 dans les bénéfices.

Années	Cours des act.	Dividendes distribués aux actions	Dividendes distribués aux parts	Cours des oblig.
1886 . .	»	»	»	358 45
1887 . .	»	»	»	356 90
1888 . .	»	»	»	358 70
1889 . .	»	»	»	376 64
1890 . .	»	»	»	406 63
1891 . .	»	»	»	414 36
1892 . .	»	»	»	415 50
1893 . .	»	»	»	420 79
1894 . .	»	8 75	33 92	415 03
1895 . .	»	8 75	33 92	440 64
1896 . .	»	10 50	35 15	451 43
1897 . .	»	10 50	34 11	455 »
1898 . .	»	10 50	37 58	455 »
1899 . .	605	»	»	421 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 15 juillet 1880.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer d'intérêt local dans les départements de : Gironde, Seine-et-Oise, Allier, Haute-Marne, Somme, Cher et d'intérêt général dans le Puy-de-Dôme, l'Allier et le Cher. Elle exploite en outre trois lignes pour le compte des Compagnies du Nord et de l'Ouest.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons et remboursement des titres, au siège social ; à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire; au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens; à la Société générale, 54, rue de Provence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital : 5 0/0 au capital versé; 10 0/0 aux administrateurs; le surplus, 25 0/0, aux parts de fondateurs et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Homberg.

Membres : MM. René Brice, Brolemann, baron de Bussière, Albert Ellisen, E. Gouin, J. Joubert, comte de Kergolay, Mathieu Bodet, baron des Michels.

Commissaire des comptes : M. G. Fourchault.

Directeur : M. Emile Level. 1191

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CHEMIN DE FER ÉCONOMIQUE DE LA TRINITÉ-SUR-MER A ÉTEL

Siège social : Étel (Morbihan)

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., souscrites libérées de 125 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Le Lamer, conseiller général, maire d'Etel ; Vincent Le Rolle, conseiller d'arrondissement à Etel ; Vincent Bedex, négociant à Etel ; Salomon Le Mouroux, négociant à Etel ; Pierre-Marie Stéphan, ostréiculteur à Etel ; Mathurin Lorho, négociant à la Trinité-sur-Mer ; Désiré Jamet, entrepreneur à Plouharnel ; Henri Prulhière, propriétaire à Vannes ; Georges Payot, à Paris, rue Caumartin. 1192

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DES CHARENTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, rue Victor-Hugo, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux millions sept cent mille francs, divisé en 5.400 actions entièrement libérées ; les titres sont nominatifs. — *L'objet de la Société* est la concession, l'établissement et l'exploitation des 5 lignes de tramways ci-après déclarées d'utilité publique par décret du 20 janvier 1893 : Ligne de Pons vers Saint-Ciers-la-Lande par Saint-Genis et Mirambeau (jusqu'à la limite du département) ; 2° Ligne de Saintes au Port de Mortagne par Gemozac, avec embranchement ; 3° Ligne de Touvent à Jonzac avec embranchement sur le port de Maubert ; 4° Ligne de Pons à Barbezieux ; 5° Ligne de l'île de Ré. — *Durée de la Société* : du 10 janvier 1898 au 20 janvier 1943. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Thomasset, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actions.

Cours : 1898, 552 fr. 83 ; 1899, 565 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jeancard, Waldmann, Ch. Delaunay, Finaz.

Commissaire : M. de Villaine. 1193

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU CARSEVÈNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 8.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs jusqu'à leur entière libération.

Parts de fondateurs : 5.000 donnant droit à 20 0/0 des bénéfices nets.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation en Amérique dans la région de la rivière Carsevène, territoire contesté franco-brésilien et dans les pays voisins, d'une voie ferrée de transports composée d'un seul rail système monorail portatif à niveau du sol H. J. Caillet ou de toute autre voie économique de transports, la construction et l'établissement de toutes stations, de tous magasins et de tout ce qui peut être utile à cette exploitation ; toutes opérations se rattachant à l'objet principal de la Société et toutes exploitations forestières, agricoles, minières, dans les contrées desservies par le chemin de fer.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 25 juillet 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 65 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. E. Agostini, H.-J. Caillet, A.-L. Caillet, Comte de la Ville de Beaugé, F. Godet, Etienne Lucas, E. Oberlé.

Commissaires : Boivin, Burrus de Dangerean.

Administrateurs délégués : H.-J. Caillet, Etienne Lucas. 1194

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue Kléber Anzin (Nord)

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr. l'une, entièrement libérées au porteur.

Les titres sont cotés en bourse, cote officielle au comptant (1re partie).

Parts de fondateurs : 1.550.

Obligations : 2.000, série verte, émission de 1892, à 500 fr. l'une, émise à 485 fr.; 6.000, série lilas, émission de 1894, à 500 fr. l'une, émise à 475 fr.; 10.000, série lilas, émission de 1894, à 500 fr. l'une, émise à 475 fr.; 3.150, série bleue, émission de 1897, à 500 fr., émise à 485 fr.; 3.850, série rouge, émission de 1897, à 500 fr., émise à 485 fr. — *Revenu* : 17 fr. 50 l'an, sous déduction de l'impôt.

Durée de l'amortissement des obligations : Emission de 1892, 52 ans. Émission 1894, série verte, 50 ans. Série lilas, 64 ans. Emission de 1897, série bleue, 47 ans. Série rouge, 41 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890	480 10	25
1891	514 90	25
1892	498 05	25
1893	478 50	25
1894	498 50	25
1895	510 581	25
1896	503 43	25
1897	550 043	25
1898	575 »	25
1899 décemb.	498 »	»

Durée de la Société : 99 ans du 1er janvier 1884 au 31 décembre 1982.

Objet de la Société : La construction, l'exploitation et l'acquisition de lignes de tramways et chemins de fer d'intérêt local. La Société exploite entièrement les lignes de Valenciennes et extensions (Nord); de Lens à Frévent (Pas-de-Calais); de Vienne au Grand Lemps et aux Quatre Chemins, des Quatre Chemins à Charavines et des Quatre Chemins à Voiron (Isère); de Grenoble à Veurey (Isère); d'Annemasse à Samœns et extensions (Haute-Savoie). Elle exploite également les lignes d'Armentières à Halluin (Nord); de Saint-Amand à Hellemmes-Lille (Nord). Elle construit les lignes de Haspres à Solesmes et Landrecies, Etrœungt et Avesnes, Solesmes à Quiévy (Nord); Portel à Boulogne et Bonningues (Pas-de-Calais).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bultot à Valenciennes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, une somme pour servir 5 0/0 au capital action; 3 0/0 pour amortissement et le surplus, 1 0/0, à chaque administrateur et le reste 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Caze.

Membres : MM. Ed. Empain, Genis, de Tavernier.

Commissaires des comptes : MM. E. Terlinden, F. Delhaye.

Directeur : M. V. Mestreit, à Anzin. 1195

CIE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU SUD-EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, rue Victor-Hugo, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux millions trois cent mille francs, divisé en 4.600 actions de 500 fr. entièrement libérées, cotées à Lyon.

L'objet de la Société est la concession, l'établissement et l'exploitation des 5 lignes de tramways ci-après déclarées d'utilité publique par décret du 25 juillet 1894 : Ligne de Trévoux à Saint-Trivier de Courtes; ligne de Bourg à Franc-Jassans; ligne d'Ambérieu à Cerdon; ligne de Pont-d'Ain à Jujurieux; ligne de Virieu-le-Grand à Ruffieu.

Durée de la Société : Du 18 novembre 1897 au 25 juillet 1969, date de l'expiration de la concession.

L'acte constitutif a été reçu par Me Thomasset, notaire à Lyon.

Assemblée générale, 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jeancard, Kimmerling, Ambert, Thomasset.

Commissaire : M. Waldmann. 1196

CHEMIN DE FER ET CARRIÈRES D'ESTRÉE-BLANCHE

(PAS-DE-CALAIS)

Siège social : Lambres-les-Aire (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	150	»
1890.	200	4
1891.	300	6
1892.	200	10
1893.	150	10
1894.	350	10
1895.	300	»
1896.	265	»
1897.	280	»
1898.	280	20
1899.	510	20

Durée de la Société : Du 9 juin 1882 jusqu'à la fin de la concession du chemin de fer d'intérêt général.

Objet de la Société : Exploitation d'un chemin de fer de Flechinelle à Isbergues et exploitation de carrières de marnes. Il est question de prolonger la ligne jusqu'à Anvin, ce qui donnerait un grand avenir; les études sont

faites. Les mines de Ligny-les-Aire vont doubler les recettes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lozé, à Arras.

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons au siège social ; actions en mai et décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve et le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; 85 0/0 aux actionnaires.

Assemblee générale, 1er trimestre.

Paiement des coupons au siège social ; et MM. L. Dupont, banquiers à Douai, et à Paris à la Banque suisse et française, 27, rue Laffitte.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

President : M. A. Hatet, propriétaire à Paris.

Membres : MM. René Kœchlin, ingénieur à Paris ; L. Coëz, négociant à Arras ; G. Cordier, propriétaire à Lille.

Administrateur délégué : M. Emile Ridoux, propriétaire à Lambresly.

Directeur : M. Ch. Guérard. 1197

COMPAGNIE CENTRALE DE

CHEMINS DE FER & TRAMWAYS

Siège social : 16, rue de Grammont Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., chacune entièrement libérée. — *Titres* non cotés. — *Durée :* 90 ans, du 21 juillet 1887. — *Objet :* Etudes et négociations relatives à l'obtention de voies ferrées économiques — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à moitié du capital ; 5 0/0 d'intérêt au capital. Le surplus 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 à la disposition de l'Assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Lenglet, L. d'Aoust, G. de Lhoneux, A. Tourtel.

Commissaire : M. C. André.

Directeur : M. C. Sapin. 1198

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS DU VAR ET DU GARD

Siège social : Toulon-sur-Mer (Var)

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1895 : 4 0/0 ; en 1896 : 6 0/0 ; en 1897 : 6 0/0 ; en 1898, 30 0/0, ou 150 fr. par action.

Valeur estimée 3.500 fr. par action.

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1947.

Objet de la Société : Exploiter les tramways ; obtenir et exploiter des lignes de chemin de fer et tramways de Toulon et dans les départements du Var et du Gard.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale : courant du premier semestre.

Paiement des coupons : à Toulon, immédiatement après l'assemblée.

Observations : La Société a fait la transformation de la traction animale en traction électrique sur le réseau de Toulon.

A l'occasion des travaux d'installation des tramways électriques, le Conseil d'administration, sur la proposition de M. Janssen, directeur, a fait don d'une somme totale de 4.200 fr. à diverses œuvres de bienfaisance.

Le capital social va être porté à 5 millions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 6 0/0 au capital versé ; 1 0/0 à chaque membre du Conseil ; 2 0/0 aux employés, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Geelhand, Em. Moretus et Charles Laurent.

Commissaire des comptes : M. le comte Vandershegen de Schriech.

Directeur : M. Joseph Janssen. 1199

COMPAGNIE AUXILIAIRE DES

CHEMINS DE FER ET TRAVAUX PUBLICS

Siège social : 23, rue Lavoisier, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent vingt-cinq mille francs, divisés en 7.250 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en banque.

Obligations : 34.348 de 200 fr., remboursables au pair jusqu'en 1974 par tirages annuels en juin et décembre ; intérêts 10 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Cours moyens des actions en 1898 : 40 fr. ; 1899, 55 fr.

Cours moyens des obligations en 1898 : 106 fr. 1899, 110 fr.

Durée de la Société : Du 8 mars 1881 au 8 mars 1980.

Objet de la Société : Location de matériel de chemins de fer aux compagnies françaises et étrangères.

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons à Paris au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Morgan, Petau de Maulatte, de Montfumat. 1200

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

FUNICULAIRE DE ROUEN-EAUPLET A BONSECOURS

Siège social à la gare de Blosseville-Bonsecours, Rouen

NOTICE

Capital social : Sept cent trente mille francs, divisés en 1.460 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant (2e partie du bulletin).

Parts de fondateurs : 800.

Durée de la Société : Du 22 février 1893 au 8 juin 1952.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer funiculaire d'intérêt local entre Rouen-Eauplet et le plateau de Bonsecours.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chaine, à Lyon.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons à Paris, chez MM. Marcuard Krauss et Cie, 29, rue de Provence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1 0/0 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration : 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 55 0/0 aux actions.

Aucun cours, aucun dividende depuis 1894.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lecœur-Legrand.

Membres : MM. Paul Leroy, administrateur délégué ; Meyer, Williams, Schopfer, Simons. 1201

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER GARANTIS DES COLONIES FRANÇAISES

Siège social : 95, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions trois cent soixante-dix-huit mille cinq cents francs, divisés en 4.757 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 600 fr.

Les titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la bourse au comptant, actions, 2e partie, et obligations, 1re partie du bulletin.

Obligations : 8.936 de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair en 99 ans, de 1885 à 1983, par tirages annuels en mars, remboursements en avril.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890 . . .	562 50	30	370 08
1891 . . .	555 »	30	380 99
1892 . . .	554 95	30	382 87
1893 . .	582 42	30	380 19
1894 . . .	579 69	30	387 84
1895 . . .	609 27	30	420 30
1896 . . .	617 25	30	429 08
1897 . . .	690 67	30	460 93
1898 . . .	674 08	30	455 01
1899 . . .	620 »	»	412 »

Durée de la Société : Du 15 novembre 1881 à la fin des concessions.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Saïgon à Mitho (Cochinchine) passant par ou près Cho-Lon et Tan-An. Concession avec garantie par la Cochinchine d'un revenu minimum sur le capital de premier établissement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ch. Morel d'Arleux, à Paris.

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons, 8, rue de la Michodière, Paris, chez MM. S. Propper et Cie.

Répartition des bénéfices : Depuis le 1er octobre 1888, le gouvernement colonial de Cochinchine s'est chargé de l'exploitation de la ligne de Saïgon à Mytho, moyennant le paiement à la Compagnie d'une annuité suffisante pour assurer l'intérêt à 6 0/0 des actions et de leur amortissement à 600 fr. et de l'intérêt à 3 0/0 des obligations et de leur amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Brueyre.

Membres : MM. de Mas-Latrie, Marsaux, Petit, Rivière. 1202

CHEMIN DE FER INDUSTRIEL DE LA PLAINE SAINT-DENIS ET D'AUBERVILLIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 124, avenue de Paris à la Plaine Saint-Denis

NOTICE

Le capital social est de un million quatre cent mille francs, divisé en 2.800 actions de 500 fr. dont 2.500 entièrement libérées et 300 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation et s'il y a lieu l'extension du chemin de fer industriel de la Plaine Saint-Denis et d'Aubervilliers. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 5 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Cotelle et Gastaldi, notaires, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant des quatre premiers mois suivant la clôture de l'exercice, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de vingt actions. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Civet, L. Molinos, T. Level, A. Fleurquin, R. Douine.

Commissaire des comptes : M. Champin. 1203

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER MÉTROPOLITAIN DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, avenue de l'Opéra, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions de francs, divisé en 100.000 actions de 250 fr., libérées de 62 fr. 50.

Titres cotés à la cote officielle.

Parts bénéficiaires : Il a été créé 10.000 parts bénéficiaires ayant droit à 12 0/0 des bénéfices. Ces parts ont été distribuées aux souscripteurs du capital originaire dans la proportion du nombre de titres souscrits, soit à raison d'une part pour 10 actions. Mais après constitution de la Société, le Conseil d'Etat a refusé d'homologuer la création de ces parts bénéficiaires qui ont été annulées.

L'objet de la Société est : 1° l'établissement et l'exploitation du chemin de fer métropolitain de Paris dans les conditions de la concession ; 2° l'établissement et l'exploitation de toutes lignes nouvelles qui pourraient être concédées par les pouvoirs publics; 3° et toutes opérations se rattachant aux objets ci-dessus énoncés.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 20 mai 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Mes Lavoignat et Dufour, notaires à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former le fonds de réserve légale. Ce prélèvement deviendra facultatif, lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social. Il reprendra son cours si la réserve vient à être entamée. Indépendamment de cette retenue, il sera fait un prélèvement destiné : 1° à constituer un fonds d'amortissement, de façon que le capital social représenté par les actions émises puisse être complètement amorti, à raison de 250 fr. par action, au plus tard à l'expiration de la dernière des concessions. La constitution de ce fonds d'amortissement ne commencera qu'après la mise en exploitation des sections A, B, C, du premier réseau ; 2° à servir aux actions un premier dividende à concurrence de 3 0/0 du capital versé sur chaque action. La part dans ces dividendes afférente aux actions amorties ou aux sommes amorties sur les actions sera versée au fonds d'amortissement et viendra s'ajouter à la somme prélevée, pour assurer l'amortissement de la totalité du capital dans le délai déterminé. Sur l'excédent des bénéfices nets, s'il en existe, il sera attribué au Conseil d'administration 8 0/0 de cet excédent. L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, aura le droit de constituer sur le surplus des bénéfices tous fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance. Enfin, le reliquat des bénéfices nets appartiendra en totalité aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adrien-Léon Bénard, Louis-Henri Genevois, Sigismond Jarislowsky, Jacques-Frédéric Kulp, Maurice Lichtenberger, Henri Maréchal, Ernest May, Albert Olry, Firmin Rainbeaux, Charles de Tavernier, Alfred de Wandre.

Directeur : M. Ch. Rœderer. 1204

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER NOGENTAIS

Siège social : à la Maltournée, commune de Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise)

NOTICE

Capital social: Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr, porté à 10.000 000 par décision de l'Assemblée du 2 décembre 1899 (16.000 actions nouvelles libérées de 125 fr.)

Obligations: 1.600 5 0/0 émises à 250 fr. et au porteur, remboursables à 250 fr., par tirages annuels, le 1er novembre jusqu'en 1983 ; intérêts 12 fr. 50 payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

1.428 de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr., en 90 ans jusqu'en 1983, par tirages annuels ; intérêts 15 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

Années	Cours actions	Cours obligations 250	500	Dividendes distribués
1895. .	275	»	»	20 »
1896. .	»	»	»	»
1897. .	340 »	235 »	»	»
1898. .	490 »	240 »	350 »	»
1899. .	490 »	245 »	340 »	»

Durée de la Société : Du 29 décembre 1884 au 29 décembre 1983.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer sur route, à traction mécanique, de Paris, porte de Vincennes à Ville-Evrard, par Vincennes, le Perreux, Nogent et Neuilly-sur-Marne, de Nogent à Bry-sur-Marne et la Maltournée.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mauroy, à Nogent-sur-Marne.

Assemblée générale en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; fonds d'amortissement du capital social : 5 0/0 au capital versé ; le surplus 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président :M. Etienne Siry.

Membres : MM. Mentienne, Barbet, administrateur-délégué ; Bleyfus, Dr Porak, J.-B. Hersent, Aldante, Burrell, Dr Delthil, Leclaire, Thurnauer, G, Argoin. 1205

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER RÉGIONAUX DES BOUCHES-DU-RHONE

Siège social : 2, rue de Constantinople Paris

NOTICE

Capital social : Sept millions deux cent mille francs, divisés en 14.400 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 500 fr.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant et à Lyon.

Obligations : 20.383 de 500 fr. 3 0/0.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués (intér. selon les stat.)	Cours des obligations
1890. .	515 50	24 30	400 27
1891. .	524 73	24 30	419 80
1892. .	511 03	24 30	415 20
1893. .	479 11	24 30	407 52
1894. .	485 37	24 30	405 75
1895. .	501 25	24 30	437 23
1896. .	531 44	24 30	446 41
1897. .	535 »	24 30	440 »
1898. .	535 »	24 30	441 »
1899. .	503 »	»	440 »

Durée de la Société : du 23 janvier 1882 au 28 février 1984.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer dans les Bouches-du-Rhône, Fontvielle à Salon, Barbentane à Plan-d'Orgon, Saint-Remy à Orgon, la Ciotat (gare) à la Ciotat (ville), Eyguières à Peyrolles, Pas-des-Lanciers à Martigues, Tarascon à Saint-Remy et Arles à Fontvielle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Megret, à Paris.

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons à Paris, au Comptoir national d'escompte de Paris.

Répartition des bénéfices : Intérêt de 24 fr. 30 par action libérée et 0 fr. 70 pour l'amortissement du capital ; le surplus, 5 0/0 à la réserve et 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0 0 aux actions. Par suite de diverses conventions, l'Etat français garantit à la Compagnie un revenu minimum sur le capital de premier établissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Wallerstein.
Membres : MM. Delamarre, de Traz, Vieux-temps.
Commissaire des comptes : M. Guyot. 1206

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER ROUTIER DE SAINT-VICTOR A THIZY

Siège social : Thizy (Rhône)

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées, émises, savoir : 500 actions de 1879 et 100 actions en 1882. 100 actions des 500 de la 1e émission, entièrement libérées, attribuées à M. Ailloud, rétrocessionnaire de la ligne en compensation de son apport à la Société. *Obligations* 800 remboursables à 300 fr. par tirages annuels, émises à 250 fr. et rapportant un revenu annuel de 12 fr. 50.

Les titres sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lyon au comptant.

Durée de l'amortissement des obligations : 44 ans ; 1er remboursement au 30 juin 1883.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1891. .	160 »	10 »	210 »
1892. .	160 »	5 »	195 »
1893. .	160 »	7 50	211 »
1894. .	186 25	10 »	247 »
1895. .	264 »	12 50	250 »
1896. .	266 »	15 »	258 »
1897. .	275 »	17 50	284 »
1898. .	310 »	17 50	285 »
1899. .	325	»	285 »

Durée de la Société : 50 ans, à dater de sa constitution définitive, le 7 septembre 1879.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer routier de Saint-Victor (Loire) à Thizy (Rhône).

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon, et Me Chana, à Thizy (Rhône).

Assemblée générale dans le courant du mois de mai (statutairement dans le cours des six premiers mois de l'année).

Paiement des coupons d'actions les 1er janvier et 1er juillet à Thizy, à la direction, et au Crédit lyonnais, à Thizy et à Lyon.

Paiement des coupons d'obligations les 30 juin et 31 décembre, à Thizy, à la direction, et au Crédit lyonnais, à Thizy et à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Vernay.
Membres : MM. G. Champalle, P. Dupuis, P. Coint-Bavarot, A. Nolot.
Commissaire des comptes : M. Francisque Melon.
Directeur : M. F. Campan. 1207

CHEMINS DE FER SUR ROUTES D'ALGÉRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, boulev. Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr. ; il pourra être porté à 12 millions. (Délibération de l'Assemblée générale du 5 février 1900).

Les titres sont nominatifs et au porteur sont cotés à Lyon.

Obligations de 3.444 de 500 fr 4 1/2 0/0 remboursables en 44 ans de 1897 (émises à 470 fr.)

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 7 mars 1892.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemin de fer sur routes en Algérie. Elle exploite les lignes de Saint-Eugène à Rovigo avec embranchement au port d'Alger ; d'Alger à Koléah avec embranchement sur Castiglione ; de Dellys à Boghin ; d'El Affroun à Marengo.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale : 2e semestre.

Paiement des coupons au Crédit Lyonnais et à la Caisse générale d'Epargne et de Crédit.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 10 0/0 du capital ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus 5 0/0 au Conseil d'administration et 95 0/0 aux actions.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1897.	440 »	492 »
1898.	443 »	504 »
1899.	540 »	508 »

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. E. Caze.
Membres : MM. Guillon, P. Montagne, J. Breuer, E. Carrot.
Secrétaire général : E. Carrot. 1208

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER SUR ROUTE DE

PARIS A ARPAJON

Siège social : 68, rue Beaunier, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, porté à sept millions par décision du 18 mars 1899, divisés en 14.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Les titres sont cotés à la bourse, cote officielle (2e partie du bulletin).

Obligations : 6.450 de 500 fr., 3 0/0, émises à 310 fr., remboursables à 500 fr., jusqu'en 1956, par tirages annuels en juin ; remboursements en juillet ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 25 février 1889.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer sur route, de Paris à Arpajon, par Bourg-la-Reine, Longjumeau et Montlhéry, avec embranchement de Montlhéry à Marcoussis.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Montrouge.

Assemblée générale en avril au plus tard.

Paiement des coupons à la Société Générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au quart du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 15 0/0 au comité de direction ; 5 0/0 aux autres administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. Focquet.

Membres : MM. A. Spée, G. Chevalier, Ch. Janssen, V. Gallien.

Directeur : M. E. Viellard. 1209

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

CHEMINS DE FER VICINAUX

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 12.000 actions de 250 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation de chemins de fer vicinaux. — *Assemblée générale* avant le 30 avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 3 0/0 d'intérêt au capital versé ; 10 0/0 de l'excédent à l'amortissement des actions ; sur le surplus : 1 0/0 à chaque administrateur ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Huart Hamoir, V. Mestreit, Ed. Caze, de Wandre, G. Graux. 1210

RÉGIE GÉNÉRALE

DE CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue Basse-du-Rempart Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisés en 1.000 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : L'achat, la reprise, l'exécution de tous traités d'exploitation de chemins de fer en tous pays ; l'exécution de toutes entreprises de construction et d'exploitation de chemins de fer et extensions, de travaux publics ainsi que de toutes opérations accessoires, industrielles et financières, le tout dans quelque pays que ce soit : soit que la Société contracte directement et suive pour son propre compte lesdites entreprises ou opérations, soit qu'elle s'y intéresse par voie de participation, commandite ou autrement ; soit qu'elle contracte pour compte de tiers, qu'elle sous-traite ou qu'elle contracte pour son compte avec le concours de participants, de commanditaires ou de co-intéressés sous une forme quelconque. — La Société pourra, par suite, faire toutes les opérations se rattachant à ces entreprises. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 22 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour le fonds de réserve légale ; 2° une somme nécessaire pour faire, à titre d'intérêt annuel, une distribution égale à 5 0/0 du capital social versé, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, il puisse être reporté sur les bénéfices des années subséquentes. Le surplus, après ces déductions, sera partagé de la manière suivante : 25 0/0 au Conseil d'administration, qui en fera la répartition entre ses membres comme il le jugera convenable ; 25 0/0 à M. le comte Georges Vitali, fondateur, en rémunération des soins, études et travaux de toute nature nécessités par la constitution de la présente Société ; et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Georges Vitali, A. de Biedermann, A. Champouillon, Th. Finet, R. de Beauchamp, Ed.-S. Archdeacon, R. de Flers. 1211

LIGNES ÉTRANGÈRES

BEIRA RAILWAY COMPANY LIMITED

Siège social : St-Swithin Lane, 15, à Londres

NOTICE

Le Beira-Railway est une Compagnie filiale de la (Chartered) South African Cy et de la Compagnie de Mozambique.

Cette ligne part de Beira sur le canal de Mozambique et traverse la province portugaise de Mozambique pour aller rejoindre les possessions anglaises du Mashonolaland.

La concession a été cédée à un groupe anglais par la Compagnie de Mozambique, et c'est ce groupe anglais soutenu par la Chartered qui a constitué la Société du Railway.

Il a été créé 600.000 actions sans valeur nominale, dont une partie est en possession de la Compagnie Mozambique. Le cours de ces actions est de 8 à 10 shillings.

Les capitaux pour la construction du railway ont été fournis par l'émission de deux séries d'obligations actuellement cotées à 72 shillings.

Le capital nécessaire à la continuation de la ligne dans les territoires anglais a été fourni par l'émission d'une nouvelle série d'obligations et d'actions dites *Beira junction*.

Le cours de ces actions est de 10 shillings.

Ce chemin de fer est appelé à un avenir certain.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'administration se compose de MM. Cawston, Beit, Van Laun, représentant la Chartered, et trois administrateurs représentant la Compagnie de Mozambique.

1212

COMPAGNIE

AUXILIAIRE INTERNATIONALE DE CHEMIN DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent mille francs, divisé en 2.500 actions privilégiées de 100 fr. — *Actions* ordinaires 25.000. *Obligations :* 2.000 de 500 fr. 4 0/0. — *Durée :* 30 ans, du 27 décembre 1886. — *Objet :* Construction et commerce de matériel de chemins de fer, location et vente de wagons, entreprise de l'exploitation de chemins de fer et tramways. — *Assemblée générale* dernier samedi de mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve. Le surplus aux actions après dotation au fonds d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Despret.

Membres : MM. Siegès, de Laveleye, G. Funck, Stoclet, baron von Grenanth, Vaudevin.

Commissaires : MM. Peemans, Van Nuffel-Deynsbrouck.

1213

CHEMINS DE FER ANDALOUS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Madrid

Comité : 8, boul. Malesherbes, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions de pesetas (30 millions de francs), divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées, au porteur. Coupons payables aux époques fixées par le Conseil d'administration.

La Société a émis deux séries d'obligations de 500 fr. 3 0/0 rapportant 15 fr. d'intérêt : 1° 291.035 obligations remboursables au pair, de 1881 à 1959 (tirage en décembre) et dont l'intérêt est payable les 1er mai et 1er novembre (5.979 de ces titres par série de 100.000 obligations étaient amortis au 1er mai 1895) ; 2° 100.000 obligations remboursables au pair, de 1891 à 1986 (tirage en février) et dont l'intérêt est payable les 1er février et 1er août. (99 de ces titres sur 100.000 étaient amortis au 1er août 1895).

Société espagnole constituée le 30 mai 1877, modifiée le 14 juillet 1877, 8 janvier 1878, 9 mai 1879, 8 mai 1888, et devant expirer en même temps que la plus longue concession qu'elle exploitera. Elle exploite un ensemble, au 30 septembre 1896, de 1.067 kilomètres.

Assemblée générale ordinaire avant le 30 juin, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions.

Conseil d'administration composé de cinq à douze membres, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital des actions ; 5 0/0 pour former une réserve de 3.000.000 de francs. Le surplus est distribué comme suit : 4 0/0 aux administrateurs ; 6 0/0 aux fondateurs de la Société ; 90 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. Avant ces deux derniers prélèvements, l'assemblée générale peut prélever une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance.

Le dernier coupon payé sur les actions est celui de janvier 1894 (exercice 1893).

Observations : Au mois de décembre 1896, les actionnaires de la Compagnie des chemins de fer andalous votaient le texte d'un *convenio* dont les dispositions principales étaient les suivantes : suspension de l'amortissement ; paiement des intérêts des obligataires en pesetas ; remise d'un *vale* aux obligataires pour compenser la différence du change ; reprise de l'amortissement sur l'existence d'un solde, après rachat des *vale* et paiement de 10 fr. aux obligations de Séville-Xérès et de 15 fr. aux obligations de la Compagnie ; faculté d'emprunter 500.000 fr. jusqu'au vote du *convenio* et 20 millions de pesetas pour le fonctionnement de la Compagnie en obligations de préférence sur celles qui existent.

Ce *convenio*, une fois voté par les actionnaires, fut soumis à l'adhésion des obligataires de la Compagnie. Un certain nombre y adhéra. Certains protestèrent et portèrent leur protestation devant le juge de première instance de l'Hospicio de Madrid. La protestation porta sur la validité de la loi du 19 septembre 1896.

D'après l'ancienne loi (loi de 1869 et du Code de commerce (le concordat ne devenait définitif que si, au deuxième tour, il était accepté « par les 2/3 du total des créanciers de chacun des deux premiers groupes et de leurs sections hypothécaires ». D'après la nouvelle loi (loi du 19 septembre 1896), le concordat deviendrait définitif « s'il réunissait, au second tour, l'adhésion des 2/3 de la masse totale des créanciers ». Ainsi, d'après l'ancienne loi les obligataires d'une section ne pouvaient être liés par le vote d'une majorité d'obligataires ayant des intérêts opposés aux leurs, tandis que, d'après la nouvelle loi, les porteurs d'une série pouvaient être dépossédés de leurs droits de priorité par les 2/3 de la masse totale.

Les obligataires opposants soutenaient que le mode de votation applicable était celui de la loi de 1869 et du Code de commerce et non celui de la loi nouvelle. Le 17 juillet dernier, le Tribunal de première instance, saisi de la requête des obligataires n'accepta pas cette thèse et repoussa la demande.

Les obligataires firent appel de cette décision et la Cour d'appel de Madrid a, le 13 décembre 1897, infirmé le premier jugement, par un arrêt dont voici le dispositif :

« Est révoquée comme nous révoquons la sentence dont est appel.

« Nous devons déclarer et déclarons nulles et sans aucune valeur ni effet les diligences pratiquées en cette procédure depuis le premier acte qui en a été présenté, la loi du 19 septembre 1896 n'étant pas applicable au présent cas. »

La Compagnie des chemins de fer andalous s'était pourvu en cassation. L'exécution de l'arrêt restait donc en suspens et la situation des obligataires, restait, en droit, ce qu'elle était avant l'arrêt.

La Compagnie put donc continuer à recevoir les adhésions à son *convenio*, mais à ses risques et périls. Quant aux opposants, ils conservaient leurs droits vis-à-vis de la Compagnie jusqu'à ce que soit intervenue une décision définitive. A la fin de janvier 1899, la Cour de cassation de Madrid a statué sur le pourvoi dirigé par la Compagnie contre l'arrêt de la Cour de Madrid prononçant l'annulation du *convenio*. Le pourvoi a été rejeté et la sentence du Tribunal d'appel confirmée.

Paiement des coupons: Crédit lyonnais.

COMITÉ DE PARIS :

Président : M. Stern.

Membres : MM. Timmerman, administrateur délégué ; Villars, Gomel, comte de Camondo, Labitte. 1214

COMPAGNIE AUXILIAIRE DE

CHEMINS DE FER AU BRÉSIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, *rue de l'Industrie, Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, représenté par 9.000 actions privilégiées de 500 fr. chacune, remboursables à 600 fr. et remplacées par des actions de dividende au fur et à mesure de l'amortissement. Il a en outre été créé 12.000 actions de dividende sans désignation de valeur. Le capital peut être augmenté suivant les besoins de la Société. L'assemblée générale du 12 avril 1899 a autorisé la création d'un capital-obligations de deux millions cinq cent mille francs pour l'achèvement d'une section de la ligne. Ce capital est représenté par 5.000 obligations de 500 fr. chacune rapportant 4 1/2 0/0 d'intérêt et amortissables en 30 années. Ces obligations jouissent d'une garantie du gouvernement brésilien. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet* de la Société : Cette Société constituée avec le concours de maisons de crédit françaises et belges, a dans son objet tout ce qui concerne l'industrie des transports dans l'Etat de Rio Grande do Sul et les Etats limitrophes au Brésil, soit par axe, soit par eau et notamment l'exploitation par affermage d'une durée de soixante ans, du réseau de chemins de fer dit de Porto Alegre à Uruguayana, extensions et embranchements, dans l'Etat de Rio Grande do Sul, Brésil, appartenant au gouvernement de la République du Brésil. — *Durée* de la Société : 30 années à partir 3 mars 1898, avec prorogation à l'expiration de cette période et faculté de contracter des engagements pour une durée excédant le terme social. — *Assemblée générale*, le premier jour non férié après le 1er juillet de chaque année, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme nécessaire pour payer un premier dividende de 6 0/0 aux actions privilégiées avec reprise sur les exercices ultérieurs en cas d'insuffisance ; la somme nécessaire pour le remboursement à 600 fr. et en 60 ans des actions privilégiées ; 10 0/0 du surplus aux administrateurs et commissaires ; la somme nécessaire pour payer un dividende jusqu'à concurrence de 30 fr. à chaque action de dividende et le surplus est réparti par parts égales entre tous les titres existants.

Bilan au 31 décembre de chaque année.

Paiement des coupons : des obligations le 1er mai et le 1er novembre ; des actions le 15 juillet. A Paris : A la Société générale pour favoriser le développement du commerce de l'industrie en France. A Bruxelles : Au siège social, à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, et chez M. F.-M. Philippson.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Focquet.

Membres : MM. Jean Cousin, Louis Dorizon, Ed. Empain, F. de Frondeville, Ch. Janssen, F. Philippson, J.-T. Soarès et A. Spée.

Commissaires : MM. M. Baeyens, H. de Wandre et Ch. Horn.

Directeur : M. F. Nonnenberg, ingénieur. 1215

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

CHEMINS DE FER BRÉSILIENS

Siège social : 15, avenue Matignon Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et cotés. Cote officielle au comptant.

Obligations : 99.876 de 500 fr. à 4 1/2 0/0, remboursables au pair, en 99 ans, de 1887 à 1986. — 68.000 de 500 fr. à 4 1/2 0/0, remboursables au pair, en 99 ans, de 1894 à 1993.

Années	Cours des Oblig. 1887	Cours des Oblig. 1895	Dividendes distribués
1890. .	428 11	»	»
1891. .	351 57	»	»
1892. .	307 32	»	»
1893. .	342 77	»	»
1894. .	355 12	»	20 »
1895. .	428 46	421 76	20 »
1896. .	414 87	403 41	20 »
1897. .	395 47	386 21	20 »
1898. .	348 72	343 09	20 »
1899. .	367 »	345 »	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 31 octobre 1879.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer au Brésil, ligne de Paranagua à Coritiba, et prolongements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale : Avant le 1er mai.

Paiement des coupons : A Paris, au Crédit industriel.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. de Joly.

Membres : MM. le marquis de Beauvoir, A.-M. Durieux, Fontaine, G. de Laveleye. 1216

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE DES

CHEMINS DE FER DE BEYROUTH-DAMAS-HAURAN & BIREDJIK

SUR L'EUPHRATE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Beyrouth

Bureau : 88, rue Saint-Lazare

NOTICE

Société ottomane constituée le 4 janvier 1892, modifiée le 10 juillet 1893, et devant expirer le 2 juin 1992. Elle est concessionnaire d'un réseau de 810 kilomètres, dont 250 kilomètres en exploitation.

Capital social : Quinze millions, divisés en 30.000 actions de 500 fr. (ou 22 livres turques). Coupons payables en mai et novembre.

La Société a émis 120.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, libérées, remboursables au pair, de 1893 à 1982 (tirage 15 décembre) et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, payables en janvier et juillet. 2.073 de ces titres étaient amortis au 1er janvier 1899, cotées à Paris cote officielle.

Assemblée générale ordinaire dans le cours du 1er semestre, composée des actionnaires possédant, soit comme titulaires, soit comme mandataires, au moins 25 actions.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu rue de Londres, 21.

Cours des obligations : En 1897, 290 fr. ; en 1898, 276 fr. 32 ; en 1899, 215 fr. 86.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital des actions; 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital social. Le surplus est distribué, savoir : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. L'assemblée générale peut décider que, sur les bénéfices nets, il sera prélevé une somme destinée à l'amortissement des actions par voie de tirage au sort. Les actions amorties seront remplacées par des actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président d'honneur : M. le comte de Perthuis.

Président : M. le baron R. de Nervo.

Membres: MM. Berger, Emond, Beyhum, Habert, Humbert, Mallet, Melhamé, Passy.

Exploitation : Société Syrienne de construction et d'Exploitation. 1217

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER

DE BRUXELLES A LILLE ET A CALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, rue Ortelins, 19

NOTICE

Capital social : Treize millions de francs, représenté par 26.000 actions privilégiées rapportant 15 fr. par an ou 7 fr. 50 par semestre et remboursables à 500 fr. par la voie du sort, pendant la durée des concessions; par 26.000 actions de dividende sans aucune mention de capital et donnant droit chacune à 1/26000e : 1° dans l'avoir social ; 2° dans tous les bénéfices de la Société au delà du service des actions privilégiées et par 30 actions de jouissance transmissibles comme les actions. Les deux titres privilégiés et de jouissance réunis représentent vis-à-vis du capital social 500 fr. Titres créés : 26.000 actions privilégiées dont 22.800 en circulation : 26.000 actions de dividende en circulation.

Objet : Construction des chemins de fer de Hal à Ath et de Tournai à la frontière française vers Lille. La Société pourra aussi construire, mais sans les exploiter elle-même, d'autres lignes ou embranchements de chemins de fer, dont elle obtiendrait la concession ou qu'elle acquerra. Concessions : Chemins de fer de Hal à Ath (10 novembre 1862); chemin de fer direct de Tournai à la frontière française vers Lille (6 février 1863).

Société constituée le 12 mars 1863, approuvée le 3 avril 1863, devant expirer avec ses concessions.

Assemblée générale dans le courant du mois d'avril, tout actionnaire possesseur de 10 actions au moins peut y assister.

Paiement des coupons : 1er mai et 1er novembre, à la Société générale à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : Il sera prélevé sur les bénéfices nets de chaque semestre, déduction faite de tous frais généraux et charges sociales : 7 fr. 50 pour le paiement des coupons semestriels de chaque action privilégiée ; une somme de 30.270 fr. sera prélevée sur le même bénéfice et portée chaque année en fonds d'amortissement de ces mêmes actions; l'excédent des bénéfices semestriels sera partagé par parts égales entre les actions de dividende ; lorsque le dividende aura atteint 25 fr. par an, il sera prélevé sur le surplus une somme annuelle pour le rachat des actions de dividende. Lorsque les bénéfices à partager dépasseront la somme nécessaire au service des actions privilégiées, au paiement des 25 fr. et à l'amortissement des actions de dividende, l'excédent sera attribué pour 4/5 aux actions de dividende non encore amorties et aux titres de jouissance, de manière que chacune de ces actions ou chacun de ces titres reçoivent 1/260.000 des 4/5 de l'excédent et pour 1/5 aux trois fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Errera.

Administrateur délégué : M. L. Barella.

Membres : Van Willigen, Mariani, Watterman. Rommel, Gilbert, Oppenheim, Jamar.

Commissaires : MM. Van der Beken, Fontaine, Morel, May, Wancquez, Duvelaar, van Campen. Ronffart. 1218

CHEMINS DE FER DE CHARLEROI A LA FRONTIÈRE DE FRANCE

Siège social : Charleroi (Belgique)

NOTICE

Cette Compagnie s'est abonnée au timbre à partir du s1er juillet 1898, pour 17.418 actions nos 1 à 17.418, émises à 500 fr., et remboursables à 562 fr. 50. 1219

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE L'OUEST DE L'ESPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Fusionnée actuellement avec la Société des chemins de fer de Madrid à Cacerer et au Portugal

Siège social : *Madrid*

Comité à Paris : 35, *rue Godot-de-Mauroy*

NOTICE

Société constituée le 2 juin 1888. — *Durée :* 99 ans. *Objet :* Construction et exploitation des chemins de fer. — Concessions : la ligne d'Astorga-Samora-Salamanca-Plasencia, longueur 350 kilomètres, avec subvention du gouvernement espagnol de 60.000 pesetas (francs) par kilomètre.

Capital : Vingt-deux millions de francs, divisés en 44.000 actions de 500 fr. La Compagnie a conclu avec ses créanciers un convenio qui a été homologué en janvier 1894. Elle a émis 64.000 obligations 4 0/0 de 500 fr. qui sont désormais à revenu variable et en outre 37.500 obligations privilégiées 4 0/0 de 500 fr. En vertu d'un contrat passé le 11 juillet 1894 avec la Compagnie d'exploitation des chemins de fer de Madrid à Courès et au Portugal et de l'ouest de l'Espagne, cette Compagnie s'est engagée à terminer la ligne et à l'exploiter pendant 50 ans. La Compagnie a des coupons d'obligations en souffrance ; dernier paiement effectué le 1er octobre 1897.

Ces obligations sont cotées officiellement à Paris.

Cours décembre 1899 : 52 francs. 1220

SOCIÉTÉ DU CHÊMIN DE FER OTTOMAN

DE JAFFA A JÉRUSALEM ET PROLONGEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Jaffa (Palestine)

Bureaux à Paris : rue de Châteaudun, 55

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions, libérées, au porteur, de 500 fr.

Déclarée en liquidation judiciaire en 1894, la Société a obtenu de ses créanciers un concordat qui a été homologué par le Tribunal de commerce de la Seine. En vertu de l'article 2 de ce concordat, il a été créé 19.024 obligations nouvelles qui ont été échangées contre les anciennes ; il reste 676 obligations anciennes remboursables en 55 annuités égales, au taux d'émission et sans intérêt. Ces 19.024 obligations sont remboursables à 500 fr. en 66 ans (c'est-à-dire jusqu'en 1959) ; un tirage a lieu le 15 mars de chaque année ; elles rapportent 5 0/0 d'intérêt, mais dans le cas où les ressources ne permettraient pas de payer ces 5 0/0 d'intérêt, l'article 7 du concordat leur attribue 95 0/0 des bénéfices nets, les 5 0/0 complémentaires étant distribués aux actions.

Société constituée le 29 décembre 1889 et devant expirer le 29 décembre 1959.

Assemblée générale ordinaire dans le courant du premier semestre composé des titulaires ou porteurs d'au moins 40 actions.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu aux caisses de la *Société générale*, 54, rue de Provence.

Années	Répartition aux actions	Répartition aux obligations
1894.	0 40	3 15
1895.	0 90	7 25
1895.	0 75	6 10
1897.	0 90	7 45
1898.	1 65	13 45
1899.	»	»

Répartition des bénéfices : La somme suffisante pour payer l'annuité aux 676 obligations anciennes ; la somme nécessaire à l'amortissement en 15 années d'un emprunt de 500.000 fr. ; 15 0/0 pour constituer un fonds de prévoyance : le surplus est distribué, savoir ; 95 0/0 aux obligations nouvelles ; 5 0/0 aux actions.

Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires de 40 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Barrot, Bertrand, Le Bègue, Foucault, Bergaud, de Vauréal.

Commissaire des comptes : M. de Bonnemains.

Directeur : M. Bonnafous. 1221

SOCIETE

AUTRICHIENNE HONGROISE PRIVILÉGIÉE DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vienne

Schwarzenberg-Platz, 3

et à Budapest, Terez-Korut, 24 A

Comité à Paris : avenue de l'Opéra, 19

NOTICE

Société autrichienne autorisée par décret impérial du 12 janvier 1855, modifiée les 18 août et 27 octobre 1884 et 25 mai 1892, et devant expirer le 13 décembre 1965. — Elle exploite, au 31 décembre 1899, un réseau de 1.366 kilomètres, situés sur le territoire autrichien, le réseau hongrois de 1.499 kilomètres ayant été rétrocédé au gouvernement moyennant le paiement d'une annuité. — *Capital social* : Deux cent soixante-quinze millions, divisés en 550.000 actions de 500 fr., liberées, au porteur. Coupons payables en janvier (2 1/2 0/0 du capital de chaque action) et juillet (solde). — La Société a émis 1.563.938 obligations de 500 fr. 3 0/0, rapportant 15 fr. d'intérêt, jouissant d'une garantie de l'Etat, payables les 1er mars et 1er septembre. 189.531 de ces titres étaient amortis au 1er septembre 1899. La Société a émis, en outre, 380.000 obligations qui ne sont pas cotées à la bourse, savoir : 155.000 obligations de 500 fr. 5 0/0 remboursables à 500 fr., rapportant 25 fr. d'intérêt, payables en mai et novembre ; — 225.000 obligations de 400 marcs 4 0/0, remboursables à 400 marcs et rapportant 16 marcs d'intérêt, payables en mai et novembre. —

Titres à la cote officielle de Paris. — *Dividendes* de 1897 : 28 fr. 50; de 1898, 31 francs. — *Assemblée générale* ordinaire en mai (à Vienne ou à Budapest), composée de titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions. — L'*administration* de la Compagnie se compose de 16 à 28 membres, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables, et divisés en deux conseils d'administration distincts, siégeant à Vienne. Le Conseil d'administration de Vienne se compose de 8 à 14 membres, dont la majorité doit être autrichienne. Le Conseil d'administration de Budapest se compose également de 8 à 14 membres dont la moitié au moins doit être de nationalité hongroise, l'autre siégeant à Budapest. Les autres membres de chacun de ces Conseils peuvent, autant qu'ils résident à Paris, y former un Comité — *Paiement des coupons* au Crédit Lyonnais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

COMITÉ DE PARIS. — *Président* : M. Mallet.
Membres : MM. Germain, Bartholdi, Demachy, Germiny, Hottinguer, des Michels, G. Péreire.
1222

SOCIÉTÉ ITALIENNE DES

CHEMINS DE FER DE LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Milan

NOTICE

Capital : Cent quatre-vingt millions de lires (amorti de trois cent soixante quatre mille cinq cent lires. — *Titres* sont au porteur, non cotés. — *Obligations :* 160.000 de 500 lires 4 0/0. — *Durée :* Du 8 juin 1885 au 31 décembre 1966.

Années	Cours des actions	Dividendes	Cours des obligations
1895 . . .	496 »	25 »	485 »
1896 . . .	503 »	25 »	506 »
1897 . . .	521 »	25 »	507 »
1898 . . .	523 »	25 »	514 »
1899 . . .	573 »	» »	510 »

Pour le service des actions : Berlin, Cologne, Francfort-sur-Mein, Munich, Bâle, Genève, Zurich, Trieste, Vienne, Londres, Florence, Livourne, Milan, Naples, Palerme, Rome, Venise.

Pour le service des obligations 4 0/0 : Berlin, Cologne, Francfort-sur-Mein, Bâle, Bruxelles, Genève, Trieste, Vienne, Zurich, Londres, Amsterdam, Bologne, Florence, Livourne, Milan, Naples, Palerme, Rome, Venise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Sanseverino Vimercati Conte ing. Alfonso, sénateur du Royaume, à Milan.
Vice-présidents : MM. Massa comm. ing. Mattia, à Turin ; Falcone comm. Aw. Giacomo. à Gênes.
Administrateur : M. Arlotta Comm. Mariano, à Naples.
Membres : MM. Berlinzaghi conte Decio, à Milan; Bertarelli Comm. Romaso, à Milan ; Bigatti Cav. Ambrogio, à Milan ; Borghese don Francesco, Duca di Bomarzo, à Rome ; Casana Barone avv. Ernesto, à Turin ; Cattaneo Comme Roberto, à Turin ; Durazzo Pallavicini, Marchese Giacomo Filippo, à Gênes ; Frescot Comm. avv. Filiberto, sénateur du Royaume à Turin ; Maraini Comm. ing. Clemente, à Lugano ; Marangoni Cav. avv. Alessandro, à Turin ; Montagliari (di) Marchese Comm. Giovanni, à Florence ; Pallavicino, Marchese Dominico, à Gênes ; Podesta Barone, Luca à Gênes ; Pollone Comm. Eugenio, à Turin ; Rava Comm. Enrico, à Milan ; Soldati avv. Léopoldo, à Turin ; Trezza di Musella, Comm. Cesare, à Vérone ; Villa Comm. Achille, à Milan ; Visconti Venosta nob. Comm. Giovanni à Milan.

Commissaires : MM. Silvestri, Comm. rag. Giovanni, syndic ; Oppenheim. Barone Alberts, syndic ; Schuster Burckhardt, G.-G., syndic ; Joel Comm. Otto, syndic ; Ablasia Comm. ing. Fillberto, syndic ; Besozzi Cav. Alessandro, syndic-adjoint ; Malenchini Marchese Luigi, syndic adjoint. 1223

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ

Siège social : 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social: Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. Les titres sont nominatifs.

Obligations : La Société avait émis 165.620 obligations de 500 fr., 5 0/0 remboursables à 500 fr., en 55 ns, à partir du 1er janvier 1891, par tirages annuels.

ise en liquidation judiciaire, par jugement du Tribun: de commerce de la Seine, du 4 janvier 1892, avec M. inet comme liquidateur, la Société a obtenu son conc at, le 26 avril 1892, homologué par jugement du m e tribunal, du 6 juillet 1892. Aux termes de ce co ordat, les créanciers faisaient remise à la Société de 80 0/0 du montant de leurs créances et les 20 0/0 non remis ont été stipulés payables en 50 années, par cinquantièmes, à partir du 1er juillet 1893, avec faculté de convertir leurs créances en obligations nouvelles créées en vertu du concordat. Quoique les obligations n'avaient été admises au passif de la Société que pour 455 fr. 40 chacune, les obligataires ont eu le droit de réclamer une obligation nouvelle de 500 fr., pour chaque obligation ancienne, de même que la Compagnie de Fives-Lille, seule créancière de la Société en dehors des obligataires, a eu droit à autant d'obligations que sa créance comportait de fois 500 fr.

En vertu du concordat, il a été créé 165.000 obligations donnant droit à un intérêt de 5 0/0 sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles.

Pour faciliter l'exercice de leurs droits, les obligataires se sont réunis en un syndicat dont les statuts ont été déposés à Me Rigault, notaire, à Paris, le 20 avril 1892.

Les titres sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du Bulletin).

Cours moyens des obligations concordataires : en 1892, 160 fr. 65 ; en 1893, 121 fr. 82 ; en 1894, 128 fr. 80 ; en 1895, 142 fr 13 ; en 1896, 140 fr. 94 ; en 1897 ; 118 fr. 45 ; en 1899, 165 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 26 décembre 1888.

Objet de la Société: Construction et exploitation de chemins de fer et tramways dans la province de Santa-Fé (République Argentine). La Société jouit d'une garantie d'intérêts du gouvernement de la province de Santa-Fé.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris.

Assemblée générale : 1er semestre. Le service des obligations s'effectue à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; 3 0/0 aux versements anticipés ; le surplus, 10 0/0 au Conseil et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. B. Krantz.
Vice-président : M. L. Ewald.
Membres : MM. H. Ehrmann, comte Lavaurs, A. Mirabaud, L. Odier, marquis des Roys, comte I. Salles, G. Thenon.
Secrétaire général : M C. Bailloud. 1224

CHEMINS DE FER DE MADRID A CACÉRÈS ET AU PORTUGAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social ; 5' Jovellanos, Madrid

Comité à Paris :
35, rue Godot-de-Mauroy

NOTICE

Société espagnole constituée le 7 décembre 1880 e devant expirer en même temps que les concessions qui lui ont été faites. Son réseau se compose de 429 kilomètres. — *Capital social :* Vingt-cinq millions de pesetas ou francs, divisé en 50.000 actions de 500 pesetas ou francs, libérées, au porteur. Coupons payables aux époques fixées par le Conseil d'administration. — La Société a conclu avec ses créanciers un *convenio* qui a été homologué en janvier 1894. Elle a émis 150.000 obligations de 500 pesetas ou francs, dont il reste en circulation : 1° 5.057 obligations 4 0/0 appartenant à des communes (pueblos) ; et 2° 139.202 obligations 3 0/0 qui sont désormais à revenu variable. En vertu d'un contrat passé le 11 juillet 1894 avec la Compagnie d'exploitation des chemins de Madrid à Cacérès et au Portugal et de l'Ouest de l'Espagne, cette Compagnie s'engage à procurer certaines sommes à la Société de Madrid à Cacérès et au Portugal et se charge de l'exploitation de ses lignes pendant 50 ans. — *Assemblée générale* ordinaire avant le 30 juin, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions, déposées 10 jours au moins avant la réunion. — *Le paiement* des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 66, au Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, 19, à la Société générale, rue de Provence, 54, et au Comptoir national d'escompte de Paris, rue Bergère, 14.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 aux actions ; 2° 5 0/0 pour former une réserve de 2.500.000 fr. Le surplus est ainsi distribué : 5 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux fondateurs de la Société sous la forme de parts de fondateurs ; 85 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. Avant cette répartition de 85 0/0 aux actionnaires, l'assemblée peut prélever une somme destinée à constituer un fonds de prévoyance. L'amortissement des actions commencera quand les produits permettront de donner 5 0/0 aux actions. — *Conseil d'administration* composé de cinq à quinze membres, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

COMITÉ DE PARIS. — *Président :* M. le marquis de Guadalmina.

Membres : MM. Mariano de Cuadra, P. Dansette, A. Lechat, F.-F. de Cuellar-Kergall.

Administrateur délégué : M. le comte de Casa Eguia 1225

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE MADRID A SAN-MARTIN DE VALDEIGLESIAS

Siège social : Madrid

NOTICE

Cette Compagnie, qui était abonnée au timbre pour 12.000 obligations 3 0/0 n° 1 à 12.000, d'une valeur nominale de 500 fr., a cessé son abonnement depuis le 14 mai 1898. 1226

CONPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DE MADRID A SARAGOSSE ET ALICANTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège de la Compagnie : Madri
Calle del Pacifico
Comité : Paris, rue Chauchat, 20

NOTICE

Société espagnole autorisée par décret royal du 26 janvier 1857, modifiée les 5 mars 1862, 19 novembre 1875, 5 avril 1878, 24 et 27 juillet, 20 août 1880 et 24 septembre 1892, et devant expirer le 26 janvier 1956. — Elle exploite un ensemble, au 31 décembre 1898, de 2.927 kilomètres qui lui ont été concédés ou qu'elle a acquis par voie de fusion. — *Capital social :* Cent soixante-dix-huit millions de francs (169.100.000 piécettes = 676.400.000 réaux), divisé en 356.000 actions de 500 fr. (475 piécettes = 1.900 réaux), libérées, au porteur. Coupons payables en janvier et juillet. — La Société a émis ou a pris à sa charge, par suite des fusions consenties en sa faveur, 1.637.568 obligations, — dont 1.573.814 de 500 fr. 3 0/0 remboursables au pair, de 1860 à 1956, et rapportant 15 fr. d'intérêt, payables les 1er janvier et 1er juillet, — et 63.754 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables au pair, de 1877 à 1967, et rapportant 25 fr. d'intérêt, payables les 1er avril et 1er octobre. — 197.575 de ces titres étaient amortis au 1er janvier 1898. — *Assemblée générale* ordinaire à Madrid, en mai, composée des 150 actionnaires qui possèdent le plus grand nombre d'actions et 50 au moins chacun. — *Le paiement* des coupons s'effectue chez MM. de Rothschild frères, rue Laffitte, 23.

Années	Cours moyens des actions	OBLIGATIONS 1re hyp.	2e hyp.	3e hyp.
1890. . .	316	»	»	»
1891. . .	288	»	»	»
1892. . .	185	»	»	»
1893. . .	173	»	»	»
1894. . .	153	»	»	»
1895. . .	141	»	»	»
1896. . .	159	»	»	»
1897. . .	136	»	»	»
1898. . .	137	»	»	»
1899. . .	260	335	327	329

Répartition des bénéfices : L'intérêt et l'amortissement des obligations; 6 0/0 d'intérêt pour les actions; 2 0/0 pour former une réserve de 12 millions de francs; l'amortissement des actions. 68 actions ont été amorties en 1864 et remplacées par des actions de jouissance qui ne sont pas cotées. Pour l'excédent, il est attribué : 95 0/0 aux actions amorties et non amorties; 5 0/0 aux fondateurs de la Société. — *Conseil d'administration* composé de vingt membres, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables. La moitié au moins des administrateurs doivent être espagnols. Comité à Paris des administrateurs qui y résident.

Observations : A la réunion de l'assemblée générale le 22 mai 1898 a été adopté la résolution suivante : L'assemblée générale approuve le contrat signé *ad referendum* à Paris, le 6 avril 1898, entre les représentants des Compagnies de *Terragone-Barcelone-France*, et de *Madrid à Saragosse et à Alicante*, et donne plein pouvoir au Conseil pour adopter et exécuter les résolutions qu'il considérera les meilleures en ce qui concerne l'amendement voté par les actionnaires de la Compagnie de Tarragone-Barcelone-France pour solliciter du gouvernement le transfert des concessions de la Compagnie de Tarragone-Barcelone-France dans la situation où elles se trouveront et pour poursuivre, en cas de besoin, les démarches destinées à obtenir la régularisation des concessions; enfin, pour accomplir tous les autres actes qui seront nécessaires à l'exécution dudit contrat.

Depuis le 27 janvier 1899, la fusion entre les Compagnies de M. S. A. et T. B. F. est un fait accompli.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comité de Paris. — *Membres* : MM. le baron G. de Rothschild, Blount, marquis de Ganay, Aucoc, baron de Brimont, Giolet, vice-amiral Ch. Duperré. 1227

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE MÉDINA DEL CAMPO A SALAMANCA

Siège social : 40, Infantas Segundo, Madrid

NOTICE

Assemblée générale en mai; elle se compose des porteurs de 50 actions au moins.

Service financier : chez MM. Neuflize et Cie, 31, rue Lafayette, à Paris. 1228

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHEMINS DE FER DE MONS A HAUTMONT ET DE SAINT-GHISLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, Montagne du Parc

NOTICE

Société constituée le 9 février 1856, approuvée le 2 mars 1856, modifiée le 22 février 1859, approuvée le 13 mars 1859. — *Durée* jusqu'en 1948. — *Objet :* Exécution, exploitation des chemins de fer de Mons à Hautmont de Saint-Ghislain et de ses embranchements, et le raccordement des chemins de fer de Saint-Ghislain à la station de Frameries. — Concessions : Mons à Hautmont (arrêté royal du 15 janvier 1854 et décret impérial (F.) du 19 août 1854). — Exploitation : ces lignes sont exploitées par la Compagnie des chemins de fer du Nord (française) qui paie à la société une redevance annuelle de 1.200.000 fr. (traité : 1858). — *Capital social :* Dix millions, représentés par 20.000 actions de 500 fr. *Titres* créés : 20.800; en circulation, 20.000. — La Société a émis 21.000 obligations 3 0/0 de 500 fr., dont 18.320 encore en circulation; l'amortissement de ces obligations doit être effectué complètement en 1948. — *Assemblée générale* dans la première quinzaine d'avril; elle se compose de porteurs de 15 actions au moins. — *Paiement* des coupons et des dividendes à Bruxelles, à la Société générale, Montagne du Parc, 3, en janvier et juillet; tirage des actions et obligations en avril.

Répartition des bénéfices : 1° Prélèvement de la somme nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires un coupon d'intérêt de 20 fr. et un coupon de dividende du même montant; 3° amortissement des actions par mille francs plus une action de jouissance d'un intérêt annuel de 5 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. le baron A. de Rothschild.
Vice-Président : M. L Orban.
Membres : MM. Ferdinand Baeyens, G. Brugmann, G. Gilson, Ed. Despret, Baron L. Lambert, Ed. de Rothschild, Ch. Halbrecq, baron de Beeckman de Vieusart.
Commissaires : MM. J. Devolder, J.-B. Rossonne, A. Nickmilder, L. Anoul, P. Gilbert. 1129

SOCIÉTÉ OTTOMANE

DU CHEMIN DE FER DE MOUDANIA A BROUSSE

(TURQUIE D'ASIE)

Siège : Constantinople

Siège administratif : rue de Constantinople, 2, Paris

NOTICE

Société anonyme ottomane, approuvée par firman impérial en date des 21 février et 6 août 1891. — *Capital*

social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées au porteur. — Il a été créé 1.000 parts de fondateurs au profit du concessionnaire, en rémunération de son apport. — La Société a émis 11.000 obligations 3 0/0 de 500 fr., libérées de 275 fr. — *Les titres* de la Société ne sont pas cotés à la bourse. — *Assemblée générale* ordinaire annuelle à Paris, composée des porteurs de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 d'intérêt au capital des actions ; 5 0/0 pour le fonds de réserve ; l'excédent est réparti comme suit : 5 0/0 aux administrateurs ; 47 1/2 aux actionnaires ; 47 1/2 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Nuille.
Membres : MM. Baudouy, Empain, Gouin, Nagelmackes. 1230

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PORTO-RICO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Madrid, Calle Zorilla, 4 do

Bureaux à Paris :
41, rue de Caumartin

NOTICE

Société espagnole constituée le 17 mai 1888 et devant expirer le 23 mai 1987. — D'après le convenio intervenu en 1895, avec ses créanciers, le capital de la Compagnie est de trois millions de piécettes ou francs, divisé en 12.000 actions de 250 piécettes ou francs, entièrement libérées. La Compagnie a émis trois séries d'obligations : 1° Obligations anciennes, 3e hypothèque, à revenu variable, 107.809 obligations séries Mayaguez et Humacos ; 2° Obligations nouvelles. 1re hypothèque, 32.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 amortissables au pair pendant la période de concession (ces obligations ne sont pas encore émises) ; 2e hypothèque, 15.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, amortissables au pair à partir de l'achèvement des lignes de l'Ouest. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me J. Garcia Lastra, notaire à Madrid. — *Assemblée générale* ordinaire des actionnaires dans le premier semestre, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions nouvelles.

Répartition des bénéfices : Après le paiement des intérêts et de l'amortissement des deux séries d'obligations nouvelles, les sommes disponibles sont réparties comme suit : 10 0/0 aux actions, dont 0,5 0/0 affecté au fonds de réserve, 90 0/0 aux obligations anciennes. Si cette attribution dépasse 15 fr. par obligation, l'excédent est affecté à leur amortissement.

Conseil d'administration composé de sept à quinze membres, devant être propriétaires chacun de 50 actions nouvelles inaliénables, dont deux délégués, représentant les obligataires anciens, choisis sur une liste de présentation arrêtée par une assemblée générale de ces obligataires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Madrid :
Président : M. S. E. le Comte de Torrepauds.
Membres : MM. Rafael Monares, Max Propper, Euvique Ucelay.

A Paris.
Président : M. Baudesson de Richebourg.
Membres : MM. José T. Silva, A. Bovy d'Avuex, Albert Dubois, Georges Fénéon, Frédéric Lachèvre, le marquis de la Fressange.
Directeur : M. Le Brun. 1231

SOCIÉTÉ OTTOMANE DU CHEMIN DE FER DE SMYRNE-CASSABA ET PROLONGEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Constantinople

Pera, 1, rue Miak

Comité à Paris : boulev. Haussmann, 41

NOTICE

Société ottomane autorisée par firman impérial du 17 février 1893, constituée le 8 juillet 1894, et devant expirer le 8 juillet 1993. — *Capital social* : Seize millions, divisés en 32.000 actions de 500 fr. — La Société a émis : 1° en 1894, 113.120 obligations de 500 fr. 4 0/0 remboursables au pair, en 99 ans, à partir de 1895 (tirage en juillet), et rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payables en février et août ; 2e en 1895, 110.000 obligations (à valoir sur une émission de 155.000) de 500 fr. 4 0/0 remboursables au pair, en 95 ans, à partir de 1898 (tirage annuel en juillet), et rapportant 20 fr. d'intérêt annuel, payables en février et août. — Ces obligations sont cotées à la Bourse de Paris. — *Assemblée générale* ordinaire dans le courant du 1er semestre, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions. — *Le paiement* des coupons et le remboursement des titres sortis aux tirages ont lieu à la Banque impériale ottomane, à Paris, Londres et Constantinople.

Années	Cours des oblig. 1891	Cours des oblig. 1895
1897. . . .	435 »	338 »
1898. . . .	360 »	350 »
1899. . . .	429 »	355 »

Dividende des actions : En 1897 : 10 fr. ; en 1889, 20 fr.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 d'intérêt au capital des actions sans distinction ; 5 0/0 pour former la réserve. Le surplus est distribué, savoir : 15 0/0 aux administrateurs par parties égales ; 85 0/0 aux actions à titre de dividende. — L'assemblée générale peut prélever chaque année un tant pour cent sur les bénéfices nets, pour amortir un nombre déterminé d'actions à échoir par voie de tirage au sort. Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires chacun de 50 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Berger.
Vice-président : L. Rambert.
Membres : MM. Auboyneau, Allatini, Hamdibey, Henrotte, Lander, Lawrence, Nagelmackers, Pangiri-Bey, Zander.
Directeur : Ch. Cotard. 1232

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE
SAO-PAULO ET RIO-GRANDE

Siège social ; Rio-de-Janeiro
Délégation à Paris : 11, *rue Louis le Grand*

NOTICE

Capital : Vingt-quatre mille contos de reiss, divisés en 120.000 actions de 200 reiss, dont 60.000 entièrement libérées et 60.000 libérées de 10 0/0. — *Durée :* 95 ans, du 6 février 1893. — *Objet :* La construction et l'exploitation d'environ 1.863 kilomètres de chemin de fer au Brésil, dont 938 kilomètres environ de lignes principales partant du fleuve Stararé, frontière de la province de Sao-Paulo, au fleuve Uruguay, frontière de la province de Rio-Grande, et environ 925 kilomètres d'embranchements. — *Obligations:* 50.000 de 500 fr. 5 0/0, libérées et au porteur, faisant partie d'une concession de 200.000 obligations dont la création a été autorisée par l'Assemblée générale du 30 mars 1895. Emises à Paris par la Société générale et le Crédit industriel le 8 juin 1895, au prix de 405 fr. Remboursables en 90 ans de 1896 à 1985 par tirages annuels ayant lieu en avril, le remboursement s'effectuant en mai. Intérêt annuel 25 fr., payable les 1er mai et 1er novembre (les impôts brésiliens à la charge de la Compagnie). Remboursement anticipé interdit avant 1905. Ces obligations sont à la cote officielle de Paris.

Cours : 1896, 398 fr. 79 ; 1897, 388 fr. 27 ; 1898, 346 fr. 42 ; 1899, 340. 1233

CHEMIN DE FER DE SARAGOSSE A LA MÉDITERRANÉE

Cette Compagnie, qui avait suspendu ses paiements, a conclu une convention avec ses créanciers qui lui permet de continuer son exploitation. Cette convention a été approuvée par ordonnance du 16 février 1898. 1234

COMPAGNIE DU
CHEMIN DE FER DU CONGO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles
13, rue Bréderode

NOTICE

Capital social : Trente millions de francs, divisés en 28.000 actions de capital de 500 fr. et 42.000 actions ordinaires de 500 fr. Il est créé en 4.800 parts de fondateurs sans désignation de valeur ; le nombre de ces parts ne peut être augmenté. Les 28.000 actions de capital sont souscrites au nom du Gouvernement belge.

Les titres sont au porteur.

Objet : La Compagnie a pour objet la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer entre le bas Congo et le Stanley-Pool, et la mise en valeur des concessions de terre qui lui sont accordées ; elle pourra aussi construire et exploiter toutes lignes de chemins de fer, tramways ou routes qui lui seraient concédées au Congo ; elle pourra installer ou exploiter les quais, docks ou autres établissements destinés à faciliter ou développer les transports. Elle pourra accessoirement entreprendre l'établissement de toute ligne de navigation maritime ou fluviale sur le Congo ou vers le Congo. En général, elle est autorisée à faire toute opération se rattachant à l'industrie des transports au Congo.

Société constituée le 31 juillet 1889, devant expirer le 31 août 1949 ; elle pourra être prorogée en concordance avec la durée des concessions qu'elle aura obtenues.

Assemblée générale le troisième mercredi de janvier, au siège social.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 1° 5 0/0 pour constitution d'un fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour attribuer un dividende de 3 1/2 0/0 l'an sur le capital versé des actions ordinaires ; 3° le somme nécessaire pour attribuer un 2e dividende de 3 1/2 0/0 sur la somme versée des actions ordinaires ; 4° la somme pour amortir en 99 ans à partir de l'année qui suivra la mise en exploitation de la ligne les actions de capital à 500 fr. et les actions ordinaires à 1.000 fr. L'amortissement se fera par voie de tirage au sort. Les actions ordinaires remboursées seront converties en actions de jouissance donnant droit aux avantages ci-après : l'excédent des bénéfices nets après les prélèvements ci-dessus mentionnés sera réparti comme suit : 1° 50 0/0 aux actions ordinaires non remboursées et aux actions de jouissance ; 2° 40 0/0 aux 4.800 parts de fondateurs. Pendant la période de construction du chemin de fer, il sera payé sur les sommes versées un intérêt de 3 1/2 0/0 sur les actions de capital et de 7 0/0 sur les actions ordinaires, à charge du compte de premier établissement. La répartition des bénéfices, telle qu'elle résulte des stipulations ci-dessus, ne pourra être altérée ni directement ni indirectement par voie de modification aux statuts ou autrement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Urban.

Membres : MM. E. de Decker, Albert Thys, G. Brugmann, Maurice Bunau-Varilla, Philippe Bunau-Varilla, Ernest Cambier, Jean Cousin, comte P. de Borchgrave d'Altena, Georges de Laveleye, comte John d'Oultremont, comte Hippolyte d'Ursel, baron Edouard Oppenheim, Frans Philippson, Robert Ryrie, Edouard Despret, Albert Nyssens.

Commissaires : MM. Em. Delcommune, baron Constant Goffinet, Michel Mourlon, Armand Renson, Sam Wiener. 1235

CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ESPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, paseo de Recoletos, Madrid

Comité de Paris : 69, rue de la Victoire

NOTICE

Société espagnole autorisée par décrets royaux des 18 décembre 1858 et 14 janvier 1859, modifiée les 30 mai 1876, 10 juin 1882, 31 mai 1884, 20 mai 1885, 31 mai 1890, et 31 mai 1891, et devant expirer à la fin de la plus longue des concessions exploitées par la Compagnie. — Elle exploite un ensemble, au 30 septembre 1898,

de 3.668 kilomètres, qui lui ont été concédés ou qu'elle a acquis par voie de fusion.

Capital social : Deux cent quarante-cinq millions, divisés en 490.000 actions de 500 fr. (1.900 réaux = 475 piécettes), libérées, au porteur. Coupons payables en janvier (acompte sur les intérêts ne pouvant pas excéder 3 0/0) et juillet (solde). — Les obligations à la charge de la Compagnie, cotées à la bourse, sont au nombre de 2.095.363; ce sont des obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair, de 1878 à 1979, et rapportant 15 fr. d'intérêt, payables à diverses dates. — *Assemblée générale* ordinaire à Madrid, en mai, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions. — *Le paiement* des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu, en France, en pesetas au change du jour sur Madrid. Ils s'effectuent au Crédit mobilier espagnol, rue de la Victoire, 69, et au Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, 19.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	361	12
1891.	301	5
1892.	170	»
1893.	142	»
1894.	109	»
1895.	97	»
1896.	104	»
1897.	82	»
1898.	105	»
1899.	187	»

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 d'intérêt au capital des actions; 2° 2 0/0 pour former une réserve de 40 millions de réaux ou 10 millions de piécettes (10 millions 500.000 fr.); 3° une somme pour l'amortissement des actions (qui n'a pas encore fonctionné). L'excédent disponible, après déduction d'une part à fixer tous les 5 ans par l'assemblée générale, en faveur des administrateurs, est distribué comme suit : 10 0/0 aux 22.222 parts de fondateurs; 90 0/0 aux actions amorties et non amorties. — *Conseil d'administration* composé de quarante-quatre membres au plus, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables. Comités permanents à Paris et à Barcelone, composés, le premier de dix à treize administrateurs, et le second de sept à dix administrateurs. L'un des deux vice-présidents du Conseil doit être pris dans le comité de Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comité de Paris. — *Président* : M. Emile Péreire.

Membres : MM. Angulo, Bixio, Ellissen, Mir, G. Pereire, Pestel, Rouen. 1236

COMPAGNIE FRANCO-BELGE DU

CHEMIN DE FER DU NORD DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

(TRANSVAAL)

Siège social : 1, rue du Commerce, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur et cotées à la Bourse de Londres.

Obligations : 15.000 de 100 livres sterling.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 6 septembre 1892.

Objet de la Société : Construction et exploitation des lignes de chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Van Halteren, à Bruxelles.

Assemblée générale : Juillet.

Paiement des actions après approbation du bilan par l'assemblée générale ; des obligations, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edmund-Evan Thomas.
Membres : MM. Henri Bia, C. Arrow.
Commissaire des comptes : M. Clare Smith. 1237

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DU SAINT-GOTHARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lucerne

NOTICE

Le capital social est de cinquante millions de francs, divisé en 100.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 71.640 au porteur et 28.360 nominatives. — *Obligations :* 100.000 obligations de 500 fr. et 75.000 obligations de 1.000 fr., 3 1/2 0/0 amortissables de 1895 à 1973, émises à 98 0/0. — *Objet :* La construction et l'exploitation du réseau de voies ferrées indiqué dans les traités internationaux des 15 octobre 1869, 28 octobre 1871, 12 mars 1878 et 16 juin 1879 entre la Confédération Suisse, le royaume d'Italie et l'empire d'Allemagne, en conformité des clauses de ces traités, des concessions accordées soit par les cantons intéressés et ratifiées par l'assemblée fédérale suisse, soit par cette dernière, ainsi que des arrêtés y relatifs des autorités fédérales suisses. — La Société a été constituée le 6 décembre 1871 pour une durée de 99 ans, à dater de l'ouverture du grand tunnel, qui a eu lieu en 1882. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre. — *Le paiement* des coupons a lieu pour les actions le 30 juin ; pour les obligations le 31 mars et le 30 septembre à Bâle, Genève, Berne, Zurich, Francfort, Berlin.

Années	Cours des actions	Cours des obligations 4 0/0	Cours des obligations 5 0/0	Cours des obligations 3 1/2 0/0	Dividendes distribués
1889. .	865	102 20	104 70	»	7 1/5 0/0
1890. .	822	101 50	102 70	»	6 1/5 »
1891. .	715	101 40	»	»	6 » »
1892. .	772	103 10	»	»	6 1/2 »
1893. .	765	102 10	»	»	7 » »
1894. .	920	100 40	»	100 60	7 2/5 »
1895. .	850	»	»	101 60	7 2/5 »
1896. .	844	»	»	101 70	6 4/5 »
1897. .	780	»	»	101 »	5 4/5 »
1898. .	752	»	»	99 25	6 » »

Le Conseil d'administration se compose de 35 membres dont 21 sont nommés par l'assemblée générale, 7 par le Conseil fédéral suisse, 2 par chacun des cantons de Lucerne et du Tessin, et 1 par chacun des cantons de Schwytz, de Zug et d'Uri. 23 membres au moins du Conseil d'administration doivent être des citoyens suisses ayant leur domicile réel en Suisse.

Président du Conseil d'administration : M. Schuster-Burckhardt.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président : M. le Dr Sev. Stoffel.
Vice-président : M. H. Dietler.
Membre : M. F. Wuest. 1 238

CHEMINS DE FER DU SUD DE L'AUTRICHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège de la Compagnie : Vienne

Comité : Paris, rue Lafayette, 18

NOTICE

Société autrichienne, approuvée par décret impérial du 19 décembre 1858, modifiée le 27 août 1884, et devant expirer le 31 décembre 1968. Elle exploite un ensemble au 30 septembre 1896, de 2.179 kilomètres.

Capital social : 375 millions de francs, divisés en 750.000 actions de 500 fr., libérées, au porteur. Coupons payables en juin. — La Société a émis 4.342.000 obligations de 500 fr., 3 0/0 remboursables au pair, de 1860 à 1968 (tirage en décembre), et rapportant 15 fr., d'intérêt, payables les 1er janvier et 1er juillet. Pour 750.000 de ces obligations, formant la série X, l'intérêt est payable les 1er avril et 1er octobre. — La Société a émis, en outre, 280.000 obligations qui ne sont pas cotées à la bourse, savoir : 250.000 obligations de 500 fr. ; 5 0/0 (série B), remboursables à 500 fr., et rapportant 25 fr., d'intérêt, payables en janvier et juillet ; 30.000 obligations de 500 fr., 4 0/0 (Série E), remboursables à 500 fr. et rapportant 20 fr. d'intérêt, payables en mai et novembre.

Assemblée générale ordinaire à Vienne, avant le 31 mai, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 40 actions.

Années	Cours des actions	Dividendes
1895. . .	242 »	4 »
1896. . .	226 »	4 »
1897. . .	196 »	3 »
1898. . .	162 »	» »
1899. . .	160 »	»

	Cours des oblig.	Cours des oblig. série X
1897. . .	382 »	383 »
1898. . .	381 »	378 50
1899. . .	362 »	360 »

Répartition des bénéfices : Intérêt et amortissement des obligations ; amortissement des actions. 13.471 de ces titres étaient amortis au 1er mai 1895 et remplacés par des actions de jouissance, qui sont cotées à la deuxième partie du bulletin de la bourse. 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent, il est prélevé 5 0/0 pour former une réserve de dix millions de francs. Le surplus forme le dividende, qui est également réparti entre les actions amorties et non amorties.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de Paris. — *Président* : M. le baron Alph. de Rothschild.
Membres : MM. Blount, de Witt, du Lan d'Allemans, Haas, comte de Kergorlay, baron G. de Rothschild, lord Rothschild. 1239

CHEMINS DE FER DU SUD DE L'ESPAGNE
(LINARÈS A ALMÉRIA)

Siège social : Madrid, 6, Carretas

Comité : Paris, rue de la Paix, 10

NOTICE

Société anonyme espagnole constituée le 26 juin 1898, pour 99 ans. — La Société est concessionnaire de la ligne de Linarès à Alméria, d'une longueur de 250 kilomètres. En septembre 1898, elle s'est rendue propriétaire de la concession de la ligne de Moreda à Grenade (56 kilomètres).

Capital social : 10 millions, divisés en 20.000 actions de 500 ptes, libérées, au porteur. Ces actions sont cotées à la deuxième partie du bulletin officiel de la bourse. La Société a émis 96.000 obligations de 500 ptes 3 0/0, remboursables à 500 ptes, de 1893 à 1987, et rapportant 15 ptes d'intérêt annuel, payables en avril et octobre. Ces obligations sont cotées à la bourse de Paris. Elles sont garanties par une première hypothèque sur la ligne de Linarès à Alméria, pour la construction de laquelle le gouvernement espagnol a accordé une subvention de 30.790.000 piécettes (1 piécette = 1 franc). — *Assemblée générale* ordinaire à Madrid, avant le 30 juin, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions. Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu à la Compagnie, 10, rue de la Paix, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital social ; 5 0/0 d'intérêt au capital des actions ; le surplus est distribué, savoir : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires. — *L'assemblée générale* peut décider qu'avant la distribution du dividende de 90 0/0 aux actionnaires, il sera prélevé une somme destinée à constituer un fonds de prévoyance.

Observations : Conformément au convenio intervenu avec ses obligataires en 1895, la Compagnie Linarès à Alméria avait été autorisée à ajourner le paiement en espèces des coupons de ses obligations, pour une période allant du 1er octobre 1894 au 1er octobre 1897. Les coupons ont été néanmoins détachés, et il a été délivré en échange des *vales* ne rapportant pas d'intérêt, mais donnant simplement droit à un remboursement sur les bénéfices futurs.

La Compagnie s'était engagée à reprendre le paiement en espèces des coupons de ses obligations à partir du 1er avril 1898. Le coupon du 1er avril a été payé à son échéance.

Voici maintenant les bases de l'arrangement approuvé par les actionnaires dans l'assemblée générale du 16 septembre 1898 et proposé aux obligataires ; ceux d'entre eux qui ont adhéré à ces conventions ont été invités à présenter leurs titres à l'estampillage :

Article premier. — On procédera à un nouveau tableau d'amortissement des obligations de Linarès à Alméria.

Les amortissements commenceront en 1899 et prendront fin à l'expiration de la concession.

L'amortissement s'effectuera au moyen d'adjudications publiques au rabais, auxquelles pourront prendre part tous les obligataires. Dans le cas où il ne se présenterait pas d'offres inférieures à 500 piécettes, l'amortissement s'effectuera par tirages au sort et au pair.

Art. 2. — Les 95.816 obligations seront divisées en deux séries de 47.908 obligations chacune.

Chacun des titres de la *première série* aura droit à un *revenu fixe* de quinze piécettes par an, payable par semestre, à partir du 1er octobre 1898, conformément aux conditions de sa création.

Chacun des titres de la *deuxième série* aura droit à un *revenu variable* suivant les produits de la ligne de Linarès à la ville d'Alméria et au maximum de quinze piécettes par an payable en une ou deux échéances suivant lesdits produits.

La division de ces titres se fera au moyen de leur présentation aux bureaux de la Compagnie, ou aux caisses que celle-ci désignera par groupe minimum de deux obligations, dont une recevra l'estampille de « revenu fixe » et l'autre l'estampille de « revenu variable ».

Les porteurs d'une seule obligation recevront, en échange de leur titre, deux demi-obligations, l'une à « revenu fixe » et l'autre à « revenu variable ».

Art. 3. — Sur les 5.030.340 piécettes de vales en circulation :

5.000.000 seront échangés contre des actions de la Compagnie des Chemins de fer du Sud de l'Espagne pour leur valeur nominale, c'est-à-dire que chaque groupe de vales de 500 piécettes donnera droit à une action de 500 piécettes entièrement libérée.

30.340 piécettes seront achetées au moyen d'adjudications et annulées.

Art. 4. — Pour l'exécution des présentes conventions, le capital social de 10.000.000 de piécettes sera porté à 15.000.000 de piécettes par la création de 10.000 actions nouvelles de 500 piécettes entièrement libérées, qui serviront à l'échange des 5.000.000 de vales dans les conditions indiquées à l'article 3.

Pour faciliter cet échange, une partie des actions pourra être subdivisée en cinquièmes d'action par décision du Conseil d'administration.

Art. 5. — Deviendront nuls et sans effet tous autres arrangements ou conventions passés précédemment entre la Compagnie et ses créanciers ; les créanciers existants, à l'exception de ceux faisant l'objet des présentes, conserveront l'intégralité de leurs droits, conformément à leurs titres de créances.

Art. 6. — Dans le cas où le nombre de vales adhérant à la présente convention ne serait pas suffisant pour la rendre exécutoire, elle deviendra nulle pour la partie concernant ces vales, et tous les vales en circulation conserveront leurs droits qui leur ont été octroyés le 24 mars 1874 ; mais le reste de la présente convention recevra son effet légal.

Les coupons des obligations à revenu fixe, créés par ces conventions ont été mis en paiement aux échéances des 1er octobre 1898, 1er avril et 1er octobre 1899.

Cours des actions : En 1897, 20 fr. ; en 1898, 62 fr. Cours des obligations : En 1897, 106 fr. ; en 1898, 110 francs, en 1899, 145 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Figuerola.

Membres : MM. Yvo Bosch, Adlerstein, Cardenas, Cervantès, Loring y Heredia, Martinez, Navarro, Rozpide, Gaulmin, B. Bosch-y.-Puig.

1240

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DE BARI BARLETTA ET SES EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 5.000 actions de 250 fr. — *Obligations :* 6.000 de 500 fr., 5 0/0, dont 5.530 en circulation. — *Durée :* 30 ans, du 16 mars 1885. — *Objet :* Acquisition, exécution et exploitation de tous chemins de fer et tramways, soit sur la voie publique, soit en dehors dans la province de Bari et les provinces limitophes. — *Assemblée générale*, 1er mercredi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 2 0/0 de la somme restante au président du Conseil ; 1 0/0 à chacun des administrateurs, le pour cent aux commissaires. Une somme pour amortissement du capital. Le surplus entre toutes les actions.

Resultat des exercices : Bénéfices, en 1894-95, 19.617 fr. 19. Pertes, en 1895-96, 54.552 fr. 85 ; en 1896-97, 20.973 fr. 45. Bénéfice, 1897-98, 1.052 fr. 20.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le Chevalier de Baner, Kumpo, vicomte de Jonghe, de Backer, H. Cassel.

Commissaires : MM. de Laveleye, Vandieroet.

1241

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DE L'EST ÉGYPTIEN

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège social : au Caire

NOTICE

Capital social : Deux cents mille livres sterling, 50.000 actions de 4 livres sterling (100.80), entièrement libérées et au porteur. *Parts de fondateur* 10.000 actions. — *Durée* 70 ans.

Obligations : 12.500 obligations de 20 livres sterling ou 504 fr., 3 1/2 0/0, émises à 446 fr. 25, libérées et au porteur ; remboursables au pair par tirages annuels en 70 ans, de 1900 à 1969. Intérêt annuel, net d'impôts, 17.64 payables semestriellement : les 1er janvier et 1er juillet. — *Titres* cotés à Paris.

Objet : La construction et l'exploitation de 10 lignes de chemins de fer agricoles à voie étroite, d'une longueur d'environ 350 kilomètres à établir dan les provinces de Charkich, Dukahlieh. — *Assemblée générale*, 1er semestre, composée des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : Somme nécessaire pour l'amortissement du capital en 70 ans ; 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions et facultativement une somme au fonds de prévoyance. Le surplus : 5 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 aux parts des fondateurs 75 0/0 aux actions.

Cours : 1898-99, actions 149 fr. 21. — *Obligations* ; 469 fr. 99.

Ces titres sont inscrits à la cote officielle, 1re partie.

Service financier : A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, et chez MM. Cattaui et Cie, 14, rue Lafayette, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Suarès.

Membres : MM. I. Rolo, Pelezans, J. de Menasce, Cattani, Beyerlé, F. de Menasce, C. Adda, S. Rolo.

1241 A

COMPAGNIE IMPÉRIALE DES

CHEMINS DE FER ÉTHIOPIENS

Siège social : 5, rue Scribe, Paris

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions, divisés en 36.000 actions de 500 fr.

Intérêt annuel : 15 fr., payables par moitié le 1er juin et le 1er décembre ; un certain nombre sont libérées, les autres sont libérées de 175 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à dater du 14 août 1896.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer en Ethiopie et principalement du chemin de fer de Djibouti à Harar.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Assemblée générale en mars. 1242

SOCIÉTÉ ANONYME LUXEMBOURGEOISE

DES

CHEMINS DE FER ET MINIÈRES PRINCE HENRI

Siège social : Luxembourg

NOTICE

Capital social : Trente-sept millions cinq cent mille francs, représentés par 75.000 actions de 500 fr. La Société a émis en outre 25.000 obligations 3 0/0 de 500 fr. dont 24.277 en circulation.

Durée celle de ces concessions.

Objet : Etablir, exploiter ou faire exploiter les chemins de fer du réseau Prince Henri, ainsi que tout chemin de fer qui pourrait s'y rattacher ou dont elle pourrait devenir concessionnaire. — En exploitation 167 kilomètres : Lignes des minières de l'Attert, de la Sûre et de Wiltz. — En construction : ligne de Luxembourg à Pétrange, 20 kilomètres qui sera ouverte à l'xploitation vers juin 1900 et destinée à établir la communication directe entre Paris et Luxembourg et vers l'Allemagne ; Minières, 417 hectares 66 ares 5 centiares. — *Société constituée* le 16 octobre 1877 pour reprendre les concessions de la Compagnie royale grand-ducale en faillite. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons : actions, habituellement le 1er juin ; obligations, 1er mars et 1er septembre.

Banquiers : Banque de Bruxelles, à Bruxelles ; Banque internationale et Werling, Lambert et Cie, à Luxembourg ; Mittelldeutsche, Crédit bank et Bass et Herz, à Francfort-sur-le-Mein ; Berliner Handelsgesellchaft, C. Schlesinger, Trier et Cie, et S. Bleichröder, à Berlin.

Répartition des bénéfices : a) 5 0/0 au fonds de réserve, jusqu'à concurrence d'un million ; *b*) 1 0/0 pour chaque administrateur, sans dépasser 5.000 fr. ; *c*) 5.000 fr. aux commissaires ; *d*) surplus partagé par parts égales entre les 75.000 actions.

Prescription des coupons : Après 5 ans.

Dividende : de 1897, 21 fr. = 4 1/4 0/0.
— 1898, 23 fr. = 4 6/10 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Urban, administrateur délégué.

Membres : MM. Emile Servais, vice-président ; Herman Stern, Jules Wilmart, Philippe Bech, Léon Rueff et L. Zuckermadel, administrateurs.

Commissaires : MM. Alfred Convert, G. Stumpff et H. Neuman.

Directeur : M. E. Spruyt.
Adjoint : E. Diderich, sous-directeur. 1242 A

CHEMIN DE FER ET PORT DE LA RÉUNION

NOTICE

La Compagnie concessionnaire a été déclarée déchue de la concession par décret du 2 décembre 1887. L'exploitation se fait par l'Etat.

La Compagnie avait émis, avec la garantie de l'Etat, en deux emprunts, 156.951 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1976, par tirages annuels en octobre ; remboursements en janvier ; intérêts annuels 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Par suite de la reprise de la concession, l'Etat reste chargé du service des intérêts et de l'amortissement de ces obligations, qui s'effectuent au *Comptoir national d'escompte de Paris*, 14, rue Bergère, Paris.

Elles sont cotées à la bourse au comptant et à terme.

Années	Cours
1890.	420 73
1891.	428 03
1892.	448 07
1893.	450 20
1894.	457 43
1895.	466 42
1896.	466 79
1897.	465 »
1898.	465 »
1899.	445 »

1243

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER JURA-SIMPLON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Berne (Suisse)

NOTICE

Le capital ssocial est de cent vingt et un millions deux cent huit mille francs, représenté par 104.000 actions privilégiées nominatives de 500 fr., et 347.041 actions ordinaires nominatives de 200 fr. dont 100.441 actions de 200 représentent le capital « actions de subvention Simplon » par fr. 20.088.200 ; il existe en outre 170.000 bons de jouissance au porteur sans valeur nominale. — *Obligations* : Au 1er janvier 1899, il existait : 31.040 obligations Franco-Suisse 1868, de 550 fr. 2 8/11 0/0, remboursables à 550 fr., de 1869 à 1958 (hypothèque de 1er rang sur les lignes F.-S. dès la frontière vaudoise près Vaumarcus jusqu'à la frontière bernoise près Neuveville, et dès Auvernier jusqu'à la frontière française, près Verrières). — 15.069 obligations Jougne-Eclépens 1866, de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. de 1869 à 1967 (hypothèque de 1er rang sur la ligne J.-E., soit dès le

point de jonction, entre Cossonay et Eclépens, jusqu'à la frontière française, près Vallorbes). — 29.000 obligations Jura-Berne-Lucerne 1889, de 1.000 fr. 3 1/2 0/0 (cet emprunt peut être dénoncé pour le remboursement en tout temps, dès le 30 septembre 1906, moyennant 6 mois d'avertissement, soit par les créanciers, soit par la Compagnie. Chaque créancier a le droit de dénonciation pour le montant des obligations qu'il possède (hypothèque de 1er rang sur les lignes de Zollekoffen, Neuveville, Bienne-Delemont, Bâle-Porrentruy, Delle, Soneeboz-Chaux-de-Fonds, LyssFrœschels). — 5.000 obligations Jura-Berne-Lucerne 1889, de 1.000 fr. 3 1/2 0/0, remboursables de la même façon que ci-dessus (hypothèque de 1er rang sur la ligne du Brünig, soit de Brienz à Lucerne). — 280.000 obligations Jura-Simplon 1894, de 500 fr. 3 1/2 0/0, remboursables dès le 31 décembre 1957, avec faculté pour la Compagnie de rembourser cet emprunt totalement ou partiellement dès et y compris le 1er janvier 1904, moyennant un avertissement préalable de 3 mois [(hypothèque de 1er rang sur les lignes de Genève-Lausanne-Saint-Maurice (Aiguille des Paluds) ; Renens-Yverdon-Vaumarcus (y compris la voie de raccordement Morges-Bussigny) ; Lausanne-Singine, Palézieux-Frœschels, Yverdon-Fribourg). — 60.000 obligations Jura-Simplon 1898, de 1.000 fr. 3 1/2 0/0, remboursables à 1.000 fr., de 1908 à 1957 ; le débiteur se réserve la faculté d'opérer des remboursements plus élevés que ceux prévus dans le plan d'amortissement et même de dénoncer au remboursement tout ou partie du solde de l'emprunt, mais il ne pourra faire usage de cette faculté qu'à partir du 1er octobre 1908 (cet emprunt est garanti par la Confédération suisse). — *L'objet* de la Société est : 1° la construction, le parachèvement et l'exploitation des lignes de chemins de fer concédées ; 2° la construction, le parachèvement et l'exploitation de toutes les lignes de chemins de fer dont la Compagnie obtiendrait la concession ou qu'elle adjoindrait à son réseau par voie de fusion, d'achat ou de bail ; 3° la création et l'exploitation de services de transports, d'installation et d'établissement en relation avec le trafic des lignes exploitées par la Compagnie. — *La durée* de la Société est de 68 ans, à partir du 1er janvier 1890. Le rachat des chemins de fer suisses ayant été voté par le peuple ; la Société expirera le 1er mai 1903, date de la remise du réseau à la Confédération. — *L'assemblée* générale se réunit alternativement à Berne ou à Lausanne, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : Sur le montant des produits après l'acquittement des frais d'entretien et d'exploitation des chemins de fer et de leurs dépendances, des dépenses d'administration, du service des emprunts et des amortissements, du versement au fonds de réserve et de renouvellement, il sera prélevé la somme nécessaire pour donner aux actions privilégiées un revenu de 4 1/2 0/0 de leur capital (22 fr. 50) par action ; il sera prélevé ensuite la somme nécessaire pour donner aux actions ordinaires un revenu de 4 0/0 de leur capital (8 fr. par action) ; le surplus sera réparti dans la proportion de 1/4 aux bons de jouissance et 3/4 aux actions privilégiées et ordinaires proportionnellement à leur capital respectif.

Observations : La Compagnie peut opérer le remboursement des actions privilégiées à raison de 650 fr. par action, après un avis donné 6 mois à l'avance. La Compagnie peut aussi rembourser, après un avis préalable de 6 mois, les bons de jouissance, en payant aux porteurs une somme égale à 25 fois le produit annuel moyen perçu par eux pendant les 5 années qui auront précédé l'avis de remboursement, et au minimum 50 fr. par bon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La Compagnie est administrée par un Conseil composé de 72 membres, dont 44 au plus nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, 4 par le Conseil fédéral Suisse ; 4 par chacun des gouvernements des cantons de Berne et de Vaud ; 3 par le gouvernement du canton de Fribourg ; 2 par chacun des gouvernements des cantons de Valais, de Neuchâtel, de Genève et de Lucerne, et 1 par chacun des gouvernements des cantons de Soleure, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, d'Owald et de Nidwald.

Président : M. Ernest Hentsch.
Vice-Président : M. E. Francillon.
Directeurs : MM. Jules Dunner, Joseph Stochmar. 1244

SOCIÉTÉ ITALIENNE DES
CHEMINS DE FER MÉRIDIONAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Florence

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante millions de lires, divisé en 420.000 actions de 500 lires libérées et 60.000 actions à la souche ne touchant aucune répartition, plus une subvention de l'Etat en travaux de dix millions de lires et une subvention en biens domaniaux de dix millions de lires. — *Titres* à la cote officielle de Paris. — La Société a émis en outre 131.457 bons au porteur, désignés sous le nom de bons 6 0/0 or, entièrement libérés, émis à 410 fr. par la Banque de Paris et par la Banque de crédit et de dépôts des Pays-Bas et remboursables à 500 fr. en 30 années, c'est-à-dire jusqu'en 1900, par tirages au sort semestriels, ayant lieu les 1er avril et 1er octobre. La Société a émis en outre des obligations produisant un intérêt annuel brut de 15 fr. (7 fr. 50 par semestre, payable le 1er avril et le 1er octobre), et remboursables à 500 fr. nets. — Société italienne constituée le 18 septembre 1862, autorisée par décret du 2 novembre suivant, modifiée par décrets royaux du 23 juillet 1871 et 20 novembre 1881. — *Durée* : 99 ans. — *Objet* : La construction et l'exploitation des chemins de fer ci-après : 1° une ligne longeant le littoral de l'Adriatique, d'Ancône à Otrante par Termoli à Foggia-Barletta-Bari-Brindisi et Lecce avec embranchement de Bari à Taranto ; 2° une ligne de Foggia à Naples par Ascoli-Eboli et Salerne ; 3° une ligne de Ceprano à Pescara par Sora, Celano, Solmona et Popoli ; 4° une ligne de Voghera à Pavia ; et enfin 5° une ligne de Pavia à Brescia par Crémone et, en outre, la concession, construction et exploitation de toutes autres lignes de chemins de fer. — En vertu de conventions conclues avec le gouvernement italien par contrats des 23 avril et 31 octobre 1884 et 27 avril 1885, approuvés par la loi du 27 avril 1885, la Compagnie italienne des chemins de fer méridionaux a été chargée, à certaines conditions énoncées auxdits contrats et pour une durée de 60 années, divisée en trois périodes de 20 ans chacune, de l'exploitation et de la construction de diverses lignes qui, réunies à celles dont elle est personnellement concessionnaire, constituent le réseau de l'Adriatique. Ledit réseau ayant pour tête de ligne Milan, avec ligne d'accès au Saint-Gothard, s'étend jusqu'à Otrante, embrassant toutes les lignes du réseau Adriatique et touchant Naples, Rome, Florence, Pise et Plaisance. — En relation avec ledit contrat et en vertu de la convention du 20 juin 1888, elle a pourvu ensuite à la construction des lignes complémentaires : Lecco-Colico-Rochetta, Melfi-Potenza, Rochetta-Melfi-Gioia del Colle, Solmona-Isernia, Barletta-Spinazzola et à l'exploitation du

ronçon Candela Rochetta-Melfi, et au 31 décembre 1897 a longueur du réseau principal était de 4.307.067 kilomètres et le réseau complémentaire de 1.484.247 kilomètres. — *Assemblée générale* pendant le mois de mai. — *Le paiement* des coupons sur les actions se fait le 7er janvier et le 1er juillet à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas et à la Société générale de Crédit industriel et commercial en raison de 12 lires 50 par semestre au change sur l'Italie. Le remboursement des actions sorties a lieu exclusivement auprès de la direction générale de la Société à Florence. — *L'amortissement* des actions a lieu par tirage au sort annuel en décembre ; les actions désignées par le sort sont remboursées à 500 lires le 1er janvier et remplacées par des actions de jouissance. L'intérêt annuel des bons or 6 0/0 de 30 fr. nets est payable par moitié les 1er janvier et 1er juillet à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, de même que le remboursement 500 fr. or (1er janvier et 1er juillet). — Les places désignées pour le paiement des coupons d'obligations et des titres amortis sont : en Italie. Florence, Bologne, Gênes, Rome, Palerme, Livourne, Milan, Turin, Venise, Ancône et Naples ; et à l'étranger : Bruxelles, Amsterdam, Genève, Zurich, Bâle, Berlin, Francfort-sur-le-Main, Londres et Vienne.

Répartition des bénéfices : Paiement des intérêts des obligations et de leur amortissement ; paiement de l'intérêt de 5 0/0 sur les actions ; amortissement des actions qui a commencé en 1870 pour être terminé en 1964 ; le surplus est divisé comme suit : 6 0/0 au fonds de réserve ordinaire jusqu'à ce qu'il ait atteint 15.000.000 ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le restant constitue le dividende pour les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le commandeur P. Brambilla.
Vice-Présidents : MM. le prince Sénatio, T. Corsini, le commandeur Jérôme Bassi.
Membres : MM. le commandeur Joseph Balduino, le comte Jean-Ange Bastogi, le professeur P.-E. Bensa, le chevalier J. Cini, le commandeur Innocent Decio, le commandeur ing. Alex. Fonio, le marquis C. Lancia di Brolo, le chevalier J.-A. Papa, le comte Nicolas Papadopoli, le commandeur Jacques Parodi, J. Pisa, le comte J. Revedin, le commandeur H. Rossi, le chevalier Louis Spinelli, le duc Léon Strozzi, le chevalier Camille Tabarrini, S. E. le commandeur Paul-Honoré Vigliani. 1245

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES

CHEMINS DE FER ORIENTAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AUTRICHIENNE

Siége social : Vienne

NOTICE

Capital : Vingt millions de florins ou cinquante millions de francs, divisés en 100.000 actions de 500 fr. libérées de 400 fr. — *Titres* au porteurs cotés à la bourse de Paris. — *Duree :* Du 23 décembre 1879 au 1er juillet 1975. — *Objet :* L'exercice des droits et l'accomplissement des obligations de la Compagnie générale pour l'exploitation des chemins de fer de la Turquie d'Europe (Société anonyme française en liquidation) à laquelle elle succède légalement. Les chemins de fer actuellement exploités par a Compagnie constituent un réseau de 1.263km,783, comprenant les lignes de Constantinople à Andrinople et Belova Ternova à Yamboli, Dedeaghatch à Andrinople, Salonique à Uskub et Mihovelza. — *L'Assemblée générale* a lieu en juin, à Paris ou à Vienne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 20 0/0 du capital social. Le surplus : suivant décision de l'Assemblée.

Années	Résultats Cours des actions	Dividendes
1894.....	545 36	16
1895.....	512 52	16
1896.....	460 30	16
1897.....	464 27	16
1898.....	436 87	16
1899.....	435 »	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le comte O. Thun-Salm.
Vice-président : M. G. Siemens.
Membres : MM. Ch. Albey-Arter, M. Baner, Dr J. Jolly, A. de Kaulla, Ch. Morawitz, Ad. de Schenk, Ch. Schrader, E. May, Is. Salles, R. de Bauer, Gutmann. 1246

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER ORIENTAUX DU BRÉSIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Vingt-cinq millions de francs, divisés en 50.000 actions de 500 fr. — *Durée :* 30 ans, du 25 janvier 1896. — *Objet :* Construction et exploitation dans la République des Etats-Unis du Brésil d'une ligne de chemin de fer partant de Catalão et se dirigeant par Palmas, la construction et l'exploitation des embranchements de cette ligne. — *Assemblée générale*, le 4e lundi de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. le vicomte de Guahy, Yvo Bosch, du Bost, Gaulmain.
Commissaire : M. le baron de Grandmaison 1247

COMPAGNIE ROYALE

DES CHEMINS DE FER PORTUGAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lisbonne
Comité à Paris : 28, rue de Châteaudun

NOTICE

Capital social : Trente-cinq millions, divisés en 70.000 actions de 90.000 reis (500 francs), libérées, au porteur,

dont une partie a été annulée. Le nombre des actions en circulation est actuellement de 66.968 actions dont 703 actions de jouissance.

Suivant le *Convenio* du 4 mai 1894, homologué le 11 octobre 1894, les obligations actuelles de la Compagnie comprennent :

(*a*) 492.410 obligations de 500 francs ou 400 marks 3 0/0; 32.599, 4 0/0; 16.084, 4 1/2 0/0; lesquelles sont toutes obligations privilégiées de premier rang, à revenu fixe, payable en or les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Dans les 492.410 obligations 3 0/0 sont comprises 94.510 obligations ayant privilège spécial sur la ligne Beira-Baïxa.

(*b*) 371.379 obligations de 500 francs ou 400 marks 3 0/0; 65.198, 4 0/0; 32.168, 4 1/2 0/0; lesquelles sont toutes obligations privilégiées de second rang, à revenu variable, payable annuellement à partir de 1898.

Les obligations nouvelles 3 et 4 0/0 sont admises à la cote à la Bourse de Paris.

Années	Cours des actions	Cours des actions de jouissance
1897 . . .	45 »	»
1898 . . .	45 50	10 »
1899 . . .	66 25	»

	Cours des obligations de 1er rang		Cours des obligations de 2e rang	
	3 0/0	4 0/0	3 0/0	4 0/0
1897 .	268 »	356 »	44 »	53 »
1898 .	267 »	356 »	62 »	82 »
1899 .	297 »	390 »	85 50	104 »

Assemblée générale ordinaire des actionnaires à Lisbonne, dans le premier semestre, composée des porteurs d'au moins 100 actions.

Assemblée générale des obligataires à Paris et en Allemagne, au plus tard dans le mois qui suivra celle des actionnaires, composée des porteurs d'au moins 25 obligations privilégiées de premier rang.

Société portugaise constituée par décret royal du 20 juin 1860, modifiée le 22 septembre 1887 et 11 octobre 1894 et devant expirer en même temps que les concessions qui lui ont été accordées. Elle exploite, au 30 septembre 1896, un ensemble de 1.073 kilomètres qui lui ont été concédés.

Répartition des bénéfices : 1° Intérêt des obligations privilégiées de premier rang; 2° (*a*) amortissement des obligations privilégiées de premier rang; (*b*) 10 0/0 du surplus à la réserve spéciale; (*c*) amortissement des obligations privilégiées de second rang; (*d*) intérêts des obligations privilégiées de second rang; (*e*) 5 0/0 du surplus à la réserve ordinaire; (*f*) l'excédent à la disposition des actionnaires.

703 actions étaient amorties au 1er janvier 1893, et remplacées par des actions de jouissance, qui sont négociables à la deuxième partie du Bulletin de la Bourse.

Le dernier coupon payé sur les actions est le coupon n° 58, de janvier 1891 (exercice 1890 : 15 fr.)

Conseil d'administration composé de vingt et un membres, dont onze à la nomination des obligataires (9 à Paris et 2 en Allemagne), devant être propriétaires chacun de 50 obligations privilégiées de premier rang; — cinq à la nomination des actionnaires, devant être propriétaires chacun de 100 actions; — et cinq à la nomination du gouvernement portugais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Carrilho.

Administrateurs nommés par les obligataires formant le Comité de Paris. — Président : M. Kergall.

Membres : MM. de Richemont, Alves de Sa, Bayart, Buron, Carrilho (Président du Conseil d'administration), Daehnhardt, Enders, Leroy-Beaulieu, Lhomme, Rostand.

Administrateurs nommés par les actionnaires : MM. de Mello, Paes de Villas Boas, Patrone, Reis-Torgal, Vaz.

Administrateurs nommés par l'Etat : MM. Arouca, Arroyo, Barjona de Freitas, Madeira Pinto, de Souza Brandao.

Directeur général : M. Chapuy.

Sous-directeur : M. de Vargas. 1248

CHEMINS DE FER PORTUGAIS DE LA BEIRA ALTA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège de la Compagnie : Lisbonne rue Victor-Cordon, 1
Bureaux : Paris, rue Louis-le-Grand, 19

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr. 3 0/0, libérées, au porteur. Coupons payables en janvier et juillet. La Société a émis 121.117 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair, de 1883 à 1972. — *Titres* cotés à Paris.

Société portugaise, à responsabilité limitée, approuvée par décret royal du 8 janvier 1879, et devant expirer le 3 août 1977. Elle exploite un ensemble, au 30 septembre 1896, de 253 kilomètres.

Assemblée générale ordinaire à Lisbonne, avant le 1er mai, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions.

Le paiement des coupons s'effectue au Comptoir nationale d'escompte, rue Bergère, 14.

Répartition des bénéfices : 1° L'amortissement des actions, calculé de telle sorte que celles-ci soient amorties 5 ans avant l'expiration de la concession; 2° 5 0/0 d'intérêt aux actions amorties et non amorties; 3° 5 0/0 pour former une réserve de 1.000.000 de fr. Le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actions amorties et non amorties. Le dernier coupon payé sur les actions est le coupon n° 7 de juillet 1882 (exercice 1882 : 12 fr. 50).

Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. S. Boittelle.

Membres : MM. Ficalto, Caillat, Durangel, Barjonas de Freitas, J. Boitelle, baron de Bussière, Clogenson, Goudchaux, Mendia, Vihena.

Directeur : M. Gouvea. 1249

CHEMIN DE FER OTTOMAN

JONCTION SALONIQUE-CONSTANTINOPLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Constantinople*
Comité à Paris : *10, rue Auber*

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs, divisés en 30.000 actions de 500 fr. (22 livres turques) dont 6.000, entièrement libérées, ont été remises au concessionnaire, en représentation de son apport. Les 24.000 actions de surplus sont libérées entièrement.

Société ottomane, autorisée par firman impérial du 8 octobre 1892, et constituée le 23 mars 1893 pour 99 ans, terme de la concession. Cette concession a pour objet le chemin de fer de 500 kilomètres environ, reliant Salonique à Dédéagatch.

La Société a émis 320.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair, de 1897 à 1991 (tirage en septembre), et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, payables en avril et octobre. Ces obligations sont cotées à la Bourse, en France, en Allemagne, en Belgique et en Suisse.

Assemblée générale ordinaire dans le courant des six premiers mois, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu à la Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer, et dans ses succursales; à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, et dans les succursales, et chez MM. Bethmann frères, à Francfort-sur-Mein.

Cours des obligations : En 1897, 265 fr. ; en 1898, 272 francs ; en 1899, 273.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital social ; 4 0/0 d'intérêt au capital des actions sur les sommes versées. Le surplus est distribué, savoir : 15 0/0 aux administrateurs par portions égales ; 85 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. L'assemblée générale peut prélever chaque année un tant pour cent sur les bénéfices nets pour amortir un certain nombre d'actions à échoir par voie de tirage au sort.

Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires de 25 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. L. Berger.
Membres : MM. Sir Vincent Caillard, Hamdi-Bey, Rambert, comte d'Arnoux, Baudouy.
Comité de Paris : MM. F. Aboyneau, marquis d'Angelis, baron Bethmann, Choppin de Janvey, Mallet, baron A. de Dietrich. 1250

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN

SALONIQUE-MONASTIR

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE

Siège social : Constantinople

NOTICE

Capital : Vingt millions de francs, divisés en 10 millions d'actions de préférence et 10 millions d'actions ordinaires, les premières libérées de 43 0/0 ; les secondes de 30 0/0. — *Ces titres ne sont pas cotés.* — *Durée :* 99 ans du 5 février 1891. — *Obligations :* 60.000.000 fr. (48.480.000 marks), 12.000 de 500, 15.000 de 2.500, 8.300 de 5.000 fr. — Ces obligations rapportent 3 0/0 ; payables par moitié en or en janvier et juillet. Remboursables au pair du 2 janvier 1894 au 2 janvier 1989. Service des titres à Paris au Crédit lyonnais. — *Titres* cotés en banque.

Cours (Unité) : 1895, 311 fr. 25 ; 1896, 267 fr. 50 ; 1897, 272 fr. 50 ; 1898, 286 fr. 50 ; 1899, 295 fr. 1251

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

CHEMINS DE FER SECONDAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, *rue de l'Industrie*
Bruxelles

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 40.000 actions de 250 francs chacune, plus 3.600 parts de fondateurs sans valeur nominale. Il a été en outre émis 10.000 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0 remboursables jusqu'en mars 1904 suivant tableau d'amortissement. Ces obligations ont été converties par décision de l'assemblée générale du 16 novembre 1895 en 10.000 obligations 4 0/0 de 500 fr. remboursables à 510 fr. de 1897 à 1920. — L'*Assemblée générale* du 16 octobre 1899 a décidé d'augmenter le capital obligations de 2.500.000 par l'émission de 5.000 obligations 4 0/0 de 500 fr., remboursables à 510 fr. de 1900 à 1920. — *Titres* au porteur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	318 40	17 50
1892.	280 »	15 »
1893.	280 »	15 »
1894.	275 »	12 50
1895.	275 »	12 50
1896.	275 »	12 50
1897.	275 »	12 50
1898.	310 »	15 »
1899.	345 »	17 50

Durée : 30 ans.

Objet : Entreprise et exploitation de chemins de fer secondaires, de tramways, et en général de toutes voies de communication. — *Assemblée générale* le 3e lundi d'octobre, à 11 heures du matin, au siège social. — *Paiement des coupons* à Bruxelles, chez M. F.-M. Philippson en janvier, juillet pour les obligations et novembre pour les actions.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 d'intérêt aux actions à titre de premier dividende ; 3° 1 /0/0 de la somme restante pour chaque administrateur et le tantième proportionnel aux commissaires ; 4° 80 0/0 du reste à répartir entre les actions et 20 0/0 entre les parts de fondateurs.

Réserve légale, au 30 juin 1899 : 570.289 fr. 38
Réserve spéciale, au 31 juin 1899 : 1.000.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Philippson,.
Membres : MM. Eug. Despret, A. Focquet, Em. Sulzbach, J. Cousin, C. Janssen, S. Wiener.
Commissaires : MM. M. Despret, Ch. Horn Adh. de La Hault.
Directeur : M. A. Spée, ingénieur. 1252

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER SUD-OUEST-BRÉSILIENS

SOCIETÉ ANONYME

Siège social : 33, *rue de l'Industrie Bruxelles*

NOTICE

Capital-actions souscrit à l'origine à vingt-cinq millions de francs, divisés en 50.000 actions ordinaires de 500 fr. chacune, et porté successivement à trente millions cinq cent mille francs, par la création de 11.000 actions privilégiées de 500 fr. chacune, amortissables par rachat ou par tirage au sort; 388 actions privilégées étaient amorties au 31 décembre 1898. Il existait en outre à cette date 11.388 actions de dividende sans désignation de valeur. *Capital-obligations :* Vingt-neuf millions cinq cent mille francs, représenté par 59.000 obligations de 500 fr. chacune, amortissables en 90 ans, rapportant un intérêt de 5 0/0 et jouissant de la garantie en or du gouvernement brésilien pendant 30 ans. 314 obligations étaiente amorties au 31 décembre 1898. — *Ces titres* sont aus porteur. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 28 juillet 1890, avec prorogation à l'expiration de cett période. — *Objet :* Tout ce qui a rapport à l'industri e de transports au Brésil et notamment la construction et l'exploitation pendant 90 ans d'un réseau de chemins de fer, concédé par le gouvernement brésilien, de l'Itararé à Santa Maria da Bocca do Monte et embranchements dans les Etats de Saint Paul, du Parana et de Rio Grande do Sul. — *Assemblée générale*, le premier jour non férié après le 1er juillet de chaque année, à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale : 5,2 0/0 du montant des actions privilégiées créées, pour intérêt et amortissement ; 10 0/0 du surplus aux administrateurs et commissaires. Le solde à répartir par parts égales entre toutes les actions non privilégiées, de dividende et privilégiées non amorties.

Paiement des coupons : Obligations : 1er juin et 1er décembre. Actions privilégiées : le 15 juillet. A Paris : A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France. A Bruxelles : Au siège social, et chez M. F.-M. Philippson. A Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein et Londres : Chez les banquiers de la Compagnie.

Dividende de l'exercice 1898 : 4 0/0 aux actions privilégiées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

President : M. Eug. Despret.

Administrateurs : MM. A. Focquet, F. Philippson, F. Nonnenberg, João Teixeira Soarès, Alp. Spée.

Commissaires : MM. A. de Hults, Ch. Horn, Ed. Gilbert. 1253

COMPAGNIE ROYALE

DES CHEMINS DE FER TRANSAFRICAINS

SOCIÉTÉ PORTUGAISE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent mille milreis ou huit cent mille livres sterling, divisés en 40.000 actions de reis 90.000 ou livres sterling, 20, libérées de 25 0/0 et nominatives.

Elle a pour objet notamment la construction et l'exploitation du chemin de fer de Loanda à Ambaw (province portugaise d'Angola, ouest de l'Afrique) d'une longueur de 357 kilomètres environ et concédée par acte du 25 septembre 1885 pour une durée de 99 ans expirant le 25 septembre 1984.

Obligations de 500 fr. 0/0. La Société a créé en outre des obligations 5 0/0 pour la somme de 47.250.000 fr. en première hypothèque, divisées en 9.458 obligations de 100 livres sterling et 47.250 obligations de 20 livres sterling.

Ces obligations entièrement libérées et au porteur sont remboursables au pair en 96 ans, par tirages au sort semestriels ayant lieu en juin et décembre, pour le remboursement des titres sortis à s'effectuer les 1er janvier et 1er juillet suivant chaque tirage.

Ce remboursement s'effectue à Paris, au change fixe de 25.25 la livre sterling soit à raison de 2.525 fr. par titre de 100 livres sterling.

Intérêt annuel : 5 0/0 payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Les coupons se payent à Paris au change de 25.25 livres sterling soit à raison de 63 fr. 12 1/2 par titre de 100 livres sterling.

L'assemblée générale ordinaire annuelle avant le 15 novembre.

La compagnie ne distribuera pas de dividendes tant que la ligne ne sera pas ouverte à l'exploitation. 1254

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

CHEMINS DE FER VÉNÉZUÉLIENS

Siège social : 15, avenue Malignon, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Obligations : La Société avait émis 42.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables au pair jusqu'en 1988 par tirages annuels. Mise en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 2 novembre 1892, avec M. Maillard comme liquidateur, la Société a obtenu son concordat le 10 février 1893, homologué par jugement du même Tribunal du 6 mars suivant. Aux termes de ce concordat, les créanciers ont eu la faculté de convertir leurs créances en obligations nouvelles, remboursables à 500 fr., donnant droit à un intérêt de 5 0/0 sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles. Les créanciers avaient un délai de 6 mois pour la demande de conversion et ceux qui n'avaient pas opté pour l'échange ont été considérés comme ayant accepté une répartition de 20 0/0 payable en 50 ans, à partir du 15 avril 1895. Les obligataires admis au passif de la liquidation pour 382 fr. 25 par titre ont eu le droit de réclamer autant d'obligations nouvelles et les entrepreneurs de la Compagnie, seuls créanciers, ont eu droit à une obligation nouvelle pour chaque fois 382 fr. 25 du montant de leur créance. Les créanciers ont nommé trois commissaires à l'exécution du contrat.

En vertu de ce concordat, il a été créé 44.569 obligations 5 0/0 remboursables à 500 fr. par tirage au sort ou par rachat en bourse au-dessous du pair, donnant droit à un intérêt de 5 0/0, sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles après constitution d'un fonds de prévoyance non distribuable de 500.000 fr.

Les titres sont cotés à la bourse (2e partie du bulletin)

Obligations concordataires : En 1893, 128 fr. 92 ; en 1894, 120 fr. 90 ; en 1895, 91 fr. 82 ; en 1896, 77 fr. 72 ; en 1899,

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 26 octobre 1888.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Mérida au lac de Maracaï.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale : 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Durieux, Alb. Reynaud, Ch. Weber.

Commissaire des comptes : M. Louvet.

Commissaires à l'exécution du concordat : MM. Chardron, Navarre, van Keerberghen. 1255

THE NITRATE RAILWAYS COMPAGNY LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres

NOTICE

Capital social : Un million six cent cinquante-six mille livres sterling, représentées par 165.600 actions de 10 liv. La Société a émis pour 2.000.000 de liv. st. obligations 5 0/0 en 1888. — *Société anglaise* à responsabilité limitée constituée le 24 avril 1882.

Objet : Prendre la concession de chemins de fer, biens, actions, obligations et entreprises de la société The National Nitrate Railways Company du Pérou ou tous autres chemins de fer ou travaux publics dans l'Amérique du Sud et exécuter ces entreprises et travaux. — Réseau exploité 523 kil. — *Assemblée générale* en mai. — *Titres* : au porteur à la cote officielle de Paris.

Répartition des bénéfices : réserve à fixer ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Harvey, C. de Burlet, G. Bush, J. Head, E. Manby, colonel J.-G. Oldham, G.-J. Symons, A. de Wandre.

Secrétaire : J.-M. Cowper. 1256

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

RAILWAYS A VOIE ÉTROITE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Trois millions, représentés par 16.000 actions de 100 fr. et 1.400 actions de 1.000 fr. — *Parts* de fondateurs ; 2.300. — *Obligations* : 16.000, de 500 fr. 4 0/0. — *Durée :* 30 ans, du 1er fevrier 1881. — *Objet :* Etude, création et exploitation de tous chemins de fer et tramways en Belgique et à l'étranger. Elle poursuit l'octroi des concessions, leur achat ou leur adjudication et la formation des sociétés, la location du matériel roulant, en général toutes opérations quelconques rentrant dans le cercle de son industrie (nombreuses concessions déjà obtenues). — *Assemblée générale*, 3e mercredi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux administrateurs ; 1 0/0 aux commissaires, 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Empain, du Roy de Blicquy, A. Braem, Anspach, F. Empain, Huart Hamoir.

Commissaires : MM. Fleury-Paridant, Parmentier, Ledin. 1257

Eaux Minérales en Bonbonnes

TOUTES LES SOURCES

25, Boulevard Haussmann, PARIS

TÉLÉPHONE 211.84

Réduction considérable des prix ordinaires

LA PERTUISINE

Seule Lotion faisant repousser les cheveux

On traite à forfait. 53, Rue Vivienne, PARIS

(BROCHURE GRATUITE)

BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf -:- PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour HOMMES, FEMMES & ENFANTS

UNIFORMES, LIVRÉES

Envoi **franco** *sur demande des Catalogues de la Maison*

LIVRAISON A DOMICILE DANS PARIS ET DANS LA BANLIEUE

EXPÉDITION EN PROVINCE CONTRE REMBOURSEMENT

FRANCO AU-DESSUS DE **25** FRANCS

SUCCURSALES : Lyon, Marseille, Nantes, Angers, Lille, Saintes et Elbeuf

Orfévrerie Christofle

COUVERTS CHRISTOFLE

Orfévrerie d'Argent

Objets d'Art

RÉARGENTURE

EXIGER
LA MARQUE
DE FABRIQUE



ET LE NOM
DE CHRISTOFLE
EN
TOUTES LETTRES

MAISON SPÉCIALE DE VENTE :

A **PARIS**

33, boulev. des Italiens

(Pavillon de Hanovre)

12, Rue Royale

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ SUR DEMANDE

CHAPITRE XII

COMMERCE

BAZARS

BAZAR DU LITTORAL
" A LA MÉNAGÈRE "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, avenue de la Gare, Nice

Le capital social est de quatre cent mille francs.
N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1258

BAZAR DE LA MÉNAGÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, place Messonnière, Lyon

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. — *Durée :* 30 ans, du 29 juin 1899. — *Objet :* L'exploitation d'un commerce de tous articles quelconques, articles de ménage, quincaillerie, parfumerie, etc., articles de consommation et d'alimentation, articles de vêtements, chaussures, etc. 1259

BAZAR DES HALLES & DES POSTES
(MAISON BRACK ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 25, rue Coquillère, Paris

NOTICE

Capital : Trois cent soixante mille francs, divisés en 720 actions de 500 fr., dont 600 d'apport. — *Durée:* du 20 juin 1891 au 1er juillet 1929. — *Objet :* Exploitation à Paris d'un bazar, rue Coquillère, ainsi que de tous autres dont la Société deviendrait propriétaire. — *Acte constitutif*, reçu par Me E. Leroy, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 5 0/0 à la réserve spéciale ; 40 0/0 aux gérants ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. J. Allmayer, A. Max, Hennique.
1260

BAZAR DU VOYAGE
VERRIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 3, avenue de l'Opéra Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 1.500 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 années, à dater du 27 mars 1897. — *Objet de la Société* : Exploitation du bazar du Voyage, ancienne maison Walcker. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Georges Reynaud, Léon Laporte, A. Besson.
Gérant : M. Verrier. 1262

COMPTOIR GÉNÉRAL DE LA BIMBELOTERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6 et 8, rue des Haudriettes Paris

NOTICE

Le capital social est de dix-sept cent mille francs, divisé en 1.700 actions de 1.000 fr., entièrement libé-

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

rées. — *Parts de fondateurs* : 1.250. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un fonds de commerce d'articles de Paris et de bimbeloterie en demi-gros, situé à Paris, rue des Haudriettes, n° 8 ; l'exploitation d'un fonds de commerce de bimbeloterie situé à Paris rue Simon-le-Franc, ainsi que de tout ce qui se rattache au commerce de bimbeloterie en général, bijouterie, mercerie, articles de ménage, jouets, articles de Paris, etc. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 9 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me M. Aubron, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois de mars ; elle se compose de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé ; le solde 60 0/0 aux actionnaires et 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme Du Serre, MM. L. Vauchey, D. Mourembles, J. Picot, C. Casteran, C. Dannoux.

Commissaires : MM. V. Bacon, B. Andrée.

1263

SOCIÉTÉ DES

ÉTABLISSEMENTS ALLEZ FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Saint-Martin Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 200 actions de 5.000 fr. — *Parts* bénéficiaires : 248. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un fonds de commerce en gros et en détail de quincaillerie, ferronnerie, articles de ménage, existant à Paris, rue Saint-Martin, n° 1 ; achat et vente de tous les articles vendus habituellement dans les bazars, création, achat et exploitation de toutes maisons analogues ; toutes opérations relatives au commerce de la quincaillerie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 8 juin 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Decloux, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires, le complément aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard-Louis Allez, Lucien Allez.

Commissaires des comptes : MM. Claperon, Falquet.

1264

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GRANDS BAZARS DE BETSILÉO

Siège social : 62, rue de Monceau, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet de la Société* : L'exportation et l'importation. - *Société constituée* le 4 juin 1897.

Fondateurs : MM. J. Depret et H. Catoire.

1265

SOCIÉTÉ ANONYME DU

GRAND BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE

Siège social : 22, rue d'Algérie, Lyon

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr. souscrites libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée* : 60 ans, du 17 novembre 1899. — *Objet* : L'exploitation à Lyon de vastes magasins de détail pour la vente de toutes sortes de marchandises. Elle pourra également installer des succursales fixes ou temporaires et faire des opérations de vente en gros et demi-gros. — *Acte constitutif*, reçu par Me Augerd, avocat agréé à Lyon. — *Assemblée générale*, en octobre ou novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 pour amortissement intégral des apports et frais de Constitution ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à la direction ; 5 0/0 au personnel ; 25 0/0 aux parts ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. B. Chomel, F. Augerd, V. Lapalus, G. Mille.

Commissaire : M. F. Chantre. 1266

GRAND BAZAR DE LYON

Siège social : 31, rue de la République, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 500 actions de 2.000 fr., entièrement libérées, qui ont été remboursées et remplacées par 500 actions de jouissance qui elles-mêmes ont été divisées chacune en vingtième, soit actuellement 10.000 actions de jouissance. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Cours des actions :* En 1897-98, 609; en 1899, 535. — *Dividendes* distribués : En 1896-97, 25 ; en 1897-98, 25. - *Durée de la Société* : Du 7 août 1886 au 31 août 1906. — *Objet de la Société* : Etablissement et exploitation à Lyon de vastes magasins de détail pour toutes les marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 20 0/0 à la disposition du Conseil ; le surplus est soumis au vote de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean Tresserre, Paul Perrot, Marius Font, Henry Perrot, Paul Kahn.

1267

SOCIÉTÉ ANONYME DU

GRAND BAZAR DE TOULOUSE

(MAISON UNIVERSELLE)

Siège social : Toulouse

Acte constitutif, reçu par Me Garrigou, notaire à Toulouse.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1268

SOCIÉTÉ DES

NOUVELLES GALERIES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue des Archives Paris

NOTICE

Capital : Huit millions de francs, divisés en 16.000 actions de 500 fr. dont 9.050 en représentation d'apport et 6.950 souscrites, libérées de 250. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* :50 ans, du 25 juillet 1899.—*Objet* : 1° De fabriquer, acheter et vendre, en gros ou au detail, au comptant ou autrement, toutes espèces de marchandises généralement quelconques, sans exception ; 2° de bénéficier des avantages à retirer pour la Société en faisant opérer par la Société française des Nouvelles Galeries réunies , tous les achats nécessaires à son commerce et de profiter dans la plus large mesure, de l'organisation de cette société ; 3° de passer, avec cette dernière Société, à l'exclusion de toutes autres, un contrat d'alliance destiné à garantir l'exécution du paragraphe 2 du présent article par un contrôle réciproque auquel se soumettront les deux Sociétés, et à permettre à la présente Société de se servir des enseignes et marques de la Société française des Nouvelles Galeries réunies, mais sans que le traité prévu au présent article puisse faire perdre en quoi que ce soit, à l'une et à l'autre des parties contractantes, son autonomie absolue et sa personnalité particulière ; 4° de liquider, s'il y a lieu, la portion de l'actif nécessaire à l'acquit du passif des sociétés ou des maisons qui seront absorbées par la même société ; 5° d'établir des agences, comptoirs, factoreries et succursales, tant à Paris que dans les autres villes de France, des colonies françaises et de l'étranger, mais elles devront être autorisées par la Société française des Nouvelle Galeries réunies ; ces agences et succursales seront créées par simple décision du Conseil d'administration, elles pourront faire les mêmes opérations que la Société, dans les limites fixées par le Conseil et les statuts ; 6° enfin de faire toutes opérations qui seraient décidées par une assemblée générale extraordinaire, en conformité des articles 30 et 46 des statuts. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 2e semestre, elle se compose des propriétaires de 20 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 anx actions.

Observation : Un projet de fusion est en projet pour la réunion de cette affaire et celles des *Nouvelles galeries réunies*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Léon Demoge, à Paris, rue du Luxembourg, 4.

Vice-président : M. Pierre-Léon Lamazière, à Saint-Etienne, place Mi-Carême, 5.

Secrétaire : M. Albert Peyroux, à Bourg-la-Reine, Grande-Rue, 17 *bis*.

Membres : MM. Ariste Canlorbe, à Nogent-sur-Marne, boulevard Gambetta, 14 ; Paul Démogé, à Besançon, rue des Granges, 59 ; Charles Démogé, à Paris, boulevard Voltaire, 36. 1269

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

NOUVELLES GALERIES RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue des Archives, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-neuf mille francs, divisé en 45.778 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est : 1° acheter et vendre, en gros ou en détail, soit pour compte de la Société, soit pour compte de tiers, avec ou sans commission, toutes espèces de marchandises généralement quelconques sans exception ; 2° à se charger de tous paiements et recouvrements pour compte d'autrui, soit au moyen de chèques, soit de toute autre manière ; 3° à fournir ou à recevoir des fonds ou des avances, soit en comptes courants, soit sur effets, actions, warrants, ou autres valeurs ; à faire, tant activement que passivement, toutes opérations de Banque ; à prêter ou à emprunter, en conférant et en acceptant, s'il y a lieu toutes garanties hypothécaires ou mobiliaires ; 4° à acheter, vendre, échanger, louer, avec ou sans promesse de vente, démolir, construire, modifier, aménager tous immeubles, au mieux des intérêts de la Société, et à s'intéresser, directement ou indirectement, à toutes les opérations se rattachant à des immeubles ; les conditions des opérations dont il vient d'être parlé seront arrêtées par le Conseil d'administration ; 5° à favoriser la fusion de diverses Sociétés ou compagnies et entreprises particulières, soit par voie d'annexion à la présente Société, soit par voie d'alliance, soit par tout autre moyen ; 6° à liquider, s'il y a lieu, la portion de l'actif nécessaire à l'acquit du passif de la Société des Grands Bazars réunis et des Sociétés qui fusionneront avec la présente ; 7° à établir des agences, comptoirs, factoreries et succursales, tant à Paris que dans les autres villes de France, des colonies françaises et de l'étranger. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 19 mai 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

Observation : Un projet de fusion de cette Société avec la Société des *Nouvelles galeries* de France est à l'étude actuellement. — L'*assemblée constitutive* de la nouvelle Société a été convoquée pour le 29 mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Canlorbe.

Membres : MM. L. Démogé, Lamazière, P. Démogé, L. Lehman, Maubé ainé, L. Charpy, L. Bougron, F. Lefèvre, A. Guillemot.

Commissaires : MM. Ed. Lefèvre, Ed. Mermillod. 1270

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFÈVRERIE

ARGENTERIE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, rue Miromesnil Paris

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 15 ans, du 24 octobre 1899. — *Objet* : L'exploitation tant en France qu'à l'étranger, de l'invention d'une nouvelle soudure permettant de souder le bronze d'aluminium avec l'argent dans le but de remplacer les anses, charnières et ornements de toutes sortes dans les pièces d'argenterie. La fabrication et la vente de tous objets d'orfèvrerie, la cession de tous brevets ou licences, marques de fabrique, modèle, etc., l'achat ou l'exploitation de tous brevets relatifs auxdits articles. — *Acte constitutif*, reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. le vicomte de Bechillon, Wolf de Saint-Jacques, J. Bizouard, G. Giniés, Derboven. 1271

LA BISONTINE

SOCIÉTÉ ANONYME D'HORLOGERIE DE BESANÇON

Siège social : 25, rue Gambetta, Besançon

NOTICE

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour l'amortissement de l'usine ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil ; 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre. 1272

CH. BOULENGER & Cie

(ANCIENNEMENT A. BOULENGER ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 4, rue du Vert-Bois, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs. — *Durée de la Société :* 40 ans. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottenet, à Paris. — *Objet de la Société :* Fabrique et vente d'orfèvrerie.

Observation : Jusqu'au 22 juillet 1898, la raison sociale était A. Boulenger et Cie ; depuis la mort de M. A. Boulenger, survenue à cette date, la raison sociale est celle ci-dessus, à la suite d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 août 1898. 1273

BRONZES DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, boulevard du Temple, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent soixante mille francs. — *Assemblée générale* en octobre. — *Le coupon* n° 9 a été payé le 5 janvier 1899 à raison de 50 fr., net d'impôts. Le coupon 10 est payé au même prix. 1274

M. CAILAR, BAYARD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
37, rue Grange-aux-Belles, Paris

Objet de la Société : Fabrique d'orfèvrerie. — *Assemblée générale* en avril.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1275

CAVÉ & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
11, *rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris*

NOTICE

Capital : Csnt mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr. souscrites libérées de 125 fr. — *Titres* au porteur ou nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : . — *Durée :* 25 ans, du 17 novembre 1899. — *Objet :* Le commerce de joaillerie, bijouterie et orfèvrerie. — *Acte constitutif*, reçu par Me Poulet, avocat à Paris. *Assemblée générale*, 1er trimestre, composée des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 25 0/0 à la gérance ; 50 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires. 1276

CHRISTOFLE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 56, *rue de Bondy, Paris*

NOTICE

Capital : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Durée :* Jusqu'au 30 juin 1916. — *Objet :* Fabrication de produits argentés, dorés ou recouverts d'un métal quelconque au moyen d'un procédé électrochimique, orfèvrerie d'argent, galvanoplastie, aluminium, bronze d'aluminium, raffinage du nickel.

Dividende : En 1898, 55 fr. 50. — *Réserve*, 2 millions de francs.

GÉRANCE :

Membres : MM. P. Christofle, H. Bouilhet, F. de Ribes-Christofle, A. Bouillet.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Bessaud.
Membres : MM. Tourneux, Degalle, G. Dubrife, de Lassus Saint-Genis, 1277

COMPAGNIE DES BRONZES

V. COURTECUISSE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
10, 12, *rue Grande-Chaussée, Lille*

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., dont 300 dites de priorité et 100 d'apport. — *Durée :* Jusqu'au 30 juin 1920. — *Objet :* L'achat et la vente du bronze, de l'horlogerie, de l'orfèvrerie, métal et argent, des appareils d'éclairage et en général de tous articles qui s'y rapportent, et la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion ou autrement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Delmotte, notaire à Lille. — *Assemblée général*, composée des actionnaires propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénefices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent : 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 à la gérance.

Gérant : M. Courtecuisse.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. V. Dupont, H. Cordonnier, J. Duchatelet. 1278

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE COUVERTS
ANCIENNE SOCIÉTÉ ANONYME DES

COUVERTS DE MOUROUX

Siège social: 28, *rue Meslay*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent dix mille francs, divisés en 1.680 actions de 125 fr. *Objet dela Société :* Fabrique de couverts. — *Assemblée générale* en décembre. 1279

SOCIÉTÉ

D'HORLOGERIE DE GENÈVE

Siège social : 11, rue des Trois-Bornes, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent quarante mille francs. — *Assemblée générale* en octobre.

Directeur-administrateur : M. P. Nordmann.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1280

SOCIÉTÉ ANONYME D'HORLOGERIE

G. TRIBAUDEAU

Siège social : Besançon

Cette Société qui arrivait à expiration le 31 août 1898 a été prorogée pour une nouvelle période de six années devant se terminer le 31 août 1904 (Délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 novembre 1897).

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1281

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HORLOGES-RÉCLAMES

Siège social : 28, place d'Aix, Marseille

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1000 actions de 100 fr. cotées à Marseille. — Parts bénéficiaires, 150 fr. *Objet* : L'exploitation en France et à l'étranger des brevets concédés à MM. Kelsey et Peterson pour la construction d'une horloge réclame dite « horloge réclame ». — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 16 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lieutard, à Marseille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 pour un fonds d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 17 0/0 aux administrateurs ; 33 0/0 aux parts ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Duboul, J. Moulin, L. Jeansoulin, Vidal Engaurran, Dr Wibier.
Commissaire : M. Peterson. 1282

MAISON MURAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue des Archives, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 900 actions de 1.000 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne

sont pas cotés. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 16 octobre 1923. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente des bijoux en or doublé, or sur argent, or, argent, ainsi que toutes opérations se rattachant à ce genre d'industrie. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris.

Répartition des bénéfices : 30 0/0 à la réserve ; somme pour amortissement des brevets, matériel et outillage ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 25 0/0 aux administrateurs délégués ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Muret, P Vincent, G. Bureau, P. Gérente, E. Maurice.
Commissaires : MM. Gus'ave Vaillant, P. Réveillon. 1283

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ORFÈVRERIE D'ERCUIS

Siège social : 64, rue de Bondy, Paris

NOTICE

Capital social : Onze cent mille francs, libérés. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en juin.

Directeur : M. L. Durant, président du Conseil d'administration.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1284

MANUFACTURE FRANÇAISE

DE SPIRAUX POUR MONTRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Besançon

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs, divisé en 200 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication des spiraux pour montres, par les procédés les plus perfectionnés, l'achat des machines, de tout l'outillage et de toute les matières nécessaires à cette fabrication ; et de toutes les opérations relatives à la fabrication et à la vente des spiraux pour montres. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 23 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me J. Ricklin, notaire à Besançon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, et se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 15 0/0 au fonds de prévoyance ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 à la disposition du Conseil pour être répartis aux chefs de fabrication et employés ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Tissot.
Membres : MM. S. André, A. Barthet, L. Boname, T. Maillard-Salin, Ch. Sandoz.
Commissaires des comptes : M. J. Grisot et J. Dubois.
Administrateur délégué : M. Ed. Robert. 1285

SOCIÉTÉ DES JOAILLIERS, BIJOUTIERS, ORFÈVRES ET INDUSTRIELS PRODUISANT DES DÉCHETS D'OR, D'ARGENT ET DE PLATINE, DITE

SOCIÉTÉ DES CENDRES

(EUG. GILBERT ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
39, rue des Francs-Bourgeois, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs. — *Objet de la Société* : Achat des déchets d'or, d'argent et de platine. — *Assemblée générale* en mai.

Gérant : M. Gilbert. 1286

CHAUSSURES ET CUIRS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CHAUSSURES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, boulevard des Italiens, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. *Parts de fondateurs* : 500. Les actions sont cotées en banque. — *La Société a pour objet* l'achat, la vente et l'exploitation de tous établissements commerciaux et industriels relatifs au commerce ou à la fabrication de chaussures et de tous produits nécessaires à cette fabrication, la constitution de toutes sociétés en nom collectif ou en commandite, anonymes ou en commandite par actions, ayant pour objet l'achat, la vente et la fabrication de tous les produits sus indiqués, la souscription, l'achat et la vente de toutes parts d'association, actions ou obligations des mêmes sociétés. Elle pourra consentir aux dites sociétés des ouvertures de crédit ou prêts sous une forme quelconque, et cautionner ou avaliser tous engagements contractés par ces mêmes sociétés. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 25 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me

Hocquet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 à titre d'intérêt du montant du capital versé ou libéré sur les actions. Le surplus restant disponible après ces prélèvements sera réparti ainsi qu'il suit : 1° 5 0/0 au Conseil d'administration ; 2° une somme proposée par le Conseil d'administration et autorisée par l'assemblée générale et devant former l'amortissement des prix d'acquisition des fonds de commerce et du matériel. L'excédent des bénéfices après ces divers prélèvements sera ensuite attribué aux actions à concurrence de 5 0/0 du capital versé ou libéré. Lorsque les actionnaires porteurs d'actions non amorties auront ainsi touché 10 0/0 du montant du capital versé ou libéré sur les actions, le surplus sera réparti moitié aux actionnaires et moitié aux parts bénéficiaires qui seront créées au nombre de 500, et remises à la Banque spéciale des valeurs industrielles, fondatrice de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : 1° M. Saint-Macary, négociant, demeurant à Paris, avenue Saint-Martin, 78 ; 2° M. Charpentier, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Port-Royal, 38 ; 3° M. Patiny, propriétaire, maire de Cramoisy (Oise), y demeurant ; et 4° M. Cédié, rentier, demeurant à Paris, boulevard de la Madeleine, 17.

Commissaires : MM. Vimard, Wallart, Deschamps. 1287

MANUFACTURE DE CHAUSSURES FRANÇAISES A VARSOVIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Deux millions de francs, divisés en 8.000 actions de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 8.000. — *Durée :* 30 ans, du 17 mai 1899. — *Objet :* La fabrication et le commerce en Russie et dans tous autres pays, sauf en Belgique, des chaussures et de tous les produits se rattachant à cette industrie. — *Assemblée générale*, 2e mardi de septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 2 0/0 au profit du gouvernement russe ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 maximum aux administrateurs pour le personnel ; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire. Le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bouvy, J. Masurel, A. Tytgat, M. Luxembourg, J. Coupez, P. Petit, A. Ponchon.

Commissaires : MM. le baron de Bieberstein, E. Noirhomme, H. Jacout. 1288

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHAUSSURES FRANÇAISES

MAISONS RAOUL

Siège social : 5 bis, rue Martel, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 2 actions. 1289

CHAUSSURES HYGIÉNIQUES A LAÇAGE & DÉLAÇAGE INSTANTANÉ

ASSOCIATION COMMERCIALE

EN PARTICIPATION

Siège social : 6, rue Cail, Paris

NOTICE

Capital : Cent vingt mille francs, divisés en 12.000 parts de 100 fr. (3.000 d'apport dont 1.500 dites privilégiées). — *Durée :* 20 ans, du 19 août 1899. — *Objet :* De faciliter l'exportation dans tous les pays, pour la vente en gros et en détail des chaussures à lacets munies d'agrafes et crochets à poulie, système Bourdin, pour le laçage et délaçage instantanés ainsi que toutes autres chaussures, de pouvoir créer des dépôts, magasins, des succursales, faire la réclame nécessaire et faire bénéficier tous les participants de la susdite, non seulement sur les dividendes de leurs parts mais aussi, en plus, une déduction de 5 0/0 (cinq pour cent), sur les achats qu'ils feront à l'Association pour eux et leurs familles. Bénéficieront aussi de ces cinq pour cent sur leurs achats à l'Association tous les membres de la Société « Les Prévoyants de l'Avenir » et leur famille. — *Assemblée générale*, en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux parts. Sur le surplus : 10 0/0 aux fondateurs ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 20 0/0 aux parts privilégiées ; et le solde : 65 0/0 entre toutes les parts en circulation.

Directeur : M. L. Bourdin, 6, rue Cail. 1290

SOCIETÉ ANONYME DES

CHAUSSURES " INCROYABLE "

Siège social : 38, boulevard du Port-Royal, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Obligations :* 500.000 fr., divisés en 5.000 obligations de 10 fr., rapportant 5 0/0 remboursables au pair en 27 ans. Ces obligations émises en février 1899 ont eu pour but l'augmentation du fonds de roulement. — *Bilan* de 1899 : Bénéfices nets, 404.134 fr. 91. — *Réserve :* 36.504 fr. 85. — *Réserve* d'amortissement : 85.000 fr. 91 obligations ont eté amorties. — *Les titres* sont au

porteur et sont cotés à la 2e partie du bulletin de la cote (1er mars 1897). — *Parts bénéficiaires* : 500. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 14 août 1896. — *Objet de la Société* : Achat et exploitation du fonds de commerce de M. Charpentier, négociant en chaussures, 38, boulevard du Port-Royal, à Paris.

Années	Dividendes Actions de capital	Actions de jouissance	Parts de fondateurs
1896-97. .	12	»	»
1897-98. .	12 50	7 50	112 50
1898-99. .	12 50 0/0	7 50	112 50

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hocquet, à Paris. — *Assemblée générale* en septembre ; elle se compose des porteurs de 50 actions au moins. — *Paiement* des coupons à la banque spéciale des valeurs industrielles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; une somme destinée à l'amortissement du prix d'acquisition du fonds de commerce ; l'excédent pour 5 0/0 aux actions. Puis le solde : 2/5 aux actions, 3/5 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charpentier, administrateur-directeur ; J. Cedié, Ch. Carpentier, Bellet, Guillemart. 1291

SOCIÉTÉ DES

CHAUSSURES PLET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, rue Michel-le-Comte Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. dont 550 d'apport et 1.450 souscrites libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs ou au porteur non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 15 janvier 1899. — *Objet :* L'exploitation de la fabrique de chaussures sise à Paris, 26, rue Michel-le-Comte et la fabrication, l'industrie et le commerce des chaussures en général et de tout ce qui s'y rattache. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lecat, notaire à Givet. — *Assemblée générale.* avant fin février, composée des propriétaires de 10 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Plet, A. Dupasquier, E. Rousselot, L. Mabire, J. Spicq.
Commissaire : M. H. Spicq. 1292

CHAUSSURES F. PINET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42 et 44, rue Paradis, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million six cent vingt-cinq mille francs, divisé en 16.250 actions de 100 fr., entièrement libérées, porté à deux millions par délibération du 4 juillet 1890.

Parts de fondateurs : 600. — *L'objet de la Société* est la fabrication, le commerce et la vente de chaussures en gros et en détail. L'exploitation des usines, magasins et marques de fabrique apportés par MM. Pinet et Mme Leredu, leur sœur, la création, l'installation et l'exploitation de succursales, agences, dépôts ou magasins pour la vente, en gros et en détail, à Paris, en province et à l'étranger, des produits de la maison F. Pinet, ou de tous autres articles qui pourraient leur être adjoints. L'exploitation de tous autres établissements ou marques dont la Société deviendrait ultérieurement propriétaire ou locataire. Et, généralement, toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'industrie et au commerce ci-dessus indiqués, ou susceptibles d'en augmenter les produits. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 5 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Albert Morel d'Arleux, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 1/20, soit 5 0/0 des dits bénéfices, pour constituer le fonds de réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 5 0/0, pour leur tenir lieu d'intérêt. — Toutefois, si cet intérêt ne pouvait être distribué par suite d'insuffisance de bénéfices, ou en cas de pertes, il n'y aurait lieu de ce chef à aucun rappel sur les bénéfices des années suivantes. Sur le surplus des bénéfices après ces prélèvements opérés, il sera attribué : 1° 10 0/0 aux administrateurs pouvant être répartis, suivant ce qu'ils décideront d'accord entre eux ; 2° 10 0/0 à la direction générale ; 3° Et 5 0/0 seront mis à la disposition des administrateurs pour être alloués, s'il y a lieu, et dans telles mesures et divisions qu'ils jugeront convenables, à divers membres du personnel. Le solde sera réparti comme suit : 85 0/0 à toutes les actions indistinctement et par égale part, et 15 0/0 aux parts de fondateurs.

Observations : Le Conseil d'administration a été autorisé à émettre, aussitôt après la constitution définitive de la Société, en vue du paiement du solde des marchandises apportées, un capital de 500.000 fr. représenté par 1.000 obligations de 500 fr. chacune, productives d'un intérêt annuel de 5 0/0 payable par semestre au siège social, les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Ces obligations seront émises au pair et remboursables à 500 fr., par voie de tirage au sort annuel, dans un délai de 25 ans, à partir de la cinquième année après la constitution de la Société, soit à raison de 40 obligations ou 20.000 fr. par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Pinet, A. Pinet, S. Oppenheimer, H. Zappa. 1293

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHAUSSURES SABLONNIÈRES

Siège social : 9, rue de Montmorency, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., dont 100 entièrement libérées et 2.400 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du fonds de commerce de chaussures en gros fondé par MM. Sablonnières et Rivet, la vente en gros et en détail des chaussures, etc. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 16 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prud'homme, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; la somme suffisante pour, avec le premier dividende de 5 0/0, attribuer à chaque action un revenu de 7 0/0 ; au capital versé ; l'excédent : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duvigneau de Lanneau, Du Vivier de Streel.

Commissaire : M Guillemot. 1294

P. CHAUVEL ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
62, cours de l'Intendance, Bordeaux

NOTICE

Capital : Un million de francs, portéà un million cinq cent mille par décision de l'Assemblée du 8 février 1899, divisés en 3.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Titres* au porteur, cotés. — *Durée :* du 30 janvier 1883 au 31 décembre 1892, prorogée de 30 ans. — *Objet :* L'industrie du délainage des peaux de mouton, du lavage mécanique des laines, de la tannerie, de la maroquinerie et toutes opérations s'y rattachant. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lafont, notaire à Paris.

Dividende 1898 : 5 0/0.

Réserve au 31 décembre 1899 : 23.316 fr. 07.

Gérant : M. Paul-Louis Chauvel. 1295

MANUFACTURE DE

CUIRS A CHAPEAUX DE CUREGHEM

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cureghem-Anderlecht (Belgique)

NOTICE

Capital : Un million, divisé, en 4.000 actions de 250 fr., dont 2.400 privilégiées et 1.600 ordinaires. — *Obligations :* 1.506 de 500 fr. 4 1/2 0/0. — *Durée :* 30 ans, du 29 mai 1895. — *Objet :* Achat et vente des peaux, de lainage, tannerie, mégisserie, maroquinerie, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés. — *Assemblée générale.*

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 20 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 40 0/0 aux actions privilégiées ; 45 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Richald, Borremans, de la Fontaine, Terlinden.

Commissaire : M. de Swart. 1296

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU

CUIR DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr dont 1.400 d'apport. — *Parts* de fondateurs : 700. — *L'objet de la Societe* est l'exploitation, en France et à l'étranger, des procédés ROULLEAU et des brevets afférents à l'invention de ce dernier, ladite invention concernant un article nouveau dénommé *Cuir de Paris*, l'achat, la vente, ainsi que l'exploitation de tous autres procédés analogues ; la négociation de brevets ou licences se rattachant à ce genre d'industrie et la fabrication et la vente de ces produits. — *La durée de la Société* est de 30 ans, du 24 janvier 1900. — *Acte constitutif*, reçu par Me Robin, notaire à Paris. — *Assemblée genérale*, en mars, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs. Un deuxième dividende de 5 0/0 aux actions. Le solde : 90 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Delattre, L. Etcheverry, L. Glaizot, P. Hallez, H. de Mauduit, J. F. Roulleau.

Commissaire : M. Rouchoux. 1297

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE CUIRS ET PEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Neuve, St-Étienne

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur cotés à Lyon. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *Objet :* L'exploitation du commerce en général des cuirs et peaux et de tout ce qui peut se rattacher à la préparation des cuirs et peaux, les fournitures de toutes espèces pour la bourellerie, la carrosserie et la chaussure. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne. — *Assemblée générale*, 1er semestre, composée des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Grand.

Membres : MM. J. Bessières. E. Bessières, J.-B. Tiblier, L. Réal, J. Farin, F. Grand. 1298

UNION DES

CUIRS ET PEAUX DE LA LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME CORPORATIVE
ET COOPÉRATIVE
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 12, rue de Lyon
Saint-Etienne

NOTICE

Le capital social est de trois mille quatre cent cinquante francs, divisé en 69 actions de 50 fr., entièrement libérées. — *Objet* : Acheter en gros, de préférence aux producteurs, les objets servant à la fabrication de la chaussure de toute nature, et de les répartir entre les associés dans les meilleures conditions possibles. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sablière, notaire à Saint-Etienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pays, Mayollet, Gimbert, Gugliermina, Guillet, Tardieu, Roche, Arnaud, Gibert.

Commissaires de surveillance : MM. E. Blanchery, Dubreuil, Juge. 1299

MANUFACTURE FRANÇAISE DE

CUIRS POUR CHAPELLERIES

Siège social : Morigny, près Étampes
(Seine-et-Oise)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs. — *Objet de la Société* : Commerce de cuirs pour la chapellerie. — *Assemblée générale* en juin.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1300

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

ÉTABLISSEMENTS BASSET

MANUFACTURE DE CHEVREAU POUR CHAUSSURES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40 et 42, rue Louis-Blanc
Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions quatre cent cinquante mille francs, divisé en 24.500 actions de 100 fr. dont 14.500 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apports à MM. Basset frères et 10.000 libérées de 50 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* : L'exploitation des établissements et usines de MM. Basset frères, pour la préparation et le commerce des chevreaux et cuirs, dit : Chevreaux français et tannage au chrome. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 28 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sabot, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet ; elle se compose des propriétaires de 20 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Basset, L. Basset, H. Basset, le comte Pelletier de Luelle, L. Bardel.

Commissaires : MM. Ronaux, Barthel. 1301

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA

FABRICATION DES COURROIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, avenue Parmentier,
Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs. — *Objet de la Société* : Fabrication des courroies perfectionnées en coton américain, courroies de transmission, amiante, caoutchouc. — *Assemblée générale* en mars.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1302

FERNAND LATUPPE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Dorigny (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 2 décembre 1897. — *L'objet de la Société* est le commerce des peaux de mouton, cuirs et laines. 1303

SOCIÉTÉ ANONYME DE

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CHAUSSURES

Siège social : 15, rue d'Arès, Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, porté à cinquante mille francs par délibération en date du 29 août 1898, entièrement versé. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 4 mai 1896. — *Les statuts* ont été modifiés par délibération en date du 29 août 1897. — L'*objet de la Société* est les fournitures générales pour chaussures. 1303 A

LA GAULOISE
MANUFACTURE DE COURROIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, avenue Parmentier, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs. — *L'assemblée générale* se réunit en mars; tous les actionnaires en font partie.

Administrateur délégué : M. Cohen. 1304

COMPAGNIE
LINCRUSTA-WALTON FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pierrefitte (Seine)

MAGASIN DE GROS, 17, RUE LAFAYETTE, PARIS

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur ou nominatifs, non cotés. — *Durée :* Jusqu'en 1920. — *Objet :* L'exploitation des brevets Walton.

Assemblée générale, mars, composée des propriétaires de 2 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur ; 85 0/0 aux actions.

Dividende : En 1898, 33 fr. 50. 1305

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU
LINO-CUIR FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cormatin (Saône-et-Loire)

Bureau :
77, Faubourg Saint-Martin, Paris

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Président : M. Heintz.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1306

COMPAGNIE ROUENNAISE DU LINOLEUM
(BREVET INGLEBY)

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs. *L'assemblée générale* a lieu en juin à l'usine du Houlme.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1307

COMPAGNIE FRANÇAISE DU
LINOLÉUM-NAIRN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, Boulev. Haussmann Paris

NOTICE

Capital : Un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs, divisés en 13.500 actions de 125 fr., dont 9.000 d'apport, entièrement libérées, et 4.500 souscrites, libérées de 62 fr. 50. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 60 ans, du 31 août 1899. — *Objet :* 1° La fabrication et le commerce, mais seulement en France et dans les colonies françaises, du linoléum et des produits similaires ; 2° l'exploitation en France et dans les colonies françaises : *a*) des brevets et procédés de fabrication brevetés ou non brevetés, appartenant actuellement à M. Michael Nairn, ou qui pourront lui appartenir par la suite ainsi qu'à la Société Michael Nairn et Company Limited ; *b*) des brevets ou procédés de fabrication brevetés ou non brevetés appartenant à la Compagnie française du Linoleum et des Bannes inaltérables (procédé Joussen) ; 3° l'acquisition et la revente d'immeubles servant, en totalité ou en partie, à l'exploitation desdits brevets et à la fabrication desdits produits, en France et dans les colonies françaises ; 4° toutes opérations commerciales, financières ou industrielles se rattachant auxdites fabrication, exploitation, acquisition et revente en France et dans les colonies françaises. — *Acte constitutif.* reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent, une somme pour le personnel et le fonds de prévoyance. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M.-B. Nairn, J. Nairn, W. Black, W. Clark, E. Hecht, F. Chovo.
Commissaire : M. V. Corrion. 1308

MANUFACTURES DE CHAMPFORGERON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Champforgeron-Besançon

NOTICE

Capital d'origine : Huit cent mille francs, réduits à six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., par delibération de l'Assemblée générale, extraordinaire du 30 octobre 1899. — *Titres* cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Durée :* 30 ans, du 1er décembre 1896. — *Objet :* La fabrication des chaussures en tous genres et toutes les opérations relatives à cette industrie et à la vente de ses produits. — *Assemblée générale*, courant d'octobre, composée des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux admi-

nistrateurs ; 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actions.

Paiement des coupons au Crédit lyonnais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Koller.
Membre : M. E. Rolet.
Administrateur delégué : M. G. Gaiffe.
Commissaire : M. Tarrillon. 1309

LES MANUFACTURES DE LIANCOURT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liancourt, Oise

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million cent cinquante mille francs, divisés en 11.508 actions de 100 fr., entièrement libérées, a été, par délibération de l'assemblée générale des actionnaires, en date du 25 juillet 1898, réduit à 575,000 fr. et porté ensuite à 1.500.000 fr. par l'émission de 9.250 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à Lille. — *Obligations* : 1.200 de 500 fr. — *Taux d'émission* : 485 fr. — *Revenu* : 20 fr. net d'impôt. — *Durée* de l'amortissement : 25 ans, à partir de 1901. — *Cours des actions* en 1898, 105 francs. — *Dividende* 1899 : 5 fr. 50. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 23 novembre 1895. — *Objet de la Société* : Fabrication mécanique de la chaussure en tous genres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tansart, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, à Paris et à Lille : actions, fin octobre ; obligations, 2 janvier, 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme représentant 5 0/0 du capital libéré par action, pour être payée à titre d'intérêts ou 1er dividende aux actionnaires ; le surplus, comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Desurmont, E. Mesureur, Turge-Dubois, Louis Moyart, Ch. Castin.
Commissaire des comptes : M. Lesage.
Directeur : M. G. Gouffé. 1310

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

MAROQUINERIE SANS COUTURES

ANCIENNE MAISON CH. BONNARDEL ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Belley

Capital : Six cent cinquante mille francs. — *Acte constitutif*, reçu par Me Ecochard, notaire à Belley. 1311

SYLVAIN KORB & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
49, rue Cardinal-Lemoine. Paris

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr. dont 4.000 d'apport et 6.000 souscrites libérées de 25 fr. — *Durée :* 30 ans, du 25 novembre 1890. — *Objet :* La fabrication, le commerce et la vente de chaussures en gros. — *Acte constitutif*, reçu par Me Brecheux, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les quatre mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux 6.000 actions souscrites ; 5 0/0 aux actions d'apport (l'ordre de préférence étant établi pour une période de deux ans). Sur le surplus : 25 0/0 à la gérance ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 10 0/0 pour le personnel ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Elie Scheid, A. Privé, J. Tournel. 1312

LA TANNERIE BORDELAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, cours du 30 Juillet Bordeaux

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 2.000, attribuées à l'apporteur. — *Durée* : 30 ans, du 20 mai 1899. — *Objet* : La création d'une usine de tannerie par le procédé Vélocitan, et la vente de licences dudit procédé dans les départements suivants : Gironde, Dordogne, Corrèze. Cantal, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne, Ariège, Haute-Garonne, Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Pyrénées-Orientales, Aude, Tarn. L'usine devra être établie dans l'un de ces départements de façon à pouvoir fonctionner avec 10 appareils. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dartige, notaire à Bordeaux. — *Assemblée générale*, 3e trimestre, elle se compose de ous les actionnaires.

Répartition : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration, le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : MM. Tricou, Caspari, Pommez Soula, G Audy.
Commissaires : MM. N. Léon, E. Audy. 1313

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TANNERIES ET CORROIRIES DE MAROILLES

(NORD)

(MANUFACTURE DE GALOCHES & DE CUIRS VERNIS)

Siège social : Maroilles (Nord)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Obligations :* 100.000 fr., représentés par 200 obligations de 500 fr. 5 0/0 remboursables en 8 années. — *L'objet de la Société* est l'exploitation pendant toute sa durée des établissements industriels exploités par la Société Maillard fils et Boulmont, manufacture de galoches et de cuirs vernis. — *La durée de la Société* est de 12 ans à partir du 7 septembre 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Azambre, notaire à Maroilles et Me G. Caplain, notaire à Avesnes. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 40 0/0 aux directeurs statutaires ; 60 0/0 aux actionnaires.

Dividendes distribués : 1895, 13 fr. 05 ; 1896, 35 fr. 84 ; 1897, 45 fr. 42 ; en 1898, 49 fr. 20. — *Coupons* payables 1er mai et 1er novembre de chaque année au Siège social chez M. Lesur, banquier à Birenfosse (Aisne).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Delamare, P. Dupire, Poquet, E. Mailliard, Poreaux.

Directeurs statutaires : MM. Evence Mailliard, Emile Mailliard, J.-B. Boulmont. 1314

TANNERIES ET CORROIRIES LORRAINES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BINTZ & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Étain

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. dont 100 d'apport et 300 souscrites libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 2 juin 1869. — *Objet* : L'exploitation des établissements créés à Etain par la Société en commandite simple Bintz et Cie pour la fabrication des cuirs, la vente de ces produits et tout ce qui se rattache à cette industrie. — *Acte constitutif* reçu par Me Henryon, notaire à Etain.

Repartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Bettinger, F. Espal Largas.

Commissaire : M. H. Collin. 1315

SOCIÉTÉ

DE TANNERIE ET DE CORROIRIE DE MALESTROIT

(MORBIHAN)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J.-B. GOREL ET Cie

Siège social : Malestroit (Morbihan)

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 500 fr. *L'objet de la Société* est l'exploitation de la maison J.-B. Gorel, tannerie et corroirie à Malestroit (Morbihan). 1316

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA TANNERIE PARISIENNE

Siège social : 47, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Objet* : La création et l'exploitation d'une usine de tannerie par le procédé « Velocitan », et la vente de licence dudit procédé ; toutes opérations commerciales ou industrielles se rapportant à la tannerie. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Motte, Chaize, L. van Dyck, J. Brésard.

Commissaire : M. J. Josat. 1317

LES TANNERIES SIMON ULLMO

Siège social : Oullins, Rhône

NOTICE

Capital social : Quatre millions trois cent mille rancs, divisés en 8.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	417	30 »
1891.	418	27 50
1892.	400	20 »
1893.	367	20 »
1894.	357	20 »
1895.	430	22 50
1896.	398	22 50
1897.	395	20 »
1898.	354	20 »

Durée de la Société : 30 ans, de 1880 à 1910. — *Objet de la Société* : Achat, tannage et vente des peaux en tous genres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, au siège social, à Lyon, les 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste, aux actionnaires jusqu'à concurrence de 30 fr. ; somme pour constituer une ou plusieurs réserves extraordinaires ; l'excédent aux actions de capital et de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Antoine Pichat.
Membres : MM. Francisque Aynard, Antoine Riboud, D. Ullmo, G. Vourloud.
Commissaires des comptes : MM. A. Moutoz, C Dailly. 1318

SOCIÉTÉ ANONYME DES

USINES ROUSSELOT & VIDECOQ RÉUNIES

Siège social : 8, rue de l'Atlas, Paris

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 300 actions de 1.000 fr. dont 50 d'apport et 250 souscrites et libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 23 septembre 1899. — *Objet :* L'exploitation de la tannerie et fabrique de courroies sises à Givet, appartenant auparavant à MM. E. Rousselot et Cie; l'exploitation de la manufacture de cuirs, corroirie et fabrique de courroies sises à Paris rue de l'Atlas, 8, appartenant auparavant à MM. Videcoq et Cie et en général tout ce qui concerne l'industrie du cuir et des organes de la transmission. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lecat, notaire à Givet. — *Assemblée générale*, 4e trimestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 20 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à la réserve extraordinaire ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Fisson, E. Rousselot, M. Videcoq.
Commissaires : MM. Willaume, G. Faure.
1318 A.

LA VÉLOCITAN FRANÇAISE TANNERIE DE PARIS

Siège social : 50, rue de la Glacière Paris

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent dix mille francs, divisés en 5.020 actions de 500 fr., dont 5.000 d'apport entièrement libérées et 20 souscrites libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 5.000. — *Durée* : 50 ans, du 18 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation, le commerce et l'industrie de la tannerie, de la corroirie et des cuirs et peaux, soit directement, soit indirectement, par voie de ventes de brevets ou licences de brevets par voie de participation, dans toutes les sociétés ayant un objet similaire ou annexe, soit de toute autre manière. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles financières mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Une somme pour réserve spécial d'entretien et de dépréciation des usines et du matériel sans que cette somme puisse dépasser 20 0/0 des bénéfices. Le surplus : 42 1/2 0/0 aux actions 42 1/2 0/0 aux parts bénéficiaires ; 15 0/0 aux administrateurs et directeurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. J. Bresard, E. Gaspari, M. Cheronnet, E. de Colombier, P. Mainfroy, L. Pierron, E. Robin, L. van Dyck, Ch. Vinçent. 1319

EXPORTATION ET IMPORTATION

LA COLONIALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., dont 650 d'apport entièrement libérées et 1.350 souscrites et libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée :* 30 ans, du 31 août 1899. — *Objet :* D'une manière générale, le commerce d'importation en France et à l'étranger de marchandises de toute nature, de provenance des colonies françaises et, notamment, de l'Indo-Chine, plus spécialement la vente de ces marchandises aux épiciers de détail. L'exploitation industrielle, agricole, forestière et minière des territoires dont la Société pourra obtenir la concession ou se rendre acquéreur. L'entreprise de travaux publics et de transports dont la Société pourra se rendre concessionnaire. L'établisse-

ment. partout où besoin sera, d'agents correspondants ou succursales représentant la Société, soit en France, soit aux colonies ou à l'étranger. Les avances sur récoltes ; les énonciations ci-dessus n'ont aucun caractère limitatif et l'objet de la Société comprend d'une manière générale, sans exception ni réserve, toutes opérations se rattachant au but en vue duquel elle est fondée. — *Acte constitutif*, reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 au directeur : 2 0/0 au sous-directeur. Sur le solde : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : J. Gautier, O. Chateigner, F. Hugot (sous-directeur), P. Sarradin.

Directeur : M. Daubeuf. 1320

COMPAGNIE COMMERCIALE

D'EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS RÉUNIES

Siège social : 54, *rue des Petites-Ecuries Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, porté à 3 millions par décision de l'assemblée générale du 1er juillet 1899 (2.000 actions nouvelles émises à 525 fr.). — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 4.000. — *Obligations :* 4.000 obligations de 500 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 11 juin 1897. — *Objet de la Société :* L'achat et la vente, pour compte propre ou pour compte de tiers, de tous produits ou articles d'importation ou d'exportation provenant de tous pays, ainsi que toutes opérations commerciales avec toutes les nations du globe. — *Cours des actions* en 1898 : 535 fr. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* le 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 aux actions à titre de premier dividende ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 5 0/0 au personnel. Le reliquat se partage comme suit : 37 1/2 0/0 aux actionnaires et 37 1/2 0/0 aux parts de fondateurs, lorsqu'elles seront créées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Gustave Boutelleau, Jules Carlier, Georges Filleul Nicol, Alfred Osterritch, Paul Saillard, Gabriel Trarieux, Desbrière, Brohy, de Laveleye, Lynen.

Commissaires : MM. Collongues, G. Fontaine-Bour, Savy.

Administrateur-directeur : M. F. Nicol. 1321

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'EXTRÊME-ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Louis-le-Grand Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *Parts bénéficiaires* : 1.000. — *La Société a pour objet* : toutes opérations commerciales sur tous produits naturels ou manufacturés, tant à l'importation qu'à l'exportation entre la France, la Russie, les pays d'Orient et d'Extrême-Orient et notamment la Chine, la Mandchourie, le Japon et les possessions russes de la Sibérie orientale. — Ces opérations seront faites (à titre purement énonciatif et non limitatif) par voie de vente, échange, commission, courtage, escompte, transports terrestres, maritimes, fluviaux, ou sous toute autre forme tendant à faciliter l'expansion du commerce français dans les contrées ci-dessus indiquées. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 22 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moine, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour former un fonds de prévoyance ; le solde, 60 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E.-J. Barbier.
Membres : MM. Thounens, Charetton, Bernard, Levat, Roy de Loulay, Martin de Kergurione, Jullien Vargounivre.
Commissaires : MM. Chalon, Rogée,-Fromy. 1322

COMPAGNIE

COMMERCIALE ET COLONIALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr. — *Durée :* 30 ans, de juillet 1899. — *Objet :* L'achat et la vente soit en gros soit en détail de toutes matières premières et de tous produits et marchandises fabriqués ou manufacturés, toutes opérations de commission et de consignation. — *Assemblée générale*, dernier mardi de septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 15 0/0 aux administrateurs ; 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Tombeur, Guillaume, Van Mossevelde. 1323

COMPAGNIE COMMERCIALE
ET
INDUSTRIELLE FRANCO-INDIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: *Mérévılle* (*Seine-et-Oise*)

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 14 octobre 1898.

Administrateur délégué: M. J. Nicoud. 1324

COMPAGNIE

COMMERCIALE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Le-Peletier, Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12,000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur. — *Dividendes distribués* en 1896 : 40 fr. nets. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir de 1881. — *Objet de la Société* : Toutes opérations commerciales en France et à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers et en participation, notamment le commerce des bois, des fers et des minerais; et toutes opérations industrielles et de banque se rattachant à ces opérations commerciales. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Plocque, à Paris. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; une somme pour réserve extraordinaire; le surplus, 40 0/0 aux administrateurs et le solde aux actionnaires.

CONSEIL DE FONDATION :

Membres : MM. Eric Joly de Bammeville, rue de Téhéran, 13, Paris; R. Henry Bourlon de Sarty, rue du Colisée, 53, Paris; Ch. Faider, boulevard Haussmann, 46, Paris; A. Lambrechts, rue Van Brée, 20, Anvers (Belgique); Al. de Lessert, rue de Lisbonne, 49, Paris; M. Bernstein, rue Le-Peletier, 4, Paris.

1325

COMPAGNIE RUSSE

D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue d'Argout, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. — *Objet de la Société* : Entreprises industrielles et commerciales en France et dans tous autres pays. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gauthier et de Wiskowatoff.

1326

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPORTATION DE L'EST

Siège social : *Epinal* (*Vosges*)

Agence à Paris : 40, *rue de l'Échiquier*

Le capital social est de cinq cent soixante-douze mille francs. — *La durée de la Société* est de 12 ans, à partir du 12 août 1896.

Président : M. G. Juillard-Hartmann. 1327

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'EXPORTATION & D'IMPORTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Boudreau*
Paris

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 4.000 entièrement libérées, attribuées à l'apporteur, et 6.000 souscrites en espèces, entièrement libérées. — *Titres* au porteur. — *Parts* de fondateurs. 10.000. — *Durée* : 30 ans, 28 avril 1899. — *Objet* : Le développement du commerce et de l'industrie en France et à l'étranger; de procurer à tous commerçants et industriels, qui font ou feront le commerce d'exportation et d'importation, des débouchés nouveaux et de plus grandes facilités pour l'écoulement de leurs produits; de faire pour sa clientèle toutes opérations et tous actes de commerce, expertises, transactions, échanges, de faire pour son compte, en participation ou autrement, comme simple intermédiaire, toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles ou financières, notamment toutes formations ou constitutions de sociétés similaires ou autres, accepter, moyennant couvertures, toutes lettres de change, mandats et généralement toutes opérations financières se rattachant au but de la Société, l'achat ou la vente pour le compte de tiers, de toutes marchandises, la représentation commerciale, industrielle ou financière, l'exploitation de tous journaux, publications, albums et prix courants que la Société possède ou pourrait créer par la suite, exploiter tous brevets ou les rétrocéder; d'établir, grâce à ses nombreux agents et ses rapports avec les différents consulats, un service de renseignements et d'organiser des expositions permanentes dans les principaux marchés du monde. Et par extension, tout ce qui s'y rapporte et s'y rattache. — *Assemblée générale*, composée de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 à la direction. Sur l'excédent; 70 0/0 aux actions; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Chaudey.

Membres : MM. A. Maréchal, Bouvet, Trotin, L.-G. Cavadia, A. Bloch, J. Roth.

Commissaire : M. P.-E. de Marcilly ✲. 1328

P. DUCRET & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
COMPAGNIE GÉNERALE D'EXPORTATION
ET D'IMPORTATION

Siège social : 24, rue des Petites-Écuries Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 360 actions de 2.500 fr., libérées de 3/4. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société* : La Société a pour objet de faire pour elle-même, ou pour le compte de tiers, toute affaire d'exportation ou d'importation, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, immobilières, travaux publics, l'installation et l'exploitation de comptoirs à l'étranger, et plus particulièrement dans les régions soumises à l'influence française. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Edmond Leroy, à Paris.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Alfred de Schweizer, Daniel Wehrlin, Ed. Cahen.
Directeur-gérant : M. P. Ducret. 1329

SOCIÉTÉ ANONYME ANVERSOISE
D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 1.000 actions de 500 fr.; il est créé en outre 1.500 actions de jouissance sans désignation de valeur. — *Durée :* 20 années. — *Objet :* Toutes opérations quelconques se rattachant à la vente ou à l'achat des produits indigènes ou importés. — *Société constituée* le 3 juin 1893. — *Assemblée générale :* 3e mardi du mois d'août, à 2 heures 1/2, au siege social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5.000 fr. à l'administrateur delégué ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus comme suit : 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 aux autres membres du Conseil et aux commissaires ; 15 0/0 aux actions de capital ; 15 0/0 aux actions de jouissance ; 25 0/0 au fonds de réserve, 30 0/0 aux adhérents sociétaires ou non sociétaires, au marc le franc du profit apporté par eux à la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vieujant, Ch. Cochaert, C. Bleunar-Huwart.
Commissaire : M. Louis de Ruytter. 1330

SOCIÉTÉ
D'IMPORTATION & DE COMMISSION
(ANCIENNE MAISON LOUIS REINHART)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Palais de la Bourse Le Havre

NOTICE

Capital : Un million de fr., divisé en 1.000 actions de 1.000 fr., libérées. *Titres* nominatifs. — *Parts* de fondateurs : — *Durée* : 10 ans, du 1er juillet 1899. — *Objet* : De traiter les affaires d'importation, de commission et de banque et en général toutes autres affaires commerciales, tant en France qu'à l'étranger. — *Acte constitutif*, reçu par Me Narcy, notaire au Havre. — *Assemblée generale* : se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 50 0/0 aux administrateurs ; 40 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Reinhart père, L. Reinhart fils, G. Reinhart fils, John Dobson.
Commissaire : MM. H. Gross. 1331

COMPAGNIE GÉNÉRALE POUR
L'INDUSTRIE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue du Rocher, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., libérées. — *Durée de la Société :* 99 ans, du 6 juin 1896 au 5 juin 1995. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Objet de la Société :* Toutes affaires industrielles de quelque nature qu'elles soient en France, en Russie et dans tous autres pays. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme nécessaire pour payer aux actions émises un intérêt de 5 0/0 des versements effectués sur leur capital nominal ; une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance ; le surplus : 85 0/0 aux actions ; 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Ellissen.

Membres : MM. A. Bory d'Arnex, G. Fris, R. Gubbay, J. Hamspohn, L. de Poliakoff, H. Rosenheim-Shuster Burckhardt, Sulzer Steiner, A. Wiener.

Commissaires des comptes : MM. Sawki et Daresse de Roissy.
Secrétaire général : M. G. Schwob. 1332

SOCIÉTÉ DE COMMERCE OTTOMANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. ; ce capital peut être augmenté ; la Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions au porteur. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Faire toutes opérations commerciales, industrielles, minières, de travaux publics et autres dans les limites les plus étendues dans tous les pays et spécialement dans le territoire ottoman. — *Société constituée* le 4 septembre 1895. — *As*

semblée générale : Le 1er mardi d'octobre, à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et aux commissaires, tantième de la direction et du personnel, le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Hutter, Félix Bonnet, Joseph Lutz.

Commissaire : M. Herman Hendrich. 1333

SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE

DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *place de la Madeleine, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est : 1° l'importation en France de tous produits russes et l'importation en Russie de tous produits français ; la création, dans ce but, de tous comptoirs, magasins ou entrepôts, soit en France, soit en Russie et de toutes entreprises de transports ; 2° l'organisation du crédit dans l'intérêt des propriétaires de marchandises mises en entrepôts dans les magasins de la Société ; 3° l'organisation des services internationaux de renseignements commerciaux de toute nature entre la France et la Russie, soit au moyen de circulaires, soit au moyen de journaux ou autrement ; 4° toute combinaison permettant de faciliter soit aux Russes, soit aux Français, leurs opérations aux expositions de 1900 à Paris et autres ; 5° l'étude de toutes affaires industrielles, minières, agricoles, forestières et de toutes voies ferrées, concessions de toutes natures à ce relatives ; l'organisation desdites affaires, leur mise en Société, l'obtention de tous brevets, etc. Et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rattachant aux divers objets précités, soit pour le compte de ladite Société, soit pour le compte de tiers. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 24 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastler, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour former le fonds de réserve prescrit par la loi. Le prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le cinquième du capital social ; 2° Somme suffisante pour servir aux actions un intérêt de 6 0/0 sur le sommes dont elles se trouveront alors libérées, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ; 3° 15 0/0 pour le Conseil d'administration : 4° 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 5° 3 0/0 pour le directeur ; 6° 2 0/0 mis à la disposition du Conseil d'administration pour gratifications au personnel ; le surplus des bénéfices est réparti par portions égales entre les actions et les parts de fondateurs.

Dividende 1898-99 : Actions, 21 fr. ; parts, 15 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marc Maschkauzan, Anatole Bardant Barrus de Dangeran. 1334

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MERCANTILE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue de l'Échiquier Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* De fin décembre 1887 à fin décembre 1937. — *Objet de la Société :* Commerce de commission d'importation et d'exportation. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

Paiement des coupons à Paris, au mois de juin.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 15 0/0 aux fondateurs ; une somme pour servir 6 0/0 de la partie libérée des actions ; et le surplus, 30 0/0 au fonds de prévoyance ; 30 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à la direction ; 30 0/0 à nouveau aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. H. Rumpf, H. Lüdert.

Commissaires des comptes : MM. Hecht, Schaeffner.

Directeur : M. W. Lüdert. 1335

CYCLES ET MOTOCYCLES

RICHARD - CHOUBERSKY

Machines de Luxe et de Précision

Bicyclette de course sur route.	400 f	*Pneumatiques, développement, hauteur du cadre, émail, accessoires complets au choix de l'acheteur.*
Bicyclette de route légère	350 f	
Bicyclette touriste	250 f	

MOTOCYCLE RICHARD - CHOUBERSKY — Prix : 1.500 fr. — *Moteurs de Dion, Aster, ou autre, 2 chevaux 1/2*

Magasins de vente : **18, rue du Quatre-Septembre, PARIS**

JUMELLES — OPTIQUE

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET DE PRÉCISION

SOCIÉTÉ DES APPAREILS A RÉACTION RADIALE

ANCIENNE SOCIETÉ DES PROCÉDÉS DESGOFFES ET GEORGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue de l'Aqueduc Paris

Assemblée générale en mars.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1336

LE DIAPAZON DU DESSIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Godot de Mauroy Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. souscrites et libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Durée :* 30 ans, du 20 janvier 1900. — *Objet :* L'exploitation industrielle et commermerciale de tous objets ou instruments, ayant trait au dessin, à la peinture et en général aux mesures de toute nature et notamment de l'instrument dénommé « le diapason du dessin », dont l'invention a été faite par M. Picard. — *Acte constitutif*, reçu par Me Morel d'Arleux, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction. Le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Pilleboue, D. Pilleboue, Le Bourdonnec.

Commissaire : M. Feuillette. 1337

MANUFACTURE GÉNÉRALE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(COUESNON ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 94, rue d'Angoulême Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés en bourse. — *Dernier dividende* distribué : 9 1/2 0/0. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir de septembre 1888. — *Objet de la Société* : Fabrication d'instruments de musique en cuivre, en bois et à cordes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ricard, 26, boulevard Saint-Michel, Paris. — *Assemblée générale* : 15 octobre. — *Paiement* des coupons le 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre.

Répartition des bénéfices : 45 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 au directeur ; 10 0/0 au personnel ; 5 0/0 au fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM L. Durand, A. Lecomte, H. Meret.

Directeur : A Couesnon. 1338

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES JUMELLES DE THÉATRE

Siège social : 8, rue St-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Parts* : 2.000 parts de fondateurs. — *Durée de la Société* : 50 années, à dater du 13 janvier 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation dans tous les théâtres et établissements similaires en France et à l'étranger des différents systèmes de jumelles automatiques. — *Assemblée générale* en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; une somme au compte d'amortissement ; 10 0/0 du compte mobilier ; le surplus aux actionnaires et au Conseil d'administration. 996

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM, Gugenheim, vicomte de Catalan, Sylvain, G. Lefort, A. de Jassaud. 1339

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES JUMELLES DE THÉATRE

Siège social : 3, rue de Provence Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés en banque. — *Parts* : 1.500 parts de fondateurs. — *Dividendes distribués* aux actions en 1895, 4 0/0 ; en 1896 : 7 0/0 ; en 1897 : 8 0/0. — *Dividendes distribués* aux parts de fondateurs en 1896, 2 fr. 30 ; en 1897 : 3 fr. 30. — *Durée de la Société* : 25 années, à dater du 18 janvier

1894. — *Objet de la Société* : Location automatique de jumelles dans tous les pays. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Silvain, Weill-Martignan, St. Oppenheim, E. Gugenheim.
Commissaire : M. Choson.
Directeur : M. H.-S.-J. Booth, à Londres.

1340

LA LORGNETTE HUMAINE SÉGUY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, cité d'Hauteville, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 12.000. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société* : L'exploitation du brevet délivré en France à M. Séguy pour un appareil d'ensemble transportable destiné à l'application des rayons Rœntgen, l'acquisition et l'exploitation de toutes inventions, découvertes et idées qui soient une application des rayons X. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Blanchet, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 30 0/0 aux parts de fondateurs, et, sur ce qui restera, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires et 5 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Bach de Surany, 2, avenue Velasquez, Paris ; L. Baratoux, 45, rue Cortambert, Paris ; L. Orosdi, 6, rue Cimarosa, Paris ; G. Seguy, 53, rue Monsieur-le-Prince, Paris ; C. Verneau, 14, rue Oberkampf, Paris ; Henri Bousquet, 281, boulevard Raspail, Paris.
Commissaire des comptes : M. E. Roy, comte d'Hersault de Beaufort, 95, rue Mironesnil, Paris.

1341

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ORGUES D'ALEXANDRE PÈRE & FILS

Siège social : 81, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent soixante-quinze mille francs, divisés en 750 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à dater du 5 octobre 1894. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente des instruments de musique en général et spécialement des orgues dites : « Orgues Alexandre père et fils », et l'achat et la vente de tous articles ayant trait à cette industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Emile Godet, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 au remboursement des actions par voie de tirage au sort ; 35 0/0 aux actionnaires à titre de dividende.

1342

MANUFACTURE MARSEILLAISE DE PIANOS

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BOISSELOT)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 81, boulevard Notre-Dame, Marseille

NOTICE

Capital : Cinq cent trente mille francs, divisés en 530 actions de 1.000 fr., dont 80 d'apport. — *Durée :* 15 ans, de 1893. — *Objet :* La fabrication de pianos et toutes opérations s'y rattachant. — *Assemblée générale*, en octobre, composée des propriétaires de 4 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 20 0/0 aux administrateurs ; 30 0/0 à un deuxième fonds de réserve ; la somme nécessaire pour un dividende de 3 0/0 aux actions. Sur le solde, une somme pour gratification au personnel et le solde aux actions.

Dividende : En 1898, 30 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Rouffio.
Administrateur délégué : M. A. Suquet.
Directeur : M. G. Suquet.
Membres : MM. A. Leenhardt, F. Touche, A. Pépin.

1343

GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE DE

VERRES A LUNETTES ET D'OPTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ligny-en-Barrois (Meuse)

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente de verres de lunettes, d'optique et généralement toutes les opérations se rattachant à ce genre d'industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Estienne, à Ligny. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 aux administrateurs. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. Simon, Ch. Collin, Jules-Hyacinthe Viard.

1344

LIÈGES — BOUCHONS — CAOUTCHOUC

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'AMIANTE ET DU CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Varenne-Saint-Sauveur Saône-et-Loire

Agence à Paris : 10, *rue Thimonnier*

Capital: Cinq cent mille francs. — *Objet :* Fabrication et commerce d'amiante et de caoutchouc manufacturé pour toute application industrielle. 1345

SOCIÉTÉ FRANÇAISE INDUSTRIELLE DE LA BOUCHONNERIE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue de Tanger, Paris*

NOTICE

Capital : Quatre-vingt-deux mille cinq cent francs, divisés en 825 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateur : 825. — *Durée :* 50 ans, du 28 novembre 1899. — *Objet :* La fabrication et le commerce de tous produits industriels tirés du liège et notamment la fabrication et le commerce des bouchons. L'exploitation directe ou indirecte de tous brevets d'invention relatif à la dite fabrication, la vente et la cession de licences desdits brevets ou des machines qui en font l'objet. Et généralement toutes opérations industrielles et commerciales ayant comme objet principal ou accessoire les produits fabriqués ou déchets provenant du liège. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mahot de la Querantonois, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice, elle se compose des porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. Lévy, L. Maichan, N.-J. Salzedo.
Commissaire : M. Teyssèdre. 1346

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DES " BOUCHONS TORRENT "

Siège social : Le Boulou (Pyrénées-Orientales)

NOTICE

Capital : Trois cent vingt-deux mille francs. — *Objet de la Société* : Fabrication des bouchons en liège, et spécialement pour la pharmacie et commerce de vins. — *Durée :* 30 ans, de 1883.

Années	Capital	Valeur des actions	Dividende distribué
1883.	75.000	50	5 0/0
1884.	76.000	»	15 —
1885.	78.000	»	12 —
1886.	88.000	55	10 —
1887.	103.000	»	12 —
1888.	114.000	»	10 —
1889.	128.000	»	11 —
1890.	169.000	»	10 —
1891.	214.000	»	8 —
1892.	293.000	»	8 —
1893.	324.000	»	8 —
1894.	377.000	»	5 —
1895.	369.000	»	4 —
1896.	397.000	»	Néant
1897.	322.000	45	» —
1898.	322.000	»	4,50 —

Gérant : M. Torrent.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Calvairac.
Vice-président : M. Bes.
Secrétaire : M. Horeau.
Membres : MM. Soubielle, Boxede, Cantenys, Torrent, Bart, Ortaffa, Grau. 1347

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, *rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 60 ans, du 10 novembre 1896. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de tous objets en caoutchouc et de tous autres articles ; exploitation en France du brevet n° 201.353 connu sous le nom de brevet Clincher, apporté à la Société. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital : 6 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à l'administrateur-délégué ; sur le reste, 15 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour le personnel, et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Ludert, M. Rumpsf, V. Besse, S. Strrus, J. Himmond, H. Morel, E. Berlyn.
Commissaire des comptes : M. Ancel.
Administrateur-délégué : M. E. Berlyn. 1348

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ÉPURATION DE CAOUTCHOUC
ASSOCIATION EN PARTICIPATION

Siège social : 10, *rue Auber, Paris*

NOTICE

L'association n'a pas de capital énoncé ; il sera pourvu à ses besoins au moyen du placement de 750 parts bénéficiaires sur les 2.000 qui ont été créées, les 1.250 autres ont été attribuées aux fondateurs en représentation d'apports. — *Objet* : L'acquisition de l'usine d'épuration de caoutchouc située, 9, rue du Pavé-Neuf, au Pecq (Seine-et-Oise) et son exploitation, et toutes opérations et affaires de toutes natures se rattachant à l'industrie du caoutchouc. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er mars 1899. — *L'acte constitutif* a été publié dans la *Gazette des Tribunaux* du 24 mars 1899. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Directeurs-gerants : MM. A. Mandel et le comte F. de Gerson. 1349

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES
ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN ET Cie
CAOUTCHOUC BRUT ET MANUFACTURÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *avenue du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand*

Maison de vente à Paris, 94, *boulevard Beaumarchais*

NOTICE

Le capital social est de un million six cent mille francs, divisé en 3.200 actions de 500 fr., dont 1.200 attribuées aux fondateurs et 2.000 entièrement libérées. — *Titres* cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce de tous articles en caoutchouc brut et manufacturé et de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement à ce genre d'industrie. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 12 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Mazoires, notaire à Chamalières, et A. Rogier, notaire à Clermont-Ferrand. — *L'assemblée générale* est composée des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 à la direction ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

Dividende 1898 : 5 0/0. Amortissements et réserves : 42.005 fr. 85.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Longier, Lecuellé, Robin, Grimaud.

Administrateur-délégué : M. R.-C. Bergougnan. 1350

ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON
COMPAGNIE NATIONALE DU CAOUTCHOUC SOUPLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue St-Lazare, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : Par délibération du Conseil d'administration en date du 12 mai 1898, il a été créé 5.000 obligations hypothécaires de 500 fr. 5 0/0 remboursables en 30 ans et dont les coupons sont payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce du caoutchouc manufacturé et de tous articles s'y rattachant. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 12 mai 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Quatresols, notaire à Montargis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Achille Adam.

Membres : MM. le comte L. de Caladon, E. Ducas, R.-B. Hutchinson, W.-D. Hutchinson, comte Balbiani, marquis de Rigaud.

Administrateurs délégués : MM. E. Ducas et L. de Caladon.

Commissaires : MM. E. Deraine et G. Lelièvre. 1351

SOCIÉTÉ CIVILE DES OBLIGATAIRES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES
ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON
Siège social : 1, *rue d'Hauteville, Paris*

NOTICE

La Société a été constituée le 6 juin 1898 pour une durée limitée à l'expiration du délai maximum de remboursement des obligations qui est de 30 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Laverne, notaire à Paris. — *L'objet de la Société* est de centraliser la conservation, la défense et la protection des intérêts communs à tous les détenteurs des obligations et spécialement : 1° La réalisation et la constitution par la Société anonyme des établissements Hutchinson, au profit de la masse des propriétaires d'obligations de la présente Société civile, d'une affectation hypothécaire sur les biens immeubles de ladite Société en France ; 2° En Allemagne, et eu égard aux exigences de la législation du grand-duché de Bade, la réalisation et la constitution par la Société anonyme des établissements Hutchinson, au nom de toutes personnes ou établissements intervenant en leur nom personnel, soit en qualité de « trustees », soit en toute autre qualité, et de quelque manière que ce soit, au profit de la masse des propriétaires d'obligations, d'une affectation hypothécaire sur les biens immeubles de ladite Société à Mannheim ; 3° La conservation de ces affectations hypothécaires par la prise et le renouvellement de toutes inscriptions nécessaires ; 4° L'exercice de tous droits et actions hypothécaires et autres qui résulteront des affectations qui seront données pour garantir le remboursement du capital nominal de ces obligations, le paiement de leur intérêt et désistement de tous droits et actions quelconques. — *Les*

titres dont il s'agit ont été créés par délibération du Conseil d'administration de la Société des établissements Hutchinson, en date du 12 mai 1898 au nombre de 5.000 obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables dans un délai de 30 ans ; l'intérêt est payable le 1er janvier et 1er juillet. — *L'acte constitutif* de la Société des établissements Hutchinson a été déposé en l'étude de Me Quatresol, notaire à Montargis, le 26 avril 1898.

COMITÉ DE DIRECTION :

Membres : MM. E. Deraine, Lelièvre, Dorange. 1352

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

GUTTAS-PERCHAS DE MALAISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *faubourg Bannier Orléans*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr. — *L'objet* de la société est l'exploitation et la purification des guttas-perchas de Malaisie. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier. 1353

SOCIÉTÉ

DES LIÈGES AGGLOMÉRÉS DENNIEL & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Vitry (Seine)*

NOTICE

Capital social : Deux cent vingt mille francs, divisés en 440 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Objet de la Société :* Briques et carreaux en liège aggloméré, travaux d'isolement en tous genres calorifuges.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 à la gérance ; 50 0/0 aux actions. 1354

SOCIÉTÉ ANONYME

DES LIÈGES COMPRIMÉS

Siège social : *22, rue de la Roquette Paris*

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans à partir du 26 mai 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1355

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

LIÈGES APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13. rue Delta, Paris

Assemblée générale en mars.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1356

SOCIÉTÉ ANONYME DES

LIÈGES DE L'ÉDOUGH

Siège social : 2, rue Saint-Pétersbourg Paris

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs. — *Assemblée générale* en mai. — Petite Société formée entre un groupe fort restreint. 1357

COMPAGNIE FERMIÈRE

DES LIÈGES DE L'OUIDER

SOCIÉTÉ COMMERCIALE EN COMMANDITE

Siège social : 39, rue Dulong, Paris

Capital évalué : Neuf cent soixante-dix mille francs.

Administrateur : M. Merendet.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1358

MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC

MICHELIN ET CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Clermont-Ferrand

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., sur lesquelles un million sept cent mille francs ont été versés. — *Obligations* : 1.400 obligations de 500 fr. 4 0/0 émises à 485 fr., en décembre 1898, remboursables en 25 ans par tirages annuels ayant lieu le 30 septembre ; le remboursement des titres a lieu le 31 décembre suivant ; les coupons de ces obligations sont payables par moitié, les 30 juin et 31 décembre. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu les 15 et 23 juillet 1863.

Dividendes distribués :

Années	Dividendes	Capital
1893. . . .	6 0/0 pour	900.000
1894. . . .	10 0/0 —	900.000
1895. . . .	16 0/0 —	900.000
1896. . . .	18 0/0 —	900.000
1897. . . .	17 0/0 —	1.600.000
1898. . . .	»	1.600.000
1899. . . .	»	2.000.000

1359

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS — HABILLEMENT — MODES

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ANCIENNES MAISONS MARCHANDISE & PERSENT

Siège social :
53, boulevard Sébastopol, Paris

NOTICE

Capital: Trois cent vingt mille francs, divisés en 640 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée :* 30 ans, du 25 novembre 1899. — *Objet* : L'acquisition à l'amiable du fonds de commerce connu sous le non de Maison Léon Marchandise, exploité à Paris, 53, boulevard de Sébastopol, ayant pour objet l'achat et la revente de tous articles de mercerie, rubans, soieries, tissus, articles de Paris, etc. — *Assemblée générale*, avant fin mai.

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres: MM. E. Brisbart, H. Hurel, A. Millet, J. Chaffanjon, G. Brisbart, G. Hurel, G. Lemarinier.

Commissaire: M. J. Lefebvre. 1360

A SÉBASTOPOL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, boulevard Sébastopol Paris

NOTICE

Capital : Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 4.500 actions de 500 fr., dont 150 d'apport entièrement libérées et 300 souscrites entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 27 juin 1899. — *Objet* : L'exploitation d'une maison de vente à terme de toutes marchandises et généralement toutes opérations immobilières, financières, industrielles et commerciales. — *Acte constitutif* reçu par Me Rigault, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 pour former un capital de roulement ; 25 0/0 aux actions.

Directeur : M. J. Serf. 1361

ASHBEE & Cie

ANCIENNE MAISON CH. LAVY & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
38, rue des Jeûneurs, Paris

NOTICE

Capital : Six cent vingt-cinq mille francs, divisés en 625 actions de 1.000 fr., dont 125 d'apport, toutes entièrement libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 1er janvier 1900. — *Objet :* Le commerce des tissus et des objets qui s'y rattachent. — *Assemblée générale*, en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ordinaire jusqu'à concurrence de 25 0/0 du capital ; 5 0/0 aux actions. Le surplus : 25 0/0 à la réserve extraordinaire ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Seyffarth, Deplihez, A. Michel. 1362

AU PALAIS DE CRISTAL

F. FOUCHER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
20, boulevard Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 4.500 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 3.670 attribuées en représentation d'apport à M. F. Foucher. — *Objet* : Exploitation de la maison de confections et vêtements sur mesures pour hommes, dames et enfants, et la vente de tous objets se rapportant à la toilette, établie à Paris, boulevard Montmartre, 20, à l'enseigne du « Palais de Cristal » ; la création de toutes succursales ou représentations et la nomination de tous agents partout où elle en reconnaîtra l'opportunité. — *Durée* : Du 1er fevrier 1899 au 1er février 1928. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottenet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans la seconde quinzaine d'avril ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; une somme fixée par le gérant et le Conseil de surveillance à titre d'amortissement du matériel ou pour rémunérations extraordinaires ou supplémentaires au personnel ; le surplus : 50 0/0 au fondateur ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Ballande, Giller, Schlosser. 1362 A

AU TAILLEUR ÉLÉGANT

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS EN PARTICIPATION

Siège social : 2, place Saint-Pierre Besançon

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lucand, notaire à Besançon.

Gérant : M. Mouchnino. 1362 B

AUX CLASSES LABORIEUSES

Siège social : Brince strett, Bank, à Londres E. C.

LIMITED

NOTICE

Le capital social est de six cent vingt-cinq mille livres sterling (quinze millions sept cent cinquante mille francs), divisé en 75.000 actions de préférence cumulatives à 7 0/0 de 5 livres sterling (126 fr.) et 250.000 actions ordinaires de 1 livre sterling (25 fr. 20). *L'objet de la Société* est l'exploitation des magasins de nouveautés bien connus à Paris sous le nom de « Aux Classes Laborieuses », situés 46 et 48, boulevard de Strasbourg, 83, 85 et 87, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris, avec succursales à Saint-Germain, Pontoise, Chantilly, Compiègne, Mantes, et des annexes, à Saint Germain et à Meulan.

Années	Bénéfices nets
1891-1892 . .	603.520 66 = 23.949 4 8
1892-1893 . .	652.582 70 = 26.100 0 0
1893-1894 . .	953.278 85 = 38.120 0 0
1894-1895 . .	1.092.227 90 = 43.342 7 6
1895-1896 . .	1.573.337 65 = 62.434 0 8
1896-1897 . .	1.924.726 15 = 76.378 0 5

Répartition des bénefices : Les actions de préférence ont droit à un dividende cumulatif et privilégié de 7 0/0 par an et ont la priorité sur les actions ordinaires comme capital et comme dividende. Les intérêts des actions de préférence seront payés trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

Observation : Cette Société a émis en 1899 pour 115.000 livres sterling d'obligations. 1363

GRANDS MAGASINS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

AUX DAMES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Sainte Catherine Bordeaux

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions entièrement libérées, attribuées à M. Fagot, fondateur en représentation de ses apports, et 30.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr., souscrites en espèces, 4.000 parts de fondateur distribuées à raison d'une part par chaque quantité indivisible de 10 actions souscrites à la fois, le solde au fondateur. — *Durée* de la Société : 30 ans à dater de sa constitution définitive le 29 juillet 1899. — *L'objet* de la Société est l'exploitation à Bordeaux, rue Sainte-Catherine, rue Porte-Dyeaux, rue Saige et place Puy-Paulin, d'un magasin comprenant tous les articles vendus par le Louvre et le Bon-Marché à Paris, avec faculté d'y adjoindre en outre tous les produits d'alimentation. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Casteja, notaire à Bordeaux.

Assemblée générale en novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 60 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil ; 20 0/0 aux parts de fondateur ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 au personnel, répartis par les soins du Conseil et sur les indications de la direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. A. Fagot.

Membres : MM. H. Labroue, P. Brière, A.-F. Labat, Bayle, Bonnefon, Faugère, Huyard, Marly.

Commissaires : MM. Couton-Nadal, Ratineaud.

1364

SOCIÉTÉ DES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX DEUX PASSAGES

Siège social : 34, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	526 20	19 33
1893.	528 40	33 75
1894.	614 15	33 75
1895.	376 50	25 »
1896.	352 »	25 »
1897.	417 »	25 »
1898.	472 »	25 »
1899.	485	»

Durée de la Société : 25 ans, jusqu'au 24 juin 1917. — *Objet de la Société* : Exploitation des grands magasins de nouveauté « Aux Deux Passages ». — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, 15 avril, 15 octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 10 0/0 répartis par 1/3 à Mme Vve Perrot, M. Paul Perrot, M. Tresserre, pendant leur vie ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux employés intéressés ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Perrot, Jean Tresserre, Eugène Vignon, Edouard Perrot fils, Louis Kenzinger, Marius Fo·t, Gustave Bidreman.

Commissaire des comptes : M. J. Herman.

1365

AYME, BRARABÉ & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

9, Boulevard de la Madeleine, Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 200 actions de 1.000 fr., libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 9 ans, du 25 octobre 1899. — *Objet :* L'exploitation d'un commerce de tous articles d'habillement et de toilette pour les hommes, les dames et les enfants des deux sexes. — *Acte constitutif*, reçu par M. Fontana, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en mars, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 à MM. Ayme, Barrabé.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. H. Joire, E. Porte, L. Boulay.
1366

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

(ANCIENNE MAISON PARISSOT)

BESSAND Père et Fils, STASSE et Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
FONDÉE EN 1856
FINISSANT LE 31 JANVIER 1931

Siège social : 2, *rue du Pont-Neuf, Paris*

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs, divisés en 600 parts nominatives, entièrement libérées de 25.000 fr. chacune. — *Objet* de la Société : Fabrication de vêtements pour hommes, dames et enfants et vente de tous articles se rapportant à la toilette de l'homme, de la femme et de l'enfant. — Société en commandite par actions, fondée en 1856, finissant le 13 janvier 1931. — *Une assemblée générale* a lieu tous les ans. 1367

LE BON GÉNIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 9, rue de la Douane. Paris

NOTICE

Capital social : Un million cent mille francs. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Abeye.
Membre : M. Lazare 1368

MAISON ARISTIDE BOUCICAUT

BON MARCHÉ

FILLOT, RICOIS, LUCET ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chazelles-sur-Lyon (Loire)

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 400 parts de 50.000 fr., chaque part pouvant être fractionnée sur la demande du possesseur en 32 fractions de 1.562 fr. 50. — *Objet de la Société* : Exploitation de la maison de commerce de nouveautés connue sous le nom du « Bon Marché », maison Aristide Boucicaut. — *Notaire* qui a reçu acte : Me Robert Lisle, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à prélever jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 10 millions, pour faire face aux risques d'incendie ; 7 0/0 fonds spécial pour caisse de retraite. 1369

SOCIÉTÉ MANUFACTURIÈRE

DE CHAPEAUX DE FEUTRE DE CHAZELLES-SUR-LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chazelles-sur-Lyon

NOTICE

Capital : Trois cent vingt-cinq mille francs, divisés en 3.250 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *Acte constitutif*, reçu par Me Meunier, notaire à Chazelles-sur-Lyon. 1370

FABRIQUE FRANÇAISE

DE CHAPEAUX DE FEUTRE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 135 et 137, rue du Bac, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	»	15 »
1894.	»	7.118
1895.	»	35 »
1896.	600	35 »
1897.	600	30 »
1898.	550	30 »
1899.	550	» »

Durée de la Société : 50 ans (constitution du 12 février 1893). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ressicaud,

à Caluire (Rhône). — *Objet de la Societe :* Fabrication des chapeaux feutre et laine. — *Assemblee générale* 2e quinzaine d'avril. — *Paiement* des coupons, à Chazelles-sur-Lyon, le jour de l'assemblée générale.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 pour constituer la réserve jusqu'au 1/4 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 1/10 au Conseil d'administration; 3/10 au conseil pour gratification au directeur; 6/10 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frédéric Quinson, Irénée Laurent, Louis Puy, Eugène Labesse, Eugène Provot.

Administrateur-délégué : M. Eugène Provot.

Commissaire des comptes : M. F. Fillod, à Lyon, 18, rue Terme. 1371

SOCIÉTÉ

FRANÇAISE DE CHAPELLERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 80, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 3.150 d'apport entièrement libérées et 6.900 souscrites, libérées de 50 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée :* 30 ans, du 25 septembre 1899. — *Objet :* La fabrication et la vente des chapeaux pour hommes et enfants, des articles accessoires se rattachant à la chapellerie, ou que la Société jugerait utile de vendre. En conséquence, la location, l'acquisition et la vente de tous biens meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *Acte constitutif*, reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, en avril, elle se compose des propriétaires de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 à la direction; 10 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 aux parts de fondateurs; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lyonnet, J. Boyron, F. Trichard, Cl. Peyaud, M. Peyaud.

Commissaire : M. Berne. 1372

MANUFACTURE GÉNÉRALE DE

CHAPELLERIE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marcq-en-Barreul (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 18 août 1896. 1373

LA CHAPELLERIE MONTILIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Boulevard du Fust Montélimar (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 27 janvier 1896. — *L'assemblée generale* a lieu en mars. 1374

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

CHEMISERIE DU PATRONOMÈTRE

Siège social : 70, boulevard Magenta Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Duree de la Société :* 20 ans, à partir de 1896. — *Objet de la Société :* Exploitation de chemiserie, bonneterie et de nouveautés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lindet, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Paul Dubreuil, Arthur Plasson, Emile Dubois. 1375

CHEMISERIE SPÉCIALE

MICHEAU, CHOPIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

102, *boulevard Sébastopol, Paris*

NOTICE

Capital : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 12.500 actions de 100 fr., dont 3.500 d'apport et 9.000 souscrites, libérées de 25 fr. — *Titres* non cotés. — *Durée :* 40 ans, du 13 décembre 1899. — *Objet :* L'exploitation de la maison de chemises, cravates et autres articles, connue sous le nom de chemiserie spéciale et de ses succursales. 1376

SOCIÉTÉ PARISIENNE DES

CORSETS-BALEININES INCASSABLES

Siège social : 52, rue Bichat, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.250 actions de 500 fr., entièrement libérées. —

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 21 février 1897. — *Objet de la Société :* Fabrication des corsets, buscs, ressorts, baleinines incassables, courroies inextensibles (exploitation des brevets Schweitzer). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Valenciennes. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour fonds de prévoyance ; 4 0/0 au capital versé ; l'excédent 15 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Schneeberger, R. Worms, L. Roubach.
Commissaire des comptes : M. O. Meyer. 1377

SOCIÉTE

DESFOSSÉS, MISTON & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 7, *avenue Trudaine, Paris*

NOTICE

Capital. Quatre cent mille francs, divisés en 80 actions de 5.000 fr., dont 20 entièrement libérées et 60 libérées de 1.250 fr. — *Durée :* 10 ans (1899). — *Objet :* Les fournitures pour les armées et les confections civiles ainsi que l'exploitation de toutes industries se rattachant à ces fournitures et confections. — *Acte constitutif*, reçu par Me G. Bertrand, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions, 20 0/0 à la réserve. Sur le surplus : 80 /300 à la gérance, 220/300 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Levesque, Teisserene, Gaudet. 1378

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON

DURST WILD FRÈRES

Siège social : 39, rue du Caire, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, amorti de 600,000 fr. — *Objet de la Société :* Manufacture de chapeaux de paille et feutre, fleurs, fournitures pour modes. — *Assemblée générale* ordinaire en octobre.

Directeur-gérant : M. Marc Durst Wild. 1379

ÉTABLISSEMENTS FARCY ET OPPENHEIM

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue des Petits-Hôtels*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée de la Société* 50 années, à dater du 29 juillet 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation dans la Ville de Paris, à Saint-Gall (Suisse) et à Saint-Sébastien (Espagne) et à New-York de tous les établissements fondés par MM. Farcy, Oppenheim et Kahn, ayant pour objet la fabrication et la vente des corsets, broderies, et de la lingerie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais. — *Assemblee générale* en novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/20 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Farcy.
Vice-Président : M. Oppenheim.
Membres : MM. Kahn, Jules Rozzi, Foin, Cahen. 1380

ÉTABLISSEMENTS MAUCHAUFFÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Bégand, Troyes

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé par 3.500 actions de 1.000 fr., dont 2.865 d'apport — *L'objet de la Société* est la fabrication de la bonneterie. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 29 juin 1896.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent : 50 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Maurice Mauchauffée.
Membres : MM. G. Mauchauffée, J. Girardin, L. Chauvin.
Commissaire : M. F. Bertrand. 1381

MANUFACTURE LYONNAISE DE CORSETS

FALQUE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
283, 285, 287, *rue Paul-Bert, Lyon*

NOTICE

Capital : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr., dont 50 d'apport et 2.000 souscrites, libérées de 50 fr. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 20 ans, du 12 janvier 1900. — *Objet :* La fabrication et la vente des corsets en gros, tant en France qu'à l'étranger. — *Acte constitutif* reçu par Me Chaine, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, 2e trimestre, composée des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au maximum pour amortissements divers. Le surplus : 65 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 25 0/0 à la gérance.

Président : M. Ad. Godchau. 1382

MANUFACTURES

DE FEUTRES ET CHAPEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cureghem (Belgique)

NOTICE

Capital : Quatre millons de francs, divisés en 8.000 actions de capital de 500 fr. et 8.000 actions de dividende sans désignation de valeur. — *Obligations :* 1.200.000 de 500 fr. 4 0/0. — *Durée :* 30 ans, du 3 avril 1875. — *Objet :* Le commerce et la fabrication du feutre des chapeaux, des matières premières et des machines ayant rapport à cette industrie, ainsi que le coupage des poils. — *Assemblée générale*, 1er lundi d'août.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions de capital ; 10 0/0 maximum à la disposition du Conseil pour rémunérations diverses. Le surplus : 20 0/0 à l'administrateur délégué ; 8 0/0 aux autres administrateurs, une somme pour rachat d'actions. Le solde aux actions de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Piret-Goblet, Ansiau, Terlinden, Virmenet, Castermans.

Commissaires : MM. Houtekiet, Atack, Bertrand. 1383

SOCIÉTÉ DES FEUTRES FRANÇAIS DE GÉRARDMER

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS J. AST PÈRE ET Cie

Siège social : 3, rue des Forges, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr. — *Obligations :* Il existe un certain nombre d'obligations. 1384

FROU-FROU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. — *Objet* de la Société : Création de nouveautés féminines. Exploitation d'un magasin de lingerie, robes et manteaux. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. 1385

SOCIÉTÉ ANONYME DU

GAGNE-PETIT

(ANCIENNE MAISON BOURUET-AUBERTOT)

Siège social : 23, avenue de l'Opéra, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs. — *L'assemblée générale* se réunit en octobre.

Administrateur-délégué : M. Bouruet-Aubertot (jusqu'au 15 octobre 1900). 1386

SOCIÉTÉ

DES GALERIES LAFAYETTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital : Deux millions trois cent mille francs, divisés en 23.000 actions de 100 fr., dont 10.000 d'apport, entièrement libérées, et 13.000 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.500. — *Durée :* 50 ans, du 30 août 1899. — *Objet :* Le commerce en détail des nouveautés, des tissus, batistes, mercerie, bonneterie, rubans, de toutes espèces de marchandises servant à la toilette, à l'habillement et, d'une manière générale, de toutes marchandises et produits dont la vente se fait dans les magasins de nouveautés. Et notamment l'exploitation de la maison de commerce de ce genre connue sous le nom « aux Galeries Lafayette », qui va être ci-après apportée à la présente Société. L'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds de commerce de nouveautés que la Société déciderait dans la suite d'acheter, de fonder et d'exploiter. — *Acte constitutif*, reçu par Me Moreau, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en novembre. Elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° 7 1/2 d'intérêt aux actions ; une somme qui pourra atteindre 15 0/0 du chiffre des bénéfices nets totaux, tel que ce chiffre ressortira de l'inventaire approuvé par l'Assemblée générale, avant les prélèvements dont il vient d'être parlé, mais qui néanmoins ne sera disponible pour être affectée à l'usage dont il va être parlé, qu'après que ces prélèvements auront été opérés, en sorte que cette attribution serait complètement supprimée ou définitivement réduite d'autant et irrévocablement abandonnée par les ayants droit, sans aucune indemnité et sans pouvoir jamais affecter dans quelque proportion et à quelqne titre que ce soit les exercices suivants, si les bénéfices nets de l'année étaient absorbés par les deux premiers prélèvements ou si ces deux premiers prélèvements ne laissaient pas libre la somme entière que représenteront les 15 0/0 des bénéfices nets totaux. La somme ainsi déterminée sera mise à la disposition du Conseil d'administration, lequel pourra, en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'article 26, les appliquer en tout ou en partie aux avantages proportionnels à consentir aux administrateurs délégués ou aux directeurs qui seraient nommés si, pour un motif quelconque, tout ou partie de ces 15 0/0 demeurait sans affectation, la portion restant ainsi disponible viendrait accroître le mon-

tant des bénéfices encore à répartir; 4° une somme qui ne pourra être supérieure à 20 0/0 du chiffre des bénéfices nets totaux, tel que ce chiffre ressortira de l'inventaire approuvé avant les prélèvements énumérés ci-dessus, laquelle somme sera appliquée à l'amortissement du prix en actions et en espèces moyennant lequel est apporté à la Société le fonds de commerce qu'elle a pour objet principal d'exploiter et des prix des fonds de commerce qui pourraient être acquis au cours de la Société, ainsi que des sommes consacrées aux installations et à l'acquisition du matériel nouveau et des frais de constitution de la Société. Cette somme, au lieu d'être appliquée aux amortissements dont il vient d'être parlé, pourra être mise en réserve et employée avec l'autorisation de l'Assemblée générale ordinaire au remboursement total ou partiel du capital des actions. Ce remboursement sera opéré par le versement d'une somme égale sur toutes les actions après leur amortissement total, les actions de capital seront remplacées par des actions de jouissance; 5° 10 0/0 du surplus des bénéfices nets, après que les prélèvements dont il vient d'être parlé auront été effectués, sont attribués au Conseil d'administration. Le solde des bénéfices nets restant après ces divers prélèvements est attribué, savoir: 1° Un tiers aux actionnaires; 2° deux tiers aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Membres : MM. Léon Lévy, rentier à Paris, 1, avenue Friedland; Louis Chouppart, employé de commerce à Paris, 4, place Dancourt; Théophile Bader, négociant à Paris, 51, rue Pergolèse; Alphonse Kahn, négociant à Paris, 59, rue de Châteaudun; et Charles Kahn, négociant à Paris, 1, rue Lafayette. 1387

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GALERIES PARISIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, place de la République Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr., dont 2.000 entièrement libérées et 1.000 libérées de 125 fr. — *Parts de fondateur* : 500. — *Obligations :* 1.000 de 500 5 0/0, paiement des coupons en mars et septembre. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à Meaux et à Vichy, à Rochefort et à Sens des fonds de commerce de bazar connus sous le nom de « Galeries Parisiennes ». *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 1er mars 1898. *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; elle se compose des actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au capital versé; l'excédent : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

Dividende 1898-99 : 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Porte.

Membres : MM. M. Dreyfus, P. Arfeuille, B. Sagnier, Jacquemare, Foussier.

Commissaire : M. Ancel. 1388

GALERIES RAONNAISES

FARGÈS, MICARD ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Raon-l'Étape

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 2 mars 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Marcillia, notaire à Raon-l'Etape. — *Objet :* Commerce des tissus en tous genres. — *Le paiement* des coupons a lieu le 15 juin.

Répartition des bénéfices : 35 0/0 aux actionnaires associés ; 20 0/0 aux consommateurs actionnaires au prorata de leurs achats, à la condition que ceux-ci soient supérieurs à 100 fr. ; 15 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 pour réserve extraordinaire ; 10 0/0 aux employés de l'administration ; 10 0/0 à un fonds de secours.

Dividende 1898 : 35 0/0. 1389

GRAND COMPTOIR DES FABRICANTS RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Etienne-Marcel Paris

NOTICE

Le capital social trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : L'acquisition et l'extension du fonds de commerce connu sous la dénomination de « Morel-Breton ». — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 5 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lachamp, notaire à Marseille. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins à la réserve légale; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la direction; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Toche, M. Doucet, C. Domergue.

Commissaire : M. Th. Potel.

Directrice : Mlle Callerand. 1390

GRANDS MAGASINS DE LA BOURSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million quatre cent trente-cinq mille francs, divisés en 4.000 actions privilégiées de 250 fr., et 1.740 actions ordinaires de 250 fr. — *Durée :* 30 ans, du 19 janvier 1898. — *Objet :* Reprise et exploitation d'une mai-

son de nouveautés exploitée ci-devant par MM. F. Thiery et Cie. — *Assemblee générale*, 2e jeudi de décembre.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus: 1 1/2 0/0 à chaque administrateur; 1/20/0 à chaque commissaire ; 31/20/0 à l'administrateur délégué ; le solde : 2/3 aux actions ; 1/3 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. baron del Marmol, du Toict, R. Colomb, Jules Lorthiois, P. Lorthiois, Mortureux, Houin, F. Lambeau.

Commissaires : MM. A Tharin, A. Habot, A. Fraiteur. 1391

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GRANDS MAGASINS DES CORDELIERS

Siège social: Lyon, place des Cordeliers

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts de fondateurs* : 10.000.

Durée de la Société : 40 ans, à dater du 29 mars 1895. — *Objet de la Société* : Exploitation d'un grand magasin de hautes nouveautés pour dames, hommes et enfants et de comptoirs spéciaux d'objets de luxe, ameublements etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon. Les nouveaux statuts sont déposés chez Me H. d'Aubarède, notaire à Lyon. — *Assemblée générale* dans les six premiers mois de chaque exercice, qui commence le 1er août. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à ce qu'elle ait atteint 500.000 fr. ; 5 0/0 au capital actuellement fixé à 2.500.000 fr ; une somme consacrée au remboursement des actions. Le surplus : 55 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux parts de fondateur; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la direction.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Léopold Blanc.
Membres : MM. E. Berne, A. Garbit et Cl. Tardy. 1392

GRANDS MAGASINS UNIVERSELS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cours de la Liberté et rue Villeroy, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur ou nominatifs, cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 700. — *Obligations :* 2.000 de 500 fr. 4 0/0 émises à 475 fr. Coupons 15 octobre et 15 avril. Remboursement de 30 ans. — *Durée:* 50 ans, du 18 juillet 1895. — *Objet :* L'acquisition du terrain formant clos à Lyon entre le cours de la Liberté, la rue Villeroi, la rue Duphot et la rue de l'Epée. La construction de bâtiments à usage d'habitation et de magasins commerciaux, l'exploitation dans ces locaux d'un commerce de vente en gros et en détail de tous les articles et marchandises se vendant dans une maison de nouveautés. — *Assemblée générale*, avant la fin de septembre, composée des propriétaires de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Fortuné René.
Membres : MM. Servagean, Vanchon, G. Martin, L. Pope, Tarnaud.
Administrateur délégué : M. Bouguet.
Commissaire : M. Ravier. 1393

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU VÊTEMENT

MAISON AD. GODCHAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, faubourg Montmartre Paris

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 4.500 d'apport et 5.500 souscrites, libérées de 75 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Durée :* 30 ans, du 19 juillet 1899. — *Objet :* Le commerce et la vente en gros et en détail des habillements, confections et tous articles se rattachant aux vêtements pour hommes, femmes et enfants et accessoires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ouda Salomon, Salvador Levy, May, Becker, Albert Godchau, Paul Godchau. 1394

ED. KAMPMANN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 13, rue Richer, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 250 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet :* Le commerce de commission et d'exploitation, avec tous pays, de toutes marchandises et principalement des tissus, et toutes opérations se rattachant à ce genre de commerce. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tollu

notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois de la clôture de l'exercice, au plus tard le 15 juillet; tous les actionnaires en font partie.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve. Le surplus par moitié entre les actionnaires et les fondateurs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. G. Gaumont, V. Mas, H. Portier. 1394 *bis.*

MAISON LAFERRIÈRE

ROBES ET CONFECTIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux millions de francs, a été porté à trois millions cinq cent mille francs par délibération de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mai 1898 ; il est divisé en 35.000 actions de 100 francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1395

LEDUC, SAINT-YVES, FISCHER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 51, rue Vivienne

NOTICE

Capital : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 2.500 actions de 1.000 fr. — *Titres* nominatifs. — *Durée :* 30 ans, de juin 1894. Nul ne peut être actionnaire s'il n'est agréé par le Conseil de surveillance et s'il n'est employé intéressé dans la Société. Toutefois la gérance se réserve le droit d'option pour l'achat des titres qui pourraient se présenter et ce au cours nominal des actions et en cas de décès. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire. 1396

LINGERIE LYONNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, Chemin Saint-Victorien, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *La duree de la Societe* est de 30 ans, à partir du 1er décembre 1894. 1397

THE LONDON AND PARIS CHEMISERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Soixante-quinze mille francs, divisés en 150 actions privilégiées de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 150. — *Durée :* 30 ans, du 5 mai 1898. — *Objet :* Commerce d'articles de toilette, vente au détail de chemises, cravates, lingerie, bonneterie, chapeaux, vêtements et autres. — *Assemblée générale*, 4e mardi de septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées ; 10 0/0 aux administrateurs et commissaires. Le surplus : 10 0/0 à l'amortissement des actions. Le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Polak, H. Tilmans, F. Shiel.
Commissaire : M. Cattier. 1398

SOCIÉTÉ DU LOUVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 164, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-deux millions de francs, divisé en 440 actions de 50.000 francs chacune, libérées, nominatives et qui ne sont cotées ni en bourse, ni en banque. Ces actions ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration, et en cas de refus par le Conseil d'accepter le cessionnaire, les actions sont vendues en adjudication par-devant le notaire de la Société. Sont seuls admis à enchérir : 1° les actionnaires ; 2° les employés en exercice, ayant 10 années consécutives de présence, et rentrant dans les catégories suivantes : *A*, employés intéressés sur les bénéfices annuels de la maison ; *B*, employés intéressés sur le chiffre annuel des affaires de la maison ; *C*, les employés, chefs et sous-chefs de comptoir intéressés sur le chiffre d'affaire du comptoir.

En aucun cas l'actionnaire vendeur ne peut imposer un cessionnaire autre qu'un actionnaire, ou une personne ci-dessus désignée. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Jousselin, notaire à Paris. — La Société était autrefois une Société en commandite ayant porté diverses dénominations sociales, notamment : Chauchard, Heriot et Cie ; Rousseau et Cie ; Honoré et Cie. Par acte notarié du 5 juillet 1890, la Société en commandite fut transformée en Société anonyme ; par acte du 30 avril 1892 elle fut prorogée jusqu'au 31 juillet 1898. Par délibération du 7 juillet 1894, les statuts de la Société furent modifiés, et cette modification portait que dorénavant les actionnaires auraient aux assemblées générales autant de voix qu'ils posséderaient d'actions, et qu'ils pourraient se faire représenter par un autre actionnaire.

La Société portait à cette époque la dénomination de « Société des Grands Magasins du Louvre ».

Par délibération du 7 décembre 1898, les statuts

ont été modifiés et la Société a pris la dénomination de « Société du Louvre ». — *L'objet* de la Société est l'exploitation à Paris : 1° de la maison de nouveautés, connue sous le nom de Grands Magasins du Louvre ; 2° de l'immeuble sis à Paris, rue de Rivoli, 164, et de tous autres immeubles pouvant appartenir à la Société ; 3° du Grand Hôtel du Louvre, sis à Paris, rue de Rivoli, 170 et 172 ; de l'hôtel Terminus et des boutiques à la gare de l'Ouest (Saint-Lazare) ; ces boutiques sont le magasin de comestibles et les cafés du Terminus. — *La durée* de la Société est de 8 années, à partir du 1er août 1890, mais par acte dressé par Me Jousselin, notaire, le 30 avril 1892, la durée a été prorogée pour 30 ans, à partir du 1er août 1898. — L'année sociale commence le 1er août et finit le 1er juillet. — *L'assemblée générale* se tient en décembre. — *Le paiement* des coupons se fait au siège social.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° une somme fixée par le Conseil pour un fonds de réserve extraordinaire, et qui n'est pas moindre de 5 0/0 des bénéfices ; le surplus est ainsi partagé : 1 0/0 au Conseil d'administration ; et le reste aux actions à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Péreire.
Membres : MM. Darcel, Henri Péreire, Cibiel.
Directeur : M. Honoré. 1399

SOCIÉTÉ DES

MAGASINS DE LA PLACE CLICHY

(G. RAYMOND ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 99, rue d'Amsterdam Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent mille francs. — *Les titres* ne sont transmissibles que de l'avis des coassociés. — *Assemblée générale* en octobre.

Gérant : M. G. Raymond. 1400

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES MAITRES TAILLEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *place de l'Hôtel-de-Ville Saint-Étienne*

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., toutes d'apport. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 30 septembre 1899. — *Objet :* L'acquisition, l'exploitation et la création de toute maison de commerce concernant les vêtements civils et militaires, ainsi que l'adjonction de toutes industries similaires ou accessoires, en un mot de toutes industries en gros et en détail s'y rattachant directemen ou indirectement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Freynet notaire à Saint-Etienne. — *Assemblée générale*, en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 5 0/0 aux administrateurs ; 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tirard, Clément Giron, Claude Mazelle, F. Mazelle. 1401

SOCIÉTÉ DES GRANDS MAGASINS DU

PRINTEMPS

JULES JALUZOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 64, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Trente-cinq millions soixante mille cinq cents francs, divisés en 70.121 actions entièrement libérées nominatifs. — *Les titres* sont cotés en bourse, au comptant et à terme, à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1886.	» »	25 »
1887.	» »	26 50
1888.	» »	27 10
1889.	» »	27 10
1890.	» »	27 60
1891.	» »	28 12
1892.	» »	28 12
1893.	» »	28 12
1894.	» »	28 12
1895.	» »	29 16
1896.	696 25	30 »
1897.	770 »	30 »
1898.	» »	30 52
1899 31 déc. .	670 »	31 25

Réserve statutaire, 331.380 fr. 17. — *Réserve* extraordinaire, 2.000.000 fr.

Durée de la Société : 99 ans à partir du jour de sa constitution. — *Objet de la Société* : L'exploitation du magasin de nouveautés connu sous le nom du Printemps. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ernest Surrault, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons fin mai et fin novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 50 0/0 aux actions ; 40 0/0 au gérant ; 5 0/0 à un fonds de réserve ; 2 1/2 0/0 pour police d'assurance en cas de décès du gérant ; 2 1/2 0/0 à la caisse des retraites pour employés.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Henri Háran, Louis Fougeray, Gustave Fleurquin.

Gérant : M. Jules Jaluzot, député. 1402

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

MODES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 90, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt mille francs, divisé en 2.200 actions de 100 fr. — *Parts de fondateurs* : 300. — *L'objet de la Société* est l'achat, la vente et l'exploitation de tous établissements commerciaux ou industriels, relatifs au commerce et à la fabrication des chapeaux, vêtements, articles de modes et fournitures pour modes et autres, et de tous produits nécessaires à cette fabrication et à ce commerce. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 6 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Constantin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration; une somme pour l'amortissement du prix d'acquisition des fonds; 30 0/0 aux actions et le surplus aux parts de fondateurs.

Observations : Trois acomptes dans le courant de l'année. — Les actions sont cotées à 135 fr. sur le marché en banque.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. E. Bernays, M. Cabasse, A. Bernays.

Commissaire : M. Hollander. 1403

SOCIÉTÉ DU NÉO-LINGE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

RIASSE ET Cie

Siège social : 8, *rue Rabelais, Asnières (Seine)*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. dont 150 entièrement libérées et 450 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est l'achat ou la construction d'une usine industrielle sur terrains, ou immeubles acquis ou loués comprenant l'accomplissement de tous les travaux nécessaires pour l'aménagement des lieux et leur appropriation au commerce de la Société; l'exploitation, la fabrication et le commerce de l'invention et du produit dit « Néo-Linge » sous quelque forme que ce soit, ensemble de tout brevet y relatif et ce indépendamment du brevet lui-même. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 13 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Baudrier et Bertrand, notaires à Paris.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 10 0/0 pour la réserve légale; 2° une somme suffisante pour fournir 5 0/0 aux actions des sommes dont elles seront libérées. Le surplus sera réparti ainsi qu'il suit : 90 0/0 aux actions, 10 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Bougron, Gourmez, Foucher, Fournier, Jacob.

Gérant : M. A. Riasse. 1404

SOCIÉTÉ ANONYME DES

NOUVELLES GALERIES DE L'AVENUE DE CLICHY

Siège social : 43, *avenue de Clichy Paris*

Capital : Un million cent cinquante mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lehmann.

Membres : MM. Salomon, Kempf, Dennery.

Commissaire : M. Camuzet.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1405

PARIS-FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 137, *boulevard Voltaire Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de dix millions de fr., divisé en 20.000 actions de 500 fr. entièrement libérées, a été porté à treize millions quatre cent mille francs par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 octobre 1898; il est divisé en 26.800 actions de 500 fr., dont 18.000 ont été attribuées en représentation d'apport à MM. Gompel et Cie, Kauffmann et Auscher. — 11.300 obligations 5 0/0; 1re série 1 à 8.500 émises le 25 mai 1898; 2e série 8.501 à 11.300 émises le 4 février 1899. Ces obligations supportent un intérêt annuel de 25 fr., payables en deux coupons le 28 février et le 31 août de chaque année. Elles sont amortissables en 50 ans avec faculté pour la Société de les amortir par anticipation. — *L'objet de la Société* est le commerce en gros des tissus et nouveautés pour dames, hommes et enfants, des objets de luxe et de fantaisie, des articles de Paris et de voyage, d'ameublements et même d'alimentation, la fabrication, la commission, l'exportation et l'importation de tous articles, objets et denrées, l'exploitation de tous magasins de gros ou de détail, et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 20 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 15 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gustave Gompel.

Membres : MM. Adolphe Gompel, Alfred Gompel, Raoul Bloch, Albert Haubert.

Administrateurs-délégués : MM. Raoul Bloch, Albert Haubert. 1406

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

TAILLEURS PARISIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue de la Cerisaie Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des établissements de tailleurs dits : London-Fashion, Paris-Londres et des 15-20. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 9 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Viau, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois de mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Martial Bayle, L. Mousset, Ed. Dallongville.

Commissaires des comptes : MM. L. Durand, Ed. Delattre. 1407

SOCIÉTÉ DES TAILLEURS RÉUNIS

F. BOISMAIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 18, rue Briord et 9, rue Beausoleil, Nantes

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 50 fr. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 10 novembre 1897. — *L'assemblee générale* a lieu en janvier. 1408

PHOTOGRAPHIE, PHONOGRAPHES ET CINÉMATOGRAPHIE

SOCIÉTÉ DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

ANTOINE LUMIÈRE & SES FILS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, 23, 25, rue Saint-Victor Montplaisir, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., remboursées et remplacées par des actions de jouissance, à raison de 5 actions de jouissance contre 1 action ancienne. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse à Lyon, à la cote officielle. — *Durée* de la Société : Du 1er juin 1892 au 31 décembre 1950. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des plaques photographiques, etc. — *Assemblée générale* en octobre de chaque année.

Dividendes distribués : En 1893, 50 fr. ; en 1894, 50 fr. ; en 1895, 50 fr. ; en 1896, 100 fr. ; en 1897, 162 fr. 50 ; en 1898, 20 fr. par action de jouissance ; en 1899, 40 fr.

Paiement des coupons au siège social, à partir du 15 octobre de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Antoine Lumière, Auguste Lumière, Louis Lumière, Louis Pradel, Francisque Vial, J.-Em le Girod, A. Thomas.

Commissaire des comptes : M. Victor Pitiot.

Directeurs : MM. Auguste Lumière, Louis Lumière. 1409

SOCIÉTÉ DE FABRICATION

D'APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES A. J. PIPON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, 4 bis, allée Verte, Paris

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., dont 1.500 d'apport entièrement libérées et 2.500 souscrites en espèces, libérées du quart. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 5 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation de la fabrique d'appareils photographiques, créée par MM. A. et J. Pipon, dont M. A. Pipon se trouve aujourd'hui seul propriétaire ; l'acquisition et l'exploitation sous toutes formes, de toutes fabriques similaires ; l'achat et la vente de tous appareils et produits quelconques ayant rapport à la photographie. Et en général toutes opérations immobilières, commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cottenet, notaire à Paris. — *Assemblee générale*, en décembre, elle se compose des actionnaires propriétaires de 50 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; la somme nécessaire pour payer au directeur statutaire les 10 0/0 auxquels il a droit sur les bénéfices. Sur le surplus des bénéfices nets, il est attribué 5 0/0 au Conseil d'administration sans que la somme totale lui revenant ainsi puisse dépasser 6.000 fr. par année. Le solde sera réparti aux actions à titre de dividende par parts égales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre-Jules Pipon, fabricant d'appareils photographiques, à Paris, allée Verte, 4 et 4 *bis* ; Georges Sauret, rentier, à Paris, rue du Mont-Thabor, 32 ; William Kengott, commissionnaire, à Paris, rue de Saintonge, 64 ; Gaston Roosz, employé de commerce, à Paris, rue des Petits-Hôtels, 36 ; et Emile Brulé, employé de commerce, à Bois-Colombe (Seine), avenue Baudard, 16.
Commissaire : M. Collesolle. 1440

MANUFACTURE

D'APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES

ET D'INSTRUMENTS DE PRÉCISION

(ANCIENNE MAISON BOULADE FRÈRES)

FONDÉE EN 1856

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *chemin Saint-Alban Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 400 ont été remises en représentation de leurs apports à MM. Boulade frères et Pascal. Titres cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est la construction et la vente des appareils photographiques, la construction et la vente des instruments d'optique ; et, d'une façon générale, la construction et la vente de tous les appareils et instruments de précision à l'usage des sciences, de l'industrie et à tous autres usages. — *Durée de la Société :* Du 25 septembre 1897 au 31 décembre 1950. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chaine, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 à la direction ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Boulade, A. Boulade, Dr Koehler, C. André, I. Brun, J.-M. Pradel.
Commissaire : M. J.-B. Pradel.
Directeurs : MM. L. Boulade, A. Boulade.
1411

L'ART INDUSTRIEL

POUR LA PHOTOGRAPHIE, LA REPRODUCTION EN COULEURS DE TABLEAUX, DESSINS, GRAVURES ET AQUARELLES ET LA FABRICATION DE MINIATURES ET ÉMAUX (PROCÉDÉS F. BOURDEL)

Siège social : 45, *rue Lepic, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 25 octobre 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1412

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

CINÉMATOGRAPHES PHONOGRAPHES ET PELLICULES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 98, *rue Richelieu, Paris*

NOTICE

Le capital social est fixé à deux millions de francs, divisé en 20.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. Titres cotés en Banque à Lyon. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation industrielle et commerciale des ateliers de fabrication et magasins de vente d'objets concernant les cinématographes, phonographes et autres articles de MM. Pathé frères, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 98 ; l'achat, la construction, la location et la vente de tous immeubles ; la construction, l'achat, la vente et la location de tous appareils, systèmes acces-

---

COMPTOIR DE PHOTOGRAPHIE

RICHARD-CHOUBERSKY

18, rue du Quatre-Septembre, PARIS

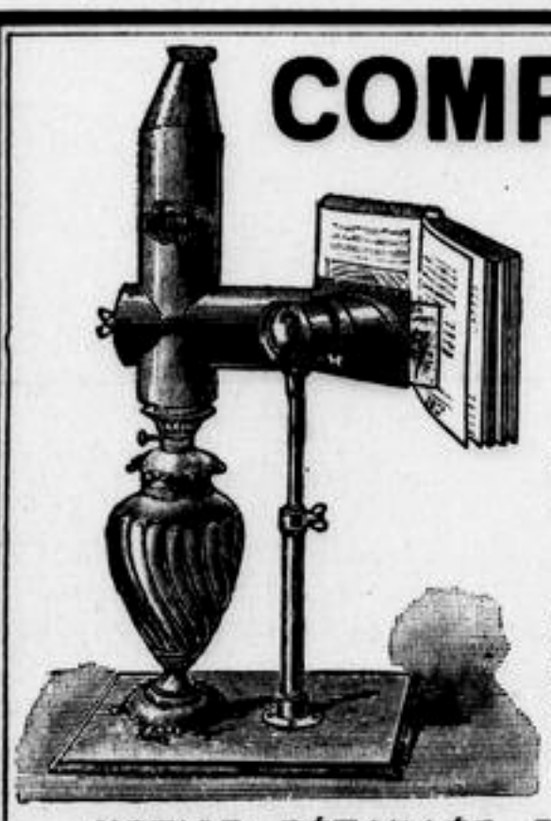

PLUS de Lanternes à projections

Le Comoscope

projette avec les couleurs naturelles et le relief : corps opaques, photographies, images, chromos, objets animés, insectes vivants, etc.

Prix : 60 *f. et* 100 *f.*

LA PETITE JUMELLE Richard-Choubersky

se charge en plein jour et fait 12 épreuves 4 1/2 × 6, d'une très grande finesse.

PRIX :

Recouverte maroquin 18f
— avec diaph. Iris. 25f
— en acajou — 27f



NOTICE DÉTAILLÉE ET CATALOGUE GÉNÉRAL DE PHOTOGRAPHIE, FRANCO

soires, machines quelconques, brevets, concessions de brevets ou autres, pouvant servir directement ou indirectement aux applications quelconques de la lumière, de l'optique, de l'électricité et de l'acoustique. — *La durée* de la Société est de 99 ans à partir du 28 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par M. Vian, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, le solde aux actions.

Bénéfices du 1er Exercice, (28 février 1899) 359.846 fr. — *Dividende* distribué : 17 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : L. Devilaine, C. Grivolas, J. Neyret.
Directeurs : MM. E. Pathé et Ch. Pathé.
Commissaire : M. M. Tricaud. 1413

SOCIÉTÉ DE CHROMOSCOPIE

Siège social :
10, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 200 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 28 avril 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation et fabrication tant en France qu'à l'étranger : 1° du chromoscope ou stéréochromoscope Nachet et des chromogrammes, propres aux applications du chromoscope breveté en France au nom de Me Nachet ; 2° de la chambre noire à triple effet Nachet, pour la production simultanée desdits chromogrammes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ferrand, à Nogent-sur-Marne. — *Assemblée générale* en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'à la moitié du capital social, somme nécessaire pour la constitution d'une réserve de prévoyance ; le surplus 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Nachet, opticien, à Paris, 10, rue de la Paix ; Vidal, professeur à l'Ecole des Arts décoratifs, 7, rue Scheffer, à Paris ; Roy, propriétaire, rue Monceau, 71, Paris ; Geisler, industriel, à Raon-l'Etape ; Reutlinger, photographe, 21, boulevard Montmartre, Paris.
Commissaire des comptes : Me A. Brémard, rentier, boulevard Malesherbes, 14, à Paris. 1414

SOCIÉTÉ

D'EXPLOITATION DE CRAYONS & DE PLAQUES & PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, Chaussée-d'Antin Paris

NOTICE

Capital : Cent vingt-sept mille francs, divisés en 1.270 actions de 100 fr. — *Titres* libérés au porteur, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 150, attribuées aux apporteurs. — *Durée* : 30 ans, du 20 mai 1899. — *Objet* : L'exploitation de toutes marques de crayons et accessoires, plaques et produits photographiques ; la location et même l'acquisition avec ou sans promesse de vente de toutes usines nécessaires à cette exploitation.

Acte constitutif, reçu par Me Ragot, notaire à Paris. — L'*Assemblée générale* se compose de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus : 20 0/0 pour le fonds d'amortissement du capital ; 40 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chatelaine, Chandora, Choquart.
Commissaire : M. E. Scholkopf 1415

EASTMAN KODAK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, avenue de l'Opéra

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.600 entièrement libérées ont été remises à la Société anglaise The Eastman Photographie Materials Cy, en représentation de ses apports ; les 400 autres ont été libérées de 125 fr. — *Durée de la Société :* Du 27 décembre 1897 au 30 novembre 1900. — *Objet :* La fabrication, le commerce et la vente de tous les appareils et matériaux de photographie, ainsi que tous accessoires et objets similaires, ainsi que l'acquisition et l'exploitation de tous brevets, licences et procédés s'y rattachant directement ou indirectement. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huillier, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eastman, Dickman, Davison, Smith Kennerbey. 1416

LA GLYPTO

SOCIÉTÉ DE REPRODUCTION ET D'IMPRESSION PHOTOGRAPHIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *place Vendôme, Paris*

NOTICE

Le capital social est fixé à cent cinquante mille francs, divisé en 30 actions de 5.000 fr., entièrement libérées ; *Les titres* sont nominatifs. Nul actionnaire ne peut céder ses actions sans avoir préalablement notifié à la Société par lettre recommandée le nom de l'acquéreur et le prix d'acquisition. — *L'objet de la Société* est l'acquisition et l'exploitation de tous procédés d'impression photographique ou autre sur toutes matières et accessoirement toutes affaires ou entreprises se rattachant à l'objet principal. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 7 mai 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été

reçu par Me Bazin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit sans convocation le 3e lundi de juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 85 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. de Billy, E. Proust, E.-A. Raymond.

Commissaires : MM. Lenoir, Mérendel. 1417

COMPAGNIE

FRANÇAISE DU GRAMMOPHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, rue de Grammont Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 24 octobre 1899. — *Objet :* La création et l'exploitation d'un établissement commercial et industriel destiné à : 1° L'acquisition de tous brevets relatifs à une machine parlante dite le grammophone, ainsi qu'à toutes autres machines parlantes et à toutes marques de fabrication y relatives ; 2° la fabrication par ladite Société ou des tiers de ces machines et de tous accessoires ; 3° la vente de ces machines et de leurs accessoires, tant en France qu'à l'étranger ; 4° l'achat de tout matériel de fabrication, matières premières ou manufacturées, 5° l'achat ou la location de tous immeubles nécessaires à l'exploitation en question ; 6° et généralement toutes opérations se rattachant à ladite exploitation. — *Acte constitutif*, reçu par Me Labitte, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en fevrier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus (sauf fonds de prévoyance) aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. T. Williams, à Londres ; W. Owen, à Londres ; Clark, 29, rue Cambon, à Paris.

Commissaires : MM. Kaltenecker, 27, rue de Londres. 1418

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

Siège social :
11, passage Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie
Paris

Usine et Bureaux : 118, *rue de la Tombe-Issoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 40 ans, à partir du 3 avril 1892. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de papiers photographiques.

Assemblee generale en mars. 1419

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES MARTIN

Siège social : 2, place du Lycée Grenoble

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 2.500 actions de 50 fr. — *L'assemblée générale* a lieu à Lyon, 5, quai de la Guillotière.

Observations : Une assemblée générale a été convoquée le 14 février 1900 avec l'ordre du jour comprenant éventuellement la dissolution de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Berthelot. 1420

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PELLICULES FRANÇAISES

Siège social : 287, cours Gambetta Lyon-Monplaisir (Rhône)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées ; ce capital a été porté à 750.000 fr. par la création des 500 actions de 500 fr., entièrement libérées (délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 1898). Ces actions ont été émises avec une prime de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Les titres* sont cotés à la bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir du 12 mars 1896. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente des pellicules auto tendues et leurs applications, faisant l'objet des brevets concédés à M. Victor Planchon et à la Société Victor Planchon et Cie, la fabrication de tous produits pelliculaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dezairs, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). — *Assemblée générale* avant le 1er septembre. — *Paiement* des coupons à Lyon.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un cinquième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; somme pour réserve de prévoyance ; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 à M. Planchon, 70 0/0 aux actionnaires. — *Cours* des actions : En 1896, 712 fr. 50 ; en 1897, 1.070 fr. 50 ; en 1898, 1.300 fr. ; en 1899, 1.545 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Ponche.

Membres : MM. Louis Bouclet, Jules Carpentier, Louis Lumière, Victor Planchon.

Commissaire des comptes : M. J. Pietiot.

Directeur : M. V. Planchon. 1421

SOCIÉTÉ DE

PHOTO-CÉRAMIQUE D'ART

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, boulevard du Temple Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., souscrites et libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Durée :* 30 ans, du 29 août 1899. — *Objet :* L'exploitation industrielle et commerciale de l'application de la photographie sur céramique, ou tous autres supports, au moyen de produits vitrifiables de toutes teintes ; avec les différentes applications qui en sont la conséquence et au moyen de procédés spéciaux pour lesquels aucun brevet n'a été pris jusqu'à présent, mais dont la Société fera l'objet quand et comme bon lui semblera pour sauvegarder ses droits. — *Acte constitutif*, reçu par Me Morel Darleux, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 5 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur. Le solde : 5 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch.-H. Pilleboue, Paul Besnard, G. Le Bourdonnec.
Commissaire : M. R. Rogier, banquier à Orléans.
1422

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

DE PHOTOGRAPHIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue des Pyramides, Paris (Seine-et-Oise)

Siège d'exploitation : Rueil

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérés, porté à 1.125.000 fr., par délib ration du 17 janvier 1900 (750 actions nouvelles de 500 fr., libérées de 125 fr. *L'objet de la Société* est l'industrie et le commerce de la photographie en général et des différemts appareils et produits s'y rattachant. La fabrication et la vente du papier sensibilisé, des plaques et des pellicules photographiques. Et en général toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à cet objet principal. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus : une somme pour constituer un fonds destiné à l'amortissement des biens et valeurs. L'excédent 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. I. Kirchheim, E. Bernays, G. Breittmayer, A. Schwarz.
Commissaire des comptes : M. F. Uruty.
Directeur : M. P. Chêne. 1423

LA PHOTOGRAPHIE

SOCIÉTÉ OUVRIÈRE ANONYME D'ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

Siège social : 279, rue Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 200 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'entreprise générale des travaux de photographie artistique et industrielle, pour l'architecture, l'industrie, les sciences et les arts, et toutes les spécialités qui s'y rattachent : phototypie, photogravure, héliogravure, etc... La répartition des bénéfices en résultant a lieu entre les éléments concourant à leur réalisation : le capital, le travail et le talent. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois de septembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : Capital 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 fonds de prévoyance ; 30 0/0 aux actionnaires. — *Travail :* 5 0/0 à la caisse de secours mutuels ; 15 0/0 constitution de retraites pour la vieillesse ; 30 0/0 aux actionnaires ou autres, qui auront fourni un travail personnel à la société. — *Talent :* 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Crétin.
Membres : MM. Thuillier, Harand.
Commissaires de surveillance : MM. Buissen, Vetelet, L. Dufresne.
Directeur : M. Thuillier. 1424

LA PHOTOGRAPHIE AUTOMATIQUE INALTÉRABLE & INSTANTANÉE

SYSTÈME F. DE P. ROMANI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lyon-Montchat, 24, rue Bonnand

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., dont 750 d'apport entièrement libérées et 2.250 libérées de 50 fr. — *Titres* nominatifs, cotés en banque à Lyon. — Cours actuel : 160 francs. — *Parts* de fondateurs : 300. — *Durée :* 16 ans, du 2 septembre 1899. — *Objet :* La fabrication, l'exploitation et la vente de tous appareils et produits relatifs à la

photographie, notamment d'un appareil permettant de photographier automatiquement, de l'invention de M. de Paula Romani ; en conséquence, la prise, l'achat et la vente de tous brevets, le dépôt de toutes marques de fabrique, l'obtention ou la cession de toutes licences d'exploitation, l'acquisition, la location, la prise à bail et la vente de tous biens, meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — Le Conseil d'administration a décidé de vendre les concessions par département pour l'exploitation de ses appareils. Notices envoyées gratis sur demande. — *Acte constitutif*, reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 au directeur ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Rivat.

Membres : MM. Recheauser, Heuyer, Ferlay, Boyron, Lyonnet, Crozet.

Administrateur délégue : M. F. de Paula Romani.

1425

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LA

PHOTOGRAPHIE DES COULEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *boulevard Rochechouart Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 6 janvier 1899.

Directeur : M. Dugardin.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1426

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE PHOTOGRAPHIE EN COULEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue des Apennins, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., dont 3.800 entièrement libérées remises en représentation d'apports et 1.200 libérées de 75 fr. — *Parts* bénéficiaires : 5.200. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 6 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Constantin, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : L'exploitation de tous procédés quelconques pour la photographie en couleurs et particulièrement du procédé *Toupillier*. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bender, Copin, Albancelly, Jacquinot, A. Pottier, Schréta, Toupillier.

Commissaires : MM. Cuvillier, Ph. Pottier.

1427

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

PHOTOGRAPHIE ET LINOGRAPHIE P. PETIT

Siège social : 17, *place Cadet, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. *Durée de la Société :* 20 ans, finissant en 1900 ; par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 25 janvier 1899, la Société a été prorogée pour une durée de 16 années. — *Objet de la Société :* Photographie, linographie, peinture. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Goupil, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 90 0/0 aux actions ; 5 0/0 à la réserve légale ; le reste à l'amortissement.

Directeur : M. Pierre Petit. 1428

SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DE

PHOTOGRAPHIE INSTANTANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, boulevard des Capucines Paris

Capital social : Cent cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1429

PLAQUES PELLICULES & PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

J. JOUGLA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *Avenue Victoria, Paris*

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr., dont 5.000 d'apport et 10.000 souscrites, libérées de 50 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 9 janvier 1900. — *Objet :* La fabrication et la vente des plaques et pellicules photographiques. La fabrication et la vente des papiers sensibles albuminés et autres papiers héliogravures, papiers pelliculaires, soies et toiles sensibtes. La fabrication et la vente de tous autres articles, produits et sous-produits se rattachant à la photographie. L'achat, la vente ou l'exploita-

tion de tous brevets relatifs à l'industrie ou au commerce de plaques, papiers et tous autres articles photographiques. Et généralement toutes opérations industrielles, financières et commerciales se rattachant aux objets ci-dessus énoncés. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Oudiette, Jougla, Froc de Geninville, Mercier, Bernadac, Schmit, Mercier, Monnot, Warnier. 1430

SOCIÉTÉ DE REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Duphot, Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Durée* : 15 ans, du 27 juin 1899. — *Objet* : Toutes opérations industrielles et commerciales relatives à la photographie en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, et toutes autres opérations destinées à faciliter les premières. — *Acte constitutif*, reçu par Me Kastler, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose des actionnaires propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'exercice 1899 ne comptera, au point de vue de l'intérêt, que pour une demi-année. Après ces prélèvements, il est attribué 10 0/0 du reliquat au Conseil d'administration. Le solde est reparti ainsi qu'il suit : 20 0/0 au fonds de prévoyance et à l'amortissement des actions, dans la proportion déterminée par l'Assemblée générale ; et 80 0/0 moitié aux actions et moitié aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Costa, de Torres, de Bedts.
Commissaire : M. Ducout. 1431

UNION PHOTOGRAPHIQUE FRANÇAISE

(ASSOCIATION OUVRIÈRE)

Siège social : 20, rue Boulette, Paris-Plaisance

NOTICE

Capital social : Cinq mille francs, divisés en 100 actions de 50 fr., libérées des 3/4. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* 99 années, à partir du 25 mai 1893. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Brault, à Neuilly-sur-Seine. — *Objet de la Société :* Exploitation de la photographie et de ses dérivés et applications. — *Assemblée générale* tous les trimestres.

Répartition des bénéfices : 35 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 à la réserve légale ; 40 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 à la répartition du travail.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Trois membres.
Commissaires des comptes : Deux membres.
Directeurs-gérants : MM. J.-B. Laroche et P. Montnach. 1432

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX DU

CRÉDIT DU COMMERCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 131, boulevard Sébastopol Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent vingt mille francs, divisés en 840 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Renseignements commerciaux, contentieux et recouvrements, indication de représentants, vérification gratuite des lettres de voiture.

Directeurs-administrateurs : MM. Granger et Martin. 1433

SURETÉ DU COMMERCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Saint-Fiacre, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, réduit à un million cent quatre-vingt-six mille francs par suite de répartitions successives aux actions à titre d'amortissement. — *Objet de la Société :* Renseignements sur le crédit des commerçants et recouvrement de créances sur la province et l'étranger. 1434

UNION COMMERCIALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Maison fondée en 1895

Siège social*: 104, *rue de Richelieu* *Paris

NOTICE

Capital: Trois cent quarante mille francs, divisés en 480 actions de 500 fr., entièrement libérées et 200 libérées de 250 fr. — *Durée :* 50 ans, de 1881. — *Objet :* Renseignements commerciaux, contentieux, détaxes des lettres de voitures. — *Acte constitutif*, reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 entre les employés et agents de la Société ; 10 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actions.

Dividendes distribués : En 1897, 20 fr. ; en 1898, 10 fr.

Nota. — L'Union commerciale fait partie de la Chambre syndicale des agences de renseignements commerciaux de France, dépendant du Syndicat général du commerce et de l'industrie, Union des Chambres syndicales de France, 8, rue des Pyramides, et dont M. Alex. Mazet, député, est le président.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Montier père, G. Montier fils. 1435

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

CAISSE PARISIENNE DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 6 Bd Poissonnière, Paris

NOTICE

Capital : Vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 100 fr., libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 1er août 1899. — *Objet* : L'achat, la revente et la location de tous fonds de commerce et d'industrie, leur exploitation directe ou par voie d'amodiation, la constitution de toutes sociétés ou participations pour leur exploitation. Elle fera en outre toutes opérations commerciales et industrielles, et toutes affaires financières, mobilières et immobilières. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mahot de la Querantonnais. — *Assemblée générale.* 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bazire, H. Francœur, J. Madoline.

Commissaire : M. Bastard. 1436

SOCIÉTÉ DU

CENTRE INDUSTRIEL & MARITIME DE BOLMON

(ÉTANG DE BERRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social* : 41, *boulevard Haussmann* *Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., libérées de 75 fr. — *Parts de fondateurs* : 20.000 fr. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Durée de la Société* : 99 ans, du 18 juillet 1895. — *Objet de la Société* : Création d'un centre industriel et maritime sur les rives de l'étang de Berre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0 amortissement ; 20 0/0 fonds de prévoyance ; le surplus, 4 0/0 Conseil d'administration ; 48 0/0 aux actionnaires ; 48 0/0 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Evrard.

Membres : MM. Develay, Euvé, Pisson, Gautier. 1437

LA FORTUNE COMMERCIALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 80, rue Taitbout *Paris*

NOTICE

Capital : Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.250 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 30. — *Durée* : 30 ans, du 17 avril 1899. — *Objet* : L'entreprise de la commission pour tous achats concernant les vins, spiritueux et liqueurs au moyen de primes à donner aux acheteurs, consistant notamment en polices d'assurances sur la vie ou création de compte courant en banque. — *Acte constitutif*, reçu par Me Vavasseur, notaire à Colombes. — *Assemblée générale*, elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Sur le surplus : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Portrey, E. Urfer, Mme Vve Lamy.

Commissaire : M. A. Fouquet. 1437bis

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR

L'INDUSTRIE EN RUSSIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 50.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à dater du 20 octobre 1896. — *Objet de la Société :* Toutes affaires industrielles, minières et commerciales de quelque nature qu'elles soient, principalement en Russie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Hugo de Bethmann, Hermann Dernen, A. Koch, Nicolas Kouljinski, Léon Levi, Th. Lombards, Ernest May, Ed. Noetzlin, A. Rothstein. 1438

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR

L'INDUSTRIE ET LES MINES

Siège social : 45, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. par titre. — *Les titres* sont nominatifs. — *Cours* des actions en 1896, 105 fr.; en 1897 et en 1898, 110 fr.; en 1899, 140 fr. — *Durée de la Société :* 25 ans, à dater du 1er janvier 1896. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris. — *Objet de la Société :* Toutes affaires industrielles à créer ou à développer, représentation de Sociétés à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 à une réserve spéciale; 6 0/0 au capital versé; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux actionnaires. — *Dernier dividende :* pour 1899, 26 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Bentz-Audeoud.
Membres : MM. Charlois, P. de Boissieu, Galland, E. Audeoud.
Directeur : M. J. Cuenod.
Commissaire des comptes : M. L. Bungener. 1439

SOCIÉTÉ

INDUSTRIELLE & COLONIALE

Siège social : 17, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 200 actions de 1.000 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 200. — *Durée de la Société :* 20 ans, à dater du 10 décembre 1895. — *Objet de la Société :* La création de Sociétés industrielles et commerciales, la mise en valeur de tous procédés ou inventions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux directeurs; 10 0/0 aux employés; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Colombier, Dutilh de la Tuque, Raphaël Wood. 1440

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PORT-ST-LOUIS-DU-RHONE

Siège social : 4, avenue du Coq, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Dividendes distribués* en 1894, 1895, 1896, 40 fr.; en 1897, 30 fr. — *Parts de fondateurs :* 100. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 21 décembre 1887. — *Objet de la Société :* Faire toutes opérations commerciales et maritimes, de transports, transit, courtages, affrètements, commissions, armements, agences maritimes ou autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons chez MM. J. Rostand, Deschard et Cie, banquiers, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 6 0/0 au capital versé; le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 65 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux directeurs et agents de la Société; 15 0/0 aux 100 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Rostand.

Membres : MM. Alfred Musnier, Ed. Wulfran, Puget.

Administrateur-délégué : M. Bruno Rostand. 1441

SOCIÉTÉ COMMERCIALE & INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Chauchat, Paris*

Capital : Dix millions de francs. 1442

SOCIÉTÉ D'ÉCHANGES

Siège social : 30, *avenue des Champs-Elysées, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs divisés en 5.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.— *Les titres* sont nominatifs. — *Parts :* 1.000. — *Dividendes distribués :* 25 fr. par an pendant les dix dernières années. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir du 1er décembre 1886 au 1er décembre 1985. — *Objet de la Société :* Association de commerçants s'engageant à être tous clients les uns des autres et recevant le papier social à titre obligatoire en paiement de leurs marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gamard, Paris. — *Assemblée générale* fin juin. — *Paiement* des coupons : janvier, juillet, 16, place Vendôme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur-administrateur : M. Lemaire.
Commissaire des comptes : M. Poutrel. 1443

SOCIÉTÉ

GÉNÉRALE DE COMMISSION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *rue de la Rochefoucauld Paris*

Adresse Télégraphique : Guffondius-Paris

NOTICE

Capital : Douze mille francs, divisés en 120 actions de 100 fr. libérées. — *Titres* au porteur. — *Parts* de fondateurs : 0. *Durée :* 30 ans, du 27 août 1895. — *Objet :* La commission et la représentation en général. La réalisation de toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, soit pour compte de tiers, soit en participation, études financières, commerciales, industrielles, mise en valeur de tous brevets, inventions, procédés, concessions, monopoles, publicité financière. — *Acte constitutif*, reçu par Me Rambaud, notaire à Riverie (Rhône).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus entre les parts et les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur délégué : M. F. Guffond.
Commissaire : M. F. Neyret. 1444

SOCIÉTÉ TORLADÈS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 33, *boulevard Haussmann Paris*

Succursales à Lisbonne, 32, rua da Ouro et Setubal (Portugal)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, à l'exception des opérations de banque proprement dites et spécialement des opérations d'escompte et réception de dépôt. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir de décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastler, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le solde : 40 0/0 au Conseil d'administration et 60 0/0 soit aux actionnaires, soit à un fonds de réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. O'Neill, M. de Gastro-Guimaraës, Ch. Reincke, I. de Freitas, Octave Noël, J.W.- Bleck, Vaz. 1445

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue Cail, Paris*

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. Les titres sont cotés en banque. — *Dividende :* 1898-99, 25 fr. — *L'objet de la Société* est l'étude et l'exploitation de toutes affaires commerciales, industrielles, immobilières, minières et de transport en France et à l'étranger, la préparation et la constitution de toutes Sociétés relatives à ces affaires; elle pourra se charger de toutes opérations d'achat, de vente, ainsi que de la représentation de toutes les affaires précitées. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 8 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Delcourt, notaire à Boulogne-sur-Mer. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du second semestre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 4 0/0 au capital versé; le surplus, 80 0/0 aux actionnaires et 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Leconte, P. Vivinis, A Thiriet, M. Heinrich.
Commissaire des comptes : M. Lang. 1446

L'UNION DES TRAVAILLEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue Dupuis, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 francs, libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de mai 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation de la maison de commerce appartenant à la Société Toupy, Renard et Cie, connue sous le nom d'*Union centrale*, 9, rue Béranger, et 11, rue Dupuis, à Paris et l'exploitation de toutes autres maisons que la Société pourrait créer ou acquérir pour l'achat et la vente au comptant et à crédit de toutes sortes de marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires. Sur ces 75 0/0, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décidera le prélèvement, avant toute distribution, d'une somme pour la création d'un fonds de prévoyance; une somme ne pouvant excéder le 10e de ces 75 0/0 pour gratification au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Toupy, 4, rue de Franche-Comté, à Paris ; A. Renard, rue Charlot, 76, à Paris ; A. Simonnet, 9, rue Béranger ; J. Mazières, 9, rue de la Cerisaie ; E. Stahl, à Villenoy. 1447

GESTION DE

L'UNION NATIONALE DU COMMERCE & DE L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue de Lancry, Paris*

Assemblée générale en juin.

N. P. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1448

COMMERCES DIVERS

AGRAFES FRANÇAISES
(ANCIENNE MAISON GINGEMBRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, rue Alexandre-Dumas, Paris

Capital social : Quatre cent mille francs.
Observation : A la date du 12 avril 1898, la durée de la Société a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1921. 1449

SOCIÉTÉ ANONYME

D'AMEUBLEMENT DE ROUBAIX

Siège social :
2, rue Baray, Roubaix

Capital : Cinq cent cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1450

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FABRICATION DE

BILLES EN PIERRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pont-Saint-Vincent
Meurthe-et-Moselle
USINE A SAOU (DROME)

NOTICE

Le capital social est de soixante-deux mille cinq cents francs, entièrement versés. — Titres nominatifs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 1er octobre 1895. — *Objet* : La fabrication de billes en pierre, de fibres et laines de bois naturelles ou teintes, tonnellerie d'emballage, billes marbre et de luxe.
Acte constitutif reçu par Me Perrin, notaire à Nancy.
Administrateur délégue : M. G. Villaume. 1451

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

BOUTONS DE LA MARQUE J. P.

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, rue Moret, Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr. — *Durée* : 30 ans, du 15 mars 1899. — *Objet* : La fabrication et la vente de boutons de papier, de bourres et de culots pour fusils et de tous autres articles similaires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, se compose des porteurs de 5 actions.
Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration, le surplus aux actions, sauf prélèvement pour la réserve de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Bonfils, H. Leveillé, L. Madieu, J. Bureau, L. Gingembre.
Commissaire : M. Heurtel. 1452

MANUFACTURE DE BROSSES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Creusot (Saône-et-Loire

NOTICE

Capital social : Cinq mille cinq cents francs, entièrement libérés. — *Les titres* sont nominatifs. — *Objet de*

la Société : Fabrication des brosses. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Guichard, au Creusot.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Berger, bijoutier au Creusot.
Membres : MM. Soleilland et Douhairet.
Directeur : M. Louis Flamand. 1453

LA BROSSERIE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 4, rue du Chalet, Paris

Directeur : M. Lagoutte.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1454

LA CARROSSERIE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 228, faubourg Saint-Martin, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la construction de voitures de luxe, demi-luxe, commerce, et de tous véhicules (caisses pour automobiles, tramways, tramcars, omnibus, etc.); entretien à forfait de tout matériel roulant. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 22 septembre 1882. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Marc, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit en avril ; elle se compose des propriétaires de 3 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au directeur et aux employés ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Fontainas, docteur en droit, avocat.

Membres : MM. G. Pauwels, propriétaire ; Delattre, industriel ; Deydier, ingénieur ; J. Fontainas, propriétaire ; Michiels, propriétaire ; Poswick, président du Comptoir d'escompte de la Banque nationale de Belgique.

Commissaires : MM. Aussel, expert comptable près la Cour d'appel ; Liénard, ingénieur.

Directeur : M. Pauwels. 1455

COMPTOIR DE FOURNITURES POUR L'AMEUBLEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLE

Siège social : 11, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital : Trente-quatre mille trois cent cinquante francs, divisés en 687 actions de 50 fr. — *Durée :* 10 ans, du 28 mars 1899. — *Objet :* 1° La représentation de toutes maisons de fournitures pour ameublements, elle servira simplement d'intermédiaire entre lesdites maisons et leurs clients, et cela moyennant la provision et les conditions qui sont stipulées dans le règlement déjà établi par le groupe des tapissiers-ébénistes ; 2° la consignation de marchandises de toutes natures pour tapissiers-ébénistes, lesquelles seront vendues au comptant ou à terme, pour le compte des consignateurs qui en débiteront directement les acheteurs. Le même règlement que ci-dessus fixe la provision et les conditions imposées aux consignateurs ; 3° et au besoin, de rechercher et d'acheter au plus bas prix possible et au comptant, toutes fournitures pour ameublements, et de les revendre également au comptant, pour éviter tous frais et risques, et par ce fait ne faire subir au prix d'achat que la majoration strictement nécessaire pour couvrir les frais généraux. Mais, il est bien entendu que le comptant ne sera exigé que pour les marchandises achetées et vendues par la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chaine, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 20 0/0 aux actions ; 80 0/0 aux associés proportionnellement à leur chiffre d'affaires, fait par l'intermédiaire du comptoir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chaleysssin, tapissier à Lyon, 6, rue Lafont ; Guinochet, tapissier à Lyon, 17, rue Neuve ; Bastet, tapissier à Lyon, 5, rue du Président-Carnot ; Flachat, tapissier à Lyon, 112, avenue de Saxe ; Menu, tapissier à Lyon, 3, rue de la République ; Sornay, tapissier à Lyon, 10, rue Paul Chenavard ; Drevon, tapissier à Lyon, 15 et 16, place des Terreaux ; Fontaine, tapissier à Lyon, 7, cours Morand ; Millon, tapissier à Lyon, 156, boulevard de la Croix-Rousse. 1456

MANUFACTURE LYONNAISE DE

COURONNES ET ARTICLES FUNÉRAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9 et 11, rue de la Préfecture, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. — *Titres* au porteur cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs, 50. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des maisons Vaudray, Denis, Fugier-Breton et Beaubaton réunies, fabrication de couronnes et articles funéraires. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *Acte constitutif*,

reçu par Mes Brac de la Perrière et Verrier, notaires à Lyon. — *Assemblée générale*, de novembre à janvier, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 aux actions.

Cours : En 1899, 105 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Monin.
Administrateur délégué : M. J. Vaudray.
Membres : MM. Ch. Fugier-Breton, J.-M. Beaubaton, V. Marchand.
Commissaire : M. B. Goiran. 1457

Cie FRANÇAISE DE COUTELLERIE
V. ALBA ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
133, boulevard de Sébastopol, Paris

NOTICE

Capital : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., dont 300 d'apport. — *Parts* de fondateurs : 300. — *Durée* : 40 ans, du 26 juillet 1899. — *Objet* : La fabrication et la vente de tous les articles de coutellerie et toutes opérations qui s'y rattachent. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bouchet, notaire à Thiers.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Cravoisier, Gaucher, Sergère.
Directeur-gérant : M. Alba. 1458

SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS
DESFOSSÉ & KARTH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 223, rue du Faubourg Saint-Antoine, Paris

NOTICE

Capital : Huit cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 100 fr., dont 2.000 entièrement libérées aux apporteurs et 6.000 souscrites en espèces, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 30 ans, de la constitution définitive, 23 mai 1899. — *Objet* : La fabrication et la vente des papiers peints de toute sorte, des toiles peintes, des cuirs pour meubles et tentures, et de tout ce qui se rattache à ces industries ; l'acquisition, la création ou location de toutes usines ou immeubles nécessaires à son industrie et leur vente ; l'acquisition ou la location et la revente de tout matériel ; la Société pourra s'intéresser dans toutes entreprises similaires, par voie d'achat, de souscription, d'actions ou d'apport et fusionner avec toute société ayant le même objet. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, se compose des propriétaires de 50 actions.

Repartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Desfossé, J. Karth, Minet, Gambier et G. Berly.
Commissaires : MM. G. Raffard, M. Moisset 1459

A. DUPONT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Beauvais (Oise)
Maison à Paris, 44, rue Turbigo

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs. — *Objet de la Société* : Fabrication de la brosserie et de la tabletterie, boutonnerie. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Recullet, notaire à Beauvais. 1460

COMPAGNIE FRANÇAISE
D'ENTREPRISES MILITAIRES ET CIVILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Châteaudun, Paris

NOTICE

Capital social : Sept millions de francs, divisés en 14.000 actions de 500 fr, entièrement libérées, amorties de 330 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	137	»
1891.	185	»
1892.	237	»
1893.	428	25
1894.	437	»
1895.	300	»
1896.	352	»
1897.	269	»
1898.	231	»
1899.	140	»

Durée de la Société : 50 ans, à dater du 20 juin 1880 au 20 juin 1930. — *Objet de la Société* : Les fournitures pour l'armée et les confections civiles et l'exploitation de toutes industries se rattachant à ces fournitures et confections. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital ; 5 0/0 aux actionnaires sur le montant de leurs versements à titre de premier dividende ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à M. Godillot, fondateur de la maison, ainsi qu'à ses enfants ; 80 0/0 aux action-

naires, à titre de dividende complémentaire. Il pourra être prélevé un fonds de prévoyance avant la distribution de 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Appert.
Membres : MM. Bordet, Carlier, Propper, Terrier.
Commissaires : MM. Bruel et Goldschmidt.
Administrateur-directeur : M. Helbronner.
1461

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, cité d'Hauteville, Paris

NOTICE

Capital social : Dix milllons de francs, divisés en 100.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, cote officielle des agents de change, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes Actions	Dividendes Parts
1895-96.	125 »	8 »	74 88
1896-97.	118 »	8 »	76 24
1897-98.	118 »	8 »	79 57
1898-99.	165 »	9 »	106 60

Parts de fondateurs. — 2.000. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1895. — *Objet de la Société :* Commerce d'exportation et importation, avec succursales à Constantinople, Le Caire, Alexandrie, Salonique, Smyrne, Beyrouth, Philippopoli, Tantah, Tunis, Chaux-de-Fonds, Yokohama, Bucarest, Londres, Manchester, Vienne. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Théret, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons, 9, cité d'Hauteville, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 40 0/0 aux parts de fondateur, et le solde, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

Réserves au 31 Janvier 1899 : 1.478.224 fr. 53.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Baratoux.
Membres : MM. Léon Orosdi, H. Back de Surany, Ph. Orosdi, L. Hohl.
Commissaires des comptes : MM. Kurer, Nettre.
Directeurs généraux : MM. Léon Orosdi, H. Back de Surany.
1462

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

FABRICATION DE BÉBÉS & JOUETS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Pastourelle, Paris

NOTICE

Capital : Trois millions huit cent mille francs, divisés en 7.600 actions de 500 fr., dont 4470 d'apport et 3.130 souscrites, libérées de 125 fr. — *Durée :* 75 ans, du 29 mars 1899. — *Objet :* L'exploitation en France de maisons de fabrication de bébés et de jouets, l'acquisition par voie d'apport ou autrement de toutes maisons de même genre et la création de succursales ou dépôt tant en France qu'à l'étranger.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. S.-F. Fleischmann, L. Gaultier, E. Jumeau, E. Lefebvre, A. Scherb. 1463

SOCIÉTÉ

INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 61, rue des Archives, Paris

NOTICE

Capital : Un million six cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 1.000 fr., dont 1.090 d'apport et 510 souscrites et entièrement libérées. — *Durée :* 25 ans, du 1er janvier 1900. — *Objet :* L'exploitation du fonds de commerce et usines dont il est fait ci-après apport à la Société et de tout ce qui se rattache en général à la fabrication et au commerce de la ferblanterie. La création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements de ce genre ou s'y rattachant. L'acquisition ou la prise à loyer ou l'édification de tous immeubles, l'achat ou la location de tout matériel, tous objets nécessaires à l'exploitation de cette industrie ou pouvant favoriser son développement. Enfin la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie d'apport, de fusion, création de sociétés nouvelles ou par tout autre moyen. — *Acte constitutif*, reçu par Me Aubron, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en mars, elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions, le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Viller.
Secrétaire : M. C. Bonnet.
Membres : MM. L. Juillet, C. Dannoux, C. Juillet. 1464

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

FOURNEAUX ET CUISINIÈRES DE SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, rue de Chappes Saint-Étienne

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 200 actions de 100 fr., dont 1.000 souscrites libérées de 25 fr.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1465

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

FOURNITURES MILITAIRES CIVILES & ADMINISTRATIVES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Watteau, 14
Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., dont 1.435 d'apport entièrement libérées et 565 souscrites. — *Titres* libérés de 50 fr., non cotés. — *Durée* : 25 ans, de sa constitution définitive, 6 avril 1899. — *Objet* : La fabrication et la production pour fournitures militaires, civiles et administratives. — *Acte constitutif*, reçu par Me Richardot, notaire à Lonjumeau. — *Assemblée générale*, dans les 3 mois de la clôture de l'exercice, elle se compose de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 25 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux ouvriers, le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. de Taillandier, J. Fety.
Administrateur délégué : M. L. Sarda.
Commissaire : E. Vassart. 1466

UNION ARTISTIQUE RÉMOISE

L. FREVILLE, A. WAGNER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 128, rue du Mont-d'Arène
Reims

NOTICE

Capital : Vingt mille francs, divisés en 400 actions de 50 fr., dont 200 d'apport et 200 souscrites entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 10 ans, du 30 octobre 1899. — *Objet :* L'exploitation, la fabrication et la vente de tous articles concernant l'ameublement et l'ornementation des églises, tel que le mobilier en pierre, en bois et en marbre, les peintures et décoration et l. ferronnerie artistique, les vitraux, le carrelage céramique et autres travaux concernant la sculpture et les arts et en outre les monuments funéraires et vitraux d'appartement. — *Acte constitutif*, reçu par Me A. Mandron, notaire à Reims.

Répartition des bénéfices après prélèvement à la réserve légale : 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux gérants ; 10 0/0 à la réserve. 1467

SOCIÉTÉ DE LA

GALERIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, rue Cambon, Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Obligations :* 1.650 de 300 fr. 5 0/0. — *Durée :* 40 ans, du 1er décembre 1899. — *Acte constitutif*, reçu par Me Constantin, notaire à Paris. 1468

GUSTAVE CARDE & FILS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 32, 33, 34, *quai de Queyries*, *Bordeaux-la-Bastide*

NOTICE

Capital : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 1.250 actions de 1.000 fr., dont 750 d'apport, entièrement libérées, et 500 libérées de 750 fr. — *Durée :* 15 ans, du 28 octobre 1899. — *Objet :* L'exploitation de l'industrie qu'exercent actuellement MM. Carde, dans l'usine ou fabrique que M. Carde père possède à Bordeaux-La-Bastide, 32, 33 et 34, quai de Queyrles, et 51 à 65, rue Nuyens, qui comprend des ateliers de menuiserie, charpenterie, fonderie, serrurerie, peinture, ébénisterie, tapisserie, scierie, raboterie, de fabrication de baguettes dorées pour encadrements, de fabrication de matériel de tramways, de matériel de boucheries et de charcuteries, d'outils montés pour le travail du bois et qui comprend également tout ce qui concerne l'entreprise générale du bâtiment. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dircks-Dilly, notaire à Bordeaux.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions.

Gérants : MM. Carde père, P. Carde fils.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. E. Sursol, A. Lolivier, A. Promis. 1469

SOCIÉTÉ

INDUSTRIELLE DE LANDERNEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue de Chantilly, Paris

Capital : Deux cent cinquante mille francs, réduits à cent soixante-six mille cinq cents francs par délibération de l'Assemblée du 11 avril 1899. 1470

SOCIÉTÉ ANGEVINE

DES INDUSTRIES FORAINES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

G. BAYOL ET Cie

Siège social : 15, rue Boreau, Angers

NOTICE

Le capital social est de deux cent quatre-vingt-dix mille francs, divisés en 580 actions de 500 fr. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Durée :* 25 ans, du 18 janvier 1899. — *Objet :* L'exploitation du fonds de commerce précédemment exploité par M. Bayol, à l'usage des industries foraines et de toutes industries similaires ou accessoires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Hasselman, notaire à Angers. — *Assemblée générale*, en octobre, composée de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour l'amortissement du capital ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 de l'excédent à la réserve. Le solde : 40 0/0 au gérant ; 60 0/0 aux actions. 1471

COMPAGNIE DES LITS MILITAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *boulevard des Capucines Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant. — *Obligations :* 36.229 Obligations de 600 fr. 4 0/0, émises à 590 fr. remboursables au pair jusqu'en 1912.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890.	581 94	30 »	»
1891.	713 13	32 50	»
1892.	1.018 08	37 50	603 58
1893.	1.086 »	40 »	605 23
1894.	1.273 81	40 »	611 92
1895.	1.255 60	45 »	612 56
1896.	1.227 45	47 25	613 37
1897.	1.367 67	50 »	619 04
1898.	1.590 »	50 »	617 »
1899.	1.380 »	»	595 »

Durée de la Société : Depuis avril 1886 jusqu'en mars 1907. — *Objet de la Société :* L'exécution de l'entreprise des lits militaires en France, ainsi que toutes les opérations qui en sont la conséquence. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris. — *Assemblée générale :* Du 1er juillet au 15 août. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Chabert.

Membres : MM. Aubernon, de Panafieu, G. Chabert, de Propper, baron de Lamberterie, Santigny.

Commissaires des comptes : MM. le comte de Rosbecq, Buchot. 1472

SOCIÉTÉ ANONYME

DES LITS PARISIENS

Siège social : 32, *rue Saint-Georges, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinquante-cinq mille francs, divisés en 550 actions de 100 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. 450 parts bénéficiaires. — *Durée de la Société :* De mai 1894. — *Objet de la Société :* Exploitation de lits dits Parisiens. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale:* 1er semestre. 1473

MAGASIN CENTRAL DE BACCARAT

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social :
1, rue de Frouard, Baccarat

NOTICE

Capital : Quarante mille francs. — *Durée :* 20 ans, du 9 septembre 1899. — *Objet :* La création à Baccarat d'une maison de commerce de produits alimentaires, de vins et alcools, d'objets de quincaillerie, de bimbeloterie, d'articles de Paris, de mercerie, de nouveautés, de chaussures et de tous autres articles jugés utiles par le Conseil d'administration. La création éventuelle et l'exploitation d'autres maisons similaires. La fourniture de marchandises en gros à des maisons analogues appartenant à des tiers. Et en général, toutes les opérations se rattachant à ce genre de commerce et d'affaires. En outre, la société pourra s'intéresser directement ou indirectement à toute industrie et à tout commerce similaire, soit en France, soit à l'étranger. — *Acte constitutif*, reçu par Me Droit, notaire à Nancy.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 40 0/0 à la réserve spéciale ; 30 0/0 aux administrateurs et directeur ; 30 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Gtœz, Piernet, E. Odenat
Commissaires : MM. Varise et J. Odenat. 1474

MAISON ARTHAUD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, faubourg Saint-Martin Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent soixante mille francs, divisés en 800 actions de 450 fr. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lansquet, à Paris. Le capital était de quatre cent mille francs, il a été réduit au chiffre ci-dessus en juin 1897 ; les actionnaires ayant à se libérer de 250 fr. n'ont plus que 200 fr. à verser. 1475

MANUFACTURE DE MEUBLES ET SIÈGES DE STYLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CHARLES THOMAS ET Cie

Siège social : Liffol-le-Grand (Vosges)

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux cent mille francs, a été porté à deux cent trente-six mille francs ; il est divisé en 2.360 actions de 100 fr., entièrement libérées ; il sera prochainement porté à trois cent mille francs. — *Objet :* La fabrication et la vente des meubles et sièges de tous styles. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 21 juin 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Marecloff, notaire à Liffol-le-Grand. — *L'assemblée générale* se réunit en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Le paiement* des coupons a lieu les 1er janvier et 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde aux actions. — *Dividendes :* en 1897, 5 0/0 ; en 1898, 2 1/2 0/0.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Barthel, Gascard, Charrier, Petot, Gaeng.
Gérant : M. Thomas. 1476

L'OSSÉÏNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, rue Paradis, Marseille

NOTICE

Capital : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 26 mars 1899. — *Objet* : Le commerce et la fabrication de l'osséïne et, s'il y a lieu, de la gélatine et tous produits s'y rattachant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Bourdillon, M. Desbief, E. Desbief, Ch. Gavoly, A. Grawitz, M. Guilland, J. Savon, V. Vaïsse.
Commissaires : J. Sabatier, J. Couelle. 1477

L'OYONNITHE

SOCIÉTÉ ANONYME NOUVELLE

Siège social :
5, avenue de l'Opéra, Paris

NOTICE

Capital . Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 100 fr., dont 4.000 d'apport entièrement libérées et 21.000 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 12 octobre 1899. — *Objet :* La fabrication de toutes matières plastiques ou autres, notamment de celles imitant l'écaille, l'ivoire, la corne, etc., ainsi que la vente de toutes ces matières, soit directement à la consommation, soit à la commission. L'achat, la vente ou l'exploitation de tous brevets relatifs à l'industrie ou au commerce du celluloïde et des matières plastiques. Et généralement toutes opérations industrielles, financières et commerciales se rattachant aux objets ci-dessus énoncés. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 90 0/0 aux actions; 10 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Verneau.
Membres : MM. Anel, Bernadac, Oudiette, Papillon, J. Wolf. 1478

PALAIS DU TRAVAIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 13, rue de Belleville, Paris

NOTICE

Capital : Quarante mille francs, divisés en 800 action, de 50 fr., dont 600 d'apport. — *Parts* de fondateurs : 20.000. — *Durée :* 25 ans, du 30 août 1899. — *Objet* : L'exploitation de l'établissement connu sous le nom de Palais du Travail, et situé, 13, rue de Belleville, à Paris ompprenant : fonds de commerce, clientèle, matériel, droit au bail, l'exploitation en général de cet établissement, l'entreprise, soit directement, soit par participation, association ou cession de concerts, spectacles, bals, fêtes, etc., la location de la salle pour réunions, bals, banquets, etc., et généralement toutes opérations mobilières, industrielles ou financières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus. — *Acte constitutif*, reçu par Me Hocquet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 50 0/0 aux parts de fondateurs; 40 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Monplot, P. Dosogne, A. Warncké.
Commissaire . M. Cieutat. 1479

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU

PARAPLUIE FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Grenette, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 11 décembre 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1480

LA PERLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue Bréguet, Paris*

NOTICE

L'objet de la Société est la fabrication de fournitures générales pour couronnes. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dupont, notaire à Paris.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1481

INDUSTIE DE LA PERLE DE VERRE

LA PERLE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 4, *rue du Garet, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs, cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la perle et de tous articles similaires et généralement tout ce qui se rattache directement à ce genre d'industrie. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du

12 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brac de la Perrière, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; le surplus : 10 0/0 à la direction technique; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux parts de fondateurs; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. F. Favre..

Membres : MM. P. Beroud, A. Née, Vaudray, Denis.

Commissaire : M. Canavy.

Directeur : M. P. Béroud. 1482

LA PERLE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Godot de Mauroi Paris*

NOTICE

Capital: Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., souscrites et libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs: 2.000. — *Durée :* 30 ans, du 20 janvier 1900. — *Objet:* L'exploitation industrielle et commerciale de perles et de tout ce qui s'y rattache, notamment au moyen des machines et procédés de M. Sagnes. — *Acte constitutif*, reçu par Me Morel d'Arleux, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 aux administrateurs; 5 0/0 à la direction. Le surplus: 50 0/0 aux actions; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres: MM. H. Pilleboue, D. Pilleboue, G. Le Bourdonnec.

Commissaire: M. Feuillette. 1483

SOCIÉTÉ ANONYME

DES PERLES LEURET

Siège social :
Proverville, près Bar-sur-Aube

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Durée* : 25 ans, du 15 mai 1899. — *Objet* : L'exploitation d'une usine, sise à Poverville, servant à la fabrication des perles imitées. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lemulier, notaire à Bar-sur-Aube.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Hatier, banquier à Bar-sur-Aube, Mopinot, à Saint-André près Troyes; Leuret, fondateur à Provernille. 1484

SOCIÉTÉ

DE LA PERLE NATIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 91, *rue Saint-Lazare Paris*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. — *Titres* libérés de 50 fr., nominatifs, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 31 mai 1899. — *Objet :* La fabrication, l'exploitation et la vente, tant en France qu'à l'étranger, de la perle vitrifiée et généralement de tous objets d'ornementation en verre, la création ou l'acquisition par voie d'achat, d'apport, de fermage ou tout autre, de toutes usines pour l'exercice de cette industrie, et toutes les opérations, industrielles, commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'industrie dont il s'agit, tant en France qu'à l'étranger. *Acte constitutif*, reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les six mois de la clôture de l'exercice, elle se compose de tous les propriétaires de 20 actions.

Répartition : 5 0/0 pour la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 aux délégués et à la direction, 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Gilbert, H. des Essarts, L. Rivard.

Commissaire : M. Fremont. 1485

SAINT-CYR, CARIOT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : La Pointe-à-Pitre

NOTICE

Le capital social est de cent trente mille francs, divisé en 260 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *L'objet de la Société* est l'épicerie, la commission, la consignation et, en général, tous les genres de commerce que peut comporter la colonie. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ep. Gabriel, notaire à la Pointe-à-Pitre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Binet-Guérin, Emmanuel Levalois, et M. Pierre Payen. 1486

LA SERRURERIE BARRISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Werly Bar-le-Duc

NOTICE

Capital · Cent trente mille francs, divisés en 260 actions de 500 fr., dont 60 d'apport, entièrement libérées,

et 200 souscrites, libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Duree :* 30 ans, du 1er juin 1899. — *Objet :* Spécialement la propriété et l'exploitation des brevets d'invention pris en France par M. Ledoux, et des brevets étrangers pour l'obtention desquels il est actuellement en instance pour la fabrication des serrures de mince épaisseur, des gâches crémones, des becs-de-cane, de tous les brevets nouveaux qui pourraient être pris par MM. Ledoux et Pestre, se rapportant à la serrurerie en général, la quincaillerie et les articles en embouti, et de toutes les additions, améliorations et perfectionnements, qui pourraient être faits auxdits brevets. L'achat, la vente, la concession de tous brevets ou licences ayant trait à la serrurerie et aux articles ci-dessus. La fabrication et la vente de la serrurerie en général, de la quincaillerie et des articles en embouti. Et généralement toutes opérations industrielles et commerciales, relatives à ces divers genres de fabrication par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite.— *Acte constitutif*, reçu par Me Tangre, notaire à Bar-le-Duc. — *Assemblée générale*, en mars, elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 à MM. Ledoux et Pestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président et administrateur délégué : M. Hurault.
Membres : MM. Burguy, Scherer, Ledoux, Pestre.
Commissaires : MM. Fanoux et Rouyer. 1487

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Dunkerque

NOTICE

Capital : Cinquante mille francs. — *Objet :* L'achat, la vente et la location des sacs, bâches et rances neufs et vieux, ainsi que toutes les opérations se rattachant à ce genre de commerce. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lefebvre, notaire à Lille. 1488

MANUFACTURE ALGÉRIENNE

DE TAPIS D'ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 55, *rue Saint-Lazare, Paris*

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr , dont 240 d'apport et 360 souscrites, libérées de 123 fr. — *Durée :* 30 ans, du 20 décembre 1899. — *Objet :* La fabrication et la vente en tous pays de tapis de toutes sortes, ainsi que l'achat, la préparation et la vente des laines. L'achat du matériel et les matières premières, nécessaires pour cette industrie et ce commerce La location, la construction, l'achat, la revente ou l'échange des immeubles nécessaires pour l'exploitation. En général toutes opérations se rattachant à la fabrication et à la vente des tapis et des laines. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mahot de la Quicantonnais, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boucher, Sudis, Raveau, Mareschal, de Lesparda, Le Roux H., Le Roux M.
Commissaires : MM. Dufourcq - Lagelouse, Soupe. 1489

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

TIMBRES - RABAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 99, rue de Paris, Lille

NOTICE

Capital : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., dont 200 d'apport et 100 souscrites, libérées de 25 fr. — *Durée :* 30 ans, du 3 janvier 1900. — *Objet :* D'introduire ou d'exploiter en France et à l'étranger le système d'épargne par les timbres-rabais, délivrés pour les paiements au comptant, système créé en Belgique et tel qu'il fonctionne déjà dans les principales villes belges. — *Acte constitutif*, reçu par Me Deleplanque, notaire à Lille. — *Assemblée générale*, 1er samedi de février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Reinemund, V. Claes, J. Canet.
Commissaire : M. F. Claes. 1490

COMPTOIR DES TISSUS A PARAPLUIES

GAILLIARD ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
75. rue Réaumur, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 10.000 actions de 200 fr., libérées. — *Titres* au porteur ou nominatifs non cotés. — *Durée :* 56 ans, du 1er juillet 1853. — *Objet :* L'exploitation de l'établissement de Barentin, se composant d'une filature, d'un tissage et d'une teinturerie avec dépôt facultatif à Rouen. Le commerce des cotons, des laines et de tous tissus, spécialement les étoffes pour parapluies et ombrelles. Les avances sur consignation de ces articles, et, en général, toutes les opérations commerciales ci-dessus prévues qui seraient ultérieurement autorisées par une assemblée générale. — *Assemblée générale*, 1er trimestre, composée des propriétaires de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : à une réserve jusqu'a concurrence de la somme nécessaire à assurer le paiement de 5 0/0 aux actions pendant une année. Le solde : 1/10 à la réserve ; 6/10 aux actions ; 3/10 au gérant. 1491

MANUFACTURE DE TOILES PEINTES

BOERINGER, GUTH & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Epinal (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de trois millions six cent mille francs, divisés en 720 actions de 5.000 fr. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Durée :* Jusqu'au 1er juillet 1906. — *Objet :* La fabrication des toiles peintes et toutes les opérations industrielles et commerciales qui peuvent se rattacher à cette industrie. — *Assemblée générale*, en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 à la réserve ; 50 0/0 à un compte de prévision ; 40 0/0 à la gérance. Lorsque la somme annuelle à porter au compte de prévision dépassera 100.000 fr., ou lorsque ce fonds aura atteint 1.500.000 fr., l'excédent sera réparti aux actions. Au 15 avril 1900, il reste en circulation pour 700.000 fr. d'obligations sur les 2.500.000 fr. émis en 1881.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Gillotin.

Vice-président : M. Méguin.

Secrétaire : M. Renaud.

Membres : MM. Loederich, Antoine Febvrel, Chagué, Peters. 1492

COMPAGNIE LYONNAISE DE

CONSTRUCTION DE VOITURES ET JOUETS D'ENFANTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 89, *rue de Crillon, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs divisé en 1.600 actions de 500 fr. dont 600 d'apport. — *Titres* au porteur cotés à Lyon. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 28 décembre 1895.

Objet : La fabrication et la vente en gros des voitures, jouets d'enfants et articles similaires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dusserre, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, avant fin avril, composée des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices, 5 0/0 à la réserve. Sur le solde : 5 0/0 pour amortissement du matériel ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 au directeur ; 65 0/0 aux actions.

Années	Cours	Dividendes
1896. . .	500	27 50
1897. . .	450	25 »
1898. . .	428	12 50

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Jugnet.

Membres : MM. Crémieux, F. Geneste, M. Umdemstock, L. Niepée.

Commissaire : M. Ph. Grand-Champ. 1493

LOCATION DE VOITURES

de Grande Remise

E. BERWICK

37, Rue de la Chapelle, 37 (Cité 12), près la Gare du Nord

PARIS - LA CHAPELLE

Fournisseur du Cercle Militaire, de l'Union Artistique, du Cercle Agricole, du Grand Cercle, des Cercles des Arts, du Cercle de l'Escrime, de l'Hôtel Continental et de l'Hôtel Ritz

VOITURES ELÉGANTES

A 1 et 2 Chevaux

A l'année, au mois ou à la journée

TÉLÉPHONE N° 408-60

CHAPITRE XIII

DOCKS, HALLES, MAGASINS GÉNÉRAUX

ABATTOIRS — HALLES — MARCHÉS

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'ABATTOIR DE VINCENNES

Siège social : 39, *rue Maufouæ, Beaune*

Capital : Cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1494

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES
ABATTOIRS MUNICIPAUX DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Vignon, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Bons de délégation :* 3.300.000 fr., rapportant 4 0/0. — Les actions ne sont pas cotées. — *La cote des bons* varie entre 505 et 510. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 9 février 1881. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation d'abattoirs, halles et marchés aux bestiaux. — *La Société* a construit et exploite en France trente établissements. — *Assemblée générale :* Se tient habituellement en mars.

Répartition des bénéfices : 1° un vingtième pour le fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires 5 0/0 sur les actions libérées et, sur le reste, 90 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Tocqueville.
Membres : M. Borrel, architecte, de Maulmont.
Commissaire de surveillance : M. Fresson.

1495

SERVICE DES ABATTOIRS POUR LA CHARCUTERIE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue du Jour, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante et onze mille cinq cents francs, divisés en 715 actions de 100 fr., payées intégralement à l'émission. — *Les titres* sont nominatifs. — *Dividendes*, distribués : 5 0/0. — *Objet de la Société :* Faire la tuerie et le transport des porcs aux charcutiers de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lindet, à Paris. — *Assemblée générale* fin août ou commencement de septembre. — *Paiement* des coupons au siège social, le jour de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Voisin.
Membres : MM. Mallet, Massé, Jumin et Gonin.
Directeur : M. Voisin (dont les fonctions sont gratuites, ainsi que celles des autres Administrateurs).
Secrétaire : M. Roze. 1496

CRÉDIT RÉGIE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX

SOCIÉTÉ ANONYME PARISIENNE

Siège social : rue d'Allemagne au Marché aux Bestiaux, Paris

Capital social : Actions nominatives et au porteur. — *Assemblée générale* en mai, 10 actions pour y assister. Dividende en 1898, 20 fr.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1497

COMPAGNIE DES

HALLES ET GLACIÈRES DU LITTORAL

Siège social : 18, avenue de l'Opéra Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Exploitation à Nice, à Cannes et sur le littoral méditerranéen des halles, marchés, entrepôts. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Donon, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Romberg-Nisard, fondateur ; H. Ochs et C. Nicolaïdi. 1498

COMPTOIR DES HALLES ET MARCHÉS

(UNION COOPÉRATIVE AGRICOLE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, *rue Saint-Honoré, Paris*

Capital social : Cent mille francs. — *Assemblée générale* en avril.

N. B. — Cette Société ne nous a pas fourni de gnements complémentaires. 1499

SOCIÉTÉ ANONYME

DES HALLES & MARCHÉS DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Siège social : place d'Armes

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1500

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HALLES & MARCHÉS DE MENTON

Siège social : bureaux de la Banque populaire de Menton, Menton

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du marché couvert de la ville de Menton, ainsi que les droits se rattachant à la concession, la construction de tous autres marchés, halles ou établissements analogues qui pourraient être concédés à ladite Société. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me R. de Gubernatis, notaire à Menton.

Subvention annuelle de la ville, 8.500 fr. — 7.000 pour intérêts et amortissements du capital.

Répartition des bénéfices : 2 0/0 réserve légale ; le surplus : 20 0/0 à la ville de Menton ; 10 0/0 à la création d'un fonds de réserve spéciale ; 30 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux cinq membres fondateurs ; 30 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Otto.
Membres : MM. F. Fontana, Ch. Corras, M. Colomb, A. Glena.
Commissaires de surveillance : MM. R. Suffrin et M. Fontana. 1501

COMPAGNIE GÉNÉRALE FERMIÈRE DE

HALLES, MARCHÉS, OCTROIS, ETC.

Siège social : 96, *Boulevard Montparnasse Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de toutes concessions de marchés, halles, stationnements, foires, poids publics, factorats et criées, sièges de promenade, octrois, droits communaux, départementaux ou de l'Etat, voire privés, obtenues ou à obtenir, quel que soit le mode d'obtention de ces concessions ; la prise ou dation à bail ou à ferme de concessions de nature similaire ; l'acquisition ou la prise à bail et l'exploitation, ainsi que la construction d'immeubles utiles au but de la Société, notamment la construction de halles et marchés pour les communes, et leur aménagement. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lelièvre, notaire à Saumur.

Une assemblée a été convoquée pour le 11 mars 1900 pour dissolution de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Dugas, A. Servat, G. Marsault, L. Lebreton, A. Dufermon, E. Cayrol. 1502

MARCHÉ CENTRAL DE LAINES, CUIRS ET PEAUX DE REIMS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Impasse du Levant, à Reims

NOTICE

Capital : Soixante-quinze mille francs, divisés en 750 actions de 100 fr. dont 250 d'apport. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* du 6 janvier 1900, au 31 décembre 1914. — *Objet :* Le magasinage et la

vente aux enchères publiques ou à l'amiable et seulement à commission des laines, cuirs et peaux et de toutes autres marchandises qu'autoriserait l'assemblée générale, ainsi que des avances à faire sur ces marchandises.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tétard Villette, A. Longuet, E. Chevallier, Ch. Lorlier, O. Degodet, J.-B. Damreaux, E. Graux, L. de Bary.

Commissaires : MM. C. Liénard, A. Jeny. 1503

SOCIÉTÉ DU

MARCHÉ DE COMESTIBLES DE LA MADELEINE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

27 et 29, place de la Madeleine, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 800 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du marché de comestibles de la Madeleine, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Duplan.

Membres : MM. le comte O'Malsouy, Auger, Coutant, Messein.

Gérant : M. A. Rabou. 1504

SOCIÉTÉ CIVILE DU MARCHÉ DE LA PORTE SAINT-MARTIN

Siège social : 31, *rue du Château-d'Eau Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 11.500 actions de 100 fr., entièrement libérées et amortissables par voie de tirage au sort, en janvier de chaque année jusqu'en 1939, et remboursables au pair le 1er février après tirage. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* de 500 fr. : 480. Revenu 4 0/0, remboursables par tirages annuels jusqu'en 1935 ; remboursement le 1er août. — *Cours* des obligations : 500 fr.

Dividendes distribués : En 1886, 6 fr. 50 ; en 1887, 6 fr. 50 ; en 1888, 6 fr. 50 ; en 1889, 6 fr. 50 ; en 1890, 5 fr. 50 ; en 1891, 5 fr. ; en 1892, 4 fr. 50 ; en 1893, 3 fr. ; en 1894, 3 fr. 50 ; en 1895, 2 fr. 50 ; en 1896, 2 fr. ; en 1897, 1 fr. 75 ; en 1898, 2 fr. 25.

Durée de la Société : De 1854 à 1939. — *Objet de la Société : :* Exploitation du marché de la porte Saint-Martin, concédé par la ville de Paris pour 85 années. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tandau de Marsac, à Paris. — *Assemblée générale :* Du 20 au 24 janvier. — *Paiement* des intérêts et coupons au siège social. *Actions :* 25 janvier et 25 juillet (acompte). — *Obligations :* 1er février et 1er août.

Répartition des bénéfices : Au fonds d'amortissement des actions 2.250 fr. par an, plus 5 0/0 du capital remboursé ; le surplus aux actions, après remboursement des obligations amortissables.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. le marquis de Naurois, Arth. Hudault, Anat. Hudault, Alb. Soubies, Elie Coutant.

Administrateur : M. Aug. Coutant.

Receveur : M. Lavialle d'Anglards. 1505

VALLOTTE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

76, avenue des Ternes, Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1505 *bis*

DOCKS, ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DOCKS DE BOURGOGNE ET ENTREPOTS DE LA COTE-D'OR RÉUNIS

Siège social : 12, *place Saint-Étienne Dijon*

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 1.000 fr., dont 605 entièrement libérées et 1.995 libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations :* 1.400 de 500 fr. — *Revenu :* 4 1/2 0/0, net d'impôts. — *Durée de l'amortissement des obligations :* 12 ans, prenant fin le 1er janvier 1916.

Dividendes distribués : 1888, 16 fr. ; 1889, 10 fr. ; 1891, 22 fr. 50 ; 1892, 25 fr. ; 1893, 10 fr. ; 1895, 10 fr. ; 1896, 10 fr. ; 1897, 10 fr. ; 1898, 10 fr.

Bénéfices en réserve : 153.486 fr. 63

Durée de la Société : 50 ans, du 1er janvier 1887 au 1er janvier 1937. (Les deux Sociétés fusionnées ont été créées en 1880 et 1881). — *Objet de la Société :* L'exploitation de magasins généraux que possèdent à Dijon les deux Sociétés fusionnées, ainsi que de toute entreprise

d'entrepôts libres de toutes marchandises d'entrepôts de régie, d'octroi ou de douane. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Japiot, à Dijon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, à Dijon. — *Actions :* 1er mai. — *Obligations :* 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 80 0/0 pour les actions ; 20 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Robelin.
Membres : MM. E. Ferry, E. Berthot, P. Gagey, Monnet.
Commissaires des comptes : MM. Audiffred et Lalegand
Directeur : M. Charles Lejeune. 1506

DOCKS DE LA CARROSSERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Thiers, Rennes*

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 20 avril 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1507

DOCKS DE LA GARE MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue du Général-Chanzy Le Havre

NOTICE

Capital : Un million cent mille francs, divisés en 2.200 actions de 500 fr., dont 1.600 d'apport, entièrement libérées, et 600 souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 3 juillet 1899. — *Objet* : 1° L'exploitation des magasins généraux créés au Havre, rue du Général-Chanzy, par M. Noël, sous le nom de : Docks de la Gare Maritime, et dont l'apport va être fait ci-après par M. Noël à la Société ; 2° la création et l'exploitation de tous magasins généraux et salles de ventes que la Société pourra construire, acquérir, prendre en location ou en régie, ou en participation, tant au Havre que dans tous autres lieux ; 3° la construction, l'acquisition, la location, la prise en régie ou participation de toutes voies et chemins et de tous pontons pour mettre ses magasins en communication avec les chemins de fer ou avec d'autres voies de transport ; 4° la délivrance de récépissés et warrants pour les marchandises déposées dans les magasins généraux exploités actuellement par M. Noël et dans ceux qu'elle pourra établir, louer, régir et exploiter ultérieurement ; 5° les prêts sur gage de marchandises en dépôt dans les magasins de la Société, la négociation des warrants, l'accomplissement de toutes les formalités à l'occasion, soit du transport, soit de l'exploitation des marchandises déposées, telles que les formalités de douane et d'octroi, de factage et de camionnage, les règlements de fret, l'assurance des marchandises, etc. ; 5° l'acquisition de tous immeubles et l'édification de toutes constructions utiles à l'exploitation, la location, la mise en valeur et la revente des immeubles qui seraient reconnus utiles ; et 7° généralement toutes les opérations de magasinage et de ventes publiques de consignations et autres admises par les lois, décrets et règlements d'administration publique qui régissent ou pourraient régir les magasins généraux. — *Acte constitutif*, reçu par Me Théret, notaire au Havre. — *Assemblée générale*, 1er trimestre, elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de 5 0/0 sur le capital. Si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires ne pourraient le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes. Le surplus sera distribué : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à l'administrateur délégué ou au directeur. Puis il sera prélevé : 25 0/0 pour la création d'un fonds de prévoyance et d'amortissement. Ce fonds ne sera plus obligatoire dès qu'il aura atteint 250.000 fr., mais il reprendra son cours en cas de diminution. Il sera employé par les soins du Conseil, soit pour les besoins de la Société, soit pour l'amortissement des actions par voie de tirage au sort autrement. Quant aux 50 0/0 de complément, l'Assemblée en fixera la destination chaque année et elle les affectera, soit à la distribution d'un dividende, soit, si elle le juge plus utile, aux besoins de la Société ou à la création d'un fonds de réserve spécial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Michel-Arthur Noël, négociant au Havre, 37, rue de Tourneville ; Emile Windesheim, négociant au Havre, 9, rue Edouard Larue ; Charles Kronheimer, négociant au Havre, 24, rue du Champs-de-Foire ; René Valle, manufacturier au Havre, 42, rue Demidon ; Hippolyte Collet, négociant au Havre, 83, boulevard de Strasbourg ; Oscar Schmitz, négociant au Havre, 4, place Carnot. 1508

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DOCKS DE VILLENEUVE

(TRIAGE)

Siège social : aux Docks Nancéiens, Nancy

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 320 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. ; il a été en outre créé 150 actions de jouissance remises en représentation d'apports. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 3 février 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. A. Papelier, E. Anthoine, Giron, V. Dautel.
Commissaire : M. J. Mazette. 1509

SOCIÉTÉ ANONYME DITE

DOCKS DU CANAL DE TANCARVILLE

Siège social : *Graville-Sainte-Honorine (Seine-Inférieure)*

NOTICE

Le capital social est de neuf cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à dater du 29 novembre 1895. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des docks de Tancarville. 1510

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DOCKS DU PONT-ROUGE

Siège social : 8, *rue Marceau, Le Havre*

NOTICE

Le capital social est de deux millions quatre cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en août ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. S. Ferh. 1511

COMPAGNIE DES

DOCKS-ENTREPOTS DU HAVRE

Siège social : 22, *rue Drouot, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, 60 actions sont amorties depuis le 1er mai 1899. — *Les titres* sont cotés à la bourse au comptant, à Paris et au Havre. — *Obligations :* 23.000 de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1950 par tirages annuels en avril ; remboursements 1er juillet ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. 3.188 obligations sont amorties depuis le 1er juillet 1899.

Années	Actions	Actions de jouiss.	Dividendes distribués	Cours des Obligations
1890. .	»	»	35 »	388 20
1891. .	732 50	»	17 50	410 35
1892. .	699 16	»	17 50	420 83
1893. .	513 33	»	30 »	433 14
1894. .	»	50	35 »	431 21
1895. .	536 66	»	35 »	437 13
1896. .	700 »	205	30 »	440 05
1897. .	900 »	315	40 »	460 »
1898. .	856 »	300	50 »	456 50
1899. .	920 »	400	» »	450 »

Durée de la Société : Jusqu'au 17 juin 1953. — *Objet de la Société :* Exploitation des docks-entrepôts du Havre dont la Société est concessionnaire jusqu'au 17 juin 1953. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Me Acloque, à Paris, le 23 juin 1852, et Me Labouret, à Paris, le 1er décembre 1880. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris. — *Actions* chez MM. Périer, Mercet et Cie, 59, rue de Provence. — *Obligations :* Chez MM. de Rothschild, 23, rue Laffitte.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; somme suffisante pour amortir le capital deux ans avant la fin de la concession ; 5 0/0 au capital sveré ; 10 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Mallet.

Membres : MM. L. Carlier, marquis d'Audiffret-Pasquier, baron de Chabaud-Latour, Casimir-Périer, Davillier, Edmond-Raoul Duval, F. Perquer, E. Lamotte et Etienne Trubert.

Commissaires des comptes : MM. Dumas et Bachasson de Montalivet.

Directeur : M. Emile Dupont. 1512

SOCIÉTÉ DES

DOCKS ET DES HOUILLÈRES DE TOURANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, rue Laffite, Paris

NOTICE

Capital : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., sur lesquelles 1.200 entièrement libérées, attribuées aux apporteurs et 5.800 souscrites en espèces, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 99 ans, au 19 mai 1899. — *Objet* : L'exploitation de l'îlot de l'Observatoire, au port de Tourane, concédé par le gouverneur général de l'Indo-Chine anx termes d'un contrat en date, à Haïphong, du 29 janvier 1898, et d'une lettre du 24 décembre même année ; l'embarquement, le débarquement, la manutention, l'emmagasinage des marchandises de toute nature, suivant un tarif annexé audit contrat ; la création de magasins généraux et d'entrepôts ; la délivrance des warrants ; les formalités de douanes, déclaration de débarquement et d'embarquement ; les déclarations d'entrées et de sorties d'entrepôts, transferts, mutations ; toutes opérations de factage, camionnage, cabotage et gabarage, et toutes opérations ayant pour objet de faciliter les rapports du commerce et de la navigation ; l'avance sur nantissement de marchandises et la négociation des warrants qui les représentent ; l'exploitation de la concession des mines de charbon de Nong-Son, situées dans la province de Quang-Nam et Annam, et de toutes industries accessoires s'y rattachant. L'obtention de toutes autres concessions ; l'acquisition et la location de tous immeubles construits ou non ; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher aux intérêts et au but de la Société, par voie de souscription, fusion, transformation ou création de sociétés nouvelles ; l'entreprise de toutes industries et opérations pouvant avoir un lien quelconque avec l'objet de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice, elle se compose des porteurs de 20 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions, une somme destinée à l'amortissement des immeubles, des travaux neufs ou à exécuter dans l'exercice suivant. Sur le reliquat : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à MM. Pila et Malon, apporteurs ; 15 0/0 aux premiers souscripteurs des 5.800 actions émises contre espèces ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. U. Pila, G. Beer, Ch. Cambefort, A. Girod de l'Ain, J. Keller, J. Kimmerling, L. Pradel, A. Rey, A. Richmers, R. Wagner, J.-B. Malon.

Commissaires : MM. A. Chaumier, E. Frachon. 1513

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DOCKS ET ENTREPOTS D'ORLÉANS

Siège social : 4 bis, rue de la Gare, Orléans

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Titres* au porteur, ou nominatifs, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 28 avril 1881. — *Objet :* Exploitation de magasins généraux. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dubu, notaire à Orléans.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur unique : M. Berthier.
Commissaires : MM. Laiguiez, Eudes Duforges.
Directeur : M. Bicherire. 1514

SOCIÉTÉ DES

DOCKS & ENTREPOTS DE BONE

(ALGÉRIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 61, rue de la République, Lyon

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 100 fr. — *La durée de la Société* est de 75 ans à partir du 17 mars 1896. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des docks et entrepôts de Bône 1515

COMPAGNIE DES

DOCKS ET ENTREPOTS DE MARSEILLE

Siège social : 21, rue de Londres, Paris
Exploitation : place de la Joliette, Marseille

NOTICE

Capital social : Trente-neuf millions, divisés en 78.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs ; ils sont cotés à la bourse ; les actions au comptant et à terme et les obligations au comptant. — *Obligations :* 60.000 de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1959, par tirages annuels en décembre. Remboursements en janvier. Intérêts : 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	494 53	26 »	401 20
1891. .	513 65	26 »	412 88
1892. .	499 16	25 »	424 17
1893. .	508 22	25 »	434 02
1894. .	519 59	20 »	442 34
1895. .	486 29	18 »	449 57
1896. .	402 08	18 »	446 »
1897. .	435 53	18 »	453 10
1898. .	455 09	20 »	458 04
1899. .	429 »	»	»

Durée de la Société : Du 23 février 1859 à la fin de la concession des bassins et cales de radoub du port de Marseille (99 ans, à compter de la mise en exploitation des dits bassins qui a eu lieu le 27 janvier 1872). — *Objet de la Société :* Construction et exploitation du dock-entrepôt de la Joliette à Marseille ; construction et exploitation des bassins et cales de radoub du port de Marseille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, 88, rue Saint-Lazare, Paris ; place de la Joliette, Marseille ; 10, Cours du Midi, Lyon.

Répartition des bénéfices : 3 0/0 à la réserve jusqu'à 1.500.000 fr. ; fonds d'amortissement pour rembourser les actions 5 ans avant la fin de la concession ; 5 0/0 aux actions ; sur l'excédent 25 0/0 au capital en remboursement des sommes prélevées par intérêts, pendant la période de construction ; le reste aux actions. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance nominatives. — *Réserve :* 1.500.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Coffinet.
Membres : MM. H. Bergasse, L. Bargmann, Estrangin, Alfred Fraissinet, Jouet-Pastre, Laugel, A. Lefèvre-Pontalis, Le Vavasseur de Précourt, Th. Mante, baron R. de Nervo, Eugène Pereire, A. Rostand, comte de Salvandy.
Commissaires des comptes : MM. Delocre et E. Pellet.
Directeur de l'exploitation : M. E. Bizard. 1516

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

DOCKS ET ENTREPOTS DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard Impératrice-de-Russie Nice

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs en partie et partie au porteur ; ils ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation d'entrepôts libres et de l'entrepôt réel des douanes, à Nice ; consignations et ventes pour compte des tiers ; avances sur warrants banquables. 1517

DOCKS & ENTREPOTS DE ROUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Edouard-Lavoinne Rouen

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant (2e partie du bulletin). — *Obligations :* 4.254 de 500 fr. 4 0/0 remboursables jusqu'en 1961, par tirages semestriels en janvier et juillet ; remboursements 1er février et 1er août ; intérêts 20 fr., payables par moitié 1er février et 1er août.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	»	5 »	»
1892. .	300 »	2 50	»
1894. .	»	»	501 »
1895. .	»	»	500 88
1896. .	336 50	5 »	488 67
1897. .	»	2 50	490 »
1898. .	»	»	495 »
1899. .	»	»	504 »

Il n'y a pas eu de transactions sur les actions depuis longtemps, donc pas de cours.

Durée de la Société : Du 1er janvier 1878 au 1er janvier 1977. — *Objet de la Société* : Exploitation des docks, entrepôts et magasins généraux de Rouen, concession par décret du 19 mars 1877. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Carré, à Rouen. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, à Rouen, et au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 80 0/0 aux actions et 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Houlbrique.
Membres : MM. H. Deutsch, Jules Obry, administrateur délégué ; A. Grousset, M. Pager.
1518

DOCKS & ENTREPOTS NANCÉIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nancy

NOTICE

Capital social : Quatre cent trente mille francs, divisés en 430 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations :* 400 de 500 fr., 4 0/0. — *Revenu :* 20 fr. — *Durée de l'amortissement des obligations :* 25 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	700	»	»
1891. .	800	»	»
1892. .	900	30	500
1893. .	950	30	500
1894. .	950	40	500
1895. .	1.000	50	500
1896. .	1.075	60	500
1897. .	1.150	60	505
1898. .	1.350	60	510
1899. .	»	»	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1885. — *Objet de la Société :* Exploitation de magasins généraux et transports par eau. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laissy, à Nancy. — *Assemblée générale* en septembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marquet, Papelier, Poirson, Demenge, Bouffin, Mazette, Hinzelin, Bigelot.
Commissaire des comptes : M. Durr.
Directeurs : MM. Poirson et Bouffin. 1519

SOCIÉTÉ DES

DOCKS ET MAGASINS GENÉRAUX DE HONFLEUR

(CALVADOS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, *rue de Londres, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr., dont 375 actions d'apport entièrement libérées, et les 2.125 autres libérées de 60 francs. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 800 donnant droit à 40 0/0 dans les bénéfices. — *Durée de la Société :* 57 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation de magasins généraux, à Honfleur, autorisés par arrêté de M. le préfet du Calvados du 26 décembre 1894. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Dufour et Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Louis Bargmann, de Coquereaumont, Maret, Gouharon, Parent du Chatelet.
1520

COMPAGNIE GÉNERALE DES

DOCKS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue de la Bourse Saint-Étienne

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., donnant droit à intérêt de 5 0/0 et à 75 0/0 dans les bénéfices.
1521

DOCKS LIBRES ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Cannebière Marseille

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. entièrement libérées ; *les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse de Marseille. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* de la Société : La création et l'exploitation à Marseille de Docks libres, magasins généraux et salles de vente publique aux conditions déterminées par les lois,

décrets et règlements spéciaux. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 5 mars 1881. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Legay, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. — *Le paiement* des coupons a lieu en mars ou avril à Marseille, au siège social ou à Paris à la Société marseillaise. — *Le dividende* distribué en 1898 a été de 12 fr. 50. — *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 aux actions ; sur l'excédent : 15 0/0 aux administrateurs ; le solde ; 30 0/0 aux fondateurs ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gazagne.
Membres : MM. Eug. Oppermann, J. Mayol, C. Puy, A. Benigni, G. Usslaub.
Administrateurs-délégués : MM. de Benigni, G. Usslaube.
Commissaire : M. Gonet. 1522

DOCKS RÉMOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, boulevard Louis-Rœderer, Reims

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs divisés en 14.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur ; ils ne sont pas cotés, mais il est fait quelques transactions. — *Durée* : 30 ans du 1er janvier 1888. *Objet de la Société :* Exploitation des docks de Reims ; Comptoir général d'alimentation et d'approvisionnement du Nord-Est ; usine à vapeur et entrepôts : route Neufchâtel et chemin de Courcy, rue de la Justice et rue Gosset à Reims.

Années	Cours	Dividendes
1897. . . .	750	40 »
1898. . . .	850	40 50
1899. . . .	800	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François, Georget, Pigeon, Quentin, Raveaux. 1523

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ENTREPOTS BORDELAIS

Siège social : 4, place du Palais, Bordeaux

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille fr., divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Cours* des actions : 350 fr. — *Dividendes* distribués : 15 fr. — *Durée de la Société :* 30 années, à partir de 1873. — *Objet de la Société :* Entrepôts ou magasins généraux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Paleste-Marichon. — *Paiement* des coupons à Bordeaux, après l'Assemblée générale. — *Assemblée générale :* 1re quinzaine de février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Monnet.
Membres : MM. J.-M. Segrestaa, A. Mareuge.
Commissaire de surveillance : M. A. Barreyre.
Directeur : M. A. Delpech. 1524

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ENTREPOT DE BERCY-CONFLANS

Siège social : 6, quai de Bercy Charenton (Seine)

NOTICE

Le capital social est de un million cent cinq mille francs. — *L'objet de la Société* est la construction et l'exploitation de l'entrepôt des vins et alcools de Charenton. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Administrateur-délégué : M. G. Dubief. 1525

COMPTOIR DES

ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social ; 13, *rue du Cloître-Saint-Honoré, Paris*

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en avril.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1526

COMPAGNIE DES

ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE PARIS

Siège social : 204, boulevard de la Villette
Administration : 11, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Les titres* sont cotés à la bourse, au comptant et à terme. — *Obligations :* 46.000 de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1953, par tirage annuel en avril, Remboursements, le 1er mai, intérêts : 20 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Années	Actions	Cours des Actions de jouiss.	Dividendes distribués	Obligations
1890. . .	526 04	» »	25 »	» »
1891. . .	557 »	» »	27 50	» »
1892. . .	551 40	112 96	27 50	» »
1893. . .	560 72	95 91	27 50	507 37
1894. . .	569 97	78 12	27 50	510 46
1895. . .	574 41	» »	27 50	511 90
1896. . .	589 04	95 »	28 50	513 02
1897. . .	678 75	» »	28 50	516 53
1898. . .	682 »	130 »	» »	514 »
1899. 10 d.	630 »	» »	28.50	504 »

Durée de la Société : Du 22 août 1860 au 1er janvier 1922.— *Objet de la Société :* Exploitation d'entrepôts et magasins généraux, notamment à Paris et banlieue, Dunkerque, Coudekerque, Dieppe, Le Tréport, Tergnier, Péronne, Lille, Tourcoing, Saint-Quentin, Le Mans, Nantes, Rouen, Roulaix, Le Havre. Rouen et Saint-Nazaire. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gautier, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, à Paris, 11, rue Croix-des-Petits-Champs.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour amortir les constructions sur terrains loués pendant la durée des concessions ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 5 0/0 au Conseil et 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dehaynin.
Membres : MM. J. Lair, Cibiel, Dauchez Delarbre, Dupont, F. Paquin, Louis Passy, Tourreil, Vierne, Vuigner, Louis Wattinne, A. Wattel.
Commissaires des comptes : MM. Raffard, F. de Carrère.
Administrateur-directeur : M. Lair. 1527

COMPAGNIE DES

ENTREPOTS MARITIMES DU PORT DE BORDEAUX

(RIVE DROITE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *quai de Lormont, Bordeaux*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés, — *Objet de la Société :* Exploitation d'entrepôts maritimes, à Bordeaux. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris, 60, rue de Londres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Jean. 1528

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

ENTREPOTS RÉELS DE DOUANE

ET DES

MAGASINS GÉNÉRAUX DE SAINT-NAZAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulevard des Italiens Paris

Objet de la Société : Exploitation de Magasins généraux à Saint-Nazaire. — *Assemblée générale* en juin.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1529

GRANDS MAGASINS DE GRAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gray

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 120 actions de 5.000 fr., libérées de 3.350 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.— *Obligations :* 500 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables le 1er septembre 1910 ; 450 obligations hypothécaires de 1.000 fr., 5 0/0, émises le 1er mars 1893 à 950 fr., amortissables en 25 ans. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de magasins généraux. — *La durée de la Société* est de 70 ans, à partir du 10 mars 1874. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Régnier, notaire à Gray. — *Dividendes :* En 1897, 25 fr. ; 1898, 25 fr. ; 1899, 25 fr. — *Le paiement* des coupons a lieu les 1er mars et 1er septembre.

Observations : Les immeubles de la Société ont été estimés en 1898 à 1.295.825 fr. 88.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Regnier.
Membres : MM. Mongin fils, Mugnier, Mariotte.
Commissaire : M. Huguenard.
Directeur : M. Marchand. 1530

LENSSEN & Cie

MAGASINS GÉNÉRAUX WARRANTS BRUXELLOIS A BRUXELLES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : rue du Cyprès, 8, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs (*Capital primitif :* Six cent mille francs), représentés par 600 actions de 500 fr. — *Titres* nominatifs ou au porteur.— *Durée :* 30 années. — *Objet :* De recevoir en dépôt des marchandises, acheter, louer, construire et exploiter tous immeubles affectés à l'emmagasinage des marchandises ; de délivrer pour les marchandises déposées des warrants et des cédules. — *Société constituée* le 13 mai 1882. — *Statuts modifiés* le 30 avril 1884. — *Assemblée générale :* dernier samedi d'août, à 2 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 60 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 à la gérance ; 10 0/0 aux commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérant : MM. Lenssen et Cie.
Commissaires : MM. Lié Vander Elst, François Berlant, Hippolyte Prudhomme. 1531

SOCIÉTÉ DE

MAGASINAGE ET DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 162, *rue de Rivoli, Paris*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, élevés successivement à un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr. — *Titres* libérés non cotés. — *Durée*

50 ans. — *Objet :* 1° L'acquisition, la construction et l'exploitation de tous magasins généraux et entrepôts créés et à créer ; 2° l'acquisition, la vente, l'échange, avec ou sans soulte, et l'apport à toute société, d'immeubles, terrains et constructions ; 3° la location, soit comme preneur, soit comme bailleur, à toutes conditions, même emphytéotiquement, avec ou sans promesse de vente, desdits immeubles, terrains et constructions, leur mise en valeur, leur exploitation par tous les moyens, ainsi que leur gestion et administration ; 4° l'exécution, mais seulement quant aux immeubles sociaux ou à ceux possédés en location, de tous travaux de voirie, viabilité, percement de rues, expropriation et lotissement ; 5° l'entreprise et l'exécution, pour le compte des tiers, de toutes opérations semblables à celles de la Société ; 6° toutes opérations de commission, consignation et warrantage, soit en son nom, soit au nom de ses commettants, et toutes opérations de banque, ainsi que toutes ouvertures de crédits ou avances garanties par tous modes légaux d'affectations ; 7° et généralement toutes opérations accessoires se rattachant à celles ci-dessus énoncées. — *Assemblée générale*, en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus aux actions. 1532

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES

MAGASINS GÉNÉRAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, place des Pénitents, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million huit cent cinquante mille francs, divisés en 3.700 actions de 500 fr., libérées de 150 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	675 »	17 50
1891.	675 »	17 50
1892.	»	20 »
1893.	675 »	18 »
1894.	712 50	22 »
1895.	700 »	22 »
1896.	700 »	14 nets d'impôts
1897.	700 »	16 »
1898.	700 »	15

Durée de la Société : 30 ans, à dater du 1er janvier 1889. *Objet de la Société :* Ouvrir et exploiter des magasins généraux à Lyon, à Marseille, à Avignon, et dans toutes les autres villes ; de procéder à la vente publique de toutes marchandises ; réaliser des prêts sur nantissement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale :* Quatre premiers mois de l'année. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social. Une somme pour un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ulyse Pila.

Membres : MM. Chamonard, A. Brolemann, J. Cambefort, S. Lilienthal, Mathieu Thomasset, E. Morel, F. Guérin, Holstein, à Marseille : MM. J. Bauer, Stocker, Flach, à Avignon : MM. E. Martin, J. Thomas, G. Verdet.

Commissaires des comptes : MM. Robert, de Bovis, F. Aynard. 1533

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MAGASINS GÉNÉRAUX D'ÉPINAL

Siège social : Epinal (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des magasins généraux d'Épinal. — *L'assemblée générale* a lieu au mois d'août. 1534

SOCIÉTÉ DES ENTREPOTS RÉELS ET

MAGASINS GÉNÉRAUX DE COCHINCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue de l'Hôtel de Ville, Lyon

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. — *Titres* libérés, cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 5.000. — *Durée :* 99 ans, du 17 décembre 1898. — *Objet :* L'exploitation de la concession d'entrepôts réels de douanes et de magasins généraux en Cochinchine l'exploitation de tous magasins, entrepôts ou salles de vente que la Société pourra construire, acquérir, prendre en location ou en régie dans la Cochinchine et généralement toutes opérations se rattachant à cet objet. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chachuat, notaire à Lyon. — *Assemblée générale,* 1er semestre, composée des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au fonds d'amortissement-action. Sur le surplus : 5 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 au directeur statutaire ; 2 0/0 au directeur à Saïgon ; 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Giraud.
Membres : MM. Rafaël Wood, P. Colombier.
Commissaire : M. L. Lecerf. 1535

MAGASINS GÉNÉRAUX DE FÉCAMP

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Fécamp (Seine-Inférieure)

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent mille fr., a été porté à cent trente-cinq mille fr., par délibération du 15 octobre 1895 ; il est divisé en 270 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Objet :* La création et l'exploitation de docks, entrepôts, magasins généraux et de salles de ventes publiques de marchandises. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 13 janvier 1893. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Fussard, notaire à Fécamp. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de deux actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme à fixer par le Conseil d'administration au fonds d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions. — *Dividende* : 1896 et 1897 : 10 0/0 ; 1898, 15 0/0.

Cours des actions : En 1897, 500 fr.; en 1898, 495 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Dubosc.
Membres : MM. A. Bellet, R. Duglé, C. Dubosc, Vains de la Pigeonnière.
Commissaires : M. Belloncle.
Directeur : M. O. Grindel. 1536

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MAGASINS GÉNÉRAUX DE MOULINS

(AGRÉÉES PAR L'ÉTAT)

Siège social :
17, *rue de Villars, Moulins*

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 300. — *Durée :* 30 ans, du 10 février 1899. — *Objet :* Magasinage, commission, escompte, délivrance de warrants, avance de fonds sur marchandises et généralement toutes opérations autorisées par la loi aux magasins généraux agréés par l'Etat. — *Décret* agréant les magasins généraux sous caution en date du 29 avril 1899. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fustier, notaire à Moutiers. — *Assemblée générale :* 1er semestre, se compose des porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs. Le surplus : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

Dividende : En 1899 : 3 fr. 50. — *Réserve* légale au 31 décembre 1899, 874 fr. 45. — *Amortissements*, 5.000.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. B. Ratinier à Dompierre, Ch. Charbounier à Moulins, F. Peillaud au Thert (Allier), P. Madet à Yroude, A. Bedaz à Moulins.
Commissaires : MM. Bouchard à Moulins, Roy Périchon à Moulins. 1537

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MAGASINS GÉNÉRAUX DE TOURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, rue des Docks, Tours

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 300 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. Obligations, 20 de 500 fr. 4 0/0. — *Taux d'émission* des obligations, 500 fr. *Revenu :* 4 0/0. — *Cours des actions :* 1.000 fr. — *Cours des obligations :* 500 fr. — *Durée de la Société :* 30 années. — *Objet de la Société :* Exploitation des magasins généraux disposés pour recevoir des marchandises de toute nature. — *Paiement* des coupons à Tours, chez MM. Gouin frères.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. Le Bert.
Membres : MM. Reger Cormier, L. Roze, A. Gillet. 1538

MAGASINS GÉNÉRAUX DE LA GUILLOTIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, chemin de Geriand Lyon

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée de la Société :* 30 années, à partir de 1871. — *Objet de la Société :* Exploitation des docks et magasins généraux, situés à Lyon-Guillotière et toutes les opérations qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* fin avril. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale.

Dividendes distribués depuis 1894 : 7 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. du Jonchay, Vally-Martinet, Genairon, Epitalon, G. de Belleroche, J. Perroudon.

Directeur : M. J. Perroudon. 1539

SOCIÉTÉ DES

MAGASINS GÉNÉRAUX DU BÉNIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, boulevard Magenta Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. — *Assemblée ordinaire* en juin ; elle se compose de tous les actionnaires.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1540

MAGASINS GÉNÉRAUX DU NORD-OUEST DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *Avenue de la Gare, Saint-Ouen (Seine)*

NOTICE

Capital : Un million deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.450 actions de 500 fr. d'apport entièrement libérées. — *Durée :* Jusqu'au 31 août 1905. — *Objet :* 1° L'exploitation de magasins généraux à usage d'entrepôts, pour la réception, la livraison, le camionnage et le magasinage de toutes marchandises, mais principalement des huiles et alcools ; 2° toutes acquisitions d'établissements se rattachant à l'industrie dont il s'agit ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ; 3° L'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles construits ou non et de tous biens mobiliers nécessaires à cette industrie ; 4° l'édification sur les immeubles de toutes constructions ou la restauration de celles existantes et leur appropriation aux besoins de l'exploitation ; 5° et la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion ou autrement. — *Assemblée générale*, avant fin mai, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vidil, V. Combelles, J. Vacherie. 1541

SOCIÉTÉ DES

MAGASINS GÉNÉRAUX FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 236, *rue Championnel Paris*

NOTICE

Cette Société, fondée en août 1896, suivant statuts déposés chez Me Moreau, notaire à Paris, au capital de 250.000 fr., a été dissoute le 7 avril 1897. L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est réunie le 20 avril 1897, a approuvé les comptes de la liquidation et a abandonné aux liquidateurs, comme allocation, les six mois de loyer d'avance, le titre de la Société, le droit au bail, les installations, la clientèle et l'achalandage, à charge par eux de faire leur affaire personnelle de la suite du bail et des charges qu'il comporte. Elle a été ensuite reconstituée le 26 mai 1897, sous le même titre.

Capital social : Deux cent soixante mille francs, divisés en 520 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateur :* 100. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à Paris, d'un magasin général, l'établissement et l'exploitation de tous docks, entrepôts libres, magasins généraux, dépôts qui sont ou pourront être cédés ou concédés dans la suite à la Société. L'installation dans Paris, la France et les Colonies de magasins, dépôts et entrepôts secondaires, la location, l'achat et l'appropriation de tous bâtiments nécessaires. Le dépôt et la garde de toutes marchandises. La délivrance et la négociation de tous récépissés, warrants, bons, effets de commerce et généralement de toutes opérations de transports, acquittements en douane, expertises, magasinages, manutention ou autres, se rattachant à l'exploitation des entrepôts publics, magasins généraux, etc. *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 5 juin 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu à date indéterminée ; elle se compose des propriétaires de cinq actions au moins

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 60 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateur ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Guenez père, Louis Braqueval, J. Guenez fils. 1542

COMPAGNIE DU

PARC DE BERCY

Siège social : 19, *avenue de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 250 fr. entièrement libérées. Réduit à un million cinq cent mille francs par délibération du 29 décembre 1899. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	600 »	30
1891.	1.000 »	60
1892.	1.000 »	60
1893.	1.333 33	60
1894.	1.400 »	60
1895.	» »	40
1896.	» »	40
1897.	» »	40
1898.	» »	40
1899.	» »	»

Durée de la Société : Du 6 juin 1863 au 31 décembre 1917. — *Objet de la Société :* Exploitation des magasins et immeubles que la Société possède dans l'ancien parc de Bercy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* Avant fin avril. — *Paiement* des coupons à Paris, au siège social, 19, avenue de l'Opéra.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; pourra être créé en outre une réserve de prévoyance ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Vergès.

Membres : MM. Balfour, Carron de la Carrière, Dumoulin, Kennerley Hall, A. Mourer, A. Aubry.

Commissaire des comptes : M. de Matharel.

Directeur : M. Pierre Aubry. 1543

CHAPITRE XIV

DROGUERIES ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'ANTIPERTUSSIQUE LÉON BOUTARD ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
18, rue d'Amiens, Rouen

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs, divisé en 300 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 32. — *Objet* : La mise en valeur commerciale au moyen de la publicité d'une spécialité pharmaceutique désignée sous le nom de *Sirop antipertussique* et *Pastilles antitussiques*, à base de créosote. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 19 juin 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Carré, notaire à Rouen. — *Le paiement* des coupons a lieu les 1er janvier et 1er juillet, chez Mr Pitot, banquier, à Rouen.

Repartition des bénéfices : 1° la somme nécessaire pour l'amortissement du capital en 20 ans ; 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 3/6 aux actionnaires ; 1/6 au gérant ; 1/6 au Conseil de surveillance ; 1/6 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pitot, banquier à Rouen.
Secrétaire : M. E. Lancesseur.
Membres : MM. J. Deshayes, J. Sandret.
Directeur : M. Léon Boutard. 1544

BIÉTRIX AINÉ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
29, rue de la Lanterne, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.800 d'apport. — *Titres* cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 26. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er juillet 1897. — *Objet :* L'acquisition par voie d'apport et l'exploitation du commerce de droguerie et produits pharmaceutiques et chimiques que la Société exploite à Lyon, 29, rue Lanterne, la fabrication et la vente de toutes spécialités pharmaceutiques, de pastilles, chocolats et tous produits se rattachant à l'objet principal. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bernard, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; une somme pour réserve facultative ; sur le surplus : 30 0/0 à la gérance ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. A. Nachury.
Secrétaire : M. F. Biétrix.
Membre : M. F. Audebert. 1545

LE CALAYA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, allées de Tourny Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr., dont 300 d'apport. — *Parts* bénéficiaires : 500. — *Durée :* 30 ans du 22 mars 1898. — *Objet :* L'achat des matières premières nécessaires à la fabrication du sirop de Calaya pour la guérison des fièvres paludiques et de tous produits analogues ou dérivés. La revente desdites matières premières pour la préparation du sirop de Calaya à telles personnes dûment et légalement autorisées. L'exploitation et la vente à l'étranger des produits tirés de ces matières premières ; et d'une façon générale et dans les conditions légales, les opérations commerciales relatives à d'autres matières ainsi qu'à d'autres produits pharmaceutiques que le sirop de Calaya. — *Assemblée générale*, composée des porteurs de 10 actions au moins. — *Acte constitutif*, reçu par Me Duchesne, notaire à Bordeaux.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 65 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs. 1546

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

COMPAGNIE DU COCA DES INCAS

BLANJOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr. — *Titres* nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée :* 25 ans, du 6 janvier 1898. — *Objet :* Fabrication et commerce de vins. — *Assemblée générale* 2e mardi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 15 0/0 à la gérance ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux commissaires ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaires : MM. Lesquilbert, Beaumadier, Routier. 1547

COMMISSION GÉNÉRALE EN DROGUERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, passage Saulnier Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-deux mille francs, divisé en 220 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 100 attribuées en representation d'apports. — *Parts* bénéficiaires : 220. — *Objet* : L'exploitation directe ou indirecte de tous médicaments, spécialités, substances pharmaceutiques et chimiques, comme droguerie en gros. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 27 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ader, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 3 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 au directeur ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Galle, E. Basset, E. Laudet. 1548

SOCIÉTÉ DU DATURA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 208 bis, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., libérées du quart. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des produits antiasthmatiques, Gambier, poudres antiasthmatiques, cigarettes, etc., et d'une poudre contre la coqueluche. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 4 Janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 5 0/0 réserve de prévoyance ; 10 0/0 aux administrateurs, 5 0/0 au personnel ; l'excédent aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. J. Gilbert, A. Coulon, E. Gambier.

Commissaires des comptes : MM. H. Damourette, H. des Essarts.

Directeur : M. Gambier. 1549

SOCIÉTÉ ANONYME PHARMACEUTIQUE

POUR L'EXPLOITATION DES EAUX MINÉRALES MÉDICALES

Siège social : 25, rue de la Préfecture Saint-Étienne

NOTICE

Capital : Soixante-dix mille francs, portés à cent mille francs, par décision de l'Assemblée générale du 28 juin 1899. — *Acte constitutif*, reçu par Me Point, notaire à Saint-Étienne. 1550

EXPLOITATION D'UNE USINE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. NAUDASCHER ET Cie

Siège social : 24, boulevard Poissonnière Paris

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation et le développement d'une usine de produits pharmaceutiques ; la fabrication et la vente des produits ; amélioration à apporter à la fabrication industrielle. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 3 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Legay, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu au plus tard en février.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus : 33 0/0 aux actionnaires ; 57 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au gérant.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Th. Fulhas, E. Gros, Edm. Lebègue, Louis Bertin, Ant. Pietri.

Gérant : M. A. Naudascher. 1551

LES
GRANDES MARQUES FRANÇAISES
FIÉVET ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
110, rue Saint-Denis, Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., souscrites et libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 5.000 fr. — *Parts* de fondateurs : 500. — *Durée :* 30 ans, du 18 octobre 1899. — *Objet :* 1° La vente en gros de tous produits, spécialités, articles et marques pharmaceutiques, chimiques et hygiéniques ; 2° l'obtention et l'exploitation de toutes concessions et monopoles desdits produits, spécialités, articles et marques ; 3° l'achat de la propriété de toutes spécialités et marques ; 4° l'exploitation du journal *la Pharmacie corporative* créé par les fondateurs et qui appartiendra de plein droit à la Société, et de toutes autres publications intéressant la Société ; 5° et en général toutes les opérations se rattachant au commerce des produits pharmaceutiques, chimiques et hygiéniques. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cotelle, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, composée des porteurs de 3 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil de surveillance : 15 0/0 aux parts de fondateurs : 10 0/0 au fonds de prévoyance. Sur le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

Gérant : M. Fievet, pharmacien à Paris.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Troupeau, Marchand, Marquez, Barbier Bertrand. 1552

L'HAVÉRINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
23, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., dont 5 0 d'apport entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.500 (remboursables à 100 fr). — *Durée* : 50 ans, du 12 mai 1899. — *Objet* : La fabrication, l'exploitation et la vente de l'haverine phosphatée et de tous les produits à base d'haverine. — *Acte constitutif*, reçu par Me Maret, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose de tous les propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 1° Un prélèvement de 5 0/0 pour former un fonds de réserve destiné à faire face aux charges extraordinaires et imprévues qui pourraient grever la Société : 2° un prélèvement de 10 0/0 à répartir entre les actionnaires à titre d'intérêts ; 3° le surplus sera réparti ainsi qu'il suit : 25 0/0 aux actions en proportion de leur mise à titre de dividende ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires à titre de rémunération, sans que le chiffre des bénéfices afférent à chaque part puisse être supérieur à un intérêt de 6 0/0 sur le montant nominal de ladite part. Le surplus de ces 25 0/0, s il en existe, sera ajouté aux 25 0/0 appartenant aux actions ; 25 0/0 pour servir à l'amortissement des parts bénéficiaires : 20 0/0 destinés à créer un fonds de publicité mis à la disposition du Conseil pour l'utiliser au mieux des intérêts de la Société sous réserve de l'Assemblée générale ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Lefevre, L. Petit, P. Lefevre, G. Vitoux.
Commissaire : M. Pessard. 1553

HENRI AUGÉ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 23, rue Garibaldi, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des produits pharmaceutiques. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 29 septembre 1898. 1554

INSTITUTION KNEIPP DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, quai de Bondy
Lyon

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., dont 500 entièrement libérées, attribuées à l'apporteur, et 1.500 souscrites en espèces liberées, de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 250 remis à l'apporteur. — *Durée* : 30 ans, du 17 avril 1899. — *Objet* : 1° L'achat, la fabrication et la vente de tous articles et produits hygiéniques, alimentaires ou autres, préconises par la méthode de feu Seb. Kneipp, curé de Vœrishofen (exception faite pour le Malt Kneipp, fabriqué par une Compagnie spéciale) ; 2° l'achat, la fabrication et la vente en France et dans les colonies françaises, des spécialités pharmaceutiques de la médication Kneipp, la préparation en a été confiée par Mgr Kneipp à MM. Oberhœusser et Landauer, de Wurtzbourg, seuls autorisés par contrat ; 3° la création ou l'achat, et l'exploitation de toutes usines de fabrication, établissements commerciaux ou industriels, succursales ou dépôts en France ou aux colonies, se rattachant aux produits visés, soit directement, soit indirectement, notamment l'exploitation du fonds de commerce type établi à Lyon, 25, rue Grenette, et toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet principal, telle que la vente de produits ou articles en consignation. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chaine, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, se compose propriétaires de 20 actions.

Repartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions, une somme pour amortissement ou au remboursement des actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil ; 10 0/0 au personnel ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Noyer, H. Foriel, L. Paulin, J. Visseaux et G. Besnier.
Commissaire : M. P. Deriard. 1555

SOCIÉTÉ ANONYME

L'OXYGÈNE

Siège social : rue Jeanne-d'Asnières

Clichy (Seine)

NOTICE

Le capital social, qui était de cent mille francs, a été porté à cent cinquante mille francs, par décision de l'assemblée générale du 18 décembre 1897. — *Assemblée générale* en août.

Administrateur : M. Ch. Kermerley-Hall. 1556

SOCIÉTÉ DE L'OZONÉINE

POUR L'EXPLOITATION DES PRODUITS RÉSULTANT DE L'OZONE ET DE DIVERSES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES ET HYGIÉNIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 10.000 actions de 100 fr. La Société pourra émettre des obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 23 décembre 1893. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation de divers produits pharmaceutiques, hygiéniques et industriels résultant de l'ozone ou de ses applications, tels que l'ozonéine, l'ozonel, l'ozoniseur, le fer ozonisé, le vin ozoné antidiabétique, l'exploitation de diverses spécialités pharmaceutiques, notamment l'eau pour les yeux du Dr Sechel, etc. — *Assemblée générale* : Le dernier samedi d'avril, à 3 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Girerd, Guy Pellion, César Brunier de Larnage, Charles Berthemet.

Commissaire : M. Joseph Coster. 1557

LA SOCIÉTÉ PANGADUINE

BOUILLOT ET CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

NOTICE

Capital social : Cent mille francs. — *Objet* de la Société : Alcaloïdes et principes actifs de l'huile de foie de morue.

Gérant : M. Bouillot. 1558

COMPAGNIE FRANÇAISE D'OBJETS

DE PANSEMENTS ANTISEPTIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lyon-Montplaisir (Rhône)

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet* de la Société : Fabrication du coton hydrophile, cotons et gazes antiseptiques.

Directeur : M. Larochette. 1559

PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

CHARLES BUCHET ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 7, rue de Jouy. Paris

Capital : Dix millions.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1560

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

DES PHARMACIENS

POUR LA FABRICATION DE L'IODE ET DE SES DÉRIVÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, rue Réaumur, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication, l'achat et la vente de l'iode et de ses dérivés. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 à l'amortissement du capital.

Administrateur délégué : M. Fiévet. 1561

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DES

PHARMACIENS DE FRANCE

DROGUERIE MÉDICINALE DE PARIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE PAR ACTIONS

Siège social : 8, rue Favart, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr. dont 500 entièrement libérées ont été remises à M. Petit, en représentation de ses

apports et 3.500 souscrites. — *Objet* : L'achat, la préparation et la vente des drogues simples, des produits pharmaceutiques, chimiques et annexes ; en un mot le commerce général de la pharmacie et de la droguerie et l'exploitation des eaux minérales. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 12 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pérard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au directeur-président ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 37 50 0/0 aux actions et 37 50 0/0 aux actionnaires acheteurs, au prorata de leurs achats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur-Président : M. A. Petit.
Membres : MM. Blaise, Collin, Courtin de Mazières, Rabot, Riéthe, Thiébaut.
Commissaires : MM. Cappez et Dubois. 1562

SOCIÉTÉ DES

PRODUITS A. HERTZOG

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Grammont, Paris*

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs, divisé en 120 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *L'objet* de la Société est l'exploitation commerciale des produits A. Hertzog, et notamment du Baume Victor, des Pilules Suisses et des Capsules de Myrrholine. — *La durée* de la Société est de 70 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Paul Dupuy, notaire à Paris. — *L'assemblée generale* a lieu avant la fin du mois de janvier ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus : aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Hertzog, W. Moessinger et Victor Moessinger.
Directeurs : MM. Clément, Glaesel.
Commissaire des comptes : M. R. Rousseau. 1563

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE PRODUITS OXYGÉNÉS

(ÉTABLISSEMENTS BLOCHE & PELGRAIN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
84, avenue de la République, Aubervilliers

NOTICE

Capital : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 4.500 actions de 100 fr., dont 1.750 d'apport, entièrement libérées, et 2.750, libérées de 75 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Durée* : 50 ans, du 28 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation de l'établissement apporté ; la fabrication et la vente d'eau oxygénée, le bioxyde de baryum, de sels de baryte et de tous autres produits chimiques similaires, oxygène, acide nitrique, etc. Et généralement toutes opérations immobilières, commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cottenet, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose de tous les porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 55 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Andrieu, G. Geisenheimer, D. Bloche.
Commissaire : M. A. Pavié. 1564

SOCIÉTÉ CENTRALE DES

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : au Blosset, par Focy (Cher)

NOTICE

Capital : Cent cinq mille francs, divisés en 600 actions, entièrement libérées, de 175 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 26 octobre 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lainé, notaire à Vierzon, et publié dans l'*Independant du Cher*. — *Objet* : Exploitation de produits et spécialités pharmaceutiques. — *Le paiement* des coupons a lieu le 31 janvier, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Bureau.
Membres : MM. J. Routhier, Fauconneau. Rodillon de Chapette.
Commissaire : M. Chambert.
Directeur : M. Rodillon de Chapette.
Chef technique : M. Castaing. 1565

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

PRODUITS PHARMACEUTIQUES ADRIAN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 9-11, *rue de la Perle, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de produits pharmaceutiques. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre. 1566

SOCIÉTÉ DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
DE LA
GRANDE-TRAPPE DE LA MORTAGNE
(ORNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Duchesnay, Asnières

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 1 000. — *L'objet* de la Société est la mise en valeur commerciale, au moyen de la publicité sous toutes ses formes, des produits pharmaceutiques et autres préparés actuellement au monastère de la Grande-Trappe de Soligny-la-Trappe (Orne), de ceux qui pourront l'être ultérieurement et d'une façon générale, de tous produits pharmaceutiques pouvant être livrés au public par toutes personnes dûment et légalement autorisées, sous le nom générique de produits pharmaceutiques de la Grande-Trappe; l'exportation et la vente à l'étranger de ces produits; dans les conditions légales, les opérations commerciales relatives à tous autres produits pharmaceutiques. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 15 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; somme nécessaire pour la constitution d'une réserve spéciale; 10 0/0 aux administrateurs; le solde : 65 0/0 aux actions, 35 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Faure, C. Galliet, L. Gautreau, J. Le Rayon, A. Lessart, V. Richard. 1567

SOCIÉTÉ ANONYME DES
PRODUITS PHILODERMIQUES DU DOCTEUR PELTIER

Siège social : 89, rue Richelieu, Paris

NOTICE

Capital : Quatre-vingt mille francs, divisés en 800 actions de 100 fr., souscrites et libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires : 1.600. — *Durée :* 30 ans, du 9 août 1899. — *Objet :* La fabrication et la vente des produits philodermiques Peltier, pommade, lotion, etc. L'achat et l'exploitation de de toute spécialité pharmaceutique, de tous produits et industrie s'y rattachant et en général de toute institution médicale. — *Acte constitutif*, reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les 3 mois de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 6 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 5 0/0 à la réserve de prévoyance; 10 0/0 aux administrateurs. Le solde : 1/3 aux actions; 2/3 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. D. Peltier, H. de Noville, H. des Essarts.
Commissaire : M. A. Vallerand. 1568

COMPAGNIE FRANÇAISE DE
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES AU KOLA

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DARDANNE ET Cie

Siège social : 11, rue Le-Regrattier
Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de spécialités pharmaceutiques au kola. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 15 janvier 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Cristen, Vimart, Bourlet Karl Hanotaux.
Gérant : M. Dardanne. 1569

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES ET EAUX MINÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Bleue, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 5.000 entièrement libérées remises en représentation d'apport à M. J. Verruy, et 5.000 libérées de 25 fr., réduit à six cent quatre-vingt mille trois cents francs par annulation de 3.177 actions souscrites — *Parts* de fondateurs : 4.000 attribuées à M. Verruy. — *Objet* : La fabrication et la vente en gros de produits et de spécialités pharmaceutiques; l'acquisition et l'exploitation de sources d'eaux minérales, de stations thermales et de tous établissements similaires; la création ou l'acquisition et l'exploitation d'un ou de plusieurs instituts médicaux et de maisons de santé où seront spécialement traitées par des médecins y attachés les maladies des poumons, des bronches, les affections de poitrine; la fabrication, la fourniture et la vente d'appareils et d'instruments de chirurgie, en un mot toutes opérations industrielles ou commerciales se rattachant directe-

ment ou indirectement aux objets qui viennent d'être indiqués. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 4 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Panhard, notaire à Paris, et publié dans le *Courrier*. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 15 0/0 aux parts de fondateurs et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Verruy.

Membres : MM. P. Vergnon, H. Trepagne, Delaval, F. Coffinet, I. Magdelaine, H. Véran.

Commissaires : MM. L. François, A. Coppalle.

Secrétaire général : M. Chauvière. 1570

SOCIÉTÉ ANONYME DES

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES DE LA CROIX-BLANCHE

(MARQUES THELIEZ)

Siège social : *1, rue de Jouy, Paris*

NOTICE

Capital : Soixante mille francs, divisés en 600 actions de 100 fr., dont 100 d'apport entièrement libérées et 500 souscrites libérées de 65 fr. — *Titres* nominatifs non cotés. *Parts* de fondateurs : 600. — *Parts* bénéficiaires : 1.200. — *Durée* : 30 ans, du 20 juin 1899. — *Objet* : L'exploitation, sous la forme principale de fabrication et de vente en gros aux pharmaciens, aux droguistes, commissionnaires, etc., dans les pays désignés au paragraphe 3 de l'article 6 des statuts, des marques et dénominations commerciales s'appliquant aux produits pharmaceutiques spécialisés sous les noms de Globule de la Croix-Blanche, Dragées antianémiques Théliez, Lacto digestive Théliez, Liqueur antinerveuse et antiépileptique Davidson, ainsi que de toutes autres marques pouvant s'appliquer à des produits chimiques, pharmaceutiques et hygiéniques quelconques que la Société croirait utile d'y ajouter. Comme conséquence, l'acquisition, la location, la prise à bail et la vente de tous biens, meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *Acte constitutif*, reçu par Me Marc, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en septembre, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la constitution de réserve légale ; la somme suffisante pour payer aux actionnaires un intérêt ou premier dividende de 5 0/0 des sommes dont les actions sont libérées. Le surplus des bénéfices de la Société, jusqu'à son expiration, alors même que sa durée serait prorogée, sera réparti de la manière suivante : 10 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 à des parts bénéficiaires ; 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 40 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Huré, P. Chambelin, Ch. van Remoortel.

Commissaire : M. Labbé. 1571

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES TISSUS ANTISEPTIQUES ET MICROBICIDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Washington, Paris

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 200 actions de 100 fr. dont 1.500 d'apport entièrement libérées et 500 souscrites libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateur : 1.000. — *Durée* : 25 ans. — *Objet* : L'achat, la création et l'exploitation de toutes blanchisseries antiseptiques ou autres, la création de maisons de vente de tissus antiseptiques confectionnés ou non et, d'une manière générale, la mise en valeur, tant en France qu'à l'étranger, des brevets certificats d'addition et marque de fabrique. Elle pourra notamment créer des succursales en France et à l'étranger, vendre, céder ou donner des licences des brevets dont elle a la jouissance et la propriété. — *Acte constitutif* reçu par Me Bazin, notaire à Paris.

Repartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 à la réserve ordinaire ; 10 0/0 aux daministrateurs ; 15 0/0 aux parts pe fondateur ; ; 60 0/0 aux actions.

N. B. — Cette Société vient d'être déclarée en faillite. Ouverture au 19 février 1900.

Syndic : M. Maillard. 1572

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES TOURBES PASTEURISANTES

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF ET EN COMMANDITE SIMPLE

BURKE, PATÉ ET Cie

Siège social : *4, rue de Trévise, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 4.000 parts de 125 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 2, 5 ou 8 ans. — *Objet* de la Société : Exploitation des brevets pour l'utilisation de la fibre de tourbe. — *Acte* : sous seings privés.

Directeurs-gérants : MM. Paté, Burke, agissant ensemble ou séparement. 1573

TRAITEMENT DES QUINQUINAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Malher, Paris*

Capital social : Neuf cent mille francs. — *Assemblée générale* en avril.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1574

LE TRAUMATOL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
21, rue du Faubourg-Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 26 décembre 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente du Traumatol (iodocrésine de Chevrier et Krauss), produit déposé et breveté S. G. D. G., la fabrication et la vente de tous produits similaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Antoine Chevrier, Henri Wiener, Charles Macé. 1575

SOCIÉTÉ DU VIN OXYGENÉ PANCHÈVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue des Rosiers, Paris*

NOTICE

Capital : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 5.500 actions de 100 fr., dont 2.250 d'apport et 3.250 souscrites. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 30 ans (1899). — *Objet :* La fabrication et la vente en gros du vin oxygéné Panchèvre. L'acquisition et l'exploitation de toutes marques et spécialités pharmaceutiques et autres. La fabrication, la préparation et le commerce en gros de tous produits chimiques, pharmaceutiques et hygiéniques quelconques, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *Assemblée générale*, juillet, clôture de l'exercice, elle se compose des propriétaires de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 à l'amortissement. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 55 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs. 1576

L'ÉCHO DES CAPITALISTES

Journal financier hebdomadaire

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Ne se charge d'aucun ordre de Bourse

Répond à toutes demandes de renseignements

38, Chaussée-d'Antin, 38

PARIS

Eaux Minérales en Bonbonnes

TOUTES LES SOURCES

—— ✻ 25, *Boulevard Haussmann, PARIS* ✻ ——

TÉLÉPHONE 211.84

Réduction considérable des prix ordinaires

CHAPITRE XV

EAUX — SERVICES DES VILLES

SOCIÉTÉ ANONYME
DISTRIBUTION D'EAU
DE LUMIÈRE ET DE FORCE DE MONTE-CARLO
SUPÉRIEUR ET EXTENSIONS

Siège social : 31, avenue Notre-Dame, Nice

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs, divisé en 1.800 actions de 500 fr. dont 610 entièrement libérées et 1.190 libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *L'objet de la Société* est la distribution d'eau, d'éclairage électrique et de force motrice au quartier de Monte-Carlo supérieur ainsi qu'à Sanary, dans le département du Var. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 8 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Giraud, notaire à Nice. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; l'annuité nécessaire pour amortir le capital social, pendant la durée de la Société ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 5 0/0 aux ouvriers et employés ; 70 0/0 au capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Varigaud, Lebouvier, Dumontant, Guilher, Trabut.
Commissaire : M. Moreau. 1577

SOCIÉTÉ FRANCO-ITALIENNE DES EAUX
ANCIENNE SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE LYONNAISE

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.....	478 71	24 »
1894.....	452 10	24 »
1895.....	479 318	20 »
1896.....	455 566	25 »
1897.....	491 08	25 »
1898.....	522 99	25 »
1899.....	525 »	» »

Durée de la Société : 67 ans, à partir du 1er juin 1879. — *Objet de la Société* : Exploitation des concessions d'eaux qu'elle a acquises ; établissement en France et à l'étranger des conduites d'eau et de gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social, les 15 juin et 15 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital social ; 10 0/0 pour constituer une réserve spéciale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Alexandre Frossard de Saugy.
Membres : MM. Emile Béthenod, H. Fontaine, baron du Marais, Paul Morin-Pons.
Commissaires des comptes : MM. Jules Rolland et Cusset.
Administrateur-délégué : M. Maurice Piaton.
1577 *bis*

SOCIÉTÉ FRANCO-PORTUGAISE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :* 83, *boulevard de Port-Royal Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 21 août 1896. — *Objet de la Société* : Exploitation de concessions d'eau en France et au Portugal. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais. 1578

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Siège social :
25, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Capital social : Quarante millions, divisés en 80.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — Intérêts : 20 fr. par an, remboursables à 500 fr., pendant la durée des concessions, les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse : les actions au comptant et à

terme et les obligations au comptant. — *Obligations :* 72.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 remboursables à 500 fr., jusqu'en 1951, par tirages annuels en septembre ; remboursements : 1er octobre ; intérêts : 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre. — 40.000 obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1909 par tirages semestriels en mars et septembre ; remboursements : 1er mai et 1er novembre ; intérêts : 25 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre. — 40.000 obligations de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1920 par tirages semestriels en avril et novembre ; remboursements : 1er juin et 1er décembre. — 20.000 obligations de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1943, par tirages semestriels en avril et novembre ; remboursements : 1er juin et 1er décembre ; intérêts : 20 fr., payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Années	Actions	Actions de jouissance	Obligations 3 0/0	Obligations 5 0/0	Obligations 4 0/0 remb. avant 1920	Obligations 4 0/0 remb. avant 1943	Dividendes distribués
			Cours des				
1889. .	1.283 42	735 31	407 73	825 23	495 25	505 »	57 60
1890. .	1.382 82	786 54	431 22	534 07	505 81	504 51	58 50
1891. .	1.452 02	851 65	443 35	532 14	510 46	506 25	59 »
1892. .	1.481 59	878 56	460 43	535 44	514 34	512 26	60 »
1893. .	1.635 41	1.022 06	463 95	534 25	515 80	514 18	62 »
1894. .	1.793 36	1.161 67	469 32	534 83	520 78	524 10	63 »
1895. .	1.900 43	1.313 27	472 07	531 89	513 »	520 62	64 50
1896. .	1.902 69	1.299 79	471 75	534 83	515 73	517 14	66 50
1897. .	2.014 »	»	471 50	530 »	510 »	515 »	68 »
1898. .	2.020 »	1.680 »	472 »	525 »	513 50	515 »	71
1899 déc.	1.995 »	1.475 »	451 »	525 »	505 »	504 »	» »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 14 décembre 1853. — *Objet de la Société :* Exploitation en France de concessions d'eau. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; jusqu'au 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour rembourser les actions pendant la durée des concessions ; 20 fr. aux actions non amorties ; le surplus, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Blount.

Membres : MM. le baron Hottinguer, J. Stern, comte Foy, A. Mallet, Ch. Cambefort, A. Gérard, A. Langlois, baron V. Reille, E. de Bammeville.

Commissaires des comptes : MM. de Marcheville, Bournet-Aubertot.

Directeur : M. Talandier. 1579

EAUX D'ALICANTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

NOTICE

Capital : Trois millions, divisés en 12.000 actions de 250 fr. — *Durée :* 30 ans, du 3 août 1898. — *Objet :* Obtention, exécution, exploitation en Espagne de toutes concessions de service d'eaux et des exploitations qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* 4e lundi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'interêt aux actions. Le reste : 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire : 2 0/0 supplémentaires à l'administrateur délégué. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Leach, Giro, Reculez, comte Liedekerke, Loat, Comeliau.

Commissaires : MM. Beltran, Dressé, Collinet fils. 1580

SOCIÉTÉ DES EAUX D'AUMALE

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Aumale (Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital social : Cent vingt-quatre mille francs, divisés en 248 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation des eaux d'Aumale. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1581

SOCIÉTÉ DES

EAUX D'ÉPERNAY (MARNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Épernay

Objet de la Société : Exploitation de la concession d'eau de la ville d'Epernay.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

Directeur : M. J. Petit. 1582

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX D'EU, DU TRÉPORT ET DE MERS

Siège social : avenue de la Gare, à Eu

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. —

Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lille.— *Parts* bénéficiaires : 30 0/0 des bénéfices nets.— *Obligations :* 310.000 fr. en 620 obligations de 500 fr., 4 0/0, garanties par le montant des redevances des villes jusqu'à concurrence de 15.000 fr.; remboursables à 500 fr. en 45 ans, à partir du 1er octobre 1894, par tirages en avril et en mai, pour, le dernier, avoir lieu en 1939. — *Durée de la Société :* Du 22 juin 1894 à 1949. — *Objet de la Société :* Mise en valeur de toute concession municipale, électricité, gaz et notamment la concession d'eau des villes d'Eu, du Tréport et de Mers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Barry, à Eu. — *Assemblée générale* en avril ou mai. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril ou octobre. — *Obligations :* 10 fr. par semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions non amorties; somme nécessaire pour amortissement, le tout devant faire retour à la ville, à la fin de la concession ; le surplus est ensuite réparti : 60 0/0 aux actions amorties ou non ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Grosselin, E. Garnier, F. Francillon, E. Coignet. 1583

EAUX D'UTRECHT A LIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent cinquante mille francs, représentés par 17.000 actions de 250 fr. Le capital a été augmenté par la création de 6.000 actions nouvelles de 250 fr. entièrement libérées. — Il est créé 500 obligations à 2.100 fr. dont 476 obligations non amorties. — *Titres* : Au porteur. — *Société constituée* le 20 décembre 1881. — *Durée* : 30 années. — *Objet :* Exploitation de la distribution des eaux dans les diverses villes de Hollande et spécialement dans la ville d'Utrecht et les localités voisines. — Exploitation : Utrecht. — *Assemblée générale* au siège social le 4e mardi d'avril, à 2 heures de l'après-midi.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° 5 0/0 au montant versé des actions pour être distribué aux actionnaires à titre de dividende ; le surplus comme suit : 1° 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 2° 1/2 0/0 à chaque commissaire ; 3° 2 1/2 0/0 au directeur ; le restant aux actionnaires.

Dividende 1898, 25 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Edouard de Liedekerke de Pailhe.

Membres : MM. Léon Collinet, Henri Doat, G. van Overbeek de Meyer, E. Beaulieu, P. Poullet, P. Verloren van Themaat.

Commissaires : MM. C. Blas, H. de Creeft, Arm Dresse, A. Claus. 1584

SOCIÉTÉ DES

EAUX DE BERCK-SUR-MER

(A. DEPLANQUE ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers*
Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 500 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation des eaux de Berck-sur-Mer. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 4 actions. — *Paiement* de coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1585

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX DE BARBAZAN

Siège social : Barbazan (Haute-Garonne)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 4.500 actions de 100 fr. Dividende 1897, 5 fr. 92 ; 1898, 6 fr. 38. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 24 septembre 1896. 1586

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

EAUX DE BARCELONE

Siège social : 6, *rue Le Peletier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quinze millions, divisé en 30.000 actions de 500 fr. — *Objet :* L'exploitation sous forme de vente perpétuelle ou d'abonnements temporaires des eaux et concessions apportées. L'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation en Espagne de toutes concessions et entreprises relatives : 1° Au service d'alimentation des villes en eaux potables ; 2° à l'épuration des eaux vannes et à leur emploi en irrigation ; 3° aux canaux de navigation et d'irrigation, d'arrosage, de colmatage et de submersion ; 4° aux opérations de dessèchement et d'assainissement ; 5° à l'établissement de digues, barrages et retenues d'eau et généralement de tous travaux de protection, d'endiguement et de bonification, fluviaux et maritimes. L'achat d'actions, parts d'intérêts, obligations et tous autres titres de compagnies déjà existantes ayant le même objet. L'obtention, l'achat et l'exploitation de tous brevets d'invention se rapportant à l'objet de la Société. Toutes les constructions, opérations financières, ventes, cessions et amodiations, se rattachant aux concessions et entreprises de la Société. — *Durée :* 99 ans (1882). — *Assemblée générale*, 1er semestre. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme pour amortissement du capital ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actions. 1587

COMPAGNIE DES

EAUX DE BAYONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 59, rue Legendre, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 20.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon et de Paris. — *Obligations* : 10.000 de 300 fr. 4 0/0. *Taux d'émission* : 252 fr. 50. Remboursables à 300 fr. par tirages au sort annuels en 60 ans, du 1er janvier 1895 au 1er janvier 1954 ; intérêts annuels, 12 fr., payables par trimestre, les 1er janvier, avril, juillet et octobre. — *Parts de fondateurs* donnant droit à 3/10e des bénéfices. — *Durée de la Société* : 64 ans, à partir du 17 juin 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation de la concession des eaux de Bayonne, résultant d'un traité du 4 janvier 1884, déclaré d'utilité publique par décret du 30 janvier 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; la somme nécessaire à l'amortissement du fonds social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti : 3/10 aux parts de fondateur, 6/10 aux actionnaires, 1/10 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Gaillard, Coulon, J.-B. Pelloux, P. Reynaud. 1588

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

EAUX DE CALAIS

A. SUSINI ET Cie

EN NOM COLLECTIF ET EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Obligations* : 600 de 500 fr. — *Taux d'émission* : 500 fr. — *Revenu* : 4 1/2 0/0.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Actions de jouissance (Net d'impôts)
1890. . .	»	8 »	3 »
1891. . .	»	8 »	3 »
1892. . .	»	10 »	5 »
1893. . .	»	11 »	6 »
1894. . .	»	12 »	7 »
1895. . .	»	12 50	7 50
1896. . .	290 »	12 50	7 50
1897. . .	»	12 50	7 50
1898. . .	»	13 »	8 »
1899. . .	»	»	»

Durée de la Société : Du 7 février 1855 au 31 décembre 1933. — *Objet de la Société* : Apport et distribution des eaux à Calais-Guinet et lieux circonvoisins. — *Assemblée générale* : Avril. — *Paiement* des coupons : Calais et Paris, 113, boulevard Magenta, à partir du 1er mai pour les actions et du 1er novembre pour les obligations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thirion, Degoix, Noiseux, Poumailloux.
Gérant : M. A. Susini. 1589

SOCIÉTÉ DES EAUX DE CAMBRAI

Siège social : Cambrai (Nord)

NOTICE

Objet de la Société : Exploitation d'une concession de distribution d'eau de la ville de Cambrai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bonnelle.
Directeur : M. H. Bailleux 1590

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX DE CARACAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, rue du Gouvernement-Provisoire, 30

NOTICE

Société constituée le 4 novembre 1890. *Moniteur belge* du 15 novembre n° 2419. — *Objet :* Acquisition, exécution et exploitation de la concession pour la distribution et la canalisation des eaux et l'établissement d'un réseau d'égouts dans la ville de Caracas et dans les autres villes du Vénézuéla. — *Durée :* 90 ans. — Concession : Eaux de Caracas, décret du 11 juillet 1490. — Exploitation : Caracas.

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, représentés par 7.000 actions de 500 fr. chacune, en circulation. — *La Société* a converti ses obligations 5 0/0. Les actions seront amorties comme il est dit ci-dessous. Les obligations seront remboursées au pair par tirage au sort annuel pendant la durée de la concession. Les obligations seules sont cotées à la bourse. — *Assemblée générale* au siège social, 2e mercredi du mois de juin, à 11 heures. Année sociale : 1re janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0 0 au fonds de réserve ; 2° il est prélevé ensuite la somme suffisante pour amortir, en leur servant un intérêt ou dividende de 5 0/0, le capital pendant la durée de la Compagnie. L'amortissement des actions pourra ne commencer qu'au moment où la distribution d'eau sera établie. Les actions seront amorties par voie de tirage au sort ou d'achats à la bourse. L'excédent sera réparti de la manière suivante : 1° 10 0/0 au Conseil d'administration et au collège des commissaires ; 2° 90 0/0 aux actions à titre de 2e dividende. — *Titres :* au porteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maurice Anspach, Edmond Haze, comte Adrien d'Oultremont, Arthur du Roy de Blicquy, Théodore Verstraeten.

Commissaires : MM. Alphonse, Braent, Achille Cuart, Edmond Terlinden.

Ingénieur en chef : C. Charlier. 1591

SOCIÉTÉ CENTRALE DES EAUX
VILLE DE CONDOM (GERS)
BRIOUX ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 4, rue Logelbach, Paris

Objet de la Société : Exploitation d'une concession de distribution d'eau à Condom (Gers). — *Assemblée générale* en mars.

N. B. — Cette Société n'a pas repondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1592

COMPAGNIE DES
EAUX DE CONSTANTINOPLE

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE

Siège social : 390 *grande rue de Péra Constantinople*

Comité : 52, rue d'Anjou, Paris

NOTICE

Capital social: Huit cent quatre-vingt mille livres turques, divisées en 40.000 actions de 22 livres turques entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 75 ans, à partir de 1879. — *Objet de la Société* : Exploitation d'une concession de distribution d'eau à Constantinople (Turquie). — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des actionnaires propriétaires de 25 actions. — *Paiement* des coupons à la Banque ottomane, à Constantinople et dans ses succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Sir Edw. Blount.
Membres : S. E. Hassan-Fehmi Pacha, Ternau-Bey, L. Zarifi, J. Fernandez, comte J. de Camondo, A. Pestel, J. Stern, A. Talandier. comte d'Haussonville, H. Blount, baron R. Hottinguer.
Commissaires des comptes : MM. le baron V. Reille et A. Gérard. 1593

SOCIÉTÉ ANONYME DES
EAUX DE DUNKERQUE

Siège social : 48, rue du Sud, Dunkerque

NOTICE

Capital social : Un million cent vingt mille francs, divisés en 2.240 actions de 500 fr., libérées et au porteur. — *Obligations :* Emprunt 1892, 1.200.000 fr. en obligations de 500 fr. ; 4 0/0, émises à 455 fr., remboursables au pair en 60 ans, à partir du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1951, rapportant 10 fr. par semestre ; les obligations remboursables, à raison de 80 par année, ont pour affectation spéciale de ce remboursement 20.000 fr. prélevés sur la redevance annuelle de la ville. — Emprunt 1893, 296.000 fr. en obligations de 500 fr., émises en 1893 à 480 fr., remboursables au gré de la Société et au plus tard dans les sept dernières années de la concession (1946-1952) rapportant 10 fr. par semestre, nets d'impôt. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lille. — *Durée de la Société :* 60 années, à partir du 20 mars 1890. — *Objet de la Société :* Exploitation de la concession d'eau de la ville de Dunkerque. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leturgie, à Béthune. — *Assemblée générale :* Dans le courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme pour servir 5 0/0 aux actions non amorties ; une somme suffisante pour amortir les actions en 60 ans et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Marchand, A. Belle, L. Dequisne, L. Degrand, G. Debavolaere, Blankaert. 1594

COMPAGNIE DES
EAUX DE LA BANLIEUE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Pagès, Suresnes (Seine)

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et remboursables au pair par tirage au sort. Par décision du 5 octobre 1899 les actions de 500 ont été échangées contre 5 actions de 100 fr. Au 31 décembre 1897 il y avait 413 actions remboursées, et le même nombre d'actions de jouissance en cours. — *Obligations* : 7.000 de 500 fr. — *Taux d'émission* : 500 fr. — *Revenu* : 18 fr. 75 ou 3 3/4 0/0. — *Durée de l'amortissement* : 28 ans. — Les actions et les actions de jouissance sont cotées à la bourse 2e partie et les obligations 1re partie du bulletin.

Années	Cours des actions de 500 fr.	Cours des obligations	Cours des actions de jouis.	Dividendes distribués
1890. .	800	»	303	45 »
1891. .	847	»	»	47 50
1892. .	984	»	457	50 »
1893. .	1.173	»	563	50 »
1894. .	1.294	»	673	50 »
1895. .	1.363	»	722	50 »
1896. .	1.341	»	693	55 »
1897. .	1.345	500	848	65 »
1898. .	1.914	503	1 389	70 »
1899. .	2.170	497	1.520	»

Durée de la Société : 85 ans, du 29 novembre 1867 au 29 novembre 1952. — *Objet de la Société* : Exploitation de distribution d'eau. Obtention de concession. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, siège social, Crédit lyonnais, Crédit général liégeois.

Répartition des bénéfices : Les produits de l'entreprise serviront d'abord à acquitter les dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration, l'intérêt des obligations émises, et généralement toutes les charges sociales. Après le paiement des charges ci-dessus mentionnées, il sera opéré, sur l'excédent des produits annuels constituant les bénéfices nets, un prélèvement destiné : 1° A constituer un fonds de réserve pour les dépenses

extraordinaires ou imprévues, la quotité de la retenue à ce affectée ne pouvant être inférieure à un 20e du produit net ; 2° A constituer un fonds d'amortissement calculé de façon que le fonds social soit entièrement amorti dans un laps de temps équivalent à celui des plus longues concessions exploitées par la Société. La désignation des actions à amortir aura lieu au moyen d'un tirage au sort qui sera fait publiquement au siège social, chaque année, aux époques et suivant les modes déterminés par le Conseil d'administration. Les actions désignées par le sort seront remboursées à leur valeur nominale et échangées contre d'autres titres, dits : actions de jouissance ; 3° A servir aux actions non amorties un intérêt annuel de 5 0/0. Sur ce qui restera après ces divers prélèvements, M. Adrien Dumont, en raison des apports qu'il a faits, et à titre de supplément, aura droit, pendant 10 ans, à partir de l'achèvement des travaux, à une part des bénéfices annuels de 10 0/0. Les 90 0/0 d'excédent, pendant la durée de ces 10 années, et tout le surplus après ces dits prélèvements, lorsque ce laps de temps de ces dix années sera écoulé, seront répartis de la manière suivante : *A* 15 0/0 aux administrateurs, sans que ces 15 0/0 puissent excéder la somme de quatre mille francs par administrateur ; *B* 3 0/0 aux commissaires, sans que ces 3 0/0 puissent excéder la somme de treize cents francs par commissaire ; *C* 2 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribués au personnel de la Compagnie ; *D* Le surplus, à titre de dividende à partager également entre toutes les actions non amorties et les actions de jouissance émises. Lorsque les cantièmes indiqués aux paragraphes *A* et *B* n'atteindront pas 4.000 fr. par administrateur et 1.300 fr. par commissaire, le manquant jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au paiement de ce minimum sera imputé aux frais généraux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron de Fontbaré, de Fumal, G. Braconier, de Macar, Henri Doat, Aristide Dumont, Félix Guillomot.

Commissaires des comptes : MM. René de Laminne, Edmond Moret, Georges Dumont.

Directeur : M. Eugène Chaudoir. 1595

COMPAGNIE DES

EAUX DE LA BANLIEUE DU HAVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, boulevard de Strasbourg Le Havre

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de 43 ans, à partir du 9 juillet 1896.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1596

COMPAGNIE DES EAUX DE LAON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Laon (Aisne)

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-dix-huit mille francs, divisés en 556 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes distribués* : En 1896, 25 fr. ; en 1897, 28 fr ;. en 1898, 29 fr. — *Objet de la Société* : Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Laon. — *Durée de la Société* : jusqu'au premier mai 1903. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons en octobre et en juin à Laon, au siège social, et à Paris, à la Petite Bourse de Paris, 83 *bis*, rue de Richelieu.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Félix Paz.
Membres : MM. Rigaudid, Dehaulon. 1597

SOCIÉTÉ DES

EAUX DE LA GARDE (VAR)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Charles-Sanglier Orléans

NOTICE

Le capital social est fixé à un million de francs et divisé en 10.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'adduction et la captation des eaux potables d'irrigation dans la commune de la Garde, exploitation autorisée en vertu d'une délibération rendue le 4 octobre 1896 par le Conseil municipal de cette commune pour une période de 60 ans ; la vente de l'eau aux particuliers. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 1er mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Massicard, notaire à Orléans.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé, somme nécessaire pour l'amortissement des actions en 60 annuités ; le surplus 10 0/0 à M. Belle de Coste ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Angenault, Belle de Coste, M. Blanc, Brière, Charpentier, Gautreau, A. Lambert, M. Lambert. 1598

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Meaux (Seine-et-Marne)

Objet de la Société : Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Meaux.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

Directeur-gérant : M. Wiart. 1599

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MELUN

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

GRIGNOUX ET Cie

Siège social : Melun

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. — *Objet :* L'exploitation

de la distribution des eaux de la Seine à la ville de Melun. — *Assemblée générale*, en février.

Dividende : en 1898, 80 fr.

Gérant : M. A. Grignoux.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Brillard.
Vice-président : M. Joubier.
Secrétaire : M. de Marcilhac.
Membres : MM. Bauslert, Foiret, Pettit, Radoux, Taillefer. 1600

SOCIÉTÉ DES

EAUX DE MONTFORT-L'AMAURY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de cinquante-cinq mille francs, divisé en 275 actions de 200 fr. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 7 juillet 1895. — *Objet :* La création et l'exploitation d'une distribution d'eau dans la ville de Montfort-l'Amaury. — *Assemblée générale,* en mars.

Répartition des bénéfices : 3 fr. 50 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 50 0/0 pour réserve, destinée à faire face aux dépenses imprévues jusqu'à concurrence de 1/10 du capital. Le surplus aux actions pour compléter un dividende de 4 0/0. Passé ce chiffre, tout ce qui restera libre sera consacré à l'amortissement. 1601

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

EAUX DE MONTROND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montrond (Loire)

NOTICE

Le capital social, qui était de cent quatre-vingt mille francs, a été porté successivement à deux cent quatre-vingt mille francs, par décision de l'assemblée générale du 14 avril 1896 et à quatre cent mille francs par délibération de l'assemblée générale du 17 octobre 1898. 1602

COMPAGNIE

DES EAUX DE NANTUA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège provisoire : chez M. Ch. Moinat, architecte, rue Nationale, Nantua

NOTICE

Capital : Cent dix mille francs, divisés en 550 actions de 500 fr., dont 340 d'apport et 160 souscrites et libérées de 125 fr.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1603

SOCIÉTÉ DES EAUX DE NEVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nevers (Nièvre)

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr. — *Versements* appelés : Toutes les actions sont libérées. (Il en reste 388 en circulation). — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 202. — *Taux d'émission :* 265 fr. — *Valeur nominale :* 500 fr. Elles sont basées sur une annuité communale de 17.500 fr. — *Revenu :* 12 fr. — *Les obligations* ont subi chaque année, depuis l'origine de l'émission, une majoration de 5 fr. Elles sont aujourd'hui remboursables à 500 fr. — *La durée de l'amortissement* est encore de 9 ans. — *Cours* des actions et obligations : Il n'y a pas eu de transaction de 1889 à 1894. La dernière transaction a eu lieu en l'année 1895 le cours des actions était de 585 fr. et des obligations de 450 fr. — *La durée de la Société* est de 27 ans, à partir du 3 décembre 1882, jour de sa constitution définitive. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Nevers, ainsi que l'alimentation publique de la ville. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Guyon, notaire à Nevers. — *Assemblée générale* : Tous les ans dans la première quinzaine de mars. — *Paiement* des coupons, à Nevers, les 15 janvier et 15 juillet pour les obligations, et les 15 mars et les 15 juillet pour les actions. — *Publications légales :* Les publications légales ont été faites dans le journal *la Nièvre Républicaine*. Il faut huit actions nominatives déposées dans la caisse sociale pour faire partie du Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : A lieu après délibération de l'assemblée générale ; 10 0/0 au directeur ; 5 0/0 réserve statutaire, et le reste réparti entre les actionnaires.

Dividende 1898 : 40 francs.
Réserves : 38.685 fr. 81.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dutray, président du Tribunal de commerce de Nevers.
Membres : MM. Eugène Duvernet, Frédéric Duvernet, Charrier, Robert Johann et Michel.
Commissaire des comptes : M. J. Cuisinier, comptable à Nevers.
Directeur : M. Michel, Antoine. 1604

COMPAGNIE DES EAUX DE LA VILLE DE RAMBOUILLET

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. PETIT ET Cie

Siège social : Rambouillet

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 11 juin 1896. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une concession de distribution d'eau pour la ville de Rambouillet. — *Acte constitutif*, reçu par Me Hourioux, notaire à Rambouillet.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Gandouin, Prsgent, Hourioux, Clérice Gremer, Button, Langlois. 1605

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ANCIENNE COMPAGNIE FRANÇAISE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Royan

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 350 au porteur entièrement libérées et 1.650 nominatives libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. Obligations 2500 de 400 fr., 3 0/0. — *Durée de la Société* : 53 ans, à partir du 5 septembre 1896. — *Objet de la Société* : Distribution d'eau à Royan. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0 aux administrateurs et 85 0/0 aux actions, qui ne seront mis en distribution qu'après remboursement total du capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auguste Collongues, 8, rue Cardinet, Paris ; A. Mauny-Talbert, 14, rue de Beaune, Paris ; comte Georges de Maurepas, 3, rue Nouvelle, Paris ; Paul Reynaud, 24, rue Servandoni, Paris ; Paul Saillard, 59, rue Legendre, Paris.

Commissaires des comptes : MM. C. Dumas et F. Guillebert. 1606

SOCIÉTÉ DES

EAUX DE SAINT-NAZAIRE

Siège social : Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Saint-Nazaire.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1607

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX DE SAINT-OMER

Siège social : boulevard Vauban, St-Omer (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt mille francs, divisés en 640 actions de 500 fr., entièrement libérées. — Les *titres* sont nominatifs ou au porteur — *Durée de la Société* : 60 ans (du 9 février 1886 au 9 février 1946.) — *Objet de la Société* : Exploitation d'une concession d'eau dans la ville de Saint-Omer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cossard, à Saint-Omer. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons à Saint-Omer, au siège social, les 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 3 1/2 0/0 au capital versé ; le surplus à l'amortissement et au dividende.

Dividende 1898 : 3 fr. 72.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Degand.

Membres : MM. Deguisne, Boitel Cotel, et Galvaire administrateurs.

Commissaire des comptes : M. Gustave Hanon, à Saint-Omer.

Administrateur-Directeur : M. Jules Galvaire. 1608

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX DE SAINT-SYMPHORIEN ET DE SAINT-CYR

Siège social : rampe de la Tranchée Saint-Symphorien extra

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Faucheux, notaire à Tours. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de trois actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Porcherot. 1609

COMPAGNIE DES

EAUX DE SEINE ET DE SOURCE DU CANTON DE BOISSY-SAINT-LÉGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue d'Athènes, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la distribution d'eaux de source et de Seine dans le canton de Boissy-Saint-Léger, aux habitants et aux communes. — *La durée de la Société* est de 80 ans, à partir du 30 mars 1865. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Savouré et Lemasson, notaires à Villeneuve Saint-Georges.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Lebon, E. Baudelot, J. Duplant, J. Simonnot, Al. Lebon.

Commissaires des Comptes : MM G. Boutmy, Cottreau et Durand. 1610

EAUX DE SCUTARI & KADI-KENI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bâle

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent mille francs, divisés en 1.200 actions ordinaires et 6.000 actions privilégiées de 500 fr. chacune. — *Titres :* Actions au porteur.

— *Assemblée générale* dans le 1er semestre. — *Durée* : 65 années. — *Objet :* Alimentation d'eau potable dans la ville de Scutari et communes environnantes. — *Société constituée* en 1890.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; tantième au Conseil d'administration et aux commissaires ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hermann von Mullenheim Rechberg, Emmanuel Baumberger, Henrich Liebreich, Henrich Guiner-His, Eberhard Pfiffer-Théodore Verstraeten, Cornelius Franz, Alfred Rothenbach, Wilhelm Finokh, Hugo von Koller.

1611

COMPAGNIE OTTOMANE DES EAUX DE SMYRNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Smyrne

Siège administratif :
Crédit Général Liégeois, Liège

NOTICE

Société dont l'objet est l'exploitation de la distribution d'eau de Smyrne et de la banlieue.

Capital social : Trois millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 500 fr. libérées.

Répartition des bénefices : Après paiement des frais généraux de la réserve statutaire et de 5 0/0 aux obligations de 500 fr., il sera donné 4 0/0 aux actions de 500 fr. Les obligations ainsi que les actions doivent être amorties en 45 années et remboursées au pair. Sur le surplus, il sera remis au gouvernement ottoman 20 0/0, les 80 0/0 restant étant répartis aux actions comme second dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Collinet.

Membres : MM. le comte de Meens, Peeters, Van Meenen, Noury-bey, Paleologue, Delecourt-Wincqz.

1612

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'EAUX DE SOURCE ET D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 104, *rue de Rennes, Paris*

NOTICE

Capital social : Les actions sont entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation de concessions d'eau et d'éclairage électrique.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

1613

COMPAGNIE DES EAUX DE LA VILLE DE THIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue de Constantine, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, dont la moitié est versée. — *Les titres* sont nominatifs et cotés en banque. — *Obligations :* 1.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 avec garantie de la ville ; elles ont été émises à 490 fr.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1897.	500	497
1898.	500	497
1899.	500	497

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation de barrages, canaux et conduites devant amener l'eau à la ville de Thiers. — *La durée de la Société* est de 63 ans, à partir du 2 août 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Druard, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 aux actions ; le solde : 10 0/0 au Conseil ; 5 0/0 au directeur ; le reste, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le docteur Chaumier, A. Place, A. Rambaud.
Commissaire : M. Rembeau.
Directeur : M. Charton.

1614

COMPAGNIE DES EAUX DE TROUVILLE

Siège social : Trouville (Calvados)

Objet de la Société : Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Trouville.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

Directeur : M. Cartron.

1615

COMPAGNIE DES EAUX DE VIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, représentés par 25.000 actions de 200 fr. chacune. La Société peu émettre pour 16.000.000 de fr. d'obligations. — *Assemblée générale* le 2e mardi du mois d'avril, à 2 h. de relevée au siège social. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 11 avril 1895. — *Durée* la plus longue que permet la loi. — *Objet :* La construction et l'exploitation de distributions d'eau à Vienne, avec extension de ces distributions dans les communes voisines.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus, 10 0/0 pour les administrateurs et commissaires réunis ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Léon Cossoux, Léon Doret, Auguste Lebrun, Emile Mestreit, Edouard Walin, Emile Wielemans, Eugène Baelde.
Commissaires : MM. Albert de Sebille, Char les Drèze, Louis Pluntz, Guillaume Michiels.
1616

COMPAGNIE URBAINE
D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1 quai National, Puteaux

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées — *Les titres* sont cotés en bourse, au comptant, 2e partie du bulletin. — *Obligations* 3.000 de 500 fr. 4 0/0. — *Durée de la Société :* Formée en 1893. — — *Objet de la Société :* Exploitation de concessions d'eau et d'éclairage électrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le solde, 85 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Siegfried, Beauvois Devaux, de Bruyn, Brillouin, Ebel, Fontaine, Hérard.
1617

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES
EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE

Siège social : 6, rue Le Pelletier, Paris

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions, divisés en 36.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Les actions* sont cotées à la bourse, au comptant et à terme, et les obligations au comptant. — *Obligations :* 20.000 de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1943, par tirages annuels en mai. Remboursements : 1er juin ; intérêts : 20 fr. payables par moitié, les 1er juin et 1er décembre. — *Parts :* Il a été créé, en outre, 500 titres dits certificats de fondateur constatant le droit réservé par les statuts au Crédit lyonnais fondateur, en cas d'augmentation du capital de souscrire par préférence et au pair le quart des actions qui seraient émises contre espèces.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890.	467 63	23 »	»
1891.	492 94	24 »	»
1892.	491 21	25 »	493 37
1893.	525 39	25 »	495 98
1894.	547 59	25 »	502 02
1895.	582 97	25 »	504 24
1896.	565 76	25	506 07
1897.	570 »	25 »	510 »
1898.	540 »	25	507 »
1899.	550 »	» »	510 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 23 février 1880. — *Objet de la Société :* Exploitation de concessions d'eau et d'éclairage en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions au porteur. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens (les actions en janvier et juillet).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour amortir les actions pendant la durée des concessions ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Masson, Mazerat, Cornuault, Ch. Lenoir, Bruniquel.
Commissaires des comptes : MM. Lunyt et d'Ussel.
1618

COMPAGNIE DES EAUX ET DU GAZ DE ROSTOFF-SUR-DON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, et amorties de 200 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation des concessions de distribution d'eau et de gaz de Rostoff-sur-Don (Russie). — *Dividende* : Exercice 1897-1898, 25 fr., 1898-1899, 25 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. La Chambre.
Membres : MM. Aubry, Durangel.
Administrateur-délégué : M. de Saint-Léger.
1619

COMPAGNIE DES
EAUX ET GAZ DE TOURNUS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Tournus

Siège administratif : 27, rue de l'Hôtel-de Ville, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 250 fr. — *La durée de la Société* est de 38 ans, à partir du 28 juin 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Buffaud, Tavion et Perret.
1620

COMPAGNIE DES
EAUX & LUMIÈRE ÉLECTRIQUE D'ILLIERS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

L. PETIT ET Cie

Siège social : Illiers (Eure-et-Loir)

NOTICE

Le capital social qui était de cinquante mille francs a été porté à sept cent cinquante mille francs par délibération du 6 février 1899. — L'*objet de la Société* est l'exploitation d'une concession d'eau et d'éclairage électrique à domicile et sur les voies publiques. 1621

COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE DES
EAUX ET SERVICES MUNICIPAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue Legendre, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 20.000 actions de 300 fr., dont 11.000 ordinaires et 9.000 privilégiées. Les 20.000 actions sont entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur, cotés en banque. — *Obligations* : La Société avait émis 15.000 obligations de 300 fr. Elle a remboursé par anticipation ou échangé contre des actions privilégiées 9.000 titres. — *Objet* de la Société : Exploitation des concessions (eau, gaz, électricité) de Langres, Dinard-Saint-Enogat, Ajaccio, Apt, Bazas, Bry-sur Marne, Charlien, Clermont, Fréjus, Gourdon, Guingamp, Marennes, Valençay. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* : avant fin juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 aux actions privilégiées ; le surplus : 4 0/0 aux actions ordinaires ; fonds d'amortissement pour les actions ; le reste aux actions ordinaires et privilégiées.

Observations : Cette Société avait été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire. Un jugement du 3 décembre 1898 homologue le concordat passé le 12 octobre 1898 entre la Compagnie et ses créanciers. *Conditions sommaires* : Paiement intégral du montant des créances en cinquante annuités égales, pour le premier paiement être effectué le 11 mars 1900.

La Compagnie débitrice est autorisée à se constituer un fonds de roulement au moyen d'un emprunt qui ne pourra excéder un million de francs. Les sieurs Duchier et D'Yochet sont nommés commissaires à l'exécution du concordat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

President : M. L. Duchamps.

Membres : MM. Calvé, Doury-Bandon.

Commissaires des comptes : MM. Dumas et Maugras. 1622

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES
EAUX POUR L'ÉTRANGER

Siège social : 52, rue d'Aniou-Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Capital social : Quarante millions, divisés en 80.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant. — *Obligations* : 63.570 de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958, par tirages semestriels en avril et en novembre, remboursements 1er juin et 1er novembre, intérêts 20 fr., payables par moitié aux mêmes dates.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 4 février 1879. — *Objet de la Société* : Exploitation de concessions d'eau en Algérie, dans les colonies françaises et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des propriétaires de 20 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	367 30	»	»
1891. .	250 23	»	»
1892. .	218 42	»	»
1893. .	223 68	»	»
1894. .	268 45	5	»
1895. .	277 99	5	485 89
1896. .	233 57	7	476 65
1897. .	310 »	10	504 96
1898. .	383 »	13 50	505 »
1899. . déc.	410 »	» »	502 »

Réserve statutaire : 866.165 fr.
Réserve extraordinaire : 954.980 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edw. Blount.

Membres : MM. le baron R. Hottinguer, J. Stern, le comte Foy, A. Mallet, Ch. Cambefort, A. Gérard, A. Langlois, le baron V. Reille, E. Joly de Bourmeville.

Commissaires des comptes : MM. de Marcheville et Bouruet-Aubertot.

Directeur : M. Talandier.

Sous-directeur : M. Ch. Grisel. 1623

COMPAGNIE DES EAUX-VANNES

Siège social : 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux-vannes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. E. Blount.
Membres : MM. H. Blount, A. Talandier, baron V. Reille, A. Belmontet, A. Gérard. 1624

SOCIÉTÉ

D'ENTREPRISE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTIONS DE CONCESSIONS D'EAU, DE GAZ ET DE TRAVAUX PUBLICS

ANCIENNE SOCIÉTÉ FORTIN HERRMANN ET Cie

Siège social :
83, boulevard de Port-Royal, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués : 40 fr. pour l'exercice 1896. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 7 juin 1882. — *Objet de la Société :* Société générale de distributions et de concession d'eau et de gaz et de travaux publics. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Champetier de Ribes et Mahot de la Quérantonnais. 1625

L'ÉPURATION DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue du Louvre, Paris*

Assemblée générale en août.

Années	Dividendes
1896-97	63 25 0/0
1897-98	86 22 0/0
1898-99	106 90 0/0

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M.H . Desrumaux
Membres : MM. E. Desrumaux, F. Deschamps.
Directeur : M. H. Desrumaux. 1626

COMPAGNIE DES SERVICES D'EAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 6.000 actions de 250 fr. — *Société constituée* le 4 avril 1893. — Modifiée le 26 avril 1894 et 24 décembre 1896. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* L'exploitation de distributions d'eau, de services d'éclairage, la vente et la location de tous appareils. — *Titres :* actions au porteur. — *Assemblée générale :* dernier jeudi d'avril, à 2 h. 1/2 à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; la somme nécessaire pour payer à chaque action un dividende de 5 0/0 de sa valeur. Le surplus comme suit : 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0 0 aux commissaires ; 88 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Barbanson.
Membres : MM. le baron Léon de Pitteurs, Eugène Bemelmans, Charles Janssen, Albert Parmentier, Edouard Goffinet, Jules Rolin.
Commissaires : Charles de Géradon, Michel Mourlon, Aug. de la Hault. 1627

TÉLÉPHONE 273-79

La Machine à écrire "REM-SHO"

surpasse tout ce qui existe à ce jour par sa **GRANDE SIMPLICITÉ** *de mécanisme*

Envoyée GRATUITEMENT à l'essai

REMINGTON-SHOLES C°
37, rue Vivienne, près la Bourse, PARIS

(*Voir aux pages d'annonces*).



COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "

BAUCHE, *7, Square Opéra* (*près rue Boudreau*), PARIS — USINE A REIMS

CHAPITRE XVI

ÉCOLES — SOCIÉTÉS SAVANTES

HOPITAUX ET INSTITUTS MÉDICAUX ET DE BIENFAISANCE

ÉCOLES — SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ CIVILE DE L'ASILE ET DES ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT & D'ÉDUCATION DES FILLES DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR DE LILLE

Siège social : 29, *rue de Bourgogne, Lille*

NOTICE

Le capital social est de huit mille francs, divisé en 8 parts de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'achat, la location et l'exploitation d'immeubles à Lille destinés à des œuvres d'instruction et de moralisation de la classe ouvrière pour la paroisse du Sacré-Cœur à Lille, ainsi que de l'achat ou la location du mobilier destiné à garnir ces immeubles. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 18 juin 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me J. Lefebure, notaire à Lille. — *L'assemblée générale* a lieu dans le mois de février ou de mars. 1628

ÉCOLE ALBERT-LE-GRAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Arcueil (Seine)*

NOTICE

Le capital social, qui était de un million cinq cent mille francs, a été porté par des émissions successives à un million sept cent mille cinq cents francs, divisé en 3.415 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des écoles Albert-le-Grand et Laplace à Arcueil et des écoles Lacordaire et Saint-Dominique, 35, rue Saint-Didier à Paris, dirigées par les religieux dominicains. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur délégué : X., en remplacement du Père Didon, décédé.
Directeur des écoles d'Arcueil : M. E. Dumont.
Directeur des écoles de Paris : M. Le Roy. 1629

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE ALSACIENNE

Siège social :
109, *rue Notre-Dame-des-Champs, Paris*

NOTICE

Assemblée générale en mars ou avril.
Directeur : M. Beck.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1630

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉCOLES CHRÉTIENNES D'AIRE-SUR-LA-LYS

Siège social : 18, rue de Brabant, Aire-sur-la-Lys

NOTICE

Le capital social est de dix-neuf mille francs, divisé en 38 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, la location, la construction, l'appropriation, l'exploitation et la mise en valeur d'immeubles bâtis ou non bâtis et principalement de maisons d'écoles à Aire-sur-la-Lys ou aux environs, l'acquisition ou la location de tous mobiliers scolaires ou autres, ainsi que l'exploitation de toutes écoles. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 9 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Piat, notaire à Estaire. — *L'assemblée générale* se réunit le 1er lundi de février.

Répartition des bénéfices : à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Wareghem, de Beugny d'Hagerne, Martin.
Commissaires : MN. A. de Stars, A. Dacquin.
1631

SOCIÉTÉ DES

ÉCOLES CHRÉTIENNES LIBRES DE FILLES DE SAINT-MERRI

Siège social : 8, *rue du Cloître-Saint-Merri Paris*

NOTICE

Assemblée générale en avril.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1632

SOCIÉTÉ CIVILE DE

L'ÉCOLE DE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

Siège social : Roubaix

Capital : Six cent soixante-quinze mille francs.

N. B. Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1633

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉCOLE DE SAINT-JEAN

Siège social :
26, rue de Béthune, Versailles

NOTICE

Capital social : Sept cent vingt mille francs, divisés en 1.440 actions de 500 fr., libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Obligations* : 1.013. — *Taux* d'émission, 500 fr. — *Revenu*, 4 0/0. — *Durée de l'amortissement des obligations* : 70 et 75 ans.

Durée de la Société : 29 années, à partir du 20 avril 1881. — *Objet de la Société* : L'éducation secondaire de la jeunesse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roche, à Versailles. — *Paiement* des coupons, 26, rue de Béthune, Versailles. Actions, décembre ; obligations, 15 avril et 15 octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Maismont, Loisel, Lartigue, Le Fébure, Malatiré.

Commissaires des comptes : MM. Ploix et Desvaux. 1634

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES & PATRONAGE CATHOLIQUES DE WILLEMS

Siège social : Willems, (Nord)

NOTICE

Capital : Quarante-six mille francs, divisés en 92 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Titres* exclusivement nominatifs. — *Durée :* 30 ans, du 21 octobre 1899. — *Objet :* L'acquisition, la construction, la location, l'appropriation de tous immeubles destinés à des écoles, à des patronages ou cercles dans la commune de Willems, l'achat et la location du mobilier destiné à garnir les immeubles pour cet usage et l'exploitation, conformément à ce dessein, par la Société elle-même ou par des tiers choisis par elle, des établissements fondés ou acquis par elle. — *Acte constitutif*, reçu par Me Valenducq, notaire à Lannoy.

Répartition des bénéfices : Suivant décision du Conseil

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. l'abbé Mulliez, J.-B. Deheule, D Wibaut.

Commissaire : M. L. Nolet. 1635

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES & PATRONAGES DE TRESSIN

Siège social : Tressin (Nord)

NOTICE

Capital : Sept cent francs, divisés en 7 parts de 100 fr. *Titres* nominatifs, non cotés, — *Durée :* 30 ans, du 15 septembre 1899. — *Objet :* L'acquisition, la location, la construction, l'appropriation d'immeubles destinés à des écoles, patronages et cercles dans la commune de Tressiu, l'achat et la location du mobilier destiné à garnir lesdits immeubles, ainsi que l'exploitation par la société ou par des tiers de ces établissements. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dumont, notaire à Ascq près Lille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. l'abbé Catteau, P. Carpentier. A. Dewaste.

Commissaire : M. J. Fourmestraux. 1636

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES LIBRES DE BELLEVILLE

Siège social :
66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs, divisé en 120 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est : 1° l'acquisition, la location ou la prise à bail d'un ou plusieurs immeubles dans les 19e et 20e arrondissements de Paris ; 2° la mise en valeur, soit par l'édification de constructions nouvelles, soit de toute autre manière, de tous les immeubles qui pourraient être acquis ou pris à bail dans les conditions ci-dessus prévues ; 3° la revente, l'échange ou la location et sous-location desdits immeubles, leur ameublement et leur installation en vue de leur exploitation comme écoles de garçons ou de filles. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 22 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hussenot-Desenonges, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. Rostand.
Administrateurs : MM. J. Delaville Le Roulx, Le Loup de Sancy de Rolland.
Commissaires : MM. Julliany, Pouget de Saint-André. 1637

SOCIÉTÉ DES

ÉCOLES LIBRES DE COLOMBES

Siège social : boulevard Valmy, Colombes (Seine)

Assemblée générale en juin.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1638

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉCOLE LIBRE DE FILLES D'UMPEAU

Siège social : Umpeau, (Eure-et-Loir)

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisées en 200 actions de 500 fr. souscrites, entièrement libérées. — *Titres* nominatifs ou au porteur, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 16 novembre 1899 — *Objet :* L'acquisition de tous immeubles à Umpeau (Eure-et-Loir), et notamment d'un terrain sis à Umpeau, ruelle de l'Église, d'une contenance de 22 ares 20 centiares. L'édification sur ce terrain des diverses constructions et leur aménagement pour servir d'écoles libres de filles. La création et l'entretien de cette école, la location et la vente de ces immeubles, et généralement tout ce qui se rattache à la possession, l'administration et la réalisation desdits biens, meubles et immeubles — *Acte constitutif*, reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. l'abbé Huet, L. Bochin, H. Guittet. 1639

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCOLES LIBRES DE FILLES

Siège social ; Saint-Brieuc

Capital : Cinq cent cinquante mille francs. 1640

SOCIÉTÉ CIVILE

DES ÉCOLES LIBRES

DE GARÇONS ET DE FILLES DE L'AUDE

Siège social : Carcassonne

NOTICE

Le capital social est quatre-vingt-quinze mille francs, divisé en 95 actions de 1.000 fr. — *L'objet de la Société* est de posséder et d'exploiter des immeubles dans le but d'assurer l'instruction et l'éducation chrétiennes des enfants. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Coste, notaire à Carcassonne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Mgr Billard, évêque de Carcassonne.
Membres : MM. Cantegril, Aynard, Coll. 1641

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES LIBRES DE MALAUNAY

Siège social : Malaunay (Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital : Vingt-quatre mille francs, divisés en 240 actions de 100 fr., souscrites et libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 99 ans, du 3 novembre 1899. — *Objet :* 1° L'acquisition d'un terrain nu, situé à Malaunay, section de Notre-Dame-des-Champs, à prendre à même un plus grand que possède en cet endroit M. André Baron, entrepreneur de travaux, demeurant à Déville-lès-Rouen. Ce terrain, d'une contenance de 1.001 mètres carrés, est borné d'un côté vers le nord par M. Drouet, d'autre côté par M. Baron, d'un bout vers l'est par un chemin non classé appartenant à M. Baron, et d'autre bout par le chemin de grande communication n°51, et est d'ailleurs figuré en un plan signé *ne varietur* par Mlle Malandin, et annexé au dit acte d'établissement des présents statuts. Et de tous autres immeubles qui deviendraient utiles ou nécessaires à la Société ; 2° la construction sur le terrain susindiqué de bâtiments à usage d'école et d'habitation, et toutes constructions en général qui deviendraient utiles ou nécesaires à la Société ; 3° l'exploitation, soit directement, soit par location ou autrement, des immeubles de la Société, soit meublés, soit non meublés ; 4° l'achat de sous-meubles et objets mobiliers que cette exploitation pourra exiger; et 5° enfin, toutes opérations se rattachant à l'administration et à l'exploitation des immeubles de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me R. Lecœur, notaire à Notre-Dame-de-Bondeville. — *Assemblée générale*, composée de tous actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, le solde à la disposition de l'Assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Peschard, Vanmousse, Olivier. 1642

SOCIÉTÉ DES

ÉCOLES LIBRES DE MONTROUGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, rue d'Angoulême Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., dont 186 attribuées à l'apporteur. — *Titres* libérés, au porteur, non cotés. — *Durée* : 50 ans, du 25 mai 1899. — *Objet* : 1° L'acquisition ou la location d'immeubles bâtis ou non bâtis situés sur le territoire de Montrouge (Seine) ; 2° la mise en valeur de ces immeubles, soit par l'édification de constructions nouvelles, soit par la modification de constructions existantes ; 3° l'acquisition de tous biens meubles ; 4° la revente, l'échange, l'administration et la location de ces biens meubles et immeubles, et leur aménagement en vue de leur exploitation d'écoles de garçons ou de filles. — *Acte constitutif*, reçu par Me Meignen, notaire à Paris.

Répartition : 5 0/0 minimum à la réserve légale; 3 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent à la disposition du Conseil qui l'emploiera, soit à une réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au développement de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Chanoine, à Neuilly-sur-Seine, A. Dougou, à Montrouge, l'abbé Fillol, à Paris, l'abbé Petot, à Montrouge, Peuportier, chanoine honoraire à Paris.

Commissaire : M. E. de Cabany. 1643

ÉCOLE LIBRE DE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE

Siège social : 11, rue de Monceau, Paris

NOTICE

L'assemblée générale a lieu en mai.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1644

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES LIBRES DE Ste-ÉLISABETH

Siège social : 6, rue Béranger, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 années à dater du 19 juillet 1897. — *Objet de la Société* : Exploitation des écoles de garçons et filles de Sainte-Elisabeth. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tansard, à Paris.

Observations : Une proposition d'augmentation du capital jusqu'au chiffre de 300.000 francs. a été faite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. l'abbé Franche, curé de Sainte-Élisabeth ; Despréaux de Saint-Sauveur, Blanquin.

Commissaire des comptes : M. Guillon. 1645

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Siège social : 27, rue Saint-Guillaume, Paris

NOTICE

Assemblée générale en février.

Directeur : M. Boutm. 1646

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

L'EXPLOITATION DE L'ÉCOLE POMPÉE

Siège social provisoire : 15, rue Friant Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1647

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉCOLES PRÉPARATOIRES

Siège social : 18, rue Lhomond, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, entièrement libérés. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Taux* d'émission, 1.000 fr. — *Cours* des actions, 1.000 fr. — *Dividende distribué* en 1898, 50 fr. — *Cours* des obligations en 1898, 500 francs. — Revenu 40 fr. — *Objet de la Société* : Donner ou faire donner par des personnes réunissant les qualités légales à cet effet, l'enseignement secondaire et aussi des hautes études, et de préparer aux écoles du Gouvernement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Meignen, à Paris. — *Paiement* des coupons, à Paris, chez MM. Henrotte fils et Cie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte A. de Mun.

Membres : MM. Huon de Penanster, le vicomte de La Bourdonnaye, de Catheu, P. Durouchoux, Parent du Châtelet, comte J. de La Rochefoucauld, E. Thélier, A. Dillemann.

Commissaires des comptes : MM. Caplain, L. Cornudet.

Directeur : M. Patot. 1648

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉCOLE SAINT-CHARLES

Siège social : rue Cordière, 2, Saint-Brieuc

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1649

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉCOLE SAINT-PAUL DE POISSY

Siège social :
96, *rue de Paris, Poissy (Seine-et-Oise)*

Le capital social, qui était de quatre-vingt mille francs, a été porté à quatre-vingt-dix mille francs par délibération du 13 février 1898. 1650

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES SECONDAIRES LIBRES

Siège social : 391, *rue de Vaugirard, Paris*

L'assemblée générale a lieu en février.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1651

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE DIJON

Siège social : 29, *rue Sambin, à Dijon*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr., libérées de 400 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *L'objet de la Société* est la création d'une école supérieure de commerce à Dijon. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 30 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Dodot et Vialay, notaires à Dijon. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Collot-Laurent, Jamin-Naltel, P. Jobard, Lhôte, Troubat et Gadeault.
Commissaires : MM. Jadol et Collard. 1652

SOCIÉTÉ DES ÉDIFICES

RELIGIEUX ET SCOLAIRES DE LA SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent trente-cinq mille francs, divisés en 870 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir de mai 1873. — *Objet de la Société* : L'établissement dans le département de la Seine de chapelles vicariales, presbytères, maisons de retraites, écoles, crèches, et de tous bâtiments affectés à des œuvres religieuses ou de bienfaisance. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus à la disposition du Conseil d'administration, pour être employé à une réserve spéciale ou au développement de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. baron de Mackau, Fougère des Forts, Hamel, comte de Puyfontaine, Couturier, comte d'Erceville. 1653

SOCIÉTÉ D'EDUCATION DE LA RUE LEGENDRE

Siège social : 127, *avenue de Villiers Paris*

Capital social : Deux cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en mai.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1654

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉDUCATION & D'INSTRUCTION CATHOLIQUES DE L'OISE

Siège social : Beauvais, (Oise)

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr. — *Durée :* 50 ans, du 1er janvier 1890. — *Objet :* La fondation, l'entretien et le développement dans le département de l'Oise, de tous établissements d'instruction et d'éducation, avec ou sans internat et plus particulièrement toutes écoles libres d'enseignement secondaire classique et spécial, et par suite l'acquisition en vue de leur exploitation de tous objets mobiliers et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'appropriation et la construction des bâtiments nécessaires et l'aliénation de ceux qui seraient devenus inutiles. — *Acte constitutif*, reçu par Me G. Filleul, notaire à Beauvais. — *Assemblée générale*, en janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde à la disposition de l'Assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le vicomte R. de Saint-Vincent.
Membres : MM. Rayé, avocat, Viratrin, Petithomme, Le Floch, Mourgues de Carrère.
Commissaire : M. Drouet d'Aubigny. 1655

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉGLISES ET ÉCOLES

Siège social :
129, rue Wazemmes, Lille

NOTICE

Le capital social est de quatre cent quarante-sept mille francs, divisé en 447 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la construction d'églises ou de chapelles avec presbytères et annexes nécessaires pour l'exercice du culte catholique dans la ville de Lille et dans les paroisses voisines ; la création, l'entretien et l'exploitation d'écoles catholiques, soit gratuites, soit rétribuées ; l'achat, la location, la vente, la mise en valeur de tous immeubles situés à Lille et du mobilier destiné à les garnir. — *Durée* : La Société a été constituée pour une durée devant expirer le 14 novembre 1902. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ducroq, notaire à Lille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Delcourt, Vrau, Chanoine, Vallin. 1656

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ENSEIGNEMENT

Siège social : 73, *rue Sainte-Catherine, Lille*

NOTICE

Le capital social est de sept mille cinq cents francs, divisé en 15 parts de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, la location, la construction et l'appropriation d'immeubles destinés à des écoles, patronages et cercles dans la ville de Lille et tout le département du Nord. L'achat et la location du mobilier destiné à garnir lesdits immeubles. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 28 septembre 1881. — *L'assemblée générale* a lieu dans le premier trimestre.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices et pertes se partagent également entre les associés ; il n'est rien prescrit de spécial concernant la réserve. 1657

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE

Siège social : Bellevue-Iseure, (Allier)

Capital : Neuf cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1659

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Siège social : rue des Argentiers, Limoges

Capital : Deux cent vingt-huit mille francs. 1660

SOCIÉTÉ DE

L'EXTERNAT DE LA RUE FRANKLIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Franklin, Paris*

Le capital social est de trente mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis de Triquerville. 1661

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'EXTERNAT DE LA RUE DE MADRID

Siège social : 7, *rue de Madrid, Paris*

NOTICE

Capital : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Durée :* 50 ans (1874). — *Objet :* L'établissement à Paris d'externats pour l'enseignement libre. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus à la disposition du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. de Vergès. 1662

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

Siège social : 60, *boulevard Vauban, Lille*

Le capital social est de deux cent soixante-cinq mille francs. 1663

INSTITUT COMMERCIAL DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 153, *avenue Wagram, Paris*

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. — *Durée :* 50 ans (1883). — *Objet :* Créer et régir une institution destinée à préparer des employés et des chefs de maisons pour le commerce intérieur ou international, des attachés commerciaux pour les consulats, des élèves pour l'Ecole des hautes études commerciales et pour l'Ecole centrale des arts et manufactures, l'école est un externat. — *Assemblée générale*, 1er trimestre de l'année scolaire.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus au fonds de réserve pour faire face aux dépenses extraordinaires ou à l'achat des actions pour le compte de la Société. 1664

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'INSTITUTION LAMBERT

Siège social : 39, rue Avalasse Rouen

Capital : Quatre cent soixante mille francs. — *Durée :* 30 ans (1899). 1665

SOCIÉTÉ DE

L'INSTITUTION LIBRE DE MARCQ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marcq-en-Barœul

NOTICE

Capital : Cent soixante mille francs, divisés en 320 actions de 500 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* Jusqu'au 14 août 1948. — *Objet :* L'exploitation de maisons d'éducation et d'enseignement pour jeunes gens, dans l'arrondissement de Lille, et spécialement l'exploitation du collège libre de Marcq, l'acquisition, la construction, la location de tous immeubles et objets mobiliers nécessaires et la revente de tout ou partie des dits immeubles et objets mobiliers. — *Acte constitutif*, reçu par Me Deledicque, notaire à Lille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bonduel, avocat à Lille ; Clainpanain, propriétaire à Lille ; Duverdyn, manufacturier à Tourcoing ; Sclalbert, banquier à Lille.

Commissaires : MM. H. Mulliez, F. Legay. 1666

SOCIÉTÉ DES INSTITUTS MARINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 80, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent cinquante mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 99 ans. — *Objet de la Société* : Etablissements d'éducation, d'instruction et de traitements spéciaux aux enfants délicats auxquels le traitement prolongé est ordonné. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : la dernière, annuelle, a eu lieu le 26 mai 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pallu, Pavie, Jacomet, comte de Rivoyre.

Commissaire des comptes : M. le vicomte de Montigny.

Directeur : M. Pallu. 1667

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'INSTITUTION SAINT-PIERRE

Siège social : 1, place Lafayette Châteauroux

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 200 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fondation et le développement à Châteauroux d'un établissement pour l'enseignement libre des jeunes gens. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 5 novembre 1881. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Farcet, notaire à Châteauroux.

Observations : Le capital de cette Société avait été réduit à 81.000 fr. par suite de l'annulation de 119 actions. M. Marchain, l'un des fondateurs de ladite Société, a proposé, pour arriver à la réouverture du collège, de faire à cette Société un nouvel apport en numéraire de 140.000 fr., qu'il ne compterait que pour 119.000 fr., en échange duquel apport (sur lequel il a déjà versé 35.500 fr.) il lui serait délivré 119 actions au porteur de 1.000 fr. chacune, qui, sous le rapport pécuniaire, ne passeraient qu'après les 81 anciennes. Par suite, le nombre des actions de la Société se trouverait reporté à 200 et son capital à 200.000 fr. Cette proposition a été acceptée par l'assemblée générale du 28 janvier 1899. 1668

SOCIÉTÉ ANONYME

DE NOTRE-DAME-DE-MONTAYAN

Siège social : Salies-du-Salat, près Saint-Gaudens

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-cinq mille francs. — *Durée :* 99 ans, à partir du 19 septembre 1895. — *Objet :* 1° De recevoir dans l'orphelinat, soit moyennant une pension annuelle, soit même gratuitement, des jeunes filles orphelines ou appartenant à des parents pauvres et de recueillir les bénéfices à réaliser sur les contrats d'apprentissage qui seront formés avec les parents ou les représentants légaux des enfants en vue des divers travaux à effectuer dans l'orphelinat, notamment à la confection des ornements d'église ; 2° de donner aux jeunes filles admises dans le pensionnat l'éducation et l'instruction et de recueillir les bénéfices à réaliser sur le prix de leur pension ; 3° de recevoir des dames dans la maison de retraite et de recueillir les bénéfices à réaliser sur le prix de leur pension. — *Assemblée générale*, 2e semestre. *Répartition* de bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus aux actionnaires. 1669

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ŒUVRES CATHOLIQUES D'AUBERS

Siège social : Aubers (Nord)

NOTICE

Le capital social est de neuf mille francs, divisé en 18 actions de 500 fr. — *Objet :* La création, l'entretien et l'exploitation d'écoles catholiques, soit gratuites, soit

rétribuées, et en général toutes œuvres catholiques qu'il plaira au Conseil d'administration de la Société de déterminer dans la commune d'Aubers. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 28 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lorthion, notaire à Aubers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. l'abbé Paquin, Carpentier, Pottier. 1670

LE PATRIOTE

SOCIÉTÉ ANONYME D'INSTRUCTION RÉPUBLICAINE

Siège social : 7, *rue des Canettes, Paris*

L'assemblée générale a lieu en décembre.

Administrateur délégué : M. H.-E. Martin. 1671

SOCIÉTÉ ANONYME RÉMOISE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE CHRÉTIEN

Siège social : 37, *rue de Venise, Reims*

NOTICE

Le capital social est de six cent quarante et un mille francs, divisé en 1.282 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée* : 60 ans, du 1er octobre 1884. — *Objet* : L'acquisition, la construction, l'appropriation et la location d'immeubles pour l'établissement de maisons d'études destinées au recrutement et à la formation de maîtres chrétiens et religieux et de retraite pour les anciens maîtres. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lefevre, notaire à Reims. — *Assemblée générale*, 1re quinzaine de décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt aux actions. 1672

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue Serpente, Paris*

Le capital social est de sept cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1672 A

SOCIÉTÉ ANONYME STÉPHANOISE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Siège social : 10, *grande rue Mi-Carême Saint-Etienne*

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 160 actions de 500 fr., libérées du quart. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, la construction, l'appropriation et la location d'immeubles qui seront affectés à des établissements d'enseignement libre, industriel et commercial, ainsi que l'achat de tout matériel nécessaire à ces établissements. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 21 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Germain de Mautauzan, notaire à Saint-Etienne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Courbon, Th. Dégathier, J. Michalon, J. Robert, B. Deflassieux.
Commissaire des comptes : M. L. Penel. 1673

HOPITAUX — INSTITUTS MÉDICAUX ET DE BIENFAISANCE

SOCIÉTÉ DES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS ROGIER ET MOTHES E. PETIT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

17, rue Ambroise Thomas, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent dix mille francs, divisés en 420 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des appareils servant à l'assainissement des maisons et des outils, et en général de tous les appareils qui sont du domaine du génie sanitaire, et toutes les opérations commerciales qui en seraient la conséquence, l'accessoire ou le complément. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Alfred Corneau, à Taverny (Seine-et-Oise). — *Assemblee générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 8 0/0 à la gérance, quand les bénéfices nets ne dépasseront pas 25.000 fr. ; 9 0/0 quand ils ne dépasseront pas 50.000 fr. ; 10 0/0 quand ils les dépasseront ; 5 0/0 au personnel ; le surplus : 5 0/0 à la réserve légale et 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Aumont, Cosserat, Marest. 1674

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ASILE LIBRE DES INCURABLES

Siège social : 129, *rue de Wazemmes, Lille*

NOTICE

Le capital social est de cent quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 190 actions de 1.000 francs. — *Société constituée* le 7 mai 1880. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me J. Lefebvre, notaire à Lille. 1675

SOCIÉTÉ DU

BON PASTEUR DU HAVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sanvic (Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., dont 193 d'apport entièrement souscrites et 7 souscrites en espèces libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée* : 99 ans, du 10 avril 1899. — *Objet* : L'exploitation et l'administration, soit directement, soit indirectement, par voie de location, à toute personne, société ou congrégation qu'il y aura lieu, d'une maison de refuge pour les femmes et les filles repenties, la construction, l'entretien de tous bâtiments nécessaires à cet effet, et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Hellouin, notaire au Havre. — *Assemblée générale*, 1er semestre.

Repartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale. Lorsque le fonds de réserve sera égal au dixième du capital social, le prélèvement affecté à sa formation cessera d'être obligatoire ; il reprendrait son cours s'il venait à descendre au-dessous du dixième du capital social ; 2° et somme suffisante pour payer aux actionnaires un intérêt égal à 3 0/0 du capital effectivement versé. Si les bénéfices d'une année et les réserves spéciales dont il sera ci-après parlé ne permettent pas ce paiement, les actionnaires ne peuvent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Le surplus des bénéfices formera une réserve destinée à assurer la distribution, aussi régulière que possible, de l'intérêt dont il s'agit ; cette réserve peut aussi être employée aux grosses réparations, améliorations ou reconstructions des immeubles, ou recevoir toute autre destination ayant pour objet l'amélioration de l'établissement, ou être répartie entre les actionnaires. Cette fraction des bénéfices sera portée à un compte spécial et l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, détermine l'emploi des fonds en provenant ou la répartition de ces mêmes fonds, à titre de dividende, entre les actionnaires, en tout ou en partie. Toutefois, il ne pourra être distribué aux actionnaires un dividende supérieur à l'intérêt de 3 0/0 ci-dessus fixé qu'autant que la réserve spéciale figurant à ce compte s'élèvera à plus du dixième du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Edon, l'abbé Foache, Helnaud.

Commissaires : M. l'abbé F.-G. Alexandre. 1676

COMPTOIR MÉDICO-CHIRURGICAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, carrefour de l'Odéon Paris

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 6.000 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *L'objet* de la Société est la fabrication, l'achat, la vente de tous les instruments de médecine et de chirurgie, d'appareils orthopédiques, de bandages, de pièces à pansements, d'accessoires, etc., et toutes opérations industrielles se rapportant à son objet. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 25 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tourillon, notaire à Paris. — *L'assemblee générale* se réunit en fin d'exercice à une date fixée par le Conseil d'administration ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires à titre d'intérêt ou 1er dividende ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux actionnaires et aux membres adhérents de la mutualité médicale ; 40 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Bernard, M. Lamy, Ch. de Bourgon, A. Rouanet, E. Pioget, J. Armand.
Commissaires : MM. Aussel, Labbé. 1677

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES EAUX MINÉRALES

ŒUVRE DE PRÉVOYANCE MÉDICALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Choron, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent vingt-cinq mille francs, divisés en 5.800 actions de 125 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts bénéficiaires :* 24.200.

Durée de la Société : 30 ans, de 1880 à 1910. — *Objet de la Société :* Exploitation de sources d'eaux minérales. Assurer une retraite aux vieux médecins ; entretien d'une maison de retraite où ils peuvent vivre ; secours aux familles de médecins. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gastaldi. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons : 16 janvier, 16 juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actions non amorties ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 2 1/2 à la caisse de secours, le surplus : moitié à la caisse de retraite, moitié aux parts de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Dr Chazavain.
Membres : MM. le Dr Gélineau, Dr Lutaud, Dr Guyochin, Dr Berthold, Dr Tison, Dr Bouland, Bouty, Félicien Quentin.
Administrateur-délégué : M. le Dr Gélineau. 1678

L'ÉTABLISSEMENT D'HYDROTHÉRAPIE ET D'ÉLECTROTHÉRAPIE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : avenue Candia, Nice

Le capital social est de quatre cent mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le docteur Balestre. 1679

ÉTABLISSEMENT

D'HYDROTHÉRAPIE MÉDICALE DE BOULOGNE-SUR-SEINE

(SANATORIUM DE BOULOGNE)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DOCTEUR PAUL SOLLIER ET Cie

Siège social : 145, route de Versailles, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* bénéficiaires : 100. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 11 mai 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un établissement destiné au traitement des maladies nerveuses (non mentales) et de la morphinomanie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Poletnich, 116, faubourg Saint-Honoré, Paris. — *Assemblée générale* : en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; un fonds d'amortissement voté par l'assemblée générale ; une somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions : l'excédent : 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 10 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Rodier.
Membres : MM. Dr Chaput, Dr Plateau, Dr Verchère, Yvon.
Gérant : M. le Dr Paul Sollier. 1680

ÉTABLISSEMENT DE PNEUMOTHÉRAPIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

SAINTU ET THOMAS

Siège social : 23, rue Ballu, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation d'un établissement inhalatoire, installé d'après le procédé breveté de Schmeiser, à Paris, rue Ballu, n° 23, ensemble de la clientèle, du matériel et des approvisionnements. Et l'exploitation de la licence exclusive d'un brevet pris par le Dr Thomas, relativement à son appareil à production continue d'atmospheres médicamenteuses pour le traitement à domicile. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 22 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; l'excédent : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux gérants.

Gérants : MM. Saintu et Thomas. 1681

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS GENESTE HERSCHER ET Cie

Siège social : 41, rue du Chemin-Vert Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : L'acquisition à l'amiable du fonds de commerce connu sous le nom de : Établissements Geneste, Herscher et Cie, puis Herscher et Cie, exploités à Paris, rue du Chemin-Vert, 42, et à Marseille, 33, rue de la République, ayant pour objet l'exploitation des différentes branches du génie sanitaire, ventilation, chauffage, assainissement, désinfection, comprenant : 1° Les deux maisons de Paris et de Marseille, avec le droit aux baux ; le matériel servant à l'exploitation ; les brevets ainsi que les marchés, entreprises et traités en cours ; enfin, les marchandises à prendre à dire d'experts ou à l'amiable ; 2° l'acquisition, la création ou l'installation de tous établissements similaires, soit en France, soit à l'étranger ; 3° l'exploitation, la mise en valeur, la location et la sous-location, la revente ou la cession de tout ou partie desdits établissements ; 4° la prise à son nom, l'acquisition, l'exploitation ou la rétrocession de tous brevets ainsi que de tous appareils ou procédés relatifs à cette industrie ou s'y rattachant, sous toutes ses formes et avec tout le développement qui peut lui être donné ; 5° la prise à bail ou l'acquisition de tous immeubles pour y exploiter les établissements de la Société, ou pour y installer de nouveaux établissements, leur sous-location ou leur revente ; 6° la participation directe ou indirecte par voie de souscription d'actions, parts d'intérêts, commandite ou association, à la création ou à l'exploitation de tous établissements similaires, commerces ou industries pouvant dériver de son objet principal. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 20 novembre 1897. — *L'assemblee générale* a lieu avant le premier mai ; elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 65 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Weil, L. Hesse, M. de Maupeou, administrateur délégué, et M. J. Lévy.
Commissaire : M. Quichaud. 1682

ÉTABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE DU Dr LEJEUNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vichy

NOTICE

Capital : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dubost, notaire à Vichy.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. le Dr Lejeune, Léon Cavaillon, A. Gaillard, A. Peralhy, Poncet. 1683

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'ÉTABLISSEMENT MÉDICAL DE LA FORÊT D'ARCACHON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cours Lydia, Arcachon

NOTICE

Capital : Cinquante mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateur : 200. — *Durée* : 65 ans, du 6 août 1899. — *Objet* : L'installation et l'exploitation dans la villa d'hiver d'Arcachon d'un hôtel sanitaire, l'installation et l'exploitation dans la forêt des pins d'Arcachon, d'un sanatorium modèle, l'installation et l'exploitation sur les bords du bassin d'Arcachon, d'un établissement balnéaire avec hôtel d'été, la construction et l'acquisition, ou la location de tous immeubles que la Société jugerait à propos de construire, acquérir ou prendre en location pour les destinations indiquées ci-dessus. — *Acte constitutif*, reçu par Me L. Marsaud, notaire à Payzac (Dordogne).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la réserve spéciale ; 5 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Audoir, Berbesson, Leymarie, Masgnaux.
Commissaires : MM. Vidal, Fortin. 1684

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE DES HOPITAUX POUR ENFANTS TUBERCULEUX

(ŒUVRE D'ORMESSON)

Siège social : 35, *rue de Miromesnil, Paris*

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 80 actions de 5.000 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans, du 29 juin 1891. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : F. Hottinguer, Renaudin, Desroziers.
Commissaire : M. Spallarosa. 1685

GRAND INSTITUT CHIRURGICAL

A BRET & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 1, quai de l'Hôpital Lyon

NOTICE

Capital : Cent soixante mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr., dont 100 d'apport entièrement libérées et 1.500 souscrites, libérées de 50 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée :* 30 ans, du 22 août 1899. — *Objet :* La création et l'installation d'instituts chirurgicaux. L'installation de chambres, salons, salles à manger confortables pour recevoir les malades. La création et l'installation de salles d'opérations réunissant les derniers perfectionnements modernes. — *Acte constitutif*, reçu par Me Trévoux, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

Gérant : M. A. Bret.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. T. Marin, C. Doron, J. Chifflot, P. Gibier, L. Robert. 1686

INSTITUT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE BOURNEVILLE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 14, rue des Carmes, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 28 années, à dater d'octobre 1892. — *Objet* de la Société : La création et l'exploitation d'un institut médico-pédagogique ou institut orthophrénique destiné au traitement des enfants atteints de maladies nerveuses. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dauchez, à Paris — *Assemblee generale* : au mois de mai.

Directeur-Gérant : M. le docteur Bourneville.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Carrière, Magnan, Cruet, Vannier et Cornet. 1687

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES INSTITUTS ZANDER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, rue d'Artois, Paris

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr. libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 600 attribuées aux fondateurs. — *Durée* : 50 ans, du 23 mars 1899. — *Objet* : L'installation en France, ses colonies et pays de protectorat de la mécanothérapie principalement au moyen des appareils du Dr G. Zander, de Stockholm et de tous procédés accessoires. La construction, l'acquisition ou la location d'établissements de cette nature, et généralement l'exploitation sous telle forme et de telle manière que bon semblera à la Société, de tous établissements hygiéniques et médicaux. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *Assemblée générale*.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus ; 10 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 à sa disposition ; 55 0/0 aux actions, 25 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Ph. Von Hemert, banquier à Paris ; Otto Eltzbacher, propriétaire à Paris ; Ch. Vermeulen, docteur en médecine à Paris ; A. Renaut, propriétaire à Paris, H. Brebion, propriétaire à Paris, Roepins van Zevenhuyen, propriétaire à Paris. 1688

MAISON DE RETRAITE, DE SANTÉ ET DE CONVALESCENCE DU GRAND-MONTROUGE

Siège social : 53, 55, 57, Grande-Rue au Grand-Montrouge

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille francs. — *Assemblée générale* : en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. le Dr Nutte. 1689

SOCIÉTÉ DE LA

MAISON DU PEUPLE FRANÇAIS

Siège social : 26, rue Hermel, Paris

Objet de la Société : Local pour œuvres religieuses, sociales, bienfaisantes et patriotiques. Œuvre gratuite des tuberculeux pauvres. — *Assemblee generale* en juin. 1690

LA MUTUALITÉ MÉDICALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
31, rue du Faubourg-Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs.
Dividendes distribués en 1898 : Actions non libérées, 23 fr. 585 ; actions libérées, 28 fr. 28 ; parts de fondateurs, 34 fr. 83 ; parts d'adhérents, 45 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. le Dr Bernard.

Membres : MM. Arnaud, Le Bayon, Piogey, Valentin, Rouanet. 1691

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ORPHELINATS AGRICOLES

Siège social : 13, rue Pasquier, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent soixante-dix-huit mille francs, divisé en 1.540 actions de 500 fr. chacune, dont 253.000 fr. formant le capital originaire et 517.000 fr. constituant l'augmentation qui résulte des délibérations de l'assemblée extraordinaire des actionnaires des 2 décembre 1895, 23 janvier, 28 mai, 2 juillet, 26 août, 28 septembre, 25 novembre 1896, 1er septembre, 6 octobre 1897, 12 janvier et 9 mars 1898. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir d'avril 1890. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée* générale a lieu dans le courant du premier semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis de Gouvelo, vicomte de Champermont, Verneuil, Comte Chandon de Briailles, Bouts, A. Bernard, Marquis de Levis-Mirepoix, Gras. 692

LE PARFAIT NOURRICIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 70, rue Rochechouart, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.200 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 550, donnant droit à 34 0/0 dans les bénéfices nets. — *Durée* de la Société : 30 ans, à dater du 15 mai 1892. — *Objet* de la Société : Substance, objets, instruments et appareils de l'art médical. — Alimentation et soin de l'enfance. — Biberon « pafrait

nourricier ». — Journal le *Parfait Nourricier*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

La Société a donné, pour l'exercice 1898 : 20 fr. par action de 100 fr. ; 17,80 par part de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dr Blatin, Louis Bonnet, Sidoine Veyrières. 1693

SOCIÉTÉ ANONYME DE PARIS-DAX

Siège social :
222, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 40 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir de 1892. — *Objet* de la Société : L'application, tant en France qu'à l'étranger, de la méthode de traitement créée par le docteur Berthé de Sandfort, au moyen de boues végéto-minérales de Dax. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aug. Flameng, Aug. Barbier, Aug. Darmes. 1694

SOCIÉTÉ

CATHOLIQUE DE PÈLERINAGES

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION

Siège social : 15, rue de la Pépinière, Paris

NOTICE

Objet : Faciliter à tous les Français et aux étrangers la visite des lieux saints en leur fournissant les moyens de transport et de séjour, ainsi que tous les avantages et commodité que la société aura la possibilité de donner.

Gérant : M. le baron Yves de Constantin. 1695

LA PRÉVOYANCE DES BONNES ŒUVRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. dont 975 d'apport. — *Durée :* 99 ans, à dater de janvier 1892. — *Objet :* De recueillir dans chaque diocèse, au moyen de comités locaux, les dons volontaires de personnes désireuses de venir en aide aux bonnes œuvres, de capitaliser la moitié environ de chaque don pour créer après un certain nombre d'années un capital en faveur de bonnes œuvres qui trouveront dans le revenu de ce capital des ressources constantes et régulières. — *Acte constitutif*, reçu par Me Aron, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-B. Blanchet, Guillaume, de Villers. 1696

REFUGE D'OULLINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Diderot, Oullins (Rhône)*

Le capital social est de cent soixante-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 8 octobre 1895. 1697

SOCIÉTÉ DES

SANATORIA DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 700 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la construction de sanatoria en France, pour traiter et guérir les affections tuberculeuses ; l'exploitation desdits sanatoria et de tout ce qui s'y rapporte et s'y rattache. — *La Société* a été constituée le 9 juin 1897. — *L'assemblée générale* se compose des actionnaires porteurs de 5 actions.

Président du Conseil : M. le Dr Bernheim. 1698

SANATORIUM DE PARIS

SECTION SANITAIRE DE L'INSTITUT RAOUL PICTET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Lantiez, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* bénéficiaires : 700 parts de fondateurs. — *L'objet* de la Société est les opérations et les travaux suivants dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Oise : la désinfection de tous locaux et objets mobiliers quelconques, par les procédés connus et par toutes les méthodes et procédés nouveaux brevetés par M. Raoul Pictet, la vente des antiseptiques tant aux administrations qu'aux particuliers ; la conservation des lainages, fourrures, tapis et tous effets mobiliers ; le commerce des articles touchant l'hygiène, la location et l'achat de tous terrains et établissements devant être utilisés pour les opérations de désinfection. — *La duree* de la Société est de 30 ans, à partir du 8 août 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Paiement* des coupons au siège social, 31 mars.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme suffisante pour servir 5 0/0 aux actions ; et le solde des bénéfices : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour gratifications aux employés ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Raoul Pictet, Georges Python et François Grandidier. 1699

SANATORIUM DES PALANGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: Rodez

Capital : Trois cent trente mille francs, divisés en 3.300 actions de 100 fr. 1700

SOCIÉTÉ ANONYME DU

SANATORIUM FRIGORIFIQUE DE SAIGON

Siège social : rue Lepeletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 1.000 fr., dont 950 entièrement libérées et 50 libérées du quart, dites de priorité. — *Parts* de fondateurs : 1.800. Pour couvrir les dépenses, il est émis 3.000 bons de délégation de 100 fr., au porteur, intérêt annuel 5 fr., remboursables à 100 fr., en 25 ans, à partir du 25 avril 1898 cotés en banque. — *L'objet* de la Société est l'établissement et la construction d'un sanatorium frigorifique à Saïgon. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 25 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; sur l'excédent on prélèvera une somme de 1.250 fr. par an pour être attribuée aux 50 actions de priorité, à titre de premier dividende ; une somme suffisante pour amortir lesdites actions de priorité en 3 ans. Lesdites actions une fois amorties seront remplacées par des actions de jouissance qui auront droit au prélèvement de 625 fr. par an ; le surplus entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Graffin, M. Herbert, G. Boucrel. 1701

SOCIÉTÉ ANONYME BELVÉDÈRE

HOTEL & ÉTABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE

Siège social : boulevard du Czarewitsch, Nice

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt mille francs, divisé en 440 actions de 500 fr., dont 220 entièrement libérées ont été attribuées aux fondateurs ; les 220 autres actions sont également libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'hôtel meublé connu sous le nom hôtel du Belvédère et d'un établissement hydrothérapique. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 25 mars 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dr Glatz, le Dr de Planta, R. de Planta,
Commissaire : M. Rozy. 1702

SOCIÉTÉ ANONYME

HOSPITALIÈRE

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions huit cent cinquante mille fr., divisé en 5.700 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est l'établissement d'hôpitaux ou de toutes autres maisons destinées au traitement des malades. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir de 1879. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Maignen, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus au Conseil d'administration pour le développement de l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hamet, Rousseau, A. Aubry, Dubois, Comte P. de Kergolay, Lefébure, Pagès, Baron de Bauluy, Muhivié, d'Herbelot, Bouts, Langlois. 1703

CHAINE "SAINTE" BREVETÉE S. G. D. G. EN FRANCE, ALLEMAGNE, ANGLETERRE, BELGIQUE

NOUVELLE CHAINE DE TRANSMISSION



LES BREVETS *peuvent être acquis pour être constitués en Sociétés. S'adresser pour renseignements, à l'Administration de* **l'Annuaire général des Sociétés. 38, rue de la Chaussée-d'Antin,** *à Paris.*

Voir l'annonce explicative des avantages de cette chaine aux pages d'annonces.

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "

BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau),* PARIS — USINE A REIMS

CHAPITRE XVII

ÉLECTRICITÉ

ÉLECTRICITÉ — ÉCLAIRAGE ET FORCE

LA BEDOUSIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bedous (Basses-Pyrénées)

NOTICE

Le capital social est de dix-huit mille francs. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 16 décembre 1898. — *L'objet de la Société* est l'éclairage à l'électricité de la ville de Bedous (Basses-Pyrénées).

1703 *bis*

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

CHAUFFAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 500. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 20 avril 1897. — *Objet de la Société* : Toutes les applications de l'electricite au chauffage; l'achat et l'exploitation de tous brevets d'invention et de toutes licences se rapportant à ces opérations. Les applications quelconques de l'électricité. La participation à toutes sociétés de même nature sous quelque forme que ce soit et enfin tous actes de commerce se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé : sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 réserve spéciale d'amortissement ; sur le solde 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernheim, Dreyfus-Stern, Levylier, Rodrigues, Ullmann, Voigt.

Commissaires des comptes : MM. Level et Mondon.

Directeur : M. Levylier, administrateur-délégué.

1704

LA

DÉPARTEMENTALE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Derrière-la-Tour Valenciennes

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent mille francs, a été porté à 700.000 fr., par décision de de l'assemblée générale du 13 novembre 1889 ; il est divisé en 7.000 actions de 100 fr. — *Parts bénéficiaires* : 450. — *Obligations :* La Société a émis, en 1896, 400 obligations de 100 fr. 5 0/0 remboursables en 10 ans, à partir de 1900, et, en 1898, 600 obligations de 100 fr. 4 0/0 remboursables en 15 ans à partir de 1910. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 février 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris, les actes modificatifs par Me Cartigny, notaire à Valen-

TÉLÉPHONE 273-79

La Machine à écrire "REM-SHO"

surpasse tout ce qui existe à ce jour par sa
GRANDE SIMPLICITÉ *de mécanisme*

Envoyée GRATUITEMENT à l'essai

REMINGTON-SHOLES Co
37, rue Vivienne, près la Bourse, PARIS

(*Voir aux pages d'annonces*).

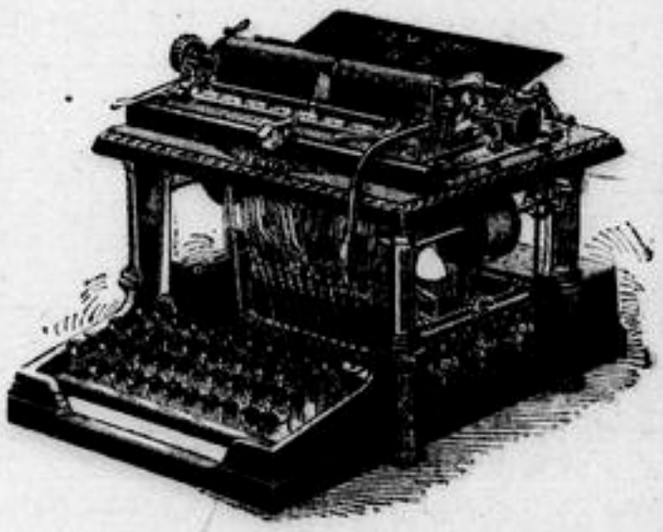

ciennes. — *Objet* : Toutes entreprises d'électricité et d'eau et toutes autres pouvant s'y rattacher, par la production, l'application ou l'utilisation de l'énergie électrique ou des forces hydrauliques. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre; tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions ; 5 0/0 au personnel. parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. P. Asou.
Membres : MM. P. Grimonprez, G. Nuytten.
Commissaires : MM. Ragot, Rollero.
Directeur : M. Hatzfeld.
Ingénieur-conseil : M. L. Neu. 1704 *bis.*

COMPAGNIE UNIVERSELLE
D'ÉCLAIRAGE, DE CHAUFFAGE ET DE FORCE MOTRICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 43, rue de la Chaussée-d'Antin Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. chacune, libérées. — *L'objet de la Société :* L'éclairage, le chauffage, la distribution de la force motrice et la traction. — *L'assemblée générale* se réunit chaque année, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice; tout titulaire ou porteur de 5 actions est de droit membre de l'Assemblée générale. — *La durée de la Société* est de 97 ans, à partir du 31 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Donon, notaire à Paris. — *Paiement* des coupons à Paris, au siège social, en une ou plusieurs fois.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer les fonds de réserve; s'il y a lieu, une somme variable à fixer chaque année par le Conseil d'administration, pour constituer un fonds d'amortissement et de prévoyance; le surplus est distribué aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Debaynin, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, 2, rue de la Faisanderie, à Paris ; P. Robinet, J. Monthiers.
Commissaires : MM. G. Raffard, E. Wattel. 1705

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue de Rome, Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent cinquante mille francs, porté à 4 millions par décision du 28 octobre 1899, divisé en 8.000 actions de 500 fr. dont 4.000 entièrement libérées et 4.000 libérées de 125 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, au comptant (2e partie du bulletin). — *Obligations :* 3.000 de 500 fr. 4 0/0. dont 1.000 en circulation. — *Parts bénéficiaires* : 5.000.

Année	Cours des actions	Cours des oblig.	Dividendes distribués
1891.	298 29	»	»
1892.	254 77	»	»
1893.	»	»	12
1894.	190	»	12
1895.	»	»	10
1896.	236	»	15
1897.	307 16	»	17 50
1898.	450 09	»	20 »
1899.	600 »	480	» »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 16 juin 1882. — *Objet de la Société* : Exploitation de toutes les applications de l'électricité et de l'éclairage public et privé. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris. — *Paiement* des coupons, en janvier, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; fonds d'amortissement supplémentaire ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur-délégué ; le reste 80 0/0 aux actions et 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Marcilhacy.
Membres : MM. Bompard, Fabry, Dreyfus, Carimentrand, Duchateau, de Lapisse, Fournier, Voillaume.
Administrateur-délégué : M. R. Robard.
Commissaire des comptes : M. Nivoit. 1706

SOCIÉTÉ CHATEAULINAISE
D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Châteaulin (Finistère)

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs, divisé en 140 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *L'objet de la Société* est l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Châteaulin, et par extension, s'il y a lieu, de la ville de Port-Launay. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 15 juillet 1886. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me P. Cozannel, notaire à Châteaulin.

Cours des actions en 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 100 fr. ; en 1896, 150 fr. ; en 1897, 200 fr. ; en 1898, 250 fr. ; en 1899, 300 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt aux actions; le surplus : 25 0/0 à la réserve et 75 0/0 aux actions.

Bénéfices nets de 1899.		3.921 20
Répartis ainsi :		
Réserve légale 10 0/0. . . .	391 65	
Résdrue spéciale.	1.100 »	
3 1/2 0/0 aux actions. . . .	2.397 50	
Reporté à nouveau.	32 05	3.291 20

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Benoist.
Membres : MM. E. Lazennec, P. Cozannet.
Commissaire : M. Le Lann. 1707

SOCIÉTÉ ANONYME CORBIGEOISE

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Siège social : Corbigny (Nièvre)

NOTICE

Capital social : Quarante et un mille francs, divisés en 82 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et non cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir de juillet 1894. — *Objet de la Société :* Les opérations d'éclairage par l'électricité des particuliers et de la ville de Corbigny (Nièvre) ou toutes autres villes, l'utilisation de l'électricité, soit comme force motrice, soit comme transport de force à distance. — *Notaire* qui a reçu l'àcte : Me Monnot, à Corbigny. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 pour l'amortissement des actions et création d'un fonds de réserve ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Billiard.
Membres : MM. Benoit, Blandin, Parny, Bernasse.
Directeur : M. Michiels. 1708

SOCIETE GRENOBLOISE

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, rue Lesdiguières, Grenoble

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Parts de fondateurs :* 25. — *Obligations :* 795 de 400 fr. à 4 1/2 0/0. — *Amortissement des obligations :* Emises en octobre 1893, remboursables en 21 ans, par tirages le 15 avril. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lyon. — *Dividendes* distribués : en 1897-98, 15 fr. — *Durée de la Société :* 27 ans, à dater du 8 mars 1889. — *Objet de la Société :* L'éclairage électrique de la ville de Grenoble, la transmission de la force motrice et, d'une manière générale, l'utilisation de l'énergie électrique distribuée.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Durand, à Grenoble. — *Assemblée générale* ordinairement en octobre. — *Paiement* des coupons chez MM. Charpenay et Rey, banquiers, 2, place du Lycée, à Grenoble, les 15 décembre et 15 avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; 10 0/0 pour réserve statutaire ; le reste est réparti : 5 0/0 d'intérêts aux actions non amorties ; le surplus par parts égales entre les actions non amorties et les actions de jouissance et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Réneville.
Membres : MM. Louis Lombard-Gerin, Ernest Rabatel, Girard, Aug. Robert et de Beylié.
Commissaire des comptes : M. Jean-Pierre Troussier.
Directeur-ingénieur : M. Blanc. 1709

SOCIÉTÉ TOUCYCOISE

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Belle-Pierre, Auxerre*

Le capital social est de cent vingt-deux mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Objet : Eclairage à l'électricité de la ville de Toucy.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Rouillé, président ; A. Quantin, A Dupuis.
Directeur de l'Usine : M. E. Marcoux. 1710

SOCIÉTÉ

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE D'AMPLEPLUIS

Siège social : Amplepuis

Capital : Cent quarante mille francs. — *Durée :* 30 ans 3 jours, du 27 décembre 1899. 1711

SOCIÉTÉ

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE CANNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue de la République Lyon*

Siège d'exploitation : 10, *place Vauban, Cannes*

NOTICE

Capital social : Un million cent dix mille francs, divisés en 6.000 actions de 185 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 99 ans. — *Objet de la Société :* L'exploitation de l'éclairage et de la force électrique dans la ville de Cannes ; l'éclairage et la force électriques à fournir à la municipalité de la ville de Cannes, ou au département des Alpes-Maritimes ou à l'Etat français. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale :* 2e semestre. — *Paiement* des coupons à Lyon, chez Mme Vve Morin, Pons et Cie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; une somme pour assurer une première répartition, jusqu'à 5 0/0 du capital versé ; en cas d'insuffisance, la différence pourra être prélevée sur fonds de réserve ; le surplus des bénéfices est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Edmond Achard.
Membres : MM. Fleury Meunier, Edmond Aubert, Claude Grivolas, Ernest Sautter, Tavel, J. Neyret. 1712

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE CARIGNAN

Siège social : Carignan (Ardennes)

Le capital social, qui était de soixante mille francs, a été réduit à 30.000 fr., par decision de l'assemblée générale du 28 avril 1897. 1713

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE CHASSENEUIL

Siège social : Chasseneuil (Charente)

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 29 septembre 1896. 1714

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

DE COUSANCES-AUX-FORGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siege social : Cousances-aux-Forges (Meuse)

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs, divisé en 80 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est la construction d'une usine de production d'énergie électrique et son exploitation, en vue principalement de l'éclairage public et particulier de la commune de Cousances-aux-Forges. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 23 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moniot, notaire à Ancerville. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'interêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux commissaires ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aubry, Malard, Senet, C. Champanois, E. Champenois.
Commissaire : M. T. Princet.
Directeur : M. Renvoyé. 1715

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

DE LA VALLÉE DU GRÉSIVAUDAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lancey (Isère)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 300 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Titres* cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est l'éclairage électrique des communes et des particuliers dans la vallée de l'Isère et toutes autres exploitations de l'éclairage, du transport de force motrice dans quelques régions que ce soit ; l'achat, la location ou l'établissement de toutes forces propres à ces exploitations ou leur vente ; et en général toutes opérations ayant trait à l'exploitation des entreprises d'éclairage électrique. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 28 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Vallier et Berger, notaires à Grenoble. — *Assemblée générale*, 1er trimestre. — *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 40 0/0 au fonds d'amortitssement ; 55 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bergès, A. Thouvard, G. Charpenay.
Commissaire : M. J.-P. Troussier. 1716

SOCIÉTÉ

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE LA VILLE D'ALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : place Saint-Sébastien, **Alais**

NOTICE

Le capital social est de quatre cent vingt-cinq mille francs, divisé en 4.250 actions de 100 fr., non cotées. — *La durée* de la Societé est de 21 ans 6 mois 21 jours, à partir du 11 juin 1895. — *Objet* : L'éclairage électrique de la ville d'Alais et de toutes autres villes dont la Société deviendrait concessionnaire, la location de la force motrice par l'électricité. — *Acte constitutif*, reçu par Me Persin, notaire à Alais. — *Assemblée générale*, en janvier, composée des propriétaires de 10 actions au moins.

Repartition des bénefices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au fonds de prévoyance. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

Dividende : 1897 (16 mois), 6 1/2 0/0 ; 1898, 5 0 0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ducommun.
Administrateurs délégués : MM. L. Michel, A. Maureau.
Secrétaire : M. Pépin.
Membres : M. L. Bonnefoi, Hardouin. 1717

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE SAINT-FLORENTIN (YONNE) ET AUTRES VILLES

Siège social : Saint-Florentin (Yonne)
Bureau administratif : 36 boulevard des Batignolles, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *La durée de la Société* est de 48 ans 1 mois et 11 jours, à partir du 27 octobre 1898. — Cette Société avait été d'abord fondée sous le titre : Compagnie d'éclairage électrique de la ville de Saint-Florentin, dans la forme des sociétés en participation et sous la raison sociale : *Virey et Cie*. Elle a été transformée en Société anonyme le 27 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Houry, notaire à Saint-Florentin.

Fondateur : M. Virey. 1718

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DES NOUVEAUX QUARTIERS DE LA VILLE DE NAPLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. ; la Société peut émettre 3.000 obligations de 500 fr. 5 0/0. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société* constituée le 4 octobre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Construction d'usines électriques dans les nouveaux quartiers de la ville de Naples. Fourniture de l'électricité aux abonnés desdits quartiers et éventuellement les mêmes objets dans toute la ville de Naples. Fournir également l'éclairage et la force électrique. — *Assemblée générale* : le 2e mardi de mars, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires ; 3 0/0 à la direction et au personnel ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François de Biolley, Henri Depresle, Guido Rampoldi.
Commissaire : M. Ernest Van Camp. 1719

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DE LA PLACE CLICHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, *rue des Dames*, **Paris**

NOTICE

Le capital social, qui était de quatre millions, divisé en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté à six millions par décisions des assemblées générales des 2 mars et 28 avril 1898 ; il est divisé en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse (2e partie du bulletin). — *Obligations* : 2.500 de 1.000 fr. 5 0/0, remboursables au pair, le 31 juillet 1906 ; intérêts 50 fr., payables par moitié les 31 janvier et 31 juillet. 3.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables par tirages semestriels jusqu'au 1er octobre 1906 ; intérêts 25 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre. 4.000 de 500 fr. 4 1/2 0/0, remboursables jusqu'en 1907. Intérêts 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distrib.	Cours des obligations 1.000 fr.	Cours des obligations 500 fr. 5 0/0	Cours des obligations 500 fr. 4 1/2
1891.	»	20	»	»	»
1892.	522 38	20	1.006 46	»	»
1893.	513 39	25	»	501 35	»
1894.	513 04	25	»	506 04	»
1895.	530 »	25	1.010 »	505 16	»
1896.	984 67	25	1.057 04	506 75	»
1897.	995 »	25	1.036 »	527 17	»
1898.	1.005 »	25	1.0 0 »	545 »	»
1899.	1.085 »	»	1.000 »	530 »	»

Durée de la Société : 18 ans, à partir du 28 février 1889. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique du secteur de la place Clichy, concession de la ville de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour rembourser les actions en 16 ans, à partir de 1891 ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 25 0/0 aux administrateurs, 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jacques Siegfried.
Membres : MM. L. Ewald, Bischoff, Blech, Méjà, L. de Sinçay, A. Koechlin.
Administrateur-délégué : M. Aug. Lalance.
Commissaire des comptes : M. Scheidecker. 1720

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DES CHAMPS-ÉLYSÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *avenue des Ternes, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté par délibération de l'assemblée générale du 2 mars 1898 à trois millions, par l'émission de 2.000 actions nouvelles entièrement libérées, avec jouissance du 1er avril 1898. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués en 1895 et 1896 : 25 fr. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique du secteur des Champs-Elysées, concession de la ville de Paris. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat, le 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au moins du capital versé pour le service des intérêts à 5 0/0 et l'amortissement dudit capital ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour être répartis au personnel ; 25 0/0 à MM. Ch. Mildé fils et Cie ; 60 0/0 aux actionnaires. 1721

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE & D'APPLICATIONS ÉLECTRIQUES

Siège social : rue Dutilleux, Arras

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., dont 310 actions entièrement libérées et 690 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est la construction et la vente d'appareils d'éclairage et de force motrice portatifs, notamment la construction et la vente de lampes portatives pour mi-

neurs, soit à l'huile, soit à l'acétylène, soit électriques ou autres. L'application à d'autres industries des organes pouvant faire partie des appareils ci-dessus, tels que accumulateurs ou autres; et généralement toutes applications de l'électricité par quelque procédé que ce soit. Enfin l'acquisition du terrain et la construction d'usines pour y exploiter les industries, objet de la Société. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 12 janvier 1899. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Triecart, notaire à Arras.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Brüll, H. Delineau, E. Cuvelier, H. Carrice, L. Neu.

Commissaires : MM. F. Huguet, H. Charpentier. 1722

COMPAGNIE ORLÉANAISE

D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE ÉLECTRIQUE DES IMMEUBLES DU LOIRET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue de la République, Orléans

NOTICE

Capital : Soixante-quinze mille francs, divisés en 750 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée* : 21 ans, du 14 août 1899. — *Objet* : La production de courants électriques et leur distribution pour l'éclairage, la force motrice et autres besoins dans la ville d'Orléans et principalement dans les immeubles de la Compagnie et les immeubles qui les avoisinent. L'obtention de toutes autorisations nécessaires, la création de l'usine et de tous travaux que comporte cette opération, l'acquisition ou l'obtention de licences, de l'électricité. L'installation chez les abonnés et la vente des appareils et lampes qui leur seront nécessaires et en général l'achat et la vente de tout matériel se rattachant à l'électricité. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fougeu, notaire à Orléans. — *Assemblée générale*, en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 4 0/0 d'intérêt aux actions; 5 0/0 à la réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Michau, Denizet, Angenault, A. Maume, Courtois.

Commissaires : MM. H. Gault, Champion. 1723

SOCIÉTÉ NIMOISE

D'ÉCLAIRAGE & DE FORCE MOTRICE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, 13, 15, rue Pavée, Nîmes

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., dont 350 d'apport et 600 souscrites entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Objet :* L'éclairage de Nîmes et des particuliers et la distribution de la force motrice dans ladite ville. — *Durée :* 27 ans (1899). — *Acte constitutif*, reçu par Me Grill, notaire à Nîmes.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Bonnaud, à Paris; Elie Carenou, à Moussac; G. Tur, à Moussac; A. Piguet, à Nîmes.

Commissaire : M. Van Brock.

Directeur : M. Romieu. 1724

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse à la cote officielle, au comptant. — *Parts* de fondateurs donnant droit à 3 0/0 dans les bénéfices. Cette participation peut être rachetée par le paiement immédiat d'une somme de 1.800.000 fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	»	15
1883.	»	20
1894.	409 33	20
1895.	»	20
1896.	406 66	20
1898.	531 »	22 50
1898.	547 50	25 »
1899.	570 »	»

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 2 juillet 1890. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique, transmission et distribution de force par électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Claveau, à Paris. — *Assemblée générale* en juin; elle se compose de propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital; 5 0/0 au capital versé et un dividende de 2 0/0 à toutes les actions; le surplus : 70 0/0 aux actions et 30 0/0 à la Société pour la transmission de force par l'électricité. Cette participation de 30 0/0 peut être rachetée à toute époque, moyennant le paiement d'un capital de 1.800.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Schlemmer.

Membres : MM. Griolet, baron E. Léonino, Tambour, Bapst.

Commissaires des comptes : MM. Thirria et le comte Petiton. 1725

SOCIÉTÉ NANTAISE

D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas côtés. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique, transmission et distribution de force par l'électricité, à Nantes. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Tambour.
Membres : MM. le comte L. de Turenne, J. Aron, H. Weil, de La Ville Le Roulx.
Administrateur-délégué : M. de la Ville le Roulx. 1726

COMPAGNIE CENTRALE

D'ÉCLAIRAGE ET DE TRACTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Deux millions, divisés en 10.000 actions, divisées en deux parts, dont l'une dite privilégiée de 200 fr., l'autre dite ordinaire, sans mention de valeur. — *Durée :* 30 ans, du 7 octobre 1897. — *Objet :* Grouper dans les villes sous une même administration, l'exploitation d'usines à gaz, à l'électricité, de tramways mécaniques et de distribution d'eau afin d'utiliser rationnellement leur force motrice à l'exploitation commune. — *Assemblée générale :* Deuxième mardi de juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées ; 8 fr. à chaque action ordinaire, le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires, le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Breittmayer, Gallet. Georgi, Thierry-Mieg.
Commissaire : MM. Collet, Caro. 1727

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ET DE TRACTION PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 32, rue des Mathurins, Paris.

NOTICE

Capital : Un million six cent mille francs, divisés en 16.000 actions de 100 fr., dont 2.000 d'apport (plus 200.000 espèces. — *Parts* de fondateurs : 16.000. — *Durée :* 50 ans, du 22 janvier 1900. — *Objet :* Eclairage électrique de diverses villes et villages formant groupe aux environs de Reims, de Paris et dans la région de l'Est. — *Acte constitutif*, reçu par Me Sabot, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, composée des propriétaires de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 pour amortir le capital en 30 ans ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. d'Alcantara, de Peelaert, A. Norberg, L. Gerard, de Tauriac, de Narbonne Lara.
Commissaires : MM. Van Loo, O. de la Rucé. 1728

COMPAGNIE CENTRALE

D'ÉCLAIRAGE ET DE TRANSPORT DE FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 57, rue Legendre, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 2.000 actions privilégiées de 500 fr. et 1.000 actions de 500 fr. ordinaires. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 75 ans, à partir du 22 octobre 1896. — *Objet de la Société* : L'exploitation de la concession relative à la distribution de l'énergie électrique de la ville de Limoges, le transport de la force hydraulique pour actionner l'outillage des usines, les tramways, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons à l'Office des Rentiers, 104, rue de Richelieu, à Paris, 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 aux actions privilégiées ; le surplus, 6 0/0 aux actions ordinaires, une somme pour compte d'amortissement ; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0/0 à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Saillard, Dr G. Biron, A. Laisant, comte de Maurepas, L. Laroudie, P.-A. Rougerie.
Commissaires des comptes : MM. A. Collongnes, F. Guillebert. 1729

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

L'ÉCLAIRAGE & LA TRANSMISSION DE LA FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

DANS L'OUEST DE LA FRANCE

Siège social : 2, rue de la République, Nantes

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-cinq mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans. 1730

SOCIÉTÉ MACHECOULAISE

D'ÉCLAIRAGE & TRANSPORT DE FORCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Machecoul* (*Loire-Inférieure*)

NOTICE

Le capital social est de vingt-quatre mille francs. — *La durée de la Société* est de 41 ans, à partir du 24 janvier 1898. 1731

COMPAGNIE

CONTINENTALE ÉDISON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Châteaudun et* 38, *rue Saint-Georges, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Les titres-actions* sont cotés à la bourse, au comptant, et *les parts de fondateurs* à la 2e partie du bulletin. — *Les obligations* qui avaient été émises ont été remboursées. — *Parts de fondateurs* : 14.000.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des parts	Dividendes distribués
1890.	449 87	20 »	»	3
1891.	392 80	20 »	»	3
1892.	361 18	20 »	40 »	3
1893.	350 08	20 »	39 85	3
1894.	369 62	20 »	58 41	3
1895.	475 35	25 »	70 »	3
1896.	584 50	30 »	92 95	3
1897.	477 19	30 »	174 43	3
1898.	750 »	30 »	168 »	3
1899.	730 »	»	130 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 17 février 1882. — *Objet de la Société* : Exploitation de toutes les branches de l'électricité et principalement des brevets Edison ; éclairage d'un secteur électrique concédé par la ville de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons à Paris, chez MM. Benard et Jarilowsky, 19, rue Scribe.

Répartition des bénéfices : La Société a garanti aux parts de fondateurs un revenu annuel de 3 fr. jusqu'en 1900, payable avant tout prélèvement pour les actions ; le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; le reste : 15 0/0 au conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions et 35 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Richemond.
Membres : MM. Bénard, L. Bruneau, A. Ellissen, H. Leauté, L. Rau, Siegel.
Commissaires des comptes : MM. Jutet et Gibert. 1732

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE ÉDISON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue du Treuil, Saint-Étienne

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Le titres* sont nominatifs et sont cotés en Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs* : 600.

Dividendes distribués : En 1892, 20 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 25 fr. ; en 1896, 30 fr. ; en 1897, 30 fr. ; en 1898, 30 fr.

Durée de la Société : 90 ans, à partir de 1886. — *Objet de la Société* : La création et l'exploitation, à Saint-Etienne, d'une ou plusieurs stations d'éclairage et de force motrice électrique par les procédés Edison ; ensemble, tout ce qui se rattache à cette industrie et pouvant se rapporter à l'exploitation des brevets de M. Edison, dans les mêmes termes et conditions que la Compagnie continentale Edison de Paris y est autorisée par ses statuts. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Moyse, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons chez MM Ramel-Bréchignac et Cie, banquiers à Saint-Etienne, 1er juillet et 1er janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; une somme suffisante pour assurer aux actionnaires une première répartition jusqu'à concurrence de 6 0/0 du capital versé. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour servir 6 0/0, la différence ne pourra être prélevée sur les bénéfices des années subséquentes. Le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts de fondateur ; 45 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 à la ville de Saint-Etienne comme redevance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Antoine Gauthier.

Vice-président : M. C. Couffinhal,

Membres : MM. Mondon, Henri Michel, Russery, Grand'Eury, J. Gillet et M. Mangini.

Commissaires des comptes : MM. G. Potel, A. Guitton. 1733

SOCIÉTÉ CIVILE DE PARTICIPATION DANS LES BÉNÉFICES NETS DU RÉSEAU ÉDISON

Siège social : 6, passage Jouffroy, Paris

NOTICE

Cette Société a pour but la répartition du bénéfice attribué aux actions de la Société de l'éclairage électrique du secteur Edison. Le Conseil d'administration se borne à proposer l'approbation des comptes et la fixation du dividende. Il faut posséder cinq titres pour assister aux assemblées. 1734

SOCIÉTÉ

ARIÉGEOISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pamiers (Ariège)

NOTICE

Objet de la Société : Eclairage à l'électricité de la ville de Pamiers. La Société a émis des obligations pour lesquelles une Société civile a été constituée suivant acte reçu par Me Amiel, notaire à Pamiers, le 18 juillet 1896.
1735

SOCIÉTÉ

CENTRALE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
186, rue Sainte-Catherine, Bordeaux

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Durée :* 20 ans, du 24 juin 1892. — *Objet :* L'exploitation à Bordeaux d'une usine d'éclairage par l'électricité ou par tous autres procédés qu'il paraîtrait utile d'y adjoindre ou d'y substituer. L'installation ou l'exploitation à Bordeaux ou hors Bordeaux de toute industrie s'appliquant à la production et à l'utilisation de l'énergie électrique et de toutes autres forces même de celles qui viendraient à être découvertes par la suite. — *Acte constitutif*, reçu par Me Guiard, notaire à Bordeaux. — *Assemblée générale*, en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 50/0 aux administrateurs. Le solde aux actions, sauf la portion qui pourrait être attribuée à une réserve spéciale ou à un fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lechaux, Galiot, Salabert, Sazias.
Commissaires : MM. Ponquet, R. Michel, A. Herat.
1736

SOCIÉTÉ DIJONNAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Dijon

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée de la Société :* 50 années, à partir du 28 mai 1892. — *Objet de la Société :* La production et la distribution de l'électricité et toutes ses applications dans la ville de Dijon et dans les autres villes de France. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Madon, à Dijon. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme destinée à constituer un fonds d'amortissement du matériel égal à 7 1/2 0/0 de la valeur de ce matériel ; 5 0/0 au capital versé ; ensuite : 58 0/0 au Conseil d'administration et 50 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Pictet, M. Girod, Ed. Favre, Ed. Sautter, G. Hochreutiner, Fauquier.
Administrateur-délégué : M. Ernest Sautter.
1737

SOCIÉTÉ

FRANCO-ALGÉRIENNE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 205, *rue Saint-Honoré, Paris*

NOTICE

Capital : Cent trente mille francs, divisés en 1.300 actions de 100 fr., dont 1.000 d'apport, et 300 souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur. — *Parts* de fondateurs : 130. — *Durée :* 50 ans (1891). — *Objet :* L'exploitation en France, en Algérie ou à l'étranger, des applications industrielles de l'électricité, l'établissement de toutes usines d'électricité, l'exploitation de concessions des villes, l'éclairage des particuliers, la transmission à grande distance de l'énergie électrique, installations particulières, ventes et réparations de matériel électrique et en général l'exploitation de toutes industries fonctionnant avec la force motrice et toutes opérations commerciales s'y rattachant, telles que fabrication des glaces, etc. — *Acte constitutif*, reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mondos, A. Houry, G. Delettrez, E. Mathieu, Marc.
1737 *bis*.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Boudreau, Paris*

NOTICE

Le capital social est de dix millions, divisé en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 20.000 de 500 fr. dont 10.000 émises à 495 fr., remboursables au pair, par tirages au sort annuels, de 1899 à 1933. — *Intérêt annuel* : 20 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet et 10.000 du même type dont l'intérêt est payable les 1er avril et 1er octobre. — *Les titres* sont cotés en bourse à la première partie du bulletin.

L'objet de la Société est la production et la fourniture aux services publics et particuliers, en France et à l'étranger, de l'énergie électrique employée comme éclairage, chauffage, force motrice ou autrement. L'application de tous systèmes, électriques et autres, d'éclairage, de trac-

tion, de production et de distribution de force motrice, en France et à l'étranger. L'entreprise de tous travaux et installations, la fabrication de tous objets relatifs à l'éclairage, au chauffage et à la distribution de force motrice pour le compte des gouvernements, départements, communes, villes, usines, établissements publics et particuliers, l'exploitation de ces services publics et particuliers, l'obtention, l'achat et la rétrocession de toutes concessions et autorisations relatives à ces travaux et entreprises, la fabrication et le commerce des accumulateurs électriques de tous systèmes ; la fabrication et le commerce des lampes électriques à incandescence de toute espèce ; l'installation et l'exploitation de tous établissements métallurgiques et, principalement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la métallurgie du cuivre et de ses alliages, destinés ou non à l'électricité, ainsi que l'exploitation industrielle et commerciale de tout ce qui a rapport à la pulvérisation des métaux et aux diverses applications qui peuvent en être faites. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 2e semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Années	Cours des act.	Dividende	Cours des oblig. Ire série	Cours des oblig. 2e série
1898 . .	580	»	505	»
1899 . .	635	27 50	491	482 70

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le solde, 95 0/0 aux actions et 5 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Herbault.
Administrateur délégué : M. P.-F. Azaria.
Membres : MM. C. Chabert, Chevallier, N. Herbault, B. Rossier, de Metz, Rodier. 1738

SOCIÉTÉ ANONYME

LIÉGEOISE D'ÉLECTRICITÉ

Siège social : Liège

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. Il pourra être émis de nouvelles actions à concurrence d'une somme de 800.000 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 7 mars 1894. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La production et la vente de l'énergie électrique en Belgique ou à l'étranger, à quelque usage qu'elle soit destinée, et spécialement l'exploitation de la concession octroyée par la ville de Liège pour la production, et la vente de l'énergie électrique, suivant délibération du conseil communal du 24 juillet 1893, approuvée par arrêté de la députation permanente du 16 août suivant. — *Assemblée générale :* 9 octobre 1894.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 à la disposition des administrateurs pour être répartis entre ses membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alfred Magis, Jules Orban-Lamarche, Adolphe Laloux-Lelièvre, Joseph Mestreit.
Commissaires : MM. Jules Nayelmaekers, Henri Pieper fils, Charles Orban.
Directeur-gérant : Fayes. 1739

COMPAGNIE LYONNAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux cents mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lyon. — *Parts :* 300 attribuées au fondateur. — *Obligations :* 800 émises à 475 fr. — *Revenu :* 25 fr., payables par semestre les 15 janvier et 15 juillet, remboursables à 500 fr. en 30 ans, à compter de 1893.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1890.	»	485 »
1891.	»	490 »
1892.	»	467 50
1893.	»	487 50
1894.	87 50	395 »
1895.	»	380 »
1896.	»	370 »
1897.	»	310 »
1898.	»	374 35

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 30 juin 1886. — *Objet de la Société :* La production et la distribution de l'électricité, soit pour l'éclairage public ou privé, soit pour forces motrices, France et étranger ; l'utilisation sous toutes ses formes et applications des forces motrices créées ; l'obtention de toutes concessions et leur réalisation, soit par exploitation directe, soit par cession ou location ; enfin toutes opérations connexes aux dites industries. La Société a la concession de l'éclairage des villes de La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), Pertuis (Vaucluse) et Oyonnax (Ain). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. — *Assemblée générale* dans le semestre qui suit le 3 juin. — *Paiement* des coupons à Lyon chez MM. Jacquier Falcourz, 4, rue de la Bourse.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; une somme suffisante pour assurer aux actionnaires une première répartition jusqu'à concurrence de 7 1/2 0/0 ; le surplus est ainsi réparti ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 pour constituer une réserve spéciale ; 65 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-A. Heury.
Membres : MM. Raclet, Les Robin, Berne, F. Jacquier.
Administrateur-délégué : M. A. Zbinden. 1740

COMPAGNIE GÉNÉRALE MADRILÈNE

D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME ESPAGNOLE

Siège social : Madrid

NOTICE

Capital : Quatre millions de pesetas, divisés en 8.000 actions de 500 pesetas. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Obligations :* 12.000 de 500 pesetas or ou de 500 francs

5 0/0 émises à 475 fr. remboursables au pair en 50 ans de 1896 à 1945 par tirages au sort annuels en juin. Remboursement 1er juillet suivant. — *Titres :* A la cote officielle de Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1896. .	665	»	479 02
1897. .	»	105 pesetas	486 77
1898. .	400	110 —	488 34
1899. .	702	»	505 »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Ellissen.

Vice-président et administrateur : M. Bailleux de Marisy.

Membres : MM. F. Luque, Lobo, G. Pereire, F. Meyer, R. Ellissen. 1741

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Curiol, Marseille

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de dix ans, à partir du 2 avril 1898. 1742

SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Carcassonne (Aude)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Toulouse. — *Parts de fondateurs :* 30 qui ont droit à 10 0/0 sur les bénéfices nets. — *Obligations :* 1.000 de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. en 25 ans, émises en 1897 au taux de 500 fr.

Durée de la Société : 30 ans, de 1891 à 1921. — *Objet de la Société :* Eclairage électrique et, en général, toute application de l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me de Lannemas, à Carcassonne. — *Assemblée générale :* 15 mars. — *Paiement* des coupons : Carcassonne et Narbonne : Banque commerciale de l'Aude et Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 au fonds de prévoyance ; 5 0/0 au directeur ; le surplus aux actions.

Dividendes distribués jusqu'à ce jour : 6 0/0 par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bringuet.

Membres : MM. Bertrand, de Capella, Marty, Estrade.

Commissaire des comptes : M. Faure.

Directeur : M. Estrade. 1743

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Place Fontvieille, à Monaco

NOTICE

Capital social : Six cent soixante-quinze mille francs, divisés en 1.350 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées cotées à Lyon.

Dividendes distribués : En 1898, 25 fr.

Durée de la Société : 50 ans. — *Objet de la Société* : L'exploitation de l'éclairage et de la force électrique dans la principauté de Monaco. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Valentin, à Monaco. — *Assemblée générale* : Dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons à Monaco.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; 6 0/0 aux actions ; le surplus des bénéfices est ainsi réparti : 10 0/0 à la *Société des Bains* ; 5 0/0 au directeur ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Dreyfus.

Membres : MM. Bonnaud, Louis Lombard-Gerin, Georges de Fernex, A. Dreyfus.

Directeur : M. Gabriel Vaesen. 1744

SOCIÉTÉ MONTALBANAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *Quai Saint-Vincent, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs, divisé en 1.800 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est la création et l'exploitation d'une ou plusieurs stations centrales d'éclairage et de distribution d'énergie électrique à Montauban (Tarn-et-Garonne) ou dans d'autres villes ; la participation dans la création ou l'exploitation de toutes autres stations centrales ; la création ou l'exploitation d'industries et entreprises connexes, élévations et distributions d'eaux, électrochimie ou électrométallurgie, etc. ; la création et l'exploitation d'une ou plusieurs lignes de tramways ou de traction électrique sur routes, avec ou sans emploi d'accumulateurs. — *La durée de la Société* est de 65 ans, à partir du 1er avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Trévoux, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : Sommes que le Conseil d'administration jugera convenables pour compte d'amortissement ; 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bouthier.
Membres : MM. A. Riboud, Ad. Baux, Lombard-Gerin, L. Cellerier, des Gouttes.
Commissaire des comptes : M. Vourloud. 1745

SOCIÉTÉ ROUSSILLONNAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vinça (Pyrénées-Orientales)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *La Société* a pour objet l'exploitation d'une usine électrique hydraulique pour l'éclairage de la ville de Vinça et environs.

Directeur : M. Roquet-Delalamme. 1746

SOCIÉTÉ TOULOUSAINE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, quai Saint-Pierre Toulouse

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 2.000 de 500 fr., 6 0/0, remboursables au pair en 24 ans ; intérêts payables les 1er juin et 1er décembre. 18.000 de 100 fr., 5 fr. 25 0/0, remboursables à 110 fr. en 30 ans ; intérêts payables les 15 mars et 15 septembre. — *Parts de fondateurs :* 500. — *Dividendes distribués :* En 1892, 10 fr. ; de 1893, à 1894, 20 fr. par an ; en 1898, 22 fr. 50. — *Durée de la Société :* Jusqu'au 10 novembre 1937. — *Objet de la Société :* Exploitation des usines de force hydrauliques et constructions de toute nature sur le domaine de Bazacle et le quai Saint-Pierre à Toulouse, et de l'éclairage électrique dans la ville de Toulouse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fay, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 40 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 au fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Chanteau,
Vice-président : M. Sans.
Membres : MM. Girod, Pouvillon.
Administrateur-délégué : M. Deruad.
Administrateur-délégué adjoint : M. Doumerc.
Commissaire des comptes : M. J. Doumerc. 1747

COMPAGNIE VIENNOISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Girard, Vienne (Isère)*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent vingt mille francs, divisé en 840 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Durée :* Jusqu'au 6 février 1941. — *Objet :* La production et la distribution de l'énergie électrique dans la ville de Vienne, soit pour la force motrice nécessaire aux industriels, soit pour l'éclairage des particuliers, l'utilisation sous toutes ses formes et dans toutes ses applications des forces motrices créées et toutes opérations connexes aux dites industries. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chaine, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, en août, composée des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêts aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à la réserve spéciale ; 10 0/0 à M. Berger (apporteur) ; 65 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cartallier.
Membres : MM. Laurent Florentin, L'Huillier, Manin, F. Bouvier, Fauquier, F. Augerd, L. Tranchet. 1748

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ ALIOTH - BUIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Victor-Hugo, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans 2 mois et 25 jours, à dartir du 6 octobre 1897. 1749

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ

D'AZAY - LE - RIDEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire)

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 21 septembre 1896. 1750

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ DE BOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bourg (Ain)

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. 1751

COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ DE

CHATEAUPONSAC (HTE-VIENNE)

Siège social : Châteauponsac

NOTICE

Le capital social est de quarante mille deux cents francs, divisé en 12 actions de 3.350 fr., libérées. — *L'objet de la Société* est de produire et de vendre la force motrice électrique ; de produire et de vendre la lumière électrique ; d'installer l'éclairage électrique dans la ville de Châteauponsac et hameaux circonvoisins, s'il y a lieu ; d'acheter et de vendre tous appareils et accessoires quelconques pouvant être utilisés pour les causes ci-dessus. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 31 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mazurier, notaire à Châteauponsac.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Duchâteau.
Membres : MM. R. Audebert, Audouard.
Commissaire : M. Cordereix. 1751 *bis.*

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ DE LA FLÈCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue du Collège, La Flèche (Sarthe)

NOTICE

Le capital social est de vingt-sept mille francs. — *Formation de la Société :* 15 mai 1895. 1752

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

DE LA VILLE DE BUENOS-AYRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue du Rocher, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 50.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 2.500. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir du 16 mars 1897. — *Objet de la Société* : Production et exploitation industrielle de l'électricité à Buenos-Ayres (République Argentine). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs. 25 0/0 aux parts de fondateurs et 65 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Ellissen, Th. de Bary, J. Hamspohn, F. Meyer, Ramon Müniz, A. Penard, R. Varelo, H. Wiener.
Secrétaire général : M. G. Schwob.
Commissaires des comptes : MM. H. de Backer et P. Sarchi. 1753

COMPAGNIE

D'ÉLECTRICITÉ DE LIMOGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Limoges

N. B. Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires.

1754

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

DE LOURENÇO-MARQUÈS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Boudreau, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, porté à un million deux cent mille francs par décision de l'Assemblée du 26 décembre 1899, divisés en 8.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 7 mai 1897. — *Objet de la Société* : La production et la fourniture de l'électricité à Lourenço-Marquès (Mozambique) et dans toutes autres villes de France et de l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; 2 0/0 au fonds de prévoyance et d'amortissement des actions ; ensuite 20 0/0 à la Banque française de l'Afrique du Sud, et 20 0/0 à la Société Jost Gulber et Cie ; le reste, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Herbault, 18, rue Roquépine, Paris ; Théodore Mante, 7, rue de l'Arsenal, Marseille ; Pierre Azaria, 17, rue Lafayette, Paris. 1755

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ DE MIREBEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Poitiers (Vienne)

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, entièrement versé. — *Titres* au porteur, non cotés. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 31 octobre 1897. — *Objet :* L'éclairage électrique de la ville et des particuliers de Mirebeau. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chauveau, notaire à Poitiers. — *Assemblée générale*, en mai, composée des propriétaires de 2 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le solde suivant décisions de l'Assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. d'Auzay, maire de Thurageau.
Membres : MM. Laurentin, maire d'Amberie ; Bousquet, adjoint au maire de Mirebeau ; Marchand, négociant à Poitiers.
Commissaires : MM. Fafourneau, Rémondet. 1756

ÉLECTRICITÉ DE MONTAUBAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, rue St-Louis, Montauban

NOTICE

Capital : Cent quatre-vingt mille francs. — *Parts* de fondateurs, 100 fr. — *Durée :* 30 ans du 23 janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dagrand, Ladde, de Lahette, Tassié, Solié, Uzerche, Fiche, Tricoche. 1757

COMPAGNIE

D'ÉLECTRICITÉ DE MONTPELLIER

Siège social : impasse du Jeu de Ballon Montpellier (Hérault)

NOTICE

Capital social : Quinze cent mille francs. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir de 1888. — *Objet de la Société :* Eclairage électrique de Montpellier et sa banlieue.
Ingénieur-Directeur : M. Félix de Montravel. 1758

COMPAGNIE

D'ÉLECTRICITÉ DE MOULINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Moulins (Allier)

NOTICE

Le capital social est de trois cent trente-quatre mille sept cent cinquante francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 1759

COMPAGNIE CENTRALE

D'ÉLECTRICITÉ DE MOSCOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. — *Durée :* 30 ans, du 15 février 1896. — *Objet :* Exercice industriel et commercial, dans tous les pays placés sous l'autorisation du gouvernement russe seulement, de toutes les branches de l'électrotechnique, établissement et exploitation d'installations électriques, fabrication, vente et commerce des machines, appareils et instruments, et produits nécessaires. — *Assemblée generale*, en juin.

Répartition des bénéfices : 5 à 10 0/0 à la réserve, le pour cent établi par la loi russe au profit de la couronne sur les sociétés anonymes ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 3 0/0 à chacun des autres administrateurs ; 1 0/0 à chaque commissaire, une somme pour réserve extraordinaire. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Meeus, comte Vander-Burch, H. Pieper, N. Wetter, G. Hinckel.
Commissaires : MM. H. Janssens, N. Busch. 1760

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉLECTRICITÉ DE POITIERS

Siège social : 24, boulevard du Grand-Cerf Poitiers

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 350 fr. — *L'objet de la Société* est la distribution de l'énergie électrique sous toutes ses formes dans la ville de Poitiers. — *Durée de la Société :* Jusqu'au 1er janvier 1926. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chauveau, notaire à Poitiers. — *L'assemblée générale* se réunit en mars au plus tard ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 ou 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : en amortissement du compte de 1er établissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Meyer, Rochas, Fleurquin, Mongruel.
Directeur : M. Giessen.
Commissaires : MM. Blay, Grassin. 1761

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ DE SAIGON

(COCHINCHINE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts de fondateurs :* 140. — *Durée de la Société :* 40 ans, à partir du 10 décembre 1896. — *Objet de la Société :* Eclairage à l'électricité de la ville de Saïgon et des particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* en mai, juin ou juillet, de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Pierre Merlou.
Membres : MM. Emile Dollot, C. Vézin.
Commissaire des comptes : M. Boivinet.
Administrateur-délégué : M. C. Vézin. 1762

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ

DE SAINT-CHAMOND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue du Pilat, Saint-Chamond, (Loire)

NOTICE

Le capital social est de 350,000 francs divisé en 700 actions de 500 fr. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 29 août 1895. 1763

SOCIÉTÉ RÉGIONALE

D'ÉLECTRICITÉ DE SAINT-OMER

Siège social : 3, rue de l'Abbaye

Saint-Omer

Capital : Trois cent mille francs. — *Obligations :* 300 de 500 fr, 5 0/0. 1764

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ

DES GALERIES SAINT-HUBERT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cent trente mille francs, représentés par 800 actions privilégiées et 500 actions ordinaires de 100 fr. chacune. La Société pourra émettre des obligations. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 4 mai 1895. — *Durée :* 25 années, à partir du 1er juin 1895. — *Objet :* L'exploitation de l'usine d'électricité de la rue des Bouchers, la production et la vente du courant et de l'éclairage électriques, la vente, l'achat, et le louage de tous appareils électriques d'éclairage ou de transmission de force motrice, l'installation desdits appareils. — *Assemblée générale :* Le dernier jeudi de juillet, à 1 heure de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration et au commissaire ; le solde par moitié aux actions privilégiées et aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Armand Anspach, Adolphe Nyssens, James van Drunnen.

Commissaire : M. Léon Lefebvre. 1765

COMPAGNIE INDUSTRIELLE

D'ÉLECTRICITÉ DES PYRÉNÉES CENTRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 79, rue d'Amsterdam, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt mille francs, divisés en 160 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Eclairage électrique d'Argelès-de-Bigorre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Brillain, Fontaine, Sageret, Le Cordier et Gaston Jouanne. 1666

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE

D'ÉLECTRICITÉ ET DE FORCE

ANCIENNE COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL ET PRIVÉ DE LEVALLOIS-PERRET (PAR L'ÉLECTRICITÉ)

Siège social : 41, rue Beaubourg, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — La Société a émis des obligations sous la dénomination de « Délégations unifiées », au capital de 400 fr., rapportant 12 fr. net d'impôt, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre et remboursables en 75 ans. La Société s'est interdit tout remboursement anticipé et une société civile doit être créée pour ces délégations. — *Objet de la Société :* Eclairage à l'électricité de la ville de Levallois-Perret.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thiébaut, Tschieret, Bergmiller, Boulet, Maugras, M. Lelorain. 1767

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DE BLÉRÉ ET LA CROIX

POIRIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : quai de Bellevue, Bléré Indre-et-Loire

NOTICE

Capital : Soixante-dix mille francs, divisés en 700 actions de 100 fr. — *Titres* nominatifs non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 24 juillet 1899. — *Objet :* L'éclairage tant public que privé de la ville de Bléré et du bourg de la Croix au moyen de l'électricité et du gaz.

Président : M. Le Loup.

Membre : M. Chevallet. 1768

ÉLECTRICITÉ ET HYDRAULIQUE
CHARLEROI-JEUMONT
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social . Charleroi

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, représentés par 24.000 actions de 250 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 29 juillet 1886. Modifiée les 20 août 1887, le 20 février 1889, 26 juillet 1894, 22 octobre 1895 et 8 janvier 1898. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* La fabrication, la construction, l'installation et l'exploitation en Belgique et à l'étranger, soit directement par ses ateliers et par elle-même, soit indirectement d'appareils mécaniques généralement quelconques, et plus spécialement de ceux qui se rapportent aux industries de l'électricité et de l'hydraulique. L'exploitation de tous brevets dont elle pourra obtenir les licences dans la suite. Elle pourra faire tous actes de commerce, d'industrie et d'entreprises. — *Assemblée générale* : Dernier jeudi de septembre à 10 h., au lieu que l'on fixera à Charleroi.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 aux actionnaires à titre de 1er dividende ; le surplus, 12 0/0 à l'administrateur-gérant ; 3 0/0 à chacun des administrateurs ; 1 0/0 à chacun des commissaires; le restant aux actionnaires.

Dividendes : En 1898, 9 0/0, en 1899, 10 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Louis Biourge.

Administrateurs : MM. G. Dewandre, F. Gernaert, T. Schaggeny, E. Rolin, E. Demeure, F. Lambeau.

Commissaires: MM. G. Dulait, A. Goldschmidt, H. Vaudendooren, R. Puissant, F. Dewandre.

Administrateur-gérant : M. Julien Dulait.

1769

SOCIÉTÉ
D'ÉLECTRICITÉ LOCALE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bourg-Saint-Andéol (Ardèche

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. — *Objet de la Société* : Eclairage à l'électricité de Bourg-Saint-Andéol.

Directeur : M. Lauzun. 1770

SOCIÉTÉ
D'ÉLECTRICITÉ PAR LES FORCES MOTRICES DE L'OIGNIN
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Neuve, Nantua

NOTICE

Capital : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Objet* · Mettre à la disposition de tous les industriels de la région une force motrice constante et bon marché, d'inviter de nouvelles industries à s'y créer, et de distribuer en outre jour et nuit la lumière électrique dans la ville de Nantua et les localités environnantes.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions; 5 0/0 à la réserve légale. Sur le solde : 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tronel, Mme Sibuet, M. Michaillard, Humbert, Pillet, Bertolus. 1771

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE ANVERSOISE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Le capital social est de six millions, divisé en 60.000 actions de 100 fr. — *Durée :* 30 ans, du 6 juillet 1898. — *Objet :* Installation et exploitation d'un service d'éclairage de force motrice, traction par l'électricité à Anvers et ailleurs. — *Assemblée générale*, 1er jeudi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires; 30 0/0 au fonds d'amortissement des actions; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Despret, de Volder, Cohen, Kohn, Wacker, Kreglinger et Meer.

Commissaires des comptes : MM. O. Petri, E. Huybrechts, Ed. de Roubaix,

Directeur : M. Fastenakel. 1772

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE COMTOISE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marnay (Haute-Saône)

Capital : Soixante mille francs. 1773

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE BRIANÇON
GUITTON, BERTOLUS ET Cie
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
20, rue de la Bourse, Saint-Etienne

N.-B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1774.

SOCIÉTÉ ANONYME ÉLECTRIQUE

DE GUÉRET

Siège social : Guéret (Creuse)

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Observations : Les statuts ont été modifiés par l'assemblée générale du 18 avril 1896.

Président : M. H. des Cheises. 1775

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE

DE LA BANLIEUE DE ROUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, rue de l'Église, Maromme (Seine-Inférieure)

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent soixante-quinze mille francs, a été porté à deux cent cinquante mille francs par décision de l'assemblée générale du 11 janvier 1897 ; il est divisé en 250 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'éclairage en général quel qu'en soit le mode de production et toutes les applications de l'énergie électrique.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 11 janvier 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lecœur, notaire à Notre-Dame-de-Boudeville.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêts aux actions ; le surplus : 1/10 au directeur ; 1/10 au Conseil d'administration ; 2/10 aux parts de fondateurs ; 6/10 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Poidevin, Besselièvre, Lemoine Duret, Vaumousse, Langlois, Imbert.

Commissaire : M. Fournier.

Directeur technique : M. Lemoine. 1776

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE

DE LA LOIRE

Siège social : 14, rue du Treuil, Saint-Etienne

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir du 28 septembre 1892. — *Objet de la Société :* Exploitation des chutes hydrauliques du canal du Forez, du fleuve de la Loire et de ses affluents, pour la production et la distribution de l'énergie électrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fessy-Moyse, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale :* Après le 30 juin, date de l'arrêté des comptes. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Gauthier.
Vice-président : M. Couffinhal.
Membres : MM. Mondon, H. Michel, J. Gillet, Mangini, Gelas, Russery, Véron de la Combe, A. Grammont.
Commissaires des comptes : MM. P. Riou, Brunon. 1777

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Turbie (Cap d'Ail) Alpes-Maritimes

Capital : Cinq cent mille francs. 1778

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE NEUILLY-SUR-SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 73, Bd Haussmann Paris

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., sur lesquelles 200 d'apport entièrement libérées et 2.800 souscrites en espèces, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Durée :* 30 ans, du 3 juillet 1899. — *Objet :* L'exploitation de la concession d'éclairage électrique apportée par M. Mildé, l'obtention, l'acquisition et l'exploitation de toutes autres concessions d'éclairage électrique. L'exécution de tous travaux, la construction et l'installation de tous appareils électriques ou autres, pour l'exploitation de ces concessions et pour la production et la distribution de l'éclairage électrique dans les villes et dans toutes propriétés publiques ou privées. Et en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à l'industrie de la production et de la distribution de l'éclairage électrique ou de l'énergie électrique. — *Acte constitutif*, reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, courant du 1er semestre, elle se compose de tous les actionnaires possédant 10 actions.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour le fonds de réserve prescrit par la loi ; 2° 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 3° et une somme dont l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, détermine le chiffre chaque année pour constituer un fonds de réserve spécial destiné à l'amortissement, avant l'expiration de chaque concession, de tout le matériel industriel servant à l'exploitation de cette concession, ainsi qu'à l'entretien ou au renouvellement du matériel ou à des frais d'installations

nouvelles, et aussi à l'amortissement du capital social. Le surplus des bénéfices sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 à titre de dividende aux actions amorties ou non amorties ; et 30 0/0 aux parts de fondateurs créées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Ont été nommés administrateurs pour six ans.

Membres : MM. Adolphe Baux, Gaston Delbruck, Edouard-Emile Hentsch, Théodore Mallet, Charles Mildé, Eugène Lattès et Guillaume Pictet. 1779

SOCIÉTÉ

ÉLECTRIQUE DE PÉRIGUEUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de Téhéran, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante-dix mille francs, divisés en 340 actions de 500 fr. 1780

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE SAINT-CHÉRON

PETIT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
Saint-Chéron (Seine-et-Oise)

NOTICE

Capital : Soixante mille francs, divisés en 240 actions de 250 fr. libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 50. — *Durée* : 50 ans, du 14 mai 1899. — *Objet* : L'installation générale du service de distribution d'éclairage électrique, les ventes fermes ou à tempérament, location et installation d'appareils divers à la ville de Saint-Cheron et aux particuliers pour servir à la distribution de la lumière électrique. La fourniture de la lumière électrique à la ville de Saint-Cheron et aux particuliers et la fourniture de l'énergie électrique pour tous autres usages à toute personne qui en fera la demande. — *Acte constitutif*, reçu par Me Collin, notaire à Saint-Cheron. — *Assemblée générale*, 2e trimestre, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt aux actions. La somme nécessaire pour amortir les actions dont le nombre sera fixé chaque année par l'Assemblé générale cet amortissement ne commençant qu'à partir de la 6e année : Sur le surplus : 75 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

Gerant : M. Petit.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Ch. Musmacque, E. Roux, A. Pajadon, E. Marnet, Ch. Brogniez. 1781

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE

SAINT-PIERRE DE LA MARTINIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, boulev. de la Madeleine Paris

NOTICE

Capital : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr., dont 500 d'apport et 2.000 souscrites, libérées de 25 fr. — *Titres*, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée :* 50 ans, du 23 décembre 1899. — *Objet :* L'installation d'une station centrale d'électricité à Saint-Pierre de la Martinique. L'exploitation dans cette ville et à la Martinique, s'il y a lieu, de toutes autres applications de l'electricité, notamment de la traction par automobiles ou tramways électriques. La fabrication, la vente, l'achat et l'installation d'appareils électriques se rattachant à cette application, accumulateurs, dynamos, moteurs, etc. Et généralement la fabrication et l'exploitation à la Martinique de tout ce qui intéresse l'industrie électrique. — *Acte constitutif*, reçu par Me Panhard, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, composée des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs. Le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. du Vivier de Streel, L. Pelatan, J.-M. Roux. 1782

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE

DE SAINT-RAMBERG-EN-BUGEY

(AIN)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. BOURGEY & Cie

Siège social : 29, rue Masséna, Lyon

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. — *Titres* cotés à Lyon. — *L'objet de la Société* est la production et la distribution de l'électricité, soit pour l'éclairage public et privé, soit pour la force motrice dans la ville de Saint-Rambert-en-Bugey et le hameau de Serrières (Ain), ainsi que dans les communes environnantes ; l'exploitation des concessions apportées à la Société par M. Bourgey. — *Durée de la Société :* Du 1er avril 1898 au 1er septembre 1925. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pageaut, notaire à Saint-Rambert.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au fonds d'amortissement et de prévoyance ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Prély, J. Rondet, C. Gautier. 1783

COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE

DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

BEAULIEU ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue Claude-Vellefaux Paris

Assemblée générale en juillet. 1784

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR

DE LA RIVE GAUCHE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

124, boulevard Saint-Germain, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf millions, divisés en 18.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin). — *Parts bénéficiaires* : 12.000. — *Obligations* : 20.000 de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1917, par tirages annuels, le 1er avril. — 4.000 de 500 fr. 5 0/0 remboursables à 500 fr., de 1906 à 1935 par tirages annuels le 1er octobre. — *Intérêts* : 25 francs, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations anciennes	Cours des obligations nouvelles
1894.	500	»	500 »	» »
1895.	500	»	492 04	» »
1896.	526 61	12 50	495 58	» »
1897.	750 »	»	510 »	» »
1898.	745 »	»	510 »	» »
1899.	686 »	»	511 »	509 »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 16 mai 1893. — *Objet de la Société* : L'exploitation à Paris et dans toute sa banlieue de toutes les applications de l'électricité, principalement celle comprenant l'éclairage public et privé, sur la rive gauche de la Seine. La vente, l'achat et l'installation d'appareils électriques se rattachant à ces applications. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* dans les six mois de la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons à la Banque Brocard, 5, rue Drouot. — *Actions* : 1er juillet. — *Obligations* : 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; 20 0/0 au fonds d'amortissement des actions ; 5 0/0 aux administrateurs ; le surplus : 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Durand-Claye ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite ; Leroy-Dupré, Barrière, Jérameco ✻, Cattin, de Colombier, Lombard-Gerin, Mourlon ✻.

Directeur : M. de Tavernier O. ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Chef du service commercial : M. Cretté ✻.

Secrétaire général : M. Margerand. 1785

COMPAGNIE

ÉLECTRIQUE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions entièrement souscrites, libérées de 375 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 60 ans, du 18 avril 1899. — *Objet* : 1° La prise, l'achat et l'exploitation de toutes concessions d'éclairage électrique tant en France que dans les colonies et pays de protectorat français et à l'étranger ; 2° La prise ou l'achat de concessions d'eaux, mais seulement lorsque cette concession sera imposée par le concédant concurremment avec la concession de l'éclairage électrique, et dans le cas où cette dernière concession ne pourrait être obtenue qu'à la condition de se rendre également concessionnaire de l'eau ; 3° la cession desdites concessions ; 4° Et par extension toutes opérations commerciales ou industrielles se rattachant aux applications de l'électricité. — *Acte constitutif*, reçu par Me Aubry, notaire à Chatou. — *Assemblée générale*, courant d'octobre, elle se compose de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration, le solde à la disposition des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Deguingand, J. Chappuis, L. Renaud.

Commissaires : MM. Roumilhac, et Eck. 1786

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ET DE TRANSPORT DE FORCE

L'ÉLECTRIQUE PÉRUWELZIENNE

Siège social : Péruwelz

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille francs, représentés par 350 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 17 octobre 1893, modifiée le 15 novembre 1894. — *Durée :* Jusqu'au 14 avril 1924 et 8 décembre 1898. — *Objet :* Production et fourniture de l'électricité, éclairage public et privé, force motrice. — Installations complètes d'éclairages, de transport de force, de chauffage en Belgique et à l'Etranger. Etudes, devis. — *Assemblée générale :* 30 novembre, à Péruwelz.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; sur le reste : 10 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 au commissaire ; 6 0/0 à distribuer soit totalement, soit partiellement au personnel ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Simon. François Kensier, Eug. Nicaise.

Commissaire : M. Alfred Sauvage.

Ingénieur-directeur : E. J. M. Coops Brugers. 1787

L'ÉLECTRIQUE RIOUPÉROUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue du Jeu-de-l'Arc Saint-Etienne

NOTICE

Capital : Sept cent mille francs. — *Société constituée* le 16 décembre 1899. — *Objet :* Utilisation industrielle soit par l'électricité, soit autrement, de toutes chutes d'eau ou autres forces motrices et généralement de tous agents et matières pouvant avoir une application quelconque dans l'industrie.

Répartition des bénefices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus : 5 0/0 aux administrateurs ; 45 0/0 à la Société des papeteries de Rioupéroux pour tout prix de location de la chute d'eau et des terrains loués par cette Société ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Neyret.
Membres : MM. Ph. Testenoire-Lafayette, L. Devilain.
Commissaire : M. F. Noye. 1788

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de Trahlir, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux millions de francs, a été porté à deux millions cinq cent mille francs par décision de l'assemblée générale du 8 août 1898 ; et à cinq millions par décision du 14 octobre 1899 ; divisé en 20.000 actions de 250 fr. — *Parts de fondateurs :* Il a eté créé quatre cents parts de fondateurs au porteur : par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 1894, ces 400 parts ont été divisées et remplacées par 4.000 parts, et ensuite par 20.000 parts, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1898. Ces 20.000 parts ayant ensemble les mêmes droits que lesdites quatre cents parts primitivement créées. Ces vingt mille parts ont droit à une participation dans les bénéfices, conformément à l'article 37, indépendamment du droit de souscrire au pair la moitié des nouvelles augmentations du capital, conformément à l'article 6. Une assemblée a été convoquée le 21 décembre 1899 pour la suppression de ces parts. Nous n'avons pas le résultat au moment de notre mise en pages. 1789

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue Caumartin, Paris

NOTICE

Capital : Dix millions de francs, divisés en 40.000 actions de 250 fr., libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 10.000. dont 5.000 attribuées aux fondateurs, 5.000 aux souscripteurs d'actions au prorata de leur souscription. — *Durée :* 60 ans, du 5 août 1899. — *Objet :* La production de l'énergie électrique et toutes entreprises industrielles et commerciales, se rattachant directement ou indirectement aux applications de l'électricité ; toutes opérations immobilières, financières, industrielles et commerciales pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus. La Société peut même se charger directement ou indirectement de toutes entreprises industrielles quelconques qui se rattacheraient à une entreprise électrique. — *Acte constitutif*, reçu par Me Labouret, notaire à Paris. — *Assemblée générale :* *Répartition* : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Petri, E. Palmer, A. Wacher, Bailleur de Marisy 86, rue de Miromesnil ; Bousquet, 21, boulevard des Capucines, Paris ; Cazeau, 100, rue d'Amsterdam, Paris ; Cohen, 10, rue de la Paix, Paris ; baron de Pfeffel, 10, rue de la Paix, Paris. 1790

SOCIÉTÉ

D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

D'ORIGNY-EN-THIÉRACHE

CARPENTIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Origny-en-Thiérache

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-trois mille francs, divisé en 166 actions de 500 fr., entièrement libérées — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'énergie électrique à Origny-en-Thiérache. — *La durée de la Société* est de 30 années, à partir du 26 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vernadat, notaire à Origny-en-Thiérache.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Coste, Auguste Réal, Fl. Sandrart, J. Courteville, Burlureaux, L. Crépin.
Gérant : M. Carpentier. 1791

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE L'ILOT SAINT-POLYCARPE

Siège social : 13, rue Sainte-Catherine Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., dont 30 entièrement libérées et 370 libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et non cotés. — *Durée de la Société :* 40 années à dater du 4 août 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation

d'une station de l'énergie électrique dans l'îlot Saint-Polycarpe. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : MM. Guillat et Chachuat, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé sur le surplus ; 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pétrus Vignet, Tobie Robatel, Charles Gindret, Claude-Marie Béréjou, Louis Variot.

Commissaires des comptes : MM. Pierre-Louis Rousset et Gabriel Collon. 1792

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
DE PARAMÉ

Siège social : Paramé (Ille-et-Vilaine)

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent quinze mille francs, a été porté à cent cinquante mille francs par décision de l'assemblée générale du 12 mars 1899. Des emprunts hypothécaires au total de 2.500 fr. ont été effectués aux taux de 4 0/0 et 4 1/2 0/0. — *Cours* des actions : 1896, 250 fr. ; 1897, 250 fr. ; 1898, 250 fr. *Les titres* sont nominatifs. — *L'objet* de la Société est l'éclairage électrique, le transport de force, sonneries, téléphones, moteurs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vigoud, notaire à Paramé. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Viller, Roulleaux, le docteur Roussin, Blanchard, Fontan, Leclerc, Roucon.

Commissaire des comptes : M. Fournerie.

Directeur de l'usine : M. Ponsec. 1793

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SAINT-BRIEUC

SOCIETÉ ANONYME

Siège social : 47, rue de la Gare, Saint-Brieuc

L'objet de la Société a pour but l'éclairage de la ville de Saint-Brieuc et l'exploitation de la force motrice électrique. Cette Société n'a pas encore distribué de dividende. 1794

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 143, avenue de Saxe, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 2 septembre 1896. 1795

SOCIÉTÉ

D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYNE

Siège social : 9, rue Soufflot, Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., dont 350 d'apport et 650 souscrites, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 500. — *Durée :* 12 ans, du 17 octobre 1899 — *Objet :* L'exploitation de toutes les applications de l'électricité principalement celles comprenant l'éclairage public et privé, la distribution de la force motrice à domicile, la vente et l'achat d'appareils électriques se rattachant à l'éclairage, la télégraphie, la téléphonie, la sonnerie et la traction. L'entreprise de tous travaux notamment d'électricité, plomberie, gaz, eau, couverture et assainissement, d'éclairage à l'acétylène et autres. Et en général de toutes opérations pouvant se rattacher à l'industrie et au commerce dont s'agit. — *Acte constitutif*, reçu par Me Rigault, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et le solde : 90 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Normandin, E. Robert, N. Degoutin, A. Galtié, J. Robin, Langlois, Haudos de Possesse. 1796

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BELGE

D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

Bureaux : 73, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr. chacune ; il est créé en outre 1.200 parts de fondateurs sans expression de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 25 septembre 1895. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :*

Toutes entreprises de transport par l'électricité, construire, exploiter, acquérir des tramways ou chemins de fer électriques, éclairage électrique, transport de l'électricité à distance, etc. — *Assemblée générale* le dernier samedi du mois d'avril, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; l'indemnité des commissaires fixée par l'assemblée ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Mercet, Eugène Gutmann, Richard Michelet, Robert Imelman, Sigesmond Born, Alexandre Braun, Alexandre Schoeller, Jules Urban, Jules van Dievoet, Gustave Kumps, Gustave Michelet.

Commissaires des comptes : MM. Paul de Burlet, Auguste Léon, Louis Urban. 1797

SOCIÉTÉ GRENOBLOISE

DE FORCE ET LUMIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, avenue de la Gare Grenoble

NOTICE

Capital : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Durée* : 99 ans, du 30 juin 1899. — *Objet* : La création et l'aménagement de chutes par la dérivation du Drac, entre le pont de Ponsonnas et le pont d'Avignonnet, commune de Ponsonnas et de la Motte-Saint-Martin, arrondissement de Grenoble (Isère), et l'utilisation des chutes. La création, l'aménagement et l'utilisation de toutes autres chutes en France et à l'étranger. La production, l'utilisation et la distribution de la force pour la lumière, le chauffage, la traction et pour toutes autres industries électriques, chimiques, mécaniques, etc. L'utilisation et l'exploitation de toutes forces et énergies électriques sous toutes formes et par tous procédés quelconques, plus spécialement la traction, le travail mécanique, la lumière, les actions chimiques, électriques, électro-chimiques, électro-métallurgiques et autres ; l'exécution de tous travaux nécessaires à la création desdites forces, à leur utilisation et à leur exploitation sous toutes ses formes ; l'exploitation des applications industrielles de forces motrices et de toutes entreprises s'y rattachant ; l'obtention et l'exploitation de toutes concessions ou autorisations pour l'éclairage par le gaz, l'électricité et autres moyens, pour le transport de l'énergie électrique, etc., et l'exécution des travaux prévus auxdites concessions et autorisations ; l'achat et la vente de tous brevets ayant trait à l'objet de la Société. Enfin, toutes entreprises et opérations mobilières et immobilières, financières, industrielles et commerciales dépendantes ou connexes de la création, la distribution et l'utilisation de la force motrice et de la lumière, sous toutes formes que ce soit ; que la Société pourra faire toutes ces opérations, soit seule, soit en participation sous quelques formes que ce soit, et qu'elle pourra faire l'exploitation desdites entreprises, soit par elle-même, soit par cession, location, régie ou toutes autres manières, sans exceptions. — *Acte constitutif*, reçu par Me P. Bernard, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs. Le solde : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Godinet, ingénieur, à Lyon ; Hentchs, banquier à Paris ; Mallet, banquier à Paris ; Sautter, à Genève ; Turrettini, à Genève.

Commissaire : MM. Lullin, le Coiste. 1798

SOCIÉTÉ ANONYME DE

FORCE & LUMIÈRE ÉLECTRIQUES

SUCCESSEUR DE LA SOCIÉTÉ ANONYME CANCE (APPAREILLAGES ET ÉCLAIRAGES ÉLECTRIQUES)

Siège social : 9, rue de Rocroy, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* : Installation et exploitation d'éclairages et de transport de force par l'électricité ; appareils électriques. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 6 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires ; sur le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 à la direction ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bérenger, comte Fernand Foy, E. Jacquemin, G. Lacretelle.

Commissaire : M. J. Lucotte. 1799

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES FORCES HYDRAULIQUES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 73, boulev. Haussmann Paris

NOTICE

Capital : Quatre millons, divisés en 8.000 actions de 500 fr., sur lesquelles 5.300 d'apport entièrement libérées et 2.700 souscrites libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non côtés. — *Durée* : 99 ans, du 20 juillet 1899. — *Objet* : L'acquisition par l'apport qui a été fait, ainsi qu'il va être dit ci-après, des établissements hydrauliques que possède la Société The Rhone Land ana Water-Power, à Bellegarde, canton de Châtillon-de-Michaille, arrondissement de Nantua (Ain), avec droits mobiliers et immobiliers et installations sur les communes de Bellegarde, Vouvray et Arlod, canton de Châtillon-de-Michaille, arrondissement de Nantua, la commune de Vanchy, canton de Collonges, arrondissement de Gex (Ain), et la commune d'Eloise,

canton de Frangy, arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie) ; et avec les concessions et autorisations administratives ou autres permettant l'utilisation des eaux du Rhône. Le développement et l'augmentation des installations actuelles tant par acquisition ou constructions nouvelles que par fusion ou combinaisons avec d'autres entreprises analogues existantes ou à créer. La création de toutes autres forces motrices par une ou plusieurs chutes obtenues au moyen de canaux de dérivation du Rhône ou de tous autres cours d'eaux. L'exécution de tous travaux de canalisation et d'autres destinés à l'aménagement, à la création, distribution et à l'emploi de forces motrices sous toutes formes. L'utilisation des forces motrices à la lumière et au chauffage l'électricité ou par tous autres moyens, à la traction électrique, à l'air comprimé, à l'eau à haute pression, à tous travaux mécaniques et autres, à toutes industries électriques électro-chimiques, électro-métallurgiques et autres, etc. L'exploitation de toutes entreprises se rattachant d'un côté quelconque à un des objets de la Société. La mise en valeur ou l'application industrielle de toutes forces motrices. Et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières dépendantes ou connexes à la création et à l'aménagement de chutes d'eau, à la distribution et l'utilisation de la force motrice sous toutes formes que ce soit. — *Acte constitutif*, reçu par Me P. Bernard, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 10 0/0 aux administrateurs, le reliquat suivant décision de l'Assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Boissonnas, Drought, Mallet, Sandars, de Sinçay.
Commissaires : MM. Lullin, Lutschez. 1800

FORCES MOTRICES DE GRENOBLE ET VOIRON

Siège social : 35, *rue de la Bourse, Lyon*

NOTICE

Capital social: Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir de juin 1884. — *Objet* de la Société : Production et transport de force motrice ; acquisition et exploitation d'usines à ciment et de terrains situés à Grenoble entre la gare P.-L.-M. et le Drac. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jollivet, à Grenoble. — *Assemblée générale*, en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé. Le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires, 1801

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORCES MOTRICES DES ALPES-MARITIMES

Siège social : 12, *rue Torrini, Nice*

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs, porté à 2.250.000 fr. par délibération de l'Assemblée du 27 janvier 1900. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 20. — *Objet* : L'achat, la création et l'utilisation des chutes hydrauliques pouvant exister spécialement dans le département des Alpes-Maritimes, mais aussi en dehors, tant en France qu'à l'étranger, l'installation d'industries généralement quelconques pouvant utiliser ces forces, tout commerce ou industrie qui pourra être désigné même pour modifier l'objet de la Société s'il y a lieu. — *Acte constitutif* reçu par Me Ginesy, notaire à Nice. — *Assemblée générale*, 1er trimestre, composée des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux parts de fondateurs, limités à un maximum de 8.000 fr. par an ; 80 0/0 aux actions.

Cours : 1899, 800 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Dauprat, A. Durandy, J. Ferraud, J. Gandoin, H. Hancy, J. Tourtel, F. Robiony, Larey, Thorand, Grinda.
Commissaires ; MM. J. Nicot de Villemain, E. Beri. 1802

SOCIÉTÉ DES

FORCES MOTRICES DU DAUPHINÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 75 ans, du 21 mars 1899. — *Objet* : La création d'une chute sur le Drac, au moyen d'un canal de dérivation ayant son origine au pont de la Rivoire, commune de Saint-Georges-de-Commiers, cantons de Vizille et de Vif ; et d'une usine hydraulique près le pont de Champs, sur la commune Saint-Georges-de-Commiers, à 14 kilomètres de Grenoble ; La production, l'utilisation et la distribution de la lumière, du chauffage et de la force motrice par le gaz et l'électricité et tous autres moyens, dans le département de l'Isère et autres départements environnants, plus spécialement dans la ville de Grenoble et les communes suburbaines. La création de forces motrices par une ou plusieurs chutes obtenues au moyen de dérivation de tous cours d'eau dans le département de l'Isère et autres départements environnants ; d'exécution de tous travaux de canalisation et autres, destinés à la distribution et à l'utilisation de toutes forces motrices sous toutes formes ; l'exploitation des dites forces motrices et de toutes entreprises s'y rattachant, soit par la Société elle-même, soit par cession, location, participation ou autres formes. Et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant à la création, à la distribution et à l'utilisation de forces motrices sous toutes formes que ce soit. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, en avril.

Repartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus, sauf prélèvement pour un fonds de prévoyance : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Soulier, Proton de la Chapelle, Joannes Haour, X. Thoubillon.
Commissaires : MM. Colomb, Girardot. 1803

SOCIÉTÉ DES FORCES MOTRICES
DU HAUT GRÉSIVAUDAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *place du Lycée, Grenoble*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — Emprunt : *Obligations* : 625.000 fr., 4,25 0/0, émises à 497 fr. 50, remboursables à 500 fr. en 25 années.— *Intérêt* annuel : 21 fr. 25, moins impôts. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des concessions d'éclairage à l'électricité et de transport de force motrice dans la ville de Chambéry, les communes de Barraux, Chapareillan, Cognin, les Marches, Challes-les-Eaux, Myans, Saint-Alban, Leysse, La Motte, Servolex, etc., etc.

La Société assure l'éclairage et la force motrice aux lieux précités à l'aide de deux chutes d'eau, l'une de 600 mètres de hauteur (sur le Cernon, à Chapareillan), elle fournit 1.200 chevaux ; l'autre de 45 mètres de hauteur (sur le Bréda, à Pontcharra), elle donne 2.500 chevaux.

La Société exploite également à Chapareillan une usine de carbure de calcium dont elle est propriétaire. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 14 mars 1898. *L'acte constitutif* a été reçu par Me Uchet, notaire à Chapareillan (Isère).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Une somme pour réserve facultative. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la disposition du Conseil ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. X. Dalberto.
Secrétaire : M. G. Charpenay.
Membres : MM. A. Neyret, A. Bouchayer et J. Berruel.
Commissaire des comptes : M. Garnier.
Ingénieur-Directeur : M. Duval, à Chambéry.

1804

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES
FORCES MOTRICES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon et à Paris. — *Parts* bénéficiaires de fondateurs : 6.000. — *Obligations* : 40.000 de 500 fr., émises à 485 fr., intérêts 25 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de novembre 1892. — *Objet* de la Société : Mise en œuvre et exploitation de la concession faite par la loi du 9 juillet 1892 d'une distribution d'énergie électrique produite par une chute d'eau dérivée du Rhône en amont de Lyon. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Letord et Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons : Obligations, 1er avril-octobre, Crédit Lyonnais, Paris-Lyon ; Demachy et F. Seillière, à Paris ; Jacquier-Falcouz, à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, ce prélèvement sera réduit à 2 1/2 0/0 lorsque le fonds de réserve atteindra le 1/5 du capital, et à 1 0/0 lorsque la réserve atteindra la moitié ; 5 0/0 à titre d'interêt du capital social versé. Le surplus : 50 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; 35 0/0 aux parts bénéficiaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 à un compte d'amortissement destiné à rembourser les actions par tirage au sort quand le Conseil d'administration le jugera utile.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-A. Henry, fabricant de soieries.

MM. A. Falcouz, Joannis Raclet, ingénieur, administrateur délégué ; J. de Boissieu, ingénieur des mines secrétaire ; E. Berne, Fontaine et E. Jacquier.

Commissaires des comptes : MM. E. Raabe, Rochard.

1805

SOCIÉTÉ DES
FORCES MOTRICES ET USINES DE L'ARVE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue Lesdiguières, Grenoble*

NOTICE

Capital social : Deux millions huit cent mille francs, divisés en 2.800 actions de 1.000 fr., dont 300 entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 6 juillet 1895. — *Objet* de la Société : La construction, la location, la vente et au besoin l'exploitation d'usines à forces puissantes destinées à l'électrolyse et à tout autre objet. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lescot, Grenoble. — *Assemblée générale* en mars ou avril. — *Paiement* des coupons à l'époque fixée par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 20 0/0 pour former un fonds d'amortissement ; 20 0/0 aux actions ; le reste au fonds d'amortissement.

Année	Cours	Dividende
1897	1.400	»
1898	1.590	70
1899	1.200	55

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Viallet.
Membres : MM. G. Charpenay, V. Nicolet, A. Thouvard, A. Neyret, P. Corbin, J. Allard.
Commissaire des comptes : M. Troussier.

1806

SOCIÉTÉ DES
FORCES MOTRICES ET USINES ÉLECTRIQUES DE LA VÉZÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 102, *rue de Richelieu, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 2.000. — *L'objet* de la Société est l'utilisation, pour la production de la force motrice, d'une chute d'eau établie sur la rivière la Vezère, au lieu dit le Saillant ; l'établissement et l'exploitation d'une usine destinée à la transformation de la force hydraulique en pro-

duction d'énergie électrique et au transport à distance de celle-ci ; l'exploitation sous toutes ses formes de la force dont elle disposera ; la recherche et l'utilisation de toute autre chute d'eau sur la Vezère ou autres cours d'eau de la région. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 24 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 35 0/0 aux parts bénéficiaires et 55 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baile, Doniol, Duchemin, F. Jolly, de Lapisse, P. Levêque, H. de Seilhac, Ch. de Thezillat. 1807

SOCIÉTÉ HYDRO-ÉLECTRIQUE ROUSSILLONNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., dont 3.200 d'apport, entièrement libérées, et 800 souscrites et libérées. — *Titres* au porteur, non cotes. — *Durée :* 50 ans, du 1er septembre 1899. — *Objet :* 1° La distribution, la production et l'emploi de l'électricité, notamment pour l'éclairage et la fourniture de force motrice dans la ville de Perpignan et dans toutes autres villes ; 2° l'exécution du contrat passé entre la ville de Perpignan et M. Bartissol, ci-après apporté à la Société ; 3° l'exploitation de tous brevets se rattachant à l'électricité et leur mise en valeur, sous quelque forme que ce soit ; 4° enfin, tous actes de commerce, d'industrie et d'achat d'immeubles se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus désignés. — *Acte constitutif*, reçu par Me de Ridder, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en mars, elle se compose des propriétaires de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Bartissol, 17, avenue du Bois-de-Boulogne ; J. Robert, 44, rue de Villejust.
Commissaire : M. Masseron, 10, rue Lafayette. 1808

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

INDUSTRIES ÉCONOMIQUES

MOTEURS CHARON

SOCIÉTÉ ANONYME

PRÉCÉDEMMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

CHARLES & Cie

Siège social : 40, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 60. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de septembre 1893. — *Objet* de la Société : L'installation, la vente au comptant, la location ou la vente par redevances périodiques, tant en France qu'à l'étranger, de procédés particuliers d'éclairage électrique ou de force motrice, ainsi que de toutes autres industries s'y rattachant. La propriété ou l'exploitation de tous brevets pris ou à prendre pour les opérations ayant trait à l'objet social. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Karl Hanotaux.
Membres : MM. Cedié, Cautru, Vigreux, Rodberg, Allibert, Martine. 1809

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, Grand'Place Lille

NOTICE

Capital : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 600. — *Durée* : 40 ans, du 30 mai 1899. — *Objet* : La production de l'électricité et son application à tous les genres d'industries tels que : éclairage, traction, force motrice et l'utilisation de ces forces à tous genres d'industries tels que distribution d'eau, fabrication de glace, etc. ; l'achat et la vente d'appareils électriques et autres nécessaires à son exploitation ; l'acquisition de terrains, l'achat ou la construction d'usines pour y exploiter ces industries ; l'acquisition et la cession de tous brevets ou monopoles à exploiter en France ou à l'étranger, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rattachant par un côté quelconque aux applications de l'électricité ainsi que celles concernant les applications à l'éclairage, à la force motrice et au transport des forces des appareils et procédés nouveaux pouvant lutter contre l'électricité. — *Acte constitutif*, reçu par Me Ducrocq, notaire à Lille. — *Assemblée générale*, en octobre, elle se compose de tous propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 7 0/0 au Conseil d'administration ; 63 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 aux apporteurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Martine, Montaigne, Steverlynck, L. Woussen, H. Obry.
Commissaires : MM. E. Phillippe, H. Derrevaux. 1810-11

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE LUMIÈRE ET DE FORCE PAR LE GAZ L'ÉLECTRICITÉ & TOUS AUTRES MODES

M. CLERGUÉ & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
4, quai de l'Hôpital, Lyon

NOTICE

Capital : Six cent soixante-quinze mille francs, divisés en 1.350 actions de 500 fr. — *Durée* : 50 ans. 1812

MARSEILLE-ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue d'Arse, Marseille

NOTICE

Le capital social est de cent quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans à partir du 5 décembre 1898. 1813

STATIONS ÉLECTRIQUES RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée :* 50 ans, du 10 février 1900. — *Objet :* La recherche des concessions de toute nature relatives à l'installation et à l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, des forces électriques. D'une manière spéciale, l'installation et l'exploitation des stations électriques des communes et des particuliers. L'exploitation de toutes autres applications de l'électricité, notamment de la traction par automobiles ou tramways électriques. La fabrication, la vente, l'achat et l'installation d'appareils électriques se rattachant à ces applications, accumulateurs, dynamos, moteurs, etc., et généralement la fabrication de tout ce qui intéresse l'industrie électrique.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs. Le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Roux, Sorbon de Taillandier, Pelatan. 1814

SOCIÉTÉ CONTINENTALE DE TRACTION & D'ÉCLAIRAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ

NOTICE

Capital : Quatre millions de francs, divisés en 40 000 actions de 100 fr., souscrites libérées de 25 fr. — *Durée :* 60 ans, du 19 janvier 1900. — *Objet :* La production et l'exploitation industrielle de l'électricité. Toutes espèces d'entreprises qui, directement ou indirectement, se rattachent à cet objet, et spécialement l'utilisation d'électricité pour la traction, l'éclairage et la transmission de force. Toutes prises d'intérêt et participations dans des opérations de même nature. La Société pourra aussi acquérir et exploiter, directement ou indirectement, toutes entreprises de tramways et d'éclairage qui fonctionneraient par d'autres moyens que par l'électricité. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs. Le solde aux actions sauf prélèvement au fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bailleux de Marisy, baron de Pfeffel, Cohen, Petri, Manassewitsch. 1815

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA

TRANSMISSION DE LA FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

Siège social : 13, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société : Toutes opérations industrielles et commerciales dans tous les pays d'Europe concernant le transport, la transmission et la distribution de la force par l'électricité. — *Acte constitutif*, reçu par Me Corrard, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 8 0 0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Edmond de Rothschild, J. Bapst, Griolet, Sartiaux, Solacroup, Tambour, J. Aron.

Commissaires des comptes : MM. Thirria, de Saisset.

Directeur : M. de la Ville le Roulx 1816

SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE

DE TRANSPORT DE FORCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Pinel, Carcassonne

NOTICE

Capital : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr. — *Titres* libérés de 250 fr. nominatifs non cotés. — *Parts* de fondateur : 6.000 dont 2.000 attribuées à M. Estrade, fondateur et 4.000 réparties aux souscripteurs des 4.000 actions. — *Durée* de la Société : 75 ans, du 1er juin 1899. — *Objet* de la Société : La création à l'utilisation industrielle de toutes forces hydrauliques dans la vallée de l'Aude, aux abords des gorges de Saint-Georges. L'utilisation industrielle de toutes autres forces hydrauliques et de toutes chutes d'eau dont la Société pourrait devenir propriétaire par suite de création, acquisitions, concessions et de celles dont elle pourrait devenir locataire dans les bassins de l'Aude, de la Garonne et même dans toute la France ; l'installation, l'achat et l'exploitation d'usines productrices d'énergie électrique, à moteurs hydrauliques ou thermiques, la distribution à distance et la vente du courant électrique pour l'éclairage électrique et la force motrice ; l'installation et l'exploitation d'usines et fabriques pour diverses utilisations du courant, telles que la production du carbure de calcium et autres industries électro-chimiques. L'installation de toutes usines hydrauliques ou autres pour la fabrication de la pâte de bois et la pulvérisation du talc, etc. Le commerce et la vente des produits fabriqués, et en général toutes opérations commerciales ou industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus indiqués. — *L'acte constitutif*, reçu par Mes Escarguel et Coste, notaires à Carcassonne. — *Assemblée générale* dans le courant du 1er semestre, elle se compose de tous actionnaires possédant au moins 10 actions.

Répartition : 5 0/0 au fonds de réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Somme nécessaire à l'amortissement du capital en 20 années. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil ; 55 0/0 aux actions ; 35 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Directeur : M. Estrade.

Membres : MM. Audebal, Bertrand, Bringuet, Magès, Drevet, Marty, Redouté.

Commissaires des comptes : MM. Lafon, Capello.
1817

COMPAGNIE GÉNÉRALF

DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CLÉMANÇON

FONDÉS EN 1828

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Lamartine, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million sept cent mille francs et divisé en 3.400 actions de 500 fr., entièrement libérées, avait été réduit à 1.500.000 fr. par suite de l'annulation de 400 actions (délibération de l'assemblée générale du 24 avril 1895) a été porté à deux millions de francs et divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées (délibération de l'assemblée générale du 20 juin 1898). Les 1.000 actions nouvelles ont été émises avec une prime de 20 fr., soit à 520 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1893	500 »	»
1894	504 484	30 »
1895	520 916	30 »
1896	498 875	30 »
1897	471 677	30 »
1898	564 140	31 25
1899	569 413	» »

Durée de la Société : 30 ans, du 29 mars 1892. — *Objet de la Société* : La production, la fourniture, l'installation et la distribution de l'eau, de l'air comprimé, de la lumière et de la force, par tous procédés généralement quelconques. L'éclairage, le chauffage par le gaz et l'électricité. La téléphonie et la sonnerie, ainsi que toutes autres applications de l'électricité. La fabrication, la vente, l'installation et la location de tous appareils et machines nécessaires à ces objets. Toutes entreprises relatives à l'éclairage et à la distribution d'eau, de l'air comprimé des villes, établissements tant publics que privés en France et à l'étranger. Enfin, toutes opérations commerciales ou industrielles se rattachant aux opérations ci-dessus. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : Ed. Clémançon, Chassaigne-Goyon, Lallemand, Lespagnol, Ph. Weiss, Mortier.
1819

L'UNION ÉLECTRIQUE

DÉNOMMÉE PRÉCÉDEMMENT :
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE DE MORTEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Le capital social, fixé à l'origine à deux cent mille francs. divisés en 2.000 actions de 100 fr., puis en 400 actions de 500 fr., a été porté à 600.000 fr. et élevé à la somme de 1.500.000 fr. (*Assemblée générale* du 24 août 1898), et enfin à quatre millions par décision de l'Assemblée du 10 juin divisé en 8.000 actions de 500 fr. Sur les 2.000 actions de 100 fr. créées à l'origine, il a été attribué 100 actions à MM. Martin et Odier, fondateurs. Et les 1.900 actions ont été souscrites en numéraire. — *Parts de fondateurs :* 1.240.

Répartition des bénéfices . 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 25 0/0 aux administrateurs. Sur le surplus : 25 0/0 aux administrateurs. Le solde : 85 0/0 aux actions ; 15 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Odier, J. Bidermann, A. Guitton, A. Lumière, L. Labbé, E. Rodier, Ph. Odier, E. Méja, B. Rossier, Dreyfus-Brettauer, H. Oswald, J. Fisch, L. La Roche
1820

USINES DU CASTELET

SOCIÉTÉ HYDRO-ÉLECTRIQUE DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *boulevard de Strasbourg*

Toulouse

NOTICE

Le capital social est de un million cent mille francs. *Titres* au porteur. — *Parts* de fondateurs : 20 ou 400/20 de parts. — *Obligations :* 400 de 500 fr. 5 0/0. — *Objet* : Exploitation des forces hydrauliques et fabrication du carbure de calcium. — *La durée* de la Société est de 45 ans, à partir du 14 septembre 1897.
1821

APPAREILS ET MACHINES ÉLECTRIQUES

COMPAGNIE DES

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES BLOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social et bureaux :
39 *bis*, *rue de Châteaudun*, *Paris*
***Usine : Boves* (*Somme*)**

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 16 juillet 1897. — *Objet de la Société :* Fabrication d'accumulateurs et de tous appareils électriques ; travaux d'installations pour l'État, les municipalités, les compagnies et particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Houel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au capital versé et le surplus est réparti : 15 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 de gratifications au personnel ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Président : J. Offroy.
Membres : MM. O. Chemin, Ehrmann, Henou, Lucas, C.-A. Meyer.
Administrateur délégué : M. Lucas.
Directeur commercial : M. Segretier.
Directeur technique : M. G. Vaugeois. 1822

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSTRUCTION

DES

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES " EXCELSIOR "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 106, *rue Cardinet, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 3.500 actions de 100 fr. entièrement libérées et 6.500 libérées de 75 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts de fondateurs :* 224. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir de septembre 1897. — *Objet de la Société :* Construction des accumulateurs électriques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* constitutive le 4 septembre 1897.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, une somme pour fournir 5 0/0 d'intérêts sur le capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; prélèvement à fixer par l'Assemblée pour réserve extraordinaire ; le surplus, 60 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Président : M. Dollfus.
Membres : MM. Humbert et Alfred Dollfus, de Bovet, Douine, Molines et Albert Dujardin.
Commissaires des comptes : MM. Berge et Champin.
Directeurs : MM. Sardoillet et A. Delaunay. 1823

COMPAGNIE DE

L'ACCUMULATEUR ÉLECTRIQUE L'ATLAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :* 41, *rue Saint-Ferdinand, Paris
chez M. R.-V. Picou

L'objet de la Société est la construction et la vente de l'accumulateur électrique l'Atlas. — *L'assemblée générale* a lieu en mai. 1824

L'ACCUMULATEUR ÉLECTRIQUE

LUMIÈRE ET TRACTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :* 121, *boulevard Gambetta, Roubaix

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est

L'ÉCHO des CAPITALISTES
PARAIT TOUTES LES SEMAINES
PARIS, 38, rue de la Chaussée-d'Antin, 38, PARIS

COFFRE-FORT IMPERFORABLE " LE CUIRASSÉ "
BAUCHE, *7, Square Opéra (près rue Boudreau)*, PARIS — USINE A REIMS

l'exploitation de tous brevets d'invention se rapportant à l'électricité. Le monopole et la licence d'exploiter dans le nord de la France (départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes) un brevet pris par M. Payen, électricien à Paris, le 9 septembre 1897, à la préfecture de la Seine, sous le n° 258018, pour un nouveau système de plaques d'accumulateurs électriques. Le monopole et la licence d'exploiter en Belgique le brevet pris en Belgique, le 12 mars 1897, sous le n° 126953, par ledit M. Payen, pour l'objet précité. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fontaine, notaire à Roubaix.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Pouget.
Membres : MM. L. Maillart, Fœlix, C. Knoff, Roche, Bernarda. 1825

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES "UNION"

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue de Londres Paris

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., dont 100 d'apport, entièrement libérées, et 1.100 souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Une redevance* de 40 0/0 aux apporteurs. Si le capital vient à être porté à deux millions de francs ou à une somme plus élevée, cette redevance de 40 0/0 de bénéfices sera, en ce qui concerne alors l'avenir, rachetée au moyen de la remise qui sera faite alors aux apporteurs de 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées, ce mode de libération sera obligatoire pour les deux parties. — *Durée* : 50 ans, du 4 mai 1899. — *Objet* : 1° La fabrication et la vente de tous accumulateurs d'énergie électrique ; 2° la fabrication et la vente de tous appareils et de toutes machines servant à la fabrication d'accumulateurs ; 3° l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous brevets relatifs aux mêmes objets ; 4° l'exploitation directe ou par constitution de société, de tout ce qui se rattache directement ou indirectement à l'industrie des accumulateurs ou de leur utilisation. La Société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant aux accumulateurs ou à leur utilisation, céder ses concessions, affermer ses exploitations, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés. Elle peut entreprendre ces opérations, soit seule, soit en participation. En général, elle a pour objet toute opération commerciale ou financière qui se rapporte à l'industrie des accumulateurs électriques ou à leur utilisation. Enfin, plus généralement, la Société fera toutes opérations immobilières et toutes affaires sur les valeurs mobilières, commerciales et industrielles se rattachant spécialement à son objet. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cherrier, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus des bénéfices sera réparti ainsi qu'il suit : 40 0/0 aux apporteurs en exécution des conditions de leurs apports ; 10 0/0 au Conseil d'administration en exercice. En ce qui a trait au fonds de prévoyance, le surplus ou 50 0/0 sera mis à la disposition de l'Assemblée générale qui statuera sur la répartition qui pourra en être proposée par le Conseil d'administration. Si le capital social est élevé à deux millions de francs ou à une somme supérieure, en vertu de ce qui a été dit ci-dessus, les 40 0/0 de bénéfices ne seront plus dus aux apporteurs ; ces 40 0/0, réunis aux 50 0/0 dont il vient d'être parlé, formeront un total de 90 0/0, qui sera mis à la disposition de l'Assemblée générale comme ci-dessus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Babin, secrétaire général de la direction des forges et chantiers de la Méditerranée à Marseille, à Paris, boulevard Haussmann, 121 ; Paul Delorme, ingénieur à Paris, rue de Courcelles, 111 ; Charles-Amédée Descubes, propriétaire, à Paris, rue Decamp, 9 ; Francis Kimbel négociant, à Paris, place du Marché-Saint-Honoré, 31 ; Samuel Kocherthaler, directeur de la Gesellschaft für Elektrische Unternelsmungen, à Berlin, 43, Dorotheenstrasse ; Rudolph Menchkoff, directeur de la Gesellschaft für Elektrische Unternelsmungen, à Berlin, 43, Dorotheenstrasse ; Fernand Turcas, propriétaire, à Paris, rue Saint-Georges, 46.
Commissaires : MM. Mara, Gueroult. 1826

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE L'ACCUMULATEUR FULMEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, quai de Clichy Clichy

NOTICE

Capital : Cinq cent cinquante mille francs, divisés ne 5.500 actions de 100 fr., dont 2.445 d'apport entièrement libérées et 3.055 souscrites libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 29 juillet 1899. — *Objet* : 1° La fabrication, la vente et l'exploitation de tous accumulateurs électriques et spécialement de l'accumulateur Fulmen ; 2° l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous brevets ou licences relatifs aux accumulateurs ; 3° et en général, la fabrication, la vente et l'exploitation de tout ce qui se rapporte aux industries électriques, notamment dans leurs applications aux transports automobiles. — *Acte constitutif*, reçu par Me Père, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, se compose des actionnaires, propriétaires de 50 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus, il sera prélevé : 25 0/0 au Conseil d'administration, qui en fera la répartition comme il jugera convenable ; un tant pour cent fixé par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration, pour constituer un fonds spécial de réserve, dont l'emploi sera réglé par l'Assemblée sur la proposition du Conseil, et qui pourra même servir ultérieurement à former ou compléter le dividende, toujours sur la proposition du Conseil d'administration ; et le surplus sera réparti aux actions libérées ou non, chacune recevant la même chose.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Julien Le Cesne, négociant, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 38 ; Camille Brault, ingénieur, à Paris, boulevard Hauss-

mann, 73; Maurice-Félix-Frédéric Frédéric-Moreau, ingénieur, à Paris, rue de la Victoire, 98; Charles Jeanteaud, carrossier, à Paris, rue de Ponthieu, 51; et Alphonse-Gustave Robert, ancien négociant. à Paris, rue de Seine, 12.
1827

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

ACCUMULATEURS PHÉNIX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, Cavé, Levallois-Perret

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr., souscrites libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 6.000. — *Durée :* 30 ans, du 15 décembre 1899. — *Objet :* La propriété, l'exploitation et la mise en valeur d'un brevet pour perfectionnement à l'établissement des piles secondaires pris par M. Philipart pour une durée de 15 ans, à compter du 16 octobre 1897. La production et l'utilisation de l'électricité, l'achat, la fabrication, la production, la vente, la location et l'exploitation de toutes machines et de tous appareils électriques pour tous usages, de toutes matières quelconques servant à produire l'électricité, l'entreprise de la fourniture de la force et de la lumière par vente, location et abonnement, la prise, l'achat et la vente de tous brevets, addition, perfectionnement déjà pris ou à prendre ultérieurement, tant en France qu'à l'étranger, se rapportant directement ou indirectement à l'électricité et à ses divers usages. — *Acte constitutif*, reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les six mois de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 45 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Clément, Pierron, G. Philipart, M. Otlet, Pe Sarrazin, Johnston, Marinovitch, H. Lavertujon.
Commissaire : M. Lordier. 1828

L'ACCUMULATEUR TOBIANSKY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Parts* de jouissance : 1.000. — *Durée :* 30 ans, du 3 juin 1899. — *Objet :* La fabrication et la vente des accumulateurs Tobiansky avec tous les accessoires qui s'y rapportent. La Société pourra acquérir et exploiter directement ou indirectement les concessions de tous services publics de voitures automobiles, tramways, halage, remorquage, éclairage, etc. — *Assemblee générale*, 1er mercredi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1 1/2 0/0 à chaque commissaire. Le solde : 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts. 1829

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE L'ACCUMULATEUR TUDOR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Parts bénéficiaires :* 5.000. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée de la Société :* Du 12 janvier 1897 au 12 janvier 1937. — *Objet de la Société :* Construction d'accumulateurs électriques et de tous appareils accessoires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au dixième du capital ; 6 0/0 au capital versé ; 3 0/0 aux parts bénéficiaires, mais seulement sur la part des bénéfices excédant 20 0/0 du capital initial ; sur le surplus, les sommes jugées nécessaires par l'Assemblée pour amortissement quelconque, et l'excédent à raison de 25 0/0 au Conseil d'administration et 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Cellerier.
Membres : MM. Tudor, Muller, Faure, Baux, Bancelin.
Commissaire des comptes : M. Sautter. 1830

ACCUMULATOREN FABRIK-ACTIENGESELLSCHAFT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Berlin

NOTICE

Capital social : Six millions deux cent cinquante mille marks, divisés en 6.250 actions de 1.000 marks. — *Titres :* Actions au porteur. — *Objet :* Exploitation de divers brevets pour la construction d'accumulateurs électriques. — *Durée :* 99 années. — *Société constituée* le 19 juillet 1890. — *Assemblée générale* en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième à la direction ; 4 0/0 aux actions ; tantième à la direction ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Furstenberg, J. Peter, E. Rathenau, H. Harkort, E. Osthaus, R. Sulzbach, M. Cornélius, Dr S. von Siemens, Ed. von Siemens, R. von Schöller.
Direction : MM. Ad. Muller, J. Einbeck, L. Gebhard, Fr. Cowens, docteur J. Stricker, L. Schroder, C. Roderbourg. 1831

COMPAGNIE FRANÇAISE

D'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Montgolfier, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Les titres*

sont au porteur et sont cotés en banque à Lyon à 150 fr. — *Durée de la Société :* 75 ans, à partir du 1er avril 1896. — *Objet de la Société :* Fabrication d'appareils et accessoires pour l'éclairage électrique et tous systèmes d'éclairage et chauffage ; acquisition de la Maison Grivolas, Sage et Grillet. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme nécessaire pour fournir un intérêt de 5 0/0 aux capitaux non remboursés ; le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et le reste, sous réserve de créer des comptes d'amortissements aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Jean Neyret, de Saint-Etienne.
Membres : MM. Joseph Gignoux, de Lyon, et Grivolas, de Paris.
Commissaire des comptes : M. Michel Tricaud, de Lyon.
Directeur : M. Charles Zetter, ingénieur des Arts et Manufactures. 1832

MANUFACTURE PARISIENNE D'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 64, rue de Saintonge, Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., dont 500 d'apport et 500 souscrites, entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée :* 30 ans, du 27 décembre 1899. — *Objet :* De l'établissement de commerce d'appareillage et de fournitures électriques sis à Paris, rue de Saintonge, 64, avec adjonction de la fabrication de matériel électrique et l'exploitation industrielle et commerciale de ce commerce et de cette fabrication. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cherrier, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans le semestre de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 25 0/0 aux administrateurs ; 37 1/2 0/0 aux actions ; 37 1/2 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. J. Burns, G.-C. de Wilde, L. Riégel.
Commissaire : M. Gueroult de Flamesnil. 1833

SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION

DES APPAREILS A ADHÉRENCE MAGNÉTIQUE

BREVETS DE BOVET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs sauf les actions d'apport qui sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation des brevets de M. de Bovet, pour diverses applications d'appareils utilisant l'adhérence magnétique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Léon Molinos, de Bovet, Picou, Boutan. 1834

SOCIÉTÉ LYONNAISE

D'APPLICATIONS ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9 et 11, rue du Président-Carnot Lyon

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Parts* de fondateurs : 1.250. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 15 février 1898. — *Objet :* Les fournitures et les installations électriques, hydrauliques et mécaniques sous toutes les formes. — *Acte constitutif*, reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, en mars, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

Cours : En 1898, 512 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Feraud.
Membres : MM. Ch. Rebuffel, M. Gazagne, Ch. Bertolus, G. Cotton, X. Perret.
Commissaires : MM. G. Usslaub, P. Epinat. 1835

SOCIÉTÉ

D'APPLICATIONS INDUSTRIELLES

Cie D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 2.000 parts. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 1er juillet 1896. — *Objet de la Société :* Applications industrielles pour l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, notaire à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve et 5 0/0 d'intérêt aux actionnaires ; sur le reste, 20 0/0 au Conseil ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alioth, E. Bernheim, Lucien Dreyfus, J. Dreyfus-Brodsky, A. Hirsch, J. Meja, Salles, Emile Samuel, A. Sarazin.

Commissaires des comptes : MM. Simonet et Lévy.

Administrateur-délégué-directeur : M. Bernheim. 1836

SOCIÉTÉ POUR LES

APPLICATIONS INDUSTRIELLES DE L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

(LOMBARD-GÉRIN ET Cie)

Siège social : 31, *quai Saint-Vincent, Lyon*
Agence à Paris : 34, *rue de Provence*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts bénéficiaires* : 100. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs cotés à Lyon — *Parts de fondateurs* : 100. — *Dividendes* distribués : En 1890, 5 0/0; en 1891, 5 0/0 ; en 1892, 5 0/0; en 1893, 5 0/0 ; en 1894, 2 1/2 0/0 ; en 1898, 3 0/0.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 28 novembre 1887. — *Objet* de la Société : La fabrication, l'achat et la vente du matériel pour installations électriques de tous genres. L'étude de tous projets se rattachant d'une façon quelconque à l'application de l'électricité. La prise ou l'acquisition de tous brevets d'invention et de tous certificats d'addition ou de perfectionnement y relatifs, leur application et leur exploitation par voie de concession ou de licence et notamment l'exploitation des brevets Zipernowsky-Dery-Blaty de la maison Ganz et Cie de Budapest. L'obtention et la rétrocession éventuelle de toutes concessions administratives ou autres où il serait fait usage partiel ou total d'une distribution d'énergie électrique. L'acquisition, la création et l'exploitation de stations centrales pour la distribution de l'électricité, notamment en faisant l'application des procédés Zipernowsky-Dery-Blathy, l'achat de toutes forces hydrauliques et autres immeubles s'y rattachant. La participation dans l'exploitation des stations centrales avec ou sans apport de fonds. L'aliénation partielle ou totale par voie de cession, vente, échange, apport en société ou de toute autre manière de tous brevets, certificats d'addition ou de perfectionnement, concessions, stations centrales, immeubles en dépendant, participations et titres et valeurs qui en pourront être la représentation, comme aussi la négociation et le dépôt en nantissement de ces mêmes titres et valeurs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme destinée à la formation d'un fonds spécial d'amortissement ; le surplus, 2 0/0 au Conseil de surveillance, 16 0/0 au gérant, 75 0/0 aux actionnaires, 7 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. H. Bouthier.
Membres : MM. Antoine Riboud, E.-M. Cottet, A. Teste.
Gérant : M. Lombard-Gérin. 1837

L'ASTER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : cours Benoit, 33, Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées et 600 libérées de 125 fr. — *Parts de fondateurs :* 100. — *L'objet de la Société* est la construction, le commerce, l'exploitation de tous appareils mécaniques, électriques ou autres, et généralement toutes opérations se rattachant à ces diverses exploitations. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 15 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; aux actions et aux parts de fondateurs, 90 0/0 ; sur ces 90 0/0 il sera d'abord payé 6 0/0 d'intérêt au capital versé, le surplus sera partagé par moitié entre les actions et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chéronnet, L. Getti, Alf. Monard, G. Bertault.
Commissaire : M. E. Monard. 1838

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

CHARBONS POUR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent soixante-dix mille francs, divisés en 1.340 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de 1893. — *Objet de la Société :* Fabrication de charbons pour l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Blum.
Membres : MM. H. F. Cabiran, Ed. Getting.
Commissaires des comptes : MM. Nettre, Bur
nat. 1839

SOCIETE DE

CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE

ANCIENNE MAISON FAURIS ET DUKARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue de la République Lyon*

NOTICE

Capital : Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.250 actions de 100 fr., dont 700 d'apport et 1.550 souscrites, libérées. — *Titres* nominatifs ou au porteur. — *Durée :* 50 ans, du 3 octobre 1899. — *Objet :* L'exploitation de l'établissement industriel et commercial pour la construction et la vente de machines et appareils électriques appartenant à MM. Fauris et Dukard, situé à Lyon, 67, rue Molière, et dont il a été fait apport à la Société, ainsi qu'il va être dit ; la construction, l'achat, la vente, la location et l'installation de tous appareils électriques, tels que moteurs, dynamos, appareils de distribution électrique, d'éclairage, de chauffage, appareils téléphoniques et de tous autres appareils, outils, pièces ou accessoires se rapportant à l'industrie électrique ou à toute autre industrie mécanique ; l'utilisation et l'application de l'électricité sous toutes ses formes ; l'exploitation de tous brevets, licences et procédés se rattachant à la fabrication de tous appareils électriques ou mécaniques ; l'acquisition, la construction et la location de toutes usines et de tous matériels nécessaires à l'exploitation des établissements et usines de la Société ; et enfin, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ; que la Société pourra faire toutes ses opérations, soit seule, soit en participation ou association avec des tiers, sous quelque forme d'association et de participation que ce soit. — *Acte constitutif*, reçu par Me P. Bernard, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le solde, sauf prélèvements pour amortissements et réserves : 5 0/0 à la disposition du Conseil ; 15 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Soulier, C. Roy, A. Mathieu, L. Meunier.
Commissaire : M. B. Michel. 1840

SOCIÉTÉ DE

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

(ALBERT GUÉNÉE ET Cie)

Siège social : 14 et 16, rue des Bois, Paris-Belleville

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir du 10 mai 1897. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente des appareils électriques et mécaniques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin. — *Assemblée générale* le 15 mai de chaque année. — *Paiement* des coupons à la caisse sociale, le 15 mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 fonds de prévision ; 50 0/0 du reliquat au gérant ; 50 0/0 aux actions ; le tout après prélèvement de 5 0/0 du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. et J. André, 11, rue de la Tour-des-Dames, et Graillot.
Gérant : M. Albert Guénée, lieutenant de vaisseau de réserve. 1841

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ÉLECTRICITÉ

(PROCÉDÉS WESTINGHOUSE)

Siège social : 24, boulevard des Capucines Paris

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 20.000 actions de 500 fr. chacune, libérées de 250 fr. Elles seront nominatives jusqu'à libération intégrale, ensuite elles seront nominatives ou au porteur au choix du titulaire. — *La durée de la Société* est fixée à 99 ans, à partir du 18 novembre 1898. — *L'objet de la Société* est la fabrication, la vente et l'installation d'appareils et accessoires électriques et, d'une façon générale, toutes les affaires électriques ; d'acquérir et d'exploiter des brevets relatifs aux applications de l'électricité ; de se livrer à la fabrication et à la vente de tous appareils mécaniques. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier trimestre.

Répartition des bénéfices : 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration. — *Parts de fondateurs* : Il existe 4.000 parts de fondateurs ayant droit, après l'intérêt de 5 0/0 au capital, à 20 0/0 de bénéfices.

Observations : Sur les 4.000 parts de fondateurs, 2.280 de ces parts ont été attribuées aux Sociétés Westinghouse, 1.720 aux souscripteurs des actions à raison de 1 part par 5 actions. Dans les 20.000 actions, il a été attribué aux liquidateurs des établissements Heillmann 7.000 actions ; aux deux sociétés Westinghouse anglaise et américaine 4.400 actions, ce qui fait donc le total de 11.400 actions d'apports. Le reste, c'est-à-dire les 8.600 autres, a été souscrit en espèces. M. Heillmann ne reste pas dans l'affaire de la Société industrielle d'électricité ; il se consacre à la mise en valeur de la Société qu'il a formée au capital de 3.000.000 de francs pour l'exploitation de ses deux locomotives électriques, Société qui a racheté pour 1.500.000 fr. ce droit à la Société des moteurs électriques et à vapeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Dupasseur, 6, rue La Trémouille, Paris ; L. Bannister, 120 Broodway, à New-York ; M. Owen, 11, Victoria Street, à Londres ; J. Chaudoir, 2, rue Sainte-Véronique, à Liège ; A. Olry, 23, R. Clapeyron, à Paris ; H. Lukach, 11, Cornhill ; E.-C., à Londres ; J. Westinghouse, Broodway, 120, à New-York ; Lavessière, 58, rue de la Verrerie, Paris ; de Rangabe, 3, rue Saint-Georges. 1842

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, quai de Coronmeuse, Liège

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs divisés en 10.000 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 20 avril 1889. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* L'exercice industriel et commercial de toutes les branches de l'électrotechnique et spécialement l'obtention, l'exploitation, l'acquisition et la cession de tous brevets accordés en Belgique et à l'étranger, l'établissement, l'achèvement, l'exploitation d'installations électriques, la fabrication, la vente et le commerce des machines, appareils, instruments et produits nécessaires. — *Assemblée générale :* 2e lundi de septembre, à 1 heure, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 à 10 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 comme premier dividende au montant des versements effectués. Le surplus : 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 3 0/0 à chacun des autres administrateurs. Un tantième en faveur des employés; un tantième aux commissaires ; le restant entre toutes les actions.

Dividende 1898 : 11 0/0.
Réserve : 3.387.214.62.
Amortissements : 1.039.995.08.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Henri Pieper, Van den Kerchove, comte Ch. Vander Burch, comte H. Vander Burch, Aug. Schriever, A. Braun et G. Plesseria.
Commissaire: M. Léon Odekerken. 1843

ÉLECTRICITÉ BOUKAERT ET Co

SOCIETÉ ANONYME

Siège social : Chaussée-d'Anvers, 84, à Molenbeek (Saint-Jean)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, représentés par 800 actions privilégiées de 1.000 fr. Il est créé en outre 1.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. Le capital pourra être porté à 1.200.000 fr. Il pourra être créé un nombre d'actions ordinaires égal au nombre des nouvelles actions privilégiées pour être remises aux souscripteurs des actions privilégiées ; une action ordinaire par action privilégiée. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 10 juillet 1894. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La construction et l'installation des machines et appareils électriques et mécaniques, ainsi que toutes les applications de l'électricité et de la mécanique. — *Assemblée générale* le 3e vendredi d'octobre. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de ré-
5 rve ; 6 0/0 au montant libéré des actions privilégiées ;
0/0 au directeur-gérant ; 3 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 à chaque commissaire ; le surplus entre toutes les actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard Despret, Joseph Devolder, Prosper Bonnevie.
Commissaire : M. Jules Vuylsteke.
Directeur-gérant : Prosper Bonnevie. 1844

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ÉLECTRICITÉ

DE NEUILLY-SUR-SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 130, *avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine)*

NOTICE

Le capital social est de trente-deux mille cinquante francs, divisés en 641 actions de 50 fr. — *Parts de fondateurs :* 2.000. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 21 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine. — *L'objet de la Société* est la production, la fourniture ainsi que la vente de toutes les installations s'y rattachant. — *L'assemblée générale* a lieu dans la 1re quinzaine d'avril ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 3 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 au directeur technique ; 5 0/0 aux actions ; 15 0/0 à la ville de Neuilly ; 45 0/0 aux actionnaires consommateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Accolas, Guillemart, Pierre Halbroun, Champion. 1845

SOCIETE CENTRALE

D'ÉLECTRICITÉ & DE LAMPES A INCANDESCENCE

(USINES PULSFORD)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8-10-12, *rue de Normandie, Asnières (Seine)*

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans à partir du 14 décembre 1896. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de lampes à incandescence et toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à l'électricité. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions ; le surplus, 15 0/0 aux administrateurs et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pulsford.
Membres : MM. Rousselot, Michalon.
Commissaire des comptes : M. Eissen. 1846

COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ

THOMSON-HOUSTON

DE LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de dix millions, divisé en 20.000 actions de 500 fr. Sur ces 20.000 actions, 16.000 portant les nos 4001 à 20.000 sont admises depuis le 2 décembre à la cote officielle de Paris. — *Durée :* 25 ans, du 2 septembre 1898. — *Objet :* Fabriquer, acheter et vendre, employer et exploiter tous appareils et machines système, Thomson Houston ou autres systèmes produisant ou utilisant l'énergie électrique sous toutes ses formes, traction, éclairage, force électro-chimie, créer et exploiter toutes entreprises de transmission de force électro-chimie, construire, transformer, exploiter ou acquérir tous tramways ou chemins de fer, s'intéresser dans toutes entreprises du même genre, seulement en Italie, Grèce, Egypte, ainsi que l'Espagne et le Portugal, sans leurs colonies. — *Assemblée générale*, dernier samedi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; le solde à la disposition de l'Assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Burrell, Chamon, Coffin, de Landtsheere, Fris, Goury du Rosland, Kochertha-ler, Loeux, Thurnauer, Urban.

Commissaires : MM. de Watteville, Urban.

1847

Cie GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Oberlin, Nancy

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 2.000 actions de 1.000 fr., dont 50 entièrement libérées et 1.950 libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est la création et l'exploitation d'ateliers de construction de machines, dynamos, moteurs, accumulateurs, lampes et tous appareils électriques et mécaniques, etc. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 22 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Laisty et Houot, notaires à Nancy. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Répartition des bénéfices :* 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 aux parts de fondateurs; 45 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 à la disposition du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Francin, Garnier, de Metz-Noblat, Verdelet, Vicarino.

Commissaires : MM. Cournault, Renauld.

1848

L'ÉLECTRIQUE A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chaussée d'Anvers, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, représentés par 15.000 actions ordinaires de 100 fr., et par 20.000 actions privilégiées de 100 fr. Le remboursement des actions privilégiées a lieu par tirages au sort annuels et par un prélèvement de 25 0/0 sur les bénéfices : les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions ordinaires. — *Titres* : Actions ordinaires et privilégiées et au porteur. — *Société constituée* le 7 avril 1885, publiée au *Moniteur* le 21 avril 1885. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation sous quelque forme que ce soit de toutes applications de l'électricité et spécialement des accumulateurs Faure, Julien et de la traction électrique. — Exploitation : Usines, chaussée d'Anvers, station centrale d'éclairage du quartier de la gare du Nord, rue Zérézo. — *Assemblée générale* : au siège social, le dernier mardi d'avril, à 2 heures.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve (ce fonds est actuellement de 47.600 fr.) ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; la somme nécessaire pour attribuer un premier dividende de 5 0/0 aux actions privilégiées ; sur le surplus, 25 0/0 pour amortir les actions privilégiées et 75 0/0 à distribuer entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Comte Carlos de Changy.
Membres : MM. Maurice Rosart, Laurent Quaden, J. Julien.
Directeur général : M. Maurice Boyet.
Commissaire : M. Ed. Guillaume.

1849

SOCIÉTÉ

ÉLECTRIQUE DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : avenue de la Gare, Pau

Siège administratif : 2, rue de Lisbonne, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, porté à 800.000 fr., divisé en 4.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin). — *Obligations : 1re et 2e séries.* — 1.000 obligations de 200 fr., 5 0/0, remboursables à 200 fr. en 10 ans, du 1er août 1896 au 1er août 1905, par tirages au sort annuels. — Remboursement des titres le 1er août. — Intérêt annuel, 10 fr., payables par moitié les 1er février et 1er août de chaque année. — *3e et 4e séries.* — 1.000 obligations de 200 fr., 5 0/0, remboursables à 200 fr., dans les conditions et aux dates qui seront fixées par décision du Conseil d'administration, ledit remboursement ne pouvant avoir lieu avant le 1er novembre 1896. — Intérêt annuel, 10 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre de chaque année. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 15 mai 1889. *Objet de la Société* : L'application de l'électricité, l'installation et l'exploitation de distribution de courant électrique par usines centrales, pour trois usages : éclairage,

transmission de force, galvanoplastie, en particulier dans la ville de Pau et dans les Pyrénées, et, s'il y a lieu, dans les autres régions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* : 3e trimestre. — *Paiement* des coupons, à Pau, au siège social, et à Paris, au siège administratif, 2, rue de Lisbonne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 de la valeur du matériel renouvelable jusqu'à concurrence de 25 0/0 de ladite valeur ; 5 0/0 au capital versé, sommes votées par l'assemblée générale pour réserves spéciales, études ou affaires nouvelles ; le solde, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel ; 40 0/0 aux parts de fondateur et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. E. Fontaine.
Membres : MM. Baux, de Cairon, F. Hérard.
Administrateur-délégué : M. A. Brillouin. 1850

COMPAGNIE

ÉLECTRIQUE O. PATIN

ANCIENNE COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ÉLECTRICITÉ ET DE FORCE

Siège social : 3, *rue du Château*, ***Puteaux*** *(Seine)*

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations*, 5.000. — *Taux d'émission*, 500. — Revenu, 25 fr. — *Cours* des obligations, 480 fr. — *Durée de la Société :* 90 ans. — *Objet de la Société :* Fabrication de machines et appareils concernant l'électricité et l'exploitation d'usines électriques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trouselle à Paris. — *Assemblée générale* le 26 avril. — *Paiement* des coupons, à Paris, les 1er février, mai, août et novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. O. Patin, ingénieur, constructeur électricien ; Th. Tschieret et O. Boulet, ingénieurs ; Maugras, avocat, et Jamin, architecte.
Commissaire des comptes : M. H. Tellier, ingénieur civil.
Directeur : M. O. Patin, administrateur-délégué. 1851

L'ÉLECTROMOTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quai Michelet, Levallois-Perret

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. — *Titres* libérés, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 5.000, dont 2.500 aux apporteurs, 2.500 aux souscripteurs, à raison de 1 pour 2 actions. — *Durée* : 10 ans, de la constitution définitive, 12 juin 1899. — *Objet* : La fabrication, l'achat et la vente, la location, l'exploitation sous toutes formes, les réparations et transformations, l'achat et la vente d'accumulateurs, dynamos, voitures, cadres pneumatiques et accessoires relatifs à ces objets ; la production, la location et la vente de l'énergie électrique, en un mot tout ce qui concerne l'industrie et la traction électrique. En outre, la Société pourra établir des centres de production et de chargement électrique, acheter ou louer des terrains, y élever des constructions à l'effet de produire l'énergie électrique, garer les voitures électriques ou véhicules et moteurs de toutes sortes. — *Acte constitutif*, reçu par Me F. Lefebvre, notaire à Paris. — *Assemblée générale* : Elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition : 5 0/0 pour la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 pour le fonds de prévoyance. Le surplus : 40 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux actions ; 80 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Berg, A. Lefevre, W. de Blest Gana.
Commissaire : M. Nougués. 1852

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

PARVILLÉE FRÈRES & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue Gauthey, Paris

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 5.000 actions de 200 fr., dont 4.500 émises en numéraire et 500 attribuées aux fondateurs. — *Titres* au porteur entièrement libérés, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 5.000, dont 2.500 aux fondateurs et 2.500 réparties aux souscripteurs. — *Durée* : 50 ans, de la constitution définitive, 17 mai 1899. — *Objet* : 1° L'exploitation d'une manufacture de porcelaine industrielle, particulièrement appliquée à l'électricité, comprenant : isolateurs, appareillage électrique, ferrures et autres articles analogues dont il est fait apport à la présente Societé, et l'exploitation de toutes autres manufactures que la Société pourrait créer ou acquérir par la suite ; 2° l'exploitation directe ou indirecte de tous modèles déposés ou non et de tous les procédés de fabrication ayant appartenu à la Société Parvillée frères et Cie ou à d'autres ; 3° la construction et la vente, tant en France qu'à l'étranger, des résistances métallo-céramiques Parvillée et de tous appareils de chauffage par l'électricité, de rhéostats de toute nature pour lumière, force motrice ou autres, constitués à l'aide des résistances métallo-céramiques Parvillée ; 4° l'exploitation en général, directe ou indirecte, des brevets énumérés à l'article 6, ci-après, ainsi que la cession éventuelle desdits brevets et de licence tant en France qu'à l'étranger ; 5° toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rattachant à l'objet social ; 6° et en général la mise en œuvre de tous moyens ou procédés qui paraîtront les plus conformes à son but et les plus profitables aux intérêts sociaux.

La Société pourra prendre un intérêt direct ou indirect dans toute société, compagnie, syndicat, maison ou entreprise particulière dont le but serait conforme au sien ou utile à son développement et même traiter avec eux en vue d'une union ou d'une fusion industrielle ou commerciale. — *Acte constitutif*, reçu par Mes Moyne et Por-

tefin, notaires à Paris. — *Assemblée générale*, dans le courant du 1er semestre, elle se compose de porteurs de 25 actions.

Répartition : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 10 0/0 au Conseil ; 30 0/0 aux parts bénéficiaires ; 60 0/0 à la disposition des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Jacquet, E. Sautter, A. Baux, A. Parvillée, L. Parvillée.
Commissaires : MM. Lenoir, Patiny. 1853

SOCIÉTÉ DES

ÉTABLISSEMENTS POSTEL-VINAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40 et 42, rue des Volontaires
Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 5 septembre 1894. — *Objet* de la Société : La fabrication, la vente et la location des appareils électriques, ainsi que des machines et instruments de précision de tous genres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Girardin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. T.-G. Saint-Hubert-Chamon, C. Burrell, Postel-Vinay, F. Renard, F. Thurnauer, J. Sayeret.
Commissaires des comptes : MM. D. Mouliés et A. Wattevilie. 1854

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR

L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON

Siège social : 10 *et* 10 *bis, rue de Londres, Paris*

NOTICE

Capital social : Quarante millions de francs, divisés en 80.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur pour une partie et nominatifs pour l'autre, et sont cotés en bourse, cote officielle au comptant et à terme. — *Obligations* : 20.000 obligations de 500 fr., émises en 1896, remboursables à 500 fr. 5 0/0 jusqu'en 1921, par tirages trimestriels en mars et septembre ; remboursementles 1er avril et 1er octobre ; intérêt 25 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre et en 1899 40.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 remboursables au pair de 1907 à 1948 (tirages juin et décembre) ntérêt 20 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1894. .	»	»	18 33
1895. .	»	»	25 »
1896. .	»	»	32 50
1897. .	1.413	519	50 »
1898. .	1.407	522	50 »
1899. .	1.455	525	»

Durée de la Société : 30 ans, du 11 avril 1893 au 11 avril 1923. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente des appparеils et machines du système Thomson-Houston, exploitation de toute entreprise ou industrie produisant, appliquant ou utilisant l'énergie électrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cherrier, 44, rue du Louvre, à Paris. — *Assemblée générale* mars-avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons chez MM. Perier-Mercet et Cie, 59, rue de Provence, à Paris. Actions : aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 à la disposition de l'assemblée générale qui statue sur la répartition proposée par le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mercet.
Membres : MM. Foiret, Abdank Abakanowicz, Burrel, Chamon, Du Buit, Goury du Roslan. Coffin, Griffin, de Lomeni, Postel-Vinay, Siry, administrateurs.
Administrateur-délégué : M. Thurnauer.
Commissaires des comptes : MM. Monnier et Béglet.
Directeur-général : M. Renaud.
Sous-directeurs : MM. Parsons, Mancini.
1855

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

LA FABRICATION DES CHARBONS A LUMIÈRE

Siège social : Villerupt (Meurthe-et-Moselle)
Usine à Mainbottel

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés.
1856

INDUSTRIE ÉLECTRIQUE A TOULON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : faubourg du Mourillon
6, *boulevard Saint-Louis, Toulon*

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisé en 80 actions de 250 fr. — *L'objet de la Société* est l'entreprise de toutes constructions et installations destinées à produire et à distribuer l'énergie électrique, la

production et la vente de la lumière électrique, en un mot tout ce qui concerne la production et l'application industrielle de l'électricité par tous les systèmes quelconques. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 18 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Toulon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. V. Gérard.
Membres : MM. A. Mary Lasserre, N. Gibert.
Commissaire : M. Daynès. 1857

COMPAGNIE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DES

LAMPES ÉLECTRIQUES A ARC

SYSTÈME HEGNER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue St-Dominique Lyon

Siège administratif : 26, rue Cadet, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées (depuis le 5 février 1899. — *Parts de fondateurs :* 400 — *Objet* : Opérations industrielles et commerciales relatives à l'éclairage et particulièrement l'exploitation des brevets Hegner (*trois lampes marchant en tension sur 110 volts*). — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 15 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartion des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 45 0/0 aux actions et 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hegner, Laffon, baron Verly, Orlowski, Detolle, Monin. 1858

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LOCOMOTION ÉLECTRIQUE

Siège social : 2, rue Pasquier, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions, porté à cinq millions par décision de l'Assemblée générale du 6 décembre 1899, divisé en 50.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts bénéficiaires :* 4.000. — *L'objet de la Société* est l'exploitation industrielle et commerciale, en France, dans les colonies françaises et pays de protectorat français, par construction, vente, location ou autrement, tant des locomotives électriques que de tous moteurs, appareils et machines électriques, thermiques, mécaniques et autres, s'appliquant à la traction et à la propulsion en général, ainsi qu'à la transmission de force, et à tous autres usages suivant les systèmes et les procédés J.-J. Heilmann ou tous autres procédés ; l'entreprise et l'exploitation des services de transport de voyageurs et de marchandises par voie de terre et voie d'eau, par l'emploi de tous moyens quelconques de traction et de propulsion mécaniques et électriques ; la recherche et l'obtention de toutes entreprises et concessions, avec ou sans subventions de la part des communes, des départements, de l'État ou de toutes Compagnies pour la création de toutes entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises, en France, dans ses colonies et pays de protectorat. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 11 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 10 0/0 à l'amortissement du capital ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires et 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le général Leplus.
Membres : MM. Weiss, Balser, comte de Ramaix, Keusters, comte de Brancion, vicomte de Ségur Lamoignon, OrbanE. Bernheim.
Commissaires des comptes : M. E. Chandora, Camauer.
Secrétaire général : M. A. Lamarque. 1859

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MACHINES ÉLECTRIQUES LEVAVASSEUR

Siège social : 14, rue d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 2.500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des diverses inventions de M. Levavasseur et de ses brevets, pris ou à prendre, l'exploitation, la mise en valeur ou la vente de ces brevets et de tous autres relatifs à l'électricité, tant en France qu'à l'étranger, ou la délivrance de licences. La construction et la vente de machines et appareils électriques de tous systèmes. D'une manière générale tout ce qui concerne la production ou le transport de l'électricité et ses applications industrielles. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 4 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Son Dumarais, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le solde 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; le surplus, 75 0/0 aux actionnaires et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le vicomte A. Armand, M. de Cerval, A. Boffinet, comte G. de Chasseloup-Laubat, C. de Witt, H. Tellier, L. Levavasseur.
Commissaire des comptes : M. Rivière. 1860

CH. MILDÉ FILS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 60, *rue Desneraudes*, **Paris**

NOTICE

Le fonds social est fixé à six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. Un remboursement partiel de 100 fr. par action a eu lieu en 1899. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de différents systèmes électriques, notamment les installations de lumière électrique. la pose de paratonnerres et l'automobilisme (sise à Paris, 54, 58 et 60, rue Desrenaudes). — Cette exploitation consistera dans la fabrication, la vente et l'installation de tous les instruments, machines, appareils et accessoires rentrant actuellement ou pouvant rentrer ultérieurement dans le commerce de l'électricité. L'exploitation des brevets apportés à la Société, et de tous les autres dont elle pourra devenir propriétaire par la suite, par acquisition, apport, ou de toute autre manière. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 14 mars 1882. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Aumont-Thiéville. — *Cours* des actions : 1897, 400 fr. ; 1898, 525 fr. ; 1899, 408 fr. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit industriel en mai et juillet, — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : Le traitement du gérant fixé à 12.000 fr. par an ; 5 0/0 aux actions d'apport et au capital versé ; 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus, 50 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 au gérant ; 10 0/0 au personnel, employés et ouvriers.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Baëlen, Clerc, Chardeyron, Gérant, M. Mildé. 1861

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MOTEURS THERMIQUES GARDIE

Siège social :
7, rue Copernic, Nantes

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1862

PILE-BLOC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue de l'Hôtel-de-Ville
Lyon

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Titres* au porteur. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée* : 30 ans, du 19 juin 1899. — *Objet* : L'exploitation, la fabribation et la vente de la Pile-Bloc, système P. Germain, et de toutes autres piles. La construction, la fabrication, l'exploitation et la vente de tous les appareils auxquels elles peuvent être applicables, notamment en ce qui concerne la télégraphie, la téléphonie, les signaux, sonneries, appareils enregistreurs et indicateurs, l'allumage des moteurs à pétrole, à essence et à gaz, l'horlogerie électrique, les applications médicales et autres industries diverses. Comme conséquence, l'acquisition, la vente, la location et la prise de bail de tous biens, meubles et immeubles, nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *Acte constitutif*, recu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *Assemblee générale*, mars, elle se compose de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Les sommes que le Conseil d'administration jugera nécessaires pour l'amortissement du matériel, pourvu que ces sommes ne dépassent pas 10 0/0 du bénéfice restant après les répartitions ci-dessus. Le surplus des bénéfices de la Société jusqu'à son expiration, alors même que sa durée serait prorogée, sera réparti de la manière suivante : 1° 40 0/0 aux parts dc fondateurs ; 2° 10 0/0 aux administrateurs ; 3° 50 0/0 aux actionnaires. Toutefois, en cas d'augmentation du capital social, ce surplus des bénéfices sera réparti de la manière suivante : — I. Si le capital est porté à 500.000 fr. et au-dessus jusqu'à un million exclusivement : 35 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 55 0/0 aux actionnaires ; — II. Si le capital est porté à un million et au delà indéfiniment : 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Gignoux, banquier à Lyon, 3, rue du Président-Carnot ; René Heurtey, ingénieur, à Paris, 55, rue de Rome ; Jean-Marie Magniny, rentier à Lyon, 10, quai Saint-Antoine ; Marius Daniel, ingénieur à Lyon, 207, avenue de Saxe ; Jules Buffaud, ingénieur à Lyon, 27, rue de l'Hôtel-de-Ville ; H. Avenel, 80, rue Taitbout, à Paris.

Commissaire : M. Tricaud. 1863

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DE LA

PILE SYSTÈME MILLION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *rue de Sully*, **Lyon**

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 10 ans, du 26 décembre 1892. — *Objet de la Société :* Les applications de la pile système Million, la traction électrique des tramways, voitures, cycles, bateaux, la force motrice appliquée aux machines à coudre, imprimeries et toutes autres industries, l'éclairage électrique des maisons particulières, hôtels, châteaux, établissements industriels et commerciaux. La démonstration et l'exploitation de cette pile en France, ainsi que la création et l'établissement dans toute ville de France, que le Conseil d'administration désignera, de bureaux, magasins, ateliers ou comptoirs, pour cette démonstration et cette exploitation. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Vacher et Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale* dans le premier trimestre de l'année. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Déduction faite de tous frais et charges d'amortissement ; 5 0/0 au fonds de réserve et une somme suffisante pour payer 5 0/0 aux ac-

tionnaires. Le solde est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et le surplus aux actionnaires. Toutefois, l'assemblée générale aura droit de prélever sur ce surplus une part des bénéfices destinée à constituer plusieurs fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Camille Bellon.
Membres : MM. Jobert, vice-président ; Steiner-Pons, secrétaire.
Administrateur-délégué : M. J.-M.-H. Desvignes. 1864

SOCIÉTÉ DES PILES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue de l'Echelle, Paris

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 8.000 actions de 125 fr., dont 800 d'apport entièrement libérées et 7.200 souscrites, libérées de 31 fr. 25. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 25 ans, du 3 novembre 1899. — *Objet :* 1° L'étude, la mise en valeur et l'exploitation de la Pile électrique dont M. de Rufz de Lavison est l'inventeur ; 2° son application à l'automobilisme, à l'éclairage, à la production de la force électrique pour toutes machines ou tous organes comportant l'emploi de l'électricité, en un mot, son utilisation et exploitation pour tout service public ou privé, d'une façon générale quelconque ; 3° l'achat, la vente et l'exploitation en France et à l'étranger, de toutes autres sources d'énergie électrique et de tous brevets ou licences, soit contre espèces, soit par voie d'apport, contre remise de titres, soit contre redevances annuelles, par la création de sociétés filiales ou de toute autre manière ; 4° la construction, l'achat et la vente de tout matériel pour la traction, la propulsion, l'éclairage et toutes autres applications de l'électricité ; 5° l'achat, le traitement, la vente de tous résidus et produits chimiques, métaux et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation de l'électricité ; 6° l'achat de tous terrains et immeubles nécessaires ou même utiles à l'exploitation. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose des propriétaires de 20 actions.

Repartition des bénéfices : L'inventaire annuel porte en un premier compte (compte A) le montant des bénéfices produits par l'exploitation soit directe, soit indirecte des brevets en France, colonies, pays de protectorat, déduction faite des frais généraux et des frais d'exploitation. En un deuxième compte (compte B) la part de bénéfice net revenant à la Société, aux termes de l'article 7 des présents statuts, sur la vente des brevets et licences à l'étranger. Des bénéfices du compte A sont déduits les amortissements. Le Conseil d'administration sera seul juge d'en déterminer le montant, sans qu'il puisse toutefois dépasser pour un même exercice : un tiers des valeurs initiales pour tout le matériel roulant, matériel d'usine, chaudières, machines à vapeur, machines de tout genre. Un quart des valeurs initiales pour tout matériel fixe servant aux opérations chimiques. Un septième des valeurs initiales pour toutes bâtisses, hangars, magasins, etc. Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé : 5 0/0 pour la réserve légale jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital social. Sur le surplus, il est prélevé : 1° 10 0/0 de cet excédent pour le Conseil d'administration ; 2° la somme nécessaire pour distribuer aux actions un intérêt correspondant à 5 0/0 du capital dont elles sont libérées. 3° La somme nécessaire pour répartir entre toutes les actions sans distinction un dividende égal à 5 0/0 de leur capital nominal. Après ces prélèvements, s'il subsiste un excédent de bénéfice net, il pourra être, chaque année, porté à un compte de rèserve extraordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, une somme dont l'Assemblée générale fixe le montant, sans que la somme ainsi mise en réserve puisse dépasser la moitié de l'excédent sus indiqué. Enfin, le surplus des bénéfices appartiendra, savoir : 32 0/0 à la Société d'Etude des Piles électriques ; 5 0/0 aux parts de fondateurs 63 0/0 aux actionnaires sans distinction, à titre de dividende supplémentaire. Des bénéfices du compte B sont déduits : 5 0/0 pour la réserve légale, tant que cette réserve légale n'atteint pas le dixième du capital social. L'excédent est partagé comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 4 1/2 0/0 aux parts de fondateurs ; 85 1/2 0/0 aux actions sans distinction, à titre de dividende supplémentaire. La base de répartition fixée par le présent article sera toujours maintenue, quel que soit, dans l'avenir le chiffre du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Michel Tossizza, 15, rue de Lubeck ; J. Tossizza, 12, rue Christophe-Colomb ; E. Gault, 164, faubourg Saint-Honoré.
Commissaires : MM. Durbec, 7, rue Fénelon ; A. de Rossa, 279, rue Saint-Honoré. 1865

SOCIÉTÉ GRAMME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue d'Hautpoul, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions trois cent mille francs, divisé en 4.600 actions de 500 fr. entièrement libérées, dont 4.000 remises en représentation d'apports — *L'objet de la Société* est la construction, l'installation, le commerce et l'exploitation de tous les appareils industriels ou autres, se rattachant directement ou indirectement à l'électricité et à la mécanique. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 21 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Robin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 6 0/0 au Conseil d'administration ; 16 0/0 au directeur ; 8 0/0 au sous-directeur ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Z. Gramme, H. Fontaine, E. Javaux.
Commissaires : MM. Jouffret et Cochegrus.
Directeur statutaire : M. E. Javaux. 1866

LE TRANSPORT ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, avenue de Mac-Mahon Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt mille francs, divisés en 1.200 actions de 100fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* Depuis le 30 mars 1897. — *Objet de la Société :* Autorisations pour pose de canalisations électriques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Querantonnais, à Paris. 1867

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LE

TRAVAIL ÉLECTRIQUE DES MÉTAUX.

Siège social : 13, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Travail électrique des métaux et fabrique d'accumulateurs. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron C. Léonino, Griolet, Sartiaux, Tambour.
Directeur : M. de la Ville Le Roulx. 1868

BAINS DE MER DE DIEPPE



CASINO DE DIEPPE

STATION BALNÉAIRE

la plus rapprochée et la plus fréquentée

Les plus riches familles et les plus distinguées, les artistes les plus célèbres, les écrivains les plus illustres ont fait de DIEPPE leur séjour d'été.

Ouverture le 15 Juin — Clôture le 15 Octobre

Brillant Orchestre de soixante musiciens, sous la direction de M. A. BOURDEAU

TOUS LES SOIRS : **THÉATRE, BAL** ou **CONCERT AVEC CHANT**

KIOSQUE POUR LA MUSIQUE SUR LA TERRASSE

GRAND CAFÉ-RESTAURANT — PRIX FIXE

Paris à Dieppe en 3 h. 1/2

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES

(CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES — CAOUTCHOUC — CABLES)

Société Anonyme au Capital de **18.000.000** de francs

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS RATTIER & MENIER

Siège social : 25, rue du Quatre-Septembre -- PARIS

USINES

Paris-Grenelle, 7, rue du Théâtre, et 2, rue des Entrepreneurs
Bezons (Seine-et-Oise), Calais (Pas-de-Calais)

CAOUTCHOUC ET GUTTA-PERCHA MANUFACTURÉS

pour toutes Applications

INDUSTRIES DIVERSES — CHEMINS DE FER — NAVIGATION — ARROSAGES
MACHINES A VAPEUR — INCENDIE — GAZ — ACIDES — ÉLECTRICITÉ
VÉLOCIPÉDIE — BANDAGES PLEINS POUR VOITURES — VÊTEMENTS IMPERMÉABLES
CAOUTCHOUC DURCI — BACS D'ACCUMULATEURS
TAPIS, ETC., ETC.

Cables et Fils pour lumière -:- Transport de Force

TÉLÉPHONIE, TÉLÉGRAPHIE, ETC., ETC.

CABLES ET FILS ISOLÉS AU CAOUTCHOUC, A LA GUTTA-PERCHA, AU JUTE, ETC.
SOUS RUBANS, SOUS TRESSE, SOUS PLOMB, ETC.
CABLES ARMÉS POUR CANALISATIONS SOUTERRAINES
CABLES TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES SOUS PAPIER, ETC.

CABLES SOUS-MARINS

SERVICES SPÉCIAUX DE POSE DES CABLES SOUTERRAINS ET SOUS-MARINS

Constructions électriques

APPAREILS TÉLÉPHONIQUES, SYSTÈMES ADER, BERTHON ET BAILLEUX
BUREAUX CENTRAUX, TYPES DIVERS
SONNERIES ÉLECTRIQUES. — *Téléphonie domestique*
APPAREILS TÉLÉGRAPHIQUES MORSE, HUGHES, ETC.
APPAREILLAGE DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
LAMPES A ARC POUR COURANTS CONTINUS ET ALTERNATIFS
LIMITATEURS DE CONSOMMATION DE COURANT, SYSTÈME ESTRADE
MATIÈRES ISOLANTES
AVERTISSEURS D'INCENDIES, SYSTÈME DIGEON
MATÉRIEL POUR TRAMWAYS ET AUTOMOBILES

TÉLÉGRAPHES — TÉLÉPHONES — CABLES

THE ANTWERP TELEPHONE AND ELECTRICAL WORKS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers-Berchem, rue du Verger, 12

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 4.000 actions de 250 fr. ; il est créé en outre 600 parts de fondateurs. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société* constituée le 11 avril 1892. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication, achat, vente, commission, location d'appareils et matériel de télégraphie, de téléphone et d'électricité.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires. Le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Strasse, Clément de Cazenave, Georges Van Gend, Octave Bruneel, Louis de Groof.

Commissaire : M. Travailleur. 1869

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE POUR LA FABRICATION

D'APPAREILS TÉLÉPHONIQUES ET ÉLECTRIQUES

Siège social : 68, rue Nationale, à Ivry-Port

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. dont 2.000 entièrement libérées et 1.000 libérées de 50 fr. *L'objet de la Société* est la fabrication, le montage, le commerce, l'exploitation, l'installation et l'entretien, exclusivement en France, dans ses colonies et dans les pays soumis à son protectorat, d'appareils téléphoniques, télégraphiques et électriques de toute nature, ainsi que toutes autres opérations similaires. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 1er octobre 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. de Cazenave, F. Beaujouan, C. Landenne, Al. Ellies. 1870

BELL TELEPHONE MANUFACTURING Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Un million de francs représentés par 2.000 actions de 500 fr. — *Actions* ordinaires : 2.000. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société* constituée le 28 avril 1882. — Modifiée le 25 avril 1892. — *Durée* : 25 ans. — *Objet* : La fabrication, la vente, l'achat et la location d'appareils et d'objets téléphoniques et télégraphiques et de tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à l'électricité. Elle pourra acquérir les immeubles nécessaires et tous brevets se rapportant aux applications de l'électricité.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; 1/2 0/0 au commissaire ; le solde aux actionnaires.



PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

122, Rue La Fayette, 122 — PARIS

HOTEL PARTICULIER

PIERRE PETIT et ses Fils

Chevalier de la Légion d'Honneur

PHOTOGRAPHIE D'ART ET DE LUXE

AGRANDISSEMENTS DE TOUS LES ANCIENS PORTRAITS

Peinture, Pastel, Charbon, Sanguine, Émaux

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Van den Nest, J.-E. Kingsbury, Alexis Mols, Irving Loveridge, F. Welles.

Commissaire : M. Jules Stappers. 1871

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES CABLES ÉLECTRIQUES

(SYSTÈME BERTHOUD, BOREL ET Cie)

Siège social : Chemin du Pré-Gaudry, 11 *Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent mille francs, divisé en 2.600 actions de 500 fr. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 12 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Bernard et Mestrallet, notaires à Lyon. — *L'objet de la Société* est la fabrication, la vente, la pose et l'exploitation en France, dans les colonies françaises et même à l'étranger des câbles électriques, sous la réserve et dans la limite des accords intervenus ou à intervenir entre la Société d'exploitation des câbles électriques de Cortaillod (Suisse) et la Société française des câbles électriques. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions; sur le surplus, il est prélevé la somme nécessaire pour solder la redevance stipulée à l'article 20 (1) au profit de la Société d'exploitation des câbles électriques de Cortaillod (Suisse); l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actions.

Dividendes 1898 : 55 fr. ; 1899 : 100 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Souchon.

Membres : MM. de Chambrier, H. de Coulon, M. de Coulon, Lamaizière, de Perrot, Teste, Wolff.

Directeurs : MM. F. Carbonnier, Ch. Borel.

Commissaires : MM. Giriat, de Pury. 1872

---

(1) En rémunération des apports énumérés aux paragraphes 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'article précédent, la Société d'exploitation des câbles électriques (système Berthoud, Borel et Cie) recevra : 1° Une somme de 225.000 fr. en espèces payable aussitôt après la constitution définitive de la Société : 2° Une allocation de 2 0/0 sur le montant des factures adressées après le 1er janvier 1898, en exécution des marchés conclus ou à conclure avec la clientèle de la Société d'exploitation des câbles électriques (système Berthoud, Borel et Cie) existante au 30 juin 1897. Cette redevance de 2 0/0 sera réduite : 1° à 1 0/0 à partir du 1er janvier 1903; 2° à 50 centimes 0/0 à partir du 1er janvier 1913; elle cessera totalement le 1er janvier 1918. Toutefois le Conseil d'administration de la Société des câbles électriques pourra réduire la quotité de cette redevance ou même y renoncer s'il le juge opportun. Ladite redevance ne sera payée à la Société d'exploitation des câbles électriques (système Berthoud, Borel et Cie), qu'en fin d'exercice social et qu'après le prélèvement sur les bénéfices de l'intérêt à 5 0/0 des actions, ainsi qu'il sera dit ci-dessous (art 43), sans que, en cas d'insuffisance totale ou partielle, tout ou partie de cette redevance non payée puisse être reporté au compte d'un exercice ultérieur, et enfin sous la réserve de limitation fixée à l'article 43.

SOCIÉTÉ DU

CABLE FORTIN-HERMANN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 138, *boulevard Montparnasse Paris*

NOTICE

NOTICE

Capital social : Quatre cent quatre-vingt mille francs, divisés en 960 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation du câble Fortin-Hermann. — ***Assemblée générale*** en mai.

Directeur : M. Fortin Hermann. 1873

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES CABLES TÉLÉGRAPHIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *avenue de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt-quatre millions, divisés en 96.000 actions de 250 fr., entièrement libérées; les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Obligations : 14.200 obligations de 500 fr., 5 0/0 1re série, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1921, par tirages semestriels en avril et en octobre. Remboursements : 1er mai et 1er novembre. Intérêts : 25 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

10.420 obligations de 500 fr., 4 0/0 (câble Australie-Nouvelle-Calédonie). Remboursables à 500 fr., jusqu'au 1er novembre 1923, par tirages semestriels en avril et octobre. Remboursements : les 1er mai et 1er novembre; Intérêts : 20 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

Les porteurs de ces obligations sont réunis en une société civile, constituée par acte devant Me Dufour, notaire à Paris, le 30 avril 1895. Les obligations sont garanties par les produits de l'exploitation du câble Australie-Nouvelle-Calédonie, produit garanti jusqu'à 200.000 fr. par l'État français et 100.000 fr. par les gouvernements du Queensland et de la Nouvelle-Galles du Sud.

45.000 obligations de 500 fr., 4 0/0 (câble transatlantique), remboursables à 500 fr. jusqu'au 1er août 1926, par tirages semestriels en janvier et juillet. Remboursements : 1er février et 1er août.

La Société civile constituée pour ces obligations par acte devant Me Dufour, notaire à Paris, le 24 juillet 1896, encaisse directement de l'État français la subvention annuelle de 800.000 fr. concédée pendant 30 ans et, pour complément de l'intérêt et de l'amortissement, les sommes nécessaires sur les recettes perçues par l'État pour le compte de la Compagnie.

30.000 obligations 5 0/0. 2e série, remboursables à 500 francs jusqu'en 1926 par tirages semestriels en mai et novembre. Remboursements : 1er juin et 1er décembre; intérêts 25 francs, payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 15 mai 1888. — *Objet de la Société :* La propriété et l'exploitation

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Cours des Actions	512 81	514 20	391 16	281 20	243 12	181 37	159 20	157 46	120 »	90 »
Dividendes distribués	5 0/0	22 91	»	»	»	»	»	»	»	»
Crs d. Obligations 5 0/0 1re sér.	»	464 16	437 15	447 73	425 19	467 37	451 32	453 29	470 »	476 50
Crs d. Obl. 4 0/0 Câble Austr.	»	»	»	»	»	472 82	472 14	491 12	500 »	487 »
Crs d. Obl. 4 0/0 Câble transat.	»	»	»	»	»	»	477 20	485 99	466 50	466 »
Crs d. Obl. 5 0/0 2e série	»	»	»	»	»	»	»	»	»	473 50

de réseaux télégraphiques sous-marins. — *Notaire* qui a l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Paiement des obligations :* Banque internationale de Paris ; Banque de Paris et des Pays-Bas ; Comptoir national d'escompte de Paris ; Société générale ; Société générale de crédit industriel et commercial.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; fonds d'amortissement des actions en 66 ans ; 12 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 78 0/0 aux actions et 22 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le contre-amiral J. Caubet.
Membres : MM. Angliviel de la Baumelle, Le Bègue, marquis de Lauris, C. Rouget, A. Lefaivre.
Commissaires des comptes : MM. de Sainte-Marie, baron de Pontalba, Corrion.
Administrateur-directeur : M. J. Depelley.
Secrétaire général : M. A. L. Herrenschmidt. 1874

SOCIÉTÉ DE
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES A LA GUADELOUPE
(LIGNE SOUS LE VENT)

Siège social : La Pointe-à-Pitre

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 180 actions de 500 fr., toutes attribuées aux fondateurs. Les titres sont nominatifs et seront au porteur en 1900. — *La Société a pour objet* l'exploitation de réseaux téléphoniques subventionnés par la colonie. — *Durée de la Société :* 7 ans à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me A. Cicéron fils, notaire à la Pointe-à-Pitre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tany, A. Questel, L. Cafiero.
Commissaire : M. A. Sersily-Sergent.
Administrateur-délégué : M. A. Questel. 1875

MAISON BRÉGUET
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Didot, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, cote officielle, deuxième partie du bulletin. — *Obligations* : 2.530, de 500 fr., 4 1/2 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1911, par tirages semestriels, en mai et novembre, remboursement 1er juin et 1er décembre suivant. Intérêt, 22 fr. 50, payables par moitié les 1er juillet et 1er décembre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890	»	30 »	»
1891	»	30 »	»
1892	»	25 »	»
1893	»	30 »	488 62
1894	»	25 »	492 62
1895	»	30 »	495 41
1896	»	30 »	476 22
1897	»	30 »	485 »
1898	780 »	45 » (16 mois)	490 »
1899	690 »	»	500 »

Durée de la Société : 30 ans, depuis le 14 janvier 1882, prorogée jusqu'au 31 décembre 1926. — *Objet* de la Société : La construction, l'installation et le commerce de tous appareils ou machines relatifs à la télégraphie, la téléphonie et en général à toutes les applications ayant trait par un côté quelconque à l'électricité, la construction de tous instruments de précision. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Masson, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; sur l'excédent : 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au directeur ; 5 0/0 au sous-directeur ; 5 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux actions.

Réserves au 30 avril 1898 : Réserve statutaire : 216.044 fr. 11 ; Réserve extraordinaire, 805.000 fr. ; Réserve spéciale pour l'amortissement des obligations : 208.445 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Berger.
Membres : MM. F. Mayer, Kepferer, G. Dreyfus, J. Dubois, Sciama.
Directeur : M. Sciama. 1876

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE TÉLÉGRAPHES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 38, *avenue de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Le *capital social* est de dix millions de francs divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est l'étude, la prise en concession, l'acquisition, la vente, l'affermage, l'établissement et l'exploitation de tous câbles ou lignes télégraphiques sous-marins, aériens ou souterrains; la création, la vente, l'affermage et l'exploitation de tous services destinés à assurer les communications avec toutes lignes ou tous réseaux télégraphiques ; toutes prises d'intérêts, tous traités, tous prêts et avances, et tous accords avec tous exploitants de communications ou services de cette nature; et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus. — *La durée de la Société* est de 99 ans à partir du 27 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° Un vingtième affecté au fonds de réserve légal, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social, après quoi le prélèvement affecté à sa formation cesse d'être obligatoire, sauf à reprendre son cours s'il descendait au-dessous du dixième dudit capital ; s'il est continué au delà, l'excédent peut être porté à des comptes spéciaux de réserve et de prévoyance ; 2° la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, 5 0/0 des sommes dont elles sont libérées, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Après ces prélèvements, le reliquat est attribué : 10 0/0 au Conseil d'administration ; et 90 0/0 aux actions par part égale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Membres : MM. Jules Lair, vice-président de la Société générale de crédit industriel et commercial ; Lucien Villars, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Ernest May, président du Conseil d'administration de la Banque internationale de Paris ; Victor Thiébault, administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris ; Gaston Buron, administrateur de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ; Théodore Mante, administrateur de la Banque française de l'Afrique du Sud. 1877

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

Siège social : Copenhague

NOTICE

Le capital social est de trente-sept millions cinq cent mille francs, divisé en 150.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur, mais sont transférables à une personne désignée. — *Obligations* : Les obligations sont remboursées depuis le 1er mars 1899. — *Les titres* sont cotés à Paris, Londres et Copenhague. — *Objet* : Toutes entreprises télégraphiques et téléphoniques. — La Société a été constituée le 1er juin 1869, pour une durée indéterminée. — *L'acte constitutif* a été reçu par le Conseil municipal de Copenhague. — *L'assemblée générale* a lieu en avril à Copenhague ; tous les actionnaires peuvent y assister.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. .	374	18 75
1890. .	407	21 50
1891. .	451	21 50
1892. .	492	21 50
1893. .	502	21 50
1894. .	547	21 50
1895. .	565	25 »
1896. .	600	25 »
1897. .	655	25 »
1898. .	741	31 25
1899. .	830	»

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur l'excédent : 5 0/0 au Conseil d'administration, sans que ce tantième puisse dépasser 37.500 fr.; le reste est partagé entre les actionnaires et le fonds de réserve, d'après la résolution de l'assemblée générale. — *Le paiement* des coupons a lieu à la Banque de Paris et des Pays-Bas, les 1er janvier et 1er juillet, et en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président-honoraire : M. C.-F. Tietgen.
Président : M. E. Suenson.
Membres : MM. M. Melchior, le baron Reedtz-Thott, F.-C. Tobiesen, J.-S. Meldal, V.-E. Tychsen, Dr P.-A. Vedel.
Directeur : M. E. Suenson.
Commissaires : MM. Steen Bille, S. Bülow.
1878

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES

TÉLÉPHONES

(CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES, CAOUTCHOUC CABLES)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *rue du Quatre-Septembre, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions, divisés en 60.000 actions de 300 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, au choix des actionnaires, et sont cotés en bourse à la cote officielle ; les actions au comptant et à terme, et les obligations au comptant. — *Obligations* : 20.000 de 500 fr. 4 0/0 remboursables à 500 fr. jusqu'en 1944 par tirages semestriels en juin et décembre. Remboursements : les 1er janvier et 1er juillet; intérêts : 20 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1894 . . .	304.230	441.252	»
1895 . . .	178.047	444.002	»
1896 . . .	202.611	435.482	12 »
1897 . . .	264.064	466.738	15 »
1898 . . .	273.782	482.718	18 »
1899 . . .	310.608	981.987	16 50

La durée de la Société est de 50 ans à partir du 18 octobre 1893. — *Objet* : Constructions électriques, caoutchouc, câbles. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *Le paiement* des coupons a lieu pour les actions le 1er janvier ; pour les obligations, les 1er janvier et 1er juillet, à la Banque internationale de Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Société générale, au Crédit industriel et commercial.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt sur le capital versé ; sur le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Richemond.

Vice-président : M. H. Menier.

Membres : MM. Bernheim, Berthon, Denfert-Rochereau, Lazare-Weiller, May, Menier, Paraf, P. Richemond, de Traz, Vernes, Walterstein.

Administrateur-délégué : M. H. Léauté.

Secrétaire général : M. J. Many.

Commissaires : MM. Gueroult, Fidière des Prinveaux. 1879

SOCIETE FRANÇAISE

DE TÉLÉPHONIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées à 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 5.000. *Durée* : 50 ans, du 7 août 1899. — *Objet* : L'exploitation directe ou indirecte des procédés de M. Germain, ayant trait à la téléphonie et notamment des brevets français pris par lui le 1er septembre 1897, n° 270032, le 27 mai 1898, n° 278357, et le 8 mars 1899, n° 286625, ainsi que de tout ce qui se rattache, même accessoiremont, à la téléphonie, à la télégraphie, à l'électricité, ou aux industries mécaniques. — *Acte constitutif*, reçu par Me Meunié, notaire à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 pour le directeur et le personnel. Le surplus : 25 0/0 aux actions ; 75 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernard, Clerac, Avenel.
Commissaire : M. Loubery. 1880

SOCIÉTÉS DIVERSES

COMPAGNIE LYONNAISE

DE L'AIR COMPRIMÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 68, rue des Charmettes Villeurbanne (Rhône)

Le capital social est de trois cent soixante-quinze mille francs. 1881

COMPAGNIE PARISIENNE

DE L'AIR COMPRIMÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, rue Etienne-Marcel, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions. — *Objet de la Société* : Force motrice par l'air comprimé ; éclairage électrique public et particulier. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre. 1882

TÉLÉPHONE 273-79

La Machine à écrire "REM-SHO"

surpasse tout ce qui existe à ce jour par sa **GRANDE SIMPLICITÉ** *de mécanisme*

Envoyée GRATUITEMENT à l'essai

REMINGTON-SHOLES Co

37, rue Vivienne, près la Bourse, PARIS

(Voir aux pages d'annonces).



SOCIÉTÉ DES BREVETS DOLTER

(TRACTION ET ÉLECTRICITÉ)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 75 fr. — ***Titres*** nominatifs, non cotés. — ***Parts*** de fondateurs : 550, attribuées aux fondateurs. — ***Durée*** : 50 ans, du 6 juin 1899. — *Objet* : 1° La recherche, l'étude et l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de toutes applications de l'électricité à l'industrie et notamment à la traction, à la force, à l'éclairage et à la mécanique, ensemble l'application de tous procédés électro-mécaniques au travail des mines, l'utilisation des fours électriques pour toutes industries et l'application de tous procédés d'électro-chimie sèche ; 2° la prise, tant en France qu'à l'étranger, de tous brevets se rapportant à l'objet social, leur exploitation ; la cession de tout ou partie de ces brevets ou la concession de toutes licences moyennant des prix fermes, des redevances ou l'attribution d'actions, de parts d'intérêt ou de bénéfices dans toutes participations ou sociétés créées ou à créer sous quelque forme que ce soit, tant en France qu'à l'étranger, même pouvant différer de l'objet social ; 3° la fabrication et la vente de tous appareils brevetés ; 4° l'obtention de toutes concessions se rapportant à l'objet social, leur mise en exploitation ou leur rétrocession à tous particuliers ou sociétés ; l'acquisition ou la prise à bail, avec ou sans promesse de vente, de tous terrains ou usines, la construction de toutes usines, le tout dans le but d'exploiter tout ou partie de ces concessions ; la Société pourra aussi s'intéresser, soit comme fondatrice, soit par voie d'apports, soit encore au moyen de la souscription ou de l'achat d'actions, dans toutes sociétés ou entreprises rentrant dans l'objet social ; elle pourra encore s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, avec des sociétés créées par elle ou avec des tiers dans toutes entreprises quelconques rentrant dans le but social ; et d'une manière générale elle pourra se livrer à tout opérations mobilières ou immobilières d'industrie, de banque, de commerce, de travaux se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la présente Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, elle se compose de propriétaires de 5 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 6 0/0 au Conseil. Le solde : 45 0/0 aux actions : 55 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Lavison, Ornstein,
Administrateur délégué : M. Boinet.
Commissaire : M. E. Aubert. 1883

LE CARBONE

(ANCIENNE MAISON LACOMBE ET COMPAGNIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, rue de Lorraine
Levallois-Perret (Seine)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 18 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de charbons pour l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delorme, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. S. Bing, Bonnet. 1884

SOCIÉTÉ DE

CARBURE DE CALCIUM ALPHA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Royale, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent quarante mille francs, divisé en 2.400 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : La création, l'achat, la prise à bail et l'exploitation d'usines électriques en France et à l'étranger, l'obtention de toutes concessions, la vente et l'affermage de toutes usines électriques, la fabrication, la vente de carbure de calcium ou de tous autres produits électro-chimiques et la création de toutes sociétés ayant pour objet ces diverses fabrications, prise de toutes participations dans toutes sociétés et usines existantes, en général toutes opérations s'y rattachant et aux industries qui en dépendent ; l'exploitation même de tout autre mode de fabrication et de toutes concessions et, en un mot, toutes les opérations auxquelles se livrent ou peuvent se livrer des sociétés similaires et, enfin plus spécialement, l'entreprise de la fabrication de carbure de calcium, à l'usine de Beaulieu, par Jessains (Aube) et dans toutes autres usines, et le commerce de tous les produits qui s'y rattachent. — *La durée* de la Société est de 90 ans, à partir du 15 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des benefices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bourdon, E. Chandora, A. Guernier, J. Lalung de Férole, J. Ferrier, O. Patin.
1885

LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 68, rue de Rome, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, divisés en 100 actions de 5.000 fr., entièrement libérées, a été porté à 600.000 fr. par délibération de l'assemblée générale du 17 août 1898 et divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. 1886

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ÉLECTRICITÉ A. E. G.

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Richer, Paris

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 50 ans, du 26 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation d'ateliers de construction d'électricité en général et de toutes entreprises industrielles spécialement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Rigault, notaire à Paris. — *Assemblee générale*, en mars, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, la somme nécessaire pour former un fonds de réserve extraordinaire ; 4 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Mamroth, F. Deutsch, P. Jordan.
Directeur : M. A. Salomon. 1887

SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ

(RÉSEAU NORMAND)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : promenade du Fort, Caen (Calvados)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.— *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.— *Obligations :* Juillet 1897, émission de 1.000 obligations 4 0/0, émises à 462 fr. 50, remboursables à 500 fr., au plus tard en 45 ans, par tirages au sort ou rachat ; intérêt 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. Le produit de cette émission sera affecté : 1° au développement du réseau de canalisations dans la ville de Caen et à l'augmentation de la puissance de l'usine ; 2° au remboursement de 500 obligations 5 0/0 précédemment émises. — *Cours des actions :* 500 fr.; des *obligations :* 470 fr.— *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 26 août 1893. — *Objet de la Société :* Toutes applications de l'électricité, brevets, usines électriques ou à gaz, chemins de fer et tramways, etc., etc., dans les départements du Calvados, Orne, Manche et Eure. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Perrotte, à Caen. — *Assemblée générale ordinaire* dans le premier semestre de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Croquevielle.
Membre : M. G. Dupont.
Administrateur-délégué : M. J. Lecornu.
Commissaire des comptes : M. Ch. Plessis. 1888

COMPAGNIE GÉNÉRALE

D'ÉLECTRICITÉ DE CREIL

ÉTABLISSEMENTS DAYDÉ ET PILLÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue de Châteaudun, Paris

Usines à Creil (Oise)

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 3.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'application de l'électricité. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 30 avril 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me de Ridder, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 desdits bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi ; ce prélèvement cessera d'être obligatoire quand le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social, mais il devra reprendre quand le fonds de réserve sera descendu au-dessous de ce dixième ; 2° somme nécessaire pour fournir aux actions 5 0/0 sur le montant de leur libération, sans que si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent les réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Après ces deux prélèvements, le Conseil d'administration pourra encore proposer à l'assemblée générale des actionnaires la mise à part d'une somme pour la constitution d'une réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Daydé, ingénieur constructeur, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, n° 135 ; Auguste Pillé, ingénieur constructeur, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de la Boétie, n° 61 ; Jules-Frédéric Lambert de Frondeville, demeurant à Paris, rue Daru, n° 13 ; et M. Hubert de Pfeffel, demeurant à Paris, rue Montchanin, n° 13. 1889

SOCIETÉ GÉNÉRALE

ÉLECTRIQUE ET INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, cité d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur, entièrement libérés, admis à la cote officielle. — *Durée* : 50 années de la constitution définitive, 19 juin 1899. — *Objet* : Faire pour elle-même ou pour le compte de tiers, en France, dans les colonies françaises, dans les pays de protectorat et à l'étranger, principalement : toutes entreprises électriques et en outre toutes entreprises industrielles quelconques ; et ce, par voie d'exploitation directe ou par voie de souscription et d'achat d'actions et de tous autres titres de toutes sociétés formées ou à former, ou par voie de participation, de commandite ou autrement. Toutes opérations d'achat, de vente, d'émission, de reports, de prêts, en un mot toutes opérations de finance et de

trésorerie sur actions, obligations ou autres valeurs de sociétés, dont l'objet est ci-dessus indiqué. Et généralement toutes opérations financières, industrielles et commerciales se rattachant au but de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *Assemblée générale* dans le courant du 1er semestre, elle se compose de tous actionnaires possédant au moins 20 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Eventuellement, une somme applicable à la réserve spéciale. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, les sommes nécessaires à assurer le paiement de tous intérêts variables ou parts de bénéfices alloués à des obligations de la Société, le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Fournié, E. Polonceau, P. Terrier, L. Weil, S. Pozzy, A. Abadie, H.-E. Boyer.
Commissaires MM. Levy, Urruty, Lefèvre-Pontalis. 1890

COMPAGNIE GÉNÉRALE

D'ÉLECTRO-CHIMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 64, rue Caumartin, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de quatre millions de francs, a été porté à sept millions, et réduit de nouveau à 4 millions divisés en 8.000 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est les applications de l'électricité à l'électrochimie et notamment la fabrication de la soude, du chlorure de chaux, carbure de calcium ferro-silicium et de tout autre produit chimique, ainsi que le traitement des minerais. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 26 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Labouret, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Duval.
Administrateur délégué : M. D. Korda.
Membres : MM. L. Bordet, Ch.-O. Bouillon, baron J. de Günzburg, G. Siegfried, Dr W. Rathenaü. 1891

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-CHIMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Blanche, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de un million sept cent mille francs, divisé en 680 actions de 2.000 fr., entièrement libérées, a été porté à trois millions quatre cent mille francs, divisé en 1.360 actions de 2.500 fr. (Délibération de l'assemblée générale du 30 août 1898). — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires, 120 parts. — *Obligations* ; 2.800 de 500 fr., 4 1/2 0/0. Taux d'émission, 500 fr., Revenu, 22 fr. 50, remboursables en 20 ans. — Durée de l'amortissement des obligations, 20 ans. — *Durée de la Société* : 50 ans à partir du 2 août 1889. — *Objet de la Société* : Fabrication des chlorates de potasse et de soude par l'électrolyse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des obligations, 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; ensuite 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 50 0/0 aux parts de fondateurs et 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Malpas-Duché.
Vice-président : M. le comte A. de Montlaur.
Administrateurs-délégués : MM. A. Boucher, H. Gall.
Membres : MM. Chéronnet, Engel, Hennin, Hochreutiner, Sautter.
Commissaires : MM. Stouls, A. Dupraz. 1892

SOCIÉTÉ FRANCO-SUISSE

D'ÉLECTRO-CHIMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, *rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., libérées. — *Parts de fondateurs :* 800. — *L'objet de la Société* est : 1° la création et l'exploitation immédiate d'une usine de produits électro-chimiques en Suisse ; 2° la création et l'exploitation d'une ou de plusieurs fabriques de produits électro-chimiques en France, en Suisse ou dans tout autre pays ; 3° la recherche des procédés de fabrication industrielle de tous produits par l'électro-chimie ; 4° l'achat, l'exploitation et la vente de tous brevets relatifs à la fabrication de ces produits ; 5° les installations d'éclairage par l'acétylène ; 6° la création de Sociétés filiales pour la fabrication par l'électro-chimie de produits industriels ; 7° la création de toutes usines et l'exploitation de tout commerce ou industrie ayant pour objet l'utilisation des produits fabriqués par la Société ; 8° et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles, minières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux industries électriques, électro-chimiques et électro-métallurgiques. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 22 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rodet, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er trimestre, elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; dotation de la réserve spéciale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 57 0/0 aux actions ; 33 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Boudinhon, L. Chavanis, A. Tavian.
Commissaires des comptes : MM. A. Pavy, J.-M. Maguiny. 1893

SOCIÉTÉ

NIÇOISE D'ÉLECTRO-CHIMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, rue Franklin, Lyon

NOTICE

Capital : Six cent cinquante mille francs, divisés en 1.300 actions de 500 fr., dont 100 entièrement libérées attribuées à l'apporteur, et 1.200 souscrites en espèces, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 30 ans, du 15 mai 1899. — *Objet* : La création et l'exploitation d'une usine de produits électro-métallurgiques au Plan du Var, près Nice (Alpes-Maritimes). Toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux industries électro-chimiques et électro-métallurgiques, tant en France qu'à l'étranger ; que l'Assemblée générale extraordinaire sera souveraine pour étendre et même modifier l'objet de la Société, que la Société pourra faire toutes ces opérations pour son compte directement, par location ou sous toutes autres formes, soit pour le compte de tiers, soit en participation ou association avec des tiers et dans toutes formes d'association ou de participation que ce soit. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, d'avril à juillet.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 25 0/0 pour amortissement des frais de 1er établissement ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 au Conseil ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Boudinhon,

Membres : MM. H. Bovy, A. Durandy, à Nice, A. Gandillon, à Genève, J. Tourtel, à Nice, A. Vanderpol, à Lyon, L. Chavanis, à Lyon.

Commissaires : MM. P. Ménagé, V. Vuagnat.

1894

SOCIETÉ

ELECTRO-CHIMIQUE DE LA ROMANCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue de l'Hôtel-de-Ville Lyon

NOTICE

Capital : Deux millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 5.500 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, cotés en banque. — *Durée* : 60 ans, du 19 juin 1899. — *Objet* : La création d'un canal industriel dérivé de la Romanche entre le pont de l'Aveynat et le pont neuf de Livet. L'exploitation industrielle et commerciale de tous procédés chimiques et électro-chimiques ; la fabrication de tous produits et appareils ; la création de toutes usines et installations, leur vente ou location ; la création de toutes sociétés ayant pour objet l'utilisation de la force motrice produite par le canal dérivé de la Romanche ; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher aux intérêts et au but de la Société ; l'entreprise de toutes industries et opérations pouvant avoir un lien quelconque avec l'objet de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Canavy, 34, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. — *Assemblée générale*, se compose des porteurs de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; intérêt de 5 0/0 aux actions ; sur le reliquat, il sera attribué : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 0 90/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Auguste Robin.

Membres : MM. Henri de Saint-Albin, Albert de Fischer, François Jacquier, Louis Pradel. Francisque Vial.

1895

SOCIÉTÉ

ÉLECTRO-CHIMIQUE DU GIFFRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Annecy

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 1.000 actions libérées de 1.000 fr. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 17 décembre 1897. — *Objet :* L'exploitation industrielle et commerciale de tous procédés chimiques connus ou à connaître ainsi que la fabrication et la vente de tous produits ou appareils s'y rattachant à un titre quelconque et spécialement. La fabrication du carbure de calcium, la vente et le commerce de ces produits, et notamment l'oxyde de calcium, la vente et le commerce de ces produits, l'étude et l'exploitation de tous moyens nouveaux propres à perfectionner leur fabrication et leur application ; et l'exploitation des brevets qui pourront être pris à cet effet, tant en France qu'à l'étranger. L'exploitation sous toutes formes et en tous lieux de forces motrices et la transformation de ces forces en énergie électrique. En vue des objets ci-dessus, la constitution de sociétés nouvelles, la création d'usines, la cession de brevets, etc. — *Acte constitutif*, reçu par Me Thomasset, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, dans les quatre premiers mois, composée des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Somme à fixer par l'Assemblée pour travaux neufs ou amortissement des installations ; le surplus aux actions.

Obligations : 2.000.000 en titres de 500 fr. 5 0/0.

1896

SOCIÉTÉ ÉLECTRO-CHIMIQUE

FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Buffault, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent vingt-cinq mille francs, divisé en 850 actions de 500 fr., entièrement libérées — *Parts de fondateurs* : 100. — *L'objet de la Société* est la fabrication, la vente et le commerce du carbure de calcium et autres carbures alcalino-terreux et terreux, à l'aide du four électrique ou tous autres. La fabrication, la vente et le commerce des produits électro-chimiques. La production et la vente du courant électrique.

La fabrication et la vente des appareils producteurs de gaz acétylène. L'acquisition et l'exploitation de concessions pour l'éclairage public et privé par l'électricité, le gaz acétylène ou tout autre gaz d'éclairage. L'acquisition et l'exploitation de brevets ayant rapport à l'électricité ou à l'acétylène. La construction, la location, l'acquisition, tant en France qu'à l'étranger, de toutes usines ayant rapport aux industries spécifiées, et généralement toutes opérations se rattachant à ces diverses exploitations. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 20 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chauffriat, notaire à Pantin. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ou juin au plus tard.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; 2° une somme suffisante pour servir aux actionnaires l'intérêt à 5 0/0 des sommes par eux versées sur leurs actions et, pour les actions d'apport, 5 0/0 de leur valeur nominale. Sur le surplus, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, pourra affecter une quotité qui ne pourra pas être supérieure au quart, à la formation d'une réserve extraordinaire. Le restant sera attribué : 1° 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2° 70 0/0 aux actions à titre de dividende ; 3° et 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Goupil, industriel, demeurant à Paris, 8, rue Dautancourt ; de Perrodil, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue Condorcet, 16 ; Cousin, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue d'Amsterdam, 22 ; Grosselin, ingénieur civil, demeurant à Paris, 69, avenue Henri-Martin ; Camoin, propriétaire à Ventavon (Hautes-Alpes. 1897

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ÉLECTRODES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Mulet, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 29 novembre 1890, jour de sa constitution. — *L'objet de la Société* est la fabrication des électrodes servant à toutes les applications électriques relatives aux industries électro-chimiques et électro-mécaniques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Longin.
Administrateur délégué : M. Von Hardtmuth.
Membres : MM. Vial, Lordereau, Godinet, Jobez. 1898

SOCIÉTÉ ÉLECTROGÉNIQUE

Siège social : 19, *rue de Lisbonne, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1892, 25 fr. ; en 1893, 72 fr. ; en 1894, 84 fr. ; en 1895, 82 fr. ; en 1896, 80 fr.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 1er juin 1892. *Objet de la Société :* Exploitation de brevets, fabrications diverses, ventes d'appareils électriques médicaux, industriels et domestiques, exploitation du journal *la Médecine Nouvelle*. — *L'acte constitutif* a été déposé chez Me Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris. — *Assemblée générale* de février à mai, suivant les circonstances. — *Paiement* des coupons au siège social, 19, rue de Lisbonne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme nécessaire pour constituer un fonds de réserve, et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bonnin, Legras, Dr Péradon, Moron.
Commissaire des comptes : M. Mondéhare.
Administrateur-délégué : M. Legras. 1899

L'ÉLECTRO-HYDROTHERMIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, représentés par 2.400 actions privilégiées de 100 fr. chacune ; il est créé en outre 10.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. — La Société est autorisée à émettre pour 50.000 fr. d'actions privilégiées. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 20 septembre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Mise à fruit des brevets formant l'apport fait par la Société Lagrange, Hoho et Stiel et d'une façon générale l'exploitation de toutes les applications de l'électricité aux opérations de la métallurgie et de la chimie industrielle. — *Asemblée générale* le 4e lundi du mois de mars, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 5 0/0 au directeur ou à l'administrateur délégué ; 10 0/0 aux administrateurs ; le reste : 25 0/0 à l'amortissement au pair des actions privilégiées qui deviendront des actions ordinaires ; 75 0/0 à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Hono, Charles Mourlon, Scipion Rifflard, E. Lagrange, Ch. de Gaudiner.
Commissaire : M. Alb. Govaat 1900

COMPAGNIE ÉLECTRO-MÉCANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *avenue Trudaine, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, réduit à 500.000 fr. par délibération du 25 mai 1899, divisé en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. —

Titres au porteur ou au nominatif. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 16 novembre 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Objet de la Société :* L'étude et la réalisation industrielle et, au besoin, l'exploitation de toute installation générale ou partielle d'éclairage électrique, public ou particulier, de traction et de transport de force par l'électricité, l'obtention de concessions relatives à des installations de cette nature et, d'une manière générale, toute opération industrielle ou commerciale financière se rattachant à l'industrie mécanique ou électrique. — *Assemblée générale :* Dans le courant du premier semestre de l'année sociale. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Sur les produits nets, il pourra être reporté au profit des résultats de l'exercice suivant une somme ne pouvant excéder 1/5 de ce solde. Sur le bénéfice net restant, il sera prélevé : 10 0/0 fonds de réserve ; une somme pour fournir aux actions un intérêt de 5 0/0 sur le montant des sommes dont les actions sont libérées ; le surplus sera employé comme suit : 65 0/0 entre toutes les actions à titre de dividende complémentaire ; 25 0/0 au Conseil d'administration, délégués et mandataires chargés de la direction, et 10 0/0 pour être répartis entre les employés et agents de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. Liébaut.
Membres : MM. W. Boveri, Ch. Baumann, Ferdinand Meyer, Pierre Richemond.
Commissaire des comptes : M. J. Many.
Directeurs : MM. H. Chaussenot et E. Schwarberg.

1901

SOCIÉTÉ ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE DE SAINT-BÉRON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, quai de Retz, Lyon

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., souscrites et libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 24 ans, du 4 mars 1899. — *Objet :* L'exploitation industrielle et commerciale de tous procédés chimiques, électriques et électrochimiques, ainsi que la fabrication et la vente de tous produits ou appareils s'y rattachant à un titre quelconque, et spécialement : 1° l'acquisition de l'usine de Saint-Béron, canton du Pont-de-Beauvoisin, du fonds de commerce qui y est exploité par la Société du gaz acétylène, en liquidation, et de ses accessoires ; 2° l'exploitation de l'industrie exercée dans cette usine par la Société du gaz acétylène, soit : la fabrication, la vente et le commerce du carbure de calcium ou autres produits analogues obtenus par voie électro-chimique ou métallurgique ; 3° la création de toutes usines et installations, la formation de toutes sociétés, la participation sous une forme quelconque à toute société ayant un objet de même nature, la cession de tous brevets et toutes autres opérations accessoires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Curis, notaire à Lyon.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Regis Joya, P. Hoppenot. vicomte A. du Parc, comte de Solages.
Commissaire : M. Baguenault de Puchesse.

1902

COMPAGNIE ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE DES PROCÉDÉS GIN & LELEUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Vignon, Paris

Laboratoire d'électro-chimie : Issy-les-Moulineaux

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 450 actions de 1.000 fr. — *Parts* bénéficiaires : 450. — *L'objet* de la Société est la mise en valeur des procédés électrométallurgiques et électrochimiques de MM. Gin et Leleux, notamment ceux qui nécessitent l'emploi des fours électriques ou de l'électrolyse et leurs applications. L'exploitation, la vente, la cession entière ou partielle, soit par licence, soit de toute autre manière, des brevets et procédés de MM. Gin et Leleux, ou des brevets qui pourraient être pris ultérieurement, soit par MM. Gin et Leleux, soit par la Société. Toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus indiqué. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 16 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le général Sebert, J. Mesureur, Ch. Bardy, de Colombier, Séjournet, Gin et Leleux.

1902 A

ENGLISH ELECTRO-METALLURGICAL COMPANY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres

NOTICE

Capital : Sept cent mille francs, divisés en 300.000 actions de preférence 6 0/0 et en 400.000 actions différées 6 0/0 de 1. (ces dernières étant attribuées 300.000 aux fondateurs et apporteurs et 100.000 reparties aux souscripteurs). — *Objet :* L'exploitation du procédé Elmore perfectionné par M. Secretan usité à Dives par la Société Française d'électro-métallurgie.

Repartition des bénéfices : Après prélèvement de 6 0/0 d'intérêt. Le surplus aux actions sans distinction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis d'Hautpoul, Firth, Demmler, Bethmont, Chaumier, Franck Elmore, Stanley Elmore.

1903

A. GREFFE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : place du Champ-de-Mars, Pierrelatte (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'électricité. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 26 décembre 1898. 1904

SOCIETE FRANCO-SUISSE

POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue de Hollande, Genève

Bureaux : 73, boulevard Hausmann, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions, divisé en 50.000 actions de 500 fr., libérées de moitié, cotées à Genève, Bâle, Zurich. — *Cours :* en 1998, 550 fr. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *L'objet de la Société* comporte toutes opérations et entreprises commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières et, plus particulièrement, celles qui se rattachent à l'électricité et à ses applications. — *Durée :* 75 ans, du 29 juin 1898. — *Acte constitutif*, reçu par Me Gambert, notaire à Genève.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs. Sur le solde : 15 0/0 aux fondateurs ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Noetzlin, Et. Mallet, Ed. de Sincay, E. Schneider, M. Gény. Le Conseil comprend en outre neuf membres de nationalité suisse.

Directeur : M. A. Boissonnas. 1905

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE FRANCO-ITALIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue de Lisbonne, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à neuf cent mille francs et divisé en 9.000 actions de 100 fr. chacune. — *Parts de fondateurs :* 9.000. — *L'objet de la Société* est de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant par un côté quelconque aux entreprises de captation, de production, de transformation, de distribution et d'utilisation de « l'énergie », sous toutes les formes directes ou indirectes qu'elle peut présenter. — *La durée de la Société* est de 65 ans, à partir du 17 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pannard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les six premiers mois de l'année ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; aux parts de fondateurs : 25 0/0 de la partie des bénéfices excédant chaque année 10 0/0 du capital initial fixé à 900.000 fr. ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actionnaires,

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Foiret, A. Brilloin, Chamoin Y. Hedde, R. Masset. 1906

LE NORD ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 72, rue Louis - Blanc, Paris

Siège administratif : 48, rue Neuve, Dunkerque

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.500. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société* : Toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant par un côté quelconque aux applications de l'électricité, ainsi que celles concernant les applications à l'éclairage, à la force motrice et aux transports de force des appareils et procédés nouveaux pouvant lutter contre l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lebleu, à Dunkerque. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actionnaires ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Daix, ingénieur civil, 72, rue Louis-Blanc, Paris ; J. Delplace, industriel, au château d'Ézanville (Seine-et-Oise) ; Charot, propriétaire, au Vésinet (Seine-et-Oise). 1907

L'OMNIUM FRANÇAIS

D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulevard Magenta Paris

NOTICE

Capital : Un million divisés en 2.000 actions de 500 fr. souscrites et entièrement libérées. — *Titres :* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateur : 500 fr. — *Durée :* 50 ans, du 7 octobre 1899. — *Objet :* Toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières,

en France et à l'étranger, et plus spécialement celles qui se rattachent á la mécanique et à l'électricité, et la constitution de toutes sociétés relatives à ces affaires ; elle pourra se charger de toutes opérations d'achat, de vente, ainsi que de la représentation des affaires précitées ; elle pourra s'intéresser dans toutes entreprises dont le but serait connexe à celui des présents statuts, par voie d'apports, d'association, de fusion, d'achats d'actions, d'obligations et de parts d'intérêts. — *Acte constitutif*, reçu par Me Pluche, notaire à Paris. — *Assemblée générale.* 1er semestre, elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt aux actions (sauf la 1er année ; 5 0/0). Sur le surplus : 60 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thiriet, Leconte, Heinrich.
Commissaire : M. E. Taté. 1908

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION DES

PROCÉDÉS ÉLECTRIQUES WALKER

Siège social : 6, rue Boudreau, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs. 1909

SOCIÉTÉ ANONYME

" LA SAYMAR "

OMNIUM INDUSTRIEL D'ÉLECTRICITÉ

Siège social : 36, *rue Tronchet, Paris*

NOTICE

Capital : Un million sept cent mille francs, divisés en 3.400 actions de 500 fr., dont 2.000 d'apport et 1.400 souscrites, libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.400, attribuées aux souscripteurs. — *Durée :* 30 ans, du 18 janvier 1900. — *Objet :* La fabrication des lampes électriques, notamment les lampes Desaymar. L'exploitation des brevets relatifs à ladite lampe Desaymar, tant en France qu'à l'étranger, par voie de ventes, de cessions, de licences ou d'associations. L'objet de la Société comprend également : La fabrication de tous appareils se rattachant à l'industrie électrique. Le commerce des lampes électriques et autres appareils, comme aussi des matières premières se rattachant à l'industrie électrique. L'entreprise de tous travaux et installations ayant trait à l'emploi de l'énergie électrique. L'achat et la vente de tous procédés ou brevets se rattachant à l'industrie électrique. L'achat ou la location de toutes usines, en France et à l'étranger, pour la fabrication de ses divers produits brevetés ou non brevetés. La vente ou la location des usines lui appartenant. La cession de toutes licences ou de toutes inventions qui lui seraient propres ou qu'elle aurait acquises, ou à l'égard desquelles elle interviendrait comme intermédiaire. La création et la souscription partielle du capital de sociétés anonymes ou autres françaises ou étrangères, ayant pour objet diverses industries rentrant dans l'objet social. Et généralement toutes opérations ayant trait, directement ou indirectement, à la création et à l'emploi de l'électricité, à la création et à l'emploi de la lumière. — *Acte constitutif*, reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre, composée des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; éventuellement une somme pour réserve spéciale pour amortissements. Sur le solde : 10 0/0 aux administrateurs et le reste : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Werbrouck, baron Texier d'Arnoult, T. Lange, J. de Marçay, Ch. de Marçay, M. Lange.
Commissaires : MM. Maray, F. Bazire. 1910

LE TRIPHASÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, *rue des Dames, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., libérées. — *L'objet de la Société* est de faire en France, dans les colonies et à l'étranger, pour son compte, pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, toutes opérations, affaires ou entreprises commerciales, financières, industrielles, même immobilières, dans lesquelles l'électricité peut être appelée à jouer un rôle quelconque. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 25 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour la création de fonds spéciaux de réserve ou amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Lalance.
Membres : MM. F. Bischoff, Ch. Blech, L. Ewald, A. Kœchlin, E. Méjà, J. Siegfried, L. de Sincey, A. Petsche. 1911

LA VOLTA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, quai de la Guillotière, Lyon

NOTICE

Le capital social est de six millions de francs, divisés en 6.000 actions de 1.000 fr. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 3 octobre 1898. — *L'objet* est l'exploitation industrielle de la chimie en général et de l'électrochimie en particulier. 1912

USINES ÉLECTRO-CHIMIQUES DE CRAMPAGNA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue Alsace-Lorraine Toulouse

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. divisé en 2.000 actions de 100 fr., souscrites, entièrement libérées. — *Titres* au porteur non cotés. — *Parts* de fondateurs: 1.200. — *Durée :* 25 ans, du 22 avril 1897. — *Objet :* L'exploitation des usines et carrières de Crampagna et de toutes autres usines et carrières que la Société jugerait utile de s'adjoindre par voie d'achat ou de location. La fabrication et la vente : des chaux, plâtres et ciments ; de tous produits électro-chimiques, spécialement des carbures métalliques et des corps qui en dérivent, et de tous appareils nécessaires à la production et aux divers emplois du gaz acétylène. — *Acte constitutif*, reçu par Me Barrau, notaire à Toulouse.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 au fonds d'amortissement. Le surplus : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le vicomte L. de Combettes de Caumon, Christian Klehe, Gellas, R. Pradiers, A. Guiraud.

Commissaire : M. Jalabert. 1913

MANUFACTURE D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

TÉLÉPHONE 419-31

A. WERY & BOUROTTE

Bureaux et Ateliers : 19, rue Cail, PARIS

Concessionnaires des Téléphones de Réseaux et Domestiques

" SOLID BACK "

Agents généraux de la **" BELL TÉLÉPHONE MANUFACTURING "** *américaine et de la* **" SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE "** *à Paris*

Piles système Leclanche, 50 0/0 de PEROXIDE de MANGANÈSE de **SAXE.** Garanti 92 0/0 de pureté

SEL AMMONIAC, GARANTI CHIMIQUEMENT PUR

Téléphones Américains. Porte-Voix

Paratonnerres. — Fils. — Poires. — Boutons et tous accessoires de pose. — Appareils électriques et accessoires pour lumière électrique.

Spécialité d'installations — Devis sur demande

Eaux Minérales en Bonbonnes

TOUTES LES SOURCES

25, *Boulevard Haussmann, PARIS*

TÉLÉPHONE 211.84

Réduction considérable des prix ordinaires

CHAPITRE XVIII

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET EAUX MINÉRALES

COMPAGNIE CONCESSIONNAIRE
DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue Gaillon, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée* : Du 29 novembre 1881 au 31 octobre 1936. — *Objet* : La construction à Bagnères-de-Bigorre d'un établissement thermal et d'un casino avec cercle, etc., et exploitation du dit établissement thermal et casino. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prud'homme, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; somme reconnue suffisante pour l'amortissement ; le solde : 15 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

Observation : Cette société n'a plus son siège social, 18, rue Gaillon, la notice nous est revenue avec la mention « inconnue » ; nous n'avons pu nous procurer la nouvelle adresse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Abbadie, L. Dassonville, Dhalluin, E. de Jancigny, A. Nettement, H. Adoux.

Commissaires des comptes : MM. J. Fontenelle, P. Leconte de Lisle. 1914

COMPAGNIE DES
BAINS SALINS DE LA MOUILLÈRE

Siège social : Besançon (Doubs)

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *L'assemblée générale* du 10 novembre 1897 a voté la réduction du capital-actions à 150.000 fr. par la création de 6.000 actions de 25 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées, à raison de 3 actions nouvelles pour une ancienne et le versement de 30 fr. Conversion des obligations à 3 0/0 d'intérêt au lieu de 5 0/0, sans interruption du service des coupons. — *Obligations* : 2.400 de 500 fr. 5 0/0. — *Taux d'émission* : 575 fr. Remboursables à 500 fr. en 45 ans, à dater de 1898, tirages annuels, remboursements 31 juillet. Intérêts, 25 fr., payables par moitié les 31 janvier et 31 juillet. La ville de Besançon alloue à la Société une subvention de 15.000 fr. par an, pendant 10 ans. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 26 janvier 1891. — *Objet de la Société* : La construction et l'exploitation d'un établissement balnéaire et hydrothérapique en eaux salées, eaux de mer et eaux douces, avec salles de fêtes, jardins, etc., la vente des sels, eaux minérales. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mazoyhié, à Besançon. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme destinée à la formation d'un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 au fondateur, 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Delavelle, M. Vandel, C. Savoye, J.-B. Morlet, C. Suleau, Fournier, L. Vuillecard, C. Midoz.

Commissaires des comptes : MM. Bertin et Wehrlé. 1915

COMPAGNIE CONDAL RUBINAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 150.000. — *Taux d'émission* : 500. — *Revenu* : 5 0/0. — *Parts* nominatives. — *Durée de la Société* : 30 années, à partir de mai 1889. — *Objet de la Société* : Exploitation des eaux minérales purgatives de Rubinat (Espagne). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier.

Assemblée générale en mai.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve; pour le surplus, 75 0/0 aux actions, 20 0/0 pour l'administrateur délégué et le directeur et 5 0/0 pour le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Dr E. Ladmiral.

Membres : MM. M. T. Poulain, M. F. Ladmiral.

Commissaire des comptes : M. Félix Chauffriat.

Directeur : M. T. Poulain. 1916

THE CUSSET-VICHY MINERAL WATER SYNDICATE

(LIMITED)

Siège social : Moorgate, Bisrleuildentgs (Cité) Londres

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille livres sterling. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'établissement thermal Sainte-Marie, de Cusset (Allier), sources Elisabeth et Sainte-Marie. — *Formation de la Société* : Le 3 octobre 1897. — *L'assemblée générale* a lieu en mars au siège social. 1917

SOCIÉTÉ ANONYME

DE DIVONNE-LES-BAINS

Siège social : Divonne-les-Bains (Ain)

NOTICE

Capital : Un million deux cent cinquante mille francs. divisés en 2.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Titres* au porteur ou nominatifs, non cotés. — *Durée :* 50 ans. — *Objet :* L'exploitation des sources et de l'établissement hydrothérapique de Divonne, la vente des eaux, l'exploitation de tous hôtels, restaurants, cafés existant ou à créer comme dépendances de l'établissement principal et généralement toutes les entreprises se rattachant à l'exploitation d'établissements hydrothérapiques ou thermaux. — *Acte constitutif,* reçu par Me de Saint-Pol, notaire à Gex. — *Assemblée générale,* dans les quatre mois de la clôture de l'exercice (31 octobre).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 66 0/0 aux actionnaires ; 24 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux fondateurs.

Dividendes distribués : En 1894, 15 ; en 1895, 1896, 1897, 1898, 20 fr. par exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Villiers.

Membres : MM. le Dr Vidart, F. Goudart, Carlos Haffner. 1918

SOCIÉTÉ

DES EAUX D'ENGHIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 96, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 65 ans, à partir du 24 février 1897. — *Objet de la Société :* Acquisition, exploitation, location ou revente des immeubles ayant appartenu à la Compagnie anonyme des eaux d'Enghien-les-Bains, situés communes d'Enghien, de Soisy et Saint-Gratien (Seine-et-Oise). Etablissement thermal, casino et lac d'Enghien. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Plocque, administrateur de l'étude de Me Trousselle, décédé, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre Weil, 24, rue Saint-Lazare, Paris ; Léon Montier, 57, rue de l'Université ; Marc Quichaud, 96, rue de Rivoli, Paris.

Commissaires des comptes : MM. Jules Montier et Gaston Weil. 1919

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES EAUX D'ÉVIAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, avenue Trudaine Paris

NOTICE

Capital : Cent dix mille francs, divisés en 1.100 actions de 100 fr., souscrites, entièrement libérées. — *Durée :* 50 ans, du 11 novembre 1899. — *Objet :* L'achat et l'exploitation de toutes sources d'eaux minérales à Evian et dans le département de la Haute-Savoie. La vente des produits provenant de ces sources et toutes les opérations qni peuvent s'y attacher. L'acquisition des terrains et matériel, et des constructions nécessaires pour cette exploitation. — *Assemblée générale*, en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Arrighi, H. David, Guérin.
Commissaire : M. Bonjean. 1920

EAUX D'ORIOL (ISÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, rue des Petits-Champs, Paris

NOTICE

Capital social : Cent dix-sept mille cinq cents francs, réduit à cinquante huit mille cinq cent francs par délibé-

ration du 28 octobre 1899, divisés en 587 actions de 500 fr. — *Parts* bénéficiaires : 200. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales d'Oriol. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 60 0/0 aux actions; 20 0/0 au fonds de prévoyance; 20 0/0 aux parts bénéficiaires. 1921

EAU DE CONTREXÉVILLE

SOURCE MONGEOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Laffitte, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs. — Ce capital a été porté à un million cinq cent mille francs par délibération des assemblées générales du 5 septembre 1898 et du 13 décembre 1898. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une source d'eau minérale, dite source Mongeot. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Detieur, notaire à Coussey. 1922

SOCIÉTÉ

DES EAUX DE GRIMAUD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Jean-Carriès, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., dont 400 actions d'apport, dites *ordinaires,* et 200 de numéraire, dites privilégiées ; les 400 actions ordinaires et 100 actions privilégiées ont été souscrites et les 100 autres actions privilégiées sont libérées de 250 fr. — *Objet* : L'exploitation de la source d'eau naturelle ou nappe d'eau souterraine, située à Grimaud (Var) et de toutes autres sources dont la société pourrait devenir ultérieurement propriétaire, par acquisitions, apports ou autrement, ainsi que de toutes les applications industrielles auxquelles peut donner lieu l'exploitation de ces sources, notamment la fabrication de la glace artificielle. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir du 1er mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me d'Aubarède, notaire à Lyon, et publié dans le *Salut public.*

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme à fixer par l'assemblée générale destinée au remboursement des actions privilégiées ; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées ; le solde : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 à toutes les actions sans destination.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pécher.
Administrateur délégué : M. Fournier.
Commissaire : M. L. Dulac. 1923

COMPAGNIE NOUVELLE DES

EAUX DE SALIES-DU-SALAT (HAUTE-GARONNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, place Lafayette, Toulouse (hôtel Capoul)

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille fr., divisé en 80 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de sources minérales ou établissements existants déjà avec leurs dépendances mobilières et immobilières. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 21 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Garrigou, notaire à Toulouse.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 réserve supplémentaire ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Frisat.
Membres : MM. A. Huc, S. Maury, J. Cep, L. Nougué.
Commissaire des comptes : M. T. Claverie.
Administrateur-délégué : M. L. Nougué. 1924

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

EAUX DE SOURCE

Siège social : Liancourt-Saint-Pierre (Oise)

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est les recherches de sources d'eaux naturelles ou minérales et leur exploitation. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 17 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Legay, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lefaut, Gatrez et de Laporte.
Commissaire de surveillance : M. Thévenet. 1923

COMPAGNIE DES

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
Saint-Amand-les-Eaux (Nord)
Succursale : 222, *rue de Rivoli, Paris*

NOTICE

Capital : Un million de francs.
Les titres ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux-boues de Saint-Amand et de l'établissement hydrothérapique.

Gérant : M. A. Poirson. 1926

SOCIÉTÉ COMMERCIALE

D'EAUX MINÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, avenue Trudaine, Paris

Le capital social est de soixante-quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 21 novembre 1896.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1927

EAUX MINÉRALES D'ÉVIAN-LES-BAINS

(SOURCE CACHAT)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs.

Obligations : 1.400 de 500 fr., intérêts 22 fr. 50, émises à 500 fr., remboursables en 30 ans. — *Les titres* ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1892, 4 0/0 ; en 1893, 4 0/0 ; en 1894, 5 0/0 ; en 1895, 5 0/0 ; en 1896, 6 0/0 ; en 1897, 6 0/0 ; en 1898, 6 0/0.

Durée de la Société : 75 ans, depuis 1892. — *Objet de la Société.* — Exploitation des eaux minérales d'Evian-les-Bains (source Cachat), du Casino et du splendide hôtel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Clerc, à Evian-les-Bains. — *Assemblée générale* en mai ou juin ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons à l'établissement thermal, à Evian-les-Bains et à Paris, au siège social ; à Lyon, chez MM. Cambefort, F. et C. Saint-Olive.

Observation : D'importants travaux sont en cours pour la reconstruction de l'établissement de bains, des douches, du casino municipal, etc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Neuflize.
Vice-président : M. J. Cambefort.
Membres : MM. G. Ador, A. Chabrières, P. Girod, A. Pinard.
Administrateur délégué à Paris : M. Bernard.
Directeur : M. Ch.-A. Besson, à Evian-les-Bains. 1928

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DE CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Charbonnières-les-Bains (Rhône)

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., sur lesquelles 1.299, entièrement libérées attribuées à l'apporteur, et 711 souscrites en espèces, libérées de 75 fr. — *Titres* nominatifs, cotés à Lyon — *Durée* : 35 ans, du 7 avril 1899. — *Objet* : L'exploitation des eaux minérales de Charbonnières-les-Bains, l'exploitation et la création de tous établissements de balnéothérapie, de traitements, médicaux, de toutes maisons de vente pour les eaux minérales, de tous casinos et de leurs annexes, de tous hotels et villas, la construction de tous bâtiments, l'achat et la vente de tous bâtiments et de tous terrains et généralement de toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à la mise en valeur des dites eaux minérales de Charbonnières-les-Bains. — *Acte constitutif*, reçu par Me Letord, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, courant avril, elle se compose de tous porteurs de 5 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Et enfin la somme que le Conseil fixera souverainement, sans toutefois qu'elle puisse dépasser pour une année la somme de 100.000 fr. destinée à créer un fonds de réserve supplémentaire et facultative qui pourra servir à l'amortissement total ou partiel du capital ou à tout autre emploi par délibération de l'Assemblée générale prise sur la proposition du Conseil d'administration. Sur le solde : 5 0/0 à la disposition du Conseil ; 10 0/0 au Conseil. Le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Girard, F. Wenger, E. Rampon, E. Godillot, C. Jay.

Commissaires : MM. E. Charroz, J.-A. Perrot. 1929

EAUX MINÉRALES DE CHATEL-GUYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Rossini, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* La Société en commandite, qui a été transformée en 1893 en la Société anonyme actuelle, avait émis un nombre assez important d'obligations de 500 fr. 5 0/0 qui ont été converties en obligations de 500 fr. 4 0/0 par décision de l'assemblée générale du 22 mai 1897 ; ces nouvelles obligations jouissent d'un intérêt annuel de 20 fr., payable par semestre, le 1er mai et le 1er novembre ; elles sont remboursables en 50 ans, au pair, à partir du 1er juillet 1898. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 23 février 1893. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales de Chatel-Guyon, source Gubler, et des établissements thermaux. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Renard, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le docteur Baraduc, de P. Mondésir, D. de Colombier, Petit-Didier, G. de Mondésir.

Commissaire des comptes : M. Vivrel. 1930

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES
DE CHORANCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Pont-en-Royans* (*Isère*)

NOTICE

Le capital est de deux cent mille francs, dont cent onze mille trois cents versés. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des sources d'eaux minérales de Choranche et de l'établissement thermal des Chartreux. — La Société a été constituée le 17 juillet 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Perrin, notaire à Pont-en-Royans. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mallian.
Vice-président : M. Cuillerier.
Membres : MM. Atuyer, Je ,auxAppaix, Huillier, Crest, Durocher, Lambert.
Administrateur-délégué : M. Baudet. 1931

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES
DE CONTREXÉVILLE (VOSGES)

Siège social :
8, rue du Hanovre, Paris

NOTICE

Objet de la Société : Exploitation des Eaux minérales de Contrexéville, source du Pavillon, et de l'établissement hydrominéral.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires 1932

COMPAGNIE
DES EAUX MINÉRALES DE LA BOURBOULE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, *rue Saint-Georges*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin). — *Obligations :* 6.600 de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1931, par tirages annuels en juillet, dont 5756 en circulation et 844 amorties. Remboursement : 1er octobre ; intérêts : 25 fr. payables par moitié les 1er avril et 1er octobre. — 1.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, en cours d'émission.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des Oblig. de 500 fr.
1895	»	»	482 50
1896	296 25	5 »	512 71
1897	300 »	5 »	500 »
1898	340 »	5 »	495 »
1899	350 »	»	490 »

Durée de la Société : Du 25 août 1875 au 1er janvier 1936. — *Objet de la Société :* Exploitation des Eaux minérales de La Bourboule. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ou en mai. — *Paiement* des coupons, Société générale, Paris et Clermont-Ferrand. — *Actions :* 1er septembre. — *Obligations :* 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour amortir le capital pendant la durée de la concession ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0, à la réserve ; 70 0/0 aux actions et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Monestier.
Membres : MM. F. Artonne, E. Jéramec, ✻, Chautin, Machebeuf, Poutard.
Commissaire des comptes : M. André. 1933

SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX MINÉRALES
DE LONS-LE-SAUNIER

Siège social : Lons-le-Saunier (*Jura*)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 francs chacune, libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotes à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 75 ans, à dater du 27 août 1891. — *Objet de la Société :* La création et l'exploitation d'un établissement thermal balnéaire à Lons-le-Saunier, la vente ou la location des terrains ou constructions qui deviendront la propriété de la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pourchot, à Lons-le-Saunier. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus est réparti aux actionnaires après le prélèvement, s'il y a lieu, d'une somme suffisante pour l'amortissement des actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Cler.
Membres : MM. Edmond Barmotte, J. Gauthier, docteur H. Guichard, F. Mangin, A. Roure. 1934

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES
DE MARTIGNY-LES-BAINS

Siège social : Martigny-les-Bains

NOTICE

Capital : Deux millions deux cent mille francs. — *Obligations :* 400.000 f., divisés en 800 obligations de 500 f. 4 1/2 0/0. — *Objet de la Société :* Exploitation des Eaux minérales et de l'établissement hydrothérapique de Martigny-les-Bains (Vosges).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Claudel.
Vice-président : M. Legris.
Membres : MM. Chapier, Dubois, Dr Hiard, Méot, Morlot.
Directeur : M. Morel. 1935

SOCIÉTE NOUVELLE ANONYME DES

EAUX MINÉRALES DE MONTROND

Siège social : Montrond (Loire)

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, entièrement versés. — *Parts* de fondateurs : 200. — *Durée :* 50 ans, du 19 juillet 1892. — *Objet :* L'exploitation et la vente d'eaux minérales et limonade produite avec l'eau et le gaz des sources. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mangin, notaire à Saint-Etienne.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 aux amortissements et réserves supplémentaires. Le surplus : 10 0/0 aux parts. Le solde aux actions.

Paiement des coupons au Crédit lyonnais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. M. Boucherie.
Membres : MM. N. Gaudet, E. Condour, C. Chipier, V. de Boissieu.
Directeur : M. J.-M. Blanc.
Commissaire : M. J. Verrier. 1936

SOCIÉTÉ

DES EAUX MINÉRALES DE PIOULE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, boulevard du Nord Marseille

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. — *Acte constitutif*, reçu par Me Caillol, notaire à Marseille. 1937

COMPAGNIE DES

EAUX MINÉRALES DE POUGUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés en banque. — *Obligations :* 1.300 de 500 fr. 4 0/0, remboursables jusqu'en 1948 ; intérêts : 20 francs ; tirage annuel : 1er février à partir de 1899 ; les obligations sorties au tirage sont remboursables à la Société du Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire. — *Le paiement* des coupons des actions et obligations a lieu à la même Société.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1894.	500	25 40
1895.	520	32 50
1896.	525	32 50
1897.	540	32 50
1898.	630	32 50
1899.	590	»

Objet de la Société : Exploitation des eaux de Pougues source Saint-Léger, de l'établissement thermal et de toutes eaux minérales, thermales ou autres, dans la commune de Pougues et dans les environs, ainsi que dans toute autre partie de la France et même à l'étranger. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Aron, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ou juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Cloquemin père.
Administrateur-délégué : M. Jéramec, ✻.
Membres : MM. E. Péreire, Cloquemin fils, M. Pereire, Allaire du Coustail.
Commissaires des comptes : MM. J. Stetten, le baron Barbier. 1938

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

EAUX MINÉRALES DE POUGUES

(NIÈVRE)

SOURCE JEANNE D'ARC ET GRANDE SOURCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 55, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., dont 900 d'apport, et 300 souscrites. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* bénéficiaires. 3.000. — *Durée :* 99 ans, du 19 novembre 1899. — *Objet :* 1° L'exploitation de la source Jeanne-d'Arc à Pougues-les-Eaux (Nièvre) et l'exploitation de la grande source située au même lieu, autorisées par l'Etat et approuvées par l'Académie de médecine ; 2° l'exploitation de toutes autres sources d'eaux minérales situées à Pougues-les-Eaux, dans les environs et partout ailleurs en France et à l'étranger et dont la Société deviendrait propriétaire ou concessionnaire ; 3° et généralement toutes les opérations se rattachant à l'objet principal de la Société, tels que vente des eaux provenant des dites sources, fabrication et vente de produits succédanés naturels ou autres des eaux minérales, création et exploitation d'établissements thermaux ou établissement de casino-hôtel à Pougues. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dauphin, notaire à Nevers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Trebouet, M. Martin, N. Fleury, V. Roby. 1939

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES
EAUX MINÉRALES DE ROYAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Rossini, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Durée de la Société :* jusqu'au 31 décembre 1937. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales de Royat et de l'établissement thermal. — *Assemblée générale* avant fin juin ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social et chez MM. Chalus frères, banquiers à Clermont-Ferrand. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lacoche.

Membres : MM. Jeramec*, Dusargues de Colombier, Delamarre, Wolff.

Commissaires des comptes : MM. de Saint-Aubin, Levadoux. 1940

EAUX MINÉRALES DE St-ALBAN
(GEORGES CHAMBARLAC ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Alban (Loire)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs, cotés à Lyon.

Dividendes distribués : En 1891, 3 0/0 ; en 1892, 5 0/0 ; en 1893, 5 0/0; en 1894, 4 0/0; en 1895, 5 0/0; en 1896, 5 0/0 ; en 1897, 30 f. 68; en 1898. 32 f. 75.

Durée de la Société : 20 ans, à dater du 1er janvier 1891. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux de Saint-Alban et de tout ce qui s'y rattache ou pourra s'y rattacher. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Auroux, à Roanne. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des porteurs de cinq actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, à Roanne et dans les agences du Crédit lyonnais de Paris, Lyon, Saint-Etienne, Moulins et Roanne, le 15 novembre et 15 mai de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au huitième du capital social ; 5 0/0 pour un fonds d'amortissement; 6 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices distribués est réparti ainsi qu'il suit : 5 0/0 au Conseil de surveillance; 40 0/0 au gérant ; 55 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le vicomte Louis de Bourbon-Busset.

Membres : MM. A. Saignol, comte de Chabrol-Tournoelle, A. Merllié, Pierre Termier, Gerest.

Gérant : M. Georges Chambarlhac. 1941

EAUX MINÉRALES
DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY
SOURCE PAROT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Romain-le-Puy (Loire)

NOTICE

Capital : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr. entièrement libérées dont 1.500 d'apport. *Titres* cotés à Lyon. — *Durée :* 99 ans, du 18 février 1899. — *Objet :* La possession et l'exploitation des eaux minérales de Saint-Romain-le-Puy, connues sous la dénomination de source Parot et l'exploitation de toutes autres sources minérales dont la Société est et deviendra propriétaire et fermière. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, dans les quatre mois de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de cinq actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le surplus aux actions, sauf prélèvements éventuels pour la direction et la réserve facultative.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Chaverot.

Membres : MM. Descours, Mme Vve Parot, M. Peycelon, Dubeuf.

Commissaire : M. F. Fillod. 1942

SOCIÉTÉ DES
EAUX MINÉRALES DE SERMAIZE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sermaize-les-Bains, Marne

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées, attribuées aux fondateurs, 600 souscrites en espèces, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Duree :* 30 ans, du 23 mai 1899. — *Objet* : 1° L'exploitation de la concession de l'établissement thermal de Sermaize-les-Bains et la réalisation éventuelle de la promesse de vente consentie en suite de cette concession ; 2° la location et l'achat de tous terrains communaux ou particuliers qui en sont ou en pourraient devenir une dépendance ; 3° l'achat, la construction, l'exploitation de tous hôtels, casinos, restaurants, et généralement de tous établissements quelconques pouvant servir au développement de la concession obtenue ; 4° toutes participations et généralement toutes opérations industrielles et commerciales, mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement intéressent l'objet social. Les énonciations ci-dessus n'ont aucun caractère limitatif, et l'objet de la Société comprend sans exception ni réserve toutes exploitations se rattachant à toutes entreprises similaires. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chevillon, notaire à Sermaize-les-Bains. — *Assemblée générale* :

Répartition des bénéfices :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Saillard, Ch. Varnier, J. Doury.

Commissaires : MM. Turr, Regnault. 1943

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX MINÉRALES DE THONON-LES-BAINS

Siège social : Thonon-les-Bains

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 1.500 d'apport et 8.500 souscrites libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 10.000. — *Titres* au porteur, cotés à Lyon. — *Durée :* Jusqu'au 31 décembre 1962. — *Objet :* L'exploitation et le commerce des eaux minérales connues et à découvrir dont la propriété appartient et appartiendrait à la ville de Thonon-les-Bains. L'exploitation de l'établissement de bains créé par la ville et alimenté par les eaux ferrugineuses de Marelaz, l'exploitation de tous immeubles et établissements que la Société pourrait acquérir ou créer ou prendre en location ; enfin toutes opérations et participations dans toutes opérations n'importe sous quelle forme, pouvant se rattacher à la Société, dans la ville de Thonon ou dans les villes voisines, soit par voie d'apport de fusion ou de tout autre moyen. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dubouloz, à Thonon-les-Bains. — *Assemblée générale*, dans la seconde quinzaine de mars, composée des propriétaires de dix actions,

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à un second fonds de réserve ; 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 40 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Craste, Pinget, Spahlinger, Bonnet. 1944

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

EAUX MINÉRALES DE VALS

Siège social : Vals-les-Bains (Ardèche)
Direction : Paris, 4, rue Greffulhe

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la Bourse de Paris.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 20 janvier 1870. — *Objet de la Société :* Exploitation des sources de l'Etablissement thermal et vente des eaux minérales de Vals. — Sources exploitées : Saint-Jean, Impératrice, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdeleine, Dominique. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Chapellier, à Paris et Marze, à Aubenas. — *Assemblée générale :* 30 avril. — *Paiement* des coupons à Vals et à Paris, le 15 mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve aujourd'hui complète jusqu'au 1/10 du capital social ; le solde des bénéfices, 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 5 0/0 aux administrateurs non délégués et 90 0/0 aux actionnaires.

Années	Cours	Dividendes
1895. . .	1.175	40
1896. . .	»	40
1897. . .	»	40
1898. . .	1.180	50
1899. . .	1.230	»

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Revol.
Membres : MM. H. Combier, A. Céas, J. Rinck, F. Würtz, A. Porte, Dr A. Champrigaud.
Administrateur-délégué : M. J. Térisse.
Commissaires des comptes : : MM. Léopold Cuchet, Valéry Deydier. 1945

EAUX MINÉRALES DE VALS ET DE L'ARDÈCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue d'Oran, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre cent dix mille francs, divisés en 820 actions de 500 fr. entièrement libérées ; il a été porté à cinq cent mille francs par décision de l'assemblée générale du 20 décembre 1897. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs :* 6.000. — *Dividendes distribués :* En 1890, 5 fr. ; en 1891 et 1892, 10 fr. ; en 1893, 15 fr. ; en 1897, 40 fr. ; en 1898, 30 fr. — *Durée de la Société :* 33 ans, à dater du 30 avril 1884. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales de Vals et spécialement l'exploitation de la source *La Favorite*, concédés à la Société ainsi que la *Gabrielle*, la *Sultane*, la *Favorisée*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; en cas d'insuffisance, la différence pourra être prélevée sur la réserve ; 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts de fondateurs et 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Irénée Laurent.
Membres : MM. G. Xavier Janicot, Paul Laurent, J. Flori, Mounier.
Directeur-administrateur : M. Fillod. 1946

SOCIÉTÉ DES

EAUX MINÉRALES DE VITTEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vittel (Vosges)

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, divisés en 3.400 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Parts bénéficiaires :* 340, ayant droit à 15 0/0 dans les bénéfices.

Dividendes distribués : En 1890, 9 fr. 55 ; 1891 12 fr. 45 ; 1892, 16 fr. 80 ; 1893, 20 fr. ; 1894, 20 fr. ; 1895, 22 fr. 50 ; 1896, 25 fr. ; 1897, 25 fr. ; 1898, 25 fr. 1899, 30 fr.

Durée de la Société : Cinquante ans. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'Etablissement des Eaux minérales de Vittel, grand Hôtel, Casino, vente des Eaux. —

Notaire qui a reçu l'acte : Me Charles Gérard, à Vittel (Vosges). — *Assemblée générale* en novembre ou décembre. — *Paiement* des coupons au Crédit Lyonnais, Paris, Nancy, Epinal; Banque Evrard et Cie, Mirecourt et Epinal.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; le surplus, 5 0/0 aux actionnaires; 5 0/0 à l'amortissement; 10 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 65 0/0 amortissements divers et travaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Dr A. Fournier.
Vice-président : M. Ch. Rabeau.
Membres : MM. Amb. Bouloumié, P. Bouloumié, P. Buffet, M. Flayelle, H. de Tricornot, et A. de Pruines.
Commissaire des comptes : M. A. Bécus, administrateur de la Banque de France à Nancy.
Directeur : M. Amb. Bouloumié, maire et conseiller général, à Vittel. 1947

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX MINÉRALES DES GROTTES

Siège social : 4, rue du Midi

Lausanne (Suisse)

1948

COMPAGNIE GÉNERALE

D'EAUX MINÉRALES ET DE BAINS DE MER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions huit cent mille francs, divisés en 24.000 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Obligations : Au 31 décembre 1898 : 7.360 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1935, par tirages semestriels en juin et décembre. Remboursements : les 1er janvier et 1er juillet; Intérêts : 22 fr. 50, payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890 . .	284 08	15	477 87
1891 . .	274 39	15	503 22
1892 . .	199 13	»	474 55
1893 . .	187 48	»	484 91
1894 . .	212 36	10	504 45
1895 . .	196 55	»	503 62
1896 . .	171 07	»	495 34
1897 . .	234 54	12	507 82
1898 . .	268 »	12	507 »
1899 . .	291 16	»	509 76

Durée de la Société : 50 ans, du 11 décembre 1880 au 10 décembre 1930. — *Objet de la Société :* Exploitation de sources d'eaux minérales ou d'établissements thermaux, ainsi que des hôtels, casinos, cercles, concerts se rattachant à ces établissements. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret, notaire à Paris. — *Assemblée générale :* 1er trimestre de l'année. — *Paiement* des coupons à la Société générale. — *Actions :* Acompte en octobre ; le solde suivant décision du Conseil. — *Obligations :* janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 6 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Arnal.
Membres : MM. Hanoteau, Gallais, Boissaye, Reynoird.
Commissaires des comptes : MM. Contamin et Trumeau.
Administrateur-délégué : M. Hanoteau. 1949

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

EAUX MINÉRALES ET GRANDS HOTELS DE LUXEUIL

HAUTE-SAONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *rue Berlin-Poirée, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées et les autres libérées de 375 fr — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société.* — 9 ans, à partir du 23 février 1896. — *Objet de la Société :* Exploitation des grands hôtels de Luxeuil et des eaux minérales comprises dans l'établissement thermal. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vincent, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme Veuve Marchand, née Troutet, à Luxeuil ; MM. Paul Guilbert, à Paris, 16, rue Bertin-Poirée ; Léon Marchand, à Gray ; Léon-Albert Choquet ; Desfontaines, à Carcagny, et Hippolyte Canel, à Mirecourt.
Commissaire des comptes : M. Duhamel.
Directeurs : MM. Guilbert, administrateur-délégué, et Canel, administrateur des hôtels.
1950

COMPAGNIE DES

EAUX MINÉRALES ET THERMALES DE BRIDES-LES-BAINS ET SALINS-MOUTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions cent cinquante mille francs, divisés en 4.300 actions de 500 fr. chacune, entiè-

rement libérées. — *Les titres* sont au porteur et cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs :* 100. — *Cours* des actions : 500 fr. — *Durée de la Société :* 75 ans, depuis le 19 février 1894. — *Objet de la Société :* Exploitation des sources d'eaux minérales de Brides-les-Bains et de Salins-Moutiers (Savoie). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lombard-Morel, à Lyon. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons, à Lyon, au *Crédit lyonnais*, le 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; 5 0/0 pour l'amortissement du matériel et des immeubles ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration, et le solde 25 0/0 aux parts bénéficiaires et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Lambert-Detrey.

Membres : MM. Alexandre Deville, Martin Gaudin, F. Geneste, G. Lutzius, Ed. Crémieux, G. Hochrentiner.

Commissaire des comptes : M. Philippe Grandchamp. 1951

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE COUZAN

G. BRAULT, COURBIÈRE ET Cie

Siège social : Sail-sous-Couzan et 44, boul. Beaumarchais, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés ne 1.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en banque et à Lyon. — *Obligations :* 78 de 500 fr. 5 0/0, remboursables jusqu'en 1900 ; Intérêts : 25 fr. ; 500 de 500 fr. 4 0/0, remboursables jusqu'en 1922 ; Intérêts : 20 fr.

Années	Cours des Actions	Dividendes distribués
1895	500	37
1896	600	40
1897	500	25
1898	500	»

Les Obligations sont au pair et sans variation. — *Durée de la Société :* 99 ans, du 1er juin 1886 au 31 mai 1985. — *Objet de la Société :* Exploitation des sources d'Eaux minérales naturelles et gazeuzes ; la fabrication et la vente des limonades gazeuses au gaz naturel des Sources. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mangin, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale :* Mars à juin. — *Paiement* des coupons, à Sail-sous-Couzan, 1er juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Momain.

Membres : MM. Couband, secrétaire ; A. Brault, Mallet, Guérin.

Gérants : MM. G. Brault et Courbière. 1952

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE LA VILLA-CACHAT

(EVIAN-LES-BAINS) (HAUTE-SAVOIE)

Siège social : 37, rue Servient, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000 — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la concession d'une source d'eaux minérales, dite source Première, se trouvant dans le jardin de la villa des héritiers de M. Pierre Louis Cœlsat, à Evian, ainsi que l'exploitation de toutes autres sources pouvant leur appartenir sur les communes d'Evian et de Neuvecelle, toutes opérations commerciales et industrielles en France et à l'étranger se rattachant à l'exploitation desdites sources. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir de février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Druard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 2/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé : une somme fixée annuellement par le Conseil d'administration pour constituer un fonds de réserve destiné à améliorer et augmenter le matériel, faire des constructions nouvelles, subvenir aux besoins et dépenses extraordinaires ; une somme représentant le 1/20 du capital social et destinée à son amortissement. Ce prélèvement annuel sera obligatoire, mais il ne commencera que la cinquième année de la constitution de la Société. Le surplus sera réparti : 5 0/0 au personnel ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Raymond de Larnage, Serasset, H. Pollet.

Commissaire : M. Deydier. 1953

COMPAGNIE DES EAUX MINÉRALES NATURELLES DE SAINT-GALMIER (SOURCES ROMAINES)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J.-B. DRILLON ET Cie

Siège social : Saint-Galmier (Loire)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 28 juin 1898.

N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1954

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

(NIÈVRE)

Siège social : Saint-Parize-le-Châtel

NOTICE

Le capital social est de trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 650 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des sources d'eau minérale et la vente en bouteilles. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 19 août 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dauphin, notaire à Nevers. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Le paiement* des coupons a lieu en avril à la Banque Berland et Meunier, à Nevers.

Cours des actions : En 1896, 500 fr. ; 1897, 520 fr. ; 1898, 550 fr. ; 1899, 550 fr. ; 1900, 550 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Maillart.

Membres : MM. le comte Marochetti, R. Berand, Ch. Gelin et Victor Jacquemont du Donjon.

Commissaires : MM. Chapoteaud, Dussourd.

1955

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES DU BASSIN DE VICHY

ET DU CENTRE DE LA FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vichy (Allier), 4, place Rosalie

NOTICE

Capital social : Trois millions cent mille francs, divisés en 6.200 actions de 500 fr., libérées, au porteur ou nominatives. Coupons payables le 1er mai. — Société anonyme constituée le 15 avril 1894, devant expirer le 15 avril 1993. — La Société a émis 800 obligations de 500 fr. 5 0/0 remboursables à 525 fr. en 75 ans, et rapportant 25 fr. d'intérêt annuel, payables en mai et novembre. — Conseil d'administration composé de six à sept membres, devant être propriétaires chacun de cent actions inaliénables. — *Assemblée générale* ordinaire, dans le courant du mois de mars, composée des titulaires ou porteurs d'au moins cinq actions. — Sur les bénéfices nets il est prélevé annuellement : 1° 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital social ; 2° 5 0/0 d'intérêt à verser au capital actions. Le surplus forme une nouvelle masse qui est répartie ainsi : 1° 50 0/0 d'intérêt à verser au capital actions ; 2° 35 0/0 attribué aux parts bénéficiaires ; 3° 15 0/0 au Conseil d'administration. — *Le paiement* des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu au siège social de la Société, à Vichy, place Rosalie, 4.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président, administrateur-délégué : M. Blanchonnet, membre de la chambre de commerce de Montluçon (arrondissement de Montluçon et de Gannat) ; administrateur de la succursale de la Banque de France de Montluçon, place Rosalie, 4, à Vichy.

Vice-président : M. A. Vairet, propriétaire à Ciry-le-Noble (S.-et-L.).

Membres : MM. A. Mallat, propriétaire à Beauregard, près de Vichy ; Naudière, banquier, boulevard de Courtais, à Montluçon ; Reignier, propriétaire à Saint-Yorre.

Secrétaire : M. F. Lavergne, pharmacien de 1re classe, rue Lardy, à Vichy. 1956

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES-ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cents mille francs, en 3.000 actions de 100 fr., dont 500 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apport, et 2.500 libérées de 50 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.500. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 1er mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : L'exploitation et la vente, tant en France qu'à l'étranger, de toutes eaux de table, minérales ou médicamenteuses, ainsi que l'acquisition au comptant ou à terme, et l'exploitation de tous établissements thermaux ou balnéaires, l'achat au comptant ou à terme, où la location de toutes sources françaises et étrangères sous formes de redevances périodiques ou autrement ; l'acquisition de ces sources pourra également être faite par voie d'apport, soit contre titres, soit contre espèces. En général, toutes entreprises ou opérations financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. — *L'assemblee générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; somme nécessaire au paiement d'une participation de 5 fr. à chacune des parts de fondateurs ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Delaite, L. Levent, Raffegeau, Thiroux, Grégoire.

Commissaire : M. Wilmot. 1957

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

D'EAU PURGATIVE DE VILLACABRAS

Siège social : 193, *avenue de Saxe, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 50 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 30 ans, à dater du 12 avril 1889. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une source d'eau purgative située en Espagne dans la province de Madrid, commune de Villaconejos, et toutes les opérations concernant la vente de cette eau. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon. — *Assemblée générale :* 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un fonds de réserve, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsqu'il atteindra le dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 de la valeur du matériel pour son amortissement complet ; 10 0/0 au Conseil d'administration et le solde aux actionnaires.

Cours des actions : en 1898, 100 fr.; *Dividende :* 5 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Aguettant.

Membres : MM. E. Mauguin, Jarlot Pelletier, Dr Morel, Dr Pacotte.

Commissaire : M. Rebeyrolles. 1958

SOCIETÉ DES EAUX THERMALES

D'ÉVAUX-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Établissement thermal Évaux-les-Bains (Creuse)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent soixante mille francs, divisé en 1.120 actions de 500 fr., entièrement libérées — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'établissement thermal d'Evaux-les-Bains et de ses dépendances, hôtels et vastes terrains dont elle est propriétaire — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 28 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lunaud, notaire à Mainsat (Creuse). — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de dix actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires ; le surplus : 5 0/0 pour amortissement du capital et du matériel ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lecler Maisonrouge.

Membres : MM. E. Picaud, G. Legrand, vicomte de Loubens de Verdalle, J.-B. Batinet.

Commissaires des comptes : MM. le baron de Baillet et le docteur Cazy.

Directeur : M. E. Picaud. 1953

SOCIÉTÉ DES EAUX THERMALES DE LAMALOU-LE-BAS

CERE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Lamalou-le-Bas (Hérault)

Capital : Deux millions de francs. — *Durée :* 75 ans, de 1899. 1960

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX THERMALES ET MINÉRALES D'AIX-EN-PROVENCE

Siège social : 9, rue Emeret-David, Aix (Bouches-du-Rhône)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 10 mars 1896.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1961

ÉTABLISSEMENTS DE St GALMIER

(LOIRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Galmier

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 7.500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Cours* des actions de 1886 à 1898 : de 16 à 20.000 fr. — *Dividendes distribués :* 1.000 fr. par action depuis 1888. — *Durée de la Société :* Prend fin en 1939, peut être prorogée. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales de Saint-Galmier, sources Badoit, Noël, Rémy et les Centrales (déclarées d'intérêt public, décret du 12 août 1797). — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Bernard, Guillot, à Lyon, et Blain, à Saint-Galmier. — *Assemblée générale* en avril au plus tard, elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins — *Paiement* des coupons à la disposition du Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : Tout aux actionnaires et suivant les décisions de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Etienne Chaverot, 17, rue Centrale, à Lyon.

Membres : MM. Léon Douvreleur, à Veauche (Loire) ; Louis Chaverot, 2, rue de la République, Lyon ; James Peycelon, à St-Galmier.

Administrateur délégué, directeur : M. James Peycelon, à Saint-Galmier.

Commissaire des comptes : M. F. Fillod, 2, rue d'Oran, Lyon. 1962

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉTABLISSEMENTS DU VAL-D'ANDORRE

Siège social : 62, *boulevard Magenta, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts bénéficiaires* : 80.000 parts de fondateurs. — *Durée de la Société* : 99 ans, depuis le 8 février 1896. — *Objet de la Société* : Station thermale avec casinos, cercles à créer, recherche de gisements miniers ; exploitation industrielle, travaux publics, transports, etc., etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hussenot-Desenonges, à Paris. — *Assemblée générale* en février-mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital-actions libéré ; sur le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration, et enfin le solde, 20 0/0 aux actions et 80 0/0 aux parts de fondateurs.

Observation : Cette Société est une pure fantasmagorie, créée pour émettre du papier sans valeur sur le petit marché dit des « Pieds humides ». Il n'existe aucun établissement thermal, aucun casino, aucun cercle en Andorre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Meller, de Lautrec, Masse, Plà, de Plaidolit.

Directeur : M. Meller.

Commissaire des comptes : M. Coblence. 1963

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE BAGNOLES-DE-L'ORNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Tronchet, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 14 avril 1896. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'établissement thermal de Bagnoles-de-L'Orne, du Casino, de l'hôtel et des sources. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Mes Duplan et Donon, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Hartog, A. Duparchy, E. Dollot, Allard du Chollet, E. Chatelaine, Alph. Hartog.

Commissaires des comptes : MM. A. Corpet et A. Le Page. 1964

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-HONORÉ-LES-BAINS

Siège social :
24, avenue de la Gare, Nevers

NOTICE

Capital : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr., entièrement liberées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le général marquis d'Espeuilles, comte A. d'Espeuilles, vicomte R. de Soultrait, L. Pregermain. 1965

COMPAGNIE FERMIÈRE DE

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, boulevard des Capucines Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs, divisés en 32.000 actions de 375 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant. — *Durée de la Société* : Constituée en 1862, elle arrivait à expiration le 10 juin 1904 ; la concession a été prorogée en 1897 pour 30 ans, aux conditions suivantes : la Compagnie paiera annuellement à l'État un million au lieu de 100.000 fr. ; elle doit faire en 5 ans pour neuf millions et demi de travaux, dont la moitié sera supportée par l'État qui paiera sa quote-part en 1904, sans interêt ; versement par la Compagnie de 1.400.000 fr. pour achat de terrains de l'hospice ; subvention annuelle de 50.000 fr. à la ville ; versement aux hospices d'une redevance de 0.05 par bouteille provenant des sources : Grande-Grille, Hôpital et anciens Célestins ; versement à l'État d'une redevance de 0.05 par bouteille lorsque le chiffre des bouteilles vendues dépassera 10 millions. En 1934, l'Etat deviendra propriétaire des constructions sans indemnité.

Objet de la Société : Exploitation de la concession des sources et des établissements thermaux de Vichy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Acloque, à Paris. — *Assemblée générale* : Mai. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	5.132 27	280 »
1891.	5.477 69	280 »
1892.	4.490 91	280 »
1893.	4.519 37	280 »
1894.	4.026 71	250 »
1895.	3.894 53	250 »
1896.	4.145 53	250 »
1897.	4.430 »	250 »
1898.	3.304 »	232 85
1899. . déc.	1.920 »	»

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; somme suffisante pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 0/0 ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires. — *Observations* : La

Compagnie compte sur les recettes du Nouveau Casino pour faire face aux dépenses et charges nouvelles résultant du contrat de renouvellement ; mais ces prévisions peuvent ne pas se réaliser et dans ce cas, qui est très probable, il faudra diminuer le dividende. D'autre part, il est de notoriété publique que le débit de certaines sources de l'Etat diminue, et les sources concurrentes profitent de cette situation pour faire une concurrence sérieuse aux sources exploitées par la Compagnie fermière. Dans ces conditions, le contrat de renouvellement doit être considéré comme onéreux pour les actionnaires avec le cours actuel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Daudré.
Membres : MM. Badger, Boissaye, Jourdain, Potrel, Prestat, de Saint-Marceaux, Vacheron, Blandin, Colmette, Dubois.
Directeur : M. Fère. 1966

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DES BAIGNOTS

Siège social : Dax (Landes)

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 900 obligations de 500 fr., amortissables en 40 ans. Le capital action joint au produit des obligations a permis à la Société de faire des constructions neuves. Les excédents bénéficiaires accumulés depuis plusieurs années ont porté l'excédent de l'actif à 135.703 fr. 90. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Bordeaux. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 mars 1886. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Campet, notaire à Dax. — *Objet* : L'exploitation de l'Etablissement thermal des Baignots qui possède des boues minérales chaudes à 64° et des eaux minéro-thermales. — *Le paiement* des coupons a lieu : aux Bureaux de la Société Générale et dans ses agences de Paris et de la province le 1er mars et le 15 octobre pour les actions et les 1er mai et 1er novembre pour les obligations.

Années	Cours moy. des act.	Dividendes	Cours moy. des oblig.
1893. . . .	500	25	»
1894. . . .	500	25	500
1895. . . .	500	25	500
1896. . . .	500	25	500
1897. . . .	510	25	505
1898. . . .	520	25	505
1899. . . .	540	25	510

Bilan au 31 décembre 1899 : Actif, 1.223.130 fr. 28 : passif, 1.087.426 fr 38 ; excédent de l'actif sur le passif, 135.703 fr. 90.

Bénéfice 1899 : Dividende, 30.000 fr. ; intérêt des obligations, 16.300 fr. ; amortissements de 10 obligations, 5.000 fr. ; réserves légales, 2.957 fr. 10 ; excédent bénéficiaire, 26.185 fr. 53 ; total, 80.442 fr. 63.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Dufourcet.
Vice-président : M. G. Arné.
Membres : MM. F. Puyau, G. Camiade, L. Gischia, V. Dalbouze, Despagnet, le baron L. de Behr, Dr Tucoulat.
Commissaires des comptes : MM. P. Dalbouze, J. Trésaugue.
Directeur : M. le Dr Ch. Lavielle. 1967

COMPAGNIE FERMIERE
DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

D'EAUX BONNES ET D'EAUX CHAUDES

(BASSES-PYRENNÉES)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 164, *rue Sainte-Catherine Bordeaux*

Capital : Six cent vingt-cinq mille francs.
Président : M. Lechaux. 1968

COMPAGNIE FERMIÈRE DES

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET DU CASINO DE BAGNÈRES-DE-LUCHON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Mogador, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. — *Objet* : L'exploitation des sources d'eaux minérales découvertes et à découvrir dans la commune de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), ainsi que les établissements thermaux de la ville de Bagnères-de-Luchon et accessoires ; l'exploitation du casino de Luchon ; l'exploitation du grand cercle de Luchon, et généralement toutes opérations qui seront la suite ou la conséquence de celles ci-dessus. — *Durée* : Jusqu'au 31 décembre 1909. — *L'assemblée générale* se réunit avant fin d'avril ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé par an ; 20 0/0 à l'administrateur délégué ; le solde aux actions.

Directeur : M. Hédin. 1969

COMPAGNIE FERMIÈRE DU

MONT-DORE (PUY-DE-DOME)

CONCESSION JEAN CHABAUD

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 10, rue Poussin, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 600 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* De 1896 jusqu'au 21 décembre 1949. — *Objet de la Société :* Exploitation de la concession de l'établissement

thermal du Mont-Dore, concédé à M. Jean Chabaud.—*Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social. *Répartition des bénéfices* : 10 0/0 à la réserve, le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ossaye.
Gérant : M. J. Chabaud, concessionnaire. 1970

NOUVELLE ANDORRANE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 22, rue Drouot, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 500 actions de 50 fr. — Parts de fondateurs 40.000. — *L'objet* de la Société est de créer dans la république d'Andorre, et ailleurs si besoin est, des stations thermales avec toutes les industries qui s'y rattachent, casinos, hôtels, théâtres. De faire les démarches nécessaires pour obtenir du gouvernement andorran toutes concessions de quelque nature qu'elles soient, et de les faire ratifier par les autorités compétentes. Ces demandes de concessions peuvent porter aussi sur les charbonnages et mines de toutes espèces, carrières, gisements, chemins de fer, exploitation de forêts. La Société pourra faire toutes opérations immobilières, achat, échange et vente de terrains, construction d'immeubles ; elle pourra acheter et vendre des mines et des carrières et les exploiter. Elle pourra aussi demander des concessions de chemins de fer, les construire et les exploiter. — *La durée* de la Société est de 90 ans, à partir du 9 février 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrin, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : Il est inutile d'en parler ; il en est de cette Société comme de celle des Etablissements du Val d'Andorre, c'est encore une Société créée pour écouler sur le marché des pieds humides du papier qui ne repose sur rien.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Trémontels, de Raffin, Lauze, Lamouroux, Baudoin.
Commissaire des comptes : M.P. Dubreil. 1971

SOCIÉTÉ DES

NOUVELLES SOURCES D'OREZZA

Siège social :
44, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 40 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Exploitation de toutes sources d'eaux minérales françaises et étrangères ; exploitation du journal *la Santé*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cheret, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron André Mariotti, Auguste Juster fils, Eugène Marcellot, Célestin-Joseph Hazard. 1972

SOCIÉTÉ ANONYME

DE PRÉCHACQ-LES-BAINS

Siège social : Préchacq-les-Bains (Landes)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'établissement thermal de Préchacq-les-Bains. 1973

COMPAGNIE DE

REMONCOURT & D'ESTRENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 81, Bd Magenta, Paris

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., dont 4.900 attribuées à l'apporteur et 100 souscrites en numéraire. — *Titres* entièrement au porteur, libérés, non cotés. — *Parts* de fondateur, 10.000, dont 9.900 à la disposition du Conseil et 100 aux souscripteurs d'actions. — *Durée* : 30 ans de sa constitution définitive, 19 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation et l'acquisition des sources d'eaux minérales et autres ci-après apportées et généralement l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur de toutes sources d'eaux minérales ou autres situées dans le département des Vosges ; l'achat, la construction et l'exploitation de tous immeubles dans le mêmedépartement. La vente des eaux minérales ou autres en bouteille ou autrement ; et généralement tout ce qui concerne l'achat et la vente des eaux minérales, tant en France qu'à l'étranger, et toutes opérations se rattachant aux objets ci-dessus. — *Acte constitutif* reçu par Me de la Marnière, notaire au Raincy. — *Assemblée générale* dans les 6 mois de l'inventaire.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale, 15 0/0 au Conseil, 40 0/0 aux actions, 40 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baucourt, Marquette, Pinède.
Commissaire : M. Cervajeon. 1974

SOCIÉTÉ ANONYME DU SEMNOZ

Siège social : 8, rue de Valenciennes, Paris

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. dont 750 d'apport et 250 souscrites libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs à diviser. — *Diurée :* 99 ans, du 22 décembre 1899. — *Objet :* 1° La mse en valeur et l'exploitation de la propriété ci-après apportée, située sur la montagne du Semnoz et celles qui pourront y être adjoinles ou acquises par la Société ; 2° la création de tout établissement médical, par cures d'air, hydrothérapie ou autrement ; 3° l'exploitation d'une distillerie, actuellement en création à Leschaux, même région ; 4° l'établissement de tous services de transports, par tous genres de locomotion, et notamment par la création de chemins

de fer de montagnes; 5° toutes entreprises ou opérations commerciales ou industrielles. — *Assemblée générale*, 2e semestre, composée des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions, somme nécessaire pour former un fonds de roulement. Sur le solde : 5 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction. Le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Jouanneaux, J. Jouanneaux, Demaret.

Commissaires : MM. M. Jouanneaux, Joulet.

1975

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DE LA

SOURCE ANDREAU

DU BASSIN DE VICHY-CUSSET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Le Peletier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts bénéficiaires :* 10.000. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du domaine et de la source Andreau, apportée à la Société par M. Georges Redouté de Saint-Hubert, et de toutes autres eaux et dérivés. L'exploitation, l'achat, la vente ou la location de tous établissements d'eaux minérales, thermales ou autres, et de tous établissements ayant pour but leur développement ou la distraction des baigneurs, tels que hôtels, casinos, cafés, cercles, concerts, etc., et toutes entreprises s'y rattachant, transports par voitures, chevaux, tramways, etc. La recherche, le sondage et le forage des sources en tous lieux. Et généralement toutes les opérations commerciales, industrielles ou autres pouvant avoir trait aux eaux minérales, thermales ou autres. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à dater du 6 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huillier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer les fonds de réserve légale; 2° somme suffisante pour servir 5 0/0 au capital versé et non remboursé sur les actions sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Toutefois, ces 5 0/0 pourront être pris sur les sommes constituant le fonds de réserve, mais seulement dans la limite du chiffre dont ledit fonds de réserve pourra dépasser le dixième du capital social. Le surplus constituera les bénéfices nets qui seront répartis comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration, 40 0/0 aux parts bénéficiaires dont il a été question plus haut, et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aristide Donadieu de Lavit, rentier, demeurant à Paris, rue de Bretagne ; le Dr Louis Fanton d'Andon, demeurant à Charenton (Seine), place des Ecoles ; Georges Espitallier, ingénieur, demeurant à Paris, 110 *bis*, avenue Kléber ; Victor Merley, docteur en médecine, demeurant à Nîmes, 2, rue Pradier; Daniel Wehrlin, industriel, demeurant à Paris, 228 *bis*, boulevard Péreire.

1976

SOCIÉTÉ DES

SOURCES MINÉRALES DE VALS

(SOURCES MIREILLE)

Siège social : 3, *rue Notre-Dame-de-Lorette Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à Lyon. — *Durée de la Société :* 50 ans, de janvier 1891 à janvier 1941. — *Objet de la Société :* Exploitation des Sources minérales de Vals *Mireille* et *Léonie*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me G. Pérard, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

Directeur : M. Julien Aubry, ingénieur civil

1977

SOURCES SAINT-LOUIS

(VICHY-SAINT-YORRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, boulevard des Italiens, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1893. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales des sources Saint-Louis à Saint-Yorre, bassin de Vichy, canton de Cusset (Allier). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Kumpf, Klein, John Claphain, Laude, Ludert.

Directeur : M. A Pierrot.

1978

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA STATION HYDRO-ÉLECTRIQUE DE COURPIÈRE

Siège social : Las Donas, Courpière (Puy-de-Dôme)

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 8 novembre 1898.

1979

COMPAGNIE DES STATIONS HIVERNALES AFRICAINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Tunis

NOTICE

Capital : Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr. souscrites et libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires : 10.000. — *Durée :* 40 ans, du 20 janvier 1900. — *Objet :* 1° Le développement des stations hivernales de la Régence de Tunis, notamment par la création ou l'acquisition de casinos, théâtres, hôtels, restaurants, cafés, etc., et généralement de tous les établissements de nature à attirer et à retenir les touristes en Tunisie ; 2° l'exploitation, par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers spécialistes, des établissements ainsi créés ou acquis ; 3° toutes opérations industrielles, commerciales et financières accessoires à celles ci-dessus énoncées, ou qui peuvent en être la conséquence, notamment la mise en valeur et l'exploitation des droits ci-après, apportés par M. Léon Orosdi, — objet immediat pour lequel la Société a été créée — et, s'il y a lieu de tous autres droits et concessions que la Société pourrait obtenir ou acquérir en Tunisie. — *Acte constitutif*, reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions : 10 0/0 aux administrateurs. Le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. L. Orosdi, G. Berardi, T. Morisot, M. Panassié. 1980

COMPAGNIE NOUVELLE DES THERMES DE CAUTERETS ET DE LA VALLÉE DE SAINT-SAVIN

Siège social : 2, *rue Saint-Georges, Toulouse*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation, selon les conditions stipulées dans le cahier des charges ayant précédé l'adjudication du 22 août 1895, tant des établissements, sources et terrains actuellement existants, que de ceux qui pourraient, dans la suite, advenir à la Société, à quelque titre que ce soit, et notamment par suite de travaux à faire ou déjà faits, en exécution dudit cahier des charges. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 1er janvier 1946. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me de Saint-Martin Valognes, notaire à Toulouse. — *L'assemblée générale* se réunit dans les deux mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4,50 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mazuc.

Membres : MM. Barrere, Delaporte, Servat, Géraud, Cavalié, docteur Parant.

Commissaires des comptes : MM. Creissels, Panassié. 1981

BAINS — BAINS DE MER

SOCIÉTÉ DES ANCIENS BAINS VIGIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pont d'Arcole, Paris

Objet de la Société : Exploitation des anciens bains Vigier situés sur la Seine, au pont d'Arcole. — *Assemblée générale* en mai. 1982

BAINS DE LA SAMARITAINE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : quai du Louvre, Paris

Objet de la Société : Exploitation d'un établissement de bains et d'hydrothérapie situé sur la Seine, quai du Louvre, Paris.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1983

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER DE CHERBOURG A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Louis-Philippe Cherbourg

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs.
Directeur : M. L. Mertz. 1984

BAINS DE MER DE DIEPPE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Capital social : Douze cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 1.000 francs, entièrement libérées et

remboursées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués en1894, 1895 et 1896 : 50 fr. — *Durée de la Société :* 15 ans, de 1886 à 1900. — *Objet de la Société :* Exploitation des bains de mer, à Dieppe. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Observation : Le traité de concession venant à expiration en 1900, a été renouvelé par un nouveau contrat consenti par la ville de Dieppe à M. Isidore Bloch, la Société actuelle va donc être liquidée le 1er novembre 1900.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Isidore Bloch.
Commissaire des comptes : M. Verhoeven. 1985

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BAINS & LAVOIRS ÉCONOMIQUES

Siège social : 5, avenue Victoria

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., dont 800 d'apport entièrement libérées et 200 souscrites, libérées de 125 fr.— *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 22 septembre 1899. — *Objet :* L'obtention de la part des municipalités et des pouvoirs publics français et étrangers de subventions et de concessions dans le but d'aider à la création des bains et lavoirs publics gratuits et à prix réduits et de chalets, bains lavabos. La fondation de toutes sociétés locales, d'exploitations analogues à celles créées par M. Philippe à Paris, Lille, Douai, Dunkerque, etc., ou la fondation et l'exploitation avec ses propres ressources des dits bains et lavoirs et de tout ce qui se rattache aux dites industries. L'achat et la vente de tous établissements de bains et lavoirs, ainsi que de toutes actions ou titres de semblables industries. Enfin toutes opérations se rattachant aux objets ci-dessus énoncés, telles qu'émissions d'obligations garanties ou non, par des subventions municipales dans le but d'en employer les fonds à la fondation d'établissements de bains et lavoirs. — *Acte constitutif*, reçu par Me Aron, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Sur le surplus : 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Phillippe, 67, avenue Parmentier ; E. Philippe, 39, boulevard des Ecoles, à Lille ; J.-B. Quentin, 112, rue de Provence.
Commissaire : M. A. Littlejohm. 1986

BAINS ET LAVOIRS D'ARMENTIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Armentières (Nord)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées ; 50 actions ont été attribuées à l'apporteur. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lille. — *Parts bénéficiaires* : 250, ayant droit à 25 0/0 des bénéfices nets. — *Obligations* : 196 de 500 fr., à 3,70 0/0. — *Revenu* : 18 fr. 50 par an. — *Amortissement* des obligations : dernier tirage en 1922. — *Cours* des actions : de 400 à 500 fr. — *Cours* des obligations : de 490 à 510 fr. — *Durée de la Société* : de 1891 au 31 décembre 1921. — *Objet de la Société* : Création et exploitation d'un établissement hydrothérapique à Armentières (Nord). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Actions* : Intérêts, 15 janvier ; dividendes, juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; prélèvement d'une somme de 11.000 fr. pour servir 3,75 0/0 aux actions et 1,80 0/0 employé à l'amortissement des titres qui, une fois amortis, sont remplacés par des actions de jouissance. Il est ensuite prélevé 10 0/0 pour le Conseil d'administration et l'excédent se répartit ainsi : 25 0/0 à la ville d'Armentières ; 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires.

Observation : La ville d'Armentières garantit une recette minima de 11.000 fr. par an à la Société qui l'a déléguée à la banque Verley-Decroix pour servir à payer l'intérêt à 3 fr. 75 aux actions et employer le surplus pour amortir les titres en 30 années.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Philippe, L. Decherf, J.-B Royeau, G. Lacherez, Ch. Loridan. 1987

SOCIÉTÉ ANONYME

DES BAINS LILLOIS

Siège social :
219, ter, boulevard de la Liberté, Lille

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur, — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lille. — *Parts bénéficiaires* : 400 donnant droit à 40 0/0 des bénéfices nets. — *Obligations* : 840 de 500 fr., émises au pair, rapportant 4 0/0. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 23 ans, à partir de 1896. — *Durée de la Société* : De 1889 à juin 1919. — *Objet de la Société* : Création et exploitation d'un établissement hydrothérapique et de bains populaires et de luxe. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Emile Lefèvre, à Lille. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Paiement* des obligations : 1er janvier et 1er juillet, 10 fr. net de l'impôt sur le revenu, soit 9 fr. 50 net.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 aux actions, ensuite 10 0/0 aux administrateurs et le surplus, 60 0/0 aux actions, 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Raquet, Desfontaines-Dubreucq, Billol, Delmar, docteur Eustache.
Directeur : M. Léon Verdonck. 1988

SOCIÉTÉ ANONYME

DES BAINS POPULAIRES ROUBAISIENS

Siège social : 33, rue Pierre-Motte Roubaix

Capital : Deux cent mille francs. 1989

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

CHALETS BAINS HYGIÉNIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.250 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateur : 2.250 attribuées à l'apporteur. — *Durée* : 50 ans de sa constitution définitive, 30 mai 1899. — *Objet* : La construction et l'exploitation de bains rapides par aspersion, dans la ville de Lyon, suivant les conditions du traité intervenu entre la ville de Lyon et la Société des ateliers et constructions de la Madeleine-lès-Lille, les 23 avril et 1er juin 1898. L'obtention de la concession de l'exploitation, soit à Lyon, soit dans d'autres villes, pour les bains, douches, piscines ou lavoirs quelconques. La création, la construction, l'acquisition, l'installation et l'aménagement d'établissements de bains rapides par aspersion, dits « Chalets-Bains », dans la ville de Lyon ou dans toutes autres villes de France, ainsi que de tous établissements pour douches, piscines et lavoirs. L'acquisition, la construction et la location de tous immeubles et de tous matériels nécessaires à l'exploitation desdits établissements. L'exploitation de ces établissements, soit directement pour son compte personnel, soit par location ou sous toutes autres formes, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers. La mise en valeur et l'utilisation desdits établissements par tous moyens et notamment par la publicité intérieure et extérieure. L'obtention de toutes concessions en France pour l'exploitation de tous établissements similaires. Et enfin, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Et même la création de toutes autres Sociétés qui auraient un objet semblable à celui de la Société dont s'agit. — *Acte constitutif*, reçu par Me Petrus Bernard, notaire à Lyon. — *Assemblée générale* dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition : 5 0/0 pour la réserve légale, une somme destinée à l'amortissement du capital ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateur ; 50 0/0 aux actions ; 5 0/0 pour allocations diverses.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Durand.
Secrétaire : M. Radinon.
Membres : MM. Flisch, Mugnier, Barthélemy, Throllier.
Conmissaires : MM. Armanet, Visinteiner. 1990

SOCIÉTÉ DES

EAUX D'HOULGATE-BEUZEVAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des eaux et des bains de mer d'Houlgate-Beuzeval (Calvados). — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 1991

GRANDS BAINS DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pont-Morand, Lyon

Capital : Cent vingt mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1992

SOCIÉTÉ DES HAMMAMS

Siège social : 18, *rue des Mathurins, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, excepté 60 nominatives pour les membres du Conseil. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Cours* des actions : En 1894, 1895, 1896, 1897 et 1898, 200 fr. — *Dividendes distribués* pendant les trois dernières années : 10 francs. — *Durée de la Société* : 60 ans. — *Objet de la Société :* Exploitation d'un établissement de bains turco-romains. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, rue des Pyramides. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons, au siège social à partir du 1er avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Parville.
Membres : W. Klein, Soyer, Ch. Klein.
Commissaire des comptes : M. Vimard.
Directeur : M. Chaussin. 1993

NORD-PLAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue Vauban, Roubaix

NOTICE

Capital : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions entièrement libérées, nominatives. — *Obligations :* 4 1/2 0/0 nets remboursables en 25 ans, également nominatives. — *Durée :* 30 ans, du 23 décembre 1899. — *Objet :* La propriété de 381.472 mètres carrés

u environ de dunes situées sur le territoire de Zuydcoote-ez-Dunkerque ; l'achat d'autres propriétés contiguës ou situées dans le voisinage ; la création d'une station balnéaire sur la plage de Zuydcoote, en face des terrains de la société ; la construction d'une digue, de cabines, d'un hôtel confortable et de diverses villas à vendre ou à louer en garnis ; la mise en valeur des terrains par des tracés de rues et des travaux de voirie, en divisant ces terrains par lots pour y construire des villas, chalets et autres maisons, ainsi que leur exploitation de la manière la plus étendue ; la création, s'il y a lieu, d'une usine pour produire force et lumière, ou pour en concéder le monopole à autrui ; et en un mot de faire tout ce qui sera utile à la bonne marche et à l'intérêt de la société, et ce d'une manière générale. Le siège de la société est établi à Roubaix, rue Vauban, n° 41 ; il pourra être fixé ailleurs dans la ville par une délibération du conseil d'administration. — *Acte constitutif*, reçu par Me Valenducq, notaire à Lannoy.

Répartition des bénéfices : 3 0/0 d'intérêt et une part dans les bénéfices à la fin de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Driet, A. Bayart, H. Deschamps, J. Noyelle, D. Barbion, Pecher, P. d'Halluin.

Commissaires : MM. A. Rousseau, D. Lacquement, J. Baert. 1994

SOCIÉTÉ ANONYME

DE NIEUPORT-BAINS

Siège social : Nieuport-Bains

Siège administratif : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions privilégiées de 500 fr., et 2.500 actions ordinaires sans désignation de valeur ; il est créé, en outre, 1.000 obligations de 500 fr. chacune, rapportant 4 0/0 d'intérêt annuel et remboursables à 510 fr. — *Titres :* Actions et obligations au porteur. — *Société* constituée le 18 novembre 1893. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Le développement de la station balnéaire de Nieuport-Bains, l'acquisition, la vente, l'échange et la location de tous terrains ; la construction de villas et autres habitations, et, en général, de tous bâtiments, installations et établissements quelconques pour compte de la Société et de tiers ; l'acquisition, la vente, la fourniture de tous matériaux ; les avances pour constructions de villas, etc., ou pour entreprises se rattachant au but social, au moyen de prêts directs, d'ouvertures de crédit et généralement toutes opérations de crédit foncier ; l'exploitation de tous systèmes d'éclairage, l'exploitation de Kursaal, des bains, des hôtels et autres établissements analogues, etc. — *Assemblée générale*, le dernier jeudi du mois de mars à 3 heures de l'après-midi.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 1/2 0/0 de dividende aux actions ; le surplus comme suit : 1 0/0 à chaque administrateur ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; 5 0/0 en plus de sa part à l'administrateur délégué. Le reste à l'amortissement des actions privilégiées au pair.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gustave Melotte, Arthur Rombaut, Paul Scoumanne, François Grader, Ernest Schack.

Commissaires des comptes : MM. Victor Bock, Georges Systermans, Henri Deisser. 1995

QUEND-PLAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, boulevard Denain Paris

Capital : Sept cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1996

SOCIÉTÉ ANONYME

DE RÉMOVILLE-PLAGE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 50 fr. Le capital pourra être augmenté par une ou plusieurs émissions d'actions ; il pourra être réduit. Il est créé 300 parts de fondateurs et peut émettre des obligations jusqu'à concurrence de 100 fr. — *Titres :* Actions nominatives et au porteur. — *Société* constituée le 27 mars 1895. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Création et exploitation d'une station balnéaire à établir sur les bords de la Manche, dans la commune de Pirou (France) et dans les communes limitrophes ; l'exploitation d'hôtels, restaurants, salles de spectacles et autres établissements de ce genre. La construction de voies ferrées, de villas et mise en valeur de la station balnéaire. — *Assemblée générale :* 1er lundi de mai, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions. Le reste comme suit : 27 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 aux commissaires ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Antoine Croonenberghs, Marius Vilano, Emile Hotermans.

Commissaire des comptes : M. Lucien Meeus. 1997

THERMES DE LA VILLE DE PARIS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CHRISTMANN ET Cie

Siège social : 57, Faubourg Saint-Denis, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 1998

CASINOS ET CERCLES

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DE MONACO

Siège social : Monaco

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées au porteur. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon et en banque à Paris.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	160 »
1891.	»	190 »
1892.	»	235 »
1893.	»	215 »
1894.	»	185 »
1895.	2.130 »	»
1896.	»	240 »
1897.	3.000 »	275 »
1898.	3.800 »	275 »
1899.	3.750 »	»

Obligations : 24 millions de fr., divisés en 80.000 obligsation émises le 11 janvier 1898 au cours de 240 fr., remboursables en 50 ans, à 300 fr., avec intérêt de 4 0/0 l'an. — *Durée de la Société :* 50 ans, de 1863 à 1913 ; plus 50 ans, à partir de 1913. — *Objet de la Société :* Exploitation des droits et privilèges concédés par ordonnance de S. A. I. le Prince de Monaco, en date du 2 avril 1863, aux conditions du cahier des charges, modifié le 19 octobre 1882. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Valentin, à Monaco. — *Assemblée générale* en avril ; — *Paiement* des coupons au siège social, à Paris et à Lyon, au Crédit lyonnais, en avril et en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus est réparti aux actionnaires.

Observations : Sur les 80.000 obligations émises en 1898, 60.000 obligations ont été réservées, soit une par action, aux actionnaires, le surplus ayant été pris par un syndicat formé des plus gros actionnaires de la Société : MM. Dolfus, Deffossés, Camille Blanc, Piedallu, représentant de M. Edmond Blanc, prince Radzivill, Bertora et le Crédit lyonnais. Ce syndicat a réalisé par la plus-value des titres plus d'un million de bénéfices. Les 24 millions provenant de cette émission d'obligations doivent être employés de la manière suivante :

4 millions à l'amélioration du port de Monaco ; 2 millions à la construction d'un théâtre où on jouera la musique du musicien favori de la princesse de Monaco, mais peu apprécié sur les autres scènes ; 10 millions comme supplément de redevance au prince de Monaco ; le reste à divers travaux à exécuter dans la principauté. La Société a été obligée d'accepter ces charges nouvelles considérables pour obtenir le renouvellement du privilège.

L'assemblée des actionnaires tenue le 10 janvier 1898 a approuvé dans son ensemble le traité passé entre la Société et la principauté aux termes duquel le contrat est prorogé pour 50 ans, à partir de 1913.

C'est donc une annuité de 1.116.800 fr. que la Société supporte du chef de cette prorogation. Est-ce un tel surcroît de dépense qui justifie la hausse formidable des titres de cette Société, dont la principale et unique recette est aléatoire et subordonnée à des événements qui peuvent anéantir l'objet de la Société du jour au lendemain ? Quel serait le gage des actionnaires ou des obligataires, si le prince de Monaco avait la fantaisie de défendre le jeu, comme il interdit aux banquiers d'exercer leur industrie sur le territoire de la principauté. D'autre part, ces actions, qui sont cotées à 3.800 fr. et même à 4.000 fr., ne sont-elles pas capitalisées à un taux exagéré ? Et cette cote élevée, obtenue par un syndicat qui détient la majorité des titres, n'est-elle pas le signe précurseur de l'éventualité de la division des titres pour les écouler à la petite épargne ?

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Blanc.
Membres : MM. Piedalu, Baltazi de Fabcq.
Directeur général : M. Bornier. 1999

CASINO D'ALGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : chez MM. Chenet et Cie
69 : rue Molière, Lyon

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 500. — *Titres* cotés en banque à Lyon. — *Durée :* 30 ans, du 14 décembre 1899. — *Acte constitutif*, reçu par Me Depetichet, notaire à Lyon. — *Objet :* La continuation et l'exploitation d'une salle de spectacle, d'une brasserie, d'un restaurant et d'un cercle.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 à la réserve et amortissement, somme pour fonds de réserve spéciale. Sur le solde : 60 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

Paiement des coupons en décembre au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Chenet, G. Veillas, P. Heraud, E. Cuilliéron, N. Sénéclauze, L. Dachot.
Commissaire : M. Hermann. 2000

SOCIÉTÉ DU

CASINO D'ÉTRETAT

ISNARDY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
141, avenue Malakoff, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. —

Durée de la Société : 25 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* Exploitation du casino et de l'établissement des bains de mer d'Etretat. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Depresle, Desfossés, Chouet, Maurice Jouet, d'Ocagne.
Gérant : M. Isnardy. 2001

CASINO DE CABOURG

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. — *Objet :* L'exploitation des bains de mer, théâtre, hôtel, casinos et de 6 villas.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. L. Bertrand.
Membres : MM. Piazzi, Bois-Lucy, Mathis. 2002

CASINO DE LA VILLA DES FLEURS D'AIX-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de Sèze, Paris

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 1.200.000 de 500 fr. 5 0/0 remboursables en 20 ans. Cet emprunt est destiné à l'achat de l'immeuble. *Durée de la Société :* Jusqu'au 1er octobre 1942. — *Objet de la Société :* Exploitation du casino de la Villa des Fleurs, à Aix-les-Bains. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leconte, à Aix-les-Bains. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme pour amortissement du matériel et des frais de constitution de premier établissement ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actions. — *Dividende* 1897-1898 : 80 francs.

Observation : Les actionnaires réunis en Assemblée générale extraordinaire le 14 décembre 1898, ont voté l'achat, au prix de 2.000.000 de francs, des immeubles actuellement loués à la Société pour l'exploitation du Casino de la Villa des Fleurs d'Aix-les-Bains, au prix annuel de 150.000 fr. Pour réaliser cet achat, la dite Assemblée générale a autorisé l'Émission d'un Emprunt obligataire de 1.500.000 francs divisé en 3.000 obligations 5 0/0 de 500 francs chacune, rapportant 25 francs par an, payables par moitié, sous déductions des impôts, les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Cet emprunt sera remboursable en quarante ans, à partir du 15 septembre 1903.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. d'Estouvelles, Fieffé de Liévreville, Maurice Dussol, R. d'Hubert, A. Vialatte, A. Mosset, J. Domenge.
Administrateur délégué : M. L. Tessier. 2003

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CASINO DE SAINT-PAIR

(MANCHE)

Siège social : Saint-Pair (Manche)

NOTICE

Capital : Quarante mille francs, divisés en 80 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 30 ans, du 28 août 1899. — *Objet :* La construction d'un casino sur la place de Saint-Pair et l'exploitation de ce casino où les jeux de hasard seront interdits. — *Acte constitutif*, reçu par Me Hurel, notaire à Granville. — *Assemblée générale*, composée de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 70 /00 au fonds de prévoyance ; 25 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Defosse, Lefort, A. Riand, A. Panard, C. Morel, C. Lenoir, G. Dubois, marquis de Belloy, Ch. Bellenger, E. Girot, J. Tardif, comte de Bonneval.

Commissaires : MM. le comte de Chabannes, A. Seguin. 2004

SOCIÉTÉ

DES CASINOS DE TROUVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million six cent mille francs divisé en 3.200 actions de 500 fr. — *Titres* nominatifs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des casinos de Trouville. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 29 mai 1896.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 à un fonds de prévoyance jusqu'à concurrence de 300.000 fr. — Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeurs : MM. Boulant et Catelain. 2005

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CASINO DE VEULETTES

(SEINE-INFÉRIEURE)

Siège social : Veulettes

Bureau à Paris : chez M. Mallet

16 *rue Sainte-Cécile*

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2006

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CASINO DE VICHY

Siège social : 28, *avenue Carnot, Paris*

Le capital social est de soixante mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du casino de Vichy. — *La durée de la Société* est de 37 ans à partir du 20 octobre 1898.

N. B. — Assemblée extraordinaire convoquée pour le 10 janvier 1900, à l'effet de modifier les statuts. 2007

GRAND CASINO DES SABLES-D'OLONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue St-Georges, Paris*

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 5.000 d'apport entièrement libérées, et 5.000 souscrites, libérées de 25 fr. — *Durée* : 30 ans, du 16 mai 1899. — *Objet* : 1° L'exploitation commerciale de l'établissement connu sous le nom de *Grand Casino des Sables-d'Olonne*, ancien casino municipal, et de ses dépendances actuelles ; 2° l'exploitation de la salle des théâtres et concerts avec ou sans subvention municipale ; 3° l'obtention, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes concessions, droits ou monopoles pouvant servir au développement commercial de l'établissement ; 4° la participation et généralement toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à l'objet de la Société, notamment la constitution ou l'organisation de toute société ou groupement, l'intervention comme fondateur ou apporteur, le concours à prêter à toute société ou groupement qui pourrait servir utilement les intérêts de la Société, sans que les énumérations ci-dessus aient aucun caractère limitatif. — *Acte constitutif*, reçu par Me Thenant, notaire à Angers. — *Assemblée générale*, 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux directeur ; 3 0/0 aux administrateurs ; 87 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Chapautau, H. Grave, H. Flornoy. 2008

SOCIÉTÉ

DES CASINO ET CERCLE DE VALS-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, *rue de la République Lyon*

NOTICE

Capital : Trois cent vingt-cinq mille francs, divisés en 3.250 actions de 100 fr., dont 300 d'apport, entièrement libérées, attribuées aux fondateurs, et 2.950, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 21 ans, du 13 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation du casino et du cercle de Vals-les-Bains (Ardèche), dans les conditions par les lois et règlements en vigueur. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chaine, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, composée de tous les propriétaires de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme nécessaire pour amortir le capital actions pendant la durée du bail, soit 21 ans ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Clavier, à Lyon.
Secrétaire : M. Sencelause, à Lyon.
Membres : MM. Colomb, R. Schwatz, à Lyon.
Commissaire : M. Berne. 2009

SOCIÉTÉ DU

CASINO-HOTEL DE JULLOUVILLE (MANCHE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *Bd de la Bastille Paris*

NOTICE

Capital : Cent vingt mille francs, divisés en 240 actions de 500 fr., dont 231 d'apport, entièrement libérées. — *Durée* : 30 ans, du 20 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation du casino et de l'hôtel de Jullouville (Manche), avec le café et le restaurant en dépendant. — *Acte constitutif*, reçu par Me Hurel, notaire à Granville. — *Assemblée générale*, avant fin de septembre, elle se compose de tous les propriétaires de 2 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions, une somme à fixer pour constituer un fonds d'amortissement. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emery, Dupuy, Daurelon, de Tonge.
Commissaires : MM. L. Logre, Deblaye. 2010

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU

CASINO MUNICIPAL DE LA VILLE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Nice*

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2011

SOCIÉTÉ ANONYME

DU GRAND CASINO MUNICIPAL DE SAINT-MALO

Siège social : 6, *rue Saint-Georges, Paris*

Siège administratif : *Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires, 5.000 fr. — *L'objet de la Société* est la construction et l'exploitation du casino municipal de Saint-Malo sur l'emplacement actuel, c'est-à-dire sur le terrain acquis de l'Etat. L'ouverture et l'exploitation d'un cercle où l'on pourra jouer tous les jeux autorisés et tolérés dans les cercles et stations thermales et balnéaires, ainsi que ceux qui pourront y être autorisés et tolérés dans l'avenir. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 1er septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fontana, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu entre le 1er novembre et le 1er avril, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 paiement des intérêts et amortissement des emprunts; 5 0/0 au capital versé; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus: 50 0/0 aux actionnaires; 50 0/0 aux porteurs de parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Girod, C. Perret, G. Vermandon, A. Garnier, M. Jouffret.
Commissaires des comptes : M. L. Flach, R. Vercken. 2012

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CASINO MUNICIPAL DE SAN-REMO

Siège social :
3, place du Théâtre-Français, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent dix mille francs, divisé en 5.100 actions de 100 francs dont 5.500 actions entièrement libérées de moitié. — *Parts de fondateurs :* 500. — *L'objet de la Société* est la construction d'un casino sur les terrains appartenant à la ville de San-Remo; l'exploitation du casino et de ses dépendances; toutes les opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher aux exploitations sus-indiquées. — *La durée de la Société* est de 70 ans, à partir du 1er novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me G. Bernard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois de la clôture de l'exercice; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de dix actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; somme pour servir un premier dividende aux actions; 48.000 fr. à la disposition du Conseil d'administration pour les employer aux besoins de l'exploitation de la Société. Le solde: 50 0/0 aux parts de fondateurs; 50 0/0 seront partagés de la manière suivante : 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Voyon, marquis de Saint-Jean Lenthilac, Doucin, Reynier, Foisnon, Vigier, Perelli, Bertolini.
Commissaires de surveillance : MM. Chassaigne de Néronde, colonel Prudent. 2013

SOCIÉTÉ DU GRAND

CASINO MUNICIPAL DU TRÉPORT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, boulevard du Temple Paris

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée :* Jusqu'au 31 décembre 1922. — *Objet :* L'exploitation du Casino construit par elle sur le terrain concédé par la ville du Tréport, et toutes opérations se rattachant à cet objet principal.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. A. Montaigne-Bériot, E. Clabaut, M. Herbert, J. Bazin, G. Boucrel.
Commissaires : M. Fivaz, Argentin. 2014

SOCIÉTÉ DU CENTRAL-CLUB DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Jussieu, Lyon

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 3 juin 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2015

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CERCLE COMMERCIAL DE PARIS

Siège social : 42, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du cercle commercial de Paris, situé 42, rue du Louvre. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 95 0/0 à l'extinction du passif ; une fois le passif éteint, 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux 1.500 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Girard, R. Vergal, G. de Hérédia.
Commissaire des comptes : M. L. Durand

2016

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CERCLE DE L'ESCRIME ET DES ARTS

Siège social : 9, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 francs, n'est plus que de 1.480.000 fr., divisés en 4.000 actions de 380 fr., une somme de 130 fr. ayant été payée aux actions à titre d'amortissement, prise sur la réserve disponible et les bénéfices nets des exercices 1898-1899. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* bénéficiaires : 20 0/0 sur les recettes.

L'objet de la Société est la mise en commun et l'exploitation de la propriété du Cercle de l'escrime et des arts situé à Paris, 9, rue Taitbout. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 26 octobre 1887. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *Assemblée générale :* Chaque année en mars. — *Paiement* des amortissements au siège social.

Répartition des bénéfices : à l'amortissement des actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. I. Bloch, A. Hauch, H. Darcel.
Commissaire des comptes : M. Delpeuch.
Directeur : M. I. Bloch.

2017

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CERCLE DE L'UNION

Siège social : 2, *avenue de la Gare, Nice*

Le capital social est de cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2018

CERCLE DE LA MÉDITERRANEE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nice

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2019

CERCLE DES CAPUCINES

Société civile en participation

NOTICE

Société créée le 11 mai 1894 par la réunion et la fusion du cercle franco-américain et du cercle de la Presse.
Capital social : Six mille sept cent trente-trois parts d'intérêt sans valeur nominale donnant droit à 1/6733e de l'actif et des avantages de l'association.
Par acte du 21 mai 1894, les liquidateurs du cercle franco-américaine et ceux du cercle de la presse ont cédé tout l'actif à l'association civile moyennant notamment la la remise des 6.733 parts qui ont été attribuées : 4.600 aux porteurs des actions du cercle américain, 2.133 aux porteurs d'actions du cercle de la Presse. Par un autre acte de même date, le cercle des capucines s'est engagé envers l'association en participation à consacrer une partie de ses bénéfices au service de l'intérêt et de l'amortissement des parts créées. Actuellement ces parts sont amortissables à 590 fr. dont 480 fr. seulement sont productifs d'intérêt à 5 0/0, soit 24 fr. payable par moitié les 15 mars et 15 septembre. Cet intérêt diminuera suivant l'amortissement qui se fait au prorata de toutes les parts.
Il n'y a eu jusqu'ici aucun dividende, les bénéfices ayant été absorbés par les dépenses d'embellissement, œuvres de bienfaisance, théâtres, fêtes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Bocquin.
Membres : MM. Dr Blanc, Durand.

2020

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU

CERCLE DU COMMERCE ET DES ÉTRANGERS DE VICHY

Siège administratif : 9, rue St-Georges Paris

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2021

CERCLE INTERNATIONAL DE SPA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Spa, place Royale

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, représentés par 30.000 actions de 25 fr. Il est créé en outre 1.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* L'exploitation du cercle, ses recettes, dépenses, achat et vente des fournitures et d'objets de consommation quelconques. La Société peut exploiter des succursales soit en Belgique, soit dans tout autre pays. — *Société constituée* le 11 avril 1894. — *Assemblée générale :* le 5 novembre, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 20 0/0 pour l'organisation de fêtes dans la ville de Spa; sur le surplus : 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Franz Verrue, Charles de Lada Cybulsky, Pierre Boutarel.
Commissaire : M. Pierre Derenne.
Directeur : M. FranzVerrue. 2022

COMPAGNIE PROPRIÉTAIRE DU

CERCLE INTERNATIONAL DE VICHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue du Président Carnot, Lyon

NOTICE

Capital : Trois millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 6.500 actions de 500 fr. — *Titres :* Cotés en banque. — *Durée :* 50 ans, du 21 mars 1899. — *Objet :* 1° L'acquisition de l'établissement appelé *Cercle International de Vichy*, sis à Vichy, rue Sornin, n° 2 ; 2° son exploitation dans les conditions prévues par les lois et règlements ; 3° toutes acquisitions, prises à bail, locations et ventes de biens, meubles et immeubles, pouvant être nécessaires au développement du Cercle International ou intéresser directement ou indirectement la prospérité de cet établissement, le tout se rattachant à l'objet principal de la Société. — *Acte constitutif,* reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *Assemblée générale,* en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actions.

Répartition : En 1899 : *Cours,* 700 ; *dividende* probable, 80 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. I. Gausse.
Membres : M. A. Balouzet, C. Boutier. 2023

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CERCLE MOLIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10*4. rue Richelieu, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *Durée :* 30 ans, du 25 mars 1885. — *Objet :* Propriété et exploitation du cercle Molière. — *Acte constitutif,* reçu par Me Gastaldi, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ou avril.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 aux administrateurs. Le surplus aux actions.

Répartition : En 1897, 40 fr. ; en 1898, 60 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guignolle, Verny, Klein, Curnier, Redel, Cinqualbre, Chonie, Legris, Prêtre.
Commissaire : M. E. Nicolle. 2024

UNION DES PORTEURS DE PARTS DU

CERCLE PRIVÉ DES ÉTRANGERS DE DINANT (BELGIQUE)

Siège social : 11, *rue Grange-Balelière, Paris*

NOTICE

L'assemblée générale annuelle des porteurs de parts du Cercle de Dinant s'est tenue le 22 janvier écoulé. 17.000 titres étaient présents ou représentés. Nous extrayons du rapport présenté par le comité des passages qui nous ont paru les plus intéressants : la fermeture du Kursaal a eu pour effet, en accroissant la clientèle du Cercle des Etrangers, de produire une certaine augmentation dans nos bénéfices, tout en nous permettant de recouvrer, au moyen d'un prélèvement journalier, le montant de la taxe de 40.000 fr. qui nous est annuellement imposée par la ville et que nous avions avancée le 1er janvier dernier. Donc, tout en présentant, comme vous le verrez tout à l'heure dans l'exposé des résultats de l'exploitation, un chiffre de bénéfices supérieur de 20.000 fr. environ à celui de l'exercice précédent, il nous a été possible de faire à nouveau l'avance de 40.000 fr. exigibles le 1er janvier 1900, sans en prélever le montant sur nos disponibilités. En résumé, l'exercice 1899 se clôture par un bénéfice supérieur de 60.000 fr. à celui du dernier exercice, sur lesquels 40.000 fr. ont servi à l'avance du paiement de la taxe, avance qui sera remboursée dans le courant de l'année, et 20.000 fr. figurant dans les disponibilités actuelles de l'Union. 2025

THE CHAUDFONTAINE

CASINO & CLUB COMPANY LIMITED

Siège social :
11, *King William street, Londres E. C.*

Siège administratif :
22, *rue de Châteaudun, Paris*

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2026

CLUB ANGLAIS

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION

DUSSOT ET LÉON BERTRAND

NOTICE

Capital : 600 parts nominatives sans valeur nominale. — *Bénéfices* répartis tous les trois mois entre tous les porteurs de parts.

COMMISSION DE CONTROLE :

Membres : MM. Bois-Lucy, Kahm. 2027

GOLF-CLUB

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cercle Anglais, Pau

Le capital social, qui était de quarante-cinq mille francs, a été porté à soixante mille francs, par délibération de l'assemblée générale du 12 avril 1898 ; il est divisé en 600 actions de 100 fr. 2028

SOCIÉTÉ DU

KURSAAL & DU CASINO DE BERCK-SUR-MER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais

NOTICE

Capital : Soixante-quinze mille francs, divisés en 750 actions de 100 fr., dont 250 attribuées à l'apporteur et 500 souscrites en espèces. — *Titres* libérés, au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs..... — *Durée* : 12 ans, du 27 mai 1899. — *Objet* : L'exploitation du Kursaal et du Casino. tous deux sis à Berck-sur-Mer, comprenant : Le fonds d'exploitation du Kursaal et du Casino de Berck-sur-Mer, les permissions de cercle, petits chevaux et autres jeux qui peuvent être attachés à ces établissements, et tout ce qui se rattache à cette entreprise. La Société pourra s'intéresser dans toutes entreprises similaires par voie d'achat, de souscription d'actions, d'apports ou de fusion avec toutes Sociétés ayant un objet de même nature. — *Acte constitutif* reçu par Me Damay, notaire à Verton. — *Assemblée générale*, 1er semestre, elle se compose des propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Saillofest.
Membres : MM. Bessard du Parc, Raniéri.
Commissaire : M. E. Charton. 2029

SOCIETE ANONYME

DES MÉRIDIONAUX

Siège social: 15, *boulevard Poissonnière Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 francs. — *Assemblée générale* en février ; en font partie les propriétaires de 10 actions au moins. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de 1886.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur délégué : M. Warmé. 2030

SOCIÉTÉ DES THÉATRES ET DES CASINOS DE ROYAN

DEBRUYÈRE, HÉDIN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
4, rue Mogador, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 600 actions de 1.000 fr. — *Parts* bénéficiaires : 600. — *Objet* : L'exploitation artistique et commerciale du Théâtre et du Casino Municipal de Foncillon, tous deux sis à Royan, concerts, cafés, bars, restaurants, petits chevaux, cercles, etc., dans les locaux qui s'y trouvent actuellement affectés. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 28 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; tous les actionnaires ont le droit d'y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; sur l'excédent 50 0/0 pour constituer un fonds d'amortissement ; le solde : 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux gérants ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE ;

MM. Boin, Marion, Marris, Jozon, Chandioux. 2031

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES

BOISSONS GAZEUSES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *Chemin de Gerland à Lyon*

Capital : Cent soixante mille francs. 2032

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX GAZEUSES ET ENTREPOTS DE BIÈRES DE FÉCAMP

Siège social : 63, rue des Prés, Fécamp

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs, divisés en 1.600 actions de 25 fr. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 6 avril 1899. — *Objet :* La fabrication, la vente et le commerce des eaux gazeuses, limonades, sirops et produits similaires, ou dérivés ainsi que le commerce des bières de différentes marques. — *Acte constitutif*, reçu par Me Ronceray, notaire à Fécamp. — *Assemblée générale*, en juin, elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 15 0/0 à la réserve ordinaire ; 10 0/0 aux administrateurs ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présidents : MM. Heude, Melon.
Secrétaire : M. Poidevin.
Membre : M. Ch. Peltier.
Directeur technique : M. Ch. Peltier.
Commissaires : MM. Aubert, Maupas. 2033

SOCIÉTÉ PARISIENNE DES

EAUX GAZEUSES ET MINÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue des Qualre-Fils, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions cinq cents mille francs, divisés en 45.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, cotées en banque. — *Parts* de fondateurs : 50.000 attribuées à la Banque spéciale des valeurs industrielles. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 31 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par M. Hocquet, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*.

Objet : La fabrication et la vente des eaux gazeuses ; le commerce des eaux minérales naturelles ; l'acquisition, puis l'exploitation des fonds de commerce de fabrication et de vente d'eaux gazeuses, dont les promesses de vente sont énumérées dans l'acte constitutif ; l'acquisition ultérieure et l'exploitation de tous fonds de commerce d'eaux gazeuses et d'eaux minérales ; l'achat ou la construction, sur tous terrains achetés ou loués, de toutes usines destinées à la fabrication des eaux gazeuses et de tous produits exploités par la Société ; l'achat, l'exploitation ou la vente de toutes sources d'eaux minérales ; éventuellement, la fabrication, l'achat et la vente de la glace et de tout ce qui se rattache à cette industrie ; toutes participations et prises d'intérêts de la Société dans toutes Sociétés ou affaires relatives aux objets ci-dessus spécifiés ; et généralement toutes opérations commerciales ou industrielles auxquelles peuvent donner lieu les eaux gazeuses ou minérales et la glace. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de juin ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme fixée par l'assemblée générale et destinée au remboursement du prix d'acquisition des fonds de commerce ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux ouvriers et employés de la Société ; le solde : 50 0/0 aux actionnaires et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Foucher, L. Jarnieux, H. Harduin, A. Trapenard, Ch. Cedié, H. Ducastaing, P. Bernhard.

Commissaires : MM. J. Many, J. Paquin, L. Vimard. 2034

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

DES ÉTABLISSEMENTS EMRINGER ET MARCHAND

Siège social :

101, *rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 1.270 ont été attribuées en représentation d'apports. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 15 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris, et publié dans les *Affiches Parisiennes*. — *Objet* : L'exploitation des brevets français et étrangers pris par MM. Emringer et Marchand concernant des appareils à eaux gazeuses, pompe et moteur fonctionnant à l'acide carbonique, la cession de licences ou la vente de partie des brevets, la fabrication et la vente de tous appareils et d'accessoires pour boissons gazeuses, brasseries, distilleries, etc. ; la vente et, s'il y a lieu, la fabrication de l'acide carbonique, de l'oxygène et de tous articles qui s'y rattachent ; la fabrication et la vente de toute chaudronnerie industrielle, ainsi que d'une pompe et d'un moteur fonctionnant à acide carbonique et toutes opérations quelconques s'y rattachant. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions non amorties ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux employés et ouvriers ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eyckens, P. Marchand, Emringer, A. Millard, Leblanc, P. Royer de Celigny. 2035

SOCIÉTÉ DES

FILTRES PASTEURISANTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *cité Grisel,*

(125, rue Oberkampf) Paris

NOTICE

Capital : Trois cent soixante-quinze mille francs, divisés en 3.750 actions de 100 fr., dont 1.250 d'apport, et 2.500 souscrites, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 3.750. — *Durée :* 50 ans, du 4 novembre 1899. — *Objet :* La mise en valeur des brevets faisant l'objet des apports, soit par location et entretien des filtres à liquide, fabrication, commerce et exploitation directe desdits filtres, soit par cession, concession de licences ou tous autres moyens ainsi que toutes autres exploitations accessoires pouvant se rattacher à l'exploitation desdits filtres, ou avoir lieu à leur occasion. — *Acte constitutif*, reçu par Mes Ader et Meignen, notaires à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 à un fonds de prévoyance ; 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; sur le surplus : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Piat, 85, rue Saint-Maur ; Eissen Piat, 85, rue Saint-Maur ; Bumiller, 105, boulevard Voltaire ; Bise, 23, rue Saint-Denis ; Pinchart Deny, 58, rue Saint-Sabin ; Pottevin, 25, rue Dutot ; Dame, 7, rue du Pont-Louis-Philippe.

Commissaires : MM. Faure et Vereecque. 2036

COMPAGNIE PARISIENNE DE

MATÉRIEL HYGIÉNIQUE A EAUX GAZEUSES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, *avenue Daumesnil, Paris*

NOTICE

Capital : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 50 ans, du 21 fevrier 1898. — *Objet :* 1° La fabrication des siphons et de tous appareils nécessaires pour l'utilisation du gaz carbonique liquéfié ; 2° la fabrication de tous appareils concernant les eaux gazeuses et leurs dérivés ; 3° l'exploitation de tous procédés relatifs auxdites fabrications ; 4° l'acquisition de tous brevets les concernant ; 5° l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de fabrication desdits appareils ; 6° la prise en location avec ou sans promesse de vente de tous immeubles nécessaires auxdites exploitations ; 7° la sous-location de tout ou partie des immeubles loués ; 8° la vente de tous produits fabriqués et de tous fonds de commerce acquis ; 9° et généralement toutes opérations se rattachant ou pouvant se rattacher aux fabrications dont il vient d'être parlé. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus, somme pour fonds de prévoyance, et le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. H. Huffer, L. Huffer, W. Huffer, G. Todt. 2037

THE CONTINENTAL SPARKLETS Co (LIMITED)

Siège social : Londres

Dépôt boulevard Haussmann, Paris

Capital : Deux cent quarante mille livres sterling divisées en 120.000 actions ordinaires et 120.000 actions privilégiées.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2038

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & CIE

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux)	5 fr. 50
— DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. — EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH	4 fr. 50
ECKAU 00	4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -: 38, Rue de la Chaussée-d'Antin, 38 :- PARIS

8e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

*qui possède les dossiers de plus de **dix mille** sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XIX

EXPLOITATIONS & PRODUITS AGRICOLES

COMPAGNIE AGRICOLE D'AIGUES-MORTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
88, rue de Rennes, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, entièrement versé. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs *Parts* de fondateurs : 140. — *Objet* : Exploitation d'un vignoble d'une surface de 348 hectares. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er avril 1892. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt au capital; l'excédent : 25 0/0 à l'amortissement du capital; 40 0/0 aux actions; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Poupinel, A. Acoulon, A. d'Andecy.
Commissaires : MM. P. Geoffroy-Saint-Hilaire, M. Poupinel.
Directeur : M. S. d'Andecy. 2039

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU ET DES MARAIS DE FOS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *square de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, au comptant. — *Obligations* : 6.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 remboursables à 500 fr. par tirages annuels en décembre; remboursement des titres sortis le 1er janvier suivant. Intérêt annuel, 20 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. Ces 6.000 obligations se divisent en 5 séries, dont les 4 premières sont seules admises à la cote.

Série A : 800 obligations remboursables en 50 ans, de 1884 à 1933. — *Série B* : 1.200 obligations remboursables en 50 ans, de 1885 à 1934. — *Série C* : 2.000 obligations remboursables en 50 ans, de 1886 à 1935. — *Série D* : 1.200 obligations remboursables en 50 ans, de 1887 à 1936. — *Série E* : 800 obligations remboursables en 50 ans, de 1888 à 1937. 568 de ces titres, sur 6.000, étaient amortis au 1er janvier 1897.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. .	247 18	10	450
1891. .	»	10	440
1892. .	175 71	10	440
1893. .	133 20	10	455
1894. .	131 34	»	465
1895. .	124 90	»	470
1896. .	125 »	»	475
1897. .	130 »	»	480
1898. .	130 »	»	500

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 9 août 1881. — *Objet de la Société* : La mise en valeur, l'exploitation et la revente des terrains qu'elle possède ou possédera tant dans la Crau que dans les marais du Fos. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Paiement* des coupons au Crédit foncier de France.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 aux administrateurs. Le surplus : 75 0/0 aux actionnaires; 25 0/0 aux personnes désignées comme fondateurs de la Société qui ont garanti la souscription des 12.000 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Grandeau.
Membres : MM. Grandeau, A. Bergaud, de Bonnemains, du Buisson, Landon, de Pistoye.
Commissaire des comptes : M. de Traz.
Directeur : M. de Pistoye. 2040

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

SOCIÉTÉ ANONYME
PAR ACTIONS A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Senlis

NOTICE

Le capital social est de cent quarante et un mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Martin.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2041

SOCIETÉ AGRICOLE DE LAVAL

FAUCONY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Laval (Aisne)

NOTICE

Le capital social est de mille francs, divisé en 40 actions de 25 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Objet :* L'achat en gros et la vente au détail d'instruments agricoles et l'achat en gros et la vente au détail comme l'achat au détail et la vente en gros de tous produits et denrées agricoles relatifs soit à l'exploitation du sol, soit à la nourriture des animaux. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 28 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prévost, notaire à Urcel, et publié dans le *Journal de l'Aisne.*

Gérant : M. Faucony. 2042

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'AIGREFEUILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Aigrefeuille (Charente-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-dix-sept mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en août.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2043

SOCIÉTÉ

AGRICOLE ET VITICOLE DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Turbigo, Paris

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en avril. 2044

SOCIÉTÉ ANONYME DES

AMIDONNERIES DE MARCOING

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS LECONTE-DUPOND

Siège social : Marcoing

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Titres* non cotés. — *Durée :* Jusqu'au 26 mai 1926. — *Objet :* L'exploitation des usines achetées de la succession de M. Leconte Dupond pour la fabrication et la vente d'amidon de riz, de farine de riz, d'amidon de maïs, de fécule de pomme de terre et de tous dérivés, ainsi que l'exploitation du domaine compris dans l'acquisition. La fabrication de l'amidon avec toutes céréales, toute fabrication nouvelle étudiée par le Conseil d'administration en dehors de celles prévues, devant toujours être soumises à la plus prochaine Assemblée générale et approuvée par elle. — *Assemblée générale*, composée des propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 20 0/0 au fonds de prévoyance ; 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 au personnel de l'usine et à l'administrateur délégué ; 55 0/0 aux actions. 2045

AMIDONNERIES DE MEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social 3, *rue du Mont-Thabor Meaux*

NOTICE

Capital : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr., dont 200 d'apport et 300 souscrites libérées de 25 fr. — *Durée :* 12 ans, du 10 janvier 1900. — *Objet :* Exploiter l'Amidonnerie des vermicellerie et amidonnerie de Meaux et prendre à bail les locaux nécessaires à cette exploitation. — *Acte constitutif*, reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Réartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 à l'amortissement du matériel roulant. Le solde : 10 0/0 à la clientèle de la Société anonyme des vermicellerie et amidonnerie de Meaux ; 50 0/0 à une réserve spéciale qui ne pourra dépasser le montant du capital ; 6 0/0 aux administrateurs ; 35 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gigleux, Weisenthanner, Morel, Wagmann. 2046

SOCIÉTÉ ANONYME

D'AMIDONNERIE DE TOUTEVOYE

Siège social : 64, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 10 ans, à partir de 1891. — *Objet de la Société* : L'exploitation d'une usine d'amidon, située à Toutevoye, commune de Gouvieux (Oise) et de toutes matières pouvant se rattacher à cette industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Deutsch, Emile Deutsch, Gilbert et Giblain. 2047

SOCIÉTÉ DES

AMIDONNERIES & GLUCOSERIES D'HAUBOURDIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Haubourdin, (Nord)

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2048

SOCIÉTÉ ANONYME

DES AMIDONNERIES & RIZERIES DE FRANCE

Siège social : à Marquette les Lille

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2049

SOCIÉTÉ ANONYME DES

AMIDONNERIES FRANÇAISES

Siège social : Valenciennes

NOTICE

Capital social : Quatre mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Date de la fin de Société* : 30 juin 1903. — *Objet de la Société* : Fabrication et vente de l'amidon de riz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lhuillier. — *Assemblée générale* en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Frondeville.
Membres : MM. Monchicourt, Van de Put, Geisenheimer.
Commissaire des comptes : M. G. Andrieu. 2050

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES

AMIDONNERIES HOFFMANN

Siège social : 20, rue des Orphelins Nantes

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 9 ans 9 mois et 17 jours, à partir du 13 septembre 1895.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires 2051

SOCIÉTÉ NOUVELLE

AUX OLIVIERS D'AIX ET DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*
Maison à Nice : 15 *bis, rue Delille*
Entrepôt à Asnières 3, *Grande-Rue*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Parts bénéficiaires* : 575 ayant droit à 15 0/0 de bénéfices nets. — *Durée de la Société* : 30 ans à partir du 19 octobre 1893. — *Objet de la Société* : Fabrication et vente en gros, demi-gros et détail des huiles d'olive et huiles blanches, savons olives, eau de fleurs d'oranger, eau de roses, pâtes alimentaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Naret, 50, rue Etienne-Marcel, à Paris. — *Assemblée générale*, 4e trimestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 6 0/0 aux actions, et ensuite sur le reste 15 0/0 aux parts de fondateurs, et 5 0/0 au personnel, et enfin le surplus 9 0/0 aux actions et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chauvain, Gras, Moreau.
Commissaires des comptes : MM. Penin et Drieu la Rochelle. 2052

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES BANANERIES NOUVELLES DE LA COLOMBIE ISTHMIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, *avenue Daumesnil, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'apports et 2.000 libérées de 50 fr. — *Objet* : La culture et l'exploitation du bananier à fruits exportables, la vente sur place ou à l'étranger de ses produits bruts ou transformés, opérant sur les terres concédées, les mêmes cultures et exploitations ainsi que toutes autres mises en valeur et exploitations agricoles quelconques sur les domaines actuels de la Société, ou sur tous autres qui pourraient lui advenir par la suite, par voie d'achat, de concession ou de location ; l'achat ou la vente de tous produits, denrées et marchandises, l'établissement de l'exploitation de tous comptoirs en vue de l'importation ou de l'exportation ; l'exploitation des bois et forêts dépendant de la Société ; l'exploitation de tous gisements miniers quelconques pouvant exister dans les propriétés ou concessions appartenant ou pouvant appartenir à la Société et en dépendant ; l'achat, la vente, le fermage et, d'une façon générale, la mutation de toutes propriétés ou concessions. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 22 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rigault, notaire à Paris, et publié dans les *Affiches Parisiennes*.

— *L'assemblée générale* a lieu en juillet ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Berthon, Virat, Dauline. 2053

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CLOS DES QUINZE-ARBRES

Siège social : rue Vaisse-Villiers, Rodez

Capital : Cent vingt mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2054

COMPTOIR AGRICOLE ET COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Nouvelle, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — Tous les transferts d'actions ont été déclarés à 500 fr. l'une, soit la valeur nominale. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 21 septembre 1886. — *Dividendes* de 1886 à 1898 : Nets d'impôt, en moyenne 53 fr. 328 par action par an. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris. — *Objet de la Société* : L'achat, la vente, la commission et la consignation de toute marchandise ; notamment le commerce et la fabrication des engrais utilisés pour l'agriculture. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus : 90 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Debouchaud, président de la chambre de commerce d'Angoulême, Emile Barthe, maître de forges, Pageaut-Lavergne, Jules Thierry.

Commissaire des comptes : M. Fonferrier.

Administrateur-délégué : M Pageaut-Lavergne. 2055

COMPTOIR AGRICOLE & INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divi en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Par: de fondateurs* : 400. — *L'objet de la Société* est 1° L'achat, la vente et l'exploitation de tous établissements agricoles et industriels ; 2° l'achat et la vente de toutes matières premières et engrais, semences, matières d'alimentation du bétail, matériel et outillage agricoles ; 3° tout élevage, toutes cultures et toutes industries relatives aux produits du sol ; 4° l'entremise pour les achats au comptant et à terme des syndicats agricoles, comices ou agriculteurs ; 5° tous prêts ou avances, tant en espèces qu'en matériel et outillages ou à cheptel aux syndicats agricoles, comices ou agriculteurs ; 6° la constitution de toutes sociétés, en nom collectif, en commandite simple ou par actions, ayant pour objet les commerces ou industries dont il vient d'être parlé. Le tout, tant en France, dans ses colonies et pays de protectorat qu'à l'étranger ; 7° la souscription, l'achat et la vente de toutes parts d'intérêts de toutes actions, de toutes parts de fondateurs et de toutes obligations des sociétés dont il vient d'être parlé ; 8° enfin toutes opérations, sous quelque forme que ce soit, de prêts auxdites sociétés et de cautionnements d'engagement pris par elles. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 26 décembre 1898. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; une somme au fonds d'amortissement du matériel ; le surplus : 3 0/0 du capital nominal aux actions ; le solde : 25 0/0 aux actions ; 75 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. E. Petelot,
Membres : MM. Voisembert, E. Diese. 2056

DISTILLERIE ET HUILERIE DES ALPES-MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : square Barberies, Nice

NOTICE

Capital : Cent mille francs. — *Durée :* 50 ans, du 14 janvier 1895.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2057

DOMAINE AGRICOLE ET VINICOLE DE LA PIOLIÈRE TRÈVES ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gennes, (Maine-et-Loire)

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 20 actions de 5.000 fr., dont 4 entièrement libérées ont été remises en représentation d'apports à M. Martin, et 16 libérées de 1.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *Objet :* Exploitation du domaine de la Piolière, situé sur le terri-

toire de Gennes (Maine-et-Loire) ; l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles construits ou non ; l'édification sur les immeubles de toutes constructions ou la restauration de celles existantes et leur appropriation aux besoins de l'exploitation ; la vente du produit de cette exploitation, vins, céréales, bétail, ainsi que toutes opérations se rattachant directement aux objets spécifiés ci-dessus ; et la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à un des objets précités par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion ou autrement. — *Durée :* Du 27 décembre 1898 au 1er novembre 1917. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes A. Boutrouille, notaire à Cartignies (Nord), et G. Caplain, notaire à Avesnes-sur-Helpe. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin mars ; tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 2 0/0 à chacun des administrateurs ; 10 0/0 à chacun des commissaires ; 10 0/0 à la direction ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Legrand, P. Bouret, L. Demade.
Commissaire : M. Raux. 2058

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

DU DOMAINE DE CABANN

Siège social :
rue de la Chaussée-d'Antin, 64, Paris

NOTICE

Capital social : Cent quarante mille francs, divisés en 280 actions de 500 fr. libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 18 ans à dater du 13 mars 1897. — *Objet de la Société* : Exploitation de la terre de Cabannes, située en Camargue, territoire d'Arles, et toutes les opérations s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Merlin, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 à une réserve extraordinaire jusqu'à 50.000 fr. ; 4 0/0 au capital versé ; sur le surplus 90 0/0 à M. le comte et Mme la comtesse de Chevigné, 10 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Chevigné, 34, rue Miromesnil, Alfred Bergaud, 10, rue d'Aumale.
Commissaire des comptes : M. Georges Bergaud, 60, rue de Clichy. 2059

SOCIÉTÉ DU

DOMAINE DE FEUILLAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pessac (Gironde)

NOTICE

Capital : Soixante-quinze mille francs, divisés en 750 actions de 100 fr., entièrement souscrites et libérées. — *Durée :* 50 ans, du 13 décembre 1899. — *Objet :* L'acquisition du domaine appelé *Feuillas*, situé sur la commune de Pessac, et comprenant maison d'habitation, bâtiments d'exploitation et autres dépendances, bois, terres et vignes, d'une contenance approximative de 17 hectares. L'acquisition de tous autres immeubles sur la commune de Pessac et notamment sur les confrontations du domaine susdit. L'édification de constructions sur le domaine et les propriétés acquises. Tous travaux de viabilité sur lesdits immeubles ou ayant ces immeubles pour objectif actuel ou futur. Les échanges qui pourraient être utiles pour étendre ou compléter les opérations de la Société. La revente des immeubles sociaux, en bloc ou en détail et par tel mode qui sera jugé convenable. La location en totalité ou en partie desdits immeubles, ou, à défaut, leur administration. Tous marchés, traités et toutes opérations commerciales ou financières se rattachant à ces divers objets et généralement tout ce que comportent des opérations immobilières et de construction. — *Acte constitutif*, reçu par Me Richard, notaire à Bordeaux.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus à la réserve spéciale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le Dr Durand, Minvielle, H. Delpech.
Commissaire : M. Charost. 2060

SOCIÉTÉ DU

DOMAINE DE GRANVAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *boulevard des Dames, Marseille*

Capital : Sept cent quatre-vingt mille francs. — *Assemblée générale*, en octobre, elle se compose des propriétaires de 5 actions. 2061

GRANDS ÉTABLISSEMENTS HORTICOLES DE ROUBAIX-TOURCOING

Siège social : section du Vert-Sapin
Wattrelos (Nord)

NOTICE

Le capital social est de six cents mille francs, divisé en 60 actions de 10.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 3 décembre 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Becquart, notaire à Laventie (Pas-de-Calais). — *Objet* : La culture des plantes d'appartement et fruits de luxe. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social le 15 janvier et 15 juillet.

Répartition des benéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à l'amortissement ; 5 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Motte-Vernier, L. Duvillier-Motte fils ; Aug. Delmonne.
Commissaire : M. Dervaux-Wetzel.
Directeur : M. A Delmonne. 2061 *bis*

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPLOITATION AGRICOLE

Siège social :
5. Place de Lorraine, Angers.

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2062

FÉCULERIE AGRICOLE DU VAL DE LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *boulevarl Rocheplatte, Orléans*

NOTICE

Capital : Quatre-vingt mille francs, divisés en 160 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Titres* au porteur ou nominatifs, non cotés. — *Durée :* 15 ans du 12 janvier 1900. — *Objet :* La transformation en fécule ou autres produits des pommes de terre achetées par la Société et le commerce de ces fécules et autres produits. — *Acte constitutif*, reçu par Me Couturier, notaire à Orléans.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Le solde, sauf prélèvement pour un fonds de prévoyance, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. de Laage de Meux, Renault, Lambert.

Commissaire : M. Ch. Martignon. 2063

FÉCULERIE D'ORCHIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Grand'route de Douai Orchies

NOTICE

Capital : Cent cinquante mille francs, divisés en 30 actions de 5.000 fr., libérées de 2.500 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 20 ans, du 17 juin 1899. — *Objet* : 1° L'exploitation d'une féculerie et la fabrication de la fécule ; 2° le commerce des pommes de terre et de la fécule en général et de leur dérivés ; 3° l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles construits ou non et de tous biens mobiliers, matériels fixe et roulant et de tous autres objets quelconques qui seraient ou deviendraient nécessaires pour l'exercice de l'industrie et du commerce. Et l'édification sur les immeubles de toutes constructions ou la restauration de celles existantes et leur appropriation aux besoins de l'exploitation ; 4° l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, agricole ou autre, de tous immeubles acquis par la Société ou pris par elle en location ; 5° l'exploitation probable dans l'avenir de toute industrie similaire à celle de la fécule ou en dérivant, et plus généralement la participation directe ou indirecte de la Societé dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion ou autrement. — *Acte constitutif*, reçu par Me Dubuc, notaire à Orchies. — *Assemblée générale*, en août.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au fonds de prévoyance ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Martin, L. Bocquet, Ch. Cochet, J. Sajot, R. Lagache.
Commissaires : MM. F. Carneau, F. Herbo. 2064

FÉCULERIES ET GLUCOSERIES DE TOURNUS ET D'ARC-LES-GRAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Tournus (Saône-et-Loire)

NOTICE

Capital : Cinq cent vingt-quatre mille francs, divisés en 1.049 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations :* 300 nominatives de 500 fr. 3 0/0, remboursables en 19 ans, de 1890, et 600 émises en 1898, remboursables en 30 ans. — *Titres* nominatifs ou au porteur, cotés à Lyon. — *Durée :* 30 ans, du 28 janvier 1880. — *Objet :* L'exploitation des usines situées à Tournus et à Arc-les-Gray, pour la fabrication des fécules et glucoses et toutes les opérations commerciales et industrielles qui découlent de cette fabrication. — *Acte constitutif*, reçu par Me Daillon, notaire à Tournus. — *Assemblée générale*, fin septembre, composée des propriétaires de 2 actions.

Répartition des bénéfices : 1/30 de la somme totale dépensée pour l'achat des usines et de leurs matériels, destiné à la formation d'un fonds d'amortissement des frais de premier établissement et du matériel ; une somme suffisante pour assurer aux actionnaires une première répartition, jusqu'à concurrence de 5 0/0 du capital versé. Le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 à la réserve légale.

Coupons, payables à Tournus, au siège social, et à Châlons-sur-Saône chez MM. F. Garnier, banquiers, aussitôt après l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Daillon.
Vice-présdent : M. Jean-Marie Gaudez.
Secrétaire : M. Béranger.
Membres : MM. Marius Desfontaines, Chanay, Eugène Choux.
Administrateurs délégués : MM. A. Georges et P. Matro 2065

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FERMES ÉCOLES & INDUSTRIES Y ANNEXÉES

Siège social : 7, rue Paul Bert St-Étienne

Capital : Deux cent soixante-quatorze mille francs. — *Durée :* 99 ans (1899). 2066

FORCERIES DE L'AISNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Quesnay (Aisne)

Capital : Cinq cent vingt-cinq mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2067

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA FORÊT DE SARCIGNAN

(GIRONDE)

Siège social : 99, cours d'Albret Bordeaux

Capital : Six cent mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2068

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

FORÊT DU FLAMAND

Siège social :
9, *rue des Tanneries, Bordeaux*

NOTICE

Capital : Deux millions de francs, divisés en 200 actions de 10.000 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — Société constituée en 1864 pour une durée de 40 ans avec faculté de prorogation. 2069

SOCIÉTÉ ANONYME FRANCO-RUSSE

Siège social ; 37, Canal de la Moïka Saint-Pétersbourg

Agence : 10, rue Thimonier, Paris

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs. — *Objet* de la Société : Commerce d'huiles. — *Assemblée générale* en juin. 2070 5

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

GRANDE HUILERIE BORDELAISE

Siège social : 8, cours de Courgues Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 7 avril 1896. — *Acte constitutif*, reçu par Me Peyrelongue, notaire à Bordeaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Merle, J. Assemat, E. Philippart, Ph. Delmas. 2071

HUILERIES DARIER DE ROUFFIO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue des Arcades, Marseille

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée :* 30 ans, du 31 décembre 1895. — *Objet :* L'exploitation des huileries Darier, de Rouffio, et la continuation des affaires industrielles et commerciale de ladite Société qui sera dissoute dès le jour de la constitution définitive de la présente Société, et d'une manière générale toutes affaires de banques, de commerce et d'industrie en France et à l'étranger. — *Acte constitutif*, reçu par Me Jourdan, notaire à Marseille. — *Assemblée générale*, 2e semestre, elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction ; 10 0/0 au personnel. Le solde : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Darier, E. Roman, H. Stapfer, M. Guilland, M. Autran, C. Galopin-Corning. 2072

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

HUILERIE DU SAHEL TUNISIEN

Siège social :
12, *Boulvard Dugommier, Marseille*

NOTICE

Capital social : Deux millions cent cinquante mille francs, entièrement versés, divisé en 4.300 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la Bourse de Paris, de Marseille et de Lyon. — *Obligations* : 1.600 obligations de 500 fr., 5 0/0. — *Parts* de fondateurs : 4.000.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1891. . .	500	515	»
1892. . .	»	515	»
1893. . .	»	515	»
1894. . .	»	515	31 98
1895. . .	520	515	»
1896. . .	530	515	»
1897. . .	400	520	»
1899. . .	250	502	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1891. — *Objet* de la Société : La fabrication des huiles d'olives et toutes opérations qui s'y rattachent. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris. — *Assemblée générale* : A Marseille, de janvier à mai de chaque année. — *Paiement* des coupons, à Paris, Marseille et Lyon, en février 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Cavaillon.
Membres : MM. Pierre Aubry, P. Chauvet, Dumoulin, Robert Guillemard, Henri Guis, Jules Lapeyrère, Sonnery-Martin.
Commissaires des comptes : MM. E. de Bonnemains et E. Champagne de Labriolle.
Directeur : M. G. Robert, à Sousse Tunisie.
2073

SOCIÉTÉ ANONYME NÉERLANDAISE DES

HUILERIES FRANCO-HOLLANDAISES

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS CALVÉ-DELFT

Siège social : Delft
Bureaux : Bordeaux et Nantes

NOTICE

Capital : Trois millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 500 fr., au porteur entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 150. — *Obligations :* 600 de 1.000 florins, 5 0/0 émises à 99, 3/4 0/0 remboursables en 30 ans. — *Titres* cotés à Amsterdam et Rotterdam. — *Durée :* du 9 avril 1897 au 31 décembre 1928. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bok, notaire à Delft. — *Objet :* Fabrication d'huiles et autres articles analogues et le commerce de ces articles, des matières premières et des produits additionnels qui en résultent, en outre tout ce qui peut favoriser cet objet, comme la culture et le transport des matières. — *Assemblée générale*, au plus tard en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 45 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux directeurs ; 8 0/0 aux parts de fondateurs ; 7 0/0 aux commissaires ; 10 0/0 au personnel.

Dividende : En 1898, 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur : M. J.-L. Van Marken, à Delft.
Membres : MM. E. Calve Strenins, à Delft, J.-R. Futein Nolthenins, à Delft.
Commissaires : MM. Abeer, à Amsterdam, Lourmand et Lechauve-Devigny, à Nantes ; A. Calvé et Pascal Bukan, à Bordeaux ; F.-G. Waller à Delft.
2074

HUILERIE NOUVELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue des Héros
Marseille

NOTICE

Capital : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 fr. — *Titres* au porteur ou nominatifs, non cotés. — *Durée :* Jusqu'au 31 mai 1904. — *Objet :* La fabrication et le commerce des huiles de graines en général, et notamment l'exploitation de l'huilerie F. Simon, à Saint-Loup près Marseille. — *Acte constitutif*, reçu par Me Sayon, notaire à Marseille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 25 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Jauffret.
Membres : MM. E. Bourgogne, E. Jauffret, L. Blane fils aîné, E. Rattoin.
2075

SOCIÉTÉ DE

L'HUILERIE PROVENÇALE

Siège social :
5, rue de la République, Marseille

NOTICE

Le capital social qui était de quatre cent mille francs a été réduit à quarante mille francs par l'assemblée générale du 27 janvier 1899 et porté à 240.000 fr. par délibération du 6 février 1899 ; il est divisé en 480 actions de 500 fr — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 10 novembre 1896. — *Objet :* Toutes opérations et affaires concernant l'industrie et le commerce des huiles en général et spécialement des huiles concrètes. — *Assemblée générale*, en mars, elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 à la reserve légale. Le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actions pour amortissement. Une fois l'amortissement opéré, l'action amortie sera échangée contre un nouveau titre dit de jouissance, qui conservera les mêmes droits que l'action primitive. 2076

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

(ANCIENNE MAISON FÉLIX AUDEMARD)

Siège social : avenue Auber, Nice

Entrepôts :
46, rue Perronet (Neuilly-sur-Seine)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 actions de 500 fr., entièrement

libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est le commerce des huiles d'olive garanties pures. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 30 novembre 1887. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me de Saint-Pol, notaire à Nice.

Dividendes distribués en 1888, 40 fr. ; en 1889, 36 fr. ; en 1890, 37 fr. ; en 1891, 38 fr. ; en 1892, 40 fr. ; en 1893, 25 fr. ; en 1894, 25 fr. ; en 1895, 33 fr. ; en 1896, 33 fr. ; en 1897, 26 fr. ; en 1898, 26 fr. ; en 1899, 30 fr.

L'assemblée générale a lieu de février à avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 au Conseil d'administration, après amortissements et réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Guffroy.
Membres : MM. F. Audemard, Flamin, Loisel.
Commissaire des comptes : M. L. Ponsonnard.
Administrateur-délégué : M. F. Audemard.
2077

COMPAGNIE DES

HUILES DE COCO NEUTRALISÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 110, rue Sainte-Cécile, Marseille

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 16 ans à partir du 12 mars 1896. 2078

MAÏSERIE DE L'ESCAUT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Valenciennes

NOTICE

Capital : Trois cent mille francs, divisées en 600 actions de 500 fr. souscrites et libérées de 125 fr. — *Titres* au porteur, non cotés.

Durée : 30 ans, du 9 octobre 1899. — *Objet :* L'achat, la vente et le commerce du maïs et autres céréales ainsi que la fabrication de tous les produits qui en dérivent et par extension toutes opérations financières, industrielles ou commerciales se rattachant à ces objets spéciaux. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mabille de Poncheville, notaire à Valenciennes. — *Assemblée générale*, 2e jeudi de mars.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 à l'amortissement des actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres ; MM. P. Callebaut, P. Pureur, A. Gouvion, 2079

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA MAISON AUGUSTE GAL

HUILES D'OLIVE MARQUE A. G.

Siège social : 37, *rue Victor, Nice*

Le capital social est de deux millions. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 15 septembre 1898.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2080

MAX JACQUES & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
43, *rue du Gaz, Salomé*

NOTICE

Capital : Cinq cent mille francs, divisés en 500 actions de 1.000 fr., dont 300 d'apport. — *Durée :* 18 ans, du 14 décembre 1899. — *Objet :* L'extraction des huiles, des graines et des tourteaux par tous procédés et notamment par le procédé de diffusion. L'achat des matières premières. La vente des produits fabriqués. L'exploitation des brevets ci-après indiqués et des brevets de perfectionnement qui pourraient être pris dans la suite. Et l'installation pour la Société ou pour les tiers d'usines similaires en totalité ou par partie. — *Acte constitutif*, reçu par Me Parsy, notaire à la Bassée.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve. Le surplus : 25 0/0 aux gérants ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Ch. Goudin, A.-E. Barit, P. Vandenbroucque, A. Crépy, Ed. Potaux. 2081

SOCIÉTÉ ANONYME

DES PAILLES ET FOURRAGES DE L'AISNE

Siège social : rue de Flandre, Soissons

NOTICE

Capital : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 70 actions de 5.000 fr. entièrement libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 20 ans, du 14 septembre 1897. — *Objet :* L'achat de paille et fourrages ; le traitement de ces produits et la vente des pailles et fourrages comprimés. — *Acte constitutif*, reçu par Me Richepin, notaire à Soissons. — *Assemblee générale*, en octobre, elle se compose de tous les actionnaires.

Repartition des bénéfices : 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 6 0/0 d'intérêt au fonds de réserve. Le surplus : 20 0/0 au dit fonds de réserve ; 40 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Brunehant, Moreaux Ferté, A. Dubarle, P. Bertrand, E. de Cornois, A. Dufour, A. Forzy. 2082

SOCIETÉ ANONYME

DES PRODUITS FORESTIERS DES LANDES DU SUD-OUEST

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS MARC ET COLOUBIE

Siège social : Prechac (Gironde)

NOTICE

Capital social : Cinq cent soixante mille francs, entièrement versés, divisés en 1.120 actions. Constituée le 13 décembre 1896 comme Société en commandite par actions, sous la raison sociale : Marc, Coloubie et Cie. — Transformée en Société anonyme sous sa nouvelle dénomination : Société anonyme des produits forestiers des landes du sud-ouest, ancien établissement Marc et Coloubie avec le même capital et les mêmes actions, par décision de l'Assemblée générale du 26 mars 1899, pour fonctionner le 1er avril 1899. — Il n'y a jamais eu de parts de fondateurs.

Dividendes distribués : Exercice 1896-1897, 25 fr. 30 par action ; 1897-1898, 25 fr. 19 par action : 1er semestre, 1898-1899, 13 fr. 81 par action.

L'exercice actuel a commencé le 1er avril 1899, pour finir au 30 septembre 1900 ; un acompte de 12 fr. 50 par action a été distribué sur cet exercice. (Décision du Conseil d'administration du 27 octobre 1899.)

Le chiffre des réserves, au 1er avril 1899, est statutaire	3.518 fr. 35
Fonds de prévoyance pour accidents, incendie, pensions de retraite, bris d'outillage.	16.607 30
Soit un total. . .	20.126 fr. 65

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Arricœur, François, commandant en retraite, colonel de la territoriale, officier de la Légion d'honneur, à Préchac.

Vice-président : M. Coloubie, Léon, industriel à Préchac.

Administrateur délégué : M. Marc, Jean, industriel à Préchac.

Membres : MM. Duprat, Bernard, comptable à Préchac ; Dulau, Arnaud, contremaître à Préchac ; Dumartin, Jean, contremaître à Villandraut.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Bentéjac, Maurice, docteur en droit, conseiller général à Villandraut ; Darcos, D., négociant propriétaire à Uzeste. 2083

RAFFINERIES D'HUILES D'OLIVES DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, rue Ségurane, Nice

NOTICE

Capital : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., dont 685 d'apport entièrement libérées. — *Durée :* 30 ans, du 3 janvier 1899. — *Objet :* Le commerce des huiles d'olive en général. — *Acte constitutif*, reçu par Me Giraud, notaire à Nice. — *Assemblée générale*, dans les 3 mois de la clôture de l'exercice, elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Noyer, L. Pastorelli dit Giraud, J. Lambert.

Commissaire : M. W. Meyer. 2084

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TERRAINS DU PLATEAU SAINT-ANTOINE

iège social 39, rue Duplessis

Versailles

Capital : Un million. — *Durée :* 10 ans et 185 jours (août 1899). 2085

LES TRUFFIÈRES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

29, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris

NOTICE

Capital : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., dont 3.000 libérées, attribuées aux fondateurs, et 3.000 souscrites, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 6.000 au porteur, dont 3.000 aux fondateurs et 3.000 aux souscripteurs des 3.000 actions. — *Durée* : 31 décembre 1951. — *Objet* : 1° La culture et le commerce des truffes, l'achat et la vente des terrains et la plantation de chênes truffiers, l'achat et la vente des plants ; 2° la production et le commerce des fraises et de tous les autres produits agricoles, primeurs, etc. ; 3° l'élevage de porcs pour la vente ou l'exploitation des truffières et généralement toutes opérations foncières immobilières, industrielles et financières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus. — *Acte constitutif*, reçu par Me Legay, notaire à Paris. — *Assemblée générale* :

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 pour l'amortissement du prix restant dû sur le terrain. Le solde : 60 0/0 pour amortissement des actions ; 40 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Reboulin, M. Joure, Ch. Chevalier, Ch. Bivort, E. Deyroles, L. Viollette, J. Lasson.
Commissaire : MM. G. Falier, H. Berna. 2086

UNION AGRICOLE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, *rue des Halles, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept cent quatre-vingt mille francs, divisé en 1.560 actions de 500 fr. chacune, dont 560 d'apport entièrement libérées et 1.000 libérées du quart. — *Parts bénéficiaires* : 11.000. — *L'objet de la Société* est la commission, en France et à l'étranger, de tous produits agricoles et de toutes denrées alimentaires. L'achat et la vente de ces produits et denrées, leur consignation, leur expédition, leur exportation et, généralement, toutes opérations intéressant l'agriculture. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Boullaire, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, 5 0/0 aux actions : sur le surplus 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 5 0/0 aux 560 actions d'apport, le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Vilmorin, comte d'Estienne d'Orves, L. Bégule. 2087

UNION DES PROPRIÉTAIRES DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, place Defly, Nice

Maison à Paris, 10, avenue de l'Opéra

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet de la Société :* Le commerce des produits du pays et notamment l'huile d'olive et l'eau de fleur d'oranger. — *Durée :* 30 ans (1882),

Dividende : en 1898, 70 fr. ; 1899, .

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; tantième au directeur ; le solde aux actions. 2088

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Dalmas.
Membres : MM. A. Mari, F. Noblet, J. Venture

C.-A. VERMINCK & Cie

ÉTABLISSEMENTS VERMINK, HUILES DE GRAINES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
18, boulev. de la Corderie, Marseille

Capital : Trois millions trois cent cinquante mille francs — *Durée :* 50 ans (1899). 2089

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS — 38, rue de la Chaussée-d'Antin — PARIS

8e Année

Téléphone 211.35 — Téléphone 211.35

Abonnements : Un an : **5** francs. — Six mois : **3** francs

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

Entreprises malhonnêtes ou aléatoires

L'ÉCHO DES CAPITALISTES, qui possède les dossiers de plus de *dix mille* Sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

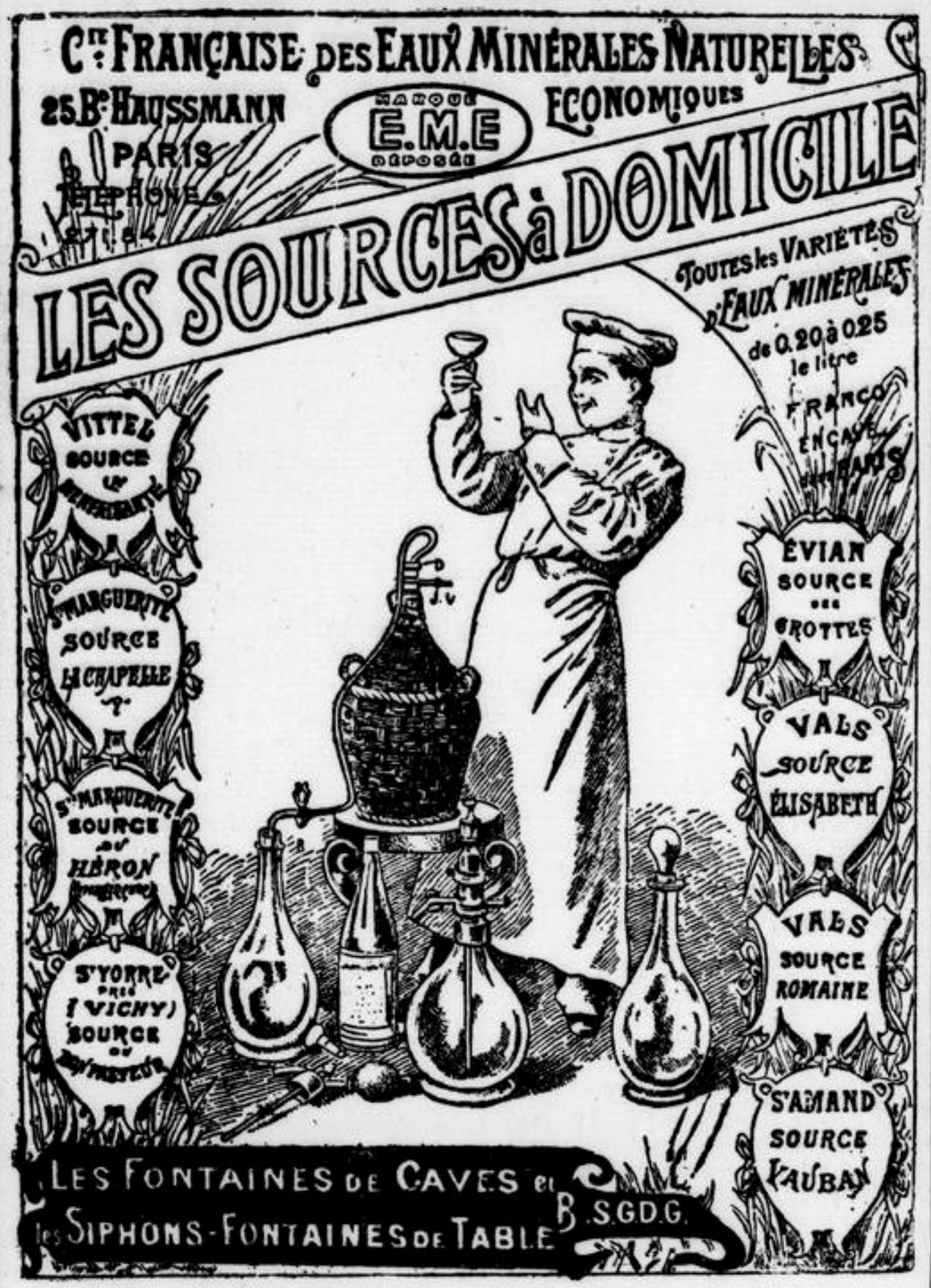

SIPHONS-FONTAINE DE TABLE

Demi-cristal gravé blanc : 2 litres, 6 fr., 1 litre, 5 fr.

Vittel, Saint-Amand, Sainte-Marguerite

CARAFES DE TABLE

Verres blancs pour Eaux d'Evian, Vittel

Verres fumés pour Vichy, Vals, Eaux ferrugineuses

PRIX FRANCO A DOMICILE DANS PARIS

DÉSIGNATION DES SOURCES	BONBONNES		BOUTEILLES	
	30 litres	10 litres	C. 50	C. 25
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
EAU DE SAINT-AMAND				
Source Vauban (*Eau de table*).....	6 »	2 50	20 »	11 »
EAUX DE SAINTE-MARGUERITE				
Source La Chapelle (*Eau de table*).....	6 »	2 50	20 »	11 »
Source du Héron (*Eau ferrugineuse médicinale*)	7 50	3 »	22 50	12 50
EAU DE VITTEL				
Source La Bienfaisance (*Eau de table et médicinale*)	7 50	3 »	22 50	12 50
EAUX DE VALS				
Source Elisabeth (*Eau de table*).....	7 50	3 »	22 50	12 50
Source Romaine (*Médicinale*).....	7 50	3 »	22 50	12 50
EAU DU BASSIN DE VICHY (St-Yorre)				
Source du Bon Pasteur (*Médicinale*).....	7 50	3 »	22 50	12 50
EAU D'EVIAN (Ssurce des Grottes).....	7 50	3 »	23 50	12 50

En **bonbonne** de trente litres, les prix des Eaux de table et minérales varient, suivant l'éloignement des Sources, de **0 fr. 20 centimes à 0 fr. 25 centimes** le litre.

En bouteilles et par caisse de 50 bouteilles, les prix oscillent entre **0 fr. 40** et **0 fr. 45 centimes** le litre.

Par unité ou moins de 25 bouteilles, le prix de la bouteille est fixé à **0 fr. 45** pour les **Eaux de table** et **0 fr. 50** pour les **Eaux minérable**.

NOTA. — Il suffit de renvoyer affranchie d'un timbre à 0 fr. 10 **la carte postale** *ci-contre pour recevoir dans les* **48** *heures au plus tard,* **FRANCO EN CAVE,** *la commande qui y sera portée.*

Pour la province, le port reste à la charge du destinataire.

CHAPITRE XX

FILATURES LINIÈRES, MANUFACTURES, TISSAGES

COMPAGNIE FRANÇAISE
DE L'AMIANTE DU CAP

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue de la Cerisaie Paris

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 17.500 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés en Bourse ; ils ont été souscrits par les fondateurs. — *Parts* bénéficiaires : 500, donnant droit à 1/500e dans les bénéfices. — *Durée* de la Société : du 21 août 1895 au 21 août 1920. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente, en France, en Belgique et dans leurs Colonies, de l'amiante du Cap ou autre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 100 actions au moins. — *Paiement* des coupons aux époques fixées par le Conseil.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme nécessaire pour fournir 7 0/0 aux actions, à titre de premier dividende sur le capital réalisé et non amorti. Le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions, à titre de second dividende, et 15 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Allard, F. Chaplet, F. Oats, G. Jacquemet, L. Breitmeyer, nommés pour 10 ans.

Commissaire des comptes : M. F. Michel, arbitre-expert au Tribunal.

Administrateurs-délégués : A. Paris, M. G. Allard ; à Laval, M. F. Chaplet. 2090

THE ANGLO-FRENCH TEXTILE Co LIMITED

Siège social : Manchester, 12, Blackfriars Street
Bureaux à Paris : 65, rue de la Victoire

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille livres sterling, soit cinq millions de francs, divisés en 100.000 actions ordinaires de 1 livre sterling et 100.000 liv. st. en 10.000 actions cumulatives de préférence 7 0/0 de 10 livres sterling chacune. — *Objet* : Filature et tissage de coton à Pondichéry (Inde française). — *Acte constitutif* en date du 11 mai 1898. — *Solicitors* : MM. Addlesham, Warburton et Co à Manchester.

Répartition des bénéfices : amortissement et réserves, 7 0/0 aux actions de préférence ; 10 0/0 aux actions ordinaires ; le surplus : moitié aux actions, moitié au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Engel, Orosdi, Hanhart, G. Kœchlin, E. Engel, Isaac Bamfort, Schofield, Dunlop-Best, Baerlein, John King, J.-R. Oliver.

Représentant agréé à Paris par le ministère des finances : M. E. Engel. 2091

SOCIÉTÉ
DES APPAREILS BRODEURS
(Système Veyron)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, boulevard de la Madeleine (cité Vindé, 4), Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées — *Parts* de fondateurs : 3.000 attribuées en représentation d'apports à la Société générale industrielle. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 7 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : Faire pour son compte et pour le compte de tiers, tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation, sous toutes ses formes, des brevets pris par la Société Louis Veyron et Cie, ayant pour objet un appareil permettant de broder en tissant, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à l'industrie du tissage et de la filature. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 55 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Miron, de Morogues Ed. Pâris.

Commissaires : MM. Eric de Carbonnel, de Torcy. 2092

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BONNETERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Etienne

Capital : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr. 2093

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BONNETERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS COUTURAT ET Cie, F. JANNET FILS

Siège social : Troyes

NOTICE

Le capital social est de un million neuf cent mille francs. — *Objet* : Fabrique de bonneterie et construction de machines de bonneterie. — Les statuts sont déposés chez Me Huez, notaire à Troyes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. G. Favre.

Membres : MM. M. Diemer-Heilman, P. Lasneret, P. Lœw, Ch. Lucas, Ed. Schlumberger, P. Schlumberger.

Commissaire : M. J. Platen.

Directeur général : M. F. Lange. 2094

BOURCART FILS ET CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Guebwiler (Alsace)

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille marks, divisés en 300 actions de 8.000 marks. — *Titres* : Actions nominatives. — Société constituée en 1875, ancienne firme fondée en 1853 en commandite simple. — *Objet* : Filature de coton et de laine. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 45 0/0 aux actions ; 5 0/0 à la gérance ; le surplus à un fonds de réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Bourcart, K. Bourcart, J. Bourcart, Alfred Bourcart, Alexandre Bourcart.

Commissaires : MM. E. Kressmann, V. Zuber, J. Grosjean, P. Vischer-Burkhardt, Ed. Doll, Ed. Schlumberger, Gustave Bourcart. 2095

BOUVIER, GUSTELLE ET CIE

MOULINAGE EN RUSSIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 29, *rue Puits-Gaillot, Lyon*

L'assemblée générale a lieu en mai.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2096

J. CASSE ET FILS

LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME ANGLAISE

Siège social : Leadsnhall Buildings Leadenhall Street E. C. Londres

Exploitation : Fives - Lille (Nord)

NOTICE

Capital social : 155.500 livres ou 3.807.500 fr. divisés en 90.000 actions à 5 1/2 0/0, la préférence accumulative de 1 livre ou 26 fr. 25, timbre compris, chacune, 100.000 actions ordinaires de 12 schellings 6 pente ou 17 fr. timbre compris, chacune. 3.000 actions de fondateurs à 1 livre ou 26 fr. 25, timbre compris, chacune. — *Objet de la Société :* Filatures de rideaux et étoffes d'ameublement.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 1/2 aux actions de préférence ; 7 0/0 aux actions ordinaires ; le solde : 5 0/0 réserve légale et le surplus moitié aux actions ordinaires et moitié aux actions de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. le comte M. Hollender, Mme C. Casse, M. Stephen, Killek, M. H. S. Iselin.

Directeur-gérant : M. J. Kinsbourg. 2097

SOCIÉTÉ ANONYME

DE CONDITIONNEMENT

Siège social :
100, boulevard d'Armentières, Roubaix

NOTICE

Capital : Six cent quarante mille francs, divisés en 1.280 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Duree :* 90 ans, du 28 juillet 1899. — *Objet :* La fondation et l'exploitation d'un établissement de conditionnement, pesage, mesurage, titrage et s'occupant en général de toute opération ayant pour but de déterminer, entre les intéressés, l'état des matières textiles et tissus. — *Acte constitutif*, reçu par Me Ruffelet, à Roubaix. — *Assemblee générale*, en septembre, elle se compose des propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 2 0/0 de dividende aux actions. Les sommes restant disponibles après ces prélèvements seront distribuées aux clients, actionnaires ou no[illegible],

au prorata de la somme payée à la Société dans le cours de l'exercice écoulé. Toutefois, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale pourra décider, s'il y a lieu, avant la distribution, au client, de faire, sur la somme à distribuer, un prélèvement qui ne pourra excéder 10.000 fr., et dont il serait fait attribution au directeur et aux employés dans les proportions que déterminera le Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Dubar, fabricant de tissus à Roubaix ; Henri Destombes Deswartes, filateur à Tourcoing ; Ernest Deconink, filateur à Tourcoing ; Charles Lorthioit-Trentesaux, fabricant de papiers à Tourcoing ; Ernest Delmasure, courtier à Roubaix.

Commissaires : MM. Derreumaux, Loire. 2098

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CORDERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Malmaison Bagnolet

NOTICE

Capital : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. sur lesquelles 500 d'apport entièrement libérées et 500 souscrites en espèces, libérées de 25 fr. — *Titres*, non cotés. — *Parts* bénéficiaires : 25.000, attribuées à l'apporteur. — *Durée* : 60 ans, du 17 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation de tout ce qui se rattache au commerce de la corderie et notamment la mise en usage d'un textile nouveau dénommé chanvre de la Guyane servant à la corderie et pouvant s'adapter à toute l'industrie linière. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chevillard, notaire à Noisy-le-Sec. — *Assemblée générale*, 1re quinzaine de juin. Elle se compose des actionnaires propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale. Le solde : 5 0/0 au Conseil ; 40 0/0 aux actions ; 5 0/0 pour la réfection de l'outillage ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Th. Rolland, G. Michel, J. Godrant.

Commissaire : Ch. Rocque. 2099

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA CORDERIE A VAPEUR DE SAINTE-ANNE

Siège social : 8, rue Beauvau, Marseille

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en avril. 2100

CORDERIES DE LA SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue de la Bourse Lyon

NOTICE

Capital : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 50 ans, du 10 mai 1899. — *Objet* : L'industrie et le commerce du cordage et de toutes les matières employées dans cette industrie. La fabrication et la vente de tous fils, ficelles et cordages, et de tous produits et sous-produits, la création et l'exploitation d'une usine au Havre et dans tous autres endroits, soit en France, soit à l'étranger, l'acquisition de tous brevets, tous procédés de fabrication et de toutes inventions pouvant intéresser l'industrie ci-dessus. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie, objet de la Société, et aux matières qui y sont employées. Que la Société pourra faire toutes ces opérations par exploitation directe, par location ou toutes autres formes, soit pour le compte de tiers, soit en participation ou association avec des tiers, sous quelque forme d'association ou participation que ce soit. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bernard, notaire à Lyon, et Me Théret, notaire au Havre. — *Assemblée générale*, 1er semestre.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus à la disposition des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Carbonnier, de Coulon, Lamaizière, de Perrot, Rénard, Wolff.

Commissaires : MM. Ch. Giriat et Bergerault. 2101

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CORDERIE, FICELLERIE & FILATURE DE CHANVRE DE DOUAI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Douai

NOTICE

Capital : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., dont 3.992 d'apport, et 8 souscrites en espèces. — *Titres* nominatifs ou au porteur. — *Durée :* 30 ans, du 1er juillet 1899. — *Objet :* L'exploitation d'une câblerie, d'une corderie, d'une ficellerie, d'une filature de chanvre et d'étoupes et toutes les opérations commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec ces industries. — *Acte constitutif*, reçu par Me Deprez, notaire à Douai. — *Assemblée générale*, 1er mardi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt sur les actions. Sur le surplus : 5 0/0 aux administrateurs. La rémunération à allouer aux commissaires, les sommes nécessaires pour payer les parts dans les bénéfices attribués par le Conseil d'administra-

tion aux administrateurs délégués, aux directeurs et aux employés. Le solde aux actions, sauf emploi partiel pour fonds de prévoyance,

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Albert Vertongen, Ch. Vertongen, Em. Henin Vertongen.
Commissaires : MM. L. Deprez, L. Vertongen.
2102

SOCIETÉ FRANÇAISE

COTONS A COUDRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, *boulevard Sébastopol, Paris*

NOTICE

Capital social : Onze millions cinq cent mille francs, divisés en 460 actions de 2.500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 90 ans, à partir du 30 juin 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente, en tous pays, des cotons et autres articles similaires, et généralement tout ce qui a trait à ces industrie et commerce. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Bourin et Bourdel, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, usqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. et J. Cartier, M. Suzon.
Commissaire des comptes : M. A. Bois. 2103

LE COTON SIMPLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Pizay, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.
2104

MANUFACTURE COTONNIÈRE D'OISSEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Oissel (Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital : Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr., souscrites et libérées de 25 fr., — *Titres* nominatifs, non côtés. — *Durée* : 20 ans, du 27 juillet 1899. — *Objet* : L'exploitation sous toutes ses formes de l'industrie du coton ou autres produits textiles. La création, la construction, l'installation, l'aménagement, l'acquisition et la prise à loyer de tous immeubles construits ou non, usines et établissements industriels quelconques, ainsi que l'acquisition, la location et l'aménagement de tous objets mobiliers, machines, métiers, matériel et mobilier industriel nécessaires à cette exploitation. La vente et le commerce desdits produits. L'installation de comptoirs, succursales et agences, partout où le Conseil d'administration le jugera convenable. L'obtention, l'exploitation, l'acquisition et la cession de tous brevets licences et marques de fabriques, concernant l'industrie sociale. Et en général toutes les opérations industrielles, commerciales et financières, se rapportant à l'exploitation de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Cagny, notaire à Rouen. — *Assemblée generale* en avril, elle se compose des porteurs de 50 actions.

Repartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; 2° une somme représentative de la dépréciation annuelle des immeubles et du matériel social, qui sera déterminée par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration et portée à un compte spécial d'amortissement ; 3° et une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance qui sera également déterminée par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration. Le surplus sera réparti : 1° 80 0/0 aux actionnaires à titre de dividendes et 2° 20 0/0 mis à la disposition du Conseil d'administration pour être par lui distribués, comme il le jugera convenable, aux membres du Conseil, à l'administrateur délégué ou au Directeur de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auguste Kirschner, directeur d'établissement industriel, à Saint-Etienne-du-Rouvray ; Eugène Plantrou, filateur à Oissel ; Henri Gy, quincailler, électricien à Elbeuf, 106, rue de la Barrière. 2105

SOCIÉTÉ

COTONNIÈRE DE LA COTE-D'OR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Trouhans (Côte-d'Or)

NOTICE

Assemblée générale en mars.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2106

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 131, *Bd Malesherbes, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Durée :* 25 ans. — *Objet :* La construction sur les terrains à acquérir en France et l'exploitation d'une filature de coton et postérieurement l'extension de la dite filature et la construction, l'exploitation ou l'acquisition de toutes filatures nouvelles ; l'achat et la vente des cotons ouvrés ou non ouvrés et généralement toutes opérations relatives à l'industrie de la filature de coton. — *Assemblée générale*, en décembre. — Durée 25 ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Sonnery-Martin, 2107

SOCIÉTÉ

COTONNIÈRE DE L'INDO-CHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 65, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation sous toutes ses formes de l'industrie du coton ou tous autres textiles en Indo-Chine et pays limitrophes. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 14 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brac de la Perrière, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; amortissement ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Engel, E. Engel, U. Pila, G. Koechlin, Dunlop-Best, L. Pradel, H. Noack-Dollfus, Rickmers.

Commissaire : M. Canavy. 2108

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DE

SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

(PRÈS ROUEN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Petite rue des Longs-Chariots, Bruxelles

Maison de vente, bureau et caisse, 88, rue Cauchoise, Rouen

NOTICE

Le capital social est de quatre millions, divisé en 8.000 actions de 500 francs, cote officielle à Paris. — *Obligations* : 8.000 de 500 fr., 5 0/0, intérêt annuel 25 fr., cotées à la Bourse de Bruxelles, dont 38/2 ont été amorties. — *Paiement* des coupons le 1er octobre à Bruxelles et à Paris, au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

Années	Cours des actions	Cours des obligat.	Dividendes distribués
1895 . .	340	515	50
1896 . .	710	515	25
1897 . .	465	»	35
1898 . .	390	»	10
1899 . .	400	505	10

Assemblée générale en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Parmentier, E. Parmentier, Ancion, Willame, Clochereux.

Commissaires des comptes : MM. van den Mosselaer.

Directeur : M. G. de Moor. 2109

LA COTONNIERE LILLOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : avenue de la Bretagne Esquermes (Nord)

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 3 juin 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Delesalle. 2110

SOCIÉTÉ

COTONNIÈRE RUSSO-FRANÇAISE

Siège social : 60, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de dix millions, divisé en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts de fondateurs* : 12.000. — *L'objet de la Société* est : l'exploitation, sous toutes ses formes, de l'industrie du coton ou autres produits textiles en Russie. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 28 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; sommes nécessaires pour constituer un fonds de réserve supplémentaire ; le surplus 70 0/0 aux actions et 10 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aug. Badin, G. Badin, F. Cailler, Ch. Dolffus-Galline, A. Dolffus, R. Douine, Al. Engel, J. Marchal, Aug. Mortier, H. Offroy, J. Roux, Ch. Velin. 2111

MANUFACTURE DE COUVERTURES MOLLETONS DE THIZY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Marnand, près Thizy, (Rhône)*

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500. — *Durée :* 30 ans (novembre 1899). — *Objet :* Exploitation d'une usine pour la fabrication de couvertures et molletons de Marnand, près Thizy, et d'une manière générale fabrication et vente des couvertures, molletons et autres articles. 2112

LA DENDRE, A TERMONDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Termonde

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, représentés par 1.750 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. Le capital social peut être augmenté ou diminué. — *Titres :* Nominatifs ou au porteur au choix des actionnaires. — *Société constituée* le 20 juillet 1894. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La filature de coton, la fabrication de couvertures de coton en tous genres et autres produits similaires, ainsi que tous autres tissus, la teinturerie, le blanchiment, les apprêts et la vente des dits articles et les opérations civiles et commerciales en rapport avec ces différentes industries. La Société peut émettre des obligations qui ne pourront dépasser 750.000 fr. — *Assemblée générale :* A Termonde, au siège social, le 15 juillet de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un intérêt de 5 0/0 sur le montant de leurs actions ; au gérant un tantième à fixer par le Conseil ; 1 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 aux commissaires ; le solde à reporter entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Clément, Edmond De Bruyn, Adhémar van Bavegem, Léon De Bruyn, Pierre Geerinckx.

Commissaire : M. Alfred Claeys-Bouvaert.

2113

LA DOUBLE DUITE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital : Un million six cent mille francs, divisés en 1.000 actions privilégiées de 100 fr. et 15.000 actions ordinaires de 100 fr. — *Durée :* 30 ans, du 25 mai 1899. — *Objet :* L'obtention, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous brevets et licences concernant les métiers à tisser et spécialement la mise en valeur et l'exploitation en France et en Belgique des brevets Silicer et d'Andria relatifs à des perfectionnements apportés dans les navettes et les métiers à tisser — *Assemblée générale*, 2e mardi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées. Le solde : 15 0/0 aux administrateurs et commissaires et l'excédent : 75 0/0 aux actions ordinaires et 25 0/0 à l'amortissement des actions privilégiées, après cet amortissement. La répartition se fera : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 80 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tardent de Sergniat, Laloyaux, Tessier, Le Francois, Mazure. 2114

SOCIÉTÉ ANONYME DES FABRIQUES

DE DRAPS ET COUVERTURES DE BÉDARIEUX

Siège social : Bédarieux (Hérault)
9, rue Cail, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 10 juin 1891. — *Objet de la Société* : Exploitation des fabriques de draps et couvertures, et toutes opérations industrielles et commerciales à Bédarieux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Donnadieu-Lavit à Bédarieux. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Goddefroy, Désiré Guérin, Vilaret, fondateur. 2115

ESSAI DES MOULINIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Lafond et* 4, *rue Puits-Gaillot, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de soixante et un mille cinq cents francs, divisé en 615 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *L'objet de la Société* est de créer à Lyon un essai de soie pour faciliter les contrats d'achat et ceux d'ouvraison. — *La durée de la Société* est de 18 ans, à partir du 10 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Maisonneuve, notaire à Privas. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; tous les actionnaires en font partie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; le solde : 10 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au personnel ; 50 0/0 aux actionnaires et 30 0/0 au syndicat du moulinage français.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Bounefoy, L. Delubac, P. Faure, P. Gagnaire, de Lacoste, Malartre, Marion, Roulet, Pila, Tromparait.

Commissaires : MM. F. Guyaz, H. Bernardin.

2116

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS GRATRY

Siège social : 15, rue du Pas, Lille

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 5.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs cotés à Lille. — *Obligations* : 3.000.000 de fr. — *Taux d'émission* : 1.000 fr. — *Revenu* : 4 0/0. — *Cours des actions* : 1.500 fr. — *Dividendes distribués* : En 1897, 75 fr.; 1898, 35 fr. — *Durée de la Société* : 30 ans, à dater de février 1897.

En 1898, 75 fr. — *Objet de la Société* : Fabrication de tissus, apprêts et teinture et tout ce qui s'y rattache. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pasteau, à Lille. — *Assemblée générale* : 23 janvier. — *Paiement* des coupons : 1er juillet prochain et 1er janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 90 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 à l'administrateur-délégué.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. H. Delotte, E. Dubois, A. Gratry, H. Duray, G. Lefebvre, J. Gratry.

Commissaires des comptes : MM. Ed. Serruys, Ch. Watelet.

Directeur-Gérant : M. Jules Gratry. 2117

ETABLISSEMENT HERZOG IN LOGELBACH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Logelbach, près Colmar

NOTICE

Capital social : Quatre millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille marks, divisés en 4.794 actions de 1.000 marks. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 20 octobre 1881. — *Durée* : 20 années. — *Objet* : Filatures, retordages et tissages de la laine et du coton. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième à l'administration et à un fonds de réserve spéciale; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E.-J. Dufresne, G. Robin, E. Herzog, H. Herzog, Ed. Contac. 2118

ERNEST BOIGEOL ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Giromagny

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 350 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Objet* : La création et l'exploitation à Lepuix, près Giromagny, d'un tissage mécanique de coton, ainsi que toutes les opérations financières, commerciales et industrielles se rattachant à cette industrie. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 25 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Muller, notaire à Belfort, et publié dans le *Ralliement*.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. A. Peugeot, G. Kœchlin, H. Diemer-Heilman.

Gérant : M. Ernest Boigeol. 2119

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

FABRICATION ET TISSAGE DE SOIERIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
route nouvelle de Beauregard
Montbrison

Capital : Sept cent mille francs. — *Durée :* 20 ans, 1er mai 1899. 2120

FERD, LOUSBERGS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gand

NOTICE

Capital social : Dix millions, représentés par 10.000 actions de 1.000 fr. — *Titres* au porteur. — *Assemblée générale* : 2e samedi de janvier, à 11 heures du matin, au siège social. — *Société constituée* le 19 novembre 1873. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La filature et le retordage du coton et autres textiles, la fabrication de tissus, toutes les opérations de blanchiment, de teinture ou d'apprêt, se rattachant à la production des tissus et toutes les opérations relatives à cette industrie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 20/0 aux administrateurs et commissaires. Le solde du bénéfice aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles de Hemptinne, Joseph de Hemptinne, Jean de Hemptinne, Eugène de Hemptinne, V. Casier.

Commissaires : MM. Georges de Hemptinne, Charles-Henri de Hemptinne, Ch.-Ferd. de Hemptinne. 2121

FILATURE DE BOURRE DE SOIE DE MELISEY A BELONCHAMP

Siège social : Belonchamp, près Melisey (Haute-Saône)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2122

SOCIÉTÉ DES FILATURES DE COTON

DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Blainville (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; tantième à un fonds de prévoyance ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 à la direction et au personnel ; 50 0/0 aux actions.

Administrateur-délégué : M. A. Spaeth. 2123

FILATURE DE COTON JUMEL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

G. HEER, ZIEGLER & Cie

Siège social : Baume-les-Dames (Doubs)

NOTICE

Le capital social est de huit cent soixante-cinq mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une filature de coton. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 14 octobre 1895.

N. B. — Cette Société ne donne pas de renseignements sur la marche de ses affaires. 2124

FILATURE DE LAINE PEIGNÉE

ENGEL & CIE

CI-DEVANT KOECHLIN-SCHWARTZ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille marks, divisés en 500 actions de 4.000 marks, la Société a émis 1.400.000 marks d'obligations. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* le 4 décembre 1889. — *Durée :* 99 années. — *Objet :* Filature de la laine, peignage, etc. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : Le bénéfice après retenue pour le fonds de réserve et pour l'administration est distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérants : MM. Alb. Engel, P. Schoen.

Fondés de pouvoirs : MM. E. Gassmann, E. Schenck. 2125

FILATURE DE LAINE PEIGNÉE DE CERNAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cernay (Alsace)

NOTICE

Capital social : Deux millions huit cent mille marks, divisés en 2.080 actions de mille marks. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* en 1889. — *Durée :* 20 années. — *Objet :* Filature de laine peignée. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 à la réserve ; le surplus, après défalcation des tantièmes de la direction et d'un fonds de réserve spéciale, est attribué aux actionnaires.

Directeurs : MM. Thierry-Mieg, A. Wendling. 2126

FILATURE DE LAINES PEIGNÉES DE MARLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marle (Aisne)

NOTICE

Capital : Cent mille francs. — *Objet :* La continuation de la filature à façon ou à forfait de laines peignées, fondée originairement sous la raison sociale, Stoeckel, Desumeur et Cie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Durin, J. Dubois, Th. Brucelle, E. Duflot, Ch. Fauvelle.

Commissaires : MM. Lesur, Martin. 2127

FILATURE DE SAINT-SEVER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sotteville

NOTICE

Directeur-Gérant : M. E. Allain.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2128

SOCIÉTÉ ANONYME

DE FILATURES DE SCHAPPE

Siège social : Lyon

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs, divisés en 12.000 actions de 1.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et cotés aux Bourses de Bâle et Zurich et en banque à Lyon.

Obligations : 1re émission. — 4.500 obligations créées par décision de l'assemblée générale du 1er octobre 1890, émises à 1.000 fr., emprunt dénoncé pour être converti en 4 0/0, à partir du 1er octobre 1895. — 2e émission. — 5.500 obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 fr. chacune, créées le 10 mars 1894, remboursables le 30 juin 1910, avec la facilité de remboursement à partir du 30 juin 1900, soit l'emprunt tout entier, soit une ou plusieurs séries de 500 obligations moyennant un préavis de six mois. — Intérêt annuel, 45 fr., payables par semestres, les 30 juin et 31 décembre, le coupon n° 2 a été payé le 30 juin 1895. — 3e émission : 4.500 obligations 4 0/0, destinées à la conversion des obligations 4 1/2 0/0 de l'émission de 1890, dont le remboursement aura lieu le 1er octobre 1892. Ces obligations ont été créées par décision du 5 avril 1895 ; elles sont remboursables au bout de 20 ans, soit le 1er octobre 1916. Toutefois la Société se réserve la facilité d'anticiper le remboursement comme pour les obligations 4 1/2 0/0 à dater du 1er octobre 1901. — Intérêt annuel, 40 fr., nets, payables par semestres, jouissance du 1er octobre 1895. — *Durée de la Société* : 50 ans à partir du 28 décembre 1885. — *Objet de la Société* : Peignage et filature de la Schappe (déchets de soie). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rivière, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social, à Lyon, à Bâle et à Zurich, 1er semestre. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; celle-ci est actuellement complète ; le surplus des bénéfices : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux directeurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

Résultats des exercices. — Cours des actions : En 1898, 3.100 ; en 1899, 3.330 — Dividende 125 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. J.-J. Schuster Burckardt.

Vice-présidents : MM. A. Martelin, Ch. Abegg-Arter.

Membres : MM. Paul Hoppenot, Hermann la Roche Burckhardt, Bernard-Hoppenot, Th. Gaddum, Gabriel Raffard, Engel-Gros, C. Sicard.

Commissaires des comptes : MM. Maurice Denouvilliers, Camille Soulier.

Comité de direction : MM. Schuster-Burckharde, A. Martelin, Ch. Abegg-Arter, Engel-Gros, C. Sicard.

Direction générale, à Lyon : MM. Alexandre Franc, Henri Hoppenot, R. Hübscher.

Peignages : M. Henri Egg, au Vigan.

Filatures : M. A. Arlenspach, à Saint-Rambert-en-Bugey. 2129

FILATURES DE SCHAPPE EN RUSSIE

SOCIÉTÉ ANONYME DE

Siège social, Quai de Retz, 5, Lyon

NOTICE

Capital : Quatre millions de francs, divisés en 4.000 actions de 1.000 fr. entièrement libérées souscrites pour les 7/8 par la Société anonyme des filatures de schappe, à Lyon, et pour l'autre huitième par les membres du Conseil d'administration. — *Titres* cotés à Lyon. — *Durée :* 50 ans, du 5 février 1898. — *Objet :* La fabrication, la vente et l'exploitation sous toutes ses formes, en Russie, de l'industrie de la schappe ou bourre de soie et toutes autres industries similaires ou pouvant s'y rattacher. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chardiny, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, dans le 1er semestre, elle se compose de tous les propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 à la réserve légale. Sur le surplus : 12 1/2 0/0 aux administrateurs ; 12 1/2 0/0 à la direction et au personnel ; 75 0/0 aux actions.

Cours des actions : 1898, 1.750 fr. ; 1899, 2.350 fr. *Dividende :* 1898, 80 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Schuster-Burckhardt, Martelin, Abegg-Arter, Bernard-Hoppenot, G. Raffard, Engel-Gros, C. Sicard.

Commissaires : MM. M. Denonvillers, C. Soulier.

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA

FILATURE DES LAINES PEIGNÉES

Siège social : Tournai

NOTICE

Capital social : Un million deux cent quatre-vingt-deux mille francs, divisés en 1.282 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 27 février 1884. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Commerce et filature de laines et autres textiles de même que toutes les opérations qui se rattachent à cette industrie. — *Assemblée générale* : le 3e lundi de janvier, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. van Sprangh, J. van Sprangh, R. van Sprangh, Raymond van Sprangh, N. Michel.

Commissaire : M. Edmond Michel. 2074

SOCIÉTÉ ANONYME

DES FILATURES DU CENTRE

Siège social :
1, rue de la République, Montluçon

NOTICE

Capital : Cent quarante-sept mille sept cent cinquante francs, divisés en 985 actions de 150 fr., dont 945 d'apport, entièrement libérées, et 40 souscrites. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 975 attribués aux fondateurs. — *Durée* : 40 ans, du 12 mai 1899. — *Objet* : L'exploitation industrielle d'une usine, sise à Montluçon, rue Denis-Papin, et servant à la filature de laines et chanvres : la vente des produits fabriqués et l'exploitation industrielle du magasin, sis à Montluçon, 1, rue de la République, et en général la fabrication et la vente de tous chanvres ou laines cardés, filés ou étoffés et la tinturerie y afférent, tant à forfait qu'à faire. — *Acte constitutif*, reçu par Me Quantin, notaire à Montluçon.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 65 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Berthelier, à Montluçon ; A. Mondon, à Montluçon, L. Rigaud, à Clermond-Ferrand, Rastoil, à Montluçon.
Commissaire : M. Point. 2132

FILATURE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gand, allée Verte, 251

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante milie francs, divisés en 900 actions de 500 fr. ; ce capital peut être augmenté, la Société peut émettre des obligations. — *Titres* : actions au porteur. — *Société constituée* le 16 mars 1892. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Filature et retorderie du lin, du chanvre, des étoupes et des matières textiles. — *Assemblée générale* le premier vendredi du mois de juillet, a 3 heures de relevée, à Gand.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième à la gérance ; tantième au fonds d'amortissement du matériel ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mærtens, P. Haillez, Van Schoote, O. Steels, E. Verloove.
Commissaire : M. Edm. Steegers. 2133

FILATURES ET CORDERIES DU HAVRE

ANCIEN ÉTABLISSEMENT P. POCHEZ ET LOUIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, quai d'Orléans, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs. — *L'objet de la Société* est la fabrication des cordages en chanvre, fer, acier, la vente des sacs, toiles, bâches, fils et ficelles.

Observations : Cette Société n'existe plus que nominalement ; elle a loué ses usines à la Société des Corderies de la Seine (Dr R. Godet), qui l'exploite. 2134

COMPAGNIE VOSGIENNE DE FILATURE ET DE TISSAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 actions de 100 fr., dont 3.000 d'apport dites actions ordinaires et 4.500 de souscriptions dites actions privilégiées. — *Parts* de fondateurs : 1.000 — *L'objet de la Société* est l'exploitation de deux usines pour la filature et le tissage des cotons, dites : usine d'Autrive, commune de Saint-Amé, et usines de Pecavillers, commune du Syndicat (Vosges), et des deux usines de tissage dites : usines du Pont de Cleurie, commune du Syndicat, et usine de Rehaupal, commune de Rehaupal (Vosges) ; l'acquisition, la location et l'exploitation de toutes autres usines similaires ; tous achats et ventes de marchandises et matières premières ; et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la filature et au tissage des cotons et autres textiles — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 15 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actions privilégiées ; 10 0/0 du surplus au Conseil d'administration ; sur ce qui reste : 50 0/0 création d'un fonds de réserve extraordinaire ; 5 0/0 aux actions ordinaires et le reste 5 0/0 entre toutes les actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Le Bègue, L. Rocherand A. Bossuat et H. Ducastaing. 2135

SOCIÉTÉ ANONYME

FILATURES ET FILTERIES RÉUNIES A ALOST

Siège social : Alost (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions ; on peut créer des obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — *Société constituée* le 31 mars 1899. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La fabrication de fils de lin et de coton retors en tous genres. Toutes opérations qui n'auraient pas un rapport direct avec l'exploitation des industries formant l'objet sont interdites. — *Assemblée générale* : le 3e mardi de juin, à 10 heures.

Répartition des bénéfices : 2.75 0/0 aux administrateurs délégués, 5 0/0 aux actions privilégiées, le surplus aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. Verbeke.
Membres : MM. L. van Langenhove, Ch. Cumont fils, Léon Schellekens, C. Druwé, F. Cumont, J. Alsberghe.
Commissaire : M. Dous. 2136

SOCIÉTÉ ANONYME

DE FILATURE ET TISSAGE DE COTON

ANCIENNEMENT RAFAEL DREYFUS ET Cie

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Un million neuf cent vingt mille marks, divisés en 1.920 actions de 1.000 marks. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 18 octobre 1893, modifiée le 1er janvier 1894. — *Durée* : 50 années. —

Objet : filature et tissage de coton; de laine et tissus tricotés. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Dreyfus, L. Dreyfus, M. Dreyfus.

Directeurs : MM. R. Dreyfus, J. Schwob, J. Bernheim. 2137

FILATURES & TISSAGE DE LA CITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille marks, divisés en 225 actions de 8.000 marks. — *Les titres* sont nominatifs. — *Objet* : Filature et tissage de coton. — *Durée* : illimitée. — *Assemblée générale* en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; amortissement extraordinaire fixé par l'assemblée générale ; le surplus au compte à disposition destiné à payer : 1° aux actionnaires, le dividende voté ; 2° aux employés, la participation ; le reste aux actions. — *Dividendes* : en 1894, 3 0/0 ; en 1895, 7 0/0 ; en 1896, 6 0/0 ; en 1897, 5 0/0 ; en 1898, 5 0/0 ; en 1899, 5 0/0. — *Réserve* au 31 décembre 1899 : 250.000 fr. — Compte à disposition, 477.480 fr. 80.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérant : M. Ed. Vaucher et Cie 2138

FILATURE & TISSAGE DE GRAVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, Graville (Seine-Inférieure)

Capital : Trois cent cinquante mille francs. 2139

SOCIÉTÉ DES FILATURES ET TISSAGES

HENRY OFFROY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Malaunay (Seine-Infér.)

Capital : Un million cinq cent mille francs. — *Durée :* 25 ans (1899). 2139 A

FILATURES ET TISSAGES

POUYER-QUERTIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Bureaux : 35, *rue de Fontenelle, Rouen*
Siège social à Petit Quevilly, près Rouen

NOTICE

Le capital social est de trois millions trois cent mille francs, divisé en 3.300 actions de 1.000 fr. — *Obligations :* Sur 3.333 obligations émises à 450 et remboursables à 500 fr., il en reste aujourd'hui 2.148. — *Objet :* L'exploitation de tous établissements industriels ayant pour objet la filature et le tissage du coton et notamment les établissements industriels de M. Pouyer Quertier. Tous travaux ou exploitations s'appliquant à l'industrie cotonnière par des procédés actuellement connus ou à découvrir ultérieurement. L'exploitation de toutes inventions concernant les utilisations diverses du coton. Et généralement toutes opérations commerciales et industrielles se rattachant aux exploitations dont il s'agit. — *Acte constitutif*, reçu par Me Jore, notaire à Rouen. — *Assemblée générale*, le 30 avril au plus tard. 2140

FILATURE LYONNAISE DE SCHAPPE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J. VILLARD & Cie

Siège social : 21, rue des Capucins, Lyon

NOTICE

Le capital social est de quatorze cent mille francs, divisé en 2.800 actions de 500 fr. libérées de 375 fr. — *L'objet de la Société* est l'industrie de la schappe, le peignage et la filature des déchets et de la bourre de soie, l'achat et la vente des matières premières et de tous produits fabriqués et généralement tout ce qui se rattache directement ou indirectement à l'industrie de la schappe et de la bourre de soie. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 27 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Letord, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : Une somme pour amortissements et réserve de prévoyance. Sur le surplus : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le solde : 50 0/0 à la gérance et 50 0/0 aux actionnaires.

Cours moyen des actions en 1898, 530 fr. ; en 1899, 580 fr.

Dividende 1er Exercice (9 mois) 8 fr. 45.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Pradel, C. Pignard, H. Bernardin, S. Canary, P. Vindry.
Gérant : M. J. Villard. 2141

FILATURE ROUENNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue des Mathurins, à Paris et 49, rue Méridienne, à Rouen*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, complètement versés. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* : 30 ans, du 6 mars 1891. — *Objet*.

Filature de coton et toutes opérations commerciales correspondantes. — *Acte constitutif*, reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 au fonds de prévoyance. Sur l'excédent : 20 0/0 à la disposition du Conseil. Le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Péreire.
Membres : MM. A. Pernolet, R. Raoul Duval, R. Guichard.
Commissaire des comptes : M. A. de Pritzbuer.
Directeur : M. Gillon. 2142

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION EN FRANCE

DES FILATURES SERRELL

Siège social : 31, rue Puits-Gaillot, Lyon

NOTICE

Assemblée générale en septembre.

N. B. — Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2143

SOCIÉTÉ ANONYME FLORIDA

Siège social : Gand, rue des Meuniers

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs, représentés par 2.400 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 19 novembre 1873. — *Durée* : jusqu'au 17 novembre 1903. — *Objet* : Filature et retordage du coton et autres articles, fabrication de tissus divers, teinture, blanchiment, impression et apprêt de fils et tissus, vente des produits et opérations de commerce qui se rattachent à cette industrie. — *Assemblée générale* : le 3e mardi du mois de janvier, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à chaque administrateur ; tantième au commissaire ; le reste à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Charles de Hemptinne, Paul de Hemptinne, Ferdinand de Hemptinne, Louis de Hemptinne.
Commissaire : MM. Joseph de Hemptinne, de Moffart. 2144

ELSASSISCHE GESELLSCHAFT

FUR JUTE-SPINEREI UND WEBEREI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bischweiler (Alsace)

NOTICE

Capital social : Un million de marks, divisés en 800 actions de 800 marks et 360 actions de 1,000 marks ; la Société a émis pour 1.000.000 marks d'obligations. — *Titres* : Action au porteur. — *Société constituée* en 1883. — *Durée* : 99 années. — *Objet* : Filature du jute et tissage. — *Assemblée générale* en mars. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 aux actions : tantième à l'administration ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alf. Herrenschmidt, Pickenpack, M. Meyer
Direction : M. P. Winckler, M. J. Friedmann. 2145

GEORGES BONNEFOY ET Cie

MOULINAGE DE LA SOIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Dieulefit (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de deux cent trente mille francs, divisé en 230 actions de 1.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet* : le moulinage de la soie en Russie. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 20 avril 1895. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Roux, notaire à Montélimar.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frèd. Picard, Chalas, P. Seux.
Gérant : M. G. Bonnefoy. 2146

GOUTAILLER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Tarare

Capital : Cent quarante-six mille francs. 2147

L'INDIENNERIE ROUENNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *boulevard Cauchoise, Rouen*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 29 janvier 1896. 2148

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIÈRE

MAGNIER, P. FLEURY, MARTEL & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 9, rue d'Uzès, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, dont neuf millions émis et représentés par 18.000 actions, entièrement libérées. — 8.000 obligations de 300 fr. ont été

émises en 1873-1874, elles sont entièrement remboursées depuis le 1er octobre 1899.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués.
1895-96...	619 »	37 »
1896-97...	619 »	37 »
1897-98...	685 »	37 »
1898-99...	733 »	40 »

Durée de la Société, constituée en 1846, expire en 1916 sauf prorogation. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de fils et toiles de lin, chanvre et jute. — *Assemblée générale*, en août. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices nets, déduction faite des frais généraux et d'un intérêt à 5 0/0 du capital social, sont répartis comme suit : 5 0/0 pour former une réserve de 500.000 fr. (entièrement constituée). Le surplus est distribué : 50 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 à la gérance ; 10 0/0 aux employés.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. A. Truelle.
Membres : MM. E. Neveu, P. Journé, Ch. Besnard, E. Raimbert, Jaubert.
Gérants : MM. Magnier, P. Fleury, Martel.

2149

SOCIETÉ ANONYME

D'INDUSTRIE TEXTILE

CI-DEVANT DOLLFUS MIEG ET Cie

Siège social : Mulhouse (Alsace)

NOTICE

Capital : Dix millions marks, divisé en 10.000 actions de 1.000 marks. — *Emprunt* : de 6.000.000 de marks en obligations à 4 0/0 de 1891, de 1.000 marks chacune, remboursables au plus tard en 1930. 4.000.000 de marks d'obligations ont été dénoncés en 1897, les 2.000.000 de marks restant seront remboursés le 31 décembre 1899 au moyen des disponibilités. — *Certificats de jouissance* : 3.000, nominatifs, transmissibles par endossement. Ces titres ne donnent aucun droit comme actionnaire et participent seulement au bénéfice par 15 0/0. — *Date* de constitution de la Société : 29 novembre 1890. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de toutes sortes de fils, de coton et de soie de la véritable marque DMC, à coudre, à broder et à tricoter, blanchiment, teinture et apprêt de tissus. — *Historique* : La nouvelle Société continue l'exploitation de tous les établissements industriels de l'ancienne Société en nom collectif Dollfus-Mieg et Cie, sis à Mulhouse, à Dornach et à Belfort. La dite Société en nom collectif en fait l'apport comme ci-après : 1° Les établissements à Mulhouse, à Dornach et à Belfort, ainsi que les dépendances et le mobilier industriel ; 2° leurs terrains non occupés par leurs industries ; 3° un capital de 800.000 marks, en argent comptant, dit fonds de renouvellement, qui est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par le remplacement du matériel hors de service et les nouvelles constructions à élever ; 4° un capital de marks 800.000, aussi en argent comptant, dit fonds de réserve ouvrière, destiné à assurer le fonctionnement des institutions fondées en faveur des ouvriers de l'établissement et dont la conservation est imposée à la Société anonyme ; 5° le bénéfice éventuel de l'exploitation des établissements depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au jour de la constitution de la Société ; 6° la pleine propriété du droit exclusif du nom commercial Dollfus-Mieg et Cie, les marques de fabrique et de commerce, ses brevets d'invention et sa clientèle, etc. Par contre, sur la totalité des 10.000 actions créées, il est attribué 9.600 actions à la Société en nom collectif Dollfus-Mieg et Cie, ainsi que sur toutes les 10 actions, 3 certificats de jouissance nominatifs. — *Année commerciale* : Du 1er janvier au 31 décembre. Réunion des actionnaires en mai.

Années	Dividendes actions	Certificats de jouissance
1891.	6 0/0	»
1892.	7 0/0	»
1893.	6 0/0	»
1894.	6 0/0	»
1895.	7 0/0	ensemble
1896.	7 0/0	M. 120.091 70
1897.	7 1/2 0/0	106.739 83
1898.	8 0/0	127 789 60

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux réserves ; 4 0/0 comme premier dividende ; sur l'excédent : 15 0/0 aux certificats de jouissance ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 30 0/0 au Conseil de gérance ; le reste à la disposition de l'assemblée générale.
Fonds de réserves : 479.964 marks 80.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Engel-Gros, Ed. Bron, E. Duvillard.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. J.-J. Schuster-Burckhardt.
Membres : MM. G. Dollfus, C. Abegg-Arter, C. de Lacroix, A. Engel.

2150

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES INDUSTRIES TEXTILES

LÉON ALLART ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Roubaix, Grande-Rue

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs, divisés en 24.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. La Société a été autorisée par délibération du 9 février 1900 à émettre pour trois millions d'obligations en une ou plusieurs séries. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Paris.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	622 »	39 75
1891.	571 »	28 10
1892.	474 »	38 65
1893.	466 »	40 »
1894.	528 »	45 »
1895.	490 »	20 95
1896.	405 »	17 62
1897.	406 »	25 »
1898.	406 »	25 »
1899.	475 »	»» »

Durée de la Société : Du 26 août 1882 au 26 août 1912. — *Objet de la Société* : Commerce et industrie des matières textiles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duchange, à Roubaix. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 amortissement du matériel et de l'immeuble social ; lorsque cet amortissement aura atteint 50 0/0 de la

a

eur, il ne sera plus prélevé que 5 0/0 ; une somme suffisante pour servir 5 0/0 aux actions et le surplus, 25 0/0 à la gérance ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. César Sorepel.
Membres : MM. F. Roussel, Ch. Masson, Requillart, A. Noblet
Gérant : M. Léon Allart. 2151

COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'ORIZABA (MEXIQUE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue Don-Juan-Manuel Mexico*

NOTICE

Le capital social est de six millions cinq cent mille piastres, divisé en 65.000 actions de 100 piastres. Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Genève. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des usines de filature, tissage et impression de coton de San-Lorenzo, de Corritos et Rio Blanco. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 28 juin 1889. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rafael-F. Morales, notaire à Mexico, et publié dans le *Journal officiel* de la République. — *Le paiement* des coupons a lieu en mars, à Mexico et à Genève. — *Cours des actions :* De 1889 à 1893, 100 piastres ; en 1894, 120 piastres ; en 1895 et 1896, 150 piastres ; en 1897, 200 piastres ; en 1898, 250 piastres. *Répartition* des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 20 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaires : MM. Léon Faudon, Henri Tron.
Directeur général : M. Ed. Garcin.
Directeur : M. A. Cogordan. 2152

KAMMGARNSPINNEREI SCHWARTZ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Deux millions de marks, divisés en 20.000 actions de 1.000 marks. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* le 27 février 1889. — *Durée :* 20 années. — *Objet :* Peignage et filature de la laine et du coton. — *Assemblée générale* en mars.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le reste après défalcation des tantièmes de l'administration et d'un fonds spécial de réserve est attribué aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérants : MM. H. Schwartz, E. Spoerlein.
Fondés de pouvoirs : MM. T. Hérisé, P. Chambaud, Marquiset. 2153

SOCIÉTÉ ED. LAINÉ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
5, boulevard Saint-Jean, Beauvais
Succursale à Paris : 6, rue d'Aboukir

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 5.000 actions de 1.000 fr. — *La durée* de la Société est de 50 ans à partir du 1er janvier 1891. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une manufacture de tapis et couvertures à Beauvais. — *Cours des actions :* En 1892, 1.000 ; en 1894, 1.100 ; 1896. 1.200 ; en 1897, 1.250. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Recullet, notaire à Beauvais. — *L'assemblée générale* a lieu en avril, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 à titre d'acompte sur le dividende, à tous les actionnaires ; sur l'excédent 5 0/0 comme gratification aux employés ; le surplus : 30 0/0 au gérant ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Lainé, Godefroy, Demolliens, Drouet d'Aubigny, Romazzotti.

Gérant : M. Edmond Lainé, ✻. 2154

SOCIÉTÉ LAINIÈRE BARCELONAISE

A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. — *Actions de dividende* 3.000 fr. — *Titres :* Au porteur. — *Société constituée* le 8 juillet 1886. — *Modifiée* le 16 mai 1894. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* La filature et le tissage des laines, la teinture, les apprêts et la vente des produits de cette fabrication. — *Assemblée générale :* Le 3e jeudi de décembre, à 3 h.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actionnaires ; 12 0/0 aux administrateurs. Le reste après déduction des émoluments attribués aux commissaires et de la somme que l'Assemblée jugerait utile d'affecter à l'établissement d'un fonds de prévoyance est réparti entre toutes les actions sans distinction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. V. Linon.
Administrateur délégué : M. J. Melen.
Membres : MM. Ed. Willame, G. de Prémorel, Ch. Weber.
Commissaires : MM. E. Destrée, L. Duchêne, J. Huysmans. 2155

SOCIÉTE ANONYME

LINIÈRE DE SAINT-LÉONARD

Siège social : Liège

NOTICE

Capital : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr. — *Obligations* : 4.400 de 500 fr. 4 0/0. — *Durée :* 30 ans, du 25 juillet 1882. — *Objet :* Filage du lin, des étoupes et de toutes autres matières textiles. — *Assemblée générale,* 1er mercredi d'avril.

Répartition des benéfices : 5 0/0 à la réserve, 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus 18 0/0 aux administrateurs, 10 0/0 au personnel, 72 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Braconier-Lamarche, Eug. Oury, Bælde Dresse, O. Lamarche.
Commissaires : MM. Lamarche, Poulet, Dallemagne, Delaminne, M. Oury. 2156

LINIÈRE DE WITEBSK

SOCIÉTÉ ANONYME RUSSO-BELGE

Siège social : Gand

NOTICE

Capital : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de capital. — *Actions* de dividende : 7.000. — *Durée :* 30 ans, du 15 novembre 1898. — *Objet :* Traitement et mise en œuvre industrielle en Russie et en Finlande du lin, du chanvre et tous textiles quelconques. — *Assemblée générale,* 1er lundi de février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le pour cent au gouvernement ; 5 0/0 d'intérêt aux actions de capital. Le reste : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 à la disposition du Conseil. Le solde : 60 0/0 aux actions de capital ; 40 0/0 aux actions de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vercruysse, Carels, Cavos, Guillemaud, L. Lefevre, Mols, Feyerick, Stevens.
Commissaires : MM. de Smet-de-Nayer, Feyerick-de-Kerkhove. 2157

SOCIÉTÉ ANONYME

LINIÈRE GANTOISE

Siège social, Gand

NOTICE

Capital : Sept millions cinq cent mille francs, divisés en 7.500 actions de 1.000 fr. — *Obligations :* 1.500.000. — *Durée :* Jusqu'au 25 octobre 1927. — *Objet :* Filature à la mécanique de lin, du chanvre, des étoupes, blanchiment des fils. — *Assemblée générale,* 3e mercredi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 7 1/2 0/0 aux administrateurs ; 2 1/2 0/0 au comité de surveillance. Le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baeyens, de Hemptinne, F. de Smet, Mechelinck, Ch. de Brouwer.
Commissaires : MM. Schaetsaert, Vortmann, Drory, baron Goffinet, Groverman. 2158

SOCIÉTÉ LINIÈRE LA COLOMBIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue de Chabrol, Paris

NOTICE

Assemblée générale en juillet. 215

SOCIÉTÉ ANONYME

LINIÈRE LILLOISE

Siège social : 57, rue du Molinet, Lille

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Boittiaux.
Membres : MM. C. Lemaître, H. Becquart. 2160

LOREID

ÉTOFFES IMPERMÉABLES ET IMITATIONS CUIRS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *rue Etienne-Marcel, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr. dont 500 entièrement libérées et 9.500 libérées de 75 fr. — *Parts de fondateurs* : 8.000. — *L'objet de la Société* est la fabrication des étoffes imperméables et imitation cuirs et celle des pellicules photographiques, la vente de ces produits, soit directement à la consommation, soit à la commission. L'achat et l'exploitation de tous brevets relatifs à cette industrie et à ce commerce. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rapporter aux objets ci-dessus indiqués. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 8 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions et 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lepreux, Heusch, Butin, Atlée, Aurientis, Bernadac, Warnier.
Commissaires des comptes : MM. Dulac et Reuillard. 2161

SOCIÉTÉ ANONYME DE LOTH

Siège social :

à Loth, près Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois millions, représentés par 6.000 actions de 500 francs en circulation et 6.000 actions de jouissance sans désignation de valeur. La Société a émis des obligations 5 0/0 et 4 0/0 de 500 fr., amortissement selon tableau. — *Titres* : Actions au porteur, obligations 5 0/0, titres jouissance. — *Société constituée* le 18 mai 1859 (A. R. du 25 mai 1859). — *Objet* : Peignage, filature, tissage mécanique et apprêts. — *Exploitation* : Loth, Leeuw-Saint-Pierre. — *Assemblée générale* en mars, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 sur le montant versé des actions à titre de 1er dividende ; 5 0/0 au Conseil d'administration, Le surplus aux actionnaires et porteurs de jouissances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Victor Linon.
Membres : MM. Victor Grisar, Leon Hamoir, J. Melen, E. Willame.
Commissaires : MM. F. Debruyn, Baeyens, Soubre.
Directeurs : MM. L. Duchêne, E. Destrée, Huysmans. 2162

LA LOUISIANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gand, rue de l'Église, 44

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 600 actions de 5.000 fr. Ce capital ne peut pas être augmenté. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 31 décembre 1875. — *Durée :* Jusqu'au 31 décembre 1905. — *Objet :* La filature et retordage, le blanchiment, la teinture, l'apprêt et le tissage du coton ou autres textiles. — *Assemblée générale :* Le troisième mercredi de février, à 10 heures du matin, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 2 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. F. de Smet de Naeyer, Fd. de Smet de Naeyer, Edm. de Smet de Naeyer M. de Smet de Naeyer.
Commissaires : MM C. de Smet de Naeyer, Gustave Coget. 2163

MANUFACTURE DE RÉAUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Longue, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce des couvertures, des articles connexes et de leurs matières premières. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 15 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du mois d'octobre ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 80 0/0 aux actionnaires et 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Trapadoux, Boirivant, Bergeret, A. Gilibert, B. Ogier.
Commissaire : M. Fournier. 2164

MANUFACTURE L.-X. PASCAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Chamond (Loire)

NOTICE

Le capital social est de trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cents francs. (Capital réduit). 2165

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'ANCIENNE

MANUFACTURE M. REDON

Siège social :

7, faubourg Casseaux, Limoges

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 23 novembre 1898. 2166

MECHANISCHE SEIDENSTOFFWEBEREI BERN

(TISSAGE DE SOIERIES A LA MÉCANIQUE A BERNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Berne

NOTICE

Capital social : Cinq cent quarante mille francs, divisés en 2.700 actions de 200 fr. La Société a émis 63 obligations 1er rang de 5.000 fr. à 4 1/4 0/0 et 7 obligations 2e rang de 10.000 fr. 4 3/4 0/0. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* en 1872. — *Durée* : 50 années. — *Objet* : Tissage d'étoffes de soie à la mécanique. — *Assemblée générale* en février.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; le reste, après tantième de l'administration et la direction, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Marcuard.
Membres : MM. E. Seeburger, Hy. Wehrli, W. Bodmer, E. Lindt-Ris, W. Ochseubein.
Commissaires des comptes pour 1899-1900 : M. Staub et Dr Alf. Simon Zeerleder 2167

MECHANISCHE SEIDENSTOFFWEBEREI HONGG

(TISSAGE MÉCANIQUE D'ÉTOFFES DE SOIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Zurich

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs d'obligations 4 1/2 0/0. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* en 1886. — *Durée :* 30 années. — *Objet* : Tissage mécanique des étoffes de soie. — *Assemblée générale* dans le 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; le reste, après tantième du Conseil d'administration, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Conrad Badmann, Abegg-Arter, Martin Bodmer-Muralt, Bernard Sommer Hoff, Louis Diezinger, Dr Schneider, J.-J. Walder. 2167 A.

SOCIETÉ ANONYME

POUR LE PEIGNAGE DES LAINES

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 1.500 actions de 1.000 fr. La Société a pour 150.000 fr. d'obligations en circulation. — *Titres* nominatifs. — *Société constituée* le 1er mai 1885. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'industrie du peignage des laines, l'achat et la vente des laines et des autres produits de cette industrie. — *Assemblée générale* : le 1er mars, à 2 h. 1/2, à Anvers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; de l'excédent 5 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; 3 0/0 pour chaque administrateur ; 1 0/0 pour chaque commissaire ; l'excédent du solde aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Daniel, J. Fuhrmann, Jules Rautenstrausch, Albert de Bary, Eugène Kreglinger.

Commissaire : M. Walter Rhodius. 2168

SOCIETÉ ANONYME

DE PRÉPARATION DES FIBRES TEXTILES

Siège social : 11, *rue des Débris-Saint-Étienne Lille*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 500 parts nominatives de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des brevets pris en France, et à l'Etranger pour un procédé de dégommage de toutes fibres textiles ; installation d'usines destinées à filer, tisser et en général produire toutes les applications des textiles dégommés par le procédé. Toutes opérations commerciales ou industrielles qui directement ou indirectement intéressent l'objet social. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Galloo, notaire à Radinghem. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose de tous les porteurs de 2 parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Galloo, F. Verbièse, A. Bouret.

Commissaire des comptes : M. Fontaine. 2169

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LA RAMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Pigalle, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir de 1886. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Davès, notaire à Paris et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : La vente des fils de ramie. — Diverses modifications ont été apportées aux statuts par décision de l'assemblée générale du 17 décembre 1898. Cette même assemblée a examiné trois combinaisons relatives à la cession de l'actif d'une autre Société. 2170

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE LA RAMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue des Mathurins Paris

Usine à Malaunay (Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 600 entièrement libérées et 1.400 souscrites en espèces, entièrement libérées. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Parts* de fondateurs : 500, dont 400 réparties aux actionnaires de l'ancienne Société La Ramie. — *Durée* : 50 ans, du 14 juin 1899. — *Objet* : 1° La préparation industrielle en France, ainsi que dans ses colonies et protectorats, des fibres de la ramie et autres plantes textiles ; 2° la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de la ramie, et de tous les produits végétaux textiles, sous diverses formes qu'ils peuvent être susceptibles de revêtir ; 3° la propagation, en tous lieux, de la culture de la ramie à l'aide des moyens qui seront jugés les plus convenables par les administrateurs de la Société. — *Acte constitutif*, reçu par Me Massion, notaire à Paris. — *Assemblée générale*, elle se compose de tous propriétaires de 10 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 aux administrateurs et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué : M. Cloquemin fils.
Membres : MM. Cloquemin père, à Paris, rue Spontini, 1 ; le marquis de Flers, propriétaire, Paris, avenue Hoche, 4; Abel Raimbeaux, propriétaire, à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne; Aris Rolland, négociant, à Paris, rue des Jeûneurs, 36; Albert Dubois, ingénieur, à Paris, rue Saint-Amand, 9; Huart, propriétaire, à Paris, rue Picot, 9.
Commissaires : MM. Barbier, Lepape. 2171

SOCIÉTÉ ANONYME DE
RETORDERIE ET CABLERIE D'HELLEMMES

***Siège social* : *Hellemmes, près Lille* (*Nord*)**

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisés en 600 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président: M. J. Garcin. 2172

SAN ILDEFONSO
FABRIQUE DE TISSUS DE LAINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :* 13, *Calle des Capuchinas Mexico

NOTICE

Le capital social est de trois millions de piastres américaines, divisé en 30.000 actions de 100 piastres entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Genève. — *Durée* : illimitée à partir du 1er janvier 1897. — *Objet* : Fabrication de la vente de tissus et draps de laine et exploitation de chutes d'eau pour amener de la force à Mexico.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'à concurrence de la moitié du capital ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

	Cours des actions	Dividendes distribués
1897.....	350	6 piastres
1898.....	400	7 —

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Braniff.
Directeur-gérant : M. J. Zachary.
Représentant à Paris : MM. P. Cretenier et Cie, 21 *bis*, rue de Paradis. 2173

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE POUR LA SCHAPPE A BALE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bâle

NOTICE

Capital social : Onze millions de francs, divisés en 11.000 actions de 1.000 fr. La Société a émis pour 5.000.000 d'obligations de 5.000 fr. 4 0/0, dont 4.000.000 remboursés en 1897. — *Titres* cotés à Lyon. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* en 1882. — *Durée :* jusqu'au 31 décembre 1903. — *Objet :* Peignage et filature de schappe. — *Assemblée générale :* Dans le 1er semestre. — *Paiement* des dividendes : le 30 juin, au siège de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions, 10 0/0 à la réserve légale (aujourd'hui complète), le solde 10 0/0 aux administrateurs, 20 0/0 à la disposition du Conseil, 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Geigy-Mérian.
Vice-Président : M. C. Vischer von der Mühll.
Membres : MM. W. Alioth, G. Chaval, L. Chancel, M. Diemer-Heilmann, F. La Roche-Mérian, J. Platen, F. Quinson, V. Quinson, Alb. von der Mühl-Mérian.
Censeurs : MM. E. Fleiner-Schmidlin, W. Mérian-Heusler. 2174

E. SEYS, E. HANS & Cie
(FILATURE DU MAIL)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social* : *Dunkerque

Durée : Jusqu'au 1er juillet 1910. — *Notaire :* Me Allimes, à Dunkerque. 2175

SOCIÉTÉ D'OURSCAMP
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
MORITZ ET Cie
ANCIENNEMENT MERCIER ET Cie

***Siège social : Ourscamp* (*Oise*)**

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs. — *L'objet de la Société* est la filature et le tissage du coton. — *Durée de la Société :* La Société, qui arrive à terme le 20 avril 1900, a été prorogée pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 20 avril 1920 par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 1898. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Gérant : M. Frédéric Moritz. 2176

LA SOIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue Turbigo, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 5.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des fils de soies écrues et teintes et de matières textiles. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 1er décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux actions. Le reste, 20 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 à un compte d'amortissement ; 55 0/0 aux actionnaires ; sur ces 55 0/0 l'assemblée générale pourra voter la distribution aux employés et directeurs, d'une somme qui ne pourra pas être supérieure à 15 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Id. Beauvillain, P. Beauvillain, E. Hamelin, E. Decker, P. Laville, L. Caron, V. Mandard, J. Chardin, H. Riffard, G. Poitou, H. Bachelier, V. Tissier, H. Carton, F. Vaquez, A. Vaquez, L. Vaquez 2177

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FABRICATION

DE LA SOIE DE CHARDONNET

Siège social :

Usine des Prés-de-Vaux, Besançon (Doubs)

NOTICE

Capital social : Quinze cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 125 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon — *Durée de la Société* : 30 ans, à dater du 29 janvier 1891 — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente de soie dont M. le comte de Chardonnet est l'inventeur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Eugène Ricklin, à Besançon. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons aux époques et lieux fixés par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices, il est prélevé : 5 0/0 affectés à la réserve légale ; 3 0/0 pour l'amortissement des immeubles d'après leur valeur portée sur les livres ; 10 0/0 pour l'amortissement du matériel d'après sa valeur portée sur les livres. Quant à l'excédent, il sera réparti de la manière suivante : 5 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus sera laissé à la disposition du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale des actionnaires, qui en régleront l'emploi à chaque inventaire pour la constitution de réserves, de fonds d'amortissement supplémentaire, d'un fonds de roulement, et de la fixation de la partie qui pourra être distribuée aux actionnaires sous forme de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Jouvanceau.

Administrateur délégué-directeur : M. Adolphe Trincano.

Membres : MM. Douge, Catala, Maréchal.

Commissaires des Comptes : MM. Glorget, Cantenot. 2178

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA

SOIE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19 rue Auber, Paris

NOTICE

Capital : Trois millions cinq cent mille francs, divisé en 35.000 actions de 100 fr., dont 15.000 ont été attribuées aux apporteurs, 20.000 souscrites en numéraire. — *Parts* de fondateur : 20.000. — *Titres* entièrement libérés au porteur. — *Durée* : 30 ans à partir de la constitution définitive, 10 avril 1899. — *Objet* : 1° La fabrication de la soie artificielle, ou toute autre fabrication textile ; 2° l'exploitation en général, directe ou indirecte, en France, dans ses colonies et pays de protectorat, des brevets énoncés sous l'art. 6 des statuts et dont l'apport est fait par. MM. A. Farkas, Max Fremery et Jean Urban et, éventuellement, la cession desdits brevets ou la cession de licence desdits brevets ; 3° toutes opérations industrielles commerciales ou financières se rattachant à l'intérêt social ; 4° et, en général, l'achat et la mise en œuvre de tous brevets ou procédés qui paraîtront les plus conformes à son but et les plus profitables aux intérêts sociaux. La Société pourra prendre un intérêt direct ou indirect dans toute société, compagnie, syndicat, maison ou entreprise particulière dont le but serait conforme au sien ou utile à son développement, et même traiter avec eux en vue d'une union ou d'une fusion industrielle ou commerciale. — *Acte constitutif* reçu par Me Decloux, notaire à Paris. — *Assemblée générale* composée de tous porteurs de 50 actions au moins déposées 8 jours au moins avant l'assemblée.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale, 6 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le solde : 10 0/0 au Conseil, 10 0/0 pour l'amortissement des apports. Le surplus : 65 0/0 aux actions, 35 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. du Biut, A. Farkas, E. Fougeirol, F. Le Nevé, A. Le Play.

Commissaire : L. Gaulet. 2179

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TISSAGES CAMILLE BRUN & FILS

Siège social :

14, rue de la Paix, Saint-Etienne

NOTICE

Capital : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. dont 400 d'apport et 1.600 souscrites libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 400. — *Durée :* 52 ans, 23 jours du 8 décembre 1898. — *Objet :* La fabrication des rubans : l'exploitation industrielle des brevets et certificats d'addition pour la fabrication des rubans ; l'obtention, l'acquisition et l'exploitation de tous brevets d'invention et certificats d'addition pour la fabrication des produits similaires à ceux sus-indiqués ; l'acquisition, la location de tous biens, meubles et immeubles et la construction de toutes usines et de tous immeubles pour l'exploitation de cette industrie ; la fabrication et la vente de tous produits fabriqués ; la concession de licence des brevets de la Société ; la participation directe ou indirecte avec tous particuliers et Sociétés à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités. — *Acte constitutif*, reçu par Me Chachuat, notaire à Lyon. — *Assemblée générale*, avant fin avril, composée des propriétaires de dix actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve : 10 0/0 à l'amortissement du matériel et des immeubles ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 15 0/0 à MM. Brun tant qu'ils seront directeurs de la Société. Sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Brun, G. Brun, L. Repelin, Michal-Ladichère, G. Donat.
Commissaires : MM. Collonge, Debard. 2180

SOCIÉTÉ ANONYME

DE TISSAGE DE MONVILLE

Siège social :
Monville (Seine-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 10 février 1898. — *Objet :* Tissage de cotons. — *Acte constitutif*, reçu par Me Boutrolle, à Rouen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jeafford, Nelson, G. Paley, Preston, L. Musson.
Administrateur délégué : M. E. Henriques.
Commissaire : M. A.-G. Gilton. 2181

NOUVELLE SOCIÉTÉ

DE TISSAGE MÉCANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : L'Arbresle (Rhône)

NOTICE

Capital : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. dont 600 entièrement libérées et 200 libérées de 375 fr. — *Durée :* 30 ans, de 1899. — *Objet :* Exploitation d'une usine de tissages mécaniques de diverses étoffes spécialement des étoffes de soie. — *Acte constitutif*, reçu par Me Corona, à l'Arbresle (Nord). — *Assemblée générale*, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, composée des propriétaires de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus aux réserves.

Réserves : Fin 1898, 153.246 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pathoud.
Secrétaire : M. Durand.
Directeur : M. Chapelle.
Commissaire : M. Laurent. 2182

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

TISSAGE MÉCANIQUE

Siège social : 25, *rue Claude-Delaroa*
Saint-Étienne

NOTICE

Capital : Cent cinq mille cent francs, divisés en 1.051 actions de 100 fr. dont 101 d'apport et 950 souscrites libérées de 25 fr. — *Durée :* 50 ans, du 14 septembre 1898. — *Objet :* 1° Le tissage mécanique de toutes matières sous toutes les formes et toutes les opérations se rattachant à ce genre d'industrie ; 2° l'étude et l'exploitation de brevets de tous appareils pour la fabrication des tissus ; 3° la construction et la vente des appareils de tissage ; 4° la constitution de toutes Sociétés ayant un objet similaire, la vente ou l'apport de l'actif social à toutes Sociétés et entreprises, et enfin la fusion de la présente Société avec toutes autres ayant un objet analogue. — *Acte constitutif*, reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Aulanier, A. Chomienne, J. Mallet, A. Raverot. 2183

SOCIÉTÉ DES

TISSAGES MÉCANIQUES

A MOIRANS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, cours de la Liberté, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 250 obligations à 500 fr., 4 0/0, émises en 1892 ; taux d'émission, 440 fr., remboursables à 500 fr. en 25 ans, à partir du 1er janvier 1884, par tirages annuels ; intérêts, 20 fr., payables par semestre, au siège social. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir du 1er juillet 1892. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une industrie de tissages mécaniques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Paiement* des coupons au siège social et à Moirans (Isère).

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à l'amortissement ; le surplus : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 à l'amortissement des immeubles et du matériel.

Dividende : 1899, 5 0/0. — *Réserves* au 31 décembre 1899 : 75.073 fr. 21.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Antoine Giraud, L. Broussas, H. Brachet.
Directeur : M. Antoine Giraud.
Commissaire-censeur : M. J. Cornu. 2184

SOCIÉTÉ DE TISSAGE MÉCANIQUE DE LA COTE-D'OR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Brazey-en-Plaine

NOTICE

Capital : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., souscrites, libérées de 125 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée :* 20 ans, du 17 juin 1899. — *Objet :* L'exploitation d'une usine de tissage mécanique des filés, principalement de coton. — *Acte constitutif*, reçu par Me Mairet, notaire à Saint-Jean-de-Losne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres: MM. Pottecher, Schmitt, Frick, J. Marchal, A. Marchal.
Commissaire : M. Maltet. 2185

COMPAGNIE

DES TISSAGES MÉCANIQUES DE COTONNADES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 2, rue du Bât d'Argent, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.000 entièrement libérées attribuées en représentation d'apports, et 1.000 libérées de 250 fr. *Titres* cotés à Lyon. — *Parts de fondateurs* : 500. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 4 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon, et publié dans le *Salut Public*. — *Objet* : La fabrication et le commerce des tissus de cotonnades, manufacturés ou non.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 20 0/0 aux parts de fondateurs, 10 0/0 aux administrateurs, 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Carjat, Lagarde, Gilbert Duperron, J. David, J. Partensky.
Commissaire : M. Brossu. 2186

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TISSUS DE LAINE DES VOSGES

Siège social : au Thillot (Vosges)

Bureau : 31, rue Cérès, à Reims

Maison de vente : Marteau et Cie, à Reims

Capital social : Un million de francs.
Administrateur délégué : M. Charles Marteau, Reims. 2187

MANUFACTURE DE TISSUS DE PICARDIE

(ANCIENNE MAISON F. FOURNIER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bohain (Aisne)

Maison de vente : 29 et 31, rue du Sentier Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante-sept mille cinq cents francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Louis-Joseph-Etienne-André Fournier, Alban-François-Antoine Guichard, Jules Marcel. 2188

FABRIQUE DE TISSUS DE SERAIN

TAINE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : route de Cambrai, Serain (Aisne)

NOTICE

Capital : Soixante-huit mille francs, divisés en 136 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Titres* au porteur, non cotés. — *Objet :* La fabrication des tissus à façon. — *Durée :* 7 ans, du 21 février 1899. — *Acte constitutif*, reçu par Me Ficheux, notaire à Bohain, Aisne. 2189

MANUFACTURE ROUENNAISE DE TISSUS & BRETELLES

RIVIÈRE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 68, *rue de Sotteville, Rouen*

NOTICE

Capital : Un million cinq cent mille francs, divisés en 1.500 actions de 1.000 fr. libérées. — *Obligations :* 1.633.000 fr. — *Résultat des exercices :* Pertes en 1895-98, 108.619 fr. 96 ; bénéfices en 1898-99, 2.029 fr. 62.
Gérant : M. Rivière.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Menager, Sauvage, Maillard, Heuzey. 2190

SOCIÉTÉ

SAINT-CHAMONNAISE DE TRESSES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Chamond
Comptoir à Paris, 112, rue Réaumur

NOTICE

Capital : Deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr, dont 600 entièrement libérées attribuées à l'apporteur 3.400 souscrites en espèces. — *Titres* : entièrement libérés (des démarches sont faites pour l'admission à la cote de Lyon). — *Durée* : 30 ans de sa constitution définitive, 8 juin 1899. — *Objet* : La fabrication et la vente des tresses, ganses et lacets, ainsi que tous articles annexes et similaires. Comme conséquence, toutes opérations commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement aux produits dont s'agit, l'achat de toutes matières, la création de toutes usines, l'acquisition, la location à titre de preneur ou de bailleur et la vente de tous biens meubles ou immeubles rentrant dans l'objet de la Société. — *Acte constitutif* reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne. — *Assemblee géné-*

rale dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice; elle se compose des porteurs de 10 actions au moins.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le surplus : 20 0/0 aux administrateurs délégués ou directeurs, 10 0/0 au Conseil, 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs-délégués : MM. A. Levy et L. Levy.
Membres : MM. A. Mons, E. Giroud, R. Escoula, Alamagny Balas, Brun.
Censeur : M. M. Baratin. 2191

MANUFACTURES RÉUNIES DE

TRESSES ET LACETS DE SAINT-CHAMOND (LOIRE)

SOCIÉTÉ ANOMYME

Siège social : 17, *rue des Trois-Frères Saint-Chamond*

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 5.000 actions de 2.000 fr., entièrement libérées, cotées à Lyon. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des tresses et lacets, galons, rubans, tissus pour boutons, articles pour passementerie et autres articles textiles, l'achat et la vente des matières premières, etc. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Fuchs, Sablière, Finay, notaires à Saint-Chamond.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêts aux actions; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 aux administrateurs délégués, directeurs et sous-directeurs; 20 0/0 en gratification aux employés; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. B. Oriol, Président; L. Jury, G. Balas, J.-L. Devon, A. Reymondon, Fl. Balas, Ir. Brun, E. Alamagny, L. Brun, R. Balas, Ant. Reymondon, J. Patissier, C. Macabéo, Mathieu-Balas.
Administrateurs-délégués : MM. L. Jury, F. Balas, E. Alamagny. 2192

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

TRESSES, LACETS & BOUTONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue de Metz Lille

NOTICE

Capital : Un million quinze mille francs, divisés en 1.015 actions de 1.000 fr. chacune, dont 718 entièrement libérées aux apporteurs et 277 souscrites en espèces libérées de 250 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 40 ans, du 28 avril 1899. — *Objet* : La fabrication, la vente des tresses, lacets, ganses, soutaches, galons, rubans, tissus pour boutons, articles pour passementerie et autres genres textiles : de même que la fabrication et la vente des boutons en mohair, soie, métal-corozo, corne et autres matières, en un mot l'exploitation de toutes industries se rattachant directement ou indirectement à la fabrication des tresses, lacets, galons et boutons.

En outre, la Société pourra avoir des dépôts en France et à l'étranger, de même qu'elle pourra acquérir toutes matières premières et produits fabriqués dont elle pourra opérer la vente, partout où bon lui semblera. — *Acte constitutif*, reçu par Me Lallemant, notaire à Neuilly-sur-Marne. — *Assemblée générale*, courant de mai, se compose de tous propriétaires de 5 actions.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions. L'excédent : 5 0/0 au Conseil d'administration; 60 0/0, soit 15 0/0 à chacun des administrateurs délégués 35 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tiessé, Landru, Pillet et Dubois.
Commissaire : M. A. Regaudiat. 2193

TRICOT MÉCANIQUE DE COURBEVOIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 207, rue Saint-Denis, Courbevoie

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divis en 6.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Parts de fondateurs : 500. — *L'objet de la Société* est la fabrication mécanique du tricot laine et bonneterie fantaisie. Le retordage, collage et gazage de cotons et laines filés. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir de 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ch. Fontaine, notaire à Roubaix.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions; 20 0/0 aux directeurs; le surplus : 1/3 aux parts de fondateurs; 2/3 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Turge Dubois.
Membres : MM. Carette, Dubois.
Commissaire : M. A. Lauthier.
Directeurs : MM. Carette, à Courbevoie; Smakers, à Tourcoing. 2194

SOCIÉTÉ ANONYME DE

TULLES ET DENTELLES DE QUIÉVRY, PRÈS CAUDRY (NORD)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Quiévry (Nord)

NOTICE

Capital : Trente-deux mille francs, divisés en 320 actions de 100 fr., sur lesquelles 72 entièrement libérées, attribuées aux apporteurs et 248 souscrites en espèces, libérées de 25 fr. — *Titres* nominatifs, non cotés. — *Durée* : 20 ans, du 9 mars 1899, et prorogée de droit de 20 autres années si la Société ne se dissout pas avant 4 ans. — *Objet* : L'achat d'un terrain à Quiévy, la construction sur ce terrain d'un atelier pour la fabrication des tulles et dentelles, ou l'achat d'un immeuble bâti qui aurait la destination précitée, la fabrication des tulles et dentelles et la vente des produits de cette fabrication et l'achat du matériel nécessaire, indépendamment de celui qui sera apporté à la Société pour augmenter la fabrication s'il y a lieu. — *Acte constitutif*, reçu par Me Duez, notaire à Quiévy. — *Assemblee générale*, en octobre, elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition : 5 0/0 à la réserve légale; 20 0/0 au fonds de prévoyance; 20 0/0 à la disposition du Conseil; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Blanchard-Canone. U. Lengrand, A. Remy, N. Grassart, O. Hutin.
Commissaire : M. V. Langrand. 2195

UNION DES FABRICANTS

Siège social : 8, avenue du Coq, Paris

NOTICE

Objet de la Société : Tissus, cotons. — *Assemblée générale* en mai.

N. B. Cette Société n'a pas répondu à notre demande de renseignements complémentaires. 2196

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE L'USINE CLIFF DE SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
8, rue de la Chaussée-Romaine
Saint-Quentin (Aisne)

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur, et sont cotés à la cote officielle, 2e partie. — *Dividendes distribués* : En 1890, 36 fr. 81 ; en 1891, 37 fr. 875 ; en 1892, 40 fr. ; en 1893, 45 fr. ; en 1894, 50 fr. ; en 1895, 55 fr. ; en 1896, 65 fr. ; en 1897, 70 fr. ; en 1898, 80 fr. — *Durée de la Société* : Expiration le 31 décembre 1919. — *Objet de la Société* : Apprêts et blanchisserie de tulles, tissus et guipures en tous genres, ainsi que leur fabrication. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Faroux. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons à Saint-Quentin, les 1er juillet et 31 mars. — *Répartition des bénéfices* : 13 0/0 aux administrateurs, 87 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Feuillette, A. Villette, Ledoux jeune.
Commissaire des comptes : M. Baudré. 2197

SOCIÉTÉ DES USINES ET SOIES DE FISMES
(MARNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr., libérées 75 francs. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation de l'usine de Fismes (Marne), pour la fabrication de la soie de Chardonnet, l'exploitation de tous brevets, licences et procédés concernant la fabrication de la soie dite de Chardonnet, toutes opérations industrielles et commerciales relatives à la fabrication et à la vente de la soie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions et 20 0/0 à la disposition du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. E. Sénéchal de la Grange, 56, rue de Londres, à Paris.
Administrateur délégué : G. de Crequi Montfort, 56, rue de Londres.
Membres : MM. E. Thomas, sénateur à Fontainebleau ; G. Kœchlin, à Belfort ; J. Hœffelé, à Belfort.
Commissaires des comptes : MM. Moreau, 66, quai de Jammapes, Paris ; van Meurs, 170, rue de Paris, à Clamart. 2198

USINES LAINIÈRES DE MALINES ET DUFFEL RÉUNIES
(ANCIENNE FIRME P. ROESTENBERG)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, place Ragheno, Malines

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, représenté par 1.000 actions privilégiées et 2.500 actions ordinaires de 500 fr. chacune. La Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions nominatives ou au porteur. — *Société constituée* le 26 janvier 1893. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication des baies, frises flanelles, couvertures de laine, filature des laines et tissage de tous articles se rapportant à l'industrie lainière, ainsi que tout commerce relatif aux laine sbrutes, filees ou tissées. — *Assemblée générale :* Le 2 février, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 de dividende aux actions privilégiées ; 5 0/0 de dividende aux actions ordinaires. Le surplus servira à l'amortissement des actions de capital privilégiées à raison de 600 fr. par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pierre Roestenberg, Jean-Baptiste Roestenberg, Marie-Joseph Lamot.
Commissaire : M. Albert-Louis Lannoy. 2199

MANUFACTURE DE VELOURS & PELUCHE
J.-B. MARTIN

(ANCIENNES MAISONS RÉUNIES E. CHARBIN & Cie)
C. CHAVANT, CROZIER FRÈRES, J.-B. MARTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, place Tolozan, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq millions deux cent mille francs, divisé en 10.400 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Titres* cotés à Lyon. — *Parts de fondateurs* : 293. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des velours, peluches et autres étoffes, le tissage, la teinture, l'apprêt et toutes industries similaires, l'achat et la vente des soies et tous textiles. *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 1er juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Letord et Trévoux, notaires à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois de la clôture de

l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : Une somme destinée à faire face à tous amortissements et à la constitution de réserve de prévoyance, ne dépassant pas 6 0/0 du capital social ; sur le surplus, 5 0/0 de réserve légale, 5 0/0 au capital versé ; le solde : 25 0/0 à la direction générale ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM A. Martin, E. Charbin, C. Chavant, G. Gabaud, G. Sabran, L. Sonnery-Martin.

Commissaire des comptes : M. J. Viallier.

Directeur-général : M. A. Martin. 2200

LA VESDRE

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE DE PEIGNAGE ET FILATURE DE LAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Verviers

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. La Société a émis 1.000 obligations 5 0/0 de 500 fr. — Société constituée le 15 octobr 1880. — *Modifications aux statuts* des 26 septembre 1884, 8 octobre 1889 et 30 septembre 1890, 12 septembre 1899 et 17 novembre 1899. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation d'un établissement de peignage et de filature de laines à façon et à forfait, création de tous établissements similaires et le développement dont ils peuvent être susceptibles. — *Assemblée générale* : 2e mardi de septembre. — *Année sociale* : 1er juillet au 30 juin.

Résultat des exercices : 1893-94, 140.939 fr. 33 ; 1894-95, 148.508 fr. 02 ; 1895-96, 271.283 fr. 47 ; 1896-97, 207.963 fr. 83 ; 1897-98, 267.636 fr. 77 ; 1898-99, 386.870 fr. 42.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; un intérêt de 4 0/0 sur le montant appelé et versé de toutes les actions, plus un dividende supplémentaire si le résultat le permet ; 20 0/0 au Conseil d'administration et commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jacques Jupsin, A. Dedyn, J.-J. Nokin fils.

Commissaires : MM. F. Bomerson, A. Grandjean, G. Drèze. 2201

CHEMINÉES CHOUBERSKY

MOBILES, FIXES ET A FEU VISIBLE

(Modèle 1890)



La **Cheminée Choubersky** a atteint, comme vente, plus de **50.000** appareils en cinq années.

	Fixe.	Mobile.
Cheminée sans cariatides	**100** »	**110** »
— avec cariatides	**115** »	**125** »
Cheminée nickelée avec cariatides	**140** »	**150** »

Ces prix comprennent la fourniture d'une plaque pour cheminée ou d'une base.

Bouillotte ornant la cheminée, **30 fr.** en plus.

Plaques ou **Base** supplémentaires. . . . . **10 francs.**

CONDITIONS DE VENTE :

Les **Cheminées Choubersky** sont vendues comptant, livrées et mises en place à Paris ; en province, elles sont expédiées franco de port ei d'emballage contre remboursement ou paiement d'avance, frais de retour d'argent à la charge du destinataire.

A Paris, elles sont également **acquises par location** mensuelle moyennant le versement de tout l'excédent de 100 fr., plus **20 fr.** à la livraison et **10 fr.** par mois pour les 80 francs restants.

BnF Gallica

Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères. 1897.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

CHAPITRE XXI

MÉTALLURGIE

ACIÉRIES

ACIÉRIES, FORGES & ATELIERS DE LA BIESME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bouffioulx (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. Ce capital peut être augmenté ou diminué. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 25 juillet 1890. — *Durée* : Jusqu'au 30 juin 1920. — *Objet* : Exploitation des aciéries, forges, fonderies et ateliers de construction établis à Bouffioulx, le commerce des produits fabriqués, ainsi que toutes entreprises de travaux et opérations se rattachant directement à l'exploitation desdits établissements. — *Assemblée générale* : 1er jeudi du mois d'octobre, à 10 heures du matin, à Bouffioulx.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 6 0/0 au Conseil d'administration; 1 0/0 au comité de surveillance; le restant aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Emile Delloye, Louis Warnant, Louis Lambert.

Commissaires : MM. François Perin, François Daye.

Directeur-Gérant : M. G. François. 2405

ACIÉRIES & FORGES DE FIRMINY

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS F.-F. VERDIÉ ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, rue de la République, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	958	50
1891. . . .	1.007	60
1892. . . .	1.337	75
1893. . . .	1.649	85
1894. . . .	1.710	85
1895. . . .	1.560	85
1896. . . .	1.650	85
1897. . . .	2.000	90
1898. . . .	2.900	125

Statuts reçus par Me Vachez, notaire à Lyon, le 10 décembre 1867, modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 1895. — *Durée* de la Société : 37 ans, doit expirer en 1904. — *Objet* de la Société : La fabrication de l'acier fondu, du fer et de la fonte; l'achat et la vente de ces métaux et généralement tout ce qui se rattache à l'industrie métallurgique, pour le commerce, l'agriculture, l'industrie, les chemins de fer, etc. — *Paiement* des coupons le 31 octobre, au Crédit lyonnais, à Lyon et à Saint-Etienne; à la Société générale, à Lyon et à Saint-Etienne, et aux caisses de la Société, à Firminy, ainsi que chez MM. Ramel et Brechignac, à Saint-Etienne. — *Assemblée* générale en octobre; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Année* sociale : Du 1er juillet au 30 juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 25 fr. par action et le reste aux actions, après déduction du prélèvement accordé aux administrateurs, jusqu'à décision contraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Douvreleur.

Membres : MM. du Chevalard, Brossette-Jackson, Benoît Oriol, E. Verdié, L. Perrin, J. Neyret, R. Douvreleur et Ad. Munet.

Commissaires des comptes : MM. H. Choubley et P. Noye.

Directeur : M. Ad. Hugot, à Firminy. 2406

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ACIÉRIES ET FORGES DE LORETTE

RUSSERY, VERDIÉ & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Lorette (Loiret)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs. — *Objet* de la Société : Aciers de toutes natures et qualités, spécialité d'aciers fondus supérieurs pour outils, métaux, machines de fer fondu, etc.

Gérants : MM. Charles Russery, J.-X. Verdié (seuls gérants responsables). 2407

ACIÉRIES, HAUTS FOURNEAUX ET FORGES DE TRIGNAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote officielle, au comptant. — *Obligations* : 11.500 de 500 fr. 5 0/0. — *Taux* d'émission : 482 fr. 50, remboursables par tirages annuels, de 1898 à 1933. — *Parts* : 8.000 parts bénéficiaires.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	»	»
1891. . . .	423 30	»
1892. . . .	405 15	»
1893. . . .	416 20	»
1894. . . .	»	»
1895. . . .	»	»
1896. . . .	340 »	25
1897. . . .	450 »	25
1898. . . .	524 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 21 novembre 1890. — *Objet* de la Société : Exploitation des hauts fourneaux, fonderies et forges propres à la fabrication du fer et de l'acier, sis à Trignac, près Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Exploitation des mines de fer, dites du bois de La Ferrière, des Aulnais et de l'Oudon, sises arrondissement de Segré (Maine-et-Loire) et carrières de Chaudefonds, arrondissement d'Angers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons, Banque internationale, 3 et 5, rue Saint-Georges; Société Marseillaise et Société Générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 7 1/2 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 20 0/0 aux parts bénéficiaires; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Berger.

Membres : MM. B. Bernard, Charles Roux, Demarest, M. Dreyfus, Em. Halphen, Noel, E. de Sinçay, Trasenster.

Commissaires des comptes : MM. Le Roy et Picard.

Directeur à Trignac : M. E. Progneaux. 2408

FERS ET ACIERS ROBERT

G. ROBERT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 151, *rue Oberkampf, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de trois millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 francs, a été porté à quatre millions de francs par l'émission de 10.000 actions nouvelles de 100 fr. — *Obligations* : 4.000 obligations émises à 485 fr. net, remboursables à 500 fr., revenu 4 0/0. — *Amortissement* des obligations : 15 ans restent à courir. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 16 juin 1894. — *Objet* de la Société : La fabrication de l'acier dans ses usines de Paris, Nantes, Lens, Stenay et Outreau. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : Courant décembre chaque année; elle se compose des propriétaires de 50 actions au moins. — *Paiement* des coupons, pour les actions : aux bureaux de la Société Générale de Paris et dans ses succursales de province, 15 janvier et 15 juillet; pour les coupons d'obligations, le 1er février et 1er août. — Les bénéfices des exercices 1894-1895 et 1895-1896 ont été portés au compte réserve et amortissement; l'exercice 1896-1897, 6 0/0.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour créer un fonds de réserve destiné à faire face à tous accidents imprévus, réparations du matériel et des bâtiments, somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux actions sur le capital réalisé et non amorti; le surplus : 40 0/0 au gérant, 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. J. Dorion.

Membres : MM. Londot, Lechat, Debar, Guillemard, Gélinet.

Gérant : M. Gustave Robert. 2409

SOCIÉTÉ DES

ACIÉRIES, FORGES & ATELIERS DE MACHINES DE BRIANSK

Siège social : Saint-Pétersbourg

NOTICE

Capital social : Cinq millions quatre cent mille roubles, représentés par 54.000 actions de 100 roubles en circulation; les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. La Société a émis 12.640 obliga-

tions de 500 fr., émises à 460 fr. en 1870, remboursables à 500 fr. en 22 ans, à partir du 1er janvier 1891, par tirages au sort annuels en janvier. Remboursement des titres sortis le 1er avril suivant. — *Titres* : Actions au porteur, obligations. — Société russe constituée en 1873, sanctionnée par S. M. l'empereur le 20 juillet 1893, modifiée et complétée par décision du comité des Ministres en date des 18 juin 1876, 3 août 1878, 9 octobre 1885, 3 avril 1887, 23 octobre 1888 et 13 octobre 1889. — *Objet* : Production de la fonte, du fer, de l'acier et des différents objets à l'usage de l'industrie; la construction de machines de toutes espèces, de matériel de chemin de fer et de navires; la fabrication et le laminage des rails, et enfin l'exploitation de toutes sortes de minerais et métaux. — Exploitation : 1° usine de Briansk, Russie d'Europe; 2° usine d'Alexandrowsk, à Ekaterinoslaw; 3° le chemin de fer de Joukowo, Akouliskaïa, de 125 kilomètres. — *Assemblée générale* en avril, aux lieu et date à fixer par la direction.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve; 8 0/0 aux actionnaires; 4 0/0 aux membres de la direction; le reste est employé à augmenter le dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le prince W. Tachineff, V.-C. Goboubeff, S. Petrosky, A. Schiskoff.

Censeurs : MM. P. Stoblipin, P. Eiche, Glasenap, Iodeff. 2410

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ACIÉRIES D'ANGLEUR

Siège social : *Renory, Angleur-lez-Liège*

NOTICE

Capital social : Neuf millions cinq cent mille francs, divisés en 19.000 actions de 500 fr. La Société a émis 4.000 obligations 5 0/0 dont 3.574 en circulation et 8.000 obligations 4 1/2 0/0. Les obligations sont remboursables selon tableau d'amortissement. — Société constituée en juillet 1878. modifiée le 5 octobre 1892. — *Durée* : 25 ans. — *Objet* : 1° Exploitation de minières, fours à coke, hauts fourneaux, laminoirs, forges et fonderies et ateliers de constructions, pièces moulées en tous genres; 2° le traitement et le transport de l'acier et du fer, les constructions métalliques, les fournitures de matériel et les opérations commerciales et financières qui s'y rattachent. — Concessions : Minières en Lorraine, dans le grand-duché de Luxembourg et à Conthuin. — Siège des explorations : Renory, Sclessin, Tilleur, Audecq. — *Assemblée générale* le 2e lundi du mois de novembre. — *Paiement* des dividendes et coupons d'obligations : Décembre, février et août, Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve statuaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Octave Neef-Orban.

Membres : MM. le baron Gustave d'Adelsward, Octave Labriet, Georges Nagelmackers, Léopold Taskin, Emile Meuffels, comte Henri de Meus, G. Despret, Joseph Devolder.

Commissaires : MM. Emile Delame de Rossius, Gustave Pastor, Alfred Lieutenant, Georges Peltzer.

Directeur commercial : M. Charles de Brossius.

Secrétaire : M. L. Neef. 2411

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ACIÉRIES DE FRANCE

Siège social: 29, quai de Grenelle, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Parts* : 800 parts entières de fondateurs, divisées en 20. — *Obligations* : 10.000 obligations de 500 fr. chacune. — *Taux* d'émission : 8.914 obligations émises à 470 fr. et 1.086 obligations émises à 500 fr. — *Revenu* : 4 0/0. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 8.914 obligations, remboursables en 40 ans et 1.086 en 38 ans 1/2. — *Les titres* sont cotés en bourse, à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Cours des oblig.	Parts de fondateurs (20e)	Dividendes distribués
1890	917 83	»		72 22
1891	1.275 20	469 89	206 89	64 87
1892	1.272 80	481 60	273 90	79 20
1893	1.225 95	494 08	289 64	76 73
1894	755 02	485 10	146 15	30 67
1895	448 10	473 90	52 50	»
1896	525 »	495 »	78 »	15 »
1897	749 70	508 40	115 10	36 84
1898	1.030 »	164 »	»	53 44

Durée de la Société : 99 ans, constituée le 9 juillet 1881. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, 45, rue Richelieu, Paris. — *Objet* de la Société : Fabrication, achat et le commerce de fontes, fers et aciers; extraction, achat et vente de minerai métallique, fer, plomb et autres, du charbon et du calcium; fabrication, achat et vente de coke, chaux et produits réfractaires. — *Assemblée générale* en septembre ou octobre. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, Société générale, Comptoir national d'escompte, Crédit industriel et commercial.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme pour payer 5 0/0 d'intérêt, et le surplus : 20 0/0 pour les parts de fondateurs; 10 0/0 aux administrateurs; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Ravenez.

Membres : MM. le baron de Dorlodot, L. Laporte, Jacques de Commines de Marsilly, Valère Mabillet, J. Lair, D. Demeure.

Commissaires des comptes : MM. Marius Martin, le baron de Conteulx du Molay.

COMITÉ DE DIRECTION

Président : M. Ravenez.

Membres : MM. le baron de Dorlodot, L. Laporte, Ed. Taragonet, directeur général. 2412

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES ACIERS FINS

SOCIÉTÉ CIVILE D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATION

Siège social : 11, *rue Saint-Florentin Paris*

NOTICE

Le capital social est représenté par mille parts sans valeur nominale. — *Objet* : L'étude et la mise en valeur des procédés pris ou à prendre pour la fabrication à bon marché des aciers fins, l'emploi pour cette fabrication de procédés nouveaux, la prise de tous brevets et leur exploitation, et, en général, toutes les opérations rentrant dans le cadre de cette industrie. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 25 janvier 1899.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la direction ; 10 0/0 au comité de direction et 80 0/0 aux parts.

COMITÉ DE DIRECTION :

Membres : MM. Castel, général Dhombres, marquis de la Fressange, comte Urbain de Maillé, Paul de Chabaleyret, H. Dumas Primbault.

Directeur général : M. Bulliot.

Directeur technique : M. Chavot. 2413

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ACIÉRIES DE MICHEVILLE

SOCIÉTÉ FERRY, CURICQUE ET Cie TRANSFORMÉE

Siège social :
Micheville (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Capital social : Onze millions, divisés en 22.000 actions de 500 fr. ; 12.000 actions complètement libérées ; 6.000 libérées de 3/4 et 4.000 de 1/4. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la Bourse de Bruxelles. — *Obligations* : 11.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, amortissables en 23 ans. — *Dividendes* distribués : En 1890, 10 0/0 ; en 1891, 11 0/0 ; en 1892, 11 0/0 ; en 1893, 12 0/0 ; en 1894, 10 0/0 ; en 1895, 10 0/0 ; en 1896, 10 0/0 ; en 1897, 10 0/0. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 30 juin 1922. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente des fontes, aciers et tous dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me P. Ferry, notaire à Longny. — *Assemblée générale* le 3e lundi d'octobre. — *Paiement* des coupons à Micheville, dans les succursales, au Crédit lyonnais et chez MM. Thomas et Cie, banquiers à Longwy.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve légale ; 6 0/0 du capital aux actionnaires ; 14 0/0 du reliquat au Conseil d'administration et le reste suivant décision de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Curicque.

Vice-président : M. Emile Ferry.

Membres : MM. Camille Curicque, Ernest Nahan, Louis Simon, Florentin Tresson, Eugène Mousty.

Commissaire des comptes : MM. Renaud et Gustave Ferry.

Directeur : M. Ernest Nahan, administrateur-directeur. 2414

SOCIÉTÉ DES

ACIÉRIES DE LONGWY

Siège social : à Mont-Saint-Martin près Longwy

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891. . . .	»	25 »
1892. . . .	»	25 »
1893. . . .	»	35 »
1894.	702 »	35 »
1895. . . .	765 50	35 »
1896. . . .	655 »	35 »
1897. . . .	764 60	35 »
1898. . . .	1.040	35 »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 1er mai 1880 au 1er mai 1930. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de la fonte de fer, de l'acier et de leurs dérivés qui s'y rattachent. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labriet, à Longwy. — *Assemblée générale* en août au plus tard. — *Paiement* des coupons au siège social et à Paris, au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Raty.

Vice-Président : M. G. Rolland.

Membres : MM. le comte de Saintignon, E. Thomas, baron F. d'Huart, marquis d'Imécourt, A. Dreux.

Administrateur-directeur : M. A. Dreux.

Commissaires : MM. V. de Metz, H. Barillot.

Directeur : M. A. Dreux. 2415

CONSTRUCTIONS MARITIMES, MÉCANIQUES, MÉTALLURGIQUES

ANCIENS

ÉTABLISSEMENTS LUCAS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 27, rue Tronchet, Paris
Ateliers à Dieppe

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 400. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 6 avril 1897. — *Objet* de la Société : La construction, la réparation, l'entretien et la vente de toutes espèces de machines et appareils pour la petite et la grosse mécanique, pour la construction et la réparation des navires à voiles et à vapeur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prudhomme. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social et aux ateliers de Dieppe.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à la moitié du capital social ; le surplus : 10 0/0 à la gérance ; 10 0/0 au Conseil de surveillance à titre de jouissance ; 25 0/0 aux actions ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 40 0/0 à l'amortissement des actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. E. Fontaine, ingénieur, 27, rue Tronchet, Paris ; L. François, négociant en fer, 106, rue Saint-Hilaire, Rouen ; J. Perrigot, ingénieur, rue d'Anjou, 78, Paris.

Gérant : M. Lucas. 2416

ANTOINE FÉTU-DEFIEZ ET JACQUES DELIÈGE-REQUILE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Liège, 48, quai de Longdoz

NOTICE

Capital social : Un million cent trente-quatre mille francs, représentés par 2.268 actions de 500 fr. Le capital pourra être augmenté. — Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 23 mai 1868, modifiée le 31 mai 1880. — *Durée* : Finit le 31 décembre 1907. — *Objet* : La construction des machines, la fabrication des cardes pour filatures, celle des courroies pour transmission de mouvement, ainsi que la fabrication et le commerce qui peuvent se rattacher à ce genre d'industrie. — *Assemblée générale* au siège de la Société, le 2e lundi d'octobre, à deux heures.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; à la gérance 6.000 fr. pour chacun des gérants ; 4 0/0 aux actionnaires pour premier dividende sur la valeur libérée de leurs actions ; 25 0/0 aux gérants ; 75 0/0 aux actionnaires pour deuxième dividende.

Gérant : M. J. Defize. 2417

ATELIERS DE CONSTRUCTION AUGUSTE LECOQ

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : à Hal (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société anonyme constituée le 16 juin 1894. — *Durée* : 20 années. — *Objet* : Commerce et industrie des fers et métaux, travaux et entreprises de constructions métalliques, travaux et entreprises en général. — *Assemblée générale* le 1er samedi d'octobre, à deux heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices seront partagés entre toutes les actions, après l'attribution légale à la réserve, celle à un fonds de prévision s'il échet et celle d'un tantième à déterminer par l'assemblée générale pour la gérance et les commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : Jean Lecoq.

Commissaires : MM. Jules Bister, Oscar Drapier, Félix Bawy. 2418

ATELIERS DE CONSTRUCTION, FONDERIE DE CASTRES (TARN)

ÉTABLISSts F.-J. SCHABAVER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *place Soult, Castres*

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Administrateur-délégué : M. F.-J. Schabaver.

2419

ATELIERS DE CONSTRUCTION
DE LA
MADELEINE-LEZ-LILLE
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PAUL GAILLET)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Nicolas-Leblanc*, *Lille*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 5.000, sans valeur nominale. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des appareils pour l'épuration et la clarification des eaux, notamment les appareils Paul Gaillet; la fabrication et la vente des appareils pour le chauffage des habitations, usines et monuments de toute nature; la fabrication et la vente des appareils servant à l'éclairage électrique et autres; la fabrication et la vente des chaudières à vapeur et de tout ce qui concerne la chaudronnerie en général. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 17 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Desrousseaux, notaire à Lille. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin d'avril; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration; 70 0/0 aux actionnaires; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Holbecq.
Membres : MM. Declerck, Norguès.
Secrétaire : M. H. Heyndrickx.
Administrateur délégué : M. P. Gaillet. 2420

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE REIMS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. FRISSARD & CIE

Siège social : 115, *rue Lesage*, *Reims*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs, divisé en 24 actions nominatives de 5.000 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un établissement de constructions et de fonderie dénommé « Ateliers de construction mécanique de Reims » et tout le commerce et industrie relatifs à cette exploitation. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 31 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dumont, notaire à Reims.

Répartition des bénéfices : 30 0/0 au gérant : 70 0/0 aux actionnaires, mais ceux-ci ne pourront les toucher sous forme de dividende qu'après constitution d'une réserve de 20.000 fr.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. A. Walbaum, E. Janson, Th. Lelarge, Marguet, Prévost. 2421

CAILLARD & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 20, *rue de Prony*, *Le Havre*

NOTICE

Le capital social est de un million douze mille cinq cents francs. — *L'objet* de la Société est la construction de machines, chaudières, charpentes en fer. — *Durée* de la Société : Jusqu'en 1913. 2422

CHANTIERS NAVALS, ATELIERS ET FONDERIES DE NICOLAIES
(RUSSIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Bouffioulx* (*Belgique*)

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs (représentant 3 millions de roubles or), divisés en 12.000 actions de 1.000 fr. (250 roubles or). — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 25 septembre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Etablissement au port de Nicolaïes d'un chantier naval pour la construction et l'armement de navires à vapeur ou à voiles ou de tous autres bâtiments destinés à la navigation par mers, sur fleuves ou canaux servant à la flotte militaire ou marchande. Etablissement à Nicolaïes ou ailleurs d'ateliers de constructions mécaniques, terrestres, maritimes ou fluviales de chaudronneries, de fonderies de fer ou d'acier, de tuyaux en fonte, de matériel de chemin de fer et tramways, fixe ou roulant, de traction ou de transport et en général de production de tous objets et engins bruts ou manufacturés, susceptibles d'être appliqués dans l'une ou l'autre branche de son industrie. — *Assemblée générale* le 2e mercredi du mois d'avril, à 11 heures du matin, au lieu indiqué par la convocation.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; le tantième établi par la loi de l'empire russe au profit de la couronne sur les bénéfices des sociétés anonymes; 5 0/0 de dividende aux actions; le surplus comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Armand de Lhoneux, Emile Deiloye-Orban, baron Fernand de Macar père, Georges François, Frantz Frischen, Robert Suermondt.

Commissaires : MM. Georges Doremont, Frédéric Jacobs, Edouard Kervyn d'Oudt Mooreghem, de Marcar, Alfred Lieutenant, Charles Thoonsin. 2423

CHANTIERS ROUEN-CROISSET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard de Croisset Rouen

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 250. — *L'objet* de la Société est la construction et la réparation de navires en fer et en bois de tous genres et de tous modèles, et toutes opérations se rattachant à la construction navale proprement dite et aussi aux autres genres de construction ; elle aura aussi pour objet l'achat et la vente de tous navires neufs ou d'occasion. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 24 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Demort, notaire à Rouen. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six premiers mois de l'année ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 2 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour l'amortissement du capital ; le surplus : moitié ou 3/6 aux actions ; 1/6 au directeur technique ; 1/6 au Conseil d'administration et 1/6 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Pitot, E. Lancesseur, P. Borguet, E. Lowenbruch.

Commissaire des comptes : M. T. Simon. 2424

COMPAGNIE DE FIVES-LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 64, *rue Caumartin, Paris*

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs, divisés en 24.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, cote officielle, au comptant. — 15.000 obligations de 400 fr. 6 0/0, remboursables à 450 fr., jusqu'en 1905, par tirages annuels, en décembre ; remboursement le 2 janvier. Intérêt, 24 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — Le 1r avril 1897, une nouvelle émission de 25.000 obligations 4 0/0 remboursables en 31 années, à partir du 1er janvier 1907, par voie de tirage, le 1er tirage en décembre 1906, coupons payables les 1er avril et octobre, 10 fr. brut par échéance. — *Dividendes* distribués : En 1890, 35 fr ; en 1891, 35 fr. ; en 1892, 35 fr. ; en 1893, 35 fr. ; en 1894, 35 fr. ; en 1895, 35 fr. ; en 1896, 35 fr. — *Durée* de la Société : 40 ans, à partir du 27 décembre 1865. — *Objet* de la Société : Exploitation d'ateliers de constructions mécaniques en général, pour chemins de fer, marine et industries diverses, en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Pour former une réserve de 2.000.000 de fr. 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 25 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Krantz.

Vice-président : M. Puerari.

Membres : MM. le marquis des Roys, de Montgermont, Rodier-Siegfried, Coguel.

Commissaires des comptes : MM. Berge et Desmazery.

Directeur général : M. Duval. 2425

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE MACHINES A COUDRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : route de Limoges Montluçon (Allier)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* de fondateurs : 10.000 parts, ayant droit à 15 0/0. — *Obligations* : 1.333, dont la valeur nominale est de 300 fr. (basées sur une usine), ayant droit à un intérêt de 6 0/0 ; amortissables en 30 ans. Elles sont cotées en Banque. — *Derniers cours* : Actions : 100 fr. — *Obligations* : 295. — *Parts* : 35 fr. — *La duree* de la Société est de 36 ans, à partir du 9 juin 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de machines à coudre et de toutes pièces mécaniques. — *Les publications* légales ont été faites dans le journal *la Loi*. — *Paiement* des coupons au siège social et en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil ; 35 0/0 aux actions ; 15 0/0 aux parts bénéficiaires ; 40 0/0 à M. Deslinières, fondateur.

Observations : Cette Société, déclarée en faillite par

jugement du tribunal de commerce de la Seine du 8 août 1895, a obtenu un concordat qui a été homologué par jugement du 13 août 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pulavin, Soudry, Tauveron et Jouhet à Montluçon ; Michelon, à Guéret ; et Debesson, Mustapha supérieur (Algérie).

Commissaires : MM. Gérard, à Montluçon, et Bourgougnon, à Huriel.

Directeur : M. Jouhet. 2426

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, avenue du Coq, Paris

Usines :
57, rue Nationale, à Yvry-Port (Seine)

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés. — *Objet* : Construction de matériel de chemins de fer et de tramways. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir de 1872. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Gautier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au fonds d'amortissement ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

Cours des actions : 1889, 326 fr. 11 ; 1890, 322 fr. 77 ; 1891, 342 fr. 83 ; 1892, 492 fr. 09 ; 1893, 530 fr. 40 ; 1894, 474 fr. 02 ; 1895, 390 fr. 28 ; 1896, 310 fr. 31 ; 1897, 300 fr. 497 ; 1898, 392 fr. 115.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Pasteur.

Membres : MM. Chanove, Molinos, E. Flachat, Millet.

Administrateur-délégué : M. Ed. Dupuis.

Commissaires : MM. Roux, Rœderer.

Directeur : M. L. Hay. 2427

COMPAGNIE FRANÇAISE

BABCOCK & WILCOX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de la Chaussée-d'Antin Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr. dont 2.000 entièrement libérées et 2.000 libérées du quart. — *L'objet* de la Société est l'exploitation, en France et aux colonies françaises et en Suisse, des brevets, modèles, etc., des chaudières Babcock et Wilcox, pour la vente et la construction desdites chaudières ; l'entreprise de tous travaux et fournitures se rattachant plus spécialement à la construction ou à la mécanique. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 7 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fleury, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu au mois d'avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Knight, J. Rosenthal, Ed. Thomine, T. Besson. 2428

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES APPAREILS ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *rue du Louvre, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 10.000 parts bénéficiaires. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir du 21 mai 1897. — *Objet* de la Société : exploitation d'appareils économiques, connus sous le nom de : « Économie Steam Box et Double Grille Noël », ainsi que toutes opérations se rattachant au matériel industriel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aubron, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au montant du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 7 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur technique ; le reste : 80 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gaillard, 24, rue de Maubeuge, A. Braun, 6, rue de Maubeuge ; Marcel Caplain, boulevard Henri IV ; A. Beauvois-Devaux, banquier, 1, quai Voltaire.

Commissaires des comptes : MM. F. Gibert, 13, rue Royale ; Georges Le Dagre, 4, rue Chauchat.

Directeur : M. Gaillard. 2429

COMPAGNIE

GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 114, *rue de la Gare Saint-Denis*

NOTICE

Le capital social est de six millions, divisé en 60.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Ségur-Lamoignon.
Membres : MM. G. Nagelmackers, T. Nagelmackers, Meuffels, Lechat, général Leplus, comte de la Bassetière, de Moulignon. 2430

COMPAGNIE DE MATÉRIEL DES

CHEMINS DE FER DU HAUT-VOLGA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Pétersbourg

NOTICE

Le capital social est de huit millions, divisé en 16.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication de wagons, tenders, voitures, machines agricoles, toutes pièces accessoires de ces véhicules, ferrures, roues, ressorts, freins. — La Société a été constituée le 19 mai 1898. — *L'assemblée générale* a lieu en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 à l'amortissement des constructions en pierre ; 10 0/0 à l'amortissement des autres biens, meubles et immeubles ; 6 0/0 aux actions ; 20 0/0 à la direction ; 5 0/0 au personnel ; le surplus aux actions. 2431

COMPAGNIE

DES MOTEURS DUPLEX

Siège social : 130, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent quarante mille francs, divisés en 680 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.200 parts de fondateurs. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : L'achat et la cession de tous brevets et de toutes licences pour la construction et l'exploitation de moteurs à gaz, moteurs à pétrole de gazogène et autres appareils se rattachant à cette industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bourdel, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve ; 5 0/0 pour le capital versé ; le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fernand Hérard, Eugène Fontaine, Lesage, Rousseau.
Commissaire des comptes : M. Paul Béranger.
2432

COMPAGNIE DES MOTEURS A GAZ
ET
CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 242, *rue Lecourbe, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions deux cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en novembre ; elle se compose des propriétaires de 40 actions au moins.
Administrateur-délégué : M. Ferminhac.
2433

COMPAGNIE DES MOTEURS NIEL

FONDÉE EN DÉCEMBRE 1890

Siège social : 22, *rue Lafayette, Paris*
Usines : à Evreux

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr. — *Les titres* nominatifs et au porteur ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de novembre 1890. — *Objet* de la Société : Construction des moteurs à gaz et à pétrole système Niel. — L'achat de tous brevets et de toutes licences pour la construction et l'exploitation des moteurs à gaz et à pétrole. — *Assemblée générale* : Courant du 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; une somme de 30.000 fr., amortissement des fonds immobilisés dans les installations industrielles ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration et 80 0/0 aux actionnaires. 2434

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

POMPES WORTINGTON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 43, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de juillet 1892. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente en France, en Belgique, en Suisse, ainsi que dans leurs colonies respectives, des pompes connues sous le nom de : Pompe Worthington. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.
2435

ÉLÉVATEUR PROPULSEUR PNEUMATIQUE A MARCHE CONTINUE

POUR LE DÉCHARGEMENT DES GRAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue de la République Marseille*

NOTICE

Capital social : Cent quatre-vingt mille francs, divisés en actions de 100 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : Elévateur propulseur pneumatique à marche continue pour le déchargement des grains. — *Assemblée générale* en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chaillière, Léon Chaillier, Martin De Murat. 2436

GUSTAVE DUMONT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Louvroil-sous-Bois, près Maubeuge*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 12 août 1871. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication des tôles de fer et d'acier, des larges plats et autres fers et aciers laminés. Construction et acquisition de hauts fourneaux. — *Assemblée générale* : 3e jeudi du mois d'août, à midi, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 18 0/0 à la gérance ; 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 15 0/0 à la réserve ; 57 0/0 aux actions.

Gérant : M. Gustave Dumont. 2437

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

H. BRULÉ & Cie

MAISON J. HERMANN-LACHAPELLE ET J. BOULET

Anciennement : 144, *faubourg Poissonnière*

Siège social : 31-33, *rue Boinod, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 2.300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 16 ans, du 1er août 1895 au 1er août 1911. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Girardin, rue Richelieu, à Paris. — *Objet* de la Société : Constructions mécaniques. — *Assemblée générale* : fin novembre. — *Paiement* des coupons, 31, rue Boinod ; fin janvier.

Directeur-gérant : M. H. Brulé. 2438

LA MÉTALLURGIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Bruxelles, 1, place de Louvain*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, représentés par 30.000 actions de 200 fr. La Société a émis 12.000 obligations de 500 fr., produisant un intérêt fixe de 4 0/0 ; les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — Société anonyme constituée le 9 août 1880. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La construction et le commerce de machines-outils, matériel fixe et mobile de chemins de fer, routes, canaux. Elle peut faire toute entreprise de travaux publics offrant un débouché à ses produits. — Exploitations et ateliers de construction à Tubize, à Nivelles et à la Sambre. — *Assemblée générale* le dernier samedi de mars de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 aux actions à titre de premier dividende. Le surplus comme suit : 7 1/2 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 92 1/2 0/0 aux actionnaires à titre de deuxième dividende, à moins que l'assemblée générale ne décide de porter tout ou partie de cette quotité au fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Art. du Roy de Blicquy, M. Anspach, J. Carlier, Eug. Heirman, Ed. Terlinden.

Commissaires : MM. le chevalier de Borman, Alph. Braem, G. Poirier. 2439

LA NATIONALE-CAISSE ENREGISTREUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *boulevard des Italiens* 35, *boulevard des Capucines, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 22 juillet 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication, l'achat et la vente en France et en Suisse, ainsi que dans leurs colonies, des appareils connus sous le nom de « Caisses Enregistreuses », ou autres appareils du même genre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de la réserve légale ; 5 0/0 pour être payé aux actionnaires à titre d'intérêt, et l'excédent des bénéfices est réparti aux actionnaires.

Administrateur général : M. John H. Patterson.

2440

L'INDUSTRIE

(SOCIÉTÉ ANONYME D'ENTREPRISE ET DE CONSTRUCTION)

Siège social : *Wilsele-lez-Louvain (Belgique)*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. La Société a émis 1.000 obligations 500 fr. 5 0/0, remboursables par tirage annuel selon tableau d'amortissement ; les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — *Titres* : Actions au porteur, obligations. — Société constituée le 20 janvier 1890. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication de matériel fixe et roulant pour chemins de fer, tramways, mines, ponts et charpentes. — Exploitation : Usines à Wilsele-lez-Louvain. — *Assemblée générale* à Bruxelles, le 2e mercredi d'avril. — *Paiement* des interêts en mai, aux caisses indiquées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° une somme suffisante pour payer 5 0/0 aux actionnaires du montant des sommes dont les actions sont libérées ; le surplus de la manière suivante : 15 0/0 au Conseil d'administration et au collège des commissaires ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Scoumanne, Alfred Evrard, Wouters-Dustin, Charles Rolland, Léon Rittweger, Alph. Halot, Félix Delhaye.

Commissaire : M. A. Verycken.

Directeur-gérant : M. J. Divoire.

2441

MANUFACTURE FRANÇAISE

D'APPAREILS DE PRÉCISION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *boulevard de Belleville, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation industrielle et commerciale des ateliers de fabrication et magasins de vente d'objets de précision exploités par MM. René Bunzli et V. Continsouza, rue Fontaine-au-Roi, 6, à Paris. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 16 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; sur le reliquat : 10 0/0 au Conseil d'administration ; sur le surplus une somme pour comptes d'amortissements ; l'excédent aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Devilaine, C. Grivolas, J. Neyret.

Commissaire des comptes : M. M. Tricaud.

2442

M. RONDER, SCHOR & Cie

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHAUVIN ET MARIN DARBEL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 25, rue du Banquier, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent cinquante mille francs, divisés en 1.300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Taux* d'émission : 500 fr., 5 0/0 intérêt, plus un dividende. — *Durée* de la Société : Du 10 mars 1897 au 31 juillet 1908. — *Objet* de la Société : Constructions mécaniques. — *Assemblée générale* : courant mars. — *Paiement* des coupons, 25, rue du Banquier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 15 0 0 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 40 0/0 à la gérance ; le surplus aux actionnaires.

Directeurs-Gérants : MM. Rondet, Schor.

2443

SCHNEIDER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 1, boulevard Malesherbes, Paris

Principal établissement : au Creusot (Saône-et-Loire)

NOTICE

Capital social : Vingt-sept millions de francs, divisés en 75.000 actions entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	1.375 73	70
1891. . . .	1.618 79	85
1892. . . .	1.883 55	100
1893. . . .	2.083 30	100
1894. . . .	2.089 »	100
1895. . . .	1.938 35	80
1896. . . .	1.869 70	75
1897. . . .	2.042 58	75
1898. . . .	2.136 70	80

Durée de la Société : Jusqu'en 1923, à dater de 1836. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de fer et de houille, fabrication des fontes, fers de toutes espèces, aciers, machines et mécaniques, et de tous autres produits, tant au Creusot que dans les usines louées, acquises ou construites. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons les 15 décembre et 15 juin, chez MM. Demachy et Seillière, rue de Provence, 58, à Paris; au Crédit lyonnais, à Lyon; veuve Morin, Pons et Cie, à Lyon; F. Cambefort et Pons, à Saint-Olive, à Lyon, et à la Société lyonnaise de dépôts et comptes courants à Lyon.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la gérance; 10 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence de 12 millions de francs, lesquels sont à la réserve actuellement; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. le baron Girod de l'Ain.

Membres : MM. le comte Lionel de Bondy, Ch. Demachy, baron F. Seillière, H. de Wendel.

Gérant : M. Charles-Prosper-Eugène Schneider. 2444

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'APPAREIL CONTROLEUR

Siège social : 6, rue de Castellane
Ateliers : 44, rue Chanzy, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* bénéficiaires : 25.000 — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 30 mars 1894. — *Objet* de la Société : Fabrication, mise en valeur et exploitation, dans toute la France et les colonies françaises, d'un appareil mécanique imprimeur, distributeur, totalisateur et contrôleur de tickets. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/3 du capital social; le surplus : 8 0/0 au Conseil d'administration; 44 0/0 aux actions et 48 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Camille Marcilhacy.

Membres : MM. Julien Langé, Marcel Holtzer, Emile Bossuet, Paul-Louis Renaud.

Directeur : M. Julien Langé.

Commissaire des comptes : M. Vial. 2445

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ATELIERS DE CONSTRUCTION

VAN DEN KERCHOVE

Siège social : Gand, Coupure, 203

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, représentés par 2.500 actions de 1.000 fr. Le capital social pourra être augmenté. La Société peut émettre des obligations remboursables par voie de tirage au sort. — *Assemblée générale* le deuxième lundi d'avril, à 11 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 ou 10 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 à titre de premier dividende sur la valeur nominale de leurs actions; sur le restant 10 0/0 à l'administrateur délégué; 9 0/0 aux administrateurs, soit 3 0/0 pour chacun; tantième aux commissaires à fixer par le conseil; le solde restant sera distribué par parties égales entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Van den Kerchove, C. de Cuyper, comte Albert Van der Burch.

Commissaires : MM. Henri Morel, Félix Vanderstichelen. 2446

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS ET CHANTIERS DE LA LOIRE

Siège social :
11 bis, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote au comptant. — *Obligations* : 20.000 obligations de 500 fr., 4 0/0, émises le 8 décembre 1892 au prix de 450 fr. Remboursables à 500 fr. en 39 ans, de 1893 à 1932, par tirages annuels en octobre; le remboursement des titres sortis a lieu le 1er novembre suivant. — *Intérêt* annuel : 20 fr. payables par moitié les 1er mai au 1er novembre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890.	454	»	»
1891.	444	»	»
1892.	474	25	»
1893.	513	25	459 35
1894.	504	30	445
1895.	596	32 50	480 75
1896.	562	32 50	483 85
1897.	605	30	499
1898.	706	»	506

Durée de la Société : 50 ans, du 19 avril 1881 au 19 avril 1931. — *Objet* de la Société : L'exploitation des immeubles, établissements, chantiers et ateliers, sis à Nantes, qui appartenaient à la Société P.-D. Jollet et

L. Babin, les constructions navales en fer et en bois. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, et à la Banque internationale de Paris, 3, rue Saint-Georges. *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Nervo.

Membres : MM. Ch. Jay, Bocher, Boissonnas, comte Foy, E. Leclert, G. May, Alb. Mirabaud, F. Mallet.

Administrateurs-délégués : MM. de Cabrol, M. Duyfus.

Directeur : M. Chaudoye. 2447

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS & CHANTIERS DE NORMANDIE

Siège social : au Grand-Quevilly, près Rouen

NOTICE

Le capital social est de un million quatre cent vingt mille francs, divisé en 2.840 actions, dont 1.640 entièrement libérées et 1.200 libérées de moitié. — *L'objet* de la Société est de faire les constructions navales, métalliques et en bois, ainsi que tous leurs accessoires, toutes opérations se rattachant à l'entretien ou à la construction des navires, péniches, chalands, etc., et toutes locations d'engins de carénage, tels que slip, gril, cale sèche, la construction, la réparation et l'entretien des machines et de tous travaux métalliques de toute nature et leurs accessoires. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 20 août 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dorémieux.

Membres : MM. Massieu, Ed. Corblet, Jeanteur, Etienne.

Commissaire des comptes : M. Haemers. 2448

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS
ET CHARPENTES MÉTALLIQUES ET SERRURERIE

J. MICHALON & PAILLERET

Siège social : 43, rue Neyron, St-Etienne

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est la construction de la charpente métallique et de la serrurerie, les entreprises du bâtiment des usines et autres ; en général, tous les travaux se rattachant à la construction du fer et des métaux quelconques. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir du 9 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne. — *L'assemblée générale* a lieu dans le trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 16 0/0 à la direction ; 4 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

Observations. — L'assemblée générale du 25 février 1899 a décidé l'augmentation du capital par l'émission de 300 actions de 500 francs entièrement libérées qui seront émises à 1.000 francs sur lesquels 500 francs seront versés aux réserves.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Tardy, J.-B. Giovanetti, G. Gorrand, Michalon, Pailleret. 2449

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS DE CONSTRUCTION DE BOUSSU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Boussu, près Mons (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, représentés par 2.600 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 17 juillet 1873, modifiée les 10 novembre 1874, 28 novembre, 16 décembre 1985, 7 décembre 1886 et 13 novembre 1894, devant expirer le 16 juillet 1923. — *Objet* : La construction des machines à vapeur, des appareils mécaniques en général, locomotives, chaudières, ponts, et notamment la construction complète d'usines et établissements industriels. — *Exploitation* : Anciens établissements de M. François Dorzée. — *Assemblée générale* le deuxième mardi de novembre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; sur le surplus : un dividende de 5 0/0 aux actions ; les prélèvements au Conseil d'administration et au Comité de surveillance ; le reste est réparti entre les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. V. Carlier-Evrard.

Membres : MM. François Dorzée, G. Maigret, Edmond de Mot, Gustave Dorzée.

Commissaires : MM. Jules Amory, Victor Gain, Eugène Maistriau.

Administrateur-délégué : M. François Dorzée. 2450

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS DE CONSTRUCTION DE DIJON

Siège social : *Dijon*, 12, *rue Montigny*

Objet de la Société : Fabrication de la grosse chaudronnerie, chaudière à vapeur, spécialité d'appareils à distiller l'absinthe. 2451

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ATELIERS DE CONSTRUCTION FORGES & ACIÉRIES DE BRUGES

Siège social : *Bruges, rue de la Rame* (*Belgique*)

NOTICE

Capital social : Un million de francs. La Société a émis pour 500.000 fr. d'obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 22 mai 1891. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation des ateliers de construction de machines, fonderies de fer et de cuivre. — Ateliers : Bruges, rue de la Rame ; fonderie du Val des Roses, avenue de la Toison d'or et chantier naval de Saint-Pierre sur la Digue. — *Assemblée générale* : Au siège social, le 3e mardi d'octobre, à 10 heures du matin. — *Paiement* des dividendes et coupons : les 1er juin et décembre, Société générale, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus comme suit : 10 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 aux commissaires ; 87 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Achille Legrand, Ferd. Feldhaus, Albert Eeman, Bennick-Cauwe, Albert Stevens, Louis Van Hywenhuys, Alphonse Roels.

Directeur : M. Hiernaux. 2452

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS DE CONSTRUCTION DE MALINES

Siège social : *Malines* (*Belgique*)

NOTICE

Capital : Un million sept cent cinquante mille francs, représentés par 885 actions privilégiées de 1er rang de 500 fr. chacune, 2.250 actions privilégiées de 2e rang de 500 fr. chacune, 365 actions ordinaires de 500 fr., partagées en coupures de 50 fr. Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — *Titres* : Actions privilégiées de 1er rang 500 fr., actions privilégiées de 2e rang 500 fr., et actions ordinaires de 500 fr. en coupures de 50 fr. — Société constituée le 7 juin 1882 (*Moniteur* de 22 juin 1882). — *Objet* : Fabrication et location de matériel fixe et roulant pour chemins de fer, tramways, mines et autres industries quelconques, ainsi que ponts et charpentes. — Exploitations : ateliers à Malines. — *Assemblée générale* : Le 1er mardi de septembre, à 11 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux actions privilégiées de 1er rang ; 3° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux actions privilégiées de 2e rang ; 4° 5 0/0 du bénéfice net pour l'amortissement de l'immobilisation ; 5° la somme nécessaire pour payer 50 fr. par action aux actions ordinaires ; *a*, le surplus est ainsi réparti : 30 0/0 à distribuer comme suit : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 à répartir entre les autres administrateurs et les commissaires ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 au personnel, si le Conseil le juge utile ; *b*, 70 0/0 à répartir entre les actions privilégiées et ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean-Baptiste Leclercq, A. Rummens, Richard Lamot, Henri Michiels, Charles Roussel.

Commissaires : MM. A. Volant, F. Goblet, E. Adriaenssens.

Directeur : M. Edmond Dumonceau. 2453

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES FONDERIE ET CHAUDRONNERIE

ANCIENNEMENT PONOMAREFF

Siège social : 2, *rue de Paris*, *Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 5.700, sans valeur nominale. — *L'objet* de la Société est : l'acquisition, l'exploitation et le développement des ateliers de constructions mécaniques, fonderie et chaudronnerie, sis à Ivanowo-Vosnesensk, gouvernement de Wladimir (Russie), appartenant à M. Ponomareff, l'acquisition, la location, la création et l'exploitation de tous autres ateliers de constructions mécaniques, fonderie et chaudronnerie, ainsi que de tous hauts fourneaux, de toutes forges et de tous autres établissements pour l'industrie métallurgique sous toutes ses formes. — *La durée* de la Société est de 99 ans à partir du 10 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pétrus Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 6 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration : 10 0/0 pour compte d'amortissement; l'excédent : 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Y. Efdokimowistsph, Ponomaref, le baron J. de la Chevrelière, L. Douvreleur, N. Genevet, J. Gignoux, G. Linière, J. Neyret, L. Piguet, L. Souchon, A. Raffalowich.

Commissaires des comptes : MM. P. Fauquier et M. Tricaud. 2454

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS DE CONSTRUCTION DE LA MEUSE A OUGRÉE, AU VAL-BENOIT

Siège social :
Val-Benoit, commune d'Ougrée (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 6.000 actions sans aucune mention de valeurs; le capital social peut être augmenté. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 28 novembre 1872, modifiée le 8 novembre 1894. — *Objet* : La fabrication et le commerce des machines, des mécaniques et des constructions métalliques de toutes espèces. — *Assemblée générale* annuelle : Le 1er jeudi du mois d'août, à 2 h. 30, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons : 1er septembre de chaque année, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 1 0/0 par administrateur; 10 0/0 à la disposition du Conseil; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frédéric Braconnier, François Marcellis, Tercelin, Tart, le comte Louis de Meeus.

Commissaires : MM. Fayn, Van Hoegarden, Habets.

Directeur : M. Timmermans. 2455

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS NICAISE ET DELCUVE

Siège social : La Louvière (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. chacune. — La Société a émis 2.000 obligations 5 0/0 de 500 fr. Ces obligations sont remboursables en 30 années par tirage annuel. — Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — *Titres* : Actions au porteur ; obligations 5 0/0 de 500 fr. — Société constituée le 12 novembre 1889 (ancienne Société Nicaise et Delcuve, fondée en 1867). — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : Construction, vente ou location de tout matériel fixe et roulant de chemins de fer ou tramways, de tout matériel pour travaux de route, canaux, cours d'eau et ports, ponts et charpentes métalliques, piles, culées, et de toute grosse chaudronnerie, de tous appareils et machines à l'usage d'usine de toute espèce et notamment d'usines à gaz. — Exploitation : La Louvière. — *Assemblée générale* : Le deuxième mardi de novembre, au siège social. — *Paiement* des dividendes : En décembre au siège social et à la Société générale à Bruxelles.

Répartition de bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve : 2° la somme nécessaire pour payer un dividende de 5 0/0 par action; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus sera réparti entre tous les actionnaires, sauf création d'une réserve spéciale à déterminer par l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Nestor Delcuve.

Membres : MM. Maurice Renard, Louis Tabutaut.

Commissaires : MM. Alfred Pourbaix, Joseph Carly, Edmond Tricot.

Directeur-gérant : M. Louis Tabutaut. 2456

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ATELIERS THOMÉ-GÉNOT

Siège social : Nouzon (Ardennes)

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir du 25 novembre 1889. — *Objet* de la Société : Construction de ferrures de wagon, artillerie, marine militaire et marine marchande, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Heffinger, notaire à Nouzon. — *Assemblée générale* en septembre. — *Paiement* des coupons au siège social, aux époques fixées par le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Jeauteur, Amédée Parpaite, Henri Dumaine, député des Ardennes ; Louis Miquet, Ansaldy-Antoin.

Commissaire des comptes : M. Badré Jacquet.

Directeur-administrateur-délégué : M. Ansaldy. 2457

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CONSTRUCTIONS EN FER BÉTON

(SYSTÈME MATRAI)

Siège social : 21, rue Victor, Lyon

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en France et dans les colonies d'un brevet relatif aux constructions suspendues à armures métalliques, l'exploitation de tous autres systèmes de constructions à base de béton, plâtre, mortier, munies d'armatures métalliques ou autres. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 9 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Privat-Garilhe, notaire à Saint-Pierre-le-Déchausselat (Ardèche). — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale. Les bénéfices seront ensuite utilisés à l'amortissement du capital. Lorsque les actions auront été entièrement amorties et remplacées par des actions de jouissance, les bénéfices seront partagés comme suit ; 10 0/0 aux administrateurs ; 60 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thomas Lumière, Auguste Lumière, Pradel.

Commissaire des comptes : M. J. Pitiot.

2458

SOCIÉTÉ ANONYME DE

CONSTRUCTIONS DE MACHINES

Siège social : à Lure (Haute-Saône)

Capital social : Un million. — *Objet* de la Société : Constructions de machines pour peignages, filatures et tissages. 2459

SOCIÉTÉ ANONYME

DE CONSTRUCTION

ET DES

ATELIERS DE WILLEBROECK

Siège social :

Bruxelles, 41, boulevard Botanique

NOTICE

Capital social : Un million soixante-dix mille francs, composés de 2.000 actions de 500 fr. chacune et 70.000 fr. en obligations à rembourser selon tableau d'amortissement. — Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — Société constituée le 12 août 1875. — *La durée* de la Société est fixée à 20 ans. — *Objet* : 1° La construction de ponts, fermes, gazomètres, coques de navires et autres constructions métalliques ; 2° La construction de piles et culées, de murs de quais, de bassins d'écluse et autres fondations ; 3° La construction, l'achat, la vente et la location de matériel de chemins de fer, de tramways, de touage et de dragage. — *Assemblée générale* : Le 1er mercredi du mois d'octobre.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices nets seront, après prélèvement d'un vingtième, affectés à la formation d'un fonds de réserve réparti comme suit : 15 0/0 à l'administration ; 5 0/0 à l'administrateur délégué : 77 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. — Payable un mois au plus tard après l'approbation du bilan, 51, boulevard Botanique, au siège social, en novembre et octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Wilhelm, G. Norga, Emile Verellen, Odon Laurent.

Commissaire : M. A. Bonmariage.

Agent comptable : M. Octave Panis. 2460

SOCIÉTÉ ANONYME DE

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES D'ANZIN

(ÉTABLISSEMENTS DE QUILLACQ)

Siège social : Anzin (Nord)

NOTICE

Capital social : Un million cent mille francs, divisés en 2.200 actions de 500 fr., libérées au porteur. — *Les titres* sont cotés en Bourse, à Lille. — *Durée* de la Société : 15 décembre 1876, expiration 30 septembre 1906. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Objet* de la Société : Entreprise de toutes constructions mécaniques, travaux publics, exploitation d'une cale de halage dans le port de Dunkerque. — *Assemblée générale* en décembre ou janvier. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; somme nécessaire pour servir 6 0/0 aux actions 8 0/0 à l'administrateur délégué sur les bénéfices inférieurs à 100.000 fr., et 10 0/0 au delà de ces bénéfices ; 5 0/0 au personnel ; un fonds de réserve à voter par l'Assemblée, et le surplus : 75 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 au Conseil ; 10 0/0 à la réserve de prévoyance. 2461

SOCIÉTÉ ANONYME DE

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE SAINT-QUENTIN

ANCIENNE MAISON LECOINTE ET VILLETTE

Siège social : Saint-Quentin (Aisne)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs. — *Objet* de la Société : Constructions d'appareils pour sucreries, glucoseries, diffusion de cannes et de bagasse, grosse chaudronnerie et travaux en fer. — *L'assemblée générale* a lieu en mai. 2462

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ENTREPRISES ET DE CONSTRUCTIONS DE MACHINES

Siège social : à Anzin (Nord)
Bureaux : à Paris, 11, rue Gaillon

Objet de la Société : Spécialité de matériel pour forges et hauts fourneaux.

Administrateur-délégué : M. Dromard. 2463

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS

DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES CARION-DELMOTTE

ANZIN (NORD)

Siège social : Anzin

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 1.440 actions de 833 fr. 33, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1890, 4,70/0 ; en 1891, 90/0 ; en 1892, 10 0/0 ; en 1893, 8,5 0/0 ; en 1894, 5 0/0 ; en 1895, 10 0/0 ; en 1896, 2 0/0.

Durée de la Société : 40 ans à partir du 11 novembre 1880. — *Objet* de la Société : Les constructions métalliques, et principalement celles de sucreries, raffineries, distilleries, appareils fixes ou mobiles pour toute espèce d'industries, ainsi que l'exploitation de tous brevets se rattachant aux constructions mécaniques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delcourt, à Valenciennes. — *Assemblée générale* : Un dimanche de mai. — *Paiement* des coupons à Anzin, entre mai et novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus : au Conseil d'administration, au directeur et aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Champeaux, Monteguin et Leurquin, à Mons ; Weiler, à Morlanuelz, Belgique.

Commissaires des comptes : MM. de Vaucleroy et Carion, à Bruxelles.

Directeur : M. Broudehoux, à Anzin. 2464

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉTABLISSEMENTS HALOT

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CAIL-HALOT)

Siège social : Bruxelles, rue de Bosne, 5

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. La Société a émis pour 400.00 fr. d'obligations 5 0/0 de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur, obligations 5 0/0 de 500 fr. — Société constituée le 26 janvier 1893. — *Durée* : 20 années. — *Objet* : Construction de machines de tous genres, appareils de toutes espèces, notamment à l'usage de sucreries, raffineries, distilleries, forges, chaudronneries, chemins de fer et industries quelconques, ainsi que l'exploitation de tous brevets ayant rapport auxdites industries. — *Assemblée générale* : Le dernier mardi du mois de février, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions : le reste comme suit : 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 4 0/0 à chacun des administrateurs : 1/3 de la part d'un administrateur à chaque commissaire ; le surplus au remboursement au pair des obligations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Halot, Jean-Baptiste Puvrez de Groulart, Jules Halot.

Commissaire : M. Octave Van den Bussche. 2465

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION DES

BREVETS LETOMBE

Siège social : 3, place de Rilsour, Lille

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées et 400 libérées de 125 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des brevets Letombe pour la construction de machines et appareils tels que moteurs à gaz et à pétrole, gazogènes, moteurs aérothermiques. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu pour Me Courmont, notaire à Lille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Grimonprez, Antoine et Lecombe, 2466

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION

DES ÉTABLISSEMENTS BAILLY

Siège social :
40, *rue du Faubourg-Stanislas*, *Nancy*

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs, divisé en 70 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des ateliers de construction mécanique et de fonderie de M. Emile Bailly. — *La durée* de la Société est fixée à 10, 15, 20, 25 ou 30 années à partir du 20 janvier 1898. — La Société pourra être dissoute à l'expiration de chacune desdites périodes ci-dessus par une délibération de l'assemblée générale prise au moins un an avant l'expiration de cette période. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Houot, notaire à Nancy. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 du capital social ; l'excédent : 50 0/0 à une réserve spéciale destinée aux achats et installations de matériel nouveau, paiement des intérêts du capital en cas de déficit d'une année, dépenses extraordinaires et fonds de roulement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Giron, F. Lanique, C. Masson.

Commissaire : M. Fisson. 2467

SOCIÉTÉ ANONYME

FRANCO-BELGE POUR LA CONSTRUCTION DE MACHINES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER

Siège social : 10, *avenue de l'Opéra*, *Paris*
Ateliers à Raismes (*Nord*)

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, cote officielle, 2e partie du Bulletin.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	»	»
1891. . . .	»	»
1892. . . .	»	15
1893. . . .	364 61	20
1894. . . .	»	25
1895. . . .	»	20
1896. . . .	325	»
1897. . . .	345	»
1898. . . .	455	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 12 octobre 1881. — *Objet* de la Société ; La fabrication de tout matériel pour la construction de chemins de fer, des tramways, des routes et des canaux, et pour leur exploitation, ainsi que pour tous transports par terre et par eau. Voitures à vapeur Le Blant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, à Paris, à la Banque internationale de Paris, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 2 0/0 pour fonds d'amortissement des immeubles et du matériel ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 aux parts de fondateurs : 4 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Marcère.

Membres : MM. de Macar, Moyse Dreyfus, Alf. Evrard, Ern. May, F. Raimbeaux, P. Poswick.

Directeur-général : M. de Sechyver. 2468

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MÉCANIQUES VERDOL

(NOUVELLES JACQUARD ÉCONOMIQUES)

Siège social : 16, *rue Dumont-d'Urville*, *Lyon*
Succursales : *à Roubaix*, *Elberfeld*, *Zurich*
Côme

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 1.366 actions de 500 fr., entièrement libérées ; et 1.034 libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892. . . .	»	12 50
1893. . . .	»	8 34
1894. . . .	500	8 34
1895. . . .	»	15 »
1896. . . .	500	15 »
1897. . . .	505	15 »
1898. . . .	507	15 »

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 1er décembre 1891. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des mécaniques Jacquard cylindres réduites et systèmes J. Verdol, pour le tissage, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Birot, à Lyon. — *Assemblée générale* : 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 aux employés ; 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 7 0/0 à la réserve extraordinaire ; 3 0/0 aux administrateurs ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Chavent.

Membres : MM. A. Araud, J. Verdol, L.-C. Cottin, J.-M. Pointet, George, secrétaire ; E. Routier.

Commissaire des comptes : M. L. Gonindard.

Directeur : M. Jules Verdol. 2469

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION

D'ENGINS GRAISSEURS A ALIMENTATION PNEUMATIQUE

Siège social : 73, *avenue St-Mandé Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 100 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — 14 *titres* sont au porteur ; 86 *titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 26 ans, à partir du 16 novembre 1882 jusqu'au 1er janvier 1908. — *Objet* de la Société : Construction de paliers graisseurs, par rotin, chaises supports, poulies en fer, semelles, bagues d'arrêt, c'est-à-dire tous organes de transmission. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Diolé, à Vincennes. — *Assemblée générale* en mars. — *Dividende* 1898 : 285 fr. — *Paiement* des coupons au siège social, 73, avenue de Saint-Mandé, à compte le 1er janvier et le solde le 1er juillet.

Observation : Les actions sont très rarement transférées ; la dernière opération a eu lieu en 1899 au prix de 3.000 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rajois.

Membres : MM. Louis Lepoutre, Etienne Bonhomme, Th. Nel, et Strady.

Commissaire des comptes : M. Eugène Christophe, à Fontenay-sous-Bois.

Directeur-administrateur : M. Nel Thomas, ingénieur honoraire des chemins de fer de l'Est.

2470

SOCIÉTÉ ANONYME

DE SAINT-LÉONARD A LIÈGE

Siège social : *Liège* (*Belgique*)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 2.000 actions de 1.000 fr. Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — Société constituée par les trois actes reçus le 13 février 1836 et approuvé le 20 du même mois ; le 8 avril 1830 et approuvé le 25 du même mois ; le 16 juillet 1856 et approuvé le 27 du même mois ; modifiée le 1er mai 1884. — *Durée* : 90 années. — *Objet* : La fabrication du fer et de l'acier, et celle des outils et machines. — *Assemblée générale* : Le 1er samedi de juillet, à Liège. — *Paiement* des dividendes à Bruxelles, en août, à la Banque de Bruxelles.

Répartition des bénéfices : Après déduction de 5 0/0 distribués aux actionnaires, le surplus se répartit comme suit : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° 16 0/0 pour l'administration ; 3° 1 1/2 0/0 pour les commissaires ; 4° 14 0/0 pour l'amortissement des actions et des dettes sociales et pour l'extension de l'établissement. L'excédent sera réparti entre les actionnaires comme second dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Braconier, M. Urban, E. Oury, baron L. de Pitteurs, J.-L. Regnier.

Commissaires : MM. Ch. Masson, G. de Spirlet, Albert Urban.

Directeur-gérant : M. O. Bihet. 2471

SOCIÉTÉ ANONYME DU TEMPLE

Siège social : 2, *rue Casimir-Périer*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., libérées au porteur et nominatives. — *Durée* de la Société : 30 ans. — *Objet* de la Société : Chaudières à vapeur à petits tubes d'eau et constructions métalliques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à la Société générale, en juin ou juillet.

2472

SOCIÉTÉ ANONYME DE

TRANSMISSION, TRANSPORT ET TRACTION

Siège social : 56, *rue de Londres*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.000 de fondateurs. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente en France et à l'étranger de tous engins mécaniques brevetés ou non, la prise, l'achat et la vente de tous brevets français ou étrangers ayant trait aux transports de personnes ou marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ferdinand Robin, à Paris. — *Assemblee générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, qui cessera lorsqu'il aura atteint le dixième du capital ; 5 0/0 comme intérêt aux actions ; toute somme que l'Assemblée déciderait de verser à un fonds de réserve spéciale. Après ces prélèvements, il est attribué 10 0/0 en surplus au Conseil d'administration ; enfin, le surplus des bénéfices sera attribué : 50 0/0 aux actions par égale portion ; 50 0/0 aux parts de fondateurs aussi par portion égale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Sénéchal de la Grange, Dulait, Julien Robert, E. Dewandre, Bonneau.

2473

SOCIÉTÉ ANONYME DE TRAVAUX

DYLE & BACALAN

Siège social : 15, *avenue Montignon, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix-sept millions cinq cent mille francs, divisés en 21.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse. — *Obligations :* 19.530 obligations de 500 fr. 4 0/0, émises à 455 fr., libérées et au porteur, remboursables au pair par tirages au sort annuels en 30 années au plus tard, de 1899 à 1928. — Intérêt annuel : 20 francs payables par moitié, les 1er mars et 1er septembre de chaque année. — Jouissance courante : 1er mars 1898. — Ces obligations ont été créées par décision de l'assemblée générale du 11 mai 1898 pour faire face au remboursement de toutes les obligations 5 0/0, émission 1890.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	445 41	12 50	»
1891. .	412 18	»	481
1892. .	»	»	»
1893. .	»	»	470
1894. .	»	25	»
1895. .	»	40	»
1896. .	835 25	35	»
1897. .	»	40	»
1898. .	647 50	30	»

Durée de la Société : 35 ans, à partir de 1879 jusqu'au 31 juillet 1914. — *Objet* de la Société : La prise en concession, la construction et l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous chemins de fer, tramways et voies ferrées. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la constitution du fonds de réserve légale ; somme suffisante pour assurer aux actions une première attribution jusqu'à concurrence de 5 0/0 du montant des actions ; la part de bénéfice allouée par l'assemblée générale au Conseil d'administration ; 5 0/0 de la somme restant, après les prélèvements ci-dessus, pour constituer un fonds de prévoyance ; le surplus est réparti, à titre de dividende, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aimé Durieu, F. Botmans, Louis Rey, Th. de Joly, Van Berckelaer, L. Fontaine de Laveleye. 2474

SOCIÉTÉ ANONYME

DES WAGONS TUBULAIRES

(SYSTÈME GOODFELLOW ET CUSHMAN)

Siège social : *Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions privilégiées de 500 fr. chacune ; la Société a émis en outre 2.000 actions ordinaires au porteur sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 24 décembre 1892. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation de procédés brevetés en faveur de MM. Goodfellow et Cushman pour la construction de wagons et voitures à châssis tubulaires métalliques. Fabrication et vente de ces wagons et voitures. La mise en valeur des procédés soit par la vente ou la cession de licences, soit par tout autre moyen, ainsi que toutes opérations accessoires à ladite industrie. — *Assemblée générale* : 2e mercredi de janvier, à 10 heures du matin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0 0 aux actions privilégiées ; la somme nécessaire pour le rachat au pair des actions privilégiées ; 6 0 0 pour accorder 65.000 fr. aux administrateurs ; le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lucien Anspach, Manly-Cushman, Michel, H. Isaacs, Moise-R. Jefferds, Joseph Ropsy-Chaudron.

Commissaires : MM. Armand Anspach-Puissant, Lucien Vaudevin. 2475

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

DE MULHOUSE

SOCIÉTÉ DE GREJENSTADEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *rue Drouot, Paris*

Capital social : Douze millions. 2476

SOCIÉTÉ DES

ATELIERS DE CONSTRUCTION DU NORD DE LA FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Blanc-Misseron-Crespin (Nord)

A Paris, 6, *rue Volney*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Construction de matériel fixe et roulant pour chemins de fer, tramways et charbonnages, mines et hauts fourneaux, ponts et charpentes métalliques, tauks à pétrole et wagon-citernes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs-délégués : MM. V. Mestreit et A. du Roy de Blicquy.

Directeur des ateliers : M. H. Heyn. 2477

SOCIÉTÉ DES CHANTIERS ET ATELIERS DE LA GIRONDE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BICHON FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions trois cent mille francs, divisés en 6.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse, au comptant.

Cours des actions : En 1889, 388 fr. 63 ; en 1890, 475 fr. 35 ; en 1891, 575 fr. 42 ; en 1892, 551 fr. 37 ; en 1893, 592 fr. 02 ; en 1894, 542 fr. 69 ; en 1895, 534 fr. 70 ; en 1896, 523 fr. 16 ; en 1897 ; 605 fr. ; en 1898 ; 706 fr.

Objet de la Société : L'exploitation des établissements, usines, chantiers et ateliers situés à la Bastide-Bordeaux et ayant appartenu à MM. Bichon frères, la construction, la réparation et l'armement des navires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais. — *Assemblée générale :* Courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons chez MM. Périer, Mercet et Cie, 59, rue de Provence, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, 5 0/0 aux actionnaires ; le surplus : 85 0/0 aux actionnaires et 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Bondy.
Vice-président : M. Mercet.
Membres : MM. Dufilhol, Ferd. Périer, H. Schneider, Tandonnet, J. Rostand, Le Belin de Dionne.
Commissaires des comptes : MM. G. Marchand et E. de Traz.
Administrateur directeur général : M. Le Belin de Dionne.

2478

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS DES BATIGNOLLES

ANCIENNE SOCIÉTÉ ERNEST GOUIN ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 176, *avenue de Clichy, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs. — *Objet* de la Société : Construction de locomotives et matériel de chemins de fer, matériel pour la marine et l'artillerie ; matériel de dragages, travaux publics, ports, ponts, etc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Gouin.
Membres : MM. Ernest Fouquet, L. Gaillard.

2479

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS DE LEVALLOIS-PERRET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, *rue Fouquet Levallois-Perret* (*Seine*)

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse à la 1re partie de la cote officielle,

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	564 21	15 »
1891. . . .	496 05	12 25
1892. . . .	362 95	15 »
1893. . . .	315 97	»
1894. . . .	267 20	»
1895. . . .	229 35	»
1896. . . .	220 83	»
1897. . . .	303 50	»
1898. . . .	257 25	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 25 mars 1890 jusqu'au 24 mars 1940. — *Objet* de la Société : Toutes entreprises de travaux publics ou particuliers et de constructions métalliques ; toutes opérations industrielles, financières et commerciales s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour à Paris. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons Banque internationale de Paris, en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs, 85 0/0 aux actionnaires.

Observations : Société primitivement constituée sous la désignation de « Compagnie des établissements Eiffel », au capital de 6.000.000 de francs, en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 350 fr. La réduction du capital et la désignation actuelle de la Société ont été décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 1893.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Koechlin, Ch. Loiseau, J. Puig.
Commissaires des comptes : MM. J. Charton, le comte Petiton, M. Dreyfus.

2480

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET DE LOCATION D'APPAREILS ÉLÉVATOIRES

Vve BERNIER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 12 *et* 14, *rue Corbeau, Paris*

Objet de la Société : Construction et location d'appareils élévatoires. — *Assemblée générale* en mai.

2481

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
DU MIDI DE LA RUSSIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Chauchat, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse, cote officielle, 2e partie du bulletin. — *Parts* : 300 de fondateurs.

Années	Cours des actions	Dividendes
1895. .	500	»
1886. .	545	»
1897. .	770	»
1898. .	733	30

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 8 juin 1895. — *Objet* de la Société : La création et l'exploitation dans la Russie méridionale d'ateliers pour la construction de machines-outils et de toutes autres machines quelconques terrestres ou navales. — *Réserve* extraordinaire : 800.000 francs au 30 juin. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; somme pour la constitution d'un fonds de réserve spéciale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 25 0/0 aux parts de fondateurs et 65 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Le Chatelier.

Membres : MM. Th. Motet, Georgeu, kalkowsky, R. Deval, Lamaizière.

Commissaires des comptes : MM. Herelle et Oudin. 2482

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
HENRY LEPAUTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Bureaux et ateliers : 11, rue Desnouettes Paris

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr. — *Objet* de la Société : Construction de phares, horlogerie, électricité mécanique.

2483

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'APPAREILS A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 20, *allée Franklin Villemonble* (*Seine*)

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'assemblée générale* a lieu en juin; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. 2484

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'APPLICATIONS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, *rue Boursault, Paris*

NOTICE

Le capital social est deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr. dont 2.000 d'apport dites actions ordinaires, entièrement libérées, et 500 dites actions privilégiés, libérées du quart. — *L'objet* de la Société est de faire tous travaux de constructions mécaniques et électriques. — La confection, l'exploitation et la vente de tous objets manufacturés, machines, outils se rattachant à l'industrie mécanique et électrique, soit par leur confection, soit par leur application. — Toutes participations et généralement toutes opérations industrielles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 28 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de juillet; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 10 0/0 aux actions privilégiées. Sur le surplus : 10 0/0 aux actions ordinaires; somme nécessaire à l'amortissement du capital. Le solde : 50 0/0 au Conseil d'administration et 50 0/0 entre toutes les actions privilégiées et ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Collongues, G. Filleul-Brohy, P. Saillard.

Commissaires des comptes : MM. P. Reynaud, G. Touchet. 2485

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES BASCULES AUTOMATIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Laffite, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-treize mille francs, divisés en 840 actions de 375 fr., entièrement libérées. — *Objet* de la Société : Exploitation des bascules automatiques servant pour les personnes, et divers appareils automatiques musculaires, etc., etc. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Koch.
Administrateur-directeur : M. Cuenod. 2486

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE
CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CAIL)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, rue de Londres, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, a été porté à huit millions de francs par délibération de l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 novembre 1898 ; il est divisé en 32.000 actions de 250 fr. dont 20.000 ont été attribuées à la Société anonyme des anciens établissements Cail, en représentation d'apports. — *Parts* de fondateurs : 3.000, attribuées à la Société des constructions mécaniques du Midi de la Russie, en représentation de ses apports. — *Objet :* L'acquisition de tout ou partie des biens de la Société anonyme des anciens établissements Cail, notamment des établissements existant à Denain, Douai et Saint-Denis, ladite acquisition devant être réalisée par voie d'achat, d'apport, de fusion ou autrement ; l'exploitation desdits établissements ; l'acquisition ou la location et l'exploitation de tous autres établissements de même nature, soit en France, soit à l'étranger ; la construction et l'exploitation d'usines, de forges et aciéries et de tous établissements industriels ayant pour objet le traitement, la manipulation et la transformation des fontes et matériaux en général, l'acquisition ou la location des terrains ou immeubles nécessaires à l'installation des établissements sociaux ; toutes opérations de constructions de chemins de fer, sucreries, raffineries, distilleries, forges, machines et appareils de toute espèce pour industries diverses, ainsi que l'exploitation de tous brevets ou licences se rattachant auxdites constructions ; le commerce de tous produits se rattachant à l'objet social, toutes opérations accessoires ou similaires à celles ci-dessus énumérées ; la création de toutes Sociétés dont l'objet rentrerait dans la catégorie de ceux ci-dessus indiqués, la fusion avec elles ou la participation par voie d'acquisition de titres, ou de telle autre manière qu'il appartiendra. — *Durée :* 99 ans, à partir du 30 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve légale, conformément à l'article 36 de la loi du 24 juillet 1867 ; 2° une somme dont l'assemblée générale annuelle, sur la proposition du Conseil d'administration, fixera l'importance pour la création et la constitution d'un fonds de réserve extraordinaire qui ne pourra s'élever à plus d'un quart du capital social, après quoi le prélèvement affecté à sa formation cessera, sauf à reprendre son cours, si ledit fonds de réserve extraordinaire venait à être entamé ; 3° La somme nécessaire pour servir à chaque actionnaire une fraction de dividende égale à 5 0/0 d'intérêt du montant de la libération de ses actions. Le surplus reviendra pour 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts bénéficiaires et 75 0/0 aux actions à titre de second dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marie-Gustave Baguenault de Puchesse, Jean Bonnardel, Paul Cailliatte, Jules Cambefort, Maurice-Marie Gorgeu, Joseph Lamaizière, Louis-Eugène-Isidore Le Chatelier, président ; Théodore Motet, Amédée Rihouet, Lucien Souchon.

Secrétaire général : M. Maurice Bernard.

2487

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE CONSTRUCTIONS PORTATIVES ET TRANSFORMABLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 80, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 500 fr. dont 75 entièrement libérées et 225 libérées de moitié. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en France, colonies et protectorats français, en Belgique et en l'Etat indépendant du Congo, des brevets pris ou à prendre ultérieurement par M. Dominik Brümmer, architecte à Vienne (Autriche), pour son système de constructions démontables, transportables et transformables, ainsi que l'exploitation de toutes industries

se rattachant aux procédés de fabrication de susdites constructions. — *La durée* de la Société est de 25 ans à partir du 28 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actions ; sur le surplus : 10 0/0 à l'administrateur-directeur ou au directeur : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 70 0/0 aux actions et 30 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Chevalier, Ch. de Tavernier, A. Cornély, G. Moch, A. Guéret. 2488

SOCIÉTÉ

FRANÇAISE MÉTALLURGIQUE

(PROCÉDÉS GRIFFIN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 francs, libérées de 375 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des roues de chemins de fer et de tramways, d'après les procédés Griffin en fonte spéciale de charbon de bois contenant du titanium et du vanadium, des essieux soit en acier ordinaire, soit en acier laminé à froid, et de tous autres produits métallurgiques ; la création et l'exploitation de toutes usines destinées à cette industrie ; et, à cet effet, l'acquisition, la prise à bail, la construction et l'appropriation de tous immeubles ; le commerce des métaux et substances rentrant dans ces fabrications. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 9 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 6 0/0 à la disposition du Conseil pour gratifications à la direction et au personnel ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Rolland, ingénieur en chef des mines, officier de la Légion d'honneur.

Membres : MM. E. Clère, directeur des forges de Gorcy, à Gorcy (M.-et-M.) ; P.-H. Griffin, président de la P.-H. Griffin Machine Works, Buffalo, N.-Y. ; M. Jouffret, ingénieur civil, 32, place Saint-Georges, Paris ; P. Labbé, maître de forges, à Gorcy (M.-et-M.) ; J. Many, secrétaire général à la Société Industrielle des Téléphones, 25, rue du Quatre-Septembre, Paris ; J. Romas, ingénieur, 12, rue de Hambourg, Paris ; S. Singer, ingénieur, 50, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Commissaires : MM. H. Thomas, banquier à Longwy (M.-et-M.) ; J. Schoenstein, ingénieur, 44, rue de la Bruyère, E. V. 2489

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES MOTEURS R. DIESEL

A COMBUSTION INTÉRIEURE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bar-le-Duc

Le capital social est de un million deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Fabry. 2490

SOCIÉTÉ DES FREINS SOULERIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue des Mathurins Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* de fondateurs : 300. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 24 décembre 1887. — *Objet* de la Société : Exploitation des brevets Soulerin ou analogues (freins et appareils pour chemins de fer). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* avant fin mai de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le général Leplus.
Membres : MM. Bergaud, Ravenez, Richou.
Administrateur-délégué : M. de Moulignon.
Commissaire des comptes : M. Camauer.
Directeur : M. Georges Lesourd, ingénieur E. C. P. 2491

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DES

APPAREILS HYDRAULIQUES GELLY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8 *bis, rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation industrielle et commerciale d'un appareil hydraulique inventé par M. Gelly et pour

lequel il a pris : 1° le 26 avril 1897, numéro 266.351, un brevet d'invention pour un appareil hydraulique, sous la rubrique « Système d'appareils perfectionnés pour l'élévation des liquides » ; 2° deux brevets d'addition au brevet susdaté : l'un déposé le 28 juillet 1897, et délivré le 26 novembre suivant ; l'autre déposé le 27 septembre 1897 et délivré le 15 janvier 1898 ; 3° un brevet déposé le 2 décembre 1897, sous la rubrique : « Appareil pour l'élévation automatique des liquides et la production de la force motrice. » La fabrication et la vente de l'appareil hydraulique, objet des brevets susdatés. La délivrance de toutes licences desdits brevets. 2492

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

FREINS LIPKOWSKI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., a été porté à huit cent mille francs par la création de 400 actions nouvelles de 500 fr., décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 1899. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation des freins, système Lipkowski, exploitation pour la Russie, Société de constructions mécaniques et de métallurgie d'Istinsk, Gorohowia, 7, Saint-Pétersbourg. — *Constructeurs* en France : MM. A. Cohendet et Cie, 166, quai de Jemmapes, à Paris ; en Belgique : la Société anonyme des ateliers de construction J.-J. Gillain, à Tirlemont.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte P. d'Amécourt.
Membres : MM. Fernand Saglio, secrétaire ; J. Lipkowski, ingénieur en chef du service technique.
Administrateur-délégué : M. le baron H. de Larnage.
Commissaire des comptes : M. Prudhon.

2493

SOCIÉTÉ DES GÉNÉRATEURS BELLEVILLE

DELAUNAY-BELLEVILLE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social : *Saint-Denis* (*Seine*)

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs, divisés en 4.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* de la Société : Générateurs Belleville, brevetés s. g. d. g.

2494

SOCIÉTÉ DES

GÉNÉRATEURS PAXMAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 111, *boulevard Magenta Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 8 septembre 1892. — *Objet* de la Société : La construction et la vente des générateurs de vapeur à tubes d'eau et le commerce et la construction de tous générateurs et appareils à vapeur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Maret, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0 entre MM. James Paxman et Gaillet ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 à l'administrateur chargé de la succursale de Lille ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paxman, Bellens et Gaillet.
Commissaire des comptes : M. H. Fontaine.

2495

SOCIÉTÉ DES

GÉNÉRATEURS A VAPORISATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 61, *rue Caumartin, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : Il existe un certain nombre d'obligations. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Anspach, Piaton et Rodier.

2496

SOCIÉTÉ JOHN COCHERILL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Seraing* (*Belgique*)

NOTICE

Le capital social est de dix millions, entièrement

versés. — *Obligations* : 14.961 de 500 fr. 4 0/0 émises à 500 fr.

Années	Cours des Actions	Cours des Obligations	Dividendes
1889. . .	1.115	»	50
1890. . .	1.112	»	60
1891. . .	1.180	»	75
1892. . .	1.410	»	90
1893. . .	1.620	»	100
1894. . .	2.295	»	100
1895. . .	2.030	»	100
1896. . .	1.875	»	80
1897. . .	2.245	»	100
1898. . .	2.300	515	100

En cours de l'exercice 1894-95, les actions, qui étaient au taux de 1.000 fr., ont été réduites à 500 fr. par le remboursement aux actionnaires d'une même somme. — *Les titres* sont cotés en bourse. — *Objet* de la Société : Constructions mécaniques, navales, canons, métallurgie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, renouvelable pour 50 ans, à partir du 8 avril 1842. — *Le paiement* des coupons a lieu à Bruxelles, aux époques fixées chaque année par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le surplus : 5 0/0 aux administrateurs ; 94 0/0 aux actions ; 1 0/0 aux commissaires, la réserve ayant atteint son maximum légal.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron F. de Macar.

Membres : MM. L. Godin, E. Nagelmackers, J. Prud'homme, P. Trasenster.

Commissaires des comptes : MM. J. Carlier, L. Chainaye, Georges Dodumont.

Directeur général : M. A. Greiner. 2497

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE MÉCANIQUE D'ÉLECTRICITÉ ÉTABLISSEMENTS FLAUD & COHENDET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue Le-Peletier*, *Paris*
Ateliers : 40, *avenue de Suffren*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées au porteur. — *Dividendes* distribués : En 1892, 25 fr.; en 1893, 25 fr. ; en 1894, 25 fr. ; en 1895, 25 fr. ; 1896, 25 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1890. — *Objet* de la Société : La construction de toutes machines et de tous appareils mécaniques ; la construction et l'installation de tous ateliers industriels, notamment pour les applications se rapportant à l'eau, au gaz, à l'électricité et l'exploitation, s'il y a lieu, de ces ateliers, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre, 6, rue Le-Peletier. — *Paiement* des coupons, à Paris, suivant les décisions de l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme jugée nécessaire pour fonds de prévoyance ; une autre pour amortissement et celle nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions; le surplus, 20 0/0 aux administrateurs; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bruniquel, Cohendet, Julliany.

Commissaires des comptes : MM. Didier, baron Pieyre.

Directeur : M. Tissot, ingénieur. 2498

SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER DU HAUT VOLGA

Siège social : *Saint-Pétersbourg*

NOTICE

Le capital social est de huit millions de francs, divisé en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — La Société a été constituée le 17 mai 1898 à Saint-Petersbourg ; les statuts de la Société ont été approuvés par décret impérial du 11 avril 1897, et publiés au *Recueil des règlements et dispositions du gouvernement*, imprimé au Sénat dirigeant, 17 mai, nº 50, 1897. — *Assemblée générale* en septembre, au plus tard.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 à l'amortissement des constructions en pierre; 10 0/0 à l'amortissement des autres biens meubles et immeubles; 6 0/0 aux actions; 20 0/0 à la direction; 5 0/0 au personnel ; le surplus, aux actions. 2499

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE D'ESTAMPAGE DU DONETZ

Siège social : *Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent soixante-deux mille cinq cents francs, divisés en 3.722 actions de 500 fr. Il a en outre été créé pour 1.000.000 d'obligations ; il est créé 500 parts de fondateurs. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 22 mai 1895. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La fabrication, la vente et le commerce de toutes pièces ou appareils quelconques en fer, fonte, acier, cuivre ou tout autre métal obtenus par estampage ou par tout autre procédé, notamment les accessoires pour voies, matériel fixe ou roulant des chemins de fer et tramways et pour toutes constructions quelconques. — *Assemblée générale* : Le 3e mardi d'octobre, à 11 heures du matin, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 aux actions pour 1er dividende sur les versements effectués ; 3 0/0 aux versements anticipés ; le surplus : 9 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 15 0/0 à la disposition du Conseil pour être répartis ; 56 0/0 aux actions comme second dividende ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Hage Orban de Xivry.

Membres : MM. Léon Hiard, Eugène Carez, E. de Moerloose, Alexis Gorianoff, Ern. d'Hoop.

Commissaires : MM. Charles Dietrich fils, Victor Tahon. 2500

SOCIÉTÉ DES MOTEURS COBRON ET BRILLIÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue Philippe-de-Girard, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 600. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en France et à l'étranger des brevets qui vont être apportés ci-après. L'achat, la vente, l'exploitation de tous brevets et licences relatifs aux moteurs, aux voitures automobiles de tous genres et aux procédés de traction quelconque, que possède la Société, ou dont elle deviendra acquéreur soit en France, soit à l'étranger ; la concession de toutes licences totales ou partielles. La construction totale ou partielle de voitures automobiles; l'achat et la vente de voitures ou pièces détachées. La fabrication, par elle-même ou par des tiers, de moteurs, de machines et d'outils de tous genres brevetés ou non brevetés ; la vente de ces objets. L'entretien d'automobiles appartenant à des tiers. La participation, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apports, fusions ou autrement dans toutes opérations pouvant se rattacher à un des objets précités, en France et à l'étranger. Et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'un quelconque des objets de la Société. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 10 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Nottin, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gust. Gobron, Georges Gobron, P. Van den Berghe.

Commissaire : M. P. Van der Berghe, père. 2501

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CONSTRUCTIONS (SYSTÈME TOLLET)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 81, *rue Saint-Lazare, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr. Le capital primitif était de 700.000 fr., dont la moitié des actions a été annulée par le remboursement au pair. — *Objet* de la Société : Construction métallique (système Tollet). — *Assemblée générale* en avril; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 15 actions. — *Service* des titres, Banque de consignations, 2, rue Blanche, Paris. 2502

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS DÉCAUVILLE AINÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *boulevard Malesherbes Paris*

NOTICE

Capital social : Sept millions cinquante mille francs, divisés en 70.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en bourse. Cote officielle au comptant et à terme. — *Dividendes* distribués : En 1895 et 1896, 65 fr. ; en 1897, 6 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 31 décembre 1894. — *Objet* de la Société : Exploiter les établissements industriels d'Ivry-Petit-Bourg et d'Essonnes (Seine-et-Oise), connus sous le nom de « Établissements Decauville aîné » et ceux du Val Saint-Lambert, commune de Seraing (Belgique), avec la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que tous brevets, marques de fabrique, immeubles, matériel, marchandises, droits de toute nature, etc., en dépendant ; le tout provenant de la liquidation de la Société des établissements Decauville aîné ; de construire du matériel de chemin de fer, dit « Chemin de fer Decauville » ou autre ; de construire tous objets et machines se rattachant au matériel de chemins de fer fixe ou roulant à voie étroite ou large. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Paiement* des coupons, en avril, au Crédit industriel et commercial. — *Cours* des actions : En 1898, 120 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux actions libérales ; le surplus, 20 0/0 aux administrateurs; 80 0/0 aux actionnaires. Sur ces 80 0/0, l'assemblée générale pourra prélever une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Raveny.

Membres : MM. Poidatz, Bergaud, Delaperrière, Monvoisin, Chalupt.

Commissaires des comptes : MM. Tomasi et Zerling.

Directeur des ateliers : M. Thomas. 2503

SOCIÉTÉ DU PENDULE HYDRAULIQUE BEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 69 *bis*, *rue Pouchet, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt-huit mille francs, divisés en 3.280 actions de 100 fr., entièrement libérées. —

Les titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 3.280 parts de fondateurs. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir d'août 1897. — *Objet* de la Société : L'exploitation en France de la découverte faite par M. Beau, d'un multiplicateur d'énergie, dit « Pendule hydraulique Beau ». La construction de toutes machines hydrauliques ou autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prudhomme, à Paris. — *Assemblée générale* : Courant des six mois qui suivent la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs, et 65 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Beau, G. Cherreau, P. Ferrier.

Commissaire des comptes : M. G. Sauvage.

2504

SOCIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION DE

FOURS A CORNUES INCLINÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue de Londres*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires 100. — *L'objet* de la Société est l'achat de tous brevets et de toutes licences, pour la construction et l'exploitation de fours à cornues inclinées, la construction en France et dans les colonies françaises, ainsi qu'à l'étranger, de fours de ce système, servant à la distillation de la houille ou à la calcination ou distillation d'autres matières; l'établissement et la fourniture d'appareils et machines servant à la manutention du charbon et du coke, ainsi qu'en général la construction d'usines à gaz. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 13 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actionnaires et 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Coze, Ed. Coignet, Ch. Wehrlin, P. Mallet, E. Brouardel.

Commissaires des comptes : MM. L. Foucart, H. Breuillé.

2505

SOCIÉTÉ DES PROCÉDÉS HARVEY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue de la Victoire*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent vingt-cinq mille francs, libérés d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans. — *Objet* de la Société : Fabrication de plaques de blindage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* le 1er mars 1897 ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollfus-Galline.

Membres : MM. Fox, Albert Mirabaud, Léon Molinos, Twombley.

Commissaire des comptes : M. J. Berge. 2506

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

LOCATION DE LOCOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, rue de Tanger, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr. — Versements appelés. 350.000 fr. — *Durée* de la Société : 30 années, de 1880 à 1910. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gamard, à Paris. — *Assemblee generale* en juin. — *Dividendes* distribués : En 1891, 5 0/0 ; en 1892, 5 0/0 ; en 1893, 5 0/0 ; en 1894, 5 0/0 ; en 1895, 6 1/2 0/0 ; en 1896, 6 0/0 ; en 1897, 5 0/0 pour actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le reste, 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bourdil, ingénieur des Arts et Manufactures.

Membres : MM. Paul Jean, ingénieur, H. Vallot, ingénieur, L. Blet, ingénieur, Paul Philippon, ingénieur, administrateur de service.

Commissaire des comptes : M. E. Beurdeley, ingénieur.

2507

TÉLÉPHONE 411.56 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE Ad. Télég. LOCOMOBILES-PARIS

Location de Locomobiles

51, rue de Tanger. — PARIS

INSTALLATIONS DE CHANTIERS, TRANSMISSION, MALAXEURS, ÉPUISEMENTS, ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, TRANSPORT DE FORCE ETC.

SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DES

APPAREILS CONTROLEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue de Castellane, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — 30.000 parts bénéficiaires. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 7 août 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation et mise en valeur dans tous pays, autres que la France et ses colonies, d'appareils mécaniques, imprimeurs, distributeurs, totalisateurs et contrôleurs de tickets. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Joseph Rivière, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/3 du capital social ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts bénéficiaires ; le surplus, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marcel Holtzer.

Membres : MM. Emile Bossuet, Julien Langé, Otto Streubel.

Commissaires des comptes : MM. Pierre Meynier, Vial.

Directeur : M. Julien Langé. 2508

FONDERIES ET FORGES

COMPAGNIE D'AGUILAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 32, *rue des Mathurins, Paris*

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs, divisés en 60.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse. — *Obligations* : 14.212 de 500 fr. 6 0/0, remboursables en 30 ans, à compter du 1er novembre 1881, par tirages annuels.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1890.	144 65	383 95
1891.	198 »	401 15
1892.	174 60	321 10
1893.	98 45	286 90
1894.	68 45	256 50
1895.	84 40	309 »
1896.	106 95	381 79
1897.	257 50	430 »
1898.	166 50	451 50

Durée de la Société : 50 ans, du 30 juin 1881 au 31 juin 1930. — *Objet* de la Société : Acquisition ou location, même sous forme d'actions ou de parts d'intérêt, mise en valeur et exploitation de toutes fonderies, laveries, usines, mines métalliques, situées en Espagne, dans les provinces de Murcie et d'Alménie et en France. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dutour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; 5 0/0 aux actions sur le montant des versements ; 10 0/0 du restant sont attribués au Conseil d'administration et 90 0/0 sont distribués aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Bejot, P. Dufour, Th. Benazet, A. Chabert, Francisco de Laiglesio.

Commissaires des comptes : MM. Petiton, Tricheux.

Directeur : M. F. Putz. 2509

COMPAGNIE DES

FONDERIES, FORGES ET ACIÉRIES DE SAINT-ÉTIENNE (LOIRE)

Siège social : 19, *rue de la République Lyon*

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, au choix des actionnaires et sont cotés en Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	815 »	45
1891.	854 »	55
1892.	1.060 »	60
1893.	1.215 »	60
1894.	1.192 »	60
1895.	1.210 »	60
1896.	1.280 »	60
1897.	»	70
1898.	1.863 50	»

Durée de la Société : 30 ans, prorogée pour 30 ans, suivant délibération de juin 1895. — Date de la constitution, 29 septembre 1865 ; date de la fin, 29 septembre 1925. — *Objet* de la Société : La fabrication, l'achat et vente des fers, fontes, aciers bruts transformés et ouvrés et toutes opérations se rattachant à l'industrie métallurgique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardonnet, à

Lyon. — *Assemblée générale* courant d'octobre, du 15 au 25; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons à Saint-Etienne et Lyon, les 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale; une somme pour verser 25 fr. par action ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard Aynard.

Administrateur-délégué : M. Ch. Cholat.

Membres : MM. Marduel, Devillaine, Flotard et Nicolas.

Commissaire des comptes : MM. J.-M. Epitalon, Benoit Oriol.

Ingénieur en chef : M. H. Hermet. 2510

FONDERIE DE FER DE BELLE-VUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : aux Mazures (Ardennes)

Objet de la Société : Fabrication de la fonte sur modèles, sur plans, fonte mécanique et la fumisterie.

Directeur : M. H. Petit-Jean. 2511

FONDERIE DE FER DE LA MADELEINE D'ÉVREUX

A. LAIR ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Évreux

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 300 fr., entièrement libérées. — *Actions* émises à 200 fr. en 1868, date de la constitution de la Société, laquelle était au capital de 100.000 fr. Le capital ayant été porté, en 1888, à la somme de 150.000 fr., les actions de 200 fr. ont été remplacées par de nouveaux titres d'une valeur nominale de 300 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Intérêt et dividendes distribués
1888-89. . .	300	20
1889-90. . .	300	20
1890-91. . .	300	15
1891-92. . .	300	15
1892-93. . .	300	15
1893-94. . .	300	15
1894-95. . .	300	20
1895-96. . .	300	20
1896-97. . .	300	15
1897-98. . .	300	15

Durée de la Société : Constituée le 1er juillet 1868 pour 20 années et prorogée le 1er juillet 1888 pour 20 autres années, finissant le 31 mai 1908. — *Objet* de la Société : Fabrication d'objets divers en fonte moulée. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Allaire, à Evreux. — *Assemblée générale* : Dernier dimanche de juillet. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er août de chaque année.

Répartition des bénéfices : Une somme pour fournir 5 0/0 au capital ; une somme de 2.000 fr. pour faire face à la dépréciation du matériel ; et le surplus : 25 0/0 au fonds de réserve ; 30 0/0 au gérant et 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaires des comptes : MM. Auger, Corbin, Vicaire, Lair père, Morin.

Directeur-gérant : M. Alexandre Lair. 2512

FONDERIE ET FABRIQUE DE

SERRURES LECELLIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Hégésippe-Moreau Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées, remises en représentation d'apports, et 500 libérées de 25 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation, en France et à l'étranger, de tous les brevets, marques de fabrique et inventions de M. Léon Lecellier, concernant les serrures et fermetures quelconques ; l'exploitation, à Villedieu-les-Poëles (Manche), de l'usine installée pour la fabrication desdites serrures, fonderie de cuivre, de bronze, etc. ; et généralement toutes opérations quelconques, industrielles, commerciales ou financières, tendant à assurer directement ou indirectement le développement de la fabrication des serrures ou de l'industrie métallurgique en France et à l'étranger. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 21 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 15 0/0 aux administrateurs ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Lecellier, A. Guéret, C. Oulman.

Commissaires : MM. Bonier, Labalestrier. 2513

FONDERIES ET FORGES DE SAINT-JOSEPH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Couvin (Belgique)

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, représentés par 1.500 actions de 500 fr. chacune. — *So-*

ciété constituée le 25 septembre 1888, modifiée le 17 septembre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fonderies et forges de fer et d'acier et toutes opérations s'y rattachant. — *Assemblée générale* le 3e mardi d'octobre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; 9 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 au directeur-gérant ; 15 0/0 au personnel ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maurice de Ramaix, Charles Gérard-Destrée, Joseph Woot de Trixhe, Anatole Jeanmart, Aimé Robert.

Commissaires : MM. Jean-Nicolas François, Georges Henri, Georges Briquet. 2514

FONDERIES ET LAMINOIRS DE BIACHE-SAINT-VAAST

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

HESCHER, GHESQUIÈRES ET Cie

Siège social : 28, *rue Saint-Paul, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 2.000 actions de 1.000 fr., libérées et au porteur. — *Les titres* sont cotés à la bourse, de Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	3.600	160
1891.	3.600	160
1892.	3.600	160
1893.	3.500	160
1894.	3.375	160
1895.	3.400	160
1896.	3.475	160
1897.	»	»
1898.	3.800	»

Durée de la Société : 45 ans, à partir du 1er janvier 1860. — *Objet* de la Société : exploitation des usines métallurgiques à Biache-Saint-Vaast, cuivre, plomb, étain. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, janvier et juillet.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Composé de cinq membres.

Gérants : MM. Heschger et Ghesquières-Diérick. 2515

GUSTAVE RATY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social: Saulnes
(Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Le capital social est de quatre millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 4.250 actions de 1.000 fr. — *Versements* appelés : 3.578.750 fr. — *Les titres* sont au porteur et cotés en banque.

Cours des actions : 4.350 fr.

Dividendes distribués : En 1889, 100 fr. ; en 1890, 110 fr. ; en 1891, 110 fr. ; en 1892, 120 fr. ; en 1893, 120 fr. ; en 1894, 120 fr. ; en 1895, 125 fr. ; en 1896, 150 fr. ; en 1897, 150 fr. ; en 1898, 150 fr.

Le paiement des coupons a lieu au siège social à Longwy et à Charleville. — *La durée* de la Société est de 30 ans, du 17 avril 1872 au 30 décembre 1901. — *L'objet* de la Société est la fabrication de la fonte, des fers et ciments. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Labriet, notaire à Longwy (Meurthe-et-Moselle). — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

La répartition des bénéfices est de 15 0/0 réserve légale ; 15 0/0 au gérant et personnel ; 70 0/0 aux actionnaires. L'ensemble des réserves au 31 décembre 1898 : 6.920.530 fr. 53 après application de la réserve de 1898.

Gérant : M. Gustave Raty. 2516

LE FERRO-NICKEL

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDERIES, LAMINOIRS ET TRÉFILERIES
DE LIZY-SUR-OURCQ (S.-&-M.)

Siège social : 10, *rue de Louvois, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs. — *Bons* de 300 fr. d'intérêts différés, rapportant 4 fr. 50. — *Objet* de la Société : Fabrique de nickel pur malléable, ferro-nickel (doux), acier-nickel (dur), ferro-maillechort. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué et président : M. Marbeau aîné. 2517

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS ET Cie

Siège social : 21, *rue Royale, Paris*
Ateliers à Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés — *Assemblée générale* en février.

Administrateurs-directeurs : MM. Kœrner et Favarger. 2518

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA FONDERIE DE LA PÉREUSE

A LANNOIS-SUR-VENCE

Siège social : *Lannois-sur-Vence (Nord)*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est

l'exploitation d'une usine à usage de fonderie de fonte malléable, de fonderie ordinaire, de cuivre et de bronze, pour les Etats, l'industrie et le commerce, située à Launois-sur-Vence, lieu dit la Péreuse. — *La durée* de la Société est de 6 ou 9 ans, à partir du 12 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Duval, notaire à Thin-le-Moutier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. W. van der Heyden, Mme Vve Coche-Daniel, R. Bouillard, Th. Daniel.

Commissaires des comptes : Mme Vve Rolin-Coche et Georges Rolin. 2519

SOCIÉTÉ ANONYME

LORRAINE INDUSTRIELLE

Siège social : *Nancy* (*Meurthe-et-Moselle*)
Bureaux : *à Hussigny*

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 400, donnant une part dans les bénéfices après distribution de 5 0/0 au capital-actions. — *Obligations* : 4.800 obligations de 500 fr., dont 627 sont remboursées. — *Taux* d'émission : 500 fr. — *Revenu* : 4 0/0 payables en 2 coupons, les 1er juin et 1er décembre. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 25 ans, expirant en 1918, mais avec faculté d'anticipation. — *Les titres* se négocient de la main à la main, ou par les banquiers de la région. — *Cours* des actions : En 1886, 100 fr. ; en 1898, de 500 à 580 fr. — *Dividendes* distribués : En 1896 et en 1897, 20 fr. — *Cours* des obligations : En 1898, de 500 à 520 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 28-30 décembre 1880, jusqu'en 1979. — *Objet* de la Société : Minerais de fer fabrication de fontes, fabrication de sel, etc. ; cette dernière n'est pas en exploitation, bien que la Société possède une belle concession. Les débuts de la Société ont été malheureux et ne lui ont pas permis de remplir tout son programme. — *Assemblée générale* avant le 31 mai, mais fin avril généralement, à Nancy. — *Paiement* des coupons à Nancy, Longwy, Luxembourg et Hussigny.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Michel.

Membres : MM. de Tricoruot, Revèmont, Tabary, d'Huart, Thomas de Vienne et Simons.

Commissaire des comptes : M. E. Renaudin.

Directeur : M. F. Barral. 2520

SOCIÉTÉ ARDENNAISE DE

FONDERIE ET DE CONSTRUCTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *172, rue Marcadet, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des fonderies et ateliers de construction situés à Nouzon et Signy-le-Petit ; la vente des objets fabriqués dans ces usines, l'achat et la vente de tout objet se rattachant directement ou indirectement à l'industrie métallurgique ou mécanique. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 17 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Clémentel, notaire à Riom. — *L'assemblée générale* a lieu dans la première quinzaine de juin ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme nécessaire pour amortir en 25 ans toutes les sommes diverties du fonds de roulement en dehors de l'achat du matériel ; 6 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Loubery, P. Petit, G. de Bellescize, le comte de Caffarelli.

Commissaires des comptes : MM. J. Tinet, Ed. Caron. 2521

SOCIÉTÉ DES

CHÉNEAUX ET TUYAUX EN FONTE

(SYSTÈMES J. BIGOT-RENAUX)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63 *et* 65, *rue Michel-Bizot, Paris*

Usines à Laneuville-St-Joire (*Meuse*)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 260 de 500 fr. — *Revenu* : 6 0/0. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 26 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1894.	500	20 »
1895.	700	44 55
1896.	700	30 »
1897.	700	»
1898.	700	»

Durée de la Société : 30 ans, du 25 août 1894 au 25 août 1924. — *Objet* de la Société : Fabrication des chéneaux et tuyaux en fonte, fontes moulées de toutes

sortes, fonderie, émaillerie et ateliers de construction à Laneuville-Saint-Joire (Meuse). — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social : actions en juin ; obligations, 15 janvier et 15 juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Bigot-Renaux, 25, rue Claude-Besnard.

Membres : MM. Girard, 63, rue Michel-Bizot ; Simon, à Saint-Mandé.

Commissaire des comptes : MM. J.-B. Mauduit, 8, rue du Marché-Saint-Honoré.

Administrateur-directeur : M. Georges Girard.

2522

SOCIÉTÉ ED. GUÉRIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : rue Giroud, Douai

Le capital social est de deux cent vingt-cinq mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de fonderie à Douai. 2523

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES

ANCIENNES FONDERIES VORUZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue Lanvue-Bras-de-Fer Nantes*

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la location de tout ou partie d'un immeuble sis à Nantes, prairie au Duc, appartenant à M. Etienne, à usage de fonderie ; l'acquisition ou la location de tout matériel nécessaire ; l'exploitation dans ledit immeuble d'une fonderie de fer et de cuivre, spécialement la fabrication des grosses pièces en bronze « Roma » ; toutes opérations accessoires à ladite exploitation ou s'y rattachant. — *La durée* de la Société est de 12 ans, à partir du 12 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fauchey, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 2e semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale : 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au directeur ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Lageon, S. Mayer, L. Prate, H. Garnier.

Commissaire des comptes : M. A. Bergaud.

2524

SOCIÉTÉ DELMAS ET Cie FONDEURS DE MÉTAUX

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 119, *boulevard National, Marseille*

NOTICE

Capital social : Cinq cent dix mille francs, divisés en 1.020 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Ateliers de construction, fonderie de cuivre, de bronze et nickel.

2525

SOCIÉTÉ DE

FONDERIE ARTISTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 32, *rue Guersaut, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à dater du 13 novembre 1894. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des objets d'art. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Père, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Thiébaut, V. Thiébaut, L. Thiébaut, J. Rostand, E. Michel, R. Denormandie. 2526

SOCIÉTÉ DES FONDERIES DE CUIVRE DE LYON MACON ET PARIS

THÉVENIN FRÈRES, L. SÉGUIN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 3, *rue Dunoir Lyon*

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté à trois millions par l'émission de 2.000 actions nouvelles de 1.500 francs (Assemblée générale du 17 octobre 1898). — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* L'assemblée générale du 17 octobre 1898 a décidé que les obligations non encore amorties seraient remboursées ou converties, et a autorisé les gérants à con-

tracter un nouvel emprunt par obligations chirographaires 4 0/0 net d'impôt pour une somme qui, avec le montant des obligations anciennes à rembourser ou à convertir, n'excédera pas 2 millions de fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. . .	»	»	440 »
1891. . .	»	»	439 05
1892. . .	»	15	430 06
1893. . .	250	8	432 78
1894. . .	256 27	12 50	474 80
1895. . .	350 »	10 »	508 »
1896. . .	282 »	12 50	510 »
1897. . .	300 »	17 50	510 »
1898. . .	300 »	»	510 »

Durée de la Société : 25 ans, à partir du 10 juillet 1890 ; la Société a été prorogée pour une durée de 18 années (Assemblée générale du 17 octobre 1898). — *Objet* de la Société : Le commerce des métaux ouvrés, leur fabrication et leur vente. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au siège social, les 15 janvier et 15 juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme destinée à un fonds de réserve extraordinaire ; 10 0/0 pour former un fonds de réserve spéciale pour assurer le service des obligations, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsqu'il atteindra 300.000 fr. ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux gérants ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Athanase Martelin.

Membres : MM. S.-M. Audras, Henri Fontaine, A. Mons, C. Soubier.

Gérants : MM. Maurice et Victor Thévenin, et L. Séguin. 2527

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *rue de la Pépinière Paris*

NOTICE

Capital social : Sept millions, divisés en 14.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse à la cote officielle (1re partie). — *Parts* de fondateurs : 5.000. — *Obligations :* Il a été émis au commencement de l'année 1898, au prix de 475 fr., 8.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, libérées et au porteur, remboursables en 40 ans, de 1900 à 1939, pour remplacer les obligations 6 0/0 que le Conseil d'administration avait été autorisé à racheter.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893-1894. . .	557 57	20
1895.	495 83	25
1896.	526 88	25
1897.	585 »	25
1898.	590 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 13 juillet 1893. — *Objet* de la Société : Fonderie, affinage du cuivre rouge ou autres métaux, et leur transformation en feuilles, tubes, fils, barres, tuyaux cuivre rouge sans soudure, procédé électrolytique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* avant fin mai. — *Paiement* des coupons à la Banque de l'Afrique du Sud.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 pour le directeur statutaire ; 85 0/0 aux actionnaires et parts de fondateurs, par moitié.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-directeur : M. Eugène Secrétan.

Membres : MM. E. Stouls, Vilbort, Duncan, P. Verdé Delisle, Chalupt.

Commissaire des comptes : M. Siméon. 2528

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE SENELLE-MAUBEUGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Longwy (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs. — *Objet* de la Société : Fonte brute de moulage et d'affinage, pièces moulées en première fusion, fabrique de ciment de laitier et dérivés, exploitation de la concession de Godbrange. exploitations minières de la Côte-Rouge, à Hussigny.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs-directeurs-gérants : MM. P. et H. d'Huart, à Longwy-Bas. 2529

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES FONDERIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION DE FOURCHAMBAULT ET LA PIQUE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

MAGNARD ET Cie

Siège social : à Fourchambault, Nièvre

Bureau à Paris :

2, rue de Vienne, chez M. de Montgolfier

L'objet de la Société est la construction de matériel de guerre, de marine, de chemins de fer, chaudronneries, forges, machines, charpentes et ponts en fer. 2530

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

ÉTABLISSEMENTS DE L'HORME ET DE LA BUIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Victor-Hugo, Lyon*

NOTICE

Capital social : Trois millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 32.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* bénéficiaires : 5.500. — *Durée* de la Société : 50 ans, depuis le 18 juin 1895. — *Objet* de la Société : L'acquisition par voie d'apport ou autrement, de tout ou partie de l'actif de la Société anonyme des fonderies et forges de l'Horme, dont le siège est à Lyon, et qui est actuellement en état de liquidation judiciaire, leur exploitation et généralement tout ce qui se rattache directement à l'industrie métallurgique ou à la construction. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; somme pour l'amortissement des immeubles, 6 0/0 au capital versé ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 6 0/0 aux actions, 30 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président . M. Louis Neyrand.
Membres : MM. J. du Boissieu, M. Piaton, G. Gros, L. Riboud, P. Chavériat, G. Martin, Lamaizière.
Secrétaire général : M. J.-M. Langeron.

2531

BOUCHACOURT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 3, *rue Rampon, Paris*
Usine : *Fourchambault* (*Nièvre*)

NOTICE

Objet de la Société : Manufacture de boulonnerie, ferronnerie, clous à cheval, matériel pour la mécanique, pour la construction, pour les chemins de fer, pour les télégraphes, pour l'artillerie et pour la marine. — Société fondée en 1875. — *Durée* : Jusqu'au 1er juillet 1925.
Gérant : M. Em. Bouchacourt, 3, rue Rampon.

2532

CLOUTERIES MÉCANIQUES DE LA PIPÉE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DECHAMBENOIT ET Cie

Siège social : *La Pipée*
Commune de Fontenay-le-Château
(*Vosges*)

NOTICE

L'objet de la Société est l'exploitation des usines de la Pipée et de la Landre. — *Durée* : La Société, qui arrivait à expiration le 1er juin 1899, a été prorogée jusqu'au 31 mai 1914, par délibération de l'Assemblée générale du 26 juin 1898.

2533

COMPAGNIE DES

CLOUS " AU SOLEIL "

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS A. GALLAIS

ET J. WELTER

Siège social : 76, *boulevard Richard-Lenoir*
Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à dater du 19 novembre 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation et fabrique de clous d'ameublement, de sellerie et bourrellerie, de malles, fleurons, clous à tapis, clous calotins, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris. — *Assemblée générale* dernier trimestre de l'année ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons, 79, boulevard Richard-Lenoir, dernier trimestre de l'année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Welter.
Membres : MM. A. Gallais, J. Lacourte, Alfred Salomon.
Commissaires des comptes : MM. Renault, Berchon.
Directeur : M. J. Welter.

2534

COMPAGNIE DES FORGES
ET ACIÉRIES DU CHAMBON-FEUGEROLLES

CLAUDINON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : au Chambon-Feugerolles (Loire)

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs.

Dividendes distribués : En 1890, 30 fr. ; en 1891, 25 fr. ; en 1892, 12 fr. 50 ; en 1893, 5 fr. ; en 1894, 15 fr. ; en 1895, 10 fr. ; en 1896, 15 fr. ; en 1897, 25 fr. ; en 1898, 30 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 30 juin 1900. — *Objet* de la Société : Exploitation et la jouissance des Forges des Platanes et de la Bargette, la fabrication du fer, pièces de forges en fer et en acier, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Testenoire-Lafayette, notaire à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* en septembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social à Saint-Etienne et à Lyon, le 15 décembre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'à 400.000 fr. ; 10 0/0 à un fonds d'amortissement ; 30 0/0 aux gérants.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. de la Rochette, Freydier, Aimé Celle, J.-C. Dufour, Mourier-Marcelin.

Gérants : MM. E. Michot et Georges Claudinon. 2535

COMPAGNIE DES

FORGES D'AUDINCOURT ET DÉPENDANCES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Audincourt (Doubs)

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent vingt mille francs. — *Objet* de la Société : Exploitation de forges, à Audincourt, à Bourguignon, à Pont-de-Roide, à Clerval (Doubs) et à Valay (Haute-Saône).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Keller.

Membres : MM. F. Saglio, E. Noetinger, G. Keller, F. Lemut, baron A. de Claye.

Directeur : M. C. Saglio. 2536

COMPAGNIE DES

FORGES DE CHAMPAGNE ET DU CANAL DE SAINT-DIZIER A WASSY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Dizier (Haute-Marne)
Bureau à Paris :
157, *faubourg Saint-Denis*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Obligations :* Au 31 décembre 1896, 2.587.000 fr. à 5 0/0, amortissables jusqu'en 1907 ; 4.391.500 fr. à 3 0/0, amortissables à partir de 1907. — *Durée* de la Société : Constituée le 1er mars 1881, pour prendre fin le 5 avril 1948. — *Objet* de la Société : Fabrication, fontes, fers, aciers ; usines à Marneval, Saint-Dizier (Haute-Marne), à Rachecourt-sur-Marne, à Ancerville-Güe (Meuse), à Donjeux (Haute-Marne), pour la fabrication du ciment. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leseurre, à Saint-Dizier. — *Assemblée générale* en novembre. — *Dividendes* distribués : En 1892, 5 fr. ; en 1893, 4 fr. 41 ; en 1898, 41 fr. 75. — *Paiement* des coupons à Saint-Dizier, au siège social ; actions, 1er mars. — *Obligations* 1er janvier et 1er juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Georges Robert.

Membres : MM. Adam, Baré, Blanchet, Bressant, Driout, Engel, Lagout, Ed. Lang.

Commissaires des comptes : MM. Collot, Ch. Lang, Lesquivin.

Directeur général : M. Ed. Lang.

Secrétaire général : M. E. Giros. 2537

COMPAGNIE DES FORGES DE CHATILLON, COMMENTRY ET MAISONNEUVE

Siège social : 19, rue de La-Rochefoucauld Paris

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions cinq cent mille francs, divisés en 37.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	25
1891.	495	30
1892.	633 66	32 50
1893.	753 31	35 »
1894.	758 90	35 »
1895.	685 »	35 »
1896.	705 »	51 88
1897.	840 »	35 »
1898.	850 »	35 »

Durée de la Société : Nouvelle période, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation des hauts fourneaux et forges de Sainte-Colombe, Maisonneuve; des mines de Thosses et Beauregard (Côte-d'Or); des laminoirs et des tréfileries de Plaines (Aube); des forges d'Ancy-le Franc (Yonne); des hauts fourneaux, forges et ateliers de Montluçon; Commentry et Troncais; des houillères de Bezenet, Doyet, les Ferrières, Ouche-Bezenet, Fins et Noyant, le Montet, les Gobelins et la Souche (Allier); des tréfileries et pointeries de Vierzon (Cher); des domaines métallifères situés dans le département du Cher. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Delapalme, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, les 15 juin (acompte), 15 décembre (solde).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 fonds de bénéfices réservés, jusqu'à concurrence de deux millions; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Darcy.

Membres : MM. Basset, L. Bret, H. Germain, Marteneau-Quinette, Biver, L. Bordet, A. Demmler, P. Brame.

Commissaires des comptes : MM. Carrère, Passy, Suquet.

Directeur : M. L. Levy. 2538

COMPAGNIE DES LANDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 69, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs. — *Objet* de la Société : Forges et hauts fourneaux, exploitation des forges et laminoirs de Biaseux (Landes). — *L'assemblée générale* a lieu en juin; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 2539

COMPTOIR DES ESSIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 80, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital variable. — *Objet* de la Société : Fabrication des essieux de charrettes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ulmo, I.

Vice-président : M. Dumas.

Secrétaire : Faugier, A.

Membres : MM. Colas, A. et C.; Langlois, L.; Hugot; Bonnaud, A.; Magnard; de Montgolfier, Rivière, C.; Fould, Alphonse; Prègre; de Lespinats; Decosse; Champenois; Fayol; Adhémar; Bonnaire; Oulif; Schweitzer.

Directeur : M. Sommier, J., 80, rue Taitbout, Paris. 2540

COMPTOIR DES RESSORTS DE CARROSSERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 80, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital variable. — *Objet* de la Société : Ressorts pour la carrosserie, l'automobilisme et le charronnage des : Société anonyme de Commentry-Fourchambault, aciéries et forges de Firminy, usines E. Forge fils, Société Charles Vernot, usines Claudinon et Cie, Société métallurgique de l'Ariège, usines Ch. Pinat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henri Fayol, à Paris.

Membres : MM. Hugot, à Firminy; Forge fils, à Saumur; Lemaire, à Denain; Michot, au Chambon-Feugerolles; Pinat, à Allevard; Schewitzer, à Paris; Vernot, à Chatenois.

Directeur : M. Vital Hicguet, 80, rue Taitbout, Paris. 2541

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3 *et* 5, *rue d'Antin, Paris*
Direction centrale à Valenciennes

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse, cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	429 57	25
1891.	544 08	30
1892.	764 05	45
1893.	1.024 37	55
1894.	1.017 62	55
1895.	877 74	45
1896.	943 56	45
1897.	1.222 50	50
1898.	1.358 50	55

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 2 mai 1881. — *Objet* de la Société : La fabrication et le commerce de la fonte, du fer et de l'acier et de tous objets fabriqués avec lesdits métaux. Toutes opérations se rattachant à leur industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions. — *Paiement* des coupons à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 7 0/0 aux administrateurs ; l'excédent aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. Goudchaux.

Membres : MM. J.-B. Meissonier, A. Résimont, A. Maire, G. Rocour, E. Brugmann, F. Timerman et J. Joubert.

Secrétaire du conseil : M. Eugène Lathès.

Commissaires des comptes : MM. A. Barbier et Ferré. 2542

FORGES ET ATELIERS DE LA CHALÉASSIÈRE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS :

J.-F. REVOLLIER, BIÉTRIX ET Cie

BIÉTRIX, NICOLET ET Cie

Siège social : Saint-Etienne (Loire)

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en banque à 745 francs actuellement.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	450	25
1891.	460	25
1892.	460	25
1893.	470	25
1894.	480	25
1895.	500	25
1896.	510	30
1897.	675	30
1898.	725	35

Durée de la Société : 30 ans, du 11 avril 1867 jusqu'au 11 avril 1897 ; prorogée de 30 années, décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 1897. — *Objet* de la Société : Constructions mécaniques et de chaudronnerie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Desjoyeaux. — *Assemblée générale* : en octobre. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, Paris, Lyon, Saint-Etienne, etc., les 15 mai et 15 novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 pour un fonds d'amortissement ; une somme suffisante pour assurer 25 fr. aux actions ; le surplus est réparti ainsi : 3 0/0 au conseil de surveillance ; 20 0/0 à la gérance, le surplus suivant décision de l'assemblée générale.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Saignol.

Membres : MM. Lambert, Epitalon, Orcel-Penel.

Gérants : MM. V. Biétrix, J. Nicolet, ingénieurs des Arts et Manufactures. 2543

FORGES DE CLABECQ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue des Drapiers, 30 *Bruxelles (Ixelles)*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, représentés par 5.000 actions de 500 fr. — *Titres* : nominatifs et au porteur. — Société constituée le 11 octobre 1888. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'exploitation des usines de Clabecq (de feu Josse Goffin) ainsi que tout travail et toutes opérations se rattachant à l'industrie sidérurgique. — *Assemblée générale* : 2e jeudi d'octobre, à 2 heures, au siège.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à un fonds de réserve ; 7 0/0 à l'administrateur délégué ; 3 0/0 au chef de fabrication ; 5 0/0 pour payer un 1er dividende aux actions du capital libéré. Le surplus : 20 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 aux commissaires ; 10 0/0 à une caisse de prévoyance. — Le restant à toutes les actions à titre de 2e dividende sur le capital libéré.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alphonse Simont, J. Goffin, L. Janssen, J. Leurs, J. Mathieu.

Commissaires : MM. F. Van Hoegaerden. Henri Simont. 2544

FORGES ET CLOUTERIES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, *Faubourg Saint-Antoine Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisés en 300 actions de 1.000 fr. — *Parts* de fondateur : 2.500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation à Cosne (Nièvre) ou dans tout autre endroit que le Conseil d'administration désignera, d'une fabrique de clous à ferrer les chevaux, au moyen de machines brevetées, la construction de ces machines, la fabrication de clous de tous systèmes et des rivets de toute nature. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : L. Delmas, C. Dumont, A. Truhenard. 2545

FORGES ET CLOUTERIES RÉUNIES DE MOHON

LEFORT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : à Charleville (Ardennes)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotes. — *Dividendes* : 5 0/0. — *Durée* de la Société : Constituée pour 20 années, à partir du 1er janvier 1893. — *Objet* de la Société : Fabrication des fers, tôles et aciers, fils de fer et d'acier, grillages ronce artificielle et clouterie en tous genres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Malaizé, à Mézières. — *Assemblée générale* en mai; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Ernest Hardy, Léon Regnault, Vaucois et Perquin.

Gérant : M. J.-B. Lefort. 2946

FORGES D'ENTRE-DEUX-BOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: *Hautmont (Nord)*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs, divisé en 160 actions ordinaires de 500 fr. et 800 actions privilégiés de 50 fr. au porteur. — *L'objet* de la Société est la fabrication des pièces de forge et des fers à cheval. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 11 juillet 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Duclert, notaire à Maubeuge. — *L'assemblée générale* se réunit avant la fin de septembre. Tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme suffisante pour servir l'intérêt à 6 0/0 aux actions privilégiées; 3 0/0 à l'administrateur délégué; 1 0/0 aux administrateurs non délégués; 1 0/0 au commissaire et le surplus sera attribué à concurrence de 25.000 fr. à la réserve spéciale créée pour assurer le service de l'intérêt à 6 0/0 des actions privilégiées, lorsque cette réserve de 25.000 fr. sera constituée et à condition qu'elle se maintienne; ce surplus sera attribué à toutes les actions anciennes et privilégiées pour être partagé également entre elles sans distinction.

Observations : Parmi les modifications apportées aux statuts par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 janvier 1898, il est intéressant de reproduire en entier l'article 5 modifié :

« Le capital social est augmenté de quarante mille francs et porté ainsi de 80.000 à 120.000 fr. Ces 40.000 fr. d'augmentation seront représentés par 800 actions de 50 fr. qui seront privilégiées en ce sens : Que sur les bénéfices sociaux, il sera prélevé annuellement une somme suffisante pour assurer l'intérêt à 6 0/0 par an du capital qu'elles représentent avec répétition d'une année sur l'autre, en cas d'insuffisance; le tout de façon que les porteurs de ces actions touchent l'intérêt de leur mise sociale avant distribution des dividendes aux actionnaires, et sans que ces derniers ni la Société puissent invoquer la prescription s'il s'écoulait plus de 5 ans avant que l'on pût payer lesdits intérêts. Et qu'en cas de dissolution ou de liquidation de la Société, les porteurs de ces 800 actions prélèveront tout d'abord sur l'actif social, avant toute répartition aux anciens actionnaires, les 40.000 fr., importance de leur apport.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Lemaître, E. Malengreau, J. Gillet, Francotte, Prevost.

Commissaires : MM. Leroy, Carnières.

Administrateur délégué : M. Jules Lemaître.

2547

FORGES ET LAMINOIRS DE SAINT-FIACRE

A MONTCEAU-SUR-SAMBRE

Siège social: *Montceau-sur-Sambre (Belgique)*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 400 actions privilégiées et 2.600 ordinaires. — *Capital primitif* : Un million deux cent mille francs, représentés par 2.400 actions de 500 fr. dont 400 privilégiées et 2.000 ordinaires. — *Titres* : Nominatifs et au porteur. — Société constituée le 26 septembre 1880. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'exploitation des forges et laminoirs de la Société; la vente des matières premières et généralement toutes opérations se rattachant à ladite exploitation. — Le capital pourra être augmenté à 2.500.000 fr. — *Assemblée générale* : 3e lundi de septembre, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 13 0/0 au fonds de réserve; 6 0/0 à l'administrateur délégué; 5 0/0 aux administrateurs; 1 0/0 aux commissaires; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alex. Sohier, B. Parent-Malacort, P. Hosselet, baron J. Houtart, C. Piret.

Commissaires : MM. F. Lebeau, Isaac-Isaac, E. Pire. 2548

FORGES ET LAMINOIRS DE SAINT-AMAND

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS JULES SIROT)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Saint-Amand (Nord)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. dont 1.000 entièrement libérées, attribuées à M. J. Sirot et 1.000 libérées de 25 fr. — *Obligations* : 1.400 obligations de 500 fr. 4 0/0 nets d'impôts, émises en 1898 à 497 fr. 50. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des anciens établissements de M. Jules Sirot, à Saint-Amand, pour la forge et le laminage du fer et de l'acier et par extension, toutes opérations ou entreprises ayant rapport à l'industrie métallurgique. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 3 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mention, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 15 0 0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions ; lorsque l'attribution totale aux actions dépassera 7 1/2 0/0 de leur valeur nominale, le dividende pourra être limité à ce taux ; l'excédent sera alors porté à une réserve spéciale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Pirot, A.Cazeneuve, E. Demaire, A. Lemay, A. Mullier.

Commissaire : M. Horrie. 2549

FORGES DE MILOURD

ANCIENNEMENT DESPRET FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Milourd, commune d'Anor

Le capital social est de quatre cent quarante mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication d'acier, limes, tôles et outils en acier. 2550

GUSTAVE DUMONT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Louvroil (Nord)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 4.800 actions de 250 fr. libérées et au porteur. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lille et de Bruxelles. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 30 juin 1903. — Elle sera prorogée de 10 ans, si l'Assemblée générale, un an avant cette date, n'a pas décidé la liquidation et le mode de liquidation. Il en sera ainsi dans la suite indéfiniment, si, un an avant la date fixée pour l'expiration de la Société, l'Assemblée générale n'a pas décidé de liquidation. — *Objet* de la Société : Fabrication de la fonte, fer, tôles, larges plats, etc., et toutes opérations industrielles ou commerciales se rattachant à ces objets. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Carniaux, à Maubeuge. — *Assemblée générale* ordinaire : 3e jeudi du mois d'août ou la veille, si le jeudi est un jour férié. — *Paiement* des coupons : Date à fixer par l'Assemblée générale ordinaire.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 du fonds social pour être payés à titre d'intérêts à tous les actionnaires sans distinction. Puis sur le surplus : 2° 12 0/0 attribués à la gérance à titre de traitement supplémentaire ; 3° 10 0/0 attribués au Conseil de surveillance pour être répartis entre ses nombres, d'après les jetons de présence délivrés à chacun d'eux ; 4° 15 0/0 pour former un fonds de réserve ; 5° une somme à fixer par le gérant, d'accord avec le Conseil de surveillance à porter à un compte de prévision avec l'approbation de l'Assemblée générale ; 6° l'excédent est réparti comme dividende entre tous les actionnaires au porteur du nombre d'actions que chacun d'eux possède dans la Société.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Composé de six membres.

Gérant : M. Gustave Dumont. 2551

MANUFACTURE ARDENNAISE DE BOULONS ET FERRURES DE WAGONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Braux (Ardennes)

NOTICE

Capital social : Sept cent trente-sept mille cinq cents francs. — *Objet* de la Société : Fabrication de boulons,

Eaux bicarbonatées sodiques du

BOULOU

« Ces eaux, a dit le professeur Béchamp de la Faculté de Montpellier, sont de la même famille que celles de Vichy. Le Boulou portera dorénavant à juste titre le nom de Vichy du Midi. »

Elles sont MOINS CHÈRES et PLUS EFFICACES que celles de Vichy

écrous, rivets, tirefonds, ferrures de wagons et ferrures de charpentes, tendeurs pour wagons et wagonnets, tendeurs de fermes, vis de voiture et pièces mécaniques de toutes sortes.

Directeur-gérant : M. Emile Despas. 2552

SOCIÉTÉ ANONYME

LES BOULONNERIES DE LIÈGE

Siège social : rue Saint-Vincent, Liège (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois cent quarante mille francs, représentés par 1.360 actions et 14.000 obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 15 avril 1887. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication des rivets, rivets mécaniques, boulons et pièces de forge et autre matériel analogue. — *Assemblée générale* : Dernier mardi de mars, à 11 heures, à Liège, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 10 0/0 pour les administrateurs ; 3 0/0 pour les commissaires ; 5 0/0 pour le directeur gérant ; 3 0/0 au personnel. Le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Albert Horstmans, Sylvain Mouton, Emile Prové.

Commissaire : M. Henri Bounamaux. 2553

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA

Siège social : 10, *rue Louis-le-Grand Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions trois cent mille francs, divisés en 12.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : Remboursées.

Années	Cours des actions	Actions de jouissance	Dividendes distribués	Dividendes actions de jouissance
1892.	995 38	500	50	25
1893.	1.265 60	782 50	55	30
1894.	1.682 »	1.316 »	60	35
1895.	2.403 »	1.684 »	65	40
1896.	2.713 78	1.886 »	90	65
1897.	»	»	100	»
1898.	4.200	»	100	»

Plus en 1898, 1/10 obligations aciéries du Donetz, soit 50 fr. par titre. — *Durée* de la Société : 36 ans, à partir du 28 juillet 1877. — *Objet* de la Société : Exploitation des forges et aciéries de Huta-Bankowa à Dombrowa. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons à Paris et à Lyon, au Crédit lyonnais, le 1er décembre. *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 pour un fonds d'amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jean Bonnardel.

Vice-président : M. Edouard Pasteur.

Membres : MM. Camille Astier, L. Besset, G. Chanove, C. de Hartingh, B. Oriol, G. Paret et E. Verdié. 2554

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET ACIÉRIES DE LA KAMA

Siège social : 27, *rue Gasparin Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 7.000 de 500 fr. 4 0/0, émises en 1898, à 495 fr., remboursables à 500 fr. en 36 ans. Intérêt annuel, 20 fr., nets d'impôts actuellement existants, payables les 1er janvier et juillet. — *Parts* bénéficiaires : 18.000 appelées grandes parts Kama. — *Titres* de participation : 16.000, appelées petites parts Kama.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués aux actions	Dividendes distribués aux parts	Cours des parts
1890.	»	30	»	»
1891.	»	38 272	5 »	»
1892.	666 66	38 272	5 »	114 92
18 3.	730 »	38 272	5 »	160 81
1894.	1.200 04	42 408	7 50	232 72
1895.	1.372 50	42 408	7 50	312 65
1896.	1.357 08	46 544	10 »	286 82
1897.	1.382 22	54 816	15 »	371 36
1898.	1.619 79	»	»	634 64

Le cours des petites parts Kama est de 80 fr.

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 29 décembre 1882. Prorogée jusqu'au 27 juin 1952 par décision de l'assemblée générale du 6 août 1898. — *Objet* de la Société : La production et la vente des fontes, fers et aciers, matériels de chemins de fer, de navigation et d'artillerie. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Berloty et Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 au capital versé ; 25 0/0 à la réserve légale, jusqu'à 1.000.000 de fr. ; le surplus : 5 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux actions de capital ; de la somme restant après ces prélèvements : 10 0/0 aux actions d'apport du prince Galitzine, sans que ces 10 0/0 puissent dépasser 50.000 fr. annuellement ; 10 autres 0/0, sans limitation au prince Galitzine. Le surplus aux parts bénéficiaires jusqu'à concurrence de 1.000.000 de fr., l'excédent au delà de cette somme devant être partagé entre les parts bénéficiaires et les titres de participation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Bonnardel.

Membres : MM. C. Astier, A. Locard, J. Lamezière, Wlad. de Potemkine, J. de Boissieu. L. N. de Céligny.

Administrateur-délégué : M. Neyrand. 2555

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION DE SAINT-CHAMOND

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS THIOLLIER

Siège social : cours d'Izieux à Saint-Etienne

Le capital social est de trois cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. 5256

SOCIÉTÉ ANONYME

DES FORGES D'AISEAU

Siège social : Aiseau

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, représentés par 1.600 actions de 500 fr. Le capital pourra être augmenté jusque 1.200.000 fr. Le Conseil pourra émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 14 août 1885. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'exploitation des forges et ateliers de construction établis à Aiseau, ainsi que le commerce des produits fabriqués et toutes entreprises, travaux et opérations se rattachant à cette exploitation. — *Assemblée générale* : 1er jeudi de septembre, à 10 heures, à Aiseau.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; une somme pour un fonds de prévision ; le restant aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joseph Danly, Emile Henricot, Emile Sépulcre, Eugène Muller.

Commissaires : MM. Louis Warnant, Charles Dury. 2557

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET CHANTIERS DE LA MÉDITERRANÉE

Siège social : 1, *rue Vignon, Paris*

NOTICE

Capital social : Treize millions de francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant. — *Obligations* : 9.015, de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1917, par tirages annuels en décembre ; remboursement le 1er janvier. Intérêts, 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890.	684 28	37 50	»
1891.	716 47	35 »	»
1892.	660 65	35 »	»
1893.	639 45	25 »	511 26
1894.	562 57	25 »	511 42
1895.	559 30	25 »	510 37
1896.	543 32	27 50	515 30
1897.	545 »	30 »	155 »
1898.	545 »	»	515 »

Durée de la Société : 30 ans à partir du 31 mai 1856 ; prorogée de 30 ans en 1886. — *Objet* de la Société : Constructions pour les marines militaires et le commerce ; bâtiments à voiles et à vapeur ; machines à vapeur ; chaudières ; machinerie de toute sorte. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale* : Dans le 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social et à la Société marseillaise de Crédit industriel et commercial, 4, rue Auber. — *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme fixée par le Conseil d'administration pour fonds d'amortissement des immeubles et de l'outillage ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Jouet-Pastré.

Membres : MM. A. Bartholoni, Babin, J. Marcuard, Albert Rey, général Sébert, Roubaud, Lefèvre-Pontalis, comte de Mouy.

Commissaires des comptes : MM. A. Doumerc et F. Londe. 2558

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET CLOUTERIES DES ARDENNES

Siège social : *Mohon* (*Ardennes*)

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs. — *Objet* de la Société : Tôles de fer et d'acier ; clouterie mécanique en tôle ; fabrication d'articles en tôle découpée et emboutie ; fabrication de pelles de toutes formes et dimensions en tôle de fer et d'acier.

Administrateur-délégué : M. Henri Regnault. 2559

SOCIÉTÉ ANONYME

DES FORGES DE DOUAI

Siège social : 3, *rue Vignon, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obli-*

gations : 1.780. — *Taux d'émission* : 500 fr. — *Revenu* : 4 0/0. — *Durée* de la Société : 30 ans. — *Objet* de la Société : Fabrication spéciale de pièces de grosse et moyenne forge pour constructions maritimes et mécaniques, guerre, marine, chemins de fer ; ateliers de forge à pilons d'ajustage et d'emboutissage ; emboutis pour constructeurs de chaudières et industries diverses. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris, au Crédit industriel, et à Douai, à la Banque Dupont.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le général Sébert, administrateur des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de la Société française des Métaux.

Membres : MM. Pierre Arbel, administrateur-délégué des Etablissements Arbel, administrateur-délégué ; Antoine Arbel, administrateur-délégué des établissements Arbel, administrateur ; Adolphe Salles, ancien élève de l'Ecole polytechnique, administrateur ; Emile Demenge, ancien élève de l'Ecole polytechnique, administrateur ; Rolland, directeur des Usines.

2560

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET CLOUTERIES DE CRANS

Siège social : Annecy (Haute-Savoie)

Capital social : Six cent quarante mille francs. — *Objet* de la Société : Fers et mines.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. S. Frécejan, H. Roux de Bezieux, Pavin de Lafargue.

Directeurs : MM. Rapt-Madoux, E. Roche.

2561

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET FONDERIES DE MONTATAIRE

Siège social : 16, *rue Le-Peletier, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions huit cent soixante-cinq mille francs, divisés en 7.730 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse, cote officielle, 2e partie du Bulletin. — *Obligations* : 8.830, de 500 fr., 4 1/2 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1921, par tirages annuels en octobre ; remboursement le 1er décembre ; intérêt, 22 fr. 50, payables par moitié les 1er juin et 1er décembre. — *L'assemblée générale* du 26 août 1898 a décidé l'émission de 2.000.000 de fr. d'obligations.

Années	Dividendes distribués	Cours des obligations
1891. . . .	15	»
1892. . . .	5	»
1893. . . .	10	»
1894. . . .	10	»
1895. . . .	»	»
1896. . . .	5	391 80
1897. . . .	15	443 549
1898. . . .	20	488 831

Objet de la Société : Exploitation des forges situées à Montataire (Oise), des hauts fourneaux situées à Frouard (Meurthe-et-Moselle), de l'imprimerie sur métaux située à Nantes (Loire-Inférieure), rue Dudrezen, et de tous autres établissements métallurgiques pouvant aider au développement de son industrie, la production de la fonte, la fabrication du fer, de la tôle, de l'acier, du fer blanc et de leur appropriation à différents usages. L'exploitation des mines de fer de Frouard, Pompey et Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle), et de Chavenois, commune de Malleroy, Faulx et Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons d'actions au siège social, le 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve jusqu'à ce que ce fonds atteigne 1.000.000 de fr. ; 5 0/0 au fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires, déduction faite des amortissements votés par l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Boischevalier.

Vice-président : M. L. de Gossellin.

Membres : MM. Dubois, Claveau, général Coudren, A. Liébaut, E. Lehideux, Bardot et Marcel de Grosselin.

Commissaire des comptes : M. C. Picquet.

Commissaire suppléant : M. Handry de Soucy.

Directeur général : M. Jules Planche. 2562

SOCIÉTÉ ANONYME

DES FORGES ET LAMINOIRS DE L'ALLIANCE A CHARLEROI

Siège social : Marchienne-au-Pont (Belgique).

NOTICE

Capital primitif : Neuf cent cinquante mille francs, représentés par 1.900 actions de 500 fr. — *Capital so-*

cial : Un million de francs. Le capital pourra être porté à quatre millions de francs. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 1er février 1881. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La fabrication et le commerce de la fonte, du fer et de l'acier. Elle pourra étendre ses opérations à toute fabrication, construction, achat ou vente se rattachant à l'objet pour lequel la Société est constituée. — *Assemblée générale* : 2e jeudi d'octobre, à 3 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 12 0/0 au fonds de réserve; 7 0/0 au directeur-gérant; 5 0/0 aux administrateurs; 1 0/0 aux commissaires; une somme nécessaire pour donner aux actionnaires 30 fr. par action; le surplus au fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres: MM. Henry de Nimal, Félix le Borne, Fernand Thiébaut.

Commissaire : M. J.-A. Niffle.

Directeur-gérant : M. Bruyère. 2563

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES DE SEDAN

Siège social : 52, *rue Saint-Georges, Paris*

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Exploitation de forges.

Administrateur-délégué : M. G. Parent. 2564

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES ET TRÉFILERIES DE TOULOUSE

Siège social: *rue du Ramier-Bazacle Toulouse*

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. 2565

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES, USINES ET FONDERIES DE HAINE-SAINT-PIERRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Haine-Saint-Pierre* (*Belgique*)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. Les statuts de la Société ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — *Titres* : Actions au porteur. — *Paiement* des dividendes en décembre, aux caisses assignées par l'assemblée générale. — Société constituée le 26 juillet 1838, modifiée les 31 octobre 1839, 13 juin 1868 et 2 octobre 1882. — *Durée* : 30 années à partir du 2 octobre 1882. — *Objet* : Exploitation de forges, usines et fonderies; spécialité de locomotives, machines fixes et wagons. — *Exploitation* : à Haine-Saint-Pierre. — *Assemblée générale* : le dernier samedi d'octobre, à 2 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 1/20 au moins au fonds de réserve ; 2° 11 1/2 0/0, tantième des administrateurs et commissaires ; 3° le surplus aux actionnaires, sauf création d'un fonds de prévision après répartition de 7 0/0 d'intérêt aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Victor Pennart.

Membres : MM. Charles Duchateau, Franz Houtart, Antoine Vanderborgt.

Commissaires : MM. Arthur Thiriar, Albert Voos, Henri Vanden Dooren.

Directeur : M. Louis Goldschmid. 2566

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES DE VIREUX-MOLHAIN

Siège social : *Vireux-Molhain* (*Ardennes*)

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lille. — *Cours* des actions de 1894 à 1898 : 620 fr. — *Dividendes* distribués en 1896 : 30 fr. — *Durée* de la Société : 30 années à partir du 27 juin 1893. — *Notaire* qui a reçu l'acte. Me Desjardins, à Vireux. — *Objet* de la Société : Fabrication, laminage du fer et de l'acier. — *Assemblée générale* en octobre : elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons au siège social et au Comptoir d'escompte de Bruxelles, le 31 octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale : 5 0/0 au fonds d'amortissement ; une somme pour servir 5 0/0 au capital, et le surplus, 15 0/0 aux administrateurs; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Saint-Mineur, P. Tresson, J. Jacques, P. Pacquet et V. Piérart.

Commissaire des comptes : M. Paul Brasseur. 2567

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES FORGES D'EICH

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

METZ ET Cie

Siège social : Eich
(Grand-Duché de Luxembourg)

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, représentés par 5.000 actions de 1.000 fr. — Société constituée le 24 août 1865. — *Durée* : 90 ans, jusqu'au 30 septembre 1915. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Jean Nicolas Mothe, notaire à Luxembourg. — *Objet* : Fabrication des fontes brutes et moulées, fabrication des chaudronneries, charpentes en fer et matériels de chemins de fer, acquisitions de terrains à mines et à minettes, l'extraction et le commerce des minerais et des minettes, l'exploitation de fours à chaux. — *Exploitation* : Usines d'Eich, de Dommeldange et d'Esch-s/A. Carrières d'exploitation de Strassen. — *Assemblée générale* : le 27 décembre, à 2 heures de relevée.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 6 0/0 à la gérance ; 3 0/0 au comité de surveillance ; le surplus aux actionnaires.

Gérant : M. Em. Metz. 2568

SOCIÉTÉ DES FORGES, FONDERIES
ET HAUTS FOURNEAUX DE MESSEMPRÉ-CARIGNAN

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

BOUTMY & Cie

Siège social : Messempré
près Carignan (Ardennes)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs. — *Objet* de la Société : Exploitation de forges, fonderies, hauts fourneaux ; usines à Messempré, à Osnes, à Longchamps, à La Fonderie, à Pairpaite et à Margut.

Gérant : M. N. C. Boutmy. 2569

SOCIÉTÉ DES

FORGES ET LAMINOIRS DE BAUME

A HAINE-SAINT-PIERRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Baume

NOTICE

Capital primitif : Un million quatre cent mille francs, représentés par 3.600 actions de 250 fr. — *Capital social* : Cinq cent soixante mille francs. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 25 février 1881. Modifiée le 3 octobre 1882. — *Acte* : 6 mars 1880. Prorogation. — *Durée* : Finit en 1901. — *Objet* : L'exploitation des forges et laminoirs ; la vente des produits fabriqués et généralement toutes opérations commerciales et industrielles se rattachant à cette industrie. — *Assemblée générale* le 1er mardi d'octobre, à midi, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; 6 0/0 à l'administrateur délégué ; 5 0/0 aux administrateurs ; 1 0/0 aux commissaires ; 3 0/0 au directeur ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Piérart, N. Bourgeois, Ch. Thoumsin fils.

Commissaires : MM. M. L. Warnant, V. Vanderborght, S. Thoumsin.

Directeur-gérant : M. Ch. Thoumsin. 2570

SOCIÉTÉ FRANCO-NORVÉGIENNE

DE CLOUS A CHEVAL "VICTORIA"

ANCIENNE MAISON M. DÉCRÉ ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *boulevard Saint-Denis Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent vingt mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des clous à ferrer les chevaux et plus spécialement les clous connus sous la marque Victoria, ainsi que tous articles se rattachant à cette industrie. — *Durée* : La Société en commandite simple M. Décré et Cie, dont le siège était à Paris, 16, boulevard Saint-Denis, constituée aux termes d'un acte sous seings privés en date à Paris et à Christiania des 11 et 15 août et 13 septembre 1893, enregistré le 13 septembre, folio 48, et transformée en Société en commandite par action suivant actes sous seings privés en date à Paris du 24 juillet 1896, enregistré à Paris, le 25 juillet 1896, folio 98, a été transformée en Société anonyme à la date du 8 décembre 1897 ; la Société, qui doit arriver à expiration le 15 août 1903, a été prorogée jusqu'au 15 août 1923. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-A.-T. Lammleth, H. Décré, O. Christophersen.

Commissaire : M. A. Ancel. 2571

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE

DES LAMINOIRS DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, *boulevard Gambetta Roubaix (Nord)*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 130 entièrement libérées

et 1.870 libérées de 125 fr. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation d'une usine à Montherme (Ardennes) ; cette exploitation comprendra le traitement et le laminage du zinc, et, s'il y a lieu, du plomb, et toutes les opérations d'industrie, de commerce ou de transport s'y rattachant. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Poissonnier, notaire à Roubaix. — *L'assemblée générale* a lieu dans la première quinzaine d'avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 à l'amortissement ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; l'excédent : 11 1/2 0/0 au Conseil d'administration ; 1/2 0/0 au commissaire ; 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour être répartis aux agents et ouvriers de la Société ; le solde : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux 874 parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Motte.
Vice-Président : M. L. Tiberghien.
Membres : MM. Aug. Dumoulin, J. Hogge, Ch. Jonville, P. Legros, G. Poulet.
Administrateur délégué : M. L. de Groulard.
Commissaires : MM. Ch. de Blonde, H. Hanson, H. Squilbin.

2572

HAUTS FOURNEAUX

COMPAGNIE DES HAUTS FOURNEAUX DE CHASSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue de la République Lyon*

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres*, au porteur et nominatifs, sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : En 1890, 35 fr. ; en 1891, 40 fr. ; en 1892, 40 fr. ; en 1893, 40 fr. ; en 1894, 45 fr. ; en 1895, 45 fr. ; en 1896, 45 fr. ; en 1897, 45 fr. ; en 1898, 45 fr.

Durée de la Société : Du 12 septembre 1873 au 30 septembre 1910. — *Objet* de la Société : La fabrication de la fonte dans l'usine de Chasse (Isère) et l'exploitation de la mine de fer d'El-M'-Kimen (Afrique). — *Assemblée générale* : Se réunit dans le courant du mois d'octobre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur technique ; une partie du solde au fonds de réserve extraordinaire ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Bouthier.
Vice-Président : M. J. Marrel.
Secrétaire : M. C. Cholat.
Membres : MM. F. Allimand, L. Poidebard, C. Neyrand.
Commissaires des comptes : MM. Gris aîné, Ad. Girerd.
Directeur : M. P. Mercier.

2573

COMPAGNIE DES HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE GIVORS PRÉNAT, DE LA ROCHETTE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Givors (Rhône)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : En 1890, 40 fr. ; en 1891, 40 fr. ; en 1892, 40 fr. ; en 1893, 40 fr. ; en 1894, 30 fr. ; en 1895, 30 fr. ; en 1896, 30 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1903. — *Objet* de la Société : Propriété et exploitation de l'usine des hauts fourneaux et fonderies de Givors (Rhône). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Piaton, à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de juin. — *Paiement* des coupons au siège social en juin.

Répartition des bénéfices : Si le bénéfice constaté par l'inventaire ne dépasse pas 25.000 fr., il n'est distribué aucun dividende et le bénéfice est porté en entier au compte réserve ; au-dessus de 25.000 fr. et jusqu'à 50.000 fr., le prélèvement pour le fonds de réserve sera de 15.000 fr. Au-dessus de 50.000 fr., il ne pourra être moindre d'un cinquième du bénéfice. Un fonds de réserve de 200.000 fr. étant formé et étant resté sans emploi, une partie pourra en être appliquée à l'amortissement des usines ; le chiffre des dividendes à distribuer aux actionnaires est fixé en assemblée générale.

Gérants : MM. E. Prénat ; de la Rochette.

2574

COMPAGNIE DES HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET ACIÉRIES DE LA MARINE ET DES CHEMINS DE FER

Siège social : *Saint-Chamond* (*Loire*)
20, *rue des Pyramides*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en bourse, à Paris et Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	634	30
1891.	614	30
1892.	683	30
1893.	797	35
1894.	876	37 50
1895.	814	40
1896.	819	40
1897.	1.147 55	45
1898.	1.504 60	50

Durée de la Société : 50 ans, du 14 novembre 1854 au 1er juillet 1904. — *Objet* de la Société : Fabrication et commerce des fontes, des fers et des aciers et toutes les opérations qui s'y rattachent, depuis l'extraction et le traitement des matières premières jusqu'à la vente des produits plus ou moins avancés de la fabrication. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Dufour, à Paris ; Rousset, à Rive-de-Gier ; Finaz, à Saint-Chamond. — *Assemblée générale* : Avant fin novembre de chaque année ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons à Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Saint-Etienne, Lyon, Marseille, Boucau, Bastia (Corse), Mulhouse. 30 novembre, acompte ; 31 mai, solde.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, pour constituer un fonds de réserve ; 5 à 20 0/0 ; le surplus : 90 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denière.

Vice-Président : M. le général baron Boissonnet.

Membres : MM. G. Brolemann, vicomte de Saint-Genys, Léonce Verny, le général O. Condren, F. Guérin, le vicomte de Matharel, L. Molinos, J. Perrin, H. Petit et H. Tavernier.

Commissaires des comptes : MM. G. Hutter et de Kermaingant.

Directeur général : M. A. de Montgolfier.

Ingénieur principal : M. Henry de Montgolfier.

2575

HAUTS FOURNEAUX DE LONGWY F. DE SAINTIGNON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Longwy-les-Bas*
(*Meurthe-et-Moselle*)

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs. — *Objet* de la Société : Fontes de moulage, fontes d'affinage, exploitation de concession de mines : minerai de fer hydroxydé oolithique à Mexy, à Saulnes, à Rehon, à Moineville, Godbrange.

Directeur gérant ; M. le comte F. de Saintignon, à Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle). 2576

HAUTS FOURNEAUX ET MINES DE HALANZY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Halanzy* (*Belgique*)

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille francs, représentés par 4.400 actions de 500 fr. chacune, plus 120 parts de fondateurs sans désignation de valeur. La Société a émis 1.000 obligations de 500 fr., remboursables selon tableau d'amortissement. — *Titres* : Bctions nominatives et au porteur. — Société constituée le 2 février 1881, devant expirer le 2 février 1921. — *Objet* : l'extraction, l'achat et la vente de minerais, leur transformation en fonte, la vente et l'élaboration de celle-ci, ainsi que les opérations qui s'y rattachent ; l'établissement d'un ou de plusieurs hauts fourneaux à Halanzy. — Concession : 117 hectares 10 ares, commune d'Halanzy, pour l'extraction du minerai de fer (arrêté royal du 24 janvier 1870). — *Durée* : 40 ans, à partir du 1er janvier 1881. Possession de la Société : 17 hectares. — *Assemblée générale* à Bruxelles, le 4e mardi de juillet, à 1 heure de relevée.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la formation du fonds de réserve ; la somme nécessaire pour payer un premier dividende de 6 0/0 ; l'excédent est réparti comme suit : 15 0/0 aux administrateurs et commissaires et, s'il y a lieu, au directeur-gérant ; 15 0/0 au profit des 120 parts de fondateurs ; le solde est réparti entre les actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Emile Soumillon, de Géradon, Victor Bock, G. Puch, Henri Bertrand, baron L. de Pitteurs.

Commissaires : MM. E. Pirenne, Huwaert, Emile Bertiaux.

Directeur-gérant : M. Guillaume Puch. 2577

HAUTS FOURNEAUX DE MONCEAU-SUR-SAMBRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Monceau-sur-Sambre (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 6.000 actions de 500 fr. dont 2.892 en circulation, ces actions sont amorties par rachat en bourse, ou par tirages annuels ; il est créé en plus 6.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions nominatives. — Société constituée le 10 juillet 1873, modifiée le 26 mars 1888, prenant cours le 1er juillet 1873 et devant expirer le 30 juin 1903. — *Objet* : Exploitation et création d'usines et établissements métallurgiques. — *Assemblée générale* : Monceau-sur-Sambre, Bruxelles ou Charleroi, le 2e lundi d'octobre, à 2 heures.

Répartition des bénéfices : 1/20 pour le fonds de réserve ; la somme nécessaire pour attribuer des dividendes de 3 0/0 aux actions libérées ; le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 50 0/0 pour la constitution d'un fonds d'amortissement des actions ; 35 0/0 à titre de 2e dividende pour toutes les actions amorties ou non amorties ; 15 0/0 à répartir entre les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Félix Gendebien, baron Paul Lahure, Adolphe de Vergnies, T. de Browne de Tiège, comte N. de Ramain.

Commissaires : MM. G. Rocour, Charles Thiebauld.

Directeur-gérant : M. Bron. 2578

HAUTS FOURNEAUX DU SUD DE CHATELINEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Châtelineau
Siège administratif : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. chacune. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 7 septembre 1889, devant expirer le 7 septembre 1919. — *Objet* : La construction et l'exploitation des hauts fourneaux et fours à coke ; l'extraction, l'achat et la vente de minerais de fer et de charbons, et toutes les opérations nécessaires à leur transformation et à la vente des produits à en retirer. L'acquisition ou prise à bail de terrains et de mines ou concessions de mines, la construction de voies ferrées ou autres, d'ateliers et accessoires, de maisons d'habitation et leur achat ou vente en tant que ces actes se rapportent au but social ; l'achat ou l'exploitation des brevets relatifs à l'industrie du fer ou de l'acier. Exploitation : Châtelineau. — *Assemblée générale*, à Châtelineau, le 1er jeudi de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve, cessant lorsque le fonds atteint le 1/20 du capital social. Le restant est réparti comme suit : la somme nécessaire pour donner un premier dividende de 5 0/0 sur le montant libéré des actions ; 10 0/0 pour former le tantième des administrateurs et des commissaires ; 5 0/0 (au maximum) au directeur-gérant ; le surplus aux actions libérées ou non libérées, à moins que l'assemblée générale ne décide d'en faire un autre emploi en tout ou en partie, notamment pour l'amortissement anticipé des obligations ou pour la constitution d'un fonds spécial de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Art. du Roy de Blicquy, Eugène Bette, Edouard Terlinden.

Commissaires : MM. Oswald Allard, Van den Eynde.

Directeur-gérant : M. E. Guillaume. 2579

MÉTALLURGIQUE DE L'OURAL-VOLGA

Siège social : 80, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions de francs, divisés en 36.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 18.000.000 de fr. d'obligations 4 0/0 émises en avril 1898. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir de mai 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication en Russie de la fonte et sa dénaturation. L'exploitation de tous biens, meubles et immeubles et spécialement les hauts fourneaux, de forges, d'aciéries, de laminoirs, tréfileries, pointeries, d'ateliers, etc. Constructions, ainsi que de toutes forêts, gisements houillers et miniers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : En mai ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons à la Banque internationale de Paris, le 13 mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale ; une somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux actions. Après ces prélèvements, il sera attribué 15 0/0 du reliquat au Conseil d'administration. Le solde appartiendra aux actionnaires.

Observations : Les bénéfices nets de l'exercice 1896-1897, qui s'élevaient à 16.822 fr. 94, ont été reportés à l'exercice suivant. Cette Société, quoique Société anonyme française, a le siège de son exploitation en Russie où les sociétés étrangères sont obligées d'obtenir l'autorisation du gouvernement russe pour s'y établir. Parmi les stipulations que le gouvernement russe a imposées à la Métallurgique de l'Oural-Volga, nous relevons celle-ci : « Art. 10. — Le gouvernement russe se réserve le droit de retirer à tout moment l'autorisation donnée à la Société de fonctionner en Russie et d'exiger la cessation de ses opérations sans avoir aucune explication à lui donner sur les motifs de cette décision. » Donc, sans que le gouvernement ait à fournir la moindre explication sur ses motifs, il peut à tout moment obliger la Société à cesser ses opérations en Russie. Les actionnaires convoqués le 23 février 1899 extraordinairement doivent se prononcer sur une proposition d'augmentation du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Constantin Benardaky.

Membres : MM. Maurice Bixio, Edgar Boulangier, François Carvée, Pierre Darcy, Emile Gauthey, Alexandre Koch, Nicolas Kouljinski, Théophile Lombardo, Ernest May, Jacques Outine. 2580

SOCIÉTÉ ANONYME

DES HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES D'ATHUS

Siège social : Athus (Belgique)

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, représentés par 4.000 actions de 1.000 fr., en circulation ; la Société a émis : 2.000 obligations (1re série) 5 0/0 de 500 fr., remboursables par tirage au sort annuel en 19 années. — *Titres* : actions au porteur, obligations 4 0/0 de 500 fr. — Société constituée le 25 juillet 1872 (A. R. du 14 août 1872. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Etablissement de plusieurs hauts fourneaux, fabrication et vente de la fonte ainsi que les opérations qui s'y rattachent, l'extraction et la vente du minerai de fer, fabrication et vente de l'acier, ainsi que les opérations qui s'y rattachent et fabrication du coke. Concession : La Madeleine, minière de Petanges. Exploitation : Athus. — *Assemblée générale* : le 2e mercredi d'octobre au siège social. — *Paiement* des dividendes, coupons et obligations, à Liège, chez M. Jules Frésart, banquier ; à Bruxelles, chez M. G. Cramer, agent de change, 87, boulevard Anspach ; à Arlon, Banque arlonnaise et au siège social à Athus. — *Dividendes* : à partir du 31 octobre. Coupons d'obligations et obligations remboursables à partir du 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au profit de la réserve statutaire jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital émis (cette réserve est actuellement de 400.000 fr.); 6 0/0 aux actionnaires à titre de 1er dividende ; le surplus sera réparti comme suit : 6 0/0 au profit des directeurs ou administrateurs délégués ; 2 0/0 au profit des autres administrateurs ; 3 0/0 au profit des commissaires ; le restant aux actionnaires à titre de 2e dividende, ou bien à des réserves spéciales de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Ancion.

Membres : MM. le baron Fernand d'Huart, baron Hippolyte d'Huart, baron Edouard d'Huart, Emile Thomas.

Commissaires : MM. Alfred Ancion, président ; Maurice Mathelin, Eug. Henry.

Administrateurs-délégués : MM. F. et H. d'Huart. 2581

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX DE LA CHIERS

Siège social : Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, fut porté à 3.000.000 de fr. par la création nouvelle de 2.000 actions de 500 fr. (assemblée générale tenue le 21 décembre 1893). — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin de la cote.

Dividendes distribués : En 1890, 23 fr. 33 ; en 1891, 25 fr. ; en 1892, 25 fr. ; en 1893, 30 fr. ; en 1894, 35 fr. ; en 1895, 32 fr. 50 ; en 1896, 32 fr. 50 ; en 1897, 35 fr. en 1898, 35 fr. — *Total* des amortissements au 31 août 1898, 1.303.542 fr. — *Total* des réserves au 31 août 1898, 940.787 fr. — *Cours* actuel des actions, 685 fr.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 1er septembre 1881 jusqu'à 1931. — *Objet* de la Société : L'extraction du minerai de fer, la fabrication de la fonte de fer, de l'acier et de tous les produits bruts ou manufacturés à extraire du minerai de fer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labriet, à Longwy. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social et à Paris, à la Société générale de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au quart du capital social ; 5 0/0 au fonds d'amortissement jusqu'à moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. S. Mineur.

Membres : MM. F. Tresson, A.-J. Jacques, G. Ferry, Ad. Benoist.

Directeur-administrateur-délégué : M. F. Tresson. 2582

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE BROUSSEVAL (HAUTE-MARNE)

Siège social : Brousseval
Maison à Paris, rue du Terrage, 4

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet* de la Société : Conduites d'eau et de gaz; matériel de distribution d'eau, matériel d'usines à gaz, chauffage par la vapeur ou l'eau, appareils de cave, tuyaux et poêles à ailettes, radiateurs, appareils d'hygiène, fonte ornée pour bâtiments, fontes pour construction, fontes d'art, fontes résistant au feu et aux acides, pièces en tout genre sur modèle et dessin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Target, Darcy, P. Festugière.

Administrateur délégué : M. Paul Festugière.

2583

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE LA LOUVIÈRE

Siège social : La Louvière (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs représentés par 2.300 actions de 500 fr. chacune. La Société pourra émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 30 juin 1884, devant expirer le 30 juin 1914. — *Objet* : Cette Société a repris la suite des opérations de MM. Cambier et Cie, et a pour objet la fabrication de la fonte de moulage et d'affinage, la fabrication des pièces moulées de seconde fusion, d'entreprises et parachèvement de tous objets mécaniques, comportant l'emploi de pièces de fonte. L'émission de banknotes, billets de caisses et autres papiers de cette nature et tous rachats ou amortissement des actions de la Société autrement qu'au moyen des bénéfices qui sont formellement interdits. La Société peut établir des succursales et des dépôts, les céder ou en faire apports à d'autres Sociétés; elle peut se fusionner avec d'autres établissements de même nature ou s'y intéresser. Elle peut acquérir des immeubles nécessaires à ses entreprises. — *Assemblée générale* : A La Louvière, le 3e lundi d'octobre, à 11 heures du matin.

Répartition des bénéfices : 1/20 au moins pour la formation d'un fonds de réserve; cette retenue cessera lorsque ce fonds aura atteint le 10e du capital social; 2 0/0 à chaque administrateur; le reste à répartir entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Thoumsin, Em. Delloye-Orban, A. Sotiaux, Alfred Piérard.

Commissaires : MM. Oscar Delattre, As. Lengrand, Ed. Mesureur.

Directeur-gérant : M. J. Boiteux, ingénieur.

2584

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX, FONDERIES ET MINES DE MUSSON

Siège social : Musson
Siège administratif : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. chacune; la Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 18 février 1885; devant expirer le 18 février 1915. — *Objet* : 1° l'extraction, l'achat et la vente de minerais de fer et toutes les opérations nécessaires à leur transformation et à la vente des produits à en retirer; 2° la construction et l'exploitation de hauts fourneaux et fonderies; 3° l'acquisition de terrains et de mines ou concessions de mines, la construction de voies ferrées ou autres, d'ateliers, accessoires de maisons d'habitation et leur achat ou vente tant que ces actes se rapportent au but social. — Concession et traités: 42 hectares 38 cent., droit d'extraction du minerai, commune de Musson (arrêté royal du 26 avril 1882). — *Durée* : 40 ans, à partir du 1er janvier 1881. 10 hectares, même droit commune de Musson (arrêté royal du 12 octobre 1871). — *Durée* : 25 ans, à partir du 12 octobre 1871. 1/3 dans l'exploitation pendant 30 ans prenant cours le 1er mai d'une parcelle de 40 hectares dans la concession de Belvaux, sise au lieu dit Auf dem Renkert; droit d'ouvrir et d'exploiter une carrière de pierres dans une parcelle de 1 hectare 63 ares, commune de Musson (arrêté royal du 12 octobre 1882), durée indéterminée. — Traités : avec la Société anonyme des mines et hauts fourneaux de la Chiers; avec la Société anonyme des chemins de fer du Prince Henri. — Possession de la Société : 22 hectares 39 ares 90 cent. 1/2; sous-sols : 244 mètres. — Gare privée sur le chemin de fer de l'Etat, d'Athus à Virton, voie de raccordement, canal, quai de chargement, etc. — *Assemblée générale* le dernier mercredi de juin, à 11 h. du matin, Bruxelles. — *Paiement* des coupons en juillet, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un fonds de réserve; cette retenue a cessé lorsqu'elle a atteint 1/10 du capital; le restant est ainsi réparti : 10 0/0 pour former le tantième des administrateurs et des commissaires; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ad. de Vergnies, G. Boel, O. Guichard, G. Kumps.

Commissaires : MM. Pierre Capouillet, François-Joseph Denis, Ferdinand Lebau, F. Stoesser, Ferdinand Vincent.

Directeur-gérant : M. Adolphe Hevrion.

2585

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON

Siège social : à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Capital social : Deux millions quarante-sept mille cinq cents francs. — *Objet* de la Société : Fontes brutes, fontes moulées et notamment tuyaux de conduites d'eau et accessoires de canalisation, tuyaux de descente, tuyaux salubres. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 13 août 1886. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Paul, notaire à Nancy. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeurs-administrateurs : MM. X. Rogé, C. Cavallier. 2586

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DU VAL-D'OSNE

Siège social : 58, *boulevard Voltaire, Paris et à Osne-le-Val (Haute-Marne)*

Objet de la Société : Fabrication de fonte d'art. — *Assemblée générale* en septembre.

Administrateur-délégué : M. H. Hanoteau. 2587

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET ACIÉRIES DE POMPEY

(MEURTHE-ET-MOSELLE)

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS FOULD-DUPONT)

Siège social : 85, *rue Saint-Lazare, Paris*

NOTICE

Le capital social est de onze millions, divisé en 22.000 actions de 500 fr., dont 20.000 entièrement libérées et 2.000 libérées du quart. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Obligations* : 12.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, émises à 485 fr., libérées et au porteur, remboursables au pair, par tirages au sort annuels, de 1899 à 1933. — Intérêt annuel : 20 fr., payables par moitié les 1er février et 1er août. — *Les titres* sont cotés en bourse, au comptant, 2e partie du bulletin de la cote. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de l'usine métallurgique de Pompey et de celle d'Apremont ; l'acquisition, la prise en location, avec ou sans promesse de vente, de toutes usines métallurgiques qui auront pour but le traitement du minerai de fer, la fabrication de la fonte, du fer, de l'acier, de leurs dérivés, et de tout ce qui s'y rattache ; l'exploitation des usines à coke de Seraing (Belgique) et de toutes usines similaires ; l'acquisition, l'obtention et l'exploitation de toutes mines de fer, coke et charbons ; de l'acquisition de tous terrains nécessaires à l'exploitation des usines de la Société. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 30 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en novembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 à un fonds de prévoyance ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 40 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fould, Halfon, Helbronner.

Commissaires des comptes : MM. Bresson et Langlois. 2588

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET ACIÉRIES DU SAUT-DU-TARN

Siège social : 19, *rue d'Athènes, Paris*
Usines : à Saint-Juery (Tarn)
Mines de fer : à Alban-Frayssé (Tarn)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Obligations* : Emprunt du 1er février 1870 de 3.000 obligation. de 500 fr. 4 0/0, remboursables en 30 ans, soit en 1900 (cet emprunt a été amorti en 1895, avant terme). Emprunt du 1er juillet 1881 de 1.500 obligations de 500 fr. 4 0/0 remboursables en 40 ans, soit en 1921. Les actions et les obligations, se trouvant en quelques mains seulement, ne sont cotées ni en bourse, ni en banque. — *Durée* : La Société actuelle a été constituée le 24 mars 1881 par-devant Me Dufour, notaire à Paris, pour finir le 30 juin 1931 ; elle a pris la suite de MM. Garigou et Massenet (1824-1832), MM. Léon Talabot et Cie (1832-1870), la Société anonyme des aciéries du Saut-du-Tarn (1870-1881). — *Objet* de la Société : Exploitation d'usines destinées à la production des fontes, du fer, des aciers et à la fabrication des limes, faux, ressorts, ban-

dages, essieux, outils ou objets de toute sorte, en fer et en acier, l'exploitation de mines ou minières, l'organisation de transports et généralement tout ce qui peut se rattacher à ce genre d'industrie. — *Le paiement* des coupons a lieu : pour les actions, le 1er janvier ; pour les obligations, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année, à la Société générale, 54, rue de Provence, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au minimum à la réserve ; puis 5 0/0 aux actionnaires ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron F. de Vaufreland ✻.

Membres : MM. le baron R. de Nervo ✻, L. Talabot, L. Gallas, Ad. Espinasse ✻, G. de Vaufreland.

Fondés de pouvoir : MM. L. Gallas, Ad. Espinasse ✻.

Secrétaire du Conseil : M. V. Gallas.

Directeur des usines : M. Ad. Espinasse ✻, ingénieur.

Ingénieur en chef des usines : M. Eug. Espinasse.

Commissaire des comptes : M. Eug. Breittmayer,
2589

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX, FONDERIES ET FORGES DE FRANCHE-COMTÉ

Siège social : quai de Lorraine, Besançon (Doubs)

Agence à Paris :
116, *avenue Daumesnil*

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions sept cent quarante et un mille cinq cents francs, divisés en 37.483 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *2.000 obligations* de 500 fr., émises en 1879, remboursables en 25 ans, par tirages annuels ayant lieu en novembre, à dater de 1880. Remboursement des titres sortis, le 1er avril suivant. Intérêt annuel 25 fr., payables par semestre le 1er avril et le 1er octobre. — *Durée* de l'amortissement jusqu'en 1904.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours desogligations
1889. . . .	97 83	4 »	»
1890. . . .	137 68	8 50	»
1891. . . .	148 44	7 50	»
1892. . . .	115 62	5 »	»
1893. . . .	99 84	5 »	»
1894. . . .	128 54	6 »	»
1895. . . .	121 09	5 »	500
1896. . . .	121 67	6 50	500
1897. . . .	194 50	12 50	500
1898. . . .	280 163	15 »	500

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er mai 1855. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines, usines, hauts fourneaux, forges, laminoirs, tréfileries, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Petithuguenin, notaire à Besançon (Doubs). — *Assemblée générale* en novembre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social à Lyon, à Besançon, à Paris et à Saint-Etienne, fin novembre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/6 du capital social ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel ; 85 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Vautherin, Paul Dubourg, Paul Girod, Aimé Liéffroy, E. Bouveret, Louis Lebeau.

Secrétaire général : M. S. Masson.

Commissaires des comptes : MM. Félix Mairot et Justin Crébely.
2590

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX ET FORGES DE VILLERUPT-LAVAL-DIEU

Siège social : Villerupt (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions de 500 fr., libérées au porteur. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lille. — *Obligations*, 1re émission : 1.250.000 fr. en 2.500 obligations hypothécaires de 500 fr. 5 0/0, remboursables au pair en 20 années, à partir du 1er juillet 1893, dernier tirage en octobre 1911 ; 2e émission : 1.000.000 de fr., en 2.000 obligations hypothécaires de 500 fr., remboursables au pair, à partir de 1899. Les intérêts des deux séries sont semestriels : 12 fr. 50.

Cours des actions : 250 fr. — *Dividendes* distribués : 25 fr. — *Paiement* des coupons au siège social, 30 décembre et 30 juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la réserve de prévoyance ; une somme pour servir 5 0/0 aux actions ; et le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 aux employés ; 87 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Murice, F. Roland, S. Piérard, J. Ponsard, J.-B. Menard, P. Regnaud, A. Fendarine, V. Hubert, H. Gendarme.
2591

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX ET MINES D'AUTUN-LE-TICHE

Siège social : à Liège (Belgique)

NOTICE

Le capital social est de six millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : La Société vient d'émettre 12.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 : ces obligations ont été créées par décision du Conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts ; elles rapportent 20 fr. d'intérêts, payables par 10 fr. semestriellement les 1er mars et 1er septembre de chaque année et pour la première fois le 1er septembre 1899 ; elles sont remboursables en 27 années par tirages au sort annuels, conformément au plan d'amortissement ; le premier remboursement aura lieu le 1er mars 1900. La Société s'interdit d'anticiper le remboursement avant dix ans. Prix d'émission 482 fr. 50 payables : 32 fr. 50 à la souscription, 200 fr. le 10 mars 1899 et 250 fr. le 1er avril 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ferd. Detienne, notaire à Liège, le 14 janvier 1899, et publié au *Moniteur belge* le 28 janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Neef-Orban, président du Conseil d'administration de la Société anonyme des aciéries d'Angleur.

Membres : MM. le comte H. de Meeus, industriel, administrateur du Crédit général Liégeois ; Labriet, industriel à Lonwy ; Meuffels, banquier et industriel à Liège ; Alph. Orban, industriel, administrateur de la Caisse Commerciale de Bruxelles ; P. van Hoegaerden, industriel, administrateur de la Caisse Commerciale de Bruxelles.

Commissaires : MM. L. Castermans, ingénieur, directeur de la Caisse Commerciale de Bruxelles ; Ch. de Rossius d'Humain, ingénieur, administrateur de la Société anonyme des aciéries d'Angleur. 2592

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS-FOURNEAUX DE MAUBEUGE

Siège social : Maubeuge (Nord)
Bureaux à Paris : 25, rue Meslay

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés aux bourses de Lille et de Paris. — *Dividendes* distribués : de 1892 à 1895 : 30 fr. ; en 1896 : 45 fr. ; en 1897 : 50 fr. — *Durée* : jusqu'au 31 décembre 1929. — *Objet* : Fabrication et vente de la fonte et des produits qui en dérivent : fers et aciers, participation dans d'autres sociétés métallurgiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delcourt, à Valenciennes. — *Assemblée générale* en mai, se composant de tous les actionnaires possédant 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons, le 20 mai, au Crédit Lyonnais à Paris, et chez MM. Piérard, Mabille et Cie, banquiers à Valenciennes.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; rémunération statutaire au Conseil ; le surplus aux actionnaires avec droit de retenue réservé à l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Renard.

Membres : MM. Carlos Lefebvre, le baron Hippolyte d'Huart, Paul Piérard, Fernand Raty.

Directeur général : M. Paul Raty, ingénieur des Arts et Manufactures, à Maubeuge. 2593

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX DE PAUILLAC

(GIRONDE)

Siège social : 60, *rue de Londres, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 500 sans fixation de valeur nominale. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation d'une usine métallurgique à Pauillac (Gironde), ayant pour but le traitement du minerai de fer, la fabrication de la fonte, de ses dérivés et de tout ce qui s'y rattache ; l'acquisition, la prise en location, avec ou sans promesse de vente, la construction et l'exploitation de toutes autres usines métallurgiques ; l'acquisition, l'obtention et l'exploitation de toutes mines de fer et de charbon ; l'exploitation de toutes entreprises de carbonisation. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux parts de fondateurs et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Noel, L. Gasne, L. Piot, baron H. d'Huart Trasenster. 2594

SOCIETE ANONYME DES

HAUTS FOURNEAUX DE RUMELANGE

Siège social : *Rumelange*

NOTICE

Capital social : Trois millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 500 fr. — La Société a émis : 5.000 obligations de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 21 avril 1888. — *Durée* : 50 ans. — *Objet* : Fabrication de fontes et exploitation minière. — Concessions : Hauts fourneaux à Rumelange. — Exploitation minière à Rumelange. — *Assemblée générale* le dernier samedi de juin, au siège social. — *Paiement* des dividendes et des intérêts à Bruxelles, Banque de Bruxelles, rue Royale, 56, en avril et en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus est distribué aux actionnaires, après défalcation des tantièmes attribués au fonds d'amortissement, au Conseil d'administration et aux commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Urban.

Membres : MM. Ad. Laloux, Aug. Raze, Frédéric Braconnier, Léopold Vapart, Herman Stern, G. de Laveleye, Emile Servais.

Commissaires : MM. Armand Ophoven, G. Plesseria, G. de Lhoneux, S. Wiener. 2595

SOCIÉTÉ ANONYME DES

LAMINOIRS, HAUTS FOURNEAUX FORGES, FONDERIES ET USINES DE LA PROVIDENCE

Siège social : Marchienne-au-Pont (Belgique)

NOTICE

Capital : Huit millions de francs, divisés en 8.000 actions au porteur de 1.000 fr. — La Société a émis 2.000 obligations de 500 fr. 5 0/0 et 20.000 obligations de 500 fr. 4 0/0. Constituée le 21 février 1838, modifiée à différentes reprises et en dernier lieu le 1er mars 1897. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de 1897. — *Objet* : Forges, hauts fourneaux, aciéries, laminoirs. — Succursales à Hautmont (Nord) et à Rehon près Longwy. *Assemblée générale* le 4e lundi d'octobre. — Année sociale : 1er juillet au 30 juin. — *Paiement* des dividendes le 31 octobre ; coupons d'intérêts, janvier-juillet, chez I. Mathieu et fils à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 fonds de réserve ; 5 0/0 pour intérêts aux actions ; sur le surplus : 1 0 0 aux administrateurs ; 1/3 0/0 aux commissaires ; 40 0 0 aux actions comme second dividende ; le reste aux fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. L. Biourge, de Marcèze.

Membres : MM. le comte de Terves, Léopold Dumont, D. Hovine.

Commissaires : MM. de Nismes Licot, Adelin Piret, Armand Banchau, A. Ziane, Jules Audent. 2596

SOCIÉTÉ ANONYME

DE MARCINELLE ET COUILLET

Siège social : Couillet

Siège administratif : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Huit millions deux cent trente-cinq mille six cents francs, représentés par 9.000 actions ou parts sans désignation de valeurs et en 5 coupures. — La Société a émis 19.000 obligations de 500 fr. chacune remboursables par tirage au sort qui a lieu chaque année ; il existe 12.500 actions privilégiées de 1.000 fr. — *Titres* : Actions privilégiées, obligations. — Société constituée le 20 juin 1835, modifiée le 23 novembre 1864, 5 mars 1866 et 12 août 1869, approuvée par arrêtés royaux des 8 décembre 1864, 14 mars 1866 et 26 août 1869, acte du 28 février 1882. — *Durée* : 30 ans, à partir du 1er mars. — *Objet* : Exploitation de hauts fourneaux, laminoirs, fonderies, aciéries, ateliers de construction, de minières et de castines et des charbonnages de Marcinelle-Nord. — Exploitation : Couillet, Châtelineau, Marcinelle et grand-duché du Luxembourg. — *Assemblée générale* le 2e mercredi du mois d'octobre. — *Paiement* des dividendes et coupons en novembre, des coupons obligations en janvier et juillet, Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; le reste des bénéfices : 20 0/0 réserves spéciales ; 70 0/0 aux actionnaires ; 6 0/0 aux administrateurs ; 4 0/0 rémunération pour services rendus par la direction générale et les agents de l'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Despret, J. Quairier, Victor Stoclet, Léon Barbanson, le comte A. de Hemricourt de Grunne.

Commissaires : MM. Léon Fontaine, Ed. Mesens, le comte Henri de Meeus, A. Houyet, L. Ulens.

Directeurs-gérants : MM. Alf. Maroquin, E. Mockel. 2597

SOCIÉTÉ ANONYME MÉTALLURGIQUE

D'AUBRIVES ET VILLERUPT

Siège social : à Aubrives (Ardennes)

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 8.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à Lille. — *Obligations* : 6.000.000 de francs, en 12.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables au pair en 25 ans, à partir du 1er octobre 1899, par tirages annuels, le premier en 1899 et le dernier en 1923. — *Durée* de la Société : Du 29 septembre 1894, pour 50 années. — *Objet* de la Société : Exploitation de l'usine d'Aubrives et des hauts fourneaux de Villerupt, ainsi que tout commerce concernant les forges et la métallurgie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* d'octobre à avril. — *Paiement* des coupons aux caisses à désigner par la Société. — *Obligations* : 10 fr. le 1er avril et 10 fr. le 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve statutaire ; une somme pour servir 4 0/0 aux actions ; le surplus : 7 0/0 au Conseil ; 2 0/0 au personnel ; 10 fr. par action à titre de dividende ; le reste est employé en amortissement des actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Metz, Ch. Simons, A. Demmler, L. Barbanson, E. Goffinet, le baron de Pitteurs, L. Godchaux. 2598

SOCIÉTÉ ANONYME D'OUGRÉE

Siège social : Ougrée (Belgique)

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, représentés par 25.000 actions sans désignation de valeur, en circulation. Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 2 août 1892 (*Moniteur belge*, 16-17 août), ancienne société anonyme des charbonnages et hauts fourneaux d'Ougrée, constituée le 17 septembre 1835, fusionnée le 19 décembre 1892 avec la société anonyme de la fabrique de fer d'Ougrée. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation de mines de charbons et de fer, production du coke, de la fonte, de l'acier et généralement tout ce qui se rattache à l'industrie du fer et du charbon et des produits qui en dérivent. — Exploitation Ougrée. — *Assemblée générale* au siège social, le dernier lundi de juin, à 2 heures. — *Paiement* des dividendes à partir du 1er août, à la Banque de Paris et des Pays-Bas : Balser et Cie, Banque de Bruxelles, banque Dubois à Liège et Crédit général liégeois, banque Licquoisd, à Liège, Nogelmacker et fils à Liège.

Répartition des bénéfices : Déduction faite des amortissements, frais généraux, émoluments de la direction : 1° 5 0/0 au fonds de réserve (ce fonds atteint actuellement 800.000 fr.) ; 2° 1 0/0 à chaque administrateur ; 3° tantième des commissaires à fixer par l'assemblée ; 4° le surplus aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fréd. Braconnier, L. d'Andrimont, Arthur Gernaert, Ed. Montefiore, baron Charles del Marmol, Maurice Urban.

Commissaires : MM. Edmond Funck, P. Trasenter, P. Schmidt, B. Dauby, Alf. Magis, G. Lamarche.

Administrateur délégué : M. Auguste Roze.

Directeur général : M. Trasenster Gustave. 2599

SOCIÉTÉ ANONYME

DE VEZIN-AULNOYE

Siège social : Huy (Belgique)

NOTICE

Cette Société d'origine belge fut créée à Huy, le 10 novembre 1858, modifiée les 3 juillet 1865, 27 novembre 1871 et 27 octobre 1897 ; elle doit arriver à expiration le 19 novembre 1908.

Le capital social est de sept millions cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 500 fr. dont 10.000 entièrement libérées et 5.000 émises à 750 fr., libérées de 300 fr. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Bruxelles. — *Obligations* : 6.545 obligations de 500 fr. 4 0/0 dont 2.193 anciennes, amortissables en 20 ans et 4.352 nouvelles, amortissables en 30 ans, rapportant également 20 fr., payables pour les anciennes : les 1er juin et 1er décembre, et pour les nouvelles, les 1er juillet et 2 janvier. — *Objet* : Exploitation de hauts fourneaux, forges et aciéries. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1897. . .	917 50	50	507 40
1898. . .	1.125 »	»	507 »

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 1 0/0 à chaque administrateur ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; 1 à 5 0/0 au personnel ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Castel.

Membres : MM. de Lhoneux, Grodent, Sépulchre, Magery.

Directeur-général : M. Sépulchre. 2600

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES

DE A. DURENNE

Siège social :
26, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisés en 5.200 actions de 500 fr., dont 5.000 entièrement

libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 1er mars 1896. — *Objet* de la Société : L'industrie et le commerce des fontes d'art et d'ornement, de bâtiment, les fontes mécaniques, les statues bronzè ou fonte, religieuses ou profanes ; l'exploitation des hauts fourneaux et fonderies de Sommevoire et Vassy (Haute-Marne), de Bar-le-Duc (Meusc), et de l'usine électro-métallurgique d'Auteuil, rue Félicien-David, 32 ; l'exploitation de l'usine à gaz de Gaillac (Tarn), des maisons de vente à Paris, faubourg Poissonnière, 26, et 44 *bis*, rue d'Allemagne, et des dépôts tant dans les villes de province qu'à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hatin, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 au capital versé ; somme allouée au Conseil d'administration et aux administrateurs-délégués ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Durenne, H. Jacquin, H. Maugery, J. Poinset.

Administrateurs-délégues : MM. Maugery et Poinsot. 2601

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET ACIÉRIES EN RUSSIE

(ACIÉRIES MAKEERKA)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Le capital social est de huit millions de francs, divisé en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *L'objet* de la Société est l'établissement en Russie de hauts fourneaux, forges et aciéries pour la fabrication et le traitement de la fonte, du fer, de l'acier et autres métaux, fers profilés, ainsi que de toutes leurs applications industrielles, et notamment la fabrication de machines et de matériel pour chemins de fer, tramways, fleuves et canaux, celles de conduites pour la distribution de l'eau et du gaz ; en un mot, tout ce qui se rattache à l'industrie métallurgique. Elle peut s'intéresser dans toutes entreprises ou sociétés dont le commerce ou l'industrie serait similaire ou de nature à favoriser et à développer son propre commerce et sa propre industrie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 30 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du second semestre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; sur le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; le solde, 85 0/0 aux actions ; 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernard, G. Buron, L. Dorizon, baron Hély d'Oissel, Ilovaisky, Jordan, Laporte, A. Laurans, P. Laurans, H. Legru, F. Maes, R. de Nervo.

Commissaires : MM. Barbier, Piette, A. Defontaine. 2602

SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET ACIÉRIES DE DENAIN ET D'ANZIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Mogador prolongée, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées et au porteur. — *Obligations* : Huit millions de francs, divisés en 16.000 obligations de 500 fr., 5 0/0, émises à 500 fr., remboursables au pair en 33 années, à partir du 31 décembre 1889 ; dernier tirage 1920. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille et à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. .	352	»
1891. .	246	12 50
1892. .	363	25 »
1893. .	442	20 »
1894. .	394	20 »
1895. .	314	20 »
1896. .	430	20 »
1897. .	435	20 »
1898. .	440	»

Cours des obligations : De 504 à 520 fr. — *Durée* de la Société : A partir du 6 avril 1849, expiration 6 avril 1948. — *Objet* de la Société : Exploitation des forges et aciéries de Denain et d'Anzin, depuis l'extraction du minerai jusqu'à la vente des produits manufacturés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : 5 premiers mois de l'année, composée de propriétaires porteurs d'au moins 20 actions. — *Paiement* des coupons au siège social, à Paris et aux caisses de la Société, à la Caisse générale et dans ses succursales ; à Lille, chez MM. Scalbert, banquier, rue Saint-Pierre, 12, et Verley-Decroix et Cie ; à Valenciennes, chez MM. Dupont et Cie, et MM. Pierard, Mabile et Cie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; l'assemblée générale décide de la répartition du surplus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Nervo.
Vice-président : M. A. Bernard.
Membres : MM. G. Buron, Dejardin Verkinder.

H. Dupont, S. Jordan, G. Kolb-Bernard, J. Naud, baron Piscatori de Vaufreland, L. Talabot.

Commissaires des comptes : MM. Ch. Kolb, H. Dubois et E. Hibon.

Directeurs : MM. Léop. Pralon, délégué général du Conseil; Honoré Lemaire, directeur des services administratifs et commerciaux ; Jean Werth, directeur des services techniques. 2603

SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX FORGES ET ACIÉRIES DE THY-LE-CHATEAU ET MARCINELLE

Siège social : *Thy-le-Château* (*Belgique*)

NOTICE

Capital social : Cinq millions six mille francs, représentés par 5.006 actions de 1.000 fr. — Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — Société constituée le 3 juin 1854, modifiée les 11 janvier, 20 octobre 1859, 5 août 1866 et 24 juin 1871, reconstituée le 31 juillet 1891. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et vente de la fonte de fer, de l'acier et de tous produits se rattachant à ces industries. — *Exploitation* : Hauts fourneaux, aciéries, forges et laminoirs de Thy-le-Château, hauts fourneaux de Marcinelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jean-Baptiste Caramin.

Membres : MM. Victor Gillion, Henri Warnant, Adolphe Leroy, Théophile Finet.

Commissaires : MM. Achille Clercx, Jean Wautelet, Léopold Rancelot.

Directeur-gérant : M. Wilmart. 2604

SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX ET FORGES D'ALLEVARD PINAT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Allevard* (*Isère*)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *L'objet* de la Société est la fabrication d'aciers, d'aimants, de ressorts pour chemins de fer et carrosserie, et d'outils aratoires, etc. — Usines de la Gorge, de Pomme, à Allevard (Isère), et de Lourcière, près Allevard.

Gérant : M. E. Pinat. 2605

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE L'ARIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *cité d'Antin*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 13.291 à 200 fr., remboursables à 200 fr., en 40 ans, à partir du 1er février 1896, par tirages annuels et rapportant 8 fr. d'intérêt. — *Objet* de la Société : Métallurgie, hauts fourneaux, matériel de guerre, de marine et chemins de fer. — *Assemblée générale* en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rolland d'Estape.

Membres : MM. Oulif, de la Vieuville, Fraiche, Libmann, de Korsak.

Secrétaire général : M. Schweitzer.

Administrateur-délégué : M. Oulif. 2606

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE CHAMPIGNEULLES ET NEUVES-MAISONS

Siège social : *Neuves-Maisons par Pont-Saint-Vincent* (*Meurthe-et-Moselle*)

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 6.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ont cotés en Banque, à la cote des valeurs de région de l'Est. — *Obligations* : 1.400.000 fr. en 500 obligations de 2.800 fr. — *Taux d'émission* : 500 fr. — *Revenu* : 20 fr. — *Durée* de l'amortissement : 20 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889. .	800	»	500
1890. .	850	30	500
1891. .	850	40	500
1892. .	900	40	500
1893. .	900	50	500
1894. .	900	50	500
1895. .	1.000	40	500
1896. .	1.025	40	500
1897. .	1.025	40	500
1898. .	1.030	»	500

Durée de la Société : Du 4 mars 1873 au 4 mars 1972. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines, production de fontes, moulages et affinages, moulage à découvert et pièces moulées, fer et machines, mines de fer, hauts fourneaux, fabrique de briques et de ciment de laitier, à Neuves-Maisons; Forges et laminoirs à Champigneulles

(Meurthe-et-Moselle) ; mines de fer, hauts fourneaux, forges et laminoirs à Liverdun (Meurthe-et-Moselle). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Collin, à Nancy ; actuellement Houot. — *Assemblée générale* : le dernier samedi de novembre de chaque année. — *Paiement* des coupons à Nancy, Pont-à-Mousson et Lunéville.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Metz.

Membres : MM. Viellard-Migeon, Henri Richaut, de Bouvier, de Ravinel, Jony de Bellocq, Guérin, Marcot, de Prinnes et de Lespinats, administrateur-délégué.

Commissaire des comptes : M. Demonet, ingénieur civil, à Nancy.

Directeur : M. V. de Lespinats, administrateur délégué. 2607

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *avenue des Arts*, *Anvers*

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, représentés par 3.200 actions de 500 fr. Il est créé en plus 1.800 actions de jouissance sans désignation de valeur. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 11 novembre 1890. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Acquisition, location, construction, exploitation ou la revente de hauts fourneaux et fonderies, l'extraction, l'achat, la vente de minerai de fer et de charbon et toutes opérations nécessaires à leur transformation et à la vente des produits à en retirer. — *Assemblée générale* : à Anvers, le dernier mercredi du mois de septembre, à 2 heures de relevée.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; le surplus comme suit : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 30 0/0 à l'amortissement au pair des actions de capital par voie de tirage au sort. Le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François Dumercy-Heirman, baron Charles de Gruben, Albéric Passelecq, Philippe Passelecq, Victor Wonters.

Commissaires : Victor Gain, Henri de Witte, Alfred Simonis de Dudezeele. 2608

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE GORCY

Siège social : *Gorcy*, *près de Longwy* (*Meurthe-et-Moselle*)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs. — *Objet* de la Société : Hauts fourneaux, fonderies, forges, boulonneries, tréfileries, panetières, chaîneries et constructions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. S. Liégard.

Membres : MM. G. Rolland, comte L. de Saint-Quentin, P. Labbé, G. Liégard, E. Clère.

Administrateurs-délégués : MM. E. Clère et P. Labbé. 2609

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE PÉRIGORD

Siège social : 43, *rue de Clichy*, *Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté à huit cent mille francs par décision de l'assemblée générale du 27 janvier 1899. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 10.000 obligations de 300 fr., remboursables par tirages annuels. 60 0/0 de ces obligations ont déjà été remboursés. — *Objet* de la Société : Hauts fourneaux et fonderies, usines à Fumel (Lot-et-Garonne). — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril et octobre. — *Dividende* de 1898 : 30 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alexandre Debouchaud, industriel à Nersac.

Membres : MM. Pajeaut-Lavergne, 64, rue d'Amsterdam, Paris ; Emile Barthe, 89, avenue de Wagram ; Michel, 14, rue de Berlin ; Durandeau, à Angoulême.

Administrateur-délégué : M. Emile Barthe. 2610

USINES

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MÉTAUX

Siège social : 10, *rue Volney, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions de francs, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, au comptant. — *Obligations* : 43.478 de 500 fr. — *Taux d'émission* : 460 fr. — *Revenu* : 4 0/0, remboursables dans un délai de 75 ans, à dater de 1892. Intérêt annuel : 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1892. .	551 87	»	»
1893. .	487 82	»	454 92
1894. .	347 18	»	420 86
1895. .	299 40	»	437 57
1896. .	515 »	27 44	487 »
1897. .	515 »	27 44	485 »
1898. .	520 »	»	490 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 21 janvier 1892 au 31 janvier 1991. — *Objet* de la Société : Exploiter les usines métallurgiques et tous autres établissements dont la Société deviendrait propriétaire ou locataire en France ou à l'étranger, d'acheter ou de vendre tous minerais, métaux bruts ou façonnés, et en général de faire toutes opérations relativement au traitement et au commerce du cuivre et de ses alliages, ainsi que de tous autres métaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons au Crédit industriel et commercial.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer une réserve du dixième du capital social. Le surplus, après prélèvement du 5 0/0 à servir aux actions, est distribué comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Fontaine.

Vice-président : M. J. Mesureur.

Membres : MM. A. Bory, Drouin, Gautier, J. Lair, Edouard Melon, F. Monvoisin, Sébastien de Neufville, Alfred Poidatz, Roubaud, général Sebert, G. Vesier. 2611

SOCIÉTÉ ANONYME DES LAMINOIRS ET USINES DE L'ESPÉRANCE

Siège social : *Louvroil-sous-le-Bois (Nord)*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lille. — *Cours* des actions : 1.083 fr. — *Dividendes* distribués : 60 fr. — *Durée* de la Société : Du 19 juillet 1883, pour 30 années. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de tous produits en fer, fonte et acier, et notamment le fer à cheval. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Alexandre, à Maubeuge. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; une somme pour servir 5 0/0 au capital-actions ; 2 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 à chaque commissaire ; un tantième fixé par l'assemblée pour le directeur, et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Dumont, G. Dumont, Ch. Derbaix, E. Baulanger, A. Gobert, H. Schwan, L. Lambert. 2612

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE BONEHILL A MARCHIENNE-AU-PONT

Siège social : *Marchienne-au-Pont (Belgique)*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 6.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 27 juin 1891. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce de la fonte de fer et de l'acier et spécialement l'exploitation des usines dont il est fait apport par MM. Bonehill (ancienne société des laminoirs de l'Espérance). — *Assemblée générale* le 16 octobre 1894.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 7 1/2 0/0 pour les administrateurs ; 1 0/0 pour les commissaires ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Amour Sottiaux, Jules Ricker, J. Devos, Emile Bonehill.

Commissaires : MM. François Richir, E. Lowet. 2613

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES FRANCO-RUSSES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BAIRD

(A SAINT-PÉTERSBOURG)

Siège social : *19, rue des Pyramides, Paris*

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions, entièrement libérées. — *Les*

titres sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 8.000 à 500 fr., émises en 1892, remboursables à 500 fr. en 25 ans, à dater de 1893, par tirages annuels, ayant lieu le 15 juin. Intérêts : 25 fr. nets, payables par semestres, les 15 juin et 15 décembre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889. .	50 28	»	»
1890. .	43 29	»	»
1891. .	34 09	»	»
1892. .	45 38	9 50	»
1893. .	44 »	»	»
1894. .	67 89	»	»
1895. .	111 32	»	415 42
1896. .	97 45	»	482 65
1897. .	130 »	5 »	505 »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 20 janvier 1881. — *Objet* de la Société : Exploitation des usines Baird, à Saint-Pétersbourg. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en août. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour un fonds de réserve spécial ; le surplus, 12 0/0 au Conseil d'administration et 88 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denière.

Membres : MM. de Montgolfier, F. Guérin, J.-B. Marcel, Ed. Blount, de Matharel, H. Blount, J. Perrin, amiral P. Mortin, S. Payen, L. Baclé.

Commissaire des comptes : M. G. Hutter.

2614

SOCIÉTÉ ANONYME DES

USINES DE LIBERCOURT

Siège social : Libercourt
commune de Carvin (Pas-de-Calais)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est la production des agglomérés de houille et la distillerie des goudrons. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 30 avril 1896. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 2615

SOCIÉTÉ ANONYME DES

USINES DE MAZIÈRES

Siège social : 2, rue Fabert, Paris
Usines à Mazières, près Bourges (Cher)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1875. — *Objet* de la Société : Jouissance, exploitation et disposition des biens, meubles et immeubles composant le fonds social : Hauts fourneaux, fonderies, ateliers de construction, maisons d'habitation, maisons ouvrières, jardins. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Merlin, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis de Vogué.
Membre : M. le comte de la Panouse.
Administrateur : M. le comte de Bryas.
Directeur : M. de Boisgrollier. 2616

SOCIÉTÉ ANONYME DES

USINES DE MONCERET, A ACOZ

Siège social : Acoz (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, représentés par 2.500 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 15 juillet 1893. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication de la fonte et des objets moulés, transformation de la fonte en fer et en acier, fabrication de fers battus et laminés, extraction du calcaire, du minerai de fer et autres métaux, fabrication du coke et des produits réfractaires. — *Assemblée générale* à Bruxelles, le 2e mardi d'octobre, à 11 heures du matin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 2 0/0 à chaque administrateur ; 2/3 0/0 à chaque commissaire ; un tantième au personnel ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Bailly, baron Adhémar de Steenhault de Waerbeek, Alexandre Pourbaix.

Commissaire : M. Léopold Dumonceau.
Directeur-gérant : M. C. Wauthier. 2617

SOCIÉTÉ ANONYME

DES USINES DE ROZIÈRES

Siège social : à Bourges (Cher)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs. — *Objet* de la Société : Hauts fourneaux, fonderie de première et deuxième fusion, poteries, buanderies, appareils de chauffage, croix, plaques, fontes moulées et émaillées. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué : M. L. Dupuis.
Directeur : M. Germain.
Ingénieur en chef : M. Rousseau. 2618

SOCIÉTÉ ANONYME DES

USINES WATTELAR-FRANCQ A ROUX

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 12.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 12.500. — *L'objet* de la Société est la fabrication de chaînes de tous genres et de fournitures pour matériel de chemins de fer. — La Société a été constituée le 8 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me A. Poelaert, notaire à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : moitié aux parts de fondateurs, moitié aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. A. Sottiaux.

Membres : MM. J. Custor, J. Coppée, J. Franck, B. Brener, E. Bonehill, A. Joueneau. 2619

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

DES USINES D'AIX-LA-CHAPELLE

(ACHENER HUTTEN-ACTIEN-VEREIN)

Siège social : à Rophe Erde près d'Aix-la-Chapelle (Allemagne)

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille marks, divisés en 2.800 actions de 1.100 marks chacune. Le nombre de ces actions ne pourra être augmenté par des nouvelles émissions que lorsque les précédentes seront entièrement libérées. Les actions de 1.100 marks, sont nominatives, les autres, celles de 1.000 marks sont au porteur. — Société par actions, formée le 22 octobre 1864, constituée définitivement le 28 décembre 1864. — *Durée* : 50 années, soit jusqu'au 28 décembre 1914. L'assemblée générale des actionnaires pourra, d'après le § 43 des statuts, prolonger la durée de la Société. — *Objet* : Production de la fonte et fabrication du fer et des divers métaux à l'usage de l'industrie. La Société a le droit d'acquérir, d'affermer, ou d'établir tous établissements métallurgiques, correspondant au but qu'elle poursuit. — *Assemblée générale* au siège social ou à Aix-la-Chapelle, avant le 1er novembre. — *Dividendes* payables à la caisse de la Société, le 1er novembre.

Répartition des bénéfices : D'après les propositions du Conseil d'administration, l'assemblée générale détermine combien il sera alloué des bénéfices nets aux actionnaires et combien il en sera prélevé pour le fonds de réserve. Néanmoins il sera prélevé des bénéfices annuels au moins de 5 0/0 tant que le montant ne dépasse pas 10 0/0 du capital des actions émises. 2620

SOCIÉTÉ DES USINES A.-E. DECOUFLÉ

Siège social : 6 et 8, rue Roger, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs. — *Obligations* remboursables à 500 fr. — *Objet* de la Société : Constructions de mécaniques, machines à cigarettes, fournisseur de l'Etat. — *Assemblée générale* en mars.

Administrateur-délégué : M. A. Marchal. 2621

SOCIÉTÉ DES

USINES ET FONDERIES DE BAUME ET MARPENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Usine à Marpent (Nord)

NOTICE

Capital social : Deux millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.000 actions de 250 francs, entièrement libérées. — *Objet* de la Société. — Fabrications de matériel fixe et roulant pour chemins de fer, ponts, charpentes, wagons.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Wautelet, A. Focquet, J. François, P. Bengier, J. Rondeau.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. d'Aoust, d'Andrimont, et Ladenze.

Directeur-gérant : M. L. Moyaux. 2622

SOCIÉTÉ DES USINES DE BLANC DE ZINC DE GRENELLE

TIRRIBILLOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 93, rue du Théâtre, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille francs, divisés en 4.400 actions de 500 fr. — *Dividende* distribué en 1896-97 : 48 fr. nets. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Greslé, à Paris. — *Paiement* des coupons, à Lyon, dans les bureaux de la Compagnie lyonnaise d'explorations et d'études, 3, rue Président-Carnot. 2623

SOCIÉTÉ DES USINES POCOK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue de Flandre, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs. — *Objet* de la Société : Machines pour chaussures. — *Assemblée générale* en juillet ; elle se compose des propriétaires de deux actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. Shepherd. 2624

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES BOUHEY

Siège social : 43, *avenue Daumesnil Paris*
avec Fonderie et Ateliers à Montzeron (Côte-d'Or)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 30.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* bénéficiaires de fondateurs : 200. — *Cours* des actions : En 1896, 147 fr. ; en 1897, 144 fr. ; en 1898, 145 fr. — *Dividendes* distribués : Exercice 1894-1895, 4 fr. 50 ; exercice 1895-1896, 11 fr. 43 ; exercice 1896-1897, 12 fr. 65 ; en 1898, 12 fr. — *Durée* de la Société : 60 ans, de 29 avril 1894 à 1954. — *Objet* de la Société : Construction de toutes les machines à travailler les métaux et les bois et en général les constructions mécaniques de tous genres. Construction et installation complète de tout matériel d'usines, manufactures, moulins et autres, de toutes machines à vapeur et de tout matériel électrique. La construction de tout matériel de guerre et de marine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cotelle, 25, boulevard Beaumarchais, Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons, 43, avenue Daumesnil, Paris, et à Lyon, au Comptoir national d'escompte, les 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Etienne Bouhey.
Membres : MM. Philippe Bouhey, Jules Claudel, Albert Labadens, Alphonse Muller, Emile Gauthey, Félicien Maes et Dreyfus-Brettauer.
Commissaires des comptes : MM. Robert Le Sueur et H. Michoud. 2625

USINES ET FONDERIES DE SAINT-OUEN-VENDOME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Vendôme* (*Loir-et-Cher*)
Agent à Paris :
M. Guitton, 62, *rue Saint-Lazare*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs. — *Objet* de la Société : Fabrication de pressoirs à vin et à cidre, presses à huiles, machines à huiles, machines hydrauliques à colonne d'eau, béliers, pompes diverses. 2626

SOCIÉTÉS DIVERSES

ÉLÉVATEUR PROPULSEUR PNEUMATIQUE
A MARCHE CONTINUE
A. FAUGIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 11, *place Carnot*, *Lyon*

Capital social : Un million deux cent mille francs. — *Objet* de la Société : Boulonnerie, petit matériel de chemins de fer, essieux.
Gérant : M. A. Faugier, à Lyon. 2627

ANCIENS ATELIERS GUY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Plessis-Trévise*
Commune de Chennevières (*Seine-et-Oise*)

Le capital social est de cent dix mille francs. — *L'objet* de la Société est le décolletage des métaux. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 11 septembre 1897. 2628

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BARRIÈRE
L. BARRIÈRE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 22, *rue Saint-Sabin, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Dividendes* distribués, 5 0/0. Intérêts, 3 0/0. Dividendes au total, 8 0/0. — *Durée de la Société* : 30 années. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de pièces mécaniques de précision et particulièrement celles de vis cylindriques, le décolletage et l'étirage au banc, la fabrication de pièces de tours, boulons, découpages, pièces détachées pour les armes, la marine, la guerre, la télégraphie, les téléphones, les chemins de fer, la vélocipédie et en général toute la petite et la grosse mécanique. La construction des lampes électriques, leur installation, la construction et le montage des appareils d'éclairage et particulièrement de l'éclairage électrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pluche, à Paris. — *Assemblée générale*, courant avril de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social, le 30 juin et 31 décembre de chaque année.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Paul Guérin, ingénieur, ancien industriel, demeurant à Paris, 4, rue Sedaine ; Ernest Normondin, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Paris, 9, rue Soufflot ; Emile Vauzelle, ingénieur-mécanicien, demeurant à Paris, 4, 6 et 8, rue Anthony.

Gérant : M. L. Barrière. 2629

C.-A. ROSIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 4, *rue Claude-Tillier, Nevers*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. dont 200 attribuées à M. Rosier, en représentation de ses apports, et 200 libérées de 125 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation et la mise en valeur de tous les brevets pris ou à prendre en France et à l'étranger, se rapportant à l'invention des brûleurs d'hydro-carbure et de chaudières à vapeur instantanée. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 27 décembre 1898.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. J. Roblin, L. Brigaud, J. Fauconnier, J. Jutier, J. Rochet.

Gérant : M. Rosier. 2630

COMPAGNIE DES ÉTABLISSEMENTS LAZARE WEILLER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, *rue de Monceau, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept millions cinq cent mille francs, divisé en 15.000 obligations de 500 fr. — *Obligations* : 7.143 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1935, par tirages annuels ; remboursement 1er janvier et 1er juillet. — *Les titres* sont cotés à la bourse, 1re partie de la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. .	»	42 50	»
1891. .	»	40 »	»
1892. .	»	40 »	»
1893. .	»	40 »	»
1894. .	»	40 »	»
1895. .	876 64	40 »	468 33
1896. .	785 56	40 »	464 14
1897. .	717 50	»	482 »
1898. .	650 »	»	485 »

Durée de la Société : 50 ans, à partir de juillet 1883. — *Objet* de la Société : La fabrication des alliages connus sous le nom de bronze phosphoreux, bronze siliceux et tous autres alliages ; celle des cuivres purs de toute nature. Exploitations de tous brevets et licences, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social et au Comptoir d'escompte.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve legale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social ; ce prélèvement pouvant être porté à 10 0/0 ; la somme suffisante pour servir aux actions un premier dividende de 5 0/0. L'excédent est réparti, savoir : 18 0/0 à la gérance, 15 0/0 à M. Lazare Weiller, en qualité de fondateur, et 67 0/0 aux actions.

Observations : L'assemblée générale extraordinaire du 17 mars a décidé que le capital social serait porté à 15 millions par la création de 15.000 actions nouvelles de 500 fr. émises à 530 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Molinos.

Membres : MM. Ed. Berhneim, Ch. Cambefort, G. Durandeau, S. Tinhorn, G. Genebrias de Fredaignes, E. Halphen, Leauté, Ch. Marcilhasy, H. Vivorez, Lazare Weilher.

Commissaires des comptes : MM. J. Giroux, A. Vernes. 2631

COMPAGNIE FRANÇAISE DU BI-MÉTAL

(BREVETS ÉDOUARD MARTIN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Dieu, Paris*

NOTICE

Le capital social était de un million trois cent mille francs, divisé en 2.600 actions de 2.500 fr. ; par délibé-

ration du 23 novembre 1898, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé : 1° de réduire de 15 0/0, soit à 1.105.000 fr. le capital social ; 2° d'augmenter de 195.000 fr. le capital social ainsi réduit et de le porter à 1.300.000 fr. par la création d'actions nouvelles entièrement libérées à remettre à la Compagnie des établissements Lazare Weiller, en représentation des apports de cette Société à la Compagnie française du Bi-Métal. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Parts bénéficiaires* : 5.900. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 5 janvier 1893. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de toutes matières métalliques, et notamment de produits bi-métalliques, obtenus au moyen des procédés brevetés Edouard Martin. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Emile Godet, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dombrowski, Hubert, Saunier, Dambmann-Plassard, Beauvois-Devat. 2632

COMPAGNIE FRANÇAISE
DU MÉTAL DÉPLOYÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent mille francs, divisé en 3.400 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation sous toutes ses formes, en France, dans les colonies françaises et en Espagne et ses colonies, de l'invention de M. J.-F. Golding, dont elle devient propriétaire et connue sous le nom de métal déployé « Expanded Metal », la fabrication et la vente dudit métal dans les pays ci-dessus indiqués et l'exploitation de toutes industries et entreprises se rattachant directement ou indirectement à cette fabrication et à toutes ses applications. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. de Wette, Ph. Bouhey, E. Devonshire, F. Bocquet, Baguenault de Puchesse, A. Stevens. 2633.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES FOURNEAUX MODERNES
MOULIN FILS AINÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 102, *rue Saint-Antoine, Paris*

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 27 mai 1898. 2634

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE DE
VERCHNY DONIÉPROVSK

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de six millions de francs, entièrement versés. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts de fondateurs* : 20.000 — *Obligations* : 4.000 obligations 500 fr. 4 1/2 0/0, émises à 485 fr., remboursables en 30 ans. — *Les titres* sont cotés aux bourses de Paris et Bruxelles et au marché en banque à Paris. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 octobre 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Van Halteren et T. Taymans, notaires à Bruxelles. — *Objet* : L'exploitation des mines et gisements; la transformation par tous procédés de ses minerais ou autres minerais de fer, le traitement et la fabrication du fer et de l'acier; toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche sociale ; la Société peut aussi s'intéresser par voie de participation, de souscription, d'acquisition, de fusion, etc., dans toutes entreprises ayant rapport à son objet principal. — *Le paiement* des coupons a lieu à Bruxelles, en janvier et juillet pour les obligations.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 6 0/0 premier dividende aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts de fondateurs : le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. Otlet.
Vice-président : M. F. Hamoir.
Membres : MM. A. de la Fontaine, G. Geisenheimer, E. Pierard, E. Eissen, M. Otlet, P. Otlet, Arth. Bron.
Commissaires : MM. Ch. Edw. Balmforth, A. Brodsky, E. Lenglet.
Directeur : M. Bruckert. 2635

COMPAGNIE DES
MINES, FONDERIES ET FORGES D'ALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *rue Blanche, Paris*

NOTICE

Capital social : Neuf millions de francs, divisés en 18.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, cote officielle, au comptant. — *Obligations :* 5.300 de 500 fr. à 4 0/0, remboursables à 500 fr. du 1er janvier 1894 au 1er juillet 1929.

Cours des actions : En 1892, 398 fr. 30; en 1893, 300 fr. ; en 1894, 285 fr.; en 1895, 200 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à compter du 30 octobre 1830 jusqu'au 30 octobre 1929. — *Objet* de la Société : Exploitation des usines métallurgiques d'Alais et de leurs dépendances, et de toutes autres usines qui pourraient être acquises ou affermées. Exploitation des concessions de minerais de fer et de houilles appartenant à la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons au siège de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former une réserve de 500.000 fr.; au-dessus de ce chiffre, cette retenue pourra être moindre de 5 0/0 ; 25 fr. comme premier dividende aux actions ; une portion du surplus peut être affectée par l'assemblée générale à la rémunération du Directeur et du Comité de direction ; le surplus est distribué aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Reille.

Membres : MM. Baguenault de Puchesse, Albert Gigot, baron A. Reille, baron Ch. Benoist-d'Azy, comte de Lastour, E. Leclert, Chancel, Giblain, l'amiral Zédé, marquis de Chaponay.

Commissaires des comptes : MM. Mettre et de la Panouze. 2636

COMPTOIR DES FERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *place Vendôme, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir de novembre 1891. — *Objet* de la Société : L'achat et la vente à la commission, sur la place de Paris et dans un rayon comprenant : la Seine, Seine-et-Oise et autres départements, des barres marchandes ou profilées, des feuillards en fer et en acier, à l'exception de la machine et des fers vendus aux grandes administrations. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Collin et Paul.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Lang, V. de Lespinats, I. Ulmo, J. Marcellot, G. Raty, Henri Léon.

Directeur : M. Lamotte, 16, place Vendôme. 2637

COMPTOIR DES POUTRELLES

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 80, *rue Taitbout, Paris*

Capital social : Cent trente mille francs.

Directeur : M. E. Langlois. 2638

ED. COUTELIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 52, boulevard Richard-Lenoir, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente d'ornements en zinc, cuivre, plomb et autres métaux, estampés et repoussés. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir de mars 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris.

Observation : L'assemblée générale extraordinaire du 24 février 1899 a prononcé la dissolution de la société. 2639

SOCIÉTÉ ANONYME

ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE FRANÇAISE

Siège social : *Froges* (*Isère*)

NOTICE

Capital social : Cinq millions sept cent mille francs, divisés en 11.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Dividendes* distribués de 1893 à 1898 : 6 0/0. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 17 octobre 1888. — *Objet* de la Société : Fabrication de l'aluminium, du silicium et de leurs alliages et de toute autre application industrielle. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bezançon, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons, à Lyon, chez MM. E.-M. Cottet et Cie ; à Grenoble, chez MM. Charpenay et Rey, à Saint-Etienne, chez M. Tamet Joanny, à Bar-le-Duc, chez M. Warin-Bermer et au siège social à Froges.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au quart du capital ; 6 0/0 au capital versé ; 15 0/0 aux administrateurs ; le surplus : à l'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Munerel.

Vice-Président : M. Brunet-Manquat.

Membres : MM. Héroult, Sonnery-Martin, Viard, Ch. Combes.

Administrateur-délégué : M. E. Vielhomme.

Commissaire des comptes : MM. Bernard Ulrich. 2640

ESCAUT ET MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, *rue de la Verrerie, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet*

de la Société : Tubes en fer et en acier, exploitation des brevets Maunesnaun, Roberton et Serve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Laveissière.

Membres : MM. Louis Lavessière, Adin, délégué ; Georges Chaudoir, Dauvans, Heurotte, F. de la Brière, secrétaire général. 2641

ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES DE FERRIÈRE-LA-GRANDE

Siège social : Ferrière-la-Grande (Nord)

NOTICE

Capital social : Sept cent vingt-cinq mille francs. — *Objet* de la Société : Fers marchands, fers à planchers, fers profilés et fers rustiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alfred Ancion.

Membres : MM. le baron H. d'Huard, le comte F. de Saintignon, Wabrand.

Administrateur-délégué : M. Lesaffre. 2642

ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE DE VIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vienne (Isère) et à Paris, 13, rue de Béarn

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividende* distribué : 25 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans, à dater du 26 juillet 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation d'établissements métallurgiques situés dans l'île de Blumenstein, à Vienne (Isère), et à la Chaux-de-Fonds, canton de Neufchâtel (Suisse). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital versé ; une somme facultative pour un fonds de réserve extraordinaire ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 20 0/0 aux fondateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte A. de Roquefeuil de Pradt.

Membres : MM. L. Neyrand, Maurice Piaton, secrétaire ; le comte Ed. de Roquefeuil, Louis Belelt. 2643

ÉTABLISSEMENTS PIÉPER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège (Belgique)

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions quatre cent mille francs, a été porté à cinq millions de francs, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 1898 ; il est divisé en 50.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication mécanique en général et notamment la fabrication des armes et pièces d'armes et la vente de ses produits, la fabrication et la vente de bicyclettes et voitures automobiles de toute espèce, ainsi que l'achat, l'exploitation et la cession de tous brevets relatifs à ce genre d'industrie. 2644

FABRIQUE DE FER DE MAUBEUGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Louvroil (Nord)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Fabrication de tôles de toutes espèces en fer et en acier, larges-plats en fer et en acier.

Directeur-gérant : M. L. Dufer. 2645

L'ALUMINE ET SES DÉRIVÉS
PROCÉDÉS PENIAKOFF

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Châteaudun Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 4.000 actions de 250 fr. dont 2.000 entièrement libérées, émises en représentation d'apports et 2.000 libérées d'un quart. — *Parts* de fondateurs : 4.000, dont 2.000 remises en représentation d'apports et 2.000 attribuées aux souscripteurs des 2.000 actions de numéraire. — *L'objet* principal de la Société est l'exploitation des brevets obtenus en France en 1893, 1895, 1896 et 1898, suivant la spécification qui en est faite à l'article 5 pour un procédé de fabrication de l'aluminium métallique et de ses alliages et pour un procédé d'extraction de l'alumine des minerais alumineux avec obtention comme sous-produits de soude, du chlore et de tous autres, et d'une manière générale la fabrication de l'alumine et de ses dérivés, celle de tous produits chimiques nécessaires à cette fabrication ou tous autres, ainsi que la métallurgie de l'aluminium. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 9 septembre 1898. — *L'acte constitutif*

été reçu par Me Delaon, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre et se réunira pour la première fois en 1900 ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration, mais sans que ce tantième puisse dépasser 5.000 fr. par administrateur et 10.000 fr. pour le président ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres ; MM. L. Somzée, G. Somzée, D. Péniakoff.

Commissaires : MM. E Brisson, M. Divernesse, F. Martin. 2646

H. LACHAUME ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 144, *boulevard Magenta Paris*

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 100 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 22 février 1897. — *Objet* de la Société : Création et exploitation d'un atelier d'affûtage de couteaux, de diffusion. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Charles Poissonnier, à Compiègne.

Gérant : M. H. Lachaume. 2647

LA NÉO-MÉTALLURGIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue de Louvois, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 800. — *Durée* de la Société : 40 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : L'exploitation des brevets se rattachant à la métallurgie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au minimum et au maximum ; 20 0/0 pour le fonds de réserve ; 5 0/0 pour le Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour, s'il le juge utile, attribuer en tout ou en partie aux administration, Comité de direction, etc. ; 5 0/0 pour donner aux actions un dividende ; sur le surplus, il sera fait aux fondateurs une attribution égale à celle versée comme premier dividende ; ces prélèvements opérés, l'excédent sera réparti par moitié entre les actions et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Marbeau, Frédéric Chaplet, Alexandre Rémond, Frédéric Kreaser, Edouard Marbeau, Philippe Hébert, Paul Marbeau. 2648

LAURENT FRÈRES ET BEAU-FRÈRE

FABRIQUE DE QUINCAILLERIE

SERRURERIE

ARTICLES POUR FILATURES

FABRIQUE DE VIS ET BOULONS,

QUINCAILLERIE, SERRURERIE, ÉTRILLES

CUIVRERIE POUR MEUBLES ET POUR BATIMENTS

ARTICLES POUR STORES

Siège social : Plancher-les-Mines (Haute-Saône)

Le capital social est de un million deux cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'une fabrique de quincaillerie, serrurerie. — *La durée* de la Société est de 10 ans à partir du 3 juin 1895. 2649

LES ATELIERS FRANCO-RUSSES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 100 fr. ; ce capital peut être porté à cinq millions et la Société peut émettre 5.000 actions de 560 fr. Il a été créé en outre 5.000 parts de fondateurs. — *Titres :* Actions au porteur. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Faciliter les constructions, en Russie, d'établissements pour la fabrication du matériel des chemins de fer, tramways, usines industrielles, charbonnières et agricoles, la fabrication, l'achat ou la production des matières premières propres à ces industries. — Société constituée le 24 juin 1895. — *Assemblée générale :* 3e mardi de novembre, à 3 heures de relevée, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : tantième au fonds de prévision ; sur l'excédent : 5 0/0 à l'administration ; 20 0/0 au remboursement au pair des actions ; sur le solde : 50 0/0 aux actions de capital et aux actions jouissance et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. du Roy de Blicquy, Louis Ravenez, Alfred Bergaud, Edouard Denis, Jules Carlier.

Commissaires : MM. Edmond Terlinden, baron El. de Gienanth, Eugène Heirman. 2650 A.

LE BRONZE BLANC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *allée Lafayette Toulouse*

Le capital social est de quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante francs. 2651

LE POÊLE UNIVERSEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue Bacon, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., libérées. 1.000 parts de fondateurs ayant droit à 30 0/0 des bénéfices. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de juillet 1891. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente du poêle dit « Universel », la fabrication et la vente de tout autre appareil de chauffage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chatelain, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Clause et Ducel. 2652

MANUFACTURE FRANÇAISE DE

PORTE-PLUMES ET ŒILLETS MÉTALLIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 64, boulevard de Strasbourg Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisés en 5.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente, tant en France qu'à l'étranger, des œillets métalliques, cheville cuivre, porte-plumes, porte-mines, boucles et de tous articles quelconques dits : Articles de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Breuillard, à Paris. — *Assemblée générale* dans le courant du dernier semestre. — *Paiement* des coupons aux lieux et époques désignés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour fonds de prévoyance ou réserve extraordinaire ; une somme pour être distribuée entre les employés et les ouvriers de la Société ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : A. Pellerin, 20, rue Taitbout, à Paris.

Administrateur délégué : O. Butin, 54, rue de la Bienfaisance, Paris.

Membres : E. Thomas, 15, rue Saint-Honoré, Fontainebleau ; C. Oudiette, à Migneaux, commune de Poissy ; Dupont, 11, avenue Hoche, à Paris.

Commissaires des comptes : MM. L. Varnier, 30, rue Le-Peletier, à Paris ; E. Rouillard, à Fontainebleau. 2653

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ALLIAGES COTHIAS

Siège social : 9, *rue Victor-Hugo, Ivry-Port*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 1.200. — *Obligations :* 200.000 fr. divisés en 400 obligations de 500 fr. ; revenu, 5 0/0. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 30 ans. — *Durée* de la Société : 30 ans, constituée le 11 février 1896. — *Objet* de la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fauchey, rue du Louvre, 3. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Président : M. de la Fontaine.

Membres : MM. Cothias, F. Hérard, Ferré de Péroux, administrateurs.

Commissaires des comptes : MM. Beauvois-Devaux et Pitou.

Directeur : M. Cothias. 2654

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

FABRIQUE DE FER DE CHARLEROI

ANCIENNE COMMANDITE

VICTOR GILLIAUX ET Cie

Siège social : Marchienne-au-Pont (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cent mille francs, représentés par 2.200 actions de 500 fr. Le fonds social pourra être augmenté et émettre aussi des obligations jusqu'à coucurrence de 500.000 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — Société constituée le 24 juillet 1875. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* La fabrication et la vente du fer et de l'acier et plus spécialement de la tôle. — *Assemblée générale* 1er jeudi d'octobre, à 10 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve ; une somme de 25 fr. par action à titre de 1er dividende ; le restant, déduction faite des tantièmes revenant aux administrateurs et commissaires, est réparti sous forme de 2me dividende entre les actionnaires. Le Conseil d'administration a la faculté de créer un fonds de prévision par une retenue sur les bénéfices nets.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Gilliaux, Jules Audent.

Commissaires : MM. Léopold Gilliaux, Joseph Hans. 2655 A.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FERMETURES INCROCHETABLES

Siège social : 15, *rue de Navarin, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les*

titres sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 années, à partir de 1894. — *Objet* de la Société : Fabrication de serrures, verrous, cadenas, avertisseurs, et notamment des serrures incrochetables, système Rassinier, à combinaisons dans la clé. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au fonds de prévoyance ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jouanneaux, 15, rue Navarin; Joulet, architecte à Paris, et Demaret. 2656

SOCIÉTÉ ANONYME FERMIÈRE

DES LAVEURS D'OR

Siège social : 15, *rue de Navarin Paris*

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 21 mars 1898. 2657

SOCIÉTÉ ANONYME LA GALLIA

Siège social : 66, *rue Amelot, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires ou autres : 800. — *Obligations :* 800.000 fr., en obligations de 500 fr. 6 0/0, émises au pair. amortissables en 15 ans. — *Objet* de la Société : Fabrication des tubes en acier sans soudure, étirage des métaux. — *Durée* de la Société : 1er janvier 1895 au 31 décembre 1915. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Marc, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social : actions en juillet : obligations en avril et octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. A. Darracq, Clément, Grimault, Gueldry et Tillier.

Commissaire des comptes : M. May.

Administrateurs-délégués : MM. Grimault, Gueldry et Tillier. 2658

SOCIÉTÉ ANONYME DE

GALVANISATION AUTOMATIQUE

Siège social : 40, *avenue Ledru-Rollin, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent soixante-sept mille cinq cents francs, divisés en 335 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 30 juillet 1893. — *Objet* de la Société : La galvanisation à façon ou autrement de métaux en général, et plus spécialement la galvanisation des tôles par la procédé breveté Davies brothers et Cie et Bayliss et l'exploitation d'une usine de galvanisation sise à Nouzon (Ardennes), pour la fabrication des tôles ondulées pour couvertures et clôtures. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. L. Jossier, L. Rouillard, E. de Herde, H. Ludwig et H. Dachelet. 2659

SOCIÉTÉ ANONYME DES

LAMINOIRS A TUBES A HAUMONT

Siège social : à Haumont (Nord)

NOTICE

Capital social : Quatre cent vingt-cinq mille francs. — *Obligations :* 185 obligations de 500 fr., intérêt 5 0/0 émises à 500 fr., et amortissables en 8 ans. — *Objet* de la Société : Tubes à gaz et pièces de raccord en fer forgé, pour conduites de gaz, eau et vapeur, tubes à recouvrement pour locomotive, épontilles pour navires, bouteilles pour acide carbonique, pièces de fonte, brutes et moulées. — *La durée* de la Société est de 38 ans, à partir du 22 février 1878. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Durand, notaire à Maubeuge.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Collet, E. Riga, J. Gillet, docteur E. Lemaître, H. Francon.

Commissaires des comptes : MM. J. Lemaître, P. Sengier, A. Bonzel.

Administrateur-délégué : M. Francon. 2660

SOCIÉTÉ ANONYME

MÉTALLURGIQUE ET CHIMIQUE DU NORD

Siège social : *Marc-en-Barœuf*

NOTICE.

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 2 mai 1898. — *Observation :* A une assemblée extraordinaire convoquée le 11 février 1899, il a été fait une proposition de réduction du capital social. 2661

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE EN RUSSIE

Siège social : 10, *rue Louis-le-Grand, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois millions trois cent mille francs, divisé en 6.600 actions de 500 fr., libérées du quart. — *L'objet* de la Société est la fabrication et le commerce en Russie de tous produits à provenir du travail de la fonte, de fer, de l'acier, du cuivre, du zinc, de l'étain, de l'aluminium et autres métaux de leurs alliages et de leurs dérivés. — *La durée* de la Société est de 90 ans, à partir du 17 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 pour un fonds d'amortissement; 10 0/0 au Conseil d'administration; le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Astier, L. Besset, G. Chanove, B. Oriol, G. Paret, Ed. Pasteur, Verdié. 2662

SOCIÉTÉ ANONYME

DE SAINT-SAUVEUR (ARRAS)

Siège social : *Saint-Sauveur (Arras)*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs sur demande et sont cotés à la Bourse de Lille depuis 1877.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	150	10
1890.	150	»
1891.	135	6
1892.	126	12
1893.	164	15
1894.	189	14
1895.	220	14
1896.	230	14
1897.	230	14
1898.	235	»

Durée de la Société : 99 ans; date de la constitution, 29 janvier 1877. — *Objet* de la Société : Serrurerie, charpentes métalliques, meubles, serres, vérandas, orangeries, articles d'écurie, de cave, de ferme, articles funéraires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fresson, à Arras. — *Assemblée générale* fin avril; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons : 1er mai, à Saint-Sauveur.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme suffisante pour servir, à titre d'intérêt, 6 0/0 au capital, et le surplus : 5 0/0 à la direction et à ses auxiliaires; un fonds de prévoyance et d'amortissement et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Blondel.

Membres : MM. Edmond Letin, Christian Crépin, Emile Wartelle et Albert de Mallortie.

Commissaires des comptes : MM. Bouchez-Béru, baron Cavrois et Heuville.

Administrateur-délégué : M. A. de Mallortie. 2663

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TOLERIES DE KONSTANTINOWKA

Siège social : 156, *boulevard du Nord Bruxelles*

NOTICE

Le capital social est de trois millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 13.000 actions de 250 fr. — Société constituée le 17 octobre 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Van Halteren, notaire à Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alf. Pierart.

Membre : M. G. Tonnelier. 2664

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TUYAUX A JOINT PARALLÈLE

SYSTÈME DUSSARD

ET DES BRIQUES ET BLOCS EN LAITIER

Siège social : *rue des Phocéens, Marseille*

Le capital social est de six cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mai; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 2665

SOCIÉTÉ DES ATELIERS POWEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue Blaise-Pascal, Rouen*

Capital social : Cinq cent cinquante-trois mille cinq cents francs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dumont, à Rouen. — *Assemblée générale* en janvier. 2666

SOCIÉTÉ DES CHAINES EN ACIER SANS SOUDURE

SYSTÈME OURY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue de la Victoire Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.200 actions de 500 fr., libérées au porteur. — *Objet* de la Société : Chaines en acier sans soudure, système Oury. — *Assemblée générale* en avril; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Chaudordy.

Membres : MM. le comte de Montebello, Euverte. 2667.

SOCIÉTÉ DU COMPTOIR POUR FAVORISER

L'EXPORTATION DES FONTES MOULÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue de la Victoire, Paris*

Capital social : Dix mille francs. — Société constituée le 9 mai 1896. 2668

SOCIÉTÉ DES

CUIVRES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Cambon, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Assemblée générale* en avril. — *Objet* de la Société : Exploitation de minerais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bontoux, Morteveille, Bouth, Boutillier, Béranger.

Administrateur-délégué : M. de Luppé.

Directeur des usines : M. David. 2669

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS D'USINES EXPLOITATION DES BREVETS D'INVENTIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Louis-Blanc, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de 1892. — *Objet* de la Société : L'exploitation des brevets, possédés par M. Daix, ingénieur. L'exploitation de tous certificats d'addition à ceux ci-dessus qu'il pourra obtenir ultérieurement. L'exécution des travaux mécaniques. — *Assemblée générale* 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Daix, Emile Delplace, Jules Delplace. 2670

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ALLIAGES DE MÉTAUX

Siège social : rue des Archives, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent trente mille francs, divisés en 460 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 29 juin 1894. — *Objet* de la Société : Fabrication de tous objets avec le nickel, ses divers alliages et tous autres métaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Kergolay, Ch. Fessart, E. Buffenoir, Louis Dumas-Lefèvre, Georges Lambert. 2671

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DU NICKEL ET DE L'ALUMINIUM

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNEMENT GIAMARCHI ET Cie

Siège social : 120, *rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs, dont 500 entièrement libérées ont été remises en représentation d'apport à l'ancienne Société en commandite simple Giamarchi et Cie et 500 libérées de 25 fr. — *L'objet* de la Société est : 1° La continuation de l'exploitation industrielle et commerciale de l'usine avec magasin de vente à Paris, ayant

pour but notamment : la fabrication, l'achat et la vente en nickel pur ou plaqué, aluminium ou bronze d'aluminium, d'orfèvrerie de table, batterie de cuisine, fournitures pour paquebots, hôtels, laboratoires, chirurgie, confiserie, bains, fumeurs, nécessaires de voyage, toilette, de tous articles de fantaisie, etc. ; 2° la fabrication sur commande, avec les mêmes métaux, de toutes fournitures et appareils pour l'armée, pour le bâtiment, décors et ameublements, et pour toutes industries, en un mot, et sans limite, tous les articles présentant des avantages réels au point de vue de la commodité, de l'économie et de l'hygiène et utiles aux particuliers et à l'industrie ; 3° l'achat et la vente de nickel et aluminium en planches, anodes, lingots, tubes, fils, etc. ; 4° la fonderie d'aluminium et de bronze d'aluminium ; 5° le nickelage à façon ; 6° la création d'usines et de magasins de vente en gros et au détail à Paris et partout ailleurs, en France et à l'étranger ; 7° la soumission à toute adjudication, notamment pour l'armée et la marine, telle que harnachement, sac au dos, gobelets, gourdes, gamelles, appareils pour le génie militaire, etc., etc. ; 8° l'achat et la vente de toutes marchandises se rapportant à cette industrie ; 9° la Société pourra, soit pour son compte personnel, soit en participation, construire ou faire construire, acheter, céder et exploiter, en tout ou en partie, toutes affaires ayant rapport à son entreprise, s'y intéresser, soit par souscription directe ou indirecte, par voie d'apport, de fusion ou de création de sociétés nouvelles, soit de toute autre manière ; 10° enfin, généralement toutes opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher à l'exploitation de tous brevets et procédés connus ou qui pourront être découverts par la suite, se rapportant aux objets ci-dessus. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 15 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefebre, notaire à Valenciennes. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme déterminée par l'assemblée générale au fonds de prévoyance ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; l'excédent : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Stainer, L. Vignaud, A. Direz, P. Ayrolles.

Commissaires : MM. Vinet, Giamarchi. 2672

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

ORNEMENTS EN ZINC CUIVRE, TOLE ET PLOMB

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
32,. *boulevard Richard-Lenoir, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 2.900 sont attribuées en représentation d'apports. — *Objet* : La fabrication et la vente d'ornements en zinc, cuivre, tôle, plomb et autres métaux, estampés et repoussés, la vente de tous articles du bâtiment et l'exploitation des maisons de commerce et établissements industriels appartenant à la Société en commandite par actions Ed. Coutelier et Cie ou de tous autres qui pourront ultérieurement y être adjoints. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Briguet, notaire à Paris, et publié dans la *Loi*. — *L'assemblée generale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne le cinquième du capital social ; somme nécessaire pour constituer un amortissement de 5 0/0 sur les apports ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Coutelier, Chennevière, Juliard, Javon, Trocmé, J. Coutelier, G. Coutelier.

Commissaire : M. Corpet. 2673

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRODUITS VULCANISÉS

POIZOT ET Cie

Siège social : 101, *faubourg Saint-Denis Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent quatre-vingt mille francs, divisés en 560 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont entre les mains de quelques actionnaires. — *Parts* bénéficiaires : 1.000, au porteur. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 18 mai 1895. — *Objet* de la Société : 1° La fabrication et l'exploitation d'un produit dénommé « Poizotine » ; la fabrication, l'achat et la vente de tous autres produits similaires, dérivés ou s'y rattachant, et notamment du caoutchouc ; 2° l'exploitation des brevets que M. Poizot a pu ou pourra prendre tant en France qu'à l'étranger, concernant la « Poizotine » et les autres produits ci-dessus visés ; 3° l'exploitation de toute autre industrie ou commerce même n'ayant rien de commun avec la « Poizotine ». — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Grauwin, à Haines (Pas-de-Calais). — *Assemblée générale* : Courant du mois de mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la création d'une réserve spéciale pour l'amortissement du capital par le remboursement des actions ; la somme nécessaire pour servir aux actions non remboursées un intérêt de 5 0/0 des sommes versées ; ce qui restera après ces prélèvements : 10 0/0 au Conseil de surveillance

et aux employés; le surplus : 10 0/0 aux actions; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Louis Thévenet, Ch. Cerré, Victor Lecocq, juge de paix ; E. Balagny et le docteur Mazingue.

Conseil : M. Emile Poizot, ingénieur civil.

2674

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue La-Bruyère, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. dont 800 entièrement libérées et 200 libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en France, dans ses colonies et pays de protectorat, soit pour fabrication et vente directe, soit pour fabrication dans les ateliers d'autrui de l'invention d'un système de chaudières à tubes d'eau tant fixes que marines. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 29 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me P. Huillier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé; 5 0/0 au Conseil d'administration. — Le surplus : 66 0/0 aux actionnaires; 34 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Lair, G. Durr, L. Alla, G. Gebhard, P. Le Normand, marquis de Bretteville.

Commissaire des comptes : M. le marquis R. de Sieyès.

2675

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE BOOM

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Boom* (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr.; il a été primitivement de trois cent cinquante mille francs, 2.200 actions de jouissance sans désignation de valeur ont été créées. — *Titres :* Actions au porteur. — Société constituée le 8 juin 1889, modifiée le 12 avril 1892. — *Objet :* Fabrication de zinc, du plomb, et de tous les produits qui s'y rattachent. — *Durée* : 30 années.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende ; 10 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 à la disposition du Conseil ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alphonse Lambrechts, Joseph Lambrechts, Ernest Vermeulen, Victor Dhanis.

Commissaires : MM. Edmond Pauwels, Gustave Buysschaert.

2676 A.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE DE L'INDO-CHINE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉTUDES

Siège social : 64, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, entièrement versés, divisés en 500 actions de 500 fr. Il existe en outre 350 parts bénéficiaires. — *Les titres* ne sont pas cotés, mais vont l'être prochainement en banque. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 28 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été fait par Me Dufour, notaire à Paris. — *Les publications* ont été faites dans le journal *la Loi*. — *L'objet* de la Société est l'étude, la recherche et la mise en valeur des gisements miniers en Extrême-Orient.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 35 0/0 aux parts de fondateurs; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur - délégué en Extrême-Orient : M. Léon Grévy.

Administrateur-délégué à Paris : M. Braly, 64, rue de la Victoire.

2677

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE MONTBARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, place de la Madeleine, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 50.000. — *Objet* : Toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner les métaux par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 28 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 12 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires attribuées aux anciens actionnaires de la « Société française de fabrication des corps creux (système Ehrhardt). »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Bertin, P. Bouhey, H. Bousquet, F. Crémieux, A. Demmler, A. Laurans, G. Verdé-Delisle.

Commissaires : MM. Le Sueur et Duvivier de Strell.

Administrateur-délégué : M. A Demmler.

2678

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE
DE SAMBRE-ET-MOSELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Charleroi* (Belgique)

NOTICE

Le capital social est de seize millions de francs, divisé en 32.000 actions de 500 fr., dont 27.000 entièrement libérées attribuées en représentation d'apports. — *Objet* : L'exploitation des hauts fourneaux et fonderies de Maizières, des fours à coke de Dechon, des minières de Marange, Germania, Jaumont et Jaumont-Extensions, et des usines de Montigny-sur-Sambre ; l'établissement et l'exploitation de hauts fourneaux, aciéries, forges, laminoirs, fonderies, ateliers de construction et de toutes autres industries métallurgiques, qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer le commerce et les affaires de la Société. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Van Halteren, notaire à Bruxelles, et J. Cornil, notaire à Charleroi. — *L'assemblée générale* a lieu à Bruxelles, le 3e jeudi d'octobre, à une heure de relevée.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 9 0/0 au Conseil d'administration et au Comité de surveillance ; et 86 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaires : MM. G. Dodemont-Lamarche, Ch. Vanderlinden, M. Pirlot-Lamarche, Ed. Mesureur, E. Delloye-Ponselet.

Directeur : M. Dermoulin. 2679

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU
COMPTOIR DES TOLES ET LARGES-PLATS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 80, *rue Taitbout*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt mille francs, divisés en 800 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir du 29 janvier 1897. — *Objet* de la Société : Achat et vente des tôles et larges-plats en fer et en acier. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, 60, rue de la Chaussée-d'Antin. — *Assemblée générale* : Courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice, soit du 1er janvier au 31 mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. Alphonse Fould.

Membres : Alex. Dreux, L. Dufer, F. Dumont, Félix Spalart, P. Focquet, J. Planche et Gustave Raty.

Commissaire des comptes : M. Arthur Prègre.

Directeur : M. Vital Hicguet. 2680

SOCIÉTÉ DU POÊLE BESSON
POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS DU CHAUFFAGE BESSON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, *rue Rennequin*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 100 fr. dont 5.000 entièrement libérées et 3.000 libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 80. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de mai 1895. — *Objet* de la Société : La fabrication et la préparation, l'achat et la vente de tous produits et substances servant à la construction de calorifères et poêles du système Besson ; en un mot, toutes opérations se rattachant au chauffage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prud'homme, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actions.

Observation : L'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 1899 a réduit le capital à 600.000 francs ; 2.000 actions d'apport appartenant à M. Aug. Besson, sont annulées ; par suite : le fonds social, composé des apports et du capital en numéraire, est fixé à six cent mille francs et divisé en six mille actions de cent francs chacune. — Sur ces actions, trois mille sont émises contre espèces, et le surplus, c'est-à-dire trois mille, entièrement libérées, sont attribuées à M. Besson, en représentation de ses apports stipulés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Besson, Th. Benoit, G. Bossière, Bruegghe. 2681

SOCIÉTÉ POURE O'KELLY ET Cie

MARQUE DE FABRIQUE : BLANZY, POURE ET Cie

Siège social : *Boulogne-sur-Mer*

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 700 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations* : Un emprunt de 300.000 fr. 4 1/2 0/0 émis le 30 avril 1898 (l'ancien emprunt est complètement amorti) remboursables en 30 ans, à partir du 30 juin 1900 (obligations de 500 fr., au porteur ou nominatives au choix, coupons payables le 1er juillet et le 1er janvier). — *Durée* : Expiration de la Société : 31 octobre 1929. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente des plumes métalliques, porte-plumes, porte-mine, etc., etc. (voir les statuts). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delcourt, à Boulogne-sur-Mer. — *Assemblée générale* : en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. le docteur Orion, Della Torre, Wimet, J. Poure, le docteur Delannoy.

Directeur : M. G. Poure. 2682

SOCIÉTÉ UNIVERSELLE
DES ÉMULSEURS A VAPEUR
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 111, *boulevard Magenta, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 fr., libérées de 500 fr. — *Objet* : Exploitation des brevets de M. Paul Dubiau, ingénieur à Marseille, lesquels ont pour but de produire automatiquement une circulation rapide de l'eau dans les générateurs de vapeur. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 29 novembre 1893. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Manuel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 5 0/0 à la réserve spéciale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Fontaine, J. Mesureur, A. Gauthier, C. Bellense.

Commissaire : M. Trotabas. 2683

SOCIÉTÉ DE SOUDAGE

Siège social : 7, *rue Cail, Paris*

Assemblée générale en juillet. 2684

SOCIÉTÉ DE
TRÉFILERIE FRANCO-ESPAGNOLE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Cujas, Toulouse*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — La Société a été constituée le 9 octobre 1897.

2685

Grands Vins de Champagne
JULES MUMM & Cie
REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT
DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

ANNUAIRES FRANÇAIS

DES

MINES D'OR

TRANSVAAL

Édition de 1896, prix..... **5 fr.**
Édition de 1897 (fort volume de 1.100 pages), prix... **6 fr.**
Ces 2 volumes ensemble.... **8 fr.**

AUSTRALIE

Édition 1898-99, prix..... 5 fr.

TRANSVAAL

Édition de 1899. prix..... 5 fr.

La Série complète des 4 volumes ci-dessus..... 12 fr.

(Expédition **0** fr. **85** en plus).

Les ANNUAIRES FRANÇAIS des MINES d'OR contiennent pour chaque Compagnie :

Les dates de constitution et reconstitutions. — L'adresse du siège social.
Les noms des Administrateurs, Membres des Comités, Fidéicommissaires, etc.
Les adresses des Agents, Bureaux', Représentants, Services financiers à Paris, Londres, Johannesburg, etc.
Une description détaillée du domaine de chaque Compagnie. — Le nombre de claims.
La capacité des usines de cyanuration. — Le nombre des pilons.
Les broyages, rendements, productions, bénéfices. — Les dividendes distribués depuis l'origine.
La valeur du rendement par tonne de minerai.
Le montant des frais d'exploitation par tonne et bénéfice par tonne.
La durée d'existence de la mine.

UNE NOTICE

Comprenant, outre l'historique de la Société, les comptes rendus des Assemblées générales des actionnaires, avec les comptes généraux détaillés de profits et pertes, le partage des bénéfices, amortissements, etc. — Les analyses des minerais. — Le nombre et la nature des filons, etc.

La situation de chaque Société.

Les cours les plus hauts et les plus bas de chaque année. — Les cours de compensation à Paris. — Les cours de liquidation à Londres.
Les cours et dates d'introduction à Paris. — Les noms des introducteurs.
Les Mode, Droits et Frais de Transferts des Titres

Les dernières éditions ont été complètement refondues et considérablement augmentées
Chaque monographie contient un texte nouveau

Les Volumes sont en vente séparément au prix de 5 fr., dans les principales Librairies et chez :

C. LAMY, ÉDITEUR

124, Boulevard de la Chapelle, PARIS -:- Téléphone

CHAPITRE XXII

MINES

AGGLOMÉRÉS, CHARBONNAGES, HOUILLÈRES

AGGLOMÉRÉS RÉUNIS DU BASSIN DE CHARLEROI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marcinelle (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent mille francs, représentés par 7.200 actions de 500 fr. La Société pourra émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 30 septembre 1393. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : Le triage et le levage des charbons, la fabrication des briquettes, la distillation du goudron et en général toutes les opérations qui se lient au traitement, au commerce et au transport du charbon, du goudron et de leurs dérivés. — *Assemblée générale* : Le 3e lundi du mois de décembre, à 2 heures de relevée, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; l'excédent comme suit : 10 0/0 au fonds de réserve ; 15 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires : 6 0/0 au personnel ; 67 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Malisoux, Ernest Mélot, Adolphe Monjoie, Hippolyte Tillieux-Docq, Armand Wasseige.

Commissaires : MM. Grégoire Soupart, Pierre Chantraine, Jean Wasseige. 2686

CHARBONNAGE DU GRAND MAMBOURG ET SABLONNIÈRE

A MONTIGNY-SUR-SAMBRE (BELGIQUE)

NOTICE

Le capital social est de trois millions six cent soixante mille francs, divisé en 12.000 actions sans désignation de valeur. — *Objet* : L'exploitation de charbonnages, vente de leurs produits et de leurs dérivés. — La Société a été constituée le 26 novembre 1881.

Dividendes : En 1889, 20 fr. ; en 1890, 50 fr. ; en 1891, 35 fr. ; en 1892, 25 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 22 fr. 50 ; en 1896, 25 fr. ; en 1897, 32 fr. 50 ; en 1898, 35 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Adolphe Wayez.

Membres : MM. Gustave Boty, Oscar Dapsens, Arthur Gillieaux, Armand Libiouille, Joseph Quinet.

Commissaires : MM. Léon Frère, Joseph Hermant, Emile van Bastelaer.

Administrateur-gérant : Eugène Fréson.

Directeur des travaux : M. Charles Marbais. 2687

CHARBONNAGES DE MONCEAU BAYEMONT ET CHAUW-A-ROC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marchienne-au-Pont (Belgique)

NOTICE

Capital social représenté par 2.000 actions de 1.000 fr., divisées en coupures de 500 fr. chacune ; les actions jouissent d'un premier dividende éventuel de 5 0/0 ; elles jouissent, en outre, d'un second dividende éventuel payable le 1er avril de chaque année. — Société fondée le 31 mars 1873. — *Durée* : 99 ans. — *Objet* : Exploitation de charbonnages et ventes des produits. — Exploitation : Charbonnages de Bayemont, Docherie et Chauw-à-Roc, contenant 197 hectares 27 ares. — *Assemblée générale* en mars. Les dividendes sont payables à la Société générale, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à titre de premier dividende payable le 1er octobre de chaque année ; 14 0/0

au Conseil d'administration ; 10 0/0 au fonds de réserve ; le restant à titre de second dividende payable le 1er avril de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Malibran, V. Gendebien, P. Durant, P. Gravier, G. Clausse.

Commissaires : MM. C. Lefebvre, A. de Brouckere, F. Paris, H. Goffart, de la Morinière.

Directeur-gérant : M. E. Tonneau. 2688

COMPAGNIE DE CHARBONNAGES BELGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mons (Belgique)
Direction : Frameries

NOTICE

Capital social : Dix millions six cent mille francs, représentés par 21.200 actions de 500 fr., en circulation. — La Société a pour 451.700 fr. d'obligations en circulation. — Les statuts fixent l'amortissement des actions en 99 années. — Le remboursement des obligations s'effectue par tirages au sort annuels, selon tableau d'amortissement pendant la durée de la Société. — *Titres* : Actions au porteur, obligations, 3 0/0. — Société constituée le 28 avril 1816 (A. R. du 6 mai 1846, *Moniteur* du 9 mai 1846), modifiée le 19 janvier 1855 (A. R. du 26 janvier 1855, *Moniteur* du 30 janvier 1555. — *Durée* : 99 années. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, extraction et vente du charbon, fabrication et vente de ses dérivés. — Concessions : Agrappe et Grisœuil, Escoufflaux, Jolimet et Roinge, etc. — Exploitation : Frameries, Noirchain, Eugies, La Bouverie, Hornu, Warquignies, Pâturages, Dour, Boussu et Wasmes. — *Assemblée générale* : Au siège social, en avril, pour les propriétaires de 20 actions. — *Paiement* des dividendes et coupons : En janvier et juillet, à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; une somme suffisante pour servir un intérêt de 5 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; le reste à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard Despret, de Laville-Le Roulx, Charles Albrecq, Ernest de Saisset, le comte Alfred de Laubespin, Armand Wasseige, Léon Lambert, Joseph de Volder.

Commissaires : MM. J. Cousin, V. Fontaine, P. Mulle, F. Mosselman, Mesens.

Directeur-gérant : M. Isaac-Isaac. 2689

COMPAGNIE DU CHARBONNAGE D'ARSIMONT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, rue de Constantinople
Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, représentés par 1.600 actions de 500 fr. — Versements appelés : 400 fr. par action. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans. — La deuxième assemblée constitutive a eu lieu le 31 janvier 1885. — *Objet* de la Société : L'exploitation du charbonnage d'Arsimont (Belgique). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan. — *Assemblée générale* : L'époque varie, mais le plus ordinairement c'est août ou septembre. — *Dividendes* distribués : De 1891 à 1898, 5 0/0 par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Foy, le comte de Ganay, de Kerjégu et Lacretelle.

Commissaire des comptes : M. Lucotte.

Directeur : M. A. Wurgler. 2690

COMPAGNIE DE FERFAY-CAUCHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Auchel (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent vingt-cinq mille francs, divisés en 3.500 actions de 750 fr., libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés en Bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	631	»
1891.	610	20
1892.	562	35
1893.	430	35
1894.	374	20
1895.	435	25
1896.	385	25
1897.	517	25
1898.	672	25

Durée : 10 mars 1881, pour 99 années. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille et fabrication de coke. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Regnault, à Douai. — *Assemblée générale* en octobre (le 1er mardi). — *Paiement* des coupons au siège social et chez MM. Bernard-Cailliau et Cie, banquiers à Douai.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; le surplus est distribué aux actionnaires sur proposition du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Cornaille, ingénieur civil, industriel à Cambrai.

Vice-président : M. Cavroy, industriel à Douai.

Membres : MM. A. Ronnelle, architecte à Cambrai ; Lenglin, industriel à Sainte-Catherine-les-Arras ; P. Risbourg, industriel à Bouchain ; E. Laurent, propriétaire à Béthune ; F. Poumairac, ingénieur à Auchel.

Commissaires des comptes : MM. Fontaine, Delalé, Piérache.

Directeur : M. F. Poumairac, ingénieur.

2691

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DE DAKAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, rue des Bourdonnais Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'établissement et l'exploitation à Dakar (Afrique occidentale française) d'un ou de plusieurs appontements ou pontons destinés à un dépôt flottant de charbon et d'eau douce pour le ravitaillement des navires à Dakar. L'achat et la manutention des charbons et eau douce, destines à l'approvisionnement de ce dépôt. La vente à Dakar et ailleurs, aux navires, chemins de fer et autres acheteurs, de tous charbons et eau douce. Et en général toutes opérations commerciales ou autres pouvant se rattacher, à quelque titre que ce soit, tant à l'exploitation de la concession dont il sera ci-après parlé qu'au négoce à Dakar et ailleurs du charbon sous toutes ses formes et dans toutes ses applications. — *La durée* de la Société est de 99 ans à partir du 16 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Houel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de novembre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; et la somme dont, sur la proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire aurait autorisé le prélèvement pour la constitution d'un fonds de prévoyance. Le solde est répart entre tous les actionnaires proportionnellement aux actions par eux possédées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Francis-Formby Back, négociant, demeurant à Londres, 36, New-Broad Street ; M. Jean-Baptiste Jacquot, négociant, à Paris, rue des Bourdonnais, 30 ; M. Frédérick-William Manson, négociant, demeurant à Londres, 36, New Broad Street ; et M. Thomas-Christophe Jordeson, capitaine au long cours, demeurant à Paris, rue des Mathurins, 60.

2692

COMPAGNIE ANONYME DES

HOUILLÈRES D'AHUN (CREUSE)

Siège social :
15, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

Siège d'exploitation :
Levaveix-les-Mines

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse à Paris. — *Obligations* : 16.500 de 312 fr. 50, 4 1/2 0/0, émises à 250 fr., remboursables à 312 fr. 50 jusqu'en 1909, par tirages annuels, le 15 janvier ; remboursement le 15 avril suivant. — Intérêt annuel : 15 fr., payables par moitié les 15 avril et 15 octobre.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1889. . . .	»	107 »
1890. . . .	30 »	170 »
1891. . . .	»	216 45
1892. . . .	10 »	248 35
1893. . . .	35 »	259 »
1894. . . .	16 »	225 65
1895. . . .	20 »	240 50
1896. . . .	20 »	253 70
1897. . . .	42 25	»
1898. . . .	53 »	»

Durée de la Société : 50 ans, du 13 mai 1863 au 13 mai 1913. — *Objet* de la Société : Exploitation des concessions des mines de houille d'Ahun (nord) et d'Ahun (sud) et tout ce qui se rattache à l'exploitation des mines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 3 0/0 à la réserve, jusqu'à 400.000 fr. du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rolland d'Estape.

Vice-Président : M. de Sedières.

Membres : MM. de Beauchamp, de Breuvery, duc de Morny, A. Piala, de Segonzac.

2693

COMPAGNIE HOUILLÈRE DE BANNE

Siège social : à Saint-Paul-le-Jeune (Ardèche)

NOTICE

Capital social : Quatre cent trente mille francs, divisés en 860 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en banque, à 500 fr. — *Obligations* : 362 obligations de 500 fr. — Revenu : 5 0/0. — Durée de l'amortissement des obligations jusqu'en 1900. — *Durée* de la Société : Constituée le 31 janvier 1877. — *Objet* de la Société : Exploitation des deux concessions de houille de Pigère-Mazel et Sallefermousse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Henri Sambucy, à Nimes (Gard). — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, à Saint-Paul-le-Jeune, Les Vans et Crédit lyonnais, les 1er mars et 1er septembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Colomb, Jean Charrier, Jules Charrier, Adrien Pellet et Félix Faïsse.
Commissaires des comptes : MM. E. Tandon et Louis Colomb.
Directeur : M. Antoine Rostan, directeur des Mines. 2694

COMPAGNIE HOUILLÈRE DE BESSÈGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Jeanne-d'Arc Nîmes (Gard)

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes* distribués : En 1890, 55 fr. ; en 1891, 50 fr. ; en 1892, 45 fr. ; en 1893, 40 fr., en 1894, 40 fr. ; en 1895, 40 fr. ; en 1896, 40 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, depuis le 15 novembre 1855. — *Objet* de la Société : L'exploitation des concessions des mines de houille de Robiac et Meyrannes, des mines de houille de Bordezac et des divers immeubles qui y sont annexés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chabert, à Saint-Ambroix (Gard). — *Assemblée générale* : Avril ou mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions. — *Paiement* des coupons au siège social, et à la Société générale, à Paris, 31 octobre et 30 avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins et 20 0/0 au plus pour former un fonds de réserve jusqu'au 1/10 du capital social. Le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires comme dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis d'Estampes.
Vice-président : M. Alfred Silhol.
Membres : MM. le comte Louis de Brissac, A. Chabert, F. Chalmeton, comte R. d'Estampes, A. Varin d'Ainvelle, le comte Ch. de Brissac.
Directeurs : MM. Ferdinand Chalmeton, à Nimes (Gard) ; J.-B. Marsant, à Bessèges. 2695

COMPAGNIE HOUILLÈRE DE L'HÉRAULT

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 23, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Capital social : Six mille parts, entièrement libérées. — *Obligations* : 3.000 obligations de 300 fr. chacune, rapportant 15 fr. par an, payables par trimestre, émises au fur et à mesure des besoins, à divers cours, et valant actuellement 299 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans, de mai 1896 au 16 mai 1995. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Alzien, à Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault). — *Objet* de la Société : Extraction et vente d'anthracite et de charbons gras. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons à Paris et Lyon, au Comptoir national des rentiers, tous les trois mois : 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve et 90 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L.-H. de La Tour.
Membre : M. Emile Pélard.
Directeur : M. Marty. 2696

COMPAGNIE HOUILLÈRE ET MÉTALLURGIQUE

DE NOVO-PAVLOVKA

(BASSIN DE DONETZ)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept millions, divisé en 70.000 actions de 100 fr., libérées du quart. — *Obligations* : 100.000 obligations de 150 fr., 5 0/0, émises à 148 fr. 50, remboursables à 200 fr., du 1er mai 1901 au 1er mai 1929 par tirages semestriels, les 1er mai et 1er novembre. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de mines de char-

bon situées à Novo-Pavlovka, en Russie, gouvernement d'Ekatérinoslav, district de Lougansk ; la mise en valeur de gisements de minerai de fer situés dans la région ouralienne. Et, comme complément des deux entreprises précédentes, l'exploitation de deux usines de traitement des minerais extraits de ses domaines. — *La durée* de la Société est de 99 ans à partir du 20 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, 5 0/0 au capital versé : une somme pour réserve spéciale ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux directeurs et employés ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Lopin, comte de Montmort, Ed. Hervé, comte de Sesmaison, J. Martelet, A. Rousseau, D. de Fellener, le baron F. d'Avernas Salvador, M. A. di Colonna Walewski.

2697

COMPAGNIE HOUILLÈRE DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Drouot, Paris

NOTICE

Les porteurs de parts de la Société civile française des Charbonnages de l'Esera, province Huesca, Espagne, réunis en assemblée générale au siège social à Paris, rue Drouot, 17, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, ont prononcé la conversion de cette Société en Société anonyme.

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est : 1° L'exploitation des mines de charbon (d'une contenance de 396 hectares), situées à Castejon de Sose Bisaurri et Espès, province de Huesca (Espagne), dont les droits aux concessions appelées Maria, Juana, Julia, Josefina et San Esteban, insérées à l'*Officiel* de la province de Huesca, en date du 9 décembre 1892, sous le nom de M. Teodoro de Sierra, ont été apportés par ledit M. Teodoro de Sierra et par M. Etienne Bordes à la Société ; 2° la vente des charbons qui en seront extraits ; 3° la recherche et l'achat de toutes autres mines ; 4° la revente desdites mines ou la formation d'une ou plusieurs Sociétés, en vue de l'exploitation des unes ou des autres : 5° de provoquer et de favoriser, par tous les moyens compatibles avec la nature et l'objet de la présente Société, la demande en concession et la construction du chemin de fer de Monzon à Venasque (Espagne), nécessaire au développement du trafic houiller, et, si besoin est, la constitution d'une Société pour l'exploitation dudit chemin de fer ; 6° la fusion avec toutes Sociétés minières, financières, métallurgiques, de transports ou autres. — *La durée* de la Société est de 99 ans, qui ont commencé le 17 janvier 1893, date de la constitution de la Société civile française des charbonnages de l'Esera.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Daisson, à Paris, rue Drouot, 17 ; F. de Lestaubière, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur, à Paris, rue Duret, 31 ; le prince Wiszniewski, à Paris, rue du Débarcadère, 7 *bis* ; le marquis de Jouffroy d'Abbans, à Paris, rue Joubert, 23 ; le baron de Romeuf, à Paris, rue Frédéric-Bastiat. 2 698

COMPAGNIE DE RECHERCHES DE HOUILLE DE SAINT-GERVAIS D'AUVERGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue de l'Oratoire Clermont-Ferrand

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 500. — *L'objet* de la Société est l'obtention de la concession des mines découvertes ou à découvrir sur le territoire des communes de Saint-Gervais, Gouthières, Saint-Julien-la-Genesle, Espinasse, Saint-Priest-des-Champs et autres environnantes, la mise en valeur de ces mines, l'exploitation jusqu'à épuisement du gîte à découvrir. — *La durée* de la Société n'aura pas d'autre terme que l'épuisement des gisements houillers existant dans la concession. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Clerget, notaire à Clermont-Ferrand. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 pour compte d'amortissement ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Baudot, A. Paret, J. Chalus, A. Dauzat, le vicomte J. de Saint-Denys, L. Piguet.

Commissaires des comptes : MM. P. Gautier, P. Cavier. 2699

COMPAGNIE DES MINES D'ANICHE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : Aniche (Nord)

NOTICE

Capital social : Trois mille six cents parts (12e de deniers). A l'origine la division était de 25 sols ou 300 de-

niers, ce sont les 12es de ces 300, qui forment les 3.600 parts, 360 de ces parts ont été retirées, il n'en reste donc plus que 3.112. Il n'existe pas de titres, une lettre de la Compagnie en tient lieu. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des parts	Dividendes distribués
1889.	10.800	550
1890.	15.740	925
1891.	16.800	1.000
1892.	14.240	750
1893.	11.230	425
1894.	9.550	300
1895.	10.170	300
1896.	10.200	300
1897.	»	»
1898.	17.000	»

Obligations : 8.000 obligations 4 0/0 émises à 500 fr. remboursables au pair en 20 ans, à partir du 31 janvier 1906. — *Durée* de la Société : 11 novembre 1773, durée perpétuelle. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Assemblée générale* : Il n'y a pas d'assemblée générale, les intéressés ont droit d'inspection des comptes au siège social. — *Paiement* des coupons, payables par mandats mensuels ou trimestriels.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Bonnel, A. Bernard, E. Dejardin, E. Devès, P. Lallier, H. Minangoye, de Sessevalle, E. Vuillemin.

Gérant : M. Paul Lemay, ingénieur. 2700

COMPAGNIE DES MINES D'ANZIN

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : Anzin (Nord)

Agence à Paris : 53, rue de Châteaudun

NOTICE

L'avoir social a été, sans aucune détermination de valeur, divisé par l'acte de Société du 19 novembre 1757, en 24 sols de 12 deniers chacun (mode de division adopté à cette époque dans plusieurs mines du Hainaut). La division des parts est illimitée, mais la Bourse de Lille les négocie actuellement par centièmes de denier. La Compagnie n'a pas émis d'obligations.

Années	Cours du 100e de denier	Dividendes distribués
1890.	4.938 69	230
1891.	5.044 39	240
1892.	4.586 51	240
1893.	4.508 25	200
1894.	4.432 62	160
1895.	4.122 45	170
1896.	4.400 85	190
1897.	5.083 27	200
1898.	5.450 »	»

Durée de la Société : 19 novembre 1757. Durée perpétuelle. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Assemblée générale* : Il n'y a pas d'assemblée; les intéressés peuvent prendre connaissance de l'arrêté de compte. — *Paiement* des coupons, payables par mandats semestriels, fin mai et fin novembre.

CONSEIL DE RÉGIE :

Membres : MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, président, à Paris, 23, rue Fresnel ; le baron de Lagrange, régisseur au château de Sebourg (Nord); Casimir-Périer, régisseur, 23, rue Nitot à Paris; le baron de Chabaud La Tour, régisseur, 41, rue de la Boëtie, à Paris ; Cuvinot, régisseur, 15, rue de Phalsbourg, à Paris ; de Blignières, régisseur, 80, rue de Grenelle, à Paris ; Sabatier, conseil de la Compagnie, régisseur-adjoint, 2, rue St-Simon à Paris ; le prince Auguste d'Arenberg, régisseur-adjoint, 20, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris ; Edouard Agache, régisseur-adjoint, 18, rue de Tenremoude, à Lille ; Ledoux, ingénieur-conseil, 250, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Directeur général : M. François, à Anzin.

2701

COMPAGNIE DES MINES

D'AZINCOURT ET DES FOURS A COKE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 96, faubourg Poissonnière Paris

NOTICE

Capital social remboursé et remplacé par des parts de propriétés. — *Dividendes* distribués en 1895, 30 fr.; 1897, 35 fr. — *Assemblée générale* : Avril ou mai.

Administrateur-délégué : M. E. Thorez.

Commissaire des comptes : M. Cret. 2702

COMPAGNIE

DES MINES DE BÉTHUNE

SOCIÉTÉ CIVILE DITE DE BULLY-GRENAY

Siège social : 9, rue des Capucines Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 18.000 parts. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la Bourse de Lille et Paris, 2e partie de la cote. — *Obligations* : 5.000.000 de fr. en 10.000 obligations de 500 fr., rapportant 15 fr., émises à 280 fr

remboursables au pair, pour le dernier tirage avoir lieu en avril 1941.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	1.453	50
1890.	2.727	80
1891.	3.247	125
1892.	3.034	150
1893.	2.906	125
1894.	3.528	80
1895.	2.510	50
1896.	2.420	50
1897.	2.420	50
1898.	3.150	50

Durée de la Société : 25 septembre 1851, sans limite. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Brunière, à Cambrai. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille, dites Bully-Grenay. — *Paiement* des coupons : Actions, chez MM. Verley-Decroix et Cie, H. Devilder et Cie, Scalbert, au Crédit du Nord, à Lille et à Paris ; au Crédit industriel et commercial. Obligations, 15 avril et 16 octobre ; actions, 15 mai et 15 novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. de Marcère, Degouy, J. Plichon, S. Boitelle, Pagès, Mathieu, Ch. Petit.
Directeur-gérant : M. Mercier. 2703

COMPAGNIE DES

MINES DE CAMPAGNAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cransac (Aveyron)

Siège administratif :

Paris, 11, boulevard Saint-Martin

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 3.500 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille et à Toulouse.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. . . .	250	»
1890. . . .	432	»
1891. . . .	423	33 32
1892. . . .	499	42 70
1893. . . .	697	42 70
1894. . . .	729	43 12
1895. . . .	744	50 »
1896. . . .	790	50 »
1897. . .	887	40 »
1898. . . .	1.009	»

Durée de la Société : Illimitée. A partir du 30 septembre 1862 en Société civile, transformée en Société anonyme à partir de mai 1895. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Assemblée générale* en mai. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Planchat. — *Paiement* des coupons à Paris, au Comptoir national d'escompte ; à Lille, à la banque Verley, Decroix et Cie, et chez Courtois, à Toulouse.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital non amorti ; et le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Boselli.
Vice-Président : M. Fère.
Membres : MM. le vicomte R. Decazes, Arvet, comte R. d'Adhemar, F. Bestienne, G. Scrive.
Commissaires des comptes : MM. P. Dubois, V. Colombi.
Directeur-délégué : M. Seibel, ingénieur, maire de Cransac.
Secrétaire général : M. P. Mar, à Paris, 11, boulevard Saint-Martin. 2704

COMPAGNIE DES MINES DE LA

CHAPELLE-SOUS-DUN ET DES MOQUETS

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : à la Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 250 fr. chacune, entièremeut libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	32 50
1891.	»	35 »
1892.	705	30 »
1893.	692 50	12 50
1894.	15 »	»
1895.	»	»
1896.	»	»
1897.	»	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 10 avril 1873. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille dépendant des concessions de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* : Premier semestre de l'année. — *Paiement* des coupons à Lyon, à la Société lyonnaise de dépôts et comptes courants, en avril et octobre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 pour un fonds de réserve extraordinaire ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti suivant les délibérations de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Neyrand.
Membres : MM. G. Amet, P. Brac de la Perrière, H. Chamonard, Langeron.
Directeur : M. A. Gardon, ingénieur. 2705

COMPAGNIE

DES MINES DE DOUCHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lourches (Nord)

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent quarante-quatre mille francs, divisés en 18.220 actions de 200 fr., attribuées aux 3.644 parts de l'ancienne Société civile, lesquelles étaient de 1.000 fr. — *Les titres* sont cotés en bourse de Lille.

Années		Cours des actions	Dividendes distribués
1889 . .	POUR MILLE FRANCS	3.500 »	150 »
1890 . .		4.612 »	225 »
1891 . .		4.289 »	270 »
1892 . .		3.990 »	200 »
1893 . .		3.163 »	135 »
1894 . .		3.071 »	150 »
1895 . .	Pour 200 fr.	592 »	27 50
1896 . .		650 »	35 »
1887 . .		920 19	40 »
1898 . .		989 »	»

Durée de la Société : 16 décembre 1832, jusqu'à épuisement ; transformée en Société anonyme le 24 juillet 1894. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille au sud d'Anzin. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Beaupère, à Valenciennes. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social (chez le banquier de la Compagnie).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le reste aux actionnaires, après prélèvements pour les fonds de prévoyance et d'amortissement décidés par le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Schneider.
Vice-Présidents : MM. Ch. Derôme et Boca.
Membres : MM. N..., Mathieu, Maniez, Petitjean.
Directeur-gérant : M. Louis Dombre. 2706

COMPAGNIE DES

MINES DE DROCOURT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Hénin-Liétard (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 3.500 actions de 1.000 fr., libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	1.436	50
1890.	2.730	50
1891.	3.056	75
1892.	4.323	75
1893.	4.729	75
1894.	6.382	75
1895.	4.760	100
1896.	4.776	100
1897.	4.832	100
1898.	3.661	»

Obligations : 12.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables au pair, de 1896 à 1927, rapportant 20 fr. — *Durée* de la Société : Du 22 septembre 1880 jusqu'en 1979. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lozé, à Arras. — *Assemblée générale* en septembre. — *Paiement* des coupons au siège social et à Lille, chez Verley-Decroix, dans ses succursales à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 2 janvier et 1er juillet, par moitié.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Limelette.
Vice-Président : M. Dumercy-Heirman.
Membres : MM. Dufour, Durant, Félicien Limelette, Quilliet, Pontbaré de Fumal.
Commissaires des comptes : MM. A. Gelliot, Simonis de Dudezeele, H. Namur.
Directeur-gérant : M. A. Masson, ingénieur.
2707

COMPAGNIE DES

MINES DE L'ESCARPELLE

SOCIÉTÉ CIVILE, TRANSFORMÉE EN SOCIÉTÉ ANONYME, LE 18 MAI 1897

Siège social : Flers-en-Escrebieux (Nord)

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., libérées divisées en actions de 100 fr. — *Obligations* : 2.000.000 de fr., en 4.000 obligations de 500 fr. ; à 4 fr. 70 0/0, remboursables au pair en 25 ans, à partir du 20 avril 1896, avec faculté pour la Compagnie de rembourser à toute époque. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	3.450	100
1890.	3 325	70
1891.	2.925	30
1892.	2.142	»
1893.	2.171	»
1894.	2.400	»
1895.	2.300	»
1896.	2.350	10
1897.	»	»
1898, act. de 100 fr.	790	

Durée de la Société : 4 février 1847, durée perpétuelle.

— *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dejardin, à Cambrai. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au Crédit du Nord, à Lille, et dans les succursales, à la Société générale, au Crédit et les grandes banques du Nord. — *Actions* : 20 février et 20 avril. — *Obligations* : 11 fr. 75 le 20 avril ; 11 fr. 75 le 20 février.

Répartition des bénéfices : Prélèvement des fonds de roulement, une pour servir 5 0/0 aux actions ; la réserve ; un fonds d'amortissement ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hennet de Bernoville.
Vice-Président : M. D. Millot.
Membres : MM. Ed. Brabant, Laleu, E. Rouzé, E. Wartelle.
Directeur : M. Ch. Thiry, ingénieur, à Flers-en-Escrebieux. 2708

COMPAGNIE DES

MINES DE LA GRAND'COMBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Saint-Lazare
Paris

NOTICE

Capital social : Six millions trois cent soixante-quinze mille francs, divisés en 25.500 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	2.193 12	110
1891.	2.411 30	110
1892.	2.247 69	90
1893.	2.089 44	80
1894.	1.989 34	60
1895.	1.545 31	55
1896.	1.236 66	20
1897.	1.012 50	20
1898.	1.671 »	»

Durée de la Société : 50 ans, depuis octobre 1855 ; prorogée de 50 ans, en avril 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille de la Grand'Combe (Gard), des mines de lignite de Trets (Bouches-du-Rhône) et de toutes opérations s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris, chez MM. Rothschild, 23, rue Laffitte, le 15 juin, acompte ; 15 décembre, solde.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mascart.
Vice-président : M. Emman.
Membres : MM. E. Moreau, Em. Abric, marquis de Bernis, comte de la Chesnais, Fournier, Guibal, baron Ed. de Rothschild, Tambour, de Witt, J. de Seynes, F. Moreau.
Commissaires des comptes : MM. Pin et Bergaud. 2709

COMPAGNIE DES MINES DE HOUILLE DE BLANZY

JULES CHAGOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 44, rue des Mathurins
Paris

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs, divisés en 30.000 actions de 500 fr., valeur actuelle des actions 1.800 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon et de Lille. — *Obligations* : 10.032 obligations 4 0/0 1893, amortissables en 50 ans, remboursement à 500 fr., et 16.000 obligations 4 0/0 du 1er février 1897, etc., etc., amortissables en 50 ans, remboursement à 500 fr.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1890. . .	1.331	»	70
1891. . .	1.317	524	80
1892. . .	1.716	523	80
1893. . .	1.827	536	80
1894. . .	1.767	500	80
1895. . .	1.798	509	80
1896. . .	1.854	513	80
1897. . .	»	»	»
1898. . .	1.761	»	»

Durée de la Société : La Société a été fondée le 12 juillet 1838, pour 82 années. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines en Saône-et-Loire, fabrication de coke et menus comprimés, remorque sur la Saône, vente de charbons étrangers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lehon, à Paris. — *Assemblée générale* : Première quinzaine de décembre. — *Paiement* des coupons : Paris, Lyon, Dijon, Châlons, Monceau-les-Mines. Actions et obligations : 1er août et 1er février de chaque année.

Répartition des bénéfices : Après le prélèvement des charges et dotation, 2 1/2 0/0 au gérant ; 1.000.000 aux actionnaires ; et sur le solde : 3 0/0 aux actionnaires ; et le solde en dividende.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. H. Perret, Th. Régnier, Anatole Chagot, de Sainte-Croix, Frédéric Cornudet baron Thénard, baron de Chabert, Etienne Coste, Ferd. Coste, Maurice du Cray, P. de Borde, comte de Luçay.
Gérant : M. Lionel de Gournay. 2710

COMPAGNIE DES

MINES DE HOUILLE DE LA CLARENCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Calonne-Ricouart
(Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Trois millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lille. — *Objet* de la Société : Exploitation de la concession de Camblain-Chatelain (746 hectares), concédée le 13 août 1895.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Coévoct-Renouard.
Vice-président : M. Henri Tesse.
Membres : MM. Maurice Tilloy, Jules Hermary, Henri Blondel, Steverlynck.
Directeur : M. Charles Biver, à Divion par Bruay (Pas-de-Calais). 2711

COMPAGNIE DES

MINES DE HOUILLE DE COURRIÈRES

SOCIÉTÉ CIVILE, TRANSFORMÉE EN SOCIÉTÉ ANONYME EN 1896

Siège social : Billy-Montigny
(Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 60.000 parts de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	1.127 53	48 33
1890.	1.468 53	66 66
1891.	1.440 33	76 55
1892.	1.446 40	66 66
1893.	1.334 16	50 »
1894.	1.344 86	53 33
1895.	1.384 26	53 53
1896.	1.516 16	52 86
1897.	1.755 58	»
1898.	2.055 26	»

Durée de la Société : 27 octobre 1852, durée perpétuelle, transformée en mai 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, à Paris, chez MM. Lécuyer et Cie, chez les mêmes à Saint-Quentin ; à Valenciennes, Denain et St-Amand, chez MM. Piérard-Mabille et Cie ; à Douai et Valenciennes, chez MM. L. Dupont et Ce, dans les succursales en France du Crédit lyonnais ; à Lille, chez MM. Verley, Decroix et Cie, et au Crédit lyonnais, dans les succursales de la Banque Verlez et Cie et au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour former u fonds de réserve ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dupont.
Vice-président : M. P. Schneider.
Membres : MM. Alayrac, Boca, Derome, Maurice, Mathieu, L. Piérard, C. Thellier de Poncheville.
Commissaires des comptes : MM. Bultot, Ch. Coppin, Maniez.
Directeur : M. Lavaurs. 2712

COMPAGNIE DES

MINES DE HOUILLE DE CRESPIN-NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Quiévrechain (Nord)

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 14.000 actions de 125 fr. chacune. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en bourse à Lille. — *Parts* : 2.200 parts bénéficiaires (sans valeur, pour mémoire). — *Obligations* : 2.999 obligations 5 0/0, 1re et 2e hypothèque, à 500 fr. chacune. Durée de l'amortissement des obligations : vingt ans (1915). — *Durée* de la Société : 22 décembre 1874. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delcourt à Valenciennes. — *Assemblée générale* : 1er mardi d'avril, à 2 heures, à Valenciennes. — *Paiement* des coupons au siège social, MM. Piérard-Mabille et Cie, banquiers à Valenciennes, 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre.

Observation : Une proposition d'augmentation du capital a été faite à l'assemblée extraordinaire convoquée le 20 novembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Carlos Lefebvre, Henri Mabille, Ed. Decuyper, Emile Hardy, G. Stéverlinck, Paul Thiroloix, Charles Rogez, Lecocq, Ed. Vopel.
Commissaires des comptes : MM. Amédée Lalou, Léon Ricq, Jules Amory.
Directeur-gérant : M. Paul Portier. 2713

COMPAGNIE

DES MINES DE HOUILLE DE D'OSTRICOURT

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : Oignies (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., libérées et nominatives. — *Obligations* : 8.600 de 500 fr. 4 0/0. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille. — *Cours* des actions de 1886 à 1896 : de 400 à 600 fr. ; en 1898 : 440 fr. — *Durée* de la Société : 22 novembre 1855. — *Objet* de la Société : Exploitation de houilles. — *Assemblée générale* : aux époques fixées par le Conseil. — *Paiement* des coupons chez les banquiers de la Compagnie, Crédit du Nord, à Lille ; Verley Decroix, Lille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auguste Duperé, H. Charvet, Maurice Tilloy, Bigo, Binnie, Lecocq, Verberckmoes, Charles Tilloy.

Directeur : M. H. Buchet. 2714

COMPAGNIE DES MINES

DE HOUILLE DE THIVENCELLES ET FRESNES-MIDI

Siège social : Fresnes-sur-Escaut (Nord)

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 5.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote, à Lille. — *Obligations* : 1.008 obligations de 300 fr. restent en circulation. — *Taux d'émission* : 300 fr. — *Revenu* : 15 fr. net d'impôt. Durée de l'amortissement, 11 ans. — *Durée* de la Société : Illimitée, constituée en décembre 1841. — *Objet* de la Société : Exploitation de houille, à Escauport, Thivencelles et Saint-Aybert. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Martel, à Condé. — *Assemblée générale* le dernier dimanche d'avril. — *Paiement* des coupons des obligations : le 1er décembre de chaque année, à Fresnes, et chez le banquier de la Compagnie, à Valenciennes.

Répartition des bénéfices : Lorsque la Compagnie aura amorti sa dette vis-à-vis de l'État, il sera fourni 5 0/0 aux actionnaires et, après le prélèvement pour la réserve, il sera fait une seconde répartition.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Mariage.
Membres : MM. E. Hardy, H. Dubreucq, L. Dubois, F. Bernard, P. Pureur.
Commissaires des comptes : MM. L. Maréchal, L. Beaumont, A. Hustin.
Directeur : M. Octave Piérart, ingénieur.
2745

COMPAGNIE

DES MINES DE LALLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Avignon (Vaucluse)

NOTICE

Capital social : Un million cent mille francs, divisés en 1.100 actions de 1.000 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse de Lyon. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de houille dépendant de la concession de Lalle, à Bessèges. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Japiot, à Dijon. La Société a été fondée en 1890. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme facultative pour une réserve extraordinaire ; la surplus, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Japiot.
Membres : MM. J. Chevrey, Jules Maureau.
Directeur : M. Jules Maureau. 2716

COMPAGNIE DES

MINES DE LA PÉRONNIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Victor-Hugo, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent soixante mille cinq cents francs, divisés en 15.650 actions de 100 francs, entièrement libérées. Avant le 15 décembre le capital était de 3.210 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions de 500 fr.	Cours des actions de 100 fr.	Dividendes distribués
1890. . . .	115	»	»
1891. . . .	115	»	»
1892. . . .	115	»	»
1893. . . .	100	»	»
1894. . . .	100	»	»
1895. . . .	»	334 »	»
1896. . . .	»	323 52	16 »
1897. . . .		»	»
1898. . . .		445 »	»

Durée de la Société : Jusqu'à l'épuisement des houilles existant dans ses concessions.

Objet de la Société : Exploitation des mines de houille de la concession de la Péronnière et du Plat-de-Gier, la vente des produits et tout ce qui se rapporte à l'exploitation des matières minérales. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fulchiron, à Rive-de-Gier. — *Assemblée générale* dans le premier trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social en mai et novembre.

Répartition : des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 du capital versé ; le surplus des bénéfices : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frossard de Saugy, P. Benoit, Oriol, A. Séguin, L. Souchon, Ch. Marrel.

Commissaire des comptes : M. J. Cusset.

Directeur : M. Charousset, à Grand-Croix (Loire). 2717

COMPAGNIE DES

MINES DE PERRECY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Perrecy (Saône-et-Loire)

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, divisés en 280 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Vuillemin, Poizat, Javal, Desjarbin-Verkinder, le comte Minangon, Caillaux.

Directeur : M. Pillaud. 2718

COMPAGNIE DES

MINES DE ROCHE LA MOLIÈRE ET FIRMINY

Siège social : 13, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent mille francs, divisés en 36.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.459 28	65
1891.	1.453 64	65
1892.	1.454 79	62
1893.	1.436 69	60
1894.	1.350 80	54
1895.	1.333 52	60
1896.	1.424 18	62
1897.	1.425 »	62
1898.	1.430 »	»

Durée de la Société : Indéterminée. — *Objet* de la Société : L'exploitation, la vente, la transformation de la houille de la concession de Roche-la-Molière et Firminy, et l'exploitation des entreprises se rattachant aux dites mines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons à Firminy, à Lyon et Paris, les 27 septembre, 27 décembre, 27 mars et 27 juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Cambefort.

Vice-présidents : MM. Ed. Huet, Th. Godinot.

Secrétaire : M. Victor Lalouette.

Membres : MM. Maurice Piaton, Léon Morillot, Alex. Cuoq, A. de Loisy, R. Frémy, Em. Bethenod, J. Rambaud, E. Bizot, L. Verny.

Directeur : M. Honoré Voisin, ingénieur des Mines. 2719

COMPAGNIE DES

MINES DE SINCEY-LEZ-ROUVRAY

(COTE-D'OR)

Siège social : Cambrai (Nord)

NOTICE

Capital social : Cent quatre-vingt-quatre mille francs, divisés en 1.840 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la Bourse de Lille. — *Dividendes* distribués en 1897 : 5 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 9 juin 1894. — *Objet* de la Société : Extraction du charbon de terre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chenu, à Cambrai. 4 et 22 mai 1894. — *Assemblée générale* à Cambrai et à Lille, alternativement, le 1er jeudi d'octobre. — *Paiement* des coupons à la Société générale à Cambrai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus : aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bommier, propriétaire à Tles-

quières ; Morel, à Arras ; Debosse, négociant à Valenciennes ; Debayser, à Lille.

President administrateur-délégué : M. Bommier.

Commissaires des comptes : MM Dejardin, à Valenciennes ; Buguicourt, à Cambrai.

Directeur : M. Petit-Legut, à Sincey-lez-Rouvray (Côte-d'Or). 2720

COMPAGNIE DES MINES

DE VICOIGNES ET DE NŒUX

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : Nœux-les-Mines

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 4.000 actions de 1.000 fr., libérées de 600 fr. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	21.200	800
1891.	21.000	1.000
1892.	19.800	1.000
1893.	19.100	700
1894.	17.800	700
1895.	18.800	700
1896.	18.800	700
1897.	20.040	700
1898.	22.790	750

Durée de la Société : Du 30 novembre 1843 jusqu'à épuisement. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Dubois, à Valenciennes. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons par mandat, les 15 mai et 15 novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Renard.

Membres : MM. L. Dupont, baron de La Grange, Brulley de Brunière, Pagniez, de Warenghien, Fromont, de Curières de Castelnau, ingénieur conseil.

Agent général : M. S. Agniel, ingénieur. 2721

COMPAGNIE DES

MINES DE VILLEBŒUF

Siège social : 8, place de l'Hôtel-de-Ville Saint-Étienne

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	»	25
1892.	»	25
1893.	708 75	25
1894.	747 50	25
1895.	»	25
1896.	»	25
1897.	»	25

Durée de la Société : 54 ans, à partir du 8 janvier 1880. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de houille dépendant de la concession de Villebœuf. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons à Saint-Etienne, au siège social, en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 90 0/0 du surplus pour former un fonds de prévoyance jusqu'à concurrence de 1.000.000 de fr. Le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Guérin.

Vice-président : M. J. Baudry.

Membres : MM. Fraisse, Duquesne, Bastard, Nan, A. Remont, Baudry fils.

Commissaires des comptes : MM. E. Bastard, Maurice Denonvilliers.

Administrateur-délégué : M. Nau.

Directeur : M. E. Matheron, ingénieur. 2722

COMPAGNIE

DES QUATRE MINES RÉUNIES DE GRAISSESSAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montpellier

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille quatre-vingt-cinq mille francs divisés en 17.925 actions donnant droit dans l'avoir de la Société et les produits de l'entreprise. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin. — *Obligations* : 2.000 obligations 4 0/0, non cotées.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	26
1891.	575	21
1892.	»	»
1893.	»	»
1894.	»	»
1895.	»	»
1896.	»	700
1897.	»	525
1898.	220	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 28 décembre

1863, prorogée jusqu'en 1963 par décision de l'assemblée générale du 28 mai 1898. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines qu'elle possède dans le bassin houiller de Graissessac (Hérault et leurs dépendances, mines de houille de Devois, de Graissessac, du Bousquet, de Boussagues et de Saint-Gervais). — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social et à Paris, chez MM. Berly et Cie, rue de la Chaussée-d'Antin, 47 ; en juin acompte, en décembre solde.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 fonds de réserve pour dépenses extraordinaires ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Leenhardt.

Membres : MM. Kuhnholtz-Lordat, Clérault, Crassous, le vicomte d'Adhémar de Case-Vielhe, Elie Durand, Fontenay, L. de Fesquet, Moulinier, Sabatier-d'Espeyran.

Administrateur-délégué : M. Kuhnholtz-Lordat, à Montpellier.

Ingenieur-conseil : M. de Castelnau, ingénieur en chef des mines. 2723

COMPAGNIE ROYALE ASTURIENNE DES MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

106, rue Royale

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, représentés par 20.000 actions ne portant aucune désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur. — Société anonyme fondée en 1833, transformée le 30 mai 1853, modifiée le 1er juillet 1868. — *Durée* : Jusqu'au 10 juin 1943. — *Objet* : L'extraction de la houille, des minerais de zinc, plomb, plomb argentifère et autres, le traitement des minerais, la vente et le commerce de ceux-ci. — Concessions : Mines de houille d'Arnao et de Santa-Maria del Mar, mines de blende et calamine d'Oyarzun, Moluco et Cigama, mines de galène argentifère de San Narciso et Mocozoirotz-Altamira, mines de calamine d'Udéas et de Comillas, mines de calamine de Reocin, mines de galène argentifère de Linarès, mines de calamine de Menglon (Drôme). — *Exploitation* : Avilès (Asturies, Espagne) ; Oyarzum, Motrico et Cegama (Guipuzcoa, Espagne) ; Irun, Santander, Linarès (Espagne) ; Usines d'Auby (près Douai, France), Menglon (France) ; ouvriers en Espagne : 2.500 ; force motrice, 1.500 chevaux ; ouvriers en France : 600 ; force motrice employée, 850 chevaux. — *Assemblée générale* au siège social, le 2e lundi de mai. — *Paiement* des dividendes en juillet : à Bruxelles, Banque de Paris et des Pays-Bas et dans les succursales de celle-ci.

Répartition des bénéfices : 1° la somme nécessaire pour payer à chaque action un premier dividende de 12 fr. 50 ; 2° 20 0/0 pour le fonds de réserve ; 3° 1 0/0 par administrateur sur les premiers 300.000 fr. d'excédent ; 1 0/0 sur les 400.000 suivants et un 1/2 0/0 par administrateur sur le reste ; 4° pour les commissaires réunis, 2 1/2 0/0 sur les premiers 400.000 ; 1 0/0 sur les 400.000 suivants ; 1/2 0/0 sur le reste ; 5° 2 0/0 pour le directeur général ; le surplus aux actionnaires à titre de 2e dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Hauzeur.

Membres : MM. Adolphe Hauzeur, Eugène Pereire, Félix Boisot, Ferdinand Bischoffsheim, le marquis de Pidal.

Commissaires : MM. Oscar Hauzeur, Gustave Pereire, le chevalier de Bauer, le marquis de Seoane, Paul Schmidt.

Directeur général : M. Jules Hauzeur. 2724

MINES DE LA CHAZOTTE ET DU MONTCEL

NOTICE

Les concessions dites de la Chazotte datent de 1842, 1843, 1846, exploitées jusqu'en 1884 par les propriétaires qui cédèrent alors à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée qui exploite fructueusement depuis cette époque Pont-de Liane ; par la suite, cette acquisition par la Compagnie P.-L.-M. est devenue son centre de production, et c'est là que sont réunis tous les approvisionnements de la ligne. 2725

CHAUDRONNERIE -:- FER ET CUIVRE EN TOUS GENRES

Téléph. 402.61 **Mon DÉROCHE** Téléph. 402.61

21, rue Labois-Rouillon, **PARIS**

CONSTRUCTION DE CHEMINÉES EN TOLE -:- RÉSERVOIRS ET CHAUDIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME DES

AGGLOMÉRÉS DE HOUILLE DE POISSY

Siège social : à Poissy

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 27 février 1896. 2726

SOCIÉTÉ ANONYME

DU BAN-LAFAVERGE

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Cours* des actions : En 1895, 210 fr. ; en 1896, 91 fr. 65. — *Durée* de la Société : Constituée le 20 février 1890, sans limite. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de houille ; la fabrication des produits accessoires. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Renou et Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* : 1er trimestre de l'année. — *Paiement* des coupons, au siège social, en avril et en octobre. *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; l'assemblée générale peut prélever un fonds de prévoyance ; le surplus est réparti aux actionnaires ; lorsque les bénéfices excèdent 5 0/0 du capital, le surplus est ainsi réparti : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A.-C. Coirivaut.

Membres : MM. J.-B. Teillard, H. Demour, A. Montoz, F. Richard.

Administrateur-délégué : M. J.-B. Teillard. 2727

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHARBONNAGE

D'AISEAU-PRESLES

Siège social : Farciennes (Hainaut)

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, représentés par 4.032 actions ne portant aucune désignation de valeur. Titres créés : 4.032 ; en circulation : 4.032. La Société a émis 340 obligations de 100 fr. dont il reste en circulation 271. Ces obligations ne sont pas cotées à la Bourse de Bruxelles. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 3 juin 1890, publiée au *Moniteur belge* du 14 du même mois (n° 1413), continuation de l'ancienne société civile du même nom. — *Durée* : Celle des concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnage, vente de produits et des dérivés de charbon. — *Concession* dite de Pont-de-Loup (Nord) (arrêté royal du 13 février 1828 P. B.) changée en Tergnée-Aiseau Presles (arrêtés royaux des 4 mars 1857 et 30 juin 1868), superficie 685 hectares. — *Exploitation* : Communes de Farciennes, Roselie, Aiseau, Presles et Pont-de-Loup. — *Assemblée générale* le premier mardi du mois d'octobre, à onze heures du matin, au siège social ou à Bruxelles. — *Année* sociale : 1er juillet au 30 juin. — Inventaire et bilan au 30 juin. — *Paiement* des dividendes en octobre et en mars, aux caisses désignées par l'assemblée générale

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve. le surplus comme suit : 1 0/0 à chaque administrateur ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; le reste aux actionnaires, à titre de dividende, sauf disposition contraire de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Félix Gendebien, François Henin, comte Etienne d'Oultremont.

Commissaires : MM. Michel Mourlon, Albert de Smeth.

Administrateur gérant : M. François Henin. 2728

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

D'AMERCŒUR A JUMET

Siège social : Jumet (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million trois cent neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept francs vingt centimes, représentés par 9.600 actions ne portant aucune désignation de valeur. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 23 août 1880 (fusion de l'ancienne société de ce nom constituée le 4 février 1823). — *Durée* indéfinie ; n'est limitée que par l'exploitation des concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente des produits et des dérivés du charbon. Fabrication du coke et des briquettes. — *Concessions* : D'Amercœur (26 décembre 1851), de Naye-à-Bois (8 septembre 1862) réunie en une seule concession (1er mars 1875). — *Superficie* : 289 hectares. Une partie de la concession de la Vallée du Piéton, superficie 105 hectares. — *Exploitation* : Sièges de Chaumenceau, Bellevue et Naye-à-Bois. — *Assemblée générale* au siège social, le troisième mardi d'octobre, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes en mars, Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 1 0/0 au comité de surveillance ; 3 0/0 pour le personnel ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Bivort, Soupart, Léon, Ild. Bivort, Alfred Bivort, Ernest Bayet.

Commissaires : MM. Arthur Bivort, comte d'Etampes, Eugène Bivort.

Directeur-gérant : M. J. Gillieaux. 2729

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

D'ABHOOZ ET BONNE-FOI HARENG A HERSTAL

Siège social : Herstal (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions cent mille francs, représentés par 7.000 actions sans aucune désignation de valeur ; il est créé en outre 984 actions privilégiées. La Société a émis 2.000 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0, remboursables en 25 ans. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée à Herstal, le 12 janvier 1891. — *Durée* : Jusqu'à l'épuisement de ses mines (fusion des sociétés d'Abhooz et de Bonne-Foi Hareng). — *Objet* : Exploitation de charbonnages. Concessions d'Abhooz (arrêté royal du 17 mars 1847), de Homvent (arrêté royal du 9 août 1857) ; Bon-Espoir et Bons-Amis réunis (arrêté royal du 2 mars 1854) ; de Herstal (arrêté royal du 11 février 1847), superficie de 2.274 hectares. Exploitation à Herstal et à Liège, fosses d'Abhooz, Homvent, Bon-Espoir, Bons-Amis réunis et Herstal et Bonne-Foi Hareng. — *Assemblée générale* : 4e mardi d'avril, à 10 heures du matin, au siège social. — *Paiement* des dividendes aux caisses de la Société, à la Banque générale, et à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 au fonds de réserve ; 15 0/0 au Conseil d'administration, aux commissaires et aux employés ; 70 0/0 aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Vanden Berg, comte Paul de Hemptinne, Siersaeck, Huart Dumont, Merx-Juprelle, G. Rocour, Charles Masson, Eugène Kelekom, Arthur de Sauvage Vercour.

Commissaires : MM. Achille Collin, H. Amand, Ed. Picard.

Directeur-gérant : M. Albert Ledent. 2730

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES DE BERNISSART

Siège social : Bernissart (Belgique)

NOTICE

Capital social : Neuf cent soixante-dix-neuf mille francs, représentés par 11.700 actions ne portant aucune désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur ou nominatives. — Société civile constituée le 19 avril 1838, transformée en Société anonyme le 13 février 1890. — *Objet* : Exploitation de la concession dite de Blaton (2.933 hectares), fabrication du coke, des agglomérés et autres dérivés du charbon. — *Concession* : La concession dite de Blaton (arrêté royal du 16 juin 1830), superficie de 2.933 hectares. — *Exploitation* : 2.910 hectares charbonnage de Bernissart. — *Assemblée générale* le 1er mardi de mars, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; le surplus est distribué entre tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Robert Du Chastel, le comte Henri Du Chastel, le comte Albert Du Chastel, Henri Dumon, Edouard Dumon, Gustave Raverdy, Emile Fally, Joseph Defline, Augustin de Saint-Aubert.

Commissaires : MM. Henri Duquesne, Georges du Cellier.

Directeur-gérant : Joakim Lambert. 2731

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DU BOIS-D'AVROY A SCLESSIN

Siège social : Sclessin-Ougrée (Belgique)

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, représentés par 12.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 20 avril 1885. — *Durée* indéfinie, limitée à l'exploitation de ses mines. La Société a repris l'avoir mobilier et immobilier de la Société anonyme des charbonnages du « Val Benoit ». — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication et vente du coke et autres dérivés du charbon. — *Concession* : Charbonnage du Bois-d'Avroy (arrêté royal du 7 septembre 1830) : superficie : 188 hectares 47 ares 61 centiares. — *Exploitation* : Bois-l'Evêque, Saint-Nicolas, Ougrée et Tilleur (Liège). — *Assemblée générale* dans la 2e quinzaine de décembre. — *Paiement* des dividendes à Bruxelles, à la Société générale, pour favoriser l'Industrie nationale, Montagne-du-Parc, et à Liège, à la Banque générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; le surplus est destiné comme suit : 70 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 au fonds de réserve ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; 4 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Despret.

Membres : MM. L. Orban, le baron L. de Pitteurs, Louis Hauzeur, Joseph Quairier.

Commissaires : Ed. Mesens, C. Simons.

Directeur-gérant : C. Petit. 2732

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES DE

BONNE-ESPÉRANCE ET BATTERIE

Siège social :

223, rue Vivienne, Liège (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 4.000 actions sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 9 novembre 1851 ; modifiée en 1892. — *Durée* : Celle des concessions. — *Objet* : Exploitation des charbonnages de Bonne-Espérance et Batterie et de tous autres qui pourront y être réunis, vente des charbons, fabrication des cokes, agglomérés, briquettes, etc. — *Concessions* : 1.110 hectares. — *Exploitations* : 1.100 hectares, Liège, charbonnages Bonne-Espérance et Batterie. — *Assemblée générale* le 1er lundi du mois d'avril, à deux heures, au siège social. — *Paiement* des dividendes au siège social, en janvier ; Bruxelles : Société générale ; Liège : Banque générale.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour le fonds de réserve (cette retenue a cessé) ; le surplus distribué aux actionnaires, à titre de dividende, selon le mode fixé par l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guillaume Dallemagne, Em. Terwangne, le comte Henri de Meeus, baron L. de Pitteurs, le comte Guy de Berleymont.

Commissaires : MM. Jules Dallemagne, Félix Lhoest, le baron Léonce de Moffarts, Richard Lamarche, Gustave Terwangne.

Directeur-gérant : M. Théodore Masy. 2733

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES DE BONNE FIN

Siège social : Liège (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent soixante-quinze mille francs, représentés par 4.000 actions qui ne portent aucune désignation de valeur ni de capital. La Société a émis pour 744.500 fr. d'obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 19 juin 1855. — *Durée* illimitée. — *Objet* : L'exploitation et la vente du charbon et de tous autres minerais existant dans les concessions de la Société. — *Assemblée générale* : 1er lundi de mars au siège, à Liège. — *Paiement* des dividendes et coupons chez les banquiers de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à répartir entre les administrateurs ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; 3 1/3 0/0 à la disposition du Conseil ; 10 0/0 pour la caisse de réserve. Le surplus réparti aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ad. de Coune, de Rossius père, le baron de Tornaco, Frère-Orban, Léon Orban, Jules Orban, Pierre-Joseph Moreau.

Commissaires : MM. Gustave Lamarche, Eugène Orban, Jules Dawans, Jamar fils, Maguée, Léon Pirlot.

Directeur-gérant : M. H. Souheur. 2734

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHARBONNAGE

DU CARABINIER A CHATELET

Siège social : Châtelet

NOTICE

Capital social : Deux millions, représentés par 2.000 actions sans désignation de valeur. La Société a émis des obligations pour 131.435 fr. 44. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 5 décembre 1860, approuvée le 26 décembre 1860. — *Durée* limitée à celle de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente des produits, fabrication du coke et des briquettes, vente et commerce des dérivés du charbon. — *Concession* du Carabinier (arrêté royal du 29 juin 1844), superficie 265 hectares. — *Exploitation* : Châtelet, Troquette et Malplacée. — *Paiement* des dividendes en avril, au siège social et aux caisses désignées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; 12 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 au Comité de surveillance ; 2 0/0 au directeur-gérant ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Laporte.

Membres : MM. le vicomte Goupy de Quabecq, Armand Wasseige, Auguste Houyet, Tillieux Docq.

Commissaires : Michel Orban, Ed. Mesons, E. Mélot, J. Cottem.

Directeur-gérant : M. E. Lupant. 2735

SOCIÉTÉ ANONYME

CHARBONNAGES DES CHEVALIÈRES DU DOUR

Siège social : Dour (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 4.000 actions sans désignation de valeur. —

Titres : Actions au porteur, obligations de 500 fr. — Société constituée le 2 novembre 1866, modifiée le 3 décembre 1877 et le 4 mars 1880. — *Durée* : indéfinie, limitée à l'exploitation de ses concessions. — *Objet* : L'exploitation des couches ou veines de charbon composant sa concession et toutes autres qui pourraient y être annexées à l'avenir par extension de concession ou autrement, la fabrication du coke et des briquettes et autres opérations, le placement et la vente de ses produits. — *La Société* a en circulation pour 241.560 fr. d'obligations. — *Assemblée générale* : Au siège social ou à Mons, le dernier mardi d'avril, à 2 heures de relevée. — *Paiement* des dividendes en mai, au siège social, à la banque de Mons et de Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 3 0/0 à chaque administrateur; 1 0/0 au directeur-gérant; 2 0/0 au comité de surveillance; 1 0/0 au directeur des travaux; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Salles, G. de Savoye, J. Amory, A. Quenon, A. Harmegnies.

Commissaires : MM. E. Gernez, E. Laurent, L. Dresch.

Directeur-gérant : M. O. Laurent. 3736

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHARBONNAGES CORBEAU-AU-BERLEUR

Siège social : Grâce-Berleur (Belgique)

NOTICE

Capital social : Divisé en 3 séries d'actions sans désignation de valeur. 1re série 3.365 actions, 2e série 2.200 actions, 3e série 3.780 actions. — *Titres* : Au porteur. — Société constituée le 1er juillet 1886. — *Durée* aussi longtemps que le permet l'exploitation. — *Objet* : L'exploitation de la concession Sarts-Berleur. Extraction du charbon, vente des produits et sous-produits. — *Assemblée générale* : 4e mardi d'avril, à 1 heure, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège ou à déterminer.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve, 12 fr. 50 de dividende aux actions de la 1re série; 4 0/0 aux administrateurs; 2 0/0 au directeur-gérant et agent de l'administration; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Lhoest, baron Léon de Pitteurs, G. Cleos.

Commissaires : MM. Terwangue, Ch. de Ponthière, P. Lhoest-Bertrand.

Directeur-gérant : M. L. Frankignoulle. 2737

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE COURCELLES-NORD (HAINAUT)

Siège social : Courcelles (Belgique)

NOTICE

Capital social : Cinq millions deux cent cinquante mille francs, représentés par 10.500 actions de 500 fr. chacune. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 1er mars 1838, modifiée le 12 mars 1840, reconstituée le 7 mai 1890, *Moniteur belge* n° 12991. — *Durée* : Indéfinie, limitée à l'exploitation de ses concessions et de celles qu'elle pourra acquérir. — *Objet* : Exploitation et vente des charbons, fabrication et vente de coke, des agglomérés et autres dérivés du charbon. Concessions de Courcelles nord (A. R. du 26 juillet 1888), superficie 429 hectares 75 ares 66 centiares; partie de Bascoup (30 janvier 1846), superficie 212 hectares 36 ares 98 centiares : Benne-Saint-Josse (A. R. du 6 février 1846), superficie 70 hectares. Exploitation : Courcelles, Trazegnies, Gour-lez-Piéton. — *Assemblée générale* : dernier samedi d'avril, à Bruxelles. — *Paiement* des dividendes : A Bruxelles, à la Société générale, Montagne du Parc, à la Banque centraie de la Sambre, à Charleroi, et à la Banque parisienne, 5, rue Chauchat, à Paris, en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve. La somme nécessaire pour payer à chaque action un dividende de 5 0/0; le surplus comme suit : 10 0/0 aux administrateurs; tantième des commissaires, tantième du directeur et du personnel à fixer par le Conseil d'administration; le reste aux actionnaires, à moins que l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, n'en décide l'emploi total ou partiel pour la formation d'un fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Camille Wautelet, Louis Le Blanc, Alphonse Braemt, Pitteurs, baron Léon de Hiegaerts, Adolphe Dupont, Rucloux, Lucien Guinotte, Georges Warocqué.

Commissaires : MM. Emile van der Ton, Alfred Orban, Antoine Thomas.

Directeur-gérant : M. Léopold Heuseux. 2738

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHARBONNAGE

DE COWETTE-RUFIN

A BEYNE-HEUSAY

Siège social : Beyne-Heusay (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille francs, représentés par 1.300 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Actions

nominatives ou au porteur. — Société constituée le 6 mars 1880, modifiée le 8 août 1889 et le 18 octobre 1890. — *Durée* : Illimitée. — *Objet* : Exploitation des concessions qui pourront lui être ou qui lui sont accordées pour l'extraction de la houille ; traitement, fabrication, vente, commerce et transport du charbon et de ses dérivés. Concessions : 125 hectares à Beyne-Heusay et Fléron. La Société a émis pour 200.000 fr. d'obligations et 687 actions ordinaires sans désignation de valeur. — *Assemblée générale* : Le 3e samedi d'octobre, à midi, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 1 0/0 aux commissaires ; 89 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François Lapierre, Charles Malcorps, Toussaint Delsemme, Oswald Wauters.

Commissaires : MM. Gustave Charlier, Jules Closon, Eugène Grégoire. 2739

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHARBONNAGES DAHLBUSCH

(BERGWERKS-GESELLSCHAFT DAHLBUSCH)

Siège social : à Dusseldorf

(Allemagne)

NOTICE

Capital social : Douze millions de marks, représentés par 14.000 actions de 300 marks. — Société constituée définitivement le 21 mars 1873. — *Durée* : Illimitée (anciens charbonnages de la Rhur). — *Objet* : Exploitation de charbonnages et de minerais. Vente du charbon et minerais. Acquisition et installation de charbonnages. — *Assemblée générale* : A Dusseldorf, avant le 15 avril. — *Paiement* des dividendes en avril, à la banque de Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 7 1/2 0/0 à la réserve ; le surplus comme suit : 8 0/0 au comité de surveillance ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. I. Chaudron, D. Flerck, B.-A. de Vaux, Is. Stern, A. Payen, E. Stinghlamber, I. Urban, Egide Dansaert, E. Geens.

Reviseurs : MM. le baron L. de Pitteurs-Hiegaerts, Th. Pilette, E. Wiener, P. Dujardin, Albert de Vaux.

Directeur général : M. B. Schulz. 2740

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE FONTAINE-L'ÉVÊQUE

Siège social : Fontaine-l'Évêque

(Belgique)

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, représentés par 8.000 actions ne portant aucune désignation de valeur. — *Titres* : Au porteur. — Société constituée le 30 mai 1874 (ancienne société civile de ce nom constituée le 3 août 1867). Statuts modifiés le 17 mai 1882 et le 2 mai 1885. — *Durée* : Illimitée, finira par l'extinction de l'exploitation de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente du charbon, fabrication et vente de ses dérivés. Concessions : dite de Beaulieusart (arrêté royal du 22 avril 1869, *Moniteur* du même mois n° 115), superficie 590 hectares, de Leernes et Landelies (arrêté royal du 18 octobre 1827 (P. B.), superficie de 284 hectares 50 ares, plus 294 hectares 50 ares de Montigny-le-Tilleul, Landelies, Monceau et Marchienne. A. R. du 21 juillet 1897. *Moniteur* 25 août 1898. Exploitation : Fontaine-l'Evêque et Anderlues. La Société a émis pour 500.000 fr. d'obligations 4 0/0. — *Assemblée générale* au siège social le 4e mercredi d'avril. — *Paiement* des coupons d'obligations, 21 janvier ; des dividendes en mai à la Société générale à Bruxelles et chez les banquiers de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve légal ; 5 0/0 aux administrateurs et commissaires ; les sommes nécessaires à affecter au compte de prévision ou amortissements extraordinaires ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frédéric Limelette, Emile Delhaire, Charles Bivort, L. Fontaine, Edouard Gillieaux.

Commissaires : MM. Félicien Limelette, Aug. Frère, P. Durant.

Directeur-gérant : M. A. Grosfils. 2741

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE GOSSON-LAGASSE

Siège social : Montegnée-Liège

(Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million huit cent quatre-vingt mille deux cent vingt francs un centime, représentés par 4.800 actions sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions au

porteur. — Société constituée le 9 juillet 1859, approuvée le 4 août 1859. — *Durée* : Indéfinie. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication et vente du coke et autres dérivés du charbon. Concessions : charbonnages de Gosson-Lagasse; superficie, 314 hectares 11 centiares; arrêtés royaux des 16 février 1830 (P.-B.) et 20 août 1824 (P.-B.). Exploitation : Grâce-Montegnée et Jemeppe. — *Assemblée générale* : Au siège social, le deuxième mardi d'avril, actionnaires propriétaires de 10 actions. — *Paiement* des dividendes en avril, au siège social et à Bruxelles, chez M. Frank-Model.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 au Conseil d'administration; 1 0/0 au Comité de surveillance; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Beer, Armand Jamar, Auguste Ghilain, Paul de Favereau, baron Ed. d'Huart.

Commissaires : MM. Jules Dejear, Albert Jamar, Charles Martens.

Directeur-gérant : M. de Keiser. 2742

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES DE LA GRANDE BACNURE

Siège social : à Vottem (Belgique)

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent vingt-huit mille francs, divisé en 3.840 actions sans désignation de valeur. — *Objet* : L'exploitation de charbonnages, vente du charbon et de ses dérivés, fabrication de coke, briquettes, etc. — La Société a été constituée le 19 juin 1885, modifiée le 21 août 1885.

Dividendes : En 1889, 55 fr.; 1890, 100 fr.; 1891, 150 fr.; 1892, 100 fr.; 1893, 70 fr.; 1894, 65 fr.; 1895, 65 fr.; 1896, 65 fr.; 1897, 100 fr.; 1898, 125 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; le surplus 5 0/0 au Conseil; 1 1/2 0/0 au Comité de surveillance; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Braconnier-Lamarche, Braconnier, de Macar, Braconnier-Mouton, L. Collinet, Boussart.

Commissaires : MM. van Hœgaerden, F. Braconnier, C. Braconnier, O. Zrane, L. Herode, dit Darwans, C. Masson. 2743

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE GRAND-CONTY ET SPINOIS

Siège social : Gosselies (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, représentés par 5.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 29 avril 1886, modifiée le 19 décembre 1887, 19 mai 1890 et 16 février 1891 (continuation de l'ancienne Société du même nom constituée le 1er janvier 1839). — *Durée* : Indéfinie, limitée à l'extension de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication et vente du coke et autres dérivés du charbon. Concessions : Grand-Conty et Spinois, arrêté royal du 2 juin 1842. Superficie 854 hectares. Exploitation : Gosselies. — *Assemblée générale* : Au siège social, le 3e lundi de mars. — *Paiement* des dividendes en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve (ce fonds a atteint 250.000 fr., fixés par les statuts); une somme suffisante pour payer aux actions 5 0/0 d'intérêt sur les sommes versées; le surplus comme suit : 15 0/0 en augmentation du fonds de réserve; 10 0/0 au Conseil d'administration; 1 1/2 0/0 au Conseil de surveillance; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Léon de Pitteurs.

Membres : MM. Henri Bertrand, Frédéric Limelette, Gustave Melotte, Adolphe François.

Commissaires : MM. le comte de Barchifontaine, Nestor Ferminne, baron Georges de Cartiers d'Yves.

Directeur-gérant : M. Jean-Baptiste Gorlier. 2744

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHARBONNAGE

DE LA GRANDE MACHINE A FEU DE DOUR

Siège social : Dour (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 2.500 actions sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 31 décembre 1886, arrêté royal du 16 janvier 1857. — *Durée* : Illimitée, ne cessera qu'avec l'exploitation de ses mines. (Ancienne société civile du même nom). — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication et vente du coke et autres dérivés du charbon. Concessions : grande machine à feu de Dour (arrêté royal du 13 avril 1842).

superficie 271 hectares. Exploitation : 2 sièges dits n° 1 et Frédéric, couches de houilles dites : Les Ratons, l'Angleuse, Lucquet, Abbaye, Grands-Andrieux, Bertiau, Plate-Veine, Bibée, Herlemme, Tire-Terre et à Dour. La Société a émis 1.137 obligations 5 0/0 de 500 fr., dont il reste 677 en circulation ; tirage en novembre. — *Assemblée générale* : Au siège social, en novembre. — *Paiement* des dividendes : Coupons intérêts et obligations, remboursables en novembre, à Bruxelles, chez MM. Cassel et Cie.

Répartition de bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration et au Comité de surveillance ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adolphe Frank, Jacques Cassel, Léon Janssens, Charles van Wambeke, Léon Cassel.

Commissaires : MM. Léon Ronnberg, Edmond Bourlard.

Directeur-gérant : M. L. Brabant. 2745

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE HAINE-SAINT-PIERRE ET LA HESTRE

Siège social : La Hestre (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 10.000 actions ne portant aucune valeur déterminée. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 22 octobre 1877. — *Durée* illimitée. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente de leurs produits en nature ou fabriqués en coke ou autrement. — Concession : Charbonnages de Haine-Saint-Pierre et La Hestre (27 octobre 1846), Morlanwelz (20 janvier 1873), 700 hectares. Exploitation : Haine-Saint-Pierre et La Hestre. — *Assemblée générale* le 1er lundi de mai, à 9 heures du matin, au siège social. — *Paiement* des dividendes : 15 mai, 15 juin, 15 décembre au siège social, et à Bruxelles, chez MM. E. Peemanst et Co, rue de la Madeleine, 6.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve (le fonds de réserve a atteint le chiffre de 300.000 fr. fixé) ; 1° 10.000 fr. pour le Conseil d'administration ; 2° 2.000 fr. pour le comité de surveillance ; 3° une somme à fixer pour gratification aux employés par l'assemblée générale. Le surplus est distribué entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Werner de Mérode, le baron G. de Woelmont, le comte de Ribaucourt, le comte Camille de Briey, Victor Fontaine.

Commissaires : MM. Omer, Goffin, Alexandre Piraux, P. Mouseu.

Directeur-gérant : M. Achille Thérasse. 2746

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DU HASARD A TROOZ-FORÊT

Siège social : Trooz-Forest (Liège)
(Belgique)

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, représentés par 20.000 actions de 250 fr. — La Société a émis 6.000 obligations 5 0/0 de 500 fr. chacune. — *Titres* : Actions au porteur, obligations 5 0/0. — Société constituée le 3 octobre 1892 (par suite de la transformation de la Société civile des charbonnages du Hasard à Micheroux en société anonyme). — *Durée* aussi longtemps que le permettra l'exploitation des mines. — *Objet* : Exploitation de mines de houille, fabrication du coke, de briquettes et autres dérivés du charbon, exploitation de carrières et de fours à chaux. — Concessions : mines de houille du Hasard et de Melen à Trooz-Forêt d'une contenance de 1.702 hectares. — Exploitation : couches Hillette, Louise, Sidonie, Léonie, Malgarnie, Léopold, Jeanne et 4-Jean. — *Assemblée générale* le second samedi du mois de février, à 11 heures du matin, à Trooz. — *Paiement* des coupons en mars, aux caisses indiquées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 1 0/0 à chaque administrateur ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; 2 0/0 à l'administrateur délégué ou au directeur-gérant. Le surplus à répartir entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon d'Andrimont.

Membres : MM. le baron Edouard Prisse, Fritz Bosquet, Georges Carlier, Auguste Nieuwenhuys, le baron Emile de Laveleye, Paul d'Andrimont.

Administrateur-délégué : M. Trooz.

Commissaires : MM. Maurice de Mathelin, Maurice d'Andrimont, le baron Philippe Prisse, Gustave d'Andrimont.

Directeur : M. H. Lambert. 2747

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE HERVE-VERGIFOSSE

Siège social : Herve
(Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions, sans aucune désignation de valeur. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 2 avril 1864, formée de la fusion de l'ancienne société civile charbonnage de Herve (6 décembre 1837) et de l'ancienne société civile de Wergifosse Xhendelesse. — *Durée* indéfinie. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente du charbon et de ses dérivés. Concessions : de Herve, situées

sous les communes de Herve, Battice-José (arrêté royal du 21 novembre 1829), de Wergifosse sous les communes de Soumagne, Melin, Xhendelesse et Battice-José, d'une superficie totale de 870 hectares 60 ares 10 centiares (arrêté royal du 5 février 1828). — Exploitation : Herve, Charles, Xhawirs et Halles. — *Assemblée générale* le 2e mardi de mai, soit au siège social, soit à Bruxelles, soit à Liège. — *Paiement* des coupons en juin, à Bruxelles, à la Banque de Bruxelles ; à Verviers, chez M. de Lhoneux ; et à Liège, chez MM. G. Oury et Co.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° 3 0/0 au directeur ; 3° la somme nécessaire pour payer 20 fr. par action à titre de premier dividende. — Le surplus sera distribué entre toutes les actions à titre de premier dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ad. de Vergnies.

Membres : MM. A. Bertrand, F. Henet, C. Moyse, F. Oury.

Commissaires : MM. L. Davreux, Ch. Ducarme, Thonnard.

Directeur-gérant : M. E. Coffard. 2748

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES DU HOUSSU

Siège social : Haine-Saint-Paul (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, représentés par 9.720 actions sans désignation de valeur. — La Société a émis 1.200 obligations 5 0/0 de 1.000 fr. chacune, dont 1.090 sont encore en circulation. — *Titres* : Actions au porteur et nominatives, obligations 5 0/0 de 1.000 fr. chacune. — Société constituée le 17 octobre 1886 (formée par la fusion de l'ancienne Société civile du même nom). — *Durée* indéfinie, limitée par la fin de l'exploitation de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication et vente du coke des agglomérés et autres dérivés du charbon. — Concessions : Concession du charbonnage de Houssu (324 hectares). — Exploitation : Haine-Saint-Paul et La Louvière. — *Assemblée générale* au siège social, le 3e lundi d'octobre, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes et coupons en novembre, aux caisses désignées par l'assemblée générale, à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve ; 5 0/0 pour le Conseil d'administration ; le surplus est distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron F. de Macar, Nicolas Derbaix, G. de Wandre, Julien de Macar, Adolph Lecat, Léon Fontaine, Arthur Mouseu.

Commissaires : MM. Emile Accarain, Charles Braconnier de Macar, Jules Thiriar.

Directeur-gérant : M. Camille Alexandre. 2749

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES DE LA HAYE

Siège social : rue du Bas-Laveu, Liège (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, représentés par 14.000 actions ne portant aucune désignation de valeur. — La Société a émis 2.000 obligations de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 4 avril 1860. — *Durée* : celle de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages ; extraction et vente du charbon, fabrication de coke, de briquettes et commerce de ces matières. — Concessions : Mines de charbon, sous les communes de Liège, Tilleur et Saint-Nicolas (décret impérial du 11 janvier 1808, arrêté royal du 1er janvier 1826 (P.-B.), arrêté royal du 31 juillet 1844). — Exploitation minière sous : 287 hectares 53 ares 50 centiares. — Exploitation : Liège ; sièges : Saint-Gilles et Piron. — *Assemblée générale* composée des propriétaires de 10 actions, le troisième lundi de septembre, à 2 heures, au siège social. — *Paiement* des coupons le 1er juillet et le 1er décembre : Bruxelles, Société générale ; Liège, Banque Dubois, G. Oury et Co.

Dividende en 1898, 35 fr.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve (a atteint le chiffre de 200.000 fr. fixé par les statuts) ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration (sans que le maximum de ce tantième pour chacun puisse dépasser 5.000 fr.) ; 3 0/0 au comité de surveillance (sans que ce tantième pour chacun puisse dépasser 1.500 fr.). Le surplus est réparti à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Henri de Meeûs.

Vice-président : M. Léon d'Andrimont.

Membres : MM. Guillaume d'Allemagne, Léon Orban, E. Oury.

Commissaires : MM. Fernand Gernaert, A. Delbouille, F. de Biolley, J. d'Allemagne, Comte Louis de Meeûs.

Directeur : M. Boulanger. 2750

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE LA LOUVIÈRE, LA PAIX ET SAINT-VAAST, A LA LOUVIÈRE

Siège social : La Louvière (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 15.000 actions ne portant aucune mention de valeur. — La Société a émis en 1877 500 obligations 5 0/0 à 500 fr. dont il reste 150 en circulation et en 1890 500 obligations de 1.000 fr. 4 0/0, ces obligations ne sont pas admises à la cote de la bourse de Bruxelles. — *Titres* : Actions nominatives, actions au porteur, obliga-

tions 5 0/0 de 1.000 fr. ; obligations de 1.000 fr. 4 0/0. — Société substituée le 30 juin 1886 à l'ancienne société civile de charbonnages de la Louvière La Paix et Saint-Vaast. Elle a repris en 1897 le charbonnage voisin de Sart-Longchamp et Bouvy et la firme a été transformée en celle de Société anonyme des charbonnages de La Louvière et Sart Longchamp. — *Capital actuel* : Six millions six cent mille francs en 25.800 actions au porteur. — *Durée* illimitée. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication de coke et des agglomérés et autres dérivés du charbon. — Concessions : La Louvière et Saint-Vaast et Sart-Longchamp. — Exploitation : 1.112 hectares, La Louvière, 7 sièges d'extraction, 260 fours à coke. — *Assemblée générale* le dernier mardi de mars à 11 heures du matin, au siège social. — *Paiement* des dividendes en avril à la Société générale à Bruxelles.

Répartition des bénéfices nets : 5 0/0 pour le fonds de réserve ; le surplus est distribué entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Victor Pennart.

Membres : MM. Emile Petit, Paul Houtart, Gustave Boel, Chrysostome Lecrinier, Nestor Delcuve, Paul Boudart, Emile Van Hoorde, Henry Gravez et Louis de Sadelleer.

Commissaires : MM. Oscar Delattre, E. Morel de Westgaver, Paul Limbourg, Paul De Decker, Aug. Boël et M. Vanderwalle.

Directeur-gérant : M. Auguste Soupart. 2751

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES DE

L'ESPÉRANCE ET BONNE-FORTUNE

Siège social : Montegnée-lez-Liège (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions huit cent vingt-cinq mille francs, représentés par 13.000 actions sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 19 mai 1879. — *Durée* : celle de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente et fabrication des produits et dérivés. — Concessions : Espérance, et Bonne-Fortune. Exploitation : Montegnée 3 sièges (Espérance, Saint-Nicolas et Bonne-Fortune). — *Assemblée générale* au siège social, le 4e mardi de juillet. — *Paiement* des dividendes en janvier et août à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : le fonds de réserve a atteint la somme de 450.000 fr. et a cessé ; 5 0/0 au montant des actions libérées, tantième aux administrateurs et commissaires ; le surplus, déduction faite de la réserve pour le fonds de prévision, forme le 2e dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Lacroix.

Membres : MM. L. Londot, Ch. de Gerardon, Phil. de Coune, Fr. Despa.

Commissaires : MM. Hubert de Creeft, Charles Masson, Antoine Renson.

Directeur-gérant : M. Paul Habets. 2752

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHARBONNAGE

DE LONETTE A RETINNE

Siège social : Retinne (Liège)

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, représentés par 3.400 actions de 500 fr. chacune. — La Société a émis 2.000 actions privilégiées de 500 fr. — *Titres* : Actions ordinaires, nominatives et au porteur, actions privilégiées au porteur. —Société constituée le 27 mai 1876. — *Durée* indéterminée, ne cessera qu'avec l'exploitation de ses mines. — *Objet* : Exploitation des charbonnages, vente du charbon et fabrication de ses dérivés. — Concessions : De Lonette (arrêté royal du 2 novembre 1847), superficie 135 hectares. — Exploitation : communes de Fleron, Queue-du-Bois et Retinne. — *Assemblée générale* au siège social, le 2e lundi du mois d'août, à 1 heure de relevée.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 1 0/0 du reste à chaque administrateur. — Le surplus sera distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Jones, Ch. de Ponthière, T. Delsemme, A. Noblet, E. Romedenne-Fraipont, Reculez.

Commissaires : MM. L. Varlet, François Leroux, O. Dejaer.

Directeur-gérant : M. L. Laguesse. 2753

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE MAIREUX ET BAS-BOIS, A SOUMAGNE

Siège social : Soumagne (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cent trente-sept mille francs, représentés par 2.278 actions de 500 fr. ; la Société a émis en outre 201 obligations de 500 fr. encore en circulation. — Société constituée le 20 mars 1884, ancienne société civile de Maireux et Bas-Bois. — *Durée* illimitée. — *Objet* : Exploitation de charbonnages et vente de leurs produits, fabrication et vente du coke et autres dérivés du charbon. — Concession : Crahay, Maireux et Bas-Bois. — Exploitation : Soumagne. — *Assemblée générale* : le 3e mardi de mars, à midi, au siège social. — *Paiement* des dividendes chez M. Guillaume Cramer, agent de change, à Bruxelles, boulevard Anspach.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus comme suit : 3 0/0 au Conseil d'administration ; 1 0/0 au comité de surveillance ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guillaume Dubois, Gustave

Grandjean, Jean Prévot, Mathieu Dubois, Charles Beer, Félicien Lardinois, Pierre Neuville.

Commissaires : MM. Emile-Auguste Plomdeur, Neuville, Dupont, E.-P.-J. Olivier, Joseph François. 2754

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES DE

MARIHAYE A FLÉMALLE-GRANDE

Siège social : Flémalle-Grande (Belgique)

NOTICE

Capital social : Huit millions six cent mille francs, représentés par 15.000 actions ne portant aucune indication de valeur ni de capital. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 18 juin 1870, approuvée le 29 juillet 1870, modifiée le 16 avril 1877. — *Durée* : la même que celle de ses concessions. — *Objet* : L'exploitation des charbonnages; vente de leurs produits; fabrication du coke et autres dérivés du charbon. — Concessions et extensions de Marihaye d'Yvoz, d'Yvoz-Ramet, de Ramet Clokier, du Bois du Val-Saint-Lambert, de l'Espérance, d'une contenance totale de 1.654 hectares 42 ares. — Exploitation : Charbonnages de Nouvelle Marihaye, de Vieille Marihaye, du Many d'Yvoz, de Fanny, de la Boverie. — *Assemblée générale* au siège social, le 31 mars, à midi, ou le jour suivant si le 31 mars est jour férié. — *Paiement* des dividendes : A Liège, à la Banque générale de Liège et à la Banque d'escompte et de comptes courants; à Verviers, chez MM. Modera et C° ; à Bruxelles, à la Société générale le 1er avril ; à Anvers, banque d'Anvers.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour le fonds de réserve (la réserve a atteint le chiffre fixé de 1.000.000); 1 0/0 à chaque administrateur sans que ce tantième puisse dépasser 4.500 fr.; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; le surplus sera distribué entre tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Armand Crémer, Charles de Ponthière, Emile Dupont, E. Kraft de la Saulx, Victor de Sirlet, Alfred Osterriet, Paul Schmidt.

Commissaires : MM. Pierre David, Léon Dereux, Georges Deprez, Charles Prion-Neuville, Charles Minette.

Directeur-gérant : M. Mathieu Dubois. 2755

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES DE MASSES DIARBOIS A RANSART

Siège social : Ransart (Hainaut) (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.400 actions ne portant aucune désignation de valeur. — *Titres :* actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 1er juillet 1886. — *Durée :* indéterminée, ne cessera qu'avec l'exploitation de ses mines. — *Objet :* Exploitation de mines de houille, extraction et vente du charbon et fabrication de ses dérivés. — Concessions : Ransart, Jumet, dites de Masses (2 octobre et 6 décembre 1845 et 18 juillet 1854) et celle dite du Nord (23 novembre 1845). — Exploitation : Grosse et Petites Masses et Masses, Diarbois, à Ransart et Jumet. — *Assemblée générale :* Le premier jeudi d'octobre, au siège social, à 10 heures du matin. — *Paiement* des dividendes : Aux caisses indiquées par l'assemblée générale dans le courant d'octobre, à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 2 0/0 aux administrateurs et commissaires; 10 0/0 pour fonds de prévision; le surplus sera distribué aux actions, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Pierre Ferdinand de la Serna, le baron Jules Houtart, Gustave Demoulin, Léopold Gillieaux, Paul Misonne, Henri Boulvin.

Commissaires : MM. le baron G. de Cartier, Charles Goffe, Florian Berger, A. Cornil.

Directeur-gérant : M. A. Bailleux. 2756

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DU MIDI DE MONS A CIPLY

Siège social : Ciply (Mons) (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 12.000 actions de 250 fr. chacune. — La Société a émis 2.000 obligations 5 0/0 de 500 fr., qui ne sont pas cotées à la bourse de Bruxelles. — *Titres :* Actions nominatives et au porteur, obligations 5 0/0. — Société constituée le 23 juin 1880, *Moniteur belge* des 5 et 7 juillet 1880 (fusion de l'ex-société des charbonnages de Ciply). — *Durée* 30 années. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente du charbon, fabrication et vente des cokes, briquettes et autres dérivés. — Concessions : Mines de houille sur les territoires de Ciply, Mesvin et Asquillies, superficie 285 hectares (arrêté royal du 18 mars 1859). — Exploitation : siège d'Asquillies, nos 1 et 2. — *Assemblée générale* au siège social le 4e mardi du mois d'avril, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes en mai, à la Banque de Bruxelles, rue Royale, 56.

Répartition des bénéfices : *a*, 5 0/0 au fonds de réserve; *b*, 2 0/0 au président du Conseil d'administration; *c*, 1 0/0 à chaque administrateur; *d*, l'indemnité des commissaires; *e*, le surplus est distribué entre tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Orban, Egide Dansaert, Jacques Wiener, Albert Elissen, Isaac Stern, Alberic Passelecq, Abel Letellier.

Commissaires : MM. Eugène Van Overlopp Paul Scoumanne, Emile Cousin, Prosper Morren.

Directeur : M. Putsage. 2757

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES, MINES & USINES DE SOSNOWICE

Siège social : 6, rue Wlodgimierska Varsovie

NOTICE

Le capital social est de six millions sept cent mille roubles or ou vingt-six millions de francs, entièrement versés. — *Obligations* : 40.000 obligations hypothécaires de 500 fr. 4 0/0 émises au pair, remboursables en 32 ans. — *Durée* illimitée à partir de 1890. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, mines de galamine, fabrication et laminage de zinc, ateliers mécaniques, fabrication de blanc de zinc. — *Le paiement* des coupons des obligations a lieu les 1er janvier et 1er juillet à Varsovie, Saint-Pétersbourg et Paris. — *Dividendes* : En 1896, 40 fr. ; en 1897, 37 fr. ; en 1898, 50 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis de Vassal Montviel.
Vice-Président : M. P. de Vassal.
Membres : MM. comte F. Czacki, N. Vikouline. Conrad Fromberg, D. Rosenblum, K. Gamoff, baron P. d'Angleys. A Chenevière.
Administrateurs suppléants : MM. T. Rycersky, Ch. Gottmann, Ladislas Zukowski.
Commissaires : MM. Georg von kramsta. J. Dubowik, L. Epstein, Voldemar Schmidt.
Directeur-gérant : M. P. de Vassal. 2758

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE MONTCEAU-FONTAINE ET DU MARTINET

A MONTCEAU-SUR-SAMBRE

Siège social : Montceau-sur-Sambre (Belgique)

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, représentés par 4.500 actions de 1.000 fr. chacune. — La Société a émis 5.000 obligations 4 1/2 de 1.000 fr. dont 3.650 ont été remboursées. — *Titres* : actions nominatives ou au porteur, obligations 4 1/2 de 1.000 fr. — Société constituée le 7 février 1852, modifiée le 13 avril 1882. — *Durée* : Jusqu'à l'extinction de l'exploitation de ses couches charbonnières. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, transport et vente du charbon, fabrication et commerce de coke et autres dérivés du charbon. — Concession charbonnière Montceau-Fontaine, du Martinet et du Piéton (centre). Exploitation : Montceau-Fontaine, Martinet, Piéton (centre). — *Assemblée générale* à Bruxelles ou à Montceau-sur-Sambre, le dernier jeudi de mai, à 1 heure. — *Paiement* des dividendes et intérêts : aux caisses indiquées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve (la réserve à atteint le chiffre fixé de 450.000 fr.) ; 2° la somme nécessaire pour payer à chaque action en premier dividende de 5 0/0. — Le surplus des bénéfices se répartit comme suit : *a*, 15 0/0 au Conseil d'administration ; *b*, 2 0/0 au comité de surveillance ; *c*, 3 0/0 au directeur-gérant et aux employés supérieurs de la Société ; *d*, 80 0/0 aux actionnaires à titre de second dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Orban.
Membres : MM. L. Barbanson, Joseph Quairier, Ed. Despret, le comte Eugène de Meeus.
Commissaires : MM. de Menten, Ed. Mesens, Alfred Becquet-Veydt, Bivort, A. Redemans.
Directeur-gérant : M. Vital Moreau. 2759

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES DE

NOEL-SART-CULPART A GILLY

Siège social : Gilly (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 5.000 actions ne portant aucune désignation de valeur. 100 de ces actions sont divisées en coupures de 1/10 d'action. — En 1887, la Société a émis 486 obligations de 250 fr., dont 226 encore en circulation ; remboursement selon tableau ; les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — *Titres* : actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 26 juin 1875, publiée au *Moniteur* le 14 juillet 1875 ; formée par la fusion de la société civile de Noël-Sart-Culpart. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication et vente de leurs produits. — Concession : Gilly, 2 9 hectares (arrêté royal du 17 janvier 1857) dont la production est de 130.000 à 160.000 tonnes. — Exploitation : Gilly, 2 puits Saint-Xavier, Noël-Sart-Culpart. — *Assemblée générale* : Le quatrième mercredi d'octobre, à 10 heures du matin, au siège social. — *Paiement* des coupons : en novembre, à Bruxelles, chez MM. J.-B. Finet et Cie, boulevard du Régent, et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale. A Anvers : à la Banque d'Anvers et à la Société

anonyme de la Banque anversoise; à Charleroi : à la Banque centrale de la Sambre et à la Banque de Charleroi.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve; 2° 25 fr. à chaque action. Le surplus est distribué comme suit : 2 1/2 0/0 au Conseil d'administration (maximum 5.000 fr.); 1 1/2 aux commissaires; 6 0/0 au personnel; l'excédent aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron J. Houtart, Léopold Dumont, Paul Misonne, Charles Cornil, Pierre Mahaux, Donat Hovine.

Commissaires: MM. Joseph Cornil, Léon Frère, Jules Gillieaux, Jean-Baptiste Miaux.

Directeur-gérant : M. Emile Lambert. 2760

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DU NORD DE CHARLEROI

Siège social : Sartz-les-Moulins (Courcelles) (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent mille francs, représentés par 7.200 actions sans désignation de valeur. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 19 octobre 1853, approuvée le 16 novembre 1853, modifiée le 3 mai 1869, approuvée le 17 mai 1769. — *Durée :* Indéfinie, limitée à l'extinction de ses mines. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente et commerce du charbon, fabrication du coke et autres dérivés du charbon. — Concessions : Sart-lez-Moulins; superficie : 729 hectares; Maucourt et Fripelotte, superficie : 127 hectares; Trieu de la Motte : 218 hectares; parties de Trieux et des Agneaux et de Rochelle et Chamois. — Exploitation : Courcelles, Sart-lez-Moulins, Charleroi et Roux. — *Assemblée générale* au mois d'avril ou de mai, au siège social ou à Bruxelles, selon avis. — *Paiement* des dividendes, en juin, à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 1° 20 0/0 au fonds de réserve; 2° 180.000 fr. à répartir entre les actionnaires (1er dividende); 11 0/0 aux Conseil d'administration et Comité de surveillance; 6 0/0 au directeur-gérant; 3 0/0 au personnel; le surplus aux actionnaires à titre de 2e dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron d'Huart, P. Lauras, Ch. Simons, le baron A. Chabaud la Tour, Edouard Goffinet, Quairier

Commissaires : MM. Pottié, E. Roux, E. Romanet, Feugere de Forts.

Ingénieur-conseil : M. Amédée Burat. 2761

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHARBONNAGE

D'ORMONT A CHATELET

Siège social : Châtelet (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent quarante mille francs, représentés par 5.280 actions au porteur sans désignation de valeur. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 2 mai 1890 publiée au *Moniteur belge* du 22 du même mois (continuation de la société civile du même nom constituée le 29 novembre 1825). — *Durée* : Illimitée, ne cesse qu'avec l'exploitation de ses concessions. — *Objet* : Exploitation du charbonnage, vente des produits, fabrication et vente des dérivés du charbon (menus comprimés, etc.). Concession : concession charbonnière d'Ormont (arrêtés de maintenues et d'extension des 29 juin 1884, 9 janvier 1865 et 25 août 1888); superficie : 351 hectares 90 ares. — Exploitation : communes de Châtelet et Bouffioulx. — *Paiement* des dividendes en mai, Banque centrale de la Sambre, Banque de Charleroi.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 au Conseil d'administration (sans que le tantième de chaque administrateur puisse dépasser 1.500 fr.); 1 0/0 au comité de surveillance; 4 0/0 au fonds de prévision; le surplus est distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron de Crawhez, Victor Bailly, Eugène Dumont, Jules Audent, Jules François.

Commissaires : MM. Alfred Smets, P. Wilmet, A. Henin, Auguste Dumont. 2762

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE PATIENCE ET BEAUJONC A ANS

Siège social : Ans (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions ne portant aucune mention de valeur ni de capital. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 5 juillet 1860, publiée au *Moniteur* du 10 juillet 1860, n° 192, devant expirer à l'épuisement des mines de ses concessions. (Cette société a été formée par la fusion de l'ancienne société de Patience et de Beaujonc). — *Objet* : Exploitation et vente de charbon, des minerais, et des opérations se rattachant directement à ce commerce. — Concessions : Ans et Glain, Saint-Nicolas et Grâce-Montegnée; étendue : 285 hectares (arrêté royal du 4 juin 1842). — Exploitation : Ans (Ster), houillères de Beaujonc. — Non exploitées : Ans, houillères de Loffeld, de Mamonter, de Trienotte et de Patience.

— *Assemblée générale* le 3e lundi du mois de juin. — *Paiement* des coupons au siège social ou aux caisses désignées par l'assemblée générale le 1er juillet ; à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve (le fonds de réserve a atteint le chiffre fixé : 400.000 fr.) ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 1 1/2 0/0 au comité de surveillance ; le surplus est distribué aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Del Marmol, Oscar Lamarche, Albert Forgeur, Léon Dereux, Ed. Wauters.

Commissaires : MM. Nicolas Biar, Henri Colson, Arthur de Modave.

Directeur-gérant : M. F. Durien.

Ingénieur : M. Thiriar. 2763

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DU BORINAGE CENTRAL

A PATURAGES

Siège social : Paturages (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. chacune. — Société constituée le 26 juin 1897, publiée au *Moniteur* du 9 juillet 1897. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication des cokes et autres dérivés du charbon et commerce de ces produits. — Concession : Grand-Bouillon à Wasmes et Paturages, 200 hectares, et une partie du bois de Colfontaine (45 hectares) dans les mêmes communes. — Exploitation : Premier siège sur Paturages, second siège sur Wasmes. — *Assemblée générale* : Au siège social à Paturages le 2e mardi d'octobre à 11 heures du matin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. N. Vilmart.

Administrateur-délégué : M. Eugène Pécher.

Administrateur : M. P. De Decker.

Commissaires : M. A. de Clerfayt.

Directeur-gérant : A. M. Dubar. 2764

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES DU POIRIER

Siège social : Montigny-sur-Sambre (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions cent mille francs, représentés par 3.500 actions ne portant aucune désignation de valeur. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 20 décembre 1886, publiée au *Moniteur* les 8 et 9 janvier 1887 (ancienne société civile du même nom). — *Durée* indéfinie. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication et vente des dérivés du charbon. — Concession : dite du Poirier ; superficie : 339 hectares. — Exploitation : Montigny-sur-Sambre, Marcinelle, Charleroi. — *Assemblée générale* : 4e lundi du mois de mars, à 1 heure, au siège social. — *Paiement* des dividendes en avril, au siège social, et à Bruxelles, à la Caisse générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alfred Danis, Victor Gendebien, Victor Delame, Carlos Lefebvre, Henri Auguste Mabille, Lefebvre, Jules Lefebvre.

Commissaires : MM. Henri Namur, Henri Gendebien.

Directeur-gérant : M. P. Durant. 2765

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES PROKHOROW

(DONETZ)

Siège social : 44, rue Fossé-aux-Loups Bruxelles

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, représentés par 16.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 14 mars 1895. — *Durée* : le plus long terme fixé par la loi. — *Objet* : L'industrie des charbons de terre, fabrication et utilisation du coke, des briquettes et autres dérivés du charbon, ainsi que le commerce des produits de son industrie, le tout en vue de mettre à fruit les richesses minérales et autres du domaine et des établissements de M. Prokhorow et de M. Drewitzki, dont elle a acquis les propriétés. — *Assemblée générale* : Le 4e mardi d'octobre, à 10 heures du matin, à Bruxelles. — *Paiement* des dividendes et coupons, Bruxelles : à la Caisse générale de Reports et de Dépôts et à la Banque auxiliaire de la Bourse.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° Le tantième établi par la loi de l'Empire de Russie, au profit de la couronne sur les bénéfices des sociétés anonymes ; 3° Un premier dividende de 5 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hubert de Creef del Marmol, Paul Habets, Auguste de Raymond, L. Guinotte, L. van de Vin.

Commissaires : MM. Charles Drèze, Edouard van Nuffel d'Heynsbroeck, E. de Moerlvose.

Directeur : M. L. Jeunehomme. 2766

CHARBONNAGES RÉUNIS A CHARLEROI

Siège social : Charleroi (Belgique)

NOTICE

Capital social : Six millions sept cent mille francs, représentés par 13.400 actions de 500 fr. chacune, en circulation. — La Société a émis 8.660 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. — Société constituée le 7 juillet 1851 (A. R. du 11 novembre 1851), fusion des sociétés anonymes des charbonnages de Charleroi, des charbonnages de Lodelinsart et de la société anonyme de Châtelineau. — *Durée* : Illimitée. — *Objet* : Exploitation de charbonnages ; vente et commerce du charbon, fabrication et vente du coke et des dérivés du charbon. — *Concession* : Bellevue, Mambourg, Bawette et Sablonnière (A. R. du 8 décembre 1837), Lodelinsart (A. R. du 30 octobre 1871), superficie : 390 hectares. — Sacré-Français (A. R. du 5 décembre 1848), superficie : 48 hectares. — *Exploitation* : Jumet, Charleroi, Lodelinsart. — *Assemblée générale* : Au siège social, le 2e jeudi du mois de novembre, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes et coupons en juin, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; la somme nécessaire pour payer à chaque action un dividende de 5 0/0 ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 au comité de surveillance ; 3 0/0 au directeur-gérant ; le restant aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Quairier.

Membres : MM. D. Lenglé, J. de Volder, L. Mondron, Ed. Despret.

Commissaires : MM. Ed. Mesens, René Miot, le chevalier de Menten, H. Simons, le baron de Macar.

Directeur-gerant : M. Alf. Soupart. 2767

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHARBONNAGES RÉUNIS DE LA CONCORDE

Siège social : Jemeppe-sur-Meuse (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. chacune. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 15 août 1877. — *Durée* : Jusqu'à l'épuisement des concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente des produits, fabrication du coke et autres dérivés du charbon. — *Concession* : Grands Makets et Champs d'Oiseaux (arrêtés royaux des 24 décembre 1840 et 25 janvier 1841), superficie : 592 hectares. — *Exploitation* : Jemeppe-sur-Meuse, Hollogne-aux-Pierres, Mons et Flémalle-Grande. — *Assemblée générale* : A Bruxelles, le 3e mardi du mois d'avril, à 2 heures de l'après-midi. — *Paiement* des coupons : En mai, à Bruxelles, Banque de Paris et des Pays-Bas ; à Anvers, chez M. Dumercy-Heirman ; à Liège, Banque A. de Sauvage-Vercour et Cie, et au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 au comité de surveillance ; 2 0/0 au directeur ; 1 0/0 au personnel ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François-Antoine Dumercy-Heirman, Adolphe Hauzeur, Arthur de Sauvage-Vercourt, Jules Hauzeur.

Commissaires : MM. Philippe Passelecq, Charles Ullens, Louis Bennert, Oscar Hauzeur, Oscar de Sauvage-Vercourt.

Directeur-gérant : M. E. Kelecom. 2768

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHARBONNAGES RÉUNIS DE LA MINERIE A BATTICE

Siège social : Battice (Herve) (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cinquante-six mille francs, représentés par 2.112 actions ne portant aucune désignation de valeur. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 23 septembre 1890, *Moniteur* du 11 octobre 1890 (formée de la fusion de l'ancienne société civile de ce nom). — *Durée* : Celle de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente du charbon et autres matières minérales se trouvant dans ses mines, fabrication et vente des briquettes et autres dérivés du charbon. — *Concessions* : 1° Charbonnages de la Minerie, 642 hectares ; Charbonnages Jeanson, 166 hectares ; Charbonnage Moreau, 698 hectares ; 3° Charbonnage de Herve, 363 hectares ; 26 ans. — *Exploitation* : Communes de Charneux, Thimister, Battice-Clermont, Herve et Bolland. — *Assemblée générale* au siège social, le 2e mardi de mars, à 1 h. 1/2 de relevée. — *Paiement* des dividendes : Aux dates et lieux fixés par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; sur le surplus : 5 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur-gérant ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte J. Vanderstraeten Pouthoz, A. de Vergnies, P. Londot de Befve, Louis Simonis, le comte E. de T'Serclaes.

Commissaires : MM. François de Biolley, le vicomte Iran de Biolley.

Directeur-gérant : M. Prud'homme. 2769

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DE RESSAIX, LEVAL PÉRONNES & SAINTE-ALDEGONDE

Siège social : Ressaix (Belgique)

NOTICE

Capital social : Sept millions de francs, représentés par 14.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 15 février 1890, modifiée le 20 novembre 1891. — *Durée* : Jusqu'à expiration de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de mines de houille, la vente et le commerce du charbon, la fabrication et la vente du coke et des briquettes, enfin toutes les opérations se liant directement ou indirectement au traitement, au commerce et au transport du charbon et de ses dérivés. — *Concessions* : Ressaix (19 juillet 1886), Mont-Sainte-Aldegonde (232 hectares + 240 hectares), Princesse Centre-Sud, Princesse Péronne (1.204 hectares), Leval Thahegnies (450 hectares). — *Assemblée générale* le 3e lundi du mois de juin, à 2 heures de relevée, à Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Collinet, Evence Coppée, Camille Laurent, Emile Coppée, Alfred Orban.
Commissaires : MM. Victor Bourgeois, George Rouleau. 2770

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DU RIEU-DU-CŒUR ET DE LA BOULE RÉUNIS A QUAREGNON

Siège social : Quaregnon (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions quatre cent soixante mille cent vingt-cinq francs, représentés par 4.640 actions ne portant aucune désignation de valeur. La Société a en circulation pour 750.000 fr. d'obligations. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 29 avril 1890, formée par la fusion de l'ancienne société civile des charbonnages de la Boule et du Rieu-du-Cœur. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente des charbons et fabrication et vente de ses dérivés. — *Concessions* : du Rieu-du-Cœur, toutes les couches de houille depuis et y compris Grand-Franois au nord jusqu'à Dure-Veine au midi, sous l'ancien territoire de Quaregnon, entre Dure-Veine au nord jusqu'à Catelinotte au midi, sous le territoire de Quaregnon (arrêté royal du 11 juillet 1854), superficie de 789 hectares. — *Concession* de la Boule : Couches de houille sous Quaregnon, La Bouverie, Pâturages et Wasmes (décret impérial du 29 octobre 1809), superficie 102 hectares. — *Exploitation* : Quaregnon, Wasmes, Pâturages, La Bouverie, Flénu, 891 hectares. — *Assemblée générale* : A Mons, le dernier mardi d'avril, à 1 h. 1/2 de l'après-midi. — *Paiement* des coupons : En janvier et juillet, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Fenaux de Maismont, Séraphin Waché, Charles Dumesgnil d'Arrentières, Edouard Bultot, F. Coppée, G. de Savoye.
Commissaires : MM. Charles Duhot, Maximilien Malengreau, A. Le Tellier.
Directeur-gérant : L. François. 2771

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES RÉUNIS DE ROTON-FARÉIENNES, BAULET ET OIGNIES-AISEAU

Siège social : Tamines (Belgique)

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr. La Société a pour 314.774.93 fr. d'obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 26 juin 1890 (ancienne société civile de ce nom), modifiée le 29 avril 1893. — *Durée* : Illimitée, cesse avec l'exploitation. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente et extraction du charbon, et toutes les opérations accessoires. — *Assemblée générale* : le lundi qui suivra le 15 août, à 2 heures de l'après-midi, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; sur le reste : 6 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 94 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis d'Eygragues, le comte de Saintignon, le comte Henry de Courcy, F. Bosquet.
Commissaire : M. Emile Sepulchre.
Directeur-gérant : M. V. Lambiotte. 2772

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CHARBONNAGE DE SACRÉ-MADAME

Siège social : Dampremy-Charleroi (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions cent mille francs, représentés par 2.100 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 23 juillet 1838

(approuvée par arrêté royal du 31 du même mois), modifiée le 25 octobre 1851 (approuvée par arrêté royal du 11 novembre de la même année) ; le 1er juin 1866 (approuvée par arrêté royal du 8 du même mois), devant expirer le 1er juillet 1937. — *Objet* : Exploitation de charbonnage, vente du charbon et toutes les opérations se liant à cette exploitation. — *Exploitation* : 263 hectares 77 ares. — Fosses : Mécanique, Saint-Théodore, des Piches et Blanchisserie à Dampremy-lez-Charleroi. — *Assemblée générale* : Composée des actionnaires propriétaires de 5 actions au moins, le dernier lundi de mars, à Anvers. — *Paiement* des dividendes au siège social, et dans les caisses fixées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve (la réserve a atteint la somme de 1/10 du capital) ; 10 0/0 aux administrateurs ; le surplus est réparti entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dumercy-Hirman, E. Guyot, Alphonse de Cock, Adolphe Mols, le vicomte Armand de Nieulant, de Pottelsberghe.

Commissaires : MM. Emile Dumont, le chevalier van Praet, Arthur Bosschaert de Bouwel.

Directeur-gérant : M. Philippe Passelecq.

2773

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DU TRIEU-KAISIN A CHATELINEAU

Siège social : Châtelineau (Belgique)

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, représentés par 14.000 actions ne portant aucune mention de valeur. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. Société constituée le 2 juillet 1886 (par suite de la conversion de la société des charbonnages de Trieu-Kaisin en société anonyme. — *Durée* : Aussi longtemps que l'exploitation des couches charbonnières le permettra. — *Objet* : Exploitation de charbonnages ; extraction de houille, vente et fabrication de ses dérivés. — *Concessions* : Charbonnages à Gilly, Châtelineau et Montigny-sur-Sambre. — *Exploitation* : Charbonnages Trieu-Kaisin ; Deux-Forêts et Combles et Viviers réunis à Gilly. — *Assemblée* générale : Le 3e mardi de septembre, à 11 heures du matin, au siège social. — *Le paiement* des dividendes s'effectue aux caisses indiquées par l'assemblée générale en septembre, à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve ; 2 0/0 aux administrateurs et aux commissaires ; 3 0/0 pour former un fonds de prévision. Le surplus est distribué aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Le baron Houtart.

Membres : MM. Henri Boulvin, Albert Thauvoye, Charles Cornil, Charles Goffe, Leon Mondron, P. Misoune.

Commissaires : MM. Alfred Bivort, Gustave Lambert, Anatole Rosseeuw, V. Fontaine.

Directeur-gérant : M. Joseph Biernaux. 2774

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES UNIS DE L'OUEST DE MONS

Siège social : Boussu (Belgique)

NOTICE

Capital social : Sept millions huit cent trente-trois mille francs, représentés par 13.666 actions de 500 fr. La Société a émis 10.000 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur — Société constituée le 9 avril 1868, approuvée le 23 avril 1868, modifiée le juin 11 1891. — *Durée* indéfinie limitée à l'exploitation de ses concessions qui sont les suivantes : Charbonnages réunis du nord du Bois de Boussu, du midi du Bois de Boussu, de Sainte-Croix, Sainte-Claire, du Grand-Hainin, de Bellevue, de Longterne-Trichères de Grande-Veine et de Longterne Ferrand sous les communes de Boussu, Dour, Elonges, Baisieux, Vohulin. — *Puits* : Alliance, Sentinelle, Saint-Antoine, Vedette, Grande-Veine, etc., nos 7 et 8 de Bellevue, Ferrand. — *Objet* : Acquisition et exploitation de charbonnages en Belgique, fabrication et vente du coke et autres dérivés du charbon. — *Assemblée générale* à Bruxelles, Société générale, Montagne du Parc, le 3e jeudi du mois de mars, à 2 heures. — *Paiement* des dividendes en avril : Bruxelles, à la Société générale, Montagne du Parc, 3, et ses banques en province.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions. Le surplus comme suit : 10 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 aux commissaires ; 87 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Orban, Em. Hardy, Edouard Despret, Léon Paternoster, J. Quairier.

Commissaires : MM. Edmond Mesens, comte de Borchgrave, Armand de Lhoneux, Jules Amory, Dr Th. Gilbert.

Directeur-gérant : M. Arthur Dupire. 2475

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CHARBONNAGE DES VINGT-QUATRE ACTIONS A QUAREGNON

Siège social : *Quaregnon (Belgique)*

NOTICE

Capital social : **Trois millions six cent mille francs,** représentés **par 7.200 actions de 500 fr. La Société a** émis 500 obligations **de 500 fr. 5 0/0 qui ne sont pas** cotées à la **bourse de Bruxelles.** — *Titres* : **Actions au** porteur, obligations **5 0/0. — Société constituée en** août 1889, **modifiée le 6 janvier 1890, publiée au *Moni-*** *teur belge* des **7 septembre 1889 et 13-14 janvier 1890.** — *Objet* : Exploitation **du charbonnage, vente de charbon** et de ses **dérivés.** — *Concession* : **24 actions, Sainte-**Désirée-de-la-**Boule.** — *Exploitation* : Quaregnon. — *Assemblée générale* **au siège social, le 1er jeudi de mai,** à 10 heures 1/2 **du matin.** — *Paiement* **des intérêts et** dividendes en **juin, aux caisses indiquées par l'assemblée** générale et à **Bruxelles, à la Société générale.**

Répartition **des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve;** 5 0/0 pour le **Conseil d'administration; 3 0/0 au person-**nel; le surplus **sera distribué entre toutes les actions à** titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fernand Coppée, Gustave de Savoye, Eugène Cavenaile, Abel le Tellier, Vicomte Adrien Vilain XIIII.

Commissaires : MM. le comte S. de Gaussen court, Emile Fontaine.

Directeur-gérant : M. D. Dehu. 2776

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES

DES VIVIERS RÉUNIS A GILLY

Siège social : Gilly (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 4.000 actions sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 1er juillet 1887 (continuation de l'ancienne société civile des Viviers réunis). — *Durée* indéfinie limitée à l'exploitation de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente des produits et des dérivés. — *Concessions* : Viviers réunis (superficie 135 hectares). — *Exploitations* : Gilly (Puits nos 4 et 5). — *Assemblée générale* au siège social, le dernier lundi de septembre, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes en novembre, au siège social ; à Bruxelles, Société générale; Charleroi, Banque centrale de la Sambre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 2 0/0 attribués aux administrateurs et aux commissaires (maximum pour les administrateurs 600 fr. ; pour les commissaires 200 fr.) ; 3 0/0 au fonds de prévision (retenue facultative; le surplus sera distribué aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Houtart.

Vice-Président : M. Léopold Gillieaux.

Membres : MM. Henri Boulvin, Paul Misonne, François Gillieaux.

Commissaire : M. Charles Goffe.

Directeur-gérant : M. N. Deulin. 2777

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHARBONNAGES DE WERISTER

Siège social : Beyne-Heusay (Liège)

NOTICE

Capital social : Un million neuf cent cinquante mille francs, représentés par 3.900 actions de 500 fr. chacune. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 27 janvier 1874, modifiée les 27 mai 1874 et 5 avril 1883, fusionnée avec la Société Foxhalle. — *Durée* indéterminée, ne cesse qu'avec l'exploitation des mines concédées. — *Objet* : L'exploitation des charbonnages. Vente et commerce des charbons et fabrication de ses dérivés. — *Concessions* : 1° Beyne-Heusay (Liège) et Vaux-sous-Chèvremont, 23 septembre 1876, 171 hectares, dite de Werister-Fond-des-Fawes ; 2° Chênée-Vaux-sous-Chèvremont, 18 octobre 1827, 29 janvier 1844 et 16 août 1846), 201 hectares, dite des Fox-Halles, Fléron; Onhon, 152 hectares ; Grande-Fontaine, 138 hectares. — *Exploitation* : Charbonnages de Werister et Onhon. — *Assemblée générale* le 2e mercredi d'octobre, au siège social, à 1 heure de relevée. — *Année* sociale : 1er juillet au 30 juin. — *Paiement* des dividendes, à Liège, au Crédit liégeois ; à Bruxelles, à la Caisse commerciale, en octobre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour le fonds de réserve ; la somme nécessaire pour attribuer aux actionnaires 5 0/0 du montant des actions ; le surplus sera distribué comme suit : 2 0/0 à chacun des administrateurs ; le surplus sera réparti entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Dallemagne, J. Brahy, J. Beco, Gaston Saint-Paul de Sinçay.

Commissaires : MM. L. Goret, E. Deschamps, C. de Lattre.

Directeur-gérant : M. J. Dupont. 2778

SOCIÉTÉ ANONYME DE

COMMENTRY-FOURCHAMBAULT

Siège social : 16, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Quinze millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 31.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. Ils sont cotés à la Bourse de Lyon et aussi à celle de Paris. Les opérations se font principalement à la Bourse de Lyon, et exceptionnellement à la Bourse de Paris. Cotes officielles de Lyon et de Paris. — Les dernières obligations ont été remboursées le 15 janvier 1898.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Cours des actions	511 99	625 82	735 »	637 20	695 44	642 54	658 37	754 13	875 »
Cours des Obligations	1.135 »	1.227 50	1.235 »	1.202 50	1.243 33	»	»	»	297 50
Cours des Act. de jouis.	114 »	201 »	212 »	228 »	200 »	197 »	215 »	263 51	»
Dividendes distribués	30 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	»
Actions de jouissance	5 »	10 »	10 »	10 »	10 »	10 »	10 »	10 »	»

Durée de la Société : 7 avril 1874 au 31 décembre 1913. Société anonyme constituée le 7 avril 1874, modifiée les 9 juin 1880, 20 juin 1889, 27 février et 5 juillet 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille et d'anthracite de Commentry, Mentvicq, Brassac et Decazeville ; exploitation des usines de Fourchambault, Montluçon, Imphy et Decazeville. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gatine, à Paris. — *Assemblée générale* au plus tard le 10 avril, composée de porteurs de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons à Paris et aux caisses de ses établissements de province ; à Paris, place Vendôme, 16 ; à Fourchambault et à Imphy (Nièvre) ; à Commentry et à Montluçon (Allier) ; à Brassac (Puy-de-Dôme) ; à Decazeville (Aveyron) ; à Lyon, chez MM. Cambefort et F. et C. Saint-Olive ; veuve Morin, Pons et Cie ; Crédit lyonnais. — *Actions* : 15 avril (acompte) ; 15 octobre (solde). Les coupons d'actions de jouissance se payent le 15 octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; les sommes que le Conseil juge à propos de réserver pour des besoins spéciaux ; le surplus : 86 0/0 à toutes les actions ; 8 0/0 aux administrateurs et à la direction et 6 0/0 aux principaux collaborateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. du Breuil de Saint-Germain.
Vice-Président : M. Louis de Mieulle.
Membres : MM. Flachat, Girod de l'Ain, Joly de Bammeville, Maurice de Mieulle, Edmond Rambourg, baron de Sancy de Rolland, Savoye, J. de Sessevalle, et Trubert.
Secrétaire du Conseil : M. A. Rouget.
Commissaires des comptes : MM. Guérin de Litteau, Moyne, Bourbon de Sarty.
Directeur général : M. Henri Fayol.
Secrétaire général : M. L. Dumas. 2779

SOCIÉTÉ ANONYME

DU COUCHANT DU FLÉNU

Siège social : Quaregnon (Belgique)

NOTICE

Capital social : Six millions, représentés par 12.000 actions de 500 fr. dont 8.426 encore en circulation ; l'amortissement des actions se fait comme il est dit ci-dessous. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 26 février 1856, A. R. du 7 mars 1856, *Moniteur* du 11 mars suivant. — *Durée* illimitée. — *Objet* : Exploitations de charbonnages et commerce des produits, fabrication et vente des dérivés du charbon. — *Concession* : De Crachet-d'Ostenne. — *Exploitation* : Quaregnon. — *Assemblée générale* le 2e lundi du mois de mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; la somme suffisante pour payer un dividende de 5 0/0 aux actions ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 aux commissaires ; 2 0/0 au directeur-gérant ; 1 0/0 au directeur des travaux. Il sera en outre établi un fonds d'amortissement de manière à reconstituer le capital de la Société en 75 ans. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Orban.
Membres : MM. Barbanson, Ed. Despret, J. Devolder, Ch. Sainctelette.
Commissaires : MM. V. Drugman, le comte du Val de Beaulieu, le comte Yves de Bavay, Ch. Taintenier, Félix Delfosse. 2780

SOCIÉTÉ ANONYME FRANCO-BELGE DU

CHARBONNAGE DE FORTE-TAILLE

Siège social : Montigny-le-Tilleul (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million, représenté par 4.000 actions de 250 fr. chacune. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 10 octobre 1886 (ancienne société anonyme du charbonnage de Forte-Taille, constituée le 26 avril 1875). — *Durée* indéfinie, ne cessera qu'avec l'exploitation de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnage, fabrication et vente des dérivés du charbon. — *Concessions* : Forte-Taille (décret du

11 mars 1808), arrêté royal du 5 novembre 1827 (P.-B.), superficie 1.162 hectares 8 ares, avec extension de 231 hectares. — *Exploitation* : Montigny-le-Tilleul. — *Assemblée générale* au siège social, le 1er dimanche de juillet, à 10 heures du matin. — *Paiement* des dividendes en décembre, à Bruxelles, à la Caisse commerciale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 au fonds de prévision. Le surplus est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil de surveillance; 5 0/0 au personnel; le reste sera distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Octave Pastur.
Membres : MM. Isidore Hembise, Joseph Pire, Nicolas Slosse, F. Thiébault.
Commissaires : MM. Joseph Gouthière, E. Misonne, Paul Pastur.
Directeur-gérant : M. Emile Verlinden. 2781

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHARBONNAGE

DU BOIS DE SAINT-GHISLAIN

Siège social : Dour (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent neuf mille francs, représentés par 14.436 actions ordinaires sans désignation de valeur et par 10.000 actions privilégiées de 250 fr. Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 10 août 1860 (arrêté royal du 29 décembre 1860), modifiée le 28 mars 1864 (arrêté royal du 20 décembre 1864). (Ancienne société civile de ce nom, constituée le 5 octobre 1839). — *Durée* illimitée — *Objet* : Exploitation de charbonnages, fabrication et vente du coke et des dérivés du charbon. — *Concessions* : Dite du bois de l'Abbaye de Saint-Ghislain (18 juin 1774, 23 novembre 1779, 25 juin 1782, 1er frimaire an IX, 25 germinal même année). — Corps de veines dits Grande et Petite-Chevallière, Mouton, Grand-Masset, Grand-Bouillon, Renom, etc. — *Exploitation* : Dour, Hornu. — *Assemblée générale* au siège social, le dernier lundi du mois de mars, à midi.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve et à l'amortissement du capital-actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 aux commissaires ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Abel le Tellier, G. de Savoye, G. Linon, G. d'Aoust, D. Martin.
Commissaires : MM. Léon de Lhoneux, L. Dupuis, H. Hecquet.
Directeur-gérant : J.-B. Gallez. 2782

SOCIÉTÉ ANONYME FRANCO-RUSSE DES

HOUILLÈRES DE BERESTOW

Siège social : 8, rue Victor-Hugo, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs, divisés en 4.800 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — En 1895, le cours des actions a été de 435 fr. — *Obligations :* 3.200 obligations de 500 fr., émises en mai 1898. — *Durée* de la Société : 99 ans, à dater du 26 mars 1892. — *Objet* de la Société : 1° la propriété du domaine de Valinovka ; 2° la concession des mines de houille de Marievka ; 3° l'exploitation du domaine de Kalinovka et de la concession de Marievka ; 4° l'obtention, l'acquisition, la location et l'exploitation de toutes autres concessions ; 5° le traitement ou la transformation de la houille ou autres produits des mines, généralement toutes opérations minières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'industrie minière. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Boudot, à Lyon. — *Assemblée générale* 2e semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 pour former un fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé. Le surplus des bénéfices, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Boissieu.
Membres : MM. de Neyrand, Charvel, Brossette, Jakson, Billiet, de Magneval, Marbeau aîné.
Commissaires des comptes : MM. H. Gaismann, le baron du Marais. 2783

SOCIÉTÉ ANONYME DES HOUILLÈRES

ET DU CHEMIN DE FER D'ÉPINAC (SAONE-ET-LOIRE)

Siège social : 13, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Paris et de Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	400	»
1892.	400	»
1893.	644 24	»
1994.	656 46	»
1895.	742 43	»
1896.	630 36	20 83
1897.	585 »	30 »
1898.	590 »	»

Durée de la Société : Du 2 juillet 1850 au 2 juillet 1849.

— *Objet* de la Société : Exploitation de la concession des Houillères d'Epinac (Saône-et-Loire) et du chemin de fer d'Epinac à Pont-d'Ouche. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roquebert, à Paris. — *Assemblée générale* les 10 et 25 novembre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour le fonds de réserve légale, destiné à constituer un fonds de réserve, jusqu'à ce que ce fonds s'élève à 250.000 fr. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Maneuvrier.

Membres : MM. le baron Hottinguer, le baron Mallet, P. Mirabaud, A. Vernes, J. Marcuard, E. Guet, M. Serguéeff, secrétaire général.

Commissaire des comptes : M. Ch. Lebeau.

Directeur : M. Nougarède. 2784

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOUILLÈRES DE LA HAUTE-LOIRE

Siège social : 57, rue de l'Arcade Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisés en 5.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	791 25	72 91
1891.	»	72 91
1892.	»	72 91
1893.	»	72 91
1894.	»	62 50
1895.	»	62 50
1896.	150	52 08
1897.	150	»
1898.	210	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 6 octobre 1837. — *Objet* de la Société : La propriété et l'exploitation des mines de houille dites de Grosménil, et toutes opérations se rattachant à cette exploitation. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Carré, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Stern.

Membres : MM. Brullé, le baron Maurice Gérard, E. Halphen, Pernolet.

Directeur : M. Renié. 2785

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOUILLÈRES DE MONTRAMBERT ET DE LA BERAUDIÈRE

Siège social : 9, rue Saint-Sulpice, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-quinze francs. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon et de Paris. — *Obligations :* 18.000 de 1.000 fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	920 16	47 50
1891.	968 »	47 50
1892.	949 19	47 50
1893.	924 88	47 »
1894.	942 70	42 »
1895.	908 96	40 »
1896.	805 54	38 »
1897.	920 »	40 »
1898.	920 »	»

Durée de la Société : 99 ans, du 17 octobre 1854 au 17 octobre 1953. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille, vente des produits et entreprises se rattachant à ces mines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars : elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions. — *Paiement* des coupons à Lyon et à Paris, au Crédit lyonnais ; 16 octobre, acompte ; 16 avril, solde.

Répartition des bénéfices : 1/5 au minimum jusqu'à ce que la réserve ait atteint 300.000 fr. Le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Flotard.

Membres : MM. Mignot, L. du Marais, H. Boutier, A. Riboud, Florian, Balas, E. Pinel, Fr. Aynard, Félix Devillaine.

Commissaires des comptes : MM. F. Mercier, F. Penel, Peul Holtzer.

Directeur : M. Daniel Murgue, ingénieur. 2786

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOUILLÈRES DE MESSEIX

Siège social : Messeix (Puy-de-Dôme)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Cours* des actions, 500 fr., depuis 10 ans. — *Objet* de

la Société : Exploitation de la concession des mines de houilles de Meissex (643 hectares).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Teyras de Grandval.

Membres : MM. Félix Boyer, Hippolyte Tixier, Joseph Chalus, Gilbert Jay, Louis Bellet.

Directeur : M. Louis Baudry, à Messeix-les-Mines. 2787

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOUILLÈRES DE RIVE-DE-GIER

Siège social : 3, place d'Albon, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt mille actions entièrement libérées, représentant 1/80.000 de l'avoir social. — *Les titres* sont au porteur et cotés aux Bourses de Lyon et de Paris. — *Obligations :* 18.000 de 1.000 fr. *Cours* des actions : En 1886, 15 fr. 61 ; en 1887, 15 fr. 37 ; en 1888, 14 fr. 52 ; en 1889, 11 fr. 59 ; en 1890, 1891, 19 fr. 19 ; en 1892, 53 fr. 74 ; en 1893, 36 fr. 20 ; en 1894, 51 fr. 03 ; en 1895, 47 fr. 32 ; en 1896, 28 fr. 11. — *Durée* de la Société : 99 ans, du 8 octobre 1854 au 17 octobre 1953. — *Objet* de la Société : L'exploitation de mines de houille, la vente du produit desdites mines et l'exploitation des entreprises s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions. — *Paiement* des coupons à Lyon et à Paris, au Crédit lyonnais, les 16 octobre et 16 avril.

Répartition des bénéfices : 1/10 pour le fonds de réserve, cessant d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra 800.000 fr. ; le surplus est réparti aux actionnaires comme dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. René Buisson.

Membres : MM. Bellette, Florian Bouthéon, Brossette, Guillard, J. Gourgaud, le baron A. Maurteris, Cuelleron.

Secrétaire : M. Crochet.

Commissaires des comptes : MM. Lewandowesky, Cornu.

Directeur : M. H. Mathevon, ingénieur, place Permeyraux, Saint-Etienne. 2788

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOUILLÈRES DE ROCHEBELLE

Siège social : 48, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 2.000 de 500 fr. 5 0/0. — *Taux* d'émission : 490 fr. — *Revenu :* 25 fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. . .	503 02	10	508 32
1891. . .	468 96	18	508 62
1892. . .	513 54	20	510 35
1893. . .	585 53	22 50	504 90
1894. . .	632 60	22 50	518 75
1895. . .	609 52	22 50	514 »
1896. . .	547 90	12 »	510 »
1897. . .	560 »	15 »	»
1898. . .	560 »	»	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er janvier 1879. — *Objet* de la Société : Exploitation de la concession houillère, dite de Rochebelle et Cendras, avec toutes les opérations qui se rattachent à la fabrication et à la vente des produits. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, en juin et décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; somme suffisante à un fonds de réserve extraordinaire, le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Descours.

Membres : MM. L. Souchon, E. Bethenod, H. Bergasse, H. Bouthier, C. Cunit, F. de La Rochette, H. de Saint-Laurent, Thomasset.

Commissaires des comptes : MM. J. Rolland, G. Baguenault de Puchesse.

Directeur : M. H. de Place, ingénieur des Arts et Manufactures. 2789

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOUILLÈRES DE SAINT-ÉTIENNE (LOIRE)

Siège social : 43, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 80.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés èn bourse. — *Obligations :* Taux d'émission, 1.000 fr. ; revenu, 50 fr. — La durée de l'amortissement des obligations est variable suivant les dividendes des actions, limite maximum 1926, remboursables à 1.250 fr. Le remboursement des

obligations et le paiement des intérêts sont communs aux mines de la Loire, Montrambert, Saint-Etienne, Rive-de-Gier.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	275	12
1891.	295	12
1892.	268	14
1893.	296	15
1894.	316	15
1895.	343	17
1896.	390	17
1897.	»	18
1898.	455	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 17 octobre 1854. — *Objet* de la Société : Exploitation de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* fin avril. — *Paiement* des coupons, actions et obligations au Crédit lyonnais, à Lyon, Paris et Saint-Etienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thiottini de l'Isle, Douvreleur, Bertrand, Basset, Cosset, de La Rochette, Souchon, Mussymy, Beyrand.

Commissaires des comptes : MM. Epitalon, Gauthier, Dumont, Guitton.

Directeur : M. B. Villers. 2790

SOCIÉTÉ ANONYME DES
HOUILLÈRES UNIES DU BASSIN DE CHARLEROI

Siège social : Gilly

NOTICE

Capital social : Sept millions cinq cent mille francs, représentés par 30.000 actions au porteur sans désignation de valeur. La Société a émis en 1894 2.800 obligations 4 0/0 dont il reste 2.226 en circulation. — *Titres :* Actions au porteur et obligations 5 0/0 de 500 fr. — Société constituée le 12 mai 1868. — Modifiée les 12 février 1870, 23 octobre 1883, 3 décembre 1887 et 27 octobre 1891. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* Exploitation des concessions, extraction des charbons, fabrication des cokes, briquettes, agglomérés et distillation du goudron. — *Concessions :* Charbonnages du centre de Gilly, de la Réunion, de Serre-Magrawe, d'Appaumée-Ransart, Bois-du-Roi, Fontenelle et Masses-Saint-François. — *Assemblée générale* le 4e mardi du mois d'octobre, à 11 heures du matin, à Gilly — *Paiement* des coupons ou dividendes à Charleroi, à Gilly et à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve. Le surplus du bénéfice net est employé comme suit : 5 0/0 au profit des membres du Conseil d'administration, ce tantième ne peut dépasser 4.000 fr. pour chacun des administrateurs; 1 1/2 0/0 au profit des commissaires. Le surplus, sauf création d'un fonds de prévision, sera réparti au marc le franc entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Bertrand, le baron L. de Pitteurs, Ed. Huward, G. Lescarts, G. Melotte.

Commissaires : MM. J. Aulit, Fréd. Delvaux, J. Finet, A. Saenons, A. Lescarts.

Administrateur-délégué : M. G. Lescarts. 2791

SOCIÉTÉ ANONYME DE
L'INDUSTRIE HOUILLÈRE ET MÉTALLURGIQUE DANS LE DONETZ
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOWAISKY)

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr. Le capital social peut être augmenté ou diminué; la Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 14 janvier 1895. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La mise à fruit des richesses minérales et autres du domaine et des établissements de Makeevka (Russie, Donetz), la fabrication du coke, des briquettes et autres dérivés du charbon, la fabrication de machines. — *Assemblée générale* 2e mercredi de mai, à 11 heures du matin, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social et à la caisse générale des reports et dépôts.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 1er dividende aux actionnaires; 8 0/0 au Conseil d'administration; 2 0/0 à la disposition du Conseil. Le surplus entre toutes les actions pour 2e dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dimitry-Ivanovitch Hovaisky, Paul Laurans, Léopold Laporte, Raoul Terwangne, Emile Gauthey.

Commissaires : MM. Marcel Bayens, Jules Rolin, Paul Herelle. 2792

SOCIÉTÉ ANONYME
DES MINES D'ALBI

Siège social : 35, rue Desbordes-Valmore Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions entièrement libérées au porteur. — *Parts* de fondateurs : 200. — *Obligations :* 2.400 de 500 fr.

— *Taux d'émission* : 489 fr. — *Revenu* : 25 fr. — *Durée* de l'amortissement : 40 ans. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lille et de Toulouse.

Années	Cours des actions	Cours des oblig.	Dividendes distribués
1894. .	725	»	»
1895. .	850	520	»
1896. .	900	521	20
1897. .	»	»	»
1898. .	1.450	520	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir de 1890. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me G. Bertrand, chaussée d'Antin, 60, Paris. — *Objet* de la Société : Exploitation de la concession des mines d'Albi. — *Assemblée générale* : fin mai. — *Paiement* des coupons, des actions et des obligations les 1er juillet et 1er janvier, au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; les réserves extraordinaires votées par l'assemblée générale, une somme nécessaire pour servir 5 0/0 sur les versements effectués, sur les actions et l'excédent ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Marmottan.

Membres : MM. P. Schneider, Petitjean, Léon d'Halloy, R.-Raoul Duval.

Commissaires des comptes : MM. G. Chanove et Ch. Tupin.

Directeur : M. E. Grand, à Albi. 2793

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES D'ANNEZIN

Siège social : Annezin, près Béthune (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote officielle. — *Obligations* : 4 0/0 6.250 de 500 fr. émises à 460 fr., remboursables à 500 fr. en 40 ans. — *Parts* de fondateurs : 1.500.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1894.	500 »	465 28
1895.	300 »	415 »
1896.	»	469 80

Durée de la Société : 99 ans, du 5 mars 1894 au 5 mars 1993. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leturgie, à Béthune.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux agents les plus méritants ; 40 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Montserrat, J. Plasse, J. Canelle, L. Bureau.

Commissaires des comptes : MM. Max Posth et Descamps. 2794

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES D'ANTHRACITE DE LA TARENTAISE

Siège social : rue du Marché-Couvert Moutiers

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des mines d'anthracite. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Richard, notaire à Moutiers le 30 août 1893. 2795

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES DE LA BOUBLE

Siège social : 2, rue de la République Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux millions cent trente mille francs, divisé en 4.260 actions de 500 fr. — Concession (décret du 26 août 1898). Exploitation de la houille dans la vallée de la Bouble sur le territoire des communes de Saint-Eloy et de Houx (Puy-de-Dôme). — *Objet* : La recherche et l'exploitation de la houille dans le bassin de la vallée de la Bouble (Puy-de-Dôme), et tous autres lieux ; l'obtention de toutes concessions, leur exploitation, l'acquisition et la location de tous immeubles, construits ou non, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher aux intérêts et au but de la Société par voie de souscription, fusion, transformation ou création de sociétés nouvelles ; l'entreprise de toutes industries ayant pour cause l'extraction et la vente de la houille. — *La durée* de la Société est de 99 ans.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme destinée à l'amortissement des immeubles ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. U. Pila, F. Aulanier, A. Boudinhon, E. Brossette, L. Canary, L. Gibaud, F. Grand'Eury, L. Simon, J. Temet, Ch. Tillin. 2796

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES DE CARMAUX

Siège social : 35, rue Pasquier Paris

NOTICE

Capital social : 23.200 actions entièrement libérées, donnant droit à chacune 1/23200. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	1.488 77	40
1893.	1.239 06	50
1894.	1.205 49	50
1895.	1.204 02	45
1896.	1.148 41	50
1897.	1.137 50	50
1898.	1.310 »	»

Durée de la Société jusqu'au 4 mars 1956. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille de Carmaux, de forêts et autres immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale en mars; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, à Paris, à Carmaux et à Albi.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est prélevé une retenue pour constituer un fonds de réserve qui ne pourra être inférieur à 35 0/0, ce prélèvement pouvant être suspendu lorsque le fonds aura atteint un million ; le surplus est réparti entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Reille.

Vice-président : M. le marquis de Solages.

Membres : MM. A. Cibiel, le baron de Gaujac, Emile Pereire, le marquis de Beaumont, Beynac, E. Paliès, Lacaze.

Commissaires des comptes : MM. Prisse et Cosmao-Dumanoir.

Directeur : M. C. Perès. 2797

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE CARVIN

Siège social : rue du Molinel, 47, Lille

NOTICE

Capital social : Un million neuf cent soixante-douze mille cinq cents francs, divisés en 3.945 actions de 500 fr. libérées au porteur. — *Les titres* sont cotés en Bourse à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	1.042	45
1890.	1.678	50
1891.	1.718	80
1892.	1.443	90
1893.	1.117	60
1894.	1.142	45
1895.	1.057	40
1896.	1.020	réserve
1897.	»	»
1898.	1.350	»

Durée de la Société : Société civile à partir de 1875, anonyme à partir de 1884; durée indéterminée. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Assemblée générale* de mars à juin. — *Paiement* des coupons au Crédit du Nord et dans ses succursales.

Répartition des bénéfices : Une somme pour servir 5 0/0 au capital; il pourra être prélevé 6 0/0 pour constitution d'un fonds destiné à l'achat de cinquièmes ou dixièmes d'actions qui pourront être distribués aux employés et ouvriers ; 5 0/0 aux administrateurs ; une réserve au fonds de prévoyance et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Boudenoot.

Vice-président : M. Boittiaux.

Membres : MM. Delsol, Fanyau, Houyet, Nuytten, Testelin, Lecor.

Directeur : M. Jardel, ingénieur. 2798

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE CHAMPAGNAC (CANTAL)

Siège social : 97, rue Monceau, Paris

Siège de l'exploitation : Ydes (Cantal)

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille francs, divisés en 4.400 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 1er mai 1895. — *Objet* de la Société : Exploitation des houillères connues sous le nom de Champagnac (Cantal), la fabrication d'agglomérés, du coke et de tous les produits de la houille et tout ce qui se rapporte à l'industrie houillère. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Me Girardin et Me Dufour. — *Paiement* des coupons au siège social et à Ydes, et aux guichets de MM. Chalus frères, à Clermont-Ferrand.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve : le surplus à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Pochat, Hippolyte Schaffner, Escallé, Charles Bermond, A. Piala.

Administrateur-directeur : M. Pochat, à Paris.

Directeur de l'exploitation : M. P. Pialat, à Ydes.

Commissaire : M. Lesueur. 2799

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE

CHARBON MINÉRAL DE LA MAYENNE ET DE LA SARTHE

Siège social :
42, rue de la Crossardière, Laval (Mayenne)

Assemblée générale en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bordeaux-Montrueux.
Vice-président : M. P. Dutreil.
Membres : MM. le comte de La Barre, P. Blavier, Bonnefont, le comte de Valon, le vicomte de Vannoise.
Commissaire : M. Le Roux.
Directeur général : M. Chenard, à Laval. 2800

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE

CHARBON DE PUERTOLLANO

Siège social : 37, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés, 2e partie de la cote. — *Durée* de la Société : 35 ans, à partir de 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de charbon dites de Puertollano, province de Ciudad-Réal (Espagne), l'acquisition et l'exploitation d'autres mines en Espagne et autres pays. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Dans le 1er semestre de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale; le surplus restant libre est réparti aux actionnaires, à titre de dividende, sauf la portion que l'assemblée pourra affecter à une réserve supplémentaire ou fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Baillehache, Emile Collin, Rémi Paquot, Arthur Pernolet, Robert de Wendel. 2801

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES DE CZELADZ

(POLOGNE RUSSE)

Siège social : 66, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr. attribuées à l'apporteur en représentation des concessions de houille dites « Ernest et Michel », des travaux exécutés dans les concessions, matériel, machines et d'une somme de 400.000 fr. Les assemblées extraordinaires des 4 mars et 15 avril 1893 ont apporté une modification au capital social primitif qui a été réduit à 1.500.000 par l'échange de deux actions anciennes contre une action nouvelle de 500. Le capital ainsi réduit a été porté à nouveau à 3.000.000 par la conversion en 3.000 actions nouvelles d'une partie des dettes de la Société. Puis, suivant la décision de l'assemblée extraordinaire en date du 30 avril 1896, le capital a été porté à 3.250.000 fr. par la création de 500 actions de 500 fr. Divers emprunts ont été contractés en 1881, 1885 et 1886, 1893 et 1895. Dans quelles conditions une partie des obligations émises ont-elles été remboursées ou converties ? Nous ne le savons pas exactement. Un bilan de l'exercice 1895 nous indique cependant que la Société n'avait plus à cette date la charge des emprunts de 1881, 1885 et 1886 dont les obligations ont été vraisemblablement converties en actions à la suite des votes des assemblées des 3 et 15 mars 1893 dont nous avons parlé plus haut. Mais ce bilan arrêté au 31 décembre 1895 mentionne, par contre, une dette obligations de 2.080.420 fr. contractée en 1893 et 1895. Quant à l'émission des 3.000 obligations 4 0/0 qui se négocient au marché en banque, elle a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1896. — La Société a été fondée en 1879.

Observations : Quoique cette société refuse de fournir des renseignements, nous avons pu établir sa notice; de plus nous relevons les appréciations suivantes émises sur elle par un journal financier :

« Les modifications successives apportées au capital de cette Société n'indiquent pas que l'exploitation des mines ait été prospère et exempte de difficultés. Elles indiquent que, depuis 20 ans que la Société existe, elle a dû avoir recours aux banquiers pour combler les déficits. Elles semblent révéler aussi que la Société n'a pas toujours été en état de payer les intérêts des obligations émises, puisqu'il a fallu convertir les obligations en actions qui n'ont jamais dû toucher de dividendes. Nous ne trouvons, en effet, nulle part la moindre trace d'annonce concernant un paiement de coupons d'actions. D'importants sacrifices semblent donc avoir été imposés jusqu'à ce jour aux promoteurs de l'affaire. Peut-être le moment est-il venu pour eux de s'adresser au monde de l'épargne et de la spéculation, grâce auquel ils pourraient légitimement se récupérer enfin de leurs avances. En ce cas, il serait au moins utile de faire connaître l'importance présumée des couches. (Sur ce point, la Société a déjà éprouvé quelques surprises.) Il faudrait quelques données, tant sur l'exploitation des mines que sur les ventes, et un aperçu sur les amortissements auxquels il faudra nécessairement procéder avant d'entrer dans la période rémunératrice. Si nos renseignements sont exacts, le premier établissement serait encore compté au dernier bilan pour une somme variant entre 5 millions et 5 millions 500. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Lair, Besset, J. Keller, P. Monvoisin, Rietsch, le marquis de Sassenay, de Warenghien 2802

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE LA HAUTE-CAPPE

Siège social : Rive-de-Gier

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, à volonté, et sont cotés en banque rarement. — *Obligations* : 300 obligations de 500 fr. 5 0/0 émises à 500 fr. ; revenu 25 fr., amortissables en 10 ans. — *Cours* des actions, de 1886 à 1898 : 500 à 600 fr. — *Cours* des obligations de 1886 à 1898 : 500 à 520 fr. — *Dividendes* distribués 20 fr. — *Durée* de la Société : Constitution 1er juillet 1893 ; durée 45 ans. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille et leur recherche. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Fess-Moyse, à Saint-Etienne, et Chatagnon, à Rive-de-Gier. — *Assemblée générale* 1re quinzaine de mai. — *Paiement* des coupons au siège social ; actions à la date fixée par le Conseil ou l'Assemblée ; obligations 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve juqu'au 1/10 du capital social ; 10 0/0 au Conseil ; 2 0/0 à l'administrateur ayant la direction ; sur le surplus est prélevée une somme destinée à être distribuée comme dividende et dont le chiffre maximum ne doit pas dépasser 6 0/0 du capital social. Le reste doit être porté au compte : fonds spécial de réserve et de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Guillemin, Louis-René Simon, Benoit Giraudet, Jean Tollet, Jules May.

Commissaires des comptes : MM. J. Frappa, Ollier.

Directeur : M. Louis-René Simon, ingénieur civil. 2803

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE HOUILLE DE FERQUES

Siège social : Marquise

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr., dont 2.000 attribuées à M. Tellier, en représentation de ses apports. — Le Conseil d'administration est dès maintenant autorisé à émettre 1.000.000 d'obligations ou à porter le capital initial de 3 millions à 4.500.000 fr., par l'émission de 3.000 actions, dont 2.000 à souscrire en espèces. — *Objet* : L'exploitation de la concession de Ferques, située dans le canton de Marquise (Pas-de-Calais).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital, somme nécessaire pour former le fonds du roulement et une réserve de prévoyance ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Réveilhac.

Vice-Président : M. H. Boone Bériot.

Membres : MM. G. Richou, A. Tellier, A. Vivier. 2804

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE

HOUILLE DE LIGNY-LEZ-AIRE (PAS-DE-CALAIS)

Siège social : Béthune
par Estrée-Blanche (Pas-de-Calais)
Adresse postale : Fléchinelle

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, représentés par 5.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs, et sont cotés en bourse de Lille. — *Cours* des actions : De 1895 à 1898, 700 fr. — *Durée* de la Société : La durée de la Société sera du temps voulu pour l'épuisement des concessions, à partir du 18 août 1894, date de la constitution définitive. — *Objet* de la Société : Exploitation de la houille, fabrication de coke, aggloméré, briquettes et toute fabrication pouvant être la conséquence naturelle ou commerciale d'une exploitation houillère. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duquesne, notaire à Laventie (Pas-de-Calais). — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; un fonds de réserve fixé chaque année, et le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Firmin Rainbeaux.

Membres : MM. Victor Mulpas, Augustin Délécaux, A. Narcisse, Binnié.

Administrateur-délégué : M. Clément Baily.

Commissaires des comptes : MM. Alfred Wuillot, directeur des services administratifs et commerciaux des mines de Marles (Pas-de-Calais), et M. Dupire, directeur-gérant des charbonnages de l'Ouest de Mons (Belgique).

Directeur : M. Soulary, à Estrée-Blanche (Pas-de-Calais). 2805

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE LA LOIRE

Siège social : 47, rue Joubert, Paris

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 80.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les*

titres sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Obligations* : 18.000 de 1.250 fr. 5 0/0 ; taux d'émission, 1.000 fr., remboursables en 75 ans, à 1.250 fr., à compter de 1853. — Revenu, 50 fr. par an. — 10.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 ; taux d'émission, 495 fr. ; revenu, 20 fr. par an.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obl. de 1.000 f.	Cours des obl. de 500 f.
1890	154 65	7	1.240 42	»
1891	168 89	6	1.247 11	»
1892	148 88	6	1.248 75	»
1893	166 59	8	1.259 97	»
1894	240 54	8	1.261 65	»
1895	195 19	»	1.261 30	505
1896	144 »	»	1.262 50	508 37
1897	»	»	»	»
1898	220 »	»	»	502

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 17 octobre 1854 au 17 octobre 1953. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de houille, la vente du produit de ces mines, l'exploitation des entreprises se rattachant à ces mines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 16 octobre (acompte) et 16 avril (solde).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve égale jusqu'à 1/10 du capital. Le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Lefèvre-Pontalis.

Membres : MM. Laugel, Barrallon, Couriot, Kermaigant, Montgolfier, Morin-Pons, comte de Peyronnet, de Saint-Laumer, Solacroup, Tranchant.

Secrétaire du Conseil : M. La Bonnardière, 8, place du Palais-Bourbon, Paris.

Commissaires des comptes : MM. Cambefort, Rolland, Hutter.

Directeur : M. Du Rousset. 2806

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE MEURCHIN

Siège social : Bauvin (Nord)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., tout versés. Les actions sont nominatives. Chaque action peut être divisée en cinquièmes, nécessairement au porteur. — *Les titres* sont cotés en bourse de Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	4.417	200
1891.	6.175	350
1892.	5.075	300
1893.	4.770	250
1894.	4.950	250
1895.	5.800	265
1896.	6.500	265
1897.	»	325
1898.	9.600	375

Durée de la Société : 99 ans, constituée le 1er août 1854, transformée en 1857 en Société civile, et en juillet 1873, en Société anonyme. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leturgie, à Béthune. — *Assemblée générale* dernier samedi de juillet. — *Paiement* des coupons, 28 février et 31 août, aux banques Verly-Decroix et Devilder, à Lille, et dans toutes les succursales de la Société générale et du Crédit du Nord.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Clainpanain, rue Puebla, à Lille.

Membres : MM. Parisse à Lens, Hurtrel-Béghin, à Armentières ; Périer, à Abbeville ; G. Duriez, à Seclin (Nord).

Ingénieur-directeur : M. Jules Tacquet, à Bauvin.

Commissaires des comptes : MM. Preuvost, à Lille ; Gras, à Mons-en-Bareul ; Horrie, à Lille. 2807

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES & USINES DE St-MICHEL ET DE SORDIÈRES

Siège social : 8, place Carnot, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent quarante mille francs, divisés en 480 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 50 ans, depuis le 27 décembre 1875. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines d'anthracite dépendant des concessions de Saint-Michel et de Sordières, l'exploitation des fours à chaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un fonds de réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus des bénéfices est réparti suivant les décisions de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Euverte, Benoît Charvet, Louis Charvet, Antoine Fayan, J. Rambaud.

Directeur : M. Fayen. 2808

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE LA VIEILLE-CASTILLE

Siège social : 3, place du Peuple à Saint-Etienne (Loire)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent cinquante mille francs. — *Les titres* sont cotés à la bourse de Lyon et de

Saint-Etienne. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille et tout ce qui s'y rattache. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fougerolles, à Saint-Etienne (Loire). — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ravat, ingénieur.

Vice-Président : M. Ladet, administrateur délégué.

Secrétaire : M. Gardon, ingénieur.

Membres : MM. Grignou, Gounon, de Billy, Fayet, Pasteur, Morel, Ormezzano, Don Fernando Merius. 2809

SOCIÉTÉ BELGE POUR L'EXPLOITATION DES CHARBONNAGES DU CENTRE DE DONETZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Seraing (Belgique)

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, représentés par 12.000 actions de 500 fr. La Société peut émettre pour 3.000.000 d'obligations. — *Titres* : Nominatifs ou au porteur. — Société constituée le 29 août 1894. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'industrie et le commerce de charbons de terre et spécialement l'exploitation de charbonnage dans le Donetz. La fabrication et l'utilisation du coke, des briquettes et autres dérivés du charbon ; et en général toutes opérations de fabrication, d'achat, de vente et autres se rattachant à l'industrie et au commerce des charbons et de leurs dérivés et à l'utilisation de leurs produits. La Société peut obtenir ou acquérir toutes concessions ; faire tous traités d'exploitations utiles au développement du trafic, à l'amélioration et à l'économie de son exploitation. Interdit à la Société d'acquérir des immeubles qui ne seraient pas nécessaires ou utiles à l'objet de son industrie. — *Assemblée générale* le 4e mercredi d'octobre, à 3 heures de relevée. — *Paiement* des dividendes et coupons en novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 sur le montant libéré des actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus comme suit : pendant les 10 premiers exercices 1/5 aux deux parts de jouissance et 4/5 aux actions ; après le 10e exercice, en totalité aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Delloye-Matthieu.

Membres : MM. le baron F. de Macar, W. E. Rau, G.-O. Pastor, Ad. Greiner, A. Suermondt.

Commissaires : MM. Paul Trasenster, Alfred Habets.

Directeur-gérant : M. E. Poncelet. 2810

SOCIÉTÉ CARBONERAS DE POLA-DE-LENA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent quatre-vingt mille francs, divisés en 1.360 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 10 novembre 1892. — *Objet* de la Société : L'achat, la location, l'exploitation de toutes concessions de mines de charbon ou métalliques, ainsi que la création et l'exploitation de toutes entreprises industrielles et commerciales s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. Levat, P. Parodi, A. Tiano, Alb. del Porto. 2811

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DU LEVANT DU FLÉNU

Siège social : Cuesmes (Belgique)

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent mille francs, représentés par 4.200 actions de 1.000 fr. chacune, en circulation. Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — La Société a émis : 10.000 obligations 3 0/0 de 500 fr., en circulation : amortissement selon tableau pendant la durée des concessions. — *Titres* : Actions au porteur, obligations 3 0/0. — Société constituée le 14 octobre 1835 (A. R. du 10 octobre 1836). — Modifiée le 28 novembre 1838. (A. R. du 22 décembre 1838). — *Durée* : 99 ans. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, commerce et vente du charbon, fabrication et vente de ses dérivés. Concessions : Cache-Après, Ostenne, Crachet. — Exploitation : Cuesmes, Frameries, Hyon, Mons, Spiennes, Saint-Symphorien, Harmignies, Harvengt, Asquillies, Nouvelles-Ciply, Mesvin, Flénu, La Bouverie, Quaregnon. — *Assemblée générale* : pour les propriétaires de 20 actions, au siège social, le 2e mardi de mai. — *Paiement* des dividendes et coupons, en janvier, juillet et mars, à Bruxelles, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; la somme nécessaire pour payer aux actions un 1er dividende de 5 0/0 ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 au directeur-gérant ; 1 0/0 à l'ingénieur ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ferdinand Baeyens, Léon Orban, Edouard Despret, Léon Fontaine, comte Henri de Meeus.

Commissaires : MM. le baron Amédée Liedts, Victor Stoclet, Edmond Mesens, Edmond Funck, comte Paul de Borchgrave d'Altena.

Directeur-gérant : M. A. Remy. 2812

SOCIÉTÉ DES

CHARBONNAGES DE LA LOIRE MINES D'ANTHRACITE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des mines d'anthracite des concessions de Charbonnière et du Désert, situées sur la commune de Lay et la commune de Fourneaux, canton de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), l'exploitation de toutes concessions nouvelles, qui seraient obtenues postérieurement, toutes opérations concernant lesdites exploitations et entreprises de toutes sortes pouvant servir à leur développement. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 1er avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier et février ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 à l'administrateur-délégué ; 5 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Magan de la Giclais, P. Colombier, M. Boubée de Grammont, V. Blanchard. 2813

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES

DES PRODUITS DU FLÉNU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Flénu (Produits)

NOTICE

Capital social : Quatre millions, représentés par 4.000 actions de 1.000 fr. — La Société a émis 1.443 obligations 5 0/0 de 1.000 fr., remboursables par amortissements annuels jusqu'en 1915. — Société reconstituée en 1883. Elle fut fondée en 1835. — *Durée* : celle de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de charbonnages, vente des produits, fabrication et vente des dérivés. — Concessions : produits du Flénu (1.453 hectares), Nimy (1.528 hectares). — Exploitation à Flénu-Produits. — *Assemblée générale* en avril, au siège social ou à la Société générale à Bruxelles. — *Paiement* des dividendes et coupons, en janvier et mars, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; la somme nécessaire pour distribuer un dividende fixe de 5 0/0 aux actions ; tantième aux administrateurs ; la somme fixée par le Conseil pour le fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Quairier.

Membres : MM. J. Letoret, Jos, Devolder, L. Laporte, comte Henri de Meeus.

Directeur-gérant : M. H. Mativa. 2814

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES

DE SAINT-ZACHARIE

(VAR)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 146, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent cinquante mille francs, divisés en 1.300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 700 parts bénéficiaires. — *Durée* de la Société : 60 ans, à dater du 10 novembre 1891. — *Objet* : L'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de la ligne de lignite de Saint-Zacharie, ainsi que toutes autres mines et immeubles en dépendant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Constant Marc, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Simon, M.-J. Hollier-Larousse, E. Fabignon, H. Chevalier, P. Duprez, E. Versillé, A. Guillouard-Duval. 2815

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DES CHARBONNAGES

DE RODERZAC

Siège social :
2, rue Sainte-Barbe, Bessèges

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 2816

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

CHARBONNAGES DU TONKIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Caumartin, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — L'assemblée générale du 11 mai 1898 a décidé de réduire de moitié le capital social, soit de 6 millions à 3 millions de fr., en diminuant de moitié la valeur nominale des actions, soit de 500 à 250 fr. L'assemblée a ensuite décidé de porter le capital social de 3 à 4 millions de fr. par l'émission de 4.000 actions nouvelles. — *Obligations* : 10.000. — *Taux d'émission* : 500 fr. — Revenu : 5 0/0. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de 1888. — *Objet* de la Société : Exploitation des houillères du Tonkin. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ou juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons au Crédit industriel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Carrère.

Membres : MM. A Luc, A. Chaumier, J. Audresset, C.-P. Chater, L. Gilbert, Dr Marmottan et H.-N. Mody.

Administrateur-délégué : M. A. Chaumier.

Commissaires des comptes : MM. Barbier et Paul Lévy. 2817

SOCIÉTÉ CIVILE DES

MINES DE HOUILLE DE MARLES (70 0/0)

Siège social : 7, rue Paul-Baudry Paris

NOTICE

Capital social : Mille six cents parts ; à l'origine il y avait 20 parts qui devaient fournir les fonds nécessaires à la mise en exploitation ; ces 20 parts ont été partagées en 400, puis en 800, et enfin en 1.600. Tout cédant ou cessionnaire doit aviser, par écrit, la Compagnie, dans les huit jours de la négociation, en indiquant les conditions de la vente. Dans les huit jours qui suivent cet avis, une assemblée spéciale est convoquée et chaque associé a un droit de préemption sur le titre, en payant le prix évalué ou affirmé. — La Société se réserve le droit de déférer le serment — *Obligations* : 5.735.000 fr., divisés en 11.470 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables au pair, à partir du 1er juillet 1894 et au plus tard en 1929 — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	25.500	832 26
1891.	24.250	1.162 88
1892.	18.215	895 »
1893.	16.615	816 60
1894.	17.364	816 50
1895.	18.259	631 11
1896.	19.000	»
1897.	»	»
1898.	27.900	»

Le cours des obligations a été de 510 fr. en 1895 et de 520 en 1896. — *Durée* de la Société : A perpétuité, à partir du 19 novembre 1852. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Paris. — *Paiement* des coupons : se règle par mandat à l'époque fixée par le Conseil. — *Obligations* : 10 fr. le 1er janvier, 10 fr. le 1er juillet, chez MM. Henrotte fils et Cie, à Paris, et chez MM. Devilder et Cie, à Lille et leurs succursales.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets il est prélevé annuellement : 5 0/0 du capital immobilisé. Le fonds de roulement et les dépenses faites en vue d'une augmentation de production viennent en accroissement du capital. Le surplus est distribué : 70 0/0 à la Société de Marles ; 30 0/0 à la Société dite de Marles 30 0/0, formée pour la perception de cette part de bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rainbeaux.

Membres : MM. L. Thelier, M. David, de Gheest, A. Thiriez, E. Orville, F. Rainbeaux, E. Guien, secrétaire de la Direction. 2818

SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES

HOUILLÈRES DE DOMBROWA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de Grammont Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote officielle. — *Obligations* : 10.000 obligations de 475 fr. à 4 0/0, remboursables à 500 fr., rapportant 20 fr. net d'impôts, payables les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1891 . . .	660 56	»	»
1892 . . .	661 55	»	»
1893 . . .	739 »	»	502 20
1894 . . .	571 55	»	505 69
1895 . . .	574 74	12 50	508 65
1896 . . .	560 15	12 50	504 90
1897 . . .	592 50	17 50	507 50
1898 . . .	862 50	»	508 »

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 31 décembre 1878. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de

houille de Dombrowa, dans le district de Benden (Pologne) et toutes opérations relatives ou se rattachant au produit de ces mines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons, au Crédit lyonnais, à Paris et à Lyon. *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 10 0/0 pour la formation d'un fonds de réserve ; sur le surplus, il sera d'abord distribué aux actions du capital un intérêt de 6 0/0 net d'impôt ; sur l'excédent, 10 0/0 seront attribués au Conseil d'administration ; le surplus sera appliqué à l'amortissement des actions de capital par voie de tirage au sort à effectuer, s'il y a lieu, dans le mois qui suivra l'assemblée générale annuelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Fontaine.

Membres : MM. Sainte-Marie Audras, Astier, Adrien Boudinhon, J.-B. Delmont, Albert Ellissen, Moyne, Nebatel.

Commissaires des comptes : MM. Nicolas et J. Relland. 2819

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

HOUILLES ET AGGLOMÉRÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

(ANCIENNE MAISON GUERET ET GODARD)

Siège social : 27, rue de Turin, Paris

NOTICE

Capital social : Un million neuf cent mille francs, divisés en 19.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, du 1er juillet 1896. — *Objet* de la Société : Commerce de houilles et agglomérés. — *Usines* : Le Havre, Saint-Malo, Chantenay-sur-Loire, Saint-Nazaire, Les Sables-d'Olonne, La Rochelle. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laverne, Paris. 2820

SOCIÉTÉ DES HOUILLÈRES

DE LA CROIZETTE-SUR-BOUBLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Mi-Carême à Saint-Etienne

NOTICE

Le capital social est de cinq cent quarante mille francs, divisé en 1.080 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en juin.

Administrateur délégué : M. Mallet. 2821

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE

DE FLINES-LEZ-RACHES

Siège social : Flines-lez-Raches

Le capital social est de trois millions. — *Obligations* : 1.500.000 fr.

Président du Conseil : M. Ch. Mulié. 2822

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE DE LIÉVIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liévin (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Deux millions neuf cent seize mille francs, divisés en 2.916 actions entièrement libérées et subdivisées en 10e d'actions formant un total de 29.160 10es d'actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lille.

Années	Cours des 10es d'act.	Divid. distrib. des 10es d'actions
1890.	780 »	25
1891.	977 60	35
1892.	1.011 »	40
1893.	999 »	35
1894.	996 »	35
1895.	1.016 »	35
1896.	1.125 »	35
1897.	1.880 »	»
1898.	»	»

Durée de la Société : Illimitée. Constituée le 1er décembre 1862. — *Objet* de la Société : L'exploitation et la vente, sous toutes les formes que l'industrie pourra lui donner, du charbon contenu tant dans les terrains concédés que dans toutes autres concessions qui pourraient y être ajoutées par la suite à titre d'extension. — *Assemblée générale :* Le dernier jeudi d'octobre, à Douai. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Statuts primitifs, Me Beauvois, à Valenciennes ; Statuts modifiés, Me Regnault, à Douai.

Paiement des coupons, 1er mai et 1er décembre de chaque année, à Douai, Orchies, Saint-Amand, chez MM. Bernard-Cailleau et Cie ; Paris et province, à la Société générale ; Valenciennes, Denain, chez MM. Piérard, Mabille et Cie.

Répartition des bénéfices : Le Conseil d'administration détermine chaque année le chiffre des dividendes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dutemple-Crépin.

Membres : MM. Auguste Lefebvre, Bruneau, secrétaire ; Jules Emond, Paul Courtin, Crépin-Deslinsel, Desmoutier-Deslinsel.

Commissaires des comptes : MM. Carton, Drion, Edmond Ernest, Lesens-Hayez, Géronnez.

Directeur : M. G. Viala. 2209

SOCIÉTÉ DES HOUILLÈRES

ET MINES DU MORVAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue Duphot, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent dix mille francs, divisés en 2.600 actions de 350 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations* : Un million, divisé en 10.000 obligations remboursables à 100 fr. — *Parts* de fondateurs et bénéficiaires : 5.000. — *Durée* de la Société : 30 ans, à dater du 13 septembre 1893. — *Objet* de la Société : Les opérations minières en général, plus spécialement la mise en exploitation des mines de houille et d'anthracite connues sous la dénomination de mines de la Selle-en-Morvan, Concession de Polroy (Saône-et-Loire). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Jacob.
Membres : MM. F. Castelnau, J. Poillot.
Administrateurs-délégués : MM. P.-E. Fagnon, baron de Bavre. 2824

SOCIÉTÉ DES

HOUILLÈRES DE RONCHAMP

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Ronchamp (Haute-Saône)

NOTICE

Capital social : Six millions cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.225 actions de 5.000 fr. chacune. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de houille comprises dans les concessions de Ronchamp et d'Eboulet. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. de Buyer.
Membres : MM. A. Ricot, marquis de Grammont, marquis de Raincourt, F. de Maillard, G. Bezançon, J. Mieg-Kœchlin, Th. Schlumberger, A. Engel, G. de Goumoëns, C. de Lacroix, Eugène Favre.
Directeur : M. Poussigue. 2825

SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE HOUILLÈRE DE LA

RUSSIE MÉRIDIONALE

Siège social : Znamenskaïa, à Saint-Pétersbourg

NOTICE

Le capital social est de douze millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 actions de 500 fr. — *Obligations* : 20.100 obligations hypothécaires 4 0/0 de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'extraction de la houille dans la Russie méridionale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. A. Ellissen, Th. Lombardo, Powaliajew, A.-V. Grotchew. 2826

SOCIÉTÉ DE MARLES 30 0/0

SOCIÉTÉ CIVILE DES PROPRIÉTAIRES DES 30 0/0 DANS LES BÉNÉFICES NETS DES MINES DE MARLES

Siège social : 17, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cents coupons nominatifs ; à l'origine, le nombre des coupons était de 200, puis de 400 ; le nombre ne peut être supérieur à la moitié des parts des marles 70 0/0, qui est actuellement de 1.600. — *Les titres* sont cotés en bourse à Lille.

Années	Cours des coupons	Dividendes distribués
1890.	16.887	535 »
1891.	17.300	1.174 »
1892.	14.010	790 »
1893.	13.900	680 »
1894.	12.210	598 95
1895.	12.220	437 50
1896.	12.600	»
1897.	21.900	»
1898.	»	»

Durée de la Société : Du 15 novembre 1852 ; durée perpétuelle. — *Objet* de la Société : Perception des 30 0/0 dans les bénéfices nets des mines de houille de Marles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons se règle par mandats, suivant décision du Conseil.

Répartition des bénéfices : Après le prélèvement des frais généraux, allocation au comité, loyer, etc., partage entre tous les coupons.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Rolland, Devot, P. de La Ville Le Roulx, de Lalande de Calan, A. Stiévenard. 2827

SOCIÉTÉ

DES MINES D'ANTHRACITE DE COMMUNAY (ISÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNEMENT SOCIÉTÉ CIVILE DES MINES DE COMMUNAY

Siège social : à Communay (Isère)

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 300 fr., entièrement libérées. — *Objet* : L'exploitation des mines de Communay (Isère) et de toutes autres concessions qui pourraient y être adjointes, la vente des produits, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher aux dites exploitations : — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 25 novembre 1898.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve. Ce prélèvement cessera lorsque le fonds de réserve atteindra le dixième du capital social ; 2° 5 0/0 pour être distribué aux actions à titre d'intérêt du capital ; 3° après les prélèvements indiqués ci-dessus, le surplus des bénéfices nets sera partagé à raison de : 95 0/0 pour les actionnaires ; 5 0/0 pour le Conseil d'administration, qui en disposera suivant son règlement intérieur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Chatard, Pelard.
Directeur : M. Fonteilles. 2828

SOCIÉTÉ DES MINES

DE BOURBON SAINT-HILAIRE

Siège social : 22, place Vendôme Paris

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 18.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : L'achat et l'exploitation des mines de houille et de schiste de Saint-Hilaire et de toute autre concession de même nature. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme destinée à l'amortissement du matériel, calculée de telle sorte que cet amortissement soit effectué dans un délai de 12 ans ; ensuite la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende de 5 0/0 sur le montant de leurs versements ; le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel de la Société et 85 0/0 à titre de dividende complémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. de Lavigerie, F. Ourbak, J. de Castaigner, A. Boucher de la Ville-Jossy, P. de Fréminville, A. Faibie. 2829

SOCIÉTÉ

DES MINES DE BRUAY

Siège social : à Bruay (Pas-de Calais)

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 3.000 actions de 1.000 fr. chacune, libérées de 400 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, au choix des actionnaires et sont cotés à la bourse de Lille à 26.000 fr.

Années	Cours des actions	Total des dividendes distribués
1889.	12.924	1.500.000
1890.	14.100	1.500.000
1891.	13.220	2.400.000
1892.	14.592	2.025.000
1893.	13.170	1.800.000
1894.	13.351	1.800.000
1895.	16.303	2.100.000
1896.	22.422	2.400.000
1897.	»	3.000.000
1898.	38.600	»

Durée de la Société : Jusqu'à dissolution constituée le 21 mai 1852. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gueffroy, à Houdain (Pas-de-Calais). — *Assemblée générale* en octobre de chaque année. — *Paiement* des coupons, 15 février, 15 mai, 15 août, 15 novembre, à Bruay, Paris, Béthune, Cambrai, Arras, Lille, Saint-Omer, Calais, Dunkerque Armentières, Roubaix, Tourcoing, Douai Valenciennes.

Répartition des bénéfices : Les dividendes distribués représentent la totalité de la somme répartie entre les actionnaires ; d'après l'article 34 des statuts, c'est l'administration qui fixe le chiffre des dividendes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marmottan.
Administrateur-délégué : M. Dincq.
Membres : MM. Le Gentil, d'Halloy, A. Soubeiran.
Directeur : M. Leroy. 2830

SOCIÉTÉ

DES MINES DE DOURGES

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 55, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 1.000 fr., libérées, au porteur

et nominatives, pouvant être divisées en centièmes. — *Obligations* : 3.600.000 fr., divisés en 7.200 obligations de 500 fr., émises au pair et à 506 fr. à 4 0/0, remboursables en 20 années maximum et cinq années au minimum, à partir de 1899 au plus tard. — *Les titres* sont cotés en bourse à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations	Dividendes aux centièmes d'act.
1889. . .	7.070	240	»	»
1890. . .	11.204	350	»	»
1891. . .	9.816	375	»	»
1892. . .	9.449	325	»	»
1893. . .	7.741	225	»	»
1894. . .	7.203	225	»	2.23
1895. . .	6.750	225	510	2.23
1896. . .	9.210	225	510	2.23
1897. . .	»	300	»	»
1898. . .	20.933	»	»	»

Durée de la Société : A partir du 4 décembre 1855. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me du Rousset, à Paris. — *Assemblée générale*, sur convocation du Conseil. — *Paiement* des coupons au siège social et à la Banque du Nord et du Pas-de-Calais et dans les succursales ; 10 fr. le 1er mai et 10 fr. le 1er novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. de Clercq, H. d'Arcy, comte de Boisgelin, Aug. Crombez, E. Cornuault, Thibout.

Directeur : M. Robiaud, à Henin-Lietard.

2831

SOCIÉTÉ DES MINES DE LENS

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 91, rue Nationale, Lille

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 3.000 parts de 1.000 fr., libérées de 300 fr. — Chaque titre peut être divisé en centièmes. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille. — *Obligations* : 3.000.000 de fr., en 6.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables au pair dans un délai de 5 à 12 années, à partir de 1893.

Années	Cours des actions	100es d'actions	Cours des obligations	Dividendes distribués	Dividendes 100es d'actions
1890. .	26.575	»	»	1.000	»
1891. .	26.200	»	»	1.100	»
1892. .	26.240	»	»	1.100	»
1893. .	27.916	»	»	1.000	»
1894. .	24.080	»	511	800	»
1895. .	25.250	261	508	1.000	10
1896. .	26.700	275	506	1.000	10
1897. .	»	»	»	»	»
1898. .	46.600	»	»	»	»

Durée de la Société : Du 29 décembre 1855, durée perpétuelle. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de houille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Deledecque à Lille. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des dividendes par mandats envoyés aux titulaires par la Société. — *Obligations* : 10 fr. le 15 mai et 10 fr. le 15 novembre, chez les banquiers de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Danel.

Membres : MM. Th. Barrois, Tilloy-Delaune A. Cazeneuve, Destombes, A. Descamps, A. Motte, E. Bigo-Danel.

Secrétaire du Comité et services des Titres : M. F. Cornée, 9, rue Nationale, à Lille.

COMITE DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. M. de Mery de Montigny, P. Le Gavrian, J. Scrive de Négué, E. Spriet, E. Loyer, M. Wallaert.

Directeur : M. Bollaert, ingénieur. 2832

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES CHARBONNAGES

DES BOUCHES-DU-RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 55, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions deux cent mille francs, divisé en 8.400 actions de 500 fr., dont 4.400 entièrement libérées, dites actions ordinaires, et 4.000 libérées du quart, dites actions privilégiées. — *Parts* de fondateurs : 6.600. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des mines, objet de l'apport fait à la Société et de toute mine ou carrière dont elle pourra ultérieurement devenir concessionnaire, propriétaire ou locataire; la vente de leurs produits, quels qu'ils soient ; l'exploitation de toutes les industries pouvant s'y rattacher sous quelque forme que ce soit, notamment l'utilisation des eaux extraites ou à extraire, soit comme eau potable, soit comme force motrice; transformation de cette force en énergie électrique, vente de cette énergie, transports par terre et par eau. — *La durée* de la Société est de 56 ans, à partir du 5 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme nécessaire pour servir un intérêt de 5 0/0 par an sur le montant réalisé et non amorti des actions, savoir : d'abord et par privilège aux actions de souscription ou actions privilégiées, et ce, pendant une période égale aux huit premières années sociales, estimées à forfait comme devant permettre l'achèvement de la galerie de la mer, soit jusqu'au 31 décembre 1906. Puis, s'il y a lieu, aux actions ordinaires. Après le 31 décembre 1906, le privilège des actions de souscription sera éteint et il n'y aura plus aucune distinction entre les actions formant le capital social. Pendant la période finissant le 31 décembre 1906, les

intérêts des actions privilégiées seront pris, en cas d'insuffisance des bénéfices, même sur le capital social, à titre d'intérêts intercalaires, et portés aux frais généraux ; une somme pour constituer un fonds de réserve extraordinaire; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 à toutes les actions ; 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Biver, Ed. Blount, G. Baron, P. Darcy, A. Gérard, Hély d'Oisel, Favereau, H. Rossolin.

Commissaire : M. A. Lawrence. 2833

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

MINES DE PRADES, NIÈGLES ET SUMÈNE

ANCIENNE COMPAGNIE DE PRADES ET NIÈGLES

(DISSOUTE LE 10 AOUT 1839)

Siège social : 11, rue Lafon, Marseille

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 17.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Parts* de fondateurs : 3.776. — *Dividendes* distribués : de 1890 à 1897, 10 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1889. — *Objet* de la Société : L'exploitation des diverses concessions, appartenant antérieurement à la Compagnie des houillères de Prades-Niègles, qui lui sont apportées par le liquidateur de cette Compagnie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Decormis. — *Assemblée générale* en avril ou mai. — *Paiement* des coupons au siège social le 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins, 10 0/0 au plus à la réserve jusqu'au 1/20 du capital social ; sur le surplus, on prélève une somme suffisante pour assurer aux actionnaires une première répartition jusqu'à concurrence de 5 0/0 de la valeur d'émission de 500 fr. des actions non amorties ; le reste sera réparti par moitié aux 3.776 parts de fondateurs et pour l'autre moitié aux actions, mais seulement après l'amortissement du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron E. de Clausonne.

Vice-Président : M. A. Armaud.

Membres : MM. Henry Bergasse, Ferdinand Chalmeton, Pierre Delpuech, J. Roussillon.

Commissaire des comptes : M. Guillaume Roux.

Administrateur - délégué - directeur : M. Jean Roussellier. 2834

MINES DE CUIVRE

COMPAGNIE DU BOLÉO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs, divisés en 24.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant. — *Obligations* : 12.000 de 500 fr. 4 1/2 0/0, remboursables à partir de 1900 jusqu'en 1925, aux conditions et époques fixées par le Conseil d'administration, au plus tard en mai ; intérêts : 11 fr. 50 payables par moitié les 1er juin et 1er décembre. — *Cours* des actions : En 1895, 1.225 fr. 69 ; en 1896, 1.347 fr. 19. — *Dividendes* distribués : En 1895, 70 fr. 58 ; en 1896, 93 fr. 75 ; en 1897, 95 fr. — *Cours* des obligations : En 1895, 492 fr. 56 ; en 1896, 503 fr. 62. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 27 mai 1884. — *Objet* de la Société : Achat et exploitation des mines de cuivre du Boléo, dans le district de Santa Aguata, Basse-Californie (Mexique), et exploitation de toutes autres mines du Mexique ou dans tous autres Etats. — *Notaire* qui a a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, 56, rue de Provence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale ; 5 0/0 au moins ou 10 0/0 au plus pour un fonds de prévoyance ; somme nécessaire pour fournir aux actions jusqu'à concurrence de 8 0/0 du capital appelé ; l'excédent sera partagé comme suit : 2 0/0 attribués au Conseil d'administration ; le reste : 77 0/0 aux actionnaires ; 23 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Puerari.

Membres : MM. Cumenge, M. Ephrussi, P. Mirabaud, le comte de Montaigu, Tambour, R. de Wendel.

Commissaires des comptes : MM. Ludovic de Sinçay et Michel Berger. 2835

COMPAGNIE FRANÇAISE ET MÉTALLURGIQUE

DES CUIVRES ET PLOMB

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, place Vendôme, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *Parts* bénéficiaires : 30.000. — *Obligations* : 7.000 obligations hypothécaires de 100 fr., 5 0/0 émises à 100 fr., remboursables à 125 fr. en 30 ans, par tirages au sort annuels en mars ; intérêt 5 fr., payables par semestres les 1er avril et 1er octobre. — *L'objet* de la Société est l'achat, la location, l'exploitation, la mise en Société et la vente de toutes mines métalliques et particulièrement des mines de cuivre, l'application à l'exploitation de ces mines du procédé de fabrication directe de la céruse inventé par M. Mariflvo, l'application des divers procédés appartenant à la Compagnie de métallurgie générale, Société anonyme dont le siège est à Bruxelles, rue des Plantes, 2. — *La durée* de la Société est de 90 ans, à partir du 17 janvier 1898. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; 60 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Leclert.
Membres : MM. H. de Boulogne, H. Chantran, H. Védrine.
Commissaire des comptes : M. G. Perbal. 2836

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES MINES D'ACKTALA (CAUCASE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue Tronchet, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 4.612. — *Taux* d'émission, 300 fr. Revenu, 9 fr. — *Parts* : 8.000. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de 1887. — *Objet* de la Société : Exploitation de minerais de cuivre et traitement des minerais. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Querantonnais. — *Assemblée générale* : 30 juin, dernier délai. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er janvier de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; 5 0/0 aux actionnaires du capital social ; le surplus : 65 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Baguenault de Puchesse.
Membres : MM. Bloch, Fontaine, Lamaizière, de Potemkine.
Commissaire des comptes : M. Chédeville.
Administrateur-délégué : M. E. Fontaine. 2837

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES

DE CUIVRE D'AGUAS TENIDAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, boulev. Montmartre Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	20
1891.	591.250	40
1892.	594.377	40
1893.	579.516	40
1894.	505.693	40
1895.	337.238	25
1896.	192.259	»
1897.	»	»
1898.	»	»

Durée de la Société : 99 ans, du 24 octobre 1883 au 24 octobre 1982. — *Objet* de la Société : L'acquisition et l'exploitation des mines de cuivre dites : Aguas Tenidas, Olivargo, Santo Luisa, Segundo San Pedro, Calaneso et Bello Hollandeso, situées dans la province de Huelva (Espagne). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Paiement* des coupons à la Banque internationale de Paris, 3, rue Saint-Georges.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital ; la somme nécessaire pour servir un premier dividende aux actions ; le surplus est attribué : 90 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Pernolet. A. Bénard, de Breuvery, baron de Saint-Didier, G. Gottereau, G. May, H. Prévost.
Commissaires des comptes : MM. Josse et Pinçon.
Directeur : M. A. Taraud. 2838

JEREL-LANTEIRA

SOCIÉTÉ ANONYME MINIÈRE

SOCIÉTÉ ESPAGNOLE

Siège social : Madrid

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 24.000 actions de 250 pesetas chacune. — *Titres* : Nominatifs ou au porteur. — Société constituée le 1er août 1888. — *Durée* : 50 ans, à partir de sa constitution. — *Objet* : L'exploitation de tous les genres de minerais métalliques et spécialement ceux de cuivre et d'argent. — *Assemblée générale* ordinaire avant le 1er juillet. — *Paiement* des dividendes au siège social et à Lyon.

Répartition des bénéfices : S'ils sont inférieurs à un million de pesetas, 6 0/0 pour former une réserve, ce prélèvement cessant d'être obligatoire quand la réserve atteindra le cinquième du capital social ; 2° 4 0/0 au Conseil d'administration ; 3° 90 0/0 aux actionnaires ; s'ils sont supérieurs à un million de pesetas : 1° 4 0/0 au fonds de réserve ; 2° 2 0/0 au Conseil d'administration ; 3° 47 0/0 aux actionnaires ; 4° 47 0/0 aux apports et parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Don Francisco Imenès, P. de Vargas, Don Angel Castro y Blane, le vicomte de Mayol de Lupé, Henri Sazerac de Forges, Hubert Neersmans, P. d'Angleys.

Ingénieur-conseil : M. Bontoux. 2839

MINES DE RIO-TINTO

(LIMITED)

Siège social : Londres, E. C.
Saint-Swithin's Lane, 30
Bureaux à Paris :
rue de Mogador prolongée, 6

NOTICE

Capital social : Trois millions deux cent cinquante mille livres sterling (81.250.000 fr.), divisées en 375.000 actions de 10 l. st. (250 fr.), libérées, au porteur. Coupons payables en novembre (acompte) et mai (solde). — La Société avait émis trois séries d'obligations de 500 fr. 5 0/0, qui ont été converties, en 1895, en 180.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables au pair, de 1896 à 1929 (tirages en juin et décembre) et rapportant 20 fr. d'intérêt annuel, payable en janvier, avril, juillet et octobre. Ces obligations ne sont pas cotées à la Bourse de Paris. — Société anglaise (limited), constituée le 29 mars 1873, modifiée les 23 juin 1873, 18 novembre 1881 et 30 mai 1889 et sans durée limitée. — *Assemblée générale* ordinaire en avril, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 5 actions. — *Le paiement* des coupons s'effectue à Londres, au siège social, et à Paris, à la Société générale, rue de Provence, 54, au change fixe de 25 fr. par livre sterling, et à Bremen, au change fixe de 20 marks 35 pf. par livre sterling.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hugh M. Mathenson.
Vice-président : M. J.-J.-J. Keswick.
Membres : MM. W.-D. Bruce, maj. gén. A. Ellis, R.-W. Buchanan Jardine, John Macfalan, L.-C.-G. Sartoris, G.-N. Thomson. 2840

MINES ET USINES DE CUIVRE DE VIGSNAES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Seize millions de francs, divisés en 32.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société formée par statuts sous seing privé du 14 avril 1881, déposés à Me Dufour, notaire, Paris, le 16 du même mois, constituée définitivement le 20 avril 1881. — Modifiée par décision de l'assemblée générale du 20 novembre 1883. — *Durée* : 50 ans, du 20 avril 1881 au 20 avril 1831. — *Objet* : Recherche des minerais de cuivre, fer, plomb, nickel et autres. La Compagnie est propriétaire des mines de Vigsnaes, Dyrdal, Gille et Nordland, situées en Norvège et de l'usine d'Hemixen près d'Anvers (Belgique). — *Assemblée générale* ordinaire annuelle au plus tard en décembre. — *Paiement* des dividendes et coupons à Paris, chez MM. Claude Lafonfontaine, Martinet et Cie, rue de Trévise, 32.

Répartition des bénéfices : 1° Il est prélevé 5 0/0 pour constituer un fonds de réserve pouvant être suspendu ou diminué lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le reste, après tantième pour le Conseil d'administration, est distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lambrechts, Bonnet, Ducoureau, Gueyraud, Marineau. 2841

SOCIÉTÉ ANONYME MINIÈRE BELGE DES

CUIVRES DE LÉRIDA-GRENADE

Siège social : 64, boulevard Anspach
Bruxelles

NOTICE

Capital social : Huit millions, représentés par 16.000 actions de 500 fr., dont 7.200 actions ordinaires et 8.800 actions privilégiées ; ces actions peuvent être divisées en

coupures d'actions de 100 fr. chacune. — *Titres* : Actions au porteur. — Ancienne Société minière belge des zincs d'Espagne et de Suède, constituée le 19 septembre 1888, modifiée les 16 août 1890, 16 juin 1891, 14 juin 1893 et 23 octobre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Acquisition et exploitation des mines d'or, d'argent, de cuivre, de zinc, de houille, de pétrole, etc. Concessions : Mines d'or de la Portena, la Brasilera, la Cordoveza, la Belenesta, la Santo, Fecina, la Riojana, la Dichosa, la Platus (superficie 170 hectares) ; 20 juillet 1887, El Farelan et Oratorio, 2.000 hectares, le tout dans le département de la Rinconada, province de Jujuy, République Argentine ; concession de 16 mines de calamine de zinc, superficie 200 hectares fermage ; de 16 mines de calamine de zinc, superficie de 200 hectares, province de Grenade (Espagne), et 5 mines de cuivre argentifère, superficie de 94 hectares, province de Grenade (Espagne). — *Assemblée générale* au siège social, le 3e mardi de mai, à 2 heures.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour payer un premier dividende de 10 0/0 aux actions privilégiées ; le surplus comme suit : 80 0/0 entre toutes les actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration et au comité de surveillance ; 10 0/0 au directeur-gérant et au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Rolland, Auguste Braive, Pierre Vankeerberghen, Charles Baland, Ernest Chabrand.

Commissaires : MM. Baulu, Malacort. 2842

SOCIÉTÉ ANONYNE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE

LA " SIERRA-NEVADA "

Siège social : 102, boulevard du Nord Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr., dont 2.800 actions ordinaires et 200 actions privilégiées, lesquelles jouissent d'un dividende priorité de 6 0/0. Il sera de plus créé 3.000 parts bénéficiaires au porteur, sans indication de valeur nominale ; la Société pourra créer des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 6 mars 1895. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'acquisition de quatorze mines de cuivre argentifère situées dans la Sierra-Nevada, près de Rio Génil (province de Grenade), Espagne. La Société pourra vendre ou conserver tout ou partie desdites mines ; elle pourra s'adjoindre d'autres mines ; enfin toutes espèces avantageuses pour la Société. — *Assemblée générale* au siège social le 2e mardi de mai, à 2 heures et demie. — *Paiement* des dividendes et coupons.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 aux actions privilégiées ; 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 45 0/0 aux actions ordinaires et privilégiées ; 45 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Toussaint, Gauthier, Victor-Grégoire Bock, Charles Defrance.

Commissaire : M. Van Esch. 2843

SOCIÉTÉ ANONYME

DE MOUZAIA

Siège social : 20, cour des Petites-Écuries, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, entièrement versés en espèces, divisés en 3.500 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* d'intérêt. — Taux d'émission : 100 fr., remboursables à 125 fr. ; revenu 5 0/0, plus une participation dans les bénéfices. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 16 octobre 1990. — *Objet* de la Société : Recherches et études des mines de cuivre et de fer de Mouzaia (Algérie) et leur exploitation ou revente. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me W. Bazin, 7, rue Saint-Florentin. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons selon publication par les soins du Conseil.

Répartition des bénéfices : 75 0/0 aux parts d'intérêts ; 2 1/2 0/0 au Conseil d'administration ; 22 1/2 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Raschlé-Rittmeyer.

Membres : MM. Emile Mange, R. Lava, Guinet, Félix Plaisant.

Commissaire des comptes : M. Paul Siegfried.

Directeur : M. E. Raschlé-Rittmeyer. 2844

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION DES

CUIVRES & PLOMB ARGENTIFÈRE DU GELON (SAVOIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 8.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 2.500 attribuées à M. Gacon, en représentation d'apport. — *Parts* de fondateurs : 10.000. — *L'objet* de la Société est : 1° la mise en valeur et l'exploitation des mines de cuivre et plomb argentifère situées sur le territoire de la commune de Saint-Alban-d'Hurtières, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne et de la commune de Pontet-en-Huile, canton de La Rochette, arrondissement de Chau-

béry (Savoie) ; 2° la création, l'aménagement de tous travaux, de tout matériel, l'achat ou la prise de tous les brevets et licences d'inventions se rattachant à ce genre d'exploitation ; 3° l'obtention d'agrandissement de la concession et de toutes concessions nouvelles dans la même contrée ; 4° l'acquisition, la prise à bail, la construction de tout immeuble, l'achat ou la location de tous biens, meubles, et, pour concourir au développement de la Société, toutes opérations ou participations, n'importe sous quelle forme, dans toutes opérations pouvant se rattacher à la Société, soit par voie d'apport, de fusion ou de création de la Société nouvelle, soit par tout autre moyen. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 22 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Répartition* des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; 2° somme égale à 5 0/0 du montant libéré des actions à titre de premier dividende ; 3° 5 0/0 à une réserve supplémentaire ; 4° 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus sera réparti de la façon suivante : 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actions ; en représentation de 40 0/0 dans la répartition des bénéfices attribués au fondateur, il sera créé 10.000 titres dits parts bénéficiaires de fondation. Ces parts seront remises à M. Gacon pour la distribution en être faite ainsi qu'il avisera entre les ayants droit et les diverses personnes qu'il jugera avoir contribué d'une manière utile à la fondation de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adrien Gacon, ingénieur civil, demeurant à Paris, 7, rue Laffitte ; Napoléon Alker, propriétaire, demeurant à Yvetot ; Arthur Savaete, éditeur, demeurant à Paris, rue des Sts-Pères, 76 ; Gabriel Guérin, licencié ès sciences, industriel demeurant à Châteauroux ; Charles Barneaud, propriétaire, demeurant boulevard de Strasbourg, à Toulouse. 2845

SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE DE

MINES DE CUIVRE ARGENTIFÈRE ET DE MÉTALLURGIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs, divisés en 30.000 actions privilégiées de 500 fr. Il est créé en outre 60.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions privilégiées et ordinaires au porteur. — Société constituée le 7 janvier 1893. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Mise en exploitation des propriétés minières, usines métallurgiques ou autres et domaines divers. — Propriétés : Mines de cuivre argentifère de Waronoff Borr. Mines de soufre de Padansk. — *Assemblée générale* le 4e lundi du mois d'octobre, à 2 heures de relevée. — *Paiement* des dividendes aux dates et lieux indiqués par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 30 fr. de dividende à chaque action privilégiée ; le surplus comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration, aux commissaires et à la direction ; 30 0/0 à l'amortissement par tirage au sort annuel des actions privilégiées au taux de 625 fr. ; et 60 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dimitri-Schoubine-Pozdrieff, Constantin Polejaeff, Charles Graap, Alexandre Alexandrovitch Krassilnokoff, de Cizancourt, Alfred Habets, Lucien Guinotte, Valère Mabille, Léon Wilmart, Jacques Vandenkerchove.

Commissaires : MM. Edmond Verbockhaven, Félix Palante, Georges Willmart. 2846

MINES DE FER

COMPAGNIE DES

MINERAIS DE FER HÉMATITE DU DJEBEL-ANINI (ALGÉRIE)

SOCIÉTÉ ANONYME D'APPORTS

Siège social : 17, rue de Paris
Saint-Étienne (Loire)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., libérées de 460 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 1er janvier 1891. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de fer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Germain de Montauzan, à Saint-Etienne (Loire). — *Assemblée générale* en avril de chaque année.

Observations : La Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini (Algérie) poursuit, en outre de sa concession de minerais de fer, la concession de minerais de zinc (calamine), et autres métaux connexes. La concession des chemins de fer à voie étroite de Sétif à Bougie, passant dans le voisinage des mines de fer, changerait la situation du tout au tout. Cette concession est demandée par M. Portier, ingénieur à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Girerd, Douvreleur, Neyrand, Ménard-Dorian, Giron, Leblanc, Binachon.

Commissaires des comptes : MM. Chabrier et Vocanson.

Les affaires de la Société sont administrées par le président du Conseil, M. Girerd, et par M. Leblanc, secrétaire du Conseil.

2847

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, avenue de l'Opéra Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la bourse.

Années	Cours des actions	Divid. actions libérées	Divid. actions libérées 4 0/0
1890. . .	800 61	40	35
1891. . .	861 21	40	35
1892. . .	824 69	40	35
1893. . .	878 43	40	35
1894. . .	817 86	40	3
1895. . .	772 50	40	35
1896. . .	756 50	40	35
1897. . .	786 »	40	35
1898. . .	999 60	40	35

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 29 avril 1865. — *Objet* de la Société : Possession et exportation de mines de fer en Algérie, mines de houille de Cessous et Trébiau, de Comberebonde, des Salles-de-Gagnères et de Montalet, sises à Alais (Gard). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, à la Société générale, le 1er novembre (acompte) et le 1er mai (solde).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra le dixième du capital social ; sur le surplus, il est distribué : 5 0/0 aux actionnaires des sommes dont les actions sont libérées. L'excédent, déduction faite des prélèvements, sera réparti, savoir : 1/20 aux administrateurs et 19/20 aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Nervo.

Membres : MM. P. Mirabaud, Breittmayer, J. Cambefort, F. Chalmeton, O. Homberg, Ed. Montefiore, E. Rodier, le baron de Vaufreland.

Commissaires des comptes : MM. M. Démarest, F. Stieldorff.

Directeur général délégué : M. Alph. Parran.

2848

MINES DE LA DOUBOVAIA BALKA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Chauchat, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés aux bourses de Lyon et de Paris.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1894.	625	25
1895.	715	25
1896.	800	25
1897.	»	50

Durée de la Société : 99 ans, à dater du 7 septembre 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation des minerais de fer contenus dans les mines de la Grande Doubovaia Balka. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons chez MM. Claude Lafontaine, Martinet et Cie, banquiers, rue de Trévise, 32, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Motet.

Vice-président : M. Petit-Jean.

Membres : MM. Raoul Duval, Bayard, de Bovet, M. Gorgeu, Goriainoff, Le Chatelier, S. E. Skalkovsky.

Commissaires des comptes : MM. Delmont et Oudin.

2849

MINES DE ROR-EL-MADEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir de juin 1897. — *Objet* de la Société : L'acquisition ou la location, la mise en valeur et l'exploitation de toutes mines métallurgiques, et notamment l'exploitation de la mine de fer de Rar-el-Maden, située en Algérie, province d'Oran. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour servir 6 0/0 aux actions sur le montant des versements appelés, sous réserve

des dispositions du paragraphe 2 et de l'article 8, en ce qui concerne les versements anticipés ; après ces deux prélèvements, 10 0/0 du restant seront attribués au Conseil d'administration ; sur le solde disponible : 10 0/0 seront distribués aux actionnaires et 20 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Georges Bejot, Th. Bénazet, Gustave-Henri Muller, Adolphe Mund, Villem de Ridder, Albert Taraub, Van Den Bosch.

2850

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE BANCA DE BAIGORRY

Siège social :
5, rue de la République, Saint-Étienne

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr., dont 5.512 entièrement libérées et 4.448 libérées du 1/4. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* : 3.650 de fondateurs appartenant aux actionnaires dans la proportion d'une part par action. — *Durée* de la Société : Jusqu'à épuisement des minerais existant dans la concession de Banca de Baigorry ou dans tous les autres qui pourraient lui appartenir. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de fer, de cuivre, de plombs argentifères et de tous autres métaux de la concession dite de Banca de Baigorry, et toutes opérations industrielles ou commerciales s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Germain de Montauzan. — *Assemblée générale* : Courant du premier trimestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 2 0/0 à la réserve spéciale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Magnin, F. David, G. Durand, A. Girerd, T. Veron de la Combe, Elisée Nicolas, secrétaire, Néel, Saignol. 2851

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE FER DE BEAU-SOLEIL

Siège social :
19, boulevard Haussmann, Paris

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 10 décembre 1898. 2852

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE FER DE FILLOLS

Siège social : 7, rue Cadet, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1875. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de fer, houille, plomb, zinc, de Fillols (Pyrénées-Orientales). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital ; 30 0/0 au fonds d'amortissement ; 50 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 au gré du Conseil d'administration pour le personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Coumot.

Membres : MM. G. Poirier, Simon Stassart, Delloye, A. Ophoven.

Directeur : M. Combier.

Directeur-ingénieur, à Prades : M. Henri Dineur. 2853

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES DE FER DE NEFZAS

Siège social : 238, faubourg Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Objet* : L'obtention ou l'acquisition de toutes concessions de mines de fer ou autres en Tunisie, notamment dans la région des Nefzas et aussi en tous autres pays ; la création, la location ou l'acquisition d'usines nécessaires au traitement des minerais, la revente ou l'aliénation sous une forme quelconque desdites mines et usines ; la construction et exploitation de chemins de fer et de ports destinés à desservir ces mines et usines ou autres, et l'obtention ou l'acquisition de toutes concessions à ce nécessaires ; la vente des produits à provenir des concessions ci-dessus et toutes opérations nécessaires à leur mise en valeur ou utilisation ; tous intérêts ou participations dans des entreprises analogues. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 25 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 pour constituer un fonds d'amortissement ; une

somme suffisante pour fournir 5 0/0 aux actions. Après ces prélèvements, il sera attribué 20 0/0 du reliquat au Conseil d'administration et 80 0/0 à titre de dividende aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Faure, F. Wilmotte, E. Siry.

2854

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES

DE FER ET DE MANGANÈSE DE MONTMIRAT (LOZÈRE)

Siège social : 3, rue Forissier Saint-Étienne (Loire)

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 270 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la recherche et l'exploitation de tous gisements, minerai de fer, minerai de manganèse et pyrite de fer en France et plus spécialement dans le département de la Lozère et départements limitrophes, ainsi que toutes opérations se rattachant à cet objet d'une manière quelconque. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 29 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hutter.
Membres : MM. P. Mortier, J. Mallet.
Commissaire des comptes : M. Noye. 2855

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE FER DE

WASSY ET DE LA BLAISE

Siège social : St-Dizier (Haute-Marne)

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, jusqu'en 1925. — *Objet* de la Société : Exploitation agricole, forestière et mines de fer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jean Dufour, à Paris. — *Paiement* des coupons à Saint-Dizier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaire des comptes : M. Hector Baré, à Saint-Dizier.
Administrateur : M. Ed. Lang. 2856

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DU LUXEMBOURG ET DES FORGES DE SARREBRUCK

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq millions trois cent mille francs, représentés par 5.300 actions de 1.000 fr. chacune; ce capital peut être porté à 8.000.000. La Société est autorisée à émettre des obligations dont le capital nominal ne pourra dans aucun cas dépasser le quart du chiffre des actions émises et entièrement libérées. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 19 juillet 1862, approuvée le 22 août 1862, devant expirer le 22 août 1952. — *Objet* : L'extraction et la vente du minerai de fer et accessoirement les autres minerais qui pourraient s'y trouver associés. L'élaboration de la fonte, la transformation de la fonte en fer, ainsi que les opérations nécessaires pour lui donner la forme propre à sa réalisation. Elle pourra également s'occuper de l'extraction et de la vente du charbon pour autant que les charbonnages soient destinés principalement à satisfaire les besoins des forges de la Société. Toutes les autres opérations qui ne se lieraient pas immédiatement aux opérations ci-dessus lui sont interdites. Exploitation : usines de Burbach, près Sarrebrück, hauts fourneaux, à Esch-sur-Alzette, minières en Lorraine, Luxembourg et France. — *Assemblée générale* : 3e mardi de septembre. — *Paiement* des dividendes : en octobre, à Bruxelles, à la Société générale, Montagne du Parc.

Répartition des bénéfices : Il se sera prélevé une somme pour payer un premier dividende de 50 fr. par action ; l'excédent sera réparti comme suit : 20 0/0 au fonds de réserve ; 7 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 3 0/0 pour être mis à la disposition du Conseil général pour récompenser les services rendus ; le surplus sera distribué aux actionnaires à titre de 2e dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Biourge.
Administrateur-délégué : M. Hubert Muller-Pesch.
Directeur-gérant : MM. H. R. Seebohm, F. Peuskens. 2857

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES

MINES DE FER D'AIN-OUDREZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.000, bénéficiaires, de fondateurs donnant droit à 45 0/0 sur les bénéfices nets. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 1er juin 1895. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de fer d'Aïn-Oudrez et de ses environs. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital ; 10 0/0 aux administrateurs ; 45 0/0 aux actionnaires et 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Salançon, Rambaud, Monod.
Commissaire des comptes : M. Gariang. 2858

SANTÉ - GAIETÉ - LONGÉVITÉ

Le Champagne d'Or

VIN D' « OR POTABLE »

(Pur Champagne Dynamisé d'Or pur)

Reconstitution de l'Antique Breuvage de Bonne et Longue Vie

« Il a puissance sur toute douleur, maladie, infirmité, débilité, allongeant la vie selon la permission de Dieu et triomphant des misères de ce monde. »

Nicolas Flamel (1373).

Reims et Epernay -:- Cuvées Réservées

Carte Blanche Rose-Croix -:- Qualité unique

La Bouteille . . . . . 6 fr. 50

La 1/2 Bouteille . . . . . 3 fr. 50

Franco emballage sur wagon à Épernay

Expédition en caisses ou paniers de 12 bouteilles, 24 demi-bouteilles

25 bouteilles ou 50 demi-bouteilles

ENVOI FRANCO DE LA NOTICE

Vente : Gaston P. DURIEUX

13, Rue des Petites-Écuries, PARIS

MINES D'OR

AFRICAN GOLD PROPERTIES
LIMITED

Siège social : 46, Queen Victoria Street
Londres, E. C.

Agence à Paris : rue Chauchat, 4

NOTICE

Capital : Cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Date d'enregistrement : En avril 1895. — *Objet* : Acquisition, développement et revente de propriétés aurifères dans l'Afrique du Sud. Avances de fonds pour exploitations minières, etc. 2859

ALASKA TRADWEL GOLD MINING COMPANY

Siège social : Mills'buildings
San-Francisco

Bureaux à Londres : 30, Saint Swithin's lane, E. C.

Représentants à Paris : Compagnie française de Mines d'or et d'exploration, rue Taitbout, 20.

NOTICE

Capital : Cinq millions de dollars, divisés en 200.000 actions de 25 dollars. — Date de constitution : En juin 1894, à San-Francisco (Californie). — *Objet* : Exploitation de mines dans l'île de Douglas (Alaska, Etats-Unis). 2860

ANGELO GOLD MINES
LIMITED

Siège social : Johannesburg

Agents à Londres : Anglo-French Exploration Company, limited, Winchesterhouse, E. C.

NOTICE

Capital : Deux cent vingt-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Date d'enregistrement : 30 avril 1895. — *Objet* : Prise à charge de diverses propriétés, d'une superficie totale de 114 claims environ, situées dans le Witwatersand (Transvaal). 2861

ANGLO-FRENCH COLONIAL MINING TRUST
LIMITED

Siège social : 8, Old Jevry, Londres, E.C.

Agence à Paris :
11, rue Louis-le-Grand

Capital : Cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Date d'enregistrement : 29 juin 1895. — *Objet* : Exploitations minières. 2862

RANTJES REEF GOLD MINING COMPANY
LIMITED

Siège social : Kimberley
(Colonie du Cap)

Agent à Londres : John Seears
Warnford Court, E. C.

Agents à Paris : D. et I. Leon et Grunbaum, rue Chauchat, 10

NOTICE

Capital : Quatre-vingt-quinze mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : La Société exploite 104 claims sur le « Langlaagte Estate », Witwatersrand. — Date d'enregistrement : 8 septembre 1887. 2863

BECHUANALAND EXPLORATION COMPANY
LIMITED

Siège social : 19, St Swithin's lane
Londres, E. C.

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st., toutes émises et libérées. 200.000 actions ont été émises au pair, 100.000 avec une prime de 10 sh. et 100.000 avec une prime de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition d'une concession minière dans l'Afrique

du Sud. — **Date d'enregistrement : 25 avril 1888. —** *Cours* **en février 1899 : 27 fr.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : **Lord Gifford, W. C.**

Membres : **MM. F.-J. Ricarde-Seaver, F. R. S.** (Edin.) **F. G. S.; Edmund Davis, Thomas** G. Seel.

Supérintendant général en Afrique : **Hon. Maurice R. Gifford, C. M. G.**

Agents en Afrique : **MM Adolph Mosenthal et** C°, à Port-Elisabeth; **Karl F. Wolff, à Johannesburg.**

Banquiers : **MM. Robarts, Lubbock et C°, à** Londres; **Standard Bank of South Africa Ld.**

Secrétaire : **T. Donald.** **2864**

BLAGROVE FREEHOLD GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social :

Dashwood house, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : **Soixante-deux mille livres sterling, divisées** en 500.000 **actions de 2 sh. 6 d. —** *Objet* **: Acquisition de 129 acres de terres aurifères, situées à Coromandel, province d'Auckland (Nouvelle-Zélande). — Date d'enregistrement : 4 mai 1895.** **2865**

BONAUZA LIMITED

Siège social : Johannesburg

NOTICE

Le capital social **est de deux cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. —** *L'objet* **de la Société est l'exploitation de 1.102 claims aurifères constituant la première rangée de deep level claims de la mine de Johannesburg Pioneers, et situés entre les mines Crouv.** Reef et Robinson. — *Dividendes* : 1897, 75 0/0; 1898, 100 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : **M. Echotein.**

Membres : **MM. Birkserruth, J. Mosenthal,** Ros Graham, **C.-S. Goldmann.**

Commissaires des comptes : **MM. Ch. Redwood,** J. Moon.

Directeur : **M. Spencer.** **2866**

BRITISH SOUTH AFRICA COMPANY

Siège social :

15, St Swithin's lane, Londres, E. C.

NOTICE

***Capital social* : Cinq millions de livres sterling, en actions de 1 l. st. —** *Objet* **: Le champ d'opérations de la Compagnie est situé dans la région de l'Afrique du Sud au nord du Bechuanaland et à l'ouest des colonies portugaises de l'Afrique orientale. — Date de fondation : Incorporée par la charte royale en octobre 1889. —** *Cours* **de janvier 1899 : 83 fr.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

***Président* : M. le duc d'Abercorn.**

***Vice-président* : M. Earl Grey.**

***Membres* : MM. lord Grifford, V.-C., Rochfort** Maguire, the righ Hon. **Cecil John Rhodes,** sir Sidney Chippard.

Directeur : **M. Wilson Fox.**

Secrétaire : **M J. Jones.** **2867**

BUFFELSDOORN GOLD MINING COMPANY LIMITED

Siège social : Johannesburg

Secrétaires généraux à Johannesburg :
MM. Blaikie et Pierson

Secrétariat général à Londres :
The Johannesburg Consolidated Investment Company, limited, 7, Lothbury, E. C.

NOTICE

***Capital social* : Deux cent cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st., dont 37.500 restées à la souche sans option. — Capital d'exploitation : Soixante-quinze mille livres sterling, obtenues par l'émission de 37.500 actions à 2 l. st. —** *Objet* **: La Compagnie est une Société subsidiaire de la « Buffelsdoorn Estate et Gold Mining Company, limited ». Elle exploite 203 claims aurifères, dont 38 sur le Mynpacht de la ferme de Buffelsdorn, 44 claims sur la ferme de Welgegund et 121 claims contigus à cette ferme. — Date d'enregistrement : En 1895.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

***Membres* : MM. H.-A. Rogers, D.-J. Pullinger, S.-B. Joel, J. Friedlander, le comte Zogbeb, Maurice Hachette.** **2868**

BUFFELSDOORN ESTATE AND GOLD MINING COMPANY LIMITED

Siège social : Johannesburg

Agents à Londres :
Johannesburg Consolidated Investment Company, limited, 7, Lothbury, E. C.

Service financier à Paris :
London-Paris Financial et Mining Company, limited, place de l'Opéra, 2

NOTICE

Capital social **: Cinq cent cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st., dont 500.000 souscrites et libérées. En février 1895, 50.000 actions ont été émises et libérées à 2 l. st. 10 sh., et option a été donnée aux souscripteurs pour lever les 50.000 actions restant à la souche à raison de 3 l. st. par action. La Compagnie a émis des bons d'emprunt pour 22.500 l. st. — *Objet* : Acquisition de 9.000 acres de terrains aurifères, situés sur la ferme de Buffelsdoorn, district de Potchefstroom (Transvaal). — Date d'enregistrement : En mai 1891. — *Cours* en février 1899 : 20 fr. 50.**

COMITÉ D'ADMINISTRATION

A Londres. — *Membres* : MM. R. Escombe, T. Honey, E.-P. Mathers. 2869

CHAMP D'OR DEEP LEVEL GOLD MINING COMPANY LIMITED

Siège social : Johannesburg

Bureaux à Londres : 8, Old Jewry, E.C.

NOTICE

Capital **: Deux cent soixante-quinze mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de 209 claims dans le niveau inférieur. — Date d'enregistrement : En 1894.** 2870

CHAMP D'OR FRENCH MINING COMPANY LIMITED

Siège social : 8, Old Jewry, Londres, E.C.

Agence à Paris : place Boïeldieu, 1

NOTICE

Capital : **Cent trente-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet :* Exploitation de 31 claims aurifères sur la ferme Wilportje (Transvaal), batterie de 40 pilons en fonction. — Date d'enregistrement : 24 février 1894. — *Cours* en janvier 1899, 45 fr. — *Dividende* de 20 0/0 en 1894 et de 16 0/0 en 1895. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président **: M. E. de Montfort.**
Membres **: MM. le comte M. Pisani, Belmann, G. Montfort, G. Ponselle, A. Peragallo.** 2871

CHATERLAND CONSOLIDATED LIMITED

Siège social : 8, Old Jewry, Londres

NOTICE

Capital : **Deux cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Transactions en propriétés aurifères et autres dans l'Afrique du Sud. — Date d'enregistrement : 2 octobre 1895.** 2872

CHATERLAND GOLD FIELDS LIMITED

Siège social :
19, St Swithin's lane, Londres, E. C.

Agents à Paris : Les fils Oulman et Cie rue Saint-Georges, 1

NOTICE

Capital **: Cinq cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation des richesses naturelles du Mashonaland et du Matabeleland, formation de sociétés filiales pour la réalisation de son objet. — Date d'enregistrement : 15 janvier 1895. — *Cours* de janvier 1899, 10 fr.** 2873

COMPAGNIE DE BOA VISTA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Drouot, Paris

NOTICE

Capital social **: Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 10.000. — *Durée* de la Société : 90 ans, à partir de mai 1897. — *Objet* de la Société : L'exploitation, en tous pays, de toutes mines de diamants, d'or et autres**

métaux, de tous placers, lits de rivières, terrains diamantifères ou aurifères appartenant à la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* courant du 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé, jusqu'au complet amortissement, une somme de 100.000 fr. destinée à l'amortissement du capital social ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; l'excédent, 50 0/0 aux actions, 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Carnot, E. Lobstein, A. Mirabeau, G. Mirabeau, L. de Rezende.

Commissaire des comptes : M. Ristelhueber.

2874

COMPAGNIE COLONIALE

DES

MINES D'OR DE SUBERBIEVILLE

ET DE LA

COTE-OUEST DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue des Pyramides Paris

Sièges d'exploitation à Madagascar : Majunga, Amboanio, Suberbieville

NOTICE

Primitivement Société en commandite constituée le 1er juillet 1895, transformée en Société anonyme le 27 septembre 1898, et devant expirer le 1er juillet 1994.

Capital social : Seize millions, divisés en 64.000 actions de 250 fr., libérées, nominatives et au porteur.

Conseil d'administration composé de 11 membres, propriétaires chacun de 100 actions inaliénables.

Assemblée générale ordinaire dans le courant du 1er semestre de chaque année, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 10 actions. — L'inventaire général a lieu au 31 décembre.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 1° 5 0/0 pour former une réserve du cinquième du capital social ; 2° 5 0/0 d'intérêt au capital des actions ; 3° 8 0/0 aux administrateurs. Le reliquat est distribué : 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Cordonnier Louis, 3, rue de Mouveaux, à Roubaix, Président.

Belmann Albert, 34, rue Taitbout ; *Bourdon Charles*, 1, boulevard Beauséjour ; *de Choisy Camille*, 11, boulevard Malesherbes ; *Debrun Jean-Marie*, 22, avenue d'Italie ; *marquis de l'Enferna*, 16, boulevard Malesherbes ; *Grandgeorge Gaston*, 131, boulevard Malesherbes ; *Rogez Henri*, 125, rue du Marché, à Lille ; *Suais*, 5, rue Scribe ; *Suberbie Léon*, 9, avenue de l'Opéra ; *Verspieren, Alfred*, 8, rue Dammartin, à Roubaix.

Directeur : *Diamanti Octave*, 3, rue Ballu.

Commissaire : *Coster Joseph*, 51, rue Rennequin.

2875

COMPAGNIE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DES

MINES D'OR DE L'URUGUAY

Siège social : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 16.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en coulisse. — *Parts* de fondateurs : 75.000. — *Cours* des actions, 100 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans. — *Objet* de la Société : Exploitation des établissements de Cunapiris, exploitation de la concession des eaux de la rivière de Cunapiris, recherche et exploitation de tout gisement de quartz aurifère. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Agnellet. — *Assemblée générale* 1er semestre de l'année ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M Eggly.

Membres : MM. A. Collignon, A. Cousin, G. Guarx, Hérisson Clisson, A. Ladin, A. Nin, F. Weldon.

2876

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

MINES D'OR & D'EXPLORATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 125.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse et en banque, à la cote officielle. — *Parts* bénéficiaires : 100.000, ayant droit à 15 0/0 des bénéfices nets. — *Durée* de la Société : 50 années, à compter du 8 février 1895. — *Objet* de la Société : 1° La recherche, l'étude, l'achat, l'exploitation des mines d'or ou de gisements aurifères, la création d'entreprises minières ou d'exploration ; 2° l'achat et la vente de toutes concessions ; l'achat et la vente d'actions, parts d'intérêts ou toutes autres valeurs de Sociétés de mines d'or et d'exploration, soit pour son compte, soit pour compte de tiers ;

3° la représentation de Sociétés de mines d'or ou d'exploration pour toutes opérations ou négociations, et généralement toutes opérations pour compte de tiers, relativement aux mines d'or et aux Sociétés d'exploration ; 4° les opérations financières, commerciales et industrielles se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus désignés ; 5° les opérations de toute nature dans le Sud de l'Afrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons des actions, le 7 avril, 20, rue Taitbout, Paris. — *Dividende* de 1897 : 5 fr. 50

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 à la réserve extraordinaire ; une somme pour servir 6 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux parts de fondateurs.

Observation : On ne connaît pas encore le chiffre du dividende qui sera proposé à l'assemblée générale qui doit avoir lieu le 25 mars.

L'année dernière, ce dividende fut fixé à 5 fr. 50 ; le chiffre des bénéfices n'étant pas suffisant pour cette distribution, on fut obligé de prendre 60.000 fr. en chiffres ronds, sur le report de l'exercice 1896, qui passa de 111.702 fr. 05, en 1896, à 49.727 fr. 05 pour lequel il figure au bilan du 31 décembre 1898.

Si la prochaine assemblée arrêtait le bilan de l'exercice 1898 à 5 fr. par action, c'est une quarantaire de mille francs qu'il faudrait puiser dans le report de l'exercice 1897, et le report ne figurerait plus dès lors que pour une somme insignifiante au bilan de 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Hély d'Oissel.

Membres : MM. le comte I. de Camondo, E. Ducourau, le marquis d'Hautpoul, J. Kulp, S. Lilienthal, E. May, Harry Mosenthal, Hamilton Smith.

Commissaires des comptes : MM. Corrion et Pfeiffer.

Directeur général : M. Raphael-Georges Lévy.

2877

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

PLACERS HYDRAULIQUES DE JUNCTION CITY (CALIFORNIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Roquépine, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la 2e partie de la cote officielle. — *Obligations* : 1.200 de 500 fr., émises à 475 fr., remboursables de 1900 à 1917, intérêt 25 fr., payables par moitié les 1er juin et 1er décembre. — *Parts* de fondateurs : 4.000. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de février 1894. — *Objet* de la Société : Achat et exploitation par le système hydraulique ou tout autre procédé des gisements des placers de Junction City, près Weaverville, comté de Trinity (Californie). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* courant du 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 de la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus, à l'amortissement du capital social ; après l'entier amortissement du capital social ; 50 0/0 aux actions ; 5 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Cumenge.

Membres : MM. L. Guitard, Saladin, de Loménie, Oudin, Blay.

2878

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

MINES D'OR DU LUICHO (PÉROU)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 75, rue St-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 30.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de janvier 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation des terres et terrains aurifères d'alluvion et de quartz, situés au Pérou. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet ; elle se compose de tous les actionnaires, porteurs de 50 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 pour la gratification au personnel ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 65 0/0 aux actions, proportionnellement entre elles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de la Forest, Divonne, Paul de la Paix de Framinville, Louis de Frontin.

2879

COMPAGNIE DES

GISEMENTS AURIFÈRES D'ISOALANA (ITOLA)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Rouget-de-l'Isle, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont

nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines d'or. — *Durée* de la Société : A partir d'octobre 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Verbeckmöes ✻, 62, avenue du Bois-de-Boulogne.

Membres : MM. A. Courmès, 19, rue Marbeuf, Paris ; A. Adam, député, avenue des Champs-Elysées, 71 ; Dépret, rue Saint-Honoré, 376.

Commissaires des comptes : MM. F. Laisné, 8, rue Ancelle, Neuilly-sur-Seine ; A. Godet, boulevard Poissonnière, 6, Paris. 2880

COMPAGNIE DES

MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinquante mille francs, divisés en 20.500 actions de 100 fr. — *Durée* de la Société : 40 années, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Toutes exploitations minières et tout ce qui s'y rattache, et même l'achat, la vente, la cession et l'affermage de concessions de mines. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Noel ✻.

Vice-Président : M. le comte Petiton ✻.

Membres : MM. A. Guffroy ✠ ☪, L. Durand, L. Girard, E. Le Blond, maire de Cayenne.

Administrateur délégué : M. J. Mailhe. 2881

COMPAGNIE MINIÈRE AFRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

Siège social : 50, rue de la Victoire Paris

Capital : Deux cent soixante-cinq mille francs, divisés en 2.650 actions de 100 fr. — *Objet* : Explorations et exploitations. — Date de constitution : En 1895. 2882

COMPAGNIE MINIÈRE DES

PLACERS DE FLICK'S BAV

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 151, rue Victor-Hugo Le Havre

Le capital social est de six cent cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 8 septembre 1896. 2883

COMPAGNIE NOUVELLE

DES MINES DE LA GARDETTE

(Anciennement Compagnie française d'exploitation des mines d'or et d'argent de la Gardette)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 12.500 actions de 100 fr. — *Parts de fondateurs* : 7.500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des mines d'or, d'argent et autres métaux de la Gardette, canton de Bourg-d'Oisans (Isère), et toutes opérations jugées utiles à l'entreprise. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 12 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dumort, notaire à Rouen.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; 15 0/0 aux administrateurs et au personnel ; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pitot, banquier à Rouen.

Membres : MM. E. Lancesseur, ingénieur ; F. Boissy d'Anglas, A. de Gassard.

Commissaire des comptes : M. Latron.

Ingénieur : M. Laporte. 2884

COMPANHIA DE MOSSAMEDES

SOCIÉTÉ ANONYME PORTUGAISE

Siège social : Rua San Juliao, 90 Lisbonne.

Comité de Direction : rue Le-Peletier, 4 Paris

NOTICE

Capital : Treize millions sept cent cinquante mille francs, ou deux millions quatre cent soixante-quinze mille

milreis. — *Objet* : Exploitation d'un territoire de 70.000 milles carrés, situé dans le district de Mossamedes, province d'Angola. Sud-Ouest Afrique, concédé à la Société par décret royal en date du 28 février 1894. La direction des opérations est entièrement entre les mains du comité de Paris. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cardoso, notaire à Lisbonne. — *L'assemblée générale* a lieu au plus tard le 30 juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Barboza de Magalhaes, comte do Paço do Lumiar, Valdez, A.-J. Machado, de Mendonça, H. Hendricks, G. Montfort, vicomte de Westheimer.

Commissaire royal : M. J.-S. d'Oliveira Martins.

Commissaires des comptes : MM. A. Braga, Rigaut, Van Beek. 2885

CONSOLIDATED GOLD FIELDS OF SOUTH AFRICA LIMITED

Siège social :
8, Old Jewry, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Un million huit cent soixante-quinze mille livres sterling, divisées en 1.250.000 actions de préférence 6 0/0 et 625.000 actions ordinaires de 1 l. st. — *Objet* : Transactions en propriétés aurifères dans le Witwatersrand et ailleurs. — Date d'enregistrement : 2 août 1892. — La Société a émis des obligations 5 1/2 0/0 pour la somme de 600.000 l. st., en janvier 1894. — *Dividendes* payés : 10 0/0, en novembre 1892 ; 15 0/0, en novembre 1893 ; 15 0/0, en 1895, pour l'exercice 1894 ; 125 0/0, en 1895. — *Cours* de janvier 1899 : 135 fr. 2886

CONTINENTAL AND WESTERN AUSTRALIAN TRUST, LIMITED

Siège social : Broad street house
Londres, E. C.

Agence à Paris : 4, rue Meyerbeer

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille livres sterling, divisées en 245.000 actions ordinaires de 1 liv. st., et 100.000 actions déférées de 1 shilling, dont il a été émis et entièrement libéré 104.467 actions ordinaires et 100.000 actions déférées. — *Objet* : Les opérations générales de Trust et d'agences concernant les entreprises minières et autres en Ouest Australie. La formation et le placement de titres de Sociétés organisées dans le but de développer des mines, des chemins de fer et autres intérêts dans cette colonie. — Date d'enregistrement : 17 août 1895.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le marquis de Tweeddale.

Membres : MM. le colonel R. Parry Nisbet, C. I. E ; H. James, Claude Lyall, James Tod Mercer, Leith Bonhôte, S. C. N. Locok.

Directeur général : M. C. A. Moreing.

Secrétaire : M. A. S. Rowe. 2887

DE BEERS CONSOLIDATED MINE LIMITED

Siège social : Kimberley

Direction à Londres : 62, Lombard street, E. C.

NOTICE

Capital social : Trois millions neuf cent cinquante mille livres sterling, diviséesen actions de 5 l. st. — *Objet* : Fusion de la « De Beers Mining Company, limited », avec la « Kimberley Central Mining Company, limited », et autres mines de diamant. — Date d'enregistrement : 13 mars 1888. — *Obligations et bons hypothécaires* : En juin 1894, la Compagnie a émis par l'entremise de MM. N. M. Rothschild et fils, de Londres, des bons 5 0/0 de première hypothèque pour la somme de 3.500.000 l. st., dont 297.830 l. st., contre versement en espèces et 3.202.170 l. st., pour conversion de bons 5 1/2 0/0 émis précédemment. Les porteurs des anciens bons recurent des bons de la même somme, portant intérêts à partir du 1er juillet 1894, plus une soulte en espèces de 3 l. st., par 100 l. st. Ces bons sont remboursables à raison de 103 0/0 par tirages annuels commençant en décembre 1895 et finissant avant le 1er janvier 1915. La Compagnie s'est réservé également le droit de remboursement, moyennant 105 0/0, de tous les bons en en donnant avis six mois à l'avance. Les obligations De Beers-Bultfontein, 5 1/2 0/0 étaient amortissables par tirages annuels avant 1910 ou par voie de rachat. La Compagnie ayant donné avis du remboursement de toutes les obligations le 1er avril 1896, avec option de renouvellement à 4 1/2 0/0, cette option a été acceptée par le plus grand nombre des porteurs.

Historique de la Compagnie : En mars 1888, lors de la formation de la nouvelle Compagnie, les actionnaires de l'ancienne « De Beers » reçurent 2 actions de 5 l. st., entièrement libérées, en échange d'une action de 10 l. st. Les actions de la « Kimberley », à l'exception de 500 environ, dont les porteurs, en 1889, demandèrent le remboursement en espèces, furent échangées également contre des actions de la nouvelle Compagnie, à raison de 21 actions entièrement libérées, plus une soulte en espèces de

21. 11 sh., contre 10 actions libérées de 10 l. st. Le 1er juillet 1889, la Compagnie prit à bail perpétuel la propriété et les établissements de la « Company Bultfontein Mine, limited », moyennant le paiement, par semestre, d'un intérêt annuel de 7 1/2 0/0 du capital social de cette Société, se montant à 721.500 l. st. — A la même date, la Compagnie acquit les établissements de la « South African Company, limited », moyennant la somme de 125.000 l. st., en espèces, avec droit d'option pour chacun des actionnaires de prendre des actions libérées de 1 l. st., de la « Consolidated Company Bultfontein Mine, limited », prise à bail par la « De Beers », au prix de 1 l. st. 4 sh., en lieu et place d'espèces, et en proportion de la part à lui afférente dans le prix d'achat. La Compagnie prit également à bil, vers la même époque, les propriétés de la « Griqualand West Diamond Mining Company, Dutoitspan Mine, limited », moyennant un intérêt annuel de 4 0/0 du capital-actions de cette Compagnie, prenant en outre à sa charge la responsabilité des obligations de la « Griqualand », avec engagement d'en payer les intérêts. Depuis le 1er janvier 1890, la Compagnie a encore acquis : 1° La propriété et les établissements de la « Anglo-African Diamond Mining Company, limited », moins toutefois les fonds en caisse et les diamants en stock, à raison de 30 l. st., payées en espèces et des obligations hypothécaires 5 1/2 0/0 de 2e rang de la « De Beers », à raison de 5 l. st., en obligations pour chaque action de 10 l. st., de la « Anglo-African » ; 2° Les établissements de la « Spes Bona Bultfontein Mine, limited », moins les machines, les fonds en caisse et les diamants en stock, moyennant 60.000 actions libérées de 1 l. st., de la « Consolidated Bultfontein Mine, limited », portant intérêts à dater du 30 juin 1889, plus l'engagement par la « De Beers » de rembourser les obligations existantes de la « Spes Bona », se montant à 8.500 l. st., avec les intérêts à partir du 31 décembre 1889, et d'acquérir les propriétés appartenant à la « Spes Bona », connues sous le nom de « Terrains bleus ». En 1890, la Compagnie prit encore à bail les propriétés de la « Sultan Diamond Mining Company », celles de la « United Diamond Mining Company, limited » et de la « Compagnie générale des mines de diamant du Cap », ces dernières à la date du 15 janvier 1890. — *Cours* en février 1899 : 760.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. C. Meyer, à Londres.

Membres : MM. C.-E. Akinson, F. Baring-Gould, C.-W. Compton, sir D. Oast, H. Robinow, T. Shiels, J. Wernher.

GOUVERNEURS A VIE :

Président : The Hon. C.-J. Rhodes.

Membres : MM. F.-S. Philipson-Stow, B.-J. Barnato, A. Beit.

Secrétaire général à Londres : M. E.-R. Tymms.

2888

DE LAMAR MINING COMPANY LIMITED

Siège social :

6, Draper's gardens, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Quatre cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition d'un groupe de mines d'or et d'argent, d'une superficie de 250 acres, situées dans le comté d'Owyhee (Idaho, Etats-Unis). — Date d'enregistrement : 3 mars 1891. — *Cours* en février 1899 : 6 fr. 50.

2889

DURBAN-ROODEPORT DEEP LEVEL GOLD MINING

COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg

Agence à Paris : Compagnie française de Mines d'or et d'Exploration rue Taitbout, 20

NOTICE

Capital : Trois cent cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de 330 claims du deep level de la Durban Roodeport Gold Mining Co, lim. — Date d'enregistrement : En juillet 1889. — *Cours* de janvier 1899 : 90 fr.

2890

DURBAN ROODEPORT GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social :

28, Leadenhall buildings, Londres, E.C.

Représentant à Paris :

Compagnie française de Mines d'or et d'exploration, rue Taitbout, 20

NOTICE

Capital : Cent trente-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition et exploitation de 23 claims aurifères et de 314 de terres contiguës dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : 2 janvier 1888. — *Dividendes* de 60 0/0 en 1894.

2891

EMERALD REWARD GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : 185, Gresham house Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Cinquante-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st.— *Objet* : Exploitation d'une propriété de 8 acres, dans le district du Yalgoo, Murchison (Ouest Australie). — Date d'enregistrement : 28 septembre 1894. 2892

EAST RAND PROPRIETARY MINES LIMITED

Siège social : Johannesburg

Agence à Londres :
170-173, Winchester house, Old Broad street, E. C.

Représentant à Paris :
Compagnie française de Mines d'or et d'Exploration, rue Taitbout, 20

NOTICE

Capital : Sept cent cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition et exploitation de 850 claims aurifères dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : En avril 1893, au Transvaal. — *Cours* de janvier 1899 : 167 fr. 2893

EASTLEIGH DEEP, LIMITED

Siège social : 120, Bishopagate street within, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Trois cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de 300 claims dans le district de Kleksdorp (Transvaal). — Date d'enregistrement : En mai 1895. 2894

FERREIRA GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg

Secrétaire à Londres : Andrew Moir 120, Bishopsgate street within, E. C.

NOTICE

Capital : Quatre-vingt-dix mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de mines d'or sur la ferme Turffontein dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : En 1897. — *Dividendes* : En 1891, 50 0/0 ; en 1892, 125 0/0 ; en 1893, 85 0/0 ; en 1894, 150 0/0 ; en 1895, 115 0/0 ; en 1896, 190 0/0 ; en 1897, 300 0/0 ; en 1898, 450 0/0. — *Cours* de janvier 1899 : 630 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H.-A. Royers, Ch. Goldmann, E. Boueher, Stay, G. Rarliot.
Directeur : J.-H. Johns. 2895

FRANCO-AUSTRALIAN EXPLORATION COMPANY, LIMITED

Siège social :
8, Draper's gardens, Londres, E. C.

Agence à Paris : rue de Provence, 46

NOTICE

Capital : Soixante mille livres sterling, divisées en 600 actions de 100 l. st. dont 300 émises au pair, 150 émises à 300 l. st. et 150 restées à la souche. — *Objet* : Acquisition et développement de propriétés aurifères et formation de Sociétés subsidiaires pour les exploiter. — Date d'enregistrement : 24 juillet 1895. 2896

FRASER'S GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Southern Cross

Capital : Soixante-deux mille cinq cents livres sterling, divisées en 50.000 actions de 1 l. st. 5 h. — *Objet* : Exploitation d'une mine d'or dans le district de Yilgarn. 2897

FRENCH NORTH RAND ESTATES GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : 8, Draper's gardens Londres, E. C.

Agence à Paris : rue Bergère, 30 bis

NOTICE

Capital : Cent cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition d'une propriété aurifère, d'une superficie de 932 claims, située sur la ferme Grootparde Kraal, district du Witwatersrand (Transvaal). — Date d'enregistrement : 22 août 1895. 2898

FRENCH RAND GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Austin Friars, Londres E. C.

Représentant à Paris :
Compagnie française des Mines d'or et d'exploration, rue Taitbout, 20

NOTICE

Capital : Cinq cent soixante mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition de propriétés minières dans le Transvaal. — Date d'enregistrement : En juillet 1895. — *Obligations* : 200.000 l. st. d'obligations portant intérêts à 6 0/0 l'an, payables semestriellement aux bureaux de Johannesburg et de Londres, le 1er janvier et le 1er juillet, remboursables au pair par dix tirages annuels, le premier remboursement étant fixé au 1er janvier 1901. Les obligations seront divisées en coupures de : 100, 50, 10 l. st. au porteur. — *Cours* de janvier 1899 : 40 fr. 2899

THE FRENCH SOUTH AFRICAN DEVELOPMENT COMPANY, LIMITED

Siège social : French Buildings Jameson avenue, à Salisbury

Siège administratif : 15, Angel court Thragmarton street London, E. C.

Agence à Paris : 23, rue de Choiseul

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille livres sterling, divisé en 200.000 actions de 1 l. st., dont 168.750 l. st. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et cotés en bourse à Paris. — La Société a été constituée en mai 1895. — *L'assemblée* a lieu dans le courant du mois de décembre. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation de mines et de propriétés dans la Rhadesia, ainsi que partout ailleurs ; la Compagnie possède maintenant un grand nombre de claims et de villes. — La caution des administrateurs est de 200 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Hellmann.
Membres : MM. Richard Thalmann ; J. Marchiels ; Benito Veiser.
Secrétaire : M. H. Greenwood. 2900

GELDENHUIS ESTATE ET GOLD MINING (ELANDSFONTEIN Nº 1), LIMITED

Siège social : Johannesburg

Secrétaire à Londres : Andrew Moir 120, Bishopsgate street within, E. C.

NOTICE

Capital : Deux cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition de 4.698 acres de terres sur la ferme Elandsfontein, dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : En mars 1887. — *Cours* en février 1899, 198 fr. — *Dividendes* : En 1891, 15 0/0 ; en 1892, 10 0/0 ; en 1893, 25 0/0 ; en 1894, 30 0/0 ; en 1895, 30 0/0 ; en 1896, 12 1/2 0/0 ; en 1897, 45 0/0 ; en 1898, 147 1/2 0/0. — *Paiement* des coupons à Londres et au Crédit lyonnais, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. W.-H. Rogers, E. Boucher, P. Gerlich, W.-J. Lance, P. Dreyfus. 2901

GISEMENTS D'OR DE Sᵀ-ÉLIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Godot-de-Mauroy Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse. — *Parts* bénéficiaires : 8.000 parts de fondateurs sans valeur nominale.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. . . .	172 12	»
1890. . . .	114 28	»
1891. . . .	56 11	»
1892. . . .	38 12	»
1893. . . .	17 48	»
1894. . . .	32 30	»
1895. . . .	40 58	»
1896. . . .	44 27	5 »
1897. . . .	61 16	5 50
1898. . . .	65 88	»

Durée de la Société : 99 ans, du 16 mai 1878 au 15 mai 1977. — *Objet* de la Société : Exploitation des alluvions et des filons aurifères existant dans la Guyane française. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* : Fin décembre. — *Réserves* au 31 décembre 1897 : Réserve extraordinaire, 745.898 fr. 98 ; réserve légale : 277.571 fr. 73.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve du 1/10

du capital social; le surplus : 9 0/0 aux administrateurs : 1 0/0 à la caisse de bienfaisance de la Société; 45 0/0 aux actionnaires; 45 0/0 aux 8.000 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte d'Ayguesvives.
Vice-président : M. Tillier.
Membres : MM. le comte de Foucault, de la Bouglise, E. Duvignau, E. Troplong, et Ch. Vallut, administrateurs.
Commissaire des comptes : M. Th. Gautier.
Administrateur-délégué : M. le comte d'Ayguesvives. 2902

GLERI DEEP, LIMITED

Siège social : à Johannesburg

NOTICE

Le capital social est de six cent mille livres sterling, divisé en actions de 1 l. st. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de 189 claims aurifères deep level sur le prolongement en profondeur des mines May Consolidated et Glencairn au Witwatersrand (Transvaal).

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. H. Eckotein.
Membres : MM. J.-L. Curtis, C.-S. Goldmann, E. Birtrenruth, H.-Co. Glermy, Major, H.-L. Sapte, J.-P. Tizpatrick.
Commissaires des comptes : MM. H. Pim, C.-L. Anderson.
Directeur : I.-J. Gale. 2903

GOLDEN CEMENT CLAIMS LIMITED

Siège social : 3, Prince's street Londres, E. C.

NOTICE

Capital social : Deux cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Capital souscrit : Cent soixante-quinze mille livres sterling. — *Actions* émises : 90.000 entièrement libérées aux vendeurs et 42.500 libérées de 10 sh. — *Prix* payé pour la propriété : 90.000 l. st. en actions libérées et 60.000 l. st. en espèces. — *Objet* : Acquisition de baux octroyés par le gouvernement, concernant des propriétés de 32 acres environ, situées dans le district de Coolgardie (Ouest Australie). — Date d'enregistrement : 23 août 1895.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H.-W. Lowe.
Membres : MM. H. Benbow, S. Howmann, R. Popkiss, O. Stange.
Secrétaire général : M. S.-J. Edwards. 2904

GOLD FIELDS DEEP, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Bureaux à Londres : 8, Old Jewry, E. C.

NOTICE

Capital : Six cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de 590 claims sur diverses fermes du Witwatersrand. — Date d'enregistrement : 5 décembre 1893. 2905

GOLD FIELDS OF LYDENBURG LIMITED

Siège social : Johannesburg
Agents à Londres : Johannesburg Consolidated Investment Company, limited, 7, Lothbury, E. C.

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Capital émis : Deux cent cinquante mille livres sterling. — *Objet* : La Compagnie est propriétaire de 97.400 acres de terres dans le district de Lydenburg (Transvaal) et de 4.000 claims aurifères sur le terrain du gouvernement contigu. — Date d'enregistrement : En 1895.

Comité de Londres. — *Membres* : MM. B.-I. Barnato, E. Escombe, C.-F. Hagard, L. Lewis. 2906

GREAT FINGALL REEFS LIMITED

Siège social : Broad street house, Londres, E. C.
Agence de Paris : 4, rue Meyerbeer

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille livres sterling, en actions de 1 l. st., toutes émises. — *Objet* : Acquisition de 11 baux miniers, d'une contenance de 9 hectares 71 chacun, situés à Ejudina (Ouest Australie). — Date d'enregistrement : 18 janvier 1895.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le colonel R. Parry Nisbet, C. I. E.
Membres : MM. le major Leich Bonhôte, le chirurgien-major gén. J.-B. Reade, C. B., C.-F. Olgivie.
Secrétaire : M. H. Slaney. 2907

GREAT WESTERN MINING COMPANY LIMITED

Siège social : Billiter house, Billiter street, Londres, E. C.

Siège d'exploitation : Vallecita, Angel's District (Californie)

Agence à Paris : rue Bergère, 30

NOTICE

Capital social : Cent vingt mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Capital de réserve : Quarante mille livres sterling, en actions restées à la souche. — *Objet* : Acquisition et exploitation du massif minier d'Angels District, comté de Calavera (Californie). — Date d'enregistrement : En mars 1895. 2908

HAURAKI GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : 97, Daskwood house, New Broad street, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Quarante mille livres sterling, divisées en 320.000 actions de 2 sh. 6 d. — *Objet* : Acquisition et exploitation de la propriété minière « Coromandel Special Claim », d'une étendue de 40 acres, située près d'Auckland (Nouvelle-Zélande). — Date d'enregistrement : 5 décembre 1894. 2909

HEIDELBERG GOLD MINES LIMITED

Siège social :
32, Great St Helen's, Londres, E. C.

Représentants à Paris : Pollack et Rothschild, rue de La-Bruyère, 18

NOTICE

Capital : Cinq cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition d'une mine d'or couvrant une superficie de 1.130 morgen, soit 2.260 acres sur la concession Houtport, située à 3 milles sud-sud-est de Heidelberg et à 32 milles de Johannesburg. Il existe déjà une bonne route praticable qui conduit de Heidelberg à la mine, et dès que le chemin de fer de Natal sera terminé, on y ira de Johannesburg en une heure. — Date d'enregistrement : 6 mai 1895. 2910

HENDERSON'S NIGEL, LIMITED

Siège social :
85, Gracechurch street, Londres, E. C.

Agence à Paris : 4, rue Chauchat

NOTICE

Capital : Trois cent soixante mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition de 246 claims aurifères à Varkenfontein (Transvaal). — Date d'enregistrement : 29 juin 1895. 2911

HENDERSON'S TRANSVAAL ESTATES, LIMITED

Siège social : 85, Gracechurch street Londres, E. C.

Agence à Paris : 4, rue Chauchat

NOTICE

Capital : Trois cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition de propriétés aurifères dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : 10 août 1894. 2912

HENRY NOURSE GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg

Bureaux à Londres :
Warnford court, E. C.

NOTICE

Capital : Cent vingt-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de 34 claims du Main Reef de la ferme Doornfontein, dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : En 1887. — *Dividende* : 1897, 8 0/0 ; 1898, 15 0/0. 2913

JOHANNESBURG CONSOLIDATED INVESTMENT COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg

Direction à Londres : 7, Lothbury, E.C.

NOTICE

Capital social : Huit cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Capital émis : Sept cent quatre-vingt-huit mille livres sterling, y compris 300.000 actions

émises vers la fin de 1894 avec une prime de 10 sh. par action, et des actions émises en 1894-1895 pour l'amortissement des parts de fondateurs. — *Objet* : Affaires financières, placements et commerce de propriétés minières et autres. La Société possède des propriétés à Johannesburg donnant un revenu d'environ 19.000 l. st. par an et des actions dans diverses Sociétés minières. — Date d'enregistrement : En septembre 1899, sous le régime des lois du Transvaal.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. B. I. Barnato.
Directeur : M. E. Escombe.
Membres : MM. H. C. Bucknall, W. Joel, L. Lewis, J. Paddon, G. H. Raw, B. B. Trench, H. L. Walter, Sir W. Young, bart.
Secrétaire général à Londres : M. T. Honey.

2914

JOHANNESBURG WATERWORKS ESTATE AND EXPLORATION COMPANY, LIMITED

Siège social : Fox street, Johannesburg

Agents à Londres :
Davis et Soper, 54, St Mary Axe, E. C.

NOTICE

Capital : Deux cent cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Doter d'eau la ville de Johannesburg et acquisition du bail de la ferme de Doornfontein, dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : En mars 1888. 2915

JUMPERS GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg

NOTICE

Le capital social est de cent mille livres sterling, divisé en actions de 1 l. st. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de 39 claims du Main Reef, situés sur la ferme de Doornfontein, dans le Witwatersrand. — *La Société* a été constituée en septembre 1887. — *Dividendes* distribués : En 1887, 5 0/0 ; en 1889, 20 0/0 ; en 1893, 10 0/0 ; en 1894, 45 0/0 ; en 1895, 50 0/0 ; en 1896, 30 0/0 ; en 1897, 25 0/0 ; en 1898, 115 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Stay.
Membres: MM. Ed. H. Rogers, G. Rouliot, C. H. Duval, S. C. Block.
Commissaires des comptes : M. J. P. Ablett, H. J. Macral.
Directeur : M. H. Still. 2916

THE KLEINFONTEIN CENTRAL GOLD MINES, LIMITED

Siège social : Farrar Buildings
Simmond street, Johannesburg

Siège administratif :
170 à 173, Winchester house
Old Brood street, London, E. C.

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille livres sterling, divisé en 250.000 actions d'une livre dont 202.666 entièrement libérées. Sur ce capital il a été prélevé 25.000 actions pour constituer la réserve. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de mines d'or et de 163 claims dans la ferme Benoni, dans le sud de la New Kleinfontein Compagny (République Africaine). — La Société a été constituée et enregistrée le 3 septembre 1895. — *Les bénéfices* de l'année 1898 se sont élevés à 46 l. st.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. George Farrar.
Membres : MM. E. Macata, S. Brailsford, F. Rubunsoir.
Directeur : M. G. Higgins. 2917

LA MINE D'OR "LA NORMANDIE"

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Thiers, Rouen

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. 2918

LANCASTER GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : 120, Bishopgaste street within, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Trois cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition de 300 claims aurifères sur la ferme Luipaard's Vlei, dans le district de Witwatersrand (Transvaal). — Date d'enregistrement : En juin 1895. — *Cours* de janvier 1899 : 73 francs. 2919.

LANCLAATE ESTATE ET GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social :
Langlaagte Restante P. O. Box, 98 Johannesburg
Bureaux à Londres : Robinson South African Banking Company, limited, 1, Bank buildings, Lothbury, E. C.
Secrétaire : J. Roberston

NOTICE

Capital : Cinq cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st., dont 470.000 émises et entièrement libérées. — *Objet* : Acquisition de trois terrains aurifères connus sous les noms de « Restante », « Block A » et « Block B », sur la ferme Langlaagte et la ferme Middelfontein, contiguë, le tout d'une superficie de 4.070 acres, dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : 13 janvier 1888. — *Dividendes* de 45 0/0 en 1894; 50 0/0 en 1895; 30 0/0 en 1897 et 60 0/0 en 1898. Les bons de dividendes sont expédiés de Londres aux actionnaires européens et les paiements ont lieu deux mois après la déclaration. 2920

LANGLAAGTE ROYAL GOL MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Agents à Londres : Johannesburg Consolidated Investment Company, limited, 10-11 Austin Friars E. C.

NOTICE

Capital : Cent quatre-vingt mille livres sterling, en actions de 1 l. st., toutes émises et libérées. — *Objet* : Acquisition de propriétés aurifères dans le district de Witwatersrand (Transvaal). — Date d'enregistrement : En 1889.

CONSEIL D'ADMINISTRATION A LONDRES :

Membres : MM. A. R. Stephenson, A.-B. Randalb. 2921

MARIEVALE NIGEL, LIMITED

Siège sociai : Johannesburg
Bureaux à Londres : 15-16, George street, E. C.

NOTICE

Capital : Trois cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de mines au Transvaal. — Date d'enregistrement : En juillet 1895. — *Cours* en février 1899 : 12 fr. 2922

MAY CONSOLIDATED GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Direction : Lothbury, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Deux cent soixante-quinze mille livres sterling en actions de 1 l. st., porté à 450.000 l. st., en 1895. — Date d'enregistrement : En juillet 1894. — *Objet* : Exploite 84 claims dans le Witwatersrand. — *Dividende* de 20 0/0 en 1895. — *Cours* de janvier 1899 : 110 fr. 2923

MAY CONSOLIDATED GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social :
58, Lombard street, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Date d'enregistrement : 20 février 1895. — *Objet* : Acquisition de 18 claims aurifères, chacun de 100 mètres au carré, et d'un terrain de même superficie pour établissement d'une usine, situés près du fort de Massi-Kessi, dans le district de Manica (Mozambique). 2924

NEW JAGERSFONTEIN MINING ET EXPLORATION COMPANY, LIMITED

Siège social : Stockdale street, Kimberley (Colonie du Cap) et 5, Copthal buildings, Londres, E. C.

Représentant à Paris : Compagnie française de Mines d'or et d'exploration, rue Taitbout, 20

NOTICE

Capital : Un million de livres sterling, divisées en 200.000 actions de 5 l. st. — Date d'enregistrement : 1er janvier 1887. — *Objet* : Exploitation de 220 claims sur la mine de diamant « Jagersfontein », dans l'Etat libre d'Orange; depuis, la Compagnie a acquis d'autres propriétés contiguës et elle possède actuellement la totalité de la mine « Jagersfontein ». 2925

NEW EMERALDS COMPANY LIMITED

Siège social : 37, Walbrook
Londres, E. C., et rue Monsigny
Paris

NOTICE

Capital **: Cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — Date d'enregistrement : 31 décembre 1892. —** ***Objet*** **: Propriétaire des mines d'émeraudes de Yacopi et autres, dans le département de Bogota (République de Colombie). et en Russie (Louval). —** ***Cours*** **des actions : 25 à 95 fr.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L.-A. Jacquinot.

Membres : MM. C.-V. Jacquemart, A. Pottier, F. Foy, E. Blot, A. Jolkiewski, S. Michailowski, S. de Kozine. 2926

NEW PRIMROSE GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Secrétaire à Londres : Johannesburg Consolidated Investment Company, limited, 7, Lothbury, E. C.

NOTICE

Capital **: Trois cent mille livres sterling en actions de 1 l. st., toutes émises et libérées. — Date d'enregistrement : En 1889. —** ***Objet*** **: Acquisition de propriétés aurifères dans le district du Witwatersrand (Transvaal); exploite actuellement 159 claims.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. Tudhope, J. Honey, A.-B. Randalb. 2927

OCEANA MINERALS COMPANY LIMITED

Siège social : 13, Austin Friars
Londres, E. C.

NOTICE

Capital **: Cinq cent mille livres sterling en actions de 1 l. st. — Date d'enregistrement : 2 avril 1895. —** ***Objet*** **: Acquisition d'une concession des droits exclusifs miniers sur toutes les propriétés de la « Oceana Company ». —** ***Cours*** **en février 1899 : 37 l. st. 2928**

PLEIADES GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Secrétariats généraux :
The Johannesburg Consolidated Investment Company, limited, à Johannesburg et à Londres

NOTICE

Capital **: Cent soixante-quinze mille livres sterling en actions de 1 l. st., dont 140.000 émises et 35.000 restées à la souche sous option. — Date d'enregistrement en 1895. —** ***Objet*** **: Exploitation de 185 claims aurifères situés sur la ferme « Rooikop » près de Boksburg (Transvaal). La mine est contiguë à la Orion Mine et possède un droit d'eau suffisant à son exploitation.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. S. B. Joel, H.-F. Straugl J. Tudhope, G. Glyn. 2929

POTCHEFSTROOM EXPLORATION GOLD MINING AND ESTATE COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Bureaux à Londres :
5, Copthall buildings, E. C.

NOTICE

Capital **: Quatre cent cinquante mille livres sterling en actions de 1 l. st. — Date d'enregistrement : En juillet 1889. —** ***Objet*** **: Acquisition et exploitation de diverses propriétés d'une superficie d'environ 24.000 acres, situées dans le district de Potchefstroom (Transvaal). 2930**

PRINCESS ESTATE AND GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Bureaux à Londres : 120, Bishopsgate street within, E. C.

NOTICE

Capital **: Cent soixante-cinq mille livres sterling en actions de 1 l. st. — Date d'enregistrement en octobre 1888; reconstituée en juillet 1890. —** ***Objet*** **: Exploitation d'une propriété de 3.000 acres environ sur la ferme Roodeport, dans le Witwatersrand. —** ***Cours*** **en février 1899 : 42 l. st. 2931**

RANDFONTEIN ESTATES GOLD MINING COMPANY WITWATERSRAND, LIMITED

Siège social : Robinson's buildings, Johannesburg

Bureaux à Londres : Robinson South African Banking Company, limited, 1, Bank buildings, Lothbury, E. C.

NOTICE

Capital : Deux millions de livres sterling, en actions de 1 livre st. — *Objet* : Acquisition de plusieurs fermes contiguës au « Luipaard's Vlei », dans le Witwatersrand. La Compagnie possède actuellement 33.341 acres de terres, distribués sur un espace de 19 milles et comprenant 8 fermes et parties de fermes. Elle possède, en outre, 841 claims miniers et divers intérêts dans d'autres exploitations. — Date d'enregistrement en avril 1889. — *Cours* de janvier 1899 : 55 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. B. Robinson.

Membres: MM. J. W. S. Langerman, Maurice Marcus, Jas. Ferguson, R. Lilienfeld. 2932

RAND MINES, LIMITED

Secrétaire à Londres : Andrew Moir, 120, Bishopsgate street within, E. C.

NOTICE

Capital : Quatre cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. dont 337.136 l. st. versées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Obligations* : 1.000.000 de l. st. d'obligations 5 0/0 émises à 98 fr. remboursables par tirages au nombre de 12 annuellement à partir du 1er janvier 1901. — *Dividende* : 100 fr. le 31 décembre 1898. — *Objet* : Acquisition de propriétés dans le district du Witwatersrand (Transvaal). — Date d'enregistrement : 17 février 1893. — *Cours* de janvier 1899 : 870 fr. — *Paiement* des coupons à Londres, 120 Bishopsgate street within E. C., à Paris à la Banque française de l'Afrique du Sud.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Eckstein, A. Beit, H. Mosenthal, S. Neumann, J. Werner, M. Michaelis, H. Duval. 2933

RHODESIA GOLD MINES ET EXPLORING COMPANY LIMITED

Agence à Paris : rue Bergère, 30

NOTICE

Capital : Cent mille livres sterling, en actions de 1 livre st. — *Objet* : Acquisition, développement de 400 claims aurifères, situés sur le territoire de la British South Africa Company limited, dans Matabeleland. — Date d'enregistrement en 1895. La Compagnie a principalement pour objet d'allotir ses terrains aurifères en plusieurs Sociétés filiales. La création de chaque Société distincte donnera lieu à la constitution d'un nouveau capital, dont partie sera attribuée à la Rhodesia Gold Mines and Exploring Co, en représentation de ses apports, privilèges et aménagements antérieurs. 2934

REBECCA GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social :
Colorado Springs (Etats-Unis)

Bureaux : 33, Wall street, New-York.

Titres émis à Paris
par Von Hemert, Higgins et Cie, rue Scribe, 3

Capital : Un million de dollars, divisés en 200.000 actions de 5 dollars. — Date de constitution en 1895. — *Cours* en février 1899 : 4,75. 2935

RHODESIA, LIMITED

Siège social : Winchester house Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Deux cent trente mille livres sterling, en actions de 1 livre st. — *Objet* : Transactions en propriétés minières et autres dans l'Afrique du Sud. — Date d'enregistrement : 19 février 1895. 2936

ROBINSON GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Turfontein, Johannesburg

Bureau à Londres :
28, Austin Friars, E. C.

NOTICE

Capital : Deux millions sept cent cinquante mille livres sterling, dont 2.750.000 liv. st. versées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — La Société a été constituée en 1887 et enregistrée le 8 février 1895. — *Objet* : L'exploitation de 133 claims aurifères sur la ferme Turfontein. — *Dividendes* : En 1889, 5 0/0 ; en 1891,

4 0/0 ; 1892, 8 0/0 ; 1893, 8 0/0 ; 1894, 9 0/0 ; 1895, 11 0/0 ; 1896, 13 0/0 ; 1897, 14 0/0 ; 1898, 24 0/0.— *Cours* en février 1899 : 67 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Eckstein, A. Beit, A. Rogers, G. Rouliot, A.-T. Schmidt.

Commissaires : MM. D. Fraser, H.-S. Macrae,
Directeur : M. H. B. Price. 2937

ROBINSON RANDFONTEIN GOLD MINING COMPANY LIMITED

Siège social : Johannesburg
Bureaux à Londres : Robinson South African Banking Company, limited 1, Bank buildings, Lothbury, E. C.

NOTICE

Capital : Six cent mille livres sterling, en actions de 1 livre st. — *Objet* : Acquisition de 253 claims dans le district de Witwatersrand (Transvaal). — Date d'enregistrement en 1895, sous le régime des lois du Transvaal. — *Cours* en février 1899 : 37 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. W. S. Langerman, Jas. Ferguson, C. S. Goldmann. 2938

ROODEPORT DEEP LEVEL GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social :
8, Old Jewry, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Cent quatre-vingt mille livres sterling, en actions de 1 livre st. — *Objet* : Exploitation de 135 1/2 claims aurifères dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : 29 avril 1892. 2339

ROODEPORT GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Agents à Londres : Johannesburg Consolidated Investment Company, limited, 7, Lothbury, E. C.
Secrétaire de l'Agence : M. T. Honey

NOTICE

Capital : Cent vingt-cinq mille livres sterling, en actions de 1 livre st., toutes émises et libérées. — *Objet* : Acquisition d'une propriété aurifère dans le district du Witwatersrand (Transvaal). — Date d'enregistrement en 1887. — La Compagnie, formée en 1887, fut reconstituée vers la fin de l'année 1892 et le capital émis fut réduit de moitié. Les comptes de la Compagnie sont arrêtés annuellement le 30 juin et soumis à l'assemblée générale qui se tient à Johannesburg en septembre. Un registre de transferts est ouvert à Londres, et le Conseil d'administration est autorisé à délivrer des titres au porteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Escombe, C. F. Hagard, A. Jackson, A. R. Stephenson. 2940

SETLAGOLI GOLD AND D'AMARALAND COMPANY, LIMITED

Siège social : Dashwood house, Old Broad street, Londres, E. C.
Représentant à Paris : A. Maujean, rue Montmartre, 166

NOTICE

Capital : Cent vingt-cinq mille livres sterling, en actions de 1 livre st. — *Objet* : Exploitations minières dans le Bechuanaland et le Damaraland. — Date d'enregistrement : En 1895.

Observations : Cette Société, qui était abonnée au timbre en France, ne l'est plus depuis le 25 juin 1898. 2941

SHEBA GOLD MINING COMPANY LIMITED

Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 5
Siège social : 18, St Helen's place, Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Huit cent cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de 174 claims sur lesquels les travaux sont très avancés. — Date d'enregistrement : 18 octobre 1887. — *Cours* en février 1899 : 43 fr. — *Dividende* de 15 0/0 en 1894. 2942

SIMMER ET JACK GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social :
Consolidated Gold Field buildings, Johannesburg
Bureaux à Londres : 8, Old Jewry, E.C.

NOTICE

Capital : Deux cent cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : La Société exploite 868 claims situés dans divers districts du Witwatersrand. — Date d'enregistrement : En 1888. — *Cours* de janvier 1899 : 130 fr. 2943

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES

DE GOLDBERG (AUTRICHE)

Siège social : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent cinquante-trois mille francs, divisés en 6.030 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : L'acquisition des mines d'or et d'argent du Haut-Goldberg, et dépendances, près Rauris, commune de Bucheben, dans le district minier de Salzburg. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lazare Weiller, Arthur Lodin, le baron de Jacobs, Ernest Sautter, Henri Higgins, Auguste Collignon, Félix Frésart, Etienne Van den Peereboom, Jean Javal, Alphonse Lepage, Elie Reumaux, Raoul-Duval et Amédée Vernes. 2944

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES DE YAULI (PÉROU)

Siège social : 45, rue Joubert, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr., a été porté à trois millions, au moyen de l'émission de 1.000 actions nouvelles de 500 fr., par délibération de l'assemblée générale du 5 novembre 1897. — *Obligations* : — L'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 1899 a autorisé la création d'obligations jusqu'à concurrence de 700.000 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 50 ans. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines d'argent, or, cuivre, plomb et charbon, dans le district de Yauli (Pérou). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat. — *Assemblée générale* en septembre. 2945

SOCIÉTÉ ANONYME

DU PLACER ENFIN

Siège social : 60, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions. — *Les titres* sont cotés en Banque. — *Durée* de la Société : 60 ans, à dater de 1880. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines d'or. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons, Comptoir national d'escompte.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 90 0/0 aux actionnaires ; 8 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 à la disposition du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Melkior, H. Hérard, L. Fleuriot.

Commissaire des comptes : M. Molénat. 2946

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLACERS DU RIO-NAMBY

Siège social : 15, rue de Jussieu, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent quatre-vingt mille francs. — *Objet* de la Société : Exploitation des terrains aurifères. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris. 2947

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLACERS SAINTE-CÉCILE

Siège social : 41, rue Caumartin, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 40 ans, à partir de 1893. — *Objet* de la Société : L'exploration et l'exploitation de placers dans le territoire de l'Awa (Guyane hollandaise). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le duc de Morny, chevalier Henri Adlerstein, le baron Millin de Grandmaison, Fernandez de Cuellar. 2948

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES

MINES D'OR DE LA FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue Duphot, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 4.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 20.000 parts de fondateurs. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 2 juillet 1896. — *Objet* de la

Société : Vérifier la richesse des gîtes aurifères, exploitation de ceux dont la teneur en or aura été jugée suffisante pour en permettre l'exploitation ; acquisition de tous droits à l'exploitation de mines d'or déjà concédées ; demande en concession de gisements découverts par ses agents ou apportés par des tiers ; acquisition de tous procédés pour le traitement des minerais d'or déjà employés ou qui pourraient être découverts. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Toureilé, M. Castelnau, A. Merlet, J. Poillot. 2949

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RECHERCHES ET

D'EXPLOITATION DE GISEMENTS MINIERS A MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue Caumartin, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 2.900 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 2.900. — *L'objet* de la Société est la recherche et l'exploitation de l'or et de tous autres métaux à Madagascar. — La Société a été constituée en mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tollu, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : moitié aux actions et moitié aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Jaquet, Dugl, Meunier, Rechniewski, H. Gautier.

Commissaires des comptes : MM. J. Jaquet, A. Gaudel. 2950

SOCIÉTÉ DES GISEMENTS AURIFÈRES

D'ANASAHA A MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, rue Thomassin, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 16 septembre 1897. — *Objet* : L'exploitation de la concession aurifère d'Ananaha (Madagascar). — *L'assemblée générale* a lieu en octobre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M Signoux.

Membres : MM. Léon Boussand, Lucien Boussand, Bouvier, Duchaux, Monteil et de Magneval.

Commissaire : M. Canavy.

Directeur : M. Krol. 2951

SOCIÉTÉ DES MINES DE KABIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 12.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 96.500. — *Durée* de la Société : 24 ans, à partir du 28 mai 1896. — *Objet* de la Société : L'acquisition et l'exploitation des mines d'or de Kabin, sises dans le royaume de Siam. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social et à Londres chez M. Hubert Bourke, meyor Ricarec-Seaver. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au fonds d'amortissement des actions ; l'excédent : 40 0/0 aux actionnaires et 60 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Clarcke, Punchard, Newman, Th. Berger, Ch. Cambefort, Feray, Engenidi, à Paris.

Commissaires des comptes : MM. Maurice Auboyneau et Gault. 2952

SOCIÉTÉ DES

MINES D'OR DE SAN PEDRO DE ALTA (SONORA) (MEXIQUE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
3, rue de la Michodière, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent vingt mille francs, divisés en 7.200 actions de 100 fr., dont 1.200 libérées entiè-

rement et 6.000 libérées de 50 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 1.800. — *Durée* de la Société : 40 ans à partir de 1897. — *Objet* de la Société : La continuation des travaux miniers entrepris sur les concessions de la région de San-Pedro, sises au Mexique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delorme, à Paris. — *Assemblée générale* en août.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé 1/20 pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour fournir aux actions 5 0/0 à titre de premier dividende. Après ces prélèvements, il sera attribué 10 0/0 du reliquat au Conseil d'administration ; le surplus des bénéfices se répartit comme suit : 60 0/0 aux actions par part égale et 40 0/0 aux parts bénéficiaires jusqu'à l'expiration de la Société, alors même que sa durée serait prorogée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles de Leusse.

Membres : MM. de La Ville Le Roulx, Emmanuel Drake del Castillo, Pierre-Eugène-Napoléon Magne. 2953

SOUTH AFRICAN SALTPETRE FIELDS, LIMITED

Siège social :
57, Moorgate street, Londres, E. C.

Bureaux à Cape Town :
15-17, Castle street

Représentant à Paris : M. I. Hambleton King, boul. Haussmann, 35

NOTICE

Capital social : Cinquante mille livres sterling, en actions de 1 l. st., dont 150.000 avaient été réservées pour émission sur le continent européen. — *Objet* : Exploitation de dépôts importants de salpêtre (nitrate de potasse), dans le district de Prieska (Colonie du Cap). — Date d'enregistrement : en 1885. — Capital d'exploitation : 250.000 l. st. — Prix d'achat des propriétés : 500.000 l. st., payables partie en actions libérées et partie en espèces.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. James Fforde, M. I. C. E., ancien inspecteur général des travaux publics de la Colonie du Cap.

Membres : MM. Abraham Jackson, Alexandre Fraser, J. B. Chalmers, Alfred Bull.

Secrétaire général : M. Chas. S. Good. 2954

SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DU YAONI

(GUYANE FRANÇAISE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 68 bis, rue Jouffroy, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 16 janvier 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation des gisements aurifères de la Guyane. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mouchet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 aux administrateurs ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lahaye.

Membres : MM. Choumara, Ferrouillet, Strycharzewski, Zenon Uzac.

Commissaire des comptes : M. Lafargue.

Administrateur-délégué : M. Zénon Uzac. 2955

THE LONDON AND WESTERN AUSTRALIAN INVESTMENT COMPANY, LIMITED

Siège social :
Broad street house, Londres, E. C.

Agence de Paris : 4, rue Meyerbeer

NOTICE

Capital social : Cent mille livres sterling, divisées en 98.500 actions de 1 l. st., et 1.500 actions déférées de 1 l. st. et 1.000 actions déférées de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition à titre de placement, ou pour la revente de propriétés territoriales, immobilières, minières ou autres dans l'Ouest Australie ou ailleurs, développer ces propriétés ou coopérer financièrement à leur exploitation. — Date d'enregistrement : 9 février 1895.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le colonel R. P. Nisbet, C. I E.

Membres : MM. H. Claud Lyall, W. P. Forbes, T. F. Ford, S. C. N. Locock, E. Davis, C. Wichmann.

Secrétaire : M. T. Wellsted. 2956

THE MONTE ROSA GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Londres
1, Broad street Buildings, E. C.

Bureau administratif à Paris
9, rue Le-Peletier

Exploitation : Alagna Sesia (Italie)

NOTICE

Société anglaise au capital de 240.000 liv. st. (6 millions de francs), divisé en 240.000 titres de 1 l. st. (25 fr.) chacun (Décision des assemblées générales ordinaires des 14 et 30 mai 1895), sous la dénomination de « The Monte Rosa Gold Mining Company ».

Les concessions et droits acquis par la Société s'étendent sur une superficie de 1.662 hectares, formant ainsi le vaste district minier aurifère du mont Rose.

Les travaux sont dirigés par M. J. M. Bel, ex-élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur de l'Ecole supérieure des mines de Paris.

Les cours des actions « Monte Rosa », mises sur le marché de Paris sans majoration, c'est-à-dire au taux nominal de 25 fr., sont inscrits à toutes les cotes. 2957

THE VENTURE CORPORATION LIMITED

Siège social : 3, Princes Street
Londres, E. C.

NOTICE

The Venture Corporation limited est une Société qui a été formée par la réunion des neuf Compagnies suivantes : The Anglo-American Company of Western Australin, limited ; The Anglo-Belgican Company of Western Australian, limited ; The Anglo-French Company of Western Australian, limited ; The Anglo-German Company of Western Australian, limited : The Anglo-Netherland Company of Western Australian, limited ; The Anglo-Scandinavian Company of Western-Australian, limited ; The West-Australian Mines Development Syndicate, limited ; The West Australian Venture Syndicate, limited.

Le capital social est de quatre cent quatre-vingt-quatre mille 160 livres sterling, divisé en 484.160 actions de 1 livre chacune, dont 90.345 livres entièrement versées ; apports faits par ces neuf Compagnies. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de mines d'or dans les contrées ouest de l'Australie. Les 484.160 actions de la Venture Corporation limited ont été réparties de la façon suivante : Il a été attribué à l'Anglo-American C° 79 nouvelles actions pour 100 ordinaires, 39.092 actions ; — à l'Anglo-Austrian C°, 78 nouvelles actions pour 100 ordinaires, 32.287 actions ; — à l'Anglo-Belgian C°, 78 nouvelles actions pour 100 ordinaires, 32.134 actions ; — à l'Anglo-French C°, 103 nouvelles actions pour 100 ordinaires, 84.015 actions ; — à l'Anglo-German C°, 82 nouvelles actions pour 100 ordinaires, 93.796 actions ; — à l'Anglo-Netherland C°, 82 nouvelles actions pour 100 ordinaires, 35.724 actions ; — à l'Anglo-Scandinavian C°, 80 nouvelles actions pour 100 ordinaires, 33.804 actions ; à la West-Australian Mines Development Syndicate C°, 130 nouvelles actions pour 100 ordinaires, et 73 nouvelles actions pour 1 part de fondateur, 58.976 actions ; — à la West-Australian Venture Syndicate Limited, 93 nouvelles actions pour 100 ordinaires et 92 1/2 nouvelles actions pour 1 part de fondateur, 74 332 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. M. Orriss.
Membres : MM. S. Bird, G. Collins, C. Macklin, H. Lowe, E. Spiegel, E. Baker.
Directeur : M. G. Abercromby.
Secrétaire : M. E. Fairweather. 2958

TRANSVAAL COAL TRUST COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg

Bureaux à Londres :
Broad street house, E. C.

Agence de Paris : rue Meyerbeer, 4

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille livres sterling en actions de 1 l. st., toutes émises. — Date d'enregistrement : en octobre. — *Objet* : Acquisition d'une propriété houillère de franc-fief, située près de Johannesburg. — *Dernier* cours : 20 fr. 25.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dunkels.
Membres : MM. A. Barsdorf, S. Green, S. Neumann. 2959

TRANSVAAL CONSOLIDATED COAL MINES, LIMITED

Siège social : Prétoria (Transvaal)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st., dont 400.000 émises. — Date d'enregistrement : en juillet 1895. — *Objet* : Exploitation du droit exclusif à l'exploitation de gisements houillers sur le territoire de 25 fermes situées dans les districts de

Ermelo et Middleburg (Transvaal). — Capital d'exploitation : 75.000 l. st. — Prix d'achat des propriétés : 325.000 l. st., en actions libérées.

Comité a Londres. — *Membres* : MM. B. I. Barnato, A Belt, I. Lewis. 2960

TRANSVAAL CONSOLIDATED LAND ET EXPLORATION COMPANY, LIMITED

Siège social : Pretoria (Transvaal)

Secrétaire à Londres :
M. Andrew Moir, 120, Bishopsgate street within, E. C.

NOTICE

Capital social : Huit cent mille livres sterling, dont 719.214 versées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — La Société a été constituée le 18 mars 1892. — *Objet* : L'exploitation d'un domaine de 1.476.500 hectares de terrains situés dans les districts de Pretoria, Lydenburg, Heidelberg, Rustemberg, Middelberg, Waterberg au Transvaal ; des lots de terrains à bâtir à Prétoria et en d'autres villes du Transvaal. — *Cours* en février 1899, 67 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Rissik, J. C. Minaar, J. P. Fitzpatrick, F. Eckstein.
Commissaire : M. Marais. 2961

TRANSVAAL GOLD FIELDS, LIMITED

Siège social : 120, Bishopsgate street within, Londres, E. C.

Agence à Paris : 4, rue Le-Peletier

NOTICE

Capital : Trois cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Affaires minières, financières, commerciales et industrielles au Transvaal et ailleurs. La Société possède de grands intérêts dans les sociétés suivantes : West Rand Mines, limited, East Roodeport Deep, limited, Rand Central Gold Mining Company, limited, et Nigel Deep, limited. Elle possède en outre des terrains miniers dans le Witwatersrand et le district de Nigel, des fermes dans le district de Middelburg et des propriétés à Johannesburg, Delagoa Bay, etc. — Date d'enregistrement : 31 octobre 1894. 2962

TREASURY GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Bureaux à Londres : 15-16, George street, E. C.

NOTICE

Capital : Cinq cent quarante mille francs, divisés en 135.000 actions de 4 l. st. — *Objet* : Exploitation de propriétés aurifères dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : 30 juillet 1895. — Un dividende de 10 0/0 a été payé à la fin de septembre 1898. 2963

TRUE BLUE HANNAN'S GOLD MINE, LIMITED

Siège social : Dashwood house, New Broad street, Londres, E. C.

Agents à Paris : Von Hemert Higgins et Cie, 3, rue Scribe

NOTICE

Capital : Cent vingt-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation d'une propriété de 24 acres, située dans le champ d'or de Kalgoorlie (Ouest Australie). — Date d'enregistrement : 6 juin 1895. 2964

WEMMER GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg

Agents à Londres : Robert Whyte et Co, 19, Bury street, St Mary Axe, E. C.

NOTICE

Capital : Cinquante-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de propriétés minières, situées dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : 3 juillet 1887. — *Cours* en février 1899 : 313 fr. 2965

WESTERN WITWATERSRAND EXPLORATION COMPANY, LIMITED

Siège social : 123, Bishopsgate street within, Londres, E. C.

Agence à Paris : rue Mogador, 4

NOTICE

Capital : Trois cent mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition de claims miniers sur les fermes Randfontein et Middlevlei, district du Witwatersrand (Transvaal). — Date d'enregistrement : 31 août 1895. 2966

WHITE ROSE
GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : 26, Budge Row,
Londres, E. C.

NOTICE

Capital : Cent vingt-cinq mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Acquisition de 29 claims sur le Bothas Reef, situé à environ 20 milles de Johannesburg (Transvaal). — Date d'enregistrement : 28 juin 1895.

2967

WOLHUTER
GOLD MINING COMPANY, LIMITED

Siège social : Johannesburg
Bureaux à Londres : Warnford court, E. C.
Agence à Paris : rue Le-Peletier, 4

NOTICE

Capital : Deux cent quinze mille livres sterling, en actions de 1 l. st. — *Objet* : Exploitation de 30 claims de deep level sur le « Ray Block », dans le Witwatersrand. — Date d'enregistrement : En novembre 1887.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Biver, Eckotein. 2968

MINES DIVERSES

COMPAGNIE
CONTINENTALE DES ÉTAINS
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, boul. Haussmann, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la mine de Texugneyras, située dans la commune de Parada, district de Brayance (Portugal) ; l'exploitation de toutes autres concessions que la Société pourrait acquérir sur le continent et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 9 mai 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Chatelain, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 2e semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

Cette société n'existe plus à l'adresse ci-dessus ; créée par le comptoir des Fonds Nationaux, elle a probablement suivi sa mauvaise fortune. 2969

COMPAGNIE FRANÇAISE DES
MINES DE BAMBLE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Saint-Marc, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., attribuées en totalité aux fondateurs en représentation de leurs apports. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 10 août 1894. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines d'apatite, d'or, bismuth, cuivre, argent natif et autres métaux. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Me Portefin et Me Huillier, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pol Fabry, Mme Fournier Sarlovèze, MM. Halphen, Le Roux, van Ypersèle.

2970

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES MINES DU LAURIUM
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Seize millions trois cent mille francs, divisés en 32.600 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la deuxième partie du bulletin. — *Parts de fondateurs* : 5.760.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	606 33	40
1891.	766 41	40
1892.	695 06	40
1893.	607 80	40
1894.	564 42	40
1895.	575 33	40
1896.	628 06	40
1897.	682 92	30
1898.	620 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 17 septembre 1875. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de plomb et de zinc du Laurium, province d'Attique

(Grèce), et connues sous la dénomination de concessions Serpieri, Merçati et Antonopoulo. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en juin : elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons au Crédit industriel.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, et jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital ; 5 0/0 d'intérêt aux actions, à titre de premier dividende sur l'excédent ; 85 0/0 seront distribués à toutes les actions à titre de premier dividende ; 6 0/0 seront attribués au Conseil d'administration et 12 0/0 appartiendront aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Victor Thiébaut.

Membres : MM. Jules Rostans, Oct. Maggiar, F. Serpieri, Baguenault de Puchesse, Gabriel Chabert, O. Hamberg, J. Dorian, P.-E. Rodocanachi, J.-B. Serpieri, Henri Vergé.

Commissaires des comptes : MM. Deschars et le baron de la Perrière. 2971

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

MINES DE SIPHNOS ET D'EUBÉE

Siège social :
49, rue Miromesnil, Paris

Capital social : Six millions trois cent mille francs. — *Assemblée générale* en juin. 2972

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

MINES DE SUNIUM (GRÈCE)

Siège social :
31, rue du Faubourg-Poissonnière
Paris

Assemblée générale en avril ou mai. — *Dividende* en 1897 : 6 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chollet, Huet, Badon-Pascal, Naudin.

Commissaires : MM. Dorion, Darbsy. 2973

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES ET USINES

D'ESCOMBRERA-BLEYBERG

Siège social : 37, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Sept millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	20 »
1890.	»	25 »
1891.	440 »	25 »
1892.	416 35	12 50
1893.	235 14	10 »
1894.	186 73	»
1895.	199 15	25 »
1896.	491 30	35 »
1897.	590 »	50 »
1898.	970 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1877. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines de plomb, de zinc, de fer et autres, en Espagne, ou tous autres pays. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* au plus tard fin juin. — *Paiement* des coupons à la Société générale les 15 janvier et 15 juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la formation du fonds de réserve, jusqu'à ce que ce fonds atteigne le dixième du capital social ; la somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux actions. L'excédent est réparti comme suit : 90 0/0 à toutes les actions à titre de deuxième dividende ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

Observations : L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1898 a décidé que le capital social serait réduit de trois millions de francs (soit de dix millions de francs à sept millions de francs) au moyen du remboursement aux actionnaires de trois millions de francs, à raison de 150 fr. à chacune des 20.000 actions qui seraient ainsi réduites de 500 fr. à 350 fr., lequel remboursement serait effectué par les soins du Conseil d'administration à partir du 15 juillet alors prochain et, comme conséquence de cette solution, emportant adhésion à la loi du 1er août 1893, à laquelle l'assemblée a décidé d'ailleurs expressément que la Société serait désormais soumise, il a été apporté aux articles 1er, 7 et 30 des statuts des modifications, notamment les suivantes : L'article premier est désormais rédigé comme suit : Article premier. « Il existe, entre les propriétaires des actions dont il sera ci-après parlé une Société anonyme régie par les lois des 24 juillet 1867 et du 1er août 1893. » Le texte de l'article 7 devient le suivant : Article 7. « Le capital social est fixé à sept millions de francs, représentés par 20.000 actions de 350 fr. chacune, entièrement libérées. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Paquot.

Membres : MM. Gottereau, Gaston Buron, Em. Collin, Demachy, Ed. Frésart, Le Bègue, Pernolet, le marquis d'Escombrera, Roux, P. Paquot, le baron de Terwangne, R. de Wendel. 2974

COMPAGNIE FRANCO-ESPAGNOLE DES MINES

DE SOUFRE DE LORCA (ESPAGNE)

Siège social : 6, cité Trévise, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées, a

été porté à 600.000 fr., au moyen de l'émission de 600 actions nouvelles de 500 fr. (délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 7 décembre 1898). La même assemblée a autorisé la création de 500.000 fr. d'obligations. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de mars 1893. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de soufre de la Felicidad, près de Lorca, province de Murcie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris. — *Assemblée* générale en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Bouaffre, J.-G. Cordier, V.-P. Courtin, J.-E.-A. Guérin, L. Labois. 2975

COMPAGNIE

GALICIENNE DE MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue de la Victoire
Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cent mille francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts* bénéficiaires : 2.200. — *Objet* : La recherche et l'acquisition de mines de toute nature, notamment en Galicie autrichienne, et l'obtention de leur concession, soit à son nom, soit au nom de tous tiers ou sociétés. Spécialement l'étude et l'acquisition de la concession de Niedzteliska et de concessions et droits miniers sur le territoire de Zarki et communes avoisinantes. L'exploitation desdites mines ou de celles dont elle pourrait devenir propriétaire, concessionnaire, locataire ou amodiataire. L'exploitation et la construction de tous établissements industriels pour le traitement, la manipulation, la transformation et le commerce des minerais, ainsi que tous les produits extraits de ces minerais, l'achat et la location de tous immeubles à cet effet. Et généralement toutes opérations industrielles, financières et commerciales, se rattachant aux objets ci-dessus définis. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 23 décembre 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; sur l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actions et 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Lodin, J.-A. Keller, A. Collignon, le comte Le Camus, H. Higgins, G. Guary M. Lonquétry. 2976

COMPAGNIE

GÉNÉRALE DES MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 65, rue de la Victoire
Paris

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, divisés en 14.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir du 20 novembre 1896. — *Objet* de la Société : L'achat, la location, l'amodiation, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de mines et carrières situées tant en France qu'à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Legay, à Paris. — *Paiement* des coupons au Comptoir national des rentiers, 65, rue de la Victoire, à Paris, et à sa succursale, 10, rue du Bât-d'Argent, à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 75 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 au personnel ; 2 0/0 au commissaire vérificateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis-Henri de la Tour, Emile Pelard, Louis Baron. 2977

COMPAGNIE

HUANCHACA DE BOLIVIE

Siège social : Valparaiso (Chili)
Agence à Paris, 10, avenue de l'Alma

NOTICE

Capital social : £1.600.000 (quarante millions de francs, divisés en 320.000 actions de 125 fr., entièrement libérées). — *Les titres* sont nominatifs et au porteur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	250	30
1893.	194	25
1894.	180	20
1895.	140	10
1896.	79 50	»
1897.	»	»
1898.	»	»

Objet de la Société : Exploiter les mines de Pulacayo, Ubina et l'Asiento, les dépôts de tourbe, utiliser les établissements de traitement et autres éléments appartenant à la Société. Traiter les minerais qui existent extraits des diverses mines appartenant à la Société, ceux qui s'extrairont plus tard et ceux que la Société pourra acquérir d'autres mines qui appartiendraient à d'autres individus ou Sociétés, en dedans et hors de Bolivie. Réaliser la production des mines, soit en minerais, soit en mé-

taux, dedans et hors la république de Bolivie; acquérir d'autres propriétés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pedro Flores Zamudio, à Valparaiso (Chili). — *Assemblée générale* en mai de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Athanasio de Urioste,
Vice-président : M. Luis F. Puelma.
Membres : MM. Aniceto, Arce, Raymond Devès, Filibèrto Herrera, Henri Rosenbluth.
Administrateur général : M. Luis M. Sola. 2978

COMPAGNIE DES MINES D'ARRIGAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue de la Michodière Paris

NOTICE

Le capital social est de un million quatre cent mille francs, divisé en 14.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.300. — *L'objet* de la Société est la propriété et l'exploitation de la concession des minerais de zinc, plomb, argent et autres métaux connexes, s'étendant sur les communes d'Arrigas, Alzon et Aumessas (Gard), accordé par décret du 5 mars 1895 sous le nom de concession d'Arrigas; toutes opérations qui se rattachent au traitement, à la transformation et au commerce des produits de ladite concession et de toutes autres similaires. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 janvier 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; une somme pour réserves spéciales et fonds d'amortissement : le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 4 0/0 à la direction ou au personnel; 66 0/0 aux actions; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Aubrespy, E. Bouhey, Helbronner, M. Malzac, S. Zadoks. 2979

COMPAGNIE MINIÈRE DE BIABAUX

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 23, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Capital social : Six mille parts entièrement libérées au porteur. — *Obligations* : 2.000 obligations de 500 fr., rapportant 20 fr., payables par trimestre, émises au fur et à mesure des besoins de la Société; émises à 435 fr., et valant actuellement 475 fr. Les obligations sont cotées en Bourse, à la cote officielle de Lyon. — *Durée* de la Société : 99 ans, pour prendre fin en 1993. — *Objet* de la Société : Extraction et vente des minerais de soufre et de lignite de Aiaux, situées à Saint-Martin-les-Eaux, par Saint-Michel (Basses-Alpes), et de toutes autres concessions qui pourraient y être adjointes. — *Assemblée* générale en mars de chaque année. — *Paiement* des coupons à Paris et Lyon, tous les trois mois, 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 de fonds de réserve et 90 0/0 aux 6.000 parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-M. Chatard.
Administrateur : M. Paul Dubourg.
Directeur : M. G. Bodard, ingénieur. 2980

COMPAGNIE DES MINES DE BUTTERFIELD

Siège social :
76, boulevard Malesherbes, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., dont 4.600 entièrement libérées, sont attribuées au fondateur, en représentation de ses apports, et les 1.400 actions complémentaires sont souscrites en espèces. — 12.000 parts de fondateurs ont droit à 47 1/2 0/0 des bénéfices nets. — *Objet* de la Société : L'achat, la vente, l'exploitation, la location ou l'affermage de mines métallurgiques ou autres qui existent dans les montagnes ou vallées de Blackjasck, du Northern Chief et de Butterfield, situées dans la partie de la chaîne de O'Quirrh connue sous le nom de : West Mountain Mining District, près Salt Loke City Utah (Etats-Unis d'Amérique). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefèvre, à Paris. — *Assemblée* générale en mai.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé : 1° 5 0/0 pour le fonds de réserve légale; 2° somme nécessaire pour fournir aux actions jusqu'à concurrence de 6 0/0 du capital libéré; l'excédent sera réparti : 5 0/0 au Conseil d'administration; 47,5 0/0 aux actionnaires; 47,5 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-A. Vérillon, G.-W. Keel, H. Renouard-Larivière, J. Tardiveau, E. Léautey. 2981

COMPAGNIE DES MINES DE COMBÉRÉDONDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, rue Bonaparte, Paris

Capital social : Un million cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents francs. — *Assemblée* générale en novembre. 2982

COMPAGNIE DES

MINES DE LA CONDEMINE

MINES DE HOUILLE ET SCHISTE BITUMINEUX DE LA CONDEMINE

Siège social : 35, boulevard de Strasbourg Paris

NOTICE

Capital social **: Un million deux cent mille francs. —** ***Assemblée*** **générale en juin. —** ***Objet*** **de la Société : Exploitation de schistes bitumineux de la Comaille, du Cerveau, de Dray-Saint-Loup et des Abots.**

Gérant **: M. Paul Rondeleux.** 2983

COMPAGNIE DES

MINES MÉTALLIQUES DE RAR EL MADEN

Siège social : 59, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social **: Sept cent cinquante mille francs. —** ***Durée*** **de la Société : Constituée le 3 juin 1897. —** ***Objet*** **de la Société : Exploitation de mines métalliques. —** ***Notaire*** **qui a reçu l'acte : Me Dufourprot, à Paris.** 2984

COMPAGNIE MINIÈRE ET

MÉTALLURGIQUE DE FRANCE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 19, rue de Choiseul, Paris

NOTICE

Le capital social **est de cinquante mille francs, divisé en 1.000 parts d'intérêt. —** ***Parts*** **bénéficiaires : 1.000. —** ***L'objet*** **de la Société est la mise en valeur et l'exploitation des mines de Lubillac, Chazelles, Auzat-le-Luguet, Anglebas, actuellement exploitées ou non, mais ayant été reconnues exploitables et contenant principalement, or et argent, cuivre, étain, zinc, plomb et antimoine ; en outre, les houilles, schistes, pétroles, bitumes, eaux minérales, tous les produits naturels se trouvant dans les limites desdites concessions. —** ***La durée*** **de la Société est de 99 ans, à partir du 1er septembre 1894. —** ***L'assemblée*** **générale a lieu le 1er mai ; elle se compose de tous les porteurs de 5 parts d'intérêt.**

Répartition **des bénéfices : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 70 0/0 aux parts d'intérêts ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pasquier de la Gressière.
Membres : MM. E. Colette, Favier.
Directeur : M. Sorel. 2985

COMPAGNIE

MINIÈRE DE TICAPAMPA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 101, rue de Rennes, Paris

Objet **de la Société : Exploitation de mines. —** ***Assemblée*** **générale en novembre.** 2986

LA ESPÉRANZA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social **: Quatre millions de francs, représentés par 8.000 actions de 500 fr. Le capital peut être augmenté ou diminué. —** ***Titres*** **: Actions au porteur. — Société constituée le 6 mai 1893. —** ***Durée*** **: Le plus long terme fixé par la loi. —** ***Objet*** **: L'industrie et le commerce de l'étain, du zinc, du plomb et autres métaux, la demande en concession, l'acquisition et la location de mines et l'exploitation de ces mines, et notamment de celles comprises dans l'apport, le traitement et la vente des minerais, la fabrication, le laminage, l'acquisition et la vente desdits métaux et généralement toutes les opérations qui se rattachent aux minerais bruts et aux produits fabriqués dont il s'agit, ainsi qu'à leurs transports. —** ***Concessions*** **: Orense (77 hect.), extension d'Orense (132 hect.), Louisa (12 hect.), Esperanza (12 hect.), Faustina (24 hect.), Conception (33 hect.), Alveles (77 hect.), districts d'Avion et Juliana (12 hect.), districts de Boboras, San Thomas et Colon-Orensi. —** ***Assemblée*** **générale : Le 2e samedi du mois d'octobre, à 2 heures de relevée, au siège social. —** ***Paiement*** **des dividendes : aux dates et lieux fixés par le Conseil.**

Répartition **des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0 0 de dividende aux actions ; le surplus comme suit : 10 0 0 au Conseil d'administration et aux commissaires ; 5 0 0 à la disposition du Conseil pour rémunérer les services rendus à la Société ; 85 0/0 aux actions.**

Commissaire **: M. Hilaire Mestdagh.** 2987

LA SÉRÉNA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, place Vendôme, Paris

NOTICE

Le capital social **est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr. —** *Parts* **de fondateurs : 25.000. —** ***L'objet*** **de la Société est la continuation des travaux miniers entrepris sur la concession de la mine de plomb argentifère d' « El Prodigio », sise en**

Espagne, dans la vallée de Honde, territoire municipal de Castuera, province de Badajoz. L'obtention de toutes extensions de cette concession et de toutes concessions nouvelles dans la même contrée. L'exploitation et l'achat de toutes concessions minières de plomb argentifère, notamment de celle susdite d' « El Prodigio », et leur mise en valeur, soit directement, soit par cessions, bail ou participation ou de toute autre façon. La formation de toutes Sociétés d'exploitation ou toutes prises d'intérêt dans des Sociétés de cette nature. La création de tous moyens de transports par terre ou par eau et toutes participations à des Sociétés ou entreprises ayant cet objet. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 16 novembre 1897. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Diolé, notaire à Vincennes. — *L'assemblée* générale a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Curti, Nadaud, Lemaire.

Commissaires des comptes : MM. Montigny et Bruelle. 2988

SOCIÉTÉ ANONYME "LE NICKEL"

Siège social : 13, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions trois cent soixante mille francs, divisés en 25.440 actions de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse. — *Obligations* : 10.000 obligations de 500 fr. 5 0/0 émises à 500 fr. libérées et au porteur, remboursables en 5 ans à dater du 15 juillet 1900, par 1/5. Toutefois, à partir du 1er janvier 1896, la Société s'est réservé le droit de rembourser par anticipation. 1.000 obligations 5 0/0 émises en vertu d'une délibération du Conseil d'administration du 8 juin 1891, remboursables par cinquième en 5 ans, à dater du 15 juillet 1900. 8.000 obligations émises en vertu d'une délibération du 28 décembre 1891, remboursables par tirages au sort de janvier 1895 à 1909 ; remboursement des titres les 15 avril et 15 octobre suivants. Intérêt annuel 25, fr., payables par moitié les 15 avril et 15 octobre de chaque année. 14.500 obligations de 500 fr. 4 0/0 libérées au porteur, créées par délibération du Conseil d'administration du 13 novembre 1893, émises à 445 fr. le 8 décembre suivant, remboursables à 500 fr. du 1er juin 1898 au 1er décembre 1919, par tirages semestriels en janvier et juillet. Intérêt annuel, 20 fr., payables par moitié les 1er juin et 1er décembre. — *Cours* des actions : En 1890, 620 fr. 40 ; en 1891, 822 fr. 57 ; en 1892, 961 fr. 49 ; en 1893, 704 fr. 66 ; en 1894, 444 fr. 19 ; en 1895, 209 fr. 64 ; en 1896, 162 fr. 98. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 10 mai 1880. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de nickel et de cobalt situées dans la Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'acquisition ou l'exploitation de toutes autres mines, et l'exploitation pour le compte de tiers de mines de nickel et de cobalt. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* avant le 31 mai. — *Paiement* des coupons au Comptoir national de Paris, à la Société générale du Crédit industriel et Cie.

Répartition des bénéfices : Une quotité minimum de 5 0/0 et maximum de 20 0/0 pour constituer un fonds de réserve. Ce prélèvement pouvant être suspendu ou diminué lorsque cette réserve aura atteint le sixième du capital social ; 6 0/0 comme premier dividende aux actionnaires des sommes dont les actions sont libérées ; 2 0/0 pour le Conseil d'administration ; 3 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribué, s'il le juge utile, aux administrateurs délégués, au Comité de direction, aux directions de Paris ou ailleurs ; à tous autres agents de la Société. L'excédent sera réparti à titre de 2e dividende aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denormandie.

Membres : MM. E. Tambour, Basset, M. Ephrussi, Thirria, Guyot, Sionnest, Charles Gomel, Cornélis de Witt, Maneuvrier.

Commissaires des comptes : MM. Lutscher et Joast.

Directeur : M. A. Marchand. 2989

MINES D'ALQUIFOUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard Notre-Dame Marseille (Bouches-du-Rhône)

Objet de la Société : Exploitation de mines, à Cogolin (Var).

Directeur : M. Rivière de la Souchère. 2990

MINES D'ANTIMOINE DE BOHÊME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue de Provence, Paris

Le capital social est de huit cent mille francs. 2991

MINES DE CAMBIA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement

libérées, dont 650 attribuées en représentation des apports, a été porté à trois cent mille francs par décision de l'assemblée générale du 9 septembre 1898. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 99 ans, depuis le 28 décembre 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation d'une concession minière de zinc mélangé de plomb, située dans l'île de Chio, vilayet de l'archipel (Turquie d'Asie), la recherche et l'exploitation d'autres mines dans la même région. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre ou décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale : une somme pour fournir 5 0/0 aux actions pour la partie libérée : et sur l'excédent ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Collignon, propriétaire, 27, avenue Marceau.

Membres : MM. H. Higgins, banquier, 3, rue Scribe, Paris ; J. Pelloux, à Chio ; P. Le Play, propriétaire, 40, rue du Bac ; H. Rodrigues-Henriques, ingénieur des Arts et Manufactures, 163, rue de la Pompe ; Gabriel Guary, ingénieur des Arts et manufactures, 195, boulevard Saint-Germain ; A. Lodin, ingénieur en chef des mines, 3, rue Cambacérès, à Paris ; Maurice Péreire, 53, rue Pierre-Charron.

Administrateur-délégué : M. G. Guary.

Commissaires des comptes : MM. J. Roland Gosselin et J.-B. Pelloux. 2992

MINES DE MALFADINO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 250 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 3 avril 1869, modifiée le 12 juin 1883 et 10 mai 1894. — *Durée* jusqu'au 1er février 1966. — *Objet* : Exploitation de mines de calamite de plomb argentifère et tous autres minerais. — Concession : Mines de Cabitza, Monte Scora, Malfadino, Planusartu, Bega-sa-Funtana, Toppi-Vacca et Pienta-Perdosa (province d'Iglesias, Sardaigne). — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 de dividende aux actions : 125.000 fr. pour l'amortissement au pair des actions (les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance) ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs : 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Débrousse, Albert Crozes, Emile Mauger, Bourgeois, Raymond Fournier.

Commissaires : MM. Van Hymbeck, Cousin. 2993

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES DE MERCURE DE PROBAREMOS

Siège social : 22, rue Chauchat, Paris

Capital social : Cent quatre-vingt-dix mille francs. — Constituée le 23 janvier 1897. 2994

MINES DE RAMILLARD

Siège social : 67, rue de Provence, Paris

Capital social : Un million deux cent mille francs. 2995

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES DE BORNETTES

Siège social : 113, rue de Rome, Marseille

NOTICE

Capital social : Un million trois cent quinze mille francs, divisés à l'origine en 2.630 actions de 500 fr. entièrement remboursées et remplacées en 1895 par 13.150 actions de jouissance. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et cotés à la bourse de Marseille. — *Dividendes* distribués : En 1889, 125 fr. ; en 1890, 225 fr. ; en 1891, 85 fr. ; en 1892, 40 fr. ; en 1893, 40 fr. ; en 1894, 110 fr. ; en 1895, 110 fr. ; en 1896, 50 fr. ; en 1897, 55 fr. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de plomb argentifères, de zinc et autres métaux, dont M. V. Roux est concessionnaire, et de toutes autres mines dont la concession a pu ou pourra être obtenue ou acquise et toutes opérations commerciales et industrielles s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Raynaud, à Marseille. — *Assemblée générale* dans le courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons à Marseille et à Paris, à la Société marseillaise, à Lyon, à la Banque privée, à Hyères, au Crédit lyonnais, en quatre fractions : mars, juin, septembre et décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux 13.150 actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Théo Teissère.

Vice-Président : M. Duportal.

Membres : MM. E. Chevallier, P. Gilibert, F. Fonteilles. 2996

Directeur : M. F. Fonteilles.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES ET FONDERIES DE PLOMB ET ZINC

DE STOLBERG ET DE WESTPHALIE

Siège social : Aix-la-Chapelle (Province rhénane)

NOTICE

Capital social : Dix millions quatre cent dix-sept mille cinq cents marks en actions anciennes (34.725 à 300 m.), neuf millions neuf cent dix mille deux cents marks en actions privilégiées (émission 38.861, rachat 5.827 ; il reste 33.034 à 300 m.). — Société constituée le 31 décembre 1845, modifiée les 3 avril 1854 et 25 juin 1872. — *Durée* : 50 ans, à partir du 1er janvier 1846 avec prorogation de 25 en 25 ans. — *Objet* : Extraction des minerais de plomb, d'argent, de zinc, et leur appropriation. Concessions : Exploitation à Stolberg, Ramsbeck et Dortmund. — *Assemblée générale* dans le courant de mai. — *Paiement* des dividendes à Bruxelles, chez MM. Balser et Cie, rue d'Arenberg, 9.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, la somme nécessaire pour attribuer aux actions privilégiées un premier dividende de 5 0/0 ; le surplus, tantième des administrateurs et commissaires déduit et fonds de réserve supplémentaire, est distribué à toutes les actions indistinctement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. le comte Ignace van der Straten-Ponthoz, à Bruxelles.

Vice-Président : M. le Justizrath Maas, à Aix-la-Chapelle.

Membres : MM. Victor Linon, à Verviers; Robert Suermondt, à Aix-la-Chapelle; Alfred de Watteville, à Paris ; le Geheimrath François Reichel, à Bonn; le comte Fritz de Pinto, à Pepinster; le sénateur Alfred Simonis, à Verviers ; Théodore Nellessen, à Aix-la-Chapelle.

Commissaires : MM. le baron W. Del Marmol, à Verviers ; Henri Konig, à Berlin.

Directeur général : M. Gustave Hoffmann, à Eschweiler. 2997

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES ET FONDERIES DE PONTGIBAUD

Siège social : 3, rue des Mathurins Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions neuf cent trente mille francs, divisés en 13.100 actions de 300 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Dividendes* distribués : En 1890, 20 fr. ; en 1891, 20 fr.; en 1892, 12 fr. 50; en 1893, 15 fr.; en 1894, 15 fr.; en 1895, 15 fr. ; en 1896, 15 fr. ; en 1897, 20 fr. ; en 1898, 20 fr. — *Durée* de la Société : Constituée le 8 avril 1853 pour 99 ans. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines et fonderies à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), et des fonderies et laminoirs de Couëron (Loire-Inférieure). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roquebert, à Paris. — *Assemblée générale* le 30 novembre; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, le 5 décembre,

Répartition des bénéfices : 3 0/0 au personnel ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron R. de Nervo.

Vice-président : M. le comte de Salvandy.

Membres : MM. N. Bontoux, J. Chalus, G. Feray, Ch. Cambefort, le baron L. de Nervo.

Commissaires des comptes : MM. Maxence Petit, A. Faure.

Directeur : M. E. Paraf. 2998

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES, FONDERIES DE ZINC ET DE PLOMB

DE LA NOUVELLE MONTAGNE A ENGIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Engis (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 3.000 actions de 1.000 fr. (divisées en 1884 en 5es d'actions.) — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur de 1.000 fr., divisées en coupures de 200 fr. — Société constituée le 12 février 1845, approuvée le 6 mars 1845, modifiée le 10 avril 1847. — *Durée* : Jusqu'à l'expiration de ses concessions. — *Objet* : Exploitation des mines de calamine et de plomb, fabrication du zinc et du plomb. Exploitation de mines de houille. — *Concessions* : d'Engis (A. R. du 19 mai 1830, superficie 401 hectares 9 ares 73 centiares ; de la Nouvelle-Montagne (A. R. du 7 mars 1829) ; de Burton et d'Oulhaye-Lurtay ; du charbonnage de Bon-Espoir, mines en Espagne. — *Exploitation* : Engis, Prayon. — *Assemblée générale* au mois de septembre, au siège social, actionnaires propriétaires de 5 actions. — *Paiement* des dividendes le 30 juin et le 31 décembre, à Bruxelles, chez MM. Mathieu et fils.

Dividendes en 1898 ; 15 0/0.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 au fonds de réserve (ce fonds a atteint la somme de 306.413 fr.) ; 5 0/0 au fonds de prévision (ce fonds a atteint 727.287 fr. 60);

3 0/0 au Conseil d'administration; 1 0/0 au Comité de surveillance; le surplus aux actionnaires.

Réserve au 31 décembre 1897 : 300.811 fr. — Compte de revision au 31 décembre 1897 : 169.221 fr. 30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Iwan-H. Simonis.
Vice-président : M. le baron F. Macar.
Membres : MM. Jules Poswich, H. Clochereux, Jules Bouhy.
Commissaires : MM. Louis Simonis, Eugène Regout, Gustave de Lhoneux.
Directeur général : Franz Gindorff. 2999

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE FRAMURA ET DE BONASSOLA

Siège social :
8, rue Saint-Jacques, Marseille

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 14 octobre 1896. 3000

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE GENNEMARI ET INCURSOSA

Siège social :
99, rue des Petits-Champs, Paris

Le capital social est de trois millions. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. 3001

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE GUERROUMA

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. chacune. La Société a émis 1.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables par voie de tirage au sort d'après tableau d'amortissement (admises à la cote de la bourse en 1892). — *Titres* : Actions nominatives et au porteur ; obligations de 500 fr. 5 0/0. — Société constituée le 12 août 1882, modifiée le 13 mai 1890. — *Durée* illimitée. — *Objet* : Acquisition, fabrication, laminage et vente du zinc, du plomb et autres métaux. — *Concessions* : Dite de Guerrouma (Djebel de Guerrouma, circonscription cantonale de l'Arba, commune indigène de l'annexe d'Alger, tribu des Cheurfa-Dahra et des Beni-ben-Hassen) ; superficie, 507 hectares 50 ares (décret du 2 avril 2 avril 1880). — *Exploitation* : Guerrouma (Algérie). — *Assemblée générale* le 2e mardi du mois de mai, à 2 heures de relevée, à Anvers. — *Paiement* des dividendes et coupons en juillet, au siège social et à la Banque de Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; la somme nécessaire pour payer un intérêt de 6 0/0 sur le montant du capital versé ; le surplus comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration et au Comité de surveillance ; 3 0/0 à la caisse de prévoyance ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Meurice, Léop. Watthoff, Lionel de Lezaack, Raymond de Caters, Jean Beco.
Commissaires : MM. Jules Mahiels, M. Rosart. 3002

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE DES

MINES DE KASSANDRA

Siège social : Constantinople

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., a été porté à quatre millions par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1898 ; il est divisé en 20.000 actions privilégiées 6 0/0 de 100 fr., et 20.000 actions ordinaires de 100 fr. — *Objet* : L'objet primitif de la Société était la recherche de l'or ; elle y a renoncé et exploite actuellement les masses de manganèse qui constituent la gangue des minerais sulfureux complexes où se trouvent des minerais précieux. — *Dividendes* : En 1896 et 1897, 30 fr. aux actions du capital primitif ; pour l'exercice en cours, on espère pouvoir donner 12 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Allatini, banquier, à Salonique.
Vice-président : M. F. Serpieri, banquier, à Athènes.
Membres : MM. Fernandez, banquier à Constantinople, Navrocordo, banquier à Constantinople; A. Catelin, ingénieur à Paris ; Sgouta, administrateur du Laurium grec, à Paris ; E. Koth, à Paris. 3003

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES

MINES DE HAFNA

Siège social : 15, rue de Navarin, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante mille francs, divisés en 2.600 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 250.000 parts de fondateurs ayant droit à 80 0/0 des bénéfices nets. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un groupe de mines de plomb, zinc et argent à Hafna, pays de Galles (Angleterre). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hussenot-Desenonges, notaire à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 20 0/0 aux actions; 80 0/0 aux parts de fondateurs.

Observation : Les mines de plomb et de zinc sont louées à la société « La Vieille Montagne ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jouanneaux, 15, rue de Navarin, à Paris; le baron de Silans; Joulet, architecte à Paris; Demaret, ingénieur.

Directeur : M. Demaret. 3004

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTAINS DE KINTA

Siège social : 62, rue Saint-Lazare Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent quarante mille francs. — *Parts* bénéficiaires : 6.000 qui ont été détaillées par décision de l'assemblée générale du 27 novembre 1895.

Années	Dividendes distribués Actions de capital	Actions de jouissance	Parts bénéficiaires
1894. .	6 18	1 18	4 97
1895. .	11 »	6 »	25 »
1896. .	10 75	5 75	24 50
			Parts détaillées
1897. .	14 50	9 50	20 »

Objet de la Société : Exploitation de mines d'étain de la presqu'île de Malacca.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. M. Many.

Commissaires des comptes : MM. Bellicam et Lyon. 3005

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE KÉRAMOS

Siège social : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr. entièrement libérées — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Durée* de la Société : 50 années, à partir du 19 octobre 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation d'une concession d'antimoine, située dans l'île de Chio (Turquie d'Asie). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Novembre ou décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; une somme pour fournir 5 0/0 au capital libéré; une somme à voter par l'assemblée générale pour amortissement; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lodin, ingénieur en chef des mines, président, 3, rue Cambacérès; Collignon, propriétaire, avenue Marceau, 27; G. Guary, ingénieur, 195, boulevard Saint-Germain; M. Pereire, 53, rue Pierre Charron; H. Higgins, banquier, rue Scribe, 3; A. Rodrigues Henriques, ingénieur, 163, rue de la Pompe; P. Le Play, 40, rue du Bac.

Commissaires des comptes : MM. J. Roland-Gosselin, ingénieur, et A. Hattu, ingénieur.

Administrateur-délégué : M. G. Guary. 3006

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE LIGNITE DE LA SAVOIE

Siège social : 39, boulevard de Reuilly, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* bénéficiaires : 1.600 parts. — *Durée* de la Société : 1re assemblée constitutive le 13 décembre 1896; 2e assemblée constitutive le 9 janvier 1897. Durée de la Société, 50 ans. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Falque, à Vittel. — *Objet* de la Société : Exploitation de lignite et fabrication de briquettes comme il s'en fait de grandes quantités en Allemagne. — *Assemblée générale* en janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme à déterminer par l'assemblée générale pour

servir soit à l'amortissement des actions par voie de tirage au sort, soit pour être employée en constructions ou à des travaux imprévus. Le surplus comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 35 0/0 aux parts de fondateurs ; 55 0/0 à titre de dividende aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Lindenmeyer, Boulenez, Boutard, Bourgault et Emile Lindenmeyer.

Commissaire des comptes : M. Delineau.

Directeur : M. Jules Lindenmeyer. 3007

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE LUCETTE

Siège social :

7, rue Constantine, Rouen

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de mines. — La Société a été constituée le 1er mai 1898. — *La durée* de la Société est illimitée. 3008

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE MALFIDANO

Siège social : 13, boulevard Haussmann

Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 50.000 actions de 250 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à Paris.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	2.272 19	100 »
1891. . . .	2.862 05	100 »
1892. . . .	2.653 50	130 »
1893. . . .	2.243 »	150 »
1894 (1) . .	1.029 »	44 »
1895. . . .	935 43	40 »
1896. . . .	964 83	40 »
1897. . . .	1.033 84	40 »
1898. . . .	1.150 »	»

Durée de la Société : 97 ans, à partir du 1er février 1869. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de calamine, plomb argentifère et tous autres minerais, désignées sous le nom de Cabitza, Monte-Scora, Malfidano, Planusartu, Bega sa Funtana, Toppi-Vacca et Punta Perdosa, situées dans les provinces d'Iglesias et toutes autres mines dans l'île de Sardaigne. Usine à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), zinc, brut, plomb, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me J.-E. Delapalme, à Paris. — *Paiement* des coupons en novembre (acompte) et juin (solde), au siège du Crédit Industriel et Commercial et dans ses succursales.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital des actions ; 125.000 fr. pour l'amortissement des actions à 250 fr. Le surplus est distribué : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Debrousse.

Membres : MM. Crozes, Mauger, Bourgeois, Fournier.

Commissaires des comptes : MM. O. Gallice, Ch. Marindaz. 3009

(1) Les actions qui primitivement étaient de 500 francs, ont été dédoublées en 1894.

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME DES

MINES DES MALINES (GARD)

Siège social : 3, rue de Castellane

Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de cent trente-six mille francs, est complètement remboursé. — *Dividendes* : En 1890, 5.125 fr. ; en 1891, 5.200 fr. ; en 1892, 7.000 fr. ; en 1893, 6.200 fr. ; en 1894, 5.700 fr. ; en 1895, 5.200 fr. ; en 1896, 7.500 fr. ; en 1897, 9.300 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des mines de zinc, plomb, argent et tous autres métaux, situés dans la commune de Saint-Laurent-le-Mininer, arrondissement du Vigan (Gard). La Société a été constituée en 1882.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. van Brock. 3010

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE MARLY

Siège social : 9, rue Nicolas-Leblanc

Lille

Le capital social est de trois millions. — La Société a été constituée le 18 juin 1898 ; sa *durée* est illimitée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Wargny.

Administrateur-délégué : M. Duroyon. 3011

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES MÉTALLIQUES DE RIOLS

Siège social :
88 bis, boulevard de la Tour-Maubourg
Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr. — *Parts* bénéficiaires : 1.270. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet. — La Société a été constituée en 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Goupil, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/5 du capital social; une somme pour un fonds de réserve; sur le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration et aux employés et ouvriers; le reste : 25 0/0 aux parts bénéficiaires; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Xavier Reille, M. Maurel, Vaïsse, Vialla de Soleyrol, marquis de Solayes.
Commissaire des comptes : M. Betsellère.

3012

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES MÉTALLIQUES DE ROUAIROUX

(TARN)

Siège social :
87 bis, boulevard de la Tour-Maubourg
Paris

NOTICE

Capital social : Six cent trente-cinq mille francs, divisés en 1.270 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Goupil, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. Une proposition de liquidation a été faite à l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1899. 3013

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MINES MÉTALLIQUES DU VAL D'ARAN

Siège social :
103, boulevard Magenta, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à dater du 1er avril 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de blende (sulfure de zinc) et de galène (plomb argentifère). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delcourt, à Valenciennes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 2.000.000 de fr.; 5 0/0 au capital versé; 5 0/0 aux administrateurs, et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Renard.
Membres : MM. Marcel Plubel, Léon Renard, J. Plichon, Paul Leroux, Paul Piérard.
Commissaire des comptes : M. Maurice Carmier.
Directeur : M. Marcel Plubel. 3014

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DES PYRÉNÉES

Siège social : 15, rue de Navarin
Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 juin 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joulet, Jouanneau, Demaret.

3015.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES

DE SAINT-CIERGE-LA-SERRE

Siège social :
56, rue de Londres, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 934 ont été remises en représentation d'apports à la Société métallurgique et minière des Cévennes. — *Objet* : L'exploitation et la mise en valeur des mines de zinc et autres métaux annexes faisant l'objet de la concession de Saint-George-la-Serre, ci-après apportée à la Société, et en général de toutes mines quelconques, en tous pays français ou étrangers dont elle pourra devenir concessionnaire, propriétaire ou locataire. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 14 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Robin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du 1er semestre; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Grébert-Borgnis, Sénéchal de la Grange, Forget.
Commissaires : MM. A. Marotte, G. Mouillot.

3016

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE SÉLÉNITZA

Siège social : 8, rue Blanche, Paris

NOTICE

Le capital social, fixé primitivement à deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr. chacune, a été réduit par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 29 octobre 1898, à huit cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 200 fr. chacune entièrement libérées ; les titres sont au porteur. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 26 février 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : L'exploitation des mines de bitume en Albanie (Turquie d'Europe) ou autres pays, raffinage du bitume ; travaux de voirie et toutes opérations commerciales s'y rattachant. — *Le paiement* des coupons a lieu à Paris, au siège social. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des actionnaires possédant depuis 3 mois au moins un minimum de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 aux actions ; le solde comme suit : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 au fonds de réserve pour amortissement des actions ; 80 0/0 aux 4.000 actions et aux 2.000 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. A. Naville.
Vice-président : M. Th. Berger.
Secrétaire : M. A. Monnier.
Membres : MM. P. Bourlon de Sarty, le comte G. de Germiny, G. Mallet, G. Auboyneau, S. E. Pangiris Bey.
Commissaire : M. P. Naville.
Directeur : M. G. Beudin. 3017

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE SERIPHOS ET DE SFILIOZEZA

(AU LAURIUM)

Siège social : 3, rue Mogador, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs. — Suivant délibération en date du 26 mai 1898, l'article 41 des statuts du 2 septembre 1880, modifié par les assemblées générales extraordinaires des 20 décembre 1890 et 30 mai 1895, sera dorénavant rédigé comme suit : Sur les produits nets dont l'assemblée générale aura voté la distribution, sur la proposition du Conseil d'administration, il sera prélevé : 1° Conformément à l'article 36 de la loi du 24 juillet 1867, 1/20, soit 5 0/0 au moins pour la formation du fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer 10 0/0 du montant des actions, à titre de 1er dividende, pour leur tenir compte d'intérêt ; 3° 2 0/0 au moins et 5 0/0 au plus sur la simple décision du Conseil d'administration, pour servir à l'amortissement du capital social. Cet amortissement aura lieu par voie de tirage au sort, aux époques qui seront fixées par le Conseil d'administration. Les actions désignées par le sort seront remboursées à leur valeur nominale de 500 fr. Les actions remboursées seront remplacées par des actions de jouissance qui ne donnent plus droit qu'à la part proportionnelle dans les bénéfices indiqués ci-après sous le titre deuxième dividende. Sur l'excédent : 82 0/0 seront distribués à toutes les actions, à titre de deuxième dividende ; 6 0/0 seront attribués au Conseil d'administration, qui en fera la répartition entre ses membres, ainsi qu'il avisera ; et 12 0/0 appartiendront aux 1.200 parts de fondateurs qui ont été attribuées aux souscripteurs. 3018

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE SOBLAY

Siège social : 2, place Carnot, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent dix mille francs, divisé en 2.100 actions de 100 fr., dont 100 entièrement libérées ont été remises en représentation d'apports et 2.000 libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires : 500. — *Objet* : L'acquisition et l'exploitation des mines de lignite de Soblay et l'exploitation de tous autres gisements de lignites et concessions de même nature, dont la Société pourra devenir propriétaire. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 6 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chachuat, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêts au capital versé ; le surplus : 5 0/0 à la direction ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Charver, Cornuty, J. Besson, Vacher, L. Giriron.
Commissaires : MM. H. Clet, Silvin. 3019

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MINES DE ZAGHOUAN

Siège social : 11, quai des Brotteaux Lyon

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les*

titres ont été créés nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Obligations* : 2.222, de 500 fr. 5 0/0, ramenées à 2.000 et émises en juillet 1894; intérêt annuel : 25 fr. payables les 1er avril et 1er octobre, sans déduction des impôts. — *Parts* de fondateurs : 10.000.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1894.	400	»
1895.	400	460
1896.	400	475
1897.	»	»

Durée de la Société : 50 ans, à dater du 9 septembre 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines de zinc de Zaghouan (Tunisie). — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Letord et Chardiny.

Assemblée générale : 2e semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/6 du capital social ; 5 0/0 au capital versé. Le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration, 5 0/0 pour la réserve d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-M. Cartier.

Membres : MM. J. Bonnet, J.-A. Diederichs, A. Gilliard, J.-F. Targe, Léon Boussand.

Administrateur-directeur général : M. J.-A. Diederichs. 3020

SOCIÉTÉ ANONYME

MINIÈRE DE L'ESPAGNE MÉRIDIONALE

Siège social : 13, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 20.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* seront nominatifs ou au porteur. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 10 mai 1897. — *Objet* de la Société : L'exploitation directe ou indirecte, dans le sud de l'Espagne et d'ailleurs en tous pays, de toutes les mines dont la Société deviendrait concessionnaire, propriétaire ou locataire. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* dans le courant du 2e semestre ; elle se compose des propriétaires de 50 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale ; 5 0/0 aux actions de la partie libérée sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ; le surplus comme suit : 90 0/0 à toutes les actions à titre de dividende, et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dreyfus.

Membres : MM. Darcy, Ducourau, Einhorn, Progneaux, Edgar de Sinçay. 3021

SOCIETÉ ANONYME DES

MINES DE ZINC DES CÉVENNES

Siège social : 24, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 25 février 1895. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de zinc, plomb, argent, cuivre, situées dans les communes de Saint-Laurent-le-Minier, Saint-Bresson, Roquefin et Saint-Julien-de-la-Nef, arrondissement de Montpellier (Hérault). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Galin, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le duc de Barberni, Brugairolles, Dorion, Jacquemart, Ondrin.

Commissaires des comptes : MM. G. Cantin, Guillemant. 3022

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU KANGUET (TUNISIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 238, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées; dont 2.960 ont été attribuées en représentation d'apports à M. Faure. — *Objet* : L'exploitation des mines métalliques et principalement l'exploitation du gisement de plomb, zinc et métaux connexes, dit du *Kanguet-el-Tout* situé en Tunisie ; le traitement, par tous procédés, des minerais extraits et le commerce de tous minerais ; la construction, la location ou l'acquisition de toutes usines nécessaires au traitement des minerais ; l'obtention de toutes concessions de mines en Tunisie ou autres pays, l'aliénation ou l'exploitation de ces mines ; la prise de tous intérêts et de toutes participations sous toutes formes dans des entreprises analogues ; et d'une manière générale toutes opérations commerciales, agricoles et industrielles se rattachant à l'exploitation du sol ou du sous-sol, dont la Société pourra être propriétaire, locataire ou cessionnaire. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Delapalme, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur l'excédent : 20 0/0 à un fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration, le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Faure, E. Hunebelle, Frager, Wilmotte, Blanchard père, Barbay de Langlade, Maugras, le baron Bondeli, A. Foiret, E. Siry.
Commissaires : MM. Chollet, R. de Sedières.
3023

SOCIÉTÉ ANONYME

MINIÈRE DE SAN-LUIS

Siège social : 45, rue de Courcelles Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines. — *Assemblée générale* en juin. 3024

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

L'EXPLOITATION DES MINES DE ZINC ET PLOMB

DES PRÈS (DROME, FRANCE) ET DE CESPEDOSIO (BERGAME, ITALIE)

Siège social : Corphalie (Antheit Huy)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 26 septembre 1893. — *Durée* : 20 années. — *Objet* : Exploitation des minerais de zinc, plomb et autres métaux, leur préparation, calcination ou grillage, leur vente et toutes autres opérations se rattachant à cette branche d'industrie et notamment, la réduction des produits exploités Concessions : concessions des Prés (10 kilomètres carrés, 21 hectares) communes de Beaurieu, les Prés Valdrôme (arrondissement de Dié, département de la Drôme, France). Concession de mine de calamite, Cespedosio commune de Camerata Cornello (province de Bergame, Italie). — *Assemblée générale* le 3e lundi d'octobre, à 2 heures de relevée, au siège social. — *Paiement* des dividendes à Huy, à la banque Delloye.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; le surplus : 5 0/0 à la Société métallurgique austro-belge ; 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à un fonds d'amortissement ; le reste : 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Blas, Charles Delloye Mathieu, Georges Dupret, Donat Hovine, Charles Masson.

Commissaires : MM. Léon d'Aoust, Charles Thoumsin, Charles Wilmotte. 3025

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES MINES DE L'ARIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, cité d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 2.250 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 300. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 18 novembre 1898. — *Objet* : 1° L'exploitation de la minière actuellement ouverte à Rivèrenert, près Saint-Girons, arrondissement dudit (Ariège), avec tous les droits y attachés et dont M. Oulif a fait apport à la Société ; 2° l'exploitation de toutes autres mines se trouvant sur la concession demandée par M. Schmid et dont le droit est compris dans le même apport ; 3° l'ouverture, la mise en valeur et l'exploitation de toutes autres mines non encore ouvertes dans la même concession ; 4° l'acquisition et l'obtention de toutes autres concessions ou de tous permis de recherches concernant les minerais de toute nature dans le département de l'Ariège et autres ; la mise en valeur et l'exploitation desdites concessions ou permis ; 5° le traitement par tous moyens et la vente du minerai extrait ; 6° enfin les opérations financières, commerciales et industrielles et autres opérations accessoires qui pourront être la conséquence de celles principales ci-dessus et qui pourront être susceptibles d'en augmenter les produits. — *L'acte constitutif* a été reçu à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; la somme suffisante pour payer aux actions un intérêt de 6 0/0. Le surplus des bénéfices au delà de ces prélèvements sera attribué et distribué, savoir : 8 0/0 aux administrateurs, à titre de rémunération aléatoire complémentaire, sauf à eux à se les partager dans les proportions convenues entre eux, et 92 0/0 aux actionnaires seulement dans la proportion du nombre d'actions de chacun d'eux, jusqu'à ce que chaque action ait reçu en dividendes ou en remboursement, par suite de réalisation d'actif, cent francs, c'est-à-dire somme égale au capital engagé. Lorsque toutes les actions formant le capital primitif et même le capital ultérieur auront reçu en dividendes (en dehors bien entendu de l'intérêt de 6 0/0), ou en remboursement par suite de réalisation d'actif, la somme de 100 fr. prévue ci-dessus, mais à partir de ce moment seulement, les bénéfices, après prélèvement de la réserve ci-dessus stipulée, qui se continuera jusqu'à ce que cette réserve ait atteint la moitié du fonds social, serviront à payer en premier lieu : l'intérêt de 6 0/0 aux actions, et le surplus sera réparti comme suit : 8 0/0 aux administrateurs ; 62 0/0 aux actionnaires, et 30 0/0 au fondateur ou aux porteurs des titres de parts de fondateurs créées après pour représenter l'attribution faite à M. Oulif, pour raison de son apport à la Société, étant bien entendu que

ces 30 0/0 seront distribués à ces porteurs de titres dans la proportion du nombre de titres ou de subdivision de titres de chacun d'eux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Arnal, Bedaride, Gérard, Paz, Rolland, d'Estape.

Directeur : M. R. Oulil.

Ingénieur-secrétaire général : M. A. Schweitzer.

3026

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE EN SERBIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de la Michaudière Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des mines d'antimoine du Kostainik, l'achat, la prise à bail, la mise en valeur de toutes mines en Serbie, l'obtention de toute concession, le traitement de tous minerais, la construction ou l'achat de toutes usines à cet effet. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; ensuite 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 pour réserves spéciales; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Frotier, Binder, P. Laurans, L. Morel, G. Weifert. 3027

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

RECHERCHES & EXPLOITATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue de Provence, Paris

NOTICE

Objet de la Société : Recherches et exploitations de carrières, de mines et de toutes sortes de travaux s'y rattachant. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois d'avril. 3028

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ET MÉTALLURGIQUE DU CAUCASE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Chauchat, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation au Caucase de toutes mines et de tous minéraux dont la Société pourrait devenir propriétaire ou locataire ou dont les concessions lui seraient accordées. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir de 11 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; une somme pour la création d'un fonds de prévoyance. Le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Motet.

Membres : MM. J. Bonnardel, M. Gorgeu, J. Lemaizière, Le Châtelier, Bonnardel, de Bovet, Buyard, Raoul-Duval, Fontaine, Petitjean et Bloch.

Commissaires des comptes : MM. Oudin, Muhlbacher. 3029

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DES MINES ET USINES DE BORAX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Mulet, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre millions huit cent mille francs, divisés en 48.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 12 000, au porteur, de 100 fr. — *Taux* d'émission, 100 fr. — Revenu, 4 0/0. — *Amortissement* des obligations, suivant disponibilité; sur les 12.000 obligations, 4.000 étaient remboursées au 1er juillet 1897. — *Les titres* sont cotés en Bourse, à Lyon et à Paris.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1892. .	»	»	5 »
1893. .	»	»	5 »
1894. .	»	»	5 »
1895. .	97 »	97 82	5 »
1896. .	95 73	97 »	5 50
1897. .	»	»	5 50
1898. .	»	»	»

Durée de la Société : Du 20 avril 1891 au 14 octobre 1898. — *Objet* de la Société : Exploitation d'une concession de mine de borocalcite, située en Turquie d'Asie, ou toutes autres concessions de mines de borocalcite ou autres

produits minéraux ; le traitement des produits exploités, la vente et le commerce du minerai extrait et de tous produits fabriqués. — *Paiement* des coupons, Lyon, Paris, Genève, Wien (Autriche).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour fournir 5 0/0 sur les actions après toutefois avoir prélevé au moins 50.000 fr. pour les amortissements ; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

Observation. — Cette Société est sur le point d'entrer en liquidation par suite de son absorption dans le trust qui, sous la dénomination de « Borax Consolidated », se propose de réunir en une seule Société toutes les entreprises de borax de l'ancien et du nouveau continent. Outre la Société lyonnaise, les principaux adhérents sont : la « Borax Company » de Londres, la « Maison Mear et Green », la « Paufic Borax and Redwod's Chemical Works » et toutes les mines du Chili. Voici sur cette importante affaire quelques nouveaux détails que nous empruntons au journal *le Pour et le Contre* : La « Borax Consolidated » qui va monopoliser l'industrie des produits de borax, est une Société anglaise au capital de 1.400,000 liv. st., dont 600.000 liv. st. en actions de préférence 5 1/2 0/0, de 10 livres également. Il est, en outre, créé un capital-obligations d'un million de livres, sur lesquelles 800.000 liv. st. sont actuellement émises et 200.000 liv. st. réservées en vue de l'avenir. Cette vaste combinaison met, en somme, en jeu un capital de 60 millions de francs. Les vendeurs reçoivent en titres 600.000 liv. st. d'actions ordinaires, 266.660 liv. st. d'actions de préférence, 266.660 liv. st. en obligations 4 1/2 0/0, et le reste en espèces. Nous ferons connaître ultérieurement la part revenant à la « Société lyonnaise des mines et usines de Borax » en paiement de ses apports, mais dès à présent, cependant, on peut dire qu'elle ressort à un chiffre qui donnera toute satisfaction à ses actionnaires. La « Borax Consolidated » aura son marché à Londres, où se fait la souscription de son énorme capital par les soins de la maison Glyn Mills, Currie et Cie. En dehors de Conseil d'administration anglais, elle possédera un comité de direction en France, composé de MM. F. Jacquier, Pradel et Vial, administrateurs de la « Société lyonnaise du Borax » et de MM. Monchicourt et Geisenheimer. Les opérations de banque de la « Borax Consolidated » seront centralisées en France entre les mains de la maison Jacquier, Falcouz et Cie et de la Banque Privée de Lyon et Marseille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Falcouz.

Vice-président : M. Jacquier.

Membres : MM. Tubui, Viel, Pradel, J. de Boissieu.

Commissaire des comptes : M. Fontaine.

Administrateurs-délégués : MM. Veil et L. Pradel. 3030

SOCIÉTÉ
MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE DES CÉVENNES

Siège social : 56, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 5.000. — *Durée* de la Société : 99 ans, à dater du 1er février 1895. — *Objet* de la Société : L'exploitation et la mise en valeur, soit dans les départments limitrophes, soit dans tous les autres, et en général dans tous pays français et étrangers, des mines quelconques dont elle pourra devenir concessionnaire. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Sénéchal de la Grange, Léon-Félix Beauquesne, Robert-Gustave Forget. 3031

SOCIÉTÉ
DES MINES BONG-MIU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Port-Mahon, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 18 novembre 1896. — *Objet* de la Société : Recherches, acquisitions et exploitations de mines et gisements miniers dans le village de Bong-Miù de Hadong, province de Quang-Nam (Annam), et dans les autres villages contigus. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Herbet, M. Pinguet, L. Ran. 3032

SOCIÉTÉ DES MINES DE CHIZEUIL

Siège social :
26, quai de Billy, Paris

Capital social : Deux cent mille francs. 3033

SOCIÉTÉ DES

MINES MÉTALLIQUES DE VEZIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, boulev. Saint-Martin Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 12.400 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.200. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de mines de plomb, argent, zinc et cuivre, comprenant la concession de Vézis, sise sur les communes de La Bastide-l'Evêque, Brandonnet, Compolibat et Lacapelle-Blays, arrondissement de Villefranche (Aveyron); l'étude, la recherche et l'obtention de toutes autres concessions de mines métalliques. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 25 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par M. Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; une somme pour réserve extraordinaire ou spéciale; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; le reste : 80 0/0 aux actionnaires; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Ferè.

Membres : MM. Boselli, Dubois, Hache, Lestienne, comte de Liedekerke, Maneuvrier, Seibel.

Commissaires des comptes : MM. Dufresne et Lemaire. 3034

SOCIÉTÉ DES

MINES DE RIO-OLLASTU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue de Provence, Paris

Le capital social est de douze millions de francs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre. 3035

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE

DES ALPES AUTRICHIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vienne (Autriche) 2, Maximilianstrasse

NOTICE

Capital social : 30.000.000 de florins, divisés en 300.000 actions nominatives et au porteur de 100 florins chacune, entièrement libérées. — La Société a émis 50.000 actions de 500 fr., remboursables par 500 fr. en 50 ans et par tirage au sort annuel ayant lieu le 1er janvier et remboursables le 1er janvier suivant et portant un intérêt annuel de 4 1/2 0/0 payables les 1er janvier et 1er juillet. — Intérêts et dividendes payables à Bruxelles, chez MM. Cassel et Cie. — Société constituée et autorisée le 11 janvier 1881. — *Durée* illimitée. — *Objet* : La Société a pour but de fusionner les forges et mines de houille qui sont situées dans les Alpes Autrichiennes, les exploiter ainsi que les autres entreprises minières de toute nature que la Société acquerra et les autres industries qui s'y rattachent. La Société a été constituée par le rachat, par la fusion des entreprises suivantes : Société métallurgique de Huttenberg. — Société minière de Vorden Berg-Koflach. — Société métallique de Styrie. — Société Egydy et Kindberg, ateliers de construction de Gratz. — Aciéries d'Ebeswald Krumbach. — Société de Neuberg Marrazell. — Société des usines d'Innenberg. — Etablissement du chevalier de Fridan.

Répartition des bénéfices : Il est prélevé la somme suffisante pour une répartition de 5 0/0 du capital versé. Le surplus est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 aux directeurs; 5 0/0 au moins, 10 0/0 au plus au fonds de réserve; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Louis Wodzichi.

Membres : MM. Auguste Schuchart, P. de Tunner, baron de Bourgoing, Th. Dumbe, Aug. de Frey, S. de Kahn, comte Ardeyg, d'Harcourt, J. Hochhausser, J. Buggin, Rod. Meier, Ed. Palmer, J. Pechar, Ed. Rauscher de Stainberg, J. Rothauer, Ch. Sary, Maurice de Schreiner, comte Maximilien Ed. Vernet.

Direc teurgénéral : M. Ch.-Aug. Frey.

Directeur-adjoint : M. Ed. Palmer. 3036

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE

L'AUVERGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Cambon, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs, divisé en 1.200 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Objet* : La demande, l'achat et l'affermage de concessions minières de toute nature, leur exploitation, l'achat, la vente et le traitement des minerais, ainsi que de leurs produits et généralement toutes opérations se rattachant à ce genre d'industrie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 16 décembre 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Gresse, notaire à Aouste.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets il est

prélevé : 1° 5 0/0 pour constituer un fonds de réserve, destiné à faire face aux accidents ou charges extraordinaires ou imprévues de la Société ; 2° 10 0/0 pour le Conseil d'administration. Après ces prélèvements, les bénéfices restants seront répartis proportionnellement entre toutes les actions.

Sur les bénéfices restant disponibles après les prélèvements nécessaires pour la réserve légale, et pour le paiement de 10 0/0 aux administrateurs, l'assemblée peut, sur la proposition du Conseil d'administration, constituer une ou plusieurs réserves extraordinaires ou spéciales, destinées notamment, soit à servir un intérêt de 5 0/0 aux actions en cas d'insuffisance des autres produits, soit à amortir le capital-actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Lupé, propriétaire, 16, rue Saint-Guillaume, à Paris ; Paul Gauthier, propriétaire, 5, rue Cambon, à Paris ; et François Urruty, propriétaire, 11 *bis*, rue de la Planche, à Paris.

Commissaire : M. A. Girardon.

Directeur technique : M. A.-V. Faibie, ingénieur des mines.

Directeur commercial : M. Paul Gauthier, administrateur. 3037

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE

VOLGA-VICHERA

SOCIÉTÉ ANONYME.

Siège social : Moscou

NOTICE

Le capital social est de six millions deux cent cinquante mille roubles, or, divisé en 50.000 actions de 125 roubles, or. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des gisements minéraux appartenant à M. Th. Kleist, et de ceux possédés par la « Société des Hauts Fourneaux de Koutime et de Vichéra », actuellement en liquidation, qui les lui ont cédés avec toutes leurs dépendances et les biens se rattachant à l'entreprise ; enfin, tous autres gisements minéraux situés dans le gouvernement de Perm (Oural), district de Tcherdine, sur la rivière de Vichéra ; 2° la construction et l'exploitation, tant dans l'Oural qu'en tous autres points de l'Empire, de hauts fourneaux, d'usines métallurgiques et d'ateliers pour sa construction de matériel mécanique et naval, etc. ; 3° l'acquisition en toute propriété, ou la location de toute autre usine, toutes mines, tous dépôts, bien meubles et immeubles qui correspondent au but de sa fondation, à charge d'observer les lois et les règlements en vigueur, et les droits des tiers. — La Société a été constituée en juin 1897.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le capital de réserve et au plus 5 0/0 de la valeur première des bâtiments en briques et 10 0/0 des autres biens meubles et immeubles à titre d'amortissement de cet avoir jusqu'à complet amortissement. Si l'excédent ne dépasse pas 6 0/0 du capital de fondation, il est versé en dividende aux actionnaires. Si ce dividende dépasse les 6 0/0 ci-dessus indiqués, il sera prélevé sur lui 15 0/0 au profit du Conseil d'administration ; le surplus sera ajouté au dividende ou affecté à la formation d'une réserve spéciale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Pernolet.

Membres : MM. le prince Dolgoroukoff, J. Goujon, E. Schneider, H. de Wendel, Ch. Demachy, E. Nœtylin, Th. Kleist, L. Viellard, L. Spies. 3038

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DES MINES D'HAMIMATE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 145, boulevard Pereire Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 400. — *Durée* de la Société : 90 ans, à partir du 29 avril 1892. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines d'antimoine, zinc et autres métaux situées à Hamimate, arrondissement de Guelma (Algérie), et la création d'usines pour le traitement des minerais provenant de ladite concession. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Hornet-Léger, E. Cassagnade, A. Nigou. 3039

SOCIÉTÉ DE SAGNES-LES-MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue Bleue, Paris

Le capital social est de trois cent mille francs. — La *durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 23 juillet 1898. 3040

SOCIÉTÉS DIVERSES

SE RATTACHANT A L'INDUSTRIE MINIÈRE

ANCIENNE MAISON BERNOT FRÈRES

CH. BERNOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 158, rue Lafayette Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs; ils sont cotés au marché du comptant. — *Obligations* : 1.450 de 100 fr., émises en 1894, 5 0/0; 2.000 de 100 fr., 5 0/0, en 1896, amortissables en 15 ans.

Années	Cours des actions	Cours des obligations 1894	Cours des obligations 1896	Dividendes distribués
1890.	500	»	»	»
1891.	1.200	»	»	85 »
1892.	1.300	»	»	95 »
1893.	1.400	»	»	95 »
1894.	1.450	105 »	»	95 »
1895.	1.500	110 »	»	95 »
1896.	1.500	112 50	102 »	95 »
1897.	1.550	112 50	102 50	95 »
1898.	1.575	112 50	102 50	100 »

Durée de la Société : 30 ans, du 30 juin 1890 au 30 juin 1920. — *Objet* de la Société : Achat et vente de bois, charbons, cokes, anthracites, fabrication et vente de *Charbons de Paris et Boulets Bernot*, exploitation de briqueteries. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hocquet, à Paris. — *Assemblée générale* en août. — *Paiement* des coupons : Actions, en janvier et septembre ; obligations 1894, en mai et novembre ; 1896, en mars et septembre. *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; l'excédent aux actionnaires.

Observations : La maison Bernot frères a été fondée en 1881. Elle a été constituée en Société en commandite par actions en 1890. Son chiffre d'affaires annuel était, en 1889, de 1.200.000 fr. Il est en 1898 de 5.600.000 fr.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Joseph Bernot, Victor Bernot, Louis Bardin, Paul Pierret, Ernest Leriche.
Directeur : M. Charles Bernot. 3041

BRIQUETTE TAVERNIER (GÉNÉRALE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue de l'Arcade, Paris

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 4 février 1898. 3042

COMPAGNIE

FRANÇAISE MINIÈRE

(ANCIENNE COMPAGNIE MINIÈRE AFRICAINE)

Siège social :

29, rue Saint-Augustin, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante-cinq mille francs, divisés en 1.650 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* bénéficiaires : 3.170 ayant droit à 12 68 0/0 dans les bénéfices. — *Durée* de la Société : 99 ans, du 15 juin 1895 au 15 juin 1994. — *Objet* de la Société : Acquisition, mise en valeur et exploitation des mines et gisements d'or et autres gisements miniers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Coffin, 6, rue Royale, Paris. — *Assemblée générale* le 1er mardi d'avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Félix Foy, Jacquemart, Jacquinot, Pottier.
Commissaire des comptes : M. Bellais.
Administrateur-délégué : M. Possier. 3043

COMPAGNIE D'INGUARAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Provence
Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 actions de 500 fr.; il a été en outre créé 14.000 parts de bénéfices. — *L'objet* de la Société est l'exploration et l'exploitation des mines connues sous le nom de mines d'Inguaran ; l'exploration et l'exploitation de toutes autres mines, de toutes carrières, houillères et gisements de toute nature au Mexique ou en tout autre pays, dont la Société pourrait devenir propriétaire par suite de concessions, d'acquisitions, d'apports en Société ou autrement et de ceux dont elle pourrait devenir locataire. La construction et l'exploitation de tous chemins de fer, câbles, routes et ports, l'entreprise et l'exploitation de tous services de navigation ayant pour but de permettre ou faciliter l'exploitation des biens de la Société ou de ceux dont elle serait locataire. — *La durée* de la Société est de 90 ans, à partir du 15 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au fonds de prévoyance; 6 0/0 d'intérêt au capital versé ; 3 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 60 0/0 aux actions et 40 0/0 aux parts de bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul Mirabaud.

Membres : MM. Aron, Cumenge, Albert Mirabaud, Tambour, le baron Leonino, Robert de Wendel.

Administrateur délégué : M. Ch. Laforgue.

3044

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DE RECHERCHES DES MINES ET D'ENTREPRISE DES SONDAGES A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue de la Pépinière
Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. La Société peut augmenter son capital jusque 2 millions de fr. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 15 juillet 1892. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'entreprise et l'exécution de tous travaux de sondages, de recherches géologiques et autres de fabrication, achat, vente de matériel de sondages; l'exploitation des brevets obtenus ou à obtenir, l'exploitation de mines, et tout ce qui se rapporte à ce genre d'industrie. — *Assemblée générale* : le dernier jeudi d'octobre, à 10 heures, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social, aux époques fixées.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 aux actions au prorata de leur libération ; 3 0/0 à chaque administrateur; 1 0/0 à chaque commissaire ; 5 0/0 au directeur ; 10 0/0 à la direction et au personnel. — L'excédent entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Delecourt, Jules Wincqz, Lalou, Pennart de Cazenave, Alfred Schaar, Henin.

Commissaires: MM. Wilbaux, Paternoster, Watterman.

3045

COMPAGNIE DE SOUFRE ET DE CUIVRE

DE THARSIS

LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Glasgow (Écosse)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille livres sterling, divisées en 625.000 actions de 2 l. st., entièrement libérées. — *Titres* : Nominatifs ou au porteur. — Société anglaise constituée en 1866. — *Durée* illimitée. — *Objet* : L'exploitation et la vente des pyrites de cuivre des mines de Huelva (Espagne); la fabrication (par précipitation) du cuivre contenu dans ces pyrites. Enfin le traitement du cuivre, argent et or des résidus des pyrites vendus par elle aux usines de produits chimiques d'Angleterre et du Continent. — *Assemblée générale* ordinaire en avril. — *Paiement* des dividendes à Glasgow, à Paris et en mai.

Répartition des bénéfices : Un fonds de réserve dont la quotité est fixée par le Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Sir Charles Tennant, A. D. M. Messean, Hugh Brown, J. H. C. de Berly, Holbrook Gaskell, sir James King, James Couper, Hugh Becket, James C. Stevenson, L. Oscar Schmidt.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. David Barlas, William P. Rutherlard.

3046

COMITÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, place Vendôme, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est de faire toutes études, recherches, tous travaux géologiques et mise en valeur de richesses minières et autres, en France et à l'étranger; exploitation, soit pour un compte exclusif, soit en participation de tous gisements, mines, carrières, sources d'eaux minérales et autres. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 4 novembre 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. de Meeas, G. Thuillier, A. Riché. 3047

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX ET FONÇAGE DE PUITS ÉTUDES ET TRAVAUX DE MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir du 2 mars 1896. — *Objet* de la Société : Exécution de travaux en terrains aquifères et boulants, entreprise de fonçage de puits de mines, galeries, fondations d'ouvrages, de travaux de sondage et forage, construction de lavoirs et préparations mécaniques et de tout matériel pour industries minières, études et rapports. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour. — *Assemblée générale* en novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Firminhac.
Vice-Président : M. Soubeiran.
Membre : M. Boissière.
Administrateur-délégué : M. Rouy.
Administrateur-secrétaire : M. Schmidt.
Commissaire des comptes : M. Guyon. 3048

LA CARBONIQUE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Tiphaine, Paris

Capital social : Sept cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en mars. 3049

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA COMPAGNIE DES

DRAGAGES AURIFÈRES DE LA GUYANE FRANÇAISE

Siège social : 8, place Vendôme, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., cotées en banque à 125 fr. et libérées. — *L'objet* social est le dragage des minerais aurifères de la Guyane française et l'exploitation des concessions accordées par le gouvernement. — La Société est constituée depuis le 4 juillet 1898 et les extraits de l'acte constitutif ont été publiés par la *Gazette du Palais* du 30 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Motteroz, 7, rue Saint-Benoit Paris; Boulaine, 29, rue d'Offremont; de Saint-Mesmin, 13, rue Grange-Batelière, Paris; Hubert, garde général des forêts, 18, rue de Vienne, Paris; Savaëte, éditeur, 76, rue des Saints-Pères; Adrien Gacon, 7, rue Laffitte; le comte de Montmort, 6, rue Ferou, Paris; le baron Herre-Wyn, rue Michel-Ange, Paris; de Chambure, 16, rue d'Aumale, Paris. 3050

MINES DE MAY-SUR-ORNE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RICHESSE MINIÈRE EN FRANCE.

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, boulevard Montmartre

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril au plus tard, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. 3051

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CHARBON DE PARIS

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHAUFFAGE

Siège social : 87, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 2.500 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de mai 1880. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des charbons artificiels connus sous le nom de charbon de Paris et de charbon de chauffage et généralement de tous combustibles naturels ou artificiels. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Une somme de 500 fr. pour l'amortissement du matériel et des autres biens ; 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pernolet, Popelin, Mailly père, Larue, de Boislisle, le marquis de Flers, Roullier, Thayot, comte. 3052

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GISEMENTS MINIERS DE LA DORDOGNE

Siège social : Saint-Jean-de-Lole

Le capital social, qui était de quarante mille francs, a été porté à cinquante-deux mille francs, par délibération du 18 avril 1898. 3033

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EXPLORATIONS MINIÈRES EN CHINE

Siège social : 15, rue Richer, Paris

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 fr., entièrement libérées. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre.

Directeur : M. Dubois. 3054

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'EXTRACTION DE L'OR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de Milan, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 francs dont 2.000 entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'apport et 4.000 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 4.000. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un nouveau procédé pour l'extraction de l'or. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 6 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huguenot, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 3055

SOCIÉTÉ ANONYME PÉNINSULAR

Siège social : Bruxelles, 119, boulevard de la Senne

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, représentés par 5.000 actions de 500 fr. chacune. Il est créé, en outre, 18.000 certificats de participation, au porteur. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 18 juillet 1893. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'industrie et le commerce du cuivre et autres métaux et leurs sous-produits, l'acquisition et l'exploitation de mines, le tratiement et la vente des minerais, la fabrication, le laminage desdits métaux. L'acquisition et la construction de chemins de fer dans le Midi de l'Espagne. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° 6 0/0 aux actions ; 3° 125 fr. pour chacun des 15.500 certificats ; 4° 125 fr. pour chacun des 2.500 certificats ; le surplus aux porteurs des 18.000 certificats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Siemens Werner, F. C. Jeorger, A. Muller, Hugo Plutzner, E. Leclert.

Commissaire : M. Axel Boeck. 3056

SOCIÉTÉ ANONYME

DE PRODUCTION ET DE VENTE DE COMBUSTIBLES

Siège social : 6, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres*

sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 30 ans, à dater du 5 mai 1896. — *Objet* de la Société : La production, l'achat, la transformation, la vente ou la revente et le dépôt des combustibles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Deuxième semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 au Conseil d'administration pour rémunération supplémentaire à l'administrateur-délégué ou au personnel, le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Couriot, A. Lodin, Rouzet, G. Salomon.

Commissaire des comptes : M. Lucien Dusacq.

Directeur : M. P. Chevron. 3057

SOCIÉTÉ ANONYME

DE TRAVAUX MINIERS

Siège social : 8, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, partir de 1893. — *Objet* de la Société : Exploitation des mines d'or, de Cristales, de San-Nicolas, Solferino et Santiago (situées en Colombie) et d'autres mines de même nature, appartenant à la Compagnie française de Segovia, ainsi que les fonderies, ateliers, établissements et dépendances de toute nature provenant de la même Société ; l'acquisition, l'obtention de concessions et l'exploitation de toutes autres mines de toute nature. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léopold Vapart, Léon Collinet, Emile Faugen, Ernest Stouls, Léon Fontaine, Georges de la Baiglise, Nicolas Rembry.

3058

SOCIÉTÉ ANONYME

DE CARBONISATION

Siège social : 87, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividende* pour 1896, 30 fr. ; 1897, 30 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 23 novembre 1889. — *Objet* de la Société : La fabrication du coke pour son compte ou pour le compte de tiers, la construction et l'exploitation de fours et appareils à ce nécessaires, la fabrication et le traitement de tous les sous-produits que l'on peut extraire de la houille et des combustibles bitumineux, la fabrication de tous leurs dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de dix actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 5 0/0 au Conseil d'administration pour être attribués par lui aux administrateurs délégués ou au directeur ; le surplus aux actions.

3059

SOCIÉTÉ CIVILE DE TRÉFONDS

Siège social : 7, rue de la Préfecture Saint-Étienne (Loire)

NOTICE

Capital social : 20.296 actions. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	353 »	13 50
1891.	334 »	18 50
1892.	343 »	15 »
1893.	328 »	14 »
1894.	255 »	14 50
1895.	256 50	16 »
1896.	293 75	16 »
1897.	300 »	16 »
1898.	300 »	»

Durée de la Société : Des 26 et 30 juin 1885 ; durée aussi longue que celle des exploitations de Tréfonds. — *Objet* de la Société : Mise en commun, adjonction, gestion, surveillance, perception et distribution entre les sociétaires des droits de Tréfonds, créés en vertu de la loi de 1810 sur les mines. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Testenoire-Lafayette et Grubis, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* : Fixée par les statuts au premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er juin, 1er septembre, 1er décembre et 1er mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un fonds de réserve. Une somme est affectée, s'il y a lieu, à un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus des produits est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

sident : M. le comte Thiollière.

Membres : MM. J.-M. Epitalon, le comte H. Palluat de Besset, Charles Neyrand, Clément Rolland, Charles Jacquemont.

Directeur : M. Alexandre Saignol, ingénieur.

3060

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES MINES DE QUANG-NAM

Siège social : 7, rue Port-Mahon, Paris

Capital social : Quatre-vingt-dix mille francs. — *Assemblée générale* en décembre. 3061

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE FORAGE ET DE RECHERCHES MINIÈRES

(BREVETS RAKY)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Chauchat, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *L'objet* de la Société est l'exploitation, tant en France que dans les colonies françaises et pays de protectorat français, des brevets Raky, ainsi que l'acquisition ou l'exploitation, en tous pays, de tous autres brevets ou licences, se rapportant à l'industrie des forages ; toutes entreprises quelconques de forages et de sondages, à forfait ou autrement, par quelque mode que ce soit ; les recherches de gisements de toutes sortes, pour le compte de la Société elle-même ou pour le compte de tiers. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 12 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Lefebvre et Bertrand, notaires à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 pour l'amortissement du capital ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Marmottan, G. Petitjean, Al. Soubeiran, comte J. de Germiny, E. Hébrard, J. Seib, A. Hébrard.

Commissaires des comptes : MM. Le Bel et Daudet. 3062

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES PLANTATIONS ET MINES DE LA SIERRA-NEVADA (COLOMBIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de la Grange-Batelière, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent trente-cinq mille francs, divisé en 5.350 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 300. — *L'objet* de la Société est l'exploitation et la mise en valeur des plantations qui seront ultérieurement créées sur les domaines de M. Sogler ou sur ceux qui pourront advenir à la Société, soit par voie d'apports nouveaux, soit au moyen de toutes acquisitions, locations ou concessions que la Société obtiendra par la suite ; l'achat et la vente de tous produits, denrées et marchandises, l'établissement de tous comptoirs en vue de leur importation ; l'exploitation des bois et forêts dépendant de la Société ; l'exploitation de tous gisements miniers quelconques, placers, veines de quartz aurifères, récemment découverts dans les propriétés de M. Sogler ou pouvant exister dans les propriétés ou concessions appartenant ou pouvant appartenir à la Société ou en dépendant. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 17 septembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Laffitte, A. Godemont J. Dugarrie de Lagarde, P. Huet, 3063

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES SONDAGES RAPIDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, rue Brunel, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse et en Banque. — *Durée* de la Société : 30 ans, fondée en janvier 1897. — *Objet* de la Société : Forages rapides au diamant ou trépan à chute libre combiné, ou tout autre système. — *Assemblée générale* fin mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 30 0/0 au compte d'amortissement ; 20 0/0 du surplus au Conseil l'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Francis Laur, Minée, Calba.
Commissaire des comptes : M. H. Francis Laur.
Directeur ou *gérant* : M. Francis Laur. 3064

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Clairaut, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est de faire toutes opérations accessoires à l'exploitation des mines, minières et carrières, et généralement tout ce qui a rapport au commerce de leurs produits, notamment l'achat et la vente de tous les minerais, ainsi que toutes les applications industrielles se rattachant à l'industrie métallurgique. Le traitement de tous minerais, roches, sables, alluvions, terres et autres matières minérales, traitement qui comporte l'enrichissement de ces minerais et leur fusion. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 28 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; 5 0/0 au Conseil d'administration; une somme pour la création d'un fonds de prévoyance ou rémunération aux employés; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte F. d'Esterno, le comte de Bourmont, G. de Chemellier, J. de Lacharme, A. Gayet.
Commissaire des comptes : M. E. Marescot. 3865

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE

D'EXPLOITATION ET TRAITEMENT DES MINERAIS

Siège social : 19, rue Duphot, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 2.000 de 500 fr. 5 0/0, émises en 1893, remboursables à 500 fr. en 25 ans, à compter de 1894. Remboursement des titres sortis, le 5 octobre suivant. Intérêt annuel, 25 fr. payables les 5 avril et 5 octobre. 232 obligations étaient amorties le 31 décembre 1898. — *Parts* bénéficiaires : 3.000. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 20 septembre 1890. — *Objet* de la Société : Installation d'appareils de traitement des minerais; la vente de brevets; exploitation des mines de Villevielle, Tournon, Bouillac et Asprières. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gatine, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e trimestre. — *Paiement* des coupons à Paris, en avril, pour les obligations.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social; sur l'excédent, 5 fr. par part bénéficiaire; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 15 0/0 aux parts bénéficiaires; 75 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMNISTRATION :

Président : M. E. Castel.
Membres : MM. M. Castelnau, J. Poillot, T. Tourreil.
Commissaire des comptes : M. Benoît.
Administrateur-délégué : M. J. Poillot.
Directeur-Administrateur-délégué : M. M. Castelnau. 3066

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE

MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE EN RUSSIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 110, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions, divisé en 50.000 actions de 500 fr., dont 30.000 actions ordinaires et 20.000 privilégiées.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 aux actions privilégiées; 5 0/0 aux actions ordinaires; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration; 3 0/0 au comité d'étude; le reste entre toutes les actions. 3067

SOCIÉTÉ D'HÉRACLÉE

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE

Siège administratif :
31, rue de Londres, Paris

NOTICE

Le capital social est de 10 millions, divisé en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés en Bourse, au comptant, 2e partie du bulletin de

la cote. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Obligations* : 25.000. — *L'objet* de la Société est de réaliser la concession accordée pour la construction et l'exploitation du port et des quais de Zongouldak, sur le rivage des mines d'Héraclée, avec les privilèges et engagements que comporte cette concession ; d'exploiter industriellement toutes les houillères dont elle pourra disposer dans les conditions déterminées par le firman de concession ou par les lois et règlements de l'empire ; de construire, d'administrer et d'exploiter les voies ferrées de jonction desservant les mines de houille. — *La durée* de la Société est de 42 ans, à partir de mai 1896.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; les 75 0/0 restants : moitié aux actions et moitié aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Norvo.
Vice-Président : M. Rambert, à Constantinople.
Administrateur-délégué : M. Eugène Naville.
Membres : MM. le comte d'Arnoux, le comte de la Bassetière, Th. Berger, André Bernard, Caramanian, Edmond, Fournier, Haladjian, La Fuente, Baron de Lassus Saint-Geniès, A. Roy, L. de Sinçay, S.-E. Yanko Bey Ioannidès, Léonidas Zarifi. 3068

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE MINIÈRE DE ZYRIANOWSK

ALTAI DU SUD

(DOMAINE DE S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE)

Siège social : Milutinsky Pereoulok Maison Colley, à Moscou

NOTICE

Capital social : Trois millions de roubles or, divisés en 24.000 actions de 125 roubles or 500 fr., entièrement libérées. — Société anonyme russe constituée le 15/27 novembre 1897, en vertu d'un contrat passé avec le cabinet de S. M. l'empereur de Russie, le 24 mars/5 avril 1897. Statuts approuvés le 27 juin/9 juillet 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dmitri-M. Bourmistroff, Ivan-J. Schulz, Nicolai-D. Pastchenko, Vladimir-J. Schulz, Nicolai-V. Behr. MM. Vassili-A. Nazaroff, Roman-J. Schulz, Alexandre-T. Raffalowich sont censeurs.
Directeur-gérant : M. Armand Fougère 3069

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Siège social : 47, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 20.000 parts de fondateurs donnant droit à 70 0/0 dans les bénéfices, après tout prélèvement statutaire. — *Durée* de la Société : 99 ans. — *Objet* de la Société : Recherches de gisements miniers, les études pour les apprécier, les démarches légales pour légaliser les titres acquis, exploiter pour le compte de la Société ou de tiers, acheter ou vendre toutes matières métallurgiques de toutes natures, acheter ou vendre tous brevets d'inventions, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefrançais, à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gustave de Belot, des Roches, comte O'Kelly. 3070

SOCIÉTÉ DES MINES MÉTALLIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, boulev. Saint-Martin Paris

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs, divisé en 1.200 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la recherche, la demande de concession, l'acquisition et l'exploitation de toute mine métallique pouvant se rapporter aux biens et droits compris aux apports de M. Seibel dont la situation sera désignée après l'obtention de la concession. — *La durée* de la Société est fixée à 99 ans, à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires. Quand les bénéfices distribuables aux actions seront supérieurs à la somme de 1.200.000 fr., ce qui excédera sera réparti ainsi : 60 0/0 aux actions et 40 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Chardon, P. Dubois, Ch. Fère, F. Lestienne, G. Seibel.
Commissaire des comptes : M. L. Fontaine. 3071

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE
DE PENARROYA
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Onze millions de francs, divisés en 22.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	854 92	50 »
1891.	1.179 45	60 »
1892.	1.194 47	70 »
1893 (1). . .	894 53	52 50
1894.	811 57	52 50
1895.	969 73	65 »
1896.	1.409 85	75 »
1897.	1.850 71	85 »
1898.	2.263 82	»

(1) Doublement du capital.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 19 octobre 1881. — *Objet* de la Société : L'achat, la location, l'exploitation de toutes concessions de mines et d'usines métallurgiques, ainsi que la création et l'exploitation de toutes entreprises industrielles et commerciales s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Corrard, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, 56, rue de Provence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un fonds de réserve, cessant d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital ; 5 0/0 pour former un fonds de prévoyance, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque ce fonds aura atteint les 2/5 du capital social ; la somme nécessaire pour payer un premier dividende égal à 5 0/0 du capital ; le surplus sera partagé comme suit : 10/100 seront attribués aux administrateurs ; le reste, déduction faite des réserves extraordinaires que pourrait décider l'assemblée générale, sera réparti entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Cahen d'Anvers,

Membres : MM. Eugène Puevari, comte Lavaurs, marquis du Lau, Ch. Ledoux, Paul Leroy-Beaulieu, A. Mirabaud, marquis des Roys, Ludovic de Sinçay, Tambour, J. Canalejas y Casas, P. Mirabaud.

Directeur général : M. Paul Gal. 3072

SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LA FABRICATION DES
MÈCHES DE SURETÉ DES MINEURS

Siège social :
12, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. — *Assemblée générale* en octobre. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de 1881. — *Objet* de la Société : Fabrication des mèches de sûreté pour mineurs. 3073

SANTÉ - GAIETÉ - LONGÉVITÉ

Le Champagne d'Or

VIN D' « OR POTABLE »

(Pur Champagne Dynamisé d'Or pur)

Reconstitution de l'Antique Breuvage de Bonne et Longue Vie

« Il a puissance sur toute douleur, maladie, infirmité, débilité, allongeant la vie selon la permission de Dieu et triomphant des misères de ce monde. »

Nicolas Flamel (1373).

Reims et Epernay -:- Cuvées Réservées

Carte Blanche Rose-Croix -:- Qualité unique

La Bouteille . . . . . 6 fr. 50

La 1/2 Bouteille . . . . . 3 fr. 50

Franco emballage sur wagon à Épernay

Expédition en caisses ou paniers de 12 bouteilles, 24 demi-bouteilles

25 bouteilles ou 50 demi-bouteilles

ENVOI FRANCO DE LA NOTICE

Vente : Gaston P. DURIEUX

13, Rue des Petites-Écuries, PARIS

CHAPITRE XXIII

MOULINS

GRANDES MINOTERIES A FÈVES DE FRANCE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

PRAT, BASSOT, LIGNEUL & Cie

Siège social : 21, *rue du Louvre, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions six cent mille francs, divisés en 5.200 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des usines de Montivilliers, de Renève, de Saint-Nazaire et de toutes autres usines qui pourraient être créées ou louées par la Société, et généralement tout ce qui se rattache au commerce des farines de fèves des maisons R. et L. Prat et les fils de Bassot frères et Paul Ligneul. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 14 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ibled, notaire à Dijon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 à un fonds de prévoyance; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. E. Bougenot, A. Oudet, P. Lioger, N. Bassot.

Gérants-directeurs : MM. G. et P. Bassot.

3074

GRANDS MOULINS DE CORBEIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs, divisés en 24.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote officielle, au comptant. — *Obligations* : 13.760 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr., par tirages annuels en décembre. Remboursement des titres sortis le 1er janvier suivant. — *L'assemblée générale* du 4 juin 1898 a autorisé le Conseil d'administration à émettre 2.400 obligations hypothécaires de 500 fr. 4 0/0 amortissables en 50 ans. — *Parts bénéficiaires* : 4.000 au porteur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.	Cte des parts bénéficiaires
1890	512 »	30 »	484 37	»
1891	544 »	40 »	489 86	»
1892	633 »	37 50	506 39	210 19
1893	685 »	35 »	515 89	190 23
1894	566 »	»	514 75	141 41
1895	394 »	»	505 18	67 79
1896	288 »	»	492 53	50 87
1897	329 62	»	500 11	61 71
1898	385 »	»	507 »	79 »

Il n'a pas été distribué de dividende pour l'exercice 1897.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 17 mars 1881, au 17 mars 1980. — *Objet de la Société* : Achat des moulins à farine et à huile, connus sous le nom Darblay et Béranger, grands moulins de Corbeil, etc., etc.; toutes opérations se rattachant au commerce et à l'industrie des grains, farines, huiles et fécules. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au Crédit mobilier et chez MM. Perier, Mercet et Cie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former le fonds de réserve légale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le 1/10 du capital; somme suffisante pour servir aux actions un intérêt de 5 0/0 du montant des versements. Sur les bénéfices disponibles, l'Assemblée générale pourra ordonner un prélèvement pour la création d'un fonds de prévoyance; le surplus des bénéfices est distribué comme suit : 5 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 pour la rémunération du directeur et du personnel; 85 0/0 aux actionnaires et porteurs de parts bénéficiaires sans distinction entre les actions et les parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Wallu.

Membres : MM. Dreyfus Duchateau, L. Janssens, R. Vierne, E. Tourreil.

Commissaires des comptes : MM. A. Magnin et L. Martin.

Directeur : M. Lainey. 3075

MINOTERIE STÉPHANOISE AULAGNON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : au Marais, Saint-Etienne (Loire)

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889...	675	6 0/0
1890...	750	6 0/0
1891...	800	6 0/0
1892...	850	6 0/0
1893...	900	6 0/0
1894...	900	6 0/0
1895...	950	7 0/0
1896...	1.000	8 0/0
1897...	1.000	8 0/0
1898...	1.025	8 0/0

L'objet de la Société est la création d'une minoterie à Saint-Etienne ; achat, fabrication et vente de tous produits entrant dans ce genre d'industrie, ainsi que le commerce des blés, avoines et fourrages. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 30 décembre 1880. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Testenoire-Lafayette et Borie, notaires à Saint-Etienne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le surplus au gérant et aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Biétrix, Soignol, Couffinhal, Devillaine, E. Nicolas.

Gérant : M. L. Aulagnon. 3076

MOULINS BRESTOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quai du Grand-Bassin, Brest

NOTICE

Le capital social est de douze cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 30. — *L'objet de la Société* est la création et l'exploitation d'une minoterie à Brest, et, par suite, toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rapportant à l'industrie de la meunerie et au commerce de grains et farines. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 25 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Billotte, notaire à Brest.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Clausse, E. Deshayes, A. Huau, H. Levasseur, E. Steff.

Commissaires des comptes : I. Marfille et P. Coatélant. 3077

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GRAINAGES CELLULAIRES DARBOUSSE

Siège social : Cruviers-Lascours (Gard)

Le capital social est de cent quatre-vingt-dix mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

3078

GRANDS MOULINS DE PARIS

(MARQUE TRUFFAUT)

Siège social : 85, *quai de Javel, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. Le Conseil d'administration est autorisé à créer et à émettre aux prix, charges et conditions qu'il avisera, un nombre d'obligations nécessaires pour représenter un capital de un million de francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des établissements connus sous le nom de Moulins Truffaut ou Grands Moulins de Paris, situés à Paris, quai de Javel, 85 ; l'achat, la location, la création et l'exploitation de tous autres établissements et usines de même nature ; toutes opérations se rattachant au commerce et à l'industrie des grains et farines. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 27 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de novembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale : 5 0/0 au capital versé ; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Hirch, R. Thalmann, J.-B. Visseaux.

Commissaire des comptes : M. F. Watrin.

3079

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MOULINS A CYLINDRES D'HAMAYE

Siège social : Hamaye, commune de Wandignies (Nord)

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mai.

3080

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MOULINS D'ÉGYPTE

Siège administratif :
156, rue de Rivoli, Paris

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

3081

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

DES MOULINS D'ALBI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Carmaux, Albi

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 3082

SOCIÉTÉ DES GRANDS

MOULINS DE VILLEFRANCHE

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS E. SEIGLE)

Siège social : Gleizé (Rhône)

Le capital social est de deux millions de francs.

3083

SOCIÉTÉ DES MOULINS NANTAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quai Saint-Louis, Nantes

Le capital social est de deux millions de francs.

3084

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

MOULINS DE PROUVY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Prouvy (Nord)

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en novembre. 3085

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XXIV

NAVIGATION

COMPAGNIES DE NAVIGATION ET ARMEMENTS MARITIMES

BELGIAN AMERICAN MARITIME COMPANY

Siège social : *Anvers*

NOTICE

Capital social : Six cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.500 actions de 250 francs. — *Titres* : Actions nominatives. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Construction, acquisition, achat, location, affrètement ou vente de steamers et navires en y comprenant ceux du type connu sous le nom de « Whalebacks », le transport des passagers, de marchandises, bétail, courriers, troupes et trésors de et vers tels endroits que la Société déterminera. — *Société constituée* le 5 septembre 1893. — *Assemblée* générale : 1er mercredi de mai, à trois heures de relevée, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le reste à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. William Johnston, Edmond Johnston, Robert Sutherland Johnston, Jean-Louis Dekkers, John-Daniel Ruys.

Commissaire : M. Walter Edwin Stacey.

3086

BUREAU VERITAS

REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *8, place de la Bourse, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs, divisés en 600 actions de 4.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 82 ans, à partir de 1828, jusqu'au 31 décembre 1910. — *La Société* a pour objet la classification et l'expertise des navires de toutes les nations, la surveillance des nouvelles constructions et des réparations, les constatations de toutes avaries pour le compte de tiers et les règlements qui peuvent en résulter, la publication du *Registre Veritas* et du *Répertoire général*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Delaunay. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* du dividende au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch.-A. Lefebvre.

Membres : MM. A. Borja de Mozot, Ch.-J. Lefebvre, William Petersen, membre honoraire, le baron de Roujoux, G. Van den Brock Obrenan.

Commissaire des comptes : M. A. Magnin.

Administrateur-délégué : M. Edmond Bal.

3087

CHARGEURS RÉUNIS

COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *11, boulevard des Italiens Paris*

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse au comptant. — *Parts* : 16.000 de fondateurs.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.044	60
1891.	1.055	60
1892.	1.148	60
1893.	1.173	60
1894.	1.167	60
1895.	1 273	60
1896.	1.356	60
1897.	1.496	60
1898.	1.300	»

Durée de la Société : Jusqu'au 12 février 1942. — *Objet* de la Société : Exploitation de tous services maritimes de transports sur tous les points du monde et notamment du Havre à l'Amérique du Sud. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée* générale : 2e semestre. — *Paiement* des coupons à la Société des Reports et Dépôts, 9, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve légale et cessant d'être obligatoire lorsque ce fonds aura atteint le dixième du capital social ; sur le surplus il est distribué 5 0/0 aux actionnaires ; ces prélèvements opérés, l'assemblée générale pourra prélever de quoi constituer un fonds de prévoyance ; l'excédent est réparti : 75 0/0 aux actions à titre de dividende ; 9 0/0 au Conseil d'administration et 16 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Mirabaud.

Membres : MM. Ch. Demachy, Ad. Binoche, Ch. Ledoux, H. de Clermont de Sinçay, L. Foud.

Commissaires des comptes : MM. Bramma et Palloy.

Directeur : M. J. Duprat. 3088

COMPAGNIE DES

BATEAUX A VAPEUR DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : place des Nations, Dunkerque

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent cinquante mille francs, divisés en 2.900 actions de 500 fr., libérées, au porteur. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille. — *Cours* des actions : De 1886 à 1898 : 500 fr. — *Dividendes* distribués : De 1886 à 1898 : 25 fr. — *Durée* de la Société : 19 novembre 1853, transformée en Société anonyme le 31 mai 1875. — *Objet* de la Société : Service de navigation entre Dunkerque, Saint-Pétersbourg, le Havre, Bordeaux, Londres, Bône, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris. — *Assemblée* générale en mai. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 fonds de réserve ; une somme suffisante pour servir 5 0/0 aux actions ; somme égale à 5 0/0 du capital pour fonds de prévoyance et le surplus aux actionnaires et au fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Verbeckmoës, R. Francez, baron de Berthois, F. Morel, Le Roy-Dollez.

Directeur : M. Georges Verbeckmoës. 3089

COMPAGNIE BELGE MARITIME DU CONGO A ANVERS

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Deux millions cent mille francs, représentés par 4.200 actions de 500 fr. Le capital peut être augmenté. La Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions nominatives ou au porteur. — *Objet :* L'établissement et l'exploitation d'un service de bateaux à vapeur, sous pavillon belge, d'Anvers au Congo et à la Côte d'Afrique avec retour à Anvers. La Société peut entreprendre toutes extensions ou modifications de cette ligne, ainsi que l'exploitation de toute autre ligne de navigation maritime ou fluviale. Elle peut installer des quais, piers, hangars ou autres établissements pour faciliter les transports. Elle peut faire achat de marchandises et animaux et approvisionnement ; elle peut s'intéresser dans toutes entreprises ; elle peut aliéner, louer ou affermer ses biens en tout ou en partie. — Navires de la Compagnie : *le Coomassie*, *le Léopoldville*. — *Durée :* 30 ans. — *Société constituée* le 24 janvier 1895. — *Assemblée* générale à Anvers, le 5 mai, à 3 heures de relevée.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 6 0/0 de dividende sur le montant libéré ; 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 90 0/0 à partager entre toutes les actions au prorata du montant libéré. L'assemblée générale des actionnaires pourra faire de ces 90 0/0 tel autre emploi à l'intérêt de la Société, et notamment a un fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frédéric-William Bond, Lionel Anspach, Francis-Walter de Winton, Jones Alfred Lewis, Alexis Laurent.

Commissaires : MM. le baron Léon Béthune, Pierre Dustin, Gustave Stappers. 3090

COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

CYP. FABRE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 69, rue Sylvabelle, Marseille

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées, au porteur et nominatives. — *Parts* de fondateurs ayant droit à 20 0/0 des bénéfices. — *Les titres* sont cotés aux Bourses de Marseille et Paris, à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	570	30
1891.	567	25
1892.	517	25
1893.	527	25
1894.	498	15
1895.	476	25
1896.	495	26
1897.	495	»
1898.	495	»

Durée de la Société : 30 ans, du 31 mars 1881 au 30 mars 1911. — *Objet* de la Société : Navigation à vapeur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fernand Maurel, à Marseille. — *Assemblée* générale : 2e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 10 0/0 au gérant ; une somme à voter par l'assemblée pour fonds de prévoyance et le surplus : 80 0/0 aux actionnaires et 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. A. Féraud.
Membres : MM. H. Pascal, P. Zarli, E. Fabre, F. Barthélemy.
Gérant : M. Paul-Cyprien Fabre. 3091

COMPAGNIE GÉNÉRALE

TRANSATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Auber, Paris

NOTICE

Observations : Fondée en 1855, sous le nom de Compagnie Générale Maritime, devenue Compagnie Générale Transatlantique, par décret du 25 août 1861 ; Société anonyme par décret du 24 avril 1880.

Capital social : Quarante millions de francs, divisés en 80.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Obligations :* 300.000 obligations, émises en octobre 1887, à 347 fr. 50, rapportant 15 fr. et remboursables à 500 fr. La durée de l'amortissement de ces obligations est de 75 ans. — *Les titres* sont cotés en bourse, les actions au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Cours des oblig.	Dividendes distribués
1890. . .	621 »	391 »	30
1891. . .	572 »	381 »	30
1892. . .	570 »	375 »	20
1893. . .	496 »	367 »	20
1894. . .	361 »	328 »	15
1895. . .	343 »	339 »	15
1896. . .	333 »	345 »	18
1897. . .	369 37	385 71	15
1898. . .	350 »	382 »	»

Durée de la Société : 30 ans, plus 19 ans, de 1861 au 24 août 1910. — *Objet* de la Société : Toutes opérations de transport maritime, de construction et de réparation de navires, d'armement et de pêche ; d'exploitation de services maritimes postaux. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Fould et Bertrand, à Paris. — *Assemblée* générale en mai ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social ; actions : acompte le 1er janvier ; solde, 1er juillet ; obligations : 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices, nets de toutes charges, il est prélevé : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social ; 2° Toute autre somme que le Conseil d'administration juge utile et dont il détermine l'importance pour la formation d'un fonds de prévoyance. L'excédent est réparti comme suit : Un premier dividende de 40 fr., soit 8 0/0 du capital versé, est payé aux actions. Ce qui reste est attribué : 3/4 aux actions et 1/4 à la Société du Crédit Mobilier, en exécution d'un traité du 19 octobre 1860, modifié le 7 avril 1869. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour fournir 26 fr. par action, la différence peut être prélevée sur le fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Pereire.
Vice-Président : M. Cloquemin.
Membres : MM. Delarbre, marquis de Flers, Gautreau, Gavini de Campile, Géry, Piot.
Administrateurs-délégués : MM. Guérin de Litteau, Chabrier et Halfon.
Commissaires des comptes : MM. Jules Gaudry et Bresson.
Directeur : M. Dorigny.
Chef du secrétariat : M. J. dal Piaz. 3092

COMPAGNIE HAVRAISE PÉNINSULAIRE

DE NAVIGATION A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
13, rue de la Grange-Batelière, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	722	45
1891.	684	45
1892.	659	»
1893.	476	15
1894.	390	15
1895.	446	30
1896.	508	25
1897.	545	25
1898.	550	»

Durée de la Société : 50 ans, jusqu'en 1932. — *Objet* de la Société : Exploitation de lignes de bateaux ; construction et armement des navires de commerce ; achat, vente, affrètement et location de navires, opérations de commerce et de transport pouvant donner lieu à des produits de fret. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Querantonnais. — *Assemble* générale : 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons chez MM. Périer, Mercet et Cie, 59, rue de Provence, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, et cessera lorsqu'il aura atteint le dixième du capital ; 5 0/0 pour servir de premier dividende aux

actions ; le surplus sera réparti, savoir : 90 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; toutefois, sur les 90 0/0 à répartir aux actionnaires, le Conseil d'administration pourra prélever, s'il le juge utile, une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ferdinand Périer, banquier, de la maison Périer, Mercet et Cie, à Paris, rue de Provence, 59.

Membres : MM. Remy Bernard, administrateur des aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac, 13, boulevard Haussmann, Paris ; Louis Brindeau, au Havre ; Edmond Latham, négociant, au Havre ; René Odinet, armateur, au Havre ; Jérôme-Lucien Tricot, ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, 28, rue de Berlin, Paris ; Alfred de Watteville, de la maison Périer, Mercet et Cie, à Paris, rue de Provence, 59.

Commissaires des comptes : MM. Emile Leclert, ingénieur de la marine ; Ernest Roubaud, commissaire général de la marine, en retraite.

Directeur général : M. E. Grosos, armateur au Havre. 3093

COMPAGNIE DU

LLOYD FRANCO-AFRICAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 32, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est de faire toutes les opérations de transports maritimes par navires à vapeur et à voiles pour l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, les divers pays de la Méditerranée, de la mer Noire et de la mer d'Azof.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boone-Bériot, Henri Desmazières, G. Durruty, Leflère, L. Réveillac. 3094

COMPAGNIE MARITIME FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Scribe, Paris
Direction et Administration
rue de Bel-Air, 27, Nantes

NOTICE

Le capital social est de trois cent trente mille francs, divisé en 660 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. (Le solde sera appelé dans le courant de l'année 1899). — *Les titres* sont au porteur. — *Objet* : La construction ou l'acquisition, la location et la mise en exploitation de navires à voile ou à vapeur avec attache dans un ou plusieurs ports du littoral français à déterminer par le Conseil d'administration ; généralement toutes opérations commerciales se rattachant aux armements et aux transports maritimes. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 9 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Clémentel, notaire à Riom. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ou mai ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé et non remboursé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Richard.

Vice-président : M. Louis Levesque.

Membres : MM. L. Mainard et Eug. Polo, administrateur délégué. 3095

COMPAGNIE MARITIME

GIRONDE ET GARONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ponton des Quinconces
Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs. — *L'assemblée* générale a lieu en mars.

Directeur : M. M. Minvieille. 3096

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE

NAVIGATION A VAPEUR FRAISSINET ET Cie

Siège social : 6, place de la Bourse, (Marseille)

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à Marseille et à Lyon. — *Obligations :* au 30 juin dernier, 5.425. — Valeur, 500 fr. — *Taux* d'émission : 480 fr. — Revenu, 4 0/0. — *Durée* de l'amortissement des obligations : Tirages successifs jusqu'en 1914.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. . .	»	25	»
1891. . .	»	15	»
1892. . .	»	20	»
1893. . .	»	20	»
1894. . .	»	20	»
1895. . .	»	25	»
1896. . .	400 à 420	25	505
1897. . .	432	25	507
1898. . .	452	»	505

Durée de la Société : Créée en 1843 et renouvelée de-

puis plusieurs fois. Expiration de la Société actuelle en 1914. — *Objet* de la Société : Transports maritimes de passagers et de marchandises. Services annexes : Bureau de transit ; ateliers de constructions mécaniques pour tous travaux maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laugier. — *Paiement* des coupons, au siège social et agences, Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, Marseille et Paris, et, en général, toutes Banques, les 1er juillet et 1er janvier. — *Assemblée* générale en décembre.

Répartition des bénéfices : Une somme pour assurer 5 0/0 au capital versé des actions ; 5 0/0 fonds de réserve ; le surplus : 20 0/0 au gérant et 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Alfred Chailan.

Membres : MM. H. Rosselin, J.-C. Roux, G. Couve, Th. Rodocanachi, Edmond Tissot, H. de Lachesnaye.

Gérant : M. Alfred Fraissinet. 3097

COMPAGNIE DES

MESSAGERIES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Vignon, Paris

NOTICE

Le capital social est de soixante millions de francs, divisé en 120.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse. — *Obligations :* 120.000 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 remboursables en 50 ans ; 100.000 seulement de ces obligations ont été émises à divers taux. — *L'objet* de la Société est le service général de navigation. — *Durée* de la Société : Du 16 janvier 1852 au 31 décembre 1931. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Julien Yver, notaire à Paris. — *Le paiement* des coupons a lieu à Paris, Marseille, Bordeaux et Lyon, aux époques ci-après.

Actions : 1er juin, 1er décembre. — *Obligations :* 1er avril, 1er octobre.

Années	Cours des Actions	Cours des Obligations
1889.	646 862	495
1890.	683	509
1891.	669	505
1892.	664	513
1893.	636	515
1894.	581	516
1895.	624	515
1896.	671	503
1897.	726	508
1898.	696	506

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lefèvre-Pontalis.

Vice-président : M. Ch. Tranchant.

Membres : MM. Ch. Babin, H. Bergasse, A. Besnier, J. Cambefort, E. Carnot, P. Clavery, L. Delaunoy-Belleville, E. Lefebvre Desvallières, A. Musnier, Octave Noël.

Commissaires : MM. Dumont, de Semallé.

Directeur : M. Paul Lecat. 3098

COMPAGNIE NANTAISE DE

NAVIGATION A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Jean-Jacques-Rousseau, Nantes

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 francs. — *L'assemblée* générale a lieu en octobre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 3099

COMPAGNIE NATIONALE

D'ARMEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr. dont 4.500 entièrement libérées et 1.500 libérées de 25 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *L'assemblée* générale extraordinaire du 26 novembre 1898 a autorisé le Conseil d'administration à émettre 400 obligations de 500 fr. rapportant 25 fr. d'intérêts annuels, jouissance 1er juillet 1898, amortissables par tirages semestriels du 1er juillet 1902 au 1er juillet 1910. — *L'objet* de la Société est de faire l'armement de navires de toute sorte, l'entreprise à forfait ou autrement de tous transports maritimes, les affrètements, la gérance de tous navires pour compte de tiers, la commission et la consignation et, d'une manière générale, toutes les opérations qui se rattachent à la navigation et aux transports. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 24 décembre 1889. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *L'assemblée* générale a lieu au mois de juin, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 15 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Suquet.

Administrateur-délégué : M. L. Guary.

Membres : MM. Bécue, Collignon, Giton, Laniel, Araud, Le Play, Mialane.

Commissaires des comptes : MM. Barillot et Limauge. 3100

COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION

Siège social : 18, rue de la République Marseille

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 16.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Marseille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	30
1891.	»	30
1892.	»	25
1893.	»	16 50
1894.	»	16 »
1895.	640	34 25
1896.	600	20 »
1897.	680	»
1898.	665	»

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1911. — *Objet de la Société :* Transport par mer des marchandises, passagers, dépêches et lettres, et exploitation des lignes de Marseille à l'Extrême-Orient. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pascal, à Marseille. — *Assemblée générale* de mai à juillet ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au Comptoir d'escompte, les 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; une somme pour réserve supplémentaire ; le surplus, 85 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. Georges Borelli.

Vice-présidents : MM. F. Angts, Ed. Wulfran, Puget.

Membres : MM. F. Abram, J.-B. Bonnaud, A. Grangier, P. Guérin, L. Luca Mimbelli, S. Pianello, É. Racine.

Commissaires des comptes : MM. A. Racine et G. Robert.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres : MM. Georges Borelli, P. Angts, E. W. Puget, J.-B. Bonnaud et P. Guérin.

Administrateur-délégué : M. Paul Guérin.

3101

COMPAGNIE DE NAVIGATION RAOUL GUILLON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDINE SIMPLE PAR PARTS

Siège social :
15, quai de Richebourg, Nantes

NOTICE

Le capital social est de deux cent quatre-vingt mille francs, divisés en 280 parts de 1.000 fr. — *L'objet de la Société* est la construction et l'exploitation d'un ou plusieurs navires à voiles en acier. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 1er septembre 1897. — *La Société* a émis en 1898 560 obligations hypothécaires maritimes de 500 fr. 4 1/2 0/0, remboursables en 10 années.

3102

COMPAGNIE DE NAVIGATION ET DE COLONISATION DES ANTILLES AU TERRITOIRE CONTESTÉ FRANCO-BRÉSILIEN

(AMAZONIE FRANÇAISE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue de la Victoire, Paris

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 12 mai 1898.

3103.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de l'Hôtel-de-Ville Lyon

NOTICE

Capital social : Six millions sept cent trente mille cinq cents francs divisés en 13.461 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la Bourse de Marseille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	30
1890.	»	25
1891.	»	15
1892.	»	6
1893.	»	»
1894.	»	»
1895.	299	»
1896.	268	»
1897.	364	»
1898.	405	»

Il n'y a pas eu de dividendes distribués depuis 1892, par suite de pertes subies par la compagnie ; le montant des pertes à amortir était encore de 133.762,69 après la clôture de l'exercice 1897. — *Durée de la Société :* 60 ans, du 24 août 1884 au 23 août 1948. — *Objet de la Société :* Transport par mer des passagers, marchandises, dépêches et lettres. — *Notaire* qui a reçu l'acte :

Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* deuxième quinzaine d'avril. — *Paiement* des coupons, Lyon et Marseille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; 15 0/0 à la réserve supplémentaire ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Mante.
Vice-président : M. H. Estier.
Membres : MM. T. Chaland, E. Alphandéry, E. Bizard, A. Granjon, E. Guimet, L. Mante, E. Martin, H. Touache.
Directeur : M. Ch. Durbec, agent général de l'Exploitation. 3104

COMPAGNIE ROUENNAISE DE TRANSPORTS MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, quai du Havre, Rouen

Le capital social est de six cent vingt mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 29 octobre 1898. 3103

COMPAGNIE DES

TRANSPORTS MARITIMES DE PARIS A BREST

SERVICE SPÉCIAL DES HALLES ET MARCHÉS DE PARIS

Siège social : 37, *rue Traverse Brest*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs :* 2.000. — *L'objet de la Société* est la création d'une première ligne de bateaux à vapeur, entre Brest et Paris, avec les embranchements qui seraient jugés nécessaires et pouvant desservir les ports intermédiaires, sans préjudice des autres lignes dont la création paraîtrait utile, ainsi que toutes opérations se rattachant à cette entreprise et pouvant donner à la Société l'extension dont elle sera susceptible. L'achat, la construction, l'armement, l'affrètement, la vente, la location, l'échange et l'exploitation des navires à vapeur ou voiliers et, généralement, de toutes opérations maritimes ou fluviales. Elle pourra aussi s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, d'achat ou de souscription d'actions ou d'obligations, ou par tout autre moyen, dans toutes entreprises ou Sociétés françaises ou étrangères du même genre ou ayant rapport à tout ou partie de son objet social. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 19 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; tous les actionnaires ont le droit d'y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 30 0/0 au fonds d'amortissement ; 10 0/0 au fonds d'assurance et de prévoyance ; le surplus : 5 0/0 au directeur ; 10 0/0 au personnel ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le vicomte A. de Chabannes la Palice, H. Trépagne, F. Malleval.
Commissaire : M. R. Sergent. 3106

NORDDEUTSCHER LLOYD IN BREMEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Brême

NOTICE

Capital social : Quarante millions de marks, divisés en 40.000 actions de 1.000 marks ; la Société a émis : en 1883, pour 15.000.000 d'obligations de 200, 300, 500, 1.000 et 3.000 marks 4 0/0 ; en 1885, pour 10.000.000 d'obligations 4 0/0 ; en 1894, pour 15.000.000 d'obligations 4 0/0. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société* constituée en février 1857, modifiée le 23 avril 1892. — *Durée :* 50 années. — *Objet :* Transports maritimes, lignes de paquebots pour voyageurs et marchandises, service postal de l'Allemagne vers l'Orient et l'Extrême-Orient. — *Assemblée* générale en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; 5 0/0 à l'administration ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Plate, J.-L.T. Achelis, J.-A. Hachez, G.-B. Brauer, F.-W. Delius, J. Schmidt, H. Skroder, G. Albrecht, H. Melchers, H. Jordan, G. Bleichroder, H. Palmie. 3107

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ARMATEURS NANTAIS

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MARINE A VAPEUR ET A VOILES

Siège social : 9, rue Voltaire, Nantes

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante-quinze mille francs, divisé en 550 actions de 500 fr. — *L'objet*

de la Société est la construction et l'exploitation d'un ou de plusieurs navires à voiles ou à vapeur. Les armements ou affrètements de navires, en général. Les transports d'importation et d'exportation de toutes natures, les consignations, la négociation de tous effets de commerce. Et généralement toutes les opérations commerciales se rattachant à l'armement. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Cheguillaume, notaire à Nantes. — *L'assemblée* générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 1/8 au Conseil d'administration et 7/8 à la disposition de l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Polo, N. Guillon, E. Poulain. 3108

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BATEAUX A VAPEUR DE LA MARTINIQUE

Siège social : 13, *rue de Trévise, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de 1891. — *Objet* de la Société : L'établissement et l'exploitation d'un service de bateaux à vapeur pour le transport de voyageurs et des marchandises, conformément au cahier des charges. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville. — *Assemblée* générale en août.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auguste Hubeau, Adolphe de Fleurac, Louis Olive, André Ferval, Flavius Hayot.

Commissaires des comptes : MM. Charles Belin, Armand Dumaix. 3109

SOCIÉTÉ ANONYME DE

NAVIGATION ROYALE BELGE-SUD AMÉRICAINE

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Cinq millions quatre cent soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq francs, représentés par 500 actions de 12.500 fr. — *Titres* : Actions nominatives. — *Société constituée* le 8 décembre 1877. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : L'exploitation de services de navigation à vapeur, spécialement l'exploitation du service postal établi à Anvers, entre la Belgique, le Brésil et la Plata, suivant convention intervenue avec l'Etat belge, d'une part et la Liverpool Brazil and River Plate Steam Navigation Company limited, d'autre part. Elle pourra s'entendre avec d'autres compagnies. — *Assemblée générale* : 1er mardi de juillet à midi, à Anvers, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; le surplus sera réparti entre les actionnaires au marc le franc des actions que chacun possède.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Walter Holland, Charles W. Iones, C. H. Melly, John W. Hunter.

Commissaire : M. Georges Holt. 3110

SOCIÉTÉ ANONYME DU

STEAMER APSCHÉRON

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, représentés par 450 actions de 1.000 fr. Il pourra être augmenté ou diminué. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 20 avril 1891. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'exploitation du steamer *Apschéron* ou de tous autres navires qui seront soit achetés, soit acquis, soit armés, soit affrétés par elle. — *Assemblée générale* : 15 mars, à 10 heures, à Anvers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve, indemnité aux administrateurs. Le solde sera partagé entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : André fils, Charles Good.

Administrateur-délégué : M. Ludovic Schottleander.

Commissaire : M. Henri Geby. 3111

SOCIÉTÉ ANONYME

DU STEAMER OURAL

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, représentés par 550 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Nominatifs. — *Société constituée* en 1889. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'exploitation du steamer *Oural* ou de tous les autres navires qui seront, soit achetés, soit acquis, soit armés, soit affrétés par elle. Le capital pourra être augmenté ou diminué. — *Assemblée générale* : 15 mars, à 10 heures, à Anvers. Année sociale : 1er décembre au 30 novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; indemnité aux administrateurs et commissaires. Le solde sera partagé entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Good, André fils, L. Schottelander.

Commissaire : M. Henri Geby. 3112

SOCIÉTÉ ANONYME

DES VOILIERS NANTAIS

Siège social : 3, *rue Grosset, Nantes*

Le capital social, qui était primitivement de un million, a été porté à un million six cent mille francs, par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 30 décembre 1897. 3113.

SOCIÉTÉ

COMMERCIALE D'AFFRÈTEMENTS ET DE COMMISSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue de Châteaudun, Paris*

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs. *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires. 3114

SOCIÉTÉ COLUMBA-BELGE DE NAVIGATION

SERVICE DIRECT D'ANVERS AU CANADA

Siège social : *Anvers*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, représentés par 5.000 actions de 500 fr. La Société a émis 5.000 obligations de 500 fr. chacune, 5 0/0. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — *Société constituée* le 7 juillet 1893. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : L'achat, la construction, la location de navires à vapeur, voiliers et autres embarcations devant servir à la navigation entre Anvers et les pays d'outremer et spécialement entre Anvers et le Canada ; le transport des voyageurs, marchandises, animaux, correspondances, paquets et colis. Navires de la Société : *Louisiana*, *Pélican*, *Kent*, *State of Alabama*. — *Assemblée générale* : Le 2e mardi de mai, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration et au commissaire ; 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Astère Vercruysse, Jean Fatio, John Baar, Dunham Massey, John Douglas, Arthur Onslow, Albert Eeman, Maurice Rosart.

Commissaire : M. Léon Mersman. 3115

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE NAVIGATION TUNISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *1, rue Laffitte, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'établissement et l'exploitation d'un service de navigation à vapeur ou autrement pour le transport des voyageurs et des marchandises dans le port et la rade de la Goulette et sur le lac de Tunis. Pourra étendre ses opérations et faire le cabotage sur toutes les côtes de la Tunisie et des pays limitrophes ; exploiter des ateliers maritimes de réparation à la Goulette ; créer des docks pour plusieurs usages et pour la vente du charbon. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 2 octobre 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *L'assemblée* générale a lieu dans le courant du 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour amortissement ; le surplus : 35 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 au personnel ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Block, A. comte, Furt.

Commissaires des comptes : MM. Ed. Mathou, R. Butin. 3116

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Ménars, Paris*

NOTICE

Capital social : Neuf millions de francs, divisés en

18.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse.

Année	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	30
1891.	»	25
1892.	504 54	25
1893.	482 60	25
1894.	433 80	20
1895.	425 54	25
1896.	496 »	30
1897.	586 82	30
1898.	585 »	»

Durée de la Société : Formée le 11 février 1865, jusqu'au 18 mars 1925. — *Objet de la Société* : Exploitation de tous services maritimes de transports par bateaux à vapeur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Fin avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons à Paris, à la Société générale ; à Marseille, au siège de l'exploitation : 1er novembre, acompte ; 1er mai, solde.

Répartition des bénéfices : Une somme déterminée par l'assemblée générale, destinée à fournir un fonds de réserve destiné à faire face aux charges extraordinaires ou imprévues de la Société et ne pouvant pas être inférieure à un vingtième des bénéfices ; sur le surplus : 5 0/0 du montant des actions aux actionnaires ; l'excédent : 85 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au comité de direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Blount.

Vice-président : M. Jouet-Pastré.

Membres : MM. Matthey, A. Parran, P.-L. Target, F. Biver, à Paris ; Bergasse, Darier, Gouin, Paquet, à Marseille.

COMITÉ DE DIRECTION

Président : M. Bergasse.

Membres : MM. Darier, Gouin et Paquet.

3117

SOCIÉTÉ NANTAISE DE TRANSPORTS A LA GUYANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue de Gorge, Nantes*

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 320 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation du navire à vapeur *l'Anjou*, en vue du transport des passagers et des marchandises, à la Guyane, au Contesté franco-brésilien et aux Antilles, toutes autres exploitations à faire ou à créer dans lesdits parages ; et dans la suite, s'il y a lieu, la construction et l'exploitation des navires à vapeur ou à voiles. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 19 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sébilleau, notaire à Nantes. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : une somme au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Cechauffour, N. Martial, P. Jahan.

Commissaires des comptes : MM. P. Barreau, L. Jacquier.

3118

SOCIÉTÉ MARITIME DE MÈZE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Mèze* (*Hérault*)

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

3119

SOCIÉTÉ MARITIME DE PAUILLAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue des Mathurins*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Paris. — *Durée* de la Société : 90 ans, à partir de 1891. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation d'appontements à Pauillac, ainsi que l'exploitation et le développement des industries qui s'y rattachent. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand à Paris. — *Assemblée générale* dans le courant du premier semestre de chaque année. — *Paiement* des coupons, aux caisses de la Société générale, à Paris et dans les départements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Pereire, Salomon Halfon, Edgar Guérin de Litteau, Edmond Régnauld, Ernest Chabrier, Théophile Cloquemin et Léon Piot.

3120

SOCIÉTÉ NAVALE DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Lafayette*, *Paris*
Exploitation au Havre : 53, *quai d'Orléans*

NOTICE

Capital social : Un million trois cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.650 actions de 500 fr. — *Obliga-*

tions remboursables à 500 fr. et rapportant 25 fr. — *Objet de la Société* : Transports maritimes, services réguliers entre la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Espagne et la Méditerranée. Ports desservis par les vapeurs de la Compagnie : Rouen, Le Havre, Anvers, Pasages, Porto, Lisbonne, Huelva, Alméria, Alicante, Valence, Tarragone, Barcelone, Port-Vendres, Cette, Saint-Louis-du-Rhône, Marseille, Saint-Nazaire, Nantes. — *Assemblée générale* en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Weil, H. Durangel, E. Ceulemans, J. Perrier, A. Pestel. 3121

SOCIÉTÉ DU VOILIER "ERNEST SIEGFRIED"

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CORBLET ET Cie

Siège social : 1, *rue Edouard-Larue au Havre*

NOTICE

Le capital social est fixé à sept cent mille francs, divisé en 700 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est la construction du navire à voiles *Ernest-Siegfried*, attaché au port du Havre, l'armement et l'affrètement, et généralement toutes les opérations commerciales et maritimes aux autres se rattachant à l'objet principal. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 7 septembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Auger, notaire au Havre. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Gérants : MM. Corblet et Brown. 3122

SOCIÉTÉ DES VOILIERS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue d'Enghien, Paris*

NOTICE

Le capital social, primitivement fixé à trois cent vingt-cinq mille francs, puis à un million deux cent mille francs (assemblées générales des 12 mars et 30 avril 1898), est porté à la somme de un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 actions de 500 fr. chacune (assemblée générale du 15 décembre 1898). — *Obligations* : 1.600 obligations (1re émission), Marguerite Molinos, Marguerite Dollfus, Geneviève Molinos, entièrement libérées, et 600 obligations (2e émission), Emilie Galline, entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 650, n'ayant droit qu'après amortissement complet du capital. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir d'août 1896. — *Objet de la Société* : L'exploitation de navires à voiles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; un fonds de réserve spécial par l'assemblée générale ; une somme pour fournir 3 0/0 au capital réalisé non amorti ; sur l'excédent : 6 0/0 au Conseil d'administration, et, après amortissement du capital, 50 0/0 aux actions au porteur, 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dollfus-Galline, L. Mollinos, L. Cordonnier, G. Fautrel, J. Roux et A. Dolphus.

Commissaires des comptes : MM. Chardron, Champin.

Directeur-administrateur-délégué : M. G. Fautrel. 3123

TRANSPORT FLUVIAUX

COMPAGNIE DES BATEAUX A VAPEUR SUR LE LAC D'ANNECY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *à bord du bateau « le Mont-Blanc », Annecy*

NOTICE

Le capital social est de cent soixante-douze mille cinq cents francs, divisé en 345 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées, au porteur et nominatives et qui ne sont pas cotées. — *La durée* de la Société est de trente ans, à partir du 8 juin 1886. — *L'acte constitutif* a été fait par Me Orlyé, notaire à Annecy. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un service de voyageurs et de messageries sur le lac d'Annecy, au moyen de bateaux à vapeur et sur toutes voies de terre y aboutissant, soit directement par tels moyens qu'elle avisera, soit indirectement en s'intéressant à tout service d'entreprise similaire. — *Les coupons* sont payés au Crédit lyonnais d'Annecy, à partir du 15 avril. — *L'assemblée* a lieu dans le premier trimestre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 aux actions à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Certeau.

Membres : MM. le Dr Callies, Denarié, architecte ; F.-M. Russion, industriel, tous à Annecy ; Bonne, industriel à Lyon ; Rock-Modoux, ingénieur à Lyon ; le comte de Villette, à Giez par Faverges (Haute-Savoie).

Directeur : M. Eugène Tissot, à Annecy. 3124

COMPAGNIE

DES BATEAUX-OMNIBUS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue d'Enghien, Lyon*

NOTICE

Capital social : D'abord un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr. Capital réduit à 500.000 fr., par remboursement de capital sur chaque action, action dont la valeur nominale est réduite à 250 fr. et dont le nombre reste 2.000 — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	750	40
1891. . . .	750	35
1892. . . .	750	35
1893. . . .	800	35
1894. . . .	800	40
1895. . . .	950	40
1896. . . .	1.000	40
1897. . . .	950	40
1898. . . .	790	»

Durée de la Société : Jusqu'en 1926. — *Objet* de la Société : Service de navigation pour transport de personnes en commun, sur fleuves, lacs et canaux. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Thomassey, Messimy, son successeur. — *Assemblée* générale en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons, 1er mai et 1er novembre à Lyon, au siège social ; à Paris, à la compagnie générale des Bateaux Parisiens, 49, rue Cambon.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Aug. Isaac.

Membres : MM. François Bonne, Amedée Gonin, Ch. Lambert-Détrey, Gustave Biedreman.

Commissaire des comptes : M. Jules Rolland, docteur en droit.

Directeur : M. François Crozet. 3125

COMPAGNIE DES

BATEAUX-OMNIBUS SUBURBAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63 *bis, rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *L'objet* de la Société est l'organisation et l'exploitation d'un service de transports de voyageurs sur la Seine, entre Suresnes et Epinay ; l'extension de ce service à toutes autres localités ; le transport des messageries et autres marchandises ; éventuellement la production de l'électricité et la vente de la force électrique ; et, d'une manière générale, toutes opérations se rattachant à l'industrie des transports et à celle de la production et de la distribution de l'électricité. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 21 octobre 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Massion, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme pour amortissement du matériel ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, et le reste moitié aux parts de fondateurs et moitié aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Myrthyl Rose, E. Bouhey, Ch. Mildé, Cardozo de Béthencourt, Hatier, comte H. de la Valette. 3126

COMPAGNIE CONCESSIONNAIRE DU TOUAGE

DE BRUXELLES VERS L'ESCAUT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Molenbeek-Saint-Jean lez-Bruxelles

NOTICE

Capital social fixé à quatre cent mille francs, représenté par 8.000 actions de 500 fr. chacune. La Société a mis en circulation 800 obligations bénéficiant d'un intérêt annuel de 5 0/0 payable par semestre, dont 411 en circulation. — Amortissement selon tableau. — Ces obligations seules sont admises à la cote de la Bourse de Bruxelles. — *Société* constituée le 19 décembre 1877. — *Durée* : 22 années. — *Objet* : Le service de touage sur chaîne pour la navigation sur le canal de Bruxelles à Willebroeck. — *Assemblée* générale le 3e lundi de décembre, à Bruxelles, à 1 heure de relevée. — Année sociale du 1er novembre au 31 octobre.

Répartition des bénéfices : Il sera prélevé d'abord : 1° 5 0/0 pour le fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint les 10 0/0 du capital social ; 2° Une somme égale à l'intérêt de 4 0/0 du fonds spécial d'amortissement ; le surplus est distribué comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux commissaires et au directeur ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adolphe Sainctelette, Paul Boucouie, Ed. Despret, Lignan-Story, G. Michelet.

Commissaire : M. L. Barbanson.

Directeur-gérant : M. M. Sainételette. 3127

COMPAGNIE FLUVIALE ET AGRICOLE DE L'ARTIBONITE (HAITI)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, *rue Taitbout, Paris*

Le capital social est de huit cent soixante-dix-sept mille cinq cent francs. — *L'assemblée* générale a lieu en juin.

Administrateur-délégué : M. A. Pillet. 3128

LA FLUVIALE

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRANSPORT PAR EAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue du Louvre*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 30.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : L'acquisition, la création et l'exploitation de tous services et transports par eau, soit en France, soit à l'étranger, sur les rivières, fleuves et canaux, ainsi que par mer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fauchey. — *Assemblée* générale : 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale; ce prélèvement cessera quand la réserve aura atteint le dixième du capital; il sera ensuite prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires 5 0/0 des sommes dont les actions sont libérées; le restant des bénéfices sera partagé comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au directeur; 5 0/0 au personnel; l'assemblée statuera sur l'emploi du solde des bénéfices; le conseil pourra, en cours d'exercice, à titre d'acompte sur le dividende, distribuer une somme ne dépassant pas 5 0/0 sur le montant de l'action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marcel Gouin, Alfred Poidatz, F. Arnal et M. Petit, Ch. Dumat. 3129

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX PARISIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *rue de la République*, *Lyon*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés en bourse, à la Cote officielle de Paris et de Lyon. — *Parts* bénéficiaires : 6.000. — *Obligations* : 8.842 obligations de 300 fr., émises à 300 fr., rapportant 12 fr. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 40 ans.

Années	Cours des actions	Cours des oblig.	Parts	Dividendes distribués
1889. .	435 57	»	»	10 40
1890. .	404 31	»	»	25 »
1891. .	386 03	»	»	20 »
1892. .	395 76	317 60	31	25 »
1893. .	474 51	316 20	50	25 »
1894. .	559 80	314 72	68	25 »
1895. .	642 50	318 »	97	25 »
1896. .	691 80	321 25	106	25 »
1897. .	810 »	314 »	128	25 »
1898. .	»	»	»	»

Objet de la Société : L'établissement et l'exploitation de tous services de transport en commun de voyageurs et le transport de marchandises sur tous les fleuves, rivières, lacs et canaux, tant en France qu'à l'étranger. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 mai 1886. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me P. Messimy, notaire à Lyon. — *Assemblée* générale en avril. — *Paiement* des coupons, actions, au Crédit lyonnais, à Paris et Lyon; acompte en novembre, solde en mai; obligations : 15 janvier et 15 juillet.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration; 25 0/0 aux parts bénéficiaires; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Grundgorge, A. Liénard, L. Monnet.

Commissaire des comptes : M. Charles Cambefort.

Directeur : M. L. Kœnig. 3130

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DE NAVIGATION

HAVRE, PARIS, LYON, MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *quai Rambaud*, *Lyon*

NOTICE

Capital social : Seize millions quatre cent mille francs, divisés en 32.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse. — *Obligations* : 8.333 de 500 fr. 4 0/0, créées le 29 décembre 1894, émises le 15 janvier 1894, au prix de 490 fr., remboursables à 500 fr. en 40 ans, à dater de 1897; intérêts annuels : 20 fr., payables les 1er avril et 1er octobre. — *Obligations* 2e série : 2.000 de 500 fr. 4 0/0 créées le 1er janvier 1897, remboursables à 500 fr. en 40 ans, à dater du 1er janvier 1898; intérêts 20 fr., payables les 1er janvier et 1er juillet. La 2e série des obligations a été créée en présence du prix d'achat de l'actif de la Compagnie lyonnaise, des Magasins généraux et gare de Vaise. — *Parts* de fondateurs : 4.000. — *Dernier dividende* : 15 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, jusqu'en 1942. — Par un traité en date du 19 novembre 1803, la Compagnie générale de navigation dont la dénomination était alors Compagnie lyonnaise de navigation, a absorbé par voie de fusion la Compagnie de navigation Havre-Paris-Lyon, qui par suite s'est dissoute et mise en liquidation. — *Objet* de la Société : La création et l'exploitation de services de transports de marchandises et de voyageurs sur la Seine, le Rhône et la Saône et sur toutes autres voies navigables, fleuves, rivières, canaux, lacs, mer. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Trévoux et Thomasset. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais.

	Cours des actions	Cours des oblig. 1re série	Cours des oblig. 2e série	RESTE
1897	454	513	514	43
1898	448	512	510	50

Répartition des bénéfices : 5 0 0 pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire orsque le dixième du capital sera atteint ; une somme désignée par le Conseil d'administration pour constituer un fonds d'amortissement ; toutefois, ce prélèvement ne devra pas dépasser 10 0/0 de l'importance du matériel et des immeubles à amortir, tels qu'ils figureront à l'inventaire ; 5 0/0 pour un premier dividende par action ; quant au reliquat, il sera ainsi réparti : 10 0 0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts de fondateurs et 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Bonnardel.
Vice-présidents : MM. Ancel, Robert Mitchell.
Membres : MM. Astier, Audras, Aynard, Cardin, Chabaud, Coureau, Davy de Boisroger, Gonin, L. Jossier, Larue, Lombard-Gérin, baron du Marais, Messimy, Vignon, Ulysse Pila, Th. Vautier. 3131

COMPAGNIE DE

HALAGE DU NORD-EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue Drouot, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Du 13 octobre 1896 au 30 juin 1938. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Plocque, à Paris. — *Objet* de la Société : Entreprise du halage des bateaux, soit par chevaux, soit par tout autre mode de traction, en France et à l'étranger. — *L'assemblée* générale a lieu en novembre. — *Paiement* des coupons à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gibert, Martineau et Dumas.
Commissaire des comptes : M. Bergoie.
Administrateur-délégué : M. Dumas. 3132

COMPAGNIE DE

NAVIGATION DE LA BASSE-LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *40, rue de Londres, Paris*

Capital social : Trois cent mille francs. — *Assemblée* générale en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Williams.
Membre : M. A. Trochu. 3133

COMPAGNIE DU

TOUAGE DE LA HAUTE SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *34, quai Henri IV, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs. — *L'objet* de la Société est le remorquage de Paris (écluse de la Monnaie) à Montereau (Haute-Yonne.) 3134

COMPAGNIE DE

TOUAGE ET TRANSPORTS DE LA SEINE

(DE CONFLANS A LA MER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, *rue de Châteaudun Paris*

NOTICE

Capital social : Un million trois cent soixante-quinze mille francs, divisés en 2.750 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et cotés en bourse.

Dividendes distribués nets : En 1889, 5 fr. ; en 1890, 5 fr. ; en 1891, 5 fr. ; en 1892, 5 fr. ; en 1893, 5 fr. ; en 1894, 5 fr. ; en 1895, 5 fr. ; en 1896, 5 fr. ; en 1897 et 1898, 5 fr.

Durée de la Société : D'abord Société à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par Me Persil, notaire à Paris, les 23, 24, 25 août et 2 septembre 1864, convertie en Société anonyme en janvier 1879 ; doit avoir la même durée que la concession qui est de 54 ans, à dater du 25 juillet 1865. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un service à traction, par toueurs, de Conflans-Sainte-Honorine à Rouen. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Martin-Deslandes. — *Assemblée* générale en mai. — *Paiement* des coupons, 1er juillet, au Crédit industriel et commercial.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 pour l'excédent et la réserve jusqu'au 1/10 du capital social. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bennet.
Membres : MM. Marchand, Desgrange, Ferré, Guernier, Carimantrand.
Commissaire des comptes : M. Schmitt.
Administrateur-délégué : M. Carimantrand. 3135

L'UNION DES REMORQUEURS BELGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Anvers*

NOTICE

Capital social : Quatre cent douze mille francs, représentés par 824 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur

— Société constituée le 17 août 1885. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : Le remorquage, l'assistance et le sauvetage des navires et de leur chargement, en mer, sur les fleuves, rivières, canaux et bassins, ainsi que toutes opérations de transports et autres, auxquelles le matériel de la société pourrait être employé. — *Assemblée* générale le 1er jeudi d'avril à 2 heures et demie, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 1 0/0 aux commissaires ; 5 0/0 à la direction ; le surplus aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre de Browne de Tiège, Jean-Charles Luboradski, Pierre Dupont, Constant Bruynseraede, Raymond de Caters

Commissaires : MM. Josse Cels, Otto Menzel. 3136

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BATEAUX-OMNIBUS DE ROUEN

Siège social : 40, rue de Londres, Paris

Capital social : Deux cent mille francs. — *Assemblée* générale en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. William.

Membre : M. P. Leroy. 3137

SOCIÉTÉ ANONYME DE

NAVIGATION SUR LA SAONE ET LES CANAUX DE L'EST

Siège social : garé d'eau de Chamars à Besançon

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à compter du 23 octobre 1894. — *Objet* de la Société : Transport par eau de toutes marchandises sur la Saône, les canaux de l'Est et autres voies navigables. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Peigneux, à Saint-Jean-de-Losne. — *Assemblée* générale 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0 aux directeur et administrateur ; 4 0/0 aux chefs de service ; une somme pour une réserve extraordinaire ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joseph Brondel, Zacharie Brondel, Denice-Billet, Abel Besançon, Sanlaville.

Commissaires : MM. J Bouchard, Regey.

Directeurs : M. Denice-Billet. 3138

SOCIÉTÉ ANONYME DE

REMORQUAGE A HÉLICE

Siège social : Anvers

NOTICE

Le capital social est de huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cents francs. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à Anvers. — *La durée* de la Société, qui était de 30 ans à partir du 10 décembre 1870, a été prorogée pour 30 ans, le 17 décembre 1898. — *Objet* : Le remorquage sur les rivières, canaux et dans les bassins de la Belgique et de l'étranger, et en mer, ainsi que le transport de personnes ou d'autres objets, enfin tout service pour lequel le matériel de la Société pourra être employé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Vanderlinden, F. de Leeuw, D. Steinmann.

Commissaires : MM. Schmitz-Pieltch, H. Aeby, Fr. Gerling.

Directeur-gérant : M. H. Gerling. 3139

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

NAVIGATION SUR LES CANAUX DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 32, quai des Célestins, Paris
Siège de la Direction : Roanne

Assemblée générale en juillet ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. U. Lefebvre. 3140

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

TOUAGE ET REMORQUAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue d'Athènes Paris

NOTICE

Cette Société a été fondée par la « Compagnie de touage de la basse Seine et de l'Oise » et par la « Société anonyme de touage et remorquage de l'Oise », toutes les deux en liquidation.

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 40.000 actions de 100 fr., dont 32.000 attribuées aux sociétés ci-dessus, en représentation d'apports, et 8.000 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs :

9.000. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de services de touage et de remorquage sur la Seine et sur l'Oise, sur l'Aisne, la Marne, le canal latéral à l'Oise et sur toutes autres voies navigables; 2° l'exploitation de toutes entreprises et tous travaux se rattachant à la navigation fluviale ou maritime; 3° et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, maritimes et financières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus énoncés. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 17 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au moins des bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi; ce prélèvement n'est obligatoire que si le fonds de réserve est inférieur au 1/10 du capital social; 2° une somme dont l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, détermine, s'il y a lieu, le chiffre chaque année, affectée à un fonds de réserve extraordinaire; 3° la somme nécessaire pour fournir aux actions 5 0/0, à titre d'intérêt ou de premier dividende, sur le capital réalisé et non amorti, sans que, si les bénéfices d'une année n'en permettaient pas le paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes. Le surplus est attribué : 10 0/0 au Conseil d'administration; 45 0/0 aux actions; 45 0/0 aux Sociétés fondatrices, chacune pour moitié. En représentation des 45 0/0 attribués aux Sociétés fondatrices, il sera créé 9.000 titres ou parts de fondateurs, au porteur, portant les numéros 1 à 9.000, donnant droit chacun à un neuf millième de ces 45 0/0 de bénéfices, et dont la forme sera déterminée par le Conseil d'administration. 4.500 de ces parts ont été attribuées à la Compagnie de touage de la basse Seine et de l'Oise, et les 4.500 autres parts à la Société de touage et remorquage de l'Oise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Bovet, Chandora, Guitton, Houel, Meyer, A. Mirabaud, Molinos, F. Williams. 4144

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU

REMORQUAGE BOULONAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quai Gambetta
Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze mille francs, entièrement libéré. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Duchochois. 3142

SOCIÉTÉS SE RATTACHANT A LA NAVIGATION

COMPAGNIE NORMANDE
DES PÊCHERIES A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, quai Videcoq, le Havre
Succursale : Arcachon

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisé en 8.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *L'objet* de la Société est la construction ou l'acquisition et la mise en exploitation pour la pêche de bateaux à vapeur avec attaches aux ports de Dieppe, du Havre et tous ports du littoral français, toutes opérations se rattachant à la pêche maritime et à la vente de ses produits. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 28 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Narcy, notaire au Havre. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs et 85 0/0 entre les actionnaires et le fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Edde, H. Fouché, E. Glon Villeneuve, A. Genet de Chatenay, G. Sautereau, le comte R. de la Revelière, A. Sauton.
Commissaires des comptes : MM. R. Chasteau, A. Brunet. 3143

LA PÊCHE COOPÉRATIVE
(ASSOCIATION DE MARINS PÊCHEURS)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME
A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 13, *rue Berger, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trente mille sept cent cinquante francs, divisé en 615 parts de 50 fr. — *L'objet* de la Société est d'améliorer progressivement la situation économique des marins pêcheurs et de ceux en général qui récoltent les produits alimentaires de la mer en leur procurant : L'écoulement direct sur les marchés de consommation et la vente de la pêche journalière des associés de manière à en tirer le meilleur parti ; l'achat de tous les articles nécessaires ou utiles aux besoins des associés ou de leurs familles pour leur être distribués aux prix les plus bas possible ; la création, s'il y a lieu, pour les associés et leurs familles, au moyen des réserves de la Société, de diverses œuvres de prévoyance et de bienfaisance. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 1er novembre 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine. — *L'assemblée* générale a lieu en mai ; elle se compose de tous les associés.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale; le surplus : 1 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 aux agents salariés de la Société ; 75 0/0 aux membres sociétaires; 10 0/0 au fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Roussin, Cacheux, Le Bozec, Pérard et de Seilhac.
Commissaires des comptes : MM. E. Boutin et G. Allard. 3144

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES
PÊCHERIES MARITIMES DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Calais

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *L'assemblée* générale a lieu en mai. 3145

SÉCHERIE DE MORUES
" LA FÉCAMPOISE "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Martigues (Bouches-du-Rhône)

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 100 actions de 1.000 fr., libérées de moitié. Les actions ne peuvent être que nominatives. — *L'objet* de la Société est l'achat, le séchage, la vente de la morue et en général toutes opérations se rattachant soit de près, soit de loin à ce commerce ou devant simplement le faciliter, en en étant une conséquence ou un dérivé. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 31 mai 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Constant, notaire à Martigues.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Houduce, Ch. Leborgne, Mme C. Cabissol.
Commissaire : M. E. Rivière. 3146

SOCIÉTÉ DES

SÉCHERIES DE MORUES DE PORT-DE-BOUC

Siège social : 44, rue Sainte, Marseille

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	»	25
1891. . . .	»	25
1892. . . .	»	25
1893. . . .	»	25
1894. . . .	»	12 50
1895. . . .	375	»
1896. . . .	»	»
1897. . . .	»	»
1898. . . .	»	»

Durée de la Société : 30 ans, à dater du 17 mai 1882. — *Objet* de la Société : La pêche, l'achat, le séchage et le commerce de la morue. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laugier, à Paris. — *Assemblée* générale : 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour un fonds de réserve supplémentaire ; le surplus, 10 0/0 à l'administrateur-délégué ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Armand.

Administrateur-délégué : M. A. Cabissol.

Membres : MM. Eug. Beuf, G. Bubaton, Michel Rodocanachi, Bourajas.

Commissaire des comptes : M. Henri Fine.

3147

AGENCE GÉNÉRALE DE LA

NAVIGATION DE PLAISANCE

Siège social : dans les bureaux du journal Le Yacht, *55, rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 40 actions de 500 fr., libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Du 14 janvier 1896 au 1er janvier 1906. — *Objet* de la Société : Vente, achat, échange, locations, assurances de yachts ou autres navires. Construction, études, devis, expertises. Achat et exploitation de tous organes de publicité. — *Assemblée* générale en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Montaigu, comte A. de Guébirant, comte de Polignac.

Directeur : M. C. N. Boyn, commissaire adjoint de la marine, hors cadres. 3148

COMPAGNIE DE

REMORQUAGE, DE PILOTAGE ET DE SAUVETAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Auber Paris,

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 30.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 10.000, donnant droit chacune à un dix millième de ladite part des bénéfices. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : L'exploitation de toutes opérations de remorquage, de pilotage et de sauvetage dans les ports, détroits, baies, golfes et mers de l'empire ottoman et mers adjacentes. Opérations de transports, etc. — *Assemblée* générale en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léonce Bloch.

Membres : MM. Th. Berger, Th. Mallet, le marquis Raoul de Flers, Aug. Thurneyssen, Léonidas Zarifi. 3149

LA SAUVEGARDE BATELIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME D'AFFRÈTEMENT

Siège social : 6, rue Git-le-Cœur, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 10. — *Objet* : L'affrètement des transports par eau tant en France qu'à l'étranger. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 19 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lindet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant de juillet ; elle se compose des propriétaires de 6 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 aux actionnaires : 35 0/0 pour la fondation d'une Caisse de garantie contre les accidents, d'une coopérative d'alimentation, d'une maison hospitalière pour les vieux mariniers ou invalides de la batellerie fluviale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 15 0/0 pour la création d'une Société d'assurance fluviale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Demarez.

Membres : MM. Rigaux, Decarpentrie, Samin, Delcourt.

Commissaires : MM. Allemane, Merle.

Directeur : M. Ciccoli. 3150

SOCIÉTÉ ANONYME DES APPARAUX

Siège social :
79, quai Rive-Neuve, Marseille

Par délibération du 20 août 1898, la Société, dont le nom primitif était : « Société anonyme pour le louage des apparaux », a pris le titre actuel et a réduit son capital de 50.000 à 25.000 fr., en prorogeant sa durée de 25 ans, à partir du 3 octobre 1898. 3151

SOCIÉTÉ ANONYME DES
RECEVEURS DE COTON AU HAVRE

Siège social :
1, rue Scudéry, au Havre

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille francs, divisés en 150 actions de 500 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 28 août 1897. — *Objet* de la Société : La surveillance du pesage et la livraison de toutes marchandises en débarquement et notamment des cotons pour le compte des négociants importateurs et des négociants commissionnaires et transitaires du Havre, ainsi que l'entreprise des débarquements connue sous le nom de « Master-Porterage », l'organisation d'un service de peseurs-jurés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duverdier, au Havre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 du prix d'acquisition du matériel pour son amortissement ; 5 0/0 au capital social ; 10 0/0 pour fonds spécial appartenant aux actionnaires et dont le Conseil d'administration aura la disposition ; le surplus aux clients actionnaires au prorata des redevances payées à la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Olivier Senn, négociant, 48, rue Félix-Faure, au Havre ; Ch. Jung, négociant, 3, rue Escarpée, au Havre ; Henri Lerch, négociant, 24, rue Félix-Faure, au Havre ; R. Valle, négociant, 42, rue Demidoff, au Havre ; F. Dennis, négociant, 147, rue Victor-Hugo ; G. Raverat, négociant, 29, rue Félix-Faure, au Havre ; M. Westphalen, négociant rue du Prince-Eugène, 4 bis ; E. Gartner, employé de commerce, 15, rue Saint-Michel, au Havre ; L. Reinhart, négociant, 57, rue des Gobelins, au Havre.

Commissaires des comptes : MM. E. Segner, négociant, 24, quai d'Orléans, au Havre ; L. Courant, négociant, 25, quai d'Orléans, au Havre.

Directeur : J. Jabœuf, rue Denfert-Rochereau, 32, au Havre. 3152

SOCIÉTÉ ANONYME DU YACHTING
DITE : PARIS YACHTING AGENCY

Siège social : 55, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir du 1er janvier 1897. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Huguenot, à Paris. — *Objet* de la Société : Vente, achat, location et armement des yachts et navires, assurances maritimes. — — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Tordo, R. de Laire, A. Darras.

Commissaire des comptes : M. Louis Hennelle.

Directeur : M. B. Clerc. 3153

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'EMBARCATION DE SERVITUDES
ÉDOUARD MÉLIZAN ET Cie

EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 4, place Sadi-Carnot Marseille

NOTICE

Capital social : Un million six cent deux mille trois cents francs, divisés en 16.023 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Obligations* de 100 fr., à 5 0/0. Sur deux emprunts de 250.000 fr. chacun, il reste à rembourser 120.000 fr. au 1er janvier 1899 ; un remboursement de 20.000 fr. ayant eu lieu le 24 février 1898. Le remboursement obligatoire est de 20.000 fr. par an ; ce chiffre est augmenté, lorsque les ressources financières de la Société le permettent.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligat.
1891. .	»	10 35	»
1892. .	»	9 75	»
1893. .	»	9 30	»
1894. .	»	9 50	»
1895. .	218 »	9 50	100
1896. .	217 »	8 45	100
1897. .	205	7 85	100
1898. .	»	8 55	100

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 6 mars 1856. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laget ; successeur, Me Gabriel Benet. — *Objet* de la Société : Louage d'embarcations de servitude servant à opérer l'embarquement et le débarquement des marchandises à quai et sur navire. — *Assemblée* générale : Vers le 25 février de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social. Actions : Tous les mois du 15 au 20. — *Obligations* : Du 1er au 14 et du 20 au 30 de janvier et juillet.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. P. Rouvier.

Membres : MM. H. Touache, L. Reboul, E. Fiès, A. Estier, P. Bon, J.-M. Chambon, T. Lieutaud, Aug. Maire.

Gérant : M. E. Melizan, capitaine au long cours. 3154

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

PEINTURES SOUS-MARINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue du Paradis, Marseille

Le capital social, qui était primitivement de trois cent mille francs, a été réduit à cent cinquante mille francs, par délibération du 17 février 1896. 3155

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE REMORQUAGE ET DE TRAVAUX MARITIMES

Siège social : 88, rue Fontaine-Rouvière Marseille

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en Bourse. — *Obligations* : 250 émises à 500 fr., produisant 25 fr., et amortissables en 5 ans.

Années	Cours des actions	Int. et divid. distribués	Cours moy. des oblig.
1890. .	484 12	30	»
1891. .	512 89	30	»
1892. .	555 98	30	»
1893. .	559 06	30	507 63
1894. .	557 19	30	511 18
1895. .	577 62	30	509 54
1896. .	580 »	30	526 10
1897. .	588 33	30	517 55
1898. .	623 37	»	510 42

Durée de la Société : 37 ans, du 9 septembre 1873 au 30 juin 1910. — *Objet* de la Société : Travaux de remorquage, et tous travaux maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M. Taxil-Fortoul, à Marseille. — *Assemblée* générale en septembre de chaque année. — *Paiement* des coupons, octobre et avril, au siège social, 88, rue Fontaine-Rouvière, à Marseille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme suffisante pour servir 5 0/0 au capital et le surplus : 20 0/0 aux directeurs ; 20 0/0 au Conseil d'administration et 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Joseph Savon.

Membres : MM. Ed. Mélizan, E. Bizard, Alfred Fraissinet, Laurent Chambon, Jean-Marie Chambon, A. Fraissinet, L. Marius Savon.

Commissaire des comptes : M. C. Chanal.

Administrateurs-directeurs : MM. L. Chambon, J.-M. Chambon. 3156

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

TRANSPORTS & DE REMORQUAGE SUR LA LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, quai Fogse à Saint-Nazaire

Le capital social est de quatre cent vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 19 décembre 1898. 3157

SYNDICAT DES INDUSTRIES MARITIMES

PARTICIPATION COMMERCIALE

Siège social : 85, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est divisé en trois cents parts d'intérêt nominatives ou au porteur sans spécification de valeur donnant droit à un trois centième des bénéfices. — *L'objet* de la Société est l'exploitation, en Europe, des procédés industriels de M. Paul Dubar pour la conversion économique des poissons ou déchets de poissons de toutes natures en huile et engrais, ainsi que pour l'épuration des huiles de poisson en général. La création d'une ou plusieurs Sociétés en vue de l'exploitation des procédés spéciaux Paul Dubar en Europe. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 21 octobre 1898.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à un fonds de réserve ; le surplus aux parts.

Gérant : M. P. Dubar. 3158

CHAPITRE XXV

PAPETERIE — PRESSE — PUBLICITÉ IMPRIMERIE — LIBRAIRIE

ANNONCES ET PUBLICITÉ

SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ GÉNÉRALE

ADMINISTRATION BONNARD-BIDAULT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Montesquieu, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Durée* : avril 1878 au 31 décembre 1928. — *Objet* : L'entreprise générale en France et à l'étranger de toute publicité commerciale, industrielle et financière ; l'exploitation de la maison de distribution d'imprimés, de publicité et d'affichage connue à Paris sous le nom de l'*Estafette du commerce*, maisons Bonnard-Bidault et Dory réunies. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin juin ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Années	Cours des actions	Dividendes
1890.	157 50	»
1891.	136 87	30 fr. net
1892.	63 75	»
1893.	31 50	»
1894.	110	»
1895.	155 65	»
1896.	95	»
1897.	95	30 fr.
1898.	80	»

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt au capital ; le surplus ; 85 0/0 aux actions et 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lempereur.
Membres : MM. Rouuet A. Baudouin. 3159

AGENCE FOURNIER

PUBLICITÉ FRANÇAISE & ÉTRANGÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Confort, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts de fondateur* : 1.000. — *Objet* : Publicité dans sa plus large acception et sous toutes ses formes. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er avril 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire, à Lyon et publié dans le *Salut Public*. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Dividende* : Exercice 1897, 25 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. V. Fournier,
Membres : MM. L. Fournier, C. Durand, E. Ducass.
Commissaire : M. Cl. Cachard. 3160

AGENCE HAVAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Huit millions cinq cent mille francs, divisés en 17.000 actions de 500 fr. libérées. — *Les titres*

sont au porteur et nominatifs et sont cotés àla Bourse au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890	621	30
1891	543	12
1892	329	»
1893	188	»
1894	154	12
1895	218	18
1896	285	25
1897	375	25
1898	450	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 24 juillet 1879. — *Objet* de la Société : Le service des dépêches télégraphiques, politiques, commerciales, financières ou fractionnées pour les journaux, les établissements publics et les particuliers, et en général tout ce qui concerne les services télégraphiques et de publicité en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons en août, à la Société générale, rue de Provence, 54.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10e du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 7 1/2 0/0 à M. Lebey, directeur ; 7 1/2 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Favier.
Membres : MM. Laffitte, H.-L. Houssaye.
Commissaires des comptes : MM. L. Clément, Daurelon.
Directeur : M. Ed.-L. Lebey. 3161

AGENCE DE PUBLICITÉ ET DE

L'INDICATEUR MARSEILLAIS

(PIERRE BLANC PÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Haxo; Marseille

Le capital social est de cent vingt-deux mille francs. — *Objet* de la Société : Pose d'affiche et papier. Affiches peintes sur toile et sur murs. Kiosques lumineux de Marseille. Rideaux de théâtres. 3162

AGENCE UNIVERSELLE DE JOURNAUX & DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, rue de Lille, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en 100 actions de 100 fr. chacune. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de journaux et entreprises s'y rapportant. — *La durée* de la Société est de 25 ans à partir du 9 octobre 1897. — *L'assemblée générale* a lieu entre le 15 août et le 15 septembre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; somme nécessaire pour servir l'intérêt à 5 0/0 des actions. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Dobrski.
Administrateur-délégué : M. Perrin.
Commissaire : M. Dujardin. 3163

L'AGENCE LIBRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr. — *Parts* bénéficiaires : 3.000. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation d'un service d'informations politiques, économiques, financières et commerciales; création, acquisition et exploitation de tous journaux et écrits périodiques. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de janvier 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Leguay, notaire à Paris. 3164

LA PUBLICITÉ ARTISTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, boulev. Haussmann, Paris

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans à partir du 6 mai 1895. 3165

LE CRÉDIT DE PUBLICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Drouot, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *L'objet* de la Société est de faire toutes les opérations commerciales ou financières se rattachant à la publicité soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à forfait ou en qualité d'intermédiaire. Elle pourra, à cet effet, traiter avec tous journaux ou publications de quelque nature que ce soit, procéder soit directement, soit indirectement à la distribution, la composition, l'impression et l'affichage de tous prospectus et imprimés quelconques, tableaux-annonces, affiches, etc. Elle est autorisée à accep-

ter tous paiements, soit en marchandises, au comptant ou à terme. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 17 mars 1898. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé. Le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration. Le restant : 50 0/0 aux parts de fondateurs et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bossuat, M. Marlier.
Commissaire des comptes : M. Wallard. 3166

OFFICE D'ANNONCES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 18 ans depuis janvier 1897. — *Objet* de la Société : L'exploitation sous forme de régie, fermage ou autrement de la publicité sous toutes ses formes, dans les journaux ou publications périodiques quelconques de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me W. Bazin, à Paris. — *Assemblée générale* : Courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; sommes pour réserve extraordinaire ; fonds de prévoyance ; rémunération des administrateurs ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Regnault.
Administrateur-délégué : M. Weill Martignan.
Commissaire des comptes : M. E. Roussin, 100, route de Châtillon, à Malakof (Seine). 3167

SOCIÉTÉ ANONYME DES

POTEAUX INDICATEURS DE PUBLICITÉ

Siège social : 17, rue de la Banque, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 800 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de poteaux indicateurs de publicité. — *La durée* de la Société est de 35 ans, à partir du 18 septembre 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Viau, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Saint-Martin, J.-B. Guelfucci, E. Guilbert. 3168

SOCIÉTÉ ANONYME

DE PUBLICITÉ PRATIQUE

Siège social : 48, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un système spécial de publicité consistant en un plan de Paris avec annonces, dit « Plan Publicité de Paris » ; toutes affaires ayant pour but la publicité. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 19 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour réserve extraordinaire ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Ferrère, Mac Carthy, de Bresson, van Sandau.
Commissaire des comptes : M. Hocquet. 3169

SOCIÉTÉ DE L'AGENCE FOURNIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue de la Bourse, Paris

NOTICE

Objet de la Société : Dépêches télégraphiques et téléphoniques politiques, financières, commerciales, pour journaux, établissements publics, banques et particuliers. Publicité dans tous les journaux ; Paris, France et étranger ; publicité financière, bulletins financiers, annonces et clichés pour journaux de province, télégrammes et téléphones. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons le 15 mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dromery.
Directeur-administrateur : M. Geo Fournier.
3170

SOCIÉTÉ L'AUXILIAIRE

Siège social : 27, rue Drouot, Paris

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Publicité financière. — *Assemblée générale* en février. 3171

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 89, rue d'Amsterdam, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans. — *Objet* de la Société : Toutes opérations concernant la publicité, distribution d'imprimés, affichage, échantillonnage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Manuel. — *Assemblée générale* en octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Stanislas, Hedouin, Bonnet.

Commissaires des comptes : MM. Halberbe et Eugène Jaluzot.

Directeur : M. J.-R. Bohl. 3172

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES AGENCES RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulevard de Strasbourg, Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le capital social est de cent soixante-quinze mille francs, divisé en 700 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Objet* de la Société : Dépêches télégraphiques. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. 3173

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
DE PUBLICITÉ DIURNE ET NOCTURNE
SUR LES KIOSQUES DES VOITURES DE PLACES
ET DE RECETTE DES HALLES CENTRALES
DE LA VILLE DE PARIS

BOUTARD ET Cie

Siège social : 32, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 400 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 500 — *Objet* : L'exploitation de la publicité diurne et nocturne sur les kiosques servant de bureaux pour les stationnements de voitures de places établis ou à établir dans Paris et sur les kiosques de recette des halles centrales et généralement tout mode de publicité diurne et nocturne. — *La durée* de la Société est de 20 ans, jusqu'au 30 juin 1918. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fay, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars au plus tard ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; une somme suffisante pour assurer l'amortissement du capital en 20 ans ; le surplus : 65 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 au gérant ; 5 0/0 au Conseil de surveillance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Couturier, de Lesparda, Wilhelm, Lavaissière de Lavergne. 3174

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

ILLUSTRATIONS SUR MÉTAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue Caumartin, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées, remises en représentation d'apports et 1.000 libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Objet* : Les impressions de luxe sur métaux, la fabrication et la vente des tableaux annonces et des boîtes métalliques illustrées ou non pour l'industrie et le commerce, ainsi que tout ce qui se rattache à ladite industrie. L'acquisition et l'installation de toutes machines et de tout matériel servant à la fabrication des objets ci-dessus énoncés ; l'acquisition et la prise en location de tous immeubles, ateliers et usines pouvant servir à cet effet, dans toute ville en France. L'acquisition ou l'exploitation de tous brevets y relatifs. La fusion avec toutes Sociétés ou entreprises industrielles ayant un but similaire, et en général tout ce qui peut concourir au développement de l'objet social sus-énoncé. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 18 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve légale aura atteint le dixième du capital social ; il reprendrait son cours si la réserve venait à être entamée ; 2° Somme suffisante pour servir aux actionnaires un premier dividende égal à 5 0/0 du montant libéré de leurs titres et en amortir le capital pendant la durée de la Société. L'excédent, s'il y en a, appartiendra savoir : 15 0/0 au Conseil d'administration, qui en fera la répartion entre ses membres ainsi qu'il avisera ; 55 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; 30 0/0 aux porteurs de parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Baudesson de Richebourg, rentier, demeurant à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 109 ; M. Alfred Hain, banquier, demeurant à Rouen, rue Jeanne-d'Arc, 31 ; M. Alfred Demange, rentier, demeurant à Paris, rue Christophe-Colomb, 16 ; M. Raoul Kahn, négociant, demeurant à Bordeaux, rue de l'Eglise-Saint-Seurin. 3175

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE PUBLICITÉ FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., dont 100 entièrement libérées et 100 libérées d'un quart. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 15 décembre 1892. — *L'objet* de la Société est la création, l'achat et la vente, ainsi que l'exploitation, sous toutes ses formes, de tous organes de publicité, journaux financiers et autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L.-M. de Lavigerie, 22, place Vendôme, Paris ; F. Brassens fils, employé de banque, 9, rue Saint-Florentin, Paris ; Albert Boniteau, Neuilly-sur Seine. 3176

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES ANNONCES D'ESPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue Le-Peletier, Paris

Objet de la Société : Publicité générale en Espagne. — *Assemblée générale* en mars. 3177

SOCIÉTÉ

LYONNAISE DE PUBLICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, rue de la République et 4, rue Paradis, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *Parts* bénéficiaires : 500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes et plus spécielement celle relative aux tramways, chemins de fer, voitures, etc., tant en France qu'à l'étranger ; enfin la publication de toutes feuilles ou journaux de publicité ou réclame. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Deressy et Fabre, notaires à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 à la direction et à son personnel ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Ferrouillat, P. Ferrouillat, P. Durand, R. Launay.

Commissaire des comptes : M. J. Cornu. 3178

SOCIÉTÉ DE

PUBLICATIONS ET D'ANNONCES

J. ALBIOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

AVEC PARTS D'INTÉRÊTS

Siège social : 23, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : 3.000 parts de propriété donnant droit à un cinq millième de l'actif et des bénéfices sociaux. — *Objet* de la Société : L'exploitation de toutes publications périodiques et toutes opérations de publicité pouvant directement ou indirectement se rattacher à cette exploitation. — *Durée* de la Société : 21 ans 6 mois et 9 jours, à partir du 22 juin 1897. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 85 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 au Conseil de surveillance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Margat-Morin, Keller, Albiot.

Commissaire des comptes : M. Poillot.

Gérant : M. J. Albiot. 3179

SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 92, rue Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, 1er juillet 1883, 30 juin 1913. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin. — *Objet* de la Société : Publicité dans les journaux français et étrangers. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; 30 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Visinet.

Membres : MM. Juster fils, Ewig.

Commissaire des comptes : M. E. Ronssin.

Administrateur-délégué : M. Ewig. 3180

SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

DIURNE ET NOCTURNE ET DES VOYAGES ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue du Faubourg Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Un milllion cinq cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 375 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Publicité diurne et nocturne et voyages économiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bourin, Paris. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Labbé.
Membres : MM. Delastre, Bertou, R. de Mas.

3181

SOCIÉTÉ DE

PUBLICITÉ PERMANENTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, rue de l'Échiquier, Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées et 500 libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 24 juillet 1893. — *Objet* de la Société : L'exploitation des tableaux de publicité sur émail. La création de nouveaux tableaux à Paris et dans toutes les villes de la province et de l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre Marckx, L. Nogués, banquier, 20, rue Richer, à Paris ; A. Joachim, à Aigueperse (Puy-de-Dôme).

3182

SOCIÉTÉ DE

PUBLICITÉ ARTISTIQUE ET DES GUIDES ILLUSTRÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12 et 14, rue Bellecordière Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs divisés en 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 300. — *L'objet* de la Société est l'édition de toutes publications ; programmes, guides, livrets, affiches, spécialement la publicité artistique et la publicité dans ses formes les plus multiples. Editeur-propriétaire du *Moniteur judiciaire* de Lyon (68e année). — *La durée* de la Société est de 15 ans à partir du 1er août 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Deressy, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du premier semestre, elle se compose de tous les actionnaires propriétaires de dix actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour l'amortissement du capital. Le surplus : 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Victoire, P. Terrasse, P. Clavel, J. Notin, Ch. Pernel, P. Duchez, F. Charlaix.

3183

ANNUAIRES — RÉPERTOIRES

L'ANNUAIRE

DES CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Froissard, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille francs, divisés en 750 actions de 100 fr., dont 500 entièrement libérées (actions d'apport) et de 250 libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans à partir du 23 mars 1897. — *Objet* de la Société : La publication et l'exploitation d'un annuaire ayant pour titre : « l'Annuaire des Chemins de fer » et de toutes autres publications commerciales et industrielles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le

surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 au directeur, 5 0/0 au personnel, 25 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. van der Smissen, 46, rue Lafayette, Paris ; P. Julien, 59, rue des Vinaigriers ; E. Marchal, 14, rue Froissart, Paris.
Commissaires des comptes : MM. P. Dittière et L. Massy. 3184

RÉPERTOIRE ENCYCLOPÉDIQUE DU DROIT FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, Boulevard du Palais Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 80 actions de 2.500 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations* : 130 obligations à 500 fr., émission à 480 fr., revenu 30 fr. — Amortissement des obligations 10 ans, à partir du 15 janvier 1898. — *Durée* de la Société : 25 ans, du 18 août 1888 à août 1913. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, notaire à Paris. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un répertoire de droit. — *Assemblée générale* : Février. — *Paiement* des coupons au siège social, les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adolphe Labori, Schaffhauser, Delcros.
Commissaire des comptes : MM. Descenlis.
Directeur : E. Garnaud.
Rédacteur en chef : M. F. Labori, avocat à la cour. 3185

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ANNUAIRE DU COMMERCE DIDOT-BOTTIN

Siège social : 54, rue Jacob, Paris

NOTICE

Capital social : Sept millions cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, les actions, cote officielle au comptant, les parts de fondateurs deuxième partie du Bulletin de la cote. — *Parts* : 1.500 parts de fondateurs.

Années	Cours des Actions	Dividendes distribués	Cours de P. de fond.	Dividendes P. de fond.
1890. .	675	35 »	» »	» »
1891. .	716	35 »	» »	» »
1892. .	723	35 »	757 »	» »
1893. .	753	37 50	831 87	» »
1894. .	791	37 50	924 16	» »
1895. .	902	37 50	995 31	» »
1896. .	923	40 »	966 78	57 50
1897. .	951	42 50	1.045 65	67 25
1898. .	1.250	» »	1.305 »	» »

Durée de la Société : 90 ans à partir du 29 juin 1881. — *Objet* de la Société : Exploitation de l'Annuaire du Commerce dit Didot-Bottin et de toute autre publication du même genre, ainsi que de toutes entreprises de publicité en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : En mai, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de dix actions. — *Paiement* des coupons, au Comptoir national d'escompte, 14, rue Bergère, en mars et juin pour les actions ; à partir du 1er juin pour les parts.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social, 6 0/0 au capital versé ; le surplus 75 0/0 aux actions, 5 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul-Firmin Didot, Choinet, Lahure, E. Rodocanachi, Delamarre, H. Vergé.
Commissaire des comptes : M. Gras.
Directeur : M. H. Choisnet. 3186

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ANNUAIRE DE LA FINANCE

Siège social : 30 bis, rue Bergère, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 100 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un annuaire. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; 10 0/0 au directeur ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre Schœffter, Neu.
Commissaire des comptes : M. Quinet.
Directeur : M. Neu. 3187

SOCIÉTÉ ANONYME DU

GUIDE-ALBUM DES CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Siège social : 77, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : Dix ans à partir du 1er juillet 1891. — *Objet* de la Société : Publicité en général, et plus spécialement exploitation d'un recueil d'annonces et de renseignements géographiques, statistiques, etc., mis gratuitement à la disposition des voyageurs de 1re et 2e classes et places de luxe du P.-L.-M., à bord des principaux paquebots de la Méditerranée, hôtels du réseau. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Estrangin, à Marseille. — *Assemblée générale* en décembre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons : 15 janvier, Paris, 77, rue Lafayette, et Marseille, 59, rue Saint-Ferréol.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lachèvre.
Membres : MM. Amic, Barthou, Deville, Thaurin-Figuiéra, administrateurs.
Commissaire des comptes : M. Richard.
Directeur : M. Marcadé. 3188

SOCIÉTÉ DE CHROMOSCOPIE

Siège social : 10, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 200 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 28 avril 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation et fabrication tant en France qu'à l'étranger : 1° du chromoscope ou stéréochromoscope Nachet et des chromogrammes, propres aux applications du chromoscope breveté en France au nom de Me Nachet ; 2° de la chambre noire à triple effet Nachet, pour la production simultanée desdits chromogrammes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ferrand, à Nogent-sur-Marne. — *Assemblée générale* en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'à la moitié du capital social, somme nécessaire pour la constitution d'une réserve de prévoyance ; le surplus 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Nachet, opticien, à Paris, 10, rue de la Paix ; Vidal, professeur à l'Ecole des Arts décoratifs, 7, rue Scheffer, à Paris ; Roy, propriétaire, rue Monceau, 71, Paris ; Geisler, industriel, à Raon-l'Etape ; Reutlinger, photographe, 21, boulevard Montmartre, Paris.
Commissaire des comptes : Me A. Brémard, rentier, boulevard Malesherbes, 14, à Paris. 3189

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE

PHOTOCHROMOGRAVURE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

E. DELAYE, L. HEMMERLÉ & Cie

Siège social : 8, rue Henri IV, Lyon

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Objet* : Photochromogravure et imprimerie en couleur, procédé L. Hemmerlé et Cie. — *La durée* de la Société est de 15 ans à partir du 15 mai 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fabre, notaire à Lyon, et publié dans le *Salut public*.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. A. Lumière.
Membres : MM. Pitrot, Victovie, Cabaud.
Gérants : MM. E. Delaye, L. Hemmerlé. 3190

SOCIÉTÉ DES GRANDS ANNUAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue de Maubeuge, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est d'acquérir ou d'exploiter les

annuaires ci-après dénommés, appartenant à la Société des grands annuaires E. Monod et Cie, société en commandite dont le siège est à Paris, 60, rue de Maubeuge, savoir : 1° l' « Annuaire international des transports du commerce et de l'industrie » ; 2° l' « Annuaire général du bâtiment et des travaux publics » ; 3° le « Grand Annuaire de la construction mécanique, de l'électricité, de la métallurgie et des mines » ; 4° Et tous ouvrages similaires dont l'achat ou la création pourront être ultérieurement décidés. La Société pourra également faire toutes opérations de publicité se rattachant à l'exploitation des annuaires. — La Société a été constituée le 9 juin 1898, elle prendra fin le 30 juin 1930. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dhardiviller, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le 2e semestre, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/0 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration, 42 1/2 0/0 aux actionnaires ; 42 1/2 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Plasse, E. Monod, E. Plasse. 3191

IMPRIMERIES

A. STORCH ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 77, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 350 actions de 1.000 fr. — *Objet* : Exploitation de l'industrie de l'imprimerie et de toutes autres industries s'y rattachant, telles que l'édition, la reliure, le brochage, le cartonnage. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er mars 1898. 3192

G. ÉNARD ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 2 à 10, rue de Belle-Croix, Etampes (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 125.000 obligations de 500 fr. 4 fr. 25 0/0, émises à 494 fr. 70. — *La durée* de la Société est de 20 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ou avril. — *Objet* : Imprimerie, adresses, publicité.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. P. Renard, L. Renard, A. Pollet, Doliveux. 3193

IMPRIMERIE A. REY

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. REY ET Cie

Siège social : 4, rue Gentil, Lyon

NOTICE

Le capital social est de trois cent soixante mille francs, entièrement libérés. — *Parts* de fondateurs : 300. — *L'objet* de la Société est de faire l'impression typographique, les impressions en couleurs, l'exploitation de tous procédés s'y rattachant, l'édition de tous livres, revues périodiques ou journaux, en général toutes opérations et tous travaux se rattachant à l'imprimerie. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 10 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pétrus Bernard, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 20 0/0 au gérant ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Dumenge.
Membres : MM. L. Palisse, Ducros.
Gérant : M. A. Rey. 3194

IMPRIMERIE CAMIS

CAMIS ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 172, quai Jemmapes, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million cent mille francs, a été porté à un million six cent

mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr., par délibération du 5 août 1897. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Objet* : L'exploitation de l'imprimerie Camis, impression lithographique et typographique, et en général tout ce qui se rattache à l'imprimerie. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 5 mars 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Trouselle, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : Après un prélèvement de 5 0/0 pour un fonds de réserve et d'une somme nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 0/0 aux actions, elle s'effectue de la façon suivante : 30 0/0 au fondateur ; 10 0/0 au gérant ; 10 0/0 pour rémunérations supplémentaires au personnel et 50 0/0 aux actionnaires à titre de dividende.

Dividendes : En 1896-97, 49 fr. 58 ; en 1897-98, 37 fr. 50.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. G. Bajou, G. Guérin, Jimenez, Ulibarri-Francisco, A. Renault. 3195

IMPRIMERIE CENTRALE ADMINISTRATIVE
DE COLOMBES

Siège social : 41, avenue de Gennevilliers Colombes

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille francs. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Imprimerie. — *Assemblée générale* en avril. 3196

IMPRIMERIE DE LA COUR D'APPEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Cassette, Paris

NOTICE

Capital social : Cent trente-cinq mille francs, divisés en 27 actions de 5.000 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 30 octobre 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un fonds de commerce d'imprimerie typographique, 1, rue Cassette, à Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L.-A. Maretheux, directeur d'imprimerie, à Paris, rue Cassette, 1 ; A. Lejeune, caissier d'imprimerie, à Paris, 46, rue de Seine.

Commissaire des comptes : M. E.-M. Pacot.

Directeur : M. L.-A. Maretheux. 3197

IMPRIMERIE KATZ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 28 bis, rue des Carrières, Vincennes (Seine)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.600 de fondateurs. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 8 mars 1897. — *Objet* de la Société : L'exploitation de l'imprimerie typographique, lithographique et chromolithographique et toutes autres branches ayant trait à l'imprimerie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 réserve légale ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Katz, industriel, 83, rue d'Hauteville, à Paris ; Lamirelle, industriel, chevalier des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et du Cambodge ; 24, rue de Bondy ; Secberger, industriel, 28, rue Meslay ; Raulin, propriétaire, ancien industriel, 92, boulevard Beaumarchais ; Darnoux, négociant, 115, boulevard Voltaire ; Belle, ingénieur des arts et manufactures, 111, rue des Filles-du-Calvaire ; Clerget-Vaucouleur, industriel, 41, rue de Rambuteau.

Commissaire des comptes : M. Goujat, ancien avoué, expert près de la Cour d'appel et des tribunaux, 2, rue Saint-Martin.

Commissaire-adjoint : M. Bertin, fabricant de maroquinerie, officier d'académie, 15, rue Pastourelle.

Directeur : M. E. Katz. 3198

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

(IMPRIMERIE CHAIX)

Siège social : 20, rue Bergère, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. Il a été remboursé deux fois 100 fr. sur chaque action, les 15 mai 1893 et 1895. Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 2 avril 1898, le capital social a été réduit de cinq millions à trois millions par l'échange des 10.000 actions de 500 fr., dont 200 fr. remboursés contre

40.000 actions nouvelles de 300 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	559	35
1890.	702	40
1891.	785	40
1892.	848	40
1893.	1.015	40
1894.	1.120	40
1895.	1.338	40
1896.	1.188	40
1897.	1.120	45
1898.	1.139	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 13 avril 1881. — *Objet* de la Société : L'exploitation de l'entreprise connue sous la dénomination d'imprimerie et librairie centrales des chemins de fer. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Godet et Portefin. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à la Société générale, 54, rue de Provence, Paris, le 15 novembre (acompte), et le 15 mai (solde).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent : 20 0/0 aux administrateurs directeurs ; 5 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. Gustave Delahante.
Président : M. O. Homberg.
Membres : MM. le comte de Chevilly, Alban Chaix, Frédéric Dubois.
Directeurs : MM. Alban Chaix, Homberg.

3199

IMPRIMERIE ET PUBLICITÉ

CHARLES VERNEAU

Siège social : 114, rue Oberkampf, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* : L'imprimerie et la publicité, spécialement l'exploitation du fonds de commerce de M. Charles Verneau, et toutes opérations quelconques s'y rattachant. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme déterminée par l'assemblée générale, mais ne devant pas dépasser 25.000 fr. pour l'amortissement ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus, 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Orosdi.
Membres : MM. Dumas, Many, Charles Verneau.
Directeur : M. Charles Verneau.

3200

IMPRIMERIE DES TRAVAILLEURS RÉUNIS

DU TARN, DE L'AVEYRON ET DE L'HÉRAULT

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : à Carmaux (Tarn)

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 400 actions de 25 fr. — *Objet* : la création d'une imprimerie et l'exploitation de tout ce qui concerne l'industrie de l'imprimerie typographique. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 9 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Férouh, notaire à Albi.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Nègre, C. Alibert, J. Roché, J. B. Calvignac, J. Toulze.
Commissaires : MM. A. Goxe, F. Fezet, S. Gleizes, P. Berthon, F. Vaysse.

3201

SOCIÉTÉ ANONYME
A CAPITAL VARIABLE, DE COMPOSITION
IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES

JOURNAUX OFFICIELS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Siège social : 31, quai Voltaire, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq mille six cents francs, divisés en 112 actions de 50 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont remboursés à 50 fr. aux héritiers. — *Durée* de la Société : 20 ans. — *Objet* de la Société : La composition, l'impression, l'expédition et la distribution des journaux officiels. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons après l'assemblée, vers le 15 mars.

Répartition des bénéfices : Au marc le franc des sommes gagnées par tous les travailleurs coopérateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Roy.
Membres : MM. Poteau, Louis Favreau, Faller.
Commissaire des comptes : M. M. Maillard.
Directeur : M. J. Descroizette.

3202

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'IMPRIMERIE DIEPPOISE

Siège social : 194, Grande-Rue, Dieppe

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 21 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mercier, notaire à Offrauville, et publié par l'*Eclaireur de Dieppe*. — *Dividende* de l'exercice 1898 : 7 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Casanova, A. Latourte, Dequen, L. P. Irat.
Commissaire : M. Boudet.
Directeur : M. Dequen. 3203

SOCIÉTÉ ANONYME

D'IMPRIMERIES & JOURNAUX

DU LITTORAL

Siège social : 24, rue Hoche, Cannes

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr., dont 450 remises en représentation d'apport et 50 entièrement libérées. — *Objet* : L'achat et l'exploitation à Cannes, dans l'arrondissement de Grasse et sur le littoral, de tous journaux, revues et feuilles périodiques quelconques. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 5 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Jammes et Colle, notaires à Cannes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Robaudy, J. Gillette-Arimondy, M. Colomb, Paulin Quine, P. Triribilot, J. Conte.
Commissaires : MM. Francisque Le Goff, B. Karcher. 3204

SOCIÉTÉ ANONYME DES

IMPRIMERIES TECHNIQUES FRANCIS LAUR

Siège social : 26, rue Brunel, Paris

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs, divisé en 1.200 actions de 25 francs entièrement libérées. — *Objet* : L'exploitation de deux ateliers d'imprimerie existants, et de tous autres pour la typographie, la lithographie, le clichage, la fabrication du papier et en général toutes les opérations commerciales ou autres. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 6 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Courcier, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Laur, H. Laur, Minié.
Commissaire : M. J. Matrat. 3205

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'IMPRIMERIE DE VAUGIRARD

Siège social :
152, rue de Vaugirard, Paris
(Impasse Roncin, 13)

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 4.500 actions de 100 fr., dont 4.000 entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 1er juillet 1893. — *Objet* de la Société : Exploitation d'une imprimerie, située à Paris, rue de Vaugirard (impasse Roncin, 13), et également de s'occuper d'autres établissements d'imprimerie ou d'industries similaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Huguenot, à Paris. — *Assemblée générale* mai ou juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, somme, décision du Conseil d'administration pour les directeurs de l'imprimerie ; l'excédent moitié aux actionnaires, moitié aux porteurs de parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron M. Viot Bodson de Noirefontaine, homme de lettres, 6, rue Halévy, Paris ; G. de Witt, rentier, rue Daru, 15 ; R. Cormier, rue Clocheville, 34, Tours.
Commissaire des comptes : MM. le baron H. de Seroux, rentier, rue Heurtebise, 13, Compiègne. 3206

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

D'IMPRIMERIE RÉPUBLICAINE

Siège social : à Laon

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs, divisé en 800 actions de 75 fr., libérées de 60 fr. — *Objet* : L'acquisition et la publication du journal *la Tribune de l'Aisne* et l'acquisition de l'imprimerie de ce journal, de

son matériel, ainsi que l'exploitation de ladite imprimerie. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 4 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lemaire, notaire à Laon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Morlot.
Membres : MM. A. Gras, P. Machin, E. Pecque, L. Boucher, A. Hauël, Bureau, E. Jénot, J. Mennessar.
Commissaire : M. A. David.
Directeur gérant : M. Ad. Bellard. 3207

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'IMPRESSIONS EN COULEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, rue de Berlin, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., dont 100 entièrement libérées et 200 libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 4 juin 1897. — *Objet* de la Société : Impressions en couleurs au moyen des procédés et brevets L. Lesage et tous autres moyens. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. L. Lesage, F. Rossignol, J. Giraud. 3208

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'IMPRIMERIE & DE LIBRAIRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

(ANCIENNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LECÈNE, OUDIN & Cie)

Siège social : 15, rue de Cluny, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 3.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 1890-1915, 25 ans. — *Objet* de la Société : Imprimerie-Librairie. — *Assemblée générale* en mai, elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 3209

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

TYPOGRAPHIE ET D'ÉDITIONS MUSICALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue de Chantilly, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr., entièrement versés. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 1.000 amortissables par tirage au sort par dixième annuellement, pour le 1er, avoir lieu le 31 décembre 1898. — *Taux* d'émission, 100 fr.; Revenu 6 fr. — *Durée* de la Société : 30 années, à partir d'août 1895. — *Objet* de la Société : Exploitation des brevets français de typographie musicale de M. Henri Chossefoin. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* sur décision du Conseil dans l'année. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale et le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions. 3210

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE L'IMPRIMERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, place Voltaire, Paris

NOTICE

Capital social : Dix mille francs à la formation de la Société, porté aujourd'hui à cent mille francs et à la veille d'être encore augmenté. — *Objet* de la Société : Syndiquer, avec le concours d'associations ouvrières, l'imprimerie dans toutes ses branches : typographie, lithographie, chromolithographie, gravure, etc., etc., sous le titre neutre Société générale de l'imprimerie. — *Assemblée générale* en mars.

Observations : Le noyau de la Société est formé de l'ancienne maison de lithographie N. Arles, fondée à Montpellier en 1845, transférée à Paris en 1893 par suite de la cession faite par M. N. Arles à son fils E. Arles. 3211

SOCIÉTÉ

D'IMPRESSIONS DES VOSGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Etienne-lès-Remiremont

Le capital social est de trois cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 14 ans 10 mois et 9 jours, à partir du 22 février 1898. 3212

SOCIÉTÉ DE

L'IMPRIMERIE BEAUBOURG

Siège social : 27, du Renard, Paris

Le capital social est de vingt mille francs. 3213

SOCIÉTÉ DE

L'IMPRIMERIE KUGELMANN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Grange-Batelière, Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., libérées de 3/4. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de 1874. — *Objet* de la Société : Exploitation de l'imprimerie Kugelmann. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* : En avril ou mai. — *Paiement* des coupons au siège social, le 30 juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux actions ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs, et 85 0/0 pour constituer un fonds de réserve de 50.000 fr. ; au delà de ce chiffre, ces 85 0/0 sont attribués aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Th. Motet.

Membres : MM. Gustave Petitjean, G. Le Bel, Raoul Johnston, Charles Petitjean.

Commissaire des comptes : M. G. Collet.

Administrateur-délégué : M. Charles Petitjean.

Directeur : M. G. Balitout. 3214

SOCIÉTÉ DE

L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marseille

Capital social : Deux cent vingt et un mille francs. 3215

SOCIETÉ DES

IMPRIMERIES LEMERCIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
44, 46 et 48, rue Vercingétorix, Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* : 300 de fondateurs, donnant droit à 15 0/0 dans les bénéfices nets de la Société. — *Objet* de la Société : Exploitation d'une entreprise d'imprimerie d'héliogravure et de galvanoplastie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris, en 1891.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Maurice de Brunhoff, ingénieur ; Ch. Verhlin, ingénieur ; Parrizy, ingénieur. 3216

SOCIÉTÉ

D'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES ET DES CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue du Bouloi, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cent mille francs, divisés en 4.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant.

Obligations : 3.000 de 500 fr. 4 0/0. Remboursables à 500 fr., jusqu'en 1935, par tirages annuels en mars ; remboursement le 1er juillet. Intérêts 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Cours des act. de jouis.	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889.	526 50	»	30	»
1890.	513 54	»	30	»
1891.	517 50	»	25	454 40
1892.	492 53	»	25	409 21
1893.	415 »	»	25	»
1894.	361 87	50	25	463 35
1895.	407 50	»	25	480 »
1896.	404 »	»	»	»
1897.	400 »	50	»	15 »
1898.	351 42	»	»	»

Durée de la Société : Société constituée en 1833 et successivement prorogée pour une durée devant expirer le 31 décembre 1939. — *Objet* de la Société : Exploitation

de deux établissements d'imprimerie typographique et de lithographie, dont la Société est propriétaire à Paris et à Clichy, ainsi que de toutes industries s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bonneau, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er avril.

Répartition des bénéfices : Somme nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations; 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 aux actions, la part afférente aux actions remboursées et versées aux fonds d'amortissements du capital. Somme de 3.400 fr., réserve spéciale pour pensions de retraite à des ouvriers et employés de la maison; le reliquat : 20 0/0 au directeur; 10 0/0 au Conseil d'administration à l'exclusion du directeur s'il en fait partie; 30 0/0 pour être distribué par le Conseil en participation selon le règlement intérieur, et le reste aux actions; réserve légale : 255,005 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Meliodon.
Vice-Président : M. Paul Dupont, directeur.
Membres : MM. A. Sarlande, H. Perrier, Lestiboudois.
Directeur : M. Paul Dupont. 3217

SOCIÉTÉ DE

L'IMPRIMERIE DE LA PRESSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue du Croissant Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Valentin Simond, Henry Simond, Piedallu. 3218

SOCIÉTÉ DE

L'IMPRIMERIE THÉOLIER

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

JOANNÈS, THOMAS ET Cie

Siège social : 12, rue Gerentet, Saint-Étienne

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Dividendes* distribués de 1893 à 1894, 13 fr. net; en 1895 et 1896, 14 fr. net. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1916. — *Objet* de la Société : Exploitation du commerce d'imprimerie et lithographie de M. Théolier, la propriété et l'exploitation du *Mémorial de la Loire*. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Testenoire, Lafayette et Huret, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* : Fixée par le Conseil. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour fonds de réserve et d'amortissement, cessant lorsque la réserve atteindra le 5e du capital social. Le fonds de réserve est employé par le gérant; la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions. L'excédent est réparti à concurrence de 20 0/0 au gérant et 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Louis Coste.
Membres : MM. Simon Berne, Chassaus du Chevalard, Ferdinand Courbon, J.-M. Epitalon, François Gillet, Malatre, Charles Magrand, de Ponscin de Rochetaillée, Russery.
Gérant : M. J. Thomas. 3219

SOCIÉTÉ PARISIENNE

D'IMPRESSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, boulevard Montparnasse, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* des fondateurs : 110 parts bénéficiaires. — *Objet* de la Société : Impressions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Champetier de Ribes. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme pour servir 5 0/0 au capital; 35 0/0 aux parts bénéficiaires et 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. T.-Emile Foué, banquier, 88, boulevard Sébastopol, Paris; T. Papillon, banquier, 25, avenue Marigny, Vincennes; T. Tourneux, docteur-médecin à Noullet par Pouancé (Maine-et-Loire). 3220

SOCIÉTÉ POUR

IMPRESSIONS ARTISTIQUES

ANCIENNE MAISON J. BOGNARD JEUNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Jules-César, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 100 fr., dont 4.750 entièrement libérées et 2.750 libérées d'un quart. — Une proposition de réduction du capital social à cinq cent soixante-deux mille cinq cents francs a été faite à l'assemblée générale convoquée le 19 décembre 1898. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir du 22 juin 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente d'articles de papeterie, d'imprimerie, d'éditions artistiques et autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la direction et au personnel, et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Baumann, avocat à Berlin, neue Friedrichstrasse, 50 ; Ch. Sée, ingénieur, à Paris, villa Molitor, 7, rue Molitor ; J. Pétillon, propriétaire, à Créteil, Grande-Rue, 147 ; P. Samter, négociant à Paris, rue Maubeuge, 7. 3221

JOURNAUX, REVUES, PUBLICATIONS DIVERSES

ARMÉE ET MARINE

REVUE ILLUSTRÉE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, place du Théâtre-Français, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à cent dix mille francs, divisé en 1.100 actions de 100 fr., dont 150 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apports, et 950 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 20.000. — *Objet* : Publication de la revue ci-dessus dénommée, devant paraître toutes les semaines et toutes opérations se rattachant à la dite publication. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Gastaldi, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 3 mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 10 0/0 aux administrateurs ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le lieutenant-colonel Prudent, le marquis de Lentilhac, de Cuverville.

Commissaires : MM. de Voyons, Chassaigne de Néronde. 3222

COTE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE & LE MESSAGER DE LA BOURSE RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1 et 3, place de la Bourse et 19, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les parts* sont au porteur et sont cotées en Banque. — *Parts* de fondateurs : 2.000.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués aux actions	aux parts
1892.	100 »	8 50	2 50
1893.	100 »	7 50	1 50
1894.	200 »	12 50	6 50
1895.	350 »	18 »	12 »
1896.	380 »	18 »	12 »
1897.	»	18 »	12 »
1898.	»	»	»

Durée de la Société : Du 15 février 1891 au 15 février 1921. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *la Cote de la Bourse et de la Banque* et *le Messager de la Bourse réunis*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social, les 31 janvier et 31 juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ;

6 0/0 au capital versé ; 6 0/0 au Conseil d'administration le surplus : 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. de Chirac.

Administrateurs-directeurs : MM. E. Vidal ; Ch. Vidal.

Commissaire des comptes : M. E. Astruc. 3223

REVUE DES BEAUX-ARTS ET DES LETTRES

G. CHAVAROUX ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR PARTS

Siège social : 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris

NOTICE

Le capital social est divisé en 1.500 parts, dites parts de propriété ou d'intérêt. — *Objet* : L'exploitation de la publication *la Revue des Beaux-Arts et des Lettres*, ainsi que de toutes autres publications et de toutes opérations s'y rattachant.

Gérant : M. Chavaroux. 3224

L'AVENIR D'ARRAS ET DU PAS-DE-CALAIS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ED. BOUVRY ET Cie

Siège social : 4, rue de L'Arsin, Arras (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Cent dix-sept mille trois cents francs, divisés en 1.173 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . .	100 »	9 16
1891. . .	100 »	9 12
1892. . .	100 »	9 22
1893. . .	100 »	9 79
1894. . .	100 »	5 »
1895. . .	100 »	5 »
1896. . .	100 »	5 »
1897. . .	100 »	5 »
1898. . .	100 »	5 »

Durée de la Société : Constituée le 30 octobre 1873 pour 12 ans, prorogée en 1885 pour 9 ans, en 1894 pour 9, pour prendre fin en 1903. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bollet, à Arras ; prorogation, Me Dubus. — *Objet* de la Société : Journal et imprimerie. — *Paiement* des coupons au siège de la Société, en avril ou mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 20 0/0 à la réserve ; 10 0/0 à la gérance ; le solde aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Leloup, Lenglet, Bouilliez, Bachelet, Baggio, Demiautte, Légillon, Houbart, Viseur.

Gérant : M. Edouard Bouvry. 3225

IMPRIMERIE ET JOURNAUX RÉUNIS

DE L'EXPOSITION DE 1900

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION

Siège social : 9, rue de l'Hôtel-Colbert Paris

NOTICE

La participation est divisée en deux mille parts, dont neuf cent quatre-vingts sont dites privilégiées et devront rester dans les caisses de la Société à la disposition du directeur gérant pour être employées au fur et à mesure des besoins. — *Objet* (*a*) La publication de trois journaux périodiques et quotidiens par la suite, portant les titres : *1° Le Journal de l'Exposition universelle de 1900 ; 2° la Gazette de l'Exposition universelle de 1900 ; 3° le Bulletin de l'Exposition universelle de 1900.* — (*b*) Et tout ce qui constitue les travaux d'imprimerie en général en vue de l'Exposition universelle de 1900. — *Durée* : Du 27 août 1898 à la clôture de l'Exposition de 1900.

Directeur-gérant : M. E. Esgonnière. 3226

JOURNAL LE RADICAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 142, rue Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Obligations* : 883 obligations de 300 fr., 5 0/0, émises à 300 fr., amortissables en 8 ans. — Obligations émises à 300 fr. ; revenu annuel, 15 fr. — *Dividendes* distribués : En 1890, 21 fr. 25 ; en 1891, 18 fr. 50 ; en 1893, 5 fr. ; en 1894, 10 fr. ; en 1895, 9 fr. 35 ; en 1896, 14 fr. ; en 1897 et 1898, 15 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, du 1er janvier 1887 au 1er janvier 1937. — *Objet* de la Société : Publication et exploitation du journal *le Radical* et autres journaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* : En mars de chaque année. — *Paiement* des coupons, actions : Avril, au siège social ; Obligations : 1er février et 1er août.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ;

une somme pour faire 6 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 pour la direction en général ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Simond, Michel Hirsch et Jacques Millet.

Commissaire des comptes : M. Alphonse Lenoir.

Directeur : M. Victor Simond. 3227

JOURNAL L'EXPRESS DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 65, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions nominatives de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 400 ayant droit à 25 0/0 dans les bénéfices. — *Durée* de la Société : 10 avril 1883, durée illimitée. — *Objet* de la Société : L'exploitation d'un journal grand format, politique et quotidien. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mestrallet, à Lyon. — *Assemblée générale* : Novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour fonds de réserve ; une somme pour servir 5 0/0 aux actions, et le surplus : 7 0/0 à la rédaction ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 à l'administrateur-gérant ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Raymond de Veyssière, P. F. de Veyssière, H. Ravinet, Carry, Durozat, Aug. Isaac et Victor Cambon.

Administrateur-délégué :

Directeur : M. E. Vingtrinier. 3228

JOURNAL L'ILLUSTRÉ SOLEIL DU DIMANCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 4.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 30 ans, à dater du 6 juillet 1891. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *l'Illustré Soleil du Dimanche*. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : MM. Galin, à Paris, et Huguenot. — *Assemblée générale* en avril.

Administrateur : M. le baron de Noirfontaine. 3229

LA BONNE PRESSE DANS LA CHAMPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue des Fusiliers Reims

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs, divisé en 800 actions de 50 fr. — *L'objet* de la Société est la vente des journaux, des publications et des ouvrages quelconques, propres à répandre les saines doctrines religieuses et sociales. Elle s'occupera notamment du journal de Reims, *l'Avenir*, et des éditions régionales qui pourront être faites sous des noms différents, de l'*Echo de la Semaine*, de la *Vallée de la Meuse*, de la *Croix*, du *Pèlerin*, du *Cosmos*, de l'*Ouvrier*, des *Veillées des Chaumières*, des almanachs, des publications et livres qui rentrent dans le même ordre d'idées. La Société achète à forfait, par contrat ou autrement, les journaux, publications et livres, pour les revendre à ses risques et périls, sous forme d'abonnement ou autrement. La Société se réserve aussi de vendre telle marchandise qu'elle jugera à propos, pouvant faciliter son action. — *La durée* de la Société est de 36 ans, à partir du 1er août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Peltereau-Villeneuve, notaire à Reims.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 à la réserve légale jusqu'à la moitié du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Delozanne, G. de Bohain, P. Buiron, L. Harmel, C. Lallement, G. Prudhommeaux.

Commissaires des comptes : MM. F. Champion, J. Keller. 3230

L'ACCLIMATATION

JOURNAL DES ÉLEVEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue du Bac, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet* : La publication du journal *l'Acclimatation*, et l'exploitation de tous les services dépendant du journal et de toute branche d'industrie pouvant s'y rattacher. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Robin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre : elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : Il sera d'abord prélevé un

vingtième des bénéfices pour constituer la réserve légale ; une somme suffisante pour payer un intérêt de 5 0/0 au capital, sous déduction de l'impôt et de la taxe de mutation ; la somme nécessaire pour rembourser un dixième du capital-actions. Le remboursement pourrait être réduit si la somme disponible ne permettait pas d'arriver au dixième. Après remboursement d'un dixième, il sera prélevé, sur le reliquat, une somme maximum de 10.000 fr., pour être partagée par moitié entre le Conseil d'administration d'une part et la direction d'autre part. Ce qui restera après ces prélèvements sera mis à un compte spécial de la réserve. Toutefois, lorsque celle-ci sera suffisante, l'assemblée générale pourra, sur la proposition du Conseil d'administration, l'attribuer à un remboursement supplémentaire d'une partie du capital. Chaque remboursement sera estampillé sur les actions. Après le remboursement intégral de tout le capital, les actions seront remplacées par des actions de jouissance. Les bénéfices seront alors répartis comme suit : 1° Il sera attribué un dividende de 5 fr. par action ancienne ; 2° un dixième du restant reviendra au Conseil d'administration et un autre dixième à la direction ; 3° le surplus sera partagé comme dividende supplémentaire entre toutes les actions pour autant qu'il pourra être réparti en chiffre rond de francs ou de cinquante centimes. Le reste sera mis au compte spécial de réserve pour être compris dans la répartition de l'exercice suivant.

Années	Cours des actions	Bénéfices nets
1894. .	100	»
1895. .	120	64 071
1896. .	150	73 606
1897. .	210	82 161
1898. .	260	94 604

Capital remboursé : 175.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Violette.
Membres : MM. E. Deyrolle, G. Degrolle.
Directeur : M. E. Deyrolle. 3231

LA GAZETTE DU PALAIS ET DU NOTARIAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, Boulevard du Palais, Paris

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du journal *la Gazette du Palais*. — *L'assemblée générale* a lieu en février. 3232

LA CROIX DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue d'Angleterre, Lille

Le capital social est de vingt mille francs. — La Société a été constituée le 28 janvier 1898. 3233

LA LIBRE PAROLE ILLUSTRÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, boulev. Montmartre Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir du 10 août 1893. — *Objet* de la Société : Publication et exploitation du journal *la Libre Parole Illustrée*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris. 3234

LA PLUME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, rue Bonaparte, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.250 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués : 5 0/0 depuis la fondation de la Société. — *Durée* de la Société : 25 ans, depuis 1892. — *Objet* de la Société : Publication d'une revue (*la Plume*), édition d'une série de livres (Bibliothèque artistique et littéraire). Organisation d'expositions (Salon des Cent). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Colleau, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social, le 15 avril de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Léon Deschamps, Paul Vérola, Léon Maillard, Alphonse-Benoit Lévy, hommes de lettres.

Commissaire des comptes : M. Th. Geslain, 16, rue Grange-Batelière.

Directeur : M. Léon Deschamps. 3235

LA PRESSE POPULAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, boulevard des Italiens, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'achat ou la fondation et l'exploitation en France ou à l'étranger de journaux politiques et littéraires et de toutes autres publications. L'achat ou la prise en location des immeubles consacrés aux exploitations ci-dessus indiquées. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 10 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 65 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Comité de direction politique qui en déterminera l'emploi ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la rédaction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Péchadre, C. Martinet, J. Sever, J. Chabrouillaud, E. Delesalle.

Commissaire des comptes : M. E. Wellhoff.

3236

LA VIE ILLUSTRÉE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

FÉLIX JUVEN ET Cie

Siège social : 10, rue Saint-Joseph Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : La création et l'exploitation d'un journal hebdomadaire illustré, sous le titre : *La Vie illustrée*. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 24 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bazin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 55 0/0 aux actions ; 40 0/0 à la gérance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Lucenski, J. Grenier, L.-P. Premier.

Gérant : M. Juven.

3237

L'ÉCONOMISTE

SOCIÉTÉ ANONYME EN LIQUIDATION POUR RECONSTITUTION PROCHAINE

CRÉDIT INDUSTRIEL DE BELGIQUE

Siège social : 34, rue Pletinck, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. Ce capital sera porté à la prochaine reconstitution à 1.500.000 de fr., représentés par 1.500 actions. — Société constituée le 18 décembre 1893. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Publication et exploitation des journaux financiers, économiques, littéraires et d'informations : *l'Economiste*, belge, quotidien (12e année) ; *l'Economiste International* (hebdomadaire), bureaux à Paris, 34, rue de la Victoire ; *le Répertoire du Commerce et de l'Industrie*, édité en français, anglais, allemand et espagnol ; *le Répertoire des Sociétés par actions* et toutes autres publications analogues, bureau de change, services spéciaux pour la constitution des Sociétés par actions. — *Assemblée générale* : 3e mardi de juin. — *Année* sociale : 31 mars au 30 mars. — *Dividendes* : 1895, 5 0/0 ; 1896, 6 0/0 ; 1897 et 1898, 7 0/0. — *Reserve* : 250.000 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration et commissaires ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-directeur : M. Liévin-Coppin.
Secrétaire général : M. P.-S. Mortier.
Gerant : M. E. Claës.

3238

LE GAULOIS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ARTHUR MEYER ET Cie

Siège social : 2, rue Drouot, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent trente et un mille francs, divisé en 18.310 actions de 100 fr. — *Objet* : Exploitation du journal *le Gaulois*. Jusqu'au moment de la reconstitution de la Société actuelle des dividendes avaient été distribués, mais depuis l'agrandissement du format et les améliorations apportées au journal ont occasionné une augmentation annuelle des dépenses d'environ 450.000 fr., dépenses qui n'ont pas permis de distribuer un dividende. Les bénéfices du

dernier exercice ont permis de combler l'écart qui existait entre les recettes et les dépenses et la progression constante de celles-là fait bien augurer de l'avenir et permet d'espérer un dividende pour le prochain exercice.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Ernest Mayer, H. Leroy, banquier; L. Goybet, ancien sous-préfet.

Directeur : M. Arthur Meyer. 3239

LE COURRIER DU CENTRE ET DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social :
17 bis, rue de la Préfecture, Tours

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 5 ans, à partir du 27 octobre 1896. 3240

LE GÉNIE CIVIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue de la Chaussée d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 200 fr. — *L'objet* de la Société est la publication *le Génie Civil*, revue générale hebdomadaire des industries françaises et étrangères. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 7 mai 1897.

Administrateur-délégué : M. Talansier. G. R. 3241

L'INDÉPENDANT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Perpignan

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 100 fr. — *Objet* : La publication et l'exploitation du journal l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* et d'une imprimerie. — *Dividende* en 1898 : 5 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eug. Bardou, Galand, H. Escarguel, J. Escarguel, D. Bano, T. Ponchon, J. Estève,

Administrateur-gérant : M. Emmanuel Brousse. 3242

L'INTRANSIGEANT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 144, rue Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Publication et exploitation du journal *l'Intransigeant*. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au Conseil d'administration; le restant aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baudoin, Rochefort et Lacaze.

Commissaire des comptes : M. Oriol. 3243

LE JOURNAL LA FRANCE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE PAR PARTS

GEORGES GRILHÉ ET Cie

Siège social : Boulevard Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 parts d'intérêt. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du journal *la France* ; la prise en ferme, l'achat, la publication et l'exploitation de tous autres journaux ou publications quelconques à Paris ou ailleurs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er décembre 1897.

Directeur-gérant : M. G. Grilhé. 3244

LE JOURNAL LE GUETTEUR

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

POETTE ET Cie

Siège social : 51, rue Croix-Belle-Porte Saint-Quentin

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du journal *le Guetteur*. — *La durée* de la Société est de 10 ans à partir du 26 mai 1869; prorogée de 3 périodes de 10 ans, devant finir le 31 mars 1909. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Damoizy, notaire à Saint-Quentin. 3245

LE PETIT MARSEILLAIS

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
ET EN PARTICIPATION

Siège social : 15, quai du Canal, Marseille

NOTICE

Capital social : Cinq mille parts de propriété nominatives. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 1er juin 1878. — *Objet* de la Société : La publication et l'exploitation du journal *le Petit Marseillais*; l'exploitation de l'imprimerie établie à Marseille, 15, quai du Canal. — *Assemblée générale* : 2 premiers mois de l'année. — *Paiement* des coupons au siège social.

Dividendes : 1884 à 1892, 50 fr. par an ; 1893, 55 fr.; 1894, 50 fr.; 1895, 60 fr.; 1896, 65 fr.; 1897, 60 fr.; 1898, 70 fr. — *Cours des actions* : 1897, 14 25 ; 1898, pas de cours.

CONSEIL DE GÉRANCE :

Membres : MM. Auguste Contencin, Beltrami, Martin Blanc, J.-B. Dumas, Thomas Ravel.

Directeur-gérant : M. T. Samat.

Administrateurs : MM. D. Bourrageas, J.-B. Peirron. 3246

LE RÉVEIL DE LA MARNE ET LE RÉVEIL SÉZANNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Épernay (Marne)

NOTICE

Le capital social est de cent treize mille francs, divisé en 1.130 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 850 attribuées en représentation d'apports. — *Objet* : La publication à Epernay du *Réveil de la Marne*, destiné à remplacer, par leur fusion, la *Vérité* et l'*Indépendant de la Marne et de la Moselle*, l'exploitation à Epernay de l'imprimerie du *Réveil de la Marne*; la publication et l'exploitation à Sézanne du *Réveil Sézannais* destiné à remplacer le *Journal de Sézanne*. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Lardier et Dubois, notaires à Epernay. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre; elle se compose des propriétaires de 3 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt au capital versé : l'excédent : 10 0/0 au directeur et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Billard, Carlier-Châtelain, Lourdeaux, Pilavoine, Revelard, Valabrègue, Dubois-Lacroix.

Commissaires : MM. C. Masson, C. Paté, Trubert-Bronne, Villedeaux-Delaire. 3247

MÉMORIAL FINANCIER

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR PARTS

Siège social : 5, cité Trévise, Paris

NOTICE

Capital social : 1.000 parts donnant droit à 1/1000 de l'actif social. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 1er mai 1897. — *Objet* de la Société : Publication et exploitation du journal *le Mémorial financier*, exploitation de la maison de banque qui en dépend.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 10 0/0 à la gérance; 85 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Prévost, Chevance, Dantin.

Gerant : M. Dantin. 3248

REVUE DU SUD AFRICAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
18, rue du Quatre-Septembre, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille francs, divisés en 750 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Durée* de la Société : 16 ans, à dater du 7 juin 1893. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *la Revue du Sud Africain*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Aron, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dupont, G. Oulmma, A. Courbis. 3249

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE DU

JOURNAL LE BOURGUIGNON

Siège social : 4, rue Fécauderie, Auxerre

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 1.000 parts ou actions de 50 fr., dont 200 entièrement libérées ont été remises en représentation d'apports et 800 libérées du dixième. — *Objet* : L'exploitation dans le département de l'Yonne du journal *le Bourguignon*, et de l'imprimerie qui pourra y être annexée. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 19 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Roumet, notaire à Auxerre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 4 0/0

d'intérêt aux actions; le surplus : 50 0/0 aux employés et ouvriers de la Société et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bienvenu, Martin, E. Villejean, C. Laubry, P. Merlou, Lordereau, Defrance, Baudry. 3250

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Siège social : 18, rue St-Georges, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille francs, divisés en 4.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Prorogée de 20 ans, à partir du 17 juillet 1903. — *Objet* de la Société : Exploitation du Journal *les Annales politiques et littéraires*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le surplus : 80 0/0 aux actionnaires; 20 0/0 au Conseil d'administration.

Dividendes : 1893, 27 fr.; 1894, 29 fr.; 1895, 30 fr.; 1896, 31 fr.; 1897, 33 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Brisson, Adolphe Brisson, Anatole Duchemin. 3251

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARCHIVES PROVINCIALES DE CHIRURGIE

Siège social :

93, Boulevard Saint-Germain, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 40 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en Banque. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir du 13 août 1892. — *Objet* de la Société : Publication d'une revue de chirurgie *les Archives provinciales de chirurgie* et éditions correspondantes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dauchez, Paris. — *Assemblée générale* en octobre de chaque année (Congrès de chirurgie).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. les docteurs Delagenière, Civel, Montprofit, Rollet, Vignard.

Commissaires des comptes : MM. le Dr Pantaloni et le Dr P. Delagenière.

Directeur : M. le Dr Marcel Baudouin, 93, boulevard Saint-Germain, Paris. 3252

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARCHIVES PROVINCIALES DE MÉDECINE

Siège social :

93, Boulevard Saint-Germain, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisé en 200 actions de 100 fr., dont la moitié est versée. — *Les titres* sont nominatifs. — *Objet* : Exploitation du journal *les Archives provinciales de médecine*. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 7 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dauchez, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 4 0/0 d'intérêt aux actions; 5 0/0 à l'amortissement; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. les docteurs Halipré, Nicolle, Thibault, Bolognesi.

Commissaires : MM. les docteurs Mercier et Bernard.

Directeur : M. Baudouin, Marcel, 93, boulevard Saint-Germain, à Paris. 3253

SOCIÉTÉ ANONYME DU

BULLETIN DES HALLES

Siège social :

33, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 400 de 500 fr. 5 0/0 émises à 472 fr. 50, amortissables en 30 ans.

Années	Cours des actions	Cours des oblig.	Dividendes distribués
1889. . .	500	»	5
1890. . .	500	»	5
1891. . .	500	»	5
1892. . .	350	»	Réservés.
1893. . .	350	»	»
1894. . .	350	475	»
1895. . .	350	480	»
1896. . .	350	486	»
1897. . .	250	486	»
1898. . .	250	486	»

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leguay, à Paris. — *Objet* de la Société : Exploitation du Journal *le Bulletin des Halles* et de l'Imprimerie de la Bourse du commerce. La Société exploite en outre les journaux *l'Echo agricole*, *l'Echo du Commerce*, *le Journal de la Meunerie*, *les Tablettes statistiques*, la Librairie de la Bourse du com-

merce et l'imprimerie de la Bourse du commerce. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège de la Société, les 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, 5 0/0 aux actions non amorties; le surplus : 5 0/0 pour l'amortissement des actions; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 à M. Ch. Bivort; 5 0/0 au personnel et le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Louvet.
Vice-président : M. de Foucault.
Membres : MM. Giraudeau, Ch. Bivort, Vautrin.
Administrateur-delegué : M. Giraudeau.
Commissaires des comptes : MM. Vuigner et Léautey.
Directeur : M. Ch. Bivort. 3254

SOCIÉTÉ ANONYME DU

BULLETIN MÉDICAL

Siège social : 9, rue Jacob, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs, divisé en 240 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.; il a été créé en outre 100 actions de jouissance nominatives. — *Objet* : Création, publication et exploitation d'un journal de médecine, sous le titre de *le Bulletin médical*, hebdomadaire. — *La durée* de la Société est 20 ans, à partir du 4 mars 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Batard, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'administration doit être composé de 3 membres, dont 2 médecins au moins.
Membres : MM. Granchet, Poyet, Sachet.
3255

SOCIÉTÉ ANONYME DU

FORÉZIEN

ET DE L'AGENCE STÉPHANOISE DE PUBLICITÉ

Siège social :
3, place Marengo, Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 500 fr., dont 40, entièrement libérées, attribuées aux fondateurs, et 260 libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 400. — *Objet* : La création d'un journal quotidien sous le titre *le Forgeron*, et l'exploitation de l'agence stéphanoise de publicité. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 9 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Grulis, notaire à Saint-Etienne. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin d'octobre; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 60 0/0 aux actions; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Mondon, A. Bila, E. Nivollet, F. Aubanier, J. Magaud, Chavarot, Rousseau.
Commissaire : M. P. Gardette. 3256

SOCIÉTÉ ANONYME DU

JOURNAL " L'AURORE "

Siège social : 142, rue de Montmartre Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de six cent mille francs, a été porté à huit cent mille francs par décision de l'assemblée générale du 31 mars 1898; il est divisé en 1.600 actions de 500 fr. dont 600, entièrement libérées, ont été attribuées à M. Vaughan, et 1.000 libérées de 125 fr. — *Objet* : L'exploitation du journal quotidien, littéraire, artistique et social *l'Aurore* et de tous autres journaux et publications. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 29 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : Un vingtième, soit 5 0/0 pour la constitution du fonds de réserve légale; un autre vingtième pour constituer un fonds de prévoyance et d'amortissement des actions; somme suffisante pour servir un intérêt de 5 0/0 aux actions souscrites à l'exclusion des actions d'apport. Le surplus des bénéfices sera réparti dans les proportions suivantes : 90 0/0 aux actions, sans distinction entre les actions souscrites et les actions d'apport, et 10 0/0 au Conseil d'administration en exercice, qui en fera entre ses membres la répartition comme il jugera convenable en dehors des jetons de présence votés par l'assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Vaughan, Lorand, Lhermitte, Cohen.
Commissaire : M. Hicguet.
Directeur : M. E. Vanghan. 3257

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

AUTEUIL-LONGCHAMP

Siège social : 10, faubourg Montmartre Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la publication et l'exploitation du journal *Auteuil-Longchamp* et des publications qui s'y rattachent, achat ou fondation de tous autres journaux, concernant les sports. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de juillet 1889. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Leguay, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Don, H. Carré, L. Descoutures.

Commissaire des comptes : M. le baron L. d'Aymery. 3258

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LE BULLETIN DES TRAVAUX

Siège social : 20, rue Turgot, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 1.000 actions de 50 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, du 24 décembre 1878. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un journal périodique traitant toutes les questions intéressant les travaux publics et les diverses industries qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* en juin et en décembre. — *Paiement* des coupons les 1er janvier et 1er juillet.

Directeur : M. Alexandre Fayolle. 3259

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

DES CHEMINS DE FER

Siège social : 4, rue de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent quarante mille francs, divisés en 15 actions de 16.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 1842-1906. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal. — *Assemblée générale* en juin et décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-Administrateur : M. Gerschel. 3260

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

DES ÉCOLIERS ET ÉCOLIÈRES

Siège social : 14, rue Froissard, Paris

Le capital social est de trente-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 7 décembre 1898. 3261

SOCIÉTÉ ANONYME DU

JOURNAL DU HAVRE

Siège social : 11, quai d'Orléans, le Havre

NOTICE

Le capital social est de cent quinze mille francs. — *L'objet* de la Société est la publication et l'exploitation du journal *le Journal du Havre* et de l'*Union Républicaine*. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. 3262

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LA MARINE FRANÇAISE

Siège social : 11, rue de Trévise, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 29 juillet 1892. — *Objet* de la Société : La publication et l'exploitation du journal *la Marine française*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Fontin, Amédée Saisey, F. Jourde. 3263

SOCIÉTÉ ANONYME DU

JOURNAL L'ÉCLAIR

Siège social : 10, faubourg Montmartre

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet :* Exploitation du journal politique quoditien l'*Éclair*. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre.

Dividende en 1898 : 50 francs.

Observations : Diverses modifications ont été apportées

aux statuts par l'assemblée générale des actionnaires du 23 décembre 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Sabatier, Dutailly, le baron Aimary,

Directeur : M. Sabatier. 3264

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LES COURSES

Siège social : 16, rue du Croissant Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 3.600 attribuées aux parts de fondateurs. — *Parts* bénéficiaires : 4.000. — *Objet* : 1° La publication et l'exploitation du journal quotidien de sport ayant pour titre *les Courses*, paraissant depuis plusieurs mois à Paris et dont les bureaux sont actuellement à Paris, 16, rue du Croissant ; 2° la création, l'acquisition et l'exploitation de toutes les autres publications traitant les questions de sport ; 3° l'acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation desdites publications ; 4° et en général toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus déterminés. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 23 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Meunier, A. Brisse, E. Verdier.

Commissaire : M. Millet. 3265

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LES DROITS DE L'HOMME

ORDRE ET PROGRÈS
PAR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Siège social :
8, boulevard Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs, divisé en 120 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* : L'exploitation du journal *les Droits de l'Homme*, soit directe, soit à ferme, en régie intéressée ou sous toute autre forme ; la négociation et la conclusion des traités à intervenir à cette occasion, leur résiliation, leur cession, l'achat, la location et la vente d'immeubles consacrés en tout ou en partie à l'exploitation de la Société, l'achat, l'exploitation ou la fondation de toutes autres publications accessoires, tels que contrats tendant à assurer des primes ou conditions spéciales en faveur des lecteurs ou abonnés du journal. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 3 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me de Ridder, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Guedj, Broue.
Commissaires : M. Mantou, Muffat. 3266

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

L'INDUSTRIE TEXTILE

Siège social : 40 bis, rue de Douai Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'objet* est la publication du journal *l'Industrie textile*, moniteur de la filature, du tissage, des apprêts, de la teinture et des industries qui s'y rattachent. — *L'assemblée générale* a lieu en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Toussaint, A. Renouard, H. Schalleidner. 3267

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LE JOURNAL

Siège social : 106, rue de Richelieu Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation du journal dit *le Journal*, ainsi que de toutes publications annexes que le Conseil d'administration jugerait utile de créer. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 23 août 1892. —

L'acte constitutif a été reçu par Me E. Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Letellier, Léon Letellier, J. Bouvier.

Directeur : M. Henri Letellier. 3268

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LA POLITIQUE COLONIALE

Siège social : 18, rue Cambon, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *L'objet* de la Société est l'édition et l'exploitation du journal *la Politique Coloniale*, ainsi que de toutes publications qu'il serait jugé convenable d'acquérir par la suite, la création et l'exploitation d'imprimeries. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 décembre 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Crousselle, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ; elle se compose de tous les actionnaires poteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 20 0/0 au Conseil d'administration sur lesquels 10 0/0 sont alloués au directeur ; 5 0/0 de distribués aux rédacteurs et employés.

Observation : Cette société étant en voie de transformation, nous ne croyons pas devoir insister sur les noms du Conseil d'administration qui vont être modifiés. 3269

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Siège social : 10, faubourg Montmartre Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Durée* de la Société : 25 ans, à dater du 23 novembre 1893. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *la Republique française*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cocteau, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Nervo, Trouiller, Le Blan, Saint, Thouroude, Ponnier, Lahaye, Thiriez, Faucheur, Victor Ragot, Boucher, Sébline.

3270

SOCIÉTÉ ANONYME DU

JOURNAL DES RENTES & VALEURS

Siège social : 5, rue de Provence Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. chacune. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 20 ans, à dater du 27 juillet 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation du *Journal des Rentes et Valeurs* et de son annexe : Cote internationale des coupons. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée generale* en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Boucherat, C. Burglin.

3271

SOCIÉTÉ ANONYME DU

JOURNAL DE LA SANTÉ

Siège social : 5, boulevard Montmartre Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Durée* de la Société : Du 1er octobre 1893 au 1er janvier 1920. — *Objet* de la Société : Exploitation du *Journal de la Sante*, ayant pour sous-titre : « Santé publique et Médecine illustrée réunies », journal hebdomadaire, et *la Santé pour tous*, journal mensuel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jochelson de Rossiény, fondateur et directeur ; doctoresse Marie Pierre, H. Grignet. 3272

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LA SCIENCE FRANÇAISE

Siège social : 41, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : Du 22 février 1897 au 31 janvier 1917. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *la Science française* et du journal *la Science pour tous*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au

1/10 du capital social; 5 0/0 pour le Conseil d'administration ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de La Rochefoucauld-Bayens, F. Goron, E. Hermite, E. Gautier, Tadé Obalski. 3273

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LE TÉLÉGRAMME

Siège social : 12, rue du Capitole Toulouse

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cinq cent mille francs, a été porté à sept cent vingt mille francs. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 22 décembre 1894. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose des propriétaires de 4 actions au moins. 3274

SOCIÉTÉ ANONYME DU

JOURNAL LE YACHT

Siège social : 55, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille francs, divisés en 300 actions de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *le Yacht*. — *Assemblée générale* en mai.

Administrateur : M. R. Vuillaume. 3275

SOCIÉTÉ ANONYME DU

JOURNAL DES USINES A GAZ

Siège social : 65, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Six mille francs, divisés en 60 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 5 mai 1947. — *Objet* de la Société : Exploitation du *Journal des Usines à Gaz*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cornuault, Ellissen, Jordan, E. Lebon, Monnier. 3276

SOCIÉTÉ ANONYME

LE PROGRÈS

Siège social : Chartres

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 500 fr. — *Dividende* en 1897 : 25 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pol Maunoury.
Directeur : M. E. Maunier. 3277

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'IMPRIMERIE ET DU JOURNAL

LA LOIRE RÉPUBLICAINE

Siège social : 26, rue de la Bourse Saint-Étienne

Le capital social est de un million cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 8 janvier 1898. 3278

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'INDÉPENDANT DE LA SOMME

Siège social : 24, Grande-Place Péronne

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 12 ans, à partir du 10 novembre 1896. 3279

SOCIÉTÉ ANONYME DU

MERCURE DE FRANCE

Siège social : 15, rue de l'Échaudé Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille francs, divisés en 750 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Publication du Recueil de littérature et d'art *Mercure de France* et toutes affaires d'édition et de librairie. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de 1894.

— *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dauchez, notaire à Paris.
— *Assemblée générale* : Du 15 au 20 mai.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alfred Vallette.
Membres : MM. Remy de Gourmont, Jules Renard.
Commissaire des comptes : M. Francis Vielé-Griffin.
Directeur : M. Alfred Vallette. 3280

SOCIÉTÉ ANONYME DU

MESSAGER DE PARIS

Siège social :
12, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Le capital social, primitivement fixé à un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr. libérées et au porteur, dont 2.950 attribuées à Mme Hervé, en représentation de ses apports, réduit ensuite à un million de francs, par voie de rachat. — *Objet* : l'exploitation du journal quotidien, politique et financier, le *Messager de Paris*. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose des propriétaires de vingt actions au moins.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la disposition du Conseil pour rémunérer les concours divers donnés à la publication du journal ; 5 0/0 à la réserve ; 8 0/0 aux actionnaires.

Années	Cours des actions	Dividendes
1890.....	350	25
1891.....	465	25
1892.....	455	30
1893.....	522	30
1894.....	510	30
1895.....	505	30
1896.....	500	30
1897.....	»	30
1898.....	505	30

3281

SOCIÉTÉ ANONYME

DU PETIT BLEU DE PARIS

Siège social : 5, rue du Helder, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation d'un journal politique quotidien illustré, ainsi que de toutes publications annexes que le Conseil d'administration jugerait utile de créer, leur tirage par des procédés nouveaux, l'exploitation de ces procédés avec des tiers et toutes opérations commerciales relatives aux avantages à retirer de ces procédés. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

La Société a été dissoute à partir du 2 décembre 1898, par décision de l'assemblée générale des actionnaires ; les membres du Conseil d'administration ont été nommés liquidateurs.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour l'amortissement des actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et le solde : 30 0/0 à la direction ; 70 0/0 aux actionnaires. (Voir la notice de la Société Nouvelle, p. 890.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Harry, G. Boucher d'Argis, P. Grosselin, E. Garnier, V. Sédilot.
Commissaires des comptes : MM. E. Francillon, A. Vallée. 3282

SOCIÉTÉ ANONYME DU

PETIT MÉRIDIONAL

ET AUTRES PUBLICATIONS

Siège social : 1, rue Henri-Guinier Montpellier

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr., dont 5.800 au porteur, entièrement libérées et 200 nominatives libérées de 125 fr. — *Objet* : La continuation et l'exploitation du journal *le Petit Méridional*, journal républicain quotidien, l'achat ou la fondation et l'exploitation de tous autres journaux et publications et de toutes agences de publicité et d'informations ; l'industrie d'imprimeur ; le commerce de libraire-éditeur et l'industrie des messageries ; la création, l'achat et l'exploitation en quelque lieu que ce soit de tout ce qui a rapport au journalisme. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 14 décembre 1881. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fadat, notaire à Montpellier. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de propriétaires de 10 actions au moins. — *Dividendes* de 1889 à 1898 : 20 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Sereno.
Membre : M. J. Gariel.
Administrateur-délégué : M. Dervieux.
Commissaires : MM. Massol, Aldebert. 3283

SOCIÉTÉ ANONYME DU

PETIT PONTOISIEN

Siège social : 47, rue de Lisbonne, Paris

Le capital social est de quarante-six mille cinq cents francs. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 6 février 1895. 3284

SOCIÉTÉ POUR LA PUBLICATION DE LA

NOUVELLE REVUE

Siège social : rue Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, libérés. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir de 1879. — *Objet* de la Société : Publication de la *Nouvelle Revue*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er trimestre de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bisseuil, sénateur.
Membres : MM. Wickersteimer, Desroques, Rouire, Gaiffe et Vigoureux.
Commissaire des comptes : M. Borrias.
Directrice : Mme Juliette Adam. 3285

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

PRESSE CATHOLIQUE

Siège social : 16, rue Charité, Lyon

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 26 ans, à partir du 19 mai 1896. 3286

SOCIÉTÉ ANONYME DU

PROGRÈS DE LA SOMME

Siège social : Amiens

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-cinq mille francs, divisés en 850 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	100	5 0/0
1890.	100	6 0/0
1891.	100	5 0/0
1892.	100	6 0/0
1893.	105	6 0/0
1894.	105	6 0/0 net 6 25
1895.	105	6 25 0/0
1896.	110	6 25 0/0
1897.	110	»

Durée de la Société : 15 ans, 24 mai 1889 au 24 mai 1904, prorogée pour 15 ans par décision de l'assemblée. — *Objet* de la Société : Publication du journal *le Progrès de la Somme* et exploitation d'une imprimerie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Couturier, à Amiens. — *Assemblée générale* : 1re quinzaine de mars. — *Paiement* des coupons juin, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hocque, Maquennehen, Sebbe, Ricquier, Hourdequin.
Commissaires des comptes : MM. Berquin, Fertelle.
Directeur : M. Hourdequin. 3287

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PUBLICATIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Passage des Princes, Escalier A, Paris

Le capital social est de cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mai.
Administrateur-délégué : M. L. Castagnet. 3288

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

Siège social : 26, rue Brunel (près l'Étoile), Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en Bourse à la Cote de la Bourse et de la Banque.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	500	30
1893.	550	30
1894.	600	35
1895.	650	35
1896.	700	35
1897.	700	35
1898.	700	35

Durée de la Société : 30 ans, fondée en 1892. — *Objet* de la Société : La publication et l'exploitation du journal hebdomadaire *l'Echo des Mines et de la Métallurgie*, fondé en 1875, ainsi que de tous autres journaux. La location, acquisition ou exploitation de tous immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Péan de Saint-Gilles, rue Choiseul, Paris. — *Assemblée générale* : Mai, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons après l'Assemblée générale tous les 5 du mois.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme que l'assemblée générale, sur la proposition du

Conseil, serait d'avis d'affecter à un fonds de prévoyance ; le surplus : 12 0/0 à la disposition du Conseil pour gratification au personnel. Le Conseil pourra augmenter ou diminuer cette participation ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Francis Laur, Minée, Poussigue.

Commissaire des comptes : : M. H. Laur.

Administrateur délégué : M. F. Laur.

Directeur général : M. R. Pitaval. 3289

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PUBLICATIONS CONSERVATRICES

Siège social : 13, rue Pasquier Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Constituée le 3 janvier 1879. — *Objet* de la Société : La création et l'exploitation d'une imprimerie et d'une agence de publicité, la publication et l'exploitation de tous journaux ou revues politiques et littéraires dont la Société pourra devenir propriétaire. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gamard, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 2 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme à la disposition du Conseil d'administration, somme pour le Conseil d'administration ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maurice Bouts, Langlois, Plantier, Récamier, Thureau-Dangin. 3290

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA REVUE DIPLOMATIQUE

ET DU

MONITEUR DES CONSULATS

Siège social : 1, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	100	3 0/0
1891.	100	3 1/2
1892.	100	3 1/2
1893.	100	4 0/0
1894.	100	4 0/0
1895.	105	4 1/2
1896.	110	5 0/0
1897.	110	5 0/0
1898.	110	5 0/0

Durée de la Société : 25 ans, à partir du 15 novembre 1884. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *la Revue diplomatique* et *le Moniteur des Consulats*. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons après l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le prince de Wiznicwski, comte F. de Gontaut-Biron, comte Tombessi del Poggio, Aug. Meulemans, Navon Bey, Franz Goossens, Jules Meulemans.

Directeur : M. Auguste Meulemans.

Commissaires : MM. Ed. Limauge et le colonel Deschamps.

Avocat conseil : M. E. Billard, avocat à la cour d'appel. 3291

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA REVUE

DES LOIS NOUVELLES

Siège social : 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 100 ont été remises en représentation d'apports à M. Schaffauser. — *Objet* : L'exploitation de la revue ci-dessus dénommée. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 29 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bazin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le solde aux actions.

Administrateur-unique : M. Schaffhauser.

Commissaire : M. Genty. 3292

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA REVUE DU PALAIS

Siège social : 11, rue de Grenelle, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent quarante mille francs, divisés en 96 actions de 2.500 fr. — *Les titres* sont au

porteur. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 23 octobre 1896. — *Objet* de la Société : Publication de *la Revue du Palais*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. Emile Schaffhauser, seul administrateur.

Commissaire des comptes : M. Adolphe Labori.

Rédacteur en chef : M. Fernand Labori. 3293

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

REVUE DE PARIS

Siège social : 85 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 350 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est la publication et exploitation d'une revue ayant pour titre *la Revue de Paris*. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 25 janvier 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Massion, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 35 0/0 au Conseil d'administration qui les emploiera au mieux des besoins de la revue ; 65 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Halévy, P. Calmann-Lévy, G. Calmann-Levy, Alban Chaix, le duc Decazes.

Commissaire des comptes : M. Levasseur. 3294

LA SARTHE & L'ÉCHO RÉGIONAL DE L'OUEST

(SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES JOURNAUX)

CH. BLANCHET ET Cie

Siège social : 137, avenue Victor-Hugo Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1907. — *Objet* de la Société : Exploitation des journaux *la Sarthe* et *l'Echo régional de l'Ouest*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tourillon, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paignard, Haentjens, Marcel et Alfred Thomas.

Gérant : M. Charles Blanchet. 3295

SOCIÉTÉ DU

JOURNAL DES DÉBATS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, r. des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent vingt mille francs, divisés en 360 actions de 4.500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 années à partir du 8 février 1893. — *Objet* de la Société : Publication et exploitation du *Journal des Débats*, politique et littéraire. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Tollu et Galin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Charmes, C. Collas, E. Ladan-Bockairy et E. Mercet.

Directeur : M. de Nalèche. 3296

SOCIÉTÉ DU

JOURNAL ET DE L'IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

35, rue du Faubourg-St-Jacques, Paris

NOTICE

Capital social : Sept mille francs, divisés en 280 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de mai 1897. — *Objet* de la Société : La fondation du *Journal des Sourds-Muets*, organe destiné à propager et publier tout ce qui peut être utile pour la défense des intérêts des sourds-muets, l'exploitation du dit journal, la création et le fonctionnement d'une imprimerie dite des sourds-muets, ayant pour objet l'impression du dit journal et tous autres travaux d'imprimerie, confiés de préférence à des sourds-muets typographes.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale : 60 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 à l'administrateur-délégué.

Administrateur-directeur : M. H. Gaillard. 3297

SOCIÉTÉ DES JOURNAUX

LA DÉPÊCHE ET LE PETIT TOULOUSAIN

Siège social : Toulouse

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., libérées et qui ne sont pas cotées. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Directeurs : MM. Arthur Huc et Sans. 3298

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LA DÉPÊCHE FINANCIÈRE

Siège social :
101, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir de 1889. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Champetier de Ribes et publié dans les *Petites-Affiches*. — *Objet* : La Bourse, la Banque, les émissions. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Réserve : 100.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Laporte.
Membres : MM. le capitaine Le Floch, Gatrez.
Commissaire : M. Thévenet.
Directeur : M. de Laporte. 3299

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LA LIBRE PAROLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE PAR PARTS
DEVOS ET Cie

Siège social : 14, boulevard Montmartre Paris

NOTICE

Le capital social se divise en 800 fractions égales dites parts d'intérêt sans valeur nominale. — *L'objet* de la Société est la publication et l'exploitation d'un journal grand format quotidien à 5 centimes dit *la Libre Parole*, avec le sous-titre « La France aux Français ». — *La durée* de la Société est de 12 ans, à partir du 2 avril 1892, prorogée de 12 ans, le 18 février 1898, soit jusqu'au 2 avril 1916.

Administrateur-gérant : M. G. Devos.
Directeur : M. Ed. Drumont. 3300

SOCIÉTÉ DU JOURNAL LE SOIR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Chauchat, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est la publication et l'exploitation du journal *le Soir* et de tous autres publications que les associés jugeraient convenable, par la suite, d'acquérir, de créer ou affermer. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 8 juillet 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jusqu'à la moitié du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Blanc, Achille Susmets.
Directeur : M. Gaston Pollonnais.
Commissaire des comptes : M. L. Hennequin.
3301

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LA MODE ILLUSTRÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue Jacob, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du journal *la Mode illustrée*. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus : 40 0/0 aux actionnaires ; 6 0/0 au Conseil d'administration et 54 0/0 à une réserve spéciale ; lorsque cette réserve aura atteint 700.000 fr., les 54 0/0 seront distribués aux actionnaires. 3302

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LA MODE NATIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 222, avenue du Maine Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent cinquante mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Obligations* : 10.000 obligations de 100 fr. 4 0/0 remboursables à 30 fr. en 75 ans. — *L'objet* de la Société est l'acquisition, puis l'exploitation du journal *la Mod*

Nationale ; l'acquisition et l'exploitation de toutes publications similaires, l'achat et la vente, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, de tous objets de toilette masculine ou féminine, de parfumerie et autres objets de même nature. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 14 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour l'amortissement du prix d'acquisition du journal *la Mode Nationale*, ainsi que du matériel d'exploitation ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2 1/2 0/0 au capital versé ; le solde : 50 0/0 aux actionnaires et 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Cédié, Ch. Lauer, F. Dumas, J. Kinsbourg, Ducastaing.

Commissaires des comptes : MM. J. Paquin, H. Nettre, Choquart. 3303

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LE BONHOMME NORMAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Caen

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Dividendes* distribués de 1894 à 1898 : 70 fr. — *Assemblée générale* en mai. 2304

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, cité Bergère, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, 2e partie du bulletin de la cote. — *Durée* de la Société : 35 ans, à partir du 22 mars 1873. — *Objet* de la Société : Création et exploitation du journal *l'Economiste français*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris. — *Assemblée générale* : Courant du trimestre suivant la clôture de l'inventaire. — *Paiement* des coupons à Paris, au siège social.

Répartition des bénéfices : Telle part que le Conseil aurait allouée au rédacteur en chef ou à telles personnes prêtant leur concours au journal ; l'excédent : 1/4 réserve légale jusqu'à moitié du capital social ; somme pour réserve facultative ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gustave Roy.

Directeur : M. Leroy-Beaulieu, rédacteur en chef. 3305

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LE FIGARO

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, rue Drouot, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 19.200 actions ou parts d'intérêt de 62 fr. 50, entièrement libérées, donnant droit chacune à 1/19.200 de l'actif social. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.482	75
1891.	1.463	75
1892.	1.447	70
1893.	1.344	65
1894.	1.375	65
1895.	1.225	65
1896.	1.010	50
1897.	998	50
1898.	835	50

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 1er janvier 1860, prorogée de 30 ans le 1er janvier 1890. — *Objet* de la Société : Publication du journal *le Figaro*, ou de tout autre journal ou publications utiles aux intérêts de la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me J.-E. Delapalme, à Paris. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 27 0/0 à la gérance ; une somme fixée par l'assemblée générale pour constituer un fonds de réserve ; et le surplus aux actions.

Observations : Pour pouvoir distribuer un dividende de 50 fr. par actions cette Société a dû prélever sur ses réserves une somme de 173.913 fr. 41 ; depuis plusieurs années, elle voit décroître le chiffre de ses bénéfices et du tirage du journal.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Prestat.

Membres : MM. H. Jouvin, de Perrodil, Saufroy, J. Prévet.

Gérants : MM. de Rodays, Périvier. 3306

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

L'INDÉPENDANT DE ST-DENIS

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social :

20, rue de Paris, Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 200 actions de 50 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation d'un journal dit *l'Indépendant de Saint-Denis*. — *La durée* de la Société est de 9 ans, à partir du 20 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Besnard, notaire à Saint-Denis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bouillant, Collemble, Granges, Cadnet, Guilleminot, Thivet-Hauctin, Dr Floquet.

Commissaires des comptes : MM. Lefond, Béranger, Bussy. 3307

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LE LYON RÉPUBLICAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue de Childebert, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — Capital ayant été intégralement remboursé en 1890 et 1891. — La dernière action a été vendue au prix de 6.600 fr. — *Parts* bénéficiaires : 500 attribuées aux collaborateurs, donnant droit à 35 0/0 des bénéfices. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lyon. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 25 juin 1878. — *Objet* de la Société : La publication d'un journal politique quotidien sous le titre : *Le Lyon Républicain*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon. — *Assemblée générale* : Premier trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires. — Depuis 10 ans les dividendes ont dépassé 300 fr. par action et les parts d'intérêt ont touché 120 fr. chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social, à Lyon, à raison de 50 fr. par trimestre, et le solde après l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour fonds de réserve, prélèvement qui cessera lorsque la réserve atteindra la moitié du capital social ; une somme destinée à un fonds de reserve extraordinaire ; le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 35 0/0 aux parts d'intérêts ; 55 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Ferrouillat.

Administrateur-directeur : M. A. Ferrouillat.

Membres : MM. Bouffier, Ruby, Moutterot, Jean Beau, Pierre Beau.

Commissaires : MM. Cré et Vouvet. 3308

SOCIÉTÉ DU

JOURNAL LE MATIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
boulevard Poissonnière, 6, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la création, l'achat et l'exploitation de tous journaux, livres et publications quelconques, ainsi que toutes imprimeries, papeteries et librairies, et notamment la publication du journal *le Matin*. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 7 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mahot de la Quérantonnais, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La société sera, pendant les trois premières années de sa constitution, administrée par M. H. Poidatz, en qualité d'administrateur unique. 3309

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LE MONDE ÉCONOMIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 76, rue de Rennes, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent soixante-quinze mille francs, divisé en 350 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la publication et l'exploitation du journal *le Monde Economique*. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 13 décembre 1890. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 au capital versé : le surplus : 5 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 au directeur ; 35 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Stoffel, L. Petit, Sicot, Boissy, J. Duez, Beauregard.

Commissaires des comptes : MM. Em. H. Beauregard, J.-B.-S. Menac. 3310

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LE NOUVELLISTE DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
25, rue d'Argenteuil, Lyon

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lyon. — *Cours* des actions, de 1888 à 1898 : 300 fr. — *Dividendes* distribués de 1888 à 1897 : 12 fr. 50, nets d'impôt. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1909. — *Objet* de la Société : Fonder et exploiter à Lyon un journal conservateur, politique et quotidien à 5 centimes. Exploiter toutes imprimeries et agences télégraphiques en France et à l'étranger et autres commerces et entreprises se rattachant au journal, de manière à s'assurer sa complète indépendance. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Berloty, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons à Lyon, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, cessant lorsqu'elle atteindra le dixième du capital social ; une somme destinée à former une réserve extraordinaire ; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Rambaud.

Membres : MM. Dr Chappet, Guise, A. Gainaud, C. Guigou, Jevain, Adrien Colcombet, Paul Giraud, Léon Charvérial, Louis Fornas, Maurice de Boissieu et G. Péricaud.

Commissaires des comptes : MM. S. M. Audras, Louis Neyraud. 3344

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LE SALUT PUBLIC

(FONDÉ EN 1848)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 71, rue Molière, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., nominatives. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes* distribués : 10 et 15 fr. par action. — *Durée* de la Société jusqu'au 30 janvier 1902. — *Emprunt* hypothécaire : 300.000 fr. divisés en 600 obligations nominatives, rapportant 4 0/0 net, remboursables en 25 ans, gagé par l'hôtel du *Salut Public*. — *Objet* de la Société : 1° Propriété, exploitation du journal politique, quotidien, littéraire, commercial et financier *le Salut Public* dont la publication a lieu le soir à Lyon ; 2° propriété, exploitation d'un fonds d'imprimeur commercial ; 3° propriété, gestion de l'immeuble logeant, outre la rédaction et les services du journal et ceux de l'imprimerie, des locataires. — *Notaires* qui ont reçu les actes : Mes Chardenet et Thomasset. — *Assemblée générale* fin mars. — *Paiement* des coupons au siège social le 1er avril.

Répartition des bénéfices : la réserve statutaire étant complète, l'assemblée générale des actionnaires fixe le dividende et le surplus est reporté à une réserve facultative.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. M. Louis Chavent.

Membres : MM. Edouard Payen, Emile Grassis, Léon Malo, Louis Sonnery, Martin, Joseph Guinet, Léon Servière, Sylvestre Cersdi-Brochier, Jean Mornet.

Commissaire des comptes : M. Pierre Vindrez.

Rédacteur en chef : M. Henri Thiers.

Secrétaire général : M. Antoine Meyssac.

Directeur de l'imprimerie : M. Auguste Geneste.

Administrateur-Directeur : M. Léon Servière. 3342

SOCIÉTÉ DU

JOURNAL LE TEMPS

Siège social : 5, boulevard des Italiens Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. .	»	50
1890. .	»	50
1891. .	»	50
1892. .	1 269	50
1893. .	»	40
1894. .	»	40
1895. .	»	45
1896. .	»	45
1897. .	»	45
1898. .	»	45

Durée de la Société : Jusqu'au 11 juin 1911. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *le Temps*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au capital comme dividende ; l'excédent, 50 0/0 au Conseil de surveillance ; le surplus : moitié aux actions, moitié aux employés ; mais sans que cette moitié puisse excéder 50.000 fr. par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Edmond.

Secrétaire : M. La Grange de Langre.

Membres : MM. A. Bartholdi, A. Mézières, Th. Morin, Jacques Siegfried, L. Cléry.

Gérant : M. Adrien Hébrard. 3313

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

L'EXPOSITION UNIVERSELLE POUR RIRE

(SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION)

O. LARTIGUE ET Cie

Siège social : 17, rue Clauzel, Paris

NOTICE

Capital social : 500 parts d'intérêt. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir d'août 1897. — *Objet* de la Société : L'exploitation et la publication du journal *l'Exposition Universelle pour rire*, revue illustrée, satirique et humoristique de toutes les Expositions, la création, l'achat, la prise en ferme d'autres journaux. — *Acte* déposé au greffe du tribunal de commerce de la Seine. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la gérance ; 10 0/0 au Conseil des intéressés ; 80 0/0 aux porteurs de parts.

Gérant : M. O. Lartigue. 3314

SOCIÉTÉ DU

JOURNAL L'ILLUSTRATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

MARC ET Cie

Siège social : 13, rue St-Georges, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent vingt mille francs, divisés en 244 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. (Capital réduit). — *Les titres* sont au porteur. Elles valent environ 12.000 fr. — *Durée* de la Société : A partir du 20 avril 1895. — *Objet* de la Société : Publication et exploitation du journal *l'Illustration*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me G. Bertrand.

Directeur : M. Marc. 3315

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

L'INDÉPENDANCE HAVRAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Dupleix
Palais de la Bourse, Le Havre

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs. — L'objet de la Société est l'exploitation du journal *l'Indépendance havraise*. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 10 août 1895. 3316

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

PARIS-COURSES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue du Croissant
Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 1892. — *Objet* de la Société : Publication et exploitation du journal *Paris-Courses*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Seyon, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Dividendes* distribués : En 1895, 57 fr. 50 ; en 1896, 75 fr. ; en 1897, 75 fr. — *Paiement* des coupons : 16, rue du Croissant, en mars.

Directeur : M. Ch. Rondeaux. 3317

SOCIÉTÉ DU

JOURNAL L'UNIVERS EUGÈNE VEUILLOT ET Cie

Siège social : 17, rue Cassette

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 200 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Cours* des actions : 200 fr. — *Durée* de la Société : Créée en 1867, le 4 juin, pour 30 ans ; prorogée jusqu'en 1907. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *l'Univers*. — *Assemblée générale* : Avril ou mai.

Observations : La Société était au capital de 500.000 fr. ; en 1893, l'assemblée des actionnaires a réalisé, par un remboursement de 300 fr., par action, une réduction de 300.000 fr., sur le capital qui s'est trouvé ramené à 200.000 fr. Jusqu'à cette époque, depuis la fondation, il avait été distribué chaque année 5 0/0 par action, soit 25 fr. de dividende.

Directeur : M. Eugène Veuillot. 3318

SOCIÉTÉ DES

JOURNAUX DE SPORTS RÉUNIS

Siège social : 12, place Vendôme, Paris

Capital social : Huit cent mille francs. — *Assemblée générale* en février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edmond Blanc. 3319

SOCIÉTÉ DE

L'ÉCHO DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 4.800 ont été remises en représentation d'apports à l'ancienne Société Simond et Cie. — L'ancienne Société en commandite par actions, Simond et Cie, a été transformée en la présente Société anonyme le 29 novembre 1897. — *Objet* : La publication à Paris et l'exploitation du journal politique, littéraire et quotidien l'*Echo de Paris* et du journal hebdomadaire *l'Echo de Paris illustré*. — *Durée* : Jusqu'en 1922. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Le Villain, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 15 0/0 aux directeurs ; 15 0/0 au Conseil d'administration et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Blanc, V. Simond, A. Piedallu, G. Baltazzi, H. Simond.

Commissaire : M. Barbe.

Directeurs techniques : MM. Valentin V. Simond, et Henry Simond. 3320

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU

JOURNAL LA LANTERNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue Richer, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 700. — *Parts* bénéficiaires d'une valeur nominale de 20 fr. pour un capital d'environ 180.000 fr., représentant le passif de l'ancienne Société Eugène Mayer et Cie, remboursables par tirages au sort et ayant droit au contrôle de la Société. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de l'imprimerie de la *Lanterne*, du journal *la Lanterne* et du journal le *Supplément*. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 16 août 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Decloux, notaire à Paris. — *L'assemblée* générale a lieu dans le premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actions à titre d'intérêt ; le surplus : 70 0/0 aux parts bénéficiaires pour l'amortissement, par tirages ; 15 0/0 aux actions et 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président et administrateur-délégué : MM. F. Renchet, secrétaire de M. Eugène Pereire.

Membres : MM. Sthurler, Praviche, Fournier. 3321

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU JOURNAL

LE PETIT BLEU DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue du Helder, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent dix-huit mille francs, divisé en 636 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées, attribuées à la liquidation de l'ancienne Société en représentation de ses apports et 436 libérées de 125 fr. — *Objet* : L'exploitation du journal politique quotidien illustré *le Petit Bleu de Paris*, ainsi que tous autres journaux, recueils, publications annexes. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 30 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé, avec rappel des années arriérées, s'il y a lieu ; une somme fixée par le Conseil d'administration pour l'amortissement des actions ; et le solde : 30 0/0 à la direction du journal, et 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Myrtil Rose, Sédillot, E. Francillon, C. Pesson.

Commissaire : M. L. Chevallier. 3322

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE

LA LIBERTÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 146, rue Montmartre

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la publication et l'exploitation du journal la *Liberté*. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 18 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0

au capital versé; le surplus : 15 0/0 à la Société « la Liberté »; 10 0/0 aux administrateurs; 35 0/0 à la disposition du Conseil; 40 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. Georges Berthoulat.

Membres : MM. Verly, Faye, Garchey, Boutier.

Commissaire des comptes : M. L. Girard. 3323

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LA

PETITE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Siège social :

111, rue Réaumur, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr., libérées, dont 500 souscrites en espèces et 3.500 libérées, attribuées à MM. Pellier, Sembat et Turot, fondateurs. — *Parts* de fondateurs : 8.000 parts ayant droit à 43 0/0 des bénéfices. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du journal *la Petite République française*, toutes opérations de librairie, mobilières et immobilières de banque, etc. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet au plus tard. Cinq actions pour y assister. — *L'acte constitutif* a été passé chez Me Marc, notaire à Paris, le 11 décembre 1893. — *La durée* de la Société est jusqu'en 1925.

Les bénéfices se répartissent de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve; la somme nécessaire pour amortir les actions en 20 ans, tout en donnant aux actions un dividende de 4 fr. Après amortissement, les actions seront remplacées par des actions de jouissance. Le reliquat ainsi réparti : 42 0/0 aux actions non amorties de jouissance; 15 0/0 au personnel et aux administrateurs; 43 0/0 aux parts de fondateurs.

Administrateur-Directeur : M. Dejean. 3324

SOCIÉTÉ DU

NOUVELLISTE DE ROUEN ET PATRIOTE DE NORMANDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

1, rue St-Étienne-des-Tonneliers, Rouen

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 6 ans, à partir du 7 avril 1898. — *L'objet* de la Société est la publication et l'exploitation du journal *le Nouvelliste de Rouen* et *Patriote de Normandie*. 3325

SOCIÉTÉ DU PETIT JOURNAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 61, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et les actions sont cotées à la bourse, cote officielle, au comptant. Les obligations sont cotées à la bourse, cote officielle, 2e partie du bulletin. — *Obligations* : 9.000 de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1901 par tirages annuels en avril, remboursement le 1er mai. Intérêts 25 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1889	1.094 12	75 »	»
1890	1.292 86	80 »	»
1891	1.350 51	65 »	»
1892	1.180 51	75 »	522 59
1893	1.292 64	75 »	525 92
1894	1.321 76	75 »	528 01
1895	1.382 10	75 »	530 10
1896	1.369 39	60 »	531 21
1897	1.210 77	62 50	533 89
1898	1.200 »	65 »	540 »

Durée de la Société : Jusqu'en décembre 1950. — *Objet* de la Société : Publication et exploitation du journal *le Petit Journal*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris, au siège social, les 1ers février, mai, août, novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; le surplus : 3 0/0 aux administrateurs; 97 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marinoni.

Vice-président : M. A. Ellissen.

Membres : MM. Ch. H. Prevet, Cassigneul, Walter, Foulquier, Guillemard.

Commissaires des comptes : MM. Henry Dupont, Dulac. 3326

SOCIÉTÉ DU

PETIT PARISIEN

Siège social : 10, rue d'Enghien, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 12.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les actions* sont nominatives. — *Les parts* bénéficiaires sont

au porteur. Les actions et les parts bénéficiaires sont cotées à la cote officielle. — *Parts* bénéficiaires : 35.000.

Années	Cours des act. 500 f.	Cours des act. 250 f.	Cours Parts bénéfic.	Div.dist., act. de 600 f.	Div.dist., act. de 250 f.	Div. dist. aux Parts
1889.	»	»	»	30	»	30
1890.	»	»	»	35	»	35
1891.	»	»	»	37 50	»	37 50
1892.	»	»	»	45	»	45
1893.	1165	»	967 28	55	»	55
1894.	1290	»	1166 80	65	»	65
1895.	»	955	891 10	»	40	40
1896.	»	1027	962 89	»	50	50
1897.	»	1265	1209 11	»	55	55
1898.	»	»	1192 97	»	58	58

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 15 janvier 1884 jusqu'au 15 janvier 1934. — *Objet* de la Société : Exploitation du journal *le Petit Parisien*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Surrault, à Paris. — *Assemblée générale* avant le 31 mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve sur les bénéfices nets jusqu'à concurrence de 300.000 fr. (cette réserve est complète) ; le surplus : 90 0/0 aux actionnaires et porteurs de parts bénéficiaires et 10 0/0 à la gérance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Moreau.

Membres : MM. Decourdemanche, Legrand, Watel, Tricart.

Gérant : M. J. Dupuy. 3327

SOCIÉTÉ

DES PUBLICATIONS MÉDICALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 50 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à dater du 23 juillet 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation directe ou indirecte du *Journal de Médecine de Paris*, l'édition et la vente de toute publication de nature scientifique ou littéraire, journaux, revues, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mouchet, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Headley, Backhoux, H. Bergeron, Walter Hogg, Edouard Jeramec, Aug. Lutaud.

Commissaires des comptes : MM. F. Veil, Henri Pierrel. 3328

SOCIÉTÉ TRANSFORMÉE DU

JOURNAL LE SIÈCLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

12, rue de la Grange-Batelière, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 4.000 entièrement libérées, remises en représentations d'apports à M. Louvet, et 6.000 libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires : 2.000. — *Objet* : La publication et l'exploitation du journal *le Siècle*, dont la propriété est apportée à la Société, et de tous autres journaux, recueils ou publications que la Société pourra créer ou acquérir par la suite ou qui appartiendraient à d'autres sociétés avec lesquelles elle pourra fusionner, ainsi que la publication et l'exploitation de journaux, recueils et écrits dont elle se chargerait, par suite de traités intervenus entre elle et leurs propriétaires. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 31 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fontana, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : Un vingtième, soit 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi ; somme suffisante pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 0/0 du capital social. Toutefois, les actions non libérées n'auront pas droit à l'intérêt des sommes non encore versées ; 5 0/0 attribués au Conseil d'administration pour être répartis entre ses membres en exercice suivant qu'il avisera ; 5 0/0 attribués au directeur politique et technique du journal. Le surplus des bénéfices sera réparti savoir : 10 0/0 aux parts bénéficiaires et 90 0/0 aux actions sous forme de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Therel, Lebouvier, Edeline, Hamet, Massip, Lucien Fontaine, Michon, Walter et Georges Louvet.

Commissaire : M. Emile Lévy, négociant, demeurant à Paris, rue du Mail, 8.

Commissaire-adjoint : M. Léon-Alfred Louvet, fondateur. 3329

SOCIÉTÉ

DU TÉLÉGRAMME ALGÉRIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue des Consuls Alger

Le capital social est de trois cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er septembre 1896. 3330

LIBRAIRIES — ÉDITIONS

ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE LIBRAIRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Palestine, Paris

Le capital social est de trois cent mille francs. 3331

LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 15, rue de Cluny, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent quatre mille francs, divisé en 4.160 actions de 25 francs chacune. — *L'objet* de la Société est l'édition et la vente des livres et des publications intéressant l'enseignement primaire à tous ses degrés ; le commerce de la papeterie et du matériel scolaire ; toutes opérations se rattachant à ces commerces. — *La durée* de la Société est de 17 ans, à partir du 1er mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital versé ; le surplus : 30 0/0 fonds de prévoyance ; 5 0/0 à la part bénéficiaire ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 55 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme Vve Beuzon ; MM. H. Conte, Morlet, M. Chabasseur, A. Delarasse, F. Thomas, H. Baudéan. 3332

LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

AULANIER ET Cie

Siège social : 13, rue Bonaparte, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 15 ans, à dater du 25 octobre 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation de la librairie et du journal *la Construction Moderne*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Girardin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Charmet, Planat, Dujardin.
Directeur-gérant : M. Octave Aulanier. 3333

LIBRAIRIE DU DICTIONNAIRE DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE

Siège social : 13, Passage Saulnier, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent onze mille francs. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société jusqu'en 1902. — *Objet* de la Société : Exploitation du dictionnaire E.-O. Lami. — *Assemblée générale* : 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E.-O. Lami, J. Monterier, Baclé, Cerbeer, de Medelsheim.
Directeur : M. Le Jolisse. 3334

LIBRAIRIE LOUIS VIVÈS

SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Delambre, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent dix mille francs, divisé en 1.100 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 1.050 attribuées à M. Vivès. — *Objet* : L'exploitation de l'ancienne librairie Louis Vivès. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 26 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tollu, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Odent, G. d'Escrivan, H. Walzer. 3335

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

Siège social : 61, rue de Rennes, Paris

NOTICE

Le capital social. qui était primitivement de cent mille francs, a été porté à un million trois cent vingt-huit mille francs par délibérations du 28 juillet et du 29 novembre 1898 ; il est divisé en 13.280 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 12.000. — *Obligations* : 1.200 obligations de 500 fr. 5 0/0, amortissables en 12 années, à partir de 1901, par voie de tirage au sort. Les obligataires sont garantis contre toute réduction d'intérêt et amortissement anticipé jusqu'en 1905 ; ces obligations sont gagées par le matériel industriel et constituant l'unique dette de la Société. — *Objet* : 1° L'acquisition de tout l'actif de la Société de la *Grande Encyclopédie* H. Lamirault et Cie, société en commandite par actions au capital de 600.000 francs, actuellement en état de faillite ; 2° l'achèvement et l'exploitation du recueil dit la *Grande Encyclopédie* ; 3° toutes opérations d'édition et de librairie pouvant se rapporter à l'objet principal et en faciliter le développement ; 4° l'acquisition et l'exploitation de toute autre publication du même genre, ainsi que toutes opérations commerciales utiles pour la Société et se rattachant au commerce de la librairie ou de l'imprimerie tant en France qu'à l'étranger. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fauchey, notaire à Paris, et publié dans le *Bulletin municipal* du 5 avril 1898. — *Paiement* des coupons pour les obligations les 1er décembre et 1er juin au siège social ; pour les actions et parts de fondateurs, aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme suffisante pour payer aux actionnaires un intérêt de 5 0/0 ; si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires ne pourront le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ; 5 0/0 aux administrateurs ; 1 0/0 au directeur ; le solde : 60 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron d'Utruy.
Membres : MM. Guy-Pellion, Chataing-Regis.
Commissaire : M. Coster.
Directeur : M. A. Dutard. 3336

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

LIBRAIRIE DU PROGRÈS

Siège social : 11, rue Bertin-Poirée Paris

Le capital social est de cent soixante-huit mille cinq cents francs. — *Assemblée générale* en mai. 3337

SOCIÉTÉ ANONYME DES

LIBRAIRIES ET IMPRIMERIES RÉUNIES

ANCIENNES MAISONS QUENTIN-MOTTEROZ MOREL ET MARTINET

Siège social : 2, rue Mignon, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr., dont 8.000 entièrement libérées et 2.000 libérées de 375 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	»
1890.	»	5 0 0
1891.	»	5 0 0
1892.	280	5 0/0
1893.	»	»
1894.	393 125	5 0/0
1895.	468 75	»
1896.	»	»
1897.	»	»
1898.	1 75	12 50

Durée de la Société : 50 ans, à dater du 1er août 1882. — *Objet* de la Société : Exploitation de fonds de commerce d'imprimerie et de librairie et spécialement les établissements de MM. Martinet, Motteroz, Maison Quantin, Morel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en août. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au directeur ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Motteroz.
Membres : MM. Cantagrel, Cahen, Strauss, Démarest, G. Fournier, Em. Lavessière, Sauphar, Ch.-H. Gariel, Rossigneux.
Commissaire des comptes : M. Jules Roy. 3338

SOCIÉTÉ BELGE D'ÉDITION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue des Trois-Têtes, Bruxelles

NOTICE

Capital social divisé en 1.000 parts sans désignation de valeur, et représenté par 1.000 actions entièrement libérées. — La Société peut émettre pour 50.000 fr. d'obligations. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 4 mai 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Publication, impression, achat, vente de tous ouvrages quelconques, et, d'une ma-

nière générale, toutes opérations se rattachant à l'exercice de la profession d'éditeur et au commerce de la librairie. — *Assemblée générale* : Le 20 juin, à 11 heures du matin, au siège social. — Année sociale : 1er avril au 31 mars. Bilan au 31 mars.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 1 0/0 au commissaire ; 20 0/0 à l'administrateur délégué ; 69 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alfred Manceaux, Auguste Manceaux, Julia Plumat-Manceaux.

Commissaires : M. Camile Mahieu. 3339

SOCIÉTÉ DE BONS LIVRES ET DE BONS JOURNAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, rue St-Sulpice, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en mai, elle se compose de tous les actionnaires porteurs des 2 actions. 3340

SOCIÉTÉ

D'ÉDITION ET DE LIBRAIRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.000 bénéficiaires. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 18 août 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation de toute entreprise ayant pour objet la librairie, l'édition et l'imprimerie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital social ; le surplus ; 20 0/0 pour la direction ; 10 0/0 aux parts bénéficiaires ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Andrieu d'Albas, A. Bergaud, H. Berthet, C. Hauvion, L. Houreau. 3341

SOCIÉTÉ

D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28 bis, r. de Richelieu, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., sur ces 1.000 actions, 500 sont entièrement libérées, et les 9.500 autres sont libérées de 50 fr. — *L'objet* de la Société est la création, l'acquisition et l'exploitation de toutes maisons de librairie et d'édition ; l'exploitation de la maison de librairie et d'édition appartenant à M. Paul Ollendorff, établie à Paris, rue de Richelieu, 28 *bis*, et apportée à la Société par ledit M. Paul Ollendorff ; l'édition, la publication et l'exploitation de telles œuvres, revues ou journaux que la Société jugera utile ; la reproduction et l'édition par la gravure et par tous autres procédés de tous dessins, tableaux et œuvres d'art ; l'impression de tous livres et de toutes publications périodiques ou autres ; le brochage et la reliure ; toutes opérations de publicité par des insertions, annonces, encartages ou tous autres modes ; la fabrication et la vente de la papeterie ; et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 3 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Père, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 12 1/2 au Conseil d'administration ; 12 1/2 aux directeurs et agents. Le surplus à la disposition de l'assemblée générale qui statuera sur la répartition qui pourra en être proposée par le Conseil d'administration.

M. Ollendorff, en rémunération de l'apport de tout ce qui constituait l'actif de sa maison, a reçu ; 1° 500 actions libérées de 100 fr., soit 50.000 fr. d'actions ; 2° 800.000 fr. espèces devant être versés ; 350.000 fr. après la Constitution ; 250.000 fr. un an après ce premier paiement ; le solde, soit 200 000 fr., deux ans après le premier paiement. M. Ollendorff doit rester à la tête de la Société pendant deux ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. B. Chan, I. Mendel, P. Ollendorf, Pellerin. 3342

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ÉDITION D'ART

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue St-Benoit, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée* de la Société : 50 ans a partir du 11 février 1897. — *Objet* de la Société :

Exploitation et vente d'ouvrages de librairie, et toutes opérations se rattachant à l'édition. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Aron, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au directeur ; 33 0/0 aux parts bénéficiaires ; 57 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. Henri May, fondateur ; de Coppens, 14, rue Crevaux, Paris ; G. Cadoux, 50, rue de Rivoli, à Paris.

Commissaire des comptes : M. de Laubier.

Directeur : M. L. Henri May. 3343

SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION

DES ŒUVRES DE LAMARTINE

Siège social : chez M. Delard
255, boulevard Saint-Germain, Paris

NOTICE

Cette Société fut fondée en 1854 par des amis du poète ; quatre cent cinquante mille francs furent versés à Lamartine et la Société devint propriétaire de toute l'œuvre du maître, passée et avenir, à l'exception des œuvres déjà vendues. Pour l'exercice 1896-1897, il a été distribué en dividende : 3.774 fr.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. E. Ollivier.

Membres : MM. de la Bourdonnaye, F. Coppée, A. Delord, Desmarest, A. Firmin Didot, de Lacretelle, V. Salneuve, de Montherot, Plinchon, Remilly.

Gérant : M. R. Vallier. 3344

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS

INDUSTRIELLES & D'IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Turgot, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur. — *Dividendes* distribués : 6 0/0. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de novembre 1879. — *Objet* de la Société : Exploitation d'une imprimerie et des publications ci-contre : *La Métallurgie* et *la Construction mécanique*, *le Moniteur des fils et tissus*, *le Moniteur de la céramique et de la verrerie*, *la Revue de la papeterie*, *le Monde pharmaceutique*, *le Moniteur général de la quincaillerie*, *la Brosserie française*, *Journal des papetiers et des imprimeurs*, *le Moniteur de l'épicerie*, *le Moniteur de la teinture*, *les Corps gras industriels*, *l'Industrie lainière*, *Annuaire de la métallurgie*, *le Bulletin des travaux*, *Office central des adjudications*, *Journal de l'électricité*, *le Ciment*, *la Revue de la chapellerie*, *Bulletin international de l'électricité*, *Annuaire des entrepreneurs*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons les 1er avril et 1er octobre.

Directeur : M. A. Fayolle. 3345

PAPETERIES — CARTONNERIES

FABRIQUE DE

CELLULOSE J.-B. VEIBEL ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Novillars (Doubs)

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 2.000 obligations, émises en 1894, à 500 fr., remboursables à 500 fr., en dix ans par tirage. Intérêt annuel, 22 fr. 50 nets payables les 1ers février et août. — *Parts* de fondateurs : 40.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. .	»	40	»
1891. .	»	50	»
1892. .	»	25	»
1893. .	»	»	»
1894. .	»	»	»
1895. .	300	»	490
1896. .	»	»	»
1897. .	»	»	»
1898. .	»	»	»

Durée de la Société : 20 ans, à dater du 2 décembre 1884. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des pâtes de bois pour la papeterie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ricklin. — *Assemblée générale* en

mars. — *Paiement* des coupons, à Besançon, chez MM. Brétillat et Cie, banquiers.

Répartition des bénéfices : Une somme suffisante à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 pour amortissement des usines ; 5 0/0 au capital versé. Le surplus : 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 au gérant ; 5 0/0 au Conseil ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Victor Weibel.

Membres : MM. V. Burdin fils, Léon Saint-Martin, Raoul d'Hotelans, E. Bürgin.

Gérant : Mme Ve J.-B. Weibel. 3346

CARTONNERIE DE DIJON-CLUNY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : au Petit-Bernard, Dijon

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 2 septembre 1895. 3347

FABRIQUES DE

PAPIERS DE PLIAGE DE L'ISÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Saint-Dominique Lyon

NOTICE

Le capital social est de trois millions deux cent mille francs, divisé en 6.400 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la réunion des maisons : Mortier, à Saint-Victor de Cessieu ; Capitaine, à Fures ; F. Cartelier, à Pont-l'Evêque ; Vve Cartelier, à Saint-Victor de Cessieu ; Pouyade à Saint-Victor de Cessieu ; Guély, à Fures ; Charnier, à Fures ; Vve Joseph Moyne et fils à Saint-Victor de Cessieu, pour la fabrication et la vente des papiers de pliage. Statuts déposés chez Me Verrier, notaire, à Lyon. 3348

GRANDE

CARTONNERIE MODERNE

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION CIVILE

Siège social : 36, rue Faidherbe, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt mille parts bénéficiaires. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir du 1er mai 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un procédé spécial pour la fabrication d'un produit à base de cuir, et tous autres produits similaires, ainsi que de toutes applications s'y rattachant. — *Paiement* des coupons à la caisse sociale, à partir du 15 février.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au gérant ; 80 0/0 aux participants.

Gérant : M. H. Lavollay. 3349

LA "PAPETERIE MODERNE"

SOCIÉTÉ OUVRIÈRE DE PRODUCTION

Siège social : 13, cour et passage de la ferme Saint-Lazare, Paris

Le capital social est de quinze mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 15 décembre 1898. 3350.

LE PAPIER

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

A CAPITAL VARIABLE

ASSOCIATION OUVRIÈRE DES SACS EN PAPIER ET PAPIERS EN GROS

Siège social : 221, rue Lafayette, Paris

Le capital social est de cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 18 décembre 1898. 3351

LES PAPETERIES DE VIRGINAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr. — La Société a pour 230.500 fr. d'obligations. — *Titres* : Nominatifs ou au porteur. — Société constituée le 30 avril 1885. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La fabrication et le commerce du papier et des fournitures de bureau, et toutes les opérations qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* : Le 4e mardi de novembre, à 3 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 du capital à titre de premier dividende ; le surplus : 25 0/0

aux administrateurs; 1 0/0 à chaque commissaire; 10 0/0 à titre de part de fondateur à M. Xavier Olin ; l'excédent est consacré à un second dividende et à des amortissements extraordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Picard, Aug. de Laveleye, Georges Lejeune.

Administrateur-délégué : M. S. Olin.

Commissaire : M. Léon Fontaine. 3352 A.

MANUFACTURE DE SACS ET ENVELOPPES

POSTAUX PERFECTIONNÉS (Système Cottier)

Siège social : 43, cours Gambetta, Lyon

Le capital social est de vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 7 avril 1896. 3353

PAPETERIES DE CHAMPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Providence, Troyes

Le capital social est de un million de francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 7 novembre 1898. 3354

PAPETERIE DE LACOURTENSOURT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lacourtensourt (Haute-Garonne)

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés par 300 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 années, à partir du 9 février 1888 au 9 février 1918. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Sarrigou, à Toulouse. — *Objet* de la Société : Fabrication de toutes sortes de papiers. — *Assemblée générale* : Dernière quinzaine de mars. — *Dividendes* distribués : en 1890, 8 0/0 ; en 1891, 8 0/0 ; en 1892, 8 0/0 ; en 1893, 8 0/0 ; en 1894, 8 0/0 ; en 1895, 8 0/0 ; en 1896, 8 0/0. *Paiement* des coupons à Lacourtensourt ou à Toulouse, au Crédit lyonnais ou au Comptoir national.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Sirven, ancien président du Tribunal de commerce, ancien maire de Toulouse; L. Pourrailly, E. Tivollier, Dr Secheyron, A. Fauré.

Commissaire des comptes : M. E. Dubois.

Directeur : MM. S. Pauchon, ingénieur des Arts et Manufactures. 3355

PAPETERIE DE MOULIN-VIEUX

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

P. ESCARFAIL ET Cie

Siège social : Pontcharra-sur-Breda (Isère)

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* : L'exploitation de la papeterie ci-dessus désignée. — *Durée* : Du 1er janvier 1899 jusqu'au 31 décembre 1918. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lescot, notaire à Grenoble. — La Société anonyme, constituée sous la dénomination ci-dessus, le 12 janvier 1888, a été transformée en la présente Société en commandite par actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 4 0/0 au fonds de réserve ; le solde : 50 0/0 au gérant ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rey, Gaillard, Lizambert, Thouvard, Giraud, Diday, Brun-Baronnat. 3356

PAPETERIES DE PONT-DE-CLAIX

ANCIENNES PAPETERIES BRETON FRÈRES ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Pont-de-Claix (Isère)

NOTICE

Capital social : Neuf cent soixante mille francs, divisés en 640 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes* distribués de 1886 à 1898, 25 fr. — *Durée* de la Société : Du 17 décembre 1895 au 30 juin 1912. — *Objet* de la Société : Exploitation des papeteries

de Pont-de-Claix. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Margot, à Voiron. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Une somme de 3.000 fr. pour réserve d'amortissement ; le surplus : 23 0/0 pour amortissement et réserve légale ; 13 0/0 à l'administrateur ; 60 0/0 aux actionnaires.

Administrateur-délégué : M. Henri Sombardier.

3357

PAPETERIE DE RAON-L'ÉTAPE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

METENETTE ET Cie

Siège social : Raon-l'Étape (Vosges)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 700 actions de 1.000 fr. — *Dividende* distribué en 1897 : 5 1/2 0/0. — *Paiement* des coupons chez M. Renaud, banquier à Nancy.

Gérant : M. Metenette. 3358

PAPETERIE DE RENAGE (ISÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Voiron (Isère)

NOTICE

Capital social : Onze cent mille francs en 220 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations* : 927 obligations à 500 fr., restant à payer au 31 décembre 1898. — *Taux* d'émission : 500 fr., revenu 4 fr. 25 0/0. — *Amortissement*, 31 décembre 1907. — *Cours* des actions de 1886 à 1898 : Le pair. — *Dividendes* distribués de 1886 à 1898 : 5 0/0. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir des 16 novembre et 4 décembre 1876. — Prorogation de 20 ans, ce qui porte l'expiration à 1917. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Margot, notaire à Voiron. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente des papiers de belles qualités. — *Assemblée générale* : fin septembre. — *Paiement* des coupons : Actions après l'assemblée générale ; obligations, 30 juin et 31 décembre.

Répartiton des bénéfices : 10 0/0 fonds de réserve ; une somme pour assurer 5 0/0 aux actions ; un fonds de réserve pour l'amortissement des valeurs sociales ; le surplus par décision de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Bruel père, M.-L. Bruel fils.

Commissaires des comptes : MM. A. Martin, Pouque, de Voiron, Dr Dumarest, de Voiron.

3339

SOCIÉTÉ ANONYME

DES PAPETERIES DE SAVENTHEM

Siège social : Saventhem, (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent vingt mille francs, représentés par 2.440 actions de 500 fr., en circulation. Les statuts ne prévoient pas l'amortissement des actions. — La Société a émis 500 obligations de 500 fr., dont les titres ne sont pas cotés à la Bourse de Bruxelles (remboursables en 10 annuités). — Société constituée le 12 février 1880. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et vente du papier et toutes les opérations commerciales et industrielles qui s'y rapportent. — *Assemblée générale* : le 3e mardi d'avril, à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve (ce fonds est actuellement de 39.324.59) ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 d'intérêt aux actions à titre de premier dividende. Le surplus comme suit : 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 4 0/0 aux administrateurs ; 1 0/0 aux commissaires ; 5 0/0 au personnel ; le surplus aux actions (2e dividende).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond de Vylder, Ad. Bastin, Félix Washer.

Commissaire : M. F. Van Halen.

Administrateur-gérant : M. Edmond de Vylder. 3360 A.

PAPETERIE DE VIDALON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vidalon-les-Annonay (Ardèche)

Dépôt à Paris, 39, rue Palestro

NOTICE

Capital social : Deux millions soixante-quinze mille francs, divisés en 4.150 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1881. — *Objet* de la Société : Fabrication du papier. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Annonay. — *Assemblée générale* : Avril ou mai. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er janvier et 1er juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Aug. Séguin.

Membres : MM. Adolphe Mignot, Gab-Gros, Guibaud, Luquet de Saint-Germain, Léon Rostaing.

Directeur : M. P. Dijou. 3361

SOCIÉTÉ ANONYME

DE CARTONNERIE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS H. FÉLIX ET Cie

Siège social :
141, rue de Paris, Saint-Denis

Le capital social est de six cent cinquante mille francs, divisé en 1.300 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de carton en feuille.

3362

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARTONNERIES LOURDELET-MARICO

Siège social : 161, rue Vivier
Aubervilliers (Seine)

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des cartonneries Lourdelet-Maricot, l'exploitation de toutes autres industries se rattachant à la fabrication et au commerce des cartons, cartes et papiers avec faculté d'acheter toutes entreprises ou industries se rattachant aux cartons et papiers déjà existantes et de les absorber par tous les moyens qu'elle avisera. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Saintville, notaire à Aubervilliers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Lourdelet, M. Nantet, P. Chaix, L. Petit.

Commissaire des comptes : M. A. Croizé. 3363

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARTONNERIES DE LA ROCHETTE

(SAVOIE)

Siège social : 46, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Fabrication du carton. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Georges Bertrand. — *Assemblée générale* : Mars ou avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au capital et le surplus : 75 0/0 aux actionnaires et 25 0/0 au fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernard Haas, Amédee Franck, Joseph Levy, Max Franck.

Commissaire des comptes : M. le colonel Wolff.

Directeur de l'usine : M. Robert Franck. 3364

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPLOITATION DES PAPETERIES

L. LACROIX FILS

Siège social : rampe du Palet, à Saint-Cybard, Angoulême

NOTICE

Le capital social est de six millions cinq cent mille francs, divisé en 13.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 12.000 ont été attribuées en représentation d'apports, à la Société L. Lacroix fils et Cie et à M. Léonide Lacroix. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 2 juillet 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hourioux, notaire à Angoulême. — *Objet* : Exploitation des fabriques de papier à cigarettes et des cahiers de papiers à cigarettes aux marques la ✠ . — *L'assemblée générale* a lieu en septembre ; elle est composée des propriétaires de 10 actions au moins. — *Le paiement* des coupons a lieu les 15 avril et 15 octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale : 10 0/0 au fonds de réserve supplémentaire ; 85 0/0 aux actions.

Dividendes distribués : En 1895, 56 fr. ; en 1896, 57 fr. ; en 1897, 70 fr. ; en 1898, 75 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léonide Lacroix.

Vice-président : M. A. Délaurier.

Membres : MM. G. Lacroix, R. Combes, G. Raulin, J. Durandeau.

Administrateurs-delégués : A Mazères, M. G. Lacroix ; A Angoulême, M. J. Durandeau. 3365

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

PAPETERIE D'AIXE

Siège social :
au Moulin de Lamie ou de Lavaud,
commune de Saint-Priest-sous-Aixe
(Haute-Vienne)

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux cent dix mille francs, a été porté à trois cent vingt mille francs par décision de l'assemblée générale du 29 mars 1898. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 juin 1896. 3366

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PAPETERIES GOURAUD

Siège social :
6, place Édouard-Normand, Nantes

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 fr., libérées et au porteur. — *Obligations* : 5.112 obligations hypothécaires de 500 fr, 5 0/0, émises à 485 fr., libérées et au porteur, remboursables au pair par tirages au sort annuels de 1896 à 1820 ; intérêt annuel de 25 fr., payables par moitié les 1er mars et 1er septembre. — *Les titres* sont cotés en bourse, première partie du bulletin de la cote. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des papeteries Gouraud. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Gouraud, G. de Saint-Quentin, H. Jean, G. Gouraud, J. Rialan, E. Martin. 3367

SOCIÉTÉ ANONYME

DES PAPETERIES DE LEYSSE

(PRÈS CHAMBÉRY)

Siège social, à l'Usine

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Cours* des actions : De 450 à 500 fr. — *Dividendes* distribués : De 1886 à 1898, 5 0/0, net d'impôts, en deux coupons semestriels. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons : Mars, août, au Crédit lyonnais, à Chambéry.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Forest, sénateur ; Huguet, négociant, Roze.

Commissaire des comptes : M. Rochat.

Directeur : M. Roze. 3368

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PAPETERIES DES MARAIS ET SAINTE-MARIE

Siège social : 3, rue du Pont-de-Lodi, Paris

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, divisés en 3.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* de la Société : Exploitation des papeteries des Marais et Sainte-Marie.

Directeur : M. L. Dumont. 3369

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PAPETERIES DE MONTBARD

ANCIENNE MAISON DE

MONTGOLFIER PÈRE ET FILS

Siège social : 49, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. chacune. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 50 ans, à dater du 17 mai 1890. — *Objet* de la Société : Exploitation des papeteries de Montbard, papiers d'impression et d'emballage, bleu, bulle, anglais, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé. Le solde des bénéfices : 50 0/0 aux administrateurs-délégués ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auguste de Montgolfier, Henri de Montgolfier, Edouard Aynard, J. Gillet fils. 3370

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PAPETERIES DE SOLOGNE

A SALBRIS (LOIR-ET-CHER)

Siège social : 9, rue du Croissant, Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées et remboursées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 25 ans, à dater du 28 juillet 1891. — *Objet* de la Société : Exploitation des papeteries de Sologne, la fabrication et la vente des papiers en gros. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mathé, Salbris (Loir-et-Cher). — *Assemblée générale* en avril.

Directeur : M. Périnet. 3371

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PAPETERIES DU SOUCHE

Siège social : 73, rue de Reuilly, Paris
Usines à Arnoud (Vosges)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs. — *Les titres* sont nominatifs. — *Objet* de la Société : Exploitation des papeteries du Souche, fabrication et vente du papier impression, tenture, buvards, écoliers.

Directeur : M. P. Mauban. 3372

SOCIÉTÉ ANONYME DU

PAPIER-TOILETTE

Siège social : 3, place Daumesnil, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 10 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir de janvier 1897. — *Objet* de la Société : Papier-toilette pour W.-C. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thiéret.

Administrateur-délégué : M. B. Constant. 3373

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'UNION DES PAPETERIES A BRUXELLES

Siège social : 9, rue d'Aremberg Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux millions cent quatre-vingt-quinze mille francs, représentés par 2.195 actions de 1.000 fr. — Société constituée le 30 janvier 1883. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La production, la vente et le commerce de papiers et parchemins de toute nature. La production et la vente de matières et pâtes quelconques propres à la fabrication du papier. — *Assemblée générale* : Dernier mercredi de mars, à 2 heures, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 11/20/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire ; 1 1/2 0/0 à la disposition du Conseil. Le surplus entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Engel de Limburg-Stirum, le comte Louis de Meeus, Maurice Braconnier, Léopold Vapart.

Commissaires : MM. Louis Zoude, Henri Demoor, Pierre de Naeyer, Joseph Van Dooren.

3374 A.

CARTONNERIE ET IMPRIMERIE St-CHARLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulevard Saint-Charles Marseille

NOTICE

Le capital social est de trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 650 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Parts de fondateurs* : 100. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 5 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Perrin, notaire, à Marseille, et publié dans le *Journal quotidien des annonces judiciaires et légales de Marseille et du département*. — *Objet* : Fabrication des boîtages et emballages de toute espèce ; 20 impressions sous toutes ses formes ; la publication et l'édition de tous imprimés périodiques ou non ; enfin toutes opérations mobilières ou immobilières, d'industrie, de langue, de commerce, de travaux se rattachant aux objets ci-dessus énumérés.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Velten.
Administrateur délégué : M. Ed. Barthelet.
Membre : M. Bénédict-Laurent.
Commissaire : M. C. Hancy.
Directeur : M. Ed. Barthelet. 3375

SOCIÉTÉ DES

CARTONNERIES RÉUNIES VOISIN ET PASCAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Geoffroy, Lyon
Dépôts : à Paris, Cour des Miracles
à Saint-Étienne, 5, place Mi-Carême
Fabrique à Jallieu
Bourgoin et aux Éparres (Isère)

NOTICE

Capital social : Un million huit cent cinquante mille francs, divisés en 3.700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Parts* : 90. — *Durée* de la Société : 50 ans, à dater du 21 septembre 1883. — *Objet* de la Société : Fabrication de cartons lustrés pour apprêts d'étoffes et satinage de papiers, cartons pour cartonnages, reliure, marque Jacquard, carton cuir pour chaussures, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* : 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour une réserve extraordinaire ; 5 0/0 au capital versé. Le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 55 0/0 aux actionnaires ; 35 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Claude Voisin, Pierre Pascal, Louis Pascal, Osis, Lacollonge. 3376

SOCIÉTÉ DE FABRICATION MÉCANIQUE DE

SACS EN PAPIERS ÉCORNÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des brevets français et étrangers pris pour une machine à fabriquer les sacs en papier dits écornés. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 17 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 5 0/0 réserve supplémentaire ; 5 0/0 au capital versé ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Savaète, Ch. Picard, A. Trosseille, F. Bonnet, A.-P. Feval.

Commissaires des comptes : MM. Penin, Drieu La Rochelle. 3377

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE CARTONNAGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, rue du Poteau, Paris

Capital social : Quatre cent soixante mille francs, divisés en 920 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* : 2 mai. 3378

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES PAPIERS PEINTS

Siège social : 83 bis, rue Lafayette, Paris

Capital social : Trois millions trente-deux mille francs, divisés en 6.065 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* de la Société : Fabrication des papiers peints. 3379

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES PAPETERIES DU LIMOUSIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Saint-Junien (Haute-Vienne)

NOTICE

Le capital social est de trois millions trois cent quarante-cinq mille francs, divisé en 33.450 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 26.760 ont été remises en représentation d'apports. — *Obligations* : La Société a émis au mois de janvier 1899 10.000 obligations de 100 fr., 4 25 0/0, remboursables en 75 ans par tirages annuels. — *Objet* : L'achat, la vente et la fabrication de papiers et cartons de toute nature ; l'exploitation de tous établissements de vente et de fabrication de papiers et toutes applications commerciales de ses produits, soit bruts, soit manufacturés. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 17 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Merle et Robert, notaires à Saint-Junien. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour le fonds d'amortissement ; 5 0/0 aux actions ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actions.

Observations : (Voir le chapitre des émissions).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-T. Rigaud, Gravellat, Vignerie, Codet, Pornin, Barataud, J. Rigaud, P. Teillet, P. Bernhard, H. Ducastaing.

Commissaires : MM. Vimard, Petit.

Administrateurs délégués : MM. Th. Rigaud, J. Vignerie. 3380

SOCIÉTÉ DES

GRANDES FABRIQUES DE PAPIER

J. HUET ET Co

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux millions cent vingt-cinq mille francs, représentés par 21.550 actions de 100 fr., le capital peut être augmenté. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 1er février 1894. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Création de fabriques de papier, tant en Belgique qu'à l'étranger, mise en exploitation de la nouvelle machine « à marche rapide » de M. J. Huet et toutes les opérations qui peuvent se rattacher à l'industrie que la Société a pour but d'exploiter. —

Assemblée générale : Le 2e mardi de mars, à 3 heures de relevée, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons : Au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions; sur le surplus : 20 0/0 à la gérance; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Jules Huet.

Commissaires : MM. Emile Caplain, Louis Stouvenaut, Edouard Garet, Jacques Weissmann. 3381 A.

PAPETERIES DE RIOUPÉROUX (ISÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Jeu-de-l'Arc Saint-Étienne (Loire)

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Obligations* : 1.250 de 500 fr.; 625.000 fr., émises à 480 fr., rapportant 25 fr. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 16 ans. 1er remboursement le 31 juillet 1895. — Les actions sont cotées en bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Cours des obligat.	Dividendes
1890. . . .	380	»	10 »
1891. . . .	400	»	15 »
1892. . . .	400	»	20 »
1893. . . .	400	»	20 »
1894. . . .	410	»	20 »
1895. . . .	415	500	20 »
1896. . . .	420	500	20 »
1897. . . .	500	505	22 50
1898. . . .	510	510	22 50

Durée de la Société : Constituée le 25 juillet 1888. Fin juin 1986. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Testenoire-Lafayette, à Saint-Etienne. — *Objet* de la Société. Tout ce qui a rapport à l'industrie de la papeterie. — *Assemblée générale* en octobre (année commerciale, 1er juillet au 30 juin). — *Paiement* des coupons Crédit lyonnais Paris, Lyon, Saint-Étienne, Grenoble. — *Actions* en deux termes : 31 octobre et 30 avril. — *Obligations* : en 2 termes, 31 janvier et 31 juillet.

Répartition des bénéfices : 1/10 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 25 fr. par actions; le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jean Neyret.

Membres : MM. Boucherie, Léon Douvreleur, Raymond Douvreleur, Iwens, P. Testenoire-Lafayette, Louis Neyret.

Commissaire des comptes : M. F. Noye.

Directeur : M. Léon Devilaine, ingénieur des arts et manufactures. 3382

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE BALLANCOURT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue des Mathurins, Paris
Usines à Ballancourt (Seine-et-Oise)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 1er mai 1897. — *Objet* de la Société : L'exploitation d'une papeterie dans un immeuble lui appartenant, sis commune de Ballancourt, canton de Mennecy, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise), ainsi que de toutes autres usines se rattachant à la fabrication du papier et des papiers peints; l'achat de toutes parts ou actions de journaux et publications. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* : courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Observations : Cette Société existait auparavant sous la dénomination de « Société de papeterie » et était au capital de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. Par délibération et acte du 1er mai 1897, elle a pris le titre de « Société de papeterie de Ballancourt »; le capital a été porté au chiffre de trois mil ions et le Conseil d'administration a reçu pouvoir d'hypothéquer les immeubles de la Société. Il résulte de l'assemblée qui a voté l'augmentation du capital que les 6.000 actions étaient réparties de la façon suivante : M. Eugène Pereire 5.940 actions; M. Renchet, secrétaire de M. Pereire, 10 actions; M. Halphon, 10 actions; M. Guiblin, 10 actions; M. Ciroux, employé de M. Pereire, 10 actions; MM. X..., Y..., employés de M. Pereire, 10 actions. Il est inutile d'ajouter que les actions de cette Société ne sont pas dans le public.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Eugène Pereire, Em. Ciroux, Salomon Halphon.

Directeur : M. Em. Guiblin. 3383

SOCIÉTÉ DES PATES DE CELLULOSE ET PAPIERS D'ALFA DE FOS-SUR-MER

Siège social : à Fos-sur-Mer

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de pâtes de cellulose et de papier d'alfa.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actionnaires, avec faculté pour l'assemblée générale de prélever sur ces 90 0/0 une réserve de prévoyance. 3384

SOCIÉTÉS DIVERSES

SOCIÉTÉ ANONYME
DU " HOME DÉCOR "

Siège social : 172, quai Jemmapes Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr. dont 2.200 remises en représentation d'apports à la Société d'études du Home-Decor et 1.800 libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 200. — *Objet* : 1° L'exploitation commerciale et industrielle des panneaux, plafonds, bordures, etc., dénommés Home Décor et établis par les procédés de la lithographie en noir et en couleurs, sur papiers ou matières textiles et autres, pour la décoration intérieure artistique des habitations, établissements publics, monuments, églises, écoles, etc.; 2° toutes les opérations s'y rattachant et pouvant augmenter les recettes de la Société; 3° la prise à loyer de tous locaux et immeubles et l'acquisition de tous objets mobiliers nécessaires à cette exploitation. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 30 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottenet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour former le fonds de réserve légale; 2° la somme suffisante pour servir 5 0/0 d'intérêts sur le montant du capital dont les actions sont libérées. Les actions d'apport attribuées à M. Camis ne seront considérées comme libérées que d'une somme égale à celle qui aura été versée sur les actions souscrites. Le surplus sera attribué de la façon suivante : 20 0/0 aux porteurs de parts de fondateurs; 20 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 pour être répartis par le Conseil d'administration entre ses agents et employés; 50 0/0 à tous les actionnaires indistinctement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gabriel Bajou, Emile Camis, Henri Hazeler, Charles Margat, Antoni Sanguinetti, Charles Vigreux, Anatole Berl, Boone-Bériot, Paul Chouanard. 3385

LE PETIT PLAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, rue St-Marc, Paris

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. 3386

LE SPHINX
TIMBRE MARPON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, boulevard de Strasbourg, Paris

NOTICE

Capital social : Trente-cinq mille francs, divisés en 350 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, du 12 novembre 1896. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de timbres. — *Assemblée générale* le 25 octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duperron, Larcher.
Commissaire des comptes : M. de Dax.
Directeur : M. Marpon. 3387

SOCIÉTÉ ANONYME DE
L'INDICATEUR LYONNAIS HENRY
ANNUAIRE DU RHONE

Siège social : 7, place des Célestins Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante mille francs, divisé en 2.600 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Objet* : Exploitation d'un annuaire fondé en 1880. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 20 février 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fabre, notaire à Lyon, et publié dans le *Lyon-Républicain*. — *L'assemblée générale* a lieu en mai; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions au moins.

Cours des actions : En 1897, 135 fr.; en 1898, 150 fr.; en 1899, 165 fr. Il a été remboursé 10 fr. par action.

Répartition des bénéfices 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions; 10 0/0 au directeur; 10 0/0 au directeur; 10 0/0 au Conseil d'administration.

Directeur-fondateur : M. F. Guy O. [illegible]. I. 3388

MAISON ARTHAUD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, faubourg Saint-Martin
Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent soixante mille francs, divisés en 800 actions de 450 fr. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lansquet, à Paris. Le capital était de quatre cent mille francs, il a été réduit au chiffre ci-dessus en juin 1897 ; les actionnaires ayant à se libérer de 250 fr. n'ont plus que 200 fr. à verser. 3389

SOCIÉTÉ DE LA

STÉRÉOTYPIE SÈCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue St-Georges, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr., dont 2.000 entièrement libérées ont été remises en représentation d'apports et 2.000 libérées de 70 fr. — *Objet* : L'exploitation en France et en Belgique des brevets pour la fabrication et la vente des plaques stéréotypiques inventées par M. Schimansky, à l'aide desquelles on obtient par voie sèche et à froid toutes sortes d'empreintes servant ensuite à faire des clichés employés par les imprimeurs, par les stéréotypeurs et par les éditeurs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 21 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions 5 0/0 des sommes dont elles seront libérées. Le surplus sera réparti à raison de 15 0/0 pour le Conseil d'administration. Le reste reviendra aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Gouraud, P. Morpurgo, G. Oulmann, J. Brodin-Collet, G. Polack. 3390

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'INSTITUT DE BIBLIOGRAPHIE

Siège social :
93, boulevard Saint-Germain, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 150 actions de 1.000 fr., entièrement libérées, dont 75 ont été remises en représentation d'apport. — *Objet* : L'exploitation de l'ensemble de l'Institut de Bibliographie, créé à Paris, en 1893, et appartenant alors à M. le docteur Baudouin, comprenant une collection de documents scientifiques et littéraires, unique au monde. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 11 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dauchez, notaire à Paris.

Observation : Les actionnaires ont été convoqués en assemblée générale à la date du 12 mars, pour statuer sur une augmentation de capital de 200.000 fr., ayant pour but l'achat d'une imprimerie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 0/0 au fonds d'amortissement ; 10 0/0 au directeur technique ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le Dr Cacaud, Dr Calot, Dr H. Delagenière, Monprofit, Dr Pantaloni.
Directeur : M. le Dr M. Baudouin. 3391

SOCIÉTÉ D'HÉLIOGRAVURE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue Rochechouart
Paris

Capital social : Trente mille francs. 3392

CHAPITRE XXVI

POUDRES — EXPLOSIFS — ARMES

ARMES

FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE

A HERSTAL-LEZ-LIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Herstal

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 6.000 actions privilégiées (la Société a émis 6.000 obligations 6 0/0 de 500 fr., remplaçant les 6.000 actions privilégiées). — *Titres* au porteur. — Société modifiée le 9 octobre 1889. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication d'armes de guerre, canons, pièces détachées, etc.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 fonds de réserve : 6 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : tantième au Conseil d'administration ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Janssen, Léon Collinet, A. Dumoulin, J. Ancion, J. Vapart, G. Pirlot, A. Bormans, A. Simonis, H. Pieper.

Commissaires : MM. N. Vivario, F. Dumoulin.

Directeur : M. J. Chantraine. 3393

MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

MIMARD, BLACHON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de trois millions, a été porté à quatre millions, par décision de l'Assemblée générale du 26 juillet 1898 ; il est divisé en 16.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : 2.000 de 250 fr 5 0/0, émises à 250 fr. et amortissables en 15 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1895. . .	275	19 11	»
1896. . .	300	15 »	250
1897. . .	375	24 46	250
1898. . .	400	19 63	250

Objet : Exploitation de la Manufacture française d'armes de Saint-Etienne et de ses annexes : l'Hirondelle, la Pêche française, les Docks réunis et le journal sportif *le Chasseur français*. — *Durée* : Du 10 septembre 1894 au 31 mars 1914. — *L'acte constitutif* a été publié par l'*Eclaireur de Saint-Etienne*, du 7 octobre 1894. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social, en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; le surplus : 20 0/0 à la gérance, et 80 0/0 aux actions. Total de la réserve légale au 31 mars 1898 : 49.489,71 ; total des amortissements, 239.881,78.

Gérants : MM. Et. Mimard, P. Blachon.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Délande.

Membres : MM. Cuisson, Darmet. 3394

MANUFACTURE LIÉGEOISE D'ARMES A FEU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, rue Verbois, Liège

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. Le capital peut être augmenté ou diminué. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 13 mars 1891. Modifiée le 13 mars 1894. — *Durée* : 30 années.

Objet : Fabrication et commerce des armes et tout ce qui se rapporte à cette industrie. La Société peut se fu-

sionner avec des établissements similaires, acheter des usines, prendre des brevets et rétrocéder une partie de ses établissements. — *Assemblée générale* le 2e vendredi de décembre, à 2 heures de relevée.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 aux commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léopold Vapart, Godefroid Plesseria, Maurice Braconier.

Commissaire : M. Jean Beco.

Directeur : M. Louis Reblé. 3395

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARMES AUTOMATIQUES

Siège social :
54, rue de la Bienfaisance, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent cinquante mille francs, divisés en 5.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation dans tous les pays du monde, au moyen de l'utilisation des gaz explosés, des fusils de guerre ou de chasse, pistolets et tous autres engins utilisant, pour la projection, l'explosion des gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 4 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de la réserve légale ; la somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 pour la formation d'un fonds de réserve spécial ou de prévoyance ; le surplus des bénéfices appartiendra aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Le Normand, Bazil Zaharoff, Arthur Guimard, Gabriel Vivant, Maurice Loir. 3396

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ATELIERS DE SAINT-ÉTIENNE

POUR LA FABRICATION

DES REVOLVERS, ARMES DE LUXE ET DE GUERRE

Siège social : 12, rue de Lille
Saint-Étienne

Le capital social est de vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 24 novembre 1896. 3397

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE D'ARMES

Siège social : 14, rue de la République
Saint-Étienne

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 30 ans, à dater du 4 août 1890. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des armes de chasse, de tir, de guerre, et notamment des armes système Giffard à gaz liquéfié. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Finaz, à Saint-Chamond. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 10 0/0 pour un fonds de prévoyance jusqu'à concurrence d'un million ; le surplus des bénéfices est réparti ainsi : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Montgolfier.

Vice-président : M. Cros.

Membres : MM. Staron, Balas, May. 3398

POUDRES ET EXPLOSIFS

POUDRERIE ROYALE DE WETTEREN

COOPAL ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Wetteren (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 800 actions de 2.500 fr. ; la Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions nominatives. — Société constituée le 14 mars 1881. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation de la Poudrerie royale située à Wetteren et celle de tous établissements similaires. — *Assemblée générale* le dernier mardi d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 10 0/0 au directeur ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean-B. Belpaire, Théodore Belpaire, Alphonse Belpaire.

Commissaire : M. Paul Mansion. 3399

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE

DE LA DYNAMITE NOBEL
LIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 125 actions de 1.000 fr. ; le capital pourra être augmenté. — *Titres* : Actions au porteur et nominatives. — Société constituée le 21 janvier 1879. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Le commerce de tous produits explosifs quelconques, la reprise et le développement du commerce de la dynamite créé en Belgique ainsi que la fabrication de ces mêmes explosifs, et plus spécialement l'exploitation des brevets lui appartenant. — *Assemblée générale* le 2e lundi d'octobre, à 10 heures, à Liège. — *Paiement* des dividendes et coupons, le 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 1/20 à la réserve ; une somme suffisante pour faire aux actions une répartition de 6 0/0 ; puis le restant comme suit : 2/6 à la Société allemande de la dynamite Nobel ; le sixième de ce restant net à Léo Gérard, suivant convention ; le quart de ce restant pour fonds d'amortissement ; le surplus : soit 1/4 aux actions à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François Barbe, Carl-Ferdinand Carstein, Léo Gérard.

Commissaire : M. Georges Oppenheim. 3400

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPLOSIFS
ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Siège social :
19, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 2.800. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 9 mai 1893. — *Objet* de la Société : La fabrication, l'achat, la vente de produits explosifs et de produits chimiques en tous pays.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E.-J. Barbier, Ch. Lugagne fils, Paul Chalon, Crapon, L. Barbier. 3401

SOCIÉTÉ ANONYME DES

POUDRES ET DYNAMITES

Siège social :
30, rue Notre-Dame-des-Victoires
Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et restent groupés entre quelques personnes. — *Durée* de la Société : 99 ans, de 1880 à 1979. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin. — *Objet* de la la Société : Fabrication des explosifs et accessoires. — *Assemblée générale* en novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Calamel. 3402

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

LA FABRICATION
DES
CARTOUCHES ET PROJECTILES

Siège social : Anderlecht Cureghem (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. chacune. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 18 mai 1882. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce de balles, capsules et cartouches de tous systèmes d'armes de guerre, de chasse ou de luxe, de tous les articles se rattachant à cette industrie, de ceux relatifs à l'équipement militaire, objets estampés ou autres, de tous accessoires, et notamment des brevets Fusnot. — *Assemblée générale* le 3e mardi du mois de mars, à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le reste : 10 0/0 à la direction ; 2 0/0 au président du Conseil d'administration ; 1 0/0 à chaque administrateur ; le tantième aux commissaires ; le restant aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Nagelmaekers, Alfred Lambotte, Edmond Bonnet, Léon Nagant.

Commissaires : MM. Jules Nagelmackers, Henri Lootens, Edmond Van Sulper. 3403

SOCIÉTÉ CENTRALE DE

DYNAMITE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue du Helder, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les*

titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889....	530 »	45 »
1890....	700 »	25 »
1891....	503 »	12 50
1892....	451 »	»
1893....	463 »	25 »
1894....	525 »	25 »
1895....	610 »	12 50
1896....	502 »	15 »
1897....	469 21	12 50
1898....	490 »	»

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 1er juillet 1887 au 1er juillet 1927. — *Objet* de la Société : Toutes opérations d'achat ou de vente de valeurs quelconques de Sociétés de dynamites, d'explosifs et de produits chimiques s'y rattachant, pour lesquelles le Conseil d'administration aura été autorisé par l'assemblée générale. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Agnellet, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons au siège de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne le 1/10 du capital ; la somme nécessaire pour les amortissements à effectuer sans qu'en aucun cas cet amortissement puisse être inférieur à 200.000 fr. ; 5 0/0 à chaque action non amortie ; une somme dont l'assemblée générale fixera l'importance pour la formation d'un fonds de prévoyance, s'il y a lieu ; le surplus est distribué, savoir : 90 0/0 aux actions, à titre de dividende, entre toutes les actions amorties ou non amorties et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Mercet.
Vice-président : M. de Errazquin.
Membres : MM. F. du Buit, C. Carraby, Cambefort, J. Chaubet, A. Mialane, A. Monnier, Edg. de Sinçay. 3404

SOCIÉTÉ CONTINENTALE
DE GLYCÉRINES ET DYNAMITE

Siège social : 13, rue du Helder, Paris

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de dynamite, produits chimiques, etc. 3405

SOCIÉTÉ ESPAGNOLE
DES NITRAMITES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million soixante-neuf mille huit cent francs, représentés par 10.698 actions de 100 fr. La Société a émis pour 69.300 fr. d'obligations. — *Titres* au porteur. — Société constituée le 24 octobre 1890. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'exploitation en Espagne et au Portugal, et dans les colonies de ces pays, de tous les brevets relatifs aux explosifs Favier, et de la fabrication des matières explosives. — *Assemblée générale* le 1er lundi d'avril, à 3 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; la somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux actions ; 15 0/0 pour le Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour la répartition entre les employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Lionel de Bondy, Louis Barthélemy, Maurice Vandermeylen.
Commissaire : M. Louis Rossel. 3406

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
EXPLOSIFS

Siège social : 7, rue d'Isly, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893...	500	25
1894...	500	25
1895...	500	25
1896...	500	»
1897...	500	»
1898...	500	»

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1914. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de tous explosifs et appareils se rapportant à l'industrie des explosifs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, à Paris, en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollot.
Membres : MM. Bender, Calamel, R. Davey, Duparchy, Halphen.
Commissaire des comptes : M. F. Lemaire.
Directeur : M. Bender. 3407

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE POUDRES DE SURETÉ
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue de Provence, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entière-

ment libérées, a été porté à un million six cent mille francs, par délibération du 24 mars 1898. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués : En 1895, 25 fr., bruts; en 1896, 25 fr. nets. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 1er mars 1891. — *Objet* de la Société : Exploitation des brevets Favier, fabrication d'explosifs et produits chimiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Féron, à Melun. — *Assemblée générale* dans les six mois de la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte d'Ayguesvives, le baron Bacot de Romand, L. Barthélemy, le comte de Bondy, A. Bouvard, M. Vandermeyleu.

Commissaire des comptes : M. Louis Rossel.

Administrateur-directeur : M. L. Barthélemy. 3408

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

MUNITIONS DE CHASSE, DE TIR ET DE GUERRE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

GÉVELOT ET GAUPILLAT

SOCIÉTÉ ANONYNE

Siège social : 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, au choix de l'actionnaire. — Les actions étant groupées entre quelques personnes, il n'y a pas de transactions. — *Durée* de la Société : 30 ans, du 29 décembre 1884 au 31 décembre 1914. — *Objet* de la Société : Fabrication de munitions de toutes sortes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions; et le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires, sous réserve de certains prélèvements pour le personnel. 3409

SOCIÉTÉ FRANCO-ESPAGNOLE

D'EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Louis-le-Grand Paris

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente d'explosifs et de produits chimiques. — *L'assemblée générale* a lieu en mars; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions. 3410

SOCIÉTÉ FRANCO-HELLÉNIQUE

D'EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Louis-Le-Grand Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 20 mai 1893. — *Objet* de la Société : La fabrication, l'achat et la vente de produits explosifs et de produits chimiques en tous pays. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E.-J. Barbier, P. Chalon, Jules de Catelin, Roteleur, L. Barbier. 3411

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA

FABRICATION DE LA DYNAMITE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement remboursées et remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en bourse et en banque, à la 2e partie de la cote officielle. — *Obligations* : 2.508 de 500 fr., émises à 483 fr. 50. — *Revenu* : 4 0/0. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 20 ans, à partir du 1er août 1896.

Années	Cours des actions	Cours des oblig.	Dividendes distribués
1890...	»	»	70
1891...	»	»	30
1892...	718 18	»	25
1893...	»	»	30
1894...	750 »	»	30
1895...	720 »	»	»
1896...	»	488	»
1897...	»	484	20
1898...	»	487	20

Durée de la Société : 99 ans, de juin 1875 à juin 1974. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bourget, à Paris. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de la dynamite et de ses accessoires, ainsi que de produits chimiques. — *Assemblée générale* en octobre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

— *Paiement* des coupons des actions au siège social, et des obligations à la Société marseillaise, 4, rue Auber, les 1er février et 1er août.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 au Conseil d'administration ; 4 0/0 au personnel ; les 90 0/0 de surplus sont employés conformément aux décisions de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Play, sénateur.

Vice-président : M. Mercet, vice-président du Comptoir national d'escompte.

Membres : MM. Du Buit, Chaunet, P. Leroy-Beaulieu, Arnaud, Mialane, Many, Rambaud.

Commissaire des comptes : M. Broch.

Administrateurs-délégués : MM. Paul Du Buit, Jules Chaubet. 3412

SOCIÉTÉ NATIONALE VÉNÉZUÉLIENNE

DE DYNAMITE NOBEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ciudad-Bolivar
Bureaux : 13, rue du Helder, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent quatre-vingt-treize mille six cents francs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre : elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions de capital ou de 50 actions de jouissance. 3413

UNION ESPAGNOLE

DES EXPLOSIFS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bilbao (Espagne)
Bureau : 13, rue du Helder, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions de pesetas, divisé en 50.000 actions de 500 pesetas. — *Les titres* sont cotés en bourse, au comptant, 1re partie du bulletin de la cote. — *L'assemblée générale* a lieu en juin : elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions 3413

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

CHAPITRE XXVII

PRODUITS CHIMIQUES

ENGRAIS ET VIDANGES

ANGLO-CONTINENTALE
(VORMALS OHLENDORFFISCHE GUANO WERKE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Hambourg
Succursale : Anvers

NOTICE

Capital social : 16.000.000 de marks de l'empire, divisés en 16.000 actions de 1.000 marks. — *Titres* au porteur. — Société constituée le 22 octobre 1883. — *Durée* illimitée. — *Objet* : L'acquisition et la continuation des établissements industriels de la firme Ohlendorff et C° à Hambourg, Londres, Anvers et Emmerich-sur-Rhin, ainsi que l'exploitation du commerce du guano et de toutes les affaires en engrais et autres affaires commerciales et industrielles qui s'y rapportent. — *Assemblée générale* à Hambourg sur convocation faite dans les journaux.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 de dividende au capital versé ; le restant : 10 0/0, aux administrateurs. Des 90 0/0 restants : 5 0/0 dividende du capital social. Le restant : moitié à MM. Ohlendorff et Cie ; l'autre moitié aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Munchmeyer, Auguste Ohlendorff, Gustave Martens, J. van der Pot.

Directeurs généraux : MM. O. Trubenbach, A. Keller. 3415

COMPAGNIE DES

ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, rue du Bât-d'Argent
Lyon

NOTICE

Le capital social est de huit cent soixante-quinze mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de produits chimiques. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. 3416

COMPAGNIE DU

PHOSPHO-GUANO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue de Bondy, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent cinquante mille francs, divisés en 24.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Duree* de la Société : 30 ans, à partir de juillet 1897.

Objet de la Société : L'achat, la fabrication et la vente de l'acide sulfurique et autres et de tous produits pouvant servir d'engrais ; l'achat, la location et l'exploitation de tous terrains miniers pouvant servir à la fabrication des produits de la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Naret, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Gripon, 22, rue de Madrid, Paris; C. Pherson, Brighton-le-Sando (Angleterre) ; G. Lefebvre, 22, rue d'Aumale, Paris ; R. Lefebvre, 5, rue d'Aumale, Paris.

Commissaires des comptes : MM. Ed. Bizos et A. Passot. 3417

COMPAGNIE DE SALUBRITÉ

Siège social : 62, rue Saint-Lazare
Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent dix mille francs. — *Duree* de la Société : 70 ans. — *Objet* de la Société

Assainissement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul Girard.
Membres : MM. A. Vaury, G. Guillot, E. Cebron, E. Evrard.
Administrateur-délégué : M. A.-L. Lanseigne.
Commissaire des comptes : M. R. Picon. 3418

COMPAGNIE DE

SALUBRITÉ DE LEVALLOIS-PERRET

SYSTÈME DE VIDANGE PNEUMATIQUE

Siège social : 133, rue Victor-Hugo Levallois-Perret (Seine)

NOTICE

Capital social : Quatre cent quarante-cinq mille francs, divisés en 890 actions de 500 francs, libérées au porteur. — *Durée* de la Société : 40 ans. — *Objet* de la Société : L'installation et l'exploitation du système de vidange pneumatique dans toute l'étendue de la ville de Levallois-Perret. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Chardon.
Membres : MM. Léon Weil, André Lavezzari, E. Bonnard, A. Griveau.
Administrateur-délégué : M. A.-L.-L. Lanseigne. 3419

COMPAGNIE NOUVELLE

DE VIDANGES ET ENGRAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, rue La-Fayette Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Objet* de la Société : Fosses fixes, mobiles, système diviseur, poudrettes et engrais. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 aux administrateurs et le reste aux actionnaires.
Directeur : M. Gabreau. 3420

ENTREPRISE GÉNÉRALE

D'ENGRAIS, DE VIDANGES ET DE PRODUITS CHIMIQUES

ANCIENNE COMPAGNIE RICHER

FRESNE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 60-70, rue de Meaux Paris

NOTICE

Capital social : Huit millions quatre cent mille francs, divisés en 28.000 actions de 300 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en Bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	110
1891.	1.747	110
1892.	1.517	110
1893.	1.630	110
1894.	1.449	110
1895.	1.366	110
1896.	1.479	110
1897.	1.779	110
1898.	1.905	110

Duree de la Société : 50 ans, 28 avril 1897, prorogée pour 20 ans du 1er janvier 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation des vidanges à Paris et dans les environs, la pose de tous appareils diviseurs, la fabrication et la vente des engrais. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Outrebon. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons, 68-70, rue de Meaux, époque fixée par l'assemblée.

Répartition des bénéfices : L'assemblée générale fixe le montant du dividende à distribuer, la somme à reporter à l'exercice suivant, la somme attribuée au fonds de réserve.

Gérants : MM. A.-F. Sivori et L.-H. Fresne. 3421

ENTREPRISE

DE VIDANGES ET D'ENGRAIS

ANCIENNE MAISON TERNOIS ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 151, rue de Paris Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Capital social : Un million soixante-dix mille francs, divisés en 2.140 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Duree* de la Société : 20 ans, à partir du 31 juillet 1891. — *Objet* de la Société : Entreprise de vidanges et d'équarrissage, de

fabrication de poudrettes et d'engrais et de fabrication de sulfate d'ammoniaque. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Son Dumarais, à Saint-Denis (Seine). — *Assemblée générale* : 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital ; le surplus d'après la décision de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alfred-Marie Lemaigre-Dubreuil, Paul-Gustave Lemaigre-Dubreuil, Paul-Marie Martial-Emmanuel de Beausire de Seyssel, Charles-Louis-Aimé Baury. 3422

L'ÉCONOMIQUE

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE DE VIDANGES ET ENGRAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Scribe, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent cinquante mille francs, divisé en 6.500 actions de 100 fr., dont 2.000, entièrement libérées, ont été remises en représentation d'apport et 4.500 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 6.000. — *Objet* : L'extraction et le transport, la vente et la transformation en engrais et produits utiles à l'agriculture ou à l'industrie des matières de vidanges dans la ville de Bordeaux et dans toutes autres localités, sur lesquelles la Société voudra étendre son exploitation ; l'achat, la construction, la revente des terrains, immeubles, matériel et machines utiles à ladite exploitation ; toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement audit but social. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris. — *Répartition* des bénéfices : 1° Un vingtième de leur montant pour constituer la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne le dixième du chiffre du capital social ; 2° somme suffisante pour payer aux actions intérêt à raison de 5 0/0 l'an sur la partie libérée de ses actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rigaud, A. Pujol, L. de Bertier, J. Turpeau, E. Rousseau, L. Roy de Lonlay. 3423

MOULINS A SCORIES THOMAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
25, rue du Conservatoire (prolongée)
Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir du 16 décembre 1896. — *Objet* de la Société : L'exploitation des moulins nécessaires pour réduire en poudre les scories et les transformer en engrais, le commerce des engrais. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Blanchet.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. Eugène Silz, ingénieur-chimiste, ancien élève de l'Ecole polytechnique.
Commissaire des comptes : M. Adolphe Ancel.
3424

SOCIÉTÉ ANONYME CLERMONTOISE

DE VIDANGES

Siège social : 9, rue Dulaure
Clermont-Ferrand

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'entreprise de vidanges à Clermont. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. 3425

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ENGRAIS

Siège social : rue de Flandre, Soissons

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente d'engrais. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 26 août 1898. 3426

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ENGRAIS ORGANIQUE

Siège social : 21, rue Saint-Marc
Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent cinquante mille francs, divisés en 3.300 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de 1893. — *Objet* de la Société. — La transformation immédiate des matières de vidanges en engrais ; l'achat ou l'obtention de tous brevets d'industrie concernant cette industrie, et en général

toutes opérations se rattachant à l'industrie des vidanges et à la fabrication d'engrais. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laverne, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 pour l'amortissement et l'entretien du matériel ; 25 0/0 aux administrateurs ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Durand-Bernardin, Bonnaud, Guillermet. 3427

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VIDANGES ET ENGRAIS DE SAINT-RAPHAEL

Siège social : Saint-Raphaël (Var)

Le capital social est de cinq cent mille quatre cent soixante francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 15 décembre 1898. 3428

SOCIÉTÉ DES ENGRAIS COMPLETS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Ardouin, Saint-Ouen (Seine)

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 450 actions de 500 fr., dont 50 entièrement libérées et 400 libérées du quart. — *Parts* de fondateurs : 100. — *L'objet* de la Société est le traitement mécanique, par la trituration ou autrement, et l'utilisation agricole des ordures ménagères, résidus et détritus des villes ; l'entreprise de l'enlèvement des matières de cette nature et l'exploitation ; toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant aux services de voirie et d'hygiène des villes ; l'exploitation de tout système, breveté ou non, ayant trait directement ou indirectement à l'industrie dont il s'agit ; et la fondation de Sociétés nouvelles ayant un objet similaire. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 30 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ch. Tollu, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour réserves spéciales ; le surplus : 12 0/0 au Conseil d'administration ; 78 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Lacazette, Al. Renault, N. Robert.

Commissaire des comptes : M. Leroux d'Agincourt. 3429

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES

ENGRAIS ET FUMIERS GOUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de Trévise, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., libérées, au porteur. — *Durée* de la Société : 30 ans. — *Objet* de la Société : Entreprise de vidanges. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fay. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 50 0/0 aux actions ; 12 0/0 au Conseil ; 78 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Séro, Valet, Romise.
Commissaire des comptes : M. Lévrit.
Directeur : M. Séro. 3430

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENGRAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Chauvain, Nice

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est de faire le service de balayage ; 2° le service de vidange par le moyen des pompes aspirantes et refoulantes perfectionnées et de cylindres pneumatiques, ou bien par tout autre procédé, soit en France, soit à l'étranger. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Directeur : M. P. Orengo. 3431

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'ASSAINISSEMENT ET D'ENGRAIS

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION

Siège social : 9, rue des Archives, Paris

NOTICE

La participation est divisée en dix mille parts sans valeur nominale, donnant droit à la propriété d'un dix-millième de l'actif et des bénéfices de l'association. — *Objet* : La mise en valeur et l'exploitation en France d'un appareil de vidange diviseur automatique perfectionné inventé par M. Chabanel ; la stérilisation des matières et leur traitement pour les transformer en engrais ; la vidange et l'assainissement des villes et agglomérations quelconques au moyen dudit appareil ou de tous autres appareils. — *La*

durée de la Société est de 10 ans, à partir du 1er février 1899.

Gérant : M. Chabanel.

COMITÉ DE SURVEILLANCE :

Membres: MM. Bère (✠), Ingénieur en chef des Mines, Léter, ancien maire, propriétaire; Monvoisin, propriétaire. 3432

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

VIDANGES DE MARSEILLE

Siège social :
24, rue Longue-des-Capucines
Marseille

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs. 3433

SYNDICAT DES

VIDANGES ET ENGRAIS DE BREST

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 39, rue Saint-Yves, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *L'objet* de la Société est de vider aux conditions les plus économiques et par les moyens hygiéniques perfectionnés les fosses d'aisances de ses sociétaires propriétaires en leur accordant 25 0/0 dans les bénéfices nets; et de vendre ses engrais à ses sociétaires cultivateurs en leur accordant 10 0/0 dans les mêmes bénéfices. 3434

UNION DE LA

BOUCHERIE EN GROS

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DE PRODUCTION A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 44, rue de la Haie-Coq
Paris

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 3.200 actions de 50 fr. — *L'objet* de la Société est de recueillir aux abattoirs le sang et les déchets de boucherie connus sous le nom de nivel et qui sont fournis à la Société par ses membres ; la fabrication et la vente des engrais et de toutes matières pouvant être extraits du sang et du nivel. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 5 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Thomas, notaire à Montrouge (Seine).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Velly, Mulet, Roux, Deschamps, Bidault, Dupeu, Tainturier, Berteaux, Pinsard, Leroux, Granchamp, Massot.

Commissaire : M. Drouard. 3435

PRODUITS CHIMIQUES DIVERS

A. CHAMPIGNY ET CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 19, rue Jacob, Paris

NOTICE

Capital social : Onze millions de francs, divisés en 10.800 actions de 1.018 fr. 50, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 24 ans et 9 mois, du 1er janvier 1897 au 30 septembre 1921. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de produits chimiques, pharmaceutiques et hygiéniques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me d'Hardiviller. — *Paiement* des coupons au siège social à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé; sur le surplus, une somme nécessaire pour servir aux gérants ou employés la part d'intérêt qui pourrait leur être allouée on vertu de décisions de l'Assemblée générale; le solde : 20 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence de 300.000 fr.; le reste aux actionnaires.

Directeur : M. Armand Champigny, pharmacien de 1re classe. 3436

ALLUMETTES CAUSEMILLE JEUNE ROCHE ET CIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Caumartin, Paris

Capital social : Un million cinq cent mille francs. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions. 3437

CÉRAMO-PEINTURE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue Vivienne, Paris

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 6 mai 1898. 3438

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

ALLUMETTES POUR LA COLOMBIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
13, rue du Faubourg-Poissonnière
Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., dont 500 entièrement libérées et 1.800 libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateur : 4.000. — La Société a pour objet l'importation, la fabrication, la vente des allumettes en Colombie et l'installation des fabriques et fournitures d'accessoires pendant toute la durée du monopole accordé par le Gouvernement de ce pays, monopole dont le bénéfice est apporté à la présente Société. La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, dans toute exploitation ou Société dont l'objet serait analogue ou connexe et faire toutes opérations commerciales et industrielles se rattachant à son objet principal. Elle pourra acquérir et exploiter tous les brevets qu'elle jugera utiles à son industrie. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 17 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre; elle se compose des porteurs de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve; 6 0/0 au capital versé; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 au fonds de provision; 40 0/0 aux parts de fondateurs; 40 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tellier, A. Dellacha, C. Dellacha, Allard, Coupez, Fanyau, Morand, Germot.

Commissaires : MM. Harichaux, Vial, de Leuw. 3439

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE L'AMIANTE DU CAP

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue de la Cerisaie
Paris

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 17.500 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés en Bourse; ils ont été souscrits par les fondateurs. — *Parts* bénéficiaires : 500, donnant droit à 1/500e dans les bénéfices. — *Durée* de la Société : du 21 août 1895 au 21 août 1920. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente, en France, en Belgique et dans leurs Colonies, de l'amiante du Cap ou autre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en mars; elle se compose des propriétaires de 100 actions au moins. — *Paiement* des coupons aux époques fixées par le Conseil.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; somme nécessaire pour fournir 7 0/0 aux actions, à titre de premier dividende sur le capital réalisé et non amorti. Le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 75 0/0 aux actions, à titre de second dividende, et 15 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Allard, F. Chaplet, F. Oats, G. Jacquemet, L. Breitmeyer, nommés pour 10 ans.

Commissaire des comptes : M. F. Michel, arbitre-expert au Tribunal.

Administrateurs-délégués : A. Paris, M. G. Allard; à Laval, M. F. Chaplet. 3440

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

CELLULOID

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Bailly, Paris

Capital social : Trois millions de francs. — *Assemblee générale* en mai. 3441

COMPAGNIE CENTRALE DES

ÉMERIS ET PRODUITS A POLIR

Siège social :
23, rue Beautreillis, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisés en 5.200 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Les titres* sont cotés à la Bourse, 2e partie du bulletin. — *Obligations* : 1.600 de 500 fr., émises à 480 fr., entièrement libérées et au porteur, revenu, 5 0/0, remboursables au pair par tirages annuels, en 23 ans, à partir de 1901. Intérêts annuels, 25 fr., payables par moitié les 15 mars et 15 novembre. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de papiers bulles verrés, goudrons meulière, bleus émeris, silex, toiles verrées et silexées, meules artificielles et tous articles à

polir. — *Assemblée générale* avant fin novembre. — *Paiement* des coupons au siège social et aux agences du *Crédit Lyonnais*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lemerle.

Membres : MM. Bernard, Dériand, Simon Amaury, Eyckens, Haumont. 3442

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

L'ALUN ROMAIN

Siège social : 18, *rue de la Michodière Paris*

Capital social : Deux millions de francs. — *Assemblée générale* en décembre; elle se compoee des propriétaires de 10 actions au moins. 3443

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES CIRES, CIRAGES ET VERNIS SUPÉRIEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *cité Trévise, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. dont 500 entièrement libérées et 500 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 50.000. — *Objet* : La fabrication et la vente des encres, cires, cirages et vernis, de toutes autres combinaisons et produits chimiques, d'appareils de désinfection et autres, et généralement toutes opérations qui seraient jugées utiles à la Société. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 22 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sodet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus 40 0/0 aux parts de fondateurs et 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Delonges, L. Beaumont, G. Labrègue. 3444

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES NITRATES A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, *rue du Congrès Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, représentés par 35.000 actions de capital de 100 fr. Le capital social peut être augmenté; il peut être créé 35.000 titres de dividende; la Société pourra émettre des obligations; 7.000 obligations de 500 fr. à 5 0/0 sont émises, amortissables en 30 années; l'assemblée peut réduire le capital. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 4 mars 1895. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La Société traite, soit en particulier, soit en participation, toutes opérations relatives à l'achat, la vente, la négociation, la souscription, l'émission, l'échange de toutes actions, obligations et autres titres de sociétés dont le but principal est l'achat, la vente et l'exploitation des gisements nitratiens, etc. — *Assemblée genérale*, le 4me jeudi d'avril, à 2 heures de relevée. — *Paiement* des dividendes et coupons à Bruxelles, chez M. Empain, banquier, rue du Congrès, 33.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 au fonds de réserve; 4 0/0 d'intérêt aux versements anticipés; 6 0/0 de dividende sur le montant versé; 5 0/0 aux administrateurs et commissaires; 20 0/0 au fonds d'amortissement; 50 0/0 aux actions de capital non amorties et aux actions de jouissance; 50 0/0 aux titres de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Harry North, Edward Mamby, Alexis Mols, Edouard Empain, Auguste de Laveleye.

Commissaires : MM. Arthur du Roy de Blicquy, François Empain. 3445

COMPAGNIE DES

PRODUITS CHIMIQUES D'ALAIS ET DE LA CAMARGUE

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE SOCIÉTÉ A.-R. PÉCHINEY ET Cie

Siège social : 9, *rue Grolée, Lyon*

NOTICE

Le capital social, qui était de trois millions six cent mille francs, divisé en 12.000 actions de 300 fr., entièrement libérées, a été porté à quatre millions cinq cent mille francs par délibération de l'assemblée générale du 31 janvier 1898. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. . .	704	30
1890. . .	642	30
1891. . .	640	32
1892. . .	606	32
1893. . .	646	32
1894. . .	783	32
1895. . .	730	32
1896. . .	737	30
1897. . .	740	30
1898. . .	650	»

Durée de la Société : 40 ans, jusqu'au 31 décembre 1945. — *Objet* de la Société : Fabrication de la soude et des produits qui se rattachent à cette fabrication. —

Notaire qui a reçu l'acte : Me Piaton, à Lyon. — *Assemblee générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, les 30 avril et 31 octobre.

Répartition des bénéfices : Somme nécessaire pour porter le fonds de réserve à 300.000 fr.; 5 0/0 au capital-actions, non encore remboursé ou amorti 5 0/0 réserve facultative jusqu'à concurrence de 3.000.000 de fr.; le restant, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Guimet.

Membres : MM. E. Ausset, F. Béthenot, J. Biétrix, F. Chalmeton, M. Piaton, H. Roux de Bézieu, L. Rouchon.

Administrateur-délégué : M. A.-R. Péchiney.

Commissaires des comptes : MM. L. Wolff et C. Soulier. 3446

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

PRODUITS CHIMIQUES DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue Saint-Férreol Marseille*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Engrais composés pour toutes cultures, matières premières pour engrais, sulfate de fer, de cuivre, de potasse, de chaux, etc. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Directeur : M. Aimé Gardar. 3447

COMPAGNIE GÉNÉRALE

POUR LA PRODUCTION DU FROID

(PROCÉDÉS E. FIXARY)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, *boulevard Haussmann Paris*

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 1.500 actions de 200 fr. — *L'assemblee générale* a lieu en juin. 3448

COMPAGNIE INDUSTRIELLE

DES PROCÉDÉS RAOUL PICTET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *rue de Grammont Paris*

NOTICE

Capital social : Un million trois cent cinquante mille francs, divisés en 6.000 actions de 225 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés (cote officielle de Paris).

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	10
1890.	161 14	15
1891.	207 45	17 50
1892.	272 88	20 »
1893.	781 00	40 »
1894.	783 04	40 »
1895.	666 70	35 »
1896.	689 78	35 »
1897. dédoublement	360 94	18 »
1898.	356 53	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 4 mars 1880. — *Objet* de la Société : L'exploitation de tous brevets, soit pris par la Société, soit acquis par elle, ayant trait à la production du froid, à son application aux diverses industries, à la fabrication de l'acide sulfureux et à ses divers emplois. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* : Courant du 1er semestre. — *Paiement* des coupons à Paris, chez MM. Offroy, Guiard et Cie, banquiers, 60, faubourg Poissonnière.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

Réserve statutaire : 97.555 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Tillier.

Vice-président : M. le colonel Lyon.

Membres : MM. Th. Gauthier, Lemoine, A. Truelle, E. Troplong. 3449

COMPAGNIE PARISIENNE DE

CELLULOID, CORNE DE BUFFLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue des Petites-Écuries, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Fabrique de peignes en celluloïd, corne de buffle classiques et nouveautés, toutes applications des articles de Paris, d'Oyonnax et des régions de l'Eure et du Midi. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vuillermoz, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Convert, Guinard et Rozier.

Commissaire des comptes : M. Guinard, à Oyonnax.

Directeur : M. Convert. 3450

COMPAGNIE DES

USINES DE GRENELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

TIRRIBILLOT ET Cie

Siège social : 9, *rue du Théâtre, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille francs, divisés en 4.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 26 juin 1895. — *Objet* de la Société : Exploitation de l'usine de blanc de zinc de Grenelle, la fabrication et la vente des procédés de M. Paul-Alexandre Tirribillot. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Henri Greslé, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 pour constituer un fonds de prévoyance ; 5 0/0 au capital versé ; le solde est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Le Moine, 10, place Berne, Marseille ; Dambriann, avenue de Noailles, 53, à Cannes ; Girard, 82, rue d'Hauteville, Paris ; Bailly, 10, rue de Copenhague, Paris ; Le Chevalier, 16, ruedu Parc-Royal, Paris.

Commissaire des comptes : M. Bouey. 3451

FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES

COIGNET PÈRE ET FILS

Siège social : 114, *boulevard Magenta Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés à la bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	80
1890.	»	72
1891.	»	55
1892.	»	77
1893.	»	90
1894.	»	70
1895.	1.300	70
1896.	»	70
1897.	1.300	70

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1904.

Objet de la Société : Fabrication et vente de la colle forte et des produits accessoires qui résultent de sa fabrication. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Lombard et Trévoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris et à Lyon, les 30 juin et 30 décembre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence de 525.000 fr. ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 à chacun des gérants ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cocombet.

Membres : MM. le Dr Frantz Glénard, secrétaire, J. Chastel, Ed. Coignet, Joanny Ritton.

Gérants : MM. de Bonnard, à Paris ; Jean Coignet, à Lyon. 3452

FONDOIR CENTRAL DE LA BOUCHERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 89, *rue de Flandre Pantin (Seine)*

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Objet* de la Société : Exploitation de ses suifs par la boucherie elle-même. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Bisch. 3453

FONDOIR COOPÉRATIF DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-André-lès-Lille

Le capital social est de cent mille frrncs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 19 mai 1898. 3454

GIVAUDAN, TROUILLAT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 8, *rue des Étroits, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation du commerce de fabricant de produits chimiques, industriels et autres, pour fournitures

en gros aux droguistes et aux pharmaciens que la Société X. Givaudan et A. Trouillat exploitait à Lyon, quai Fulchiron, 35, et quai des Etroits, 8. — La commission, la consignation, l'achat et la vente de toutes autres matières premières, produits et marchandises se rattachant directement ou indirectement à son industrie principale. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 28 janvier 1898. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la cloture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; une somme à fixer par l'assemblée générale pour être distribuée au personnel à titre de gratifications, une somme à fixer par l'assemblée générale, à titre d'amortissement ; la solde : 30 0/0 aux gérants ; 10 0/0 au Conseil de surveillance, 60 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Aguettant, Mauguin, Chambellan.

3455

HÉLIOS

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA FABRICATION DE PRODUITS

PHOTOCHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

Siège social : 32, *rue de Bondy, Paris*

NOTICE

Le capital social est de six cent soixante mille francs, divisé en 1.320 actions de 500 fr., dont 120, entièrement libérées, ont été remises en représentation d'apports à M. Krauss et 1.200 libérées de 250 fr. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Objet* : La fabrication et la vente de tous produits photochimiques et pharmaceutiques et de tous articles et produits généralement quelconques se rattachant à la photographie et à la pharmacie. L'exploitation, en France, des procédés de fabrication des papiers photographiques et pharmaceutiques, et notamment toutes opérations industrielles et commerciales s'y rattachant par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite. — *Durée* : Jusqu'au 31 décembre 1987. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Aubion, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêts au capital versé. Dans le cas où les bénéfices d'une ou plusieurs années n'auraient pas atteint une somme suffisante pour payer aux actionnaires (annuellement) les 5 0/0 d'intérêts ci-dessus stipulés sur le capital versé, il devra être prélevé, avant toutes autres attributions (sauf les 10 0/0 du fonds de réserve), sur les bénéfices des années suivantes, somme suffisante pour permettre de distribuer aux actionnaires le complément des intérêts à 5 0/0 l'an, par eux non touchés pendant toutes les années précédentes. Après ces prélèvements, il est attribué 10 0/0 aux parts de fondateurs. — Le surplus sera ainsi réparti : 15 0/0 pour former un fonds de prévoyance et pour rémunérer le personnel et les employés intéressés suivant une proportionalité à établir par le Conseil d'administration, s'il le juge convenable et comme il lui plaira, sans que la présente stipulation puisse créer, au profit de qui que ce soit, un droit d'immixtion dans les affaires de la Société, dans l'établissement des inventaires et bilans et encore moins de propriété dans le fonds social ; 15 0/0 aux administrateurs, quel qu'en soit le nombre, pour en faire entre eux la répartition d'après les bases qu'ils fixeront par leurs règlements intérieurs ; 10 0/0 à l'administrateur-délégué ; 60 0/0 aux actionnaires à titre de deuxième dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A.E. Krauss, le comte Arth de Herren, H. Walter, H. Bühler, O. Bühler, O. Eisenmann.

Commissaires : MM. Gouyer, Paris. 3456

LA BRILLANTINE FLAMANDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 32, *rue de Bondy, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept mille francs, divisé en 70 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Objet* : La fabrication, l'achat, la vente, la transformation, en général le commerce des graisses et matières similaires, et plus particulièrement en vue de leur application à l'entretien et à la conservation des métaux, bois, cuirs et autres substances ; la fabrication et la vente de poudres dentifrices de toute nature ; la location, l'achat, la prise à bail, avec promesse de vente, l'appropriation de tous locaux, soit pour la fabrication, soit pour la vente de ces produits. Toutes prises d'intérêt en participation, en commandite ou de toute autre manière dans les affaires similaires, ou dans des entreprises susceptibles de fournir des matières à la Société ou d'utiliser ses produits. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 11 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration : 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Edde, A. Salomon, E. Salomon. 3457

LA CARBONIQUE LIQUIDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 83, *allées de Tourny, Bordeaux*

Le capital social est de neuf cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 3458

SOCIÉTÉ ANONYME

LA DIAMANTINE

Siège social :
20, *rue de Saint-Pétersbourg, Paris*

Capital social : Quatre cent mille francs. — *Objet* de la Société : Exploitation en Belgique des procédés Werlein.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Président : M. A. Rigaud.
Administrateur-délégué : M. Leleux. 3459

LA PASTORINE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PEINTURE ÉMAIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 64, route de la Révolte Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 150 parts de 1.000 fr. entièrement libérées. — *Objet* : L'exploitation du fonds de commerce apporté par M. Ch. Saint, pour le commerce des vernis gras, peintures vernissées et articles similaires. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 12 juillet 1898. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; elle se compose de tous les porteurs de parts.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 15 0/0 au personnel ; 10 0/0 à l'administrateur ; 5 0/0 aux parts.

Administrateur unique : M. Ch. Saint. 3460

LA PHÉNILINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
116, *rue du Faubourg-Poissonnière, Paris*

Assemblée générale en mars. 3461

LE PHYLLOXÉRICIDE CHARLET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue de Provence Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 500. — *Objet* : Par l'application du traitemen *Charlet*, la destruction absolue et complète du phylloxera et des autres maladies qui s'attaquent aux vignes, aux arbres fruitiers, aux légumes, aux tubercules et aux céréales de toute sorte. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 12 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 pour les actions. Le surplus sera réparti de la manière suivante : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux parts de fondateurs ; 45 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis de Beauvoir, le comte de Montmort, le comte de Morny, Caillol et Turpaud.

Commissaire : M. L. Daniaud. 3462

LA SUBÉRINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
8, *boulevard de Vaugirard, Paris*

Capital social : Deux cent mille francs. — *Assemblée générale* en mai. 3463

LA TÉRÉBENTHINE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires de fondateurs : 500. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 25 mai 1897. — *Objet* de la Société : Toutes opérations industrielles, financières et commerciales se rattachant au commerce des produits résineux et à leur traitement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lansquet, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet : elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L.-F. Pinçon, 44, rue Cambon, Paris ; A. Germot, 22, rue de Courbevoie, Asnières ; J.-A. Delagnière, 24, rue Galilée, Paris ; le comte Alex.-Ant. de Vichy, dit Tony, 20, rue des Capucines, Paris ; André-François Gutperle, 9, rue de la Santé, Paris. 3464

LE COBALT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 140, *rue de Rivoli, Paris*

NOTICE

Capital social: Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., dont 1.400 entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Le traitement et la vente des minerais de Cobalt, la fabrication et la vente des produits à base de Cobalt, l'exploitation des brevets français et étrangers y relatifs et les opérations se rattachant à ces opérations et ventes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Courcelle, à Rouen. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Desmazures, Knieder, Bisset, Paul Nicolas. 3465

LE ROSYL

(ANCIENNEMENT LE LYSOR)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

ET PAR PARTS

G. HUE ET Cie

Siège social : 17, *rue Christiani, Paris*

NOTICE

Le capital social est divisé en 2.000 parts de propriété sans valeur nominale, donnant droit à un deux-millième du fonds social et des bénéfices nets. — *Objet* : Exploitation d'un produit dénommé *Rosyl*, produit qui, incorporé au papier, tissus, cordages, bois, etc., a la propriété de les rendre imperméables, hydrofuges, imputrescibles et inaltérables aux acides et aux bases, tout en augmentant leur solidité et leur résistance. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 17 décembre 1898. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier ; elle se compose des propriétaires de 5 parts au moins.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; le surplus : 10 0/0 au gérant : 5 0/0 au Conseil des intéressés ; 85 0/0 aux parts.

Gérant : M. G. Hue. 3466

LE RAPIDE

ANTI-PEINTURE

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION

Siège social : 55, *rue de Rivoli, Paris*

NOTICE

Le capital social est divisé en quatre mille parts d'intérêt sans valeur nominale. — *Objet* : L'exploitation des produits brevetés « le Rapide anti-peinture ».

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 au Comité de surveillance ; 75 0/0 aux parts d'intérêt.

Gérant : M. L. Goudet. 3467

LE RIPOLIN

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

Siège social : 7, *place de Valois, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., libérées. — *Parts de fondateurs* : 1200. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 16 mars 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : Fabrication et vente du *Ripolin*, peinture laquée, et du *Rieps*, enduit sous-marin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 70 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 mis à la disposition du Conseil d'administration pour les rémunérations qu'il croirait devoir faire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. David Colaço-Oserio, Otto Wilhelm, G. Briegleb, Louis Perrier, Léon Weil.

Directeur commercial : M. Paul Nathan.

Directeur technique : M. Emile Lefranc. 3468

Eaux bicarbonatées sodiques du

BOULOU

« Ces eaux, a dit le professeur Béchamp de la Faculté de Montpellier, sont de la même famille que celles de Vichy. Le Boulou portera dorénavant à juste titre le nom de Vichy du Midi. »

Elles sont MOINS CHÈRES et PLUS EFFICACES que celles de Vichy

LE STÉGANOL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue de la Bourse, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 75 fr. — *Objet* : La fabrication et la vente du produit chimique dénommé « le Stéganol », de tous autres produits ou composés, comportant l'application du Stéganol ou de ses dérivés. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 6 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Trévoux, notaire à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres: MM. N. Vindry, F. Vindry, L. Guttin, A. Lavocat, L. Vindry, Bailly.

Commissaire : M. J. Thomas. 3469

MANUFACTURE LYONNAISE

DE MATIÈRES COLORANTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *place Morand, Lyon*

Le capital social est de quatre cent mille francs. — Des modifications ont été apportées aux statuts par délibération des 20 janvier 1895 et 31 octobre 1896.

3470

NOUVELLE SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DU LYSOL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *place Vendôme, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 9.000 entièrement libérées et 1.000 du quart. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de tous brevets et de toutes marques de fabrique concernant des produits chimiques, notamment le produit chimique et désinfectant nommé le « Lysol », la fabrication et la vente de tous produits antiseptiques, microbicides et désinfectant et spécialement la fabrication et la vente du Lysol. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux administrateurs ou au directeur ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chabert, O. Dusart, Ch. Jacquemart, le baron Oberkampf, J. Ridley, L. Viart. 3471

NOUVELLE SOCIÉTÉ NANTAISE DE

PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *La Morinière commune de Rezé, près Nantes*

NOTICE

Le capital social est de deux cent quatre-vingt mille francs, divisé en 2.800 actions de 100 fr., dont 1.000 actions ordinaires et 1.800 privilégiées. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *L'objet* de la Société est la fabrication des prussiates et de tous les produits chimiques, toutes les opérations nécessaires à l'écoulement de ces produits. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 23 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fauconnier, notaire à Nantes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actions privilégiées ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 à la disposition du Conseil ; 12 0/0 aux parts bénéficiaires et 75 0/0 aux actions privilégiées et ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Latbin, Stobwasser, Monnier, Vachon.

Commissaire des comptes : M. J. Chudeau.

3472

LES RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *1, place de la Bourse Marseille*

NOTICE

Le capital social est de trois millions sept cent mille francs divisés en 7.400 actions de 500 francs entièrement libérées ; les titres sont au porteur. — *Parts de fondateurs* : 400. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de février 1898. — *Objet* : le commerce et la fabrication du soufre et de tous les produits s'y rattachant, ensemble toutes opérations industrielles, commerciales et immobilières qui y sont relatifs. — *L'assemblée générale* se réunit en septembre, octobre et novembre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Repartition des bénéfices* : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé, sur le surplus : 10 0/0 au fonds d'amortissement ; 7 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 5 fr. par part de fondateur ; le solde : 60 0/0 aux actions, 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le baron Appenheim, de Bertier, de Sauvigny, Bover, L'Epine, Malher, Boude, baron Galet, Rondel, Weill-Goetz, Zafiropoulo.

Directeurs : MM. M. Rouland, H. de Farconnet.

3473

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE DE

PRODUITS CHIMIQUES

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Quatre cent trente-cinq mille francs ; capital primitif : trois cent mille francs, représentés par 720 actions de 500 fr. Il est en outre créé 150 actions d'apport et 720 actions de fondateurs sans valeur nominale. Le capital pourra être augmenté. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 5 octobre 1881. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La fabrication et le commerce de produits tinctoriaux et de tous les produits chimiques se rattachant à l'industrie ; la fabrication et le commerce de produits résineux, etc., huiles de graissage et d'éclairage. — *Assemblée générale* le 2e lundi de décembre à 2 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à un fonds de réserve ; 5 0/0 pour payer le montant libéré des actions du capital et un dividende de 25 fr. à chaque action d'apport ; le surplus : 12 0/0 à l'administrateur-délégué ; 8 0/0 aux administrateurs ; 20 0/0 pour l'amortissement à 300 fr. des 150 actions d'apport ; une somme à fixer pour les chefs d'emploi ; les émoluments des commissaires ; le solde : moitié pour les actions de capital et moitié pour les actions de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Wimenet fils, Ferrand, Prosper de Wilde, Victor Gillion, Charles Hanssens, Jules Wimenet, Ferdinand Washer.

Commissaires : MM. Victor de Tiège, Victor Hanssens, Edmond Piret-Goblet. 3474

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CÉRUSES DE L'OUEST

Siège social : 14, quai Marcousu, Nantes

Le capital social, qui était de deux cent vingt-cinq mille francs, a été porté à deux cent quatre-vingt-quinze mille francs, par délibération du 25 mai 1898. 3475

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS F. DELOPY

Siège social : 20, route de Brest Karentrech-Lorient

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *Durée* : La Société qui expirait le 31 décembre 1900 a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1909, par délibération du 30 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme Ve Hanet, G. Ouizille, Beaubois. 3476

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉTUDES ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Siège social : Rue Bacqua, Nantes

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent vingt mille francs, a été porté successivement à cent quarante et à cent cinquante mille francs, par délibération des 24 décembre et 19 novembre 1895.

Observation : Cette Société doit être liquidée prochainement.

Administrateur : M. Chudeau. 3477

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION DE

PROCÉDÉS CHIMIQUES

POUR LA FRANCE ET POUR L'ÉTRANGER

Siège social : 55, boulevard Haussmann

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.000, de fondateurs. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 28 septembre 1892. — *Objet* de la Société : L'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de procédés et d'appareils spéciaux pour la fabrication de produits chimiques et la vente de ces produits. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM E.-J. Barbier, H. Gomot, G. Graux, E.-B. Monteux, A. Crolas, A. Tricart. 3478

SOCIÉTÉ ANONYME

L'OYONNITHE

Siège social : 11, rue Meslay, Paris
Usines : Monville (Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et non cotés. — *Dividendes* distribués en 1897 10 0/0, en 1898 15 0/0. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : Fabrication de matières plastiques Oyonnithe, similaires de celluloïd, imitant l'ivoire, l'écaille, l'ambre, l'ébène, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portelia, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ou mai de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Oudiette, Thomas, Warnier, Butin, Bernadac.

Commissaire des comptes : M. Dulac.

Directeur : M. Charles Bernadac, administrateur-délégué. 3479

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MANUFACTURES DES PRODUITS CHIMIQUES DU NORD

ÉTABLISSEMENTS KUHLMANN

Siège social : 10, *rue des Canonniers, Lille*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 55 ans, à partir du 1er mai 1855. — *Objet* de la Société : Fabrication d'acides sulfurique, muriatique, nitrique, chlorure de chaux, eau de Javel, carbonate de soude, engrais chimiques, superphosphates.

Directeur : M. J. Kolb. 3480

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MATIÈRES TANNANTES ET COLORANTES

Siège social : 29, *avenue de Wagram*

Capital social : Un million cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en octobre. 3481

SOCIÉTÉ ANONYME DE

MOUTURES ET PRODUITS CHIMIQUES

Siège social : *Bruxelles*
Siège d'exploitation : *Hemixen*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 4.000 actions de capital de 250 fr. ; il est créé en outre 4.000 actions de dividende sans désignation de valeur. Le capital peut être augmenté. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 11 avril 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce de produits tinctoriaux et de tous les produits chimiques se rattachant à l'industrie, fabrication et commerce des produits de la mouture et de tous les bois tinctoriaux, tannants et autres et l'utilisation des sous-produits. — *Assemblée générale* le 1er mardi de juillet, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 12 0/0 à l'administrateur-délégué ; 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; le solde par moitié aux actions de capital et aux actions de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Dhanis, René Donnet, Edmond Piret-Goblet, Jean Vermetten, Jules Vimenet.

Commissaires : MM. Fortuné Moriamé, Edouard Hochstaedter, Henri Bertrand. 3482

SOCIÉTÉ ANONYME PARISIENNE

D'ESSENCES, DE CIRAGES ET DE COLORANTS

Siège social : 14 bis, *rue de l'Orient, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-cinq mille francs, divisé en 3.400 actions de 25 fr., entièrement libérées, dont 3.000 ont été attribuées aux fondateurs. — *Objet* : La fabrication et la vente, tant en France qu'à l'étranger, de produits chimiques et synthétiques, colorants, essences et parfums applicables à la parfumerie, à la distillation, la teinture, la confiserie, etc. ; la fabrication et la vente du cirage, encre et dérivés. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 4 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vavasseur, notaire à Colombes. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du second semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; une somme nécessaire pour former un fonds de roulement ; le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Fribourg, A. de Cassagnac, E. Mourier.

Commissaire : M Rynkowski. 3483

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PEINTURES FRANÇAISES BENGALINE

Siège social : 68, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des vernis, peintures inaltérables hydrofuges, peintures sous-marines, enduits conservateurs, l'exploitation du fonds de commerce de cette nature, situé à Pantin, rue des Sept-Arpents, 38, avec bureaux et magasins de vente à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 68. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin d'avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 12 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Vermot, A. Radon-Pascal, A. Cornély.

Commissaires des comptes : MM. A. Lepape, F. Melays. 3484

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LES

APPLICATIONS INDUSTRIELLES DE L'OZONE

Siège social : 14, *rue Saint-Quentin, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 100 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 6 ont été remises en représentation d'apports. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : Les études et les essais industriels d'un procédé spécial pour la fabrication de l'ozone ci-après apporté par MM. Marmier et Abraham ; les applications de ce procédé ; l'achat et la fabrication des produits chimiques et matières premières ; la construction, l'achat ou la location de l'outillage et des machines nécessaires ; la création, l'acquisition, la location et l'exploitation de tous établissements ou usines nécessaires aux essais et expériences ; l'exploitation, l'acquisition ou la vente de tous brevets, licences ou marques de fabrique qui peuvent ou qui pourraient être pris pour le procédé ci-dessus ou y être ajoutés ; la vente et la location, tant en France qu'à l'étranger, des appareils et produits obtenus jusqu'à ce que cette vente ait acquis un certain développement. La constitution d'une ou plusieurs Sociétés anonymes d'exploitation du procédé en question dans les conditions ci-après prévues, après la réussite des études et essais et lorsque l'assemblée générale des actionnaires aura jugé l'opération possible et avantageuse par suite des résultats obtenus. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, jugées utiles par l'assemblée générale et se rattachant au but de la présente Société. — *La durée* de la Société est de 5 ans, à partir du 6 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Leroy, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve : 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Coiseau, A. Huguet, P. Lequeux, L. Marmier.

Commissaires : MM. Ganceau, A. Abraham.

3485

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PRODUITS CHIMIQUES
(ÉTABLISSEMENTS MALÉTRA)

Siège social : 140, *rue de Rivoli, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant. — *Obligations* : 10.000 obligations hypothécaires de 500 fr. 5 0/0, émises à 490 fr. par la Banque Nouvelle en juin 1883, remboursables à 500 fr. en 41 ans, de 1883 à 1923, par tirages annuels en décembre ; remboursement des titres sortis le 31 mars suivant. Intérêt annuel : 25 fr., payables par semestre les 1er janvier et 1er juillet. 3.000 obligations de 500 fr., 4 1/2 0 0, émises le 1er janvier 1896, au prix de 475 fr., remboursables en 27 ans, de 1897 à 1923, par tirages annuels en décembre ; remboursement des titres sortis le 28 février suivant. Intérêt annuel : 22 fr. 50, payables par semestre les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours oblig. 4 0/0	Cours oblig. 4 1/2 0/0
1887	37 52	»	228 60	»
1888	188 05	»	318 07	»
1889	197 75	»	407 34	»
1890	213 76	»	444 05	»
1891	217 91	»	458 60	»
1892	454 25	15 »	493 19	»
1893	506 53	20 »	508 75	»
1894	527 91	22 50	509 75	»
1895	537 11	25 »	505 05	»
1896	510 72	25 »	514 85	486 31
1897	496 62	25 »	514 17	502 11
1898	471 26	»	514 17	506 27

Parts de fondateurs : 1.600. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1873. — *Objet* de la Société : Exploitation d'établissement de produits chimiques ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à ces produits et plus particulièrement exploitation des établissements connus sous la dénomination : « Etablissements Malétra ». — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* : Fin mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. Knieder.

Membres : MM. C. Muncrel, Ad. Bisset, Nicolas, M. Pimont.

3486

FILTRES PHILIPPE

PARIS — 124, Boulevard Magenta, 124 — PARIS

POUR EAUX - VINS - HUILES - SIROPS - LIQUEURS, ETC.

6 DIPLOMES D'HONNEUR — 12 MÉDAILLES D'OR

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

Siège social :
24, *avenue de la République, Caudéran*
Bordeaux

Bureaux : 32, *rue des Allamandiers*
Bordeaux

Maison à Paris : 15, *rue des Petits-Hôtels*

NOTICE

Capital social : Trois millions trois cent quarante mille francs, divisés en 4.860 actions de 500 fr., libérées. — *Durée* de la Société : Expire en 1926. — *Objet* de la Société : Fabrication des produits chimiques pour l'agriculture et l'industrie. Usines à Paris, Bordeaux, Agen, Périgueux, Tonnay-Charente, Villefranche-de-Rouergue. *Observations* : L'assemblée générale du 14 décembre a rapporté au 30 avril la clôture annuelle des exercices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Joulie, E. Jaille, Jules Lagache, L. Roch, E. Saulière. 3487

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PRODUITS CHIMIQUES D'AUVELAIS

Siège social : Auvelais (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, représentés par 2.400 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 29 mai 1880. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : Fabrication et commerce d'engrais et produits chimiques. — *Assemblée générale* : Le 3e mardi de juin, à midi, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 1 0/0 à chaque administrateur ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Lévy, Napoléon Joseph Hicguet, Louis Henry.

Commissaire : M. Georges Beckers.

Directeur-gérant : M. F. Protin. 3488

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PRODUITS CHIMIQUES DE DROOGENBOSCH-LEZ-RUYSBROCK

Siège social : Droogenbosch (Belgique)

NOTICE

Le capital social de la Société est fixé à 1,537,000 fr. représenté par 3,074 actions de 500 fr. entièrement libérées, conférant toutes les mêmes droits. — *Objet* : La fabrication et la vente de produits chimiques. — *Durée* : Du 31 janvier 1877 au 31 janvier 1902. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Milcamps, notaire à Schaerbruck. — *L'assemblée générale* a lieu le dernier lundi d'avril, à 10 heures du matin ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 1 0/0 au commissaire et le reste aux actions.

Cours des actions : En 1891, 650 fr. ; en 1892, 710 fr. ; en 1893, 750 fr. ; en 1894, 950 fr. ; en 1895, 900 fr. ; en 1896, 1.000 fr. ; en 1897, 1.297 fr. ; en 1898, 1.200 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. B.-A. de Vaux, R. Suermondt, H. Suermondt, E. Funck, F. Jottrand.

Commissaires : MM. A. Malaise, F. Haussens, A. de Vaux.

Directeurs : MM. W. Thalheïm, L. Van Huële. 3489

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES EN ALGÉRIE

Siège social : 10, *rue de Chantilly, Paris*

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisé en 8.500 actions de 100 fr., dont 3.500 entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'apports et 5.000 fr. libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* : 1° L'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur de toutes mines de pyrite de fer, de cuivre et métaux connexes, et notamment de la mine de Beni-Saïd (près Collo) ; 2° l'achat et l'exploitation de tous gisements de phosphates de chaux ; 3° la création et l'exploitation de toutes usines pour la production de l'acide sulfurique, de l'acide nitrique et de leurs dérivés, des superphosphates et autres engrais ; 4° enfin le commerce des produits fabriqués et toutes opérations se rattachant, soit directement, soit indirectement, à cette industrie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 19 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Quériot, notaire à Ecouen. — *L'assemblée générale* a lieu le 31 mai au plus tard ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer la réserve légale, jusqu'à ce qu'elle ait atteint son maximum prévu par la loi. Ensuite la somme nécessaire pour payer un intérêt de 5 0/0 aux actions ; le restant sera attribué comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; et le solde, soit 70 0/0, aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Costes, Ch. Pichelin, J. Delaplace, C. Bouillon. 3490

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PRODUITS CHIMIQUES DE FONTAINE-SUR-SAONE

Siège social : Fontaine-sur-Saône

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 30 juin 1924. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente des produits chimiques purs, industriels et pharmaceutiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon. — *Assemblée générale* : 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la direction ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Auguste Lumière.

Membres : MM. Girod, Louis Lumière, Francisque Vial, Louis Pradel, A. Thomas.

Directeur : M. Georges Chicandard. 3491

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PRODUITS CHIMIQUES DE LAEKEN

(BELGIQUE)

NOTICE

Capital social : Un million cinquante mille francs, représentés par 2.100 actions de 500 fr. Il a été créé 200 obligations de 500 fr. — *Titres* : Au porteur. — Société constituée le 12 mai 1890, modifiée le 21 juin 1896. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La fabrication des produits et des engrais chimiques. — *Assemblée générale* : Le dernier mardi de juillet, à 2 heures après-midi, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; 1/3 de la part d'un administrateur à chaque commissaire ; le surplus : en tout ou en partie aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Camille Hicguet, Joseph Hicguet, Justin Hicguet, Emile Hicguet, Léon Seutin.

Commissaires : MM. Adolphe Ceressia, Jean-Baptiste Henricot, Emile Seutin. 3492

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PRODUITS CHIMIQUES DE MARCQ-EN-BARŒUL

Siège social :
22, *rue Risbau, Marcq-en-Barœul*

Le capital social est de un million cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 1er novembre 1896. 3493

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-DENIS

Siège social : 28, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 1.500 actions de 100 fr. — *Obligations* : 2.400 obligations de 500 fr. 4 0/0 émises à 450 fr., libérées et au porteur, remboursables au pair par tirages annuels en 40 ans, de 1898 à 1937 ; intérêt 20 fr., payables les 1er janvier et 1er juillet. — *Les titres* sont cotés en Bourse, au comptant, 2e partie du bulletin de la cote. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de produits chimiques. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 3494

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PRODUITS CHIMIQUES DE LA SEINE

Siège social : 10, rue de Chantilly, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., libérées du quart. — *L'objet* de la Société est l'acquisition de l'usine dépendant de la Société E. Berthier et Cie, dite Compagnie des Engrais contrôlés (en liquidation), située à Aubervilliers, 14, rue de la Haie-Coq, et 3, rue du Pilier ; l'exploitation de la dite usine pour la fabrication de l'acide sulfurique à 66 degrés, de l'acide nitrique, de l'acide carbonique et de tous autres produits chimiques quels qu'ils soient, desquels la fabrication pourrait être jugée avantageuse. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 10 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris. *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une

somme affectée à un fonds spécial pour amélioration du matériel; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Delplace, P. Claes, A. Valadon.

Commissaire des comptes : M. Ed. Leplatre.

3495

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PRODUITS FRED. BAYER ET Cie

Siège social :
Flers-au-Brencq, près Lille (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication et le commerce de tous produits chimiques et autres, et spécialement de ceux connus sous le nom de Produits Fred. Bayer et Cie. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le premier semestre; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : Une somme pour constituer la réserve légale de 50.000 fr. ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Bottinger, F. Bayer, C. Duisberg, H. Konig.

Commissaires des comptes : MM. G. Messner, R. Baumgartner. 3496

SOCIÉTÉ D'AGDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montpellier

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication d'acides tartrique, citrique, crème de tartre. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 13 décembre 1894. 3497

SOCIÉTÉ CENTRALE DES

ALLUMETTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue Louis-le-Grand, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr. chacune, dont 11.500 en représentation d'apports. Les 500 autres ont été souscrites. — *Parts* bénéficiaires : 12.000 titres remis au fondateur. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir du 15 octobre 1896. — *Objet* de la Société : Toutes opérations d'achat, de vente, d'échange, ou autres pouvant se rattacher à la fabrication ou au commerce des allumettes. La fabrication des allumettes chimiques en tous pays, l'acquisition ou la construction d'usines se rapportant à cette fabrication.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme suffisante pour verser 6 0/0 aux actions sur le capital versé, à titre d'intérêt; sur le surplus : 50 0/0 au fondateur; le solde : 90 0/0 à titre de dividende à toutes les actions; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Salzedo, Théophile Brunet de l'Argentière, Max Duchanoy, Théodore Lévy.

3498

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DES

USINES DE PRUZKOW

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *quai de Retz, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. — *Parts* bénéficiaires : 300. *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de tous produits chimiques et similaires soit directement, soit indirectement par la création de sociétés filiales, sa participation sous forme quelconque à toutes sociétés créées ou à créer, ou par tous autres moyens. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Curis, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Bianchi, P. de Boissieu, P. Monnet, G. Pertsch, M. Piaton.

Commissaire des comptes : M. H. de Villaine.

3499

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DES

USINES DU RHONE

ANCIENNEMENT

GILLIARD, P. MONNET ET CARLIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *quai de Retz, Lyon*

NOTICE

Le capital social, qui était de quatre millions, divisé en 40.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, au

porteur, a été porté à 6 millions par l'émission de 20.000 actions de 100 fr., décision de l'assemblée générale du 15 mars 1898. — *Les titres* sont cotés à la bourse de Lyon et de Paris. — *Cours* des actions : En 1895, 124 fr. 04 ; en 1896, 116 fr. 80 ; en 1897, 131 fr. 55. — *Dividende* distribué : En 1896, 9 fr. sur les actions anciennes, 6 fr. 15 sur les nouvelles. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 18 juillet 1895. — *Objet* de la Société : La fabrication, le commerce, l'achat et la vente de produits chimiques et pharmaceutiques, la commission, la consignation, l'achat et la vente de toutes autres matières, produits et marchandises se rattachant à son industrie principale. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au Comptoir national d'escompte de Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve, qui légale cessera lorsque le dixième du capital sera atteint ; 10 0/0 comme amortissement au maximum de la valeur du matériel, de l'outillage, des brevets et autres biens mobiliers et du montant des frais de premier établissement et 5 0/0 au maximum de la valeur des immeubles et autres biens immobiliers ; 5 0/0 sur le montant libéré des actionnaires ; l'excédent est réparti : 20 0/0 au Conseil d'administration et 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jean-Marie Cartier.

Membres : MM. Auguste Gilliard, Prosper Monnet, H. Meyer.

Commissaires des comptes : MM. G. Pinta, F. Laroche.

Directeur général : M. G. Pertsch. 3500

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

L. FÉLIX FOURNIER ET Cie

Siège social : 141, chemin vicinal de Saint-Joseph à Marseille

Le capital social est de huit millions cinq cent mille francs. 3501

SOCIÉTÉ

DES ENCRES ET PRODUITS CHIMIQUES DE DIJON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue des Moulins, Dijon*

Le capital social est de cinq cent vingt-cinq mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente d'encres et de produits chimiques. — *L'assemblée générale* a lieu en septembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. 3502

SOCIÉTÉ DES

ENCRES ET PRODUITS CHIMIQUES D'IVRY-SUR-SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, route d'Ivry Ivry-sur-Seine (Seine)

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt-cinq mille francs, divisés en 6.500 actions de 500 fr., entièrement libérées au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de 1891. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Legrain, à Noisy-le-Grand. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul de Longueville, Guy de Longueville et Prudon. 3503

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

CIRES ET ENCAUSTIQUES

Siège social : 12, *rue Lafouge, Gentilly près de Paris (Seine)*

NOTICE

Capital social : Soixante-cinq mille francs, divisés en 130 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication, la vente et le commerce des cires, onguents, encaustiques, crèmes pour cordonniers, vernis, colle, huile de graissage, et de tous les produits entrant dans la catégorie de ceux dénommés ci-dessus, fournisseurs des Compagnies des chemins de fer du Nord et de l'Ouest et des Hôpitaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Haizet, à Versailles. — *Assemblée générale* : 2e quinzaine de février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale ; 5 0/0 pour servir un intérêt sur les actions libérées ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Camille-Rodolphe-Edgard Hepp, Robert-Antoine Hecht, Paul-Joseph Herménégilde-Sarazin.

Commissaire des comptes : M. Paul-Georges Lacombe.

Directeur statutaire : M. Maurice-Emile-Joseph Hallot. 3504

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

COULEURS D'ANILINE DE PANTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE SOCIÉTÉ ED. RUCH ET Cie

Siège social : 49, *rue Hoche, Pantin (Seine)*

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des couleurs d'aniline. — Société constituée le 23 juin 1898. 3505

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

COULEURS MÉTALLIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue de Commines, Paris*
Usines à Charleroi (Eure)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 30 ans. — *Objet* de la Société : Fabrication de bronze et aluminium en poudre. —. *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pérard, Paris. — *Assemblée générale* en février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean Keller, Dupont, Stouls, de Roquefeuille, Couriot, Buffet, Henri Binder.
Commissaire des comptes : M. Siméon.
Directeur : M. Dupont. 3506

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

DÉSINFECTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *rue des Pyramides, Paris*
Siège administratif :
9, *rue Président Carnot, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 5.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de septembre 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication, le commerce, l'achat et la vente de tous produits et appareils destinés à la désinfection, à l'assainissement ou toute autre mesure d'hygiène en général, l'établissement de laboratoire de désinfection, l'application sous une forme quelconque de tous procédés de désinfection et d'assainissement — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre ; en font partie les propriétaires de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme fixée par le Conseil d'administration pour l'amortissement des biens et valeurs composant l'actif social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent, 20 0/0 au Conseil d'administration, 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Pichot, éditeur, 54, rue de Clichy, Paris ; B. Faure, 22, rue de la République, Lyon ; P. Monnet, 8, place Carnot, Lyon ; G. Pertsch, chimiste, 5, quai de Retz, Lyon ; J. Berthet, avocat, 5, rue de la Barre, Lyon.
Directeur : M. François Cartier.
Commissaire des comptes : M. A. Cabaud, banquier, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. 3507

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

GLYCÉRINES PURES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
202, *quai de Clichy, Clichy (Seine)*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, libérés. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Cours* des actions : 100 fr. — *Dividendes* distribués : 5 fr. — *Durée* de la Société : 20 ans. — *Objet* de la Société : La fabrication de tous produits chimiques ou de droguerie, la production et la distillation de la glycérine, l'acquisition de tous fonds de commerce ou immeubles et toutes opérations se rattachant directement on indirectement audit objet qui est énonciatif et non limitatif, le tout en France, à l'étranger ou dans les colonies. *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris. — *Assemblée générale* dans le courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 95 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Raoul Guillemard.
Membres : MM. L. Cavaillon, Robert, Guillemard, H. Hérold, J. Lapeyrère.
Commissaire des comptes : M. E. de Labriolle.
Directeur : M. Falcony. 3508

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

GUTTAS-PERCHAS DE MALAISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *rue Bannier, Orléans*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr. — *L'objet* de la société est l'exploitation et la purification des guttas-perchas de Malaisie. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier. 3509

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE MATIÈRES PLASTIQUES, AMBROINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Boudreau, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., dont 1.000 libérées remises

comme apport. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication d'une matière plastique, anti-conductrice de la chaleur et de l'électricité, résistant aux acides et alcalis, dénommée ambroïne, la fabrication de tous objets en matière précitée ; en outre, elle pourra établir des agences ou des succursales où bon lui semblera. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Decloux. — *Assemblée générale* : Entre le 1er avril et le 30 septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale ; la somme nécessaire pour assurer un intérêt de 5 0/0 sur le capital versé ; le surplus des bénéfices sera réparti de la manière suivante : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires, et ce à titre de dividende supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles Herbault.
Vice-président : M. Benjamin Rossier.
Secrétaire et administrateur-délégué : M. Julien Cuénod.
Membres : MM. Pierre Azaria, Frédéric Beutz-Audéoud, Desiré Korda, Herman Gumpel.

2510

SOCIÉTÉ DES

GÉLATINES DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *Cours des Dames*
La Rochelle

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Objet* : La propriété et l'exploitation d'une fabrique de gélatine et de colles et de toutes autres substances provenant du traitement des os ou de tous autres déchets animaux, et tout ce qui se rapporte à ce genre d'industrie et au commerce y relatif. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 22 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Roux, notaire à La Rochelle. — *L'assemblée générale* se réunit avant le 31 décembre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au minimum à un fonds de prévoyance et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Bertrand, M. Delmas, A. Gras, L. Mahou.
Commissaires : MM. Jean Bertrand, C. Rayton.

3511

SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE

DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOSIFS

Siège social : 19, *rue Louis-le-Grand*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Parts* bénéficiaires : 10.000. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir du 1er janvier 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication, en Russie, de tous produits chimiques et explosifs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 à la réserve spéciale d'amortissement ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E.-J. Barbier, F. Crolas, A. de Kowanko, L. Roy de Loulay, L. Souchon.
Commissaires des comptes : MM. J. Gignoux et Paul Chalon.

3512

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES CIRAGES FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

PROPRIÉTAIRE DES FORGES D'HENNEBONT
(MORBIHAN)

Siège social : 11, *rue Beaurepaire*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, cote officielle, au comptant. — *Obligations* : 16.650 de 300 fr. 5 0/0. — *Taux d'émission* : 285 fr. — Revenu 5 0/0.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	246 66	27 50
1890.	488 09	30 »
1891.	483 67	27 50
1892.	431 08	25 »
1893.	400 73	25 »
1894.	403 25	27 50
1895.	487 19	27 50
1896.	560 59	25 »
1897.	533 78	27 50
1898.	578 47	

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 29 juillet 1881. — *Objet* de la Société : Exploitation des marques Jacquand père et fils, A. Jacquot et Cie, Dubois, Berthoud et Cie, et autres marques accessoires pour la fabrication

des cirages, encres et vernis ; la fabrication et la vente des matières premières et fabriquées se rapportant à cette industrie et à toutes opérations analogues. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leclère, à Paris. — *Assemblée générale* : Courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 7 0/0 au Conseil d'administration ; 8 0/0 au Comité de direction ; 85 0/0 aux actionnaires.

Réserve legale : 744.511 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Saint-Prix.

Membres : MM. Jean Berthoud, P. Cesbron, Deschiens, P. Bertin-Mourot, H. Rabourdin, Pierre Arbel.

Directeurs : MM. Jean Berthoud, Bertin-Mourot et Cesbron.

Secrétaire du Conseil : M. Geiger, fondé de pouvoir. 3513

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA FABRICATION DES

MATIÈRES PLASTIQUES

Siège social : 13, *rue Caumartin, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr., entièrement versées ; les titres sont au porteur ou nominatifs. — *Parts bénéficiaires* : 600. — *Objet* : La création et l'exploitation en France d'une ou plusieurs fabriques de matières plastiques ; la création et l'exploitation en France d'usines destinées à la production des matières premières entrant dans la fabrication des matières plastiques, et des usines destinées à l'utilisation des produits secondaires provenant des fabriques, ainsi que de toutes les opérations qui s'y rattachent ; la création et l'exploitation à l'étranger de fabriques similaires ; le commerce en France et à l'étranger des matières fabriquées dans toutes ces usines. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 15 novembre 1889. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de novembre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 à la Société générale pour la fabrication de la dynamite et 65 0/0 aux actions.

Cours des actions : 1.000 fr. — *Dividende* exercice 1897-98 : actions, 60 fr. ; parts de fondateurs, 84 fr. 33. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social le 10 décembre de chaque année ; depuis deux ans, un acompte est distribué le 20 mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Le Play.

Membres : MM. Jules Chaubet, Cl. Forestier, Paul du Buit, le baron J. de Kautstein, A. Mialane, F. Rambaud.

Commissaires : MM. L. Mara, de Prez-Crassier.

Administrateurs délégués : MM. J. Chaubet et C. Forestier. 3514

SOCIÉTÉ HONGROISE

DE PEINTURES SOUS-MARINES

Siège social : 5, *rue de la République, Lyon*

Le capital social, qui était de cent vingt mille francs, a été porté à cent cinquante mille francs, par délibération du 6 décembre 1898. 3515

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES

ALLUMETTES EN RUSSIE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 100 fr. — *Objet* : L'exploitation de l'usine d'allumettes de Ratmonika, près Nijni-Novgorod (Russie) que la Société a prise à bail pour 15 années de la *Société centrale des allumettes*. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 28 novembre 1898. La Société a été constituée à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne le dixième du capital ; impôt à payer en Russie ; 8 0/0 d'intérêt au capital versé ; somme nécessaire pour l'amortissement du capital en 15 ans ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et aux commissaires ; le solde aux actions.

Observation : La vente en France des actions de cette Société a été faite par la *Caisse financière française*, 2, rue d'Amsterdam, à Paris. 3516

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE

PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue de Rome, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions de francs, divisé en 2.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées, au porteur, a été porté à deux millions cinq cent mille francs, par décision de l'assemblée générale du 20 novembre 1897. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : La création d'une ou plusieurs fabriques de produits chimiques, soit en France, soit à l'étranger, l'acqui-

sition et l'exploitation de tous procédés de fabrication, brevets et licences. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre.

Répartition des bénéfices : Après prélèvement de 5 0/0 pour la réserve légale ; 15 0/0 pour le Conseil d'administration et 85 0/0 à la disposition des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard de Bondeli, Ferdinand Dobler, Alphonse Ehinger, Hugo de Glenck, Charles Kœchlin, Rodolphe Geigy, Rodolphe Sarasin. 3517

SOCIÉTÉ DE L'OZONÉINE

POUR L'EXPLOITATION DES PRODUITS RÉSULTANT DE L'OZONE ET DE DIVERSES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES ET HYGIÉNIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 10.000 actions de 100 fr. La Société pourra émettre des obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 23 décembre 1893. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation de divers produits pharmaceutiques, hygiéniques et industriels résultant de l'ozone ou de ses applications, tels que l'ozonéine, l'ozonel, l'ozoniseur, le fer ozonisé, le vin ozoné antidiabétique, l'exploitation de diverses spécialités pharmaceutiques, notamment l'eau pour les yeux du Dr Sechel, etc. — *Assemblée générale* : Le dernier samedi d'avril, à 3 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Girerd, Guy Pellion, César Brunier de Larnage, Charles Berthemet.

Commissaire : M. Joseph Coster. 3518

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GLYCÉRINES DISTILLÉES

Siège social : 1, rue des Picpus, Marseille

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. ; ces titres sont nominatifs. — *L'objet* de la Société est la distillation de toutes qualités de glycérines brutes, lessives glycérineuses de savonnerie, la fabrication des glycérines à dynamite, glycérines de commerce et glycérines pharmaceutiques, ainsi que toutes autres opérations se rattachant à la glycérine. — *La durée* de la Société est de 23 ans, à partir du 29 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bard, notaire à Marseille. — *L'assemblée générale* a lieu dans les cinq premiers mois. — *Paiement* des coupons apres l'Assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 15 0/0 à un fonds de réserve conventionnelle, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 100.000 fr., sommes fixées par le Conseil pour fonds de réserves spéciales et de prévoyance ; sur le surplus : 5 0/0 au capital versé, et un dividende jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour que, intérêts et dividendes réunis, les actionnaires touchent 10 0/0 de leur capital ; le solde : 20 0/0 aux fondateurs de la Société ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles Diemer.

Membres : MM. M. Poupardin, G. Goetz, H. Duchêne, D. Paché.

Commissaire des comptes : M. Burckardt.

Administrateurs-délégués : MM. Ch. Diémer, M. Poupardin. 3519

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU

SULFURE DE CARBONE

HUILERIE ET SAVONNERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rue Achard, aux Chartreux Marseille

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* : 400, divisées en 200 demi-parts. — *Dividendes* distribués : en 1886, 50 fr. ; en 1887, 62 fr. 50 ; en 1888, 62 fr. 50 ; en 1889, 62 fr. 50 ; en 1890, 62 fr. 50 ; en 1891, 62 fr. 50 ; en 1892, 80 fr. 30 ; en 1893, 80 fr. 20 ; en 1894, 80 fr. ; en 1895, 77 fr. ; en 1896, 80 fr. — *Objet* de la Société : Industrie de l'extraction des corps gras par le sulfure de carbone, la fabrication du sulfure, des savons, des produits chimiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pascal, à Marseille. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 20 avril 1881. — *Assemblée générale* : 4e trimestre. — *Paiement* des coupons à Marseille et à Montpellier, au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 pour former un fonds de réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au fonds d'amortissement ; le surplus : 15 0/0 à Mme Ve Deiss ou à ses héritiers ; 71 1/2 0/0

à l'administrateur-délégué ; 7 1/2 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Leenhardt.

Membres : MM. Th. Mante, Louis Mante, E. Baux, Gustave Gravier, G. Deiss.

Administrateur-délégué : M. G. Deiss. 3520

SOCIÉTÉ

DES MATIÈRES COLORANTES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-DENIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 105, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Neuf millions de francs, divisés en 18.000 actions de 500 fr., dont 5.942 entièrement libérées, et 12.058 libérées de 375 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en Bourse, cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. . .	400	25 »
1890. . .	400	25 »
1891. . .	400	15 »
1892. . .	400	17 50
1893. . .	400	25 »
1894. . .	400	22 »
1895. . .	400	22 50
1896. . .	400	22 50
1897. . .	345	22 50
1898. . .	366 25	»

Durée de la Société : 50 ans et 5 mois, à partir du 1er août 1881. — *Objet* de la Société : Fabrication de matières colorantes et de produits chimiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : Vers le 25 mai. — *Paiement* des coupons à Paris, au Comptoir d'escompte, le 5 juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve pour faire face aux accidents ou charges extraordinaires de la Société ; la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actionnaires des sommes dont les actions sont libérées ; sur l'excédent ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires, sauf la portion que l'assemblée générale jugerait opportun, dans l'intérêt de la Société, de porter à une réserve spéciale, pour constituer un fonds de prévoyance dont elle déterminera le montant et les applications.

Réserve légale : 215 845 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Poirier.

Membres : MM. G. Dalsace, Ch. Lauth, E. Cotelle, A. Lalance, P. Regnard.

Commissaires des comptes : MM. E. Escribe et Cerf.

Directeur : M. Th. Guiral. 3521

SOCIÉTÉ NATIONALE DE

PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue des Ecoles, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., libérées au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 20. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 3 septembre 1892. — *Objet* de la Société : La fabrication, soit en France, soit à l'étranger, des produits chimiques de toute nature et de leurs accessoires, de tous produits spéciaux applicables aux sciences, à l'agriculture et à l'industrie, de toutes fournitures de laboratoire, de tous appareils scientifiques ou de laboratoire. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Merlin, à Paris. — *Assemblée générale* : En novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0, soit au remboursement des actions, soit à une réserve spéciale, et 50 0/0 entre les actions et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Bourdon, T. Dreyfus, A. Monnier, J. Fribourg. 3522

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOSIFS

BERGÈS, CORBIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 2, *place du Lycée, Grenoble*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 1.500 actions de 1.000 fr., libérées de 750 fr. — *Parts bénéficiaires* : 300 francs de 1re catégorie ; 300 francs de 2e catégorie. — *Objet* : La fabrication, l'achat et la vente de produits chimiques et d'explosifs, et notamment l'exploitation des explosifs faisant l'objet de la promesse de vente dont il va être parlé, ainsi que l'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous brevets ou licences de brevets se rapportant aux produits chimiques et aux explosifs, le tout tant en France qu'à l'étranger. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 12 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vallier, notaire à Grenoble.

Repartition des bénéfices : 25 0/0 aux parts de 1re catégorie ; 5 0/0 à la réserve légale ; somme fixe de 80,000 fr. pour amortissement du capital ; 5 0/0 aux actions ; sur le surplus : 40 0/0 à l'amortissement ; le

solde : 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 20 0/0 à la gérance ; 20 0/0 aux parts de 2e catégorie ; 55 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. A. Nevret, G. Charpenan, X. Dalberteau, Rateau, A. Bertelot.

Gérants : MM. Bergès et Corbin. 3523

SOCIÉTÉ DE

PRODUITS CHIMIQUES DE HENNEBONT

Siège social : 87, *rue Lafayette, Paris*

Capital social : Cent soixante-dix mille francs. — *Assemblée générale* en mars. 3524

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES DE MARSEILLE-L'ESTAQUE

Siège social : 6, *rue Mogador (prolongée) Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions sept cent soixante mille francs, divisés en 7.520 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Superphosphate, engrais, sulfate de cuivre, de fer, acide sulfurique. — *Dividende* : Exercice 1896-1897 : 15 fr. ; exercice 1897-1898, 15 fr. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons : En juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dolfus-Galline, Cumenge, Desbrière, Bordet, le comte Lavaur et Robert.

Commissaire des comptes : M. Sieldorff.

Directeur : M. Lombard, à Marseille. 3525

SOCIÉTÉ DE

PRODUITS CHIMIQUES DE PUISEAUX (LOIRET)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *boulevard Montmartre Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 200 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de 1893. — *Objet* de la Société : Exploitation d'acide sulfurique, la fabrication et la vente de tous produits s'y rattachant. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lécuyer, Deligny et Adolphe. 3526

SOCIÉTÉ DES

SOUDIÈRES ÉLECTROLYTIQUES

(PROCÉDÉ LÉON HULIN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Quai de Retz, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois millions, divisé en 6.000 actions de 500 fr., libérées des trois quarts. — *L'objet* de la Société est la fabrication de la soude au moyen du sel marin par l'électrolyse (procédé Hulin). — *L'assemblée générale* a lieu en avril. 3527

SOCIÉTÉ SUD RUSSE

POUR LA FABRICATION ET LA VENTE DE LA SOUDE ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ RUSSE PAR ACTIONS

Siège social : *Saint-Pétersbourg*

NOTICE

Le capital social, qui était de trois millions de francs, a été porté à quatre millions de francs à la suite d'un vote de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1898 et de l'autorisation du ministre des finances de Russie. Cette augmentation se fera au moyen de l'émission de 2.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune nominalement aux conditions suivantes. — Le prix d'émission est fixé à 243 r. 75 (650 fr.), dont 187 r. 50 (500 fr.) sont à verser au fonds social et 56 r. 25 (150 fr.) au fonds de réserve de la Société. Les droits de timbre, frais d'impression des titres et d'émission, ainsi que les frais de change, de port et d'assurance devant être laissés, suivant les usages russes, à la charge des porteurs, le prix des actions nouvelles ressort, en France, à 665 fr., net de tous frais. Les nouvelles actions participeront aux bénéfices de la Société à partir du 1/13 juillet 1899. Le droit de souscription aux nouvelles actions est réservé aux porteurs des actions de la première émission, jusqu'au 22 mars 1899, dans la proportion d'une action nouvelle pour trois anciennes. Des fractions d'action ne peuvent pas être souscrites. Les nouvelles actions doivent être entièrement libérées au 22 mars 1899. — *La durée* de la Société est illimitée à partir du 25 août 1897. — *L'acte constitutif* a été publié dans l'*Officiel Russe*. — *Le paiement des coupons* a lieu en octobre à Saint-Pétersbourg et à Lyon, à la *Banque privée*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. A. Trube, baron Dellingohausen, J. Koch, à Saint-Pétersbourg ; G. Vial et A. Pradle, à Lyon. 3528

SULFURES DE CARBONE DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quartier de la Mouche chemin du Pré-Gautry, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891. .	»	30
1892. .	»	30
1893. .	»	50
1894. .	»	50
1895. .	»	50
1896. .	800	50
1897. .	800	50
1898. .	800	»

Durée de la Société : 25 ans, à dater du 23 novembre 1887. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente du sulfure de carbone et de tous produits qui en dérivent. — *Assemblée générale* : 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, en avril et octobre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à titre d'amortissement des constructions et du matériel ; 20 0/0 à titre d'amortissement de la valeur des fûts ; sur le surplus : 6 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve ; le reste : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la direction ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Ferrouillat, P. Ferrouillat, F. Jullien, Sonnery, Martin, Cazeneuve, V. Vermorel, Paul Huit-Fidor, Jean Sonnery.

Directeur : M. J. Odet. 3529

SOCIÉTÉ DES

VASELINES RAFFINÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 112, *rue de Turenne, Paris*

Le capital social, qui était de cent mille francs, a été porté à cent cinquante mille francs par délibération du 2 décembre 1896. 3530

SOCIÉTÉ VEUVE CH. DÈCLE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Locourt (Aisne)
Maison à Paris : 110, *faubourg Poissonnière*

Capital social : Trois millions de francs entièrement versés. — *Objet* de la Société : Le commerce et la fabrication des alcools et produits chimiques. 3531

SYNDICAT INTERNATIONAL DES

PRODUCTEURS DE GLYCÉRINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 94, *rue Royale, Bruxelles*

Le capital social est de quatre millions cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre. 3532

SYNDICAT NATIONAL DE

DESTRUCTION DU PHYLLOXERA ET DU BLACK-ROOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 89, *rue Gallait*
Scharbeek-lez-Bruxelles
14 bis, *rue Saint-Georges, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 300. — *L'objet* de la Société est la fabrication, l'exploitation et la vente d'insecticides et d'engrais agricoles et viticoles. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 19 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me A. Vergote, notaire à Scharbeek-lez-Bruxelles. — *L'assemblée générale* a lieu à Bruxelles, le 2e samedi de décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 12 1/2 0/0 aux parts bénéficiaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 77 1/2 à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Speller, J. Aghion, Flamand, Dirches-Dilly, Odé.

Commissaires des comptes : MM. Devaux et Rebillat.

Administrateur-délégué : M. J. Speller. 3533

UNION LANDAISE DES

PROPRIÉTAIRES ET FABRICANTS DE PRODUITS RÉSINEUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Laboulseyre (Landes)

Le capital social est de cinq cent quatre-vingt-huit mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. 3534

SAVONNERIES ET STÉARINERIES

COMPAGNIE DES HUILERIES ET SAVONNERIES DE MOZAMBIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 72, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. dont 3.000 entièrement libérées attribuées en représentation d'apports et 7.000 libérées de 25 fr. — *Objet* : 1° La création et l'exploitation d'une huilerie et savonnerie dans la province de Mozambique (côte orientale d'Afrique) ; 2° la création et l'exploitation de toute autre industrie dans la province de Mozambique ou contrée avoisinante ; 3° le commerce des graines oléagineuses et autres produits du sol ; 4° le commerce de toutes marchandises à la commission ; 5° et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 7 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à une réserve spéciale ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Kammermann, T. Turettini, le baron Paul d'Allemagne, A. Galland, F. Bentz-Audeoud, G. Bulaton, P. de Boissieu, E. Audeoud, E. Cuenot.

Commissaire : M. E. Audeoud.

Administrateur délégué : M. de Boissieu. 3535

HUILERIES ET SAVONNERIES DU SUD-EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 119, *cours Lieutaud, Marseille*

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 25 mai 1898. 2536

MAISON VIOLET

A.-M. REHNS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 29, *boulevard des Italiens, Paris*

Objet de la Société : Fabrique de parfumerie. — *Assemblée générale* en octobre. 3537

SAVONNERIE CONTINENTALE E. BENOIST & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 56, *rue des Arts Levallois-Perret*

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Obligations* : 80 obligations de 500 fr. — *Revenu* : 13 fr. 50. — *Durée* de l'amortissement : 16 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	»	30
1894.	600	35
1895.	600	40
1896.	600	40
1897.	600	40
1898.	600	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 5 février 1893. — *Objet* de la Société : Fabrique de savon de toilette. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, Paris. — *Assemblée générale* : Mai de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social ; actions, à partir du 1er juin ; obligations, à partir du 30 septembre.

Observations : Cette société a été dissoute le 15 janvier 1898, le fonds a été vendu à la savonnerie continentale du Cosmydor, 19, rue de l'Echiquier, à Paris, le dividende pour solde a été de 75 fr. 25 en plus du remboursement du capital.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Voillot, Goussaire, Dacier.

Gérant : M. Ed. Benoist. 3538

SAVONNERIE CONTINENTALE DU COSMYDOR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue de l'Échiquier. Paris*

Le capital social est de neuf cent cinquante mille francs.

Observations (Voir l'observation à la notice ci-dessus). 3539

SAVONNERE DU LION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, *boulevard Sébastopol Paris*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février. 3540

SAVONNERIE DE MARSEILLE BONNEVEINE

Siège social : 22, *rue Constantine, Lyon*

Capital social : Trois cent mille francs.
Administrateurs : MM. L. Fonbonne, V. Bourgeois, H. Thivel. 3541

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PARFUMS DU LITTORAL

Siège social : *Fréjus*

Le capital social est de trois cent deux mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 28 juin 1898. 3542

SOCIÉTÉ ANONYME DE

SAVONNERIE PARISIENNE

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS ALFRED SCHWEIZER

Siège social : 138 *à* 142, *rue Sadi-Carnot Bagnolet (Seine)*

NOTICE

Le capital social est un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 900 entièrement libérées ont été attribuées à M. Alfred Schweizer, en représentation de ses apports, et 1.100 libérées de 125 fr. — *Objet* : La fabrication et la vente du savon, spécialement du savon de toilette ; l'acquisition, la création ou location de toutes usines ou immeubles nécessaires à son industrie et leur vente ; l'acquisition ou la location et la revente de tout matériel ; la Société pourra s'intéresser dans toutes entreprises similaires par voie d'achat, de souscription d'actions ou d'apport et fusionner avec toute Société ayant le même objet. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 2 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 1° 25 0/0 au Conseil d'administration ; 2° 75 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; toutefois, sur les bénéfices nets, l'assemblée générale ordinaire annuelle pourra décider le prélèvement de telle somme qu'elle jugera convenable à l'effet de constituer un fonds de réserve extraordinaire dont elle déterminera la quotité ; le Conseil d'administration pourra décider, sans convoquer l'assemblée générale, la répartition d'un ou plusieurs acomptes sur le dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Berly, A. Schweizer, G. Goldschmidt. 3543

SOCIÉTÉ ANONYME

DES SAVONNERIES SERPETTE

Siège social : 1, *rue de Lamoricière, Nantes*

Le capital social est de huit cent mille francs, entièrement versés. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des savonneries Serpette, la fabrication et la vente de savons. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. 3544

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

STÉARINERIE DE DIJON

Siège social : *Dijon*

Capital social : Un million deux cent mille francs. — — *Objet* de la Société : Stéarinerie, bougies, glycérine, oléine. 3545

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

HUILERIES, SAVONNERIES MÉRIDIONALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Saint-Jacques, Marseille*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la Bourse. — *Parts* bénéficiaires : 12 0/0 aux 12 parts de fondateurs formant 24 titres.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	22.75
1891.	»	31
1892.	»	35
1893.	554.97	35
1894.	655.16	35
1895.	692.50	35
1896.	691.41	30
1897.	695	25
1898.	695	30

Durée de la Société : Depuis le 4 mai 1881, pendant 20 ans prolongée de 20 ans. — *Objet* de la Société : Huilerie, savonnerie, sulfure de carbone. Usines en Italie (Bari), en Espagne (Utréta). — *Assemblée générale* : En janvier. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Taxil Fortoul, à Marseille. — *Paiement* des coupons, au siège social, à Marseille, le 1er février.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus comme suit : la part sur les bénéfices attribués à l'administrateur-délégué ou au directeur ; 12 0/0 aux fondateurs de l'ancienne Société ; 8 0/0 aux membres du Conseil d'administration ; une réserve supplémentaire et

facultative, dont le chiffre et la destination seront fixés par l'assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration ; le restant sera réparti entre toutes les actions, à titre de dividente.

Observations : Le capital originaire de 3.000.000 a été réduit à 2000.000, entièrement versés, à partir de l'exercice 1891-1892. — *Reserves* et amortissements au 1er octobre 1898 : 1.177.102,37.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Albert Rey.

Membres : MM. Henri Bergasse, Louis Sarlin, Paulin Sicard et Henry Gazagne.

Commissaire : M. de Lauversin.

Administrateur-délégué : M. Marie-Henri Gazagne. 3546

SOCIÉTÉ DE LA

STÉARINERIE FRANÇAISE

Siège social : 104, *rue de Landy, Saint-Denis*

Le capital social est de sept millions, quatre cent vingt-quatre mille, trois cent soixante-quinze francs. — *Assemblee générale* : En avril. 3547

SOCIÉTÉ DE

STÉARINERIE ET SAVONNERIE DE LYON

Siège social : 36, *rue du Tunnel, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux milllions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 2.000 de 500 fr. 4 1/2 0/0, remboursables en 30 ans. Intérêts, 22 fr. 50, payables les 1er janvier et 1er juillet. — *Dividendes* distribués en 1896 : 5 fr. — *Durée* de de la Société : 50 ans, à partir du 30 juillet 1895. — *Objet* de la Société : Fabrication de la bougie et du savon. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chaine, à Lyon, rue Saint-Dominique. — *Paiement* des coupons chez MM. de Riaz, Audra et Cie, banquiers, quinze jours après l'assemblée.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 amortissement des constructions ; 10 0/0 amortissement du matériel ; 5 0/0 à la réserve facultative, 50 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 pour le Conseil d'administration ; 10 0/0 à l'administrateur délégué.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Chatanay.

Membres : MM. Gourd frères, A. Valayer, J. David, A. Radisson.

Administrateur délégué : M. Augustin Radisson.

Commissaire des comptes : M. Canavy. 3548

YANE-PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PARFUMERIE

Siège social : 21, *rue Royale, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation d'un fonds de commerce de parfumerie pour la vente de tous produits à la marque Yane et tous autres produits. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir du 9 février 1899. L'acte constitutif a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; somme pour réserves extraordinaires ; 2 1/2 du surplus au Conseil d'administration ; le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Richardet et O. Schmidt.

Commissaire : M. J. Sallaz. 3549

CHAPITRE XXVIII

PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DROGUERIES

BIÉTRIX AINÉ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
29, rue de la Lanterne, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation et la vente de drogueries, de produits pharmaceutiques et chimiques. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er juillet 1897. 3550

COMMISSION GÉNÉRALE EN DROGUERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, passage Saulnier
Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-deux mille francs, divisé en 220 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 100 attribuées en représentation d'apports. — *Parts* bénéficiaires : 220. — *Objet* : L'exploitation directe ou indirecte de tous médicaments, spécialités, substances pharmaceutiques et chimiques, comme droguerie en gros. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 27 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ader, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 3 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 au directeur ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Galle, E. Basset, E. Laudet. 3551

COMPAGNIE FRANÇAISE D'OBJETS

DE PANSEMENTS ANTISEPTIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lyon-Montplaisir (Rhône)

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet* de la Société : Fabrication du coton hydrophile, cotons et gazes antiseptiques.

Directeur : M. Larochette. 3552

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES AU KOLA

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DARDANNE ET Cie

Siège social : 11, rue Le-Regrattier
Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de spécialités pharmaceutiques au kola. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 15 janvier 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Cristen, Vimart, Bourlet, Karl Hanotaux.

Gérant : M. Dardanne. 2353

ÉTABLISSEMENTS PORCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, rue d'Hauteville, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisé en 8.500 actions de 100 fr., entièrement libérées dont 2.000 ont été attribuées à M. Porcher en

représentation de son apport. — *Parts* de fondateurs : 1.200. — *Objet* : L'exploitation de l'établissement industriel et commercial pour la fabrication et la vente des appareils sanitaires pour le bâtiment, ayant son siège à Paris, rue d'Hauteville, 52, dont M. Porcher a fait apport à la Société, ainsi que de tous autres établissements similaires et de toutes maisons de dépôt tant en France qu'à l'étranger ; 2° la fabrication et la vente de tous autres appareils et objets utilisés par l'industrie du bâtiment.

La durée de la Société est de 75 ans, à partir du 5 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me d'Hardivillier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 1/20 ou 5 0/0 affecté au fonds de réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ; après quoi, le prélèvement affecté à sa formation cessera d'être obligatoire, sauf à reprendre son cours, s'il descendait au-dessous du dixième dudit capital ; s'il est continué au delà, l'excédent peut être porté à un compte d'amortissement ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un 1er dividende égal à 5 0/0 du montant des actions. Sur l'excédent, il sera prélevé : 1° une fraction qui ne pourra, en aucun cas, être supérieure à 20 0/0, et qui sera mise à la disposition du Conseil d'administration pour être répartie par lui, et dans la limite de ses convenances, entre les directeurs techniques et commerciaux, et dans le cas où cette fraction de bénéfices ne serait pas entièrement distribuée par le Conseil d'administration, ce qui restera disponible s'ajoutera à la part de bénéfices prélevée pour la réserve ; 2° ensuite 10 0/0 pour le Conseil d'administration. Sur le surplus, il sera prélevé la somme nécessaire pour compléter aux actionnaires un dividende égal à 10 0/0 du montant de leurs actions. Si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires ne pourraient pas les réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Enfin, l'excédent, s'il y en a, sera réparti : 60 0/0 aux actionnaires et 40 0/0 aux parts de fondateurs.

Observations (voir le chapitre des émissions).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Orosdi, A.-J. le Héron, A. Porcher, E. Marx. 3554

EXPLOITATION D'UNE USINE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. NAUDASCHER ET Cie

Siège social : 24, boulevard Poissonnière Paris

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation et le développement d'une usine de produits pharmaceutiques ; la fabrication et la vente des produits ; amélioration à apporter à la fabrication industrielle. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 3 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Legay, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu au plus tard en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus : 33 0/0 aux actionnaires ; 57 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au gérant.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Th. Fulhas, Orn. Gros, Edm. Lebègue, Louis Bertin, Ant. Pietri.

Gérant : M. A. Naudascher. 3555

HENRI AUGÉ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 23, rue Garibaldi, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des produits pharmaceutiques. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 29 septembre 1898. 3556

L'ANTIPERTUSSIQUE LÉON BOUTARD ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 18, rue d'Amiens, Rouen

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs, divisé en 300 actions de 100 fr., libérées de 75 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 32. — *Objet* : La mise en valeur commerciale au moyen de la publicité d'une spécialité pharmaceutique désignée sous le nom de *Sirop antipertussique* et les *Pastilles antitussiques*, à base de créosote. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 19 juin 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Carré, notaire à Rouen. — *Le paiement* des coupons a lieu les 1er janvier et 1er juillet, chez Me Pitot, banquier, à Rouen.

Répartition des bénéfices : 1° la somme nécessaire pour l'amortissement du capital en 20 ans ; 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 3/6 aux actionnaires ; 1/6 au gérant ; 1/6 au Conseil de surveillance ; 1/6 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pitot.
Secrétaire : M. E. Lancesseur.
Membres : MM. J. Deshayes, J. Sandret.
Directeur : M. Léon Boutard. 3557

LE CALAYA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, allées de Tourny Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de produits pharmaceutiques. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 22 mars 1898.

3558

LE TRAUMATOL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
21, rue du Faubourg-Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 26 décembre 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente du Traumatol (iodocrésine de Chevrier et Krauss), produit déposé et breveté S. G. D. G., la fabrication et la vente de tous produits similaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Antoine Chevrier, Henri Wiener, Charles Macé. 3559

SOCIÉTÉ ANONYME

L'OXYGÈNE

Siège social : rue Jeanne-d'Asnières Clichy-Levallois (Seine)

NOTICE

Le capital social, qui était de cent mille francs, a été porté à cent cinquante mille francs, par décision de l'assemblée générale du 18 décembre 1897. — *Assemblée générale* en août.

Administrateur : M. Ch. Kermerley-Hall. 3560

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DUPERRON

Siège social : Flers (Orne)

NOTICE

Le capital social est de trois cent soixante mille francs, divisé en 3.600 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Obligations* : 1.900 divisées en trois séries, ces obligations productives d'intérêts, la première série à 6 0/0, la deuxième et la troisième à 5 0/0. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de deux fonds de commerce et d'industrie pour la fabrication et la vente de produits pharmaceutiques et de confiserie situés l'un à Flers (Orne) et l'autre à Paris, 3 ter, rue des Roziers.

Directeur : M. Autran. 3561

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

DES PHARMACIENS

POUR LA FABRICATION DE L'IODE ET DE SES DÉRIVÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Réaumur, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication, l'achat et la vente de l'iode et de ses dérivés. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 à l'amortissement du capital.

Administrateur délégué : M. Fièvet. 3562

SOCIÉTÉ DU DATURA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Faubourg Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., libérées du quart. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente des produits antiasthmatiques, Gambier, poudres antiasthmatiques, cigarettes, etc. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 4 Janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 5 0/0 réserve de prévoyance ; 10 0/0 aux administrateurs, 5 0/0 au personnel ; l'excédent aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Gilbert, A. Coulon, E. Gambier.

Commissaires des comptes : MM. H. Damourette, H. des Essarts.

Directeur : M. Gambier. 3563

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DES

PHARMACIENS DE FRANCE

DROGUERIE MÉDICINALE DE PARIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE PAR ACTIONS

Siège social : 9, *rue Favart, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. dont 500 entièrement libérées ont été remises à M. Petit, en représentation de ses apports et 1.500 libérées de 10 fr. — *Objet* : L'achat, la préparation et la vente des drogues simples, des produits pharmaceutiques, chimiques et annexes; en un mot le commerce général de la pharmacie et de la droguerie et l'exploitation des eaux minérales. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 12 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pérard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au directeur-président; 15 0/0 au Conseil d'administration; 37 50 0/0 aux actions et 37 50 0/0 aux actionnaires acheteurs, au prorata de leurs achats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Blaise, Collin, de Mazières, Rabst, Riéthe, Thiébaut, Courtin.

Commissaires : MM. Cappez et Dubois. 3564

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

PRODUITS PHARMACEUTIQUES ADRIAN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 8-11, *rue de la Perle, Paris*

Le capital social est de un million de francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication et la vente de produits pharmaceutiques. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre. 3565

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES TOURBES PASTEURISANTES

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
ET EN COMMANDITE, SIMPLE

BRION, PATÉ, BURKE ET Cie

Siège social : 4, *rue de Trévise, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 4.000 parts de 125 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 2, 5 ou 8 ans. — *Objet* de la Société : Exploitation des brevets pour l'utilisation de la fibre de tourbe. — *Acte* : sous seings privés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Fondateurs : MM. Aimé-Joseph-Albert Brion, 9, rue de l'Université, à Reims ; Cesaire-Emile Paté, même adresse, et John Burke, propriétaire à Londres, Morpeth Mansions, s. w. Fournisseur du Ministère de la Guerre, brevets en France à l'étranger, diplôme d'honneur, hors concours, grand prix exposition de Rochefort 1898, médaille d'or à l'exposition d'hygiène en Angleterre 1898.

Directeurs-gérants : MM. Brion, Paté, Burke, agissant ensemble ou séparement. 3566

LA SOCIÉTÉ PANGADUINE

BOUILLOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Capital social : Cent mille francs. — *Objet* de la Société : Alcaloïdes et principes actifs de l'huile de foie de morue.

Gérant : M. Bouillot. 3567

SOCIÉTÉ DES

PRODUITS A. HERTZOG

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Grammont, Paris*

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs, divisé en 120 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *L'objet* de la Société est l'exploitation commerciale des produits A. Hertzog, et notamment du Baume Victor, des Pilules Suisses et des Capsules de Myrrholine. — *La durée* de la Société est de 70 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Paul Dupuy, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois de janvier ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; le surplus : aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Hertzog, W. Mosseinger et Victor Moessinger.

Commissaire des comptes : M. R. Rousseau. 3568

SOCIÉTÉ DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
DE LA
GRANDE-TRAPPE DE LA MORTAGNE
(ORNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Duchesnay, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 1 000. — *L'objet* de la Société est la mise en valeur commerciale, au moyen de la publicité sous toutes ses formes, des produits pharmaceutiques et autres préparés actuellement au monastère de la Grande-Trappe de Soligny-la-Trappe (Orne), de ceux qui pourront l'être ultérieurement et d'une façon générale, de tous produits pharmaceutiques pouvant être livrés au public par toutes personnes dûment et légalement autorisées, sous le nom générique de produits pharmaceutiques de la Grande-Trappe; l'exportation et la vente à l'étranger de ces produits; dans les conditions légales, les opérations commerciales relatives à tous autres produits pharmaceutiques. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 15 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; somme nécessaire pour la constitution d'une réserve spéciale; 10 0/0 aux administrateurs; le solde : 65 0/0 aux actions, 35 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Faure, C. Galliet, L. Gautreau, J. Le Rayon, A. Lessart, V. Richard.

3569

TRAITEMENT DES QUINQUINAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Malher, Paris*

Capital social : Huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois francs trente-trois centimes. — *Assemblée générale* en avril.

3570

Grands Vins de Champagne
JULES MUMM & CIE
REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT
DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XXIX

SALINES

COMPAGNIE DES
SALINES DE DAX
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, *rue Laffitte, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués : 4 0/0. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de janvier 1870. — *Objet* de la Société : L'exploitation des mines de sel gemme, dites : Concession de Dax, situées sur le territoire de la commune de Dax (Landes); la vente des produits desdites mines et toutes opérations se rattachant à leur exploitation. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me E. Fould, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 21/2 0/0 jusqu'au 2/10 ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus, 60 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au conseil d'administration ; 10 0/0 second fonds de réserve à la disposition du Conseil d'administration ; 20 0/0 au fondateur de la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Pereire.

Membres : MM. A. Franck, J. Lévy, Guérin de Litteau.

Administrateur-délégué : M. Max Franck.

Commissaire des comptes : M. Haeussermann.

3571

COMPAGNIE DES
SALINES, HOUILLÈRES ET FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES DE BOUHENANS

Siège social : 25, *rue Bergère, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 150 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés — *Obligations* : 600, de 1.000 fr. 4 0/0, amortissables en 20 ans. — Taux d'émission : 1.000 fr. — Revenu, 40 fr. — *Dividendes* distribués de 1891 à 1898 : 7 fr. — *Durée* de la Société : 20 avril 1868 au 31 décembre 1918. — *Objet* de la Société : Exploitation des salines et houillères de Gouhenans et des fabriques de produits chimiques qui en dépendent. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Petithuguenin, à Besançon (Doubs). — *Assemblée générale* : En avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons, à Paris, 25, rue Bergère.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Sainte-Claire-Deville.

Membres : MM. Veil-Picard, Micaud, Chevreux, de Stucklé.

Commissaire des comptes : M. Seiler.

Directeur : M. Chevreux, administrateur-délégué.

3572

COMPAGNIE DES
SALINES DE SAINTE-VALDRÉE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, *rue Laffitte, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 300 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	250	5 0/0
1890.	250	5 0/0
1891.	250	5 0/0
1892.	250	5 0/0
1893.	250	5 0/0
1894.	250	5 0/0
1895.	250	6 0/0
1896.	250	5 0/0
1897.	250	5 0/0

Durée de la Société : 99 ans, à partir d'octobre 1877. — *Objet* de la Société : L'exploitation d'une mine de sel gemme et de sources d'eau salée dite mine de Sainte-

Valdrée, existant sur le territoire des communes de Laneuville devant Nancy, Art-sur-Meuse et Jarville, canton et arrondissement de Nancy ; la fabrication et la vente du sel et des produits chimiques en dérivant, ainsi que l'emploi des eaux salées en bains. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Weiss, à Nancy. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à la Banque transatlantique.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour la fondation d'un fonds de prévoyance ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Pereire.

Membres : MM. Franck, Max Franck, B. Haas, L. Delaporte, Joseph Lévy, Guérin de Litteau.

Administrateur-délégué : M. Max Franck.

Commissaire des comptes : M. A. Lepape. 3573

COMPAGNIE DES

SALINS DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8¼, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Sept millions trente-sept mille cinq cents francs, divisés en 14.075 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 13.735 ont été remboursées et remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse au comptant.

Années	Cours des act. de jouiss.	Div. distr. aux act. de jouiss.
1889. . . .	1340	40
1890. . . .	1385	40
1891. . . .	1385	40
1892. . . .	1688	55
1893. . . .	1602	55
1894. . . .	1283	40
1895. . . .	971	20
1896. . . .	948	20
1897. . . .	882	25
1898. . . .	900	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er janvier 1868. — *Objet* de la Société : Exploitation directe et indirecte et toutes les opérations se rattachant à l'industrie et au commerce des différents sels que renferment les eaux salées de France. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons, au siège social, les 2 janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 pour payer l'intérêt de 640 actions ; sur l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au fonds de gratifications, pour être réparti, ainsi que le Conseil d'administration avisera, entre les différents mandataires, directeur, employés ou agents de la Compagnie ; 10 0/0 au moins et 40 0/0 au plus seront portés à un nouveau compte de réserve ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Aucoc.

Membres : MM. L. Davillier, C. Dollfus, W. d'Eichthal, Eug. Guët, le marquis de Panisse, le comte de Lastours, A. Gervais, Puerari.

3574

COMPAGNIE DES

SELS DE BESANÇON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Salines de Montferrand
Montferrand (Doubs)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées au porteur. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 360, émises en 1894, remboursables à 325 fr., à partir de 1894. — Intérêt annuel 25 fr., payables par moitié.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	»	15
1892.	»	20
1893.	»	11
1894.	»	11
1895.	205	»
1896.	»	»
1897.	»	»
1898.	»	»

Durée de la Société : 50 ans à dater du 25 octobre 1888. — *Objet* de la Société : Exploitation de la mine de sel gemme et sources salées de Pouilley-les-Vignes (Doubs) : la fabrication et la vente du sel, ainsi que de ses dérivés. — *Assemblée générale* : 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons, au Crédit Lyonnais, à Besançon, à la Société générale, à Besançon, et au siège social à Montferrand. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dromard, à Dannemarie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus : 10 0/0 au compte d'amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Sancey.

Membres : MM. Barbaud, Briot de Lallemand, Chalnot, Lavey et Rousselot.

Directeur : M. A. Lavey. 3575

SALINES DE BOSSERVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Laneuveville-devant-Nancy

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs, sans valeur indiquée : 150.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1894.	520	6 0/0
1895.	530	8 0/0
1896.	550	8 0/0

Durée de la Société : 99 ans. — *Objet* de la Société : L'exploitation de la concession des mines de sel gemme et des sources salées de Bosserville, la fabrication et la vente du sel de commerce, l'extraction du sel gemme pour l'agriculture et les produits chimiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Brulant, à Saint-Nicolas-du-Port. — *Assemblée générale* : Epoques indéterminées.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H.-F. de Hulster, à Crespin (Nord) ; Séjournant, à Paris ; Humbert, à Saint-Dié ; Verner, à St-Dié ; Perrin, à Nancy ; France Lanord, à Nancy.

Administrateur délégué : Prost, à Nancy.

3576

SOCIÉTÉ ANONYME DES

SALINES DE DIEGO-SUAREZ

Siège social : 47, rue des Mathurins, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été, par décision de l'assemblée générale du 7 septembre 1897, réduit à six cent quatre-vingt mille francs et divisé en 1.700 actions de 400 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : Exploitation des salines et le commerce des produits de celle-ci, et notamment l'exploitation des salines dont apport leur est fait, et le commerce de sel dans la région Sud-Est africain, les colonies françaises de Diego-Suarez, de la Réunion, dans les pays protectorats de Madagascar, Indes et autres régions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léopold Degoix, Lucien Durand, Armand Guffroy, Arthur de Faymoreau d'Arquistade, Henry Lée, Marius Martin, Octave Noël, le comte Elie Petiton, Louis Pichon, Henri Pignot, Gabriel Richou, Louis Girard, Eugène Renevey.

Commissaires des comptes : MM. Watteville et Maurice Guffroy. 3577

SALINES ET MINES DE L'ALTAR

Siège social : 20, boulevard des Capucines

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *Parts* de fondateurs : 40.000. — Tous les titres sont entre les mains de souscripteurs primitifs, aucun n'a encore paru sur le marché. — *Durée* : 40 années, du 29 otcobre 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation de mines d'or et de mines de sel, au Mexique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vincent à Paris. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 sur la partie libérée des actions ; 10 0/0 pour l'amortissement du capital ; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour gratification au personnel ; et le reste : 5 0/0 aux actions ; 5 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Lejeune, A. Alker, Bourgine, Danon et Louis Lejeune.

Administrateur-délégué à Paris : M. P. Lejeune.

Administrateur-délégué au Mexique : L. Lejeune.

Directeur au Mexique : M. Chaumeil. 3578

SALINS DE SAINTE-LUCIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 300 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : Exploitation de salins, vignobles, primeurs, et tous autres objets se rattachant à l'exploitation d'un salin et d'une propriété. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons à Paris, 30, rue Drouot.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Panassié, Rodière et Barbas.

Commissaire des comptes : M. Damourette.

Directeur : M. Panassié. 3579

SELS GEMMES ET HOUILLES DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE

Siège social : 5, *rue de la Boëtie, Paris*

NOTICE

Capital social: Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur et cotés à la cote, au comptant et à terme. — *Obligations*: 10.000 de 500 fr. 4 0/0, libérées et au porteur. — *Taux d'emission*: 477 fr. 50, remboursables au pair par tirages semestriels de 1899 à 1933. Intérêt annuel 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. Ces obligations sont cotées en bourse (1re partie du bulletin de la cote).

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.....	513	10 »
1891.....	383	20 »
1892.....	418	25 »
1893.....	450	25 »
1894.....	413	25 »
1895.....	699	25 »
1896.....	645	25 »
1897.....	589	12 50
1898.....	508	»

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 6 juillet 1883. — *Objet* de la Société : L'exploitation des lacs de sels de Glauber (Russie), des mines de charbon et des gisements de gel gemme dont les concessions appartiennent à la Société. — *Assemblée générale*: 1er semestre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons chez MM. Demachy et F. Sailhère, 58, rue de Provence. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale; 5 0/0 pour servir aux actions un revenu égal; 10 0/0 au Conseil d'administration; 3 0/0 pour rémunérations et gratifications à la direction et au personnel. Quant aux 87 0/0 de surplus, la moitié sera versée à un fonds spécial d'amortissement, l'autre moitié sera répartie à toutes les actions par parts égales. Après l'amortissement complet des actions, ces 87 0/0 seront distribués à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denormandie.

Membres : MM. Ludovic de Saint-Paul de Sincay, le marquis d'Abzac, le marquis de Beauvoir, Ch. Demachy, le comte d'Aussonville, L. Lavessière, G. Mirabaud, Edouard Montefiore, Stern, Hubert Henrotte, le marquis de Barral-Montferrat. 3580

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENNES

SALINES DOMANIALES DE L'EST

Siège social : 25, *rue Bergère, Paris*

NOTICE

Capital social: Quinze mille parts ou actions sans désignation de valeur. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en Bourse, au comptant. — *Obligations*: 8.000 remboursables à 625 fr., et 1.450 remboursables à 500 fr. Revenu, 25 fr. Amortissement terminé en 1916.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1889..	266 »	254 50	15 »
1890..	249 59	553 »	10 »
1891..	212 05	555 »	10 »
1892..	308 24	572 61	15 »
1893..	503 65	572 50	25 »
1894..	478 52	589 74	27 »
1895..	325 92	619 43	20 »
1896..	308 48	614 12	11 50
1897..	287 26	614 85	»
1898..	250 19	619 05	»

Durée de la Société : Constituée le 8 janvier 1862, finira le 8 janvier 1918. — *Objet* de la Société : Exploitation de saline en Lorraine et en Franche-Comté, et fabrique de produits chimiques; acide sulfurique, soude, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Fin mars. — *Paiement* des coupons, 25, rue Bergère, à Paris, le 15 avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former une réserve de deux millions; le surplus aux actionnaires, sous réserve de la participation aux bénéfices fixés par l'Assemblée en faveur des administrateurs lorsque le dividende dépasse 30 fr.

Réserve statutaire : 703.376 fr.

Réserve extraordinaire : 432.847 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Girod de l'Ain.

Membres : MM. le marquis de Chautérac, Seiler, Veil-Picard, Sainte-Claire-Deville, de Stucklé, Chevreux, Bourgoin.

Commissaires des comptes : MM. Carl, Zandyck. 3581

SOCIÉTÉ ANONYME DES

SALINES DE LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

Siège social : *Nancy*

Le capital social est de un million de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Maringer. 3582

SOCIÉTÉ ANONYME DES

SALINES DE LONS-LE-SAUNIER

Siège social : *Lons-le-Saunier (Jura)*

NOTICE

Capital social: Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., dont 340 entièrement libérées et 860 libérées de 325 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes* distribués de 1894 à 1898 : 3 0/0. — *Durée* de la Société : 50 ans, à

partir du 9 janvier 1892. — *Objet* de la Société : La propriété et l'exploitation de la concession de la mine de sel gemme, dite concession de Perrigny, la fabrication et la vente du sel de commerce. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pourchat, à Lons-le-Saunier. — *Assemblée générale* : 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus : 93 0/0 aux actionnaires ; 70 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Bonnotte, Ed. Chapuis, A. Roure, Gustave Berturat.

Directeur : M. Ed. Cantenot. 3583

SOCIÉTÉ ANONYME DES

SALINES ET MINES DE SEL GEMME DE CHATILLON-LE-DUC

Siège social : à l'Usine commune de Geneuville (Doubs)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Banque. — *Dividendes* distribués : En 1889, 40 fr.; en 1890, 40 fr.; en 1891, 40 fr.; en 1892, 30 fr.; en 1893, 30 fr.; en 1894, 25 fr.; en 1895, 25 fr.; en 1896, 25 fr.; en 1897, 25 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 5 mai 1877. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente du sel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Louvot, à Besançon. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, Banque Mairot-Détrey, Besançon ; Evrard et Cie, à Mirecourt, et Société nancéienne, à Nancy.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale et ensuite 10 0/0 à l'amortissement ; 75 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Loigerot, Henri Mairot, Gérardin, Béjean et P. Demogé.

Commissaire des comptes : M. Lieffroy.

Directeur : M. Coilley. 3584

SOCIÉTÉ ANONYME DES

SALINES ET MINES DE SEL DE MISEREY

Siège social : Miserey (Doubs)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 1.500 actions de 1.000 fr., entièrement libérées et sur lesquelles il a été remboursé 200 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889. .	»	80
1890. .	»	80
1891. .	»	80
1892. .	»	60
1893. .	»	55
1894. .	»	48
1895. .	800	40
1896. .	700	36
1897. .	800	32
1898. .	800	25

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 25 mai 1872. — *Objet* de la Société : Exploitation de la concession de la mine de sel de Miserey (Doubs). — *Assemblée générale* : En juillet. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Collardeau, à Besançon.

Repartition des bénéfices : Amortissement 2 0/0 du chiffre de premier établissement ; 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 du capital versé ; le surplus : 8 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 aux employés et agents de la Société ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hautefeuille.

Membres : MM. Barich, Geilinger, Zeigler, G. de Beauséjour, Marchand, Dr Gustave Keller.

Directeur : M. Marchand. 3584 bis

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XXX

SOCIÉTÉS COLONIALES

ASSOCIATION POPULAIRE COMMERCIALE

DU MÉKONG

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIALE

Siège social :
26, *rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris*

NOTICE

Le capital social est fixé à dix mille francs, divisé en 200 actions de 50 fr. chacune, entièrement libérées. — *La durée* de la Société est fixée à 20 ans, à dater du 24 avril 1892. Cette Société a pour objet de faire pour elle-même ou pour le compte de tiers des opérations financières, industrielles, commerciales et agricoles en Indo-Chine ou dans les autres colonies françaises. — *L'acte constitutif* a été déposé au greffe du tribunal de commerce de la Seine et publié dans les *Affiches Parisiennes* du 24 avril 1892.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Adam, A. Guille, L. Dejaffre, G. Jembonnet, L. Buchet, F. Esnault, S. Blanc, A. Gourduin et E. Leloup. 3585

COMPAGNIE AGRICOLE AU DAHOMEY

(COLONISATION ALSACIENNE-LORRAINE)

A. SAUDEMONT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 7, rue Saint-Lazare, Paris

Capital social : Deux cent quarante mille francs, divisés en 480 actions de 500 fr.
Gérant : M. A. Saudemont. 3586

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

DU SUD-ALGÉRIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Blanche, Paris

Le capital social est de quatorze cent mille francs, divisé en 2.800 actions de 500 fr. 3587

COMPAGNIE DE

BISKRA ET DE L'OUED-RIRH

Siège social : 10, rue Blanche, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Parts* bénéficiaires : 400. — *Obligations* : 3.000 obligations hypothécaires de 500 fr. 3 0/0 amortissables en 99 ans. — *Les titres* sont cotés en Bourse. Le capital social pourra être porté à cinq millions de francs par simple décision du Conseil d'administration et suivant les conditions qu'il déterminera. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 15 décembre 1894. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lansquet, à Paris. — *Objet* de la Société : Exploitation de ses domaines en Algérie ; les forages artésiens ; toutes opérations agricoles, industrielles concernant la colonisation dans tous pays, et plus particulièrement en Afrique. — *Assemblée générale* en juillet. — Aucune répartition de dividendes n'a été faite aux actionnaires depuis la création de la Société. — *Paiement* des coupons : Actions, au siège social ; obligations, à la Compagnie algérienne, 11, rue des Capucines, 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent est distribué : 75 0/0

aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 5 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Lainé, Fau, Foureau, Tesserenc de Bort, Weiss, Valentin Smith, Chauvelat.

Commissaires des comptes : MM. Chauveau des Roches, Durand.

Directeur : M. Colombo. 3588

COMPAGNIE DES

CAOUTCHOUCS DE CASAMANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Mogador, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., dont 2.500 entièrement libérées et 2.500 libérées de 50 fr. — *Parts* de fondateurs : 5.000. — *L'objet* de la Société est : 1° L'exploitation agricole, commerciale, industrielle et minière de la Casamance (Sénégal), et spécialement des territoires concédés par décret de M. le président de la République en date des 14 août et 26 décembre 1889 et du 20 août 1894 ; 2° l'exploitation et le développement des établissements commerciaux et agricoles, dont la Compagnie commerciale et agricole de la Casamance est propriétaire en Casamance et dont elle a fait apport à la présente Société ; 3° toute opération se rattachant directement ou indirectement à la création ou au développement de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et de l'exploitation minière en Afrique occidentale ; 3° l'exploitation et création de services de transports ; 5° toutes opérations relatives aux produits coloniaux, tant en Europe qu'en Afrique. La Société pourra également s'intéresser dans toute Compagnie créée ou à créer et dont les opérations auront l'Afrique occidentale pour objet, au point de vue commercial, industriel, agricole, minier et maritime. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 27 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lisle, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en novembre ou décembre ; elle se compose des porteurs de 10 actions.

Repartition des bénéfices : 1° Un vingtième, soit 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve exigé par l'article 36 de la loi du 24 juillet 1867 ; 2° la somme nécessaire au paiement d'un intérêt de 5 0/0 aux actionnaires, sur les sommes dont leurs actions sont libérées. Sur le surplus, il est attribué : 10 0/0 au Conseil d'administration. Le reliquat appartiendra à titre de dividende, savoir : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs ci-dessus créées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Collignon, Albert Cousin, E. Flourens, P. Fournier, G. Guary, Pierre Leroy-Baulieu, A. Lodin, Pierre Le Play, Marcel de Saint-Quentin, L. Seray. 3589

COMPAGNIE COLONIALE

D'EXPORTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir d'août 1896. — *Objet* de la Société : Création, exploitation, développement et acquisition de tous établissements commerciaux, agricoles, industriels et coloniaux en France, dans les colonies françaises et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale.

Fondateur : M. Aug. Boudoux-Théry, industriel à Saint-Quentin (Aisne). 3590

COMPAGNIE COLONIALE DE

MADAGASCAR

Siège social : 2, *place de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr. libérées des 3/4. — *Durée* de la Société : 50 ans, à dater du 1er avril 1896. — *Objet* de la Société : Toutes opérations commerciales ou industrielles se rapportant à la mise en œuvre des ressources naturelles du pays et de la colonisation. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 pour une réserve extraordinaire ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. Manto, V. Thiébaut, baron Chaudrac de Trazannes, de Richemont, L. Delhorbe, E. Laffon, Daléas, J. Ch. Roux. 3591

COMPAGNIE COLONIALE FRANÇAISE

D'ÉLEVAGE ET D'ALIMENTATION A MADAGASCAR

Siège social : 92, *rue Richelieu, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., capital entièrement versé. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 50 ans, à dater du 11 mars 1897. — *Notaire* qui a reçu

l'acte : Me Yver, rue de Châteaudun, 10. — *Objet* de la Société : L'exploitation à Diégo-Suarez (Madagascar), d'une grande usine pour la conservation de la viande de boucherie, l'achat, la vente, l'élevage, l'importation et l'exportation des bestiaux.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/3 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 aux actionnaires et 50 0/0 à M. Gueugnier, comme fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Orosdi, P. Lavigne, J.-J. Carnaud, A. Helbronner, H. Frot, R. Baudouy, E. Laillet.

Commissaire des comptes : M. Juge.

Administrateur-délégué : M. P. Lavigne. 3592

COMPAGNIE COMMERCIALE DU

TRANSVAAL ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *rue du Méridien, Bruxelles*

L'objet de la Société est l'exploitation de toutes industries commerciales au Transvaal et de l'Afrique australe. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant des mois de décembre et de janvier. 3593

COMPAGNIE COMMERCIALE DU

TRANSVAAL ET DE MADAGASCAR

Siège social : 19, *rue de Choiseul, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés actuellement. — *Durée* de la Société : 50 ans. — *Objet* de la Société : La création de comptoirs français dans les principaux centres de consommation du globe et principalement au Transvaal et à Madagascar, dans le but d'exporter ou d'importer tous produits pour le compte de la Compagnie et pour le compte des tiers ; l'exploitation de toutes concessions de quelque nature qu'elles soient ; la défense des intérêts français à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 75 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Dubief, ancien négociant ; Ach. Lignon, président du Conseil, juge au Tribunal de commerce de Lyon ; H. Pansa, L. Servajean, industriel ; G. Tourneil, propriétaire.

Administrateur-délégué : M. A. Dubief, ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Commissaires des comptes : MM. Févela, chef de la comptabilité de la Foncière Lyonnaise, expert comptable ; Daléry, expert comptable près le Tribunal de commerce de Lyon.

Directeur : M. Dubief. 3594

COMPAGNIE DES

COMPTOIRS RÉUNIS D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET D'ENTREPRISES COLONIALES

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNEMENT COMPTOIR AFRICAIN DE LA FALÉMÉ

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

SOUS LA RAISON SOCIALE

ABBONA, GIRARD ET Cie

Siège social : 20 et 22, rue Richer, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr. chacune. Sur ces quinze mille actions, cinq mille entièrement libérées et au porteur seront échangées, dans les six mois qui suivront l'approbation, par l'assemblée générale, des présents statuts, contre les 5.000 actions de la même quotité de la Société Antonº Abbona et Cie. Les 10.000 actions de surplus ont été souscrites en numéraire et sont actuellement libérées entièrement. — *Parts* de fondateurs : 10.000. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en Afrique, dans la partie du Soudan arrosée par la Falémé, du Comptoir commercial fondé en 1895 par la Société Abbona et Cie, approvisionné d'articles ou produits d'Europe destinés à être vendus ou échangés contre les produits du sol ou de l'industrie d'Afrique ; l'exploitation de toutes concessions des terrains obtenus et à obtenir dans ce but ; l'acquisition, la location et l'exploitation agricole et commerciale de tous terrains et constructions ; l'exploitation de toutes propriétés immobilières acquises ou à acquérir ; l'établissement, dans le même but, et l'acquisition ou la cession de tous moyens de transports et de communications terrestres, maritimes ou fluviaux ; la création et l'exploitation de tous comptoirs commerciaux, soit en France, soit dans les colonies françaises, soit à l'étranger, et toutes affaires de commission relatives à l'exportation et à l'importation ; et généralement toutes opérations commerciales, agricoles,

industrielles, financières ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 50 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Masson, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ou mai.

Répartition des bénéfices : 5 0 0 pour constituer la réserve légale; somme égale à 5 0/0 du montant libéré des actions à titre de premier dividende; le solde sera attribué, savoir : 10 0 0 au Conseil d'administration qui en fera, comme il en jugera convenable, la répartition entre ses membres; 5 0/0 au directeur commercial; 25 0 0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Montmort, chevalier de la Légion d'honneur, à Paris; Arthur Savaète, éditeur à Paris; Cammaerts, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, à Paris; Victor Roux, explorateur, à Paris; Ami Stirling, négociant à Paris; Charles Scelle, facteur aux Halles, à Paris; Ch. Le Picard, propriétaire à Montaure (Eure); Napoléon Alker, propriétaire, à Yvetot (Seine-Inférieure); Henri Noguès, ingénieur à Paris; Denis Thomas, banquier, à Paris. 3395

COMPAGNIE DU CONGO

POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue Bréderode, Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent vingt-sept mille francs, représentés par 2.454 actions de 500 fr. chacune; ce capital pourra être augmenté. — *Titres* créés : 2.553; en circulation : 2.453. — Société constituée le 27 décembre 1886, publiée au *Moniteur* le 26 février 1887. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : L'étude, la construction et l'exploitation de tous chemins de fer ou autres voies de communications terrestres dans l'Etat indépendant du Congo et dans les territoires avoisinants; la Société poursuivra spécialement l'étude, la construction et l'exploitation d'un chemin de fer reliant le Bas-Congo au Stanley-Pool; l'étude et l'amélioration de la navigation du Congo et de ses affluents, la création et l'exploitation de services de navigation maritime et fluviale, ports, entrepôts, etc. Toutes opérations d'industrie et de travaux publics, de commerce et de finance dans l'Etat indépendant du Congo et dans les territoires avoisinants. La Société pourra accessoirement faire toutes opérations utiles ou nécessaires à son objet. — *Traité* : Convention du 26 mars 1887 avec l'Etat indépendant du Congo. — *Sociétés filiales* : La compagnie des « Magasins généraux du Congo », constituée le 20 octobre 1888; capital social : 1.200.000 fr. La Société anonyme belge « pour le commerce du Haut-Congo », constituée le 10 décembre 1888; capital social : 3 millions. La compagnie du « Chemin de fer du Congo », constituée le 31 juillet 1889; capital social : 25.000.000. La compagnie des « Produits du Congo », constituée le 29 novembre 1889; capital social : 1.200.000 fr. La compagnie du « Katanga », constituée le 15 avril 1891; capital social : 3.000.000. La compagnie du « Lomami », constituée le 5 juillet 1898; capital social : 3.000.000 de francs. — *Assemblée générale*, à Bruxelles, le 3e lundi de décembre, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes, en décembre, à Bruxelles, aux banques indiquées dans l'avis de convocation aux assemblées générales.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve; le surplus est réparti comme suit : 1° Paiement d'un intérêt 3 0/0 aux sommes versées pour libération anticipée des actions; 2° paiement d'un premier dividende de 5 0/0 sur le capital appelé; sur l'excédent, il est attribué : 10 0/0 au Conseil d'administration et au Collège des commissaires; 10 0/0 aux actions numérotées de 1 à 4.000; 80 0/0 à partager (sauf déduction de l'assemblée générale) entre toutes les actions.

Conseil d'administration composé de 7 à 15 membres, propriétaires chacun de 10 actions de la Société; il est choisi dans son sein un comité permanent de 3 à 5 membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Urban, Alb. Thys, Hip. Lippens, Alb. de Bary, Georges Brugmann, Valère Mabille, Eugène Meeus, Georges de Laveleye, Edouard Despret, Octave Neef-Orban, Alfred Simonis.

Commissaires : MM. Fr. Bosquet, Ernest Cambier, Em. Delcommune, Jean de Hemptinne, baron L. Weber de Treuenfels, Sam Wiener. 3396

COMPAGNIE FORESTIÈRE ET MINIÈRE

A MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Bourdaloue, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. — *Parts* bénéficiaires : 2.000. — *L'objet* de la Société est la recherche, l'étude, l'obtention, la mise en valeur et l'exploitation de concessions forestières, minières ou autres dans l'île de Madagascar; la participation dans toutes Sociétés similaires ou la fusion avec ces Sociétés; la création de toutes Sociétés d'exploitation, l'apport ou la cession de tout ou partir des concessions, soit à toute Société constituée ou à constituer, soit à tout particulier; et toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet principal ci-dessus déterminé. — *La durée* de la Société est de 10

ans, à partir du 30 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tollu, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de mai; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus moitié aux actions et moitié aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Delhorbe, Hégo, Eugène Issaverdens, Michelin, de Préville.

Commissaire des comptes : M. Bougenaux. 3597

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Siège social : 46, *rue Breteuil, Marseille*

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Marseille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. . . .	»	22 50
1890. . . .	»	25 »
1891. . . .	»	27 50
1892. . . .	»	30 »
1893. . . .	»	32 50
1894. . . .	»	32 50
1895. . . .	»	32 50
1896. . . .	690	35 »
1897. . . .	»	40 »
1898. . . .	915	»

Durée de la Société : 50 ans, à dater du 16 août 1887. — *Objet* de la Société : Exploitation et développement des établissements commerciaux et industriels sur les côtes d'Afrique, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me H. Alliès, à Marseille. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons à la Société marseillaise de Crédit industriel et commercial, à Marseille et à Paris, les 2 janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Rey.

Vice-président : M. E. Rodocanachi.

Membres : MM. F. Bohn, J.-B. Amigues, P. Zarifi, A. Féraud, J. Le Cesne, A. Rodrigues, Ch. Thérye.

Commissaire des comptes : M. E. Montamat.

Directeur : M. F. Bohn.

Agent général : M. H. Maillat. 3598

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE L'AMÉRIQUE ÉQUATORIALE

SOCIÉTÉ COMMERCIALE

AGRICOLE, FORESTIÈRE ET MINIÈRE

Siège social : 8, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 parts de 100 francs. — *L'objet* de la Société est la mise en valeur des richesses forestières et minières de la contrée américaine connue sous le nom de Contesté Franco-Brésilien. 3599

COMPAGNIE DE

CHARBONNAGE & DE BATELAGE DE MADAGASCAR

Siège social : 14, *rue de Milan, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement versées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Durée* de la Société : 25 ans, du 15 novembre 1895. — *Objet* de la Société : L'exploitation, à Madagascar, de toutes opérations commerciales, industrielles et de transports maritimes, et en particulier de l'établissement d'un service de batelage et d'un dépôt de charbons à Majunga. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Champetier de Ribes. — *Assemblée générale* dans le courant du 1er semestre de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social, annuellement, aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 25 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil d'administration; 60 0/0 aux actionnaires; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour constituer un fonds pour le personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Debrun, Lavigne, Delacre, Morineau, Vespieren et le Dr Suberbie.

Commissaire des comptes : M. Guérard.

Administrateur-délégué : M. Gueugnier. 3600

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

COMMERCE AFRICAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr. — *Parts* de

fondateurs : 500. — *L'objet* de la Société est de faire toutes opérations agricoles, forestières, minières, industrielles et commerciales, toutes entreprises de transport par terre et par eau, de travaux publics, de colonisation et autres, notamment en Afrique. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 10 juin 1898.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; 40 0/0 aux actions et 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Aerts, P. Crentz, M. de Lange, F. Rosseels, L. Van de Velde, W. Van de Velde.

3601

COMPAGNIE FRANÇAISE

DU CONGO ET DES COLONIES AFRICAINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue d'Argenteuil, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts* bénéficiaires : 300. — *Objet* : Faire au Congo français et dans les régions du Haut-Oubanghi et du Tchad, ou dans toute autre colonie africaine soumise au gouvernement français, toutes opérations, exploitations et transactions commerciales, industrielles, financières, forestières, minières, agricoles, d'élevage et de transports qu'elle jugera utiles ; de poursuivre l'obtention, l'exploitation ou la cession de toutes concessions, de créer ou entretenir tous comptoirs, d'acquérir, échanger ou vendre tous terrains, tous produits et marchandises quelconques, d'établir, acheter, louer et vendre tous bateaux ou tous autres moyens de transports, de faire les transports soit par voie navigable, soit par chemin de fer ou voie de terre, tant pour le compte du gouvernement français que pour le compte de tiers et pour elle-même ; et, en général, faire toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la Société, de quelque nature qu'elles soient, pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux lois et règlements de la ou des colonies. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 6 juin 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; un premier dividende de 5 0/0 sur le montant du capital versé ; le surplus, après le prélèvement de la portion des bénéfices que l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à des amortissements ou réserves supplémentaires, revient : 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 70 0/0 à toutes les actions, à titre de deuxième dividende ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Bloeme, Cabaret, Flachon, Guinard, Maillard, Philippi.

3602

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ENTREPRISES

INDUSTRIELLES & COMMERCIALES A MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue du Printemps, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. chacune. — Il existe 1.000 parts de fondateurs et elles ont droit à la moitié du solde des bénéfices nets. — La Société a été constituée le 6 mars 1897. — Les publications légales ont été faites dans les *Petites-Affiches* du 15 mars 1897. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Godet, notaire à Paris (acte du 16 février 1897). — *L'objet* de la Société est l'importation et l'exportation dans tous pays et principalement à Madagascar, et toutes entreprises commerciales dans cette île et autres pays, ainsi que l'obtention de toutes concessions. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du 1er semestre qui suit la fin de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/20 du capital social ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur-délégué ou directeur ; solde : moitié aux actionnaires et moitié aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Karl Hanotaux, rue de Maubeuge, 22 ; Jules Kopp, à Neuilly-sur-Seine ; Zénobe Lubbé, 21, rue de Navarin.

Commissaire : M. F.-Albert Charles, 69, rue Condorcet.

3603

COMPAGNIE FRANÇAISE

D'EXPLORATION ET DE COLONISATION

Siège social : 5, *rue Rouget-de-l'Isle*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Galin, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme suffisante pour servir l'intérêt et l'amortissement des emprunts ; 5 0/0 jetons de présence ; toutes sommes jugées utiles par l'assemblée générale pour réserves, et le reste aux actions, à titre de remboursement ; après il sera délivré des actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. S.-J. Verberckmoès, J. de Beaufort, A. de Méhérenc de Saint-Pierre, M. A. Courmes, A. Adam.

3604

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(SOUDAN FRANÇAIS)

Siège social : 104, faubourg Poissonnière Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinquante mille francs. divisés en 4.100 actions de 500 fr., entièrement versés. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.000 de fondateurs. — *Durée* de la Société : 30 ans, du 1er juillet 1894 au 30 juin 1924. — *Objet* de la Société : Exploitation commerciale, industrielle et agricole à la Côte d'Ivoire ; exploitation des bois sur la partie du territoire de la Côte d'Ivoire faisant l'objet de la concession accordée par l'Etat à M. A. Verdier. — *Assemblée générale* en mai.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social, 8 0/0 au capital versé, soit 5 0/0 pour intérêts et 3 0/0 à titre de 1er dividende ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 aux employés ; de reste 1/2 aux actionnaires, 1/2 à M. Verdier en qualité de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aug. Pellerin, Julien Halphen, Collot, Leroux de Villiers, Ed. Cohen, G. Simonnet.

Commissaire des comptes : M. Terquem.

Directeur : M. G. Simonnet. 3605

COMPAGNIE FRANÇAISE DU
CONGO
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, rue des Petites-Écuries Paris

NOTICE

Le fonds social est fixé à la somme de un million de francs, représenté par : 1° 400 actions ; 2° 1.600 actions de 500 fr., entièrement souscrites et libérées du quart, soit au total 200.000 fr. Il est créé, en outre, des parts bénéficiaires qui seront attribuées aux fondateurs. Chacune des 2.000 actions donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage du bénéfice, à une part proportionnelle au nombre des actions, sauf les quantités de bénéfices qui seront attribuées aux parts de fondateurs et aux directeurs. — La Société a été constituée le 13 juin 1898. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du jour de sa constitution. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris. — *La Société a pour objet* : A. Toutes opérations agricoles, minières, forestières, industrielles et commerciales, toutes entreprises de transports par terre et par eau, de travaux publics, de colonisation et autres en Afrique. La présente énumération n'a aucun caractère limitatif. — B. La participation, sous quelque forme que ce soit, à toutes les opérations industrielles ou commerciales qui, directement ou indirectement, intéressent l'objet social, tel qu'il est décrit paragraphe A. Elle peut aussi constituer toute Société, s'intéresser seule ou en participation, comme apporteur et fondateur, prêter son concours à des Sociétés constituées ou à constituer, pour leur formation, et généralement y prendre tous intérêts qu'elle jugerait utile. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social. — *L'assemblée générale* se réunit dans le second trimestre de l'année ; elle est composée des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions.

Repartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° 10 0/0 pour rémunérer le directeur ; 3° la somme nécessaire pour servir au capital-actions l'intérêt de 5 0/0 de leurs actions, et ce à titre de premier dividende ; 4° la somme à verser au fonds d'amortissement conformément à l'article 42. Le surplus des bénéfices sera distribué comme suit : 1° 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2° 45 0/0 aux actions ; 3° 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Filleul-Brohy, F. Nicol, Saller, G. Boutelleau, Saillard.

Commissaires : MM. J. Pelletier, G. Faure. 3606

COMPAGNIE FRANÇAISE
DE MADAGASCAR
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue de Milan, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Parts de fondateurs* : 200. — *La durée* de la Société est de 22 ans, à partir du 15 novembre 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Champetier de Ribes, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : Affaires d'importation et d'exportation à Madagascar, et toutes opérations commerciales, financières et immobilières à Madagascar. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de juin ; elle est composée de tous actionnaires propriétaires d'au moins 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 65 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Tharel.

Membres : MM. Gueugnier, E. Olivier, Delacre, Reyrel, le comte de Malartic.

Directeur : M. Gueugnier. 3607

COMPAGNIE FRANÇAISE NÉERLANDAISE

D'EXPLOITATIONS COLONIALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Amsterdam (Hollande)

L'assemblee générale ordinaire se réunit dans le courant du second semestre. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de toutes industries dans les colonies.

3608

COMPAGNIE FRANÇAISE DU

RIO-SINU

(MOSQUITO ET MARTA-MAGDALENA RÉUNIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET AGRICOLE

Siège social : 47, rue Cambon, Paris

NOTICE

Le fonds social est fixé à la somme de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr. libérées, et est composé uniquement des apports faits à la Société par le liquidateur de la Société agricole, industrielle et commerciale du Sinu et de la Société fermière du Rio-Sinu et par les liquidateurs de la Société civile de la plantation de Marta-Magdalena ; cet apport est fait par le liquidateur, tant au nom des Sociétés en liquidation qu'au nom des actionnaires desdites sociétés, à raison de l'échange des actions des anciennes sociétés contre les actions de la Société présentement créée. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur. — *La durée* de la Société est fixée à 30 ans, à partir du 23 juillet 1898, jour de sa constitution définitive. — *L'assemblée générale* se réunit chaque année avant la fin du mois de juin. Elle est composée de tous actionnaires propriétaires d'au moins 5 actions. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social. — *Caution des administrateurs* : Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 10 actions pendant toute la durée de sonmandat. — *Les statuts* ont été publiés dans les *Petites Affiches* du 26 août 1898. — *La Société a pour objet* : 1° L'exploitation et la mise en valeur de 3 haciendas appelées : Le Mosquito, la Risa et la Gallardete, situées sur le Rio-Sinu, à 20 kilomètres environ de Montéria, province de Lorica, département de Bolivar (Etats-Unis de Colombie) ; 2° La culture de tous produits agricoles, notamment le cacao, la canne à sucre, le café, etc., la fabrication du rhum et du sucre, la création de prairies et l'élevage du bétail, l'exploitation de bois précieux et autres et de scieries à vapeur ou autres, tant sur les 3 haciendas ci-dessus que sur tous autres haciendas ou concessions dont la Société pourrait devenir acquéreur, ou locataire, ou concessionnaire par la suite ; la propriété et l'exploitation des terres et forêts formant le domaine dit de Marta-Magdalena ; 3° Toutes transactions commerciales, industrielles, financières, forestières, minières, agricoles, d'élevage ou de transport, que la Société jugerait utiles ; 4° L'achat, la vente, l'échange de tous terrains, immeubles, produits, marchandises et denrées, etc. Le tout non seulement en Colombie, mais en ce qui concerne les §§ 2, 3 et 4 ci-dessus, dans tous autres pays de l'Amérique du Centre, du Sud et des Antilles.

Repartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, déduction faite de tous frais et charges, il est d'abord prélevé : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; 2° une somme suffisante pour payer aux actionnaires 5 0/0 des sommes dont les actions sont libérées. Le solde est réparti comme suit : 1° 20 0/0 au Conseil d'administration, dont les membres feront entre eux le partage comme ils l'entendront ; 2° et le surplus aux actionnaires. Toutefois, sur la proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale aura le droit de prélever sur ce surplus une part de bénéfices destinée à constituer un fonds de prévoyance. Le Conseil d'administration est dès à présent autorisé à émettre, au lendemain de la constitution de la Société et à concurrence de 250.000 fr., des obligations rapportant 5 1/2 0/0 d'intérêt annuel et amortissables en trente années par voie de tirage au sort.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marinovitch.

Membres : MM. Boutan, F. Vercken, L. Boiteau.

Commissaires : MM. Gattelet et Louvet.

Administrateur-délégué : Fern. Vercken. 3609

COMPAGNIE

FRANCO-COLOMBIENNE DU SOTO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue du Conservatoire Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 200. *L'objet* de la Société est l'achat direct en Colombie des cafés du pays et leur vente sur les différents marches consommateurs de France et de l'Etranger. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 9 octobre 1897.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; ensuite 5 0/0 réserve légale ; 3 0/0 au conseil d'administration ; 92 0/0 par moitié aux actionnaires et aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Hanier, Léon Chautemps, Charles Hanier. 3610

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

FRANCO-ÉGYPTIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de Mogador, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 99 ans à dater du 7 décembre 1895. — *Objet* de la Société : Opérations industrielles et commerciales se rattachant à l'exploitation des deux domaines et du canal, apport de M. Cluzet. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prudhomme, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 10 0/0 au Conseil d'administration, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. René Berge, Gaston Le Chevallier, E. Cluzet, H. Jollios, E. Lecler, A. Leroy, le comte de Vanssay. 3611

SOCIÉTÉ ANONYME DITE

COMPAGNIE HAVRAISE DE PLANTATIONS A LA GUADELOUPE

Siège social : 38, *rue de la Bourse Le Havre*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs. — *La Société* a été constituée le 6 janvier 1899 pour une durée de 50 ans. — *L'objet* de la Société est de faire les plantations de toutes sortes d'arbres, ainsi que la vente, l'achat et la coupe de tous arbres quelles que soient leurs espèces. 3612

COMPAGNIE DE KATANGA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue de la Bréderode Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 6.000 actions privilégiées de 500 fr. Il a été créé en outre 18.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 15 avril 1891. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Toutes opérations d'industrie, des travaux publics et particuliers, de commerce, d'agriculture, de mines et de finances dans le bassin du Haut Congo. — *Assemblée générale* : le 3e mercredi de novembre, à 11 heures du matin, à Bruxelles. — Année sociale : 1er mars au 28 février. — Bilan : 28 février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions privilégiées ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et aux commissaires, un tantième au fonds d'amortissement ; le reste : 25 0/0 aux actions privilégiées ; 75 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Urban

Vice-président : M. Ed. Despret.

Membres : MM. G. de Laveleye, Cambier, Conylare, Lyon, A. Delcommune, le comte John d'Oultremont, le baron C. Goffinet, L. Lambert, Pasteur H. Thys, Bunau-Varilla.

Commissaires : MM. H. Lippens, J. Borel, J. de Hemptinne, H. Stern, Ed. Wiener, Em. Delcommune. 3613

COMPAGNIE DU LUABO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Luabo, Milembe et Zambèze (Afrique)

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 80.000 actions de 500 reis, £ 1 ou 25 fr. — *Les actions* de cette compagnie ont été introduites à la cote au comptant du marché des valeurs en banque. — *La compagnie du Luabo* a été constituée pour acquérir le fermage des *prazos* Luabo et Milambe, d'une superficie d'environ 1.000 hectares, situés dans le delta et sur la rive droite du Zambèze. Ainsi qu'en échange d'un certain nombre de ses actions, la totalité d'exploitation forestière que les compagnies de Mozambique et du Zambèze avaient dans les *prazos* de la Compagnie du Luabo, et des droits exclusifs de l'exploitation forestière et de la chasse des grands animaux. 3614

COMPAGNIE LYONNAISE

D'EXPLORATION & D'ÉTUDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Président-Carnot Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr. — Versements appelés : 25 fr. (libération facultative). — *Les titres* libérés sont nominatifs ou au porteur et sont cotés au comptant à la Bourse de Lyon. — *Parts* de fondateurs : 1.750. — *Dividendes*

distribués : 2 fr. 50 pour le 1er exercice, expiré le 31 décembre 1896, 6 fr. pour le 2e, 10 fr. pour le 3e. — *Durée* de la Société : 50 ans à partir du 30 mai 1895. — *Objet* de la Société : La recherche, l'étude, l'exploitation des mines d'or ou de gisements aurifères, la création d'entreprises minières de tous genres et d'exploration, l'étude et le placement de toutes valeurs industrielles ou autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. — *Assemblée générale* : 1er semestre, composée de tous porteurs de 25 actions. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social, aussitôt après l'assemblée (fin février). — *La caution des administrateurs* est de 50 actions. — *Cours* des actions : 1895, 140 ; 1896, 95 ; 1897, 104 ; 1898, 130.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé. Sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Lyon. — *Président* : M. G. Dambmann.

Vice-président : M. le vicomte de Bellescizé.

Membres : MM. C. Gignoux, J. Gignoux, Valayer, F. Flotard.

A Paris. — *Membre* : M. C. Cambefort.

A Londres. — *Membre* : M. C.-J. Prinsep, secrétaire de la « Consolidated Gold Fields of S. A. »

Commissaire des comptes : M. C. Bouvier, agent de change honoraire à Lyon.

Directeur-administrateur-délégué : M. C. Gignoux, à Lyon. 3615

COMPAGNIE

LYONNAISE INDO-CHINOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue de la République*, *Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 250 actions de 5.000 fr. — *L'objet* de la Société est le développement de l'industrie et du commerce français au Tonkin et en Chine, toutes opérations relatives à la propriété, la gérance, le fermage des propriétés foncières, des forêts, l'exploitation des carrières, mines de houille, fer, cuivre et autres. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 4 avril 1898. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 5 mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital social versé ; le surplus : 30 0/0 aux administrateurs délégués, directeurs et employés ; 10 0/0 au Conseil d'administration, 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. U. Pila, F. Jacquier, A. Valayer, L. Pradel, J. de Boissieu, H. Brenier, A. Gaisman, H. Estier, A. Bréchard.

Commissaire des comptes : M. L. Canavy. 3616

COMPAGNIE

LYONNAISE DE MADAGASCAR

ANCIENNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

CH. PAGNOUD ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue de l'Arbre-Sec*, *Lyon*

NOTICE

Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs, divisé en 1.500 actions de 1.000 fr. chacune, dont 200 entièrement libérées (actions anciennes) et 1.000 libérées de moitié (actions nouvelles). — *Les titres* seront nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — 216 *parts* bénéficiaires attribuées aux premiers souscripteurs de la Société en commandite, soit 58 à MM. Pagnoud et Hallot et 58 à diviser entre les premiers souscripteurs, à raison de 2 par parts de 5.000 fr. Sont à rembourser par 20 0/0 jusqu'à 500.000 fr., 15 0/0 jusqu'à 75.000 fr. ; 10 0/0 jusqu'à 1.000.000 à prélever sur les bénéfices ; à ce moment, elles seront considérées comme remboursées et partant annulées. — *Objet* de la Société : Affaires commerciales, exploitations minières, cultures tropicales. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, 16, rue de la République, à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. Prenat.

Membres : MM. L. Wolf, M. Gautier, L. Souchon, Ch. Pagnoud, Ch. Hallot, administrateurs-délégués.

Commissaires des comptes : MM. Imbert, de Boissieu. 3617

COMPAGNIE MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COLONIALE

SEULE GÉRANTE RESPONSABLE

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION

Siège social : 37, *rue Taitboul*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est divisé en deux mille huit cents parts de propriétés sans désignation de valeur. — *L'objet* de la Société est l'achat de terrains, la construction de maisons, l'importation et l'exportation des matières premières à Madagascar. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 25 octobre 1897. 3618

COMPANHIA DE MOÇAMBIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME PORTUGAISE

Siège social : Lisbonne

Bureau à Paris : 7, rue Lafayette

NOTICE

Le capital social est de quatre mille cinq cents contos de reis (vingt-cinq millions de francs) (un million de livres sterling), divisés en 1.000.000 d'actions de 4.500 reïs (soit 25 fr. ou 1 liv. st.) sur lesquelles 670.000 actions seulement étaient émises au 31 décembre 1898. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur, au choix des actionnaires. — *Objet* : Le but de la Société est l'accomplissement intégral des obligations énumérées dans les décrets ayant force de loi des 11 février, 30 juillet 1891, 22 décembre 1893 et 17 mai 1897 et qui consistent principalement dans l'augmentation, par les voies légales, et l'amélioration des territoires de sa concession afin d'en développer la richesse et d'affirmer la souveraineté du Portugal ; l'exécution de travaux d'utilité publique tels que : chemins de fer, routes, canaux, ponts, ports, quais, docks, télégraphes, édifices publics, maisons urbaines ou pour colons ; les exploitations minières, agricoles, industrielles et commerciales ; l'organisation de services de navigation maritime ou fluviale, et les transports de toute nature par eau ou par terre, la création d'entreprises partielles dans lesquelles elle aura la faculté de prendre toute participation comme de s'associer suivant le mode qui lui conviendra avec tous individus, associations commerciales ou entreprises déjà existantes en se conformant aux clauses des décrets mentionnés. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 11 février 1891. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 1er juillet de chaque année ; elle est composée des propriétaires de 100 actions au moins.

Bénéfices : Les bénéfices nets annuels sont appliqués : 1° au fonds de réserve ; 2° au payement du partage ou des partages de ces bénéfices qu'il pourrait y avoir à effectuer en vertu d'obligations prises avec le gouvernement, les compagnies ou des particuliers ; 3° au payement d'une part de 5 0/0 des mêmes bénéfices pour la rémunération des conseils d'administration et de surveillance, cette part devant être divisée à raison de neuf dixièmes pour le conseil d'administration et un dixième pour le conseil de surveillance ; 4° à la distribution du dividende égal pour toutes les actions de la Compagnie.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1895.	41 19	»
1896.	38 51	»
1897.	40 24	7 50 %
1898.	»	»

Cours de février 1899 : 81,25. — *Réserve* au 31 décembre 1897 : 6.745.672 reïs.

L'assemblée générale des actionnaires tenue à Lisbonne le 12 avril 1899 a résolu de faire une émisssion nouvelle de soixante mille actions qui seront placées par la Compagnie Internationale pour le commerce et l'Industrie, de Bruxelles, dont le colonel Thys est le président du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Lisbonne. — *Membres* : MM. le marquis de Fontès Pereira de Mello, Joaquim Carlos Païva d'Andrada, Jayme Couvreur, le vicomte de Carnaxide, le colonel du Bocage, Gomez d'Araujo, Dr Lima Mayer, le comte de Penha-Longa.

Secrétaire : M. Meyrelles do Canto.

Comité a Paris. — *Membres* : MM. Edmond Bartissol, Théophile Berger, Alexis Duparchy, Villars, colonel Thys, Delcommune, Santos, Demfaude.

Directeur du Comité : M. Robert.

Secrétaire : M. Gaston Boutellier, avocat.

Comité a Londres. — *Membres* : MM. Ochs, Boyle, Pastour.

Secrétaire : M. Mortan-Lambert. 3619

COMPAGNIE COMMERCIALE

DE LA RÉGENCE DE TUNIS

Siège social : 8, *cité Rougemont, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 années, à dater du 5 mars 1896. — *Objet* de la Société : Toutes les opérations commerciales soit en France, soit aux colonies, et notamment avec la régence de Tunis et la Tripolitaine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Huguenot, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

Commissaire des comptes : M. Desrousseaux. 3620

COMPAGNIE

DU SUD-EST AFRICAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue Royale, Bruxelles*

Bureau administratif : 10, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, représentés par 100.000 actions de 100 fr. ; ce capital peut être augmenté. — La Société peut créer des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée en 1894. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Faire et entreprendre directement ou indirectement pour elle-même ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, en Belgique, en France ou dans tous autres pays et particulièrement dans le Sud-Est de l'Afrique, toutes opérations

financières, minières, industrielles, commerciales, de travaux publics ou toutes opérations, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, toutes opérations immobilières et agricoles. — *Assemblée générale* : Le 4e mercredi du mois de mai, à 2 heures 1/2 de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions, le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et aux commissaires ; 85 0/0 à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Théodore Berger.

Membres : MM. Edmond Bartissol, le baron Albert de Dietricht, Henri Daniel Ehrmann, le comte Georges de Germiny, Georges de Laveleye.

Commissaires : MM. Gaston Auboyneau, Gustave Roquerre.

Directeur : M. Ph. Richemond.

Secrétaire : M. Jacques Faure. 3621

COMPTOIRS D'ÉTHIOPIE

ASSOCIATION EN PARTICIPATION CIVILE

Siège social : 40, rue de Provence, Paris

NOTICE

La Société a pour objet la fondation de comptoirs commerciaux dans tout le territoire d'Ethiopie. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois d'avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Textor de Ravisi.

Membres : MM. H. Tenaillon, J. Laffitte.

Directeur-gérant : M. J. Garnier. 3622

COMPTOIRS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
28, *rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris*

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'apports et 5.000 libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Objet* : Le commerce en Nouvelle-Calédonie et dépendances et dans toutes autres contrées françaises ou étrangères de l'océan Pacifique des matières premières et marchandises de toute nature, et spécialement des perles, de la nacre, de l'écaille, de la coprah, des plumes et du café ; l'obtention et l'exploitation de toutes concessions pour la recherche des huitres perlières ; la création de tous comptoirs et dépôts. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 31 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre, tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; l'excédent : 60 0/0 aux actions, 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond-Joseph Tarbé des Sablons, A. Lautmann, S. Ordner, Hœchster, Edmond-Eugène Tarbé des Sablons.

Commissaire : M. M. Cahen. 3623

COMPTOIRS FRANÇAIS DU TONKIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 181, *rue Saint-Honoré*
Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent quarante mille francs, divisés en 680 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 10 ans, à dater du 7 septembre 1892. — *Objet* de la Société : L'achat, la vente et l'échange de tous produits français d'Indo-Chine et d'extrême Orient. Le commerce des articles de quincaillerie. L'exportation des produits similaires et la réimportation des produits étrangers, surtout ceux d'extrême Orient. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris. — MM. Vaillant et Fontaine apportent à la Société : 1° une maison sise à Hanoï, rue Paul-Bert, élevée d'un rez-de-chaussée à usage de magasin et d'un étage à usage d'habitation, terrain autour le tout d'une contenance de 2.000 mètres environ ; 2° un établissement industriel de quincaillerie exploité à Hanoï dans les locaux sus-indiqués et comprenant : la clientèle et l'achalandage et le matériel servant à son exploitation. Le tout pour une somme de 85.000 fr. ; 3° et diverses marchandises à concurrence d'une somme de 235.000 fr. Ensemble 320.000 fr. En représentation et pour prix de leur apport il est attribué à MM. Vaillant et Fontaine, 640 actions entièrement libérées, de la présente Société, et ce, dans la proportion suivante : A M. Vaillant, 70 actions ; à M. Henri Fontaine, 190 actions ; à M. Emile Fontaine, 190 actions ; à M. Lucien Fontaine, 190 actions. Ensemble égal : 640 actions.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé, avant tout partage et répartition, 5 0/0 des bénéfices pour former le fonds de réserve légal. Le surplus sera réparti, savoir : 1° 20 0/0 à l'administrateur délégué à Hanoï ; 2° 15 0/0 à l'administrateur délégué à Paris et au Conseil d'administration conjointement ;

3° 10 0/0 au personnel s'il y a lieu ; 4° et 55 0/0 aux actionnaires à titre de dividende et proportionnellement au nombre de leurs actions. — *Les publications légales* ont été faites dans les *Petites Affiches* du 7 septembre 1892.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vaillant, Henri Fontaine, Emile Fontaine, Lucien Fontaine et M. Henri-François Tartarin, employé de la maison Fontaine et Cie, à Hanoï, domicilié à Paris, rue Truffaut, 102.

Commissaire : M. Victor-Arthur-Léon Fontaine.

3624

EL-BUEN TONO S. A.

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE
DE LA CIGARETTE SANS COLLE

Siège social : 218, *plaza de San Juan, Mexico*

NOTICE

L'objet de la Société est l'exploitation d'une usine pour la fabrication du papier à cigarette sans colle. — *L'assemblée générale* ordinaire se réunit dans le courant du mois de janvier au siège social. — Il a été payé comme dividende pour l'exercice 1896-1897 18 pesetas au change de 2 fr. 40 par peseta mexicain, soit à raison de 24 fr. par action. 3625

LA COLONISATION FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *rue de Vivienne, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 6.000. — *L'objet* de la Société est la recherche, l'obtention, l'acquisition et la cession, l'apport ou l'exploitation de toutes concessions coloniales ; toutes exploitations minières, forestières, agricoles, industrielles et commerciales dans les colonies françaises ; la création d'une ou plusieurs sociétés anonymes ou autres pour l'exploitation distincte de l'une des branches ci-dessus énoncées ou de l'une de concessions appartenant à la Société ; enfin, toute affaire ou entreprise ayant un rapport direct ou indirect avec les colonies françaises. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prud'homme, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rigondaud, A. Rubay, J. Teyssèdre. 3626

LA COLONISATION FRANCO-TUNISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 10, *rue de Turbigo, Paris*
Exploitation agricole à Bordj-Toum
(*Tunisie*)

NOTICE

Capital social : Deux cent trente-sept mille francs, divisés en 2.370 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 6.000, prélevant 30 0/0 du bénéfice net. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 15 février 1895 jusqu'au 15 février 1994. — *Objet* de la Société : Foncière, agricole, pastorale et commerciale ; création de vastes domaines en Tunisie, où il est fait exclusivement des plantations de caroubiers et la culture de plantes fourragères pour l'élevage et l'engraissement du bétail. — *Assemblée générale* en septembre. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 50 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. le comte de Diesbach, Delahaye, Mercier, Orsini, Pénard, Chocarne, Douste.

Commissaire des comptes : M. Steinmetz.

Administrateur-délégué : à Paris pour le service administratif : M. Mercier. 3627

LE SYNDICAT

DU SOUDAN FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue Richer, Paris*

NOTICE

Le capital social, réduit de cent mille francs à soixante mille francs, a été porté ensuite à cent quatre-vingt mille francs, par l'apport du Syndicat français du Laos, par délibération du 10 juin 1898. — *Parts* : Il a été créé en outre 80 parts de fondateurs, sur lesquelles 40 parts doivent être attribuées à M. Tharel (fondateur), en représentation de son apport. Quant aux 40 autres parts, elles devront être remises à M. Eugène Béchet, représentant de la société en Afrique centrale, comme rémunération des études et travaux par lui faits aussi en vue des opérations de commerce pour lesquelles a été contractée la Société dont s'agit. Les parts de fondateurs ci-dessus ne confèrent à leurs détenteurs aucun droit d'intervention dans la gestion de la société. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 1er février 1892, jour de sa constitution. — *L'objet* de la Société : Cette Société a pour

objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, des opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières, tant dans l'ancien que dans le nouveau continent, et plus spécialement en Afrique et en France. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de décembre. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Jousselin, notaire à Paris. — Les publications légales ont été publiées dans la *Gazette du Palais*, le 10 février 1892.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Tharel; le comte de Malartic, propriétaire, demeurant à Saucé, par Mâcon (Saône-et-Loire); Charles Expert-Bezançon, négociant, demeurant à Paris, rue du Château-des-Rentiers, 187; Hippolyte Suilliot, négociant, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 21; Georges Hartmann, négociant, demeurant à Paris, rue du Renard, 34; Paul Kinsbourg, négociant, demeurant à Paris, rue de Cléry, 5; Léon Ducret, ancien négociant, demeurant à Paris, rue de Bruxelles, 15. 3628

MESSAGERIES FRANÇAISES DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue de Milan, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune, dont 12.500, entièrement libérées, ont été attribuées à la Compagnie française de Madagascar, en représentation de ses apports. En représentation des 10 0/0 de bénéfices ci-dessous attribués aux souscripteurs des 12.500 actions de numéraire, il a été attribué 12.500 titres de parts de fondateurs (ou parts bénéficiaires) au porteur, sans valeur nominale, donnant droit chacune à 1/12.500 de ladite portion de bénéfices. Ces titres ont été répartis entre les souscripteurs des 12.500 actions, dans la proportion du nombre d'actions souscrites par chacun d'eux, soit à raison d'une part par action. — La Société a été constituée le 6 décembre 1898. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du jour de sa constitution définitive. — Les publications légales ont été faites dans les *Petites Affiches* du 30 décembre 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Champetier de Ribes, notaire à Paris. — La Société a pour objet : 1° La construction et l'exploitation d'une voie navigable dite « Canal des Pangalanes », à établir le long de la côte est de Madagascar, entre Tamatave et Andevoranto; 2° toutes autres entreprises de transports par terre ou par eau dans l'île de Madagascar; 3° l'exploitation de tous terrains boisés ou non boisés dans ladite île dont la concession serait apportée ou accordée à la Société; 4° l'établissement et l'exploitation de tous restaurants, buffets et hôtels dans l'île de Madagascar; 5° l'établissement et l'exploitation de magasins généraux, docks et warrants à Madagascar; 6° et généralement toutes opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher aux objets ci-dessus spécifiés. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social. — *L'assemblée générale* se réunit avant la fin du mois d'octobre; elle est composée de tous actionnaires propriétaires d'au moins de 25 actions. — Les administrateurs doivent être propriétaires chacun de 150 actions pendant toute la durée de leurs fonctions.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 1° 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être entamée; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 6 0/0 des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes; le solde est réparti comme il suit : 15 0/0 au Conseil d'administration; 75 0/0 à toutes les actions sans distinction, et 10 0/0 aux souscripteurs des 12.500 actions représentatives du capital en numéraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Dusargues de Colombier. P. Gibus, L. Gueugnier, J. Mirio, Vincent. E. Jéramec ✻. 3629

PLANTATIONS DE DON-DIÉGO PENON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 41, rue de Berlin, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à huit cent mille francs, divisé en 16.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées et entièrement attribuées en apports. — La Société a été constituée le 1er décembre 1898. — La Société a pour objet : 1° l'exploitation agricole et industrielle de la concession de Don-Diégo, comprenant 4.200 hectares environ, située au pied de la Sierra-Nevada, au bord de la mer des Caraïbes, Etat de Magdelena (Colombie), borné au nord par la mer, au sud par la Sierra-Nevada, à l'est par le fleuve Quintana et à l'ouest par le torrent Valencia et des limites artificielles; 2° l'exploitation de toutes carrières ou mines existant dans les terrains appartenant à la Société; 3° et en général l'exploitation de toutes concessions, propriétés et monopoles qui pourraient être obtenus ou achetés, soit du gouvernement colombien, soit de particuliers, comme aussi l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, et le transport de toutes marchan-

dises, ainsi que de toutes opérations commerciales et industrielles s'y rattachant. — *La durée* de la Société est fixée à une période devant expirer le 30 juin 1899.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve jusqu'au 10 0/0 du capital social ; 5 0/0 aux actionnaires ; sur le surplus : 10 0/0 à M. Penon et 5 0/0 à M. Gérard ; le surplus sera distribué à titre de dividende aux actionnaires.

Gérants : MM. Legrand et Gérard. 3630

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'AFRIQUE FRANÇAISE (S. A. F.)

Siège social : 24, rue des Petites-Écuries Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en Afrique, dans le Congo français, de plusieurs factoreries et d'une concession de 150.000 hectares. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 2 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Manuel, notaire à Paris. — *L'assemblée generale* a lieu le 1er mercredi de juillet ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 pour un fonds d'amortissement ; le reste tant que les actions n'auront pas été remboursées : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs ; et lorsque les actions seront remboursées : 75 0/0 aux parts de fondateurs et 25 0/0 aux actions qui seront alors des actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ritaine-Descamps, Eug. Dervaux, Louis Charron, A. Bonnehon, Alex. Leys.

Commissaires des comptes : MM. Hermann, L. Thaune, Louis Dervaux. 3631

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE

POUR LE COMMERCE DU HAUT CONGO

Siège social : 17, rue Bréderode, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 6.000 actions privilégiées de 500 fr. chacune ; il a été en outre créé : 8.400 actions ordinaires sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions privilégiées, actions ordinaires au porteur. — Société constituée le 10 décembre 1888, publiée au *Moniteur belge* les 26 et 27 décembre 1888, modifiée le 30 janvier 1890. — *Durée* : 30 années, à partir du 10 décembre 1888. — *Objet* : Toutes opérations commerciales, industrielles, minières et autres dans les limites les plus étendues, dans tous les pays, et spécialement dans le territoire de l'Etat indépendant du Congo. — *Assemblée générale* à Bruxelles, le 3e mercredi d'octobre, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes en octobre, aux caisses indiquées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; paiement d'un dividende aux actions privilégiées représentant 6 0/0 sur le montant versé de ces actions ; sur l'excédent il est rétribué : 1 0/0 à chaque administrateur ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; 2 0/0 maximum au directeur en Belgique ; 2 0/0 maximum au directeur en Afrique ; 10 0/0 maximum pour amortissement des actions privilégiées ; 10 0/0 attribués à la rémunération des services rendus à la Société par ses agents en Afrique ; le surplus sera distribué comme dividende aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. le lieutenant-colonel Thys.

Membres : MM. le baron Louis Weber de Treuenfels, Charles Balser, Ernest Cambier, A. de Montebello, J. Chailley-Bert, A. Delcommune. Em. Delcommune, R. de Laveleye, A. Laurent, Valère, Mabille.

Commissaires : MM. H. Anspach, le comte H. d'Ursel, J.-H. L. de Haas. 3632

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DANS LES PROVINCES ÉQUATORIALES D'ABYSSINIE (EMPIRE D'ÉTHIOPIE)

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs. — *L'objet* de la Société est la mise en œuvre, au point de vue économique et commercial, des concessions accordées par le négus Ménélik II au comte Nicolas de Léontieff, nommé gouverneur général des provinces équatoriales. — *Constitution* de la Société : Bien qu'elle ait été constituée le 2 mai 1895, elle est entrée en action et la première mission d'exploration commerciale s'est mise immédiatement en route, seulement quelques jours après sa constitution. — *Le capital* a été fourni par trois groupes de souscripteurs anglais, français et belges, au nombre desquels figurent : *The Oceanos consolidated Company* ; la Société (française) du Sud-Est africain ; la Mutualité financière (Société générale), la Banque de Bruxelles ; la Caisse commerciale de Bruxelles ; MM. Balser, Cassel et Cie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. de Laveleye, Max Lyon, Lionel Anspach, major L. Laurent, F. Maes et G. P. Walfard. 3633

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORÊTS DES SANHADJA ET COLLO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, *rue Guilhem*
Montpellier

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Objet* de la Société : Exploitation des chênes-lièges et toute exploitation agricole ou industrielle pouvant s'y rattacher. — *Assemblée générale* en avril.

3634

SOCIÉTÉ DES ADHÉRENTS DE LA

COLONISATION FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 79, *rue Daguerre*, *Paris*

La Société a pour objet de participer et de développer la colonisation dans toutes les colonies françaises. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de mai.

3635

SOCIÉTÉ DE

L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue Boissy-d'Anglas*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs. — *L'objet* de la Société est toutes entreprises commerciales, industrielles et agricoles, toutes opérations de transport et autres en Afrique. La participation sous quelque forme que ce soit à toutes les opérations industrielles et commerciales se rattachant au but social, soit par la création de Sociétés, soit en prêtant son concours à quelque titre que ce soit à toutes Sociétés constituées ou à constituer. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 8 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 15 juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 à la direction ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour la création d'un fonds d'amortissement ; le reste : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Bernain, Al. David, Ch. Soller.

Commissaires des comptes : MM. G. Pelletier, G. Trarieux.

3636

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE BATAH

(CONGO FRANÇAIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *rue Taitbout*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *Parts* bénéficiaires : 100. — *L'objet* de la Société est l'exploitation agricole de terrains, propriétés et établissements situés à Batha (ou Batta), français, composant l'apport de la Société commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogoué, ainsi que de tous autres terrains ou établissements dont la présente Société pourrait devenir, par la suite, propriétaire, locataire ou cessionnaire, à tel titre et de quelque manière que ce soit. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Laverne, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; somme pour la création d'un fonds de prévoyance ; le surplus : 60 0/0 aux actions ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour gratifications et 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Muller, A. Prince, M. Béraud.

3637

SOCIÉTÉ

AGRICOLE ET COMMERCIALE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 47, *rue des Bourdonnais*
Paris

Gérant : M. A. Quenet.

3638

SOCIÉTÉ

AGRICOLE & COMMERCIALE DU BAS-OGOUÉ (CONGO FRANÇAIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 69, *rue de la Victoire*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinqu
divisés en 900 actions de 500 fr., entièrement libérées. —
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée*

de la Société : 50 ans, du 19 avril 1895 au 13 avril 1945. — *Objet* de la Société : Exploitation agricole, industrielle et commerciale des terrains situés à Aschouka (Bas-Ogoué), concédés à M. Rousselot. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme nécessaire pour fournir aux actions 6 0/0 du capital non amorti ; sur le surplus : 5 0/0 pour la constitution d'un fonds de prévoyance ; et le solde ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Carimantrand.

Membres : MM. Georges Levi, Braillard, Burot, Dybowski, Prandin et Mallet.

Commissaires des comptes : MM. Fernand Vercken et Schmitt.

Régisseur : M. Rousselot, à Aschouka. 3639

SOCIÉTÉ

AGRICOLE ET COMMERCIALE DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, *rue de la Michodière, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois d'août. — La Société a pour objet l'exploitation de terrains agricoles et de faire le commerce de tous produits dans l'Ile de Madagascar. Dans la dernière assemblée du 12 août 1898, les actionnaires ont repoussé la dissolution de la dite Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Persel.

Membres : MM. L. Delacre, M. Laffont, E. La Fuente, M. Sanson. 3640

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE

FRANCO-AFRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue des Mathurins, Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, réduit à 3.000.000, par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 1898. — *Assemblée générale* en juin ; elle est composée de tous actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions. 3641

SOCIÉTÉ

AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue Puits-Gaillot, Lyon*

NOTICE

La capital social est de un million de francs, divisé en 100 actions de 10.000 fr., libérées du quart. — *Parts* de fondateurs : 30. — *L'objet* de la Société est l'obtention, l'acquisition, la location, la mise en valeur par tous les moyens et l'exploitation de tous immeubles, de toutes concessions minières et autres, de tous privilèges et monopoles dans l'île de Madagascar et les pays tropicaux. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 19 août 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Thomasset, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 compte d'amortissement ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Gindre, P. de La Grange, H. de Villaine.

Commissaires des comptes : MM. L. Rousset et G. Emblard. 3642

SOCIÉTÉ

AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE DU SUD ALGÉRIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *rue Saint-Lazare*

Le capital social est de un million quatre cent mille francs, divisé en 2.800 actions de 500 fr. 3643

SOCIÉTÉ ANVERSOISE DU

COMMERCE DU CONGO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 100, *rempart des Béguines Anvers*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, représentés par 2.500 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée en août 1892. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : Opérations com-

merciales d'importations et d'exportations, d'exploitations industrielles, minières, forestières, agricoles, dans le territoire indépendant du Congo. — *Assemblée générale* le 1er lundi de juin, à 11 heures, au siège social.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 2 0/0 à chaque administrateur et au commissaire spécial nommé par l'Etat indépendant du Congo; 10 0/0 au remboursement au pair des actions; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Edouard Bunge, Constant de Browne de Tiège, Ernest-Paul Grisar.

Commissaire : M. le comte Emile le Grelle.

3644

SOCIÉTÉ COLONIALE BORDELAISE DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *rue Michel, Bordeaux*

NOTICE

Le capital social est de trois cent quinze mille francs, divisé en 1.050 actions de 300 fr. — *L'objet* de la Société est la mise en valeur d'une vaste propriété de 10.500 hectares, sise aux environs de Majunga; l'étude de toutes les questions commerciales et industrielles qui pourraient favoriser les affaires entre la place de Bordeaux et la colonie de Madagascar. 3645

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE LA

COLONISATION FRANÇAISE A MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue Saint-Augustin, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent vingt mille francs, divisés en 120 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* : 90 de fondateurs, à raison de 3 par action, pour les 30 premières souscriptions. — *Durée* de la Société : 20 ans, 9 juin 1896. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Moreau, Paris, 76, rue Saint-Lazare. — *Objet* de la Société : L'étude, la mise en valeur de toutes entreprises industrielles, agricoles ou commerciales dans l'île de Madagascar, et généralement toutes entreprises susceptibles de favoriser et de développer l'influence, l'industrie et le commerce français à Madagascar. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus à répartir aux actions et aux parts de fondateurs, dans les mêmes proportions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Plassard.

Membres : MM. Edmond Gouin, le baron de Nervo, Fernand Pagès et de Pellerin de Latouche.

Commissaires des comptes : MM. Fernand Dubuisson et G. Tonnelier.

Gérant : M. Fernand Pagès. 3646

SOCIÉTÉ COLONIALE FRANÇAISE DE LA COTE DE GUINÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue des Bons-Enfants Paris*

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. 3647

SOCIÉTÉ

COMMERCIALE FRANÇAISE DU HAUT NIGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue Faidherbe, Lille*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 160. — *L'objet* de la Société est la récolte ou l'achat et l'exploitation du caoutchouc et des autres produits du Soudan français, et tous les actes de commerce ou d'industrie se rattachant à cette exploitation. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 24 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vanlaer, notaire à Lille. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du mois de mars; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; 5 0/0 pour former un fonds d'amortissement; le surplus : part attribuée aux agents employés en Afrique; le reste : 10 0/0 au Conseil d'administration; 40 0/0 aux parts de fondateurs; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eyckan.

Membres : MM. Vieuille, Dubois, Leburque Mazet, P. Dubar.

Commissaire : M F. Bernard-Perus. 3648

SOCIÉTÉ

COMMERCIALE ET AGRICOLE DE NIPE

(ILE DE CUBA)

Siège social : 43, *rue Saint-Georges, Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions deux cent mille francs, en 62.000 actions de 100 fr., émises en partie seulement. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque, à 5 fr. — *Parts* : 50.000 titres ou parts de fondateurs. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir du 30 octobre 1890. — Acte déposé au consulat d'Espagne à Paris. — *Objet* de la Société : Exploitation du domaine de Nipe (île de Cuba), contenant 15.000 hectares d'un seul morceau. — *Assemblée générale* en juillet ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons actions au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un fonds de réserve ; le surplus : 9 0/0 au Conseil d'administration ; 65 0,0 aux actionnaires au prorata de leurs actions ; 25 0/0 aux propriétaires des parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Simondet, Guy, Pellion, Normandin, P. Preverd.

Commissaire des comptes : M. Fonceque.

Administrateur-délégué : M. A. Cretey. 3649

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU

CONGO FRANÇAIS

Siège social : 20, rue Saint-Georges (Paris)

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., libérées de 250 fr., et 600 actions d'apport. — *Parts* : 600 de fondateurs. — *Durée* de la Société : 50 ans à dater de 1897. — *Objet* de la Société : Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, minières, agricoles et forestières jugées utiles pour la mise en valeur et l'exploitation des propriétés et concessions de la Société d'études et d'exploitation du Congo français. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gaston Buron, Ed. Gaudet, A. Laurans, A. Le Chatelier, L. Le Chatelier, Denis Pérouse, J. Plassard.

Commissaire des comptes : M. Allain Launay.

3650 A.

SOCIÉTÉ

COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU HAUT OGOUÉ

(CONGO FRANÇAIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue de Maubeuge, Paris*

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., dont 4.000 entièrement libérées et 2.000 libérées de 125 fr. — *Dividende* de 1897 : 17 fr. 50. — *Assemblée générale* en juin. 3651

SOCIÉTÉ

COTONNIÈRE DE L'INDO-CHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 65, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation sous toutes ses formes de l'industrie du coton ou tous autres textiles en Indo-Chine et pays limitrophes. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 14 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brac de la Perrière, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; amortissement ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Engel, E. Engel, U. Pila, G. Koechlin, Dunlop-Best, L. Pradel, H. Noack-Dollfus, Rickmers.

Commissaire : M. Canavy. 3652

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

DE GOMEN-OUACO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Castellane, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq millions deux cent mille francs, divisé en 10.400 actions de 500 fr., dont 10.142 ont été attribuées en représentation d'apports et 258 libérées de 125 fr. — *Objet* : L'exploitation des domaines, des troupeaux, des plantations et des établissements de Gomen-Ouaco (Nouvelle-Calédonie), ainsi que toutes opéra-

tions agricoles, commerciales et industrielles s'y rattachant, tant en France que dans la colonie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 30 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huillier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera lorsque le fonds de réserve aura atteint le 1/4 du capital social ; il reprendrait son cours s'il venait à descendre au-dessous du 1/4; puis somme suffisante pour servir un intérêt de 5 0/0 l'an aux sommes versées sur les actions souscrites en numéraire ; le surplus est réparti également entre les actions.

Observations : Par suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1898, qui a autorisé la création de 5.000 obligations de 500 fr. chacune, la Société s'interdit, jusqu'à leur entier amortissement, de créer aucune autre obligation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lucien Dellacre, négociant, commissionnaire à Paris, 9, rue Bleue ; Campionnet, maître de forges, à Gueugnon (Saône-et-Loire) ; comte de Maillé, 53, rue des Belles-Feuilles ; A. Barnier, 149, rue de la Pompe.

3653

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET D'EXPLORATIONS FORESTIÈRES ET COMMERCIALES
A MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Paul-Lelong*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., dont 500 entièrement libérées, remises en représentation d'apports, et 500 libérées de 50 fr. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Objet* : Les études et travaux de recherches de tous terrains et forêts, la demande et l'obtention de toutes concessions, terrains, forêts, voies de communication, etc., dans l'île de Madagascar ; 2° la mise en valeur, l'utilisation et l'exploitation dans l'île de Madagascar de toutes concessions, terrains, forêts, voies de communication et autres éléments s'y rattachant, ainsi que toutes industries annexes ou leur cession à des Sociétés d'exploitation ; 3° la formation de Sociétés dont l'objet sera la mise en valeur, l'utilisation et l'exploitation de ces concessions, forêts, terrains, voies de communication et éléments divers, toutes industries ayant avec ces opérations un rapport direct ou indirect, ainsi que toutes participations dans d'autres Sociétés ; 4° et en général toutes opérations de commerce dans l'île de Madagascar. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tollu, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin d'avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fauvel, Jaquet, Bonnet.
Commissaire : M. Chaussard.

3654

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES
DE L'ANNAM ET DU TONKIN

Siège social : 10, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-dix mille francs, divisés en 140 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 10 ans, à dater du 21 mai 1891. — *Objet* de la Société : Les recherches et études nécessaires pour l'obtention ou l'achat de toutes concessions de mines et de travaux publics, en général l'étude et toutes opérations industrielles et commerciales en Annam et au Tonkin. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delapalme, à Paris. — *Assemblée générale* en juin ou juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Maudet, José Pédro do Prado.

3655

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DU NORD-OUEST TUNISIEN

SOCIÉTÉ ANONYNE

Siège social : 57, *rue Saint-Lazare*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est fixé à cent mille francs, divisé en 100 actions de 1.000 fr. chacune et entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 24 janvier 1899, jour de sa constitution définitive. — Les publications légales ont été publiées dans *les Petites Affiches*, le 25 janvier 1899. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Aubron, notaire à Paris. — *L'objet* de la Société est la demande et l'obtention de la concession de la voie ferrée de Bizerte au massif de Nefsas et de tous raccordements et prolongements ; la recherche des mines, des gisements de phosphates, des forêts à exploiter, et généralement des richesses naturelles des pays sur le parcour

de la ligne projetée et les contrées avoisinantes ; la demande et l'obtention de toutes concessions territoriales minières ou autres, etc. — *L'assemblée générale* aura lieu dans le courant du premier semestre, composée de tous propriétaires porteurs au moins de 20 actions. — *Le paiement* des coupons aura lieu au siège social.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices, il devra être prélevé une somme suffisante pour être distribuée aux actionnaires, somme égale au montant de leurs actions, plus 5 0/0 d'intérêts sur le montant de leurs actions depuis le jour des versements. Les bénéfices peuvent ne pas consister en argent, mais aussi en actions d'autres Sociétés, primes ou participations ; cette distribution privilégiée au profit des actionnaires peut avoir lieu en des valeurs équivalentes d'après la décision du Conseil d'administration ; le surplus des bénéfices sera réparti par moitié entre les actionnaires et les porteurs de parts bénéficiaires. En représentation des apports de M. Darras, il lui a été attribué 100 parts bénéficiaires ; ces parts donneront droit à la moitié des bénéfices ci-dessus spécifiés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le colonel Perissé ; P. Rouget, M. Gaillard, L. Marchegay, L. Lambert, H. Darras.

Commissaire des comptes : M. Dumas. 3656

SOCIÉTÉ

D'EXPLOITATION AGRICOLE AU TONKIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 100 actions de 1.000 fr., libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée* de la Société : 30 années, à partir du 12 octobre 1897. — *Objet* de la Société : La mise en valeur et l'exploitation d'une concession agricole à obtenir pour la culture en Indo-Chine, la vente et l'achat de tous immeubles en Indo-Chine, la vente des produits de l'exploitation. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris. — *Assemblee générale* : Composée de tous actionnaires propriétaires d'une action libérée. Chaque administrateur doit être propriétaire de trois actions, inaliénables pendant toute la durée de ses fonctions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 12 0/0 aux administrateurs ; le reste sera attribué à la création d'un fonds d'amortissement du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dupré, fondateur, 42, rue des Ecuries-d'Artois ; Vautrin, 6, rue Marguerite ; de Lorme, 9, rue Duphot ; A. Clinchant, 55, rue d'Amsterdam.

Commissaires des comptes : MM. Hippolyte Masle, 89, rue de Rivoli ; Toussaint-Carpentier, 14, rue Rodier. 3657

SOCIÉTÉ

D'EXPLORATIONS COLONIALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Objet* : Toutes études pour l'obtention de concessions dans les pays d'outre-mer, la réalisation de toute acquisition de territoires, la prise de possession de toutes propriétés, les études accessoires nécessaires au point de vue agricole, commercial et industriel ; toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, agricoles, minières et forestières, qui seront jugées utiles à la mise en valeur de ses propriétés, l'achat et la vente de tous produits de pays coloniaux, quelle qu'en soit l'origine, l'importation de marchandises, l'étude, la construction, l'exploitation de toutes voies de communication, la rétrocession de toutes acquisitions, concessions, ligne de chemin de fer, etc., la construction de toutes usines, etc., la formation de toutes sociétés et associations en participation, la souscription de toutes actions ou parts dans d'autres sociétés, la fusion avec d'autres sociétés par voie d'apports ou autrement. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 13 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dupuy, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 30 juin ; tous les actionnaires y assistent.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bourdon, L. Lefebvre, H. Glorieux, A. Mols.

Commissaire : M. A. Hyrvoix. 3658 A.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE

L'OUED-ZARGUA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 176, *avenue de Clichy, Paris*

Capital social : Un million de francs. — *Assemblée générale* en juin. 3659

SOCIÉTÉ

FONCIÈRE DU PARAGUAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, *rue Cambon, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de quatre-vingt-quinze mille trois cents francs, divisés en 933 actions de 100 fr., entièrement libérées, a été porté à deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents francs, par la création de 1.906 actions de 100 fr., entièrement libérées, décision de l'assemblée générale du 9 février 1898. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Cours* des actions : en 1896, 100 fr.; en 1897, 105 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans. — *Objet* de la Société : Exploitations diverses au Paraguay. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Cahen d'Anvers.

Membres : MM. Albert Mirabaud, Barthélemy Rex, S. Einhorn. 3660

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

COMMERCE ET DE NAVIGATION A MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue Saint-Augustin, Paris*

Le capital social est de un million cinq cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 26 mars 1898. 3661

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU

COMMERCE DU SUD AFRICAIN

Siège social : 9, *rue Boudreau, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 30.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse à la cote officielle des agents de change. — *Durée* de la Société : 50 ans, à dater du 26 février 1896. — *Objet* de la Société : Commerce et industrie en Afrique du Sud, avec succursales à Johannesburg et Lourenço-Marquez. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ragot. — *Paiement* des coupons, Banque française de l'Afrique du Sud, 9, rue Boudreau.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital versé ; sur le surplus : 22 0/0 à la Banque française de l'Afrique du Sud et à la Société anonyme des établissements Orosdi-Back ; le reste : 40 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Orosdi, Chalupt, le baron J. de Gunzburg, Lemoine, H. Back de Surany, Janot.

Commissaires des comptes : MM. P. Eonnet et Joseph Henrotte. 3662

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ÉTUDES ET ENTREPRISES A MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *rue de Ponthieu, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 800 actions de 100 fr. chacune, libérées de 50 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur complète libération, après leur libération ils seront nominatifs ou au porteur, au choix des actionnaires. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 28 mai 1897. — *L'objet* de la Société est la prospection, l'étude et les recherches de tous gisements miniers, aurifères et autres ; toutes opérations mobilières ou immobilières, d'industrie de banque et de travaux. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — Les publications légales ont été faites dans les *Petites Affiches* le 18 mai 1898. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social. — Il existe 320 parts de fondateurs (série A) ; et 50 parts de fondateurs bénéficiaires (série B), qui n'auront aucune valeur nominale ni aucun droit sur le fonds social. Sur ces parts, 160 de la série A et 50 de la série B seront attribuées à M. Wenceslas de Rechniewski, en représentation de ses apports et les 160 autres parts, seront remises aux souscripteurs originaires à raison d'une part par 5 actions. — *L'assemblée générale* se réunit chaque année avant la fin du mois de mai ; elle est composée de tous actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices, il sera prélevé : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 10 0/0 du capital social et 4 0/0 comme intérêt aux actionnaires ; ensuite, après ce prélèvement, le surplus sera partagé comme suit : 8 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts de fondateurs (série A), et 17 0/0 aux parts de fondateurs bénéficiaires (série B).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Jeantaud, de Rechniewski, E. Mighot.

Commissaires : MM. R. Arnoux, Brocq. 3663

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'EXPLORATION COLONIALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *rue Vivienne, Paris*

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de mines d'or sur les terrains aurifères de l'Alangoua.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. de Moulignon ✱.
Administrateur-délégué : M. A. Rubay.
Administrateurs : MM. le prince de Croy, A Frénais, E. Gautier, J. Teyssèdre, secrétaire du Conseil.
Ingenieur-directeur des travaux et de l'exploitation de la mine : M. H. Vallée ✠. 3664

SOCIÉTÉ FRANÇAISE IMMOBILIÈRE DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue Saint-Augustin, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., dont 10 entièrement libérées et 240 libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de septembre 1897. — *Objet* de la Société : L'achat, la mise en valeur et la réalisation de terrains et d'immeubles dans la colonie de Madagascar. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Moreau, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Plassard.
Membres : MM. J. Plassard, 22, rue de la Boétie, le baron de Nervo, F. Habert, Gouin, de Pellerin, de Latouche et Pagès. 3665

SOCIÉTÉ FRANCO-ALGÉRIENNE D'ÉPARGNE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue de Rumrkoff, Paris*

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 25 janvier 1898. 3666

SOCIÉTÉ FRANCO-ANTANKARE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Saint-Blaise, Angers*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 600, dont 400 remises à M. Froger et 200 divisées en 800 coupures attribuées aux 800 premières actions. — *Objet* : L'acquisition des terrains dans le pays des Antankars, leur exploitation et la mise en valeur par tous les moyens et toutes les opérations industrielles, commerciales et financières qui s'y rattachent directement ou indirectement dans l'île, en France et à l'étranger. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 2 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Angers. — *L'assemblée générale* a lieu le deuxième jeudi de janvier ; elle se compose de tous les actionnaires.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 20 0/0 aux parts bénéficiaires et 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Froger, Lacarrière, Grignon, Audoy, Girard, Dolbois, Lafarge, Dauge, Mesnard, H. Febvre, comte Léonce de Terves.
Commissaires : MM. Bougère, H. Cordier.
Directeur : M. F.-A. Andoy. 3667

SOCIÉTÉ FRANCO-TUNISIENNE

D'ENGRAISSEMENT DU BÉTAIL EN TUNISIE

Siège social : 38, *rue Mont-Thabor, Paris*

Capital social : Un million trois cent cinquante mille francs. 3668

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'ÉTUDES INDUSTRIELLES ET DE TRAVAUX EN CHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *rue Richer, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées et attribuées en représentation d'apports. — *Objet* : Entreprendre en Chine toutes études de travaux publics et privés, procéder aux recherches et prospections de mines de fer et de charbon ; poursuivre l'obtention de toutes

concessions et entreprises, les exécuter, les exploiter, etc. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 5 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ragot, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dubois, Doussot, Bailby, Delineau. 3669

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'EXPLOITATIONS COLONIALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue de Castellane, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 fr., entièrement libérées et attribuées aux fondateurs en représentation de leurs apports. — *Objet* : L'exploitation des mines, la transformation industrielle des minerais ; la création et l'exploitation d'établissements industriels pour les traitements des divers produits de la colonie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 20 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lisle, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice. L'assemblée générale ordinaire se compose de propriétaires de 100 actions au moins ; l'assemblée générale extraordinaire, des propriétaires de 50 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0 0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 90 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pardon, le baron Digeon, Barnier, le comte H. d'Espagny, A. Desmazures.
Directeur général : M. le baron Digeon.
Commissaires : MM. Langeron et Touzé. 3670

SOCIÉTÉ

GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE CHANDERNAGOR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Rossini, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs ; ils ne sont pas cotés. — *Obligations* : 3.600 de 500 fr. 6 0/0, remboursables en 1943, émises à 500 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1892. — *Objet* de la Société : Création d'une usine pour la filature et le tissage du jute, à Chandernagor (Inde française). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Le Vilain, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ou juin. — *Paiement* des coupons au siège social les 1er janvier et 1er juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Le Conseil est composé de cinq membres.
Commissaires des comptes : Ils sont au nombre de deux, dont un suppléant.
Administrateur-délégué : M. D. Pector, 3, rue Rossini, Paris. 3671

SOCIÉTÉ

INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DU SOUDAN FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *cité Trévise, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million quatre cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 1.000 fr., dont 1.060 actions ordinaires et 340 actions privilégiées. *L'objet* de la Société est de tirer parti, soit industriellement, soit commercialement, des richesses naturelles du Soudan français ; de créer et d'exploiter toutes routes, voies ferrées ou services fluviaux, de faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou de travaux publics en rapport avec son objet. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 8 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fontana, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; la somme nécessaire pour servir aux actions privilégiées l'intérêt à 5 0/0 du capital versé sur chacune de ces actions. Le surplus des bénéfices sera affecté de la manière suivante : 1° 15 0/0 à la constitution d'un fonds de prévoyance destiné à l'extension progressive de l'entreprise jusqu'à concurrence d'un capital total d'exploitation de six millions de francs ; 2° 5 0 0 au Conseil d'administration qui le répartira entre ses membres à titre d'indemnité ; et 15 0/0 pour être répartis par le conseil d'administration comme il l'entendra entre le personnel de la Société. Le surplus sera réparti sans distinction entre les actions privilégiées et les actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Noël Pardon, Henri de Witte, de la Faille, Van den Bosch, le vicomte de Beughem, Teste, Bing, Rigard, le vicomte de Chauny.
Commissaires des comptes : MM. Lagros de Langeron, Froment Curtil. 3672

SOCIÉTÉ

D'IMPORTATION DU LEVANT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ivry-sur-Seine (Seine)

L'objet de la Société est l'importation de tous produits dans les pays du Levant. 3673

SOCIÉTÉ

INDUSTRIELLE DE DJIBOUTI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, *rue Vivienne, Paris*

NOTICE

Le capital social est de six cent cinquante mille francs, divisé en 1.300 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *L'objet* de la Société est l'adduction, la canalisation et la distribution des eaux ; la fabrication et la vente de la glace ; l'étude, la création de toutes industries ; faire toutes opérations mobilières ou immobilières. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 5 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois de la clôture de l'exercice social ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs, 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duparchy, Vigouroux, de Sinety Senevez.

Administrateur-délégué : M. F. Senevoz.

Commissaires des comptes : MM. Ed. Aubert, A. Herissant. 3674

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET AGRICOLE DU LAOS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 12 mai 1896. — *Objet* de la Société : Exploration et exploitation minières, agricoles ou autres, au Laos. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tharel, Th. Berger, Ch. Cambefort, G. Lecomte, Ph. Richemond.

Commissaire des comptes : M. Maurice Auboyneau

Administrateur-délégué : M. Ph. Richemond. 3675

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES PRODUITS AFRICAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 43, *rue Condorcet, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 19 juillet 1898. — *Observation* : Diverses modifications ont été apportées aux statuts par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 30 décembre 1898. 3676

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES NOUVELLES HÉBRIDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation agricole et minière des îles des Nouvelles-Hébrides. Elle a été reconstituée pour la troisième fois. La première était mi-anglaise et mi-française. La deuxième fut exclusivement française. Celle qui existe actuellement a été constituée dans des conditions toutes particulières qu'il ne convient pas de publier, car elles cachent un intérêt gouvernemental et diplomatique. Chaque action de l'ancienne Société a reçu dix parts de fondateur de la nouvelle, et les parts de fondateurs ont, au partage des bénéfices, les mêmes avantages que les actions. Le meilleur revenu de cette Société est une subvention de 360.000 fr. par an que lui paie le gouvernement français. 3677

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO

Siège social : 19, *avenue de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 30.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 99 ans, à dater du 13 janvier 1896. — *Objet* de la Société :

L'exploitation agricole, commerciale et industrielle de l'Ile de Kébao (Tonkin). Toutes opérations de vente, d'achat, d'échange, de constructions ou autres pouvant se rapporter à cette exploitation, et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales, financières et autres, en Indo-Chine et en extrême Orient, directement ou en s'intéressant à toutes Sociétés ou participations, ou de toute autre manière. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris, et publié dans les *Affiches Parisiennes* du 28 février 1896. — *Assemblée générale* dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : L'ancienne Société de Kébao dissoute suivant decision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 1895, représentée par ses liquidateurs, a fait apport à la nouvelle Société de tous ses biens immobiliers et mobiliers, contre lesquels il lui a été attribué une part de 60 0/0 dans les bénéfices nets de la nouvelle Société, lesdits bénéfices établis après prélèvement : 1° de 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° de somme nécessaire pour fournir aux actions de la nouvelle Société 6 0/0 à titre d'intérêt ou de premier dividende sur le capital réalisé et non amorti ; 3° de somme suffisante pour assurer l'amortissement du capital social en trente-deux années du jour de la constitution définitive de la Société. Sur l'excédent, il sera encore prélevé 5 0/0 au profit du Conseil d'administration ; le surplus devra être réparti 40 0/0 aux actions de la Société nouvelle et 60 0/0 aux actions de l'ancienne Société en liquidation. La Société nouvelle a pris en outre l'engagement de payer jusqu'à concurrence de 500.000 fr. le passif de l'ancienne Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Vergès.

Membres : MM. Boutan Aubry, Chalmelton, Gugnin, Jean Dupuis, Ramaury, Martel, le comte de Ganay, Wherlin et Pestel.

Commissaires des comptes : MM. de Mathorel, de Labriolle. 3678

SOCIÉTÉ POUR

L'EXPORTATON DES SUCRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Anvers*

NOTICE

Capital social : Deux millions, représentés par 2.000 actions de 1.000 fr. Ce capital peut être augmenté. — *Titres* : Actions au porteur. — Société anonyme constituée le 23 avril 1894. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Tous actes de commerce en général et particulièrement l'achat et la vente des sucres. Elle aura ses agences à Gand, Paris, Tournai, etc. — *Assemblée générale* le 1er samedi de septembre. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; un dividende de 5 0/0 aux actions ; sur le surplus : le tantième des administrateurs et commissaires ; un deuxième dividende aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Bara, Alfred de Vos, Kronacher.

Commissaire : M. Godefroid Plesseria. 3679

SOCIÉTÉ TUNISIENNE

D'AGRICULTURE ET D'ÉLEVAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *avenue Kléber*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation en Tunisie de tous domaines agricoles sur des terrains que la Société acquerrera ou prendra à bail ; toutes opérations d'achat et revente de terrains agricoles en Tunisie ; l'achat, l'échange et la vente de tous animaux domestiques (chevaux, bœufs, moutons, etc.), la vente de leurs produits ; la plantation, la culture et l'exploitation d'oliviers et vignes et de tous arbres et arbustes, céréales et plantes. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Girardin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM J. Waller, Ed. de Bondeli, P. Keller.

Commissaire des comptes : M. L. Waller. 3680

SYNDICAT D'EXPLORATION DE L'OUEST-CANADIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Drouot*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 31 mars 1898, jour de sa constitution définitive. — *L'objet* de la Société est l'union d'un syndicat pour l'exploitation dans l'Ouest Canadien de mines, de carrières, de forêts, etc. 3681

UNION AGRICOLE D'AFRIQUE

Siège social : 62, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, par émissions successives, libéré de 369.450 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 220. Taux d'émission : 1.000 fr. — Revenu : 50 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans. — *Objet* de la Société : Fondation et exploitation d'une commune agricole sur le territoire concédé à la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duchamp, à Lyon, le 31 décembre 1845. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Arnaud, avocat ; L. Barthélemy, ingénieur ; J. Berge, avocat ; L. Guébin, architecte ; Dr N. Hache, médecin ; E. Hénard, architecte.

Commissaire des comptes : M. J.-E. Barthélemy.

Gérant : M. E. Colin, à Saint-Denis-du-Sig (Algérie). 3682

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (DOUX).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XXXI

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET OUVRIÈRES DE PRODUCTION

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE PRODUCTION DES OUVRIERS CHARPENTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DE PRODUCTION A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 20, *rue Ternois, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de douze mille francs, divisé en 120 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'entreprise de tous travaux de charpente en général. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 27 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mathieu, notaire à Villeurbaune.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au fonds de réserve ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Valet, Béranger, Pralong.

Commissaire : M. Saint-Cyr. 3683

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE L'ÉBÉNISTERIE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 32, *cité Bertrand* (189, *avenue de la République*) *Paris*

Secrétaire : M. Auge.

Directeur : M. A. Nély. 3684

ASSOCIATION DES OUVRIERS MAÇONS ET TERRASSIERS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 73, *rue Labrouste, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 400 actions ou parts de 50 fr., libérées d'un dixième. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 7 mars 1897. — *Objet* de la Société : Entreprise générale de tous travaux de terrassements et de maçonnerie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Brault, à Neuilly-sur-Seine. — *Assemblée générale* : 1er dimanche de janvier, avril, juillet et octobre.

Répartition des bénéfices : 25 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 à la Caisse de retraite ; 5 0/0 à la Caisse des accidents ; 5 0/0 à la Caisse de secours ; 20 0/0 aux actionnaires au prorata des libérations ; 40 0/0 aux travailleurs au prorata de leurs gains de l'année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joseph Gabert, 75, rue Labrouste ; Félix Chabert, 26, avenue d'Italie ; André Castan, 13, boulevard Brune ; Charles Laurent, 53, rue Labrouste ; Baptiste Gabert, 2, rue de la Nouvelle-Gare, à Charenton.

Directeurs : MM. André Castan, 13, boulevard Brune, à Paris ; Joseph Gabert, 75, rue Labrouste, directeur adjoint. 3685

COOPÉRATIVE AGRICOLE DU DOUBS

SOCIÉTÉ ANONYNE A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 6, *rue des Boucheries Besançon*

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs. — *L'objet* de la Société est la création d'une société coopérative de production, de crédit mutuel et de consommation. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 13 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Louvot, notaire à Besançon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. René Caron.

Membres : MM. le vicomte A. de Truchi, le docteur Boiroux, A. Delacroix, R. Huch-Marchand, l'abbé Jeanclogros, F. Joliot, A. Léchine, J. Lombardat, Marguet, Ch. Mercier, G. Thiébaut. 3686

LA FRATERNELLE

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

SOCIÉTÉ ANONYME
A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 125, *rue Oberkampf, Paris (5, cité Griset)*

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisés en 200 actions de 100 fr. — *Objet* : L'entreprise de tous travaux de peinture en général et de tout ce qui s'y rattache. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 9 juin 1898. — *L'assemblée générale* a lieu tous les trois mois, en février, mai, août et novembre.

Répartition des bénéfices : 40 0/0 à la réserve ; le surplus : 30 0/0 à la caisse de secours ou prévoyance et à celle des retraites ; 30 0/0 aux actionnaires au prorata des actions libérées ; 30 0/0 aux travailleurs, associés ou non, au prorata de leurs gains de l'année ; 10 0/0 au fonds de réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. F. Jacquot, Guérin, E. Lesieur.

Directeur : M. F. Jacquot. 3687

LA MAÇONNERIE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 126, *rue de l'Ouest, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs. — *L'objet* de la Société est l'association d'ouvriers maçons, briqueteurs, cimentiers et tailleurs de pierre. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 24 décembre 1898. 3688

LA MENUISERIE MODERNE

SOCIÉTÉ OUVRIÈRE D'ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MENUISERIE PARQUETAGE ET AMEUBLEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 161, *rue Marcadet, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'entreprise générale des travaux de menuiserie et toutes spécialités qui se rattachent à cette industrie. La répartition des bénéfices en résultant entre les éléments concourant à leur réalisation : Le capital, le travail et le talent ; la création d'institutions de prévoyance destinées à procurer le plus de bien-être possible au personnel de la Société, notamment au moyen d'une Société ou caisse de secours mutuels et de retraite ; la formation d'apprentis ; la création de cours professionnels de dessin et de métrage. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 27 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hacquet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de septembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 1° Capital : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 pour fonds de prévoyance ; 30 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende. 2° Travail : 5 0/0 à la caisse de secours mutuels ; 15 0/0 à la constitution de retraites pour les sociétaires ; 30 0/0 aux actionnaires et autres qui auront fourni un travail personnel à la Société, au prorata du montant des salaires touchés par chacun d'eux. 3° Talent : 5 0/0 appartiendront au directeur et 5 0/0 reviendront au Conseil d'administration. Si les bénéfices nets des totaux atteignent 15 0/0 du capital versé ou libéré, le dividende à répartir aux actionnaires ne sera plus que de 27 fr. 50 pour cent et la participation des travailleurs sera élevée à 32 fr. 50 0/0 des bénéfices. Si les bénéfices nets totaux atteignent 17 fr. 50 0/0 du capital versé ou libéré, le dividende à répartir aux actionnaires ne sera plus que de 25 0/0 et la participation des travailleurs sera de 35 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Le Vasseur, Alex. Dextreit, Joseph Levasseur, L. Pomarat, Auguste Dextreit.

Commissaires des comptes : MM. H. Buisson, L. Chevallier, Ch. Taccoen. 3689

LA PRÉVOYANTE

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'OUVRIERS TAILLEURS DE GLACES

SOCIÉTÉ ANONYME
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 13, *passage Alexandrie, Paris*

Le capital social est de dix mille francs. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 23 janvier 1899. 3690.

LES MENUISIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue du Sahel, Paris

Le capital social est de trente mille francs. — *L'objet* de la Société est l'association des ouvriers menuisiers. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine. 3691

LE PAVAGE

SOCIÉTÉ ANONYME D'OUVRIERS PAVEURS
A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 63, *boulevard Brune, Paris*

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 200 actions de 50 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Leroy, Y. Jégou, C. Mouchon, Maillet, Carles.

Commissaires des comptes : MM. Bouchenoir, F. Berry.

Directeur : M. Carles. 3692

LE TRAVAIL

SOCIÉTÉ OUVRIÈRE D'ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, *rue de Maistre, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Objet* : L'entreprise générale des travaux de peinture et toutes spécialités qui s'y rattachent (tenture, vitrerie, miroiterie, dorure, décoration). La répartition des bénéfices en résultant entre les éléments concourant à leur réalisation : Le capital, le travail et l'administration. La création d'institutions de prévoyance destinées à procurer le plus de bien-être possible au personnel attaché à la Société, notamment au moyen d'une Société quelconque ou caisse de secours mutuels et de retraite. La formation d'apprentis. La Société peut acheter et exploiter tous fonds de commerce relatifs à son industrie. Elle pourra créer des succursales. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 20 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de septembre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ; 5 0/0 seront en outre prélevés indéfiniment pour constituer un fonds de prévoyance ou de réserve extraordinaire ; 30 0/0 seront distribués aux actionnaires à titre de dividende.

2° 17 0/0 seront versés à la caisse de secours mutuels et de retraites ; 30 0/0 seront attribués par le Conseil d'administration à tous ceux, actionnaires et autres, qui auront fourni un travail personnel à la Société (le directeur excepté), au prorata du montant des salaires touchés par chacun d'eux pendant l'exercice social.

3° 9 0/0 appartiendront au directeur et 4 0/0 reviendront au Conseil d'administration. Si les bénéfices nets totaux atteignent 15 0/0 du capital versé ou libéré, le dividende à répartir aux actionnaires ne sera plus que de 27 fr. 50 0/0, et la participation des travailleurs sera élevée à 32 fr. 50 0/0 des bénéfices. Si les bénéfices nets totaux atteignent 17 fr. 50 du capital versé ou libéré, le dividende à répartir aux actionnaires ne sera plus que de 25 0/0 et la participation des travailleurs sera de 35 0/0. Enfin, si les bénéfices nets totaux atteignent 25 0/0 du capital versé ou libéré, le dividende à répartir aux actionnaires ne sera plus que de 22 fr. 50 0/0 et la participation des travailleurs sera de 37 fr. 50 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Buisson, peintre à Paris, rue de Maistre, 52 ; M. Jacques Schott, peintre à Paris, rue Saint-Martin, 69 ; M. Jules Marette, peintre, à Paris, rue Achille-Martinet, 10 ; M. Théophile Berjotin, peintre à Paris, rue Rambuteau, 10 ; et M. Gabriel Barbé, peintre, à Paris, rue Pétrarque, 14.

3693

L'UNION DES SCULPTEURS MOULEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue Caulaincourt, Paris*

Capital social : Cent mille francs. 3694

UNION DES DÉCHARGEURS DE BREST

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE
A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 67, *rue de Paris, Brest*

NOTICE

Le capital social est de deux mille francs, divisé en 40 actions de 50 fr. — *L'objet* de la Société est les entreprises de déchargements et chargements. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 31 décembre 1897.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social : 4 0/0 au capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Chiron, F. Keroval, E. Revery, Jean Briand, L. Petit.

Directeur : M. Chiron. 3695

UNION PROFESSIONNELLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'OUVRIERS COUVREURS-PLAFONNEURS D'AMIENS, A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 2, *rue Saint-Honoré, Amiens*

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 100 actions ou parts d'intérêts de 100 fr. 3696

SANTÉ - GAIETÉ - LONGÉVITÉ

Le Champagne d'Or

VIN D' « OR POTABLE »

(Pur Champagne Dynamisé d'Or pur)

Reconstitution de l'Antique Breuvage de Bonne et Longue Vie

« Il a puissance sur toute douleur, maladie, infirmité, débilité, allongeant la vie selon la permission de Dieu et triomphant des misères de ce monde. »

Nicolas Flamel (1373).

Reims et Epernay -:- Cuvées Réservées

Carte Blanche Rose-Croix -:- Qualité unique

La Bouteille . . . . . 6 fr. 50

La 1/2 Bouteille . . . . . 3 fr. 50

Franco emballage sur wagon à Épernay

Expédition en caisses ou paniers de 12 bouteilles, 24 demi-bouteilles

25 bouteilles ou 50 demi-bouteilles

ENVOI FRANCO DE LA NOTICE

Vente : Gaston P. DURIEUX

13, Rue des Petites-Écuries, PARIS

CHAPITRE XXXII

SOCIÉTÉS CRÉÉES EN VUE DE L'EXPOSITION DE 1900

AQUARIUM ET THÉATRE DES BONSHOMMES GUILLAUME

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

GUILLAUME FRÈRES ET Cie

Siège social : 3, *rue Jean-Bart, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — Cette Société a pour objet : La création à Paris, en vue de l'Exposition universelle de 1900 : 1° d'un aquarium géant à eau de mer appelé « Aquarium de Paris » ; 2° d'un théâtre de marionnettes appelé « Théâtre des bonshommes Guillaume » ; la construction de cet aquarium et de ce théâtre dans l'enceinte de l'Exposition ; l'exploitation de l'aquarinm pendant l'Exposition et pendant toute la durée du bail consenti à MM. Guillaume, par la ville de Paris, dont l'apport va avoir lieu ci-après ; enfin l'exploitation du théâtre des bonshommes pendant la durée de l'Exposition et ensuite en France, à Paris, hors Paris et à l'étranger. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Dufour et Panhard, notaires à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 à la gérance ; le surplus à l'amortissement des actions ; une fois l'amortissement effectué, le surplus : 50 0/0 aux actions amorties et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

Directeur-gérant : M. Guillaume. 3697

COMPAGNIE NATIONALE DES VOYAGES A L'EXPOSITION DE 1900

Siège social : 20, rue de Berlin, Paris

Capital social : Deux mille francs. — *Objet* de la Société : Organisation des voyages pour l'exposition. — *Assemblée générale* en mai. 3698

LA TIRELIRE DE 1900
(ÉPARGNE QUOTIDIENNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, avenue de l'Opéra

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs. — *Objet* : Faciliter à ses adhérents le sèjour à Paris et la visite de l'Exposition.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Baguenault de Puchesse.

Membres : MM. A. de Bocandé, le comte de Foucault, Cornélis de Witt, A. Basevi.

Commissaires : MM. le marquis de Barral-Montferrat, Maricot-Bonneval. 3699

LE COMBAT NAVAL

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE

Siège administratif : 6, place de l'Opéra Paris

NOTICE

Cette société, qui est en formation au moment où nous mettons sous presse, émet un capital de un million de francs, divisé en 20.000 actions de 50 fr. qu'elle cherche à placer dans le public français. — *Objet* : L'exploitation de spectacles nautiques reproduisantles manœuvres d'une flotte de guerre, des batailles navales au moyen de types réduits de navires représentant les principaux cuirassés de la marine française. Cette exhibition a figuré avec le plus parfait insuccès à l'exposition de Bruxelles en 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eug. Etienne, ex-sous-secrétaire d'Etat aux colonies, député ; Chevillon, député ; Barda, York ; Bunus de Beaugeran, Toche. 3700

LE CRÉDIT DES VOYAGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue de Berlin, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 4.000 ont été attribuées en représentation d'apports à M. Paul Janot et 6.000 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 10.000. — *Objet* : Faciliter, par le crédit accordé à toutes les personnes solvables, le voyage et le séjour, tant en France qu'à l'étranger, dans toutes les villes, notamment à Paris, dans les villes d'eaux, stations balnéaires, thermales, estivales, ainsi qu'aux diverses expositions, et, accessoirement, toutes autres formes de voyages et traiter toutes opérations pouvant se rattacher à son objet et augmenter ses produits. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 26 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; une somme égale à 5 0/0 pour fournir un premier dividende aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus appartiendra pour 40 0/0 aux parts bénéficiaires et pour 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Latapie, Bellanger, le comte de Nicolay, Janot.

Commissaire : M. Loriot. 3701

L'INDE FRANÇAISE A L'EXPOSITION DE 1900

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation, dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1900, de la concession « l'Inde française » comprenant divers bâtiments de style indou. — La Société a été constituée le 17 janvier 1898 ; elle prendra fin le 31 décembre 1900. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 30 septembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : A l'expiration de la Société, la situation active et passive sera liquidée, avant tout partage, le capital social sera remboursé ; sur le surplus ; 5 0/0 aux actionnaires ; le reste : 10 0/0 aux directeurs : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Colombier, L. Dutile de la Tuque, Al. Dumont, C. Masse, R. Wood.

3702

LE MARÉORAMA HUGO D'ALÉSI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 12.500 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un des principaux projets d'attraction pour l'Exposition universelle de 1900, consistant en un panorama mobile à grands spectacles, qui donne l'illusion complète d'un voyage en mer. — *La durée* de la Société est de 12 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé et pourcentage minime réservé au Conseil d'administration ; le surplus à l'amortissement du capital. Ce n'est que lorsque les actions seront amorties que les parts de fondateurs recevront, comme les actions de jouissance, 50 0/0 du reliquat des bénéfices. 3703

PALAIS LUMINEUX PONSIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Mansart, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 400 actions de 1.000 fr. — *Parts* bénéficiaires : 400. — *L'objet* de la Société est l'édification et l'exploitation d'un palais lumineux, d'abord dans l'enceinte de l'Exposition de 1900, puis dans tous autres endroits. L'acquisition ou la prise de bail de tous immeubles, la construction et l'exploitation de toutes installations relatives à ce palais et à toutes constructions et exploitation similaires, la vente ou la cession de ces installations. L'obtention, l'achat, l'exploitation et la vente ou cession de tous brevets d'invention, certificats d'addition ou licences, modèle de fabrique se rapportant à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 19 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Pérard et Rambert, notaires à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre : elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 3 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; somme suffisante pour payer aux actionnaires les intérêts au taux de 5 0/0 par an des sommes par eux versées sur leurs actions à compter du jour des versements jusqu'au jour de la mise en distribution de ces intérêts. Sur le surplus, il sera prélevé : 1° 5 0/0 pour le Conseil d'administration alors en fonctions ; 2° somme suffisante pour rembourser le capital des actions émises ou à émettre jusqu'au 1er mai 1900 ; enfin, le reste sera distribué comme suit : 50 0/0 aux actions qui seront devenues des actions de jouissance ; 10 0/0 pour rémunérer des concours donnés à la

Société et qui seront représentés par des parts bénéficiaires créées à cet effet ; 40 0/0 aux parts bénéficiaires de M. Ponsin. Si les résultats de ce premier inventaire spécial ne permettent pas d'amortir la totalité des actions, les bénéfices nets révélés par les inventaires subséquents seront d'abord appliqués au service des intérêts, au taux de 5 0/0 l'an, des sommes non amorties sur les actions, puis au prélèvement de 5 0/0 du Conseil d'administration et à la continuation et au parachèvement de l'amortissement. Sur le surplus, il sera procédé comme il vient d'être dit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Dumien, Le Clerc, Georges de Bussy.

Commissaires des comptes : MM. Salomon et Petit. 3604

PARIS GIGANTIC WHEEL AND VARIETIES COMPANY LIMITED

GRANDE ROUE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Winchester House, Old Broad Street, Londres

Siège administratif : Avenue de Suffren Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions, divisé en 160.000 actions de 1 liv. st. (25 fr.). — *L'objet* de la Société est l'exploitatien d'une exhibition attractive ayan figuré à l'exposition de Chicago et qu'on a essayé de franciser en lui donnant le nom de « Grande Roue de Paris » Le terrain n'appartient pas à la Société qui est seulement locataire. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre à Londres, et les porteurs d'actions au porteur ne peuvent y assister qu'après de multiples formalités à Paris et à Londres pour le dépôt de leurs titres. — Les actions ont été introduites sur le marché français avec une majoration que rien ne peut justifier, cette entreprise étant essentiellement aléatoire.

Les bénéfices seront répartis — s'il y en a — de la façon suivante : 5 0/0 à titre d'intérêt aux actions et sur leur montant nominal. Le surplus est partagé de la façon suivante : 10 0/0 aux actions à titre d'amortissement ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions à titre de dividende. 3705

SOCIÉTÉ ANONYME

DE PARIS EN 1400

Siège administratif : 9, *boulevard des Italiens, Paris*

Exploitation :

100 *et* 101, *avenue de Suffren, Paris*

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisé en actions de 500 fr. et coupures de 50 fr. — *Objet* : Reconstitution historique et archéologique de la Cour des miracles telle qu'elle existait à Paris au XVe siècle. Organisation de spectacles du temps : mystères dans les églises, tournois, ballades, fêtes et danses populaires, cortèges princiers, boutiques, cabarets et auberges dans la ruelle des Filles-Dieu reconstituée. — *La durée* de la Société est de 3 années.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Chemin, le marquis de Saint-Jean Lentilhac, Burrus de Dangeron, J. Degalle.

Directeur technique : M. Eug. Colibert. 3706

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE

L'ANDALOUSIE AU TEMPS DES MAURES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Meyerbeer, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent cinquante mille francs, divisé en 1.300 actions de 500 fr.— *Parts* de fondateurs : 1.300. — *L'objet* de la Société est l'exploitation pendant l'Exposition de 1900 d'une concession connue sous le nom de l'Andalousie au temps des Maures, qui consiste à organiser dans un décor qui comprendra les motifs principaux des plus célèbres monuments mauresques et de l'Andalousie, des spectacles rappelant notamment les mœurs et coutumes des Maures, gitanes espagnols. — *La durée* de la Société est de 33 ans, à partir du 2 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital versé ; une somme pour rembourser les actions avec un intérêt de 5 0/0 des sommes dont les actions sont libérées. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Lambert de Beaulieu, G. Berthoulat, le comte Albéric de Cibéens, P. Eymard, L. Garchey, P. Keller, J. Proton de la Chapelle, J. Roseyro.

Commissaire des comptes : M. C. Flattot. 3707

SOCIÉTÉ DE L'EXPOSITION MINIÈRE SOUTERRAINE DE 1900

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 55, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 400 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. —

Objet : L'organisation et l'exploitation d'une exposition minière souterraine à installer sous le Trocadéro, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. — *La durée* de la Société est de 5 ans, à partir 18 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Champetier de Ribes, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde à une réserve spéciale pour être distribué lors de la liquidation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Darcy, Parran, Danel, Huet, Fayol, François de Castelnau, le baron R. Reille, Raimbeaux, Plichon.

Commissaires : MM. E. Tarragonet, F. Humblot. 3708

L'EXPOSITION RELIGIEUSE DE 1900

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 5, *rue Boudreau, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — La Société, pour faciliter la réalisation de son objet, pourra créer, sur simple décision du Conseil d'administration, des séries de bons de participation, dont la quantité sera déterminée suivant les besoins. Ces bons seront d'une valeur nominale de 20 fr. et donneront droit à 50 0/0 des bénéfices nets de l'exploitation proprement dite de l'exposition religieuse internationale pendant la durée de l'Exposition universelle de 1900 ; ces 50 0/0 seront valablement payés contre la remise du bon, six mois après la clôture de l'Exposition universelle de 1900. Il sera, en outre, attaché à un de ces bons une série de vingt tickets d'entrée pour l'exposition religieuse internationale. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir de septembre 1897. — *Objet* de la Société : La création et l'exploitation, à Paris, d'une exposition religieuse internationale, comprenant : La représentation des hommes et des choses ayant trait à la religion et toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à ladite exposition. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 50 0/0 aux bons de participation ; 50 0/0 aux actions. Les 50 0/0 revenant aux actionnaires seront employés comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur-délégué ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis L. de Castellane, le baron R. de Corvaïa, A. Delaigue, le marquis de la Fare, le marquis F. de Lestaubière, le comte H. de Villers. 3709

SOCIÉTÉ FRANCO-ITALIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 70, *avenue de Breteuil, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., dont 87 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apports et 163 libérées de 250 fr. L'organisation et l'exploitation de voyages en commun ou autrement d'Italie en France et inversement, et par extension avec d'autres pays, s'il y a lieu ; payables par souscriptions, fractionnées ou non, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 à Paris, et subsidiairement toutes opérations s'y rattachant, notamment l'alimentation des voyageurs qui devra se faire dans la limite possible avec des produits tirés de l'Italie et leur logement dans des constructions édifiées à cet effet, lesquelles devront être faites également dans la limite possible par des ouvriers italiens.

Observation faite que les souscriptions dont s'agit à obtenir en Italie doivent provenir d'une émission à guichet ouvert de la banque d'Italie, qui en versera le montant au nom de la Société constituée dans les caisses, soit du Crédit lyonnais en France, soit de la Société générale, soit encore du Crédit industriel et commercial pour la Société le toucher en 25 fractions calculées sur la totalité des souscriptions aux époques ci-après indiquées. La première fraction, soit un vingt-cinquième, le 9 mai 1900 et ensuite de semaine en semaine. Ou avant ces époques, mais, dans ce cas, avec l'autorisation du gouvernement italien. — *La durée* de la Société est de 2 ans et 6 mois, à partir du 1er novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris. — *Répartition* des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; 2° et une somme suffisante pour payer aux actions émises contre espèces 5 0/0 des sommes dont les actions seront libérées et non amorties.

Le solde est réparti aux actions de priorité pour le remboursement de leur capital versé, et, ensuite, s'il y a un capital, à tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Constant-Edouard Vaucheret, architecte à Paris, rue d'Assas, 50 ; François Gonnet, à Paris, rue d'Assas, 8 ; Gaston Potier, architecte, à Paris, rue du Regard, 14. 3710

SOCIÉTÉ DES VOYAGES-PRIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue Le-Peletier, Paris*

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 10 octobre 1898. 3711

LE TOUR DU MONDE

PANORAMA-DIORAMA ANIMÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est la location d'un terrain dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1900, pour la construction et l'exploitation d'un Panorama-Diorama animé, d'un théâtre et autres exploitations annexes pendant la durée de l'Exposition de 1900, la continuation s'il y a lieu après l'Exposition de l'exploitation du Panorama-Diorama, soit à Paris, soit en France et même à l'étranger. — *La durée* de la Société est de quatre ans, à partir du 24 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions ; 5 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Musnier.

Membres : MM. P. Clavery, Ed. Coutelier, Louis Dumoulin, E. Lefebvre-Devallières, M. Pinguet, T. Robert-Fleury.

Commissaires des comptes : MM. O. Noel, G. Cheminais.

Directeur général artistique : M. Louis Dumoulin.

Directeur de l'exploitation : M. H. Cavelaine de Maubeuge. 3712

VENISE A PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *boulevard Poissonnière Paris*

NOTICE

Le capital social est de neuf cent cinquante mille francs, divisé en 9.500 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la reproduction dans l'enceinte de l'Exposition de 1900, de la ville de Venise, reconstitution de la place Saint-Marc, dite Piezetta à Venise et de quelques palais importants de la même ville. — La Société a été constituée le 25 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ferrand, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : Remboursement intégral du capital : 5 0/0 au capital versé ; rémunération des apporteur, soit une somme fixe de 100.000 fr. Le surplus : 80 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux apporteurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte d'Hertault de Beaufort.

Membres : MM. le marquis Jean de Lentilhac, Ed. Reynier, Henry Roy.

Commissaire des comptes : M. Alex. Poussel.

Directeur général : M. Richemond. 3713

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XXXIII

SOCIÉTÉS D'ÉTUDES

ASSOCIATION NATIONALE DES PORTEURS FRANÇAIS DE VALEURS ÉTRANGÈRES

Siège social : 5, rue Gaillon, Paris

NOTICE

Cette association n'est pas une Société par actions, mais nous avons cru devoir la signaler dans notre annuaire, en raison de son caractère d'intérêt général et de son importance au point de vue financier. Elle a pour objet d'organiser d'une manière permanente la représentation des porteurs français, en vue de la protection des capitaux de l'épargne nationale placés à l'étranger. — Le siège de l'Association est à Paris. Il est fixé rue Gaillon, n° 5. — L'Association est constituée sous la forme d'association libre et se compose de membres fondateurs, de membres donateurs et de membres adhérents. Leur nombre est illimité. — L'Association est administrée, sous le contrôle et la haute inspiration d'un Conseil général, par un Comité de direction. — Le Conseil général a pour mission de veiller à ce que l'Association ne s'écarte en rien de son but et de ses règles statutaires. — Il est institué un Comité de direction dont la mission est d'administrer journellement l'Association dans ses intérêts matériels et moraux, sous la surveillance et le contrôle du Conseil général. *Extrait du Règlement* (Article 17 des statuts). — La cotisation des adhérents est annuelle ; elle est fixée à deux francs. Cette cotisation est portée à douze francs pour ceux des adhérents qui désirent recevoir les publications, périodiques ou autres, de l'Association. Elle peut être rachetée par un versement unique de cent francs. — Les adhésions sont reçues au siège de l'Association ; le bulletin d'adhésion doit être accompagné du montant net de la cotisation annuelle (2 ou 12 francs). Les adhérents reçoivent un récépissé numéroté indiquant la somme versée par eux. — La communication des dossiers d'archives générales constituées par l'Association et concernant les valeurs étrangères, a lieu tous les jours non fériés, de 2 à 4 heures, au siège de l'Association, sur demande signée de l'adhérent. — Les adhérents peuvent faire connaître à l'Association les valeurs étrangères dont ils sont porteurs, afin de recevoir toutes informations relatives à ces valeurs lorsque l'Association aura jugé son intervention justifiée pour l'une d'entre elles. — L'Association s'interdit, par ses statuts, toutes opérations financières ou de banque, et ne reçoit aucun dépôt de fonds ou de valeurs. Il ne rentre pas non plus dans son rôle de donner des conseils sur les valeurs à acquérir ou à vendre et sur les placements de fonds.

CONSEIL GÉNÉRAL

M. Périvier, premier président honoraire de la Cour d'appel de Paris : *Président*. — M. Eugène Lacombe, ancien sénateur : *Vice-président*. — MM. Bra, ancien président des agréés de Paris ; Tony Chauvin, délégué des comités de Porteurs ; Claude-Lafontaine, banquier ; A. Desouches, ancien président des agréés de Paris ; N. Herbault, syndic honoraire de la compagnie des Agents de change de Paris ; Louis Lhomme, inspecteur des finances ; Marqués di Braga, sous-gouverneur du Crédit Foncier de France ; De Meaux, ancien inspecteur des finances ; Gustave Rendu, secrétaire général de la Compagnie des Agents de change de Paris ; Valfrey, ancien ministre plénipotentiaire : *Membres*.

Président de l'Association : M. Périvier.
Vice-président : M. Eugène Lacombe.
Directeur : M. Tony Chauvin. 3714 A

L'INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉTUDES TECHNIQUES INDUSTIELLES COMMERCIALES ET AGRICOLES

Siège social : 63 bis, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 200, donnant droit à 50 0/0 des bénéfices nets. — *Dividendes* distribués : 6 0/0 pour 1895 et autant pour 1896. — *Durée* de la Société : 30 années. — *Objet* de la Société : L'étude de toutes affaires industrielles et com-

merciales, la prise et l'exploitation de tous brevets, l'organisation de toutes Sociétés en commandite ou autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, 58, boulevard Haussmann. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons : 6 0/0 pour 1894, le 31 décembre 1896.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 au capital versé; 5 0/0 à la réserve légale; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus : 50 0/0 aux parts de fondateurs; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Dongé, J. Brull, A. Conrad.
Commissaire des comptes : M. G. de Paleville.

3715

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉTUDES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Siège social : 13, rue Marivaux, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du second semestre. — *L'objet* de la Société est la recherche d'études françaises et étrangères et de toutes choses s'y rattachant.

Commissaire des comptes : M. de Percy. 3716

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue de la Bourse, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 200. — *Objet* : Etudier toutes affaires, créer toutes sociétés commerciales et civiles, faire soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers, en France et à l'étranger, toutes opérations financières, industrielles et commerciales, même immobilières, et toutes entreprises. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 18 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle ait atteint un dixième du capital; 5 0/0 d'intérêt au capital versé; une somme fixée par l'assemblée générale pour la création d'un fonds de réserve; le surplus : 60 0/0 aux actions; 15 0/0 au Conseil d'administration; 25 0/0 aux fondateurs. 3717

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, rue de Provence Marseille

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, libérés d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans. — *Objet* de la Société : L'étude, la demande en concession et l'exécution ou l'exploitation de toutes entreprises de travaux particuliers et de toutes entreprises industrielles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pertefin, notaire à Paris. — *Assemblée générale* dans le courant du premier semestre, composée de tous actionnaires propriétaires de 25 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Dollfus-Galline.
Membres : MM. Chérot, Alfred Dollfus, Humbert, Lavaurs, Mayrargues, Gustave Mirabaud, Léon Molinos, Rodier, de Traz.
Secrétaire général : J. Roux.
Commissaires des comptes : MM. J. Berge, R. Douine. 3718

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE ET BELGE D'AFFAIRES INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

FAGOT ET Cie

Siège social : 35, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs et divisé en 150 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'étude et l'examen de toutes affaires et opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières, immobilières et agricoles, de toutes entreprises généralement quelconques se rattachant aux travaux publics et particuliers, travaux de voirie et d'expropriation, chemins de fer, tramways, canaux, transports par terre, fluviaux et maritimes, services publics et particuliers de voitures et autres moyens de locomotion, docks, entrepôts, magasins généraux, usines, établissements thermaux, mines et carrières, éclairage par le gaz, l'électricité et autres procédés. La préparation, l'organisation et la constitution de tous syndicats, Sociétés en participation, Sociétés en nom collectif, anonymes, en commandite simple ou par actions. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 27 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottenet, notaire à Paris.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. Durup de Balaine; Guillemet, Sallerin.
Gérant : M. Fagot. 3719

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

D'ÉTUDES INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *boulevard Malesherbes Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 50 actions de 1.000 fr., libérées de 750 francs ; les titres sont nominatifs. — *Parts de fondateurs* : 1.000. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 10 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fay, notaire à Paris, et publié dans le *Courrier*. — *Objet* : Etudes industrielles et opérations commerciales et financières.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; 10 0/0 à l'administration et la direction le surplus ; 40 0/0 aux actions ; 60 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. le Dr E. de Bourgade.
Membres : MM. Ed. Lainé, Alf. Bréard.
Administrateur délégué : M. A. Bréard.
Secretaire : M. Van Aarton. 3720

SOCIÉTÉ D'INITIATIVE

INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de Sèze, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 200 actions de 5.000 fr. dont 140 entièrement libérées et 60 libérées de moitié. — *L'objet* de la Société est : 1° L'étude de toutes affaires industrielles et financières auxquelles le Conseil d'administration croira devoir l'intéresser tant françaises qu'étrangères ; 2° la création et la constitution de toutes Sociétés tant françaises qu'étrangères, ayant pour objet les mêmes affaires industrielles, financières et commerciales ; 3° l'émission, l'achat et la vente de toutes actions et obligations, ainsi que de tous autres titres qui seront créés par les Sociétés dans lesquelles la Société présentement constituée se sera intéressée pour tout ou partie. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 15 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lardy, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du mois de novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Ch. Ladouce, L. Buhot, D. Dupuy, G. Delzons, E. Demennais. 3721

SOCIÉTÉ TOULOUSAINE

D'ÉTUDES INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue du Taur, Toulouse*

NOTICE

Capital social : Dix mille francs, divisés en 20 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — La Société a été constituée le 20 avril 1897. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Garrigou, à Toulouse. — La Société a pour but de s'occuper de toutes affaires sérieuses, et aider à la formation de sociétés d'exploitations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Joseph Sirven.

Membres : MM. A. Causse, Emile Dubois, Gustave Pauchon, Alfred Girard, E. Privat, Manuel Manassin.

Commissaire de surveillance : M. Ancely.

Administrateur-délégué : M. G. Pauchon, ingénieur à Lécourtensourt. 3722

ARMENGAUD JEUNE INGENIEUR-CONSEIL -:- CABINET FONDÉ EN 1836

Boul. de Strasbourg, **23** *- PARIS*

MEMBRE DU JURY, EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Consultations sur la Valeur des Brevets d'Invention - Téléphone 259-97

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — Sillery, Grand mousseux *(Doux)* . . .		**5** fr. **50**
— Dry Verzenay *(Moyen)*		**7** fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — Grand Sec *(Sec)*.		**8** fr. »
GOUT ANGLAIS. — Extra Dry England *(Très sec)*		**8** fr, **50**

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES
plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

Allasch	**4** fr. **50**	Eckau oo	**4** fr. **75**

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, rue Drouot -:- PARIS

CHAPITRE XXXIV

SPECTACLES, THÉATRES, CONCERTS,

COMPAGNIE DU
THÉATROPHONE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *rue Louis-le-Grand, Paris*

Capital social : Trois cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 3723

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE
CINÉMATOGRAPHES PHONOGRAPHES ET PELLICULES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 98, *rue Richelieu, Paris*

NOTICE

Le capital social est fixé à un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. dont 1.500 entièrement libérées et 8.500 libérées de 25 fr. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation industrielle et commerciale des ateliers de fabrication et magasins de vente d'objets concernant les cinématographes, phonographes et autres articles de MM. Pathé frères, demeurant à Paris, rue de Richelieu, n° 98 ; l'achat, la construction, la location et la vente de tous immeubles ; la construction, l'achat, la vente et la location de tous appareils, systèmes accessoires, machines quelconques, brevets, concessions de brevets ou autres, pouvant servir directement ou indirectement aux applications quelconques de la lumière, de l'optique, de l'électricité et de l'acoustique. — *La durée* de la Société est de 99 ans à partir du 28 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par M. Viau, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : L. Devilaine, C. Gricolas, J. Neyret.
Commissaire : M. M. Tricaud. 3724

ÉDEN-THÉATRE CONCERT DE SAINT-ÉTIENNE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

VIRLET ET Cie

Siège social : 3, *rue de la Croix Saint-Etienne*

NOTICE

Le capital social est fixé à six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est : 1° l'acquisition de l'ensemble des immeubles situés à Saint-Etienne, rue de la Croix, 3 et 21, rue du Treuil, comprenant maisons à loyer, salle de spectacles et bâtiments servant à l'exploitation de l'établissement connu sous le nom de « Eden-Théâtre-Concert de Saint-Etienne » ; 2° l'acquisition du fonds de commerce et de tout le mobilier et matériel garnissant ledit établissement ; 3° l'exploitation de l'Eden-Théâtre-Concert ; 4° et l'édification sur ces immeubles de toutes constructions nécessaires à l'exploitation. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Freynot, notaire à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fréty, Bonnardel, Lambert.
Gérant : L. Virlet. 3725

LE CIRQUE DE ROUEN
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Au cirque boulevard Beauvoisine, Rouen

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 200 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du cirque de Rouen. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 3726

L'HIPPODROME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Caulaincourt, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 22.000 actions de 100 fr. dont 1.500 entièrement libérées et 7.500 libérées de 25 francs. Ces derniers font partie de l'augmentation du capital que le Conseil d'administration a été autorisé à porter à trois millions par décision de l'assemblée générale du 28 décembre 1898. A cette date le capital social était de quinze cent mille francs. — *Parts* bénéficiaires 25.000. — *Objet* : La construction à Paris et l'exploitation d'un établissement à usage principal d'hippodrome et de théâtre hippique sur des terrains situés boulevard de Clichy, rue Caulaincourt et rue Forest. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 28 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Théret, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars au plus tard; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé; le solde : 50 0/0 aux actions, 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Doucin, ✠ ingénieur, ancien préfet.

Membres : MM. Buxtorf Kœchlin, banquier; Couranlt, restaurateur; Deschamps, propriétaire; Jung (de la maison Grüber).

Administrateur délégué : Couturat.

Commissaires : MM. Grosse, René Dubois.

3727

NICE-EXCURSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *place Charles-Albert, Nice*

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs, divisé en 700 actions de 100 fr. — *Objet* : L'exploitation de l'industrie des excursions tant sur route que par voie ferrée et par tous moyens de locomotion, les promenades en mer, la vente en ville des billets de chemin de fer, le service des omnibus de gare, des voitures à domicile et généralement l'organisation et l'exploitation de tous moyens de transports et tout commerce ou industrie généralement quelconque, qui pourra être désigné par une assemblée générale extraordinaire, dont la majorité sera absolument souveraine pour modifier même l'objet de la Société, s'il y a lieu. — *La durée* de la Société est de 25 ans du 21 octobre 1897.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. G. Desmorest, A. Senchal, Amaldi Antoine, G. Mahon, A. de Merles. 3728

PALAIS DE GLACE DES CHAMPS-ELYSÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
Panorama des Champs-Elysées, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — Les actions ne sont plus cotées à la cote officielle ni en banque. — *Parts* bénéficiaires, 10.000.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Parts de fondateurs
1893. .	500	»	50
1894. .	750	40	60
1895. .	350	10	6
1896. .	200	15	8
1897. .	»	»	»

Durée de la Société : Constituée en octobre 1893, expiration en 1908. — *Objet* de la Société : Exploitation d'une salle de patinage de vraie glace. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dupouy, Paris. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux actions; l'excédent des bénéfices est ainsi partagé : 45 0/0 aux actionnaires; 45 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Clémencet.
Membres : MM. Jolly, Moudin, Gleize, Pargues.
Commissaires des comptes : MM. Levêque, Cahen.
Directeur : M. Renard. 3729

PANORAMA DE LA

BATAILLE DE NUITS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les*

titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés en banque. — *Parts* bénéficiaires : 400 parts de fondateurs.

Il a été remboursé 400 fr. par action. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir du 16 janvier 1893 au 16 janvier 1903. — *Objet* de la Société : L'exploitation des toiles devant composer le Panorama de *la Bataille de Nuits* faites par M. Poilpot; et l'exploitation du Diorama *la Rentrée à Lyon des Mobiles du Rhône au retour du siège de Belfort*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Deressy, à Lyon. — *Assemblée générale* mois de mars. — *Paiement* des coupons, à Lyon, 4, rue Grolée, et à Paris, au bureau de M. Faye, rue Druot, 7.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; les sommes nécessaires pour le remboursement intégral des actions au pair; les prélèvements et répartitions se font par fractions et sont laissés aux soins du Conseil d'administration; le solde des bénéfices nets est réparti ensuite : 10 0/0 au Conseil d'administration; 70 0/0 aux actionnaires; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Proton de la Chapelle, Paul Eymard, Bassieux, Faye.

Commissaire des comptes : M. Deshaye.

Directeur ou gérant : M. Faye, administrateur-délégué. 3730

PANORAMA
DE L'ESCADRE RUSSE A TOULON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée* de la Société : 20 années, de 1893. — *Objet* de la Société : L'exploitation des toiles devant composer le Panorama de l'arrivée de l'Escadre russe à Toulon; l'exploitation de deux toiles dioramiques qui rappelleront deux épisodes du voyage des marins russes en France en 1893. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Pétrus Bernard et son collègue; à Lyon. — *Assemblée générale* : Chaque année, dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets annuels : 5 0/0 pour constituer la réserve légale; les sommes nécessaires pour le remboursement intégral des actions au pair, avant tout paiement d'intérêts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Proton de la Chapelle, Paul Eymgad, Bianchi, Faye.

Commissaire des comptes : M. Delestre.

Directeur : M. Faye. 3731

SOCIÉTÉ ANONYME DES

COURSES DE LA FERTÉ-MACÉ

Siège social : 88, avenue d'Iéna (Paris)

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 10 juillet 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourcin, notaire à Paris, et publié dans le *Courrier*. — *Objet* : Encouragement à l'élevage des chevaux. — *Assemblée générale* en juin.

Président du Conseil : M. A. Christophle, ex-gouverneur du Crédit foncier. 3732

Commissaire : M. G. Batiau.

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION

DU PALAIS
DE LA JETÉE-PROMENADE

Siège social : Nice

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du palais de la Jetée-Promenade à Nice. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 31 octobre 1897. 3733

SOCIÉTÉ ANONYME

LE POLE-NORD

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, représentés par 2.000 actions privilégiées de 100 fr.; il est créé en outre 2.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. La Société peut émettre des obligations. — Société constituée en 1893. — *Durée* : 10 années. — *Objet* : Création et exploitation d'un établissement de patinage sur glace artificielle à Bruxelles ainsi qu'un palais d'hiver et d'été pour sports et attractions de tous genres. La création et l'exploitation de tous autres établissements de patinage sur glace artificielle en Belgique et à l'étranger.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Gomrée, Edmond Hechtermans, Edouard de Stoppani.

Commissaires : MM. Edouard Moselli et Giquet. 3734

SOCIÉTÉ ANONYME DU

MUSÉE GRÉVIN

Siège social :
10, *boulevard Montmartre*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, à la volonté de l'actionnaire, et sont cotés en banque. — *Parts* bénéficiaires : 2.000. — *Parts* de fondateurs : 125.

Années	Cours des actions	Dividende par act. au port.	Bénéfices distrib. y comp. la rép. générale
1889.	»	85 85	400.000
1890.	»	45 90	173.765
1891.	700	43 75	161.685
1892.	680	42 75	115.054
1893.	675	43 65	159.575
1894.	718	43 05	186.997
1895.	896	43 65	153.856
1896.	896	53 20	200.178
1897.	1.300	44 20	»
1898.	1.264	»	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir de février 1881, — *Objet* de la Société : Musée de figures de cires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* : Fin mars de chaque année. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; une somme pour servir 5 0/0 aux actions ; sur le surplus, il sera prélevé 12 1/2 0/0 qui seront attribués aux 127 parts de fondateurs ; ensuite 5 0/0 de la somme disponible aux actionnaires ; et sur l'excédent, 10 0/0 pour amortir les actions ; le solde moitié aux actionnaires et le reste aux parts bénéficiaires.

Réserve statutaire : 100.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Chéret, M Chaulin, Gabriel Thomas.

Commissaires des comptes : MM. Douglas-Read et Achille Dreyfus.

Administrateur-délégué : M. G. Thomas. 3735

SOCIÉTÉ ANONYME

DU PIER DE BLANKENBERGUE

Siège social : *Boulevard Anspach*
Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cent mille francs, représentés par 1.600 actions privilégiées et 600 actions ordinaires de 500 fr. ; ce capital peut être augmenté. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 30 septembre 1893. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La construction et l'exploitation à Blankenberghe, sur la partie de l'estrade concédée à ces fins à perpétuité par l'Etat belge d'un pier ou jetée-promenade avec projection de 350 mètres en mer. Eventuellement la construction et l'exploitation du grand hôtel du Pier, avec installations hydrothérapiques, tous travaux et achats d'immeubles à Blankenberghe. Elle pourra aussi donner des fêtes, concerts ou autres attractions, exploiter ou laisser exploiter des restaurants, cercles, cafés, etc., de nature à augmenter les résultats favorables de l'entreprise. — *Assemblée générale* le 1er mardi du mois d'avril, à 3 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 1/2 0/0 de dividende aux actions privilégiées ; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire ; le surplus : 50 0/0 à l'amortissement des actions privilégiées ; 50 0/0 à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alphonse Casse, Léon Monnoyer. Alexandre Bertrand, Pierre Cordemans, Edouard Goldzieher, Emile Seutin, Michel Van Mons.

Commissaires : MM. Henri Bertrand, Jules Beckx, Victor Fauconnier. 3736

SOCIÉTÉ ANONYME DU

THÉATRE
DE L'ATHÉNÉE-COMIQUE

Siège social : 23, *rue Caumartin*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 60 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 19 ans, à partir du 20 avril 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation du théâtre dit « l'Athénée-Comique », situé square de l'Opéra. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 30 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : E. Victor Demonts.

Membres : MM. Maurice Charlot, H. Brémontier. 3737

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

TOUR MÉTALLIQUE
DE FOURVIÈRES

Siège social : Dans les bâtiments de la tour à Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-dix mille francs, divisés en 540 actions de 500 fr., entièrement libérées.

— *Durée* de la Société : 40 ans, à dater du 18 octobre 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation de la tour métallique de Fourvières. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Guillot, à Lyon. — *Assemblée générale* : 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; une somme facultative pour un fonds de réserve supplémentaire ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus pour l'amortissement des actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Martial Paufique.
Membres : MM. A. Calmel, J. Perret, Tournier.
Administrateur-délégué : M. Jules Buffand.

3738

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE D'ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Alexandrie

NOTICE

Le capital social est de trois mille trois cents livres égyptiennes, représenté par 660 actions de 5 l. égypt., entièrement libérées. — *Objet* : Prendre en location et exploiter tous théâtres en Egypte, effectuer tous achats, immeubles théâtraux à Alexandrie et procéder à toutes autres opérations similaires. — *La durée* du la Société est de 50 ans, à partir du 12 juin 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. B. de Menasce, A. Zewudachi, J. Suarès, C. Sinadmo, V. Smam.

3739

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS DU

THÉATRE DU VAUDEVILLE
P. POREL ET Cie

Siège social : 1, rue Meyerbeer, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 250 actions de 1.000 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Du 1er janvier 1876 au 1er janvier 1909. — *Objet* de la Société : Exploitation du théâtre du Vaudeville. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er juillet et fin février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Roger, Pol Moreau, Ernest Bertrand, Cortambert.
Directeur-gérant : M. Porel. 3740

SOCIÉTÉ DU

CIRQUE DE CHALONS-SUR-MARNE

SOCIÉTÉ CIVILE PAR ACTIONS

Siège social : 34, *rue Garinet, Paris*

NOTICE

Le capital social a été fixé à la somme de cent cinquante mille francs, divisé en 150 actions de 1.000 fr., pouvant être subdivisées en quarts d'action ou parts de 250 fr. — *L'objet* de la Société est : 1° La construction, sur un terrain appartenant à la ville de Châlons, situé en cette ville à l'entrée des Allées de Forêts, d'un cirque permanent pouvant servir, en dehors des exercices équestres et de gymnastique, à des réunions littéraires et scientifiques, conférences, bals, fêtes patriotiques et de bienfaisance, distributions de prix, expositions, concours, etc. — *La durée* de la Société est de 47 ans, à partir du 24 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Remy, notaire à Châlons-sur-Marne.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernard, Daniel, Martin Pannerot, J. Grandthille, Roussel, Godard. 3741

SOCIÉTÉ DES

COURSES DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *avenue Montaigne, Paris*

Capital social : Dix mille francs. — *Assemblée générale* en septembre. 3742

SOCIÉTÉ DES

DEUX CIRQUES
V. FRANCONI ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 6, *rue Crussol*
Paris

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 8.750 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . .	229	15
1891. . .	242	15
1892. . .	239	12
1893. . .	233	14
1894. . .	225	12
1895. . .	228	14
1896. . .	231	14
1897. . .	240	12
1898. . .	238	14

Durée de la Société : Jusqu'en 1905, à dater du 20 mai 1847. — *Objet* de la Société : Exploitation des deux cirques, dits : Cirque d'été et Cirque d'hiver. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jozon, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier. — *Paiement* des coupons au siège social, les 5 juillet et 5 février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve sociale ; le surplus : 1/5 au gérant ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Soubies.
Membres : MM. Mallet, Piétri, Alp. Dumas, Alb. Guillou, René Maria.
Gérant : M. Ch. Franconi. 3743

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU

THÉATRE DU CHATELET

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ROCHARD ET Cie

Siège social : Théâtre du Châtelet place du Châtelet, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 140 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du théâtre du Châtelet. — *La durée* de la Société est de 16 ans, à partir du 26 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblee générale* a lieu dans le courant du dernier trimestre ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 25 0/0 à un fonds d'amortissement pour rembourser les actions ; 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 au gérant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gabriel Dery, H. Tabouret, René Calien, N...
Gérant : M. E. Rochard. 3744

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES GYMNASES NAUTIQUES P. CHRISTMANN ET Cie

Siège social : 37, *faubourg St-Denis*, *Paris*

Le capital social est de deux cent dix mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février. 3745

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

DIORAMAS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rue Lamarck (bureau du Diarama du Sacré-Cœur) Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 3 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Aubron, notaire à Paris. — *Observations* : L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 12 août 1898, a décidé la création de 200 obligations de 50 fr. 50 0/0, remboursables par moitié chaque année, par voie de tirage au sort.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Grosset-Magagne, F. Bellet. 3746

SOCIÉTÉ DES

PANORAMAS DE TERRE-SAINTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rue Eleuthère, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir de janvier 1892. — *Objet* de la Société : L'exploitation d'une toile panoramique représentant la Jérusalem antique et le Golgotha ; et de deux toiles dioramiques représentant l'une le Saint-Sépulcre et l'autre la vallée de Josaphat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Eüve, F. Quentin, L. Charpillon. 3747

SOCIÉTÉ DU

PUITS DE PADIRAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *faubourg Montmartre Paris*

NOTICE

Le capital social est de quarante-six mille six cent vingt-cinq francs, divisé en 1.865 actions de 25 fr., entièrement libérées, dont 260 attribuées en représentation d'apports à M. Viré. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* de fondateurs : 40. — *Objet* : L'aménagement de l'accès et l'exploitation de la visite des gouffres, grottes et rivières souterraines du *Puits de Padirac*, situé sur le territoire de la commune de Padirac, canton de Gramat, arrondissement de Gourdon (Lot). — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 28 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux parts bénéficiaires ; 88 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Beamish, Fernex, Viré.
Commissaire : M. Meinan. 3748

SOCIÉTÉ DU

THÉATRE DES FOLIES-MARIGNY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Théâtre des Folies-Marigny

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du théâtre des Folies-Marigny. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. Le théâtre est affermé à MM. Borney et Desprez.

3749

SOCIÉTÉ DE LA

TOUR EIFFEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Champ-de-Mars, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions cent mille francs, divisés en 10.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur, avec reversion, s'il y a lieu, en certificats nominatifs et sont cotés en banque, à la cote de la bourse et de la banque. — *Parts bénéficiaires* : 10.200.

Années	Cours des actions	Cours des parts	Dividendes distribués
1889...	563 33	429 20	500
1890...	380 28	371 34	15
1891...	280 42	273 91	11
1892...	208 51	199 74	10
1893...	201 14	191 05	6
1894...	221 06	210 59	6
1895...	317 37	294 45	6
1896...	337 48	306 01	6
1897...	405 34	376 93	6
1898...	475 93	440 »	6

Durée de la Société : 20 ans, à partir du 31 décembre 1888. — *Objet* de la Société : Exploitation de la Tour Eiffel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Paiement* des coupons au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le reste : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Eiffel.
Vice-président : M. C. Couder.
Membres : MM. A. Prègre et A. Salles.
Administrateur-délégué : M. G. Thomas.
Commissaires des comptes : MM. J. Charton, M. Dreyfus. 3750

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

HOLACHER, PONTET ET Cie

Siège social : 2 *ter, boulevard St-Martin Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 100 actions de 2.500 francs, libérées. — *Les titres* sont : 72 au porteur, 28 nominatifs. — *Cours* des actions : 2.750 fr. — *Dividendes* distribués : En 1896 (sept mois), 258 fr. 67 ; en 1897, 683 fr. 25. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir du 5 février 1896 jusqu'au 5 février 1906. — *Objet* de la Société : Exploitation du théâtre de l'Ambigu. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond. — *Assemblée générale* en octobre.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve légale ; une somme nécessaire pour servir 5 0/0 au capital ; le surplus : 65 0/0 aux actionnaires et 35 0/0 au gérant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Rochard, G. Lévy, R. Cahen, Gugenheim, Jules Dornay, Desfossés, Gabriel Lévy, René Cahen, Pierre Decourcelle.
Gérant : MM. Hollacher Pontet et Cie. 3751

THÉATRE DES BATIGNOLLES-MONCEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
8 *bis, boulevard des Batignolles, Paris*

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Jusqu'en 1910. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons à la fin décembre.

Gerant : M. L. Droux. 3752

THÉATRE DES FOLIES-DRAMATIQUES LÉON NUNÈS ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 60, *rue de Bondy, Paris*

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 300 actions de 1.000 fr., libérées de 500 fr. — *Objet* : L'exploitation du théâtre des Folies-Dramatiques. — *Durée* : Jusqu'au 30 septembre 1912. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pere, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

Observation : Cette Société vient d'être dissoute par suite de la démission de M. Nunès. 3753

THÉATRE DU GYMNASE PAUL POREL ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
21, *boulevard Bonne-Nouvelle, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.250 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1894...	1.250	5 0/0
1895...	1.250	5 0/0
1896...	1.250	5 0/0
1897...	1.250	5 0/0
1898...	1.250	5 0/0

Durée de la Société : Jusqu'à fin avril 1904. — *Objet* de la Société : Exploitation du théâtre du Gymnase. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons en avril et en octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Pizet, Julien Hayem, Van Brock, André Peragallo, S. Oppenheim et Gorjeu.

Directeur : M. Paul Porel. 3754

THÉATRE POMPADOUR

SOCIÉTÉ COMMERCIALE EN PARTICIPATION

Siège social : 31 *bis, passage de l'Opéra Paris*

NOTICE

Capital social : Mille parts de cent francs, dont la première moitié est placée et la deuxième moitié, caisse de l'association. — *Durée* de la Société : 9 années et 2 mois, du 1er mai 1897 au 1er juillet 1906. — *Objet* de la Société : Exploitation directe ou indirecte du théâtre Pompadour et de ses annexes. Institut théâtral de la salle Pompadour. — *Assemblée générale* en mars.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Baulard, Beckerch, Paul-Emile Richard.

Gérant : M. Mendès. 3755

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue de Bondy, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent douze mille francs, divisé en 624 actions de 500 fr., dont 300, entièrement libérées, ont été remises en représentation d'apports à M. Coquelin et 324, libérées de 125 fr. — *La durée* de la Société est de 13 ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Constant Coquelin, Gustave Coquelin, Jean Coquelin, Edmond Floury, Félix Floury. 3756

CHAPITRE XXXV

SUCRES

ASSOCIATION SUCRIÈRE DE GENAPPE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Genappe Belgique

NOTICE

Capital social : Un million de francs. La Société a émis 500.000 fr. d'obligations. — *Titres* : Nominatifs. — Société constituée le 30 décembre 1889. — *Durée* jusqu'au 30 juin 1920. — *Objet* : La fabrication du sucre de betteraves et toutes les opérations qui s'y rapportent. Elle peut s'intéresser dans des entreprises de raffinage de sucre. — *Assemblée générale* : 3e lundi de septembre, à 10 h. 1/2 du matin, au siège social. — Bilan : 30 juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 aux commissaires. Le tantième pour l'administrateur délégué ne pourra dépasser 3 0 0. Le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre : M. G. Boel.

Commissaires : MM. Léandre, Degrez, Eugène Polet. 3757

COMPAGNIE ÉLECTRO-SUCRIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *123, boulevard de la Gare Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : L'exploitation des brevets apportés concernant l'épuration des jus sucrés et de tous autres, de quelque nature que ce soit, par l'électricité seule ou en combinaison avec tous autres moyens chimiques, physiques et mécaniques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres ; MM. Henry Say, Cronier, de Termmerman, Bordas, Javaux.

Administrateur-délégué : M. de Temmerman. 3758

COMPAGNIE FERMIÈRE DE LA SUCRERIE D'ÉTRÉPAGNY (EURE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *64, rue Caumartin, Paris*

Capital social : Cinq cent mille francs. 3759.

COMPAGNIE SUCRIÈRE D'AILLY-SUR-NOYE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Ailly-sur-Noye* (*Somme*)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 27 janvier 1896. 3760.

COMPAGNIE SUCRIÈRE DE LA POINTRE-A-PITRE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ERNEST SOUQUES ET Cie

Siège social : 6, *rue d'Arbaud la Pointre-à-Pitre* (*Guadeloupe*)

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs. — *Objet* de la Société : Fabrique de sucres. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Service des titres : Banque des consignations, 2, rue Blanche.

Gérant : M. E. Souques. 3761.

COMPAGNIE SUCRIÈRE DE LA SOMME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *place de la Bourse, Paris*

Capital social : Un million deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en novembre. 3762.

FÉCULERIE ET GLUCOSERIE DE TOURNUS ET D'ARC-LES-GRAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Tournus (Saône-et-Loire)*

NOTICE

Capital social : 524.500 francs, divisés en 1049 actions de 500 fr., entièrement libérées ; titres nominatifs et au porteur. — *Obligations* : 1° 300 de 500 fr. 5 0/0, émises en 1890, remboursables à 500 fr., en 19 ans, par tirages annuels au 30 juin ; 2e 600 de 500 fr. 5 0/0, émises en 1898, remboursables à 500 fr. par tirages annuels au 30 juin. — *Dividendes* distribués : en 1890, 132 fr. ; en 1891, 40 fr. ; en 1892, 100 fr. ; en 1893, 100 fr. ; en 1894, 70 fr. ; en 1895, 75 fr. ; en 1896, 75 fr. ; en 1897, 75 fr. ; en 1898, 10 7fr. 75 — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 10 mars 1880. — *Objet* de la Société : Exploitation des usines, situées à Tournus et à Arc-les-Gray, pour la fabrication des fécules et des glucoses. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Daillon, à Tournus. — *Assemblée générale* en septembre.

Répartition des bénéfices : prélèvement chaque année de 1/30 de la somme totale dépensée pour l'achat des usines et de leur matériel pour constituer un fonds d'amortissement ; 5 0/0 au capital ; le surplus : 5 0/0 à la réserve légale ; 20 0/0 au Conseil d'administration : 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Daillon.

Membres : MM. Bérenger, Chanay, Choux, Desfontaines, Gaudet.

Administrateurs délégués : MM. A. Georges et P. Matrot. 3763

LALLOUETTE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Barbery (Oise)*

Objet de la Société : Fabrique de sucre. — *Assemblée générale* en octobre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 3764.

SOCIÉTÉ LEFRANC ET Cie

SUCRERIE DE FLAVY-LE-MARTEL (AISNE)

Siège social à Flavy-le-Martel (Aisne)

Objet de la Société : Fabrique de sucre. — *Assemblée générale* en octobre. 3765 A.

LE SUCRE ET LA MÉLASSE

Siège social : 34, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans. — *Objet* de la Société : Exploitation de brevets relatifs à la fabrication et au raffinage du sucre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier. — *Paiement* des coupons à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Belmann, banquier ; S. Tétard, fabricant de sucre ; Manoury, ingénieur ; Béliard, ingénieur ; Emile Dreyfus, industriel.

Commissaire des comptes : M. M. Denier.

Directeur : M. Manoury, ingénieur. 3766

SOCIÉTÉ ANONYME

AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE LESDINS ET OMISSY

Siège social : *Lesdins*

NOTICE

Le capital social est de un million cent mille francs. — *La Société* a été prorogée de 10 ans par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 1er juillet 1898, à partir du 1er juin 1908 pour finir le 1er juin 1913. 3767.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CAVROY SUCRERIE, RAFFINERIE, DISTILLERIE DE BEAUMONT-COURRIÈRES

Siège social : *Beaumont (Pas-de-Calais)*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *Obligations* : 1.600 obligations de 500 fr. 4 0/0 émises à 497 fr. 50, remboursables au pair en 30 ans, à partir du 15 janvier 1900. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la sucrerie-raffinerie-distillerie de Beaumont-Courrières. 3768.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SUCRERIE

AGRICOLE COOPÉRATIVE DE WAVIGNIES (OISE)

Siège social : Wavignies

NOTICE

Le capital social, qui était de cent cinquante-neuf mille francs, a été porté à cent quatre-vingt-treize mille cinq cents francs par délibération de l'assemblée générale du 14 janvier 1898 ; il est divisé en 258 actions de 750 fr. 3769.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE D'ANTILLY

Siège social : Antilly, par Betz (Oise)

Capital social : Trois cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en octobre ; elle se compose des propriétaires de 3 actions au moins. 3770.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE DE BERTAUCOURT-EPOURDON

Siège social : Bertaucourt-Epourdon

Le capital social, qui était de huit cent dix mille francs, a été porté à huit cent quarante mille francs, par délibération de l'assemblée générale du 3 mars 1898. 3771

SOCIÉTÉ ANONYME

SUCRERIE DE BRUGELETTE

Siège social : Brugelette

NOTICE

Capital social : Quatre cent quatre-vingt-quatre mille francs, représentés par 968 actions de 500 fr. — *Titres* : Nominatifs ou au porteur. — Société constituée le 17 juin 1882, modifiée le 8 juillet 1890. — *Durée* : 15 années. — *Objet* : La fabrication du sucre de betterave, ainsi que toutes les opérations qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à titre de 1er dividende aux actionnaires ; 10 0/0 au directeur-gérant ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mondez, Fr. Hayois, Leroy.
Directeur-gérant : M. H. Zimmermann. 3772

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE DE COURCELLES

Siège social : Saint-Quentin

Le capital social, qui était de quatre cent mille francs, a été porté à quatre cent cinquante mille six cent soixante-six francs cinquante-quatre centimes, par délibération de l'assemblée générale du 13 septembre 1895. 3773

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE D'ÉPERNAY

Siège social : 10, rue Boissière, Paris

Capital social : Sept cent mille francs. — Constituée le 4 mars 1897. 3774

SOCIÉTÉ ANONYME DES

SUCRERIES ET DISTILLERIES DE FRANCIÈRES

Siège social : Francières (Oise)

Le capital social est de un million quatre cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre. 3775

SOCIÉTÉ ANONYME

SUCRIÈRE DE LABOISSIÈRE

Siège social :
Laboissière, canton de Montdidier
(Somme)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la fabrique de sucre de Laboissière, la vente des produits fabriqués, toutes opérations se rattachant à la fabrication des sucres de betterave, l'exploitation, la location et la culture de toutes terres labourables. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 13 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lafrat, notaire à Cambrai. — *L'assemblée générale* a lieu en novembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 à la dispo-

sition du Conseil pour être allouées au directeur : taux employés ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 pour fonds de prévoyance ; l'excédent aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexis Gallois, J. Hélot, Etienne Gallois.

Commissaire des comptes : M. F. Cote. 3776

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE DE MOYENCOURT (SOMME)

Siège social : Moyencourt

Par délibération du 16 février 1896, la durée de la Société a été prorogée de 10 ans, à partir du 24 août 1897. 3777

SOCIÉTÉ ANONYME DES

SUCRERIES DE SAINT-DOMINIQUE

Siège social : 5, rue des Mathurins Paris

Capital social : Un million de francs. 3778

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE DE SAVRY-BERLETTE

Siège social : 30, *Grand'Place, Arras*

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 80 actions de 5.000 fr., entièrement libérées, dont 50 ont été remises en représentation d'apports. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 31 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Leviez, notaire à Arras.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Crépin, A. Duriez.

Administrateur-délégué : M. N. Bauvin. 3779

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE DE VAUX-ANDIGNY (AISNE)

Siège social : Bureaux de la Société à Vaux-Andigny

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 200 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la fabrique de sucre de betteraves de Vaux-Andigny, et toutes les opérations pouvant s'y rattacher. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 27 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Lebleu, notaire à Wassigny, et Guillaumin, notaire à Mennevret.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; 15 0/0 pour fonds d'amortissement sur les immeubles et le matériel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. J.-B. Macaine, Al. Hallette, L. Lépousez, A. Lenotte, Al. Gourbière.

Commissaires des comptes : MM. H. Sourmais, A. Fontaine, Ed. Mathieux. 3780

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE DE VENDEGIES-BERMERAIN

Siège social : Vendegies-sur-Ecaillon

Le capital social est de quatre cent mille francs. 3781

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE DE VOVES (EURE-ET-LOIR)

Siège social : Voves, dans les bureaux de l'usine.

Le capital social est de sept cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la sucrerie de Voves. — *L'assemblée générale* a lieu en septembre. 3782

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA

FABRICATION DU SUCRE EN PERSE

ÉTABLIE A BRUXELLES

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, représentés par 5.000 actions de capital de 500 fr. chacune ; il est créé en outre 9.000 actions ordinaires, sans désignation de valeur ; le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles actions privilégiées et ordinaires, ou réduit. — *Titres* : Actions au porteur, nominatives jusqu'à leur entière libération. — Société constituée le 18 octobre 1894. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La fabrication, le raffinage et la vente du sucre en

Perse, ainsi que toutes opérations de fabrication ou de commerce se rattachant à cette industrie, de quelque nature qu'elles soient. — *Assemblée générale* : Chaque année, le troisième mardi de novembre, à 3 heures du soir.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions. Sur le surplus : tantième du Conseil d'administration et de la surveillance; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Georges Brugmann, Victor Beauduin, Armand Dresse, Raymond Raeymaeckers, Emile Delcommune, Ex. Emin Ed Dowlé, Ex. Emin-ul-Molk.

Commissaires : MM. Julien de Calonne, Gustave Lechien, Ernest Lowet. 3783

SOCIÉTÉ AGRICOLE D'EXPLOITATION DES

ÉTABLISSEMENTS JULES JALUZOT ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 64, *boulevard Haussmann, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 100 fr., libérés de 25 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en Bourse à la cote officielle, 2e partie du bulletin.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1895-96. . . .	100	77 »
1896-97. . . .	120	1 25
1897-98. . . .	129	1 25

Durée de la Société : Du 31 janvier 1895 au 31 janvier 1945. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Manuel. — *Objet* de la Société : Opération concernant le commerce des sucres, alcools et notamment l'exploitation de la sucrerie centrale d'Origny-Sainte-Benotte, de la distillerie d'Origny-Sainte-Benotte et de la raffinerie de la Biette. — *Assemblée générale* : Quatre mois après l'inventaire de juin en octobre. — *Paiement* des coupons, Caisse Centrale, le mois qui suit l'assemblée générale, en novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 à une réserve spéciale ; le surplus : 5 0/0 au capital versé ; le reste : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 au Conseil d'administration.

Réserve légale : 4.832 fr.

Réserve extraordinaire : 200.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Senoite, Eugène Jaluzot.

Administrateur-délégué : M. Couture.

Commissaires des comptes : MM. P. Brousse, P. Chauveau.

Directeur : M. Jules Jaluzot, président du Conseil d'administration. 3784

SOCIÉTÉ DE BOURDON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue de la Paix, Paris*

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs. — *Objet* : La fabrication du sucre et des alcools d'Auvergne. — *Assemblée générale*, en décembre. 3785

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS DES

SUCRERIES DE MARQUENTERRE

Siège social : 19, *rue Thérèse, Paris*

Capital social : Six cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

Gérants : MM. Gaston Garey et Cie. 3786

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE DE LA

SUCRERIE DU MONT-SAINT-MARTIN

(COMMUNE DE GOUY)

F. LOWASY, MILLET ET Cie

Siège social : *Gouy*

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 250 parts de 800 fr. — *Durée* de la Société jusqu'au 1er avril 1912. 3787

SOCIÉTÉ DES

FÉCULERIES ET GLUCOSERIES DE CHALON-SUR-SAONE PAGNY-LA-VILLE ET SEURRE

Siège social : *Faubourg Eug.-Chavannes Châlon-sur-Saône*

NOTICE

La durée de la Société a été prorogée jusqu'au 31 mai 1926, par délibération de l'assemblée générale du 5 juin 1896 ; les statuts ont été modifiés par cette même assemblée générale. — *L'assemblée générale* se réunit en août; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 3788

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

SUCRERIES ET DE LA RAFFINERIE D'ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Le Caire*

NOTICE

Le capital social, qui était de dix millions, a été porté à douze millions cinq cent mille francs par délibération de l'assemblée générale du 15 février 1898. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Dividende* pour l'exercice 1896-1897 : 50 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Henry Say. 3789

SOCIÉTÉ DE LA

SUCRERIE AGRICOLE DE VENIZEL-ACY

Siège social : *Venizel-Acy, près Dessons (Aisne)*

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 3 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Macherez. 3790

SOCIÉTÉ SUCRIÈRE ANONYME AGRICOLE

DE MAIZY (HAUTES-RIVES)

Siège social : *Maizy (Aisne)*

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 160 actions de 5.000 fr., nominatives. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la fabrique de sucre de betteraves, sise aux Hautes-Rives, commune de Maizy, l'exploitation des dérivés du sucre et accessoirement l'exploitation de tous immeubles ruraux en vue d'assurer l'approvisionnement en betteraves de l'usine. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 15 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lemaire, notaire à Laon.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 de réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve ait atteint la somme de 100.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gaudion.

Membres : MM. G. Pelletier, J. Lecat, G. Demoury.

Administrateur-délégué : M. G. Pelletier.

3791

SOCIÉTÉ SUCRIÈRE ANONYME DE

MONTBREHAIN

Siège social : *Montbrehain (Aisne)*

Le capital social est de cent mille quatre cents francs. — *L'assemblée générale* a lieu en septembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Delabre. 3792

SOCIÉTÉ SUCRIÈRE DE MONTIGNY-HERVILLY

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

CARPEZA ET Cie

Siège social : *Montigny-Hervilly*

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante-quatorze mille francs, divisé en 274 parts d'intérêt, entièrement libérées et nominatives. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'objet* de la Société est la fabrication du sucre de betteraves. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Leconte, notaire au Roussoy.

Gérant : M. Odilon Carpeza. 3793

SOCIÉTÉ DES

SUCRERIES DU PORT-LOUIS

(GUADELOUPE)

Siège social : 6, *rue d'Arbaud*
La Pointe-à-Pitrie

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Représentant à Paris : Banque des Consignations, 2, rue Blanche. 3794

SUCRERIE AGRICOLE DE BOLBEC-NOINTOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Bolbec*

Le capital social est de neuf cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en septembre. 3795

SUCRERIE AGRICOLE DE GUIGNICOURT (AISNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Guignicourt-sur-Aisne

Le capital social est de sept cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en novembre ; elle se compose des propriétaires de 3 actions au moins. 3796

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. D. Linard.

SUCRERIES D'ATTIGNY-VOUZIERS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

SOCIÉTÉ LE POINTE ET Cie

(ANCIENNE RAISON SOCIALE FRÈRE ET Cie)

Siège social : Attigny, près Vouziers (Ardennes)

Le capital social est de un million cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en août.

Gérant : M. F. Le Pointe. 3797

SUCRERIE DE BOHAIN (AISNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bohain

Le capital social est de trois cent quarante-deux mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en août.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Delaporte. 3798

SUCRERIE DE BRÉDA ET BERG-OP-ZOOM

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ixelles (Belgique)
Siège administratif : Bréda

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 8.000 parts sociales. — La Société a émis 4.000 obligations 4 0/0 de 500 fr. Lesdites obligations seront remboursables au pair par tirages au sort, à l'aide d'une égale annuité pendant trente années. La Société se réserve le droit de rembourser anticipativement en tout ou partie, même en dehors des amortissements annuels. Le Conseil d'administration désignera les numéros des titres à rembourser anticipativement (ces obligations seules sont cotées à la bourse de Bruxelles). — Société constituée le 3 janvier 1887. — *Durée* : Le terme le plus long fixé par la loi. — *Objet* : La fabrication et le commerce des sucres. Éventuellement elle pourra entreprendre le raffinage du sucre, ainsi que la fabrication et le commerce se rattachant à l'industrie sucrière. — Exploitation : Princenhage (près Bréda), Berg-op-Zoom. — *Assemblée générale* à Bruxelles, le 2e lundi du mois de novembre, à 10 heures du matin. — *Paiement des coupons* d'obligations par semestre : le 2 janvier et le 1er juillet de chaque année ; des dividendes et des obligations sorties, le 2 janvier de chaque année. — *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 200.000 fr. comme premier dividende aux 8.000 parts sociales ; l'excédent sera réparti comme suit : 6 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 94 0/0 aux 8.000 parts sociales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Nicolas Reculoz, Paul Wittouck, Frantz Wittouck.

Commissaires : M. G. Piesseria, Félix-François Wittouck.

Administrateur-délégué : M. Paul Wittouck.

3799

SUCRERIES CENTRALES DE WANZE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Wanze (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 4.000 actions privilégiées de 500 fr. chacune, il est en outre créé 4.000 actions ordinaires sans désignation de valeur ; en circulation : 3.615. La Société a émis 4.000 obligations 4 0/0 de 500 fr., se réservant le droit de les rembourser anticipativement en tout ou partie même en dehors des amortissements annuels ; le Conseil d'administration désignera les numéros des titres à rembourser anticipativement (ces obligations sont seules admises à la cote de la bourse de Bruxelles). — *Titres* : Actions privilégiées et ordinaires au porteur, obligations 4 0/0. — So-

FILTRES PHILIPPE
PARIS — 124, Boulevard Magenta, 124 — PARIS
POUR EAUX - VINS - HUILES - SIROPS - LIQUEURS, ETC.
6 DIPLOMES D'HONNEUR — 12 MÉDAILLES D'OR

ciété constituée le 20 avril 1887, publiée au *Moniteur belge*, n° 817 du 22 avril 1887. — *Durée* : terme le plus long fixé par la loi. — *Objet* : Fabrication et commerce de sucres ; éventuellement elle pourra entreprendre le raffinage ainsi que la fabrication et le commerce de toutes matières se rattachant à l'industrie sucrière. — Exploitation : Wanze, Burdinne, Chapon, Seraing, Eghezée, Moha, Perwes, Ramilies, Lavoir et Forville. — *Assemblée générale* à Bruxelles, le 2e lundi de novembre, à 2 heures après-midi. — *Paiement* des dividendes et coupons en janvier et juillet, à la Caisse générale de reports et dépôts à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve; il est prélevé ensuite l'annuité nécessaire pour attribuer aux actions privilégiées d'abord un intérêt de 7 0/0 l'an et ensuite pour les amortir au pair, par tirage au sort pendant la durée de la Société; l'excédent sera réparti comme suit : *a*, 6 0/0 au Conseil d'administration et au comité de surveillance (proportion de 1 à 3); *b*, 94 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Wittouck, le baron F. du Fontbaré, A. Poulet.

Commissaires : Godefroid Plesseria, Ernest de Moerloose. 3800

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SUCRERIE DE LA CHASSE ROYALE A HYON-CIPLY

Siège social : Hyon (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, représentés par 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. La Société peut augmenter ou diminuer le capital social et décréter l'émission d'obligations. — *Titres* : actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 9 juillet 1895. — *Durée* : 25 années. — *Objet* : La fabrication du sucre de betteraves ainsi que les opérations qui s'y rattachent. Les opérations d'achat de sucre dans un but de spéculation sont formellement exclues de l'objet de la Société. — *Assemblée générale*, 1er lundi d'août, à Mons.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; le surplus réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léopold Bernard.

Membres : MM. Georges Bernard, Fernand Bernard.

Commissaires : MM. Valère Bernard, Albert Philippe, Jules Fassieau.

Directeur-gérant : M. Fernand Bernard.

Directeur commercial : M. Alph. Beroudiaux.

Directeur technique : M. Omer Staffe. 3801

SUCRERIE DE DOUAVILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DE JONGE ET Cie

Siège social : 18, *rue de la Banque, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent soixante-quinze mille francs, divisés en 475 actions de 1.000 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs avec droit de préemption en faveur des actionnaires et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 10 années, à dater du 10 septembre 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation d'une fabrique de sucre, la vente de tous les produits en provenant et toutes opérations commerciales, industrielles et agricoles se rattachant à cette entreprise. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Houel. — *Assemblée générale* en septembre.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. F. Périer, Léonard, Jean-Georges Moutard.

Gérant : M. de Jonge. 3802

SUCRERIE DE FELUY-ARQUENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Feluy (Belgique)

NOTICE

Capital social : Sept cent soixante mille francs, divisés en 760 parts de 1.000 fr. — *Titres* : Nominatifs et au porteur. — Société constituée le 29 septembre 1872. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La fabrication, le raffinage et la vente du sucre de betteraves. — *Assemblée générale*, dernier mardi de juin, à 10 heures, à Feluy, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à titre de premier dividende de la valeur qui sera attribuée aux actions. L'excédent : 1 0/0 à chaque membre du Conseil; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 1/2 0/0 à chacun des commissaires. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. van den Dooren, Jules Puissant, Albert Puissant, Victor Pennart, Massart, Paul Tiberghien.

Commissaires : MM. Maximilien Motte, Édouard de Haussy, Hippolyte Hecq. 3803

SUCRERIE DE LADEUZE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ladeuze (Belgique)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent vingt-cinq mille francs, représentés par 1.000 actions privilégiées de

500 francs et 50 actions de 500 francs ; les titres sont au porteur et ne sont pas cotés. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir du 9 septembre 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Grosemans notaire à Bruxelles, et publié dans le *Moniteur belge*. — *Objet* : La fabrication et la vente des sucres de betteraves et toutes les opérations qui se rattachent à l'industrie sucrière. — *Assemblée générale*, 1er lundi de septembre, à 10 heures et demie du matin, au siège social. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 aux actions du capital, 5 0/0 aux actions privilégiées ; le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Verbeeck.

Membres : MM. Eyben ; Ch. Grofle fils ; Jos. Paris ; E. Bouar, administrateur délégué.

Commissaires : MM. A. Droeshout ; A. Dehu ; Ed. Misonne. 3804

SUCRERIE DE LAUDUN-L'ARDOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 3.333 de 500 fr. 4 0/0, émises en 1893 à 500 fr. — Intérêts annuels, 20 fr., payablesp ar semestre, les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1893 . . .	»	30	»
1894 . . .	»	25	»
1895 . . .	585	25	485
1896 . . .	500	25	»
1897 . . .	»	»	»

Durée de la Société : 30 ans, à dater du 15 mai 1891. — *Objet* de la Société : La fabrication et le raffinage du sucre de betteraves. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Paul Raynaud, à Marseille. — *Assemblée générale* : 3e trimestre. — *Paiement* des coupons, au siège social, les 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices, 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 8 0/0, au Conseil d'administration ; 12 0/0 aux fondateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Augustin Féraud, P. Desbief, E. Desbief, H. Bergasse, Ch. Gavoty, C. Jullien, E. Cartier, Jean Bonnety.

Commissaire des comptes : M. Maxence de Lanversin. 3805

SUCRERIE DE L'ESPÉRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Snaeskerke* (*Belgique*)

NOTICE

Capital social : Un million cent quarante-quatre mille francs, divisés en 940 actions ordinaires de 1.000 fr. et en 204 actions privilégiées de 1.000 fr. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 27 juin 1878. — Modifiée le 23 septembre 1893. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La construction et l'exploitation d'une ou de plusieurs usines pour la fabrication du sucre de betteraves, le raffinage, la fabrication du noir animal, la fabrication d'engrais et en général tout commerce se rapportant aux fabrications spéciales de la Société et les opérations qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* : 3me jeudi de septembre, à 11 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 aux actions privilégiées à titre de 1er dividende ; 5 0/0 aux actions ordinaires sur leur capital nominal ; 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 2 1/2 0/0 à chacun des administrateurs ; 20 0/0 au fonds de réserve ; le restant aux actions privilégiées et ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gustave van Nieuwenhuyse, François Delori, Valère van den Bogaerts, François Dorzée.

Commissaires : MM. François Dorzée, Jean Edouard fils.

Directeur : M. Louis van Iseghem. 3806

SUCRERIE DE LIEUSAINT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Lieusaint* (*Seine-et-Marne*)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs. — *Durée* : Par délibération du 28 décembre 1898, la durée de la Société a été prorogée de 15 ans, à partir du 31 août 1904. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 3807

SUCRERIE DE PÉRONNE A PÉRONNE-LEZ-BINCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Péronne* (*à l'usine*)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, représentés par 400 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Nominatifs ou au porteur. — Société constituée le 19 mars 1886. —

Modifiée le 22 septembre 1888. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La construction et l'exploitation d'une sucrerie à Péronne. — *Assemblée générale* : 1er lundi des mois de février et août, à 10 heures.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à un fonds de réserve. L'assemblée générale décide de l'emploi du surplus des bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Augustin Gravis, Gustave Hulin, Victor Gillard, Adolphe Thiriar, Alphonse Gravis.

Commissaires : MM. Émile Hulin, Omer Thiriar, Evariste Thiriar. 3808

SUCRERIE-RAFFINERIE D'ANVAING

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvaing (Belgique)

NOTICE

Capital social : Neuf cent quatre-vingt mille francs, divisés en 1.860 actions privilégiées de 500 fr. et 1.315 actions ordinaires sans désignation de valeur. La Société peut émettre 1.085 actions ordinaires et 1.000 actions privilégiées nouvelles. — *Titres* : actions privilégiées, nominatives, actions ordinaires nominatives. — Société constituée le 11 mai 1895. — *Durée* : 15 années. — *Objet* : Fabrication et raffinage des sucres de betteraves, fabrication et commerce de toutes matières se rattachant à l'industrie sucrière ; elle pourra entreprendre la culture des betteraves et accepter à titre de nantissement d'hypothèque ou de cession des immeubles ou d'autres biens pour se couvrer de ses créances douteuses ou en souffrance. — *Assemblée générale*, le 1er samedi de juillet, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions privilégiées. Sur le surplus : 1/10 à titre de 1er dividende entre les actions ordinaires. Le reste à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaires : MM. Lucien Boidenghien, Théophile Lebrun, Oswald Ouverleaux. 3809

SUCRERIE-RAFFINERIE LA GHÈTE

A HOUGAERDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Hougaerde (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 1.000 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Nominatifs et au porteur. — Société constituée le 22 janvier 1886, modifiée le 18 mars 1887. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La construction et l'exploitation immédiate d'une sucrerie avec adjonction d'une raffinerie. — *Assemblée générale* le 2e lundi de mai, à 3 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1/20 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 sur le total des actions émises. Le surplus : 5 0/0 au directeur ; 8 0/0 aux administrateurs ; 87 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fr. Sachs, A. Delacroix, Achille Kinart, R. Rosseeuw.

Commissaires : MM. Henri Goidts, Edouard de Grez. 3810

SUCRERIE DE VIERZY

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

TH. PAZOT ET Cie

Siège social : Vierzy (Aisne)

Capital social : Neuf cent trente-huit mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre. 3811

SUCRERIE DE VILLA-RAFFARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *boulevard Poissonnière Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million six cent mille francs, divisé en 16.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : 1° L'achat de la fabrique de sucre de Villa-Raffard, située à Capivary, État de Saô-Paulo (Brésil), des propriétés et plantations en dépendant ; 2° l'exploitation de la culture de la canne et celle de l'industrie sucrière et de toutes autres industries ou affaires s'y rattachant ; l'achat, la construction, la revente des terrains, immeubles, matériel et machines utiles à ladite exploitation ; toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement au but social. Elle pourra, sous quelque forme que ce soit, acheter, prendre toutes participations dans toutes sociétés similaires existantes ou à créer. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 13 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fuchs, notaire à Saint-Chamond. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin mars ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 21/2 0/0 pour le directeur général de l'entreprise au Brésil ; 7 1/2 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au fonds d'amortissement ; sur le solde : 20 0/0 à un fonds de prévoyance et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Allain, F. Doré, L. de Bertier de Sauvigny.

Commissaires : MM. Roger Nogués, F. Greyenbiehl. 3812

SUCRERIE DE WARNETON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Warneton
(près la gare du Pont-Rouge)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, représentés par 800 actions de 1.000 fr. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions nominatives. — Société constituée le 2 décembre 1893. — *Durée* : jusqu'au 2 décembre 1895. — *Objet* : Fabrication du sucre de betteraves et toutes les opérations qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* le 1er ou le 2e lundi du mois de novembre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; tantième des commissaires, 1/2 de la part d'un administrateur ; tantième du directeur ; tantième au personnel ; un dividende de 80 fr. aux actions ; le reste à la disposition de l'assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Peeters, Auguste Godtschalck, Henri Gallant, Ernest Frayes, Louis Gesquières.

Commissaires : MM. Hubert Bruneel, Henri Joye, Louis Lefebvre. 3813

RAFFINERIES

LA RAFFINERIE BRUXELLOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *rue du Ruisseau Molenbeek-Saint-Jean (Belgique)*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, représentés par 160 actions de 5.000 fr. — *Titres* : Nominatifs. — Société constituée le 23 mai 1888. — *Durée* : 12 ans. — *Objet* : L'achat, le raffinage et la vente des sucres, ainsi que toutes les opérations qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* dans le courant de juillet.

Répartition des bénéfices : 1/20 pour la réserve ; 25.000 fr. aux administrateurs à titre d'un premier tantième ; 34 0/0 aux administrateurs à titre de second tantième ; 1 0/0 à chaque commissaire. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul van Goethem.

Membres : MM. Léon van Goethem, Georges Ronnberg.

Commissaires : MM. Paul van Goethem, Charles Loisel. 3814

LA RAFFINERIE TIRLEMONTOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Tirlemont (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 6.000 actions de 500 fr. La Société peut émettre pour 3.000.000 d'obligations 4 0/0 de 5.000 fr. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur. — Société constituée le 31 juillet 1894. — Ancienne société Vinckenbosch et Cie, fondée le 17 septembre 1886. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : Fabrication, raffinage et commerce des sucres. Utilisation de la betterave. Exploitation agricole. — *Assemblée générale* le 2e mardi d'octobre, à 10 heures.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Baudouin, Paul Wittouck, Franz Wittouck.

Commissaires : MM. Godefroid Plesseria, Charles Janssens. 3815

SOCIÉTÉ ANONYME

RAFFINERIE BELGE

A ANVERS

Siège social : Anvers (Belgique)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.160 actions de 500 fr. La Société pourra émettre des obligations pour une somme égale au montant des actions de capital. Le capital pourra être augmenté. — *Les titres* : Au porteur. — Société constituée le 26 mai 1891. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'exploitation d'une raffinerie de sucre. — *Assemblée générale* le 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : Une somme nécessaire pour payer aux actions 5 0/0 sur le capital versé ; 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires ; le surplus aux actionnaires à titre de second dividende. Le Conseil pourra porter tout ou partie de ce surplus au fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rondiau, van Hissenhoven.

Commissaires : MM. Olivier Lejeune, Georges Bavais, Georges [illegible]

RAFFINERIE DE CHANTENAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue de la Bienfaisance Paris*

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, entièrement libérés. — *L'assemblée générale* des actionnaires, tenue le 28 avril 1898, a décidé le remboursement des obligations 5 0/0 à partir du 1er juillet 1898 et la création de nouvelles obligations 4 0/0 pour le remplacer. 3817

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

RAFFINERIE DE DOUAI

Siège social : *10, rue St-Jacques, Douai*

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr., libérées de moitié. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est l'acquisition de terrains sis à Douai, l'installation et l'exploitation, la fabrication et le raffinage du sucre, le commerce d'importation et d'exportation des sucres bruts, raffinés et dérivés. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 7 janvier 1899. — *L'assemblée générale* a lieu au mois de juillet ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 70 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 aux parts de fondateurs. 3818

SOCIÉTÉ DES

DISTILLERIE ET RAFFINERIE DE MÉRU (OISE)

Siège social : *93, rue Montmartre, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, dont les 3/4 versés. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : Distillerie et raffinerie de Méru. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robert-Lisle, à Paris. — *Assemblée générale* : 5 août 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Narcisse Flisseau, Jules Bing, Alfred Flisseau, Edmond Letailleur, Jules Kopp.

Commissaire des comptes : M. Pierre Molard.

Directeurs : MM. A. Flisseau, Edmond Letailleur, Jules Bing. 3819

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

RAFFINERIES DE LA MÉDITERRANÉE

Siège social : 24, *rue Montgrand Marseille*

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 8.500 actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	100
1890.	»	100
1891.	»	100
1892.	»	100
1893.	»	100
1894.	»	100
1895.	1.805	100
1896.	1.850	100
1897.	1.850	100
1898.	1.990	»

Durée de la Société : Du 29 mars 1881 au 31 décembre 1910. — *Objet* de la Société : Le raffinage du sucre, les achats et les ventes et toutes les opérations que cette industrie comporte. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me A. Raynaud, à Marseille. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril et octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour former un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus : 80 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux fondateurs de la Société dissoute.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Adrien Richaud.

Vice-président : M. G. Boyer.

Membres : MM. Joas Alphandéry, J. Devillee, H. Estrangin, Ch. Gérard, G. Noblemaire, L. Sarlin.

Commissaires des comptes : MM. A. Gilibert, J. Laplane.

Administrateur-délégué : M. Gabriel Boyer. 3820

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

RAFFINERIES DE SUCRE DE SAINT-LOUIS

Siège social : *3, rue de la République Marseille*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres*

sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse de Marseille. — *Parts* : 2.400.

Années	Cours des actions	Cours des parts de fondateurs	Dividendes distribués	Répartition aux parts de fondat.
1889.	»	»	70	45
1890.	»	»	80	55
1891.	»	»	80	55
1892.	»	»	80	55
1893.	»	»	80	55
1894.	»	»	80	55
1895.	1.580	1.100	80	55
1896.	1.830	1.080	80	55
1897.	»	»	85	60
1898.	»	»	85	60

Durée de la Société : 30 ans, à dater du 30 décembre 1878. — *Objet* de la Société : Le raffinage des sucres, la distillerie de la mélasse, les achats et les ventes des sucres bruts et raffinés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Raynaud, à Marseille. — *Assemblée générale* : 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril et septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé; 1 20 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social (cette réserve est actuellement complète). Le surplus des bénéfices : 80 0/0 aux actionnaires; 16 0/0 aux fondateurs; 4 0 0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henry Bergasse.
Vice-président : M. Féraud.
Membres : MM. Ch. Gavoty, Paul Desbief, E. Bonnasse, N. Paquet, A. Gravitz, A. Armand, H. Bergasse, M. Desbief, L. Girard, Albert Rey.
Administrateurs délégués : MM. Henri Bergasse, A. Féraud, Charles Gavoty, Paul Desbief.

3821

SOCIÉTÉ DES
RAFFINERIE ET SUCRERIE SAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 123, *boulevard de la Gare Paris*

NOTICE

Le capital social est de trente-deux millions de francs, divisé en 64.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 60.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 émises à 485 fr. en juillet 1898. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la raffinerie Say et de la fabrique de sucre d'Ardres. — L'acquisition, la prise en location ou l'exploitation de toutes autres raffineries et fabriques de sucre et généralement toutes les opérations qui se rapportent à ces industries. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 23 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lombard, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé; sur le surplus : 20 0/0 à la disposition du Conseil pour les tantièmes aux administrateurs délégués, aux agents et au personnel; l'excédent : 6 0/0 au Conseil d'administration ; 94 0/0 aux actionnaires.

Observation : Cette Société a été mis en liquidation en mars à la suite de la mort de M. Say et sera probablement reconstituée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François Cronier, P. Pélissier, Th. de Temmerman, A. Ribouet, E. Cattain, M. Timardon.

3822

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XXXVI

TRANSPORTS PAR TERRE

CAMIONNAGES — MESSAGERIES

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DE MESSAGERIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, *rue Taitbout, Paris*

Le capital social est de six cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'une entreprise de messageries et transports. 3823

COMPAGNIE DES
GROS TRANSPORTS PARISIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *quai de la Loire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent quinze mille francs, divisé en 3.150 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est le commerce d'entreprise de gros et de petits transports, toutes opérations s'y rattachant. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 23 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastler, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis de Saint-Genys, M. Dubois. 3824

COMPAGNIE PARISIENNE DE
TRANSPORTS

Siège social : 15, *rue Castellane, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 30.000 actions de 100 fr. chacune, dont 12.430 entièrement libérées, actions d'apport. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Constituée en 1895. — *Objet* de la Société : Exploitation à Paris des transports des voyageurs, ainsi que des marchandises par gros et petit camionnage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Grignon, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des porteurs de 50 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : moitié aux actionnaires, moitié à la constitution d'une réserve de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. F. de Mont-Serrat.

Membres : MM. le baron de Steenhault, le général Leplus, E. Nerincx.

Directeur : M. J. de Moulignon. 3825

COMPAGNIE NOUVELLE DU GROS CAMIONNAGE DE PARIS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DELANNOY ET Cie

Siège social : 16, *rue Boucry, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividende* : En 1897, 30 fr. — *Durée* de la Société : 36 ans, à partir de 1892. — *Objet* de la Société ; exploitation à Paris et la banlieue de tous services de camionnages, transports, messageries, spécialement de gros camionnage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social, en août.

Répartition des bénéfices : La part des gérants a été portée de 12 à 15 0/0, par l'assemblée du 24 juin 1896.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Landry, Brunet, Amand.

Gérants : MM. Delannoy et l'Hoste. 3826

LÉON BROUTA ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 38, *rue de Cambrai, Lille*

NOTICE

Le capital social, qui était de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 500 fr., sur lesquelles il a été fait un remboursement de 100 fr. par autorisation de l'assemblée générale du 20 avril 1864, a été réduit à six cent vingt-cinq mille francs, divisé en 2.500 actions de 250 fr., par décision de l'assemblée générale du 18 avril 1898. — *Les titres* sont cotés en Bourse à Lille.

Années	Cours des actions	Intérêts et divid. distribués	Remboursements effectués
1890.	563	50 »	»
1891.	524	40 »	»
1892.	502	25 »	»
1893.	504	25 »	»
1894.	636	22 50	100
1895.	747	28 50	60
1896.	774	16 25	30
1897.	775	»	30
1898.	775	»	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1890. — *Objet* de la Société : Exploitation de roulage et affaires de commission, transit, entrepôts, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Desmazières, à Lille. — *Assemblée générale* avant juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital ; un fonds de réserve et d'amortissement, jusqu'à moitié du capital social ; ensuite 5 0/0 à la réserve légale et le surplus : 75 0/0 aux actionnaires et 25 0/0 au gérant.

Gérant : M. Léon Brouta. 3827

MESSAGERIES DE BARCELONNETTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Barcelonnette*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de l'entreprise de messageries à Barcelonnette. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 22 décembre 1897. 3828

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MESSAGERIES NATIONALES

Siège social : 1, *rue Vignon, Paris*

NOTICE

Capital social : Neuf cent soixante mille francs, divisés en 384 actions de 2.500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Du 24 mars 1809 au 31 décembre 1914. — *Objet* de la Société : Transports par terre et par eau. — *Assemblée générale* : Fin du 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 2 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lefebvre-Pontalis.

Membres : MM. Ch. Babin, Desvallières, L. de Lannoy, Musnier, P. Babin, secrétaire.

Directeur : M. Brun. 3829

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PETITS MESSAGERS PARISIENS

Siège social : 7, *rue Darcet, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 années, à partir de 1893. — *Objet* de la Société : Exploitation à Paris des réseaux dits de Messagers urbains, telle qu'elle est définie dans le cahier des charges, rédigé par l'administration des postes et télégraphes et approuvé par le ministre du commerce, le 22 octobre 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé et l'excédent comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron E. Oppenheim, D. Monnier, A. Hollebecque, Ch. T. Russel et H. Sartoris. 3830

SOCIÉTÉ

GÉNÉRALE DE TRANSPORTS

Siège social : *rue Isabeau, Paris*

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille francs, divisés en 150 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Entreprise de transports à Roubaix.

Répartition des bénéfices : D'après la délibération de l'assemblée extraordinaire du 25 janvier 1897 : 10 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 20 0/0 spécialement réservés à certaines personnes ; 20 0/0 au directeur ; 20 0/0 aux administrateurs ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Amand Pary. 3831

DÉMÉNAGEMENTS — GARDE-MEUBLES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE

DÉMÉNAGEMENTS, TRANSPORTS & CAMIONNAGES DE DIJON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Saint-Dominique Lyon*

Siège d'exploitation :
81, *rue du Faubourg-Ravices, Dijon*

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des déménagements, transports et camionnages pour Dijon, la France et l'étranger, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à cet objet. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir de juillet 1898. 3832

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE

DÉMÉNAGEMENTS & TRANSPORTS DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Saint-Dominique Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 900 donnant droit à 30 0/0 des bénéfices ; 600 de ces parts ont été mises en vente au prix de 300 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de l'entreprise de déménagements et transports pour Lyon, la France et l'étranger et toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à cet objet. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 2 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *Assemblee générale* : à date indéterminée ; elle se compose de tous les porteurs de 10 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme suffisante pour payer aux actionnaires un intérêt ou premier dividende de 5 0/0 des sommes dont les actions sont libérées. Le surplus des bénéfices est réparti de la manière suivante : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Grangeneuve, Sordet, Manillier, Ferrand, Monnin, le vicomte de Pons, J. Perraud, P. Colomb.

Commissaires des comptes : MM. B. Goiran, P. Epinet. 3833

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

DÉMÉNAGEMENTS, TRANSPORTS ET GARDE-MEUBLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue du 4-Septembre, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Entreprise de déménagements, transports et garde-meubles. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gabin. 3834

SOCIÉTÉ PARISIENNE Déménagements & Garde-Meubles

Capital : 1.050.000 francs

44, Rue Laffitte, 44 — PARIS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE

DÉMÉNAGEMENTS & TRANSPORTS DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *rue Pavillon, Marseille*

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées — *L'objet* de la Société est l'exploitation des déménagements et transports pour Marseille, la France et l'étranger, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à cet objet. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 4 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration; 60 0/0 aux actionnaires; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Billaud, L. Chape, P. Simond, Etienne Decroze, E. Aurès, A. Combes. 3835

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE

DÉMÉNAGEMENTS & TRANSPORTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, *rue Laffite, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinquante mille francs, divisés en 2.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Obligations* : 504 obligations de 300 fr. 8 0/0, émises à 250 fr. et de 500 fr. 5 0/0 amortissables en 30 ans. — *Dividendes* distribués : Depuis plusieurs années, 25 fr. — *Durée* de la Société : 80 ans à partir du 2 octobre 1880. — *Objet* de la Société : Déménagements et garde-meubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand-Maillefer, Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons, à Paris, les 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 aux employés; 5 0/0 à la réserve; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Garin père et fils, Bourdin et Hodan.

Directeur : M. Hodan. 3836

OMNIBUS

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

OMNIBUS DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 155, *rue St-Honoré, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix-sept millions, divisés en 34.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 500 fr. pendant la durée de la concession; les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle. — *Obligations* : 163.711 de 500 fr. 4 0/0 Revenu 20 fr. par an. Durée de l'amortissement des obligations jusqu'en 1910, avec faculté pour la compagnie d'anticiper sur l'époque des remboursements; tirages en décembre, remboursements 1er janvier.

Années	Cours des actions	Actions de jouissance	Cours des oblig.	Dividendes distribués	Actions de jouissance
1890	1.208 80	660 36	507 13	55 »	30 »
1891	125 78	567 74	507 57	45 »	20 »
1892	1.041 98	460 44	510 95	40 »	15 »
1893	1.040 32	417 32	512 91	40 »	15 »
1894	1.031 74	413 30	512 77	40 »	15 »
1895	1.071 05	498 80	514 26	45 »	20 »
1896	1.208 53	625 29	516 81	55 »	30 »
1897	1.494 72	933 60	519 27	65 »	40 »
1898	1.851 90	1.309 34	516 40	65 »	40 »

Réeerve statutaire : 4.000.000 fr. — *Réserve* extraordinaire : 1.550.000 fr.

Paiement des coupons, 1er janvier et 1er juillet de chaque année : Actions à la Compagnie, 155, rue Saint-Honoré. Obligations à la Compagnie, 155, rue Saint-Honoré et au Crédit lyonnais. — *L'assemblée générale* a lieu en mars; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 6 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve jusqu'à concurrence de 4 millions; une somme suffisante pour amortir obligations et actions avant l'expiration de la concession; le solde est distribué aux actionnaires; au-dessus d'un dividende de 70 fr., les bénéfices appartiendront pour moitié à la ville de Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Cuvinot.

Membres : MM. Eug. Pereire, Berthier, Lavalard, Kann, Dailly, de la Brunière, Bisson, le comte Treilhard, Delaperrière, Douin et X...

Administrateurs-délégués : MM. Cuvinot, Lavalard, Kann et Dailly.

Commissaires des comptes : MM. Larroze, Buffet et Guerbette.

Secrétaire general : M. Coste. 3192

COMPAGNIE DES

OMNIBUS A VAPEUR DE SEPTEUIL VETHEUIL & LA ROCHE-GUYON

PAR MANTES ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 10 *bis*, *rue Herran*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 100 fr., dont 50 entièrement libérées ont été remises aux fondateurs, les autres libérées de 25 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 500. — *Durée* de la Société : 50 ans, du 19 mai 1897 au 19 mai 1947. — *Objet* de la Société : Exploitation industrielle et commerciale d'un service de voitures par traction mécanique destiné à desservir d'une part Septeuil, Mantes et d'autre part La Roche-Guyon, Vetheuil, Mantes et les différentes localités se trouvant sur le parcours de ces deux lignes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Héron, à Arnouville (Seine-et-Oise). — *Assemblée générale* avant le 1er mai ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Actions* : Intérêts 1er janvier ; Dividende 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au directeur ; 20 0/0 aux parts de fondateur ; 65 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Degranove.

Membres : MM. Laferrère, Paris, 24, rue Ampère ; Le Clercq, avocat, à Paris, 111, avenue de Villiers ; Cottin, propriétaire, à Villette (Seine-et-Oise) ; Mourat, propriétaire, Polterie (Septeuil).

Commissaires des comptes : Mes Richard, notaire à Septeuil et Trocque, notaire à La Roche-Guyon.

Administrateur-délégué : M. Laferrère. 3838

OMNIBUS & TRAMWAYS DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue de la République*, *Lyon*

NOTICE

Le capital social, qui était de dix millions, divisé en 20.000 actions de 500 fr., a été porté à onze millions trois cent mille francs, par la création de 2.600 actions nouvelles de 500 francs dont 1.000 attribuées à la Compagnie du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse en représentation de son apport, et 1.600 à la Société anonyme du tramway d'Ecully en représentation de son apport (décision de l'assemblée générale du 16 janvier 1899). — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Obligations* : 22.262 de 300 fr. 4 0/0, émises à 287 fr. 50, remboursables à 300 fr. en 28 ans, à partir de 1893, par tirages en septembre, remboursements 1er octobre, intérêt 12 fr., payables par moitié les 1er avril et 14 octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligat.
1890. . .	672 28	30 »	»
1891. . .	671 84	30 »	»
1892. . .	670 57	30 »	321 50
1893. . .	759 68	27 50	315 86
1894. . .	838 85	32 50	313 85
1895. . .	1.068 91	32 50	314 66
1896. . .	1.150 »	37 50	316 »
1897. . .	»	»	»
1898. . .	1.998 »	»	»

Les actions nouvelles sont cotées à 1.955 fr.

Durée de la Société : 70 ans, à dater du 1er juillet 1879. — *Objet* de la Société : L'exploitation de toutes entreprises pour le transport des marchandises et des voyageurs dans la ville de Lyon et le département du Rhône. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* fin mai. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, les 1er novembre et 1er mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; 5 0/0 du capital versé ; le surplus est distribué : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Cambefort.

Membres : MM. le comte de Résié, Charles Berthier, F. Wallut, C. Babin, A. Meaudre, A. Musnier, Ch. Saint-Olive, Paul Brac de la Porrière, Ch. Cambefort, Ulysse Pila, Tresca, A. Bussy. 3839

SOCIÉTÉ ANONYME DES

OMNIBUS ET CHEMINS DE FER

Siège social : 9, *rue de Condé*, *Bordeaux*

Le capital social est de trois cent soixante mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans et 3 mois, à partir du 6 octobre 1897. 3840

TRAMWAYS

CHEMINS DE FER DE PAU-OLORON-MAULÉON ET TRAMWAYS DE BAYONNE-BIARRITZ

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNEMENT SOCIÉTÉ ANONYNE

DES TRAMWAYS DE BAYONNE A BIARRITZ ET EXTENSIONS

Siège social : Bayonne

NOTICE

Le capital social, qui était de un million cinq cent mille francs, divisé en 1.500 actions de 1.000 fr., a été porté à trois millions cinq cent mille francs par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 25 juillet 1898; il est divisé en 35.000 actions de 100 r. — *L'assemblée générale* a lieu en novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 3 0/0 d'intérêt au capital versé; 10 0/0 de l'excédent à l'amortissement; 1 0/0 du restant à chaque membre du Conseil; le reste au fonds de prévoyance.

Observation : Cette Société a été modifiée et le capital a été augmenté lorsqu'elle a acheté la Société du chemin de fer de Bayonne à Biarritz et extensions. Cette dernière Société a par suite fusionné avec celle-ci.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President honoraire : M. Eug. Pereire.

Membres : MM. Ed. Caze, Ed. Empain, de Maudre, Delnaye, Le Beul, A. Davandre, A. Léon, E. Renchet. 3841

COMPAGNIE BELGE DES TRAMWAYS DE MOSCOU

2e RÉSEAU

Siège social : 10, *Montagne de l'Oratoire, Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 20.000 actions privilégiées. Il a été créé en outre 20.000 actions ordinaires, sans désignation de valeur. Il a été émis 25.000 obligations 5 0/0 et remboursables selon le tableau d'amortissement. — *Titres* : Actions privilégiées au porteur; actions ordinaires au porteur; obligations 5 0/0. — Société constituée le 17 janvier 1885. — *Durée* : La plus longue fixée par la loi. — *Objet* : La construction et l'exploitation de tramways dans la ville de Moscou, ainsi que l'obtention, la construction et l'exploitation de concessions de tramways ou chemins de fer économiques dans l'empire russe. — Réseau exploité : Moscou. L'exploitation se fait par la Compagnie des tramways de Moscou et de Russie. — *Assemblée générale* le 2e jeudi du mois de mai, dans une commune de l'agglomération bruxelloise. — *Paiement* des coupons à Bruxelles le 1er mai et le 1er novembre, au siège social.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 sur le montant du bénéfice net à la réserve légale; 6 0/0 sur le montant libéré aux actions privilégiées; le surplus des bénéfices est appliqué à l'amortissement suivant tableau à dresser des actions complètement libérées : l'excédent s'il y a lieu est réparti comme suit : 15 0/0 aux membres du Conseil d'administration; 25 0/0 à titre de second dividende entre toutes les actions privilégiées; 60 0/0 entre toutes les actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Coumont.

Membres : MM. Ad. Junker, Th. Knauff, Ivan Likhatschew, Victor Limauge, Ch. Pêcher, Georges Winterfeld.

Secrétaire : M. P. Hammelrath.

Commissaires : M. Ed. Funck, Vandenbroeck. 3842

COMPAGNIE ANONYME DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE NICE-CIMIEZ

Siège social : 143, rue Garibaldi, Lyon

Le capital social est de six cent soixante-dix mille francs. — *La durée* de la Société est de 31 ans, à partir du 18 décembre 1894.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Averly, Grammont, Weitz. 3843

COMPAGNIE CONTINENTALE D'EXPLOITATION DES LOCOMOTIVES SANS FOYER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Auber, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* bénéficiaires : 200. —

Durée de la Société : Durée des brevets à exploiter, constituée en juillet 1887. — *Objet* de la Société : Exploitation des brevets Millaudon, Lamin, Francq, Cock et Francq, Francq et Mesnard et les siens. Entreprises de tractions mécaniques, voies ferrées, etc. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Boyer, Coulon, L. Francq, A. Mesnard.
Commissaire des comptes : M. Picard.
Directeur : M. Léon Francq. 3844

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES ET OMNIBUS DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 57, *rue de Tivoli, Bordeaux*

Le capital social est de vingt-cinq millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Mercet, W. Bretherton, Ch. Burrel, E. Thurnauer, M. Mancini, A. Foivet, Bruno Abdank Abakanonicz. 3845

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS (INDO-CHINE)

Siège social : 2, *rue de Compiègne, Paris*

NOTICE

Société fondée au capital de six cent mille francs. Elle a été déclarée en faillite par jugement du tribunal de première instance de Saïgon, du 15 avril 1896. Par arrêt de la Cour de la cassation du 20 janvier 1897, ce jugement a été cassé et le tribunal de la Seine a été saisi des opérations de la faillite. M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain, a été nommé syndic. — *L'assemblée générale* des actionnaires, réunie le 3 décembre 1896, a adopté les résolutions suivantes : L'assemblée, sous les conditions suspensives ci-après exprimées, décide que le capital social, s'élevant à six cent mille francs, est réduit à cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions nouvelles de 500 fr. libérées ; que cette réduction s'opérera par l'échange de quatre actions anciennes, libérées, contre une nouvelle, libérée. — L'assemblée décide que le capital social, réduit à cent cinquante mille francs, sera augmenté de cent soixante-quinze mille francs et élevé à trois cent vingt-cinq mille francs par la création de 350 actions nouvelles de 500 fr. chacune ; et que la souscription et la libération de ces actions sont soumises aux conditions du Titre III des statuts. — Une nouvelle assemblée convoquée le 26 juin 1897 a modifié ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts, relatif au capital. — « Le capital social, fixé originairement à trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. chacune et porté successivement à quatre cent cinquante mille francs, puis à six cent mille francs, par délibérations des assemblées générales extraordinaires des 8 février, 28 juin et 18 juillet 1893, a été réduit à cent cinquante mille francs, puis élevé et fixé à la somme de trois cent vingt-cinq mille francs, divisée en 650 actions de 500 fr. chacune entièrement libérées (assemblées générales extraordinaires des 3 décembre 1896 et 26 juin 1899). » — Enfin l'assemblée des créanciers de la Compagnie convoquée le 19 juillet 1897 a voté et décidé le concordat demandé par la Société. Ce Concordat a été homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, le 6 novembre même année, et confirmé par arrêt de la Cour d'appel de Paris, rendu le 11 février 1898, signifié à avoué par acte du Palais du 15 mars même année et à M. François Gautier, créancier opposant, suivant exploit de Démoutier, huissier à Parthenay, du 22 du même mois, et que M. Gautier a exécuté l'arrêt ainsi qu'il résulte d'une lettre missive du 13 avril même année.

Conditions sommaires du Concordat : Paiement de 56 0/0 en 23 ans par 23e pour le premier paiement avoir lieu un an après homologation.

Toutefois, les créanciers auront la faculté d'opérer la conversion du dividende en obligations nouvelles.

Les obligations créées seront au capital nominal de 375 fr. au porteur ; elles auront droit à l'amortissement et à un intérêt de 11 fr. payable les 2 janvier et 1er juillet de chaque année.

Nonobstant le mode employé par le syndic pour l'admission des obligations anciennes, les obligataires auront le droit de réclamer autant d'obligations nouvelles qu'ils possèdent d'obligations anciennes, les autres créanciers auront le droit de réclamer autant d'obligations que le montant de leurs créances comprendra de fois la somme de 500 fr.

La demande d'échange devra être adressée au siège de ladite Société dans les 3 mois du jugement d'homologation passé en force de chose jugée. Néanmoins, ce délai pourra être prorogé par le Conseil d'administration.

Sur les 175.000 fr. montant de l'augmentation du capital social, il sera prélevé 30.000 fr. pour la dotation du fonds de réserve.

Le 31 décembre de chaque année, le Conseil d'administration dressera un bilan inventaire ainsi qu'un compte de profits et pertes qui comprendra divers éléments énumérés au concordat.

MM. Albert Mautin, demeurant 62, rue de Monceau, et Maugras, demeurant, 1, rue Martel, à Paris, sont nommés commissaires au concordat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Allain, Chandora, Dollfus, Geibel, Maggiar, Wargny.
Ingenieur-secrétaire : M. L. Triouleyre.
Directeur de l'exploitation : M. A. Lecadre.
3846

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

VOIES FERRÉES ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant (2e partie du bulletin). — *Parts* bénéficiaires : 1.000.

Années	Cours des actions	Cours des parts de fondateurs	Dividendes distribués aux actions	Dividendes dist. aux parts de fondateurs
1890.	»	»	25 »	»
1891.	518 95	»	25 »	»
1892.	542 45	»	25 »	»
1893.	547 »	»	27 50	28 50
1894.	540 83	»	30 »	50 60
1895.	580 72	»	30 »	50 40
1896.	652 70	960	32 50	75 60
1897.	817 67	1690	35 »	100 »
1898.	924 21	1970	40 »	150 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 9 août 1889. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer en France, les colonies et les pays de protectorat. — *Notaire* qui a reçu l'acte ; Me d'Hardivillier, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, 20 janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actions et 45 0/0 aux parts de fondateurs. — Réserve légale, 142.406 fr. — Fonds de prévision, 1.000.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Francq.

Membres : MM. Alfred Joubert, Ludovic Eynac, Henri Chavoix.

Commissaires de comptes : M. Plasse. 3847

COMPAGNIE DU FUNICULAIRE DU

PIC DU GRAND-JER DE LOURDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue St-Georges, Paris*

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs, divisé en 1.800 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation d'un ascenseur à traction funiculaire, destiné à relier le pied au sommet du pic du Grand-Jer, situé sur la commune de Lourdes ; la création et l'exploitation de l'hôtel avec restaurants et magasins de photographies et souvenir au sommet du Grand-Jer, la création, l'établissement et l'exploitation de tous hôtels et restaurants dans la commune de Lourdes, l'exécution de tous marchés ou contrats, soit avec la commune de Lourdes, soit avec des particuliers dans le but d'employer les forces motrices non utilisées pour les exploitations sociales ou toutes autres forces motrices dont la Société pourra devenir propriétaire, soit à l'éclairage de la ville de Lourdes et des particuliers par l'électricité ou tout autre système, soit à tous autres usages ; l'exploitation de toutes carrières de pierres ou de matières analogues telles que marbres, ardoises, schistes dans la commune de Lourdes, et par extension dans toute l'étendue de l'arrondissement d'Argelès. L'exploitation dans la commune de Lourdes et dans l'étendue de l'arrondissement d'Argelès, par voie de traction électrique ou par tout autre mode de traction, de tous les services d'omnibus, tramways et voitures pour voyageurs, ainsi que tous les services de messageries, transports de voyageurs ou de marchandises ; toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant à l'objet de la Société et pouvant contribuer à sa prospérité et à son développement. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 2 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Duhau, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme destinée à l'amortissement du fonds social calculée de telle sorte que le capital puisse être complètement amorti avant l'expiration de la Société ; 5 0/0 aux actions à titre de premier dividende. Le surplus : 20 0/0 aux parts de fondateurs et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Baron, M. Cuenot, le Dr J. Chambrelent, J. Lourde, Rocheblave, M. Bernard, Ch. Marboutin, Al. Chambrelent.

Commissaires des comptes : MM. Gaudry, L. Arraon. 3848

COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU LIBOURNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME DU TRAMWAY ÉLECTRIQUE

DE LIBOURNE A BRAME ET A SAINTE-TERRE

ET DES USINES DE TRANSMISSION DE FORCE MOTRICE ET DE LUMIÈRE A GRANDES DISTANCES

SYSTÈME O. PATIN

NOTICE

L'émission des actions de cette Société a eu lieu au mois d'avril 1898 aux conditions suivantes : actions de 500 fr. 4 0/0 ; intérêt annuel de 20 fr. payables semestriellement ; la libération a eu lieu 125 fr. à la constitution, 125 fr. trois mois après et 250 fr. suivant décision du Conseil. Le tramway a été concédé pour 75 ans, par avis du conseil d'Etat, en date du 3 juillet 1892, et la concession modifiée

quant au mode de traction, par le Conseil général de la Gironde, dans sa séance du 26 août 1897, et pour approbation définitive par la commission départementale dans sa séance du 23 décembre 1897. Il a été déclaré d'utilité publique par décret en date du 17 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brachet, notaire à Libourne.. 3849

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DE

TRAMWAYS

Siège social : 60, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Le capital, qui était de dix millions deux cent mille francs, a été porté à vingt-cinq millions, par délibération du 30 avril 1898 ; il est divisé en 50.000 actions de 500 fr., dont 20.400 actions anciennes entièrement libérées et 29.600 actions nouvelles, entièrement libérées ; les actions anciennes sont au porteur, les nouvelles sont nominatives. — *Obligations* : 42.200 obligations de 500 fr. 4 0/0 amortissables jusqu'en 1941. — *Durée* : Du 17 décembre 1875 au 31 décembre 1990. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pérard, notaire à Paris.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889.	180 15	10	»
1890.	228 36	12	»
1891.	279 48	12	»
1892.	263 48	10	»
1893.	270 23	»	»
1894.	183 80	»	»
1895 (act. nouv.)	521 46	»	»
1896.	493 42	»	»
1897.	610 36	25	509 25
1898.	1058 81	»	512 90

Objet de la Société : Construction et exploitation de tramways. Elle exploite les tramways du Havre, de Nancy, de Marseille, d'Orléans et de Tunis. — *Assemblée générale* avant fin juin. — *Paiement* des coupons au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à la Société générale, 54, rue de Provence, et au Crédit industriel, 66, rue la Victoire.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 au Conseil ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Rostand.

Membres : MM. A. Ancion, L. Castermans, Aug. Collignon, L. Collinet, Moyse Dreyfus, G. Martin, M. de Saint-Quentin.

Administrateur-délégué : M. L. Guary.

Commissaires : MM. J. Charton, D. Monnier. 3850

COMPAGNIE GENÉRALE

PARISIENNE DE TRAMWAYS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 85, *boulevard Montparnasse Paris*

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées ; elles sont amorties, savoir : les numéros 1 à 10.000 jusqu'à concurrence de 291 fr. 14 et les numéros 10.001 à 16.000 jusqu'à concurrence de 266 fr. 9228. — *Obligations* : 6.000 de 500 fr. 3 0/0 remboursables à 500 fr., jusqu'en 1909 ; par tirages annuels en août. Remboursements 1er septembre. Intérêts 25 fr. payables par moitié, les 1er mars et 1er septembre. — *Cours* des obligations : En 1892, 456 fr. ; en 1893, 455 fr. 69 ; en 1894, 487 fr. 63 ; en 1895, 498 fr. 01 ; en 1896, 505 fr. 74 ; en 1897, 511 fr. 47 ; en 1898, 513 fr. 46. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir du 27 mai 1880. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation de tramways (réseau Sud de la Seine). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Répartition des bénéfices 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; le surplus à l'amortissement du capital. Après le remboursement total des actions, après prélèvement de la réserve, 5 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Réserve : 224.781 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Aigoin.

Vice-Président : M. A. Foiret.

Membres : MM. Julien, Aigoin, Ch. Burrel, E. Siry, Ch. Brice, E. Rostand, E. Thurnauer, Abdank-Abakanowicz, Chailley-Bert, Chamon, Postel, Vinay.

Commissaires des comptes : MM. Wehrlé et Ratisbonne. 3851

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

TRACTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *boulevard des Capucines Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 200.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* bénéficiaires : 22.500. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 7 janvier 1897. — *Objet* de la Société : Constructions et installations de

lignes de tramways, lignes de chemins de fer à traction électrique ou autre, ou de tous autres moyens de locomotion employés pour le transport en commun, construction et installation de transport de force, etc. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Segond et Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Premier semestre de chaque année.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé et le surplus 20 0/0 aux parts bénéficiaires; 70 0/0 aux actions; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Henrotte.

Vice-président : M. Chaudoir.

Membres : MM. G. Renard, Dupont-Rucloux, J. Nagelmacker, L. Laveissière, le baron J. de Gunsbourg, F. Raimbeaux, Lilienthal, Bixio, de Leyssac,

Administrateur-délégué : M. G. Renard.

Commissaires : MM. R. de Mas-Latrie, M. L'Epine. 3852

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

DE VALENCE (ESPAGNE)

SOCIÉTÉ LYONNAISE

Siège social : 22, *rue Neuve, Lyon*

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* constitutive a eu lieu le 22 mars 1898. 3853

COMPAGNIE HAVRAISE DE

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

LE HAVRE, GRAVILLE

HARFLEUR, MONTIVILLIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 73, *boulevard de Strasbourg, Le Hâvre*

Siège administratif : 3, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 6 juillet 1897. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation du réseau de tramways à traction électrique du Havre à Montivilliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me d'Hardiviller, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au dixième du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 à l'administrateur délégué; 10 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribués aux agents; 12 0/0 à la disposition de l'assemblée générale et 63 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. d'Estouvelles, avenue Niel, 28; A. Joubert, avenue de Messine, 4; L. Eynac, rue de Miromesuil, 86, Paris.

Commissaires des comptes : MM. Joannès Plasse, au château de Mitry-Mory (Seine-et-Marne); J. Mahy, à Paris, commissaire-suppléant. 3854

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE

TRACTION POUR LA FRANCE & L'ÉTRANGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue du Rocher, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 4.000. — *Durée* de la Société : 99 ans, à dater du 9 juin 1897. — *Objet* de la Société : Installations de lignes de tramways et de chemins de fer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 50 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'administration; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Audras, de Backer, Bernheim, Edouard Bonnet, Brancion de Liman, Ellisen, Jean Hamspohn, Georges Linière, de Marisy, Paufique, Emile Roth, Henry Wiener. 3855

COMPAGNIE

LYONNAISE DE TRAMWAYS

Siège social : 232, *avenue des Ponts, Lyon*

Siège administratif :
3, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., dont 8.000 émises avant 1897, entièrement libérées et au porteur et 2.000 créées en vertu

d'une décision de l'assemblée générale du 30 septembre 1896. — *Les actions* nos 1 à 8.000 sont seules cotées à la Bourse, cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	»	25 »
1894.	»	25 »
1895.	664 62	25 »
1896.	693 78	27 50
1897.	870 86	30 »
1898.	1.050 81	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 4 janvier 1893. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation de tramways dans le département du Rhône. Ligne de Bron et de Monplaisir à Lyon et autres. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : MM. d'Hardivillier et Bazin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit lyonnais.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 15 0/0 au personnel et 70 0/0 aux actions. — *Réserve statutaire* : 37.986 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. d'Estouvelles.
Membres : MM. A. Joubert, J. Plasse.
Commissaires des comptes : MM. Polonus et Tisseyre. 3856

COMPAGNIE DE

L'OUEST ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Grolée, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la partie non officielle de la cote de la Bourse de Lyon. — *Cours* des actions en 1896 : 500 fr. ; 1897, 500 fr. ; 1898, 525 fr. — *Duree* de la Société : 75 ans, à partir du 21 octobre 1896. — *Objet* de la Société : Construction des réseaux des tramways destinés au transport des voyageurs et des marchandises dans les villes du Mans et de Rennes et dans leurs faubourgs. Exploitation desdits réseaux par traction électrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pétrus Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons, 4, rue Grolée, à Lyon, et 7, rue Drouot, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 4 0/0 du capital versé sur le surplus ; l'excédent sera réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Béthenod.
Membres : MM. Faye, Proton de La Chapelle, Soulier, Brac de la Perrière, A. Bussy, Mathieu.
Commissaire des comptes : M. Hermann, expert-comptable.
Directeur : M. Roche. 3857

COMPAGNIE NATIONALE DE

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES ET AUTRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr. — *Parts* bénéficiaires : 15.000. — *L'objet* de la Société est la création, la construction et l'installation de lignes de tramways et autres destinées à compléter le réseau actuel des transports en commun en tous pays ; la construction d'usines et l'installation de transports de force et distribution d'énergie électrique, la fourniture de l'énergie électrique pour la force motrice et l'éclairage. — *La duree* de la Société est de 50 ans, à partir du 23 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me P. Girardin, notaire à Paris. — *L'assemblée generale* a lieu dans les six mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : une somme fixée par le Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Gaulmin, F. Legrand, L. Dubost, H. Bohren.
Commissaires des comptes : MM. Normandin et Hardy. 3858

COMPAGNIE NOUVELLE DES

TRAMWAYS DE LYON A NEUVILLE-SUR-SAONE ET EXTENSIONS

Siège social : 38, *rue Victor-Hugo, Lyon*

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	230	»
1893.	200 35	»
1894.	482 25	4 0/0
1895.	600	»
1896.	600	5 0/0
1897.	710	5 0/0
1898.	1.350	7 0/0

Durée de la Société : De janvier 1892 jusqu'au 27 février 1950. — *Objet* de la Société : Exploitation de la ligne des tramways à traction mécanique et à voie normale, établie de Lyon à Neuville-sur-Saône et extensions s'il y a lieu. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Rimaud et Fellot à Lyon. — *Assemblée générale* : Premier semestre. — *Paiement* des coupons à Lyon, chez MM. J. Jacquier, Falcouz et Cie, banquiers, rue de la Bourse.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. J. Jancard.

Membres : MM. Paul Laurans, L. Voirin, F. Flotard, A. Ambert, Denaux, Gérard.

Administrateur-délégue-directeur : M. A. Ambert. 3859

COMPAGNIE NOUVELLE DES

TRAMWAYS DE ROUBAIX ET TOURCOING

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 153, *Grande-Rue, Roubaix*

Siège administratif : 3, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Les titres* sont cotés à la Bourse, cote officielle, au comptant (2e partie du bulletin). — *Duree* de la Société : jusqu'au 3 décembre 1905. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation des tramways de Roubaix et Tourcoing. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M. Fontaine, à Roubaix. — *Assemblée genérale* en mars. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, à Paris, 19, boulevard des Italiens, et ses agences.

Années	Cours des actions	Dividendes
1890-94.....	»	72 60
1895.....	»	25 »
1896.....	»	30 »
1897.....	1.046 50	35 »
1898.....	996 54	»

Réserve statutaire : 36,654 fr.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ou au Comité de direction ; 15 0/0 au personnel ; 17 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. d'Estouvelles.

Membres : MM. A. Joubert, J. Plasse.

Commissaire des comptes : M. J. Ligney.

Ingenieur, chef de l'exploitation : M. G. Duez. 3860

COMPAGNIE

DES TRAMWAYS A VAPEUR D'ILLE-ET-VILAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue de Provence*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Fondée en 1897. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation de tramways dans le département d'Ille-et-Vilaine. — *Assemblee générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur : M. Faliès. 3861

COMPAGNIE DU

TRAMWAY A VAPEUR DE PARIS A SAINT-GERMAIN

Siège social : 42, *avenue de la Défense de Paris, Courbevoie* (*Seine*)

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions sept cent cinquante mille francs, divisé en 5 500 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté à trois millions par l'émission de 500 actions nouvelles de 500 fr. (décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1898). — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse à la 2e partie du bulletin de la cote. — *Obligations* : 5.930 de 500 fr. — *Taux* d'émission : 300 fr. — Revenu 15 fr. — *Durée* de l'amortissement des obligations : jusqu'en 1939. — *Cours* des actions : 95 fr. ; des obligations : 410 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, du 13 juin 1899 au 31 décembre 1989. — *Objet* de la Société : Exploitation du tramway à vapeur de Paris à Saint-Germain. — *Assemblée generale* : 1er décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons d'obligations à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat, Paris..

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale;

5 0/0 au capital versé ; lesurplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 pour l'amortissement des actions ; 60 0/0 aux actions, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. le comte E. Petiton, Guillomot, Ed. Nerincx.

Commissaire des comptes : M. Ed. Rousselle.

Directeur : M. J Morère. 3862

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS A VAPEUR DE LA PROVINCE DE PLAISANCE

(ITALIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
15, *boulevard de la Madeleine, Paris*

NOTICE

Objet de la Société : Construction et exploitation de tramways dans la province de Plaisance (Italie), lignes de Nibbiano, Piacenza, Lugagnano (Crémone). Concession : J. Dollfus et Cie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. 3863

COMPAGNIE

DES TRAMWAYS A VAPEUR SUR ROUTE SANS RAILS DE TOULOUSE A BEAUMONT-DE-LOMAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, *rue de la Gravette-Saint-Cyprien, Toulouse*

Le capital social est de deux cent dix-sept mille cinq cents francs. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation de tramways à vapeur sur route sans rails de Toulouse à Beaumont-de-Lomagne. 3864

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ANGERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Grolée, Lyon*

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 8.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Banque. — *Cours* des actions : 1.525 fr. — *Duree* de la Société : 76 ans, à partir du 8 octobre 1895. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation d'un réseau de tramways à créer dans la ville d'Angers et dans les communes suburbaines, pour le transport des voyageurs et des marchandises. Cette exploitation aura lieu soit par l'énergie électrique, soit par tous modes quelconques de traction. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : Mois d'avril. — *Paiement* des coupons, 4, rue Grolée, Lyon ; 7, rue Drouot, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 4 0/0 aux capitaux non amortis ; compte d'amortissement à voter par l'assemblée générale, et l'excédent aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de la Perrière.

Membres : M. Proton de la Chapelle, Soulier, Berthoulat, Faye, Souchon, Kaeuffer.

Commissaire des comptes : M. Hermann, expert-comptable.

Directeur : M. Roche. 3865

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ANGOULÊME ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Président-Carnot, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Objet* : La construction et l'exploitation d'un réseau de tramways dans la ville d'Angoulême (Charente) et dans sa banlieue, et entre les communes de La Couronne et de Ruelle. — *La durée* de la Société est de 32 ans, à partir du 14 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavriotte, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P.-M. Durand, L.-B. Durand, R.-A. Launay.

Commissaire : M. Cornu. 3866

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'AVIGNON (VAUCLUSE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Grolée, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de deux millions sept cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 actions de 500 fr., entière-

ment libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Banque. — *Objet* : La construction des réseaux de tramways destinés au transport des voyageurs dans la ville d'Avignon et dans les faubourgs et même les communes environnantes. — *La durée* de la Société est de 80 ans, à partir du 19 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 4 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. C. Soulier.

Membres : MM. de la Perrière, Ennemond Faye, Proton de la Chapelle.

Commissaire : M. A. Morin.

Directeur : M. Ducommun. 3867

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BESANÇON (DOUBS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *quai de Retz, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 80 ans, à partir du 4 août 1896. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation du réseau de tramways qui est destiné au transport des voyageurs dans la ville de Besançon et ses faubourgs. — *Cours* des actions : En 1897, 480 fr. ; en 1898, 455 fr. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me P. Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : Courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices ; 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. M. Grammont.

Membres : MM. Conclois, E. Delon, F. Abel.

Commissaires des comptes : MM. Deydier, J. Hermann.

Directeur : M. E. Trouvot. 3868

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BÉZIERS ET EXTENSIONS

Siège social : 19, *rue Président-Carnot, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 11 septembre 1897. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation d'un réseau de tramways destinés au transport des voyageurs et des messageries dans la ville de Béziers et dans les communes suburbaines.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Durand, 34, place Bellecour, Lyon ; B. Durand, 26, rue de Clichy, Paris ; Merlin, à Rochefort (Isère) ; J. Chassary, entrepreneur à Grenoble ; A. Dorel, ingénieur à Lyon ; Launay, à Lyon. 3869

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BONSECOURS-LÈS-ROUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, *rue Centrale, Rouen*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation d'une ligne de tramways à traction électrique et généralement à traction mécanique, allant de Rouen à Blosseville-Bonsecours et à Mesnil-Esnard avec prolongement facultatif jusqu'à Boos et autres communes, l'établissement de Blosseville-Bonsecours et l'exploitation d'une usine destinée à produire l'énergie électrique ; la fourniture d'énergie électrique de l'éclairage et de force motrice et toutes les opérations se rattachant aux entreprises ci-dessus. — *La durée* de la Société est de 60 ans à partir du 28 juin 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Courcelle, notaire à Rouen. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 5 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Répartition* des bénéfices : 5 0/0, réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, somme suffisante pour servir 4 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 à la réserve spéciale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au directeur de la Société ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Glace.

Membres : MM. A. Bouillé, H. Leconte, Grille, A. Requier, Marcel Requier.

Commissaires des comptes : MM. P. Cauchois, M. Layer. 3870

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES BORDEAUX-PESSAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : route de Pessac, Valence

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 12 décembre 1895. 3871

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BREST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Président-Carnot, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions huit cent mille francs, divisés en 5.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* entièrement libérés sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 51 ans, à partir du 23 mars 1897. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation d'un réseau de tramways dans la ville de Brest (Finistère) et dans les communes suburbaines pour le transport des voyageurs et des marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavirotte, à Lyon. — *Assemblée générale* : Courant d'avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; somme pour fonds d'amortissement et réserve facultative ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. P. Durand, B. Durand, L. Lannay.

Commissaire de Surveillance : M. de Fredaigues.

Adjoint : M. J. Cornu. 3872

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CLERMONT-FERRAND

(PUY-DE-DOME)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue de la Bourse, Lyon*
Dans les bureaux de MM. E. M. Cottet et Cie, banquiers

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon, à la cote officielle (1re partie). — *Obligations* : 2.600 de 500 fr. 4 0/0 amortissables, du 31 octobre 1893 au 31 octobre 1937.

Années	Cours des act. Anciennes	Cours des act. Nouvelles	Cours des oblig.	Dividendes distribués
1893. .	»	»	»	25 »
1894. .	568.693	»	509.041	25 »
1895. .	559.835	»	512.544	25 »
1896. .	523.440	516 947	514.171	22 50
1897. .	»	511.714	511.289	22 50
1898. .	»	497.669	510.693	18 »

Durée de la Société : Du 18 mars 1893 au 27 janvier 1938. — *Objet* de la Société : La Société continuera d'avoir pour objet d'exploiter la ligne de tramways établie entre Montferrand et Royat avec embranchement vers la gare de chemin de fer à Clermont-Ferrand. Cette exploitation comprend le transport des voyageurs et des bagages ; elle a lieu présentement par l'énergie électrique mais elle pourra être faite par tous modes quelconques de traction. La Société pourra en outre, par décision de l'assemblée générale ordinaire, solliciter la concession ou la rétrocession de toutes autres lignes de tramways en prolongement ou en extension de celle existant actuellement. Poursuivre et solliciter l'obtention de concessions dans toutes autres communes pour la création et l'exploitation de toutes entreprises pour le transport des voyageurs et des bagages, soit par traction électrique, en canalisation, en voie aérienne ou en voie funiculaire, soit par tous autres moyens de traction venant aider ou se joindre à l'électricité ; exécuter les travaux nécessaires imposés pour les concessions obtenues ou à obtenir ; construire les voies, machines, voitures et installations de toutes sortes pour ladite entreprise ; exploiter les lignes concédées, soit directement, soit par location ou cession. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pétrus Bernard, 31, rue Paul-Chenavard, Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, à Lyon, chez MM. E. M. Cottet et Cie, banquiers, 8, rue de la Bourse ; chez MM. Ve Morin Pons et Cie, banquiers, 12, rue de la République, à Lyon ; à Clermont-Ferrand, dans les bureaux de l'exploitation, avenue de la République.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 aux actions ; l'assemblée générale peut ensuite établir un compte d'amortissement et le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. E.-M. Cottet.
Vice-président : M. L. Wolff.
Administrateur-délégué : M. A. Bussy.
Membres : MM. Ed. Achard, J. Proton de la Chapelle.
Commissaires : MM. Ch. Giriat, C. Soulier.
Directeur de l'exploitation : M. Jules Donnat, ingénieur. 3873

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CRONSTADT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Grolée, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 50.000. — *Objet* : La création et l'exploitation d'un réseau de tramways pour le transport des voyageurs et éventuellement des marchandises dan

la ville de Cronstadt et sur la glace pendant l'hiver entre Cronstadt et Crienenbaum.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; l'excédent : 50 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 aux actions. 3874

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE DIJON

Siège social : 4, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lyon, cote officielle. — *Obligations* : 2.903 de 500 fr., 4 0/0 émises à 450 fr., amortissables en 58 ans, à partir de 1895.

Années	Cours des actions	Cours des oblig.	Dividendes distribués
1894. . .	500 »	»	»
1895. . .	557 80	494 70	25
1896. . .	545 75	505 05	»
1897. . .	»	»	»
1898. . .	320 »	»	»

Durée de la Société : 61 ans, du 30 décembre 1893. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation d'un réseau de tramways dans la ville de Dijon pour le transport des voyageurs. Cette exploitation aura lieu soit par l'énergie électrique, soit par tous modes quelconques de traction. Elle pourra s'étendre au transport des bagages. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard (Pétrus-Marie-François), à Lyon. — *Assemblee générale* en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons, à Lyon, 4, rue Grolée, et à Paris, 7 rue Drouot.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital actions non amorti ; ensuite l'assemblée peut voter tout prélèvement pour amortissement ou autres et l'excédent revient aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Soulier.

Membres : MM. Flachat, A. Grammont, Proton de la Chapelle, Berthoulat, Faye, Flachat.

Commissaire des comptes : M. Hermann, expert comptable.

Administrateur-delégue : M. Faye.

Directeur : M. Tourre. 3875

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE DOUAI (NORD)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 action de 500 fr., entièrement libérées ; les titres sont au porteur. — *Obligations* 2.800 obligations de 500 fr. 4 0/0, émises à 487 fr., amortissables en 58 ans. — *Objet* : Construction et exploitation des réseaux de tramways destinés au transport des voyageurs et des marchandises dans la ville de Douai et dans les communes suburbaines.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de la Perrière.

Membres : MM. C. Soulier, Proton de la Chapelle, P. Eynard.

Administrateur-delégué : M. Ennemond Faye.

Commissaires : MM. Iwan Audras, E. Bethenod.

Directeur : M. Auderut. 3876

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ELBEUF

Siège social : 24, *boulevard des Capucines, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : La construction, l'installation et l'exploitation, à Elbeuf et dans les communes avoisinantes, de toutes lignes de tramways à traction électrique ou autre, ou de tous autres moyens de locomotion employés pour le transport des voyageurs et des marchandises. L'acquisition de toutes lignes de tramways ou autres moyens de locomotion existants. L'obtention directe de concessions ou la substitution aux droits de précédents concessionnaires, de lignes de tramways ou de toutes autres lignes de transport, leur installation, leur mise en marche, leur exploitation, leur affermage et leur cession, dans les conditions prévues par la loi du 11 juin 1880, et avec les autorisations qu'elle prescrit. Toutes opérations se rattachant à la construction et l'exploitation de toutes lignes de transport ; la transmission et la distribution d'énergie, soit pour l'éclairage électrique, soit pour la force motrice, et, en général, l'application de l'électricité pour tous emplois généralement quelconques. La participation sous toutes formes par voie d'apport ou autrement, à toutes Sociétés, syndicats ou consortiums ayant le même but que celui ci-dessus énoncé. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la Société. Le tout, tant dans la région d'Elbœuf que dans toutes autres régions en France. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 30 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblee generale* a lieu dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice ;

elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° Somme suffisante pour payer 5 0/0 sur le montant du capital, dont les actions sont libérées. Le surplus après prélèvement sur la portion des bénéfices que l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, jugera utile d'affecter à des amortissements ou réserves supplémentaires, revient : 90 0/0 à toutes les actions, 10 0/0 au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Cauderay, L. Dupuy-Dutemps, A. Olry, Ch. Avril.

Commissaire : M. Renault.

Directeur : M. Landeau. 3877

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE LIMOGES (HAUTE-VIENNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *quai de Retz*, *Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 4.500 actions de 500 fr., entièrement liberées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Cours* des actions, en 1897, 690 fr. ; en 1898, 685 fr. — *Duree* de la Société : 60 ans, à partir du 5 janvier 1897. — *Objet* de la Société : L'établissement dans la ville de Limoges (Haute-Vienne) d'un réseau de tramways à traction électrique, destiné au transport des voyageurs et des marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée genérale* : Courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons, aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social, 4 0/0 au capital versé, somme pour fonds d'amortissement et réserve facultative, l'excédent aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

President : M. E. Grammont.

Membres : MM. A. Grammont, A. Conclois, L. Repelin.

Commissaires de surveillance : MM. L. Deydier, J. Hermann. 3878

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE LIMOGES A AIXE (HTE-VIENNE)

Siège social : 139, *rue de Rome*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Objet* : La construction et l'exploitation d'une ligne de tramways à traction électrique entre la ville de Limoges et celle d'Aixe, l'éclairage électrique des communes et propriétés particulières sur le parcours du réseau ; le transport de la force hydraulique pour actionner l'outillage des usines. — *La durée* de la Société est de 55 ans, à partir du 25 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de juillet ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. Baile, E. Duchamp, G. de Maurepas, R. Türr.

Commissaires : MM. Touchet, P. Reynaud. 3879

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue de Londres*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation d'un réseau de tramways à Lyon, sur la rive gauche du Rhône et se reliant par deux lignes de pénétration avec la rive droite de la Saône, la concession, l'établissement et l'exploitation de tous réseaux de voies ferrées, dites tramways ou chemins de fer sur route dans la ville de Lyon, le département du Rhône et les départements limitrophes. — *La durée* de la Société est de 75 ans à partir du 23 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me P. Bernard, notaire à Lyon.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Babin, Jules Babin, B. Abdank-Abakanowciz, le baron Goury de Roslan, E. Mercet. 3880

COMPAGNIE DU

TRAMWAY ÉLECTRIQUE DE LYON-CROIX-ROUSSE A CALUIRE (RHONE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *place Croix-Paquet*, *Lyon*

NOTICE

Le capital social, qui était de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté à sept cent mille francs. — *Les titres*

sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir du 9 décembre 1896. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation du réseau de tramway pour le transport des voyageurs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : Courant du 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; somme pour fonds d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Martin.
Vice-président : M. J. Moiret.
Membres : MM. A. Mathieu, J. Barbier, Ch. Binet, A Durand, J. Fisch.
Commissaire : M. C. Cachard. 3881

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

DE LYON-IRIGNY-CHAPONOST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *L'objet* de la Société est la création d'un réseau de tramways destiné au transport des voyageurs et des marchandises, partant de Lyon (Bellecour) et aboutissant à Chaponost, en passant par la Mulatière et Oullins avec embranchement sur Pierre-Bénite et Irigny et l'exploitation dudit réseau par traction électrique. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, Me Brac de la Perrière, Me Chaines, notaires à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Proton de la Chapelle.
Membres : MM. Camille Soulier, E. Faye.
Commissaire des comptes : M. J. Girardot. 3882

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DU MANS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux millions sept cent cinquante mille francs. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation de lignes de tramways électriques dans la ville du Mans. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 23 juillet 1893. 3883

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE MONTPELLIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, boulevard des Capucines Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Objet* : La construction, l'installation et l'exploitation à Montpellier, et dans les communes avoisinantes, de toutes lignes de tramways à traction électrique ou autre ou de tous autres moyens de locomotion employés pour le transport des voyageurs et des marchandises. L'acquisition de toutes lignes de tramways ou autres moyens de locomotion existant. L'obtention directe de concessions ou la substitution aux droits de précédents concessionnaires de lignes de tramways ou de toutes autres lignes de transport, leur installation, leur mise en marche, leur exploitation, leur affermage et leur cession. Toutes opérations se rattachant à la construction et l'exploitation de toutes lignes de transport, la transmission et la distribution d'énergie, soit pour l'éclairage électrique, soit pour la force motrice et, en général, l'application de l'électricité pour tous emplois généralement quelconques. La participation sous toutes formes, par voie d'apport ou autrement, à toutes Sociétés, Syndicats ou consortiums ayant le même but que celui ci-dessus énoncé. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la Société. Le tout tant dans la région de Montpellier que dans toutes autres régions en France. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 22 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° somme suffisante pour payer 5 0/0 sur le montant du capital dont les actions sont libérées. Le surplus, après prélèvement de la portion des bénéfices que l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à des amortissements ou réserves supplémentaires, revient : 90 0/0 à toutes les actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Albert Olry, ingénieur en chef des mines, directeur de la Compagnie générale de traction à Paris, 23, rue Clapeyron ; Ludovic Dupuis-Dutemps, avocat à Paris, 55, rue de Babylone ; Edouard Cauderay, industriel à Paris, 26, rue Brunel. 3884

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Grolée, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation de réseaux de tramways par traction électrique dans la ville d'Oran et ses faubourgs. — *La durée* de la Société est de 80 ans, à partir du 3 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 4 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de la Perrière.

Membres : MM. C. Soulier. E. Faye, Proton de la Chapelle, P. Eymard, M. Houdon, G. Berthoulat.

Commissaires des comptes : MM. Louis Eymard, I. Audras. 3885

COMPAGNIE DU

TRAMWAY ÉLECTRIQUE DE PARIS A ROMAINVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, *rue de Paris, aux Lilas canton de Pantin*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* 3.000, de 500 fr. 4.40 0/0, émises à 485 fr. le 16 mars 1897, remboursables à 500 fr. en 13 ans par tirages annuels ayant lieu le 1er janvier ; le premier tirage aura lieu le 1er janvier 1898 ; intérêt annuel, 22 fr., payables par semestres, les 1er septembre et 1er mars. — *Cours* des obligations : 510 fr. — *Durée* de la Société : 15 ans, à dater du 18 septembre 1895. — *Objet* de la Société : La construction de l'exploitation d'un tramway électrique de la place de la République à Romainville. — *Le paiement des coupons* a lieu les 1er mars et 1er septembre au siège social et chez MM. Cottet, banquiers à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Jean Claret.

Membres : MM. Profit, Cauderay, Georges Renard, Ferraz, Delamalle, Dupont-Rucloux.

Commissaire : M. Dupuy-Dutemps.

Directeur : M. F. Legrand. 3886

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE ROANNE

Siège social : *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation des réseaux de tramways destinés au transport des voyageurs dans la ville de Roanne, dans ses faubourgs et dans ses communes environnantes. — *La durée* de la Société est de 80 ans, à partir du 25 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 4 0/0 au capital versé ; l'excédent 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Boussand, J. Fisch, G. Lordereau, G. Linière, A. Mathieu.

Commissaire des comptes : M. C. Bouvier. 3887

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

DE SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *quai de Retz, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Cours* des actions : 1897, 500 fr. ; 1898, 550 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 2 décembre 1896. — *Objet* de la Société : L'établissement dans le canton sud-est de la ville de Saint-Etienne (Loire), et aux abords de ladite ville, d'un réseau de tramways à traction électrique destiné au transport des voyageurs et des marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me P. Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : Courant du 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jus-

qu'au 1/4 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. E. Grammont.

Membres : MM. A. Conclois, secrétaire; A. Grammont.

Commissaires de surveillance : MM. L. Deydier et J. Hermann. 3888

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE VALS-LES-BAINS A AUBENAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Grolée, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent quatre-vingt mille francs, divisé en 5.800 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Objet* : La construction des réseaux de tramways destinés au transport des voyageurs, des marchandises dans les villes de Vals et d'Aubenas, et entre ces deux localités ; et l'exploitation des dits réseaux par traction électrique. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 29 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chatne, notaire à Lyon. — L'exploitation a commencé le 27 novembre 1898. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt au capital non remboursé ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. de Merle.

Membres : MM. A. Plasse, P. Berthet, N. Senechauze, A. Favre.

Commissaire : M. J. Hermann.

Directeur : M. A. Chatte. 3889

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS D'AIX-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, *rue de la Bourse, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million cinquante mille francs, divisés en 10.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Cours* des actions : En 1896, 100 fr. ; en 1897, 90 fr. ; en 1898, 30 fr. — *Durée* de la Société : 77 ans, à partir du 15 février 1896. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation d'un réseau de tramways qui doit être établi sur le territoire des communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix (Savoie). — *Assemblée générale* : Dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons aux époque et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé, somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Ribollet.

Membres : MM. Louis Bianchi, Proton de la Chapelle, L. Mékarski. 3890

COMPAGNIE DU

TRAMWAY D'ANNECY A THONES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Annecy*

Le capital social est de six cent cinquante mille francs, entièrement versés. — *L'assemblee générale* a lieu en avril. 3891

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS D'ARMENTIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : La création et l'exploitation de services de transport de personnes ou marchandises, par tramways ou autrement, à Armentières et dans ses environs, comme aussi tous services qui s'y rattachent, tels que factages, messageries, etc. Elle peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir tous immeubles, reprendre toutes exploitations se rattachant à l'objet social, céder ses concessions, affermer ses exploitations, fusionner ou s'allier avec d'autres Sociétés. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation. En général, elle a pour objet toutes opérations commerciales ou financières qui se rapportent à l'industrie des tramways à Armentières et ses environs, à la traction mécanique, et plus spécialement à la traction électrique.

La Société pourra, en outre, distribuer et vendre à Armentières et ses environs l'énergie électrique sous toutes ses formes, pour toutes applications, par exemple pour éclairage, et s'occuper de toutes les opérations annexes financières ou commerciales que comporterait cette distribution.

La durée de la Société est de 75 ans, à partir du 17 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Armentières. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 30 juin ; elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : prélèvement facultatif pour compte d'amortissement du capital-actions et pour réserve facultative ; excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

Observation : Cette Société dépend du groupe de l'« Omnium Lyonnais de chemins de fer et de tramways ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Camille Chabert.

Membres : MM. Auguste Chabrières, Maurice Piaton, Edouard de Billy, Paul Andrié, Jean Keller, Louis Neyrand, Henry Damour, Adrien Bussy, Fernand Benedetti.

Commissaire des comptes : M. Roquerbe. 3892

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE L'ARTOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *quai de Retz, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet* : La construction et l'exploitation d'un réseau de tramways à vapeur destiné au transport des voyageurs et des marchandises entre Béthune (Pas-de-Calais) et Estaires (Nord) par La Gorgue, et déclaré d'utilité publique par un décret de M. le président de la République en date du 12 mars 1897, et l'exploitation dudit réseau avec locomotives à vapeur. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 30 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt au capital non remboursé ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Grammont, A. Conchois, E. Fresson.

Commissaires : MM. J. Hermann, L. Deydier. 3893

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE BOURGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir du 4 novembre 1896. — *Objet* de la Société : Création et exploitation de services de transports de personnes ou marchandises par tramways ou autrement, à Bourges et dans ses environs. — La Société pourra en outre distribuer et vendre à Bourges et ses environs, l'énergie électrique sous toutes ses formes, pour toutes applications. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lelièvre, à Bourges. — *Assemblée générale* : Premier semestre de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social, aux époques fixées par le Conseil d'Administration. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêts au capital versé ; sur le surplus : prélèvement facultatif pour compte d'amortissement au capital-actions et pour constituer une réserve facultative ; excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

Observation : Cette Société dépend du groupe de l'« Omnium Lyonnais de chemins de fer et de tramways ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Neyraud.

Membres : MM. Chabrières, Piaton, E. de Billy, A. Bussy, Andrié, Chabert, Keller, H. Damour, Lattes.

Commissaire des comptes : M. Henry. 3894

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE CANNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent cinquante mille francs, divisé en 3.700 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Objet* : La création d'un réseau de tramways destiné au transport des voyageurs, bagages et messageries dans la ville de Cannes, dans ses faubourgs et dans les communes suburbaines et l'exploitation dudit réseau avec traction mécanique. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 15 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ;

5 0/0 d'intérêt au capital versé et non remboursé; sur le surplus : prélèvement facultatif pour compte d'amortissement au capital-actions et une réserve facultative; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux actions.

Observation : Cette Société dépend du groupe de l'« Omnium Lyonnais de chemins de fer et de tramways ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Andrié.
Membres : MM. E. de Billy, A. Bussy, C. Chabert, A. Chabrières, J. Keller, L. Neyraud, M. Piaton, H. Damour.
Commissaire : M. E.-M. Cottet. 3895

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE CETTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Objet* : La création d'un réseau de tramways destiné au transport des voyageurs et éventuellement des marchandises dans la ville de Cette et dans ses faubourgs et dans les communes suburbaines, et l'exploitation dudit réseau avec traction mécanique. La Société pourra en outre distribuer et vendre à Cette ou ses environs l'énergie électrique sous toutes ses formes, pour toutes applications et s'occuper de toutes les opérations annexes financières ou commerciales que comporterait cette distribution. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 13 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt au capital versé et non remboursé; sur le surplus : Prélèvement facultatif pour compte d'amortissement au capital-actions et pour réserve facultative; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux actions.

Observation : Cette Société dépend du groupe de l'« Omnium Lyonnais de chemins de fer et de tramways ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Piaton.
Membres : MM. A. Chabrières, P. Andrié, A. Bussy, J. Keller, C. Chabert, L. Neyrand, de Billy, H. Damour.
Commissaire : M. G. Martin. 3896

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE CHERBOURG

Siège social : 9, *rue Président-Carnot Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Banque, à Lyon. — *Dividendes* distribués en 1898 : 5 fr. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir du 21 mai 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation des tramways à traction mécanique dans la ville de Cherbourg et sa banlieue (voyageurs et marchandises). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavirotte, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, 9, rue Président-Carnot, Lyon, et dans les succursales de la Société générale, en janvier et juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pierre Durand, 34, place Bellecour, Lyon; Louis-Barthélemy Durand, 26, rue de Clichy, Paris; Antoine-Marie-Anatole Bouchard, 20, quai de l'Archevêché, Lyon.
Commissaires des comptes : MM. J. Cornu, J. Comparat.
Directeur de l'exploitation : M. Giraud, à Cherbourg. 3897

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX DES DEUX-SÈVRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Parthenay (Deux-Sèvres)

NOTICE

Le capital social est de quatre millions cinq cent mille francs, divisé en 9.000 actions de 500 fr., dont 2.800 actions ordinaires et 6.200 privilégiées. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation de diverses lignes de tramways dans le département des Deux-Sèvres. — *La durée* de la Société est de 65 ans à partir du 21 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me d'Hardiviller, notaire à Paris, et publié dans le *Bulletin municipal*. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier trimestre, elle se compose de propriétaires de 10 actions au moins. — *Répartition des bénéfices* : somme nécessaire pour l'amortissement des actions privilégiées; 5 0/0 à la réserve légale; 4 0/0 d'intérêt aux actions de deuxième catégorie; le surplus : 10 00au Conseil d'administration; 5 0/0 à

l'administrateur délégué ; 15 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. de Montvarrat.
Membres : MM. Eynac, Alinot.
Commissaire : M. Ligny. 3898

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue Auber*, *Lille*
Siège administratif : 8, *rue Auber*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., dont 10.000 entièrement libéées et 10.000 libérées de 250 fr. — Titres non cotés à la Bourse. — *Dividendes* distribués en 1895, 25 fr. ; en 1896, 25 fr. ; en 1897. 25 fr. ; en 1898, 27 fr. 50 par actions entièrement libérées.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 12 février 1874. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation de tramways dans le département du Nord, notamment les tramways de Lille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, à la Société générale, 54, rue de Provence, à Paris ; dans toutes les succursales, au siège social, 2, rue Auber, à Lille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : au fonds d'amortissement du capital ; 5 0/0 aux actions de dividende et de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Adrien Bastid, Ed. Caze, Empain, Poidatz, V. Mestreit, René Baillot. 3899

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE FONTAINEBLEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin*, *Lyon*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — La Société a été constituée en février 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation des tramways de Fontainebleau. — La Société pourra en outre distribuer et vendre à Fontainebleau et ses environs l'énergie électrique, sous toutes ses formes, pour toutes applications. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 à la réserve, 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : prélèvement facultatif pour compte d'amortissement au capital actions et pour constituer une réserve facultative.

Observation : Cett Société appartient au groupe de l'« Omnium Lyonnais de chemins de fer et de tramways ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Billy.
Membres : MM. Chabrières, Piaton, Bussy, Andrié, Chabert, Keller, Neyraud, Damour, Benedetti.
Commissaire des comptes : M. Baur. 3900

COMPAGNIE DU TRAMWAY-FUNICULAIRE

DE LA COTE SAINTE-MARIE

Siège social : 2, *rue Ernest-Renan*, *Le Havre*

Par délibération du 14 avril 1896, le *capital social* a été réduit de deux cent dix mille francs à trente-six mille francs et porté ensuite à trois cent soixante mille francs. 3901

COMPAGNIE DU

TRAMWAY DE GRENOBLE A CHAPAREILLAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue Lesdiguières*, *Grenoble*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 80 ans, à partir du 22 février 1896. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation d'une ligne de tramways qui doit aller de Grenoble (gare P.-L.-M.) à Chapareillan et être raccordée avec les gares des voyageurs et des marchandises du réseau de P.-L.-M. à Grenoble. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me P. Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice social. — *Paiement* des coupons aux époques et lieux fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : somme pour l'amortissement des actions, dé-

cision de l'assemblée générale; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Viallet.

Membres : MM. J. Claret, A. Thouvard, Emile Thouvard, V. Nicolet, J. de Beylié, G. Charpenay.

Commissaire des comptes : M. Ed. Simiand.

3902

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE LORIENT

Siège social : 28, *rue du Rocher*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 16.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir du 3 juillet 1897. — *Objet* de la Société : Etablissement et exploitation de tramways électriques dans la ville de Lorient et le département du Morbihan. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* à Paris, dans le courant du 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital versé; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 90 0/0 aux actions et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. de Brançion de Liman, ingénieur électricien, à Asnières, rue du Château, 96; E. Leplus, général du cadre de réserve, rue de la Terrasse, 20, à Paris; L. de Marisy, boulevard Malesherbes, 62, à Paris; Schwob, avenue Kléber, 55, à Paris; H. Wiener, ingénieur, place des Ternes, 9, Paris.

Commissaires des comptes : MM. L. Meyer et P. Sarchi. 3903

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE LOURDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue de la Bienfaisance Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 17.500 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'établissement et l'exploitation directe de tramways dans le département des Hautes-Pyrénées et en particulier la création et l'exploitation de tramways dans la ville de Lourdes; l'établissement, l'acquisition et l'exploitation directe ou indirecte, dans le territoire ci-dessus, d'entreprises de transmission ou de distribution d'énergie électrique pour tous usages. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 25 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cotelle, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour être par lui attribués à la direction, au personnel et au fonds de prévoyance; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. de Brançion de Liman, F. Leplus, Louis Maisonnabe, le baron G. de Malaret, le vicomte Louis de Ségur-Lamoignon.

Commissaires des comptes : MM. le baron Raoul de la Motte, G. Systermans. 3904

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS MÉCANIQUES DES ENVIRONS DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue de Londres*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Obligations* : 656 obligations 4 40 0/0 (émission autorisée par l'assemblée du 30 juin 1897). — *Les titres* sont cotés à Lyon. — *Durée* de la Société : 99 ans, du 16 octobre 1895 au 31 décembre 1994. — *Objet* de la Société : Construction et mise en exploitation du tramway de Saint-Germain-en-Laye à Poissy, concédé à MM. Coignet, Francq et Grosselin, le 24 mai 1895, et de toutes autres lignes qui pourraient être apportées ultérieurement à la Compagnie dans les départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Legay, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme nécessaire à l'amortissement du capital à l'expiration de la Société; 5 0/0 aux actions; l'excédent : 10 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 à la disposition du

Conseil pour attributions à faire ; 50 0/0 à répartir entre les actions ; le reste à déterminer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edmond Coignet.
Membres : MM. Léon Francq, Paul Grosselin, Eugène Garnier.
Commissaires des comptes : MM. Amédée Vallée et Louis Pont, avocat.
Administrateurs-délégués : MM. Paul Grosselin et Léon Francq 3905

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE NANTES

TRACTION A AIR COMPRIMÉ SYSTÈME E. MEKAESKI

Siège social : 9, *rue de Clichy, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cent mille francs, divisés en 2.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur, et sont cotés à la Bourse de Nantes. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation de tramways. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons chez les agents de change de Nantes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Chartier.
Membres : MM. E. Badois, E. Bougenaux, A. Delaperrière, A. Dubois, F. Gibert, G. Huzar, L. Mekarski, V. Radenac.
Administrateur-délégué : M. Mekarski.
Administrateur-Secretaire general : M. Bouzenaux. 3906

COMPAGNIE

DES TRAMWAYS DE NICE ET DU LITTORAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *rue de Grammont, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 90 ans, à partir du 2 avril 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation des tramways de Nice. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, notaire à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 10.000 fr. au fonds d'auortissement du capital ; 5 0/0 au capital versé ; la part des actions amorties sera versée au fonds d'amortissement ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration et 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Langlet, banquier, 14, avenue Henri-Martin ; Albert Tourtel, brasseur, à Tantonville (M.-et-M.) ; Léon Ulens, 121, rue du Trône, à Bruxelles. 3907

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE NIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Grolée, Lyon.*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la création d'un réseau de tramways destiné au transport des voyageurs, bagages et messageries dans la ville de Nîmes et dans ses faubourgs. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 15 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pétrus Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Bonnet, J. Fich, J. Paufique.
Commissaire des comptes : M. F. Bonnet. 3908

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE PARIS & DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue de Londres, Paris*

NOTICE

Capital social : Neuf millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cents francs, divisés en 19.385 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Les titres* sont cotés à la bourse au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	30 »
1891.	500 »	17 50
1892.	495 26	12 50
1893.	443 90	»
1894.	375 »	»
1895.	234 12	»
1896.	188 78	»
1897.	354 14	12 59
1898.	608 62	28 »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 7 mars 1887. — *Objet* de la Société : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous réseaux de tramways dans Paris, le département de la Seine et ses environs, et généralement

tout ce qui se rapporte à l'industrie des tramways. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblee générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons à la Société générale, 54, rue de Provence, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 au fonds d'amortissement des actions ; 5 0/0 aux actions, la part des actions remboursées est versée au fonds d'amortissement ; le surplus : 85 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 à la direction ou au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Henrotte.

Membres : MM. Cauderay, Delamalle, Jumel, Lévy, Propper, Renard.

Directeur : M. G. Broca.

Secretaire général : M. Cantonnet. 3909

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE POITIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Création et exploitation de tramways pour le transport de personnes ou de marchandises à Poitiers et ses environs. La Société pourra en outre distribuer et vendre à Poitiers et ses environs, l'énergie électrique sous toutes ses formes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bodin, à Poitiers. — *Paiement* des coupons aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la partie libérée des actions ; sur le surplus, prélèvement facultatif pour compte d'amortissement du capital action et pour réserve facultative.

Excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

Observation : Cette Société dépend du groupe de l'Omnium Lyonnais de chemins de fer et de tramways.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Keller.

Membres : MM. Chabrières, Giaton, de Billy, Bussy, Andrié, Neyrand, Damont, Chabert, Bénédetti.

Commissaire des comptes : M. Trapp. 3910

COMPAGNIE DU TRAMWAY

DE PONTARLIER A MOUTHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pontarlier (Doubs)

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'obnet* de la Société est la construction et l'exploitation d'un réseau de tramways de Pontarlier à Mouthe. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 5 septembre. 1897. 3911

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE PONTCHARRA A LA ROCHETTE ET ALLEVARD-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Allevard-les-Bains (Isère)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Genève. — *Durée* de la Société : 75 ans, du 16 août 1893 au 16 août 1968. — *Obligations* : 1.200 obligations de 500 fr. 4 0/0 émises à 496 fr. 25, intérêt 20 fr. ; payable les 1er janvier et 1er juillet, remboursables par tirages au sort en 71 ans. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation d'une ligne de tramway mécanique sur route de Pontcharra (Isère) à La Rochette (Savoie) avec embranchement sur Allevard-les-Bains. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège de la direction à la Rochette.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; somme suffisante pour l'amortissement du capital social pendant la durée de la Société. Le solde : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. J. Binet, L. Cellerier, L. Niepce, H. Romieux, A. Bussy. 3912

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE REIMS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : place de la Liberté, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 20.000 actions de 100 fr. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 5 février 1881. — *Durée* : celle de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de tramways par moteur animal ou autres. — Concessions : Tramways à Reims. — Exploitation : 11 kilomètres. La Société a émis en outre 2.400 obligations 4 0/0 de 500 fr. qui sont admises à la cote de la bourse de Bruxelles. — *Assemblée generale* le 2e mardi d'avril, au siège social. — *Paiement* des coupons en janvier-juillet, chez MM. Cassel et Cie, à Bruxelles.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; la somme nécessaire pour attribuer aux actions un premier dividende de 5 0/0 ; le tantième des administrateurs et des commissaires ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres: MM. le baron de Fontbaré, Léon de Rote, Jules Lejour, C. Bricourt, Eugène Pecher, Léon Janssens.

Commissaires: MM. Eugène Ressort, Alfred Fréderix. 3913

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE ROUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue de la République Rouen*

NOTICE

Le capital social, qui était de sept millions de francs, divisé en 14.000 actions de 500 fr., a été porté par délibération de l'assemblée générale du 27 décembre 1897 à dix millions par la création de 6.000 actions nouvelles de 500 fr. Cette augmentation a été faite pour payer les travaux exécutés par la Compagnie Thomson-Houston pour la substitution de la traction électrique à la traction animale. *Obligations* : 1.498 obligations de 500 fr. 5 0/0 émises à 448 fr. 50. — *La durée* de la Société, fixée primitivement à 40 ans, a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1946. — *Objet* : La construction et l'exploitation de tramways établis ou à établir à Rouen et par extension sur les communes de Darnetal, Sotteville, Petit-Quevilly, Deville, Marommes, l'établissement et l'exploitation de tous réseaux de voies ferrées ou chemins de fer sur routes dans la Seine-Inférieure et les départements limitrophes. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Carré, notaire à Rouen, le 11 septembre 1875. — *L'assemblee générale* a lieu en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Foiret.

Membres : MM. Ch. Burrel, du Buit, G. Boulet, M. Mancini.

Directeur : M. M. Mancini. 3914

COMPAGNIE DES TRAMWAYS

DE SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS

AVEC EXTENSIONS

Siège social: 2, *rue Saint-Honoré Saint-Maur-les-Fossés*

Le capital social est de deux millions deux cent mille francs. — *Assemblée générale* 1re quinzaine d'avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Cochard, J. Daudin, A. Focquet, A. Spée, E. Viellard.

Directeur : M. Niquet. 3915

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE

SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Londres, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'une ligne de tramways a traction mécanique allant de Charenton à la Varenne-Saint-Hilaire, établissement et exploitation de toutes autres lignes de tramways, se rattachant à cette ligne ou même indépendante.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres: MM. D. Gueyrand, L. Herb, H. Doussot.

Commissaires des comptes : MM. Aug. Doussot, A. Cellié.

Directeur : A. Mollier. 3916

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million cent mille francs, divisé en 2.200 actions de 500 francs, dont 1.800 entièrement libérées ont été attribuées à l'Omnium lyonnais de chemins de fer et tramways et 400 libérées de 125 fr. — *Objet* : La création d'un réseau de tramways destiné au transport des voyageurs et des marchandises dans la ville de Saint-Quentin et dans ses faubourgs et l'exploitation dudit réseau avec traction mécanique. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 4 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et non remboursé ; sur le surplus : prélèvement facultatif pour compte d'amortissement du capital actions et pour réserve facultative ; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

Observation : Cette société dépend du groupe de « l'Omnium lyonnais de chemins de fer et de tramways. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Chabert.

Membres: MM. P. Andrié, E. de Billy, A. Bussy, A. Chabrières, J. Keller, L. Neyrand, M. Piaton, H. Damour.

Commissaire : M. J. Germain. 3917

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE TOURS

Siège social : 28, *rue du Rocher, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux millions cinq cent mille francs, a été porté à trois millions cinq cent mille francs, par décision de l'assemblée générale du 27 avril 1898 ; il est divisé en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Objet* : L'établissement et l'exploitation d'entreprises de tramways électriques ou autres, et en général de traction dans la ville de Tours et dans les départements d'Indre et-Loire et limitrophes ; l'exploitation de toutes concessions d'entreprises de ce genre qui pourraient être accordées ou rétrocédées à la Compagnie ou acquises par elle dans le même périmètre ; l'établissement, l'acquisition et l'exploitation directement ou indirectement dans le territoire ci-dessus d'entreprises de transmission ou distribution d'énergie électrique pour tous usages ; l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles construits ou non, l'édification de toutes constructions et l'acquisition de tous objets mobiliers nécessaires auxdites industries, ainsi que l'acquisition de tous brevets ou procédés ; toutes opérations financières, industrielles et commerciales pouvant s'y rattacher. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir de janvier 1898.— *L'acte constitutif* a été reçu par Me Duplan, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actions émises un intérêt de 5 0/0 des sommes dont elles seront libérées. Le surplus sera réparti : 90 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Brancion de Liman, Robert Ellissen François-Ernest Leplus, Georges Level, Bailleux de Marisy, André Potain, Georges Schwob, Henry Wiener. 3918

COMPAGNIE DES

TRAMWAYS DE TROYES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent cinquante mille francs, divisé en 3.700 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Objet* : La création d'un réseau de tramways destiné au transport des voyageurs, bagages et messageries dans la ville de Troyes et dans ses faubourgs et dans les communes suburbaines et l'exploitation dudit réseau avec traction mécanique. — *La duree* de la Société est de 75 ans, à partir du 23 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé et non remboursé ; le surplus : prélèvement facultatif pour un compte d'amortissement et une réserve facultative ; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

Observation : Cette Société dépend du groupe de « l'Omnium lyonnais de chemins de fer et de tramways ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. de Billy.

Membres : MM. C. Chabert, A. Bussy, A. Chabrières, J. Keller, L. Neyrand, P. André, M. Piaton, H. Dumour.

Commissaire : M. Lewaudoswki. 3919

COMPAGNIE DES

VOIES FERRÉES DES ALPES FRANÇAISES

Siège social : 11, *rue de Rome, Paris*

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Assemblée ordinaire* en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 3920

COMPAGNIE DES

VOIES FERRÉES DE LA BANLIEUE DE PARIS

Siège social : 16, *rue de Grammont, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Exploitation de chemins de fer et tramways dans la banlieue de Paris. — *Assemblée generale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Lenglet.

Membres : MM. L. d'Aoûst, F. Fresson, Tourtel. 3921

FUNICULAIRE DE BELLEVUE

(SEINE-ET-OISE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, *Grande-Rue, Meudon (Seine-et-Oise)*

NOTICE

Le capital social est de deux cent quatre-vingt mille francs, divisé en 560 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un ascenseur à traction funicu-

laire à Bellevue, commune de Meudon (Seine-et-Oise). — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir de 1892. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me G. Pierre, notaire à Meudon. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 50 0/0 aux actions à titre de dividende ; 30 0/0 à l'amortissement des actions ; 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Thomas.
Membres : MM. L. Billaudot, G. Gaupillat.
Commissaire des comptes : M. P. Boca. 3922

LES TRAMWAYS BRUXELLOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, *rue du Vautour, Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs, représentés par 40.000 actions privilégiées de 300 fr. et 10.000 actions ordinaires de 300 fr. — La Société a en outre émis 50.000 actions de dividende sans désignation de valeur. Le capital social pourra être réduit par rachat d'actions conformément au tableau d'amortissement. L'amortissement des actions ordinaires ne pourra se faire qu'après amortissement des actions privilégées. La Société a été autorisée par l'assemblée générale du 15 mars 1893 à émettre 10.000 obligations 3 0/0 de 500 fr. Amortissement selon tableau. — *Titres* : Actions au porteur, 5 obligations. — Société constituée le 23 décembre 1874. Les statuts ont été modifiés le 30 avril 1892. — *Durée* de la Société : celle de ses concessions. — *Objet* : Tramways bruxellois et dans la banlieue, traction animale ou autres moteurs. — Concession : Tramways sur Bruxelles, faubourgs et banlieue. — Réseau exploité : Bruxelles, faubourgs et banlieue. — *Assemblée générale* le 1er jour non férié, à partir du 15 mars, à 1 heure au siège social. — *Paiement* des coupons le 1er avril et le 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour le fonds de réserve ; la somme nécessaire pour attribuer aux actions privilégiées d'abord, aux actions ordinaires ensuite, un intérêt annuel de 5 0/0 sur le montant versé, soit 15 fr. par titre libéré. Le surplus sera partagé à raison de 20 0/0 entre toutes les actions privilégiées et ordinaires, et à raison de 50 0/0 entre les actions de dividende. Les 30 0/0 restants seront appliqués à l'amortissement des actions privilégiées d'abord, des actions ordinaires ensuite, tant qu'elles pourront être obtenues à un taux inférieur à 400 fr., et, dans le cas contraire, par voie de tirage au sort, l'amortissement se faisant dans ce cas au taux de 400 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

President : M. F. Bayens.
Membres : MM. Rodolphe Coumont, Paul Dansette, Eugène Bemelmans, Michel Orban, Julien Becquet, Ch. Dupuich, Emile Halot.
Commissairss : MM. G. Van Moorsel, Ch. Thiebault, Gilbert, Washer.
Directeur général : M. L. Janssen. 3923

OMNIUM LYONNAIS

DE CHEMINS DE FER ET DE TRAMWAYS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Thomassin, Lyon*

NOTICE

Le capital social, qui était de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr., a été porté à quatre millions de francs, par l'émission de 2.500 actions nouvelles de 100 fr. (décision de l'assemblée générale du 31 août 1897) et a été ensuite porté à dix millions de francs, par l'émission de 60.000 actions de 100 fr., décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 1898. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon et à la Bourse de Paris, au comptant, première partie du bulletin de la cote. — *Parts* de fondateurs : 5.000. — *Concessions* : Saint-Quentin, Cannes, Troyes, Cette, Armentières, Bourges, Fontainebleau, Poitiers, Pau. — *Cours* moyens des actions en 1897, 105 fr. — *Dividende* distribué en 1896, 1 fr. 40. — *Durée* de la Société : 75 ans, à dater du 17 janvier 1896. — *Objet* de la Société : De faire pour son compte ou pour le compte de tiers toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières en France et à l'étranger, et plus spécialement celles qui se rattachent à l'industrie des chemins de fer et tramways. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au quart du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; sur le reliquat : 15 0/0 au Conseil d'administration ; sur le surplus un prélèvement facultatif pour un compte d'amortissement du capital actions et une réserve facultative ; l'excédent : 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Auguste Chabrières.
Membres : MM. Maurice Piaton, Edouard de Billy, Adrien Bussy, Paul Andrié, Camille Chabert, Jean Keller, Louis Neyrand, Henry Damour.
Commissaires des comptes : MM. Zéphirin Cornu, Maurice Lewaudowski.
Directeur général : M. X. Janicot, ingénieur civil des mines. 3924

SOCIÉTÉ BÉARNAISE DES

TRAMWAYS URBAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, rue Thomassin, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir du 13 mai 1897. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation de tramways à Pau et ses environs. — La Société pourra en outre distribuer et vendre à Pau et ses environs, l'énergie électrique, sous toutes ses formes, pour toutes applications. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Maisonnier, à Pau. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé, prélèvement facultatif pour compte d'amortissement du capital actions et pour constituer réserve facultative ; excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions sur le surplus.

Observation : Cette Société dépend du groupe de « l'Omnium lyonnais de chemins de fer et de tramways ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Sancery.

Membres : MM. Chabrières, Piaton, de Billy, Bussy, Andrié, Keller, Nayrand, Damour, Chabert, Lattès, d'Einbrodt.

Commissaire des comptes : M. A. Chailley.

3925

SOCIÉTÉ ANONYME DES

RAILWAYS ÉCONOMIQUES DE LIÈGE-SERAING

ET EXTENSIONS

Siège social : Liège (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 6.000 actions privilégiées de 250 fr.; il est en outre créé 16.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. La Société a émis pour 1.150.000 fr. d'obligations à 4 1/2 0/0. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 21 juillet 1881, modifiée le 4 juin 1883. — *Duree* : 30 années. — *Objet* : Création et exploitation d'un tramway ou chemin de fer économique de Liège à Jemeppe par Tilleur ainsi que des embranchements et extension venant se souder à cette ligne. — Concessions : Liège, Jemeppe, Tilleur (16 juin 1881). — *Assemblée generale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 1/2 0/0 de dividende aux actions et à l'amortissement des actions privilégiées ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Emile Dupont, Adolphe Dupont, Charles del Marmol, Arthur du Roy de Blicquy, Ed. Empain, Alfred Eycklholt, Joseph Francquoy.

Commissaire : MM. Sadoine de Ponthière, Hubert Cenant, Edmond Terlinden, Ferdinand Washer, Joseph Mestreit-Orban.

Directeur : M. Paul Bourgeois. 3926

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TRAMWAYS D'AMIENS

Siège social : 27, *rue de Londres, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Duree* de la Société jusqu'à la fin de la concession. — *Objet* de la Société : Exploitation des tramways de la ville d'Amiens. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Foiret, de Watteville, Mancini, L. de Marconnay. 3927

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS A VAPEUR INTERPROVINCIAUX

DE MILAN-BERGAME-CREMONE

Siège social : 32, rue de Namur, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Sept millions deux cent mille francs, divisés en 29.000 actions de 250 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 21 mars 1881, modifiée le 5 juin 1882. — *Durée* : Celle de ses concessions. — *Objet* : Tramways ou chemins de fer économiques dans les provinces de Milan-Bergame-Crémone et les provinces limitrophes. — Concession : Tramways à Milan vers Bergame et Crémone. — Réseau exploité : 158 kilomètres. — *Assemblee générale* : Le 1er lundi de juillet, à 2 heures. — *Paiement* des dividendes à la Banque de Bruxelles, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Repartition des bénéfices : 5 0 0 au fonds de réserve ; 2 0 0 au président ; 1 0 0 à chaque administrateur ; l'indemnité des commissaires ; le surplus aux actions, à moins que l'assemblée générale n'en dispose autrement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Urban.

Membres : MM. le commandeur G. Bianchi, P. Dansette, le chevalier R. de Bauer, F. Kapff, le commandeur G. Zanoncelli.

Commissaires : MM. J. Gassel, Aug. Léon, Wiener.

Directeur en Italie : M. G.-J. Kessels. 3928

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS-BARS

Siège social : 42, *avenue de la Défense Courbevoie (Seine)*

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 100 fr., dont 500 entièrement libérées, attribuées à M. Dupuy et 1.000 libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires : 1.500. — *Objet* : L'exploitation des wagons-bars destinés à desservir les lignes des tramways de Paris et des environs, et toutes autres lignes de chemins de fer ou de tramways, sur lesquelles elle obtiendrait ultérieurement des autorisations en France et à l'étranger.

Cette exploitation consistera à vendre aux voyageurs des consommations de toute nature aux conditions arrêtées de concert avec les Compagnies de tramways ou de chemins de fer, ou de toutes autres. En outre, la Société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales, de banque ou de travaux se rapportant à l'objet social ci-dessus décrit. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 16 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° un pemier dividende à concurrence de 5 0/0 du montant versé sur chaque action non amortie ; 3° le surplus sera réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et à la direction ; 30 0/0 aux parts de fondateurs et 60 0/0 aux actions à titre de deuxième dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Achille Anglade, industriel, à Paris, rue Lafeuillade, n° 3 ; Léo Dupuy-Dutemps négociant, à Paris, rue de Babylone, n° 35 ; Charles Philippart, ingénieur, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 57 ; Eugène Profit, rentier, à Paris, avenue de Villiers, n° 118 ; et Paul Breittmeyer, rentier, à Paris, boulevard Haussmann, n° 161. 3929

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TRAMWAYS DE BARMEN-ELBERFELD

Siège social : 52, *rue de Namur, Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 33.000 actions de 100 fr., et par 3.667 actions de jouissance sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 7 mars 1876. — *Durée* : Trente ans, à partir du 7 mai 1876. — *Objet* : Acquisition, exécution et exploitation des chemins de fer américains et des tramways à traction de chevaux, de locomotives et autres moteurs, dans les villes de Barmen à Elberfeld et dans les communes limitrophes. — Concession : Tramways de Barmen à Elberfeld. — *Durée* : 45 ans, à partir du 17 février 1876. — *Assemblée générale* : Le deuxième mardi d'octobre, à 2 heures, au siège social. — *Paiement* des coupons : En octobre à Bruxelles, Banque de Bruxelles et Banque de Paris et des Pays-Bas.

Répartition des bénéfices : 1° 2 0/0 au fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0 0 d'intérêt aux actions non amorties à titre de premier dividende ; 3° une somme à fixer, s'il y a lieu, par l'assemblée générale, destinée à l'amortissement ou au rachat d'un certain nombre d'actions ; 4° 1 0 0 de la somme restante pour chaque administrateur ; l'indemnité des commissaires ; le surplus sera réparti, à titre de second dividende, entre les actions non amorties et les titres de jouissance représentant les actions amorties, à moins que l'assemblée générale n'en dispose autrement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Urban, le chevalier R. de Bauer, J. Jacobs, Is. Stern, Jules Urban.

Commissaires : MM. E. Van Becelare, J. Cassel.

Directeur : M. E. de Pirch. 3930

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TRAMWAYS DU CAIRE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, représentés par 8.000 actions de 500 fr. chacune et 8.000 actions de dividende sans désignation de valeur. La Société est autorisée à émettre 6.000 obligations de 500 fr. 4 0/0. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 19 mars 1895. — *Durée* : Le terme le plus long fixé par la loi. — *Objet* : Organisation, établissement et exploitation des tramways du Caire et de tous tramways et chemins de fer à traction animale ou mécanique situés en Egypte. — *Concessions* : Tramways du Caire, 5 décembre 1894. — *Assemblee générale* le 3e mercredi d'octobre.

— *Paiement* des dividendes et coupons au siège social et chez M. Empain, rue du Congrès, 33.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions privilégiées ; 2 0/0 au président du Conseil d'administration ; 1 0/0 à chaque administrateur ; l'indemnité des commissaires ; le surplus aux actions de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Urban, Edouard Empain, François Empain, Georges de la Hault, Gustave Kumps, A. Sinadino J. Van Dievotet.

Commissaires : MM. Auguste de la Hault, Emile Van Becelaere, Jules Wilmart-Urban.

3931

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS DE COLOGNE

Siège social : 26, boulevard Bisschoffsheim, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 4.000 actions de 100 fr.; il a en outre émis 4.209 actions de dividende et 8.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur, obligations. — Société constituée le 15 juillet 1879, modifiée le 3 juin 1882. — *Durée* : 23 ans, à partir du 17 mars 1879. — *Objet* : Construction et exploitation soit à traction de chevaux, soit par tout moteur des tramways de Cologne. — Concessions : lignes de tramways à Cologne : 1° du Waidmarkt à l'ancienne station du chemin de fer rhénan ; 2° du Waidmarkt au Frankenplatz ; 3° du Frankenplatz vers le Jardin zoologique ; 4° de la Friesenstiane vers Ehrenfeld ; 5° du Blanbach sur Zulpecherstrasse (17 mars 1879). Durée : 23 ans. — A exploité : 47^{kil},500. — *Assemblée générale* à Bruxelles, en avril, au siège. — *Paiement* des coupons, en avril, chez MM. Philipson et Horwitz, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0 0 d'intérêt aux actions ordinaires non amorties à titre de premier dividende ; 3° 2 1 4 0 0 du montant des actions destinées à l'amortissement par voie du tirage au sort. L'intérêt de 5 0 0 des actions déjà amorties sera affecté au même but. Les actions amorties conservent la feuille de coupons de second dividende ; 1 0,0 de la somme restante pour chaque administrateur ; le surplus sera réparti : 50 0/0 entre les parts de fondateurs et 5 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Albert Kahn, Robert Esser G. Michelet, F. Philippson, Henri Schroeder, H. Weber.

Commissaires : MM. A. de La Hault, E. Gilbert, A. Spée, F. Washer. 3932

SOCIÉTÉ ANONYME DE

TRAM-CARS DE MUNICH

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de un million cent mille francs, divisé en 1.100 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation de tram-cars de Munich. — La Société a été constituée en octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ed. Van Halteren, notaire à Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Dupuich, B. Cools, Ch. Charlier, P. Vanderschueren, le baron Ed. von Giénauth. 3933

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS ET CHEMINS DE FER DU CENTRE

Siège social : 3, *rue des Archers, Lyon*
Siège administratif : 10, *rue Royale, Paris*

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 100 fr. — *Objet* : L'obtention et l'exploitation de toutes concessions de tramways, chemins de fer et autres moyens de locomotion ; l'acquisition et l'exploitation de toutes lignes et concessions déjà existantes de tramways, chemins de fer et autres moyens de locomotion ; la participation dans le capital de Société de tramways, chemins de fer et autres moyens de locomotion, la constitution desdites Sociétés, l'intervention dans cette constitution par voie d'apport ou autrement. Et en général toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 7 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de trois actions au moins.

Repartition des bénéfices ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ferrier, Herlein, Terrasse.
Commissaire : M. E. Chandora. 3934

SOCIÉTÉ ANONYME

DE TRAMWAYS, D'ÉCLAIRAGE & D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES EN HONGRIE

Siège social : 122, *rue Royale, Bruxelles*

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 50.000 actions privilégiées de 100 fr.; il a été créé, en outre, 50.000 actions ordinaires sans valeur nominale.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 pour la constitution du fonds de réserve. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire quand la réserve légale aura atteint le 1/10 du capital; la somme nécessaire pour attribuer aux actions privilégiées un premier dividende de 5 0/0 sur le montant dont elles sont libérées, en exécution des présents statuts et des appels décrétés par le Conseil d'administration; le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration et au Collège des commissaires. Ces 10 0/0 seront répartis entre les membres du Conseil d'administration et du Collège des commissaires, d'après un règlement d'ordre intérieur et les prescriptions de la loi; et le reste sera réparti : 50 0/0 aux actions privilégiées à titre de deuxième dividende, et 50 0/0 aux actions ordinaires, à titre de seul dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Geza Batthyany, membre des Magnats de Hongrie, administrateur de la première Caisse d'épargne nationale de P est

Vice-président : M. Félix Delaye, président du Conseil d'administration de la Société « Les Tramways Réunis ».

Membres : MM. Eugène Fichefet, administrateur de la Société « Les Tramways réunis »; Max Lyon, administrateur de la Compagnie du Lomani et du Katanga, à Paris ; I. Schoenstein, ingénieur à Paris; Alexandre de Guoth, avocat à Budapest; Edouard Goidzieher, banquier à Bruxelles ; Félicien Maes, administrateur-délégué de la Société Financière Russe à Paris; Edouard Lacomble, ingénieur-électricien à Bruxelles.

Commissaires : MM. Ignace Brœssler, ingénieur à Budapest; Edouard Chalon, commissaire de la Société « Les Tramways réunis » à Liège ; Maurice Hanssens, commissaire de la Société « Les Tramways réunis » à Bruxelles; Emile Lambert, propriétaire à Anvers.

3935

SOCIÉTÉ ANONYME DU

TRAMWAY D'ÉCULLY

Siège social : Ecully (Rhône)

NOTICE

Capital social : Seize cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Cours* des actions : En 1894, 439 fr.; en 1895, 550 fr.; en 1896, 485 fr.; en 1897, 570 fr.; en 1898, 950 fr. — *Durée* de la Société : Du 15 mars 1894, jusqu'à la fin de la concession de la ligne de tramways. — *Objet* de la Société : Exploitation de la concession des lignes de tramways de Lyon à Ecully, Lyon à la Demi-Lune, Lyon à Saint-Cyr, Lyon à Champagne, ainsi que toutes concessions annexes qui seraient accordées. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Paiement* des coupons au siège social.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 20 0/0 pour former une réserve spéciale jusqu'à 25.000 fr.; 5 0/0 aux actions; la part des actions amorties est versée au fonds d'amortissement; le surplus est réparti : 40 0/0 aux actionnaires; 60 0/0 au compte d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. P. Tresca.

Membres : MM. Arlin, Bonne, Bussy, Martin, E. Gindre, E. Berne.

Commissaire des comptes : M. Rousset.

Directeur : M. Bouvier, ingénieur. 3936

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CHALONS-SUR-MARNE

Siège social : 24, boulevard des Capucines Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 5.500 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 19 juillet 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation des lignes de tramways électriques de Châlons-sur-Marne. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 90 0/0 aux actions; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Cauderay, G. Renard, E Profit, J. Laveissière. 3937

SOCIÉTÉ ANONYME DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

DE MONTMORENCY, ENGHIEN SAINT-GRATIEN

Siège social : 12, rue des Loges, Montmorency

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15 000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Objet* : L'exploitation d'un tramway à traction mécanique à voie étroite pour le service des voyageurs et de la messagerie entre Montmorency, Enghien et Saint-Gratien et communes environnantes — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 18 août 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Segond, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cauderay, Renard, Profit, Guérin, Gallotti. 3938

SOCIÉTÉ ANONYME DU

TRAMWAY FUNICULAIRE DE BELLEVILLE

Siège social : 101, *rue de Belleville, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* de fondateurs : 400. — *Durée* de la Société : De décembre 1890 à mai 1910. — *Objet* de la Société : Exploitation du tramway funiculaire de Belleville. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre de l'année. — *Paiement* des coupons, 101, rue de Belleville, après l'assemblée générale ordinaire. 3939

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS DE GÉRARDMER

Siège social : Gérardmer

NOTICE

Le capital social est de deux cent quatre-vingt-dix mille francs, intégralement versés et divisés en 580 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *La durée* de la Société est de 63 ans, à partir d'août 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mathieu, notaire à Gérardmer. — *Objet* : Exploitation du tramway de Gérardmer à Retournemer, promenade des lacs. Ce tramway ne fonctionne que pendant la saison d'été.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Gutton.

Membres : MM. F. Bretagne, A. Fournier, Em. Garnier, Gust. Luug.

Commissaire : M. R. Verdelet.

Directeur : M. Zumbiehl. 3940

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TRAMWAYS D'ODESSA

Siège social : 10, montagne de l'Oratoire Bruxelles

NOTICE

Capital social : Six millions trois cent mille francs, représentés par 63.000 actions de 100 fr. et 21.000 actions de jouissance sans valeur nominale. — La Société a émis 6.000 obligations 4 1 2 0/0 de 500 fr. — Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions ; amortissement des obligations suivant tableau. — *Titres* : Actions au porteur et obligations. — Société constituée en mai 1880, modifiée les 31 mars et 25 août 1881 et 29 mars 1883. — *Durée* : 45 ans. — *Objet* : La construction et l'exploitation des tramways dans la ville d'Odessa et ses districts (Russie). — *Assemblée générale* : Le dernier jeudi du mois de mars, à 10 heures du matin, au siège social. — *Paiement* des dividendes, 1er avril ; paiement des coupons, juin et décembre, à la Société générale, Bruxelles.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve ; 2° une somme suffisante pour payer à chaque action de capital non amortie un premier dividende de 6 0/0. — Le restant sera distribué comme suit : 50 0/0 aux actions de capital à titre de 2e dividende ; 10 0/0 aux membres du Conseil d'administration à répartir entre eux ; 30 0/0 aux 21.000 actions de jouissance : 10 0/0 à un fonds de prévision de rachat des actions de capital

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Baeyens, R. Coumont, E. Despret, P. Meert, G. Michelet, Ch. Pecher, H. Peemans, P. Hammelrath.

Commissaires : MM. G. de Laveleye, Ed. Funck, V. Van Billoen. 3941

SOCIÉTÉ ANONYME DU

TRAMWAY DU PONT DE BEAUVOISIN

Siège social : 8, *rue de la Bourse, Lyon chez MM. E. M. Cottet et Cie, banquiers*

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et se traitent sur le marché en Banque de Lyon. — *Cours* des actions en 1897 : 500 fr. — *Duree* de la Société : 80 ans, à partir du 30 mai 1896. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation d'une ligne de tramways qui est destinée au transport des voyageurs et des marchandises, qui doit aller de Saint-Béron (gare P.-L.-M.) à Saint-Genix d'Aoste par le pont de Beauvoisin. — *Notaire* qui a reçu l'acte :

Me P. Bernard, à Lyon. — *Assemblee generale* : Courant du dernier semestre. — *Paiement* des coupons aux époques et lieux fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital non encore remboursé ; somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président M. L. Bianchi.

Membres : MM. A. Bussy, Merceron, Vicat, G. Frachon et C. Soulier, J. Proton de La Chapelle.

Commissaires des comptes : MM. Philip et Javelet. 3942

TRAMWAY DU RAINCY A MONTFERMEIL

ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Place des Marronniers Montfermeil (Seine-et-Oise)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un tramway du Raincy à Montfermeil et extensions. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 21 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 d'amortissement sur la valeur du matériel fixe ou roulant ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; la somme restante sera employée tant en dividendes qu'en réserves spéciales. 3943

SOCIÉTÉ ANONYME DU

TRAMWAY DE ROTHENEUF

Siège social : 1, rue de Toulouse, Saint-Malo

NOTICE

Le capital social est de cent quarante mille francs, divisé en 280 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 220 représentent le capital originaire et 60 l'augmentation du capital, votée par l'assemblée générale du 22 mars 1897. 3944

SOCIÉTÉ ANONYME DU

TRAMWAY DE SAINTE-FOY

Siège social : Sainte-Foy-lez-Lyon (Rhône)

NOTICE

Capital social : Cent vingt-deux mille cinq cents francs, divisés en 245 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Duree* de la Société : Formée le 22 novembre 1891, jusqu'à expiration de la concession de 75 ans à dater du 3 février 1893. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation d'une ligne de tramway de Lyon à Sainte-Foy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Perrin, à Sainte-Foy-lez-Lyon. — *Assemblée générale* du 1er mai au 1er juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital ; 20 0/0 à la formation d'un fonds de réserve jusqu'à concurrence de 25.000 fr. ; 5 0/0 au capital versé ; somme suffisante pour l'amortissement du capital pendant la durée de la concession ; le surplus : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires. Il n'y a pas encore eu de distribution de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-J. Bret, E. Charbin, F.-F. Colombet, A. Guinand, M. Jarosson, P. Manhès, M. Roque.

Commissaires des comptes : MM. le baron L. du Marais, C. Cornet.

Directeur : M. Jean-Louis Berthet. 3459

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS DE LA SAVOIE

Siège social : 40, place Saint-Léger, Chambéry

NOTICE

Le capital social est de trois cent quatre-vingt mille francs. — *Objet* : 1° La construction et l'exploitation d'un tramway à traction de locomotives pour le transport de voyageurs et de marchandises, de Chambéry à La Motte-Servolex, dont la concession a été faite par le département de la Savoie à M. Cartier-Millon, fondateur ; cette concession a été faite pour une durée de 75 ans ; 2° la construction et l'exploitation d'un tramway de Chambéry à Challes-les-Eaux, avec embranchement sur le village de Leysse ; 3° la construction et l'exploitation de tous autres tramways et de tous chemins de fer dans le département de la Savoie. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour le renouvellement du matériel et des voies ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions. 3946

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TRAMWAYS SUD DE SEINE-ET-MARNE

Siège social : 28, *rue Dajot*, *Melun*

NOTICE

Le capital social, qui était de quatre cent mille francs, divisé en 400 actions de 1.000 fr., a été porté à cinq cent mille francs et divisé en 1.000 actions de 500 fr., par décision de l'assemblée générale des 25 février 1898 et 24 janvier 1899 ; 1.800 de ces actions sont entièrement libérées et 200 libérées de 125 fr. — *La durée* de la Société est de 65 ans, à partir du 24 décembre 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Floucaud, P. Baffoy.
Administrateur-délégué : E. Dumé. 3947

SOCIÉTÉ ANONYME

TRAMWAYS DE TIFLIS

Siège social : 60, *rue de l'Association*, *Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 12.500 actions de 100 fr. Ces actions ne sont pas admises à la cote de la Bourse. La Société a émis en outre 8.334 obligations de 300 fr. à 5 0/0 d'intérêt annuel. — *Société* constituée les 19 octobre 1885, 4 mars 1886, approuvée les 9 juillet 1885, 21 décembre 1885 et 10 mars 1886. — *Durée* : 90 ans à partir du 21 juillet 1885. — *Objet* : Exploitation de tramways. — Concession : Tramways de Tiflis, le 11 avril 1881, pour une durée de 25 ans. — *Assemblée générale* : le 2e mardi d'octobre, à 11 heures du matin, au siège social. — *Paiement* : des coupons en janvier et juillet, au Crédit général de Belgique, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve. Cette retenue cessera lorsqu'elle aura atteint le 10e du capital ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 sur le montant des actions à titre de 1er dividende ; 3° une somme de 8.000 fr. destinée à l'amortissement des actions. Cet amortissement se fera, soit au pair, par voie de tirage au sort, soit par rachat à la Bourse, sans que les taux puissent dépasser le pair. Le premier dividende de 5 0/0 des actions déjà amorties sera affecté au même but ; 4° 1 0/0 de la somme restante pour chaque administrateur et 1/3 0/0 pour chaque commissaire ; 5° le surplus sera distribué entre les actions amorties et non amorties indistinctement, à moins que l'assemblée générale ne décide d'y donner une autre destination. — Les actions amorties seront remplacées par des actions de jouissance donnant les mêmes droits que les actions non amorties, sauf le 1er dividende de 5 0/0 comme il est dit plus haut.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Lucien Guinotte.
Membres : MM. le baron Charles Del Marmol, Adolphe Laloux, Prosper Poswick, J. Ropsy-Ghaudron.
Commissaire : M. G. D'Andrimont. 3948

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS TROYENS

Siège social : Troyes

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins. 3949

SOCIÉTÉ ANONYME DU

TRAMWAY A VAPEUR DE CHALLANS A FROMENTINE

Siège social : 27, *rue de Londres*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1891. — *Objet* de la Société : Exploitation de la concession du tramway de Challans à Fromentine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Pichon, D. Gueyrand, Ch. Ducourau, Jules Papleux.
Commissaires des comptes : MM. G. Bonnet et B. Rossi. 3950

SOCIÉTÉ ANONYME DU

TRAMWAY DE VICHY-CUSSET

Siège social : Cusset (Allier)

NOTICE

Le capital social est de sept cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.450 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 1.400 attribuées en représentation d'apport. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 28 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lacoste, notaire à Cusset. — *Objet* : L'exploitation du tramway de Cusset-Vichy et extensions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0

d'intérêt aux actions non amorties ; le solde ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 65 0/0 aux actions ; 15 0/0 à l'amortissement des actions ou à des réserves spéciales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Hersent, Lapayre, Husquin de Rhéville, J. B. Hersent, Ch. Hersent.

Commissaires : MM. G. Hersent, H. Hersent. 3951

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TRAMWAYS DE LA VIENNE

Siège social : à la gare centrale des tramways Poitiers

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de réseaux de tramways dans le département de la Vienne. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 31 décembre 1894. 3952

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE FERRÉE

DE BISKRA A OUARGLA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Saint-Lazare, Paris

Capital social : Cent mille francs. — *Assemblée générale* en juin. 3953

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU

TRAMWAY DE PITHIVIERS A TOURY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 11 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation du tramway de Pithiviers à Toury. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé : le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 fonds de prévoyance jusqu'à 25.000 fr., et 40 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Laperrierre, 3, rue d'Argenson, Paris ; Foucher, colonel en retraite, 33, avenue de Saxe, Paris ; le baron de Mallet, 3, boulevard de la République à Versailles. 3954

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ANONYME DES

TRAMWAYS DE ROYAN

Siège social : 13, boulevard Malesherbes Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent soixante-quinze mille francs, divisés en 1.400 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués en 1896, 1897 et 1898, 7 fr. 40 net. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1893. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation des tramways à vapeur de Royan, Saint-Georges et Pontaillac. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social et chez MM. Barbet et Cie, banquiers à Royan.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Decauville, E. Filleux, A. Poidatz, Ravenez.

Commissaires : MM. G. Barlet, Souchard 3955

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

TRAMWAYS DE MADRID ET D'ESPAGNE

Siège social : 10, Montagne de l'Oratoire Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, représentée par 10.000 actions de 500 fr. en circulation. La Société a émis 6.000 obligations 5 0/0 de 500 fr., dont 5.283 en circulation, amortissement suivant tableau (au pair en 45 années). Les statuts prévoient le remboursement anticipatif des actions par rachats à la bourse au-dessous du taux de 300 fr. — *Titres* : actions au porteur, obligations 5 0/0. — Société constituée le 17 avril 1886 (*Moniteur belge* du 25 avril 1886), modifiée le 1er octobre 1888 (*Moniteur belge* du 19 octobre 1888). — *Durée* : Celle de ses concessions. — *Objet* : Construction et exploitation de tous tramways en Espagne à traction animale ou par tout autre moteur. — Exploitation : Madrid.

Assemblee générale au siège social, le dernier lundi de mars, à 10 heures du matin. — *Paiement* des dividendes et coupons : en juillet, mai, novembre, à Bruxelles. — Caisse générale des reports et dépôts : Marché au Bois.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour servir à chacune des actions privilégiées, amorties ou non amorties, un premier dividende de 5 0/0 sur leur montant libéré, les dividendes afférents aux actions amorties accroîtront le fonds d'amortissement ; 3° pour l'amortissement des actions privilégiées complètement libérées, sans pouvoir dépasser une somme égale à l'annuité qui serait nécessaire pour amortir la totalité de ces actions au taux de 300 fr. pendant la durée de la Société. L'excédent éventuel comme suit : 1° 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2° 25 0/0 à titre de 2e dividende aux actions privilégiées amorties, on non amorties, la partie afférente aux premières accroîtront le fonds d'amortissement ; 3° 65 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rodolphe Coumont.

Membres : MM. Eugène Bourson, Hippolyte Peemans, Fernand Guillon, M. Otlet, Oswald Allard.

Commissaires : MM. E. Orban de Xivry, G. Grimard.

Directeur de l'exploitation : M. Gonzalez Maté Mariano. 3956

SOCIÉTÉ GRENOBLOISE DE

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cours Saint-André, Grenoble

NOTICE

Le capital social, qui était de un million cinq cent mille francs, a été porté à trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 3957

SOCIÉTÉ OTTOMANE DES

TRAMWAYS LIBANAIS NORD ET SUD DE BEYROUTH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Beyrouth (Syrie)
Siège administratif : 21, *rue de Londres Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 9.000. Obligations de 300 fr., remboursables à 300 fr., de 1898 à 1952, par tirages annuels en décembre ; intérêt 15 fr., payables en janvier et en juillet. Les obligations sont cotées à la Bourse de Lyon. — *Cours* : En 1897, 227 fr. 49 ; en 1898, 129 fr. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation de tramways. — La Société a été constituée le 26 mars 1952.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 moitié aux actions et moitié aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Nervo.

Membres : MM. Th. Berger, L. Bardin, P. Blanche, Ed. Coignet, G. Dambmann, L. Deviolaine, Giraud-Jordan, Laveleye-Lynen, le baron Sabatié-Garat. 3958

SOCIÉTÉ PARISIENNE

D'ÉTUDES DE TRAMWAYS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 69, *avenue d'Orléans*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Soixante mille francs, divisés en 120 actions de 500 fr. chacune, dont 100 libérées de 125 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir d'août 1893. — *Objet* de la Société : D'obtenir ou d'acquérir la concession de toutes lignes de tramways ou chemins de fer sur routes et notamment : 1° d'une ligne allant des halles centrales de Paris à Chantilly, par Saint-Denis, Pierrefitte, Villiers-le-Bel, Ecouen, etc.; 2° d'une ligne allant des halles centrales de Paris à Dammartin, par Stains, Gonesse, etc ; 3° d'une ligne allant des Halles centrales de Paris à Meaux, par Pantin, Bondy-le-Rancy, Livry, Claye, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Paris. — Les publications légales ont été publiées dans le *Droit* du 22 août 1893. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Billéma, ingénieur, à Paris, boulevard Saint-Michel, n° 63, Paul Berger, ingénieur, géomètre, à Paris, rue d'Alésia, 151, et Ernest Berger, ingénieur-géomètre, à Paris, rue Dorian, n° 8. 3959

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE

TRAMWAYS INTERCOMMUNAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Auber*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 1/4. — *Les titres* sont nomina-

tifs. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir de 1894. — *Objet* de la Société : solliciter la concession d'un tramway de Paris (place de la République à Fontenay-sous-Bois, par Bagnolet, Montreuil et Vincennes) et de tous autres tramways dans Paris et les départements de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure et départements limitrophes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Caze, Mestreit et Rouffart, de Wandre. 3960

SOCIÉTÉ DES

TRAMWAYS ALGÉRIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 60 années, à partir du 16 juillet 1896. — *Objet* de la Société : Établissement et exploitation d'entreprises de traction électrique, de transmission et de distribution d'énergie, en Algérie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cherrier, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e ou 3e trimestre de l'année. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé, et le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 à la disposition de l'assemblée générale pour en établir la répartition.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Siry.

Membres : MM. J. Chailley-Bert, Ch. de Loménie, G. Chamon, A. de Brisis, A. Dalaise.

Commissaire des comptes : M. de Watteville. 3961

SOCIÉTÉ VERSAILLAISE DE

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

Siège social :
22 bis, avenue de Saint-Cloud, Versailles

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille francs, divisés en 4.400 actions de 500 fr., dont 490 actions d'apport, entièrement libérées, et les 3.910 autres libérées de 375 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 40 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation des tramways de Versailles et des départements de Seine-et-Oise et de la Seine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cherrier, à Paris, et Me Haizet, à Versailles. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Du Buit, André Postel-Vinay, Camille Soulier, Bruno Faure, Louis Josseran de Brancion de Liman. 3962

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

DES SABL ES-D' (I (I VENDÉE

Siège social : 54 bis, rue de Clichy, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr., dont 800 entièrement libérées, attribuées à M. Gaillot, en représentation d'apports, et 800 libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : La création d'un réseau de tramways destiné au transport des voyageurs dans la ville des Sables-d'Olonne (Vendée), dans ses faubourgs et dans la forêt de la Rudelière, et l'exploitation dudit réseau avec traction électrique ou autres agents quelconques, même ceux venant aider ou se joindre à l'électricité. Elle pourra exploiter les réseaux concédés, soit directement, soit par location ou cession, soit par toutes autres formes, après avoir obtenu les approbations ou les autorisations administratives nécessaires. Elle pourra employer pour l'exploitation de ses lignes tous modes de traction autorisés par les conventions de concession et apporter, avec l'autorisation des pouvoirs compétents, toutes transformations aux modes de traction antérieurement employés. La Société pourra enfin distribuer et vendre, aux Sables-d'Olonne et dans ses faubourgs ou environs, l'énergie électrique comme force motrice. Pour l'éclairage électrique, elle pourra vendre, à toute Société constituée ou à constituer dans ce but, l'énergie électrique dont cette Société aura besoin. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du décret déclaratif d'utilité publique. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Godel et Cocteau, notaires à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 8 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions ; 17 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Gaillot, A. Sanejean. 3963

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS

DE LA GRANDE COTE DE ROYAN

Siège social : 13, *boulevard Malesherbes, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-quinze mille francs, divisés en 1.100 actions de 250 fr., libérées de trois quarts. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation des tramways de la Grande Côte de Royan. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Assemblée generale* en février ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social et chez MM. Barbet et Cie, banquiers à Royan.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 à l'amortissement du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ravenez, Poidatz, J. Odelin, A. Frouin, A. Filleux.

Commissaires : MM. le colonel Foucher, H. Hautz. 3964

SOCIÉTÉ DE

TRAMWAYS A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue du Rocher, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent quatre-vingt-dix mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février ou mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Leplus, R. Ellissen, G. Schwob.

Commissaire : M. L. Bailleux de Marity. 3965

SOCIÉTÉ DES

VOIES FERRÉES DU DAUPHINÉ

Siège social : 8, *avenue de la Gare, Grenoble*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du bulletin). — *Obligations* : 2.500 de 500 fr. 3 0/0, émises en 1896, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1967, par tirages annuels en décembre. Remboursements 1er janvier. Intérêt 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet. — *Parts* de fondateur donnant droit à 40 0/0 dans les bénéfices.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligat.
1892-93.	»	8 54	»
1894. . .	580 58	20 »	»
1895. . .	535 21	20 »	»
1896. . .	512 35	20 »	420 80
1897. . .	550 99	20 »	431 20
1898. . .	604 09	»	451 11

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 15 juillet 1892. — *Objet* de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer et tramways dans le département de l'Isère ; elle exploite les lignes de tramways de : Vizille au bourg d'Oisans et de Grenoble à Vizille. Elle jouit pendant 20 ans d'une garantie du département de l'Isère et de l'État. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me d'Hardivillier, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er trimestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons, à Paris, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil ; 5 0/0 au personnel ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 40 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts de fondateur.

Réserve légale : 25.490 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-administrateur-délégué : M. E. Francq.

Membres : MM. L. Devilaine, A. Joubert, A. Lemoine.

Commissaire des comptes : M. J. Plasse. 3966

TRAMWAYS AUTRICHIENS CRACOVIE ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *Titres*, actions au porteur. — Société constituée le 28 février 1883. — *Durée* : Celle des concessions. — *Objet* : Acquisition, construction, exploitation de tramways ou de chemins de fer à traction mécanique ou animale en Autriche-Hongrie. Elle pourra notamment reprendre la concession du tramway de Cracovie. — *Assemblée générale* le 15 avril, à 11 heures du matin, au siège social.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le reste : 1 0/0 à chaque administrateur ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; 20 0/0 à l'amortissement des actions ; le surplus à un fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. J. Kumps, Gustave Michelet, F. Philippson, F. Nonneuberg.

Commissaire : M. Eugène Despret. 3967

TRAMWAYS A VAPEUR
DE LA PROVINCE D'ALEXANDRIE (HAUTE ITALIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs.—*Titres* : actions au porteur.—Société constituée le 31 juillet 1882.—*Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'acquisition, l'exécution et l'exploitation des tramways à traction de locomotives, de chevaux, ou d'autres moteurs en Italie et notamment dans la province d'Alexandrie. — *Assemblée générale* en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 affectés à la formation du fonds de réserve légale. La somme nécessaire pour payer 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées; 8 0/0 pour le Conseil d'administration et les commissaires; une somme à fixer, s'il y a lieu, par l'assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration, et destinée à l'amortissement au pair, par voie de tirage au sort, d'un certain nombre d'actions privilégiées. Le surplus sera réparti par moitié entre les actions privilégiées et les titres de participation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Paua, J. Soubre, Félix Delhaye.

Commissaire : M. O. Van de Bussche. 3968

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BELFORT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Faubourg des Vosges, Belfort

NOTICE

Le capital social est de quatre cent soixante-dix mille francs, divisé en 940 actions de 500 fr., dont 220 entièrement libérées sur lesquelles 30 ont été attribuées en représentation d'apports et 670 libérées de 125 fr. — *Objet* : L'établissement et l'exploitation à Belfort d'une ligne de tramways à traction électrique, destinée au transport des voyageurs entre la ville de Belfort, ses faubourgs et la commune de Valdoie. — *Durée* : 50 ans, à partir du 16 septembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Muller, notaire à Belfort.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Schneider, Christ Schad, Ch. Vallet, Muller père, J. Hoffert, Muller fils, L. Deubel, A. Frey, G. Stiegler.

Commissaires : MM. C. Hoube, P. Klopfenstein. 3969

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BOULOGNE-SUR-MER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., a été porté à deux millions de francs, divisé en 20.000 actions de 100 fr. sur lesquelles 2.500, entièrement libérées, ont été attribuées en représentation d'apports à la Compagnie générale des railways à voie étroite, 98, rue de l'Enseignement, à Bruxelles (décision de l'assemblée générale du 16 juillet 1898). — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres du Conseil : MM. Ed. Caze, A. Rouffart, du Roy de Blicquy, Boulvin. 3970

TRAMWAYS DE L'ISÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, rue de la République, Lyon

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr., dont 60 entièrement libérées, remises en représentation d'apports, et 7940 libérées de 125 fr. — *Objet* : La construction et l'exploitation pour le transport des voyageurs et des marchandises, de deux lignes de tramways à traction mécanique. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 9 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lombard-Morel, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; à partir de la quatrième année, la somme nécessaire pour amortir le capital en 72 ans; le solde : 20 0/0 au Conseil d'administration, 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Martin, Crémieux, Berne, Grandchamps, Pollard.

Commissaires : MM. F. Laroche, C. Bouvier 3971

TRAMWAYS NATIONAUX D'ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Cinq cent quatre-vingt-cinq mille francs, représentés par 1.600 actions de capital remboursées par 1.600 actions de jouissance au porteur, ces dernières sont seules en cours. — Société constituée le 24 avril 1875. — *Duree* : 30 années. — *Objet* : Construction et exploitation de tramways pour voyageurs et marchandises, sur le territoire de la ville d'Anvers ou d'autres villes ou communes de la Belgique, l'obtention de concession de tramways, leur achat, leur revente, l'achat, la construction et la revente de tous immeubles nécessaires à l'exploitation des tramways, etc. — *Assemblée générale* le 3e samedi de février, à 2 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au Conseil d'administration et commissaires; le solde aux actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frans Huger, Aug. Delbeke, Ch. Huger, Fernand Nauts.

Commissaires : MM. Oedenkoven, F. Ven de Put, Jules Huger.

Directeur : M. H. Le Corbesier. 3972

TRAMWAYS DE LILLE A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 50.000 actions de 100 fr. Le capital peut être augmenté ou réduit, il peut être créé des actions de jouissance. Elle peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 12 décembre 1894. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : Rachat des actions de la Compagnie des tramways du département du Nord, achèvement des installations du réseau des tramways de Lille faisant l'objet de cette Compagnie susdite. Achat de titres, souscription, intérêt, fusion avec toute Compagnie ayant pour but d'exploiter des concessions de tramways ou omnibus créés ou à créer dans le voisinage immédiat ou le prolongement du réseau des tramways de Lille. — *Assemblée générale* le 2e jeudi d'avril, à 2 h. 30 de relevée, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au fonds d'amortissement. La somme suffisante pour servir, à chacune des actions de capital, un premier dividende de 5 0/0 sur leur montant libéré. L'excédent comme suit : 5 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 au fonds de prévision ; 90 0/0 à répartir entre toutes les actions de capital non amorties et actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Arthur du Roy de Blicquy, Alphonse Braem, Edouard Empain, François Empain, Maurice Anspach.

Commissaires : MM. Achille Huart-Hamoir, Félix Delhaye. 3973

TRAMWAYS PRINCIPAUX DE NAPLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulev. du Jardin Botanique Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois millions vingt-quatre mille francs, représentés par 10.080 actions privilégiées de 300 fr. chacune; la Société a émis 10.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 26 novembre 1884. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Construire et exploiter les tramways à vapeur dans la province de Naples et les autres provinces limitrophes, éventuellement de construire et d'exploiter en Italie tous autres tramways. — *Assemblée générale* : le dernier jeudi du mois d'avril, à 10 heures du matin, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 15 fr. de dividende aux actions privilégiées : 10 0/0 aux administrateurs, une somme pour l'amortissement au pair d'actions privilégiées ; le solde aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Polydore Vanderschueren, A. Roussel.

Commissaire : M. A. Motte. 3974

TRANSPORTS AUTOMOBILES

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES SERVICES MUNICIPAUX
ET DÉPARTEMENTAUX

POUR TRANSPORTS AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 67, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 4.000. — *Objet* de la Société : Établissement de communications entre les communes au moyen de transports automobiles. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir d'octobre 1897.

Répartition des bénéfices : 1/10 du capital à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; 3 francs par part ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; le reste : 75 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fournier, J. Ranvier, P. Doblé, Ch. de Boissy, G. Camproger, le comte de Paul des Héberts, secrétaire. 3975

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES TRANSPORTS AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., a été porté à un million de francs par l'émission de 1.000 actions nouvelles de 500 fr. (décision de l'assemblée générale du 2 décembre 1898). — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation du service de transports de personnes ou marchandises par omnibus, voitures ou tous autres véhicules en France et à l'étranger et dans tous les endroits où elle le jugerait à propos, comme aussi tous services qui s'y rattachent, tels que factages, messageries, etc., notamment au moyen de l'exploitation des brevets ou tous autres, qui pourraient être pris par la suite. La Société a également pour objet la vente des brevets ou la concession de licences d'exploitation dans les pays où elle n'exploitera pas directement. En général toute opération commerciale ou financière qui se rapporte à l'industrie des véhicules automobiles. — *La durée* de la Société est de 50 ans à partir du 7 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 67 0/0 aux actions ; 33 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Loir, le comte de Brouville, P. Delorme, Beau, Van Volxen.

Commissaires des comptes : MM. Mara, Bruncel de Montpellier. 3976

COMPAGNIE STÉPHANOISE DE

TRACTION AUTOMOBILE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne

NOTICE

Le capital social est de deux cent quinze mille francs, divisé en 2.150 actions de 100 fr. libérées de 25 fr. — *Objet* : La traction automobile sur routes, de voyageurs et marchandises et tout ce qui peut se rattacher à ce genre d'industrie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir au 19 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Étienne. — *L'assemblée générale* a lieu dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chausselle, P. Fraisse, J.-B. Platon, A. Michaud, P. Blachon, E. Fontaine, Ed. Juge.

Commissaires : MM. P. Gardette, F. Bourgier. 3977

COMPAGNIE DE

TRANSPORTS AUTOMOBILES

RÉSEAUX D'INTÉRÊTS
LOCAUX ET DÉPARTEMENTAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 3 novembre 1898. 3978

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

TRANSPORTS PUBLICS AUTOMOBILES

(DÉNOMMÉE PRÉCÉDEMMENT)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

TRANSPORTS AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation en France et à l'étranger des voitures automobiles de toute nature pour transports particuliers et pour transports en commun ; l'exploitation de tous brevets d'invention relatifs à cette industrie. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 21 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Hély-d'Oissel, le baron de Leyssac, Wagner, Victor Fournié, Brousseaud, Terrier, Abadie, Dorizon.

Commissaire des comptes : M. Bruel. 3979

COMPAGNIE DES TRANSPORTS ÉLECTRIQUES

DE L'EXPOSITION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Saint-Georges, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions de francs, a été porté à quatre millions de francs et divisé en 40.000 actions de 100 fr. — *Objet* : La construction, l'installation et l'exploitation d'un chemin de fer, et éventuellement d'une plate-forme mobile à double vitesse, à traction électrique (système Blot, Guyenet et de Mocomble), destinés au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1900, concédées à M. de Mocomble ; toutes extensions qui pourraient être données à cette exploitation : l'application à ces exploitations de tous systèmes, brevetés ou non, actuellement connus, ou qui pourraient être l'objet de découvertes nouvelles ; en fin de ces exploitations, toutes utilisations du matériel qui deviendra alors disponible, soit par des exploitations directes, soit au moyen de ventes, locations, participations, ou mises en Société, tant en France qu'en tous pays ; et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières que comporteront les objets ci-dessus, ou qui pourront s'y rapporter directement ou indirectement. — *La durée* de la Société est de 3 ans à partir du 6 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1/20 sera affecté au fonds de réserve légal, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ; après quoi ce prélèvement cessera d'être obligatoire, sauf à reprendre son cours s'il descendait au-dessous du dixième dudit capital, tout le surplus des produits nets sera affecté à l'amortissement des actions, jusqu'à ce que chacune d'elles ait reçu le remboursement de 100 fr., plus l'intérêt au taux de 5 0/0 l'an sur le montant de la libération des actions et ce jusqu'au jour de leur remboursement intégral.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Armengaud, ingénieur conseil à Paris, 44, rue Laugier ; Edmond Bernheim, ingénieur à Paris, 46, rue de Provence ; Charles Cavelier de Mocomble, ingénieur constructeur-mécanicien à Paris, 23, rue de Rocroy ; Samuel Einhorn, rentier à Paris, 27, rue Pierre-Charron ; Jacques Kulp, propriétaire à Paris, 5, rue de Tilsitt ; Henri Maréchal, ingénieur des ponts et chaussées à Paris, 32, avenue Carnot. 3980

SOCIÉTÉ PROVENÇALE DE

TRANSPORTS AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Route de la Valette, Toulon

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 francs. — *Objet* : La création et l'exploitation de transports particuliers ou en commun de personnes, de marchandises, récoltes, engrais, produits de mines ou de carrières, bagages ou colis généralement quelconques par voitures automobiles de toute nature. L'obtention ou l'acquisition de toutes autorisations ou concessions de transports de services publics ou correspondances. L'achat et l'exploitation de tous brevets d'invention relatifs aux voitures automobiles. La participation, sous quelque forme que ce soit, à toutes sociétés, entreprises et affaires similaires, et même la constitution de toute société dans ce but. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 9 février 1899.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 3 0/0

au capital versé et non amorti ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Geelhand, J. Janssen, M. Vignancour.

Commissaire : M. Moretus. 3981

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS AUTOMOBILES

DE CHALON-SUR-SAONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Provence, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation, au moyen de trains à vapeur sur routes, sans rails, système Scotte, d'un ou plusieurs services de transports de voyageurs ou de marchandises, entre Châlon-sur-Saône et Bourg neuf et entre toutes autres localités des arrondissements de Chalon-sur-Saône et d'Autun. — *La durée* de la Société est de 20 ans à partir du 8 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Wagner, Besson, Castre, Cornudet, Scotte, Abadie.

Commissaire des comptes : M. Petit. 3982

SOCIÉTÉ DE

TRANSPORTS AUTOMOBILES DANS LA HAUTE-SAONE

ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Provence, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation, au moyen de trains à vapeur sur routes, sans rails, système Scotte, d'un ou plusieurs services de transports de voyageurs ou de marchandises entre Port-d'Atelier et Passavant et entre toutes autres localités du département de la Haute-Saône et des départements limitrophes. — *La durée* de la Société est de 20 ans à partir du 31 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Wagner, Brousseaud, Quénay, Boileau-Mercier, Gousset.

Commissaire des comptes : M. Manvielle. 3983

TRACTION AUTOMOBILE DE L'YONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Auxerre

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., pouvant être divisées chacune en 5 parts de 100 fr. — *Objet* : L'établissement de tramways et de services municipaux dans l'Yonne. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Guimard, notaire à Auxerre. 3984

VOITURES

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VOITURES A ALGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue de Strasbourg, Alger*

NOTICE

Le capital social est de deux cent six mille cinq cents francs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de voitures de place à Alger. — La Société a été constituée en novembre 1896. 3985

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VOITURES A PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *place du Théâtre-Français, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt neuf millions quatre cent cinquante-six mille francs, représentés par 85.000 parts divisées en 58.912 actions de capital, amortissables à 500 fr. et formant le capital de 29.456.000 fr. et 26.088 actions de jouissance donnant droit, après remboursement des actions de capital, à 1/85000 de l'actif social net et au dividende annuel moins l'intérêt du capital versé. — *Les titres* sont au porteur. — *Les actions* de capital sont cotées à la Bourse au comptant et à terme, les autres titres au comptant. — *Obligations* : 55.666 obligations 3 1/2 0/0 émises au prix de 487 fr. 50 pour pourvoir au remboursement des anciennes obligations 4 0/0, qui ont eu la faculté d'échanger leurs titres contre les nouvelles obligations 3 1/2 0/0 avec une soulte de 14 fr. 63 pour les titres au porteur et 14 fr. 83 pour les titres nominatifs. Ces obligations sont cotées en Bourse, 1re partie du bulletin.

Années	Cours des act. de capital	Cours des act. de jouis.	Dividendes distribués
1890. . . .	726 788	249 145	35
1891. . . .	715 629	219 754	35
1892. . . .	698 289	202 640	35
1893. . . .	644 186	173 848	21 55
1894. . . .	579 322	138 770	27 50
1895. . . .	559,140	119 366	28 50
1896. . . .	562 909	118 165	28 50
1897. . . .	693 016	208 569	28 80
1898. . . .	788 207	257 997	7 50

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1963. — *Objet* de la Société : Exploitation de voitures de place et de remise. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions de capital ou de jouissance. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet, pour les actions de capital, et en juillet pour les actions d ejouissance.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; somme nécessaire pour amortir le capital pendant la durée de la Société ; 5 0/0 au capital actions ; 10 0/0 aux administrateurs, le surplus aux 85.000 actions de capital et de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bixio.

Membres : MM. Delamarre, de Chevigné, Louis Binder, Darcy, Hallaire de Kergollay, de Kermaingant, Lavollée. Malpas-Duché, Marion, Rilling.

Secrétaire général : M. Poincelet.

Commissaires des comptes : MM. Ruiz, Ducas et Traz. 3986

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VOITURES POUR LE SERVICE DES CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *place Valois, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse (2e partie du bulletin).

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	15
1891.	»	»
1892.	»	25
1893.	»	50
1894.	797 50	50
1895.	708 75	60
1896.	»	60
1897.	1011 78	60
1898.	1043 42	»

Réserve statutaire : 75.130 fr.

Réserve supplémentaire : 252.939 fr.

Durée de la Société : Du 30 septembre 1882 au 31 décembre 1909. — *Objet* de la Société : Exploitation dans Paris d'omnibus et de voitures, messageries et factage des marchandises en provenance ou à destination des gares de chemins de fer et spécialement de la gare du Nord. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons à la Société française de reports et dépôts, 9, rue Louis-le-Grand.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à

égalité du capital ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus 20 0/0 aux administrateurs et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lavalard.

Membres : MM. Jules Lestiboudois, Ch. Jolibois, Ch. Berthier, Ch. Weiss. 3987

COMPAGNIE PARISIENNE DES

FIACRES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent soixante-dix mille francs, divisé en 340 actions de 500 francs, libérées de moitié. — *Parts* de fondateurs : 340. — *L'objet* de la Société est l'exploitation tant en France qu'à l'étranger de toutes voitures de place, de remises et autres véhicules et tout ce qui se rattache à l'exploitation des transports automobiles, toutes opérations immobilières ou autres affaires sur les valeurs mobilières, commerciales et industrielles se rattachant à cet objet. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 17 septembre 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au conseil d'administration ; le surplus : 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. le baron A. Rogniat.

Membres : MM. P. Delorme, M. Peter, P. Eschwège, N. Salvago.

Commissaire des comptes : M. Schœngrun. 3988

COMPAGNIE DE

VOITURES DE PLACE & DE REMISE DE REIMS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Hennequin, Reims

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* : Il en reste 120 à 500 fr. — *Dividendes* distribués en 1896 : 4 fr. — *Objet* de la Société : Exploitation des voitures de place et de remise, à Reims.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles Lhotelain.

Vice-président : M. Adrien Lanson.

Membres : MM. Edouard Cailliau, secrétaire ; Auguste Grévin, Gustave Barau, Léon Devivaise, Théodore Maldan.

Administrateur honoraire : M. Arthur Lelegard.

Commissaires de surveillance : MM. Auguste Canart, Jules Benoist, E. Blanchin.

Directeur : M. Eugène Magniez. 3989

COMPAGNIE PARISIENNE DE

VOITURES " L'URBAINE "

Siège social : 59, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions huit cent mille francs, divisés en 18.800 actions de 600 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse au comptant. — *Obligations* : 36.000 de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1938, par tirages semestriels en mars et septembre. Remboursements, 1er avril, 1er octobre ; intérêts : 25 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Cours des obligat.
1889.	161 58	374 07
1890.	110 16	385 18
1891.	122 42	493 15
1892.	108 08	349 71
1893.	92 74	286 44
1894.	66 96	253 75
1895.	57 78	287 75
1896.	69 88	314 67
1897.	»	»
1898.	»	»

Durée de la Société : Du 13 décembre 1878 au 31 décembre 1938. — *Objet* de la Société : Exploitation de l'industrie de loueurs de voitures de place et de remise à Paris et la banlieue. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons, à la Caisse sociale, 59, rue Taitbout, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 20 fr. par action non remboursée ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actions.

N.-B. — Il existe une Société civile des porteurs de bons hypothécaires de la Compagnie dont le siège était à Paris, 31, rue de la Rochefoucauld, et actuellement, 6, avenue de Messine.

Observation : Un jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 13 juillet 1898 a prononcé la liquidation judiciaire de la Compagnie et a nommé M. Ponchelet, 2, rue Chanoinesse, liquidateur provisoire.

Par un jugement du 28 décembre 1898, le Tribunal de commerce de la Seine a rendu son jugement relatif à l'homologation du concordat ; ce jugement déclare que si la majorité en nombre a été réunie pour l'adoption, il n'en est pas de même pour la majorité en somme et qu'il y a

lieu de recourir à une nouvelle consultation des créanciers.

Cette nouvelle consultation a eu lieu le 7 février 1899, et cette fois les deux majorités requises par la loi ont été obtenues.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Tanneguy d'Osmoy.

Membres : MM. Fayolle-Rey, Montéran, de Morgan, Petau de Maulette. 3990

L'ABEILLE

COMPAGNIE NATIONALE DE VOITURES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 230, *rue Marcadet, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions trois cent mille francs, divisé en 23.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 23.000. — *Obligations* : 6.000 obligations de 250 fr. émises à 250 fr., intérêt annuel : 10 fr. payable les 1er avril et 1er octobre ; remboursables en 40 ans à 300 fr., par tirages annuels. — *L'objet* de la Société est l'exploitation à Paris, dans sa banlieue et partout ailleurs, de toutes les voitures de place, de régie ou de remise et notamment la location aux grandes maisons parisiennes de voitures tout attelées servant à la livraison des marchandises dans Paris et la banlieue. — *La durée* de la Société est de 61 ans, à partir du 19 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mare, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois de mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 réserve spéciale ; 50 0/0 aux parts de fondateurs ; 25 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Verstraeten, J. Canonne, J. Fontanias.

Commissaires des comptes : MM. A. Aussel, Ch. Michiels. 3991

L'ALLIANCE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DE COCHERS

A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 10, *rue Bisson, Paris*

NOTICE

Capital social primitif : Cent cinquante-six mille francs ; actuel : trois cent cinquante et un mille cinq cents francs, divisés en 703 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Exploitation de voitures. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hussenot, à Paris. — *Assemblée générale* en février, mai, août et novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 8/10 au travail, au prorata des journées, et 2/10 à la réserve. 3992

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

VOITURES DE NICE

Siège social : 10, *rue Saint-François-de-Paule Nice*

Capital social : Six cent mille francs. 3993

SOCIÉTÉS DIVERSES DE TRANSPORTS

COMPAGNIE DES TRANSPORTS RÉUNIS DE

SAINT-DENIS & D'AUBERVILLIERS

Siège social : 12, *cours Cabrol, Saint-Denis (Seine)*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : Formée le 13 mars 1897, pour 60 années. — *Objet* : Transports industriels dans toute la banlieue de Paris, débarquements et embarquements par grues à vapeur. 3994

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES

WAGONS-CITERNES

POUR LE TRANSPORT DES LIQUIDES ET DES SOLIDES EN VRAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue Feydeau, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., a été porté à six cent mille francs par l'émission de 1.000 actions nouvelles de

400 fr. (décision de l'assemblée générale du 21 décembre 1897). — *Parts* de fondateurs : 300. — *Les titres* sont cotés en bourse, au comptant, 2e partie du bulletin de la cote. — *L'objet* de la Société est l'exploitation tant en France qu'à l'étranger des brevets P. Berneau, relatifs à l'invention d'un wagon-citerne avec glissement et obturation multiples pour transporter en vrac les matières solides et liquides. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 31 juillet ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 67 0/0 aux actionnaires ; 33 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Chavoix, P. Befneau, L. Masson, A. Bernard de Bert.

Commissaire des comptes : M. F. de Fels.

3995

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

TRANSPORTS PARISIENS POUR LE MATÉRIEL DES OMNIBUS

Siège social : 23, rue Richer, Paris

Capital social : Cinq millions. 3996

COMPAGNIE DES

WAGONS-BARS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de la Bienfaisance, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions trois cent cinquante mille francs, divisés en 4.700 actions de 500 francs, dont 2.000 entièrement libérées ont été attribuées aux fondateurs et sont dénommées actions ordinaires ; elles ne donnent pas droit à l'intérêt de 6 0/0 alloué aux actions souscrites en numéraire et dites actions privilégiées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 700. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un service de wagons-bars sur les lignes de chemins de fer de la banlieue de Paris dépendant de la Compagnie de l'Ouest. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Greslé, à Paris. *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 6 0/0 au capital versé sur les actions privilégiées ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 5 0/0 aux actions privilégiées ; 37 0/0 aux actions d'apport et 43 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Barbet, Bocandé, Ed. Coignet, Charles David, Arthur Desouches, Jean Hersent, Georges Jung, Eug. Pierron, Charles Porax. 3997

COMPAGNIE DES

WAGONS-RÉSERVOIRS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 83, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, divisés en 2.800 actions de 500 fr., dont 2.756 d'apports et 44 contre espèces. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 40 années, à partir de 1894. — *Objet* de la Société : Exploitation des brevets Carette et Boissieu et Jules Rotival, construction de wagons-réservoirs, le transport des liquides par ce matériel, la vente et la location du matériel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Père, à Paris. — *Assemblée générale* en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Rotival.

Membres : MM. G. Baudin, A. Boissieu, P. Carette, O. Lange, G. Ranohoff.

Commissaire des comptes : MM. Henri Rotival.

Directeurs : MM. Jules Rotival et Auguste Boissieu. 3998

LA FRANCE PITTORESQUE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

G. PUCH-DESROCHES & Cie

Siège social : 21, faubourg Montmartre Paris

NOTICE

Capital social actuel, pouvant être augmenté : Soixante six mille sept cent cinquante francs, divisés en 2.670 actions de 25 fr., libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.630. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir de 1894. — *Objet* de la Société : Subventionner, améliorer ou créer des services de voitures, bateaux ou autres moyens de transports et des hôtels en vue de faciliter aux touristes l'accès des régions intéressantes insuffisamment desservies, ou organisées dans la région du Tarn ; mettre en rapport les curiosités naturelles de la région, telles que grottes et autres.

— *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mulon, à Sens. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant de janvier ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; une somme pour servir 5 0/0 d'intérêts aux actions et le surplus 10 0/0 au gérant ; 30 0/0 aux parts de fondateur et 60 0/0 aux actions.

Directeur-gérant : M. Puch-Desroches.

3999

SOCIÉTÉ DES

COMPTEURS KORO-KILOMÉTRIQUES POUR VOITURES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. — *Durée* de la Société : 40 ans, à partir de septembre 1891. — *Objet* de la Société : L'exploitation par vente, location ou autrement, en France et à l'étranger, de tous compteurs pour voitures et notamment du compteur contrôleur Horo-kilométrique, système Sautenard. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Valère, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 25 0/0 aux fondateurs : le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Lepaute, G. Habert, Ed. Guérin de Litteau, P. Gibus. 4000

SOCIÉTÉ FRANÇAISE ANONYME DU

TRANSPORTS DU MOUTON

Siège social : 51, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* bénéficiaires : 1.000, ayant droit à 15 0/0 dans les bénéfices, 600 obligations de 100 fr., 4 1/2 0/0, amortissables en 25 ans. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 15 juin 1896. — *Objet* de la Société : Transport du mouton et autres animaux dans des wagons à planchers superposés, dénommés wagons-bergeries. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bourdel, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé sur l'excédent 20 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 10 0/0 à l'armortissement ; 15 0/0 au directeur ; 15 0/0 aux parts bénéficiaires et 60 0/0 aux actions amorties ou non.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Florin, Aimé-Désiré Willamme, Gustave Canfrère. 4001

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

TRANSPORTS DE LIQUIDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 43, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions quatre cent mille francs, divisé en 24.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est le transport des liquides par les wagons-réservoirs du système déjà en usage et de tous autres systèmes qui sont ou viendraient à être mis en application. Toutes opérations se rattachant à l'exercice ou au développement de cette industrie. La Société pourra effectuer les transports par elle-même ou louer son matériel. Elle s'interdit tout commerce d'achat ou de vente de liquides. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 1er avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Girardin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 au capital versé ; le solde : 10 0/0 au directeur ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Godin, Ch. Archboldt-Aspol, P. de Meaux, A. Labbé.

Commissaire des comptes : M. J. Armengaud. 4002

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

TRANSPORTS A MADAGASCAR

Siège social : 50, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* : 20.000 parts bénéficiaires au porteur, sur lesquelles 8.000 seulement sont émises. — *Durée* de la Société : 50 années, à partir du 23 juin 1896. — *Objet* de la Société : Les transports de toute espèce à Madagascar ou à destination de Madagascar. Et toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent s'y rattacher. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : Courant du 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; somme nécessaire pour fournir 6 0/0 au capital versé ; sur l'excédent, 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 75 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Delessert, Delhorbe Chalupt et Ch. Herbault.

Commissaire des comptes : M. Objois. 4003

SYNDICAT DU

MATÉRIEL DE TRANSPORTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 70, *rue de Tocqueville, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : 1° L'exploitation sous toutes ses formes à Paris, dans la banlieue, en France ou à l'étranger, soit directement, soit par voie de fermage ou location, de tout matériel de transports, de quelque nature qu'ils soient, factage, camionnage, messageries terrestres, fluviales ou maritimes, voitures publiques, tramways et chemins de fer ; 2° l'achat ou la location avec ou sans promesse de tous immeubles bâtis ou non bâtis, jugés utiles à l'exercice des industries de la Société, leur mise en valeur par l'édification de constructions, leur échange ou leur revente ; 3° la participation directe ou indirecte, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher aux entreprises de la Société, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, commandite ou sous toutes autres formes ; 4° l'achat et la vente au comptant ou à terme de toutes valeurs cotées ou non cotées, quelle qu'en soit la nature, ainsi que l'escompte de toutes valeurs ou de tous effets de commerce ; 5° enfin, la location ou fermage de toutes branches d'exploitation appartenant à la Société. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus aux actions.

Administrateur unique : M. Pont. 4004

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, *boulevard Haussmann, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est l'obtention par voie de concession ou autrement de moyens de communications terrestres ou maritimes dans tous pays. Toutes opérations, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet de procurer à la Société les ressources et les éléments nécessaires à son fonctionnement. — *Durée* de la Société : 99 ans, à dater du 26 décembre 1896. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henri Dessoudeix.
Membre : M. Ed. Caro.
Administrateur-délégué : M. Baudouy.

4005

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — Sillery, Grand mousseux *(Doux)* . . . 5 fr. 50

— Dry Verzenay *(Moyen)* . . . . . 7 fr. »

GOUT AMÉRICAIN. — Grand Sec *(Sec)*. . . . . 8 fr. »

GOUT ANGLAIS. — Extra Dry England *(Très sec)* . . . . . 8 fr, 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

Allasch . . . . . 4 fr. 50 | Eckau oo . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, rue Drouot -:- PARIS

CHAPITRE XXXVII

TRAVAUX PUBLICS

PONTS

COMPAGNIE ANONYME
DES PONTS D'ASNIÈRES & D'ARGENTEUIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Le département de la Seine a racheté le droit de péage qu'avait la Société, et le rachat a été consenti moyennant paiement d'une annuité qui sert à amortir les actions. Six actions ont été vendues par Me Baudrier, notaire à Paris, en un seul lot et au prix de 805 fr. 4006

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES
PONTS A PÉAGE

Siège social : 5, *rue Cambacérès, Paris*

NOTICE

Cette Société a modifié ses statuts afin d'arriver à rembourser le capital social émis lors de la fondation de la Société ; de délivrer des actions de jouissance qui dureront jusqu'à la fin de la Société ; et de constituer un fonds de réserve pour garantir les grosses réparations et les reconstructions qui pourraient se présenter. 4007

SOCIÉTÉ ANONYME DU
PONT DE BOUGIVAL & DE CROISSY

Assemblée générale : Chez M. Renèche, restaurateur, 7, quai Sganzin, à Bougival, en octobre. 4008

SOCIÉTÉ DES
PONTS RÉUNIS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 8, *rue du Port-Mahon Paris*

L'objet de la Société est de construire et exploiter les ponts à péage. — *L'assemblée* des actionnaires a lieu en avril et se compose des porteurs d'une action nominative ou de deux actions au porteur. 4009

PORTS

COMPAGNIE DU
PORT DE BIZERTE (TUNISIE)

Siège social : 78, *rue d'Anjou, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions, divisé en 800 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : 80 ans, à partir du 13 août 1890. — *L'objet* de la Société : Construction et exploitation d'un port à Bizerte (Tunisie) et toutes les opérations qui s'y rattachent. — *L'acte constitutif* de la Compagnie a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. — *Paiement* des coupons au siège social, les 30 juin et 31 décembre.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale ; sur l'excédent : 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 70 0/0 aux actions.

Observation : Par délibération du 28 juillet 1898, l'article 46 des statuts a été modifié.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Hersent.

Membres : MM. Abel Couvreux, Georges Lesueur.

Commissaires des comptes : MM. Stieldorf et Périer.

Directeur : M. Abel Couvreux, administrateur-délégué. 4010

COMPAGNIE DES

PORTS DE TUNIS, SOUSSE & SFAX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Boulevard de la Madeleine Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions, divisé en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et cotés à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1894. . .	»	»	»
1895. . .	»	5 0/0	5 0/0
1896. . .	500	5 0/0	498 23
1897. . .	500	5 0/0	498 »
1898. . .	500	5 0/0	499 »

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 1er juillet 1894. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation des ports de Tunis, Sousse et Sfax. — *L'acte constitutif* de la Compagnie a été reçu par Me Batardy, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. — *Obligations* : 12.914. — *Taux* d'émission : 496.25. — *Revenu* 20 fr. par an remboursables à 500 fr. en 47 ans, à partir de 1894.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 au capital social d'un fonds d'amortissement des actions ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Duparchy.

Administrateur-délégué à Paris : M. Dollfus.

Administrateur-délégué à Tunis : M. Wiriot.

Commissaire des comptes : M. Laurent.

Secrétaire général : M. Guillemant, ingénieur. 4011

SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE

L'APPONTEMENT PUBLIC DE PAUILLAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue des Mathurins, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent mille francs, divisés en 7.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Paris. — *Obligations* : 12.000 de 500 fr. 3 0/0, émises à 300 fr. libérées et au porteur ; remboursables au pair, par tirages au sort annuels, en 68 ans, de 1897 à 1964. *Parts* de fondateurs : 4.000. — *Durée* de la Société : du 23 mars 1896 au 20 juillet 1964. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation d'appontements à Pauillac, ainsi que l'exploitation et le développement des industries qui s'y rattachent. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons, à la Société générale, 54, rue de Provence, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds atteigne le dixième du capital social ; 5 0/0 pour servir d'intérêts aux actions ; la somme suffisante pour créer un fonds d'amortissement dont le montant devra être, à la fin de la Société, égal au capital social. Le surplus appartient aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Pereire, Salomon Halfon, Edgard Guérin de Litteau, Ernest Chabrier, Théophile Cloquemin, Edmond Regnauld, le baron Hély d'Oissel, Georges André Robaglia et L. Piot.

Commissaire des comptes : M. Alexandre Lepape. 4012

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE

PARIS PORT DE MER

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 3, rue de la Sourdière, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent soixante-quinze mille francs, divisé en 75 parts de 5.000 fr., donnant droit à 20 0/0 dans les bénéfices de la Société à créer. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — Le rapport de M. Descubes, député, a été déposé sur le bureau de la Chambre, le 18 juin 1897. Ce rapport était favorable, mais il n'a pu être discuté dans la législature.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le vice-amiral Thomasset.

Vice-président : M. A. Bouquet de la Grye.

Membres : MM. G. de Lépinay, Gauthier-Villars, J. Chapon, J.-B. Gravard, L. Martin, Fauckler, Campionnet. 4013

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU

PORT DE PASAJES

(SOCIEDAD GENERAL DEL PUERTO DE PASAJES)

Siège social : Pasajes (Espagne)
Siège administratif :
157, *boulevard Haussmann, Paris*

Assemblee générale en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. de Carvajal. 4014

TRAVAUX PUBLICS DIVERS

CH. GIBAULT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
68-70, *avenue Philippe-Auguste, Paris*

Objet de la Société : Travaux publics et distribution d'eau de gaz. 4015

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTIONS

" UNION DES ENTREPRENEURS "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 88, *boulevard Magenta, Paris*

Le capital social est de trois millions de francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 4016

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de Provence, Paris*

Assemblée générale en mars.
Directeur : M. P. Terrier. 4017

COMPAGNIE NATIONALE DE

TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ASSAINISSEMENT

Siège social : 17, *rue de Châteaudun, Paris*

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.200 entièrement libérées et 800 libérées de moitié. — *Les titres* sont partie au porteur et partie nominatifs et sont cotés en bourse de Paris, 2e partie du bulletin, depuis 1897. — *Durée* de la Société : 56 ans, à dater du 10 mai 1892. — *Objet* de la Société : Entreprise de travaux d'utilité publique et d'assainissement à exécuter par elle-même ou à faire exécuter par des tiers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Félix Tasson, Paul Migault, Louis Thomières, A. Rigaudin et Etienne Baylle.

Directeurs : MM. Félix Tasson, Paul Migault. 4018

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ANCIENS CHANTIERS ET ATELIERS LABAL ET LIMOUSIN

Siège social : 8, *place Richelieu, Bordeaux*

Le capital social, qui était de deux cent mille francs, a été porté à trois cent mille francs, par délibération du 11 novembre 1897. 4019

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PAVAGE EN BOIS

(BREVET KERR)

Siège social : 60, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 années, à partir du 11 juillet 1883. — *Objet* de la Société : La Société a pour objet le pavage en bois en France et dans les colonies françaises, et toutes les indus-

tries ou opérations commerciales ou financières qui peuvent s'y rattacher. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des porteurs de 20 actions.

Observations : Ses contrats avec la Ville de Paris expirent en 1903.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollfus-Galline.

Membres : MM. Champouillon, Chérot, De la Brière, Mayrargues, Léon Molinos, René Molinos.

Commissaires des comptes : MM. J. Berge et G. Mirabaud. 4020

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

PAVAGE EN BOIS

Siège social : 9, rue Legendre, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués en 1896 : 25 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 3 avril 1884. — *Objet* de la Société : Pavage en bois en France et à l'étranger et toutes opérations s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; un fonds de réserve d'entretien ; une somme pour fournir 5 0/0 sur le capital versé, et le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux fondateurs, et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Dollot, ingénieur.

Membres : MM. E. Clerc, G. Brettmayer fils, J. Halphen, A. Dollot.

Commissaire des comptes : M. P. Lacroix.

Administrateur-délégué : M. E. Dollot. 4021

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue Montgrand, Paris

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. 4022

SOCIÉTÉ DES

GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marseille

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes* distribués : En 1892, 20 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 20 fr. ; en 1896, 20 fr. ; en 1897, 20 fr. — *Durée* de la Société : 60 ans, à dater du 8 octobre 1891. — *Objet* de la Société : Exécution de tous travaux publics, d'assainissement, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jourdan à Marseille. — *Assemblée générale* : Premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er mai.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; sur le surplus 10 0/0 au capital social. Le solde 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Augustin Ferraud, Ed. de Montamat, Léon Rodrigues, Vulfrans, Puget, A. Armand, E. Rostand, Pierre Caillat, Ed. Puget, Léonce Bloch, Ch. Ayliès. 4023

SOCIÉTÉ PARISIENNE

D'ENTREPRISES GÉNÉRALES DE TRAVAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Objet* de la Société : Travaux d'assainissement et entreprise de tous travaux publics.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Em. Leclerc.

Membres : MM. C. Kumps, P. Liénart, L. Roussel, Stinglhamber, L. Gens. 4024

SOCIÉTÉ POUR LES

CONSTRUCTIONS EN CIMENT ARMÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en

1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 années. — *Objet* de la Société : L'étude et l'entreprise en France, dans ses colonies ou pays de protectorat et à l'étranger, de travaux de toute nature, en ciment armé, soit publics, soit privés, ainsi que de travaux accessoires de toute espèce qu'il pourrait y avoir lieu de comprendre dans les dites entreprises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollfus-Galline.

Membres : MM. Bonna, Candlot, Coignet, Lavocat, Gustave Mirabeau, Léon Molinos, administrateurs.

Commissaire des comptes : M. J. Roux. 4025

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS — 8, rue de la Chaussée-d'Antin — PARIS

7e Année

Téléphone 211.35 — Téléphone 211.35

Abonnements : Un an : **5** francs. — Six mois : **3** francs

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

Entreprises malhonnêtes ou aléatoires

L'ÉCHO DES CAPITALISTES, qui possède les dossiers de plus de *dix mille* Sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

Voitures Automobiles

BARTHÉLEMY & Cie

Réparations

EN LOCATION

Téléphone 522-92



Réparations

EN LOCATION

Téléphone 522-92

PARIS -:- 13, Rue Descombes -:- PARIS

(Près la place Péreire)

MAISONS A NICE ET AIX-LES-BAINS

Lire tous les Jours

LE VÉLO

Journal Quotidien de la Vélocipédie

DE L'AUTOMOBILE ET DE TOUS LES SPORTS

INFORMATIONS RAPIDES DU MONDE ENTIER

Le " Vélo " publie chaque jour un résumé très complet des évènements politiques et les faits divers de la journée.

Partout 5 Centimes

SALLE DES DÉPÊCHES et ADMINISTRATION : 2, RUE MEYERBEER, PARIS

CHAPITRE XXXVIII

VÉLOCIPÈDES, CYCLES, AUTOMOBILES

AUTOMOBILES

AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE DES

CYCLES WITHWORTH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 24, *avenue de la Grande-Armée Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 5.000 créées et qui sont attribuées à M. Rudeaux. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1895. — *Objet* de la Société : L'exploitation en France, Algérie, Portugal, de l'Agence générale des cycles Withworth, dont la Société a le privilège comme il est dit ; l'achat et la vente de tous vélocipèdes et accessoires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris. — *Assemblée générale* le 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles de la Griverie, Vernon Pugh, Georges Rudeaux. 4026

COMPAGNIE DES

AUTOMOBILES ET CYCLES HURTU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Halévy, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr. dont 1.100, entièrement libérées, ont été attribuées à la Société E. Deligeon et Cie et 1.900 libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 750. — *Objet* : L'étude, la fabrication et la vente des voitures automobiles à pétrole, électriques ou autres et des cycles, et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à celles ci-dessus, ou destinées à en faciliter l'éxécution. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 24 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottelle, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Diligeon, le baron A. Delort de Gléon, H. Doat, G. Dumont, L. Collinet, A. de Marchena, P. Delore.

Commissaire : M. L. Beaut. 4027

COMPAGNIE DES

AUTOMOBILES ET MOTEUR HENRIOD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7 et 9, rue de Sablonville Neuilly-sur-Seine

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 fr., a été porté à un million de francs, par la création de 5.000 actions de 100 fr., il est divisé en 10.000 actions de 100 fr., décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1898. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation des brevets Henriod, applicables aux automobiles ou moteurs pour automobiles ou l'acquisition de la licence des dits brevets. Et généralement toutes les opérations industrielles et commerciales se rattachant à ce genre d'industrie. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 12 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A.-L. Brun.

Membres : MM. Maurice Rouquet, Th. de Belcour, G. de Brandner, N. Alker, Bonnet.

4028

COMPAGNIE DES

AUTOMOBILES DU SUD-OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Barbezieux

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 500 fr., dont 40 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apport, et 260 libérées de 375 fr. — *Objet* : Le transport par voitures automobiles des voyageurs et des marchandises dans la Charente, la construction et la vente d'une voiturette dont le brevet a été apporté à la Société; la construction et la vente des automobiles pour le transport des voyageurs et des marchandises, et en général toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à l'automobilisme. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 26 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Martini, notaire à Barbezieux. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au compte d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 10 0/0 aux fondateurs ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charotte, Martini, Py.

Commissaire : M. L. Fabriès. 4029

COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE DES

AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, boulevard de Strasbourg Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés : les actions, 135 fr., les parts, 36 fr. — *Parts* : 10.000 parts de fondateurs. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 30 mai 1897. — *Objet* de la Société : L'entreprise de transport de voyageurs et de marchandises au moyen d'automobiles, l'acquisition de tous terrains et immeubles nécessaires à l'exploitation de cette entreprise. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Manchelin, à Friaucourt (Somme). — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires et 65 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Bouthier, architecte, rue Fourcroy, 40, Paris ; J.-B. Nourry, 86, rue de Gergovie ; J. Dolques, 6, boulevard de Strasbourg, Paris. 4030

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

VOITURES ÉLECTROMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris, le 11 février 1898. 4031

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

AUTOMOBILES

Siège social : 2, rue de Compiègne, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Parts* : 600 parts bénéficiaires. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 31 décembre 1893. — *Objet* de la Société : Etudes, industrie et commerce des automobiles de tous genres ; entreprises de transports ; organisation d'exploitations ; constitution de Sociétés. La Compagnie construit des voitures à pétrole et à vapeur de 2 à 20 places ; les tramways à vapeur de 25 à 50 places ; les moteurs à pétrole et à vapeur, horizontaux et rotatifs ; les générateurs système G. Valentin ; les voitures à double suspension système Triouleyre, avec mise en marche du siège brévetée S. G. D. G. en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me E. Delorme, à Paris. — *Assemblée générale* le 1er semestre.

Observation. — Cette société a été mise en liquidation, avec ouverture au 31 mars 1899. — *Liquidateur* : M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Triouleyre, ingénieur des mines.

Membres : MM. F. de Maraumont, A. Delon.

Commissaires des comptes : MM. M. Stegemann et Tiffou.

Directeur technique : M. G. Valentin, ingénieur des arts et métiers. 4032

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

AUTOMOBILES-LIVREUR

Siège social : 45, rue Joubert, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 500. — *L'objet* de la Société est la livraison, au moyen d'automobiles, des petits colis à domicile, tant à Paris que dans la banlieue, avec faculté d'établir des succursales dans toutes les villes de France, et d'ajouter à cette livraison des colis le transport éventuel ou régulier de voyageurs, la réception d'ordres et l'encaissement des factures, l'expédition en France ou à l'étranger de tous colis postaux ou autres; en un mot, tout ce qui a rapport aux transports. — *La durée* de la Société est de 3 ans, à partir du 4 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Legay, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 40 0/0 aux administrateurs; 20 0/0 aux parts de fondateurs; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Le Floch, Gatrez, Lefebvre et Laporte.

Commissaire des comptes : M. Thévenet. 4033

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

OMNIBUS AUTOMOBILES

Siège social : 31, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 40 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : Exploitation et services publics par voitures automobiles pour toute la France. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Sabot. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; 10 0/0 au Conseil; 5 0/0 au personnel; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vardon.

Membres : MM. Makowiecki, Barré-Domergue.

Commissaire des comptes : M. Bouillette.

Secrétaire général : M. Sendra. 4034

COMPAGNIE NATIONALE

D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, rue du 4 Septembre, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de vingt-sept mille francs, divisé en 27 actions de 1.000 fr., a été porté à cinquante-quatre mille francs par la création de 27 actions nouvelles de 1.000 fr., décision de l'assemblée générale du 14 janvier 1898. — *L'objet* de la Société est l'étude et l'exploitation des transports des voyageurs et des marchandises par automobiles. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 26 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottenet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 3 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 6 0/0 au capital versé; une somme pour fonds de réserve spéciale; le surplus : 80 0/0 aux actions; 5 0/0 au personnel; 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Marcel Hirch, P. Guiard, Ch. Fray.

Commissaire des comptes : M. Huet. 4035

VOITURES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 72, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisé en 200 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : L'étude et toutes opérations préliminaires, conclusion de traité et arrangements quelconques relatifs à l'achat, la vente, la construction, la location des véhicules automobiles quelconques et leur exploitation pour services publics ou particuliers et en général toutes études relatives à l'industrie des automobiles de toutes sortes et leur mise en valeur. La Compagnie pourra céder son nom à une autre Société d'exploitation si elle le juge utile, continuer ses opérations sous un autre nom. Le commerce de toutes marchandises à la commission et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 14 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 à la réserve spéciale; 6 0/0 d'intérêt au capital versé; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Cuénod, P. de Boissieu, F. Bentz-Audéoud, H. Charlois, A. Leresche.

Commissaire : M. G. Koch. 4036

COMPAGNIE ROUTIÈRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue Halévy, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : L'achat, la vente et la location de voitures automobiles et autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laverne, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Peugeot, J. de Neufville, Ed. Rott ✠, M. Fremyn. 4037

SOCIÉTÉ ANONYME

L'AUTOMOBILE

Siège social : 149, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Le capital social qui était de cent cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, a été porté à trois cent cinquante mille francs par la création de 2.500 actions nouvelles de 100 fr. (décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 1898). — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir du 18 mai 1897. — *Objet* de la Société : L'achat, la vente, la location, le remisage et l'entretien des véhicules automobiles sur routes ou sur rails, toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à la fabrication, au commerce et à l'exploitation des véhicules automobiles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénefices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Beau, A. Postel-Vinay, G. Rives, le baron A. Rogniat, Ch. de Loménie, comte H. de la Valette. 4038

LA MINERVE

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE

MOTEURS ET AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Cette Société, constituée en juin 1898, sous la dénomination de « La Nationale », société de construction de moteurs et automobiles, brevets H. Tenting, inventions françaises, a reçu les modifications suivantes :

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le mardi 7 février 1899, délibérant dans les termes des articles 36 et 42 des statuts, a décidé :

1° De réduire le capital social de 250.000 fr. à 200.000 fr., par suite de la rétrocession des apports de M. Tenting ; 2° d'annuler les actions et parts de fondateurs qui lui avaient été attribuées ; 3° et de modifier la dénomination sociale. Comme conséquence de cette résolution, les statuts sont modifiés comme suit : 1° les mots Brevets-H. Tenting sont supprimés (article 2), et la dénomination « La Nationale » est remplacée par « La Minerve » ; 2° le paragraphe premier de l'objet social est supprimé (article 5) ; 3° les articles 6 et 7 sont entièrement supprimés ; 4° les trois premiers paragraphes de l'article 8 sont remplacés par le suivant : « Le capital social est fixé à la somme de 200.000 fr. divisé en 400 actions de 500 fr. chacune à souscrire contre numéraire » ; 5° les deux derniers paragraphes de l'article 39 sont remplacés par le suivant : 90 0/0 aux actions ; 6° les paragraphes 5, 6, 7 de l'article 44 sont remplacés par le suivant : « Le surplus sera attribué aux actions ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Lacarrière, E. Le Maire, Ed. Lacarrière. 4039

LA POSTE ÉLECTRIQUE INTERNATIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : 100.000 obligations privilégiées de 100 fr. 4 0/0 donnant droit en outre à 25 0/0 des bénéfices. — *Objet* : L'établissement sur les voies carrossables de la France et de l'étranger de relais ou stations électriques pour la traction, l'éclairage et toutes autres applications de l'électricité. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 1er janvier 1899.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours si la réserve vient à être entamée. Il est en outre prélevé 10 0/0 pour le Conseil d'administration. L'excédent des bénéfices est réparti de la manière suivante : 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux obligations privilégiées. Cette allocation de 25 0/0 est exclusivement réservée aux 100.000 obligations dont il est parlé ci-dessus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Serge de Morny, Ch. de Tancarville-Chamberlaine, le baron G. de Fontenilliat.

Commissaire : M. Max Sergère. 4040

L'ÉLECTRIQUE
COMPAGNIE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DE VOITURES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 80, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : L'achat, la vente et la location des véhicules automobiles, l'industrie et le commerce des véhicules de toutes sortes et leur exploitation ; l'étude et la réalisation de toutes questions relatives aux transports, la prise et la vente de tous brevets et licences concernant les véhicules automobiles ; l'entreprise de tous transports privés ou publics et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant à l'objet social. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 11 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Megret et Courcier, notaires à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 60 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts de fondateur ; 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Argenvillier, de Seynes, Ducasse.

Commissaire : M. A. Darmancourt. 4041

SOCIÉTÉ ANONYME DES
AUTOMOBILES CANELLO-DURKOPP

Siège social : 7, villa des Bruyères Courbevoie, près Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication et le commerce de toutes voitures et de tous véhicules à traction mécanique d'un système quelconque, mais notamment des systèmes inventés et apportés par M. Cannellopoulos. La Société a été constituée le 27 février 1899 ; elle prendra fin le 30 septembre 1918. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 31 décembre ; tous les actionnaires en font partie.

Répartition des bénéfices : Un prélèvement pour la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint cent mille francs ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Vassort, E. Eisenmann, J. Canellopoulos, A. Strathmann, N. Durkopp.

Commissaire des comptes : M. H. Brau. 4042

SOCIÉTÉ ANONYME
D'AUTOMOBILISME ET DE CYCLISME

Siège social : 32, rue Caumartin, Paris

NOTICE

Capital social : Quarante mille francs, divisés en 400 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 9 ans, à partir du 21 novembre 1896. — *Objet* de la Société : L'étude de toutes questions ayant trait à l'automobilisme, la vélocipédie et à tous leurs accessoires, la prise et l'achat de tous brevets et leur mise en valeur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, 28, avenue de l'Opéra, Paris. — *Assemblée générale* : 1er mai de chaque année ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons au siège de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus : 5 0/0 à l'administrateur ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur-administrateur : M. le vicomte de Lanthonnye.

Commissaire des comptes : M. Edouail Cail.

4043

SOCIÉTÉ ANONYME DES
AUTOMOBILES MEUSIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Stenay (Meuse)

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet* de la Société est la construction et la vente de voitures automobiles. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 28 juillet 1898. 4044

SOCIÉTÉ ANONYME DES
AUTOMOBILES PEUGEOT

Siège social : Audincourt (Doubs), Dépôt à Paris, 83, boulevard Couvion-St-Cyr

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 1.000 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* de la Société : du 1er juin 1896 et 1er janvier 1921. — *Objet* de la Société : Fabrication des voitures automobiles. — *Notaire* qui a reçu l'acte :

Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : Premier mois de l'année. — *Paiement* des coupons à Audincourt.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Peugeot, Kreiss, L. Sahler, A. Fallot, R. Fallot.

Commissaire des comptes : M. G. Méguin.

Directeur-gérant : M. Armand Peugeot.

4045

SOCIÉTÉ ANONYME GÉNÉRALE FRANÇAISE

DES MOTEURS A PÉTROLE ET VOITURES AUTOMOBILES

Siège social : Faubourg de Cambrai Valenciennes

Le capital social, qui était de trente-cinq mille francs, a été porté à soixante mille francs par délibération du 4 avril 1896. — *Objet* : La construction de moteurs à pétrole et de voitures automobiles. 4046

SOCIÉTÉ ANONYME DE

TRACTION AUTOMOBILE

Siège social : 20, rue Pergolèse, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 100. — *Objet* : L'examen et l'étude, la création, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte de tous services de transports en commun des voyageurs ou des marchandises par traction automobile ou autre en France, dans les colonies et pays de protectorat français et à l'étranger, etc. La recherche et l'obtention auprès des pouvoirs publics, des municipalités, des administrations, des sociétés et des particuliers, de toutes concessions, entreprises et autorisations relatives auxdits services de transports, soit de personnes, soit de choses, soit de services publics, soit de correspondances, etc. L'acquisition de toutes autorisations ou concessions déjà obtenues. La construction, l'achat, la location et l'exploitation de tout matériel automobile ou autre, de tous établissements, de toutes entreprises et installations de traction automobile ou autre, ou tous autres moyens et matériel de transport employés ou à employer pour marchandises, voyageurs, services publics ou correspondances. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 24 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au moins des bénéfices nets pour le fonds de réserve prescrit par la loi; ce prélèvement n'est obligatoire que si le fonds de réserve est inférieur au dixième du capital ; 2° 5 0/0 affectés à la création de fonds spéciaux pour réserves extraordinaires ou à l'amortissement d'immobilisations ; 3° somme nécessaire au paiement de l'intérêt à 5 0/0 l'an du montant des versements faits sur les actions. Le tout sans qu'il y ait lieu à un rappel d'une année sur l'autre. Le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 aux parts bénéficiaires ; 60 0/0 aux actions ; toutefois, après les 10 0/0 au Conseil d'administration, il sera réparti, savoir : 1° Quand le capital social aura été porté à 300.000 fr. : 15 0/0 aux parts bénéficiaires ; 75 0/0 aux actions ; 2° Quand le capital social sera de 500.000 fr. ou supérieur à ce chiffre : 10 0/0 aux parts bénéficiaires ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Courtier, A. Dufrêne, E. Fréville, J. Lorin, L. Landry, Méry-Picard.

4047

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VOITURETTES AUTOMOBILES

Siège social : 163, avenue Victor-Hugo Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 20 juin 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication, la location et la vente de véhicules automobiles, pièces et accessoires. La fabrication et la vente de moteurs et machines de toutes natures. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Poletnich, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Canet, Mathieu, Desgrand, Armand Jouët-Pastré. 4048

SOCIÉTÉ DES ANCIENS

ÉTABLISSEMENTS PANHARD ET LEVASSOR

Siège social : 19, avenue d'Ivry, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 500 actions de 10.000 fr., entièrement libérées nominatives et ne sont pas cotées. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 20 juillet 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication

des voitures automobiles, des machines et outils pour le travail du bois, des lames de scies, les constructions mécaniques de toutes sortes, la fabrication et la vente de tous appareils et accessoires rentrant dans ces objets. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris. — *Assemblée générale* : Première quinzaine de mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social ; 5 0/0 aux actionnaires sur le montant des versements effectués. L'assemblée générale pourra, sur la proposition du Conseil d'administration, affecter telle part de bénéfices qui sera jugée convenable. Puis du surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, à partager entre eux dans la proportion qu'ils jugeront convenable ; le solde : 5 0/0 au Conseil d'administration pour les répartir ainsi qu'il avisera et 95 0/0 aux actionnaires.

Observations : Il a été vendu en décembre 1898, une action par-devant notaire au prix de 26.000 fr. Le dividende de l'exercice 1898 sera de 2.300 fr. environ par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis-François-René Panhard, Adrien-Hippolyte-François Panhard, Gottlibe Daimler, Baptiste-Pierre-Emile Garnier, Charles-Amédée Descubes-Desgueraines, Charles-Georges-Julien Perron, Marie-René de Kniff, Gustave-Adolphe Clément, Ph. Bouhey.

Commissaires des comptes : MM. Prévost et Lucius. 4049

SOCIÉTÉ DES

AUTOMOBILES ET AUTOMOBILETTES RHEDA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
63, *rue de la Folie-Méricourt, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 25 francs. — *Parts* de fondateurs : 300. — *Objet* : 1° La mise en valeur et l'exploitation tant en France qu'à l'étranger des brevets et inventions ci-après apportés à la Société par M. Albert Schmidt, ainsi que de toutes additions ou perfectionnements audit brevet ; 2° l'exploitation éventuelle et la mise en valeur également éventuelle des découvertes et idées appartenant à M. Albert Schmidt pour lesquelles il a déjà demandé des brevets ou que la Société demandera dans l'avenir de faire bréveter. Lesquelles exploitation et mise en valeur pourront aussi se faire au moyen de la vente des brevets, de la concession de licences, de la création de Sociétés dans lesquelles la Société présentement constituée pourra s'intéresser ; 3° l'acquisition, la création ou la location de toutes usines ou immeubles nécessaires au fonctionnement de ses services, la revente desdites usines ou immeubles ; 4° l'acquisition, la location et la vente de tous matériel, machines-outils ou outils ; 5° la reprise de toute entreprise déjà établie, ainsi que la fusion avec toutes autres Sociétés ; 6° l'acquisition et l'exploitation de toutes inventions, découvertes et idées concernant les automobiles en général. Et toutes opérations quelconques se rattachant à l'objet sus-indiqué. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; 2° les sommes nécesaires au paiement de l'intérêt à 6 0/0 l'an du montant libéré des actions. Le tout sans qu'il y ait lieu à un rappel d'une année sur l'autre ; 3° 5 0/0 au Conseil d'administration ; 4° 15 0/0 au directeur. L'excédent sera réparti comme suit : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maurice-Georges Amson, fabricant, 67, rue de la Folie-Méricourt, à Paris ; Léon Cattfla, négociant, 2, rue du Châteaudun, à Paris ; Bernard Franck, fabricant à Paris, 48, rue Claude-Vellefaux, Meyer Kahn, fabricant à Paris, 105, rue de la Pompe. 4050

SOCIÉTÉ DES

AUTOMOBILES DU CALVADOS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CH. GUERRIER ET Cie

Siège social : 17, *rue au Canu, Caen*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet*

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'AUTOMOBILES Ancienne Société MOUTER & Cie

77 *bis*, avenue de la Grande-Armée, PARIS

Vaste Garage - Livraison immédiate de Voitures Automobiles - Exposition permanente

RÉPARATIONS — LEÇONS — ÉCHANGE TÉLÉPHONE 524-27

de la Société est le transport en commun des voyageurs et le transport des marchandises entre la ville de Caen et Caumont-l'Eventé, en passant par Tilly-sur-Seulles, au moyen de trains à vapeur sur route, sans rails, système Scotte. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Duchemin, notaire à Caen. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 1/5 au gérant ; 1/5 comme fonds de réserve ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Biré, Debaux, Grégoire, Marie, Barbulée.

Gérant : M. Ch. Guerrier. 4051

SOCIÉTÉ DES

AUTOMOBILES KOCH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue de Berlin, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 300. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en France du système Kock, pour la construction d'une voiture automobile actionnée par un moteur spécial à pétrole, la fabrication, le montage, l'achat, la vente, la location en France des voitures automobiles construites d'après ce système, et généralement toutes opérations industrielles et commerciales relatives ou se rattachant à l'automobilisme, mais en employant toujours le moteur sus-énoncé. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 25 novembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Hannoyer, G. Sautter, M. Koch, N. Baer, G. Anthoni, F. Fouché. 4052

SOCIÉTÉ COMMERCIALE

D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE SOCIÉTÉ

MOUTER ET Cie

Siège social :
77 bis, avenue de la Grande-Armée, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 6.000. — *Objet* : L'achat, la vente, l'échange, la location, la construction, la réparation de voitures automobiles et en général tout ce qui se rattache à l'automobilisme. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; elle se compose des propriétaires de 100 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour les employés ; le solde : 50 0/0 aux actions, 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Chabert, A. Lafaurie, G. d'Entraigues, Charpentier, Mouter.

Directeur : M. Mouter. 4053

SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DES

VOITURES AUTOMOBILES A 2 ET 3 PLACES

(SYSTÈME FAUGÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *rue des Mathurins, Paris*

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. 4054

SOCIÉTÉ CONTINENTALE

D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue de Cavé Levallois-Perret (Seine)*

NOTICE

Le capital social, qui était de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., a été porté à deux millions cinq cent mille francs par la création de 1.500 actions nouvelles de 100 francs (décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1897). — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Constitution* : En 1897. — *Objet* de la Société : La construction de voitures automobiles actionnées par quelque moteur que ce soit, notamment par l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Théret, à Paris. — *Paiment* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; le solde : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Chaumier, boulevard Bineau, 32, Levallois-Perret ; G. Croqueville, 18, rue de Siam, Paris ; G. Dupont, 8, à Andresy (Seine-et-Oise). 4055

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE

MOTEURS AUTOMOBILES BREVETS LANDRY ET BEYROUX M.-L.-B.

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Paris

Capital social : Trois cent soixante-cinq mille francs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *La deuxième assemblée générale* constitutive a eu lieu le 9 octobre 1897. 4056

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'OMNIBUS ET DE VOITURES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 100, *boulevard Pereire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., libérées de 200 fr. — *Parts* de fondateurs : 300. — *Objet* : 1° Faire en France, dans les colonies et à l'étranger, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, toutes opérationss, affaires ou entreprises commerciales, financières, industrielles, même immobilières, se rattachant à l'industrie des transports particuliers ou en commun par voitures automobiles, et accessoirement l'emploi pour tous objets d'énergie ou de force non utilisées dans les entreprises de transports. Elle peut notamment : 1° Obtenir toutes autorisations ou concessions, les acquérir ou rétrocéder ; 2° acquérir, exploiter, vendre ou prendre des brevets ou des licences se rattachant à l'application de la vapeur et de l'électricité ou de tous autres systèmes, comme moyens de traction sur rails et sur routes ; 3° construire, acheter, exploiter, affermer et vendre toutes usines, ainsi que toutes voies ferrées et tramways à traction électrique ou autre ou tous autres moyens de locomotion employés ou à employer pour le transport particulier ou en commun. Enfin créer ou exploiter des entreprises de voitures roulant sur les routes ordinaires et accessoirement des services des bateaux ; 4° entreprendre et exécuter toutes opérations de voirie se rattachant à l'installation des chemins de fer ou tramways ; 5° participer dans le capital des Sociétés ayant le même objet qu'elle-même, constituer ces Sociétés ou intervenir dans cette constitution par voie d'apport ou autrement ; 6° construire, vendre, acquérir, exploiter des voitures automobiles de toute nature pour transports particuliers ou en commun. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 9 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit avant la fin de juin ; tous les actionnaires ont le droit d'y assister.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 ou 1/20 pour la constitution de la réserve légale jusqu'à concurrence du dixième du capital social ; 2° la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actionnaires sur le montant de leurs versements ; 3° 10 0/0 du surplus qui seront attribués au Conseil d'administration ; 4° une somme qui sera destinée à la création d'un fonds de prévoyance dont l'assemblée générale déterminera le montant et les applications sur la proposition du Conseil d'administration. Le solde sera réparti comme suit, savoir : 33 0/0 aux parts bénéficiaires et 67 0/0 entre tous les actionnaires proportionnellement aux actions par eux possédées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Level, A. Ellissen, A. de Biedermann, Ch. Paulmier, H. Haguet, L. Molinos. 4057

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
1, *quai National, Puteaux (Seine)*

NOTICE

Le capital social, qui était de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., a été porté à un million deux cent mille francs, par la création de 1.200 actions nouvelles de 500 fr. (Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 1898). — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* : 500 de fondateurs. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 30 avril 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des véhicules automobiles et des moteurs destinés à les actionner, et ce d'après tous procédés existants ou à découvrir par la suite, l'industrie de la carrosserie et des moteurs de toutes natures, et à toute destination. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; après ces prélèvements : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour rémunérations au personnel ou à la direction ; 80 0/0 aux actionnaires et 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lucas, rue Ampère, 64, à Paris ; T. Olibet, chemin de Banquey, à Talence (Gironde) ; Underberg, rue de la République, à Doulon (Loire-Inférieure) ; A. Charrières, 45, boulevard Haussmann, Paris.

Directeur : M. E. Chauveau. 4058

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'AUTOMOBILES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *rue de Choiseul, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 3.000. — *Objet* : Le commerce des voitures et moteurs électriques et des différents appareils et produits s'y rattachant ; l'exploitation des brevets, licences ou procédés, qu'elle viendrait à acquérir concernant l'industrie automobile et en général toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet principal. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 15 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Lavoignat et Dufour, notaires à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu entre le 1er novembre et le 1er mai ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; une somme pour la réserve extraordinaire et le solde : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Moriano de Cuadra, G. Zossenheim, G. Renard, V. Hurtado.

Commissaire : M. A. Caro. 4059

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES

VÉHICULES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *Objet* : La fabrication, l'achat, la vente, la location, le remisage des véhicules automobiles, la prise, l'acquisition des brevets et licences concernant les véhicules automobiles de leurs emplois ; la prise de participation dans les Sociétés d'exploitation de ces véhicules, la création des Sociétés, et d'une façon générale toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à la fabrication, au commerce et à l'exploitation des véhicules automobiles. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir d'octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblee générale* a lieu dans le courant du 1er semestre ; tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de 1er dividende, 5 0/0 des sommes dont elles seront libérées ; 3° 10 0/0 au Conseil d'administration. Enfin, le surplus des bénéfices sera réparti comme suit : 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux fondateurs ou à leurs ayants droit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Sylvain, F. Pictet, Emile Albanel, L. Château. 4060

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

MOTEURS ET AUTOMOBILES LÉGERS

SOCIÉTÉ CIVILE
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège social : 17, *rue Blanche, Paris*

NOTICE

Le capital social est représenté par 125 parts, sans valeur nominale. — *Objet* : Faire face aux frais de toute nature nécessités par l'application des brevets et les études s'y rapportant.

Gérants : MM. le comte de Balincourt, Richard. 4061

SOCIÉTÉ DES

MOTEURS ET VÉHICULES AUTOMOBILES
(SYSTÈME FILTZ)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *boulevard Malesherbes Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les*

titres sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 26 décembre 1894. — *Objet* de la Société : La construction et l'exploitation d'un moteur rotatif à piston hélicoïdal, à vapeur, pétrole ou air comprimé du système Filtz, ou de tous autres créés ou à créer, d'un ensemble d'accessoires pour les moteurs de tout véhicule, l'utilisation de ces moteurs à tous usages industriels quelconques, et généralement toutes entreprises commerciales et industrielles se rattachant à l'objet de la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; ensuite la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actionnaires sur le montant du capital dont les actions seront libérées. Les sommes restant disponibles après ces prélèvements sont réparties comme suit : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ravenez.
Membres : MM. Bergaud, Francœur.
Administrateur-délégué : M. Poidatz.
Commissaire des comptes : M. Zerling. 4062

SOCIÉTÉ DES

VOITURES AUTOMOBILES DES ETABLISSEMENTS DECAUVILLE AINÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *boulevard Malesherbes Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 5.000 entièrement libérées, remises en représentation d'apports et 5.000 libérées de 125 fr. — *Dividende* pour les huit mois de l'exercice 1898, 6 0/0. — *Objet* : 1° La construction et l'exploitation des moteurs et voitures ou véhicules automobiles de tous systèmes, et destinés à tous usages industriels quelconques ; 2° l'acquisition, l'exploitation, la vente ou la prise de tous brevets, licences, mentions, marques et procédés quelconques, rentrant dans l'objet de la présente Société en France et à l'étranger ; 3° la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à un des objets précités, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, fusion ou autrement ; 4° et généralement toutes entreprises commerciales et industrielles se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 30 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; ensuite la somme nécessaire pour servir un intérêt de 5 0/0 aux actionnaires, sur le montant de leurs actions. Les sommes restant disponibles après ces prélèvements seront distribuées comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration, et le surplus : soit 90 0/0 aux actionnaires comme complément de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis-Paul-Woldemar Ravenez, propriétaire à Neuilly-sur-Seine, boulevard Victor-Hugo, 26 ; Alfred Poidatz, ingénieur à Paris, avenue Malakoff, 159 ; Charles-Henri Chalupt, à Paris, rue de la Boétie, 40. 4063

SOCIÉTÉ DE

VOITURES AUTOMOBILES

« LA PARISIENNE »

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
71, *avenue de la Grande-Armée, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 450 actions de 500 fr., dont 50 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apport et 400 libérées de 125 fr. — *Objet* : La fabrication, la vente et la location des voitures automobiles et de tous moteurs à pétrole ou autres, l'acquisition et l'exploitation de tous brevets ou licences, d'exploiter tous brevets relatifs à ce genre d'industrie, la prise de tous brevets s'y rapportant, la cession de ces brevets ou de toute licence d'exploitation, l'acquisition de toutes maisons similaires, en un mot, et d'une façon générale, l'exploitation de tout ce qui a trait à la locomotion automobile, aux moteurs et à leurs accessoires. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 7 octobre 1898.

4064

SOCIÉTÉ DES

VOITURES ÉLECTRIQUES ET DES ACCUMULATEURS S. B. G.

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *avenue de Madrid Neuilly-sur-Seine*

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 1.100 ont été remises en représentation

d'apports. — *Parts* de fondateurs : 3.500. — *Objet* : L'exploitation en France et à l'étranger de tous brevets ou licences de brevets concernant les automobiles à traction électrique ou par tous autres moteurs, ainsi que la construction et la vente de ces automobiles en France et à l'étranger. L'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de tous brevets ou licences de brevets concernant les accumulateurs électriques, ainsi que leur construction ou leur vente. La location et l'entretien de toutes machines et de tous accumulateurs. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir d'août 1898.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux actions. Le surplus sera réparti comme suit : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 en amortissement du capital et du matériel dans la proportion qui sera déterminée par le Conseil. Le solde sera réparti : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Belmann, R. Bouquet, E. Dreyfus, A. Oudin, G. Schivre. 4065

SOCIÉTÉ DES

VOITURES ÉLECTRIQUES

(SYSTÈME KRIEGER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 80, *rue Taitbout*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisés en 40.000 actions de 100 fr., dont 22.000, entièrement libérées, attribuées en représentation d'apports et 18.000 libérées de 50 fr. — *Objet* : 1° La mise en exploitation soit par elle-même, soit par des Sociétés locales constituées à cet effet, soit par des particuliers, tant en France qu'à l'étranger, de divers brevets pris ou à prendre pour des systèmes de traction électrique, inventés par M. Louis Krieger, l'un des soussignés, étant entendu que ces systèmes sont applicables aux voitures de place, aux voitures de luxe et de remise, aux omnibus pour transports en commun, aux voitures de commerce, de factage et de messagerie, aux tramways, tramcars, etc.- 2° l'obtention de la part des municipalités, des départements ou de l'Etat, de concessions spéciales pour le transport de voyageurs et de marchandises, où seront appliqués lesdits systèmes de traction électrique ; 3° l'exploitation des concessions obtenues par elle, ou la rétrocession de ces concessions à des Sociétés locales d'exécution et d'exploitation ; 4° la fabrication du matériel et de l'outillage devant servir à son exploitation ; 5° l'achat et la location, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ainsi que la construction et l'aménagement de tous bâtiments jugés utiles à l'exercice de son industrie ; 6° la participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rattachant à l'automobilisme, et ce, par voie de création de Sociétés, par voie d'apports ou de fusion ou par tous autres moyens ; 7° la location ou le fermage de tout ou partie de son exploitation ; 8° la vente et l'achat de tous brevets français et étrangers, et la concession de licence à des tiers. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 31 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chatelain, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; somme nécessaire pour assurer un dividende de 5 0/0 aux actions ; le surplus des bénéfices sera réparti comme suit : 80 0/0 à titre de second dividende aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Comité de direction ; 5 0/0 pour le personnel dans des conditions déterminées par un règlement d'intérieur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Argenvillier.

Vice-président et administrateur délégué : M. A. Darmancourt.

Membres : MM. L. Krieger, A. Brun, N. Charpentier.

Commissaire : M. A. Aussel. 4066

VOITURES ÉLECTRIQUES DE PARIS

(SOCIÉTÉ D'ÉTUDES)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Boudreau, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Objet* : 1° La recherche et l'étude de tous systèmes de traction automobile et plus spécialement au moyen de l'électricité ; 2° l'obtention et l'acquisition de tous brevets, licences et procédés y relatifs ; l'aliénation de ces brevets et procédés ; la concession de toutes licences ; 3° la construction, le commerce et l'exploitation des voitures automobiles de tous systèmes et d'appareils s'y rapportant. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes entreprises de transports par voie de commandite ou autrement, et, en général, faire toutes opérations mobilières se rattachant par un côté quelconque à l'industrie et à l'exploitation de la traction en France, dans les colonies et pays de protectorat et à l'étranger, soit directement soit indirectement, par voie de création de Sociétés particulières et de participation dans celles existantes. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 21 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris, le 8 juin 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 90 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Dupuis, G. Sciama, F. Richard, A. de Bovet, Monthiers, E. Lemoine, G. Siegried. 4067

LISEZ TOUS LES JOURS,
DEMANDEZ PARTOUT !

5 centimes LE NUMÉRO

JOURNAL DES

SPORTS

5 centimes LE NUMÉRO

DERNIÈRES INFORMATIONS

DU CYCLISME
DE L'AUTOMOBILISME
DE L'ATHLETISME
DU YACHTING
DU ROWING
DE L'HIPPISME
DE LA GYMNASTIQUE
DE L'ESCRIME
DE LA CHASSE
DE LA BOXE
DU TIR, ETC.

LE JOURNAL DES SPORTS

le seul Organe complet de tous les Sports est en vente partout

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
PARIS — 4, Faubourg Montmartre — PARIS

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

LÉON LAURENT

Fournisseur breveté de la Maison Royale du Portugal
REIMS (Marne)

DÉPOT A PARIS { 6, Square de l'Opéra
Et 22, rue Caumartin

GRAND GRENANT	3	CARTE NOIRE Demi-Sec 1893.	7
CARTE BLANCHE	4.	CARTE NOIRE Brut 1892.	8
CARTE NOIRE Brut 1893.	7	EXTRA Demi-Sec 1889.	9

Tous ces Vins pris à Reims

Augmentation de 0.50 par 2/2 Bouteille

MÉDAILLE D'OR
Exposition de Lille 1897

TÉLÉPHONE
248-19

CYCLES

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CYCLES ET AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Darboy, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées, et 760 libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de janvier 1894. — *Objet* de la Société : L'exploitation de l'établissement de M. Onfray, pour la fabrication et la vente des vélocipèdes, accessoires, machines à coudre et autres; la fabrication, la vente, la location, l'achat, tant en France qu'à l'étranger, de tous vélocipèdes, accessoires, pièces détachées et de tous objets de mécanique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Onfray, A. Heitz-Boyer. 4068

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CYCLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
23, *avenue des Champs-Elysées, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 1000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 30.000. — *Obligations* : 651 obligations de 500 fr., émises à 450 fr., remboursables jusqu'en 1924. Intérêt : 25 fr. — *Durée* de la Société : 80 ans, à partir du 13 janvier 1894. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente de tous articles relatifs à la vélocipédie et plus spécialement de la marque « Cycles Rochet »; exploitation du manège Petit, — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 6 0/0 au capital versé; 15 0/0 au Conseil d'administration; le solde : 45 0/0 au fondateur; 55 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Machiels, Augustin Petit et Charles Richard.

Commissaires des comptes : MM. Gustave Pinta et Lebienvenu.

Directeur : M. Hippolyte Petit. 4069

LA CLÉ DES CHAMPS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 78, rue Miromesnil, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 500 d'apports, attribuées à M. Xavier de Bejarry, en représentation de son apport. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tollu. — *Durée* de la Société : 32 ans, à partir de février 1897. — *Objet* de la Société : Fabrication et commerce de vélocipèdes, et exploitation des brevets et système Bejarry, brevet n° 258923.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul-Henri Dugout, François-Xavier de Bejarry et comte de Ferré du Péroux. 4070

SOCIÉTÉ A. DARRACQ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Quai de Suresnes, Suresnes

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à dater du 25 février 1897. — *Objet* de la Société : Fabrication de pièces détachées pour vélocipèdes, automobiles, mécanique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Marc. — *Assemblée générale* en janvier; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer une réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 30 0/0 au gérant, tant que ce sera M. Darracq ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Clément, Clapeyron, Grimault Roger et Tillier.

Directeur : M. A. Darracq. 4071

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CYCLE OURAGAN

(ÉTABLISSEMENT DOMBRET AINÉ)

Siège social : 32, *rue de la Bourse*
Saint-Étienne

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 25 novembre 1893. — *Objet* de la Société : Fabrication de cycles et mécaniques de précision, l'exploitation des établissements Dombret aîné et de la marque Ouragan. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Fessy, Moyse et Balay, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* : 4e semestre. — *Paiement* des coupons à Saint-Etienne, chez MM. S. Berne et Poisson, banquiers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme au compte d'amortissement ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Simon.
Membres : MM. S. Berne, Ch. Gros, C. Faujat.
Administrateur-délégué : M. J. Poisson.
Commissaire des comptes : M. J.-B. Gardon, à Saint-Etienne. 4072

CONSTRUCTION DE CYCLES ET D'AUTOMOBILES

(LA MARQUE GEORGES RICHARD)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Théophile-Gautier*
Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, portées à 1.000.000 le 1er septembre 1897 (2.000 actions). — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Duree* de la Société : 30 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : L'acquisition et l'exploitation de l'établissement industriel de fabrication de cycles, exploité à Paris, rue d'Angoulême, 110, par M. G. Richard ; la construction et la vente de voitures automobiles et toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à cette fabrication. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 12 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour rémunération aux administrateurs délégués, directeurs et sous-directeurs ; 8 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires. 4073

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

DE CYCLES ET AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CHAVANET, GROS, BICHARD ET Cie

Siège social : *chemin du Rez*
Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent millle francs, divisé en 25.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la construction et la vente des cycles, automobiles, moteurs divers, et de toutes choses se rapportant aux cycles, automobiles et à la construction mécanique en général. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir de juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fougerolle, notaire à Saint-Etienne. — *L'assemblée générale* a lieu en août ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 30 0/0 à la gérance ; 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jéramec, J. Delomier, J. Pitiot, E. Giroud, L. Lamaizière, J. Courbière, L. Goudefer, R. Escoula. 4074

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

CYCLES ET AUTOMOBILES LIBERATOR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, *rue Cartier-Bresson*
Pantin (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 500 fr., entièrement libérées. —

L'objet de la Société est la fabrication, la location et la vente, tant en France qu'à l'étranger, de vélocipèdes, cycles, motocycles et automobiles, pièces ou accessoires quelconques s'y rapportant ou se rapportant à toute autre industrie mécanique, l'exploitation de tous brevets, licences et procédés relatifs à cette fabrication ; l'acquisition ou la prise en location ou sous-location d'usines, machines, outillage, marchandises, brevets et licences, marques de fabrique, maisons de commerce, manèges et vélodromes ; la création d'usines, manèges, vélodromes, comptoirs et succursales, tant en France qu'à l'étranger ; et d'une manière générale toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, financières et commerciales se rattachant par un côté quelconque à l'objet de la présente Société. — *La durée* de la Société est de 25 ans à partir du 25 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mare, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour la constitution d'un fonds de prévoyance ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Dupont, A. Viard, L. Perrier.

Commissaire des comptes : M. S. Marson. 4075

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

CYCLES ET DES AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Toulouse

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr. — *Objet* : La fabrication des cycles et des voitures automobiles. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Duguet, notaire à Toulouse.

Observation : La souscription aux actions de cette Société a eu lieu en janvier 1899 ; elles étaient payables : 25 fr. en souscrivant, 25 fr. à la répartition et 50 fr. suivant décision du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. le marquis de Boéry, Darasse, Guitard, Mullenheim, Viners. 4076

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE

CYCLES ET AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
60, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 13.250 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est : 1° L'exploitation du monopole pour la France et l'Espagne et les colonies françaises de la vente et la fabrication des Cycles Rudge ; 2° l'exploitation du monopole pour la France, les colonies françaises et les pays de protectorat français de la vente des Cycles Rambler ; 3° (a) l'exploitation de la marque Fulmen pour bicyclettes. (b) L'exploitation de la maison Lefebvre à Cambrai, de ses brevets, notamment celui du pédalier Mono ; de tout ce qui concerne son affaire. (c) L'exploitation du monopole pour la France, les colonies et les pays de protectorat français, de la vente et de la fabrication des cycles marque Withworth, exploitations apportées à la Société ; 4° la fabrication, l'achat et la location, tant en France qu'à l'étranger, de vélocipèdes, cycles, pièces ou accessoires quelconques se rapportant à la vélocipédie ou à toute autre industrie mécanique ; 5° l'exploitation de tous brevets, licences et procédés relatifs à cette fabrication ; 6° tout ce qui a trait aux automobiles, comme fabrication, ventes, achats ou location ; 7° l'acquisition ou la prise en location, sous-location d'usines, machines, outillages, marchandises, marques de fabrique, maisons de commerce se rattachant aux industries ci-dessus nommées ; 8° et d'une manière générale toutes les opérations mobilières et immobilières, industrielles, financières et commerciales se rattachant par un côté quelconque à l'objet de la présente Société. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 25 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Manuel et Albert Morel d'Arleux, notaires à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 à titre de réserve supplémentaire pour amortissement du matériel et de l'outillage ; 5 0/0 pour fonds de prévoyance ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Charmet, Lefebvre, Paillès.
Commissaires des comptes : MM. Claperon et Humblot. 4077

SOCIÉTÉ LAMPLUGH

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

LAMPLUGH ET Cie

Siège social : 66, rue Kléber
Levallois-Perret

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante-quinze mille francs, divisé en 550 actions de 500 fr. dont 439, entièrement libérées, attribuées en représentation d'apports et 111 libérées de 250 fr. — *Objet* : L'exploitation de l'usine de construction de selles vélocipédiques et tous accessoires, apportée à la Société ; La construction de nouvelles usines, s'il y a lieu ; la fabrication et le

commerce des selles et accessoires pour vélocipèdes, ainsi que tous articles en cuir ; et en général tout ce qui se rattache à ladite exploitation ou à l'industrie dont s'agit ou à des industries similaires. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 8 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de janvier qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 80 0/0 aux actions et 20 0/0 à la gérance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Barclay, L. Duclos, W. Lamplingh. 4078

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES

AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 202, rue Bert, Lyon

NOTICE

Le capital social, qui était de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., dont 156 entièrement libérées, a été porté à cinq cent mille francs, par délibération du 7 janvier 1898 et à un million par délibération du 9 mars 1899. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Durée* de la Société : 25 ans à partir du 26 juillet 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication, la location et la vente, tant en France qu'à l'étranger, de vélocipèdes, voitures automobiles, moteurs, machines-outils, travaux à façon. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me P. Bernard, à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois qui suivent la fin de l'exercice qui s'est clos le 31 octobre. — *Paiement* des coupons aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à un quart du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Boussand.

Membres : MM. Edel, Duplan, Godinet, Roche, Rochet, Schneider, Zafiropulo.

Administrateurs-délégués : MM. Rochet et Schneider. 4079

THE CLEVELAND MACHINES SCREW COMPANY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cleveland (Ohio) U.-S.-A.

Le capital social est de trois millions, divisé en 30.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Dividende* en 1898 : 6 0/0. 4080

SOCIÉTÉS DIVERSES

LE VÉLODROME DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rond-point du Prado Marseille

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée* de la Société est de 10 ans. 4081

LE VÉLODROME ROUENNAIS H. LAMBARD ET Cie

Siège social : Rouen

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *La durée* de la Société est de 18 ans, à partir du 23 mars 1895 en liquidation à partir du 30 mars 1899.

Liquidateur : M. H. Lambard. 4082

MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC

MICHELIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Clermont-Ferrand

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., sur lesquelles un million sept cent mille francs ont été versés. — *Obligations* : 1.400 obligations de 500 fr. 4 0/0 émises à 485 fr., en décembre 1898, remboursables en 25 ans par tirages annuels ayant lieu le 30 septembre ; le remboursement des titres a lieu le 31 décembre suivant ; les coupons de ces obligations sont payables par moitié, les 30 juin et 31 décembre. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu les 15 et 23 juillet 1863.

Dividendes distribués :

Années	Dividendes	Capital
1893. . . .	6 0/0 pour	900.000
1894. . . .	10 0/0 —	900.000
1895. . . .	16 0/0 —	900.000
1896. . . .	18 0/0 —	900.000
1897. . . .	17 0/0 —	1.600.000

4083

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ATELIERS

P. SAGE

Siège social : 57, rue Emeriau, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., dont 3.550 entièrement libérées, remises en représentation d'apports et 2.450 libérées de 50 fr. — *Parts* de fondateurs : 110. — *L'objet* de la Société est : 1° La fabrication des pièces détachées pour voitures automobiles et pour cycles, et accessoirement la fabrication des voitures automobiles et des cycles et en général de toutes pièces mécaniques ; 2° spécialement l'exploitation de l'établissement de constructeur-mécanicien pour le même objet possédé par M. Sage, 57, rue Emeriau, à Paris ; l'acquisition ou la prise à loyer, l'édification de tout immeuble, l'achat ou la location de tout bon mobilier pouvant concourir au développement de l'industrie de la Société, la participation, sous quelque forme que ce soit, de la Société, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet, soit par voie d'apport, de fusion ou de création de société nouvelle, soit par tout autre moyen. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 13 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Manuel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; l'excédent : 40 0/0 aux parts de fondateurs ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Sage, Bérend, Ed. Auscher, Bélin, Kraushaar.

Commissaire : M. Grillet. 4084

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TERRAINS ET VÉLODROMES DE CHOISY-LE-ROY

Siège social : 54, *avenue Bosquet, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Duree* de la Société : 20 ans, à dater du 14 avril 1896. — *Objet* de la Société : L'achat et la vente de tous terrains situés à Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, l'exploitation du vélodrome, des restaurants, bals, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Georges Dauchez, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. De May père, Adam Bizot, Henri Ravel.

Commissaire des comptes : M. Stanislas Bizot. 4083

SOCIÉTÉ ANONYME DU

VÉLODROME DE ROUBAIX

Siège social : La Verte-Rue, Croix

Le capital social est de cent soixante mille francs. — *La durée* de la Société est de 12 ans, à partir du 3 décembre 1898. 4086

SOCIÉTÉ DES ANCIENS

ÉTABLISSEMENTS ÉDELINE ET DES PNEUMATIQUES FRANÇAIS GALLUS

Siège social : 33, quai National, Puteaux (Seine)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 20 années, à partir du 15 janvier 1894. — *Objet* de la Société : Fabrication, vente de tous articles caoutchouc et pneumatique français « Gallus ». — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Administrateur-délégué : M. L. Edeline.

Directeur des Usines : M. C. Bouquillon. 4087

SOCIÉTÉ DES

APPAREILS A CHANGEMENT DE VITESSE

SYSTÈME MONNIOT ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63 bis, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 200 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont

au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs: 400. — *Dividendes* distribués : En 1894-95, 6 0/0 ; 1895-96, 6 0/0 ; 1896-97, 50 0/0 et 18 fr. 75 par parts de fondateurs ; de plus, le capital social a été remboursé intégralement. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 20 mai 1894. — *Objet* de la Société : L'exploitation en France et à l'étranger pour la propagation d'un appareil de changement de vitesse, applicable à la vélocipédie et à tous autres véhicules. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblee générale* en juillet. — *Paiement* des coupons, à Paris.

Répartition des bénéfices : 25 0/0 aux actions ; 75 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Conrad, Hector, Gérard, C. Rachimont.

Commissaire des comptes : M. G. de Paleville.

4088

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux) . . . . . 5 fr. 50
— DRY VERZENAY (Moyen) . . . . . 7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — GRAND SEC (Sec) . . . . . 8 fr. »
GOUT ANGLAIS. — EXTRA DRY ENGLAND (Très sec) . . . . . 8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

*qui possède les dossiers de plus de **dix mille** sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XXXIX

VERRERIES

CRISTALLERIES & VERRERIES

COMPAGNIE RUSSO-BELGE
D'INDUSTRIES VERRIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Manage (Belgique)

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions privilégiées de 100 fr. ; il existe aussi 15.000 actions ordinaires, sans désignation de valeur. — La Société a été constituée par acte passé devant le notaire Van Halteren, le 2 février 1899, et publié aux annexes du *Moniteur belge*, le 15 février 1899, sous le n° 590.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lazare de Poliakoff, ingénieur administrateur de la Banque de Saint-Pétersbourg et de l'Azoff, à Saint-Pétersbourg.

Vice-président : M. Emile de Clercq, président du Conseil d'administration des Cristalleries de Manage, à Bruxelles.

Administrateur-délégué : MM. Louis Botte, administrateur-directeur des cristalleries de Manage, à Manage.

Membres : MM. le colonel Michel Koliankowsky, ingénieur, administrateur de la Compagnie russo-belge des produits céramiques Now, à Saint-Petersbourg ; Basile Widder, maître de verreries à Saint-Pétersbourg ; Pierre-Henry Martens, notaire à Olsene, membre du conseil supérieur d'agriculture de Belgique ; Edmond Wolfcarius-Baudoux, industriel à Bruxelles.

Commissaires : MM. Edgard de Kartsoff, conseiller aulique à Saint-Pétersbourg ; Gustave Beukers, avocat à la Cour d'appel, à Bruxelles.

4089

CRISTALLERIE DE LYON

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTION

TH. CARRÉ ET Cie

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Obligations* : 300 obligations de 500 fr. 3 0/0, émises en juillet 1886 à 450 fr., remboursables à 500 fr. en 20 ans, par tirages annuels ayant lieu le 1er octobre. Intérêt 25 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre. — *Dividendes* distribués : En 1886, 12 fr. 50 ; en 1890, 10 fr. ; en 1891, 15 fr. — *Durée* de la Société : 20 ans, du 1er janvier 1884 au 31 décembre 1904. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente des cristaux et de tout ce qui se rattache à cette industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en janvier. — *Paiement* des coupons au siège social par semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour l'amortissement ; 6 0/0 du capital versé ; le surplus, 10 0/0 au personnel : 20 0/0 au gérant ; 70 0/0 aux actionnaires, sur lesquels on prélèvera 20 0/0 pour la réserve jusqu'à 1/4 du capital social.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Camille Guigou.
Membres : MM. C. Guillard, Maurice Piaton.
Gérant : M. Th. Carré.

4090

CRISTALLERIES DU VAL SAINT-LAMBERT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Val Saint-Lambert (Belgique)

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, représentés par 8.000 actions de 500 fr. ; la Société a émis 4.000

obligations de 500 fr. — *Titres* : Au porteur. — Société constituée le 31 juillet 1879. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce de cristaux, demi-cristaux, gobeletteries, et de tous produits analogues ainsi que toutes les opérations qui se lient à cette fabrication et à ce commerce. — *Assemblée générale* le 3e jeudi du mois d'avril, à 2 heures de relevée, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. le baron de Macar, Ad. Cuttier, Henri Lepersonne, Ad. Sainctellette.

Commissaires : MM. le baron Alphonse Mallet, François Masquelin, Adolphe Laloux, Charles de Prelle de la Nieppe, Léon Barbançon.

Directeur général : M. Georges Deprez. 4091

SOCIÉTÉ ANONYME CARMAUSIENNE DES

CONSTRUCTIONS EN VERRES

SYSTÈME GARCHEY

Siège social : 13, *allées Lafayette Toulouse*

Le capital social est de un million. — *La durée* de la Société est de 13 ans 4 mois et 26 jours, à partir du 5 mars 1898. 4092

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES DE CARMAUX

Siège social : Carmaux (Tarn)

Capital social : Quatre millions sept cent mille francs. 4093

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES DE DORIGNIES (NORD)

Siège social : Dorignies (Nord)

Objet de la Société : Fabrication de bouteilles de toutes sortes : dames-jeannes nues et clissées, bonbonnes, etc.

Administrateur-délégué : M. Allain-Chartier ✱. 4094

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES DU FOREZ

Siège social : Saint-Étienne (Loire)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 18 octobre 1892. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des bouteilles, flacons et autres objets. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Germain de Montauzan. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 15 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à l'administrateur-délégué ; 80 0/0 aux actionnaires.

Administrateur-délégué statutaire : M. Laurent. 4095

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES DE LA GARE

Siège social : 31, *chemin des Culattes, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs, divisés en 320 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : A partir de 1894 jusqu'au 1er juillet 1915. — *Objet* de la Société : Exploitation à Lyon d'usines de verreries. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon. — *Assemblée générale* 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au directeur ; 15 0/0 aux administrateurs ; 30 0/0 à une réserve extraordinaire ; 40 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Gonnet.

Administrateur-délégué : M. Célestin Drogue.

Membre : M. J. Richard-Vacheron. 4096

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES D. JONET

A CHARLEROI

Siège social : Charleroi (Belgique)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 19 juillet 1881. Modifiée le 14 novembre 1892. — *Durée* : Jusqu'au 21 octobre 1910. — *Objet* : Fabrication et commerce des verres à vitres et tout ce qui s'y rattache, ainsi que la vente et l'exploitation de tous brevets d'invention ou de perfectionnement. — *Paiement* des dividendes et coupons le 25 octobre aux caisses indiquées.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0

au Conseil d'administration ; 2 0/0 au comité de surveillance ; tantième à la direction ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. J. Philippot, P. Lebon, L. Lequime.

Commissaires : MM. L. Reul, D. le Bon, de Negry.

Directeur-gérant : M. Jonet. 4097

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES GÉNÉRALES DE LA LOIRE

Siège social : *Rive-de-Gier-Couzon* (*Loire*)

NOTICE

Objet de la Société : Fabrication de flacons et bouteilles de toutes nuances de verres, buffleteries, dames-jeannes et bonbonnes nues, clissées et emballées, bouchage à l'émeri, gravure. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 4098

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES DE LODELINSART

A LODELINSART

Siège social : Lodelinsart (Belgique)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, représentés par 1.200 actions de 500 fr. — *Titres* : nominatifs ou au porteur. — Société constituée le 1er juillet 1888. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La fabrication et le commerce des verres à vitres. — *Assemblée générale* 1er lundi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à l'administrateur-gérant ; 6 3/4 0/0 au Conseil d'administration ; 1 1/2 0/0 au Comité de surveillance ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Morel de Westgaver, Ernest Vermeulen de Mianoye, E. de Hemptiune, F. Morel de Westgaver.

Commissaires : MM. Célestin Goffin, Leray, J. Hans. 4099

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES DE LA MULATIÈRE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS Vve BOVAGNET

Siège social : La Mulatière, dans l'usine

NOTICE

Le capital sociat est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 500 fr. entièrement libérées, dont 400 ont été remises en représentation d'apports. — *Objet* : L'acquisition, l'exploitation et le développement de l'établissement de verreries situé à la Mulatière, appartenant à Mme veuve Bovagnet et connu sous la dénomination de Verreries de la Mulatière ; l'acquisition, la location, la création et l'exploitation de tous autres établissements de verreries en France, dans ses colonies et à l'étranger ; la fabrication et la vente de tous les produits de la verrerie ; l'achat et la vente de porcelaines, cristaux et poteries, bouchons, etc... à titre d'auxiliaire à la vente de verrerie ; et toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou immobilières se rattachant à l'industrie et au commerce de la verrerie sous toutes ses formes. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 16 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Bernard et Ravier, notaires à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 15 0/0 à la disposition du Conseil pour être réparti au personnel ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au compte d'amortissement du capital-actions ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Hermann, J. Genton.

Administrateur délégué : M. C.-H. Bovagnet. 4100

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES RICHARME

Siège social : *Rive-de-Gier (Loire)*

NOTICE

Capital social : Deux millions sept cent vingt mille francs, divisés en 5.440 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur, et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 3.841 de 500 fr., 5 0/0, émises à 475 fr., remboursables à 500 fr., en 20 ans, à part du 31 décembre 1896. — *Cours* des obligations : En 1892, 465 fr. 11 ; en 1893, 496 fr. 30 ; en 1894. 511 fr. 36 ; en 1895, 519 fr. 47 ; en 1896, 522 fr. 23 ; en 1897, 531 fr. — *Durée* de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1920. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de tous produits de l'industrie de la verrerie. L'achat et la vente des porcelaines, cristaux, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblee générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus est réparti à un fonds spécial de réserve extraordinaire, au Conseil d'administration et aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Drouvreleur.

Membres : MM. Ed. Jéramec ✻, Camille Astier, Lazare Wolff, A. Falouz.

Administrateur-délégué : M. A. Dériard. 4101

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VERRERIES DE VALS

Siège social : Labégude (Ardèche)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 400 de 500 fr., émises en 1889 par MM. Soubeyran frères, à Montélimar, remboursables en 15 ans, par tirages tous les 5 ans, ayant lieu le 31 décembre ; intérêt annuel : 25 fr., payables les 1er janvier et 1er juillet. — *Parts* de fondateurs : 200. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 8 octobre 1885. — *Objet* de la Société : Exploitation des Verreries de Vals. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Marze, à Aubenas. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/4 du capital social ; une somme pour un fonds de réserve extraordinaire ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Tourette.

Membres : MM. Louis de Lubac, Ch. Durand, Marze, A. Barry, D. Vialatoux.

Directeur : M. D. Vialatoux. 4102

SOCIÉTÉ DES

VERRERIES RÉUNIES DE LA LOIRE ET DU RHONE

Siège social : 32, *rue de la Bourse Saint-Étienne (Loire)*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 700 de 500 fr., 5 0/0, émises à 430 fr. en 1892, remboursables à 500 fr. en 25 ans, à partir de 1897 ; intérêt annuel : 25 fr., payables les 1er mars et 1er septembre. — *Cours* : Actions, 303 fr. 33 ; obligations, 504 fr. 66. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 19 septembre 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation industrielle et commerciale des établissements de verreries à bouteilles, sis à Rive-de-Gier (Loire). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fulrichon, à Rive-de-Gier. — *Assemblée générale* le 2e trimestre. — *Paiement* des coupons, chez MM. Berne et Poisson, banquiers, rue de la Bourse, à Saint-Etienne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au fonds de prévoyance ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Simon Berne.

Membres : MM. Joseph Poisson, L. Julliard, F. Micol, F. Mille, P. Vinay, J. Bonnet. 4103

SOCIÉTÉ DES

VERRES SPÉCIAUX DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, avenue de la République Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* : La fabrication des verres spéciaux, et notamment des verres extra-minces pour plaques photographiques, des verres coulés, des verres pour signaux et tous produits se rattachant à la fabrication du verre. En conséquence, l'acquisition, la location et la vente de tous biens, meubles et immeubles nécessaires à la Société, et rentrant dans son objet principal. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 4 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Verrier et Trévoux, notaires à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 à l'amortissement du matériel ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration : 10 0/0 à la direction technique et commerciale ; 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 55 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lefèvre, Paris, Boutier, Regis Flachat, E. Mairesse.

Commissaires : MM. Deydier, Turquois.

Directeur : M. T. Lefèvre. 4104

VERRERIE BLANCHE D'ANOR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anor (Belgique)

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 1er avril 1898. 4105

VERRERIES DE CLAIREY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Clairey, commune d'Hennezel

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. 4106

VERRERIES DE COURCY

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

GIVELET ET Cie

(ANCIENNE MAISON DENYS ET Cie)

Le capital social est de un million trois cent cinquante mille francs.

Gérant : M. Givelet. 4107

VERRERIES DU DONETZ A SANTOURINOVKA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq millions de fr., divisés en 20.000 actions de 250 fr. chacune. Il est créé en outre 2.000 actions de jouissance sans désignation de valeur. La Société peut émettre dès maintenant pour 1.000.000 d'obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 14 septembre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce de verres à vitres et autres produits similaires, des produits chimiques et de leurs dérivés et toutes les opérations commerciales et industrielles qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* le 4e mercredi d'octobre, à 3 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 3 0/0 à l'administrateur délégué ; 1 1/2 0/0 à chaque autre administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire ; 6 0/0 au personnel ; sur le reste : 75 0/0 aux actions de capital ; 25 0/0 aux actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joseph Ciselet, Auguste Cuissart, Louis Lambert, Paul Noblet, Edmond Piret-Goblet, Adolphe Sainctelette, Georges Tonnelier, Michel d'Ignatus.

Commissaires : MM. Adolphe Cuttier, Edouard de Lattre-Lambert, le baron Fernand de Macar, François Rosseels. 4108

VERRERIES DE JEMMAPPES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Jemmappes

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, représentés par 1.400 actions de 500 fr. ; il reste en circulation 166 obligations de 500 fr. et 300 obligations de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 2 octobre 1874, modifiée le 17 mars 1875, le 13 mars 1877 et le 24 mars 1893. — *Durée* : Jusqu'au 14 mars 1923. — *Objet* : Fabrication des verres à vitres, de la gobeletterie et des glaces ; l'achat et la vente de ces produits. — *Assemblée générale* le 2e mardi du mois d'avril, à 11 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 5 0/0 au directeur-gérant ; 10/0 aux commissaires ; 5 0/0 aux commissaires ; 5 0/0 au personnel ; 84 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Em. Hardy, A. Gerard, Em. Weverbergh.

Commissaires : MM. F. Riche, Ch. Halbrecq, J. Delecourt-Wincqz, Dehon. 4109

VERRERIES DE JUMET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Jumet

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, représentés par 2.300 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 27 janvier 1894. — *Durée* : 30 années, à partir du 1er janvier 1894. — *Objet* : Fabrication, vente et achat des verres à vitres et tout ce qui se rattache à cette industrie. — *Assemblée générale* le 4e samedi de mars, à 11 heures du matin, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; 5 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 9 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au Conseil de surveillance ; 5 à 15 0/0 au fonds de prévision ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Monnoyer-Wéry, Gustave Demanet, Gustave Bivort-Quinet.

Commissaires : MM. Louis Martheleur, Adolphe van Wint, Hector Dessent. 4110

VERRERIES DE MARIEMONT A HAINE-SAINT-PIERRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Haine-Saint-Pierre (Belgique)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, représentés par 1.400 actions de 500 fr. — *Titres* au porteur. — Société constituée le 1er février 1889. — *Durée* : Trente années. — *Objet* : La fabrication et le commerce des verres à vitre soufflés et coulés et de tous produits analogues, ainsi que toutes les opérations qui se lient à cette fabrication et à ce commerce. — *Assemblée générale* le 3e jeudi de juillet, à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 au commissaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. Adolphe Sainctelette, Franz Houtart.

Commissaires : MM. le baron Fernand de Macar fils, Max Sainctelette.

Directeur : M. P. Noblet. 4111

VERRERIES RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

*Siège social : Famille*ureux *(Belgique)*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 2.652 parts sociales ; la Société a émis pour 500.000 fr. d'obligations. — *Titres* : Actions nominatives, obligations au porteur. — Société constituée le 18 novembre 187[illegible]. Ancienne Société Ferdinand Van der Borgh et Cie, en commandite par actions. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation des gobeletteries de Boussu, de Famille*ureux*, de Blanc Misseron et de toutes usines consacrées à l'industrie verrière que la Société pourrait acquérir ou fonder. Exploitation des verreries du Marais (Boussu), verreries du Nord (Blanc Misseron), gobeletterie de Notre-Dame (Famille*ureux*). — *Assemblée générale* le dernier samedi d'avril, à deux heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux administrateurs ; une somme à fixer pour les commissaires ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard Mesureur, Louis Warnant, Emile Deloye.

Commissaire : M. Simon Thoumsin.

Directeur général : M. Marissal. 4112

VERRERIES DE PONT-SAINT-ESPRIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pont-Saint-Esprit (Gard)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'objet* de la Société est la fabrication de la pierre céramique, procédés Garchey. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 25 mars 1898. 4113

GLACES

COMPAGNIE DE FLOREFFE ET DE JEUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Floreffe (Belgique)

NOTICE

Capital social primitif : Six millions de francs, représentés par 12.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 30 mai 1853, modifiée le 2 janvier 1888. — *Durée* : 50 années, à compter du 1er janvier 1888. — *Objet* : Fabrication et vente des glaces, verres à vitre, cristaux, bouteilles et gobeletterie de tout genre ; fabrication et vente des produits chimiques de toutes espèces ; exploitation des matières premières nécessaires à ces fabrications. Exploitation : Floreffe et Jeumont. — *Assemblée générale* à Bruxelles, le 3e mardi d'avril. — *Paiement* des dividendes en juin, aux caisses de la Société.

Répartition des bénéfices : Somme nécessaire pour payer aux actions un dividende de 5 0/0 ; le surplus comme suit : 1 0/0 à chaque administrateur ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ferdinand Bichoffshein, Léon Orban, Ferdinand Kegeljan, Maurice Aubert, Félix Boisot.

Commissaires : MM. Jules Pinchart, Louis Bennert, Arthur Henroz, Ch. Lebeau, Léopold Barella.

Directeurs-gerants : MM. Camille Henroz, Georges Despret. 4114

COMPAGNIE DES

GLACES ET VERRES SPÉCIAUX DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Jeumont (Nord)

NOTICE

Capital social : Sept millions cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1893. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des glaces et d'autres objets en verre; l'exploitation des matières nécessaires à ces fabrications et le commerce des produits qui en dérivent. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblee générale* le 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social; 5 0/0 aux actions libérées, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent les réclamer sur les bénéfices des années subséquentes; 1 0/0 du surplus à chaque membre du Conseil d'administration; 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour qu'il en dispose soit comme il lui conviendra, soit à des rémunérations supplémentaires ou extraordinaires au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ferdinand Bischoffsheim.

Vice-président : M. le baron Ferdinand de Macar.

Membres : MM. Ferdinand Kegeljan, Félix Boisot, Adolphe Sainctelette, Léon Orban, Georges Mallet.

Directeur général : M. Georges Despret, ingénieur. 4115

MANUFACTURE DE

GLACES DE MAUBEUGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Morand, Paris

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet. 4116

GLACES ET PRODUITS DE SAINT-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Sainte-Cécile, Paris

NOTICE

Capital social divisé en 4.600 actions nominatives, ayant droit chacune à un quatre-mille-six-centième de l'actif social. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la 2e partie du bulletin de la cote.

Dividendes distribués : En 1889, 1.200 fr.; en 1890, 1.200 fr.; en 1891, 1.200 fr.; en 1892, 1.200 fr.; en 1893, 1.200 fr.; en 1894, 1.200 fr.; en 1895, 1.200 fr.; en 1896, 1.250 fr.; en 1897, 1.250 fr.

Durée de la Société : 50 ans, du 11 juin 1858 au 11 juin 1908. — *Objet* de la Société : La fabrication des glaces et des produits chimiques. Elle peut aussi exploiter toutes les branches d'industrie se rattachant à ces objets principaux. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes de Madre et Mouchet, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la formation et l'entretien d'un fonds de réserve, jusqu'à ce que ce fonds atteigne 4 millions; le surplus est réparti à titre de dividende à tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le duc de Broglie.

Vice-président : M. Alex. Gérard.

Membres : MM. Michel Perret, de Barberey, H. Biver, Anatole Langlois, Thureau-Dangin, Al. Gérard, Dumont, le baron de Perthuis, le marquis de Vogüé, de Vergès, Desrousseaux, de Medrano, Le Tellier, Hely d'Ornel.

Secrétaire general : M. Hennecart. 4117

SOCIÉTÉ ANONYME DES MANUFACTURES

DE GLACES, VERRES A VITRES CRISTAUX & GOBELETERIES

Siège social : Sainte-Marie-d'Orignies
Aiseau-sur-Sambre

Siège administratif : Bruxelles

Succursale à Paris

NOTICE

Capital social : Neuf millions de francs, représentés par 18.000 actions de 500 fr. La Société a encore 13.950 obligations 3 0/0 en circulation. Les statuts de la Société prévoient et effectuent le rachat d'actions par application du fonds de réserve. — Société constituée le 1er avril 1836 (A. R. du 2 juin 1836). Statuts modifiés en dernier lieu le 19 novembre 1891 (A. R. du 20 décembre 1891). — *Durée* : Jusqu'au 30 juin 1952. — *Titres* : Actions nominatives ou au porteur, obligations 3 0/0. — *La Société* avait pour objet la fabrication des glaces, verres à vitre, cristaux, bouteilles et gobeleteries de tous genres; fabrication des produits chimiques et des matières propres à ces fabrications. — Depuis 1879 elle a successivement constitué ses diverses usines en Sociétés distinctes. Elle ne possède plus, en dehors d'un immeuble à Bruxelles, que des actions de ses filiales qui sont : Société anonyme des Cristalleries du Val-Saint-Lambert; Société anonyme des Produits Chimiques d'Aiseau; Société anonyme des Verreries de Mariemont; Société anonyme

des Glaces de Sainte-Marie-d'Oignies ; Compagnie des Glaces et Verres spéciaux du nord à Jeumont. — *Assemblée générale* : Au siège social, 2e mardi d'octobre, à midi. — *Paiement* : coupons obligations 1er janvier-1er juillet ; coupons actions, 1er octobre, à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles. — Tirage des obligations à l'assemblée d'octobre.

Repartition des bénéfices : 1° une somme suffisante pour un premier dividende de 5 0/0 aux actions ; 20 0/0 au fonds de réserve (ce fonds est actuellement de 2.000.000 de fr.) ; sur le surplus : 1° 15 0/0 au Conseil d'administration ; 2° 3 0/0 aux commissaires ; le reste : 82 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron F. de Macar, Ch. Mallet, Adolphe Laloux, Léon Barbanson, Ferdinand Baeyens, Ad. Sainctelette.

Commissaires : MM. G. de Laveleye, J. de Volber, Georges Mallet, Frantz Houtart, Ch. de Prelle de la Nieppe, Georges Deprez. 4118

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GLACES D'AUVELAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Auvelais (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 4.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 1er mai 1875, modifiée le 30 avril 1877. — *Objet* : Fabrication et vente de glaces et de tous autres objets en verre, exploitation des matières premières nécessaires à la fabrication, telles que sables, terres plastiques, pierres calcaires et autres substances minérales qui se rencontreraient dans ses exploitations. Eventuellement, la fabrication et la vente des produits chimiques de toutes espèces ainsi que l'exploitation des matières premières nécessaires à cette fabrication. — *Assemblée générale* : Le 2e mardi de septembre, à 11 h. du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve qui est complète ; le surplus : 1 1/2 0/0 par administrateur ; 1/2 0/0 par commissaire ; le reste à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed.-J. Hubert, J. Danly, E. Henricot, J. Dejaiffe, C. Poiry, M. Lemonnid.

Administrateur-gérant : M. Jules Detry.

Commissaires : MM. A. Germain, A. Danly, F. Henricot. 4119

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GLACES DE CHARLEROI, A ROUX

Siège social : Roux (Belgique)

NOTICE

Capital social : Primitivement deux millions cinq cent mille francs, porté à trois millions de francs par acte du 23 décembre 1898, publié au *Moniteur Belge* sous le numéro 4955. Représenté par 6.000 actions de 500 fr. chacune toutes en circulation. La Société a émis 2.000 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr., dont il reste 1.467 en circulation au 30 juin 1898. — Société constituée 11 mars 1890 (*Moniteur* du 28 mars 1890). — *Durée* 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce des glaces et du verre sous toutes leurs formes. — Exploitation : lieu dit : Sart-les-Moines, à Roux, Gosselies et Courcelles (23 hectares). — *Titres* : Actions au porteur. — *Assemblée générale* : Au siège social, le 3e jeudi de septembre, à 3 heures de relevée. — *Paiement* de dividendes en avril.

Répartition des bénéfices nets après amortissement : 5 0/0 au fonds de réserve ; sur le surplus : le 1er dividende de 5 0/0 aux actionnaires ; le reste comme suit : 1° 2 0/0 à chacun des administrateurs ; 2° tantième à fixer par l'assemblée pour les commissaires ; 3° tantième à fixer pour gratification au personnel ; 4° le solde aux actionnaires à titre de 2e dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alexandre Delval.

Membres : MM. Prudent Durant, Jean Leclerc, Raymond Lemaigre.

Administrateur-délégué : M. Jules Henin.

Commissaires : Ph.-J. Castaigne, Hippolyte Desprez, Henry Durant.

Directeur-gérant : M. Jules Henin, administrateur-délégué. 4120

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GLACES DE MOUSTIER-SUR-SAMBRE

Siège social : Moustier-sur-Sambre (Belgique)

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, représentés par 6.000 actions, de 500 fr. chacune. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 27 août 1883, approuvée le 3 septembre 1883. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce de glaces, ainsi que tous autres objets en verre, exploitation, fabrication et vente de toutes matières et produits qui se rattachent à l'industrie du verre. — *Assemblée générale* : Au siège social, le 2e mercredi de octobre. — *Paiement* des dividendes en novembre, au siège social ; Banque centrale de la Sambre et banque de Charleroi, à Charleroi ; Caisse commerciale, à Bruxelles ; Banque de Gand ; MM. F. Kegel an et Cie, à Namur, Crédit Général Liégeois, à Liège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; le surplus comme suit : 3 0/0 au directeur-gérant ; 7 0/0 au Conseil d'administration ; 3° les émoluments des commissaires ; 4° gratification au personnel ; 5° le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Victor Gillion.

Membres : MM. le comte Oswald de Kerchove,

Jules Philippot, Edouard Vauters, Auguste Robert.

Commissaires : MM. Fréd. de Smedt de Naeyer, Théodore-J. Fontaine, François Schmidt-Devillez.

Administrateur-gérant : M. Auguste Robert. 4121

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GLACES DE ROUX

Siège social : Roux (Belgique)

NOTICE

Ancienne Société anonyme des glaces et verreries du Hainaut, à Roux, constituée le 27 mai 1868, modifiée les 16 avril 1870, 6 juillet 1871, 11 juin 1894, 29 mai 1895, 15 avril 1897. — *Durée* : jusqu'en 1924. — *Capital social* : Trois millions de francs, représentés par 4.800 actions ordinaires de 250 fr. ; les actions ordinaires et privilégiées sont au porteur et complètement libérées. — *Objet* : Exploitation de tout ce qui se rapporte à la fabrication, vente et commerce de glaces et objets en verre, produits chimiques et céramiques, matières premières et produits se rapportant à cette industrie. — *Assemblée générale* : le 1er jeudi d'octobre, à 2 h. 1/2, à Roux ou à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions privilégiées ; 5 0/0 de dividende aux actions ordinaires ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 au fonds de prévision ; le reste à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte du Mortier.

Administrateur délégue : M. Jules Gernaert.

Membres : MM. A. Pirlot, Dr N. Fermine, A. Peeters.

Commissaires : MM. J. De le Court, vicomte O. Cossee de Maulde, O. Flanneau. 4122

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GLACES NATIONALES BELGES

Siège social : Saint-Roch-Auvelais (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, représentés par 5.000 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — *Titres* créés : 5.000 ; en circulation : 5.000. — La Société a émis 1.200 obligations 4 1/2 de 500 fr., en circulation. — Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. Les obligations seront amorties suivant le tableau d'amortissement et dans le délai fixé par la loi. — Société constituée le 16 septembre 1889. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce des glaces, exploitation de toutes matières et produits qui se rattachent à l'industrie du verre. — Exploitation : Saint-Roch-Auvelais. — *Assemblée générale* : Au siège social, le 1er jeudi d'octobre, à 1 h. — *Paiement* des dividendes et coupons en mai et novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 du capital à titre de premier dividende ; le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au directeur-gérant ; 12 0/0 au Conseil d'administration ; émoluments des commissaires fixés par l'assemblée générale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Melot, Louis Petit, Léo Hirsch, Alexandre Sohier, Charles Libbrecht.

Commissaires : MM. Alexandre Wodon, Eugène Bauchau, Charles Corlier, Jean-Baptiste Miaux, Frédéric Belpaire.

Directeur-gérant : M. Limellette. 4123

VERRERIES ET MANUFACTURES DE GLACES D'ANICHE

Siège social : Aniche (Nord)

NOTICE

Capital social : Quatre millions cent mille francs, divisés en 8.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . .	»	28 75
1891. . .	600	50 »
1892. . .	700	50 »
1893. . .	700	35 »
1894. . .	700	30 »
1895. . .	700	32 50
1896. . .	650	32 50
1897. . .	650	32 50
1898. . .	650	» »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 14 mai 1868. — *Objet* de la Société : Verreries et manufactures de glaces. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mabille, à Valenciennes. — *Assemblée générale* : en juillet.

Répartition des bénéfices : 1 0/0 sur les valeurs mobilières figurant à l'inventaire, pour former un amortissement jusqu'à 500.000 fr. ; 10 0/0 pour former une réserve d'un million ; le surplus est distribué, savoir : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Adrien Drion.

Membres : MM. d'Heuvrin, Scheyven, Braconier, Drion, Lestienne.

Directeur-ingenieur : M. H. Desmaisons. 4124

SOCIÉTÉ ANONYME DE

BISEAUTAGE ET POLISSAGE DE GLACES LA RENAISSANCE

Siège social : 142, rue de Charonne Paris

Le capital social est de vingt-cinq mille francs.

Directeur : M. Bridaut. 4125

SANTÉ - GAIETÉ - LONGÉVITÉ

Le Champagne d'Or

VIN D' « OR POTABLE »

(Pur Champagne Dynamisé d'Or pur)

Reconstitution de l'Antique Breuvage de Bonne et Longue Vie

« Il a puissance sur toute douleur, maladie, infirmité, débilité, allongeant la vie selon la permission de Dieu et triomphant des misères de ce monde. »

Nicolas Flamel (1373).

Reims et Epernay -:- Cuvées Réservées

Carte Blanche Rose-Croix -:- Qualité unique

La Bouteille . . . . . 6 fr. 50

La 1/2 Bouteille . . . . . 3 fr. 50

Franco emballage sur wagon à Épernay

Expédition en caisses ou paniers de 12 bouteilles, 24 demi-bouteilles

25 bouteilles ou 50 demi-bouteilles

ENVOI FRANCO DE LA NOTICE

Vente : Gaston P. DURIEUX

13, Rue des Petites-Écuries, PARIS.

CHAPITRE XL

VIGNOBLES & PRODUITS VITICOLES

ASSOCIATION DES
PROPRIÉTAIRES RÉCOLTANTS « PUR CHAMPAGNE »

SOCIÉTÉ CIVILE COOPÉRATIVE
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : rue Notre-Dame, à Damery (Marne)

NOTICE

Le capital social est de trente-cinq mille francs, divisé en 350 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est de réunir, chaque année, une partie de la récolte de chaque sociétaire, en raisin de pinot noir et blanc et de meunier, d'en opérer en commun la conversion et la vente en vin mousseux de Champagne. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 20 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Gaudry, notaire à Damery. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 à la caisse de Prévoyance ; 55 0/0 aux actionnaires : 5 0/0 pour former et alimenter un cercle ; 10 0/0 pour former un fonds de développement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Yvonnet-Ambroise, F. Grimbert, Marchal-Marmot, Th. Hanin-Blanc, A. Renard, Delarnelle-Vatel, Decarme-Hallet, Poissinet-Morel, Collard-Beillard, Rémy-Vincent Mignon-Duval, Gilmert-Varnier, Orban-Mondet Marmot-Camus.

Commissaires : MM. Danteuil, Bergonnel, Al. Namur, Coutelas-Morel, Micheru-Savoic, Caillez-Rousseau, Gonel-Pétinet, Guyot-Cadel.

Administrateur délégué : M. Grimbert.

Membres suppléants : MM. Renommier-Namur, Gannelon, Vignon-Houdard. 4126

ALLIANCE DES DÉBITANTS DE VINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41 à 59, rue du Nouveau-Bercy (parc Nicolaï) Charenton (Seine)

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 500 actions de 250 fr., dont 400 entièrement libérées et 100 libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs. — *Taux* d'émission : 250 fr., remboursables à 500 fr., intérêt 5 0/0. — *Durée* de la Société : 25 ans, à partir du 1er avril 1896. — *Objet* de la Société : Achat et vente de vins et spiritueux en gros. Défense corporative et assistance mutuelle pour tous ses membres assurés en cas de décès et d'une retraite en cas de vie et droit à la Tontine du Crédit mutuel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leclerc, 43, rue de Paris, à Charenton. — *Assemblée générale :* En août et février (semestrielle). — *Paiement* des coupons au siège social, mois qui suit l'assemblée semestrielle.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve ; une somme suffisante pour payer aux actionnaires ; 5 0/0 des sommes dont les actions seront libérées et amorties ; le solde est réparti comme suit : 5 0/0 pour amortissement des frais faits pour constituer la Société, ainsi que les frais de matériel, agencement ; 5 0/0 au directeur et aux employés ayant six mois de présence à la Société, au prorata de leurs appointements ; l'excédent, moitié comme dividende aux actions ; l'autre moitié sera restituée aux marchandises au prorata des achats faits par chacun des actionnaires.

Observations : Cette Société ne peut délivrer des actions qu'à des personnes patentées pour débiter ou livrer des boissons au détail.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Monnot, débitant de vins, 5, rue du Vert-Bois ; Jean Hissler, débitant de vins, 37, rue Tiquetonne ; Sylvain Lécuyer, 13, rue Pierre-Levée ; Victor Bompard, 29, rue Chaussure ; Xavier Chassot, 124, rue de Flandre ; Philippe Carolus, 64, rue Damesme ; Bernard Retier, 17, quai Jemmapes ; Voisin, 8, rue de Lévis.

Commissaires des comptes : MM. Dreux, Picard, Vermenson.

Directeur : M. Orange, directeur du journal *la Vigne*, auteur de l'agenda *l'Encyclopedique des Boissons au détail.* 4127

CQMPAGNIE AGRICOLE
D'AIGUES-MORTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, rue de Rennes, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, entièrement versé. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs

Parts de fondateurs : 140. — *Objet* : Exploitation d'un vignoble d'une surface de 348 hectares. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er avril 1892. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt au capital; l'excédent : 25 0/0 à l'amortissement du capital; 40 0/0 aux actions; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Poupinel, A. Aooulon, A. d'Andecy.

Commissaires : MM. P. Geoffroy-Saint-Hilaire, M. Poupinel.

Directeur : M. S. d'Andecy. 4128

COMPAGNIE PÉNINSULAIRE ET FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 65, *rue du Roule Neuilly-sur-Seine*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 années, à partir du 20 mai 1891. — *Objet* de la Société : Le commerce des vins fins français et étrangers, Quinquina Victoria rubis et blanc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dubreuil, à Courbevoie. — *Assemblée générale* : en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Agostini, Champeval, A. Boyé.
Commissaire des comptes : M. Lebourg. 4129

COMPAGNIE DES

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, boulevard du Muy Marseille

NOTICE

Le capital social est de un million sept mille sept cent cinquante francs. — *Obligations* : 3.333 obligations hypothécaires, 6 0/0, émises à 300 fr., intérêt 18 fr., payables les 15 janvier et 15 juillet, remboursables au pair en 30 ans par tirages semestriels, à partir du 15 décembre 1895.

Observations : Les obligataires se sont constitués en Société civile par acte en date du 23 janvier 1896, déposé chez Me Bard, notaire à Marseille, pour prendre hypothèque a leur profit. 4230

COMPAGNIE LILLOISE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 10, *rue d'Angleterre, Lille*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr., libérées, mais la moitié seulement a été appelée. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque et à la Bourse de Lille. — *L'objet* de la Société est le commerce des vins, liqueurs, huiles, sirops et vinaigres. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 10 avril 1889. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pourbaix, notaire à Ronchin; les statuts ont été modifiés par les assemblées générales des actionnaires des 2 février 1890 et 12 juin 1898. — *L'assemblée générale* a lieu en février. — *Dividende* distribué : En 1899, 22 fr. 32, par titre de fondateur. — Intérêts : 25 fr. par action, de 1890 à 1899. — Réserves : 20.147 fr. — *Le paiement* des coupons s'effectue le 15 février, à Lille, au siège social.

Répartition des bénéfices : 25 0/0 à la réserve légale; 75 0/0 aux actions.

Observations : La Société s'est d'abord appelée « La Coopérative Lilloise », mais elle ne fut jamais « coopérative » que de nom; le 12 juin 1898, elle a pris le titre définitif de « La Compagnie Lilloise ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. B. Oranie-L'Host.
Vice-président : M. L. Nory.
Administrateur délégué : M. D. Buysschaert-Deleruyelle.
Secrétaire : M. A. Dayez.
Commissaires : MM. G. Malagié, G. Ravet de Monteville, Aerts-Debaisieux.
Directeur-gérant : M. A. Dayez. 4131

LES DÉBITS DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue du Pont-Neuf Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 2·000. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 20 juillet 1896. — *Objet* de la Société : Vente des vins, liquides et objets de consommation. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Schœngrün, à Sannois (Seine-et-Oise). — *Paiement* des coupons, 15 septembre, à Paris, 20, rue du Pont-Neuf. — *Assemblée générale* : en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à moitié du capital social; le surplus : 10 0/0 au

Conseil d'administration ; 40 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux parts d'intérêt créées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Boissy, A. Ferrand.
Commissaire des comptes : M. Souvêtre. 4132

MAISON PAPIN DUPONT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mons (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, représentés par 2.300 actions de 500 fr. (capital primitif de deux millions trois cent mille francs). — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 24 juillet 1890. — *Durée* : Jusqu'au 31 juillet 1920. — *Objet* : Commerce des vins tel qu'il a été exercé jusqu'à ce jour par la maison Papin-Dupont, F. Jamar, successeur. — *Assemblée générale* le 1er lundi d'octobre à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; 5 0/0 au directeur ; le surplus : 90 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Delbruyère, Fernand Jamar, Henri Nerinckx.

Commissaires : MM. Alexandre Bidart, Edmond Nerinckx, Alfred Monville. 4133

SOCIÉTÉ ANONYME PARISIENNE DES

VINS A BON MARCHÉ

Siège social : 58, quai de Bercy cour Saint-Emilion, 143, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est le commerce et la vente des vins et bières au petit détail ; la création, l'installation et l'exploitation de succursales, agences, dépôts ou magasins pour la vente des vins et bières au petit détail, à Paris ou en province. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 28 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Théret, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 80 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 à la direction et au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Oriol, G. Rabiet, F. Coutard.

Commissaires des comptes : MM. H. Naudin, Gaillotte. 4134

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA VENTE

DES VINS ET DES RAISINS DE CUVE DU SUD-EST FRANÇAIS

Siège social : Nice

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 francs, entièrement libérées. — *Objet* : Se constituer intermédiaire entre les producteurs et les acheteurs des vins et des raisins de la région viticole du sud-est de la France. — *La durée* de la Société est de 50 ans. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la direction ; 5 0/0 à répartir entre les employés ; 10 0/0 au syndicat fondateur de Cagnes ; 10 0/0 à la réserve. 4135

SOCIETÉ ANONYME DES

TERRAINS ET VIGNOBLES DE LA CROIX DE CALVAIRE (VAR)

Siège social : 8, rue de Constantine, Lyon

Le capital Social est de un million deux cent quarante mille francs, divisé en 1.224 actions de 1.000 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires. 4136

SOCIÉTÉ ANONYME

VITICOLE ALGÉRIENNE

Siège social : Wasmes

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-cinq mille francs représentés par 265 actions de 1.000 fr. — *Titres* au porteur. — Société constituée le 4 janvier 1887. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La culture de la vigne en Algérie, la fabrication des vins et alcools, l'achat et l'exploitation agricole des terres et prairies, l'achat et la vente de tous autres produits de cette colonie. — *Assemblée générale* le 1er lundi de juin à 3 heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 du capital social à répartir comme premier dividende ; 2 0/0 à l'administrateur délégué ; le reste aux actionnaires, à titre de second dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Fagès, A. Fagès, L. Dethier, L. Busine.

Commissaire : M. G. Fagès. 4137

SOCIÉTÉ ANONYME DES

VINAIGRERIES DU LION

Siège social : Lagny-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

NOTICE

Capital social : Cent quarante mille francs, divisés en 140 actions de 1.000 fr. — *Titres* : 50 sont au porteur et 90 sont nominatifs. — *Dividende* distribué en 1896, premier exercice : 3 0/0. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 26 juin 1895, jusqu'au 26 juin 1909. — *Objet* de la Société : Fabrication des vinaigres d'alcool et des vinaigres de vin et de moutardes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Querantonnais, à Paris. — *Assemblée générale* : en mars ou avril. — *Paiement* des coupons à Lagny, en avril ou mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Remy.
Membres : MM. R. Colcomb, L. G. et J. Hochapfel.
Commissaire des comptes : M. J. Pignon.
Administrateurs délégués : MM. R. Colcomb et G. Hochapfel. 4138

SOCIÉTÉ ANONYME DE

VITICULTURE ALGÉRIENNE

Siège social : 3, rue Louis-le-Grand, Paris

Capital social : Un million de francs. — *Assemblée générale* : en mai. 4139

SOCIÉTÉ DES

ÉTABLISSEMENTS SCHRODER ET DE CONSTANS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 95, quai des Chartrons Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 2.000. — *L'objet* de la Société est le commerce des vins et spiritueux. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 5 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Loste, notaire à Bordeaux. — *Assemblée générale* : en avril ; elle se compose des porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme à appliquer à l'amortissement du prix d'acquisition de l'établissement ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 au capital libéré ; le solde : 1/3 aux actionnaires, 2/3 aux parts bénéficiaires.

Observations : MM. Schröder et de Constans ont été mis en faillite à la date du 28 mars, 1889 par jugement du tribunal de Bordeaux. Un mandat d'arrêt ayant été exécuté contre eux, il est bon de se reporter au chapitre spécial des émissions qui contient tous les renseignements sur les conséquences de cet événement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Colin.
Membres : MM. E. Le Roy, C. Cédie, A. Thomac, J. Kinsbourg, A. Macé, L. Jarnieux.
Commissaires : MM. Vimard, E. Deschamps, J. Madeline, E. du Vivier de Streel. 4140

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RECONSTITUTION DES

VIGNOBLES FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, *rue de la Bruyère, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de tous terrains ou domaines susceptibles d'être en totalité ou en partie plantés en vignes, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la mise en valeur et à l'exploitation des vignobles. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 9 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rigault, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 réserve de prévoyance ; 5 0/0 au capital versé. Le restant : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateur ; 60 0/0 aux actionnaires. 4141

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GIRONDINE

POUR L'EXLOITATION DES DOMAINES VITICOLES ET FORESTIERS

A BEAUTIRAN (Gironde)

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 200 actions de 1.000 fr. — *Objet* : L'exploitation agricole, viticole et forestière des propriétés qu'elle pourra posséder, acquérir ou affermer ; 2° la vente des produits de ses exploitations ; l'achat des récoltes et de tous pro-

duits naturels du sol, et la vente de ces récoltes ou produits. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 24 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Peyrelongue, notaire à Bordeaux.

NOTICE

Membres : MM. L.-H. Leridon, A. Mousteau.
Commissaire : M. Colin. 4142

SOCIÉTÉ DES
PROPRIÉTAIRES VINICOLES DE COGNAC

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J.-G. MONNET ET Cie

Siège social : Cognac

Le capital social est de quatre millions de francs.
4143

SOCIÉTÉ VITICOLE DE LA SOUTHEYRANNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Montpellier

Capital social : Sept cent soixante mille francs. — *Assemblée generale* : 1er trimestre. 4144

THE CONTINENTAL BODEGA COMPANY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
Bruxelles, boulevard de la Senne

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, représentés par 2.400 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 17 avril 1883. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Vente au comptant, tant en Belgique que dans toutes les villes du continent européen, en gros et en détail des vins, liqueurs et boissons de toute provenance et spécialement des vins d'Espagne et de Portugal. Elle créera et exploitera sur le continent des établissements de débits de vins et spiritueux connus sous le nom de Bodega. Elle pourra faire accessoirement le commerce des cigares et cigarettes. — *Assemblée générale* : le dernier samedi d'avril, à 3 heures de l'après-midi, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le solde, soit 95 0/0, sera reparti entre les actionnaires jusqu'à concurrence de 10 0/0 du dividende, le surplus des 10 0/0 sera partagé par moitié entre les actionnaires et le Conseil général.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Félix Veromer, Barry Herrfeldt, Ramsay Dow, George Jurgens.
Commissaire : M. François Dons.
Administrateur-directeur : M. Félix Veromer.
4145

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

*qui possède les dossiers de plus de **dix mille** sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XLI

DIVERS

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE

D'ASSAINISSEMENT DES VILLES ET DES COMMUNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 85, rue Boursault, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* bénéficiaires : 10.000 aux fondateurs. — *Obligations* : La Société pourra émettre des obligations à long ou à court terme, selon les besoins sociaux. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir du 17 janvier 1896. — *Objet* de la Société : Toutes exploitations se rattachant à toutes entreprises municipales d'assainissement (mais spécialement l'exploitation en France du système d'assainissement Liermer, breveté S. G. D. G., dont la Compagnie a le monopole pour la France). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la constitution d'un fonds de réserve ; 10 0/0 pour l'amortissement du fonds social ; la somme nécessaire pour servir aux actions non amorties, un intérêt de 5 0/0 par an ; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mauny-Talbert, officier supérieur en retraite.

Membres : MM. G. Biron, docteur en médecine, A. Laisant, docteur ès sciences ; le comte de Maurepas, propriétaire ; P. Saillard, ingénieur, W. Liermer, ingénieur.

Directeur technique : M. F. Liermer, ingénieur.

3146

COMPTOIR MÉDICO-CHIRURGICAL

D'INSTRUMENTS, APPAREILS BANDAGES ET ACCESSOIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, carrefour de l'Odéon

Paris

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 6.000 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *L'objet* de la Société est la fabrication, l'achat, la vente de tous les instruments de médecine et de chirurgie, d'appareils orthopédiques, de bandages, de pièces à pansements, d'accessoires, etc., et toutes opérations industrielles se rapportant à son objet. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 25 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tourillon, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit en fin d'exercice à une date fixée par le Conseil d'administration ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires à titre d'intérêt ou 1er dividende ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux actionnaires et aux membres adhérents de la mutualité médicale ; 40 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Bernard, M. Lamy, Ch. de Bourgon, A. Rouanet, E. Pioget, J. Armand.

Commissaires : MM. Aussel, Labbé.

4147

SOCIÉTÉ DES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS ROGIER ET MOTHES PETIT (E.)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
35, rue du Conservatoire prolongée, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent dix mille francs, divisés en 420 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des appareils servant à l'assainissement des maisons et des outils, et en général de tous les appareils qui sont du domaine du génie sanitaire, et toutes les opérations commerciales qui en seraient la conséquence, l'accessoire ou le complément. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Alfred Corneau, à Taverny (Seine-et-Oise). — *Assemblee générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 8 0/0 à la gérance, quand les bénéfices nets ne dépasseront pas 25.000 fr. ; 9 0/0 quand ils ne dépasseront pas 50.000 fr. ; 10 0/0 quand ils les dépasseront ; 5 0/0 au personnel ; le surplus : 5 0/0 à la réserve légale et 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Aumont, Cosserat, Marest.

4148

ÉTABLISSEMENT

D'HYDROTHÉRAPIE MÉDICALE DE BOULOGNE-SUR-SEINE

(SANATORIUM DE BOULOGNE)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

DOCTEUR PAUL SOLLIER ET Cie

Siège social : 145, route de Versailles Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* bénéficiaires : 100. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 11 mai 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un établissement destiné au traitement des maladies nerveuses (non mentales) et de la morphinomanie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Poletnich, 116, faubourg Saint-Honoré, Paris. — *Assemblée générale* : en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; un fonds d'amortissement voté par l'assemblée générale ; une somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions ; l'excédent : 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 10 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Rodier.

Membres : MM. Dr Chaput, Dr Plateau, Dr Verchère, Yvon.

Gérant : M. le Dr Paul Sollier. 4149

ÉTABLISSEMENT DE PNEUMOTHÉRAPIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

SAINTU ET THOMAS

Siège social : 23, rue Ballu, Paris

NOTICE

Le capital sociat est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation d'un établissement inhalatoire, installé d'après le procédé breveté de Schmeiser, à Paris, rue Ballu, n° 23, ensemble de la clientèle, du matériel et des approvisionnements. Et l'exploitation de la licence exclusive d'un brevet pris par le Dr Thomas, relativement à son appareil à production continue d'atmosphères médicamenteuses pour le traitement à domicile. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 22 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; l'excédent : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux gérants.

Gérants : MM. Saintu et Thomas. 4150

INSTITUT KNEIPP DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, rue des Perchamps Paris-Auteuil

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Duree* de la Société : 15 années, à partir du 11 juillet 1894. — *Objet* de la Société : Etablissements hydrothérapiques Kneipp. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Brault, à Neuilly. — *Assemblée générale* : en janvier. — *Paiement* des coupons après l'assemblée générale, 38, rue des Perchamps.

Observation : La Société poursuit avant tout un but philanthropique et emploie ses bénéfices industriels à l'organisation d'un dispensaire gratuit pour les indigents.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; le surplus : 20 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 aux administrateurs ; 70 0/0 aux actions à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vandon, Braun, Duménil.
Commissaire des comptes : M. Bay.
Administrateur delégué : M. Vandon. 4151

INSTITUT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE BOURNEVILLE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 14, rue des Carmes, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 28 années, à dater d'octobre 1892. — *Objet* de la Société : La création et l'exploitation d'un institut médico-pédagogique ou institut orthophrénique destiné au traitement des enfants atteints de maladies nerveuses. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dauchez, à Paris — *Assemblee generale* : au mois de mai.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Carrière, Rosapelly, Teinturier Vannier et Yvon. 4152

LA MUTUALITÉ MÉDICALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

31, rue du Faubourg-Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Dr Bernard. 4153

LE PARFAIT NOURRICIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 70, rue Rochechouart, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.200 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 550, donnant droit à 34 0/0 dans les bénéfices nets. — *Durée* de la Société : 30 ans, à dater du 15 mai 1892. — *Objet* de la Société : Substance, objets, instruments et appareils de l'art médical. — Alimentation et soin de l'enfance. — Biberon « parfait nourricier ». — Journal le *Parfait Nourricier*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

La Société a donné, pour l'exercice 1898 : 20 fr. par action de 100 fr. ; 17,80 par part de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dr Blatin, Louis Bonnet, Sidoine Veyrières. 4154

SANATORIUM DE PARIS

SECTION SANITAIRE DE L'INSTITUT RAOUL PICTET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 23, rue Lantier, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts* bénéficiaires : 700 parts de fondateurs. — *L'objet* de la Société est les opérations et les travaux suivants dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Oise : la désinfection de tous locaux et objets mobiliers quelconques, par les procédés connus et par toutes les méthodes et procédés nouveaux brevetés par M. Raoul Pictet, la vente des antiseptiques tant aux administrations qu'aux particuliers ; la conservation des lainages, fourrures, tapis et tous effets mobiliers ; le commerce des articles touchant l'hygiène, la location et l'achat de tous terrains et établissements devant être utilisés pour les opérations de désinfection. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 8 août 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Paiement* des coupons au siège social, 31 mars.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme suffisante pour servir 5 0/0 aux actions ; et le solde des bénéfices : 5 0/0 au Conseil d'administration ;

15 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour gratifications aux employés ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Raoul Pictet, Georges Python et François Grandidier. 4155

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS GENESTE HERSCHER ET Cie

Siège social : 42, rue du Chemin-Vert Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : L'acquisition à l'amiable du fonds de commerce connu sous le nom de : Établissements Geneste, Herscher et Cie, puis Herscher et Cie, exploités à Paris, rue du Chemin-Vert, 42, et à Marseille, ayant pour objet l'exploitation des différentes branches du génie sanitaire, ventilation, chauffage, assainissement, désinfection, comprenant : 1° Les deux maisons de Paris et de Marseille, avec le droit aux baux ; le matériel servant à l'exploitation ; les brevets ainsi que les marchés, entreprises et traités en cours ; enfin, les marchandises à prendre à dire d'experts ou à l'amiable ; 2° l'acquisition, la création ou l'installation de tous établissements similaires, soit en France, soit à l'étranger ; 3° l'exploitation, la mise en valeur, la location et la sous-location, la revente ou la cession de tout ou partie desdits établissements ; 4° la prise à son nom, l'acquisition, l'exploitation ou la rétrocession de tous brevets ainsi que de tous appareils ou procédés relatifs à cette industrie ou s'y rattachant, sous toutes ses formes et avec tout le développement qui peut lui être donné ; 5° la prise à bail ou l'acquisition de tous immeubles pour y exploiter les établissements de la Société, ou pour y installer de nouveaux établissements, leur sous-location ou leur revente ; 6° la participation directe ou indirecte par voie de souscription d'actions, parts d'intérêts, commandite ou association, à la création ou à l'exploitation de tous établissements similaires, commerces ou industries pouvant dériver de son objet principal. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 20 novembre 1897. — *L'assemblee générale* a lieu avant le premier mai ; elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 65 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Weil, L. Hesse, M. de Maupeon.

Commissaire : M. Quichaud. 4156

MAISON DE RETRAITE, DE SANTÉ ET DE CONVALESCENCE DU GRAND-MONTROUGE

Siège social : 53, 55, 57, Grande-Rue, au Grand-Montrouge

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille francs. — *Assemblée générale :* en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Dr Nutte. 4157

SOCIÉTÉ ANONYME DU

SANATORIUM FRIGORIFIQUE DE SAIGON

Siège social : rue Lepeletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 1.000 fr., dont 950 entièrement libérées et 50 libérées du quart, dites de priorité. — *Parts* de fondateurs : 1.800. Pour couvrir les dépenses, il est émis 3.000 bons de délégation de 100 fr., au porteur, intérêt annuel 5 fr., remboursables à 100 fr., en 25 ans, à partir du 25 avril 1898. — *L'objet* de la Société est l'établissement et la construction d'un sanatorium frigorifique à Saïgon. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 25 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; sur l'excédent on prélèvera une somme de 1.250 fr. par an pour être attribuée aux 50 actions de priorité, à titre de premier dividende ; une somme suffisante pour amortir lesdites actions de priorité en 3 ans. Lesdites actions une fois amorties seront remplacées par des actions de jouissance qui auront droit au prélèvement de 625 fr. par an ; le surplus entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Graffin, M. Herbert, G. Boucrel. 4158

SOCIÉTÉ DE LA

MAISON DU PEUPLE FRANÇAIS

Siège social : 26, rue Hermel, Paris

Objet de la Société : Œuvre des tuberculeux. — *Assemblee générale* en juin. 4159

SOCIÉTÉ DES

SANATORIA DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 700 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la construction de sanatoria en France, pour traiter et guérir les affections tuberculeuses ; l'exploitation desdits sanatoria et de tout ce qui s'y rapporte et s'y rattache. — *La Société* a été constituée le 9 juin 1897. — *L'assemblée générale* se compose des actionnaires porteurs de 5 actions.

Cette Société a été constituée par la Société d'études industrielles, 13, rue Drouot, dont le directeur, M. Veysset, a été l'objet d'un mandat d'arrêt. La Société des « Sanatoria » est ou va être liquidée. 4160

SOCIÉTÉ DU

VACCIN CHARBONNEUX PASTEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue des Pyramides Paris

NOTICE

Capital sacial : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 800. — *Durée* de la Société : 80 ans, à partir de 1892. — *Objet* de la Société : La création à l'étranger, excepté en Autriche-Hongrie et dans la république Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, de laboratoires ou agences pour la vulgarisation du vaccin charbonneux Pasteur, du vaccin contre le rouget, et de tous autres produits se rapportant à l'hygiène et la prophylaxie des maladies infectieuses en général. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gallin, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint 100.000 fr. ; 4 0/0 pour servir d'intérêt aux actions-capital ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 65 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende complémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Jules Machiels, I.-M. Brodin, G. Dayez. 4161

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHALETS DE NÉCESSITÉ EN RUSSIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54 bis, rue de Clichy

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 actions de 100 fr. — *Parts de fondateurs* : 1.000. — *L'objet de la Société* est l'exploitation et la mise en valeur de toutes les concessions de chalets de nécessité qu'elle pourra obtenir ou acquérir en Russie, en France et partout ailleurs. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 28 décembre 1898. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sabot.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; somme pour constituer un fonds d'amortissement ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Gaillot.

Membres : MM. Bardel, J. Schweitzer, A. Guillot. 4162

COMPAGNIE NOUVELLE DES

CHALETS DE COMMODITÉ POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

(AGENCE NATIONALE D'AFFICHAGE)

Siège social :

3, place de Valois, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr., entièrement libé-

rées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la 2e partie de la cote officielle, les actions et les obligations 5 0/0. Cote Desfossés et cote de la banque et de la bourse. — *Obligations* : 1.200 obligations 5 0/0 de 300 fr., émises à 260 fr., rapportant 15 fr,; 1.325 obligations 4 0/0 de 100 fr., émises à 87 fr. 50, rapportant 4 fr. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 25 ans. — *Cours* des actions : 1897, 95 fr.; en 1898. 92 fr. — *Durée de la Société* : 50 ans, à dater du 23 décembre 1889. — *Objet de la Société* : Construction et exploitation de chalets de nécessité et entreprise d'affichage et de publicité dans toute la France et l'étranger sous le nom de *Agence Nationale d'Affichage*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chatelain, Paris, 8 février 1890. — *Assemblée générale* : Avant le 30 septembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme pour servir 5 0/0 au capital et le surplus : 80 0/0 aux actionnaires, et 20 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Porte.

Membres : MM. Mouilbeau, E. Porte, Ch. Bivort.

Commissaire des comptes : M. Serey.

4163

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHALETS DE NÉCESSITÉ

Siège social : 10, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin de la cote.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués aux actions, capital et jouissance
1890. . .	»	110 »
1891. . .	»	123 »
1892. . .	1.611 55	71 »
1893. . .	1.774 17	74 »
1894. . .	1.366 32	78 »
1895. . .	1.387 21	70 »
1896. . .	1.349 60	70 »
1897. . .	1.350 »	70 »
1898. . .	1.350 »	70 »

Durée de la Société : Constituée en janvier 1882, la Société finira en décembre 1920. — *Objet de la Société* : Mise en valeur et exploitation de 100 chalets de nécessité dans Paris, de la publicité ou de toutes autres industries à établir dans les dits chalets; de toutes autres concessions de chalets à obtenir dans Paris, en France ou à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fricker, à Besançon. — *Assemblée générale* : en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à la moitié du capital social; 5 0/0 au capital versé : l'excédent : 5 0/0 aux administrateurs, une somme nécessaire pour amortir les actions pendant la durée de la Société; le surplus aux actions du capital et de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Grellet, Thomas, Viguier, Martel.

4164

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DE

CHALETS DE NÉCESSITÉ

Siège social : 46, boul. Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 40 ans, à partir de 1898. — *Objet de la Société* : L'étude, la création et l'exploitation de chalets de nécessité à établir dans différentes villes de France, l'obtention des concessions et l'exploitation des avantages y attachés, des villes avec lesquelles M. Franck-Defoug est ou entrera en pourparlers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rivière, à Paris. — *Assemblée générale* : Premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Semichon, Charles Petit, Julien Magnier.

Commissaire des comptes : M. Binder.

Directeur : M. Frank-Defoug.

4165

CHAMPIGNEULLE ET Cie (Mme EMMANUEL)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

Solvanges, commune de Savonnières-sur-Bar, près Bar-le-Duc (Meuse)

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Duree* de la Société : 25 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de vitraux et statues, la peinture sur verre. — *Notaire* qui a reçu l'acte, Me Tangre, à Bar-le-Duc. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 du fonds social pour être payé à titre de dividende à tous les actionnaires sans exception ; 5 0/0 pour le fonds de réserve ; l'excédent : 5 0/0 aux membres du Conseil de surveillance ; 50 0/0 aux actionnaires ; 35 0/0 à la gérance ; 10 0/0 pour être distribués à titre de gratifications aux employés et ouvriers de la Société.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. P.-Alfred Denizot, l'abbé Rancelant, Michel Janin.

Gérante : Mme Champigneulle. 4166

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE

PEINTURE SUR VERRE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

(CH. CHAMPIGNEULLE FILS ET Cie)

Siège social :

96, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Duree* de la Société : 25 ans, à dater du 20 août 1891. — *Objet* de la Société : L'industrie de la peinture sur verre et toutes les opérations qui s'y rattachent. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gabriel Leplâtre, à Paris. — *Assemblée generale* : en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. le comte de Maigret, Gustave Brasseur, le baron Albert de Ravinel, Armand Brasseur. 4167

SOCIÉTÉ DES

EXPOSITIONS ET VENTES ARTISTIQUES ET GALERIE GEORGES PETIT

Siège social :

12, rue Gaudot-de-Mauroi, Paris

Capital social : Sept cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre. 4168

UNION INTERNATIONALE ARTISTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vaucouleurs (Meuse)

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Assemblée générale* : en avril, en font partie les propriétaires de 5 actions au moins. 4169

SOCIÉTÉ CIVILE DES PROPRIÉTAIRES

DU CHAMP DES COURSES D'ANGERS

Siège social : Angers

NOTICE

Le capital social est de cent quatre mille francs. — *Assemblée générale* : en mars. 4170

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

A L'ÉLEVAGE DU CHEVAL DE GUERRE FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue d'Argenson, Paris

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 400 actions de 25 fr., entièrement libérées ; une même

personne ne peut souscrire plus de 10 actions. — *Objet* : 1° D'organiser et de distribuer différents encouragements à l'élevage du cheval de guerre français (concours, épreuves et courses) suivant les besoins particuliers et les aptitudes spéciales de la production dans les diverses régions ; 2° d'élaborer et de publier un code des encouragements de toute nature et de déterminer la qualification des chevaux qui pourront y prendre part ; 3° d'étudier toutes les questions qui touchent à l'élevage du cheval de guerre français et d'émettre des vœux ; 4° de grouper dans la forme qui sera indiquée dans le règlement de la Société des membres dits : Sociétaires adhérents et associés, qui, sans être actionnaires, et avoir aucun droit de prendre part aux assemblées de la Société ni de s'immiscer à aucun titre dans sa gestion, jouiront, moyennant le versement de cotisations déterminées, de certains droits et avantages, qui seront énumérés dans ledit règlement ; 5° d'encaisser les cotisations des membres dont il a été ci-dessus parlé et de les employer conformément aux paragraphes précédents ayant trait à l'objet de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Adam, le comte Geoffroy d'Andigné, le comte de Bresson, G. Cadillon, le vicomte H. de Chezelles, J. Doloris, M. de Gaste, G. de Lagarenne, de Lavau Saint-Etienne, le vicomte de Lalande, M. Lasserre, le marquis de Lignéris, E. Magne, A. Sautereau, M. de Bardon, le baron de Segonzac, U. Sempé, de Magnoncourt, le marquis de Tracy, Costé, le marquis de Trinquerville, le vicomte Roger de Vaussay.

Commissaire : M. H. Renaud. 4171

TATTERSALL FRANÇAIS

Siège social : 24, rue Beaujon, Paris

Capital social : Huit cent mille francs. — *Assemblee generale* en mars. 4172

TROTTING-CLUB DE PARIS

Siège social :
29, rue Grande-Levallois (Seine)

Capital social : Trente mille francs. — *Assemblee generale* : en mars. 4173

COMPAGNIE DES

VOITURES ET DES POMPES FUNÈBRES DE L'OISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 37, boulevard Haussmann Paris
Siège administratif : Beauvais (Oise)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent soixante-quinze mille francs, divisé en 4.700 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du service des pompes funèbres de Beauvais (Oise). 4174

POMPES FUNÈBRES DE L'AIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bourg (Ain)

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'entreprise des pompes funèbres à Bourg et de la région bressanne. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 16 mai 1988. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus, 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Deloras. E. Richoux, J. Goirau, H. de la Bastie.

Commissaire : M. Epinat. 4175

POMPES FUNÈBRES DE CHALON-SUR-SAONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
9, rue du Président Carnot, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., dont 250 entièrement

libérées et 1.750 libérées de 25 fr. — *Parts de fondateurs* : 200. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'entreprise des pompes funèbres à Chalon-sur-Saône et dans le département de Saône-et-Loire. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 17 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêts au capital; le surplus : 30 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil d'administration; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Laroche, Derain, J. Turquois, P. Epinat.

Commissaire : M. Evellin.

4176

SOCIÉTÉ ANONYME DES POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

Siège social :
66, 68 et 70, boul. Richard-Lenoir, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exécution du service des inhumations et pompes funèbres en France et à l'étranger, dans toutes les villes et communes où il plaira à la Société de créer des établissements ou succursales, l'acquisition ou la reprise de tout ou partie de l'actif de la Société dite entreprise des pompes funèbres générales, service de la banlieue, des environs de Paris et des départements. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 30 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Constantin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le solde est réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Renard, L. Durand,
Commissaires des comptes : MM. G. Volin, H. Payard, H. de Vergie.

4177

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DES POMPES FUNÈBRES

Siège social : 6, rue Gérentet, Saint-Étienne

Le capital social est de cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

4178

ALLIANCE TOURQUENNOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

BRASSERIE, VINS ET LIQUEURS

Siège social : Halluin (Nord)

NOTICE

Capital social : 300.000 fr., divisés en 3.000 actions de 100 fr. — *Obligations* : 3,600 de valeur neminale : 25 fr., portant intérêt 5 0/0, amortissables en dix ans. — *La Société* a été constituée le 10 mars 1896 pour une durée de 20 ans. Mes publications légales ont été faites dans le *Journal de Roubaix*. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ghesquicie, notaire à Tourcoing. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'une Brasserie, vins et liqueurs. — *Répartition des bénéfices* : 20 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux administrateurs; 65 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 au fond d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Félix Leveugle.

Membres : MM. Dr Dassonville, Nestor Lemaire, Ch. Vanackère, H. Delahousse, Louis Depros.

Commissaires : MM. Gervaile, Delespant et Diemez.

4179

A. VAUTIER ET Cie

(ANCIENNE SOCIÉTÉ DAUDOY-MAILLARD LUCQ ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Maubeuge

Le capital social est de un million sept cent cinquante mille francs.

4180

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BREVETS ET PROCÉDÉS CLARET-VUILLEMIER

Siège social : 10, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 23 juin 1898.

4181

COLONNES MULTIFORMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Belfort

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 100 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 24 ont été remises en représentation d'apports. — *Objet* : La fabrication mécanique et la vente du bois mouluré sous toutes les formes, ainsi que toutes les opérations industrielles et financières pouvant s'y rattacher. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 28 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Muller, notaire à Belfort.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Hœnsler, A. Gtinzburger, A. Diemer-Heilmann, C. Samson.

Commissaire : M. Zurlinden. 4182

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

CLASSEMENT EXPÉDITIF ET DE STATISTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Aubriot, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 500. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir de 1897. — *Objet* de la Société : L'application de tous procédés de classement expéditif, des documents de statistique, de comptabilité, de bibliothèques ou d'archives, et en général celle de tous procédés tendant à réduire la main-d'œuvre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, et cessera lorsqu'il atteindra le cinquième du capital social ; 5 0/0 sur le capital versé à titre de dividende ; le surplus : 10 0/0 à la rémunération du Conseil d'administration ; 5 0/0 aux actions à titre de deuxième dividende ; 10 0/0 du surplus sur les bénéfices pour un fonds de prévoyance et de réserve, cette somme ne pouvant être excédée. L'excédent reviendra : 15 0/0 aux actionnaires, 85 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. George Roberts, Herbert Davidson, Emile Terquem, Simon Fraenckel.

4483

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

TOITURES NOUVELLES

(PRODUITS FRANÇAIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

29 bis, rue des Francs-Bourgeois, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 1.500 entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'apports et 1.500 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.500. — *Objet* : La confection, la pose des toitures-terrasses en papier vulcanisé et la vente de toutes matières nécessaires pour ces toitures ; tous travaux quelconques de couverture, plomberie, eau et gaz et tout ce qui s'y rattache. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 18 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Philippot, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 4 0/0 au directeur ; 16 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Textor de Ravisi, A. Laffay, A. Paris, C. Laurendon.

Commissaires : M. Féart, Varinard des Côtes.

4184

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DES

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :

30, rue de Londres, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de huit cent cinquante mille francs, a été porté à un million par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 17 décembre 1898 ; il est divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des distributeurs automatiques dans les gares, les écoles, les bateaux à vapeur, la construction, la vente ou la location des distributeurs. — — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Norman-Leete. 4185

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

NOUVELLES INVENTIONS CHARLES TELLIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, rue d'Auteuil, Paris

Le capital social, qui était primitivement de trente mille francs, a été porté à cent vingt mille francs, par décision de l'assemblée générale du 18 avril 1898.

4186

COMPAGNIE DU

JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
Jardin zoologique d'acclimatation
(Bois de Boulogne)

NOTICE

Capital socal : Deux millions cinquante mille francs, divisés en 4.100 actions de 500 fr., dont 3.000 entièrement libérées de 125 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote officielle, 2e partie du bulletin. — *Obligations* ; 7.200 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr., de 1886 à 1936 par tirages semestriels ayant lieu les 15 juin et 15 décembre, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 15 juillet et 15 janvier suivant chaque tirage. Intérêt annuel, 25 fr., payables par trimestre, les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre. — 343 de ces titres étaient amortis au 15 janvier 1897. — 10.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, dites privilégiées, libérées et au porteur, créées par délibération du Conseil d'administration du 31 octobre 1889 émises le 18 décembre 1889 par la Caisse générale d'épargne et de crédit, au prix de 390 fr. Remboursables à 500 fr., en 46 ans, du 1er octobre 1893 au 1er octobre 1939, par tirages semestriels. Interêt, 20 fr., payables par trimestre. 335 de ces titres étaient amortis au 15 janvier 1897. La Compagnie a émis, en outre, en 1876, 1.060 obligations au prix de 470 fr., qui sont toutes entièrement remboursées par anticipation, depuis janvier 1894.

Années	Cours des actions	Cours des obligations 5 0/0	Cours des obligations 4 00
1889.	400 »	451 87	»
1890.	166 66	480 08	»
1891.	230 69	498 16	»
1892.	225 58	503 49	405 34
1893.	192 43	506 06	425 74
1894.	168 03	504 97	440 85
1895.	209 48	456 65	377 16
1896.	172 09	436 29	327 95
1897.	168 70	487 28	372 71
1898.	189 57	512 89	444 27

Aucune répartition de dividende n'a été faite depuis la formation de la Société. — *Durée* de la Société : Du 2 avril 1859 au 31 décembre 1938. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un jardin zoologique d'acclimatation, établi sur la concession de terrain, au Bois de Boulogne, accordée par la Ville de Paris en 1859, pour acclimater, multiplier et répandre dans le public les espèces animales et végétales. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tapdeau de Marsac, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 60, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 au capital social pour l'amortissement ; le surplus : 1/2 aux actionnaires ; 1/2 à la Ville de Paris, à titre d'indemnité pour l'occupation des terrains concédés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. le prince de Wagram.
Vice-président : M. Chassaigne-Goyon.
Membres : MM. Abel Leblanc, Dubois, le comte de Fels, Gaulet, Gervais, Gilbert, Rigaud, Rodocanachi, le baron Henri de Rothschild, le baron Maurice de Saint-Paul, le comte Treilhard.

4187

COOPÉRATION LIBRE DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

(COOPÉRATION DES OFFICIERS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'une coopération libre des armées de terre et de mer créée depuis 1893, l'attribution de remises par les commerçants sur le prix des achats effectués par les adhérents, l'exploitation de l'hôtel de la coopération et de ses dépendances, un service d'ouverture de crédit aux officiers ! la publication d'un annuaire. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital ; le surplus, 35 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; 65 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Maurepas.
Membres : MM. G. Reynaud, J. de Lamothe, de Chalus, Abadie.
Commissaires : MM. J. Giraud, C. Chavée.

4188

FORCERIES DE L'AISNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Quesnay (Aisne)

Le capital social est de cinq cent vingt-cinq mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 4189

B. MICCIO ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 29, rue Bleue, Paris

Capital social : Huit cent vingt mille francs. 4190

H. DE SAINT-ALBIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 1, rue de la Bourse, Paris

Capital social : Cent trente mille francs, divisés en 260 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Assemblee générale* en avril. 4191

L'ABEILLE BRETONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Saint-Marc, Paris

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 20 juin 1898. 4192

LA FORCE MOTRICE GRATUITE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 152, quai de Jemappes Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 60. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir d'août 1894. — *Objet* de la Société : Stérilisation de l'eau par la cuisson sous pression, machines à rincer les bouteilles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Latapie de Gerval, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. F. Gauthier, L. Kusnick, F. Garde, L. Millot, E. Noblet. 4193

LA FRATERNELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Louvignies

Le capital social, qui était de deux cent mille francs, a été porté à cinq cent mille francs par délibération de l'assemblée générale du 21 juillet 1895. 4194

L'ANTOINETTE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

BORDRON ET Cie

Siège social : 17, rue Saint-Lambert, Paris

Le capital social est de cent mille francs. — *L'assemblee générale* a lieu en janvier ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 4195

LA RUCHE STÉPHANOISE

MALLET ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 8, rue de la Loire Saint-Étienne

Le capital social est de soixante mille quatre cent cinquante francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 27 octobre 1895. 4196

L'AVENIR ÉCONOMIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 8, Petite rue de Cuire, Lyon

Le capital social est de vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans. 4197

L'UNION DE LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

Siège social : 147, rue d'Arras, Lille

Le capital social est de cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante francs. — *La Société* a été constituée le 16 septembre 1898. — *Sa durée* est illimitée. 4198

COMPAGNIE DES

MÉLANGEURS DOSIMÉTRIQUES

(SYSTÈME LAURENS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Victoria, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée* de la Société : 20 ans, à partir du 28 juin 1897. — *Objet* de la Société : L'achat de tous brevets et de toutes licences pour la fabrication, l'exploitation de mélangeurs dosimétriques de tous systèmes, appareils et machines se rattachant à cette industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rigault, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er trimestre.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint la moitié du capital ; 6 0/0 pour servir un dividende sur le capital versé et non remboursé ; 10 0/0 pour constituer un fonds de réserve extraordinaire ; sur le reste : 45 0/0 à Me E. Laurent ; 15 0/0 à la Compagnie générale d'études et constitutions de Sociétés commerciales et industrielles ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 35 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernheim, Aron, Wehrlin, Merzbach, Deschamps.

Commissaire : M. Charpentier. 4199

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

PETITES BOITES AUX LETTRES

Siège social : 31, rue Ballu, Paris

Capital social : Cent soixante mille francs, libérés de trois quarts. Juin 1897. 4200

SOCIÉTÉ ANONYME

AMYLO

Siège social : 34, rue du Luxembourg, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs. — *Objet* : Exploitation des brevets Collette et Boidin. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Van Halteren, notaire à Bruxelles, le 24 décembre 1897, et publié au *Moniteur belge* du 11 janvier 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Somzée, à Schaerbeek (Bruxelles).

Membres : MM. Auguste Colette, à Seclin (France-Nord) ; Jean Waterkeyn, à Anvers ; Jules-Auguste de la Fontaine, à Ixelles ; Come Somzée, à Schaerbeek (Bruxelles) ; Joseph-M. Waterkeyn, à Anvers.

Commissaires : MM. Jules de Bruyn, à Ixelles ; Th. de la Fontaine, député à Luxembourg : John Aulit, à Anvers ; Patrice Suys, à Anvers ; Léon Keusters, à Anvers. 4201

SOCIÉTÉ ANONYME DU

BOUCHAGE PAR LE BOIS

Siège social : La Haubette-Tinqueux près Reims

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 300 actions de 1.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Domange.

Membres : MM. P. Madir, J. Domange, L'Hoste, Michaud. 4202

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CLOTURES & PLANTATIONS POUR CHEMINS DE FER

(ANCIENNE SOCIÉTÉ H. TRICOTEL ET Cie)

Siège social :

9, rue Parmentier, Asnières (Seine)

NOTICE

Capital social : **Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : De 1873 à 1901. — *Objet* de la Société : Clôtures et plantations pour chemins de fer, treillage décoratif en tous genres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hatin. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.**

Administrateur-directeur : M. Mathieu.

4203

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ANTIPÉDALE

Siège social :

4, avenue de la République, Paris

Capital social : **Deux cent cinquante mille francs.**

4204

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HORLOGES-RÉCLAMES

Siège social : 28, place d'Aix, Marseille

NOTICE

Le capital social **est de cent mille francs, divisé en 500 actions de 200 fr. — *Objet* : L'exploitation en France et à l'étranger des brevets concédés à MM. Kelsey et Peterson pour la construction d'une horloge réclame dite « horloge réclame ». — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 16 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lieutard, à Marseille.** 4205

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'HIRONDELLE

Siège social : 4, rue Claude-Tillier, Paris

Le capital social **est de deux cent vingt mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 25 octobre 1898.** 4206

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNIS

Siège social : 45, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social **: Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 38 ans, à partir de 1891. — *Objet* de la Société : Faire des prêts sur nantissements d'objets mobiliers de toutes natures, tels que : matières d'or et d'argent, effets mobiliers, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.**

Répartition **des bénéfices : 5 0/0 pour la formation du fonds de réserve légale ; 5 0/0 pour servir d'intérêt aux sommes versées ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; 80 0/0 aux actionnaires.**

Projets de fusion ou dissolution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Fresson.

Membres : MM. Frédéric-Aillery, Eugène Fresson, André Detrois, Léon Rigal, Adolphe Weill.

Directeur : M. Fresson. 4207

SOCIÉTÉ ANONYME DES

RÉSERVOIRS DE CHASSE A DEUX DÉBITS

(SYSTÈME GADOT)

Siège social :

88, rue de la Folie-Méricourt, Paris

NOTICE

Le capital social **est de soixante mille francs, divisé en 600 actions de 100 fr., dont 100 entièrement libérées attribuées en représentation d'apport à M. Gadot, et 500 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 400. — *Objet* : 1° L'exploitation tant en France qu'à l'étranger des brevets et additions pris par M. Gadot soussigné et énoncés à l'article 5, et de tous appareils d'assainissement ; 2° la vente ou la cession totale ou partielle du droit d'exploitation desdits brevets, certificats d'addition, marques de fabrique, etc., de licences s'il y a lieu, tant en France qu'à l'étranger, et en général de tout ce qui peut être compris dans l'exploitation desdits brevets ; 3° la prise, l'acquisition et l'exploitation de tous nouveaux brevets ayant trait directement ou indirectement à l'assainissement, certificats d'addition, marques de fabriques, etc., et licences en France et à l'étranger ; la vente ou la cession**

du droit d'exploitation dans les termes du n° 2 ci-dessus ; 4° toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, généralement quelconques, pouvant se rattacher à l'exploitation desdits brevets ou des appareils d'assainissement et de tout ce qui s'y rattache directement ou indirectement. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vienot, notaire à Clermont (Oise). — *L'assemblée générale* a lieu avant fin juillet ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 6 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 54 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Gennevoise, A. Meilhan.
Administrateur-délégué : M. P.-L. Gadot.
Commissaire : M. A. Meilhan. 4208

SOCIÉTÉ ANONYME DE

SAINT-AUBIN-ÉPINAY

Siège social : 5, place Cauchoise, Rouen

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 24 actions de 25.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1895.	25.000	1.327 85
1896.	25.000	1.661 55
1897.	25.000	1.677 50
1898.	25.100	2.092 »

Durée de la Société : 10 ans, à partir du 16 août 1894. — *Objet* de la Société : Impressions sur tissus de coton. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dumort, à Rouen. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons en novembre au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêts aux actions ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux gérants ; 10 0/0 au Conseil ; 10 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Autin, Risler, Vanier, Avice.
Commissaire des comptes : M. Poulain.
Gérants : MM. Antin et Risler. 4209

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TONNELLERIES DE GARGAN

Siège social : 10, rue des Pyramides, Paris

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 21 janvier 1898. 4210

SOCIÉTÉ ANGEVINE DES INDUSTRIES FORAINES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

G. BAYOL ET Cie

Siège social : 15, rue Boreau, Angers

Le capital social est de deux cent mille francs. — *Les statuts* ont été déposés chez Me Hasselmann, notaire à Angers. 4211

SOCIÉTÉ DES

ÉMULSEURS A VAPEUR

Siège social : 111, boulevard Magenta Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 500 actions de 1.000 fr. — *Objet* de la Société : Emulseurs à vapeur. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Fontaine.
Membres : MM. J. Mesureur, A. Gautier.
Administrateur-délégué : M. Ch. Belleus. 4212

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

ADOLPHE FRUHINSHOLZ ET Cie

Siège social :
44, rue du Faub. St-Georges, Nancy

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 300 parts de 5.000 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication et le commerce des tonneaux et de tous les objets de la tonnellerie, ainsi que de toutes les opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à cette industrie. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 4 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Houot, notaire à Nancy.

Gérant : M. Adolphe Frunhinsholz. 4213

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU

CIMETIÈRE POUR CHIENS

ET AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social provisoire :
119, boulevard Voltaire, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. — *La Société* a été constituée le 31 décembre 1898. — *L'objet* de la Société est l'exploitation et la création de toutes industries qui pourront se rattacher directement ou indirectement au cimetière pour chiens. L'exploitation d'un musée, avec médailles, colliers d'honneurs et portraits consacrés aux actes de courage accomplis par les chiens célèbres, enfin l'exploitation du journal *l'Ami des Chiens*. 4214

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

FUTS CYLINDRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 57, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 33. — *L'objet* de la Société est : 1° la fabrication, la vente, la location d'un nouveau système de fûts en bois tourné et sans douves, dits « fûts cylindriques », en France et dans les colonies françaises, et toutes opérations commerciales pouvant s'y rattacher ; 2° l'exploitation pour la France et ses colonies de tous brevets et procédés relatifs aux bois travaillés, qui peuvent être la propriété de la Société allemande « Cylinder Fass Fabrik Gesellschaft » de Berlin, de M. Witkowsky ou de M. Danflou ; 3° la mise en valeur et l'exploitation en France et dans ses colonies de toutes inventions nouvelles relatives aux bois travaillés, qui pourront être faites dans l'avenir par la Société Cylinder-Fass Fabrik Gesellschaft ou M. Danflou et des brevets qui pourront être pris à ce sujet ; 4° l'Exploitation des forêts, l'industrie et le commerce du bois, tant en France qu'à l'étranger ; 5° Et généralement toutes opérations qui peuvent se rattacher à l'industrie et au commerce du bois, dans toutes ses branches (meubles, menuiserie, charpente, constructions, etc.). — *La durée* de la Société est de 25 ans à partir du 1er avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Aubron, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu au mois de juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs au moins de 10 actions.

Répartition des bénéfices : les intérêts et amortissement des emprunts : 5 0/0 réserve légale : 6 0/0 au capital versé. Le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 33 0/0 aux parts bénéficiaires ; 57 0/0 aux actions.

Observations : La liquidation de la société a été votée par l'assemblée générale du 4 mars 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. H. Dauflon, M. Gaillard, R. Monnier, F. Lutscher.

Commissaires des comptes : MM. Roy et Feray. 4215

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES BALLONS DIRIGEABLES

SYSTÈME ARMAND LE COMPAGNON

Siège social : 4, rue Debrousse, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 3.000 parts bénéficiaires. — *Durée* de la Societé : 20 années, à dater du 23 mai 1892. — *Objet* de la Société : L'exploitation des ballons dirigeables et leur perfectionnement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M. Emile Godet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Armand Le Compagnon, E. Royaux, Prosper Dubois. 4216

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

VERSEURS HERMÉTIQUES " L'ÉGIDE "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de septembre 1897. — *Objet* de la Société : L'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de tous les brevets ou licences pris ou à prendre, relatifs à un nouveau bouchage de sûreté, breveté en France, la fabrication et la vente des produits de cette industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ;

le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur technique ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Durand-Morimbau, dit Henry des Houx, 8, place de la Madeleine, à Paris; G. du Verdier, 22, rue de Châteaudun ; A. Duriez, 16, rue Lesueur; E. Durand-Morimbau, 63, rue Taitbout; Gilbert, banquier, 11, rue Laffitte. 4217

SOCIÉTÉ DE LA JEUNESSE OUVRIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 88, boulevard Magdeleine Marseille

Le capital social est de quatre cent quarante mille francs. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 18 février 1895. 4218

SOCIÉTÉ LILLOISE DES SPORTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Colson, Lille

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 1er octobre 1898. 4219

SOCIÉTÉ NATIONALE DES

INVENTIONS NOUVELLES ET PRODUITS NOUVEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 32, rue Rennequin, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 500 actions d'apports. — *Les titres* sont nominatifs et auporteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.000 parts defondateurs. — *Cours* des actions, 725 fr. — *Cours* des parts, 60 fr. — *Dividendes* distribués : En 1895, 45 fr. 55 ; en 1896, 49 fr. 97; en 1897, 50 fr. (*Actions*). — *Dividendes* distribués : En 1895, 4 fr. 20 ; en 1896, 4 fr. 60 ; en 1897, 4,60 (*Parts* de fondateurs). — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir du 4 décembre 1894. — *Objet* de la Société : Exploitation des inventions nouvelles, de produits nouveaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons en mai et novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Salomon Hirsch, officier d'Académie, chevalier du Mérite agricole, officier de l'Ordre royal du Cambodge.

Membres : MM. Strauss Grandville, officier de l'Ordre du Cambodge; Cerf Mossé, industriel.

Commissaire des comptes : M. Laville.

Directeur : M. Salomon Hirsch. 4220

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE

MISSY-LÈS-PIERREPONT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Missy-les-Pierrepont (Aisne)

Cette Société a été prorogée pour une durée de 15 ans du 30 juin 1900. 4221

SOCIÉTÉ DE LA RÉGIE COINTÉRESSÉE

DES TABACS DE L'EMPIRE OTTOMAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Constantinople

NOTICE

Société anonyme ottomane constituée le 15/27 mai 1883, modifiée le 16/28 novembre 1889, et devant expirer le 15/27 mai 1913. — *Capital social* primitif: 4.400.000 livres turques = 100 millions de francs = 4 millions de livres sterling, représentées par des actions divisées en deux séries : 1° 200.000 actions libérées de 200 fr., qui seules sont en circulation et cotées à la Bourse ; 2° 300.000 actions, qui ne seront émises, en tout ou en partie, qu'avec l'assentiment du gouvernement ottoman et du Conseil d'administration de la Dette publique, et à la suite d'une résolution de l'assemblée générale. — Assemblée générale ordinaire une fois par an, aux époques et dans le lieu fixés par le Conseil d'administration ; elle est composée des titulaires ou porteurs d'au moins 30 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MEMBRES RÉSIDANT A L'ÉTRANGER

Président : M. Ch. Mallet, rue d'Anjou, 35, Paris.

Membres : MM. Théodore Berger, rue de Bour-

gogne, 16, Paris ; Franck Auboyneau, rue Pierre-Charron, 46, Paris ; H. de Bleichroder, à Berlin ; le chevalier T. d'Ephrussi, à Vienne ; Louis La Fuente, château de Villette-Condecourt, par Vaux (Seine-et-Oise) ; le chevalier G. von Mauthner, à Vienne.

MEMBRES RÉSIDANT A CONSTANTINOPLE

Vice-président : M. Dr R. Lindau.

Membres : MM. C. Anboyneau, Ct L. Berger, E. Eugenidi, N. de Jankà, L. Rambert.

Commissaire impérial : S. E. Noury Bey.

Commissaire de la Dette publique : S. E. Serkis Effendi Hamamdjian.

Directeur général : M. C. Farneti.

Directeur : M. S. Evans. 4222

SOCIÉTÉ DU TOMBAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Constantinople

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 fr., dont 4.000 entièrement libérées ont été attribuées à M. le vicomte de Zogheb, en représentation de ses apports. — *Objet* : L'achat du Tombak persan, soit de The Imperial Tolaceo Corporation of Persia, limited, concessionnaire actuelle du monopole des Talaks et Tombaks en Perse, ou de ses représentants, soit de tous autres ; l'exportation et la vente de ce produit dans tous autres pays que la Perse, et généralement toutes les opérations commerciales et financières s'y rattachant. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir de 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Farneti, le vicomte de Zogheb, Baudouy, Auboyneau, F. Vincent.

Commissaires : MM. G. Wulfing, A. Méry.

4223

TONNELLERIE MÉCANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANCO-BELGE

Siège social : 10, rue des Pyramides Paris

Assemblée générale en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Renard-Mareska. 4221

LE SYNDICAT GIRONDIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, place des Quinconces Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, entièrement versés ; les titres sont au porteur. — *La durée* de la Société est de 51 ans à partir du 10 mars 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Duchesne, notaire à Bordeaux, et publié dans *La Gazette du Palais* à Bordeaux. — *Objet* : Constitution de Sociétés. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. — *Dividende* en 1897 : 56 fr. 20 pour les actions libérées et 37 fr. 10 pour les actions non libérées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Hobart.

Membres : MM. A. Audibert, Cugniard.

Administrateur délégué : M. Audibert.

4225

SOCIÉTÉ ANONYME DU

SPORT DANS L'ILE DE PUTEAUX

Siège social : Ile de Puteaux Courbevoie (Seine)

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le vicomte Léon de Janzé.

4226

CHAPITRE XLII

EMPRUNTS DE DÉPARTEMENTS

ET VILLES FRANÇAISES

DÉPARTEMENT D'ALGER

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893 (1re série)

Trois millions cinq cent mille francs formant la première partie d'un emprunt de 7.608.000 fr. autorisé par la loi du 4 juillet 1892 destiné à la construction d'un réseau de tramways.—Concédé au Crédit algérien, par traité du 7 décembre 1892. — 7.383 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 dites de 1re série, émises le 9 février 1893, en Algérie et à Paris, par le Crédit algérien, au prix de 492 fr. 50 ; elles sont libérées et au porteur. Remboursables à 500 fr. en 50 ans de 1894 à 1943 ; le département s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à partir de 1899. Intérêt : 17 fr. 50, payables les 31 janvier et 31 juillet de chaque année.

Cours moyens : En 1894, 511 fr. 39 ; en 1895, 511 fr. 17 ; en 1896, 513 fr. 34; en 1897, 513 fr. 65 ; en 1898, 510 fr. 17.

332 obligations étaient amorties au 31 janvier 1899.

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893 (2e série)

Quatre millions quarante-sept mille trois cent soixante-quinze francs quatre-vingt-dix centimes, autorisé par la loi du 17 mars 1893, devant servir à rembourser le Crédit foncier d'un prêt fait en 1882. — Concédé au Crédit algérien par convention du 17 décembre 1892. — 8.474 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, dites de 2e série, émises par le Crédit algérien le 8 avril 1893, à 490 fr., et par le département, à 477 fr. 62, libérées et au porteur, soit 3 fr. 80 nets, sur le prix d'émission. — Remboursables à 500 fr., en 40 ans, du 31 janvier 1894 au 31 janvier 1933. — Pour tout le reste, comme la première série.

Cours moyens : En 1893, 501 fr. 71 ; en 1894, 511 fr. 18 ; en 1895, 510 fr. 25; en 1896, 512 fr. 23; en 1897, 513 fr. 54 ; en 1898, 507 fr. 94.

652 obligations étaient amorties au 31 janvier 1899.

4227

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1897.

Cinq millions sept cent vingt-quatre mille francs, autorisé par la loi du 13 décembre 1897 et destiné au remboursement des 5.724 4 1/2 0/0 restant en circulation sur les 6.167 émises en 1891 ; 5.724 obligations de 1.000 fr. 3 1/2 0/0 remboursables au pair de 1898 à 1930, par tirage au sort ayant lieu en avril ; le remboursement des titres sortis s'effectue les 30 juin et 31 décembre suivants ; le département s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à partir de 1903. Intérêt annuel : 35 fr., payables par moitié les 30 juin et 31 décembre.

Cours moyens : En 1898, 1.000 fr. 47.

97 obligations étaient amorties au 31 décembre 1898.

4228

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EMPRUNT 3 0/0, 1887

Cinq millions trois cent soixante-cinq mille cent francs (loi du 13 avril 1887). — Destination, subvention due

par le département avec la participation de l'Etat, pour la construction des tramways de Périgueux à Saint-Pardoux et la Juvénie. — 15.420 obligations de 500 fr. 3 0/0 (sur lesquelles il en reste 12.900 en circulation), émises par le Crédit lyonnais et le Crédit industriel au prix de 357 fr. 50, le 26 mai 1887, remboursables à 500 fr. en 99 ans, par tirages annuels, les 20 août, pour le dernier avoir lieu en 1985. — Remboursement le 1er janvier suivant le tirage. — Intérêt annuel : 15 fr., payables les 1er janvier et 1er juillet, au Crédit lyonnais et Crédit industriel, admis à la cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1887, 365 fr.; en 1888, 364 fr.; en 1889, 376 fr.; en 1890, 407 fr.; en 1891, 412 fr.; en 1892, 434 fr.; en 1893, 445 fr.; en 1894, 452 fr.; en 1895, 465 fr.; en 1896, 462 fr.; en 1897, 474 fr.; en 1898, 468 fr. 4229

DÉPARTEMENT DE LA Hte-GARONNE

EMPRUNT 3,30 0/0, 1898

3.306 obligations de 500 fr. 3 30 0/0, émises à 498 fr., libérées et au porteur, remboursables au pair, par tirages au sort semestriels en 40 ans, de 1898 à 1938. — Intérêt annuel : 16 fr. 50, payables semestriellement les 15 avril et 15 octobre. — Service des titres et des coupons à Paris, au Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, 19.

Cours moyen : 1898, 498 fr.

20 obligations étaient amorties au 15 octobre 1898. 4230

DÉPARTEMENT DE LA Hte-MARNE

EMPRUNT 4 0/0, 1889

Trois millions cent quarante-cinq mille fr. (loi du 29 décembre 1888). — 6.290 obligations de 500 fr., émises par le département au prix de 477 fr. 50, au porteur et par conséquent libérées. — Remboursables par tirages au sort annuels fin décembre pour être remboursées le 25 janvier. — Le dernier tirage aura lieu en 1962 (73 ans). — Intérêts : 20 fr. par an, 10 fr. le 25 janvier et 10 fr. le 25 juillet, payables à la Société générale. — Admis à la cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1890, 496 fr. 66; en 1891, 492 fr. 50; en 1892, 511 fr. 25; en 1893, 508 fr. 86; en 1894, 510 fr. 16; en 1895, 511 fr. 46; en 1896, 512 fr. 76; en 1897, 512 fr. 57; en 1898, 522 fr. 26.

328 obligations étaient amorties au 25 janvier 1899. 4231

DÉPARTEMENT DU JURA

EMPRUNT 3,40 0/0, 1896

6.613 obligations de 500 fr. 3.40 0/0, pouvant être numérotées de 1 à 6.700, émises à 500 fr., entièrement libérées et au porteur; remboursables au pair, par tirages au sort annuels, de 1899 à 1967. — Intérêt annuel : 17 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre de chaque année. — Service des titres et des coupons, à Paris, à la Banque internationale de Paris, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Cours moyen : 1898, 499 fr. 4232

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

EMPRUNT 3 0/0, 1897

9.160 obligations de 500 fr., émises à 498 fr. 75, libérées et au porteur; remboursables au pair, par tirages au sort semestriels en 50 ans, de 1898 à 1947. — Intérêt annuel : 15 fr., nets des impôts actuels, payables par moitié les 15 avril et 15 octobre de chaque année. — Service des titres et des coupons au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Cours moyen : en 1898, 501 fr. 35.

81 obligations étaient amorties au 15 octobre 1898. 4233

DÉPARTEMENT DU NORD

EMPRUNT 3 0/0, 1870

Vingt-deux millions cinq cent mille francs, autorisé et approuvé par décret du 12 octobre 1870, représenté par 225.000 obligations de 100 fr. 3 0/0 émises à 80 francs le 19 novembre 1870 par la Société du Crédit industriel et de dépôts du Nord, à Lille. Remboursables à 100 fr. avec primes en 35 ans, de 1871 à 1905, par tirages au sort trimestriels pendant les 5 premières années de 1871 à 1875 et par tirages semestriels de 1876 à 1905. Intérêt annuel, payable sans impôt le 1er novembre : 3 fr.

156.463 de ces titres étaient amortis le 1er novembre 1898.

Cours moyens : 1892, 107 fr. 28; 1893, 107 fr. 54; 1894, 108 fr. 60; 1895, 113 fr. 84; 1896, 107 fr. 95; 1897, 107 fr. 72; 1898, 107 fr. 60.

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1894

Deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs, autorisé par la loi du 29 juillet 1893, en vue de travaux de voirie départementale et vicinale, et devant être réalisé, au moyen de 6 émissions, de 1894 à 1899. De 1894 à 1898, il a été émis 5 séries d'ensemble 4.403 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 remboursables au pair en 24 ans par tirages au sort qui ont lieu le 25 février à partir de 1901; le département s'est réservé la faculté de

remboursement par anticipation. Intérêt annuel : 17 fr. 50 payables le 25 mars.

Date des émissions	Nombre d'obligations émises	Prix d'émission
1894, 24 mars	852	495
1895, 25 mars	870	425
1896, 25 mars	876	500
1897, 25 mars	870	500
1898, 25 mars	935	500

Ces obligations sont admises à la 2e partie du bulletin de la coté officielle de la Bourse de Paris, mais aucun cours n'a été coté de 1894 à 1898. 4234

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1894

Trois millions quatre cent mille francs 3 1/2 0/0, faisant partie d'un emprunt de 3.800.000 fr. (loi du 30 juin 1894). — Concédé au Crédit lyonnais par traité du 28 avril 1894. — Représenté par 6.800 obligations de 500 fr., libérées, au porteur, émises par le Crédit lyonnais à 497.50, le 5 juillet 1894. — Remboursables à 500 fr. en 33 ans, du 15 janvier 1896 au 15 juillet 1928, par tirages au sort semestriels, en juin et décembre, pour le remboursement s'effectuer les 15 janvier et 15 juillet. — Le département s'est réservé la faculté de rembourser au pair, à toutes époques, tout ou partie des Obligations. — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 15 janvier et 15 juillet, à la trésorerie du Mans, et au Crédit lyonnais. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1895, 499 fr. 85 ; en 1896, 503 fr. 18 ; en 1897, 505 fr. 27 ; en 1898, 502 fr. 52.

413 obligations étaient amorties au 15 janvier 1899. 4235

VILLE D'AMIENS

EMPRUNT 4 0/0, 1871

Sept millions deux cent cinquante mille francs (loi du 11 mai 1871), 72.500 obligations de 100 fr., libérées au porteur, émises, en mai 1874, à 80 fr., remboursables au pair à 100 fr. et avec primes, par la maison J.-Errera-Oppenheim, de Bruxelles ; amortissement en 50 ans, de 1871 à 1921, par tirages semestriels, les 2 janvier et 1er juillet. — Le remboursement a lieu le 1er avril et 1er novembre. — Intérêt annuel : 4 fr. payables le 1er mai, à Amiens, à la recette municipale et chez MM. Duvette et Cie, banquiers, 30, rue des Jacobins, à Amiens ; à Lille au Crédit du Nord ; à Paris, au Crédit algérien, 10, place Vendôme, et chez MM. Goudchaux et Cie, banquiers, 102, rue Richelieu ; à Bruxelles, au Comptoir d'escompte de Bruxelles, et à Anvers, à la Banque du Crédit commercial. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1889, 109 fr. 59 ; en 1890, 112 fr. 80 ; en 1891, 115 fr. 60 ; en 1892, 116 fr. 79 ; en 1893, 120 fr. 41 ; en 1894, 120 fr. 76 ; en 1895, 119 fr. 24 ; en 1896, 119 fr. 41 ; en 1897, 120 fr. 61 ; en 1898, 121 fr. 33.

Deux tirages par an pendant quarante-quatre ans et demi, du 1er juillet 1876 au 2 janvier 1920 inclus.

Tirages du 1er juillet 1876 au 1er juillet 1919 inclus

1	obligation remboursable	à		25.000
4	—	—	à 500. . .	2.000
30	—	—	à 200. . .	6.000

Tirages du 2 janvier 1877 au 2 janvier 1920 inclus et du 1er juillet 1920

1	obligation remboursable	à.		50.000
2	—	—	à 500. . .	1.000
30	—	—	à 200. . .	6.000

Dernier tirage du 2 janvier 1921. Remboursement le 1er avril 1921

1	obligation remboursable	à . . .		50.000
1	—	—	à . . .	1.000
8	—	—	à 500 .	4.000
40	—	—	à 200 .	8.000
1.237	—	—	à 100 .	123.700
1.287	—	—		186.700
Remboursement avec primes				50 obl.
—		au pair.		1.237 obl.
			Solde. . . .	1.287 obl.

23.575 obligations étaient amorties au 1er novembre 1898. 4236

VILLE D'ARMENTIÈRES

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1886

Deux millions huit cent mille francs (loi du 22 juillet 1886). 6.089 obligations de 500 fr., émises à 480 fr. à Paris, Lille, Armentières, Bruxelles et Gand, par la maison P.-M. Oppenheim. — Remboursables en 40 annuités à 500 fr., les 1er avril et 1er octobre, pour les titres sortis aux tirages les 1er avril et 1er octobre. — Intérêt : 17 fr. 50 nets, la ville d'Armentières ayant pris à sa charge tous les impôts. Le paiement a lieu chez M. Oppenheim, 11, rue Taitbout, administrateur. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1889, 479 fr. ; de 1890 à 1894, pas de cours ; en 1895, 512 fr. 66 ; en 1896, 501 fr. 66 ; en 1897, 502 fr. 50 ; en 1898, 502 fr. 42.

1.046 obligations étaient amorties au 1er octobre 1898. 4237

VILLE DE BEAUVAIS

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1895

Un million huit cent soixante-et-onze mille cinq cents francs (loi du 22 mars 1895), destiné à faire face aux

frais d'extension de la distribution d'eau et à la construction d'un Lycée de garçons. — Représenté par 3.800 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises à Beauvais, les 28 et 29 mai 1895, à 492 fr. 50. — Remboursables à 500 fr. en 37 ans, du 31 décembre 1897 au 30 juin 1934, par tirages au sort annuels en mai. — Remboursement des titres sortis le 30 juin et 31 décembre suivant le tirage. — La ville de Beauvais s'est interdit le remboursement par anticipation avant le 31 décembre 1907. — Intérêt annuel : 17.50 payables par moitié les 30 juin et 31 décembre, ainsi que le remboursement à la caisse municipale de Beauvais, et à la Société générale, 54, rue de Provence. — Cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens	Cours moyens
1895. . .	499 » (libér.)	483 » (non libér.)
1896. . .	499 41 (libér.)	495 54 (non libér.)
1897. . .	503 40 (libér.)	»
1898. . .	502 98	

230 obligations étaient amorties au 31 décembre 1898.

4238

VILLE DE BESANÇON

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893

Quatre millions six cent cinquante mille francs (loi du 14 avril 1893), destiné à la conversion et au remboursement d'emprunts antérieurs, représentés par 9.712 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises à 490 fr. par le Crédit lyonnais, en juin 1893, libérées et au porteur. — Remboursables à 500 fr., en 40 ans, du 10 janvier 1894 au 10 juillet 1933, par tirages au sort semestriels en mai et en novembre ; pour le remboursement s'effectuer les 10 janvier et 10 juillet suivant chaque tirage. — La ville s'est réservé la faculté de rembourser au pair à toute époque tout ou partie dudit emprunt. — Intérêt, 17 fr. 50, payables par moitié les 10 janvier et 10 juillet, ainsi que le remboursement à Besançon et au Crédit lyonnais. — Cote officielle, au comptant : *Cours* : En 1893, 492 fr. 19 ; en 1894, 497 fr. 52 ; en 1895, 500 fr. 88 ; en 1896, 502 fr. 64 ; en 1897, 505 fr. 65 ; en 1898, 503 fr. 29.

682 obligations étaient amorties au 10 janvier 1899.

4239

VILLE DE BLIDA

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1895

Un million cent trente-trois mille deux cent soixante et un francs quarante-trois centimes (loi du 13 mars 1895), destiné à rembourser le Crédit foncier des prêts faits par lui, représentés par 2.312 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises à 500 fr., entièrement libérées et au porteur, par le Crédit algérien. — Remboursables au pair en 43 ans, du 1er février 1896 au 1er août 1898, par tirages au sort annuels en avril ; pour le remboursement des titres s'effectuer par semestres les 1er août et 1er février suivant le tirage. — La ville s'est réservé le droit de rembourser par anticipation. — Intérêt annuel, 17 fr. 50, nets d'impôts présents et futurs, payables par moitié les 1er février et 1er août, ainsi que les titres sortis, à la Recette municipale, à Blida, et au Crédit algérien, 10, place Vendôme, à Paris.

Cours moyen : 1896, 503 fr. 70 ; 1897, 497 fr. ; 1898, 490 fr.

100 obligations étaient amorties au 1er février 1899.

4240

VILLE DE BLOIS

EMPRUNT 3,40 0/0, 1896

Quatre mille cinq cent quarante-huit obligations de 500 fr. 3 fr. 40 0/0, émises à 497 fr. 50, libérées, au porteur. — Remboursables au pair par tirages au sort semestriels, en 25 ans, du 15 mai 1897 au 15 novembre 1921. — Intérêt annuel, 17 fr., payables par moitié les 15 mai et 15 novembre. — Service des titres, au Crédit lyonnais. — *Cours* moyens : 1897, 498 fr. 25 ; 1898, 499 fr. 73.

238 obligations étaient amorties au 15 novembre 1898.

4241

VILLE DE BONE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1895

Un million de francs (loi du 24 juin 1895), destiné à des travaux d'adduction et distribution d'eau, représenté par 2.041 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises à 500 fr. libérées et au porteur, par le Crédit algérien. — Remboursables au pair en 50 ans, du 1er octobre 1895 au 1er avril 1945, par tirages au sort annuels en février ; pour le remboursement des titres sortis s'effectuer par semestre les 1er avril et 1er octobre suivant le tirage. — La ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation, à partir d'avril 1901. — Intérêt annuel, 17 fr. 50, nets d'impôts présents et futurs, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre, à la recette municipale de Bône et au Crédit algérien, à Paris, place Vendôme, également pour le remboursement des titres sortis.

Cours moyens : 1896, 504 fr. 33 ; 1897, 493 fr. ; 1898, 501 fr. 80.

51 obligations étaient amorties au 1er octobre 1898.

4242

VILLE DE BORDEAUX

EMPRUNT 3 0/0, 1863

Dix-sept millions de francs (loi du 16 mai 1863), en 200.000 obligations, libérées, au porteur, émises à 90 fr. par M. E. Erlanger et Cie et M. J. Oppenheim. — Remboursables à 100 fr. avec lots, au moyen de tirages semestriels pour le dernier avoir lieu le 1er juillet 1899. — Intérêt annuel, 3 fr. par an, brut. — Tirages les 2 janvier et 1er juillet; remboursements les 1er mai et 1er novembre. — Les numéros sortis les 2 janvier sont remboursés à 100 fr.; à ceux du 1er juillet, il y a :

1	obligation	remboursée	à...	25.000 francs.
5	—	—	à...	1.000 —
10	—	—	à...	500 —
10	—	—	à...	300 —
25	—	—	à...	200 —

Au tirage du 1er juillet 1899 (le dernier), il sera remboursé :

1	obligation	à.	100.000 francs.
1	—	à.	10.000 —
5	—	à.	1.000 —
10	—	à.	500 —
37	—	à.	200 —

191.186 de ces titres étaient amortis au 1er novembre 1898.

Paiement des coupons, Crédit lyonnais. — Admis à la cote officielle, au comptant : *Cours* moyens des actions : En 1889, 104 fr. 90; en 1890, 107 fr. 71; en 1891, 109 fr. 59; en 1892, 111 fr. 13; en 1893, 115 fr. 16; en 1894, 115 fr. 57; en 1895, 117 fr. 11; en 1896, 120 fr. 78; en 1897, 123 fr. 88; en 1898, 126 fr. 74.

191.186 obligations étaient amorties au 1er novembre 1898.

EMPRUNT 4 0/0, 1881

Trente millions (loi du 20 avril 1880); 60.000 obligations libérées et au porteur, à 500 fr.; 30.000 actions ont été émises au pair, le 12 avril 1881, par le Crédit général français. — Les 30.000 obligations formant le solde ont été émises directement par la ville de Bordeaux, de 1881 à 1889. — Remboursables au pair par tirages semestriels, les 25 janvier et 25 juillet; pour les remboursements avoir lieu les 12 février et 12 août. — Dernier tirage : Juillet 1921. — Intérêt annuel, 20 fr., payables par moitié 12 février et 12 août, au Crédit lyonnais. — Admis à la cote officielle, au comptant : *Cours* moyens des obligations : En 1889, 502 fr. 17; en 1890, 511 fr. 34; en 1891, 510 fr. 40; en 1892, 514 fr. 60; en 1893, 515 fr. 40; en 1894, 517 fr. 46; en 1895, 518 fr. 15; en 1896, 518 fr. 85; en 1897, 520 fr. 87; en 1898, 517 fr. 81.

15.480 obligations étaient amorties au 12 février 1899.

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1891

Six millions de francs (loi du 24 février 1891), représentés par 15.500 actions de 500 fr. 3 1/2 0/0, libérées, au porteur, émises à Bordeaux : 4.167 à 480 fr., le 4 juillet 1891; 3.125 à 480 fr., le 11 juillet 1892, 4.922 à 500 fr., le 9 février 1895, et le solde, 286 à 500 fr., le 12 mai 1896. — Remboursable au pair à 500 fr., par tirages semestriels en 31 ans, du 1er juillet 1900 au 1er janvier 1931. — Le remboursement des titres sortis devra s'effectuer les 1er février et 1er juillet, suivant le tirage. — La ville s'est réservé le droit d'amortir un nombre d'obligations supérieur à celui indiqué dans le tableau, par un tirage au sort supplémentaire. — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet, à la Caisse municipale de Bordeaux, et à Paris, au Crédit lyonnais. — Cote officielle, au comptant : *Cours* moyens des actions : En 1892, 500 fr.; en 1893, 503 fr. 66; en 1894, 504 fr. 36; en 1895, 510 fr.; en 1896, 509 fr. 08; en 1897, 510 fr. 47; en 1898, 509 fr. 02. 4243

VILLE DE CAEN

EMPRUNT 4 0/0, 1889

Deux millions six cent mille francs (loi du 1er décembre 1888), représentés par 5.466 obligations de 500 fr. 4 0/0, libérées, au porteur, émises le 2 mars 1889 par le Crédit algérien à 492 fr. 50. — Remboursables à 500 fr., en 35 ans, du 1er juillet 1890 au 1er janvier 1924, par tirages au sort annuels, avril ou mai, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 1er janvier et 1er juillet, suivant chaque tirage. — La ville de Caen s'est réservé le droit de rembourser par anticipation, en augmentant le chiffre annuel des titres à amortir selon le tableau. — Intérêt annuel : 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet, à la recette municipale, à Caen et à Paris, au Crédit algérien, 10, place Vendôme. — Cote officielle, au comptant : *Cours* moyens : En 1890, 503 fr. 31; en 1891, 502 fr. 31; en 1892, 508 fr. 09; en 1893, 508 fr. 03; en 1894, 509 fr. 86; en 1895, 509 fr. 74; en 1896, 513 fr. 59; en 1897, 514 fr. 57; en 1898, 511 fr. 31.

560 de ces titres étaient amortis au 1er janvier 1899. 4244

VILLE DE CANNES

EMPRUNT 4 0/0, 1881

Trois millions de francs (loi du 11 janvier 1881); 3.000 obligations de 1.000 fr., entièrement libérées et au porteur, émises le 28 mai 1881, à 985 fr., par la maison

Goudchaux et Cie. — Remboursables à 1.000 fr. par tirages semestriels, les 20 mars et 20 septembre, pour le paiement s'effectuer les 31 janvier et 31 juillet. — Intérêt : 40 fr. par an, payables par moitié, 31 janvier et 31 juillet, à la Recette municipale, à Cannes, et à Paris, au Crédit lyonnais. — Admis à la cote officielle, au comptant : *Cours* moyens : En 1886, 937 fr. 50 ; en 1887, 921 fr. 42 ; en 1888, 952 fr. 50 ; en 1889, 947 fr. ; en 1890, 963 fr. 46 ; en 1891, 977 fr. 86 ; en 1892, 1.010 fr. ; en 1893, 1012 fr. 68 ; en 1894, 1022 fr. 90 ; en 1895, 1022 fr. 15 ; en 1896, 1025 fr. 15 ; en 1897, 1.028 fr. 50 ; en 1898, 1027 fr. 85.

702 de ces obligations étaient amorties au 31 janvier 1899. 4245

VILLE DE CASTRES

EMPRUNT 3 40 0/0, 1897

6.510 obligations de 500 fr., 3 fr. 40 0/0, émises à 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — Remboursables au pair, par tirages au sort annuels, de 1897 à 1927. — Intérêt annuel : 17 fr., payables par moitié les 30 juin et 31 décembre de chaque année. — Jouissance courante : 31 décembre 1897. — Services des titres et des coupons, à Paris, au Crédit algérien, place Vendôme, 10.

Cours moyen : 1898, 498 fr. 45.

194 obligations étaient amorties au 31 décembre 1898. 4246

VILLE DE CHAUMONT

EMPRUNT 3 0/0, 1898

Sept cent soixante-cinq mille francs, autorisé par les lois des 11 février et 7 avril 1898 et destiné à l'amenée des eaux et à la construction et l'aménagement d'écoles primaires, représenté par 1.530 obligations de 500 fr. 3 0/0 émises à 500 fr. en juillet 1898, payables par versements échelonnés jusqu'au 25 juillet 1899 avec faculté de libération anticipée moyennant un versement unique de 494 fr. ; remboursables au pair en 26 ans, de 1903 à 1928, par tirages au sort annuels en août ; intérêt : 25 fr., payables par moitié les 25 avril et 25 octobre.

Ces obligations ont été admises à la cote officielle le 29 novembre 1898. 4247

VILLE DE COGNAC

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1896

Deux millions six cent quarante-cinq mille francs (loi du 10 janvier 1896), représenté par 5.343 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises à 500 fr., entièrement libérées, au porteur, par le Crédit lyonnais. — Remboursables au pair en 40 ans, du 1er novembre 1896 au 1er mai 1936, par tirages au sort semestriels en avril et en octobre ; pour le remboursement s'effectuer les 1er mai et 1er novembre suivants. — La ville s'est réservé la faculté de rembourser à toute époque après le 1er novembre 1901. — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er mai et 1er novembre, à Cognac, à la Recette municipale, et à Paris, au Crédit lyonnais. — Cote officielle, au comptant : *Cours* moyens : En 1896, 502 fr. 86 ; en 1897, 502 fr. 93 ; en 1898, 502 fr. 02.

161 obligations étaient amorties au 1er novembre 1898. 4248

VILLE DE CONSTANTINE

EMPRUNT 3 fr. 30 0/0, 1895

Cinq millions cinq cent mille francs (loi du 8 décembre 1894), représenté par 5.699 obligations de 1.000 fr. 3 fr. 30 0/0, émises le 31 janvier 1895 à 987 fr. 50. — Remboursables au pair en 50 ans, du 1er juillet 1895 au 1er jravier 1945, par tirages au sort annuels en mai, pour le remboursement des titres s'effectuer les 1er janvier et 1er juillet suivants. — La ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation, à partir du 1er janvier 1901. — Intérêt annuel : 33 fr., nets d'impôts présents et futurs, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet, à Constantine, et à Paris, au Crédit algérien, place Vendôme, 10. — Cote officielle au comptant : *Cours* moyens : En 1895, 1.003 fr. 57 ; en 1896, 1.003 fr. 97 ; en 1897, 1.012 fr. 74 ; en 1898, 1.007 fr. 61.

176 obligations étaient amorties au 1er janvier 1899. 4249

VILLE DE GRASSE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1895

Un million deux cent trente mille huit cent soixante-dix-huit francs (loi du 7 janvier 1895), représenté par 2.501 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises en avril 1895, par le Crédit lyonnais, à 498 fr. 50, libérées et au porteur. — Remboursables à 500 fr. en 38 ans, du 30 octobre 1895 au 30 avril 1933, par tirages au sort semestriels les 1er août et 1er octobre, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 30 avril et 30 octobre suivants. — La ville s'est réservé le droit de remboursement à toute époque, — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié, 30 avril et 30 octobre, à la Recette municipale, à Grasse, et à Paris, au Crédit lyonnais. — Cote officielle au comptant : pas de cours de 1895 à 1898.

118 obligations étaient amorties au 30 octobre 1898. 4250

VILLE D'HYÈRES

EMPRUNT 3 3/4 0/0, 1892

Huit cent quinze mille neuf cents francs (loi du 1er juillet 1891), représentés par 1.692 obligations de 500 fr. 3 3/4 0/0, libérées, au porteur, émises à 498 fr., le 10 août 1892, par le Crédit algérien. — Remboursables à 500 fr., en 50 ans, à partir du 31 janvier 1893 au 31 janvier 1942, par tirages au sort annuels en avril, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 31 juillet et 31 janvier suivants. — La ville s'est réservé le droit de remboursement à toute époque. — Intérêt annuel : 18 fr. 75, payables par moitié les 31 janvier et 31 juillet, à Hyères, et à Paris, au Crédit algérien, 10, place Vendôme.

Cours moyens : en 1893, 505 fr. 50 ; en 1894 et 1895, pas de cours ; en 1896, 495 francs ; en 1897, 492 fr. 50 ; en 1898, pas de cours.

97 obligations étaient amorties au 31 janvier 1899.

4251

VILLE DE LILLE

EMPRUNT 3 0/0, 1860

Quinze millions de francs 3 0/0 (loi du 31 mars 1859), 175.000 obligations de 100 fr. avec lots, émises en mars 1860 à 91 fr., par M. J. Oppenheim, de Bruxelles. — Remboursables les 1er avril et 1er octobre, conformément aux tirages des 1er mars et 1er septembre. — Intérêt annuel : 3 fr. par an, payables le 1er avril ; les titres sortis le 1er septembre ont droit à une bonification de 1 fr. 50, payables chez MM. Berly et Cie, 47, Chaussée d'Antin. — Admis à la cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1889, 107 fr. 52 ; en 1890, 108 fr. 52 ; en 1891, 111 fr. 87 ; en 1892, 112 fr. 92 ; en 1893, 114 fr. 74 ; en 1894, 115 fr. 82 ; en 1895, 117 fr. 09 ; en 1896, 120 fr. 74 ; en 1897, 125 fr. 12 ; en 1898, 129 fr. 56.

Tirages jusqu'au 1er septembre 1901

1	Obligation à.	25.000	francs
1	— à.	10.000	—
7	— à.	1.000	—
10	— à.	500	—
15	— à.	400	—
20	— à.	200	—

Dernier tirage au 1er mars 1902

1	Obligation à.	50.000	francs
1	— à.	25.000	—
1	— à.	10.000	—
10	— à.	1.000	—
20	— à.	500	—
20	— à.	400	—
74	— à.	200	—

149.285 obligations étaient amorties au 1er octobre 1898.

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1890

Six millions de francs (loi du 11 août 1800), destinés à l'installation des Facultés de droit et des lettres, et à divers travaux, représenté par 12.923 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises par MM. P.-M. Oppenheim et le Crédit du Nord, le 20 novembre 1890, au prix de 480 fr., remboursables à 500 fr., en 40 ans, du 1er juin 1893 au 1er juin 1922, par tirages au sort semestriels, les 5 mai et 5 novembre ; les remboursements s'effectuent les 1er juin et 1er décembre suivants. — La ville s'est réservé le droit de remboursement au pair à toute époque. — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er juin et 1er décembre, à Lille, et à Paris, chez MM. P.-M. Oppenheim, 11, rue Taitbout. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens des obligations : En 1891, 477 fr. 87 ; en 1892, 492 fr. 70 ; en 1893, 500 fr. 03 ; en 1894, 502 fr. 13 ; en 1895, 503 fr. 99 ; en 1896, 505 fr. 35 ; en 1897, 508 fr. 44 ; en 1898, 505 fr. 76.

982 obligations étaient amorties au 1er décembre 1898.

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893

Vingt et un millions sept cent soixante-huit mille neuf cents francs (lois des 12 juillet 1883, 11 août 1890 et 4 juillet 1893), destiné à la conversion et au remboursement des emprunts en 1868, 1877, 1884, 1887 et pour divers travaux, jusqu'à concurrence de deux millions de francs, représentés par 45.040 obligations de 500 fr., libérées et au porteur, émises par le Crédit lyonnais, le Crédit du Nord et la Société générale, le 1er juillet 1893, à 492 fr. 50. — Remboursables à 500 fr., en 48 ans, du 15 janvier 1894 au 15 juillet 1941, par tirages au sort semestriels, les 15 juin et 15 décembre, pour le remboursement des titres s'effectuer les 15 janvier et 15 juillet suivants. — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 15 janvier et 15 juillet, à Paris, au Crédit du Nord, 45, rue Étienne-Marcel, et au Crédit lyonnais. — Il a été créé 1.450 cinquièmes d'obligations, remboursables à 100 fr. et rapportant 3 fr. 50, payables comme les autres. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens des obligations : En 1893, 498 fr. 73 ; en 1894, 502 fr. 20 ; en 1895, 504 fr. 99 ; en 1896, 505 fr. 74 ; en 1897, 507 fr. 66 ; en 1898, 505 fr. 11.

3.832 obligations étaient amorties au 15 janvier 1899.

4252

VILLE DE LYON

EMPRUNT 3 0/0, 1880

Soixante-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-trois francs quatre-vingt-dix-sept centimes (loi du 23 décembre 1879), 685.076 obligations de 100 fr., émises le 6 janvier 1880 à 98 fr. 50, par le Crédit lyonnais, le Comptoir d'escompte, la Société générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société de Crédit industriel, la Société des dépôts et comptes courants et la Société financière de Paris. — Remboursables à 100 fr.

et avec lots, les 15 janvier et 15 juillet, conformément aux tirages des 15 avril et 15 octobre. — Intérêt annuel : 3 fr., payables le 15 juillet, au Crédit lyonnais et la Caisse municipale. — Admis à la cote officielle, au comptant. *Cours* moyens des obligations : En 1886, 97 fr. 52 ; en 1887, 97 fr. ; en 1888, 97 fr. 25 ; en 1889, 97 fr. 04 ; en 1890, 99 fr. 22 ; en 1891, 100 fr. 13 ; en 1892, 100 fr. 55 ; en 1893, 102 fr. 15 ; en 1894, 101 fr. 82 ; en 1895, 102 fr. 29 ; en 1896, 102 fr. 59 ; en 1897, 102 fr. 91 ; en 1898, 102 fr. 47.

TIRAGES

Du 15 avril, au pair ; et à ceux du 15 octobre :

1	Obligation remboursable	à. . .	50.000	francs
10	—	— à. . .	1.000	—
40	—	— à. . .	150	—

DERNIER TIRAGE : 15 avril 1913

401.904 obligations étaient amorties au 15 janvier 1899. 4253

VILLE DE MARSEILLE

EMPRUNT 3 0/0, 1877

Quatre-vingt-neuf millions de francs (loi du 24 février 1877), 259.462 obligations libérées et au porteur, émises par le Crédit foncier et le Comptoir d'escompte, le 8 mars 1877, à 352 fr. 50, remboursables à 400 fr., avec lots, par tirages semestriels ayant lieu les 15 avril et 15 octobre, pour le dernier avoir lieu le 15 octobre 1916. — Intérêt annuel : 12 fr., payables par moitié les 31 juin et 31 janvier suivants. — Le remboursement des titres sortis se fait aux mêmes dates. — A chaque tirage il y a : 1 lot de 100.000 fr. ; 4 lots de 10.000 fr, ; 10 lots de 1.000 fr. — L'obligation gagnant un lot se trouve remboursée ; il n'est pas tenu compte aux porteurs des intérêts du dernier semestre. — Le remboursement des titres sortis et le paiement des coupons se font au Crédit foncier et aux Trésoreries générales. — Cote officielle au comptant. *Cours* moyens des obligations : En 1886, 389 fr. ; en 1887, 387 fr. ; en 1888, 389 fr. 38 ; en 1889, 392 fr. 32 ; en 1890, 400 fr. 40 ; en 1891, 402 fr. 98 ; en 1892, 397 fr. 92 ; en 1893, 407 fr. 85 ; en 1894, 410 fr. 11 ; en 1895, 410 fr. 27 ; en 1896, 411 fr. 36 ; en 1897, 410 fr. 40 ; en 1898, 407 fr. 91.

103.787 obligations étaient amorties au 31 janvier 1899.

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1890

Neuf millions trois cent cinquante mille francs (lois des 12 juin 1889 et 24 juillet 1890), représentés par 20.641 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises le 12 décembre 1890, au prix de 480 fr., par la Société marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôt. — Remboursables à 500 fr., en 36 ans, du 1er avril 1871 au 1er octobre 1936, par tirages au sort semestriels, 15 mars et 15 septembre, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 1er avril et 1er octobre suivant. — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre, à Marseille, et à Paris, à la Société marseillaise de Crédit industriel et de dépôt, 4, rue Auber. — Cote à la deuxième partie du Bulletin. *Cours* moyens des obligations : En 1892, 492 fr. 09 ; en 1893, 496 fr. 36 ; en 1894, 499 fr. 26 ; en 1895, 504 fr. 58 ; en 1896, 504 fr. 38 ; en 1897, 582 fr. 87 ; en 1898, 502 fr. 27.

550 obligations étaient amorties au 1er octobre 1898. 4254

VILLE DE MONTPELLIER

EMPRUNT 3 3/4 0/0, 1890

Six millions cinq cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf francs (loi du 11 août 1890), destiné à la conversion d'emprunts antérieurs, représentés par 17.135 obligations de 400 fr. 3 3/4 0/0, émises par le Crédit algérien, le 4 décembre 1890, au prix de 387 fr. 50, libérées et au porteur. — Remboursables à 400 fr. en 35 ans, du 1er avril 1891 au 1er octobre 1925, par tirages au sort annuels du 1er au 15 février, pour le remboursement des titres s'effectuer les 1er avril et 1er octobre suivants. — La ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation. — Intérêt annuel : 15 fr. payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre, à la Recette municipale de Montpellier, et à Paris, au Crédit algérien, 10, place Vendôme. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1891, 398 fr. 40 ; en 1892, 403 fr. 26 ; en 1893, 404 fr. 55 ; en 1894, 407 fr. 06 ; en 1895, 406 fr. 45 ; en 1896, 408 fr. 32 ; en 1897, 409 fr. 84 ; en 1898, 406 fr. 30.

2.463 obligations étaient amorties au 1er octobre 1898.

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1894

Un million cent vingt-huit mille francs (loi du 29 juillet 1894), représentés par 2.256 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises par le Crédit lyonnais au prix de 456 fr. — Remboursables à 500 fr. en 35 ans, du 31 décembre 1895 au 31 décembre 1929, par tirages au sort semestriels, en mai et novembre, pour le remboursement des titres s'effectuer les 30 juin et 31 décembre suivants. — La ville s'est réservé le droit de remboursement au pair, à toute époque. — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié, 30 juin et 31 décembre, au Crédit lyonnais. — Cote officielle, au comptant. En 1895, pas de cours ; en 1896, 503 fr. 92 ; en 1897, 506 fr. 18 ; en 1898, 503 fr. 22.

142 obligations étaient amorties au 31 décembre 1898. 4255

VILLE DE PARIS

Obligations admises à la Cote Officielle

AU COMPTANT ET A TERME

Cours moyens

ANNÉES	Emprunt 1865	Emprunt 1869	Emprunt 1871 Unités	Emprunt 1871 Quarts	Emprunt 1875	Emprunt 1876	Emprunt 1892 Unités (non lib.)	Emprunt 1892 Quarts (non lib.)	Emprunt 1894-96 Unités	Emprunt 1894 96 Quarts	Emprunt 1898 Unités	Emprunt 1898 Quarts
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
1886...	524.40	410.03	398.91	108.07	518.54	517.67	»	»	»	»	»	»
1887...	521.45	410.14	394.95	100.13	517.31	516.65	»	»	»	»	»	»
1888...	522.88	408.78	398.54	101.20	519.50	518.89	»	»	»	»	»	»
1889...	526.74	411.57	400.68	103.58	522.30	522.07	»	»	»	»	»	»
1890...	535.19	417.83	407.24	103 »	532.69	532.11	»	»	»	»	»	»
1891...	528.84	416.98	408.91	106.45	527.65	527.47	»	»	»	»	»	»
1892...	535.39	421.13	411.71	108.12	534.91	534.70	»	»	»	»	»	»
1893...	542.07	427.95	418.25	109.20	542.49	542.31	»	»	»	»	»	»
1894...	548.73	427.75	417.88	109.20	549.55	549.33	377.77	95.36	»	»	»	»
1895...	561.80	428.50	417.81	108.35	565.73	565.86	383.69	96.49	»	»	»	»
1896...	571.47	433.91	420.61	111.65	578.35	577.96	387.27	98.12	389.77	98.43	»	»
1897...	576.35	435.37	418.90	112.97	588.71	588.39	392.78	100.90	397.18	100.24	»	»
1898...	563.17	430.05	417.10	110.69	579.71	578.81	392.98	102.45	399.87	101.02	445.37	108.94

Nombre des Obligations de chaque Emprunt restant à rembourser en 1898

DATES	1865	1869	1871	1875	1876	»	»	»
1899.. 1er janvier	463.572	310.644	1.104.020	458.895	237.638	»	»	»
1899.. 1er juillet	459.621	298.620	1.098.770	457.528	236.930	»	»	»

VILLE DE PARIS : Obligations admises à la

EMPRUNTS	LOIS ou DÉCRETS	MONTANT des EMPRUNTS	NOMBRE des TITRES	TAUX — ÉMISSION	TAUX — Remboursement	DURÉE de L'AMORTISSEMENT	
1865	**Loi du 12 juillet 1865** Souscription : 25 au 31 juillet 1865	270.000.000	600.000	450	500	60 ans — 1869 à 1928 Lots : à partir du 15 sept. 1865 Remb. : à partir du 15 mars 1869	
1869	**Loi du 18 avril 1869** Souscription : 8, 9 et 10 mai 1869	260.000.000	753.623	345	400	38 ans — 1872 à 1909 Lots : à partir du 15 juillet 1869 Remb. : à partir du 15 janv. 1872	12
1871	**Loi du 6 septembre 1871** Souscription : 26 et 28 sept. 1871	350.000.000	1.296.300 1.225.000 unités 71.300 unités divis. en 285.200 quarts	277 quarts 69 25	400 100	75 ans — 1872 à 1946 Lots et remboursements : à partir du 5 février 1872	12 3
1875	**Loi du 24 décembre 1874** *Décret du 22 janv. 1875* Souscription : 5 et 6 février 1871	220.000.000	500.000	440	500	75 ans — 1875 à 1950 Lots : à partir du 5 mai 1875 Remb. : à partir du 5 nov. 1875	20
1876	**Loi du 27 juin 1876** *Décret du 13 juillet 1876* Souscription : 22 juillet 1876	120.000.000	258.065	465	500	73 ans — 1877 à 1949 Lots et remboursements : à partir de février 1877	20
1892	**Lois du 22 juillet 1892** *Décret du 31 mars 1894* Souscription : 21 avril 1894	200.000.000	588.235 557.500 unités et 122.940 quarts	340 85	400 100	75 ans — 1898 à 1973 Lots : à partir du 16 août 1894 Remb. : à partir du 15 nov. 1898	10 2.50
1894-1896	**Lois des 10 juillet 1894 et 22 juillet 1896** Émission aux guichets de la Ville : novembre 1896	161.500.000	448.000 403.200 unités et 179.200 quarts	divers	400 100	75 ans — 1898 à 1973 Lots : à partir du 5 janv. 1897 Remb. : à partir du 5 octobre 1898	10 2.50
1898	**Loi du 6 janvier 1898** *Décret du 21 avril 1898* Souscription réservée de préférence aux porteurs d'obligations 1886, du 15 septembre au 15 décembre 1898.	344.836.000	689.672 (unités et quarts)	435,14 108,78	500 125	75 ans — 1898 à 1973	10 2.50

la Cote Officielle au comptant et à terme

INTÉRÊT ANNUEL		TIRAGES		MONTANT DES LOTS		
MONTANT	ÉPOQUE DE PAYEMENT	AMORTISSEMENT	LOTS	PAR TIRAGE		PAR AN
20	1er févr. — 1er août	15 mars. — 15 juin 15 sept. — 15 déc. Rembours. : 1er août et 1er février	15 mars. — 15 juin 15 sept. — 15 déc. Rembours. : 1er août et 1er février suivants	1 lot de 150.000 ci . . . 1 — 50.000 —. . . 4 — 10.000 —. . . 5 — 5.000 —. . . 10 — 2.000 —. . . 21	150.000 50.000 40.000 25.000 20.000 285.000	1.140.000
12	31 janv. — 31 juill.	15 janv. — 15 juill. Rembours. : 31 janvier et 31 juillet	15 janv. — 15 avril 15 juill. — 15 oct. Remboursement : 31 janvier — 30 avril 31 juillet — 31 octobre	1 lot de 200.000 ci . . . 4 — 10.000 —. . . 10 — 1.000 —. . . 15	200.000 40.000 10.000 250.000	1.000.000
12 3	1er janv. — 1er juill.	20 janv. — 20 avril 20 juill. — 20 oct. Rembours. : les 5 fév. mai, août, novembre.	1re SÉRIES 10 janv. — 10 avr. 10 juil. — 10 oct. 20 janv. — 20 avr. 20 juil. — 20 oct. Remb. : les 5 des mois suivant chaque tirage	1 lot de 100.000 ci . . . 2 — 50.000 —. . . 10 — 10.000 —. . . 75 — 1.000 —. . . 88	100.000 100.000 100.000 75.000 375.000	1.500.000
20	15 oct. — 15 avril	5 nov. — 5 mai Rembours. : 25 novemb. et 25 mai	5 mai. — 5 août 5 nov. — 5 fév. Remb. : 25 mai, août, novembre et février	1 lot de 100.000 ci . . . 1 — 50.000 —. . . 3 — 10.000 —. . . 4 — 5.000 —. . . 25 — 1.000 —. . . 34	100.000 50.000 30.000 20.000 25.000 225.000	900.000
20	15 oct. — 15 avril	10 fév. — 10 août Rembours. : 25 février et 25 août	10 fév. — 10 mai 10 août. — 10 nov. Remb. : 25 fév., 25 mai, 25 août, 25 novembre	1 lot de 100.000 ci . . . 1 — 10.000 —. . . 1 — 5.000 —. . . 10 — 1.000 —. . . 13	100.000 10.000 5.000 10.000 125.000	500.000
10 2.50	15 mai. — 15 nov.	22 janv. — 22 avril 22 juill. — 22 oct. Rembours. : 15 février. 15 mai, 16 août, 15 nov.	22 janv. — 22 avril 22 juill. — 22 oct. Rembours. : 15 février, 15 mai, 16 août, 15 nov.	1 lot de 100.000 ci . . . 1 — 50.000 —. . . 2 — 10.000 —. . . 30 — 1.000 —. . . 34	100.000 50.000 20.000 30.000 200.000	800.000
10 2.50	1er mai. — 1er nov.	5 janv. — 5 avril 5 juill. — 5 oct. Rembours. : 1er février, 1er mai, 1er août, 1er nov.	5 janv. — 5 avril 5 juill. — 5 oct. Rembours. : 1er février 1er mai, 1er août, 1er nov.	1 lot de 100.000 ci . . . 1 — 20.000 —. . . 2 — 10.000 —. . . 3 — 2.500 —. . . 14 — 1.000 —. . . 21	100.000 20.000 20.000 7.500 14.000 161.500	646.000
10 2.50	15 mars. — 15 sept.	5 mars. — 5 juin 5 sept. — 5 déc. Rembours. : 25 mars 25 juin, 25 sept., 25 déc.	5 mars. — 5 juin 5 sept. — 5 déc. Rembours. : 25 mars, 25 juin, 25 sept., 25 déc.	1 lot de 100.000 ou . . . 1 — 50.000 —. . . 4 — 10.000 —. . . 4 — 5.000 —. . . 40 — 1.000 —. . .	200.000	1.200.000

VILLE DE NIMES

EMPRUNT 3 0/0, 1897

16.540 obligations de 500 fr. 3 0/0, émises à 500 fr., libérées et au porteur, remboursables au pair, par tirages au sort annuels, en 31 ans, de 1902 à 1933. — Intérêt annuel : 15 fr. nets des impôts actuels, payables semestriellement les 1er janvier et 1er juillet. — Service des titres et des coupons, à Paris, au Crédit algérien, place Vendôme, 10.

Cours moyen : en 1898, 498 fr. 27. 4256

VILLE DE NIORT

EMPRUNT 3 fr. 60 0/0, 1894

Un million trois cent trente-cinq mille francs (loi du 29 juillet 1894), destinés à la conversion d'emprunts antérieurs. — Représentés par 2.670 obligations de 500 fr. 3 fr. 60 0/0 émises par le Crédit lyonnais à 498 fr. 75, libérées et au porteur. — Remboursables à 500 fr., en 50 ans, du 25 novembre 1895 au 25 novembre 1944, par tirages au sort semestriels, avril et octobre, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 25 mai et 25 novembre suivants. — La Ville s'est réservé le droit de remboursement au pair à toute époque. — Intérêt annuel, 18 francs, payables par moitié le 25 mai et le 25 novembre, à la Recette municipale, à Niort, et à Paris, au Crédit lyonnais. — Cote officielle au comptant. *Cours* moyens des obligations : En 1895, 503 fr. 14 ; en 1896, 505 fr. 61 ; en 1897, 506 fr. 33 ; en 1898, 503 fr. 74.

54 obligations étaient amorties au 25 novembre 1898.

4257

VILLE DE NOUMÉA

EMPRUNT 5 0/0, 1892

4.395 obligations de 500 fr., autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, du 10 novembre 1890. — Gagées par 145.000 fr., à prélever annuellement sur l'octroi de mer. — Emises par le Crédit algérien, le 11 février 1892, libérées et au porteur à 492 fr. 50. — Remboursables à 500 fr.; en 30 ans, du 15 juillet 1893 au 15 janvier 1922, par tirages au sort annuels, en mars, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 15 juillet et 15 janvier suivants. — Intérêts annuels, 25 francs, payables par moitié les 15 janvier et 15 juillet, à Paris, au Crédit algérien, 10, place Vendôme. — Cote, deuxième partie du Bulletin. *Cours* moyens : En 1893, 512 fr. 19 ; en 1894, 516 fr. 25 ; en 1895, 505 fr. 02 ; en 1896, 508 fr. 89 ; en 1897, 517 fr. 92 ; en 1898, 514 fr. 45.

475 obligations étaient amorties au 15 janvier 1899.

4258

VILLE DE NOYON

EMPRUNT 3 3/4 0/0, 1892

2.670 obligations de 500 fr., autorisé par la loi du 30 mars 1892. — Emises par le Crédit algérien, le 28 mai 1892 à 498 fr., libérées au porteur. — Remboursables au pair à 500 fr. en 34 ans, du 31 octobre 1893 au 30 avril 1927, par tirages au sort annuels en février ou mars, pour le remboursement avoir lieu les 30 avril et 31 octobre suivants. — La Ville s'est réservé le droit de remboursement à toute époque. — Intérêts annuels : 18 fr. 75, payables à Noyon et à Paris au Crédit algérien. 10, place Vendôme. — Cote, deuxième partie du Bulletin. *Cours* moyens : En 1893, 503 fr. 50 ; en 1894, 502 fr. 75 ; en 1895, 498 fr. 12 ; en 1896, 500 fr. ; en 1897, 494 fr. ; en 1898, 498 fr. 16.

238 obligations étaient amorties au 31 octobre 1898.

4259

VILLE DE PÉRIGUEUX

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893

Trois millions cinq cent trente-quatre mille francs (loi du 27 juillet 1893), destinée à la conversion d'emprunts antérieurs et à divers travaux, représenté par 7.400 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, libérées et au porteur, émises par le Crédit algérien, le 12 août 1893, à 491 fr. 50. — Remboursables en 50 ans, du 1er mars 1894 au 1er septembre 1943, par tirages au sort en janvier, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 1er mars et 1er septembre suivants. — La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à toute époque. — Intérêts annuels, 17 fr. 50, payables par moitié, les 1er mars et 1er septembre à Périgueux, à la Recette municipale, et à Paris, au Crédit algérien, 10, place Vendôme. — Cote officielle au comptant. *Cours* moyens : En 1894, 497 fr. 13 ; en 1895, 501 fr. 78 ; en 1896, 502 fr. 62 ; en 1897, 504 fr. 12 ; en 1898, 502 fr. 73.

324 obligations étaient amorties au 1er septembre 1898.

4260

VILLE DE ROUBAIX

EMPRUNT 3,60 0/0, 1893

Un million cent cinquante-huit mille francs (Loi du 6 décembre 1892), représenté par 2.400 obligations de 500 fr. 3.60 0/0, émises par la Recette municipale de Roubaix, le 22 janvier 1893, au prix de 482 fr. 50. — Remboursable à 500 fr. en 28 ans, du 1er mars 1895 au 1er mars 1922, par tirages au sort annuels en janvier, pour le remboursement s'effectuer le 1er mars suivant. — Intérêts annuels, 18 fr. par an, payables par moitié, les 1er mars et le 1er septembre, à Roubaix, à la Caisse municipale, et à Paris au Crédit lyonnais. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1893, 495 fr. 50 ;

en 1894, pas de transaction ; en 1895, 499 fr. 70 ; en 1896, 502 fr. 50 ; en 1897, 503 fr. 83 ; en 1898, 506 fr. 55.

215 obligations étaient amorties au 1er mars 1898.

4261

VILLES DE ROUBAIX ET TOURCOING

EMPRUNT 1860

Deux millions de francs (loi du 17 juillet 1860), représentés par 60.000 obligations, libérées et au porteur de 50 fr., émises à 45 fr., en octobre 1860. — Remboursables à 50 fr. et avec primes en 55 ans, de 1861 à 1915, par 110 tirages au sort trimestriels, ayant lieu à Roubaix, le 1er février et à Tourcoing, le 1er avril. — Remboursement des titres trois mois après les tirages. — Ces obligations ne produisent aucun intérêt. — Chaque tirage donne droit aux lots indiqués dans le tableau ci-après. — 32.584 de ces titres étaient amortis le 1er novembre 1898. — Service des titres, chez MM. S. Propper et Cie, 8, rue de la Michodière, à Paris. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1886, 47 fr. 72 ; en 1887, 47 fr. 06 ; en 1888, 46 fr. 52 ; en 1889, 45 fr. 95 ; en 1890, 46 fr. 23 ; en 1891, 47 fr. 21 ; en 1892, 47 fr. 20 ; en 1893, 44 fr. 79 ; en 1894, 45 fr. 69 ; en 1895, 45 fr. 50 ; en 1896, 41 fr. 65 ; en 1897, 45 fr. 17 ; en 1898, 45 fr. 03.

1	obligation remboursable	à...	5.000	francs.
2	—	— à...	1.000	—
50	—	— à...	100	—
760	—	— à...	50	—
813				

Dernier tirage, 1er août 1895

1	obligation remboursable	à...	5.000	francs.
2	—	— à...	1.000	—
10	—	— à...	500	—
30	—	— à...	200	—
96	—	— à...	100	—
448	—	— à...	50	—
587				

EMPRUNT 3,40 0/0, 1893

Six millions deux cent quatre-vingt mille francs (4.396.000 fr. pour Roubaix et 1.884.000 fr. pour Tourcoing) (loi du 22 juin 1891), représenté par 13.110 obligations de 500 fr. 3 fr. 40 0/0, émises directement par les Villes, le 21 septembre 1893, au prix de 479 fr. — Remboursables à 500 fr., en 36 ans, du 10 octobre 1896 au 10 octobre 1931, par tirages au sort annuels en septembre, pour le remboursement s'effectuer le 10 octobre suivant. — Intérêts annuels, 17 fr., payables par moitié, le 10 avril et 10 octobre, à Roubaix, à la Recette municipale et à Paris, au Crédit lyonnais. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1895, 499 fr. 50 ; en 1896, 505 fr. ; en 1897, pas de cours ; en 1898, 506 fr.

592 obligations étaient amorties au 10 octobre 1898.

4262

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1894

Deux millions neuf cent soixante et un mille francs (lois des 24 juillet 1893, 12 mai et 12 juillet 1894), destiné à la conversion des emprunts de 1885, 1887 et 1890, et à divers travaux, représentés par 6.128 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, entièrement libérées et au porteur, émises à 495 fr., le 1er septembre 1894, par le Crédit algérien. — Remboursables à 500 fr., en 30 ans, du 31 janvier 1895 au 31 juillet 1924, par tirages au sort annuels en avril, pour le remboursement des titres s'effectuer les 31 janvier et 31 juillet suivants. — La ville s'est réservé le droit d'augmenter le chiffre annuel des obligations à amortir. — Intérêt annuel, 17 fr. 50, payables par moitié, les 31 janvier et 31 juillet à Saint-Nazaire et à Paris, au Crédit algérien, place Vendôme, 10. — Cote officielle, au comptant. *Cours* moyens des obligations : En 1894, 503 fr. 23 ; en 1895, 501 fr. 59 ; en 1896, 503 fr. 46 ; en 1897, 505 fr. 90 ; en 1898, 505 fr. 06.

565 obligations étaient amorties au 31 janvier 1899.

4263

VILLE DE SOUKARAS

EMPRUNT 4 1/4 0/0, 1895

Neuf cent cinq mille francs (délibération du Conseil municipal, 15 novembre 1894), représentés par 1.890 obligations de 500 fr. 4 1/4 0/0, libérées, au porteur, émises à 500 fr. par le Crédit algérien. — Remboursables au pair, en 41 ans, du 1er août 1895 au 1er février 1936, par tirages au sort annuels, pour le remboursement des titres s'effectuer les 1er avril et 1er février suivants. — La ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à partir de 1901. — Intérêt annuel, 21 fr. 75, nets d'impôts présents et futurs, payables par moitié les 1er février et 1er août, au Crédit algérien, 10, place Vendôme, à Paris.

Cours moyens : En 1896, 503 fr. 39 ; en 1897 et 1898, pas de cours.

69 obligations étaient amorties au 1er février 1899.

4264

VILLE DE TOURCOING

EMPRUNT 4 0/0, 1878

Deux millions deux cent cinquante mille francs (loi du 27 février 1878), représentés par 4.854 obligations libérées et au porteur, de 500 fr. 4 0/0, émises par la Société générale, à 473 fr. 50, les 15 et 16 avril 1878. — Remboursables à 500 fr., en 25 ans, de 1885 à 1909, par tirages semestriels, les 15 juin et 15 décembre, pour le remboursement des titres s'effectuer les 15 juillet et 15 janvier suivants. — Intérêt annuel : 20 fr.,

payables par moitié les 15 janvier et 15 juillet, à Tourcoing et à la Société générale. — Admis à la cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1886, 450 fr. ; en 1889, 425 fr. ; en 1890, 452 fr. 50; en 1891, 510 fr. ; en 1892, 505 fr. ; en 1893, 508 fr. ; en 1894, 505 fr. 70; en 1896, 515 fr. ; en 1897, 510 fr. ; en 1898, 509 fr.

2.225 obligations étaient amorties au 15 janvier 1899.

EMPRUNT 4 0/0, 1888 (Première émission)

2.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, émises à Tourcoing, le 23 décembre 1890, à 500 fr., libérées et au porteur. — Remboursables à 500 fr., en 20 années, du 10 avril 1896 au 10 avril 1915, par tirages au sort annuels, le 10 mars, pour le remboursement des titres s'effectuer le 10 avril suivant. — Intérêt annuel : 20 fr., payables par moitié les 10 avril et 10 octobre, à la Recette municipale, à Tourcoing et à Paris, à la Société générale.

Cours moyens : En 1893, 501 fr. ; de 1894 à 1898, pas de cours.

201 obligations étaient amorties au 10 avril 1898.

EMPRUNT 4 0/0, 1888 (2e émission)

Quatre mille cinq cents obligations de 500 fr. 4 0/0, émises à 500 fr. à Tourcoing le 16 mars 1892, remboursables au pair en 20 ans, de 1896 à 1915, par tirages au sort annuels ayant lieu le 5 juin pour le remboursement des titres s'effectuer le 5 juillet suivant. Intérêt annuel : 19 fr. 50, payables par moitié les 5 janvier et 5 juillet de chaque année. 448 obligations étaient amorties au 5 juillet 1898. 4265

VILLE DE TROYES

EMPRUNT 3,60 0/0, 1894

Six millions cent soixante-sept mille francs (loi du 24 juillet 1893), destinés au remboursement d'anciens emprunts et à divers travaux, représentés par 12.580 obligations de 500 fr. 3 60 0/0, libérées et au porteur, émises par le Crédit lyonnais à 497 fr. 50, le 26 janvier 1894. — Remboursables à 500 fr., en 50 ans au plus, du 1er février 1895 au 1er août 1943, par tirages au sort semestriels, en janvier et en juillet, pour le remboursement s'effectuer les 1er février et 1er août suivants. — La ville s'est réservé la faculté de rembourser au pair, à toute époque. — Intérêt annuel : 18 fr. par an, payables par moitié, les 1er février et 1er août, au Crédit lyonnais. — Admis à la cote officielle, au comptant. *Cours* moyens : En 1894, 503 fr. 72; en 1895, 505 fr. 11 ; en 1896, 506 fr. 64; en 1897, 509 fr. 04; en 1898, 506 fr. 10.

478 obligations étaient amorties au 1er février 1899. 4266

VILLE DE VIENNE (ISÈRE)

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893

Trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents francs (loi du 19 juin 1893), destinés à la conversion d'emprunts antérieurs et à divers travaux, représentés par 6.664 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, libérées et au porteur, émises par le Crédit algérien à 492 fr. 50, le 12 décembre 1893. — Remboursables à 500 fr.. en 35 ans, à partir du 1er juillet 1894 au 1er janvier 1929, par tirages au sort annuels en avril, pour le remboursement s'effectuer les 1er janvier et 1er juillet suivants. — La ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à toute époque. — Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet, à la Recette municipale, à Vienne et à Paris, au Crédit algérien, 10, place Vendôme. — Admis à la cote officielle, au comptant. *Cours* moyens des obligations : En 1894, 499 fr. 31 ; en 1895, 501 fr. 77 ; en 1896, 502 fr. 53 ; en 1897, 505 fr. 58 ; en 1898, 503 fr. 07.

871 obligations étaient amorties au 1er janvier 1899. 4267

CHAPITRE XLIII

ÉMISSIONS DE VALEURS EN 1898

Société des Tréfileries de l'Ouest. — 500 obligations de 300 francs, rapportant intérêt de 3 0/0, et émises au taux de 275 francs par la Banque Gilbert. Soit : 1.375.000 francs.

Société continentale d'automobiles. — 15.000 actions de 100 francs, émises au pair par la Banque des Français. Soit : 1.500.000 francs.

Société de constructions mécaniques du Midi de la Russie. — 8.000 actions de 500 francs, émises à 600 francs par la Banque de Paris avec une majoration de 100 francs par titre. Soit : 4.800.000 fr.

Société des hauts fourneaux de Pompey. — 12.000 obligations, portant intérêt de 4 0/0, valeur nominale : 500 francs et émises à 485 francs par le Crédit algérien. Soit : 5.820.000 francs.

Emprunt de la ville de Nîmes. — Émission par le Crédit Algérien de 16.540 obligations de 500 francs avec intérêt de 3 0/0, au pair. Soit : 8.270.000 francs.

Emprunt de la ville de Castres. — Emission au pair par le Crédit algérien de 6.510 obligations de 500 fr., portant intérêt de 3,40 0/0. Soit : 3.255.000 francs.

Société du cercle des étrangers, du casino et des bains de mer de Monte-Carlo. — Emission de 80.000 obligations de 300 francs chacune, portant intérêt à 4 0/0, et émises : 60.000 à 240 francs et 20.000 à 275 francs. Soit : 19.900.000 francs.

Nous avons donné au chapitre Casinos et Bains de Mer, dans la notice consacrée à cette Société, notre appréciation sur cette valeur nouvelle. Cette émission a servi principalement à donner un nombre respectable de millions au prince de Monaco et aux intermédiaires de cette négociation. Elle a permis en outre au groupe de gros actionnaires de la Société de réaliser des bénéfices considérables, car, si les obligations ont été cédées au syndicat au prix de 240 francs, on a eu soin de les mettre sur le marché à 275 fr. Premier bénéfice net par conséquent de 35 francs par titre. Ceux qui les avaient accaparées ont fait monter les cours avant même l'introduction officielle sur le marché et il n'y a eu réellement de transactions qu'au moment où les détenteurs ont obtenu le cours qui leur permettait de réaliser ce gain énorme.

Société d'édition artistique de Porches-Fontaines-les-Versailles. — 4.000 actions privilegiées, de 100 francs, émises à 115 francs. Soit : 460.000 francs. Deux mille actions ordinaires de 100 francs, émises à 105 francs. Soit : 210.000 francs.

Société The Eerste fabricker hatherley Distillery. — Emission de 60.000 actions de une livre (25 francs), par la Banque française de l'Afrique du Sud. Soit : 3.800.000 francs.

Société d'électro-métallurgie. — Emission de 8.000 obligations de 500 francs, rapportant intérêt de 4 0/0, au taux de 275 francs, par la Banque Française de l'Afrique du Sud. Soit : 3.800.000 francs.

Société des mines d'Aniche. — Emission de 8.000 obligations de 500 francs, portant intérêt de 4 0/0, au pair. Soit : 4.000.000 de francs.

Rente Roumaine. — Emission de 65 millions de capital, portant intérêt de 4 0/0, au cours de 93 0/0. Total : 69.750.000 francs.

Cette émission était une partie de l'emprunt de 180 millions de francs, devant être employés à des travaux publics.

Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue. — Emission de 2.000 obligations de 500 francs, portant intérêt de 4 0/0. Total : 1.000.000 de francs.

Société des produits chimiques : Bergès, Corvin et Cie. — Emission de 1.400 actions de 1.000 fr. chacune. — Total : 1.400.000 francs.

Société des hauts fourneaux de Denain et Anzin. — Emission de 2.000 obligations de 500 francs, intérêt à 4 0/0. Total : 1.000.000 de francs.

East Rand proprietary Mines et Cie. — Emission de 60.000 obligations de 1 livre st. (25 francs) portant intérêt de 6 0/0. Cette émission a été faite par la Compagnie française des Mines d'or et d'explorations.

Société de l'industrie minière de Zyrianowsk. — Emission de 15.000 actions de 125 roubles or, au cours de souscription de 625 francs. Cette émission a été faite par la Banque russe pour le commerce étranger. Total : 9.375.000 francs.

Emprunt Hellénique à 2 1/2 0/0, garanti par la France, la Grande-Bretagne et la Russie dont le tiers réservé à la France à 100 fr. 50. Total : 41.707.500 fr.

Société pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston. — Emission de 30.000 actions nouvelles de valeur de 1.000 fr. Total : 30.000.000 de francs.

Société anonyme des raffineries et sucreries

C. Say. — Emission de 60.000 obligations au cours de souscription de 485 fr. Total : 29.100.000 francs.

Compagnie générale de Tramways. — Emission de 26.000 actions nouvelles de 500 francs et offertes au public au cours majoré de 675 francs. Total : 19.980.000 francs.

Compagnie Impériale des chemins de fer Ethiopiens (Compagnie française). — Emission de 56.700 obligations 3 0/0, au cours de 325 francs. Total : 18.427.500 francs.

Compagnie Houillère et Métallurgique de Novo Pawlovka (Russie). — Emission de 100.000 obligations de 150 francs, portant 5 0/0 d'intérêt et émises à 148 fr. 50. Total : 14.850.000 francs.

Société des sucreries et raffineries d'Egypte. — Emission de 5.000 actions, au cours de 1.060 francs. Total : 5.300.000 francs.

Crédit Foncier Egyptien. — Emission de 30.000 obligations foncières 3 1/2 0/0 de 500 francs, émises au cours de 495 francs. Total : 14.850.000 francs.

Compagnie Internationale des Wagons-lits et des grands express européens. — Emission de 20.000 actions nouvelles, émises au cours de 700 francs Total : 14.000.000 de francs.

Union des Gaz. — Emission de 18.000 obligations 3 1/2 0/0 de valeur nominale de 500 francs, émises au cours de 485 francs. Total : 8.730.000 francs.

Société de Travaux de Dyle et Bacalan. — Emission de 19.530 obligations de 4 0/0 de 500 francs chacune, émises au cours de 455 francs. Total: 8.986.150 fr.

Compagnie des Messageries Maritimes. — Emission de 15.000 obligations 3 1/2 0/0, de 500 francs et émises au cours de 482 fr. 50. Total : 7.237.500 fr.

Compagnie générale d'électricité. — Emission de 12.520 actions de 500 francs, émises au pair. Total : 6.260.000 francs.

Société générale de l'Industrie houillère de la Russie méridionale. — Emission de 11.400 actions sur lesquelles 6.800 étaient réservées aux actionnaires, au cours de 636 francs. Total : 7.250.400 francs.

Société générale française des Télégraphes. — Emission de 10.000 actions de 500 francs au pair. Total : 5.000.000 de francs.

Société des établissements Lazare-Weiller. — Emission de 10.465 obligations de 500 francs, portant intérêt de 4 %, et qui ont été émises au cours de 430 fr. Total : 4.499.950 francs.

Société industrielle d'électricité. Procédés Westinghouse. — Emission de 8.600 actions de 500 francs. Total : 4.300.000 francs.

Sooiété des forces motrices du Rhône. — Emission de 8.000 actions nouvelles de valeur nominale de 500 francs, émises au pair. Total : 4.000.000 de francs.

Société des usines métallurgiques et mécaniques d'Istia (Russie). — Emission de 8.000 obligations de 500 francs, portant intérêt de 5 %, émises à 495 francs. Total : 3.960.000 francs.

Société des forces motrices du Rhône. — Emission de 8.000 obligations de 500 francs, portant intérêt de 5 % et émises à 480 francs. Total : 3.840.000 francs.

Compagnie foncière des Grands-Hôtels. — Emission de 8.000 obligations de 500 francs, portant intérêt à 4 % et émises à 470 francs. Total : 3.760.000 francs.

Société le Nickel. — Emission de 14.560 actions, au prix de 250 francs. Total : 3.640.000 francs.

Chemin de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse. — Emission de 6.000 actions de 500 francs au pair. Total : 3.000.000 de francs.

Société française des constructions mécaniques (anciens établissements Cail). — Emission de 12.000 actions de 250 francs. Total : 3.000.000 de fr.

Compagnie d'Aguilas. — Emission de 30.000 bons hypothécaires 4 % de 100 francs. — Total : 3.000.000 de francs.

Journal la « Mode Nationale ». — Emission de 15.500 actions de 100 francs chacune, libérées entièrement, soit 1.550.000 francs, en actions de 100 francs.

Ces actions ont été introduites sur le marché à 127 francs avec une majoration de 27 francs par action.

Il a été créé en plus 1.000.000 d'obligations de 100 francs, soit 10.000 obligations, rapportant 4 francs par an, et remboursables à 130 francs en 75 ans; et 1.000 parts bénéficiaires ayant droit à 50 0/0 des bénéfices après divers prélèvements.

Compagnie générale d'électricité. — Emission de 6.000 obligations de 500 francs, portant intérêt à 4 % et émises au cours de 495 francs. Total : 2.970.000 fr.

Etablissements Basset. — Emission de 34.500 actions de 100 francs chacune, soit 3.450.000 francs, émises au pair par la Banque nationale de l'Industrie. — Création de 1.000 parts de fondateurs ayant droit à 20 0/0 des bénéfices.

Papeterie Gouraud. — Emission de 5.112 obligations hypothécaires de 500 francs, portant intérêt de 5 % et émises à 485 francs. Total : 2.479.320 francs.

Société des sels gemmes et houillères de la Russie méridionale. — Emission de 5.000 obligations de 500 francs, portant intérêt de 4 %, et émises au cours de 477 fr. 50. Total : 2.387.500 francs.

Société chimique des usines du Rhône. — Emission de 20.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, émises au cours de 115 francs. Total : 2.300.000 francs.

Société anonyme de l'hôtel Meurice. — Emission de 50.000 actions ordinaires et de 40.000 actions de préférence, à 25 fr. (une livre sterling). Total : 2.500.000 francs.

Société générale des papeteries du Limousin. — Emission, par la Banque des valeurs industrielles, de 33.450 actions de 100 francs, et 10.000 obligations de 100 francs chacune, rapportant 4 fr. 25 d'intérêt net, remboursables au pair en 75 années.

D'après l'acte de constitution : 1° M. Junien Théophile Rigaud, demeurant à Saint-Junien; 2° M. J.-B. Jules Rigaud, demeurant à Saint-Junien; 3° Mme Marguerite Rigaud, veuve Boutant, demeurant à Saint-Junien; 4° Mme Marchand, veuve Vignerie; 5° M. J.-P.-L. Vignerie, de Saint-Junien; 6° M. J.-J.-A. Codet, député; 7° Mme Marie Duval Papins, veuve Codet et veuve Babaud-Laribière; 8° M. Pierre Codet; 9° M. Jean-Baptiste Roudier; 10° M. L. Gravellat; 11° M. D. Raynaud; 12° Mme J. Bourderonnet; 13° M. Ferdinand Deguercy; 14° M. A. Pornin; 15° M. Chauvaud; 16° M. Barataud; 17° M. Paul Teillet, ont fait apport à la Société : *Premièrement* : De l'usine de Grandmont et de l'usine de Notre-Dame-du-Pont, en retour duquel apport les propriétaires ont reçu 6.080 actions de 100 francs, soit 608.000 francs en papier et 152.000 en espèces; — *Deuxièmement* : Une usine dite du Moulin-Pelgros, en retour duquel apport les propriétaires ont reçu 5.600 actions de 100 francs, libérées, soit 560.000 francs en papier et une somme de 140.000 francs en espèces. — *Troisièmement* : Une usine à papier dite du Moulin-Neuf et un moulin dit de Blanchas-Chambas, en retour duquel apport les propriétaires ont reçu 4.800 actions de 100 francs, libérées et 120.000 francs en espèces. — *Quatrièmement* : Une usine à papier de paille appelée papeterie de Saint-Brice, en retour duquel apport le propriétaire a reçu 4.800 actions libérées de 100 francs et 120.000 francs en espèces. — *Cinquièmement* : Une usine à papier, sise à Confolens, dite ancien moulin de Puygrenier, en retour duquel apport les propriétaires ont reçu 2.800 actions libérées de 100 francs, soit 280.000 fr. en papier et 70.000 francs en espèces. — *Sixièmement* : Une usine à papier de paille appelée usine du Dérot à Saint-Junien, en retour duquel apport le propriétaire a reçu 2.680 actions de 100 francs, libérées, soit 268.000 fr. en papier et 67.000 francs en espèces.

Le prix total de toutes ces usines a donc été payé : 26.760 actions de 100 francs, soit 2.676.000 francs en papier et une somme en espèces de 669.000 francs. Voilà donc le chiffre auquel les propriétaires de ces usines ont estimé la valeur de leur industrie, de leur matériel, de leur clientèle et de leurs immeubles. Et tout le monde sait que, lorsque des industriels vendent leur objet industriel, ils n'ont pas l'habitude de déprécier la valeur de ce qu'ils vendent, et s'ils acceptent du papier en paiement, ils n'oublient pas de se faire remettre en espèces une somme qu'ils estiment suffisante, en cas de perte du papier. Mais peu importe, toutes les usines étaient estimées espèces et papier 3.345.000 francs, et c'est à ce chiffre de capital social que la Société a été constituée. Cela est régulier en somme. Mais puisque les usines ont été payées à ce prix, pourquoi créer immédiatement 10.000 obligations de 100 francs, ce qui majore le capital de 1 million et ce qui diminue considérablement la valeur des actions, puisque, en cas de liquidation, l'actif deviendrait jusqu'à due concurrence le gage des obligataires. Il est vrai que M. Pau Bernhard, administrateur de la Banque des valeurs industrielles et de la Société générale des papeteries du Limousin, a prévu dans les statuts l'augmentation du capital, actions et obligations, et déjà on annonce que le capital-actions va être porté à 5.500.000 francs.

Société des Établissements Schroder et de Constans. — Emission sur le marché de Paris, au cours de 127 francs, par la Banque des valeurs industrielles, en février 1899, de 35.000 actions de 100 francs chacune; création de 1.000 parts bénéficiaires ayant droit à deux tiers des bénéfices, — les actions n'ayant droit qu'à un tiers et à 5 0/0 à titre d'intérêt. Et pour se conformer aux usages et habitudes de la Banque spéciale des valeurs industrielles, il a été créé en même temps un capital d'obligations de 1.500.000 francs.

Donc, s'il y a des bénéfices, il faut d'abord : 1° servir aux obligations l'intérêt prévu. Ensuite, il convient de prélever 5 0/0 pour la réserve légale; 2° une somme qui est déterminée par l'assemblée générale et est destinée à l'amortissement, tant du prix consacré à l'acquisition de l'établissement commercial que du montant des dépenses de publicité ou d'installations de succursales et agences; 3° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux actions à titre d'intérêt; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 2 0/0 aux actionnaires dont les actions auront été libérées, et le solde réparti ainsi : un tiers aux actionnaires, deux tiers aux porteurs de parts bénéficiaires.

Par cet aperçu, on peut se rendre compte que, quel que soit l'objet des sociétés créées par la Banque des valeurs industrielles, la manière d'opérer reste la même.

Par jugement du 28 mars du tribunal de commerce de Bordeaux, MM. Schroder et de Constans ont été déclarés en faillite, et par une lettre publique M. Paul Bernhard a déclaré que la Société avait été constituée d'après des évaluations contenues dans des livres qui étaient faux. En conséquence, M. Paul Bernhard déclarait que les actionnaires de la Société allaient être convoqués pour avoir à se prononcer sur la dissolution de la Société, et il prenait l'engagement de rembourser les actions au prix où elles avaient été émises sur le marché, à 127 francs.

M. Maurel, juge au tribunal de commerce de Bordeaux, a été nommé juge commissaire de la faillite, et M. Cosson, syndic.

Banque spéciale des valeurs industrielles. — Cette banque, constituée au capital de dix millions, divisé en 100.000 actions de 100 francs, a introduit ses titres sur le marché en 1898, au cours de 155 francs, soit avec une majoration totale de 5.500.000 francs.

Les actionnaires, convoqués, à la date du 11 mars 1899, en assemblée générale extraordinaire, ont voté l'augmentation du capital à 20.000.000 par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 francs qui ont été émises à 145 francs, soit avec une nouvelle majoration de 4.500.000 francs.

Voilà donc une Société qui, par le seul fait de l'introduction de ses actions sur le marché, a réalisé un bénéfice de dix millions. On comprend qu'avec de pareils procédés

elle puisse distribuer 17 0/0 de dividende à ses actionnaires et 350 francs à chacune des 2.000 parts de fondateurs, qu'on se propose de subdiviser et d'écouler ensuite au public, à la faveur du dividende distribué.

Le rapport lu à l'assemblée a fait ressortir la situation de la Banque dont les résultats ont dépassé les espérances de l'administrateur unique, M. Paul Bernhard. D'après le bilan du 31 janvier 1898, les bénéfices du premier exercice se sont élevés à 3.422.725 fr. 37, permettant de distribuer un dividende de 17 0/0. Le dit rapport fait ressortir ensuite que les diverses sociétés constituées par la Banque ont émis, en y comprenant le propre capital de la Banque, des titres pour une valeur de **quarante-deux millions**, ayant déjà acquis une plus-value de 60 0/0. Total : **Soixante-sept millions deux cent mille francs.**

Les revenus de ces diverses sociétés sont, dit le rapport, en harmonie avec celui de la banque elle-même : la Société des Chaussures Incroyables a distribué un dividende de 12 fr. 50 ; la Société des Tavernes Pousset et Royale a distribué pour l'exercice écoulé un dividende de 8 0/0 ; la Société générale des Chaussures françaises distribuera, paraît-il, pour son premier exercice, un dividende de 10 à 11 0/0 ; les Sociétés *la Mode nationale*, des Biscuits Olibet, des Etablissements Porcher, des Papeteries du Limousin, distribuent également des dividendes variant de 7 1/2 à 8 1/2 0/0. Quant à la Société Schroder et de Constans et à la Société des Eaux gazeuses et minérales dont la constitution est récente, elles distribueront un dividende de 7 à 8 0/0. C'est réellement très beau ! Et, en lisant le rapport distribué aux actionnaires, on est malgré soi très tenté de se reporter à dix ans en arrière, à l'époque où le Crédit de France, l'Union générale, la Banque de prêts à l'industrie, la Société nouvelle, le Crédit général français et autres banques ayant un capital social de dix, vingt, trente et cinquante millions, constituaient tous les matins des sociétés nouvelles dont les actions étaient offertes au public avec des prospectus et des boniments promettant aux souscripteurs la fortune vite acquise par la plus-value de ce papier offert avec majoration. Un orage éclata. Toutes les banques croulèrent, et tout le papier émis par elles devint pour les souscripteurs le souvenir d'un jour d'espérance et la ruine de plusieurs années. Nous souhaitons à la Banque des valeurs industrielles meilleure chance et plus longue vitalité. Nous ne voulons pas lui prédire même destinée, mais elle opère vraiment avec trop d'assurance et avec trop d'audace pour ne pas risquer quelques réserves prudentes.

D'après le programme développé par M. Bernhard à ses actionnaires à l'assemblée du 11 mars 1899, M Bernhard déclare que la Banque des valeurs industrielles avait été créée dans le but de constituer des sociétés de moyenne apparence (5 à 10 millions), mais l'appétit vient en mangeant, et il désirerait que la Banque pût s'intéresser aux affaires plus importantes (10 à 15 millions). C'est pour ce motif qu'il a proposé de porter le capital social à **vingt millions de francs.** Pour compléter ce programme et pour pouvoir apporter des capitaux aux petites affaires dont les titres ne peuvent être cotés en Bourse, mais qui, peut-être même à cause de cela, sont plus faciles à placer par commis-voyageur, on créerait une Banque filiale qui se chargerait de constituer ces petites sociétés exigeant 2 à 500.000 francs et la Banque des valeurs industrielles fournirait la moitié du capital de cette nouvelle Banque. Et tandis que la Banque des valeurs industrielles placerait ses actions, l'autre banque émettrait ses obligations.

Tout cela a été dit pour justifier la plus-value de 45 francs pour le chiffre auquel a été émis le capital nouveau de 10 millions.

Qu'adviendra-t-il de cette banque, qui, à peine née depuis quelques mois, absorbe toutes les ressources de la petite épargne, grâce à une publicité formidable, et qui, ne se contentant même pas de cette réclame, a inondé la province d'une multitude de commis-voyageurs en actions ?

Nous n'avons qu'à faire ressortir un fait matériel et brutal qui est celui-ci : Le papier créé par cette Société est majoré de 50 °/₀ au moment de l'émission, et les cours sont poussés encore plus haut pour augmenter le bénéfice à réaliser sur la vente. Cette constatation suffit à tout esprit clairvoyant et sage.

On comprend que M. Paul Bernhard, en vue d'événements futurs, ait voulu couvrir quelque peu sa situation et sa responsabilité personnelle. Depuis l'assemblée du 11 mars, il n'est plus administrateur unique, l'assemblée lui a adjoint quatre membres : MM. Ancelot, Buisson, Charpentier et Jalla.

N'oublions pas enfin de dire que la Banque des valeurs industrielles, de même que toutes ses devancières, a eu bien vite la monomanie du palais et de la bâtisse; elle fait construire rue Réaumur un vaste et luxueux hôtel, dont le coût est évalué, dans le rapport distribué aux actionnaires, à 3.500.000 francs.

Etablissements Porcher. — Emission par la Banque spéciale des valeurs industrielles de 8.500 actions de 100 francs chacune, dont 2.000 entièrement libérées comme actions d'apport, remises à M. Porcher, fondateur, soit 200.000 francs en actions. Le surplus de l'apport fait par M. Porcher étant payable en espèces, soit 500.000 francs.

De plus, M. Porcher recevait 1.200 parts de fondateurs ayant droit à 40 0/0 sur les bénéfices après divers prélèvements.

Enfin création de 5.000 obligations de 100 francs chacune, soit 500.000 francs produisant 4 0/0 d'intérêt annuel, et remboursables en 75 ans.

Donc cette Société a émis :

1° 850.000 francs en actions de 100 francs, qui ont été vendues aussitôt avec une majoration de 20 à 30 francs;

2° 1.200 parts de fondateurs ;

3° 500.000 francs en obligations.

CHAPITRE XLIV

VALEURS INTRODUITES SUR LE MARCHÉ DE PARIS EN 1898

Chemins de fer italiens. — Introduction de 2.252.600 obligations, de 300 francs, portant intérêt de 3 °/₀. Total : 675.780.000 francs.

Funding Loan Bresilien. — Dix millions de livres sterling au cours de 78 1/4°/₀. Total : 197.190.000 francs.

Emprunt Argentin (Rescision) 4 °/₀. — Introduction d'un capital de titres de 9.920.600 livres sterling à 61 5/8 °/₀. — Total : 152.838.244 francs.

Cette valeur a été introduite par la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Banque foncière de la noblesse russe. — Introduction de 92.500 obligations, dites lettres de gage 3 1/2 °/₀, au taux de 266 fr. 67. — Cinquante millions de roubles à 98 1/2. Total : 131.330.050 francs.

Grande Société des Chemins de fer russes. — Introduction de 58.012 obligations de 200 francs chacune, portant intérêt à 4 °/₀. Total : 116.024.000 francs.

Etat de Berne. — Introduction de 100.000 obligations de 500 francs portant intérêt de 3 °/₀. Emprunt 1897. — Au cours de 492 fr. 50. Total : 49.250.000 fr.

Crédit Foncier du Royaume de Hongrie. — Introduction par la Société Générale, 54, rue de Provence, de 150.000 actions nouvelles de cent florins, chacune, soit 250 francs portant intérêt de 4 °/₀, d'une valeur de 500 francs et émises au cours de 250 francs. Total : 37.500.000 francs.

Banque Nationale de la République Sud-Africaine. — Introduction de 100.000 actions de 250 francs, année 1896, au cours de 357 fr. 50. Total : 35.750.000 francs.

Emprunt norvégien. — Capital nominal de 35.360.000 francs, portant intérêt de 3 °/₀ et introduit au cours de 99 1/2. Total : 35.183.200 francs.

Société de Taganrog. — Introduction de 15.000 actions de 1.000 francs, au cours de 1.720 francs, c'est-à-dire avec une majoration de 720 francs par titre. Total : 25.800.000 francs.

Emprunt norvégien (1895). — De 12.072.000 couronnes 3 1/2 °/₀, introduit au cours de 101 fr. 80. (Ch. 1 fr. 40.) Total : 17.205.014 francs.

Société Minière et Métallurgique Volga-Vichera. — Introduction de 14.500 actions de 500 francs, libérées, au cours de 745 francs, c'est-à-dire avec une majoration de 245 francs sur la valeur réelle de l'action. Total : 10.802.500 francs.

La même Société a introduit 35.500 actions de 500 francs chacune, libérées de 250 francs, au cours de 745 francs. Ces actions ont donc été introduites sur le marché avec une plus-value de 495 francs. Cette opération a été faite par la Banque des émissions dont le siège est 8, place Vendôme. Total : 17.572.500 francs.

Compagnie des Tramways de Rouen. — Introduction de 20.000 actions de 500 francs, remboursables à 600 francs et mises sur le marché au cours de 700 francs, c'est-à-dire avec une prime de 200 francs par titre. Total : 14.000.000 de francs.

Société de Matériel des Chemins de fer du Haut-Volga. — Introduction de 16.000 actions de 500 francs, au cours de 605 fr., c'est-à-dire avec une majoration de 105 francs par titre. Total : 9.680.000 francs.

Chemin de fer de l'Est de Lyon. — Introduction de 10.800 actions privilégiées de 500 francs, et de 7.000 actions ordinaires de 500 fr. au pair. Total : 8.900.000 francs. — Introduction de 16.845 obligations de la même société, de 500 francs 3 °/₀ au cours de 435 fr. Total : 7.327.375 francs.

Société générale des sucreries et de la raffinerie d'Egypte. — Introduction de 38.600 parts de fondateurs au cours de 210 francs. Total : 8.106.000 francs.

Compagnie des mines de fer de Rakhmanowka-Krivoi-Rog. — Introduction de 9.000 actions de 500 francs, au cours de 685 francs, c'est-à-dire avec une plus-value de 185 francs pour les intermédiaires. Total : 6.165.000 francs.

Chemins de fer de l'Est égyptien. — Introduction de 12.500 obligations, 3 1/2 °/₀, de 504 francs, au cours de 446 fr. 25. Total : 5.578.125 fr.

Compagnie houillère et métallurgique de Novo-Pavlovka. — Introduction de 55.000 actions de 100 fr. Total : 5.500.000 francs.

Société des biscuits Olibet. — Introduction par la Banque spéciale des valeurs industrielles de 40.000 actions de 100 francs, au cours de 132 fr. 50, c'est-à-dire

avec une majoration de 32 fr. 50. Total : 5.500.000 francs.

Cette Société existait auparavant sous la dénomination de « Manufacture parisienne de biscuits Olibet ». Elle était au capital de 800.000 francs. Par délibération du 28 avril 1898, l'assemblée des actionnaires décida la liquidation de la Société et désigna trois liquidateurs avec pouvoirs les plus étendus pour vendre l'actif ou reconstituer la Société.

Par acte du 11 juin 1898, les liquidateurs et M. Paul Bernhard, administrateur unique de la Banque des valeurs industrielles, constituaient la Société actuelle au capital de quatre millions. Et en même temps qu'on créait 40.000 actions de 100 francs, on constituait à coté de ce capital social 20.000 parts de fondateur, et un capital d'obligations.

Ainsi, cette Société qui était auparavant au capital minime de 800.000, et qui ne prospérait précisément pas, devenait immédiatement, par le concours de M. Paul Bernhard, représentant de la Banque spéciale des valeurs industrielles, une affaire pouvant soutenir un capital de quatre millions d'actions, de vingt mille parts de fondateurs, ayant même droit que les actions à la répartition des bénéfices, et en plus on gageait des obligations sur les immeubles.

Et comme si cette majoration n'avait pas été suffisante, la Banque spéciale des valeurs industrielles introduisait les actions Olibet sur le marché avec une majoration de 32 fr. 50. Mais ce n'est pas tout. Les opérations de cette Société, au lieu de s'exercer dans toute la France, sont limitées à onze départements. Dans les autres, la Société ne peut faire des opérations qu'à la condition de respecter les conventions établies avec la Société des fabricants des biscuits de Talence. Malgré cela, trois mois après sa constitution, cette société a distribué un dividende !

Chemins de fer de l'Est égyptien. — Introduction de 50.000 actions de 100 fr. 80. Total : 5.300.000 fr.

Papeteries Gouraud. — Introduction de 7.700 actions de 500 francs, au pair. Total : 3.850.000 francs.

Société des fers et aciers Robert. — Introduction de 40.000 actions de 100 francs, au pair. Total : 4.000.000 de francs.

Compagnie des tramways de Tours. — Introduction de 35.000 actions de 100 francs, au cours de 110 francs. Total : 3.850.000 francs.

Société générale des chaussures françaises. — Introduction par la Banque spéciale des valeurs industrielles de 30.000 actions de 100 francs au cours de 127 fr., c'est-à-dire avec majoration de 27 francs. Total : 3.810.000 francs. Selon les principes adoptés et scrupuleusement exécutés dans toutes les sociétés qu'elle crée, la Banque spéciale des valeurs industrielles, en constituant la Société des chaussures françaises, a établi en dehors du capital social de trois millions de francs, ce qui représente une somme importante, un capital représenté par des parts de fondateurs, et un autre capital d'obligations.

Il a été créé 15.000 obligations de 100 francs, soit 1.500.000 francs, et 500 parts ayant droit à 50 % des bénéfices.

Cette Société, dont le capital social est de trois millions sur lequel il a été versé 1.636.650 francs, a donc mis sur le marché, grâce à la majoration des actions : 1° 30.000 actions de 100 fr. majorées de 27 francs par action ; 2° 15.000 obligations de 100 francs ; 3° 500 parts de fondateurs pouvant être subdivisées et qui sont restées en possession de la Banque spéciale des valeurs industrielles.

Quelle que soit l'importance commerciale de la Société générale des chaussures françaises, on a tout de même le droit de se demander si un tel capital peut être rémunéré par des bénéfices réels.

Société franco-russe de produits chimiques et d'explosifs. — Introduction de 35.000 actions de 100 francs au pair. Total : 3.500.000 francs.

Société française de banque et de dépôts. — Introduction de 12.000 actions de 500 francs, libérées de 250 francs. Total : 3.000.000 de francs.

CHAPITRE XLV

LISTE OFFICIELLE

DES VALEURS ÉTRANGÈRES

ABONNÉES AU TIMBRE A LA DATE DU 1er JANVIER 1899

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Chemins de fer, canaux et tramways.				
Andalous (Chemins de fer).....	68.000	Actions.....	500f	20 sept. 1880.
	3.000	Parts de fondateurs.....	»	1er janv. 1881.
		Obligations 3 p. 100, 1re série :		
	140.000	Nos 1 à 140.000.....	500	28 juin 1880.
	20.000	140.001 à 160.000...	500	19 avril 1883.
	20.000	160.001 à 180.000...	500	23 juillet 1883.
	38.619	180.001 à 218.619...	500	22 janv. 1884.
	26.464	218.620 à 245.083...	500	14 octob. 1885.
	20.341	245.084 à 265.424...	500	19 mars 1887.
	24.529	265.425 à 289.953...	500	7 déc. 1888.
	1.082	289.954 à 291.035...	500	9 déc. 1891.
		Obligations 3 p. 100, 2e série :		
	50.000	Nos 1 à 50.000.....	500	30 juin 1890.
	1.000	50.001 à 51.000.....	500	9 déc. 1892.
	2.000	51.001 à 53.000.....	500	7 mars 1893.
	7.000	53.001 à 60.000.....	500	30 avril 1893.
	10.000	60.001 à 70.000.....	500	24 déc. 1894.
		Obligations 3 p. 100, 3e série :		
	30.000	Nos 70.001 à 100.000....	500	22 février 1896.
	574	291.036 à 294.639 (1)	500	14 avril 1896.
Asturies, Galice et Léon (Chemins de fer des).	40.000	Actions..... (2)	525	14 janv. 1881.
		Obligations 3 p. 100, 1re hypothèque :		
	181.242	Nos 1 à 181.242.....	500	20 nov. 1880.
	68.058	181.489 à 249.546...	500	22 nov. 1882.
		Obligations 3 p. 100, 2e hypothèque :		
	100.000	Nos 1 à 100.000.....	500	21 mai 1885.
		Obligations 3 p. 100, 3e hypothèque :		
	60.000	Nos 1 à 60 000.....	500	11 mars 1886.

(1) Échange de 604 obligations Cordoue-Malaga (moins 30 amorties).
(2) Les actions ont été remplacées par autant d'actions de la compagnie du Nord de l'Espagne, nos 350.001 à 390.000. Le service des titres est fait par la compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Autrichiens (Chemins de fer) ou Société I. R. P. des chemins de fer de l'Etat.	550.000	Actions.....	500 f	1er juillet 1857.
	17.207	Actions de jouissance.....	»	25 octob. 1868.
		Obligations (ancien réseau) :		
	803.083	1re hypothèque, nos 1 à 803.083.....	500	1er juillet 1857.
	147.453	2e hypothèque, nos 803.084 à 950.486.....	500	1er juillet 1857.
		10e émission :		
	94.226	Nos 950.487 à 1.044.712.	500	28 juillet 1885.
	94.226	1.044.713 à 1.138.938	500	10 nov. 1886.
		Obligations (nouveau réseau). Série A, 1re hypothèque :		
	425.000	Nos 1 à 425.000.....	500	1er juillet 1857.
Bahia (Compagnie anglaise du chemin de fer central brésilien de).	14.600	Obligations 6 p. 100.....	500	25 mai 1879.
Beïra-Alta (Compagnie de chemin de fer portugais de la).	20.000	Actions.....	500	27 février 1880.
		Obligations 3 p. 100 :		
	86.117	1re série, nos 1 à 86.117...	500	8 avril 1879.
	35.000	2e série, nos 86.118 à 121.117	500	28 sept. 1880.
Beyrouth-Damas-Hauran en Syrie (Société du chemin de fer ottoman économique de).	20.000	Actions.....	500	4 janv. 1892.
	120.000	Obligations 3 p. 100.....	500	27 janv. 1892.
Canal de Corinthe (Société hellénique du).	10.000	Actions.....	500	5 juillet 1890.
	46.667	Obligations 6 p. 100.....	500	5 juillet 1890.
Canal maritime de Suez (Compagnie universelle du) (1).	400.000	Actions.....	500	15 mai 1862.
	2.620	Actions de jouissance.....	»	27 mai 1881.
	100.000	Parts de fondateurs.....	»	20 sept. 1880.
	333.333	Obligations 5 p. 100.....	500	16 juillet 1868.
		Obligations 3 p. 100, 1re série.		
	15.152	Nos 1 à 15. 152.....	500	1er mars 1880.
	11.848	15.153 à 27.000.....	500	1er fév. 1884.
	6.000	27.001 à 33.000.....	500	29 sept. 1884.
	10.000	33.001 à 43.000.....	500	12 janv. 1886.
	10.000	43.001 à 53.000.....	500	3 mai 1886.
	8.100	53.001 à 61.100.....	500	3 nov. 1886.
	11.926	61.101 à 73.026.....	500	2 fév. 1887.
		Obligations 3 p. 100, 2e série.		
	75.000	Nos 73.027 à 148.026.....	500	1er sept. 1887.
	60.000	148.027 à 208.026.....	500	1er mars 1889.
	60.000	208.027 à 268.026.....	500	1er mars 1891.
	25.000	268.027 à 293.026.....	500	1er mars 1894.
	120.000	Bons trentenaires.....	125	11 mars 1872
	400.000	Bons de consolidation de coupons.....	85	18 août 1874.
Channel Tubular railway preliminary (Compagnie limited).	250.000	Parts de fondateurs.....	»	1er oct. 1893.
Charleroi (Compagnie du chemin de fer de).	17.418	Actions (2).....	500	1er juillet 1898.
Ciudad-Réal à Badajoz et d'Almorchon, aux mines de Belmez (Chemins de fer de) (3).	25.000	Bons dits d'éventualité.....	»	3 nov. 1880.
	63.754	Obligations 5 p. 100.....	500	2 août 1877.
Cordoue à Séville (Ancienne compagnie des chemins de fer de).	51.184	Obligations 3 p. 100.....	500	25 août 1873.
Dona-Thereza-Christina (Chemin de fer de).	15.000	Actions.....	20 liv. st.	20 déc. 1880.

(1) Voir la 2e.
(2) Ces actions sont remboursables à 562.50.
(3) La société a été dissoute le 12 mai 1880 après avoir cédé ses lignes à la compagnie des chemins de fer de Madrid à Saragosse qui s'est chargée du service des obligations 5 p. 100. Les bons d'éventualité émis en remplacement des 100.000 actions de la compagnie donnent droit à 4/100.000 du solde éventuel de l'actif total. La taxe a été régulièrement payée jusqu'au jour de la dissolution de la société.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Est-Égyptien (Compagnie des chemins de fer économiques de l').	50.000	Actions nos 1 à 50.000.....	4 liv. st.	29 août 1898.
	12.500	Obligations 3 1/2 p. 100 nos 1 à 12.500.....	20 liv. st.	21 juillet 1897.
Est de l'Espagne (Compagnie des chemins de fer de l').	20.000	Actions.....	500	17 février 1888.
	34.254 2/3	Obligations 1re hypothèque estampillées..... (1)	500	5 février 1893.
	13.255 1/3	Obligations 1re hypothèque à revenu variable.....	500	5 février 1893.
Jaffa à Jérusalem (Société du chemin de fer ottoman de).	8.000	Actions.....	500	1er avril 1893.
	19.024	Obligations..... (2)	500	11 sept. 1895.
Lérida à Reus et à Tarragone (Compagnie des chemins de fer de).	47.200	Actions estampillées nos 1 à 47.200.....	500	10 décembre 1886.
	2.800	Actions estampillées nos 47.201 à 50.000.....	500	21 décembre 1887.
Madrid à Cacérès et au Portugal (Compagnie du chemin de fer de).	50.000	Actions.....	500	10 mai 1881.
		Obligations 3 p. 100 :		
	125.000	1re série nos 1 à 125.000..	500	19 mai 1881.
	25.000	2e série nos 125.001 à 150.000.	500	26 février 1890.
Madrid à Saragosse et à Alicante (Compagnie du chemin de fer de).	356.000	Actions.....	500	1er juillet 1857.
		Obligations :		
		Séries 1 à 13.....	500	1er juillet 1857.
	1.141.360	Série 14.....	500	27 nov. 1880.
	50.000	Séries 15 et 16.....	500	3 mai 1882.
	100.000	Séries 17 et 18.....	500	29 avril 1884.
	100.000	Série 19 (partie de).....	500	3 nov. 1884.
	37.694	Série 19 (surplus).....		
	12.306	Nos 37.695 à 50.000.....	500	5 sept. 1894.
		Obligations, 20e série :		
	20.000	Nos 1.450.001 à 1.470.000.	500	8 déc. 1885.
	20.000	1.470.001 à 1.490.000.	500	15 avril 1886.
	32.630	1.490.001 à 1.522.630.	500	7 juin 1892.
Méridionaux d'Italie (Chemins de fer).....		Actions, savoir :		
	200.000	Nos 1 à 200.000.....	500	29 février 1864.
	100.000	260.001 à 360.000.. ..	500	25 oct. 1884.
	60.000	360.001 à 420.000.....	500	16 nov. 1885.
	60.000	420.001 à 480.000.....	500	1er juin 1889.
	2.990	Actions de jouissance.....	500	1er janv. 1885.
	131.457	Bons or 6 p. 100.....	500	1er mars 1870.
Namur à Liège et Mons à Manage (Compagnie des chemins de fer de).	50.847	Obligations 3 p. 100, 2e émission, nos 1 à 50.847.....	500	1er juillet 1898.
Nitrate railway (The).....	95.228	Actions.....	10 liv. st.	24 sept. 1894.
Nord-Belge (Compagnie des chemins de fer du).	140.000	Obligations 3 p. 100.....	500	3 nov. 1884.
Nord de l'Espagne (Chemin de fer du).		Actions, savoir :		
	200.000	Nos 1 à 200.000.....	500	1er janv. 1860.
	100.000	200.001 à 300.000.....	500	15 mai 1878.
	50.000	300.001 à 350.000.....	500	12 sept. 1882.
	40.000	350.001 à 390.000.....	500	4 août 1893.
	100.000	390.001 à 490.000.....	500	13 août 1893.
	662.987	Obligations 1re série, 1re hypothèque.....	500	1er janv. 1860.
		Obligations 2e série, 2e hypothèque, savoir :		
	218.168	.....	500	12 oct. 1872.
	30.000	.....	500	19 déc. 1876.
	20.000	.....	500	4 juillet 1877.
	50.000	Obligations 3e hypothèque....	500	12 nov. 1883.
	50.000	Obligations 4e hypothèque....	500	6 août 1885.

(1) Ces obligations remplacent les 40.800 obligations anciennes.
(2) Ces obligations remplacent les 18.000 obligations anciennes.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
		Obligations 5e hypothèque.... savoir :		
	50.000	Nos 1 à 50.000.....	500	23 oct. 1888.
	25.357	50.001 à 75.357.....	500	1er juin 1890.
	24.643	75.358 à 100.000.....	500	22 mars 1893.
	215.000	Obligations spéciales Pampelune-Barcelone 1re hypothèque sur Barcelone à Pampelune-Alsasua.....	500	15 mai 1878.
	235.000	Obligations 3 p. 100 1880 Saragosse-Barcelone et Saragosse-Pampelune-Alsasua..	500	25 nov. 1880.
	20.600	Obligations dites de Ségovie à Medina-del-Campo 3 p. 100, 1re hypothèque.....	500	1er juillet 1886.
	14.000	Bons de liquidation.....	»	1er juillet 1891.
Orientaux (Société d'exploitation de chemins de fer).	100.000	Actions.....	500	20 juin 1894.
Ouest de l'Espagne (Compagnie des chemins de fer de l').	76.751	Obligations 1888..... (1)	500	1er fév. 1896.
	37.500	Obligations 1893.....	500	
Porto-Rico (Chemin de fer de).....	12.000	Actions.....	250	3 août 1896.
		Obligations :		
	101.027	3 p. 100, 3e hypothèque, série Mayaquez.....	500	3 août 1896.
	6.782	3 p. 100, 3e hypothèque, série Humacao.....	500	3 août 1896.
	15.000	5 p. 100, 2e hypothèque, série Humacao.....	500	3 août 1896.
Portugais (Chemin de fer du)	70.000	Actions.....	500	1er janv. 1861.
	»	Actions de jouissance.....	500	22 mai 1882.
	32.599	Obligations 4 p. 100 privilégiées de 1er rang.....	500	1er janv. 1896.
	381.751	Obligations 3 p. 100 privilégiées de 1er rang..... (2)	500	1er janv. 1896.
	65.198	Obligations 4 p. 100 à revenu variable, privilégiées de 2e rang.....	500	1er janv. 1896.
	371.379	Obligations 3 p. 100 à revenu variable, privilégiées de 2e rang.....	500	1er janv. 1896.
	6.000 8.867	Obligations 3 p. 100 à revenu variable, privilégiées de 1er rang.....	500	2 nov. 1898.
Salonique-Constantinople (Compagnie du chemin de fer ottoman-jonction.	30.000	Actions.....	500	23 mars 1893.
	100.000	Obligations.....	500	25 avril 1893.
	50.000	Obligations.....	500	10 février 1894.
	50.000	Obligations.....	500	23 avril 1894.
	120.000	Obligations.....	500	14 juin 1894.
Salonique-Monastir (Société du chemin de fer ottoman de).	56.000	Obligations.....	500	16 avril 1894.
Sao-Paulo et Rio-Grande (Chemin de fer de).	30.000	Obligations.....	500	8 juin 1895.
Séville-Xérès-Cadix (Ancienne compagnie du chemin de fer de).		Obligations ;		
	11.436	Série rose.....	300	
	85.682	Série grise.....	300	28 juin 1880.
	78.820	Série jaune..... ..(3)	300	

(1) Remplaçant les 64.000 obligations anciennes.

(2) Obligations émises pour partie en remplacement de toutes les obligations anciennes et remises pour le surplus à des créanciers.

(3) Le service de ces obligations est fait par la compagnie des chemins de fer andalous.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Smyrne-Cassaba et prolongement (Société ottomane du chemin de fer de).	113.120	Obligations 5 p. 100.....	500	1er août 1894.
	155.000	Obligations 5 p. 100 2e série.	500	1er avril 1895.
Sud de l'Autriche et de la Haute-Italie (Chemin de fer du).	750.000	Actions.....	500	1er juillet 1857.
	6.856	Actions de jouissance.....	»	27 mai 1881.
		Obligations 3 p. 100 :		
	2.542.000	Séries A, C, O, K, H, I, D et X.	500	1er juillet 1857.
	600.000	Séries S, T.....	500	9 janvier 1869.
	200.000	Série P.....	500	24 janvier 1870
	300.000	Série Z.....	500	14 mars 1873.
	200.000	Série F.....	500	16 janvier 1874.
	300.000	Séries M, V.....	500	24 octobre 1874.
	200.000	Série U.....(1)	500	28 mai 1879.
Sud de l'Espagne (Compagnie du chemin de fer de).	20.000	Actions.....	500	8 août 1892.
	96.000	Obligations.....	500	29 octobre 1889.
Sud-Ouest brésilien (Compagnie du chemin de fer de).	50.000	Obligations 5 p. 100.....	500	22 nov. 1890.
Tarragone à Barcelone et en France (Compagnie des chemins de fer de).....	60.000	Obligations.....(2)	500	16 mai 1885.
Tramways libanais (Société ottomane des).	3.500	Actions.....	500	16 déc. 1895.
	3.500	Parts de fondateurs.....	»	16 déc. 1895.
	9.000	Obligations.....	500	16 déc. 1895.
Établissements de crédit.				
Alsacienne de banque (Société générale)....	30.000	Actions.....	500	5 oct. 1882.
Banque auxiliaire de la Bourse.....	50.000	Actions nos 1 à 50.000.....	100	» (3)
Banque de Brabant (Société anonyme)....	60.000	Actions.....(4)	50	25 janvier 1890.
Banque de crédit foncier central d'Autriche.	20.000	Actions.....	200 fl.	15 déc. 1894.
Banque d'émission.....	100	Parts de fondateurs, nos 401 à 500.....	»	14 oct. 1898.
Banque générale de Madrid.....	32.000	Actions.....	500f	1er oct. 1888.
Banque hypothécaire d'Espagne.....	100.000	Actions.....	500	15 avril 1876.
Banque I. R. P. des pays autrichiens.. (5)	100.000	Actions, 1re série.....	500	11 nov. 1880.
	100.000	Actions, 2e série.....	500	22 sept. 1881.
Banque nationale du Mexique.....	80.000	Actions.....	500	19 avril 1882.
	120.000	Actions.....	500	20 oct. 1884.
Banque Ottomane.....	202.500	Actions anciennes.....	500	19 oct. 1863.
	297.500	Actions nouvelles.....	500	1er oct. 1874.
Banque nationale de la république sud-américaine (limited).....	100.000	Actions.....	10 liv. st.	10 fév. 1898.
Banque royale hypothécaire de Suède.....		Obligations 4 p. 100.....		
	40.000	Nos 1 à 40.000.....	500f	28 oct. 1879.
	20.000	40.001 à 60.000.....	500	29 mars 1880.
	20.000	60.001 à 80.000.....	500	4 mars 1881.
	20.000	80.001 à 100.000.....	500	29 juillet 1881.
Crédit foncier autrichien (Société générale I. R. P.).....	60.000	Actions.....	500f	13 juin 1864.
	60.000	Actions.....	500	1er juil. 1870.

(1) La série B, qui rapporte seule 5 p. 100, n'a jamais été cotée en France ; par conséquent les titres de cette série ne peuvent profiter du bénéfice de l'article 11 du décret du 17 juillet 1857.

(2) Ces obligations ont été émises par la compagnie du chemin de fer de Madrid à Saragosse et à Barcelone qui a fusionné avec la compagnie des chemins de fer de Tarragone à Barcelone et en France. — Les droits sont acquittés à Lyon.

(3) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. — Le représentant responsable a été agréé le 8 août 1898.

(4) Ces titres font partie des 100.000 actions qui forment le capital de la Banque de Brabant ; ils ont été attribués aux porteurs des actions de la nouvelle compagnie internationale des téléphones aujourd'hui dissoute et fusionnée avec la Banque de Brabant.

(5) Le capital originaire, fixé à 100 millions, a été porté à 200 millions de francs en 1881, puis ramenné à 100 millions par délibération du 25 avril 1885.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir
Crédit foncier du royaume de Hongrie.....	100.000	Actions.....(1)	250	10 mai 1881.
	50.000	Actions.....	250	11 fév. 1898.
Crédit foncier de Santa-Fé.....	200.000	Actions.....	100 pesetas	15 oct. 1896.
Crédit foncier égyptien.....	80.000	Actions.....	500f	7 juin 1880.
	80.000	Actions.....	500	1er déc. 1881.
		Obligations 4 p. 100 :		
	140.000	Nos 1 à 140.000.....	500	25 mars 1891.
	10.000	140.001 à 150.000...	500	16 août 1892.
	10.000	150.001 à 160.000. .	500	26 avril 1895.
	10.000	160.001 à 170.000...	500	25 juillet 1896.
	10.000	170.001 à 180.000...	500	30 juin 1897.
	10.000	180.001 à 190.000...	500	8 juillet 1897.
		Obligations 3 1/2 p. 100 :		
	30.000	Nos 1 à 30.000.....	500	19 mars 1898.
	20.000	30.001 à 50.000...	500	19 sept. 1898.
	50.000	50.001 à 100.000...	500	10 oct. 1898.
	10.000	100.001 à 110.000(2)	500	23 nov. 1898.
Crédit foncier franco-canadien.....	50.000	Actions.....	500	1er juillet 1881.
	30.000	Obligations 3 p. 100.....	500	14 mai 1890.
	54.636	Obligations 3.40 p. 100, nos 1 à 54.636.....	500	3 sept. 1896.
Crédit mobilier espagnol.....	95.000	Actions de jouissance.....(3)	»	15 mars 1859.
	100.000	Obligations 3 p. 100.....	300	6 août 1879.
Crédit national industriel.....	40.000	Actions privilégiées nos 1 à 40.000.....(4)	250	
	26.000	Actions ordinaires nos 1 à 26.000.....	250	
	1.000	Parts de fondateurs nos 1 à 1.000.....	»	
London Paris financial and mining corporation limited (The).	500.000	Actions.....	1 liv. st.	1er sept. 1895.
Robinson South african banking.....	6.000	Actions privilégiées.....	4 liv. st.	15 août 1895.
	744.000	Actions ordinaires.....	4 liv. st.	id.
Sociétés diverses.				
African estater company limited (The).....	675.000	Actions.....	1 liv. st.	20 juin 1896.
Algérie (Société générale d').....	2.179	Actions.....	500f	16 juillet 1892.
Anglo french textile company (The).....	25.000	Actions ordinaires nos 1 à 25.000.....	1 liv. st.	20 août 1898.
	2.000	Actions de préférence nos 1 à 2.000.....	10 liv. st.	id.
Almandarès (L').....	10.000	Actions privilégiées.....	100f	12 nov. 1897.
	10.000	Actions ordinaires.....	»	id.
Alpes autrichiennes (Société métallurgique des).	150.000	Actions.....	250	15 août 1881.
	150.000	Actions.....	250	15 août 1887.
	50.000	Obligations 4 1/2 p. 100.....	500	1er fév. 1891.
Ateliers franco-russes (Société anonyme de construction des).	35.000	Actions, 1 à 35.000.....	100	21 janv. 1898.
	5.000	Obligations 4 p. 100 1 à 5.000	500	15 déc. 1897.
Atmospheric nitrogen company limited.....	63.966	Actions, 1 à 63.966.....	1 liv. st.	5 octobre 1897.
Austro-belge de pétrole (Cie).....	7.000	Obligations 5 p. 100 : Nos 13.001 à 14.000 ; 15.001 à 16.000 et 18.001 à 23.000.	500f	15 juin 1898.
Automobiles (Société européenne d').....	5.500	Actions, nos 20.001 à 25.500.	100	27 mai 1898.

(1) Dans ce chiffre de 150.000 actions sont comprises les 100.000 actions anciennes de 500 fr.
(2) L'émission a pour objet la conversion des 125.000 obligations anciennes.
(3) Les 240.000 obligations de capital ont été remplacées par les actions de jouissance.
(4) Aucun fait générateur des taxes ne s'est encore produit.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir
Automobiles (Société générale des).....	20.000	Actions, nos 1 à 20.000.....	100	» (1)
Barberton Estates and gold mining company limited.	225.000	Actions.....	1 liv. st.	21 janv. 1896.
Bec Auer (Nord de l'Europe).....	40.000	Actions.....	100f	16 janv. 1896.
Budfalu gold and general mining properties company limited.	600.000	Actions.....	1 liv. st.	1er août 1896.
Cactus mining company	200.000	Actions.....	25 doll.	21 nov. 1889.
J. Casse et fils limited.....	90.000	Actions de préférence	25f	28 nov. 1895.
	100.000	Actions ordinaires.....	25	28 nov. 1895 (2)
Cayo-Cruz et Cayo-Romano (Société anonyme espagnole des îles).	20.000	Actions.....	500	1er fév. 1896 (3)
Ceramo syndicate limited (Société anglaise) (The).	12.000	Actions.....	5 liv. st.	» (4)
Charbonnages hongrois d'Urikany (Société des).	12.000	Obligations, 1re émission.....	100 fl.	18 janv. 1894.
	4.000	Obligations, 2e émission.....	200 fl.	22 août 1895.
	50.000	Actions.....	40 fl.	26 oct. 1896 (5).
Charbonnages et mines de Colombie (Société des).	10.000	Actions, nos 1 à 10.000.....	100f	2 déc. 1898.
Charbonnages de Rykosky (Donetz) (Société anonyme des).	10.000	Actions, nos 1 à 10.000	500	22 juillet 1898.
	20.000	Obligations à 4 1/2 p. 100, nos 1 à 20.000.....	500	
Charbonnières de Pinkafo (Hongrie) company limited.	92.000	Actions nos 1 à 92.000.....	1 liv. st.	11 oct. 1898.
Charrier wood carving company limited.	28.000	Actions nos 1 à 28.000.....	1 liv. st.	» (6).
Chaudfontaine casino and club limited	60.000	Actions.....	1 liv. st.	1er mars 1896.
Classes laborieuses limited (Aux).....	75.000	Actions de préférence 7 p. 100 nos 1 à 75.000.....	5 liv. st.	15 déc. 1897.
Clément-Gladiator and Humber (Limited)...	900.000	Actions.....	1 liv. st.	12 oct. 1896.
Cleveland machine screw company (The)...	20.000	Actions, nos 1 à 20.000.....	100 doll.	27 sept. 1897.
	10.000	Actions, 20.001 à 30.000 ...	100 doll.	6 août 1898.
Coca des Incas (Compagnie du).....	200	Actions, 1 à 200.....	500f	20 mai 1898.
Compagnie belge pour l'éclairage et le chauffage par le gaz.	23.355	Actions.....	500	15 déc. 1879.
Compagnie générale pour la conservation des liquides.	16.000	Actions privilégiées 8.001 à 23.250 et 34.001 à 34.750.	100	1er déc. 1898.
	15.000	Actions ordinaires nos 1 à 15.000 (7).....	»	1er déc. 1898.
Compagnie centrale d'éclairage et de traction (Société anonyme).	4.000	Obligations 4 p. 100 nos 1 à 4.000.....	500	5 mai 1898.
Compagnie générale des assurances quotidiennes contre les accidents.	1.500	Actions nos 13.500 à 15.000.	100	» (8).
Compagnie madrilène d'éclairage et de chauffage par le gaz.	48.000	Actions.....	500	28 déc. 1874.
		Actions de jouissance.....	»	1er juillet 1881.
		Obligations 4 p. 100 :		
	53.000	Nos 1 à 53.000.....	500	27 nov. 1889.
	7.000	53.001 à 60.000	500	14 mars 1891.
	10.000	60.001 à 70.000	500	7 février 1895.

(1) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 29 décembre 1898.
(2) Les droits sont acquittés à Lille.
(3) Cautionnement versé le 2 septembre 1898.
(4) Les droits seront acquittés à Lyon.
(5) Les droits sont acquittés à Lyon.
(6) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 14 mars 1898.
(7) Ces actions, qui avaient été rayées de la cote le 1er décembre 1871, y ont été admises de nouveau le 15 décembre 1879.
(8) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 28 juillet 1898.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Consolidated gold fields of south Africa limited (The).	1.450.000	Actions ordinaires nos 1 à 625.000 et de 1.875.001 à 2.700.000	1 liv. st.	19 juillet 1898.
Continental sparklets	120.000	Actions privilégiées	1 liv. st.	27 juin 1898.
	120.000	Actions ordinaires	1 liv. st.	27 juin 1898.
Cotonnière d'Hellemmer (Société)	200	Obligations	100 liv. st.	16 mars 1893.
	500	Obligations	1.000f	1er fév. 1895.
Cotonnière de Saint-Étienne du Rouvray (Société).	8.000	Actions	500	21 janv. 1891.
Couleur à base de plomb (procédé Macdonald) (Société anonyme des).	10.000	Actions nos 1 à 10.000	100	16 octob. 1898.
Davenière et Cie, limited	10.000	Actions privilégiées	250	17 janv. 1890.
	40.000	Actions ordinaires	250	17 janv. 1890 (1).
Diamond jubilee minerai (The)	150.000	Actions en 30.000 certificats de 5 actions nos 1.001 à 31.000	1 doll.	21 fév. 1898.
Donetz (Société des forges et aciéries du)	20.000	Actions	125 roubles ou 500f	1er janv. 1894.
	4.000	Actions, 20.001 à 24.000	»	10 juillet 1896.
	12.000	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 12.000	»	15 octob. 1896.
Dynamite (Société espagnole de la poudre)	10.000	Actions de jouissance	»	1er juillet 1880.
Dynamite-Nobel (Société suisse de.)	24.467	Actions	150	15 juin 1887.
Dynamite-Nobel (Société vénézuélienne de).	4.000	Actions de capital	100	15 juin 1887.
	16.000	Actions de jouissance	»	»
E. B. Syndicate limited	70.000	Actions	1 liv. st.	12 mars 1896.
	15.000	Actions 2e émission	1 liv. st.	4 mars 1897.
Électricité (Compagnie madrilène d')	8.000	Actions	500 p.	1er janv. 1896.
	12.000	Obligations	500 p.	4 déc. 1895.
Erste fabricken Hatherley distillery limited.	475.000	Actions, nos 1 à 375.000 et 400.000 à 500.000	1 liv. st.	20 avril 1898.
Espérance (Compagnie d'assurances, de réassurances et de coassurances l').	10.000	Actions, nos 10.001 à 20.000.	100f	30 sept. 1890.
	21.000	Actions, savoir :		
		20.001 à 22.000	100	31 déc. 1894.
		22.001 à 24.000	100	1er juin 1895.
		24.001 à 26.000	100	16 sept. 1895.
		26.001 à 28.000	100	31 déc. 1895.
		28.001 à 30.000	100	29 fév. 1896.
		30.001 à 32.000	100	8 juin 1896.
		32.001 à 34.000	100	10 juillet 1896.
		34.001 à 38.000	100	4 nov. 1896.
		38.001 à 41.000	100	6 nov. 1896.
	5.000	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 5.000	200	31 janv. 1893.
European Petroleum company limited (The).	25.000	Actions ordinaires différées nos 1 à 25.000	1 liv. st.	13 nov. 1897.
Factoreries et mines d'or de Mozambique (Société générale des).	80.000	Actions, nos 1 à 80.000... (2)	1 liv. st.	27 nov. 1896.
Faïenceries du Canada (Société anonyme des).	1.200	Actions	500f	8 juillet 1896.
Foncière des grands hôtels (Compagnie)	8.000	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 8.000.	500f	15 mars 1898.

(1) Les droits sont acquittés à Calais.

(2) Sont comprises les 30.000 actions qui figuraient sous le n° 18 du 1er supplément. (*Journal officiel* du 15 janvier 1897.)

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Foncière austro-hongroise (Compagnie d'assurances) (1).	20.000	Actions	250	15 oct. 1879.
French exploration company limited	150.000	Actions	1 liv. st.	5 sept. 1895.
	150.000	Actions 2e émission	1 liv. st.	26 mars 1896.
French South african developpment company limited.	135.500	Actions	1 liv. st.	4 oct. 1895.
Gaz et électricité (Compagnies réunies)	124.000	Actions	250f	5 avril 1897.
	24.000	Obligations 4 p. 100, 1 à 24.000 (2)	500	26 avril 1896.
	16.000	Obligations 4 p. 100, 24.001 à 40.000	500	» (3)
Gaz de Porto	32.000	Actions	250	1er avril 1894.
	15.145	Obligations	500	1er oct. 1894.
Geldenhuis Estate and gold mining company limited.	200.000	Actions, 1 à 200.000	1 liv. st.	15 sept. 1898.
General association limited	500.000	Actions	1 liv. st.	1er janv. 1898.
General Tobacco corporation limited	600.000	Actions	1 liv. st.	5 déc. 1898.
Générateurs à gaz acétylène, système Cousin (Société anonyme des).	2.500	Actions, 1 à 2.500	100f	1er août 1898.
George Witechurch limited	60.000	Actions de préférence, nos 1 à 60.000	1 liv. st.	25 avril 1898.
Gisements de houille de Twickbouly (Société d'exploitation de).	16.000	Actions	125 roubles or.	1er juin 1896.
Globe Hill Consolidated gold mining company (The).	1.000.000	Actions, certificats, nos 1001 à 150.000	1 dollar.	25 nov. 1896.
Granite gold mining company limited.	200.000	Actions, 1 à 200.000	5 dollars.	15 déc. 1898.
Great de Kaap (Moodie's) gold Field limited.	100.000	Actions (4)	5 schellings	4 avril 1896.
Hauraki gold mining company limited (The).	320.000	Actions, 1 à 320.000	2 schellings 6 pence.	» (5)
Haut-Volga (Société de matériel du chemin de fer du).	16.000	Actions, 1 à 16.000	125 roubles or.	7 février 1898
Héraclée (Société anonyme ottomane d')	20.000	Actions, 1 à 20.000	500f	6 sept. 1897.
Hernn Péron and company limited	25.676	Actions, 1 à 25.676	1 liv. st.	18 octob. 1894.
Hôtel Meurice Paris limited	90.000	Actions, 1 à 90.000, dont 50.000 de préférence et 40.000 ordinaires	1 liv. st.	17 nov. 1898.
Huanchaca de Bolivia (Compania)	320.000	Actions	5 liv. st.	1er avril 1892.
Irnklee hydraulic sluicing gold mining company limited.	10.000	Actions, 70.001 à 80.000	5 schellings	» (6)
Jubilee gold mining limited	50.000	Actions, 1 à 50.000	1 liv. st.	» (7)
Kédive (Le)	10.000	Actions privilégiées	100f	10 nov. 1897.
	10.000	Actions ordinaires	100	id.
King Solomon's gold mines limited	75.000	Actions, 1 à 75.000	1 liv. st.	3 avril 1897.
	20.000	Actions, 75.001 à 95.000	1 liv. st.	
Kursaal de Dinant limited	22.000	Actions, 23.001 à 45.000	1 liv. st.	16 avril 1896.

(1) Le capital originaire fixé à 100.000 actions a été réduit à 30.000 titres par délibération du 18 novembre 1882, puis à 20.000 par délibération du 30 septembre 1889.

(2) En remplacement des obligations anciennes de 300 fr.

(3) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 11 juillet 1898.

(4) En coupures de 5, 10, 25, 50 et 100 actions; cette société est désabonnée depuis le 4 avril 1899.

(5) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 11 octobre 1898.

(6) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 31 août 1898.

(7) Même observation. Le représentant responsable a été agréé le 11 novembre 1898.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
La Estrella (Société minière)	10.000	Actions (1)	100	1er juillet 1895.
Lagunas nitrate company limited (The)	120.000	Actions	5 liv. st.	1er janv. 1895.
Lancaster gold mining company	300.000	Actions	1 liv. st.	19 sept. 1898.
Las Cabesses, Mongonese mines, limited	3.000	Obligations hypothécaires 5 p. 100.	500f	15 mai 1898 (2).
Lautaro nitrate company limited (The)	110.000	Actions	5 liv. st.	20 juin 1894.
Le Phénix autrichien (Société d'assurances I. R. P).	20.000	Actions	100 fl.	11 sept. 1889.
	10.000	Actions	100 fl.	17 août 1895.
Lilooet fraser river and Cariboo gold fields limited.	300.000	Actions	1 liv. st.	1er janv. 1896.
Liva et Tavaguasco (Société générale des mines de).	12.500	Actions	100f	6 juillet 1897.
Loanda gaz company limited	1.500	Obligations, 1 à 1.500	20 liv. st.	
Luabo (Compagnie du)	80.000	Actions, 1 à 80.000	1 liv. st.	6 juillet 1898.
Marbre instantané (Société anonyme du)	500	Actions, 1 à 500	500f	12 déc. 1898.
Marie-Louise gold mines limited	85.000	Actions	1 liv. st.	11 juin 1895.
	45.000	Actions, 2e émission	1 liv. st.	23 juin 1896.
May consolidated gold mining company limited.	275.000	Actions, 1 à 275.000	1 liv. st.	12 déc. 1898.
Messageries internationales	4.000	Actions, 1.001 à 5.000	100 fl.	» (3)
Minerve (La)	10.000	Actions, 40.001 à 50.000	1 liv. st.	3 janv. 1898.
Mines de Cauca (Société nouvelle des)	20.000	Actions privilégiées	25f	30 juin 1897.
	120.000	Actions ordinaires		
Mines de cuivre d'Aker limited (4)	4.000	Actions privilégiées. nos 1 à	1 liv. st.	18 août 1897.
	12.000	Actions ordinaires. 16.000		
Mines d'Ekaterniovka (Société d'exploitation des).	6.000	Actions, 1 à 6.000	187 1/2 roubles	1er janv. 1898.
	4.000	Actions, 6.001 à 10.000	ou 500f	1er juil. 1898 (5).
	4.150	Obligations 4 p. 100, 1 à 4.150.	500f	
Mines de Kassandra	2.000	Actions privilégiées, nos 1 à 2.000	500	» (6)
	4.000	Actions ordinaires, 1 à 4.000.	500	»
Mines de Montecatini	25.000	Actions, 1 à 25.000	100 lires	15 déc. 1898.
Mines d'or d'Antrona (Société des)	100.000	Parts de fondateurs, nos 1 à 100.000	»	19 août 1898.
Mines d'or de Gondo (Société suisse des)	200.000	Actions	1 liv. st.	20 sept. 1895.
Mines d'or du Katchkar (Société anonyme des).	120.000	Actions privilégiées	100f	28 juin 1897.
	80.000	Actions sans valeur nominale.	»	28 juin 1897.
Mines et minerais (Compagnie des)	24.000	Actions	100	10 déc. 1896.
	100.000	Parts de fondateurs	»	10 déc. 1896.
Mines de Sotiel Coronada (Compagnie portugaise des).	10.000	Obligations	500	5 janv. 1891 (7).
Monaco (Société des bains de mer et cercles des étrangers de).	80.000	Obligations 4 p. 100, 1 à 80.000	300	5 mars 1898.
Monte-Rosa gold mining company limited (The).	48.000	Actions	5 liv. st.	17 août 1894.
	ou 24.000	Actions	1 liv. st.	

(1) Actions émises notamment en remplacement des 1.300 actions privilégiées et des 4.(0) actions ordinaires qui étaient déjà admises à l'abonnement depuis le 27 janvier 1892.

(2) Les droits sont acquittés à Bordeaux.

(3) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 6 septembre 1898.

(4) Société dissoute par délibération du 6 juin 1898, actuellement en liquidation.

(5) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 16 décembre 1898.

(6) Même observation. Le représentant responsable a été agréé le 14 août 1898. L'abonnement a été demandé pour l'admission à la cote officielle de la Bourse : admission refusée.

(7) Les droits sont acquittés à Lyon.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros	VALEUR nominale	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir
Mosamédès (Compagnie de)	400.000	Actions	1 liv. st.	28 juin 1894.
Mozambique (Compagnie de)	400.000	Actions, 1 à 400.000	4.500 reis ou 25f	1er juin 1894.
	40.000	Actions, 400.001 à 440.000.		1er mai 1896.
	110.000	Actions, 440.001 à 550.000.		15 août 1897.
	120.000	Actions, 550.001 à 670.000.		24 oct. 1898.
New-Ario (The)	84.000	Actions	25f	15 déc. 1897.
New-Ario Copper and exploration company limited.	500.000	Actions, 1 à 500.000	4 schellings	14 nov. 1898.
New-Austral company limited	2.000	Actions	200 liv. st.	24 fév. 1896.
New-Emeralds company limited	55.000	Actions, 1 à 55.000	1 liv. st.	1er fév. 1896.
	35.000	Actions, 55.001 à 85.000	1 liv. st.	1er mai 1898.
	15.000	Actions, 85.001 à 100.000	1 liv. st.	5 juillet 1898.
New-Foundland copper company limited	125.000	Actions, 1 à 125.000	1 liv. st.	11 août 1898.
New-Midas Estates and gold mining company limited.	150.000	Actions	1 liv. st.	30 avril 1896.
New-Rio-Tinto copper company limited	300.000	Actions	1 liv. st.	9 juin 1896.
North-Rand mines limited	300.000	Actions (3)	1 liv. st.	1er avril 1896.
Nouveau monde and general Mining company limited.	36.080	Actions privilégiées	1 liv. st.	15 mai 1893.
	253.743	Actions ordinaires	1 liv. st.	15 mai 1893.
	13.989	Actions, 36.081 à 50.069	1 liv. st.	1er janv. 1896.
	775	Actions privilégiées, nos 50.070 à 50.884	1 liv. st.	1er juillet 1898.
	435	Actions privilégiées, nos 50.885 à 51.319	1 liv. st.	1er juillet 1898.
	240	Obligations, nos 1 à 240	25 liv. st.	1er avril 1898.
Oceana consolidated company limited (The)	1.267.500	Actions	1 liv. st.	27 nov. 1896.
Omeo gold mines of Victoria limited (The)	30.000	Actions, 59.901 à 89.900	1 liv. st.	4 mai 1896.
Ottomane des allumettes (Société)	8.000	Actions	125 f	22 janv. 1892.
	16.000	Parts de fondateurs	»	22 janv. 1892.
Ottomane d'éclairage (Société)	12.000	Actions	500	10 avril 1894.
	12.000	Obligations	500	10 avril 1894.
Ottomane privilégiée de stéarinerie (Société)	26.400	Actions	5 liv. turques	6 juin 1894 (1)
Paccha and Jazpampa nitrate company limited.	72.000	Actions	5 liv. st.	20 juin 1895.
Palmiet Fontein black reef gold mining limited company.	350.000	Actions	1 liv. st.	20 août 1896.
Paris gigantic Wheel and Varietties company limited.	100.000	Actions, 1 à 100.000	1 liv. st.	1er janv. 1898.
	25.000	Actions, 100.001 à 125.000 (2)	1 liv. st.	16 août 1898.
	25.000	Actions, 125.001 à 150.000	1 liv. st.	1er oct. 1898.
Paris Hippodrome limited	100.000	Actions privilégiées	25 f	1er avril 1897.
	100.000	Actions ordinaires, 1 à 100.000	25	17 janv. 1898.
	10.000	Obligations	300	25 nov. 1897.
Phosphates de la Floride (Société générale des).	50.000	Actions	100	19 déc. 1896.
Plata (La)	4.500	Actions, 4.501 à 9.000	150 pesetas.	5 août 1898.
Rakmanovka Krivoi Rog (Compagnie des mines de fer de).	9.000	Actions, 1 à 9.000	500 f	1er déc. 1898.
Ralston divide gold mining company limited.	120.000	Actions	1 liv. st.	26 nov. 1895.
Rand mines limited	332.708	Actions, 1 à 332.708	1 liv. st.	17 sept. 1898.
Rebecca gold mining company limited (The)	200.000	Actions	5 dollars	1er juillet 1895.

(1) Les droits sont acquittés à Lyon.
(2) Ces actions ont été émises en remplacement des 1.200 obligations de 20 livres sterling qui ont figuré au *Journal officiel* du 21 juillet 1898.
(3) Cette société est désabonnée depuis le 1er avril 1899.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Régie cointéressée des tabacs de l'empire ottoman.	200.000	Actions	500 f	15 avril 1884
Rheachina Grass and Ramie company.	25.000	Actions privilégiées, 1 à 25.000	5 liv. st.	22 nov. 1898.
Ritz-hôtel syndicate limited (The)	5.200	Obligations 4 p. 100, 1 à 5.200	500 f	28 juillet 1898.
Rio-Tinto company limited	650.000	Actions, dont 325.000 de préférence et 325.000 ordinaires (1)	5 liv. st.	17 fév. 1897.
	180.000	Obligations 4 p. 100	500 f	1er juill. 1895.
Robinson randfontein gold mining company limited.	600.000	Actions	1 liv. st.	21 mai 1896.
Roodeport united main reef gold mining company limited.	150.000	Actions, 1 à 150.000	1 liv. st.	» (2)
Russie (Société des mines d'or de la Rossikaë).	50.000	Actions	400 f	6 février 1896.
Simmer and Jack proprietary mines limited.	940.000	Actions, 1 à 940.000	5 liv. st.	1er janvier 1898.
Société de l'industrie houillère et métallurgique dans le Donetz.	20.000	Actions	125 roubles	9 juin 1896.
	28.000	Obligations	125 roubles	9 juin 1896.
Société de l'industrie houillère de la Russie méridionale.	13.600	Actions, 1 à 13.600		11 sept. 1895.
	11.400	Actions, 13.601 à 25.000	125 roubles	1er mars 1898.
	20.100	Obligations hypothécaires 4 p. 100 (3)	ou 500 f	1er avril 1897.
Société des usines métallurgiques et mécaniques d'Istia.	8.000	Obligations 5 p. 100, dont 4.000 unités de 125 roubles 400 unités de 625 roubles 200 unités de 1.250 roubles	500 f	2 août 1898.
Société espagnole valencienne de services généraux, municipaux et provinciaux.	4.250	Obligations 4 p. 100, 1 à 4.250	500 f	21 déc. 1896.
Société française de chirurgie limited	1.500	Actions ordinaires, 1.201 à 2.700	100	15 oct. 1898.
Société générale de l'industrie minière et métallurgique en Russie (Omnium).	20.000	Actions	500	12 déc. 1897.
	30.000	Obligations 4 p. 100	500	27 avril 1897.
Société générale de photographies en couleurs.	5.000	Actions	100	29 nov. 1897.
	40.000	Parts de fondateurs	»	29 nov. 1897.
Société serbe-française d'éclairage et voies ferrées.	2.400	Actions	500	24 nov. 1892.
	4.062	Obligations	500	1er avril 1893.
Sosnowice (Société des charbonnages de).	34.000	Actions, 1 à 34.000	500	14 nov. 1894.
	18.000	Actions, 34.001 à 52.000	500	15 juin 1896.
	40.000	Obligations	500	1er oct. 1893.
	40.000	Obligations 4 p. 100, 1 à 40.000	500	
South Mount Lyell compagny limited (The).	20.000	Actions, nos 219, 126 à 239, 125	2 liv. st.	21 oct. 1897.
Standard Cyanide manufacturing company limited (The).	60.000	Actions, 1 à 60.000	1 liv. st.	17 nov. 1897.
Stéréoscope pelliculaire (Le)	9.000	Actions	100 f	22 déc. 1897.
	20.000	Parts de fondateurs	»	22 déc. 1897.

(1) En remplacement des 325.000 actions de 10 liv. st. qui figuraient sous le n° 103 du relevé n° 8. (*Journal officiel* du 5 avril 1896.)

(2) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé le 18 novembre 1898.

(3) En remplacement des 19.600 obligations anciennes.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Sucreries et de la raffinerie d'Égypte (Société générale des) (Fusion des sociétés : Société générale des sucreries de la Haute-Egypte et Société de la raffinerie d'Egypte).	125.000	Actions, nos 1 à 125.000	100	1er mars 1898.
	38.600	Parts de fondateurs	»	20 sept. 1898.
	52.000	Obligations 5 p. 100	500	20 sept. 1897.
	8.000	Obligations 5 p. 100, série F, nos 1 à 8.000 (1)	500	27 juillet 1897.
Sud-Africaine limited (Compagnie)	200.000	Actions	1 liv. st.	21 juillet 1896.
Syndicat national de destruction du phylloxera et du black-rot.	3.000	Actions, 1 à 3.000	100f	»
	300	Parts de fondateurs, 1 à 300.	»	» (2)
Tabacs des Philippines	45.000	Actions (3)	500	26 oct. 1882.
	16.000	Parts de fondateurs	»	8 sept. 1896.
Tabacs de Portugal (Société anonyme des)	100.000	Actions	500	20 avril 1891.
Tombac (Société du)	4.000	Obligations 5 p. 100 restant en circulation entre les nos 1 à 10.000	500	1er oct. 1896.
Télégraphes du Nord (Grande compagnie des).	150.000	Actions	250	14 mai 1874.
			90 1/2 rixd.	
Trifail (Société autrichienne des mines et charbonnages de) (4).	70.000	Actions	175f	1er oct. 1890.
	23.250	Obligations 4 p. 100	500	5 sept. 1889.
	7.500	Obligations 4 p. 100 (5)	500	1er avril 1894.
Transvaal gold fields limited (The)	300.000	Actions	1 liv. st.	28 juin 1896.
Treasury gold mines limited (The)	135.000	Actions	4 liv. st.	5 mai 1896.
	5.400	Obligations	100 liv. st. 20 liv. st. 10 liv. st.	22 janv. 1898.
Trust français limited	300.000	Actions privilégiées	4 liv. st.	18 juin 1896.
	300.000	Actions ordinaires	1 schelling.	27 juillet 1896.
Trust franco-belge de tramway et d'électricité (6).	30.000	Actions privilégiées, 1 à 30.000	100f	8 oct. 1898.
	30.000	Actions de dividende	»	»
Union espagnole des explosifs	50.000	Actions	500 pesetas	20 juin 1896.
Union et Phénix espagnol (Compagnies d'assurances réunies).	45.000	Actions, 1re émission	200f	15 janv. 1881.
	15.000	Actions, 2e émission	200	8 sept. 1881.
Union minière de cuivres et soufres	7.500	Actions de dividende	»	6 nov. 1896.
	2.000	Obligations 5 p. 100, 1 à 2.000	300	1er juillet 1898.
Usine du ciment Portland Rudniki (Société russe de l').	5.333	Actions (7)	187roub.50 ou 500 fr.	
Usine Ronsin (la Société)	1.000	Actions ordinaires, nos 2.501 à 3.500	4 liv. st.	1er déc. 1898.
Verchny-Dnieprovsk (Compagnie métallurgique).	24.000	Actions, 1 à 24.000	250f	»
	20.000	Parts de fondateurs	»	»
	8.000	Obligations, 1 à 8.000	500	» (8)
Victor gold mining company (The)	200.000	Actions, 1 à 200.000	5 doll.	8 juin 1898.
Village main reef gold mining company limited.	400.000	Actions, 1 à 400.000	1 liv. st.	3 déc. 1898.
Vlaklaagte french coal mining company limited (The).	25.000	Actions	4 liv. st.	19 nov. 1896.

(1) En remplacement des actions, parts de fondateurs et obligations desdites sociétés fusionnées.
(2) Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé. Le représentant responsable a été agréé les 6 septembre et 26 novembre 1898.
(3) Le nombre des actions a été réduit de 90.000 à 45.000 à partir du 1er juillet 1888 par l'échange de deux actions libérées de 250 fr. contre une action entièrement libérée de 500 fr.
(4) Le capital social a subi diverses transformations : fixé originairement à 3.750.000 fr., il a successivement été porté à 7.500.000 et à 12.500.000 ; à 15.000.000, à 17.500.000, puis ramené à 12.250.000 depuis le 1er octobre 1890.
(5) L'émission a eu pour objet la conversion des 7.000 obligations 5 p. 100 (Voir 6e relevé, 1re partie, n° 67.)
(6) Le fait générateur ne s'est pas encore produit. Le représentant responsable a été agréé le 15 août 1898.
(7) Représentant responsable agréé le 4 novembre 1898. — Les droits seront acquittés à Lyon.
(8) Le représentant responsable n'était pas encore agréé, le 12 décembre 1898. — Le point de départ de la taxe n'a pas encore été déterminé.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir
Volga-Vichéra (Société minière et métallurgique).	25.000	Actions	500f	20 déc. 1897.
		Actions, savoir :		
Wagons-lits (Compagnie nationale des)....	12.000	Nos 1 à 12.000.....	500	7 janvier 1882.
	8.000	12.001 à 20.000.....	500	1er fév. 1884.
	4.000	20.001 à 24.000.....	500	1er août 1890.
	1.458	24.001 à 25.458.....	500	10 fév. 1894.
	4.542	25.459 à 30.000.....	500	25 août 1896.
	10.000	30.001 à 40.000.....	500	25 août 1896.
	10.000	40.001 à 50.000.....	500	30 juin 1897.
	20.000	50.001 à 70.000.....	500	1er mai 1898.
		Obligations 4 p. 100 :		
	4.500	Nos 1 à 4.500.....	500	5 janvier 1891.
	5.500	4.501 à 10.000.....	500	23 avril 1892.
	5.000	10.001 à 15.000.....	500	4 nov. 1892.
	25.000	Nos 15.001 à 40.000.....	500	1er avril 1896.
	20.000	40.001 à 60.000.....	500	30 juin 1897.
		Obligations 3 1/2 p. 100 :		
	20.000	1re série, nos 1 à 20.000..	500	1er juillet 1898.
Wemmer gold mining company limited....	80.000	Actions, 1 à 80.000.....	1 liv. st.	25 juillet 1898.
West-Kalgurli gold mines limited.....	30.000	Actions, nos 49.501 à 79.500	1 liv. st.	12 juillet 1897.
Windsor gold mining company limited.....	100.000	Actions, nos 1 à 100.000....	1 liv. st.	3 octobre 1898.
Zeller frères et Cie, à Oberbruch (Alsace).	300	Obligations..... (1)	2.500f	5 nov. 1889. (2)
Zuid Afrikansche fabrikm vor onpt lofbare	450.000	Actions	1 liv. st.	1er déc. 1895.
stoppen beperkt.	10.000	Obligations 5 p. 100, 1 à 10.000	500f	1er fév. 1896.
Zyrianowk (Société d'industrie minière de).	15.000	Actions, nos 3.001 à 18.000..	125 r.	15 mars 1898.
Villes.				
Ville de Tunis	7.247	Obligations 3 1/2 p. 100.....	500	17 fév. 1891.
	2.000	Obligations 3 1/2 p. 100, 1 à 2.000.....	500	8 octobre 1897.
	1.000	Obligations 3 1/2 p. 100, 2.001 à 3.000.....	500	25 fév. 1898.

VALEURS ABONNÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1899

A Goerz and Company ld	1.000.000	Actions nos 1 à 100.000.....	1 liv. st.	1er janv. 1899	(3)
Allumettes en Russie (Société anonyme industrielle et commerciale des).	3.500	Actions privilégiées nos 1 à 3500	100f		(4)
	3.500	Actions de jouissance nos 1 à 3.500.....	»	»	
Champ d'or (The French gold mining Cy)..	135.000	Actions nos 1 à 135.000.....	1 liv. st.	»	
Dry Washing gold reduction Cy (The).....	600.000	Actions nos 200.001 à 800.000	2 sh. 6 d.	»	
Ferreira gold mining Cy ld.....	90.000	Actions nos 1 à 90.000.....	1 liv. st.	»	
Ferreira deep ld	900.000	Actions nos 1 à 900.000	1 liv. st.	»	
Gaz de Bruxelles	23.335	Actions.....	500f	»	
Geldenhis deep limited	350.000	Actions nos 1 à 350.000.....	1 liv. st.	»	

(1) Les droits sont acquittés à Giromagny.
(2) Il n'existe plus que 125 obligations au 1er janvier 1899.
(3) Décision non encore intervenue.
(4) Même observation.

DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS — Nombre.	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
Great Western mutual exploration and development corporation of british Colombia l[d].	200.000	Actions	1 dollar	1er janv. 1899 (1)
Grande distillerie du Centre	10.000	Actions n°s 1 à 10.000	100[f]	»
Gleen deep limited	600.000	Actions n°s 1 à 600.000	1 liv. st.	»
Kassandra (Société anonyme ottomane des mines de).	19.135	Actions privilégiées	100[f]	»
	20.000	Actions ordinaires	100	»
Langlaagte deep limited	650.000	Actions n°s 1 à 650.000	1 liv. st.	»
Ottomane des Tramways libannais (Société).	3.500	Actions	500[f]	»
	3.500	Parts de fondateurs	»	»
	9.000	Obligations	300	»
Paris en 1400	1.700	Actions n°s 1 à 1.700	500	»
	100	Parts de fondateurs n°s 1 à 100	»	»
Robinson deep limited (The)	416.667	Actions	»	»
Rip gold mining Cy l[d] (The)	111.950	Actions n°s 1 à 111.950	1 liv. st.	» (2)
Mines de cuivre de la Valpelline (Société anonyme des).	12.500	Actions	100[f]	»
Société des Fermes françaises de Tunisie Jules Saurin et Cie.	60	Actions n°s 169 à 228	1.000	»
Société anonyme belge des produits chimiques et huileries d'Odessa.	16.000	Actions privilégiées n°s 1 à 16.000	250	»
	2.000	Obligations 4 1/2 % n°s 1 à 2.000	500	»
Société anonyme des ateliers, fonderies et chantiers navals de Wiberg (Finlande).	2.500	Obligations 4 1/2 % n°s 1 à 2.500	500	»

(1) En certificats de 5, 10, 20, 50, 100 actions.
(2) Cautionnement non encore réalisé.

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, 5 fr.; six mois, 3 fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XLVI

FAILLITES — LIQUIDATIONS

ABATTOIRS ET MARCHÉS AUX BESTIAUX DE LYON
(Compagnie des)

Les actionnaires porteurs de 10 actions au moins ont été convoqués le 3 février 1898, au Palais du Commerce à Lyon, pour prendre connaissance de la situation de la liquidation.

ABEILLE (Voitures)

30 fr., 12 °/₀ unique rép. (avril 1888). — *Syndic* : M. Planque.

ABEILLE
(Société coopérative de consommation l')

25 fr. °/₀ en billets unique répartition mai 1898, créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi.

ABSINTHE TERMINUS
(Compagnie nationale de l')

Société anonyme, 2, rue du Palais-Grillet, à Lyon, a été déclarée dissoute par délibération de l'assemblée générale du 8 septembre 1898.

ACCIDENT (L')

Juillet 1884 : 50 °/₀ ; janvier 1887 : 40 43 °/₀ dernière rép. (février 1887). — *Syndic* : M. Ponchelet.

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES
FAURE, SELLON, VOLCKMAR
(Société anonyme)

Le siège social était ci-devant, 181, rue de la Pompe et est actuellement 11, rue Laffitte, la Société a été dissoute en août 1893. — *Liquidateurs* : MM. Zychon et Rossigneux.

ACCUMULATEUR « LE FULGUR »
(Société anonyme)

Cette Société dont le siège sociale était 19, rue Turgot, Paris, et au capital social deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., a disparu depuis deux ans. — Objet de la Société : Construction et vente de l'accumulateur électrique *Le Fulgur*.

ACCUMULATEUR MULTITUBULAIRE
(Société anonyme)

Le siège social était 12, rue de Louvois, Paris.

ACÉTYLÈNE INDUSTRIEL PUR
RAOUL PICTET
(Société française de l')

Siège social, boulevard des Capucines, Paris. — Capital social : Deux millions cinq cent mille francs. — La Société a été dissoute et mise en liquidation par l'assemblée générale du 12 mai 1897 qui a nommé pour liquidateur M. Ed. Dervieu, banquier, 156, boulevard Malhesberbes. — L'assemblée générale du 13 mai 1897 a approuvé les comptes de liquidation et donné quitus au liquidateur.

ACIÉRIES DE CREIL

4 fr. 95 °/₀ unique rép. (novembre 1889). — *Syndic* : M. Barboux.

ACIERS FINS
VAN YVEN ET Cie
(Société française des)

Société en commandite par actions. — Siège social : 7, rue Laffitte, 10, Paris. — Les actionnaires ont été convoqués le 6 mai 1898 en assemblée générale extraordinaire pour nommer un liquidateur.

ACIERS MARTIN
(Société anonyme des)

Les actionnaires ont été convoqués le 15 mars 1899 au siège de la liquidation, chez M. E. Hentsch, banquier, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, pour prendre connaissance du rapport sur la situation générale.

AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

12 fr. 50 °/₀ unique rép. (juillet 1890). — *Syndic* : M. Pinet.

AGGLOMÉRÉS DE LA SEINE
(Compagnie française des)

Société anonyme au capital de deux cent mille francs, dont le siège était à Petit-Gennevilliers (Seine), quai de Seine, a été déclarée en faillite par jugement du 13 janvier 1899. — *Syndic* : M. Chardon, 11, rue Saint-Martin, à Paris.

AGENCE BULLIER

50 fr. par action, 1re rép. (août 1886) ; place de la Bourse.

AGENCE CENTRALE DES AGRICULTEURS ET HORTICULTEURS DE FRANCE
ALFRED DUDOUY ET Cie

23 fr. 10 °/₀ unique rép. (créanciers) (novembre 1893) — *Syndic* : M. Hécaen.

AGENCE EWIG

20 °/₀ 1re rép. (janvier 1885) ; 22 fr. 16 °/₀ dernière rép. (janvier 1888). — *Syndic* : M. Normand.

AGENCE NATIONALE DES AGRICULTEURS ET VITICULTEURS
(Société anonyme)

Au capital de deux cent mille francs, ayant eu pour objet la vente des produits agricoles ou alimentaires, avec siège social, à Paris, 32, avenue de l'Opéra, a été déclarée en faillite le 22 juin 1897. — *Syndic* : M. Maury, 19, rue du Sommerard, à Paris.

AGENCE RENIER

0 fr. 37 °/₀ unique rép. (janvier 1885). — *Syndic* : M. Châle.

AGGLOMÉRÉS DE CARBURE DE CALCIUM
(Société des)

Société anonyme au capital de soixante mille francs, dont le siège était 11, rue Laffitte, à Paris, déclarée en faillite par jugement du 30 décembre 1898. — *Syndic* : M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi.

AIN-BEIDA (Société minière d')

35 fr. par action 1re rép. (avril 1898) ; 20 fr. par action 2e et dernière rép. (octobre 1898), au siège de la liquidation, 45, rue de Constantinople, Paris.

AIR CARBURÉ
(Société française d')

Société anonyme au capital de quatre cent mille francs, dont le siège était 11, rue Molière, puis 43, rue de Godefroy-Cavaignac. — *Liquidateur* : M. C. Boudaille, expert comptable, 3, boulevard Magenta, à Paris.

ALAIS AU RHONE

9 fr. °/₀ 1re rép. (juillet 1892). — *Syndic* : M. Sauvalle.

ALLIANCE

Avril 1887 : échange des actions contre actions. Electricité : M. Vaugeois, 60, rue Richelieu.

ALLIANCE MILITAIRE (Société dite L')

14 fr. 79 °/₀ unique rép. (février 1892). — *Syndic* : M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

ALIMENTATION ANIMALE
(Société française d')

Société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège social était 4, rue de la Michodière, dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 8 juillet 1898.

ALIMENTATION « AUX PRODUCTEURS »
(Société nationale d')

Société anonyme au capital de soixante-quinze mille francs, dont le siège social était à Paris, 37, rue Greneta, en faillite par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 18 octobre 1898. — *Syndic* : M. Mauger, 16, rue de Valois, à Paris.

ALIMENTATION LACTÉE
(Société anonyme d')

Au capital de deux cent mille francs, dont le siège était 28, rue Trévise, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale du 26 mai 1898.

ALLUMETTES CHIMIQUES
Pour la France et l'Etranger

Remboursement de 200 fr. par action, 1re rép. (août 1890) ; 200 fr. par action 2e rép. (février 1892) ; 200 fr. par action 3e rép. (mars 1892) ; 72 fr. 43 par action ; 4e et dernière rép. (mars 1892) ; Société générale de Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

AMIANTE ET DE SES DÉRIVÉS
(Société des produits d')

93 °/₀ 1re rép. (décembre 1889) ; 5 °/₀ 2e et dernière rép. (juillet 1890). — *Syndic* : M. Ozéré.

ANGLO-FRENCH UNION BANK

6 fr. 53 unique rép. — *Syndic* : M. Chevillot.

ANGLO UNIVERSEL BANK

1re rép. aux actions 25 fr. ; 2e 10 fr. (février 1883) ; 3e 15 fr. ; 4e 5 fr. par action (1887). — *Liquidateur* : M. Moreau.

ANNUAIRE DU CLERGÉ FRANÇAIS
(Société anonyme de l')

Dont le siège social était 19, rue Cassette, à Paris, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale du 7 mars 1899.

ANNUAIRE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET DU COMMERCE D'EXPORTATION
(Société anonyme de l')

Siège social, 25, rue de Douai, Paris. — Capital : Deux cent mille francs. — Dissolution : 29 décembre 1898. — *Liquidateur* : M. Henri Desforges, 13, rue de Londres, Paris.

ANNUAIRE DES MINES ET DE LA MÉTALLURGIE
(Société anonyme de l')

Ancien annuaire Jeanson, au capital de cent mille francs, dont le siège était 26, rue Brunel, a été déclarée dissoute par jugement du 1er mars 1898.

ANNUAIRE UNIVERSEL
(Société anonyme de l')

Siège social, 99, rue du Bac. — Dissolution : 22 avril 1897. — *Liquidateurs* : MM. Géraud et Martin.

ANNUITÉS DÉPARTEMENTALES

5 fr. 1re rép. (janvier 1890), contre remise du bon en échange duquel est délivré un récépissé pour toucher le solde à la Société générale.

ANTHRACITES DU PAYS DE GALLES
(Compagnie française des)

Société anonyme au capital de deux millions soixante-quatre mille francs, dont le siège était à Paris, 22, rue Le Pelletier; puis, 8, rue de Provence, a été déclarée en faillite par jugement du 2 mai 1898. — *Syndic* : M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse, à Paris.

APPAREILS POUR L'ÉCLAIRAGE
(Société de fabrication d')

Société anonyme au capital de cent vingt mille francs, dont le siège était à Paris, 23, rue Desrenaudes, a été déclarée dissoute par délibération de l'assemblée générale du 25 juin 1898. — *Liquidateur* : M. Gaston Stern, 3 et 5, rue Saint-Georges, à Paris.

APPROVISIONNEMENTS
(Compagnie française d')

Société anonyme au capital de quatre-vingt-cinq mille francs, dont le siège était 136, rue d'Allemagne, dissoute le 29 octobre 1898. — *Liquidateur* : M. R. Consonni, 34, rue de la Victoire.

ARDOISIÈRES DE LA GAUTERIE

30 fr. par action, 1re rép. (septembre 1895), chez M. Choquart, 60, rue Caumartin, Paris.

ARDOISIÈRES DE LA GRAND'MAISON
(Société anonyme)

Au capital de un million sept cent mille francs, dont le siège social était à Angers. — Dissoute.

ARDOISIÈRES DE LA RIVIÈRE, PRÈS RENAZÉ

7 50 par action, unique rép. (janvier 1889). — *Liquidateur* : M. Carreau.

ARLES A SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Echange des actions anciennes contre des actions de la Compagnie nouvelle à raison de 2 actions anciennes contre 1 action nouvelle, lib. de 500 fr., plus un certificat de 4 46 et une répartition de 5 fr. par action. — *Liquidateur* : M. Thuret, 68, rue de Naples.

ARLES A SAINT-LOUIS-DU-RHONE
(Cie nouvelle du chemin de fer d')

200 fr. 45 par oblig. (mars 1895). Aux caisses du Crédit Mobilier, 15, place Vendôme, Paris.

ARMEMENT

25 °/o 1re rép. (septembre 1886) ; 25 °/o 2e rép. (juillet 1887) ; 20 °/o 3e rép. (février 1888) ; 25 °/o 4e et dernière rép. (juin 1888). — *Syndic* : M. Beaujeu.

ARMEMENT RÉASSURANCE

20 fr. action, 1re rép. (1887) ; 51 fr. par action ; 2e et dernière rép. par action de 125 fr. (mai 1888).

ARMES PORTATIVES
(Société française d')

Le siège social était, 5, square Maubeuge, à Paris. — Capital social : Un million cent mille francs. — La Société est en liquidation depuis le 9 novembre 1896. M. Robert Lesueur, 47, rue Richer, en est le liquidateur.

ASPERGERIE DE FAY
(Société anonyme)

Au capital de trois cent quatre-vingt-quinze mille francs, dont le siège était à Paris, 1, avenue Montaigne, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 1898. — M. Eugène Barbe, 2, rue Caulaincourt, à Paris, a été nommé liquidateur avec autorisation de céder l'actif social pour 55.448 fr., somme pour laquelle il figure au bilan.

ASPHALTES A BASE D'ARDOISES

25 °/o 1re rép. 20 °/o 2e rép. (avril 1889), 22 fr., 25 °/o 3e et dernière rép. (août 1890). — *Syndic* : M. Beaugé.

ASPHALTES, BITUMES ET PÉTROLES ALGÉRIENS

6 fr. 80 unique rép. — *Syndic* : M. Mercier.

ASSAINISSEMENT
(Société générale d')

Le siège social était 10, rue Bridane, à Paris. — Capital social : sept cent mille francs. — Dissolution du 18 décembre 1895. — *Liquidateur* : M. Paul Reynaud.

ASSAINISSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES LAVOIRS DE PARIS
(Société d')

Le siège social était 14, rue des Pyramides, à Paris. — En dissolution du 16 mars 1896 ; cette Société a passé son actif à la Société « La Métropole », Société établie sous la loi belge.

ASSAINISSEMENT ET FERTILISATION

6 47 °/₀ unique rép. (décembre 1884).

ASSAINISSEMENT ET FERTILISATION
(Société civile des obligataires de la Cⁱᵉ d')

19 fr. 30 par obligation 1re rép. (avril 1892) ; 20 fr. 10 par oblig. 2e et dernière rép. (sept. 1892). Aux caisses de la Petite Bourse de Paris, 83, rue Richelieu.

ASSOCIATION CORPORATIVE DE CARROSSERIE ET DE CHARRONNASE

2 fr. 59 °/₀, unique rép. (juin 1895). — *Syndic* : M. Pinet.

ASSOCIATION FINANCIÈRE DE PARIS
(Société anonyme)

Au capital de un million de francs dont le siège était à Paris, rue Scribe, 19, dissoute par l'assemblée générale du 15 novembre 1898. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

ASSOCIATION MUTUELLE DES RISQUES DE GUERRE ET D'ÉMEUTE

Dont le siège était à Paris, rue Gustave-Doré, 9. — Le 25 mars 1897, les liquidateurs de cette Société ont mis à la disposition des associés jusqu'au 25 mars 1898 la somme versée par eux au fonds de prévoyance, au moment de leur souscription. — *Liquidateur* : M. R. Cretté, 37, rue d'Amsterdam, Paris.

ASSURANCES AGRICOLES ET CONTRE L'INCENDIE

100 fr. par action, 1re rép. (mai 1889), 9, r. d'Antin.

ASSURANCE COLONIALE (Société anonyme)

5 fr. par action, 1re rép. (juin 1893) ; 5 fr. par action, 2e rép. (août 1894) ; 5 fr. par action, 3e rép. (février 1895) ; 24 fr. 50, 4e et dernière rép. (mars 1895). — *Liquidateur* : M. Edmond Moreau, 60, rue de Provence.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE DES FABRIQUES DE SUCRE DE FRANCE ET DE BELGIQUE
(Société mutuelle d')

Liquidateur : M. Maxime Louis, 28, rue de Trévise, à Paris.

ASSURANCE FINANCIÈRE

Dernier avis du liquidateur (30 novembre 1896) : un dividende de 18 °/₀ a été mis en paiement le 15 avril 1896 et les personnes qui n'effectueraient pas très promptement la production de leurs titres ou polices s'exposent à n'avoir aucune part dans la répartition de l'actif. Les Bons privilégiés ont à toucher 18 fr. 37 ; les polices, tarif 6 *bis*, (émission 1879), 0 fr. 35 ; (ém. 1880), 0 fr. 33) ; (ém. 1881), 0 fr. 32 ; (ém. 1882), 0 fr. 31 ; (ém. 1883), 0 fr. 29 ; (ém. 1884, 0 fr. 28 ; (ém. 1885), 0 fr. 27 ; (ém. 1886), 0 fr. 26 ; (ém. 1887-88, 0 fr. 25 ; les polices, tarif 6 *bis*, 2e série (ém. 1882), 0 fr. 50 ; (ém. 1883), 0 fr. 57 ; (ém. 1884), 0 fr. 56 ; (ém. 1885), 0 fr. 55 ; (ém. 1886), 0 fr. 54 ; (ém. 1887-88), 0 fr. 54) ; les polices de capitalisation (émission 1882), 0 fr. 11 ; (ém. 1883), 0 fr. 10 ; (ém. 1884), 0 fr. 10 ; (ém. 1885), 0 fr. 09 ; (ém. 1886), 0 fr. 09 ; (ém. 1887-88, 0 fr. 09) ; les polices A. B. 5 °/₀ (remboursables à 1.000 fr.), 90 fr. ; les polices A. B. 5 °/₀ (remboursables à 200 fr.), 18 fr. — Au siège de la liquidation, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris.

ASSURANCE-MALADIES (Société L')

100 fr. °/₀ unique rép. (novembre 1892). — *Syndic* : M. Barboux.

ASSURANCES ET RÉASSURANCES MARITIMES
(Cⁱᵉ Spéciale)

4 48 °/₀, unique rép. (juillet 1890). — *Syndic* : M. Hecaen.

ASTURIES
(Société houillère et métallurgique des)

60 fr. °/₀, unique rép. (juin 1898), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

ATELIERS DE NEUILLY
(Société de Construction fer et bois)

50 fr. par action (net 48 fr. 50, frais de liquidation déduits), 1re rép. (janvier 1899). — *Liquidateur* : M. H. Buisson, rue Greffulhe, 32, à Levallois-Perret (Seine).

ATELIERS DE SAINT-ÉTIENNE

148 fr. par action, 1re rép. (juillet 1884), 168 fr. par action, 2e et dernière rép. (décembre 1889). A Saint-Etienne.

ATELIER SYNDICAL DES OUVRIERS MENUISIERS DE PARIS

21 83 %, unique rép. (avril 1897), créanciers. — *Syndic* : M. Lesage, 48, rue Jacob.

AUTOMOBILES DE LA COTE-D'OR
(Compagnie générale des)

Société anonyme au capital de cent vingt-cinq mille francs, dont le siège social était à Dijon, 4, cours du Parc, a été dissoute par délibération de l'Assemblée générale du 20 mars 1899.

AUX ÉMIGRÉS ALSACIENS

(Société anonyme des Grands Magasins de Nouveautés)

Société au capital de un million six cent mille francs, dont le siège était 28 et 30, rue Centrale, à Lyon, en faillite du 15 février 1898. — *Syndic* : M. Bernard.

AUX GRANDS BOULEVARDS (Société anonyme)

8 fr. %, 1re rép. (mai 1893), 4 fr. 47 %, 2e et dernière rép. (septembre 1894) (créanciers). — *Syndic* : M. Mauger.

AVENIR (Voitures)

24 % unique rép. — *Syndic* : M. Beaugé.

AVENIR (Ameublement)

20 32 %, unique rép. (novembre 1888).

AVENIR (Journal *le Petit Caporal*)
(Société anonyme l')

5 fr. 45 par action, unique rép. (mars 1895). — *Liquidateur* : M. Veil, 44, rue Godot-de-Mauroi, Paris.

AVENIR NATIONAL (Journal L')

3 fr. 69 %, unique rép. (juillet 1892). — *Syndic* : M. Beaugé.

A. WALLES ET Cie

Société en commandite par actions au capital de trois cent mille francs, dont le siège social était rue Louis-le-Grand, 30, dissoute le 11 juillet 1898. — *Liquidateurs* : MM. A. Walles et A. Poulet, 53, rue Sainte-Anne, à Paris.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE

30 fr. par action, 1re rép. 1 fr. 50 par action, 2e et dernière rép. (août 1891). — M. Linol, boulevard Saint-Denis, 26.

BAIA DE ARAMA

2 fr. 60 par action libérée, unique rép. (septembre 1891). — *Liquidateur* : M. Lucien Gillet.

BAINS-LES-BAINS

10 %, 1re rép. (mars 1887); 7 66 % 2e et dernière rép. (avril 1888). — *Syndic* : M. Mauger.

BAINS DE MER DE CASTEL-BIARRITZ

8 39 %, unique rép. (février 1889). — *Syndic* : M. Bonneau.

BANQUE D'ARBITRAGE ET DE CRÉDIT

5 %, 1re rép. (décembre 1888). — *Syndic* : M. Beaugé.

BANQUE D'ARBITRAGES ET DE SYNDICATS

9 25 % unique rép. (mars 1894) (actionnaires). Au siège social, 20, boulevard Poissonnière.

BANQUE DES CAUTIONNEMENTS

Société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège social était à Paris, 17, rue d'Athènes ; Société disparue à la suite de l'arrestation de M. Berger qui l'avait créée.

BANQUE CENTRALE DU COMMERCE

1 90 fr. par action 1re rép. (juin 1885); 20 fr. par action 2e rép. (décembre 1885); 27 50 dernière rép. (mai 1886). 13, rue Grange-Batelière.

BANQUE DE CAMBRAI

25 fr. par action 3e rép. (décembre 1888). A la Société générale.

BANQUE CENTRALE D'ÉMISSION

11 80 % unique rép. (1885). — *Syndic* : M. Barboux.

BANQUE CENTRALE DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

4 % 1re rép. (novembre 1888). 6 24 % 2e et dernière rép. (décembre 1890). — *Syndic* : M. Beaujeu.

BANQUE DES COMMERÇANTS DE LA SEINE

5 fr. par action 1re rép. (janvier 1882) ; 5 fr. par action 2e rép. (janvier 1885) ; 5 fr. par action 3e rép. (janvier 1887); 5 fr. 4e rép. (mai 1887). M. Penelle, boulevard de Strasbourg, 11.

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE

Société anonyme dont le siège était 4, rue Meyerbeer, à Paris, en liquidation du 10 juin 1897. — *Liquidateur* : M. Serocka.

BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE

14 fr. 25 par action (février 1894). Chez M. Lucien Gillet, liquidateur, 10, rue Saint-Martin, Paris.

BANQUE DES DÉPOTS ET D'AMORTISSEMENT

20 fr. par action 1re rép. (décembre 1882) ; 180 fr. par action 2e rép. (février 1883) ; 15 fr. par action 3e rép. (avril 1883) ; 40 fr. par action 4e rép. (septembre 1884) ; 3 fr. 50 dernière rép. (mai 1886). Au Crédit industriel.

BANQUE DES ENTREPRENEURS ET INDUSTRIELS

42 80 °/₀ unique rép. (octobre 1887). — *Syndic* : M. Sauvalle.

BANQUE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

4 72 °/₀ unique rép. (novembre 1892). — *Syndic* : M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

6 °/₀ 1re rép. (novembre 1895). 10 °/₀ 2e répartition, novembre 1897. — 2 °/₀, 3e répartition mars 1898. — 5 °/₀, 4e répartition, décembre 1898 (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic* : M. Bonneau, 60, rue de Provence, Paris.

BANQUE D'ÉTAT
(Société anonyme)

Fondée par M. Mary Raynaud, pour l'exploitation d'une maison de banque, avec siège social à Paris, 12, place de la Bourse. — La Société a été mise en faillite et M. Maillard, syndic, 3, boulevard Saint-André, nommé syndic, a fait aux créanciers une première répartition de 1.50 0/0 le 22 mai 1897.

BANQUE EUROPÉENNE

40 °/₀ 1re rép. (janvier 1888) ; 20 °/₀ 2e rép. (avril 1888) ; 5 °/₀ 3e rép. (janvier 1889) ; 5 °/₀ 4e rép. (mars 1890). 6 27 °/₀, 5e et dernière rép. (mai 1891). — *Syndic* : M. Barboux.

BANQUE DE LA FINANCE FRANÇAISE

5 °/₀ 1re rép. (septembre 1887) ; 12 23 °/₀ 2e et dernière rép. (janvier 1891). — *Syndic* : M. Beaugé.

BANQUE DES FONDS D'ÉTAT

900 fr. par action, 1re rép. (juin 1891), 11, rue de Hollande, à Genève.

BANQUE FRANÇAISE

25 °/₀ 1re rép. ; 25 °/₀ 2e rép. (avril 1889). 7 96 °/₀ troisième et dernière rép. (juin 1892). — *Syndic* : M. Maillard.

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE

20 fr. 2e rép. (février 1887). 22 fr. 03 par action, 3e rép. et dernière (décembre 1889) payable contre remise du bon de liq. Rue de la Michodière.

BANQUE FRANÇAISE DE CRÉDIT AU COMMERCE, A L'INDUSTRIE ET A L'AGRICULTURE

33 44 °/₀ unique rép. (septembre 1887). — *Syndic* : M. Ponchelet.

BANQUE FRANCO-ÉGYPTIENNE

60 fr. par action (58 20 nets par action nomin. et 57 fr. 60 par action au port.), 1re rép. (août 1889) ; 38 fr. 80 par action nom. et 38 fr. 70 par action au port. 2e rép. (mars 1890). 103 fr. 148 par action dernière rép. (mai 1892). 99 fr. 02 net par action nom. ; 98 fr. 70 par action au porteur ; 1 fr. 34 par part de fondateur, somme nette revenant aux porteurs de parts sur les bénéfices mis en réserve et sur lesquels ils n'ont pas touché les 5 °/₀ attribués par les statuts ; 2° 10 fr. par part, en raison de la liquidation anticipée de la Société (août 1893). A la Banque internationale, 3 et 5, rue Saint-Georges.

BANQUE FRANCO-HOLLANDAISE

16 °/₀ en 3 rép. ; 2 °/₀ 4e rép. (1883) ; 1 °/₀ 5e rép. (1887) ; 0 24 °/₀ 6e et dernière rép. (janvier 1890). — *Syndic* : M. Chevillot.

BANQUE GÉNÉRALE D'ARBITRAGES ET DE CRÉDIT

5 °/₀ 1re rép. (décembre 1888). 4 91 °/₀ (juillet 90), 2e et dernière rép. — *Syndic* : M. Beaujeu.

BANQUE GÉNÉRALE DE CHANGE ET DE COMMISSION
(Société anonyme en liquidation)

Siège social, 10, rue Saint-Martin, Paris. — Par jugement du 8 mai 1897, la Société a été mise en faillite, ouverture du 3 avril 1897 ; 1re et unique répartition en janvier 1899 de 28 fr. 22 0/0. — *Syndic* : M. Roucher, 1 bis, rue d'Hautefeult.

BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ET DE L'INDUSTRIE

3 °/₀ 1re répartition (créanciers) (mars 1894). 4 07 °/₀ 2e et dernière rép. (février 1895). — *Syndic* : M. Lissoty.

BANQUE GÉNÉRALE DES FONDS FRANÇAIS

7 °/₀ 1re rép. (juillet 1889). 6 20 °/₀, 2e et dernière rép. (juillet 1891). — *Syndic* : M. Ponchelet.

BANQUE GÉNÉRALE D'ÉGYPTE

140 fr. par action libre de 250 fr. (juillet 1888) ; 50 fr. par action 2e rép. (sept. 1888). 35 fr. par action 3e rép. (juin 1889) ; 10 fr. par action 4e rép. (février 1890) ; 10 fr. par action 5e rép. (mai 1891). A la Banque de Paris.

BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

10 57 °/₀ unique rép. (juin 1891). — *Syndic*: M. Maillard.

BANQUE GÉNÉRALE DES RENTES ET VALEURS

3 31 °/₀ 1re rép. (avril 1884); 0 44 °/₀ 2e et dernière rép. (décembre 1884). — *Syndic* : M. Sauvalle.

BANQUE GÉNÉRALE FRANÇAISE
(Garnier-Savazza)

6 57 °/₀ unique rép. — *Syndic* : M. Chevillot.

BANQUE GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'AGRICULTURE ET LES TRAVAUX PUBLICS
(limited and reduced)

2 65, 14e et dernière répart. (solde) (février 1891) aux actionnaires et porteurs de certificats (bons) de liquidation des immeubles. Chaussée de Haecht, 152.

BANQUE GÉNÉRALE DES VALEURS

2 fr. 60 °/₀ unique répart. (mai 1893). — *Syndic* : M. Bonneau.

BANQUE LÉVY-BING

5 °/₀ unique rép. (janvier 1882). — *Syndic*: M. Pinet.

BANQUE DE LYON ET DE LA LOIRE

35 °/° 1re rép.; 15 °/₀ 2e rép. ; 10 °/₀ 3e rép. ; 10 °/₀ 4e rép.; 5 °/₀ 5e rép. (1887). — *Liquidateur* à Lyon : M. Rigaud.

BANQUE MARITIME

60 fr. par action nominative, 59 fr. 40 par action au porteur, 1re rép. (octobre 1893); 30 fr. par action nominative et 29 80 par action au porteur, 2e rép. (octobre 1894); 20 fr. par action de capital nominative et 19 fr. 85 par action au porteur, 3e rép. (décembre 1896); 25 fr. par action 4e rép. (janvier 1897); 29 fr. 50 par action nominative, 29 fr. 43 par action au porteur, 5e rép. (mai 1898). — Aux caisses de la banque internationale, 3 et 5, rue Saint-Georges.

BANQUE MÉTROPOLITAINE

80 fr. par action nouvelle de 500 fr., libérée de 250 fr., 1re rép. (juillet 1894); 30 fr. par action nouvelle de 500 fr., libérées de 250 fr. (remboursement du capital; (mars 1895). Au siège de la liquidation, 64, rue Tiquetonne, Paris.

BANQUE NATIONALE

9 °/₀ 1re rép. (mars 1889); 5 °/₀ 2e rép. (mai 1891); 4 fr. 01 °/₀ troisième et dernière rép. (créanciers) (janvier 1895). — *Syndic* : M. Pinet.

BANQUE DU NORD

0 66 °/₀ unique rép. (août 1886). — *Syndic* : M. Sauvalle.

BANQUE NOUVELLE

9 60 par action, unique rép. (mai 1894), actionnaires ayant libéré leurs actions par les appels faits par la Société en décembre 1882 et juillet 1883. Au siège de la liquidation, 60, rue de Provence, Paris.

BANQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

5 °/₀ 5e rép. (mars 1883); 5 °/₀ 6e rép. (janvier 1884); 7 79 °/₀ 7e et dernière rép. (avril 1886). — *Syndic* : M. Heurtey.

BANQUE DE PARIS ET DE BRETAGNE

12 °/₀ (1883) ; 12 °/₀ 1887 ; 15 fr. 26 °/₀ 3e et dernière rép. (octobre 1891) ; créanciers vérifiés et affirmés — *Syndic* : M. Beaugé, 43, rue de Seine, Paris.

BANQUE DES PAYS-HONGROIS

400 fr. par action 1re rép. (juin 1888) 70 fr. par action, 2e rép. (août 1891) ; 20 fr. par action, 3e et dernière rép. (octobre 1894). A la banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

BANQUE POPULAIRE

10 °/₀ 1re rép. (1886) ; 16 13 °/₀ 2e et dernière rép. (mars 1889). — *Syndic* : M. Bernard.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE
(Rente Industrielle)

20 fr. par coupons de 125 fr. et 60 fr. par coupons de 375 fr. 1re rép. (novembre 1885); 20 fr. par oblig. de 125 fr. et 60 fr. par oblig. de 375 fr. 2e rép. 98 25 par grosse coupure et 32 75 par petite coupure, solde (janvier 1889). — *Liquidateur* : M. Gillet.

BANQUE DES PROVINCES (ancienne)

45 99 unique rép. — *Syndic* : M. Meys, 59, boulevard Magenta.

BANQUE DU RHONE ET DE LA LOIRE

50 °/₀ 1re rép. 40 °/₀ 2e rép. (juin 1889) ; 10 °/₀ 3e et dernière rép. (janvier 1890). — *Syndic* : M. Beaujeu.

BANQUE ROMAINE DE PARIS

15 fr. par action 1re rép. (août 1887); 10 fr. par action 2e rép. (septembre 1889); 6 fr. par action 3e rép. (janvier 1890) ; 1 fr. par action, 4e rép. (novembre 1894). — M. Gouret, 121, rue de Lille.

BANQUE ROMAINE DE MADRID

20 fr. par action libérée de 100 fr. 1re rép. (octobre 1885) ; 20 fr. par action libérée de 100 fr. 2e rép. (octobre 1886) ; 3 fr. par action libérée de 60 fr. 1re rép. (octobre 1886) ; 7 fr. par action libérée de 100 fr. 2e rép. (janvier 1887); 7 fr. par action libérée de 60 fr. 2e rép. (janvier 1887) ; 36 60 par action libérée de 100, de 60 et

de 50 fr. 3e et 4e rép. (juin 1887) ; 26 60 par action libérée de 40 fr. unique rép. (juin 1887) ; 11 60 par action libérée de 25 fr. unique rép. et 10 75 par part, unique rép. (juin 1887). — Rue Taitbout, 78.

BANQUE ROMAINE DE MADRID

Total des répartitions (actions) : 83 60 par action libérée de 100 fr. ; 46 60 par action libérée de 60 fr. ; 26 60 par action libérée de 50 fr. ; 26 60 par action libérée de 40 fr. ; 26 60 par action libérée de 25 fr. — Parts de fondateurs : 1re rép. 10 75 ; 2e rép. 10 75 ; 3e rép. 125 fr. ; 4e rép. 0 675 (janvier 1890) ; 5e et dernière rép. 0 215 (septembre 1894). Au bureau de la délégation, 4, rue Mogador prolongée.

BANQUE DE LA RUE LAFFITTE

98 25 % unique rép. (août 1886). M. Juge, 28, rue St-Lazare.

BANQUE RUSSE ET FRANÇAISE

50 fr. par action, première rép. (septembre 1893) ; 25 fr. par action 2e rép. (août 1894) ; 50 fr. par action 3e rép. (février 1895) ; 50 fr. par action, 4e rép. (mars 1896) ; 25 fr. par action, 5e rép. (juin 1896) ; 20 fr. par action, 6e rép. (novembre 1896) ; 30 fr. par action, 7e rép. (janvier 1898). — A la Banque de Paris, 3, rue d'Antin.

BANQUE SPÉCIALE DES ASSURANCES

3 fr. par action (mars 1885). — M. Delpeuch, 18, rue Turbigo.

BANQUE ET TRAVAUX PUBLICS RÉUNIS

23 50 % unique rép. (juin 1890). — *Syndic* : M. Mauger.

BANQUE DE L'UNION FINANCIÈRE

19 19 % unique rép. (juillet 1884). — *Syndic* : M. Mercier.

BANQUE DE L'UNION FRANÇAISE DE CRÉDIT

26 32 % unique rép. (mars 1885). — *Syndic* : M. Beaugé.

BANMEYER ET Cie (banquiers)

10 % 1re rép. (août 1891) ; 5 58 % 2e et dernière rép. (août 1892). — *Syndic* : M. Bonchelet.

BATEAUX-MOUCHES DE MARSEILLE
(Société anonyme des)

A été déclarée dissoute par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 8 novembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. Mante et Gravier.

BATEAUX DU NORD « L'ÉTOILE »
(Compagnie générale des)

Au capital de deux cent cinquante mille francs, dont le siège était à Paris, 8, rue d'Angoulême, en faillite du 24 avril 1897. — *Syndic* : M. Baudry, 20, rue de l'Hirondelle, à Paris.

BATEAUX-OMNIBUS

100 fr. par action, plus 30 fr.

BATEAUX-OMNIBUS DE VENISE

129 50 par action, contre remise des titres, unique rép. (octobre 1890), 11, rue Michel-Ange.

BATIMENT DE PARIS (Société anonyme Le)

25 % 1re rép. (juillet 1894) ; 9 08 % 2e et dernière rép. (mai 1896) (créanciers). — *Syndic* : M. Maillard.

BERNEAU-MACÉ ET Cie

18 39 % unique rép. (mars 1892). — *Syndic* : M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts.

BÉTAIL DE L'AFRIQUE DU NORD
(Société anonyme du)

dont le siège social était 60 rue Caumartin, a été dissoute le 16 décembre 1896.

BÉTONS AGGLOMÉRÉS (Système Coignet)
(Société centrale des)
(Société anonyme)

Siège de la liquidation, 18, avenue de Villiers, Paris. — Fondée au capital de un million sept cent mille francs, porté ensuite à trois millions deux cent mille francs, divisés en 6.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. La Société a été dissoute et mise en liquidation.

Trente-quatre répartitions faites par la liquidation jusqu'en avril 1897 ont produit aux actions un remboursement de 108 fr. 50 par titre. — Par délibération du 4 avril 1898, M. Paul Laffitte et Edmond Coignet ont été nommés liquidateurs.

BETTING CLUB (Société anonyme le)

20 fr. 1re rép. (mai 1886) ; 90 fr. 2e rép. (1888) ; 60 fr. par action, 3e rép. (janvier 1889) ; 60 fr. par action, 4e rép. (janvier 1890) ; 34 50 par action, 5e et dernière rép. (octobre 1896), soit au total 264 50. — Rue Mogador, 4.

BEX, AGENT DE CHANGE

1° 45 % 1re rép. (mars 1895) ; (créanciers vérifiés et affirmés) ; 23 96 % 2e et dernière rép. (août 1895) ; 2° 5 41 %, unique rép. aux créanciers privilégiés pour le cautionnement (mars 1895). — *Syndic* : M. Pinet.

BIANCHINI, CHARLES ET Cie
(Société en commandite par actions)

15 % 1re rép. (mai 1895) ; 15 10 % 2e et dernière rép. (juillet 1896) (créanciers vérifiés et affirmés). — M. Mauger, 16, rue de Valois.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE EN COULEURS
(Société anonyme)

Siège social : 6, rue Duguay-Trouin, à Paris. — Capital social : Cinq cent mille francs. — La Société a été déclarée en dissolution par l'assemblée générale des actionnaires du 26 février 1897. — *Liquidateur* : M. Adolphe Guillou.

BICYCLETTE (La)
(Société anonyme)

En liquidation du 16 mars 1897. — *Liquidateur* : M. Régis Perron, 10, rue Saint-Martin, Paris.

BISCUITS FRANÇAIS (Société générale des)

25 75 par action (juin 1895). — *Liquidateur* : M. Parent, avenue Henri-Martin, 51.

BISCUITS GEORGE (Manufacture universelle des)
(Société anonyme. En liquidation)

Syndic : M. Maillard, 3, place Saint-André-des-Arts, Paris. — Première répartition, en août 1894, 30 0/0. — Deuxième répartition, en février 1894, 10.91 0/0.

BITUMES ET ASPHALTES FRANÇAIS

Echange des oblig. contre une action libérée de 500 fr., libération ou conversion en un bon hypothécaire 100 fr. 5 %, rue de la Victoire, 42.

BITUMES ET ASPHALTES FRANÇAIS ET D'ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS
(Société générale des)

7 20 % unique rép. créanciers vérifiés et affirmés (août 1890). — *Syndic* : M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts.

BLANC ET Cie
(SOCIÉTÉ FRANCO-AMÉRICAINE POUR LA FABRICATION DES PARFUMERIES)
(Société en commandite par actions)

Siège social : 15 et 17, rue d'Enghien, à Paris. — La Société a été déclarée en faillite par un jugement du 25 janvier 1897. — M. Pinet, boulevard Saint-Germain, 82, a été nommé syndic provisoire. — Première répartition, août 1897 : 55 fr. 0/0.

BLANC LARIVIÈRE ET Cie (banquiers)

4 68 % unique rép. (août 1891). — *Syndic* : M. Maillard.

BLANCHISSAGE (Compagnie générale de)

0 74 % unique rép. (février 1892). — *Syndic* : M. Beaujeu, 14, rue Chanoinesse.

BLANC DE ZINC (Société française)

91 76 % unique rép. (octobre 1892). — Au domicile du liquidateur.

BLANCS MINÉRAUX DE MEUDON

7 % 1re rép. (novembre 1887). — *Syndic* : M. Manger.

BLÉE ET Cie (Société)

30 % unique rép. (septembre 1887). — *Syndic* : M. Chevillot.

BLEYBERG ET MONTZEN

12 fr. par action, 2e rép. (décembre 1890). Soc. gén. pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, 54, rue de Provence.

BOBINE UNIVERSELLE (La)

Société anonyme. Siège social, 32, boulevard Sébastopol. — Capital social : Trois cent mille francs. — Constituée le 9 août 1894, la Société a été dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 1897. M. Soudant, 32, boulevard Sébastopol, a été chargé de la liquidation des affaires de ladite Société.

BOIS ET CHARBONS RÉUNIS DU SUD-OUEST
(Société des marchands de)
D. PRENEZ ET Cie

Société en commandite par actions dont le siège social était 176 rue de Lormont, à Bordeaux. — Capital social : Soixante-dix mille francs. — Objet de la Société : Vente de bois et charbon, fabrication de charbon économique dit de Paris, de briquettes de charbon de bois et de charbon de terre, de boules agglomérées en poussier de charbon de bois. — Par arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux, du 12 mai 1897, la Société en commandite par actions des Marchands de bois et charbons réunis a été déclarée nulle et nommé d'office : M. Gramont, liquidateur de la Société qui a existé en fait.

BOIS SCULPTÉS

1 fr. 96 par action entièrement libérée, unique répart. — *Liquidateur* : M. A. Gaut, 12, rue Caumartin.

BOITES AUX LETTRES PARISIENNES
(Société anonyme des)

Siège social : 16, rue Grange-Batelière, Paris. — Capital social : Deux cent cinquante mille francs. — La Société a été déclarée dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 1897. — *Liquidateur* : M. Jules Le Poittevin.

BOITE MAGIQUE MARTIN (La)
(Société anonyme)

Siège social : 2, cité Paradis, Paris. — Capital social : Cinquante mille francs. — Dissoute par délibération de l'assemblée générale du 4 août 1897. — *Liquidateurs* : MM. A. Martin et Ch. Pazin.

BONDY A AULNAY

30 °/₀ 1re répart. (novembre 1880); 5 °/₀ 2e rép. (juillet 1881); 7 24 °/₀ 3e rép. (janvier 1884). M. Dubus, 11, boulevard de la Madeleine, liq.

BON GÉNIE

20 °/₀ 1re rép. (mai 1888). — *Syndic* : M. Pinet.

BOULANGERIES MODERNES
(Société générale des)

Société anonyme au capital de cent trente mille francs, dont le siège social était à Paris, rue du Havre, 12. A été déclarée en faillite le 26 janvier 1899. — *Syndic* : M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

BOURGES A GIEN & D'ARGENT A BEAUNE-LA-ROLANDE

100 fr. par oblig. 1re rép.; 50 fr. 2e rép. (avril 1883); 25 fr. par oblig. 3e rép. (août 1889); 25 fr. 75 par oblig. 4e et dernière rép. (août 1891). — *Liquidateur* : M. Bourgeois.

BRASSERIES AUSTRO-FRANÇAISES

3 °/₀ 1re rép. (avril 1889); 6 °/₀ 2e et dernière rép. (septembre 1890). — *Syndic* : M. Maillard.

BRASSERIE DE DIÉKIRCH
(Société anonyme française de la)

Dont le siège était à Paris, 54, rue d'Hauteville. — *Liquidateur* : M. Violet, 137, rue du Faubourg-Saint-Denis à Paris.

BRASSERIE FONTAINE
(Société anonyme de la grande)

Liquidateur : M. C. Boudaille, 3, boulevard Magenta à Paris.

BRASSERIE LA MOSCOVITE

Société anonyme au capital de dix-huit mille francs, dont le siège social était 41, rue de Flandre. A été déclarée dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mars 1896. — *Liquidateurs* : MM. Pigeot et Dethier.

BRASSERIE ET MALTERIE BEAUVOISIENNES
(Société anonyme)

Au capital de trois cent mille francs, dont le siège était 51, boulevard Saint-Martin à Paris. — Cette Société a quitté son siège social sans laisser sa nouvelle adresse.

BRASSERIES ET MALTERIES DE FRANCE
(Société des)

57 fr. par action nouvelle créée en vertu du vote émis par l'assemblée générale du 16 décembre 1888 contre remise des titres. — 19 fr. par action ancienne formant le capital primitif de trois millions de fr. payables le 25 avril 1894, à la caisse de MM. S. Propper et Cie, 4, rue de la Bourse, Paris.

BRASSERIES MODERNES

46 97 °/₀ unique rép. (décembre 1885). — *Syndic* : M. Gauthier.

BRASSERIE DE VILLERS SAINT-CHRISTOPHE
(Société anonyme de la)

dont le siège social était à Villers-Saint-Christophe, a été dissoute par délibération de l'assemblée générale du 6 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. Braillon.

BRIOUZE A LA FERTÉ-MACÉ

120 fr. par oblig. 1re rép. (mai 1885); 10 fr. par oblig. 3e rép. (avril 1889).

BRIQUETTES PÉTROLE
(Société des)

Société anonyme au capital de cinquante mille francs, dont le siège social était 19, avenue de l'Opéra, à Paris, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale du 21 juillet 1898. — *Liquidateur* : M. Robert Guillemard.

BRIQUETERIE DE GARCHES

25 59 unique rép. (mai 1887). — *Syndic* : M. Mercier.

BRIQUETERIE ET TUILERIE MÉCANIQUES DE COURBETON (Grande)
(Société anonyme)

Le siège était à Paris, 25, rue Fresnel. — M. J. Lougarre, 10, rue Caumartin, Paris, liquidateur de la Société, a déposé le compte de la liquidation au greffe du Tribunal de Commerce de Paris, le 8 avril 1897, sous le n° 1151, et s'est pourvu pour obtenir quitus de sa mission, qui lui a a été accordée par jugement du Tribunal de commerce de la Seine (juillet 1897).

BRIQUETERIES & TUILERIES MÉCANIQUES DE MOISAC
(Tarn-et-Garonne)

11 96 °/₀ unique rép. (juillet 1888), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Lyssoty, 30, rue Saint-André-des-Arts.

BRONZE DOUBLÉ

49 90 °/₀ unique rép. (janvier 1888). — *Syndic* : M. Sauvalle.

BRULL PHILIPPE ET Cie
(Société)

5 °/₀ 1re rép. (mars 1896); 4 fr. 44 °/₀ 2e et dernière rép. (septembre 1897), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts.

BUSSEUIL NICOLAS-ALEXANDRE

0 fr. 34 °/₀ unique rép., créanciers (janvier 1896). — *Syndic* : M. Mauger.

CAFÉ DE BORDEAUX
(Société anonyme du)

dont le siège social était à Bordeaux, a été dissoute par délibération du 18 novembre 1897. — *Liquidateur* : M. Camou.

COMPAGNIE CENTRALE DES CAFÉS-RESTAURANTS
(Société anonyme)

Le siège social était 65 rue de la Victoire, chez M. A. de Goldschmidt, banquier. — Capital social : sept millions cinq cent mille francs. — Un jugement confirmé par arrêt, a déclaré la Société nulle. — Les administrateurs d'origine ont été rendus responsables, et M. Navarre, liquidateur judiciaire, a été chargé de la liquidation. — Depuis le 11 juin 1891, M. Navarre n'a encore rendu aucun compte. — Il n'est pas probable que M. Navarre puisse encore passer une année sans rendre ses comptes.

CAFÉ RICHE-BRASSERIE

25 fr. °/₀, 1re rép. (mai 1898), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

CAISSE BARBET

75 fr. par action, 1re rép. (octobre 1891), au siège social.

CAISSE DES BATIGNOLLES
(Rabuat)

4 fr. 28 °/₀ unique rép. (janvier 1895), créanciers. — *Syndic* : M. Planque.

CAISSE CENTRALE DES ASSURANCES
ET VALEURS NON COTÉES

50 fr. par action (janvier 1887), rue d'Amboise, 1.

CAISSE CENTRALE D'ÉPARGNE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE PAR LE CRÉDIT

50 fr. par action (juillet 1896), 1re rép.; 50 fr. par action, 2e rép. (janvier 1897); 30 fr. par action, 3e rép. — *Liquidateur* de la Société : M. Baze, banquier, 15, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE COMMERCIALE DE LA BANLIEUE DE PARIS

Société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège était 21, rue Saint-Marc, à Paris, déclarée en faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 12 octobre 1897. — *Syndic* : M. Maury, 19, rue du Sommerard, à Paris.

CAISSE COMMERCIALE DE PARIS

25 fr. par action, 3e rép. (octobre 1889).

CAISSE DES CAUTIONNEMENTS

2 89 par action, unique rép. (janvier 1883). — *Syndic* : M. Beaujeu.

CAISSE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE
(Bouvier frères)

12 °/₀ 1re rép. (avril 1883); 4 °/₀ 2e rép. (avril 1884); 1 70 °/₀ 3e et dernière rép. (avril 1886). — *Syndic* : M. Heurtey.

CAISSE FINANCIÈRE DE L'OUEST

12 22 °/₀ unique rép. (décembre 1889). — *Syndic* : M. Menant.

CAISSE GÉNÉRALE DES FONDS PUBLICS

18 49 °/₀ unique rép. (septembre 1892). — *Syndic* : M. Bernart.

CAISSE FRANÇAISE DE CRÉDIT
(Hugelmann)

20 fr. °/₀ 1re rép. (décembre 1892); 3 10 °/₀ 2e et dernière rép. (mars 1893). — *Syndic* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES AGRICOLES

100 fr. par action, 1re rép. (1889).

CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER
ET DE TRAVAUX PUBLICS

25 °/₀ 1re rép. (décembre 1889); 75 °/₀ 2e et dernière rép. (décembre 1890). — *Syndic* : M. Ozéré.

CAISSE GÉNÉRALE DE RÉASSURANCES
ET COASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

125 fr. par action (février 1889); 75 fr. par action (novembre 1891), 2e rép.; 48 fr. 50 par action entièrement libérée, 3e et dernière rép. (juillet 1895). Chez M. Pierre Bizot, 5, rue des Filles-Saint-Thomas.

CAISSE GÉNÉRALE DE RÉASSURANCES

125 fr. par action (1889). Au siège de la liquidation, 5, rue des Filles-Saint-Thomas.

CAISSE GÉNÉRALE DE RECOUVREMENTS
E. LABOURET ET Cie
Société en Commandite par Actions

Siège social, 72, rue Richelieu, Paris. — Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — Elle a été mise en liquidation le 27 juin 1896 par l'assemblée générale des actionnaires, qui a nommé liquidateur M. Linol, 28, boulevard Saint-Denis, Paris, lequel a fait immédiatement appel des 375 francs restant dus. — Depuis, la Société a été mise en faillite, et M. Chardon, 11, rue Saint-Martin, a été nommé syndic. — Un dividende de 30 0/0, unique répartition aux créanciers vérifiés et affirmés, a été mis en paiement le 8 mai 1897.

CAISSE GÉNÉRALE DES RENTIERS

8 fr. 1re rép. (octobre 1885); 3 fr. par action, 2e rép. (mars 1887), 4, place de la Trinité.

CAISSE IMMOBILIÈRE
(Ancienne Société Manby et Cie)

Créanciers 1re rép., 3 %; 2e rép., 5 %; 3e rép., 3 %; 4e rép., 4 %; 5e rép. 5 %; 6e rép., 4 %; 7e et dernière rép. (novembre 1896) 2 35, soit au total 26 35 %. Chez M. Perrard, notaire, 66, rue des Petits-Champs.

CAISSE DE LIQUIDATION DES OPÉRATIONS
SUR MARCHANDISES

125 fr. par action, 1re rép. (décembre 1889). Au Crédit industriel.

CAISSE MÉRIDIONALE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES

50 fr. par action, 1re rép. (juillet 1894); 13 fr. 50 par action, 2e et dernière rép. (avril 1895). — *Liquidateurs* : MM. Malpas-Duché, 4, rue Mogador prolongée.

CAISSE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

20 % 1re rép. (septembre 1884). — *Syndic* : M. Beaugé.

CAISSE POPULAIRE DU XVIIe ARRONDISSEMENT

2 fr. 50 % 3e et dernière rép. (février 1892). — *Liquidateur* : M. Cornu, 14, rue des Apennins.

CAISSE DES REPORTS, JOUANNO ET Cie

4 fr. 50 % 1re rép. (août 1892); 0 fr. 75 %, 2e rép. (avril 1893); 0 fr. 28 % 3e et dernière rép., créanciers vérifiés et affirmés (mai 1896). — *Syndic* : M. Pinet.

CANAUX AGRICOLES
(Société de reconstitution des)

170 fr. par action (mai 1896); 1re rép., 52 fr. par action (novembre 1896); 2e rép., 10 fr. par action; 3e rép. (mars 1897), au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire.

CANAL DE ROANNE A DIGOIN

Remboursement de toutes les actions non encore remboursées jusqu'au 1er mai 1891, place du Marché, à Roanne.

CANAL DE LA SAMBRE A L'OISE

50 fr. sur les actions (1er février 1892).

CANALISATION (La)

40 3 % dernière rép. (mai 1890). — *Syndic* : M. Roucher.

CAPITAL-INCENDIE
(Compagnie d'Assurances le)

25 % aux créanciers du n° 1 à 111 du procès-verbal d'affirmations, 1re rép. (mars 1890); 15 fr. 55 %, 2e et dernière rép. (décembre 1891). — *Syndic* : M. Beaugé.

CAOUTCHOUCS AMIANTES ET CABLES " MARTINY LIMITED "
(Société Française des)

Dont le siège social était à Londres (37, Lombard street) et son principal établissement à Saint-Denis, rue de la Briche. — *Syndic* : M. Bonneau.

CARAFES FRAPPÉES SANITAS
(Société anonyme)

Au capital de cent cinquante mille francs, dont le siège était 31, rue Saint-Ambroise, à Paris, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 4 janvier 1899. — *Liquidateurs* : MM. A. Hubert, E. Norget.

CARBONISATION DES BOIS PULVÉRISÉS

7 % aux créanciers et obligataires de la Société. — *Liquidateur* : M. Linol, 28, boulevard Saint-Denis (juillet 1896), unique rép.

CARRIÈRES ET CONSTRUCTIONS
(Société générale de)

3 % 1re rép. (août 1885) et 0 fr. 73 % 2e et dernière rép. (décembre 1890). — *Syndic* : M. Beaugé.

CARRIÈRES DE GUERVILLE (Seine-et-Oise)
(Société Anonyme des)

Société au capital de deux cent cinquante mille francs, dont le siège était 22, rue de Châteaudun, à Paris, déclarée en faillite le 16 décembre 1898.

CARRIÈRES DE PIERRES ET DE MARBRES DE VILLETTE (Ain) ET DE VIMINES (Savoie)

64 fr. 19 %, unique rép. (octobre 1898). — *Syndic* : M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

CARRIÈRES DU POITOU
(Société Anonyme des)

La Société anonyme, au capital de deux millions, avec siège social à Poitiers, 17, rue Boncenne, a été mise en liquidation le 21 mars 1891, et le fonds de commerce a été vendu à MM. Civet, Crouet, Gautier et Cie, 5, rue de l'Aqueduc, Paris.

CARRIÈRES DE SEINE-ET-OISE

5 86 %, unique rép. — *Syndic* : M. Mercier.

CARRIÈRES RÉUNIES DES DEUX-CHARENTES
(Société Générale des)

25 fr. par action (novembre 1894); 15 fr. par action, 2e rép. (avril 1895). Au siège de la liquidation, 7, rue des Arceaux, à Angoulême.

CARRIÈRES VACQUEVILLE ET DE MERVILLER

22 fr. 65 %, unique rép. (août 1892). — *Syndic* : M. Pinet.

CARRIÈRES DE LA VALLÉE DU CONEY (Vosges)
(Société anonyme des)

Capital social : Sept cent cinquante mille francs. — Siège social, 69, rue de la Victoire, Paris. — Elle a été dissoute le 2 juillet 1897. — *Liquidateurs* : MM. Carimaudrant et Delmas.

CASINO DE BIARRITZ

10 °/₀ 1re rép. (janvier 1889). — *Syndic* : M. Sauvalle.

CASINO DE LUCHON

25 °/₀, 1re rép. (août 1885) ; 9 73 °/₀, 2e et dernière rép. (juillet 1887). — *Syndic* : M. Heurtey.

CASINO MUNICIPAL DE NICE

4 °/₀ 1re rép. (novembre 1891) ; 5 fr. °/₀, 2e rép. (juillet 1892) ; 10 fr. °/₀, 3e rép. (juillet 1892) ; 7 fr. °/₀, 4e rép. (octobre 1892) ; 3 °/₀, 5e rép. ; 1 fr. 14 °/₀, sixième et dernière rép. (juillet 1894) ; 0 fr. 18 °/₀, rép. complémentaire, créanciers vérifiés et affirmés (juillet 1896). — *Syndic* : M. Beaugé, rue de Seine, 43.

CASINO DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

0 94 par action (1885) en liquidation.

CAVALERAS FORTUNA
(Société en participation)

1 fr. par part bénéficiaire payable en certificats d'actions de The Great Western Gold Mining Company (janvier 1896). — *Liquidateur* : M. Auguste Macé, 26, rue Feydau, Paris.

COMPAGNIE DES CAVES DE FRANCE
(Société anonyme)

Siège social, 105, rue de la Plaine, à Boulogne-sur-Seine. — Capital social : vingt-cinq mille francs. — La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des actionnaires, du 30 juin 1896. — M. Hourmat a été nommé liquidateur.

CENTRALE-ACCIDENTS

40 fr. par action (mai 1887) ; 10 10 pour solde par action (décembre 1888). Chez M. Becourt, 47, rue Vivienne.

CENTRALE-VIE

100 fr. par action, 1re rép. (mars 1887) ; 10 fr. par action, 2e rép. (juin 1890) ; 2 fr. 50 par action, 3e et dernière rép. (février 1897). Au domicile de M. Pierre Bizot, banquier, 5, rue des Filles-Saint-Thomas, Paris, l'un des liquidateurs.

CÉRAMIQUES DU MIDI
(Société anonyme)

Siège social, rue de la République, à Aubagne, dissoute le 15 mars 1898. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

CERCLE-INCENDIE

138 fr. 35 par action (décembre 1889). M. Sicard, à Marseille.

CERCLE L'AVENIR COMMERCIAL

10 fr. par action, 1re rép. (juin 1885). 4, rue d'Hauteville.

CERCLE ET RESTAURANT CASTIGLIONE

9 33 °/₀ unique rép. — *Syndic* : M. Meys.

CERCLE GRAMMONT-SAINT-HUBERT

12 05 unique rép. (janvier 1885). — *Syndic* : M. Lamoureux.

CERCLE DE CLUNY

14 25 °/₀ unique rép. (juin 1887). — *Syndic* : M. Ozère.

CERCLE COMMERCIAL
(Cie d'assurances maritimes)

107 fr. par action libérée, chez M. Eugène Lange, 6, place de la Bourse, Paris (janvier 1898).

CERCLE CONTINENTAL

20 10 °/₀ unique rép. (1887). — *Syndic* : M. Beaugé.

CERCLE DU PARLEMENT

6 30 °/₀ unique rép. (1882). — *Syndic* : M. Barboux.

CERCLE TAITBOUT

30 °/₀, 1re rép. 22 23 °/₀, 2e rép. (avril 1888). — *Syndic* : M. Chevillot.

CÉRUSERIE FRANÇAISE

18 fr. par action. — *Liquidateur* : M. Béthély, rue Le Peletier, 18.

CHAMBRE D'ASSURANCES MARITIMES

20 fr. par action, unique rép. contre remise des titres (mai 1890), 33, rue Vivienne.

CHAMBRES MORTUAIRES D'ATTENTE
(Société des)

Au capital de cinq cent mille francs, dont le siège social était à Paris, 16, cité d'Antin, a été dissoute par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 31 décembre 1897. — *Liquidateur* : M. Robin, 71, rue de la Victoire à Paris.

CHAMPS DE COURSES RÉUNIS
(Société des)

15 fr. par action 1re rép. (janvier 1889) ; 15 fr. par action, 2e rép. ; 20 fr. par action, 3e rép. ; 20 fr. par action, 4e rép. ; 100 fr. par action, 5e rép. (février 1895) ; 10 fr. par action, 6e rép. (février 1896), 15 fr. par action, 7e rép. (mai 1897) ; 38 fr. 50 par action, 8e et dernière rép. (décembre 1897). — *Administrateur judiciaire* : M. Imbert, 17, rue Bonaparte, Paris.

CHANOINESSE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES

36 fr. °/₀ et par oblig. (créanciers et obligataires) (septembre 1896). — *Liquidateur* : Chez M. Régis Perron, 10, rue Saint-Martin, Paris.

CHANTIERS ET ENTREPOTS DE NEUILLY

28 84 unique rép., créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : Chez M. Bonneau, 6, rue de Savoie (mai 1898).

CHANVRIÈRE

20 °/₀ 1re rép. (juill. 1884); 20 °/₀ 2e rép. (juin 1885); 19 93 °/₀ dernière rép. — *Syndic* : M. Destrez.

CHARBONS DE MÉNAGE
(Société Anonyme des)

Siège social, 172, boulevard Voltaire. — Capital social : quatre cent mille francs. — Un jugement du 16 janvier 1897 homologue le concordat passé le 29 décembre 1896, entre la Société des charbons de ménage et ses créanciers. Conditions sommaires. Paiement de 20 0/0 quinze jours après la reddition de compte.

CHARBON DE PARIS
(Société anonyme du)

Remboursement à titre d'amortissement sur le capital de 50 fr. par action (décembre 1893). — Au siège social, 87, rue Lafayette.

CHARBONNAGE DE FAYT ET DE BOIS-D'HAYNE

1 79 °/₀ unique rép. (août 1882). — *Syndic* : M. Chevillot.

CHARBONNAGE D'HERNE-BOCHUM

Remboursement, depuis le 1er mai 1890, de toutes les obligations de la Société restées en circulation le 1er mai 1890 au prix de 436 fr. 76; 400 fr. par action 1re rép. (janvier 1891). 100 fr. par action, 2e rép. (avril 1891). 35 fr. par action, 3e rép. (décembre 1891). 20 fr. par action, 4e rép. (novembre 1892); 23 fr. par action, 5e et dernière rép. (février 1894). Dans les bureaux de la succursale de la liquidation, 36, rue Lafayette.

CHARBONNAGES DE JEMMAPPE-SUR-SAMBRE,
PROVINCE DE NAMUR (BELGIQUE)
(Société anonyme des)

Dont le siège social était 26 rue Jean-Jacques-Rousseau à Paris, a été annulée par jugement du 17 février 1898.

CHARBONNAGE DE PONT-DE-LOUP-SUD
(Belgique)

135 fr. par action, 1re rép. (mai 1896); 65 fr. par action, 2e rép. (décembre 1896). — A la Société générale de Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

CHARBONNAGE DE REYRAN

5 fr. par action contre les titres, 38, rue du Mont-Thabor.

CHARBONNAGE DU RHIN

60 °/₀ (octobre 1883), faillite close. — *Syndic* : M. Barboux.

CHARBONNAGE DE PIENZA
(Italie)

1 50 °/₀, 1re rép. (janvier 1885), 1 25 °/₀ soit 1 75 par oblig., 2e et dernière rép. (mai 1891). — *Liquidateur* : M. Robin, 21, rue des Pyramides.

CHARBONNAGES DES SEIZE ACTIONS A QUAREGNAN

1 50 par action et 0 75 par demi-action. A la banque de Mons, à Mons.

CHARBONNIERS DE PARIS

6 51 °/₀, unique rép.— *Syndic* : M. Barboux.

CHARBONS ET AGGLOMÉRÉS D'ARQUES-LES-DIEPPE
(Compagnie des)

100 °/₀ aux créanciers, unique rép. (avril 1893). — *Syndic* : M. Mauger, et aux actionnaires 41 fr. 35 par action. — *Liquidateur* : M. Edmond Moreau, 60, rue de Provence.

CHARENTES
(Chemins de fer des)

77 °/₀, 1re rép. ; 1 1/2 °/₀, 2e rép. ; 0 50 °/₀, 3e rép. (janvier 1890); 0 70 °/₀, 4e rép. (septembre 1891); 0 37 °/₀, 5e et dernière rép. (octobre 1894). — *Syndic* : M. Ponchelet.

CHARRONNAGE DU MATÉRIEL D'AGRICULTURE ET DE TRANSPORTS
(Compagnie de)

11 50 °/₀ 2e et dernière rép. (août 1891) — *Syndic* : M. Sauvalle.

CHATELAIN ET Cie
(Société mobilière de Paris)

21 °/₀ unique rép. (juillet 1891). — *Syndic* : M. Bernard.

CHAUDIÈRE MIXTE
(Compagnie de la)

6 60 par action, unique rép. (octobre 1898), au siège de la liquidation, 28, rue Saint-Lazare, Paris.

CHAUFFAGE (Ancelin)
(Compagnie internationale de)

Siège social, 155, faubourg Poissonnière, Paris. — Faillite, ouverture au 29 juin 1897. — *Syndic* provisoire : M Planque, 9, rue Bertin-Poirée, Paris.

CHAUFFAGE DE CLICHY-PARIS

17 99 °/₀ unique rép. — *Syndic* : M. Planque.

CHAUFFAGE INDUSTRIEL

4 35 unique rép. — *Syndic*: M. Mauger.

CHAUFFAGE DES WAGONS ET VOITURES

100 °/₀ (juillet 1884). — *Syndic* : M. Beaugé.

CHAUMIÈRE TIVOLI
(Société anonyme La)

2 63 °/₀, unique rép. (octobre 1895) (créanciers). — *Syndic* : M. Chardon.

CHAUX ET CIMENT DE BERRY-AU-BAC (Aisne)
(Société Anonyme)

Cette Société, qui avait son siège à Paris, 8, rue de Lyon, a été dissoute et mise en liquidation le 20 octobre 1896 et M. Archambault, nommé liquidateur, a transporté le siège de la liquidation, 166, rue Montmartre, à Paris.

CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DU SORCHIR

30 fr. par action (février 1887). — M. Olivier, 10, rue Saint-Augustin.

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE
(Cie nationale des)

125 fr. par action libérée de 250 fr. 1re rép. (novembre 1892). Banque d'Escompte de Paris, 20, rue Taitbout, Paris.

CHEMINS DE FER DES ÉTATS-UNIS DE VENEZUELA

400 fr. par action de 500 fr., entièrement libérée, au siège social (janvier 1892).

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT SERBE

376 10 par action 1re rép. (mai 1890). 5, rue du Conservatoire.

CHEMINS DE FER MÉRIDIONAUX FRANÇAIS

23 57 par obligation, 1re rép. (mai 1893). — *Liquidateur* : M. Lucien Gillet, 10, rue Saint-Martin.

CHEMINS DE FER NORMANDS
(Société anonyme des)

4 64 °/₀, unique rép. (août 1896) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic* : M. Pinet, 17, rue de Londres.

CHEMINS DE FER DE L'ORNE

10 40 °/₀ unique rép. (janvier 1892). — *Syndic* : M. Chevillot.

CHEMINS DE FER SUR ROUTES

10 °/₀, 1re rép. : 8 31 °/₀, 2e et dernière rép. (décembre 1891). — *Syndic* : M. Mauger.

CHEMINS DE FER SECONDAIRES
(Compagnie générale française des)

35 °/₀, 1re rép. (novembre 1893) ; 20 °/₀, 2e rép. août 1894) (créanciers). 30 °/₀, 3e rép. (avril 1895). 15 °/₀, 4e rép. (mai 1895). — *Syndic* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

CHEMINS DE FER ET DE LA SUCRERIE DE BILLOM
(Société anonyme du)

13 91 °/₀, unique rép. (avril 1891). — *Syndic* : M. Sauvalle.

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE
(Compagnie nationale des)

125 fr. par action, 1re rép. (novembre 1892). 16 50 par action libérée de 250 fr., 2e rép. (janvier 1895), 7 fr. par action, 3e rép. (janvier 1896) ; 8 fr. par action, 4e rép. (novembre 1897) ; 4 fr. par action, 5e rép. (décembre 1898). Aux caisses de Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, Paris.

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE DE L'OUEST
(Réseau de Saumur)

66 64 °/₀, unique rép. (juin 1894) (créanciers). — *Syndic* : M. Mauger.

CHOMAGE
(Compagnie d'assurances Le)

27 75 par titres titulaires d'actions libérées de moitié, unique rép. (avril 1895). — *Liquidateur* : M. Navarre, 61, rue des Petits-Champs, Paris.

CIGARETTES DE LA TURKISH REGIE

Société au capital de sept cent cinquante mille francs, dont le siège était rue Louis-le-Grand, 32, à Paris, dissoute par l'assemblée générale du 13 juillet 1897. — *Liquidateur* : M. Ed. Heinimaun.

CIMENTS DE PORTLAND DE RUDINSKI (Russie)
(Société franco-russe des)

Ancien siège social, 55, rue de Prony, Paris. — Société devenue Russe, avec siège à Varsovie. — L'ancienne société a été dissoute, et par délibération du 30 juin 1898 il a été pris les résolutions suivantes :

Première résolution : L'assemblée générale ratifie tous les accords passés entre le conseil d'administration et MM. Joseph Gignoux, Albert et Xavier Pavin de Lafarge et Noël Genevet, le 29 novembre 1897.

Deuxième résolution : L'assemblée générale, considérant que la Société Russe prévue par ses accords a été définitivement constituée le 19 juin 1898 et que l'apport de l'actif peut être effectué conformément aux conventions ; considérant d'autre part, par rapport aux obligations que lui confère sa qualité de propriétaire légal en Russie de l'usine de Rudiniki, mais sous réserve de tous les droits de

la Société, M. Auguste Herbert fils déclare avoir fait, vis-à-vis de la Société Nouvelle Russe, toutes les démarches et formalités qui ont été indiquées par le Conseil d'administration pour qu'aux yeux de la loi russe la transformation de propriété ait lieu sans difficulté, prononce la dissolution de la Société et la met en liquidation dans les conditions de l'article 52 des statuts.

Troisième résolution : L'assemblée générale nomme liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus : MM. Georges Faëber, banquier, demeurant 7, rue Laffitte, et M. Georges Fournier, demeurant 172, boulevard Haussmann, à Paris, Les liquidateurs devront notamment régulariser, en tant que de besoin, l'apport de l'actif social à la nouvelle Société, en toucher le prix consistant en 1.300 actions de cette Société et en 75.000 fr. espèces, payer les commissions convenues, faire inventaire du passif de la Société actuelle : liquider ledit passif au mieux des intérêts sociaux.

CINQUANTENAIRE DES CHEMINS DE FER

(M. G. Lévy) 5 50 %, 1re rép. ; 13 %, 2e rép. Pour la masse Gabriel Lévy, 8 53 % comme 3e et dernière rép. Pour la masse Achille Veil, 1 01 %, 2e et dernière rép. Pour la masse Ernest Bloch, 3 70 %, 2e et dernière rép. Pour la masse Isaac Lévy, 1 70 %, 2e et dernière rép. Pour la masse Samuel Serf, 4 08 %, 2e et dernière rép. (mai 1893). — *Syndic* : M. Beaugé.

CITADINES

17 55 par action, 1re rép. (juillet 83). — *Syndic* : M. Normand.

CITÉ DU BELVÉDÈRE

14 74 %, unique rép. (février 1890). — *Syndic* : M. Châle.

CITY CLUB

10 % (août 1882). — *Syndic* : M. Barboux.

CIUDAD RÉAL A BADAJOZ

40 fr. par bon d'éventualité (avril 1888), à Madrid.

CLERMONT A TULLE

Oblig. remboursables (1883). — *Liquidateur* : M. Moreau.

CLICHERIE MÉCANIQUE AU BURIN
(Société Parisienne Anonyme de)

Au capital de 100.000 fr., dont le siège était 11, passage Saulmer, à Paris, a été dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 1898.

COLONISATION PAR VOIES FERRÉES
(Société anonyme de)

Au capital de cent cinquante mille francs. — *Liquidateur* : M. Guigonet, 23, rue Tronchet, à Paris.

SOCIÉTÉ DU COMBUSTIBLE INTENSIF
(Société anonyme)

Siège social, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. — En liquidation, par décision de l'Assemblée générale du 31 juillet 1897. — *Liquidateurs* : MM. O. Maggia et V. Ledieu, 52, rue Blanche, Paris.

COMMERCE
(Journal le)

17 03, unique rép. (mai 1889). — *Syndic* : M. Châle.

COMMERCE DE FRANCE

% 3e et dernière rép. (septembre 1883). — *Syndic* : M. Heurtey.

COMMISSION, CONSIGNATION ET TRANSPORTS

2 10 %, 1re rép. (mars 1888). 0 17 %, 2e et dernière rép. (mai 1889). — *Syndic* : M. Bonneau.

COMMISSION AUX HALLES CENTRALES
(Société française de)

12 %, 1re rép. (novembre 1887) ; 6 05 %, 2e rép. (janvier 1889). — *Syndic* : M. Mauger.

COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER

Contre chaque oblig. de 500 fr. 4 %, munie des coupons 16 et suivants il est délivré une oblig. de 200 fr. 5 %, avec coupons semestriels numéros 19 et suivants à l'échéance des 1er novembre 1890 et suivants. Les coupons arriérés jusques et y compris celui numéro 15 de novembre 1888 sont repris pour 3 fr. 45. Echange des actions à raison de trois anciennes pour une nouvelle (juin 1890), 59, rue Taitbout.

COMPAGNIE CHAUFOURNIÈRE DE L'OUEST

Société en commandite par actions ayant son siège, 56, rue de Provence, sous la raison sociale E. Roux et Cie, dissoute le 28 janvier 1899. — *Liquidateur* : M. O. Sterenard.

COMPAGNIE COLONIALE FRANCO-AFRICAINE

Siège social, 58, rue Taitbout, Paris. — Capital social Un million cinq cent mille francs. — Objet de la Société : Le commerce à la côte d'Afrique et au Soudan. — L'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet a prononcé la dissolution de la Société et nommé liquidateur M. Emile Cousin, avocat, demeurant à Paris, 22, rue Rossini. L'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 1896 a nommé M. Vaucourt, ancien notaire, demeurant 148, rue de Rennes, co-liquidateur, avec les mêmes pouvoirs que ceux conférés à M. Cousin.

COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE DE LA CASAMANCE
(Société anonyme)

Au capital de deux millions de francs, dont le siège était 4, cité d'Antin. En liquidation.

COMPAGNIE DOMANIALE DE FRANCE
(Société anonyme)

Siège social, 19, rue Scribe, Paris. — Capital social : Un million de francs. En liquidation du 17 juin 1897.

COMPAGNIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE COCHINCHINE, DU CAMBODGE ET DE L'ANNAM

8 32 °/₀ unique rép. (juillet 1887).

COMPAGNIE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU TONKIN

Chaque actionnaire ayant droit à une demi-action devra se procurer une autre demi-action pour recevoir une action entière. La rép. à faire comprendra, pour chaque action de la Compagnie commerciale et industrielle du Tonkin (en liquidation), savoir : 1° deux actions 1/2 de la Société nouvelle de Kebao ; 2° une somme de 12 fr. 05 net par action nominative et 11 fr. 615 net par action au porteur. La rép. sera faite au siège de la liquidation, avenue de l'Opéra, 19, à partir du 1er décembre 1896. — *Liquidateur* : M. E. Dumoulin.

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE

53 fr. par action, 1re rép. (septembre 1891) ; 85 fr. 55 deuxième et dernière rép. (novembre 1892). — A la Banque de Brabant, à Paris, 15, place Vendôme. — A Bruxelles, 28, rue des Douze-Apôtres.

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE PARIS
(Société anonyme)

Au capital de six cent mille francs, dont le siège social était à Puteaux, 1, quai National, dissoute par l'Assemblée générale du 30 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. A. Billouin, ingénieur, 10, avenue Ingres, à Paris.

COMPAGNIE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE DU PACIFIQUE

1re rép. 180 fr. par action (février 1891) ; 2e rép. 40 fr. par action (décembre 1894). Au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Dont le siège était 2, place de l'Opéra, à Paris, été déclarée dissoute par l'assemblée générale du 27 juillet 1897. Ont été nommés *liquidateurs* : MM. Médard Béraud, G. Martin, Ed. de Sinçay. Le siège de la liquidation est 5, rue Maubeuge, à Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES A MADAGASCAR
(Société anonyme)

Au capital de cent mille francs, dont le siège social était 48, rue Caumartin, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 1898. — *Liquidateur* : M. Crépel.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉTUDE ET DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES
(Société anonyme)

Au capital de cent mille francs, dont le siège social était 17, boulevard de la Madeleine, a été dissoute à partir du 14 mai 1898. — *Liquidateur* : M. Marle, 25, rue Vivienne.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'INDUSTRIE DU GAZ

Remboursement des actions à partir du 1er juin 1893 à la caisse du Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, à raison de 33 fr. par titres munis de leurs coupons à partir du n° 10 inclusivement.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE SAÏGON POUR LE DÉCORTICAGE ET LE BLANCHISSAGE DU RIZ

20 fr. par action de capital, unique rép. (septembre 1892). — 63, rue Taitbout, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU STYROLÉUM TISSUS IMPERMÉABLES ET IMPUTRESCIBLES, BREVETÉS S. G. D. G.

Quarante-trois francs quatre-vingt-dix centimes par titre (43 fr. 90 par action entièrement libérée), unique rép. (16 août 1898), contre remise des actions, au siège de la liquidation, chez M. Eugène Navarre, administrateur de Sociétés près le Tribunal de Commerce de la Seine, demeurant à Paris, 61, rue des Petits-Champs.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU SUD TUNISIEN
(Société anonyme)

Au capital de cent quatre-vingt mille francs, dont le siège était à Paris, 49, rue Laffitte. dissoute le 19 juillet 1898. — *Liquidateur* : M. Roger Denormandie, 89, boulevard Haussmann, à Paris.

COMPAGNIE FRANCO-BRÉSILIENNE DE THÉRAPEUTIQUE ET DE DROGUERIE
(Société anonyme)

Au capital de cent cinquante mille francs, dont le siège était 13, rue Laffitte, dissoute le 26 août 1898. — *Liquidateur* : M. H. Prestot, 41, rue de la Victoire, à Paris.

COMPAGNIE FRIGORIFIQUE BORDELAISE
(Société anonyme)

Au capital de cent cinquante-six mille francs, dont le siège était à Paris, 50, boulevard Haussmann, a été dé-

clarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 12 novembre 1898. — *Syndic* : M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi, à Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CONTRE-ASSURANCES

Au capital de cent vingt-cinq mille francs, dont le siège social était 87, rue Rocher, à Paris, dissoute le 11 mai 1898. — *Liquidateur* : M. Gaudron, 37, rue Richer, à Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC A MADAGASCAR
(Société de participation anonyme)

A capital et personnel variables, dont le siège était à Paris, 26, rue Chaptal, a été dissoute par l'assemblée générale des participants, à partir du 13 septembre 1898. — *Liquidateur* : M. Strauss, 26, rue Chaptal, à Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE MILLAUD ET Cie

2 fr. 40 par oblig. de 250 fr. ; 6 fr. par oblig. de 625 fr. ; 12 fr. par oblig. de 1.250 fr. 1re rép. : 13 fr. par oblig. de 250 fr. ; 32 fr. 50 par oblig. de 625 fr. ; 65 fr. par oblig. de 1.250 fr. 2e rép. ; 6 fr. 26 par oblig. de 250 fr. ; 15 fr. 65 par oblig. de 625 fr. ; 31 fr. 30 par oblig. de 1.250 fr., 3e et dernière rép. (juillet 1895). — *Administrateur judiciaire* : M. Béchu, 4, boulevard Raspail.

COMPAGNIE GÉNÉRALE INDUSTRIELLE

225 fr. par action libérée de moitié, 18 fr. 60 par action libérée de moitié, deuxième et dernière rép. (mai 1892). — Au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire.

COMPAGNIE HOUILLÈRE DES GRANDES FLACHES
(Société civile)

Dont le siège social était à Rive-de-Gier. En liquidation. — Une troisième répartition de 5 fr. par action a été faite en avril 1898.

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE

1re rép. 3 54 par oblig. et 5 fr. par oblig. amortie et non remboursée, 6 20 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 2e rép. 5 52 par oblig. et 7 42 par oblig. amortie, 9 65 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 3e rép. 7 62 par oblig., 9 75 par oblig. amortie, 13 28 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 4e rép. 9 61 par oblig. et 11 94 par oblig. amortie, 14 60 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 5e rép. 35 78 par oblig. et 41 92 par oblig. amortie, 16 86 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 6e rép. 15 04 par oblig., 16 95 par oblig. amortie, 5 93 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 7e rép. 76 22 par oblig. 81 07 par oblig. amortie 35 45 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 8e rép. 53 90 par oblig., 56 98 par oblig. amortie, 25 06 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 9e rép. 9 55 par oblig., et 9 43 par oblig. amortie, 4 39 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 10e rép. 4 213 par oblig. et 4 59 par oblig. amortie, 0 38 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 11e rép. 2 50 par oblig. et 1 93 par oblig. amortie, 0 25 par oblig. 6 °/o port de Marseille ; 12e et dernière rép. 4 411 par oblig. 3 °/o, 3 034 par oblig. 3 °/o sortie, 0 837 par oblig. des ports de Marseille. — N. B. Les oblig. 6 °/o port de Marseille ont à recevoir de la ville de Marseille une rép. finale de 4 à 5 fr. par oblig. au Crédit mobilier, boulevard Malesherbes, 10.

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE MILLAU

13 par oblig. de 250 fr., 32 50 par oblig. de 625, 65 par oblig. de 1.250, 1re rép. (janvier 1887). — *Liquidateur* : M. Hue, 10, rue Saint-Martin.

COMPAGNIE LINIÈRE DE PONT-RÉMY

4 actions contre une de 500 fr. libérée de la Société de filatures et tissages de Saint-Rémy, rue de la Victoire, 53.

COMPAGNIE MINIÈRE DE LA COTE D'OR D'AFRIQUE
(Société anonyme)

Au capital de cinq millions de francs, dont le siège était à Paris, 4, rue Drouot, dissoute par l'assemblée générale du 17 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. A. Vérillon, 76, boulevard Malesherbes, à Paris.

COMPAGNIE DE SANTANDER POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA VILLE

3 59 par action de 500 fr. unique rép. (janvier 92). — *Liquidateur* : M. Lucien Parent, 43, rue de Richelieu.

COMPAGNIE DU SEL AGGLOMÉRÉ POUR L'EXPORTATION
(Société anonyme)

Au capital de trois cent mille francs, dont le siège social était à Marseille, 46, rue de Breteuil, dissoute à partir du 7 décembre 1897. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

COMPAGNIE VINICOLE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

10 °/o par action 1re rép. (avril 1883). — *Syndic* : M. Mercier.

COMPRIMÉS DE VICHY (Procédés Fédit)

16 45 par action (février 1895). — *Liquidateur* : M. G. Prunier, 23, avenue Victoria.

COMPTOIR CENTRAL DE FONDS PUBLICS G. BANMEYER ET Cie

10 °/o 1re rép. (août 1891). 5 53 °/o 2e et dernière rép. (août 1892). — *Syndic* : M. Ponchelet.

COMPTOIR CENTRAL DE FRANCE

50 °/o 1re rép. (1887). — *Liquidateur* : M. Gillet.

COMPTOIR COOPÉRATIF, G. LALOGE ET Cie

18 84 °/₀, unique rép. (juillet 1895) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Liquidateur* : M. Pinet, 17, rue de Londres.

COMPTOIR DES COUPONS

5 °/₀ 1re rép. (décembre 1884) ; 10 °/₀ 2e rép. (novembre 1885), 7 98 °/₀ dernière rép. (janvier 1886). — *Syndic* : M. Maillard.

COMPTOIR D'ESCOMPTE

100 fr. par action 1re rép. (juin 1891), 25 fr. par action 2e rép. (février 1892), 25 fr. par action 3e rép. (septembre 1892) ; 1/5e d'action et 1/6e d'oblig. Métaux (février 1893) 4e rép. : 20 fr. par action (février 1893) 5e rép. 12 50 par action ; 6e rép. (décembre 1893) ; 10 fr. par action, 7e rép. (novembre 1894) ; 50 fr., 1re rép. sur les parts de la Société de reprise du solde de l'actif de l'ancienne Société du Comptoir d'escompte (novembre 1896) ; 10 fr. par part, 2e répartition, octobre 1897 ; 9 55 par part, 3e et dernière rép., février 1898. — Au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.

COMPTOIR DES FONDS NATIONAUX

14 °/₀, 1re rép. (février 1896), créanciers ; 4 25 °/₀, 2e et dernière rép. (septembre 1898). — *Syndic* : Pinet, 82, boulevard Saint-Germain.

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL

65 °/₀ 1re rép. ; 20 °/₀ 2e rép. (janvier 1887) ; 15 °/₀ dernière rép. (mai 1887). — *Syndic* : M. Planque.

COMPTOIRS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE
(Société anonyme)

Au capital de cent mille francs, dont le siège était à Paris, 23, faubourg Saint-Denis, a été déclarée dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 1898. — *Liquidateur* : M. Tarbé des Sablons.

COMPTOIR GÉNÉRAL FINANCIER

16 22 °/₀ unique rép. (mai 1893). — *Syndic* : M. Bernard.

COMPTOIR GÉNÉRAL FINANCIER (Norbert-Estibal)

14 97 °/₀ unique rép. — *Syndic* : M. Barboux.

COMPTOIR GÉNÉRAL DE LA PRESSE FINANCIÈRE

25 82 °/₀ unique rép. — *Syndic* : M. Lamoureux.

COMPTOIR GÉNÉRAL DES CHEMINS DE FER

5 78 °/₀ unique rép. aux actions (juin 1883). — *Syndic* : M. Lamoureux.

COMPTOIR GÉNÉRAL DES RENTES FRANÇAISES

4 80 unique rép. (octobre 1883). — *Syndic* : M. Cotty.

COMPTOIR ET GAZETTE DES CAPITALISTES

1 12 °/₀ unique rép. (août 1885). — *Syndic* : M. Barboux.

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE

19 29 °/₀ unique rép. (décembre 1883). — *Syndic* : M. Chevillot.

COMPTOIR INDUSTRIEL POUR FAVORISER L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET LES TRAVAUX PUBLICS

1 °/₀ unique rép. (février 1896) (créanciers). — *Syndic* : M. Chevillot.

COMPTOIR INDUSTRIEL DE VIERZON
(Peaudecerf, Hénault et Cie)

50 fr. par action, 1re rép. (novembre 1894) ; 50 fr. par action, 2e rép. (février 1896) ; 50 fr. par action, 3e rép. (décembre 1897). — *Banquier* à Vierzon et *liquidateur* de la Société : M. Barberon.

COMPTOIR DES INTÉRÊTS COLONIAUX
(Société anonyme)

Au capital de trois cent mille francs, dont le siège était 83, rue de la Victoire, à Paris, a fusionné avec la Société commerciale et industrielle des colonies françaises (décision de l'assemblée générale du 25 mars 1898).

COMPTOIR NATIONAL DE CRÉDIT

7 32 °/₀ (février 1887). — *Syndic* : M. Beaugé.

COMPTOIR NATIONAL DE L'ÉPARGNE
(Auvray, Nestor)

19 44 °/₀ unique rép. (août 1889). — *Syndic* : M. Roucher.

COMPTOIR NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS

22 78 °/₀ unique rép. (février 1890). — *Syndic* : M. Roucher.

COMPTOIR PARISIEN DE BANQUE ET DE CHANGE

11 50 par action unique rép. (décembre 1890). — *Liquidateur* : M. Veil.

COMPTOIRS PARISIENS D'ORIENT

15 40 par action, unique rép. (mai 1895). — Au siège social, 44, rue des Ecoles, Paris.

COMPTOIR DE VALENCIENNES
(Société anonyme)

Siège social à Valenciennes (Nord). — Fondée au capital de trois millions, la Société a été mise en liquidation judiciaire le 2 février 1897, et M. Desruelles, nommé liquidateur.

CONFIANCE-ACCIDENTS

40 fr. par action 1re rép. (juin 1888), 38 fr. par action, 2e rép. (juin 1889), 34 fr. par action, 3e rép. (mai 1896). — Au siège de la liquidation, 2, rue Favart, Paris.

CONFISERIE DU MIDI

100 °/₀ 1re rép. (août 1882). — *Syndic* : M. Ponchelet.

CONSERVATEUR-ACCIDENTS

18 67 °/₀ unique rép. (juin 1890). — *Syndic* : M. Menaut.

CONSERVES ALIMENTAIRES ET SALAISONS

5 55 °/₀ unique rép. (septembre 1886). — *Syndic* : M. Bernard.

CONSERVES ALIMENTAIRES
(Société générale française de)

33 25 par action unique rép. (avril 1894).— M. Berge, l'un des liquidateurs, 60, rue de la Victoire, Paris.

CONSTRUCTIONS D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

14 25 par actions (juin1887). 1, rue Saint-Georges.

CONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN

25 °/₀ 1re rép. (janvier 1890); 38 fr. 50 °/₀ 3e et dernière rép. (juin 1892). — *Syndic* : M. Bernard.

CONSTRUCTION (Cie NATIONALE)

15 °/₀ 1re rép. (janvier 1887); 5 °/₀ 2e rép. (juin 1887). — *Liquidateur* : M. Levasseur.

CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES EN ACIER
(Compagnie française de)

Siège social, 25, boulevard Poissonnière, Paris. — Capital social : Deux cent cinquante mille francs. — Société constituée le 12 octobre 1893, dissoute le 4 juin 1896, et en liquidation judiciaire le 26 mai 1897. — *Syndic* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU MOTEUR AURIOL
(Société de)

Société anonyme au capital de six cent mille francs, dont le siège était 5, rue Godot-de-Mauroi, dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1898.

CONSTRUCTION DE MATÉRIEL

20 °/₀ (septembre 1887) 1re rép.; 5 °/₀ (avril 1888) 2e rép. — *Liquidateur* : M. Levasseur.

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE GRENELLE

11 37 unique rép. — *Syndic* : M. Barboux.

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE LA VIENNE
G. RASCENET ET Cie
(Société de)

Société en commandite, par actions (en liquidation). — Siège social, rue Lafayette, à Paris. — Capital social : Deux cent trente mille francs. — La Société a été déclarée dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 10 octobre 1896. M. E. Penin, avocat, 23, rue Tronchet, a été nommé liquidateur.

CONSTRUCTIONS NOUVELLES (DE L'AVENUE NIEL)
(Société anonyme des)

Siège social, 61, rue Demours. — M. A. Imbert, 14, rue Bonaparte, a été nommé administrateur judiciaire par jugement du tribunal civil de la Seine du 15 avril 1897.

CONSTRUCTIONS DE LA PLACE SAINT-GEORGES

1 23 °/₀ unique rép. (juin 1887). — *Syndic* : M. Bonneau.

CONSTRUCTION DE LA SEINE

4 °/₀ 1re rép. — *Syndic* : M. Lissoty.

CONSTRUCTION ET DE TRAVAUX PUBLICS
(Entreprise générale de)

0 92 °/₀ unique rép. — *Syndic* : M. Barboux.

CONSTRUCTIONS DE PASSY

10 °/₀ 1re rép. (janvier 1886); 10 °/₀ 2e et dernière rép. (mai 1891). 2 21 °/₀. — *Liquidateur* : M. Levasseur.

CONSTRUCTIONS DE LA RUE DE LA BOÉTIE

18 62 unique rép. (juin 1889). — *Syndic* : M. Roucher.

CONSTRUCTION DE LA VILLETTE

20 °/₀ 1re rép. (janvier 1887); 4 °/₀ 2e rép. (mars 1887); 100 °/₀ aux créanciers privilégiés (septembre 1893). 4 44 °/₀ 3e et dernière rép. (juillet 1891). — *Syndic* : M. Pinet.

CONTINENTALE (COMPAGNIE D'ASSURANCES LA)

60 fr. par action 1re rép. (janvier 1896). — *Liquidateur* : M. Bourgeois, 66, rue de Rivoli, Paris. 35 fr. par action, 2e rép. (novembre 1896) aux actionnaires qui ont libéré leurs titres des appels de fonds faits sur le capital-actions.

COOPÉRATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE ET DU CRÉDIT

L'assemblée générale des actionnaires, tenue à Paris, 45, rue de Babylone, le 29 janvier 1897, a approuvé purement et simplement les opérations de liquidation et en a donné décharge et quitus aux liquidateurs.

CORRESPONDANCE DES RENTIERS

10 fr. par action libérée (janvier 1898). Aux guichets de l'office des Rentiers, 104, rue Richelieu; 20 fr. 50 par action, 2e et dernière rép. (décembre 1898).

COTONS ALGÉRIENS

40 °/₀ en septembre 1re rép. — M. Gautier, 13, rue Thérèse.

COURSES DE BARCELONE

4 40 par action. — M. Adam, 15, rue La-Fayette.

COUVERTS ALFÉNIDE

200 fr. par obligation 1re rép. (juillet 1888); 16 fr. par obligation 2e rép. (juillet 1889). A la Société Générale.

CRÉDIT (Société financière Le)

8 fr. par action, 1re rép. (mars 1896); 6 fr. par action. 2e répartition (juin 1896), actionnaires de la 1re série. — *Seul liquidateur* : M. Louis Palestini, avocat, demeurant à Rome, place Barberini, n° 56.

CRÉDIT AGRICOLE
(Société anonyme en liquidation)

Cette Société, fondée au capital de quarante millions, avait son siège social 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris. Elle a été dissoute le 29 novembre 1876. — Le siège de la liquidation est à Paris, rue d'Antin, n° 9. — La commission de liquidation est composée de MM. Léon Cazabonne, Ch. Balezeaux et Gustave Bélisaire Mourguès.

CRÉDIT CENTRAL DE FRANCE

24 fr. en espèces et 24 fr. 84 °/₀ en billets (créanciers) (octobre 1893). — *Syndic* : M. Destrez.

CRÉDIT COOPÉRATIF
(Société anonyme)

Siège social, 46, rue de Turbigo. — Cette Société à capital variable, mise en liquidation, a été déclarée en faillite le 29 décembre 1896 avec ouverture au 10 novembre 1896. — *Syndic* : M. Detrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

CRÉDIT FINANCIER

33 °/₀ unique rép. (février 1888). — *Syndic* : M. Chevillot.

CRÉDIT FINANCIER ET INDUSTRIEL DE LYON

13 50 par titre dernière rép. (octobre 1890). — Chez le *Liquidateur*.

CRÉDIT FONCIER LUXEMBOURGEOIS

11 25 par obligation contre coupon 15, 1re rép. 1887; 30 fr. sur présentation du titre, 2e rép. 1887; 50 fr. sur présentation du titre, 3e rép. (décembre 1888); 60 fr. par obligation, 4e rép. (octobre 1889). 65 fr. par obligation, 5e rép. 1890; 90 fr. par obligation 6e rép. en 1891; 70 fr. par obligation, 7e rép. (novembre 1892); 45 fr. par obligation (janvier 1894), 8e rép. A Luxembourg, 2, rue de Clairefontaine. (Les 1/5e d'oblig. ont droit au 1/5e).

CRÉDIT FONCIER DE LA MARINE

Obligations remboursées à 101 50 (juin 1886). Avenue de l'Opéra, 36.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

5 °/₀ 1re rép. (février 1882), 3 °/₀ 2e rép. (avril 1886), 2 38 °/₀, 3e et dernière rép. (octobre 1888). — *Syndic* : M. Beauge.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE
(Société anonyme)

Au capital de dix millions de francs, dont le siège social était 39, rue de Châteaudun, déclarée en faillite par jugement du 28 décembre 1897. — *Syndic* : M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain, à Paris.

CRÉDIT DE FRANCE

8 °/₀ 1re rép. 7 °/₀; 2e rép.; 5 °/₀ 3e rép. (août 1889); 3 °/₀ 4e rép. (décembre 1889); 0 99 °/₀ 5e et dernière rép. (juillet 1894) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic* : M. Pinet.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

25 fr. par action 1re rép. (août 1888). 150 fr. par action (décembre 1892) 2e rép. 24 fr. 10 par action 3e et dernière rép. (mars 1893). — *Liquidateur* : M. Moreau.

CRÉDIT GÉNÉRAL DE PARIS
(Société anonyme)

Siège social, 36, rue de Châteaudun, Paris. — Cette Société, mise en liquidation, a été déclarée en faillite le 10 février 1897, ouverture au 29 janvier 1897. — *Syndic* : M. Mauger, 16, rue de Valois.

CRÉDIT INDUSTRIEL (Société Marseillaise)

Remboursement de une action sur quatre et de 350 fr., sous déduction des 250 fr. non versés, soit 300 fr., pour solde.

CRÉDIT MARITIME DE FRANCE

15 °/₀ 1re rép.; 7 50 °/₀ 2e rép. (février 1887); 4 °/₀ 3e rép. (janvier 1889). 15 °/₀ 4e rép. 1890. 6 °/₀ 5e rép. (mai 1892). 8 fr. 80 °/₀ 6e et dernière rép. (mars 1895) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic* : M. Ponchelet.

CRÉDIT MINIER

5 79 °/₀ unique rép. (mai 1885). — *Syndic* : M. Beaugé.

CRÉDIT MOBILIER ROUMAIN

125 fr. par action 1re rép. (mai 1888). A Bucharest.

CRÉDIT MUTUEL DE FRANCE

12 °/₀ 4e rép. (septembre 1891). — *Syndic* : M. Ponchelet..

CRÉDIT MUTUEL ET POPULAIRE
(Société anonyme le)

13 25 °/₀ 1re rép. (octobre 1893), 5 °/₀ 2e rép. 1894 (créanciers). M. Gaillard, *Liquidateur de la Société*, 69, rue de Turenne.

CRÉDIT MUTUEL DU TEMPLE
(Société anonyme)

Le 27 mai 1896, M. L. Merlé a été nommé liquidateur de la Société, en remplacement de M. Aimé, décédé, et le siège de la liquidation a été transporté 29, passage Ménilmontant.

CRÉDIT DE PARIS

12 °/₀ 1re rép. (avril 1889). 2 fr. 29 °/₀ 2e et dernière rép. (créanciers vérifiés et affirmés, (avril 1895). — *Syndic* : M. Chevillot.

CRÉDIT PARISIEN

Société anonyme au capital de 12 millions (actionnaires) 25 fr. par action, 1re rép. (février 1893), 36 fr. 80 par action 2e et dernière rép. (octobre 1893). — *Liquidateur* : M. Moreau.

CRÉDIT PARISIEN

100 °/₀ par action (mars 1884), faillite close. — *Syndic* : M. Maillard.

CRÉDIT POPULAIRE

17 03 °/₀ unique rép. (octobre 1889). — *Syndic* : M. Godmer.

CRÉDIT PROVINCIAL

60 °/₀ 1re rép. (janvier 1890), 10 °/₀ 2e rép. (janvier 1891). 3 50 °/₀ 3e rép. (décembre 1891). 3 24 °/₀ 4e et dernière rép. (novembre 1892). — *Syndic* : M. Beaugé.

CRÉDIT RURAL

75 °/₀ en 5 rép. jusqu'en 1883 ; 5 °/₀ 6e rép. (1885), 5 °/₀ 7e rép. (mai 1886) ; 3 94 °/₀ 8e et dernière rép. (février 1888). — *Syndic* : M. Heurtey.

CRÉDIT VIAGER

10 °/₀ 1re rép. (septembre 1887) ; 5 °/₀ 2e rép. (juin 1888) ; 3 °/₀ 3e rép. (juin 1890). 30 fr. °/₀ 4e rép. (septembre 1893) (créanciers). 5 fr. 47 °/₀ 5e et dernière rép. (avril 1895). — *Syndic* : M. Chevillot.

CRISTALLERIE DE CHOISY-LE-ROI

18 fr. par action (mai 1896). — *Liquidateur* : M. Régis-Perron, 10, rue Saint-Martin.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU CUIR DE PARIS

Société anonyme au capital de cent cinquante mille francs, dont le siège était à Paris, 48, rue Blanche, dissoute par l'assemblée générale du 5 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. Gourdin.

CUIVRES ET SOUFRES DE PIGNEROL
(Compagnie internationale des)

Echange à raison de trois coupures d'actions de ladite Société contre une coupure d'actions de dividende de l'Union minière de cuivres et de soufres (mai 1895). Cet échange se fait au siège social, 26, rue de l'Union, à Bruxelles. Pour la commodité des porteurs de titres en France, ce même échange se fait dans les bureaux de M. Fribourg, 12, rue de Gérando, à Paris (mai 1895).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CYCLES GLADIATOR
(Société anonyme)

Siège social, 18, boulevard Montmartre, Paris. — Capital social : Trois millions quatre cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr. En liquidation. — *Liquidateur* : M. Diet. — La Société avait été constituée en août 1894, acte déposé chez Me Marc, à Paris ; les administrateurs étaient MM. J. Aucoc, A. Darracq, L. Aucoc fils, A. Libersalle.

CYCLES ROUXEL ET DUBOIS
(Société en commandite par actions)

Siège social, 77, avenue de la Grande-Armée, Paris. En liquidation. — *Liquidateur* : M. Viallard, 92, rue Richelieu, Paris.

CYCLES SOCIABLES GRILLÉ
(Société française des)

Société anonyme au capital de deux cent mille francs, dont le siège social était 8, rue Saint-Martin, à Paris, a été dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 1898. — *Liquidateur* : M. H. Hubert, 8, rue Saint-Martin, à Paris.

DAR-EL-BEY (Quartier neuf de Constantine)

Société anonyme au capital de un million cinq cent mille francs, dont le siège social était à Constantine, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 avril 1898. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

DELCROIX, LOISEAU ET Cie

14 fr. °/₀ 1re rép. (juillet 1893). — 4 50 °/₀ 2e et dernier dividende (créanciers) (janvier 1894). — *Liquidateur* : M. Lucien Gillet, 10, rue Saint-Martin, Paris.

DENECHAUD, CHARLES, BANQUIER

3 fr. 50 °/₀ 1re rép. (décembre 1893). 10 fr. 66 °/₀ 2e et dernière rép. (créanciers) (janvier 1895). — *Syndic* : M. Boussard.

DÉPOTS ET COMPTES COURANTS
(Société de)

14 fr. 1re rép. (mai 1893). 6 °/₀ 2e rép. (septembre 1893) ; 8 °/₀ 3e rép. (janvier 1894) ; 3 °/₀ 4e rép.

(juillet 1894). 9 °/₀, 5e rép. (janvier 1895). 6 °/₀, 6e rép. (juillet 1895). 4 °/° 7e rép. (mars 1896); 10 fr. °/₀, 8e rép. (février 1897); 40 °/₀, 9e et dernière rép. (juillet 1898) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Liquidateur* : M. Bonneau, Alfred, 60, rue de Provence.

DELTA

100 fr. par action 1re rép. (avril 1888); 7 fr. par action 2e rép. (novembre 1888); 3 50 par action dernière rép. (janvier 1891). 21, rue des Moines.

DIAMANT (Le)

120 fr. par action (mai 1887). 47, chaussée d'Antin.

DIAMANTS
(Fabrication et Taillerie mécanique de)

7 96 °/₀ unique rép. (février 1886). — *Syndic* : M. Sauvalle.

DIAMANTS
(Compagnie générale de)

15 fr. par action 2e rép. (juillet 1890). — *Liquidateur* : M. Flateau, 101, rue Saint-Lazare.

DIFFUSION
(Société française de la)

0 fr. 27 °/₀ unique rép. (août 1893). — *Syndic* : M. Bonneau.

DISTILLERIES AGRICOLES DE FRANCE
(Société française des)

25 fr. °/₀ unique rép., créanciers vérifiés et affirmés (novembre 1896). — *Liquidateur* : M. Godmer, 4, rue Christine.

DISTILLERIE AGRICOLE DE LA GARE DE LA JARRIE
(Société anonyme de la)

Dont le siège social était à la Jarrie (Charente-Inférieure), a été déclarée en faillite le 20 mars 1896. — *Syndic* : M. Adam Bouguereau.

DISTILLERIE ALGÉRIENNE

125 fr. par action 2e rép. (octobre 1889). A Marseille.

DISTILLERIE CENTRALE (Société de la Grande)

Société anonyme, liquidation terminée. — *Syndic* : M. Châle. — Première répartition, août 1893, 5 0/0; deuxième et dernière répartition, mai 1895, 15 fr. 51 0/0.

DISTILLERIE DE CROISSET-ROUEN

2 18 °/₀ unique rép. (juin 1893). — *Syndic* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

DISTRIBUTION D'EAU (Cie Parisienne de)

3 fr. par action 1re rép. (juin 1888); 1 fr. par action 2e rép. (septembre 1888); 4 fr. par action 3e rép. (avril 1889); 2 fr. par action 4e rép. (octobre 1889); 3 fr. par action (juillet 1890); 5e rép. 2 fr. par action 6e rép. (février 1891); 2 fr. par action 7e rép. (janvier 1892); 2 fr. par action 8e rép. (juin 1892); 2 fr. 50 par action 9e rép. (juillet 1893); 2 50 par action 10e rép. (juillet 1894); 2 50 par action, 11 rép. (mai 1898). Remboursement des oblig. à 290.624, le 5 avril 1888. Au siège de la liquidation, 6, rue de La-Condamine.

DISTILLERIE DE L'HÉRAULT (Société anonyme de la)

Liquidateur : M. G. Delmas, ingénieur. — Les répartitions ont été payées par MM. Bazille et Leenhardt, 35, rue Saint-Guilhem, à Montpellier.

DISTRIBUTION D'EAU (Compagnie Parisienne de)

Société anonyme en liquidation par suite de dissolution. — Siège de la liquidation, 6, rue de La-Condamine, Paris. — Capital social, cinq cent mille francs. — Obligations : 624 ont été remboursées à 290 fr. le 5 avril 1884. — Répartitions faites aux actions : 26 fr. par action en 13 répartitions, la dernière au mois de juillet 1897.

DOCKS DE LA CARROSSERIE

6 30 °/₀ unique rép. (1884). — *Syndic* : M. Normand.

DOCKS, ENTREPÔTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE FRANCE
(L'Alimentation publique)

Echange des bons contre une action de la Société de Commerce des Halles. M. Malafosse, 39, rue Richer. 18 70 °/₀ unique rép. (créanciers vérifiés et affirmés) (septembre 1894). — *Syndic* : M. Hécaen, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

DOCKS PARISIENS (Cotton, directeur)

30 fr. °/₀ unique rép., créanciers (décembre 1893). — *Syndic* : M. Lesage, 48, rue Jacob.

DOCKS D'ORAN (Société anonyme des)

Société anonyme, au capital de un million quatre cent mille francs, dont le siège était 5, rue des Filles-Saint-Thomas, à Paris. — L'assemblée générale extraordinaire du 1er février 1899 a décidé la mise en liquidation immédiate de la Société. — *Liquidateur* : M. Merley, 5, rue des Filles-Saint-Thomas, avec pleins pouvoirs, a ordonné l'apport de la liquidation à la constitution de la Société anonyme la Compagnie générale des Docks, arsenaux et ports d'Afrique aux conditions suivantes. Il sera échangé : une action de la Société anonyme des Docks d'Oran contre une part de fondateur de la Compagnie générale des Docks, arsenaux et ports d'Afrique; une part de fondateur de la Société anonyme des Docks d'Oran, si elle est présentée avec un bon d'action d'apport, contre une part de fondateur de la Compagnie générale des Docks, arsenaux et ports d'Afrique; quatre parts de fondateurs de la Société anonyme des Docks d'Oran (avec une soulte à payer de 20 fr., ou une cinquième part à remettre, si elles ne son

pas présentées avec un bon d'actions d'apport) contre une part de fondateur de la Compagnie générale des Docks, arsenaux et ports d'Afrique. Cet échange a lieu chez le liquidateur, M. Merley, qui fera connaître par insertion aux *Petites Affiches* la date de la délivrance des nouveaux titres et pourra remettre en attendant un bon de liquidation.

DOMAINE DE LA MALMAISON

10 °/₀ unique rép. (mai 1888). — *Syndic* : M. Hécaen.

DOMAINE DE SAHALI

(Société anonyme immobilière du)

Au capital de cent mille francs, dont le siège social était 37, rue Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, a été déclarée dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1898. — *Liquidateurs* : MM. Vernhatte, Sarda, 45, rue Vivienne.

DOMAINE DE VAUDEPART

37 50 unique rép. — *Liquidateur* : M. Imbert, 17, rue Bonaparte.

DUBOIS ET NOEL, CHANGEURS

2 95 °/₀ unique rép. (mars 1892). — *Syndic* : M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

DUBOSC, MERCIER ET Cie

(Compagnie barométrique)

3 10 par action (avril 1895). — *Liquidateur* : M. Albert Violet, 15, rue de Strasbourg, Paris.

DUNCAN, SUBERBIE ET Cie

(Compagnie française des anciens établissements)

Siège social, 16, rue Halévy, Paris. — Capital social, cinq cent cinquante mille francs. — La Compagnie, qui avait été constituée le 24 décembre 1895, par la transformation de la Société en commandite Duncan, Suberbie et Cie, a été déclarée en dissolution par l'assemblée générale du 19 mars 1896. — *Liquidateurs* : MM. Suberbie et Delassalle.

DUNKERQUE A FURNES

20 °/₀ 1re et 2e rép. ; 4 °/₀ 3e rép. (octobre 1883) ; 1 21 °/₀ 4e et dernière rép. — *Syndic* : M. Heurtey.

DURLOT ET Cie

19 59 °/₀ unique rép. (mai 1890). — *Syndic* : M. Mauger.

EAUX DE BREST (Compagnie anonyme des)

Depuis le 28 février 1899, le montant des actions et obligations qui n'ont pas été remboursées a été déposé à la Caisse des dépôts et consignations.

EAUX D'ORAN (Société civile des)

Société civile mise en liquidation judiciaire. — M. Lemarquis, 3, rue Louis-le-Grand, a réparti aux obligations 102 fr. 60 par titre en 4 répartitions, la dernière en janvier 1894.

EAU ET D'ÉCLAIRAGE (Société d'exploitation d')

Société anonyme au capital de 100.000 francs, dont le siège social était 102, rue Richelieu, à Paris, a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale du 6 juin 1898. — *Liquidateur* : M. de Lapisse.

EAUX ET GAZ (Société départementale)

25 °/₀ par action 3e rép. (mars 1884). — *Syndic* : M. Mercier.

E. GENEZ ET Cie

Société en commandite par actions au capital de un million de francs, dont le siège social était 63 rue de la Victoire, dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 1897. — *Liquidateur* : M. Trapeaud, 7, rue Darcet, à Paris.

EAUX DU HAVRE

92 15 par action (novembre 1888), à la Société générale.

EAUX D'HYÈRES

21 92 unique rép. (novembre 1889). — *Liquidateur* : M. Gillet, 92, rue Richelieu.

EAUX MINÉRALES D'ARGELÈS-GAZOST

(Société des)

Société anonyme au capital de 850.000 fr., dont le siège social était 5, boulevard des Italiens, à Paris, a été déclarée dissoute à partir du 4 juin 1898 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. — *Liquidateur* : M. A. Kolb Bernard.

EAUX MINÉRALES DE BAGNOLES-DE-L'ORNE

(Société anonyme des)

Siège social et de la liquidation, 12, rue Lamennais, Paris. — Fondée au capital de quatre cent mille francs, cette Société a été mise en liquidation le 30 mars 1896, et M. Alexis Duparchy a été nommé liquidateur.

EAUX MINÉRALES D'ENGHIEN (Compagnie des)

10 °/₀ 1re rép. (décembre 1889) (créanciers) ; 6 88 °/₀, 2e et dernière rép. (janvier 1896) (créanciers). — *Syndic* : M. Chevillot.

EAUX MINÉRALES DES ÉTABLISSEMENTS DE GUILLON (Doubs)

30 fr. par action, 1re rép. (janvier 1898). — Au siège de la liquidation, 104, rue de Richelieu.

EAUX MINÉRALES RÉUNIES

15 par actions 1re rép. (septembre 1883), 16, rue Montalivet.

EAUX ET DU GAZ
(Compagnie continentale des)

7 1/2 °/o unique rép. (1883). — *Syndic* : M. Pinet.

EAU DE SOURCE (Compagnie départementale d')

Siège social, boulevard de la Gare, à Brunoy. — En liquidation, du 27 juillet 1897, MM. Chambon et Guébin, liquidateurs.

EAUX DE SOURCE (Société générale des)

Siège social, 49, rue Miromesnil, Paris. — Formée au capital de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 francs, entièrement libérées, la Société a été dissoute et mise en liquidation par l'assemblée générale du 26 février 1897 qui a nommé M. Lougare, liquidateur.

ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ
(Cie d'exploitation d')

10 °/o 1re rép. (novembre 1890) ; 12 59 °/o 2e et dernière rép. (mai 1891). — *Syndic* : M. Godmer.

ÉCLAIRAGE COOPÉRATIF DE LYON

Société anonyme coopérative à capital variable, ayant eu son siège, 28, cours Gambetta, à Lyon, a été dissoute par délibération des 24 mars et 28 avril 1898.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DÉPARTEMENTAL

8 76 °/o unique rép. (février 1892). — *Syndic* : M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse.

ÉCLAIRAGE ET DE FORCE MOTRICE
(Société générale d')

Formée au capital de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 francs, avec siège social, 80, rue Taitbout, Paris. Elle avait pour objet la distribution du courant électrique et de l'air comprimé, la traction mécanique et l'éclairage électrique des entrepôts de Bercy. Elle a été déclarée en faillite le 27 avril 1897, et M. Faucon, 16, rue Lagrange, nomme syndic.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE DIEPPE (Société d')

Société anonyme dont le siège social était à Dieppe, rue Cousin-Despréaux, a été déclarée dissoute par délibération du 26 octobre 1897.— *Liquidateur* : M. Beauvois-Devaux.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE MARENNES
(Société anonyme d')

Au capital de 39.275 fr., dont le siège était à Marennes, dissoute par l'assemblée générale du 23 janvier 1898. — *Liquidateur* : M. Lamarque, à Marennes.

ÉCLAIRAGE ET D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE FABIUS HENRION ET Cie (Société d')

Société en commandite par actions dont le siège social était à Nancy. — L'assemblée générale du 21 août 1898 avait décidé qu'il y avait lieu de révoquer le gérant et par suite de dissoudre la Société et elle avait nommé comme liquidateurs les membres du conseil de surveillance. Cette décision a été portée devant le Tribunal de commerce de Nancy qui a déclaré M. Fabius Henrion révoqué de ses fonctions et pouvoirs de gérant, a déclaré la société dissoute et a nommé liquidateurs MM. Frédéric Drouin, ancien brasseur, et Jules Simon, licencié en droit, tous les deux à Nancy. M. Fabius Henrion, ayant fait appel de ce jugement, la Cour d'appel de Nancy, dans son arrêt du 10 mars 1898, a confirmé toutes les dispositions du jugement du Tribunal de commerce du 27 août 1898.

ÉCLAIRAGE, LE CHAUFFAGE ET LA FORCE MOTRICE PAR LE GAZ (Compagnie auxiliaire pour l')

ociété anonyme. — Ancien siège social, 3, rue Rossini, puis 29, boulevard Magenta, Paris. — Liquidateurs, MM. Chevillat, 52, faubourg Montmartre, et Husson, 101, rue de Rome.

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ACÉTYLÈNE
(Compagnie continentale)

Au capital de 50.000 fr., dont le siège social était 51, rue Vivienne, a été dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 1898. — *Liquidateur* : M. Jules Dreyfus, 30, rue du Rocher, à Paris.

ÉCLAIRAGE ET DE GRAISSAGE (Cie Gle d')

11 79 °/o unique rép. (janvier 1891). — *Syndic* : M. Chevillot.

ÉCLAIRAGE PAR LA LAMPE RÉCUPÉRATIVE A PÉTROLE (Société internationale d')

Société anonyme en liquidation. — Siège social, 36, rue de Chabrol, Paris. — Formée au capital de 150.000 fr., la Société a été mise en liquidation par l'assemblée générale du 12 mai 1897, qui a nommé pour liquidateur M. Claude Turge, ancien magistrat, avocat, 28, rue Vivienne, à Paris.

ÉCLAIRAGE PERFECTIONNÉ
(Société française d')

50 fr. par action de 100 fr., 1re rép. (mars 1895); 15 fr. par actions, 2e et dernière rép. (novembre 1895). — *Banquiers* : MM. Olson Wright et Cie, 3 bis, rue La Bruyère, Paris.

ÉCOLE ECCLÉSIASTIQUE OZANAM

Société anonyme au capital de 10.000 fr., dont le siège social était à Asnières, dissoute par l'assemblée générale du 9 avril 1898. — *Liquidateurs* : MM. Lamirelle et l'abbé Paris.

ÉCOLE MONGE (Société de l')

150 fr. par action, 1re rép. (novembre 1895); 64 fr. par action, 2e et dernière rép. (août 1896). Au siège social, 11, rue Cassette, Paris.

ÉCOLE MONCEAU (Société anonyme de l')

75 fr. par action (juillet 1896). Au siège social, 153, avenue Wagram, Paris.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE BOULANGERIE
(Société coopérative)

Ayant eu son siège social à Paris, 93, rue de Vanves. — En faillite. — Répartition 15,94 0/0 en juin 1898. *Syndic* : M. Lupy, 6, quai du Marché-Neuf, à Paris.

ÉCOLE SAINT-PAUL, HERMAN ET Cie

Société en commandite par actions, dont le siège social était à Versailles, 12, avenue Villeneuve-l'Etang, déclarée en liquidation judiciaire par jugement du tribunal civil de Versailles du 9 juin 1896. — *Liquidateur* : M. Sempé.

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE

12 fr. par action, 1re rép.; 12 fr. par action 2e rép.; 12 50 par action 3e rép. (décembre 1888); 6 fr. par action 4e rép. (octobre 1890). M. Kleinmann (Adolphe), 25, passage Saulnier.

EDISON (Compagnie générale)

500 fr. par action en 4e rép., rue Caumartin.

ELECTRIC-AGENCE (Société de l')

Dont le siège social était passage des Panoramas, à Paris, dissoute à partir du 25 janvier 1898. — *Liquidateur* : M. Pierron.

ÉLECTRICITÉ (Société générale)

10 °/o 1re rép.; 15 °/o 2e rép.; 23 08 °/o 3e et dernière rép. — *Syndic* : M. Bernard.

ÉLECTRICITÉ (Société normande d')

754 40 net par action nominative (765 fr. — 10 60 d'impôts); 753 65 par action au porteur (765 fr. — 11 35 d'impôts) et 96 92 par part bénéficiaire (101 fr. — 4 08 d'impôts). Unique rép. (novembre 1898). A Rouen, au siège social, 26, rue aux Ours.

ÉLECTRICITÉ D'ARDRES (Société anonyme d')

Au capital de 25.000 fr., dont le siège social était à Ardres, dissoute par l'assemblée générale du 30 décembre 1898. — *Liquidateur* : M. I. Compiègne.

ÉLECTRICITÉ TOMMASI (Société universelle d')

Liquidateur : M. C. Maréchal, 4 bis, cité Rougemont, à Paris.

ENGRAIS (Société française d')

19 44 °/o unique rép. (mai 1886). — *Syndic* : M. Ponchelet.

ENGRAIS CONTROLÉS E. BERTHIER ET Cie
(Compagnie des)

Société en commandite par actions, au capital de un million de francs, dont le siège social était 47, rue Maubeuge, à Paris, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 1898.

ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES POUR L'AGRICULTURE

60 °/o 1re rép. (octobre 1883). — *Syndic* : M. Barboux.

ENGRAIS TH. FULHAS ET Cie (Société générale des)

Société en commandite par actions au capital de 200.000 fr., dont le siège social était 43, rue Saint-Georges, a été déclarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 9 décembre 1898. — *Syndic* : M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi, à Paris.

ENTRAINEUR AUTOMATIQUE
(Société dite L')

4 61 °/o, unique rép. (juin 1897). — *Syndic* : M. Châle, 7, boulevard Saint-Michel, créanciers vérifiés et affirmés.

ENTREPOTS LIBRES DE P.-L.-M.

10 °/o 1re rép. en 1883; 10 °/o 2e rép. (janvier 1885); 14 36 °/o 3e et dernière rép. (février 1886) — *Syndic* : M. Lissoty.

ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE BORDEAUX-BRIENNE
(Société des)

8 40 par action, unique rép. (février 1896). Chez M. Cantarel, 99, boulevard de Sébastopol, Paris.

ENTREPOTS PARISIENS

9 75 2e et dernière rép. (janvier 1885). — *Syndic* : M. Barboux.

ENTREPOTS DU ROULE (Société des)

Société anonyme dont le siège était 2, rue du Roule, à Paris, dissoute par l'assemblée générale du 28 janvier 1899. — *Liquidateur* : M. Massué.

ENTREPOT SYNDICAL DU COMMERCE DES VINS

12 20 °/o unique rép. (juillet 1885). — *Syndic* : M. Planque.

ENTREPRISE ET DE CONSTRUCTION DE TRAVAUX ET DE MATÉRIEL (Société nationale d')

83 30 1re rép. ; 15 fr. par action 2e rép. (mars 1894) ; 10 fr. par action, 3e rép. (octobre 1896). Aux caisses de la Banque internationale de Paris, 3, rue Saint-Georges.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION ET DE TRAVAUX PUBLICS

0 92 % unique rép. (mai 1883). — *Syndic* : M. Barboux.

ÉOLE (Assurances Maritimes L')

50 fr. par action dernière rép. (février 1891).

ÉPARGNE IMMOBILIÈRE

14 fr. par action 1re rép. — *Liquidateur* : M. Moreau.

ÉTABLISSEMENTS ET MINES LÉONARD-PAUPIER (Société anonyme des)

Siège social, 1, rue Stendhal, à Paris. — Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 600 fr. — En liquidation : M. Maugras, liquidateur, 1, rue Martel.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE CHANTILLY

Société anonyme, mise en liquidation le 18 janvier 1897 par l'assemblée générale, qui a nommé M. Cuchet, 122, rue Marcadet, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus.

ÉTAINS DE BRAGANCE (Compagnie continentale des)

En liquidation.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES (Société anonyme d')

100 % unique rép. (créanciers) (mars 1894). — *Syndic* : M. Roucher.

ÉPARGNE VIAGÈRE-UNION NATIONALE DE BRUXELLES (L')

3 fr. par action unique rép. (décembre 1891), 6, rue d'Amsterdam.

ÉQUIPAGES DE GRANDE REMISE

100 % unique rép. (octobre 1888). — *Syndic* : M. Lissoty.

ÉQUIPAGES DE GRANDE REMISE (Compagnie parisienne des)

6 fr. par action, unique rép. (février 1895). — *Liquidateur* : M. Lougarre, 10, rue Caumartin, Paris.

ÉQUITABLE

100 % (février 1884). — *Syndic* : M. Lissoty.

ÉTABLISSEMENTS DECAUVILLE AINÉ (Société des)

20 fr. par action, 1re rép. (avril 1895) ; 9 60 nets par action nominative et 9 17 pour les actions au porteur, 2e rép. (mars 1896). Au siège social, 13, boulevard Malesherbes, Paris.

ÉTABLISSEMENTS CLAPARÈDE

25 % (créanciers et obligataires), 1re rép. (décembre 1892) ; 33 46 % 2e et dernière rép. (juin 1894) (créanciers et obligataires admis à la liquidation). — *Liquidateur* : M. Naquet-Radiguet, avocat, rue Saint-Fiacre, n° 7, coliquidateur de ladite Société.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VERNET-LES-BAINS

6 % 1re rép. (mars 1885) ; 6 % 2e rép. (février 1886) ; 6 96 % 3e et dernière rép. (septembre 1886).

ÉTUDES COMMERCIALES

42 43 % unique rép. — *Syndic* : M. Boussard.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE LUCHON

9 73 dernière rép. — *Syndic* : M. Heurtey.

ÉTUDES INDUSTRIELLES

167 fr. par action libérée de 250 fr. unique rép. (février 1890), 21, rue Caumartin.

EUREKA (Compagnie minière La)

Deux actions du New-Chile pour une de la Eureka, répartition totale (octobre 1893). Au siège de la liquidation, 45, rue Joubert.

EVREUX A ELBEUF ET ACQUIGNY A DREUX

12 98 % 1re rép. (novembre 1889), aux obligations qui n'ont pas produit à la faillite d'Orléans-Châlons. — *Syndic* : M. Sauvalle.

EXPLOITATION ET CONSTRUCTION DE MARCHÉS (Société d')

100 fr. par action, 1re rép. (mars 1892) ; 100 fr. par action, 2e rép. (mars 1893) ; 100 fr. par action, 3e rép. (mars 1894) ; 100 fr. par action, 4e rép. (février 1895) ; 100 fr. par action, 5e rép. (septembre 1895). — *Liquidateur* : M. Garcaut, 127, rue Saint-Martin, Paris.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES DES PYRÉNÉES (Société anonyme)

Siège social, 6, rue de la Victoire, Paris. — Capital social : quatre cent mille francs. — Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 14 mai 1897, a prononcé la faillite de la Société et a nommé M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts, syndic.

EXPOSITION HIPPIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE RUSSE

100 fr. °/₀ unique rép. (mai 1897), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

EXTINCTEURS MATAFUEGOS

100 °/₀ M. Gillet, liq. 30 fr. par act. lib., unique rép. (mai 1888).

FERTILISATION (Compagnie de)

12 52 °/₀ unique rép. (mai 1892). — *Syndic* : M. Roucher.

FILATURE DE FONTAINE

Société anonyme au capital de cent mille francs, dont le siège social était 89, rue Pierre-Fauquet-Lemaître, à Bolbec, dissoute par délibération du 15 juin 1896. — *Liquidateurs* : MM. Lemaître et Manchon.

FILATURE DE LA MEURTHE

Société anonyme, dont le siège social était à Blainville-sur-l'Eau, dissoute par délibération du 18 juin 1898. — *Liquidateurs* : MM. Spaeth et Sutter.

FISME (Marne) (Société anonyme de)

Siège social, 22, rue Taitbout, Paris. — Capital social : Huit cent mille francs. — Objet de la Société : Fabrication de la soie de Chardonneret. En liquidation du 14 juin 1897. — *Liquidateur* : M. Linol, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. — La Société avait été constituée en août 1895, par acte déposé chez Me Constantin, notaire à Paris ; les administrateurs étaient : MM. E. Thomas, H. Moreau, L. Chauvet, J. Degalle, J. Douge, M. Denis.

FILATURES ET CORDERIES MÉCANIQUES (Seychelles)

1 54 °/₀ unique rép. (juillet 1884).

FILATURES ET CORDERIES DE L'OUEST

8 25 par oblig. (octobre 1882), 17, rue Saint-Marc.

FLOBERT ET Cie

2 44 °/₀ unique rép. (février 1888). — *Syndic* : M. Bonneau.

FLOTTE (Compagnie d'assurances maritimes La)

195 fr. par action libérée, unique rép. (août 1893). Dans les bureaux de la Vigie (Nouvelle), 6, place de la Bourse.

FOLIES-BERGÈRE (Société Sari et Cie)

66 05 °/₀ unique rép. (janvier 1887). — *Syndic* : M. Normand.

FOLIES-BERGÈRE

12 °/₀ unique rép. (avril 1888). — *Syndic* : M. Normand.

FONDERIES D'ACIER DE LA MEUSE (Société anonyme des)

Dont le siège était à Stenay, dissoute à partir du 15 septembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. Roussel et Anthonias.

FONDERIES D'ART ET DE BATIMENT (Anciens établissements Denonvilliers) (Société de)

La clôture définitive de la liquidation a été prononcée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 juillet 1898.

FONDERIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION DE FERRIÈRE-LA-GRANDE (Société anonyme des)

Dont le siège social était à Ferrière-la-Grande, dissoute à partir du 24 novembre 1897. — *Liquidateur* : M. Horrie.

FONDERIES ET FORGES DE L'HORME (Société des)

Siège social, 8, rue Victor-Hugo, à Lyon. — La dissolution de la Société a été prononcée à l'assemblée générale des actionnaires du 16 janvier 1896. — *Liquidateur* : M. Laugeron. Absorbée par la Société nouvelle des établissements de l'Horme et de la Buire.

FONDERIE GÉNÉRALE DE CARACTÈRES

12 21 °/₀ unique rép. (avril 1889). — *Syndic* : M. Lissoty.

FONDERIES ET LAMINOIRS DE SAINT-DENIS, LÉTRANGE ET Cie

30 °/₀, 1re rép. (août 1895) (créanciers) ; 25 °/₀ 2e rép. (novembre 1895)..4 fr. °/₀, 3e rép. (août 1896). 3 75 °/₀ 4e et dernière rép. (novembre 1886) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Liquidateur* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

FONTAINES DISTRIBUTRICES D'EAU CHAUDE (Société anonyme des)

12 47 °/₀ aux créanciers privilégiés, vérifiés et affirmés (janvier 1897). — *Syndic* : M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

FORGES, FONDERIES ET LAMINOIRS DE SAINT-ROCH-LÈS-AMIENS (Société anonyme des)

Dont le siège social était 1, rue Saint-Jean, à Amiens, dissoute à partir du 28 octobre 1896. — *Liquidateurs* : MM. Guilmont, Bonnaire et Paris.

FONDERIES, LAMINOIRS ET TRÉFILERIE DE ROUVILLE (Eure) (Julien Gauthey frères et Cie)

Liquidateur : M. Tricheux, boulevard Saint-Germain, 66, relatif au paiement d'un dividende aux obligataires (mars 94).

FORGES ET LAMINOIRS D'ÉPINAY

Société anonyme au capital de soixante mille francs, dont le siège social était, 14, rue Le-Peletier, à Paris, dissoute par l'assemblée générale du 27 novembre 1897. — *Liquidateurs* : MM. Ehrmann Denfert-Rochereau, Mercat.

FORGES ET CHANTIERS DE LA SEINE

25 °/₀ 1re rép. (janv. 1883). — *Syndic* : M. Bardoux.

FORGES DE LIVERDUN

6 °/₀ 1re rép. (février 1883) ; 5 °/₀ 2e rép. (mai 1888) ; 2 °/₀ 3e rép. (juin 1890) ; 2 99 °/₀ 4e et dernière rép. (juillet 1891). — *Syndic* : M. Meillard.

FORGES ET FONDERIES DE PONT-ÉVÊQUE ET GIVORS

50 °/₀ actions 1re rép. (déc. 1888) ; 40 fr. par action, 2e rép. (mai 1889). A Lyon.

FORGES DE LA SEINE

25 °/₀ 1re rép. (janvier 1883) ; 10 33 °/₀ 2e et dernière rép. (juin 1883). — *Syndic* : M. Barboux.

FORGES ET ACIÉRIES D'IVRY

25 °/₀ 1re rép. (octobre 86). — *Liquidateur* : M. Moreau.

FRANCE (Voitures)

10 °/₀ 1re rép. (août 1888). — *Syndic* : M. Châle.

FRÉVENT A GAMACHES

55 °/₀ 1re rép. ; 8 38 2e rép. (mars 1886), faillite close. — *Syndic* : M. Maillard.

FREYGEFOND ET Cie

40 °/₀ 1re rép., créanciers vérifiés et affirmés. 10 fr. °/₀ 2e et dernière rép. (octobre 1897). — *Liquidateur* : M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

FROID (Société du)

5 91 °/₀ unique rép. (janvier 87). — *Syndic* : M. Lamoureux.

GALERIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Société anonyme au capital de cinq cent mille francs, ayant eu son siège social à Paris, 55, rue de Ponthieu, déclarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 18 août 1897. — *Syndic* : M. Faucon, 16, rue Lagrange, à Paris.

GAULOISES

25 °/₀ 1re rép. (janvier 1885) ; 5 94 °/₀ 2e et dernière rép. (avril 1885). — *Syndic* : M. Meys.

GAZ DE L'OUEST

14 05 par oblig. 1re rép. (décembre 1882) ; 10 24 par oblig. 2e rép. (février 1884) ; 10 fr. 3e rép. (septembre 1885) ; 10 fr. par oblig. 4e rép. (juin 1886) ; 25 fr. par oblig. 5e rép. (juin 1888). — *Liquidateur* : M. Levasseur.

GAZ (Compagnie Française du)

7 55 °/₀ unique rép. (créanciers vérifiés et affirmés) (juillet 1885). — *Syndic* : M. Lamoureux.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

Société anonyme, dont le siège social était 6, rue de Monceau, a été dissoute par l'assemblée générale du 22 décembre 1898. — La *Gazette médicale* a été cédée à M. Marcel Baudouin. — *Liquidateurs* : MM. de Rause et Rafinesque.

GÉNÉRALE (Voitures)

20 °/₀ 1re rép. (avril 1887) ; 10 °/₀ 2e rép. (février 1888) ; 10 °/₀ 3e rép. (octobre 1888) ; 17 61 °/₀ 4e et dernière rép. (janvier 1890). — *Syndic* : M. Beaujeu.

GIBSON-HILL (Société anonyme de)

300 fr. par action (mars 1892). — Au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

GISEMENTS D'OR DE DIEU-MERCI

35 fr. par action 1re rép. (avril 1889) ; 14 50 par action 2e et dernière rép. (décembre 1890). — *Liquidateur* : M. Berge, 60, rue de la Victoire.

GLACE TRANSPARENTE (Compagnie parisienne de)

40 fr. 80 °/₀ unique rép., créanciers (novembre 1893). — *Syndic* : M. Cotty.

GLOBE (Assurances)

100 °/₀ faillite close. — *Liquidateur* : M. Petit, rue J.-J.-Rousseau, 19.

GLOBES DIFFUSEURS (Société des) (Système Fredureau)

Siège social, 55, rue Taitbout, Paris. — Société dissoute et mise en liquidation par l'assemblée générale du 17 mars 1897 qui a nommé pour liquidateur M. Tainia, 128, rue de Rivoli, Paris. — Le liquidateur a fait appel du dernier demi-quart restant dû sur le capital, dès le 26 avril 1897, à verser chez MM. Henrotte fils et Cie, 20, rue Chauchat.

GOBELINS (Voitures)

42 61 °/₀ unique rép. (décembre 1887). — *Syndic* : M. Chardon, 11, rue Saint-Martin.

GOLD MINING ASSOCIATION

Un schilling par action, 1re rép. (janvier 1892). — *Liquidateurs* : Draper's Gardens, A l'Imperial Bank Lothbury, à Londres, 8.

GOMMES NOUVELLES ET VERNIS
(Société anonyme des)

Siège social, 64, route de la Révolte, à Saint-Denis (Seine). — Capital social : un million cent mille francs, divisé en 2.200 actions de 500 francs. — En liquidation. M. Ch. Lefrère, liquidateur, 46, rue de Provence, Paris.

GOMMES PURES (Société anonyme des)

Siège social, au Pecq (Seine-et-Oise). — Déclarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 13 octobre 1896. Ouverture 26 septembre 1896, M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi, syndic.

GRAINETERIE FRANÇAISE (Société anonyme de la)

40 fr. par action 1re rép. (juin 1894); 60 fr. par action 2e rép. (août 1894); 15 fr. par action, 3e rép. (novembre 1895); 15 fr. par action, 4e rép. (août 1896); 10 fr. par action 5e rép. (décembre 1896); 13 50 par action (décembre 1897), 6e rép.; 12 fr. par action, 7e rép., octobre 1898. — *Liquidation* : 25, rue de Navarin.

GRAND ANNUAIRE NATIONAL

10 °/₀ 1re rép. (décembre 1887); 7 91 °/₀ dernière rép. (mai 1888). — *Syndic*, M. Cotty.

GRANDS BOUILLONS PARISIENS

25 °/₀ 1re rép. (janvier 1892); 14 98 °/₀ 2e et dernière rép. (août 1894). — *Syndic* : M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

GRANDE BRASSERIE D'IVRY

15 °/₀ 1re rép. (juin 1883); 8 70 2e et dernière rép. (juin 1883). — *Syndic*, M. Pinet.

GRAND CAFÉ RICHE (Société anonyme du)

Siège social, 12, rue du Président-Carnot, à Lyon. — En faillite du 6 avril 1897. — *Syndic* : M. Peys, à Lyon.

GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCES

20 °/₀ 1re rép. (septembre 1887); 18 °/₀ 2e rép. (juin 1888); 20 °/₀ 3e rép. (janvier 1891); 6 °/₀ 4e rép. (janvier 1892); 10 fr. °/₀ 5e rép. (juin 1892); 5 °/₀ 6e rép. (janvier 1893); 21 fr. °/₀ aux créanciers 7e rép. (septembre 1893). — *Syndic* : M. Beaugé.

GRANDS ÉTABLISSEMENTS DE SEINE-ET-OISE

3 50 °/₀, 1re rép. (juin 1893) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic* : M. Beaugé, 43, rue de Seine.

GRANDS ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES DE PARIS

6 fr. par action dernière rép., rue du Mail, 10.

GRAND HOTEL DE BAGNOLES-DE-LORNE
(Société anonyme du)

Siège social, 5, rue Drouot, à Paris. — Capital social : cent cinquante mille francs. — Assemblée générale : en juin. — Société en dissolution qui a été absorbée par la Compagnie générale « La Foncière ».

GRAND HOTEL DE BELLEVUE

Siège social, à Bellevue (Seine-et-Oise). — Capital social : trois millions. — L'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 1897 a approuvé les comptes du liquidateur, M. Mayer, 14, rue de Douai, et lui a donné quitus et décharge.

GRAND HOTEL ET CASINO DE BIARRITZ

10 °/₀ 1re rép. (avril 1888); 5 33 °/₀ 2e et dernière rép. — *Syndic*, M. Sauvalle.

GRANDS HOTELS FRANÇAIS (Gassion)

8 35 °/₀ unique rép. (août 1889). — *Syndic*, M. Sauvalle.

GRAND JOURNAL

25 °/₀ 1re rép. (juillet 1884); 25 °/₀ 2e rép.; 50 °/₀ 3e et dernière rép. aux créanciers et souscripteurs de parts (février 1887).

GRANDE DISTILLERIE CENTRALE

5 fr. °/₀ aux créanciers vérifiés et affirmés, 1re rép. (août 1893); 15 51 °/₀ 2e et dernière rép. (mai 1895). — *Syndic* : M. Châle.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE (Société de la)
(H. Lamirault et Cie)

Société en commandite par actions, au capital de six cent mille francs, ayant eu son siège à Paris, 61, rue de Rennes. — En faillite. — Un jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine le 15 février 1898 déclare résolu pour cause d'inexécution des conditions le concordat passé le 20 novembre 1895 entre la Société et ses créanciers.

GRAND ÉTABLISSEMENT VÉTÉRINAIRE DE PARIS

6 25 °/₀ par action, 10, rue du Mail.

GRANDE MAISON DE BLANC

75 °/₀ 1re rép. (créanciers vérifiés et affirmés) (juin 1895); 25 °/₀ 2e et dernière rép. (septembre 1895). — *Syndic* : M. Maillard.

GRANDMANGIN ET Cie

Société en commandite par actions au capital de trois cent vingt mille francs, ayant eu pour objet le commerce de libraire et dont le siège social était à Paris, 4, rue Jacob, a été dissoute le 28 avril 1898.

GRANDE IMPRIMERIE

1 °/₀ 1re rép. (janvier 1892); 0 fr. 89 °/₀ 2e et dernière rép. (mai 1892), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Godmer, 3, rue Christine.

GRANDE IMPRIMERIE (Société nouvelle de la)

25 fr. °/₀ 1re rép. (janvier 1897) ; 6 83 °/₀ 2e et dernière rép. (juillet 1897), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Mauger, 16, rue de Valois.

GRANDS MOULINS DE SAINT-PIERRE
(Société anonyme des)

Au capital de un million de francs, dont le siège social était à Paris, 15, rue du Louvre, en faillite du 18 juin 1898. Clôture de la faillite le 30 septembre 1898 pour insuffisance d'actif.

GRANDS PANORAMAS

8 70 unique rép. (mars 1885). — *Syndic*, M. Bernard.

GRAN PLAZA DE TOROS DU BOIS DE BOULOGNE

18 79 °/₀, unique rép. (juillet 1895) (créanciers). — *Syndic* : M. Boussard.

GRANDS RESTAURANTS BRÉBANT ET BOUILLONS PARISIENS

14 26 °/₀ unique rép. (mai 1895) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic*, M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE

5 °/₀ (avril 1887) ; 3 °/₀ 2e rép. 1 50 °/₀ 3e rép. (octobre 1890), 0 35 °/₀ 4e et dernière rép. (septembre 1892). — *Syndic*, M. Maillard.

GRAVURE MÉCANIQUE

42 26 °/₀ unique rép. (octobre 1886). — *Syndic*, M. Beaujeu.

GRILLAGE DES MINERAIS (Société pour le)

Société anonyme en liquidation. — Siège social, 6, cité d'Antin, à Paris. — La Société a été dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 28 décembre 1895, qui a nommé comme liquidateurs : MM. Paul Rouget, ingénieur, 53, avenue Montaigne ; Alphonse Salanson, ingénieur, 23, rue des Ecuries-d'Artois, Louis Pelatan, ingénieur, 53, rue de la Chaussée-d'Antin.

GROS CAMIONNAGE DE PARIS
(Compagnie générale du)

30 fr. par oblig. 1re rép (janvier 1887) ; 69 30 °/₀ 2e rép. (créanciers) (janvier 1894). — *Syndic*, M. Roucher.

GYMNASTIQUE MÉDICALE MÉCANIQUE

9 20 °/₀ unique rép. (mai 1886).

HAAS JEUNE (Maison B.)

360 15 par actions, unique rép. (octobre 1896). — Au siège social, 104, boulevard de Sébastopol, Paris.

HALAGE A VAPEUR

1 77 °/₀. — *Liquidateurs*, MM. Héricourt et Leleu Carré, 60, boulevard Saint-Germain.

HALLES AUX CUIRS

2 57 °/₀ unique rép. (1884). — *Syndic*, M. Maillard.

HALLES CENTRALES

12 °/₀ 1re rép. — *Syndic*, M. Mauger.

HALLES ET MARCHÉS DE NAPLES

6 15 par oblig. et 2 30 par bon, 2e et dernière rép. ; 15 °/₀ 1re rép. (juillet 1881) ; 1 51 °/₀ 2e et dernière rép (septembre 1883). — *Syndic*, M. Maillard.

HAUTS FOURNEAUX DE BALARUC

10 °/₀ 1re rép. (janvier 1885) ; 13 79 °/₀ 2e et dernière rép. — *Syndic*, M. Sauvalle.

HAUTS FOURNEAUX ÉLECTRIQUES
(Compagnie française de)

Société anonyme, au capital de trois cent mille francs, dont le siège social était à Paris, 46, boulevard Haussmann, dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. G. Saléta, 5, villa Niel, à Paris, et E. Pillan, 6, rue d'Amsterdam, à Paris.

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE MARQUISE ET ATELIERS MARQUISE (Pas-de-Calais)

7 °/₀ 1re rép. (créanciers) (mars 1896) ; 5 06 °/₀ 2e et dernière rép. (mai 1898). — *Syndic*, M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

HAUTS FOURNEAUX LUXEMBOURGEOIS

Remboursement à 510 42 net des 2.387 oblig. 5 °/₀ (septembre 1889). — A Bruxelles, au Comptoir d'escompte.

HÉLIOGÈNE (Société française de l')

8 18 par action souscrite (mai 1897). — *Liquidateur*, M. Froc, 27, boulevard Magenta, Paris.

HÉLIOGÈNE (Brevets étrangers) (Société anonyme de l')

100 fr. par action souscrite en espèces (décembre 1896) ; 15 55 par action d'apport, 2e et dernière rép. (février 1897). — *A la caisse des liquidateurs*, M. Froc, 27, boulevard de Magenta.

HIPPODROME DE PARIS (Société anonyme de l')

290 fr. par action 1re rép. (juin 1893) ; 53 85 par action, 2e rép. (mars 1894) ; 0 90 par action, 3e et dernière rép. (juillet 1895). Au siège de la liquidation, 97, rue de Richelieu, passage des Princes. — *Banquiers*, MM. Rotival et Cie, 30, rue Le-Peletier.

HIRONDELLES PARISIENNES (Cie des)

Échange à titre de remboursement partiel de trois actions contre deux oblig. Bateaux parisiens. Les actionnaires ont reçu comme deuxième rép. une somme de 15 fr. par action. Les actionnaires qui n'avaient pas consenti à l'échange de leurs titres à la date du 1er janvier 1893 ont reçu une somme de 200 fr. en espèces pour chaque action de la Société Hirondelles parisiennes. La 3e et dernière rép., payée en mars 1894, est de 3 75 par action. Société générale de Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris.

HONDURAS
(Compagnie française du)

Société anonyme, siège social, 40, boulevard Haussmann, Paris. — Capital social, deux cent mille francs. — La Société, constituée le 23 décembre 1891, a été déclarée dissoute le 10 février 1897. — *Le liquidateur*, M. E. Perrin, a convoqué les actionnaires le 24 décembre 1898 en assemblée générale pour leur rendre compte de son mandat.

HORLOGERIE DE MORTEAU
(Société de l'usine d')

Siège social à Morteau (Doubs). — Capital social, quatre cent mille francs. — *Liquidateurs* : MM. Manteau, 85, rue de Rivoli, et Pujol, 92, rue de Richelieu.

HORLOGERS-BIJOUTIERS (Société des)

10 °/₀ 1re rép. (créanciers) (octobre 1896). — *Liquidateur*, M. Durand, 40, rue d'Enghien.

HOTELS (Société générale des)

68 fr. par action, 1re rép. (octobre 1894); 16 fr. par action, 2e rép. (février 1897). — Aux bureaux de la liquidation, 20, rue d'Edimbourg, Paris.

HOTELS RÉUNIS DE NICE

10 °/₀ 1re rép. (février 1884); 6 78 °/₀ 2e et dernière rép. (janvier 1885). — *Syndic*, M. Hecaen.

HOTEL DES SOURCES MINÉRALES DE BUSSANG
(Société anonyme de l')

Siège social à Bussang (Vosges). — Par jugement du Tribunal civil de Remiremont, statuant commercialement en date du 6 mai 1897, la Société a été mise en liquidation. — *Liquidateur* : M. Lecourbe, avoué à Remiremont.

HOUILLÈRES D'AUZITS

5 °/₀ 1re rép. (février 1889); 3 16 °/₀ 2e et dernière rép. (mai 1891). — *Syndic*, M. Ozéré.

HOUILLÈRES DE BOUQUIES

33 fr. par action (janvier 1889); 8 50 par action, 2e et dernière rép. (mai 1889), 12, rue du Havre.

HOUILLÈRES DE COMMUNAY

35 fr. par oblig. 1re rép.; 5 fr. par oblig. 2e rép. (décembre 1885). — M. Ginet, 9, rue du Temple.

HOUILLÈRES DE FIGEAC (Société anonyme)

20 96 °/₀ unique rép. (mai 1892). — *Syndic*, M. Mauger.

HOUILLÈRES DE GRAIGOLA-MERTHYR

43 31 °/₀ par action 1re rép. (octobre 1884). — 7, rue La Fayette.

HOUILLÈRES DE MARSANGE ET LAPRUNIÈRE

Ayant eu son siège à Marsange (Haute-Loire), dissoute depuis le 1er mars 1898.

HOUILLÈRE DE LA RICAMARIE
(Société)

Siège de la liquidation, 12, rue Moncey, à Paris. — La Société a été déclarée dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 16 novembre 1896. — *Liquidateurs* : MM. le baron Sipière, Bayle et V. Ledieu; la liquidation a été close le 13 novembre 1897; il a été réparti 359 fr. par action.

HOUILLÈRES DE SAINT-ÉLOI

10 °/₀ 1re rép. (janvier 1882); 10 °/₀ 2e rép. (juillet 1882); 11 20 °/₀ 3e et dernière rép. — 12, rue du Havre.

HOURDIS COMPRIMÉS
(Société des)

Fondée le 13 janvier 1892, suivant acte passé devant Me Cotelle, notaire à Paris, au capital de quarante mille francs, divisé en 80 actions de 500 fr., et avec siège social, 23, rue Ginoux, à Paris. La Société a été dissoute et mise en liquidation le 10 janvier 1896. — *Liquidateur* : M. Journet, 8, rue d'Auteuil, fondateur de la Société.

HUILES ET VASELINES DE FRANCE

Siège social, 14, rue d'Antin, Paris. — L'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 1896 a prononcé la dissolution de la Société. — *Liquidateur* : M. Pierre Taittinger, 103, boulevard Magenta.

HUILES NATURELLES
(Société française des)

Société anonyme au capital de cinq cent mille francs, dont le siège social était à Paris, 14, rue Chauveau-Lagarde, a été dissoute par l'assemblée générale du 8 mars 1899.

HUILES D'OLIVE INALTÉRABLES
(Société des)

Société anonyme, au capital de un million cent mille francs, ayant eu son siège, 25, rue Turbigo, à Paris, dissoute par l'assemblée générale du 29 décembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. G. Eude et G. Chausse.

HUILES D'OLIVES DE NICE

2 °/₀ 1re rép. (décembre 1887); 2 10 °/₀ 2e et dernière rép. (novembre 1888). — *Syndic*, M. Mauger.

HUITRIÈRES DU PORTUGAL

32 18 °/₀ unique rép. (janvier 1883). — *Syndic*, M. Lamoureux.

HYPOTHÈQUE FONCIÈRE

30 °/₀ 1re rép.; 20 °/₀ 2e rép.; 20 °/₀ 3e rép.; 20 °/₀ 4e rép. — *Liquidateur*, M. Moreau.

IMMEUBLES INDUSTRIELS

2 71 unique rép. (juin 1889). — *Syndic*, M. Sauvalle.

IMMEUBLES DE LA MALMAISON

10 50 °/₀ unique rép. (mai 1888). — *Syndic*, M. Hecaen.

IMMEUBLES DE LA RUE NEUVE-FORTIN (Société des)

10 24 par oblig. unique rép. (avril 1893). Siège social, 22, rue Béranger. — *Liquidateur*, M. Hugot.

IMMEUBLES A SAINT-PÉTERSBOURG (Société française des)

30 fr. par action de 500 fr., unique rép. (actions bleues) seulement, datées du 1er octobre 1891), au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, juin 1896.

IMMEUBLES ET TERRAINS DE TROUVILLE

Par action : 20 fr. 1re rép.; 30 fr. 2e rép.; 30 fr. 3e rép.; 25 fr. 4e rép.; 10 fr. 5e rép. (décembre 1885), 8 fr. par action, dernière rép. (mai 1891). — *Banque Métropolitaine*, 62, rue Tiquetonne, M. Barban, 10, place des Victoires.

IMMOBILIÈRE DE LA RUE DES BELLES-FEUILLES

1 75 °/₀ unique rép. — *Syndic*, M. Planque.

IMMOBILIÈRE DE TUNISIE (Société)

43 43 °/₀ unique rép. (janvier 1897) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic*, M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts.

IMPORTATION D'ÉPONGES ET PRODUITS DE LA MER (Ancienne compagnie)

13 17 par action dédoublée, unique rép. (octobre 1892). — *Liquidateur*, M. Aubin, 3, rue Daval, Paris.

IMPORTATION ET D'EXPORTATION (Société commerciale d')

100 fr. par action, 1re rép.; 125 fr. par action, 2e rép.; 25 fr. par action, 3e rép. (avril 1896), 10 60 par action, 4e et dernière rép. (février 1898), à la Banque Transatlantique, 6, rue Auber.

IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE

79 75 °/₀ unique rép. — *Syndic*, M. Lamoureux.

IMPRIMERIE F. APPEL (Société d'exploitation de l')

4 49 °/₀ unique rép. (décembre 1895). — *Syndic*, M. Godmer, 3, rue Christine.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE BOULOGNE-SUR-SEINE

7 16 °/₀ unique rép. (mai 1887). — *Syndic*, M. Normand.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DU FAUBOURG SAINT-GERMAIN

7 16 °/₀ (janvier 1887). — *Syndic*, M. Normand.

IMPRIMERIE DU PASSAGE DE L'OPÉRA

100 °/₀ unique rép. (avril 1883). — *Syndic*, M. Lamoureux.

IMPRIMERIE SCHILLER (Société anonyme, ancienne maison Charles Schiller)

40 °/₀ 1re rép. (décembre 1896); 60 °/₀ 2e et dernière rép. aux créanciers privilégiés et 7 37 °/₀ unique rép. aux créanciers chirographaires (septembre 1897) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic*, M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE BOULOGNE

7 16 °/₀ unique rép. (janvier 1887). — *Syndic*, M. Normand.

INDICATEUR GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE FRANÇAIS (Société l')

24 °/₀ unique rép. (février 1896) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic*, M. Mauger.

INDICATEUR TOCHUM, RÉPERTOIRE DES CHEMINS DE FER (Société anonyme)

Le siège social était, 33, rue de Strasbourg, à Nancy, dissoute à partir du 22 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. Tochum.

INDICATEUR NORIAC

5 03 unique rép. (avril 1888). — *Syndic*, M. Bernard.

INOXYDATION ET PLATINAGE

10 °/₀ unique rép. (octobre 1886). — M. Levasseur, 17, rue Pasquier.

JETÉE-PROMENADE DE NICE

59 fr. par action 1re rép.; 35 fr. par action 2e rép. (juillet 1891); 13 50 par action; 3e et dernière rép. (août 1892). — *Liquidateur*, M. Lougarre, 10, rue Caumartin.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE
(Société en commandite par actions)
A. BOUCHÉ ET Cie

Au capital de un million huit cent mille francs. — En liquidation.

JOURNAL L'AMI DU PEUPLE

5 °/₀ 1re rép. (juillet 1884). — M. Brettes, 55, rue Simplon.

JOURNAL LE BIENFAITEUR FRANÇAIS

125 °/₀ 1re rép. (décembre 1887); 26 07 °/₀ 3e et dernière rép. (juillet 1890). — *Syndic*, M. Pinet.

JOURNAL LE BEAUMARCHAIS

13 17 °/₀ unique rép. (septembre 1885). — *Syndic*, M. Bernard.

JOURNAL LE XIXe SIÈCLE

60 42 °/₀ aux créanciers privilégiés, unique rép. (décembre 1898.—*Syndic*, M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

JOURNAL L'EXPRESS (Spoll et Cie)

23 57 °/° unique rép. (octobre 1890). — *Syndic*, M. Bonneau.

JOURNAL LA FRANCE

28 11 °/₀ unique rép. (créanciers vérifiés et affirmés), (novembre 1897). — *Syndic*, M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi.

JOURNAL LA FRANCE NOUVELLE

22 82 °/₀ unique rép. (septembre 1890). — *Syndic*, M. Menaut.

JOURNAL LE FERMIER

45 °/₀ unique rép. (mai 1890). — *Syndic*, M. Châle.

JOURNAL LA JOURNÉE

3 93 °/₀ unique rép. (mai 1890). — *Syndic*, M. Barboux.

JOURNAL LA LANTERNE (Eugène Mayer et Cie).

6 °/₀ 1re rép. (créanciers vérifiés et affirmés), (août 1897) 8 °/₀ 2e rép. (décembre 1897). — *Syndic*, M. Mauger, 16, rue de Valois.

JOURNAL LE MATIN (Société d'exploitation du)

20 °/₀ 1re rép. (juillet 1898), créanciers et obligataires. — Au siège de la liquidation, 25, rue d'Argenteuil, Paris.

JOURNAUX LIBÉRAUX INDÉPENDANTS
(Société anonyme des)

Siège social, 65, rue de Provence, Paris. — En faillite. *Syndic*, M. Bonneau, 6, rue de Savoie. Jugement du 30 juin 1896. — Clôturée pour insuffisance d'actif.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS
(Société anonyme du)

Dont le siège social était, 45, boulevard Haussmann, dissoute à partir du 1er janvier 1897 — *Liquidateur* : M. P. Vasseur, 9, rue de Londres, à Paris.

JOURNAL LE PATRIOTE

32 35 °/₀ 1re rép. (janvier 1885). — *Syndic*, M. Beaugé.

JOURNAL LE PETIT CAPORAL

29 46 °/₀ unique rép. (janvier 1885). — *Syndic*, M. Beaugé.

JOURNAL LES PETITES NOUVELLES

2 09 °/₀ unique rép. (avril 1886). — *Syndic*, M. Menaut.

JOURNAL LA POLITIQUE D'ACTION

1 78 °/₀ unique rép. (novembre 1886). — *Syndic*, M. Sauvalle.

JOURNAL DE L'OISE
(Société anonyme du)

Dont le siège social était à Beauvais, dissoute à partir du 13 février 1898. — *Liquidateurs* : MM. Marcot et Sainteville.

JOURNAL LA REVUE FINANCIÈRE

2 60 °/₀ unique rép. (juillet 1886). — *Syndic*, M. Menaut.

JOURNAL LA SCIENCE POUR TOUS

14 fr. par action rép. (août 1886). — *Liquidateur*, M. Lunel, passage Saulnier.

JOURNAL LE CRI DU PEUPLE

3 67 °/₀ unique rép. (décembre 1890). — *Syndic*, M. Bernard.

JOURNAL LE SIÈCLE

80 fr. par action 1re rép. (mars 1888) ; 200 fr. par action 2e rép. (décembre 1888); 9 fr. par action, 3e et dernière rép. (février 1889), rue Chauchat, 24.

JOURNAL DU SOIR (Millaud et Cie)

10 °/₀ 1re rép. (juillet 1886). — *Syndic*, M. Lissoty.

JOURNAL LE SOIR

20 °/₀ 1re rép. (octobre 1886) ; 13 03 °/₀, 2e rép. dernière rép. (juin 1885). — *Syndic*, M. Lissoty.

JOURNAL LE TÉLÉGRAPHE

6 66 °/₀ 2e et dernière rép. (octobre 1885). — *Syndic*, M. Beaujeu.

JOURNAL PARIS-AFFICHES

9 40 °/₀ unique rép. (juillet 1884). — *Syndic*, M. Châle.

JOURNAUX PARISIENS (Société anonyme des)

0 71 °/o unique rép. (créanciers vérifiés et affirmés), (septembre 1896).— *Syndic*, M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

JOURNAUX RÉPUBLICAINS RÉUNIS

1 17 °/o unique rép. (janvier 1885). — *Syndic*, M. Barboux.

KAOLINS DE BRETAGNE

4 72 °/o unique rép. (janvier 1890.—*Syndic*, M. Sauvalle.

KŒHELBERG

78 79 par oblig. produit net de la répartition hypothécaire (juin 1890). M.Ruffelet, 6, rue du Palais-de-Justice, à Lille.

LAC COPAIS

(Cie française pour le dessèchement et l'exploitation du)

17 50 par action libérée de 483 fr. 75 1re rép. — A la Banque de Constantinople, 23, rue Taitbout, Paris.

LAFAYETTE (Société Coopérative de cochers)

31 42 °/o unique rép.

LAITERIE DE SAULTAIN (Société anonyme)

Dont le siège social était à Saultain (Nord), dissoute par délibération du 6 décembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. Wallerand et Rufin.

L'ALANGOUA (Société anonyme)

Société constituée le 1er juin 1896, au capital de six cent mille francs, avec siège social, à Paris, 51, rue Vivienne, qui avait pour objet l'exploitation des terrains à la Côte d'Ivoire, a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale extraordinaire, le 31 mars 1897. M. Louis Rigondaud a été nommé liquidateur de la Société.

L'ÉCLAIR (Société anonyme)

Au capital de cent mille francs, réduit à soixante mille francs, ayant eu son siège, 19, rue Bleue. — *Liquidateur* : M. A. Trafenard, 7, rue Darcet, à Paris.

L'ÉDITION DES ŒUVRES MUSICALES DES GRANDS MAITRES (Société anonyme)

Au capital social de cent soixante-quinze mille francs, dont le siège était à Paris, 1, passage Saulnier, déclarée en faillite par jugement du 15 septembre 1898. — *Syndic* : M. Mauger, 16, rue de Valois.

L'ENTREPRISE PARISIENNE (Société anonyme)

Au capital de cent mille francs, dont le siège social était, 14, rue Sainte-Cécile. En liquidation.

L'ENTRETIEN (Société anonyme)

Siège social, 11, rue Git-le-Cœur. — La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 avril 1796. M. Landru, architecte, a été nommé liquidateur.

L'ESPÉRANCE DU BATIMENT (Société anonyme)

A capital et personnel variable, dont le siège social était à Paris, 10, rue du Clos, a été déclarée en faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine, en date du 3 novembre 1898. — *Syndic* : M. Hécaen, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.

L'ÉTOILE DU NORD

Boulangerie modèle, dont le siège social était à Bruxelles, 17, quai du Commerce.

L'EXPLORATION COLONIALE (Société anonyme)

Au capital de deux cent quarante-six mille six cent francs, dont le siège social était, 51, rue Vivienne, à Paris. En liquidation.

L'EXPRESS DE BREST (Société anonyme)

Dont le siège social était, 4, rue du Château, à Brest, a été dissoute à partir du 19 janvier 1899. — *Liquidateur* : M. Thierry.

L'EXPRESS-CAFÉ

PAUL MEYER ET Cie (Société en commandite par actions)

Siège social, 10, rue Erard, Paris. — La Société a été dissoute par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 septembre 1896. — MM. Edmond Forgemol de Bostquenard, 26, rue Washington, et Hubert Lefèbvre, 10, rue Erard, sont nommés liquidateurs.

L'IMPRIMERIE DU VALOIS (Société anonyme)

A capital variable, dont le siège social était à Crépy (Oise), dissoute à partir du 21 décembre 1895. — *Liquidateur* : M. Bernard-Garnier.

L'OUEST (INCENDIE)

(Société anonyme d'assurances contre l'incendie)

Siège social, 17, rue Louis-le-Grand, Paris. — En liquidation. 2e et dernière répartition : 3 fr. 30 par action, en mai 1897. — *Liquidateurs* : MM. B. Gaud, J. Balu.

L'UNIVERSELLE (Société anonyme de)

Siège social, 35, rue Boissy-d'Anglas. — Capital social : Quatre cent mille francs. — Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 31 janvier 1897, a prononcé la faillite de la Société anonyme l'Universelle, ayant pour objet la commission de toutes espèces de marchandises (ouverture 30 janvier 1897). Godmer, 3, rue Christine, syndic. — Unique répartition, en août 1897 : 42 fr. 96 0/0.

LA CALÉDONIE
(Société agricole, industrielle et commerciale de la)
(Nouvelle-Calédonie)

Société anonyme au capital de sept millions de francs, dont le siège était à Paris, 4, rue Castellane ; a été déclarée dissoute par délibération de l'Assemblée générale du 31 janvier 1899. — *Liquidateur* : M. P. Vasseur, 9, rue de Londres, à Paris.

LA DISTILLATION-RECTIFICATION (Société anonyme)

Siège social, 10, rue Cambacérès, à Paris. — Capital social : Huit cent mille francs. — En liquidation du 5 octobre 1896. — *Liquidateur* : M. Ravenez, 26, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly-sur-Seine.

LA GARANTIE IMMOBILIÈRE
(Société anonyme d'assurances)

Au capital de un million deux cent mille francs, dont le siège était, 16, rue Milton, à Paris, déclarée en faillite le 2 mai 1898. — *Syndic* : M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée, à Paris.

LA FLOTTE (Compagnie d'assurances maritimes)

La liquidation de cette Société a produit une répartition de 195 fr. par action libérée, mise en paiement en août 1893 dans les bureaux de la Vigie nouvelle ; Compagnie d'assurances maritimes, 6, place de la Bourse, à

LA MARGARINE (Société anonyme Franco-Russe)

Siège social, 20, rue Taitbout, à Paris. — Capital social : Quatre millions de Francs. Objet de la Société : Fabrication en Russie de la margarine et produits secondaires avec usines à Saint-Pétersbourg, Moscou et Odessa. En faillite, 9,80 0/0 en juin 1898, unique répartition. — *Syndic* : M. Maillard, 3, boulevard Saint-André, à Paris.

LA PANCLASTITE (Société anonyme)

Au capital de un million deux cent mille francs dont le siège était 137, faubourg Saint-Denis, à Paris. — *Liquidateur* : M. Violet, 137, faubourg Saint-Denis, à Paris.

LA PHOTOGRAPHIE VAN BOSCH (Société anonyme)

Au capital de deux cent mille de francs, dont le siège était 22, boulevard Poissonnière, dissoute à partir du 7 septembre 1898. — *Liquidateur* : M. A. Gairasi, 27, rue Bleue, à Paris.

LA RENAISSANCE (Compagnie d'assurances)

Siège social 3, rue d'Alger, Paris. — Le 19 mars 1897, les liquidateurs de la Société ont mis en paiement l'unique répartition attribuée, par jugement du tribunal civil de la Seine, du 28 mars 1896, aux actions ou fractions d'actions entièrement libérées de la Société La Renaissance, reçues en représentation d'anciennes actions de la compagnie l'Europe en liquidation.

LA SAUVEGARDE DES PROPRIÉTAIRES

Compagnie d'assurances et de réassurances à primes fixes contre l'iucendie, Société anonyme au capital de deux cent mille francs, dont le siège, était, 31, rue Saint-Georges, à Paris, en faillite du 30 septembre 1898. — *Syndic* : M. Gaudry, 20, rue de l'Hirondelle, à Paris,

LA VILLE DE LONDRES (Société en commandite par actions)
FREYGEFOND ET Cie

Siège social, 18, rue du faubourg Montmartre à Paris. — Capital social : Un million de francs. — Objet de la Société : Exploitation d'un magasin de nouveautés. — *Liquidateur judiciaire* : M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts. — 1re répartition, en mai 1897 40 0/0. Jugement du 16 mars 1897. Concordat par abandon d'actif.

LAMINAGE DU NICKEL (Société du)

187 41 par action 1re rép. (juin 1892) ; 14 05 par action 2e rép. (mars 1392) ; 1 fr. par titre aux actionnaires ayant opté pour la combinaison du Crédit industriel, et 37 09 par titre aux actionnaires n'ayant pas opté au siège social, 12, place Vendôme, Paris, 3e et dernière rép. (novembre 1896).

LAVIGNE ET Cie (Société A.)

30 °/₀ 1re rép. (novembre 1892) ; 40 °/₀ 2e rép. (février 1893) ; 10 °/₀ 3e rép. (novembre 1893) ; 20 °/₀ 4e et dernière rép. (créanciers) (janvier 1894). — *Syndic*, M. Godmer.

LAVOIRS PUBLICS

40 fr. par action 1re rép. (mars 1885) ; 12 fr. par action 2e et dernière rép. (avril 1887), rue Laffitte.

LEMAIRE, DUPONT ET Cie

Délivrance d'une part bénéficiaire de la nouvelle Société contre une action ancienne estampillée et une répartition de 200 fr. par action (mai 1895) ; 19 37 net par action ; 1re rép. (mars 1896) ; 28 10 par action et 6 25 par part de fondateur ; 2e rép. (juin 1898). — *Liquidateur*, M. Raphaël Consonni, 34, rue de la Victoire.

LEMAIRE, DUPONT ET Cie

Dissolution, remboursement du capital, répartition, l'assemblée générale des actionnaires de cette Société, au capital de 500.000 fr., tenue au siège social, 18, rue du 4 Septembre, le 28 septembre 1897, a décidé la dissolution anticipée de la Société, et a nommé aux fonctions de *liquidateur*, M. Consonni, 34, rue de la Victoire, à Paris.

La même assemblée a décidé le paiement d'une somme de 645 fr. par action, savoir : 500 fr. pour remboursement du capital ; 145 fr. pour première rép. sur les bénéfices, et de 16 60 pour première rép. sur les bénéfices par chaque part de fondateur. — Aux bureaux de la Société, 18, rue du 4 Septembre.

LESSIVE-PHÉNIX

10447 par action 1re rép.(octobre 1887), 3, rue Drouot.

LE GIL BLAS (Société anonyme)

Au capital de sept cent cinquante mille francs, dont le siège social, 8, rue Gluck, puis 33, rue de Provence, déclarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 19 janvier 1899. — *Syndic* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie, à Paris.

LE REVENU IMMOBILIER (Société anonyme)

au capital de deux cent soixante mille francs, dont le siège était à Paris, 122, rue de Grenelle, dissoute à partir du 7 mars 1898. — *Liquidatrice* : Mlle Elisabeth de Bellevue, 10, rue d'Avesnières, à Laval.

LE ZODIAQUE
(Compagnie anonyme d'assurances maritimes en liquidation)

Fondée au capital de six millions avec siège social à Paris, 6, place de le Bourse, la Société a été mise en liquidation, et l'Assemblée générale du 26 juin 1896 a approuvé les comptes de liquidation et donné quitus au Conseil d'administration, chargé de la liquidation ; elle a, en outre, autorisé le remboursement de 3 fr. par action aux seuls actionnaires ayant intégralement versé les appels de fonds demandés.

LES ACACIAS (Société anonyme dite)

A Neuilly-sur-Seine. — L'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 1899 a déclaré la Société dissoute et a nommé liquidateur MM. Sar, le prince Joachim Murat, comte P. de Pourtalès, capitaine Chalaud, E. de Sinçay.

LES HERBAGES (Société anonyme)

Siège social, 10, rue Cassette, Paris. — Capital social : Quatre cent mille francs. — Objet de la Société : L'exploitation de toutes fermes, terres, propriétés, achat et vente de matériel, machines, bestiaux, animaux et produits de ferme. — La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 novembre 1896, et M. Linol en a été nommé liquidateur. — Par un jugement du tribunal du 19 mars 1897, elle a été déclarée en faillite ; juge-commissaire M. Dupont, et *syndic* : M. Maillard, 3, boulevard Saint-André, Paris.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE (Société générale de)

20 07 °/₀ unique rép. (septembre 1895 (créanciers).— *Syndic*, M. Mauger.

LIBRAIRIE CENTRALE D'ARCHITECTURE

30 °/₀ 1re rép. (juin 1886); 9 61 °/₀ dernière rép. (août 1889). — *Syndic*, M. Beaugé.

LIÈGE ET SES PRODUITS

40 °/₀ 1re rép.; 15 61 °/₀ 2e et dernière rép. (mars 1889). — *Syndic*, M. Beaujeu.

LILLE A VALENCIENNES

25 °/₀ 1re rép. (février 1878); 25 °/₀ 2e rép. (novembre 1879); 10 °/₀ 3e rép. (juillet 1880); 2 °/₀ 4e rép. (juillet 1882); 2 °/₀ 5e rép. (octobre 1884); 1 68 °/₀; 6e rép. (décembre 1889). — *Syndic*, M. Sauvalle.

LION-VIE

5 90 par action pour solde, plus un bon éventuel (1886). — *Liquidateur*, M. Cogné.

LISIEUX A ORBEC

40 °/₀ soit 154 fr. par oblig. 1re rép. — *Liquidateur* M. Guyot, 9, rue Boissy-d'Anglas.

LISIEUX A ORBEC (Chemin de er de)

7 °/₀ aux créanciers vérifiés et affirmés unique rép. (février 1895). — *Syndic*, M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

LITHO-PEINTURE

10 25 par action unique rép.— *Liquidateurs*, MM. Brochon, 57, rue Saint-Jacques.

LOCATIONS ET CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
(Ancienne maison Vve Bernier et Cie

4 87 °/₀ espèces et 43 50 °/₀ en billets (février 1896). — *Syndic*, M. Boussard (créanciers).

LOCATION DE FORCE MOTRICE DE BOULOGNE-SUR-SEINE (Société anonyme de)

18 74 °/₀ unique rép. (août 1895) (créanciers). — *Syndic*, M. Bonneau.

LOIRE ET HAUTE-LOIRE

70 fr. par action 1re rép. (août 1887); 20 fr. par action 2e rép. (avril 1888); 30 fr. par action 3e rép. (octobre 1888); 6 93 par action 4e et dernière rép. (octobre 1894). — *Liquidateur*, M. Gautron, rue Tronchet, 13.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE FRANCE ET D'ALGÉRIE

20 fr. par bon de liquidation (juillet 1889), 5 fr. par action, 2e rép. (novembre 1892). — M. Risacher, 47, avenue de Villiers, Paris.

MAGASINS RÉUNIS

3 13 °/₀, unique rép. (janvier 1882). — *Syndic* : M. Sautton.

MALESHERBES
(Cochers)

16 59 °/₀, unique rép. (janvier 1887). — *Syndic* : M. Ponchelet.

MANÈGE JUSTIN (Société anonyme du)

Siège social, 23, rue Chaptal, à Paris. — Capital social : Soixante-quinze mille francs, divisés en 75 actions de

1.000 fr. — En liquidation, à partir du 10 juin 1897. — La Société avait été constituée en février 1897, par acte déposé chez Me Fontana, notaire à Paris. Les administrateurs étaient : MM. Monteivos de Barros, L. Paillard, E. Temporal.

MANICA (Société française de) (Société anonyme)

Siège de la liquidation, 19, rue Bleue, à Paris. — Capital social : Cent mille francs. — En liquidation du 16 novembre 1896. MM. Gautherin et Lambert, liquidateurs.

MANUFACTURE FRANÇAISE DES LAMPES A INCANDESCENCE F. GABRIEL ET H. ANGENAULT

Société anonyme au capital de trois cent cinquante mille francs, dont le siège social était à Paris, 24, boulevard Poissonnière, a été dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 1898. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

MANUFACTURE DE PRODUITS CHIMIQUES
DE GENNEVILLIERS, POMMIER ET Cie

5 °/₀, 1re rép. (mars 1898), créanciers vérifiés et affirmés. 2 fr. 92 °/₀, 2e et dernière rép. (septembre 1898). — *Liquidateur* : M. Mauger, 16, rue de Valois.

MANUFACTURE UNIVERSELLE DES BISCUITS GEORGES

30 °/₀, 1re rép. (août 1891) ; 10 fr. 91. 2e rép. (février 1894). — *Syndic* : M. Maillard.

MANUFACTURE DE VERRES A VITRES BLANCS ET DE COULEUR D'ANDREZIEUX
(Société anonyme de la)

Dont le siège social était à Andrezieux (Loire), en faillite du 4 décembre 1897. — *Syndic* : M. Chomer.

MARBRERIE NATIONALE
(Société anonyme de la)

7 °/₀, 1re rép.; 5 °/₀ 2e rép. (janvier 1892) ; 5 °/₀, 3e et dernière rép. (novembre 1894) (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic* : M. Beaugé.

MARCHÉS ET ABATTOIRS DE BERLIN

0 40 °/₀ (septembre 1883). — M. Broad, 35, Walbrock, Londres.

MARCHÉS AUX CHEVAUX ET AUX FOURRAGES

48 fr. 80 par oblig. 2e et dernière rép. (février 1888). *Liquidateur* : M. Vidal.

MARCHÉS
(Compagnie générale des)

470 fr. par action à titre de remboursement du capital, 1re rép. (août 1897). — Chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, banquiers, 56, rue de Provence.

MARCHÉS DU TEMPLE ET SAINT-HONORÉ
(Compagnie des)

180 fr. par action à titre de remboursement de capital, 1re rép. — Chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, banquiers, 56, rue de Provence (août 1897).

MARGARINE
(Société Franco-Russe la)

9 80 °/₀, unique rép. (créanciers vérifiés et affirmés) (juillet 1898). — *Syndic* : M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

MARY-RAYNAUD
(Banque d'Etat)

1 fr. 50 °/₀, 1re rép. (mai 1897), créanciers. — *Syndic*: M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LECLERC ET Cie
(Société générale des)

12 fr. par action libérée, 1re rép. (novembre 1897). — Au siège de la Société, à Choisy-le-Roi (Seine), avenue de Villeneuve-Saint-Georges, n° 6.

MATÉRIEL DE L'ENTREPRISE (Le)

40 09 °/₀, unique rép. (mai 1891). — *Syndic* : M. Chevillot.

MATÉRIEL D'AGRICULTURE ET DE TRANSPORTS

10 °/₀, 1re rép. (février 1890). — *Syndic* : M. Sauvalle.

M. DALIFOL ET Cie (Société en commandite par actions)

Au capital de un million de francs, ayant pour objet la fabrication, l'achat et la vente des fontes et fonderies de fontes ou d'aciers ou d'autres métaux, ayant son siège social à Paris, 172, quai Jammapes. — En faillite : Le concordat obtenu par cette Société le 28 avril 1894 a été déclaré résolu pour inexécution des conditions, par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 27 mai 1898. — *Syndic* : M. Maillard, 3, boulevard Saint-André, à Paris.

MEDINGER CYCLE COMPANY LIMITED

Société anonyme au capital de un million deux cent cinquante mille francs, dont le siège social était à Edimbourg (Ecosse), 4, Thristle Court, avec usine et magasin à Paris, 8 et 10, rue Brunel, a été déclarée en faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 23 novembre 1898. — *Syndic* : M. Pruvost, 5, rue de l'Ancienne-Comédie, à Paris.

MÉTAL DELTA ET DES ALLIAGES MÉTALLIQUES
(Société du)

Société anonyme au capital de un million quinze mille francs, dont le siège social était 46, rue des Moines, à Paris, dissoute par l'assemblée générale du 19 décembre

1898. — *Liquidateurs* : MM. H. Renard, 8, boulevard Malesherbes, et Blot, avocat, 23, Chaussée d'Antin, à Paris.

MÉTAL A LA REINE (Société anonyme du)

En liquidation : *Liquidateur* : M. Alfred Genasi, 27, rue Bleue, Paris.

MÉTAUX (Société anonyme des)

Siège social, 11, rue Godefroy-Cavaignac, à Paris. — La liquidation amiable de la Société a été prononcée par l'assemblée générale du 30 décembre 1896, qui a nommé MM. Jules Veret et Gaston Chailus, liquidateurs.

MÉTAUX (Compagnie auxiliaire des)

En liquidation. — *Liquidateur* : M. Bourgeois, 66, rue de Rivoli, à Paris.

MÉTROPOLE
(Compagnie d'assurances sur la vie à primes fixes La)

80 fr. par action, 1re rép. (1890), 14 fr. 02 par action, 2e et dernière rép., février 1896, au siège de la liquidation, 9, rue d'Antin, Paris.

MEUNERIE FRANÇAISE
(Sociétés d'assurances mutuelles La)

40 °/₀ aux obligataires (février 1895) ; 25 fr. par oblig., 2e rép. (août 1895), 20 fr., par oblig. (mai 1896). — Au siège de la liquidation, 6, place du Louvre.

MEUSE
(Chemin de fer de la)

60 fr. par action privée (janvier 1882), chez M. Delloye, à Bruxelles.

MEVOLHON ANATOLE (changeur)

5 fr. 33 °/₀, unique rép. (juillet 1893). — *Syndic* : M. Bernard.

MINERAIS DE WALLENAR

25 fr. par oblig., plus 4 fr. 70 pour coupons (octobre 1883). — Rue de Grenelle-Saint-Germain, 76.

MINES DE COMBERIGOL

25 °/₀, 1re rép. (août 1890). — *Liquidateur* : M. Regaud.

MINES DE CUIVRE D'ALOSNO
(Société des)

Remboursement à 500 fr. par titre des oblig. de 1er rang hypothécaires (juillet 1894). Rép. aux oblig. de 2e rang hypothécaires : 1re rép., 140 fr. par oblig. (juillet 1894) ; 2e rép., 60 fr. par oblig. (septembre 1894) ; 3e rép., 40 fr. par oblig. (novembre 1894). — Aux guichets de la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat.

MINES DE DIAMANTS DU CAP

860 fr. 825 par action, 1re rép. (novembre 1887) ; 589 fr. 485 par part de fondateur, 1re rép. (novembre 1887) ; 227 fr. par action, 2e rép. contre coupons, 9 et 10 (février 1888) ; 356 fr. par part de fondateur ; 2e rép. (février 1888) ; 82 fr. 892 par action contre coupons nos 11 et 12, 3e rép. (mars 1888) ; 146 fr. 281 par part de fondateur, 3e rép. (mai 1888), rue de Châteaudun, 57.

MINES DE DIAMANTS
(Compagnie Franco-Africaine des)

32 fr. 50 par action, 2e et dernier dividende (novembre 1893). — Au siège social, 44, rue Lafayette, Paris.

MINES EL GALAYO (Société nouvelle des)

Siège social, 13, rue Caumartin, à Paris. — Capital social : Un million huit cent mille francs. — La Société constituée le 10 septembre 1892, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 5 novembre 1896. — MM. Chaubet, Mialane, Massart, Forestier et Boyan, administrateurs de la Société, sont nommés liquidateurs.

MINES DE FER DE LA MANCHE

Société anonyme, dont le siège était 63, rue de Provence. — *Liquidateur* : M. E. Navarre, 61, rue Petits-Champs, à Paris.

MINES ET FONDERIES DE HAFNA

Echange des actions et oblig. (juin 1895). — *Liquidateur* : M. Philippe Bautz, 15, rue Victor-Massé, Paris.

MINES DE LA HAUTE-DORDOGNE

6 fr. par action, unique rép. (avril 1882). — M. Schmitz, rue d'Antin, 23.

MINES DE DIÉLETTE

1 fr. 82 °/₀, 1re rép. (novembre 1884), rue de Provence, 63.

MINES DE KEF-OUM-THÉBOUL
(Compagnie des)

50 fr. par action, 1re rép. (juin 1895) ; 30 fr. par action, 2e rép. (décembre 1895) ; 30 fr. par action, 3e rép. (novembre 1896) ; 15 fr. par action, 4e rép. (janvier 1898), — Au siège social, 62, rue Grignan, à Marseille.

MINES DE MALACCA (Compagnie des)

Siège social, 3, rue de Grammont, Paris. — Capital social : Cinq cent mille francs. — La dissolution de la Société a été prononcée par l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 1896, qui a nommé comme liquidateurs les membres du Conseil en exercice.

MINIÈRE DU MAROS (Société anonyme)

Siège social, 175, rue Saint-Honoré, Paris. — Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 25.000 actions de 500 fr. — En liquidation. La Société avait été constituée en janvier 1892, par acte

déposé au greffe du Tribunal de commerce. Les administrateurs étaient : MM. Rouisson, G. Eude, de Grandmaison, Lhomme, Rémaury.

MINES DE NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(Société d'exploitation des)

10 fr. par action, 1re rép. (juillet 1898). — Au Comptoir national d'escompte, 14, rue Bergère.

MINES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
(Société générale des)

1° en espèces 2 fr. 50 par action ancienne ; 2° en titres : 15 °/° en actions de la Société d'exploitation des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie, soit trois actions de cette Société pour 20 actions de la Société en liquidation unique répart. (mars 1893), 60, rue de Provence. — *Liquidateur* : M. Le Gonidec de Kerdaniel.

MINES D'OR D'ABOSSO (Compagnie des)

Dont le siège social était 4, rue Drouot, et au capital de deux millions cinq cent mille francs, dissoute par l'assemblée générale du 17 novembre 1898.

MINES D'OR DU CIBAO (Compagnie française des)

Société anonyme. Siège social, 18, rue Laffite. — Capital social : Quatre cent mille francs. — Par délibération du 14 décembre 1896, la Société a été déclarée dissoute. — *Liquidateurs* : MM. Georges Gillard, 17, rue Laffitte ; Lothaire Lœwenbach, 15, rue Rossini. — La Société avait été constituée en février 1896, par acte déposé chez Me Segond, notaire ; les administrateurs étaient : MM. G. Gilliard, L. Lœwenbach, J. Braconnier et A. Strauss.

MINES D'OR DE MOZAMBIQUE
(Compagnie française des)

Siège social, 19, rue Scribe, Paris. — Capital social : Cent mille francs. — La Société, constituée le 17 février 1895, a été déclarée en dissolution par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1896, qui a nommé comme liquidateur le Conseil d'administration en exercice. — L'assemblée générale du 27 mars 1897 a donné aux liquidateurs quitus et décharge définitive de leur gestion.

MINES D'OR D'OURO-FALLA (Société anonyme des)

Siège social, 4, rue Chauchat, à Paris. — Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs. — Constituée le 22 décembre 1896, dissoute le 9 août 1898. — *Liquidateurs* : MM. de Carrère, Feuillas, Jouffrain.

MINES D'OR DU SINNAMARY (Compagnie des)

Société anonyme au capital de un million cinq cent mille francs, dont le siège social était 60, rue de Provence. — *Liquidateur* : M. J. Berge, 66, rue de la Victoire.

MINES D'OR DE L'URUGUAY
(Compagnie française des)

Siège de la liquidation, 47, rue Cambon, à Paris. — Capital social : Quinze millions de francs. — *Liquidateur* : M. René Vercken, 47, rue Cambon.

MINES D'OR DE WATANA (Société annyme des)

Siège social, 12, rue Saint-Georges, Paris. — Capital social : Deux millions cent dix mille francs. — Conseil d'administration : MM. Henri Bonnaud, Henri Jacob, Van Brock, Albert Del Perto, Achille Luc, Alexandre Legrand et Eugène Paz. — MM. Van Brock et Jacob, administrateurs, ont été poursuivis en police correctionnelle.

MINERAIS DE RIO TINTO
(Compagnie d'exploitation des)

270 fr., dont 250 en actions de la Société des produits chimiques de Marseille, l'Estaque (échange de 2 actions, Cie d'exploitation des minerais de Rio-Tinto contre une de Marseille-l'Estaque, 1re rép.; 20 fr. par action (juillet 1898, 2e rép. — Chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, banquiers, 56, rue de Provence.

MINES ET USINES DE CUIVRE DE VIGSNAES

4 fr. 25 par action pour solde (mars 1898). — A la Caisse commerciale française, 4, rue Le Peletier, à Paris, ou chez M. Rosseëls, agent de change, 237, avenue du Commerce, à Anvers.

MINES ET USINES DE VERCIA (Jura)
(Compagnie des)

Siège social, 12, rue Lamennais, à Paris. — Capital social : Cent cinquante mille francs. — Société anonyme, constituée le 15 août 1891. — Déclarée en dissolution par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 21 décembre 1895. — M. Léopold Gaulet, 62, rue Saint-Lazare, a été nommé liquidateur.

MINES DU VENEZUELA
(Société d'exploitation des)

1.900 fr. par action (décembre 1890) ; 17 fr. par action, dernière rép. (avril 1892). — Société de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme.

MINES DE VILLAGUTIERREZ

15 fr. par oblig. 1re rép. (avril 1887 ; 20 fr. par oblig. (juillet 1889). — *Liquidateur* : M. Gillet.

MINIÈRE DE LA PROVINCE D'ALMÉRIA
(Société)

3 50 °/₀, soit 7 fr. par oblig., 1re rép. (mars 1891). — *Liquidateur* : M. Graux, 9, rue du Pont-Neuf.

MINOTERIES FRANÇAISES

87 50 par action (avril 1887). — *Liquidateur* : M. Moreau.

MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE (Société générale)

Siège social, 12, place Vendôme. — Capital social. Deux cent mille francs. — Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris, le 9 avril 1887. — La Société a été dissoute par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 novembre 1896. M. Langlois, demeurant 12, place Vendôme, a été nommé liquidateur amiable.

MOKA-ROBERT A BASE DE MALT
(Société française du)

Société anonyme au capital de cinquante mille francs, dont le siège social était 11, rue Cauchois, à Paris, dissoute le 15 décembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. Neumeier et Lévy.

MONNAIE (La)

100 fr. par action, 1re rép. (décembre 1890) ; 100 fr. par action, 2e rép. (mars 1891) ; 50 fr., par action, 3e rép. (mai 1891) ; 100 fr. par action, 4e rép. (juin 1891) ; 100 fr. par action, 5e rép. (septembre 1891) ; 50 fr. par action, 6e rép. (décembre 1891) ; 50 fr. par action, 7e rép. (février 1892). — Au siège social, 58, rue Taitbout.

MONCEY (Les)

36 01 %, unique rép. — *Syndic* : M. Barboux.

MONDE-ACCIDENTS

60 fr. par action, 1re rép. (décembre 1886).

MONITEUR FINANCIER, SOCIÉTÉ REY ET Cie

12 39 %, unique rép. (novembre 1892). — *Syndic* : M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain.

MOTEURS A GAZ FRANÇAIS (Société nouvelle des)

Société anonyme au capital de deux millions de francs, dont le siège social était 40, rue Laffitte, à Paris, dissoute par l'assemblée générale du 12 janvier 1899. — *Liquidateurs* : MM. Calvé, 5, rue de Sontay, et Allaire, 40, rue Laffitte, à Paris.

MOTEURS GAZOGÈNES (Système Bénia)
(Société des)

Société anonyme au capital de un million deux cent cinquante mille francs. — En liquidation, dont le siège était 15, rue du Louvre, à Paris. — Fonds de commerce et brevets vendus le 5 juillet 1898 pour 150.000 fr. — *Liquidateur* : M. Linol.

MOULINS DE PANTIN

15 fr. par action, rép. unique (janvier 1888). — *Liquidateur* : M. Moreau.

NAVIGATION

20 %, unique rép. (mars 1889. — *Syndic* : M. Châle.

NAVIGATION HAVRE-PARIS-LYON
(Compagnie de)

45 fr. par action, 1re rép. (janvier 1894), contre remise du coupon n° 11 ; 25 fr. par action contre remise du coupon n° 12, 2e rép. (mai 1894) ; 10 fr. bruts par action contre remise du coupon 13, 3e rép. (janvier 1895) ; 12 fr. par action, 4e rép. (janvier 1898), titres estampillés. — Aux caisses du Crédit lyonnais et du Comptoir d'escompte.

NAVIGATION A VAPEUR
(Compagnie Parisienne de)

4 fr. 95 %, unique rép. (septembre 1895) (créanciers). — *Syndic* : M. Pinet.

NANTAIS
(Chemins de fer)

280 fr. par oblig. plus les intérêts depuis 1882. — Au Crédit algérien.

NEUILLY
(Société coopérative des Cochers)

16 80 %, unique rép. (mai 1890). — *Syndic* : M. Planque.

NISET
(Caisse d'Epargne des Communes de France)

5 71 %, unique rép. (juillet 1890). — *Syndic* : M. Beaugé.

NORD-EST
(Chemins de fer du)

30 fr. par action, 1re rép. (février 1890) ; 15 fr. par action, 2e rép. (août 1890. — 14, rue de la Victoire.

NORMANDS
(Chemins de fer)

Obligataires déchus de leurs droits, 13, rue de Londres.

NOUVELLE COMPAGNIE IMMOBILIÈRE

5 fr. par action. 1re rép. (janvier 1891). 2 fr. 75 par action, 3e et dernière rép. (décembre 1893). Au Crédit Mobilier, 15, place Vendôme.

OMER DECUGIS ET FILS ET Cie (Société)

100 fr. action, premier dividende (avril 1892). 53 fr. 75 par action, deuxième et dernier dividende (décembre 1892). — *Liquidateur* : M. Moreau, 60, rue de Provence.

OMNIBUS DE MARSEILLE

20 % 1re rép. (mai 1887) ; 7 20 % 2e et dernière rép. (août 1888). — *Syndic* : M. Sauvalle.

OMNIUM MARSEILLAIS

4e rép. d'une action Cie française de l'Afrique occidentale par multiple de 15 omnium plus 12 50 par omnium, 5 par action (mai 1885). A l'Agence du Comptoir d'Escompte à Marseille.

ORFÈVRERIE (Société anonyme l')

1 38 °/₀ unique rép. (avril 1893). — *Syndic* : M. Hécaen.

ORGUES ALEXANDRE

2 50 °/₀ 1re rép. (novembre 1882); 1 50 °/₀ 2e et dernière rép. (décembre 1885). — *Syndic* : M. Lissoty.

ORIENT-ASSURANCES

Société anonyme d'assurances maritimes, dont le siège social était à Marseille, dissoute du 30 mars 1898. — *Liquidateur* : M. Ottaviani.

ORLÉANS A CHALONS

14 °/₀ obligation, 1re rép. (avril 1889) ; 2 °/₀ 2e rép. (novembre 1891) ; 14 °/₀ 3e rép. (janvier 1893) ; 6 93 °/₀ 4e rép. (octobre 1893) ; créanciers. — *Syndic* : M. Chevillot.

ORLÉANS A ROUEN (Nord)

12 98 °/₀, soit 14 °/₀ 1re rép. au profit des porteurs d'obligations qui n'ont pas produit à la faillite d'Orléans-Châlons. — *Syndic* : M. Sauvalle.

ORLÉANS A ROUEN (Sud)

15 °/₀ 1re rép.; 10 °/₀ 2e rép.; 5 °/₀ 3e rép.; 9 °/₀ 4e rép.; 1 64 °/₀ 5e et dernière rép. (mars 1889). — *Syndic* : M. Sauvalle.

ORNANO (Société coopérative de Cochers)

22 25 °/₀ (juillet 1890) unique rép. — *Syndic* : M. Planque.

OS DE PARIS

13 95 °/₀ unique rép. (août 1888). — *Syndic* : M. Cotty.

OSTENDE A ARMENTIÈRES

20 fr. par bon bleu ; 20 fr. 66 par bon jaune (janvier 1882). Au siège social.

OUVRIERS CIMENTIERS RÉUNIS (Société des)

9 69 °/₀ unique rép. (décembre 1892). — *Syndic* : M. Hécaen.

PALAIS BONNE NOUVELLE (Société anonyme du)

Au capital de un million six cent mille francs, dont le siège était boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris. — *Liquidateur* : M. E. Lévy, 51, rue d'Hauteville, à Paris.

PANIFICATION GÉNÉRALE (Société anonyme)

18 39 °/₀ unique rép. (février 1892), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Lissoty, 33, rue Saint-André-des-Arts.

PANORAMA FRANÇAIS (Société anonyme du)

11 47 °/₀ unique rép. (juin 1893). — M. Manger, 66, rue de Valois.

PANORAMA DE L'HISTOIRE DU SIÈCLE 1789-1889

Siège social, 23, rue de Tocqueville, Paris. — Capital social, quatre cent mille francs. — Liquidation du 27 décembre 1895. — *Liquidateurs* : MM. Hauch, Plass, Rishoffer, Gervex.

PANORAMA DE LOURDES

10 °/₀ 1re rép. (septembre 1887) ; 20 °/₀ 2e rép. (novembre 1887) ; 25 °/₀ 3e rép. (janvier 1888) ; 44 52 °/₀ 4e et dernière rép. (avril 1888). — *Syndic* : M. Destrez.

PANORAMA DE MARIGNY

0 96 °/° unique rép., créanciers (décembre 1893). — *Syndic* : M. Lesage, 48, rue Jacob.

PANORAMA LE VENGEUR (Société anonyme du)

300 fr. par action, 1re rép. (mars 1894) ; 200 fr. par action 2e rép. (décembre 1894). Au siège de la liquidation. Pavillon des Ambassadeurs (Champs-Elysées).

PARFUMERIE (Cie Française)

30 °/₀ 1re rép. (novembre 1884) ; 15 19 °/₀ dernière rép. (janvier 1887). — *Syndic* : M. Heurtey.

PARFUMERIE VIARD

29 fr. 59 par obligation 1re rép. (février 1889), à la Société générale.

PARIS-CRÉDIT

50 fr. par action (décembre 1888). M. Lecat, 6, rue de Provence.

PARISIENNES (Voitures)

12 °/₀ 1re rép. — *Syndic* : M. Meys.

PASSY-NOUVEAU (Société anonyme)

2 11 °/₀ unique rép. (janvier 1892). — *Syndic* : M. Roucher.

PATES ET PAPIERS DE L'AIN

8 80 °/₀ unique rép. (août 1890). — *Syndic* : M. Heurtey.

PATES ALIMENTAIRES (Cie Parisienne des)

3 fr. 65 par action unique rép. (novembre 1890). — *Liquidateur* : M. Lougarre.

PAUL ROUSSEAU ET Cie. PRODUITS CHIMIQUES (Maison)

15 °/₀ 1re rép. (août 1898), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Raynaud, 2, quai de Gesvres.

PÊCHERIES FRANÇAISES EN TUNISIE (Société anonyme des)

Siège social, 13, rue de Turin, Paris. — Capital social, cent mille francs. — La Société a été déclarée en disso-

lation par l'assemblée générale des actionnaires du 10 janvier 1896. — Me L. de Rebel, avocat, 43, rue Saint-Georges, à Paris, a été nommé liquidateur.

PÊCHE ET DE NAVIGATION
(Société anonyme de)

40 °/₀ sur la valeur nominale des actions (janvier 1897), au siège de la liquidation. — *Liquidateur* : M. E. Fontaine, 27, rue Tronchet.

PEIGNAGE ET FILATURES DE LAINES
(Société française de)

12 °/₀ 1re rép. (avril 1894) (créanciers); 20 °/₀ 2e rép. (mai 1894) (créanciers); 10 °/₀ 3e rép. (novembre 1894); 10 89 °/₀ 4e et dernière rép. (mars 1896), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Baugé.

PERPIGNAN A PRADES

45 °/₀ 1re rép.; 5 0/0 2e rép.; 4 41 °/₀ 3e rép. (avril 1885), faill. close. — *Syndic* : M. Heurtey.

PETIT JOURNAL DU SOIR,
JOURNAL DU SOIR ET INDÉPENDANT

Millaud et Cie, 10 °/₀ 1re rep. (septembre 1887). — *Syndic* : M. Lissoty.

PETITE BOURSE
DE PARIS ET SALON DE PARIS

3 °/₀ 1re rép. (mars 1888); 2 25 °/₀ 2e et dernière rép. (juillet 1889). — *Syndic* : M. Bernard.

PETIT PRÉVOYANT, CHATELUS ET Cie
(Société du journal Le)

1 92 °/₀ unique rép. (septembre 1895) (créanciers). — *Syndic* : M. Bonneau.

PETITE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
ALPHONSE PIAGET ET Cie (Société de la)

6 39 °/₀ unique rép. (juin 1892). — *Syndic* : M. Manger.

PETITE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Société nouvelle de la)

10 °/₀ 1re rép. (mai 1891); 44 78 °/₀ 2e et dernière rép. (mai 1892). — *Syndic* : M. Destrez.

PETITS BOUILLONS (Société des)

19 27 °/₀ unique rép. (juin 1891). — *Syndic* : M. Roucher.

PÉTROLES DE GALICIE

3 31 °/₀ unique rép. (mai 1889). — *Syndic* : M. Rochette.

PÉTROLES (Société italo-française des)

3 98 °/₀ unique rép. (novembre 1885). — *Syndic* : M. Lamoureux.

PHOSPHATES DE L'AISNE ET DE L'ESCAUT

Société anonyme, dont le siège social était à Fresnoy-le-Grand, en liquidation judiciaire du 2 mars 1896. — *Liquidateur* : M. L. M. Braille.

PHOSPHATES D'ALGÉRIE (Société française des)

Siège social, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. — Capital social, un million de francs. — La Société a été déclarée en dissolution par l'assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 1896. M. Château, 19, rue Bleue, a été nommé liquidateur. — L'assemblée générale des actionnaires du 5 août a voté la clôture de la liquidation et donné au liquidateur quitus de sa gestion.

PHOSPHATES DU CHÉLIFF (Société anonyme des)

Siège social, 60, rue Caumartin, Paris. — Capital social, un million cinq cent mille francs. — *Liquidateur* : M. Choquart, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

PHOSPHATES DE FRANCE (Compagnie des)

Dont le siège social était 16, place Vendôme, à Paris. — En faillite du 3 juin 1898, close le 31 décembre 1898, pour insuffisance d'actif. — *Syndic* : M. Mauger.

PHOSPHO-GUANO

60 °/₀ 1re rép. (février 1883); 10 °/₀ 2e rép. (décembre 1883); 11 56 °/₀ 3e rép. (mai 1885). — *Syndic* : M. Barboux.

PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (Société La)

Remboursement des versements faits sur les actions, unique rép. (novembre 1898), chez M. Dumesny, 40, rue du Mont-Thabor.

PIERRES,
MATÉRIEL ET PRODUITS LITHOGRAPHIQUES

5 °/₀ 1re rép. (février 1888) 1 59 °/₀ 2e et dernière rép. (décembre 1889). — *Syndic* : M. Planque.

PLÂTRE PIERRE (Société anonyme du)

6 48 °/₀ unique rép., créanciers vérifiés et affirmés (janvier 1898). — *Liquidateur* : M. Ozeré, 2, rue Christine.

PLATRIÈRES DE SEINE-ET-OISE

10 °/₀ unique rép. (janvier 1886). — *Syndic* : M. Barboux.

POGGI ET Cie (Société)

1 70 °/₀ unique rép. (septembre 9). — *Suydic* : M. Beaugé.

POMPES FUNÈBRES DÉPARTEMENTALES
(Société générale des)

Société anonyme, siège social, 96, boulevard Magenta, à Paris. — Capital social, quatre cent mille francs. — En liquidation, par délibération de l'assemblée générale du 28 novembre 1896. — *Liquidateur* : M. Viallard, 92, rue de Richelieu, à Paris.

PONT, PORT ET QUAI DE GRENELLE

49 fr. 60 par action en 2 rép. — Rue du Colisée, 46.

PORCELAINE
(Société française pour la Fabrication de la)

5 82 unique rép. (février 1888). — *Syndic* : M. Cotty.

PORT D'IQUIQUE (Compagnie franco chilienne du)

Société anonyme au capital de cinq millions, dont le siège social était à Paris, 5, rue de la Boétie, en liquidation judiciaire. — *Liquidateur* : M. Levasseur, 2, rue Pasquier, à Paris.

PORT DE MARSEILLE

Voir *Compagnie Immobilière.*

PORT ET TERRAINS DE CADIX

0 39 °/₀ unique rép. (janvier 1882). — *Syndic* : M. Maillard.

PORTLAND-LAITIER (Société générale anonyme du)

Société au capital de quatre cent cinquante mille francs, dont le siège social était à Grenoble, 31, rue Lesdiguières, en liquidation judiciaire du 21 juin 1898. — *Lquidateur* : M. Barret.

PORTEURS DE LA MEUSE
(Compagnie ardennaise des)

Société anonyme, siège social, 82, rue d'Hauteville, à Paris. — En liquidation. M. L. Clément, liquidateur, 21 *bis*, rue de Paradis, à Paris.

PRESSE (Société du journal La)

8 06 °/₀ unique rép. (juillet 1894). — *Syndic* : M. Lissoty.

PROCÉDÉS CHIMIQUES POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER (Société d'exploitation de)

Société anonyme. Siège social, 55, boulevard Haussmann, à Paris. — Capital social, cinq cent mille francs. — En liquidation : M. Violet, liquidateur, 137, faubourg Saint-Denis, à Paris.

PROCÉDÉS HERMITE
(Société française pour l'exploitation des)

Siège social, 4, rue Drouot, Paris. — Capital social, cinq cent mille francs. — En liquidation par délibération de l'assemblée générale du 28 janvier 1897, en faillite du 11 juin 1828. — *Syndic* : M. Boucher, 1 *bis*, rue d'Hauteville, à Paris.

PRODUITS ALIMENTAIRES

9 48 °/₀ unique rép. (avril 1887). — *Syndic* : M. Cotty.

PRODUITS CHIMIQUES (Société nantaise de)

Société anonyme au capital de neuf cent mille francs, dont le siège social était à Rezé, dissoute à partir du 18 juillet 1898. — *Liquidateur* : M. Vachon.

PRODUITS CHIMIQUES D'ARGENTEUIL
(Seine-et-Oise)

7 fr. par obligation (juin 1897). — Chez M. de Rebel, avocat, 43, rue Saint-Georges, Paris.

PRODUITS CHIMIQUES DE COMINES ET D'ASNIÈRES

175 fr. par action (septembre 1891) ; 50 fr. par action, 2e rép. (septembre 1896). 30 fr. par action, 3e rép. (avril 1898). — Chez MM. Velay, Hentsch, Odier et Cie, banquiers, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

PRODUITS CHIMIQUES DE GENNEVILLIERS
(Manufacture de) Sommier et Cie

Société en commandite par actions, siège social, 9, rue du Nord, à Gennevilliers. — Capital social, huit cent mille francs. — Gérants : MM. C. et P. Sommier. — En liquidation par jugement du tribunal de commerce de la Seine, du 16 octobre 1896. — *Liquidateur* provisoire. M. Mauger, 16, rue de Valois. — 1re répartition en mars 1895, 5 0/0 ; 2e et dernière répartition en septembre 1898. 2 92 0/0.

PRODUITS CHIMIQUES DE LA MANUFACTURE DE JAVEL
(Société anonyme des)

25 76 °/₀ unique rép. (octobre 1892). — *Syndic* : M. Roucher.

PRODUITS CHIMIQUES DE CLICHY
(Société anonyme des)

12 12 °/₀ unique rép. (octobre 1892). — *Syndic* : M. Châle.

PRODUITS CHIMIQUES LE « STANNUM »

Société anonyme, siège social, 3, rue Honnet, à Clichy. — L'assemblée générale des actionnaires du 3 juin 1897 a prononcé à l'amiable la mise en liquidation de la Société. M. Paul Dufilhol a été nommé liquidateur.

PRODUITS CHIMIQUES DU MORVAN (Société de)

Dont le siège social était à Montreuillon, dissoute depuis le 18 octobre 1898. — *Liquidateurs* : MM. Courtois et et Sautereau.

PRODUITS POUR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE
(Société générale de)

Siège social, 36, rue Trévise, Paris. — Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 30 novembre 1896, a prononcé la clôture des opérations de la faillite pour cause d'insuffisance d'actif. — *Syndic* : M. Chardon, 11, rue Saint-Martin, Paris.

PRODUITS CHIMIQUES ODORIFÉRANTS
(Compagnie de)

300 fr. par action (novembre 1892). — Chez l'un des liquidateurs, M. Pierre Lefèvre, 131, rue Montmartre.

PRODUITS CHIMIQUES DU SUD-OUEST
(Société anonyme de)

11 80 par obligation, unique rép. (octobre 1892). — Chez M. Gillet, 97, rue de Richelieu.

PRODUITS DENTIFRICES
FERMIÈRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU SOUAK
(Société générale de)

1 87 °/₀ unique rép. (janvier 1893). — *Syndic* : M. Beaujeu, syndic, 14, rue Chanoinesse.

PRODUITS ORGANIQUES (Société française des)

Société anonyme au capital de deux cent mille francs, dont le siège était à Paris, 5, rue Victor-Massé, a été dissoute par jugement du Tribunal de commerce de la Seine, le 20 septembre 1898. — *Liquidateur* : M. Bourgeois, 66, rue de Rivoli, à Paris.

PRODUITS
RÉFRACTAIRES ET CÉRAMIQUES DE TURENNE

79 53 aux créanciers privil. 1re rép. (novembre 1883). Avenue Victoria, 7.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
(Guérin, Boutron et Cie)

63 fr. 75 par action, 1re rép. (janv. 1889) ; 20 fr. par action, 2e rép. (février 1889) 22 fr. 20 par action, 3e et dernière rép. (avril 1889). — Société générale.

PRODUITS RAOUL BRAVAIS

3 actions contre une de la Société Boutron, plus une soulte de 18 93 par titre. — M. Jolly, 69, rue de Chabrol.

PROGRÈS NATIONAL

65 fr. 1re rép. (février 1889), 65, rue Sainte-Anne.

PROGRÈS (Voitures)

46 40 °/₀ unique rép. (octobre 1888). — *Syndic* : M. Planque.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE (Ansart et Cie)

76 °/₀ rép. totale (avril 1885). — *Liquidateur* : M. Magnin.

PROTECTION (Accidents)

7 77 °/₀ unique rép. (avril 1887), faillite close. — *Syndic* : M. Ozéré.

PROVIDENCE

10 °/₀ complétant 100 °/₀ en 4 rép. (février 1889). — *Syndic* : M. Maillard.

PROVINCIALE-INCENDIE (Cie d'assurances La)

75 °/₀ 1re rép. aux créanciers admis au passif de la faillite sur les intérêts qui leur sont dus du chef de leurs créances (mai 1897),. 15 °/₀ 2e rép., (créanciers décembre 1898). — *Liquidateur* : M. Bourgeois, 66, rue de Rivoli.

PROVINCIALE-INCENDIE

60 °/₀ 1re rép. ; 20 °/₀ 2e rép. ; 10 °/₀ 3e rép. (septembre 1887) ; 10 °/₀ 4e rép. (janvier 1889). — M. Maillard.

PUBLICITÉ DES BILLETS DE CHEMINS DE FER
(Société de)

10 fr. par action 1re rép. (mai 1893). — *Banquiers* : MM. Boffinet et Cie, 61, rue des Petits-Champs.

PUBLICITÉ (Société Parisienne de)

12 50 par action 1re rép. (juin 1888). A la Société générale.

PULVÉRISATION DES MÉTAUX
(Compagnie française pour la)

Société anonyme au capital de quatre cent mille francs, dont le siège était 3, square de l'Opéra, à Paris, dissoute à partir du 29 mars 1898. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

PURIFICATION DES ALCOOLS
(Société européenne de)

Siège social, 46, rue Lafayette, Paris. — La Société a été dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 1896. M. Paul Schlesinger père, 54, rue Pierre-Charron, a été nommé liquidateur.

QUARTIER NEUF DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ

15 fr. par action unique rép. rue Béranger, 22.

QUARTIER NEUF DU LUXEMBOURG

62 25 par titre, 2e et dernière rép. 21, rue des Capucines.

RAFFINERIE FRANÇAISE

38 °/₀ 1re rép., 4 °/₀ 2e et dernière rép. (décembre 1885). — *Syndic* : M. Mercier.

RAYNAUD, BÉCHADE, GIRE ET Cie,
COMPAGNIE NATIONALE
DE CONSTRUCTION DE MATÉRIEL

9 89 °/₀ unique rép. (créanciers vérifiés et affirmés), (novembre 1892). — *Syndic* : M. Roucher.

RÉASSURANCE (La)

5 fr. par action, 1re rép. (juillet 1887) ; 3 fr. 2e rép. (mai 1888) ; 65 fr. par action, 3e rép. (janvier 1889) ; 2 fr. par action, 4e et dernière rép. (mai 1889). Rue de Provence, 62.

RÉASSURANCE (Cie française de)

5 fr. par action, (juin 1887); 3 fr. par action, 2e rép. (mai 1888); 65 fr. par action, 3e rép. (janvier 1889). — MM. Hench Fr. et Cie, rue de Provence, 60.

RÉGIONALE (La)

31 84 unique rép. (octobre 1889). — *Syndic* : M. Beaujeu.

RENTE INDUSTRIELLE

20 fr. par oblig. de 125 fr. et 60 fr. par oblig. de 375 fr. 1re rép. (novembre 1885); 20 fr. par oblig. de 125 fr. et 60 fr. par oblig. de 375 fr. 2e rép. (juillet 1886); 30 fr. par oblig. de 125 fr. et 90 fr. par obl. de 375 fr. 3e rép. (juillet 1887); 32 75 par oblig. de 125 fr. et 98 25 par oblig. de 375 4e et dernière rép. contre remise des titres. — *Liquidateur* : M. Gillet.

RENTE MUTUELLE

12 °/o 1re rép. (juin 1884); 22 89 °/o 2e et dernière rép. — *Syndic* : M. Baugé.

RENTE VIAGÈRE

3 fr. par action (janvier 1887). 1 75 par action dernière rép. (mars 1890). — *Liquidateur judiciaire*: M. Boivin, 28, rue Lacépède.

RESTAURANT ET DES CAVES DU CAFÉ ANGLAIS (Société du)

70 fr. par action (août 1893), 1re rép.; 15 fr. par action, 2e rép. 15 par action 3e rép. 13 50 par action 4e et dernière répartition (janvier 1898). — Au siège de la liquidation, 16, rue de Saint-Pétersbourg.

RÉUNION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE (Elie Deteur et Cie)

8 fr. par action, 1re rép. (avril 1891). 6 fr. par titre 2e rép. (janvier 1892). 6 fr. par action 3e rép. (2 mai) — Chez le liquidateur, 17, rue Cadet.

RHUM DES ILETS

Société anonyme au capital de cinquante mille francs, dont le siège était 6, rue de la Bienfaisance, à Paris, dissoute à partir du 21 mars 1898. — *Liquidateur* : M. E. Denin, 23, rue Tronchet.

RICHÉ ET Cie

Société universelle d'affichage et de publicité, dont le siège sociale était 21, rue Crois-des-Petits-Champs, à Paris; dissoute à partir du 18 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. Riché.

RIO-CORUMBER (en liquidation)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 27 avril courant. — Ordre du jour : Reddition de ses comptes par M. Mathieu; approbation des comptes de liquidation; décharge aux liquidateurs; nomination de la Compagnie lyonnaise des mines de plomb argentifère du Rio-Corumber, comme liquidateur, en remplacement de ceux en exercice.

ROTTEMBOURG (Sylvain), MANESCAU ET Cie (Denis)

4 22 °/o unique rép. (octobre 1894), (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic* : M. Ponchelet.

SAINT-ETIENNE A SAINT-BONNET

11 79 unique rép. (août 1889). — *Syndic* : M. Chevillot.

SAINT-NAZAIRE AU CROISIC

270 fr. par oblig. (coupon de janvier 1880 attaché. — Rue Laffite, 36.

SALINS D'ALGÉRIE

Titres échangés contre actions, Etablissement, Malétra et 17 50 espèces. — Rue Taitbout, 59.

SALVADOR (Chemin de fer du)

100 fr. par oblig. unique rép. (septembre 1882), payables en titres du gouvernement, sous déduction des coupons attachés aux titres (septembre 1882). — *Liquidateur* : M. Thomas d'Agiont, 46, rue Sainte-Anne.

SAMBRE FRANÇAISE CANALISÉE

14 fr. par action, 1re rép. (mars 1891. — Au siège social.

SCOTTISCH PETROLIUM (Limited)

0 71 °/o unique rép. (septembre 1882). — *Syndic* : M. Châle.

SCIE HÉLIÇOÏDALE

30 °/o 1re rép. (juin 1886); 5 32 °/o 2e et dernière rép. (mai 1890). — *Syndic* : M. Maillard.

SÉCURITÉ

25 °/o 2e rép. (août 1887. 25 50 °/o 3e et dernière rép. (septembre 1888. — *Syndic* : M. Roucher.

SEINE (Cie d'Assurances maritimes La)

30 fr. par action unique rép. (décembre 1890). — Dans les bureaux de la Vigie-Nouvelle, 6, place de la Bourse.

SEINE-ET-MARNE (Chemin de fer de)

60 °/o unique rép. — *Syndic* : M. Cousin.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU SELF-ALLUMEUR

Société anonyme au capital de trois cent vingt-cinq mille francs, dont le siège était à Paris, 10, rue du Bac, dissoute à partir du 6 décembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. J. de Vigan, C. Calvé.

SÉNÉGAL ET COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

18 actions libérées de nouvelle société pour 25 actions de l'ancienne. — A la Société marseillaise du Crédit industriel.

SEUDRE (La)

27 fr. par action 2e et dernière rép., rue Caumartin, 50

SIMON PHILIPPART (banquier)

3 69 °/₀ unique rép. (juillet 1892). — *Syndic* : M. Beaugé, rue de Seine, 43.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE COCHINCHINE ET CAMBODGE

8 32 °/₀ unique rép. (juillet 1887). — *Syndic* : M. Bonneau.

SOCIÉTÉ ANONYME CANCE

(Appareillages et éclairages électriques)

Au capital de huit cent cinquante mille francs, dont le siège social était 9, rue de Rocroy. — *Liquidateur* : M. N. Hinstin.

SOCIÉTE AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme constituée le 28 mars 1881 au capital de six cent mille francs, dont le siège était en dernier lieu, 29, rue de la Chapelle ; ladite Société qui avait pour objet l'acquisition d'immeubles en Algérie, leur exploitation et la vente de leur produit ; a été déclarée dissoute le 26 mars 1896. M. Louis Hatt, négociant, demeurant à Strasbourg, a été nommé liquidateur de la Société.

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLORATION DE PAKIM-WATAUX

Au capital de quatre cent mille francs, dont le siège social était 23, rue de Seine, a été déclarée dissoute par l'assemblée géuérale extraordinaire du 24 septembre 1898. — *Liquidateur* : le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ AGRICOLE

INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU SINU

Société anonyme au capital de huit cent mille francs, dont le siège était 47, rue Cambon, à Paris, a été dissoute par délibération de l'assemblée générale du 12 juillet 1898. — M. Gustave Gattelet a été nommé liquidateur.

SOCIÉTÉ ANONYME FINANCIÈRE ET COMMERCIALE INTERNATIONALE

Dont le siège était à Paris, 19, rue Lafayette, a été dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 1898. — *Liquidateur* : Me Constant Rousseau.

SOCIÉTÉ D'AULNOYE

POUR LA FABRICATION D'USTENSILES DE MÉNAGE

Dont le siège social était à Aulnoye. — En liquidation.

SOCIÉTÉ ANONYME DE GIRONDE ET CHARENTE

Dissoute par l'assemblée générale du 30 novembre 1891. — *Liquidateur* : Me Duguit, avoué à Libourne.

SOCIÉTÉ E. BÉROUX ET Cie

(Commerce de charbons)

35 29 °/₀ unique rép. (avril 1892). — *Syndic* : M. Bernard.

SOCIETE ANONYME DES MINES D'OR ET D'ARGENT DE CHOLUTÉCA

Au capital de cent cinquante mille francs, dont le siège était, 56, rue de Londres, dissoute par l'assemblée générale du 29 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. Sénéchal de la Grange.

SOCIÉTÉ DE CARBONISATION DE LA LOIRE, CARVÈS ET Cie

35 fr. par bon de liquidation impôt de 4 °/₀ à déduire, soit 33 60 nets par titre (juillet 1893). Au siège social, 87, rue Lafayette.

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME IMMOBILIÈRE

DE CAUTERETS

Au capital de deux cent mille francs, dont le siège social était à Lyon, rue Lanterne, 29, dissoute par la troisième chambre du tribunal civil de 1re instance de Lyon le 28 mai 1898. — *Liquidateur* : M. C. Deshayes, avoué à Lyon.

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION

DES PRODUITS DE LA GUYANE FRANÇAISE

L'assemblée générale des porteurs de parts a décidé le 25 août 1898 de dissoudre la Société. Comme il n'y avait ni actif ni passif, il n'a pas été nommé de liquidateurs.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

DU BOULEVARD DES CAPUCINES

Siège social, 2, rue Caumartin, Paris. — Capital social : trois cent mille francs. — Emission, le 6 mai 1890, de 22.000 obligations foncières de 500 fr. 3 0/0. — Société dissoute par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 1892. — *Liquidateur* : M. Linol, O, 28, boulevard Saint-Denis.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE FRANCE

(Ancien Comptoir général de commission)

25 °/₀ 1re rép. (décembre 1883) ; 10 °/₀ 2e rép. (mai 1887). 15 °/₀ 3e rép. (février 1891). 3 53 °/₀ 4e et dernière rép. (janvier 1892). — *Syndic* : M. Pinet.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

100 fr. par action, 1re rép. août 1895 ; 125 fr. par action, 2e rép. janvier 1896, à la Banque transatlantique, 6, rue Auber.

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE

POUR LA FABRICATION DES GLACES, BOISSONS GAZEUZES ET VENTE DE BIÈRE

Société anonyme au capital de deux cent mille francs, ayant eu son siège à Nice, rues Diderot et Rouget-de-l'Isle, dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 janvier 1898. — *Liquidateurs* : MM. Amalbert et Semeria.

SOCIÉTÉ D'ÉCHANGE ET DE CAPITALISATION

Société anonyme au capital de deux cent cinquante mille francs, dont le siège était à Paris, 15, rue de Châteaudun, déclarée en faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 3 juin 1898. — *Syndic* : M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain.

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE
DE SAINT-ROMAIN DE COLBOC

Dont le siège administratif était au Havre, 25, rue de Montivilliers. Répartition en 1898 : 0.999.

SOCIÉTÉ DE L'ÉLECTROLYSE

Liquidateur : M. Ledied, 52, rue Blanche.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ET DE CONSTRUCTION DE MARCHÉS

100 fr. par action 1re rép. (mars 1892). 100 fr. par action 2e rép. (mars 1893) ; 100 fr. par action 3e rép. (mars 1894). Au siège de la liquidation, 26, rue Philippe-de-Girard.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE TABACS

Société anonyme au capital de cinq cent mille francs, dont le siège était à Paris, 54, rue Lecourbe. — *Liquidateur* : M. L. Clément, 21 bis, rue de Paradis, à Paris.

SOCIÉTÉ D'EXPORTATION
DES PRODUITS FRANÇAIS

Siège social, 17, rue d'Athènes, Paris. — Capital social : huit cent mille francs, divisés en 8.000 actions de 100 fr. — Objet de la Société : La création, dans les principaux pays, de dépôts de catalogues et de tarifs de producteurs français. — Ouverture de la faillite : 23 juin 1897. — M. Boussard, 42, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, a été nommé syndic provisoire.

SOCIÉTÉ FERMIÈRE ANONYME
DES MINES DE HOUILLE DES TOUCHES (Loire-Inférieure)

Dont le siège était aux Touches, dissoute à partir du 28 octobre 1897, déclarée en faillite le 11 mars 1898. — *Syndic* : M. Castex.

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DU RIO-SINU

Société anonyme au capital de quatre-vingt-trois mille francs, dont le siège était, 47, rue Cambon, à Paris, a été dissoute par délibération de l'assemblée générale du 12 juillet 1898. — M. Gustave Gattelet a été nommé liquidateur.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS

Porteurs d'actions entièrement libérées : 40 fr. par action 1re rép. (janvier 1889) ; 20 fr. par action 2e rép. (mars 1890) ; 10 fr. par action 3e rép. (novembre 1893) ; 5 fr. par action, 5e rép. (mars 1895). — *Un des liquidateurs* : M. Eugène Navarre, 61, rue des Petits-Champs,

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET AGRICOLE DE LA BASSE-EGYPTE

8 fr. par oblig., 1re rép. (juillet 1895) ; 13 50 par oblig., 2e rép., (janvier 1897) ; 3 75 par oblig., 3e et dernière rép. (septembre 1897). Au siège social, rue du Colisée, 34.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE CALÉDONIENNE

3 28 % unique rép. (février 1886) — *Syndic* : M. Pinet.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE MONTROUGE

2e rép. de 6 fr. par bon de 125 fr. (juin 1888) ; 3e rép. de 10 fr. par bon (juillet 1889) ; 30 fr. par bon de 125 fr. 4e rép. (juillet 1894). 20 fr. par bon de liquidation, 5e rép. (juillet 1895) ; 15 fr. par bon de liquidation, 6e rép., (août 1896) ; 14 60 par bon de liquidation, 7e et dernière répartition (avril 1897) ; 20 fr. par bon de jouissance, 1re rép. (mai 1898). Au siège social, 53, rue Périer, au Grand-Montrouge (Seine). — *Liquidateur* : M. Ravetez.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Liquidateur : M. L. Lierron, avocat, 28, rue Saint-Lazare, à Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE ANONYME
D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATION A MADAGASCAR

Dont le siège social était à Paris, 23, rue d'Anjou, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1898.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE ET DE CHANGE

5 50 %, 1re rép. (juillet 1897) ; 1 01 %, 2e et dernière rép. (juin 1898) ; créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LA COTE D'IVOIRE

Société anonyme au capital de un million de francs. Dont le siège social était, 54, rue de Paradis, à Marseille, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 1898. — *Liquidateurs* : MM. Frisch de Fels et Léon Roger.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉPARGNE
J. ESCUYER ET Cie

Siège social, 47, rue Le Peletier. — Cette Société a été mise en liquidation le 4 mai 1896. MM. J. Escuyer, A. Rainbaux et L. Blanchard, ont été nommés liquidateurs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES INDUSTRIELLES, AGRICOLES ET COMMERCIALES

Société civile par parts, au capital de un million de francs, dont le siège social était 13, rue Drouot, à Paris.

— M. Weysset de Comy, directeur fondateur de cette Société, a été arrêté le 15 novembre 1898, sous la prévention d'escroquerie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACÉTYLÈNE ET LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DU CARBURE DE CALCIUM

Dont le siège social était à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 17, a été déclarée dissoute par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 18 octobre 1898. — *Liquidateur* : M. Tricheux, 66, boulevard Saint-Germain, à Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE FABRICATION DES CORPS CREUX (système Ehrhardt)

Société anonyme au capital de cinq millions de francs, ayant eu son siège à Paris, 11, place de la Madeleine; a été dissoute par l'assemblée générale du 30 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. Le Sueur.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU LYSOL

Société anonyme au capital de sept cent mille francs, dont le siège social était à Paris, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 1898. — *Liquidateur* : M. Gustave Pinta, au siège social.

SOCIÉTÉ FRANCO-HAÏTIENNE

D'ÉTUDES INDUSTRIELLES ET DE TRAVAUX PUBLICS

Siège social, 49, rue Taitbout, Paris. — Capital social : deux cent cinquante mille francs. — La Société a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 juin 1897, qui a nommé comme liquidateur M. Louis Ewald, administrateur-délégué de la Banque nationale d'Haïti.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIENNE

Remboursement des oblig. de ladite Société à raison de : oblig, 4 °/₀, 140 fr. + 2 50 intérêts; oblig. 5 °/₀, 475 fr. + 2 07 intérêts, janvier 1893. — Remboursement du solde sous forme de bons de liquidation : oblig. 4 °/₀, 10 30; oblig. 5 °/₀, 27 92, janvier 1896. Au siège de la Compagnie algérienne, 11, rue des Capucines, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

10 °/₀ 1re rép. (juin 1892), 8 67 °/₀ 2e et dernière rép. (juin 1893). — *Syndic* : M. Lupy.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉTUDES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES POUR LA CHINE ET L'INDO-CHINE

Société anonyme au capital de cinq cent mille francs, réduit à deux cent cinquante mille francs par le remboursement de 250 fr. par action, dont le siège social était 35, rue Saint-Lazare, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 1898. — *Liquidateur* : M. G. Raveau.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANCO-BELGE

Dont le siège social était à Paris, 6, cité d'Antin, dissoute à partir du 23 novembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. Dejaux et Mercier.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES HYDROCARBURES

Société anonyme au capital de un million cinq cent mille francs, dont le siège social était 64, rue de la Victoire, dissoute par l'assemblée générale du 18 mai 1898. — *Liquidateur* : M. Marotte Georges.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE MÉTALLURGIE

40 fr. par action 1re rép. (mars 1886); 7 50 par action 2e rép. (juillet 1887), 46, rue des Petits-Champs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ESCOMPTE

22 18 °/₀ unique rép. — *Syndic* : M. Beaugé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE

4 80 °/₀ 2e et dernière rép. (janvier 1885.) — M. Heurtey, 40, rue du Luxembourg.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE COMMERCE (Moitessier, Neveu et Cie)

50 fr. par action, 1re rép. (novembre 90); 50 f.. par action, 2e rép. (décembre 1891); 30 fr. par action, 3e rép. (octobre 1892). — *Liquidateur* : M. Edmond Moreau.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE D'AMEUBLEMENT

17 85 °/₀, 1re rép. (février 90). — *Syndic* : M. Roucher.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASSURANCES

20 °/₀ 1re rép. (juillet 1892); 2 fr. 13 °/₀, 2e et dernière rép., créanciers (juin 1893). — *Syndic* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES (En liquidation)

8 64 par action (nominative ou au porteur), 1re rép. Aux caisses du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire.

SOCIÉTÉ GEORGES DELAPORTE

20 fr. par action et 6 25 pour intérêt (octobre 1868). Rue des Bourdonnais, 33.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE D'EXPORTATION ET D'ÉLEVAGE

Société anonyme au capital de cinq cent mille francs, dont le siège était à Paris, 9, avenue d'Eylau. En faillite du 20 décembre 1898. — *Syndic* : M. Faucon, 16, rue Lagrange, à Paris.

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE ET MÉTALLURGIQUE DES ASTURIES

Société en commandite par action sous la raison sociale Ch. Bertier et Cie, puis sous la raison Marteville et Cie. En faillite. — Unique répartition en juin 1898 : 60 0/0. — *Syndic* : M. Maillard, 3, boulevard Saint-André, à Paris.

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE DE LA RICAMARIE

20 fr. par action nominative et 19 fr. par action an porteur (mars 1888).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE DES BELLES-FEUILLES

1 75 °/₀, unique rép. (avril 1888). — *Syndic* : M. Planque.

SOCIÉTÉ D'IMMEUBLES BOULEVARD MONTMARTRE ET RUE DROUOT

Ayant eu son siège social 20, boulevard Montmartre. En liquidation.

SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES DU LUXEMBOURG

Société anonyme au capital de un million deux cent mille francs, ayant eu son siège social à Paris, 50, rue du Luxembourg. En faillite.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

De crédit hypothécaire de la ville d'Hyères, dissoute depuis le 14 décembre 1894. — *Liquidateurs* : MM. Rouget et Monod.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE MONTMARTRE
(Société anonyme en liquidation)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 31 mars 1897, a prononcé la clôture des opérations de la faillite pour cause d'insuffisance d'actif.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'ORAN

Société anonyme au capital de deux millions, dont le siège était à Paris, 7, rue d'Isly, dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1898. — *Liquidateur* : M. H. Prestat.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA PROVIDENCE

Société anonyme dont le siège était à Angers, 35, rue Saint-Léonard, dissoute à partir du 10 juillet 1898. — *Liquidateur* : M. Pairault.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES PYRÉNÉES

Société anonyme au capital de six cent cinquante mille francs, dont le siège social était à Bruxelles, 89, rue Sallait, dissoute à partir du 19 juillet 1898. — *Liquidateur* : M. A. Devaux, à Paris.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE DE CLICHY

Liquidateurs : MM. Schreyer, Melays, Gaillot.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE BOIS ET DE PAVAGE EN BOIS

3 fr. 62 °/₀, unique rép., créanciers vérifiés et affirmés (décembre 1894). — *Syndic* : M. Roucher.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES MÉTAUX

40 °/₀, 1re rép. (juillet 1892) ; 3 fr. °/₀, 2e rép. (février 1893) ; 7 70 °/₀, 3e et dernière rép. (septembre 1896) créanciers vérifiés et affirmés. — *Liquidateur* : M. Levasseur, 23, rue Pasquier, Paris.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE COMMISSION ET DES TISSUS ET PASSEMENTERIES A. GOUJON

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 15 juin 1897, a prononcé la faillite de la Société industrielle de commission et des tissus de passementeries A. Gonjon. Société anonyme au capital de deux cent mille francs, dont le siège social est à Paris, rue des Petits-Hôtels, 25. — *Syndic* : M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE

4 31 °/₀, unique rép. (mai 1890). — *Syndic* : M. Beaujeu.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU LIÈGE ET DE SES PRODUITS

40 °/₀, 1re rép. (juin 1887) ; 15 61 °/₀, 2e et dernière rép. (février 1889). — *Syndic* : M. Beaujeu.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES LESSIVES BRONTINI

Société anonyme au capital de cent mille francs, dont le siège social était 7, rue Martel, a été déclarée dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 21 novembre 1898. — *Liquidateurs* : MM. Ed. Aron et M. Lambert.

SOCIÉTÉ KÉBAO

Société anonyme au capital de 6 millions. dont le siège social était à Paris, 19, avenue de l'Opéra. En liquidation.

SOCIÉTÉ LETROTEUR, BOUVARD ET Cie

Société en commandite par actions, au capital de quatre cent mille francs, dont le siège était à Paris, 83, boulevard de Charonne, a été dissoute par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 11 janvier 1898. — *Liquidateurs* : MM. Letroteur et Bouvard, gérants et Gautherin, expert-comptable.

LIGNES FERRÉES DES ALPES, GRAND SAINT-BERNARD, COL DE TENDE (Société des)

Société anonyme ayant eu son siège social à Paris, 12, rue Léonie et 50, rue Saint-Georges. Mise en liquidation judiciaire.

SOCIÉTÉ MÉDOPATHIQUE

37 40 par action entièrement libérée et 28 05 par action libérée de 375 fr., unique rép. (février 1890). — *Liquidateur* : M. Messein, 28, rue Chalgrin.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE CUIVRE

20 fr. par action, 3e rép. (août 1882). 12, rue Elzévir.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE D'OUTREAU

Siège social 22, rue Dutertre, à Boulogne-sur-Mer. — Capital social : Cent cinquante mille francs, entièrement libérés. En liquidation.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE PARISIENNE

25 %, 1re rép. (décembre 1885); 15 49 %, 2e et dernière rép. (juillet 1889). — *Syndic* : M. Maillard.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE TARN-ET-GARONNE

26 99 %, unique rép. (janvier 1891). Pour les obligations de la 1re série, nos 1 à 5.000, à 2 fr. 25. par titre (unique rép.); et pour les oblig. de la 2e série, nos 5.001 à 10.000, à 4 fr. par titre (2e et dernière rép. (porteurs d'oblig. hypothécaires) (mai 1895). Chez M. Quichaud, 96, rue de Rivoli, Paris.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE LA VIENNE

20 fr. par action, 1re rép. (mars 1886); 20 fr. par action, 2e rép. (septembre 1888); 17 fr. par action, 3e rép. (octobre 91); 6 fr. par action, 4e rép. (octobre 92); 6 fr. par action, 5e rép. (octobre 1893); 15 fr. par action, 6e rép. (décembre 1895); 25 fr. par action (juillet 1897), 7e rép. Au siège de la liquidation, 45, rue de Constantinople, Paris.

SOCIÉTÉ MOBILIÈRE DE CRÉDIT

34 fr. 91 %, unique rép. (mars 1893). — *Syndic* : M. Chardon.

SOCIÉTÉ MUTUELLE DES REPORTS

60 fr. par action, 1re rép. (août 1885); 50 fr. par action, 2e rép. (septembre 1885; 93 75 par action, 3e rép. (juin 1886). A la Banque d'escompte.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT (Société anonyme)

Au capital de cinq cent mille francs, dont le siège était à Paris, 2, rue Blanche, dissoute par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1897. — *Liquidateur* : M. A. Blot, 23, Chaussée d'Antin, à Paris.

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION DE CONCARNEAU

Société anonyme au capital de cinquante-cinq mille francs, dont le siège social était à Concarneau, dissoute depuis le 20 octobre 1898. — *Liquidateur* : M. Kervern.

SOCIÉTÉ NÉO-CALÉDONIENNE DES CAFÉIÈRES LAURIES

Siège social, 2, rue Caumartin, Paris. — La Société a été déclarée en faillite par un jugement du tribunal de commerce de la Seine du 30 juin 1896. M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts, a été nommé syndic. — Les opérations de la faillite ont été clauses pour insuffisance d'actif par un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 30 septembre 1896.

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉLECTRICITÉ

Société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège social était 26, rue aux Ours, à Rouen, dissoute le 31 mai 1898. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CRÉDIT

9 74 % unique rép. (mars 1890). — *Syndic* : M. Pinet.

SOCIÉTÉ NOUVELLE D'ENTREPRISE ET DE CONSTRUCTIONS DE TRAVAUX ET DE MATÉRIEL

83 33 par action unique rép. (août 1890) ou échange de 6 actions de la présente Société en liquidation contre une action de 500 fr., entièrement libérée de la compagnie des ateliers d'Ivry. — *Liquidateur* : M. Tournel, 5, rue Saint-Georges.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU HOCHWALD

3 fr. 75 par oblig., dernière rép. (mars 1892). Chez M. Charles du Bac, 30, boulevard des Invalides.

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'APPRÊTS

47 fr. 21 %, unique rép. (juin 1898), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Lupy, 6, quai du Marché-Neuf.

SOCIETE PARISIENNE DE COMMERCE

Société anonyme au capital de vingt mille francs, dont le siège était à Paris, 12, boulevard Montmartre, dissoute à partir du 7 juin 1898. — *Liquidateur* : M. G. Caillardbelle.

SOCIÉTÉ DE QUEND-PLAGE

Société anonyme au capital de sept cent mille francs, dont le siège était à Paris, 47, rue Taitbout. En faillite. — *Syndic* : M. Faucon, 16, rue Lagrange.

SOCIÉTÉ A. ROUX ET Cie

2 85 % par action, unique rép. Chez M. Bloch, 16, rue Grange-Batelière, Paris.

SOCIÉTÉ SÉCURITAS

Société anonyme d'assurances et de réassurances dont le siège était à Paris, 20, rue le Peletier, dissoute le 9 avril 1898. — *Liquidateur* : M. Ignacio Olarte.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE DE DÉPOTS

6 fr. par action, 1re rép. A Saint-Etienne.

SOCIÉTÉ DES TERRES DE L'INCA

Société anonyme au capital de un million soixante-douze mille francs, dont le siège social était 3, rue d'Antin, dissoute le 30 juin 1898. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

SOCIÉTÉ THERMIQUE VAISSE, PÉRISSÉ ET Cie

Société en commandite par actions au capital de deux cent mille francs, dont le siège était 32, rue Rennequin, à Paris, dissoute le 1er octobre 1898. — *Liquidateur* : Les gérants.

SOCIÉTÉ DES TRONCS DISTRIBUTEURS RELIGIEUX

Association en participation dont le siège était 8, rue de Turin, dissoute le 3 novembre 1898.

SOCIÉTÉ DES VILLES D'EAUX ET CAMPAGNES POUR L'ÉCLAIRAGE ET LE CHAUFFAGE AU GAZ

Société anonyme au capital de deux cent mille francs, dont le siège social était à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher). En liquidation judiciaire à Blois, du 30 avril 1897. — *Liquidateur* : M. Bouet.

SOCIÉTÉ VINICOLE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

10 °/₀, 1re rép. (avril 1883) ; 2 34 °/₀, 2e et dernière rép., créanciers vérifiés et affirmés (août 1896). — *Syndic* : M. Beaugé, 43, rue de Seine, Paris.

SOCIÉTÉ VINICOLE FRANCO-ESPAGNOLE

32 °/₀ (février 1884). — *Syndic* : M. Normand.

SOLEIL-GRÊLE

30 fr. par action, 1re rép. (1886) ; 50 fr. par action (décembre 1886) ; 35 fr. par action, 3e et dernière rép. (janvier 1887). 44, rue de Châteaudun.

SOUFRES
(Société générale des)

120 fr. par action, unique rép. (octobre 1886). 59, rue de Provence, et à la Société de dépôts.

SOUS-COMPTOIR DU COMMERCE & DE L'INDUSTRIE

100 fr., unique rép. (nov. 1892). — *Syndic* : M. Roucher, 1 bis, rue Hautefeuille.

LA SPÉCULATION GÉNÉRALE
(Boullié Louis)

9 fr. 25 °/₀, unique rép. (août 1893). — *Syndic* : M. Maillard.

SPLENDIDE TAVERNE
(Compagnie Franco-Hollandaise de Restaurants)

40 °/₀, 1re rép. (janvier 1895), créanciers. 16 06 °/₀, 2e et dernière rép. (janvier 1896). — *Syndic* : M. Bernard.

SPORTS FRANÇAIS
(Société des)

40 fr. par action de 100 fr., 1re rép. (novembre 1898) Chez M. Barbaut, l'un des liquidateurs, 31, rue Le Peletier, Paris.

STEAMERS DE L'OUEST

35 05 par action et 34 75 par action au porteur, 1re rép. (janvier 1886) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 2e rép. (juillet 1886) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 3e rép. (janvier 1887) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 4e rép. (juillet 1887) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 5e rép. (janvier 1888) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 6e rép. (juillet 1888) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 7e rép. (janvier 1889) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 8e rép. (juillet 1889) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur. 9e rép. (janvier 1890) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 10e rép. (juillet 1890) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 11e rép. (janvier 1891) ; 35 05 par action nominative et 34 75 par action au porteur, 12e rép. (juillet 1891). 1, rue Saint-Georges, Paris.

STEAMERS-OMNIBUS

237 fr. 50 par action de jouissance pour solde de la liquidation contre remise du titre au liquidateur, 11, rue Michel-Ange.

SUCRERIE CENTRALE DE BRAY-SUR-SEINE

55 65 °/₀, unique rép. (juin 1888). — *Syndic* : M. Lissoty.

SUCRERIE CENTRALE D'ESTRÉE-BLANCHE

3 42 °/₀, 3e et dernière rép. — *Syndic* : M. Mercier.

SUCRERIE DE BOURDON

3 10 par action, unique rép. (octobre 1887). — *Liquidateur* : M. Gardissal, 65, rue de la Victoire.

SUCRERIES HENRY SAY
(Société anonyme des)

Au capital de trois millions trois cent mille francs, dont le siège social était 84, rue Jeanne-d'Arc, à Paris, dissoute le 24 juin 1898. — *Liquidateur* : M. F. Gardissal.

SUCRERIE DE LIZY-SUR-OURCQ

6 60, unique rép. (janvier 1885). — *Liquidateur* : M. Clément, 3, rue d'Hauteville.

SUCRERIE DE NANGIS

36 °/₀, 1re rép. (1884). — *Liquidateur* : M. Lenoble, à Provins.

SUCRERIE DE SAINT-AMAND
(Société anonyme de)

Siège social à Saint-Amand (Nord). — Mise en faillite du 2 mars 1897. — *Syndic* M. Desruelles, à Valenciennes.

SUCRERIE DE TAVAUX-PONT-SÉRICOURT

150 fr. par action, 1re rép. (juillet 1886). M. Berger, 60, rue de la Victoire.

SULFATE D'AMONIAQUE ET DES ENGRAIS CONCENTRÉS (Société générale pour la fabrication du)

3 36 °/₀ unique rép. (mai 1893). — *Syndic* : M. Chevillot.

SULFO-CARBONATE DE POTASSIUM

10 30 °/₀ unique rép.

SYNDICATS FINANCIERS LYONNAIS ET PARISIEN

1 62 par action du syndicat lyonnais unique rép. et 11 80 par action du syndicat Parisien (février 1889). — *Liquidateur judiciaire* : M. Moreau.

TABACS FRANÇAIS

4 68 °/₀ 2e et dernière rép. (avril 1882). — *Syndic* : M. Pinet.

SYNDICAT FRANÇAIS DU LAOS

Société anonyme au capital de deux cent mille francs, dont le siège était 34, rue de Provence, dissoute le 10 juin 1898. — *Liquidateur* : Le Conseil d'administration.

SYNDICAT INDUSTRIEL

Société anonyme au capital de mille francs, dont le siège était à Paris, 59, rue Taitbout, dissoute le 3 mai 1898. — *Liquidateur* : M. V. Montéran, 23, rue de la Comète, à Asnières (Seine).

SYNDICAT INDUSTRIEL ET MINIER

Siège social, 30 *bis*, rue Bergère, Paris. — Capital social : Trois cent mille francs. — La Société a été déclarée en dissolution par l'assemblée générale du 25 juin 1897. — *Liquidateurs* : MM. Jacquot, Chovet, baron de Fritsch et Belleville.

SYNDICAT DES MINES DOR
(Société anonyme)

Siège social, 104, rue Richelieu, Paris. — Constituée en 1895, au capital de quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., pour l'exploitation du Journal *la Revue des Mines d'or*. Cette Société a été dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 1896 qui a déclaré, en même temps, tenir la liquidation pour opérée, sans qu'il y ait pour les actionnaires rien à recevoir ni à verser et a donné quitus et décharge pleine et entière au Conseil d'administration ainsi qu'au liquidateur, M. P. Lévèque, nommé aux seules fins de représenter la Société dissoute à l'égard des tiers autant que de besoin.

TABACS (Nouvelle Compagnie française des)

2 80 °/₀ par action (décembre 1892). — *Liquidateur* : M. Parent, 43, rue Richelieu.

TABACS SERBES

2 50 par action (octobre 1888) ; 43 65 par action (janvier 1889). — Au Comptoir d'Escompte.

TAILLERIE OPTIQUE
(Société parisienne de)

Siège social, 20, rue Félicien-David, à Paris.— Capital social : Cent mille francs. — La Société a été déclarée en dissolution par l'assemblée générale du 9 avril 1897. — M. Léo Hirch, 8, rue de Rougemont, à Paris, a été nommé liquidateur.

TARANTAISE

25 °/₀ janvier 1882) ; 20 58 °/₀ 2e et dernière rép. (juin 1886). — *Syndic* : M. Sauvalle.

TÉLÉGRAPHE ANGLO-AMÉRICAIN

5 shelling °/₀ par action ordinaire et 10 shelling °/₀ par privilégiée (août 1888).

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

14 79 par action de 25 fr. unique rép. (avril 1890).— *Banquier* : M. Gil, 9, boulevard des Capucines.

TÉLÉPHONES (Cie Internationale des)

1 50 par bon de liquidation (mai 1887) ; 0 50 (novembre 1887. — Au Crédit mobilier.

TÉLÉPHONES DE MADRID (Société des)

200 fr. par action 1re rép. (novembre 1895). — Aux guichets de la Banque de Brabant, 28, boulevard Haussmann.

TÉRÉBENTHINE FRANÇAISE
(Société la)

Siège social, 46, rue de la Victoire, à Paris. — Capital social : Un million de francs. — *Liquidateur* : M. L.-P. Pinçon, 44, rue Cambon, à Paris.

TERRAINS DU PARC DE MONCEAU

85 fr. par action 1re rép. (mars 1894) ; 6 fr. par action, 2e et dernière rép. (mars 1895). — Au siège social, 11, rue Phalsbourg, Paris.

TERRAINS DE LA RUE MONGE

150 fr. par titre 1re rép. 125 fr. par titre 2e rép. (décembre 1892) ; 20 fr. par action 3e et dernière rép. (avril 1893). — Au siège social, à Paris, 11, rue de Phalsbourg.

TERRAINS DE LA RUE VANNEAU

1 90 °/₀ unique rép. (octobre 1888). — *Syndic* : M. Mauger.

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS DE LA PLACE SAINT-GEORGES

1 20 °/₀ unique rép. — *Syndic* : M. Bonneau.

TERRAINS ET CONSTRUCTION DE LA RUE LITTRÉ

1 62 °/₀ unique rép. (février 1882). — *Syndic* : M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier.

TERRAINS ET IMMEUBLES DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ

4 53 °/₀ unique rép. (septembre 1886).— M. Planque.

TERRAINS DU PARC MONCEAU

85 fr. par action, 1re rép. (juin 1891), 6 fr. par action, 2e et dernière rép. (juin 1895). — Au siège social, 11, rue de Phalsbourg.

TEXTILES DE SAINT-DOMINGUE

50 fr. et intérêts 2e et dernière rép. (septembre 1890). — *Syndic* : M. Pinet.

THÉATRE DES NATIONS

45 °/₀ en 4 rép. (juillet 1887) ; 20 88 5e et dernière rép. (mars 1888). — *Syndic* : M. Maugé.

THÉATRE DE LA COMÉDIE-PARISIENNE

0 93 °/₀ unique rép. (juin 1886). — *Syndic* : M. Châle.

THÉATRE LYRIQUE

47 02 °/₀ unique rép. (mai 1894) (créanciers privilégiés). — *Syndic* : M. Chardon.

THE FRENCK ELECTRICAL POWER STORAGE (Company limited)

0 28 °/₀ unique rép. (janvier 1893). — *Syndic*. M. Roucher, 1 bis, rue Hautefeuille.

THE FRENCK METROPOLITAN GENERAL ELECTRIC

2 09 °/₀ unique rép. (février 1893). — *Syndic* : M. Ponchelet.

THERMES D'ENGHIEN

5 °/₀ 1re rép. ; 10 °/₀ 2e rép. ; 15 33 °/₀ 3e et dernière rép. (octobre 1888). — *Syndic* : M. Chevillot.

TOLMER ET Cie

14 47 dernière rép. (août 1887). — *Syndic* : M. Lissoty.

TOUAGE DE LA BASSE-SEINE ET DE L'OISE

25 fr. par action, 1re rép. (décembre 1887).

TRAMWAYS ET CHEMINS DE FER (Compagnie lyonnaise des)

Dont le siège était 52, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, dissoute par jugement du 27 septembre 1898. — *Liquidateur* : M. Feys.

TRAMWAYS DÉPARTEMENTAUX

5 °/₀ 1re rép. (mai 1887) ; 2 82 °/₀ 2e et dernière rép. (février 1890). — *Syndic* : M. Beaugé.

TRAMWAYS DE L'EURE

5 °/₀ 1re rép. — *Syndic* : M. Beaugé.

TRAMWAYS DE PARIS-SÈVRES-VERSAILLES

7 °/₀ 1re rép. (avril 1884) ; 4 46 °/₀ 2e et dernière rép. (octobre 1886). — *Syndic* : M. Heurtey, 40, rue du Luxembourg.

TRAMWAYS-NORD (Cie des chemins de fer Parisiens)

6 °/₀ 1re rép. (janvier 1887) ; 12 °/₀ 2e rép. (juillet 1887) ; 12 °/₀ 3e rép. ; 12 °/₀ 4e rép. (mars 1888) ; 4 °/₀ 5e rép. (mars 1889) ; 2 05 °/₀ ; 6e et dernière rép. (août 1897), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Beaugé, 43, rue de Seine.

TRAMWAYS ET OMNIBUS DE LA BANLIEUE DE PARIS (Société générale des)

20 °/₀ 1re rép. (avril 1897), créanciers vérifiés et affirmés ; 7 17 °/₀ 2e et dernière rép. (mai 1897).— *Syndic* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

TRAMWAYS DE RUEIL A MARLY (Cie gén. des)

11 50 °/₀ unique rép. (juin 1890). — *Syndic* : M. Châle.

TRAMWAYS-ROUBAIX-TOURCOING

3 °/₀ 1re rép. (décembre 1884) ; 3 °/₀ 2e rép. (décembre 1885) ; 3 °/₀ 3e rép. (décembre 1886) ; 3 °/₀ 4e rép. (janvier 1888) ; 3 °/₀ 5e et dernière rép. (mars 1889).— *Syndic* : M. Ruffelet, 21, rue Pauvrée, à Roubaix.

TRAMWAYS-SUD- DE PARIS

36 °/₀ unique rép. (janvier 1887). *Syndic* : M. Sauvalle.

TRAMWAYS A VAPEUR DU JURA

60 fr. par action, 1re rép. (mars 1896) ; 20 90 par action, 2e et dernière rép. (novembre 1898). — *Liquidateur* : Me Violet, 137, faubourg Saint-Denis, Paris.

TRANSPORTS FLUVIAUX ET MARITIMES
(Compagnie française de)

Siège social, 2, rue du Louvre, Paris. — Capital social : Huit cent cinquante mille francs. — La Société a été dissoute par l'assemblée générale des actionnaires du 13 juillet 1896. — *Liquidateurs* : MM. Neumayer, Gérard et Joslé.

TRANSPORTS MARITIMES
(Société niçoise de)

Siège social, 54, rue Taitbout, Paris. — Capital social : Un million de francs. — *Syndic* de la faillite : M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse, Paris.

TRANSPORTS A VAPEUR
(Compagnie générale de), ancienne Société de batellerie à vapeur

5 °/₀ 1re rép. (juillet 1895) ; 4 98 °/₀ 2e et dernière rép. (septembre 1896) ; créanciers vérifiés et affirmés. — *Liquidateur* : M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

TRANSPORTS A VAPEUR FRANÇAIS
(Compagnie commerciale de)

10 fr. par action libérée, 1re rép. (novembre 1895) ; 5 85 par action libérée, 2e et dernière rép. (février 1897). — A l'Office des rentiers, 104, rue Richelieu. — N. B. Les seuls titres participant à la répartition sont les actions nouvelles portant l'indication : Capital 6.700.000 fr. et l'estampille ; capital réduit à 1.340.000 fr., action de 100 fr., coupon n° 4 attaché.

TRANSPORTS DE L'EST

25 52 °/₀ unique rép. (octobre 1891). — *Syndic* : M. Roucher.

TRANSPORTS RAPIDES DE LA SEINE
(Compagnie des)

80 fr. par action (juillet 1894). — Au siège de la liquidation, 35, rue Boissy-d'Anglas (à l'Universelle).

TRAVAUX COMMUNAUX

30 72 °/₀ unique rép. (août 1886). — *Syndic* : M. Beaugé.

TRAVAUX MÉCANIQUES
(Société française des)

Siège social, 225, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine. — Capital social : Cent mille francs. — D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de la Seine, le 28 juillet 1896, la Société française des travaux mécaniques, qui avait bénéficié de la liquidation judiciaire, a été déclarée en faillite, et l'ouverture en a été fixée au 2 juillet 1897. M. Maury, 19, rue du Sommerard, syndic. Un jugement du 30 septembre 1896 prononce la clôture des opérations de la faillite pour insuffisance d'actif.

TRAVAUX PUBLICS
(Cie Nationale de)

85 fr. par oblig., 1re rép. (mai 1891) ; 75 fr., 2e rép. (septembre 1891) ; 25 fr. oblig., 3e rép. (février 1894) ; 3 90 par oblig. de 500 fr. 5 °/₀ comportant tous les coupons du n° 11 au n° 20, 4e et dernière rép. (septembre 1895). — Au siège de la liquidation, 12, avenue de la République.

TRAVAUX PUBLICS (Compagnie française de)

3 °/₀ 1re rép. (février 1890) ; 4 °/₀ troisième et dernière rép. (juin 1895). — *Syndic* : M. Beaugé.

TRÉPORT A ABANCOURT

25 °/₀ 1re rép. (janvier 1884) ; 75 °/₀ 2e et dernière rép. Total 100 °/₀ soit 330 70 obl. (faillite close). — *Liquidateur* : M. Moreau.

TRIBOULET

18 12 °/₀ unique rép. créanciers vérifiés et affirmés. — *Liquidateur judiciaire* : M. Bonneau, 6, rue de Savoie.

TROIS PONTS

La concession accordée à la Compagnie du péage des trois ponts d'Austerlitz, de la Cité et des Arts jusqu'au 30 juin 1896, a été rachetée par la Ville de Paris moyennant le paiement de 3.485 annuités partielles représentées par autant de titres, nombre égal à celui des actions de cette Société ; la dernière, de 27 francs était payable le 30 juin 1897, contre la remise du titre.

UNION DES BANQUES

85 84 par action unique rép. — *Syndic* : M. Lamoureux.

UNION DES CARRIÈRES DE GRÉS
(Société de l')

14 fr. °/₀ aux créanciers unique rép. (juin 1893). — *Syndic* : M. Pinet.

UNION SYNDICALE DES BANQUIERS

15 °/₀ 2e rép. (avril 1890) 10 65 °/₀ 3e et dernière rép. (juin 1891). — *Syndic* : M. Maillard.

UNION FRANÇAISE DE CRÉDIT

26 32 °/₀ unique rép. (mai 1885). — *Syndic* : M. Beaugé.

UNION GÉNÉRALE

15 °/₀ 1re rép. ; 10 °/₀ 2e rép. ; 15 °/₀ 3e rép. (janvier 1885) ; 15 °/₀ 4e rép. ; 5 °/₀ 5e rép. ; 3 °/₀ 6e rép. ; 3 °/₀ 7e rép. (octobre 1889) ; 2 05 °/₀ 8e et dernière rép. (avril 1891). — *Syndic* : M. Heurtey.

UNION MÉTALLURGIQUE

18 °/₀ 1re rép. ; 6 71 °/₀ 2e rép. (août 1888). — *Syndic* : M. Beaugé.

UNION MÉTALLURGIQUE ET ACIÉRIES DU NORD

15 °/₀ 1re rép. (avril 1887). — *Syndic* : M. Beaugé.

UNION NATIONALE (Cie d'assurances)

30 fr. par action 1re rép. ; 30 fr. par action (octobre 1894) 2e rép. S'adresser, 203, rue Saint-Honoré, ou chez M. Albert Robin, liquidateur, 21, rue des Pyramides.

UNION NATIONALE (Assurances)

100 °/₀. Faillite close. — *Syndic* : M. Bonneau.

UNION NATIONALE (Banque Murato)

1 15 °/₀ unique rép. (janvier 1887). — *Syndic* : M. Cousin.

UNION PROVINCIALE

50 °/₀ par action 1re rép. (décembre 1883) ; 20 °/₀ 2e rép. (avril 1885) ; 30 °/₀ 3e et dernière rép. (mars 1891). — *Syndic* : M. Bonneau.

UNIVERS

100 °/₀ (juillet 1886). — *Syndic* : M. Normand.

UNIVERSELLE (Société anonyme l')

42 96 °/₀ unique répartition (août 1897), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Godmer, 3, rue Christine.

UNIVERSELLE (Incendie)

60 °/₀ 1re rép. (août 1888) ; 10 °/₀ 2e rép. (juin 1890). 5 °/₀ 3e rép. (janvier 91) ; 15 °/₀ 4e rép. (mars 1891). — *Syndic* : M. Mauger.

USINES DU CHATEAU DE L'ÉTOILE

28 fr. 39 unique rép. (avril 1883). — *Syndic* : M. Sauvalle.

USINES ELECTRO-MÉTALLURGIQUES D'AUTEUIL

6,34 °/₀ unique rép. *Syndic* : M. Sauvalle.

USINES ET CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE LA SEINE

4 °/₀ 1re rép. (février 1888) ; 2 34 °/₀ 2e et dernière rép. (juillet 1889). — *Syndic* : M. Lissoty.

USINES A GAZ RÉUNIES

25 °/₀ 3 rép. réunies ; 2 fr. 50 4e rép. (août 1885) : 0 76 °/₀ 5e rép. (novembre 1889). — *Syndic* : M. Maillard.

USINES MÉTALLURGIQUES ET ACIÉRIES DU NORD

15 °/₀ 1re rép. (mars 1887) ; 4 °/₀ 2e rép. (juin 1888) ; 10 °/₀ 3e rép. (janvier 1889) ; 21 78 °/₀ dernière rép. (janvier 1890). — *Syndic* : M. Beaugé.

USINES DE MONTJEAN (Maine-et-Loire)

24 27 °/₀ unique rép. (1882). Lamoureux, 14, rue Chanoinesse.

USINES MOUCHEL (Société anonyme des)

Au capital de un million deux cent mille francs, dont le siège social était 10, rue Commines, à Paris, dissoute à partir du 15 mars 1898. — *Liquidateur* : M. Dufour, 39, rue Caumartin.

VÉLODROME DE L'EST

9 02 °/₀, unique rép. (décembre 1895) (créanciers). — *Syndic* : M. Malle, 6, rue du Pont-Ledodi.

VÉLODROMES RÉUNIS (Société des)

Société anonyme au capital de trois cent mille francs, dont le siège social était boulevard de Villiers, à Neuilly, déclarée en faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 19 novembre 1897. — *Syndic* : M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi, à Paris.

VENDÉE (Chemin de fer)

60 °/₀ 1re ; 10 °/₀ 2e ; 5 °/₀ 3e ; 5 °/₀ 4e ; 5 °/₀ 5e ; 5 °/₀ 6e rép. (mai 1885) ; 4 22 °/₀ 7e et dernière rép. (novembre 1891). — *Syndic* : M. Lissoty.

VENTES PUBLIQUES COMMERCIALES ET AGRICOLES (Société Les)

13 99 °/₀ unique rép. (octobre 1896) créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : M. Pinet, 17, rue de Londres.

VERGNAUD ET Cie (Société) (Changeurs)

5 °/₀ 1re rép. (février 1894) (créanciers) ; 3 66 °/₀, 2e et dernière rép. (février 1895). — *Syndic* : M. Boussard.

VERRERIES DE LA LOIRE ET DU RHONE

1re rép. de 150 fr. par action (avril 1888) ; 2e rép. de 50 fr. (mai 1888) ; 3e rép. de 50 fr. par action (juillet 1888) ; 4e rép. de 50 fr. par action (septembre 1888) ; 5e rép. de 50 fr. par action (janvier 1889) ; 6e rép. de 30 fr. par action (juin 1889) ; 7e rép. de 50 fr. par action (novembre 1889) ; 20 fr par action 8e rép. (juin 90) ; 15 fr. par action 9e rép. (octobre 1890) ; 12 fr. par action 10e rép. (avril 1891) ; 23 fr. par action 11e rép. (septembre 1891), 5 fr. par action 12e rép. (août 1892). — Impôt de 50 c. par action nominative et 80 c. par action au porteur sur chaque répartition. A Lyon, rue du Bât-d'Argent, 13.

VERRERIE OPTIQUE (Société parisienne de)

53 20 °/₀ unique rép., décembre 1896 (créanciers vérifiés et affirmés). — *Syndic* : Chez M. Maillard, 3, boulevard Saint-André.

VIDANGES (Compagnie départementale)

30 °/₀ (décembre 1887) ; 17 fr. 66 2e et dernière rép. rép. (septembre 1889). — *Syndic* : M. Sauvalle.

VIDANGES ET ENGRAIS (Compagnie hygiénique)

10 fr. par action 1re rép. (octobre 1885), 40, rue Laffite.

VIDANGES ET D'ENGRAIS
(Compagnie parisienne de)

Pour 20 actions de la Compagnie Parisienne de vidanges et d'engrais, une action de la Société Lesage, en échange (1re et 2e rép.), 3 fr. 25 par action de la Compagnie parisienne de vidanges et d'engrais, contre décharge et remise par ses actionnaires de leurs titres, 3e (et dernière rép. pour solde (mai 1896). Au siège de la liquidation, 19, rue Louis-le-Grand.

VIDANGES ET ENGRAIS (Compagnie urbaine)

8 °/o 1re rép. (mai 1881) ; 2 fr. 49 2e et dernière rép. — *Syndic* : M. Maillard.

VIDANGES ET ENGRAIS (Compagnie nouvelle)

9 fr. 85 par action unique rép. (novembre 1890). M. Lucien Parent, liquidateur.

VIDANGES ET ENGRAIS
(Société anonyme bordelaise de)

Au capital de un million deux cent mille francs, dont le siège était 28, boulevard Saint-Denis, à Paris. — *Liquidateurs* : MM. Linol et de Jarcy.

VIDANGES MILITAIRES

6 70 °/o 1re rép. (janvier 1889) ; 1 50 °/o 2e rép. (septembre 1891). — *Syndic* : M. Bonneau.

VIDANGES A VAPEUR (Compagnie Mutuelle de)

50 fr. par action en 1893, 1re rép. ; 10 fr. par action en 1895, 2e rép. Chez M. Linol liquidateur, 28, boulevard Saint-Denis.

VIEUX-CHÊNE

15 fr. par action 1re rép. (novembre 1886) ; 25 fr. par action 2e rép. (janvier 1889) ; 24 fr. par action 3e et dernière rép. (juillet 1889) M. Ballot, liquidateur, 52, faubourg Poissonnière.

VIGIE (Compagnie d'assurances maritimes La)

180 fr. par action unique rép. (décembre 1890). Dans les bureaux de La Vigie-Nouvelle, 6, place de la Bourse.

VIGILANTE (Société La)
SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE D'EXPLOITATION DES MARQUES ET PRODUITS FRANÇAIS, AGRICOLES ET INDUSTRIELS

3 61 °/o, unique répartition (mai 1898), créanciers vérifiés et affirmés. — *Syndic* : Chez M. Baudry, 20, rue de l'hirondelle.

VILLE DE LYON
(Compagnie d'assurances à primes fixes)

32 fr. 75 par action libérée de moitié (unique répartition), mars 1896. M. Bourgeois, liquidateur, 66, rue de Rivoli.

VILLES D'EAUX (Société des)

20 °/o 1re rép. (janvier 1885), 20 92 °/o 2e et dernière rép. (juin 1886). — *Syndic* : M. Gauche.

VINCENEUX ET Cie

Société française d'impressions artistiques, industrielles et commerciales par tous procédés de reproduction, 57 31 °/o, unique répartition, créanciers vérifiés et affirmés (janvier 1898). Chez M. Chardon, liquidateur, 11, rue Saint-Martin.

VOITURES AUTOMOBILES ET DES MOTEURS F. PILAIN ET Cie
(Société des)

Au capital de trois cent quatre-vingt mille francs, dont le siège social était 17, chemin Grange-Rouge, à Lyon, dissoute le 28 février 1898.

VOSGES (Chemin de fer des)

Remboursement des obligations Vologne à 570 fr., Vosges A et B, 300 fr. ; Vosges C et D, 280 fr., Arches à Avelines 1876 1878, 280 fr. ; Arches à Avelines 1880, 295 fr. Chez A. Fournier et Velin, liquidateurs, à Epinal.

WAGONS RÉFRIGÉRANTS

15 fr. par actions 1re rép. (juillet 1883). — M. Gillet, liquidateur.

WHARF DE COTONOU
(Société française du)

Société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège est, 46, boulevard Magenta, à Paris. — Cette Société a été mise en liquidation et dissoute le 6 décembre 1897. L'assemblée a accepté la démission des administrateurs et leur a donné quitus de leur gestion. Les liquidateurs ont reçu pouvoir de faire apport de l'actif à une autre Société. La liquidation a été clôturée et cette clôture approuvée le 19 février 1898. Une nouvelle assemblée a eu lieu le 11 mai 1898 pour entendre l'exposé de divers pourparlers engagés par les liquidateurs et nommer plusieurs des liquidateurs démissionnaires. A l'assemblée ordinaire du 14 décembre 1898, les liquidateurs n'avaient pas encore abouti dans leurs négociations.

WIENER-BANK

130 fl. par action 1re rép., 21 fl. par action 2e rép. ; 42 fl. par action 3e rép. ; 7 fl. par action 4e rép. (mai 1888). A la Société générale.

ZINCS FRANÇAIS

7 fr. 50 1re rép. (nov. 1889). 7 68 °/o 2e et dernière rép. (septembre 1892), — *Syndic* : M. Chevillot.

ZUID AFRIKAANSCHE MAATSCHAPPIJ VAN ONTPLOFBARE STOFFEN. BEPERKT
(Société transvaalienne de dynamite)
(en liquidation)

Les porteurs de bons de coupons d'actions privilégiées de la Société en liquidation ont été invités à encaisser ces bons à raison de 2 fr. (deux francs) par action, à dater du 28 juin 1895, à la caisse de la Société centrale de dynamite, 13, rue du Helder, de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures.

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

.PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

*qui possède les dossiers de plus de **dix mille** sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

APPENDICE

THE ANGLO-FRENCH TEXTILE C° LIMITED

Siège social : Manchester, 12, *Blackfriars Street*

Bureaux à Paris : 65, *rue de la Victoire*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille livres sterling, soit cinq millions de francs, divisés en 100.000 actions ordinaires de 1 livre sterling et 100.000 liv. st. en 10.000 actions cumulatives de préférence 7 0/0 de 10 livres sterling chacune. — *Objet* : Filature et tissage de coton à Pondichéry (Inde française). — *Acte constitutif* en date du 11 mai 1898. — *Solicitors* : MM. Addlesham, Warburton et C° à Manchester.

Répartition des bénéfices : amortissement et réserves, 7 0/0 aux actions de préférence ; 10 0/0 aux actions ordinaires ; le surplus : moitié aux actions, moitié au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Engel, Orosdi, Hanhart, G. Kœchlin, E. Engel, Isaac Bomfort, Schofield, Dunlop-Best, Baerlin, John King, J.-R. Oliver.

Représentant agréé à Paris par le ministère des finances : M. E. Engel. 4268

BOULANGERIE ÉCONOMIQUE DU TILLEUL

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 242, rue du Tilleul, Roubaix

NOTICE

Le capital social est de cinq cents francs, divisé en 20 actions de 25 fr., entièrement libérées (le nombre des actionnaires ne pourra jamais dépasser 20). — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 13 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Valonducq, notaire à Lannoy, et publié dans le *Journal de Lille*. — *Objet* : L'exploitation de la boulangerie sise 242, rue du Tilleul, à Roubaix, et la vente aux associés et à toutes autres personnes de tous articles alimentaires.

Répartition des bénéfices : 85 0/0 aux sociétaires consommateurs ; 10 0/0 comme dividende à chaque actionnaire ; 5 0/0 au fonds de réserve jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital ; le solde : 90 0/0 aux actionnaires et consommateurs ; 10 0/0 de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Grasser, C. Clacbots, E. Delgrange, L. Marcotte, A. Lavigne.

Commissaires : MM. G. Collin, Ch. Villaert, L. Delerue. 4269

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

L'UNION DES ŒUVRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue du Commandant-Rivière Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., dont 750, entièrement libérées, ont été remises en représentation d'apports à M. Bronier, et 1.250 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* : Le commerce de l'alimentation et de tous les articles qui s'y rattachent ; l'exploitation, l'acquisition ou la création de tous magasins et entrepôts relatifs à ce commerce, tant à Paris qu'en tous autres lieux, que la Société jugera convenable. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 6 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottenet, à Paris. — *L'assemblee générale* a lieu avant fin décembre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Bonnier, R. de Montgomery, V. Lichtlé de Cernay.

Commissaires : MM. de Cussy, Chambareaud-Bussière, Morey-Riddelton. 4270

L'UNION DES TRAVAILLEURS D'ARCUEIL-CACHAN

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME CORPORATIVE DE CONSOMMATION A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 22, *rue Cauchy Arcueil-Cachan*

NOTICE

Le capital social est de seize mille francs, divisé en 320 actions de 50 fr. — *Objet* : L'approvisionnement en commun de toutes les denrées et objets de consommation et leur partage entre les sociétaires ; elle pourra concourir à la création de tous établissements ou institutions d'utilité générale, soit de production, soit de consommation fondée sur le principe coopératif. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 28 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à l'amortissement du matériel ; l'excédent : 75 0/0 aux sociétaires au prorata de leur consommation, et 25 0/0 à la réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chevaime, Gatineau, Maze, Dupont, Barré, Planet, Chassaing, Vaucausson, Dulmo, Méhel, Minguet, Alory. 4271

LE PROGRÈS DE GENTILLY

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 24, rue de Paris, Gentilly

NOTICE

Le capital social est de neuf mille cinquante francs, divisé en 181 parts de 50 fr., libérées de 5 fr. — *Objet* : Fournir à ses associés des produits et des marchandises de qualité vraie et de poids sincère ; réaliser, par la création de magasins coopératifs et au bénéfice des membres, des économies sur leurs dépenses de consommation ; acquérir tous immeubles nécessaires à son fonctionnement ; faire des avances aux sociétaires. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 29 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 80 0/0 aux sociétaires au prorata de leur consommation et 20 0/0 au fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cublier, Colignon, Chaumet, Collas, Dacubert, Leroy, Péron, Plos, Vigé, Villemon, Bricon.

Commissaires : MM. Robé, Coulaud, Raynaud, Weber, Favreau, Lucas, Maugin. 4272

LA MUTUELLE D'IRIGNY

SOCIÉTÉ CIVILE D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE ET CONTRE LES DÉGATS DE LA FOUDRE.

Siège social : Irigny (Rhône)

NOTICE

Objet : Garantir ses membres moyennant une prime spéciale à chaque risque des pertes qu'ils peuvent éprouver, soit par l'incendie, lors même qu'il est occasionné par la foudre, même non suivie d'un incendie, soit des indemnités ou dommages-intérêts qui peuvent être réclamés pour risques locatifs, recours des voisins ou tous autres recours. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Jocteur, notaire à Charly, et publié dans les *Petites Affiches lyonnaises*. — Pour faire face aux besoins de la Société, notamment au paiement des indemnités en cas de sinistre, il est créé une Société à capital variable, conformément à la loi du 24 juillet 1867, au capital minimum de 1.250 fr. Cette Société aura la même durée que celle de *la Mutuelle d'Irigny*, constituée par les présentes, le même siège social et le même Conseil d'administration, et les mêmes commissaires de surveillance. Elle prend le titre de « Société de garantie ». Le fonds social est fixé à 12.500 fr., représenté par 250 actions de 50 fr. chacune, qui seront libérées du dixième. Ce capital, étant variable, pourra être augmenté par suite de la création d'actions nouvelles, si les besoins l'exigent, conformément à la loi ; mais il ne pourra descendre au-dessous de 1.250 fr. Ce capital, s'ajoutant au fonds social ci-dessus énuméré sous l'article 73, formera le fonds de réserve de la Société d'assurances mutuelles contre l'incendie. Toutes les actions seront nominatives. La transmission de ces actions s'opérera par voie de transfert sur un registre spécial tenu au siège de la Société. Ce transfert sera signé du concessionnaire, du cédant et du président du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Dunaud, A. Lalechère, L. Bouquet, P. Bateyron fils, J. Degalle, H. Gilbertier, C. Porchet, M. Pérole J. Truffy.

Commissaires : MM. Ed. Charreton, J. Picollet, H. Brunat. 4273

LA MUTUALITÉ AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME
D'ASSURANCES MUTUELLES A COTISATIONS FIXES

Siège social : St-Jean-de-Losnes (Côte-d'Or)

NOTICE

Objet : Assurance contre la mortalité des bestiaux dans le canton de Saint-Jean-de-Losnes. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 24 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Poigneux, notaire à Saint-Jean-de-Losnes, et publié dans le *Journal de Beaune*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Carré.
Vice-président : M. Petitjean-Girard.
Membres : MM. Vachet-Marlien, V. Gaumiot, Carlet-Grapin, Vachet-Baudot.
Commissaires : MM. F. Bernier, Boillaud-Jacquin.
Directeur : M. A. Legrand.
Chef de comptabilité : M. J. Crotet. 4274

L'UNIVERSELLE

ASSOCIATION MUTUELLE COOPÉRATIVE
D'ASSURANCES SUR LA VIE ENTIÈRE

Siège social : 23, boulevard des Italiens Paris

NOTICE

Objet : Constituer, par le versement de cotisations fixes annuelles, une caisse destinée à payer aux héritiers ou ayants droit d'un sociétaire décédé, ou à une personne nominativement désignée dans un titre d'inscription, une somme fixe déterminée à l'avance. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pierre, notaire à Meudon. — *L'assemblée générale* a lieu en juin, tous les sociétaires peuvent y assister.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Chappuis.
Membre : MM. de Beauregard, Bergouignan, Delaigue.
Administrateur-délégué : M. Courcellas.
Directeur général : M. de Percy. 4275

SOCIÉTÉ CIVILE DE GESTION DE

L'UNIVERSELLE

Siège social : 25, rue de Navarin, Paris

NOTICE

Le fonds social est divisé en 100 parts bénéficiaires subdivisées elles-mêmes en 100 coupures de parts. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet* : La création, la formation et l'organisation de l' « Universelle », association mutuelle coopérative d'assurances sur la vie entière, dont l'idée première, le type spécial de gestion, les études relatives aux conditions de fondation, d'organisation et de fonctionnement des services, ainsi que l'établissement des statuts, notices, prévisions budgétaires, etc., ont été apportées par les fondateurs et le promoteur des deux sociétés ; l'administration de l' « Universelle » moyennant l'attribution forfaitaire, sous des conditions déterminées, de l'ensemble des cotisations de gestion versées par ses sociétaires. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pierre, notaire à Meudon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Beauregard, Bergouignan, Chappuis, Courcellas, Delaigue.
Commissaire : M. Dazet.
Directeur général : M. de Percy. 4276

LA VINICOLE

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES
A COTISATIONS FIXES CONTRE LA GRÊLE

Siège social : 9, rue Garet, Lyon

NOTICE

Objet : Garantir mutuellement ses membres contre les dommages que la grêle peut causer aux seuls fruits de la vigne, pendant toutes les phases de leur formation et de leur développement. — *La durée* de la Société et de 30 ans, à partir du 8 février 1899. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des 40 plus forts sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ramel, Thibaudet, Guillard, Bernard, Desmalles, Guérin, Robin, Roux.
Directeur général : M. Antoine Sapin. 4277

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Ménars, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* : Toutes opérations financières de Banque et de Bourse, directes ou pour le compte de tiers, notamment l'achat et la vente au comptant ou à terme, l'émission et le placement de tous titres ; l'étude et l'examen de toutes les affaires et entreprises financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et autres, généralement

quelconques ; la préparation, l'organisation et la constitution de tous syndicats ou sociétés ; la fondation et l'acquisition de tous journaux et organes de publicité. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lagnier, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis Lionel de Castellane-Norante, le comte H. de Villers, le marquis M. de la Fare, H. Turch. 3538

BANQUE D'ESCOMPTE ET DE RECOUVREMENTS

OSWALD ET CIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, *Faubourg Poissonnière Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la maison de banque existant sous le nom de Eugène Osvald (ancienne maison Marion et Millet), ainsi que de ses succursales et de toutes autres qui pourraient être créées ultérieurement. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir de mars 1891. — *L'acte constitutif* a été réçu par Me E. Godet, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Théod. Langoit, J. Riès, G. Moreau Charlon, G.-Ang. Failliot.

Directeur : M. J. Osvald. 4279

CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITES ET

PENSIONS MILITAIRES

SOCIÉTÉ MUTUELLE A COTISATIONS FIXES

Siège social : 29, *rue des Pyramides, Paris*

NOTICE

Le capital de garantie est de deux cent mille francs, divisé en 1.000 bons de 200 fr. 5 0/0, entièrement libérés et au porteur, remboursables en 20 ans, à partir de la 5e année, par tirages annuels de 50 bons et remplacés par des bons de jouissance. — *L'objet* de la Société est la constitution de rentes viagères d'après des combinaisons nouvelles. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 9 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Claude, notaire à Etampes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bouche de Contencin, Halais, Leclerc, de Villecellier, le marquis de Seyès de Veygnes, de Thézilat, de Chalusset, le comte de Villiers, Delcaire.

Commissaires des comptes : MM. Cadore et Béchade.

Directeur : M. Delcaire. 4280

LE CAPITAL

SOCIÉTÉ CIVILE ET MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CAPITALISATION

Siège social : 2, *rue Constantine, Lyon*

NOTICE

Objet : La constitution, à terme fixe, d'un capital, d'une retraite ou d'une rente viagère, et en général toute opération de capitalisation. Pour faire face aux frais de constitution et de premier établissement de la société, il a été créé 2.500 bons privilégiés, amortissables de 100 fr., libérés et au porteur, jouissant d'un intérêt fixe de 5 0/0 l'an, et d'une part de 10 0/0 sur les disponibilités. L'intérêt de 5 0/0 l'an est servi à la clôture de chaque exercice. Ces bons seront amortis annuellement dans une période maximum de quarante ans, à partir du troisième exercice inclusivement, par tirages au sort suivant tableau inscrit au titre. Au fur et à mesure de leur amortissement, ils seront remplacés par des bons de jouissance qui n porteront plus intérêt, mais auront droit aux 10 0/0 qui leur sont attribués. 4281

BLANCHISSERIE A VAPEUR DE LA GIRONDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard du Tondu Bordeaux

Le capital social est de trois cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Directeur : M. R. Saint-Marc. 4282

COMPAGNIE ARDOISIÈRE

DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, place de l'Opéra, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Parts de fondateurs* : 25.000. — *Objet* : Les études et travaux de recherches propres à assurer la découverte

et la mise en exploitation de toutes mines et carrières et plus spécialement celles d'ardoises ; l'exploitation de toutes mines et carrières et spécialement de toutes ardoisières dont la Société aurait la propriété ou la jouissance à quelque titre que ce soit, et en particulier l'achat et l'exploitation de l'ardoisière de Renazé-la-Rivière (Mayenne) ; la fabrication de l'ardoise sous toutes ses formes, la conversion et l'utilisation des déchets. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Marc, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; une somme fixée par l'assemblée générale pour constituer un fonds de réserve extraordinaire ; 10 0/0 du surplus au Conseil d'administration et la solde : 2/3 aux actions et 1/3 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Charnacé, H. Dumartur, Fontaine, G. Martin, A. Monnier, le vicomte Pontbriand.

Commissaire : M. Brosselin. 4283

LA CÉRAMIQUE INDUSTRIELLE DES ALPES-MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue St-Michel, Nice

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, sur lesquels trois cent soixante-quinze mille francs sont versés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard Beri. 4284

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

GRANDES MARBRERIES DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

(ancienne marbrerie Géruzer)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, place Gambetta, Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *Objet* : L'achat et l'exploitation des immeubles, terrains, usines, ainsi que de tout le fonds de commerce, le matériel, l'outillage, le mobilier et les approvisionnements de la Société anonyme, la Grande Marbrerie de Bagnères-de-Bigorre, avec toutes ses annexes et dépendances industrielles ou commerciales, chutes d'eau, carrières, traités de concession, d'exploitation ou de fermages et tous les droits mobiliers et immobiliers qui se rattachent à ce fonds de commerce ; l'achat, la vente, la location et l'exploitation de toutes carrières ouvertes ou à ouvrir, etc. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 10 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Chauvin et Bebin, notaires à Bordeaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. H. Labroue, E. Lavertujon, R. Bouvet, F. Dubosc, J. Lopès-Diaz.

Commissaires : MM. E. Rault, H. Thomas.

4285

SOCIÉTÉ DES

SABLONNIÈRES DE L'OISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Cadet, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 1.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des sablonnières de l'Oise. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 30 décembre 1890.

Répartition des bénéfices : 5 0/0, réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; 50.000 fr. par an pour amortir les actions en dix ans, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

President : M. Alphonse Durand.

Membres : MM. Gaston Durand, Désiré Durand,

Commissaire des comptes : M. Paul Durand.

4286

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

ÉTABLISSEMENT BASSET

MANUFACTURE DE CHEVREAU POUR CHAUSSURES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40 et 42, rue Louis-Blanc Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions quatre cent cinquante mille francs, divisé en 24.500 actions de 100 fr. dont 14.500 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apports à MM. Basset frères et 10.000 libérées de 50 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* : L'exploitation des établissements et usines de MM. Basset frères, pour la préparation et le commerce des chevreaux et cuirs, dit : Chevreaux français et tannage au chrome. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 28 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par

Me Sabot, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet ; elle se compose des propriétaires de 20 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Basset, L. Basset, H. Basset, le comte Pelletier de Luelle, L. Bardel.

Commissaires : MM. Ronaux, Barthel.

4287

MAISON FRED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Royale, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr. dont 1.600 entièrement libérées ont été attribuées en représentation de son apport à M. Frédéric Galtie, et 800 libérées de 125 fr. — *Objet* : L'exploitation de la maison de confections de robes et manteaux pour dames connue sous le nom de *Fred*, et généralement l'exploitation de tous établissements similaires à Paris et l'adjonction de tous articles pouvant se rattacher au commerce et à l'industrie dont il s'agit. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 5 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fontana, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital social ; 10 0/0 d'intérêt au capital versé ; une somme fixée par l'assemblée générale pour former une réserve spéciale ; le surplus : 20 0/0 à l'administrateur-délégué ; 10 0/0 aux autres administrateurs et 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Galtié, Baron, A. Gérard.

Commissaire : M. A. Maré. 4288

COMPAGNIE LYONNAISE

DES FAIENCES & VERRERIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Victor-Hugo, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.250 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 60 attribuées en représentation d'apports. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 4 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon, et publié dans les *Petites Affiches lyonnaises*. — *Objet* : Le commerce de l'achat et de la vente des faïences, porcelaines et verreteries et tous articles similaires s'y rattachant ; comme conséquence, l'acquisition, la vente, la location et la prise à bail de tous biens meubles et immeubles nécessaires à la Société et rentrant dans son objet principal. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de février ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duvaut, Coquet, Stéphane Sarigneux, Jules Gaud, Hubert Clunet, Sapin, Dominique Médard, Victor Barnoud.

Commissaire : M. Frédéric Vourey.

Administrateurs-délégués : MM. Duvaut et Coquet. 4289

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE PHOTOGRAPHIE EN COULEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, rue des Apennins, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr.. dont 3.800 entièrement libérées remises en représentation d'apports et 1.200 libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires : 5.200. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 6 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Constantin, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : L'exploitation de tous procédés quelconques pour la photographie en couleurs et particulièrement du procédé *Toupillier*. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bender, Copin, Albancelly, Jacquinot, A. Pottier, Schréta, Toupillier.

Commissaires : MM. Cuvillier, Ph. Pottier.

4290

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'ÉPURATION DE CAOUTCHOUC

ASSOCIATION EN PARTICIPATION

Siège social : 10, rue Auber, Paris

NOTICE

L'association n'a pas de capital énoncé ; il sera pourvu à ses besoins au moyen du placement de 750 parts bénéficiaires sur les 2.000 qui ont été créées, les 1.250 autres ont été attribuées aux fondateurs en représentation d'ap-

ports. — *Objet* : L'acquisition de l'usine d'épuration de caoutchouc située, 9, rue du Pavé-Neuf, au Pecq (Seine-et-Oise) et son exploitation, et toutes opérations et affaires de toutes natures se rattachant à l'industrie du caoutchouc. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er mars 1899. — *L'acte constitutif* a été publié dans la *Gazette des Tribunaux* du 24 mars 1899. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Directeurs-gérants : MM. A. Mandel et le comte F. de Gerson. 3291

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES EAUX MINÉRALES NATURELLES-ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 222, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 100 fr., dont 500 entièrement libérées, attribuées en représentation d'apport, et 1.000 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.500. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 1er mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : L'exploitation et la vente, tant en France qu'à l'étranger, de toutes eaux de table, minérales ou médicamenteuses, ainsi que l'acquisition au comptant ou à terme, et l'exploitation de tous établissements thermaux ou balnéaires, l'achat au comptant ou à terme, ou la location de toutes sources françaises et étrangères sous formes de redevances périodiques ou autrement ; l'acquisition de ces sources pourra également être faite par voie d'apport, soit contre titres, soit contre espèces. En général, toutes entreprises ou opérations financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; somme nécessaire au paiement d'une participation de 5 fr. à chacune des parts de fondateurs ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. J. Delaite, L. Levent, Raffegeau, Thiroux, Grégoire.

Commissaire : M. Wilmot. 4292

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE LA VILLA-CACHAT

(EVIAN-LES-BAINS) (HAUTE-SAVOIE)

Siège social : 4, quai de l'Hôpital, Lyon

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000 — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la concession d'une source d'eaux minérales, dite source Première, se trouvant dans le jardin de la villa des héritiers de M. Pierre Louis Cœlsat, à Evian, ainsi que l'exploitation de toutes autres sources pouvant leur appartenir sur les communes d'Evian et de Neuvecelle, toutes opérations commerciales et industrielles en France et à l'étranger se rattachant à l'exploitation desdites sources. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir de février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Druard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé : une somme fixée annuellement par le Conseil d'administration pour constituer un fonds de réserve destiné à améliorer et augmenter le matériel, faire des constructions nouvelles, subvenir aux besoins et dépenses extraordinaires ; une somme représentant le 1/20 du capital social et destinée à son amortissement. Ce prélèvement annuel sera obligatoire, mais il ne commencera que la cinquième année de la constitution de la Société. Le surplus sera réparti : 5 0/0 au personnel ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSRIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. le comte Raymond de Lagrange, Serasset, H. Pallet.

Commissaire : M. Dydier. 4293

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

DES ÉTABLISSEMENTS EMRINGER ET MARCHAND

Siège social :

101, *rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 1.270 ont été attribuées en représentation d'apports. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 15 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris, et publié dans les *Affiches Parisiennes*. — *Objet* : L'exploitation des brevets français et étran-

gers pris par MM. Emringer et Marchand concernant des appareils à eaux gazeuses, pompe et moteur fonctionnant à l'acide carbonique, la cession de licences ou la vente de partie des brevets, la fabrication et la vente de tous appareils et d'accessoires pour boissons gazeuses, brasseries, distilleries, etc.; la vente et, s'il y a lieu, la fabrication de l'acide carbonique, de l'oxygène et de tous articles qui s'y rattachent; la fabrication et la vente de toute chaudronnerie industrielle, ainsi que d'une pompe et d'un moteur fonctionnant à acide carbonique et toutes opérations quelconques s'y rattachant. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions non amorties ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux employés et ouvriers ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. E.-A. Marchand, Emringer, Marchand, A. Millard.

Commissaire : MM. R. Furrer. 4294

SOCIÉTÉ

DES EAUX DE GRIMAUD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Jean-Carriès, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., dont 400 actions d'apport, dites *ordinaires*, et 200 de numéraire, dites privilégiées ; les 400 actions ordinaires et 100 actions privilégiées ont été souscrites et les 100 autres actions privilégiées sont libérées de 250 fr. — *Objet* : L'exploitation de la source d'eau naturelle ou nappe d'eau souterraine, située à Grimaud (Var) et de toutes autres sources dont la société pourrait devenir ultérieurement propriétaire, par acquisitions, apports ou autrement, ainsi que de toutes les applications industrielles auxquelles peut donner lieu l'exploitation de ces sources, notamment la fabrication de la glace artificielle. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir du 1er mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me d'Aubarède, notaire à Lyon, et publié dans le *Salut public*.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme à fixer par l'assemblée générale destinée au remboursement des actions privilégiées ; 5 0/0 d'intérêt aux actions privilégiées ; le solde : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 à toutes les actions sans destination.

Administrateur-unique : M. Pécher.

Commissaire : M. L. Dulac. 4295

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES BANANERIES NOUVELLES DE LA COLOMBIE ISTHMIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, *avenue Daumesnil, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées ont été attribuées en représentation d'apports et 2.000 libérées de 50 fr. — *Objet* : La culture et l'exploitation du bananier à fruits exportables, la vente sur place ou à l'étranger de ses produits bruts ou transformés, opérant sur les terres concédées, les mêmes cultures et exploitations ainsi que toutes autres mises en valeur et exploitations agricoles quelconques sur les domaines actuels de la Société, ou sur tous autres qui pourraient lui advenir par la suite, par voie d'achat, de concession ou de location ; l'achat ou la vente de tous produits, denrées et marchandises, l'établissement de l'exploitation de tous comptoirs en vue de l'importation ou de l'exportation ; l'exploitation des bois et forêts dépendant de la Société ; l'exploitation de tous gisements miniers quelconques pouvant exister dans les propriétés ou concessions appartenant ou pouvant appartenir à la Société et en dépendant ; l'achat, la vente, le fermage et, d'une façon générale, la mutation de toutes propriétés ou concessions. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 22 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rigault, notaire à Paris, et publié dans les *Affiches Parisiennes*. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Berthon, Virat, Dauline. 4296

SOCIETÉ AGRICOLE DE LAVAL

FAUCONY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Laval (Aisne)*

NOTICE

Le capital social est de mille francs, divisé en 40 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Objet* : L'achat en gros et la vente au détail d'instruments agricoles et l'achat en gros et la vente au détail comme l'achat au détail et la vente en gros de tous produits et denrées agricoles relatifs soit à l'exploitation du sol, soit à la nourriture des animaux. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 28 février 1899.

— *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prévost, notaire à Urcel, et publié dans le *Journal de l'Aisne*.
Gerant : M. Faucony. 4297

SOCIÉTÉ ANONYME

IMMOBILIÈRE DE GENTILLY

Siège social : 96, *rue de Grenelle, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs, divisé en 80 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 22 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fay, notaire à Paris, et publié dans les *Affiches Parisiennes*. — *Objet* : L'acquisition de tous terrains et de tous immeubles, la mise en valeur de ces immeubles au moyen de l'édification de constructions, de la modification de ces constructions existantes, la location de ces divers immeubles, leur vente totale ou partielle, soit avant, soit après l'élévation des constructions, soit même au cours des travaux. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Venot, A. Marclo, l'abbé Neuville, E. Fiard.
Commissaire : M. Bioche. 4298

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DE LA RUE GAUTHEY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions libérées de 125 fr. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 20 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fay, notaire à Paris, et publié dans la *Gazette des Tribunaux*. — *Objet* : Acquérir tous terrains et tous immeubles avec les constructions existantes, sis à Paris, rue Gauthey, et généralement dans toute l'étendue de la ville de Paris, de prendre en location ou de recevoir en apports, par augmentation du capital social, tous autres immeubles situés à Paris, d'élever sur les immeubles apportés, acquis ou loués, toutes constructions et d'y faire toutes appropriations, d'exploiter, de donner en location, de vendre ou d'échanger lesdits immeubles au mieux des intérêts de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Hirsch, A. Richard, l'abbé Fénéon, Houdart, Boucly.
Commissaires : MM. Joannès, Simond. 4299

SAN ILDEFONSO
FABRIQUE DE TISSUS DE LAINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *Calle des Capuchinas Mexico*

NOTICE

Le capital social est de trois millions de piastres américaines, divisé en 30.000 actions de 100 piastres entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Genève. — *Durée* : illimitée à partir du 1er janvier 1897. — *Objet* : Fabrication de la vente de tissus et draps de laine et exploitation de chutes d'eau pour amener de la force à Mexico.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'à concurrence de la moitié du capital ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

	Cours des actions	Dividendes distribués
1897.....	350	6 piastres
1898.....	400	7 —

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Braniff.
Directeur-gerant : M. J. Zachary.
Représentant à Paris : MM. P. Cretenier et Cie 21 *bis*, rue de Paradis. 4300

ERNEST BOIGEOL ET CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Giromagny*

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 350 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Objet* : La création et l'exploitation à Lepuix, près Giromagny, d'un tissage mécanique de coton, ainsi que toutes les opérations financières, commerciales et industrielles se rattachant à cette industrie. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 25 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Muller, notaire à Belfort, et publié dans le *Ralliement*.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. A. Peugeot, G. Kœchlin, H. Diemer-Heilman.
Gérant : M. Ernest Boigeol. 4301

COMPAGNIE

DES TISSAGES MÉCANIQUES DE COTONNADES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, cours Gambetta, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.000 entièrement libérées attribuées en représentation d'apports, et 1.000 libérées de 250 fr. — *Parts de fondateurs* : 500. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 4 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon, et publié dans le *Salut Public*. — *Objet* : La fabrication et le commerce des tissus de cotonnades, manufacturés ou non.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 20 0/0 aux parts de fondateurs, 10 0/0 aux administrateurs, 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Carjat, Lagarde, Gilbert Duperron, J. David, J. Partensky.

Commissaire : M. Brossu. 4302

RESTAURANTS

PAILLARD ET MAIRE RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, boulevard de Strasbourg Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 40.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts bénéficiaires* : 4.000. — *Objet* : L'exploitation des restaurants Paillard, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, et 38, boulevard des Italiens, pavillon Paillard, carré des Champs-Elysées, restaurant Maire, 1 et 3, boulevard de Strasbourg ; l'acquisition et l'exploitation en général de tous établissements similaires, de commerce de tous liquides à consommer sur place et à emporter, la préparation et le commerce de tous articles d'alimentation, l'acquisition et l'exploitation en général de tous établissements ouverts au public, hôtels, restaurants, cafés ou brasseries, et tout ce qui concerne l'industrie des restaurateurs, hôteliers, cafetiers. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir du 16 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 5 0/0 au fonds d'amortissement, 10 0/0 au Conseil d'administration, 15 0/0 aux parts bénéficiaires ; sur l'excédent : 50/0 de dividende aux actions ; le solde : 15 0/0 aux fonds de réserve extraordinaire ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts bénéficiaires ; 55 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Armet de Lisle, J. Raggi.

Commissaires : MM. Claperon, Monchicourt.

Directeur : M. Paillard. 4303

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS PROTTE

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET FONDERIES

Siège social : Vendeuvre-sur-Barse (Aube)

NOTICE

Le capital social est de un million cinquante mille francs, divisé en 2.100 actions de 500 fr., dont 1.470 entièrement libérées, attribuées aux fondateurs en représentation de leurs apports et 630 libérées du tiers. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des usines et ateliers de constructions mécaniques et fonderies (anciens établissements Protte) sis à Vendeuvre-sur-Barse (Aube), fabrication et vente de matériel agricole. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 21 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Crampon, notaire à Beurey (Aube). — *L'assemblée générale* a lieu dans le premier trimestre de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Prangey, Ch. Protte. P. Gigault, E. Leclercq, Protte.

Commissaires des comptes : MM. J. Ulysse de Grolev, A. Couvret.

Directeur : M. Charles Protte. 4304

SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL

LE PETIT SEINE-ET-MARNE

Siège social : rue du Louvre (bourse du Louvre), Paris

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante-cinq mille cinq cents francs, divisé en 1.550 actions de 100 fr., entièrement libérées dont 55 attribuées à M. Gadin, en représentation d'apports. — *Parts* de fondateurs : 340. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 14 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me H. Greslé, notaire à Paris, et publié dans le *Droit*. — *Objet* : L'exploitation d'un journal quotidien destiné principalement au département de Seine-et-Marne. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture

de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Administrateur unique : M. Godin. 4305

SOCIÉTÉ CENTRALE DES

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : au Blosset, par Focy (Cher)

NOTICE

Le capital social, qui était de trois cent mille francs, a été réduit à cent cinq mille francs par délibération de l'assemblée générale du 19 février 1899 ; il est divisé en 600 actions, entièrement libérées, de 175 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 26 octobre 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lainé, notaire à Vierzon, et publié dans l'*Indépendant du Cher*. — *Objet* : Exploitation de produits et spécialités pharmaceutiques. — *Le paiement* des coupons a lieu le 31 octobre, au siège social.

Observation : Cette Société nous prie de dire qu'elle recherche un emprunt hypothécaire de 50.000 fr., aux fins du transfert et de l'agrandissement de son usine du Blosset.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Burcan.

Membres : MM. J. Ronthier, Fauconneau. Rodillon de Chopette.

Commissaire : M. Mazet.

Directeur : M. Rodillon de Chopette.

Chef technique : M. Castaing. 4306

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES ET EAUX MINÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Bleue, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., dont 5.000 entièrement libérées remises en représentation d'apport à M. J. Verruy, et 5.000 libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 4.000 attribuées à M. Verruy. — *Objet* : La fabrication et la vente en gros de produits et de spécialités pharmaceutiques ; l'acquisition et l'exploitation de sources d'eaux minérales, de stations thermales et de tous établissements similaires ; la création ou l'acquisition et l'exploitation d'un ou de plusieurs instituts médicaux et de maisons de santé où seront spécialement traitées par des médecins y attachés les maladies des poumons, des bronches, les affections de poitrine ; la fabrication, la fourniture et la vente d'appareils et d'instruments de chirurgie, en un mot toutes opérations industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement aux objets qui viennent d'être indiqués. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 4 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Panhard, notaire à Paris, et publié dans le *Courrier*. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 15 0/0 aux parts de fondateurs et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Verruy, P. Vergnon, H. Trepagne, Delaval, F. Coffinet, I. Magdelaine, H. Véran.

Commissaires : MM. L. François, A. Coppalle.

Secrétaire général : MM. Chauvière. 4307

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ACIDE CARBONIQUE PUR

Siège social : Chambéry (Savoie)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent douze mille francs, divisé en 5.120 actions de 100 fr., dont 4.000 attribuées à M. le comte de Divonne en représentation de ses apports. — *Objet* : L'exploitation d'un établissement commercial et industriel pour la fabrication et la vente de l'acide carbonique pur et de ses sous-produits et en général toutes opérations se rattachant à l'industrie du traitement du carbonate de chaux. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 10 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rey, notaire à Paris, et publié dans le *Patriote républicain* de Chambéry.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à l'administrateur ; 90 0/0 aux actions.

Administrateur unique : M. Terry.

Commissaire : M. V. Bernot. 4308

A. LACROIX & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 184 et 186, avenue Parmentier Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., dont 2.300 entièrement libérées ont été remises en représentation d'apports et 100 libérées de 125 fr. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 6 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris et publié dans le *Courrier du Centre*. — *Objet* : La fabrication et la vente des couleurs vitrifiables. — *L'assemblée générale* a lieu en mars au plus tard ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : Barbier-Sainte-Marie, Paul Legros, Alfred Jarousse. 4309

LA VIE AU POLE NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue de Clichy, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées attribuées en représentation d'apports à M. Carrière et 1.000 libérées de 25 fr. — *Parts* bénéficiaires : 2.000, dont 1.000 attribuées à M. Carrière et 1.000 réservées aux souscripteurs des 1.000 actions émises. — *Objet* : L'exploitation en France ou à l'étranger de panoramas représentant le pôle Nord, et par extension tout ce qui s'y rapporte et s'y rattache, comme décors et exhibitions. — *La durée* de la Société et de 10 ans, à partir du 25 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rivière, notaire à Paris, et publié dans les *Affiches Parisiennes*. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Desfossés, C. Hagenbeck, E. Rheims, J. Langé.

Commissaire : M. Charmoulu. 4310

SOCIÉTÉ

DES APPAREILS BRODEURS

(Système Véron)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *boulevard de la Madeleine (cité Vindé, 4), Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Parts* de fondateurs : 3.000 attribuées en représentation d'apports à la Société générale industrielle. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 7 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : Faire pour son compte et pour le compte de tiers, tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation, sous toutes ses formes, des brevets pris par la Société Louis Veyron et Cie, ayant pour objet un appareil permettant de broder en tissant, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à l'industrie du tissage et de la filature. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 55 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Miron, le baron P. de Morogues, le comte Alfred de Chabannes-la-Palice.

Commissaires : MM. Eric de Carbonnel, de Torcy. 4311

COMPAGNIE DE L'OZONE

BREVETS ET PROCÉDÉS M. P. OTTO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 101 *boulevard Murat, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. dont 4.000 entièrement libérées attribuées en représentation d'apports et 6.000 libérées de 50 fr. — *Parts* de fondateurs : 4.000. — *La durée* de la Société est de 50 ans à partir du 8 mars 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : La production et l'application industrielle de l'ozone, spécialement par l'emploi des brevets et procédés de M. Marius-Paul Otto. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former le fonds de réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde ; 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Dubois, J. Berthier, A. Berthier, E. Mathieu, M.-P. Otto.

Commissaires : MM. P. Martin, le baron de la Bastide, C. Rousseau. 4312

Modifications, changements et résultats d'assemblées survenus pendant l'impression de l'Annuaire

COMPAGNIE DES PRODUITS CIBILS

(Voir la notice page 74)

L'assemblée générale des actionnaires, tenue à Anvers le 11 mars 1899, a décidé de porter le capital de 3.500.000 fr. à 5.000.000 par la création de 6.000 actions de priorité souscrites au pair de 250 fr. par la Compagnie internationale pour le commerce et l'industrie ; de plus, le Conseil d'administration est autorisé à porter le capital à 7.000.000 de francs. Le siège social est transféré d'Anvers à Bruxelles.

Le Conseil d'administration ayant donné sa démission, l'assemblée générale a nommé pour composer le nouveau Conseil:

Président : M. le colonel Alb. Thys.

Membres : Delcommune, le baron de Steenhault, Favresse, Balser, Thierry, Briard, de Laveleye, Ed. Empain, F. Empain. 4313

SOCIÉTÉ ANONYME DE

PRODUITS ALIMENTAIRES & HYGIÉNIQUES HÉLIOT

(Voir la notice page 67)

L'assemblée générale extraordinaire du 1er mars a décidé que le capital serait augmenté de 700.000 fr. par la création de 1.400 actions de 500 fr. et que les 3.000 actions de 100 fr. composant le capital actuel seraient remplacées par 600 actions de 500 fr. 4314

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ALIMENTATION

(Voir la notice page 68)

Devient la « Bonne Ménagère » et son siège social est transféré : rue de Vendôme, 244 et 246 (délibération du 22 février 1899). 4315

L'AVENIR

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

(Voir la notice page 125)

L'assemblée générale du 17 février 1899 a fixé à 30 fr. nets le dividende de l'exercice 1898. 4316

LA MÉLUSINE

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

(Voir la notice page 128)

L'assemblee générale du 18 février a fixé à 200 fr. nets le dividende de l'exercice 1898. 4317

LA MÉLUSINE PRÉVOYANCE

COMPAGNIE DE RÉASSURANCES

(Voir la notice page 128)

L'assemblée générale du 18 février a fixé à 20 fr. le dividende de l'exercice 1898. 4318

LA PRÉVOYANCE MARITIME

COMPAGNIE D'ASSURANCES

(Voir la notice page 130)

L'assemblée générale du 18 février a fixé à 200 fr. le dividende de l'exercice 1898. M. Bastard, de la maison Bastard, Plunkett et Cie, a été nommé administrateur en remplacement de M. Heymann, décédé. 4319

L'OCÉAN

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

(Voir la notice page 132)

L'assemblée générale du 27 février 1899 a fixé à 84 fr. le dividende de l'exercice 1898. M. F. Gibert a été nommé administrateur en remplacement de M. Chatard, son beau-père, décédé. 4320

L'UNION INCENDIE

(Voir la notice page 103)

Le Conseil d'administration a fixé le dividende de l'exercice 1898 à 650 fr. par action. 4321

L'ARGUS

(Voir la notice page 90)

L'assemblée générale du 6 mars 1899 a déclaré dissoutte la Société à partir de la dite date, et elle a nommé liquidateur M. Ignaccio Olarte. 4322

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NÉERLANDAISE

C'est à tort que cette Société est portée parmi celle n'ayant pas fourni de renseignements; sa notice se trouve à la page 115. 4323

L'ÉTERNELLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

(Voir la notice page 118)

Par délibération du 28 décembre 1898, le capital a été réduit à un million deux cent mille francs par l'échange des actions anciennes de 500 fr. contre des actions nou-

velles de 100 fr., sur lesquelles il sera payé un intérêt annuel de 3 fr. 50; le capital pourra être porté à 10 millions par l'émission d'actions nouvelles suivant décision du Conseil d'administration ; la Société est en outre autorisée à émettre des obligations jusqu'à concurrence de 3.000 000 de francs. Par suite de la réduction du capital et en compensation de la réduction opérée sur les actions, il est créé 48.000 parts bénéficiaires attribuées aux propriétaires des actions réduites. 4324

CAISSE DES PROPRIÉTAIRES

C'est à tort que cette Société figure parmi celles n'ayant pas fourni de renseignements ; sa notice se trouve p. 134. 4325

LE TRITON

(Voir la notice page 131)

L'exercice 1898 a laissé une perte de 4.088 francs. 4326

L'UNION GÉNÉRALE D'ASSURANCES

(Voir la notice page 141)

Cette Société a été dissoute à partir du 21 mars 1899.
Liquidateur : M. A. Poulet. 4327

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ASSURANCES AGRICOLES

C'est à tort que cette Société figure parmi celles n'ayant pas fourni de renseignements; sa notice se trouve page 135. 4328

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

(Voir notice, page 171)

Les actionnaires, réunis le 25 mars en assemblée ordinaire et extraordinaire, ont adopté une proposition du Conseil d'administration tendant à placer la Société sous le régime des lois de 1867 et de 1893 et à modifier les statuts en conséquence.

On sait que la Société générale a été créée en 1864, en vertu d'un décret ; ses statuts assignent aux dépôts à vue et à terme des limites que l'extension prise par cette Société, qui compte plus de 300 sièges tant à Paris que dans les départements, rend trop étroites.

Peu de sociétés, en effet, ont vu leurs services s'accroître dans d'aussi grandes proportions que ceux de la Société générale, qui, fondée en 1864, a aujourd'hui 35 ans d'existence.

Quelques chiffres suffiront à démontrer ce développement considérable des opérations sociales.

En 1865, un an après sa fondation, elle avait en tout 1.969 comptes : le total général de ses dépôts s'élevait à 78 millions.

En 1869, cinq ans après sa fondation, elle avait 11.429 comptes : ses dépôts s'élevaient à 120 millions.

En 1874, dix ans après sa fondation, elle possédait 30.340 comptes et 177 millions de dépôts.

En 1884, vingt ans après sa fondation, elle avait 48.457 comptes et 245 millions de dépôts.

En 1890, vingt-six ans après sa fondation, elle avait 55.922 comptes et 252 millions de dépôts.

A la fin de 1897, elle avait 74.304 comptes et un ensemble de dépôts, en comptes à disponibilité, comptes de chèques, dépôts sur reçus remboursables à diverses échéances, s'élevant à 287 millions.

Ajoutons que, tant à Paris que dans les départements, elle possède plus de 300 bureaux ou agences, mis à la disposition du public pour toutes ses opérations financières et commerciales et rendant les plus grands services.

Ce mouvement s'est accru encore en 1898.

En restant immobilisée dans ses statuts primitifs, établis à une époque où l'on ne pouvait prévoir le développement prodigieux des affaires financières, la Société générale aurait risqué de ne pouvoir donner à ses opérations tout l'accroissement qu'elles comportent.

Le dividende de l'exercice 1898 a été fixé à 12 fr. 50. 4329

CAISSE INDUSTRIELLE DU NORD

L. DUPONT & Cie

SOCIETÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Valenciennes
Comptoir à Douai et bureau auxiliaire à Saint-Amand-les-Eaux

(Voir notice page 188)

Le dividende de l'exercice 1898 a été de 41 fr. 66, soit 10.415 0/0 du capital versé.

Réserve statutaire au 31 décembre 1898 : 1.000.000 de fr.
Réserve supplémentaire : 500.000 fr. 4330

BANQUE COLONIALE DE LA MARTINIQUE

(Voir notice page 145)

Le Conseil d'administration est actuellement composé ainsi :

Membres : MM. Lagrosillère, représenté par MM. Peyrouton; P. Borde; J. Gérard; L. Girard.

Censeurs : MM. Dublanc-Laborie, représenté par MM. Anquetil, Jusselain, G. Noverre.

Directeur : M. Caubère. 4331

BANQUE COMMERCIALE ET D'ESCOMPTE DE PARIS

CARPENTIER, BADON-PASCAL BASTIDE & Cie

(Voir notice page 176)

La durée de la Société, qui était de 30 ans, à partir du 1er janvier 1881, a été prorogée jusqu'au 31 dé-

cembre 1920 par décision de l'assemblée générale du 16 février 1899. 4332

COMPTOIR COMMERCIAL FEISS TILLARD & Cie

(Voir notice, page 190)

L'assemblée générale du 1er mars a fixé à 57 fr. 50 le revenu du 42e exercice (1898). — *L'assemblée générale* extraordinaire de la même date a autorisé l'émission de 800 actions nouvelles au taux de 650 fr., et a prorogé la durée de la Société de 14 ans. 4333

BANQUE PRIVÉE

INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, COLONIALE LYON-MARSEILLE

(Voir notices, page 183 et au chapitre des émissions)

L'assemblée générale du 6 mars a fixé à 17 fr. 50 le dividende de l'exercice 1898, qui est le premier exercice social. 4334

BANQUE SPÉCIALE DES VALEURS INDUSTRIELLES

(Voir notices, page 135 et chapitre des émissions)

L'assemblée générale du 11 mars a autorisé l'élévation du capital à 20 millions de fr. par l'émission de 100.000 actions de 100 fr., émises à 145 fr. La même assemblée générale a adjoint comme administrateurs, à M. P. Bernhard, administrateur unique : MM. Ancelot, Buisson, Charpentier, Jalla. 4335

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LA SARTHE

(Voir notice, page 193)

L'assemblée générale du 9 mars 1899 a fixé le dividende de l'exercice 1898 à 35 fr.

Les réserves, au 31 décembre 1898, s'élèvent : la réserve légale à 88.384 fr. 40 et le fonds de prévoyance à 98.140 fr. 40. 4336

BANQUE NATIONALE

DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

(Voir notice, page 151)

Dividende de l'exercice 1898 : 25 fr. 4337

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

(Voir notice, page 204)

L'assemblée generale du 25 mars a fixé à 35 fr. le dividende de l'exercice 1898. 4338

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPOTS DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

(Voir notice, page 200)

L'assemblée générale du 22 mars a fixé à 12 fr. 50 le dividende de l'exercice 1898. 4339

CAISSE COMMERCIALE DE SAINT-QUENTIN

(Voir notice, page 186)

Par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 27 février 1899, la durée de la Société a été prorogée de 20 ans, à partir du 31 décembre 1900.

Gérants : MM. Lécuyer, Carpentier, Sourmais. 4340

L'ÉCONOMISTE

(Voir notice, page 144)

Ancienne Société l'Économiste, au capital de un million cinq cent mille francs. 4341

BANQUE DE BRABANT

(Voir notice, page 144)

Une première répartition de 40 fr. par action a été mise en paiement le 15 mars 1829. 4342

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANCO-SUISSE

(Voir notice, page 197)

L'assemblée générale du 4 mars a fixé à 50 fr. le dividende de l'exercice 1898. 4343

ANCIENNE COMPAGNIE DU CANAL DE BEAUCAIRE

(Voir notice page 223)

L'assemblée générale du 22 mars 1899 a fixé à 100 fr. le dividende de l'exercice 1898. — *Cours* des actions : 2.000 fr.

M. le baron A. Reille a été nommé administrateur, en remplacement du baron R. Reille, décédé. 4344

J. & A. PAVIN DE LAFARGE

(Voir notice page 238)

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 16 juin 1887 et non à partir du 1er janvier 1885. — *Dividende* de l'exercice 1898 : 38 fr.

Réserves au 31 décembre 1898 : Réserve statutaire, 1.000.000 de fr. — Fonds de prévoyance, 1.380.949 fr. 49.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. de Talode de Grail.

Membres : MM. A. de Bournet. A. de Lafarge, E. de Lafarge, H. de Coursac, M. Pradelle, H. Chârvet, L. Dussaud, Allamel. 4345

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS NATURELS DE BEFFES

(Voir notice page 240)

Par délibération du 10 février 1899, la dénomination de la Société devient *Compagnie anonyme de fours à chaux de la gare de Beffes.* 4346

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DE L'OUEST

(Voir notice page 272)

Le dividende de l'exercice 1898 a été fixé à 38 fr. 50 par action.

MM. le comte R. de Lasteyrie et E. Manquelier ont été nommés administrateurs en remplacement de MM. Delessert et Desbrière, décédés. 4347

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE PARIS A ORLÉANS

(Voir notice page 270)

Extrait du bilan de l'exercice 1898 : Somme à reverser au Trésor : 4.052.193 fr. 01. — Le solde du dividende à payer par action est de 38 fr. 50, ce qui élève ce dividende à 58 fr. 50 par action de capital et à 43 fr. 50 par action de jouissance par suite des acomptes payés en octobre 1898. 4348

COMPAGNIE DE

CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

(Voir notice page 283)

L'assemblée générale du 18 mars a fixé à 20 francs le dividende de l'exercice 1898. 4349

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

D'ANDELOT A LEVIER

(Voir notice page 290)

Le versement du deuxième quart (125 fr.) sur les actions est appelé le 15 avril 1899. 4350

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DU CONGO

(Voir notice page 313)

Le capital social est porté à trente millions, divisé en 24.000 actions de capital de 500 fr. et 36.000 actions ordinaires de 500 fr.

MM. le lieutenant-général Brassine et Valère Mibille ont été nommés administrateurs en remplacement de MM. Alphonse Nothomb, C. Bruman et Xavier Olin. 4351

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN

DE JAFFA A JÉRUSALEM ET PROLONGEMENTS

(Voir notice page 317)

L'assemblée générale du 15 mars a voté la distribution d'un dividende de 1 fr. 65 net par action et de 13 fr. 45 net par obligation pour l'exercice 1898. 4352

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHAUSSURES INCROYABLES

(Voir notice page 333)

Cette Société a ouvert une émission publique du 10 au 25 mars aux guichets de la Banque spéciale des valeurs industrielles pour le placement des 5.000 obligations de 100 fr. 5 0/0. Jouissance du 1er mars 1899. Remboursables au pair en 27 ans, par tirages annuels. Cette Société a donc à rémunérer : 1° Un capital nominal de 1.500.000 fr. ; 2° un capital obligations de 500.000 fr. ; 3° 500 parts de fondateur ayant droit à 3/5 des bénéfices après divers prélèvements. 4353

BAINS & LAVOIRS D'ARMENTIÈRES

Le titre de la notice n° 1804, page 533, est *Bains et Lavoirs d'Armentières* et non *Argentières*. 4354

SOCIÉTÉ DE SAINTE-BARBE

(Voir notice page 644)

L'institution Sainte-Barbe a été achetée par l'Etat. 4355

MOZAMBIQUE GOLD MINES LIMITED

Le titre de la notice 2924, page 791, est *Mozambique Gold Mines* et non *May Consolidated gold Mining*. 4356

LISTE DES AGENTS DE CHANGE DE PARIS

M. Gaillard Louis-Hippolyte, 16, rue Drouot; il reste encore un agent à nommer. 4357

BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS

(Voir notice page 152)

M. Renouard, ancien sous-gouverneur de la Banque de France, a été nommé administrateur en 1898. 4358

Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie

L'ÉDITION 1900

DE L'

Annuaire Général des Sociétés Françaises par Actions

ET DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

paraîtra

LE 1ER AVRIL 1900

On peut souscrire par avance au **prix réduit de 20 francs**, dès ce jour.

ANNUAIRE GÉNÉRAL

des Sociétés Françaises par Actions

COTÉES ET NON COTÉES

ET DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(ADOPTÉ PAR LES MINISTÈRES)

PARIS — 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 — PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

(EDITION DE 1900)

Au prix réduit de 20 francs, payables à la réception du volume

---

Je, soussigné, (1) .....

2) .....

*m'engage à payer la somme de VINGT francs contre la remise de l'***ANNUAIRE GÉNÉRAL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS** *(édition 1900).*

(Timbre de la Maison) *Paris, le* ..... *1899.*

(1) Nom, Prénoms ou Titre de la Société. — (2) Profession.

N. B. — Passé le 1er Avril 1900, le prix de l'Annuaire sera de VINGT-CINQ francs.

Prière aux Sociétés de vouloir bien
adresser les renseignements suivants le plus tôt possible
8, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

Dénomination de la Société .....
(Mettre si c'est Anonyme, en Commandite par Actions, ou Civile avec Actions et Parts).

Siège social .....

Capital social ..... divisé en ..... actions de ..... francs.

Libérées de ..... ou entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur (*biffer l'un ou l'autre des 2 mots*).

Les titres sont cotés à telle Bourse ou dans tel Journal

(Mettre le nombre) ..... **Obligations** de ..... fr. émises à ..... fr. — Revenu ..... fr. par an.

Remboursables à ..... en ..... années.

Parts bénéficiaires donnant droit à ..... 0/0 dans les bénéfices nets.

Années . . .	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Cours moyens des Actions .....

Dividendes distribués .....

Cours moyens des Obligations .....

Durée de la Société. — Jusqu'au ..... à partir du .....

Journal ayant fait les publications légales : .....

Objet de la Société .....

.....

Notaire qui a reçu l'acte : .....

Assemblée générale. — A quel moment de l'année .....

Combien d'actions pour y assister .....

Paiement des Coupons, à ..... le .....

Membres du Conseil. — Et adresses des Administrateurs : .....

.....

.....

Commissaires des Comptes. — .....

.....

Directeur ou Gérant. — .....

Répartition des bénéfices : ..... 0/0 ; Réserve légale ..... 0/0.

0/0 ..... 0/0 .....

Montant de la Réserve : .....

Observations : .....

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie

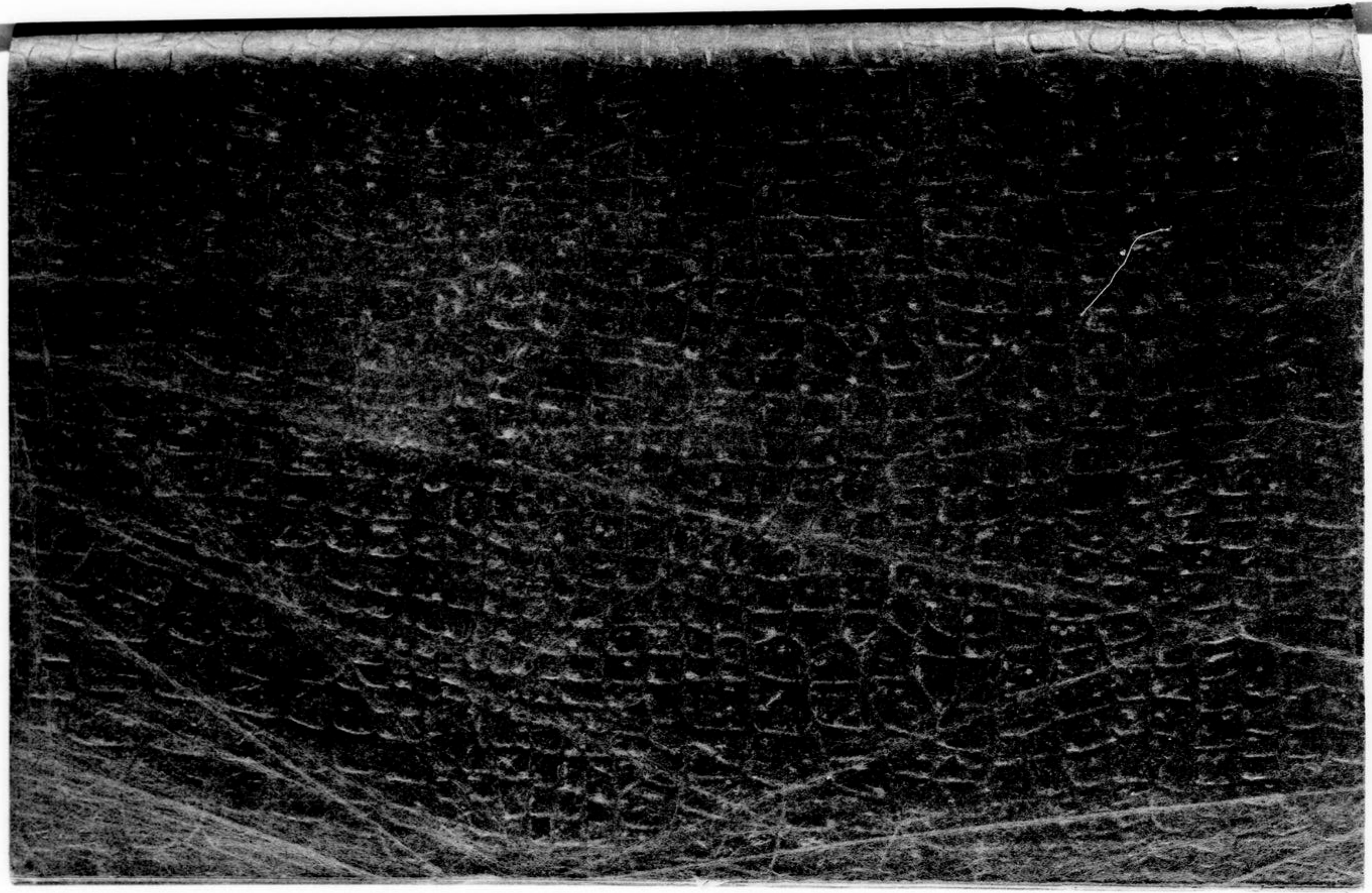

BnF Gallica

Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères. 1897.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

CHAPITRE X

IMMEUBLES

Colonies Agricoles.

Domaines.

Élevage.

Hôpitaux.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMMEUBLES

Ag. 27

AFRIQUE OCCIDENTALE (COMPAGNIE FRANÇAISE DE L')

Siège social, 46, rue Breteuil, à Marseille.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Marseille.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	690 »
Dividendes distribués . .	17.50	20	22.50	25	27.50	30	32.50	32.50	32.50	35 »

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 16 Août 1887.

Objet de la Société. — Exploitation et Développemeut des Établissements commerciaux et industriels sur les Côtes d'Afrique, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me H. Alliès, à Marseille.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, à la *Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial*, à Marseille et à Paris, les 2 Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. A. Rey, président; E. Rodocanachi, vice-président; F. Bohn, J.-B. Amigues, P. Zarifi, A. Féraud, J. Le Cesne, A. Rodrigues, Ch. Théryc.

Commissaire des comptes. — M. E. Montamat.

Directeur. — M. F. Bohn.

Agent général. — M. H. Maillat.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel; 80 0/0 aux Actionnaires,

SIX MOIS DE CRÉDIT

SPORTING-CLUB-TAYLOR
139, rue d'Aboukir. — (*Téléphone* 145-41)
VÊTEMENTS sur mesure 75 » | CYCLISTE 55 »
A la commande, on verse 10 »; à la livraison, 15 » et le reste, à raison de 5 par mois 6

AFRIQUE CENTRALE (COMPAGNIE FRANÇAISE DE L')

Siège social, 2, place de l'Opéra, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 600.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 17 Mai 1893.

Objet de la Société. — Faire toutes affaires d'importation et d'exportation et toutes opérations commerciales, industrielles, minières et financières dans l'Afrique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Léon Tharel, G. Patinot, Ch. Roux, Médard Béraud Ed. de Sinçay, H. Suilliot.

Par délibération du 27 Juillet, la Société s'est dissoute.

MM. Médard Béraud, Georges Martin et Edgard de Sinçay ont été nommés liquidateurs' Le siège de la liquidation est 5, rue de Maubeuge, Paris.

Ag. 26

L'AFRIQUE DU NORD & DU SUD

Société Française d'Études et de Lancement des Affaires Africaines

Siège social, 7, rue Bonaparte, au Bureau du Journal *la Correspondance d'Afrique.*

Capital social, des Parts.

Paiement des coupons. — *Union Française de Crédit,* 155, faub. Poissonnière, Paris.

Gérant. — M. Jules Merley.

Ag. 5

AGRICOLE DE LA CRAU ET DES MARAIS DU FOS (COMPAGNIE)

Siège social, 3, Square de l'Opéra, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Obligations. — 6.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs par tirages annuels en Décembre ; remboursement des Titres sortis, le 1er Janvier suivant. Intérêt annuel, 20 francs, payables par moitié les 1er Janvier et Juillet.

Ces 6.000 Obligations, se divisent en 5 Séries, dont les 4 premières sont seules admises à la Cote.

Série	**A**	800	Obligations	remboursables	en 50 ans	de 1884 à 1933
—	**B**	1.200	—	—	—	1885 à 1934
—	**C**	2.000	—	—	—	1886 à 1935
—	**D**	1.200	—	—	—	1887 à 1936
—	**E**	800	—	—	—	1888 à 1937

568 de ces Titres, sur 6.000, étaient amortis au 1er Janvier 1897.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cs moy. des Actions.	212.50	»	»	»	247.18	»	175.71	133.20	131.34	124.90	»
Dividendes distribués	»	»	»	10	10	»	10	10	»	10	»	»	»	»	»
Cs moy. des Obligat.	429.38	443.30	440.20	443	450	»	440	440	»	455	»	465	»	»	»

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 9 Août 1881.

Objet de la Société. — La Mise en valeur, l'Exploitation et la Revente des terrains qu'elle possède ou possédera, tant dans la Crau que dans les marais du Fos.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Paiement des coupons, au Crédit Foncier de France.

Membres du Conseil. — MM. Grille, président; Grandeau, vice-président ; A. Bergaud, de Bonnemains, du Buisson, Landon.

Commissaire des comptes. — M. de Traz.

Directeur. — M. de Pistoye.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 aux Administrateurs. Le surplus, 75 0/0 aux Actionnaires ; 25 0/0 aux personnes désignées comme fondateurs de la Société qui ont garanti la souscription des 12.000 Actions.

Ag. 56

AGRICOLE & COMMERCIALE DU BAS-OGOUÉ (CONGO FRANÇAIS) (SOCIÉTÉ)

Siège social, 69, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 Actions de 500 francs, dont 250 Actions d'apports, entièrement libérées.

Les Titres émis contre espèces, n'étant pas entièrement libérés, sont nominatifs.
Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, du 19 Avril 1895 au 13 avril 1945.

Objet de la Société. — L'Exploitation agricole, industrielle et commerciale des terrains situés à Aschouka (Bas-Ougoué), concédés à M. Rousselot.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Carimantrand, président; Georges Levi, secrétaire: Braillard, Burot, Dybowski, Prandin et Mallet.

Commissaire des comptes. — MM. Vercksen (Fernand) et Schmitt.

Régisseur. — M. Rousselot, à Aschouka.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; somme nécessaire pour fournir aux Actions 6 0/0 du Capital non amorti ; sur le surplus, 5 0/0 pour la constituton d'un fonds de prévoyance. Et le solde ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; 70 0/0 aux Actionnaires.

AGRICOLE D'AIGUES-MORTES (COMPAGNIE)

Siège social, 88, rue de Rennes, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 28 Juin 1892.

Objet de la Société. — La Vente des produits des domaines situés sur le territoire d'Aigues, d'Aiguement et dans le département du Gard ou de l'Hérault.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Acoulon, d'Andecy, G. Poupinel.

Ag. 8

AGENCE CENTRALE DES AGRICULTEURS & HORTICULTEURS DE FRANCE

(Alfred DUDOUY et Cie)

M. Hécaen, syndic, a fait une unique répartition de 23 0/0.

Ag. 9

AGENCE NATIONALE DES AGRICULTEURS & VITICULTEURS

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 32, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, dont 1.600 d'apports et 400 en numéraire.

Parts de fondateurs. — 2.500.

Durée de la Société. — Du 23 Décembre 1895 au 23 Décembre 1945.

Objet de la Société. — Vente publique, et de gré à gré, d'avoines, blés, pailles, pommes de terre, vins, etc., et tous autres produits agricoles.

Notaire qui a reçu l'acte : M. Portefin, à Paris.

Fondateurs et Apporteurs. — MM. Benjamin Salasc, négociant, boulevard de Clichy, 128 *bis* ; Georges Bonjean, négociant, rue de Neuilly, 62, à Clichy-la-Garenne.

Administrateurs. — MM. Salasc, Bonjean, Pierre Gey, avocat, 65, rue de Provence, et Henri Guénin, propriétaire à Saint-Cloud, 42, rue Gounod.

Commissaires des comptes. — MM. Henri Bonnaud, 79, avenue de Villiers et Henri Lamarre, 95, boulevard Saint-Michel, Paris.

Faillite du 22 juin 1897. M. Maury, 19, rue du Sommerard, syndic.

AGRICOLE, VITICOLE, FORESTIÈRE & MINIÈRE DU DOMAINE DU FENDECK (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Blanche, Paris et Siège d'exploitation à Jemmapes, province de Constantine (Algérie). Entrepôt à Asnières, 43, quai d'Asnières.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 fr.

Les Titres sont en partie libérés et au porteur et en partie non libérés et nominatifs.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Exploitation d'un domaine d'une surface de 12.000 hectares comprenant : prairies, terres arables, vignobles, forêts de chênes-liéges. L'exploitation est divisée entre trois fermes avec chais, écuries, bâtiments d'habitation, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris.

Conseil d'Administration. — MM. A. Lefèvre, notaire honoraire, président, à Valenciennes; J. Carvès, administrateur-délégué, à Paris, le marquis de Saint-Jean Lentillhac, C. Plista, C. Léouzon-Leduc, Becq de Fouquières, à Paris.

Commissaires des comptes. — MM. le lieutenant-colonel Prudent, Chassaigne de Néronde.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au fonds de Réserve légale, *x* 0/0 votés par l'Assemblée générale comme fonds de prévoyance. Sur le surplus : 15 0/0 aux Administrateurs, 85 0/0 aux Actionnaires.

Observations : La Société vend en gros et en détail ses vins, le liège récolté, fait l'exportation du bétail et la culture de l'olivier.

Ag. 130

ANGLO-FRANCO-BELGE (SOCIÉTÉ L')

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Londres, à Paris.

Objet de la Société. — Acquisition d'Immeubles bâtis ou non bâtis.

Assemblée générale. — En Juin.

Ag. 11

ASPERGERIE DE FAY

Société Anonyme

Siège social, 1, rue Montaigne, Paris.

Capital social, trois cent quatre-vingt-quinze mille francs, divisé en 790 Actions de 500 francs.

Société disparue.

AGRICOLE D'ALGÉRIE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme constituée le 28 Mars 1881 au Capital de 600.000 francs, dont le Siège était en dernier lieu, 29, rue de la Chapelle ; ladite Société, qui avait pour objet l'acquisition d'Immeubles, en Algérie, leur exploitation et la vente de leur produit, a été déclarée dissoute le 26 Mars 1896. M. Louis Hatt, négociant, demeurant à Strasbourg, a été nommé liquidateur de la Société.

Ag. 30 *b*

AGRICOLE & COMMERCIALE ALGÉRIENNE (SOCIÉTÉ)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 47, rue des Bourdonnais, à Paris.

Gérant. — M. A. Quenet.

Ag. 4

AGRICOLE DE LA RAMIE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 7, rue de Londres, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Renseignements refusés.

Ag. 21

AGRICOLE ET IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 3, rue des Mathurins, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Juin.

Ag. 6

AGRICOLE & VITICOLE DU MIDI (SOCIÉTÉ)

Siège social, 10, rue Turbigo, Paris.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale. — En Avril.

AGRICOLE & INDUSTRIELLE DU SUD ALGÉRIEN (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Saint-Lazare, à Paris.

Capital social, un million trois cent mille francs, divisé en 2.600 Actions de 500 fr.

Ag. 33

L'ALANGOUA (SOCIÉTÉ ANONYME)

Société constituée le 1er Juin 1896, au Capital de 600.000 francs, avec Siège social à Paris, 51, rue Vivienne, qui avait pour objet l'Exploitation des terrains à la Côte d'Ivoire, a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale extraordinaire, le 31 Mars 1897. M. Louis Rigondaud a été nommé liquidateur de la Société.

Ag. 251 *t*

ANCIENNE MAISON JOHN ARTHUR & Cie

Société Anonyme

Siège social, 22, rue des Capucines, Paris.

Capital social, deux cent soixante cinq mille francs, divisé en 2.120 Actions de 125 francs, dont 620 libérées d'un quart et 1.500 entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur, excepté ceux non libérés.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, de 1892 à 1922.

Objet de la Société. — Agence Immobilière et Commerciale: vente et achat de Propriétés; Transactions immobilières; Prêts hypothécaires; Banque, Change; *Grand Journal officiel des Locations et de la Vente.*

Notaire qui a reçu l'acte: Me Aron, à Paris.

Directeur. — M. W. H. Tiffen.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 Réserve légale; le surplus, 15 0/0, aux Administrateurs; 5 0/0 au Directeur; 80 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Il y aura probablement une Assemblée générale en Novembre pour déterminer les dividendes à distribuer.

Ag. 302

BANQUE IMMOBILIÈRE & INDUSTRIELLE

Anciennement Compagnie des Villas et Constructions d'habitations de Couzon-sur-Saône

Siège social, 22, rue Constantine, Lyon.

Capital. cinquante mille francs, un quart remboursé, divisé en 500 Actions de

L

Les Titres sont cotés en Banque.

Obligations : 179. — **Taux d'émission :** 465 francs. — **Revenu :** 20 francs brut.

Durée de l'amortissement des Obligations : Jusqu'en 1949.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . .	100 »	100 »	100 »	75 »	75 »
Cours moyens des Obligations . .	470 »	475 »	480 »	482 »	460 »
Dividendes distribués nets . . .	5.55	5.55	10 »	7 »	»

Remboursement de 25 francs par Action en 1895.

Durée de la Société. — 30 ans, du 19 Mai 1892 à 1922.

Objet de la Société. — Toutes Affaires Mobilières et Immobilières, Participations e. Opérations se rattachant directement et indirectement en Bourse et en Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lestra, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, 22, rue Constantine, à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. Henry Thivel, Henry Foriel, Ferdinand Magnan.

Commissaire des Comptes. — M. Louis Demessieux.

Directeur. — M. Henry Thivel, président du Conseil d'administration.

Ag. 121 *b*

BATIMENTS ET GALERIES COLBERT

Société Civile

Siège social, 3, rue Rouget-de-l'Isle, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 72

BAULE (SOCIÉTÉ DE LA)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue de la Boëtie.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à dater du 27 Juillet 1891.

Objet de la Société. — La mise en valeur, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de divers lots de terrains, chalets ou autres immeubles bâtis, sis à la Baule (Loiret).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gamard, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. le baron de Galembert, d'Aboville, Lissalde, et de Sinçay.

BEAUSÉJOUR (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 13, rue Pasquier.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1881.

Objet de la Société. — Achat d'Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Meignan, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Franqueville, Lermigery.

Ag. 25

BÉTAIL DE L'AFRIQUE DU NORD (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 60, rue Caumartin.

Cette Société a été dissoute le 16 Décembre 1896.

Ag. 102

BIENS FONCIERS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Civile

Siège social, 65, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés non officiellement.

Parts de fondateurs. — 200, donnant droit à 10 0/0 dans les bénéfices nets.

Le cours moyen des Actions, au 21 Septembre 1897, était de 287 fr. 50.

Les dividendes distribués sont de 5 0/0 du Capital.

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — L'Achat, l'Exploitation, la Vente d'Immeubles, Terrains et Propriétés foncières, tant en France qu'à l'Étranger. La Société possède le domaine d'El Azeb (territoire de Bizerte), d'une contenance de 1.600 hectares.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au *Comptoir National des Rentiers*, 65, rue de la Victoire, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Louis-Henri de la Tour, Pelard, ingénieur des mines.

Commissaire des comptes. — M. Caumont.

Directeur-Ingénieur. — M. Asseret.

Président du Conseil. — M. Émile Pélard.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au fonds de Réserve; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux Fondateurs et 90 0/0 aux Actionnaires.

PARIS. — Imp. Guéria, Dereune et Cie.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, rue du Louvre, Paris.

Capital social, quatre millions cinq cent mille francs.

Assemblée générale. — En Décembre.

Ag. 35

LA CALÉDONIE

(Société Agricole, Industrielle et Commerciale de la Nouvelle-Calédonie, dite)

Siège social, 82, rue Saint-Lazare, à Paris.

Capital social, sept millions de francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Versement appelés : la totalité.

Obligations, six millions. — **Taux d'émission**, 425 francs. Revenu, 5 0/0.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — L'Élevage et la Fabrication des Conserves, notamment pour l'Administration de la Guerre, par contrat, à 1 fr. 90 le kilo.

Notaire qui a reçu l'acte; Me Bercéon.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. le comte d'Espagny, comte de Chamy, Barnier.

Directeur. — M. le baron Digeon.

Ag. 18 *b*

COLONIALE D'EXPORTATION (COMPAGNIE)

Siège social, 30, boulevard Sébastopol, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir d'Août 1896.

Objet de la Société.—Création, Exploitation, Développement et Acquisition de tous Établissements commerciaux, agricoles, industriels et coloniaux en France, dans les Colonies françaises et à l'Etranger.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Massion, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Fondateur. — M. Aug. Boudoux-Théry, industriel à Saint-Quentin (Aisne).

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la Réserve légale.

CHAPELLE TAITBOUT (SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME DE LA)

Siège social, 42, rue de Provence, Paris.

Capital social, six mille francs, divisé en 60 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — 523 de 100 francs chacune. — **Taux d'émission** : 100 francs, 4 0/0 net d'impôt. — **Durée de l'amortissement** : Jusqu'en 1982.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896 : 100 francs, échanges très rares.

Cours moyens des Obligations de 1886 à 1896 : 100 francs, échanges très rares.

Durée de la Société. — 99 ans, du 14 Février 1884 jusqu'au 14 Février 1983.

Objet de la Société. — L'Achat, la Location, l'Exploitation ou la Revente d'un immeuble sis à Paris, connu sous le nom de *Chapelle Taitbout*, ayant son entrée rue de Provence, 42.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fovard.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons. — **Actions :** après l'Assemblée générale, par les soins du Président. — **Obligations :** chez MM. Arthaud et Cie, 48, faubourg Saint-Martin, Paris, après le 1er Février.

Membres du Conseil. — MM. E. Raschlé-Rittweyer, président ; Arthaud Henri et Larrisson Geo.

Commissaire des comptes. — M. Jacques Adrion.

Directeur. — Le Président.

Ag. 43 *b*

COLONIALE FRANÇAISE DE LA COTE DE GUINÉE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 22, rue Saint-Augustin, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1,200 Actions de 500 francs.

Ag. 46

COLONISATION FRANÇAISE A MADAGASCAR (SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE LA)

Siège social, 2, Cité de Londres, Paris.

Capital social, cent vingt mille francs, divisé en 120.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts : 90 de fondateurs à raison de 3 par Action pour les trente premières souscriptions.

Durée de la Société. — 20 ans 9 Juin 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Moreau, à Paris, 76, rue Saint-Lazare.

Objet de la Société. — L'étude, la mise en valeur de toutes entreprises industrielles agricoles ou commerciales dans l'île de Madagascar, et généralement toutes opérations susceptibles de favoriser et de développer l'influence, l'industrie et le commerce français à Madagascar.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Jules Plassard, président ; Emond Gouin, baron de Nervo, Fernand Pagès et de Pellerin de Latouche.

Commissaires des comptes — MM. Fernand Dubuisson et G. Tonnelier.

Gérant. — M. Fernand Pagès,

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 10 0/0 au Conseil d'administration, le surplus à répartir aux Actions et aux Parts de fondateurs, dans les mêmes proportions.

Ag. 71

LA COLONISATION FRANCO-TUNISIENNE

Société Anonyme à Capital variable

Siège social, 10, rue de Turbigo, Paris. Exploitation agricole à Bordj-Toum (Tunisie).

Capital social, deux cent trente-sept mille francs, divisé en 2.370 Actions de 100 fr.

Les Titres sont nominatifs.

Parts de fondateurs : 6.000, prélevant 30 0/0 du bénéfice net.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 15 Février 1895 jusqu'au 15 Février 1994.

Objet de la Société. — Foncière, agricole, pastorale et commerciale ; création de vastes domaines en Tunisie, où il est fait exclusivement des plantations de Caroubiers et la culture de plantes fourragères pour l'élevage et l'engraissement du bétail.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Paulard, comte de Diesbach, Delahaye, Mercier, Orsini, O. ✻.

Commissaires des comptes. — MM. Steinmetz et Pénard.

Administrateurs-délégués en Tunisie pour la partie technique : M. Paulard, et à Paris pour le service administratif : M. Mercier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 50 0/0 aux Actions ; 30 0/0 aux Parts de fondateurs ; 15 0/0 au Conseil d'administration.

Ag. 17

COLONISATION PAR VOIES FERRÉES (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

(En liquidation)

Siège social, 23, rue Tronchet, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

COMMERCE SUD AFRICAIN (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU)

Siège social, 9, rue Boudreau, à Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 30.000 Actions de 100 francs, dont 15.000 entièrement libérées et 15.000 libérées de 25 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle des Agents de change.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 26 Février 1896.

Objet de la Société. — Commerce et Industrie en Afrique du Sud, avec succursales à Johannesburg et Lourenço-Marquez.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Ragot.

Paiement des Coupons, Banque française de l'Afrique du Sud, 9, rue Boudreau.

Membres du Conseil. — MM. Léon Orosdi, Chalupt, baron J. de Gunzburg, Lemoine, H. Back de Surany, Janot.

Commissaire des comptes. — MM. P. Eonnet et Joseph Henrotte.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital versé, sur le surplus 22 0/0 à la *Banque française de l'Afrique du Sud* et à la *Société Anonyme des Établissements Orosdiback*; le reste 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 37

COMMERCIALE ET AGRICOLE DE LA CASAMANCE

Compagnie (en liquidation)

Siège social, 3, rue Laffitte, Paris.

Capital, deux millions de francs.

Ag. 57

COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU HAUT OGOUÉ (CONGO FRANÇAIS)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue de Maubeuge, Paris.

Capital social. trois millions de francs, divisé en 6,000 Actions de 500 francs, dont 4,000 entièrement libérées et 2,000 libérées de 125 francs.

Assemblée générale. — En Juin.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

COMMERCIALE & INDUSTRIELLE DU TONKIN (COMPAGNIE)

(En liquidation)

Siège de la liquidation, 19, avenue de l'Opéra.

La dissolution de la Société a été prononcée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 17 février 1896, mais à la condition où la nouvelle Société de Kébao, en formation, viendrait à être constituée définitivement.

M. E. Dumoulin, 19, rue de Miromesnil, est nommé liquidateur.

Une première répartition a été faite, le 1er Décembre 1896, par M. E. Dumoulin, liquidateur.

Chaque Action de la Compagnie Commerciale et Industrielle du Tonkin recevra, savoir : 1° Deux Actions 1/2 de la nouvelle de Kébao ; 2° une somme de 12 fr. 05 nets par Action nominative et 11 fr. 615 nets par Action au porteur.

La répartition a été faite au Siège social de la liquidation.

Chaque Actionnaire ayant droit à une Demi-Action de la Société nouvelle de Kébao, devra se procurer une autre Demi-Action pour recevoir une Action entière.

Ag. 67 *b*

COMMERCIALE DU TRANSVAAL & DE MADAGASCAR (COMPAGNIE)

Siège social, 19, rue de Choiseul, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs.

Versements appelés : totalité.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés actuellement.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 12 Novembre 1896.

Objet de la Société. — La création de Comptoirs français dans les principaux centres de consommation du globe et principalement au Transvaal et à Madagascar, dans le but d'exporter ou d'importer tous produits pour le compte de la Compagnie et pour le compte des tiers ; l'Exploitation de toutes concessions de quelque nature qu'elles soient ; la défense des intérêts français à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Chaque année.

Membres du Conseil. — MM. A. Dubief, administrateur-délégué, ancien conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; Henri Dubief, ancien négociant ; Ach. Lignon, président du Conseil, juge au Tribunal de commerce de Lyon ; H. Pensa, directeur de *la Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales ;* L. Servajena, industriel ; G. Tourreil, propriétaire.

Commissaires des comptes. — MM. Févela, chef de la comptabilité de la Foncière Lyonnaise, expert comptable ; Daléry, expert comptable près le Tribunal de commerce de Lyon.

Directeur. — M. Dubief, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 75 0/0 aux Actionnaires ; 25 0/0 au Conseil d'administration.

COMMERCIALE DE LA RÉGENCE DE TUNIS (COMPAGNIE DE LA SOCIÉTÉ)

Siège social, 26, rue de Crussol, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3,000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 5 Mars 1896.

Objet de la Société. — Toutes les opérations commerciales soit en France, aux colonies et notamment avec la Régence de Tunis et la Tripolitaine.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huguenot, à Paris.

Commissaire des Comptes. — M. Desrousseaux.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux Actionnaires.

Ag. 42

COMPAGNIE AGRICOLE DU DAHOMEY

(COLONISATION ALSACIENNE-LORRAINE) A. SAUDEMONT et Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 75, boulevard de Strasbourg, au Havre.

Capital social, deux cent quarante mille francs, divisé en 480 Actions de 500 francs

Constituée en 1897.

Gérant. — M. A. Saudemont.

Ag. 23

COMPAGNIE COLONIALE FRANCO-AFRICAINE (EN LIQUIDATION)

Siège social, 58, rue Taitbout, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Le Commerce à la Côte d'Afrique et au Soudan.

L'Assemblée générale extraordinaire du 24 Juillet a prononcé la dissolution de la Société et nommé liquidateur M. Emile Cousin, avocat, demeurant à Paris, 22, rue Rossini.

L'Assemblée générale extraordinaire du 5 Octobre 1896 a nommé M. Vaucourt, ancien notaire, demeurant 148, rue de Rennes, co-liquidateur, avec les mêmes pouvoirs que ceux conférés à M. Cousin.

Ag. 38

COMPAGNIE DES COMORES

Le 5 Octobre 1897, proposition de dissolution.

COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE

Société Anonyme

Siège social, 10, place Vendôme, Paris.

Capital social, un million trois cent mille francs, divisé en 2.600 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Juin 1896.

Objet de la Société. — L'Acquisition, la Vente, la Construction et la Location de tous Immeubles, tous Prêts et tous Emprunts, avec ou sans garantie hypothécaire, en France et dans tous les autres pays.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Cottin, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, le surplus aux Actions.

Ag. 42 *t*

COMPAGNIE FRANÇAISE DE DIÉGO-SUAREZ

Siège social, 28, rue Serpente, Paris.

Ag. 44

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (SOUDAN FRANÇAIS)

Siège social, 104, faubourg Poissonnière, Paris.

Capital social, deux millions cinquante mille francs, divisé en 4.100 Actions de 500 fr. entièrement versés.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts, 1,000 de fondateur.

Durée de la Société. — 30 ans, du 1er Juillet 1894 au 30 Juin 1924.

Objet de la Société. — Exploitation commerciale, industrielle et agricole à la Côte d'Ivoire, exploitation des bois sur la partie du territoire de la Côte d'Ivoire faisant l'objet de la concession accordée par l'État à M. A. Verdier.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Aug. Pellerin, Julien Halphen, Collot, Leroux de Villiers, Ed. Cohen, A. Verdier.

Commissaire des comptes. — M. Terquem.

Directeur. — M. A. Verdier.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 8 0/0 au Capital versé, soit 5 0/0 pour intérêts et 3 0/0 à titre de 1er dividende, le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 aux employés ; le reste 1/2 aux Actionnaires, 1/2 à M. Verdier en qualité de fondateur.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LA MANA (GUYANE FRANÇAISE)

Société en liquidation

Siège social, 36, rue Laffitte, Paris.

Ag. 34 *b*

COMPAGNIE DE BISKRA ET DE L'OUED-RIRH

Siège social, 10, rue Blanche, Paris.

Capital social, 900.000 francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts, 400 bénéficiaires.

3.000 Obligations hypothécaires de 500 francs.

Taux d'émission. — Divers. — **Revenu :** 3 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 99 ans.

Les Titres sont cotés en Bourse.

Aucune répartition de dividendes n'a été faite aux Actionnaires depuis la création de la Société.

En 1896, le cours moyen des Actions a été de 550 francs, et celui des Obligations de 350.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 15 Décembre 1894.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, notaire à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation de ses domaines en Algérie. Les forages artésiens. Toutes opérations agricoles, industrielles concernant la colonisation dans tous pays et plus particulièrement en Afrique.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons. — Actions : au Siège social; Obligations : à la Compagnie Algérienne, 11, rue des Capucines. 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. H. Lainé, Fau, Foureau, Tesserenc de Bort, Weiss, Valentin Smith, Chauvelat.

Commissaires des comptes. — MM. Chauveau des Roches, Durand.

Directeur. — M. Colombo.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 5 0/0 au Capital versé; l'excédent est distribué : 75 0/0 aux Actionnaires, 20 0/0 aux Parts bénéficiaires, 5 0/0 au Conseil d'administration.

VICHY-CÉLESTINS

COMPAGNIE GÉNÉRALE FONCIÈRE

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Drouot, à Paris.

Capital social, un million cent cinquante mille francs, divisé en 2.300 Actions de 500 francs, dont 2.200 Actions entièrement libérées ont été attribuées en paiement des Apports en nature comme suit :

600	Actions	à la Société Anonyme du Grand-Hôtel de Bagnoles-de-l'Orne . . .	600
820	—	à la Société des Eaux minérales de Chatel-Guyon.	820
100	—	à M. Albert Levoisvenel	100
200	—	à M. Delamarre	200
480	—	à M. Brocard	480
			2.200

et 100 actions libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 28 Juillet 1897.

Objet de la Société. — L'acquisition et la location de tous Terrains ou Immeubles bâtis ou non bâtis, situés soit en France, soit à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Delamarre, Levoisvenel, Bobot et Perrignon.

Commissaire des comptes. — M. Maugras.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/5 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus aux Actionnaires.

Ag. 104

COMPAGNIE FONCIÈRE DU CHATEAU-D'EAU

Société Anonyme

Siège social. — 65, rue de Malte, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 108

COMPAGNIE FONCIÈRE DE FRANCE

Société Anonyme

Siége social, 366, rue Saint-Honoré, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions.

Assemblée générale. — En Mai.

COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE DE FRANCE

Siège social, 44, rue du Louvre, à Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires, 14.000.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 25 Avril 1897.

Objet de la Société. — L'Acquisition et la Location de tous Immeubles bâtis, situés en France, à l'exception des Colonies autres que la Corse, l'Algérie et la Tunisie, toutes Opérations auxquelles peuvent donner lieu les Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Arias, rentier, 2, rue Lamarck, à Paris, président; Brande, 29, boulevard Ornano, à Paris; J. Nourry, rue de Gergovie, 86, à Paris; M. Jolly, 6, rue de Gentilly.

Commissaires des comptes. — M. Montazel, 41, rue de la Victoire.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs, 30 0/0 aux parts bénéficiaires ; somme pour la création d'un fonds de prévoyance ; le reste aux Actionnaires.

Ag. 20

COMPTOIR AFRICAIN DE LA FALÉMÉ

(ABBONA, GIRARD & Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 20 et 22, rue Richer, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs chacune; libérées de 75 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Le cours moyen des Actions est de 105 à 108 francs.

Il a été distribué 6 0/0 de dividende.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — Exploitation Commerciale au Soudan.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion.

Assemblée générale. — En Mai ou Avril.

Paiement des coupons, en Novembre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Cammaerts, commandant; Le Picard, avocat; Mascré.

Commissaire des comptes. — M. Mascré.

Gérant.—M. A. Abona.

COMPTOIR AGRICOLE & COMMERCIAL

Siège social, rue Nouvelle, 9, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Tous les transferts d'Actions ont été déclarés à cinq cents francs l'une, soit la valeur nominale.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 21 Septembre 1886.

Dividendes: de 1886 à 1896 : Ces dix Exercices ont donné, pour chaque Action de 500 fr., un dividende de 533 fr. 25, net d'impôt, soit en moyenne 53 fr. 325 par Action et par an.

Notaire qui a reçu l'acte : M. Olagnier, à Paris.

Objet de la Société. — L'Achat, la Vente, la Commission et la Consignation de toute Marchandise ; notamment le commerce et la fabrication des Engrais utilisés par l'agriculture.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Debouchaud, Emile Barthe, Pageaut-Lavergne, Jules Thierry.

Commissaire des comptes. — M. Fonferrier.

Administrateur-Délégué. — M. Pageaut-Lavergne.

Répartition des bénéfices :
5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus, 90 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

Ag. 55

COMPTOIR FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Ballu, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 100 francs, libérées de 50 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à dater du 15 Février 1897.

Objet de la Société. — Le commerce, en Nouvelle-Calédonie et dans toutes les autres contrées de l'Océan Pacifique, des matières premières et marchandises de toute nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Membres du Conseil.— MM. Ed. Tarbé des Sablons, 11, rue Ballu ; Ad. Lautmann, Salmon Ordner.

Commissaires des comptes. — MM. Christian, Hœchster, 31, rue de Douai, et M. E. Deudon, 31, rue Eugène-Flachat.

Directeurs. — MM. Lautmann et Ordner.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10e du Capital social ; sur le surplus, 15 0/0 aux deux Directeurs et le reste aux Actionnaires.

Ag. 66 *t*

COMPTOIR FRANCAIS DU TONKIN

Société Anonyme

Siège social, 181, rue Saint-Honoré, à Paris.

Capital social, trois cent quarante mille francs, divisé en 680 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 10 ans, à dater du 7 septembre 1892.

Objet de la Société. — L'achat, la vente et l'échange de tous produits français d'Indo-Chine et l'Extrême-Orient.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Henri Fontaine, Emile Fontaine, Lucien Fontaine, F. Tartarin.

Commissaire des comptes. — M. Lucien Fontaine.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; le surplus, 20 0/0 à l'Administrateur-délégué à Hanoï ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au personnel, s'il y a lieu ; 55 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 17 *b*

COMPTOIR DES INTÉRÊTS COLONIAUX

Société Anonyme

Siège social, 83, rue de la Victoire, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

En transformation au moment de la mise sous presse.

CONGO FRANÇAIS (SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATION DU)

Siège social, 20, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, six cent mille francs.

Objet de la Société. — Etude d'une voie de communication entre la Côte et le Congo.

La Société a été dissoute par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 31 Mars 1897 et à la condition que la Société Commerciale et Industrielle du Cougo Français se constitue définitivement.

Sont nommés comme liquidateurs : MM. V. Fournié, H. Bergasse, Ch. Cambefort, E. Demarçay, L. Dorizon, Ed. Gandet, baron de Guerne, Alfred Le Chatelier, Louis Le Chatelier, L. Olivier, Ch. Richet.

Ag. 40

CONGO FRANÇAIS

(Société Commerciale et Industrielle du)

Siège social, 20, rue Saint-Georges.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1,200 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs, et 600 Actions d'apport.

Parts, 600 de fondateurs.

Objet de la Société. — 50 ans, à dater de 1897.

Objet de la Société. — Toutes opérations Commerciales Financières, Industrielles, Minières, Agricoles et Forestières jugées utiles pour la mise en valeur et l'exploitation des propriétés et concessions de la Société d'études et d'exploitation du Congo Français.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Gaston Buron, Ed. Gaudet, A. Laurans, A. Le Chatelier, L. Le Chatelier, Denis Pérouse, J. Plassard.

Commissaires des comptes. — M. Allain Launay.

Répartition des bénéfices :

6 0/0 au capital vérsé, 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du capital social, une somme pour un fonds de Réserve extraordinaire, le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration, 70 0/0 aux Actionnaires, 20 0/0 aux Parts de fondateurs.

Ag. 75 *b*

CONSTRUCTIONS EN CIMENT ARMÉ (SOCIÉTÉ POUR LES)

Siège social, 60, rue de la Victoire.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Trente années.

Objet de la Société. — L'étude et l'entreprise en France, dans ses Colonies ou pays de protectorat et à l'Étranger, de travaux de toute nature, en ciment Armé, soit publics, soit privés, ainsi que de travaux accessoires de toute espèce qu'il pourrait y avoir lieu de comprendre dans lesdites entreprises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin.

Membres du Conseil. — MM. Dollfus, Galline, président; Bonna, Candlot, Goignet, Lavocat, Mirabeau (Gustave), Molinos (Léon), administrateurs.

Commissaire des comptes. — M. J. Roux.

Ag. 75*l*

CONSTRUCTIONS DÉMONTABLES ET HYGIÉNIQUES (COMPAGNIE DES)

Siège social, 51, rue Lafayette.

Ag. 76

CONSTRUCTION DE L'HOTEL DES CHAMBRES SYNDICALES

(Société Anonyme de)

Siège social, 10, rue de Lancry, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Ag. 77

CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES (SOCIÉTÉ DE)

Siège social. — 11, avenue de l'Opéra.

Capital social, huit cent mille francs.

Ag. 79

CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES

Société Anonyme de

Siège social, 2, rue de Florence. En liquidation.

Ag. 80 *b*

CONSTRUCTIONS NOUVELLES (DE L'AVENUE NIEL)

(Société Anonyme des) En liquidation

Siège social, 61, rue Demours.

M. A. Imbert, 14, rue Bonaparte, a été nommé administrateur judiciaire par jugement du Tribunal civil de la Seine du 15 Avril 1897.

CONSTRUCTION DU QUARTIER MARBEUF (SOCIÉTÉ NOUVELLE DE)

Siège social, 360, rue Saint-Honoré.

La Société a été prorogée jusqu'au 31 Décembre 1901.

Administrateurs. — MM. de Marcillac, Rivière et Tourreil.

Ag. 85

CONSTRUCTIONS RATIONNELLES (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 46, boulevard Beaumarchais.

Assemblée générale. — En Mars.

Ag. 90 *b*

LE COTTAGE (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES MAISONS SALUBRES A BON MARCHÉ)

Société Anonyme

Siège social, 2, rue du Bât-d'Argent, à Lyon.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués.	25	25	25	25	20	20

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Mai 1891.

Objet de la Société. — L'Achat et la Mise en valeur de tous Terrains et Constructions par l'Installation et l'Edification de Maisons d'habitation destinées aux ouvriers et employés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chevallier, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Juillet et 1er Janvier.

Membre du conseil. — MM. V. Chaurand, administrateur-délégué ; P. Bonnaure, M. Tamet.

Commissaire des comptes. — M. P. Raguin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, à la constitution d'un fonds de Réserve extraordinaire.

Ag. 91

DAR EL BEY (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, à Constantine, 16, rue Camaran.

DOMAINE DE CABANNES (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU)

Siège social, à Paris, 64, rue de la Chaussée-d'Antin.

Capital social, cent quarante mille francs, divisé en 280 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 18 ans, à dater du 13 Mars 1897.

Objet de la Société. — Exploitation de la Terre de Cabannes, située en Camargue, territoire d'Arles, et toutes les opérations s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Merlin, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Chevigné, 34, rue de Miromesnil, Alfred Bergaud, 10, rue d'Aumale.

Commissaire des comptes. — M. Georges Bergaud, 60, rue de Clichy.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 à une Réserve extraordinaire jusqu'à 50.000 francs ; 4 0/0 au Capital versé; sur le surplus, 90 0/0 à M. le comte et Mme la comtesse de Chevigné, 10 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 95

DOMAINE DE GHESIREH AU CAIRE (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 46, rue des Mathurins.

Capital social, trois millions six cent mille francs, divisé en 7.200 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 35 ans, à dater du 8 Novembre 1892.

Objet de la Société. — L'exploitation, sous telle forme qu'il plaira à la Société, du Domaine de Ghesireh.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais.

Membres du Conseil. — MM. G. Nagelmackers, président; Draneh-Pacha, vice-président; le Comte M. Lævison, A. Lechat, E. Oblieght, J. Oppenheim, Dremel.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux directeurs et employés ; 85 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 98

DOMAINE DE SAHALI (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 37, rue Notre-Dame-de-Lorette.

PARIS, — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

DOMANIALE DE FRANCE (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Scribe, Paris.

Capital social, un million de francs.

En liquidation du 17 Juin 1897.

Ag. 100 *b*

LE DROIT HUMAIN

Société Anonyme

Siège social, 51, rue du Cardinal-Lemoine, Paris.

Capital social, quinze mille francs, divisé en 150 Actions de 100 francs, libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Mars 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation de tous locaux pour y tenir des réunions de toutes sortes, les sous-louer temporairement, périodiquement ou quotidiennement, notamment tous locaux sis à Paris, 51, rue du Cardinal-Lemoine.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Grignon, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Rubens, instituteur, 5, rue Croulebarbe, Paris; G. Martin, docteur en médecine, 20, rue Vauquelin, Paris; Mlle C. Duval, négociante, place du Marché-Saint-Honoré, 29, Paris; Mme Marie de Vienne, rentière, avenue Victor-Hugo, 14. veuve de Léon Béquet; Mlle L. Barberousse, 10, rue Boucher, Paris.

Commissaire des comptes. M. — E. Michelan, fabricant de chaussures, 132, rue du Château-des-Rentiers, Paris.

Répartition des bénéfices :

25 0/0 à la Réserve légale jusqu'à la moitié du Capital social; 20 0/0 pour amortissement; 15 0/0 à la Réserve extraordinaire; 40 0/0 aux Actions.

Ag. 101

ÉDIFICES RELIGIEUX ET SCOLAIRES DE LA SEINE SOCIÉTÉ DES

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, quatre cent trente-cinq mille francs, divisé en 870 Actions de 500 fr.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de Mai 1873.

Objet de la Société. — L'Établissement dans le département de la Seine de Chapelles vicariales, Presbytères, Maisons de retraite, Écoles, Crèches, et de tous Bâtiments affectés à des Œuvres religieuses ou de bienfaisance.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil originaire. — MM. Bouts, Cornudet, G. Couturier, Gandin, de Mackau, Mabber, F. Riant.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus à la disposition du Conseil d'administration, pour être employé à une Réserve spéciale ou au développement de la Société.

Ag. 47

ÉLEVAGE ET D'ALIMENTATION DE MADAGASCAR

(Compagnie coloniale française d')

Siége social, 14, rue de Milan Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 20,000 Actions de 100 francs, capital entièrement versé.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société, 50 ans, à dater du 11 Mars 1897.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yver, rue de Châteaudun, 10.

Objet de la Société.— L'exploitation à Diégo-Suarez (Madagascar) d'une grande usin pour la conservation de la viande de boucherie, l'achat, la vente, l'élevage, l'importation et l'exportation des bestiaux.

Membres du Conseil. — MM. L. Orosdi, P. Lavigne, J.-J. Carnaud, A. Helbronner, H. Frot, R. Baudouy, E. Laillet.

Commissaire des comptes. — M. Juge.

Administrateur-délégué. — M. P. Lavigne.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/3 du Capital Social ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus 10 0/0 au Conseil d'Administration ; le solde, 50 0/0 aux Actionnaires et 50 0/0 à M. Gueugnier, comme fondateur.

Ag. 12

ÉLEVAGE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

(DEGEORGE et Cie) Société Civile

Siège social, 56, rue de Belleville, Paris.

Capital social, trois mille Bons de participations.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 années, à partir du 8 Août 1896.

Objet de la Société. — Élevage de tous les animaux de basse-cour, du bétail et de la race chevaline au point de vue de l'amélioration, la vente des produits provenant de l'élevage.

Directeur-Gérant. — M. Degeorge.

ÉLEVAGE DU MOUTON ALGERIEN (SOCIÉTÉ D')

Siège social, 39, rue des Bourdonnais, Paris.

Ag. 12 *l*

ENGRAISSEMENT DU BÉTAIL EN TUNISIE

Société Franco-Tunisienne

Siège social, 38, rue du Mont-Thabor, Paris.

Capital social, un million trois cinquante mille francs.

Ag. 49 *b*

ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES A MADAGASCAR

(Compagnie Française de)

Siège social, 48, rne Caumartin.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1,000 Artions de 100 francs, libérées de 75 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés.

Parts 1,000 de fondateurs.

Durée de la Société. — 60 ans à dater du 21 Janvier 1897.

Objet de la Société. — Toutes opérations de commerce d'importation et d'exportation dans tous les pays et spécialement à Madagascar.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Godet, à Paris.

Membres du Conseil.— MM. Karl, Hanotaux. J. Kopp, Z. Labbé.

Commissaire des Comptes. — M. Albert Charles.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 10 0/0 au Conseil d'administration : 5 0/0 à l'Administrateur-Délégué ou au Directeur ; le reste, 50 0/0 aux Actionnaires ; 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

Ag. 33 *b*

ÉTUDES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

DE L'ANNAM ET DU TONKIN

Siège social, à Paris, 10, rue de la Paix.

Capital social, 70.000 francs, divisé en 140 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés.

Durée la de Société. — 10 ans, à dater du 21 Mai 1891.

Objet de la Société. — Les recherches et études nécessaires pour l'obtention ou l'achat de toutes concessions de mines et de travaux publics, en général l'étude de toutes opérations industrielles et commerciales en Annam et au Tonkin.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delapalme, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin ou Juillet.

Membres du Conseil. — MM. A. Maudet, José Pédro do Prado.

Ag. 37 *c*

ÉTUDES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

POUR LA CHINE ET L'INDO-CHINE

(Société générale d')

Siège social, 55, rue Saint-Lazare, Paris.

Les Titres sont libérés.

Ag. 118

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

(Société Anonyme d')

M. Roucher, syndic, a opéré une répartition unique de 100 0/0.

Ag. 120

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES DES PYRÉNÉES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 6, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs.

Un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 14 Mai 1897, a prononcé la faillite de la Société.

M. Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts, syndic.

Ag. 129

EXPLOITATION D'IMMEUBLES EN TOUS PAYS

(Société pour l'acquisition et l')

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Londres, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

EXPLOITATION DES PRODUITS DE LA GUYANE FRANÇAISE

En liquidation.

Siège de la liquidation : chez M. L. de Rebel, avocat, 43, rue Saint-Georges, Paris.

Assemblée du 25 Août 1897. — La Société n'ayant ni actif ni passif, il n'y a lieu à nomination de liquidateur.

Ag. 18

EXPLORATION COLONIALE (L')

Société Anonyme

Siège social, à Paris, 5, rue Scribe.

Capital social, cent trente mille francs, divisé en 1,300 Actions de 100 francs entièrement libérées, pour être porté à 250.000 francs au moins et 300.000 francs au plus.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Membres du Conseil. — MM. G. Lange, Ernest Lemaire, H. Poulet, J. Gallian, E. Hémonel, L. Dohis, P. Meyère, A. Pujol, V. Prenel, E. Houpied.

Commissaire des comptes. — M. A. Frénais.

Ag. 19

EXPLORATION ET DE COLONISATION (COMPAGNIE FRANÇAISE D')

Siège social, 1, rue Scribe, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Galin, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. S. J. Verberckmoës, J. de Beaufort, A. de Méhérenc de Saint-Pierre, M. A. Courmes, A. Adam.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; somme suffisante pour servir l'intérêt et l'amortissement des emprunts ; 5 0/0 jetons de présence ; toutes sommes jugées utiles par l'Assemblée générale pour Réserves, et le reste aux Actions, à titre de remboursement ; après il sera délivré des Actions de jouissance.

Ag. 48

EXPLORATION DE MADAGASCAR (COMPAGNIE D')

Siège social, 21, rue Vivienne, Paris.

Capital social, proposition d'augmentation au moment de la mise sous presse.

EXPLORATION DE PAKIM-WATANA (SOCIÉTÉ D')

Siège social, 23, rue de Seine, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 400 Actions de 100 francs.

Versements appelés : 1er versement du quart, soit 25 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires.— 5,000.

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Juin 1900, à partir de Mars 1897.

Objet de la Société. — Recherche et détermination des gisements miniers, aurifères ou autres, qui peuvent contenus dans 3,000 hectares de terrains, pris dans la concession de la Société des Mines d'Or de Watana, au Siam, lesquels pourront être portés à 6,000 hectares.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet.

Membres du Conseil. —MM. Ed. Aubert, H. Genevois, Ch. Delaporte, H. Jacob, A. Legrand.

Commissaire des comptes. — M. Richard Toomey.

Directeur. — M. Ed. Aubert, administrateur-délégué.

Observations. — La durée de la Société pourra être prorogée de trois années, si dans le cours des trois premières années, elle a réussi à constituer une Société filiale d'*exploitation*. Les cinq mille parts bénéficiaires sont attribuées à la Société des Mines d'Or de Watana, propriétaire du terrain.

Répartition des bénéfices .

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste, 50 0/0 aux Actionnaires ; 50 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Ag. 103 *t*

FERMES DU CHATEAU DE PARGNY

Société Anonyme

Siège social, 4, faubourg Montmartre, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 75 années, à partir de Juillet 1897.

Objet de la Société. — L'Achat des Fermes du château de Pargny, sises à Pargny-les-Bois, canton de Crécy-sur-Serre (Aisne), des propriétés nécessaires à l'exploitation et de toutes autres opérations d'Achat de propriétés rurales propres à l'industrie culturale.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chatelain, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Duguet, A. Castelin, Y. de Constantin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; 10 0/0 aux Administrateurs ; 10 0/0 aux Ouvriers agricoles ; 90 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 66

FERMIÈRE DU RIO-SINU (SOCIÉTÉ)

Siège social, 47, rue Cambon, Paris.

Capital social, quatre-vingt-trois mille francs, divisé en 830 Actions de 100 francs, entièrement libérées,

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 29 Octobre 1893.

Objet de la Société — Exploitation des Haciendas « Le Mosquito et la Rita », en Colombie, et des différents produits du pays.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Carré, à Paris.

Assemblée générale. — Dans le 1er semestre de l'année.

Membres du Conseil. — MM. F. Vercken, Remproulx du Vignaux, Juillerat, Burot.

Commissaire des comptes. — M. H. Louvet.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 aux Actions privilégiées ; 10 0/0 aux Actions ordinaires ; le solde à répartir comme suit : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux Actions privilégiées ; 50 0/0 aux Actions ordinaires.

Ag. 13

FERTILISATION (COMPAGNIE DE)

(En faillite)

M. Roucher, syndic, a fait une unique répartition de 12 fr. 52 0/0.

Ag. 42 *b*

FONCIÈRE ET AGRICOLE DE LA BASSE-ÉGYPTE

Société en liquidation

Siège de la liquidation, 34, rue du Colisée, Paris.

Dernière répartion en Septembre 1897, 3 fr. 75 par Action.

Ag. 36

FONCIÈRE DU CANADA

Société anonyme

Siège social, 10, rue de Rome, Paris.

Ag. 69

FONCIÈRE FRANCO-TUNISIENNE (SOCIÉTÉ)

Hypothécaire, Immobilière et de Colonisation

Siège social, 39, rue Labruyère, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Taux d'émission. — 100 francs. Intérêt 5 0/0 et dividende variable.

Durée de l'amortissement des Actions. — En 75 ans, par les Bons de la *Capitalisation.*

Les Titres sont cotés en Banque à 102 francs.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 7 Février 1897.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Danvin, à Boulogne-sur-Seine.

Commissaire des comptes. — M. Pillon, expert comptable.

Administrateur-Délégué. — M. V. Legrand.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé. Le surplus, 5 0/0 pour un fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux Actionnaires.

Ag. 63

FONCIÈRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (SOCIÉTÉ)

Siège social, 179, boulevard Malesherbes, à Paris.

Capital social, un million cinq cent quinze mille francs.

Ag. 61

FONCIERE DU PARAGUAY (SOCIÉTÉ)

Siège social, 49, rue Cambon, Paris.

Capital social, quatre-ving-quinze mille trois cents francs, divisé en 953 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions : en 1896, 100 francs ; en 1897, 105 francs.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — Exploitations diverses au Paraguay.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Louis Cahen d'Anvers, président ; Albert Mirabaud Barthélemy Rey, S. Einhorn.

Ag. 114

FONCIÈRE PARISIENNE

Société Anonyme

Siège social, 366, rue Saint-Honoré, Paris.

Capital social, trois millons huit cent vingt-cinq mille francs, divisé en 7.650 Actions de 500 francs, entièrement libérées, en remplacement des 2.700 Actions anciennes, 23 janvier 1897.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Ag. 115

FONCIÈRE RURALE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 35, boulevard Haussmann.

Capital social, trois cent mille francs.

Société disparue.

Ag. 116

FONCIÈRE DE SAINT-LAURENT-PLAGE-D'OR (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 23, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 27 Août 1891.

Objet de la Société. — La mise en valeurs de divers Terrains situés sur les territoires de Saint-Laurent-sur-Mer et Colleville-sur-Mer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Loudin, à Bar-sur-Aube.

Membres du Conseil. — MM. Cornil, Lefebvre, Cornette.

FONCIÈRE SUBURBAINE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Feydeau, Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Ag. 70 *b*

FONCIÈRE DE TUNISIE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 6, rue Auber, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 50

FORESTIÈRE DE MADAGASCAR (COMPAGNIE)

Siège social, 89, boulevard Malesherbes, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 118 *b*

FORÊT DU FLAMAND (SOCIÉTÉ DE LA)

Société Anonyme

Siège social, 11, rue du Chapeau-Rouge, Bordeaux.

Ag. 6.4

FORÊTS DES SANHADJA & COLLO (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 35, rue Guilhem, à Montpellier.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 375 francs.

Objet de la Société. — Exploitation des chênes-lièges et toute exploitation agricole ou industrielle pouvant s'y attacher.

Assemblée générale. — En Avril.

Ag. 37 *d*

FRANCO-COLOMBIENNE DU SOTO (COMPAGNIE)

Société Anonyme (en formation)

Siège social, 11, rue du Conservatoire, Paris.

Capital, cent mille francs.

FRANÇO-ÉGYPTIENNE (COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE)

Siège social, à Paris, 4, rue de Mogador.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés

Durée de la Société. — 99 ans à dater du 7 Décembre 1895.

Objet de la Société. — Opérations industrielles et commerciales se rattachant à l'exploitation des deux domaines et du canal, apport de M. Cluzet.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Prudhomme, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. René Berga, Gaston Le Chevalier, E. Cluzet, H. Jollios, E Le cler, A. Leroy, comte de Vaussay.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 10 0/0 au Conseil d'administration, le surplus aux Actionnaires.

Ag. 43 *d*

FRANCO-HAÏTIENNE D'ÉTUDES INDUSTRIELLES ET DE TRAVAUX PUBLICS

(Société)

Siège social, 49, rue Taitbout, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale extraordinaire des Actio n naires du 24 Juin 1897 qui a nommé comme liquidateur M. Louis Ewald, administrateur-délégué de la Banque nationale d'Haïti.

Ag. 119

FRANCS BOURGEOIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de Mai 1880.

Objet de la Société. — La propriété et la location d'Immeubles, leur appropriation soit à l'habitation bourgeoise, soit au commerce, soit à des établissements scolaires ou autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale, — Dans les 5 premiers mois de chaque année.

Paiement des coupons : au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. F. Riant, président ; baron de Mackau, T. Poiret, F. Pothier, J. Liebnitz, comte de Beaurepaire, Olivier, secrétaire.

Commissaires des comptes. — MM. A. Levivier, Eschger.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

Ag. 106

FONCIÈRE DES COTEAUX DU BOIS DE BOULOGNE ET DE LONGCHAMP

Société Anonyme

Siège social, 9, rue d'Isly, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir de Janvier 1884.

Objet de la Société. — L'achat, l'échange, la prise à bail, avec ou sans promesse de vente, de tous Terrains et autres Immeubles bâtis ou non bâtis, situés dans les communes de Saint-Cloud et de Suresnes et dans les communes avoisinantes, même dans Paris ; la mise en valeur desdits Terrains.

Assemblée générale. — En Juin.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. La Chambre, ancien député, président, 8, place Vendôme, Paris ; Carl La Chambre, 8, place Vendôme, Paris ; Nathan, 65, rue d'Amsterdam ; Louis Blocq, banquier à Toul, 69, rue de Courcelles, à Paris, administrateur-délégué.

Commissaire des comptes. — M. Collignon.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 5 0/0 au Capital versé ; le complément des Revenus servira à amortir les dettes d'abord et le Capital Actions de la Société.

Ag. 107

FONCIÈRE DE DIJON (SOCIÉTÉ)

Siège social, 1, rue Legouz-Gerland, à Dijon.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 200 Actions de 3.000 francs, libérées de 750 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 7 Février 1880.

Objet de la Société. — L'acquisition, la mise en valeur et la revente des Immeubles situés à Dijon et dans la banlieue de Dijon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Japiot, à Dijon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Alexis Monnet, Ch. Regnier, François Japiot

Directeur. — M. H. Parizon.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

Ag. 109

FONCIÈRE LYONNAISE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 19, boulevard des Italiens.

Capital social, cinquante millions de francs, divisé en 100.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations : 25.000 de 500 francs 3 0/0, remboursables au pair, de 1881 à 1955.

Parts : 49.000, de 500 francs 3 0/0, remboursables au pair, de 1893 à 1955. Intérêts : 15 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions,	318.87	323.27	328.88	331.23	333.54	325	312.50	330 »	335 »	339 »	357 »
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	»	10 »	14 »	15 »	15 »
Cours moy. des Obligations	299.40	317.88	322.48	335.75	357.74	367.87	408.65	432.97	429.12	436.50	445.50

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 9 Octobre 1879.

Objet de la Société. — Achat et vente des Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais, à Paris et à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. Germain, président ; Brice, d'Anterroches, Mazeral Fabre Luce, Schreyer.

Commissaires des comptes. — MM. des Vallières, Bailleux de Marizy.

Directeur. — M. Jonquière.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social. Le surplus aux Actionnaires.

VICHY-CÉLESTINS

FRANCO-TUNISIENNE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 38, rue du Mont-Thabor, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 5.000.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir d'Octobre 1891.

Objet de la Société. — L'Amélioration et l'Engraissement de la race bovine et ovine en Afrique et son transport en France.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Léon Duprey, Vonoven, Jean Duprey.

Ag. 250

GARANTIE FONCIÈRE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 62, rue Montmartre, Paris.

Capital social,

Ag. 121

GALERIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (SOCIÉTÉ AMONYME DE LA)

Siège social, 72, avenue des Champs-Élysées et 55, rue de Ponthieu.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Obligations. — 1.650 obligations de 300 francs.

Taux d'émission, 285 francs. — Revenu : 15 francs. Durée de l'amortissement des obligations : 40 années. Cours moyens des obligations, de 1895 à 1896 : 250 francs.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Prudhon, de Gerval, Verken.

Commissaire des comptes. — M. Édeline, expert-comptable.

Un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, du 18 Août 1897, a déclaré cette Société en faillite et nommé M. Faucon, 16, rue Lagrange, à Paris, syndic provisoire.

Ag. 123

LA GÉRANCE

Société Anonyme

Siège social, 29, rue des Pyramides.

Capital social, trois cent trente-sept mille francs, divisé en 6.740 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Administration et représentation de Sociétés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Claude, à Étampes.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. A. La Salle, O. ✻, ancien Directeur des Compagnies *le Monde*, Administrateur de la *Banque Parisienne*, président honoraire ; comte H.-G.-C. de Villers, propriétaire, administrateur-délégué, président ; Henri Bauche, ✻, de la Maison G. et H. Bauche, manufacturiers à Reims ; de Contencin, O. ✻, propriétatre, lieutenant-colonel de l'armée territoriale ; Ch. Halais, ✻, U, résident de France en retraite ; de Magnin, ✻, propriétaire, chef de bataillon breveté d'État-major (armée territoriale) ; marquis de Sieyes de Veynes, ancien conseiller de Préfecture.

Directeur. — M. Delcaire.

Ag. 124

GOUTELON ET Cie (SOCIÉTÉ)

Siège social, 47, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1,400 Actions de 500 francs, libérées de 375 francs.

Objet de la Société. — Exploitation de Terrains à Saint-Quentin (Plage).

Constituée le 27 Août 1896.

Ag. 182

GRANDES CARRIÈRES (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES)

Société Anonyme

Siège social, 36, rue de Berlin, à Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs.

Assemblée générale. — En Avril.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Demonts.

Ag. 38 *b*

GRANDE-COMORE (SOCIÉTÉ DE LA)

Société en Commandite HUMBLOT et Cie

Siège social, 60, rue de Bondy, Paris.

Ag. 94

GRANDS DOMAINES DE FRANCE, D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

(Société Anonyme des)

Siège social, Bourse du Commerce, à Paris, 32, rue Cremière, à Lyon.

Capital social, sept cent trente mille francs, divisé en 7.300 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts — 20.000 aux Fondateurs.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 26 Janvier 1895.

Objet de la Société. — Exploitation de Domaines en France, en Algérie et Tunisie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon.

Assemblée générale. — 4 premiers mois.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Boissy, président; Louis Ferrand, administrateur-délégué; Besse, Couturier, Guillot, Latière, Francisque Teillard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au Directeur-général ; 55 0/0 aux Parts de fondateurs ; 25 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 125

HABITATIONS OUVRIÈRES DE PASSY-AUTEUIL (SOCIÉTÉ ANONYME D')

Siège social, 37, boulevard de Strasbourg, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations : 179, au 1er Juillet 1897, de 500 francs 4 0/0. — **Taux d'émission :** 500 fr. — Revenu : 20 francs. — Remboursables en 20 ans au pair.

Dividendes distribués en 1893, 1894 et 1895 : 3 0/0.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 25 mai 1882.

Objet de la Société. — Construction de maisons à bon marché et salubres pour une seule famille, avec cour et jardin, dont les locataires (ouvriers ou petit employés) deviennent graduellement propriétaires, en 20 ans, par des annuités de 7.36 0/0, comprenant à la fois l'amortissement et le loyer. Sur les 67 maisons de la Société, 20 sont déjà entièrement libérées et appartiennent à leurs locataires.

Notaires qui ont reçu l'acte : MMes A. Jozon et Poletnich.

Assemblée générale. — Dans le premier semestre de chaque année.

Paiement des coupons, au Siège social, les Actions en Juin et les Obligations en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Chesson, président; J. Siegfried, président d'honneur; A. Puaux, secrétaire; Victor Klotz, trésorier; Chabaud, Guillotin, Chaix, G. Picot, P. Leroy-Beaulieu, Marmottan, de Mazade, Georges Michel, Caillas, Blech, Jules Dietz-Monnin.

Commissaires des comptes. — MM. Jules Michel, Haas.

Gérant. — M. Souillart.

Architecte. — M. Bénard.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

HABITATIONS ÉCONOMIQMES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 54, rue Pigalle, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

Ag. 128 *b*

HABITATIONS ÉCONOMIQUES DE SAINT-DENIS (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 15, rue de la Ville-l'Évêque, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 25 Août 1891.

Objet de la Société. — Construction à Saint-Denis et dans son rayon de Maisons d'employés ou ouvriers, en vue de permettre aux locataires de devenir un jour propriétaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Besnard, à Saint-Denis.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. River, Martin, Jung, Lenoël, Leven, Lyon, Naville, Saclos, Cacheux, Tlovell, Hubert, Leyras, Tancrède, Boissaye, Gibon.

Ag. 13 *t*

LES HERBAGES

Société Anonyme (en liquidation)

Siège social, 10, rue Cassette, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs.

Objet de la Société. — L'Exploitation de toutes fermes, terres, propriétés ; Achat et Vente de matériel, machines, bestiaux, animaux et produits de ferme.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 23 Novembre 1896 et M. Linol, ✪, en a été nommé liquidateur.

Par un jugement du Tribunal du 19 Mars 1897, elle a été déclarée en faillite ; juge-commissaire, M. Dupont, et syndic, M. Maillard, 3, boulevard Saint-André, Paris.

Clôturée pour insuffisance d'actif par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine.

HONDURAS (COMPAGNIE FRANÇAISE DU)

Société Anonyme

Siège social, 40, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

La Société, constituée le 23 Décembre 1891, a été déclarée dissoute le 10 Février 1897.

Ag. 185

HOPITAL MILITAIRE DU GROS-CAILLOU (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L')

Société Anonyme

Siège social, 56, faubourg Montmartre.

Capital social, huit cent mille francs.

Assemblée générale. — En Octobre.

Ag. 186

HOPITAUX POUR ENFANTS TUBERCULEUX (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES)

ŒUVRE D'ORMESSON. — Société Anonyme

Siège social, 35, rue de Miromesnil, Paris.

Capital social, soixante-quinze mille francs.

Assemblée générale. — En Juillet.

Ag. 251 b

HOSPITALIERE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 13, rue Pasquier.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1879.

Objet de la Société. — L'Établissement d'Hôpitaux ou de toutes autres Maisons destinées au traitement des malades.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Maignen, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. Maurice Bouts.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Conseil d'administration pour le développement de l'Entreprise. Lorsque le fonds de Réserve aura atteint le 1/10 du Capital social, la portion des bénéfices qui lui était affectée sera ajoutée à celle dont le Conseil d'administration est autorisé à faire emploi.

IMMEUBLES DU CHATEAU-D'EAU (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 35, boulevard Haussmann, Paris.

Cette Société n'existe plus depuis 1896. Elle est devenue la Compagnie Foncière du Château-d'Eau, 55, rue de Malte.

Ag. 36 b

ILES CAYO-CRUZ ET CAYO-ROMANO (CUBA)

(Compagnie des)

Siège social, 117, rue Vieille-du-Temple, Paris.

Objet de la Société. — Commerce des Éponges.

Ag. 133

IMMEUBLES DE L'AVENUE DE SAINT-OUEN & DU PASSAGE MONCEY (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, six cent soixante-quinze mille francs, divisé en 135 Actions de 5.000 fr.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1879.

Objet de la Société. — Acheter ou Construire sur la Paroisse Saint-Michel-des-Batignolles, des Immeubles, dont une partie sera affectée à une ou plusieurs Écoles Libres Catholiques et le surplus à des Locations, l'Achat d'un Terrain, avenue de Saint-Ouen, angle du passage Moncey.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — M. Maurice Bouts.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 4 0/0 au Capital versé : le surplus à la disposition du Conseil d'administration, pour l'employer tout ou partie, soit à la formation d'une Réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au rachat d'Actions, soit au développement de la Société.

Ag. 135

IMMEUBLES DU BOULEVARD DU PORT-ROYAL (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 11, rue de la Grange-Batelière, à Paris.

Capital social, deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents francs.

Par délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires du 26 Novembre 1896, la Société a été déclarée dissoute, le terme prévu par les Statuts étant expiré. M. Théobald Breton, 11, rue de la Grange-Batelière, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

IMMEUBLES DE CHAILLOT (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Juillet 1886.

Objet de la Société. — L'Acquisition, la Vente, l'Échange et l'Exploitation d'Immeubles, notament d'une Maison sise à Paris, rue de Chaillot, 28, et avenue de Marceau, 33.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. Maurice Bouts.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale juqu'au 1/10 du Capital social; 3 0/0 au Capital versé; le surplus à la disposition du Conseil d'administration pour l'employer en tout ou partie, soit à la formation d'une Réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au développement de la Société.

IMMEUBLE DE LA CRÈCHE SAINTE-AMÉLIE DE NEUILLY (SEINE) (SOCIÉTE DE L')

Société Anonyme

Siège social, 24, rue des Poissonniers, à Neuilly.

Capital social, vingt-cinq mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

Administrateur-délégué. — M. Breham.

IMMEUBLES DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 14, rue de la Ville-l'Evêque, et 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 900 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de Mai 1883.

Objet de la Société. — L'Acquisition d'un Immeuble sis à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, nos 222 et 224, consistant en constructions diverses et jardin, l'Acquisition et la mise en valeur de tous autres Immeubles dans le même quartier.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Aubry et Brac de la Perrière.

Commissaires des comptes. — MM. Saintyves et E. Cartier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital social; le surplus aux Actionnaires jusqu'à concurrence de 4 0/0 au minimum.

Ag. 140

IMMEUBLES DE FRANCE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 366, rue St-Honoré, Paris.

Capital social, quinze millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Après le Concordat obtenu, Achat et Vente d'Immeubles en France, à l'exception de l'Algérie, de la Corse et des Colonies.

Assemblée générale. — En Mars.

Ag. 144

IMMEUBLES LYONNAIS (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 91, avenue Saxe, à Lyon.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 2,000 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 12 Juillet 1881.

Objet de la Société. — L'Achat, la Revente de tous les Terrains, Constructions et Immeubles de toute nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Boudot, à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. E. Dubouis, président; Buis, vice-président; Tournus, secrétaire ; A. Gérard, Félix Carron.

Commissaire des comptes. — M. J. Girardet.

La Société n'existe plus, les Actionnaires en ont prononcé la dissolution dans l'Assemblée du mois de Juin 1896.

Ag. 146

IMMEUBLES DE PAU (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 36, rue de Berlin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

IMMEUBLES DE LA PLAINE MONCEAU (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 50, boulevard de Courcelles, à Paris.

Capital social, dix millions cinq cent mille francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — La Location, en attendant la Vente, soit de Terrains, soit d'Immeubles et d'Établissements immobiliers créés.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 131

IMMEUBLES PROPRES A L'ÉDUCATION & A LA RÉCRÉATION DE LA JEUNESSE

(Société des)

Siège social, 5, rue de la Source, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 2 Avril 1892.

Objet de la Société. — Acquisition de tous Terrains dans le département de la Seine. Édification sur ces terrains de Constructions propres à des lieux de Réunions, Concerts, Conférences, Cercles, Écoles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris,

Membres du Conseil. — MM. M. Bonnet, J. Castel, E. Doghin, A. Levassor, A. Perrichet, A. Pourtié.

Ag. 148

IMMEUBLE DE LA RUE CLAVEL (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 7, rue Clavel, à Paris.

En dissolution du 1er Février 1897.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

IMMEUBLES DE LA RUE MONCEAU & DU BOULEVARD DE COURCELLES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Pasquier, à Paris.

Capital social, un million neuf cent mille francs, divisé en 380 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 60 ans.

Objet de la Société. — La Mise en valeur, au moyen de l'Édification de Constructions, d'un terrain sis à Paris, boulevard de Courcelles, n° 7; l'Acquisition d'un Terrain situé à Paris, rue de Monceau, n° 95; l'Achat et la Mise en valeur de tous autres Terrains.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. Maurice Bouts.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital social; 4 0/0 au Capital versé; le surplus à la disposition du Conseil d'administration, pour l'employer, en tout ou partie, soit à la formation d'une Réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au développement de la Société.

Ag. 150

IMMEUBLES DE LA RUE NEUVE-FORTIN (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 22, rue Béranger, à Paris.

M. Hugot a été nommé liquidateur.

Il a été fait une unique répartition en Avril 1893, qui a donné 10 fr. 24 par Obligation.

Ag. 154

IMMEUBLES DE LA RUE DE VAUGIRARD, N° 96 ET AUTRES

(Société Anonyme des)

Siège social, 105, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 300 Actions.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués .	— 12	— 11	— 23	— 9	— 16	— 17	— 30	— 50	— 50	— 50

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Mars 1886.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Paul Tollu.

Objet de la Société. — Achat et Vente d'Immeubles.

Assemblée générale. — Fin Mai.

Paiement des coupons, au siège social, après l'Assemblée générale.

IMMEUBLES A SAINT-PÉTERSBOURG

(Société Française des)

Il a été fait une unique répartition en Juin 1896, qui a donné 30 francs par Action de 500 francs (Actions bleues seulement, datées du 1er Octobre 1891).

Ag. 165

IMMOBILIÈRE D'ANVERS (SOCIÉTÉ)

Siège social, 19, rue Richer, Paris.

Ag. 166

IMMOBILIÈRE DE L'ASILE DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS

Société Civile

Siège social, 127, rue de Grenelle, Paris.

Ag. 175

IMMOBILIÈRE DE LA CROIX-DES-GARDES

Société Anonyme Immobilière

Siège social, 26, rue Oberkampf, Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 500 fr. entièrement libérées.

Titres (il n'en existe pas, non imprimés).

Durée de la Société. — Illimitée.

Objet de la Société. — Achat et Vente de Terrains à Cannes (Alpes-Maritimes).

Notaire qui reçu l'acte : Me Segond.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Administrateur-délégué. — M. Daumas.

Ag. 197

IMMOBILIÈRE DE NICE

Société Anonyme

Siège social, à Nice.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	32 »	33 50	33 »	32 »	30 »	31 »	30 »

Durée de la Société. — Jusqu'à fin Janvier 1909.

Objet de la Société. — Achats, Echanges, Ventes, Constructions et Exploitations d'Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Sajetto, à Nice.

Assemblée générale. — En avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Abbo, président; J. Durandy, administrateur-délégué; J. Boutau, J. Gilly, Ed. Meyer, Ch. Michel, A. Dieudé-Defly.

Commissaire des comptes. — M. Henry-Bernard Attanoux.

Répartition des bénéfices :

6 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 au Directeur; 70 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 160

IMMOBILIÈRE MUTUELLE (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, 75, avenue des Gobelins, Paris.

Capital social, douze mille francs.

Ag. 201

IMMOBILIÈRE D'ORAN (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 87, avenue de Villiers, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées, va être porté à trois millions libérés augmenté de 2.000 Actions nouvelles.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Emprunt : 7.000.000 de francs. — **Revenu :** 5 0/0.

Parts de fondateurs. — 4.000.

Cours moyens des Actions : 1897, 500 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 18 Février 1893.

Objet de la Société. — L'Acquisition, la Vente, l'Échange ou la Location à Oran (Algérie) de tous Terrains et Immeubles urbains ou ruraux et généralement toutes opérations de spéculations auxquelles peuvent donner lieu les Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du 1er trimestre.

Membres du Conseil. — MM. E. Cayla, directeur-administrateur à Oran (Château d'Armonville); A. Lescanne, administrateur-délégué, 39, rue Jouffroy, R. Christiani, à Villiers-Saint-Lucien (Oise), H. des Cloizeaux, G. de Boury, château de Gadancourt (Seine-et-Oise), de Seraincourt, château de Seraincourt (Seine-et-Oise).

Commissaires des comptes. — MM. Laurent, 104, rue de Rivoli; Victor Ledien, 52, rue Blanche.

Répartition des bénéfices. — 50 0/0 aux prêteurs; 50 0/0 aux Actions et aux fondateurs.

Prévisions de la Société. — Remboursement intégral des Capitaux au moyen d'un prélèvement sur le produit brut des ventes. Remplacer les Actions par des Actions de Jouissance.

Ag. 204

IMMOBILIÈRE DE PARIS (SOCIÉTÉ)

Siège social, 366, rue Saint-Honoré, à Paris.

Capital social, six millions cinq cent mille francs, divisé en 13.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Juin.

Ag. 206

IMMOBILIÈRE DE LA PLACE DU PALAIS-ROYAL (SOCIÉTÉ)

Siège social, 170, rue de Rivoli, Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

Ag. 212

IMMOBILIÈRE DU XVe ARRONDISSEMENT (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION)

Siège social, 13, rue Pasquier, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 4 Juin 1884.

Objet de la Société. — Vente et Achat d'Immeubles.

Administrateurs. — MM. Maurice Bouts, l'abbé Boudroux, Mezières.

Ag. 213

IMMOBILIÈRE DE LA RUE BÉCHEVELIN

Société Civile Anonyme

Siège social, 55, rue Molière, à Lyon.

Capital social, cent quarante-deux mille francs, divisé en 1.420 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon,

Cours moyens des Actions : en 1895, 100 francs.

Dividendes distribués : en 1893, 4 francs ; en 1894, 2 fr. 50.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 4 Décembre 1891.

Objet de la Société. — Achat, Construction et Revente de tous Immeubles en général.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mathieu, à Villeurbanne.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Brizon, président ; Jules Rolandez, Veuillet. E. Lombard, Rique, Péroncel, Chevrot.

Directeur. — M. Riu.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus aux Actionnaires.

Ag. 215

IMMOBILIÈRE DE LA RUE BOSSUET (LYON)

Société Anonyme

Siège social, 26, quai de l'Archevêché, à Lyon,

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Dividendes distribués : en 1893, 7 fr. ; en 1894, 9 fr. ; en 1895, 8 fr. ; en 1896, 12 fr.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 15 Décembre 1891.

Objet de la Société. — L'achat, la revente, prise à bail de tous Immeubles bâtis ou non bâtis.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Berloty, à Lyon,

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Ducreux, président ; Joseph Terret, secrétaire ; M. Chavent, Bellissen, A. Gairal.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour un Fonds d'amortissement ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus est réparti d'après les décisions de l'Assemblée générale.

Ag. 219

IMMOBILIÈRE DE LA RUE DE CLICHY

En liquidation

Siège social, 12, rue de Panama, Paris.

Ont été nommés Liquidateurs : MM. Schreyer, Melays, Gaillot.

IMMOBILIÈRE DE LA RUE DES ÉPINETTES

Société Anonyme

Siège social, 52, rue Taitbout, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 221

IMMOBILIÈRE DE LA RUE FAIDHERBE

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Pierre-Dillery, à Paris.

Capital social, deux cent trente mille francs, divisé en 460 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 années, à partir du 28 Décembre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des Immeubles de la Société Immobilière de la rue Faidherbe.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Marc, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Baldé, à Louvres (Seine-et-Marne); Jean Bénoni, 14, rue Thérèse, à Paris.

Ag. 223

IMMOBILIÈRE DE LA RUE LACAILLE

Société nouvelle

Siège social, 52, rue Taitbout, Paris.

En dissolution du 19 Mai 1897.

Ag. 222

IMMOBILIÈRE DE LA RUE D'HAUTEVILLE (SOCIÉTÉ)

Société d'Exploitation

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 76 ans, à partir de 1890.

Objet de la Société. — Exploitation d'Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pitaux, à Paris.

IMMOBILIÈRE DE LA RUE NITOT

Société Anonyme

Siège social, 96, rue de Grenelle.

Capital social, deux cent quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 290 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 26 Juin 1892.

Objet de la Société. — Acquisition de tous Terrains et tous Immeubles situés dans le département de la Seine et notamment d'un Terrain sis sur le XVIe arrondissement, rue Nitot.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fay, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Alf. Caillebotte, marquis de la Roche, comte de Caraman, Marcien, baron de l'Espée, Martin de Gibergues, L. Lenfant.

Ag. 229

IMMOBILIÈRE DE LA RUE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Société Immobilière

Siège social, 18, rue de la Tour d'Auvergne.

Ag. 231

IMMOBILIÈRE DE LA RUE SAINT-JACQUES

Société Anonyme

Siège social, 297, rue Saint-Jacques, à Paris.

Capital social, quatre-vingt-quatorze mille francs, divisé en 188 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 21 Novembre 1893.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Immeuble, sis 297, rue Saint-Jacques, ainsi que tous autres Immeubles qui seraient acquis par la Société.

Acte déposé au Tribunal de commerce de la Seine.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — Mlles D. Frichot, 297, rue Saint-Jacques; Anna Le Moal, 297, rue Saint-Jacques; Marie Martin, 4, rue du Nord, à Clamart.

Ag. 232

IMMOBILIÈRE DE LA RUE DES SAINTS-PÈRES

Siège social, 76, rue des Saints-Pères.

Assemblée générale. — En Mars.

Ag. 237

IMMOBILIÈRE DES TERRAINS, GRAND-HOTEL ET CASINO DES SABLES-D'OLONNE

Société Anonyme

Siège social, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, dont 500 d'apports.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations : 5.000, de 300 francs. — **Taux d'émission** : 280 francs. — **Revenu** : 15 francs nets.

Nous ne croyons pas que ces titres aient été placés.

Parts : 8.000.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trouselle, à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation du Casino-Hôtel et vente de terrain.

Membres du Conseil. — MM. le marquis de la Falaise, E. Dervieu, Lamarche et L. Bardin, administrateur-délégué.

Directeur. — M. A. Mestier.

Ag. 238

IMMOBILIÈRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 13, rue de la Villette, à Saint-Germain.

Ag. 239

IMMOBILIÈRE DE SAINT-HONORÉ D'EYLAU

Société Anonyme

Siège social, 10, rue de Louvois, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

IMMOBILIÈRE DE SEINE-ET-OISE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 3, rue Boccador, Paris.

Capital social, cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille francs, divisé en 588 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires : 1.372.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 19 Février 1892.

Objet de la Société. — La Vente des divers Immeubles situés à Achères et Poissy, l'Achat et la Revente de tous autres Immeubles dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Michel Magagna, G. Dalbin, Latour-Fournier de Saint-Amant, commandant César Trezza de Musella, Mirieu de Labarre, J. Tessandier.

Ag. 244

IMMOBILIÈRE DU SEPTIÈME ARRONDISSEMENT (SOCIÉTÉ)

Siège social, 44, rue de Rennes, Paris.

Nous n'avons pu retrouver la trace de cette Société.

Ag. 245

IMMOBILIÈRE DU SQUARE DE L'OPÉRA (SOCIÉTÉ)

Siège social, 22, rue Caumartin, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, libérées de 375 francs.

Constituée le 29 Août 1897.

Ag. 247 *b*

IMMOBILIÈRE DE TRIVAUX (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 4 Mai 1897.

Objet de la Société. — L'Acquisition, l'Exploitation et la Mise en valeur d'une Propriété connue sous le nom de *Ferme de Trivaax*, sise dans la commune de Meudon, ainsi que tous les Immeubles urbains et ruraux.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Tollu, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. le baron de Mackau, 22, avenue d'Antin ; le comte du Buisson de Courson, 16, rue Spontini ; le comte Lebeuf de Montgermont, 62, rue Pierre-Charron ; M. Bouts, 13, rue Pasquier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; un fonds de Réserve extraordinaire ; le surplus, aux Actionnaires.

Ag. 248

IMMOBILIÈRE DES VILLES D'EAUX (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 127, rue du Ranelagh.

Ag. 70

IMMOBILIÈRE DE TUNISIE (SOCIÉTÉ)

Société anonyme, au capital de 1.500.000 francs, dont le Siège était, 11, rue Joubert, constituée le 25 Février 1892, a été déclarée en liquidation judiciaire.

M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts, nommé Syndic, a distribué un dividende de 43 fr. 43 0/0, unique répartition.

Ag. 248 *b*

IMMOBILIÈRE DE VILLEMONBLE (SOCIÉTÉ)

Siège social, place Julie, à Villemonble.

Capital social, soixante-trois mille francs, divisé en 126 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 22 Mai 1897.

Objet de la Société. — L'Achat d'une Propriété à Villemonble, ainsi que tous autres Immeubles qui seraient reconnus utiles à la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me de la Marnierre, à Paris.

Fondateur. — M. L.-G. Martineau, 7 *bis*, rue de Monceau, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Glandaz, L. Martineau, L. Jubert.

Commissaire des comptes. — M. Ch. Dumas.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 2 0/0 au Capital versé ; le reste à un fonds de Réserve spécial.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

IMMOBILIÈRE DE VILLEPINTE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir d'Août 1896.

Objet de la Société. — Acquérir le château de Villepinte, sis à Villepinte, canton de Gonesse (Seine-et-Oise), et ses dépendances et le mobilier qu'il renferme, ainsi que tous autres immeubles situés soit à Paris, soit partout ailleurs, même à l'Étranger, prendre à bail tous terrains et autres immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pitaux, à Paris.

Assemblée générale. — Courant de Mars ou d'Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil, — MM. Riant, le comte Rohan, le marquis de Beauvoir, Brueyre-Dellorier, Dessaignes.

Commissaire des comptes. — M. Guillaume.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, au Conseil d'administration qui pourra l'employer, en tout ou partie, soit à une Réserve spéciale, soit au rachat des Actions, soit au développement de la Société.

Ag. 192

INDUSTRIELLE DU MIDI (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE)

Société Anonyme

Siège social, 48, rue de la Victoire, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Ag. 189

LIGUE FRATERNELLE DE MONTMARTRE (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA)

Siège social, 17, rue Sainte-Isaure, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

VICHY-CÉLESTINS

LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 63 *bis*, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du bulletin).

Durée de la Société. — 60 ans, à partir de Juin 1896.

Objet de la Société. — Toutes Opérations de terrains, de constructions, de travaux publics ou privés, sur le littoral méditerranéen, en France ou à l'Etranger, l'Achat, la Construction de tous Hôtels, Restaurants, Villas, Maisons de rapport.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Bouderlique, E. Cusenier, E. Chedeville, C. Dumont, J. Girod, H. Genevois, A. Thomas.

Commissaires des comptes. — MM. Febvre et Cusenier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus, 12 0/0 aux Administrateurs ; 88 0/0 aux Actions.

Ag. 252

LOGEMENTS ÉCONOMIQUES ET D'ALIMENTATION (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 2, avenue de l'Archevêché, à Lyon.

apital social, cinq millions de francs, divisé en 10.000 Actions de 500 francs chacune,

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. .	19	20	20	20	20	20	20

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 18 Mars 1888.

Objet de la Société. — La création à Lyon de Maisons destinées à la population ouvrière, mises à sa disposition aux meilleures conditions possibles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, à Lyon, chez MM. Aynard et fils.

Membres du Conseil. — MM. Félix Mangini, président ; Henri Girardon, Edmond Aynard, J. Gillet, L. Mangini, A. Isaac, E. Oberkampff.

Administrateurs-Directeurs de la Caisse d'Épargne. — MM. C. Bayard, A. Chabrières, H. Girardon, René de Prandières, Noël Dumont.

Commissaires des comptes. — M. Jean Coignet.

Conseil judiciaire. — M. Scipion Debannes, avocat.

Directeur. — M. Alexis Germain.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 4 0/0 au Capital versé ; le surplus à une Réserve d'amortissement.

Ag. 45

MADAGASCAR (COMPAGNIE COLONIALE DE)

Siège social, 2, place de l'Opéra, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 10,000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 1er Avril 1896.

Objet de la Société. — Toutes opérations commerciales ou industrielles se rapportant à la mise en œuvre des ressources naturelles du pays et de la colonisation.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Th. Mante, V. Thiébaut, baron Chaudrac de Trazannes, de Richemont, Emile Darier, E. Laffon, Daléas.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 5 0/0 au capital versé, surplus 5 0/0 pour une Réserve extraordinaire. Le solde 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0/0 aux actionnaires.

Ag. 291

LA MANTÉGA (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS)

A. BISSEUIL et Cie

Siège social, 5, rue Le Verrier, à Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, dont 800 entièrement libérées et 600 libérées de trois quarts.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à entière libération.

Durée de la Société. — 10 ans, du 14 Janvier 1897.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Giraud, à Nice.

Objet de la Société. — Mise en valeur de Terrains sis à Nice.

Assemblée générale. — Chaque année au cours du 1er semestre.

Administrateur-gérant. — M. A. Bisseuil.

MAISONS DE RAPPORT (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 38, rue Saint-Sulpice.

Ag. 292

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES TERRAINS NORD-EST DE L'ILE DE PUTEAUX

Siège social, rue Bassano, 37, à Paris.

Capital social, quatre cent quinze mille francs, divisé en 83 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées à la souscription.

Les Titres sont nominatifs.

Cours moyens des Actions, de 1893 à 1896 : 5.000 francs.

Dividendes distribués, de 1893 à 1896 : 4 0/0 par an.

Durée de la Société. — Du 4 Janvier 1893 au 16 Juin 1935.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lardy, à Paris.

Objet de la Société. — Propriétaire faisant valoir son terrain.

Assemblée générale. — De Février à Avril.

Paiement des coupons, en Juin.

Actions : Siège de la Société.

Membres du Conseil. — MM. le baron Jard-Panvillier, Fernand Bertin, Pépin-Lehalleur, Roger Firino, Pierre Lebaudy.

Commissaires des comptes. — MM. le comte Jacques de Pourtalès, Gallard.

Administrateur-délégué. — M. A. Pépin-Lehalleur.

Ag. 252 *b*

MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)

Siège social, 12, place Vendôme.

Capital social, deux cent mille francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris, le 9 Avril 1887.

La Société a été dissoute par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 28 Novembre 1896. M. Langlois, demeurant 12, place Vendôme, a été nommé liquidateur amiable.

Ag. 54

NOUVELLES-HÉBRIDES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 59, rue de Provence.

Capital social, deux cent mille francs.

NOUVEAUX QUARTIERS DE PARIS (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 14, rue de Choiseul, Paris.

Capital social, quatorze millions huit cent mille francs, divisé en 29.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Obligations. — 27.900 obligations de 500 francs 3 0/0, émises à 450 francs, remboursables à 500 francs en 60 ans.

Objet de la Société. — Achat et Vente d'Immeubles.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale; le reste aux Actionnaires.

Ag. 196

LA NOUVELLE JETÉE-PROMENADE DE NICE

Société Anonyme

Siège social, 24, rue Saint-Quentin, Paris.

Capital social, un million cinq mille cinq cents francs.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — 2.600. — **Taux d'émission :** 460 francs. — **Revenu :** 25 fr.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ricard, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Ag. 198

NOUVELLES RUES DE LA VILLE DE NIMES

(Société Anonyme des)

Siège social, 4, rue de Crémieux, à Nîmes.

Capital social, quatre millions quatre cent mille francs, divisé en 8.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyen des Actions : En 1895, 515 francs ; en 1896, 514 francs.

Dividendes distribués en 1892, 1893, 1894, 1895 et 1896 : 20 francs.

Duré: de la Société. — Du 12 Septembre 1894 au 31 Décembre 1965.

Objet de la Société. — Location, Exploitation et Aliénation d'Immeubles.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Renouard et Brugère, à Nîmes.

Assemblée générale. — En décembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Gassier, président; Jean Charrier, administrateur délégué; Antoine Gache, comte Jules du Chaffaut.

Commissaire des comptes. — M. Ernest Tandon.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 4 0/0 au Capital versé; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration; 93 0/0 aux Actionnaires; 150 Actions sont amorties.

Ag. 56 *b*.

ORPHELINATS AGRICOLES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, six cent seize mille francs, divisé en 1.232 Actions de 500 francs.

Durée de la Société. — 89 ans, à partir d'Avril 1890.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Membres du Conseil. — MM. le marquis de Gouvelo, vicomte de Champermont, H. de Vilmorin-Merienne, M. Bouts.

Ag. 57 *b*

OUED-SOUDAN DES BENI-SALAH

(Société Anonyme de l'

Siège social, 84, avenue de Wagram.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 257

PARTICIPATION IMMOBILIÈRE (LA)

Société Anonyme

Siège social, 24, rue Dulong, à Paris.

Capital social, quinze mille francs, divisé en 300 actions de 50 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Le Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 22 mars 1897.

Objet de la Société. — L'Acquisition et la Prise en location, avec promesses de vente, d'Immeubles construits ou non construits, situés dans le département de la Seine,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Sabot, à Paris,

Membres du Conseil. — MM. Perriot, Legrand, Charlet, Méry, Mery, Vagnat, Choisel, Humbéry, Bonnefonds, Moutier, Dupont, Silvère.

Directeur. — M. Appelle.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires,

---

Ag. 258

PASSAGE JOUFFROY (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 12, boulevard Montmartre.

Ag. 259

PASSAGES DES PANORAMAS (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 34, rue Vivienne, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Ag. 207

PLAINE DE VANVES (SOCIÉTÉ DE LA)

Siège social, 25, quai Saint-Michel, Paris.

Assemblée. — En Avril.

Ag. 259 *b*

PREMIER ARRONDISSEMENT DE PARIS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 7 Mai 1888.

Objet de la Société. — Achat et Construction d'Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubron, à Paris.

Administrateurs. — MM. Maurice Bouts, H. de Wilmorin, de Valois, Houët.

Ag. 15

PRODUITS POUR L'AGRICULTURE & L'INDUSTRIE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Siège social, 36, rue de Trévise, Paris.

Un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 30 Novembre 1896, a prononcé la clôture des opérations de la faillite pour cause d'insuffisance d'actif.

Syndic : M. Chardon, 11, rue Saint-Martin, Paris.

LA PROPRIÉTE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 366, rue Saint-Honoré, Paris.

Capital social, vingt mille francs, divisé en 40 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 22 Février 1892.

Objet de la Société. — Achat et Vente d'Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Gauthier, 32, rue Meslay ; Londe (Félix), 366, rue Saint-Honoré ; Guillois, 98, rue Lafontaine.

Commissaire des comptes. — M. Maugras.

Ag. 263

PROVIDENCE (SOCIÉTÉ DE LA)

Siège social, 21, rue de Neuilly, à Suresnes. Administration, 5, rue du Bac, Suresnes.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs.

Ag. 210

QUARTIER DE LA BOURSE (SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU)

Siège social, 4, rue Paul-Lelong, Paris.

Ag. 264

QUARTIER GROLÉE (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 10, rue du Président-Carnot, à Lyon.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 65 ans, à partir du 1er Janvier 1891.

Objet de la Société. — La Construction et l'Exploitation des Immeubles du quartier Grolée, dans les termes d'un Traité passé avec la Ville de Lyon, en date du 21 Avril 1888, et des Traités annexes en date des 5 Mai 1888 et 12 Septembre 1889, approuvés par la loi du 2 Juillet 1889.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gaston Bazin, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social, le 15 Juillet ; acompte en Janvier.

Membres du Conseil. — MM. Stanislas Ferrand, président : Ed. d'Ivernois, Toustain de la Richerie.

Commissaire des comptes. — M. Georges Barbier.

Répartition des bénéfices :

Les bénéfices seront répartis dans l'ordre suivant, en tenant compte du dernier paragraphe du Traité du 21 Avril 1888, ainsi conçu : « En outre, après la quinzième année à dater de la réception des Constructions et si le revenu brut moyen de l'Entreprise dépasse 85 francs par mètre carré des Terrains loués, la Ville aura une part de 25 0/0 dans l'excédent ; ce revenu sera établi au moyen des baux et locations verbales et des encaissements effectués. »

Cette Réserve faite, les bénéfices seront répartis ainsi qu'il suit : 1° 5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social ; 2° 5 0/0 pour constituer une Réserve spéciale destinée à faire face aux réparations et à garantir la Ville contre toute insuffisance d'entretien. Cette Réserve ne pourra recevoir d'autre affection ; le prélèvement qui la constitue cessera d'être obligatoire lorsqu'elle atteindra 100.000 francs ; 3° 3 fr. 275 par an et par Action, pour être affectés au Fonds d'amortissement des dites Actions. Ce prélèvement aura lieu, pour la première, sur le résultat du dixième Exercice social ; 4° 4 0/0 au Capital versé. La part afférente aux Actions amorties sera versé au Fonds d'amortissement.

Le surplus des bénéfices est réparti ainsi : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires

---

Ag. 265

QUARTIER MARBEUF (SOCIÉTÉ DU)

(En liquidation)

Siège social, 12, rue Le Peletier, à Paris.

Capital social, dix millions.

Ag. 267

RÉGIE IMMOBILIÈRE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

(En liquidation)

Siège social, 55, rue de Provence, à Paris.

La Société est dissoute depuis le 23 Juillet 1890 et la liquidation est presque terminée.

Ag. 268

LA RENTE FONCIÈRE

Siège social, 12, rue Le Peletier, à Paris.

Capital social, vingt millions de francs, divisé en 40.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle.

Années	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	209.524	231.272	233.925	215.321	160.707	141.943	»	165.717	225.924
Dividendes distribués . . .	»	7,27	8,73	6,72	4.80	4.80	4,80	4.80	»

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Août 1879.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Prud'homme, à Paris.

Objet de la Société. — Achat et Vente de Propriétés bâties à l'intérieur de Paris et dans la banlieue suburbaine, Exploitation de ces Propriétés pendant le temps que la Société les possède.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons des Actions, au Crédit Foncier, courant d'Avril.

Membres du Conseil. — MM. Albert Ellisserx, O. ✻, président ; Guillemard, vice-président ; Becquart, Énos, Girard, Bailleux de Marisy, Pinaud, Salzedo, administrateur-délégué.

Commissaire des Comptes. — MM. Badou-Pascal aîné, Th. Lévy, Tabouis.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; l'excédent, 90 0/0 aux Actions, 5 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 aux Fondateurs.

Ag. 268 *b*

RÉUNION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE (LA)

(En liquidation)

Société en Commandite par Actions

Raison sociale : ELIE DETEURE & Cie

Siège social, 2, rue de Châteaudun, à Paris.

Liquidateur de la Société. — M. Claude Goujat.

Comité de Liquidation. — MM. Dorlin, Brodu, Courbarieu, Hour, Briet, Lagrue. Rouffet, Flament.

Ag. 272

RUE DE LA BOURSE (SOCIÉTÉ DE LA)

PIATON & Cie

Siège social, 49, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	659.16	685 »	699.16	707.50	832.81	865.33	863.75	895.31	1024.68	1071.10	1032.50
Dividendes distrib.	20 »	20 »	21 »	21 »	30 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 15 Février 1890.

Objet de la Société. — La Propriété, Location, Gestion et Administration des Immeubles portant les nos 35 à 55 de la rue de la Bourse et 1, place des Cordeliers, à Lyon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Berloty, à Lyon.

Paiement des coupons, au Siège social, en Mars et Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Ernest Finaz, président ; Noël Javel, Eug. Léotard, P. Messimy, Thévenin.

Gérant. — M. Maurice Piaton.

Ag. 272 *b*

RUE IMPÉRIALE DE LYON (SOCIÉTÉ DE LA)

Société anonyme

Siège social, 49, rue de la République, à Lyon.

Capital social, onze millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 22.500 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées, au porteur et nominatives sur demande.

Obligations : Émission, en Avril 1895, de 14.250 Obligations 3 0/0 émises à 477.50, remboursables à 500 francs ; intérêt de 15 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — De 1896 à 1915 inclus.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	1234	1192	1195	1268	1272	1340	1370	1377	1439	1378
— des Obligat. .	»	»	»	»	»	»	»	»	479	482
Divid. distrib.	36	37	38	38	38	38	38	38	40	40

Durée de la Société. — Constituée, le 20 Juin 1854, pour 50 ans et prorogée jusqu'au 1er Janvier 1907.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Berloty.

Objet de la Société. — Ouverture de la rue Impériale, Exploitation d'Immeubles.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons des Actions, 15 Avril et 15 Octobre ; des Obligations, 15 Janvier et 15 Juillet, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. M. de Frandières, président ; Maurice de Boissieu, général Gros, Ant. Riboud, Charles Roc.

Commissaire des comptes. — M. Hubert Andras.

Directeur. — M. B. Chomel.

Observations. — Les Obligations 3 0/0 sont remboursables à 500 francs (moins l'impôt). Le tirage a lieu en Avril et le remboursement le 15 Juillet suivant. Au tirage du 1er Avril 1896, il a été sorti 530 Obligations. Il reste en circulation 13.720 Obligations 3 0/0.

VICHY-CÉLESTINS

SERRES DE BRETAGNE & DES ILES NORMANDES

(Société Anonyme des)

Siège social, 16, rue de Grammont, Paris.

Capital social, trois cent vingt cinq mille francs, divisé en 3.500 Actions de 100 franes entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 51 ans, à dater du 4 Mai 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation et la culture, soit en serres, soit à l'air libre, de tous les produits de la terre, quels qu'ils soient, et spécialement des pommes de terre, tomates, vignes, fleurs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Motreff, Boulay, Pierre, E. Durand-Morimbau.

Commissaire des comptes. — M. Georges Durand-Morimbau.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration et 80 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 31

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE ALGÉRIENNE & TUNISIENNE

Siège social, 8, rue de la Bourse, à Lyon ; chez MM. *E.-M. Cottet et Cie*, banquiers.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Il n'existe pas de Titres pour le moment ; d'après l'article 8 des Statuts l'Assemblée peut décider la mise au porteur.

Dividendes distribués. — En 1895 : 9 fr. 60 ; en 1896 : 19 fr. 20 ; acompte distribué, le 14 Septembre 1897, 9 fr. 60.

Durée de la Société. — 99 ans, du 18 Juillet 1893 au 19 Juillet 1992.

Objet de la Société. — L'emploi des capitaux en placements immobiliers, au moyen : 1° de l'acquisition ou de l'apport d'Immeubles dans les villes d'Algérie et de Tunisie ; 2° de prêts par privilèges ou hypothèques sur des Immeubles de même situation ; 3° de constructions, réparations ou aménagements à faire sur les Immeubles acquis ou apportés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Berloty, notaire, à Lyon.

Assemblée générale. — Dans le courant du mois d'Avril.

Paiement des coupons, 8, rue de la Bourse, à Lyon, chez MM. *E.-M. Cottet*, banquiers.

Membres du Conseil. — M. L. Souchon, président ; Ch. Robin, vice-président ; H. Finaz, secrétaire ; Ed. Biwnel, E.-M. Cottet, A. Pavin de Lafarge.

Commissaire des comptes. — M. Charles Giriat.

Gérant. — M. V. Schwick, à Tunis.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus 5 0/0 aux Administrateurs ; 95 0/0 aux Actionnaires.

SOCIÉTÉ CIVILE DU QUARTIER NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

Siège social, 92, boulevard Montparnasse, à Paris

Assemblée générale. — En Janvier.

Ag. 52 et 53

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET AGRICOLE DE NIPE (ILE DE CUBA)

Siège social, 43, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, six millions deux cent mille francs en 62,000 Actions de 100 francs entièrement libérées, émises en partie seulement.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés en Banque à 5 francs.

Parts, 50,000 Titres ou Parts de fondateurs.

Années.....	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . .	20	20	15	5

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 30 Octobre 1890.

Acte déposé au Consulat d'Espagne, à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation du domaine de Nipe (Ile de Cuba), contenant 15,000 hectares d'un seul morceau.

Assemblée générale. — Juillet.

Paiement des coupons, Actions. — Au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Simondet, Guy, Pellion, Normandin, P. Preverd.

Commissaire des comptes. — M. Foncesque.

Administrateur-délégué. — M. A. Cretey.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 pour former un fonds de Réserve, le surplus 9 0/0 au Conseil d'administration. 65 0/0 aux Actionnaires au prorata de leurs Actions, 25 0/0 aux propriétaires des Parts de fondateurs.

Ag. 112

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE MONTROUGE

(Société Anonyme en liquidation)

Siège social, 53, rue Perier, au Grand-Montrouge (Seine).

Liquidation terminée par une dernière répartition de 14 fr. 60, pour solde et complet paiement, par titre. (Mai 1897.)

Ag. 113

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET INDUSTRIELLE DU PARC D'AULNAY

Société Anonyme

Siège social, 63, rue de Maubeuge, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Desternes, Bacon, Administrateur-Délégué.

Ag. 151

SOCIÉTÉ DE L'IMMEUBLE DE LA RUE DE ROCROY

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — L'Acquisition d'un Terrain sis à Paris, rue de Rocroy, 6, l'Exploitation et la Mise en valeur de ce Terrain, au moyen de l'édification de constructions, la location de cette Propriété, sa Vente totale ou partielle, l'Achat et la Mise en valeur de tous autres Terrains situés dans les IXe et Xe arrondissements.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Maurice Denonvilliers, maître de forges, président; Paillard-Turenne, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, vice-président; A. Rousseau, architecte, secrétaire; Simon Girard, l'abbé Hutellier, curé de Saint-Vincent-de-Paul, V. Simonnot, manufacturier.

Commissaires de surveillance. — M. C. Saint-Ange Legé, propriétaire.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 4 0/0 au Capital versé; l'excédent, au Conseil d'administration pour l'employer, en tout ou partie, soit à la formation d'une Réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au développement de la Société.

Ag. 152

SOCIÉTÉ DE L'IMMEUBLE DE LA RUE DU CANAL-SAINT-MARTIN

Société Anonyme

Siège social, 149, faubourg Saint-Martin, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMMEUBLE DE LA RUE DE TOCQUEVILLE, N° 85

Siège social, 85, rue de Tocqueville, Paris.

Capital social, trois cent seize mille francs, divisé en 632 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Immeuble.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, 66, rue des Petits-Champs, Paris.

Assemblée générale. — En Mars ou Avril.

Membres du Conseil. — MM. H. Biver, Catténat, Moranvillé.

Président. — M. Moranvillé.

Commissaire des comptes. — M. Mansais.

Ag. 39

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE CHANDERNAGOR

Siège social, 3, rue Rossini, à Paris.

Capital social, 1.800.000 francs, divisé en 3.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Il a été distribué 6 0/0 de dividende en 1896.

Obligations : 2.400 de 500 francs 6 0/0, remboursables en 1943, émises à 500 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1892.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris.

Objet de la Société. — Création d'une usine pour la filature et le tissage du jute, à Chandernagor (Inde française).

Assemblée générale. — En Mai ou Juin.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — Le Conseil est composé de cinq Membres.

Commissaires des comptes. — Ils sont au nombre de deux, dont un suppléant.

Administrateur-délégué. — M. D. Pector, 3, rue Rossini, Paris.

Ag. 167

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'ATHIS-MONS

Société Anonyme

Siège social, 22, avenue d'Antin, Paris.

Capital social, neuf cent quarante mille francs, divisé en 1.880 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 15 Octobre 1883.

Objet de la Société. — Achat, Vente et Location d'Immeubles.

Assemblée générale — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — M. le baron de Mackau, président.

Ag. 168

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'AUTEUIL (DITE DE SAINT-THOMAS)

Société Anonyme

Siège social, 1, rue Davioud, Paris.

Capital social, cent trente mille francs, divisé en 260 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Achat, Vente et Location d'Immeubles.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Commissaires des comptes. — MM. C. Magnin, président; L. Madeline, architecte; F. Arlot, H. Geyler.

Ag. 169

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE DE SAXE

Société Anonyme

Siège social, 26, avenue de Saxe, Paris,

Capital social, un million trois cent dix mille francs, divisé en 2.620 Actions de 500 francs, dont 2.600 entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 14 Février 1892.

Objet de la Société. — Administration et Exploitation d'Immeubles par location ou autrement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. le vicomte H. de Mayol de Lupé, F. Riant, vicomte H. de Gourcuff, R. Gosselin, L. Salanson.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU BOULEVARD HAUSSMANN

Société Anonyme

Siège social, 73, rue Lafayette, Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Ag. 172

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES CAPUCINES

Société Anonyme

Siège social, 16, rue des Capucines, Paris.

Capital social, six cent mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Immeuble de la rue de Volney, nº 7.

Dividendes. — 5 0/0.

Assemblée générale. — En Février.

Ag. 174

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE CHARONNE

Société Anonyme

Siège social, 42, rue Planchat, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Président du Conseil d'administration. — M. A. Pagès.

Ag. 176

SSCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES ÉCOLES LIBRES SAINT-RAMBERT ET NECKER

Société Anonyme

Siège social, 82, rue de l'Abbé-Groult.

Assemblée générale. — En Mars.

Ag. 178

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE FLAMANDE

Société Anonyme

Siège social, 22, avenue d'Antin, Paris.

Capital social, dix mille francs.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARSEILLAISE

Société Anonyme

Siège social, 12, rue de la République, à Marseille.

Capital social, trente-six millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 72.500 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions	»	»	»	»	627.13	633.72	625.57	646.73	632.31	673.23	635.72
Dividendes distribués. .	»	25	28	28	27.47	28 »	27.50	27 »	26 »	26.50	26 »

Durée de la Société. — 98 ans, à partir du 28 Février 1868.

Objet de la Société. — Toutes Acquisitions, Locations, Ventes, Échanges, Construction d'Immeubles et toutes Opérations relatives aux Immeubles situés dans l'arrondissement de Marseille.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Pascal, à Marseille.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des coupons, au Siège social, à Marseille et à Paris, 4, rue Auber, à la *Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts*.

Membres du Conseil. — MM. Albert Rey, président; Bergasse, Bormasse, Darier, Gavoty, Girard, Ed. Gouin, Montamat, Obermayer, Rossollin, Eug. Rostand. Troplong, Ch. Wallut, Zafiri, A. Féraud, Houitte de la Chesnais.

Commissaires des comptes.. — MM. de Lanversin, Louis Auber.

Directeur. — M. Michel.

Secrétaire général. — M. Gailleur.

Répartition des bénéfices:

4 0/0 aux Actions, 5 0/0 à la Réserve, et le surplus 85 0/0 aux Actions et 15 0/0 aux Administrateurs.

Ag. 191

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MÉDITÉRANÉENNE

Société Anonyme

Siège social, 38, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — De 1882 à 1908.

Objet de la Société. — Opérations immobilières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

SOCIÉTE IMMOBILIÈRE DE MONTMARTRE

Société Anonyme en liquidation

Un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 31 Mars 1897, a prononcé la clôture des opérations de la faillite, pour cause d'insuffisance d'actif.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE NÉRIS-LES-BAINS (ALLIER)

Société Anonyme

Siège social, rue de la Victoire, 60, à Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 Actions de 100 francs.

Versements appelés : 3.000 Actions sont entièrement libérées; sur les 500 Actions de surplus, il a été versé 1/4.

Les Titres libérés sont au porteur ou nominatifs, les non libérés sont nominatifs.

Obligations : un million cinq cent soixante mille francs, en 5,200 Titres divisés en deux séries comprenant : la première, 2.4000 Titres; la seconde, 2.800 Titres. — **Taux d'émission :** 290 francs. — **Revenu** : 12 francs. — **Durée de l'amortissement des Obligations.** — 1re Série, 16 ans; 2e Série, 47 ans.

Cours moyen des Actions en 1896 : 100 francs.

Cours moyen des Obligations en 1896 : 295 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, du 1er Janvier 1896 au 31 Décembre 1945.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

Objet de la Société. — Acquisition de tous Immeubles à Néris-les-Bains (Allier): Construction d'Hôtel, Villas, etc.; Exploitation de l'Etablissement thermal de Néris, du Casino, des Hôtels et des Villas.

Assemblée générale. — Dans les 6 premiers mois de l'année.

Paiement des coupons, 69, rue de la Victoire, Paris : des Actions, fixé par le Conseil d'administration; des Obligations, les 1er Mai et 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. B. Guétonny, président; Chevrier, pharmacien à Paris, vice-président.

Commissaire des comptes. — M. Reichel, expert comptable près le Tribunal Civil de la Seine.

Administrateur-délégué. — M. B. Guétonny.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 sur le montant de la partie libérée des Actions; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 211

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUARTIER SAINT-MARCEL

Siège social, 6, rue de Furstemberg, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Ag. 216

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE DE BOURGOGNE

Société anonyme

Siège social, 48, rue de Bourgogne, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Juin.

Ag. 223 *b*

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE LEGENDRE

Société anonyme

Siège social, 13, rue Pasqtier, à Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 850 Actions de 1.000 francs.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 22 Avril 1886.

Objet de la Société. — L'exploitation d'un Immeuble situé rue Legendre, à Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Deslandes, à Paris.

Administrateurs. — MM. Maurice Bouts, Specht.

Ag. 223 *t*

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES RUES DE MADAGASCAR ET DE WATTIGNIES

Siège social, 366, rue Saint-Honoré, Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, le 27 Juillet 1886.

La Société a été dissoute par un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, le 3 Février 1897 ; Me Gaut, 12, rue Caumartin, à Paris, a été nommé liquidateur.

Ag. 177

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ÉTOILE

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Condorcet, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE DE MAUBEUGE

Siège social, 13, rue Pasquier, à Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 85 ans, à partir d'Août 1894.

Objet de la Société. — La Prise à Bail, avec ou sans promesse de Vente, l'Acquisition, la Revente et l'Échange, totaux ou partiels, et l'Exploitation de tous Immeubles, notamment de ceux situés à Paris, rue de Maubeuge, 25, et rue de la Tour-d'Auvergne, 17.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. Maurice Bouts.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital versé; l'excédent au Conseil d'administration pour l'employer en tout ou partie à créer un fonds spécial pour l'amortissement des Actions, à une augmentation de dividende, ou à un compte spécial destiné à assurer la fixation du dividende, au rachat des Actions entièrement libérées.

Ag. 225

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE MONSIEUR

Siège social, 13, rue Pasquier.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 400 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Janvier 1890.

Objet de la Société. — L'Achat d'Immeubles dans l'étendue du Département de la Seine, dans le but de les exploiter, soit directement, soit au moyen de Baux et Locations, et notamment l'Achat d'un Immeuble situé à Paris, rue Monsieur, n° 15.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Meignen.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Marie-Paul Ponson d'Amécourt, M.-L. Durouchoux, P. de Catheu, M.-A. Foulongue.

Commissaire des comptes. — M. Thélier.

Répartition des bénéfices .— 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital; la distribution du surplus sera réglée par le Conseil d'administration.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE DE NAPLES

Société Anonyme

Siège social, 36, rue de Berlin.

Ag. 227

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE NICOLO

Siège social, 13, rue Pasquier.

Capital social, cent dix mille francs, divisé en 2.200 Actions de 500 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 19 Janvier 1884.

Objet de la Société. — Achat d'Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Courot, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Administrateurs. — MM. Maurice Bouts, Durouchout.

Ag. 230

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA RUE DU PARC-ROYAL

Siège social, 12, rue du Parc-Royal, à Paris,

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 20 Actions de 20.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, au gré des Actionnaires.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 15 Juillet 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, 92, boulevard Haussmann.

Objet de la Société. — Acquisition et aliénation d'Immeubles situés à Paris et département de la Seine, et généralement toutes opérations immobilières.

Assemblée générale. — Premier semestre de l'année.

Membres du Conseil. — MM. Gustave Mirabaud, président; H. Arthaud, E. Bascarlet, F. Hottinguet, L. Monnier.

Commissaire des comptes. — M. E. Puérari.

Ag. 254

SOCIÉTÉ MUTUELLE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE DE FRANCE

Siège social, 14, rue de la Monnaie, Paris.

Société disparue.

SOCIÉTÉ DE SAINTE-BARBE

Société Anonyme

Siège social, rue du Panthéon, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Ag. 275

SOCIÉTÉ DE SAINT-OUEN

Société Anonyme

Siège social, 43, rue de Saint-Denis, à Saint-Ouen (Seine).

Capital social, un million soixante-dix-neuf mille francs.

Versement appelés : en totalité,

Les Titres sont au porteur et sont cotés en Banque.

Cours moyens des Actions : 400 francs.

Dividendes distribués : de 6 à 12 francs.

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — Pour la Vente et l'Achat de Propriétés foncières, industrielles ou agricoles, l'Exploitation, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Son-Dumarais, à Saint-Denis.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Brisson, président ; J. Deshairs, administrateur-délégué ; F. Dournay et J. Lagarde, administrateurs.

Commissaire des comptes. — M. de Bellaing.

Ag. 294

SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET IMMEUBLES DE L'AVENUE SAINTE-FOY

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, quatre cent soixante-quinze mille francs, divisé en 950 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Juillet 1889.

Objet de la Société. — L'Acquisition, l'Exploitation et la Mise en valeur d'Immeumeubles situés commune de Neuilly (Seine) et notamment d'une grande Propriété, située à Neuilly-sur-Seine, avenue Sainte-Foy, 18, boulevard du Château et boulevard d'Argenson.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil originaire. — MM. Loutreul-Dutaillis, président; Morange, Rohlfs, Olivier, Collet et Lefaure.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social. Le surplus aux Actionnaires.

Ag. 297

SOCIÉTÉ DES TERRAINS DE LA RUE DU RETRAIT

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Pasquier, à Paris.

Capital social, six cent cinquante mille francs, divisé en 1.300 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 91 ans, à partir du 1er Janvier 1885.

Objet de la Société. — La mise en valeur des Immeubles lui appartenant, sis à Paris, rue du Retrait, 29, et de tous autres qui seront apportés à la Société ou acquis par elle, la Construction, l'Appropriation et l'Entretien de ces Immeubles en vue de la fondation d'établissements d'éducation et de patronage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. Maurice Bouts.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; l surplus aux Actionnaires.

Ag. 295

SOCIÉTÉ DES TERRES DE L'INCA

Société Anonyme

Siège social, 3, rue d'Antin, Paris.

Capital social, un million soixante-douze mille francs, divisé en 10.720 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, suivant le choix de l'Actionnaire.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 27 Juin 1894.

Objet de la Société. — Mise en valeur de Propriétés foncières dans la République Argentine et toutes Opérations Mobilières et Immobilières, de Commerce ou de Banque s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Paul-Augustin Huillier.

Exercice. — Du 1er Janvier au 31 Décembre.

Assemblée générale. — Dans les six mois de la clôture de l'Exercice.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Jacques Siegfried, Henri Ehrmann, Georges Thenon, Edouard Bunge.

Commissaire des comptes. — M. Octave Noël.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 1/10 du Capital social; le surplus, 5 0/0 aux Administrateurs; 95 0/0 aux Actionnaires.

Ag. 299

SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET DES EAUX DU VÉSINET

Société en Commandite par Actions

Raison sociale : d'ANTERROCHES et Cie

Siège social, 5, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, 6.421 Actions de jouissance, au capital originaire de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations : 308. — **Taux d'émission** : 1.000 francs. — **Intérêts :** 50 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations : 25 ans, à partir d'Avril 1892.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	»	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — Constituée en 1856. — 24 Mai 1945.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Roquebert, à Paris.

Objet de la Société. — Vente des Terrains dépendant de l'ancienne forêt de Vésinet et Service de distribution d'Eaux au Vésinet et communes limitrophes.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

— Actions, en Avril.

— Obligations, en Avril et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Marcuard, Desmarest, Einhorn, comte Gudin, baron de Saint-Paul.

Directeur-Gérant. — M. d'Anterroches.

SOCIÉTÉ DES TERRAINS PÉTROLIFÈRES DE ROPIANKA (AUTRICHE)

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Caumartin, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 15 Mars 1892.

Objet de la Société. — Exploitation Industrielle et Minière des Terrains pétrolifères de Ropianka (Autriche).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Flament, Stouvenant, Garet.

Ag. 71 *b*

SUD TUNISIEN (COMPAGNIE FRANÇAISE DU)

Siège social, 74, rue de Rome.

Capital social, cent quatre-vingt mille francs, divisé en 360 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 16 Avril 1892.

Objet de la Société. — Création et Exploitation d'établissements agricoles, de Comptoirs commerciaux ou financiers; Construction et Exploitation d'un Port maritime.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Champetier de Ribes, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. M. Baronnet, 74, rue de Rome; Oppenheimer, 21, rue de Cléry; Ét. Tréfeu, 63, rue Raynouard.

Ag. 278

TEMPLE MAÇONNIQUE DU XIVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

(Société civile du)

Siège social, 63, rue Froidevaux (anciennement rue du Champ-d'Asile), Paris.

Capital social, seize mille francs, divisé en 320 Actions de 50 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires à intérêt fixe.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions : Valeurs fixe à 50 francs ; intérêt fixe à 5 0/0 réduit à 4 0/0 à partir du 2e semestre 1897 ; décision de l'Assemblée générale de Mars 1897.

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — Local affecté aux loges maçonniques.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Local ou Siège social, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Auvert, Pannelier, Cenitet, Perreau, Correger, Tisseyn, Péchon, Jacques et Bardillon.

Direction. — A Paris, 9, rue du Temple.

Ag. 279

TERRAINS DE BELLEVUE (SEINE-ET-OISE) (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 151, boulevard Malesherbes, Paris.

Capital social, deux cent dix mille francs.

Assemblée générale. — En Avril.

Ag. 280

TERRAINS ET CARRIÈRES DU CENTRE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 10, rue de Laborde, Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Ag. 283

TERRAINS ET VAPEURS DE CARTERET (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 58, boulevard Haussmannn, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 284

TERRAINS DES DUNES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).

Assemblée générale. — En Août.

TERRAINS DES ISSAMBRES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Provence, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Ag. 286

TERRAIN DE LONGCHAMPS DE SAINT-BRIAC

Siège social, 19, rue de Marignan, Paris.

Ag. 288

TERRAINS DE MONTMARTRE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 19, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 21 Juillet 1892.

Objet de la Société. — Achat et Vente de terrains, d'immeubles ou emplacements bâtis ou non bâtis, dans Paris et notamment dans le dix-huitième arrondissement (Montmartre.)

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour. à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. P. Chabord, O. Brunnin de Saint-Chéron, Ed. Lacretelle, P. Martin-Doisy.

Ag. 289

TERRAINS ET DE LA PLAGE DE L'AMÉLIE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 12, Place Vendôme, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

TERRAINS DU CHEMIN DE FER D'ARLES A SAINT-LOUIS-DU-RHONE (SOCIÉTÉ DES)

Société Civile

Siège social, 41, rue Caumartin, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Ag. 298

TERRAINS DE SAINT-CLOUD & DE SURESNES

(Société Anonyme des) en liquidation

Ancien siège social, 20, boulevard Montmartre, à Paris.

Liquidateur. — M. Lougarre, 10, rue Caumartin.

Ag. 68

TRANSVAALIENNE D'ALIMENTATION (SOCIÉTÉ)

The French Grocery Limited

Siège social, rue St-Denis, 224, Paris.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5,500 Actions de 100 francs.

Versements appelés : totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 1.200, donnant droit à 15 0/0 dans les bénéfices.

Revenu. — 1re année d'exercice.

Durée de la Société. — Du 17 Novembre 1896 au 17 Novembre 1916.

Objet de la Société. — Vente au Transvaal de tous produits d'Alimentation. La Société peut faire toutes opérations *commerciales* par la suite.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat.

Membres du Conseil. — MM. J. Aubert, président; L. Javey, administrateur-délégué ; Boulanger, Briessel, Dutilleux.

Commissaire des comptes. — M. Lemonier.

Directeur. — M. A. Charpiat, à Johannesburg.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 aux Parts bénéficiaires, 85 0/0 aux Actionnaires.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

UNION AGRICOLE D'AFRIQUE

Siège social, 62, rue de Provence, à Paris.

Capital social, un million, par émissions successives.

Versements appelés, 369.450 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations, 220. **Taux d'émission**, 1.000 francs. Revenu, 50 francs.

Cours moyens des Obligations, 1.000 francs.

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — Fondation et Exploitation d'une Commune agricole sur le territoire concédé à la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duchamp, à Lyon, le 31 Décembre 1845.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil.—MM. le Dr N. Hache, président; G. Arnaud, avocat; L. Barthélemy, ingénieur; J. Berge, avocat; L. Guébin, architecte; E. Hénard, architecte.

Commissaire des comptes. — M. J.-E. Barthélemy.

Gérant. — M. E. Colin, à Saint-Denis-du-Sig (Algérie).

Ag. 16

UNION AGRICOLE DE FRANCE

Siège social, 40, rue du Louvre, Paris.

Capital social, un million cent mille francs, divisé en 11.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Parts bénéficiaires. — 3.000.

Les Titres ne sont pas cotés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Goupil.

Objet de la Société. — Commission en tous articles d'Alimentation.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. H. de Vilmorin, baron A. Reille, baron de Nervo, comte de Saint-Pol, baron E. Morand, G. Delamotte, A. Castelnau.

Commissaires des comptes. — MM. de Gineste et Moitier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé. Le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 pour le personnel ; 20 0/0 pour constituer un fonds de prévoyance jusqu'à la moitié du Capital ; le surplus, 20 0/0 aux Producteurs traitants à titre de participation ; 50 0/0 aux Actionnaires ; 30 0/0 aux Parts bénéficiaires.

L'UNION IMMOBILIÈRE DES CAPITALISTES

DES CONSTRUCTEURS ET DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Société Anonyme

Siège social, 195, faubourg Saint-Denis, Paris.

Capital social, deux millions quatre cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

Ag. 301

L'UNION FONCIÈRE (SOCIÉTÉ CIVILE PAR ACTIONS)

Exploitation Forestière et Minière de la Concession de Paloh

(île de Bornéo) 70.000 hectares

Siège social, 8 *bis*, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 200.000 Actions de 25 francs.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués de 1894 à 1896 : 4 0/0 par an.

Durée de la Société. — 72 ans, Acte sous seing privé, le 1er Mai 1893, enregistré le 6 Mai 1893.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourdel, à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation Forestière et Minière de la Concession de Paloh (île de Bornéo).

Assemblée générale. — 1er lundi du mois de Mars.

Paiement des Actions, au Siège social, le 15 Octobre de chaque année.

Directeur. — M. Joseph Dufourg.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à concurrence de 300.000 francs; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 au directeur-administrateur; 5 0/0 au personnel; 80 0/0 aux Actions.

Ag. 65

AGRICOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU SINU (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 47, rue Cambon, à Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 80 ans.

Objet de la Société.—L'Exploitation des Haciendas « Le Mosquito » et « la Rita » en Colombie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Carré, à Paris.

Assemblée générale. — Dans le dernier trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. Marinovitch, ingénieur.

Commissaire des comptes. — M. Gattelez.

Répartition de bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 fonds de prévoyance; le solde : 80 0/0 aux Actionnaires; 20 0/0 au Conseil et aux agents en Colombie.

Ag. 66 *a*

EXPLOITATION AGRICOLE AU TONKIN (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 45, rue Richelieu, Paris.

En formation.

Fondateurs. — MM. Dupré et Delafond.

Ag. 155

IMMEUBLES DE SAINT-PAUL

(Société Anonyme des)

Siège social, 2, avenue de l'Archevêché, Lyon.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.....	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués.	16	17	22.50	22.50	22.50	22.50	22.50	22.50

Durée de la Société. — 60 ans, à dater du 13 Février 1888.

Objet de la Société. — La Construction, la Location et l'Administration de Maisons de rapport, situées à Lyon, quai Pierre-Scize.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Lyon, à la *Société Lyonnaise des Dépôts et Comptes courants.*

Membres du Conseil. — MM. Lucien Mangini, Félix Mangini, Édouard Aynard, J. Gillet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 4 0/0 au Capital versé. Le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 25 0/0 au Conseil d'administration, 75 0/0 aux Actionnaires.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

IMMOBILIÈRE DU BOULEVARD DES CAPUCINES (SOCIÉTÉ CIVILE)

Siège social, 2, rue Caumartin, Paris.

Capital social, trois cent mille francs.

Émission, le 6 Mai 1890, de 22.000 Obligations foncières de 500 francs 3 0/0.

Société dissoute par délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires du 12 Juillet 1892.

Liquidateur. — M. Linol, ✠, 28, boulevard Saint-Denis.

Ag. 190 *a*

IMMOBILIÈRE DE MADAGASCAR (SOCIÉTÉ FRANÇAISE)

Société Anonyme

Siège social, 39, rue de Valois, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 Actions de 500 francs, dont 10 entièrement libérées et 240 libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — L'Achat, la Mise en valeur et la réalisation de Terrains et d'Immeubles dans la colonie de Madagascar.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Moreau, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. Plassard, ✠, 22, rue de la Boëtie; baron de Nervo, F. Habert, Gouin, de Pellerin, de Latouche et Pagès.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

Ag. 234

IMMOBILIÈRE DE LA RUE DE SÈZE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 66, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, six cent mille francs.

Assemblée générale. — En Octobre.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

CHAPITRE XI

MINES

Aciéries.	**Houillères.**
Appareils.	**Gisements.**
Agglomérés.	**Mines.**
Charbonnages.	**Placers.**
Forges.	**Usines.**
Hauts Fourneaux.	

Constructions mécaniques.

ACHAT, VENTE & LOCATION

DE TOUT MATÉRIEL INDUSTRIEL ET D'ENTREPRISE

M. JONAS

PARIS — 3, Rue Montholon, 3 — PARIS

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : **JONASON-PARIS**

Téléphone 11738

MATÉRIEL A VENDRE OU A LOUER

Entreprises à Forfait de Cylindrages à Vapeur

HUILES ET GRAISSES

Arbres de Transmissions, Poulies, Paliers neufs et d'Occasion

CABLES EN FER GALVANISÉ ET EN CUIR

Rouleaux Compresseurs à Vapeur et à Chevaux

A VENDRE OU A LOUER

MINES

ACIÉRIES & FORGES DE FIRMINY

(Anciens Etablissements F.-F. VERDIÉ et Cie)

Société Anonyme

Siège social, 45, rue de la République, à Lyon.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	533	580	691	838	958	1.007
Dividendes distribués . .	30	30	50	50	50	60

Années.	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1.337	1.649	1.710	1.560	1.650	2.000
Dividendes distribués . .	75	85	85	85	85	90

Statuts reçus par Me Vachez, notaire à Lyon, le 10 Décembre 1867, modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 Octobre 1895.

Durée de la Société. — 37 ans, doit expirer en 1904.

Objet de la Société. — La Fabrication de l'Acier fondu, du Fer et de la Fonte; l'Achat et la Vente de ces Métaux et généralement tout ce qui se rattache à l'Industrie métallurgique, pour le Commerce, l'Agriculture, l'Industrie, les Chemins de fer, etc.

Paiement des coupons, le 31 Octobre, au Crédit Lyonnais, à Lyon et à Saint-Étienne; à la Société Générale, à Lyon et à Saint-Étienne, et aux Caisses de la Société à Firminy, ainsi que chez MM. Ramel et Brechignac, à Saint-Étienne.

Assemblée générale. — En Octobre.

Année sociale. — Du 1er Juillet, au 30 Juin.

Membres du Conseil d'Administration. — MM. Léon Douvreleur, président; du Chevalard, Brossette-Jackson, Benoît Oriol, E. Verdié, L. Perrin, J. Neyret, R. Douvreleur et Ad. Munet.

Commissaires des comptes. — MM. H. Choubley et P. Noye.

Directeur. — M. Ad. Hugot, à Firminy.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale, 25 francs par Action et le reste aux Actions, après déduction du prélèvemcnt accordé aux Administrateurs, jusqu'à décision contraire.

ACIÉRIES DE FRANCE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 29, quai de Grenelle, Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts. — 800 Parts entières de fondateurs, divisées en 20me.

Obligations. — 10.000 Obligations de 500 francs chacune. — **Taux d'émission,** 8.914 Obligations, émises à 470 francs et 1.086 Obligations, émises à 500 francs. — **Revenu,** 4 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 8.914 Obligations, remboursables en 40 ans, et 1.086 en 38 ans 1/2.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote Officielle.

Années	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —
Cours moyens des Actions .	»	»	394.35	486 »	917.83
Cours moyens des Obligations	»	»	»	»	»
Dividendes distribués . . .	25 »	25 »	35 »	50.68	72.22

Années	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions .	1275.20	1272.80	1225.95	755.02	448.10	525 »
Cours moyens des Obligations	469.89	481.60	494.07	485.10	473.90	495 »
Parts de fondateurs (20me).	206.89	273.90	289.64	146.15	52.50	78 »
Dividendes distribués . . .	64.87	79.20	76.73	30.67	»	15 »

Durée de la Société. — 99 ans, constituée le 9 Juillet 1881.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mégret, 45, rue Richelieu, Paris.

Objet de la Société. — Fabrication, Achat et le Commerce de Fontes, Fers et Aciers ; Extraction, Achat et Vente de Minerai Métallique, Fer, Plomb et autres, du Charbon et du Calcium ; Fabrication, Achat et Vente de Coke, Chaux et Produits réfractaires.

Assemblée générale. — En Septembre ou Octobre.

Paiement des Coupons, au Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir National d'Escompte, Crédit Industriel et Commercial.

Actions. — L'Assemblée générale décide l'époque du paiement du dividende.

Obligations. — 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année.

Conseil d'Administration. — MM. Louis Ravenez, ✵, président; le baron de Dorlodot, ✵ ; L. Laporte, O. ✵; Jacques de Commines, de Marsilly; Valère Mabillet, C. ✵; Jacques Lebaudy, D. Demeure.

Commissaires des comptes. — MM. Marius Martin, le baron Le Conteulx du Molay.

Comité de Direction. — MM. Ravenez, président ; le baron de Dorlodot, administrateur ; L. Laporte, administrateur ; Ed. Taragonet, directeur général.

Directeur général. — M. Ed. Taragonet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, une somme pour payer 5 0/0 d'intérêt, et le surplus, 20 0/0 pour les Parts de fondateurs ; 10 0/0 aux Administrateurs ; le reste aux Actionnaires.

ACIÉRIES DE LONGWY (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Mont-Saint-Martin, près Longwy.

Capital social, vingt millions de francs, divisé en 40.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote au comptant.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	-	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	702	»	765.50	655	»	764.60
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	25	25	35	35	»	35	»	35	»	35	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Mai 1880 au 1er Mai 1930.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de la Fonte de Fer, de l'Acier et de leurs dérivés et toutes les Opérations que s'y rattachent.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labriet, à Longwy.

Assemblée générale. — En Août au plus tard.

Paiement des Coupons, au Siège social et à Paris, au Crédit Industriel et Commercial, rue de la Victoire, en Septembre.

Membres du Conseil. — MM. G. Raty, président; G. Rolland, vice-président; A. Dreux, administrateur-directeur; comte de Saintignon; E. Thomas, baron F. d'Huart, marquis d'Imécourt.

Directeur. — M. A. Dreux.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs; 90 0/0 aux Actionnaires.

M. 6 *b*

ACIÉRIES ET FORGES DE LORETTE

(RUSSERY, VERDIÉ et Cie) Société en Commandlte par Actions

Siège social, à Lorette (Loire).

Capital social, deux millions de francs,

Objet de la Société. — Aciers de toutes natures et qualités, Spécialité d'aciers fondus supérieurs pour outils, métaux, machines de fer fondu, etc.

Gérants. — MM. Charles Russery, J.-X. Verdié (seuls Gérants responsables).

MATHET (Fr.)
Ingénieur civil des Mines, Conseil de plusieurs Compagnies
ANCIEN DIRECTEUR DES MINES DE BLANZY
110, Rue Lafontaine — PARIS

ACIÉRIES, HAUTS FOURNEAUX & FORGES DE TRIGNAC

Société Anonyme

Siège social, 13, boulevard Haussmann, à Paris.

Capital social, huit millions de francs, divisé en 16.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote Officielle, au comptant.

Obligations. — 11.500 de 500 francs 5 0/0. — **Taux d'émission :** 482.50, remboursables par tirages annuels de 1898 à 1933.

Parts. — 8.000 Parts bénéficiaires donnant droit à 20 0/0 dans les bénéfices.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyen des Actions. .	»	423.30	405.15	416.20	»	»	340
Dividendes distribués . . .	»	»	»	»	»	»	25

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 21 Novembre 1890.

Objet de la Société. — Exploitation des Hauts Fourneaux, Fonderies et Forges propres à la fabrication du Fer et de l'Acier, sis à Trignac, près Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Exploitation des Mines de fer, dites du Bois de La Ferrière, des Aulnais et de l'Oudon, sises arrondissement de Segré (Maine-et-Loire) et Carrières de Chaudefonds, arrondissement d'Angers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, Banque Internationale, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Membres du Conseil. — MM. G. Berger, président; R. Bernard, Demarest. M. Dreyfus, Em. Halphen, J. Mesureur, Noël, E. de Sinçay, Trasenster.

Commissaires des comptes. — MM. Le Roy et Picard.

Directeur à Trignac. — M. E. Progneaux.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social, 7 1/2 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 70 0/0 aux Actionnaires.

ACIÉRIES DE MICHEVILLE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(Société FERRY, CURICQUE et Cie, transformée)

Siège social, à Micheville (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, onze millions, divisé en 22.000 Actions de 500 francs; 18.000 Actions complètement libérées, et 4.000 libérées de 1/4.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Bruxelles.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués.	7 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0	11 0/0	11 0/0	12 0/0	10 0/0	6 0/0	6 0/0

Durée de la Société. — 30 Juin 1922.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Fontes, Aciers et tous dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me P. Fery, notaire à Longwy.

Assemblée générale. — Le 3e lundi d'Octobre.

Paiement des coupons, à Micheville, dans les succursales au Crédit Lyonnais, chez MM. T. Thomas et Cie, banquiers à Longuy, et MM. Renaud et Cie, banquiers à Nancy.

Membres du Conseil. — MM. Émile Curicque, président; Émile Ferry, vice-président; Camille Curicque, Ernest Nahan, Victor Simon, Florentin Tresson, Eugène Mousty.

Commissaires des comptes. — MM. Renaud et Gustave Ferry.

Directeur. — M. Ernest Nahan, administrateur-directeur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour fonds de Réserve légale; 6 0/0 du Capital aux Actionnaires; 14 0/0 du reliquat au Conseil d'administration et le reste suivant décision de l'Assemblée générale.

M. 11

ACIERS FINS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, 7, rue Laffitte, Paris.

M. 12

ACIERS MARTIN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège de la liquidation, chez M. E. Hentsch, banquier, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

M. 333

AGUILAS (COMPAGNIE D')

Société Anonyme

Siège social, 32, rue des Mathurins, Paris.

Capital social, quinze millions de francs, divisé en 30,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse.

Obligations. — 14,212 de 500 francs 6 0/0, remboursables en 30 ans, à compter du 1er Novembre 1881, par tirages annuels.

Années	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyen des Actions.	53.10	81.50	73.95	144.65	198 »	174.60	98.45	68.45	84.40	106.95
Cours moy. des Obligations	208.95	228.80	260.15	383.95	401.15	321.10	286.90	256.50	309 »	381.70

Durée de la Société. — 50 ans, du 30 Juin 1881 au 31 Juin 1930.

Objet de la Société. — Acquisition ou location, même sous forme d'Actions ou de Parts d'intérêt, mise en valeur et exploitation de toutes fonderies, laveries, usines, mines métalliques, situées en Espagne, dans les provinces de Murcie et d'Alméria et en France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. G. Bejot, P. Dufour, Th. Benazet, A. Chabert, Francisco de Laiglesia.

Commissaires des comptes. — MM. Petiton, Tricheux.

Directeur. — M. F. Putz.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour constituer la Réserve légale ; 5 0/0 aux Actions sur le montant des versements ; 10 0/0 du restant sont attribués au Conseil d'administration et 40 0/0 sont distribués aux Actionnaires à titre de dividende.

M. 17

ALLIAGES DE MÉTAUX (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Siège social, 47, rue des Archives, à Paris.

Capital social, deux cent trente mille francs, divisé en 460 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Le Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 29 Juin 1894.

Objet de la Société. — Fabrication de tous objets avec le Nickel, ses divers alliages et tous autres Métaux.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Kergolay, Ch. Fessart, E. Buffenoir Louis Dumas-Lefèvre, Georges Lambert.

M. 18

ALLIAGES GOTHIAS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 9, rue Victor-Hugo, à Ivry-Port.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts. — 1,200 Parts de fondateurs.

Obligations. — 200.000 francs, en 400 obligations de 500 francs ; revenu, 5 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 30 ans.

Durée de la Société. — 30 ans, constituée le 11 Février 1896.

Objet de la Société. — Fabrication des Plombs à sceller, Fabrication d'Alliages et de Pièces mécaniques en alliages complètement finies, quoique brutes de fonte.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fauchey, rue du Louvre, 3.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. de la Fontaine, président ; Cothias, F. Hérard, Ferré de Péroux, administrateurs.

Commissaires des comptes. — MM. Beauvois-Devaux et Pitou.

Directeur. — M. Cothias.

M. 40

ANCIENNE MAISON BERNOT FRÈRES

Ch. BERNOT et Cie, Société en Commandite par Actions

Siège social, 158, rue Lafayette, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs ; ils sont cotés au marché du comptant.

Obligations : 1.450 de 100 francs, émises en 1894, 5 0/0 ; 2.000 de 100 francs 5 0/0, en 1896.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 15 ans.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions. .	500	1.200	1.300	1.400	1.450	1.500	1.500 »
Cours moy. des Oblig. 1894.	»	»	»	»	105	110	112.50
— — 1896.	»	»	»	»	»	»	102 »
Dividendes distribués en . .	»	85	95	95	95	95	95 »

Durée de la Société. — 30 ans, du 30 Juin 1890 au 30 Juin 1920.

Objet de la Société. — Achat et Vente de Bois, Charbons, Cokes, Anthracites, Fabrication et Vente de *Charbons de Paris* et *Boulets-Bernot*, Exploitation de Briquetteries.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hocquet, à Paris.

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des coupons des Actions, en Janvier et Septembre ;
— — Obligations 1894, en Mai et Novembre ;
— — — 1896, en Mars et Septembre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Joseph Bernot, Victor Bernot, Louis Bardin, Paul Pierret, Ernest Leriche.

Directeur. — M. Charles Bernot.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; l'excédent aux Actionnaires.

Observations. — La maison Bernot frères a été fondée en 1881. Elle a été constituée en Société en Commandite par Actions en 1890. Son chiffre d'affaires annuel était, en 1889, de 1.200.000 francs ; il est en 1896, de 5.000.000 de francs.

ANCIENS ETABLISSEMENTS CAIL (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 15, quai de Grenelle, et 21, rue de Londres, à Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
Dividendes distrib.	25	»	»	»	20	20	20	»	»	—

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 9 Janvier 1882.

Objet de la Société. — Acquisition et Exploitation des Établissements Cail, Constructions relatives au Chemin de fer, Sucreries, Raffineries, Distilleries, Forges, Constructions de Machines et Appareils de toute espèce, pour Industries diverses.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et au *Crédit Lyonnais*.

Membre du Conseil. — MM. A. Maire, président; baron de Nervo, vice-président; G. Chanove, Baguenaud de Puchesse, A. Bernard, Bonnardel, P. Cailliatte, Cambefort, Hachette, L. Lamaizière, A. Lemoine, Souchon, G. Chanove.

Administrateur-délégué. — M. J. Lamaizière.

Commissaire des comptes. — MM. de Carrère et Barbier.

Directeur. — M. A. Bougault.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 12 0/0 aux Administrateurs ; 88 0/0 aux Actionnaires.

ANTHRACITES DU PAYS DE GALLES

(Compagnie Française des)

Siège social, 8, rue de Provence, à Paris.

Capital social, deux millions soixante-dix sept mille francs, divisé en 20.770 Actions de 100 francs, entièrement libérées. Le capital était avant le 19 Juin 1897 de 1.454.000 francs

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Février 1893.

Objet de la Société. — Commerce de Charbons.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Paul Dupuis, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Lemoine, 10, rue de la Pompe ; de la Bouglise, rue Taitbout, 80 ; Dusart, Renevey, Dommartin.

APPAREILS A CHANGEMENT DE VITESSE (SOCIÉTÉ DES)

Système MONNIOT et Cie

Siège social, 63 *bis*, rue de la Victoire, à Paris.

Capital social, cinq mille francs, divisé en 200 Actions de 25 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 400.

Dividendes distribués : en 1894/95, 6 0/0 ; 1895/96, 6 0/0 ; 1896/97, 50 0/0 et 18 fr. 75 par Part de fondateurs ; de plus, le Capital social a été remboursé intégralement.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 29 Mai 1894.

Objet de la Société. — L'Exploitation en France et à l'Étranger pour la Propagation d'un Appareil de Changement de vitesse, applicable à la Vélocipédie et à tous autres véhicules.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée général. — En Juillet.

Paiement des coupons, à Paris.

Membres duConseil. — MM. A. Conrad, Hector Gérard, C. Bachimont.

Commissaire des comptes. — M. G. de Paleville.

Répartition des bénéfices. — 25 0/0 aux Actions ; 75 0/0 aux Parts de fondateurs.

M. 21

APPAREILS CONTROLEURS (SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DES)

Siège social, 6, rue de Castellane, à Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts. — 30.000 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 7 Août 1897.

Objet de la Société. — Exploitation et Mise en valeur dans tous pays, autres que la France et ses Colonies, d'Appareils Mécaniques, Imprimeurs, Distributeurs, Totalisateurs et Contrôleurs de Tickets.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Joseph Rivière, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Marcel Holtzer, président ; Emile Bossuet, Gabriel Langé, Otto Streubel.

Commissaires des comptes. — MM. Pierre Meynier, Vial.

Directeur. — M. Julien Langé.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/3 du Capital social ; 10 0/0 au Conseil d'administration 30 0/0 aux Parts bénéficiaires ; le surplus, aux Actions.

APPAREIL CONTROLEUR (SOCIÉTÉ ANONYME L')

Siège social, 6, rue de Castellane ; ateliers, 44, rue Chanzy, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 25.000.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 30 Mars 1894.

Objet de la Société. — Fabrication, Mise en Valeur et Exploitation, dans toute la France et les Colonies françaises, d'un Appareil Mécanique imprimeur, distributeur, totalisateur et contrôleur de tickets.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Camille Marcilhacy, ✻, président ; Julien Langé, Marcel Holtzer, Emile Bossuet, Paul-Louis Renaud.

Directeur. — M. Julien Langé.

Commissaires des comptes. — M. Vial.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/3 du Capital social ; le surplus, 8 0/0 au Conseil d'administration ; 44 0/0 aux Actions et 48 0/0 aux Parts bénéficiaires.

M. 22

APPAREILS ÉCONOMIQUES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 15, rue du Louvre, à Paris.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, entièremen libérées.

Les Titres sont au porteur.

Le Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 10.000 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 21 Mai 1897.

Objet de la Société. — Exploitation d'Appareils économiques, connus sous le nom de : *Économie Steam Box et Double Grille Noël*, ainsi que toutes opérations se rattachant au matériel industriel.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubron, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Gaillard, 24, rue de Maubeuge ; A. Braun, 6, rue de Maubeuge ; Marcel Caplain, boulevard Henri-IV ; A. Beauvois-Devaux, banquier, 1, quai Voltaire.

Commissaires des comptes.— MM. F. Gibert, 13, rue Royale ; Georges Le Dagre, 4, rue Chauchat.

Directeur. — M. Gaillard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve juqu'au montant du Capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 7 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Directeur général ; 5 0/0 au Directeur technique ; le reste, 80 0/0 aux Actionnaires, 20 0/0 aux Parts bénéficiaires.

APPAREILS A VAPEUR (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Siège social, 20, allée Francklin, à Villemomble (Seine).

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, libérées de 50 francs, troisième quart appelé en Septembre 1897.

M. 24

ATELIERS DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE & D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

(Société Anonyme des). — En liquidation

Siège social, 11, rue Saint-Florentin, à Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

M. 25 *b*

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE DIJON (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Dijon, 12, rue Montigny.

Objet de la Société. — Fabrication de la grosse Chaudronnerie, Chaudière à vapeur spécialité d'Appareils à distiller l'Absinthe.

M. 28

ATELIERS ET CHANTIERS DE LA LOIRE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 11 *bis*, boulevard Haussmann, à Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote, au comptant.

Obligations : 20.000 Obligations de 500 francs 4 0/0 émises le 8 Décembre 1892 au prix de 450 francs. Remboursables à 500 francs en 39 ans, de 1893 à 1932, par tirages annuels en Octobre; le remboursement des Titres sortis a lieu le 1er Novembre suivant :

Intérêt annuel : 20 francs payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	284.50	»	148.80	154	144	474	513 »	504 »	596 »	562 »
Dividendes distrib. .	»	»	»	»	»	25	25 »	30 »	32.50	32.50
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	»	»	459.35	445 »	480.75	483.85

Durée de la Société. — 50 ans, du 19 Avril 1881 au 19 Avril 1931.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Immeubles, Établissements, Chantiers et Ateliers, sis à Nantes, qui appartenaient à la Société P.-D. Jollet et L. Babin, les Constructions navales en fer et en bois.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, à la Banque de Paris et des Pays-Pas, 3, rue d'Antin, et à la Banque Internationale de Paris, 3, rue Saint-Georges.

Membres du Conseil. — MM. le baron de Nervo, président ; Ch Jay vice-président ; Bocher, Boissonnas, comte Foy, E. Leclert, G. May, Alb. Mirabaud, F. Mallet.

Administrateurs-délégués. —MM. de Cabrol, M. Duyfus.

Directeur. — M. Chaudoye.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 au Capital social, 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

M. 29

ATELIERS MÉRIDIONAUX DE CONSTRUCTION ET D'INSTRUMENTS DE PESAGE

Société Anonyme

Siège social, à Montpellier.

Capital social, cinq cent mille francs.

M. 30

ATELIERS DE NEUILLY (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 32, rue Greffulhe, à Levallois-Perret.

Objet de la Société. —Constructions en Fer et en Bois.

M. 32

ATELIERS DE CONSTRUCTION DU NORD DE LA FRANCE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, à Blanc-Misseron-Crespin (Nord), à Paris, 6, rue Volney.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.200 Actions de 500 francs.

Objet dela Société. — Matériel fixe et roulant pour Chemins de fer, Tramways et Charbonnages, Mines et Hauts Fourneaux, Ponts et Charpentes métalliques, Truks à pétrole et Wagons-Citerne.

Administrateurs-délégués. — MM. V. Mestreit et A. du Roy de Blicquy.

Directeur des ateliers. — M. H. Heyn.

ATELIERS POWEL (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Blaise-Pascal, à Rouen.

Capital social, cinq cent cinquante-trois mille cinq cents francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dumont, à Rouen.

Assemblée générale. — En Janvier.

M. 34

ATELIERS THOMÉ-GÉNOT (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Nouzon (Ardennes).

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 25 Novembre 1889.

Objet de la Société. — Construction de Ferrures de Wagon, Artillerie, Marine militaire et Marine marchande, etc., etc., etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Heflinger, notaire à Nouzon.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social, aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. Edmond Jeauteur, Amédée Parpaite, Henri Dumaine, député des Ardennes; Louis Miquet, Ansaldy, Antoin.

Commissaire des comptes. — M. Badré-Jacquet, commissaire de surveillance.

Directeur. — M. Ansaldy, administrateur-délégué.

M. 257

BAN-LAFAVERGE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Cours moyens des Actions, en 1895, 210 francs; en 1896, 91.65.

Durée de la Société. — Constituée le 20 Février 1890, sans limite.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de houille, la Fabrication des Produits accessoires.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Renout et Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er Trimestre de l'année.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril et Octobre.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Membres du Conseil. — MM. A.-C. Boirivant, président, J.-B. Girard-Teillard, H. Demour, A. Montoz, F. Richard.

Administrateur-délégué. — M. J.-B. Girard-Teillard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; l'Assemblée générale peut prélever un fonds de prévoyance; le surplus est reparti aux Actionnaires; lorsque les bénéfices excèdent 5 0/0 du Capital, le surplus est ainsi réparti : 5 0/0 au Conseil d'administration; 95 0/0 aux Actionnaires.

M. 37

BANDES MÉTALLIQUES POUR CARTONNAGES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, 58, avenue de la République, à Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 1,700 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, du 5 Mai 1895 à 1915.

Objet de la Société. — Machines pour Cartonnages, Bandes pour coins et agrafes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me E.-F. Aubert, à Argenteuil.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Dantier, Bricard, Firnhaber, Renard.

Commissaire des comptes. — M. Ethis.

Directeur. — M. Dantier.

M. 361

BÉTHUNE (COMPAGNIE DE)

Société civile dite de Bully-Grenay

Siège social, 9, rue des Capucines, à Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 18.000 parts.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille et Paris, 2e partie de la Cote.

Obligations. — 5.000.000 de francs en 10.000 obligations de 500 francs, rapportant 15 francs, émises à 280 francs, remboursables au pair en 67 ans, pour le dernier tirage avoir lieu en Avril 1941.

Années . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
C. moy. des Act.	1310	1342	1296	1453	2727	3247	3034	2906	3528	2510	2420	2420
Dividendes distr.	75	60	50	50	80	125	150	125	80	50	50	50

Durée de la Société. — 25 Septembre 1851 ; sans limite.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Brunière, à Cambrai.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Houille.

Paiement de coupons : Actions, chez MM. Verley-Decroix et Cie, H. Devilder et Cie, Scalbert, au *Crédit du Nord*, à Lille et à Paris ; au Crédit Industriel et Commercial.

Obligations, 15 Avril et 15 Octobre; Actions, 15 Mai et 15 Novembre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. de Marcère, Degouy, J. Plichon, S. Boitelle, Pagès, Mathieu, Ch. Petit.

Directeur général. — M. Mercier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour la Réserve légale ; le surplus aux Actionnaires.

M. 45

BOBINE UNIVERSELLE (LA)

Société anonyme en liquidation

Siège social, 32, boulevard Sébastopol.

Capital social, trois cent mille francs.

Constituée le 9 août 1894, la Société a été dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 15 Avril 1897. M. Soudant, 32, boulevard Sébastopol, a été chargé de la liquidation des Affaires de ladite Société.

M. 46

BOA-VISTA (COMPAGNIE DE)

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Drouot, à Paris.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 10.000.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir de Mai 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation, en tous Pays, de toutes Mines de Diamants, d'Or et autres Métaux, de tous Placers, Lits de rivières, Terrains diamantifères ou aurifères appartenant à la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Carnot, E. Lobstein, A. Mirabeau, G. Mirabeau, L. de Rezende.

Commissaire des Comptes. — M. Ristelhueber.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé jusqu'au complet amortissement, une somme de 100.000 francs destinée à l'amortissement du Capital social, 6 0/0 au Conseil d'administration ; l'excédent, 50 0/0 aux Actions, 50 0/0 aux Parts bénéficiaires.

BOIS ET CHARBONS RÉUNIS DU SUD-OUEST (SOCIÉTÉ DES MARCHANDS DE)

D. PRENEZ et Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 176, rue de Lormont, à Bordeaux.

Capital social, soixante-dix mille francs.

Objet de la Société. — Vente de Bois et Charbon, Fabrication de Charbon économique dit de Paris, de Briquettes de charbon de bois et de charbon de terre, de Boules agglomérées en poussier de charbon de bois.

Par arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux, du 12 Mai 1897, la Société en Commandite par Actions des Marchands de Bois et Charbons réunis a été déclarée nulle et il a été nommé d'office M. Gramont, liquidateur de la Société qui a existé en fait.

M. 365

BOLÉO (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Provence, à Paris.

Capital social, douze millions de francs, divisé en 24.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Obligations. — 12.000, de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables à partir de 1900 jusqu'en 1925, aux conditions et époques fixées par le Conseil d'administration, au plus tard en Mai : intérêt 11 fr. 50, payable par moitié les 1er Juin et 1er Décembre.

Cours moyen des Actions : en 1895, 1.225 fr. 69 ; en 1896, 1.347 fr. 19.

Dividendes distribués : en 1895, 70 fr. 58 ; en 1896, 93 fr. 75.

Cours moyens des Obligations : en 1895, 492 fr. 56 ; en 1896, 503 fr. 62.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 27 Mai 1884.

Objet de la Société. — Achat et Exploitation des Mines de Cuivre du Boléo, dans le district de Santa-Aguata, Basse-Californie (Mexique), et Exploitation de toutes autres Mines du Mexique ou dans tous autres États.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, 56, rue de Provence.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Puerari, président ; Cumenge, M. Ephrussi. P. Mirabaud, comte de Montaigu, ✻, Tambour, ✻, R. de Wendel, ✻.

Commissaires des Comptes. — MM. Ludovic de Sinçay et Raoul Sautter.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour le fonds de Réserve légale ; 5 0/0 au moins ou 10 0/0 pour un fonds de prévoyance ; somme nécessaire pour fournir aux Actions jusqu'à concurrence de 8 0/0 du Capital appelé. L'excédent sera partagé comme suit : 2 0/0 attribués au Conseil d'administration ; le reste, 77 0/0 aux Actionnaires ; 23 0/0 aux Parts de fondateurs.

BOUCHACOURT & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 3, rue Rampon, à Paris ; *Usine* à Fourchambault (Nièvre).

Capital social, sept cent cinquante mille francs.

Objet de la Société. — Manufacture de Boulonnerie, Ferronnerie, Matériel pour Chemins de fer, Clous à cheval.

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Juillet 1925.

Gérant. —M. Emmanuel Bouchacourt, 54, rue Étienne-Marcel.

M. 252

H. BRULÉ & Cie (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS)

Maison J. HERMANN-LACHAPELLE et J. BOULET

(Anciennement, 144, Faubourg Poissonnière)

Siège social, 31-33, rue Boinod, à Paris

Capital social, un million cent cinquante mille francs, divisé en 2.300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations : 260, de 500 francs. — Revenu : 5 0/0. — Durée de l'amortissement des Obligations : 1899.

Durée de la Société. — 16 ans, du 1er Août 1895 au 1er Août 1911.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Girardin, rue Richelieu, à Paris.

Objet de la Société. — Constructions mécaniques.

Assemblée générale. — Fin Novembre.

Paiement des coupons, 31, rue Boinod ; fin Janvier.

Directeur-Gérant. — M. H. Brulé.

M. 52

CARBONIQUE FRANCAISE (LA)

Société Anonyme

Siège social, 20, rue Tiphaine, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

VICHY-CÉLESTINS

CHARBONS AGGLOMÉRÉS DU SUD-EST

(Société en participation)

Siège social, 8, rue Beauvau, à Marseille.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Obligations de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — 4.000, de 500 francs. — **Revenu :** 25 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — De 1884 à 1902.

Date de la constitution de la Société. — 24 Décembre 1877.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Objet de la Société. — Fabrication de Briquettes pour les Compagnies Houillères de Bessèges, des Mines Mokta et Hadid, Société Anonyme des Charbonnages des Bouches-du-Rhône et MM. Michel Desere et Amédée Armand.

Paiement des coupons, à Paris, Nîmes, Marseille, les 1er Janvier et 1er Juillet, par moitié.

Membres du Conseil. — Les Directeurs des Compagnies indiquées ci-dessus.

Directeur. — M. Antoine Landrivon.

M. 61

CHARBONS AGGLOMÉRÉS DE SOLOGNE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, à Salbris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 14 Juillet 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Berthier, à la Ferté-Saint-Aubin.

Objet de la Société.—Exploitation de la fabrique de Charbons, Agglomérés et Braises, sise à Salbris.

Société dissoute, devenue propriété de M. H. de Vendeuvre.

M. 63

CHARBONS ET BRIQUETTES DE BLANZY ET DE L'OUEST (COMPAGNIE DES)

Siège social, 44, rue des Mathurins.

CHARBONS DE MÉNAGE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 172, boulevard Voltaire.

Capital social, quatre cent mille francs.

Un jugement du 16 Janvier 1897 homologue le concordat passé, le 29 Décembre 1896, entre la Société des Charbons de Ménage et ses Créanciers. Conditions sommaires : Paiement de 20 0/0 quinze jours après la reddition de comptes.

M. 67

CHARBON DE PARIS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Compagnie générale de Chauffage

Siège social, 87, rue Lafayette.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 2.500 Actions de 200 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Mai 1880.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Charbons artificiels connus sous le nom de *Charbon de Paris* et de Charbon de Chauffage, et généralement de tous Combustibles naturels ou artificiels.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Pernolet, Popelin, Mailly père, Larue, de Boislisle, marquis de Flers, Rouillier, Thoyot, Comte.

Répartition des bénéfices. — Une somme de 500 francs pour l'amortissement du matériel et des autres biens ; 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus aux Actions.

M. 68

CHARBONNAGE D'ARSIMONT (COMPAGNIE DU)

Siège social, 45, rue de Constantinople.

Capital social, huit cent mille francs, représentés par 1.600 Actions de 500 francs.

Versements appelés : 400 francs par Action.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans. — La deuxième Assemblée constitutive a eu lieu le 31 Janvier 1885.

Objet de la Société. — L'Exploitation du Charbonnage d'Arsimont (Belgique).

Notaire qui a recu l'acte : Me Duplan.

Assemblée générale. — L'époque varie, mais le plus ordinairement c'est Août ou Septembre.

Dividendes distribués de 1891 à 1894, 5 0/0 par an.

Membres du Conseil. — MM. le comte Foy, comte de Ganay, de Kerjégu et Lacretelle.

Commissaire des comptes. — M. Lucotte.

Directeur. — M. A. Wurgler.

M. 69

CHARBONNAGE ET DE BATELAGE DE MADAGASCAR

(Compagnie Française de)

Siège social, 14, rue de Milan, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement versés.

Les Titres sont nominatifs.

Parts de fondateurs. — 1.000.

Durée de la Société. — 25 ans, du 15 Novembre 1895.

Objet de la Société. — L'Exploitation, à Madagascar, de toutes Opérations commerciales, industrielles et de Transports maritimes et en particulier de l'Établissement d'un service de Batelage et d'un Dépôt de charbons à Majunga.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Champetier de Ribes.

Assemblée générale. — Dans le courant du 1er semestre de chaque année.

Paiement des coupons, au Siège social, annuellement, aux époques fixées par le Conseil d'Administration.

Membres du Conseil. — MM. Debrun, Lavigne, Delacre, Morineau, Verspieren et docteur Suberbie.

Commissaire des comptes. — M. Guérard.

Administrateur-délégué. — M. Gueugnier.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social, 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 25 0/0 aux Parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil d'Administration; 60 0/0 aux Actionnaires; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour constituer un fonds pour le personnel.

M. 101

CHARBONNAGES DES BOUCHES-DU-RHONE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 55, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, cinq millions cinq cent mille francs, divisé en 11.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 4.000 Obligations de 500 francs, donnant droit à un intérêt de 5 0/0, intégralement émises.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	»	»	310	335	300	285 »	285
Dividendes distribués .	12	12	10	10	5	2.50	»

Durée de la Société. — 99 ans, du 20 Novembre 1855 au 20 Novembre 1954.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de charbon dont elle est propriétaire ou locataire, la vente de leurs produits et l'Exploitation de toutes les Industries qui peuvent s'y rattacher.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Paris, à la *Société Générale*, et à Marseille, aux Bureaux de la Société, le 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. H. Biver, ✻, président; Ed. Blount, C. Buron. ✻, P. Darcy, A. Gérard, E. Hély d'Oissel, ✻, H. Rossollin.

Commissaires des comptes. — MM. L. Aubert, J. Roussellier.

Directeur. — M. Henri Domage.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus, 3 0/0 au Conseil d'Administration ; 5 0/0 au Directeur ; 92 0/0 aux Actionnaires.

M. 76

CHARBONNAGES DE JEMEPPE-SUR-SAMBRE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Province de Namur (Belgique)

Siège social, 12, boulevard Sébastopol, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 100 francs dont 2.000 entièrement libérées et 13.000 libérées de 25 francs.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 16 Mars 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation et l'Achat ferme, s'il y a lieu, de la Concession des Mines de charbon, sur les territoires de Jemeppe et Anvaing, province de Namur (Belgique), la Vente du Charbon et de ses dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mounier, à Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

Membres du Conseil. — MM. Achille Boilleau, Lucien Fournier, A. David, J. Descombres, C. Meyer, E. Calver, J. Legrand.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 6 0/0 au Capital versé ; une somme pour un fonds d'amortissement ; sur le surplus, 10 0/0 au Fondateur ; 15 0/0 aux Administrateurs ; 5 0/0 aux Employés ; 70 0/0 aux Actionnaires.

Le Tribunal correctionnel (13 août 1897) a condamné les Administrateurs et les Commissaires à des peines variant de deux mois à cinq ans de prison,

CHARBONNAGE DE PONT-DE-LOUP SUD (BELGIQUE) (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme Française

Société dissoute et mise en liquidation, par décision de l'Assemblée générale du 26 Mars 1896.

Siège de la liquidation, 66, rue Caumartin, Paris.

Capital social, deux millions huit cent mille francs, divisé en 2.800 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées et au porteur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mouchet, à Paris.

Liquidateur. — M. Bougenaud, 43, avenue Trudaine.

Deux répartitions d'ensemble 200 francs ont été faites aux Actionnaires, la première de 135 francs, le 20 Mai 1896; la deuxième de 65 francs, le 28 Décembre 1896.

M. 80

CHARBONNAGES DU RHIN

Siège social, 34, rue Tronchet, Paris.

En liquidation depuis le 13 Novembre 1873.

Le 13 Juin 1896, M. Bechu, administrateur judiciaire, 4, boulevard Raspail, a été nommé liquidateur, en remplacement des liquidateurs décédés.

M.

CHARBONNAGES DE SAINT-ZACHARIE (VAR) (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 146, rue Lafayette, Paris.

Capital social, six cent cinquante mille francs, divisé en 1.300 Actions de 500 francs, entièrement libérées,

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 700 parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — 60 ans, à dater du 10 Novembre 1891.

Objet de la Société. — L'Acquisition, la Mise en valeur et l'Exploitation de la Mine de lignite de Saint-Zacharie, ainsi que de toutes autres Mines et Immeubles en dépendant.

Notaire qui a reçu l'acte: Me A. Constant Marc, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre

Membres du Conseil. — MM. Simon, M. J. Hollier-Larousse, E. Fabignon, H. Chevalier, P. Duprez, E. Versillé, A. Guillouard-Duval.

M. 89

CHIMIQUE DES MÉTAUX PRÉCIEUX (SOCIÉTÉ)

Siège social, 36, rue Laffitte, Paris.

Capital social, cent mille francs.

En dissolution du 12 Mars 1897.

CHARBONNAGES DU TONKIN (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, 5, rue Caumartin, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Obligations. — 10.000. — **Taux d'émission** : 500 francs. — Revenu : 5 0/0.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1888.

Objet de la Société. — Exploitation des Houillères du Tonkin.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai ou Juin.

Paiement des coupons, au *Crédit Industriel.*

Membres du Conseil. — MM. de Carrère, président; A. Luc, vice-président; A. Chaumier, administrateur-délégué ; J. Audresset, C.-P. Chater, L. Gilbert, docteur Marmottan et H.-N. Mody.

Commissaires des comptes. — MM. Barbier et Paul Lévy.

M. 88

CHÉNEAUX ET TUYAUX EN FONTE (SOCIÉTÉ DES)

(Systèmes J. BIGOT-RENAUX)

Siège social, 63 et 65, rue Michel-Bizot, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés en Banque, à 700 francs.

Obligations. — 260, de 500 francs. — **Revenu : 6 0/0.** — Durée de l'amortissement des Obligations : 26 ans.

Années	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Actions	500	700 »	700
Dividendes distribués	20	44.55	30 (*)
Cours moyens des Obligations. . . .	700	700 »	700

Durée de la Société. — 30 ans, du 25 août 1894 au 25 août 1924.

Objet de la Société. — Fabrication des chéneaux et tuyaux en fonte, fontes moulées de toutes sortes.

Fonderie, Émaillerie et Ateliers de construction à Laneuville-Saint-Joire (Meuse).

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social : Actions, en Juin ; Obligations, 15 Janvier et 15 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. J. Bigot-Renaux, président, 25, rue Claude-Bernard ; Girard, 63, rue Michel-Bizot ; Simon, à Saint-Mandé.

Commissaire des comptes. — M. J.-B. Mauduit, 8, rue du Marché-Saint-Honoré.

Administrateur-directeur. — M. Girard (Georges)

(*) Le dividende a été réduit en 1896 par suite de dépenses extraordinaires, de changement de domicile et d'agrandissement.

CLOUS "AU SOLEIL" (COMPAGNIE DES)

Anciens Établissements A. GALLAIS et J. WELTER

Siège social, 76, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 19 Novembre 1896.

Objet de la Société. — Exploitation et Fabrique de Clous d'Ameublement, de Sellerie et Bourrellerie, de Malles, Fleurons, Clous à tapis, Clous calotins, etc...

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Assemblée générale. — Dernier trimestre de l'année.

Paiement des coupons, 79, boulevard Richard-Lenoir, dernier trimestre de l'année.

Membres du Conseil. — MM. J. Welter, A. Gallais, J. Lacourte, Alfred Salomon.

Commissaires des comptes. — MM. Renault, Berchon.

Directeur. — M. J. Welter, président du Conseil.

M. 95

COMBUSTIBLE INTENSIF (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

En liquidation, par décision de l'Assemblée générale du 31 Juillet 1897.

Liquidateurs. — MM. O. Maggia et V. Ledien, 52, rue Blanche, Paris.

M. 97

COMMENTRY-FOURCHAMBAULT

(Société Anonyme de)

Siège social, 16, place Vendôme, Paris.

Capital social, quinze millions sept cent cinquante mille francs, divisé en 31,500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon et aussi à celle de Paris. Les opérations se font principalement à la Bourse de Lyon, et exceptionnellement à la Bourse de Paris. Cotes officielles de Lyon et de Paris.

Amortissement des Obligations. — Les Obligations seront toutes remboursées le 15 Janvier 1898.

Années	1883	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. . .	251.59	195.51	178.11	476.35	511.99	625.82
Cours moyens des Obligations.	1165 »	1167.50	1166.42	1147.18	1135 »	1227.50
Cours moy. des Act. de jouis.	»	»	»	64 »	114 »	201 »
Dividendes distribués. . . .	»	»	»	20 »	30 »	35 »
Actions de jouissance	»	»	»	»	5 »	10 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	735	137,20	695.44	642,54	658.37
Cours moyens des Obligat.	1235	1202.50	1243.33	»	»
Cours moy. des Act. de jouis.	212	228 »	200 »	197 »	215 »
Dividendes distribués . . .	35	35 »	35 »	35 »	35 »
Actions de jouissance . .	10	10 »	10 »	10 »	10 »

Durée de la Société. — 7 Avril 1874 au 31 Décembre 1913. Société anonyme constituée le 7 Avril 1874; modifiée les 9 Juin 1880, 20 Juin 1889, 27 Février et 5 Juillet 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de houilles et d'anthracite de Commentry, Montvicq, Brassac et Decazeville ; Exploitation des Usines de Fourchambault, Montluçon, Imphy et Decazeville.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gatine, à Paris.

Assemblée générale. — Au plus tard le 10 Avril, composée de porteurs de 20 Actions au moins.

Paiement des coupons, à Paris et aux Caisses de ses Établissements de province; à Paris, place Vendôme, 16; — à Fourchambault (Nièvre); — à Commentry et à Montluçon (Allier) ; — à Brassac (Puy-de-Dôme) ; — à Decazeville (Aveyron) ; — à Lyon, chez MM. Cambefort, F. et C. Saint-Olive ; — Veuve Morin-Pons et Cie ; — Crédit Lyonnais. Actions : 15 Avril (acompte) ; 15 Octobre (solde). Les coupons d'*Actions de jouissance* se paient le 15 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. du Breuil de Saint-Germain, président ; Louis de Mieulle, vice-président; le comte Benoist d'Azy, Flachat, Hély d'Oissel, Joly de Bammeville, Maurice de Mieulle, Edmond Rambourg, Savoye, de Sessevalle, Trubert.

Secrétaire du Conseil. — M. A. Rouget.

Commissaires des comptes. — MM. Guérin de Litteau, Moyne, Girod de l'Ain.

Directeur général. — M. Henri Fayol. — **Secrétaire général :** M. L. Dumas.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, les sommes que le Conseil juge à propos de réserver pour des besoins spéciaux ; le surplus, 86 0/0 à toutes les Actions ; 8 0/0 aux Administrateurs et à la Direction, et 6 0/0 aux principaux collaborateurs.

SIX MOIS DE CRÉDIT

SPORTING-CLUB-TAYLOR
139, rue d'Aboukir. — (*Téléphone* 145-41)
VÊTEMENTS sur mesure 75 » | CYCLISTE 55 »
A la commande, on verse 10 » ; à la livraison, 15 » et le reste, à raison de 16 » par mois

COMPAGNIE DE LA CHAUDIÈRE MIXTE

Société Anonyme

Siège social, 28, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Chaudières à vapeur.

Assemblée générale. — En Mai.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour.

Membres du Conseil. — MM. le baron Em. Deslandes, général Lepilus, le baron Textor de Ravisi, L. Solignac, Kiefe.

Commissaire des comptes. — M. Cerbelaind.

Directeur. — M. Solignac.

M. 148

COMPAGNIE DE FIVES-LILLE

Société Anonyme

Siège social, 64, rue Caumartin, Paris.

Capital social, douze millions de francs, divisé en 24.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, Cote officielle, au comptant.

15.000 Obligations de 400 francs 6 0/0, remboursables à 450 francs, jusqu'en 1905, par tirages annuels, en Décembre ; remboursement le 2 Janvier. Intérêt, 24 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Le 1er Avril 1897, une nouvelle émission de 25.000 Obligations 4 0/0 remboursables en 31 années, à partir du 1er Janvier 1907, par voie de tirage, le 1er tirage en Décembre 1906, coupons payables les 1ers Avril et Octobre, 10 francs bruts par échéance.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués .	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 27 Décembre 1865.

Objet de la Société. — Exploitation d'Ateliers de Constructions mécaniques en général, pour Chemins de fer, Marine et Industries diverses, en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Krantz, président ; Puerari, vice-président ; marquis des Roys, de Montgermont, Rodier-Siegfried, Goguel.

Commissaires des comptes. — MM. Berge et Desmazery.

Directeur général. — M. Duval.

Répartition des bénéfices :

Pour former une Réserve de 2.000.000 de francs; 6 0/0 au Capital versé; le surplus, 25 0/0 aux Administrateurs; 75 0/0 aux Actionnaires.

M. 178

COMPAGNIE DES FORGES DE CHATILLON, COMMENTRY & MAISON-NEUVE

Siège social, 19, rue de La Rochefoucauld, à Paris.

Capital social, dix-huit millions cinq cent mille francs, divisé en 37.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, Cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	500 »	320 »	330 »	335 »	»	495 »	633.66	753.31	758.90	685 »	705 »
Dividendes distribués. .	20 »	20 »	15 »	17.50	25 »	30 »	32.50	35 »	35 »	35 »	51.88

Durée de la Société. — Nouvelle période, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Exploitation des Hauts Fourneaux et Forges de Ste-Colombe, Maison-Neuve ; des Mines de Thosses et Beauregard (Côte-d'Or) ; des Laminoirs et des Tréfileries de Plaines (Aube); des Forges d'Ancy-le-Franc (Yonne); des Hauts Fourneaux, Forges, et Ateliers de Montluçon, Commentry et Tronçais ; des Houillières de Bezenet, Doyet, les Ferrières, Ouche-Bezenet, Fins et Noyant, le Montet, les Gobelins et la Souche (Allier) ; des Tréfileries et Pointeries de Vierzon (Cher) ; des Domaines Métallifères situés dans le département du Cher.

Notaire qui a reçu l'acte : Me A. Delapalme, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais, les 15 Juin (acompte), 15 Décembre (solde).

Membres du Conseil. — MM. Darcy, président ; Basset, L. Bret, H. Germain, Marteneau-Quinette, Biver, L. Bordet, A. Demmler, P. Brame. Le Conseil va être changé.

Commissaires des comptes. — MM. Carrère, Passy, Suquet.

Directeur. — M. L. Levy.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 Fonds de bénéfices réservés jusqu'à concurrence de deux millions; le surplus aux Actionnaires.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU BI-MÉTAL

(BREVETS ÉDOUARD MARTIN)

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Dieu, à Paris.

Capital social, un million trois cent mille francs, divisé en 2.600 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 5.900.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 5 Janvier 1893.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de toutes Matières métalliques et notamment de Produits bi-métalliques, obtenus au moyen des Procédés brevetés Édouard Martin.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Emile Godet, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil.—MM. Dombrowski, Hubert, Saunier, Dambmann-Plassard, Beauvois-Devaux.

M. 642

COMPAGNIE FRANÇAISE MINIÈRE

(Ancienne Compagnie Minière Africaine)

Siège social, 29, rue Saint-Augustin, Paris.

Capital social, cent soixante-cinq mille francs, divisé en 1.650 Actions de 100 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 3.170, ayant droit à 12.68 0/0 dans les bénéfices.

Durée de la Société. — 99 ans, du 15 Juin 1895 au 15 Juin 1994.

Objet de la Société. — Acquisition, Mise en Valeur et Exploitation des Mines et Gisements d'Or et autres Gisements Miniers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cottin, 6, rue Royale, Paris.

Assemblée générale. — 1er mardi d'Avril.

Membres du Conseil. — MM. Félix Foy, Jacquemart, Jacquinot, Pottier.

Commissaire des comptes. — M. Bellais.

Administrateur-délégué. — M. Possier.

Répartition des bénéfices :

VICHY-CÉLESTINS

COMPAGNIE HOUILLÈRE DE BANNE

Siège social, à Saint-Paul-le-Jeune (Ardèche).

Capital social, quatre cent trente mille francs, divisé en 860 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Banque, à 500 francs.

Obligations — 362 Obligations de 500 francs. — Revenu : 5 0/0. — Durée de l'amortissement des Obligations : jusqu'en 1900.

Durée de la Société. — Constituée le 31 Janvier 1877.

Objet de la Société. — Exploitation des deux Concessions de Houille de Pigère-Mazel et Sallefermousse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Henri Sambucy, à Nîmes (Gard).

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Saint-Paul-le-Jeune, Les Vans et Crédit Lyonnais, les 1er Mars et 1er Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Henri Colomb, Jean Charrier, Jules Charrier, Adrien Pellet et Félix Faïsse.

Commissaires des comptes. — MM. E. Tandon et Louis Colomb.

Directeur. — M. Antoine Rostan, directeur des Mines.

M. 618

COMPAGNIE HUANCHACA DE BOLIVIE

Siège social, à Valparaiso (Chili). — **Agence,** à Paris, 10, avenue de l'Alma.

Capital social, £ 1.600.000 (quarante millions de francs), divisé en 320.000 Actions de 125 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Paris.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions.	250	194	180	140	79.50
Dividendes distribués . .	30	25	20	10	»

Objet de la Société. — Exploiter les Mines de Pulacayo, Ubina et l'Asiento, les Dépôts de Tourbe, Utiliser les Établissements de traitement et autres éléments appartenant à la Société, Traiter les Minerais qui existent, extraits de diverses Mines appartenant à la Société, ceux qui s'extrairont plus tard et ceux que la Société pourra acquérir, d'autres Mines qui appartiendraient à d'autres individus ou Sociétés, en dedans et hors de Bolivie, Réaliser la production des Mines, soit en Minerais, soit en Métaux, dedans et hors la République de Bolivie, Acquérir d'autres Propriétés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pedro Flores Zamudio, à Valparaiso (Chili).

Assemblée générale. — En Mai de chaque année.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Membres du Conseil. — MM. R. Devès, président; Thomas Woodsend, vice-président; Aniceto, Arce, Charles Vattier, Juan E. Naylor, Carlos Concha S.

Secrétaire du Conseil et Agent à Valparaiso. — M. Isaac de T. Pinto.

Sous-Agent à Paris. — M. P. Villamil.

Commissaires des comptes. — MM. G. Jousne et Juan Pardo.

Directeur-général. — M. Guillermo Leiton.

M. 290 *b*

COMPAGNIE DES LANDES

Société Anonyme

Siège social, 69, rue de la Victoire.

Capital social, trois millions de francs.

Objet de la Société. — Forges et Hauts Fourneaux. Exploitation des Forges et Laminoirs de Bisteux (Landes).

M. 97 *b*

COMPTOIR DES ESSIEUX

Société Anonyme

Siège social, 80, rue Taitbout, Paris.

Capital variable.

Objet de la Société. — Fabrications des Essieux de Charrettes.

Membres du Conseil. — MM. de Lespinats, président ; Dumas, vice-président ; A. Faugier, secrétaire ; A. et C. Colas, L. Langlois, d'Ulms, A. Hugot, Bonnaud, Magnard, de Mongolfier, C. Rivière, Fould, Dupont, Prègue, Decosse, Champenois, Fayol, Adhémar, Bonnaire.

Directeur. — M. C. Rivière.

M. 98

COMPTOIR POUR FAVORISER L'EXPORTATION DES FONTES MOULÉES (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 19, rue la Victoire, Paris.

Capital social, dix mille francs.

Constituée le 9 Mai 1896.

M. 99

COMPTOIR DES POUTRELLES (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 80, rue Taitbout, Paris.

Capital social, variable.

Directeur. — M. L. Astruc.

COMPTOIR DES FERS (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 16, place Vendôme, à Paris.

Capital social, vingt-cinq mille francs, divisé en 250 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Novembre 1891.

Objet de la Société. — L'Achat et la Vente à la Commission, sur la place de Paris et dans un rayon comprenant : la Seine, Seine-et-Oise et autres départements, des Barres marchandes ou profilées, des Feuillards en Fer ou en Acier, à l'exception de la Machine et des Fers vendus aux grandes administrations.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Collin et Paul.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Lang, V. de Lespinats, ✻ ; I. Ulmo, J. Marcellot, G. Raty ✻; Henry Léon.

Directeur. — M. Lamotte, 16, place Vendôme.

M. 99 b

COMPTOIR DES RESSORTS DE CARROSSERIE

Siège social, 80, rue Taitbout, Paris.

Capital variable.

Objet de la Société.— Ressort de Carrosserie et de Charronnage des Sociétés anonymes de Commentry-Fourchambault, Aciéries et Forges de Firminy, Usines E. Forge fils, Société Charles Vernot, Usines Claudinon et Cie, Anciens Établissements Guillaume, Société Métallurgique de l'Ariège, Usines Ch. Pinat.

Membres du Conseil. — MM. Henri Fayol, à Paris, président ; Hugot, à Firminy, vice-président ; Forge fils, à Saumur ; Lemaire, à Denain ; Michot, au Chambon-Feugerolles ; Pinat, à Allevard ; Schewitzer, à Paris ; Vernot, à Chatenois.

Directeur. — M. Vital Higguet, 80, rue Taitbout, Paris,

M. 674

COMPTOIR DES TOLES & LARGES-PLATS (SOCIÉTÉ NOUVELLE DU)

Société Anonyme

Siège social, 80, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, quatre-vingt mille francs, divisé en 800 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 29 Janvier 1897.

Objet de la Société. — Achat et Vente des Tôles et Larges-Plats en fer et en acier.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, 60, rue de la Chaussée-d'Antin.

Assemblée générale. — Courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice, soit du 1er Janvier au 31 Mars.

Membres du Conseil. — MM. Alphonse Fould, Alex. Dreux, L. Dufer, F. Dumont, Félix Spalart, P. Focquet. J. Planche et Gustave Raty.

Commissaire des comptes. — M. Arthur Prègre.

Directeur. — M. Vital Hicguet.

Cette Société a pris la suite de l'ancienne Société qui était au même siège.

M. 100

CONSTRUCTIONS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 110, rue de la Gare, à Saint-Denis.

Capital social, deux millions cinq cent trente-trois mille francs.

M. 103

CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES EN ACIER (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

Société en liquidation

Siège social, 25, boulevard Poissonnière, Paris.

Capital social, deux cinquante mille francs.

Société constituée le 12 Octobre 1893, dissoute le 4 Juin 1896, et en liquidation judiciaire le 26 Mai 1897. M. Bonneau, Syndic, 6, rue de Savoie, liquidateur.

M. 103 *b*

CONSTRUCTIONS DES BATIGNOLLES (SOCIÉTÉ DE)

Ancienne Société Ernest GOUIN et Cie

Siège social, 176, avenue de Clichy.

Capital social, cinq millions de francs.

Objet de la Société. — Construction de Locomotives et Matériel de Chemins de fer ; Matériel pour la Marine et l'Artillerie ; Matériel de Dragage, Travaux publics, Ports, Ponts, etc.

Administrateurs. — MM. Jules Gouin, président ; Ernest Fouquet, L. Gaillard.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris

CONSTRUCTIONS DE LEVALLOIS-PERRET (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 42, rue Fouquet, à Levallois-Perret (Seine).

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés : Capital entièrement versé.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la 1re partie de la Cote officielle.

Années	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions . . .	»	564.21	496.05	362.95	315.97	267.20	229.35	220.83
Dividendes distribués	»	15 »	»	12.25	15 »	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 25 Mars 1890 jusqu'au 24 Mars 1940.

Objet de la Société. — Toutes entreprises de Travaux publics ou particuliers et de constructions métalliques ; toutes opérations industrielles, financières et commerciales s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, Banque Internationale de Paris, en Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Koechlin ; Ch. Loiseau ; J. Puig.

Commissaires des comptes. — MM. J. Charton ; le comte Petiton ; M. Dreyfus.

Observations. — Société primitivement constituée sous la désignation de « Compagnie des Établissements Eiffel », au Capital de 6.000.000 de francs, en 12.000 Actions de 500 francs libérées de 350 francs. La réduction du Capital et la désignation actuelle de la Société ont été décidées par l'Assemblée générale extraordinaire du 1er Mars 1893.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social, 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs ; 85 0/0 aux Actionnaires.

M. 105

CONSTRUCTIONS DE MACHINES (SOCIÉTÉ DE)

Société Anonyme

Siège social, à Lure (Haute-Saône).

Capital social, un million.

Objet de la Société. — Constructions de Machines pour peignages, filatures et tissages.

CONSTRUCTIONS (SYSTÈME TOLLET) (SOCIÉTÉ NOUVELLE DE)

Société Anonyme

Siège social, 81, rue Saint-Lazarre, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs. Le Capital primitif était de 700,000 francs, dont la moitié des Actions a été annulée par le remboursement au pair.

Objet de la Société. — Construction métalliques (système Tollet).

Assemblée générale. — En Avril.

Service des Titres, Banque de consignations, 2, rue Blanche, Paris.

M. 108

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES D'ANZIN (ÉTABLISSEMENTS DE QUILLACQ)

(Société Anonyme de)

Siège social, à Anzin (Nord).

Capital social, un million cent mille francs, divisé en 2,200 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Cours moyens des Actions, de 1886 à 1896 : pas de transactions.

Durée de la Société. — 15 Décembre 1876, expiration 30 Septembre 1906.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Objet de la Société. — Entreprise de toutes constructions mécaniques, travaux publics, exploitation d'une cale de halage dans le port de Dunkerque.

Assemblée générale. — En Décembre ou Janvier.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — De trois à sept membres.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; somme nécessaire pour servir 6 0/0 aux Actions, 8 0/0 à l'Administeur-délégué sur les bénéfices inférieurs à 100,000 francs et 10 0/0 au delà de ces bénéfices: 5 0/0 au personnel ; un fonds de Réserve à voter par l'Assemblée, et le surplus, 75 0/0 aux Actionnaires ; 15 0/0 au Conseil ; 10 0/0 à la Réserve de prévoyance.

M. 109

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES (SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE)

(Anciens Établissements A. KŒCHLIN, de Mulhouse)

Société de Grejenstaden

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Drouot, Paris.

Capital social, douze millions.

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE (SOCIÉTÉ LYONNAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Le Peletier, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Société liquidée.

M. 113

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE SAINT-QUENTIN (SOCIÉTÉ DE)

Société Anonyme

Siège social, à Saint-Quentin (Aisne).

Objet de la Société. — Constructions d'Appareils pour Sucreries, Glucoseries, Diffusion de cannes et de bagasse, Grosse Chaudronnerie et Travaux en fer.

Administrateur-délégué. — M. Marie.

M. 114

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DE LA VIENNE (SOCIÉTÉ DE)

G. RASCENET & Cie

Société en Commandite par Actions (en liquidation)

Siège social, 26, rue Lafayette, à Paris.

Capital social, deux cent trente mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 10 Octobre 1896. M. E. Penin, avocat, 23, rue Tronchet, à Paris, a été nommé liquidateur.

M. 678

DYLE & BACALAN (SOCIÉTÉ ANONYME DE TRAVAUX)

Siège social, 15, avenue Montignon, à Paris.

Capital social, sept millions cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse.

Obligations. — 6.000 de 500 fr. 5 0/0, émises à 467 fr. 50, le 15 Janvier 1880, remboursables au pair en 25 ans, à dater du 15 Janvier 1881 ; 8.000 Obligations de 500 francs 5 0/0, émises à 485 francs, le 2 Avril 1890, remboursables au pair en 30 ans, de 1891 à 1920. Intérêts annuels, 25 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	650.62	»	»	»	445.41	412.18	»	»	»	»	835.25
Dividendes distrib.	»	»	25	25	12.50	25	»	»	»	25	40	35	»
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	»	481	»	»	470	»	»	»

Durée de la Société. — 35 ans, à partir de 1879 jusqu'au 31 juillet 1914.

Objet de la Société.— La prise en Concession, la Construction et l'Exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tous Chemins de Fer, Tramways et Voies Ferrées,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au *Crédit Industriel et Commercial*, 66, rue de la Victoire.

Membres du Conseil. — MM. Aimé Durieu, F. Botmans, Louis Rey, Th. de Joly, Van Berckelaer, L. Fontaine de Laveleye.

Répartitions des bénéfices. — 5 0/0 pour la constitution du fonds de Réserve légale ; somme suffisante pour assurer aux Actions une première attribution jusqu'à concurrence de 5 0/0 du montant des Actions ; la part de bénéfice allouée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration ; 5 0/0 de la somme restant, après les prélèvements ci-dessus, pour constituer un fonds de prévoyance ; le surplus est réparti, à titre de dividende, aux Actions.

M. 122

ENTREPRISES & DE CONSTRUCTIONS DE MACHINES

(Société Anonyme d')

Siège social, à Anzin (Nord). Bureaux à Paris, 11, rue Gaillon.

Objet de la Société. — Spécialité de Matériel pour Forges et Hauts Fourneaux.

Administrateur-délégué. — M. Dromard.

M. 149

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX DE FONÇAGE DE PUITS

ÉTUDES ET TRAVAUX DE MINES

Société Anonyme

Siège social, à Paris, 19, boulevard Haussmann.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Versements appelés, un quart, soit 25.000 francs.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 2 Mars 1896.

Objet de la Société. — Exécution de Travaux en terrains aquifères et boulants, Entreprise de fonçage de Puits de Mines, Galeries, Fondations d'ouvrages, de Travaux de Sondage et Forage. Construction de Lavoirs et Préparations mécaniques et de tout Matériel pour Industries minières, Études et Rapports.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour.

Membres du Conseil. — MM. Firminhac, ✻, président; Soubeiran, vice-président; Boissière, administrateur; Rouy, administrateur-délégué; Schmidt, administrateur-secrétaire.

Commissaires des comptes. — M. Guyon.

ÉTABLISSEMENTS ARBEL (SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DES)

Siège social, à Rive-de-Gier (Loire), 3, rue Vignon, Paris.

Capital social. — Six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 2 Avril 1891.

Objet de la Société. — Fabrication de Pièces de grosse et petite Forge et spécialement de Roues en fer forgé pleines et pleines à nervures. Essieux montés et Roues d'artillerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris et à Rive-de-Gier.

Membres du Conseil. — MM. Pierre Arbel, président; Antoine Arbel, Jean-Marie Cossange.

Administrateurs-délégués. — MM. Antoine Arbel, ✻; Pierre Arbel, ✻.

Répartition des bénéfices :
5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus aux Actionnaires.

ÉTABLISSEMENTS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

CARION-DELMOTTE, à Anzin (Nord)

Siège social; Anzin.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 1.440 Actions de 833 fr. 33, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distrib.	10 %	7.5 %	5 %	3.5 %	4.7 %	9 %	10 %	8.5 %	5 %	10 %	2 %

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 11 Novembre 1880.

Objet de la Société. — Les Constructions métalliques, et principalement celles de Sucreries, Raffineries, Distilleries, Appareils fixes ou mobiles pour toute espèce d'Industries, ainsi que l'Exploitation de tous Brevets se rattachant aux Constructions mécaniques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delcourt, à Valenciennes.

Assemblée générale. — Un dimanche de Mai.

Paiement des coupons, à Anzin, entre Mai et Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Champeaux, Monteguin et Leurquin. à Mons ; Weiler, à Morlanuelz (Belgique).

Commissaires des comptes. — MM. de Vaucleroy et Carion, à Bruxelles.

Directeur. — M. Broudehoux, à Anzin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, au Conseil d'administration, au Directeur et aux Actionnaires.

M. 129

ÉTABLISSEMENTS CLAPARÈDE

(En liquidation)

Liquidateur: M. Naquet-Radiguet, avocat, 7, rue Saint-Fiacre. Une première répartition, en Décembre 1892, a donné 25 0/0. Une deuxième et dernière répartion a donné 33.46 0/0.

M. 130

ÉTABLISSEMENTS DECAUVILLE AINÉ (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, boulevard Malesherbes, à Paris.

Capital social, sept millions cinquante mille mille francs, divisé en 70.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, Cote officielle, au comptant et à terme.

Dividendes distribués en 1893, 5 0/0.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 31 décembre 1894.

Objet de la Société. — D'exploiter les Établissements Industriels d'Ivry-Petit-Bourg et d'Essonnes (Seine-et-Oise), connus sous le nom de : *Établissements Decauville aîné*, et ceux du Val Saint-Lambert, commune de Seraing (Belgique), avec la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que tous Brevets, Marques de fabrique, Immeubles, Matériel, Marchandises, Droits de toute nature, etc., en dépendant, le tout provenant de la liquidation de la Société des Établissements Decauville aîné ; de construire du Matériel de Chemin de fer dit : *Chemin de fer Decauville* ou autre ; de construire tous Objets et Machines se rattachant au matériel de Chemins de fer fixe ou roulant à voie étroite ou large.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Paiement des coupons, en Avril, au Crédit Industriel et Commercial.

Membres du Conseil. — MM. Raveny, président; Poidatz, Bergaud, Delaperrière, Monvoisin, Chalupt.

Commissaires des comptes. — MM. Tomasi et Zerling.

Directeur des ateliers. — M. Thomas.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; la somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux Actions libérées; le surplus, 20 0/0 aux Administrateurs ; 80 0/0 aux Actionnaires. Sur ces 80 0/0, l'Assemblée générale pourra prélever une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance.

ÉTABLISSEMENTS HENRI LEPAUTE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Halévy, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 400 Actions de 1.000 francs.

Objet de la Société. — Construction de Phares, Horlogerie, Électricité Mécanique.

M. 133 *b*

ÉTABLISSEMENTS DE L'HORME & DE LA BUIRE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Société Anonyme

Siège social, 8, rue Victor-Hugo, à Lyon.

Capital social, trois millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 32.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts bénéficiaires. — 5.500.

Durée de la Société. — 50 ans, depuis le 18 Juin 1895.

Objet de la Société. — L'Acquisition, par voie d'apport ou autrement, de tout ou partie de l'actif de la Société Anonyme des Fonderies et Forges de l'Horme, dont le siège e s à Lyon, et qui est actuellement en état liquidation judiciaire, leur Exploitation et généralement tout ce qui se rattache directement à l'Industrie métallurgique ou à la Construction.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil.— MM. Louis Neyrand, président ; J. de Boissieu, M. Piaton, G. Gros, L. Riboud, P. Chavériat, G. Martin, Lamaizière.

Secrétaire-général. — M. J.-M. Langeron.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; somme pour l'amortissement des Immeubles, 6 0/0 au Capital versé ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'aministration ; 6 0/0 aux Actions ; 30 0/0 aux Parts bénéficiaires.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances spéciales pour le personnel des ***MINES***

ÉTABLISSEMENT HOTCHKISS ET Cie (ANCIENS)

(Société des). — Société Anonyme

Siège social, 21, rue Roÿale, à Paris. — Ateliers à Saint-Denis (Seine).

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale. — En Février.

Administrateurs-Directeurs. — MM. Kœrner et Favarger.

N. 134 *b*

ÉTABLISSEMENT LUCAS & Cie (ANCIENS)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 27, rue Tronchet, à Paris. — Ateliers à Dieppe.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, dont 400 entièrement libérées et 400 libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 400.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 6 Avril 1897.

Objet de la Société. — La Construction, la Réparation, l'Entretien et la Vente de toutes espèces de Machines et Appareils pour la petite et la grosse Mécanique, pour la Construction et la Réparation des Navires à voiles et à vapeur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Prudhomme.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social et aux Ateliers de Dieppe.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. E. Fontaine, ingénieur, 27, rue Tronchet, Paris ; L. François, négociant en fers, 106, rue Saint-Hilaire, Rouen ; J. Perrigot, ingénieur, rue d'Anjou, 78, Paris.

Gérant. — M. Lucas.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à la moitié du Capital social ; le surplus, 10 0/0 à la Gérance ; 10 0/0 au Conseil de surveillance; 25 0/0 aux Actions à titre de jouissance ; 15 0/0 aux Parts de fondateurs; 40 0/0 à l'amortissement des Actions.

ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES DE A. DURENNE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

Capital social, deux millions six cent mille francs, divisé en 5.200 Actions de 500 francs, dont 5.000 entièrement libérées,

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 1er Mars 1896.

Objet de la Société. — L'Industrie et le Commerce des Fontes d'Art et d'Ornement, de Bâtiment, les Fontes Mécaniques, les Statues Bronze ou Fonte, religieuses ou profanes ; l'Exploitation des Hauts Fournaux et Fonderies de Sommevoire et Vassy (Haute-Marne), de Bar-le-Duc (Meuse) et de l'usine Électro-Métallurgique d'Auteuil, rue Félicien. David, 32; l'Exploitation de l'usine à Gaz de Gaillac (Tarn), des Maisons de Vente à Paris, faubourg Poissonnière, 26,et 44 *bis*,rue d'Allemagne, et des Dépôts tant dans les Villes de province qu'à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Hatin, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Durenne, H. Jacquin, H. Maugery, J. Poinsat.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale ; 4 0/0 au Capital versé ; somme allouée au Conseil d'administration et aux Administrateurs-délégués ; le surplus, aux Actionnaires.

M. 135 *b*

ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES DE FERRIÈRE-LA-GRANDE

Siège socal, à Ferrière-la-Grande (Nord).

Capital social, sept cent vingt-cinq mille francs.

Objet de la Société. — Fers marchands, Fers à plancher, Fers profilés et Fers rustiques.

Membres du Conseil. — MM. Alfred Ancion, président; baron H. d'Huard, comte F. de Saintignon, Wabrand.

Administrateur-délégué — M. Lesaffre.

M. 136

ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE DE VIENNE

Siège social, à Vienne (Isère), et à Paris, 13, rue de Béarn.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividende distribué en 1894, 25 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 26 Juillet 1892.

Objet de la Société. — Exploitation d'Établissements Métallurgiques situés dans l'île de Blumenstein, à Vienne (Isère), et à la Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel (Suisse).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. le comte A. de Roquefeuil de Pradt, président ; L. Neyrand, vice-président ; Maurice Piaton, secrétaire ; le comte Ed. de Roquefeuil, Louis Bellet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme facultative pour un fonds de Réserve extraordinaire ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 20 0/0 aux Fondateurs ; 80 0/0 aux Actionnaires.

M. 137

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

Siège social, 9, cité d'Hauteville, à Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 100.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle des Agents de change, au comptant et à terme.

Parts de fondateurs. — 2,000.

Années	1895	1896
Cours moyens des Actions	125 »	118 »
Dividendes distribués	8 »	8 »
Parts de fondateurs.	»	72.49

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Commerce d'Exportation et Importation, avec succursales à Constantinople, Le Caire, Alexandrie, Salonique; Smyrne, Philippopoli, Tantah, Tunis, Chaux-de-Fonds, Yokohama, Bucarest, Londres, Manchester, Vienne.

Notaire qui a reçu l'acte ; Me Théret, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, 9, cité d'Hauteville, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. J. Baratoux, Léon Orosdi, H. Back de Surany, Ph. Orosdi, L. Hohl.

Commissaires des comptes. — MM. Kurer, Nettre.

Directeurs généraux. — MM. Léon Orosdi, H. Back de Surany.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 au Capital versé : sur le surplus, 40 0/0 aux Parts de fondateurs, et le solde, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

ÉTABLISSEMENTS ET MINES LÉONARD-PAUPIER (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 1, rue Stendhal, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs.

En liquidation. M. Maugras, liquidateur, 1, rue Martel.

M. 139

ÉTABLISSEMENTS POSTAL-VINAY (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 17, rue des Volontaires, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 5 Septembre 1894.

Objet de la Société. — La Fabrication, la Vente et la Location des Appareils électriques, ainsi que des Machines et Instruments de précision de tous genres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Girardin, à Paris,

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. T.-G. Saint-Hubert-Chamon, C. Burrell, A. Postel-Vinay, F. Renard, E. Thurnauer, J. Sayeret.

Commissaires des comptes. — MM. D. Mouliés et A. Watteville.

M. 140

ÉTABLISSEMENTS VEYHER ET RICHEMOND (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 50, route d'Aubervilliers, à Pantin (Seine).

Assemblée générale. — En Mai.

M. 641

EXPLORATIONS MINIÈRES EN CHINE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 15, rue Richer, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

EXPLOITATION D'ENGINS GRAISSEURS A ALIMENTATION PNEUMATIQUUE

(Société Anonme pour l')

Siège social, 73, avenue de Saint-Mandé, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 100 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées.

14 Titres sont au porteur.

86 Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires. — 50 Actions d'apport.

Durée de la Société. — 26 ans, à partir du 16 Novembre 1882 jusqu'au 1er Janvier 1908.

Objet de la Société. — Construction de Paliers graisseurs, par rotin, Chaises supports, Poulies en fer, Semelles, Bagues d'arrêt, c'est-à-dire tous organes de transmissions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Diolé, à Vincennes.

Assemblée générale. — En Mars.

Dividendes distribués, de 1893 à 1896: 1 0/0.

Paiement des coupons, au Siège social, 73, avenue de Saint-Mandé.

Actions, Intérêts à 5 0/0 sur Actions émises contre espèces.

Membres du Conseil. — MM. Rajois, président; Louis Lepoutre, Étienne Bonhomme, Th. Nel, et Strady.

Commissaire des comptes. — M. Eugène Christophe, à Fontenay-sous-Bois.

Directeur-Administrateur. — M. Thomas Nel, Ingénieur honoraire des Chemins de fer de l'Est.

Observations. — Le Actions sont très rarement transférées; la dernière opération a eu lieu en 1893: 2.000 francs pour Actions d'apport et 3.000 francs pour celles émises contre espèces.

Fin de l'Exercice courant, toutes les Actions auront la même valeur, par la raison qu'elles participeront, toutes au même titre, aux dividendes qui pourront être distribués, les Actions émises contre espèces n'étant plus alors privilégiées de l'intérêt servi jusque-là.

M. 117

FABRICATION DES CORPS CREUX SYSTÈME EHRAHRDT (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 11, place de la Madeleine, à Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 18 Décembre 1895.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Brevets d'Invention Ehrhardt et addition, en France et en Belgique pour perforer et mouler simultanément des blocs de fer ou d'acier, chauffés au rouge ou au blanc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Ph. Bouhey, O. ✻, président ; Bouhey, T. Lévy, O. ✻; P. Laurans, E. Gauthey, F. Maes.

Secrétaire général. — M. H. Avenel, ✻.

Commissaires des comptes. — MM. Le Sueur et Frotier, O. ✻.

M. 142

FABRIQUE DE CANONS DE FUSILS (SOCIÉTÉ DE LA)

Léopold BERNARD

Siège social, 129, avenue de Versailles, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Octobre 1897, projet de fusion avec une autre Société.

M. 143

FABRIQUE DE FER DE MAUBEUGE

Société Anonyme

Siège social, Louvroil (Nord); à Paris, 35, rue Saint-Marc.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Fabrication de Tôles de toutes espèces en Fer et en Acier, Larges-Plats en Fer et en Acier.

Administrateur-délégué. — M. V. Gilliaux.

Directeur. — M. L. Dufer.

M. 620

FACTORERIES ET MINES D'OR DU MOZAMBIQUE

(Société Française des)

Siège social, 19, rue Lafayette, Paris.

Cette Société doit cesser ou céder ses droits.

VICHY-CÉLESTINS

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

A. FAUGIER ET Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 11, place Carnot, à Lyon.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Objet de la Société. — Boulonnerie, Petit Matériel de chemins de fer, Essieux.

Cérant. — M. A. Faugier, à Lyon.

M. 420

FERFAY-CAUCHY (COMPAGNIE DE)

Société Anonyme

Siège social, à Auchel (Pas-de-Calais).

Capital social, deux millions six cent vingt-cinq mille francs, divisé en 3.500 Actions de 750 francs, libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	446	561	269	245	631	610	562	430	374	435	385
Dividendes distribués . .	20	25	20	»	»	20	35	35	20	25	25

Durée de la Société. — 10 Mars 1881, pour 99 années.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille et fabrication de Coke.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Regnault, à Douai.

Assemblée générale. — En Octobre (le 1er Mardi).

Paiement des coupons, au Siège social et chez MM. Bernard-Cailliau et Cie, banquiers à Douai.

Administrateurs. — MM. A. Cornaille, ingénieur civil, industriel à Cambrai, président; Cavroy, industriel à Douai, vice-président; A. Ronnelle, architecte à Cambrai, secrétaire; Lenglin, industriel à Sainte-Catherine-lez-Arras; P. Risbourg, industriel à Bouchain; E. Laurent, propriétaire à Béthune; F. Poumairac, ingénieur à Auchel.

Commissaires des comptes. — MM. Delecroix, Delalé, Lefebvre.

Directeur. — M. F. Poumairac, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 au fonds de Réserve; le surplus est distribué aux Actionnaires sur proposition du Conseil.

FERS ET ACIERS ROBERT

(G. ROBERT et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 151, rue Oberkampf, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 100 francs.

Versements appelés. — 27.462 Actions entièrement libérées; 2.538 Actions libérées de 25 francs. 29.750 Actions sont au porteur; 250 Actions sont nominatives.

Obligations. — 3.000 Obligations émises à 450 francs net, remboursables à 500 fr. 284 sont remboursées à ce jour. — Revenu 5 0/0.

Amortissement des Obligations. — 19 ans restent à courir.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 16 Juin 1894.

Notaire qu'a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Objet de la Société. — La Fabrication de l'Acier, dans ses quatre usines : Paris, Nantes, Lens et Stenay.

Assemblée générale. — Courant Décembre chaque année.

Paiement des coupons, 151, rue Oberkampf, à Paris, 1er Janvier et 1er Juillet.

Les bénéfices des Exercices 1894-1895 et 1895-1896 ont été portés au compte Réserve et Amortissement.

Sur l'exercice 1896-1897, un acompte de 2 fr. 50 par Action de 100 francs libérée a été distribué.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. J. Dorion, président; Londot, Lechat, Debar, Guillemard, Lenicque.

Gérant. — M. Gustave Robert.

Répartition des bénéfices ··

10 0/0 pour créer un fonds de Réserve destiné à faire face à tous accidents imprévus, réparations du matériel et des bâtiments; somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux Actions sur le capital réalisé et non amorti; le surplus : 40 0/0 au Gérant; 60 0/0 aux Actionnaires.

M. 146

FERRO-NICKEL (SOCIÉTÉ LE)

Société Anonyme. — Fonderies, Laminoirs et Tréfileries de Lizy-sur-Ourcq (S.-et-M.)

Siège social, 10, rue de Louvois, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs.

Bons de 300 francs d'intérêts différés, rapportant 4 fr. 50.

Objet de la Société. — Fabrique de Nickel pur malléable, Ferro-Nickel (doux), Acier-Nickel (dur), Ferro-Maillechort.

Administrateur-délégué et Président. — M. Marbeau aîné.

FONDERIES D'ART ET DE BATIMENT (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

(Anciens Établissements DENONVILLERS)

Siège social, 174, rue Lafayette, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — La Fabrication, l'Achat et la Vente de Fontes moulées en tous genres, Ornements, Grosses Fontes de bâtiment, Statues monumentales en bronze, et l'Exploitation de l'Usine, des Hauts Fourneaux et Fonderies de Sermaize-sur-Saulx (Marne).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gamard, à Paris.

Répartition des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Hoppenot, M. Denonvillers, C. Denoyel.

Commissaires des comptes. — MM. Hoppenot et Josso.

Directeur. — M. M. Denonvillers.

M. 151

FONDERIE ARTISTIQUE (SOCIÉTÉ DE)

Société Anonyme

Siège social, 32; rue Guersaut, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 13 Novembre 1894.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Objets d'Art.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Père, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Thiébaut, V. Thiébaut, L. Thiébaut, J. Rostand, E. Michel, R. Denormandie.

M. 295

FONDERIES & ATELIERS DE CONSTRUCTION DE FOURCHAMBAULT & LA PIQUE

(Société en Commandite des) MAGNARD et Cie

Anciens ateliers de la Société Commentry-Fourchambault

Siège social, à Fourchambault (Nièvre).

Bureau, 2, rue de Vienne, Paris, chez M. G. de Montgolfier.

Objet de la Société. — Construction de Matériel de Guerre, de Marine, de Chemins de fer, Chadrounerie, Forges, Machines, Charpentes et Ponts en fer.

Gérant. — M. Magnard.

FONDERIE DE FER DE LA BELLE-VUE

Société Anonyme

Siège social, aux Mazures, par Renwez (Ardennes).

Objet de la Société. — Fabrication de la Fonte sur modèles, sur plans, Fonte mécanique.

Directeur. — M. Hénon.

M. 154

FONDERIES ET LAMINOIRS DE BIACHE-SAINT-VAAST

Société en commandite par Actions HESCHGER, GHESQUIÈRES & Cie

Siège social, à Paris, 28, rue Saint-Paul.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 2.000 Actions de 1.000 francs, libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, à Lille.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens . .	3.188	2.201	3.400	3.445	3.600	3.600	3.600	3.500	3.375	3.400	3.475
Dividendes distribués	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160

Durée de la Société. — 45 ans, à partir du 1er Janvier 1860.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines Métallurgiques à Biache-Saint-Vaast, Cuivre, Plomb, Étain.

Assemblée générale. — Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, Janvier et Juillet.

Membres du Conseil de surveillance. — Cinq Membres.

Gérants. — MM. Heschger et Ghesquières-Diérik.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, somme nécessaire pour payer 4 0/0 au Capital, et le surplus à la Gérance et aux Actionnaires.

M. 154

FONDERIES DU CHATEAU

(Société Anonyme des)

Siège social, à Cousances-aux-Forges (Meuse).

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Fontes moulées de toutes espèces.

FONDERIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION DE FOURCHAMBAULT ET LA PIQUE

(Société Nouvelle des)

Siège social, 2, rue de Vienne, Paris.

Assemblée générale. — En Février.

M. 288

FONDERIE DE FER DE LA MADELEINE D'ÉVREUX

(Raison sociale : A. LAIR et Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, Évreux.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 300 francs.

Versements appelés : la totalité du Capital.

Actions émises à 200 francs, en 1868, date de la constitution de la Société, laquelle était au capital de 100.000 francs. Le Capital ayant été porté, en 1888, à la somme de 150.000 francs les Actions de 200 francs ont été remplacées par de nouveaux Titres d'une valeur nominale de 300 francs.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Exercices . . .	1888-89	1889-90	1890-91	1891-92	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96	1896-97
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Int. et Divid. distr.	20	20	15	15	15	15	20	20	15

Durée de la Société. — Constituée le 1er Juillet 1868 pour vingt années et prorogée le 1er Juillet 1888 pour 20 autres années, finissant le 1er Juillet 1908.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Fonderie de fonte de fer de 2e fusion.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Allaire, à Évreux.

Assemblée générale. — Dernier dimanche de Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social, 1er Août de chaque année.

Commissaires des comptes. — MM. Auger, Cartier, Corbin, Brunet, Baudouin et Vicaire.

Directeur-gérant. — M. Alexandre Lair.

Répartition des bénéfices :

Une somme pour fournir 5 0/0 au Capital; une somme de 2.000 francs pour faire face à la dépréciation du matériel, et le surplus, 25 0/0 au fonds de Réserve; 30 0/0 au Gérant et 50 0/0 aux Actions.

FONDERIES ET FORGES DE L'HORME (SOCIÉTÉ DES)

(En liquidation)

Siège social, 8, rue Victor-Hugo, à Lyon.

La dissolution de la Société a été prononcée à l'Assemblée générale des Actionnaires, du 16 Janvier 1896. M. Laugeron a été nommé liquidateur.

Absorbée par la Société Nouvelle des Etablissements de l'Horme et de la Buire.

FONDERIES DE CUIVRE DE LYON ET DE MACON (SOCIÉTÉ DES)

THÉVENIN frères et Cie

Siège social, 3, rue Dunoir, à Lyon.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 3.250 Obligations émises à 435 francs en 1890, remboursables à 500 fr. en 25 ans, du 31 Décembre 1890 au 31 Décembre 1914, par tirages annuels ayant lieu le 31 Décembre. Remboursement des Titres sortis, le 1er avril. — Intérêt annuel 25 francs nets, payables par moitié, les 1er Octobre et Avril.

Années	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	»	»	»	250 »	256.27	250	282 »
Dividendes distribués.	»	»	15 »	8 »	12.50	10	12.50
Cours moy. des Obligat.	440	439.05	430.06	432.78	474.80	508	510 »

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 10 Juillet 1890.

Objet de la Société. — Le Commerce des Métaux ouvrés, leur Fabrication et leur Vente.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social, les 15 Janvier et 15 Juin.

Membres du Conseil. — MM. Athanase Martelin, président; S.-M. Audras, secrétaire; d'Aubarède, Henri Fontaine, A. Mons.

Gérants. — MM. Maurice et Victor Thévenin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme destinée à un fonds de Réserve extraordinaire; 10 0/0 pour former un fonds de Réserve spéciale pour assurer le service des Obligations, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsqu'il atteindra 300.000 francs; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux Gérants ; 50 0/0 aux Actionnaires.

FONDERIES DE MONTHERMÉ-LAVALDIEU (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Monthermé (Ardennes).

Objet de la Société. — Fabrication et Vente d'Appareils de Chauffage, Buanderies, Fourneaux Tôle et Fonte.

M. 162

FONDERIES DE POISSY (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Poissy (Seine-et-Oise).

Assemblée générale. — En Décembre.

M. 164

FONDERIES & LAMINOIRS DE SAINT-DENIS

Société en commandite par Actions

Raison sociale : L. LÉTRANGE et Cie (en liquidation)

Siége social, 1, rue des Haudriettes, Paris.

Capital social, trois millions cinquante-neuf mille francs.

Liquidateur. — M. Bonneau, syndic, 6, rue de Savoie.

Il a été fait une première Répartition en Août 1895, de 30 0/0 ; une deuxième, en Novembre 1895, de 25 0/0 ; une troisième, en Août 1896, de 4 0/0, et une quatrième et dernière Répartition, en Novembre 1896, de 3.75 0/0.

M. 8

FONDERIES, FORGES & ACIÉRIES DE SAINT-ÉTIENNE (LOIRE)

(Compagnie des)

Siège social, 19, avenue de la République, à Lyon.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, au choix des Actionnaires.

Les Titres sont cotés en Bourse à Lyon, actuellement à 1.280 francs.

Années.	1885	1886	1887	1888	1889	1890
Cours moyens des Actions.	»	632 »	608 »	632 »	673 »	815 »
Dividendes distribués . .	35	35 »	35 »	40 »	45 »	45 »

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	854 »	1060 »	1215 »	1199 »	1210 »	1280 »
Dividendes distribués . .	55 »	60 »	60 »	60 »	60 »	60 »

Durée de la Société. — 30 ans, prorogée pour 30 ans, suivant délibération du Juin 1895.

Date de la constitution, 29 Septembre 1865 ; date de la fin, 29 Septembre 1925.

Objet de la Société. —La Fabrication, l'Achat et Vente des Fers, Fontes, Aciers bruts transformés et ouvrés et toutes Opérations se rattachant à l'Industrie métallurgique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardonnet, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant Octobre, du 15 au 25.

Paiement des coupons, à Saint-Étienne et Lyon, les 1er Mai et 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Édouard Aynard, président ; Ch. Cholat, administrateur-délégué ; Marduel, secrétaire ; Devillaine, Flotard et Nicolas, administrateurs.

Commissaire des comptes. — MM. J.-M. Épitalon, Benoît Oriol.

Administrateur-délégué. — M. Ch. Cholat.

Ingénieur en chef. —M. H. Hermet.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour verser 25 francs par Action ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, aux Actionnaires.

M. 119

FONDEURS DE MÉTAUX (SOCIÉTÉ DALMAS & Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 119, boulevard National, à Marseille.

Capital social, cinq cent dix mille francs, divisé en 1.020 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Ateliers de construction, Fonderie de cuivre, de bronze et nickel, etc.

M. 169

FORGES & ACIÉRIES DE BASSE-INDRE (COMPAGNIE DES)

L. LANGLOIS et Cie

Siège social, à Basse-Indre (Loire-Inférieure).

Objet de la Société. — Exploitation de Forges et Aciéries.

Assemblée générale. — En Novembre.

FORGES & ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 10, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Capital social, six millions trois cent mille francs, divisé en 12.600 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — Remboursées.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	451.85	427.50	442.50	548.75	718.75	850 »
Dividendes distribués. . .	30 »	30 »	35 »	40 »	50 »	50 »
— Act. de jouiss.	»	»	»	»	25 »	25 »

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	995.38	1265.60	1682.30	2403 »	2713.78
Actions de jouissance. .	500 »	782.50	1316 »	1684 »	1886 »
Dividendes distribués. .	50 »	55 »	60 »	65 »	90 »
— Act. de jouiss.	25 »	30 »	35 »	40 »	65 »

Durée de la Société. — 36 ans, à partir du 28 Juillet 1877.

Objet de la Société. — Exploitation des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa, à Dombrowa.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, à Paris et à Lyon, au Crédit Lyonnais, le 1er Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Jean Bonnardel, président; Edouard Pasteur, vice-président; Camille Astier, L. Besset, G. Chanove, C. de Hartingh, B. Oriol, G. Paret et E. Verdié.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 pour un fonds d'amortissement; 10 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux Actionnaires.

M. 175

FORGES & ACIÉRIES DU CHAMBON-FEUGEROLLES (COMPAGNIE DES)

(CLAUDINON et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, au Chambon-Feugerolles (Loire).

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon,

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués.	25 »	25 »	25 »	25 »	30 »	25 »	12.50	5 »	15 »	10 »	15 »

Durée de la Société. — Jusqu'au 30 Juin 1900.

Objet de la Société. — Exploitation et la jouissance des Forges des Platanes et de la Bargette, la Fabrication du Fer, pièces de Forges en Fer et en Acier, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Piaton, à Lyon.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social et à Saint-Étienne, le 15 Décembre.

Membres du Conseil. — MM. de la Rochette, Freydier, Aimé Celle, J.-C. Dufour, Mourier-Marcelin.

Gérants. — MM. E. Michet et Georges Claudinon.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 400.000 francs ; 10 0/0 à un Fonds d'amortissement ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus des bénéfices, 30 0/0 aux Gérants ; 70 0/0 aux Actionnaires.

M. 189

FORGES & ACIÉRIES DE LA KAMA (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 24, rue Victor-Hugo, à Lyon.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 3.000, de 500 francs 4 0/0, émises en 1894, remboursables à 500 francs. Intérêt annuel, 20 francs, payables les 1er Janvier et 1er Juillet.

Parts bénéficiaires. — 18.000.

Années	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	666.66	730 »	1200.04	1218.50	1.300 »
Divid. distribués aux Act.	30	30	30	30	38.27	38.27	38.27	42.40	42.40	46.54
— Parts.	»	»	»	»	»	5 »	5 »	7.50	7.50	10 »
Cours moyens des Parts. .	»	»	»	»	»	114.92	160.81	232.72	305 »	320 »

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 29 Décembre 1883.

Objet de la Société. — La Production et la Vente des Fontes, Fers et Aciers, Matériel de Chemins de fer, de Navigation et d'Artillerie.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Berloty et Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. Bonnardel, président ; L. Neyrand, administrateur-délégué ; C. Astier, A. Locard, J. Lamaizière, W. de Potemkine, J. de Boissieu.

Commissaires des comptes. — MM. A. Wirt et Th. Montaland.

Répartition des bénéfices :

6 0/0 au Capital versé ; 25 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à 1.000.000 de francs ; le surplus 5 0/0 aux Administrateurs ; 10 0/0 aux Actions de Capital ; 10 0/0 aux Actions d'apport du prince Galitzine, sans que ces 10 0/0 puissent dépasser 50.000 francs annuellement ; 10 0/0 en plus au prince Galitzine ; le surplus aux Parts bénéficiaires jusqu'à concurrence de un million de francs. Au-dessus de 1.000.000 de francs, le surplus, moitié aux Parts bénéficiaires, moitié aux Titres de participation aux bénéfices.

M. 168

FORGES D'AUDINCOURT & DÉPENDANCES (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, Audincourt (Doubs).

Capital social, quatre millions cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation de Forges, à Audincourt, à Bourguignon, à Clerval (Doubs) et à Valay (Haute-Saône)

Membres du Conseil. — MM. E. Keller, président ; F. Saglio, E. Noetinger, G. Keller, F. Lemut, baron A. de Claye.

Directeur. — M. C. Saglio.

M. 196

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 3 et 5, rue d'Antin, à Paris. — Direction centrale à Valencienne.

Capital social, douze millions, divisé en 24.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, Cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	381	270.89	291.71	401.25	429.57	544.08	764.05	1024.37	1017.62	877.74	943.56
Dividendes distr. .	10	10 »	15 »	20 »	25 »	30 »	45 »	55 »	55 »	45 »	45 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 2 Mai 1881.

Objet de la Société. — La Fabrication et le Commerce de la Fonte, du Fer et de l'Acier et de tous Objets fabriqués avec lesdits Métaux. Toutes Opérations se rattachant à leur Industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Goudchaux, ✻, président ; J.-B. Meissonier, ✻ ; A. Résimont, ✻ ; A. Maire, ✻ ; G. Rocour, E. Brugmann, F. Timerman, ✻, et J. Joubert.

Secrétaire du Conseil. — M. Eugène Lathès, ✻.

Commissaire des comptes. — MM. A. Barbier et Ferré.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; 7 0/0 aux Administrateurs ; l'excédent aux Actionnaires.

M. 174

FORGES & ATELIERS DE LA CHALÉASSIÈRE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES)

(Anciens Établissements : J.-F. REVOLLIER, BIÉTRIX et Cie)

BIÉTRIX, NICOLET et Cie

Siège social, à Saint-Étienne (Loire).

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés en Banque, à 535 francs actuellement.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	510 »	500 »	450 »	450 »	450 »	460 »	460 »	470 »	480 »	500 »	510 »
Dividendes distrib.	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »	25 ».	25 »	25 »	25 »	30 »

Durée de la Société. — 30 ans, du 11 Avril 1867 jusqu'au 11 Avril 1897 ; prorogée de 30 années, décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 Mars 1897.

Objet de la Société. — Constructions Mécaniques et de Chaudronnerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Desjoyeaux.

Assemblée générale. — 22 Octobre.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Saint-Étienne, etc., les 15 Mai et 15 Novembre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Saignol, président ; Lambert, secrétaire ; Épitalon, Orcel, Penel.

Gérants. — MM. V. Biétrix, J. Nicolet, ingénieurs des Arts et Manufactures.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/4 du Capital social ; 5 0/0 pour un fonds d'amortissement, une somme suffisante pour assurer 25 francs aux Actions ; le surplus est réparti ainsi : 3 0/0 au Conseil de Surveillance, 20 0/0 à la Gérance, le surplus suivant décision de l'Assemblée générale.

Prévisions de la Société. — Etablissement important de Constructions Mécaniques, Fournisseurs des divers Arsenaux et Manufactures de l'État ; des Mines et Usines françaises et étrangères ; des Industries diverses. Bureau, à Paris : M. Clamens, ingénieur, 1, avenue de Versailles.

FORGES DE CHAMPAGNE & DU CANAL DE SAINT-DIZIER A WASSY (COMPAGNIE DES)

Siège social, à Saint-Dizier (Haute-Marne). Bureau à Paris, 157, faubourg St-Denis.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Obligations. — Au 31 Décembre 1896 : 2.587.000 fr. à 5 0/0, amortissables jusqu'en 1907.
— — 4.391.500 fr. à 3 0/0, — à partir de 1907.

Durée de la Société. — Constituée le 1er Mars 1881, pour prendre fin, le 5 Avril 1948.

Objet de la Société. — Fabrication Fontes, Fers, Aciers. Usines à Marnerval, Saint-Dizier (Haute-Marne), à Rachecourt-sur-Marne, à Ancerville, à Güe (Meuse), et à Donjeux (Haute-Marne), pour la fabrication du Ciment.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leseurre, à Saint-Dizier.

Assemblée générale. — En Novembre.

Dividendes distribués : en 1892, 5 fr. ; en 1893, 4 fr. 44.

Paiement des coupons, à Saint-Dizier, au Siège social : Actions, 1er Mars. — Obligations, 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Georges Robert, président ; Adam, Baré, Blanchet, Bressant, Desforges, Driout, Engel, Lagout, Ed. Lang.

Commissaires des comptes. — MM. Collot, Ch. Lang, Lesquivin.

Directeur général. — M. Ed. Lang.

Secrétaire général. — M. E. Giros.

M. 191

FORGES & CHANTIERS DE LA MÉDITERRANÉE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Société Anonyme

Siège social, 1, rue Vignon, Paris.

Capital social, treize millions de francs, divisé en 2.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle, au comptant.

Obligations. — 9.015, de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1917, par tirages annuels en Décembre ; remboursement le 1er Janvier. Intérêts, 20 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Crs moy. des Actions	462 29	540 »	578.50	658.16	684.28	716.47	660.65	639.45	562.57	559.30	543.32
Dividendes distrib.	32.50	35 »	37.50	37.50	37.50	35 »	25 »	25 »	25 »	25 »	27.50
Crs moy. des Oblig.	»	»	»	»	»	»	»	511.26	511.42	510.37	515.30

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 31 Mai 1856 ; prorogée de 30 ans en 1886.

Objet de la Société. — Constructions pour les Marines militaires et le Commerce, Bâtiments à voiles et à vapeur, Machines à vapeur, Chaudières, Machinerie de toute sorte.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris.

Assemblée générale. — Dans le 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social et à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, 4, rue Auber.

Membres du Conseil. — MM. A. Jouet-Pastré, président; A. Bartholoni, vice-président; Babin, J. Marcuard, Albert Rey, général Sébert, Roubaud, Lefèvre-Pontalis, comte de Mouy.

Commissaires des comptes. — MM. A. Doumerc et F. Londe.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; somme fixée par le Conseil d'administration pour fonds d'amortissement des Immeubles et de l'Outillage; le surplus, aux Actionnaires.

M. 194

FORGES & CLOUTERIES RÉUNIES DE MOHON

(LEFORT et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, à Charleville (Ardennes).

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes. — 5 0/0.

Durée de la Société. — Constituée pour 20 années, à partir du 1er Janvier 1893.

Objet de la Société. — Fabrication des Fers, Tôles et Aciers, Fils de Fer et d'Acier et Clouterie en tous genres.

Notaire qui a reçu l'acte: Me A. Malaizé, à Mézières.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Ernest Hardy, Edmond Lacaille, Vaucois et Pierquin.

Gérant. — M. Lefort (J.-B.).

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances spéciales pour le personnel des ***MINES***

FORGES DE DOUAI (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 3, rue Vignon, à Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations : 1.780. — **Taux d'émission :** 500 francs. — **Revenu :** 4 0/0.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Fabrication spéciale de Pièces de grosse et moyenne Forge pour Constructions maritimes et mécaniques, Guerre, Marine, Chemins de fer ; Ateliers de forges à pilons d'ajustage et d'emboutissage, Emboutis pour constructeurs de Chaudières et Industries diverses.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, au Crédit Industriel, et à Douai, à la Banque.

Membres du Conseil. — MM. le général Sébert, C. ✻, administrateur des Forges et Chantiers de la Méditerrannée et de la Société française des Métaux, président; Pierre Arbel, ✻, administrateur-délégué des Établissements Arbel, administrateur-délégué; Antoine Arbel, ✻, administrateur-délégué des Établissements Arbel, administrateur; Adolphe Salles, ✻, ancieno élève de Polytechnique, administrateur; Émile Demenge, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur principal; Fleutot, directeur des Usines.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 au Conseil d'administration; le reste aux Actionnaires.

M. 185

FORGES & FONDERIES DE FOUILLE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Fouille, près de Besançon (Doubs).

M. 193

FORGES, FONDERIES & HAUTS-FOURNEAUX DE MESSEMPRÉ-CARIGNAN (SOCIÉTÉ DES)

(BOUTMY et Cie)

Si e social, à Messempré, près Carignan (Ardennes).

Capital social, deux millions de francs.

Objet de la Société. — Exploitation de Forges, Fonderies, Hauts-Fourneaux. Usines à Messempré, à Osnes, à Longchamps, à La Fonderie, à Pairpaite et à Margut.

Gérant. — M. C. Boutmy.

FORGES ET FONDERIES DE MONTATAIRE

Société Anonyme

Siège social, 16, rue Le Peletier, à Paris.

Capital social, trois millions huit cent soixante-cinq mille francs, divisé en 7.730 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse, Cote officielle, 2e partie du Bulletin.

Obligations: 8,830, de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1921, par tirages annuels en Octobre; remboursement le 1er Décembre; intérêt, 22 francs 50, payables par moitié les 1er Juin et 1er Décembre.

Année.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divid. distribués.	»	»	»	»	»	15 »	5 »	10 »	10 »	5 »	5 »
Cours moy. des Obligat.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	391.80

Objet de la Société. — Exploitation des Forges situées à Montataire (Oise), des Hauts Fourneaux situés à Frouard (Meurthe-et-Moselle), des Aciéries situées à Pagny-sur-Meuse (Meuse), de l'Imprimerie sur métaux située à Nantes (Loire-Inférieure), rue Dudrezen, et de tous autres Établissements métallurgiques pouvant aider au développement de son Industrie, la Production de la Fonte, la Fabrication du Fer, de la Tôle, de l'Acier, du Ferblanc et de leur appropriation à différents usages.

L'Exploitation des Mines de fer de Frouard, Pompey et Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle) et de Chavenois, commune de Malleroy, Faulx et Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons d'Actions, au Siège social, le 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. de Boischevalier, ✻, président; L. de Gossellin, vice-président; Dubois, Claveau, O. ✻; général Coudren, O. ✻; A. Liébaut, O. ✻; E. Lehideux.

Commissaires des comptes. — MM. Bardot, Marcel de Gosselin et Picquet.

Directeur général. — M. Jules Planche.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au fonds de Réserve jusqu'à ce que ce fonds atteigne un million de francs; 5 0/0 au fonds de prévoyance; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus aux Actionnaires, déduction faite des amortissements votés par l'Assemblée générale.

M. 186

FORGES D'HENNEBONT (MORBIHAN)

(Propriété de la Société générale des Cirages français)

Siège social, 11, rue Beaurepaire, Paris.

Directeur. — M. J. Giband, à Hennebont (Morbihan).

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

FORGES DE LA PROVIDENCE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, Hautmont (Nord); à Paris, 58, quai Jemmapes.

Capital social, six millions six cent cinquante mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation de Hauts Fourneaux, Laminoirs, Aciéries, Fonderies et Ateliers de Constructions.

Ingénieur-régisseur des Usines. — M. L. Astruc.

Administrateur-gérant. — M. D. Hovine.

M. 201

FORGES ET VISSERIES DE SAINT-HIPPOLYTE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Saint-Hippolyte (Doubs).

Objet de la Société. — Tréfilerie de Fer et Acier en tous genres.

Directeur. — M. L. Georgy.

M. 203

FORGES DE SEDAN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 52, rue Saint-Georges, à Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Exploitation de Forges.

Administrateur-délégué. — M. G. Parent.

M. 207

FORGES DE VALBENOITE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 19, Grande-Rue-Tréfilerie, à Saint-Étienne (Loire).

Objet de la Société. — Fabrication de Pièces de forges pour la Marine, l'Artillerie et les Ateliers de construction.

Directeur. — M. A. Vanney.

M. 208

FORGES DE VIREUX-MOLHAIN (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, à Vireux-Molhain (Ardennes).

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Bruxelles.

Cours moyens des Actions, de 1894 à 1896 : 620 francs.

Dividendes distribués en 1895 : 30 francs.

Durée de la Société. — 27 Juin 1893, pour trente années.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Desjardins, à Vireux.

Objet de la Société. — Fabrication, Laminage du Fer et de l'Acier.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social et au Comptoir d'Escompte de Bruxelles, Thomas et Cie, Longwy, Banque de Charleroi, le 31 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Mineur, J.-F. Tresson, P. Focque, G. Latourt.

Commissaires des Comptes. — M. Paul Brasseur, A. Piérart.

Directeur-Gérant. — M. P. Focquet, ingénieur civil des Mines.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au fonds d'amortissement ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital, et le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs ; 85 0/0 aux Actionnaires.

M. 104

FRANCO-BELGE POUR LA CONSTRUCTION DE MACHINES ET DE MATÉRIELS DE CHEMINS DE FER (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 10, Avenue de l'Opéra, Paris. Ateliers à Raismes (Nord).

Capital social, huit millions de francs, divisé en 16,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, Cote officielle, 2e partie du Bulletin.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	»	»	»	»	»	»	364.61	»	»	325
Dividendes disiribués	»	15	20	»	»	»	15	20	»	25	20	»

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 12 Octobre 1881.

Objet de la Société. — La fabrication de tout matériel pour la construction de chemins de fer des tramways, des routes et des canaux, et pour leur exploitation, ainsi que pour tous transports par terre et par eau. Voitures à vapeur Le Blant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, à Paris, à la Banque Internationale de Paris, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Membres du Conseil. — MM. de Marcère, président ; de Macar, vice-président ; Moyse Dreyfus, Alf. Evrard, Ern. May, F. Raimbeaux, P. Poswick.

Directeur-général. — M. de Schryver.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social, 2 0/0 pour Fonds d'amortissements des immeubles et du matériel ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Parts de fondateurs ; 4 0/0 au Conseil d'Administration ; 5 0/0 au Personnel ; le reste aux Actionnaires.

GALLIA (SOCIÉTÉ ANONYME LA)

Siège social, 66, rue Amelot, à Paris.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires ou autres. — 800.

Obligations. —800.000 francs, en Obligations de 500 francs l'une.

Taux d'émissisn : Au pair.

Revenu : 6 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations : 15 ans.

Objet de la Société. — Fabrication des Tubes en Acier sans soudure, Étirage des Métaux.

Durée de la Société. — 1er Janvier 1895 au 31 Décembre 1915.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Marc, à Paris.

Assemblée générale. — Mois de Mars.

Paiement des coupons, au Siège social. Actions, en Juillet. Obligations, en Avril et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. A. Darracq, Clément, Grimault, Gueldry et Tillier.

Commissaire des comptes. — M. May.

Administrateurs-délégués. — MM. Grimault, Gueldry et Tillier.

GALVANISATION (SOCIÉTÉ PARISIENNE DE)

Société Anonyme.

Siège social, 13, rue Planchat, à Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

Directeur. — M. Lélaurin.

GALVANISATION AUTOMATIQUE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 40, avenue Ledru-Rollin, à Paris.

Capital social, cent soixante-sept mille cinq cents francs, divisé en 335 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne so nt pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 30 Juillet 1893.

Objet de la Société. — La Galvanisation à façon ou autrement de Métaux en généra et plus spécialement la Galvanisation des Tôles par le Procédé breveté Davies Brothers et Cie et Bayliss et l'Exploitation d'une Usine de Galvanisation sise à Nouzon (Ardennes), pour la fabrication des Tôles ondulées pour couvertures et clôtures.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social, et chez MM. Chazeret, Sordet et Cie, 15, rue du Louvres, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. L. Jossier, L. Rouillard, E. De Herde, H. Ludwig et H. Dachelet.

M. 212

GÉNÉRATEURS BELLEVILLE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, à Saint-Denis (Seine).

Capital social, deux millions quatre cent mille francs, divisé en 4.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Générateurs Belleville, brevetés S. G. D. G.

M. 214

GÉNÉRATEURS INTENSIFS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Liquidateur — M. L. Tochegrus, 73, rue Blanche.

M. 215

GÉNÉRATEURS PAXMAN (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 111, boulevard Magenta, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 8 septembre 1892.

Objet de la Société. — La Construction et la Vente des Générateurs de vapeur à tubes d'eau et le Commerce et la Construction de tous Générateurs et Appareils à vapeur.

Notaire qui a recu l'acte : Me Maret, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Paxman, Bellens et Gaillet.

Commissaire des comptes. — M. H. Fontaine.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 4 0/0 au Capital versé; le surplus : 20 0/0 entre M. James Paxman et Gaillet; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 à l'Administrateur-délégué; 10 0/0 à l'Administrateur chargé de la succursale de Lille; 50 0/0 Actionnaires.

GÉNÉRATEURS A VAPORISATION INSTANTANÉE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 61, rue Caumartin, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées,

Notaire qui a recu l'açte : Me Portefin.

Membres du Conseil. — MM. Anspach, Piaton et Rodier.

M. 617 *b*

GISEMENTS AURIFÈRES D'ISOALANA (ITOLA) (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Marbeuf, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 fr.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines d'Or.

Durée de la Société.— A partir d'Octobre 1897.

Membres du Conseil. — MM. Verberchmoës, président, ☼, 62, avenue du Bois-de-Boulogne; A. Courmès, 19, rue Marbeuf, Paris; A. Adam, avenue des Champs-Élysées, 71; J. Dépret, rue Saint-Honoré, 376.

Commissaires des comptes. — MM. F. Laisné, 8, rue Ancelle, Neuilly-sur-Seine; A. Godet, boulevard Poissonnière, 6, Paris.

M. 625

GISEMENTS D'OR DE SAINT-ÉLIE

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Godot-de-Mauroy.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 8.000 parts de fondateurs, sans valeur nominale.

Les Actions sont cotées au Palais, les parts en coulisse.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	303.74	374.95	326.96	172.12	114.28	56.11	38.12	17.48	32.30	40.58	44.27
Dividendes distrib.	16 »	23.07	»	»	»	»	»	»	»	»	5 »

Durée de la Société. — 99 ans : du 16 Mai 1878 au 15 Mai 1977.

Objet de la Société. — Exploitation des alluvions et des filons aurifères existant dans la Guyane française.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Décembre.

Membres du Conseil. — MM. le comte d'Ayguesvives, président; Tillier, vice-président; comte de Foucault, secrétaire; de la Bouglise, E. Duvignau, E. Troplong et Ch. Vallut, administrateurs.

Commissaire des comptes. — M. Th. Gautier.

Administrateur-délégué. — M. le comte d'Ayguesvives.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve du 10e du Capital social; le surplus, 9 0/0 aux Administrateurs; 1 0/0 à la Caisse de bienfaisance de la Société; 45 0/0 aux Actionnaires; 45 0/0 aux 8.000 Parts de fondateurs.

M. 218

GRILLAGE DES MINERAIS (SOCIÉTÉ POUR LE)

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 6, cité d'Antin, à Paris.

La Société a été dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 28 Décembre 1895, qui a nommé comme liquidateurs : MM. Paul Rouget, ingénieur, 53, avenue Montaigne ; Alphonse Salanson, ingénieur, 23, rue des Écuries-d'Artois, Louis Pelatan, ingénieur, 53, rue de la Chaussée-d'Antin.

M. 120

GUSTAVE DUMONT & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Louvroil-sous-le-Bois (Nord).

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 1.000 francs, libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille.

Cours moyens des Actions, en 1894: 2.400 francs.

Dividendes distribués, en 1894: 200 francs.

Durée de la Société. — A partir du 12 Août 1871 jusqu'au 30 Juin 1903.

Objet de la Société. — Fabrication des fer, fontes et aciers, coke etc.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Carmaux, à Maubeuge.

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des coupons, 1er Octobre, au Siège social.

Membres du Conseil de surveillance. — Six.

Gérant. — M. Gustave Dumont.

Répartition des bénéfices

Après prélèvement d'un franc par tonne de fer fabriqué, somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actions, et le surplus 18 0/0 à la Gérance; 10 0/0 au Conseil de surveillance; 15 0/0 à la Réserve et 57 0/0 aux Actionnaires.

HAUTS FOURNEAUX, FORGES & ACIÉRIES (COMPAGNIE DES)

de la Marine et des Chemins de Fer

Siège social, à Saint-Chamond (Loire); 20, rue des Pyramides, Paris.

Capital social, vingt millions de francs, divisé en 40.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Paris et Lyon.

Années. . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	421 »	473 »	502 »	521 »	634 »	614 »	683 »	797 »	876 »	814 »	819 »
Div. distribués.	25 »	25 »	27.50	30 »	30 »	30 »	30 »	35 »	37.50	40 »	40 »

Durée de la Société. — 50 ans, du 14 Novembre 1854, au 1er Juillet 1904.

Objet de la Société. — Fabrication et Commerce des Fontes, des Fers et des Aciers et toutes les Opérations qui s'y rattachent, depuis l'Extraction et le Traitement des Matières premières jusqu'à la Vente des Produits plus ou moins avancés de la Fabrication.

Notaires qui ont reçu l'acte: Mes Dufour, à Paris; Rousset, à Rive-de-Gier; Finaz, à Saint-Chamond.

Assemblée générale. — Avant fin Novembre de chaque année.

Paiement des coupons, à Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Saint-Étienne, Lyon, Paris, Marseille, Boucau, Bastia (Corse), Mulhouse : 30 Novembre, acompte ; 31 Mai, solde.

Conseil d'administration. — MM. Denière, président ; le général baron Boissonnet, vice-président ; G. Brolemann, le commandant Bouchard, Léonce Verny, le général O. Condren, F. Guérin, le vicomte de Matharel, L. Molinos, J. Perrin, H. Petit et H. Tavernier.

Commissaires des comptes. — MM. G. Hütter et de Kermaingant.

Directeur général. — M. A. de Montgolfier.

Ingénieur principal. — M. Henry de Montgolfier.

Répartition des bénéfices :

Sur les bénéfices nets, pour constituer un fonds de Réserve, 5 à 20 0/0 ; le surplus, 90 0/0 aux Actions; 10 0/0 aux Administrateurs.

HAUTS FOURNEAUX, FORGES & ACIÉRIES DE SAUT-DU-TARN

Société Anonyme

Siège social, 19, rue d'Athènes, Paris. Usines à Saint-Juery (Tarn).

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations, 1.500 de 500 francs. — **Revenu,** 20 francs, remboursables en 40 années, pour finir en 1921.

Objet de la Société. — Fabrication de Tubes à gaz, Tubes à recouvrement, Bouteilles pour acide carbonnique, Pièces de fonte, brutes et moulées.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Paiement des coupons, à la Société Générale.

Conseil d'administration. — MM. le baron Fortuné de Vaufreland, ✻, président ; le baron Robert de Nervo, ✻ ; Léon Talabot, Ad. Epinasse, ingénieur-directeur ; Louis Gallas, secrétaire général ; Victor Gallas, secrétaire du Conseil.

Directeur des Usines. — M. H. Espinasse.

M. 184

HAUTS FOURNEAUX, FONDERIES ET FORGES DE FRANCHE-COMTÉ

(Société des)

Siège social, quai de Lorraine, à Besançon (Doubs). Agence à Paris, 116, avenue Daumesnil.

Capital social, dix-huit millions sept cent quarante et un mille cinq cents francs, divisé en 37.483 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

2.000 **Obligations** de 500 francs émises en 1879, remboursables en 25 ans, par tirages annuels ayant lieu en Novembre, à dater de 1880. Remboursement des Titres sortis, le 1er Avril suivant. Intérêt annuel 25 francs, payables par semestre le 1er Avril et le 1er Octobre.

Durée de l'Amortissement : jusqu'en 1904.

Les Titres sont nominatifs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	105.60	99.69	104.28	97.83	137.68	148.44	115.62	99.84	128.54	121.09	121.67
Divid. distrib.	»	3 »	3 »	4 »	8.50	7.50	5 »	5 »	6 »	5 »	6.50
Did. distrib. Parts .	»	»	»	»	»	»	»	»	33.92	33.92	34.13
Cours moy. des Oblig.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	500 »	»

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Mai 1855.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines et Usines suivantes : 1° Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Fraisans et de Rans ; 2° Mines de Fer d'Ougney ; 3° Tréfilerie et Pointerie de Champagnole ; 4° Laminoirs du Pont de Navoy ; 5° Laminoirs de Bourg-de-Sirod ; 6° Laminoirs de La Saisse ; 7° Fonderies de Casamène ; 8° Laminoirs de Lods ; 9° Tréfilerie, Pointerie et Ateliers de Galvanisation de Chenecey ; 10° Laminoir du Quingey ; 11° Usine de Pesmes ; 12° Ateliers de Galvanisation et d'Étamage du Fer, 112 et 116, avenue Daumesnil, à Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Petithuguenin, à Besançon.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social, à Lyon, à Paris et à Saint-Etienne fin Novembre.

Membres du Conseil. — MM. J. Vautherin, président : Paul Dubourg, Paul Girod, Aimé Liéffroy, E. Bouveret, P. Bertrand, Louis Lebeau.

Secrétaire général. — M. S. Masson.

Commissaires des comptes. — MM. Félix Mauot et Justin Crébely.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/6 du Capital social ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Personnel ; 85 0/0 aux Actionnaires.

M. 219

HAUTS FOURNEAUX ET FORGES D'ALLEVARD

(PINAT et Cie) Société en Commandite

Siège social, Allevard (Isère.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, libérées, au porteur.

Objet de la Société. — Fabrique d'Aciers, Aimants, Ressorts pour Chemins de fer et Carrosserie, Outils aratoires, etc.

Usines de la Gorge, de Pomine, à Allevard (Isère), et de Lourcière, près Allevard.

Gérant. — M. T. Pinat.

M. 223

HAUTS FOURNEAUX & FONDERIES DE BROUSSEVAL (HAUTE-MARNE) (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, Brousseval (Haute-Marne). — Maison à Paris, rue du Terrage, 4.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Objet de la Société. — Ornements de bâtiments, de clôture de jardin, Éclairage de fontaines de places publiques, religieux et funéraires, etc., Mines de fer de Lay-Saint-Christophe, près Nancy.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. P. Target, Darcy, P. Festugière.

Directeur. — M. G. Duvaux, à Brousseval.

M. 224

HAUTS FOURNEAUX DE CHASSE (COMPAGNIE DES)

Siège social, 19, rue de la République, à Lyon.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées,

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. . .	25	30	35	40	40	40	45	45	45

Durée de la Société. — Du 12 Septembre 1873 au 30 Septembre 1910.

Objet de la Société. — La Fabrication de la Fonte dans l'Usine de Chasse (Isère) et l'Exploitation de la Mine de fer d'El-M'-Kimen (Afrique).

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Mai et 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. H. Bouthier, président; J.-B. Marrel, vice-président C. Cholat, secrétaire; F. Allimand, L. Poidebard, C. Neyrand.

Commissaires des comptes. — MM. Gris ainé, Ad. Girerd.

Directeur. — M. P. Mercier.

Répartition des bénéfices:

6 0/0 au Capital versé; 10 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au Directeur technique; une partie du solde au fonds de Réserve extraordinaire; le surplus aux Actionnaires.

M. 225

HAUTS FOURNEAUX DE LA CHIERS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 france, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2e partie du Bulletin de la Cote.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . . .	23.33	23.33	25	25	30	35	32.50	32.50

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Septembre 1881 jusqu'à 1931.

Objet de la Société. — L'Extraction du Minerai de fer, la Fabrication de la Fonte, du Fer, de l'Acier et de tous les produits bruts ou manufacturés à extraire du Minerai de fer.

Notaire qui a recu : Me Labriet, à Longwy.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social et-à Paris, à la *Société Générale de Crédit Industriel et Commercial*, 66, rue de la Victoire.

Membres du Conseil. — MM. S. Mineur, président; F. Tresson, A.-J. Jacques, G. Ferry, Ad. Benoist.

Directeur-administrateur-délégué. — M. F. Tresson.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au quart du Capital social; 5 0/0 fonds d'amortissement jusqu'à moitié du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; l'excédent 10 0/0 aux administrateurs; 90 0/0 aux Actionnaires.

HAUTS FOURNEAUX, FORGES & ACIÉRIES DE DENAIN ET D'ANZIN

(Société Anonyme des)

Siège social, 4, rue Mogador prolongée, à Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, libérées, au porteur.

Obligations : cinq millions de francs, en 10.000 Obligations de 500 francs 5 0/0 émises à 500 francs, remboursables au pair en 33 années, à partir du 31 décembre 1889; dernier tirage en 1920.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille et à la Cote officielle.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	228 »	203 »	225	302	352	246 »	363	442	394	314	430
Dividendes distribués .	10.50	10.50	10	10	»	12.50	25	20	20	20	20

Cours moyens des Obligations. — De 504 à 520 francs.

Durée de la Société. — A partir du 6 Avril 1849, expiration 6 Avril 1948.

Objet de la Société. — Exploitation des Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, depuis l'Extraction du Minerai jusqu'à la Vente des produits manufacturés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 5 premiers mois de l'année.

Paiement des coupons, au Siège social, à Paris et aux Caisses de la Société, à la Société Générale et dans ses succursales ; à Lille, chez MM. Scalbert, banquier, rue Saint-Pierre, 12, et Verley-Decroix et Cie ; à Valenciennes, chez MM. Dupont et Cie et MM. Piérard, Mabile et Cie.

Membres du Conseil. — MM. le baron de Nervo, président ; A. Bernard, vice-président ; G. Buron, Dejardin-Verkinder, H. Dupont, S. Jordan, G. Kolb-Bernard, J. Naud, baron Piscatori de Vaufreland, L. Talabot.

Commissaires des comptes. — MM. Ch. Kolb, H. Dubois et E. Hibon.

Direction. — MM. Léop. Pralon, délégué général du Conseil ; Honoré Lemaire, directeur des Services administratifs et commerciaux ; Jean Werth, directeur des Services techniques.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; l'Assemblée générale décide de la répartition du surplus.

LE SECOURS
Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence
Assurances spéciales pour le personnel des ***MINES***

HAUTS FOURNEAUX ÉLECTRIQUES (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 46, boulevard Haussman, à Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs, dont 1,500 entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts : 900 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 31 Décembre 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication du Carbure de calcium et de tous produits résultant de l'emploi de l'électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. G. Saleta, F. Mention, O. Patin.

M. 230

HAUTS FOURNEAUX & FONDERIES DE GIVORS (COMPAGNIE DES)

(PRÉNAT, DE LA ROCHETTE et Cie)

Siège social, à Givors (Rhône).

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	475	399.68	425	490	»	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués . .	20	30	»	30	40	40	40	40	40	30	30	30

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1903.

Objet de la Société. — Propriété et Exploitation de l'Usine des Hauts Fourneaux et Fonderies de Givors.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Piaton, à Lyon.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social, en Juin.

Gérants. — MM. E. Prénat, de la Rochette.

Répartition des bénéfices :

Si le bénéfice constaté par l'inventaire ne dépasse pas 25.000 francs, il n'est distribué aucun dividende et le bénéfice est porté en entier au compte Réserve ; au-dessus de 25.000 fr. et jusqu'à 50.000 francs, le prélèvement pour le fonds de Réserve sera de 15.000 francs. Au-dessus de 50.000 francs, il ne pourra être moindre d'un cinquième du bénéfice. Un fonds de Réserve de 200.000 francs étant formé et étant resté sans emploi, une partie pourra en être appliquée à l'amortissement des usines ; le chiffre des dividendes à distribuer aux Actionnaires est fixé en Assemblée générale.

HAUTS-FOURNEAUX DE LONGWY

(F. de SAINTIGNON et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, à Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle).

Capital social. — Quatre millions de francs.

Objet de la Société. — Fontes de moulage, Fontes d'affinage, Exploitation de concessions de Mines : Minerai de fer hydroxydé oolithique à Mexy, à Saulnes, à Rehon, à Moineville, Godbrange.

Directeur-Gérant. — M. le comte F. de Saintignon, à Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle).

M. 235

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE MARQUISE (PAS-DE-CALAIS)

(Société Anonyme des)

Siège social, 140, rue du Faubourg Saint-Martin, à Paris.

M. Maillard, syndic, 3, boulevard Saint-André.

1re Répartition, Mars 1896, 7 0/0.

M. 236

HAUTS FOURNEAUX DE MAUBEUGE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Maubeuge (Nord), bureaux à Paris, 25, rue Meslay.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement ib érées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés aux Bourses de Lille et de Paris.

Dividendes distribués en 1891 : 25 francs; de 1892 à 1895 : 30 francs; en 1896, 45 francs.

Durée de la Société. — A partir d'Octobre 1849 jusqu'au 31 décembre 1929.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de la Fonte et des dérivés, Constructions Industrielles et Métallurgiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Th. Delcourt, à Valenciennes.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, en Mai, à Valenciennes et à Paris.

Membres du Conseil. — MM. L. Renard, P. Piérard, C. Lefebvre, baron H. d'Huart, Fernand Raty.

Directeur. — M, P. Raty, ingénieur des Arts et Manufactures.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve légale ; une somme fixée par l'Assemblée pour être attribuée au Conseil et aux Commissaires et le surplus aux Actionnaires, sauf décision de l'Assemblée générale.

HAUTS-FOURNAUX ET FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON

(Société Anonyme des)

Siège social, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, deux millions quarante-sept mille cinq cents francs.

Objet de la Société. — Fontes brutes, Fontes moulées et notamment Tuyaux de conduites d'eau et Accessoires de canalisation, Tuyaux de descente, Tuyaux salubres.

Directeur-Administrateur. — M. X. Rogé.

Sous-Directeur. — M. Cavallier.

M. 244

HAUTS FOURNEAUX ET LAMINOIRS DE LA SAMBRE

(Société Anonyme des)

Siège social, à Hautmont (Nord).

M. 250

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIE DU VAL-D'OSNE

(Société Anonyme des)

Siège social, à Paris, boulevard Voltaire, 58, et au Val-d'Osne (Haute-Marne).

Objet de la Société. — Fabrication de Fonte d'art.

Administrateur-délégué. — M. H. Hanoteau.

Assemblée générale. — En Septembre.

M. 251

HAUTS FOURNEAUX ET FORGES DE VILLERUPT-LAVAL-DIEU

(Société Anonyme des)

Siège social, à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille.

Obligations. — 1re Émission : 1.250.000 francs en 2.500 Obligations hypothécaires de 500 francs 5 0/0, remboursables au pair en 20 années, à partir du 1er Juillet 1893, dernier tirage en Octobre 1911 ; 2e Émission : 1.000.000 francs, en 2.000 Obligations hypothécaires de 500 francs, remboursables au pair, à partir de 1899. Les intérêts des deux séries sont semestriels : 12.50.

Cours moyens des Actions pour l'année 1894 : 520 francs ; Dividendes distribués pour l'année 1893 : 25 francs.

Paiement des coupons, au Siège social, 30 Décembre et 30 Juin.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Murice, F. Roland, S. Piérard, J. Ponsard, J.-B. Menard, P. Regnaud, A. Fendarine, V. Hubert, H. Gendarme.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 à la Réserve de prévoyance ; une somme pour servir 5 0/0 aux Actions, et le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 aux Employés ; 87 0/0 aux Actionnaires.

M. 253

HOUILLES ET AGGLOMÉRÉS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

(Ancienne Maison GUÉRET et GODARD)

Siège social, 8, rue de Turin, Paris.

Capital social, un million neuf cent mille francs, divisé en 3.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, du 1er Juillet 1896.

Objet de la Société. — Commerce de Houilles et Agglomérés.

Usines. — Le Havre, Saint-Malo, Nantes, Saint-Nazaire, Les Sables-d'Olonne, La Rochelle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Laverne, Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

M. 254

HOUILLÈRES D'AHUN (CREUSE)

(Compagnie Anonyme des)

Siège social, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. Siège d'exploitation à Lavaveix-les-Mines.

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à Paris.

Obligations : 16.500, de 312.50 4 1/2 0/0, émises à 250 francs, remboursable à 312.50 jusqu'en 1909, par tirages annuels, le 15 Janvier ; remboursement le 15 Avril suivant. — Intérêt annuel : 15 francs, payables par moitié les 15 Avril et 15 Octobre.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	300 »	30 »	30 »	»	30 »	»	10 »	35 »	16 »	20 »	»
Cours moyens des Oblig.	166.55	150.90	114.60	107 »	170 »	216.45	248.35	259 »	225.65	240.50	253.70

Durée de la Société. — 50 ans, du 13 Mai 1863 au 13 Mai 1913.

Objet de la Société. — Exploitation des Concessions des Mines de houilles d'Ahun (nord) et d'Ahun (sud) et tout ce qui se rattache à l'Exploitation des Mines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Rolland d'Estape, président; de Beauchamp, de Breuvery, duc de Morny, A. Piala, Roussel, de Sedières, de Segonzac.

Directeur. — M. A. Pialia, ingénieur, à Paris.

Répartition des bénéfices :

3 0/0 à la Réserve, jusqu'à 400.000 francs du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

M. 406

HOUILLÈRES DE DOMBROWA

(Société Française et Italienne des)

Siège social, 15, rue de Grammont, à Paris. — Administration, 3, rue l'Arbre-Sec, à Lyon.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote officielle.

Obligations : 10.000 Obligations de 475 francs à 4 0/0, remboursables à 500 francs, rapportant 20 francs nets d'impôts, payables les 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . .	659.47	675 »	739 »	571.55	574.74	560.15
Dividendes distribués	»	»	»	»	12.50	12.50
Cours moyens des Obligations.	»	»	502.20	505.69	508.29	504.90

Années	1890-91	1891-92	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués.	35	35	35	15	(année d'incendie)	12.50

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 31 Décembre 1878.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de houille de Dombrowa, dans le district de Benden (Pologne) et toutes Opérations relatives ou se rattachant au produit de ces Mines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au *Crédit Lyonnais*, à Paris et à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. H. Fontaine, président ; Sainte-Marie Audras, Camille Astier, Adrien Boudinhon, J.-B. Delmont, Albert Ellissen, L. Ph. Moyne, Dr F. Rebatel.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

Commissaires des comptes. — MM. J. Nicolas et J. Rolland.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour la Réserve légale; 10 0/0 pour la formation d'un fonds de Réserve extraordinaire ; sur le surplus, il sera d'abord distribué aux Actions de Capital un intérêt de 6 0/0 net d'impôt; sur l'excédent, 10 0/0 seront attribués au Conseil d'Administration; le surplus sera appliqué à l'amortissement des Actions de capital par voie de tirage au sort à effectuer, s'il y a lieu, dans le mois qui suivra l'Assemblée générale annuelle.

M. 255

HOUILLÈRE ET MÉTALLURGIQUE DES ASTURIES (SOCIÉTÉ)

Ch. de BERTIER et Cie et MARKIRCH et Cie

(En faillite)

Siège social, 36, rue de Boulogne, à Paris.

M. 260

HOUILLÈRES DE BERESTOW

(Société Franco-Russe des)

Siège social, à Lyon, 8, rue Victor-Hugo.

Capital social, deux millions quatre cent mille francs, divisé en 4.800 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

En 1895, le cours moyen des Actions a été de 435 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 26 Mars 1892.

Objet de la Société. — 1° La Propriété du Domaine de Valinovka; 2° La Concession des Mines de houille de Marievka ; 3° L'Exploitation du Domaine de Kalinovka et de la Concession de Marievka ; 4° L'Obtention, l'Acquisition, la Location et l'Exploition de toutes autres Concessions; 5° Le Traitement ou la Transformotion de la Houille ou autres produits des Mines ; généralement toutes Opérations minières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'Industrie minière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Boudot, à Lyon.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Boissieu, président; de Neyrand, Charvet, Brossette, Jakson, Billiet, de Magneval, Marbeau aîné.

Commissaires des comptes. — MM. H. Gaismann, baron du Marais.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 pour former un fonds de Réserve, 5 0/0 au Capital versé. Le surplus des bénéfices, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

HOUILLÈRES DE BESSÈGES (COMPAGNIE)

Siège social, 17, rue Jeanne-d'Arc, à Nîmes (Gard).

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués .	— 40	— 30	— 30	— 35	— 55	— 50	— 45	— 40	— 40	— 40	— 40

Durée de la Société. — 50 ans, depuis le 15 Novembre 1855.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Concessions des Mines de Houille de Robiac et Meyrannes, des Mines de Houille de Bordezac et des divers Immeubles qui y sont annexés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chabert, à Saint-Ambroix (Gard).

Assemblée générale. — Avril ou Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, et à la *Société Générale*, à Paris, 31 Octobre et 30 Avril.

Membres du Conseil. — MM. le marquis d'Estampes, président; Alfred Silhol, vice-président; comte Louis de Brissac, A. Chabert, F. Chalmeton, comte R. d'Estampes, A. Varin d'Ainvelle, comte Ch. de Brissac.

Directeur. — MM. Ferdinand Chalmeton, à Nîmes (Gard), J.-B. Marsaut, à Bessèges.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au moins et 20 0/0 au plus pour former un fonds de Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social. Le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires comme dividende.

HOUILLÈRE DE CALAIS-BOULOGNE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 55, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 29 Octobre 1894.

Objet de la Société. — La Recherche, la Demande, l'Obtention et l'Exploitation Industrielle et Commerciale des Concessions des Mines de Houille sur les territoires des circonscriptions des arrondissements de Calais et Boulogne (Pas-de-Calais), sur les territoires voisins, et partout en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delafon, à Paris.

Fondateurs. — MM. Charles-Auguste Guergy, ingénieur, maître de forges, et Alphonse Gaillant, négociant,

Conseil d'administration. — MM. de Lestaubière, O. ✻; comte d'Outremont, G.-O. ✻; Léon Somzée, Lucien Guinotte, Gaston Demmartin.

En liquidation, M. Georgi, liquidateur.

HOUILLÈRE DE CHALANNES, SAINT-LAMBERT & SAINT-GEORGES RÉUNIS (SOCIÉTÉ)

Siège social, 9, rue Saint-Florentin, Paris.

Capital social,

Assemblée générale. — En Avril.

Administrateur-Gérant. — M. A. Fouilleul.

HOUILLÈRES, FORGES, ACIÉRIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION DU CREUSOT

Société en Commandite par Actions

(Raison sociale : SCHNEIDER et Cie)

Siège social, 1, boulevard Malesherbes, Paris.

Capital social, vingt-sept millions de francs, divisé en 75.000 Actions entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	1883.55	2083.30	2089	1938.65	1869.70
Dividendes distribués . .	60	60	60	60	70	85	100 »	100 »	100	80 »	75 »

Durée de la Société. — Jusqu'en 1923, à dater de 1836.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Fer et de Houille, Fabrication des Fontes, Fers de toutes espèces, Aciers, Machines et Mécaniques, et de tous autres Produits, tant au Creusot que dans les Usines louées, acquises ou construites.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre

Paiement des coupons, les 15 Décembre et 15 Juin, chez MM. Demachy et Sellière, rue de Provence, 58, à Paris; au Crédit Lyonnais, à Lyon; veuve Morin-Pons et Cie, à Lyon; F. Cambefort et Cie, Saint-Olive, à Lyon, et à la Société Lyonnaise de Dépôts et Comptes courants à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. le baron Girod de l'Ain, président; comte Lionel de Bondy, Ch. Demachy, baron F. Seillière, H. de Wendel.

Gérant. — M. Henri-Eugène-Adolphe Schneider.

Co-Gérant. — M. Charles-Prosper-Eugène Schneider.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Gérance; 10 0/0 à la Réserve, jusqu'à concurrence de 12 millions de francs, lesquels sont à la Réserve actuellement; 80 0/0 aux Actionnaires.

VICHY-CÉLESTINS

HOUILLÈRES ET DU CHEMIN DE FER D'ÉPINAC (SAONE-ET-LOIRE)

(Société des)

Siège social, 13, rue de Londres, à Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Paris et de Lille.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	400	400	644.24	656.46	742.43	630.36	585 »
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	20.83	»

Durée de la Société. — Du 2 Juillet 1850 au 2 Juillet 1849.

Objet de la Société. — Exploitation de la Concession des Houillères d'Épinac (Saône-et-Loire), et du Chemin de Fer d'Épinac à Pont-d'Ouche.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Roquebert, à Paris.

Assemblée générale. — Les 10 et 25 Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Maneuvrier, president; baron Hottinguer, baron Mallet, P. Mirabaud, A. Vernes, J. Marcuard, E. Guët, M. Serguéëff, secrétaire général.

Commissaires des comptes. — M. Ch. Lebeau.

Directeur. — M. Nougarède.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 pour le Fonds de Réserve légale, destiné à constituer un Fonds de Réserve, jusqu'à ce que ce Fonds s'élève à 250.000 francs. Le surplus est réparti entre tous les Actionnaires, à titre de Dividende.

M. 269

HOUILLÈRES DE FIGEAC (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

M. Mauger, syndic, a fait une répartition unique de 20 96 0/0 en Mai 1892.

M. 272

HOUILLÈRES DE LA HAUTE-LOIRE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 57, rue de l'Arcade, Paris.

Capital social, deux millions six cent mille francs, divisé en 5.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	800	»	»	855	»	791.25	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués . .	61.86	61.86	67	»	67.05	72.91	72.91	72.91	72.91	62.50	62.50	52.08

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 6 Octobre 1837.

Objet dela Société. — La Propriété et l'Exploitation des Mines de Houille dites de Grosménil, et toutes Opérations se rattachant à cette Exploitation.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Carré, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril.

Membres du Conseil. — MM. L. Stern, président; Brullé, baron Maurice Gérard, E. Halphen, Pernolet.

Directeur. — M. Renié.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; le surplus aux Actions.

M. 273

HOUILLÉRE DE L'HÉRAULT (COMPAGNIE)

Société Civile

Siège social, 23, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, six mille Parts, entièrement libérées.

Obligations. — 3.000 Obligations de 300 francs chaque, rapportant 15 francs par an, payables par trimestre, émises au fur et à mesure des besoins, à divers cours, et valant actuellement 299 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, de Mai 1896 au 16 Mai 1995.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Alzien, à Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault).

Objet de la Société. — Extraction et Vente d'Anthracite et de Charbons gras.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Paris et Lyon, au *Comptoir National des Rentiers*, tous les trois mois : 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. L.-H. de La Tour, président; Émile Pélard, administrateur.

Ingénieur-directeur. — M. Marty.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 au Fonds de Réserve et 90 0/0 aux Parts.

HOUILLÈRES DE MESSEIX (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Messeix (Puy-de-Dôme).

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions, 500 francs, depuis 10 ans.

Objet de la Société. — Exploitation de la Concession des Mines de Houilles de Messeix (643 hectares).

Membres du Conseil. — MM. Teyras de Grandval, président ; Félix Boyer, secrétaire ; Hippolyte Tixier, Joseph Chalus, Gilbert Jay, Louis Bellet.

Directeur. — M. Louis Baudry, à Messeix-les-Mines.

M. 358

HOUILLÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE BELMEZ (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Absorbée par la Peñarroya *(Voir cette Société)*

Siège social, 12, place Vendôme, à Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

M. 274

HOUILLÈRES, CARRIÈRES ET FOURS A CHAUX DE MONTJEAN

(Maine-et-Loire)

Siège social, 14, rue des Pyramide, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 2.000, donnant droit à 5 0/0 dans les bénéfices.

Durée de la Société. — 80 ans, à dater du 31 Mai 1891.

Objet de la Société. — La Mise en Valeur et l'Exploitation des Houillères, Carrières et Fours à Chaux de Montjean (Maine-et-Loire).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Galin, à Paris,

Membres du Conseil. — MM. Jacob-Abraham, dit Jacques Michiels, Gaston Van Brock, François-Simon-Léon Pelletier.

Commissaire des comptes. — M. Armand-François Chevalier.

HOUILLÈRES DE MONTRAMBERT ET DE LA RENARDIÈRE

(Société Anonyme des)

Siège social, à Lyon, 9, rue Saint-Sulpice.

Capital social, cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt quinze francs, divisé en 80.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, ou Parts d'intérêts.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon et de Paris.

Obligations. — 18.000, de 1.000 francs.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1869
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	859.10	762.76	774.03	838.20	920.16	968	949.19	924.88	942.70	908.96	805.54
Dividendes distribués	40 »	43 »	45 »	47.50	47.50	47.50	47.50	47 »	42 »	40 »	38 »

Durée de la Société, — 99 ans, du le 17 Octobre 1854 au 17 Octobre 1953.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille, Vente des Produits et Entreprises se rattachant à ces Mines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Lyon et à Paris, au *Crédit Lyonnais :* 16 Octobre, acompte; 16 Avril, solde.

Membres du Conseil. — MM. E. Flotard, président; L. Mignot, vice-président; L. du Marais, H. Boutier, A. Riboud, Florian, Balas, E. Pinel, Fr. Aynard, Félix Devillaine.

Commissaire des comptes. — MM. F. Mercier, F. Penel, Paul Holtzer.

Directeur. — M. Daniel Murgue, ingénieur.

Répartition des bénéfices :

1/5 au minimum jusqu'à ce que la Réserve ait atteint 300.000 francs. Le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

HOUILLÈRES & MINES DU MORVAN (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 60, rue de La Boëtie, Paris.

Capital social, neuf cent dix mille francs, divisé en 2.600 Actions de 350 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations, un million, divisé en 10.000 Obligations remboursables à 100 francs.

Parts de fondateurs et bénéficiaires. — 5.000.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 13 Septembre 1893.

Objet de la Société. — Les Opérations en général, plus spécialement la Mise en Exploitation des Mines de Houille et d'Anthracite connues sous la dénomination de Mines de la Selle-en-Morvan, Concession de Polroy (Saône-et-Loire).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. O. Jacob, président ; F. Castelnau, J. Poillot.

Administrateurs-délégués. — MM. P.-E. Fagnon, baron de Bavre.

M. 277

HOUILLÈRE DE LA RICAMARIE (SOCIÉTÉ)

(en liquidation)

Siège de la liquidation, 12, rue Moncey, à Paris.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires, du 16 Novembre 1896.

MM. le baron Sipière, Bayle et V. Ledieu ont été nommés liquidateurs.

M. 278

HOUILLIÈRES DE RIVE-DE-GIER (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Lyon, 3, place d'Albon.

Capital social, quatre-vingt mille Actions entièrement libérées, représentant 1/80.000 de l'Avoir social.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés aux Bourses de Lyon et de Paris.

Obligations. — 18.000, de 1.000 francs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	15.61	15.37	14.52	11.59	19.19	»	53.74	36.20	51.03	47.32	28.11
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 99 ans, du 8 Octobre 1854 au 17 Octobre 1953.

Objet de la Société. — L'Exploitation de Mines de houille. La vente du produit desdites Mines et l'Exploitation des Entreprises s'y rattachant.

Notaire qui a recu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Lyon et à Paris, au Crédit Lyonnais, les 16 Octobre et 16 Avril.

Membres du Conseil. — MM. René Buisson, président ; Billette, vice-président ; Florian Bouthéon, Brossette, Guillard, J. Gourgaud, baron A. Maurteris, Crochet.

Secrétaire. — M. Cuilleron.

Commissaires des Comptes. — MM. Lewandowesky, Cornu.

Directeur. — M. H. Mathevon, ingénieur, place Permeyraux, Saint-Étienne.

Répartition des bénéfices :

1/10 pour le fonds de Réserve, cessant d'être obligatoire lorsque la Réserve atteindra 800.000 francs ; le surplus est réparti aux Actionnaires comme dividende.

HOUILLÈRES DE ROCHEBELLE

(Société Anonyme des)

Siège social, 48, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations : 2.000 de 500 francs 5 0/0.

Taux d'émission : 490 francs.

Revenu : 25 francs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	195	194.32	448.33	458	506.02	468.96	513.54	585.53	632.60	609.52	547.90
Dividendes distribués . .	»	»	15	15	10	18	20	22.50	22.50	22.50	12
Cours moyens des Oblig. .	»	»	510.33	504.78	508.32	508.62	510.35	504.90	518.75	514	510

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Janvier 1879.

Objet de la Société. — Exploitation de la Concession houillère, dite de Rochebelle et Cendras, avec toutes les opérations qui se rattachent à la Fabrication et à la Vente des produits.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais, en Juin et Décembre.

Membres du Conseil. — MM. A. Descours, président; L. Souchon, vice-président, E. Bethenod, H. Bergasse, H. Bouthier, C. Cunit, F. de La Rochette, H. de Saint-Laurent Thomasset.

Commissaires des Comptes. — MM. J. Rolland, G. Baguenault de Puchesse.

Directeur. — M. H. de Place, ingénieur des Arts et Manufactures.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; somme suffisante à un fonds de Réserve extraordinaire, le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 9 00/0 aux Actionnaires.

HOUILLÈRES DE RONCHAMP (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Ronchamp (Haute-Saône).

Capital social, six millions cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.225 Actions de 5000 francs chacune.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de houille comprises dans les concessions de Ronchamp et d'Éboulet.

Assemblée générale. — En Juin.

Membre du Conseil. — MM. A. de Buyer, président ; A. Ricot, vice-président ; marquis de Grammont, marquis de Raincourt, F. de Maillard, G. Bezançon, J. Mieg-Kœchlin, Th. Schlumberger, A. Engel, G. de Goumoëns, C. de Lacroix, Eugène Favre, Dr Augier.

Directeur. — M. Poussigue.

Répartition des bénéfices :

Le paiement des dividendes se fait annuellement aux époques fixées par le Conseil d'administration.

M. 283

HOUILLÈRES DE SAINT-ÉTIENNE (LOIRE)

Société Anonyme

Siège social, à Lyon, 43, rue de la République.

Capital social, huit millions de francs, divisé en 80.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse.

Obligations : Taux d'émission, 1.000 francs ; Revenu, 50 francs.

La durée de l'amortissement des Obligations est variable suivant les dividendes des Actions, limite maxima 1926, remboursables à 1.250 francs.

Le remboursement des Obligations et le paiement des intérêts est commun aux Mines de la Loire, Montrambert, Saint-Étienne, Rive-de-Gier.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. .	270	272	272	250	275	295	268	296	316	343	390
Dividendes distribués. . . .	17	17	17	8	12	12	14	15	15	17	17

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 17 Octobre 1854.

Objet de la Société. — Exploitation de houille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — Fin Avril.

Paiement des coupons, Actions et Obligations, au Crédit Lyonnais, à Lyon, Paris et Saint-Étienne.

Membres du Conseil. — MM. Thiottini de l'Isle, Douvreleur, Bertrand, Basset, Cosset, de La Rochette, Souchon, Mussymy, Beyrand.

Commissaires des Comptes. — MM. Épitalon, Gauthier, Dumont, Guitton.

Directeur. — M. B. Villers.

KÉBAO (SOCIÉTÉ NOUVELLE DE)

Siège social, 19, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 13 Janvier 1896.

Objet de la Société. — L'Exploitation agricole, commerciale et industrielle de l'Ile de Kébao, au Tonkin.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le mois d'Octobre.

Membres du Conseil. — MM. de Vergès, président ; Boutan, Aubry, Chalmeton, Cugnin, Jean Dupuis, Martel, comte de Ganay.

Commissaires des Comptes. — MM. de Matharel, de Labriolle.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour fournir 5 0/0 sur le Capital non amorti ; la somme suffisante pour assurer l'amortissement du Capital social en 32 années, à partir de Janvier 1896 ; sur l'excédent, 5 0/0 au Conseil d'Administration ; et le surplus, 40 0/0, aux Actions de la Société ; 60 0/0 aux Actions de l'ancienne Société en liquidation.

Observations. — Cette Société a pris l'actif de l'ancienne Société anonyme « Kébao » dont le Siège était au même endroit et dont la dissolution a été votée le 24 Décembre 1895 ; les liquidateurs sont MM. Bergaud, 10, rue d'Aumale ; Dumoulin, 19, rue Miromesnil, et Monvoisin, 53, rue Scheffer.

M. 288 *b*

LAMINAGE DU NICKEL (SOCIÉTÉ DU)

(En liquidation)

Siège social, 12, place Vendôme, à Paris.

Il a été fait une première répartition, en Juin 1892, de 187 fr. 41 par Action ; une deuxième, en Mars 1893, de 14 fr. 05 par Action et une troisième et dernière, en Novembre 1896, de 37 fr. 09 par Action, aux Actionnaires n'ayant pas opté pour la combinaison du *Crédit Industriel*, et 1 franc par Titre pour ceux qui ont opté.

M. 289

LAMINOIRS ET USINES DE L'ESPÉRANCE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Louvroil-sous-le-Bois (Nord).

Capital social, un million de francs, divisé en 200 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille.

Cours moyens des Actions en 1894 : 1.083 francs.

Dividendes distribués en 1894 : 60 francs.

Durée de la Société. — Du 19 Juillet 1883, pour 30 années.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de tous produits en fer, fonte et acier, et notamment le fer à cheval.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Alexandre, à Maubeuge.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. V. Dumont, G. Dumont, Ch. Derbaix, E. Baulanger, A. Gobert, H. Schwan, L. Lambert.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital-Action ; 2 0/0 à chaque Administrateur ; 1 0/0 à chaque Commissaire ; un tantième fixé par l'Assemblée pour le Directeur, et le surplus aux Actionnaires.

M. 289 *b*

LAMINOIRS A TUBES ET DES FONDERIES D'HAUMONT

Société Anonyme

Siège social, à Haumont (Nord).

Capital social, quatre cent vingt-cinq mille francs.

Objet dela Société. — Tubes à gaz et Pièces de raccord en fer forgé, pour conduites de gaz, eaux et vapeur, tubes à recouvrement pour locomotives, épontilles pour navires, bouteilles pour acide carbonique, pièces de fonte, brutes et moulées.

Membres du Conseil. — MM. Paul Collet, à Hautmont, président ; E. Cliquet, J. Gillet, F. Lemaitre.

Administrateur-délégué — M. Henri Francou, à Châtelineau (Belgique).

M. 291

LAVAL (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 48, rue de la Victoire.

Capital social,

Objet de la Société. — Fabrication de Turbines à vapeur.

M. 699

LAZARE WEILLER & Cie

FONDERIES, LAMINOIRS ET TRÉFILERIES DE BRONZES ET CUIVRES

Société en Commandite par Actions

Siège social,40, rue de Monceau, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 1re partie de la Cote, au comptant.

Obligations. — 7.143 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1935, par tirages annuels ; remboursement : 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	876.64	785.56
Dividendes distribués . .	30	50	25	40	42.50	40	40	40	40	40 »	40 »
Cours moyens des Oblig .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	468.33	464.14

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Juillet 1883.

Objet de la Société. — La Fabrication des Alliages connus sous le nom de Bronze phosphoreux, Bronze siliceux et tout autres Alliages; celle des Cuivres purs de toute nature. Exploitation de tous Brevets et Licences, etc.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social et au *Comptoir d'Escompte*.

Membres du Conseil. — MM. Marcilhacy, président; Cambefort, Durandeau, Hedde, Hébrard, Recipé, Vernes.

Directeur. — M. Lazare Weiller.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le Fonds de Réserve légale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du Capital social; Ce prélèvement pouvant être porté à 10 0/0; la somme suffisante pour servir aux Actions un premier dividende de 5 0/0. L'excédent est réparti, savoir : 18 0/0 à la Gérance, 15 0/0 à M. Lazare Weiller, en qualité de Fondateur, et 67 0/0 aux Actions.

M. 292

LETROTEUR, BOUVARD ET Cie

(Société en Commandite par Actions)

Siège social, 83 et 85, boulevard de Charonne.

Capital social.

Objet de la Société. — Fabrication de scies, boutons et rivets.

Assemblée générale. — En Septembre.

Gérants. — MM. Letroteur et Bouvard.

M. 293

LOCATION DE LOCOMOBILES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 51, rue de Tanger.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 francs

Versements appelés: 340 mille francs.

Durée de la Société. — 30 années, de 1880 à 1910.

Notaire qui a recu l'acte : Me Gamard, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . . .	5 0/0	5 0/0	5 0/0	1 0/0	6 1/2 0/0	30 0/0 p. Act

Membres du Conseil. — MM. Aubert, président; Paul Philippon et Louis Ansot, administrateurs-délégués ; Ernest Philippon, administrateur.

Administrateurs-délégués. — MM. Paul Philippon et Louis Ansot.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; le reste, 20 0/0 aux Administrateurs ; 80 0/0 aux Actionnaires.

M. 294

LORRAINE INDUSTRIELLE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 400, donnant droit à une part dans les bénéfices après distribution de 5 0/0 au Capital-Actions.

Obligations. — 4.800 Obligations de 500 francs, dont 491 sont remboursées.

Taux d'émission. — 500 francs. — **Revenu :** 4 0/0, payables en 2 coupons, les 1er Juin et 1er Décembre.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 25 ans, expirant en 1918, mais avec faculté d'anticipation.

Les Titres se négocient de la main à la main, ou par les banquiers de la région,

Cours moyens des Actions. — En 1886 : 100 francs ; en 1896 : de 500 à 580 francs.

Dividendes distribués. — En 1896 : 20 francs.

Cours moyens des Obligations. — En 1896 : de 500 à 520 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 28-30 Décembre 1880, jusqu'au 1979.

Objet de la Société. — Minerais de Fer, Fabrication de Fontes, Fabrication de Sel, etc. Cette dernière, n'est pas en exploitation, bien que la Société possède une belle concession. Les débuts de la Société ont été malheureux et ne lui ont pas permis de remplir tout son programme.

Assemblée générale. — Avant le 31 Mai, mais fin Avril généralement, à Nancy.

Paiement des coupons, à Nancy, Longwy, Luxembourg et Hussigny.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Michel, président ; de Tricoruot, vice-président ; Revèmont, Tabary, d'Huart, Thomas de Vienne et Simons.

Commissaire des Comptes. — M. E. Renaudin.

Directeur. — M. Ch. Palgen.

Prévisions de la Société. — Les Usines de la Société sont à Hussigny (Meurthe-et-Moselle) et les Bureaux s'y trouvent également. Nancy, quant à présent, n'est en réalité qu'un Siège social nominal. Plus tard, quand les concessions de Mines de Sel seront en exploitation, il pourra ne plus en être de même.

MAISON BREGUET

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Didot, à Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont, partie au porteur, partie nominative.

Les Titres sont cotés en Bourse, cote officielle, deuxième partie du bulletin.

Obligations : 3.000, de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1911 par tirages semestriels, en Mai et Novembre, remboursement 1er Juin et 1er Décembre suivant. Intérêt, 22 fr. 50, payables par moitié les 1er Juin et 1er Décembre.

Année.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	500 »	546.25
Dividendes distribués . . .	15 »	»	25 »	30 »	30 »	30 »	25 »	30 »	25 »	30 »	30 »
Cours moyens des Obligations	»	»	»	»	»	»	»	488.62	492.92	495.41	476.22

Durée de la Société. — 30 ans, depuis le 14 janvier 1882.

Objet de la Société. — La Construction, l'Installation et le Commerce de tous Appareils ou Machines relatifs à la Télégraphie, la Téléphonie et en général à toutes les Applications ayant trait par un côté quelconque à l'Électricité, la Construction de tous Instruments de précision.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Masson, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au *Comptoir National d'Escompte de Paris*, 14, rue Bergère.

Membres du Conseil. — MM. G. Berger, président; Pérouse, vice-président; F. Mayer, Kapferer, G. Dreyfus, J. Dubois, G. Sciama.

Directeur. — M. G. Sciama.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 du bénéfice à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; sur l'excédent, 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Directeur ; 5 0/0 au Conseil d'administration, à la participation des ouvriers et employés, aux Réserves spéciales et le reste aux Actions.

M. 296 *b*

MANUFACTURE ARDENNAISE DE BOULONS ET FERRURES DE WAGONS

Société Anonyme

Siège social, à Braux (Ardennes).

Capital social, sept cent trente-sept mille cinq cents francs.

Objet de la Société. — Fabrication de Boulons, Écrous, Rivets, Tirefonds, Ferrures de wagons et Ferrures de charpente, Tendeurs pour wagons et wagonnets, Tendeurs de fermes, Vis de voiture et Pièces mécaniques de toutes sortes.

Directeur-gérant. — M. Émile Despas.

MÉCANIQUES INDUSTRIELLES D'ANZIN (SOCIÉTÉ DE)

(Anciens Établissements QUILLACQ

Siège social, 56, rue François-Ier, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

M. 298

MÉCANIQUE & D'ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ LYONNAISE DE)

(FLAUD et COHENDET) Établissements

Siège social, 6, rue Le Peletier, Paris. — Ateliers, 40, avenue de Suffren.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués.	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1890.

Objet de la Société. — La Construction de toutes Machines et de tous Appareils Mécaniques ; la Construction et l'Installation de tous Ateliers Industriels, notamment pour les applications se rapportant à l'Eau, au Gaz, à l'Électricité et l'Exploitation, s'il y a lieu, de ces Ateliers, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre, 6 rue Le Peletier.

Paiement des coupons, à Paris, suivant les décisions de l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Bruniquel, Cohendet, Julliany.

Commissaires des comptes. — MM. Didier, baron Pieyre.

Directeur. — M. Tissot, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme jugée nécessaire pour fonds de prévoyance ; une autre pour amortissement et celle nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actions ; le surplus, 20 0/0 aux Administrateurs ; 80 0/0 aux Actionnaires.

M. 299

MÉCANIQUES VERDOL (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(Nouvelles JACQUARD Économiques)

Siège social, 16, rue Dumont-d'Urville, à Lyon. Succursales : à Roubaix, Barnenc, Zurich.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées, et 1.034 libérées de 250 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	450 »	500 »
Dividendes distribués	12.50	8.34	»	15 »	15 »

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Décembre 1891.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Mécaniques Jacquard cylindres réduits et système J. Verdol, pour le tissage, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Birot, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Louis Chavent, président ; A. Araud, vice-président J. Verdol, L.-C. Cottin, J.-M. Poustet, George, secrétaire ; E. Routier.

Commissaire des comptes. — M. L. Gonindard.

Directeur. — M. Jules Verdol.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 aux Employés; 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 7 0/0 à la Réserve extraordinaire; 3 0/0 aux Administrateurs; le surplus aux Actionnaires.

M. 300

MÉTAL-DELTA (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, un million quinze mille francs.

Assemblée générale. — En Décembre.

M. 301

MÉTAL A LA REINE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

(En liquidation)

Liquidateur. — M. Alfred Genasi, 27, rue Bleue, Paris.

M. 304

MÉTALLURGIQUE DE L'ARIÈGE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 4, Cité d'Antin, à Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — 13.291 à 200 francs, remboursables à 200 francs, en 40 ans, à partir du 1er Février 1896, par tirages annuels. et rapportant 8 francs, d'intérêt.

Objet de la Société. — Métallurgie, Hauts Fourneaux, Matériel de guerre, de marine et chemins de fer.

Assemblée générale. — En Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Rolland d'Estape, président ; Oulif, de La Vieuville, Fraiche, Libmann, de Korsak, Schweitzer, secrétaire général.

Administrateur-délégué. — M. Oulif.

M. 305

MÉTALLURGIQUE D'AUBRIVES & VILLERUPT (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, à Aubrives (Ardennes).

Capital social, quatre millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 8.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille et à Bruxelles.

Obligations.— 6.000.000 de francs, en 12.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables au pair en 25 ans, à partir du 1er Octobre 1899, par tirages annuels, le premier en 1899 et le dernier en 1923.

Durée de la Société. — Du 29 Septembre 1894, pour 50 années.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine d'Aubrives et des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Villerupt, ainsi que toute l'industrie concernant les Forges et la Métallurgie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — D'Octobre à Avril.

Paiement des coupons, aux Caisses à désigner par la Société.

Obligations. — 10 francs, le 1er Avril et 10 francs, le 1er Octobre.

Membres du Con eil. — MM. E. Metz, Ch. Simons, A. Demmler, L. Barbanson, E. Goffinet, baron de Petteurs, L. Godchaux.

Directeur. — M. R. Jacquemart.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve statutaire ; une somme pour servir 4 0/0 aux Actions ; le surplus, 7 0/0 au Conseil ; 2 0/0 au Personnel ; 10 francs par Action à titre de dividende ; le reste est employé en amortissement des Actions.

VICHY-CÉLESTINS

MÉTALLURGIQUE DE CHAMPIGNEULLES & NEUVES-MAISONS (SOCIÉTÉ)

Siège social, Neuves-Maisons, par Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, six millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque, à la Cote des Valeurs de la région de l'Est.

Obligations. — 1.400.000 fr., en 500 Obl. de 2.800 fr. — **Taux d'émission :** 500 fr. — **Revenu :** 20 francs. — Durée de l'amortissement : 20 ans.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Actions.	700	800	800	800	850	850	900	900	900	1.000	1.025
Dividendes distribués. .	»	»	»	»	30	40	40	50	50	40	40
Cours moy. des Obligat.	»	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500

Durée de la Société. — Du 4 Mars 1873 au 4 Mars 1972,

Objet de la Société. — Exploitation de Mines, Production de Fontes, Moulages et Affinages, Moulage à découvert et Pièces moulées, Fer et Machines, Mines de fer, Hauts-Fourneaux, Fabrique de Briques et de Ciment de Laitier, à Neuves-Maisons ; Forges et Laminoirs à Champigneulles (Meurthe-et-Moselle) ; Mines de Fer, Hauts-Fourneaux, Forges et Laminoirs, à Liverdun (Meurthe-et-Moselle).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Collin, à Nancy ; actuellement Houot.

Assemblée générale. — Le dernier samedi de Novembre de chaque année.

Paiement des coupons, à Nancy, Pont-à-Mousson et Lunéville.

Membres du Conseil. — MM. de Metz, président ; Viellard-Migeon, Henri Richaut, de Bouvier, de Ravinel, Jony de Bellocq, Guérin, Marcot, de Prinnes et de Lespinats, administrateur-délégué.

Commissaire des Comptes. — M. Demonet, ingénieur civil à Nancy.

Directeur. — M. V. de Lespinats, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux Actionnaires.

MÉTALLURGIQUE DE GORCY (SOCIÉTÉ)

Siège social, à Gorcy, près de Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, trois millions de francs.

Objet de la Société. — Hauts fourneaux, Fonderies, Forges, Boulonneries, Tréfileries, Panetières, Chaîneries et Constructions.

Membres du Conseil. — MM. S. Liégard, président ; G. Rolland, comte L. de Saint-Quentin, P. Labbé, G. Liégard, E. Clère.

Administrateurs-délégués. — MM. E. Clère et P. Labbé.

MÉTALLURGIQUE DE CHLEWISKA (SOCIÉTÉ FRANÇAISE)

Siège social, 6, place de la Concorde, Paris.

Capital social, un million de francs.

M. 312

MÉTALLURGIQUE & MINIÈRE DES CÉVENNES (SOCIÉTÉ)

Siège social, 56, rue de Londres.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 5.000 parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 1er Février 1895.

Objet de la Société. — L'Exploitation et la Mise en valeur, soit dans le département, de la Lozère, soit dans les départements limitrophes, soit dans tous les autres, et en général dant tous pays Français et Étrangers, des Mines quelconques dont elle pourra devenir concessionnaire.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Sénéchal de la Grange, G. Mouillot, Robert-Gustave Forget.

Commissaire des comptes. — M. L. Trannoy.

M. 313

MÉTALLURGIQUE DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 47. rue Laffitte, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts : 20.000 parts de fondateurs donnant droit à 70 0/0 dans les bénéfices, après tout prélèvement statutaire.

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — Recherches de Gisements miniers, les Études pour les apprécier, les Démarches légales pour légaliser les Titres acquis, Exploiter pour le compte de la Société ou de tiers, Acheter ou Vendre toutes Matières métallurgiques de toutes natures, Acheter ou Vendre tous Brevets d'inventions, etc,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefrançais, à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise).

Membres du Conseil. — M. Gustave de Belot, Des Roches, comte O'Kelly.

Renseignements non contrôlés, faute de temps.

MÉTALLURGIQUE DE L'OURAL-VOLGA

Siège social, 80, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, dix-huit millions de francs, divisé en 36.000 Actions de 500 francs, libérées des 3/4, le dernier 1/4 doit être versé en Novembre.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyen des Actions : En Juillet 1897, 605 francs.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir de Mai 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication en Russie de la Fonte et sa dénaturation, l'Exploitation de tous Biens, Meubles et Immeubles et spécialement les Hauts Fourneaux, de Forges, d'Aciéries, de Laminoirs, Tréfileries, Pointeries, d'Ateliers, etc., Constructions, ainsi que de toutes Forêts, Gisements Houilliers et Miniers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à la Banque Internationale de Paris, le 13 Mai.

Membres du Conseil. — MM. Constantin Benardahy, président; Maurice Bixio, Edgar Boulangier, François Carvée, Pierre Darcy, Émile Gauthey, Alexandre Koch, Nicolas Kouljinski, Théophile Lombardo, Ernest May, Jacques Outine.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour le fonds de Réserve légale ; une somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux Actions. Après ces prélèvements, il sera attribué 15 0/0 du reliquat au Conseil d'administration. Le solde appartiendra aux Actionnaires.

M. 317

MÉTALLURGIQUE D'OUTREAU (SOCIÉTÉ)

Siège social, 22, rue Dutertre, à Boulogne-sur-Mer.

Capital social, cent cinquante mille francs, entièrement libéré.

En formation. Fondateur. M. Joret.

M. 317*b*

MÉTALLURGIQUE DE LA VIENNE (SOCIÉTÉ)

(En liquidation)

Répartition de 25 francs par Action, faite le 20 Juillet 1897, au Siège de la liquidation, 5, rue de Constantinople, à Paris.

MÉTALLURGIQUE DE SENELLE-MAUBEUGE

Société Anonyme

Siège social, à Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, quatre millions de francs.

Objet de la Société. — Fonte brute de moulage et d'affinage, Pièce moulées en première fusion, Fabrique de ciment de laitier et dérivés, Exploitation de la Concession de Godbrange, Exploitations Minières de la Côte-Rouge, à Hussigny.

Administrateurs-Directeurs-Gérants. — MM. P. et H. d'Huart, à Longwy-Bas.

M. 318

MÉTALLO-CARBONE (COMPAGNIE UNIVERSELLE DU)

Société Anonyme

Siège social, 14 et 16, rue des Grandes-Carrières, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts : 2.000 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 17 Septembre 1892.

Objet de la Société. — La Fabrication du produit dénommé Métallo-Carbone et de toute autre Matière analogue ou produisant des résultats du même genre; l'Application du Métallo-Carbone ou de toute autre Matière analogue aux Piles et Accumulateurs électriques et à tous autres emplois, etc., etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Membres du Conseil. — M. Jean-Marie-Anatole Gérard, Joseph-Alexandre Paillié, Louis Aquinet.

Commissaire des comptes. — M. Émile Mallet, avocat.

M. 320

MÉTAUX (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 11, rue Godefroy-Cavaignac, à Paris.

La liquidation amiable de la Société a été prononcée par l'Assemblée générale du 30 décembre 1896, qui a nommé MM. Jules Veret et Gaston Chailus liquidateurs.

M. 321

MÉTAUX (COMPAGNIE AUXILIAIRE DES)

(En liquidation)

Liquidateur. — M. Bourgeois, 66, rue de Rivoli, à Paris.

METAUX (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Siège social, 10, rue Volney, à Paris.

Capital social, vingt-cinq millions de francs, divisé en 50.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant.

Obligations : 43.478 de 500 francs. — **Taux d'émission :** 460 fr. — **Revenu :** 4 0/0. Remboursables dans un délai de 75 ans, à dater de 1892. Intérêt annuel : 20 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	551.87	487.82	347.18	299.40	515 »
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	9.14
Cours moyens des Oblig. .	»	454.92	420.86	437.57	487 »

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 21 Janvier 1892 au 31 Janvier 1991.

Objet de la Société. — D'Exploiter les Usines métallurgiques et tous autres Etablissements dont la Société deviendrait propriétaire ou locataire en France où à l'Étranger, d'Acheter ou de Vendre tous Minerais, Métaux bruts ou façonnés, et en général de faire toutes Opérations relativement au traitement et au Commerce du Cuivre et de ses alliages, ainsi que de tous autres Métaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, au *Crédit Industriel et Commereial et à la Société générale.*

Membres du Conseil. — MM. H. Fontaine, président ; J. Mesureur, vice-président : A. Bory, Drouin, Gauthier, J. Lair, Édouard Melon, F. Monvoisin, Sébastien de Neufville, Alfred Poidatz, Roubaud, général Sebert, G. Vesier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour constituer une Réserve du dixième du Capital social. Le surplus, après prélèvement du 5 0/0 à servir aux Actions, est distribué comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

MINERAIS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE D'EXPLOITATION ET TRAITEMENT DES)

Siège social, 35, rue Boissy-d'Anglas, Paris.

Capital social, deux millions deux cent mille francs, divisé en 4.400 Actions de 500 fr., dont 3.000 entièrement libérées et 1.400 libérées de 375 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 2.000, de 500 francs 5 0/0, émises en 1893, remboursables à 500 francs en 25 ans, à compter de 1894. Remboursement des Titres sortis, le 5 Octobre suivant. Intérêt annuel, 25 francs, payables les 5 Avril et 5 Octobre. — 42 Obligations étaient amorties le 31 Décembre 1894.

Parts bénéficiaires. — 3.000.

Cours moyens des Obligations. — En 1895 : 410 francs ; en 1896 : 425 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 20 Septembre 1890.

Objet de la Société. — Installation d'Appareils de traitement des Minerais ; la Vente de Brevets ; Exploitation des Mines de Villevieille, Tournon, Bouillac et Asprières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gatine, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au Comptoir d'Escompte, à Paris et à Lyon, en Mai.

Membres du Conseil. — MM. E. Castel, président ; M. Castelnau, J. Poillot, baron Millin de Grandmaison, comte Adrien de Lévis-Mirepoix.

Commissaire des comptes. — M. C. Michelet.

Administrateur-délégué. — M. J. Pillot.

Directeur-Administrateur-délégué. — M. M. Castelnau.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; sur l'excédent, 5 francs par Part bénéficiaire ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 15 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

M 637

MINERAIS DE FER HÉMATITE DU DJEBEL-ANINI (ALGÉRIE) (Cie DES)

Société Anonyme d'Apports

Siège social, 17, rue de Paris, à Saint-Étienne (Loire).

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 fr. libérées de 460 francs.

Versements appelés. — Sur les 40 francs restants, il a été appelé 11 francs par Action.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Janvier 1891.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Germain de Montauzan, à Saint-Étienne (Loire).

Assemblée générale. — En Avril, de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Girerd, Douvreleur, Neyrand, Ménard-Dorian, Giron, Leblanc, Binachon.

Commissaires des comptes. — MM. Chabrier et Vocanson.

Directeur. — Les affaires de la Société, sont administrées par le président du Conseil, M. Girerd, et par M. Leblanc, secrétaire du Conseil.

Observations. — La Compagnie des Minerais de Fer Hématite du Djebel-Anini (Algérie) poursuit, en outre de sa Concession de Minerais de Fer, la Concession de Minerais de Zinc (calamine), et autres Métaux connexes.

La Concession des Chemins de fer à voie étroite de Sétif à Bougie, passant dans le voisinage de Mines de Fer, changerait la situation du tout au tout. Cette Concession est demandée par M. Portier, ingénieur à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

Prévisions de la Société. — Les Mines du Djebel-Anini sont très riches, mais jusqu'à présent elles n'ont pas pu être employées, faute de moyens de transport.

MINERAIS DE FER DE KRIVOI-ROG (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 26, avenue de l'Opéra.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Paris et à celle de Lyon.

Obligations. — 2.000 de 500 francs, créées en 1894, remboursables au pair en 10 ans.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	650	750	750
Dividendes distribués . .	10	17.50	15	25	25	25	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — 80 ans, à dater du 29 Décembre 1880.

Objet de la Société. — Exploitation des Minerais qui se trouvent à Krivoi-Rog.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social, en Janvier.

Membres du Conseil. — MM. le baron Robert de Nervo, D. Beigbeder, E. Blount, Bouvret-Aubertot, P. du Buit, J. Cambefort, de Chabaud La Tour, E. Gruner, Homberg, de Montgolfier, A. Parran, comte Max Nieroth, prince Serge Koudacheff.

Commissaires des comptes. — MM. E. Breittmayer, H. Rodrigues.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve jusqu'à la moitié du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

MINERAIS DE SOUFRE D'APT (VAUCLUSE) (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 92, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Soufre, dite Concession des Tsapets. La Fabrication et la Vente de tout Engrais et Produits Chimiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. L. Teisserenc de Bort, comte Arthur de Tarade, Henri Lasne, vicomte Jacques de Tarade, Edouard de Faucompré.

Renseignements non contrôlés, faute de temps.

MÉTALLURGIQUE DE PÉRIGORD (SOCIÉTÉ)

Siège social, 43, rue de Clichy, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés.

Obligations. — 10.000 Obligations de 300 francs, remboursables par tirages annuels. La moitié a déjà été remboursée.

Objet de la Société. — Hauts Fourneaux et Fonderies. Usines à Fumel (Lot-et-Garonne).

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Alexandre Delouchaud, industriel à Messac, président; Pajot-Lavergne, à Paris.

Administrateur-délégué. — MM. Émile Barthe, ✲ et Jean Michel, ingénieur.

M. 330

MINES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 65, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, un million quatre cent mille francs, divisé en 14,000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 3,000.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 20 Novembre 1896.

Objet de la Société. — L'achat, la location, l'amodiation, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de Mines et Carrières situées tant en France qu'à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legay, à Paris.

Paiement des coupons, au Comptoir National des Rentiers, 65, rue de la Victoire, à Paris, et à sa Succursale, 10, rue du Bât-d'Argent, à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. Louis Henri de la Tour, Émile Pelard, Louis Baron.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; le surplus, 75 0/0 aux Actionnaires ; 15 0/0 aux Parts de fondateurs ; 5 0/0 aux Administrateurs; 3 0/0 au Personnel ; 2 0/0 au Commissaire vérificateur.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES
CHAMOUTON ET GAUTHIER
20, Rue Lamartine, Paris

MINES DE CUIVRE D'AGUAS TENIDAS (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Siège social, boulevard Montmartre, 18, Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions . . .	»	591.25	594.377	579.516	505.693	337.238	192.259
Dividendes distribués.	20	40 »	40 »	40 »	40 »	25 »	»

Durée de la Société. — 99 ans, du 24 Octobre 1883 au 24 Octobre 1982.

Objet de la Société. — L'Acquisition et l'Exploitation des Mines de cuivre dites : Aguas Tenidas, Olivargo, Santo Luisa, Segundo San Pedro, Calaneso et Bello Hollandeso, situées dans la province de Huelva (Espagne).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Paiement des coupons, à la *Banque Internationale de Paris*, 3, rue Saint-Georges.

Membres du Conseil. — MM. A. Pernolet, A. Bénard, de Breuvery, baron de Saint-Didier, G. Gottereau, G. May, H. Prévost.

Commissaires des comptes. — MM. Josse et Pinçon.

Directeur. — M. A. Taraud.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour former une Réserve du dixième du Capital ; la somme nécessaire pour servir un premier dividende aux Actions ; le surplus est attribué, 90 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 aux Administrateurs.

MINES DE FER D'AIN-OUDREZ (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES)

Siège social, 63, rue de Provence, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

1.000 **Parts** bénéficiaires de fondateurs donnant droit à 45 0/0 sur les bénéfices nets.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Juin 1895.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de fer d'Aïn-Oudrez et de ses environs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, 24, rue Lafayette, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Salançon, Rambaud, Monod.

Commissaire des Comptes. — M. Gariang.

Secrétaire. — M. G. de Marsier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au fonds de la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital; 10 0/0 aux Administrateurs; 45 0/0 aux Actionnaires et 45 0/0 aux Parts de Fondateurs.

MINES D'ACKTALA (CAUCASE) (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 27, rue Tronchet, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations. — 4.612. — **Taux d'émission,** 300 francs. Revenu, 9 francs.

Parts. — 8.000.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1887,

Objet de la Société. — Exploitation de Minerais de cuivre et Traitement des Minerais.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Mahot de la Querantonnais.

Assemblée générale. — 30 Juin, dernier délai.

Paiement des Coupons, au Siège social, 1er Janvier de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Baguenault de Puchesse, président; Bloch, Fontaine, administrateur-délégué; Lamaizière, de Potemkine.

Commissaire des Comptes. — M. Chédeville.

Directeur. — M. E. Fontaine, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour fonds de Réserve; 5 0/0 aux Actionnaires du Capital social; le surplus 65 0/0 aux Actionnaires; 30 0/0 aux Parts de fondateurs; 5 0/0 au Conseil d'administration.

MINES, FONDERIES ET FORGES D'ALAIS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 7, rue Blanche, Paris.

Capital social, neuf millions de francs, divisé en 18,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse.

Obligations, 5,300 de 500 francs à 4 0/0, remboursables à 500 francs, du 1er Janvier 1894 au 1er Juillet 1929.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	235	205.85	150	»	»	398.30	300	285	200	»
Dividende Distribué.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5

Durée de la Société. — 99 ans, à compter du 30 Octobre 1830 jusqu'au 30 Octobre 1929.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines métallurgiques d'Alais et de leurs dépendances, et de toutes autres Usines qui pourraient être acquises ou affermées. Exploitation des Concessions de Minerais de fer et de houille appartenant à la Société,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Paiement des coupons, au Siège de la Société.

Membres du Conseil. — MM. le baron Reille, président ; Baguenault de Puchesse, vice-président; Albert Gigot, administrateur-directeur ; baron A. Reille, administrateur-directeur suppléant ; baron Ch. Benoist-d'Azy, comte de Lastour, E. Leclert, Chancel, Giblain, l'amiral Zédé, marquis de Chaponay.

Commissaires des comptes. — MM. Mettre et de la Panouze.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour former une Réserve de 500,000 francs ; au-dessus de ce chiffre, cette retenue pourra être moindre de 5 0/0 ; 25 francs comme premier dividende aux Actions ; une portion du surplus peut être affectée par l'Assemblée générale à la rémunération du Directeur et du Comité de direction ; le surplus est distribué aux Actions.

M. 339

MINES D'ALBI (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 35, rue Desbordes-Valmore. Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé 6.000 Actions entièrement libérées au porteur.

Parts de fondateurs. — 200.

Obligations, 2.100 de 500 francs. — **Taux d'émission**, 489 francs. — **Revenu**, 25 fr. — **Durée de l'amortissement**, 40 ans.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille et de Toulouse.

Années.	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	725	850	900
Cours moyens des Oblig.	»	520	521
Dividendes distribués . .	»	»	20

Durée de la Société. — 99 ans. à partir de 1890.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G. Bertrand, chaussée d'Antin, 60, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation de la Concession des Mines d'Albi.

Assemblée générale. — Fin Mai.

Paiement des coupons des Actions et des Obligations, les 1er Juillet et 1er Janvier au *Crédit Lyonnais.*

Membres du Conseil. — MM. H. Marmottan, président; P. Schneider, vice-président; Petitjean, administrateur-délégué ; Léon d'Halloy, R. Raoul Duval.

Commissaires des Comptes. — MM. G. Chanove et Ch. Tupin.

Directeur. — M. E. Grand, à Albi.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; les Réserves extraordinaires votées par l'Assemblée générale ; une somme nécessaire pour servir 5 0/0 sur les versements effectués, sur les Actions et l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux Actions, et 25 0/0 aux Parts de fondateurs.

MINES D'ALQUIFOUX

Siège social, boulevard Notre-Dame, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Objet de la Société. — Exploitation de Mines, à Cogolin (Var).

Directeur. — M. Rivière de la Souchère.

M. 339 t

MINES D'ALGÉRIE ET DES PYRÉNÉES

Société Anonyme

Siège social, 43, rue de Clichy, Paris.

En liquidation.

M. 343

MINES D'ANICHE (COMPAGNIE DES)

Société Civile

Siège social, à Aniche (Nord).

Capital social, trois mille six cents Parts (12e de deniers). A l'origine, la division était de 25 sols ou 300 deniers, ce sont les 12es de ces 300, qui forment les 3,600 Parts, 360 de ces Parts ont été retirées, il n'en reste donc plus que 3,112. Il n'existe pas de Titres, une lettre de la Compagnie en tient lieu.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Parts	8120	8125	9080	10800	15740	16800	14240	11230	9550	10170	10200
Dividendes distribués	400	450	450	550	925	1000	750	425	300	300	300

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de houille.

Durée de la Société. — La Société est fondée depuis le 11 Novembre 1773. Sa durée est perpétuelle.

Assemblée générale. — Il n'y a pas d'Assemblée générale, les intéressés ont droit d'inspection des comptes au Siège social.

Paiement des coupons, payables par mandat mensuels ou trimestriels.

Membres du Conseil. — MM. H. Bonnel, A. Bernard, E. Dejardin, E. Devès, P. Lallier, H. Minangoye, de Sessevalle, E. Vuillemin.

Gérant. — M. Paul Lemay, ingénieur.

M. 346

MINES D'ANTIMOINE DE BOHÊME

Société Anonyme

Siège social, 11, rue de Provence, Paris.

Capital social, huit cent mille francs.

MINES D'ANNEZIN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Annezin, près Béthune (Pas-de-Calais).

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote officielle.

Obligations 6,250 de 500 francs, 4 0/0 émises à 460 francs, remboursables à 500 francs en 40 ans.

Parts de fondateurs. — 1,500.

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Actions.	500 »	500 »	»
Cours moyens des Oblig. .	465.28	415 »	469.80

Durée de la Société. — 99 ans, du 5 Mars 1894 au 5 Mars 1993.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de houille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leturgie, à Béthune.

Membres du Conseil. — MM. J. Bureau, A. Joubert, J. Plasse, J. Canelle, Th. Fresson.

Commissaires des comptes. — MM. J. Havoit et de Bois Lucy.

Administrateur-Directeur. — M. J. Bureau.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 10 0/0 aux Agents les plus méritants ; 40 0/0 aux Actionnaires ; 40 0/0 aux Parts de fondateurs.

MINES D'ANZIN (COMPAGNIE DES)

Société Civile

Siège social, à Anzin (Nord), Agence à Paris, 53, rue de Châteaudun.

Capital social, deux millions huit cent trente mille deniers ou douzième de sou ; le Capital primitif, à la constitution était divisé en 288 deniers ou 24 sols ou sous.

Titres. — Il n'existe pas de Titres, une simple lettre annonce à l'acquéreur que le droit de retrait n'a pas été exercé.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens du 100e de denier	1923	2108	2340	3179	4935	5044	4586	4508	4432	4482	4495
Dividendes distr.	85	100	115	140	230	240	240	200	160	170	190

Durée de la Société. — Fondée le 19 Novembre 1757. La durée est perpétuelle.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille.

Assemblée générale. — Il n'y a pas d'Assemblée ; les intéressés peuvent prendre connaissance de l'arrêté de compte.

Paiement des coupons, payables par mandats semestriels, fin Mai et fin Novembre.

Membres du Conseil de régie, composé de six membres, outre les héritiers du prince de Croy et du marquis de Bernay ; ils se recrutent eux-mêmes.

Conseil actuel. — MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, baron de Lagrange, Casimir-Perier, baron de Chabaud La Tour, Cuvinot, de Blignières.

Régisseurs adjoints. — MM. Sabatier, prince d'Arenberg.

Directeur-général. — M. François, à Anzin.

M. 349

MINES ARGENTIFÈRES DE LA TOUCHE

Société Anonyme

Siège social, à Rennes, à la Bourse.

M. 353

MINES D'AZINCOURT ET DES FOURS A COKE DU NORD (COMPAGNIE DES)

Siège social, 30, rue de Bellain, à Douai.

Dividendes distribués en 1895, 30 francs.

Assemblée générale. — Avril ou Mai.

Commissaire des Comptes. — M. Crets.

M. 354

MINES DE BAMBLE (NORVÉGE)

(Compagnie française des)

Siège social, 17, rue Saint-Marc, à Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, attribuées en totalité aux fondateurs en représentation de leurs apports.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 10 Août 1894.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Pyrite, d'Or, Bismuth, Cuivre, Argent natif et autres Métaux.

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Portefin et Me Huillier, à Paris.

Membres du Conseil. — M. Pol Fabry, Mme Fournier-Sarlovèze, MM. Halphen, Le Roux, Van Ypersèle.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

MINES DE BANCA DE BAIGORRY

(Société Anonyme des)

Siège social, 5, rue de la République, à Saint-Etienne.

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, dont 5.512 entièrement libérées et 4.448 libérées du 1/4.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts. — 3.650 de fondateurs, appartenant aux Actionnaires dans la proportion d'une Part par Action.

Durée de la Société. — Jusqu'à épuisement des Minerais existant dans la concession de Banca de Baigorry ou dans tous les autres qui pourraient lui appartenir.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de Fer, de Cuivre, de Plombs Argentifères et de tous autres Métaux de la concession dite de Banca de Boigorry, et toutes Opérations Industrielles ou Commerciales s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Germain de Montauzan.

Assemblée générale. — Courant du premier trimestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Saignol, président ; Néel, vice-président ; Elisée Nicolas, secrétaire : Magnin, F. David, G. Durand, A. Girerd, T. Veron de la Combe.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social ; 10 0/0 à la Réserve spéciale ; intérêt de 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs ; 70 0/0 aux Actionnaires.

M. 362

MINES DE HOUILLE DE BLANZY (COMPAGNIE DES)

Jules CHAGOT et Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 44, rue des Mathurins, à Paris.

Capital social, quinze millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 500 francs, valeur actuelle des Actions 1.900 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon et de Lille.

Obligations. — 10.032 Obligations 4 0/0 1893, amortissables en 50 ans, remboursement à 500 francs, et 16.000 Obligations 4 0/0 du 1er Février 1895, etc., etc., amortissables en 50 ans, remboursement à 500 francs.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
C. moy. des Act.	1451	1277	1297	1290	1331	1317	1716	1827	1767	1798	1854
C. moy. des Ob.	»	»	»	»	»	524	523	536	500	509	513
Dividendes distr.	80	70	70	70	70	80	80	80	80	80	80

Durée de la Société. — La Société a été fondée le 12 Juillet 1838, pour 82 années.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines en Saône-et-Loire, Fabrication de Coke et Menus comprimés, Remorque sur la Saône, Vente de Charbons Étrangers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lehon, à Paris.

Assemblée générale. — Première quinzaine de Décembre,

Paiement de coupons, Paris, Lyon, Dijon, Châlons, Montceau-les-Mines, Actions et Obligations : 1er Août et 1er Février de chaque année.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. H. Perret, Th. Régnier, Anatole Chagot, de Sainte-Croix, Frédéric Cornudet du Bray, baron Thénard, baron de Chabert, Etienne Coste, Ferd. Coste, Maurice du Cray, P. de Borde, comte de Luçay.

Gérant. — M. Lionel de Gournay.

Répartition des bénéfices ;

Après le prélèvement des charges et dotations, 2 1/2 0/0 au Gérant ; un million aux Actionnaires, et sur le solde, 3 0/0 au Gérant ; 5 0/0 aux Actionnaires, et le solde en dividende.

M. 366

MINES DE BONG-MIU (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Port-Mahon, à Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 18 Novembre 1896.

Objet de la Société. — Recherches, Acquisition et Exploitations de Mine et gisements Miniers dans le village de Bong-Miù, Hùyen de Hadong, province de Quang-Nam (Annam), et dans les autres villages contigus.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. Herbet, Clément, H. Binder, M. Pinguet.

M. 370

MINES ET USINES DE BORAX (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 20, rue Mulet, à Lyon.

Capital social, quatre millions huit cent mille francs, divisé en 48.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Obligations. — 12.000, au porteur de 100 francs. — **Taux d'émission**, 100 francs. — Revenu, 4 0/0. — **Amortissement des Obligations.** — Suivant disponibilité ; sur les 12.000 Obligations, 4.000 étaient remboursées au 1er Juillet 1897.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lyon et à Paris.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	97 »	95.73
Cours moyens des Obligat.	»	»	»	97.82	97 »
Dividendes distribués. . .	5	5	5	5 »	5.50

Durée de la Société. — Du 20 Avril 1891 au 14 Octobre 1988.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Concession de Mine de Borocalcite, située en Turquie-d'Asie ; ou toutes autres Concessions de Mines de Borocalcite ou autres produits minéraux ; le Traitement des Produits exploités, la Vente et le Commerce du Minerai extrait et de tous produits fabriqués.

Paiement des coupons, Lyon, Paris, Genève, Wien (Autriche).

Membres du Conseil. — MM. Falcouz, président ; Jacquier, vice-président ; Tubu, Viel, Pradel, J. de Boissieu, secrétaire.

Commissaire des Comptes. — M. Fontaine.

Administrateur-délégué. — MM. Veil et L. Pradel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour fournir 5 0/0 sur les Actions après toutefois avoir prélevé au moins 50,000 francs pour les amortissements ; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux Actions.

M. 371

MINES DES BORNETTES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 113, rue de Rome, à Marseille.

Capital social, un million trois cent quinze mille francs, divisé en 13.150 Actions de jouissance.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués .	10	»	20	125	225	85	40	40	110	110	50

Durée de la Société. — 95 ans, à partir du 7 Novembre 1885.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de plomb argentifères, de zinc et autres métaux, dont M. V. Roux est concessionnaire, et toutes Opérations commerciales et industrielles s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Raynaud, à Marseille.

Assemblée générale. — Dans le courant du premier semestre.

Paiement des coupons, à Marseille, à Paris, à la *Société Marseillaise* et à Hyères, au *Crédit Lyonnais*, en quatre fractions : Août, Novembre, Février, Mai et Juin.

Membres du Conseil. — MM. A. Roux, président ; Th. Teissère, E. Chevallier, P. Gilibert, E. Duportal.

Directeur. — M. F. Fonteilles.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration et le solde aux 13.150 Actions de jouissance.

MINES DE BOURBON ST-HILAIRE (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 22, place Vendôme, à Paris,

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 18.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — L'Achat et l'Exploitation des Mines de houille et de schiste de Saint-Hilaire (Allier) et de toute autre Concession de même nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. M. de Lavigerie, ✻, F. Ourbak, J. de Castaigner, A. Boucher de la Ville-Jossy, P. de Fréminville, A. Faibie.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme destinée à l'amortissement du matériel, calculée de telle sorte que cet amortissement soit effectué dans un délai de 12 ans; ensuite la somme nécessaire pour servir aux Actionnaires un premier dividende de 5 0/0 sur le montant de leurs versements; le surplus sera réparti comme suit: 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel de la Société et 85 0/0 à titre de dividende complémentaire.

M. 375

MINES DE BRUAY SOCIÉTE DES)

Siège social, à Bruay (Pas-de-Calais).

Capital social, trois millions, divisé en 3.000 Actions de 1.000 francs chacune.

Versements appelés, 400 francs.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, au choix des Actionnaires.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille à 26.000 francs.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —
Cours moyens des Actions . .	8.222	9.031	11.522	12.924	14.100	13.222
Total des Dividendes distribués.	1.200,000	1.200.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	2.4000.00

Années.	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions . .	14.592	13.170	13.351	16.303	22.420
Total des Dividendes distribués.	2.025.000	1.800.000	1.800.000	2.100.000	2.400.000

Durée de la Société. — Jusqu'à dissolution; constituée le 21 Mai 1852.

Objet de la Société . — Exploitation de Mines de houille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gueffroy, à Houdain (Pas-de-Calais).

Assemblée générale. — En Octobre de chaque année.

Paiement des coupons, 15 Février, 15 Mai, 15 Août, 15 Novembre, à Bruay, Paris, Béthune, Cambrai, Arras, Lille, Saint-Omer, Calais, Dunkerque, Armentières, Roubaix Tourcoing, Douai, Valenciennes.

Membres du Conseil. — MM. Marmottan, président; Dincq, administrateur-délégué; Le Gentil, d'Halloy, A. Soubeiran.

Directeur. — M. A. Leroy.

Répartition des bénéfices :

Les dividendes distribués représentent la totalité de la somme répartie entre les Actionnaires ; d'après l'article 34 des Statuts, c'est l'Administration qui fixe le chiffre des dividendes.

M. 377

MINES DE BUTTERFIELD (COMPAGNIE DES

Siège social, 76, boulevard Malesherbes, à Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, dont 4.600 entièrement libérées sont attribuées au fondateur, en représentation de ses apports et les 1.400 Actions complémentaires sont souscrites en espèces.

12.000 **Parts** de fondateur, ont droit à 47 1/2 0/0 des bénéfices nets.

Objet de la Société. — L'Achat, la Vente, l'Exploitation, la Location ou l'Affermage de Mines métallurgiques ou autres qui existent dans les montagnes ou vallées de Blackjasck, du Northern Chief et de Butterfield, situées dans la partie de la chaîne de O'Quirrh connue sous le nom de : *West Mountain Mining District*, près Salt Loke City Utah (États-Unis d'Amérique.)

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefèvre, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. J. A. Vérillon, G. W. Keel, H. Renouard-Larivière, J. Tardiveau, E. Léautey.

Répartition des bénéfices :

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé : 1° 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale ; 2° somme nécessaire pour fournir aux Actions jusqu'à concurrence de 6 0/0 du Capital libéré; l'excédent sera réparti : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 47.5 0/0 aux Actionnaires ; 47.5 0/0 aux Parts de fondateur.

M. 379

MINES DE CAMBIA

Société Anonyme

Siège social, 3, rue Scribe, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées, dont 650 attribuées en représentation des apports.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 99 ans, depuis le 28 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Concession Minière de zinc mélangé de plomb, située dans l'île de Chio, Vilayet de l'Archipel, (Turquie d'Asie), la Recherche et l'Exploitation d'autres Mines dans la même région.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris,

Assemblée générale. — En Novembre ou Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Collignon, propriétaire, 27, avenue Marceau, P. L. von Hemert, banquier, 43, boulevard Haussmann, W. Higgins, banquier, 3, rue Scribe, Paris; J. Pelloux, entrepreneur, à Chio; P. Le Play, propriétaire, 40, rue du Bac; H. Rodrigues-Henriques, ingénieur des Arts et Manufactures, 163, rue de la Pompe, à Paris; Gabriel Guary, ingénieur des Arts et Manufactures, 70, rue du faubourg Saint-Honoré, A. Lodin, ingénieur en chef des Mines, 3, rue Cambacérès à Paris.

Administrateur-délégué. — G. Guary.

Commissaires des Comptes. — MM. J. Roland-Gosselin et J.-B. Pelloux.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour fournir 5 0/0 aux Actions pour la partie libérée; et sur l'excédent ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

M. 380

MINES DE CAMPAGNAC (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Cranzac (Aveyron), Siège administratif, à Paris, 11, boulevard Saint-Martin.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 3.500 Actions de 1.000 francs entièrement libérées au porteur, en remplacement de 3.500 Parts de l'ancienne Société Civile.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille et à Toulouse.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Parts et des Act.	519	472	287	250	432	423	499 »	697 »	729 »	744	790 »
Dividendes distribués.. . . .	31	20	20	»	»	»	33.50	42.70	42.70	50	46.50

Durée de la Société. — A partir du 30 Septembre 1862 en Société civile, transformée en Société Anonyme à partir de Mai 1895.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille.

Assemblée générale. — En Mai.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Planchat.

Paiement des Coupons, à Paris, 11, boulevard Saint-Martin et au *Comptoir National d'Escompte*; à Lille, à la *Banque Verley, Decroix et Cie*, et chez Courtois, à Toulouse.

Membres du Conseil. — MM. le baron Decazes, président; Boselli, vice-président; vicomte R. Decazes, Arvet, comte R. d'Adhemar, Ch. Feré, G. Scrive.

Commissaire des Comptes. — MM. Théry, Firmin-Lestienne.

Directeur-délégué. — M. Serbel, ingénieur, maire de Cranzac.

Secrétaire-général. — M. P. Mar, à Paris, 11, boulevard Saint-Martin.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital non amorti, et le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actionnaires.

MINES DE CARMAUX (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 35, rue Pasquier.

Capital social, 23.200 Actions entièrement libérées, donnant droit à chacune 1/23200

Les Titres sont au Porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
Cours moyens des Actions.	1175.89	1043.28	1054.60	1102.39	1512.72	1748.78
Dividendes distribués . .	60 »	60 »	60 »	60 »	85 »	85 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	1488.77	1239.06	1205.49	1204.02	1118.11
Dividendes distribués . . .	40 »	50 »	50 »	45 »	50 »

Durée de la Société.— Jusqu'au 4 Mars 1956.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de houille de Carmaux, de Forêts et autres Immeubles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, à Paris, à Carmaux et à Albi.

Membres du Conseil. —MM. le baron Reille, président; marquis de Solages, vice-président; A. Cibiel, baron de Gaujac, Émile Pereire, marquis de Beaumont, Beynac E. Paliès, Lacaze.

Commissaire des Comptes. — MM. Prisse et Cosmao-Dumanoir.

Directeur. — M. C. Perès.

Répartition des bénéfices:

Sur les bénéfices nets, il est prélevé une retenue pour constituer un fonds de Réserve qui ne pourra être inférieur à 35 0/0; ce prélèvement pouvant être suspendu lorsque le fonds aura atteint un million; le surplus est réparti entre toutes les Actions.

MINES DE CARVIN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Lille, 57, rue du Molinel.

Capital social, un million neuf cent soixante-douze mille cinq cents francs, divisé en 3.945 Actions de 500 francs, libérées, au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions	1127	1186	1125	1042	1678	1718	1443	117	1142	1057	1020
Dividendes distribués. .	60	60	60	45	50	80	90	60	45	40	réserve

Durée de la Société. — Société Civile à partir de 1875, Anonyme à partir de 1884; durée indéterminée.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de houille.

Assemblée générale. — De Mars à Juin.

Paiement des coupons, au *Crédit du Nord* et dans ses succursales.

Membres du Conseil. — MM. Boudenoot, président; Boittiaux, vice-président; Delsol, Fanyau, Houyet, Nuytten, Testelin, Lecocq.

Directeur. — M. Coursier, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — Une somme pour servir 5 0/0 au Capital; il pourra être prélevé 6 0/0 pour constitution d'un fonds destiné à l'achat de cinquièmes ou dixièmes d'Actions qui pourront être distribués aux employés et ouvriers; 5 0/0 aux Administrateurs; une Réserve ou fonds de prévoyance et le surplus aux Actionnaires.

M. 384 *b*

MINES DE CAZALAS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siége social, 37, rue de la Bourse, à Lyon.

Assemblée générale. — En Septembre.

M. 385

MINES DE CHAMPAGNE (CANTAL) (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social. 97, rue de Monceau, à Paris. Siège de l'Exploitation à Ydes (Cantal).

Capital social, deux millions deux cent mille francs, divisé en 4.400 Actions de 50 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividende distribué: Acompte sur dividende en 1895 et 1897, 10 francs.

Parts, 1.850 à M. Pochat et 1.850 à M. Schaffner.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Exploitation des houillères connues sous le nom de Champagnac (Cantal), la Fabrication d'agglomérés, du coke et de tous les produits de la houille et tout ce qui se rapporte à l'Industrie houillère.

Notaires qui ont reçu l'acte: Me Girardin et Me Dufour.

Paiement des coupons, au Siège social et à Ydes, et aux guichets de MM. Chalus frères, à Clermont-Ferrand.

Membres du Conseil. — MM. Edmond Pochat, Hippolyte Schaffner, Escallé, Charles Bermond, A. Piala.

Administrateur-directeur. — M. Pochat, à Paris.

Directeur de l'Exploitation. — M. P. Piala, à Ydes.

MINES DE LA CHAPELLE-SOUS-DUN & DES MOQUETS

(Société Civile des)

Siège social, à la Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire).

Capital social, cinq cent mille de francs, divisé en 2.000 Actions de 250 francs chacune entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	705	692.50	»	»	»
Dividendes distribués . .	12.50	7.50	12.50	20	32.50	35	30	12.50	15	12.50	12.50

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 10 Avril 1873.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de houille dépendant des Concessions de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — Premier semestre de l'année.

Paiement des coupons, à Lyon, à la *Société Lyonnaise de Dépôts et Comptes courants*, en Avril et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. L. Neyrand, président, G. Amet, P. Brac de la Perrière, H. Chamonard, Langeron.

Directeur. — M. A. Gardon, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 pour un fonds de Réserve extraordinaire ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti suivant les délibérations de l'Assemblée générale.

M. 387

MINES DE CHARBON MINÉRAL DE LA MAYENNE ET DE LA SARTHE

(Société Anonyme des)

Siège social, 42, rue de la Crossardière, à Laval (Mayenne).

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Bordeaux-Montrueux, président ; P. Dutreil, vice-président ; comte de La Barre, P. Blavier, Bonnefont, comte de Valon, vicomte de Vannoise.

Commissaire. — M. Le Roux.

Directeur général. — M. Chenard, à Laval.

M.

MINES DE CHIZEUIL (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 26, quai de Billy, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Formation le 16 Décembre 1896.

MINES DE HOUILLE DE LA CLARENCE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais).

Capital social, trois millions sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lille.

Cours moyens des Actions : 600 francs.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession de Camblain-Chatelain (746 hectares), concédée le 13 Août 1895.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Daquin, à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais).

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Coévoct-Renouard, président ; Henri Tesse, vice-président ; Maurice Tilloy, Jules Hermary, Henri Blondel, Steverlynck.

Directeur. — M. Charles Biver, à Divion par Bruay (Pas-de-Calais).

M. 392

MINES DE CAMBÉRÉDONDE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 33, rue Bonaparte, à Paris.

Capital social, un million cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents francs.

Secrétaire. — M. Félix Perrier.

M. 394

MINES DE COMMUNAY (SOCIÉTÉ CIVILE DES)

Siège social, à Communay (Isère).

Capital social, six mille parts d'intérêts, entièrement libérées.

Obligations : 350, de 300 francs 5 0/0.

Parts : 6.000.

Cours moyens des Obligations : en 1892, 305 fr.; en 1893, 305 fr. 28 ; en 1894, 306 fr. 22.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 1er Décembre 1884.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines d'Anthracite situées à Communay

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mazeron, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Communay, à Paris, à Lyon, en Avril.

Membres du Conseil. — MM. J. Chatard, président; P. Dubourg.

Ingénieur-Directeur. — M. H. Fonteilles.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve ; le surplus, aux porteurs de parts d'intérêts.

MINES DE LA CONDAMINE (COMPAGNIE DES)

Mines de Houille et Schiste bitumeux de la Condamine

Siège social, 35, boulevard de Strasbourg, à Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

Objet de la Société. — Exploitation de Schistes bitumeux de la Comaille, du Cerveau, de Dray-Saint-Loup et des Abots.

Gérant. — M. Paul Rondeleux.

MINES DE HOUILLE DE COURRIÈRES (Cie DES)

Société Civile, transformée en Société Anonyme en 1896

Siège social, à Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

Capital social, six millions de francs. divisé en 60.000 parts de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . .	810.90	835.83	903.50	1.127.53	1.468.53	1.410.33
Dividendes distribués	38.33	40 »	43.33	48.33	66.66	76.55

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . .	1.446.40	1.334.16	1.344.86	1.384.26	1.516.16
Dividendes distribués	66.66	50 »	53.33	53.53	52.86

Durée de la Société.— 27 Octobre 1852, durée perpétuelle ; transformée en Mai 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Paris chez MM. Lécuyer et Cie, chez les mêmes à Saint-Quentin ; à Valenciennes et Denain, chez MM. Piérard-Mabille et Cie ; à Douai, chez MM. L. Dupont et Cie ; à Lille, chez MM. Verley, Decroix et Cie, et au *Crédit Lyonnais*, dans les succursales de la Banque Verlez et Cie et au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Dupont, président ; P. Schneider, vice-président ; Alayrac, Boca, Derome, Maurice Mathieu, L. Piérard, C. Thellier de Poncheville.

Commissaires des comptes. — MM. Bultot, Ch. Coppin, Mavriez.

Directeur. — M. Lavaurs.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 pour former un fonds de Réserve ; le surplus aux Actionnaires.

MINES DE HOUILLE DE CRESPIN-NORD (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, Quiévrechain (Nord).

Capital social, un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 14.000 Actions de 125 francs chacune.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Parts : 2.200 Parts bénéficiaires (sans valeur, pour mémoire).

Obligations : 2.999 Obligations 5 0/0, 1re et 2e hypothèque, à 500 francs chacune.

Durée de l'amortissement des Obligations : vingt ans (1915).

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligat. .	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500

Duréede la Société. — 22 Décembre 1874.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delcourt, à Valenciennes.

Assemblée générale. — 1er Mardi d'Avril, à 2 heures, à Valenciennes.

Paiement des coupons, au Siège social, MM. Piérard-Mabille et Cie, banquiers, à Valenciennes, 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet, 15 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Carlos Lefebvre, Henri Mabille, Ed. Decuyper, Émile Hardy, G. Stéverlinck, Paul Thiroloix, Charles Rogez, Lecocq, Ed. Vopel.

Commissaires des comptes. — MM. Amédée Lalou, Léon Ricq, Jules Amory.

Directeur-Gérant. — M. Paul Portier.

M. 404

MINES DE CZELADZ (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 66, rue de la Victoire, à Paris.

Capital social, trois millions deux cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Avril,

Objet de la Société. — Exploitation de mines de houille, situées en Pologne et en Russie.

M. 407

MINES DE LA DOUBOVAIA BALKA

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Chauchat, à Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 fr. entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés aux Bourses de Lyon et de Paris.

Années.	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	625	715	800
Dividendes distribués . .	25	25	25

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 7 Septembre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des Minerais de fer contenus dans les Mines de la Grande Doubovaia Balka.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, chez MM. Claude Lafontaine, Martinet et Cie, banquiers, rue de Trévise, 32, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Th. Motet, président; Petit-Jean, vice-président; Raoul Duval, secrétaire; Bayard, de Bovet, M. Gorgeu, Goriainoff, A. Lodin, Le Chatelier, S. E. Skalkovsky.

Commissaire des comptes. — MM. Delmont et Oudin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; une somme pour un fonds de Réserve extraordinaire; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actionnaires.

M. 408

MINES DE DOUCHY (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Lourches (Nord).

Capital social, trois millions six cent quarante-quatre mille francs, divisé en 18.220 Actions de 200 francs attribuées aux 3.644 Parts de l'ancienne Société civile, lesquelles étaient de 1.000 francs.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	Pour mille francs.									Pour 200 fr.	
Cours moyens des Actions.	1775	1877	2127	3500	4612	4289	3990	3163	3071	592	650
Dividendes distribués. . .	90	100	120	150	225	270	200	135	150	27.50	35

Durée de la Société. — 16 Décembre 1832, jusqu'à épuisement; transformée en Société Anonyme le 24 Juillet 1894.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille au sud d'Anzin.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Beaupère, à Valenciennes.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social (chez le banquier de la Cie).

Membres du Conseil. — MM. P. Schneider, président; Ch. Derôme et Boca, vice-présidents; Lefèvre, Mathieu, Maniez, Petitjean.

Directeur-gérant. — M. Louis Dombre.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; le reste aux Actionnaires, après prélèvements pour les fonds de prévoyance et d'amortissement décidés par le Conseil d'administration.

M. 409

MINES DE DOURGES (SOCIÉTÉ DES)

Société civile

Siège social, 3, rue Scribe, à Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 1.000 fr., libérées, au porteur et nominatives, pouvant être divisées en centièmes.

Obligations : 3.600.000 francs, en 7.200 Obligations de 500 francs émises au pair et à 506 francs à 4 0/0, remboursables en 20 années maximum et cinq années au minimum, à partir de 1899 au plus tard.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	4095	5943	5932	7070	11204	9816	9449	7741	7203	6750	9210
Dividendes distribués . .	250	200	200	240	350	375	325	225	225	225	225
Cours moyens des Oblig .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	510	510
Centième d'Actions . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	2.23	2.23	2.23

Durée de la Société. — A partir du 4 Décembre 1855.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de houille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me du Rousset, à Paris.

Assemblée générale. — Sur convocation du Conseil.

Paiement des Coupons, au Siège social et à la *Banque du Nord et du Pas-de-Calais* et dans ses succursales, 10 francs le 1er Mai et 10 francs le 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. L. de Clercq, P. Hély d'Oissel, H. d'Arcy, comte de Boisgelin, Aug. Crombez, E. Cornuault.

Directeur. — M. Robiaud, à Hénin-Liétard.

M. 411

MINES EL GALAYO (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

(En liquidation)

Siège social, 13, rue Caumartin, à Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs.

La Société, constituée le 10 Septembre 1892, a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 5 Novembre 1896.

MM. Chaubet, Mialane, Massart, Forestier et Boyan, administrateurs de la Société, sont nommés liquidateurs.

MINES DE DROCOURT (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 3.500 Actions de 1.000 francs, libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à Lille.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1.386	1.436	2.730	3.056	4.323	4.729	6.382	4.760	4.776
Dividendes distribués . .	»	50	50	75	75	75	75	100	100

Obligations. — 12.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables au pair de 1896 à 1927, rapportant 20 francs.

Durée de la Société. — Du 22 Septembre 1880 jusqu'en 1979.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lozé, à Arras.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social et à Lille, au *Crédit du Nord* et dans les succursales de cette Banque ; à Paris, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 2 Janvier et 1er Juillet par moitié.

Membres du Conseil. — MM. F. Limelette, président ; Dumercy-Heirman, vice-président ; Dufour, Durant, Félicien Limelette, Quilliet, Pontbaré de Fumal.

Commissaires des comptes. — MM. A. Lescot, A. Gelliot.

Directeur-gérant. — M. J. Delmiche, ingénieur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus aux Actionnaires.

M. 413

MINES DE L'ESCARPELLE (COMPAGNIE DES)

Société Civile, transformée en Société Anonyme le 18 Mai 1897

Siège social, à Flers-en-Escrebieux (Nord).

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs libérées.

Obligations : 2.000.000 de francs, en 4.000 Obligations de 500 francs ; à 4.70 0/0, remboursables au pair en 25 ans, à partir du 20 Avril 1896, avec faculté pour la Compagnie de rembourser à toute époque.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	4.150	3.968	83.977	3.450	3.325	2.925	2.142	2.171	2.400	2.300	2.350
Dividendes distribués.	200	180	170	100	70	30	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — Fondée le 4 Février 1847; sa durée est perpétuelle.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de houille.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Dejardin, à Cambrai.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Crédit du Nord, à Lille, et dans les succursales; à la Société Générale, au Crédit et grandes Banques du Nord.

Actions. — 20 Février et 20 Avril.

Obligations : 11,75, le 20 Avril; 11.75, le 20 Février.

Membres du Conseil. — MM. Hennet de Bernoville, président; D. Millot, vice-président; Ed. Brabant, Laleu, E. Rouzé, E. Wartelle.

Directeur. — M. Ch. Thiry, ingénieur, à Flers-en-Escrebieux.

Répartition des bénéfices :

Prélèvement des fonds de roulement, somme pour servir 5 0/0 aux Actions; la Réserve; un fonds d'amortissement; le surplus aux Actionnaires.

M. 414

MINES ET USINES D'ESCOMBRERA-BLEYBERG

(Compagnie française des)

Siège social, 37, rue Taitbout, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	180	»	»	»	440	»	416.35	235.14	186.73	199.15	491.30
Dividendes distrib.	»	10	15	20	25	25	»	12.50	10	»	»	25	»	35

Durée de la Sociéeé. — 50 ans, à partir de 1877.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de plomb, de zinc, de fer et autres, situées dans les provinces de Murcie, Ciudad-Real, Badajoz et Cordoue (Espagne).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à la Société Générale, le 15 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Paquot, président; Gottereau, Gaston Buron, Em. Collin, Demachy, Ed. Frésart, Le Bègue, Pernolet, Roux (marquis d'Escombrera), J.-B. Serpieri, baron de Terwagne, R. de Wendel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour la formation du fonds de Réserve, jusqu'à ce que ce Fonds atteigne le dixième du Capital social; la somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux Actions. L'excédent est réparti comme suit : 90 0/0 à toutes les Actions à titre de deuxième dividende; 10 0/0 au Conseil d'administration.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

MINES DE FER DE FILLOLS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 7, rue Cadet, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1875.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de fer, houille, plomb, zinc, de Fillols (Pyrénées-Orientales).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. R. Coumot, président; G. Poirier, ✲, administrateur-délégué; Simon Stassart, Delloye, A. Ophoven.

Directeur fondé de pouvoir. — M. Combier, O. ✲.

Directeur-ingénieur, à Prades. — M. Henri Dineur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au fonds de Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital; 30 0/0 au fonds d'amortissement; 50 0/0 aux Actionnaires; 15 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 au gré du Conseil d'administration pour le personnel.

M. 422

MINES DE FLÉCHINELLE, AUCHY-AU-BOIS ET LIÈRES RÉUNIES

(Société Anonyme des)

Siège social, à Estrées-Blanche (Pas-de-Calais).

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Fléchinelle, Auchy-au-Bois et Lières.

M. 427

MINES DE GENNEMARI ET INCURSOSA (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue de Naples, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines.

Assemblée générale. — En Juin.

MINES DE GIROMAGNY (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(TERRITOIRE DE BELFORT)

En Liquidation

Siège social, à Lille.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Un arrêt de la Cour de Douai (22 Novembre 1895), a annulé la délibération nommant les liquidateurs ; la Cour de Cassation (29 Avril 1897) a rejeté le pourvoi.

M. 432

HOUILLÈRES DES GRANDES-FLACHES (COMPAGNIE DES)

Société Civile

Siège social, à Rive-de-Gier.

Capital social, divisé en 4.800 Actions ou Parts.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Houille.

Membres du Conseil. — MM. L. Denavit, président ; F. Allimand, vice-président; Béthenot de Montbressieu, de Lambert, baron Ducas de la Catonnière, T. Bethenod, E. Vial.

Directeur. — M. H. Benoit.

M. 433

MINES DE HOUILLE DU BASSIN OUEST DE GRAISSESSAC

Société Civile par Parts (En Liquidation)

Liquidateur. — M. Gautron, 13, rue Tronchet, Paris.

M. 434

MINES RÉUNIES DE GRAISSESSAC (COMPAGNIE DES QUATRE)

Société Anonyme

Siège social, à Montpellier.

Capital social : 20.000 Actions donnant droit à 1/20.000me dans l'avoir de la Société et les Produits de l'entreprise.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2me partie du Bulletin.

Obligations. — 6.000 Obligations 4 0/0, non cotées.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Act.	»	»	»	»	»	575 »	»	»	»	»	»
Dividendes distribués .	18 »	20 »	22.50	24 »	26 »	21 »	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 28 Décembre 1863.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines qu'elle possède dans le Bassin houiller de Graissessac (Hérault) et leurs dépendances, Mines de Houille de Devois, de Graissessac, du Bousquet, de Boussagues et de Saint-Gervais.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social et à Paris, chez MM. Berly et Cie, rue de la Chaussée-d'Antin, 47, en Juin acompte, en Décembre solde.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Leenhardt, président ; Kuhnholtz-Lordat, Clérault, Crassous, Pagézy, vicomte d'Adhémar de Case Vielhe, Elie Durand, Fontenay, L. de Fesquet, Moulinier, Sabatier-d'Espeyran.

Administrateur-délégué. — M. Kuhnholtz-Lordat, à Montpellier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 Fonds de Réserve pour dépenses extraordinaires ; le surplus aux Actionnaires.

M. 436

MINES DE LA GRAND'COMBE (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, six millions trois cent soixante-quinze mille francs, divisé en 25.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au Comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . .	1405	1352.85	1350	1930	2193.12	2411.30
Dividendes distribués. . . .	76	78 »	80	80	110 »	110 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . .	2247.69	2089.44	1989.34	1545.31	1236.66
Dividendes distribués	90 »	80 »	60 »	55 »	20 »

Durée de la Société. — 50 ans, depuis Octobre 1855 ; prorogée de 50 ans, en Avril 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Houille de la Grand'Combe (Gard), des Mines de lignite de Trets (Bouches-du-Rhône) et de toutes Opérations s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, chez MM. de Rothschild, 23, rue Laffitte, le 15 Juin, acompte ; 15 Décembre, solde.

Membres du Conseil. — MM. Mascart, président ; E. Moreau, vice-président ; Em. Abric, marquis de Bernis, comte de la Chesnais, Fournier, Guibal, baron Ed. de Rothschild, Tambour, de Witt, J. de Seynes, F. Moreau, Mascard.

Commissaires des Comptes. — MM. Pui et Bergaud.

Directeur général. — M. E. Graffin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale, le surplus aux Actionnaires.

MINES DE HAFNA (SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES)

Siège social, 15, rue de Navarin, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 250.000 Parts de fondateurs, ayant droit à 80 0/0 des bénéfices nets.

Durée de la Société. — 99 ans à partir de 1896.

Objet de la Société. — Exploitation d'un groupe de Mines de plomb, zinc et argent à Hafna, pays de Galles (Angleterre).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hussenot-Desenonges, notaire à Paris.

Assemblée générale. — 2e trimestre de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Jouanneaux, 15, rue de Navarin, à Paris, Joulet, architecte à Paris, Demaret, ingénieur.

Directeur. — M. Demaret.

Répartition des bénéfices ; 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 200/0 aux Actions, 80 0/0 aux Parts de fondateurs.

Prévisions de la Société. — Mettre en production les Mines de Hafna, dont les Établissements de Laverie et de fonderie sont à peu près achevés et dont les galeries ont aménagé un cube de minerai assurant une exploitation d'un demi-siècle en terrain sec.

M. 444

MINES D'HAMIMATE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Société Anonyme

Siège social, 145, boulevard Pereire, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

Parts de fondateurs. — 400.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 29 Avril 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines d'Antimoine, zinc et autres métaux, situées à Hamimate, arrondissement de Guelma (Algérie), et la création d'Usines pour le traitement des Minerais provenant de ladite Concession.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. C. Hornet-Léger, E. Cassagnade, A. Nigou.

M. 446

MINES DE LA HAUTE-CAPPE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Rive-de-Gier.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, à volonté.

Les Titres sont rarement cotés en Banque.

Obligations. — 300.

Taux d'émission : 500 francs. — Revenu annuel : 25 francs.

Durée de l'amortissement **des** Obligations : 10 ans.

Cours moyens des Actions, de 1886 à 1896 : 500 à 600 francs.

Cours moyens des Obligations de 1886 à 1896: 500 à 520 francs.

Dividendes distribués pour 1895 : 20 francs ; pour 1896 : 10 francs acompte.

Durée de la Société. — Constitution 1er Juillet 1893; durée, 45 ans.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de houille et leur recherche.

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Fess-Moyse, à Saint-Étienne et Chatagnon, à Rive-de-Gier.

Assemblée générale. — 1re quinzaine de Mai.

Paiement des coupons, au Siège social : Actions, à la date fixée par le Conseil ou l'Assemblée ; Obligations, 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Paul Guillemin, Louis-René Simon, Benoît Giraudet, Jean Tollet .

Commissaires des comptes. — MM. J. Frappa, Joseph Poisson.

Directeur. — M. Simon (Louis-René), ingénieur civil.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 10 0/0 au Conseil ; 2 0/0 à l'Administrateur ayant la Direction ; 6 0/0 au Capital social ; le surplus sera porté en compte : Fonds spécial de Réserve et de Prévoyance.

M. 450

MINES DE KABIN (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 21, rue de Londres, Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 12.500 Actions de 100 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 96.500.

Durée de la Société. — 24 ans, à partir du 28 Mai 1896.

Objet de la Société. — L'Acquisition et l'Exploitation des Mines d'Or de Kabin, sises dans le Royaume de Siam.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social, et à Londres, chez M. Hubert Bourke, mayor Ricaral-Seaver.

Membres du Conseil. — MM. Clarke, Punchard, Newman, mayor Ricaral-Seaver, Th. Berger, Ch. Cambefort, Feray, Eugenidi, à Paris.

Commissaires des comptes. — MM. Maurice Auboyneau et Gault.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 10 0/0 au fonds d'amortissement des Actions ; l'excédent, 40 0/0, aux Actionnaires et 60 0/0 aux Parts de fondateurs.

M. 452

MINES DU KEL-OUM-THÉBOUL (COMPAGNIE DES)

(Société Anonyme en liquidation)

Siège social, 62, rue Grignan, à Marseille.

Capital social, deux millions deux cent cinquante mille francs.

Il a été fait une première répartition de 50 francs par Action en Juin 1895, une deuxième de 30 francs par Action en Décembre 1895, une troisième de 30 francs par Action en Novembre 1896.

M. 453

MINES DE KÉRAMOS

Société Anonyme

Siège social, 3, rue Scribe, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 100 francs.

Versements appelés. — Les trois quarts, soit : 75 francs par titre.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 50 années à partir du 19 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Concession d'Antimoine, située dans l'Ile de Chio (Turquie d'Asie).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Novembre ou Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Lodin, ingénieur en chef des Mines, 3, rue Cambacérès, Collignon, propriétaire, avenue Marceau, 27; G. Guary, ingénieur, 70, faubourg Saint-Honoré; P.-L. Von Hemert, banquier, à Paris, avenue Marceau, 50; H. Higgins, banquier, rue Scribe, 3 ; A. Rodrigues Henriques, ingénieur, 163, rue de la Pompe ; P. Le Play, 40, du Bac.

Commissaires des comptes. — MM. J. Roland-Gosselin, ingénieur, et A. Hattu.

Administrateur-délégué. — M. G. Guary.

Ingénieur-directeur. — M. Chambon, à Kéramos.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour fournir 5 0/0 au Capital libéré ; une somme à voter par l'Assemblée générale pour amortissement ; l'excédent, 15 0/0 au Conseil d'Administration ; 85 0/0 aux Actions.

MINES DE LALLE (COMPAGNIE DES)

Siège social, à Avignon (Vaucluse).

Capital social, un million cent mille francs, divisé en 1.100 Actions de 1.000 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de houille dépendant de la Concession de Lalle, à Bessèges.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Japiot, à Dijon.

Fondée en 1890.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Japiot, président ; J. Chevrey, Jules Maureau.

Directeur. — M. Jules Maureau.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme facultative pour une Réserve extraordinaire ; le surplus aux Actionnaires.

M. 461

MINES DU LAURIUM (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Siège social, 27, rue Laffitte, Paris.

Capital social, seize millions trois cent mille francs, divisé en 32.600 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la deuxième partie du Bulletin.

Parts de fondateur. — 5.760.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	485.98	495.32	532.31	534 »	606.33	766.41	695.06	607.80	564.42	575.33	628.06
Dividendes distribués . .	32.50	32.50	35 »	35 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 17 Septembre 1875.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Plomb et de Zinc du Laurium, province d'Attique (Grèce), et connues sous la dénomination de Concessions Serpieri, Merçati et Antonopoulo.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au *Crédit Industriel.*

Membres du Conseil. — MM. Victor Thiébaut, président ; Jules Rostans, vice-président ; Oct. Maggiar, F. Serpieri, Baguenault de Puchesse, Gabriel Chabert, O. Hamberg, J. Dorian, P.-E. Rodocanachi, J.-B. Serpieri, Henri Vergé.

Commissaire des comptes — MM. Deschars et le baron de la Perrière.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour le Fonds de Réserve légale, et jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du Capital; 5 0/0 d'intérêt aux Actions, à titre de premier dividende; sur l'excédent, 85 0/0 seront distribués à toutes les Actions à titre de premier dividende; 6 0/0 seront attribués au Conseil d'Administration, et 12 0/0 appartiendront aux Fondateurs.

M. 463

MINES DE LENS (SOCIÉTÉ DES)

Société Civile

Siège social, 91, rue Nationale, à Lille.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 3.000 Parts de 1.000 francs, libérées de 300 francs.

Chaque Titre peut être divisé en centièmes.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Obligations. — 3.000.000 de francs, en 6.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables au pair dans un délai de 5 à 12 années, à partir de 1893.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cʳˢ moy. des Act.	18.350	19.167	20.500	22.500	26.575	26.200	26.240	27.916	24.080	25.250	26.700
100ᵐᵉˢ d'Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	261	275
Cʳˢ moy. des Obl.	»	»	»	»	»	»	»	»	511	508	506
Dividendes Distr.	900	900	900	900	1.000	1.100	1.100	1.000	800	1.000	1.000
Div. 100ᵐᵉˢ d'Act.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	10

Durée de la Société. — Du 29 Décembre 1855, durée perpétuelle.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines des Houilles.

Notaire qui a reçu l'acte: Mᵉ Deledecque, à Lille.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des dividendes, par mandats envoyés aux titulaires par la Société.

Obligations. — 10 francs le 15 Mai et 10 francs le 15 Novembre, chez les banquiers de la Société.

Membres du Comité. — MM. L. Danel, président; Th. Barrois, vice-président; Tilloy-Delaune, A. Cazeneuve, Destombes, A. Descamps, A. Motte, E. Bigo-Danel.

Secrétaire du Comité et Service des Titres. — M. F. Cornée, 9, rue Nationale, à Lille.

Conseil de surveillance. — MM. M. Mery de Montigny, P. Le Gavrian, J. Scrive de Négué, E. Spriet, E. Loyer, M. Wallaert.

Directeur. — M. Bollaert, ingénieur.

Répartition des bénéfices fixée par le Conseil.

MINES DE LEXINGTON (SOCIÉTÉ DES)

(En liquidation)

L'Assemblée générale du 15 Octobre 1896, après avoir entendu le rapport du liquidateur sur les opérations et les comptes de la liquidation, déclare terminées et définitivement closes les opérations de la liquidation de la Société des Mines de Lexington, au capital de douze millions, dissoute par décision de l'Assemblée générale du 29 Juin 1896.

Comme résultat de la liquidation, les Actionnaires ont reçu : 1° Une Action bleue de 100 francs de la Compagnie des Mines et Minerais pour chaque Action de Lexington ; 2° Une soulte en espèces de 5 francs par Action.

Les propriétaires de Parts de fondateurs recevront en échange, Titre pour Titre, des Parts de fondateurs de la Compagnie des Mines et Minerais.

M. 466

HOUILLÈRE DE LIÉVIN (SOCIÉTÉ)

Siège social, Liévin (Pas-de-Calais).

Capital social, deux millions neuf cent seize mille francs, divisé en 2.916 Actions entièrement libérées et subdivisées en dixièmes d'Actions formant un total de 29.160 dixièmes d'Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Chaque Action donne droit à des bénéfices égaux et oblige à des charges égales.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des 10mes d'Act.	501.60	345 »	410 »	595 »	780 »	977.60	1.011	999 »	996 »	1.016	1.125
Dividendes distrib. 10mes d'Act.	15 »	15 »	16.50	20 »	25 »	35 »	40	35 »	35 »	35	35

Durée de la Société. — Illimitée. Constituée le 1er Décembre 1862.

Notaire qui a reçu l'acte : Statuts primitifs, Me Beauvois, à Valenciennes.
— Statuts modifiés, Me Regnault, à Douai.

Paiement des coupons, 1er Mai et 1er Décembre de chaque année, à Douai, Orchies, Saint-Amand, chez MM. Bernard-Cailleau et Cie. — Paris et Province, à la Société Générale. — Valenciennes, Denain, chez MM. Piérard, Mabille et Cie.

Membres du Conseil. — MM. Dutemple-Crépin, président ; Auguste Lefebvre, vice-président ; Bruneau, secrétaire ; Jules Emond, Paul Courtin, Crépin-Deslinsel, Desmoutier-Deslinsel.

Commissaires des comptes. — MM. Carton, Drion, Edmond Ernest, Lesens-Hayez, Géronnez.

Directeur. — M. G. Viala.

Objet de la Société. — L'Exploitation et la Vente, sous toutes les formes que l'industrie pourra lui donner, du Charbon contenu tant dans les terrains concédés que dans tous autres concessions qui pourraient y être ajoutées par la suite à titre d'extension.

Assemblée générale. — Le dernier Jeudi d'Octobre, à Douai.

Répartition des bénéfices :
Le Conseil d'administration détermine chaque année le chiffre des dividendes.

MINES DE LIGNITE BILLABAN

Société Anonyme

Siège social, à Billaban (Basses-Alpes).

(Voir Mines de Biabaux).

M. 468

MINES DE LIGNITE DE LA CHAPELLE-PÉCHAUD (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à La Chapelle-Péchaud (Dordogne).

M. 469

MINES DE LIGNITE DE LA SAVOIE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 39, boulevard de Reuilly, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisés en 800 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires. — 1.600 Parts.

Durée de la Société. — 1re Assemblée, constitution, le 13 Décembre 1896 ; 2e Assemblée, constitution, le 9 Janvier 1897. Durée de la Société, 50 ans.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Falque, à Vittel.

Objet de la Société. — Extraction de lignite et Fabrication de briquettes comme il s'en fait de grandes quantités en Allemagne.

Assemblée générale. — En Janvier.

Membres du Conseil. — MM. Jules Lindenmeyer, Boulenez, Boutard, Bourgault et Émile Lindenmeyer.

Commissaire des comptes. — M. Delineau.

Directeur. — M. Jules Lindenmeyer.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme à déterminer par l'Assemblée générale pour servir soit à l'amortissement des Actions par voie de tirage au sort, soit pour être employée en constructions ou à des travaux imprévus. Le surplus comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration, 35 0/0 aux Parts de fondateurs, 55 0/0 à titre de dividende aux Actions.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris

MINES DE HOUILLE DE LIGNY-LEZ-AIRE (PAS-DE-CALAIS)

(Société Anonyme des)

Siège social, Béthune-Fléchinelle, par Estrée-Blanche (Pas-de-Calais).

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, représentés par 5.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille.

Cours moyens des Actions : en 1895 et 1896, 700 francs.

Durée de la Société.— La durée de la Société sera du temps voulu pour l'épuisement des Concessions, à partir du 18 Août 1894, date de la constitution définitive.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duquesne, notaire à Laventie (Pas-de-Calais).

Objet de la Société. — Exploitation de la houille, Fabrication de Coke, Aggloméré, Briquettes et toute Fabrication pouvant être la conséquence naturelle ou commerciale d'une Exploitation houillère.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Firmin Rainbeaux, président ; Victor Mulpas, vice-président ; Augustin Delécaux, A. Narcisse, Binnié, membres.

Administrateur-délégué. — M. Clément Baily.

Commissaires des comptes. — MM. Afréd Wuillot, ingénieur en chef des Mines de Marles (Pas-de-Calais), et M. Dupire, directeur-gérant des Charbonnages de l'Ouest de Mons (Belgique).

Ingénieur en chef. — M. Eugène Collache.

Chef du Service commercial. — M. Jules Bouriez.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; un Fonds de Réserve fixé chaque année, et le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 20 0/0 aux Actionnaires.

M. 472

MINES DE LA LOIRE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 47, rue Joubert, à Paris.

Capital social, huit millions de francs, divisé en 80.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 18.000 de 1.250 fr. 5 0/0 ; Taux d'émission, 1.000 fr., remboursables en 75 ans à 1.250 fr. à compter de 1853. — Revenu, 50 fr. par an. — 10.000 Obligations de 500 fr. 4 0/0 ; Taux d'émission, 495 fr.; Revenu, 20 fr. par an.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions. . .	211.49	182.06	176.82	148.75	154.65	168.89
Dividendes distribués. . . .	8 »	10 »	7 50	5 »	7 »	6 »
Cours moy. des Ob. de 1,000 fr.	1.224 89	1.225 62	1.228 48	1.230 37	1.240 42	1.247 11
— de 500 fr.	»	»	»	»	»	»

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions, . .	148.88	166.59	240.54	195.19	144 »
Dividendes distribués. . . .	6 »	8 »	8 »	»	»
Cours moy. des Ob. de 1.000 fr.	1.248.75	1.259.97	1.261.65	1.261.30	1.262.50
— de 500 fr.	»	»	»	505 »	508.37

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 17 Octobre 1854 au 17 Octobre 1953.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de houille, la Vente du produit de ces Mines, l'Exploitation des Entreprises se rattachant à ces Mines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 16 Octobre (acompte) et 16 Avril (solde).

Membres du Conseil. — MM. A. Lefèvre-Pontalis, président ; Laugel, vice-président ; Barrallon, Couriot, Kermaigant, Montgolfier, Morin-Pons, comte de Peyronnet, de Saint-Laumer, Solacroup, Tranchant.

Secrétaire du Conseil. — M. La Bonnardière, 8, place du Palais-Bourbon, Paris.

Commissaires des comptes. — MM. Cambefort, Rolland, Hutter.

Directeur. — M. Du Rousset.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Fonds de Réserve légale jusqu'à 1/10 du Capital. Le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires à titre de dividende.

M. 476

MINES D'OR DU LINCHO (PÉROU)

Siège social, 75, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 1.000.

Durée de la Société — 50 ans, à partir de Janvier 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des Terres et Terrains aurifères d'alluvion et de quartz, situés au Pérou.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. le comte de la Forest, Divonne, Paul de la Paix de Framinville, Louis de Frontin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour la Réserve légale, 5 0/0 pour la gratification au personnel ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs ; 65 0/0 aux Actions, proportionnellement entre elles.

MINES DE MALACCA (COMPAGNIE DES)

(En liquidation)

Siège social, 3, rue de Grammont, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

La dissolution de la Société a été prononcée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 19 Juin 1896, qui a nommé comme liquidateurs les membres du Conseil en exercice.

M. 481

MINES DE MALFIDANO (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 13, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, douze millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 250 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à Paris.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	946.82	988.19	1.130.93	1.585.35	2.272.19	2.862.05
Dividendes distribués . .	60 »	60 »	60 »	67.50	100 »	100 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	2.653.50	2.243	1.029.80	935.43	964.83
Dividendes distribués . .	130 »	150	44 »	40 »	40 »

Durée de la Société. — 97 ans, à partir du 1er Février 1869.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Calamine, Plomb argentifère et tous autres Minerais, désignées sous le nom de Cabitza, Monte-Scoro, Malfidano, Planusarte, Bega, La Funtana, Toppi-Vacco et Punto-Perdosa, situées dans la province d'Iglesias et de toutes autres Mines dans l'île de Sardaigne. Usine à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), Zinc brut, Plomb, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me J.-E. Delapalme, à Paris.

Paiement des coupons, en Novembre (acompte), et Juin (solde), au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Debrousse, président; Crozes, administrateur-délégué; Mauger, administrateur-délégué; Bourgeois, Fournier, Bourdiol.

Commissaire des comptes. — MM. O. Gallice, Ch. Marindaz.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital des Actions ; 2.125.000 francs pour l'amortissement des Actions à 250 francs. Le surplus est distribué : 10 0/0 aux Administrateurs, 90 0/0 aux Actionnaires.

MINES ET USINES DE MANOSQUE

(Société à responsabilité limitée des)

Siège social, 6, rue Le Peletier, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

M. 488

MINES DE MARIFA (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 16, rue de la Sourdière, Paris.

Capital social, vingt-cinq mille francs, divisé en 1.000 Actions de 25 francs chacune.

Objet de la Société. — Étude des Gisements aurifères de Maripa, sis à la Guyane Française.

Administrateurs. — MM. Peyol, Fernand Rigaud, Charles Lippe, A Dieck.

Constituée en 1895. Liquidée.

M. 490

MINES DE HOUILLE DE MARLES (70 0/0)

(Société Civile des)

Siège social, 7, rue Paul-Baudry, Paris.

Capital social, mille six cents Parts; à l'origine, il y avait 20 Parts qui devaient fournir les fonds nécessaires à la mise en exploitation; ces 20 Parts ont été partagées en 400, puis en 800, et enfin en 1.600.

Tout cédant ou cessionnaire doit aviser, par écrit, la Compagnie, dans les huit jours de la négociation, en indiquant les conditions de la vente. Dans les huit jours qui suivent cet avis, une Assemblée spéciale est convoquée et chaque associé a un droit de préemption sur le Titre, en payant le prix évalué ou affirmé.

La Société se réserve le droit de déférer le serment.

Obligations. — 5.735.000 francs, divisé en 11.470 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables au pair, à partir du 1er Juillet 1894 et au plus tard en 1929.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	25.500 »	24.250 »	18.215	16.615 »	17.364 »	18.259 »	19.000
Dividendes distribués . .	832.26	1162.88	895	816.60	816.50	631.11	»

Le cours moyen des Obligations a été de 510 francs en 1895, et de 520 en 1896.

Durée de la Société. — A perpétuité, à partir du 19 Novembre 1852.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Houille.

Assemblée générale. — A fixer par le Conseil.

Paiement des coupons, se règle par mandat à l'époque fixée par le Conseil.

Obligations : 10 francs le 1er Janvier, 10 francs le 1er Juillet, chez MM. Heurotte fils et Cie, à Paris, et chez MM. Devilder et Cie, à Lille et leurs succursales.

Membres du Conseil. — MM. A. Rainbeaux, président; L. Thelier, vice-président; M.-David de Gheest; A. Thiriez; E. Orville; F. Rainbeaux, administrateur-délégué; E. Guien, secrétaire de la Direction.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets il est prélevé annuellement : 5 0/0 du Capital immobilisé. Le fonds de roulement et les dépenses faites en vue d'une augmentation de production viennent en accroissement du Capital. Le surplus est distribué, savoir : 70 0/0 à la Société de Marles; 30 0/0 à la Société dite de Marles 30 0/0, formée spécialement pour la perception de cette part de bénéfices.

M. 489

MARLES 30 0/0 (SOCIÉTÉ DE)

(Société Civile des Propriétaires des 30 0/0 dans les bénéfices nets des Mines de Marles)

Siège social, 17, rue Laffitte, Paris.

Capital social, huit cents Coupons nominatifs; à l'origine, le nombre des Coupons était de 200, puis de 400; le nombre ne peut être supérieur à la moitié des Parts des Marles 70 0/0, qui est actuellement de 1.600.

Les Titres sont cotés en Bourse à Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Coupons	8000	7525	7037	»	8437	16887	17300	14010	13900	12210	»	12220	»	12600
Dividendes distribués .	430	360	407.50	435	535	1174	790	680	598.95	437.50	»

Durée de la Société. — Du 15 Novembre 1852; durée perpétuelle.

Objet de la Société. — Perception des 30 0/0 dans les bénéfices nets des Mines de Houille de Marles.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, se règle par mandats, suivant décision du Conseil.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Paris.

Membres du Conseil — MM. G. Rolland, Devot, P. de La Ville-Le-Rout, de Lalande de Calan, A. Stiévenard.

Répartition des bénéfices. — Aprés le prélèvement des frais généraux, allocation au Comité, loyer, etc., partage entre tous les coupons.

MINES DE MERCURE DE PROBAREMOS

(Société Anonyme des)

Siège social, 22, rue Chauchat, Paris

Capital social, cent quatre-vingt-dix mille francs.

Constituée le 23 Janvier 1897.

M. 494

MINES DE MERCURE DE ZALATHNA (HONGRIE)

(Compagnie Française des)

Siège social, 56, rue de Londres, Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 Actions de 500 fr.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Senechal de la Grange, Grébert, Borgnis, R. Forget.

Commissaires des comptes. — MM. Eugène Penin et Jules Marque, adjoint.

M. 495

MINES MÉTALLIQUES DE RIOLS (HÉRAULT)

Société Anonyme

Siège social, 88 *bis*, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs.

Assemblée générale. — En Juillet.

Constitution en 1897.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Goupil, à Paris.

M. 496

MINES MÉTALLURGIQUES DE ROUAIROUX (TARN) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 88 *bis*, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

Capital social, six cent trente-cinq mille francs, divisé en 1,270 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Goupil, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

MINES MÉTALLIQUES DU VAL D'ARAN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 103, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 1er Avril 1897.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Bleude (sulfure de zinc) et de Galène (plomb argentifère).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delcourt, à Valenciennes.

Membres du Conseil. — MM. Marcel Plubel, Léon Renard, J. Plichon, Paul Leroux, Paul Piérard.

Commissaire des comptes. — M. Maurice Carmier.

Directeur. — M. Marcel Plubel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 2.000.000 francs ; 5 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 aux Administrateurs ; et le reste aux Actionnaires.

M. 497

MINES MÉTALLIQUES DE LA VENDÉE

Société Civile en liquidation

Liquidateur : M. Gautron, 13, rue Tronchet, Paris.

M. 499

MINES DE MEURCHIN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Bauvin (Nord).

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, tout versé.

Les Actions sont nominatives. Chaque Action peut être divisée en cinquièmes, nécessairement au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions,	2000	2400	2417	3607	4417	6175	5075	4770	4950	5800	6500
Dividendes distribués . .	80	100	100	125	200	350	300	250	250	265	265

Durée de la Société. — 99 ans ; constituée le 16 Août 1854, transformée en 1857 en Société Civile, et en Juillet 1873 en Société Anonyme.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de houille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leturgie, à Béthune.

Assemblée générale. — Dernier Samedi de Juillet.

Paiement des coupons, 28 Février et 31 Août aux Banques Verly-Decroix et Devilder, à Lille, et dans toutes les succursales de la *Société Générale*.

Membres du Conseil.—MM. Claimpanain, rue de Puebla, à Lille, président ; Parisse, à Lens, vice-président ; Hortrel-Béghin, à Armentières, secrétaire ; Périer, à Abbeville ; G. Duriez, à Séclin (Nord).

Ingénieur-Directeur. — M. Jules Tacquet, à Bauvin.

Commissaires des comptes. — MM. Prévost, à Lille ; Gras, à Mons-en-Bareul ; Ory, à Lille.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale et le surplus aux Actionnaires.

M. 502

MOKTA-EL-HADID (COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE)

Siège social, 26, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, vingt millions de francs, divisé en 40,000 Actions de 500 francs, dont les unes entièrement libérées et les autres libérées de 400 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	901.94	910.92	783.40	663.66	800.61	861.21	824.69	878.43	817.86	772.50	756.50
Divid. Act. libér. .	55 »	50 »	35 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »
Divid. Act. lib. 400	50 »	45 »	30 »	30 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 29 Avril 1865.

Objet de la Société. — Possession et Exportation de Mines de fer en Algérie, Mines de houille de Cessous et Trébiau, de Comberebonde, des Salles-de-Gagnères et de Montalet, sises à Alais (Gard).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à la *Société générale*, le 1er Novembre (acompte) et le 1er Mai (solde).

Membres du Conseil. — MM. le baron de Nervo, président ; P. Mirabaud, vice, président ; Breittmayer, J. Cambefort, F. Chalmeton, O. Homberg, Ed. Montefiore, E. Rodier, baron de Vaufreland.

Directeur général-délégué. — M. Alph. Parran.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la Réserve atteindra le dixième du Capital social ; sur le surplus, il est distribué 5 0/0 aux Actionnaires des sommes dont les Actions sont libérées. L'excédent, déduction faite des prélèvements, sera réparti, savoir : 1/20 aux Administrateurs et 19/20 aux Actionnaires à titre de dividende.

MINES DE NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE

(Société d'Exploration des)

Assemblée générale. — En Février.

M. 519

MINES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

(En liquidation)

Liquidateur : M. Le Gonidec de Kerdaniel.

Il a été fait, en Mars 1893, une unique répartition, qui a donné : 1° en espèces, 2 fr. 50 par Action ancienne ; 2° 15 0/0 en Actions de la Société d'Exploitation des Mines de Nickel en Nouvelle-Calédonie, soit 3 Actions de cette Société pour 20 Actions de la Société en liquidation.

M. 507

HOUILLÈRE DE MONTIEUX (SAINT-ÉTIENNE)

Mine aux Mineurs

Siège social, 12, rue de la République, à Saint-Étienne (Loire).

Directeur. — M. René Simon, à Saint-Étienne. Dissoute.

M. 522

MINES D'OSTRICOURT (COMPAGNIE DES)

Société civile

Siège social à Oignies (Pas-de-Calais).

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6,000 Actions de 500 francs, libérées nominatives.

Obligations, 8.600, de 500 francs 4 0/0.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Cours moyens des Actions, de 1886 à 1896 : de 400 à 600 francs ; en 1897 : 440 francs.

Durée de la Société. — Constituée le 22 Novembre 1855.

Objet de la Société. — Exploitation de Houilles.

Assemblée générale. — Aux époques fixées par le Conseil.

Paiement des coupons, chez les Banquiers de la Compagnie ; Crédit du Nord, à Lille ; Verley-Decroix, Lille.

Membres du Comité. — MM. Auguste Duperé, H. Charvet, Maurice Tilloy, Bigo, Binnie, Lecocq, Verberckmoës, Charles Tilloy.

Directeur. — M. H. Buchet.

MINES DE PERRECY (COMPAGNIE DES)

Siège social, à Perrecy (Saône-et-Loire).

Capital social, un million quatre cent mille francs, divisé en 280 Actions de 500 francs.

Conseil d'administration.— MM. E. Vuillemin, Poizat, Javal, Desjardin-Verkinder, comte Minangon, Caillaux.

Directeur. — M. Pillaud.

M. 530

MINES DE LA PÉRONNIÈRE (COMPAGNIE DES)

Siège social, 8, rue Victor-Hugo, à Lyon.

Capital social, un million cinq cent dix-huit mille cinq cents francs, divisé en 15.185 Actions de 100 francs, entièrement libérées. Avant le 15 Décembre, le Capital était de 3.210 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.		1890	1891	1892	1894	1894	1995	1896
		—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	de 500 fr.	115	115	115	100	100	»	»
	de 100 fr.	»	»	»	»	»	334	323.52
Dividendes distribués		»	»	»	»	»	»	16 »

Durée de la Société. — Jusqu'à l'épuisement des Houilles existant dans ses Concessions.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Houille de la Concession de la Péronnière et du Plat-de-Gier, la Vente des Produits et tout ce qui se rapporte à l'Exploitation des Matières minérales.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Fulchiron, à Rive-de-Gier.

Assemblée générale. — Dans le premier trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, en Mai et Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Frossard de Saugy, président; Benoît Oriol, A. Séguin, L. Souchon, Ch. Marrel.

Commissaire des comptes. — M. J. Cusset.

Directeur. — M. Charousset, à Grand'Croix (Loire).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de Réserves jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 du Capital versé ; le surplus des bénéfices, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 95 0/0 aux Actionnaires.

LE SECOURS
Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence
Assurances spéciales pour le personnel des **MINES**

MINES ET FONDERIES DE PONTGIBAUD (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 3, rue des Mathurins, à Paris.

Capital social, trois millions neuf cent trente mille francs, divisé en 13.100 Actions de 300 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés en Banque.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués.	»	7.50	20	15	20	20	12.50	15	15	15	15

Durée de la Société. — Constituée, le 8 Avril 1853, pour 99 ans.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines et Fonderies à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), et des Fonderies et Laminoirs de Couëron (Loire-Inférieure).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Roquebert, à Paris.

Assemblée générale. — 30 Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social, le 5 Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Ad. Basset, président ; baron R. de Nervo, vice-président ; N. Bontoux, J. Chalus, G. Feray, Ch. Cambefort, comte de Salvandy, administrateurs.

Commissaires des comptes. — MM. Ph. Vernes, Maurice Petit.

Directeur-Conseil. — M. E. Pavaf, ingénieur.

Répartition des bénéfices : 3 0/0 au Personnel ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, aux Actionnaires.

M. 536

MINES DE PONTPÉAN (SOCIÉTÉ ANONYME COMMERCIALE DES)

Siège social, à Bruz (Ille-et-Vilaine).

Objet de la Société. — Charbon, Plomb et Zinc argentifères.

M. 537

MINES DE POURCHARESSE & DE SERRAILLON (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 85, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 110 Parts de fondateurs, plus 180 Parts de fondateurs à M. Baillif, en représentation de ses apports.

Objet de la Société. — Continuation et Recherche des Mines de Pourcharesse et de Serraillon, ainsi que l'Exploitation de ces Mines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cailler, à Blois.

Membres du Conseil. — MM. Baillif, Achille Grébat, Alphonse Baillif, Regnaut, Albert Boffinet.

Société disparue.

MINES DE PRADES, NIÈGLES ET SUMÈNE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

ANCIENNE Cie DE PRADES ET NIÈGLES (Dissoute le 10 Août 1839)

Siège social, 11, rue Lafon, à Marseille.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 17.000 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	10	10	10	10	10	10	10

Parts. — 3.776, de fondateurs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1889.

Objet de la Société. — L'Exploitation des diverses Concessions, appartenant antérieurement à la Compagnie des Houillères de Prades-Niègles, qui lui sont apportées par le liquidateur de cette Compagnie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Decormis.

Assemblée générale. — Avril ou Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. le baron E. de Clausonne, président ; A. Armand, vice-président ; Henry Bergasse, Ferdinand Chalmeton, Pierre Delpuech, J. Roussillon.

Commissaire des comptes. — M. Guillaume Roux.

Administrateur-délégué-Directeur. — M. Jean Roussellier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au moins, 10 0/0 au plus à la Réserve jusqu'au 1/20 du Capital social ; sur le surplus, on prélève une somme suffisante pour assurer aux Actionnaires une première répartition jusqu'à concurrence de 5 0/0 de la valeur d'émission de 500 francs des Actions non amorties ; le reste, sera réparti par moitié aux 3.776 Parts de fondateurs et pour l'autre moitié aux Actions, mais seulement après l'amortissement du Capital.

MINES DE CHARBON DE PUERTOLLANO (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 37, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés, 2e partie de la cote.

Durée de la Société. — 35 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Charbon dites de Puertollano, province de Ciudad-Réal (Espagne), l'Acquisition et l'Exploitation d'autres Mines en Espagne et autres pays.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Cours du 1er semestre de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Emile Collin, Rémy Paquot, Arthur Pernolet, Hilarion Roux, Robert de Wendel.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la Réserve légale ; le surplus restant libre est réparti aux Actionnaires, à titre de dividende, sauf la portion que l'Assemblée pourra effectuer à une Réserve supplémentaire ou fonds de prévoyance.

M. 543

MINES DE QUANG-NAM (SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES)

Siège social, 7, rue Port-Mahon, à Paris.

Capital social, quatre-vingt-dix mille francs.

Constituée le 16 Novembre 1896.

M. 544

MINES DE RAMILLARD

Siège social, 67, rue de Provence, à Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Nous n'avons pu retrouver la trace de cette Société, dont le fondateur était M. Edouard Martin, demeurant à Paris, 46, rue de Dunkerque.

M. 545

MINES DE RAR-EL-MADEN

Siège social, 59, rue de Provence, à Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 500 francs chacune, libérées du quart, soit 125 francs.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir de Juin 1897.

Objet de la Société. — L'Acquisition ou la Location, la Mise en Valeur et l'Exploitation de toutes Mines Métallurgiques et notamment l'Exploitation de la Mine de Fer de Rar-el-Maden, située en Algérie, province d'Oran.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Georges Bejot, Th. Bénazet, Gustave-Henri Muller, Adolphe Mund, Villem de Ridder, Albert Taraub, Van Den Bosch.

Directeur. — M. J. Portalis.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la Réserve légale ; la somme nécessaire pour servir 6 0/0 aux Actions sur le montant des versements appelés, sous réserve des dispositions du paragraphe II et de l'article 8, en ce qui concerne les versements anticipés ; après ces deux prélèvements, 10 0/0 du restant seront attribués au Conseil d'administration ; sur le solde disponible, 10 0/0 seront distribués aux Actionnaires et 20 0/0 aux Fondateurs.

MINES DE PLOMB ARGENTIFÈRE DU RIO-CORUMBER (ESPAGNE)

Siège social, 24, rue Le Peletier, à Paris,

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 16.000 Parts bénéficiaires, donnant droit à 70 0/0 sur les bénéfices.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — L'Acquisition, la Mise en Valeur et l'Exploitation des Mines de Plomb Argentifère et autres Métaux, dont la dénomination est enregistrée à Hueva (Espagne).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat.

Membres du Conseil. — MM. J.-B. Meissonnier, Jean Thomas, Jules Mathieu, Anthoine Lavocat, Oscar Dusart.

M. 555

MINES DE ROCHE-LA-MOLIÈRE & FIRMINY (COMPAGNIE DES)

Siège social, 13, rue de la République, à Lyon.

Capital social, trois millions six cent mille francs, divisé en 36.000 Actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1122.95	1070.94	1144.06	1289.63	1459.28	1453.64
Dividendes distribués . .	60 »	60 »	60 »	60 »	65 »	65 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1454.79	1436.69	1350.80	1333.52	1424.18
Dividendes distribués . .	62 »	60 »	54 »	60 »	62 »

Durée de la Société. — Indéterminée.

Objet de la Société. — L'Exploitation, la Vente, la Transformation de la houille de la Concession de Roche-la-Molière et Firmigny, et l'Exploitation des Entreprises se rattachant aux dites Mines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Firminy, à Lyon et Paris, les 27 Septembre, 27 Décembre, 27 Mars et 27 Juin.

Membres du Conseil. — MM. J. Cambefort, président ; Ed. Huet, Th. Godinot, vice-président ; Victor Lalouette, secrétaire ; Maurice Piaton, Léon Morillot, Alex. Cuoq, A. de Loisy, R. Frémy, Em. Bethenod, J. Rambaud, E. Bizot, L. Verny.

Directeur. — M. Honoré Voisin, ingénieur des Mines.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus est réparti aux Actionnaires.

M. 560

MINES & USINES DE SAINT-MICHEL & DE SORDIÈRES

(Société Anonyme des)

Siège social, 8, place Carnot, à Lyon.

Capital social, deux cent quarante mille francs, divisé en 480 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 50 ans, depuis le 27 Décembre 1875.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines d'Anthracite dépendant des concessions de Saint-Michel et de Sordières. L'Exploitation des Fours à chaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Euverte, Benoît Charvet, Louis Charvet, Antoine Fayen, J. Rambaud.

Directeur. — M. Fayen.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un Fonds de Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus des bénéfices est réparti suivant les décisions de l'Assemblée générale.

M. 562

MINES DE SARRE ET MOSELLE (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 56, rue de Provence, Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

M. 565

MINES DE SELENITZA (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 7, rue Lafayette, Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

MINES DE SERIPHOS & DE SPÉLIAZÉZA

Siège social, 3, rue Mogador, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

M. 567

MINES DE SINCEY-LEZ-ROUVRAY (COTE-D'OR) (COMPAGNIE DES)

Siège social, Cambrai (Nord).

Capital social, cent quatre-vingt-quatre mille francs, divisé en 1.840 Actions de 100 fr.

Versements appelés : totalement et versés en entier.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille.

Cours moyens des Actions. — En 1896 : 89 francs ; en 1897, 3 francs.

Dividendes distribués. — En 1896 : 3 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 9 Juin 1894.

Objet de la Société. — Extraction du Charbon de Terre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chenu, à Cambrai, 4 et 22 Mai 1894.

Assemblée générale. — A Cambrai et à Lille, alternativement, le 1er jeudi d'Octobre.

Paiement des coupons, à la Société Générale à Cambrai.

Membres du Conseil. — MM. Bommier, propriétaire à Flesquières ; Morel, à Arras ; Debosse, négociant à Valenciennes ; Dupont, à Lille ; Brunelle-Pierson, à Cambrai, administrateur-délégué.

Commissaires des Comptes. — MM. Dejardin, à Valenciennes ; Bugnicourt, à Cambrai ; Dupont, à Arras.

Directeur. — M. Petit-Legut, à Sincey-lez-Rouvray (Côte-d'Or).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus aux Actionnaires.

M. 568

MINES DE SIPHNOS & D'EUBÉE (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Siège social, 49, rue de Miromesnil, Paris.

Capital social, six millions trois cent mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

M. 569

MINES DE SOMORROSTRE (ESPAGNE) (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 4, rue Mogador prolongée.

Assemblée générale. — En Avril.

MINES DE SOUFRE DE LORCA (ESPAGNE)

(Compagnie Franco-Espagnole des)

Siège social, 6, cité Trévise, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Mars 1893.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Soufre de la Felicidad, près de Lorca, province de Murcie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. L. Bouaffre, J.-G. Cordier, V.-P. Courtin, J.-E.-A. Guérin, L. Labois.

M. 573

MINES DE SOUFRE DE RIÉSI (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 87, rue Lafayette, Paris.

Capital social, un million de francs.

En liquidation.

M. 574

MINES DE SOUFRES ROMAINS

Siège social, 23, passage Saulnier, Paris.

Dissoute.

M. 577

MINES DE SUNIUM (GRÈCE) (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Siège social, 31, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations nominatives, 96. — **Taux** d'émission, 450 francs. — Revenu, 15 francs.

Parts de fondateurs. — 400.

Cours moyen des Actions, de 1886 à 1896, 5 à 40 francs.

Dividendes distribués en 1891-1892, 5 francs ; de 1893 à 1895, 2 fr. 50 ; en 1896, 6 francs.

Cours moyen des Obligations de 1891 à 1896, 480 fr.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1880.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Fer, Houille et Zinc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Prud'homme.

Assemblée générale. — Avant le 15 Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Lessevalle, président ; Chollet, administrateur-délégué ; Ed. Badou-Pascal, ✱ ; L. Badou-Pascal, Baletac, Huet, ✱ ; Metge.

Commissaire des comptes. — M. Darion, ✱.

M. 578

MINES DE TABARCA (COMITÉ D'ÉTUDES DES)

(Société civile)

En dissolution du 23 Décembre 1896.

Liquidateur. — M. Flach, 47, rue Cambon.

M. 580

MINES DE HOUILLE DE THIVENCELLES & FRESNES-MIDI (COMPAGNIE DES)

Siège social, Fresnes-sur-Escaut (Nord).

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 5.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Actions sont cotées en bourse, à la Cote, à Lille ; les Obligations ne le sont pas.

Obligations : 1.099 Obligations de 300 francs restent en circulation. — **Taux d'émission :** 300 francs. — **Revenu :** 15 francs net d'impôt. Durée de l'amortissement : 12 ans.

Cours moyens des Actions, par moyenne annuelle depuis 10 ans : le plus haut, 205 francs ; le plus bas, 34 francs.

Dividendes distribués : aucun intérêt ne peut être servi avant libération d'une dette envers l'État ; cette dette ne porte pas intérêt.

Durée de la Société. — Illimitée, constituée en Décembre 1841.

Objet de la Société. — Exploitation de houille, à Escauport, Thivencelles et Saint-Aybert.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Martel, à Condé.

Assemblée générale. — Le dernier dimanche d'Avril.

Paiement des coupons des Obligations, le 1er Décembre de chaque année, à Fresnes et chez le banquier de la Compagnie, à Valenciennes.

Membres du Conseil. — MM. J.-B. Mariage, président ; E. Hardy, H. Dubreacq ; L. Dubois, F. Bernard, P. Pureur, secrétaire.

Commissaires des comptes. — MM. L. Maréchal, L. Beaumont, A. Hustin.

Directeur. — M. Octave Piérart, ingénieur.

Repartition des bénéfices — Lorsque la Compagnie aura amorti sa dette vis-à-vis de l'État, il sera fourni 5 0/0 aux Actionnaires et après le prélèvement pour la Réserve, il sera fait une seconde répartition.

Au 31 Décembre 1896, la dette envers l'État n'était plus que de 867.025 fr. 23.

M. 586

MINES & USINES DE VERCIA (JURA) (COMPAGNIE DES)

(En liquidation)

Siège social, 12, rue Lamennais, à Paris.

Capital social, cent quinze mille francs.

Société anonyme, constituée le 15 Août 1891.

Déclarée en dissolution par délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires du 21 Décembre 1895.

M. Léopold Gaulet, 62, rue Saint-Lazare, a été nommé liquidateur.

M. 588

MINES DE VICOIGNES & DE NŒUX (COMPAGNIE DES)

(Société civile)

Siège social, à Nœux-les-Mines.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 1.000 francs, libérées de 600 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	14.800	15.800	16.800	18.800	21.200	21.000	19.800	19.100	17.800	18.800	18.800
Dividendes distribués . .	725	725	725	725	800	1.000	1.000	700	700	700	700

Durée de la Société. — Du 30 Novembre 1843, jusqu'à épuisement.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Houille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me A. Dubois, à Valenciennes.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, par mandat, les 15 Mai et 15 Novembre.

Membres du Conseil. —MM. Renard, président; L. Dupont, E. Dupont, L. Stamant, baron de Lagrange, Brulley de la Brunière, Pagniez, Warenghien.

Agent général. — M. S. Agniel, ingénieur.

MINES & USINES DE CUIVRE DE VIGSNAES

(En liquidation)

Siège social, 59, rue de Provence, à Paris.

M. Ch. Defrance, liquidateur, dernière réunion, 17 Juillet 1897, au *Grand Hôtel.*

M. 591

MINES DE LA VIEILLE-CASTILLE

Siège social, 2, rue Gambetta, à Saint-Étienne (Loire).

Capital social, un million deux cent mille francs

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon et de Saint-Étienne.

Le premier Exercice aura lieu en 1898.

Le cours moyen des Actions est de 150 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Houille et tout ce qui s'y rattache.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fougerolles, à Saint-Étienne (Loire).

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. René Grey, ingénieur, président; Ravat, administrateur-délégué, ingénieur; Gardon, secrétaire du Conseil, ingénieur.

Commissaire des comptes. — M. Morel.

Directeur. — M. Ravat.

M. 594

MINES DE VILLEBŒUF (COMPAGNIE DES)

Siège social, 8, place de l'Hôte-de-Ville, à Saint-Etienne.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	708.75	747.50	»	»
Dividendes distribués . .	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »

Durée de la Société. — 54 ans, à partir du 8 Janvier 1880.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de Houille dépendant de la Concession de Villebœuf.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Saint-Etienne, au Siège social, en Juillet.

Membres du Conseil. — MM. J. Guérin, président; J. Baudry, vice-président; Fraisse, Duquesne, Bastard, Nau, A. Remont, Baudry fils, secrétaire.

Commissaires des comptes, — MM. E. Bastard, Maurice Denonvilliers.

Administrateur-délégué. — M. Nau.

Directeur. — M. E. Matheron, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; 90 0/0 du surplus pour former un fonds de prévoyance jusqu'à concurrence de 1.000.000 de francs. Le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux Actionnaires.

M. 597

MINES DE FER DE WASSY ET DE LA BLAISE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, jusqu'en 1925.

Objet de la Société. — Exploitation Agricole, Forestière et Mines de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jean Dufour, à Paris.

Paiement des coupons, à Saint-Dizier.

Commissaire des comptes. — M. Hector Baré, à Saint-Dizier.

Administrateur. — M. Ed. Lang.

M. 599

MINES DE YAULI (PÉROU) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 45, rue Joubert, à Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 fr.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 50 ans,

Objet de la Société. — Exploitation de Mines d'argent, or, cuivre, plomb et charbon, dans le district de Yauli (Pérou).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat.

Assemblée générale. — En Septembre.

SIX MOIS DE CRÉDIT

SPORTING-CLUB-TAYLOR
139, rue d'Aboukir. — (*Télephone* 145-41)
VÊTEMENTS sur mesure 75 » | CYCLISTE 55 »
A la commande, on verse 10 »; à la livraison, 15 » et le reste, à raison de 16 » par mois

MINES DE ZAGHOUAN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 11, quai des Brotteaux, à Lyon.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres ont été créés nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations : 2.222, de 500 francs 5 0/0, ramenées à 2.000 et émises en Juillet 1894 ; intérêt annuel : 25 fr., payables les 1er Avril et 1er Octobre, sous déduction des impôts.

Parts de fondateurs, 10.000.

Années	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	400	400	400
Cours moyens des Obligat.	»	460	475

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 9 septembre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de zinc de Zaghouan (Tunisie).

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Letord et Chardiny.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, au Siége social.

Membres du Conseil. — MM. J.-M. Cartier, président ; J. Bonnet, secrétaire ; J.-A. Diederichs, A. Gilliard, J.-F. Targe, Léon Boussand.

Administrateur-Directeur-général. — M. J.-A. Diederichs.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/6 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé. Le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux Actionnaires ; 25 0/0 aux Parts de fondateurs ; 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; 5 0/0 pour la Réserve d'amortissement.

M. 601

MINES DE ZINC DES CÉVENNES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 24, place Vendôme, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 25 Février 1895.

Objet de la Société. — L'Exploitation des mines de zinc, plomb, argent, cuivre, situées dans les communes de Saint-Laurent-le-Minier, Saint-Bresson, Roquefin et Saint-Julien-de-la-Nef, arrondissement du Vigan (Gard), des mines de Ganges, arrondissement de Montpellier (Hérault).

Notaire qui a reçu l'acte ; Me Galin, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. le duc de Barberni, Brugairolles, Dorion, Jacquemart, Ondrin.

Commissaires des comptes. — MM. G. Cantin, Guillemant.

PARIS. — Imp. Guérin, Dereuse et Cie

MINES DE ZINC DE LEBEDOS (TURQUIE) (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 59, rue de Provence, Paris.

Objet de la Société. — Mines de Zinc, en Turquie.

Assemblée générale. — En Mai.

M. 602

MINES D'OR ET D'EXPLORATION (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 20, rue Taibout, à Paris.

Capital social, douze millions cinq cent mille francs, divisé en 125.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse et en Banque, à la Cote officielle.

Parts bénéficiaires. — 100.000, ayant droit à 15 0/0 des bénéfices nets.

Durée de la Société. — 50 années, à compter du 8 Février 1895.

Objet de la Société. — 1° La Recherche, l'Étude, l'Achat, l'Exploitation des Mines d'or ou des Gisements aurifères, la Création d'Entreprises minières ou d'exploration ; 2° l'Achat et la Vente de toutes Concessions ; l'Achat et la Vente d'Actions, Parts d'intérêts ou toutes autres Valeurs de Sociétés de Mines d'or et d'Exploration, soit pour son compte soit pour compte de tiers ; 3° la Représentation de Sociétés de Mines d'or ou d'Exploration pour toutes opérations ou négociations et généralement toutes opérations pour compte de tiers, relativement aux Mines d'or et aux Sociétés d'exploration ; 4° les Opérations financières, commerciales et industrielles se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus désignés ; 5° les Opérations de toute nature dans le Sud de l'Afrique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons des Actions, le 7 Avril, 20, rue Taitbout, Paris.

Membres du Conseil.— MM. le baron Hély d'Oissel, président ; comte I. de Camondo, E. Ducourau, marquis d'Hautpoul, J. Kulp, S. Lilienthal, E. May, Harry Mosenthal, Hamilton Smith.

Commissaires des comptes. — MM. Corrion et Pfeiffer.

Directeur général. — M. Raphaël-Georges Lévy.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 à la Réserve extraordinaire ; une somme pour servir 6 0/0 aux Actions, et le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux Actionnaires ; 15 0/0 aux Parts de fondateurs.

M. 604

MINES D'OR ET D'ARGENT DE CHOLUTÉCA (SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES)

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Londres, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 15.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées et au porteur.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines d'or et d'Argent.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Étude des Gisements Aurifères et Argentifères du Honduras.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cherrier, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Senéchal de la Grange, Maurice du Chatenet, Robert Forget.

Commissaire des comptes. — M. Lhomme, ingéhieur.

M. 604

MINES D'OR DU CIBAO (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Laffitte. **Capital social,** quatre cent mille francs.

Par délibération du 14 Décembre 1896, la Société a été déclarée dissoute.

Liquidateurs. — MM. Georges Gillard, 18, rue Laffite ; Lothaire Lœwenbach, 15, rue Rossini.

La Société avait été constituée en Février 1896, par acte déposé chez Me Second, notaire ; les administrateurs étaient : MM. G. Gilliard, L. Lœwenbach, J. Braconnier et A. Strauss.

M. 606 *b*

MINES D'OR DU CRIPPLE-GREEK (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLORATION DES)

Société Anonyme

Siège social, 3 bis, rue La Bruyère.

Capital social, vingt-cinq mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines d'or.

Assemblée générale. — En Mars.

M. 610

MINES D'OR DE FARIA

EN LIQUIDATION. — Liquidateur. — M. Gruyer.

M. 611

MINES D'OR DE LA FRANCE (SOCIÉTÉ D'EXPLORATION DES)

Société Anonyme

Siège social, 15, rue Duphot, Paris.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 4.500 Actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 2.000 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 2 Juillet 1896.

Objet de la Société. — Vérifier la richesse des Gîtes aurifères, Exploitation de ceux dont la teneur en or aura été jugée suffisante pour en permettre l'exploitation, Acquisition de tous droits à l'exploitation de Mines d'or déjà concédées, Demande en Concession de Gisements découverts par ses agents ou apportés par des tiers, Acquisition de tous Procédés pour le traitement des Minerais d'or déjà employés ou qui pourraient être découverts.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. G. Toureil, M. Castelnau, A. Merlet, Coffinières, de Nordeck, J. Poillot.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 40 0/0 aux Parts de fondateurs, 60 0/0 aux Actionnaires.

M. 612

MINES D'OR ET D'ARGENT DE LA GARDETTE (ISÈRE) ALPES-DAUPHINOISES

(Compagnie Française d'Exploitation des)

Siège social, 24, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, 40,000 Parts de propriété et d'intérêts.

Versements appelés : 100 francs par Part sur 20.000 Parts ; les autres 20.000 sont attribuées aux Fondateurs et Vendeurs des Mines.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Jusqu'à épuisement des Mines.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines d'or et d'argent de La Gardette (Isère) et de ses extensions.

Actes, en date du 20 Janvier 1897, enregistrés, publiés et déposés les 2 et 3 Février, même année.

Membres du Conseil. — MM. Topin, ancien sous-préfet, 10, rue de l'Éperon, Paris ; Latron, propriétaire à Montoire-sur-le-Loir ; Pitot, banquier à Rouen.

Directeur général. — M. E. d'Alverny, ingénieur des Mines.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la Direction et au personnel ; le reste aux Parts.

Prévisions de la Société. — Dividende de 20 0/0 au minimum à partir de l'année 1898.

M. 614

MINES DE GOLDBERG (AUTRICHE) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — L'acquisition des Mines d'Or et d'Argent du Haut-Goldberg et dépendances, près Rauris, commune de Bucheben, dans le district minier de Salzburg.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Lazare Weiller, Arthur Lodin, baron de Jacobs, Ernest Sautter, Henri Higgins, Auguste Collignon, Félix Frésart, Étienne Van den Peereboom, Jean Javal, Alphonse Lepage, Élie Reumaux, Raoul-Duval et Amédée Vernes.

MINES DE GOLDER-RIVER (SOCIÉTÉ ANONYME)
(En liquidation)

Siège de la liquidation, 22, place Vendôme, Paris.

M. 616 *b*

MINES D'OR DE GORZENTE (ITALIE)
(Société Fermière des)

Siège social, 63, rue de Provence, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, libérées de 25 francs.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 4.500.

Durée de la Société, 50 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines d'Or situées en Italie, dont elle a fait l'acquisition ou la location, où de toutes autres qu'elle pourrait acquérir ou louer dans la suite.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Alexis Tricard, Victor Goriany, G. de Morsier, E. Lyon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, 45 0/0 aux Actionnaires, 45 0/0 aux Parts de fondateurs.

M. 617

MINES D'OR DE LA GUYANE HOLLANDAISE
(Compagnie des)

Siège social, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, deux millions cinquante mille francs, divisé en 20.500 Actions de 100 fr

Durée de la Société. — 40 années, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des placiers aurifères de la R. Awa ainsi que toutes Exploitations minières et tout ce qui s'y rattache, et même l'Achat, la Vente, la Cession et l'Affermage de Concessions de Mines.

Assemblée générale. — Dans les neuf premiers de l'année sociale.

Membres du Conseil — MM. Octave Noël, le comte Petiton, Jules Mailhe, Armand Guffroy, Lucien Durand, Louis Girard, Maurice Guffroy, ✻; D. Casey, El. Le Blond.

VICHY-CÉLESTINS

MINES D'OR DE MOZAMBIQUE (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

(En liquidation)

Siège social, 19, rue Scribe, Paris.

Capital social, cent mille francs.

La Société, constituée le 17 Février 1895, a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 26 Mai 1896, qui a nommé comme liquidateur le Conseil d'administration en exercice.

L'Assemblée générale du 27 Mars 1897 a donné aux liquidateurs quitus et décharge définitive de leur gestion.

M. 622

MINES D'OR D'OURO-FALLA

Société Anonyme

Siège social, 4, rue Chauchat, à Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs.

Versements appelés : 3 de 1.250 francs par Action ; ensemble : 3.750 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 250.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 22 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Achat, Vente et Exploitation au Brésil et dans tous autres pays de toutes Propriétés Minières ou Rurales, et, en particulier, l'Achat et l'Exploitation Minière et Agricole des Propriétés d'Oura-Falla et Carandahy situées dans la province de Minas-Geraes (Brésil), municipe de San-Gonzalo.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gastaldi, à Paris.

Assemblée générale. — Chaque année, au Siège social.

Paiement des coupons, à Paris, au Siège social, aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. Beauvois-Devaux, banquier; Albert Luc, banquier; Mayeussier, directeur de Saint-Gobin; de Carrère, M. Duchanoy, ingénieur, et Philippe Monnier, propriétaire.

Commissaire des comptes. — M. Feuillas.

Directeur général, à Ouro-Falla. — M. Gascuel, ingénieur des Mines.

M. 623

MINES D'OR DE L'ORAPU (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 112, rue de Richelieu, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs.

Société liquidée.

MINES D'OR DE SAN-PEDRO DE ALTA SONORA (MEXIQUE)

(Société Anonyme des)

Siège social, 50, avenue Marceau.

Capital social, sept cent vingt mille francs, divisé en 7.200 Actions de 100 francs, dont 1.200 libérées entièrement et 6.000 libérées de 50 francs.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 1.800.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — La Continuation des Travaux miniers entrepris sur les Concessions de la région de San-Pedro, sises au Mexique.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Delorme, à Paris.

Assemblée générale. — En Août.

Membres du Conseil. — MM. Charles de Leusse, de la Ville Le Roulx, Emmanuel Drake del Castillo, Pierre-Eugène-Napoléon Magne.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets annuels, il est prélevé 1/20 pour la Réserve légale; la somme nécessaire pour fournir aux Actions 5 0/0 à titre de premier dividende. Après ces prélèvements, il sera attribué 10 0/0 du reliquat au Conseil d'administration; le surplus des bénéfices se répartit comme suit: 60 0/0 aux Actions par part égale et 40 0/0 aux Parts bénéficiaires jusqu'à l'expiration de la Société, alors même que sa durée serait prorogée.

M. 626

MINES D'OR DE LA SIERRA DEL ORO (MEXIQUE)

Société Anonyme

Siège social, 21, avenue de l'Opéra.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 Actions de 100 francs, libérées de 50 francs.

Les Titres sont au porteur.— Les Titres ne sont pas cotés.

Duré de la Société. — 40 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de la Sierra del Oro, sises au Mexique, l'Obtention de toutes Concessions actuelles et de toutes Concessions nouvelles dans la même contrée.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Henri Jacob, Élie Kassel, Joseph Perrolaz, Louis Paz, Adolphe Wertheim.

MINES D'OR DE SUBERBIEVILLE & DE LA COTE OUEST DE MADAGASCAR

(Compagnie Coloniale et des)

L. SUBERBIE & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 18, rue des Pyramides, à Paris.

Capital social, quinze millions, divisé en 60.000 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Parts bénéficiaires de fondateurs. — 60.000

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de Juillet 1895.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines d'or.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Yver, à Paris.

Assemblée générale. — Premier semestre de l'année.

Membres du Conseil. — MM. A. Belmann, J. Debrun, Ch. Guigot, H. Rogez, Cordonnier, A. Vespiéren.

Directeur. — M. L. Suberbie.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; 3 0/0 au Conseil de surveillance; 5 0/0 à la Gérance; le surplus 30 0/0 aux Parts de fondateurs; 70 0/0 entre les Actionnaires.

M. 632

MINES D'OR DE L'URUGUAY (COMPAGNIE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DES)

Siège social, 14, boulevard Montmartre, à Paris.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 16.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés en Coulisse.

Parts de fondateur. — 75.000

Cours moyens des Actions, 100 francs.

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — Exploitation des Établissements de Cunapiru, Exploitation de la Concession des eaux de la rivière de Cunapiru, Recherche et Exploitation de tout gisement de quartz aurifère.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Agnellet.

Assemblée générale. — 1er semestre de l'année.

Membres du Conseil. — MM. Eggly, Hérissen, Clisson, Von Heinert, Piprot, Fourmi, Cousin.

Commissaire des comptes. — M. Pénin.

Président. — M. Eggly.

Le Conseil d'administration doit être renouvelé; si nous avons le nouveau, nous le ferons paraître dans l'Appendice (fin Septembre 1897).

MINES D'OR DE L'URUGUAY (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

(En Liquidation)

Siège de la Liquidation, 47, rue Cambon, à Paris.

Capital social, quinze millions de francs.

Liquidateur. — M. René Vercken, 47, rue Cambon.

M. 634

MINES D'OR DE WATANA (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 12, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, deux millions cent dix mille francs.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Conseil d'administration. — MM. Henri Bonnaud, Henri Jacob, Van Broek, Albert Del Porto, Achille Luc, Alexandre Legrand et Eugène Paz.

M. 635

MINES D'OR DU YAONI (GUYANE FRANÇAISE) (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 68 *bis*, rue Jouffroy, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 16 Janvier 1897.

Objet de la Société. — Exploitation des Gisements aurifères de la Guyane.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mouchet.

Membres du Conseil. — MM. Lahaye, Choumara, Ferrouillet, Strycharzewski, Zenon Uzac.

Commissaire des comptes. — M. Lafargue.

Administrateur-délégué. — M. Zénon Uzac.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 aux Administrateurs ; le reste aux Actionnaires.

M. 643

MINIÈRE ET AGRICOLE DU LAOS (SOCIÉTÉ)

Siège social, 10, rue Lafayette, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs, dont 1.500 Actions entièrement libérées et 1.500 Actions libérées de 75 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 12 Mai 1896.

Objet de la Société. — Exploration et Exploitation Minières, Agricoles ou autres, au Laos.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Tharel, Th. Berger, Ch. Cambefort, G. Lecomte, Ph. Richemond.

Commissaire des Comptes. — M. Maurice Auboyneau.

Administrateur-délégué. — M. Ph. Richemond.

M. 644

MINIÈRE D'AIN-BEIDA (SOCIÉTÉ ANONYME)

(En liquidation)

Siège social, 45, rue de Constantinople, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Exploitation de la Concession des Mines d'Antimoine et autres Métaux situés à Hamimate, commune d'Oum et Bouaghi, canton de d'Aïn-Beïda, arrondissement de Guelma (Algérie).

Notaire qui a reçu l'acte : M. Duplan.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Ferdinand Lhuillier, Lheureux, le comte Foy, Charles, comte de Ganay.

Société en liquidation du 19 Octobre 1896.

M. 645

MINIÈRE D'ALORA (COMPAGNIE)

(En liquidation)

Siège social, 10, rue de Louvois, Paris.

M. 646

MINIÈRE DE BIABAUX (COMPAGNIE)

Société Civile

Siège social, 23, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, 6.000 Parts entièrement libérées au porteur.

Obligations. — 2.000 Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs, payables par trimestre, émises, au fur et à mesure des besoins de la Société, à 435 francs et valant actuellement 475 francs.

Les Obligations sont cotés en Bourse, à la Cote officielle de Lyon.

Cours moyens des Obligations, de 1894 à 1897 : 455 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, pour prendre fin en 1993.

Objet de la Société. — Extraction et Vente des Minerais de soufre et de lignite de Biabaux, situées à Saint-Martin-les-Eaux, par Saint-Michel (Basses-Alpes) et de toutes autres concessions qui pourraient y être adjointes.

Assemblée générale. — En Mars de chaque année.

Paiement des coupons, à Paris et Lyon, tous les trois mois, 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Membres du Conseil des intéressés. — MM. J.-M. Chatard, président; Paul Dubourg, administrateur.

Directeur. — M. G. Bodard, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 au fonds de Réserve et 90 0/0 aux six mille Parts.

M. 647

MINIÈRE DE L'ESPAGNE MÉRIDIONALE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 13, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 20.000 Actions de 100 francs, libérées de 75 francs.

Les Titres seront nominatifs jusqu'à leur libération intégrale.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 10 Mai 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation directe ou indirecte, dans le Sud de l'Espagne et d'ailleurs en tous pays, de toutes les Mines dont la Société deviendrait concessionnaire, propriétaire ou locataire.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 10 Mai 1897.

Membres du Conseil. — MM. Moyse Dreyfus, président; Pierre Darcy, Emile Ducourau, Samuel Einhorn, Eudore Progneaux, Edgar de Sinçay.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale; 5 0/0 aux Actions de la partie libérée sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les Actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes; le surplus comme suit : 90 0/0 à toutes les Actions à titre de dividende, et 10 0/0 au Conseil d'administration.

M. 649

MINIÈRE & INDUSTRIELLE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 56, rue de Provence, Paris.

Doit être apportée à une Société belge.

MINIÈRE DU MAROS (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 175, rue Saint-Honoré, Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 25.000 Actions de 500 francs.

En liquidation.

La Société avait été constituée en Janvier 1892, par acte déposé au greffe du Tribunal de Commerce ; les Administrateurs étaient : MM. Rouisson, G. Eude, de Grandmaison, Lhomme, Rémaury.

M. 652

MINIÈRE DE SAN-LUIS (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 45, rue de Courcelles, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines.

Assemblée générale. — En Juin.

M. 653

MINIÈRE DE TICAPAMPA (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 101, rue de Rennes, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines.

Assemblée générale. — En Novembre.

M. 656

MOTEURS A AIR COMPRIMÉ (SOCIÉTÉ NOUVELLES DES)

Système MEKASKI (Société Anonyme)

Siège social, 13, rue de la Tour-des-Dames.

Assemblée générale. — En Avril.

M. 658

MOTEURS CREBESSAC (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Fondée par M. Gustave Jellineck, 54, faubourg Montmartre, Paris.

Société disparue.

MOTEURS AURIOL

(Société Anonyme de Construction et d'Exploration des)

Siège social, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 20 Avril 1896.

Objet de la Société. — L'Exploitation, tant en France qu'à l'Étranger, de Moteurs fixes ou mobiles,à gaz ou à pétrole, à vapeur, à l'électricité, appliqués à toutes les industries et spécialement le système Paul Auriol.

Membres du Conseil. — MM. Panl Auriol, Eugène Chedeville, Jean-Emile Girod, Stephen Grandelement, Georges Huillard, Léon-Eugène Masure et Auguste Thomas.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 2 0/0 sur le montant des sommes versées sur les Actions, à titre de premier dividende ; le surplus sera réparti : 90 0/0 aux Administrateurs ; 90 0/0 entre toutes les Actions libérées ou non, par portions égales.

M. 659

MOTEURS DUPLEX (COMPAGNIE DES)

Siège social, 27, rue Tronchet, à Paris.

Capital social, trois cent quarante mille francs, divisé en 680 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 1.200 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — L'Achat et la Cession de touts brevets et de toutes licences pour la Construction et l'Exploitation de moteurs à gaz, moteurs à pétrole de gazogène et autres appareils se rattachant à cette industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourdel, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. L. Aboye, Eugène Fontaine, Fernand Hérard, Rousseau, Joseph Lamaiziere.

Directeur. — M. Brisse.

Ingénieur conseil. M. Niel.

Commissaire des comptes. — M. Paul Béranger.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de Réserve ; 5 0/0 pour le Capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux Actionnaires ; 40 0/0 aux Parts de fondateurs.

M. 660

MOTEURS ÉCONOMIQUES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE ANONYME DES)

Siège social, 61, rue des Petits-Champs, à Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

Constituée le 4 Avril 1896.

MOTEURS ÉLECTRIQUES ET A VAPEUR (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE)

(Établissements J.-J. HEILMANN)

Siège social, 38, rue de Laborde, à Paris — Ateliers de Construction au Havre.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 50.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts bénéficiaires, 8.000.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société — 50 ans, du 22 Juin 1895 au 22 Juin 1935.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, 34, rue Tronchet, à Paris.

Objet de la Société. — La Construction, la Vente, la Location et l'Installation de tous moteurs, appareils et machines électriques et thermiques pour traction, navigation, transmission de force, etc., et l'Exploitation de toutes entreprises nécessitant l'emploi de ces moteurs, appareils et machines.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. H. Henrotte, président; J.-J. Heilmann, administrateur-délégué ; J. Ancel ; Th. Weissenburger, L. Duménil-Leblé, H. Danzer, F. de la Brière, L. Laveissière, E. Dawans, A. Dupont-Rucloux, E. Méja.

Commissaire des comptes. — M. E. Chapellier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital, et ensuite, sur l'excédent : 10 0/0 aux Administrateurs, 90 0/0 aux Actionnaires.

Observations. — Objets spéciaux : Exploitation en France des brevets Heilmann pour traction, navigation, etc. ; Construction et Vente des machines à vapeur Willans et Robinson et des machines électriques Brown, Boveri et Cie,

---

M. 662

MOTEURS A GAZ FRANCAIS

Société Anonyme

Siège social, 40, rue Laffitte, à Paris.

Assemblée générale, — En Mai.

M. 663

MOTEURS A GAZ ET CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES (COMPAGNIE

Société Anonyme

Siège social, 242, rue Lecourbe. à Paris.

Capital social, trois millions deux cent cinquante mille francs.

Administrateur-délégué. — M. E. Ferminhac.

M. 664

MOTEURS-GAZOGÈNE (SOCIÉTÉ DES)

(Système BÉNIER)

Siège social, 15, rue du Louvre, à Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs.

En dissolution, du 20 Mars 1897.

Liquidateur. — M. Linol, 0, 28, boulevard Saint-Denis, à Paris.

M. 665

MOTEURS NIEL (COMPAGNIE DES)

Siège social, 22, rue Lafayette, à Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs (espèces versées).

Les Titres nominatifs et au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Novembre 1890.

Objet de la Société. — L'Achat de tous brevets et de toutes licences pour la Construction et l'Exploitation des moteurs à gaz et à pétrole.

Assemblée générale. — courant du 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 au Capital versé ; une somme de 30.000 francs Amortissement des Fonds immobilisés dans les installations industrielles ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration et 80 0/0 aux Actionnaires.

M. 511

MOUZAÏA (SOCIÉTÉ D'ÉTUDES) (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 20, cour des Petites-Écuries, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, entièrement versés en espèces, divisé en 3,500 Actions de 100 francs.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts d'intérêts. — Taux d'émission : 100 francs, remboursable à 125 francs ; revenu 5 0/0, plus une participation dans les bénéfices.

Durée de la Société. — Jusqu'au 16 Octobre 1990.

Objet de la Société. — Recherches et Études des Mines de cuivre et de fer de Mouzaïa (Algérie) et leur Exploitation ou Revente.

Notaire qui a reçu l'acte : Me W. Bazin, 7, rue Saint-Florentin.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, — Selon publication, par les soins du Conseil.

Membres du Conseil. — MM. E. Raschlé-Rittmeyer, Émile Mange, R. Lava, Th. Legouy, Félix Plaisant.

Cmmissaire des comptes. — M. Paul Siegfried.

Directeur. — M. E. Raschlé-Rittmeyer.

Répartition des bénéfices. — 75 0/0 aux Parts d'intérêts ; 2 1/2 0/0 au Conseil d'administration ; 22 1/2 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Les Richesses cuprifères découvertes, notamment au Camp des Chênes font prévoir des bénéfices très importants.

M. 513

LE NICKEL (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 13, rue Lafayette, Paris.

Capital social, six millions trois cent soixante mille francs, divisé en 25.440 Actions de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse.

Obligations. — 10.000 Obligations de 500 francs 5 0/0 émises à 500 francs libérées et au porteur, remboursables en 5 ans à dater du 15 Juillet 1900, par 1/5. Toutefois, à partir du 1er Janvier 1896, la Société s'est réservé le droit de rembourser par anticipation.

10.00 Obligations 5 0/0 émises en vertu d'une délibération du Conseil d'administration du 8 Juin 1891 ; remboursables par cinquième en 5 ans, à dater du 15 Juillet 1900.

8.000 Obligations émises en vertu d'une délibération du 28 Décembre 1891, remboursables par tirages au sort de Janvier 1895 à 1909 ; remboursement des Titres, les 15 Avril et 15 Octobre suivants.

Intérêts annuels, 25 francs, payables par moitié les 15 Avril et 15 Octobre de chaque année.

14.500 Obligations de 500 francs 4 0/0 libérées au porteur, créées par délibération du Conseil d'Administration du 13 novembre 1893, émises à 445 francs le 8 Décembre suivant ; remboursables à 500 francs du 1er Juin 1898 au 1er Décembre 1919, par tirages Semestriels en Janvier et Juillet.

Intérêt annuel 20 francs, payables par moitié les 1er Juin et 1er Décembre.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Act.	453.52	530.16	570.70	533.67	620.40	822.57	961.49	704.66	444.19	209.64	162.98

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 10 Mai 1880.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines de Nickel et de Cobalt situées dans la Nouvelle Calédonie, ainsi que l'Acquisition ou l'Exploitation de toutes autres Mines, et l'Exploitation pour le compte de tiers de Mines de Nickel et de Cobalt.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le 31 Mai.

Paiement des coupons, au *Comptoir National de Paris*, à la *Société Générale du Crédit Industriel et Cie*

Membres du Conseil. — MM. Denormandie, président ; E. Tambour, vice-président ; Basset, M. Éphrussi, Thirria, Guyot, Sionnest, Charles Gomel, Cornélis de Witt, Maneuvrier.

Commissaires des comptes. — MM. Lutscher et Joast.

Directeur. — M. A. Marchand.

Répartition des bénéfices. — Une quotité minimum de 5 0/0 et maximum de 20 0/0 pour constituer un fonds de Réserve, ce prélèvement pouvant être suspendu ou diminué lorsque cette Réserve aura atteint le sixième du Capital social ; 6 0/0 comme premier dividende aux Actionnaires des sommes dont les Actions sont libérées ; 2 0/0 pour le Conseil d'Administration ; 3 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribué, s'il le juge utile, aux Administrateurs-délégués, au Comité de Direction, aux Directions de Paris ou ailleurs ; à tous autres Agents de la Société. L'excédent sera réparti à titre de 2e dividende aux Actionnaires.

M. 666 *t*

NICKEL PUR (SOCIÉTÉ ANONYME HAVRAISE DE)

Siège social, quai du Garage-de-Graville, au Havre.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Société disparue.

M. 666 *b*

NICKEL ET DE L'ALUMINIUM

(Société Française Anonyme du)

Siège social, 36, rue Laffite, à Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation industrielle et commerciale du Nickel et de l'Aluminium et tout se rattachant à cette industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Tribunal de commerce de la Seine.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Oberlé, Brudenne, Jousselin, Sturm.

M. 667

NÉO-MÉTALLURGIE (LA)

Société Anonyme

Siège social, 10, rue de Louvois, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 800 Parts de fondateurs.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Brevets se rattachant à la Métallurgie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Henri Marbeau, Frédéric Chaplet, Alexandre Rémond, Frederic Kreaser, Édouard Marbeau, Philippe Hébert, Paul Marbeau.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au minimum et au maximum 20 0/0 pour le Fonds de Réserve ; 5 0/0 pour le Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour, s'il le juge utile, attribuer en tout ou en partie aux Administration, Comité de direction, etc.; 5 0/0 pour donner aux Actions un dividende ; sur le surplus, il sera fait aux fondateurs une attribution égale à celle versée comme premier dividente ; ces prélèvements opérés, l'excédent sera réparti par moitié entre les Actions et les Parts de fondateurs.

M. 528

PEÑARROYA (SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE)

Société Anonyme

Siège social, 12, place Vendôme, à Paris.

Capital social, onze millions de francs, divisé en 22.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant.

Années . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893(1)	1894	1895	1896
C. moy. des Act.	466.87	492.14	477.50	530.76	854.92	1179.15	1194.47	894.53	811.57	969.73	1409.85
Divid. distrib. .	25.77	25.77	25.77	36.08	50 »	60 »	70 »	52.50	52.50	65 »	75 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 19 Octobre 1881.

Objet de la Société. — L'Achat, la Location, l'Exploitation de toutes concessions de Mines et d'Usines Métallurgiques, ainsi que la Création et l'Exploitation de toutes entreprises Industrielles et Commerciales s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Corrard, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, 56, rue de Provence.

Membres du Conseil. — MM. L. Cahen d'Anvers, président ; Eugène Puerari, vice-président ; comte Lavaus, marquis du Lau, Paul Leroy-Beaulieu, P. Mirabaud, A. Mirabaud, marquis des Roys, Ludovic de Sinçay, Tambour, J. Canalejas y Casas.

Directeur-Général. — M. Ch. Ledoux.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour former un fonds de Réserve, cessant d'être lorsque la Réserve aura atteint le dixième du Capital ; 5 0/0 pour former un fonds de prévoyance, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque ce fonds aura atteint les 2/5 du Capital social ; la somme nécessaire pour payer un premier dividende égal à 5 0/0 du Capital; le surplus sera partagé comme suit : 10/100 seront attribués aux administrateurs ; le reste, déduction faite des Réserves extraordinaires que pourrait décider l'Assemblée générale, sera réparti entre les Actionnaires.

---

(1) Doublement du Capital.

PENDULE HYDRAULIQUE BEAU (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 59, rue Boissière, à Paris.

Capital social, trois cent vingt-huit mille francs, divisé en 3.280 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 3.280 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir d'Août 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation en France de la découverte faite par M. Beau, d'un multiplicateur d'énergie, dit Pendule Hydraulique Beau. La Construction de toutes Machines hydrauliques ou autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Prudhomme, à Paris.

Assemblée générale. — Courant des 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Beau, G. Chereau, P. Ferrier.

Commissaires des comptes. — M. G. Sauvage.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux Parts de fondateurs, et 65 0/0 aux Actionnaires.

M. 624

PLACERS SAINTE-CÉCILE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 41, rue Caumartin, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — L'Exploration et l'Exploitation de Placers dans le Territoire de l'Awa (Guyane Hollandaise).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. le duc de Morny, chevalier Henri Adlerstein, le baron Millin de Grandmaison, Fernandez de Cuellar.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris

PLANTATIONS ET MINES DE LA SIERRA-NEVADA (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Scribe, Paris.

Capital social, trois cent trente-cinq mille francs, divisé en 3.350 Actions de 100 fr., dont 1.350 entièrement libérées et 2.000 libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 300, de fondateurs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation et la Mise en valeur des Terrains et Plantations de Jirocassaca et la Esperanza, près Santa-Maria (Colombie), l'Achat et la Vente de tous Produits, Denrées et Marchandises, l'Établissement de tous Comptoirs en vue de leur importation ou exploitation, l'Exploitation des bois et forêts et de tous gisements miniers quelconques, placers, veines de quartz aurifères, appartenant à la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. MM. Ch. Laffitte, 11, avenue de l'Opéra, Paris; Al. Godement, 18, avenue Trudaine ; F. Rigaud, 16, rue de la Sourdière; J. Dujarric de Lagarde, 26, rue Magenta, à Amiens.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 15 0/0 aux Parts de fondateurs et 85 0/0 aux Actions.

M. 638

PORMAN (COMPAGNIE DE)

Siège social, 43, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

M. 94

PRODUCTION ET DE VENTE DE COMBUSTIBLES (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 13, rue du Helder, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 5 Mai 1896.

Objet de la Société. — La production, l'achat, la transformation, la vente ou la revente et le dépôt de combustibles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Deuxième Semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Couriot, A. Lodin, Rouzet, G. Salomon.

Commissaire des comptes. — M. Lucien Dusacq.

Directeur. — M. P. Chevron.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé, le surplus, 20 0/0 au Conseil d'Administration ; 20 0/0 au Conseil d'Administration pour rémunération supplémentaire à l'Administrateur-délégué ou au personnel ; le reste aux Actionnaires.

M. 668

POMPES WORTHINGTON (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 43, rue Lafayette, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Juillet 1892.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente en France, en Belgique, en Suisse, ainsi que dans leurs Colonies respectives, des Pompes connues sous le nom de : Pompes Worthington.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

M. 670

M. RONDET SCHOR ET Cie

(Société en commandite par Actions)

Siège social, 25, rue du Banquier, à Paris.

Capital social, six cent cinquante mille francs, divisé en 1.300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et non cotés.

Taux d'émission : 500 francs 5 0/0 intérêt, plus un dividende.

Durée de la Société. — Du 10 Mars 1897 au 31 Juillet 1908.

Objet de la Société. — Constructions Mécaniques.

Assemblée générale. — Courant Mars.

Paiement des coupons, 25, rue du Banquier.

Directeurs-Gérants. — MM. Rondet, Schor.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'à 15 0/0 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 40 0/0 à la Gérance ; le surplus aux Actionnaires.

PONTS ET TRAVAUX EN FER (SOCIÉTÉ DES)
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS JORET)

Siège social, 93, rue Taitbout, à Paris.

M. 320

RECONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DES MÉTAUX (COMPAGNIE DE)

Siège social, 66, rue de la Victoire, à Paris.

Société liquidée.

M. 202

DE SAINT-SAUVEUR (ARRAS) (SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, à Saint-Sauveur (Arras).

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs sur demande.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille depuis 1877.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	169	158	151	150	150	135	125	164	189	200	220
Dividendes distrib..	10	10	10	10	»	6	12	15	14	14	14

Durée de la Société. — 99 ans ; date de la constitution, 29 Janvier 1877.

Objet de la Société. — Serrurerie, Charpentes Métalliques, Meubles, Serres, Vérandas, Orangeries, Articles d'Écurie, de Cave, de Ferme, Articles funéraires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fresson, à Arras.

Assemblée générale. — Fin Avril.

Paiement des coupons, 1er Mai, à Saint-Sauveur.

Membres du Conseil. — MM. Louis Blondel, président ; Emond Tetin, Christian Crépin, Emile Wartelle et Albert de Mallortie.

Commissaire des comptes. — MM. Bouchez-Béru, baron Cavrois et Hauville.

Administrateur-délégué. — M. A. de Mallortie.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme suffisante pour servir 10 francs par Titre ; et le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration, pour être répartis entre ses Membres, selon qu'il en sera décidé par le Conseil ; 5 0/0 à la Direction ; 80 0/0 aux Actionnaires.

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET FONDERIES DE CRANS

Siège social, à Annecy (Haute-Savoie).

Capital social, six cent quarante mille francs.

Objet de la Société. — Fers et Mines.

Membres du Conseil. — MM. S. Frécejan, H. Roux de Bezieux, Pavin de Lafargue, Rapt-Madoux.

Directeur. — M. E. Roche.

M. 183

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET LAMINOIRS D'ÉPINAY

Siège social, 14, rue Le Peletier, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Erchmann, Mercet, Denfert-Rochereau.

Plusieurs modifications importantes doivent être apportées aux Statuts pour la fin de l'année 1897.

M. 50

SOCIÉTÉ DES BRIQUETTES PÉTROLE

Société Anonyme

Siège social, 19, avenue de Opéra, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 50 Actions de 1.000 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 1.000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Septembre 1893.

Objet de la Soéiété. — La Fabrication et la Vente des Briquettes distillables, combustibles à base d'hydrocarbure, et toutes opérations relatives à la Fabrication et à la Vente des Briquettes combustibles en général.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. P. Bailleux de Marisy, L. Cavaillon, R. Guillemard, Robert Guillemard.

M. 39

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET DE LOCATION D'APPAREILS ÉLÉVATOIRES

(Vve BERNIER et Cie) Société en commandite par Actions

Siège social, 12 et 14, rue Corbeau, Paris.

Objet de la Société. — Construction et Location d'Appareils élévatoires.

Assemblée générale. — En Mai.

SOCIÉTÉ DES CUIVRES DE FRANCE

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Cambon, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur.

Dividende de 1896 : 20 francs.

Assemblée générale. — En Avril.

Objet de la Société. — Exploitation de minerais.

Conseil d'administration — MM. Bontoux, Morteveille, Bouth, Boutillier, Béranger, ✻; Administrateur-délégué, de Luppé, ✻.

Directeur des Usines. — M. David.

M. 179

SOCIÉTÉ DES FORGES ET HAUTS FOURNEAUX DE LA CITÉ

Société Anonyme

Siège social, 180-182, cours Lafayette, à Lyon.

M. 38

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES BASCULES AUTOMATIQUES

Société Anonyme

Siège social, 3, rue Lafffitte, Paris.

Capital social, deux cent soixante-treize mille francs, divisé en 840 Actions de 375 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Exploitation des Bascules Automatiques servant pour les personnes, et divers Appareils Automatiques Musculaires, etc. etc.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. G. Koch, président.

Administrateur-Directeur. — M. Cuenod.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé et le reste aux Actionnaires.

• ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

SOCIÉTÉ CARBONERAS DE POLA-DE-LENA

Société Anonyme

Siège social, 24, rue de la Chaussée-d'Antin.

Capital social, six cent quatre-vingt mille francs, divisé en 1.360 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 10 Novembre 1892.

Objet de la Société. — L'Achat, la Location, l'Exploitation de toutes Concessions de Mines de charbon ou métalliques, ainsi que la Création et l'Exploitation de toutes Entreprises industrielles et commerciales s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. D. Levat, P. Parodi, A. Tiano, Alb. del Porto.

M. 53

SOCIÉTÉ DE CARBONISATION

Société Anonyme

Siège social, 87, rue Lafayette, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Dividende pour 1896, 30 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 23 Novembre 1889.

Objet de la Société. — La fabrication du Coke pour son compte ou pour le compte de tiers, la Construction et l'Exploitation de Fours et Appareils à ce nécessaires, la fabrication et le traitement de tous les sous-produits que l'on peut extraire de la houille et des combustibles bitumeux, la fabrication de tous leurs dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent : 5 0/0 au Conseil d'Administration ; 15 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour être attribués par lui aux Administrateurs-délégués ou au Directeur, le surplus aux Actions.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CARBONISATION DES BOIS PULVÉRISÉS

Siège social, 18, passage Saulnier.

Capital social, deux millions de francs.

Liquidation terminée.

Unique répartition : 70/0 aux Créanciers ou Obligataires de la Société, en Juillet 1896

Liquidateur. — M. Linol, ✠, 28, boulevard Saint-Denis.

M. 55

SOCIÉTÉ DES CHAINES EN ACIER SANS SOUDURE (SYSTÈME OURY)

Société Anonyme

Siège social, 69, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr., libérées, au porteur.

Assemblée générale. — En Avril.

Conseil d'administration. — MM. le comte de Chaudordy, ✠, président; le comte de Montebello, ✠ ; Euverte, ✠.

Objet de la Société. — Chaînes en acier sans soudure, système Oury.

M. 56

SOCIÉTÉ DES CHANTIERS ET ATELIERS DE LA GIRONDE

Anciens établissements BICHON frères

Société Anonyme

Siège social, 62, rue de Provence, Paris.

Capital social, trois millions trois cent mille francs, divisé en 6.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act. .	70	150	»	388.63	475.35	575.42	551.37	592.02	542.69	534.70	523.16

Objet de la Société. — L'Exploitation des Établissements, Usines, Chantiers et Ateliers situés à la Bastide-Bordeaux et ayant appartenu à MM. Bichon frères, la Construction, la Réparation et l'Armement des Navires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, chez MM. Périer, Mercet et Cie, 59, rue de Provence, Paris.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Bondy, président; Mercet, vice-président; Dufilhol, Ferd, Périer, F. Schneider, Tandonnet, J. Rostand.

Commissaires des comptes. — MM. G. Marchand et E. de Traz.

Directeur-général. — M. Le Belin de Dionne.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 aux Actionnaires ; le surplus, 85 0/0 aux Actionnaires et 15 0/0 au Conseil d'administration.

M. 57

SOCIÉTÉ DES CHANTIERS ET ENTREPOTS DE NEUILLY

Société Anonyme

Siège social, 24 *bis*, rue du Pont, Neuilly (Seine).

En faillite, ouverture 25 Mai 1897. M. Racine, juge-commissaire. M. Bonneau, 2, rue de Savoie, syndic.

M. 60

SOCIÉTÉ DES CHARBONS AGGLOMÉRÉS D'ARQUES-LEZ-DIEPPE

Société Anonyme

Liquidation terminée.

M. Mauger, syndic.

Répartition : 100 0/0 aux Créanciers ; 41 fr. 35 par Action aux Actionnaires.

M. 112

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DU MIDI DE LA RUSSIE

Société Anonyme

Capital social, 5, rue Chauchat, Paris.

Siège social, quatre millious, divisé en 8,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, Cote officielle, 2e partie du bulletin.

Parts, 300 de fondateur.

Annnées.....	1895	1896	1897
Cours moyen des Actions.	500	545	770

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 8 Juin 1895.

Objet de la Société. — La Création et l'Exploitation dans la Russie Méridionale d'ateliers pour la construction de machines-outils et de toutes autres machines quelconques terrestres ou navales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Membres du Conseil. —MM. Le Chatelier, président ; Th. Motet, Gorgen, F. Maes, Skalkowsky.

Commissaires des comptes. — MM. Herelle et Oudin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, somme pour la constitution d'un Fonds de réserve spéciale ; 5 0/0 au Capital versé, le surplus 10 0/0 au Conseil d'adminstration, 25 0/0 aux Parts de fondateurs et 65 0/0 aux Actionnaires.

M. 115

SOCIÉTÉ SYRIENNE DE CONSTRUCTIONS

Société Anonyme

Siège social, 33, boulevard Haussmann, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

M. 672

SONDAGES RAPIDES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 26, rue Brunel, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse et en Banque.

Durée de la Société. — 30 ans, fondée en Janvier 1897.

Objet de la Société. — Forages rapides au diamant ou trépan à chute libre combiné, ou tout autre système.

Assemblée générale. — Fin Mai.

Membres du Conseil. — MM. Francis Laur, Minée, Calba.

Commissaires des comptes. — M. H. Laur.

Directeur. — M. Francis Laur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve ; 30 0/0 au Compte d'amortissement ; 20 0/0 du surplus au Conseil d'administration ; le surplus aux Actionnaires.

Observations. — Commence ses opérations cette année. Dirige le sondage d'Espalion (Aveyron), 500 mètres.

SPÉCIALITÉS MÉCANIQUES

Société Anonyme

Siège social, 25, rue d'Ambroise, à Paris.

Assemblée générale. — En Août.

Président du Conseil. — M. C. Marcilhacy.

M. 216

TEMPLE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 2, rue Casimir-Perier.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, libérées, au porteur.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Chaudière à vapeur à petits tubes d'eau et Constructions métalliques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à la Société générale, en Juin ou Juillet.

M. 629

« LA TETILLA » MINE D'ARGENT A ORURO (BOLIVIE) (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, rue Thérèse, à Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 600 Actions de 1.000 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation de la Mine *La Tetilla*, située à Oruro (Bolivie), c'est-à-dire l'Extraction des Minerais de toute nature qu'elle renferme, en un mot tout ce qui se rattache à cette Exploitation.

Notaire qui a reçu l'acte ; Me Dufour, à Taris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. de Sandras (William) baron de Cardon, Tomy Chauvin, Manuel de Argandona, de Saint-Seine, vicomte Henri de Mayol de Luppé.

M. 676

LA TRACTION (SOCIÉTÉ ANONYME)

En liquidation

Siège social, 27, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs.

TRANSMISSION, TRANSPORT ET TRACTION (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 56, rue de Londres, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à la libération et ne sont pas cotés.

Parts. — 1.000, de fondateurs.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente en France et à l'Étranger de tous Engins Électriques brevetés ou non, la Prise, l'Achat et la Vente de tous brevets Français ou Étrangers ayant trait aux transports de personnes ou marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ferdinand Robin, à Paris.

Assemblée générale. — Premier semestre.

Membres du Conseil. — MM. Sénéchal de la Grange, J. Dulait ; R. Forget, H. Bonnaud. E. Demeure, J.-B. Grébert-Borgnis.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, et cessera lorsqu'il aura atteint le dixième du Capital ; 5 0/0 comme intérêt aux Actions ; toute somme que l'Assemblée déciderait de verser à un fonds de Réserve spéciale. Après ces prélèvements, il est attribué 10 0/0 du surplus au Conseil d'Administration ; enfin, le reste des bénéfices sera attribué : 50 0/0 aux Actions par égale portion ; 50 0/0 aux Parts de fondateurs aussi par portion égale.

M. 679

TRAVAUX MÉCANIQUES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

En liquidation

Siège social, 225, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine.

Capital social, cent mille francs.

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de la Seine, le 28 Juillet 1896, la Société française des Travaux Mécaniques, qui avait bénéficié de la liquidation judiciaire, a été déclarée en faillite, et l'ouverture en a été fixée au 2 Juillet 1896. M. Maury, 19, rue du Sommerard, syndic. Un jugement du 30 Septembre 1896 prononce la clôture des opérations de la faillite pour insuffisance d'actif.

M. 682

TUYAUX A JOINTS PARALLÈLES (SOCIÉTÉ DES)

(Système DUSSARD-SAVOURIN) Société Anonyme

Siège social, rue des Phocéens, Marseille.

Capital social, six cent mille francs.

TRAVAUX MINIERS (SOCIÉTÉ ANONYME DE).

Siège social, 8, rue de Provence, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Exploitation des Mines d'Or de Cristales, de San-Nicolas, Solferino et Santiago (situées en Colombie) et d'autres Mines de même nature, appartenant à la Compagnie Française de Segovia, ainsi que les Fonderies, Ateliers, Établissements et Dépendances de toute nature provenant de la même Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Léopold Vapart, Léon Collinet, Emile Faugen, Ernest Stouls, Léon Fontaine.

M. 581

TRÉFONDS (SOCIÉTÉ CIVILE DE)

Siège social, 7, rue de la Préfecture, à Saint-Étienne (Loire).

Capital social, 20.296 Actions.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon; la dernière cote était 300 francs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	360 »	360 »	353 »	334 »	343 »	328 »	255 »	256.50	293.75
Dividendes distribués . .	17 »	15.50	16 »	15 »	13.50	18.50	15 »	14 »	14.50	16 »	16 »

Durée de la Société. — 26 et 30 Juin 1885; durée aussi longue que celle des Exploitations de Tréfonds.

Objet de la Société. — Mise en commun, Adjonction, Gestion, Surveillance, Perception et Distribution entre les Sociétaires des Droits de Tréfonds créés en vertu de la loi de 1810 sur les Mines.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Testenoire-Lafayette et Grubis, à Saint-Étienne.

Assemblée générale. — Fixée par les Statuts au premier semestre.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Juin, 1er Septembre, 1er Décembre et 1er mars.

Membres du Conseil. — MM. le comte Thiollière, président; J.-M. Épitalon, vice-président; le comte H. Palluat de Besset, Charles Neyrand, Clément Rolland, Charles Jacquemont.

Directeur. — M. Alexandre Saignol, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour former un fonds de Réserve. Une somme est affectée, s'il y a lieu, à un fonds de Réserve extraordinaire. Le surplus des produits est réparti aux Actionnaires.

USINES & ATELIERS DE MÉCANIQUE GÉNÉRALE & AGRICOLE D'ABILLY (INDRE-ET-LOIRE)

Société Anonyme

Siège social, 28, rue de Varennes, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

M. 684

USINES BOUHEY (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 43, avenue Daumesnil, Paris, avec Fonderie et Ateliers à Montzeron (Côte-d'Or).

Capital social, trois millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts bénéficiaires de fondateurs. — 200.

Cours moyens des Actions. — En 1896 : 147 francs ; en 1897 : 144 francs.

Dividendes distribués. — Exercice 1894-1895, 4 fr. 50 ; Exercice 1895-1896, 11 fr. 43 : Exercice 1896-1897, 12 fr. 65.

Durée de la Société. — 60 ans, du 29 Avril 1894 à 1954.

Objet de la Société. — Construction de toutes les Machines à travailler les Métaux et les Bois et en général les Constructions Mécaniques de tous genres. — Construction et Installation complète de tout Matériel d'Usines, Manifactures, Moulins et autres, de toutes Machines à vapeur et de tout Matériel Électrique. — La Construction de tout Matériel de Guerre et de Marine.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cotelle, 25, boulevard Baumarchais, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement de coupons, 43, avenue Daumesnil, Paris, et à Lyon au Comptoir National d'Escompte, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Étienne Bouhey, président ; Philippe Bouhey, Jules Claudel, Albert Labadens, Alphonse Muller, Emile Gauthey, Félicien Maes, et Dreyfus-Brettauer.

Commissaires des comptes. — MM. Robert Le Sueur et H. Michoud.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs et 70 0/0 aux Actions.

M. 685

USINES A.-E. DECOUFLÉ (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 6 et 8 rue Roger, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

Obligations remboursables à 500 francs.

Objet de la Société. — Constructions de Mécaniques, Machines à cigarettes, fournisseur de l'État.

Assemblée générale. — En Mars.

Administrateur-délégué. — M. A. Marchal.

USINES & FONDERIES DE BAUME & MARPENT (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, à Marpent (Nord).

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Fabrication de Matériel fixe et roulant pour Chemins de fer, Ponts, Charpentes, Wagons.

Dividendes distribués. 1895 : 25 francs. — 1896 : 20 francs.

Parts de fondateur . . . — 4.20 — 2.50

Membres du Conseil. — MM. Rondeau et Wautelet.

Commissaire des comptes. — M. d'Aoust.

Directeur-Gérant. — M. L. Moyaux.

M. 686

USINES FRANCO-RUSSES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(Anciens Établissements BAIRD à Saint-Pétersbourg)

Siège social, 19, rue des Pyramides, Paris.

Capital social, douze millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 Actions, entièrement libérées,

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations, — 8,000 à 500 francs, émises en 1892, remboursables à 500 francs en 25 ans, à dater de 1893 par tirage annuel ayant lieu le 15 Juin, Intérêts 25 francs nets, payables par Semestres, les 15 Juin et 15 Décembre.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	68.15	61.47	50.79	50.28	43.29	34.09	45.38	44 »	67.89	111.32	97.45	130 »
Dividende distrib.	»	»	»	»	»	»	9.50	»	»	»	»	»
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	415.42	482.65	505 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 20 Janvier 1881.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines Baird, à Saint-Pétersbourg.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Août,

Paiement des coupons, au Siège social,

Membres du Conseil. — MM. Denière, président ; de Montgolfier, F. Guérin, J.-B. Marcel, Ed. Blount, de Matharel, H. Blount, J. Perrin, amiral P. Mortin, S. Payen, L. Baclé.

Commissaire des comptes. — M. G. Hutter.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour un fonds de Réserve spécial ; le surplus, 12 0/0 au Conseil d'administration et 88 0/0 aux Actionnaires.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

USINES METALLURGIQUES DE MARQUISE

(LEBLANC-GEORGI et Cie)

Société en Commandite par Actions (En liquidation)

Siège social, 9, rue Bergère, Paris.

Capital social, deux millions quatre cent mille francs.

M. 690

USINES DE MAZIÈRES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 2, rue Fabert, Paris. Usines à Mazières, commune de Bourges (Cher).

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1875.

Objet de la Société. — Jouissance, Exploitation et Disposition des Biens, Meubles et Immeubles composant le Fonds social : Hauts-Fourneaux, Fonderies, Ateliers de construction, Maisons d'habitation, Maisons ouvrières, Jardins, Marais, Fermes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Merlin, à Paris.

Paiement des coupons, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. le marquis de Voguë, président ; comte de La Panouse et comte de Bryas, administrateur.

Directeur. — M. de Boisgrollier.

M. 691

USINES MONCHEL (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 16, rue de Valois, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2,400 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — A partir du 20 Mai 1895.

Objet de la Société. — Tréfilerie de Cuivre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Manoury, à Laigle.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — M. O. Monchel, président.

M. 564

USINES DE MOREDA ET GIJON (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Au moment de notre mise sous presse, il est question de dissolution.

USINES POCOK (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 11, rue de Flandre, Paris.

Capital social, cinquante mille francs.

Objet de la Société. — Machines pour chaussures.

Assemblée générale. — En Juillet.

M. 694

USINES DE ROZIÈRES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, à Bourges (Cher).

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Hauts Fourneaux, Fonderie de première et deuxième fusion, Poteries, Buanderies, Appareils de Chauffage, Croix, Plaques, Fontes moulées et émaillées.

Assemblée générale. — En Mai.

Administrateur-délégué. — M. L. Dupuis.

Directeur. — M. Germain.

Ingénieur en chef. — M. Rousseau.

M. 697

USINES & FONDERIES DE S^{T}-OUEN-VENDOME

Société Anonyme

Siège social, à Vendôme (Loir-et-Cher).

Capital social, quatre cent mille francs.

Objet de la Société. — Fabrication de Pressoirs à vin et à cidre, Presses à huile, Machines hydrauliques à colonne d'eau, Béliers, Pompes diverses.

A Paris, 62, rue Saint-Lazare.

M. 701

ZINC CHIMIQUEMENT PUR (LE)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Émile-Allez, Paris.

En dissolution du 30 Janvier 1896.

ESCAUT ET MEUSE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 58, rue de la Verrerie, Paris.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Tubes en Fer et en Acier, Exploitation des Brevets Maunesnaun, Roberton et Serves.

Conseil d'administration. — MM. Émile Laveissière, président; Louis Laveissière, Adin, délégué; Georges Chaudoir, Dauvans, Heurotte, F. de la Brière, secrétaire général.

M. 44

SOCIÉTÉ DES USINES DE BLANCS DE ZINC DE GRENELLE
(TIRRIBILLOT et Cie)
Société en commandite par Actions

Siège social, 93, rue du Théâtre, à Paris.

Capital social, deux millions deux cent mille francs, divisé en 4.400 Actions de 500 fr.

Dividende distribué en 1896-1897: 48 francs, nets.

Notaire qui reçu l'acte : Me Greslé, à Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des coupons, à Lyon, dans les Bureaux de la *Compagnie Lyonnaise d'Explorations et d'Études*, 3, rue Président-Carnot.

LE CONCILIATEUR
10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

CHAPITRE XII

NAVIGATION

Affrètement. | **Armements Maritimes.**

Transports fluviaux et maritimes.

NAVIGATION

T. F. 1

AFFRÈTEMENTS & DE COMMISSION (SOCIÉTÉ COMMERCIALE D')

Société Anonyme

Siège social, 1, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs.

Cette Société désire qu'il ne soit pas fourni de renseignements sur elle.

T. F. 2

APPONTEMENTS DE PAUILLAC

Société Anonyme

Siège social, 5, rue des Mathurins, Paris.

Capital social, trois millions six cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Paris.

Obligations. — 12.000, de 500 francs 3 0/0, émises à 300 francs libérées et au porteur; remboursables au pair, par tirages au sort annuels, en 68 ans, de 1897 à 1964.

Parts de fondateurs. — 4.000.

Durée de la Société. — Du 23 Mars 1896 au 20 Juillet 1964.

Objet de la Société. — La Construction et l'Exploitation d'Appontements à Pauillac, ainsi que l'Exploitation et le Développement des Industries que s'y rattachent.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, à la Société Générale, 54, rue de Provence, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Pereire, Salmon Halfon, Edgard Guérin de Litteau, Ernest Chabrier, Théophile Cloquemin, Edmond Regnault, baron Hély d'Oissel, Georges André, Robaglia et L. Piot.

Commissaire des comptes. — M. Alexandre Lepape.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour constituer le fonds de Réserve légale jusqu'à ce fonds atteigne le dixième du Capital social; 5 0/0 pour servir d'intérêts aux Actions; la somme suffisante pour créer un fonds d'amortissement dont le montant devra être, à la fin de la Société, égal au Capital social. Le surplus appartient aux Actionnaires.

ARMEMENT MARITIME (COMPAGNIE NATIONALE D')

Société Anonyme

Siège social, 28, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, sept cent mille francs.

Obligations. — 300, de 500 francs, rapportant 25 francs, remboursables en 10 ans, à partir de 1896.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Araud, Pierre Le Play, L. Guary.

Commissaires des comptes. — MM. Limauge et Barillot.

T. F. 5 *b*

ARMEMENT DES NAVIRES HOPITAUX

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Bayard, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

T. F. 7

BATEAUX-OMNIBUS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 13, rue d'Enghien, à Lyon.

Capital social, d'abord un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs. Capital réduit à 500.000 francs, par remboursement de Capital sur chaque Action, Action dont la valeur nominale est réduite à 250 francs et dont le nombre reste 2.000.

Les Titre sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Actions (1).	650	650	700	700	750	750	750	800	800	950	1.000	950
Dividendes distribués . .	95	160	40	145	40	35	35	35	40	40	40	40

Durée de la Société. — Jusqu'en 1926.

Objet de la Société. — Service de Navigation pour Transport de personnes et commun sur fleuves, lacs et canaux.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Thomasset, Messimy, son successeur.

Assemblée générale. — En Avril.

---

(1) Approximatifs, attendu que nous n'avons pas de notes à cet égard.

Paiement des coupons, 1er Mai et 1er Novembre : à Lyon, au Siège social, à Paris ; à la Compagnie Générale des Bateaux Parisiens, 125, avenue de Versailles.

Membres du Conseil. — MM. Aug. Isaac, président; François Bonne, Amedé Gonin, Ch. Lembert-Détrey, Gustave Bidreman.

Commissaire des comptes. — M. Jules Rolland, docteur en droit.

Directeur. — M. François Bonne, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

T. F. 9

BATEAUX A VAPEUR DE LA MARTINIQUE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 13, rue de Trévise, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — L'Établissement et l'Exploitation d'un Service de Bateaux à Vapeur pour le transport de voyageurs et des marchandises, conformément au cahier des charges.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville.

Assemblée générale. — En Août.

Membres du Conseil. — MM. Auguste Hubeau, Adolphe de Fleurac, Louis Olive, André Ferval, Flavius Hayot.

Commissaires des comptes. — MM. Charles Belin, Armand Dumaix.

Société disparue.

T. F. 10

BATEAUX DU NORD " L'ÉTOILE " (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

(En faillite depuis le 24 Avril 1897)

Siège social, 8, rue d'Angoulême, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

Objet de la Société. — Établissement et Exploitation, sur les Canaux du Nord, des Navires et Bateaux de toutes espèces.

Syndic. — M. Baudry, 20, rue de l'Hirondelle, Paris.

BATEAUX A VAPEUR DU NORD (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Dunkerque, place des Nations.

Capital social, un million quatre cent cinquante mille francs, divisé en 2.900 Actions de 500 francs, libérées, au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Cours moyens des Actions. — De 1886 à 1896 : 500 francs.

Dividendes distribués. — De 1886 à 1896: 25 francs.

Durée de la Société. — 19 Novembre 1853, transformée en Société Anonyme le 31 Mai 1875.

Objet de la Société. — Service de Navigation entre Dunkerque, Saint-Pétersbourg, le Havre, Bordeaux, Londres, Bône, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, aux époques fixées par le Conseil.

Membres du Conseil. — MM. G. Verberckmoës, R. Francez, baron de Berthois F. Morel, Le Roy-Dollez.

Directeur. — M. Georges Verberckmoës.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 Fonds de Réserve ; une somme suffisante pour servir 5 0/0 aux Actions ; somme égale à 5 0/0 du Capital pour fonds de prévoyance et le surplus aux Actionnaires ou au fonds de prévoyance.

BATEAUX-PARISIENS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 15, rue de la République, Lyon.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle de Paris et de Lyon.

Parts bénéficiaires. — 6.000.

Obligations. — 8.842 Obligations de 300 francs, émises à 300 fr., rapportant 12 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 40 ans.

Années	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moy. des Act.	412.17	388.56	435.57	404.31	386.03	395.76	474.51	559.80	642.50	691.80
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	»	317.60	316.20	314.72	318 »	321.25
Dividendes distrib.	21.90	16.55	10.40	25 »	20 »	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »

Objet de la Société. — L'Établissement et l'Exploitation de tous Services de transport en commun de Voyageurs et le transport de Marchandises sur tous les fleuves, rivières, lacs et canaux, tant en France qu'à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me P. Messimy.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, Actions : au Crédit Lyonnais, à Paris et Lyon ; acompte en Novembre, solde en Mai ; Obligations : 15 Janvier et 15 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. V. Cambon, A. Gonin, A. Isaac, A. Larue, E. Léveillé, A. Liénard, L. Monnet.

Commissaire des comptes. — M. Charles Cambefort.

Directeur. — M. L. Kœnig.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 60 0/0 aux Actionnaires.

T. F. 13

BATEAUX-OMNIBUS DE ROUEN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 40, rue de Londres, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. F. William, président ; P. Leroy.

T. F. 15

CABOTAGE A VAPEUR DU SÉNÉGAL & DES RIVIÈRES DU SUD

Siège social, 62, rue Saint-Lazare, à Paris.

Capital social, trois cent mille francs.

T. F. 16

CHARGEURS-RÉUNIS

Compagnie Française de Navigation à Vapeur

Siège social, 11, boulevard des Italiens, à Paris.

Capital social, douze millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse, au comptant.

Parts. — 16.000, de fondateurs.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
C. moy. des Act.	»	538	675	908	1044	1055	1148	1173	1167	1273	1356
Dividendes distr. .	»	35	60	60	60	60	60	60	60	60	60

Durée de la Société. — Jusqu'au 12 Février 1942.

Objet de la Société. — Exploitation de tous Services Maritimes de Transport sur tous les points du Monde, et notamment du Havre à l'Amérique du Sud.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, à la Société des Reports et Dépôts, 9, rue Louis-Le-Grand, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. P. Mirabaud, président ; Ch. Demachy, vice-président ; Ad. Binoche, Ch. Ledoux, H. de Clermont de Sinçay, L. Foud.

Commissaires des comptes. — MM. Bramma et Palloy.

Directeur. — M. J. Duprat.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale et cessant d'être obligatoire lorsque ce fonds aura atteint le dixième du Capital social ; sur le surplus, il est distribué 5 0/0 aux Actionnaires ; ces prélèvements opérés, l'Assemblée générale pourra prélever de quoi constituer un fonds de prévoyance. L'excédent est réparti : 75 0/0 aux Actions à titre de dividende ; 9 0/0 au Conseil d'administration et 16 0/0 aux fondateurs.

T. F. 17

LA FLUVIALE (COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRANSPORT PAR EAU)

Siège social, 2, rue du Louvre, à Paris.

Capital social, un million, sept cent cinquante mille francs, divisé en 17.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividende 1896, 2 fr. 25 (premier exercice).

Objet de la Société. — 75 ans, à partir de 1896,

Objet de la Société. — L'Acquisition, la Création et l'Exploitation de tous Services et Transports par eau, soit en France, soit à l'Étranger, sur les Rivières, Fleuves et Canaux ainsi que par Mer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fauchey.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social, en Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Marcel Gouin, Alfred Poidatz, Jules Maillé.

Répartition des bénéfices — 5 0/0 pour la Réserve légale, ce prélèvement cessera quand la Réserve aura atteint le dixième du Capital ; il sera ensuite prélevé la somme nécessaire pour payer aux Actionnaires 5 0/0 des sommes dont les Actions sont libérées ; le restant des bénéfices sera partagé comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Directeur ; 5 0/0 au personnel. L'Assemblée générale statue sur le solde des bénéfices ; le Conseil pourra, en cours d'exercice, à titre d'acompte sur le dividende, distribuer une somme ne dépassant pas 5 0/0 sur le montant de l'Action.

FLUVIALE ET AGRICOLE DE L'ARTIBONITE (HAITI) (COMPAGNIE)

Siège social, 63, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, huit cent soixante-dix mille cinq cents francs.

Sur le point de liquider ou de fusionner.

T. F. 20

HALAGE DU NORD-EST (COMPAGNIE DU)

Siège social, 22, rue Drouot, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Du 13 Octobre 1896 au 30 Juin 1938.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Plocque, à Paris.

Objet de la Société. — Entreprise du Halage des Bateaux, soit par chevaux, soit par tout autre mode de traction, en France et à l'Étranger.

Paiement des coupons, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Gibert, Martineau et Dumas.

Commissaire des comptes. — M. Bergère.

Administrateur-délégué. — M. Dumas.

T. F. 37

HAVRAISE PÉNINSULAIRE DE NAVIGATION A VAPEUR (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue de la Grange-Batelière, à Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés en Bourse.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Act.	388	396	451	557	722	684	659	476	390	446	508
Dividendes distribués	25	35	55	55	45	45	»	15	15	30	25

Durée de la Société. — 50 ans, jusqu'en 1932.

Objet de la Société. — Exploitation de lignes de bateaux ; Construction et Armement des Navires de commerce ; Achat, Vente, Affrètement et Location de navires, Opérations de commerce et de Transport pouvant donner lieu à des produits de fret.

Notaire qui a reçu l'acte. — Me Mahot de la Quérantonnais.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiment des coupons, chez MM. Périer, Mercet et Cie, 59, rue de Provence, Paris.

Conseil d'administration. — MM. Ferdinand Périer, ✲, banquier, de la maison Périer, Mercet et Cie, à Paris, rue de Provence, 59, président du Conseil; Remy Bernard, ✲, administrateur des Aciéries, Hauts Fourneaux et Forges de Trignac, 13, boulevard Haussmann, Paris; Louis Brindeau, au Havre; Edmond Latham, ✲, négociant au Havre; René Odinet, ✲, armateur, au Havre; Jérôme-Lucien Tricot, ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, 28, rue de Berlin, Paris; Alfred de Watteville, de la maison Périer, Mercet et Cie, à Paris, rue de Provence, 59.

Commissaires des comptes. — MM. Émile Leclert, O. ✲, ingénieur de la marine; Ernest Roubaud, O. ✲, commissaire général de la marine, en retraite.

Directeur général. — M. E. Grosos, O. ✲, armateur au Havre.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, et cessera lorsqu'il aura atteint le dixième du Capital; 5 0/0 pour servir de premier dividende aux Actions: le surplus sera réparti, savoir : 90 0/0 aux Actionnaires à titre de dividende; 10 0/0 au Conseil d'administration; toutefois, sur les 90 0/0 à répartir aux Actionnaires, le Conseil d'administration pourra prélever, s'il le juge utile, une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance.

T. F. 23

HIRONDELLES PARISIENNES (COMPAGNIE DES)

(En liquidation)

Comme première répartition, échange, à titre de remboursement partiel, de trois Actions contre deux Obligations des Bateaux-Parisiens; deuxième répartition, 15 francs par Action. Les Actionnaires qui n'avaient pas consenti à l'échange de leurs titres à la date du 1er Janvier 1893, ont reçu une somme de 200 francs en espèces pour chaque Action des Hirondelles Parisiennes. La troisième et dernière répartion, payée en Mars 1894, est de 3 fr. 75 par Action.

T. F. 25

MARITIME DU PACIFIQUE (COMPAGNIE)

(En liquidation)

Siège social, 13, rue Grange-Batelière, à Paris.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances spéciales pour le personnel des ***MINES***

MESSAGERIES FLUVIALES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 6, cité Trévise, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Le Service des voyageurs entre Rouen et Elbeuf, avec adjonction de Services de toutes autres Stations que le Conseil d'administration jugera utiles aux intérêts de la Société, et, en outre, l'Acquisition de tous Navires, Vapeurs et Bateaux, l'Acquisition et la Création de tous services de Transport par eau, de Messageries et Voyageurs, en France et à l'Étranger, sur les Rivières, Fleuves et Canaux, ainsi que par Mer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fauchey, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Pupin, Huard et Farjon.

Liquidée.

T. F. 27

MESSAGERIES FLUVIALES DE COCHINCHINE

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Bergère, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

T. F. 28

MESSAGERIES MARITIMES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 1, rue Vignon, Paris.

Capital social, soixante millions, divisé en 120.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, an porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à Paris.

Obligations. — 80.000 Obligations de 500 francs, émises à 482.50 ; revenu : 17.50, soit 3 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations : 50 ans.

Années	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —
Cours moyens des Actions. . . .	565.235	587.607	614.983	646.862	683.403	669.495
Dividendes distribués.	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »

Années	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions. . . .	664.883	636.894	581.967	624.193	671.532
Dividendes distribués	25 »	25 »	25 »	30 »	27.50
Cours moyens des Obligations .	»	»	»	»	503.758

Durée de la Société. — Du 19 Janvier 1852 au 31 Décembre 1921.

Objet de la Société. — Service général de la navigation.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Julien Yver.

Assemblée générale. — Fin Mai.

Paiement des coupons, à Paris, à Marseille, à Bordeaux, le Havre et la Ciotat, dans les bureaux de la Compagnie ; à Lyon, chez MM. Cambefort, F. et C. Saint-Olive, banquiers, au Crédit Lyonnais, au Crédit Industriel, à la Société Générale et dans leurs Agences, à la Société Marseillaise (à Marseille seulement), des Actions : 1er Juin, 1er Décembre, et des Obligations : 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Amédée Lefèvre-Pontalis, président ; Charles Tranchant O. ✻, vice-président ; Charles Babin, ✻ ; Henry Bergasse, Alfred Besnier, C. ✻ ; Jules Cambefort, ✻ ; Ernest Carnot, Paul Clavery, C. ✻ ; Louis Delaunay-Belleville, C. ✻ ; Émile Lefebvre-Desvallières, Alfred Musnier, Octave Noël, ✻.

Commissaires des comptes. — MM. Dumont et le comte de Semallé.

Directeur. — M. P. Lecat, O. ✻, directeur général des services.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour constituer un fonds d'amortissement ; le reste aux Actionnaires.

T. F. 29

NAVALE DE L'OUEST (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 19, rue Lafayette, Paris ; exploitation au Havre, 53, quai d'Orléans.

Capital social, un million trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 2.650 Actions de 500 francs.

Obligations remboursables à 500 francs et rapportant 25 francs.

Objet de la Société. — Transports Maritimes, Services Réguliers entre la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Espagne et la Méditerranée. Ports desservis par les Vapeurs de la Compagnie : Rouen, Le Havre, Anvers, Pasages, Porto, Lisbonne, Huelva, Alméria, Alicante, Valence, Tarragone, Barcelone, Port-Vendres, Cette, Saint-Louis-du-Rhône, Marseille, Saint-Nazaire, Nantes.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. L. Weil, H. Durangel, E. Ceulemans, J. Perrier, O. ✻, A. Pestel.

T. F. 32

NAVIGATION SUR LES CANAUX DU CENTRE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 32, quai des Célestins, Paris.

Assemblée générale. — En Juillet 1897.

T. F. 33

NAVIGATION A VAPEUR (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

Cyp. FABRE & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, à Marseille, rue Sylvabelle, 69.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, libérées, au porteur et nominatives.

Parts de fondateurs ayant droit à 20 0/0 des bénéfices.

Les Titres sont cotés aux Bourses de Marseille et Paris, à la Cote officielle.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	481	570	567	517	527	498	476	495
Dividendes distribués. . .	25	40	30	25	25	25	15	25	26

Durée de la Société. — 30 ans; du 31 Mars 1881 au 30 Mars 1931.

Objet de la Société. — Navigation à vapeur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fernand Maurel, à Marseille.

Assemblée générale. — 2e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social; à Mlle et M. Gay Rostand, Paris.

Actions. — Acompte en Novembre ; solde en Mai-Juin.

Conseil de surveilance. — MM. A. Féraud, président; H. Pascal, P. Zarifi, E. Fabre, F. Barthélemy.

Gérant. — M. Paul-Cyprien Fabre.

Répartition des bénéfices.— 5 0/0 au fonds de Réserve; 10 0/0 au Gérant ; une somme à voter par l'Assemblée pour fonds de prévoyance ; le surplus, 80 0/0 aux Actionnaires et 20 0/0 aux Parts de fondateurs.

T. F. 35

NAVIGATION A VAPEUR (COMPAGNIE FRANCO-CANADIENNE DE)

Capital social, huit cent cinquante mille francs.

Société Anonyme ayant eu son siège, 114, faubourg Poissonnière ; a été liquidée.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

NAVIGATION (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 11, quai Rambaud, à Lyon.

Capital social, seize millions quatre cent mille francs, divisé en 32.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et cotés à la Bourse.

Obligations. — 8.333, de 500 francs 4 0/0, crées le 29 Décembre 1894; émises le 15 Janvier 1894, au prix de 490 francs, remboursables à 500 francs en 40 ans, à dater de 1897; intérêts annuels : 20 francs, payables les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations 2e série, 2.000 de 500 francs 4 0/0 créés le 1er Janvier 1897, remboursables à 500 francs en 40 ans, à dater du 1er Janvier 1898, intérêts 20 francs, payables les 1er Janvier et 1er Juillet.

La 2e série des Obligations a été créée en représentation du prix d'achat de l'actif de la Compagnie Lyonnaise, des Magasins Généraux et Gare de Vaise.

Parts de fondateurs. — 4.000.

Cours moyens pour l'année 1896 : 413 francs.

Dividendes distribués : pour l'année 1893 5 0/0; en 1894, 5 0/0; en 1895, 15 francs; en 1896, 20 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, jusqu'en 1942.

Par un traité en date du 19 Novembre 1893, la Compagnie générale de Navigation, dont la dénomination était alors Compagnie Lyonnaise de Navigation, a absorbé par voie de fusion la Compagnie de Navigation Havre-Paris-Lyon, qui par suite s'est dissoute et mise en liquidation.

Objet de la Société. — La Création et l'Exploitation de Services de Transports de Marchandises et de Voyageurs sur la Seine, le Rhône et la Saône, et sur toutes autres voies navigables, fleuves, rivières, canaux, lacs, mer.

Notaires qui ont reçu l'acte. — MMes Trévoux et Thomasset.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais.

Membres du Conseil. — MM. J. Bonnardel, président; Ancel, Robert Mitchell, vice-présidents; Astier, Audras, Aynard, Cardin, Chabaud, Coureau, Davy de Boisroger, Gonin, L. Jossier, Larue, Lombard-Gérin, baron du Marais, Messimy, Vignon, Ulysse Pila, Th. Vautier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le dixième du capital sera atteint; une somme désignée par le Conseil d'administration, pour constituer un fonds d'amortissement; toutefois, ce prélèvement ne devra pas dépasser 10 0/0 de l'importance du matériel et des immeubles à amortir, tels qu'ils figureront à l'inventaire; 5 0/0 pour un premier dividende par Action; quant au reliquat il sera ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 aux Parts de fondateurs, et 60 0/0 aux Actionnaires.

NAVIGATION HAVRE-PARIS-LYON (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE)

Siège social, à Paris : 28, boulevard de la Contrescarpe.

Cette Société, qui a été absorbée par la Compagnie générale de Navigation, existait au Capital de 10.500.000 francs, représenté par 21.000 Actions de 500 francs, lesdites 21.000 Actions ont été échangées en Janvier 1896, à raison de 5 contre 4, contre 16.800 Actions nouvelles de la Compagnie générale de Navigation.

F. T. 39

NAVIGATION DE LA BASSE-LOIRE (COMPAGNIE DE)

Société Anonyme

Siège social, 40, rue de Londres, Paris.

Siège social, trois cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

Président du Conseil. — M. Williams.

Administrateur. — M. A. Trochu.

T. F. 40

NAVIGATION (COMPAGNIE LYONNAISE DE)

(Voir Compagnie générale de Navigation).

T. F. 41

NAVIGATION A VAPEUR (COMPAGNIE MARSEILLAISE DE)

FRAISSINET et Cie

Siège social, 6, place de la Bourse, Marseille.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Marseille et à Lyon.

Obligations. — Au 30 Juin dernier, 5.425. — Valeur, 500 francs.

Taux d'émission, 480 francs, — Revenu, 4 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations : Tirages successifs jusqu'en 1914.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	400 à 420
Dividendes distribués . .	5	15	25	30	25	15	20	20	20	25	25
Cours moy. des Obligations.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	505

Durée de la Société.— Créée en 1843 et renouvelée depuis plusieurs fois. Expiration de la Société actuelle en 1914.

Objet de la Société. — Transports maritimes de passagers et de marchandises Services annexes : Bureau de Transit ; Ateliers de constructions mécaniques pour tous travaux maritimes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Laugier.

Paiement des coupons, au Siège social et Agences, Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts, Marseille et Paris, et, en général, toutes Banques, les 1er Juillet et 1er Janvier.

Assemblée générale. — En Décembre.

Gérant. — M. Alfred Fraissinet.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Alfred Chailan, président ; H. Rossollin, J.-C. Roux, G. Couve, Th. Rodocanachi, Edmond Tissot, H. de Lachesnaye,

Répartition des bénéfices. — Une somme pour assurer 5 0/0 au Capital versé des Actions ; 5 0/0 fonds de Réserve, et le surplus, 20 0/0, au Gérant et 80 0/0 aux Actionnaires.

T. F. 42

NAVIGATION MIXTE (COMPAGNIE DE)

Société Anonyme

Siège social, à Lyon, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Siège de l'Exploitation, à Marseille, 54, rue Canebière.

Capital social, six millions sept cent trente mille cinq cents francs, divisé en 13.461 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Marseille.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	299	268	350
Dividendes distribués . .	30	25	15	6	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 60 ans, du 24 Août 1884 au 23 Août 1948.

Objet de la Société. — Transport, par mer, des passagers, marchandises, dépêches et lettres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — Deuxième quinzaine d'Avril.

Paiement des coupons, à Lyon et à Marseille.

Membres du Conseil. — MM. Th. Mante, président ; H. Estier. vice-président ; T. Chaland, secrétaire, E. Alphandéry, E. Bizard, A. Granjon, E. Guimet, L. Mante, E. Martin, H. Touache.

Directeur. — M. Ch. Durbec, agent général de l'Exploitation.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 15 0/0 à la Réserve supplémentaire ; le surplus aux Actionnaires.

T. F. 44

NAVIGATION A VAPEUR (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 1, rue Jean-Jacques Rousseau, à Nantes.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

T. F. 45

NAVIGATION (COMPAGNIE NATIONALE DE)

Siège social, 18, rue de la République, à Marseille.

Capital social, huit millions de francs, divisé en 16.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs depuis 1893.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	640 »	600 »	680 »
Dividendes distribués . .	25 »	25 »	30 »	30 »	30 »	25 »	16.50	16 »	34.25	20 »	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1911.

Objet de la Société. — Transport par mer des marchandises, passagers, dépêches et lettres, et exploitation des lignes de Marseille à l'Extrême-Orient.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pascal, à Marseille.

Assemblée générale. — De Mai à Juillet.

Paiement des coupons, au Comptoir National d'Escompte, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Georges Borelli, président ; F. Angot, Ed. Wulfran Puget, vice-président ; F. Abram, J.-B. Bonnaud, A. Grangier, P. Guérin, L. Luca Mimbelli, S. Pianello. E. Racine.

Commissaires des comptes. — MM. A. Racine et G. Robert.

Comité de Direction. — MM. Georges Borelli, P. Angot, E. W. Puget, J.-B. Bonnaud, et P. Guérin.

Administrateur-délégué. — M. Paul Guérin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'Administration ; une somme pour Réserve supplémentaire ; le surplus, 85 0/0 aux Actionnaires ; 15 0/0 aux Fondateurs.

T. F. 46

NAVIGATION A VAPEUR (COMPAGNIE PARISIENNE DE)

(En liquidation)

Syndic de la liquidation. — M. Pinet.

En Septembre 1895, il a été fait une unique répartition qui a donné 4.95 0/0.

NAVIGATION DE PLAISANCE (AGENCE GÉNÉRALE DE LA)

Siège social, dans les Bureaux du journal *le Yacht*, 55, rue de Châteaudun, à Paris.

Capital social, vingt mille francs, divisé en 40 Actions de 500 francs.

Versements appelés : trois quarts.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Du 14 Janvier 1896 au 1er Janvier 1906.

Objet de la Société. — Vente, achat, échange, locations, assurances de Yachts ou autres Navires. Construction, études, devis, expertises. Achat et exploitation de tous organes de publicité.

Assemblée générale. — Mois de Juin.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Montaigu, comte A. de Guébirant, comte G. de Polignac.

Directeur. — M. C.-N. Boyer, ✻, commissaire adjoint de la marine, hors cadre.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme pour servir 5 0/0 au Capital versé; une Réserve de 8,000 francs pour frais de publicité et de gratification au personnel, et le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

NAVIGATION SUR LA SAONE ET LES CANAUX DE L'EST

(Société Anonyme de)

Siège social, à Besançon, gare d'Eau de Chamars.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 30 ans, à compter du 13 Janvier 1894.

Objet de la Société. — Transport par eau de toutes marchandises, sur la Saône, les canaux de l'Est et autres voies navigables.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Peigneux, à Saint-Jean-de-Losne.

Assemblée générale. — 1er Trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Joseph Brondel, Zacharie Brondel, Denice-Billet, Abel Besançon, Sanlaville.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 aux Directeur et Administrateur; 4 0/0 aux Chefs de service; une somme pour une Réserve extraordinaire; le solde aux Actionnaires.

NAVIRES ROULEURS DE BAZIN

(Société Anonyme d'Études et d'Exploitation des)

Siège social, 58, rue de la Boëtie.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 13.200.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Etudes et expériences d'un nouveau système, dits « Bateaux rouleurs », et notamment la construction d'un Bateau rouleur de haute mer, destiné à démontrer les qualités de vitesse et de stabilité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai ou Juin.

Membres du Conseil. — MM. le contre-amiral Coulombaud, le comte Ramo Balbiani, Louis de Caladon, Henri de Caladon, Rodolphe Herz, Marcel Simon, Louis Wehli,

---

T. F. 52

NEPTUNE (SOCIÉTÉ MARITIME)

Siège social, 59, rue de Provence.

Assemblée générale. — En Mai.

Renseignements refusés.

T. F. 55

PARIS-MARITIME (ASSOCIATION EN PARTICIPATION)

Siège social, 35, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

La Société, dissoute le 5 août 1897, a nommé comme liquidateurs MM. Maurice Gautier et Ernest Florant.

T. F. 57

LA TEMPÊTE (SOCIÉTÉ ANONYME DE REMORQUAGE)

Siège social, 122, avenue de Villiers, à Paris.

Capital social, quatre-vingt mille francs.

Société disparue.

REMORQUAGE, DE PILOTAGE ET DE SAUVETAGE (COMPAGNIE DE)

Société Anonyme

Siège Social, 6, rue Auber.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 100 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 10.000, donnant droit chacune à un dix-millième de ladite part des bénéfices.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — L'exploitation de toutes opérations de remorquage, de pilotage et de sauvetage dans les ports, détroits, baies, golfes et mers de l'Empire Ottoman et mers adjacentes, Opérations de transports, etc., etc.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Léonce Bloch, ✻, président; Th. Berger, O. ✻; Th. Mallet, le marquis Raoul de Flers, Aug. Thurneyssen, Léonidas Zarifi.

REMORQUAGE & DE TRAVAUX MARITIMES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Siège social, 88, rue Fontaine-Rouvière, à Marseille.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteurs et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse.

Obligations : 350. — **Taux d'émission** : 500 francs, produisant 25 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations : jusqu'en 1904.

Années. . . .	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	452.66	455 »	467.08	484.12	512.89	555.98	559.06	357.19	577.62	580 »	650
Int. et Divid. dist.	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	» »
Crs moyens des Ob.	»	»	»	»	»	»	507.63	514.18	509.54	526.10	»

Durée de la Société. — 37 ans, du 9 Septembre 1873 au 30 Juin 1910.

Objet de la Société. — Travaux de Remorquage, et tous Travaux maritimes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil-Fortoul, à Marseille.

Assemblée générale. — En Septembre de chaque année.

Paiement des coupons des Actions, Octobre et Avril ; des Obligations, 15 Janvier et 15 Juillet, au Siège social, 88, rue Fontaine-Rouvière, à Marseille,

Membres du Conseil. — MM. Joseph Savon, président; Joseph Savon fils, vice-président; Ed. Mélizan, E. Bizard, Alfred Fraissinet, Laurent Chambon, Jean-Marie Chambon.

Commissaires des comptes. — M. C. Chanal.

Administrateurs-Directeurs. — MM. L. Chambon, J.-M. Chambon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme suffisante pour servir 5 0/0 au Capital ; le surplus : 20 0/0 aux Directeurs; 20 0/0 au Conseil d'administration et 60 0/0 aux Actionnaires.

T. F. 60

TOUAGE ET TRANSPORTS DE LA SEINE (DE CONFLANS A LA MER) (COMPAGNIE DE)

Société Anonyme

Siège social, 39, rue de Châteaudun,

Capital social, un million trois cent soixante-quinze mille francs, divisé en 2.750 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et cotés en Bourse.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes nets distribués	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

Durée de la Société. — D'abord Société à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par Me Persil, notaire à Paris, les 23, 24, 25 Août et 2 Septembre 1864, convertie en Société Anonyme en Janvier 1879 ; doit avoir la même durée que la concession, qui est de 54 ans, à dater du 25 Juillet 1865.

Objet de la Société.— Exploitation d'un service à traction, par toueurs, de Conflans-Sainte-Honorine à Rouen.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Martin-Deslandes.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, 1er Juillet, au *Crédit Industriel et Commercial.*

Membres du Conseil. — MM. Bonnet, président; Marchand, Desgrange, Ferré Guernier, Carimantrand.

Commissaire des Comptes. — M. Schmitt.

Administrateur-délégué. — M. Carimantrand.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 pour l'excédent et la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social. Le surplus aux Actionnaires.

T. F. 63

TOUAGE & REMORQUAGE DE L'OISE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 40, rue de Londres, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 300 francs.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. F. Williams, président; A. Vaury, Léonce Faré.

TOUAGE DE LA BASSE-SEINE ET DE L'OISE

Société Anonyme

Siège social, 47, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, deux millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 4.500 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Obligations 4 0/0, remboursables à 500 francs, seront complètement remboursées en 1906.

Durée de la Société. — Jusqu'en 1931.

Objet de la Société. — Exploitation de touage sur chaîne noyée sur la Seine, entre l'Écluse de la Monnaie et l'Embouchure de l'Oise.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Molinos, président; Desgrange, Houel, Marcuard, Mayrargues, Meuret, A. Mirabaud.

Commissaires des comptes. — MM. Roux et Béryl.

Directeur. — M. de Bovet.

T. F. 64

TOUAGE & REMORQUAGE DE L'YONNE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 28, boulevard de la Contrescarpe, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

T. F. 65

TRANSATLANTIQUE (COMPAGNIE GÉNÉRALE)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Auber, à Paris.

Capital social, quarante millions de francs, divisé en 80.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Obligations. — 300.000 Obligations, émises en Octobre 1887, à 347 fr. 50, rapportant 15 francs et remboursables à 500 francs. La durée de l'amortissement de ces Obligations est de 75 ans.

Les Titres sont cotés en Bourse, les Actions au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	494	514	538	594	»	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués . .	30	30	30	30	30	30	20	20	15	15	18

Durée de la Société. — 30 ans, plus 19 ans, de 1861 au 24 Août 1910

Objet de la Société. — Toutes opérations de Transport maritime, de Construction et de Réparation de navires, d'Armement et de Pêche; d'Exploitation de Services maritimes postaux.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Fould et Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, Actions : acompte le 1er Janvier; solde, 1er Juillet; Obligations : 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Pereire, C. ✵, président; Cloquemin, O. ✵, vice-président ; Delarbre, O. ✵; marquis de Flers, ✵; Gautrear, Gavini de Campile, O. ✵; Géry, O. ✵; Piot.

Administrateurs-délégués. — MM. Guérin de Litteau, ✵; Chabrier, O. ✵, et Halfon, ✵.

Commissaires des comptes. — MM. Jules Gaudry et Bresson.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices, nets de toutes les charges, il est prélevé : 1° 5 0/0 pour constituer la Réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque la Réserve aura atteint le dixième du Capital social; 2° Toute autre somme que le Conseil d'administration juge utile et dont il détermine l'importance pour la formation d'un fonds de prévoyance. L'excédent est réparti comme suit : Un premier dividende de 40 francs, soit 8 0/0 du Capital versé, est payé aux Actions. Ce qui reste est attribué : 3/4 aux Actions, et 1/4 à la *Société de Crédit Mobilier*, en exécution d'un traité du 19 Octobre 1860, modifié le 7 Avril 1869. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour fournir 25 francs par Action, la différence peut être prélevée sur le fonds de Réserve.

Observations. — Fondée en 1855, sous le nom de *Compagnie Générale Maritime*; devenue *Compagnie Générale Transatlantique*, par Décret du 25 Août 1861; Société Anonyme par Décret du 24 Avril 1880.

T. F. 66

TRANSPORT (Cie GÉNÉRALE DE) (ANCIENNE SOCIÉTÉ DE BATELLERIE A VAPEUR)

(En liquidation)

Siège social, 46, quai de Seine, Paris.

Capital social, quatre millions de francs.

Liquidateur. — M. Bernard, syndic, 43, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Deuxième et dernière répartition, 4.98 0/0.

T. F. 71

TRANSPORTS A VAPEUR FRANÇAIS (COMPAGNIE COMMERCIALE DE)

(En liquidation)

Il a été fait une deuxième et dernière répartition de 5 fr. 85 par Action libérée, le 5 Février 1897, à l'*Office des Rentiers*.

TRANSPORTS FLUVIAUX ET MARITIMES (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

(En liquidation amiable)

Siège social, 2, rue du Louvre, Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs.

La Société a été dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires, du 13 Juillet 1896.

MM. Neumayer, Gérard et Joslé sont nommés liquidateurs.

T. F. 68

TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 8, rue Ménars, Paris.

Capital social, neuf millions de francs, divisé en 18.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés en Bourse.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	304.54	482.60	433.80	425.54	480
Dividendes distribués . .	25	30	30	32.50	30	25	25 »	25 »	20 »	25 »	30

Durée de la Société. — Formée le 11 Février 1865, jusqu'au 18 Mars 1925.

Objet de la Société. — Exploitation de tous Services Maritimes de Transports par Bateaux à vapeur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Avril.

Paiement des coupons, à Paris, à la *Société Générale;* à Marseille, au Siège de l'Exploitation : 1er Novembre, acompte; 1er Mai, solde.

Membres du Conseil. — MM. Blount, C. ✻, président; Jouet-Pastré, O. ✻, vice-président; Matthey, A. Parran, ✻; P.-L. Target, O. ✻; E. Biver, à Paris; Bergasse, Darier, ✻; Gouin, ✻; Paquet, ✻, à Marseille.

Membres du Comité de direction. — MM. Bergasse, président; Darier, Gouin et Paquet.

Répartition des bénéfices. — Une somme, déterminée par l'Assemblée générale, destinée à fournir un fonds de Réserve destiné à faire face aux charges extraordinaires ou imprévues de la Société et ne pouvant pas être inférieure à un vingtième des bénéfices; sur le surplus, 5 0/0 du montant des Actions aux Actionnaires; l'excédent, 85 0/0 aux Actionnaires à titre de dividende; 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au Comité de direction.

TRANSPORTS MARITIMES (SOCIÉTÉ NIÇOISE DE)

(En faillite)

Siège social, 54, rue Taitbout, Paris.

Capital social, un million de francs.

Objet de la Société. — Transports de Voyageurs, Marchandises et Dépêches entre la France et la Corse.

Syndic de la faillite. — M. Ponchelet, 12, rue Chanoinesse, Paris.

T. F. 70

TRANSPORTS RAPIDES DE LA SEINE (COMPAGNIE DES)

Siège social, 3, rue Rougemont, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Transport des Marchandises de toutes nature, par la voie d'eau, entre Paris, Rouen et le Havre.

Société disparue. — **Fondateur** : M. Léon Amaury, 16, rue Gérando, Paris.

T. F. 72

VOILIERS FRANÇAIS (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 12, rue d'Enghien, Paris.

Capital social, trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 650 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 650, n'ayant droit qu'après amortissement complet du Capital.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir d'Août 1896.

Objet de la Société. — L'Exploitation de Navires à Voiles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Dollfus-Galline, L. Molinos, ✻ ; L. Cordonnier et G. Fautrel.

Commissaire des comptes. — M. J. Roux.

Directeur-administrateur-délégué. — M. G. Fautrel.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; un Fonds de Réserve spécial par l'Assemblée générale; une somme pour fournir 5 0/0 au Capital réalisé non amorti; sur l'excédent, 6 0/0 au Conseil d'administration, et, après amortissement du Capital, 50 0/0 aux Actions au porteur; 50 0/0 aux Parts bénéficiaires.

YACHTING (SOCIÉTÉ ANONYME DU) DITE : PARIS YACHTING AGENCY

Siège social, 55, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 1er Janvier 1897.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huguenot, à Paris.

Objet de la Société. — Vente, Achat, Location et Armement des Yachts et Navires. Assurances Maritimes.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Tordo, R. de Laire, A. Darras.

Commissaire des comptes. — M. Louis Hennelle.

Directeur. — M. B. Clerc.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

CHAPITRE XIII

PRODUITS CHIMIQUES

Armes.
Couleurs.
Désinfectants.
Dynamites.
Émeris.
Engrais.
Poudres.
Salpêtres.

PRODUITS CHIMIQUES

P. C. 63

A. CHAMPIGNY ET Cie

(Société en Commandite par Actions)

Siège social, 19, rue Jacob, Paris.

Capital social, onze millions de francs, divisé en 10.800 Actions de 1.018 fr. 50, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 24 ans et 9 mois, du 1er Janvier 1897 au 30 Septembre 1921.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Hygiéniques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me D'Hardiviller.

Paiement des coupons, au Siège social, à Paris.

Directeur. — M. Armand Champigny, pharmacien de 1re classe.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus, une somme nécessaire pour servir aux Gérants ou Employés la part d'intérêt qui pourrait leur être allouée en vertu de décisions de l'Assemblée générale ; le solde, 20 0/0 à la Réserve jusqu'à concurrence de 300.000 francs ; le reste aux Actionnaires.

P. C. 1

ACIDE CARBONIQUE LIQUIDE (FABRICATION & EXPLOITATION DE L')

Société Anonyme

Siège social, 33, allées de Tourny, à Bordeaux.

Capital social, six cent vingt-huit mille francs.

P. C. 2

ALUN ROMAIN (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L')

Siège social, 20, rue de la Michodière, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

PARIS. — Imp Guérin, Dereune et Cie.

AMIANTE & DE SES DÉRIVÉS (SOCIÉTÉ DES PRODUITS DE L')

Liquidation terminée. — Répartition : 100 0/0.

P. C. 4

AMIANTE DU CAP (COMPAGNIE FRANÇAISE DE L')

Société Anonyme

Siège social, 11, rue la Cerisaie, à Paris.

Capital social, un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 17.500 Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés en Bourse ; ils ont été souscrits par les Fondateurs.

Parts bénéficiaires. — 500, donnant droit à 1/500e dans les bénéfices.

Durée de la Société. — Du 21 août 1895 au 21 août 1920.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente, en France, en Belgique et dans leurs Colonies, de l'Amiante du Cap ou autre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Paiement des coupons, aux époques fixées par le Conseil.

Membres du Conseil. — MM. G. Allard, F. Chaplet, F. Oats, F. Jacquemet, L. Breitmeyer, nommés pour 10 ans.

Commissaire des comptes. — M. F. Michel, arbitre-expert au Tribunal.

Administrateurs-délégués. — A Paris, M. G. Allard ; à Laval, M. F. Chaplet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; somme nécessaire pour fournir 7 0/0 aux Actions, à titre de premier dividende sur le Capital réalisé et non amorti. Le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux Actions, à titre de second dividende, et 15 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Prévisions de la Société. — Les Usines peuvent disposer d'une force hydraulique de 600 chevaux.

P. C. 5

ARMES (SOCIÉTÉ STÉPHANOISE D')

Siège social, 14, rue de la République, à Saint-Étienne.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyen des Actions en 1895, 350 francs.

Durée de la Société — 30 ans, à dater du 4 Août 1890.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Armes de chasse, de tir, de guerre, et notamment des armes système Giffard à gaz liquéfié.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Finaz, à Saint-Chamond.

Assemblée générale. — En Décembre,

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Montgolfier, président; Cros, vice-président; Staron, Balas, May, Dupuis.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 10 0/0 pour un fonds de prévoyance jusqu'à concurrence d'un million; le surplus des bénéfices est réparti ainsi : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

P. C. 6

ARMES AUTOMATIQUES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 54, rue de la Bienfaisance, à Paris.

Capital social, deux millions cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.100 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Exploitation, dans tous les pays du monde, au moyen de l'utilisation des gaz explosifs, applicable aux fusils de guerre ou de chasse, pistolets et tous autres engins utilisant, pour la projection, l'explosion des gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Paul Le Mormand, Bazil Zaharoff, Arthur Guimard, Gabriel Vivant, Maurice Loir.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 au fonds de la Réserve légale; la somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux Actions; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 pour la formation d'un fonds de Réserve spécial ou de prévoyance; le surplus des bénéfices appartiendra aux Actionnaires.

P. C. 7

ARMES PORTATIVES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

(En liquidation)

Siège social, 5, square Maubeuge, à Paris.

Capital social, un million cent mille francs.

La Société est en liquidation depuis le 9 Novembre 1896. M. Robert Lesueur, 47, rue Richer, en est le liquidateur.

ASSAINISSEMENT DES VILLES ET DES COMMUNES (Cie GÉNÉRALE FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 85, rue Boursault, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 10.000 Parts aux Fondateurs.

Obligations. — La Société pourra émettre des Obligations à long ou à court terme, selon les besoins sociaux.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 17 Janvier 1896.

Objet de la Société. — Toutes exploitations se rattachant à toutes entreprises municipales d'assainissement (mais spécialement l'exploitation en France du système d'assainissement Liermer, breveté S. G. D. G., dont la Compagnie a le monopole pour la France).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Mauny-Talbert, président, ✵, officier supérieur en retraite; G. Biron, docteur en médecine, ✵; A. Laisant, docteur ès-sciences, ✵; comte de Maurepas, propriétaire; P. Saillard, ingénieur; W. Liermer, ingénieur.

Directeur technique. — M. F. Liermer, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la constitution d'un fonds de Réserve; 10 0/0 pour l'amortissement du fonds social; la somme nécessaire pour servir aux Actions non amorties un intérêt de 5 0/0 par an; le surplus, 50 0/0 aux Actionnaires; 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

P. C. 11

ASSAINISSEMENT (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D')

(En liquidation)

Siège social, 10, rue Bridaine, à Paris.

Capital social, sept cent mille francs.

Dissolution du 18 Décembre 1895. — **Liquidateur :** M. Paul Reynaud.

P. C. 12

ASSAINISSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES LAVOIRS DE PARIS

(Société d') En liquidation

Siège social, 14, rue des Pyramides, à Paris.

En dissolution du 16 Mars 1896.

Passée à la Société *La Métropole*, Société établie sous la Loi Belge.

CARBURES DE CALCIUM (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social et Usines, à Séchilienne, par Vizille (Isère).

Capital social, trois cent mille francs, en 600 Actions de 500 francs, dont 100 Actions pour les Apports.

Versements appelés : 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 30 ans, du 11 Février 1897 au 10 Février 1927.

Objet de la Société. — Fabrication du Carbure de Calcium et autres produits de l'Électro-Métallurgie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Péronne, 18, rue de la Pépinière, Paris.

Assemblée générale. — Avril-Mai.

Membres du Conseil. — MM. Prudhomme, Cuau, Delarbre, Maré, Bivort, Cuinat.

Commissaire des comptes. — M. Ciara.

Administrateur-délégué. — M. H. Cuinat.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital; 2° la somme nécessaire pour servir un premier dividende de 5 0/0 aux Actionnires sur le montant du Capital dont les Actions sont libérées; 5 0/0 qui seront versés à l'Administrateur-délégué avant toute autre affectation des dits bénéfices; les sommes restant disponibles après ces prélèvements : 85 0/0 aux Actionnaires; 5 0/0 au Personnel; 10 0/0 au Conseil d'Administration.

P. C. 14

CARBURES MÉTALLIQUES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Parts de fondateurs. — 120.

Durée de la Société. — 50 ans à partir de 1896.

Objet de la Société. — La production du Carbure de Calcium et autres Carbures alcalino-terreux à l'aide du four électrique ou tous autres, par les procédés brevetés de M. Louis-Michel Bullier ou tous autres. La vente et le commerce des produits, leurs applications à l'éclairage et à tous autres usages, l'étude et l'exploitation de tous appareils nécessaires à la production et à l'emploi de l'Acétylène, et d'une manière générale toutes applications industrielles des Carbures et Produits en dérivant.

Notaire qui a reçu l'Acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — De Mai à Juin.

Paiement des coupons, au Siège de la Société.

Membres du Conseil. — MM. Henri Gact, chimiste, président; E. Sautter, ingénieur civil; L.-M. Bullier, chimiste; Chéronnet, ingénieur civil; Potscka, docteur en médecine.

Administrateur-délégué. — M. E. Sautter.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de la Réserve légale; 10 0/0 au Conseil d'Administration, à condition qu'il soit distribué 6 0/0 aux Actionnaires; le surplus sera partagé par moitié entre les Actions et les Parts de fondateurs.

P. C. 15

CIRAGES FRANÇAIS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Propriétaire des Forges d'Hennebont (Morbihan)

Siège social, 11, rue Beaurepaire, Paris

Capital social, huit millions de francs, divisé en 16,000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, Cote officielle, au comptant.

Obligations. — 16,650 de 300 francs 5 0/0. — **Taux d'émission :** 285 francs. — Revenu 5 0/0.

Années. . . .	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	250 »	230 »	246.66	488.09	483.67	431.08	400.73	403.25	487.19	560.59	511 »
Dividendes distrib.	25 »	25 »	27.50	30 »	27.50	25 »	25 »	27.50	27.50	27.50	25 »

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 29 Juillet 1881.

Objet de la Société. — Exploitation des marques Jacquand père et fils, A. Jacquot et Cie, Dubois, Berthoud et Cie, et autres marques accessoires pour la fabrication des cirages, encres et vernis; la fabrication et la vente des matières premières et fabriquées se rapportant à cette industrie et à toutes opérations analogues.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leclère, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. O. Saint-Prix, président; Jean Berthoud, P. Cesbron, Jacquot, Deschiens, P. Bertin-Mourot, Jacquot, H. Rabourdin.

Comité de Direction. — MM. Jean Berthoud, Bertin-Mourot, et Jacquot.

Secrétaire du Conseil. — M. Geiger, fondé de pouvoir.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus : 7 0/0 au Conseil d'administration; 8 0/0 au Comité de Direction; 85 0/0 aux Actionnaires.

CONTINENTALE DE GLYCÉRINES ET DYNAMITE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 13, rue du Helder, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de Dynamite, Produits Chimiques, etc.

P. C. 16 *b*

DÈCLE & Cie (SOCIÉTÉ Vve CH.)

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Rocourt (Aisne). Maison à Paris, 110, faubourg Poissonnière.

Capital social, trois millions de francs entièrement versés.

Objet de la Société. — Le Commerce et la Fabrication des Alcools et Produits chimiques.

P. C. 17

DYNAMITE (SOCIÉTÉ CENTRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue du Helder, Paris.

Capital social, vingt millions de francs, divisé en 40.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	462 »	459 »	539 »	700 »	503 »	451 »	463 »	525 »	610 »	502 »
Dividendes distribués . .	35 »	35 »	45 »	25 »	12.50	»	25 »	12.50	15 »	»

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 1er Juillet 1887 au 1er Juillet 1927.

Objet de la Société. — Toutes opérations d'Achat ou de Vente de valeurs quelconques de Sociétés de dynamite, d'explosifs et de produits chimiques s'y rattachant, pour lesquelles le Conseil d'administration aura été autorisé par l'Assemblée générale.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Agnellet, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, au Siège de la Société.

Membres du Conseil. — MM. Emile Mercet, O. ✻, président ; P. de Errazquin, vice-président ; F. du Buit, ✻ ; C. Carraby, ✻ ; Cambefort, J. Chaubet, ✻ ; A. Mialane, A. Monnier, Edg. de Sinçay.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la Réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne le dixième du Capital ; 2° La somme nécessaire pour les amortissements à effectuer sans qu'en aucun cas cet amortissement puisse être inférieur à 200.000 fr. ; 3° 5 0/0 à chaque Action non amortie ; 4° Une somme dont l'Assemblée générale fixera l'importance pour la formation d'un fonds de prévoyance, s'il y a lieu. Le surplus est distribué, savoir : 90 0/0 aux Actions, à titre de dividende, entre toutes les Actions amorties ou non amorties et 10 0/0 au Conseil d'administration.

ÉMERIS ET PRODUITS A POLIR (COMPAGNIE CENTRALE DES)

Siège social, 23, rue Beautreillis, à Paris.

Capital social, deux millions trois cent mille francs, divisé en 4.600 Actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2e partie du Bulletin.

Obligations. — 1.600 de 500 fr., émises à 480 fr., entièrement libérées et au porteur. **Revenu,** 5 0/0. Remboursables au pair par tirages annuels, en 23 ans, à partir de 1901. Intérêts annuels, 25 francs, payables par moitié les 15 Mars et 15 Novembre.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de Papiers bulles verrés, Goudrons meulière, Bleus émeris, Silex, Toiles verrées et silexées, Meules artificielles et tous Articles à polir.

Assemblée générale. — Avant fin Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social et aux Agences du *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. Lemerle, Bernard, Dériand, Simon Amaury, Eyckens.

Administrateur-délégué. — M. Lemerle.

P. C. 24 *t*

EMERIS DE L'OUEST

Société Anonyme (En liquidation)

Siège social, à Redon (Ille-et-Vilaine).

Dépôt à Paris, 30, rue de la Folie-Méricourt.

P. C. 25

ENCRES ET PRODUITS CHIMIQUES DE DIJON

Société Anonyme

Siège social, 60, rue des Moulins, à Dijon.

Assemblée générale. — En Septembre.

P. C. 25 *b*

ENCRES ET PRODUITS CHIMIQUES D'IVRY-SUR-SEINE

Société Anonyme

Siège social, 5, route d'Ivry, à Ivry-sur-Seine (Seine).

Capital social, trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 6.500 Actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legrain, à Noisy-le-Grand.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Paul de Longueville, Guy de Longueville et Prudon.

ENGRAIS ET FUMIERS GOUX (SOCIÉTÉ FERMIÈRE DES)

Siège social, 15, rue de Trévise, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Entreprise de Vidanges.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fay.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Séro, Valet, Romise.

Directeur. — M. Séro.

Commissaire des comptes. — M. Lévrit.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 aux Actions; 12 0/0 au Conseil; 78 0/0 aux Actions.

P. C. 30

ENGRAIS ORGANIQUE (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 10, rue Caumartin, Paris.

Capital social, un million six cent cinquante mille francs, divisé en 3.300 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — La Transformation immédiate des Matières de vidanges en engrais; l'Achat ou l'Obtention de tous Brevets d'industrie concernant cette industrie, et en général toutes opérations se rattachant à l'industrie des vidanges et à la fabrication d'engrais.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Laverne, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Durand-Bernardin, Bonnaud, Guillermet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 pour l'amortissement et l'entretien du matériel; 25 0/0 aux Administrateurs; le surplus aux Actionnaires.

P. C. 32

ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES DE SENS

Société Anonyme

Siège social, 41, rue de l'Échiquier, Paris. A l'adresse, déclarée inconnue.

Assemblée générale. — En Février.

ENGRAIS, DE VIDANGES & DE PRODUITS CHIMIQUES (Entreprise générale d')

FRESNE & Cie

Siège social, 68-70, rue de Meaux, à Paris.

Capital social, huit millions quatre cent mille francs, divisé en 28.000 Actions de 300 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	1.747	1.517	1.630	1.449	1.366	1.479
Dividendes distribués. .	45	45	55	110	110	110	110	110	110	110	110

Durée de la Société.—50 ans, 28 Avril 1847, prorogée pour 20 ans du 1er Janvier 1897.

Objet de la Société. — Exploitation des Vidanges à Paris et dans les Environs, la Pose de tous Appareils Diviseurs, la Fabrication et la Vente des Engrais.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Outrebon.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, 68-70, rue de Meaux, époque fixée par l'Assemblée.

Gérants. — MM. A.-F. Sivori et L.-H. Fresne.

Répartition des bénéfices. — L'Assemblée générale fixe le montant du dividende à distribuer, la somme à reporter à l'Exercice suivant, la somme attribuée au fonds de Réserve.

P. C. 36

EXPLOSIFS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, 7, rue d'Isly, Paris.

Capital social, un million de francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actioms. . .	500	500	500	500
Dividendes distribués	25	25	25	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1914.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de tous Explosifs et Appareils se rapportant à l'Industrie des Explosifs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Paris, en Juin.

Membres du Conseil. — MM. Dollot, président ; Bender, Calamel, R. Davey, Duparchy, Halphen.

Commissaire des comptes. — M. F. Lemaire.

Directeur. — M. Bender.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 au fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux Actions.

P. C. 38

EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES (SOCIÉTÉ ANONYME D')

Siège social, 19, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 2,800.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 9 Mai 1893.

Objet de la Société. — La Fabrication, l'Achat, la Vente de Produits explosifs et de Produits chimiques en tous pays.

Membres du Conseil. — MM. E.-J. Barbier, Ch. Lugagne fils, Paul Chalon, Crapon, ✻ ; L. Barbier.

P. C. 39

EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES (SOCIÉTÉ FRANCO-ESPAGNOLE D')

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 8,500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Avril.

P. C. 40

EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES (SOCIÉTÉ FRANCO-HELLÉNIQUE D')

Siège social, 19, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 20 Mai 1893.

Objet de la Société. — La Fabrication, l'Achat et la Vente de Produits explosifs et de Produits chimiques en tous pays.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. E.-J. Barbier, P. Chalon, Jules de Catelin, ✻ ; Roteleur, L. Barbier.

FABRICATION DE LA DYNAMITE ET DE PRODUITS CHIMIQUES (Sté Gle POUR LA)

Société Anonyme

Siège social, 12, place Vendôme, à Paris.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse et en Banque, à la 2e partie de la Cote officielle.

Obligations. — 2.508, de 500 francs, émises à 483 fr. 50. — **Revenu,** 4 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations, 20 ans, à partir du 1er Août 1896.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions .	»	»	»	»	»	»	718.18	»	750 »	720 »	»
— Obligations	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	488 »
Dividendes distribués . . .	»	50 »	60 »	70 »	70 »	30 »	25 »	30 »	30 »	»	»

Durée de la Société. — 99 ans, de Juin 1875 à Juin 1974.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourget, à Paris.

Objet de la Société.— Fabrication et Vente de la Dynamite et de ses accessoires, ainsi que de Produits chimiques.

Assemblée générale. — Fin Octobre.

Paiement des coupons des Actions, au Siège social, et des Obligations, à la Société Marseillaise, 4, rue Auber, les 1er Février et 1er Août.

Membres du Conseil. — MM. Le Play, sénateur, président ; Mercet, O. ✻, vice-président du Comptoir National d'Escompte, vice-président ; Du Buit, ✻; Chaubet, ✻; P. Leroy-Beaulieu, O. ✻; Arnaud, ✻; Mialane, Many, ✻; Rambaud.

Commissaire des comptes. — M. Bloch.

Administrateurs-délégués. — MM. Paul Du Buit, Jules Chaubet.

Répartition des bénéfices — 6 0/0 au Conseil d'administration ; 4 0/0 au Personnel ; les 90 0/0 de surplus sont employés conformément aux décisions de l'Assemblée générale.

P. C. 41

LA FORCITE (COMPAGNIE DE LA)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Blanche, Paris.

Objet de la Société. — Fabrication de la Dynamite.

Assemblée générale. — En Mai.

GUTTA-PERCHA DE MALAISIE

(Compagnie générale d'Exploitation et de Purification du)

Siège social, 1, rue d'Enghien, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs.

Nous n'avons pu retrouver la trace de cette Société.

P. C. 42

GLYCÉRINES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

(En liquidation)

La dissolution de la Société a été prononcée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 26 Novembre 1896.

M. Léon Droux, 48, boulevard des Batignolles, ingénieur, Directeur de la dite Compagnie, a été nommé Liquidateur.

P. C. 43

GLYCÉRINES PURES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 19, avenue de l'Opéra et 202, quai de Clichy, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, libérés.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions: 100 francs.

Dividendes distribués: 5 francs.

Durée de la Société. — 20 ans.

Objet de la Société. — La Fabrication de tous Produits Chimiques ou de Droguerie, la Production et la Distillation de la Glycérine, l'Acquisition de tous Fonds de Commerce ou Immeubles et toutes Opérations se rattachant directement ou indirectement audit objet, qui est énonciatif et non limitatif, le tout en France, à l'Étranger ou dans les Colonies.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Assemblée générale. — Dans le courant du 1er Semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Raoul Guillemard, président; L. Cavaillon, Robert Guillemard, H. Hérold, J. Lapeyrère.

Commissaire des comptes. — M. E. de Labriolle.

Directeur. — M. Falcony.

Répartition des bénéfices. — 95 0/0 aux Actionnaires; 5 0/0 au Conseil d'administration.

HYDRO-CARBURES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 64, rue de la Victoire, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 20 Juillet 1892.

Objet de la Société. — Opérations Minières, Industrielles et Commerciales concernant les Hydro-Carbures et leurs dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. le prince de Clermont-Tonnerre, comte Louis de Turenne et de Saint-Léger.

P. C. 44

LE CHEVALIER & Cie (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS)

(En liquidation)

Siège social, 10, rue Barbette, à Paris.

Capital social, trois cent mille francs.

Objet de la Société.— La Fabrication, la Transformation et la Vente des Cristaux de Soude.

La Société a été dissoute par anticipation à partir du 27 février 1896. M. Paul Choquart, expert comptable, a été nommé liquidateur.

P, C. 86

LYSOL (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU)

Siège social, 24, place Vendôme, à Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 5.000.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 20 Juillet 1891.

Objet de la Société. — Exploitation en France et dans les Colonies de deux marques de fabrique destinées à des Produits chimiques et pharmaceutiques, notamment du Produit antiseptique et désinfectant, dénommé « le Lysol ».

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Girard, Chrobert, Dr Dusart, V. Jacquemart, baron Oberkampf, L. Wiart.

Commissaire des Comptes. — M. Gustave Pinta.

MANUFACTURE DES PRODUITS CHIMIQUES DU NORD

(Société Anonyme des)

Siège social, 10, rue des Canonniers, à Lille.

Objet de la Société. — La Fabrication d'Acides Minéraux, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Sels de Soude et de Potasse, etc.

Administrateur-délégué. — M. J. Kolb.

P. C. 45

MATIÈRES COLORANTES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-DENIS (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 105, rue Lafayette, à Paris.

Capital social, neuf millions de francs, divisé en 18.000 Actions de 500 francs, dont 5.942 entièrement libérées, et 12.058 libérées de 375 francs.

Les Titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés en Bourse, Cote officielle.

Années.	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	189 —
Cours moyens des Actions.	400	400	400	400	400	400 »	400	400	400 »	400 »
Dividendes distribués . .	»	20	25	25	15	17.50	25	25	22.50	22.50

Durée de la Société. — 50 ans et 5 mois, à partir du 1er Août 1881.

Objet de la Société. — Fabrication de Matières Colorantes et de Produits Chimiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — Vers le 25 Mai.

Paiement des coupons, à Paris, au *Comptoir d'Escompte*, le 5 Juin.

Membres du Conseil. — MM. Poirrier, président ; G. Dalsace, Ch. Lauth, E. Cotelle, A. Lalance, P. Regnard.

Commissaires des comptes. — MM. E. Escribe et Cerf.

Directeur. — M. Th. Guiral.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au fonds de Réserve pour faire face aux accidents ou charges extraordinaires de la Société ; la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actionnaires des sommes dont les Actions sont libérées ; sur l'excédent, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires, sauf la portion que l'Assemblée générale jugerait opportun dans l'intérêt de la Société de porter à une Réserve spéciale, pour constituer un fonds de prévoyance dont elle déterminera le montant et les applications.

P. C. 46

MATIÈRES PLASTIQUES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA FABRICATION DES)

Siège social, 13, rue Caumartin, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Juin.

MATIÈRES TANNANTES ET COLORANTES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 29, avenue de Wagram, à Paris.

Capital social, un million cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Octobre.

P. C. 97

MINES DE SEL GEMME ET SALINES DES AULNOIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Laneuveville-devant-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

P. C. 49

L'OXYGÈNE (SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE)

Siège social, rue Jeanne-d'Asnières, à Clichy-Lavallois (Seine).

Capital social, cent mille francs.

Assemblée générale. — En Août.

Administrateurs. — MM. Ch. Kermerley, Hall.

P. C. 81

PANSEMENTS ANTISEPTIQUES (COMPAGNIE FRANÇAISE D'OBJETS DE)

Société Anonyme

Siège social, à Lyon-Montplaisir (Rhône).

Capital social, cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Fabrication du Coton hydrophile, Cotons et Gazes antiseptiques.

Directeur. — M. Larochette.

P. C. 51

POUDRES & DYNAMITES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres restent groupés entre quelques personnes.

Durée de la Société. — 99 ans, de 1880 à 1979.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin.

Objet de la Société. — Fabrication des Explosifs et accessoires.

Assemblée générale. — En Novembre.

POUDRES DE SURETÉ (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 62, rue de Provence, à Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividende distribué en 1895, 25 francs, bruts; en 1896, 25 francs, nets.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Mars 1891.

Objet de la Société. — Exploitation des Brevets Favier, Fabrication d'Explosifs et Produits Chimiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Féron, à Melun.

Assemblée générale. — Dans les six mois de la clôture de l'Exercice.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil — MM. le comte d'Ayguesvives, baron Bacot de Romand, L. Barthélemy, comte de Bondy, A. Bouvard, M. Vandermeylen.

Commissaire des comptes. — M. Louis Rossel.

Administrateur-Directeur. — M. L. Barthélemy.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale.

P. C. 51

PROCÉDÉS CHIMIQUES POUR LA FRANCE ET POUR L'ÉTRANGER

(Société Anonyme d'exploitation de)

Siège social, 55, boulevard Haussmann, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 1.000, de fondateurs.

Durée de la Société — 15 ans, à partir du 28 Septembre 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation tant en France qu'à l'Étranger de Procédés et d'Appareils spéciaux pour la fabrication de Produits Chimiques et la Vente de ces Produits.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond. à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E.-J. Barbier, H. Gomot, G. Craux, E.-B. Monteux, A. Crolas. A. Tricart.

PARIS — Imp. Guérin, Dereuse et Cie

PRODUITS CHIMIQUES (ÉTABLISSEMENTS MALÉTRA)

Société Anonyme

Siège social, 140, rue de Rivoli, Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Obligations. — 10,000 Obligations hypothécaires de 500 francs 5 0/0, émises à 490 fr., par la *Banque Nouvelle*, en Juin 1883, remboursables à 500 francs en 41 ans, de 1883 à 1923, par tirages annuels, en Décembre : remboursement des Titres sortis le 31 Mars suivant.

Intérêt annuel : 25 francs, payables par semestre les 1er Janvier et 1er Juillet.

3,000 Obligations de 500 francs 4 1/2 0/0, émises le 1er Janvier 1896 au prix de 475 fr., remboursables en 27 ans de 1897 à 1923 par tirages annuels en Décembre, remboursement des Titres sortis le 28 Février suivant.

Intérêt annuel : 22 fr. 50, payables par semestre les 1er Janvier et 1er Juillet.

Parts de fondateurs. — 1.600.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	37.52	188.05	197.75	213.76	217.91	454.25	506.53	527.91	537.11	510.72
Dividendes distribués.	»	»	»	»	»	15 »	20 »	22.50	25 »	25 »
Cours moy. Obl. 4 0/0	228.60	318.07	407.34	444.05	458.60	493.19	508.75	509.75	505.05	514.85
Cours m. Ob. 4 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	486.31

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1873.

Objet de la Société. — Exploitation d'Établissements de Produits chimiques ainsi que toutes opérations Commerciales, Industrielles et Financières se rattachant à ces produits, et plus particulièrement Exploitation des Établissements connus sous la dénomination : « Établissements Malétra ».

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Knieder, président ; G. Muncrel, Ad. Bisset, Nicolas, M. Pimont.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs ; 75 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 aux Parts de fondateurs.

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 24, avenue de la République à Caudéran-Bordeaux ; maison à Paris, rue des Petits-Hôtels, 15.

Capital social, deux millions trois cent quarante mille francs, divisé en 4.680 Actions de 500 francs, libérées.

Durée de la Société. — Expire en 1926.

Objet de la Société. — Fabrication des Produits Chimiques pour l'Agriculture et Usines à Paris, Bordeaux, Agen, Périgueux, Tonnay-Charente, Villefranche-de-Rouergue.

Administrateurs-délégués. — MM. A. ✻ et J. Lagache, Bordeaux ; E. Joulie, ✻, Paris.

PRODUITS CHIMIQUES (SOCIÉTÉ NATIONALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue des Écoles, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 20.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 3 Septembre 1892.

Objet de la Société. — La Fabrication, soit en France, soit à l'Etranger, des Produits Chimiques de toute nature et de leurs accessoires, de tous Produits spéciaux applicables aux Sciences, à l'Agriculture et à l'Industrie, de toutes Fournitures de Laboratoire, de tous Appareils scientifiques ou de Laboratoire.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Merlin, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Bourdon, T. Dreyfus, A. Monnier, J. Fribourg.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 soit au remboursement des Actions, soit à une Réserve spéciale, et 50 0/0 entre les Actions et les Parts de fondateurs.

PRODUITS CHIMIQUES D'ALAIS & DE LA CAMARGUE (COMPAGNIE DES)

(A.-R. PÉCHINEY et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 9, rue Grolée, à Lyon.

Capital social, trois millions six cent mille francs, divisé en 12.000 Actions de 300 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	740	811	704	642	640	606	646	783	730	737	740
Dividendes distribués. . .	35	35	30	30	32	32	32	32	32	30	30

Durée de la Société. — 40 ans, jusqu'au 31 Décembre 1945.

Objet de la Société. — Fabrication de la Soude et des Produits qui se rattachent à cette fabrication.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Piaton, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 30 Avril et 31 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. E. Guimet, président ; A.-R. Péchiney, administrateur-délégué ; E. Ausset. E. Béthenot, J. Biétrix, F. Chalmeton, M. Piaton, H. Roux de Bézieux, L. Souchon.

Commissaires des Comptes. — MM. L. Wolf et C. Soulier.

Répartition des bénéfices. — Somme nécessaire pour porter le fonds de Réserve à 300.000 francs ; 5 0/0 au Capital-Action non encore remboursé ou amorti ; 5 0/0 Réserve facultative jusqu'à concurrence de 3.000.000 de francs ; le restant, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

P. C. 62

PRODUITS CHIMIQUES D'ARGENTEUIL (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Civile des Obligataires

M. de Rebel, avocat, 43, rue Saint-Georges, à Paris, a fait une répartition de 7 francs par Obligation, en Juin 1897.

P. C. 63 *b*

PRODUITS CHIMIQUES DE COMINES ET D'ASNIÈRES (SOCIÉTÉ DES)

(En liquidation)

Liquidateur. — M. J. Laurent, 144, rue de Rivoli, Paris.

Il a été fait une répartition qui a donné 50 francs par Action, payables chez MM. Velay, Hentsch, Odier et Cie, banquiers, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.

P. C. 63 *i*

PRODUITS CHIMIQUES ET COLORANTS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

(Léopold COLIN)

Siège social, 92, rue de Turenne, Paris.

Parts. — 5.000.

Société constituée le 21 Mai 1897.

P. C. 64

PRODUITS CHIMIQUES (FABRIQUE DE)

(COGINET Père et Fils)

Siège social, 114, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 500 fr. entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.300	»
Dividendes distribués . .	60	80	55	80	72	55	77	90	70	70	70

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1904.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de la Colle Forte et des Produits accessoires qui résultent de sa fabrication.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Lombard et Trévoux, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris et à Lyon, les 30 Juin et 30 Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Colcombet, président ; Dr Frantz Glénard, secrétaire-J. Chastel, Ed. Coignet, Joanny Ritton.

Gérants. — MM. de Bonnard, à Paris ; Jean Coignet, à Lyon.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve jusqu'à concurrence de 525.000 francs ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 à chacun des Gérants ; le reste aux Actionnaires.

P. C. 65

PRODUITS CHIMIQUES DE FONTAINES-SUR-SAONE

Société Anonyme

Siège social, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — Jusqu'au 30 Juin 1924.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Produits Chimiques purs, industriels et pharmaceutiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon.

Assemblée générale. — 3me trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Auguste Lumière, président ; E. Girod, Louis Lumière, Francisque Vial, Louis Pradel, A. Thomas.

Directeur technique. — M. Georges Leser.

Directeur commercial. — M. Georges Chicandard.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 aux Parts de fondateurs ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à M. Leser, directeur technique, et 60 0/0 aux Actionnaires.

PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOISIFS (SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE DES)

Siège social, 19, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 35.000 Actions de 100 fr., libérées de 314 francs.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts bénéficiaires. — 10.000.

Cours moyens des Actions. — En 1895-1896 : 115 francs.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 1er Janvier 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication, en Russie, de tous Produits Chimiques et Explosifs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond à Paris.

Assemblée générale. — 2me semestre.

Paiement des coupons, à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. E.-J. Barbier, F. Crolas, A. de Kowanko, L. Roy de Lonlay, L. Souchon.

Commissaires des comptes. — MM. J. Gignoux et Paul Chalon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 à la Réserve spéciale d'amortissement ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 70 0/0 aux Actions ; 30 0/0 aux Parts de fondateurs.

P. C. 66 *b*

PRODUITS CHIMIQUES DE GENNEVILLIERS (MANUFACTURE DE)

(SOMMIER et Cie) Société en commandite par Actions

Siège social, 9, rue du Nord, à Gennevilliers.

Capital social, huit cent mille francs.

Gérants — MM. C. et P. Sommier.

En liquidation par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, du 16 Octobre 1896.

Liquidateur-provisoire. — M. Mauger, 16, rue de Valois.

P. C. 67

PRODUITS CHIMIQUES D'HAUTMONT (SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE)

Siège social, à Hautmont (Nord).

Objet de la Société. — Fabrique de Produits Chimiques.

PRODUITS CHIMIQUES DE HENNEBONT (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 87, rue Lafayette, Paris.

Capital social, cent soixante-dix mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

P. C. 69

PRODUITS CHIMIQUES (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue de Rome, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 2.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — La Création d'une ou plusieurs Fabriques de Produits Chimiques, soit en France, soit à l'Étranger, l'Acquisition et l'Exploitation de tous Procédés de Fabrication, Brevets et Licences.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Édouard de Bondeli, Ferdinand Dobler, Alphonse Ehinger, Hugo de Glenck, Charles Kœchlin, Rodolphe Geigy, Rodolphe Sarasin.

Répartition des bénéfices. — Après prélèvement de 5 0/0 pour la Réserve légale, 15 0/0 pour le Conseil d'Administration et 85 0/0 à la disposition des Actionnaires.

P. C. 70

PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS ET AGRICOLES

(Société pour la Fabrication des)

Siége social, 22, rue Saint-Augustin, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

P. C. 73

PRODUITS CHIMIQUES DU MIDI (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 51, rue Saint-Ferréol, à Marseille.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Engrais Composés pour toutes Cultures, Matières Premières pour Engrais, Sulfate de Fer, de Cuivre, de Potasse, de Chaux, etc., etc.

Directeur. — M. Aimé Gardar.

PRODUITS CHIMIQUES DE MARSEILLE-L'ESTAQUE (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 6, rue Mogador prolongée, Paris.

Capital social, trois millions sept cent soixante mille francs, divisé en 7.520 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Superphosphate, Engrais, Sulfate de Cuivre, de Fer, Acide Sulfurique.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons. — En Juillet.

Conseil d'administration. — MM. Dollfus-Galline, Cumenge, Desbrière, Bordet, comte Lavaur et Robert.

Commissaire des comptes. — M. Sieldorff.

Directeur. — M. Lombard, à Marseille.

P. C. 73 *b*

PRODUITS CHIMIQUES (SOCIÉTÉ NANTAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Nantes (Loire-Inférieure).

P. C. 74

MANUFACTURES DES PRODUITS CHIMIQUES DU NORD

Établissements KUHLMANN (Société Anonyme des)

Siège social, 10, rue des Canonniers, à Lille.

Capital social, six millions de francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 55 ans, à partir du 1er Mai 1855.

Objet de la Société. — Fabrication d'Acides sulfurique, muriatique, nitrique, Chlorure de chaux, Eau de Javelle, Carbonate de soude, Engrais chimiques, Superphosphates.

Directeur. — M. J. Kolb.

P. C. 75

PRODUITS CHIMIQUES ODORIFÉRANTS (COMPAGNIE DE)

Société Anonyme

Siège social, 74, faubourg Saint-Antoine, Paris.

Capital social, quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 180 Actions de 500 francs, libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente, tant en France qu'à l'Étranger, du Musc artificiel et de tout autres Produits dont les procédés pourraient être vendus ou révélés à la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Vaubert, Leroy-Dupré, Grebert, Lefèvre et Cailar.

Société liquidée par remboursement.

P. C. 76

PRODUITS CHIMIQUES DE L'OUEST (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 10, rue de Chantilly, Paris.

Assemblée générale. — En Mai 1897.

P. C. 77

PRODUITS CHIMIQUES DE PUISSEAUX (LOIRET)

Société Anonyme

Siège social, 18, boulevard Montmartre, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 200 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Exploitation d'Acide Sulfurique, la Fabrication et la Vente de tous Produits s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Farand, I. Deligny, A. Quenu, A. Prevost.

Commissaire des comptes. — M. G. Revillon.

P. C. 80

PRODUITS CHIMIQUES " LE STANNUM "

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 3, rue Honnet, à Clichy.

L'Assemblée générale des Actionnaires du 3 Juin 1897 a prononcé à l'amiable la mise en liquidation de la Société. M. Paul Dufilhol est nommé liquidateur.

PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-DENIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 29, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

P. C. 83

PRODUITS PHARMACEUTIQUES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

(ADRIAN et Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 9-11, rue de la Perle, Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

P. C. 83 *b*

PRODUITS PHARMACEUTIQUES, HYGIÉNIQUES & D'ALIMENTATION POUR DIABÉTIQUES

(Société Franco-Russe de) CH GARNIER ET Cie

Siège social, Montreuil-sous-Bois (Seine), rue Alexis-Pesnon.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 6,000 Actions de 100 francs, libérées de la moitié.

Les Titres sont au porteur. Les Titres sont cotés en Banque.

Obligations. — 2,000 de 300 francs 5 0/0, émises à 265 francs; Revenu 15 francs. — Remboursables dans un délai de 30 ans.

Parts bénéficiaires. — 6.000.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 17 Mai 1897.

Objet de la Société. — Fabrication et vente de tous Produits pharmaceutiques et hygiéniques, et notamment les Produits spéciaux connus sous le nom de « Sucre Édulcor »' Kolafé, Absinthinette, Produits au Doundaké, Produits du docteur Boyer, et d'une manière générale toutes opérations se rattachant à l'exercice de la Droguerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, Paris.

Assemblée générale. — Dans les trois premiers mois de l'année.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Daviaud de Reix, président, Marguet, de Lamothe-Riolas.

Directeur-Gérant. — M. Ch. Garnier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale; après prélèvement de 6 0/0 aux Actions: 40 0/0 aux Actions; 60 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Divers changements doivent se produire en Octobre 1897.

PRODUITS SANITAIRES & ANTISEPTIQUES

Société Anonyme Française

Siège social, 35, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

Durée de la Société. — Constituée en 1888.

Président du Conseil. — M. L. Hiélard.

P. C. 86 *b*

RÉGÉNÉRATRICE (SOCIÉTÉ ANONYME LA)

(En liquidation)

Siège social, 8, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

Capital social, deux cent cinquante millé francs.

Objet de la Société. — Produits pharmaceutiques.

En dissolution du 3 Mai 1897. Liquidée.

P. C. 86 *t*

RIPOLIN (LE)

Société Anonyme Française

Siège social, 7, place de Valois, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 fr., libérées de 475 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 16 Mars 1897.

Objet de la Société. — Peintures laquées et Enduits sous-marins, procédés Lefranc et Briegleb réunis, la Fabrication et la Vente de couleurs, vernis et encres d'imprimeries.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. David Colaço-Osorio, Otto Wilhelm, G. Briegleb, Louis Perrier, Léon Weil.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 70 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 aux Parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 mis à la disposition du Conseil d'administration pour les rémunérations qu'il croirait devoir faire.

Directeur commercial. — M. Paul Nathan.

Directeur technique. — M. Émile Lefranc.

Usines en France : à Issy-les-Moulineaux ; en Hollande : à Heloersum, près Amsterdam.

Magasin de Vente et d'Exposition: 24, rue du 4-Septembre, Paris.

PAUL ROUSSEAU & Cie

(Société en Commandite par Actions, en liquidation)

Siège social, 16, rue des Fossés-Saint-Jacques.

Capital social, quatre cent mille francs.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de Produits chimiqnes.

Déclarée en faillite par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 25 avril 1896.

Syndic de la faillite. — M. Raynaud, 1, rue Jacob.

Liquidateur. — M. Manteau.

P. C. 89

SALINES DE BOSSERVILLE

Société Anonyme

Siège social, à Laneuveville-devant-Nancy.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs, sans valeur nominale. — 150.

Années.....	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Actions . .	520	530	550
Diuidendes distribués. . . .	6 0/0	8 0/0	8 0/0

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — L'Exploitation de la Concession des Mines de Sel gemme et des Sources Salées de Bosserville, la Fabrication et la Vente du Sel de commerce, l'Extraction du Sel gemme pour l'Agriculture et les Produits chimiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Brulant, à Saint-Nicolas-du-Port.

Assemblée générale. — Époques indéterminées.

Membres du Conseil. — MM. H.-F. de Hulster, à Crespin (Nord); L. de Resteau de Corbeaumont, ingénieur civil des mines; à Laneveuville-devant-Nancy; H. Lanique, ingénieur civil à Nancy.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital social; 15 0/0 au Capital versé; l'excédent : 15 0/0 aux Parts de fondateurs; 10 0/0 aux Administrateurs; 15 0/0 aux Actionnaires.

P. C. 88

SALINES ET MINES DE L'ALTAR

Siège social, 20, boulevard des Capucines, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 100 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à leur entière libération.

Parts de fondateurs. — 40.000.

Tous les Titres sont entre les mains des souscripteurs primitifs, aucun n'a encore paru sur le marché.

Durée de la Société. — 40 années, du 29 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines d'or et de Mines de sel, au Mexique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vincent, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. P. Lejeune, A. Alker, Bourgine, Danon et Louis Lejeune.

Administrateurs-délégués. — A Paris, M. P. Lejeune ; Directeur au Mexique, M. Chaumeil ; Administrateur-délégué au Mexique, M. L. Lejeune.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 sur la partie libérée des Actions ; 10 0/0 pour l'amortissement du capital ; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour gratification au personnel ; et le reste : 5 0/0 aux Actions ; 5 0/0 aux Parts de fondateurs.

P. C. 90

SALINES ET MINES DE SEL GEMME DE CHATILLON-LE-DUC (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à l'Usine, commune de Geneuille (Doubs).

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés en Banque.

Obligations. — Amorties depuis 1895.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués .	30	30	40	40	40	40	30	30	25	25	25

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 5 Mai 1877.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente du Sel.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Louvot, à Besançon.

Assemblée générale. — Septembre-Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social ; Banque Mairot-Détrey, Besançon ; Évrard et Cie, à Mirecourt, et *Société Nancéienne*, à Nancy.

Membres de la Société. — MM. Loigérot, Henri Mairot, Gérardin, Béjean et P. Demogé.

Commissaire des comptes. — M. Lieffroy.

Directeur. — M. Coilley.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, et ensuite 10 0/0 à l'amortissement ; 80 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

SALINES DE DAX (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Laffitte, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Cours moyen des Actions, 250 francs.

Dividendes distribués, 4 0/0.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Janvier 1870.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Mines de Sel Gemme, dites : Concession de Dax, situées sur le territoire de la commune de Dax (Landes), la Vente des produits desdites Mines et toutes opérations se rattachant à leur Exploitatiou.

Notaire qui a reçu l'acte : Me E. Fould, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Pereire, président ; Max Franck, administrateur-délégué ; A. Franck, J. Lévy, Guérin de Litteau.

Commissaire des comptes. — M. Haeussermann.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 2 1/2 0/0 jusqu'au 1/10 ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus, 60 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 second fonds de Réserve à la disposition du Conseil d'administration ; 20 0/0 au Fondateur de la Compagnie.

P. C. 92

SALINES DE DIEGO-SUAREZ (SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES)

Siège social, 47, rue des Mathurins, à Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 1.700 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Exploitation des Salines et le Commerce des Produits de celles-ci, et notamment l'Exploitation des Salines dont apport leur est fait, et le Commerce de Sel dans la région Sud-Est Africain, les Colonies françaises de Diego-Suarez, de la Réunion dans les des Pays protectorats de Madagascar, Indes et autres régions.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Portefin.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Léopold Degoix, Lucien Durand, Armand Guffroy, Arthur de Faymoreau d'Arquistade, Henry Lée, Marius Martin, Octave Noël ,comte Élie Petiton, Louis Pichon, Henri Pignot, Gabriel Richou, Louis Girard, Eugène Renevey.

Commissaires des comptes. — MM. Watteville et Maurice Guffroy.

SALINES DOMANIALES DE L'EST (SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENNES)

Siège social, 25, rue Bergère, à Paris.

Capital social, quinze mille Parts ou Actions sans désignation de valeur.

Les Titres sont au porteur et nomimatifs et sont cotés en Bourse, au comptant.

Obligations.— 8.000, remboursables à 625 francs, et 1.450 remboursables à 500 francs. Revenu, 25 francs. Amortissement terminé en 1916.

Années.	1885	1886	1887	1888	1889	1890
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	180	165	184	219	266	249
Cours moyens des Oblig. de 625 fr. .	501	500	499	537	554	553
Cours moyens des Oblig. de 500 fr. .	500	500	500	500	500	500
Dividendes distribués	10	10	15	10	15	10

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	212	308	503	478	325	»
Cours moyens des Oblig. de 625 fr. .	555	572	572	589	619	»
Cours moyens des Oblig. de 500 fr. .	500	500	500	500	500	»
Dividendes disribués	10	15	25	27	20	11.50

Durée de la Société. — Constituée le 8 Janvier 1862 ; finira le 8 Janvier 1918.

Objet de la Société. — Exploitation de Salines en Lorraine et en Franche-Comté, et Fabrique de Produits Chimiques: Acide sulfurique, Soude, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Mars.

Paiement des coupons, 25, rue Bergère, Paris.

Membres du Conseil. — MM. baron Girod de l'Ain, ✲, président; marquis de Chautérac, Seiler, Veil-Picard, ✲; Sainte-Claire-Deville, ✲; de Stucklé, Chevreux, ✲; Bourgoin.

Commissaires des comptes. — MM. Cart, Zandyck,

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour former une Réserve de deux millions; le surplus aux Actionnaires. sous réserve de la participation aux bénéfices fixée par l'Assemblée en faveur des administrateurs lorsque le dividende dépasse 30 francs.

SALINES, HOUILLÈRES ET FABRIQUES DE PRODUITS CHIMIQUES DE GOUHENANS

(Compagnie des)

Siège social, 25, rue Bergère, à Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 4.000 Actions de 150 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés.

Obligations. — 600, de 1,000 francs 4 0/0, amortissables en 20 ans. — **Taux** d'émission, 1,000 fr,— Revenu, 40 francs,

Dividendes distribués de 1891 à 1896, 7 francs.

Durée de la Société. — 1er Janvier 1868 au 31 Décembre 1918.

Objet de la Société. — Exploitation des Salines et Houillères de Gouhenans et des Fabriques de Produits Chimiques qui en dépendent.

Notaire que a reçu l'acte : Me Petithuguenin, à Besançon (Doubs).

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, 25, rue Bergère.

Membres du Conseil. — MM. Sainte-Claire-Deville, ✻, président; Veil-Picard, ✻; Micaud, Chevreux, ✻; de Stucklé.

Commissaire des comptes. — M. Seiler.

Directeur. — M. Chevreux, ✻, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale.

P. C. 98

SALINES DE LONS-LE-SAULNIER (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Lons-le-Saulnier (Jura).

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, dont 340 entièrement libérées et 860 libérées de 325 francs.

Les Titres sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués de 1894 à 1896, 3 0/0.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 9 Janvier 1892.

Objet de la Société. — La Propriété et l'Exploitation de la Concession de la Mine de Sel Gemme, dite Concession de Perrigny, la Fabrication et la Vente du Sel de commerce.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pourchat, à Lons-le-Saunier.

Assemblée générale. — 3e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Bonnotte, Ed. Chapuis, A. Roure, Gustave Berturat.

Directeur. — M. Ed. Cantenot.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus, 93 0/0 aux Actionnaires ; 7 0/0 au Conseil d'administration.

P. C. 102

SALINES ET MINES DE SEL DE MISEREY (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Miserey (Doubs).

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 1.500 Actions de 1,000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. . . .	»	»	»	»	»	»	»	800	700	»
Dividendes distribués	80	80	80	80	60	55	48	40	36	32

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 25 Mai 1872.

Objet de la Société. — Exploitation de la Concession de la Mine de Sel de Miserey (Doubs).

Assemblée générale. — En Juillet.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Collardeau, à Besançon.

Membres du Conseil. — MM. Hautefeuille, président ; Barich Geilinger, Ziegler, G. de Beauséjour, Marchand, Dr Gustave Keller.

Directeur. — M. Marchand.

Répartition des bénéfices. — Amortissement 2 0/0 du chiffre de premier établissement ; 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 du Capital versé ; le surplus, 8 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 aux employés et agents de la Société ; 90 0/0 aux Actionnaires.

P. C. 104

SALINES DE SAINTE-VALDRÉE (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, libérées de 300 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Années.	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »
Dividendes distribués . .	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	6 0/0	5 0/0

Durée de la Société. — 99 ans, à partir d'Octobre 1877.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'une Mine de sel gemme et de Sources d'eaux salées, dite Mine de Sainte-Valdrée, existant sur le territoire des communes de Laneuville-devant-Nancy, Art-sur-Meuse et Jarville, canton et arrondissement de Nancy ; la Fabrication et la Vente du sel et des produits chimiques en dérivant, ainsi que l'emploi des eaux salées en bains.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Weiss, à Nancy.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à la Banque Transatlantique.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Pereire, président ; A. Franck, Max Franck, B. Haas, L. Delaporte, Joseph Lévy, Guérin de Litteau.

Administrateur-délégué. — M. Max Franck.

Commissaire des comptes. — M. A. Lepâpe.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour la fondation d'un fonds de prévoyance ; le surplus aux Actions.

PARIS. — Imp. Guérin, Perrane et Cie.

SALINES DE SOMMERVILLER (COMPAGNIE DES)

Siège social, 47, place Carrière, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Administrateur-délégué. — M. Mouet.

P. C. 101

SALINS DU MIDI (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 84, rue de la Victoire, à Paris.

Capital social, sept millions trente-sept mille cinq cents francs, divisé en 14.075 Actions de 500 francs, entièrement libérées, dont 13.435 ont été remboursées et remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse, au comptant.

Années	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cs moy. des Act. de jouiss.	1473	1375	1340	1385	1385	1688	1602	1283	971	968
Div. distr. aux Act. de jouiss.	40	40	40	40	40	55	55	40	20	20

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Janvier 1868.

Objet de la Société. — Exploitation directe ou indirecte de toutes les Opérations se rattachant à l'Industrie et au Commerce des différents Sels que renferment les Eaux salées de France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupans, au siège social, les 2 Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Léon Aucoc, G. O. ✻; président ; L. Davillier, C. Dollfus, W. d'Eichthal, marquis de Panisse, comte de Lastours, A. Gervais, Puerari.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 pour payer l'intérêt de 640 Actions ; sur l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au fonds de gratifications, pour être réparti, ainsi que le Conseil d'administration avisera, entre les différents mandataires, directeur, employés ou agents de la Compagnie ; 10 0/0 au moins et 40 0/0 au plus seront portés à un nouveau compte de Réserve ; le surplus aux Actionnaires.

P. C. 103

SALINS DE SAINTE-LUCIE

Société Anonyme

Siège social, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 300 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 60 ans, à partr de 1895.

Objet de la Société. — Exploitation de Salins, Vignobles, Primeurs, et tous autres Objets se rattachant à l'Exploitation d'une Saline et d'une Propriété.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Paris, 30, rue Drouot.

Membres du Conseil. — MM. Panassié, Rodière et Barbas.

Commissaire des comptes. — M. Damourette.

Directeur. — M. Panassié.

P. C 124 *b*

SALUBRITÉ (COMPAGNIE DE)

Siège social, 62, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, un million deux cent dix mille francs.

Durée de la Société. — 70 ans.

Objet de la Société. — Assainissement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Membres du Conseil. — MM. Paul Girard, président; A.-L. Lanseigne, administrateur-délégué; A. Vaury, A. Guillot, E. Cebron, E. Evrard.

Commissaire des comptes. — M. R. Picon.

Administrateur-délégué. — M. A.-L. Lanseigne.

P. C. 124

SALUBRITÉ DE LEVALLOIS-PERRET (COMPAGNIE DE)

Système de Vidange Pneumatique

Siège social, 133, rue Victor-Hugo, à Levallois-Perret (Seine).

Capital social, quatre cent quarante-cinq mille francs, divisé en 890 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Durée de la Société. — 40 ans.

Objet de la Société. — L'Installation et l'Exploitation du Système de Vidange pneumatique dans toute l'étendue de la ville de Levallois-Perret.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. E. Chardon, président; A.-L. Lanseigne, administrateur-délégué; Léon Weil, André Lavezzari, E. Bonnard, A. Griveau.

SATURNINE (LA)

Société Anonyme

Siège social, 43, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, quatre cent trente mille francs, divisé en 860 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Toutes Opérations industrielles et commerciales relatives à la Fabrication et à la Vente des produits chimiques, spécialement des Composés de plomb.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris.

Assemblée générale. — En Août.

Membres du Conseil. — MM. Charles Cambefort, Horace Dumartin, Paul Lauras, Charles de Loménie, Narcisse Malpas, Duché.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 16 Mars 1897.

Liquidateur. — M. Bergaud.

P. C. 110

SELS DE BESANÇON (COMPAGNIE DES)

(Salines de Montferrand)

Siège social, à Montferrand (Doubs).

Capital social, un million de francs, divisé en 2,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 360, émises en 1891, remboursables à 325 francs à partir de 1894. — Intérêt annuel 25 francs, payables par moitié.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.					205 »	»
Dividendes distribués . .	15 »	20 »	11 »	11 »	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 25 Octobre 1888.

Objet de la Société. — Exploitation de la mine de Sel gemme et Sources salées de Pouilley-les-Vignes (Doubs); la fabrication et la vente du Sel, ainsi que de ses dérivés.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais, à Besançon, à la Société Générale, à Besançon, et au Siège social, à Montferrand.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dromard, à Dannemarie.

Membres du Conseil. — MM. Sancey, président; Barbaud, Briot de Lallemand, Chalnot, Lavey et Rousselot.

Directeur. — M. A. Lavey.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus : 10 0/0 au compte d'amortissement; 10 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux Actionnaires.

SALINES DE ROSIÈRES ET VARANGEVILLE

Siège social, à Nancy, passage du Casino.

SELS GEMMES ET HOUILLES DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE

Siège social, 5, rue de la Boëtie, à Paris.

Capital social, vingt millions de francs, divisé en 40.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote, au comptant et à terme.

Obligations. — 5.000 de 500 francs 4 0/0, libérées et au porteur. — **Taux d'émission,** 477 fr. 50, remboursables au pair par tirages semestriels de 1899 à 1933. Intérêt annuel 20 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet. Ces Obligations sont cotées en Bourse (1re partie du Bulletin de la Cote), depuis le 30 Septembre 1897.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	533 »	513 »	383 »	418 »	450 »	413 »	699 »	645 »
Dividendes distribués . .	25 »	10 »	20 »	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 6 Juillet 1883.

Objet de la Société. — L'exploitation des Lacs de Sels de Glauber (Russie), des mines de Charbon et des gisements de Sel gemme dont les concessions appartiennent à la Société.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, chez MM. Demachy et F. Sailhère, 58, rue de Provence.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Denormandie, ✻, président; Ludovic de Saint Paul de Sinçay, marquis d'Abzac, marquis de Beauvoir, Ch. Demachy, comte d'Haussonville, L. Laveissière, G. Mirabaud, Edouard Montefiore, ✻; L. Stern, Hubert Henrotte, marquis de Barral-Montferrat.

Commissaires des comptes. — MM. Maneuvrier et Charton.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale; 5 0/0 pour servir aux Actions un revenu égal; 10 0/0 au Conseil d'administration; 3 0/0 pour rémunération et gratifications à la Direction et au Personnel. Quant aux 87 0/0 de surplus, la moitié sera versée à un fonds spécial d'amortissement, l'autre moitié sera répartie à toutes les Actions par parts égales. Après l'amortissement complet des Actions, ces 87 0/0 seront distribués à titre de dividende.

SEL ET DES PRODUITS CHIMIQUES DE L'EST

(Société du Comptoir de l'Industrie du)

Maison MARCHEVILLE-DAGUIN

Siège social, 44, rue de Château-Landon, à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation des Salines.

P. C. 117

SOUDIÈRE DE BESANÇON (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 19, rue de la Canotte, à Besançon.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1,800 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 400, émises en 1892 à 500 francs, remboursables à 500 francs en cinq remboursements de 80 obligations chacun, ayant lieu le 1er Août de chacune des années 1898-99-1900-1901-1902. Intérêts annuels 25 francs, payables par moitié les 1er Février et 1er Août.

Parts de fondateurs. — 70 Parts.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	190	»
Cours moyens des Parts..	»	»	70	»
Cours moyens des Obligat.	»	»	500	»

Durée de la Société. — 25 ans, à dater du 6 Mai 1890.

Objet de la Société. — Production et vente de la Soude et des Produits chimiques dont la fabrication nécessite l'emploi du sel.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social et chez M. Jacquard, banquier à Besançon.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Beltzer et Amiot.

Membres du Conseil. — MM. Victor Druhen, président; Gabriel Jouvenceau, Ch. Koller; A.-P. Jacquard; Bonnet.

Répartition des bénéfices.— 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 aux Parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus : 5 0/0 à la Réserve extraordinaire d'amortissement; 75 0/0 aux Actionnaires; 20 0/0 aux Parts de fondateurs.

P. C. 48

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES AU KOLA (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

(BOYMOND et Cie)

Siège social, 67, rue de Provence, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Objet de la Société. — Spécialités Pharmaceutiques au Kola.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 15 Janvier 1897.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Christen, Vimart, Bourlet, Karl Hanotaux.

Directeur. — M. Boymond.

P. C. 119

SULFURES DE CARBONE DU CENTRE (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Lyon, quartier de la Mouche, chemin du Pré-Gautry.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1891	1892	1893	1894	1805	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	800 »	»
Dividendes distribués . .	30 »	30 »	50 »	50 »	50 »	50 »

Durée de la Société. — 25 ans, à dater du 23 Novembre 1887.

Objet de la Société. — Fabrication et vente du Sulfure de Carbone et de tous produits qui en dérivent.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais, en Avril et Octobre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. A. Ferrouillat, P. Ferrouillat, F. Jullien, Sonnery, Martin, Cazeneuve, V. Vermorel, Paul Huit-Fidor.

Directeur. — M. J. Odet.

Répartition des bénéfices.—10 0/0 à titre d'amortissement des constructions et du matériel ; 20 0/0 à titre d'amortissement de la valeur des fûts ; sur le surplus : 6 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 à la Réserve ; le reste : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la Direction ; 70 0/0 aux Actionnaires.

P. C. 130

SULFURE DE CARBONE (SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DU)

HUILERIE & SAVONNERIE

Siège social, à Marseille, rue Achard, aux Chartreux.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts. — 100, divisées en 200 demi-Parts.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	50	62.50	62.50	62.50	62.50	62.50	80.30	80.20	80	77	80

Objet de la Société. — Industrie de l'Extraction des corps gras par le Sulfure de carbone, la Fabrication du Sulfure, des Savons, des Produits chimiques.

Notaire qui a reçu l'acte; Me Pascal, à Marseille.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 20 Avril 1881.

Assemblée générale. — 4e trimestre.

Paiement des coupons, à Marseille et à Montpellier, au *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. A. Leenhardt, président; Th. Mante, Louis Mante, E. Baux, Gustave Gravier, G. Deiss.

Administrateur-délégué. — M. G. Deiss.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 pour former un fonds de Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au fonds d'amortissement; le surplus 15 0/0 à Mme Ve Deiss ou à ses héritiers; 7 1/2 0/0 à l'Administrateur-délégué; 7 1/2 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux Parts de fondateurs; 60 0/0 aux Actionnaires.

P. C. 87*b*

TÉRÉBENTHINE FRANCAISE (SOCIÉTÉ LA)

Siège social, 46, rue de la Victoire, à Paris.

Capital social, un million de francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

En liquidation, 31 Mars 1897.

Liquidateur. — M. L.-P. Pinçon, 44, rue Cambon, à Paris.

P. C.

TÉRÉBENTHINE FRANÇAISE (SOCIÉTÉ NOUVELLE LA)

Siège social, 46, rue de la Victoire, à Paris.

Capital social, deux millions de francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Administrateur. — M. A. Gutperle.

P. C. 87

THÉRAPEUTIQUE & DE DROGUERIE (COMPAGNIE FRANCO-BRÉSILIENNE DE)

Siège social, 13, rue Laffitte, à Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 15.000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 26 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Le Commerce de droguerie et plus particulièrement l'Exploitation des plantes du Brésil, ainsi que la préparation en gros des divers éléments d'un produit appelé « Ducasbline ».L'Exploitation d'Établissements Thérapeutiques en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Maurice Champetier de Ribes, à Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; somme nécessaire pour fournir aux Actions un intérêt de 5 0/0; somme à fixer par l'Assemblée générale et destinée à l'amortissement du Capital d'un certain nombre d'Actions ; le surplus : 10 0/0 aux Administrateurs; le solde aux Actionnaires et aux Parts bénéficiaires, chaque Action et chaque Part distribuée ayant droit à un dividende égal.

P. C. 121

LE TRAUMATOL

Société Anonyme

Siège social, 21, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 4.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 26 Décembre 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Traumatol (Iodocrésine de Chevrier et Krauss), produit déposé et breveté S. G. D. G., la Fabrication et la Vente de tous produits similaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

Membres du Conseil. — MM. Antoine Chevrier, ✻; Henri Wiener, Charles Macé, ✻.

P. C. 121 *i*

USINES DE GRENELLE (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

(TIRRIBILLOT & Cie) Ancienne Société en Commandite par Actions des Usines de Blanc de Zinc de Grenelle

Siège social, 9, rue du Théâtre, Paris.

Capital social, deux millions deux cent mille francs, divisé en 4.400 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 26 Juin 1895.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine de Blanc de Zinc de Grenelle, la Fabrication et la Vente des Procédés de M. Paul-Alexandre Tirribillot.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Henri Greslé, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Le Moine, 10, place Berne, Marseille; Dambriann, avenue de Noailles, 53, à Lyon; Tirribillot, à Cannes; Girard, 82, rue d'Hauteville, Paris; Bailly, 10, rue de Copenhague, Paris; Le Chevalier, 16, rue du Parc-Royal, Paris.

Commissaire des comptes. — M. Bouey.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital social; 5 0/0 pour constituer un fonds de prévoyance; 5 0/0 au Capital versé; le solde est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

USINES DU RHONE (SOCIÉTÉ CHIMIQUE DES)

(Anciennement GILLIARD, P. MONNET & CARTIER)

Société Anonyme

Siège social, 8, quai de Retz, à Lyon.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 40.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon et de Paris.

Cours moyens des Actions, en 1897: 141 francs, cours maxima.

Dividende distribué, en 1896: 9 francs, sur Actions anciennes, 6 fr. 15 sur les nouvelles.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 18 Juillet 1895.

Objet de la Société. — La Fabrication, le Commerce, l'Achat et la Vente de Produits chimiques et pharmaceutiques, la Commission, la Consignation, l'Achat et la Vente de toutes autres Matières, Produits et Marchandises se rattachant à son Industrie principale.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au *Comptoir National d'Escompte de Paris.*

Membres du Conseil. — MM. Jean-Marie Cartier, président, administrateur-délégué à Lyon; Auguste Gilliard, administrateur-délégué, à Lyon; Prosper Monnet, administrateur technique, à Lyon; Jules Machiels, banquier, à Paris; Bruno-Faure, à Lyon.

Commissaires des comptes. — MM. G. Pinta et A. Cabaud.

Directeur général. — M. G. Pertsch.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale et cessera lorsque le dixième du Capital sera atteint; 10 0/0 comme amortissement au maximum de la valeur du matériel, de l'outillage, des brevets et autres biens mobiliers et du montant des frais de premier établissement, et 5 0/0 au maximum de la valeur des immeubles et autres biens immobiliers; 5 0/0 sur le montant libéré des Actions; l'excédent est réparti 20 0/0 au Conseil d'administration et 80 0/0 aux Actionnaires.

P. C. 122

VIDANGES & ENGRAIS (COMPAGNIE NOUVELLE DE)

Siège social, 52, rue Lafayette, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 4.000 Action de 100 francs, entièrement libérées au porteur.

Objet de la Société. — Fosses fixes, mobiles, Système diviseur, Poudrettes et Engrais.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur. — M. Gabreau.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 aux Administrateurs et le reste aux Actionnaires.

P.C. 123

VIDANGES & ENGRAIS (SOCIÉTÉ ANONYME BORDELAISE DE)

Siège social, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux.

P. C. 125

VIDANGES DE MARSEILLE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Siège social, 23, rue Longues-des-Capucines.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs.

P. C. 126

VIDANGES & D'ENGRAIS (ENTREPRISE DE)

Ancienne Maison TERNOIS & Cie (Société Anonyme)

Siège social, 151, rue de Paris, à Saint-Denis (Seine).

Capital social, un million soixante-dix mille francs, divisé en 2.140 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 31 Juillet 1891.

Objet de la Société. — Entreprise de Vidanges et d'Équarrissage, de Fabrication de Poudrettes et d'Engrais et de Fabrication de Sulfate d'ammoniaque.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Son-Dumarais, à Saint-Denis (Seine).

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Alfred-Marie Lemaigre-Dubreuil, Paul-Gustave Lemaigre-Dubreuil, Paul-Marie Martial-Emmanuel de Beausire de Seyssel, Charles-Louis Aimé Baury.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital; le surplus d'après la décision de l'Assemblée générale.

P. C. 127 *t*

VIDANGES A VAPEUR (COMPAGNIE MUTUELLE DE)

Siège social, 26, boulevard Saint-Denis, à Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation des Vidanges à Paris et dans la banlieue; Construction et pose des Appareils; Fabrication et Vente des Produits de désinfection des Engrais et Produits chimiques.

Par délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires du 23 Mars 1893, la Société a été dissoute.

Liquidateurs. — MM. Linol, [illegible], et de Jarry, 28, boulevard Saint-Denis, Paris.

1re répartition, en Septembre 1893, 50 francs par Action; 2e, en Mars, 1897, 10 fr. par Action.

ENGRAIS ET DE VIDANGES A PARIS (ENTREPRISE MUTUELLE D')

R. BILANGE et Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 26, boulevard Saint-Denis, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, porté d'abord à 500.000 francs et enfin à 750.000 francs.

Objet de la Société. — Exploitation et Traitement pour la transformation en Engrais des Vidanges dans et hors Paris.

Par délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires du 17 Décembre 1891, M. Linol, 28, boulevard Saint-Denis, fut nommé administrateur provisoire, et plus tard liquidateur.

Échange, Titre pour Titre, en Février 1892, des Actions R. Bilange et Cie, contre des Actions de la Compagnie Mutuelle de Vidanges à vapeur, constituée en Mars 1892.

Voir : Compagnie Mutuelle de Vidanges à vapeur.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans L'INDUSTRIE

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.
LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.
LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.
LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CHAPITRE XIV

RESTAURANTS

Alimentation.
Biscuits.
Boulangeries.
Brasseries.
Cercles.
Conserves.
Coopératives.
Distilleries.
Hôtels.
Huiles.
Viticulture.

VICHY-CÉLESTINS

VINS DE BORDEAUX

GUITHON & CIE

Avenue de Paris, à CENON (près BORDEAUX)
2, Rue Glück (Place de l'Opéra). PARIS
41, Crutched Friars EC., LONDRES

CAVES DE PARIS : 2, Rue Glück

ENSEIGNES
STORES

E. BASSAN N.C.
99, Faubourg St-Denis, 99
TÉLÉPHONE 142-92

RESTAURANTS

Al. 1

ABSINTHE TERMINUS (COMPAGNIE NATIONALE DE L')

Société Anonyme

Siège social, 36, rue de la Gare, à Lyon ; usine à Pontarlier (Doubs).

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, dont 3.000 entièrement libérées remise à l'apporteur, M. Jupet et 1.000 Actions en espèces, libérées de 250 francs, au porteur.

Parts. — 15.000 Parts de fondateurs, divisées en 3.000 Titres de 5 Parts.

Années	1894	1895	1896
Dividendes distribués	16.50	42 »	37.50

Durée de la Société. — 50 ans, de Février 1893 à Juin 1943.

Objet de la Société. — Fabrication d'une Absinthe bienfaisante et tous autres produits spiritueux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, en Janvier, au *Crédit Lyonnais* et à la *Société Générale.*

Membres du Conseil. — MM. P. Juppet, président; L. Pagès et L. Ferrand, administrateurs.

Commissaire des Comptes. — M. Moreau.

Directeur. — M. P. Juppet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme pour payer 4 0/0 d'intérêt aux 3.000 Actions d'apports, et le même intérêt sur les espèces versées; le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 à l'Apporteur; 45 0/0 aux Parts de fondateurs; 45 0/0 aux Actionnaires.

Al. 2

ALCOOLS PURS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Épinay-sur-Seine.

Capital social, trois millions de francs.

Objet de la Société. — Fabrication des Alcools purs.

Assemblée générale. — En Décembre.

Directeur. — M. Lowys.

ALIMENTATION (SOCIÉTÉ ANONYME D')

Siège social, 49, rue Le Peletier, à Paris.

Assemblée générale en Juillet.

Al. 5

ALIMENTATION (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Société en commandite par Actions

Siège social, 69, rue d'Hauteville, à Paris.

Capital social, cent soixante mille francs, divisé en 320 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 23 Décembre 1891.

Objet de la Société. — Les Exploitations Commerciales et Industrielles de toute nature relatives à la conservation des Beurres, des Viandes, Volailles, Gibiers, Poissons, Œufs, Graisses et autres Denrées alimentaires et toutes Matières organiques animales et végétales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delorme, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. P.-F. Prévost, L. Ballet, M. Jouet-Pastré, A. Gay-Lussac, G. Lagrenée.

Nous n'avons pu avoir les renseignements contrôlés.

Al. 6

ALIMENTATION ANIMALE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 2, impasse Leblanc (Javel), à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 500 francs.

Assemblée générale. — En Juin.

Al. 7

ALIMENTATION (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

(DUQUESNE PÉGAT et Cie) Société en commandite

Siège social, 16, rue de la Sorbonne, à Paris.

Capital social, cent soixante mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

Gérant. — M. Duquesne-Pégat.

ALIMENTATION FRANÇAISE (L')

Société Anonyme

Siège social, 10, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

En formation. Assemblée constitutive, le 27 Septembre 1897.

Al. 8

ALIMENTATION (COMPAGNIE GÉNÉRALE D')

Société Anonyme

Siège social, 50, boulevard Haussmann, à Paris.

En dissolution du 17 Février 1897.

Al. 9

ALIMENTATION LACTÉE (SOCIÉTÉ ANONYME D')

Siège social, 28, rue de Trévise, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisés en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 20 ans, de 1892 à 1912.

Objet de la Société. — Exploitation de produits en général pour l'alimentation.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. A. Salmon, F. Vigier, A. Maurice.

Directeur. — M. A. Maurice.

Al. 10

ALIMENTATION RATIONNELLE & ÉCONOMIQUE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Siège social, 90, quai Pierre-Seize, à Lyon.

Capital social, soixante-quinze mille francs, divisé en 750 Actions de 100 francs.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 3.000.

Durée de la Société. — 50 années, à partir de Février 1892.

Objet de la Société. —Exploitation du Bouillon gras Pascal, et de l'Eau d'arquebuse des Chevaliers de Malte.

Assemblée générale. — Premier trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. le docteur Courjon, J.-B. Béranger, Second, Brondels.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme pour assurer 5 0/0 au Capital, et le surplus : 10 0/0 aux Administrateurs; 40 0/0 aux Actionnaires; 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

ALLIANCE (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, à Marpent (Nord).

Al. 11

ALLIANCE DES DÉBITANTS DE VINS

Société Anonyme

Siège social, 41 à 59, rue du Nouveau-Bercy (parc Nicolaï), à Charenton (Seine).

Capital social, cent mille francs, divisé en 400 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Versements appelés. — 2e Émission en cours.

Taux d'émission. — 250 francs, remboursables à 500 francs; intérêt 5 0/0.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 1er Avril 1896.

Objet de la Société. — Achat et Vente de Vins et Spiritueux en gros. Défense corporative et assistance mutuelle pour tous ses membres assurés en cas de décès et d'une retraite en cas de vie et droit à la Tontine du Crédit mutuel.

Notaire qui a reçu l'acte. — Me Leclerc, 45, rue de Paris, à Charenton.

Assemblées générales. — En Août et Février (semestrielles).

Paiement des coupons, au siège social, mois qui suit l'Assemblée semestrielle.

Membres du Conseil. — MM. Monnot, débitant de vins, 5, rue du Vert-Bois; Jean Hissler, débitant de vins, 37, rue Tiquetonne; Sylvain Lécuyer, 13, rue Pierre-Levée; Victor Bompard, 29, rue Saussure; Xavier Chassot, 124, rue de Flandre; Philippe Carolus, 64, rue Damesme; Bernard Reiter, 17, quai Jemmapes; Voisin, 8, rue de Lévis.

Commissaires des comptes. — MM. Dreux, Picard, Vermenson.

Directeur. — M. Orange, directeur du journal *la Vigne*, auteur de l'agenda l'*Encyclopédique des Boissons au détail.*

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour constituer le fonds de Réserve; une somme suffisante pour payer aux Actionnaires 5 0/0 des sommes dont les Actions seront libérées et amorties; le solde est réparti comme suit : 5 0/0 pour Amortissement des frais faits pour constituer la Société, ainsi que les frais de Matériel, agencement; 5 0/0 au Directeur et aux Employés ayant six mois de présence à la Société, au prorata de leurs appointements; l'excédent, moitié comme dividende aux Actions, l'autre moitié sera restituée aux marchandises au prorata des Achats faits par chacun des Actionnaires.

Observations. — Cette Société ne peut délivrer des Actions qu'à des personnes patentées pour débiter ou livrer des boissons au détail.

Liquidation, Octobre 1897. — **Liquidateur.** — M. Dreux.

ANCIENNES BRASSERIES RINCK (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES)

Siège social, 66, cours Suchet, à Lyon.

Capital social, un million sept cent mille francs, divisé en 3,400 Actions de 500 francs, libérées et au porteur.

Parts de fondateurs. — 200, donnant droit à 8 0/0 dans les bénéfices.

Obligations, 1,200 de 500 francs, émises à 500 francs ; revenu, 25 francs ; durée de l'amortissement : 30 ans, à partir du 1er Mai 1894, par tirages au sort les 1er Mai et 1er Novembre ; elles sont garanties par une inscription hypothécaire.

Cours moyens des Actions de 1893 à 1896, de 520 à 550 francs.

Dividendes distribués de 1893 à 1896 : 25 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 27 Octobre 1892.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Objet de la Société. — La Fabrication de la Bière en France et à l'Étranger, Exploitation de Brasseries.

Assemblée générale. — De Novembre à Février.

Paiement des coupons, au Siège social les 1er Août et 1er Février.

Membres du Conseil. — MM. Lazare Wolff, président; F. Monod, Ch. Labasset, Mme Ve Rinck, C.-F. de Stoutz.

Commissaires des Comptes. — MM. Hugues Eymar, Charles Giriat.

Directeurs. — MM. G. Rinck, Martin Thomas.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour assurer 5 0/0 au Capital versé, une somme votée par l'Assemblée pour Fonds de réserve ; le surplus, 8 0/0 aux Parts de fondateurs ; 12 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux Actionnaires.

Al. 13

APPROVISIONNEMENTS (COMPAGNIE FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 56, rue d'Allemagne, à Paris.

Capital social, quatre-vingt-cinq mille francs, divisé en 850 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 850.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 21 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Toute opérations se rattachant à l'Achat, la Fabrication et la Vente des Alcools méthylines, Essence de térébenthine, Saindoux, Salaisons et autres Produits alimentaires ou industriels.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. G. Dumay, E. Moureaux, Porcherot.

Commissaire des comptes. — M. Delafond.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la Direction; 50 0/0 aux Actionnaires; 25 0/0 aux Parts de fondateurs.

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL DES CHARCUTIERS DE FRANCE

(Société Corporative de l')

Siège social, 10, rue Sauval.

Capital social, cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

Membre du Conseil. — M. Jaglin, président.

Al. 14

APPROVISIONNEMENTS (SOCIÉTÉ PARISIENNE D')

Société Anonyme

Siège social, 55, rue Quincampoix, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs.

Versements appelés : 50.000 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans.

Objet de la Société. — L'Achat, la Vente et la Fabrication, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, de tous produits alimentaires et autres, et, en général, toutes opérations commerciales et industrielles.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Rousselle, Parrizot (Georges) ; Parrizot (Charles).

Al. 89

BAINS DE MER ET DU CERCLE DE MONACO

(Société des)

Siège social, à Monaco.

Capital social, trente millions, divisé en 60.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.130	»
Dividendes distribués . .	128	120	127	155	160	190	235	215	185	»	240

Durée de la Société. — 50 ans, de 1863 à 1913.

Objet de la Société. — Exploitation des droits et privilèges concédés par ordonnance de S. A. S. le Prince de Monaco, en date du 2 Avril 1863, aux conditions du cahier des charges, modifié le 19 Octobre 1882.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Valentin, à Monaco.

Assemblée générale. — En Avril et en Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social, à Paris et à Lyon, au Crédit Lyonnais.

Membres du Conseil. — MM. Witch, de Bourdon, Champrez, administrateurs.

Conseil de surveillance. — MM. le comte Bertoca, A. Piedollu, Grebert, Borgnis, Leduc, Frantz, Custot.

Directeur général. — M. Bornier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social: 5 0/0 au Capital versé; le surplus est réparti aux Actionnaires.

Al. 14 *b*

LA BELLEVILLOISE

Société Anonyme coopérative de Consommation

Siège social, 6, rue Henri Chevreau.

Capital social, six cent trente mille sept cents francs, divisé en 6.307 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Al. 16

BERAUDINE (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 4, rue de Trévise, à Paris.

Objet de la Société. — Fabrication et Exploitation d'une Liqueur dénommée « La Béraudine ».

Assemblée générale. — En Août.

Al. 17

BISCUITS FRANÇAIS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme (en liquidation)

M. Parent, liquidateur, 51, avenue Henri-Martin. Il a été distribué, en Juin 1895, 25 fr. 75 par Action. Unique répartition.

Al. 18

BISCUITS GEORGE (MANUFACTURE UNIVERSELLE DES)

Société Anonyme (en liquidation)

M. Maillard, syndic, 3, place Saint-André-des-Arts, Paris.

Première répartition, en Août 1891, 30 0/0. — Deuxième répartition, en Février 1894, 10.91 0/0.

BISCUITS OLIBET (MANUFACTURE PARISIENNE DES)

Société Anonyme

Siège social, 45, quai National, à Suresnes (Seine).

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, Cote officielle, deuxième partie du Bulletin.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	»	»	»	»	»	815	»	750	»	»
Dividendes distrib.	120	75	62.50	26.80	60	60	60	60	75	100	125

Durée de la Société. — 25 ans, du 3 Décembre 1881.

Objet de la Société. — Fabrication de Biscuits.

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Dufour, et ensuite Me Mouchet, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Avril.

Paiement des coupons, 1er Mai et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. V.-A. Dubrujeaud, président; M.-L. Walter, Eugène Olibet.

Directeur. — M. L. Walter.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 Rémunération du personnel; 15 0/0 à M. Chibert, comme fondateur de la Société; le reste aux Actionnaires.

Al. 21

BOUCHERIE FRANÇAISE (UNION DES EXPÉDITEURS DE LA)

Société Anonyme

Siège social, 37, rue Quincampoix, Paris.

Capital social, cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

Proposition de liquidation, Octobre 1897.

Al. 28

BRÉBANT & BOUILLONS PARIS (COMPAGNIE NOUVELLE DES GRANDS RESTAURANTS)

Constituée en Mai 1891, par M. Ulysse Malafosse.

La Société a été mise en liquidation judiciaire.

M. Bernard, 43, rue Saint-André, en a été nommé liquidateur; il a fait une seule et unique répartition aux créanciers 14 fr. 26 0/0, Mai 1895.

BOULANGERIE-PATISSERIE ANTI-DIABÉTIQUE DU PAIN FOUGERON

(FOUGERON et Cie) Société en commandite par Actions

Siège social, 30, rue Saint-Augustin, Paris.

Capital social, soixante-quinze mille six cents francs, divisé en 400 Actions de 187 fr. 50, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 600.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente d'un genre de Pain et de divers Gâteaux anti-diabétiques.

Notaire qui a reçu l'acte: Me E. Dusapt à Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Merceron, Charlot, Royer, Raverat, Cosson.

Directeur-gérant. — M. P. Fougeron.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; une somme de 18.750 francs pour l'amortissement des Actions; le surplus, aux Actions et aux Parts de fondateurs.

Al. 24

BOULANGERIES MODERNES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 36, rue de Meaux, Paris.

Capital social, deux cent trente mille francs, divisé en 460 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — 300 Obligations de 500 francs chacune, émises à 500 francs 5 0/0, remboursables en 15 années.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de Décembre 1894.

Objet de la Société. — Fabrication de Pain en Gros, de Pain de Guerre, de Biscuits pour la Marine, de Biscuits de Luxe et de tout ce qui touche à l'Alimentation en général.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. A. Chauvelot, Edmond Steckelmacher.

Commissaire des comptes. — M. P. Dupray.

Directeur. — M. E. Ménard.

BRASSERIE ARGENTINE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 5.000 francs.

Parts de fondateurs. — 240.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1890.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de la bière et des sous-produits similaires ou en résultant.

Assemblée générale. — Dans le courant du dernier trimestre.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs ; le surplus aux Actionnaires, sauf le cas où l'Assemblée générale déciderait d'employer tout ou partie de ce surplus à une Réserve spéciale.

Al. 27

BRASSERIE D'AUBERCHICOURT (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, à Auberchicourt (Nord).

Al. 29

BRASSERIE DU CENTRE

Société Anonyme

Siège social, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Objet de la Société. — La Fabrication de la Bière, Exploitation de la marque : *La Fauvette.*

Al. 30

BRASSERIE & MALTERIE BEAUVOISIENNES

Société Anonyme

Siège social, 51, boulevard Saint-Martin, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 10 Juillet 1892.

Objet de la Société. — Fabrication de la Bière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Caudron, à Pas-en-Artois (Pas-de-Calais).

Administrateurs. — MM. Delannoy, Fay, Normand.

Société disparue.

BRASSERIE DE LA COMÈTE

(Grande Société Française de Distillerie, Malterie, Brasserie)

Société Anonyme

Siège social, 23, boulevard Poissonnière, Paris. Usines et Caves à Châlons-sur-Marne.

Capital social, trois millions six cent cinquante mille francs, divisée en 7.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 50 années, à partir du 14 Novembre 1881.

Objet de la Société. — Distilleries, Malteries et Brasseries.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Al. 34

BRASSERIE DE LA CROIX-DE-LORRAINE (GRANDE)

Société Anonyme

Siège social, à Bar-le-Duc (Meuse).

Capital social, un million sept cent mille francs, divisé en 3.400 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	500	500	500	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Décembre 1887.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gillot, à Bar-le-Duc.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de Bière.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons : Actions, Juillet; Obligations, 15 Janvier et 15 Juillet,

Membres du Conseil. — MM. Munerel, Jolly, de l'Escale, Rouyer, Simon, Viard, Weiss.

Administrateur-délégué. — M. J. Viard.

Commissaire des comptes — M. Ulrich.

Administrateurs-délégués. — MM. Munerel et Viard.

BRASSERIE DE L'ESPÉRANCE (ANCIENNE MAISON PH.-J. HATT)

Société Anonyme

Siège social, à Ivry-sur-Seine.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 65 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'une Brasserie située à Ivry-sur-Seine ; la Création de Succursales et d'Annexes, ainsi que l'Exploitation, à titre définitif ou temporaire, de Débits, tant en France qu'à l'Étranger.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Charles Stœhling, Louis Valentin, Louis Hatt, Boyé, J.-J. Hatt.

Al. 38

BRASSERIE FRANÇAISE D'ÉGYPTE

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Vézelay, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

Al. 39

BRASSERIES DE LA FRISE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Grenoble (Isère).

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 750 Actions de 1.000 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — La presque totalité des Obligations a été remboursée.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 25 Mai 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vallier, à Grenoble.

Objet de la Société. — Exploitation des Brasseries dites de la Frise.

Assemblée générale. — En Décembre.

Dividendes distribués en 1895 et 1896 : 3 0/0.

Paiement des coupons, en Décembre, à la *Société Générale* Grenoble.

Membres fondateurs. — MM. Ernest Dumolard, fabricant de ciments, 10, quai de France, à Grenoble ; Félix Viallet, constructeur-mécanicien, boulevard Gambetta, à Grenoble ; Louis Barault, rentier, 2, place Victor-Hugo, Grenoble.

Observations. — Nul ne peut céder ses Actions sans aviser le Conseil et lui faire connaître le prix de sa demande ; les Actionnaires sont informés de l'offre ; dix jours après, l'Actionnaire est libre de céder, faute d'avoir eu preneur parmi ses co-Actionnaires.

BRASSERIE DE LA GUILLOTIÈRE

Société Anonyme

Siège social, 1, place du Pont, à Lyon.

Capital social, quatre cent trente mille francs, divisé en 850 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Dividendes distribués. . . .	21	21	21	31

Le cours moyen des Actions est de 500 francs environ.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Septembre 1892

Notaire qui a reçu l'acte : Me Roubier, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Objet de la Société. — Exploitation de Fonds de Brasserie, Cafés-Restaurants.

Assemblée générale. — 3e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Saint-Geneste, président; Claude-François Labranche, Jules Bernard, A. Gouverne, L.-René Regniat.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, une somme suffisante pour assurer aux Actionnaires 5 0/0 ; le surplus est réparti aux Actionnaires, sauf ce qui pourrait être prélevé par décision de l'Assemblée générale pour fonds de prévoyance,

---

Al. 41

BRASSERIES GEORGES HOFFHERR (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 1, rue des Étroits, à Lyon.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Cours moyen des Actions : de 500 à 600 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 8 décembre 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chevallier, à Lyon.

Objet de la Société. — La Fabrication de la Bière, sa Vente et son Exploitation.

Assemblée générale. — En Janvier ou Février.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	16.66	27.50	27.50	27.50	27.50

Paiement des coupons, 15 Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Mathieu Timsdenstoch, président; le docteur E. Lang, E. Crémieux, F. Geneste, Martin Gandin, H. Hoffherr.

Directeurs. — MM. Émile Charles, Mathieu Timsdenstoch et Lutzins.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 2 1/2 0/0 pour les Directeurs; 5 0/0 pour amortissement; 5 0/0 aux Actions; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le reste à la disposition du Conseil, soit comme dividende supplémentaire, soit pour Réserves spéciales.

Al. 48

BRASSERIE DE LIMOUX (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, à Limoux (Aude).

Al. 44

BRASSERIES DE LA MÉDITERRANÉE

Pour l'Exploitation des Procédés E. VELTEN

Siège social, 32, rue Bernard-du-Bois, à Marseille.

Capital social, deux millions deux cent mille francs, divisé en 4.400 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Marseille et de Lyon.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896	1997
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	494	487	527	521	720	1075
Dividendes distribués . .	»	25	25	30	40	»

Durée de la Société. — Du 28 Août 1880 au 30 Septembre 1930.

Objet de la Société. — Fabrication de la Bière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Maurel.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social, en Octobre et Avril.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Velten, Ed. Velten, F. Abram, Ed. Barthelet, A. Imer et Ad. Puget.

Commissaires des comptes. — M. Lucien Lauzier.

Directeurs. — MM. Eugène Velten, president du Conseil d'administration, et Édouard Velten, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour être payé aux Actionnaires; 5 0/0 au fonds de Réserve; un fonds d'Amortissement de 25 0/0, et l'excédent 15 0/0, à l'Administrateur-délégué; 5 0/0 au Directeur commercial et industriel; 5 0/0 au Conseil d'administration et 70 0/0 aux Actionnaires.

BRASSERIES DE LA MEUSE (SOCIÉTÉ ANONYME DITE)

Siège social, 29, rue de la Chapelle, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs. — Les Titres sont cotés en Bourse à Strasbourg et Genève.

Obligations. — 5.200 Obligations nouvelles de 500 francs, émises au pair, rapportant un intérêt net de 4 0/0 net et remboursables en 25 ans.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	545	550
Dividendes distribués . .	15	22.50	25	25	25
Cours moyens des Obligat.	»	»	»	520	520

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de la bière, toutes opérations se rattachant à la Brasserie.

Paiement des coupons : Paris, Genève, Strasbourg. Actions, échéance variable; Obligations, 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Herrenschmidt, E. Kœnig, H. Chauvet, A. Peugeot, A. Kreiss.

Commissaires des comptes. — MM. L. Bungener et A. Cournault.

Directeur. — M. A. Kreiss.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme pour assurer 5 0/0 au Capital-Actions; le surplus, 40 0/0, à la disposition du Conseil pour être réparti entre lui, les Directeurs et les Employés; 60 0/0 aux Actionnaires. L'Assemblée peut cependant décider que 20 0/0 sur ces 60 0/0 pourront être mis en Réserve extraordinaire.

Al. 52

BRASSERIES PARISIENNES

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Logelbach, Paris.

Capital social, cent mille francs.

Objet de la Société. — Fabrique de Bière.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet.

Prévisions de la Société : La Société arrivant à sa fin, va être liquidée.

BRASSERIES ET MALTERIES DU PONT-DU-CHATEAU

Société en Commandite par Actions

Siège social, au Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).

Raison sociale. — Taillandier, Chatard et Viallefond.

Al. 59

BRASSERIE-MALTERIE DE LA FLÈCHE D'OR

Société en Commandite par Actions

KARCHER & Frères

Siège social, à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Assemblée générale. — En Décembre.

Al. 62

BRASSERIE ET MALTERIE DE SAINT-OMER (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Établissements BLANQUET Frères

Siège social, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Al. 63

BRASSERIE DU SUD-EST (BEAUCAIRE)

Société Anonyme

Siège social, 18, rue de Provence, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Nous n'avons pu contrôler les renseignements.

Al. 67

CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 4, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs libérées au porteur.

Dividendes de 50 à 65 francs, les derniers 65 francs.

CAFÉS-RESTAURANTS (COMPAGNIE CENTRALE DES)

Société Anonyme

Le **Siège social** était, 65, rue de la Victoire, chez M. A. de Goldschmidt banquier.

Capital social, sept millions cinq cent mille francs.

Un jugement confirmé par arrêt, a décidé que M. P. Brull n'était qu'un apporteur occulte, et M. de Goldschmidt l'apporteur véritable, que dans ces conditions, le vote des Assemblées constitutives avait été faussé, et a déclaré la Société nulle.

Les Administrateurs d'origine ont été rendus responsables et M. Navarre, liquidateur judiciaire, a été chargé de la liquidation.

Depuis le 11 Juin 1891, M. Navarre n'a encore rendu aucun compte.

M. de Goldschmidt, qui avait promis de tout rembourser, s'est dérobé par la liquidation judiciaire ; M. Brull est en faillite et les biens immobiliers de M. Levy, le troisième administrateur, ont été saisis et vendus judiciairement.

Il n'est pas probable que M. Navarre puisse encore passer une année sans rendre ses comptes.

Sans la nullité demandée par un Actionnaire, cette affaire fut devenue prospère ; au lieu de cela, les Administrateurs ont été ruinés, les Actionnaires toucheront quelques francs ; mais la Justice et ses représentants auront vécu des dépouilles.

Al. 69.

CAFÉ RICHE (BRASSERIE)

Siège social, 1, rue Le Peletier.

Capital social, un million de francs, divisé en 2,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts de fondateurs. — 10.000.

Obligations. — 500.000 à 500 francs chacune. — Revenu 25 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 30 ans.

Les titres sont cotés à la cote Levadée.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. .	»	500	600	250	20

Durée de la Société. — 30 ans, à dater de la constitution.

Objet de la Société. — Acquisition du café Riche, boulevard des Italiens, droit au bail, titre, transformation dudit, acquisition de tous immeubles se rattachant, commerce de vins, bières, eaux-de-vie, gros et détail.— Apport ou fusion avec d'autres Sociétés ou cafés.

Assemblée générale. — En Septembre.

Membres du Conseil. — Clémencet, président; Landau, Birman, Carayon, fermier.

Observation. — La Société a été mise en faillite, le 5 avril 1897, pour remonter comme ouverture au 24 Novembre 1896.

Le 20 Mai, l'établissement, par les soins de Me Planque, syndic, 7, rue Bertin-Poirée, a été vendu devant Me Lindet, notaire, 175,100 francs, en raison des Créances, Obligations et autres ; les Actionnaires n'ont rien à espérer ; encore moins les Porteurs de Parts.

CAFÉ RICHE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DU)

Siège social, 24, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — L'Acquisition, soit à l'amiable, soit aux enchères, de l'Établissement du Café-Brasserie-Restaurant connu sous le nom de Café Riche Brasserie, situé à Paris, 16, boulevard des Italiens. L'Acquisition, la Création, l'Installation, de tous Restaurants, Hôtels et Cafés, Brasseries, Bars et Tavernes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leroy, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Bernard Cahen, Lévy Raymond, Alexandre Weil, Paul Meyer, Hippolyte Réville.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la Réserve légale ; la somme nécessaire pour verser aux Actions 5 0/0 du Capital; après ces prélèvements, les bénéfices restants, seront répartis entre toutes les Actions.

Al. 72

CAVES DE FRANCE (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 105, rue de la Plaine, à Boulogne-sur-Seine.

Capital social, vingt-cinq mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires, du 30 Juin 1896.

M. Hourmat a été nommé liquidateur.

Al. 73

CAVES ET DES PRODUCTEURS RÉUNIS DE ROQUEFORT (AVEYRON)

(Société des)

Siege social, à Roquefort (Aveyron).

Capital social, six millions cinq cent mille francs, divisé en 13.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, au choix des Actionnaires.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués.	20.80	45.50	37	16.50	48	33.60	29.05	36	38.40	66.40	10

Durée de la Société. — 90 ans, du 1er Janvier 1882 au 31 Décembre 1971.

Objet de la Société. — Exploitation de Caves à fromages.

Acte sous-signatures privées : déposé chez Me Arnal, à Saint-Affrique.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Roquefort, 1er Juin.

Membres du Conseil. — M. Etienne Coupiac, président ; assisté de neuf membres.

Commissaires des comptes. — M. Jean Bouisset.

Directeur. — M. Pierre Massol.

Répartition des bénéfices. — La Réserve légale a été complétée ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 13 0/0 aux Employés ou aux Directeurs ; 7 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux Actionnaires.

Observations de la Société. — Les plus hautes Récompenses aux principales Expositions.

Al. 84

CERCLE DE L'ESCRIME ET DES ARTS

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque, à 200 francs environ.

Parts bénéficiaires. — 20 0/0 sur les Recettes brutes au Directeur.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	400	500	400	300	300
Dividendes distribués . .	65	85	40	50	50

Durée de la Société. — 30 ans, du 26 Octobre 1887 au 25 Octobre 1917.

Objet de la Société. — Exploitation du Cercle de l'Escrime et mise en commun.

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Baudrier.

Assemblée générale. — Chaque année en Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. I. Bloch, A. Hauch, de Marçay, O. ✻.

Commissaire des comptes. — M. Henri Darcel.

Directeur. — M. I. Bloch.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, et l'excédent réparti entre toutes les Actions, ou affecté à tel emploi que décidera l'Assemblée générale ; en raison de l'arrêt mentionné ci-dessous, les bénéfices seront probablement répartis en amortissement.

Observations. — Un arrêt de la Cour de Paris, du 19 Avril 1897, a prononcé la nullité de la Société et nommé M. Imbert, 17, rue Bonaparte, liquidateur ; il faut cependant observer que l'affaire, ayant été plaidée entre parties, reste sans effet faute de signification.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Al. 77

CERCLES DES CAPUCINES

Société Civile en Participation

Siège social, 6, boulevard des Capucines, à Paris.

Cette Société a absorbé l'ancienne Société du Cercle de la Presse et du Washington.

Al. 79

CERCLE DU CHATEAU-D'EAU

Société Anonyme

Siège social, 1, rue de Bondy, à Paris.

Al. 83

CERCLE DES DEUX-MONDES

Siège social, 30, rue de Grammont ; n'existe plus.

En dissolution le 11 Mars 1895.

Al. 88

CERCLE MOLIÈRE

Société Anonyme

Siège social, 104, rue de Richelieu, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, entièrement libéré.

Assemblée générale. — En Mars ou Avril.

Dividende en 1896.

Al. 93

CHANOINESSE DE L'ABBAYE DE BOUXIÈRES AUX-DAMES

Société Anonyme (en liquidation)

Siège social, 10, rue Saint-Martin.

Liquidateur. — M. Régis Perron.

Clôture de la liquidation, le 19 Juin 1897.

Al. 98

CHOCOLATERIE DE L'UNIVERS (LA)

Société Anonyme

Siège social, 22, rue de Bonnal, à Lyon.

Capital social, trois cent vingt-cinq mille francs.

Constituée le 30 Janvier 1897.

CHANOINESSE (DISTILLERIE LA)

Société Anonyme

Siège social, à Bouxières-aux-Dames, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Administration. — 85, rue de Richelieu.

Capital social, cent quarante mille francs, divisé en 1.400 Actions de 100 francs, entièrement libérées, au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 15 Décembre 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de la liqueur « La Chanoinesse » ; l'Exploitation de toutes Distilleries où serait fabriquée ladite liqueur.

Membres du Conseil. — MM. Bardiaux, Schumacker, Costé et Francesconi.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, et le surplus comme jugera le Conseil d'administration, auquel l'article 32 des statuts donne plein pouvoir.

Al. 95

CHOCOLAT LOMBART

Société Anonyme

Siège social, 75, avenue de Choisy, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — L'acquisition et l'exploitation de la fabrique de Chocolat de M. Lombart, et toutes opérations s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membre du Conseil. — M. Joseph Bebin.

Al. 202

COMPAGNIE PÉNINSULAIRE & FRANÇAISE

Société Anonyme

Siège social, 65, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 années, à partir du 20 Mai 1891.

Objet de la Société. — Le Commerce des Vins fins Français et Étrangers. Quinquina Victoria Rubis et Blanc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dubreuil, à Courbevoie.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Agostini, Champeval, A. Boyé.

Commissaire des Comptes. — M. Lebourg.

Al. 99 *b*

COMPTOIR DES HALLES DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 116, rue de Rambuteau, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 15,000 Actions de 100 francs, libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — La vente sur les Halles et Marchés de Paris, pour le compte des producteurs de la France, des Colonies et de l'Étranger, de toutes matières premières, de tous produits agricoles et coloniaux, et généralement de toutes denrées alimentaires. L'achat aux Halles centrales de la ville de Paris, pour le compte de tous Établissements publics et particuliers de Paris, de Province et de l'Étranger, de denrées alimentaires de toute nature et de toute provenance.

Paiement des coupons, au Siège social.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Favre, commissionnaire aux Halles centrales de Paris; Germain, commissionnaire en denrées alimentaires; Kolb-Bernard, membre du Comité de Direction de la Ligue Nationale, Commerciale et Maritime; Lévy, membre de la Société des Agriculteurs de France, secrétaire.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au Directeur; 10 0/0 au Personnel; 50 0/0 aux Actionnaires.

Al. 101

CONSERVATION DES VIANDES ET PRODUITS ALIMENTAIRES A L'ETAT FRAIS

(Compagnie de) Société Anonyme

Siège social, 9, rue Cuvier, à Agen.

Assemblée générale. — En Avril.

CONSERVES ALIMENTAIRES

(Société Générale Française de) Société Anonyme

Liquidation terminée. Unique répartition : Avril 1894, 33 fr. 25 par Action.

M. Berger, liquidateur, 60, rue de la Victoire, à Paris.

Al. 3

CONSOMMATION DE L'EST (SOCIÉTÉ DE)

Société Coopérative

Siège social, 15, rue Philippe-de-Girard, à Paris.

Capital social, soixante-neuf mille neuf cents francs, divisé en 2.796 Actions de 25 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et non cotés.

Années	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions . .	25 »	25 »	25 »
Dividendes distribués. . . .	7.41 0/0	8.51 0/0	9 0/0

Durée de la Société. — 12 ans, du 1er Avril 1893.

Objet de la Société. — Achat de denrées en gros et Répartition entre les membres de la Société.

Acte sous signatures privées.

Assemblée générale. — Dernier dimanche d'Avril.

Paiement des dividendes ou bonis, au Siège social.

Membres du Conseil. — Quinze. Président, M. Trauët, chef de Bureau au Contentieux de la Compagnie de l'Est.

Commissaires des Comptes. — Quatre.

Directeur. — M. Jannin, employé principal au Service de l'Exploitation de la même Compagnie.

Répartition des bénéfices. — Au prorata des Achats faits par chaque Actionnaire.

Fonds de Réserve entièrement constitué, 50,000 francs.

Al. 105

CULTIVATEURS DE CHAMPIGNONS DE PARIS (LES)

Siège social, 128, boulevard de Charonne.

Capital social, cent quatre-vingt-quinze mille huit cents francs, divisé en 979 Actions de 200 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 15 ans, à dater du 22 août 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, de Paris.

Objet de la Société. — La Conserve des Champignons, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Devaux, Burvingt, Cesarini, Desnoyers, Lécaillon, Rossignol, L. Soulard, Voillereau.

Commissaires des comptes. — MM. Pinta et Sebilotte.

Directeur. — M. Zénon Uzac.

DEBITS DE PARIS (LES)

(Société Anonyme)

Siège social, 20, rue du Pont-Neuf, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Parts bénéficiaires: 2.000.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 20 Juillet 1896.

Objet de la Société. — Vente des vins, liquides et objets de consommation.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Schœngrün, à Sannois (Seine-et-Oise).

Paiement des coupons, 15 Septembre, à Paris, 20, rue du Pont-Neuf.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. de Boissy, A. Ferrand.

Commissaire des comptes. — M. Souvêtre.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à moitié du Capital social; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration; 40 0/0 aux Actionnaires; 50 0/0 aux Parts d'intérêt créées.

Al. 71 *b*

DEFLANDRE ET Cie

Société en Commandite

Siège social, 10, boulevard Montmartre, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 400 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 17 ans et 11 mois, à partir du 1er Août 1897.

Objet de la Société. — Exploitation du Café des Princes et Brasserie Jouffroy.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bled, à Ballan (Indre-et-Loire).

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Eugène Rochard, Désiré-Pierre Diot, Louis-Antoine Croizeau.

Directeur-Gérant. — M. Deflandre.

Al. 115

DISTILLERIE AGRICOLE (SOCIÉTÉ DE LA)

Société Anonyme

Siège social, Clary (Nord).

Objet de la Société. — Distillerie de betterave.

Al. 118

DISTILLERIE AGRICOLE (SOCIÉTÉ DE LA)

Société Anonyme

Siège social, à Flines-les-Mortagne (Nord).

Objet de la Société. — Distillerie de betteraves.

Al. 110

DISTILLERIE AGRICOLE DE BARBERY (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, à Barbery (Oise).

Administrateur. — M. A. Roland.

Al. 108

DISTILLERIES AGRICOLES DE FRANCE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue de Provence, Paris.

Capital social, six cent mille francs.

Liquidation terminée, le 20 Novembre 1896. — Unique répartition, 25 0/0.

Liquidateur. — M. Godmer, 3, rue Christine, Paris.

Al. 134

DISTILLERIE AGRICOLE DE WASQUEHAL (NORD)

Siège social, rue du Laurier, à Wasquehal (Nord).

Capital social, cent soixante-treize mille francs, divisé en 173 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, du 1er Avril 1893 au 1er Avri 1908.

Objet de la Société. — Société Anonyme pour l'Exploitation de la Fabrication et de la Rectification des Alcools de betteraves.

Notaire qui reçu l'acte : Me Valenducq, à Lannoy

Assemblée générale. — 1er lundi de Mars et 1er lundi de Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Emile Dal, président; Delevalle, Desplanques, Dillies, L. Delannoy.

Commissaires des Comptes. — MM. Joveneau, H. Delcroix, Jules Poissonnier.

Gérant. — M. Emile Dal, administrateur-délégué.

Comptabilité. — M. Emile Leblan, directeur comptable.

DISTILLERIE H. BAZINET (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, à Pontarlier (Doubs).

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs, dont 200 entièrement libérées et les autres libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateurs. — 50, donnant droit à 20 0/0 dans les bénéfices.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions.	512.50	521 50	450 »	410 »	350 »	300 »	»	»
Dividendes distribués, Actions libérées. .	32.50	30 »	15 »	»	»	»	»	»
Dividendes distribués, Act. libérées de 125 fr.	13.75	»	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués, Parts de fondateurs. .	30 »	»	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 1er Juin 1888.

Objet de la Société. — Exploitation de la Distillerie Bazinet et vente des produits : absinthe, liqueurs fruits, spiritueux, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : M. Beltzex, à Besançon.

Assemblée générale. — 3e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Bazinet, président ; Henri Lucet, H. Guiot.

Directeur. — M. H. Bazinet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 18 0/0 au Conseil d'Administration ; 12 0/0 au Directeur général ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs ; 50 0/0 aux Actions ; à la dissolution de la Société, 20 0/0 du fonds de Réserve seront attribués aux fondateurs.

Al. 113 *b*

DISTILLERIES BUGNOT-COLLADON ET BOULET RÉUNIES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 8, place du Transmarchement, Besançon. — Succursale à Rouen.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 13 Août 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation des Distilleries de Roche-lez-Beaupré (Doubs) et de Bapeaume-lez-Rouen, commune de Canteleu (Seine-Inférieure) et toutes les opérations se rattachant par un côté quelconque à l'industrie et au commerce de l'alcool et à ses dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dantrevaux, à Besançon.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Caussin de Perceval, Sinner, Verlet, Dampenon, M. Regey, demeurant tous à Besançon.

Commissaires des comptes. — MM. Al. Marchand, ingénieur à Miserey et E. Roy, négociant à Rouen.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 15 0/0 à M. Roulet jusqu'à concurrence de 200,000 francs, plus les intérêts à 4 0/0 calculés du jour de la constitution jusqu'à parfait paiement de cette somme ; le surplus aux Actionnaires.

DISTILLERIE BUGNOT-COLLADON (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 38, place du Transmarchement, Besançon.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Société absorbée par la Société Anonyme des Distilleries Bugnot-Colladon et Boulet réunies.

DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AINÉ ET Cie (SOCIÉTÉ DE LA GRANDE)

Société Anonyme

Siège social, 226, boulevard Voltaire, à Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés en Bourse, cote officielle, au comptant.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	362.75	358.95	421.75	505.61	540.70	543.42	587.95	768.36	814.19	756.22	798.80
Dividendes distrib.	30 »	30 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	40 »	40 »	40 »	42.50

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 14 Juillet 1879.

Objet de la Société. — L'Exploitation sous toutes ses formes de l'Industrie de Distillation, et toutes opérations Commerciales et Financières se rattachant à cette Industrie et à ses Produits fabriqués ou non.

Usines à Paris, 226, boulevard Voltaire; à Charenton, 4, quai de Bercy prolongée; à Ornans près Pontarlier (Doubs), *Usine Modèle*.

Pour la Fabrication de l'Absinthe et du Kirsch : à Marseille, 75, avenue du Prado; à Mulhouse (Alsace); à Bruxelles, 37, rue de Russie; à Buenos-Ayres (République-Argentine).

Notaires qui ont reçu les actes : Me Collardeau, à Besançon et Vallée, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. Cusenier, président; E. Cusenier, directeur général; Trapenard, secrétaire; comte de Jallerange, Aug. Thomas, Prével, C. Dumont, Ch. Cusenier, E. Berger.

Directeur général. — M. E. Cusenier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration; somme suffisante pour faire face aux participations consenties par le Conseil; le surplus aux Actionnaires.

Al. 141

DISTILLERIE CENTRALE (SOCIÉTÉ DE LA GRANDE

Société Anonyme

Liquidation terminée; M. Châle, syndic. — Première répartition, Août 1893, 5 0/0 deuxième et dernière répartition, Mai 1895, 15 fr. 51 0/0.

Al. 117

DISTILLERIE DE CROISSET-ROUEN (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LA GRANDE)

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Vivienne, à Paris.

Liquidation terminée ; unique répartition, Juin 1893, 2 18 0/0.

M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic.

Al. 118 *b*

DISTILLERIE DE LA FEUILLANTINE

Société Anonyme

Siège social, 1, rue la Pépinière, à Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 24.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 15.000 bénéficiaires.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 14 Juin 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation de l'Établissement actuel de la Distillerie de la Feuillantine, ainsi que la Fabrication ou la Vente d'autres Liquides, Liqueurs ou Produits similaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membre du Conseil. — MM. A. Lemaigre-Dubreuil, ✻, propriétaire, 5, rue Tronchet, Paris ; E. Dubois, 15, rue d'Astorg, Paris ; P. de Beausire de Seyssel, 78, rue Royale Versailles.

Commissaires des Comptes. — M. H. Lemaigre-Dubreuil, 22, rue François-Ier Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour le Conseil d'administration ; dividende à distribuer aux Actionnaires ; le surplus, 30 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 70 0/0 à un fonds de prévoyance.

Al. 125

DISTILLERIE DE L'HÉRAULT

Société Anonyme

Siège social, 35, rue Guilhem, à Montpellier (Hérault).

Capital social,

Assemblée générale extraordinaire. — En Décembre 1896.

DISTILLERIES DE JONZAC (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 39, rue Fondaudège, à Jonzac (Charente-Inférieure).

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	7 1/2	10 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0	10 0/0

Durée de la Société. — 30 ans, du 15 Avril 1871 à fin 1901.

Objet de la Société. — Commerce et Distillations des Vins et Eaux-de-Vie des deux Charentes et Vente directe au Commerce d'Exportation et à la clientèle en gros, demi-gros et clientèle bourgeoise.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Maurice-Julien Labruyère, à Jonzac.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, à Jonzac ou Bordeaux, 1er Janvier.

Membres du Conseil. — 4 administrateurs.

Commissaire des comptes. — Nommé annuellement.

Directeur-gérant. — M. Lange.

Observations. — La Société a été formée au Capital de 1.000.000 francs, 1/4 versé, et le Capital en a été réduit, par décision d'une Assemblée générale extraordinaire, en date du 17 Mai 1887, à 500.000 francs, dont la moitié reste versée.

DISTILLERIE DE LOURENÇO-MARQUÈS (MOZAMBIQUE) (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 3, rue Louis-Le-Grand, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations. — 1.000, de 500 francs. — **Taux** d'émission, 500 francs. — Revenu, 6 0/0. — **Durée de l'amortissement des Obligations :** Au plus tard le 1er Juillet 1901, mais la Société peut les rembourser par anticipation.

Durée de la Société. — 30 ans, du 26 Septembre 1894 au 25 Septembre 1924.

Objet de la Société. — Construction sur le territoire de Lourenço-Marquès (Mozambique), et Exploitation d'une Fabrique pour la production de l'Alcool, pour la Distillation de toutes subtances, la Vente de tous Produits en provenant, l'Acquisition et la Location de toutes Exploitations agricoles, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — 31 Mai au plus tard.

Paiement des coupons d'Actions et Obligations, 1er Janvier, 1er Juillet, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Membres du Conseil. — MM. Lucien Villars, président; Charles Stiebel, banquier, rue Louis-Le-Grand, 3, Paris; Ad. de Lima-Mayer, banquier à Lisbonne; A. Bensaude, négociant à Lisbonne; baron d'Inhaca, négociant à Lisbonne; John Secar, rentier à Londres, et Carl Réincke, banquier à Lisbonne.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme nécessaire pour servir 8 0/0 aux Actionnaires sur le montant du Capital dont les Actions sont libérées; sur le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration; une somme destinée à créer un fonds de prévoyance; le solde réparti entre toutes les Actions.

Prévisions de la Société. — La construction de l'Usine n'est terminée que depuis peu de temps. L'exploitation n'a commencé que le 21 Novembre 1896.

Al. 15

DISTILLERIE DE LA LIQUEUR « BÉNÉNICTINE » DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

(Société Anonyme de la)

Siège social et industriel, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, Cote officielle, au comptant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	700	847	969	1.145	1.328	1.994	2.320	2.501	2.405	2.528	3.102
Divid. distribués.	50	60	60	60	90	100	100	100	110	120	125

Durée de la Société. — Constituée pour 50 ans, le 10 Février 1876; prorogée le 10 Février 1882; expiration le 10 Février 1932.

Objet de la Société. — Exploitation de « la Bénédictine », l'Alcool de menthe et l'Eau de mélisse des Bénédictins et tous autres Produits similaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bricard, à Fécamp; étude actuelle de Me Fessard.

Assemblées générales. — 10 Novembre et 10 Mai; cette dernière pour la clôture et la fixation du dividende.

Paiement des coupons, 11 Novembre et 11 Mai, au siège de la Société, dans sa succursale à Paris, et chez les Banquiers de la Société, sans frais pour les Actionnaires.

Membres du Conseil. — MM. Gourdon de Genouillac, président; Félix Lépine, Raoul Ancel, membres.

Commissaires des comptes. — MM. L. Perrigny et Lemoine.

Directeur. — M. A. Le Grand aîné, ✻.

Observations. — En réalité, le commerce principal est l'Exploitation de la liqueur dite : « Bénédictine », les autres Produits étant accessoires.

Réserve statutaire complète : 250.000 francs. — Fonds spécial de réserve : 649.864 fr. 77.

Al. 130 *b*

DISTILLERIE DE L'OMNÈS

Société Anonyme

Siège social, 37, rue Joubert, à Paris.

Capital social, cent soixante-quinze mille francs, divisé en 1.750 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 40.000 parts de fondateurs au porteur.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente en tous pays de toutes Liqueurs, et notamment l'Exploitation des marques de Liqueurs déposées sous les noms *Omnès Virtutes* et *Liqueurs des Anachorètes*, et toutes opérations s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM, Jouanneaux, Loicq de Lobel, Joulet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'Administration ; le surplus, sera réparti comme suit : 60 0/0 aux Actions ; 40 0/0 aux Parts de fondateurs.

Al. 131

DISTILLERIE DE LA LIQUEUR « ORPHELINE »

DE L'ŒUVRE DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI

Siège social, 47, Grande-Rue, Saint-Maurice (Seine).

Capital social, huit cent vingt mille francs, divisé en 1.640 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 10.000 bénéficiaires.

Durée de la Société. — 99 ans, depuis Juin 1893.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'une Distillerie de la Liqueur *Orpheline* de l'Œuvre de Saint-Philippe-de-Néri, ainsi que le droit de fabrication d'autres Produits similaires à l'*Orpheline*, et en général toutes Liqueurs ou tous Produits quelconques.

Notaire qui a reçu : Me Leclerc, à Charenton (Seine).

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil.— MM. A. Deprieck, président ; le Prieur, prince Pignatelli, d'Aragon Talabar.

Directeur. — M. Vignati.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 20 0/0 fonds de Charité, ce que le Conseil aura attribué à ses Administrateurs-délégués et Directeur ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; l'excédent, 60 0/0 aux Actions et 40 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Prévisions de la Société.—L'affaire reprend un essor nouveau et on espère un dividende prochain.

EAU-DE-VIE L. TAILLARD (COMPAGNIE FRANÇAISE)

Société Anonyme

Siège social, à Cognac (Charente-Inférieure).

Capital social, huit cent mille francs.

ÉTABLISSEMENTS ARSÈNE SAUPIQUET

(Société Anonyme des)

Siège social, à Nantes (Loire-Inférieure). — Maison à Paris, 30, rue Montmartre.

Capital social, un million cent cinquante mille fr., divisé en 2.300 Actions de 500 fr., libérées, au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de **Nantes.**

Obligations. — 833. — **Taux d'émission.** — 300 francs. — Revenu 15 francs.

Parts. — 1.000, au porteur.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. .	450 »	350	250	250	300	350
Dividendes distribués . . .	22.90	15	»	»	25	33
Cours moyens des Obligations	»	»	300	300	300	300

Durée de la Société. — 30 ans,

Objet de la Société.— Acquisition, Création, Cession, Vente et Exploitation de tous Établissements de Conserves Alimentaires, de Pêcheries et Comptoirs de Vente, Opérations Industrielles et Commerciales se rattachant à ces Entreprises.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Boulay, à Nantes.

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des coupons, au Siège social, en Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Donatien Roy, président; A. Saupiquet, administrateur-directeur; B. Puget et G. Thubé, administrateurs-délégués, Dubreuil, Marc-Cassé, U. de Portzamparc, A. Devigny.

Commissaires des comptes. — MM. F. Fourcade, arbitre de commerce et G. Guillemet, agent de change, à Nantes.

Directeur. — M. Arsène Saupiquet.

Répartition des bénéfices. — Après amortissement de 10 0/0 sur la valeur du matériel et des frais de premier établissement et de 5 0/0 sur la valeur des Immeubles, les bénéfices sont répartis comme suit: 5 0/0 pour la Réserve légale; 5 0/0 au Capital-Actions; le surplus est ensuite divisé comme suit: 62 0/0 aux Actionnaires; 20 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux 1.000 Parts; 8 0/0 au personnel, employés et ouvriers.

ÉTABLISSEMENTS DUBONNET

Société Anonyme

Siège social, 15, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2,500 Actions de 500 francs libérées au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividende distribué en 1896 : 25 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — L'Acquisition des Maisons de vente en détail de Liqueurs Vins, Alcools et Spiritueux de toute nature. L'Acquisition ou la Création de Fonds et Établissements de Distillerie et généralement toutes opérations commerciales, soit de gros, soit de détail se rapportant à ce genre d'affaires.

Maison de vente à Paris : 24, boulevard des Italiens; 72, avenue Victor-Hugo; 7, rue du Hâvre; 1, boulevard Denain; 121, boulevard Saint-Germain; 15, boulevard Gouvion St-Cyr.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Paul Dubonnet, Marius Dubonnet, Louis Leherisier, Auguste Maujean, Albert May.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 au Conseil d'administration ; 5 0/0 pour la Rémunération supplémentaires à la Direction et au Personnel; somme pour Fonds d'amortissement et de prévoyance, l'excédent aux Actions.

Al. 131

ÉTABLISSEMENTS DUVAL

Siège social, 21, rue Saint-Fiacre, Paris.

Capital social, quatre millions sept cent cinquante mille francs, divisé en 9,500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote au comptant.

Obligations, 9.510 de 500 francs 4 0/0, entièrement libérées et au porteur ; revenu : 20 francs, payables par trimestre les 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	1845.17	2030.14	2110.51	2142.60	2135.41	2131.28
Dividendes distribués	105 »	100 »	95 »	250 »	90 »	100 »
Cours moy. des Oblig.	»	»	»	»	»	»

Années. . . .	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	2147.35	2318.33	2604.05	2742.77	3064.99
Dividendes distrib.	105 »	110 »	105 »	105 »	110 »
Cours moy. des Obl.	508.41	516.86	520.14	524.71	523.99

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Janvier 1868.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Établissements de boucherie, fondés à Paris par M. Duval ; l'Exploitation de Bouillons-restaurants appartenant à M. Duval, et par lui fondés à Paris, et l'Exploitation ou le développement de tous Établissements tels que Boulangeries, Entrepôts de vins, etc., etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ricard, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. G. Jutet, G. Cottreau et F. David.

Commissaires des comptes. — MM. Jutet et Cottreau.

Directeur-général. — M. Duval.

Répartition des bénéfices. — 15 0/0 au Directeur-général ; 10 0/0 au Fonds de réserve et 75 0/0 aux Actionnaires, à titre de dividende.

Al. 136

ÉTABLISSEMENTS ISAAC CASATI (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES ANCIENS)

Siège social, 12, rue du Bât-d'Argent, à Lyon.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions en 1895, 685 francs ; en 1896, 400 francs ; en 1897, 280 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, depuis le 30 Novembre 1894.

Objet de la Société. — Exploitation de Cafés-Restaurants ; Fabrique et vente de Chocolats, Thés, Vins, etc.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Chardiny et Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Avant fin Juin.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Paul Aymard, président ; Ambroise Clerc, A. Bondet, A. Bassieux, François Heurioud, administrateur-délégué.

Directeur-Gérant. — M. Bande.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve sociale jusqu'à 1/10 du Capital social : 5 0/0 du Capital versé ; 10.000 francs pour Fonds de réserve et le solde réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 pour être réparti au Directeur et aux Employés intéressés ; 60 0/0 aux Actionnaires.

Al. 149 *b*

EXCELSIOR-HOTEL-REGINA DE CIMIEZ (SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE L')

Siège social, à Nice (Cimiez).

Capital social, un million cinq cent mille francs, entièrement libéré.

Assemblée générale. — En Juillet.

ÉTABLISSEMENTS ROUVIÈRE FILS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, rue de Gray, 27, Dijon.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1,100 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions de 1892 à 1896 : 500 francs.

Dividendes distribués en 1895 et 1896 : 25 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 30 Août 1891.

Objet de la Société. — Fabrication de Liqueurs, Distillation, Commerce des Vins et Spiritueux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Caussin, à Dijon.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, à Dijon, le 10 Décembre-

Membres du Conseil. — MM. Caplain, président; Decescaud et Chapuis.

Commissaire des comptes. — M. Groffier aîné.

Directeur. — M. Chapuis.

Al. 140

EXPRESS-CAFÉ (L')

(PAUL MEYER & Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 10, rue Érard, Paris.

La Société a été dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 18 Septembre 1896.

MM. Edmond Forgemol de Bostquénard, 26, rue Washington, et Hubert Lefèbvre, 10, rue Erard, sont nommés Liquidateurs.

Al. 139 *b*

FERDINAND FERRAND ET Cie

Société en commandite par Actions

Siège social, 94, cours Gambetta, à Lyon.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque.

Exercices	1886-87	1887-88	1888-89	1889-90	1890-91	1891-92
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués nets	25	25	25	25	25	25

Exercices	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96	1896-97
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	»	»	650	750	900
Dividendes distribués nets	25	35	35	50	50

PARIS. — Imp. Guérin, Boyveau et Cie

Durée de la Société. — 15 ans, à dater du 15 Mai 1886.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de Pâtes alimentaires et toutes Opérations industrielles et commerciales qui dérivent de cette fabrication.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Depardon, à Lyon.

Assemblée générale. — 3e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Silvin, Colard, Canavy.

Administrateur-Gérant responsable. — M. Ferdinand Ferrand.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social 5 0/0 au Capital versé ; le surplus des bénéfices, 20 0/0 au Gérant ; 80 0/0 aux Actionnaires.

Al. 140 *b*

FERMIERS NORMANDS (SOCIÉTÉ DES)

Société en Commandite

Siège social, à Bernières-d'Ailly (Calvados).

Capital social, un million trois cent mille deux cents francs, divisé en 7,880 Actions de 165 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Mai 1897.

Objet la Société. — La Fabrication et le Commerce des Fromages en général et de tous autres produits de laiterie ou de leurs dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mauger, à Gournay-en-Bray.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Membres du Conseil. — MM. François Letailleur, Adolphe Prempain, Armand de la Morandais, Émile Landais, René Lami.

Directeur. — M. Paul Vigniobaul.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 au Fonds de réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 au Directeur de la Société et 70 0/0 aux Actionnaires.

Al. 140 *t*

FERMIÈRE D'ISIGNY (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 2, place Sainte-Opportune, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1,500 Actions de 100 francs, entièrement libérées au porteur.

Obligations, 500, sans valeur nominale.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Mai 1897,

Objet de la Société. — Le commerce des Beurres et des Œufs d'Isigny et autres, tant en France qu'à l'Étranger, et éventuellement toute industrie ou commerce susceptible de produire des bénéfices à la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Joseph Plessis, Mathias Heinrich, Pierre Faivre.

Commissaire des comptes. — M. Eugène Beguin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, ce prélèvement cessera lorsque le fonds de Réserve aura atteint le 1/4 du Capital social ; une somme suffisante pour fournir 4 0/0 aux Actionnaires snr le Capital versé ; 50 0/0 pour les Administrateurs-délégués à titre de traitement ; 20 0/0 aux Actions à titre de dividende ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'Administration, qui en fera la répartition entre ses Membres, comme il le jugera convenable.

Al. 140

FONDOIR CENTRAL DE LA BOUCHERIE

Société Anonyme

Siège social, 86, rue de Flandre, à Pantin (Seine).

Capital social, un million, cinq cent mille franes, divisé en 3,000 Actions de 500 francs libérées au porteur.

Objet de la Société. — Exploitation de ses Suifs par la boucherie elle-même.

Assemblée générale. — En Mai.

Conseil d'administration. — M. A. Bisch, président ; Gilles, Michet, Noblet.

Al. 71

GRAND CAFÉ RICHE DE LYON (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

(En liquidation)

Siège social, 12, rue du Président-Carnot, à Lyon.

En faillite du 6 Avril 1897. **Syndic.** — M. Peys, à Lyon.

Al. 51

GRANDE BRASSERIE FRANÇAISE (SOCIÉTÉ LA NOUVELLE GALLIA)

Siège social, 12, 14, 16 et 18, rue de la Voie-Verte, 11, 11 *bis*, 13 et 15, rue Sarrette, Paris-Montrouge.

Capital social, deux cent quatre-vingt-cinq mille francs, divisé en 570 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 350.

Obligations, 1.000, de 500 francs, émises à 500 francs, rapportant 5 0/0 nets d'impôt ; durée de l'amortissement jusqu'au 1er Août 1925.

Dividendes distribués en 1895 : 7 0/0 ; en 1896 : 7 0/0 (nets d'impôts).

Les Parts bénéficiaires ont touché en 1895 : 64612 fr. 50, ce qui fait 184 fr. 60 par Part ; en 1896 : 25362 fr. 50 ce qui fait 72 fr. 45 par 1/350 de Part.

Durée de la Société. — Du 21 Janvier 1890 jusqu'au 21 Janvier 1935.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Georges Bertrand, 60, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Objet de la Société — Brasserie, Fabrication de la Bière, l'Acquisition d'Établissements similaires ou sa fusion avec d'autres Établissements similaires, l'Installation ou l'Acquisition à Paris de Débits modèles.

Assemblée générale. — En Décembre de chaque année.

Paiement des coupons, au Siège social ; Actions : le 15 Janvier de chaque année ; Obligations : coupons semestriels du 1er Février au 1er Août de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Charles Dufour, président ; J.-J. Wohlhuter, administrateur-délégué ; Ch-.F. Kettner, Ch. Scharrer et Em. Braunwald.

Commissaire des comptes. — M. Edmond Huder.

Directeurs. — M. J.-J. Wohlhuter.

Al. 36

GRANDE MAXÉVILLE (LA) (ANCIENNEMENT GRANDE BRASSERIE DE L'EST)

Siège social, à Maxéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres sont cotés en Banque.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1500	1575	1600	1600	1500(*)	1400	1400	1450	1500	1600	1650
Dividendes distribués . .	120	120	110	130	80	65	75	90	85	80	70

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 2 Mars 1878 jusqu'au 28 Octobre 1937.

Objet de la Société. — 1° La Fabrication de la Bière ; 2° La Vente des Produits ; 3° Et généralement toutes les Opérations qui se rattachent à l'Industrie de la Brasserie.

Assemblée générale. — Du 15 Novembre au 10 Décembre.

Paiement des coupons, aussitôt après l'Assemblée, chez MM. Lévy Mees et Ce, banquiers, à Nancy.

Membres du Conseil. — MM. André Hœrter, président ; Bertrand-Oser, Étienne, Lévy, Maxant et Weber.

Commissaire des comptes. — M. Guinet.

Directeur-Administrateur-délégué. — M. Bertrand-Oser.

(*) *Observations.* — La différence dans le montant des coupons de dividende s'explique par le fait que la Société a augmenté son Capital de 400.000 francs, en 1890. Le Capital était précédemment de 1.600.000 francs.

GRAND-HOTEL DE BAGNOLES-DE-L'ORNE

(Société Anonyme du) En liquidation

Siège social, 5, rue Drouot, à Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

Société en dissolution qui a été absorbée par la Compagnie générale « La Foncière ».

Al. 144

GRAND-HOTEL DE BELLEVUE

(En liquidation)

Siège social, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Capital social, trois millions.

L'Assemblée générale des Actionnaires du 26 Avril 1897, a approuvé les comptes du liquidateur, M. Mayer, 14 rue de Douai, et lui a donné quitus et décharge.

Al. 147

GRAND-HOTEL COLLET ET CONTINENTAL DE LYON

(Société Anonyme du)

Siège social, 62, rue de la République, à Lyon.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 2.000 de 100 francs, remboursables en 20 ans, à partir de 1887; remboursement des Titres sortis les 25 Mai et 25 Novembre; intérêt: 5 francs payables, par semestres, les 25 Mai et 25 Novembre.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater de 1883.

Objet de la Société. — Exploitation du Grand-Hôtel Collet et Continental de Lyon, avec ses annexes et dépendances.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Fabre, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Missol, président; Pagnaud, Florian, Bouthéon, Dor, Angelot, Pipon-Faure.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 au Gérant; 75 0/0 aux Actionnaires.

HOTEL CONTINENTAL (SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE L')

Siège social, 3, rue de Castiglione, à Paris.

Capital social, six millions cinq cent mille francs, divisé en 13.000 Actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, à la Cote officielle, 2e partie.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	149	245	373
Dividendes distribués . .	»	15	15	40	15	10	6	»	10	20	20

Durée de la Société. — Constituée en 1880 pour 60 ans.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Hôtel.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mégret, 45, rue de Richelieu.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, 1er Juillet, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Roussel, Tabouis, Parent, Frénais, Friser.

Commissaires des comptes. — MM. Havard, Boudaille.

Directeur. — M. Gustave Boulenaz.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/5 du Capital social; le surplus aux Actionnaires.

Al. 160

GRAND-HOTEL DE LA PLAGE St-GABRIEL

Commune de Camiers (Pas-de-Calais)

Siège social, 207, rue Lafayette, à Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 625 Actions de 400 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 625 Parts de fondateurs.

Dividendes distribués en 1896 : 8 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, du 18 Novembre 1896 au 17 Novembre 1925.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Grand-Hôtel et dépendances qui seront construits à la Plage Saint-Gabriel, commune de Camiers, canton d'Étaples, gare de Dannes-Camiers (Pas-de-Calais).

Cette plage est à un kilomètre soit à un petit quart d'heure de la gare.

Assemblée générale. — Dans le 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Foumeau, président; Heinuque et Lang, administrateurs.

Commissaire des comptes. — M. Haos.

Observation. — Pendant la construction et le début de l'affaire c'est-à-dire jusqu'au 30 Juin 1899, il sera payé 4 0/0 au capital versé, cette somme sera porté au compte de frais de premier établissement et sera amortie sur les bénéfices futurs, de façon à laisser le temps nécessaire à l'entreprise pour bien fonctionner.

Prévisions de la Société. — L'hôtel ne sera exploité qu'à partir du 15 Mai 1898.

Al. 153.

GRAND-HOTEL (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 12, boulevard des Capucines, à Paris.

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs libérées de moitié.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, 2e partie du Bulletin.

Obligations : 5.555 de 500 francs 4 0/0. émises à 475 francs, rapportant 20 francs par an, remboursables en 50 ans, à partir de 1898, jouissance des 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Act .	»	»	»	»	»	889.52	888.92	946.05	1016.44	1248.21
Dividendes distribués. .	40	45	80	45	52.50	40 »	40 »	45 »	50 »	70 »

Durée de la Société. — Du 1er Juillet 1880 jusqu'en 1910; prorogée le 28 Septembre 1896 jusqu'en 1947.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Hôtel meublé dénommé « le Grand-Hôtel »

Notaire qui a reçu l'acte : Me Magne, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, Banque Parisienne, 7, rue Chauchat, à la Banque d'Anvers, à Anvers pour ces Actions, du 5 Janvier au 5 Mai ; Obligations, les 1er Octobre et 1er Avril, Comptoir d'Escompte.

Membres du Conseil. — MM. le comte Bensen, président; le baron de Caters, vice-président; Weiss, administrateur-directeur, secrétaire du Conseil; Della Faille, administrateur-délégué; Langronne, Salzedo, administrateurs.

Commissaires des comptes. — MM. Liais et baron de Witte.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 à la Réserve extraordinaire jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 au Directeur et aux Employés; 80 0/0 aux Actions.

HOTEL COISLIN (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 4, place de la Concorde, à Paris.

Dividende en 1896, 30 francs.

Al. 154

HOTEL DES ILES BRITANNIQUES (MENTON) (SOCIÉTÉ DE L')

Société en commandite par Actions

Siège social, 1, rue Léopold-Robert, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 18 années, à partir du 14 Août 1894.

Objet de la Société. — L'Exploitation de l'Hôtel des Iles Britanniques, sis à Menton, ainsi que la création et l'Exploitation tant en France qu'à l'étranger, d'Hôtels, de Villas, de Maisons de rapport et de toute industrie s'y rattachant.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. M. Rosnoblet, A. Kuhn, Jungluth.

Al. 158

HOTEL DU PALAIS (BIARRITZ) (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Chauchat, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Cinquante ans.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Hôtel dénommé « l'Hôtel du Palais », à Biarritz (Basses-Pyrénées).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Magne, à Paris.

Assemblée générale. — Dans les 4 premiers mois de l'année.

Paiement des Coupons, à Paris, aux époques déterminées par l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Weyer, administrateur-délégué de la *Banque Parisienne*; Jules Gommès, banquier, à Bayonne; F. Arnal, propriétaire, à Paris.

Commissaire des Comptes. — M. Paul Barbé.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la Réserve légale; 5 0/0 pour les Actionnaires; le surplus est partagé comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la Direction ; 5 0/0 au Personnel ; 75 0/0 aux Actionnaires.

HOTEL DU QUAI D'ORSAY (SOCIÉTÉ DE L')

Siège social, 284, boulevard Saint-Germain, Paris.

Objet de la Société. — Hôtel du Cercle Agricole.

Gérant. — M. J. Elichagaray.

Al. 163

HOTEL DE LA REYNIÈRE (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 5, rue Boissy-d'Anglas, Paris.

Capital social, deux millions trois cent mille francs, divisé en 2.300 Actions de 1.000 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Cours actuel des Actions. — En 1896 : 1.750 francs.

Dividendes distribués. — En 1894 : 60 francs ; en 1895 : 65 francs ; en 1896 : 70 francs.

Durée de la Société. — 25 ans, de 1875 jusqu'en 1900.

Objet de la Société. — Achat de l'Hôtel de la Reynière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan.

Assemblée générale. — Dernier dimanche de Février.

Paiement des coupons, le 1er Mars de chaque année, au Crédit Industriel et Commercial.

Membres du Conseil. — MM. Emile Huard, A. Dehaynin, comte de Camondo, Henri Chevreau, V. Pignatel.

Commissaire des comptes. — M. Dupré.

Secrétaire-général. — M. L. Pertué.

Al. 165

HOTEL SUISSE A VITTEL (VOSGES) (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, à Vittel (Vosges).

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 14 Août 1896.

Objet de la Société. — Acquisition d'un Terrain pour la construction d'un grand Hôtel, Exploitation de cet Hôtel avec tous les services accessoires s'y rattachant directement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gérard, à Vittel.

Assemblée générale. — Courant du mois de Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Amb, Bouloumié, président ; Buflet, vice-président ; A. Gérard, H. Parrot, A. Perrut.

Commissaire des comptes. — M. A. Bécut.

Administrateur-délégué. — M. A. Boulomié.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour verser 4 1/2 0/0 au Capital, et le surplus, 20 0/0 pour amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 fonds de Réserve extraordinaire ; 60 0/0 aux Actionnaires.

Observations. — La Société des Eaux est intéressée dans cette affaire ; elle a reçu des Actions d'apport pour le terrain.

Al. 166 *b*

HUILES NATURELLES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 14, rue Chauveau-Lagarde, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

Al. 166 *t*

HUILES D'OLIVES INALTÉRABLES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 25, rue Turbigo, Paris.

Capital social, un million cent mille francs, divisé en 2.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 4 Novembre 1892.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Huiles d'Olives en France et à l'Étranger, l'Exploitation des procédés de fabrication inventés par M. Brullé.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fauchey, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Rouissou, P. Eude, Ch. Georgi, E. Lhomme.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à M. R. Brullé, fondateur ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

HUITRIÈRES & PÊCHERIES D'ARCACHON (GIRONDE) (SOCIÉTÉ DES GRANDES)

Société en commandite par Actions
Sous la raison sociale DARROQUE et Cie

Siège social, 56, rue de Courcelles, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir d'Août 1896.

Objet de la Société. — La continuation de l'Exploitation Industrielle et Commerciale d'une Usine de Conserves Alimentaires sise à Gujan-Mestras (Gironde).

L'Industrie ostréicole en général, l'Achat, la Vente, la Production, l'Élevage dans les parcs lui appartenant, des Huîtres tant en France qu'à l'Étranger, d'Achat de bâteaux à vapeur pour la pêche au chalut et pour le transport à l'occasion des voyageurs et marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Motel, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social, à Paris, 56, rue de Courcelles, chez M. Chalhoub, banquier.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. J. Saujeon, A. Daney, G. Brillouin.

Gérants. — MM. Laroque frères.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 30 0/0 aux Gérants ; 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 60 0/0 aux Actions.

Al. 31

LA CHAMPENOISE (GRANDE BRASSERIE CHAMPENOISE)

Société Anonyme

Siège social, à La Fère-Champenoise (Marne).

Capital social, six cent mille francs.

Objet de la Société. — Exportation des Bières en fûts et en bouteilles Salvator, Bock conserve, Bock.

Al. 59

LA ROSE BLANCHE (BRASSERIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE)

(Ancienne maison CIRIER-PAVARD et Cie) Société Anonyme

Siège social, 9, rue Félicien-David, à Saint-Germain-en-Laye.

Capital social, trois cent soixante mille francs.

Administrateur-délégué. — M. A. Leprou.

LAIT FRANÇAIS PASTEURISÉ DU DOCTEUR AUTEFAGE (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Londres, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 3.000, donnant droit à 66 0/0 des bénéfices nets.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 20 Mai 1893.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Procédés du docteur Autefage pour la conservation du Lait et de la Crème, et les préparations de boîtes et autres récipients destinés à les contenir, ainsi que l'emploi de tous autres procédés similaires.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Angot, Delbreil, Bertrand.

Commissaire des comptes. — M. Van Neurs.

Al. 169

LAITERIE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Vivienne, Paris.

Capital social, neuf millions neuf cent quarante-sept mille cinq cents francs, divisé en 19.895 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, à la Cote officielle et au comptant.

Obligations. — 5.830 de 250 francs, remboursables à 300 francs jusqu'en 1930 par tirages annuels en Octobre ; remboursement le 5 du même mois ; intérêt 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —
Cours moyens des Actions.	269.99	302.42	335.82	350.47	317.37	265.09
Dividendes distribués . .	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »
Cours moyens des Obligat.	254.66	272.56	285.73	288 »	284.92	286.31

Années.	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	229.53	235.55	243.48	259.59	240.08
Dividendes distribués .	16 »	16 »	16.50	16.50	16 »
Cours moyens des Obligat.	289.94	304.76	304.61	306.50	306.85

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 13 Mars 1881.

Objet de la Société. — L'Achat et la Vente du Lait et de ses dérivés, la Fabrication et la Vente des Fromages et des Beurres, enfin la Fabrication et la Vente de tout ce qui a trait au commerce de la Laiterie et de ses dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bacquoy-Guédon, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Gaillard, président ; Maison, Carié.

Commissaires des comptes. — MM. Chirié et Risarcher.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au fonds de Réserve disponible ; 90 0/0 aux Actions.

Al. 170

LAITERIE DES FERMIERS RÉUNIS

(BLOT et Cie) Société en nom collectif et en Commandite simple

Siège social, 54, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

Fonds social, divisé en parts de 25.000 francs.

Obligations. — 15.385 Obligations de 400 francs 3 0/0, libérées et au porteur, émises à 310 francs, remboursables à 400 francs jusqu'en 1944, par tirages annuels le 3 Novembre ; remboursement, le 4 Novembre ; intérêt 12 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

Cours moyens. — En 1895 : 323 fr. 79 ; en 1896 : 288 fr. 66.

Les Titres sont cotés à la Bourse à la Cote officielle et au comptant.

Objet de la Société. — Commerce du Lait en gros, Beurre et dérivés.

Assemblée générale. — Au moins une fois par mois.

Obligations. — 1er Mai et 1er Novembre, provisoirement, 12, rue Vivienne, à la Société Générale de Laiterie.

Directeur. — M. Blot.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale jusqu'à la moitié du Capital social ; somme suffisante pour servir aux Associés l'intérêt du Capital versé par chacun d'eux : le surplus, 20 0/0 aux associés en nom collectif et 80 0/0 indistinctement entre toutes les Parts.

Al. 171

LAITS PURS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 47, rue Peletier, Paris ; Usine à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Parts de fondateurs. — 150.

Obligations. — 1.100 Obligations de 500 francs, émises à 500 francs, remboursables en 30 ans; intérêt 30 francs, payables par moitié, les 1er Février et 1er Août.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1888.

Objet de la Société. — Fabrication Laits concentrés ou condensés, Lait stérélisé (marque *Au Coq, Gallia*).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Prudhomme, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Jacques Escuyer, Louis Dior, Louis Blanchard.

Commissaire des comptes. — M. Gouzay.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent, 5 0/0 à la Réserve légale ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux Parts de fondateurs et 40 0/0 aux Actionnaires.

Al. 172

LAS PALMAS (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 16, rue Bleue, à Paris ; Usine à Alicante (Espagne).

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires de fondateurs. — 40.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Décembre 1892.

Objet de la Société. — Commerce de tous Produits du sol, plus spécialement Conserves Alimentaires produites à l'Usine d'Alicante (Espagne).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; sur le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; l'excédent, deux tiers aux Actions et un tiers aux Parts de fondateurs.

Al. 172 *b*

LA LEVURE

Société Anonyme en liquidation

Siège social, à Juvisy (Seine-et-Oise).

Liquidateur. — M. Lagrange, 16, boulevard Saint-Denis.

LEVURES ET ALCOOLS DE GRAINS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, à Argenteuil.

Capital social, cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Fabrication et rectification des Alcools de grains et de la Levure.

Assemblée générale. — En Mars.

Al. 174

LIQUEUR LERINA (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE SPÉCIALITÉS)

(GALLAND-CHARPIN et C) — Société en Commandite par Actions

Siège social, 2, quai de la Pêcherie, Lyon.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, dont 344 entièrement libérées et 656 libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions : Juin 1897. 502 francs.

Durée de la Société. — 45 ans, à partir du 9 Juin 1896.

Objet de la Société. — La Vente de la « Lérina » liqueur fabriquée à l'abbaye de Lérins située dans l'île de Saint-Honorat, commune de Cannes (Alpes-Maritimes), la Fabrication, l'Exploitation et la Vente de toutes Spécialités que la Société pourrait créer ou acquérir.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Berlosy et Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant du dernier semestre.

Paiement des coupons, à Lyon, chez MM. E.-M. Cottet et Cie, banquiers.

Membres du conseil. — MM. E.-M. Cottet, président; C. Pelletier, secrétaire; E. Finaz, T. Offant.

Gérant. — MM. Galland-Charpin et D. Cottet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au quart du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; 4 0/0 les 3 premières années; une somme pour compte d'amortissement et Réserve facultative; l'excédent : 25 0/0 à la Gérance; 5 0/0 au Conseil de surveillance; 10 0/0 aux Actionnaires.

Al. 175

LA MADONE (SOCIÉTÉ ANONYME DE L'USINE)

(Ancien établissement Désiré SAVALLE Fils et Cie)

Siège social, 60, rue de Bondy, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 2.000 Actions de 1.000 francs.

Membres du Conseil. — MM. A. Lefebvre, président; E. Trabaud, secrétaire; F. Lefebvre, P. Prot, G. Lefebvre.

Administrateur-délégué. — M G. Lefebvre.

MAGGI (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 37, boulevard Bourdon, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, libérées entièrement.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Juillet 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication, l'Achat et la Vente de produits alimentaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lansquest, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Bodmer, Ch. Cambefort, G. Dambmann, E. Hentsch, J. Maggi, A. Rubel, E. de Sinçay, H. Stoll.

Al. 175 t

MAISON SAVALLE

Société Anonyme

Siège social, 93, avenue d'Orléans, à Paris.

Capital social, deux cent soixante-dix mille francs, divisé en 540 Actions de 500 fr.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts : 100 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Juillet 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation du fonds de commerce de construction d'appareils et d'usines de distillation et de rectification d'alcool d'après le système Désiré Savalle, situé à Paris, 93, avenue d'Orléans.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Membres du Conseil. — MM. G. Mereire, Veilhan, Bonnard.

Commissaire des Comptes. — M. Dubas.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 Réserve facultative au fonds de prévoyance; 6 0/0 au Capital versé; le surplus : 5/8 aux Actionnaires; 3/8 aux parts de fondateurs.

Al. 177

LA MARGARINE

Société Anonyme Franco-Russe

Siège social, 20, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, quatre millions de francs.

Objet de la Société. — Fabrication en Russie de la Margarine et Produits secondaires avec Usines à Saint-Pétersbourg, Moscou et Odessa.

En liquidation judiciaire.

MALT KNEIPP (COMPAGNIE FRANÇAISE DU)

Siège social, 66, boulevard Sébastopol, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 200 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Parts de fondateurs. — 50 Parts, 1/50e des bénéfices.

Obligations : 300 Obligations, 5 0/0, remboursables en 20 ans.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 7 Juillet 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des brevets Kathreiner pour la fabrication du Malt Kneipp.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Croizeau, Jullien, de Person, de Blois.

Directeurs. — MM. A. Galtier, à Paris, E. Robin, à Blois.

Al. 178

MEUNERIE ET PANIFICATION (SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE)

(Système SCHWEITZER)

Siège social, 1, rue de Méhul, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, dont 1.000 entièrement libérées et 1.000 libérées de 125 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 15 Juillet 1897.

Objet de la Société. — L'Achat, la Vente, l'Installation et l'Exploitation de tous appareils de Meunerie et de Boulangerie et notamment ceux du système Schweitzer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. André Schweitzer, Jean de Charmasse, Louis Le Bon-Desmottes, Joseph des Georges, Joseph Borin-Fournet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve ; 6 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 65 0/0 aux Actionnaires ; 5 0/0 à la Direction ; 30 0/0 au personnel.

Al. 157

MODERN HOTEL (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Tunis.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Président du Conseil. — M. de Vésine.

En formation.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

LA MOISSONNEUSE

Société Coopérative de consommation

Siège social, 32, rue des Boulets, à Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Al. 179

MOKA-ROBERT A BASE DE MALT (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Cauchois, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs, entièrement libérées et au porteur.

Durée de la Société. — 15 ans, à dater du 31 Janvier 1893.

Objet de la Société. — La Fabrication du Moka-Robert à Base de Malt, ainsi que sa Mise en Vente, la Fabrication et le Commerce de toutes les Denrées vendues par les Épiciers, Marchands de Cafés, Thés, Chocolats, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membre du Conseil. — (Un seul) M. Robert Neumeier.

Commissaire des comptes. — M. J.-Lévy Maurice.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve; le surplus aux Actionnaires.

Al. 179*b*

AUX OLIVIERS D'AIX ET DE NICE (SOCIÉTÉ NOUVELLE)

Société Anonyme

Siège social, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris ; maison à Nice, 15 *bis*, rue Delille ; entrepôt à Levallois, 79 *bis*, rue de Courcelles.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 575, ayant droit à 15 0/0 de bénéfices nets.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 19 Octobre 1893.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente en gros, demi-gros et détail, des Huiles d'olives et Huiles blanches, Savons, Olives, Eau de fleur d'Oranger, Eau de Roses, Pâtes alimentaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Naret, 50, rue Étienne-Marcel, à Paris.

Assemblée générale. — 4e trimestre.

Membres du Conseil. — MM. Chauvain, Fouquet, Rode, Gras, Moreau.

Commissaire des comptes. — MM. Lavetant, M.

Répartition des bénéfices, — 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 6 0/0 aux Actions, et ensuite sur le reste 15 0/0 aux Parts de fondateur, et 5 0/0 au personnel, et enfin le surplus, 90 0/0 aux Actions et 10 0/0 au Conseil d'administration.

Al. 180

PAIN DE PARIS, MOUNIE & Cie

Société en Commandite par Actions

Siége social, 36, rue de Meaux, Paris.

Capital social, cent trente mille francs, divisé en 1.300 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 20 Juin 1891.

Objet de la Société. — Opérations Industrielles qui se rattachent à la transformation du Blé en Farine et de Farine en Pain.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Batardy, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Chauvelot, Lainé, Bouchot, Leclert, Dayez et Tricart.

Directeur-gérant. — M. Mounié.

Al. 184

PRODUCTION ALIMENTAIRE (ASSOCIATION GÉNÉRALE DE)

Siège social, 12, rue Geoffroy-Langevin, Paris. — Succursales : 25, rue des Blancs-Manteaux, et boulevard de la Villette, 75, Paris.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société — 99 ans, à dater du 7 Octobre 1896.

Acte sous seing privé.

Objet de la Société. — Production de toute l'Alimentation, Boulangerie, Conserves, Pâtes, etc.

Assemblée générale. — De Juin à Octobre.

Al. 187

PURIFICATION DES ALCOOLS (SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE)

(En liquidation)

Siège social, 46, rue Lafayette, Paris.

La Société a été dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 25 Juin 1896. M. Paul Schlesinger père, 54, rue Pierre-Charron, a été nommé liquidateur.

RESTAURANTS (COMPAGNIE FRANCO-HOLLANDAISE DE)

(En liquidation)

Siège social, 27, boulevard Poissonnière, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation à Paris de l'Établissement connu sous le nom de « Splendide-Taverne ».

Syndic de la liquidation, M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Une dernière répartition de 16 fr. 06 a été faite le 23 Janvier 1896.

Al. 190

RHUM DES ILETS

Siège social, 6, rue de la Bienfaisance, Paris.

Capital social, cinquante mille francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 16 Mars 1896.

Objet de la Société. — L'Achat et la Vente, soit en gros, soit en détail, des rhums de toute provenance Française ou Étrangère et de tous Produits Coloniaux.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 pour constituer un fonds de prévoyance qui ne pourra excéder dix mille francs; 5 0/0 au fonds d'amortissement du matériel jusqu'à concurrence de dix mille francs; l'excédent aux Actions.

Al. 192

SAINT-RAPHAEL-QUINQUINA (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 18, avenue Parmentier, Paris.

Capital social, six millions cinq cent mille francs, divisé en 13.000 Actions de 500 fr., dont 5.000 entièrement libérées et 8.000 libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 20.000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Mars 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication, la Vente et l'Exploitation en général du Produit dénommé « Saint-Raphaël-Quinquina ».

Notaire qui a reçu l'acte: Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Yves Guyot, Paul Bernhard, Louis Ferrand, Louis Pagès, Victor Gagé, Henri Lamiral et Pierre Juppet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'à un dixième du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration; une somme nécessaire pour constituer un fonds de Réserve destiné à l'amortissement des Actions; le reste, 50 0/0 aux Actionnaires.

SALON DES FAMILLES

(LÉVY-MAURICE & Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 40, avenue de Saint-Mandé, Paris.

Capital social, deux cent soixante-quinze mille francs, divisé en 550 Actions, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Parts bénéficiaires. — 2.750.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	40.80	34 »	32.90	32.51	30.95	30 »
Parts	2 »	1 »	» 58	» 50	» 19	» »

Le cours moyen des Actions varie de 250 à 500 francs.

Assemblée générale. — En Mars

Paiement des coupons, en Septembre, au Siège social, et chez MM. Maurice père et fils, 92, rue Richelieu, Paris.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. B. Hayüm, A. Blumenthal, A. Kieff et Lefèvre.

Directeur-gérant. — M. Lucien-Lévy Maurice.

Répartition des bénéfices. — 6 0/0 à titre d'intérêt sur le Capital; 5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 au Gérant; 5 0/0 aux employés; 40 0/0 aux Actionnaires et 40 0/0 aux Parts.

Le Gérant est tenu de rapporter ses appointements jusqu'à concurrence des intérêts à payer aux Actions pour le cas où les bénéfices ne permettraient pas cette distribution.

Al. 194

TAVERNE DU COQ D'OR (SOCIÉTÉ DE LA GRANDE)

Siège social, 149 et 151, rue Montmartre, Paris.

Capital social, trois cent trente mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation de la Taverne du Coq d'Or.

Al. 194 *b*

TAVERNES POUSSET & ROYALE RÉUNIES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 14, boulevard des Italiens, à Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 35.000 Actions entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Juillet 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation du Fonds de Commerce de Brasserie, Café-Restaurant, connu sous le nom de *Grande Taverne Pousset*, exploité à Paris, 14, boulevard des Italiens, l'Exploitation du Fonds de Commerce de Café-Brasserie, connu sous le nom de *Taverne Royale*, exploité à Paris, 25, rue Royale.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. D. Akar, 1, place des Victoires, à Paris, P. Bernhard, banquier, 12, faubourg Poissonnière, à Paris ; L. Lévy. 13, rue Sainte-Cécile. à Paris ; A. Reichenbach, 14, boulevard Poissonnière, à Paris ; Ch. Meyer, avenue d'Antin, 49, Paris.

Commissaires des Comptes. — MM. E. Bernay, 38, boulevard Magenta, à Paris, G. Bloch, rue de Châteaudun, 39 *bis*, , L. Vimard, 51, rue des Martyrs, à Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; 1/5 du surplus pour constituer une Réserve jusqu'à concurrence des 300.000 francs, consacrée à l'achat de Titres de premier ordre, affectés à la garantie de l'exact paiement des loyers jusqu'en 1911 ; lorsque la Réserve aura atteint 300.000 francs, l'excédent sera affecté à l'amortissement des Actions ; sur le surplus : 50 0/0 au Conseil d'administration ; somme suffisante pour assurer 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent 5 0/0, aux Actions ; 5 0/0 aux Parts de fondateurs.

Prévisions de la Société. — Il sera payé un dividende de 2 francs par Action le 15 Octobre 1897.

Al. 196

UNION COMMERCIALE DES DÉBITANTS DE VINS

Siège social, rue du Port-aux-Lions, 6, 8, 10, 12, 14, 16, à Charenton.

Capital social, cent mille francs, divisé en 400 Actions de 250 francs, libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 6 Janvier 1896.

Objet de la Société. — Fournir à ses Membres, pour l'usage de leur Commerce et leur consommation personnelle des Vins, Liquides et spiritueux de toute nature, de la meilleure qualité possible et au meilleur marché, de leur permettre par la création des Magasins Corporatifs, d'entreposer des Marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Colleau.

Assemblées générales. — 15 Février, 15 Août.

Membres du Conseil. — MM. Pierson, Giron, Bachou, Auger, Laborie, Henri Lagneau, Victor Lagneau.

Commissaires des Comptes. — MM. Frontier, Ollier, Marbot.

Représentant au Siège. — M. A. Antony.

Al. 196 *b*

UNION DES PROPRIÉTAIRES DE NICE

Siège social, 7, place Defly, à Nice. — Maison à Paris, 10, avenue de l'Opéra.

Capital social, cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Huile d'olive supérieure.

VIGNOBLES DU MIDI

Société Anonyme

Siège social, à Nîmes.

A. 199

VINAIGRERIES DU LION (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne).

Capital social, cent quarante mille francs, divisé en 140 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

50 Titres sont au porteur et 90 sont nominatifs.

Dividende distribué en 1896, premier exercice : 3 0/0.

Durée de la Société. — 15 années, à partir du 26 Juin 1895 jusqu'au 26 Juin 1909.

Objet de la Société. — Fabrication des Vinaigres d'alcool et des Vinaigres de vin, et Moutardes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Querantonnais, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars ou Avril.

Paiement des coupons, à Lagny, en Décembre.

Membres du Conseil. — MM. G. Remy, président: R. Colcomb, G. Jacta, L. et G. Hochapfel.

Commissaire des Comptes. — M. J. Pignon.

Administrateurs-délégués. — MM. R. Colcomb et G. Hochapfel.

Al. 200

VINICOLE FRANÇAISE & ÉTRANGÈRE (SOCIÉTÉ)

(En Liquidation)

Siège social, 129, boulevard Saint-Germain.

Syndic de la liquidation, M. Baugé : 1re répartition, en Avril 1883, 10 0/0 par Action, 2e et dernière répartition, 2.34 0/0.

Al. 207

VITICOLE DE REIOUA (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 49, rue Caumartin, à Paris.

Capital social, trois cent quarante mille francs.

VITICOLE DE SOUTHEYRANNE

Société Anonyme

Siège social, 35, rue de Provence, à Paris.

Capital social, sept cent soixante mille francs.

Assemblée générale. — En Avril.

Société dont nous n'avons pu retrouver la trace.

Al. 210

VITICULTEURS FRANÇAIS (ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES)

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 40, rue du Louvre.

Capital social, cent quarante mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 20 Mars 1897.

Al. 211

VITICULTEURS RÉUNIS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 43, rue de Provence, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 28 Juillet 1897 et se trouve complètement liquidée.

Al. 212

VITICULTURE ALGÉRIENNE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 3, rue Louis-le-Grand.

Capital social, un million de francs.

Assemblée générale. — En Mai.

Al. 107

DISTILLATION-RECTIFICATION (LA)

Société Anonyme

Siège social, 10, rue Cambacérès, à Paris.

Capital social, huit cent mille francs.

En liquidation du 5 Octobre 1896.

Liquidateur. — M. Ravenez, 26, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly-sur-Seine.

BRASSERIE KARCHER & Cie (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS)

Siège social, 139, rue des Pyrénées, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 400 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions, 500 francs.

Dividendes distribués, 5 à 6 0/0.

Taux d'émission. — 5.000 francs.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Brasserie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Poletnich, Me Kastler, successeur.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des Coupons, en Février.

Membres du Conseil. — Cinq Membres composent le Conseil de surveillance.

Administrateur-Gérant. — M. Henri Karcher.

Répartition des bénéfices. — Une fois l'an.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

CHAPITRE XV

SUCRES

Raffineries.

SUCRES

S. 1 ι

AGRICOLE D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS JULES JALUZOT ET Cie (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 64, boulevard Haussmann, à Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 25,000 Actions de 100 francs, libérés de 25 francs.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle, 2e partie du bulletin.

Années	1895	1896	1897
Cours moyens des Actions . .	110	120 »	129
Dividendes distribués. . . .	»	1.70	»

Durée de la Société. — Du 31 Janvier 1895 au 31 Janvier 1945.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Manuel.

Objet de la Société. — Opérations concernant le commerce des Sucres, Alcools et notamment l'exploitation de la Sucrerie Centrale d'Origny Sainte-Benoîte, de la Distillerie d'Origny Sainte-Benoîte et de la Raffinerie de la Biette.

Assemblée générale. — Quatre mois après l'inventaire de Juin en Octobre.

Paiement des coupons, *Caisse Centrale*, le mois qui suit l'Assemblée générale (Novembre).

Membres du Conseil. — MM. Couture, administrateur-délégué ; G. Senoite, Eugène Jaluzot.

Commissaires des comptes. — MM. P. Brousse, P. Chauveau.

Directeur. — M. Jules Jaluzot, président du Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 à une Réserve spéciale ; le surplus, 5 0/0 au Capital versé ; le reste, 85 0/0 aux Actionnaires ; 15 0/0 au Conseil d'Administration.

S. 1

DISTILLERIE ET RAFFINERIE DE MÉRU (OISE) (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 93, rue Montmartre, à Paris.

Capital social, huit cent mille francs.

Versement appelé : premier quart.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur, après libération nécessaire.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Distillerie et Raffinerie de Méru.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Robert Lisle, à Paris.

Assemblée générale. — 5 Août 1897.

Membres du Conseil. — MM. Narcisse Flisseau, Jules Bing, Alfred Flisseau, Edmond Letailleur, Jules Kopp.

Commissaire des Comptes. — M. Pierre Molard.

Directeurs. — MM. A. Flisseau, Edmond Letailleur, Jules Bing.

S. 51

ÉLECTRO-SUCRIÈRE (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 123, boulevard de la Gare, à Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Brevets apportés concernant l'épuration des Jus Sucrés et de tous autres, de quelque nature que ce soit, par l'Électricité seule ou en combinaison avec tous autres moyens chimiques, physiques et mécaniques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Henry Say, Cronier, de Termmerman, Bordas, Javaux.

Administrateur-délégué. — M. de Temmerman.

S. 9

FABRIQUES DE SUCRES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 4, rue de Castellane, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

S. 21

FABRIQUE DE SUCRES DE COURCELLES-LE-COMTE

(Edmond DROPSY et Cie) Société en commandite par Actions

Siège social, à Courcelles-le-Comte (Pas-de-Calais).

Capital social, cinq cent mille francs, entièrement libérées.

LALLOUETTE ET Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Barbery (Oise).
Capital social,
Objet de la Société. — Fabrique de sucre.
Assemblée générale. — En Octobre.

S. 29 *b*

LEFRANC ET Cie (SOCIÉTÉ)

Siège social, à Flavy-le Martel (Aisne).
Objet de la Société. — Fabrique de sucre. — En dissolution du 26 Mai 1897.
Assemblée générale. — En Octobre.

S. 1 *b*

RAFFINERIE DE SUCRE

Société Anonyme

Siège social, à Bohain (Aisne).
Capital social,

S. 2

RAFFINERIE DE CHANTENAY

Société Anonyme

Siège social, 6, rue de la Bienfaisance, Paris.

Capital social, un million quatre cent mille francs, divisé en Actions de 500 francs, entièrement libéré.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Janvier 1886.

Objet de la Société. — Exploitation de Raffinerie de Sucre, à Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure).

S. 3

RAFFINERIE DE SUCRE

(Société Anonyme de Chalon-sur-Saône)

Siège social, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
Capital social,

RAFFINERIE FRANÇAISE

Société Anonyme

Siège social, 25, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 100 Actions de 20.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés,

Durée de la Société. — 15 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — La Distillation et le Raffinage des Pétroles, l'Industrie et le Commerce des Huiles minérales et végétales et de leurs sous-produits. Usine à La Pallice, près La Rochelle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Roux, à La Rochelle.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Fernard, Fourcade et Marcel Delmas, administrateurs-délégués.

Répartition des bénéfices. — L'Assemblée générale décide de l'emploi des bénéfices.

S. 5

RAFFINERIES DE LA MÉDITERRANÉE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Siège social, 24, rue Montgrand, à Marseille.

Capital social, quatre millions deux cent cinquante mille fr., divisé en 8,500 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1805	1850
Dividendes distrib.	87.50	87.50	75	100	100	100	100	100	100	100	100

Durée de la Société. — Du 29 Mars 1881 au 31 Décembre 1910.

Objet de la Société. — Le Raffinage du sucre, les Achats et les Ventes et toutes les Opérations que cette Industrie comporte.

Notaire qui a reçu l'acte : Me A. Raynaud, à Marseille.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Adrien Richaud, président ; G. Boyer, vice-président ; Joas Alphandéry, J. Deville, H. Estrangin, Ch. Gérard, G. Noblemaire. L. Sarlin.

Commissaire des comptes. — MM. A. Gilibert, J. Laplane.

Administrateur-délégué. — M. Gabriel Boyer.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour former un Fonds de Réserve extraordinaire ; le surplus, 80 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux Fondateurs de la Société dissoute,

RAFFINERIE PARISIENNE

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Drouot, à Paris.

Capital social,

Administrateur-délégué. — M. Halphen.

S. 7

RAFFINERIES DE SUCRE DE SAINT-LOUIS (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Siège social, 3, rue de la République, à Marseille.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts. — 2.400.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Act.	»	»	»	»	»	»	»	»	1.580	1.830
Crs moy. des Parts fond.	»	»	»	»	»	»	»	»	1.100	1.080
Dividendes distribués .	85	60	60	70	80	80	80	80	80	80
Rép. aux Parts de fond.	»	»	35	45	55	55	55	55	55	55

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 30 Décembre 1878.

Objet de la Société. — Le Raffinage des sucres, la Distillerie de la mélasse, les Achats et les Ventes des sucres bruts et raffinés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Raynaud, à Marseille.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril et Septembre.

Membres du Conseil.—MM. Henri Bergasse, président; A. Féraud, vice-président; Ch. Gavoty, Paul Desbief, E. Bonnasse, N. Paquet, A. Gravitz, A. Armand, H. Bergasse, M. Desbief, L. Girard, Albert Rey.

Administrateurs-délégués. — MM. Henri Bergasse, A. Féraud, Charles Gavoty, Paul Desbief.

Répartition des bénéfices. —5 0/0 au Capital versé; 1/20 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social (cette réserve est actuellement complète). Le surplus des bénéfices, 80 0/0 aux Actionnaires; 16 0/0 aux Fondateurs; 4 0/0 au Conseil d'administration.

S. 11

SUCRERIE D'ANTILLY (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, à Antilly, par Betz (Oise).

Capital social, trois cent cinquante mille francs.

PARIS. — Imp. Guérin, Dercolle et Cie.

SUCRE ET LA MÉLASSE (LE)

Siège social, 34, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs chacune.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1896, 10 francs.

Durée de la Société. — 15 années.

Objet de la Société. — Exploitation de Brevets relatifs à la Fabrication et au Raffinage du sucre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des coupons, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Belmann, banquier; S. Tétard, fabricant de sucre; Manoury, ingénieur; Béliard, ingénieur; Emile Dreyfus, industriel.

Commissaire des comptes. — MM. Denier.

Directeur. — M. Manoury, ingénieur.

S. 12

SUCRERIES D'ATTIGNY-VOUZIERS

(Société LE POINTE et Cie)

Siège social, à Attigny, près de Vouziers (Ardennes).

Capital social,

Assemblée générale. — En Juillet.

Gérant. — M. F. Le Pointe.

S. 14

SUCRERIES DE BOURDON

(Société à responsabilité limitée)

Siège social, 5, rue de la Paix, à Paris.

Capital social,

Objet de la Société. — La Fabrication du Sucre et des Alcools d'Auvergne.

S. 15

SUCRERIE DE BRAZEY-EN-PLAINE

Société en liquidation, du 19 Mars 1897.

SUCRERIE DE CHEVRY-COSSIGNY

(E. DUFAY et Cie) Société en commandite par Actions

Siège social, à Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne).

Assemblée générale. — En Mai.

S. 21 *b*

SUCRERIE DE DOUAVILLE

(DE JONGE ET Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 18, rue de la Banque, Paris.

Capital social, quatre cent soixante-quinze mille francs, divisé en 475 Actions de 1.000 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 années, à dater du 10 Septembre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Fabrique de sucre, la vente de tous les produits en provenant et toutes opérations commerciales, industrielles et agricoles se rattachant à cette entreprise.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Houel.

Assemblée générale. — En Septembre.

Membres du Conseil. — MM. L. Adam, J.-B. Carpentier, Jean-Georges Moutard.

Gérant. — M. de Gouge.

S. 21 *t*

SUCRERIES ET DISTILLERIES DE FRANCIÈRES

Société Anonyme

Siège social, à Francières (Oise)..

Capital social,

S. 24

SUCRERIE D'ÉPERNAY (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 18, rue Boissière, Paris.

Capital social, sept cent mille francs.

Constituée le 4 Mars 1897.

S. 26

SUCRERIE D'ÉTRÉPAGNY (EURE) (COMPAGNIE FERMIÈRE DE LA)

Société Anonyme

Siège social, 64, rue Caumartin, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

SUCRERIE DE LAUDUN-L'ARDOISE (SOCIÉTÉ DE LA)

Siège social, 3, rue de la République, à Marseille. — Usines à l'Ardoise (Gard) et à Orange (Vaucluse).

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 9.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. Ils peuvent être convertis en Titres nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Marseille.

Obligations. — Il en a été émis en 1893, 3.333 de 500 francs 4 0/0, amortissables en 25 ans par voie de tirage au sort annuel. — Intérêts annuels, 20 francs, payables par semestre les 1er Avril et 1er Octobre, sans déduction des impôts.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	585	500
Dividendes distribués . .	30	25	»	25
Cours moyen des Obligations	»	»	485	»

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 15 Mai 1891.

Objet de la Société. — La Fabrication et le Raffinage du Sucre de betterave.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Paul Raynaud, à Marseille.

Assemblée générale. — 3e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, en Mars ou Avril et en Septembre ou Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Henri Bergasse, président ; Augustin Féraud, vice-président ; Charles Gavoty, Paul Desbief, Emile Desbief, Régis Deleuze, Nicolas Paquet, de Gailhard Bancel, Albert Rey, de Bonnet d'Oléon, Léon Bonasse, Periclès Zarifi, Michel Rodocanachi, Albert Armand, Henri Estier.

Commissaire des comptes. — M. Maxence de Lanversin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 8 0/0, au Conseil d'Administration ; 12 0/0 aux Fondateurs ; 80 0/0 aux Actionnaires.

S. 30

SUCRERIE DE LIEUSAINT

Société Anonyme

Siège social, à Lieusaint (Seine-et-Marne).

Capital social, six cent mille francs.

S. 31

SUCRERIE DE LIZY-SUR-L'OURCQ

Société Anonyme

Capital social,

Assemblée générale. — En Décembre.

S. 32

SUCRERIES DE MARQUENTERRE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 19, rue Thérèse, Paris.

Capital social, six cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs.

S. 34

SUCRERIES DES MUREAUX

Société Anonyme

Siège social, 7, rue des Moulins, Paris.

Capital social,

S. 36

SUCRERIES DE L'OUEST

Siège social, à Nantes.

En faillite. — M. Fourcade, syndic de la faillite.

S. 37

SUCRE CANDI DU NORD (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Denain (Nord).

S. 38

SUCRERIE DE LA POINTE-A-PITRE (COMPAGNIE DE LA)

(Ernest SOUQUES et Cie) Société en commandite par Actions

Siège social, 6, rue d'Arbaud, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Capital social, deux millions quatre cent mille francs.

Objet de la Société. — Fabrique de Sucre.

Assemblée générale. — En Mars.

Service des Titres. — Banque des Consignations, 2, rue Blanche.

Gérant. — M. E. Souques.

S. 39

SUCRERIE DE PONTHIERRY

Siège social, à Ponthierry (Seine-et-Marne).

Capital social, neuf cent mille francs.

En liquidation.

SUCRERIE DU PORT-SAINT-LOUIS

Société Anonyme

Siège social, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions.

Service des Titres. — Banque des Consignations, 2, rue Blanche, Paris.

S. 41

SUCRERIE DE SAINT-AMAND (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, à Saint-Amand (Nord).

Mise en faillite du 2 Mars 1897; M. Desruelles, à Valenciennes, syndic.

S. 42

SUCRERIES DE SAINT-DOMINGUE

(Société Anonyme des)

Siège social, 5, rue des Mathurins, Paris.

Capital social, un million de francs.

S. 44

SUCRERIE ET DISTILLERIE DE SERMAIZE (MARNE)

Société Anonyme

Siège social, 72, boulevard de Strasbourg, Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

S. 45

SUCRERIE DE LA SOMME (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 9, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs.

S. 46

SUCRERIE DE TOURY (EURE-ET-LOIR) (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, à Toury (Eure-et-Loir).

Capital social,

Directeur. — M. A. Lambert.

SUCRERIE DE VIERZY

(Th. PAZOT et Cie). — Société en commandite par Actions

Siège social, à Vierzy (Aisne).

Capital social, neuf cent trente-huit mille francs.

S. 52

SUCRERIE DE LA COLONIE DE SAN-PEDRO D'ALCANTARA (ESPAGNE)

Société Anonyme

Siège social, 64, rue Caumartin, à Paris.

Capital social,

Assemblée générale. — 1er trimestre.

S. 53

SUCRIÈRE DE MÉRU (COMPAGNIE)

Siège social, 12, rue Vivienne, à Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Assemblée générale. — En Juillet.

S. 54

SUCRERIE DE L'USINE POINTE-SIMON & Cie

Siège social, 2, rue Blanche, à Paris.

Capital social, un million quatre cent mille francs, divisé en 2.800 Actions de 500 fr.

S. 56

SUCRERIE AGRICOLE DE TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT

(MACHEREZ et Cie)

Siège social, à Tavaux-et-Pontséricourt (Aisne).

Capital social, quatre cent cinquante mille francs.

VICHY-CÉLESTINS

CHAPITRE XVI

VERRERIES

Cristalleries | **Glaces**

VERRERIES

Vr. 1

CRISTALLERIE DE CHOISY-LE-ROI

(En liquidation)

Liquidateur. — M. Régis Perron, 10 rue Saint-Martin, Paris.

Première répartition, 18 francs par Action, en Mai 1896.

Vr. 2

CRISTALLERIE DE LYON

(Th. CARRÉ et Cie)

Siège social, 49, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 300 Obligations de 500 francs 5 0/0, émises en Juillet 1886 à 450 francs, remboursables à 500 francs en 20 ans, par tirages annuels ayant lieu le 1er Octobre. Intérêt 25 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Dividendes distribués. — En 1886 : 12 fr. 50 ; en 1890 : 10 francs ; en 1891 ; 15 francs.

Durée de la Société. — 20 ans, du 1er Janvier 1884 au 31 Décembre 1904.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Cristaux et de tout ce qui se rattache à cette Industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des coupons, au Siège social, par semestre.

Membres du Conseil. — MM. Camille Guigou, président ; C. Guillard, Maurice Piaton.

Gérant. — M. Th. Carré.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour l'amortissement ; 6 0/0 du Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Personnel ; 20 0/0 au Gérant ; 70 0/0 aux Actionnaires, sur lesquels on prélèvera 20 0/0 pour la Réserve jusqu'au 1/4 du Capital social.

GLACES ET VERRES SPÉCIAUX DU NORD (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Jeumont (Nord).

Capital social, sept millions cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 500 fr. entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Glaces et d'autres Objets en Verre ; l'Exploitation des Matières nécessaires à ces fabrications et le Commerce des produits qui en dérivent.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Ferdinand Bischoffsheim, président ; le baron Ferdinand de Macar, vice-président Ferdinand Kegeljan, Félix Boisot, Adolphe Sainctelette, Léon Orban, Georges Mallet.

Directeur-général. — M. Georges Despret, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du Capital social ; 5 0/0 aux Actions libérées, sans que si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les Actionnaires puissent les réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ; 1 0/0 du surplus à chaque membre du Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour qu'il en dispose comme il lui conviendra, soit à des rémunérations supplémentaires ou extraordinaires au personnel.

Vr. 11

GLACES & PRODUITS DE SAINT-GOBAIN, CHAUNY & CIREY

(Manufacture des) Société Anonyme

Siège social, 9, rue Sainte-Cécile, Paris.

Capital social, divisé en 4.600 Actions nominatives, ayant droit chacune à un quatre-mille-six-centième de l'Actif social.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la 2e partie du bulletin de la Cote.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. .	950	1.000	1.100	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.250

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 11 Juin 1858 au 11 Juin 1908.

Objet de la Société. — La Fabrication des Glaces et des Produits Chimiques. Elle peut aussi exploiter toutes les branches d'industrie se rattachant à ces objets principaux.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes de Madre et Mouchet, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. le duc de Broglie, ✲, président; Alex. Gérard, ✲; Hély d'Oissel, vice-présidents; Michel Perret, O ✲; de Barberey; H. Biver, ✲; Anatole Langlois; Thureau-Dangin, ✲; Alph. Gérard; Dumont, O ✲; baron de Porthuis, ✲; marquis de Vogué, C ✲; de Vergés Desrousseaux; de Medrano.

Secrétaire général. — M. Hennecart.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la formation et l'entretien d'un fonds de Réserve jusqu'à ce que ce fonds atteigne 4 millions. Le surplus est réparti à titre de dividende à tous les Actionnaires.

Vr. 12

VERRERIES ALGÉRIENNES DE MARCEAU (SOCIÉTÉ DES)

(En liquidation)

Siège social, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 15 Septembre 1896.

M. François Grandidier, 12, rue de la Chaussée-d'Antin, a été nommé liquidateur.

V. 13

VERRERIES & MANUFACTURES DE GLACES D'ANICHE

(Société Anonyme des)

Siège social, à Aniche (Nord).

Capital social, quatre millions cent mille francs, divisé en 8.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	600	700	700	700	700 »	650 »
Dividendes distribués	28.75	50	50	35	30	32.50	32.50

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 14 Mai 1868.

Objet de la Société. — Verreries et Manufactures de Glaces.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mabille, à Valenciennes.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Adrien Drion, président; d'Heuvrin, Scheyven, Braconier, Drion, Lestienne.

Directeur-Ingénieur. — M. H. Desmaisons.

Répartition des bénéfices. — 1 0/0 sur les Valeurs Mobilières figurant à l'inventaire ; pour former un amortissement jusqu'à 500.000 francs ; 10 0/0 pour former une Réserve d'un million; le surplus, est distribué, savoir : 5 0/0 au Conseil d'administration; 95 0/0 aux Actionnaires.

VERRERIES D'AUBERVILLIERS

Société Anonyme

Siège social, 75, avenue de la République, à Aubervilliers (Seine).

Vr. 17

VERRERIES DE CARMAUX (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Carmaux (Tarn).

Capital social, quatre millions sept cent mille francs.

Vr. 18

VERRIÈRE D'EL-GOURINE (A MARCEAU) (DÉPARTEMENT D'ALGER)

Société Anonyme

Siège social, 54, rue de la Douane, à Brest.

Vr. 22

VERRERIES DE DORIGNIES (NORD) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Dorignies (Nord).

Objet de la Société. — Fabrication de Bouteilles de toutes sortes : Dames-Jeannes nues et clissées, bonbonnes, etc.

Administrateur-délégué. — M. Allain-Chartier, ✻.

Vr. 19

VERRERIES DU FOREZ (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Saint-Étienne (Loire).

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 18 Octobre 1892.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Bouteilles, Flacons et autres objets.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Germain de Montauzan.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Administrateur-délégué statutaire. — M. Laurent.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 15 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à l'Administrateur-délégué ; 80 0/0 aux Actionnaires.

VERRERIES DE LA GARE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 31, chemin des Culattes, à Lyon.

Capital social, cent soixante mille francs, divisé en 320 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — A partir de 1894 jusqu'au 1er Juillet 1915.

Objet de la Société. — Exploitation à Lyon d'Usines de Verreries.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon.

Assemblée générale. — 3e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — MM. Louis Gonnet, président; Célestin Drogue, administrateur-délégué; J. Richard-Vacheron.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à un dixième du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0, au Directeur; 15 0/0 aux Administrateurs; 30 0/0 à une Réserve extraordinaire; 40 0/0 aux Actionnaires.

Vr. 24

VERRERIES GÉNÉRALES DE LA LOIRE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Rive-de-Gier-Couzon (Loire)

Objet de la Société. — Fabrication de Flacons et Bouteilles de toutes nuances de verres, Bouffleteries, Dames-Jeannes et Bonbonnes nues, clissées et emballées, Bouchage à l'émeri, Gravure.

Vr. 28

VERRERIE OPTIQUE (SOCIÉTÉ PARISIENNE DE)

(En faillite)

Siège social, 20, rue Félicien-David, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs.

Syndic de la faillite. — M. Maillard, 5, place Saint-André-des-Arts, Paris.

Unique répartition : 53.20 0/0, en Décembre 1896.

Vr. 29

VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI (TARN) (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 110, rue Vieille-du-Temple, Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Administrateur-délégué. — M. A. Hamelin.

VERRERIES RÉUNIES DE LA LOIRE ET DU RHONE

Siège social, 32, rue de la Bourse, Saint-Étienne (Loire).

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 700, de 500 francs 5 0/0, émises à 430 francs en 1892 et remboursables à 500 francs en 25 ans, à partir de 1897. Intérêt annuel : 25 francs, payables les 1er Mars et 1er Septembre.

Cours moyens, en 1894 : Actions, 303 fr. 33; Obligations, 504 fr. 66.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 19 Septembre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation industrielle et commerciale des Établissements de Verreries à Bouteilles, sis à Rive-de-Gier (Loire).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fulrichon, à Rive-de-Gier.

Assemblée générale. — 2e trimestre.

Paiement des coupons, chez MM. Berne et Poisson, banquiers, rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

Membres du Conseil. — MM. Simon Berne, président; Joseph Poisson, secrétaire; L. Julliard, F. Micol, F. Mille, P. Vinay, J. Bonnet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à un dixième du Capital social; 5 0/0 pour un fonds de prévoyance; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux Actionnaires.

Vr. 31

VERRERIES RICHARME (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Rive-de-Gier (Loire).

Capital social, deux millions sept cent vingt mille francs, divisé en 5.440 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 4.000, de 500 francs 5 0/0, émises à 475 francs, remboursables à 500 fr., en 20 ans, à partir du 31 Décembre 1900.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Cours moyens des Obligations .	465.11	496.30	511.36	519.47	522.23	531 »

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1920.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de tous Produits de l'industrie de la Verrerie. L'Achat et la Vente des Porcelaines, Cristaux, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Douvreleur, président; A. Dériard, administrateur-délégué; Ed. Jéramec, Camille Astier, Lazare Wolff, A. Falcouz.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; le surplus est réparti à un fonds spécial de Réserve extraordinaire, au Conseil d'administration et aux Actionnaires.

VERRERIES DE VALS (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à la Bégude-Vals (Ardèche).

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 400, de 500 francs, émises en 1889, par MM. Soubeyran frères, à Montélimar, remboursables en 15 ans, par tirages tous les cinq ans, ayant lieu le 31 Décembre; intérêt annuel : 25 francs, payables les 1er Janvier et 1er Juillet.

Parts de fondateurs. — 200.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 8 Octobre 1885.

Objet de la Société. — Exploitation des Verreries de Vals.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Marze, à Aubenas.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Tourette, président; Louis de Lubac, Ch. Durand, Marze, A. Barry, D. Vialatoux.

Directeur. — M. D. Vialatoux.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à un quart du Capital social; une somme pour un fonds de Réserve extraordinaire; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration; 20 0/0 aux Parts de fondateurs; le reste aux Actionnaires.

LE CONCILIATEUR
PARIS - 10, Rue Duperré - PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans L'INDUSTRIE

PARIS. — Imp. Guérin, Dereane et Cie.

CHAPITRE XVII

VÉLOS

Automobiles.
Bicyclettes.
Vélocipèdes.

Cycles.
Pneumatiques.
Vélodromes.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
COMMERCIAL

ÉCOLE PRATIQUE

DE COMMERCE

ET DE

COMPTABILITÉ

POUR LA PRÉPARATION

Des ADULTES, JEUNES GENS, DAMES & JEUNES FILLES

A LA CARRIÈRE DES AFFAIRES

Établissement fondé en 1850

Subventionné par l'État et par la Ville de Paris

54, Rue de Rivoli — PARIS

Directeur : PIGIER, I. ✡

TÉLÉPHONE

Léon

21, Rue Daunou
PARIS



Chapeau LEON
le plus léger
et le plus élégant

SUCCURSALES :
Nice — Vichy — Monte-Carlo



SIX MOIS DE CRÉDIT

SPORTING-CLUB-TAYLOR
139, rue d'Aboukir. — (*Téléphone* **145-41**)
VÊTEMENTS sur mesure 75 » | **CYCLISTE 55 »**
A la commande, on verse 10 »; à la livraison, 15 » et le reste, à raison de 16 » par mois

VÉLOS

V. 5

AUTOMOBILES (COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 6, boulevard de Strasbourg, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés : les Actions, 135 francs, les Parts, 36 francs.

Parts. — 10.000 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 30 Mai 1897.

Objet de la Société. — L'Entreprise de transport de voyageurs et de marchandises au moyen d'automobiles, l'acquisition de tous terrains et immeubles nécessaires à l'exploitation de cette entreprise.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Manchelin, à Friaucourt (Somme).

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Bouthier, architecte, rue Fourcroy, 40, Paris, J.-B. Nourry, 86, rue de Gergovie, J. Dolques, 6, boulevard de Strasbourg, Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux Parts bénéficiaires et 65 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Le Capital social, va être porté à un million.

V. 3*B*

AUTOMOBILES (SOCIÈTÉ FRANCAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 64, rue Ampère, à Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts. — 500 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 30 Avril 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Véhicules automobiles et des Moteurs destinées à les actionner, et ce d'après tous procédés existants ou à découvrir par la suite, l'Industrie de la Carrosserie et des Moteurs de toute nature, et à toute destination.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Lucas, rue Ampère, 64, à Paris, T. Olibet, chemin de Banquey, à Talence (Gironde), Underberg, rue de la République, à Doulon (Loire-Inférieure), A. Charrières, 45, boulevard Haussmann.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; après ces prélèvements, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour rémunération au personnel ou à la Direction ; le surplus, 80 0/0 aux Actionnaires et 20 0/0 aux Parts de fondateurs.

V. 4

AUTOMOBILES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 2, rue de Compiègne, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts. — 600 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 31 Décembre 1895.

Objet de la Société. — Etudes, Industrie et Commerce des Automobiles de tous genres ; Entreprises de transports ; Organisation d'exploitations ; Constitution de Sociétés,

Notaire qui a reçn l'acte : Me E. Delorme, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Membres du Conseil. — MM. L. Triouleyre, ingénieur des Mines, président ; F. de Maraumont.

Commissaire des comptes. — M. Tiffou.

Directeur technique. — M. G. Valentin, ingénieur des Arts et Métiers.

Observations. — La Compagnie construit les Voitures à pétrole et à vapeur de deux à vingt places ; les Tramways à vapeur de vingt-cinq à cinquante places ; les Moteurs à pétrole et à vapeur, horizontaux et rotatifs ; les Générateurs système G. Valentin ; les Voitures à double suspension système Triouleyre, avec mise en marche du siège brevetée S. G. D. G., en France et à l'Étranger.

V. 4 *b*

AUTOMOBILE (L') (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 146, boulevard Haussmann, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Juin 1897.

Objet de la Société. — L'Achat, la Vente, la Location, le Remisage et l'Entretien des Véhicules automobiles sur routes ou sur rails, toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à la Fabrication, au Commerce et à l'Exploitation des Véhicules automobiles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Beau, H. Ducasse, A. Postel-Vinay, G. Rives, le baron A. Rogniat.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

V. 4 *t*

AUTOMOBILES (SOCIÉTÉ CONTINENTALE D')

Société Anonyme

Siège social, 31, rue Cavé, Levallois-Perret (Seine).

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, dont 5.030 entièrement libérées et 4.070 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Constitution. — En 1897.

Objet de la Société. — La Construction de voitures automobiles actionnées par quelque moteur que ce soit, notamment par l'électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Théret, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Chaumier, boulevard Bineau, 32, Levallois-Perret, démissionnaire ; G. Croqueville, 18, rue de Siam, Paris ; G. Dupont, 8, à Andresy (Seine-et-Oise).

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; le solde, 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux Actionnaires.

V. 5 *b*

AUTOMOBILES PEUGEOT (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Audincourt (Doubs). Dépôt à Paris, 83, boulevard Gouvion-St-Cyr.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 800 Actions de 1.000 francs, libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — Du 1er Juin 1896 au 1er Janvier 1921.

Objet de la Société. — Fabrication des Voitures automobiles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Premier mois de l'année.

Paiement des coupons, à Audincourt.

Membres du Conseil. — MM. A. Peugeot, Kreiss, L. Sahler, A. Fallot, R. Fallot.

Commissaire des comptes. — M. G. Mégnin.

Directeur-Gérant. — M. Armand Peugeot.

AUTOMOBILISME ET DE CYCLISME (SOCIÉTÉ ANONYME D')

Siège social, 32, rue Caumartin, à Paris,

Capital social, quarante mille francs, divisé en 400 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Taux d'émission : 100 francs.

Durée de la Société. — 9 ans, à partir du 21 Novembre 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de ses Brevets.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aron, 28, avenue de l'Opéra, Paris.

Assemblée générale. — 1er Mai de chaque année.

Paiement des coupons, au siège de la Société.

Commissaire des comptes. — M. le vicomte de Lanthonnye.

Directeur-administrateur. — M. Edouard Cail.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus : 5 0/0 à l'Administrateur; 95 0/0 aux Aetionnaires.

V. 1

AGENCE FRANÇAISE DU CYCLE

Société Anonyme

Pour le développement du Cycle et de l'Automobile

Siège social, 39, rue de Châteaudun, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, dont 350 d'aports et 650 souscrites.

Durée de la Société. — Janvier 1897, expiration Décembre 1921.

Fondateur. — Mme Marie-Louise Faure, épouse séparée, quant aux biens de M. Alfred-Fernand Fleury, demeurant avenue de Neuilly, 94, à Neuilly (Seine).

Dissolution, le 12 Février 1897.

V. 2

ANTIPÉDALE (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 4, avenue de la République, à Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

V. 7

BICYCLETTE (LA) SOCIÉTÉ ANONYME

En liquidation du 16 Mars 1897.

Liquidateur. — M. Régis Perron, 10, rue Saint-Martin, Paris.

CHAUDIÈRES ET VOITURES A VAPEUR (SOCIÉTÉ DES)

(Système SCOTTE) Société Anonyme

Siège social, 26, rue de Provence, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril. — Nous n'avons pu retrouver cette Société.

V. 9

CLÉ DES CHAMPS (LA)

Société Anonyme

Siège social, 78, rue Miromesnil, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, dont 500 d'apports entièrement libérées, attribuées à M. Xavier de Bejorry, en représentation de son apport.

Versements appelés : 25 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de Février 1897.

Objet de la Société. — Fabrication et Commerce de Vélocipèdes, et Exploitation des Brevet et Système Bejorry, brevet n° 258.923.

Membres du Conseil. — MM. Paul-Henri Dugout. François-Xavier de Bejorry et Octave Garcin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus aux Actionnaires.

V. 10

CONSTRUCTION DE CYCLES ET D'AUTOMOBILES (SOCIÉTÉ DE)

(La Marque Georges RICHARD) Société Anonyme

Siège social, 13, rue Théophile Gautier, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, porté à 1.000.000 le 1er Septembre 1897 (2.000 Actions).

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — L'Acquisition et l'Exploitation de l'établissement industriel de fabrication de Cycles exploité à Paris, rue d'Angoulême, 110, par M. G. Richard, la Construction et la Vente de voitures Automobiles et toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à cette fabrication.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent, 12 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour rémunératiou aux administrateurs délégués, directeur et sous-directeur ; 8 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux Actionnaires.

CYCLES (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Darboy, à Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées, et 760 libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Janvier 1894.

Objet de la Société. — L'Exploitation de l'établissement industriel de M. Onfray, pour la Fabrication et la Vente des Vélocipèdes, Accessoires, Machines à coudre et autres, la Fabrication, la Vente, la Location, l'Achat, tant en France qu'à l'Étranger, de tous Vélocipèdes, Accessoires, Pièces détachées, et de tous objets de Mécanique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont Thiéville, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Onfray, A. Heitz-Boyer.

V. 13

CYCLES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 23, avenue des Champs-Élysées.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 30.000.

Obligations. — 1.050 Obligations de 500 francs, émises à 475 francs, remboursables jusqu'en 1924. Intérêt, 25 francs.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 13 Janvier 1894.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de tous Articles relatifs à la vélocipédie et spécialement de la marque *Cycles Rochet*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. le baron Machiels, Augustin Petit et Charles Richard.

Commissaire des comptes. — MM. Gustave Pinta et Lebienvenu.

Directeur. — M. Hippolyte Petit.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social 6 0/0 au Capital versé ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 45 0/0 au fondateur 55 0/0 aux Actions.

Observations. — Le Capital social, qui était de 3.000.000, a été réduit à 2.000.000 par le rachat et l'annulation, à des conditions avantageuses, de 10.000 Actions qui avaient été attribuées à la Société Rochet et Cie. Les bénéfices de l'exercice 1896, qui se sont élevés à **213.000** francs, ont été employés, en partie, au paiement de ces 10.000 Actions et à l'augmentation du fonds de roulement nécessité par le développement des affaires.

CYCLES GLADIATOR (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 18, boulevard Montmartre, Paris.

Capital social, trois millions quatre cent mille francs, divisé en 6 000 Actions de 500 francs.

En liquidation, M. Diet, liquidateur.

La Société avait été constituée en Août 1894, acte déposé chez Me Marc, à Paris, les administrateurs étaient MM. J. Aucoc, A. Darracq, L. Aucoc fils, A. Libersalle.

V. 15 *b*

CYCLES SOCIALES GRILLY (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue de la Sainte-Chapelle, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, dont 1.500 entièrement libérées et 500 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts. — 25.000 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Brevets Grilli, relatifs à une armature démontage, servant à transformer une Bicyclette simple en Bicyclette à deux places côte à côte, la Construction et la Vente de ces Machines et de Cycles de tous systèmes, de pièces détachées et accessoires et de tous Appareils relatifs à la locomotion cycliste et automobile.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Royer, à St-Denis; Girbes, ingénieur, 5, rue de la Sainte-Chapelle, Paris ; Grance, publiciste, St-Denis, 33, cours Benoist.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux Actionnaires; 65 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 5 0/0 au directeur technique.

V. 18

CYCLES ROUXEL ET DUBOIS

Société en Commandite par Actions

Siège social, 77, avenue de la Grande-Armée, Paris.

En liquidation, M. Viallard, liquidateur, 92, rue Richelieu, Paris.

CYCLES OURAGAN (ÉTABLISSEMENTS DOMBRET AINÉ)

Société Anonyme

Siège social, 32, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 25 Novembre 1893.

Objet de la Société. — Fabrication de Cycles et Mécaniques de précision, l'Exploitation des établissements Dombret aîné et de la marque Ouragan.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Fessy Moyse et Balay, à St-Etienne.

Assemblée générale. — 4e trimestre.

Paiement des coupons, à St-Etienne, chez MM. S. Berne et Poisson, banquiers.

Membres du Conseil. — MM. R. Simon, président ; J. Poisson, administrateur délégué ; S. Berne, Ch. Cros, C. Faujat.

Commissaire des Comptes. — M. J.-B. Gardon, à St-Etienne.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme au compte d'amortissement ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil ; 85 0/0 aux Actions.

V. 19

CYCLES VILLOMÉ (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 45, boulevard de Belleville, Paris.

Capital social, deux cent soixante mille francs, divisé en 520 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 30 parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Juin 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et le Commerce des Cycles de toutes variétés, tant en machines complètes qu'en pièces détachées, et en général tous objets de Construction mécanique, notamment les automobiles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Villomé, Dombrowshy et H. Hellot.

Commissaire des Comptes. — M. de Jollin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social.

CYCLES WITHWORTH (AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 24, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés.

Obligations. — 2.500 aux Fondateurs.

Parts de fondateurs. — 5.000 crées et qui sont attribuées à M. Rudeaux.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — L'Exploitation en France, Algérie, Portugal, de l'Agence générale des Cycles Withworth, dont la Société a le privilège comme il est dit; l'achat et la vente de tous vélocipèdes et accessoires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Charles de la Griverie, Vernon Pugh, Georges Rudeaux.

V. 21 *b*

DALIFOL ET Cie (SOCIÉTÉ)

Siège social, 172, quai Jemmapes, Paris.

Objet de la Société. — Commerce d'aciers, fontes, et fabrication de vélocipèdes.

Assemblée générale. — En Décembre.

A la veille de liquider ou de se transformer.

V. 22

A. DARRACQ & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, quai de Suresnes, à Suresnes.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 25 Février 1897.

Objet de la Société. — Fabrication des pièces détachées pour vélocipèdes, automobiles, mécanique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Marc.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des coupons, au Siège social, à la date fixée par l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Clément, Clapeyron, Grimault, Roger et Tillier.

Directeur. — M. A. Darracq.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer une Réserve ; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 30 0/0 au Gérant, tant que ce sera M. Darracq; 70 0/0 aux Actionnaires.

DUNCAN, SUBERBIE & Cie (COMPAGNIE FRANÇAISE DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS)

(En liquidation)

Siège social, 16, rue Halévy, Paris.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs.

La Compagnie qui avait été constituée le 24 Décembre 1895 par la transformation de la Société en Commandite Duncan, Suberbie et Compagnie, a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale du 19 Mars 1896. MM. Suberbie et Delassalle ont été nommés liquidateurs.

V. 23 *b*

DUSSELDORP & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Neuilly-sur-Seine, 104, avenue de Neuilly.

Capital social, trente mille francs, divisé en 60 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 20 années, à dater du 30 Mars 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Pneumatiques, licence Dunlop.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Dusseldorp, Verheggen, Gayaud.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/5 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 5 0/0 à M. Verheggen ; le reste aux Actionnaires.

V. 25

ÉTABLISSEMENTS ÉDELINE ET DES PNEUMATIQUES FRANÇAIS GALLUS

(Société des Anciens)

Siège social, 33, quai National, Puteaux (Seine).

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 8.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 20 années, à partir du 15 Janvier 1894.

Objet de la Société. — Fabrication, Vente de tous articles caoutchouc et Pneumatiques français « Gallus ».

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Administrateur-délégué. — M. L. Édeline.

Directeur des Usines. — M. G. Bouquillon.

ENTRAINEUR AUTOMATIQUE (L')

Société Anonyme

Siège social, 194, rue de Belleville, Paris.

Capital social, cent quatre-vingt mille francs.

Liquidation terminée. **Unique répartition, Juin 1897, 4.61 0/0.**

Syndic. — M. Châle, 7, boulevard Saint-Michel, Paris.

V. 25 *b*

ÉTABLISSEMENTS PANHARD & LEVASSOR (SOCIÉTÉ DES ANCIENS)

Siège social, 19, avenue d'Ivry, Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 500 Actions de 10,000 francs, dont 90 entièrement libérées et 410 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 20 juillet 1897.

Objet de la Société. — La fabrication des voitures automobiles, des machines et outils pour le travail du bois, des lames de scies, les constructions mécaniques de toutes sortes, la fabrication et la vente de tous appareils et accessoires rentrant dans ces objets.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Assemblée générale. — Première quinzaine de Mai.

Membres du Conseil. — MM. Louis-François-René Panhard, Adrien-Hippolyte-François Panhard, Gottlieb Daimler, Baptiste-Pierre-Émile Garnier, Charles-Amédée Descubes, Desgueraignes, Charles-Georges-Julien Perron, Marie-René de Kniff, Gustave-Adolphe Clément.

Commissaires des comptes. — MM. Prévost et Lucins.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du Capital social ; 5 0/0 aux Actionnaires sur le montant des versements effectués. L'Assemblée générale pourra, sur la proposition du Conseil d'Administration, affecter telle part de bénéfices qui sera jugée convenable. Puis du surplus, 10 0/0 aux membres du Conseil d'Administration, à partager entre eux dans la proportion qu'ils jugeront convenable ; 5 0/0 au Conseil d'Administration pour les répartir ainsi qu'il avisera et 95 0/0 aux Actionnaires.

V. 27

MANÈGE HUMBER (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 77, avenue de la Grande-Armée.

Capital social, deux cent mille francs.

Liquidateur. — M. Mouter, 32, avenue de la Grande-Armée.

Liquidation terminée le 15 Mars 1897.

MOTEURS ET VÉHICULES AUTOMOBILES (SYSTÈME FILTZ) (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, boulevard Malesherbes, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 26 Décembre 1894.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Objet de la Société. — La construction et l'Exploitation d'un Moteur rotatif à piston hélicoïdal, à vapeur, pétrole ou air comprimé, du Système Filtz, ou de tous autres créés ou à créer, d'un ensemble d'accessoires pour les Moteurs de tout véhicule, l'utilisation de ces moteurs à tous usages industriels quelconques, et généralement toutes entreprises commerciales et industrielles se rattachant à l'objet de la Société.

Membres du Conseil. — MM. Ravenez, président; Poidatz, administrateur-délégué; Bergand, Francœur.

Commissaire des comptes. — M. Zerling.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; ensuite la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actionnaires sur le montant du Capital dont les Actions seront libérées. Les sommes restant disponibles après ces prélèvements sont réparties comme suit : 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux Actionnaires.

V. 28

MICHELIN ET Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Clermont-Ferrand. Dépôt à Paris, 7, rue Gounod.

Objet de la Société. — Fabrication de Pneumatiques.

Assemblée générale. — En Mars.

V. 28 *t*

MOTEURS ET AUTOMOBILES (SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE)

(Brevets LANDRY et BEYPOUX M.-L.-B.) Société Anonyme

Siège social,

Capital social, trois cent soixante-cinq mille francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

En formation.

OMNIBUS AUTOMOBILES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 31, rue de Provence, à Paris.

En formation, du 1er Septembre 1897.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Exploitation et services publics par voitures automobiles pour toute la France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Sabot.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Vardon, président; Makowiecki, Barré-Domergue.

Commissaire des comptes. — M. Bouillette.

Secrétaire général. — M. Sendra.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 au Conseil; 5 0/0 au personnel; 85 0/0 aux Actionnaires.

V. 31

PNEUMATIQUE DUNLOP (COMPAGNIE FRANÇAISE)

(En liquidation)

Siège social, 29, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Capital social, sept cent mille francs.

Dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 6 Juillet 1896, sous la condition de vente à la Compagnie dite « The Dunlop Pneumatique Tyre Company (France) limited », dont le Siège est à Londres.

MM. Harvey du Cros, Arthur du Cros et Clément ont été nommés liquidateurs.

V. 34

L. ROCHET & CIE

Société en Commandite par Actions (En liquidation)

Siège social, 74, rue de la Folie-Regnault, Paris.

Capital social, six millions de francs.

Objet de la Société. — Construction et Fabrication mécanique.

Liquidateur. — M. C. Richard, 24, rue de l'Entrepôt, Paris.

PARIS. — Imp. Guérin, Dutuaut et Cie.

VÉLOCIPÈDES ET AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 202, rue Paul-Bert, à Lyon.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 fr., dont 156 entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Le cours moyen des Actions était de 530 francs en 1896, et de 480 francs en 1897.

Durée de la Société. — 25 ans à partir du 30 Avril 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication, la Location et la Vente, tant en France qu'à l'Étranger, de Vélocipèdes, Voitures Automobiles, Moteurs, Machines-Outils, Travaux à Façon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me P. Bernard, à Lyon.

L'Assemblée générale a lieu dans les trois mois qui suivent la fin de l'exercice qui s'est clos le 31 Octobre.

Paiement des coupons, aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. Boussand, président; Édel, secrétaire; Duplan, Godinet, Roche, Rochet, Schneider.

Administrateurs-délégués. — MM. Rochet et Schneider.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à un quart du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; une somme pour compte d'Amortissement et Réserve facultative; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

V. 36

VÉLOCIPÈDES CLÉMENT (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 20, rue Brunel, Paris.

Capital social, quatre millions de francs.

Constituée le 10 Mars 1894.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 18 Octobre 1896.

MM. J. Clément, 20, rue Brunel, et A. Maurel de Montergon ont été nommés liquidateurs.

V. 40

VÉLODROME D'HIVER (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, palais des Arts-Libéraux (Champ-de-Mars), Paris.

Capital social, soixante-quinze mille francs.

Dissolution. M. Dubonnet, 24, boulevard des Italiens, a été nommé liquidateur.

TERRAINS ET VÉLODROME DE CHOISY-LE-ROI (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 54, avenue Bosquet, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1,600 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 14 Avril 1896.

Objet de la Société. — L'Achat et la Vente de tous Terrains situés à Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, l'Exploitation du Vélodrome, des Restaurants, Bals, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Georges Dauchez, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. De May père, Adam Bizot, Henri Ravel.

Commissaire des comptes. — M. Stanislas Bizot.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; le surplus aux Actionnaires.

V. 41

VÉLODROME DE MONDÉSIR-BORDEAUX

(Société Anonyme du) En faillite

Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs.

V. 42

VÉLODROMES RÉUNIS (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, Vélodrome Buffalo, à Neuilly-sur-Seine, boulevard de Villiers.

Capital social, trois cent dix mille francs, divisés en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 30 Janvier 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des Vélodromes Buffalo et la Seine.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Brault, à Neuilly-sur-Seine.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Lucas, Clément, Darracq, Édeline, Giffard, Faucillon, Bovet.

Commissaire des comptes. — M. Gandillon.

Directeur. — M. Williams Baduel.

VOITURETTES AUTOMOBILES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 163, avenue Victor-Hugo, à Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 20 Juin 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication, la Location et la Vente de Véhicules Automobiles, pièces et accessoires. La Fabrication et la Vente de Moteurs et Machines de toutes natures.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Poletnich, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Canet, Mathieu Desgrand, Armand Jouët-Pastré.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 au Capital versé ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux Actionnaires.

V. 43 *b*

VOITURES AUTOMOBILES ET MOTEURS (SOCIÉTÉ DES)

(F. PILAIN et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 17, Chemin de Montplaisir, à Grange-Rouge, Lyon.

Capital social, trois cent quatre-vingt mille francs, divisé en 760 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 22 Février 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Voitures Automobiles, actionnées soit par des moteurs à essence de pétrole, soit par tous autres genres de moteurs, ainsi que la Fabrication et la Vente de tous moteurs.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Chachuat, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant de Mars.

Paiement des coupons, aux époques et lieux fixés par le Conseil de surveillance.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Potié, président ; Marion, secrétaire ; Martin, Lestra, Bouvier.

Gérant. — M. F. Pilain.

Répartition des bénéfices. — 20 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; l'excédent, moitié aux Actionnaires, moitié à M. Pilain, en qualité de fondateur.

VOITURES ÉLECTRIQUES (SOCIÉTÉ DES)

(Système KRIÉGER) Société Civile de Fondation

Siège social, 80, rue Taitbout, Paris.

Capital social, 2.000 Parts de propriété et d'intérêt.

Versements appelés : Tout versé.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Taux d'émission. — 500 francs.

Cours moyens des Parts. — En 1895-96 : 500 francs ; en 1897 : 1.000 francs.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 1er Décembre 1895 au 1er Décembre 1905.

Objet de la Société. — Étudier, Vendre ou Rétrocéder partiellement les Procédés de Traction Électrique sur routes libres, brevetés par M. Louis Kriéger sous la dénomination de : *Avant-Train Moteur à direction servo-motrice.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chatelain, 37, rue Poissonnière.

Assemblée générale. — En Janvier.

Comité de Direction. — MM. S. de Heredia, ancien Ministre des Travaux publics, ancien Président du Conseil municipal de Paris, ancien président de la Compagnie Nationale des Voitures l'*Abeille*, président ; A. Bresson ✠ I. ✠ M. A., ingénieur civil, consul honoraire secrétaire-délégué à la partie administrative ; L. Kriéger, ingénieur électricien, délégué à la direction technique ; A. Postel-Vinay ✻, ingénieur-constructeur électricien, ancien président de la Société Internationale des Électriciens ; C. Fontainas, président du Conseil d'administration de la *Carosserie Industrielle.*

V. 35

VÉHICULES AUTOMOBILES (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES)

Société Anonyme

Siège social, 3 bis, rue Labruyère, à Paris.

Capital social, cent mille francs, libéré de moitié.

Durée de la Société. — Constituée le 13 Octobre 1897, 25 ans.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. J. Silvain, L. Chateau, F. Pictet, L. Albanel.

Commissaire des comptes. — M. S. Oppenheim.

Directeur. — M. P. Huguet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 aux Actions ; 10 0/0 au Conseil ; le surplus, par moitié, entre les Actions et les Parts de fondateurs.

CHAPITRE XVIII

EMPRUNTS

VILLES & DÉPARTEMENTS

EMPRUNTS

V. D. 3

DÉPARTEMENT D'ALGER

EMPRUNT 3 1/2 0/0 1893 (1re Série)

Trois millions de francs, formant la première partie d'un emprunt de 7.608.000 francs, autorisé par la Loi du 4 Juillet 1892.

7.383 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0 libérées au porteur, émises par le *Crédit Algérien*, au prix de 492 fr. 50, et par le Département à 474 fr. 06, soit 3 fr. 80 0/0 nets sur le prix.

Remboursables en 50 ans, de 1894 à 1943 par tirages au sort annuels en Avril.

Les Titres sortis sont remboursables les 31 Juillet et 31 Janvier suivant le tirage.

Cet emprunt était destiné à la construction d'un réseau de Tramways.

Le Département s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à partir de 1899.

Intérêt annuel, 17 fr. 50, payables par moitié, les 31 Juillet et 31 Janvier, au Crédit Algérien et à Alger, chez le Trésorier-payeur.

Le Capital et les Intérêts sont payables nets d'impôts présents et futurs.

Cote Officielle au comptant

Années	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens	511.40	511.20	511.35

V. D 3 *b*

DÉPARTEMENT D'ALGER

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893 (2me Série)

Quatre millions quarante-sept mille trois cent soixante-quinze francs quatre-vingt-dix centimes, emprunt autorisé par la Loi du 17 Mars 1893, devant servir à rembourser le Crédit Foncier d'un prêt fait en 1882.

Concédé au *Crédit Algérien* par convention du 17 Décembre 1892.

8.474 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, dites de 2me Série, émises par le *Crédit Algérien* le 8 Avril 1893, à 490 francs, et par le Département, à 477 fr. 62, libérées et au porteur, soit 3 fr. 80 nets, sur le prix d'émission.

Remboursables à 500 francs, en 40 ans, du 31 Janvier 1894 au 31 Janvier 1933.

Pour tout le reste, comme la première Série.

Années	1893	1894	1895	1893
	—	—	—	—
Cours moyens	501.71	511.18	510.25	512.23

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

EMPRUNT 4 1/2 0/0 1891

Cinq millions neuf cent cinquante-sept mille francs, divisé en 6.467 Obligations de 1.000 francs 4 1/2 0/0.

Autorisé par la loi du 9 Avril 1891, pour servir à la conversion de l'Emprunt Départemental 5 0/0 1879.

Émis par le *Crédit Algérien* en Mai 1891, au prix de 997 fr. 50 l'Obligation, entièremen libérées et au porteur.

Les porteurs de l'Emprunt 1879, ont eu le droit de conversion et ce dernier Emprunt, a disparu par suite du remboursement.

Les Titres sont remboursables à 1.000 francs, en 39 ans, à partir du 31 Décembre 1891, au 30 Juin 1930 par tirage au sort en Avril pour le remboursement des Titres sortis, s'effectuer les 30 Juin et 31 Décembre d'après l'ordre des tirages.

Le Département s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à partir de 1896.

Intérêts annuels, 45 francs, payables par moitié, les 30 Juin et 31 Décembre au Crédit Algérien et à Constantine.

Années	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens	1.026.94	1.040.10	1.048.33	1.054.59	1.033 »	1.044.08

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EMPRUNT 3 0/0, 1887

Cinq millions trois cent soixante-cinq mille cent francs (Loi du 13 Avril 1887).

Destination, subvention due par le Département avec la participation de l'Etat, pour la construction des Tramways de Périgueux à Saint-Pardoux et la Juvenie.

15.420 Obligations de 500 francs 3 0/0, émises par le Crédit Lyonnais et le Crédit Industriel au prix de 357 fr. 50, le 26 Mai 1887, remboursables à 500 francs en 99 ans, par tirages annuels, les 20 Août, pour le dernier avoir lieu en 1985.

Remboursement le 1er Janvier, suivant le tirage.

Intérêt annuel, 15 francs, payables les 1er Janvier et 1er Juillet, au *Crédit Lyonnais* et *Crédit Industriel*, admis à la Cote Officielle, au comptant.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens . .	365	364	376	407	412	434	445	452	496	462

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

EMPRUNT 4 0/0, 1889

Trois millions cent quarante-cinq mille francs, (Loi du 29 Décembre 1888).

6.290 Obligations de 500 francs, émises par le Département au prix de 477 fr. 50 au porteur et par conséquent libérées.

Remboursables par tirages au sort annuels, fin Décembre pour être remboursées le 25 Janvier.

Le dernier tirage aura lieu en 1962 (73 ans).

Intérêts 20 francs par an, 10 francs le 25 Janvier et 10 francs le 25 Juillet, payables à la *Société Générale*.

Admis à la Cote Officielle, au comptant

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens	496.66	492.50	511.25	508.86	510.16	511.46	512.76

V. D. 11

DÉPARTEMENT DU NORD

EMPRUNT 3 0/0, 1870

Vingt deux millions cinq cent mille francs, représentés par 225.000 Obligations de 100 francs 3 0/0 ; autorisé par décret du 12 Octobre 1870.

Les Obligations ont été émises le 19 Novembre 1870, au taux de 80 francs, par le *Crédit Industriel et de Dépôt du Nord*, à Lille,

Remboursables à 100 francs et avec primes en 35 ans, de 1871 à 1905, par tirages au sort semestriels, les 1er Avril et 1er Octobre.

Le remboursement s'opère un mois après le tirage.

Intérêts 3 francs par an nets d'impôts, payables le 1er Novembre, à Lille et à Paris, chez MM. Oppenheim, 11, rue Taitbout.

139.264 Titres étaient amortis le 1er Novembre 1896.

Tableaux des Tirages avec Primes

1er Avril	1er Octobre	Dernier tirage au 1er Octobre 1905
1 Oblig. à 25.000 fr.	1 Oblig. à 20.000 fr.	1 Oblig. à 50.000 fr.
1 — 1.000	1 — 1.000	1 — 5.000
4 — 500	4 — 500	1 — 1.000
60 — 200	60 — 200	4 — 500
		48 — 200
		4.924 — 100

Admis à la deuxième partie de la Cote : Cours moyens

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	107.28	107.54	108.60	113.84	107.95

DÉPARTEMENT DU NORD

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1894

Deux millions cinq cent quatre-vingt quinze mille francs, (Loi du 29 Juillet 1893,) à réaliser en six Émissions de 1894 à 1899.

En 1894, 1895, 1896, il a été émis trois séries, représentant ensemble 2.598 Obligations libérées, au porteur, remboursables à 500 francs, en 24 ans, par tirages au sort annuels le 25 Février, à partir de 1901 jusqu'en 1924.

Toutefois, le département s'est réservé le droit de remboursement par anticipation.

Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables en une fois, le 25 Mars, à Lille et chez MM. Oppenhein, rue Taitbout, 11.

La première série a été émise le 24 Mars 1894, 852 Obligations à 495 francs.

La seconde série a été émise le 25 Mars 1895, 870 Obligations à 495 francs.

La troisième série a été émise le 25 Mars 1896, 816 Obligations à 500 francs.

2e partie du Bulletin de la Cote.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1894

Trois millions quatre cent mille francs 3 1/2 0/0, faisant partie d'un emprunt de 3.800.000 francs (Loi du 30 Juin 1894).

Concédé au Crédit Lyonnais par traité du 28 Avril 1894.

Représenté par 6.800 Obligations de 500 francs, libérées au porteur, émises par le Crédit Lyonnais à 497.50, le 5 Juillet 1894.

Remboursables à 500 francs en 33 ans, du 15 Janvier 1896 au 15 Juillet 1928, par tirages au sort semestriels, en Juin et Décembre, pour le remboursement s'effectuer les 15 Janvier et 15 Juillet.

Le département s'est réservé la faculté de rembourser au pair, à toutes époques, tout ou partie des Obligations.

Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 15 Janvier et 15 Juillet, à la Trésorerie du Mans, et au Crédit Lyonnais.

Cote officielle, au comptant :

Années	1895	1896
Cours moyens.	499.85	503.18

VILLE D'AMIENS

EMPRUNT 4 0/0, 1871

Sept millions deux cent cinquante mille francs (Loi du 11 Mai 1871), 72.500 Obligations de 100 francs, libérées au porteur, émises en Mai 1871, à 80 francs remboursables au pair à 100 francs et avec primes, par la maison J. Errera-Oppenhein, de Bruxelles; amortissement en 50 ans, de 1871 à 1921, par tirages semestriels, les 2 Janvier et 1er Juillet.

Le remboursement a lieu le 1er Avril et 1er Novembre.

Intérêt annuel : 4 francs, payables le 1er Mai, à Amiens, à la Recette municipale et chez MM. Duvette et Cie, banquiers, 30, rue des Jacobins, à Amiens; à Lille, au Crédit du Nord; à Paris, au Crédit Algérien, 10, place Vendôme, et chez MM. Goudchaux et Cie, banquiers, 102, rue Richelieu. A Bruxelles, au Comptoir d'Escompte de Bruxelles, et à Anvers, à la Banque du Crédit Commercial.

Cote officielle, au comptant :

Années . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens.	110.85	107.30	108.55	109.59	112.80	115.80	116.79	120.41	120.76	119.24	159.41

Deux tirages par an pendant quarante-quatre ans et demi, du 1er Juillet 1876 au 2 Janvier 1920 inclus.

Tirages du 1er Juillet 1876 au 1er Juillet 1919 inclus.

1	obl. remb. à		25.000
4	—	à 500	2.000
30	—	à 200	6.000

Tirages du 2 Janvier 1877 au 2 Janvier 1920 inclus et du 1er Juillet 1920.

1	obl. remb. à		10.000
2	—	à 500	1.000
30	—	à 200	6.000

Dernier tirage du 2 Janvier 1921. Remboursement le 1er Avril 1921.

1	obl. remb. à		50.000
1	—	à	1.000
8	—	à 500	4.000
40	—	à 200	8.000
1237	—	à 100	123.700
1287			186.700
Rembours[t] avec primes			50 obl.
—		au pair .	1237
		Solde	1287 obl.

V. D. 14

VILLE D'ARMENTIÈRES

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1886

Deux millions huit cent mille francs (Loi du 22 Juillet 1886), 6.089 Obligations de 500 francs, émises à 480 francs à Paris, Lille, Armentières, Bruxelles et Gand, par la maison P.-M. Oppenheim.

Remboursables en 40 annuités à 500 francs, les 1ers Avril et Octobre, pour les titres sortis aux tirages les 1er Avril et Octobre.

Intérêts : 17.50 nets, la ville d'Armentières ayant pris à sa charge tous les impôts. Le paiement a lieu chez M. Oppenheim, 11, rue Taitbout, administrateur.

Cote officielle, au comptant :

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens	482	»	»	479	»	»	»	»	»	512.66	502

VILLE DE BEAUVAIS

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1895

Un million huit cent soixante-onze mille cinq cents francs, (Loi du 22 mars 1895), destiné à faire face aux frais d'extension de la Distribution d'eau, et à la construction d'un Lycée de garçons.

Représenté par 3.800 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0 émises à Beauvais, les 28 et 29 Mai 1895. à 492.50.

Remboursables à 500 francs en 37 ans, du 31 Décembre 1897 au 30 Juin 1934, par tirages au sort annuels en Mai.

Remboursement des titres sortis le 30 Juin et 31 Décembre suivant le tirage.

La ville de Beauvais s'est interdit le remboursement par anticipation avant le 31 décembre 1907.

Intérêt annuels : 17.50, payables par moitié les 30 Juin et 31 Décembre, ainsi que le remboursement à la Caisse municipale de Beauvais, et à la Société Générale, 54, rue de Provence.

Cote officielle, au comptant :

Années	1875	1896
	—	—
Cours moyens.	499 (libérées)	499.41 (libérées)
Cours moyens.	483 (non libérées)	495.54 (non libérées)

V. D. 16

VILLE DE BESANÇON

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893

Quatre millions six cent cinquante-quatre mille francs (Loi du 14 Avril 1893), destiné à la conversion et au remboursement d'emprunts antérieurs.

Représenté par 9.712 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, émises à 490 francs, par le *Crédit Lyonnais* en Juin 1893, libérées et au porteur.

Remboursables à 500 francs en 40 ans, du 19 Janvier 1894 au 10 Juillet 1833, par tirages au sort semestriels en Mai et Novembre ; pour le remboursement s'effectuer les 10 Janvier et 10 Juillet suivant chaque tirage.

La Ville s'est réservé la faculté de rembourser au pair à toute époque, tout ou partie dudit emprunt.

Intérêt, 17 fr. 50, payables par moitié les 10 Janvier et 10 Juillet, ainsi que le remboursement, à Besançon et au *Crédit Lyonnais*.

Cote officielle, au comptant :

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	492.19	497.52	500.88	502.64

VILLE DE BLIDA

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1895

Un million cent trente-trois mille deux cent soixante et un francs quarante-trois centimes (Loi du 13 Mars 1895), destiné à rembourser le Crédit Foncier des prêts faits par lui.

Représenté par 2.312 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, émises à 500 francs, entièrement libérées et au porteur, par le *Crédit Algérien*.

Remboursables au pair en 43 ans, du 1er Février 1896 au 1er Août 1898, par tirages au sort annuels en Avril ; pour le remboursement des Titres s'effectuer par semestres les 1er Août et 1er Février suivant le tirage.

La Ville s'est réservé le droit de rembourser par anticipation.

Intérêt annuel, 17 fr. 50, nets d'impôts présents et futurs payables par moitié les 1er Février et 1er Août, ainsi que les titres sortis, à la *Recette Municipale*, à Blida, et au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme, à Paris.

Deuxième partie de la Cote :

Cours moyens des Actions en 1896 : 503 fr. 70.

V. D. 19

VILLE DE BLOIS

EMPRUNT 3.40 0/0, 1896

Quatre mille cinq cent quarante-huit Obligations de 500 francs, intérêt 3 fr. 40 0/0, émises à 497 fr. 50, libérées, au porteur.

Remboursables au pair par tirages au sort semestriels, en 25 ans, du 15 mai 1897 au 15 Novembre 1921.

Intérêt annuel, 17 francs, payables par moitié les 15 Mai et 15 Novembre.

Service des Titres, au *Crédit Lyonnais*.

Cours moyens des Obligations, 502 francs. Cote officielle au comptant.

V. D. 20

VILLE DE BONE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1895

Un million de francs (Loi du 24 Juin 1895), destiné à des travaux d'adduction et distribution d'eau.

Représenté par 2.041 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, émises à 500 francs, libérées et au porteur, par le *Crédit Algérien*.

Remboursables au pair en 50 ans, du 1er Octobre 1895 au 1er Avril 1945, par tirages au sort annuels en Février, pour le remboursement des Titres sortis, s'effectuer par semestre les 1er Avril et 1er Octobre, suivant le tirage.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation, à partir d'Avril 1901.

Intérêt annuel, 17 fr. 50, nets d'impôts présents et futurs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre, à la *Recette Municipale de Bône* et au *Crédit Algérien*, à Paris, place Vendôme, également pour le remboursement des titres sortis.

Deuxième partie de la Cote :

Cours moyens des Obligations en 1896, 501 fr. 33.

VILLE DE BORDEAUX

EMPRUNT 3 0/0, 1863

Dix-sept millions de francs (Loi du 16 Mai 1863), en 200.000 Obligations, libérées, au porteur, émises à 90 francs. par M. E. Erlanger et Cie et M. J. Oppenheim.

Remboursables à 100 francs, avec lots, au moyen de tirages semestriels pour le dernier, avoir lieu le 1er Juillet 1899.

Intérêt annuel, 3 francs par an, brut.

Tirages les 2 Janvier et 1er Juillet ; remboursements les 1er Mai et 1er Novembre.

Les numéros sortis les 2 Janvier sont remboursés à 100 francs ; à ceux du 1er Juillet, il y a :

1	Obligation remboursée	à	25.000	francs.
5	— —	à	1.000	—
10	— —	à	500	—
10	— —	à	300	—
25	— —	à	200	—

Au tirage du 1er Juillet 1899 (le dernier), il sera remboursé :

1	Obligation	à	100.000	francs.
1	—	à	10.000	—
5	—	à	1.000	—
10	—	à	500	—
37	—	à	200	—

Paiement des coupons, *Crédit Lyonnais.*

Admis à la Cote officielle, au comptant.

Années . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
C. moy. des Act.	104.29	102.39	103.78	104.90	107.71	109.59	111.30	115.16	115.57	117.11	120.78

V. D. 21*b*

VILLE DE BORDEAUX

EMPRUNT 4 0/0, 1881

Trente millions (Loi du 20 Avril 1880); 60.000 Obligations libérées et au porteur, à 500 fr.: 30.000 Actions ont été émises au pair, le 12 Avril 1881, par le *Crédit général français.*

Les 30.000 Obligations formant le solde ont été émises directement par la Ville de Bordeaux, de 1881 à 1889.

Remboursables au pair par tirages semestriels, les 25 Janvier et 25 Juillet, pour les remboursements avoir lieu les 12 Février et 12 Août.

Dernier tirage : Juillet 1921. Intérêt annuel, 20 francs payable par moitié, 12 Février et 12 Août, au *Crédit Lyonnais.*

Admis à la Cote officielle au comptant :

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cs moyens des Obl.	489.19	492	498.12	502.17	511.34	510.40	514.60	515.40	517.46	518.15	518.85

VILLE DE BORDEAUX

EMPRUNT 3 1/2, 0/0 1881

Six millions de francs (loi du 24 Février 1891), représenté par 12.500 Actions de 500 fr. 3 1/2 0/0, libérées, au porteur, émises à Bordeaux : 4.167 à 480 francs, le 4 Juillet 1891 ; 3.125 à 480 francs, le 11 Juillet 1892; 4.922 à 500 francs, le 9 Février 1895, et le solde, 286 à 500 francs, le 12 Mai 1896.

Remboursable au pair à 500 francs, par tirages semestriels, en 31 ans, du 1er Juillet 1900 au 1er Janvier 1931.

Le remboursement des Titres amortis devra s'effectuer les 1er Février et 1er Juillet, suivant le tirage.

La Ville s'est réservé le droit d'amortir un nombre d'Obligations supérieur à celui indiqué dans le tableau, par un tirage au sort supplémentaire.

Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet, à la *Caisse Municipale de Bordeaux*, et à Paris, au *Crédit Lyonnais*.

Cote officielle, au comptant :

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. .	500	505.66	504.36	510	509.08

V. D. 22

VILLE DE CAEN

EMPRUNT 4 0/0, 1889

Deux millions six cent mille francs (Loi du 1er Décembre 1888), représenté par 5.466 Obligations de 500 francs 4 0/0, libérées au porteur, émises le 2 mars 1889 par le *Crédit Algérien* à 492 fr. 50.

Remboursables à 500 francs, en 35 ans, du 1er Juillet 1890 au 1er Janvier 1924, par tirages au sort annuels, Avril ou Mai, pour le remboursement des Titres sortis, s'effectuer les 1er Janvier et 1er Juillet suivant chaque tirage.

La Ville de Caen s'est réservé le droit de rembourser par anticipation en augmentant le chiffre annuel des Titres à amortir selon le tableau.

Intérêt annuel : 20 francs payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet, à la *Recette Municipale*, à Caen et à Paris, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Cote officielle, au comptant :

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens.	503.31	502.31	508.09	508.03	509.86	509.74	513.59

PARIS - Imp. Guérin, Dervaux et Cie

VILLE DE CANNES

EMPRUNT 4 0/0, 1881

Trois millions de francs (Loi du 11 Janvier 1881) ; 3.000 Obligations de 1.000 francs entièrement libérées et au porteur, émises le 28 Mai 1881, à 985 francs, par la Maison Goudchaux et Cie.

Remboursables à 1.000 francs, par tirages semestriels, les 20 Mars et 20 Septembre, pour le paiement s'effectuer les 31 Janvier et 31 Juillet.

Intérêt : 40 francs par an, payables par moitié, 31 Janvier et 31 Juillet, à la *Recette Municipale*, à Cannes, et à Paris, au *Crédit Lyonnais*.

Admis à la Cote officielle au comptant :

Années . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens. .	937.50	921.42	952.50	947	963.46	977.86	1010	1012.68	1022.20	1022.15	1025.15

V. D. 24

VILLE DE CASTRES

EMPRUNT 4 0/0, 1890

Trois millions de francs (Loi du 25 Juillet 1889), représentés par 6.211 Obligations de 500 francs, émises par le *Crédit Algérien*, le 24 Juin 1890, à 498 fr. 75, libérées et au porteur.

Remboursable au pair en 30 ans, du 30 Juin 1891 au 31 Décembre 1920, par tirages au sort annuels en Avril, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 30 Juin et 31 Décembre suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à toute époque.

Intérêt annuel : 20 francs payables par moitié, les 30 Juin et 30 Décembre, à Castres, à la *Caisse Municipale*, et à Paris, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Cote officielle, au comptant :

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens	496.69	522.84	506.71	507.47	509.42	513.20

V. D. 25

VILLE DE COGNAC

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1896

Deux millions six cent quarante-cinq mille francs (Loi du 10 Janvier 1896), représenté par 5.343 Obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0, émises à 500 francs, entièrement libérées, au porteur, par le *Crédit Lyonnais*.

Remboursables au pair en 40 ans, du 1er Novembre 1896, au 1er Mai 1936, par tirages au sort semestriels, en Avril et Octobre, pour le remboursement s'effectuer les 1er Mai et 1er Novembre suivants.

La Ville s'est réservé la faculté de rembourser à toute époque après le 1er Novembre 1901.

Intérêt annuel 17 fr. 50, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre, à Cognac, à la *Recette Municipale*, et à Paris au *Crédit Lyonnais*.

Cote officielle au comptant:

Cours moyens, en 1896 : 502 fr. 86.

VILLE DE CONSTANTINE

EMPRUNT 3 fr. 30 0/0, 1895

Cinq millions cinqcent mille francs (Loi du 8 Décembre 1894). représenté par 5.699 Obligations de 1.000 francs 3 fr. 30 0/0, émises le 31 Janvier 1895 à 987 fr. 50, remboursables au pair en 50 ans, du 1er Juillet 1895 au 1er Janvier 1945, par tirages au sort annuels en Mai, pour le remboursement des Titres s'effectuer les 1er Janvier et 1er Juillet suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation, à partir du 1er Janvier 1901.

Intérêt annuel, 33 fr., nets d'impôts présents et futurs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet, à Constantine, et à Paris. au *Crédit Algérien*, place Vendôme, 10.

Cote officielle au comptant:

Années.	1895	1896
Cours moyens	1003.57	1003.97

V. D. 27

VILLE DE GRASSE

EMPRUNT 3 1/2 0/0 1895

Un million deux cent trente mille huit cent soixante dix-huit francs (Loi du 7 Janvier 1895).

Représenté par 2.501 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0 émises en Avril 1895. par le *Crédit Lyonnais* à 498 fr. 50, libérées et au porteur.

Remboursables à 500 francs en 38 ans, du 30 Octobre 1895 au 30 Avril 1933, par tirages au sort semestriels, les 1er Août et 1er Octobre, pour le remboursement des titres sortis, s'effectuer les 30 Avril et 30 Octobre suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement à toute époque.

Intérêt annuel, 17 fr. 50, payables par moitié, 30 Avril et 30 Octobre, à la *Recette Municipale*, à Grasse, et à Paris, au *Crédit Lyonnais*.

Cote officielle, au comptant:

Il n'y a pas de cours en 1895 et 1896.

V. D. 22

VILLE D'HYERES

EMPRUNT 3 3/4 0/0 1892

Huit cent quarante mille francs (Loi du 1er Juillet 1891), représenté par 1.692 Obligations de 500 francs 3 3/4 0/0, libérées au porteur, émises à 498 francs, le 10 Août 1892, par le *Crédit Algérien*.

Remboursables à 500 francs, en 50 ans, à partir du 31 Janvier 1893 au 31 Janvier 1942, par tirages au sort annuels en Avril, pour le remboursement des Titres sortis, s'effectuer les 31 Juillet et 31 Janvier suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement à toute époque

Intérêt annuel, 18 fr. 75, payables par moitié les 31 Janvier et 31 Juillet, à Hyères, et à Paris, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Deuxième partie du Bulletin de la Cote:

Années.	1893	1894	1895	1896
Cours moyens.	505.50	»	»	495

VILLE DE LILLE

EMPRUNT 3 0/0, 1860

Quinze millions de francs 3 0/0 (Loi du 31 Mars 1859), 175,000 Obligations de 100 francs avec lots, émises en Mars 1860 à 91 francs, par M. J. Oppenheim, de Bruxelles.

Remboursables les 1er Avril et 1er Octobre, conformément aux tirages des 1er Mars et 1er Septembre.

Intérêts annuels : 3 francs par an, payables le 1er Avril, les Titres sortis le 1er Septembre ont droit à une bonification de 1 fr. 50, payables chez MM. Berly et Cie, 47, chaussée d'Antin.

Admis à la Cote officielle, au comptant :

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens . . .	107	105	107	107.52	108.52	111.87	112.92	114.74	115.82	117.09	120.74

Tirages jusqu'au 1er Septembre 1901

1	Obligation	à	25.000	francs
1	—	à	10.000	—
7	—	à	1.000	—
10	—	à	500	—
15	—	à	400	—
20	—	à	200	—

Dernier tirage au 1er mars 1902

1	Obligation	à	50.000	francs
1	—	à	25.000	—
1	—	à	10.000	—
10	—	à	1.000	—
20	—	à	500	—
20	—	à	400	—
74	—	à	200	—

VILLE DE LILLE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1890

Six millions de francs (Loi du 11 Août 1890), destinés à l'installation des Facultés de Droit et des Lettres, et à divers travaux.

Représenté par 12.923 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, émises par MM. P.-M. Oppenheim et le *Crédit du Nord*, le 20 Novembre 1890, au prix de 480 francs, remboursables à 500 francs, en 40 ans, du 1er Juin 1893 au 1er Juin 1932, par tirages au sort semestriels, les 5 Mai et 5 Novembre ; les remboursements s'effectuent les 1er Juin et 1er Décembre suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement au pair à toute époque.

Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er Juin et 1er Décembre, à Lille, et à Paris, chez MM. P.-M. Oppenheim, 11, rue Taitbout.

Cote officielle, au comptant :

Années	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligations. . . .	477.70	492.70	500.03	502.13	503.99	505.35

VILLE DE LILLE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893

Vingt-un millions sept cent soixante-huit mille neuf cents francs (lois des 12 Juillet 1889, 11 Août 1890 et 4 Juillet 1893), destiné à la conversion et au remboursement des emprunts 1868, 1877, 1884, 1887 et pour divers travaux, jusqu'à concurrence de 2.000.000 de francs.

Représenté par 45.040 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, libérées et au porteur, émises par le *Crédit Lyonnais*, le *Crédit du Nord* et la *Société Générale*, le 1er Juillet 1893, à 492 fr. 50.

Remboursables à 500 francs, en 48 ans, du 15 Janvier 1894 au 15 Juillet 1941, par tirages au sort semestriels, les 15 Juin et 15 Décembre, pour le remboursement des Titres s'effectuer les 15 Janvier et 15 Juillet suivants.

Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 15 Janvier et 15 Juillet, à Paris, au *Crédit du Nord*, 45, rue Étienne-Marcel, et au *Crédit Lyonnais*.

Il a été créé 1.450 cinquièmes d'Obligations, remboursables à 100 francs et rapportant 3 fr. 50, payables comme les autres.

Cote officielle, au comptant :

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Obligations	498.73	502.20	504.99	505.74

V. D. 30

VILLE DE LYON

EMPRUNT 3 0/0, 1880

Soixante-quatre millions sept cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-trois francs quatre-vingt-dix-sept centimes (Loi du 23 Décembre 1879), 685.076 Obligations de 100 francs, émises le 6 Janvier 1880, à 98 fr. 50, par le *Crédit Lyonnais*, le *Comptoir d'Escompte*, la *Société Générale*, la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, la *Société de Crédit Industriel*, la *Société des Dépôts et Comptes-Courants* et la *Société Financière de Paris*.

Remboursables à 100 francs et avec lots, les 15 Janvier et 15 Juillet, conformément aux tirages des 15 Avril et 15 Octobre.

Intérêt annuel : 3 francs, payables le 15 Juillet, au *Crédit Lyonnais* et à la *Caisse Municipale*.

Admis à la Cote officielle, au comptant :

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligat.	97.52	97	97.25	97.04	99.22	100.13	100.55	102.15	101.82	102.29	100.59

TIRAGES

du 15 Avril, au pair; et à ceux du 15 Octobre :

1	Obligation remboursable	à.	50.000	francs.
10	—	à.	1.000	—
40	—	à.	150	—

DERNIER TIRAGE : 15 Avril 1913.

VILLE DE MARSEILLE

EMPRUNT 3 0/0, 1877

Quatre-vingt-neuf millions de francs (Loi du 24 Février 1877), 259.462 Obligations libérées et au porteur, émises par le *Crédit Foncier* et le *Comptoir d'Escompte*, le 8 Mars 1877, à 352 fr. 50, remboursables à 400 francs, avec lots, par tirages semestriels ayant lieu les 15 avril et 15 Octobre, pour le dernier avoir lieu le 15 Octobre 1916.

Intérêt annuel : 12 francs, payables par moitié les 31 Juin et 31 Janvier suivants.

Le remboursement des Titres sortis se fait aux mêmes dates.

A chaque Tirage il y a : 1 lot de 100.000 fr. ; 4 lots de 10.000 fr. ; 10 lots de 1.000 fr.

L'Obligation gagnant un lot se trouve remboursée ; il n'est pas tenu compte aux porteurs des intérêts du dernier semestre.

Le remboursement des Titres sortis et le paiement des coupons se font au *Crédit Foncier* et aux Trésoreries générales.

Cote officielle, au comptant :

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligat.	389	387	389.38	392.32	400.40	402.98	397.92	407.85	410.11	410.27	411.36

VILLE DE MARSEILLE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1890

Neuf millions trois cent cinquante mille francs (Lois des 12 Juin 1889 et 24 Juillet 1890), représenté par 20.641 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, émises le 12 Décembre 1890, au prix de 480 francs, par la *Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôt*.

Remboursables à 500 francs, en 56 ans, du 1er Avril 1891 au 1er Octobre 1936, par tirages au sort semestriels, 15 Mars et 15 Septembre, pour le remboursement des Titres sortis s'effectuer les 1er Avril et 1er Octobre suivants.

Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre, à Marseille, et à Paris, à la *Société Marseillaise de Crédit Industriel et de Dépôt*, 4, rue Auber.

Cote à la deuxième partie du Bulletin :

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligations	492.09	496.36	499.26	504.58	504.38

VILLE DE MONTPELLIER

EMPRUNT 3 3/4 0/0, 1890

Six millions cinq cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf francs (loi du 11 Août 1890), destiné à la conversion d'Emprunts antérieurs, représenté par 17.135 Obligations de 400 francs 3 3/4 0/0, émises par le *Crédit Algérien*, le 4 Décembre 1890, au prix de 387 fr. 50, libérées et au porteur.

Remboursables à 400 francs en 35 ans du 1er Avril 1891 au 1er Octobre 1925 par tirages au sort annuels du 1er au 15 Février pour le remboursement des Titres s'effectuer les 1er Avril et 1er Octobre suivant.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation.

Intérêt annuel : 15 francs payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre, à la *Recette Municipale*, de Montpellier, et à Paris, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Cote officielle au comptant

Années.	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens.	398.40	403.26	404.55	407.06	406.45	408.32

VILLE DE MONTPELLIER

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1894

Un million cent vingt-huit mille francs (loi du 29 Juillet 1894), représenté par 2.256 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0 émises par le *Crédit Lyonnais*, au prix de 456 fr.

Remboursables à 500 francs en 35 ans du 31 Décembre 1895 au 31 Décembre 1929 par tirages au sort semestriels, en Mai et Novembre, pour le remboursement des Titres s'effectuer les 30 Juin et 31 Décembre suivant.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement au pair à toute époque.

Intérêt annuel : 17 fr. 50, payables par moitié, 30 Juin et 31 Décembre au *Crédit Lyonnais*.

Cote officielle au comptant

En 1895, pas de cours ; en 1896, 503.92.

VILLE DE MOSTAGANEM

EMPRUNT 4 1/2 0/0 1889

Un million quatre cent quatre-vingt mille francs (Loi du 17 Novembre 1888), représenté par 1.492 Obligations de 1.000 francs 4 1/2 0/0, libérées au porteur.

Émises par le *Crédit Algérien* au prix de 995 francs.

Remboursable à 1.000 francs en 20 ans, du 1er Juillet 1893 au 1er Juillet 1913, par tirages au sort annuels, en Avril ou Mai, pour le remboursement des Titres sortis s'effectuer les 1er Juillet et 1er Janvier suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à toute époque.

Intérêt annuel : 45 francs, payable par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet, à Mostaganem et à Paris, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Coté à la deuxième partie du Bulletin

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens. . . .	1014.37	1006.40	»	999.87

VILLE DE NIORT

EMPRUNT 3 fr. 60 0/0, 1894

Un million trois cent trente-cinq mille francs (Loi du 29 Juillet 1894), destiné à la conversion d'emprunts antérieurs.

Représenté par 2.670 Obligations de 500 francs 3 fr. 60 0/0, émises, par le *Crédit Lyonnais* à 498 fr. 75, libérées, et au porteur.

Remboursable à 500 francs, en 50 ans, du 25 Novembre 1895 au 25 Novembre 1944, par tirages au sort semestriels, Avril et Octobre, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer les 25 Mai et 25 Novembre suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement au pair à toute époque.

Intérêt annuel, 18 francs, payables par moitié le 25 Mai et le 25 Novembre, à la *Recette Municipale*, à Niort, et à Paris, au *Crédit Lyonnais*.

Cote officielle, au comptant :

Cours moyens des Obligations en 1895, 503 fr. 14 ; en 1896, 505 fr. 61.

VILLE DE NOUMÉA

EMPRUNT 5 0/0, 1892

4.395 Obligations de 500 francs, autorisation du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie, du 10 Novembre 1890.

Gagées par 145.000 francs, à prélèver annuellement sur l'Octroi de Mer.

Émises par le *Crédit Algérien*, le 11 Février 1892, libérées et au porteur à 492 fr. 50.

Remboursables à 500 francs, en 30 ans, du 15 Juillet 1893, au 15 Janvier 1922, par tirages au sort annuels, en Mars, pour le remboursement des Titres sortis s'effectuer les 15 Juillet et 15 Janvier suivants.

Intérêts annuels, 25 francs, payables par moitié, les 15 Janvier et 15 Juillet, à Paris, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Cote, deuxième partie du Bulletin :

Années	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens.	512.19	516.25	505.02	508.89

VILLE DE NOYON

EMPRUNT 3 3/4 0/0, 1892

2.670 Obligations de 500 francs, autorisé par la loi du 30 Mars 1892.

Émises par le Crédit Algérien, le 28 Mai 1892 à 498 francs, libérées et au porteur.

Remboursables au pair à 500 francs en 34 ans, du 31 Octobre 1893 au 30 Avril 1927, par tirages au sort annuels en Février ou Mars, pour le remboursement avoir lieu les 30 Avril et 31 Octobre suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement à toute époque.

Intérêts annuels, 18 fr. 75, payables à Noyon et à Paris, au Crédit Algérien, 10, place Vendôme.

Cote, deuxième partie du Bulletin :

Années	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens.	503.50	502.75	498.12	500 »»

VILLE DE PARIS admis à la Co

EMPRUNTS	LOIS ou DÉCRETS	MONTANT des EMPRUNTS	NOMBRE des TITRES	TAUX — ÉMISSION	TAUX — Rembour sement	DURÉE de L'AMORTISSEMENT	INTÉ — MONTANT
1860	**Loi du 1er août 1860** Souscription : 13 août 1860 D° 27 au 31 oct. 1862 pour 122.785 obligations non souscrites en 1860	140.000.000	287.618 Série bleue—143.809 Série rose—143.809	1re émiss. 475 2e — 456	500	37 ans — 1861 à 1897	15
1865	**Loi du 12 juillet 1865** Souscription : 25 au 31 juillet 1865	270.000.000	600.000	450	500	60 ans — 1869 à 1928 Lots : à partir du 15 sept. 1875 Remb. : à partir du 15 janv. 1929	20
1869	**Loi du 18 avril 1869** Souscription : 8, 9 et 10 ma 1869	260.000.000	753.623	345	400	38 ans — 1872 à 1909 Lots : à partir du 15 juillet 1889 Remb. : à partir du 15 janv. 1872	12
1871	**Loi du 6 sept. 1871** Souscription : 26 et 28 sept. 1871	350.000.000	1.296.300 1.225.000 unités 71.300 unités divis. en 285.200 quarts	277 quarts 69 25	400 100	75 ans — 1872 à 1946 Lots et remboursements : à partir du 5 février 1872	12 3
1875	**Loi du 24 déc. 1874** *Décret du 22 janvier 1875* Souscription : 5 et 6 février 1875	220.000.000	500.000	440	500	75 ans — 1875 à 1950 Lots : à partir du 5 mai 1875 Remb. : à partir du 5 nov. 1875	20
1876	**Loi du 27 juin 1876** *Décret du 13 juillet 1876* Souscription : 22 juillet 1876	120.000.000	258.065	465	500	73 ans — 1877 à 1949 Lots et remboursements : à partir de février 1877	20
1886	**Loi du 13 juillet 1886** **Loi du 23 déc. 1890** *Décrets des 27 août 1886* *5 janv. 1888 et 11 mars 1890* *Arrêté ministériel du 28 décembre 1891* **5 émissions :** 30 avril 1887, 5 mai 1888, 16 juillet 1889, 29 mars 1890. Emission aux guichets de la Ville : janvier 1892.	350.000.000 Mémoire	693.750 621.375 unités 69.375 unités divis. en 277,000 quarts	375, 384, 380 376 et divers quarts 95 75 96, 95, 94 et divers.	400 100	86 ans — 1887 à 1972 Lots et remboursements : à partir du 25 novembre 1887	12 3
1892	**Lois du 22 juillet 1892** *Décret du 31 mars 1894* Souscription : 21 avril 1894	200.000.000	588.235 557 500 unités et 122,940 quarts	340 85	400 100	75 ans — 1898 à 1973 Lots : à partir du 16 août 1894 Remb. : à partir du 15 nov. 1898	10 2.50
1894-1896	**Lois des 10 juillet 1894 et 22 juillet 1896** Emission aux guichets de la Ville : novembre 1896	161.500.000	448.000 403.200 unités et 179.200 quarts	divers	400 100	75 ans — 1898 à 1973 Lots : à partir du 5 janv. 1897 Remb. : à partir du 5 octobre 1898	10 2.50

Cote officielle au comptant et à terme

INTÉRÊT ANNUEL		TIRAGES		MONTANT DES LOTS		
MONTANT	ÉPOQUE DE PAYEMENT	AMORTISSEMENT	LOTS	PAR TIRAGE		PAR AN
15	1er mars.—1er sept.	1er fév. — 1er août Rembours. : 1er mars et 1er septembre.	1er fév. — 1er août Rembours. : 1er mars et 1er septemb. suivants	Pr chaque série	1 lot de 100.000 ci 100.000 4 — 10.000 — 40.000 10 — 1.000 — 10.000 15 — 150.000	600.000 p' les 2 sér.
20	1er févr.—1er août	15 mars — 15 juin 15 sept. — 15 déc. Rembours. : 1er août et 1er février	15 mars — 15 juin 15 sept. — 15 déc. Rembours. : 1er août et 1er février suivants		1 lot de 150.000 ci . 150.000 1 — 50.000 —. . 50.000 4 — 10.000 —. . 40.000 5 — 5.000 —. . 25.000 10 — 2.000 —. . 20.000 21 — 285.000	1.140.000
12	31 janv.—31 juillet	15 janv. — 15 juill. Rembours. : 31 janvier et 31 juillet	15 janv. — 15 avril 15 juill. — 15 oct. Remboursement : 31 janvier — 30 avril 31 juillet — 31 octobre		1 lot de 200.000 ci . . 200.000 4 — 10.000 —. . 40.000 10 — 1.000 — . 10.000 15 — 250.000	1.000.000
12 3	1er janv.—1er juill.	20 janv. — 20 avril 20 juill. — 20 oct. Rembours. : les 5 fév., mai, août, novembre.	Nos Séries 10 janvier — 10 avril 10 juillet — 10 oct. 20 janvier — 20 avril 20 juillet — 20 oct. Remb. : les 5 des mois suivant chaque tirage		1 lot de 100.000 ci . . 100.000 2 — 50.000 —. . 100.000 10 — 10.000 —. . 100.000 75 — 1.000 —. . 75.000 88 — 375.000	1.500.000
20	15 oct. 15 avril	5 nov. — 5 mai Rembours. : 25 novemb et 25 mai	5 mai — 5 août 5 nov. — 5 fév. Remb. : 25 mai, août, novembre et février		1 lot de 100.000 ci . . 100.000 1 — 50.000 —. . 50.000 3 — 10.000 —. . 30.000 4 — 5.000 —. . 20.000 25 — 1.000 —. . 25.000 34 — 225.000	900.000
20	15 oct. — 15 avril	10 fév. — 10 août Rembours. : 25 février et 25 août	10 fév. — 10 mai 10 août — 10 nov. Remb. : 25 fév.. 25 mai, 25 août, 25 novembre.		1 lot de 100.000 ci . . 100.000 1 — 10.000 —. . 10.000 1 — 5.000 —. . 5.000 10 — 1.000 —. . 10.000 13 — 125.000	500.000
12 3	15 mars.— 15 sept.	5 mars — 5 juin 5 sept. — 5 déc. Rembours. : 25 mars 25 juin, 25 sept., 25 dec.	5 mars — 5 juin 5 sep. — 5 déc. Rembours. : 25 mars, 25 juin, 25 sept., 25 déc.		1 lot de 100.000 ci . . 100.000 1 — 50.000 —. . 50.000 4 — 10.000 —. . 40.000 4 — 5.000 —. . 20.000 40 — 1.000 —. . 40.000 50 — 250.000	1.000.000
10 2.50	15 mai. — 15 nov.	22 janv. — 22 avril 22 juill. — 22 oct. Rembours. : 15 février. 15 mai, 16 août, 15 nov.	22 janv. — 22 avril 22 juill. — 22 oct. Rembours. : 15 février 15 mai, 16 août, 15 nov.		1 lot de 100.000 ci . . 100.000 1 — 50.000 —. . 50.000 2 — 10.000 —. . 20.000 30 — 1.000 —. . 30.000 34 — 200.000	800.000
10 2.50	1er mai. — 1er nov.	5 janv. — 5 avril 5 juill. — 5 oct. Rembours. : 1er février, 1er mai, 1er août, 1er nov.	5 janv. — 5 avril 5 juill. — 5 oct. Rembours. : 1er février 1er mai, 1er août, 1er nov.		1 lot de 100.000 ci . . 100.000 1 — 20.000 —. . 20.000 2 — 10.000 —. . 20.000 3 — 2.500 —. . 7.500 14 — 1.000 —. . 14.000 21 — 164.500	646.000

VILLE DE PARIS

Admis à la Cote Officielle

AU COMPTANT ET A TERME

Cours moyens

ANNÉES	Emprunt 1865	Emprunt 1869	Emprunt 1871 Unités.	Emprunt 1871 Quarts.	Emprunt 1875	Emprunt 1876	Emprunt 1886 Unités.	Emprunt 1886 Quarts.	Emprunt 1892 Unités.	Emprunt 1892 Quarts.	Emprunt 1894-96 Unités.	Emprunt 1894-96 Quarts.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1886.....	524.40	410.03	398.91	108.07	518.51	517.67	»	»	»	»	»	»
1887.....	521.45	410.14	394.95	100.13	517.31	516.65	389.32	96.03	»	»	»	»
1888.....	522.88	408.78	393.54	101.20	519.50	518.89	392.81	97.97	»	»	»	»
1889.....	526.74	411.57	400.68	103.58	522.30	522.07	388.28	97.57	»	»	»	»
1890.....	535.19	417.83	407.24	103 »	532.69	532.11	403.70	101.27	»	»	»	»
1891.....	528.84	416.98	408.91	106.45	527.65	527.47	410.68	104.56	»	»	»	»
1892.....	535.39	421.13	411.71	108·12	534.91	534.20	409.42	104.01	»	»	»	»
1893.....	542.07	427.95	418.25	109.20	542.49	542.31	418.23	107.01	»	»	»	»
1894.....	548.73	427.75	417.88	109.20	549.55	549.33	419.44	106.81	377.77	95.36	»	»
1895.....	561.80	428 50	417.81	108.35	565.73	565.86	415.21	104 21	383.69	96.49	»	»
1896.....	571.47	433.91	420.61	111.65	578.35	577.96	413.02	104.36	387.27	98.12	389.77	98.43

Nombre des Obligations de chaque Emprunt restant à rembourser en 1898

DATES		1865	1869	1871	1875	1876	1886
1898.....	1er janvier	471.242	334.161	1.114.280	461.547	239.012	691.550
	1er juillet.	467.445	322.490	1.109.190	460.234	238.332	690.304

VILLE DE PÉRIGUEUX

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1893

Trois millions cinq cent trente-quatre mille francs (loi du 27 Juillet 1893), destiné à la conversion d'emprunts antérieurs et à divers travaux.

Représenté par 7.400 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, libérées et au porteur, émises par le *Crédit Algérien*, le 12 Août 1893, à 491 fr. 50.

Remboursables en 50 ans, du 1er Mars 1894 au 1er Septembre 1943, par tirages au sort en Janvier, pour le remboursement des Titres sortis s'effectuer les 1er Mars et 1er Septembre suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à toute époque.

Intérêts annuels, 17 fr. 50, payables par moitié, les 1er Mars et 1er Septembre, à Périgueux, à la *Recette Municipale* et à Paris, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Cote Officielle, au comptant:

Années.	1894	1895	1896
Cours moyens.	497.13	501.78	502.62

V. D. 41

VILLES DE ROUBAIX & TOURCOING

EMPRUNT 1860

Deux millions de francs (Loi du 16 Juillet 1860).

Représenté par 60.000 Obligations, libérées et au porteur de 50 francs, émises à 45 fr., en Octobre 1860.

Remboursables à 50 francs et avec primes en 55 ans, de 1861 à 1915, par 110 tirages au sort trimestriels, ayant lieu à Roubaix, le 1er Février et à Tourcoing, le 1er Avril.

Remboursement des Titres, trois mois après les tirages.

Ces Obligations ne produisent aucun intérêt.

Chaque tirage donne droit aux lots indiqués dans le tableau ci-après.

30.145 de ces Titres étaient amortis le 1er Février 1897.

Service des Titres, chez MM. S. Propper et Cie, 8, rue de la Michodière, à Paris.

Cote Officielle, au comptant :

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens	47.72	47.06	46.52	45.95	46.23	47.21	47.20	44.79	45.69	45.50	41.65

Au 1er Février 1898, reste 35 tirages

1	Obligation remboursable à		5.000
2	—	—	1.000
50	—	—	100
760	—	—	50
813			

Dernier tirage, 1er Août 1895

1	Obligation remboursable à		5.000
2	—	—	1.000
10	—	—	500
30	—	—	200
96	—	—	100
448	—	—	50
587			

VILLES DE ROUBAIX ET TOURCOING

EMPRUNT 3.40 0/0 1893

Six millions deux cent quatre-vingt mille francs (4.396.000 francs pour Roubaix, 1.884.000 francs pour Tourcoing) (Loi du 22 Juin 1891), représenté par 13.110 Obligations de 500 francs 3.40 0/0, émises directement par les Villes, le 21 Septembre 1893, au prix de 479 francs.

Remboursable à 500 francs en 36 ans, du 10 Octobre 1896 au 10 Octobre 1931, par tirages au sort annuels en Septembre, pour le remboursement s'effectuer le 10 Octobre suivant.

Intérêts annuels, 17 francs, payables par moitié, les 10 Avril et 10 Octobre, à Roubaix à la *Recette Municipale* et à Paris, au *Crédit Lyonnais*.

Cote Officielle, au comptant:

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens	»	499.50	503 »

V. D. 40

VILLE DE ROUBAIX

EMPRUNT 3.60 0/0 1893

Un million cent cinquante-huit mille francs (Loi du 5 Décembre 1892), représenté par 2.400 Obligations de 500 francs 3.60 0/0, émises par la *Recette Municipale* de Roubaix, le 22 Janvier 1993, au prix de 482 fr. 50.

Remboursable à 500 francs en 28 ans, du 1er Mars 1895 au 1er Mars 1922, par tirages au sort annuels en Janvier, pour le remboursement s'effectuer le 1er Mars suivant.

Intérêts annuels, 18 francs par an, payables par moitié, les 1er Mars et 1er Septembre, à Roubaix, à la *Caisse Municipale* et à Paris, au *Crédit Lyonnais*.

Cote Officielle, au comptant :

Années	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens.	495.50	pas de transaction	499.70	502.50

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1894

Deux millions neuf cent soixante et un mille francs (Lois des 24 Juillet 1893, 12 Mai et 12 Juillet 1894), destiné à la conversion des emprunts de 1885, 1887 et 1890, et à divers travaux.

Représenté par 6.128 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0, entièrement libérées et au porteur, émises à 495 francs le 1er Septembre 1894 par le *Crédit Algérien*.

Remboursable à 500 francs, en 30 ans, du 31 Janvier 1895 au 31 Juillet 1924, par tirages au sort annuels en Avril, pour le remboursement des titres s'effectuer les 31 Juillet et 31 Janvier suivants.

La Ville s'est réservé le droit d'augmenter le chiffre annuel des Obligations à amortir.

Intérêt annuel, 17 fr. 50, payables par moitié, les 31 Janvier et 31 Juillet, à Saint-Nazaire, et à Paris, au *Crédit Algérien*, place Vendôme, 10.

Cote officielle, au comptant :

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Obligations. . .	503.23	501.59	503.46

VILLE DE SOUKARAS

EMPRUNT 4 1/4 0/0, 1895

Neuf cent cinq mille francs (délibération du Conseil municipal, 15 Novembre 1894).

Représenté par 1.890 Obligations de 500 francs 4 1/4 0/0, libérées, au porteur, émises à 500 francs par le *Crédit Algérien*.

Remboursables au pair en 41 ans, du 1er Août 1895 au 1er Février 1936, par tirages au sort annuels pour le remboursement des Titres, s'effectuer les 1er Avril et 1er Février suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à partir de 1901.

Intérêt annuel, 21.25 nets d'impôts présents et futurs, payables par moitié les 1er Février et 1er Août, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme, à Paris.

Admis à la deuxième partie du Bulletin de la Cote :

Cours moyens des Obligations . . . . . 503 fr. 39.

VILLE DE TOURCOING

EMPRUNT 4 0/0, 1878

Deux millions deux cent cinquante mille francs (Loi du 27 Février 1878), représenté par 4.854 Obligations libérées et au porteur, de 500 francs 4 0/0.

Émises par la *Société Générale*, à 473.50, les 15 et 16 Avril 1878.

Remboursables à 500 francs, en 25 ans, de 1885 à 1909, par tirages semestriels, les 15 Juin et 15 Décembre, pour le remboursement des Titres s'effectuer les 15 Juillet et 15 Janvier suivants.

Intérêt annuel : 20 francs, payables par moitié, les 15 Janvier et 15 Juillet, à Tourcoing et à la *Société Générale*.

Admis à la Cote officielle, au comptant :

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens.	450	»	»	425	452.50	510	505	508	505.70	»	515

VILLE DE TOURCOING

EMPRUNT 4 0/0, 1888 *(Première émission)*

Un million, sur quatre millions, autorisé par la loi du 31 Janvier 1888. Représenté par 2.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, émises à Tourcoing, le 23 Décembre 1890, à 500 francs, libérées et au porteur.

Remboursables à 500 francs en 20 années, du 10 Avril 1896 au 10 Avril 1915, par tirages au sort annuels, le 10 Mars, pour le remboursement des Titres s'effectuer le 10 Avril suivant.

Intérêt annuel : 20 francs payables par moitié, les 10 Avril et 10 Octobre, à la *Recette Municipale*, à Tourcoing, et à Paris, à la *Société Générale*.

Deuxième partie du Bulletin de la Cote :

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens.	501	»	»	»

VILLE DE TROYES

EMPRUNT 3.60 0/0, 1894

Six millions cent soixante-sept mille francs (Loi du 24 Juillet 1893), destiné au remboursement d'anciens emprunts et à divers travaux.

Représenté par 12.580 Obligations ou 500 francs 3.60 0/0, libérées et au porteur, émises par le *Crédit Lyonnais* à 497 fr. 50, le 26 Janvier 1894.

Remboursables à 500 francs, en 50 ans au plus, du 1er Février 1895 au 1er Août 1943 par tirages au sort semestriels, en Janvier et Juillet, pour le remboursement s'effectuer les 1er Février et 1er Août suivants.

La Ville s'est réservé la faculté de rembourser au pair, à toute époque.

Intérêt annuel : 18 francs par an, payables par moitié, les 1er Février et 1er Août, au *Crédit Lyonnais*.

Admis à la Cote officielle, au comptant :

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens.	503.72	505.11	506.64

V. D. 46

VILLE DE VIENNE (ISÈRE)

EMPRUNT 3 1/2 0/0, 1859

Trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents francs (Loi du 19 Juin 1893), destiné à la conversion d'emprunts antérieurs et à divers travaux.

Représenté par 6.664 Obligations de 500 francs 3 1/2 0/0. libérées, et au porteur, émises par le *Crédit Algérien* à 492 fr. 50, le 12 Décembre 1893.

Remboursable à 500 francs, en 35 ans, à partir du du 1er Juillet 1894 au 1er Janvier 1929, par tirages au sort annuels en Avril, pour le remboursement s'effectuer les 1er Juillet et 1er Janvier suivants.

La Ville s'est réservé le droit de remboursement par anticipation à toute époque.

Intérêt annuel, 17 fr. 50, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet, à la *Recette Municipale*, à Vienne, et à Paris, au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Admis à la Cote officielle, au comptant :

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Obligations.	499.31	501.77	502.53

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

CHAPITRE XIX

DIVERS

Bazars.
Écoles.
Jumelles.
Magasins.
Orfèvreries.
Photographies.
Théâtres.
Commerce.
Expositions.
Lièges.
Moulins.
Panoramas.
Procédés.

DIVERS

G. 21

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES (Ste FRANÇAISE POUR LA CONSTRUCTION DES)

Société Anonyme

Siège social, 60, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 Actions de 100 fr., libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs,

Parts de fondateurs. — 224.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — L'Achat et l'Exploitation en France et à l'Étranger, de Fonds de commerce, de Fabrication d'Accumulateurs électriques et de tous Brevets y relatifs, la Fabrication et la Vente des Accumulateurs et autres appareils électriques, ainsi que leur exploitation directe ou en participation.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale Constitutive. — Le 4 Septembre 1897.

Membres du Conseil. — MM. Dollfus, président ; Humbert et Alfred Dollfus, administrateurs-délégués ; de Bovet, Douine, Molines et Albert Dujardin.

Commissaires des comptes. — MM. Berge et Roux.

Directeur. — M. A. Delaunay.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, une somme pour fournir 5 0/0 d'intérêts sur le Capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; prélèvement à fixer par l'Assemblée pour réserve extraordinaire ; le surplus, 60 0/0 aux Actions ; 40 0/0 aux Parts.

M. 13 t

AGGLOMÉRÉS DE LA SEINE (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Gennevilliers (Seine).

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs dont 1.000 entièrement libérées et 1.000 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 200.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 4 Octobre 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Agglomérés de Charbons et Briques à bâtir, le Commerce de tous Matériaux de constructions en général, tels que : Ciments, Plâtres, Chaux, Carreaux, Pierres, Marbres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Breton, à Saint-Lô (Manche) ; A. Carette, à Châtelet (Belgique) ; M. Al. Lasson, 3, rue d'Hauteville, Paris ; H. Sadin, 6, rue des Chambards, Bois-Colombes.

Commissaire des comptes. — M. Andrieu, 34, rue Laborde, Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 1/4 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; sur ce qui restera, 10 0/0 au Conseil d'administration ; et ce qui restera après ce deuxième prélèvement, 80 0/0 aux Actions ; 20 0/0 aux Parts bénéficiaires.

J. 60 *b*

AGENCE UNIVERSELLE DE PUBLICITÉ

Siège social, 34, rue de Lille, Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

D. 5

AGRAFES FRANÇAISES

Société Anonyme

Siège social, 8 *bis*, rue Dieu, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs.

Les Actions étant groupées entre quelques personnes, on désire ne pas fournir de renseignements.

AGRICULTEURS & VITICULTEURS

Clôture de la liquidation pour insuffisance d'actif, le 31 Août 1897.

D. 3

ALLIANCE MILITAIRE (SOCIÉTÉ DITE)

Liquidation complètement terminée.

D. 8

ALLUMETTES CAUSEMILLE JEUNE & Cie

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Caumartin, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Assemblée générale. — En Avril.

D. 9

ALLUMETTES (SOCIÉTÉ CENTRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 Actions de 100 fr. chacune, dont 11.500 en représentation d'apports. Les 500 autres ont été souscrites.

Parts bénéficiaires. — 12.000 Titres remis au Fondateur.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 15 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Toutes opérations d'Achat, de Vente, d'Échange, ou autres pouvant se rattacher à la Fabrication ou au Commerce des Allumettes. La Fabrication des Allumettes Chimiques en tous pays, l'Acquisition ou la Construction d'Usines se rapportant à cette fabrication.

Membres du Conseil. — MM. Salzedo, Théophile Brunet de l'Argentière, Max Duchanoy, Théodore Levy.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme suffisante pour verser 6 0/0 aux Actions sur le Capital versé, à titre d'intérêt ; sur le surplus, 50 0/0 au Fondateur ; 90 0/0 à titre de dividende à toutes les Actions ; 10 0/0 au Conseil d'amnistration.

D. 4

ALLUMETTES CHIMIQUES POUR LA FRANCE & L'ÉTRANGER

Liquidation terminée par quatre répartitions, ayant donné un total de 672 fr. 43 par Action.

D. 15

ALUMINIUM & ALLIAGES MÉTALLIQUES (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L')

Siège social, 14, rue de la Pépinière, Paris.

Capital social, un million neuf cent mille francs, entièrement libéré.

Assemblée générale. — En Juin.

L'Assemblée générale du 28 Septembre 1897 a accepté l'offre d'achat par la Société des Produits chimiques d'Alais, moyennant le prix de 1.600.000 francs. De ce fait la Société se trouve liquidée par anticipation.

MM. Hain et de Richebourg, ont été nommés liquidateurs.

ALLUMETTES DE HONDURAS (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 10, rue de la Paix, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 10.000 Parts, donnant droit à 50 0/0 sur les bénéfices.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — La Fabrication et le Commerce des Allumettes Chimiques, dans les pays de l'Amérique Centrale et notamment dans la République de Honduras.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Boutrokenn, Costey, Ornaux, Flament, Gaubert et de Marivy.

Commissaire des comptes. — M. Mettre.

Société liquidée.

D. 15 *b*

AMBROÏNE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L')

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Boudreau, à Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 6.000 Actions de 100 francs, dont 1.000 libérées remises comme apport.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication d'une Matière plastique, anti-conductrice de la chaleur et de l'électricité, résistant aux acides et alcalis, dénommée Ambroïne, la Fabrication de tous objets en matière précitée; en outre elle pourra établir des Agences ou des Succursales où bon lui semblera.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Decloux.

Assemblée générale. — Entre le 1er Avril et le 30 Septembre.

Membres du Conseil. — — MM. Charles Herbault, président ; Benjamin Rossier, vice-président; Julien Cuénod, secrétaire et administrateur délégué ; Pierre Azaria, Fréderic Beutz-Audéoud, Desiré Korda, Herman Gumpel.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale ; la somme nécessaire pour assurer un intérêt de 5 0/0 sur le Capital versé ; le surplus des bénéfices sera réparti de la manière suivante : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires et ce à titre de dividende supplémentaire.

AMIDONNERIES FRANÇAISES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Valenciennes.

Capital social, quarante mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés.

Date de la fin de la Société. — 30 Juin 1903.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de l'Amidon de Riz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lhuillier.

Assemblée générale. — En Décembre.

Membres du Conseil. — MM. de Frondeville, président; Monchicourt, Van de Put, Geisenheimer.

Commissaire des comptes. —M. G. Andrieu.

D. 18

AMIDONNERIE ROUENNAISE

Société Anonyme

Siège social, à Rouen (Seine-Inférieure).

D. 19

AMIDONNERIE DE TOUTEVOYE (SOCIÉTÉ ANONYME D')

Siège social, 64, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'une Usine d'Amidon, située à Toutevoye, commune de Gouvieux (Oise) et de toutes Matières pouvant se rattacher à cette Industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Henri Deutsch, Emile Deutsch, Gilbert et Giblain.

Contrôle des renseignements refusé.

ANGLO-FRANCO-BELGE (SOCIÉTÉ L')

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Londres, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 500.000 francs. — **Taux d'émission,** 500 francs. Revenu 3 0/0.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Acquisition d'Immeubles bâtis ou non.

Notaire qui a reçu l'acte : M. F. Robin.

Membres du Conseil. — MM. Noël, E. Sénéchal, de la Grange, Van Meurs.

Commissaires des Comptes. — MM. Mouillot, Bertrand.

D. 25

APPRÊTS (SOCIÉTÉ PARISIENNE D')

Société Anonyme

Siège social, 25, rue de Chabrol, Paris.

Capital social, trente mille francs, divisé en 60 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Dividendes distribués, 5 0/0.

Durée de la Société. — Dix ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Apprêts.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fourillon.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Conseil d'administration. — MM. Hippolyte Mabraye, Pertuy.

Administrateur-Directeur. — M. A. Schæfolt.

D. 27

AQUARELLISTES FRANÇAIS (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 8, rue de Sèze.

En dissolution du 2 Décembre 1896.

ARCHIVES PROVINCIALES DE CHIRURGIE

Siège social, 93, boulevard Saint-Germain, Paris.

Capital social, vingt mille francs, divisé en 40 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à dater de Septembre 1893.

Objet de la Société. — Publication d'une Revue de chirurgie : *les Archives Provinciales de Chirurgie* et éditions correspondantes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dauchez, Paris.

Assemblée générale. — En Octobre de chaque année (Congrès de Chirurgie).

Membres du Conseil. — MM. Delagenière, Civel, Montprofit, Rollet, Vignard.

Commissaire des comptes. — MM. le Dr Témoin et le Dr P. Delagenière.

Directeur. — M. le Dr Marcel Baudouin, 93, boulevard Saint-Germain, Paris.

Ci. 20 *b*

ARDOISIÈRES DE SAINT-LAMBERT ET BELLE-ROSE

Société Anonyme

Siège social, à Fumay (Ardennes).

Objet de la Société. — Exploitation d'Ardoisières.

Assemblée générale. — En Octobre.

D. 30

ARTHAUD (MAISON)

Société Anonyme

Siège social, 48, faubourg Saint-Martin, Paris.

Capital social, trois cent soixante mille francs, divisé en 800 Actions de 450 francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, Paris.

Le capital était de 400.000 francs, il a été réduit au chiffre ci-dessus en Juin 1897, les Actionnaires ayant à se libérer de 250 francs, n'ont plus que 200 francs à verser

---

D. 30 *b*

ASCENSEURS DE MONTE-CARLO

(GALLERAND et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 1, rue Rossini, à Paris, chez M. Chiandi, ingénieur.

Gérant. — M. Gallerand.

ASSOCIATION DES OUVRIERS MAÇONS & TERRASSIERS FRANÇAIS

Société Coopérative à Capital variable

Siège social, 73, rue Labrouste.

Capital social, vingt mille francs, divisé en 400 Actions ou Parts de 50 francs libérées d'un dixième.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 7 Mars 1897.

Objet de la Société. — Entreprise générale de tous Travaux de terrassements et de maçonnerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Brault, à Neuilly-sur-Seine.

Assemblée générale. — 1er dimanche de Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Joseph Gabert, 75, rue Labrouste ; Félix Chabert, 26, avenue d'Italie ; André Castan, 13, boulevard Brune ; Charles Laurent, 53, rue Labrouste ; Baptiste Gabert, 2, rue de la Nouvelle-Gare, à Charenton.

Directeur. — MM. André Castan, 13, boulevard Brune, à Paris ; Joseph Gabert, 75, rue Labrouste, directeur adjoint.

Répartition des bénéfices. — 25 0/0 au fonds de Réserve ; 5 0/0 à la Caisse de retraite ; 5 0/0 à la Caisse des accidents ; 5 0/0 à la Caisse de secours ; 20 0/0 aux Actionnaires au prorata des libérations ; 40 0/0 aux Travailleurs au prorata de leurs gains de l'année.

D. 31 *t*

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE L'ÉBÉNISTERIE PARISIENNE

Société Anonyme à Capital et Personnel variable

Siège social, 17 *bis*, cité Bertrand, Paris.

Membre du Conseil. — M. Aumonnier, secrétaire.

Directeur. — M. A. Chinet.

D. 34

AUXILIAIRE (L') (SOCIÉTÉ)

Siège social, 27, rue Drouot, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Publicité financière.

Assemblée générale. — En Février.

D. 35

AUXILIAIRE ALGÉRIENNE

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 6, rue Pigalle, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Liquidateur. — M. Linol. — Liquidation terminée.

D. 39

BALLONS DIRIGEABLES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Système Armand LE COMPAGNON

Siège social, 4, rue Debrousse, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 3.000 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — 20 années, à dater du 23 Mai 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Ballons dirigeables et leur perfectionnement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Émile Godet.

Membres du Conseil. — MM. Armand Le Compagnon, E. Royaux, Prosper Dubois.

Ba. 77

BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS

(*Voir page* 140)

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 1897, le Capital social, qui était de 25 millions, a été porté à 40 millions par l'émission de 30.000 Actions nouvelles.

D. 41

BATIMENT DE PARIS (LE)

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 4, rue Coignet, Paris.

M. Maillard, syndic de la liquidation.

1re répartition, 25 0/0 en Juillet 1894; 2e et dernière répartition, 9.08 0/0 en Mai 1896.

Ba. 13

BANQUE BERNARD, CARPENTIER & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 44, rue du Louvre, à Paris.

Capital social, huit millions de francs, divisé en 16.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Capital 2 millions				Capital 3 millions				Capital 8 millions		
Dividendes distrib.	33.75	33.75	33.75	38.75	37.50	37.50	42.50	51.35	36.50	37.50	37.50

Durée de la Société. — 30 ans, du 1er Janvier 1881.

Objet de la Société. — Escompte de papier commercial et avances sur titres.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Hocquet et Masson.

Assemblée générale. — En Février de chaque année.

Paiement des coupons, à Paris, au Siège social, deux fois par an.

BANQUE PARISIENNE

(*page* 151)

Dividende en 1897, 25 francs.

G. 43 *b*

BAZARS DE BETSILÉO (GRANDS)

(Société Anonyme des)

Siège social, 10 et 12, rue des Ardennes, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

Objet de la Société. — L'Exportation et l'Importation.

Société constituée le 4 Juin 1897.

MM. J. Depret et H. Catoire, fondateurs.

D. 89

BAZAR DES HALLES ET DES POSTES

(Maison BRACK et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 25, rue Coquillère, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

D. 44

BAZAR DE LYON (GRAND)

Siège social, à Lyon, 31, rue de la République.

Capital social, un million de francs, divisé en 500 Actions de 2.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions . .	»	»	»	»	»	»	6000	6750
Dividendes distribués	140	160	160	200	100	100	100	110
Remboursement sur les Actions	»	»	»	»	»	»	500	500

Durée de la Société. — Du 7 Août 1886 au 31 Août 1904.

Objet de la Société. — Établissement et Exploitation à Lyon de vastes Magasins de détail pour toutes les Marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Jean Tresserre, Paul Perrot, Marius Font, Henry Perrot, Paul Kahn.

Répartition des bénéfices, — 10 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 20 0/0 à la disposition du Conseil; le surplus est soumis au vote de l'Assemblée générale.

D. 46

BAZAR DU VOYAGE

VERRIER & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 3, avenue de l'Opéra.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 1.500 Actions de 200 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 27 Mars 1897.

Objet de la Société. — Exploitation du Bazar du Voyage, Ancienne Maison Walcker.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Georges Reynaud, Léon Laporte, A. Besson.

Gérant. — M. Verrier.

D. 49

BERNEAU, MACÉ & Cie (BANQUE)

M. Lissoty, Syndic, a fait une unique répartition en Mars 1892, qui a donné 18 fr. 39 0/0.

BETTING-CLUB (LE)

Société Anonyme en liquidation

Liquidateur. — M. Porte.

1re	Répartition	en Mai 1886.	20	francs	par Action.
2e	—	en Janvier 1889	60	—	—
4e	—	en Janvier 1890	60	—	—
5e	—	en Décembre 1893	230	—	—
6e	—	en Octobre 1896	34 fr. 50		—

D. 54

BIANCHINI & Cie (CHARLES)

Société en Commandite par Actions (en liquidation)

Siège social, 9, rue Boudreau.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

Gérant. — M. Charles Bianchini.

Syndic de la liquidation. — M. Mauger, 16, rue de Valois. 1re répartition, en Mai 1895: 15 0/0. 2e et dernière répartition, en Juillet 1896: 15.10 0/0.

D. 55

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE EN COULEURS

Société Anonyme (en liquidation)

Siège social, 6, rue Duguay-Trouin, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 26 Février 1897.

M. Adolphe Guillou a été nommé liquidateur.

C. 56

BILLETS DE BANQUE (COMPAGNIE NATIONALE DE)

Siège social, 15, rue Lakanal, à Montrouge près Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 années, à partir du 10 Février 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Billets de Banque, Timbres-poste, Actions, Titres, Chèques, et en général tous Papiers de valeurs, tant pour le compte du Gouvernement que pour le compte des particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me de la Marnierre.

Membres du Conseil. — MM. Alphonse Chassepot, Achille Chassepot, Armand Deplanche.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve; 10 0/0 à un fonds de prévoyance; 10 0/0 au Conseil d'administration; 75 0/0 aux Actionnaires.

BLAHNIK (COMPAGNIE FRANÇAISE)

Société Anonyme

Siège social, 9, rue du Louvre, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leguay, à Paris.

D. 59

BLANC ET Cie

(Société Franco-Américaine pour la Fabrication des Parfumeries)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 15 et 17, rue d'Enghien, à Paris.

Objet de la Société. — Fabrication de la Parfumerie extra-fine et de Savons de toilette.

La Société a été déclarée en faillite par un jugement du 25 Janvier 1897.

M. Pinet, boulevard Saint-Germain, 82, a été nommé Syndic provisoire.

Première répartition, Août 1897 : 55 fr. 0/0.

D. 60

BLANCHIMENT, TEINTURE, IMPRESSION ET APPRÊT DE SAINT-JULIEN

(Société Anonyme de)

Siège social, à Saint-Julien (Aube).

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Avril.

Obligations. — Les obligataires ont formé un Syndicat.

D. 63

BLANCHISSERIE BRABANT (SOCIÉTÉ ANONYME)

(Ancienne Maison BRABANT, HUREZ et Fils et A. BERTRAND, F. MOLLET réunies)

Siège social, à Cambrai (Nord).

Capital social, trois millions cinq cent mille francs.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

BLANCHISSERIE DE COURCELLES (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 153, rue de Courcelles, Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 12.500 Actions de 100 francs, dont 10.000 entièrement libérées, et 2.500 libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir d'Août 1897.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Établissement connu actuellement sous le nom de « Blanchisserie de Courcelles », rue de Courcelles, 153.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Prud'homme, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. R. Guillemard, président; N. Salzedo, L. Girard, Th. Lévy, Ch. Sander.

Commissaires des comptes. — MM. Badon Pascal, Ch. Tabouis.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; l'excédent, 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux Actions.

D. 64

BLANCHISSERIE A VAPEUR (COMPAGNIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE DE)

Société Anonyme

Siège social, 17, boulevard de la Madeleine, chez M. Cédié, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — L'Installation et l'Exploitation, en France et à l'Étranger, de toutes Usines de Blanchisserie, Teinturerie, Dégraissage et Désinfection, l'Achat, la Vente et la Location de Linge et de toutes Industries s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rigault, à Paris.

Assemblée générale. — En Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Bernard, 21, rue Bleue, président; Aron, Cédié, Delafond, Ducret, Charpentier, Oulmann.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital; la somme nécessaire pour payer 6 0/0 du montant versé sur les Actions; 10 0/0 au Conseil d'administration; 45 0/0 aux Actions libérées en espèces; 45 0/0 aux Actions bénéficiaires.

BLANCHISSERIES HYGIÉNIQUES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

(Système Français) Société Anonyme

Siège social, 2, rue du Bât-d'Argent, à Lyon.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateurs. — 2.500.

Le cours moyen des Actions était, en Juin 1897, de 105 francs.

Durée de la Société, — 50 ans, à partir du 15 Mai 1896.

Objet de la Société. — La Création et l'Exploitation, dans diverses Villes de France, de Blanchisseries à Vapeur, l'Achat et la Location du Linge nécessaire pour les usages de la clientèle des Hôtels, Cafés, Restaurants, Coiffeurs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G.-S.-J. Renoux, à Lyon.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. C.-J. Jay, président; J. Rohmer, J. Gigodot, E. Vincent, G. Grivet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à un dixième du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; sur l'excédent : 10 0/0 destinés à l'amortissement des bâtiments et constructions; 10 0/0 à l'amortissement du matériel; le surplus : 10 0/0 à la Réserve facultative; 15 0/0 au Conseil d'administration; 50 0/0 aux Actionnaires; 25 0/0 aux Parts bénéficiaires.

D. 66

BLANCHISSERIES ET CHAUFFAGES ÉCONOMIQUES (SOCIÉTÉ PARISIENNE DES)

Siége social, 12, boulevard Saint-Germain, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Conforme au titre.

D. 67

BLANCHISSERIE & TEINTURERIE DE THAON

Société Anonyme

Siège social, à Thaon-les-Vosges (Vosges).

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 2.500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — A partir de 1891 jusqu'en 1912.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Établissement de Blanchisserie et d'Apprêt, de Teinture et d'Impressions des Tissus et les Opérations se rattachant à ces Industries. Médaille d'Or, à l'Exposition Universelle de Paris ; Grand Prix, à l'exposition Universelle de 1889.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Christophe, à Épinal.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membres du Conseil. — M. Armand Lederlin, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour payer au Capital-Actions, à titre d'intérêts ; le surplus est réparti, savoir : 10 0/0 au fonds de Réserve, jusqu'à ce qu'il atteigne un million du Capital ; 25 0/0 à répartir entre les Directeurs ; 5 0/0 employés en émoluments au Commissaire, intérêt et gratification aux employés, amélioration du sort des ouvriers et 60 0/0 aux Actionnaires, sous-déduction des sommes qui seront portées, sous la proposition du Conseil d'administration, à un compte spécial destiné aux amortissements extraordinaires et au fonds de Retraite.

D. 65

BOITE AUX LETTRES PARISIENNES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 16, rue Grange-Batelière, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 28 Avril 1897.

M. Jules Le Poittevin a été nommé liquidateur.

D. 75 *b*

BOITES AUX LETTRES (PETITES)

(Société Générale des)

Siège social, 31, rue Ballu, Paris.

Capital social, cent soixante mille francs, libéré de 3/4, Juin 1897

D. 76

BOITE MAGIQUE MARTIN (LA)

Société Anonyme

Siège social, 2, cité Paradis, Paris.

Capital social, cinquante mille francs.

En liquidation par délibération de l'Assemblée générale du 4 Août 1897.

Liquidateurs. — MM. A. Martin et Ch. Pazin.

BOITES MÉTALLIQUES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FABRICATION DE)

Société Anonyme

Siège social, 4, rue de la Michodière, Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 100 francs, libérées de 3/4.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 1.200.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de Boîtes, Douilles et autres objets emboutis en toutes substances métalliques et de tous accessoires s'y rapportant ; les Achats de matières et substances entrant dans ces fabrications ; la Prise, l'Achat, la Vente, la Concession de tous Brevets ou Procédés ayant trait à cette Industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du conseil. — MM. Laurans, Ph. Bouhey, Georges-Antoine-François Manchez.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au fonds de Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 pour fournir à titre de dividende aux Actions libérées ; 8 0/0 au Conseil d'administration ; 4 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribué comme il lui conviendra ; le surplus des bénéfices, 75 0/0 aux Actions par parts égales ; 15 0/0 aux Fondateurs ou aux ayants-droit.

D. 80

BON GÉNIE (LE)

Société Anonyme

Siège social, 9, rue de la Douane, Paris.

Capital social, un million cent mille francs.

Assemblée générale. — En Avril.

Membre du Conseil. — MM. L. Abaye, président ; G. Lazare.

D. 81

BON MARCHÉ (MAISON ARISTIDE BOUCICAUT)

(MORIN, FILLOT, RIÇOIS et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 135 et 137, rue du Bac, Paris.

Capital social, vingt millions de francs.

Objet de la Société. — Exploitation de la Maison de Commerce de Nouveautés, connue sous le nom du *Bon Marché*, Maison Aristide Boucicaut.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle, à Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 à prélever jusqu'à ce que cette Réserve ait atteint 10 millions, pour faire face aux risques d'incendie ; 7 0/0 fonds spécial pour Caisse de Retraite.

E. BOULFROY & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 29, rue de Neuilly, à Clichy (Seine).

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 500 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 10 Octobre 1893.

Objet de la Société. — Exploitation des Huiles de Naphte russes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, en Octobre.

Conseil de surveillance. — Cinq Membres.

Directeur commercial. — M. Gabriel.

Gérant. — M. A. Béatrix.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; la somme nécessaire pour servir 6 0/0 aux Actionnaires; et l'excédent ainsi qu'il suit : 5 0/0 au Gérant; 5 0/0 aux Membres du Conseil de surveillance; 2 0/0 à M. Gabriel 88 0/0 aux Actionnaires, au prorata de leurs Actions, et à titre de dividende.

D.7

BOURON, PORENTRU ET Cie (SOCIÉTÉ)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 3, rue Rossini, Paris.

Capital social, un million quatre cent mille francs.

En liquidation par délibération de l'Assemblée générale du 2 Avril 1896.

Liquidateur. — M. Violet, 137, faubourg Saint-Denis, Paris.

D. 88

BOURSIER ET Cie (F.)

Société en Commandite par Actions (en liquidation)

Siège social, 49, rue Richer, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

Objet de la Société. — La Représentation et la Commission, Opérations se rattachant à la Consignation.

BREVETS CHARDONNET A L'ÉTRANGER (EXPLOITATION DES)

Société Anonyme (en liquidation)

Siège social, 22, rue Taitbout, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

La Société a été déclarée en dissolution le 19 Décembre 1893.

Liquidateurs. — MM. Philippe Besson, avoué, place Saint-Pierre, 17, à Besançon, et Raoul d'Hotelans, rentier à Novillars (Doubs).

D. 91

BREVETS BELGES DE CHARDONNET

Société Anonyme

Siége social, 30, rue Vignon, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — L'Acquisition ou l'Exploitation ou Mise en Valeur de tous Brevets pris en Belgique pour la Fabrication des Soies Artificielles et des Pyroxyles, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Julvecourt, le comte de Baudry-d'Asson, H. Marchand, le vicomte Pierre de Caral, Allain du Guiny, C. de Coma.

D. 93

BREVETS ÉTRANGERS DE L'HÉLIOGÉNE

Société Anonyme (en liquidation)

Siège social, 21 et 23, rue Albouy, Paris.

Capital social, cent mille francs.

En dissolution du 29 Octobre 1896. **Liquidateurs.** — MM. Chevallier et Froc.

Première répartition, en Décembre 1896, 100 francs ; deuxième et dernière répartition, 15 fr. 55 par Action, en Février 1897.

D. 94

BREVETS A.-E. DECOUFLÉ (EXPLOITATION DES)

Siège social, 4, boulevard Malesherbes, à Paris.

Quelques Actionnaires (huit), nous n'avons pu avoir les Statuts.

Objet de la Société. — Exploitation des Machines à Cigarettes, système A. E. Decouflé.

Cette Société doit toucher de l'État une très forte redevances.

BRONZES DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 41, boulevard du Temple, Paris.
Capital social, quatre cent mille francs.
Assemblée générale. — En Octobre.

D. 97

BRONZES PHOSPHOREUX DE MONTEFIORE (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Siège social, 36, avenue Henri-Martin, Paris.
Assemblée générale. — En Mars.

D. 99

BROSSES (MANUFACTURE DE)

Société Anonyme

Siège social, au Creusot (Saône-et-Loire).
Capital social, cinq mille cinq cents francs, entièrement libérés.
Les Titres sont nominatifs.
Il a été distribué 5 0/0 de dividende en 1895 et 1896.
Durée de la Société. — A partir du 31 Janvier 1893.
Objet de la Société. — Fabrication des Brosses.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Guichard, au Creusot.
Membres du Conseil. — MM. Berger, bijoutier au Creusot, président; Soleilland et Douhairet, membres.
Directeur. — M. Louis Flamand.

D. 103

M. CAILAR, BAYARD ET Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 37, rue Grange-aux-Belles, à Paris.
Objet de la Société. — Fabrique d'Orfèvrerie.
Assemblée générale. — En Avril.

D. 112

CARROSSERIE INDUSTRIELLE (LA)

Société Anonyme

Siège social, 228, faubourg Saint-Martin, Paris.
Capital social, trois millions de francs.
Assemblée générale..— En Avril.

CELLULOID (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Bailly, à Paris.

Capital social, trois millions de francs.

Assemblée générale. — En Avril.

D. 118

CELLULOSINE CORNE ET BUFFLE (COMPAGNIE PARISIENNE DE)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue des Petites-Écuries, Paris. — Usines à Oyonnax. « Le Moteur Industriel ».

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société, 10 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Fabrique de Peignes en Celluloïd, Cornes de Buffle classiques et nouveautés, toutes applications des Articles de Paris, d'Oyonnax et des régions de l'Eure et du Midi.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vuillermoz, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Convert, Guinard et Rozier, administrateur-délégué, à Paris.

Commissaire des comptes. — M. Guinard, à Oyonnax.

Directeur. — M. Convert.

D. 119

CENDRES (SOCIÉTÉ DES)

(Eug. GILBERT & Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 39, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Objet de la Société. — Achat des Déchets d'Or, d'Argent et de Platine.

Assemblée générale. — En Mai 1897.

Gérant. — M. Gilbert.

CENTRE INDUSTRIEL ET MARITIME DE BOLMON (ÉTANG DE BERRE) (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 41, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 100 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, du 18 Juillet 1895.

Objet de la Société. — Création d'un Centre Industriel et Maritime sur les rives de l'Étang de Berre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Membres du Conseil. — MM. Évrard, président ; E. Bouhey, Develay, Euvé, Pisson, Gautier.

D. 121

CHALETS DE COMMODITÉ POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

(Compagnie Nouvelle des)

Siège social, 3, place de Valois, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque ; les Actions et les Obligations 5 0/0. Cote Desfossés et Cote de la Banque et de la Bourse.

Obligations : 1.200 obligations 5 0/0 de 300 francs, émises à 260 francs, rapportant 15 francs ; 1.325 obligations, 4 0/0 de 100 francs, émises à 87.50, rapportant 4 francs.

Durée de l'Amortissement des Obligations : 25 ans.

Cours moyens des Obligations : en 1894, 75 francs ; en 1895, 62 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 23 Décembre 1889.

Objet de la Société. — L'Édification de Chalets de nécessité et de toilette, ainsi que l'exploitation des susdits.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chatelain, Paris, 8 Février 1890.

Assemblée générale. — Pas d'époque précise.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Porte, président ; Figuiera, Goussot, Lachèvre, Sérieys.

Commissaire des comptes. — M. Serey.

Directeur. — M. Louis de Sambœuf.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital et le surplus, 80 0/0 aux Actionnaires, et 20 0/0 aux Administrateurs.

CHALETS DE NÉCESSITÉ (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 10, rue de Rivoli, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2e partie du Bulletin de la Cote.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	»	»	»	»	»	1611.55	1774.17	1366.32	1387.21	1349.60
Divid. distrib. aux Act. Capital et Jouissance.	85 »	90 »	99 »	125 »	110 »	123 »	71 »	74 »	78 »	70 »	70 »

Durée de la Société. — Constituée en Janvier 1882, la Société finira en Décembre 1920.

Objet de la Société. — Mise en valeur et Exploitation de 100 Chalets de nécessité dans Paris, de la Publicité ou de toutes autres Industries à établir dans les dits Chalets ; de toutes autres concessions de Chalets à obtenir dans Paris, en France ou à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fricker, à Besançon.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Grellet, Thomas, Viguier, Martel.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à la moitié du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent, 5 0/0 aux Administrateurs, une somme nécessaire pour amortir les Actions pendant la durée de la Société ; le surplus, aux Actions de Capital et de Jouissance.

D. 122 *b*

CHALETS DE NÉCESSITÉ (SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DES)

Siège social, 16, boulevard Montmartre, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — L'étude, la création et l'exploitation de Chalets de nécessité à établir dans différentes villes de France, l'obtention des concessions et l'exploitation des avantages y attachés, des villes avec lesquelles M. Franck-Defoug est ou entrera en pourparlers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rivière, à Paris.

Assemblée générale. — Premier semestre.

Membres du Conseil. — MM. Jules Semichon, Charles Petit, Julien Magnier, Jean Lecœur, Franck-Defoug.

Commissaire des comptes. — M. Binder.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale.

CHAMPIGNEULLE ET Cie (Mme EMMANUEL)

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Solvanges, commune de Savonnière-sur-Bar, près Bar-le-Duc (Meuse).

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de Vitraux et Statues, la Peinture sur verre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tangre, à Bar-le-Duc.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. P.-Alfred Denizot, l'abbé Rancelant, Michel Janin.

Gérante. — Mme Champigneulle.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 du fonds social pour être payé à titre de dividende à tous les Actionnaires sans exception ; 5 0/0 pour le fonds de Réserve ; l'excédent, 5 0/0 aux membres du Conseil de surveillance ; 50 0/0 aux Actionnaires ; 35 0/0 à la Gérance ; 10 0/0 pour être distribués à titre de gratification aux employés et ouvriers de la Société.

D. 127

CHAMPS DE COURSES RÉUNIS

Société Anonyme (en liquidation)

Liquidateur. — M. A. Imbert, 17, rue Bonaparte.

Il a été fait une 1re et une 2e répartitions de 15 francs chacune par action en Janvier 1889 ; une 3e et une 4e de 20 francs chacune en Janvier 1889 ; une 5e de 100 francs en Février 1895 ; une 6e de 10 francs en Février 1896 ; une 7e de 15 francs en Mai 1897.

M. 56

CHANTIERS ET ATELIERS DE LA GIRONDE (SOCIÉTÉ DES)

(*Voir page* 1018)

Dividende distribué en 1897 : 30 francs.

CHAPEAUX FEUTRE ET LAINE (FABRIQUE FRANÇAISE DE)

Siège social, à Chazelles-sur-Lyon (Loire).

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1893	1894	1895	1896
Cours moyen des Actions. . . .	»	»	»	600
Dividendes distribués	15	7.118	35	35
	période d'installation et de libération des actions.			

Durée de la Société. — 50 ans (Constitution du 12 Février 1893).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ressicaud, à Caluire (Rhône).

Objet de la Société. — Fabrication des Chapeaux feutre et laine.

Assemblée générale. — 2e quinzaine d'Avril.

Paiement des coupons, à Chazelles-sur-Lyon, le jour de l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Frédéric Quinson, Irénée Laurent, Louis Puy, Eugène Labesse, Eugène Provot.

Commissaires des comptes. — M. F. Fillod, à Lyon, 18, rue Terme.

Administrateur-délégué. — M. Eugène Provot.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 pour constituer la Réserve jusqu'au 1/4 du Capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 1/10 au Conseil d'administration ; 3/10 au Conseil pour gratification au Directeur ; 6/10 aux Actionnaires.

D. 132 *b*

CHAUFFAGE (ANCELIN) (COMPAGNIE INTERNATIONALE DE)

Siège social, 155, faubourg Poissonnière, Paris.

Faillite, ouverture au 29 Juin 1897.

Syndic provisoire. — M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée, Paris.

D. 136

CHAUMIÈRE TIVOLI (LA)

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 12 à 16, rue de la Douane, Paris.

Capital social, cinquante mille francs.

Unique répartition en Octobre 1895, 2 fr. 63 0/0. M. Chardon, syndic.

CHAUSSURES FRANÇAISES

(Maison RAOUL) Société Anonyme

Siège social, 5 *bis*, rue Martel, Paris.

Capital social, trois cent mille francs.

D. 138

CHAUSSURES « INCROYABLE » (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 38, boulevard du Port-Royal, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la 2e partie du Bulletin de la cote 1er Mars 1897).

Parts bénéficiaires. — 500.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 14 Août 1896.

Objet de la Société. — Achat et Exploitation du Fonds de Commerce de M. Charpentier, négociant en chaussures, 38, boulevard du Port-Royal, à Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Haquet, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, chez MM. Bernhard-Carpentier, et Cie banquiers, 44, rue du Louvre, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Charpentier, administrateur-directeur ; P. Benchard, Ch. Carpentier, Bellet, Guillemart.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; une somme destinée à l'amortissement du prix d'acquisition du fonds de commerce ; le reste aux Actionnaires.

Ch. 109

CHEMINS DE FER A TRACTION ÉLECTRIQUE DE PIERREFITTE, CAUTERETS ET LUZ

(Compagnie des) (*Voir page* 373.)

Par décision du Conseil d'administration, le versement du quatrième quart, soit 125 francs par Action, devra être effectué le mercredi 10 Novembre 1897, à la caisse de MM. Demachy et F. Sellière, 58, rue de Provence, Paris.

CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS (OMNIUM LYONNAIS DES)

Société Anonyme

Siège social, 35, rue de la Bourse, Lyon.

Par décision de l'Assemblée extraordinaire du 31 Août 1897, le Capital social qui était de 1.500.000 francs, a été porté à 4.000.000 de francs par l'émission de 2.500 Actions nouvelles de 100 francs, libérées d'un quart, et le nombre des Parts de fondateurs a été porté à 5.000.

D. 139

CHEMISERIE DU PATRONOMÈTRE (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 70, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de Chemiserie, Bonneterie et de Nouveautés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lindet, à Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

Membres du Conseil. — MM. Paul Dubreuil, Arthur Plasson, Émile Porcher.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale; le reste aux Actionnaires.

D. 143 *b*

CIRES ET ENCAUSTIQUES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Lafouge, à Gentilly près Paris (Seine).

Capital social, soixante-cinq mille francs, divisé en 130 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication, la Vente et le Commerce des Cires, Onguents Encaustiques, Crêmes pour Cordonniers, Vernis, Colle, Huile de Graissage et de tous les Produits entrant dans la catégorie de ceux dénommés ci-dessus, fournisseurs des Compagnies des Chemins de fer du Nord et de l'Ouest et des Hôpitaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Haizet, à Versailles.

Assemblée générale. — 2e quinzaine de Février.

Membres du Conseil. — MM. Camille-Rodolphe-Edgard Hepp, Robert-Antoine Hecht, Paul-Joseph Herménégilde-Sarazin.

Commissaire des comptes. — M. Paul-Georges Lacombe.

Directeur statutaire. — M. Maurice-Émile-Joseph Hallot.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale; 5 0/0 pour servir un intérêt sur les Actions libérées; le surplus : 15 0/0 aux Administrateurs; 5 0/0 au Directeur; 80 0/0 aux Actionnaires.

CIGARETTES DE LA TURKISH RÉGIE

Siège social, 32, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 Actions de 100 francs.

Conseil d'administration. — MM. le vicomte Charles de Zaghed, le duc Auguste-Charles de Morny, Allan Ramsay.

En liquidation, par délibération de l'Assemblée générale du 13 Juillet 1897.

Liquidateur. — M. Ed. Heinimann.

D. 144 *b*

CLASSEMENT EXPÉDITIF ET DE STATISTIQUE (COMPAGNIE FRANÇAISE)

Société Anonyme

Siège social, 8, rue Aubriot, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 500.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — L'Application de tous Procédés de Classement expéditif, des Documents de statistique, de Comptabilité, de Bibliothèques ou d'Archives, et en général celle de tous procédés tendant à réduire la main-d'œuvre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil — MM. George Roberts, Herbert Davidson, Émile Terquem, Simon Fraenckel.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, et cessera lorsqu'il atteindra le cinquième du Capital social ; 5 0/0 sur le Capital versé à titre de dividende ; le surplus : 10 0/0 à la rémunération du Conseil d'administration ; 5 0/0 aux Actions à titre de deuxième dividende ; 10 0/0 du surplus sur les bénéfices pour un fonds de prévoyance et de réserve, cette somme ne pouvant être excédée. L'excédent reviendra : 15 0/0 aux Actionnaires, 85 0/0 aux Fondateurs.

D. 147

A. COHENDET ET Cie

Siège social, 166, quai Jemmapes, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

COBALT (LE)

Société Anonyme

Siège social, 140, rue de Rivoli, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, dont 1.400 entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Le Traitement et la Vente des Minerais de Cobalt, la Fabrication et la Vente des Produits à base de Cobalt, l'Exploitation des Brevets Français et Étrangers y relatifs et les Opérations se rattachant à ces Opérations et Ventes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Courcelle, à Rouen.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Desmazures, Knieder, Bisset, Paul Nicolas, Delaplane.

Ba. 137 *b*

COLLET, ESCOULA, CABAUD & CIE (SOCIÉTÉ)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 28, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Capital social, un million de francs, divisé en 200 Actions de 5.000 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 1.200.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir d'Août 1897.

Objet de la Société. — Toutes les opérations d'une Maison de Banque, soit en France soit à l'Étranger, mais sans pouvoir toutefois se livrer à des spéculations de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil de Surveillance. — MM. A. Blanc, banquier, Saint-Bonnet-le-Château (Loire) ; A. Lignon, négociant, 146, Grande-Rue-de-la Guillotière, Lyon ; A. Mons, chevalier de la Légion-d'Honneur, négociant, 249, rue de Vendôme, Lyon ; E. Giroud, négociant, 15, rue Dubois, à Lyon ; B. Pinet, rue de la Charité, 24, Lyon ; J. Delomier, 8, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Étienne ; E. Grammont, 18, quai de Retz, Lyon.

Commissaire des comptes. — M. B. Poulard, 33, avenue de l'Abattoir, Lyon.

Gérants. — MM. Collet, Escoula, Cabaud.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'au quart du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; une somme pour fond d'amortissement ou réserve facultative ; l'excédent, 20 0/0 à la Gérance ; 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs ; 50 0/0 aux Actionnaires.

PARIS. — mp. Guérin, Dereuse et Cie.

COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (COMPAGNIE PARISIENNE DU)

Société Anonyme

Siège social, Bourse du Commerce, rue du Louvre, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

Dissolution. — 2 Août 1897.

Ag. 28

COMMERCE SUD-AFRICAIN

(*page* 757)

Appel du versement des 3e et 4e quarts des Actions, dans les caisses de la Banque Française de l'Afrique du Sud : 25 francs, du 15 au 1er Octobre 1897, et 25 francs, du 15 au 31 Janvier 1898.

D. 318

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'EXPOSITION (SOCIÉTÉ)

Siège social, 5, rue Saint-Benoît, Paris.

Capital social, dix mille francs.

Constituée le 7 Novembre 1896.

D. 155

COMMERCIALE FRANÇAISE (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 4, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Dividendes distribués en 1896 : 40 francs nets.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1881.

Objet de la Société. — Toutes Opérations commerciales en France et à l'Étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers et en participation, notamment le commerce des Bois, des Fers et des Minerais ; et toutes opérations Industrielles et de Banque se rattachant à ces Opérations commerciales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Plocque, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil de fondation. — MM. Éric Joly de Bammeville, rue de Téhéran, 13, Paris ; R. Henri Bourlon de Sarty, rue du Colisée, 53, Paris ; Ch. Faider, boulevard Haussmann, 46, Paris ; A. Lambrechts, rue Van Brée, 20, Anvers (Belgique) ; Al. de Lessert, rue de Lisbonne, 49, Paris ; M. Bernstein, rue Le Pelletier, 4, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; une somme pour Réserve extraordinaire ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et le solde aux Actionnaires.

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE NICE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 6, quai Lunel, à Lyon.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués	— 40	— 40	— 50	— 40	— 45	— 60	— 37	— 50	— 30	— 30	— 30

Durée de la Société. — Jusqu'au 30 Septembre 1919, à dater du 29 Avril 1869.

Objet de la Société. — Opérations Commerciales et Industrielles, et principalement le Commerce des Grains et leur Transformation Industrielle en Farine et Sous-Produits.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Blanc, à Nice.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, à Nice, à la *Caisse de Crédit de Nice.*

Membres du Conseil. — MM. Eugène Abbo, président du Conseil et Administrateur-délégué; Albert Gautier, Jules Gilly. J. Boutard, H. Bernard, Attanoux, Étienne Dauprat, J. Anne.

Commissaire des comptes. — M. Guilibert.

Directeur. — M. Esprit Spinetta.

Répartition des bénéfices. — 6 0/0 à la Réserve jusqu'à un dixième du Capital social; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

D. 159 *b*

COMMERCIALE MÉTROPOLITAINE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 9, cité d'Hauteville, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 1.000.

Durée de la Société. — 40 ans.

Objet de la Société. — La Création, l'Acquisition et l'Exploitation directe, ou par voie d'Association avec toutes Sociétés existantes ou à créer, de toutes Maisons de commerce faisant la Vente de toutes Marchandises et de tous Articles, au détail et au demi-gros, Propriétaire du *Grand Bazar Métropole,* 16 et 18, faubourg Montmartre, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Léon Orosdi, propriétaire, 6, rue Cimarosa, à Paris, président; L. Cattela, négociant, 2, rue de Châteaudun, à Paris, B. Franck, négociant, 21, rue du Château-d'Eau, à Paris, M. Kahn, négociant, 105, rue de la Pompe, à Paris.

Commissaires des Comptes. — MM. L. Courtin, comptable, avenue Parmentier, à Paris, H. Nettre, rue Michelet, 11, à Rueil.

Répartition des bénéfices. — 5 à 10 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/5 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 60 0/0 aux Actions; 10 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 aux Parts de fondateurs.

COMMERCIALE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 4, avenue du Coq, à Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués, en 1894, en 1895, en 1896, 40 francs; en 1897, 30 francs.

Parts de fondateurs : 100.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 21 Décembre 1887.

Objet de la Société. — Faire toutes Opérations Commerciales et Maritimes, de Transport, Transit, Courtages, Affrètements, Commissions, Armements, Agences maritimes ou autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, chez MM. Gay, J. Rostand et Cie, banquiers, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.

Membres du Conseil. — MM. Jules Rostand, président; Alfred Musnier, Ed. Wulfran, Puget, Bruno Rostand, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 6 0/0 au Capital versé; le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 65 0/0 aux Actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux Directeurs Agents de la Société : 15 0/0 aux 100 Parts de fondateurs.

Ag. 50 *b*

COMPAGNIE LYONNAISE DE MADAGASCAR

(Ancienne Société en Commandite Ch. PAGNOUD et Cie)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue de l'Arbre-Sec, Lyon.

Capital social, en souscription, huit cent mille francs, pour être porté à un million cinq cent mille francs, divisé en Actions de 5.000 francs, libérées de moitié.

Versements appelés, ancien Capital 200.000 francs, complètement libéré, le nouveau de moitié, soit 2.500 francs par Action.

Les Titres seront nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

116 **Parts** bénéficiaires attribuées aux premiers souscripteurs de la Société en commandite, soit 58 à MM. Pagnoud et Hallot et 58 à diviser entre les premiers souscripteurs, à raison de 2 par parts de 5.000 francs. Sont à rembourser par 20 0/0 jusqu'à 500.000 francs ; 15 0/0 jusqu'à 75.000 francs ; 10 0/0 jusqu'à 1.000.000 à prélever sur les bénéfices ; à ce moment, elles seront considérées comme remboursées et partant annulées.

Objet de la Société. — Affaires commerciales, Exploitations Minières, Cultures tropicales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, 16, rue de la République, à Lyon.

Membres du conseil. — MM. Ed. Prenat, président ; Marc Aynard, banquier; L. Souchon, Ch. Pagnoud, Ch. Hallot, Administrateurs-délégués.

Commissaires des Comptes. — MM. Imbert, marchand de soies, de Boissieu ingénieur.

COMPAGNIE LYONNAISE DE TRAMWAYS

(voir page 211)

Depuis le 30 Septembre 1897, les 2.000 Actions nouvelles de 500 francs, libérées et au porteur, sont cotées à la Bourse, première partie du Bulletin de la Cote.

D. 165

COMPRIMÉS DE VICHY (PROCÉDÉS FÉDIT) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

M. G. Prunier, Syndic, 23, avenue Victoria, à Paris.

Répartition. — Février 1895: 16 fr. 45 par Action.

D. 166

COMPTEURS HORO-KILOMÉTRIQUES POUR VOITURES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Lafayette, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de Septembre 1891.

Objet de la Société. — L'Exploitation par Vente, Location ou autrement, en France et à l'Étranger, de tous Compteurs pour Voitures et notamment du Compteur Contrôleur Horo-Kilométrique, système Sautenard.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Valère, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Lepaute, G. Habert, Ed. Guérin de Litteau, P. Gibus.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 25 0/0 aux Fondateurs; le surplus aux Actionnaires.

Ag. 73 *t*

COMPTOIR DES HALLES & MARCHÉS

(Union coopérative agricole). Société anonyme

Siège social, 41, rue Saint-Honoré, Paris.

Capital social, cent mille francs,

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIÈRE

MAGNIER, P. FLEURY MARTEL & C

(Société en Commandite par Actions)

Siège social, 9, rue d'Uzès, à Paris.

Capital social, vingt millions de francs, divisé en 40.000 Actions de 500 francs, libérées.

18.000 Actions seulement sont émises.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Obligatious sont cotées à la Bourse, 2e partie du Bulletin.

Obligations. — 8.000 6 0/0, émises à 250 francs, remboursables à 300 francs jusqu'en 1889 par tirages annuels en Août. Intérêt 15 francs, payables les 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1895	1896	1897
	—	—	—
Cours moyen des Actions .	619	680	»
Dividendes distribués . .	»	37	37
Cours moyen des Obligations	»	295	»

Durée de la Société. — 70 ans, à partir de 1846.

Objet de la Société. — Comptoir de l'Industrie Linière.

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Truelle, président; E. Neveu, P. Journé, Ch. Besnard, E. Raimbert, Jaubert.

Gérants. — MM. Magnier, P. Fleury, Martel et Cie.

Répartition des bénéfices. — Après prélèvement d'un intérêt de 5 0/0 à servir au Capital-Actions, il est effectué sur le surplus un nouveau prélèvement de 5 0/0 pour la Réserve légale, jusqu'à concurrence de 500.000 francs; le reste se partage 50 0/0 aux Actionnaires; 40 0/0 à la Gérance et 10 0/0 aux Employés.

Ba. 219*b*

COMPTOIR DE LORRAINE

(MASSIN ET Cie) Société Anonyme

Siège social, 23, boulevard Poissonnière, Paris.

Capital social, six cent mille francs

COMPTOIR NATIONAL DES RENTIERS

(*Voir page* 177)

Siège social, 65, rue de la Victoire, à Paris, et Succursale, 10, rue du Bât-d'Argent, Lyon.

LA CONFIANCE-GRELE

(Voir page 70.)

Appel de 75 francs par Action, le 8 septembre 1897. Le versement doit être effectué du 20 Septembre au 15 Octobre 1897, au Siège social, 2, rue Favart, à Paris.

Les Actions se trouveront alors libérées de 200 francs, soit 2/5 de leur valeur nominale, et seront seules admises aux transferts.

D. 23

CONSTRUCTIONS D'APPAREILS HYDRAULIQUES & D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Société Anonyme

(Anciens Établissements A. SINSON, SAINT-ALBIN et Fils)

Siège social, 11, rue du Terrage, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 1.100 de fondateurs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — L'Exploitation commerciale et industrielle de l'Usine de la rue du Terrage, la fabrication de tous Appareils hydrauliques, Robinets, Vannes, Valves, Vannes d'écluse, etc., l'Acquisition et la Vente de toutes marchandises se rapportant à cette industrie, la soumision à toute adjudication, l'Achat et la Vente de toutes sortes de métaux.

L'acte est déposé au greffe du Tribunal de commerce,

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil.— MM. Louis Hennelle, Albert de Korsak et L. Sinson, Saint-Albin fils.

L'Assemblée générale du 25 Octobre 1897, après la mise sous presse, doit fixer le dividende de l'Exercice 1896-1897.

D. 50

CONTINENTALE (SAVONNERIE)

Société en Commandite par Actions (Raison sociale E BENOIS et Cie)

Siège social, 56, rue des Arts, à Levallois-Perret, près Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Obligations. — 80 Obligations de 500 francs. — **Revenu,** 13 fr. 50. — Durée de l'amortissement : 16 ans.

Années	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	»	600	600	600
Dividendes distribués	30	35	40	40

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 5 février 1893.

Objet de la Société. — Fabrique de Savon de toilette.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, Paris.

Assemblée générale. — Mai de chaque année.

Paiement des Coupons, au Siège social : Actions, à partir du 1er Juin ; Obligations, à partir du 30 septembre.

Membres du Conseil. — MM. Voillot, Goussaire, Dacier.

Gérant. — M. Ed. Benois.

Observations. — Il y a deux fonds de réserve : Fonds de Réserve statutaire, 3.959 fr. 40 ; Fonds de Réserve facultatif destiné à donner un dividende en cas de mauvaise année, actuellement ce 2e fonds de Réserve représente 6.537 fr. 25. Total des deux Réserves : 10.496 fr. 65.

D. 111

CORDAGE ET FILATURE DE BOURRE DE SOIE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, à Saint-Rambert-en-Bugey (Ain).

D. 176

CORINDON WERLEIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 7, rue Amyot, à Paris.

Capital social, deux cent quinze mille francs.

En liquidation du 26 Novembre 1896.

Liquidateurs. — MM. J.-A. Le Bel, 7, rue Amyot, à Paris et Ch. Combes, 15, rue Bara, à Paris.

D. 177

CORSETS-BALEININE INCASSABLES (SOCIÉTÉ PARISIENNE DES)

Siège social, 52, rue Bichat, à Paris.

Capital social, six cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.250 Actions de 500 francs, libérées des 3/4.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 21 Février 1897.

Objet de la Société. — Fabrication des Corsets, Buscs, Ressorts, Baleinines incassables, Courroies inextensibles. (Exploitation des Brevets Schweitzer).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Valenciennes.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — Schneebérger, R. Worms, L. Roubach, Taugé.

Commissaire des comptes. — M. O. Meyer.

Administrateur-délégué. — M. Schneeberger.

Directeur-technique. — M. Schweitzer, ingénieur civil (inventeur de la Baleinine).

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour fonds de prévoyance ; 40 0/0 au Capital versé ; l'excédent 15 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la Direction ; 80 0/0 aux Actionnaires.

COTONS A COUDRE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 86, boulevard de Sébastopol, à Paris.

Capital social, onze millions cinq cent mille francs, divisé en 460 Actions de 25.000 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 30 Juin 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente, en tous pays, des Cotons et autres Articles similaires, et généralement tout ce qui a trait à ces Industrie et Commerce.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Bourin et Bourdel, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. C. et J. Cartier, M. Suzor.

Commissaire des comptes. — M. A. Bois.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux Actionnaires.

D. 179

COTONNIÈRE DE L'EST (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 4, rue du Général-Foy, Paris.

Capital social, trois millions de francs.

Assemblée générale. — En Décembre.

Membres du Conseil. — M. Sormery-Martin, président.

D. 184

COULEURS MÉTALLIQUES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue de Commines, Paris. Usines à Charleval (Eure).

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Fabrication de bronzes et aluminium en poudre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Perard, Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Membres du Conseil. — MM. Jean Keller, Dupont, Stouls, de Roquefeuille, Couriot, Buffet, Henri Binder.

Commissaire des comptes. — M. Siméon.

Directeur. — M. Dupont.

Prévisions de la Société. — Société fermée : Titres non négociables du consentement spontané des Actionnaires.

COURROIES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA FABRICATION DES)

Société Anonyme

Siège social, 47, avenue Parmentier, Paris.

Capital social, cent soixante mille francs.

Objet de la Société. — Fabrication des Courroies perfectionnées en coton américain, Courroies de transmission, amiante, caoutchouc.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 188

COURSES DE LA FERTÉ-MACÉ

(Société Anonyme des)

Siège social, 19, place Vendôme, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Objet de la Société. — Exploitation du Champ de Course de Bagnoles de l'Orne.

Président du Conseil. — M. A. Christophle, ex-gouverneur du *Crédit Foncier*.

D. 189

COURSES DE NICE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 56, avenue Montaigne, Paris.

Assemblée générale. — En Septembre.

A. 191

COUVERTS DE MOUROUX (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Mouroux (Seine-et-Marne).

Capital social, deux cent soixante mille francs.

Objet de la Société. — Fabrique de couverts.

Assemblée générale. — En Décembre.

D. 192

CRÉDIT DU COMMERCE (RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX DU)

Société Anonyme

Siège social, 13, boulevard de Sébastopol, Paris.

Capital social, quatre cent vingt mille francs, divisé en 840 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Renseignements commerciaux, Contentieux et Recouvrements, Indication de représentants, Vérification gratuite des Lettres de voiture.

Directeur administrateur-délégué. — M. Martin.

CUIRS POUR CHAPELLERIE (MANUFACTURE FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, à Étampes (Seine-et-Oise).

Capital social, deux cent mille francs.

Objet de la Société. — Commerce de Cuirs pour la Chapellerie.

Assemblée générale. — En Juin.

D. 193

CUIRS ET PEAUX IMPERMÉABLES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 140, rue de Paris, à Saint-Denis (Seine).

Capital social, cent cinquante mille francs.

En liquidation du 21 Décembre 1896. — Raymond, syndic, 1, rue Jacob, Paris.

D. 194

CUIR DE PARIS (COMPAGNIE FRANÇAISE DU)

Société Anonyme

Siège social, 43, rue Blanche, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir d'Avril 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Brevets servant à la fabrication d'un cuir factice appelé « Cuir de Paris », et de tous autres similaires ou découlants du produit ci-dessus.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Navet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Administrateur-délégué Directeur. — M. L. de Banville.

Commissaire des comptes. — M. Gourdin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/3 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'Administration ; 75 0/0 aux Actionnaires.

CUIRS VERNIS FRANÇAIS (SOCIÉTÉ DES)

(Ancienne Société JUMELLE et Cie) Société Anonyme

Siège social, 12, rue Diderot, à Vincennes.

Capital social, cinq cent dix mille francs, divisé en 1.020 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Jusqu'en Août 1909.

Objet de la Société. — La Fabrication des Cuirs vernis et de tous articles se rattachant à l'industrie du cuir, l'Exploitation d'un fonds de commerce et d'une Usine située à Vincennes (Seine) 12, rue Diderot.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Février.

Membres du Conseil. — MM. A. Wolfers, Luckaus, Jumelle, Jacob, Otto Goldschmidt.

Commissaires des comptes. — MM. Faure, et Max Hayem, suppléant.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent, 50 0/0 au Conseil d'administration ; le solde au Actions.

D. 21

CYCLORAMA (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

(En liquidation)

Siège social, 11, rue Bolivar, Paris.

Siège de la liquidation. — 43, rue Saint-Lazare.

Capital social, quarante-quatre mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Panorama tournant d'un nouveau genre, dit: Cyclorama.

La Société, constituée en Octobre 1892, a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 29 Mars 1897, qui a nommé deux liquidateurs : MM. Gontier et Dubuisson.

Ch. 267

DÉMÉNAGEMENTS & TRANSPORTS (SOCIÉTÉ PARISIENNE DE)

Siège social, 44, rue Laffitte, Paris.

Capital social, un million cinquante mille francs.

Versements appelés : 1.050.000 francs.

Obligations. — 180.000 francs; Taux d'émission, 250 francs; Revenu, 15 francs, remboursables à 300 francs.

Parts de 500 francs. — Revenu 25 francs.

Dividendes distribués : depuis plusieurs années, 25 francs.

Durée de la Société. — 80 ans.

Objet de la Société. — Déménagements et Garde-Meuble.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand-Maillefer, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à Paris, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Garin père et fils, Bourdin et Hodan.

Directeur. — M. Hodan.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 aux employés; surplus aux Actionnaires.

D. 208 *b*

DÉSINFECTION (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 14, rue des Pyramides, Paris, Siège administratif à Lyon, 9, rue Président Carnot.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication, le Commerce, l'Achat et la Vente de tous Produits et appareils destinés à la Désinfection, à l'assainissement ou toute autre mesure d'hygiène en général, l'établissement de Laboratoires de désinfection, l'application sous une forme quelconque de tous procédés de désinfection et d'assainissement.

Notaire qui a reçu l'acte . Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Pichot, éditeur, 54, rue de Clichy, Paris; B. Faure, 22, rue de la République, Lyon ; P. Monnet, 8, place Carnot, Lyon ; G. Pertsch, chimiste, 5, quai de Retz, Lyon ; J. Berthet, avocat, 5, rue de la Barre, Lyon.

Directeur. — M. François Cartier.

Commissaire des comptes. — M. A. Cabaud, banquier, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; une somme, fixée par le Conseil d'aministration pour l'amortissement des biens et valeurs composant l'actif social ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent, 20 0/0 au Conseil d'administration, 80 0/0 aux Actionnaires.

DEUX CIRQUES (SOCIÉTÉ DES)

V. FRANCONI et Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 6, rue Crussol, Paris,

Capital social, un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 8.750 Actions de 200 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote au comptant,

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	219	226	229	229	242	239	233	225	228	231
Dividendes distribués . .	14	14	18	15	15	12	14	12	14	14

Durée de la Société — Jusqu'en 1905, à partir du 20 Mai 1847.

Objet dela Société. — Exploitation des Deux Cirques, dits : Cirque d'Été et Cirque d'Hiver.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jozon, à Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des coupons, au Siège social, les 5 Juillet et 5 Février.

Membres du Conseil — MM. Albert Soubies, président; Mallet, Piétri, Alp. Dumas, Alb. Guillou, René Maria.

Gérant. — M. Ch. Franconi.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve sociale ; le surplus, 1/5 au Gérant ; le reste aux Actionnaires.

D, 210

AUX DEUX PASSAGES

(Société des Grands Magasins de Nouveautés)

Siège social, à Lyon, 34, 36 et 38, rue de la République.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1892 (1)	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	526.20	528.40	614.15	376.50	352 »
Dividendes distribués . .	19.33	33.75	33.75	25 »	25 »

Durée de la Société. — 25 ans, jusqu'au 24 Juin 1917.

Objet de la Société. — Exploitation des Grands Magasins de Nouveautés « Aux Deux Passages », annexes : 42, rue Palais-Grillet et rue Thomassin, 24 et 26, à Lyon, Maison d'achat à Paris, 29, rue de Cléry.

---

(1) Exercice de 7 mois 10 jours.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Paul Perrot, Jean Tresserre, Eugène Vignon, Édouard Perrot fils, Louis Kenzinger, Marius Font, Gustave Bidreman.

Administrateur-délégué. — M. L. Kenzinger.

Commissaire des comptes. — M. J. Hermann.

Répartition des bénéfices. —5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 10 0/0 répartis par 1/3 à Mme Ve Perrot, M. Paul Perrot, M. Tresserre, pendant leur vie ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux Employés intéressés ; 50 0/0 aux Actionnaires.

D. 214

DIAMANTITE (LA) (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 28, rue de Saint-Pétersbourg, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation en Belgique des Procédés Werlein.

Membres du Conseil. — M. A. Rigaud, président.

Administrateur-délégué. — M. Leleux.

D. 216

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES (COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 30, rue de Londres, Paris,

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 1.700Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Distributeurs automatiques.

D. 217

DRAPS ET COUVERTURES DE BÉDARIEUX (SOCIÉTÉ ANONYME DES FABRIQUES DE)

Siège social, à Bédarieux (Hérault) ; 9, rue Cail, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 10 Juin 1891.

Objet de la Société. — Exploitation des fabriques de Draps et Couvertures, et toutes opérations Industrielles et Commerciales à Bédarieux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Donnadieu-Lavit, à Bédarieux.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. E. Goddefroy, Désiré Guérin, Vilarel, fondateur.

P. DUCRET ET Cie

Société en Commandite par Actions

(Compagnie Commerciale d'Exportations et d'Importations réunies)

Siège social, 24, rue des Petites-Écuries, Paris.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 360 Actions de 2.500 francs, libérées de.....

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de Juillet 1897.

Objet de la Société. — La Société a pour objet de faire pour elle-même ou pour le compte de tiers, toute Affaire d'Exportation ou d'Importation, toutes Opérations Commerciales, Industrielles, Minières, Financières, Immobilières, Travaux publics, l'Installation et l'Exploitation de Comptoirs à l'Étranger, et plus particulièrement dans les Régions soumises à l'Influence Française.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Edmond Leroy, à Paris.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Paul Bernhard, Alfred Schweizer, Daniel Wehrlin.

Directeur-gérant. — M. P. Ducret.

D. 222

DUPONT (A.) ET Cie

Société Commandite par Actions

Siège social, à Beauvais (Oise), Maison à Paris, 44, rue Turbigo.

Capital social, cinq millions de francs.

Objet de la Société. — Fabrication de la Brosserie et de la Tabletterie, Boutonnerie.

D. 223 *b*

DURETESTE & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 5, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 2.000 Actions de 1.000 francs.

Gérant. — M. Dureteste.

D. 225

DURST WILD FRÈRES (SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON)

Siège social, 39, rue du Caire, Paris.

Capital social, trois millions de francs.

Objet de la Société. — Manufacture de Chapeaux de paille et feutre, fleurs, fournitures pour modes.

EAUX MINÉRALES DE CHATEL-GUYON

(*Voir page* 487)

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. N., président; Dr Baraduc, C. Brasson, Petitdidier, Dusargues de Colombier.

Commissaire des comptes. — M. Vivrel.

EAUX MINÉRALES DE ROYAT

(*Voir page* 491)

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. N., président; Petitdidier, vice-président ; Jeramec, Dusargues de Colombier, Delamarre.

Commissaires des comptes. — MM. de Saint-Aubin, Ch. André.

Ea. 91 *b*

EAUX DE LA VILLE DE THIERS (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 22, rue de Constantine, à Lyon.

Capital social, cent mille francs.

Durée de la Société. — 63 ans, à partir d'Août 1897.

D. 227

ÉCHANGES (SOCIÉTÉ D')

Siège social, 16, place Vendôme, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Parts. — 1.000 Parts.

Dividendes distribués : 25 francs par an pendant les dix dernières années.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Décembre 1886 au 1er Décembre 1985.

Objet de la Société. — Association de Commerçants s'engageant à être tous clients les uns des autres et recevant le papier social à titre obligatoire en paiement de leurs marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gamard, Paris.

Assemblée générale. — Fin Juin.

Paiement des coupons. — Janvier, Juillet, 16, place Vendôme.

Membre du Conseil. — M. Lemaire, directeur et administrateur.

Commissaire des comptes. — M. Poutrel.

PARIS. — Imp. Guérin, Dereane et Cie.

ÉCOLE ALBERT LEGRAND (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, à Arcueil (Seine).

Objet de la Société. — Exploitation de l'Ecole des Dominicains.

Assemblée générale. — En Décembre.

D. 229

ÉCOLE ALSACIENNE (SOCIÉTÉ DE L')

Siège social, 109, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris,

Assemblée générale. — En Mars ou Avril.

Directeur. — M. Beck.

D. 230

ÉCOLES CHRÉTIENNES LIBRES DE FILLES DE SAINT-MERRI (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 8, rue du Cloître-Saint-Merri.

Assemblée générale. — En Avril.

D. 231

ÉCOLES LIBRES DE COLOMBES (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 22, rue d'Argenteuil, Colombes (Seine).

Assemblée générale. — En Juin.

D. 234

ÉCOLE MONCEAU (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

En liquidation

Siège social, 153, avenue de Wagram, Paris.

Liquidateurs. — MM. Vasniez, Callot, Vincent.

1re répartition en Juillet 1896, 75 francs par action.

D. 235

ECOLE MONGE (SOCIÉTÉ DE)

En liquidation

Siège social, 11, rue Cassette, Paris.

1re répartition en Août 1895, 150 fr. par Action ; 2e et dernière répartition en Août 1897, 64 fr. par Action.

Liquidation terminée,

D. 236

ÉCOLE ECCLÉSIASTIQUE OZANAM (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, à Asnières.

Capital social, dix mille francs.

Constituée le 21 Juillet 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mégret, Paris.

Objet de la Société. — L'Exploitation et la Direction de Maison d'éducation connue sous le nom de « Ecole Ozanam ».

Assemblée générale. — En Mars.

D. 237

ÉCOLE PÉCLET (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

En liquidation

Siège social, 102, boulevard Pereire, Paris.

Capital social, soixante mille francs.

Société, constituée en Août 1893, a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale en Février 1897. M. A. Ferré, président du Conseil, a été nommé liquidateur, ainsi que M. V. Ledien.

Quitus a été donné aux liquidateurs par l'Assemblée extraordinaire du 30 Juin 1897.

D. 237 *b*

ÉCOLE PECLET (SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L')

Siège social, 102 et 104, boulevard Pereire, Paris.

Capital social, trente mille francs, divisé en 60 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts. — 200 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — 16 années, à dater du 1er Avril 1897.

Objet de la Société. — Exploitation de l'École Péclet

Notaire qui a reçu l'acte : Me Grignon, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Émile Collin, A. Minder, A. Dudzynski.

Commissaire des Comptes. — M. Supervielle.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 4 0/0 au Capital versé; le surplus, 60 0/0 aux Actionnaires et 40 0/0 aux Parts bénéficiaires.

ÉCOLES PRÉPARATOIRES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 18, rue Lhomond, Paris.

Capital social, deux millions de francs, entièrement libéré.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Taux d'émission, 500 francs. — **Revenu,** 40 francs.

Cours moyens des Actions, en 1896, mille francs.

Dividende distribué, en 1896, cinquante francs.

Cours moyens des Obligations, en 1896, cinq cents francs.

Objet de la Société. — Donner ou faire donner par des personnes réunissant les qualités légales à cet effet, l'enseignement secondaire et aussi des hautes études, et de préparer aux écoles du Gouvernement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Meignen, Paris.

Paiement des coupons, à Paris, chez MM. Henrotte fils et Cie.

Membres du Conseil. — MM. le comte A. de Mun, président; Huon de Penanster; le vicomte de la Bourdonnaye, de Catheu, P. Durouchoux, Parent du Châtelet, comte J. de La Rochefoucauld, E. Thélier.

Commissaires des comptes. — MM. Caplain, L. Cornudet.

Directeur. — M. Patot.

D. 241 *b*

ÉCOLES LIBRES DE SAINTE-ÉLISABETH (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 6, rue Béranger, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 années, à dater du 19 Juillet 1897.

Objet de la Société. — Exploitation des Écoles de Garçons et Filles de Sainte-Élisabeth.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tansard, Paris.

Membres du Conseil. — MM. l'abbé Franche, curé de Sainte-Élisabeth, Despréaux de Saint-Sauveur, Blanquin.

Commissaire des comptes. — M. Guillon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve ; le surplus aux Actionnaires.

D. 243 *b*

ÉCOLE SAINT-PAUL (A VERSAILLES) HERMAN ET Cie

(Société en Commandite par Actions) En liquidation

Siège social, 12, avenue Villeneuve-l'Étang, Versailles.

Déclarée en liquidation judiciaire par un jugement du Tribunal civil de Versailles, en date du 9 Juin 1896, qui a nommé M. Sempé, à Versailles, liquidateur.

D. 242

ÉCOLE SAINT-JEAN (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 26, rue de Béthune, Versailles.

Capital social, sept cent vingt mille francs, divisé en 1.440 Actions de 500 francs, libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Obligations. — 1.013. — **Taux** d'émission, 500 francs. — **Revenu,** 4 0/0. Durée de l'amortissement des Obligations : 70 et 75 ans.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cs moy. des Actions.	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Dividendes distribués	3	»	»	3	3	»	2	2	»	»	»
Cs moy. des Obligat.	500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 20 années, à partir du 20 Avril 1881.

Objet de la Société. — L'Éducation secondaire de la jeunesse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Roche, Versailles.

Assemblée générale. — Mi-Novembre.

Paiement des Coupons, 26, rue de Béthune, Versailles. — Actions, Décembre. — Obligations, 15 Avril et 15 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. de Maismont, Loisel, Lartigue, Le Fébure, Malatiré.

Commissaire des Comptes. — MM. Ploix et Desvaux.

D. 244

ÉCOLE LIBRE DE SAINT-PHILIPPE DU ROULE

Siège social, 11, rue de Monceau.

D. 244 *b*

ÉCOLE SAINT-SAUVEUR (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, à Saint-Germain (Seine-et-Oise).

En liquidation judiciaire. M. Bignon, liquidateur, à Versailles.

D. 246

ÉCOLE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Société Anonyme

Siège social, 391, rue Vaugirard, Paris

Nous avons reçu une défense absolue de ne rien publier sur cette Société.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Siège social, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Directeur. — M. Boutm ⁂.

D. 251

ÉDUCATION DE LA RUE LEGENDRE (SOCIÉTÉ D')

Siège social, 12, place Vendôme, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

D. 25

" L'ÉGIDE " (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES VERSEURS HERMÉTIQUES)

Société Anonyme

Siège social, 63, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation tant en France qu'à l'Étranger de tous les Brevets ou Licences pris ou à prendre, relatifs à un nouveau Bouchage de sûreté, breveté en France, la Fabrication et la Vente des produits de cette Industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Durand-Morimbau, dit Henry des Houx, 8, place de la Madeleine, à Paris. G. du Verdier, 22, rue de Châteaudun, A. Duriez, 16, rue Lesueur. E. Durand-Morimbau, 63, rue Taitbout, Gilbert, banquier, 11, rue Laffitte.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Directeur technique ; 80 0/0 aux Actionnaires.

G. 103 *c*

ÉLECTRIQUE DE L'ILOT LAFAYETTE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Paul-Chenavard, à Lyon.

Assemblée générale. — En Septembre.

ÉLECTRIQUE DE L'ILOT PRÉFECTURE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Paul-Chenavard, à Lyon.

Assemblée générale. — En Septembre.

D. 253

ÉLECTROLYSE (L')

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 27, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 29 Juin 1896. MM. Thiebault et Victor Ledien ont été nommés liquidateurs, avec Siège, 52, rue Blanche, Paris.

D. 256

ÉLÉVATEUR PROPULSEUR PNEUMATIQUE A MARCHE CONTINUE POUR LE DÉCHARGEMENT DES GRAINS

Société Anonyme

Siège social, 47, faubourg Montmartre, Paris.

Capital social. — cent quatre-vingt mille francs, divisé en Actions de 100 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Élévateur propulseur pneumatique à marche continue pour le déchargement des grains.

Conseil d'administration. — MM. J. Challier, Emile Blanchard, Léon Challier, Martin De Murat.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 257

EMBARCATION DE SERVITUDES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D')

(Edouard MELIZAN et Cie) En Commandite par Actions

Siège social, 4, place Sadi-Carnot, Marseille.

Capital social, un million six cent deux mille trois cents francs, divisé en 16.023 Actions de 100 francs.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Obligations de 100 francs à 5 0/0. Sur deux emprunts de 250.000 chacun, il reste à rembourser 140.000 francs au 1er Janvier 1898; un remboursement de 20.000 francs, ayant eu lieu le 24 Février 1897. Le remboursement obligatoire est de 20.000 francs par an; ce chiffre est augmenté, lorsque les ressources financières de la Société le permettent.

Années	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions	»	»	»	»	218 »	217 »
Dividendes distribués.	10.35	9.75	9.30	9.50	9.50	8.45
Cours moyens des Obligations . . .	»	»	»	»	100 »	100 »

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 6 Mars 1856.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legat, successeur, Me Gabriel Benet.

Objet de la Société. — Louage d'Embarcations de Servitude servant à opérer; l'Embarquement et le Débarquement des Marchandises à quai et sur navire.

Assemblée générale. — Vers le 25 Février de chaque année.

Paiement des coupons, au Siège social : **Actions.** — Tous les mois du 15 au 20.

Obligations. — Du 1er au 14 et du 20 au 30 de Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. J. Rouvier, président ; H. Touache, L. Reboul, E. Fiès, A. Estier, P. Bon, I.-M. Chambon, T. Lieutaud, Aug. Maire.

Gérant. — M. E. Melizan, capitaine au long cours.

D. 260

ÉMIGRÉS ALSACIENS (AUX)

(Société Anonyme des Grands Magasins de Nouveautés)

Siège social, 28 et 30, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions. — En 1895 : 505 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 16 Mars 1895.

Objet de la Société. — Exploitation des Magasins de Nouveautés « Aux Émigrés Alsaciens ».

Notaire qui a reçu l'acte : Me Muguet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Léon Lipmann, J. Proton de la Chapelle, Ernest-Ferdinand Veyrat, H. Ruel, Pierre Borgeay.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 pour l'amortissement des Actions ; 10 0/0 à la Direction ; 10 0/0 au Conseil d'administration 65 0/0 aux Actionnaires.

ÉMULSEURS A VAPEUR (SOCIÉTÉ D')

Siège social, 111, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 500 Actions de 1.000 francs,

Objet de la Société. — Emulseurs à vapeur.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. H. Fontaine, président ; J. Mesureur, A. Gautier.

Administrateur-délégué. —M. Ch. Bellens.

D. 265

ENSEIGNEMENT (L')

Siège social, 35, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

D. 268

ENTREPRISE ET DE CONSTRUCTION DE TRAVAUX & DE MATÉRIELS

(Société Nationale d') En liquidation

Siège social, 5, rue Saint-Georges, Paris.

Liquidateur. — M. G. Stern.

1re Répartition, 83 fr. 30 par Action ; 2e Répartition, 15 francs par Action, en Mars 1894 ; 3e Répartition, 10 francs par Action, en Octobre 1896.

D. 269

ENTREPRISES ET DE CONSTRUCTIONS DES COLONIES ESPAGNOLES (SOCIÉTÉ D')

En liquidation

Siège social, 28, boulevard Haussmann, Paris.

D. 270

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE TRAVAUX

Société Anonyme Parisienne

Siège social, 8, rue de Provence, Paris.

Capital social, un million de francs.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Objet de la Société. — Travaux d'assainissement et Entreprise de tous Travaux Publics.

Membres du Conseil. — MM. Ém. Leclerc, président; C. Kumps, P. Lienart, L. Roussel, Stinglhamber, L. Gens, Administrateur-directeur général.

ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Société Anonyme

Siège social, 5, rue d'Argout, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

Assemblée générale. — En Avril 1897.

D. 272 *t*

ENTREPRISES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES (COMPAGNIE RUSSE D')

Société Anonyme

Siège social, 5, rue d'Argout, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Entreprises industrielles et commerciales en France et dans tous autres pays.

Membres du Conseil. — MM. Gauthier et de Wiskowatoff.

D. 274

ENTREPRISES MILITAIRES ET CIVILES (COMPAGNIE FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 2, Rue de Chateaudun, Paris.

Capital social, sept millions de francs, divisé en 1.4000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	143	143	169	111	137	185	237	428	437	300	352
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	»	25	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans. à dater du 20 Juin 1880 au 20 Juin 1930.

Objet de la Société. — Les Fournitures pour l'Armée et les Confections civiles et l'exploitation de toutes industries se rattachant à ces Fournitures et Confections.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Léon Appert, O. ✻, président ; Bordet, Carlier, Propper, Terrier, ✻.

Administrateur-directeur. — M. Helbronner, ✻.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la Réserve légale jusqu'à ce qu'elle aura atteint le dixième du Capital ; 5 0/0 aux Actionnaires sur le montant de leurs versements à titre de premier dividende ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs ; 10 0/0 à M. Godillot, fondateur de la Maison, ainsi qu'à ses enfants ; 80 0/0 aux Actionnaires, à titre de dividende complémentaire. Il pourra être prélevé un Fonds de prévoyance avant la distribution de 80 0/0 aux Actionnaires.

ENTREPRISE PARISIENNE (L')

Société créée pour l'Entreprise des Travaux publics
Soçiété Anonyme

Siège social, 152, rue de La Chapelle, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Parts de fondateurs. — 1.000, donnant droit à 50 0/0 sur les bénéfices.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — L'Entreprise des travaux d'Égouts, pavage, dallage et subsidiairement toute entreprise directe ou toute opération à des entreprises de travaux d'utilité publique ou privée en Suisse ou à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Gastaldi, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Gourdin, Georges Janin, Achille Barrat.

Renseignements non controlés.

D. 282 *b*

ÉTABLISSEMENTS BARRIÈRE (ANCIENS)

L. BARRIÈRE et Cº (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 22, rue Saint-Sabin.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont partie nominatifs, partie au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués, 5 0/0. — Intérêts, 3 0/0. — Dividendes au total, 8 0/0.

Durée de la Société. — 30 années.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de pièces mécaniques de précision et particulièrement celles de vis cylindriques, le décolletage et l'étirage au banc, la fabrication de pièces de tours, boulons, découpages, pièces détachées pour les armes, la marine, la guerre, la télégraphie, les téléphones, les chemins de fer, la vélocipédie et en général toute la petite et la grosse mécanique. — La construction des lampes électriques, leur installation, la construction et le montage des appareils d'éclairage et particulièrement de l'éclairage électrique.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Pluche, à Paris.

Assemblée générale. — Courant Avril de chaque année.

Paiement des coupons, au Siège social, le 30 Juin et le 31 Décembre de chaque année.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Paul Guérin, ingénieur, ancien industriel, demeurant à Paris, 4, rue Sedaine; Ernest Normandin, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Paris, 9, rue Soufflot ; Émile Vauzelle, ingénieur-mécanicien, demeurant à Paris, 4, 6 et 8, rue Anthony.

Gérant. — M. L. Barrière.

ENTRETIEN (L')

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Git-le-Cœur.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 11 Avril 1896. M. Landru, architecte, a été nommé liquidateur.

D. 282

ÉTABLISSEMENTS FARCY & OPPENHEIM

Société Anonyme

Siège social, 13, rue des Petits-Hôtels, Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 500 francs dont 1,640 entièrement libérées et 5.360 libérées de 125 francs.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 50 années, à dater du 29 Juillet 1897.

Objet de la Société. — Exploitation dans la Ville de Paris, à Clermont (Oise) et à Saint-Sébastien (Espagne) de tous les Établissements fondés par MM. Farcy, Oppenheim et Kahn.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais.

Assemblée générale. — En Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Farcy, Oppenheim, Kahn, Jules Rozzi, Foin, Cahen.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/20 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

D. 284

ÉTABLISSEMENTS GRATRY (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Lille, 15, rue de Pas.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 5.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et sont cotés.

Obligations: 3.000.000 de francs. — Taux d'émission: 1.000 francs. — Revenu: 4 0/0.

Cours moyen des Actions : 1.300 francs.

Dividendes distribués. — Le premier sera distribué après l'inventaire de fin d'année.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater de Février 1897.

Objet de la Société. — Fabrication de tissus, Apprêts et Teinture et tout ce qui s'y rattache.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pasteau, à Lille.

Assemblée générale. — 23 Janvier.

Paiement des coupons, 1er Juillet prochain et 1er Janvier.

Membres du Conseil. — MM. H. Delotte, E. Dubois, A. Gratry, H. Duray, G. Lefebvre, J. Gratry.

Commissaire des comptes. — MM. Ed. Serruys, Ch. Watelet.

Directeur-gérant. — M. Jules Gratry.

Répartition des bénéfices 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 90 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 à l'administrateur-délégué.

D. 286

ÉTABLISSEMENTS DE SEINE-ET-OISE (GRANDS)

Société Anonyme en liquidation judiciaire

Siège social, 12, rue Rougemont, Paris.

Syndic de la Liquidation. — M. Beaugé, 43, rue de Seine.

Première répartition en Juin 1895 : 3.50 0/0.

D. 287

ÉTABLISSEMENTS DU VAL-D'ANDORRE

Société Anonyme

Siège social, 62, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs.

Parts de fondateur. — 80.000.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'une station thermale d'eaux minérales, d'Établissements de bains avec eaux chaudes sulfureuses, de Casinos, de Cercles et d'Hôtels à Escaldas et environs, dans la République de l'Andorre.

Membres du Conseil. — MM. H. Meller, 62, boulevard Magenta ; H. de Lautrec, 38, rue Desbordes-Valmore ; Ch. Masse, 5, rue de la Fidélité; Francisca de Pla, à Elcaldas (République du Val-d'Andore).

Commissaire des comptes. — M. Georges Coblence, 2, boulevard de la Marne, à Nogent-sur-Marne.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hussenot, à Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsqu'il aura atteint le dixième du Capital ; 5 0/0 à titre d'intérêt sur le montant des Actions ; 5 0/0 de ce qui restera pour le Conseil d'Administration, indépendamment des jetons de présence; le surplus sera réparti, savoir: 20 0/0 aux Actionnaires à titre de dividende et au prorata de chaque action, et 80 0/0 aux parts de fondateurs.

ETAINS DE KINTA (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 62, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, huit cent quarante mille francs.

Parts bénéficiaires. — 6.000.

Années.	1894	1895	1896
Dividendes distribués Actions de capital. .	6.18	11	10.75
— Actions de jouissance.	1.18	6	5.75
Parts bénéficiaires	4.97	25	24.50

Objet de la Société. — Exploitation de Mines d'étain de la presqu'île de Malacca.

Commissaires des comptes. — MM. Bellicam et Lyon.

As. 81

ÉTINCELLE (L')

Société Anonyme pour le développement des Sociétés d'Assurances Mutuelles

(page 74)

Siège social, 54, rue Lafayette, Paris.

En liquidation, par délibération de l'Assemblée générale du 10 Août 1897.

D. 293

ÉTUDES ET CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Société Anonyme

Siège social, 17, boulevard de la Madeleine, Paris

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — L'étude de toutes Affaires commerciales, industrielles, immobilières et minières, en France et à l'Étranger, la préparation et la constitution de toutes Sociétés relatives à ces affaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rigault, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Cédié, administrateur-délégué, 17, boulevard de la Madeleine ; Wehrlin, Charpentier, Ducret, Edmond Aron, Silvain.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale à prélever jusqu'au 1/10 du Capital social ; 10 0/0 aux Administrateurs ; lorsque les Actions seront entièrement amorties et remplacées par des Actions de jouissance, les bénéfices seront partagés comme suit : 5 0/0 pour la Réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le disponible, 50 0/0 aux Actionnaires ; 50 0/0 aux Parts de fondateurs qui seront créées au nombre de mille.

ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS D'USINES, EXPLOITATION DE BREVETS D'INVENTIONS

Société Anonyme

Siège social, 22, rue Louis-Blanc, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Brevets, possédés par M. Daix, ingénieur. L'Exploitation de tous certificats d'addition à ceux ci-dessus qu'il pourra obtenir ultérieurement. L'Exécution des travaux mécaniques.

Acte déposé au Tribunal de commerce de la Seine.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Daix, Emile Delplace, Jules Delplace.

Renseignements non contrôlés.

D. 296

ÉTUDES ET ENTREPRISES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Siège social, 60, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, deux millions de francs, libéré d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — L'Étude, la demande en concession et l'exécution ou l'exploition de toutes Entréprises de travaux particuliers et de toutes Entreprises industrielles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin.

Assemblée générale. — 22 Mai 1897.

Membres du Conseil. — MM. Dollfus-Galline, président ; Chérot, Alfred Dollfus, Humbert, Lavaurs, Mayrargues, Gustave Mirabaud, Léon Molinos, Rodier, de Traz, administrateurs,

Commissaires des comptes. — MM. J. Berge, R. Douine.

D. 298

EXPLORATION & D'ÉTUDES (COMPAGNIE LYONNAISE D')

Siège social, 35, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts. — 750 attribuées aux fondateurs.

Cours moyen des Actions en 1895. — 145.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 30 Mai 1895,

Objet de la Société. — La Recherche, l'Étude, l'Achat, l'Exploitation des Mines d'Or ou de gisements aurifères.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. P. Andrée, F. de Bellescize, Ch. Cambefort, G. Dambmann, Ch. Gignoux, G. Gros.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 10 0/0 pour la Réserve extraordinaire de prévoyance, jusqu'au 1/5 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

D. 299

ÉTUDES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES (SOCIÉTÉ D')

Siége social, 13, rue Marivaux.

Assemblée générale. — En Août.

D. 302

ÉTUDES INDUSTRIELLES, AGRICOLES ET COMMERCIALES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Société Civile par Parts

Siège social, 13, rue Drouot, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en parts.

Objet de la Société. — Formations de Sociétés Industrielles, Agricoles et Commerciales.

Conseil des intéressés. — M. Bourguignon, ex-Intendant militaire, C ✻.

Directeur-gérant. — M. L. Delonges.

D. 305

ÉTUDES INDUSTRIELLES ET FINANCIÈRES

Société Anonyme

Siège social, 10, rue de la Paix, Paris.

Capital social, cent mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 31 Décembre 1895.

M. A. Pont, 50, boulevard Haussmann, a été nommé liquidateur avec tous les pouvoirs.

ÉTUDES INDUSTRIELLES (SOCIÉTÉ TOULOUSAINE D')

Société Anonyme

Siège social, 2, rue du Taur, à Toulouse.

Capital social, dix mille francs, divisé en 20 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — A partir du 20 Avril 1897.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garrigou, à Toulouse.

Membres du Conseil. — MM. Joseph Sirven, *, président ; A. Causse, Emile Dubois, Gustave Pauchon, Alfred Girard, E. Privat, Manuel Manassin.

Commissaire de surveillance. — M. Ancely, *.

Administrateur-délégué. — M. G. Pauchon, ingénieur à Lécourtensourt.

D. 311

ÉTUDES DE TRAMWAYS (SOCIÉTÉ PARISIENNE D')

Société Anonyme

Siège social, 69, avenue d'Orléans, Paris.

Capital social, soixante mille francs, divisé en 120 Actions de 500 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir d'Août 1893.

Objet de la Société. — Obtenir ou acquérir la concession de toutes lignes de Tramways ou Chemins de Fer sur routes et notamment : 1° D'une ligne allant des Halles Centrales de Paris à Chantilly, par St-Denis, Pierrefitte, Villiers-le-Bel, Ecouen, etc.; 2° d'une ligne allant des Halles Centrales de Paris à Dammartin, par Stains, Gonesse, etc.; 3° d'une ligne allant des Halles Centrales de Paris à Meaux, par Pantin, Bondy, Le Raincy, Livry, Claye, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Billéma, P. Berger, E. Berger.

D. 351 *b*

EXPLOITATION EN FRANCE DES FILATURES SERRELL

(Société Anonyme d')

Siège social, 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.

Assemblée générale. — En Septembre.

PARIS. — Imp. Guénin, Dereuse et Cie

EXPLOITATION D'IMMEUBLES EN TOUS PAYS

(Société pour l'acquisition et l')

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Londres, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, libérées au porteur.

Obligations 1,000.000. — **Taux d'émission**, 500 francs. — Revenu 3 0/0.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Acquisition d'Immeubles bâtis ou non.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robin.

Membres du Conseil. — MM. Noël, E. Sénéchal de la Grange, G. Mouillot.

Commissaires des Comptes. — MM. O. Pineau, Bertrand.

D. 312

EXPLOITATIONS PÉTROLIFÈRES (SOCIÉTÉ LYONNAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 1, place de la Bourse, à Lyon.

Assemblée générale. — En Septembre.

Déclarée inconnue à son adresse.

D. 313

EXPLORATION ET D'ÉTUDES (COMPAGNIE LYONNAISE D')

Siège social, 3, rue du Président-Carnot, à Lyon.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 100 francs.

Versements appelés : 25 francs (libération facultative).

Les Titres libérés sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres sont cotés au comptant à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateurs. — 1.750.

Dividendes distribués : 2 fr. 50 pour le 1er Exercice, expiré le 31 Décembre 1896.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — L'Étude et le Placement de toutes Valeurs Industrielles ou autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Dambmann, président ; de Bellescize, vice-président; Andrié, C. Cambefort, C. Gignoux, Grand'Eury, Prinsep.

Commissaire des comptes. — M. C. Bouvier.

Directeur. — M. C. Gignoux, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — Réserves; 6 0/0 au Capital versé; puis, sur le solde, 15 0/0 au Conseil d'administration; 42.50 0/0 aux Actions et 42.50 0/0 aux Parts de fondateurs, mais seulement après remboursement intégral du Capital social, augmenté des intérêts à raison de 6 0/0 l'an; avant ce remboursement, les Actionnaires ont droit à 55 0/0 des bénéfices.

D. 314 *b*

EXPORTATEURS & IMPORTATEURS RÉUNIS (COMPAGNIE COMMERCIALE D')

Siège social, 54, rue des Petites-Écuries, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — L'Achat et la Vente, pour compte propre ou pour compte de tiers, de tous Produits ou Articles d'Importation ou d'Exportation provenant de tous Pays, ainsi que toutes Opérations commerciales avec toutes les Nations du Globe.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Gustave Boutelleau, Jules Carlier, Georges Filhol-Micol, Alfred Asterrieth, Paul Saillard, Gabriel Trarieux, Émile Van Hœgaerden.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la Réserve légale; 5 0/0 aux Actions à titre de premier dividende; le surplus: 15 0/0 au Conseil d'Administration; 5 0/0 à la Direction; 5 0/0 au personnel. Le reliquat se partage comme suit : 37 1/2 0/0 aux Actionnaires et 37 1/2 0/0 aux Parts de fondateurs, lorsqu'elles seront créées.

D. 314

EXPORTATION (COMPAGNIE FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, *Bourse du Commerce*, bureau 114, Paris.

En formation, fin Octobre 1897.

Fondateur. — M. Malleval.

D. 317

EXPORTATION DES PRODUITS FRANÇAIS (SOCIÉTÉ D')

(En faillite)

Siège social, 17, rue d'Athènes, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 8.000 Actions de 100 francs.

Objet de la Société. — La Création, dans les principaux Pays, de Dépôt de Catalogues et de Tarifs de Producteurs Français.

Ouverture de la faillite : 23 Juin 1897.

M. Boussard, 42, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, a été nommé syndic provisoire.

EXPOSITION DIORAMIQUE ET PÈLERINAGE DE JÉRUSALEM

Société Anonyme

Siège social, chez M. Jouvez. 16, rue Grange-Batelière, Paris.

Il nous a été impossible de retrouver la trace de cette Société.

D. 320

EXPOSITION HIPPIQUE ET ETNOGRAPHIQUE DE RUSSIE (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

(En liquidation judiciaire)

Siège social, était rue d'Anjou, 42, à Paris.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs.

Syndic de la liquidation. — M. Chardon, 11, rue Saint-Martin, Paris.

Unique répartition : 100 0/0.

D. 320 *b*

EXPOSITION RELIGIEUSE DE 1900 (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Boudreau, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La Société, pour faciliter la réalisation de son Objet, pourra créer, sur simple décision du Conseil d'administration, des Séries de Bons de Participation, dont la quantité sera déterminée suivant les besoins. Ces Bons seront d'une valeur nominale de 20 francs et donneront droit à 50 0/0 des bénéfices nets de l'Exploitation proprement dite de l'Exposition Religieuse Internationale pendant la durée de l'Exposition Universelle de 1900; ces 50 0/0 seront valablement payés contre la remise du Bon, six mois après la clôture de l'Exposition Universelle de 1900. Il sera, en outre, attaché à chacun de ces Bons une Série de vingt Tickets d'entrée pour l'Exposition Religieuse Internationale.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — La Création et l'Exploitation, à Paris, d'une Exposition Religieuse Internationale, comprenant : La Représentation des Hommes et des Choses ayant trait à la Religion et toutes Opérations Mobilières et Immobilières se rattachant à ladite Exposition.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. le marquis L. de Castellane, le baron R. de Corvaïa, A. Delaigue, le marquis de la Fare, le marquis F. de Lestaubière, le baron de Traversais, le comte H. de Villers.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; le surplus : 50 0/0 aux Bons de Participation; 50 0/0 aux Actions. Les 50 0/0 revenant aux Actionnaires seront employés comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 à l'Administrateur-délégué; 85 0/0 aux Actionnaires.

GALERIES GEORGES PETIT (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 8, rue de Sèze, Paris.

Capital social, sept cent mille francs.

Objet de la Société. — Exposition, Vente et Achat de Tableaux anciens et modernes.

D, 322

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE (SOCIÉTÉ D')

(Syndicat des Expropriés) Société Anonyme

Siège social, 41, rue des Archives, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Dividendes distribués. — 6 fr. 25, intérêt du premier semestre.

Durée de la Société. — 10 ans, du 31 Janvier 1896 au 31 Janvier 1906.

Objet de la Société. — Affaires d'expropriations résultant de Travaux de voirie, de Constructions de Chemins de fer ou de Tramways, Canaux, Routes. etc., dans toute la France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond.

Paiement des coupons, au Siège social, Août et Février.

Assemblée générale. — Dans les quatre premiers mois de l'année, date fixée par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. Besnard, Laissant, Muller, Guérin.

Commissaires des comptes. — M. Paulin.

Administrateur délégué. — M. Besnard.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 au Directeur de la Société; 15 0/0 au Conseil d'administration; le surplus, aux Actionnaires à titre de dividende, sauf le cas où cette somme excéderait 10 0/0 du Capital social; le surplus des 10 0/0 constituerait un fonds de Réserve extraordinaire.

D. 324

EXTERNAT DE LA RUE DE MADRID

(Société Anonyme de l')

Siège social, 7, rue de Madrid.

Assemblée générale. — En Décembre.

FAÇONNAGE ET DE TORRÉFACTION (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 22, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 200 francs.

Objet de la Société. — Torréfaction des Cafés et des Cacaos, Sèchage et Deshydratation rapide et à basse température de produits de toute nature.

Membres du Conseil. — MM. Louis Aurientis, président-ingénieur ; Henry Coutant, Régis Perron.

Gérants. — MM. E. Fontenelle et Desormeaux.

D. 332

FÉCULERIE ET GLUCOSERIE DE TOURNUS

Siège social, à Tournus (Saône-et-Loire).

Capital social, trois cent soixante-quatorze mille cinq cents francs, divisé en 749 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 300, de 500 francs 5 0/0, émises en 1890, remboursables à 500 francs, en 19 ans, par tirages annuels en Juin. Intérêts : 25 francs, payables le 30 Juin.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	25	64	30.14	96.30	132	40	100	100	70	75	75

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 28 Décembre 1879.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines, situées à Tournus, pour la fabrication des Fécules et Glucoses.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Daillon, à Tournus.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social, à Chalon-sur-Saône, chez MM. F. Garnier, banquiers.

Membres du Conseil. — MM. Daillon, président; J.-M. Gaudez, vice-président E. Chanay, secrétaire; Marius Desfontaines, Farçat, E. Choux, J. Charmont.

Directeurs. — MM. A. Georges et P. Matrot.

Répartition des bénéfices. — 1/30 pour former un Fonds d'amortissement; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration; 75 0/0 à la Réserve légale.

D. 335

FER A CHEVAL CAOUTCHOUC (SOCIÉTÉ ANONYME LE)

Siège Social, 64, faubourg Saint-Honoré.

Capital social, cent mille francs.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 18 Janvier 1897. M. Charles Lauge, 4, impasse Exelmans, à Auteuil, a été nommé liquidateur.

FERMETURES INCROCHETABLES

(Société Anonyme des)

Siège social, 15, rue de Navarin, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 années, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Fabrication de Serrures, Verrous, Cadenas, Avertisseurs' et notamment des Serrures incrochetables, système Rassinier, à combinaisons dans la clé.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Jouanneaux, 15, rue Navarin; Joulet, architecte à de Paris, et Demaret.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au fonds de prévoyance; 80 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Appliquer le système des Serrures incrochetables Rassinier aux coffres-forts, portes palières et meubles.

D. 339

FEUTRES FRANÇAIS DE GÉRARDMER (SOCIÉTÉ DES)

Anciens Établissement J. AST Père et Cie

Siège social, 176, rue Saint-Martin, passage de la Réunion, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs.

D. 340

FIBRES PARISIENNES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 106, avenue de Paris, à Saint-Denis (Seine).

Capital social, quarante mille francs, divisé en 400 Actions de 100 francs, libérées des 3/4.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 25 Février 1897.

Objet de la Société. — La Vente des Fibres de bois, toutes opérations se rattachant à cette industrie, le commerce de tous articles servant à l'emballage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pluche, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. F. Pigeonneau, 13, boulevard de la Chapelle, Paris; Mlle Blanche Lefraudés, 42, rue de la Bienfaisance, Paris; F. Remis, représentant de commerce, 116, avenue de Paris, à Saint-Denis.

Commissaire des comptes. — M. Marchiset, représentant de commerce, à Creil (Oise).

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actions.

FILATURES & CORDERIES DU HAVRE

Société Anonyme

Siège social, 49, quai d'Orléans, Paris,

Capital social, quatre cent mille francs.

D. 348

FILATURE ROUENNAISE

Société Anonyme

Siège social, 5, rue des Mathurins, Paris, et 13, rue Méridienne, à Rouen.

Capital social, six cent mille francs, complètement versés.

Les Titres sont nominatifs.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Bertrand.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Péreire, président ; A. Pernolet, D. Pérouse, Raoul Duval.

Commissaire des comptes. — M. A. de Pritzbuer.

Directeur. — M. Gillon.

D. 349

FILATURE DE SAINT-SEVER

Société Anonyme

Siège social, à Sotteville.

Directeur-Gérant. — M. E. Allain.

D. 350

FILATURES DE SCHAPPE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 5, quai de Retz, à Lyon.

Capital social, onze millions de francs, divisé en 11.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés aux Bourses de Bâle et Zurich.

Obligations : 1re Emission. — 4.500 Obligations, créées par décision de l'Assemblée générale du 1er Octobre 1890, émises à 1.000 francs, emprunt dénoncé pour être converti en 4 0/0, à partir du 1er Octobre 1895.

2e Emission. — 5.500 Obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 francs chacune, créées le 10 Mars 1894, remboursables le 30 Juin 1910, avec la faculté de remboursement à partir du 30 Juin 1900, soit l'emprunt tout entier, soit une ou plusieurs séries de 500 Obligations moyennant un préavis de six mois.

Intérêt annuel, 45 francs, payables par semestres les 30 Juin et 31 Décembre, le coupon n° 2, a été payé le 30 Juin 1895.

3e Emission. —4.500 Obligations 4 0/0, destinées à la conversion des Obligations 4 1/2 0/0 de l'émission de 1890, dont le remboursement aura lieu le 1er Octobre 1896. Ces Obligations ont été créées par décision du 5 Avril 1895; elles sont remboursables au bout de 20 ans, soit 1er Octobre 1916. Toutefois la Société se réserve la faculté d'anticiper le remboursement comme pour les Obligations 4 1/2 0/0 à dater du 1er Octobre 1901.

Intérêt annuel, 40 francs nets, payables par semestres, jouissance du 1er Octobre 1895.

Dividendes distribués. — En 1893 : 50 francs ; en 1894 : 50 francs ; en 1895 : 60 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 28 Décembre 1885.

Objet de la Société. — Peignage et Filature de la Schappe (déchets de soie).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rivoire, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social ; 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. J.-J. Schuster Burckhardt, président ; A. Franc et Ch. Abbeg-Arter, vice-présidents ; Paul Hoppenot, Hermann la Roche Burckhardt, A. Martelin, Bernard-Hoppenot, Th. Gaddum, A. Veillon, Gabriel Raffard.

Commissaires des comptes. — MM. Maurice Denouvilliers, Camille Soulier.

Comité de Contrôle. — MM. A. Martelin, président ; Amédée Franc, vice-président.

Direction générale, à Lyon. — MM. Alexandre Franc. Henri Hoppenot, G. Horber, Claudius Sicard.

Peignages. — M. Henri Egg, au Vigan.

Filatures. — M. A. Ackermann, Lucerne.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/4 du Capital social ; le surplus des bénéfices : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux Administrateurs délégués et Directeurs ; 60 0/0 aux Actionnaires.

D. 252

FISMES (MARNE) (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 22, rue Taitbout, Paris.

Capital social, huit cent mille francs.

Objet de la Société. — Fabrication de la Soie de Chardonnet.

En liquidation du 14 Juin 1897.

Liquidateur. — M. Linol, O, 28, boulevard Saint-Denis, Paris.

La Société avait été constituée en Août 1895 par acte déposé chez Me Constantin, notaire à Paris, les administrateurs étaient : MM. E. Thomas, H. Moreau, L. Chauevet, J. Degalle, J. Douge, M. Denis.

FISMES (MARNE) (SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE L'EXPLOITATION DE L'USINE DE)

Société Anonyme

Siège social, 56, rue de Londres, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.250 Actions de 100 francs libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir d'Août 1897.

Objet de la Société. — La Mise en marche et l'Exploitation de l'Usine de Fismes (Marne), pour la Fabrication de la Soie de Chardonnet, l'Exploitation de tous Brevets, Licences et Procédés concernant la Fabrication de la Soie dite de Chardonnet, toutes Opérations Industrielles et Commerciales relatives à la Fabrication et à la Vente de la Soie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Thomas, ✻, à Fontainebleau ; G. Kœchlin, à Belfort ; J. Hœffelé, à Belfort ; R. Forget, 56, rue de Londres, à Paris ; E. Sénéchal de la Grange, 56, rue de Londres, à Paris.

Commissaires des comptes. — MM. Moreau, 66, quai de Jemmapes, Paris ; Van Meurs, 170, rue de Paris, à Clamart.

Administrateur-délégué. — M. R. Forget.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux Actions et 50 0/0 à la disposition du Conseil d'administration.

D. 356

FONTAINES DISTRIBUTRICES D'EAU CHAUDE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Système ROBIN

Siège social, 68, rue de Bondy, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

En faillite.

D. 360

FORCE MOTRICE GRATUITE (LA)

Société Anonyme

Siège social, 152, quai de Jemmapes, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 60.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir d'Août 1891.

Objet de la Société. — Stérilisation de l'eau par la cuisson sous pression, Machines à rinoer les bouteilles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Latapie de Gerval, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. F. Gauthier, L. Kusnick, F. Garde, L. Millot, E. Noblet.

D. 361

FORCES MOTRICES DU RHONE (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 37, rue de la République, Lyon.

Capital social, seize millions de francs, divisé en 32.000 Actions de 500 francs.

Versements faits sur 24.000 Actions. — 1er versement effectué sur 8.000 Titres.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon et à Paris.

Parts bénéficiaires de fondateur. — 6.000.

Obligations. — 16.000 de 500 francs.

Taux d'émission : 490 francs. — **Revenu :** 5 0/0.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de Novembre 1892

Objet de la Société. — Mise en œuvre et Exploitation de la Concession faite par la loi du 9 Juillet 1892 d'une distribution d'énergie électrique produite par une chute d'eau dérivée du Rhône en amont de Lyon.

Notaires qui ont reçu l'acte: Mes Letord et Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Dividendes distribués. — En 1894 : 5 0/0 ; en 1895 : 5 0/0 ; en 1896 : 5 0/0.

Paiement des coupons, Actions Janvier-Juillet, Comptoir National d'Escompte Paris et Lyon ; Demachy et F. Sellière, à Paris ; Jacquier, Falcouz et Cie, à Lyon. Obligations, 1er Avril-Octobre, Crédit Lyonnais, Paris-Lyon ; Demachy et F. Seillière, Paris ; Jacquier, Falcouz et Cie, Lyon.

Membres du Conseil. — MM. J.-A. Henry, fabricant de Soieries, président ; Ludovic de Sinçay, administrateur du Comptoir National d'Escompte, vice-président ; Jules de Boissieu, ingénieur des Mines, secrétaire ; Aug. Falcouz, banquier ; Joannis Raclet, ingénieur ; François Jacquier fils, banquier ; M, Fontaine, agent de change honoraire ; La Terte, ancien secrétaire général du Creusot.

Commissaires des comptes. — MM. E. Raabe, Ch. Hallam de Nittis.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale, ce prélèvement sera réduit à 2 1/2 0/0 lorsque le fonds de Réserve atteindra le 1/5 du Capital et à 1 0/0, lorsque la Réserve atteindra la moitié ; 5 0/0 à titre d'intérêt du Capital social versé. Le surplus, 50 0/0 aux Actionnaires à titre de dividende ; 35 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 à un compte d'amortissement destiné à rembourser les Actions par tirage au sort quand le Conseil d'administration le jugera utile.

FORCES MOTRICES, USINES ET TERRAINS DE LA GARE DE GRENOBLE

Société civile

Siège social, 35, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués. .	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0

Durée de la Société. — 75 ans, à partir de Juin 1884.

Objet de la Société. — Acquisition et exploitation des Usines à Ciments et des Terrains qui en dépendent, situés à Grenoble entre la gare P.-L.-M. et la rivière le Drac ; la production de la force motrice.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jolivet, à Grenoble.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. le Baron du Marais, Louis Faidy, J. Pérussel.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1 1/0 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

FORCES MOTRICES ET USINES DE L'ARVE (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 31, rue Lesdiguières, Grenoble.

Capital social, deux millions huit cent mille francs, divisé en 2.800 actions de 1.000 francs.

Les titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres seront prochainement cotés à la Bourse de Lyon.

Prix moyen des Actions en Juin 1897, 1.400 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 6 juillet 1895.

Objet de la Société. — La Construction, la Location, la Vente et au besoin l'Exploitation d'Usines à forces puissantes destinées à l'Électrolyse et à tout autre objet.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lescot, Grenoble.

Assemblée générale. — En Mars ou Avril.

Paiement des Coupons, à l'époque fixée par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — M. F. Viallet, président ; G. Charpenay, secrétaire V. Nicolet, J. F. Thorrand, A. Neyret, P. Corbin, A. Thouvard.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; 20 0/0 pour former un fonds d'amortissement ; 2 0/0 aux Actions, le reste au fonds d'amortissement.

FOURS ET PÉTRINS MÉCANIQUES (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Système WERNER-PFLEIDERER (Société Anonyme)

Siège social, 47, rue des Tournelles, Paris.

Capital social, deux cent soixante-quinze mille francs.

Membres du Conseil. — MM. R. Barbier, administrateur-délégué; Béraud, secrétaire.

D. 366

FRANÇAISE DE SAIGON POUR LE DÉCORTICAGE ET LE BLANCHISSAGE DU RIZ (C^IE)

Société Anonyme

Siège social, 83, rue Taitbout, Paris.

Liquidation terminée, unique répartition 20 francs par Action de Capital.

D. 367

FRANCO-AUSTRALIENNE (SOCIÉTÉ) (DIGEON ET Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Membres du Conseil. — MM. Eistein, baron de Fourment, d'Espagny.

Observations. — La Société Franco-Australienne, Digeon et Cie, a cédé tout son actif à la Société Anonyme dite Société Agricole, Industrielle et Commerciale de la Nouvelle Calédonie.

D. 369

FRANCO-RUSSE

(Anciens Établissements BAIRD, à Saint-Pétersbourg)

Société Anonyme

Siège social, 17, rue des Pyramides, Paris.

Capital social, douze millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Construction de Machines Marines, laitons à cartouches, Melchior pour enveloppes de balles, projectiles pour le Ministère de la Guerre Russe, Forges, Fonderies et Aciéries.

Assemblée générale. — En Septembre.

Administrateur-délégué. — M. A. de Montgolfier.

Directeur à Saint-Pétersbourg. — M. Boucher.

FRIGORIFIQUE BORDELAISE (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris, succursale à Bordeaux, 9, rue de Buffon.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 600 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation de tous Établissements publics, municipaux ou privés, ayant trait à l'alimentation et au ravitaillement, la vente de lumière électrique ou de force motrice, l'Exploitation de wagons frigorifiques, l'Exploitation de pêcherie à vapeur, l'Exploitation du patinage sur glace artificielle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Donon, Paris.

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Brun, ❋, F. Garay, G. Montefiore.

D. 376 *b*

FUENTE PEDRA (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 13, rue Lafayette, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Société que nous n'avons pu retrouver.

D. 377

GAGET, PÉRIGNON & CIE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS)

Siège social, 25, rue de Chazelles, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Entreprise de Couverture et Plomberie, Distribution d'eau.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Cottin et Lamy.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, les 1er Mai et 1er Novembre.

Directeurs-Gérants. — MM. Gaget et Pérignon.

GAGNE PETIT (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 23, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, quatre millions de francs.

Assemblée générale. — En Octobre.

Cette Société désire qu'il ne soit fourni aucun renseignement sur elle.

D. 379

GAILLIARD & Cie (SOCIÉTÉ)

Société en commandite par Actions

Siège social, 13, rue Thévenot, Paris.

Capital social, deux millions de francs.

Objet de la Société. — Comptoir des tissus à parapluies.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 385

GAULOISE (LA)

Société Anonyme

Siège social, 22, place Vendôme, Paris.

Objet de la Société. — L'Exploitation de la Machine à décortiquer la Ramie.

G. 260 *a*

GAZ FRANÇAIS D'AMIENS (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 14, rue Bruno-d'Agay, à Amiens.

Assemblée générale. — En Octobre.

Président du Conseil. — M. Poisson.

D. 385 *b*

GENEZ ET Cie (E.)

(Société en Commandite par Actions)

Siège social, 76, rue des Arts, à Levallois-Perret.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, libérées des trois quarts.

Objet de la Société. — Manufacture de Clous à cheval.

Assemblée générale. — En Avril.

Gérant. — M. E. Genez.

GESTION DE L'UNION NATIONALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Société Anonyme

Siège social, 10, rue de Lancry, Paris,

Assemblée générale. — En Juin.

D. 390

GLACE PURE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 152, quai de Jemmapes, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Objet de la Société. — Fabrication de Glace pure et Installations d'Appareils frigorifiques.

Assemblée générale. — En Mars.

Directeur. — M. Forgue.

D. 391

GLACE TRANSPARENTE (COMPAGNIE PARISIENNE DE)

Société Anonyme

Liquidation terminée. Unique répartition, Novembre 1893, 40.80 0/0, M. Costy, syndic.

D. 393

GLACIÈRES DE PARIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 23, rue Taitbout, Paris.

Capital social, trois millions cent trente-six mille francs, moitié entièrement libérée ; l'autre partie libérée de moitié.

Les Titres sont au porteur et sont cotés.

Obligations. — 9.573. — **Taux d'émission,** 300 francs. — Revenu, 15 francs. — Reste 6.253 en circulation.

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1925.

Objet de la Société. — Vendre de la Glace, des Carafes frappées et des Boissons gazeuses.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, 5, rue Auber, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Paris, au Siège social, en Novembre et Mai.

Membres du Conseil. — MM. Aubertin, ✻, président; P. Mirabaud, vice-président ; P. Fabry, administrateur-délégué ; H. Bompard, ✻ ; E. L. Ristelhueber, O. ✻ ; E. Sory, membres.

Commissaire des Comptes. — M. Michelet.

Répartition des bénéfices. — La Réserve statutaire est complète ; 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus, 25 0/0 au Conseil; 75 0/0 aux Actionnaires.

D. 395

GLAÇONS PARISIENS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 128, rue de la Convention, Paris.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 450 Actions de 1.000 francs, dont 300 entièrement libérées et 150 libérées des trois quarts.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. J. Fropo, président ; L. Foucher, administrateur-délégué.

D. 397

GOMMES NOUVELLES ET VERNIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 64, route de la Révolte à Saint-Denis (Seine).

Capital social, un million cent mille francs, divisé en 2.200 Actions de 500 francs.

En liquidation. M. Ch. Lefrère, liquidateur, 46, rue de Provence, Paris.

D. 398

GOMMES PURES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, au Pecq (Seine-et-Oise).

Déclarée en faillite par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 13 Octobre 1896. Ouverture 26 Septembre 1896, M. Malle, 6, rue du Pont-de-Lodi, syndic.

D. 400

GRAINETERIE FRANÇAISE (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 58, rue Taitbout, Paris. En liquidation.

Première répartition, Juin 1894, 40 francs par Action ; deuxième répartition, Août 1894, 60 francs par Action ; troisième répartition, Novembre 1895, 15 francs par Action ; quatrième répartition, Août 1896, 15 francs par Action ; cinquième répartition, Décembre 1896, 10 francs par Action.

PARIS — Imp. Guérin, Dervaux et Cie

GRANDE MAISON DE BLANC

(En liquidation)

Siège social, 6, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Syndic : M. Maillard, place Saint-André-des-Arts, 3, Paris.

Première répartition, 75 0/0 en Juin 1895 ; deuxième et dernière répartition, 25 0/0 en Septembre 1895.

D. 45

GRANDS BAZARS RÉUNIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 66, rue des Archives.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

En dissolution du 19 Mai 1897.

D. 401 *b*

GRAND PLAZA DE TOROS DU BOIS DE BOULOGNE

(En liquidation)

M. Boussard, syndic.

Unique répartition : 18 fr. 79 0/0, en Juillet 1895.

D. 402

GRANDE ROUE 1900 (SOCIÉTÉ DITE)

Siège social, 35, rue Boissy-d'Anglas. En dissolution.

D. 406

GYMNASES NAUTIQUES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Siège social, 57, faubourg Saint-Denis (Thermes de la Ville de Paris).

Assemblée générale. — En Février.

Directeur. — M. Paul Christmann.

B. HAAS JEUNE (SOCIÉTÉ ANONYME)

(En liquidation)

Siège social, 124, boulevard de Sébastopol, à Paris.

Capital social, six cent trente mille francs.

Liquidateur. — M. B. Haas. Unique répartition : 360 francs 15 par Action, en Octobre 1896.

D. 408 *b*

HÉLIOS (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 32, rue de Bondy.

En formation. Octobre 1897.

Fondateur. — M. E. Krauss.

D. 409 *t*

HIPPODROME DE PARIS (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

(En liquidation)

Siège de la liquidation, 97, rue de Richelieu, à Paris.

1re Répartition : 290 francs par Action, en Juin 1893; 2e répartition : 53.85 par Action, en Mars 1894; 3e et dernière répartition : 0.90 par Action, en Juillet 1895.

D. 414

HORLOGERIE ÉLECTRO-AUTOMATIQUE (SOCIÉTÉ FRANCAISE D')

(En liquidation)

Siège social, 6, rue Tronchet, Paris.

Capital social, cent quatre-vingt mille francs.

En dissolution du 27 Décembre 1895.

Liquidateur. — M. Violet, 137, faubourg Saint-Denis, Paris.

D. 415

HORLOGERIE DE GENÈVE (SOCIÉTÉ D')

Siège social, 11, rue des Trois-Bornes, Paris.

Capital social, deux cent quarante mille francs.

Assemblée générale. — En Octobre.

Directeur-administrateur. — M. P. Nordmann.

HORLOGERIE DE MORTEAU (SOCIÉTÉ DE L'USINE D')

(En liquidation)

Siège social, à Morteau (Doubs).

Capital social, quatre cent mille francs.

Liquidateurs. — MM. Manteau, 85, rue de Rivoli, et Pujol, 92, rue de Richelieu.

D. 417 *b*

HORLOGERIE PARISIENNE (SOCIÉTÉ ANONYME D')

Siège social, 36, rue Saint-Sébastien, Paris. — Usine, à Saint-Bérain-sur-Dheune (Saône-et-Loire).

Capital social, douze mille francs, divisé en 120 Actions de 100 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 2 ans, à partir du 1er Mai 1897, et 20 ans, si, à l'expiration des deux premières années la Société se trouve avoir fait l'acquisition d'une manière ferme et définitive de l'Usine de Mouvements d'Horlogerie appartenant à M. Pocheron.

Objet de la Société. — La Prise à bail avec ou sans promesse de Vente, l'Achat d'une manière ferme et définitive, ou sans condition suspensive, d'une Usine de Mouvements d'Horlogerie, située à Saint-Bérain-sur-Dheune (Saône-et-Loire), appartenant à M. G. Pocheron, l'Exploitation et la Location de ladite Usine, l'Achat, l'Exploitation et la Vente de tous Brevets d'Invention concernant la Grosse ou la Petite Mécanique ou ayant rapport à l'Horlogerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le 30 Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Cœur, 36, rue Saint-Sébastien, à Paris; Deraux, 16, rue du Faubourg-du-Temple, à Paris; Courtin, 4, rue des Filles-du-Calvaire, à Paris.

Commissaire des comptes. — M. L. Lévy, 9, rue Saint-Claude, à Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; sommes pour Réserves spéciales; le surplus aux Actions.

D. 418

HUILES ET FOURNITURES INDUSTRIELLES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 72, rue Saint-Maur, Paris.

Capital social, soixante-dix mille francs.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 Novembre 1896. M. Lucien Jail a été nommé liquidateur.

HUILES ET FOURNITURES INDUSTRIELLES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, 72, rue Saint-Maur, Paris.

La Société, constituée le 21 Janvier 1897, a absorbé l'ancienne « Société des Huiles et Fournitures Industrielles ».

D. 427

HUILES RAFFINÉES DU MIDI (SOCIÉTÉ POUR LA FABRICATION DES)

(E. WATEL & Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 14, rue Chauveau-Lagarde, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à dater du 1er Août 1893.

Objet de la Société. — L'Achat et la Vente des Graines Oléagineuses, la Fabrication et le Commerce des Huiles de Graines et des Graisses.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delapalme, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Cyprien Fabre, Félix Bouchat, Édouard Watel, Florent Tricart, Jules Massignon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; sur l'excédent : 20 0/0 au Gérant ; 5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus aux Actionnaires.

D. 428

HUILERIES DU SAHEL (TUNISIE) (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, 19, avenue de l'Opéra, Paris, et 12, boulevard Dugommier, Marseille.

Capital social, deux millions cent cinquante mille francs, entièrement libérés.

Les Titres sont nominatifs et au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Marseille.

Obligations. — 800.000 francs. — **Taux d'émission :** 500 francs. — **Revenu :** 25 fr.

Parts de fondateurs. — 4.000.

Années	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	500	»	»	»	520	530	400
Cours moyens des Obligat..	515	515	515	515	515	515	520
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	40

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — La Fabrication des Huiles d'Olives et toutes Opérations qui s'y rattachent.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Assemblée générale. — A Paris, de Janvier à Mai de chaque année.

Paiement des coupons, à Paris, Marseille et Lyon, en Février 1896.

Membres du Conseil. — MM. Raoul Guillemard, président; Pierre Aubry, Léon Cavaillon, Robert Guillemard, Henry Guis, Jules Lapeyrère.

Commissaires des comptes. — MM. E. de Bonnemains et E. Champagne de Labriolle.

Directeur. — M. G. Robert, à Sousse (Tunisie).

D. 429

HUILERIES & SAVONNERIES MÉRIDIONALES (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Société Anonyme

Siège social, 76, rue Paradis, Marseille.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse.

Parts bénéficiaires. — 12 0/0 aux 12 Parts de fondateurs formant 24 Titres.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	»	»	554.97	655.16	692.50	691.41
Divid. distribués. .	22.75	31	35	35 »	35 »	35 »	30 »

Durée de la Société. — Depuis le 4 Mai 1881, pendant 20 ans.

Objet de la Société. — Huilerie, Savonnerie, Sulfure de carbone. Usines en Italie (Bari), en Espagne (Utréra).

Assemblée générale. — En Janvier.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil Fortoul, à Marseille.

Paiement des coupons, au Siège social, à Marseille, le 1er Février.

Membres du Conseil. — MM. Albert Rey, président ; Henri Bergasse, Louis Sarlin, Paulin Sicard et Henri Cazagne.

Administrateur-délégué. — M. Marie Henri Gazagne.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; le surplus comme suit : la part sur les bénéfices attribués à l'Administrateur-délégué ou au Directeur ; 12 0/0 aux Fondateurs de l'ancienne Société ; 8 0/0 aux Membres du Conseil d'administration ; une Réserve supplémentaire et facultative, dont le chiffre et la destination seront fixés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration ; le restant sera réparti entre toutes les Actions, à titre de dividende.

Observations. — Le Capital originaire de 3.000.000 a été réduit à 2.000.000, entièrement versés, à partir de l'exercice 1891-1892.

Réserves et amortissements au 1er Octobre : 1896 : 1.105.157 fr. 51.

HUILES ET VASELINES DE FRANCE (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

(En liquidation)

Siège social, 14, rue d'Antin, Paris.

L'Assemblée générale des Actionnaires du 8 Juin 1896 a prononcé la dissolution de la Société et a nommé M. Pierre Taittinger, 105, boulevard Magenta, liquidateur.

D. 520

HUMINE (SOCIÉTÉ ANONYME L')

Siège social, 13, rue Drouot, à Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

N'a pu se constituer définitivement.

D. 747

HYDROTHÉRAPIE MÉDICALE DE BOULOGNE-SUR-SEINE

(Établissement d')

Siège social, 145, route de Versailles (Boulogne-sur-Seine).

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires. — 100.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 11 Mai 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Poletnich, 116, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Établissement destiné au traitement des maladies Nerveuses (non mentales) et de la Morphinomanie.

Assemblée générale. — En Septembre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Rodier, président; Dr Lubert Babon, Dr Plateau, Dr Verchère, Yvon.

Gérant — M. le Dr Paul Sollier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; un fonds d'amortissement voté par l'Assemblée générale ; une somme nécessaire pour serrir 5 0/0 aux Actions; l'excédent, 70 0/0 aux Actions ; 20 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 10 0/0 à la Gérance.

D. 436

IBÉRIA (SOCIÉTÉ LA)

Siège social, 11, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Nous n'avons pu retrouver cette Société.

IMMOBILIÈRE D'ANVERS (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Richer, Paris.

Capital social, seize mille Actions de jouissance, sans valeur nominale.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 11 Avril 1895.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Baron E. Prisse, F. Braconier, L. Mersman, G. Saint-Paul de Simay, A. Deschars.

Commissaire des comptes. — M. P. Van Hœgarden.

Directeur. — M. Meer.

Répartition des bénéfices. — 98 0/0 aux Actionnaires ; 2 0/0 aux Administrateurs.

D. 436 *t*

IMPORTATION DE CHÊNE (SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE D')

Siège social, rue du Débarcadère, à Pantin.

Capital social, quatre millions cinq cent mille francs, divisé en 4.500 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées et nominatives.

Objet de la Société. — Bois de sciage, Chêne de France, de Russie et d'Autriche-Hongrie, Scieries mécaniques en Slavonie et en Galicie.

D. 438

IMPORTATION ET D'EXPORTATION (SOCIÉTÉ COMMERCIALE D')

(En liquidation)

Liquidateurs. — MM. Guillaume et Pritzbuer, 5, rue des Mathurins.

1re repartition, 100 francs par Action ; 2e répartition, 125 francs par Action ; 3e répartition, 25 francs par Action, en Avril 1896.

D. 440

IMPORTATION DES HUILES A GRAISSAGE

(Société anonyme pour l')

Siège social, 6, place des Terraux, à Lyon.

J. 96 *t*

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE MARSEILLE (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, à Marseille.

Capital social, deux cent vingt-un mille francs.

IMPRIMERIE THOUARSAISE

Société Anonyme

Siège social, à Thouars (Deux-Sèvres).

Durée de la Société. — 10 ans.

D. 442

INDIENNERIES FRANÇAISES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 21, rue des Jeûneurs, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Mai.

D. 444

INDUSTRIE EN FRANCE & A L'ÉTRANGER (COMPAGNIE GÉNÉRALE POUR L')

Société Anonyme

Siège social, 28, rue du Rocher, Paris.

Capital social, douze millions, divisé en 24.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés. — 2e quart.

Durée de la Société. — 99 ans, du 6 Juin 1896 au 5 Juin 1995.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Objet de la Société. — Toutes Affaires Industrielles de quelque nature qu'elles soient, en France, en Russie et dans tous autres pays.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. A. Ellissen, président ; de Marisy, H. Wiener, Gubbay, R. Guillemard, J. Hamspohn, L. de Baliakoff, Rosenheim, Schuster, Burkhardt, Sulzer-Steiner.

Commissaire des comptes. — MM. Sarki et Darhlne de Roissy.

Secrétaire-général. — M. G. Schwob.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; la somme nécessaire pour payer aux Actions émises un intérêt de 5 0/0 des versements effectués sur leur Capital nominal ; une somme destinée à la création d'un Fonds de prévoyance : le surplus, 85 0/0 aux Actions ; 15 0/0 au Conseil d'administration.

INDUSTRIES ÉCONOMIQUES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES,

Société Anonyme

(Précédemment Société en Commandite simple CHARLES et Cie)

Siège social, 40, rue Laffitte, Paris.

Capital social, un million cinquante mille francs, divisé en 2.100 Actions de 500 fr.

Parts de fondateurs. — 60.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Septembre 1893.

Objet de la Société. — L'Installation, la Vente au comptant, la Location ou la Vente par redevances périodiques, tant en France qu'à l'Étranger, de Procédés particuliers d'éclairage électrique ou de force motrice, ainsi que de toutes autres Industries s'y rattachant. La Propriété ou l'Exploitation de tous brevets pris ou à prendre pour les opérations ayant trait à l'objet social.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Michel Charles, 55, quai Bourbon, Paris; H. Thiroux, ingénieur, 53, boulevard Saint-Marcel, Paris; Hanstaux, Barry, Vigreux.

D. 445 *b*

INDUSTRIE ET LES MINES (SOCIÉTÉ FRANCAISE POUR L')

Siège social, 72, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, libérées de 25 francs par Titre.

Les Titres sont nominatifs.

Cours moyens des Actions en 1896, 105 francs; en 1897, 110 francs.

Durée de la Société. — 25 ans, à dater du 1er Janvier 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris.

Objet de la Société. — Toutes Affaires industrielles à créer ou à développer, Représentation de Sociétés à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Bentz, président; Piettre, Dufour, Charlois, Obry, Flamen, Galland.

Commissaire des comptes. — M. Cuénot.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 à une Réserve spéciale; 6 0/0 au Capital versé; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux Actionnaires.

INDUSTRIE EN RUSSIE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR L')

Siège social, 53, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 50.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 20 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Toutes affaire industrielles, minières et commerciales de quelque nature qu'elles soient, principalement en Russie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. le baron Hugo de Bethmann, Hermann Dernen, A. Koch, Nicolas Kouljinski, Léon Levi, Th. Lombards, Ernest May, Ed. Noetzlin, A. Rothstein.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'Administration; 85 0/0 aux Actionnaires.

D. 447 *b*

INDUSTRIES TEXTILES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

(LÉON ALLART et Cie) Société en Commandite

Siège social, à Roubaix, Grande-Rue.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille et à Paris.

Années.....	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	500 »	500 »	560 »	605 »	622 »	594 »	442 »	477 »	537 »	560 »	572 »
Dividendes distribués..	11.90	45.10	11.10	34.33	39.75	28.10	38.65	40 »	45 »	45 »	45 »

Durée de la Société. — Du 26 Août 1882 au 26 Août 1962.

Objet de la Société. — Commerce et Industrie des matières textiles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duchange, à Roubaix.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social et *Société Générale* pour favoriser le commerce et l'industrie en France.

Membres du Conseil de surveillance. — Six Membres.

Gérant. — M. Léon Allart.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 amortissement du Matériel et de l'Immeuble social; lorsque cet amortissement aura atteint 50 0/0 de la valeur, il ne sera plus prélevé que 5 0/0; une somme suffisante pour servir 5 0/0 aux Actions et le surplus, 25 0/0 à la Gérance; 75 0/0 aux Actionnaires.

INDUSTRIELLE (L')

Société Anonyme d'Etudes techniques, industrielles, commerciales et agricoles

Siège social, 63 *bis*, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 200, donnant droit à 50 0/0 des bénéfices nets.

Dividendes distribués : 6 0/0 pour 1894, (en réserve 6 0/0 pour 1895 et autant pour 1896).

Durée de la Société. — 30 années.

Objet de la Société. — L'Étude de toutes affaires industrielles et commerciales, la prise et l'exploitation de tous Brevets, l'organisation de toutes Sociétés en commandite ou autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, 58, boulevard Haussmann.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, 6 0/0 pour 1894, le 31 Décembre 1896.

Membres du Conseil. — MM. A. Dongé, J. Brull, A. Conrad.

Commissaires des comptes. — M. G. de Paleville.

Répartition des bénéfices. — 6 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'Administration ; le surplus, 50 0/0 aux Parts de fondateurs ; 50 0/0 aux Actionnaires.

D. 450 *b*

INDUSTRIELLE DE COMMISSION ET DES TISSUS ET PASSEMENTERIES

(A. GOUJON) En liquidation

Un Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 15 Juin 1897, a prononcé la faillite de la Société Industrielle de Commission et des Tissus et Passementeries A. Goujon, Société anonyme au capital de 200.000 francs, dont le Siège social est à Paris, rue des Petits-Hôtels, 25.

Syndic. — M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

D. 451

INDUSTRIELLE (COMPAGNIE)

Siège social, 62, rue Caumartin, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Société inconnue à son adresse.

INDUSTRIELLE ET COLONIALE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 37, rue Taitbout, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 200 Actions de 1.000 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 200.

Durée de la Société. — 20 années, à dater du 10 Décembre 1895.

Objet de la Société. — La Création de Sociétés industrielles et commerciales, la Mise en valeur de tous Procédés ou Inventions, Comptoir à Tamatave, Propriétaire de Mines d'Anthracite, situées sur la commune de Lay et de Fourneaux (canton de Saint-Symphorien-de-Lay) (Loire).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Paul Colombier, colonel Sever, O. ✻, député; vicomte de la Villarnois.

Commissaire des comptes. — M. Simon.

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 50 0/0 aux Actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 10 0/0 aux Directeurs ; 10 0/0 aux Employés ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs.

D. 456

INDUSTRIELLE INTERNATIONALE (SOCIÉTÉ NOUVELLE)

Siège social, 14, rue Ernest-Renan, Paris.

Capital social, cent mille francs.

Objet de la Société. — Spécialité de Machines et Matériel pour fabrication d'Allumettes, Tuiles, Briqueteries et Agglomérés.

Société dont nous n'avons pu retrouver la trace.

D. 457

INDUSTRIELLE D'ORIENT

Société Anonyme

Siège social, 44, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 1.000.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 26 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Toutes opérations, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet de procurer à la Société les ressources et les éléments nécessaires.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Aron, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Henri Dessoudeix, président; Ed. Caro, Baudouy, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'Administration ; 25 0/0 aux Parts de fondateurs; 60 0/0 aux Actionnaires.

INSTITUT COMMERCIAL DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 153, avenue Wagram.

Assemblée générale. — En Décembre.

D. 460

INSTITUT KNEIPP (DE PARIS)

Société Anonyme

Siège social, 38, rue des Perchamps, Paris-Auteuil.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 15 années, à partir du 11 Juillet 1894.

Objet de la Société. — Établissements hydrothérapiques Kneipp.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Brault, à Neuilly.

Assemblée générale. — En Janvier.

Paiement des coupons, après l'Assemblée générale, 38, rue des Perchamps.

Dividendes distribués de 1895 à 1896 : 15 francs par Action.

Membres du Conseil. — MM. Vadon, Braun, Duménil.

Commissaires des comptes. — M. Bay.

Administrateur-délégué. — M. Vadon.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 au fonds de Réserve ; le surplus, 20 0/0 à l'Administrateur-délégué ; 10 0/0 aux Administrateurs ; 70 0/0 aux Actions à titre de dividende.

Prévisions de la Société. — La Société poursuit avant tout un but philanthropique et emploie ses bénéfices industriels à l'organisation d'un Dispensaire gratuit pour les indigents.

C. 461

INSTITUTS MARINS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 80, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, six cent cinquante mille francs.

Versements appelés, en totalité.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — Établissements d'éducation, d'instruction et de traitement spéciaux aux enfants délicats auxquels le Traitement prolongé est ordonné.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — La dernière, annuelle, a eu lieu le 26 Mai dernier.

Membres du Conseil. — MM. Pallu, ✻, Pavie, Tailhand, Jacomet, ✻, comte de Rivoyre, ✻.

Commissaire des Comptes. — M. le vicomte de Montigny, ✻.

Directeur. — M. Pallu.

Administrateur-délégué. — M. Pavie.

INSTITUT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE

(BOURNEVILLE et Cie) Société en commandite par Actions

Siège social, 14, rue des Carmes, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 28 années, à dater d'Octobre 1892.

Objet de la Société. — La Création et l'Exploitation d'un Institut Médico-Pédagogique ou Institut orthophrénique destiné au traitement des enfants atteints de maladies nerveuses

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dauchez, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Carrière, Rosapelly, Teinturier, Vannier et Yvon.

Assemblée générale. — Au mois de Mai.

D. 182

INSTRUMENTS DE MUSIQUE (MANUFACTURE GÉNÉRALE D')

(COUESNON et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 94, rue d'Angoulème, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés en Bourse.

Cours moyens des Actions : 800 francs.

Dernier dividende distribué : 9 1/2 0/0.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Septembre 1888.

Objet de la Société — Fabrication d'Instruments de Musique en cuivre, en bois et à cordes.

Notaire qui a reçu l'acte ; Me Ricard, 26, boulevard Saint-Michel, Paris.

Assemblée générale. — 15 Octobre.

Paiement des coupons, le 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet, 15 Octobre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. L. Durand, H. Méret, A. Lecomte.

Directeur. — A. Couesnon, C. ✻.

Répartition des bénéfices. — 45 0/0 aux Actionnaires; 40 0/0 au Directeur; 10 0/0 au Personnel; 5 0/0 au fond de Réserve.

Prévisions de la Société. — Bénéfice réalisé depuis la fondation de la Société, c'est-à-dire en moins de 9 années : 2.136,960 fr. 50. Les inventaires se fond tous les ans au 1er août.

INTERMÉDIAIRE-OFFICE (L')

Société Anonyme

Siège social, 41, rue de la Victoire, à Paris.

Capital social, trente mille francs, divisé en 60 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Servir d'intermédiaire, conformément à son titre, dans toutes les affaires et en faciliter la réussite par des capitaux ; contentieux financier et constitutions légales de Sociétés par Actions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

Membres du Conseil. — Périn-Grados, président; ancien industriel, propriétaire à Paris.

Commissaire des comptes. — M. Guillerault, jurisconsulte.

Directeur. — M. Charmollu, jurisconsulte.

D. 466

INVENTIONS NOUVELLES ET PRODUITS NOUVEAUX (SOCIÉTÉ NATIONALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 64, rue de Turenne, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées, dont 500 Actions d'apports.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 1.000 Parts de fondateurs.

Cours moyen des Actions, 725 francs.

Cours moyen des Parts, 60 francs.

Dividendes distribués aux Actions en 1895, 45 fr. 55; en 1896, 49 fr. 97.

Dividendes distribués aux Parts de fondateurs en 1895, 4 fr. 20; en 1896, 4 fr. 60.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 4 Décembre 1894.

Objet de la Société. — Exploitation des Inventions nouvelles de Produits nouveaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, en Mai et Novembre.

Membre du Conseil. — M. Salomon Hirsch, officier d'Académie, chevalier du Mérite Agricole, officier de l'Ordre Royal de Cambodge, président.

Administrateurs. — MM. Strauss Granville, officier de l'Ordre Royal de Cambodge, Cerf Mossé, industriel.

Commissaire des comptes. — M. Laville.

Directeur. — M. Salomon Hirsch.

JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, au Jardin Zoologique d'Acclimatation (Bois de Boulogne).

Capital social, deux millions cinquante mille francs, divisé en 4.100 Actions de 500 fr. dont 3,000 entièrement libérées et 1,100 libérées de 125 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote officielle, 2e partie du Bulletin.

Obligations. — 7.200 Obligations de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs, de 1886 à 1936 par tirages semestriels ayant lieu les 15 Juin et 15 Décembre, pour le remboursement des titres sortis s'effectuer le 15 Juillet et 15 Janvier suivant chaque tirage. Intérêt annuel : 25 fr., payables par trimestre, le 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet, 15 Octobre.

343 de ces Titres étaient amortis au 15 Janvier 1897.

10.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, dites privilégiées, libérées et au porteur, créées par délibération du Conseil d'administration du 31 Octobre 1889, émises le 18 Décembre 1889 par la *Caisse Générale d'Épargne et de Crédit*, au prix de 390 francs. Remboursables à 500 francs en 46 ans du 1er Octobre 1893 au 1er Octobre 1939, par tirages semestriels. Intérêt 20 francs, payables par trimestre. 335 de ces Titres étaient amortis au 15 Janvier 1897.

La Compagnie a émis, en outre, en 1876, 1.060 Obligations au prix de 470 francs, qui sont toutes entièrement remboursées par anticipation, depuis Janvier 1894.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	100	» 400	» 166.66	230.69	225.58	192.43	168.03	209.48	172.09
Cours moyens des Oblig. 5 0/0	»	446.25	451.87	480.08	498.16	503.49	506.06	504.97	456.65	436.29	
— — 4 0/0	»	»	»	»	»	405.34	425.74	440.85	377.16	327.95	

Aucune répartition de dividende n'a été faite depuis la formation de la Société.

Durée de la Société. — Du 2 Avril 1859 au 31 Décembre 1938.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Jardin Zoologique d'Acclimatation, établi sur la concession de terrain, au Bois de Boulogne, accordée par la Ville de Paris en 1859, pour acclimater, multiplier et répandre dans le public les espèces animales et végétales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tandeau de Marsac, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social et au *Crédit Industriel et Commercial*, rue de la Victoire, 60, Paris.

Membres du Conseil. — MM. le prince de Wagram, président; Chassaigne-Goyon, vice-président; Abel Leblanc, Dubois, comte de Fels, Gaulet, Gervais, Gilbert, Rigaud, Rodocanachi, baron Henri de Rothschild, baron Maurice de Saint-Paul, comte Treilhard.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; 5 0/0 au Capital social pour l'amortissement; le surplus, 1/2 aux Actionnaires; 1/2 à la Ville de Paris, à titre d'indemnité pour l'occupation des Terrains concédés.

PARIS. — Imp. Guérin, Decaux et Cie.

JOURNAL LA COCARDE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU)

Société Anonyme

(Voir page 692)

L'Assemblée générale du 5 Octobre 1897 a prononcé la dissolution de la Société et nommé Liquidateur: M. Giovannelli, 26, boulevard Poissonnière, à Paris.

Par acte sous-seings privés, en date du 6 Octobre 1897, M. Giovannelli, liquidateur, a affermé le Journal *La Cocarde* à M. Gaston Viallard.

D. 471

JUMELLES DE THÉATRES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, 8, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 500 francs. entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 2,000 Parts de fondateurs.

Dividende distribué en 1895, 6 francs.

Parts bénéficiaires en 1895, 1 fr. 75.

Durée de la Société. — 50 années, à dater du 13 janvier 1892.

Objet de la Société. — Exploitation dans tous les Théâtres et Établissements similaires en France et à l'Étranger des différents systèmes de Jumelles automatiques.

Assemblée générale. — En Février.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 6 0/0 au Capital versé; une somme au compte d'amortissement; 10 0/0 au compte mobilier; le surplus aux Actionnaires et au Conseil d'administration.

D. 472

JUMELLES DE THÉATRES (SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES)

Siège social, 3 *bis*, rue Labruyère, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 Actions de 100 francs. entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 1.500 Parts de fondateurs.

Dividendes distribués aux Actions en 1895, 4 0/0; en 1896, 7 0/0.

Dividendes distribués aux Parts de fondateurs en 1896, 2 fr. 30.

Durée de Société. — 25 années, à dater du 18 Janvier 1894.

Objet de la Société. — Location automatique de Jumelles dans tous les pays.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, en Mars.

Membres du Conseil. — MM. Silvain, Weill-Martignan, Oppenheim.

Directeur. — M. H.-S.-J. Booth à Londres.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 30 0/0 aux Parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux Actionnaires.

KERN ET Cie (HOME TELEPHONE)

Siège social, 9, avenue de l'Opéra, Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Directeur. — M. de Coucy.

D. 477

LAC ASSAL (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 31, rue Caumartin, Paris.

Capital social, un million de francs.

En transformation.

D. 478

LAC COPAÏS

(Compagnie française pour le dessèchement et l'Exploitation du)

Société Anonyme en liquidation

Capital social, sept millions sept cent soixante-quinze mille francs.

1re répartition, 17 fr. 50 par Action libérée de 483 fr. 75.

D. 478 *b*

LAFERRIÈRE (MAISON)

Siège social, 28, rue Taitbout, Paris.

Objet de la Société. — Couturier.

Assemblée générale. — En Octobre.

Transformation de la Société au moment de la mise sous presse.

D. 479

LACHAUME ET Cie (H.)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 144, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 100 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 22 Février 1897.

Objet de la Société. — Création et Exploitation d'un Atelier d'Affûtage de Couteaux de diffusion.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Charles Poissonnier, à Compiègne.

Gérant. — M. H. Lachaume.

LANGLOIS ET Cie

Siège social, 4, rue d'Astorg, Paris.

D. 487

LAVEURS D'OR (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 16, rue de Chabrol, Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

D. 487 *b*

LAVOIRS DE PARIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 26 *bis*, boulevard de la Contrescarpe, Paris.

En dissolution du 12 Juillet 1897.

J. 93 *b*

LEMAIRE DUPONT

(*page* 721)

L'Assemblée générale des Actionnaires tenue le 28 Septembre 1897 a décidé la dissolution anticipée de la Société, à dater à dater de fin Septembre et a nommé liquidateur M. E. Cousonne, 34, rue de la Victoire, Paris. Elle a décidé le paiement d'une somme de 645 francs par Action, savoir : 500 francs pour remboursement du Capital, 145 francs pour première Répartition sur les bénéfices, et de 16 fr. 50 pour première répartition sur les bénéfices par Part de fondateurs. Payables aux bureaux de la Société à partir du 11 Octobre 1897.

D. 494

LEPRÉVOST ET Cie

Siège social, 49, rue de l'Echiquier, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

Formation du 17 Février 1896, Société fictive, disparue.

D. 496

LESSIVE BRENTINI ET DU PAINT REMOVER

(Société Française d'Exploitation de la) En liquidation

Siège social, 16, cité d'Antin, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 Actions de 100 fr. entièrement libérées.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires tenue le 7 Novembre 1896.

M. Mazet, 14, rue d'Edimbourg, a été nommé liquidateur.

LIÈGES APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue du Delta, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 502

LIÈGE & DE LA BOUCHONNERIE PARISIENNE (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU)

Société Anonyme

Siège social, 18, rue de Tanger, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 200.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Janvier 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Bouchons de grande consommation et autres, pour la France et plus particulièrement pour les places de Paris et de ses environs, Reims, Angers, Bordeaux, ainsi que le Traitement des dérivés et des déchets du Liège, l'Emploi d'une Nouvelle Machine à Bouchons dite « l'Express » (système Noël).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

Assemblée générale. — Courant Janvier.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. M. Essayan, banquier, à Constantinople (Turquie) ; R. Odinet, 23, rue de l'Orangerie, au Havre ; P. Weiss, 10, rue d'Eylau, Paris ; J. Della-Faille de Leverghem, 27, rue de Berri, Paris ; G. Lemelin, 48, rue de la Victoire, Paris.

Directeur. — M. G. Boucrel, 132, boulevard Pereire, Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent : 5 0/0 au Comité de Direction et aux Contre-Maitres, 15 0/0 aux Parts de fondateurs ; 70 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

D. 503

LIÈGES DE L'ÉDOUGH (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 2, rue Saint-Pétersbourg, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Petite Société formée entre un groupe fort restreint.

LILLE ET BONNIERE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Pour épuration des Huiles minérales.

Siège social, 10, rue des Pyramides, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 2.000 Actions de 1.000 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 20 ans, du 17 Avril 1877; renouvelée pour une période de 20 ans jusqu'au 31 Mars 1917.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Dujardin et Lefebvre, à Lille.

Objet de la Société. — Épuration des Huiles minérales.

Assemblée générale. — Premier samedi de Juin de chaque année.

Exercices.	1887-88	1888-89	1889-90	1890-91	1891-92	1892-93	1893-94	1894-95	1895-96	1896-97
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Div. dist. .	105	250	250	250	200	50	50	100	200	70

Paiement des coupons. — Au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Renard Mareska, G. Dubus, A. Haus.

Commissaire des comptes. — G. Hyde.

Directeur. — M. Renard Mareska

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 Réserve légale; 10 0/0 aux Administrateurs; 2 0/0 aux Commissaires; 13 0/0 aux Employés ou à la Réserve sur l'avis du Conseil d'administration; 63 0/0 aux Actionnaires.

D. 509

LINIÈRE D'AMIENS (SOCIÉTÉ)

Siège social, à Amiens.

Assemblée générale. — En Novembre.

Membre du Conseil. — M. Saint.

Commissaires des comptes. — MM. Loiseau, Guillotin.

D. 510

LINIÈRE LA COLOMBIE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 16, rue de Chabrol, Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

LINO-CUIR FRANÇAIS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DU)

Siège social, à Cormatin (Saône-et-Loire).

Capital social, cinq cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

Président du Conseil. — M. Heintz.

D. 514

LINOLEUM ET DES BANNES INALTÉRABLES (COMPAGNIE FRANÇAISE DU)

Siège social, 21, boulevard Haussmann, Paris. Usine à Orly (Seine).

Capital social, deux millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 4,500 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs sur demande.

Parts bénéficiaires. — 1.800 Coupures de Parts de fondateurs.

Obligations.— 3.333 Obligations de 500 francs, émises à 300 francs. Revenu 15 francs par an.

Durée de l'amortissement des Obligations, 75 ans, à partir de 1884.

Durée de la Société. — Constituée le 12 Décembre 1881, pour 50 années.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duhommet, à Paris,

Objet de la Société. — La fabrication du Linoleum et des Produits similaires.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons. — Au Siège social. — Obligations, En Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Hecht, A. Sriber, F. Southgate et E. Fleury.

Commissaire des comptes. — M. Corrion.

Directeur général. — M. F. Chovo.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme pour servir 5 0/0 au Capital Actions, et le solde, 10 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux Parts de fondateurs; 75 0/0 aux Actionnaires,

D. 516

LITS MILITAIRES (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 18, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10,000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Obligations. — 36.229 Obligations de 600 francs 4 0/0, émises à 590 fr. remboursables au pair jusqu'en 1912.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	321.99	414.76	460.71	512.46	581.94	713.13	1018.08	1086 »	1273.81	1255.60	1227.45
Dividendes distribués	25.60	27.30	27.65	27.75	30 »	32. 50	37.50	40 »	40 »	45 »	47.25
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	»	»	603.58	605.23	611.92	612.56	613.37

Durée de la Société. — Depuis Avril 1886 jusqu'en Mars 1907.

Objet de la Société. — L'exécution de l'Entreprise des Lits militaires en France et en Algérie ainsi que toutes les opérations qui en sont la conséquence.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Ducloux, à Paris.

Assemblée générale. — Du 1er Juillet au 15 août.

Paiement des coupons. — Au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Chabert, président; Aubernon, G. Chabert, de Propper, baron de Lamberterie, Santigny, Panafieu.

Commissaire des comptes. — M. H. Santigny.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus aux Actionnaires.

D. 517

LITS PARISIENS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 32, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, cinquante-cinq mille francs, divisé en 550 Actions de 100 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

450 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — De Mai 1894.

Objet de la Société. — Exploitation de Lits dits Parisiens.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yer, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

D. 359

LOCATION DE FORCE MOTRICE DE BOULOGNE-SUR-SEINE

(Société Anonyme de)

Siège social, Boulogne-sur-Seine.

Liquidation terminée, M. Bonneau, syndic.

Unique Répartition, Août 1895, 18 fr. 74 0/0.

LORGNETTE HUMAINE SÉGUY (LA)

Société Anonyme

Siège social, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 6.000 Actions de 100 francs, dont 1.000 entièrement libérées et 5.000 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 12.000.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir d'Août 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation du Brevet délivré en France à M. Séguy pour un Appareil d'ensemble transportable destiné à l'application des Rayons Rœntgen, l'Acquisition et l'Exploitation de toutes Inventions, Découvertes et Idées qui soient une application des Rayons X.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Blanchet, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Bach de Surany, 2, avenue Velasquez, Paris; J. Baratoux, 45, rue Cortambert, Paris; baron J. de Gunzburg, 21, boulevard des Capucines, Paris; L. Groodi, 6, rue Cimarosa, Paris; G. Seguy, 12, rue Racine, Paris; C. Verneau, 14, rue Oberkampf, Paris.

Commissaires des comptes. — MM. E. Roy, comte d'Hersault de Beaufort, 95, rue Miromesnil, Paris.

Directeur technique. — M. G. Seguy.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; sur le surplus, 30 0/0 aux Parts de fondateurs, et, sur ce qui restera, 10 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux Actionnaires et 5 0/0 au Personnel.

D. 524

LUNETTERIE PARISIENNE

Société Coopérative Anonyme à Personnel et Capital variables

Siège social, 48, rue de Turbigo, à Paris.

Capital social, mille francs, divisé en 8 Actions de 125 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir de Mars 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de tous Articles de Lunetterie et de tous Articles similaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Wuensch, Bouyer, Bouvard.

Commissaires de surveillance. — MM. Triebel et Duval.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; le reste aux Actionnaires.

MACHINES A COUDRE (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 29, boulevard Saint-Martin, à Paris.

En faillite par Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 8 Août 1895.

MM. Duruy, juge-commissaire; Vacher, 9, rue Dupuytren, syndic provisoire.

Un Jugement du 13 Août 1897 homologue le Concordat passé le 16 Juillet entre la Société et ses créanciers.

MAGASINS GÉNÉRAUX ET DE LA GARE DE VAISE

(*Voir pages 453 et 454*)

Liquidation, 17 mars 1897.

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire et annuelle a voté la répartition d'un dividende de 40,000 francs, soit 20 francs par Action nominative, nets de l'impôt sur le revenu (19 francs par Action au porteur) qui seront payés en une seule fois le 1er avril prochain, chez MM. Ve Guérin et fils, 31, rue Puits-Gaillot, à Lyon.

***A l'Assemblée générale extraordinaire du 17 Mars*, il a été rendu compte que l'Actif avait été vendu, suivant acte passé devant Me Thomaset, à la *Compagnie générale de Navigation*, moyennant le prix de un million, payable en 40 années par fraction annuelle de 25,000 francs, avec facilité de se libérer par anticipation et productif d'un intérêt annuel de 4 0/0.**

En représentation de ce prix, il a été remis 2.000 Obligations représentant chacune un 2/1000 du prix de vente et par conséquent d'une valeur de 500 francs remboursables en 40 ans à partir du 1er janvier 1898, productive d'intérêt à 4 0/0 l'an, payable par moitié le 1er juillet et le 1er janvier de chaque année.

Ces 2.000 Obligations constituent la 2me série des Obligations de la Compagnie générale de Navigation.

La *Compagnie générale de Navigation étant entrée en jouissance le 1er Janvier* 1897, le 1er coupon semestriel de 10 francs de ces Obligations était payable le 1er Juillet 1897.

Liquidateurs. — MM. L. Souchon, G. Gros et F. Testenoire.

D. 529

MAGASINS DU LOUVRE (GRANDS) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 164, rue de Rivoli, à Paris.

Capital social, vingt-deux millions de francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jousselin.

MAGASINS DES NOUVELLES GALERIES DE MONTPELLIER (GRANDS)

Siège social, 66, rue des Archives, à Paris.

Capital social, quatorze cent mille francs, divisé en 2.800 Actions de 500 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Février 1897.

Objet de la Société, — L'Exploitation du Commerce d'Articles de Bazars, généralement quelconques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Manuel, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Caulorbe, L. Demogé, V. Viel, L. Lehenann, P. Camuzet, F. Lefèvre, E. Tuffery, A. Duthoo.

Commissaire des comptes. — M. Ed. Lefèvre.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 pour parer à toute éventualité ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux Actionnaires.

D. 532

MAGASINS DE LA PLACE CLICHY (GRANDS) (SOCIETÉ DES)

(G. RAYMOND et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 99, rue d'Amsterdam, à Paris.

Capital social, quatre millions deux cent mille francs.

Assemblée générale. — En Octobre.

Gérant. — M. G. Raymond.

Les Titres ne sont transmissibles que de l'avis des co-associés.

D. 537

MAISON DU PEUPLE FRANÇAIS (SOCIÉTÉ DE LA)

Siège social, 26, rue Hermel, à Paris.

Objet de la Société. — Œuvre des Tuberculeux.

Assemblée générale. — En Juin.

D. 538

MAISON DE RETRAITE, DE SANTÉ & DE CONVALESCENCE DU GRAND-MONTROUGE

Siège social, 53, 55, 57, Grande-Rue, au Grand-Montrouge.

Capital social, cent soixante-quinze mille francs.

MAISON VIOLET

A. M. REHNS & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social. 29, boulevard des Italiens, Paris.

Objet de la Société. — Fabrique de Parfumerie.

Assemblée générale. — En Octobre.

D. 540

MANG FRÈRES ET CIE

Société en Commandite par Actions

Siège social, 118, rue de Turenne, à Paris.

Capital social, un million de francs.

Versements appelés : 625.000 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Dividendes distribués : 7 0/0.

Durée de la Société. — Jusqu'au 5 Septembre 1911.

Objet de la Société. — Banque, Escompte du Papier de Commerce.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delafon, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, à Paris, le 5 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Declerck. H. Lothon, A. Chappart.

Gérants. — MM. Camille Mang et Léon Mang.

D. 542

MANÈGE JUSTIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 23, rue Chaptal, à Paris.

Capital social, soixante-quinze mille francs, divisé en 75 Actions de 1.000 francs.

En liquidation, à partir du 10 Juin 1897.

La Société avait été constituée en Février 1897, par acte déposé chez Me Fontana, notaire à Paris. Les Administrateurs étaient: MM. Monteivos de Barros, L. Paillard, E. Temporal.

D. 544

MANICA (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme en liquidation

Siège de la liquidation, 19, rue Bleue, à Paris.

Capital social, cent mille francs.

En liquidation du 16 Novembre 1896. MM. Gautherin et Lambert, liquidateurs.

MARBRIÈRES DE GUELMA (ALGÉRIE) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 3, rue des Arquebusiers, à Paris.

Capital social, un million.

Objet de la Société. — Exploitation des gisements de Marbres de Guelma et Opérations accessoires.

Par délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 Janvier 1895, la Société a été dissoute.

Liquidateur. — M. Linol (J), 28, boulevard Saint-Denis, Paris.

D. 327

MÈCHES DE SURETÉ DES MINEURS

(Société nationale pour la fabrication anonyme des)

Siège social, 12, place Vendôme, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs.

Assemblée générale. — En Octobre.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1881.

Objet de la Société. — Fabrication des Mèches de sûreté pour mineurs.

D. 546

MENTHÈS (PAUL) & Cie (SOCIÉTÉ)

Siège social, 29, rue de Londres, à Paris.

Objet de la Société. — Affaires minières.

Assemblée générale. — En Mai.

Cette Société paraît être sans existence.

D. 547

MANUFACTURES DE LIANCOURT (LES) (OISE)

Société Anonyme

Siège social, à Liancourt.

Capital social, un million cent cinquante mille francs, divisé en 11.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Obligations. — 1.200 de 500 francs. — **Taux** d'émission : 485 francs. — **Revenu :** 20 francs net d'impôt. — Durée de l'amortissement, 25 ans, à partir de 1901.

Cours moyens des Actions en 1896, 105 francs.

Dividendes distribués en 1896, 3 fr. 16 net, pour 7 mois d'exercice.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 23 Novembre 1895.

Objet de la Société. — Fabrication mécanique de la Chaussure et Vente assurée au consommateur par l'ouverture de Dépôts de vente en détail, Construction d'Usines nouvelles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tansart, à Paris.

Assemblée générale. — 2e mercredi d'Octobre.

Paiement des coupons, à Paris et à Lille : Actions, fin Octobre ; Obligations, 2 Janvier, 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Léopold Belanger, Léon Coppin, Fréderic Lecoq, F. Renard.

Commissaire des comptes. — M. Bourdeau.

Directeur. — M. Fernand Renard.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; la somme représentant 5 0/0 du Capital libéré par Action, pour être payée à titre d'intérêts ou premier dividende aux Actionnaires ; le surplus, comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux Actionnaires ; 40 0/0 à la Direction.

Observations. — La nouvelle usine occupe un terrain de 5.000 mètres, elle a été terminée en Mai ; plusieurs nouveaux dépôts de vente en détail sont installés et en installation.

D. 551

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Union des Entrepreneurs

Siège social, 84, boulevard Magenta, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 553

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

ROSTAING, LECLERC, BOUDINEAU et Cie

Siège social, avenue de Villeneuve-Saint-Georges, à Choisy-le-Roi.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 557

MÉLANGEURS DOSIMÉTRIQUES

(Système LAURENS) Société Anonyme

Siège social, 19, rue Bleue, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — L'Achat de tous Brevets et de toutes Licences pour la fabrication, l'exploitation de Mélangeurs Dosimétriques, de tous Systèmes, Appareils et Machines se rattachant à cette industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rigault, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Membres du Conseil. — MM. Bernheim, Aron, Wehrlin. Merzbach, Deschamps.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au fonds de Réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint la moitié du Capital; 6 0/0 pour servir un dividende sur le Capital versé et non remboursé; 10 0/0 pour constituer un fonds de Réserve extraordinaire; sur le reste, 45 0/0 à Me E. Laurent; 15 0/0 à la Compagnie générale d'études et constitutions de Sociétés commerciales et industrielles; 5 0/0 au Conseil d'administration; 35 0/0 aux Actionnaires.

D. 558

MERCANTILE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue de l'Échiquier, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — De fin Décembre 1887 à fin Décembre 1937.

Objet de la Société. — Commerce de commission, d'importation et d'exportation.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Années	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	12 0/0	10 0/0	6 0/0	10 0/0	6 0/0	6 0/0	10 0/0	10 0/0	6 0/0

Paiement des coupons, à Paris, au mois de Juin.

Membres du Conseil. — MM. M. H. Rumpf, H. Lüdert.

Commissaires des comptes. — MM. Hecht, Schaeffner.

Directeur. — M. W. Lüdert.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale; 15 0/0 aux Fondateurs; une somme pour servir 6 0/0 de la partie libérée des Actions; et le surplus, 30 0/0 au fonds de prévoyance; 30 0/0 aux Administrateurs; 10 0/0 à la Direction; 30 0/0 à nouveau aux Actions.

D. 558

MERCIER ET Cie (SOCIÉTÉ)

CHIRY-OURSCAMP (Oise)

Siège social, à Chiry-Ourscamp (Oise).

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 30 Actions de 10.000 francs.

Objet de la Société. — Filature et Tissage de coton.

Assemblée générale. — En Mars,

Constituée en 1868.

MÉRIDIONAUX (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 6, boulevard Poissonnière, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Cercle.

M. 321

MÉTAUX (SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES)

Siège social, 10, rue Volney, à Paris.

Liquidateur. — M. Levasseur, 23, rue Pasquier.

Il a été fait une troisième et dernière répartition de 7 fr. 70 0/0.

D. 562

MICCIO ET Cie (G.)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 29, rue Bleue, Paris.

Capital social, huit cent vingt mille francs.

D. 563

MILDÉ FILS ET Cie (SOCIÉTÉ CH.)

Siège social, 60, rue Desrenaudes, Paris.

Dividendes distribués. — En 1896 : 25 francs.

Gérant. — M. Ch. Mildé.

M. 340 *b*

MINES D'ALQUIFE (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 43, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

En formation.

D. 565 *d*

MINOTERIES A FÈVES DE FRANCE (GRANDES)

(PRAT, BASSOT, LIGNEUL et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 91, rue des Petits-Champs, Paris.

Capital social, deux millions six cent mille francs, divisé en 5.200 Actions de 500 fr..

Objet de la Société. — Exploitation de Minoteries.

En formation.

Fondateurs. — MM. R. Prat, L. Prat, G. Bassot, P. Bassot, P. Ligneul.

MINOTERIE STÉPHANOISE

(AULAGNON et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, au Marçais, à Saint-Étienne (Loire).

Capital social, neuf cent mille francs.

D. 569

MOULINS DE CORBEIL (GRANDS)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue du Louvre, Paris.

Capital social, douze millions de francs, divisé en 24.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote Officielle, au comptant.

Obligations. — 13.760 Obligations de 500 francs 4 1/2 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs par tirages annuels, en Décembre. Remboursement des Titres sortis, le 1er Janvier suivant.

Parts bénéficiaires. — 4.000, au porteur.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act. .	240	427	483 »	512 »	544 »	633 »	685 »	566 »	394 »	288 »
Dividendes distribués.	25	30	32.50	30 »	40 »	37.50	35 »	»	»	»
Cours moy. des Oblig.	»	»	451.06	484.37	489.86	506.39	515.89	514.75	505.18	492.53
Crs des Parts bénéfic.	»	»	»	»	»	210.19	190.23	141.41	67.79	50.87

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 17 Mars 1881, au 17 Mars 1980.

Objet de la Société. — L'Achat des Moulins à Farine et à Huile, connus sous le nom Darblay et Béranger, Grands Moulins de Corbeil, etc. etc. ; toutes Opérations se rattachant au Commerce et à l'Industrie des Grains, Farines, Huiles et Fécules.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Crédit Mobilier et chez MM. Perier, Mercet et Cie.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Wallu, président; M. Dreyfus Duchateau, L. Janssens, R. Vierne.

Commissaires des comptes. — MM. A. Magnin et L. Martin.

Directeur. — M. Lainey.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour former le fonds de Réserve légale, jusqu à ce qu'il ait atteint le 1/10 du Capital ; somme suffisante pour servir aux Actions un intérêt de 5 0/0 du montant des versements. Sur les bénéfices disponibles, l'Assemblée générale pourra ordonner un prélèvement pour la création d'un fonds de prévoyance ; le surplus des bénéfices est distribué comme suit : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 pour la rémunération du Directeur et du Personnel ; 85 0/0 aux Actionnaires et Porteurs de Parts bénéficiaires sans distinction entre les Actions et les Parts.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

MOULINS D'EGYPTE

Siège social, 156, rue de Rivoli, Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs.

D. 571 *b*

MOULINS DE NANTES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, à Nantes.

En liquidation judiciaire du 10 Mai 1897. M. Hubert, à Nantes, liquidateur.

D. 573

MOULINS DE PROUVY (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Siège social, à Prouvy (Nord).

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Novembre.

D. 574

MOULINS SAINT-PIERRE (GRANDS)

(Société Anonyme des)

Siège social, 15, rue du Louvre, Paris.

Capital social, un million de francs.

Assemblée générale. — En Octobre, paraît ne plus fonctionner.

D. 575

MOULINS A SCORIES THOMAS

Société Anonyme

Siège social, 25, rue du Conservatoire (prolongée), Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 400 Actions de 1.000 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 16 Décembre 1896.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Moulins nécessaires pour réduire en poudre les Scories et les transformer en Engrais, le Commerce des Engrais.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Blanchet.

Membre du Conseil. — M. Eugène Silz, ingénieur-chimiste, ancien élève de l'École Polytechnique, président du Conseil d'administration.

Commissaire des Comptes. — M. Adolphe Ancel.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 95 0/0 aux Actionnaires.

MOULINS TRUFFAUT

Société Anonyme

Siège social, 23, rue du Louvre, Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 360 Actions de 5.000 francs,

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — L'Acquisition, la Location et la Construction de Moulins en France et principalement à Paris, avec toutes les dépendances en Immeubles et toutes Opérations se rattachant à l'Industrie ou au Commerce des Grains et Farines.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Panhard et Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Alexandre Truffaut, Daniel Truffaut, M. Russo, M. de Rouvre, M. Hennequin.

D. 579

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 45, rue Laffitte, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 38 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Faire des Prêts sur nantissements d'Objets Mobiliers de toute nature, tels que : Matières d'Or et d'Argent, Effets Mobiliers, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Frédéric Aillery, O. *; Eugène Fresson, André Detrois, Léon Rigal, Adolphe Weill.

Directeur et Président du Conseil. — M. Fresson.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la formation du fonds de Réserve légale ; 5 0/0 pour servir d'intérêt aux sommes versées ; 15 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 à la Direction et au personnel ; 80 0/0 aux Actionnaires.

Projets de fusion ou dissolution.

D. 582

MOULURES SCULPTÉES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, 13, rue Royale, Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

D. 580

MORIS & Cie (V.)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 175, rue Saint-Honoré, Paris.

Capital social, dix mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 5 Octobre 1895.

MM. Moris, gérant, Lhomme et Dieck ont été nommés liquidateurs.

D. 584

MUNITIONS (FABRICATION DES)

Société Anonyme

Siège social, 17, quai des Moulineaux, à Issy (Seine).

D. 585

MUNITIONS DE CHASSE, DE TIR ET DE GUERRE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

(Anciens établissements GEVELOT et GAUPILLAT)

Société Anonyme

Siège social, 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, au choix de l'Actionnaire.

Les Actions étant groupées entre quelques personnes, pas de transactions.

Durée de la Société. — 30 ans, du 29 Décembre 1884 au 31 Décembre 1914.

Objet de la Société. — Fabrication de Munitions de toutes sortes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil: — 5 au moins, 9 au plus.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actions ; et le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration, et 85 0/0 aux Actionnaires, sous réserve de certains prélèvements pour le personnel.

MURAT & Cie (COMMANDITE PAR ACTIONS)

Siège social, 62, rue des Archives, Paris.

Capital social, neuf cent soixante-deux mille francs, divisé en 962 Actions de 1.000 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1890.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Bijoux en Or doublé, Or sur Argent, Or, Argent, ainsi que toutes opérations se rattachant à ce genre d'industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Pierre Vincent, Georges Yvon, Ernest Louvet.

Projets de transformation en Société Anonyme et réduction du Capital.

D. 587

MUSÉE GRÉVIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 10, boulevard Montmartre, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, à la volonté de l'Actionnaire, et sont cotés en Banque.

Parts bénéficiaires : 2.000. —Parts de fondateurs : 125.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891
Cours moyen des Actions	»	»	»	»	»	700 »
Divid. par Action au porteur	53.35	50.15	44.05	85.85	45.90	43.75
Bénéfices distribués, y compris la répartition générale	147.118 »	200.000 »	165.000 »	400.000 »	173.765 »	161.685 »

Années	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyen des Actions	680 »	675 »	718 »	896 »	896 »
Dividende par Action au porteur	42.75	43.65	45.05	43.65	53.20
Bénéfices distribués, y compris la répartition générale	115.054 »	159.575 »	186.997 »	153.856 »	200.178 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Février 1881.

Objet de la Société. — Musée de figures de Cires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Mars de chaque année.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais.

Membres du Conseil. — MM. Jules Chéret, M. Chaulin, Gabriel Thomas.

Commissaires des comptes. — MM. Douglas-Read et Achille Dreyfus.

Administrateur-délégué. — M. G. Thomas.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; une somme pour servir 5 0/0 aux Actions ; sur le surplus, il sera prélevé 12 1/2 0/0 qui seront attribués aux 127 Parts de fondateurs ; ensuite 5 0/0 de la somme disponible aux Actionnaires ; et sur l'excédent, 10 0/0 pour amortir les Actions ; le solde moitié aux Actionnaires et le reste aux Parts bénéficiaires.

LA NATIONALE-CAISSE ENREGISTREUSE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 11, boulevard des Italiens, 35, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 22 Juillet 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication, l'Achat et la Vente en France et en Suisse, ainsi que dans leurs Colonies, des Appareils connus sous le nom de *Caisses Enregistreuses*, ou autres Appareils de même genre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Administrateur général. — M. Albert Zwick.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de la Réserve légale; 5 0/0 pour être payé aux Actionnaires, à titre d'intérêt, et l'excédent des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

D. 589

NÉO-CALÉDONIENNE DES CAFÉIÈRES LAURIES

Société en liquidation

Siège social, 2, rue Caumartin, Paris.

La Société a été déclarée en faillite par un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 30 Juin 1896, M, Boussard, 49, rue Saint-André-des-Arts, a été nommé syndic.

Les opérations de la faillite ont été closes pour insuffisance d'actif par un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 30 Septembre 1896.

D. 590

NETTOYEURS O. ANDRÉ (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 15, rue Royale, Paris.

G. 133 b

NORD ÉLECTRIQUE (LE)

Société Anonyme

Siège social, 72, rue Louis-Blanc, Paris. — Siège administratif, 48, rue Neuve, Dunkerque.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 1.500.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir d'Août 1897.

Objet de la Société. — Toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant par un côté quelconque aux applications de l'électricité, ainsi que celles concernant les applications à l'éclairage, à la force motrice et aux transports de force des appareils et procédés nouveaux pouvant lutter contre l'électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lebleu, à Dunkerque.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. V. Daix, ✻, ingénieur civil, 72, rue Louis-Blanc, Paris; J. Delaplace, industriel, au château d'Ézanville (Seine-et-Oise); Charot, propriétaire, au Vésinet (Seine-et-Oise),

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; 6 0/0 au Conseil d'Administration ; 45 0/0 aux Actionnaires ; 45 0/0 aux Parts de fondateurs.

D. 594

NOUVEAU CIRQUE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 247, rue Saint-Honoré, Paris.

D. 594 *b*

NOUVELLES GALERIES DE L'AVENUE DE CLICHY (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 43, avenue de Clichy, Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs.

Formation du 5 Juin 1897.

D. 595

NOUVELLES GALERIES DE ROUEN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 66, rue des Archives, Paris.

Capital social, sept millions cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 500 francs, libérées de moitié.

Membre du Conseil. — M. Chevrot, président.

D. 591

OCRES ET TERRES A DÉCORS DU NORD DE LA FRANCE

(Compagnie Générale des)

Société Anonyme

Siège social, à Monts-en-Ternois (Pas-de-Calais).

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 500 francs.

Cette Société a emprunté 500.000 francs par voie d'émission d'Obligations 5 0/0, remboursables en 20 ans, à partir du 1er Octobre 1897.

En liquidation depuis 8 mois environ, son matériel a été vendu. La liquidation n'a à peu près rien donné.

OPTIQUE (L')

Société Anonyme des Grands Télescopes

Siège social, 18, rue Le Peletier, Paris.

En formation.

D.

ORFÈVRERIE A. BOULENGER & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 4, rue du Vert-Bois, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Durée de la Société. — 40 ans.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cothuret, à Paris.

D. 603

ORFÈVRERIE D'ERCUIS (L')

(Société Anonyme de)

Siège social, 64, rue de Bondy, Paris

Capital social, onze cent mille francs, libéré.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Directeur. — M. L. Durand, président du Conseil d'Administration.

D. 603 *b*

ORGUES D'ALEXANDRE PÈRE ET FILS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 81, rue Lafayette, Paris.

Capital social, trois cent soixante quinze mille francs, divisé en 750 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 5 Octobre 1894.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Instruments de musique en général et spécialement des Orgues dites : « Orgues Alexandre père et fils », et l'Achat et la Vente de tous articles ayant trait à cette Industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Émile Godet, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membre du Conseil. — M. Edmond Sèches.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 au Conseil d'Administration; 50 0/0 au remboursement des Actions par voie de tirage au sort; 35 0/0 aux Actionnaires à titre de dividende.

OUVRIERS DE L'AMEUBLEMENT

Société anonyme Coopérative

Siège social, avenue Ledru-Rollin, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 4.000 Actions de 50 francs, dont 500 entièrement libérées et 3.500 libérées de 1/10.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Janvier 1892.

Objet de la Société. — L'Achat et la Vente de tous mobiliers, meubles meublants et objets d'ameublement ; 2° la Commission, l'Exportation et la Consignation de tous objets mobiliers. Toutes avances aux ouvriers de l'ameublement sur le prix de vente de tous meubles meublants et objets mobiliers dont la Société sera chargée.

Acte déposé au Tribunal de Commerce de la Seine.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Membres du Conseil. — MM. Charles-Joseph-Gaston Parceint, Arsène-Augustin Dormenval, Albert-Alphonse Bressolle, Charles Bluteau, Jules Pinard, Jean Poncin, Armand-Lucien Tissot.

Société disparue.

D. 607

OUVRIERS HORLOGERS

(Société Anonyme Coopérative des)

Siège social, 43, rue de Saintonge, Paris.

Capital versé, cinquante-neuf mille quatre cent quinze francs, cinq centimes.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 30 Décembre 1882.

Objet de la Société. — Fabrication et Commerce d'Horlogerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chatelain, à Paris.

Paiement des coupons, tous les trimestres.

Directeur. — M. H. Wéber.

D. 608

OYONNITHE (SOCIÉTÉ ANONYME L')

Usines à Monville (Seine-Inférieure)

Siège social, 11, rue Meslay, à Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Versements appelés : les trois quarts.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas encore cotés.

Cours moyens des Actions, il y a acheteurs, en 1895 et 1896, à 600 francs.

Dividende distribué en 1896, 6 0/0.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Fabrication de Matières plastiques Oyonnithe, similaires de Celluloïd, imitant l'ivoire, l'écaille, l'ambre, l'ébène, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, Paris.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai de chaque année.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Oudiette, Thomas, Warnier, Butin, Bernadac.

Commissaire des Comptes. — M. Dulac.

Directeur. — M. Charles Bernadac, administrateur-délégué.

D. 609

PALAIS BONNE-NOUVELLE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 20, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Capital social, un million six cent mille francs.

Assemblée générale. — 1er semestre.

D. 609 *b*

PALAIS DE GLACE

Société Anonyme

Siège social, Panorama des Champs-Élysées, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Cours de la Cote officielle.

Parts bénéficiaires, 10.000.

Années	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	500	750	350	200	»
Dividendes distribués . . .	»	40	10	15	»
Parts de fondateurs. . . .	50	60	6	8	»

Durée de la Société. — Constituée en Octobre 1893, expiration en 1908.

Objet de la Société. — Exploitation d'une salle de Patinage de vraie glace.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dupouy, Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, en Mars.

Membres du Conseil. — Clemencet, président ; Jolly, Moudin, Gleize, Pargues.

Commissaires des Comptes. — MM. Levêque, Cahen.

Directeur. — M. Renard.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme nécessaire pour fournir 5 0/0 aux Actions; l'excédent des bénéfices est ainsi partagé : 45 0/0 aux Actionnaires; 45 0/0 aux Parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

PANGADUINE (SOCIÉTÉ LA)

(BOUILLOT et Cie) Société en Commandite

Siège social, 44, rue Cambon, Paris.

Capital social, cent mille francs.

Constituée le 11 Août 1896.

Objet de la Société. — Alcaloïdes et principes actifs de l'Huile de foie de morue.

Gérant. — M. Bouillot.

D. 610 *b*

PANORAMA DE LA BATAILLE DE NUITS

Siège social, 4, rue Grolée, Lyon.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Banque.

Parts bénéficiaires : 400 Parts de fondateurs.

Années.	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	500	604	»	»

Il a été remboursé 400 francs par Action.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 16 Janvier 1893 au 16 Janvier 1903.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Toiles devant composer le Panorama de « La Bataille de Nuits » faites par M. Poilpot; et l'Exploitation du Diorama « La Rentrée à Lyon des Mobiles du Rhône au retour du siège de Belfort ».

Notaire qui a reçu l'acte : Me Deressy, à Lyon.

Assemblée générale. — Mois de Mars.

Paiement des coupons, à Lyon, 4, rue Grolée, et à Paris, au bureau de M. Faye, rue Drouot, 7.

Membres du Conseil. — MM. Proton de la Chapelle, Paul Eymard, Bassieux, Faye.

Commissaire des Comptes. — M. Deshaye.

Directeur ou Gérant. — M. Faye, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; les sommes nécessaires pour le remboursement intégral des Actions au pair ; les prélèvements et répartitions se font par fractions et sont laissés aux soins du Conseil d'administration ; le solde des bénéfices nets est réparti ensuite : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux Actionnaires ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs.

PANORAMA DIORAMA « LE TOUR DU MONDE »

(Société d'Études)

Siège social, 31, rue Ballu, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

D. 610 d

PANORAMA « L'ESCADRE RUSSE A TOULON »

Siège social, 4, rue Grolée, Lyon.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Aucune transaction n'a été effectuée sur ces valeurs depuis longtemps.

Durée de la Société. — 20 années, de 1893.

Objet de la Société. — L'Exploitation des Toiles devant composer le Panorama de l'arrivée de l'Escadre Russe à Toulon ; l'Exploitation de deux Toiles dioramiques qui rappelleront deux épisodes du voyage des Marins Russes en France en 1893.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Pétrus Bernard et son collègue, à Lyon.

Assemblée générale. — Chaque année, dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Membres du Conseil. — MM. Proton de la Chapelle, Paul Eymard, Bianchi, Faye, administrateur-délégué.

Commissaire des Comptes. — M. Delestre.

Directeur. — M. Faye.

Prévisions de la Société. — Sur les bénéfices nets annuels : 5 0/0 pour constituer la Réserve légale ; les sommes nécessaires pour le remboursement intégral des Actions au pair, avant tout paiement d'intérêts.

D. 610 f

PANORAMA IMPÉRIAL DE MOSCOU

(En liquidation)

Siège social, 18, rue de la Pépinière, Paris.

D. 610 g

PANORAMA DE L'HISTOIRE DU SIÈCLE 1789-1889

(En liquidation)

Siège social, 23, rue de Tocqueville, Paris.

Capital social, quatre cent mille franes.

Liquidation du 27 Décembre 1895.

Liquidateurs. — MM. Hauch, Plass, Rishoffer, Gervex.

PANORAMAS POPULAIRES (SOCIÉTÉ NATIONALE DES)

Siège social, place Mazas, Paris.

Capital social. — En transformation.

Assemblée générale. — En Mai.

Directeur. — M. H. Chauveau.

D. 610 *l*

PANORAMAS DE TERRE-SAINTE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, rue Eleuthère, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir de Janvier 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'une Toile panoramique représentant la Jérusalem antique et le Golgotha ; et de deux Toiles dioramiques représentant l'une le Saint-Sépulcre et l'autre la Vallée de Josaphat.

Membres du Conseil. — MM. A. Euve, F. Quentin, L. Charpillon.

Nous n'avons pu obtenir confirmation de nos renseignements.

PAPETERIE DE RAON-L'ÉTAPE

(METENETTE et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, à Raon-l'Étape (Vosges).

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 700 Actions de 1.000 francs.

Dividende distribué en 1897 : 5 1/2 0/0.

Paiement des Coupons, chez M. Renaud, banquier, à Nancy.

Gérant. — M. Metenette.

D. 616

PARIS-DAX (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 222, rue de Rivoli, Paris.

Capital social, vingt mille francs, divisé en 40 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — L'Application, tant en France qu'à l'Étranger, de la Méthode de Traitement créée par le Docteur Berthe de Sandfort, au moyen de Boues Végéto-Minérales de Dax.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Aug. Flameng, Aug. Barbier, Aug. Darmes.

PARFAIT NOURRICIER (LE)

Société Anonyme

Siège social, 70, rue Rochechouart, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.250 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 550, donnant droit à 34 0/0 dans les bénéfices nets.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 15 Mai 1892.

Objet de la Société. — Le Perfectionnement et l'Exploitation de tous Appareils pour l'Allaitement Artificiel, qu'elle pourra créer ou acquérir, et notamment l'Exploitation du Biberon « Le Parfait Nourricier », ainsi que l'Acquisition de Brevets y relatifs et l'Exploitation des Objets et Instruments de l'Art médical.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Dr Blatin, ✻; Louis Bonnet, Sidoine Veyrières.

D. 618

PARISIENNE (SOCIÉTÉ MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE LA)

Société Anonyme

Siège social, 17, rue Jouffroy, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 francs.

En liquidation. — M. Viallard, liquidateur, 92, rue Richelieu, à Paris.

D. 619

PASQUIER (E.) & Cie

Siège social, 32, rue Louis-le-Grand, Paris.

En dissolution du 8 Mars 1897.

D. 621

PATIN CAOUTCHOUC-FER

(FAFOURNOUX & Cie) Société en Commandite

Siège social, 38, boulevard Sébastopol, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 12 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'un Système breveté de Patin Caoutchouc-Fer s'adaptant à la chaussure, l'Achat, la Vente, l'Exploitation de tous Articles s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Arthur-Joseph Duprez, Victor-Claude Mignot, Joseph Bonfils.

Renseignements non confirmés.

D. 623

PÊCHE ET DE NAVIGATION (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

(En liquidation)

Siège social, 27, rue Tronchet, Paris.

Capital social, quatre-vingt-dix mille francs.

La Société a été dissoute par l'Assemblée du 22 Décembre 1896.

M. Fontaine a été nommé liquidateur. Première répartition : 40 0/0 en Janvier 1897.

D. 624

PÊCHERIES FRANÇAISES EN TUNISIE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 13, rue de Turin, Paris.

Capital social, cent mille francs.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 10 Janvier 1896.

Me L. de Rebel, avocat, 43, rue Saint-Georges, à Paris, a été nommé liquidateur.

D. 624 *b*

PEIGNAGE ET DE FILATURE DE LAINES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

(En faillite)

Siège social, 24, boulevard Poissonnière, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Syndic. — M. Hécaen, 14, rue de l'Anciennc-Comédie, Paris.

D. 624 *t*

PEINTURES FRANÇAISES BENGALINE

(TESDESCO & Cie) Société en Commandite par Actions

(En liquidation)

Siège social, 38, rue des Arpents, à Pantin (Seine).

Capital social, cent six mille cinq cents francs.

La Société, constituée le 9 Février 1897, a été déclarée dissoute le 21 Juillet 1897; a fait apport de tout son avoir à la Société anonyme des « Peintures Françaises Bengaline ».

D. 628

PEINTURE SUR VERRE (SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE)

(CH. CHAMPIGNEULLE Fils & Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 96, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à dater du 20 Août 1891.

Objet de la Société. — L'Industrie de la Peinture sur Verre et toutes les Opérations qui s'y rattachent.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gabriel Leplatre, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Maigret, Gustave Brasseur, baron Albert de Ravinel, Armand Brasseur.

D. 629 *b*

PELLICULES FRANÇAISES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Lyon-Monplaisir (Rhône).

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 12 Mars 1896.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Pellicules Auto-Tendues et leurs applications, faisant l'objet des Brevets concédés à M. Victor Planchon et à la Société Victor Planchon et Cie, la Fabrication de tous Produits Pelliculaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dezairs, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Assemblée générale. — Avant le 1er Septembre.

Paiement des coupons, à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. Émile Ponche, président ; Louis Bouclet, Jules Carpentier, Louis Lumière, Victor Planchon.

Commissaire des comptes. — M. J. Pitiot.

Directeur. — M. V. Planchon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un cinquième du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; somme pour Réserve de prévoyance ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 à M. Planchon ; 70 0/0 aux Actionnaires.

D. 817

PERENCHIES (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 7, rue des Bruissis, à Lille (Nord).

Objet de la Société. — Filatures et Tissages de Toiles.

J. 205

PETIT PARISIEN (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 10, rue d'Enghien, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 12,000 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Actions sont nominatives.

Les Parts bénéficiaires sont au porteur.

Les Actions et les Parts bénéficiaires sont cotées à la Cote officielle.

Parts bénéficiaires. — 35.000.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act. 500 f.	»	»	»	»	»	»	»	1165 »	1290 »	»	»
Cours moy. des Act. 250 f.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	955 »	1027 »
Cours moy. Parts bénéfic.	»	»	»	»	»	»	»	967.28	1166.80	891.10	962.89
Divid. dist., Act. de 600 f.	59 »	70.40	22.50	30 »	35 »	37.50	45 »	55 »	65 »	»	»
Divid. dist., Act. de 250 f.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40 »	50 »
Divid. dist. aux Parts.	»	»	22.50	30 »	35 »	37.50	45 »	55 »	65 »	40 »	50 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 15 Janvier 1884 jusqu'au 15 Janvier 1934.

Objet de la Société. — Exploitation du journal *le Petit Parisien.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Surrault, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le 31 Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Moreau, président ; Decourdemanche, Legrand, Watel, Tricart.

Gérant. — M. J. Dupuy.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve sur les bénéfices nets jusqu'à concurrence de 300.000 francs (cette Réserve est complète) ; le surplus, 90 0/0 aux Actionnaires et porteurs de Parts bénéficiaires et 10 0/0 à la Gérance.

D. 631 *b*

PETIT (E.) (SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DE ROGIER & MOTHES)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 35, rue du Conservatoire prolongée, Paris.

Capital social, deux cent dix mille francs, divisé en 420 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Appareils servant à l'Assainissement des Maisons et des Outils, et en général de tous les Appareils qui sont du domaine du génie sanitaire, et toutes les Opérations Commerciales qui en seraient la conséquence, l'accessoire ou le complément.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Alfred Corneau, à Taverny (Seine-et-Oise).

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Aumont, Cosserat, Marest.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; 8 0/0 à la Gérance, quand les bénéfices nets ne dépasseront pas 25.000 fr. ; 9 0/0 quand ils ne dépasseront pas 50.000 fr. ; 10 0/0 quand ils les dépasseront ; 5 0/0 au personnel ; le surplus : 5 0/0 à la Réserve légale et 95 0/0 aux Actionnaires.

PARIS. — Imp. Guérin, Dereune et Cie.

PÉTROLES DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Saint-Marc, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 100 francs, dont 20.000 entièrement libérées et 10.000 libérées de 3/4.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 20.000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — La Recherche, l'Étude, l'Obtention, l'Achat, la Revente, l'Exploitation de Concessions Pétrolifères dans l'Amérique du Sud.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Père, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Léon Landais, Constant Béchu, Ubald Bouquet, Dieudonné Gand, Alexis Tricart.

D. 632

PÉTROLES DE DUNKERQUE (SOCIÉTÉ ANONYME DE RAFFINERIE DE)

Siège social, 74, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Raffinage et Commerce du Pétrole et de ses dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Salomé, à Gravelines.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

D. 634

PÉTROLES POUR L'ÉCLAIRAGE ET L'INDUSTRIE

(Compagnie Générale des)

Siège social, 2, rue Fougate, à Marseille.

Capital social, un million cent vingt-cinq mille francs, divisé en 4.500 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	50	50	50	50	50	50	50	50

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 18 Août 1881.

Objet de la Société. — Le Commerce des Pétroles et de ses dérivés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil-Fortoul, à Marseille.

Assemblée générale. — 4e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, en Juillet et Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Jules Imer, président ; E. Baux, secrétaire ; G. Imer, H. Leenhardt, A. Baux, A. Fraissinel, Ed. de Lachennais, H. Bergasse, A. Chabrières.

Directeur. — M. André Leenhardt.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 du Capital versé ; une somme pour un fonds de Réserve extraordinaire ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

D. 635

PÉTROLES ET DES FORAGES ARTÉSIENS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, 14, rue Chauveau-Lagarde, Paris.

Capital social, un million trois cent vingt-trois mille cinq cents francs, divisé en 13.235 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Assemblée générale. — En Janvier.

D. 636

PÉTROLES D'IWONICZ (SOCIÉTÉ ANONYME)

(En liquidation)

Siège social, 45, rue Cambon, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

La Société a été déclarée dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires tenue le 16 Mai 1896.

M. L. Pallester est nommé liquidateur.

M. le comte de Maulde, créancier de la Société, de 53.000 francs environ, accepte en paiement, à forfait, la situation active et passive de la Société et constituera, dans les deux mois suivants, une nouvelle Société, en faisant apport à celle-ci des biens de la Société dissoute.

D. 636 *b*

PÉTROLES D'IWONICZ (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Siège social, 45, rue Cambon, Paris.

Capital social, deux cent soixante-un mille francs, divisé en 522 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 2.922.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 15 Juillet 1896.

Objet de la Société. — Exploitation Minière des Terrains Pétrolifères d'Iwonicz (Galicie, Autriche), la Recherche, l'Extraction et la Vente des Pétroles.

Membres du Conseil. — MM. Gaston de Landreville, de Maulde, Anselme Hartog Van Minden, Léon Pallester.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; 20 0/0 pour former un fonds d'amortissement; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus, 50 0/0 aux Actionnaires; 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

D. 637

PÉTROLE DU NORD

(Société Anonyme de la Raffinerie du)

Siège social, à Wasquehal (Nord).

Assemblée générale. — En Juin.

D. 639

PÉTROLES DE ROWNIE (AUTRICHE)

Société Anonyme

Siège social, 17, boulevard de la Madeleine, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — L'Exploitation Minière des Terrains Pétrolifères de Rownie (Galicie), la Recherche, l'Extraction et la Vente des Pétroles bruts, ainsi que de tous autres Produits Minéraux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membre du Conseil. — MM. Desmaisans, H. Duter, H. Flameng, O. Lainé, V. Maggiar, Thiébaut.

Liquidée, Mai 1897.

D. 640

PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

(BUCHET et Cie) Société en Commandite

Siège social, 7, rue de Jouy, Paris.

Assemblée générale. — En avril.

D. 644

PHÉNILINE (SOCIÉTÉ LA)

Siège social, 116, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

PHOSPHATES D'ALGÉRIE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

(En liquidation)

Siège social, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, un million de francs.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 12 Décembre 1896. M. Château, 19, rue Bleue, a été nommé liquidateur.

L'Assemblée générale des Actionnaires du 5 Août a voté la clôture de la liquidation et donné au liquidateur quitus de sa gestion.

D. 646

PHOSPHATES DE BEAUVAL

Société Anonyme

Siège social, 9, rue d'Antin, Paris.

D. 647

PHOSPHATES DE BORDJ-R'DIR

Société Anonyme

Siège social, 29, rue des Pyramides, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 1.000, donnant droit à 15 0/0 sur les bénéfices.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Les Recherches et Études relatives à l'exploitation des gisements de Phosphates en Algérie, et notamment dans la région de Bordj-R'Di, etc., etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. G. Raffard, Riberolles, H. Bouruet-Aubertot.

D. 647 *b*

PHOSPHATES (COMPAGNIE CENTRALE DES)

(Ancienne Société Alph. CAJAT et Cie) Société Anonyme

Siège social, à Terramesnil (Somme).

Capital social, neuf cent mille francs.

PHOSPHATES DU CHÉLIFF (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 60, rue Caumartin, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Liquidateur. — M. Choquart, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

D. 650

PHOSPHATES (SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ENRICHISSEMENT DES)

Siège social, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 480 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 400.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Le Traitement et l'Enrichissement de Phosphates par le procédé Boyer frères, ou tous autres Procédés, la Vente et le Commerce des Produits ainsi obtenus.

Acte déposé au Tribunal de Commerce de la Seine.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Adolphe Boyer, Charles Cedié, Maurice Cheronnet, Ernest Girard, Ernest Sautter, Emmanuel Sautter.

En voie de transformation.

D. 650

PHOSPHATES DE LA FLORIDE

Société Anonyme

Siège social, 83, rue Richelieu, Paris.

D. 651

PHOSPHATES DE FRANCE (COMPAGNIE DES)

(En liquidation)

Siège de la liquidation, 92, rue Richelieu, Paris.

Capital social, cinq millions de francs.

Société dissoute et mise en liquidation par décision de l'Assemblée générale du 16 Juillet 1896.

Liquidateurs. — MM. Consonni et Viallard, 92, rue de Richelieu, Paris.

Le Tribunal, par un jugement du 31 Juillet 1897, a rejeté toutes les demandes formulées contre les Administrateurs.

PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA (TUNISIE) (COMPAGNIE DES)

Siège social, 60, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, dix-huit millions de francs, libérés d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 90 ans.

Objet de la Société. — L'Exploitation des gisements de Phosphate de chaux, des Terrains cultivables, la Construction et l'Exploitation d'un Chemin de Fer reliant ces gisements et terrains au port de Sfax

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Dollfus-Galline, président ; baron de Nervo, Parran, Léon Molinos, Ascherson, Beigbeder, Bordet, d'Eichthal, Hély d'Oissel, Leroy-Beaulieu, Gustave Mirabaud, comte de Montaigu, Roux, Sautter.

Commissaires des comptes. — MM. G. Fabignon, L. Ristelhueber.

D. 653 *b*

PHOSPHATES DE L'OUED-RÉDIR (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 17, rue Vivienne, Paris.

Gérant. — M. A. Fourcaud. — En formation.

D. 656

PHOSPHATES DE LA SOMME (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, 22, avenue Victoria, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 1er Mai 1896.

Objet de la Société. — L'Extraction et la manipulation des Phosphates de chaux de la Somme, la fabrication des Superphosphates et des engrais chimiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Delmotte, vicomte de la Guère, baron de Boulliers, vicomte d'Alès-Boscaud, Follin.

Commissaire des comptes. — M. Pety.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; amortissement proportionnel à la durée de la Société ; le surplus, 5 0/0 au Capital versé ; le reste, 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

PHOSPHATES DE CHAUX DU SUD-EST (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 10, avenne de la Gare, Grenoble.

Directeur-administrateur. — M. Louis Dumolard.

D. 658

PHOSPHATES DE TÉBESSA (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 25, rue des Écouffes, Paris.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 324 Actions de 5.000 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Obligations. — 1.000 de 500 francs 4 0/0, remboursables jusqu'en 1915.

Durée de la Société. — 28 ans, à partir de Juillet 1895.

Objet de la Société. — L'Extraction, la manipulation, le transport et la vente des phosphates de chaux provenant de la concession du douar Gouraya et de toutes autres carrières de même nature appartenant à la Société.

Nctaire qui a reçu l'acte : M. R. Lisle, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Louis Corps, Tancrède, Hebré, Delmotte.

D. 659

PHOSPHATES DE TOCQUEVILLE (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 91, rue Lafayette, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Septembre 1896.

Objet de la Société. — L'extraction et l'exploitation des phosphates de chaux et de tous minerais compris dans le domaine des carrières existant dans les propriétés situées sur le territoire de Tocqueville, département de Constantine (Algérie), toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'industrie des engrais.

Membres du Conseil. — MM. Monmert, président ; L. Demiautte, E. Huret-Lagache, L. Boulaire, H. Bonnet, E. Maillard, G. Clerc, C. Clerc.

PHOSPHATES DU VERMANDOIS (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 22, rue de Bondy, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

En liquidation. M. Quentin, liquidateur.

La Société avait été constituée en Juillet 1892 par acte déposé chez Me Baudrier, notaire à Paris ; les administrateurs étaient MM. A. Lambert, E. Lambert, Rasse.

D. 660 *b*

PHOSPHO-GUANO (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 60, rue de Bondy, Paris.

Capital social, deux millions quatre cent cinquante mille francs, divisé en 24.500 Actions de 100 francs, dont 12.700 entièrement libérées et 11.800 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Juillet 1897.

Objet de la Société. — L'achat, la fabrication et la vente de l'acide sulfurique et autres et de tous produits pouvant servir d'engrais, l'achat, la location et l'exploitation de tous terrains miniers pouvant servir à la fabrication des produits de la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Naret, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. R. Gripon, 22, rue de Madrid, Paris; C. Pherson, Brighton-le-Sando (Angleterre) ; G. Lefebvre, 22, rue d'Aumale, Paris ; R. Lefebvre, 5, rue d'Aumale, Paris.

Commissaires des comptes. — MM. Ed. Bizos et A. Passot.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 4 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'Administration ; 85 0/0 aux Actionnaires.

D. 661

PHOTOGRAPHIE DES COULEURS ET DE REPRODUCTIONS ARTISTIQUES

Procédés DUGARDIN (Société Nationale de la)

Société Anonyme

Siège social, 9, boulevard Rochechouart, 25, boulevard des Italiens, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires : 20.000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation d'un Établissement créé par M. Dugardin, situé, 9, boulevard Rochechouart, Paris, pour les reproductions artistiques de tableaux de toutes sortes, de peintures de photographies, de vitraux, d'après les procédés anciens et nouveaux de M. Dugardin ou autres.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Dugardin, 9, boulevard Rochechouart; Sarcheo, 113, boulevard Sébastopol; Feuillas, à Saint-Mandé (Seine); Cohen, 2, rue de Provence, Paris.

Commissaire des comptes. — MM. Jouvez, rue de la Grange-Batelière; A. Duperron, 18, rue Friant, Paris.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration; 10 0/0 aux Actionnaires; 80 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Vendu à M. Lebrun, Octobre 1897.

D. 661 *b*

PHOTOGRAPHIE EN COULEURS (LA)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue de la République, à Puteaux.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs dont 400 entièrement libérées et 200 libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 années, à dater du 26 Juillet 1897.

Objet de la Société. — Exploitation de procédés pour reproductions photographiques en couleurs.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Père, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Paul Gaultry; Prosper Prieur, Louis Dubois, Émile Marteau, Charles Vavasseur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration; 10 0/0 à la Direction; 80 0/0 aux Actionnaires.

Cette Société a absorbé l'ancienne Société au Capital de 110.000 francs.

D. 662

PHOTOGRAPHIE VAN BOSCH (LA)

(Anciennement Photographie instantanée Paul Boyer)

Société Anonyme

Siège social, 22, boulevard Poissonnière, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

La Société Anonyme « la Photographie instantanée Paul Boyer » a remplacé la Raison sociale par Photographie Van Bosch, suivant une décision de l'Assemblée générale du 17 Août 1897.

PHOTOGRAPHIE INSTANTANÉE (SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DE)

Société Anonyme

Siège social, 37, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

D. 664

PHOTOGRAPHIE ET LINOGRAPHIE P. PETIT (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Siège social, 17, place Cadet, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, finissant en 1900.

Objet de la Société. — Photographie, Linographie, Peinture.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Goupil, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur. — M. Pierre Petit.

Assemblée générale. — En Mai.

Répartition des bénéfices. — 90 0/0 aux Actions ; 5 0/0 à la Réserve légale ; le reste à l'amortissement.

D. 667

PIET ET CIE, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

Siège social, 33, rue de Chabrol, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 669

PILE SYSTÈME MILLION (SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DE LA)

Siège social, 29, rue de Sully, à Lyon.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 400 actions de 1.000 francs entièrement libérées.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 10 ans, du 26 Décembre 1892.

Objet de la Société. — Les applications de la Pile système Million, la traction électrique des tramways, voitures, cycles, bateaux, la force motrice appliquée aux machines à coudre, imprimerie et toutes autres industries, l'éclairage électrique des maisons particulières, hôtels, châteaux, établissements industriels et commerciaux. La démonstration et l'exploitation de cette pile en France, ainsi que la création et l'établissement dans toute ville de France que le Conseil d'administration désignera, de bureaux, magasins, ateliers ou comptoirs, pour cette démonstration et cette exploitation.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Vacher et Verrier, à Lyon.

Assemblée générale. — Dans le premier trimestre de l'année.

Paiement des coupons, au Siège social.

Conseil d'administration. — MM. Camille Bellon, président; Jobert, vice-président; Steiner-Pons, secrétaire.

Administrateur-délégué. — M. J.-M.-L. Desvignes.

Répartition des bénéfices. — Déduction faite de tous frais et charges d'amortissement; 5 0/0 au fonds de Réserve et une somme suffisante pour payer 5 0/0 aux Actionnaires. Le solde est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et le surplus aux Actionnaires. Toutefois, l'Assemblée générale aura droit de prélever sur ce surplus une part des bénéfices destinée à constituer plusieurs fonds de prévoyance.

D. 178

PLACER ENFIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 60, rue de Provence, à Paris.

Capital social, cinq millions.

Les Titres sont cotés en Banque.

Durée de la Société. — 60 ans, à dater de 1880.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines d'or.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, *Comptoir Nationale d'Escompte.*

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve; 90 0/0 aux Actionnaires; 8 0/0 aux Administrateurs; 2 0/0 à la disposition du Conseil.

D. 672

PLACERS HYDRAULIQUES DE JUNCTION CITY (CALIFORNIE)

(Compagnie française des) Société anonyme

Siège social, 12, rue Roquépine, à Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et sont cotés à la 2e partie de la Cote officielle.

Obligations.— 1.200 de 500 francs émises à 475 francs, remboursables de 1900 à 1917, intérêt 25 francs, payable par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Parts de fondateurs. — 4.000.

Durée de la Société. — 30 ans à partir de Février 1894.

Objet de la Société. — Achat et exploitation par le système hydraulique ou tout autre procédé, des gisements des placers de Junction City, près Weaverville, comté de Trinity (Californie).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Cumenge, président; Desbrière, vice-président; L. Guitard, Saladin, de Loménie, Oudin, Blay, S. Baudry.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 de la Réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 4 0/0 au capital versé, le surplus, à l'amortissement du capital social; après l'entier amortissement du capital social; 50 0/0 aux Actions; 5 0/0 aux Parts de fondateurs.

D. 673

PLACERS HYDRAULIQUES DU OLD CHANNEL (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 4, rue Léo-Delibes, à Paris.

Capital social, un million deux cent soixante-quinze mille francs.

En liquidation par délibération de l'Assemblée générale du 23 Janvier 1897.

Liquidateurs. — MM. R. Perrin, W, Chartron, F. de Fels,

La Société avait été constituée en Août 1896, par acte déposé chez Me Constantin, notaire à Paris. Les Administrateurs étaient MM. R. Perrin, Delamer, Ainsworth, Folsch de Fels et Chartron.

D. 673

PLACERS DE L'OURAL (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(En liquidation)

Siège social, 20, rue Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

Liquidateur. — M. Faymoreau.

D. 673 *t*

PLACERS DU RIO-NAMBY (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 15, rue de Jussieu, à Paris,

Capital social, deux cent vingt mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation des Terrains aurifères.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

D. 677

POLDERS DE BOUIN (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 7, rue de la Pépinière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me A. Courot, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

POÊLE BESSON (SOCIÉTÉ DU)

POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS DU CHAUFFAGE BESSON

Société Anonyme

Siège social, 27, rue Rennequin, à Paris.

Capital social, huit cent mille francs divisé en 8.000 Actions de 100 francs dont 5.000 entièrement libérées et 3.000 libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 80.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Mai 1897.

Objet de la Société. — La fabrication et la préparation, l'achat et la vente de tous produits et substances servant à la construction de calorifères et poêles du système Besson ; en un mot, toutes opérations se rattachant au chauffage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Prud'homme, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Besson, Th. Benoit, G. Bossière.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 de la Réserve légale; 5 0/0 au capital versé ; le surplus ; 15 0/0 au Conseil d'administration; 25 0/0 aux Parts de fondateurs; 60 0/0 aux Actions.

D. 678

POLDERS DE L'OUEST (COMPAGNIE ANONYME DES)

Siège social, 6, rue de Milan, à Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 21 Juillet 1856.

Objet de la Société. — L'exécution de tous travaux et améliorations du sol sur les grèves, lais et relais de la mer, dans les baies des Weys et du Mont-Saint-Michel et généralement toutes opérations se rattachant à leur mise en produit.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jean Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Dans le courant du mois de Mars.

Paiement des coupons, à la Société générale, 54, rue de Provence, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Edmond Blount, président; Camus, vice-président ; marquis d'Audiffret-Pasquier, Belmontet-Dailly, Henry Blount, Croizette-Desnoyers, de la Haye-Jousselin, Saint-Paul de Sinçay, Taigny, Teisserenc de Bort. En tout 10 membres.

Commissaire des comptes. — M. Lucien Boursier.

Directeur. — M. Alphonse Maridor.

Répartition des bénéfices. — Déduction faite des frais généraux, les produits de l'exploitation seront répartis entre toutes les Actions à titre de dividende, ou, sur la proposition du Conseil d'administration, à titre d'amortissement.

POMPES FUNÈBRES DÉPARTEMENTALES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 96, boulevard Magenta, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs.

En liquidation, par délibération de l'Assemblée générale du 28 Novembre 1896.

Liquidateur. — M. Viallard, 92, rue de Richelieu, à Paris.

Ca. 35

PONT DE BOUGIVAL ET DE CROISSY (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Assemblée générale. — Chez M. Prestrot, restaurateur, 7, quai Sganzin, à Bougival, le 3 Octobre 1897.

D. 682 *b*

PORTE-PLUMES & ŒILLETS MÉTALLIQUES (MANUFACTURE FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 64, boulevard de Strasbourg, à Paris.

Capital social, deux millions six cent mille francs, divisé en 5.200 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente, tant en France qu'à l'étranger des œillets métalliques, chevilles cuivre, porte-plumes, porte-mines, boucles et de tous articles quelconques dits : Articles de Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Breuillard, à Paris.

Assemblée générale. — Dans le courant du dernier semestre.

Paiement des coupons, aux lieux et époques désignés par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Bernadac, 32 *bis*, rue de la Station, Maisons-Laffitte ; A. Pellerin, 20, rue Taitbout, à Paris, E. Thomas, 15, rue Saint-Honoré, Fontainebleau; F. Butin, Margny-lez-Compiègne (Oise); C. Oudiette, à Migneaux, commune de Poissy.

Commissaire des comptes. — MM. L. Varnier, 30, rue Le Peletier, à Paris; E. Rouillard, à Fontainebleau.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; une somme pour fonds de prévoyance ou Réserve extraordinaire; une somme pour être distribuée entre les employés, et les ouvriers de la Société; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actions.

PORTEURS DE LA MEUSE (COMPAGNIE ARDENNAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 82, rue d'Hauteville, à Paris.

En liquidation. M. L. Clément, liquidateur, 21 *bis*, rue de Paradis, à Paris.

D. 996

POURE O'KELLY ET Cie (SOCIÉTÉ)

Marque de Fabrique : **BLANZY, POURE & Cie**

Siège social, à Boulogne-sur-Mer.

Capital social, un million, divisé en 1.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Obligations. — Un emprunt de 300.000 francs dont 160.000 francs remboursés. Amortissement des Obligations, au 31 Mars 1899.

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Mars 1899.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de Plumes métalliques, Porte-plumes et tout ce qui y est relatif.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Guery, à Boulogne-sur-Mer.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. le docteur Orion, Della Torre, Wimet, J. Poure, le docteur Delannoy.

Directeurs. — MM. G. Poure et O'Kelly.

D. 690 *t*

PRINTEMPS (SOCIÉTÉ DES GRANDS MAGASINS DU)

Jules JALUZOT & Cie, Société en Commandite par Actions

Siège social, 64, boulevard Haussmann, à Paris.

Capital social, trente-cinq millions soixante mille cinq cents francs, divisé en 70.121 Actions, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse au comptant et à terme à la Cote officielle.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Cours moyens des Act. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	696.25	770
Dividendes distribués. .	25	26.50	27.10	27.10	27.60	28.12	28.12	28.12	28.12	29.16	30	»	»

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du jour de sa constitution.

Objet de la Société. — L'exploitation du Magasin de nouveautés connu sous le nom du Printemps (voir art. 5 des Statuts).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ernest Surrault, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, fin Mai et fin Novembre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Salvador Cahen, négociant, Henri Haran, Mathurin Vannier, Louis Fougeray.

Gérant. — M. Jules Jaluzot, député.

D. 691

PROCÉDÉS ADOLPHE SEIGLE (COMPAGNIE INTERNATIONALE DES)

Siège social, 147, rue de Courcelles, à Paris ; Ateliers de Levallois, 33, quai Michelet, à Levallois-Perret.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs chacune.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts de fondateurs. — 200.

Durée de la Société. — 90 ans, à dater du 17 Avril 1893.

Objet de la Société. — L'exploitation des procédés de chauffage, d'éclairage et de production de force motrice par la pulvérisation, la gazéification et la combustion des hydrocarbures ou procédés analogues.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Muguet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Adolphe Seigle, président ; Paul Laurans, administrateur-délégué ; Georges Bertin, comte René de Brouville, André Chénier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 5 0/0 au minimum et 15 0/0 au maximum, pour un fonds de réserve spécial ; le reste, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour la direction et le personnel, 5 0/0 aux Parts de fondateurs ; 15 0/0 à M. Adophe Seigle ; 65 0/0 aux Actionnaires.

D. 692

PROCÉDÉS CHIMIQUES POUR LA FRANCE & L'ÉTRANGER

(Société d'Exploitation de) Société Anonyme

Siège social, 55, boulevard Haussmann, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

En liquidation. — M. Violet, liquidateur, 137, faubourg Saint-Denis, à Paris.

PARIS. — Imp. Guérin, Dureau et Cie.

PROCÉDÉS DESGOFFE ET DE GEORGES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 13, rue de Chabrol, Paris, et 3, rue François-Lemaire, à Douai (Nord).

Assemblée générale. — En Mars.

D. 694

PROCÉDÉS HARVEY (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 60, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, cinq cent vingt-cinq mille francs, libéré d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans.

Objet de la Société. — Fabrication de Plaques de blindage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Mars 1897.

Membres du Conseil. — MM. Dollfus-Galline, président ; Fox, Albert Mirabaud, Léon Molinos, Twombley, administrateurs.

Commissaire des comptes. — M. J. Berge.

D. 695

PROCÉDÉS HERMITE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES)

Siège social, 4, rue Drouot, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

En liquidation par délibération de l'Assemblée générale du 28 Janvier 1897.

Liquidateur. — M. A. Rivet, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

D. 696

PROÉDÉS RAOUL PICTET (COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES)

Société Anonyme

Siège social, 16, rue de Grammont, Paris.

Capital social, un million trois cent cinquante mille francs, divisé en 6.000 Actions de 225 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et sont cotés (Cote officielle de Paris).

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	666	745
Dividendes distribués. . .	8	8	»	10	15	17.50	20	40	40	35	35

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 4 Mars 1880.

Objet de la Société. — L'Exploitation de tous Brevets, soit pris par la Société, soit acquis par elle, ayant trait à la Production du Froid, à son application aux diverses Industries, à la Fabrication de l'Alcide sulfureux et à ses divers emplois.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons, à Paris, chez MM. Offroy, Guiard et Cie, banquiers, 60, faubourg Poissonnière.

Membres du Conseil. — MM. P. Tillier, président ; colonel Lyon, vice-président ; Th. Gauthier, Lemoine, A. Truelle, E. Troplong.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

D. 697

PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON (COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES)

Siège social, 10 et 10*bis*, rue de Londres, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions de francs, divisé en 50.000 Actions de 500 francs Actions nos 1 à 30.000, entièrement libérées ; Actions nos 30.000 à 50.000 libérées du quart.

Les Titres sont au porteur pour une partie et nominatifs pour l'autre, et sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Obligations. — 20.000 Obligations de 500 francs, émises à 460 francs, remboursables à 500 francs jusqu'en 1921, par tirages trimestriels en Mars et Septembre ; remboursement les 1er Avril et 1er Octobre ; intérêt 25 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1894	1895	1896	1897
Cours moyen des Actions.	»	»	»	1113
Cours moyen des Obligat.	»	»	»	519
Dividendes distribués . .	18.33	25	32.50	50

Durée de la Société. — 30 ans, du 11 Avril 1893 au 11 Avril 1923.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Appareils et Machines du système Thomson-Houston, Exploitation de toute Entreprise ou Industrie produisant, appliquant ou utilisant l'énergie électrique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cherrier, 44, rue du Louvre, à Paris.

Assemblée générale. — Mars-Avril.

Paiement des coupons, chez MM. Perier-Mercet et Cie, 59, rue de Provence, à Paris. Actions : aux époques fixées par le Conseil d'administration ; Obligations : 1er Avril et 1er Octobre de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Mercet, président ; Foiret, Abdank-Abakanowicz, Burrell, Chamon, Du Buit, Goury du Roslan, Greene, Griffin, Postel-Vinay, Siry, administrateurs ; M. Thurnauer, administrateur-délégué.

Commissaires des comptes. — MM. Monnier et Béglet.

Directeur. — M. Charles de Loménie.

Sous-directeur. — M. Parsons.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 à la disposition de l'Assemblée générale qui statue sur la répartition proposée par le Conseil d'administration.

PROCÉDÉS ÉLECTRIQUES WALHER

(Société Anonyme d'Exploitation des)

Siège social, 6, rue Boudreau, Paris.

Capital social, six cent mille francs.

D. 700

PRODUITS RÉFRACTAIRES (SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS DE)

J.-F. MICHALLET

Siège social, à Lorette (Loire).

Objet de la Société. — Produits réfractaires pour Aciéries, Forges, Fonderies, Hauts Fourneaux.

D. 701

PRODUITS VULCANISÉS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

(Société en Commandite par Actions)

Siège social, 101, faubourg Saint-Denis, à Paris.

Capital social, deux cent quatre-vingt mille francs, divisé en 560 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Parts bénéficiaires. — 1.000, au porteur.

Les Titres sont entre les mains de quelques Actionnaires.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 18 Mai 1895.

Objet de la Société. — 1° La Fabrication et l'Exploitation d'un Produit dénommé « Poizotine »; la Fabrication, l'Achat et la Vente de tous autres Produits similaires, dérivés ou s'y rattachant, et notamment du Caoutchouc. — 2° L'Exploitation des Brevets que M. Poizot a pu ou pourra prendre tant en France qu'à l'Étranger, concernant la « Poizotine » et les autres Produits ci-dessus visés. — 3° L'Exploitation de toute autre Industrie ou Commerce même n'ayant rien de commun avec la « Poizotine. »

Notaire qui a reçu l'acte : Me A. Grauwin, à Haisnes (Pas-de-Calais.)

Assemblée générale. — Courant du mois de Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Victor Lecocq, juge de paix; E. Balagny, le docteur Mazingue, S. Jolivet et M. Fressenou.

Administrateur-gérant. — M. Émile Poizot, ingénieur civil.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 à la création d'une Réserve spéciale pour l'amortissement du Capital par le remboursement des Actions; la somme nécessaire pour servir aux Actions non remboursées un intérêt de 5 0/0 des sommes versées; ce qui restera après ces prélèvements : 10 0/0 au Conseil de surveillance et aux employés; le surplus : 70 0/0 aux Actions; 30 0/0 aux Parts de fondateurs.

PUBLICITÉ (SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 89, rue d'Amsterdam, Paris.

Capital social, cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Octobre.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Toutes Opérations, concernant la Publicité, Distribution d'Imprimés, Affichage, Echantillonnage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Manuel.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Stanislas, Hedouin, Bonnet.

Commissaires des comptes. — MM. Halherbe et Eugène Jaluzot.

Directeur. — M. J.-R. Bohl.

D. 703

PULVÉRISATION DES MÉTAUX (COMPAGNIE FRANÇAISE POUR LA)

Siège social, 3, square de l'Opéra, Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Capital social, quatre cent mille francs.

Versements appelés : entièrement libérés.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur, à volonté,

Durée de la Société. — 25 ans.

Objet de la Société. — Fabrication de poudres métalliques et d'accumulateurs électriques à la poudre de plomb.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Charles Herbault, président; Jacques Siegfried, P. Azaria, F. Bentz-Audéoud, L.-W. Schoffer, Julien Cuénod, administrateur-délégué.

Commissaires des comptes. — MM. E. Stuls et J. Boussard.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 6 0/0 intérêts au capital; 10 0/0 au Conseil; le surplus : 5 0/0 à l'Administrateur-délégué; 95 0/0 au capital.

D. 710

RAMIE ET PRODUITS TEXTILES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LA)

Siège social, 6, rue Auber, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 10.000, donnant droit à 25 0/0 dans les bénéfices.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 2 Juin 1891.

Objet de la Société. — La Préparation Industrielle, en France, ainsi que dans ses Colonies et Protectorats, des Fibres de la Ramie et autres Plantes Textiles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Cloquemin père, O. ✻, Cloquemin fils, comte de Flers, ✻, Jolibois, Ed. Rodier, Abel Raimbaux, Jules Déquoy, Ed. Régnault, Guérin de Litteau.

Commissaire des comptes. — M. A. Lepape.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 17 Juin 1897, qui donna les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'administration pour procéder à la liquidation de la Société.

D. 710 *b*

RECEVEURS DE COTON AU HAVRE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 147, rue Victor-Hugo, au Havre.

Capital social, soixante-quinze mille francs, divisé en 150 Actions de 500 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 28 Août 1897.

Objet de la Société. — La Surveillance du Pesage et la Livraison de toutes Marchandises en Débarquement et notamment des Cotons pour le compte des Négociants-Importateurs et des Négociants-Commissionnaires et Transitaires du Havre, ainsi que l'Entreprise des Débarquements connue sous le nom de « Masser Porterage », l'Organisation d'un Service de Peseurs-Jurés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duverdier, au Havre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Olivier Senn, négociant, 48, rue de la Côte, au Havre; Ch. Jung, négociant, 3, rue Escarpée, au Havre; les neveux de J.-Georges Schmidt, 5, rue de la Bourse, au Havre; R. Valle, négociant, 42, rue Demidoff, au Havre; F. Dennis, négociant, 147, rue Victor-Hugo, au Havre; G. Bavenat, négociant, 2, rue de la Côte, au Havre; M. Westphalen, négociant, 32, rue des Gobelins, au Havre; E. Gartner, employé de commerce, 15, rue Saint-Michel, au Havre; L. Reinhart, négociant, 57, rue des Gobelins, au Havre.

Commissaires des comptes. — MM. E. Segner, négociant, 23, quai d'Orléans, au Havre; la Société C. Courant et Cie, 23, quai d'Orléans, au Havre.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 du prix d'acquisition du matériel pour son amortissement; 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 pour fonds spécial appartenant aux Actionnaires et dont le Conseil d'administration aura la disposition; le surplus aux Actions.

D. 712

RECHERCHES ET D'EXPLOITATION (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Siège social, 5, rue de la Boëtie, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

RECOUVREMENT D'UNE PARTICIPATION DANS LES BÉNÉFICES NETS DE LA COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DES CHAMPS-ÉLYSÉES

(Société pour le)

Siège social, 60, rue Desrenaudes, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 250

REVUE DE L'ART ANCIEN ET MODERNE (SOCIÉTÉ DE LA)

(Jules COMTE et Cie) Société en Commandite par Actions.

Siège social, 28, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 60 Actions de 5.000 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 50 années, à partir d'Avril 1897.

Objet de la Société. — Publication d'une Revue d'Art mensuelle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Directeur-gérant. — M. Jules Comte, directeur-honoraire des Bâtiments civils et des Palais nationaux, C. *.

D. 718

RIZERIE A VAPEUR DE CHOLON

Société Anonyme

Siège social, 47, rue Taitbout, Paris.

Assemblée générale. — En Février.

D. 723 *t*

SAINT-ALBIN ET Cie (H. DE)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 1, rue de la Bourse, Paris.

Capital social, cent trente mille francs, divisé en 260 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

SAINT-AUBIN ÉPINAY (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 5, place Cauchoise, à Rouen.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 14 Actions de 25.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes en 1895, 1.383 francs; en 1896, 1.730 francs.

Durée de la Société. — 6 ans, du 16 août 1894 au 31 Juillet 1900.

Objet de la Société. — Impressions sur tissus de coton.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dumort, à Rouen.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, en Novembre, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Autin, Risler, Vanier.

Commissaire des comptes. — M. Avice.

Gérants. — MM. Autin et Risler.

D. 241

SAINTE-BARBE (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 2, rue Cujas, Paris.

Capital social, un million quatre-vingt-onze mille cinq cents francs.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Institution Sainte-Barbe.

P. C. 92

SALINES DE DIEGO-SUAREZ (SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES)

(Voir page 1086)

Par décision de l'Assemblée générale du 7 Septembre 1897, le Capital soctal est réduit à 680.000 francs et divisé en 1.700 Actions de 400 francs, entièrement libérées.

D. 727

SANATORIA DE FRANCE (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 58, rue Lafayette, Paris.

Capital social, deux millions de francs.

La Société a été dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 10 Mars 1897, M. de Chêne-Varin, avocat, a été nommé liquidateur.

Elle a été reconstituée le 9 Juin 1897, au capital de 700.000 francs.

SANATORIUM DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 23, rue Lantiez, Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires : 700 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 8 août 1894.

Objet de la Société. — Désinfection et Hygiène.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, 31 Mars.

Membres du Conseil. — MM. Raoul Pictet, Georges Python et François Grandidier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme suffisante pour servir 5 0/0 aux Actions; et le solde des bénéfices : 5 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux Parts de fondateurs; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour gratifications aux employés; 75 0/0 aux Actionnaires.

D. 729

SAN-JUAN (MISSION R. A.)

Société Anonyme

Siège social, 3, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, six cent cinquante mille francs.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale des Actionnaires du 16 Avril 1897.

M. Alfred Bergaud, 10, rue d'Aumale, a été nommé liquidateur.

D. 733

SAVONNERIE CONTINENTALE

(E. BENQIST et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 56, rue des Arts, Levallois-Perret.

Objet de la Société. — Fabrication de savon.

Assemblée générale. — En Avril.

Gérant. — M. E. Benoit.

D. 734

SAVONNERIE DU LION

Siège social, 129, rue Victor-Hugo, Levallois-Perret.

Assemblée générale. — En Février.

SAVONNERIE DE MARSEILLE BONNEVEINE

Siège social, 22, rue Constantine, à Lyon.

Capital social, trois cent mille francs. .

Administrateurs. — MM. L. Fonbonne, V. Bourgeois, H. Thivel.

D. 737

SCIERIES DE BELLEGARDE (AIN) (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, dont 2.500 entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 2 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Le Commerce de Bois de toutes provenances et leur transformation et adaptation à tous usages, et toutes Opérations Financières, Commerciales et Industrielles se rattachant au commerce des Bois.

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Ray à Billiat (Ain) et Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant du dernier semestre.

Paiement des coupons, aux époques et lieux fixés par le Conseil d'Administration.

Membres du Conseil. — MM. A. Baup, J. Fisch, C. Binet, A. Mons, B. Faure, C. Pitrat, M. Pitrat.

Commissaires des comptes. — MM. C. Bouvier et A. Cabaud.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/4 du Capital social ; 2 0/0 au Capital versé ; une somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent, 20 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour rémunérer la Direction et le Personnel ; 30 0/0 au Conseil d'Aministration ; 50 0/0 aux Actions.

D. 739

SÉCHERIE DE MORUES DE PORT-DE-BOUC (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 44, rue Sainte, à Marseille.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	375	»
Dividendes distrib.	10	25	25	25	25	25	25	25	12.50	»	»

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 17 Mai 1882.

Objet de la Société. — La Pêche, l'Achat, le Séchage et le Commerce de la Morue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Laugier, à Paris.

Assemblée générale. — 3e trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. A. Armand, président ; A. Cabissol, administrateur-délégué ; Eug. Beuf, G. Bubaton, Michel Rodocanachi, Bourajas.

Commissaire des comptes. — M. Henri Fine.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour un fonds de Réserve supplémentaire ; le surplus, 10 0/0 à l'Administrateur-délégué ; 20 0/0 au Conseil d'Administration ; 70 0/0 aux Actionnaires.

D. 741

SERGENT FILS ET Cie (A.) (SUCCESSEURS DE THOREL)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 40, rue d'Enghien, Paris. Usines du Grand-Montrouge.

Capital social, cent quatre-vingt mille francs, divisé en 600 Actions de 300 francs, susceptible d'importantes augmentations.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 30 ans, du 18 Août 1896 au 31 Décembre 1927.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, 3, rue Turbigo, à Paris.

Objet de la Société. — Fabrique de Parfumerie.

Assemblée générale. — Premiers jours de Janvier.

Paiement des coupons, 1er trimestre, au Siège social.

Membres du Conseil de surveillance. — Trois.

Directeur. — M. André Sergent.

Observations. — Ancienne Maison Thorel, fondée en 1842 ; Médailles d'argent à l'Exposition Universelle de Paris 1889 ; Médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Amsterdam 1895.

D. 743

E. SINEUX ET Cie

(Société en commandite par Actions)

Siège social, à Lyon, place des Cordeliers.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateurs. — 10.000.

Années	1895	1896	1897
	—	—	—
Cours moyens des Actions.	515	470	320

Durée de la Société. — 40 ans, à dater du 29 Mars 1895.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Grand Magasin de Hautes Nouveautés, Dames, Hommes et Enfants et de Comptoirs spéciaux d'objets de luxe, ameublement, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Araud, président; Raymond Escoula, secrétaire; Lyonnet, A. Falcouz, Léopold Blanc.

Gérant. — M. E. Sineux.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au capital versé ; une somme nécessaire pour l'amortissement des Actions; le surplus, 60 0/0 aux Actionnaires; 15 0/0 aux Parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'Administration; 15 0/0 à la Gérance.

D. 206

LIÉGES AGGLOMÉRÉS (SOCIÉTÉ DES)

DENNIEL ET Cie

(Anciens Établissements Th. GARNOT et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 24, rue Dauphine, Paris. Usines à Vitry (Seine).

Capital social, deux cent vingt mille francs, divisé en 440 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Briques et Carreaux en liège aggloméré, Travaux d'isolement en tous genres.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AGRICOLE AU TONKIN

Société Anonyme

(Voir page 833)

Siège social, 3, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 100 Actions de 1.000 francs, libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 100.

Durée de la Société. — 30 années, à partir du 13 Octobre 1897.

Objet de la Société. — La Mise en valeur et l'Exploitation d'une Concession Agricole à obtenir pour la Culture en Indo-Chine, la Vente et l'Achat de tous Immeubles en Indo-Chine, la Vente des produits de l'exploitation. . . . . .

Notaire qui a reçu l'acte: Me Mégret, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Dupré, fondateur, 42, rue des Écuries-d'Artois, Vautrin, 6, rue Marguerite de Lorme, 9, rue Duphot, A. Clinchant, 55, rue d'Amsterdam, Henri Clinchant, 55, rue d'Amsterdam.

Commissaire des Comptes. — MM. Hippolyte Masle, 89, rue de Rivoli, Toussaint-Carpentier, 14, rue Rodier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 12 0/0 aux Administrateurs; le reste sera attribué à la création d'un fonds d'amortissement du Capital.

D. 744

SOIE DE CHARDONNET (SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FABRICATION DE LA)

Siège social, à Besançon (Doubs).

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 29 Janvier 1891.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de Soie dont M. le comte de Chardonnet est l'inventeur.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Eugène Ricklin, à Besançon.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, aux époques et lieux fixés par l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Gabriel Jouvenceau, président; Maurice Brétillot, Douge, Catala, E. Oberlé, Trincaud, administrateur-délégué.

Commissaires des comptes. — MM. Glorget, G. Cantenot.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/4 du Capital social; une somme suffisante pour l'amortissement de l'Usine; l'excédent, 5 0/0 au Conseil d'Administration; 95 0/0 aux Actionnaires.

D. 745

SOIE FRANÇAISE (SOCIÉTÉ DE LA)

Siège social, 12, place Vendôme, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Décembre.

D. 747 *t*

SOUDAGE (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 7, rue Cail, Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

SOU DU SOLDAT (LE)

Société Anonyme

Siège social, 59, rue de Provence, Paris,

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 10 Juin 1897.

Objet de la Société. — Faciliter aux familles et aux individus la constitution d'un Capital destiné à améliorer le sort des Soldats, par l'allocation d'un prêt supplémentaire.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Ravez, C. O. ✻, président; Gaspard, Frederiksen, Deschange, administrateur-délégué, et de Cluveaux.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

Moyennant des versements modérés et espacés, assure aux enfants, lorsqu'ils sont sous les drapeaux, une solde supplémentaire de 5, 10, 15 centimes et plus par jour, au gré des souscripteurs.

Rembourse les sommes reçues en cas de réforme ou de mort de l'enfant avant son service militaire.

Fait participer ses souscripteurs au tirage des valeurs à lots achetées pour chaque série de mille livrets, et dont les numéros leur sont remis.

S'occupe du placement de ses adhérents lorsqu'ils sont libérés du service.

Mode de paiement, en cinq années et par trimestre :

De 1 an à 16 ans, la prime varie de 1 fr. 80 à 2 fr. 80.

D. 749

SPHINX (LE) " TIMBRE MARPON "

Société Anonyme

Siège social, 18, boulevard de Strasbourg, à Paris.

Capital social, trente-cinq mille francs, divisé en 350 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 12 Novembre 1896.

Objet de la Société. — Fabrication et vente de Timbres.

Assemblée générale. — Le 25 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Duperron, Larcher.

Commissaires des comptes. — M. de Dax.

Directeur. — M. Marpon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/4 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES AU KOLA (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

Société en Commandite par Actions (RAYMOND et Cie)

Siège social, à Paris.

Capital social, trente-cinq mille francs, divisé en 350 Actions de 100 francs, libérées de 65 fr. 50.

D. 750

SPORTS FRANÇAIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 13, passage Verdeau, à Paris.

Capital social, cent quatre-vingt cinq mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

D. 751

SPORT DE L'ILE DE PUTEAUX (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à l'île de Puteaux.

Capital social, cinquante mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

D. 638

STANDARD RUSSE (NOUVELLE SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 10, place Vendôme, Paris.

Capital social, deux millions neuf cent soixante-quinze mille francs, divisé en 5.950 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la deuxième partie du Bulletin de la Cote.

Parts de fondateurs. — 1.000.

Cours moyens des Actions. — En 1892 : 120 francs.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1883.

Objet de la Société. — Recherche et Exploitation du Pétrole en Russie et toutes Opérations Industrielles et autres s'y rapportant. Exploitation du Kouban, Comptoir à Noworossisk.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil-Fortoul, à Marseille.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. le comte Raymond Lavaurs, G. Robert, Em. Ador, Aug. Chabrières, J. Gastambide, F. Gros.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale, jusqu'au 1/5 du Capital; somme suffisante pour payer 6 0/0 d'intérêt aux Actions; 15 0/0 au Conseil d'administration. Avant le prélèvement au profit des Administrateurs, l'Assemblée générale pourra prélever une Réserve supplémentaire et facultative qui pourra être employée en totalité ou en partie à l'amortissement partiel de toutes les Actions ou d'une partie des Actions par voie de tirage au sort ; 10 0/0 aux Fondateurs ; 90 0/0 aux Actionnaires.

D. 752

STÉARINERIE DE DIJON (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, à Dijon.

Capital social, un million deux cent mille francs.

Objet de la Société. — Stéarinerie, Bougies, Glycérine, Oléine.

D. 753

STÉARINERIE FRANCAISE (SOCIÉTÉ DE LA)

Siège social, 104, rue du Landy, à Saint-Denis.

Assemblée générale. — En Avril.

D. 754

STÉARINERIE & SAVONNERIE DE LYON (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, rue du Tunnel, 36, à Lyon-Vaise.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations: — 2.000, de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables en 30 ans. Intérêts, 22 fr. 50, payables les 1er Janvier et 1er Juillet.

Dividendes distribués, en 1896 et 1897 : 5 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 30 Juillet 1895.

Objet de la Société. — Fabrication de la Bougie et du Savon. Usine, chemin de Gerland.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chaîne, à Lyon, rue Saint-Dominique.

Paiement des coupons, chez MM. de Riaz, Audra et Cie, banquiers, quinze jours après l'Assemblée.

Membres du Conseil. — MM. J. Chatanay, président; Gourd père, C. Guy, J. David, A. Radisson.

Administrateur-délégué. — M. Auguste Radisson.

Commissaire des comptes. — M. Canavy.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; 5 0/0 amortissement des constructions; 10 0/0 amortissement du matériel; 5 0/0 à la Réserve facultative; 5 0/0 du montant des Actions aux Actionnaires; 20 0/0 pour le Conseil d'administration ; 10 0/0 à l'Administrateur-délégué.

STEVENARD ET Cie (COMPAGNIE CHAUFOURNIÈRE DE L'OUEST)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 56, rue de Provence, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Direction et bureaux, à la Rocque-Genest, par Saint-Clair (Manche).

D. 756

SUBÉRINE (LA)

Société Anonyme

Siège social, 8, boulevard de Vaugirard, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

D. 758

SURETÉ DU COMMERCE

Société Anonyme

Siège social, 10, rue Saint-Fiacre, ci-devant 3, rue d'Uzès, à Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante-six mille francs, entièrement libéré.

Renseignements sur le Crédit des Commerçants.

D. 759

SYNDICAT FRANÇAIS DU LAOS

Société Anonyme

Siège social, 34, rue de Provence, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts. — 100 parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 25 Années, à partir du 10 Novembre 1892.

Objet de la Société. — Faire des Affaires d'Exportation et d'Importation, des Opérations Commerciales, Industrielles, Financières et Immobilières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Tharel, ✲ ; Suilliot, O. ✲ ; Hartmann, ✲ ; Rueff, O. ✲ ; Prince, ✲ ; Estien, ✲ ; Kinsbourg.

PARIS, — Imp. Guérin. Dereune et Cie.

SYNDICAT INDUSTRIEL ET MINIER (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 30 *bis*, rue Bergère, à Paris.

Capital social, trois cent mille francs.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale du 25 Juin 1897.

Liquidateurs. — MM. Jacquot, Chovet, baron de Fritsch et Belleville.

D. 763

SYNDICAT DU SOUDAN FRANÇAIS

Société Anonyme

Siège social, 34, rue de Provence, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 80.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 10 Février 1892.

Objet de la Société. — Faire des affaires d'Exportation et d'Importation, Opérations Commerciales, Industrielles, Financières et Immobilières au Soudan.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jousselin.

Membres du Conseil. — MM. L. Tharel, ✻; H. Suilliot, ✻; G. Hartmann, ✻; Paul Kinsbourg, A. Triner, ✻.

D. 763 *t*

SYNDICAT NATIONAL DE DESTRUCTION DU PHYLLOXERA

(Société Civile en participation)

Siège social, 14 *bis*, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, 4.000 Parts de Participation, sans valeur nominale déclarée, et transmissibles par la simple tradition du Titre.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 1er Avril 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'un Brevet pour un Produit Anti-Phylloxerique, officiellement expérimenté par le Gouvernement Français et reconnu efficace.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Comité de surveillance. — MM. Genadius, Aghion, Nauffal, capitaine Marsal Corigny.

Directeur-Gérant. — M. E. Speller.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à concurrence de 100.000 francs ; le surplus aux 4.000 Parts.

TAILLERIE OPTIQUE (SOCIÉTÉ PARISIENNE DE)

Siège social, 20, rue Félicien-David, à Paris.

Capital social, cent mille francs.

La Société a été déclarée en dissolution par l'Assemblée générale du 9 Avril 1897.

M. Léo Hirsh, 8, rue de Rougemont, à Paris, a été nommé liquidateur.

D. 767

TANNAGE FRANÇAIS (COMPAGNIE DU)

(Anciens Établissements P. BRION et P. DUPRÉ)

Siège social, 50, rue de la Glacière, à Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société, 50 années, à partir du 10 Mai 1894.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Industrie de la Tannerie, Corroierie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Brion, Dupré, G. Lecomte, Chéronnet, Mainfroy, Poitrimol, Vincent.

D. 769

TANNERIES SIMON ULLMO (LES)

Siège social, à Oullins (Rhône).

Capital social, quatre millions trois cent mille francs, divisé en 8.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Cours moyens des Actions.	»	»	385	417	418 »	400	367	357	430 »	398 »	395
Dividendes distribués . .	20	25	30	30	27.50	20	20	20	22.50	22.50	»

Durée de la Société. — 30 ans, de 1880 à 1910.

Objet de la Société. — Achat, Tannage et Vente des Peaux en tous genres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social, à Lyon, les 1er Mai et 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Antoine Pichat, président ; G. Vourloud, D. Ullmo, Marc Aynard, J.-M. Bidon.

Commissaires des comptes. — MM. A. Moutoz, A. Perrin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste, aux Actionnaires jusqu'à concurrence de 30 francs ; somme pour constituer une ou plusieurs Réserves extraordinaires ; l'excédent, aux Actions de Capital et de Jouissance.

TATTERSALL FRANCAIS

Siège social, 24, rue Beaujon, Paris.

Assemblée générale. — Le 27 Mars.

D. 772

TEINTURES ET APPRÊTS DE LYON

Siège social, 31, cours Vitton (prolongé), Lyon.

Capital social, un million douze mille cinq cents francs, divisé en 2.025 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 1.600 Obligations de 500 francs 4 0/0. — **Taux d'émission:** 420 fr., remboursables en 25 ans par tirages annuels, à dater de 1892. Intérêt 20 francs, payables par trimestre, les 1er Janvier et 1er Avril.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 28 Décembre 1891.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Usine située à Villeurbanne, pour la Teinture, l'Apprêt, le Polissage et le Flambage des Étoffes de Soies pures ou mélangées, etc.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Lyon, chez MM. Jacquier, Falcouz et Cie, banquiers, 4, rue de la Bourse.

Membres du Conseil. — MM. Léopold Blanc, président; A. Godinet, vice-président; Raymond Escoula-Lixaute, secrétaire.

Administrateur-délégué. — M. Octave Camus-François Christolhounne.

Directeur. — M. Barthélemy Martinon.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/4 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus est réparti: 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux Actionnaires.

M. 772 *b*

TEINTURE, IMPRESSION, APPRÊT & GAUFRAGE (SOCIÉTÉ LYONNAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 24, rue de Pizay, à Lyon.

Capital social, deux millions six cent mille francs, divisé en 26.000 Actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 5.000 Obligations de 485 francs, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1922, par tirages annuels en Mai; remboursement le 1er Octobre; intérêt 25 francs, payables par moitié, les 1er Octobre et 1er Avril.

Cours moyens des Obligations. — En Juin 1897: 490 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Juillet 1896.

Objet de la Société. — L'Industrie et le Commerce de la Teinture, de l'Apprêt, de l'Impression, du Gaufrage, du Flambage, du Polissage et du Rasage des Étoffes de Soie et Mélangée.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Masson, à Miribel (Ain).

Assemblée générale. — Courant du dernier semestre.

Paiement des coupons, à Lyon, chez MM. T.-M. Cottet et Cie, banquiers, et de Riaz et Cie, banquiers, aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. F. Meurer, président ; P. Lamellet, P.-J. Barral, J.-C. Égo, A. Gauthier, A. Fabre, E. Fieux, P. Vignet, Pétrus Vignet.

Commissaire des comptes. — M. Luc Court.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 12 fr. 50 0/0 Réserve pour intérêt aux Employés ; 72 fr. 50 0/0 aux Actionnaires.

D. 773

TEINTURIE DE PEAUX A FAÇON

(Maison HEFTLER) Société Anonyme

Siège social, 188 et 190, faubourg Saint-Denis, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 10 Janvier 1892.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Établissement de Teinturerie de Peaux pour Chaussures à façon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Heftler, Ch. Goudouin, Al. Léonnet.

Renseignements non contrôlés.

D. 780

TEXTILOID (LE)

(E. CADORET & Cie) Société en Commandite

Siège social, 26, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, divisé en 1.000 parts d'intérêts.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 23 Avril 1897.

Objet de la Société. — La Mise en Valeur, la Fabrication et la Vente d'une matière plastique appelée : « Textiloïd » fait d'après les procédés inventés et découverts par M. Cadoret.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve légale ; le surplus, 50 0/0 au profit de MM. Cadoret et Laprade ; 5 0/0 aux Membres du Conseil et 45 0/0 aux Porteurs de Parts.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE

(Société en Commandite par Actions du) Émile ROCHARD et Cie

Siège social, 2 *ter*, boulevard Saint-Martin, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 100 Actions de 2.500 francs, libérées.

Les Titres sont : 72 au porteur, 28 nominatifs.

Cours moyen des Actions. — En 1896 : 2.750 francs.

Dividendes distribués. — En 1896 (sept mois) : 258 fr. 67 ; en 1897, 683 fr. 25.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 5 Février 1896 jusqu'au 5 Février 1906.

Objet de la Société. — Exploitation du Théâtre de l'Ambigu.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Théâtre de l'Ambigu, en Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Jules Dornay, Desfossés, Gabriel Lévy, René Cahen, Pierre Decourcelle,

Gérant. — M. Émile Rochard.

Répartition des bénéfices. — 15 0/0 à la Réserve légale ; une somme nécessaire pour servir 5 0/0 au Capital ; le surplus, 65 0/0 aux Actionnaires et 35 0/0 au Gérant.

D. 797

THÉATRE DES BATIGNOLLES-MONCEAU

Société Anonyme

Siège social, 78 *bis*, boulevard des Batignolles, Paris.

Capital social, cent vingt cinq mille francs, divisé en 250 Actions de 500 francs, libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Jusqu'en 1910.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, à la fin Décembre.

Gérant. — M. L. Droux.

D. 798

THÉATRE DES BOUFFES-PARISIENS

(G. GRISIER & Cie) Société en Commandite par Actions

(En liquidation)

Siège social, 4, rue Monsigny, Paris.

Capital social, deux cent soixante mille francs.

La Société a été déclarée en faillite par un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 25 Février 1897.

Syndic. — M. Bonneau.

THÉATRE DE L'ATHÉNÉE-COMIQUE

(Société Anonyme du)

Siège social, 24, rue Caumartin, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 60 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 19 ans, à partir du 20 Avril 1897.

Objet de la Société. — Exploitation du Théâtre dit « l'Athénée-Comique », situé square de l'Opéra.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. G. Leclerc, Victor Demouts et Maurice Charlot.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 30 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux Actionnaires.

D. 199

THÉATRE DE LA COMÉDIE-PARISIENNE

Société en Commandite par Actions (En faillite)

Siège social, 21, rue Caumartin, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs.

Gérant. — M. Pierre Berthon, 54, rue Saint-Lazare, Paris.

D. 802

THÉATRE DES FOLIES-MARIGNY (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, avenue de Marigny, Paris.

Assemblée générale. — En Juin 1897.

Affermé à MM. Borney et Desprez.

D. 803

THÉATRE DU GYMNASE (POREL, CARRÉ & Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 400 Actions de 1.250 chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Actions. . .	1.250	1.250	1.250
Dividendes distribués	5 0/0	5 0/0	5 0/0

Durée de la Société. — Jusqu'à fin Avril 1904.

Objet de la Société. — Exploitation du Théâtre du Gymnase.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, en Avril et en Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Pizet, Julien Hayem, Van Brock, André Peregallo, S. Oppenheim et Gorjeu.

Directeurs. — MM. Porel et Albert Carré.

D. 804 *b*

THÉATRE POMPADOUR

Association Commerciale en participation

Siège social, 31 *bis*, passage de l'Opéra, Paris.

Capital social, mille Parts de cent francs, dont la première moitié est placée et la deuxième moitié Caisse de l'Association.

Durée de la Société. — 9 années et 2 mois, du 1er Mai 1897 au 1er Juillet 1906.

Objet de la Société. — Exploitation directe ou indirecte du Théâtre Pompadour et de ses Annexes. Institut théâtral de la salle Pompadour, dirigé par M. A. Gromier.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — M. A. Gromier, directeur-gérant, propriétaire du bail.

D. 805

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN

Société Anonyme (En liquidation)

Siège social, 17, rue de Bondy, Paris.

La dissolution de la Société a été prononcée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 10 Juin 1897.

MM. Gustave et Jean Coquelin ont été nommés liquidateurs.

D. 805 *b*

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (SOCIÉTÉ NOUVELLE DU)

Société Anonyme

Siège social, 17, rue de Bondy, Paris.

Capital social, trois cent douze mille francs, divisé en 624 Actions de 500 francs, dont 300 libérées, remises comme apport.

Durée de la Société. — 13 ans, à partir de Septembre 1897.

Objet de la Société. — Exploitation du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Membres du Conseil. — MM. Constant Coquelin, Gustave Coquelin, Jean Coquelin, Edmond Fleury, Félix Fleury.

THÉATRE-SALON (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

(En liquidation)

Siège social, 20, rue Chaptal, Paris.

Capital social, cent mille francs.

La clôture des opérations de la faillite a été prononcée par un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, pour insuffisance d'actif.

D. 808

THÉATRE DU VAUDEVILLE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS DU)

Siège social, 1, rue Meyerbeer, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 250 Actions de 1.000 fr., libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Du 1er Janvier 1876 au 1er Janvier 1909.

Objet de la Société. — Exploitation du Théâtre du Vaudeville.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués.	10 0/0	»	164 0/0	»	50 0/0	»	»	»	100 0/0	763.90 0/0	»

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Juillet et fin Février.

Membres du Conseil. — MM. Paul Roger, Pol Moreau, Ernest Bertrand, Cortambert.

Directeurs-Gérants. — MM. Albert Carré et Porel.

D. 809

THÉATROPHONE

Société Anonyme

Siège social, 23, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs.

D. 810

THERMIQUE (SOCIÉTÉ)

(VAISSE, PÉRISSÉ et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 32, rue Rennequin, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 11 années, à dater du 2 Juillet 1895.

Objet de la Société. — La Construction, la Vente et l'Installation d'appareils de chauffage à vapeur, ou de tout autre système de chauffage et de ventilation.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, 15, boulevard Poissonnière, Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au Capital versé; un fonds de Réserve jusqu'à concurrence de 100.000 francs; 1/2 aux Gérants; 1/2 aux Actionnaires.

D. 812

TISSAGES MÉCANIQUES A MOIRANS (SOCIÉTÉS DES)

Siège social, à Lyon, 3, rue Mercière.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur,

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 400 Obligations à 500 francs, 4 0/0, émises en 1892; Taux d'émission, 440 francs, remboursables à 500 francs en 25 ans, à partir du 1er Janvier 1894, par tirages annuels; Intérêts, 20 francs, payables par semestre, au Siège social.

Durée de la Société. — 25 ans, à dater du 1er Juillet 1892.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Industrie de Tissages mécaniques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Antoine Carré, Antoine Giraud, Paul Chambon.

Directeur. — M. Antoine Giraud.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; une somme nécessaire pour un fonds d'amortissement; le surplus, 25 0/0 au Conseil d'administration; 25 0/0 au Directeur; 50 0/0 aux Actionnaires.

D. 813

TISSUS DE PICARDIE (MANUFACTURE DE)

(Ancienne Maison F. FOURNIER) Société Anonyme

Siège social, à Bohain (Aisne). — Maison de vente, 29 et 31, rue du Sentier, à Paris.

Capital social, quatre cent cinquante-sept mille cinq cents francs.

Membres du Conseil. — MM. Louis-Joseph-Étienne-André Fournier, Alban-François-Antoine, Guichard, Jules Marcel.

D. 816

TISSUS DE LAINE DES VOSGES

Société Anonyme

Siège social, au Tillot (Vosges.)

Administrateur-délégué. — M. Marteau.

TONNELLERIE MÉCANIQUE

Société Anonyme Franco-Belge

Siège social, 10, rue des Pyramides, Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Conseil d'Administration. — M. E. Renard-Mareska, président.

En transformation, Octobre 1897.

D, 821

TONNELLERIE DE LA GIRONDE

Société Anonyme

Siège social, 42, rue Prunier, Bordeaux.

D. 822

TOUR EIFFEL (SOCIÉTÉ DE LA)

Société anonyme

Siège social, Champ-de-Mars, Paris.

Capital social, cinq millions cent mille francs, divisé en 10.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur, avec reversion, s'il y a lieu, en certificats nominatifs.

Les Titres sont cotés en Banque, à la Cote de la Bourse et de la Banque.

Parts bénéficiaires. — 10.200.

Années	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	563.33	380.28	280.42	208.51	201.14	221.06	317.37	337.48
Cours moyens des Parts . .	429.20	371.34	273.91	199.74	191.05	210.59	291.45	306.01
Dividendes distribués . . .	500 (1)	15 »	11 »	10 »	6 »	6 »	6 »	6 »

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 31 Décembre 1888.

Objet de la Société. — Exploitation de la Tour Eiffel.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au *Crédit Industriel et Commercial*, 66, rue de la Victoire.

Membres du Conseil. — MM. G. Eiffel, président; C. Couder, vice-président; G. Thomas, administrateur-délégué; A. Prègre et A. Salles, administrateurs.

Commissaires des comptes. — MM. J. Charton, M. Dreyfus.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; le reste : 50 0/0 aux Actions, 50 0/0 aux Parts.

---

(1) Remboursement du Capital.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRES (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, dans les bâtiments de la tour, à Lyon.

Capital social, deux cent soixante-dix mille francs, divisé en 540 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Cours moyen des Actions, en 1894, 520 francs.

Dividendes distribués, en 1894, 25 francs.

Durée de la Société. — 40 ans, à dater du 18 Octobre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation de la Tour Métallique de Fourvières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Guillot, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er Trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Martial Paufique, président ; Jules Buffaud, administrateur-délégué ; A. Calmel, J. Perret, Tournier.

Répartition des bénéfices.— 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à un dixième du Capital social ; une somme facultative pour un fonds de Réserve supplémentaire ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus pour l'amortissement des Actions.

D. 828 *b*

TOURBES PASTEURISANTES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société en nom collectif et en Commandite par Actions

Siège social, 4, rue de Trévise, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 4.000 Parts de 125 francs.

Versements appelés : 300.000 francs en apports et 200.000 francs espèces.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 2, 5 ou 8 ans.

Objet de la Société. — Exploitation des Brevets pour l'Utilisation de la Fibre de Tourbe.

Acte sous seings privés.

Fondateurs. — MM. Aimé-Joseph-Albert Brion, 9, rue de l'Université, à Reims ; Césaire-Émile Paté, même adresse, et John Burke, propriétaire à Paris, rue Théodule-Robert.

Directeurs-Gérants. — MM. Brion, Paté, Burke, agissant ensemble ou séparément sous la raison sociale « Brion, Paté, Burke & Cie ».

D. 823 *t*

TRAITEMENT DES QUINQUINAS

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Malher, Paris.

Capital social, huit cent quatre-vingt-trois mille francs trente-trois centimes.

Assemblée générale. — En Avril.

TRAMWAY DE GRENOBLE A CHAPAREILLAN

(*Voir page* 405)

Les Titres sont nominatifs jusqu'à la libération ; les Actions complètement libérées seront nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.

Les Titres seront cotés à la Bourse de Lyon, après la libération.

Assemblée générale. — Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au quart du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus, somme pour l'amortissement des Actions, décision de l'Assemblée générale ; l'excédent 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 209 *c*

TRAMWAY A VAPEUR DE LA LOUPE A MORTAGNE (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 15, rue du Louvre, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 10.000 Actions de 100 francs.

En formation.

D.

TRANCHAGE DES BOIS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Siège social, 16, passage Charles-Dallery, Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Administrateur-Directeur. — M. Martin.

D. 161

TRANSVAAL & DE MADAGASCAR (COMPAGNIE COMMERCIALE DU)

Siège social, 19, rue de Choiseul, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées, nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

Durée de la Société. — 50 ans, du 23 Novembre 1896 au 23 Novembre 1946.

Objet de la Société. — La création de Comptoirs Français dans les principaux Centres de consommation du Globe, principalement au Transvaal et à Madagascar, dans le but d'exporter ou importer tous produits pour le compte de la Compagnie ou le compte de tiers, Exploitation de toutes sortes de Concessions, Exploitation de toutes Entreprises commerciales, industrielles. etc. La défense des intérêts commerciaux français à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Chaque année, à la fin du mois de Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Adrien Dubief, ✻; Henri Dubief, Lignon, H. Pensa, G. Servajean. G. Tourneil.

Commissaire des comptes. — MM. Jévelat, chef de la comptabilité de la Foncière Lyonnaise ; Daléry, expert comptable près le Tribunal de Commerce de Lyon, ✻.

Directeur. — M. Adrien Dubief, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 aux Actions, et le solde, 75 0/0 aux Actionnaires ; 25 0/0 au Conseil d'administration.

D. 826

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 56, rue de Provence, Paris.

Directeur. — M. P. Terrier.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 827

TRAVAUX PUBLICS (SOCIÉTÉ FRANCO-BRÉSILIENNE DE)

Siège social, 63, rue de Provence, à Paris.

Capital social, trois millions de francs.

La Société avait choisi comme liquidateur MM. Léonce Mahon, 71, faubourg Saint-Honoré, et Maurice Van der Vliet, rue de Ponthieu, 52, à Paris, pour répartir l'Actif social entre les Actionnaires après liquidation.

D. 828

TRAVAUX PUBLICS EN GRÈCE (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 4, rue de Rome, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs.

Parts de fondateurs. — 400, donnant droit à 40 0/0 sur les bénéfices.

Objet de la Société. — La construction d'un chemin de fer de 50 kilomètres, du Pirée à Larissa.

Notaire qui a reçu l'acte ; Me Paul Dupuis, à Paris,

Membres du Conseil. — MM. Jules Baratoux, 45, rue Cortambert, à Passy, Émile Dollot, Eugène Letellier, Léon Letellier, Pujes.

Commissaire des comptes. — M. Eugène Prat.

Liquidée.

TRAVAUX DE MARSEILLE (SOCIÉTÉ DES GRANDS)

Siége social, à Marseille.

Capital social, quatre millions de francs divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués .	4 0/0	4 0/0	4 0/0	4 0/0	4 0/0 sur le Capital versé.

Durée de la Société. — 60 ans, à dater du 8 Octobre 1891.

Objet de la Société. — Exécution et exploitation de toutes concessions de travaux publics.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jourdan, à Marseille.

Assemblée générale. — Premier semestre.

Année social. — Du 1er Janvier au 31 Décembre.

Inventaire général. — Au 31 Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Mai.

Membres du Conseil. — MM. Augustin Feraud, Ed. Montamat, Amédée Rodrigues, A. Armand, E. Rostand, Ed. Puget, L. Bloch, Ch. Ayliès, Albert Rey.

Répartition des bénéfices.— 4 0/0 au Capital versé; 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social. Le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

D. 831

TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ASSAINISSEMENT

(Compagnie nationale de)

Siège social, 17, rue de Châteaudun, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, dont 1.200 entièrement libérées et 800 libérées de moitié.

Les Titres sont partie au porteur et partie nominatifs.

Cotés en Bourse de Paris, 2e partie du Bulletin depuis 1897.

Durée de la Société. — 50 ans à dater du 10 Mai 1892.

Objet de la Société. — Entreprise de travaux d'utilité publique et d'assainissement à exécuter par elle-même ou à faire exécuter par des tiers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Félix Tasson, C. *; Paul Migault, Louis Thomières, A. Rigaudin et Étienne Baylle.

Comité de direction. — MM. Félix Tasson, Paul Migault.

TROTTING-CLUB DE PARIS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 29, rue Grande, à Levallois (Seine).

Capital social, trente mille francs.

Assemblée générale. — En Mars.

D. 836 *b*

UNION COMMERCIALE

Société Anonyme

Siège social, 104, rue de Richelieu, à Paris.

Capital social, trois cent quarante mille francs.

Objet de la Société. — Renseignements commerciaux, Contentieux, Détaxe des lettres de voitures.

Directeur. — M. E. Montier.

D. 838

UNION DES FABRICANTS (SOCIÉTÉ L')

Siège social, 4, avenue du Coq, Paris.

Objet de la Société. — Tissus, Cotons.

Assemblée générale. — En Mai.

D. 839

UNION FRANÇAISE (SOCIÉTÉ ANONYME L')

Siège social, 42, rue du Louvre, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Participation de Prévoyance et d'Épargne.

D. 839 *b*

UNION FRATERNELLE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Société Anonyme

Siège social, 3, rue du Canivet, Paris.

Administrateur-délégué. — M. H. Lefranc.

D. 841

UNION LINIÈRE DU NORD

Société Anonyme

Siège social, 27, rue de Wazemme, Lille.

Capital social, quatre millions de francs.

Directeur-gérant. — M. A. Dautremer.

UNION INDUSTRIELLE DE LA FABRIQUE DE TARARE

Siège social, à Tarare (Rhône).

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées au porteur.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Paiement des coupons d'Actions : en Avril, à Tarare et à Lyon et chez MM. Robin-Rondel et Cie, banquiers.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 1er Janvier 1896.

Notaires qui ont reçu l'acte: Mes Salet, de Tarare et Coste, de Lyon.

Objet de la Société. — Blanchiment, Teinture et Apprêts.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Victor Gadde, Claude Gruet, G. Sonnery, A. Tivel, Robin, Diemer, Marcel Cote.

Commissaire des comptes. — M. Cotel.

Gérant. — M. Théodore Colin, ingénieur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale; une somme pour servir 5 0/0 au Capital et le surplus peut être réservé à la disposition du Conseil.

D. 844

UNION INTERNATIONALE ARTISTIQUE

Société Anonyme

Siège social, à Vaucouleurs (Meuse).

Capital social, cinq cent mille francs.

Assemblée générale. — En Avril.

D. 845

UNION GÉNÉRALE DES PHARMACIENS FRANÇAIS (L')

Société Anonyme

Siège social, 11, rue de Metz, à Courbevoie (Seine).

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

En liquidation, par délibération de l'Assemblée générale du 14 Mars 1896.

Liquidateur. — M. A. Naudascher, pharmacien, 48, *bis* boulevard Richard-Wallace, à Puteaux (Seine).

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

UNION PHOTOGRAPHIQUE FRANÇAISE

(Association Ouvrière)

Siège social, 60, rue du Château-d'Eau, à Paris.

Capital social, cinq mille francs, divisé en 100 Actions de 50 francs.

Versements appelés : 3 1/4.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 99 années, à partir du 25 Mai 1893.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Brault, à Neuilly-sur-Seine.

Objet de la Société. — Exploitation de la Photographie et de ses Dérivés et Applications.

Assemblée générale. — Tous les Trimestres.

Membres du Conseil. — Cinq Membres.

Commissaire des comptes. — Trois Membres.

Directeurs-Gérants. — MM. F. Thuillier et P. Moutnach.

Répartition des bénéfices. — 45 0/0 au fonds de Réserve ; 10 0/0 à la Caisse de retraite ; 5 0/0 à la Caisse de secours ; 20 0/0 aux Actionnaires ; 20 0/0 à la Répartition du travail.

D. 850 *b*

UNION DES TRAVAILLEURS (L')

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Dupuis et 9, rue Béranger, à Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, dont 700 entièrement libérées et 500 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Avril 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation de la Maison de Commerce appartenant à la Société Toupy, Renard et Cie, connue sous le nom d'*Union Centrale*, 9, rue Béranger, et 11, rue Dupuis, à Paris et l'Exploitation de toutes autres Maisons que la Société pourrait créer ou acquérir pour l'Achat et la Vente au comptant et à crédit de toutes sortes de Marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. F. Toupy, 4, rue de Franche-Comté, à Paris ; A. Renard, rue Charlot, 76, à Paris ; A. Simonnet, 9, rue Béranger, J. Mazières, 10, rue du Château-d'Eau, E. Stahl, à Villenoy (Seine-et-Marne).

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux Actionnaires. Sur ces 75 0/0, l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décidera le prélèvement, avant toute distribution, d'une somme pour la création d'un fonds de prévoyance ; et d'une somme ne pouvant excéder le 10e de ces 75 0/0 pour gratification au personnel.

UNION VANNIÈRE FRANÇAISE (L')

Société Anonyme

Siège social, 117 *bis*, rue de Montreuil, à Paris.

Société à capital variable.

En liquidation par délibération de l'Assemblée générale du 5 Mai 1896.

Liquidateur. — M. F. Carville, 7, place de la Nation, à Paris.

D. 852

UNIVERSELLE (SOCIÉTÉ ANONYME L')

(En liquidation)

Siège social, 35, rue Boissy-d'Anglas.

Capital social, quatre cent mille francs.

Un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, en date du 31 Janvier 1897, a prononcé la faillite de la Société Anonyme l'*Universelle*, ayant pour objet la Commission de toutes espèces de Marchandises (Ouverture 30 Janvier 1897.) Godmer, 3, rue Christine, syndic.

Unique répartition, en Août 1897 : 42 fr. 96 0/0.

D. 852 *b*

USINE CLIFF DE SAINT-QUENTIN (EXPLOITATION DE L')

Société Anonyme

Siège social, 27, rue de la Chaussée-Romaine, à Saint-Quentin (Aisne).

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs. Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	36.81	37.875	40 »	45 »	50 »	55 »	65 »

Durée de la Société. — Expiration le 31 Décembre 1919.

Objet de la Société. — Apprêts et Blanchisserie de Tulles. Tissus et Guipures en tous genres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Faroux.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Saint-Quentin, les 1er Juillet et 31 Mars.

Membres du Conseil. — MM. W. Cliff, Ch. Feuillette, A. Villette, Ledoux jeune.

Commissaires des comptes. — M. Baudré.

VACCIN CHARBONNEUX PASTEUR

Société Anonyme

Siège social, 14, rue des Pyramides, à Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 800.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — La Création à l'Étranger, excepté en Autriche-Hongrie et dans la République Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, de Laboratoires ou Agences pour la Vulgarisation du Vaccin Charbonneux Pasteur, du Vaccin contre le rouget, et de tous autres produits se rapportant à l'hygiène et à la prophylaxie des maladies infectieuses en général.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gallin, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Membres du Conseil. — M. Jules Machiels, I.-M. Brodin, G. Dayez.

Répartitions des bénéfices. — 5 0/0 pour le fonds de Réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint 100.000 francs; 4 0/0 pour servir d'intérêt aux Actions-Capital; le surplus: 15 0/0 au Conseil d'Administration; 20 0/0 aux Parts de fondateurs; 65 0/0 aux Actionnaires, à titre de dividende complémentaire.

D. 857

VENTES PUBLIQUES, COMMERCIALES & AGRICOLES (Société Anonyme les)

(En liquidation)

Siège social, 5, rue de Sauteuil, à Paris.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs.

Syndic de la faillite. — M. Pinet, 17, rue de Londres.

Unique répartition: 13 fr. 99 0/0, en Octobre 1896.

D. 858

VERRES A LUNETTES & D'OPTIQUE (GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE DE)

Siège social, à Ligny-en-Barrois (Meuse).

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 1.700 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente de Verres de Lunettes, d'Optique et généralement, toutes les Opérations se rattachant à ce genre d'Industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Estienne, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Th. Simon, Ch. Collin, Jules-Hyacinthe Viard.

VESTIAIRES & GARAGES PARISIENS

Société Anonyme

Siège social, 23, rue Joubert, à Paris.

Capital social, trois cent mille francs.

D. 859

VICTORIA (SOCIÉTÉ FRANCO-NORVÉGIENNE)

Société Anonyme

Siège social, 16, boulevard Saint-Denis, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

En transformation.

D. 860 *b*

VILLE DE LONDRES (LA)

(FREYGEFOND et Cie) Société en commandite par Actions

(En liquidation)

Siège social, 18, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Capital social, un million de francs.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Magasin de Nouveautés.

Liquidateur judiciaire. — M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts.

1re Répartition, en Mai 1897: 40 0/0. Jugement du 16 Mars 1897. Concordat par abandon d'actif.

D.

VOYAGES A L'EXPOSITION DE 1900

(Compagnie Nationale des)

Siège social, 20, rue de Berlin, à Paris.

Capital social, deux mille francs.

Assemblée générale. — En Mai.

Objet de la Société. — Organisation des Voyages pour l'Exposition.

Ch. 177

WAGONS-LITS ET DES GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

(Voir pags 433)

Les vingt-cinq millions de francs sont divisés en 50.000 Actions.

Dividende en 1896 : 30 francs.

Il y a lieu de supprimer *Lent* devant vice-président.

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BREST (COMPAGNIE)

Société Anonyme

(*Voir page* 399)

Siège social, 9, rue du Président-Carnot.

Membres du Conseil. — M. A. Bureau, remplacé par M. R. L. Launay.

SUCRERIE DE FROYÈRES

Société Anonyme

Siège social, à Froyères (Oise).

Capital social, six cent soixante-quinze mille francs, divisé en 1.350 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Constituée le 27 Avril 1879.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Plivard, à Clermont.

D. 698 *b*

PRODUCTEURS DE FRANCE (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 10, rue de Lancry, Paris.

D. 373

PRODUCTION DU FROID (COMPAGNIE GÉNÉRALE POUR LA)

(Procédés FIXARY) Société Anonyme

Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris.

Dividende distribué, en 1894, 4 0/0.

La Société a fusionné avec la Société « Frigorifique Bordelaise. »

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R F

PARIS

IMPRIMERIE GUÉRIN, DERENNE ET Cie

7, RUE ROCHECHOUART, 7

BnF Gallica

Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères. 1897.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

Capital : 100 Millions de Francs

Siège social : **14, Rue Bergère, 14**

SUCCURSALE : **2, Place de l'Opéra, 2, PARIS**

Président : M. DENORMANDIE, ✻, ancien Gouverneur de la Banque de France, vice-président de la Compagnie des Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée.

Directeur général : M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Paiements de Coupons, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres,

Prêts Maritimes. Garantie contre les risques de remboursement au pair.

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

A. 176, boul. St-Germain ;
B. 3. boul. St-Germain ;
C. 2, quai de la Rapée ;
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, place de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;
I. 84, boul. Magenta ;
K. 92, boul. Richard-Lenoir ;
L. 36, Avenue de Clichy ;
M. 87, Avenue Kléber ;
N. 35, Avenue Mac-Mahon ;
O. 71, boul. Montparnasse ;
P. 27, faubourg St-Antoine ;
R. 53, boul. St-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers.

BUREAUX DE BANLIEUE :

LEVALLOIS-PERRET : 3, place de la République. — **ENGHIEN** : 47, Grande-Rue.

AGENCES EN PROVINCE :

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Sèze, Beaucaire, Beaune, Bergerac, Béziers. Bordeaux, Caen Calais, Carcassonne, Castres, Cavaillon, Cette, Chagny, Châlon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Epinal, Firminy, Flers, Le Hâvre, Hazebrouck, Issoire, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Limoges, Lyon, Manosque, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Périgueux, Perpignan, Pont-l'Evêque, Remiremont, Rivesaltes, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Ruffec, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Saint-Hippolyte-du-Fort, Salon, Toulouse, Tourcoing, Trouville-Deauville, Vichy, Le Vigan, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

902

AGENCES DANS LES PAYS DE PROTECTORAT :

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Tanger, Majunga, Tamatave, Tananarive.

AGENCES A L'ÉTRANGER :

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, Chicago, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney.

Intérêts payés sur les sommes déposées :

A 4 ans **4** 0/0	A 2 ans **3** 0/0	A 6 mois **1** 1/2 0/0
A 3 ans **3** 1/2 0/0	A 1 an **2** 1/2 0/0	A vue **1/2** 0/0

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public :

14, Rue Bergère, 2, place de l'Opéra et dans les principales Agences.

COMPARTIMENTS DEPUIS CINQ FRANCS PAR MOIS

MM. CHOPY & Cie

BANQUIERS

Bureaux : 18, Rue Saint-Marc — PARIS

Adresse Télégraphique : **CHOPY, Bourse, Paris**

TÉLÉPHONE 155-97

OPÉRATIONS PRINCIPALES

MM. CHOPY et Cie, se chargent :

De l'**Achat** et de la **Vente** des Actions de **Compagnies d'Assurances;**

De l'encaissement des dividendes attribués à ces Actions;

De renseigner gratuitement sur la situation et la marche des Compagnies d'Assurances françaises et étrangères ;

De souscrire sans frais à toutes émissions publiques ou particulières ;

De l'**Achat** et de la **Vente** de **Valeurs cotées**, sans autre courtage que celui perçu par les Agents de change ;

De l'**Achat** et de la **Vente de Valeurs non cotées** et notamment des Actions de **Journaux, Mines, Charbonnages,** etc.

Ils encaissent les coupons de ces Titres et fournissent tous renseignements qui pourraient intéresser les porteurs ;

Les lettres doivent être adressées à **MM. CHOPY et Cie**, *18, rue St-Marc, à Paris*

N. B. — Notre organisation nous permet d'exécuter avec la plus grande célérité tous les ordres qui nous sont confiés.

MM. CHOPY et Cie, publient le " BULLETIN FINANCIER DES ASSURANCES " paraissant tous les mois. — Prix de l'abonnement: 4 francs par an.

COTE de la BOURSE et de la BANQUE

ET LE MESSAGER DE LA BOURSE RÉUNIS

ANNONCES

Justification usuelle des Annonces :

38 *lettres à la ligne.*

S'ADRESSER

à l'Administration du Journal.

LE NUMÉRO

(PARIS ET DÉPARTEMENTS)

10 centimes

FONDÉS EN 1873

Paraissant tous les jours de Bourse

à 4 heures

1 et 3, Place de la Bourse

et 19, rue N.-D. des Victoires, Paris

DIRECTEURS :

M. Emmanuel VIDAL

M. Charles VIDAL

ABONNEMENTS

	1 an	6 m.	3 m
Paris	23 »	12 »	6 50
Départements. . . .	26 »	13 50	7 »
Etranger (Union postale)	36 »	18 55	9 50

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste (frais en sus).

Les frais d'encaissement sont à la charge des abonnés.

Négociations à la Bourse de Lyon, à la Bourse de Lille, à la Bourse de Marseille.

OPÉRATIONS DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME

BANQUE DES FONDS PUBLICS & DES VALEURS INDUSTRIELLES

(Voir page 134)

BAINS

TÉLÉPHONE 140-94

TURCO-ROMAINS ET RUSSES

3 fr. 25 avec Massage
2 fr. 25 sans Massage

LE BALNEUM

BUFFET

Salon de Coiffure et Pédicure

ESCRIME

Garage de Bicyclettes

HYDROTHERAPIE

16 bis, Rue Cadet

PURGEURS AUTOMATIQUES

Système A. HEINTZ (*breveté S. G. D. G.*)

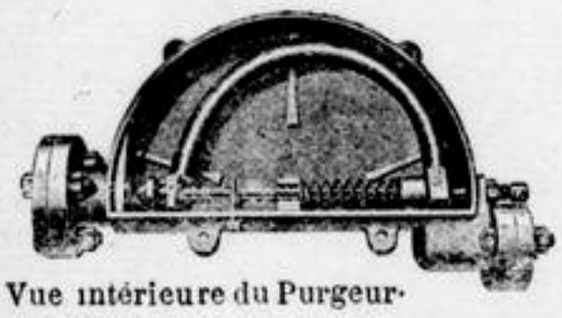

Vue intérieure du Purgeur.

LE SEUL absolument ouvert à froid ; **LE SEUL** supprimant tout reniflard ou soupape à air ; **LE SEUL** fonctionnant de même façon quelle que soit la pression : **LE SEUL** ayant un aussi grand passage ; **LE SEUL** ne laissant échapper l'eau qu'à 99° 1/2 ; **LE SEUL** n'ayant à l'intérieur ni axe de rotation, ni levier, ni cloche, ni flotteur. **Peut être réglé pour refouler.**

Envoi 1 mois à l'essai

L. GUGENHEIM, seul agent général, 11, rue Condorcet

—(TÉLÉPHONE 262-02)—

ENSEIGNES STORES

E. BASSAN N.C.

99, Faubourg St-Denis, 99

TÉLÉPHONE 142-92

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les

ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans L'INDUSTRIE

VICHY-CÉLESTINS

CHAPEAU LEON LE PLUS LÉGER !!! LE PLUS ÉLÉGANT !!!

SIX MOIS DE CRÉDIT

SPORTING-CLUB-TAYLOR

139, rue d'Aboukir. — (*Téléphone* 145-41)

VÊTEMENTS sur mesure 75 » | CYCLISTE 55 »

A la commande, on verse 10 »; à la livraison, 15 » et le reste, à raison de 16 » par mois

IMPRIMERIE ÉMILE LÉVY & Cie

Médaille d'OR, Paris 1890 — Médaille d'OR, Paris 1893 — HORS CONCOURS, Chicago 1893
Médaille d'Argent et Médaille d'Or, Exposition Universelle Anvers 1894.

Spécialité de Titres avec Fonds de sûreté, et tous imprimés pour Emissions. — Affiches illustrées. — Travaux d'art.

132, Rue Montmartre — PARIS



MATHET (Fr.)

Ingénieur civil des Mines, Conseil de plusieurs Compagnies
ANCIEN DIRECTEUR DES MINES DE BLANZY
110, Rue Lafontaine — PARIS

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
COMMERCIAL

ECOLE PRATIQUE
DE COMMERCE
ET DE
COMPTABILITÉ

POUR LA PRÉPARATION
Des ADULTES, JEUNES GENS, DAMES & JEUNES FILLES
A LA CARRIÈRE DES AFFAIRES

Établissement fondé en 1850
Subventionné par l'État et par la Ville de Paris

54, Rue de Rivoli — PARIS

Directeur : PIGIER, I. ✪

TÉLÉPHONE 144,65

Léon

21, Rue Daunou
PARIS



Chapeau LÉON
le plus léger
et le plus élégant

SUCCURSALES :
Nice — Vichy — Monte-Carlo



BANQUE RUSSO-CHINOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de 6.000.000 Roubles or (24.000,000 de francs)

entièrement versé.

Siège social : **A SAINT-PÉTERSBOURG**

•

Succursale : ***à PARIS, 73, Boulevard Haussmann***

La Banque ouvre des comptes courants, délivre des traites sur les Succursales et Agences, négocie et accepte les lettres de change, émet des lettres de crédit, accepte les ordres d'achat et de vente de titres et coupons Russes et Chinois, et se charge de toutes opérations de banque, spécialement celles avec la Russie et l'Extrême-Orient.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Prince HESPÈRE OUKHTOMSKY, *président ;* **A. CHABRIÈRES, J. HOTTINGUER, Ed. NOETZLIN, Th. NOTTHAFFT, J.-K. PROWE, P. ROMANOFF, A. ROTHSTEIN, A.-D. STARZEFF.**

Secrétaire général : **P. RISTELHUEBER.**

Directeur à Paris : E. de VÉRICOURT

La Banque a ses Succursales à :

Paris, Moscou, Shanghaï, Hankow, Tientsin, Pékin, Nagasaki, Vladivostock, — **et des Agents, à :** Hong-Kong, Foutchéou, Newchwang, Tchéfou, Yokohama, Kobe, Blagowietchensk, Irkoutsk, Kiachta, Nicolajevsk, Tschita, Verchnéoudinsk.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les Sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un Actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

Prière aux Sociétés de vouloir bien adresser les renseignements suivants le plus tôt possible 92, rue Richelieu, Paris

Dénomination de la Société .....

(Mettre si c'est Anonyme, en Commandite par Actions, ou Civile avec Actions et Parts).

.....

Siège social.....

Capital social ..... divisé en ..... actions de ..... francs.

Libérées de .....ou entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur *(biffer l'un ou l'autre des 2 mots)*.

Les Titres sont cotés à telle Bourse ou dans tel Journal .....

(Mettre le nombre) ..... **Obligations** émises à ..... francs. — Revenu ..... francs par an.

Parts bénéficiaires donnant droit à ..... 0/0 dans les bénéfices nets.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Cours moyen des Actions .....

Dividendes distribués .....

Cours moyens des Obligations .....

Durée de la Société. — Jusqu'au ..... à partir du.....

Objet de la Société. — .....

.....

.....

Notaire qui a reçu l'acte : .....

Assemblée générale. — A quel moment de l'année .....

Paiement des Coupons, à ..... le .....

Membres du Conseil. — .....

.....

.....

Commissaires des Comptes. — .....

.....

Directeur. — .....

Répartition des bénéfices : ..... 0/0 ; Réserve légale ..... 0/0.

0/0 ..... 0/0 .....

Réserve : .....

Observations : .....

AVIS

Chaque épreuve, sans exception, a été soumise à sa Société respective.

Il pourrait se faire, malgré cela, que quelques erreurs soient restées inaperçues ; aussi saurions-nous gré aux personnes qui voudraient bien nous les signaler, cela nous permettra d'en prendre bonne note pour la prochaine édition.

Nous prions MM. les Administrateurs et Directeurs de Sociétés de vouloir bien, au fur et à mesure, des décisions, nous tenir au courant des transformations, changements, distributions de dividendes, etc., lesquels seront immédiatement enregistrés par nous.

Diverses Sociétés pour lesquelles nous n'avons pu avoir les renseignements au moment de la mise en page de leur chapitre spécial se trouveront classées dans le chapitre Divers, soit pour la totalité ou pour le complément des renseignements les concernant.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F
IMPRIMÉS

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

(Cotées et non cotées)

1897-1898

902

4° V
4499

PARIS
IMPRIMERIE GUÉRIN, DERENNE ET Cie
7, RUE ROCHECHOUART, 7

—

NOVEMBRE 1897

(1re Année)

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS

(Cotées et non cotées)

1897 - 1898

Prix : 25 Francs

DÉPÔT LÉGAL
Seine
No 4326
1897

MAURICE PÈRE & FILS

92, Rue Richelieu, 92

PARIS

—

Déposé conformément à la loi.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des Banquiers en valeurs (Coulissiers) 1
Liste des Banquiers inscrits à la feuille des Rentes. 2
Liste des Banquiers hors feuille. 3
Chambre syndicale des Banquiers. 5
Avant-Propos 6
Loi du 24 Juillet 1867 sur les Sociétés avec les modifications apportées par la loi du 1er Août 1893. 7
Note concernant les droits à acquitter sur les actions et obligations des Sociétés, des Compagnies et Entreprises françaises et sur les Emprunts de toute nature des Sociétés par actions. 21
Décret portant règlement d'Administration publique pour la constitution des Sociétés d'Assurances. 26
Loi relative aux Titres au porteur (15 Juin 1872). 34
Décret portant règlement d'Administration publique pour l'exécution des articles 11 et 13 de la loi du 15 Juin 1872, relative aux Titres au porteur. 38
Rentes Françaises 40

CHAPITRE PREMIER

Assurances

Incendie, Vie humaine, Grêle, Accident, Réassurances, Eaux Maritimes Mortalité du Bétail, Société d'Epargne

Abeille (L'), Assurances sur la Vie. 45
Abeille (L'), Assurances Accident. 46
Abeille (L'), Assurances Grêle. 46
Abeille (L'), Assurances Incendie. 47
Afrique Française (L'), Assurances Incendie, Accident. 48
Aigle (L'), Assurances Incendie. 49
Aigle (L'), Assurances Vie. 49
Alimentation (L'), Assurances Incendie 50
Alliance Belge (L'), Assurances 51
Alliance Générale (L'), Assurances Accident. 51
Argus, Assurances Incendie et Grêle 52
Armement (L') Assurances. 53
Armorique (L'), Assurances Maritimes 52
Assurances Agricoles et Industrielles (Société Générale des). 53
Assurances Coloniales. 53
Assurances Financières. 54
Assurance Française. 76
Assurances Générales, Assurances Incendie. 54
Assurance Générale des Eaux 55

Aunis et Saintonge, Assurances Incendie et Mortalité 55
Avenir (L'), Assurances Bétail, Incendie et Grêle 56
Avenir (L'), Assurances Maritimes 56
Bien Public (Le), Assurances Grêle 57
Boucherie-Incendie (La), Assurances Incendie 58
Caisse Générale des Familles, Assurances Vie, Prêts viagers 58
Caisse Générale des Familles, Assurances Accident 57
Caisse Générale de Réassurances et Co-Assurances, Assurances Incendie . . . 59
Caisse Paternelle (La), Assurances Vie 59
Capitalisation (La), Assurances (Société d'Epargne) 60
Centrale (La), Assurances Incendie 61
Centrale Maritime (La), Assurances Maritimes 61
Centre Mutuel (Le), Assurances Incendie 62
Cercle Commercial (Le), Assurances Maritimes 62
Cercle Incendie (Le), Assurances Incendie 63
Cercle Transport (Le), Assurances Maritimes 63
Chômage (Le), Assurances 63
Clémentine (La), Assurances Incendie 63
Commerciale (La), Assurances Incendie 64
Compagnie d'Assurances Générales Maritimes 65
Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie des Hommes 65
Compagnie Générale d'Assurances, Assurances Accident 66
Compagnie Générale des Assurances Rémoises, Assurances Incendie, Transport. 67
Compagnie Générale de Contre-Assurances 67
Comptoir Maritime (Le), Assurances Maritimes 68
Confiance (La), Assurances Vie 69
Confiance (La), Assurance Incendie 69
Confiance (La), Assurances Grêle 70, 1271
Confiance (La), Assurances Accident 71
Conservateur (Le), Assurances Vie 71
Continentale (La), Assurances 72
Crédit Viager (Le), Assurances Vie 72
Entretien (L'), Assurances 1291
Equinoxe (L'), Assurances Maritimes 72
Espérance (L'), Assurances et Réassurances 73
Éternelle (L'), Assurances Grêle et Accident 73
Étincelle (L'), Assurances 74, 1294
Flotte (La), Assurances Maritimes 74
Foncière (La), Assurances Vie 74
Foncière (La), Assurances Incendie 75
Foncière-Transport (La), Assurances Accident 76
Française (La), Assurances 76
France (La), Assurances Incendie, ... 77
France (La), Assurances Vie 77
Garantie Immobilière (La), Assurances 78
Glaneuse Agricole (La), Assurances Mortalité des Bestiaux 78
Grande Compagnie d'Assurances 79
Innovatrice (L'), Assurances 79
Lloyd Français (Le), Assurances Maritimes 79
Lutèce (La), Assurances Eaux 80

Melusine Prévoyance et Réassurances (La), Assurances Maritimes, ... 81
Melusine Maritime, Assurances Maritimes. 81
Mer (La), Assurances Maritimes 82
Métropole-Vie (La), Assurances Vie 82
Métropole (La), Assurances Incendie 83
Meunerie Française (La), Assurances Mutuelles 83
Monde (Le), Assurances Vie 84
Monde (Le), Assurances Incendie. 84
Nation (La), Assurances Incendie 85
Nationale (La), Assurances Incendie. 86
Nationale (La), Assurances Vie 85
Néréide (La), Assurances Maritimes 87
Nord (Le), Assurances Vie 87
Nord (Le), Assurances Incendie 88
Océan (L'), Assurances Maritimes 89
Ouest (L'), Assurances Vie 89
Ouest (L'), Assurances Incendie 90
Parisienne Maritime (La), Assurances Maritimes 90
Paternelle (La), Assurances Incendie 91
Patrimoine (Le), Assurances Vie. 92
Patrimoine (Le), Assurances Accident 92
Phénix (Le), Assurances Vie 93
Phénix (Le), Assurances Incendie 94
Pilote (Le), Assurances Maritimes 94
Pilote II (Le), Assurances Maritimes 95
Préservatrice (La), Assurances Accident. 95
Prévoyance (La), Assurances Accident 96
Prévoyance Maritime (La), Assurances Maritimes 97
Prévoyante (La), Assurances. 97
Progrès National (Le), Assurances Incendie 98
Providence (La), Assurances Vie 98
Providence (La), Assurances Incendie 99
Providence (La), Assurances Accident 99
Réassurances contre l'Incendie, Assurances Incendie 100
Récolte (La), Assurances Grêle 101
Renaissance (La), Assurances 101
Rente Viagère (La), Assurances Rentes 102
Réparatrice (La), Assurances Accidents 102
Réunion Industrielle (La), Assurances Incendie 103
Réunion Maritime (La), Assurances. 103
Rouennaise (La), Assurances Incendie 103
Sauvegarde des Propriétaires (La), Assurances Incendie 104
Secours (Le), Assurances Accident 105
Sécurité Maritime (La), Assurances Maritimes 105
Siècle (Le), Assurances Accidents. 106
Société d'Assurances Mutuelles de la Ville de Paris, Assurances Incendie . . . 107
Soleil (Le), Assurances Incendie 107
Soleil (Le), Assurances Vie. 108
Soleil Sécurité Générale et Responsabilité Réunies, Assurances Accident . . . 109
Sphère (La), Assurances Maritimes 110

Terre (La), Assurances Grêle. 110
Thémis (La), Assurances Accident 110
Triton (Le), Assurances Maritimes 111
Union (L'), Assurances Incendie 112
Union (L'), Assurances Vie 113
Union Générale du Nord (L'), Assurances Incendie. 113
Union Industrielle et Agricole du Nord (L'), Assurance Accidents. 114
Union Maritime (L'), Assurances Maritimes. 115
Union des Mutualistes (L'), Assurances 115
Union Nationale (L'), Assurances. 116
Union Parisienne des Entrepreneurs et Industriels (L'), Assurances Accidents 116
Union et le Phénix Espagnol (L'), Assurances Vie et Incendie. 116
Urbaine (L'), Assurances Vie. 117
Urbaine (L'), Assurances Incendie. 118
Urbaine et la Seine (L'), Assurances Accidents 119
Vigie (La), Assurances Maritimes. 120
Zodiaque (Le), Assurances Maritimes 120

CHAPITRE II

Banques

Banques. — Institutions de Crédit. — Caisses mobilières, immobilières et autres. Associations financières. — Reconstitution de capitaux. — Sociétés d'Épargnes Cautionnements. — Warrants.

Association financière de Paris. 123
Banque de l'Algérie 124
Banque Auxiliaire de l'Épargne. 123
Banque Bernhard Carpentier. 1245
Banque Berneau, Macé et Cie. 1247
Banque de Bourgogne. 125
Banque Bouron, Porentru et Cie. 1254
Banque des Cautionnements 125
Banque Coloniale de la Guadeloupe. 126
Banque Coloniale de la Guyane. 126
Banque Coloniale de la Martinique 127
Banque Coloniale de la Réunion 128
Banque des Commerçants de la Seine. 128
Banque Commerciale d'Annecy. 129
Banque Commerciale Franco-Belge 129
Banque Commerciale et Industrielle. 129
Banque des Communes de France. 130
Banque de Consignations. 130
Banque Coopérative des Associations ouvrières de Production de France. . . . 131
Banque de Crédit Français. 131
Banque de Crédit Italien. 132
Banque de l'Entreprise 132
Banque de l'Épargne Nationale. 133
Banque d'Escompte de Paris 134
Banque d'État. 132

194

Banque des États Catholiques 133
Banque Foncière et Industrielle 136
Banque des Fonds Publics et Valeurs Industrielles 134
Banque des Français 135
Banque Française de l'Afrique du Sud 135
Banque Française du Brésil 136
Banque Française Industrielle 137
Banque Française du Nord et de l'Est 138
Banque Française du Rio de la Plata 137
Banque de France 133
Banque Franco-Égyptienne 138
Banque Générale de Change et de Commission 138
Banque Gilbert (J.) 141
Banque Immobilière et Industrielle 751
Banque Impériale Ottomane 146
Banque de l'Indo-Chine 139
Banque Industrielle et Agricole 139
Banque Industrielle de Paris 140 1245
Banque Internationale de Paris 140
Banque Lehideux et Cie 141
Banque Maritime 142
Banque Marseillaise des Warrants 142
Banque Métropolitaine 143
Banque Minière et Industrielle 143
Banque Mobilière Parisienne 143
Banque Mutuelle de Lyon 144
Banque Nationale 144
Banque Nationale d'Haïti 144
Banque Nationale de Saint-Domingue 145
Banque Noël et Cie 146
Banque Nord et du Pas-de-Calais (du) 222
Banque Ouest (de L') 147
Banque Paris et des Pays-Bas (de) 148
Banque Parisienne 151 1246
Banque Participations (des) 148
Banque Pays Autrichiens (I. R. P.) (des) 149
Banque Petitjean 149
Banque Placements Financiers (des) 150
Banque Placements Hypothécaires (des) 150
Banque Quatrième État 151
Banque Régionale du Nord 152
Banque Romaine de Paris 153
Banque Roumanie (de) 153
Banque Russe et Française 153
Banque Suburbaine de Paris, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne 154
Banque Suisse et Française 154
Banque Transatlantique 155
Banque Tunisie (de) 155
Banque Union Populaire (de L') 156
Banque Valeurs au Comptant (des) 150

Caisse Auxiliaire des Rentiers et Pensionnés Civils et Militaires. 165
Caisse Centrale pour favoriser le développement de l'Épargne par le Crédit. . 156
Caisse Commerce et de l'Agriculture (du). 157
Caisse Commerciale de la Banlieue de Paris. 157
Caisse Commerciale et Industrielle de Paris. 158
Caisse Commerciale de Paris. 158
Caisse Commerciale de Saint-Quentin. 158
Caisse Coopérative. 159
Caisse Crédit de Nice (de) 159
Caisse Entrepôts (des) 160
Caisse Financière Française 160
Caisse Française de Cautionnements 160
Caisse Franco-Néerlandaise de Cautionnements 161
Caisse Générale d'Épargne et de Crédit 161
Caisse Générale de l'Industrie et du Bâtiment 161
Caisse Générale Recouvrements 162
Caisse Hôtel de Ville (de l') 162
Caisse Immobilière 163
Caisse Industrielle du Nord 163
Caisse Liquidation (de) 163
Caisse de Liquidation et de Garantie des Opérations sur Marchandises de Roubaix-Tourcoing 164
Caisse Mines (des). 165
Caisse Mutuelle de France 165
Caisse Recouvrements (de). 166
Caisse Travaux (des). 166
Caisse Capitalisation (La) 60
Caisse Collet, Escoula, Cabaud et Cie 1265
Compagnie Algérienne, ... 167
Compagnie Financière et Commerciale du Pacifique 167
Comptant (Le) 205
Comptoir Central de Crédit à Paris. 168
Comptoir Central Mobilier. 168
Comptoir du Commerce 1274
Comptoir Commercial Thiesset, Feis, Esnault 169
Comptoir Elbeuvien. 169
Comptoir Escompte et de Dépôts de Dôle (d') 169
Comptoir Escompte de Lyon (d') 170
Comptoir Escompte de Nancy. 171
Comptoir Escompte du Nord (d') 171
Comptoir Escompte de Paris (Ancien) (d') 172
Comptoir d'Escompte de la Sarthe 173
Comptoir Fonds Nationaux (des) 173
Comptoir Général Financier 173
Comptoir Industriel 174
Comptoir Industriel de Vierzon 174
Comptoir Intérêts Coloniaux (des) 174
Comptoir de Lorraine, Manin et Cie. 1270
Comptoir Lyon-Allemand 175
Comptoir Lyonnais 175

Comptoir Mobilier 176
Comptoir National d'Escompte de Paris 176
Comptoir National des Rentiers 177 1270
Comptoir Parisien d'Orient 177
Comptoir Valenciennes (de) 177
Coopérative Nationale de l'Épargne et du Crédit 178
Crédit (Le) 202
Crédit Agricole 178
Crédit Algérien 178
Crédit Central de France 179
Crédit Coopératif 179
Crédit Foncier et Agricole d'Algérie 195
Crédit Foncier Colonial 195
Crédit Foncier de France 179
Crédit Foncier Franco-Canadien 197
Crédit Foncier et Industriel de Lyon 198
Crédit Foncier Mutuel 198
Crédit Foncier de Tunisie 198
Crédit Français 199
Crédit France (de) 198
Crédit Franco-Portugais 199
Crédit Général Français 199
Crédit Général de Paris 200
Crédit Indre (de l') 200
Crédit Industriel et Commercial (Société générale de) 200
Crédit Lyonnais 201
Crédit Mobilier 208
Crédit Mobilier Espagnol 202
Crédit Mutuel et Populaire 203
Crédit Mutuel du Temple 203
Crédit Nord (du) 203
Crédit Parisien 204
Crédit populaire de la Construction 204
Crédit Stéphanois 204
Finance Parisienne (La) 205
Garantie Cautionnement (La) 205
Intermédiaire Office 1328
John Arthur et Cie (Ancienne maison) 751
London et River 206
Mang frères 1340
Office des Rentiers 206
Prévoyante (La) 97
Réunion Mobilière et Immobilière 217
Reverchon Bathellier et Cie 217
Rochet 218
Sécurité Lyonnaise 218
Société Anonyme Financière 207
Société Anonyme de Mutualité Financière 207
Société Commerciale Française du Chili 208
Société Dépôt et Comptes courants (de) 209

Société Épargne des Retraites (d'). 209
Société Escompte de Lyon (d') 210
Société Financière d'Orient 212
Société Financière de Paris 212
Société Foncière de Crédit et de Commission 213
Société Française 213
Société Française de Banque et de Change 213
Société Française d'Épargne 213
Société Française de Reports et de Dépots. 214
Société Générale pr favoriser le dévelop. du Commerce et de l'Industrie en France 211
Société générale Alsacienne de Banque 211
Société Henri Devilder et Cie 214
Société Lyonnaise. 219
Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial de Dépôts 219
Société Nationale de Crédit 215
Société Parisienne et de Commission 216
Société Reprise du Solde de l'Actif de l'ancien Comptoir d'Escompte. 216
Sous-Comptoir des Entrepreneurs 220
Syndicat Général des Porteurs de Titres 221
Syndicat des mines d'or 221

CHAPITRE III

Canaux

Canaux. — Ports. — Irrigations. — Ponts. — Quais. — Taxes ds navigations. Warfs.

Canal des Alpines (Compagnie française d'Irrigation du) 231
Canal de Beaucaire (Ancienne Compagnie du) 225
Canal de la Bourne 228
Canal de Corinthe. 226
Canal de Crillon 226
Canal des Deux Mers, de l'Océan à la Méditerranée. 231
Canal de Guadalquivir. 232
Canal d'Irrigation de Craponne (Société nouvelle du) 231
Canal d'Irrigation dérivé du Rhône (Société des fondateurs du). 236
Canal de Jonction de la Sambre à l'Oise 227
Canal Latéral à la Garonne. 334
Canal Maritime de Corinthe 237
Canal Maritime du Nord. 237
Canal Maritime de Suez 238
Canal du Midi. 232
Canal de l'Ourcq à Saint-Denis. 241
Canal de Panama (Société nouvelle anonyme du). 228
Canal de Panama (Interocéanique) (Compagnie nouvelle du) 234
Canal de Pierrelatte et extensions. 229
Canal de Roanne à Digoin 231
Canal Saint-Martin 240
Canal de Toulouse. 230
Canal de Verdon 233
Canaux agricoles 240

Paris Port de Mer (Société d'études de) 243
Pont de Bougival et de Croissy. 1375
Ponts à Péage (Société générale des) 244
Port de Bizerte (Compagnie du) 241
Port d'Iquique (Compagnie Franco-Chilienne du) 242
Port Saint-Louis du Rhône. 243
Port de Tunise, Sousse et Fax (Compagnie des) 242
Sambre française canalisée 243
Trois ponts. 245
Warf de Cotonou (Société française du) 244

CHAPITRE IV

Carrières

Ardoisières. — Asphaltes. — Bitumes. — Briques. — Céramiques. — Chaux. Ciments. — Granits. — Marbres. — Faïence. — Pavages. — Platrières. — Tuile.

Ardoisières d'Alyse 249
Ardoisières de l'Anjou. 284
Ardoisières de Baccarat 249
Ardoisières de Bellemontagne 250
Ardoisières de la Corrèze 250
Ardoisières de l'Espérance. 252
Ardoisières de la Forêt 251
Ardoisières de la Gauterie 251
Ardoisières de la Gauterie (En liquidation) , ... 252
Ardoisières de la Grande Maison 252
Ardoisières de Haybes (Compagnie générale des). 250
Ardoisières de Labassère 251
Ardoisières du Plessis 252
Ardoisières de Renazé la Rivière 253
Ardoisières de Riadan Pléchatel (Compagnie générale des) 253
Ardoisières de Saint-Martin à Haybes 253
Asphaltes de France (Compagnie générale des) 254
Asphaltes et Pavages de Paris 254
Bétons agglomérés (Système Coignet) (Société centrale du) 254
Bigot (A.) et Cie 249
Briqueterie des Sablons 255
Briqueterie et Tuileries mécaniques de Courbeton (Grande). 255
Briqueterie et Tuileries de la Ferté-sous-Jouarre. 255
Briqueterie de Vaugirard (Société centrale) 256
Carrelages céramiques de Paray-le-Monial 256
Carrières de Barjac et Saint-Prévot. 257
Carrières et Briqueterie de Montreuil-sous-Bois 261
Carrières des Charentes (Société des). 260
Carrières et Glaisières de la Rive gauche (Compagnie des) 262
Carrières de Guerville. 257
Carrières du Midi. 260
Carrières de l'Ouest 258
Carrières de Pierres et de Marbres de Villette et Vimines. 259
Carrières du Poitou 261

Carrières Réunies des Deux-Charentes (Société générale des). 263
Carrières et Scieries de Bourgogne 262
Carrières de Vacqueville et de Merviller 259
Carrières de la Vallée du Coney 258
Carrières de Villebois 259
Céramique Artistique (Compagnie Nouvelle) 263
Céramique Martreux 263
Céramo-Cristal (Société d'exploitation du). 263
Chaux et Ciments (J. et A. Pavin de Lafarge) 264
Chaux et Ciments de Berry-au-Bac 265
Chaux hydrauliques et Ciments de l'Aube 265
Chaux hydrauliques de l'Homme d'Armes 265
Chaux hydrauliques naturelles de l'Ouest. 266
Ciments d'Allas de Berbiguières 266
Ciments de Bourgogne 267
Ciments et Chaux hydrauliques de Beffes 266
Ciments de Dannes, Portland, Couronne 267
Ciments Français 268
Ciments laitiers de Donjeux 268
Ciments Portland artificiels (Compagnie parisienne des) 269
Ciments Portland du Boulonnais (Société nouvelle) 269
Ciments Portland de Constantinople 268
Ciments Portland de Guelendjik (Compagnie Franco-Russe) 271
Ciments Portland de Rudniky (Société Franco-Russe) 270
Ciments de Vimines et chaux de Leysse. 270
Comptoir céramique. 271
Constructions en ciment armé (Société pour les). 766
Cornues à gaz (Société française pour la fabrication mécanique des). 271
Dragages, sables et cailloux, Pierres meulières. 272
Faïencerie du Canada à Saint-Jean 273
Faïencerie de Choisy-le-Roy 272
Faïencerie de Creil et Montereau. 273
Granits et Porphyres des Vosges 274
Grès Français de Chatonnay 275
Gustave Raty et Cie 276
Hourdis comprimés 276
Marbrerie de Bagnères de Bigorre (Grande) 276
Marbrerie Seguin 277
Marbrières de Guelma. . . . . 277—1341
Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre. 277
Pavages en Bois (Société française de) 277
Pavages en Bois (Brevets Kerr) 278
Pavages Granitiques V. Duprat 278
Plâtre Pierre (Société Anonyme du) 279
Plâtrières de Bagnolet. 279
Plâtrières de la Garenne, à Livry 279
Plâtrières de l'Isère. 280
Plâtrières du Midi 281
Plâtrières de Neuilly-Plaisance 280
Plâtrières réunies du Bassin de Paris. 281

Plâtrières du Sud-Est 282
Portland Laitier (Société générale du) 283
Produits céramiques, hygiéniques Pillivuyt, Dupuis et Cie 282
Produits réfractaires de Cinq Mars la Pile 283
Schistes Bitumeux du Bassin d'Autun. 284
Société générale Meulière 285
Tuilerie de Bourgogne, à Montchannin-les-Mines (grande) 274
Tuileries et Briqueteries de Marseille. 285
Tuileries et Briqueteries de Pont-Saint-Esprit (Gard) 286
Tuileries Martin frères 287
Tuileries mécaniques du Berry et de Bordeaux 287
Tuileries mécaniques du Saint-Momelin. 287
Tuileries du Rhône 286
Tuiles Isolantes (Société des) 287
Tuyaux Chameroy. 287
Usine d'Armoy (Société Anonyme de l'). 288
Usine de Mosaïque d'Orange. 289

CHAPITRE V

Chemins de fer

Chemins de Fer. — Tramways. — Omnibus. — Voitures. — Camionnage. Transports par terre. — Wagons.

Chemin de fer Achiet à Bapaume. 294
Chemin de fer Ain-Thizy à Mascara 294
Chemin de fer Aire à Pruges et de Rimeux-Gournaix à Berck. 295
Chemin de fer Amiens à Boulogne 295
Chemin de fer Andrezieux à Roanne (d') 295
Chemin de fer Ardennes (des) 295
Chemin de fer Argentins (Compagnie française des) 293
Chemin de fer Arles à Saint-Louis-du-Rhône 295
Chemin de fer Avignon à Marseille. 295
Chemin de fer Avricourt à Blamont-Cirey. 296
Chemin de fer Banlieue de Reims et extensions 296
Chemin de fer Bayonne-Anglet-Biarritz (Compagnie des). 296
Chemin de fer Beaujolais (du) 296
Chemin de fer Bessèges à Alais. 297
Chemin de fer Bettrechies à Hon (Compagnie des). 297
Chemin de fer Bois de Boulogne (du) 298
Chemin de fer Bône Guelma et prolongement (Compagnie du) 298
Chemin de fer Bouches-du-Rhône (Société Nouvelle des). 299
Chemin de fer Bourbonnais 300
Chemin de fer Bourges à Gien et d' Argent à Beaune-la-Rolande (de) 300
Chemin de fer Brésilien (Compagnie générale des). 300
Chemin de fer Bressuire à Poitiers (de). 300
Chemin de fer Bussy à Ercheu (de). 301
Chemin de fer Caen à la Mer (Compagnie du) 301
Chemin de fer Calvados (du) Compagnie des) 302
Chemin de fer Camargue (de la) (Compagnie des) 302
Chemin de fer Cambrésis (du) 303

Chemin de fer Ceinture et Grande Ceinture de Paris 303
Chemins de fer des Charentes 303
Chemin de fer Châteaubriant à Erbray et extensions (à voie étroite). 304
Chemin de fer Clermont à Tulle. 304
Chemin de fer Crécy-sur-Serre à la Fère. 304
Chemin de fer Creil à Saint-Quentin 305
Chemin de fer Dakar à Saint-Louis (Sénégal) (Compagnie du) 305
Chemin de fer Dauphiné (du). 305
Chemin de fer Départementaux. 306
Chemin de fer Dieppe 307
Chemin de fer Dieuse 308
Chemin de fer Docks de Saint-Ouen. 308
Chemin de fer Dompierre-sur-Bresle à la Palisse. 308
Chemin de fer Drôme (de la) (Compagnie des). 326
Chemin de fer Economiques (Société Générale des) 320
Chemin de fer Economiques du Nord '. 321
Chemin de fer Enghien à Montmorency 306
Chemin de fer Epernay à Romilly (Compagnie du). 307
Chemin de fer Est. 309
Chemin de fer Est Algérien. 313
Chemin de fer Est de Lyon 314
Chemin de fer Estrée-Blanche (et Carrières d') 319
Chemin de fer Estrée-Saint-Denis à Froissy (Compagnie du) 315
Chemin de fer Etat (de l') 315
Chemin de fer Ethiopiens (Compagnie impériale des). 315
Chemin de fer Etival à Sénones 316
Chemin de fer Flandres (des) (Compagnie des). 316
Chemin de fer Fourvières et Ouest Lyonnais (Compagnie du). 317
Chemin de fer Franco-Algérienne (Compagnie) 318
Chemin de fer Frévent à Gamaches. 317
Chemin de fer Garantis des Colonies Françaises (Compagnie des) 322
Chemin de fer Grand Central de France. 323
Chemin de fer Havre (du) 323
Chemin de fer Hermes à Beaumont. 324
Chemin de fer Intérêt local (Compagnie Cevenole d'). 379
Chemin de fer Intérêt local du département de l'Hérault 323
Chemin de fer Intérêt local du département des Landes 325
Chemin de fer Intérêt local de Feurs à Panissières (Société d'Exploitation du) . 326
Chemin de fer Intérêt local de Saint-Quentin à Guise. 367
Chemin de fer Intérêt local de Toulouse à Boulogne-sur-Jesse. 372
Chemin de fer Lerouville à Sedan 327
Chemin de fer Lille à Béthune 327
Chemin de fer Lisieux à Orbec. 327
Chemin de fer Lorraine (de) (Société Anonyme des).. 327
Chemin de fer Lyon à Avignon (de). 328
Chemin de fer Lyon-Croix-Paquet à Lyon-Croix-Rousse. 328
Chemin de fer Lyon à la Croix-Rousse. 329
Chemin de fer Lyon à Genève. 330
Chemin de fer Lyon à la Méditerranée 330
Chemin de fer Lyon-St-Paul à Fourvières et à Loyasse 329

Chemin de fer Magny à Chars 330
Chemin de fer Maine-et-Loire et Nantes 331
Chemin de fer Mamers à St-Calais 331
Chemin de fer Marlieux à Châtillon-les-Dombes (Compagnie de). 331
Chemin de fer Marseille à Avignon. 331
Chemin de fer Maubeuge à Villers-Sire-Nicole (Nord) 332
Chemin de fer Meaux à Melun et extensions 332
Chemin de fer Méchéria à Ain-Sefra. 332
Chemin de fer Médoc (Compagnie du) 333
Chemin de fer Méridionaux français (Compagnie des) 333
Chemin de fer Meusienne (Compagnie) 334
Chemin de fer Midi et Canal latéral à la Garonne 334
Chemin de fer Milly à Formerie et Noyon à Guiscard et à Lassigny 337
Chemin de fer Miramas à Port-de-Bouc 337
Chemin de fer Modzbah à Méchéria 338
Chemin de fer Montereau à Troyes 338
Chemin de fer Moselotte (de la). 338
Chemin de fer Mostaganem à Thiaret 338
Chemin de fer Mulhouse à Thann 339
Chemin de fer Nancy à Vézelise. 339
Chemin de fer Nantais 339
Chemin de fer Navires (à) 339
Chemin de fer Nogentais (Compagnie des). 339
Chemin de fer Nord (Compagnie du) 340
Chemin de fer Nord-Est (Compagnie du). 343
Chemin de fer Nord-Ouest Argentins 344
Chemin de fer Nord de la Républiqne Sud-Africaine (Transvaal) 343
Chemin de fer Normands. 344
Chemin de fer Orléans. 344
Chemin de fer Orléans à Châlons 347
Chemin de fer Orléans à Rouen. 347
Chemin de fer Orne (de) 348
Chemin de fer Ouest (de l'). 348
Chemin de fer Ouest-Algérien 352
Chemin de fer Paris à Arpajon (sur route de) 353
Chemin de fer Paris à Lyon 353
Chemin de fer Paris à Lyon et à la Méditerranée. 354
Chemin de fer Paris à Orsay 353
Chemin de fer Paris à Rouen 360
Chemin de fer Parisiens-Tramways du Nord. 360
Chemin de fer du Périgord. 360
Chemin de fer Picardie et de Flandres 360
Chemin de fer Poitiers à Saumur. 360
Chemin de fer Pont-de-l'Arche à Gisors 361
Chemin de fer Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq 361
Chemin de fer Rambervilliers à Charmes 361
Chemin de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône. 362
Chemin de fer Réunion (du Port de la). 362
Chemin de fer Rhône 364
Chemin de fer Rhône et Loire 364

Chemin de fer Rio-Grande-do-Sul. 363
Chemin de fer Rouen-Eauplet à Bonsecours(Funiculaire). 365
Chemin de fer Rouen au Havre 365
Chemin de fer Roumélie (Société de Construction de lignes de raccordement des) 365
Chemin de fer Routes (sur) (Compagnie des). 370
Chemin de fer Routes d'Algérie. 370
Chemin de fer St-Etienne-Firminy, Rive-de-Gier et Extensions 366
Chemin de fer St-Etienne à Lyon 365
Chemin de fer St-Nazaire au Croisic. 366
Chemin de fer St-Victor au Thizy (routier de) 368
Chemin de fer Santa-Fé (Compagnie française des) (de la province de). 369
Chemin de fer secondaires (Compagnie générale française des) 371
Chemin de fer Strasbourg à Bâle et à Wissembourg 371
Chemin de fer Sud de la France. 371
Chemin de fer Teste à l'Etang de Cazaux 372
Chemin de fer Tonkin 372
Chemin de fer Traction électrique de Pierrefitte, Cauterets et Luz. . . . 373 1262
Chemin de fer et Tramways (Compagnie centrale de). 374
Chemin de fer et Tramways du Var et du Gard. 373
Chemin de fer Travaux Publics (Compagnie auxiliaire des) 374
Chemin de fer Tréport (du). 374
Chemin de fer Tubulaire de la Manche 375
Chemin de fer de la Vendée. 375
Chemin de fer Vénézuéliens (Compagnie française). 375
Chemin de fer Vicinaux (Compagnie générale des) 376
Chemin de fer de Victor-Emmanuel. 376
Chemin de fer Vieux-Port et de la Banlieue Sud de Marseille 376
Chemin de fer Voie étroite (Compagnie française des). 380
Chemin de fer Voie étroite (Compagnie nationale de). 380
Chemin de fer Voie étroite de l'Ouest 370
Chemin de fer Voiron à St-Béron par St-Laurent-du-Pont 377
Chemin de fer Wassy à St-Dizier 377
Clotures et plantations pour chemins de fer 378
Construction d'accessoires de chemin de fer 381
Construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla (Société d'étude pour la) . . 392
Déménagements et transports (Société parisienne de). 381 1276
Déménagements, transport et garde-meuble (Société française de) 381
Dombes et Chemins de fer du Sud-Est (Compagnie des). 379
Etude de Tramways (Société parisienne) 1297
Exploitation de Chemins de fer Espagnols 379
France Pittoresque 435
Freins Lipkowski. 381
Freins Soulerin. 382
Funiculaire de Bellevue. 382
Gros Camionnage de Paris (Compagnie générale du). 383
Gros Camionnage de Paris (Compagnie Nouvelle du). 383
Léon Brouta et Cie 384
Lignes Ferrées des Alpes, Grand-Saint-Bernard, Col de Tende (Société des) . . 384
Locomotives sans foyer (Compagnie continentale d'exploitation des) 384
Machines et Matériel de Chem. de fer (Soc. franco-belge pr la construction de). 385

Matériel de Chemins de fer (Compagnie française de) 386
Messageries Nationales (Société anonyme des). 386
Nouveaux Chemins de fer Français (Paris et extensions) 387
Omnibus de la gare de l'Ouest (rive droite) 388
Omnibus de Paris (Compagnie générale des) 388
Omnibus et Tramways de Lyon 387
Omnibus à vapeur de Septeuil, Vetheuil et La Roche-Guyon 389
Omnium Lyonnais de Chemins de fer et de Tramways 390 1363
Ouest-Électrique (Compagnie de l') 391
Petits Messagers Parisiens (Société anonyme des). 391
Régie générale pour la construction et l'exploitation de chemins de fer 392
Routière de France (Compagnie). 380
Tramways (Société Caennaise de). 399
Tramways (Compagnie générale française de). 393
Tramways (Compagnie générale parisienne de) 413
Tramways (Compagnie lyonnaise de) 408 1269
Tramways d'Aix-les-Bains. 394
Tramways Algériens 395
Tramways d'Amiens 396
Tramways Bayonne à Biarritz 397
Tramways Boulogne-sur-Mer. 398
Tramways Bourges (Compagnie des). 398
Tramways Cherbourg. 401
Tramways département du Nord. 411
Tramways Écully 404
Tramways électriques d'Angers 396
Tramways électriques de Besançon (Compagnie des). 397
Tramways électriques de Brest 399 1414
Tramways électriques de Chalons-sur-Marne 400
Tramways électriques de Clermont-Ferrand (Compagnie des). 400
Tramways électriques de Dijon. 403
Tramways électriques et Distribution d'Énergie (Société Versaillaise de) . . . 424
Tramways électriques (Compagnie Havraise de) 404
Tramways électriques de Limoges 406
Tramways électriques de Lyon Croix-Rousse à Caluire (Rhône). 409
Tramways électriques de Montmorency-Enghien-Saint-Gratien. 410
Tramways électriques de Paris à Romainville (Compagnie des). 416
Tramways électriques de Saint-Étienne. 419
Tramways de Fontainebleau (Compagnie des) 405
Tramways funiculaire de Belleville 397
Tramways de la Grande-Côte de Royan. 420
Tramways de Grenoble à Chapareillan (Compagnie des). 405 1405
Tramways de l'Indo-Chine (Compagnie française des) 407
Tramways Intercommunaux (Société anonyme parisienne des) 415
Tramways du Jura 407
Tramways de Lorient. 408
Tramways de Lyon à Neuville-sur-Saône et extension 409
Tramways Mécaniques des environs. 414
Tramways de Nantes (Compagnie des) 410
Tramways de Nice et du Littoral. 411

Tramways et Omnibus de la banlieue de Paris (Compagnie générale des) . . . 414
Tramways de Paris et du Département de la Seine. 412
Tramways de Pithiviers à Thoury (Société d'Exploitation du). 416
Tramways de Poitiers (Compagnie des). 417
Tramways de Pontcharra à la Rochette et Allevard-les-Bains (Compagnie des). 417
Tramways du Pont-de-Beauvoisin 418
Tramways du Raincy à Montfermeil 419
Tramways de Roubaix-Tourcoing (Compagnie nouvelle des) 421
Tramways de Rouen (Compagnie des) 421
Tramways de Royan (Société générale anonyme des). 420
Tramways de Sainte-Foy 422
Tramways de Saint-Maur-les-Fossés et extensions (Compagnie des). 422
Tramways de Saint-Quentin 422
Tramways Urbains (Société anonyme Béarnaise) 423
Tramways à vapeur de Challans à Fromentine 399
Tramways à vapeur de Cochinchine (Société générale des). 402
Tramways à vapeur des Deux-Sèvres 402
Tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine.. 407
Tramways à vapeur de la Loupe à Mortagne 1405
Tramways à vapeur de l'Ouest. 412
Tramways à vapeur de Paris à Saint-Germain. 413
Tramways à vapeur de la province de Plaisance (Compagnie des). 417
Tramways de Versailles à Maule. 423
Tramways et Voitures Automobiles (Société d'études) 394
Tramways et Voitures Automobiles (Société générale) 395
Transmission, Transport et Traction (Société de). 1022
Transport (Société générale de). 425
Transport (Compagnie générale de) (Ancienne Société de Batellerie) 424
Transport (Compagnie Parisienne de). 424
Transports Automobiles (Compagnie générale des Services Municipaux et Départementaux) 435
Transports Électro-Mécaniques (Compagnie Internationale). 425
Transport des Liquides (Société générale de) 392
Transport de Madagascar (Société générale de) 425
Transport du mouton (Société Française anonyme du). 426
Transport Omnibus pour la gare Saint-Lazare. 393
Transports Parisiens pour le matériel des omnibus (Compagnie générale) . . . 379
Transports rapides 393
Transports Réunis de Saint-Denis et d'Aubervilliers. 427
Voies ferrées des Alpes françaises (Compagnie des) 426
Voies ferrées de la banlieue de Paris (Compagnie des) 427
Voies ferrées du Dauphiné (Société des). 427
Voies ferrées économiques (Compagnie française des) 428
Voitures l'Abeille (Compagnie nationale de). 429
Voitures l'Alliance 429
Voitures équipages de grande remise (Compagnie Parisienne des). 429
Voitures de Nice (Société générale des). 429
Voitures à Paris (Compagnie générale des) 430
Voitures de place et de remise de Reims (Compagnie de). 431
Voitures sans chevaux et moteurs légers (Compagnie des) 432

Voitures pour le service des chemins de fer (Compagnie générale des). 432
Voitures l'Urbaine (Compagnie Parisienne de). 431
Wagons-Bar (Compagnie des) 433
Wagons-Lits et des Grands Express Européens (Compagnie Internationale) . . 433
Wagons-Réservoirs (Compagnie des) 434

CHAPITRE VI

Docks

Abattoirs. — Entrepôts. — Halles et Marchés. — Magasins généraux,

Abattoirs pour la charcuterie de Paris 439
Abattoirs municipaux de France (Société Générale des). 439
Crédit Régie du Marché aux Bestiaux 440
Docks de Bourgogne et Entrepôts de la Côte-d'Or Réunis. 440
Docks et Entrepôts du Havre (Compagnie des). 441
Docks, Entrepôts et Magasins Généraux de France. 442
Docks et Entrepôts de Marseille (Compagnie des) 442
Docks et Entrepôts Nancéiens 443
Docks et Entrepôts de Nice (Compagnie Générale des) 444
Docks et Entrepôts de Rouen. 444
Docks Libres et Magasins Généraux de Marseille 442
Docks et Magasins Généraux de Honfleur 446
Docks et Magasins Généraux de Tours 445
Docks Parisiens 446
Docks Rémois. 446
Docks de Saint-Ouen 308
Entrepôts de Bercy-Conflans. 447
Entrepôts Bordelais (Société Anonyme des) 447
Entrepôts et Magasins Généraux (Comptoir des) 448
Entrepôts et Magasins Généraux de Bordeaux-Brienne 447
Entrepôts et Magasins Généraux de Paris (Compagnie des). 448
Entrepôts Maritimes du Port de Bordeaux (Rive droite), (Compagnie des) . . . 448
Entrepôts réels de Douane et des Magasins Généraux de Saint-Nazaire. 449
Entrepôts du Roule (Société Anonyme des) 449
Grands Magasins Généraux du Commerce de Paris (Compagnie des). 450
Grands Magasins Généraux de Gray 450
Halles et Glacières du Littoral (Compagnie des) 451
Magasinage et de Crédit (Société de). 451
Magasins Généraux du Bénin (Société des). 451
Magasins Généraux Français (Société des), ... 451
Magasins Généraux de France et d'Algérie 452
Magasins Généraux de la Gare de Vaise (Compagnie Lyonnaise des). . . 453, 1338
Magasins Généraux de la Gironde (Compagnie anonyme des) 452
Magasins Généraux de La Guillottière 452
Magasins Généraux (Société Lyonnaise des). 453
Marchés (Compagnie Générale des). 454
Marché de Comestibles de La Madeleine. 455
Marché de la Porte-Saint-Martin (Société civile du). 454
Marchés du Temple et Saint-Honoré (Compagnie des). 456

Parc de Bercy (Compagnie du) 456
Société d'Exploitation et de Construction de Marchés 457

CHAPITRE VII

Eaux

Eaux. — Service des Villes. — Eaux minérales. — Casinos. — Bains de mer et autres Établissements thermaux.

Bains et Lavoirs d'Armentières 462
Bains Lillois 461
Bains de Mer et du Casino Municipal de Biarritz 463
Bains de Mer et Cercle de Monaco 1108
Bains de Mer de Dieppe 463
Bains Salins de La Moulière 464
Bains de la Samaritaine 461
Bains Vigier (Anciens) 464
Casino de Bagnères-de-Bigorre 465
Casino d'Étretat 465
Casino Municipal de Nice 465
Casino Municipal de Royan 466
Casino Municipal du Tréport 466
Casino de Trouville 466
Casino de Veulettes-sur-Mer 466
Casino de la Villa des Fleurs d'Aix-les-Bains 466
Cauvalat-les-Bains, près Le Vigan 467
Compagnie Condal Rubinat 467
Distributions et de Concessions d'Eau et de Gaz et de Travaux publics (Société d'Entreprise générale de) 506
Distribution d'Eau (Compagnie Parisienne de) 471
Divonne-les-Bains 471
Eaux (Compagnie Française des) 470
Eaux (Compagnie Générale des) 470
Eaux (Société Franco-Italienne des) 472
Eaux (Société Franco-Portugaise des) 506
Eaux d'Aumale 475
Eaux de la Banlieue de Paris 468
Eaux de Barcelonne 476
Eaux de Bayonne (Compagnie des) 476
Eaux de Berck-sur-Mer 477
Eaux de Brest 476
Eaux et Boues de Saint-Amand (Société des) 497
Eaux de Calais (Société Générale des) 477
Eaux de Cambrai (Société Générale des) 478
Eaux de Constantinople (Compagnie des) 478
Eaux de Contrexeville (source Mongeot) 478
Eaux de Dunkerque 479
Eaux et de l'Éclairage (Société Anonyme Lyonnaise) 474
Eaux et d'Électricité (Compagnie Urbaine) 475
Eaux d'Enghien 479

Eaux d'Épernay 480
Eaux pour l'Étranger 472
Eaux d'Eu, du Tréport et de Mers 480
Eaux et de Forces hydrauliques (Compagnie Méridionale d') 480
Eaux et du Gaz de Rostoff-sur-le-Don 497
Eaux d'Houlgalte et Beuzeval 481
Eaux de Laon 481
Eaux de Meaux 482
Eaux Minérales (Société française) 482
Eaux Minérales d'Argelès-Gazost 483
Eaux Minérales d'Aurel et de la Drôme 484
Eaux Minérales de Bagnols-de-l'Orne 484
Eaux Minérales et de Bains de Mer (Compagnie générale d') 483
Eaux Minérale de la Bourboule 485
Eaux Minérales de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers 485
Eaux Minérales de Bussang (Compagnie générale des) 486
Eaux Minérales de Chantilly 486
Eaux Minérales de Chatel-Guyon 487 1281
Eaux Minérales de Contrexeville 488
Eaux Minérales Naturelles de Couzan 488
Eaux Minérales d'Enghien 489
Eaux Minérales et Établissement de Guillon (Compagnie propriétaire des) . . . 489
Eaux Minérales d'Évian-les-Bains 488
Eaux Minérales et Grands Hôtels de Luxeuil (Compagnie générale des) 490
Eaux Minérales de Lons-le-Saulnier 487
Eaux Minérales de Martigny-les-Bains 490
Eaux Minérales de Montchansson 490
Eaux Minérales Naturelles du Bassin de Vichy et du Centre de la France . . . 507
Eaux Minérales de Pougues et autres 491
Eaux Minérales de Royat (Compagnie générale des) 491 1281
Eaux Minérales de Saint-Alban 492
Eaux Minérales de Vals (Société générale des) 492
Eaux Minérales de Vals et de l'Ardèche 493
Eaux Minérales de Vittel 494
Eaux de Nevers 494
Eaux d'Oran 495
Eaux d'Oriol 495
Eaux de Panissières (Compagnie des) 496
Eaux de Picardie 481
Eaux Purgative de Villacabras (Société Anonyme Française) 496
Eaux de Saint-Nazaire 497
Eaux de Saint-Omer 498
Eaux et Services Municipaux (Compagnie départementale des) 468
Eaux de Source (Compagnie départementale des) 473
Eaux de Source (Société Générale des) 473
Eaux de Source et d'Électricité (Société Générale des) 475
Eaux de Trouville 498
Eaux Vannes 498
Eaux du Vézinet 826
Eaux de la Villé de Condom (Société Centrale des) 505

Eaux de la Ville de Thiers. 1281
Épuration des Eaux Industrielles. 499
Établissements de Bagnoles-de-l'Orne. 499
Établissements d'Hydrothérapie médicale. 500
Établissements Médicaux des Alpes Maritimes. 500
Établissement de Saint-Galmier 501
Établissement Thermal de Chantilly 501
Établissement Thermal de Néris-les-Bains. 820
Établissement Thermal de Vichy (Compagnie Fermière) 500
Établissements Thermaux et du Casino de Bagnères de Luchon (Compagnie Fermière). 501
Établissements Thermo-Résineux et Hydrothérapique du Martouret. 501
Établissements du Val-d'Andorre 502 1293
Filtres Chamberland. 502
Filtres Maignen 502
Fontaines distributrices d'Eau chaude 502 1306
Gaget et Perignon et Cie 1310
Gommeret et Barreux et Cie 503
Grandes marques d'Eaux minérales. 503
Gymnases Nautiques 1314
Hammans (Société des) 504
Hôtel des Sources Minérales de Bussang 504
Hydrothéraphie Médicale de Boulogne-sur-Seine. 1319
Mont-Dore (Concession Jean Chabaud) (Compagnie Fermière du) 504
Nouvelles Sources d'Orezza 505
Sources Minérales de Vals. 507
Sources Saint-Louis. 507
Ville d'Eau de Hendaye-la-Plage 508

CHAPITRE VIII

Eclairages

Electricité. — Acétylène. — Becs. — Chauffages. — Lampes à pétrole. — Gaz. — Appareils. — Charbons Electriques. — Compteurs. — Tractions électriques. — Télégraphie. — Téléphones.

Accumulateurs l'Atlas. 511
Accumulateurs électriques (Société française pour la construction des . . 512—1237
Accumulateurs électriques Blot, dits à navettes (Compagnie des) 511
Accumulateurs électriques Faure, Sellon Volckmar 512
Accumulateurs Le Fulgur 512
Accumulateurs Le Fulmen. 512
Accumulateur Multitubulaire 513
Accumulateur Tudor (Société française de l') 513
Acétylène Dissous (Compagnie française de l'). 513
Acétylène industriel pur (Société française de l') Raoul Pictet 514
Air comprimé (Compagnie parisienne de l'). 514
Appareillage électrique (Compagnie française d') 516
Appareils à adhérence magnétique (Société pour l'Exploitation des). 515
Appareils pour l'éclairage (Société de fabrication). 515

Appareils d'éclairage et de chauffage (Cie générale pour la fabrication des) . . . 515
Appareils de plomberie (Société française des) 516
Applications de l'électricité (Société anonyme des). 517
Applications électriques et industrielles (Compagnie des). 517
Applications industrielles (Société d'). 518
Applications industrielles de l'électricité 517
Bec populaire (Compagnie parisienne du) 518
Câble Fortin Hermann. 519
Câbles télégraphiques (Compagnie française des). 519
Cance (Société anonyme). 521
Caoutchouc manufacturé. 521
Carbone (Le) 522
Charbons pour l'électricité (Compagnie française de). 522
Chauffage Ancelin (Compagnie internationale de) . . . . . 522—1261
Chauffage par l'électricité (Compagnie générale de), ... 523
Compteurs d'électricité (Compagnie parisienne des) 523
Compteurs à gaz et autres appareils (Compagnie anonyme continentale pour la fabrication des) 524
Compteurs et matériel d'usines à gaz (Compagnie pour la fabrication des) . . . 524
Constructions d'appareils hydrauliques et d'éclairage public 1271
Constructions électriques et mécaniques (Albert Guénée et Cie) 535
Constructions et exploitation d'usines pour l'éclairage par le gaz 649
Continentale Edison (Compagnie). 526
Éclairage (Compagnie générale française et continentale d'). 543
Éclairage (Compagnie nouvelle d') 526
Éclairage (Société de perfectionnements de l') 550
Éclairage et de capitalisation. 527
Éclairage, chauffage et la force motrice par le gaz 545
Éclairage et chauffage par le gaz (Société Elbeuvienne). 540
Éclairage et chauffage pae le gaz (Compagnie française d') 538
Éclairage et chauffage par le gaz (Compagnie générale d') Eugène Lebon et Cie . 536
Éclairage et chauffage par le gaz (Compagnie Madrilène) 540
Éclairage et chauffage par le gaz (Compagnie Nouvelle). 547
Éclairage et chauffage par le gaz (Compagnie parisienne d') 535
Éclairage et chauffage par le gaz (Compagnie Régionale) 546
Éclairage et chauffage par le gaz d'Aniche. 543
Éclairage et chauffage par le gaz Riche de Cosne-sur-l'Œil 539
Éclairage et chauffage par le gaz de la Ville d'Arles 545
Éclairage et chauffage par le gaz des Villes d'Harmes et de Courrières. 540
Éclairage Denayrousse pour la France 527
Éclairage économique (Société française) 527
Éclairage électrique. 528
Éclairage électrique (Société Corbigeoise). 529
Éclairage électrique (Société Grenobloise). 532
Éclairage électrique (Société Lilloise). 533
Éclairage électrique de Cannes. 528
Éclairage électrique de Dieppe. 530
Éclairage électrique de l'Ilot Tolozan 532
Éclairage électrique du secteur des Champs Élysées 529
Éclairage électrique du secteur de la place Clichy 553

Éclairage électrique du secteur de la Rive gauche 551
Éclairage électrique de la Ville de Saint-Florentin. 534
Éclairage et de Force (Compagnie générale de travaux). 531
Éclairage et de Force par l'électricité (Société Nantaise) 531
Éclairage et de Force motrice (Société générale d'). 546
Éclairage de Force motrice par l'électricité (Société d'). 530
Éclairage au gaz (Compagnie générale d') 546
Éclairage au gaz (Compagnie française du Centre et du Midi pour l'). 538
Éclairage par le gaz d'Abbeville 544
Éclairage par le Gaz Acétylène (Compagnie continentale d') 537
Éclairage par le Gaz courant. 546
Éclairage par le Gaz et l'Électricité (Société générale internationale d') 542
Éclairage par le Gaz et l'Électricité de la Ville d'Avignon. 545
Éclairage par le Gaz d'Huile (Société internationale d'). 549
Éclairage par le Gaz des Villes de Châlons-sur-Saône et Macon. 547
Éclairage par la Lampe récupérative à pétrole (Société internationale). 550
Éclairage Moderne (Association ouvrière). 548
Éclairage Perfectionné (Société française). 549
Éclairage et de Transport de Force par l'Électricité (Compagnie centrale d'). . 548
Éclairage des Villes et Communes (Société générale d'). 550
Éclairage de la Ville de la Seyne (Var) et environs. 541
Éclairage de la Ville de Toulon. 542
Éclairage et des Voies ferrées de Belgrade (Société Serbo-Françaises). 550
Électricité (Société Anonyme) (Brevets A. Gérard). 553
Électricité (Société Ariégeoise). 553
Électricité (Société Dijonnaise). 554
Électricité (Société Franco-Algérienne) 554
Électricité (Société générale d') 552
Électricité (Compagnie Lyonnaise d'). 557
Électricité (Société Méridionale d') 558
Électricité (Société Monégaste d'). 558
Électricité (Société Nancéienne) 559
Électricité (Compagnie nationale, système Ferranti). 559
Électricité (Société Normande). 560
Électricité (Compagnie Nouvelle). 560
Électricité (Société Régionale) (réseau Normand) 561
Électricité (Société Toulousaine). 562
Électricité et d'Air comprimé (Compagnie d') 553
Électricité et de Force (Compagnie générale française d') 556
Électricité Industrielle. 553
Électricité et de Lampes à incandescances (Société centrale).. 555
Électricité Locale 555
Électricité de Lourenco Marqués (Compagnie générale) 556
Électricité des Pyrénées Centrales (Compagnie industrielle) 567
Électricité de Saïgon. 649
Électricité de la Ville de Buenos-Ayres (Compagnie générale) 553
Électrique (Compagnie) 562
Électrique de la banlieue Ouest de Paris. 563
Électrique de Briançon 563
Électrique Edison (Compagnie). 564

Électrique de l'Ilot Lafayette 1286
Électrique de l'Ilot Préfecture 1287
Électrique de la Loire 564
Électrique O. Patin 565
Électrique de Périgueux 566
Électrique des Pyrénées 566
Électrique Retheloise 565
Électrique de Saint-Romain 567
Électrique de Villefranche-sur-Mer (Compagnie générale) 552
Électro-Chimie (Société d'). 567
Électro-Chimique de Saint-Béron 568
Électrogénique 568
Électrolyse 1288
Électro-Mécanique (Compagnie) 569
Électro Métallurgie (Société française) 570
Électro Métallurgique française. 570
Energie Électrique (Société Anonyme de l') 571
Energie Électrique de l'Ilot Saint-Polycarpe 571
Entreprises générales de Distribution de la Concession d'Eau et du Gaz et de Travaux Publics. 506
Fabius-Henrion et Cie. 572
Fabrication des Charbons à lumière (Société Anonyme pour la). 572
Frigorifique Bordelaise 1310
Fusion des Gaz 572
Gaz Acétylène (Compagnie Lyonnaise) 575
Gaz d'Agen 581
Gaz d'Aire-sur-la-Lys 582
Gaz de l'Aisne et de l'Oise 583
Gaz d'Aix. 583
Gaz d'Alais. 584
Gaz d'Angers 584
Gaz d'Angoulême 585
Gaz d'Annecy. 585
Gaz d'Annœulin, Alermes-les-Marais, Baudin et Provin 587
Gaz d'Anor-Longueau (Nord). 586
Gaz d'Arcis-sur-Aube 586
Gaz d'Aubenas 587
Gaz d'Auch. 587
Gaz d'Aumale et Forges-les-Eaux 588
Gaz d'Autun 588
Gaz d'Ay. 589
Gaz de Bagnols 589
Gaz de la Banlieue de Paris 589
Gaz de Bayonne 590
Gaz de Beaujeu 590
Gaz de Beauvais. 590
Gaz et Bec Acétylène (Société du). 573
Gaz de Bédarieux 591
Gaz du Belley. 591
Gaz de Berck-s-Mer 592

Gaz du Berry et autres lieux du Centre 592
Gaz de Besançon 592
Gaz de Bône 593
Gaz de Bordeaux 593
Gaz de Bourg 593
Gaz de Bourg-Argental 594
Gaz de Bourges 595
Gaz de Bucharest (Société anonyme française du). 595
Gaz de Carcassonne 596
Gaz de Cavaillon 576
Gaz de Chambéry 596
Gaz de Chamonix 596
Gaz de Charolles 597
Gaz de Chateauneuf 597
Gaz de Chelles 598
Gaz de Clermont 598
Gaz de Cognac et de Royan. 598
Gaz de Cogolin 599
Gaz de Commentry 599
Gaz Communal 576
Gaz de Concarneau 600
Gaz de la Corogne et de Vigo. 600
Gaz de Cours 601
Gaz de Courville 601
Gaz de Déville-lez-Rouen. 601
Gaz de Desvres 602
Gaz Diamant 576
Gaz Dijon. 602
Gaz Dôle 602
Gaz et Eaux (Société anonyme) 577
Gaz et Electricité de San-Lucar-de-Barrameda 581
Gaz de Fleurs. 603
Gaz de Firminy et du Chambon 603
Gaz de Florence. 604
Gaz de Foix. 604
Gaz et Force à bon marché par l'air gazéifié (Compagnie nationale de). 579
Gaz Français d'Amiens 1311
Gaz Français du Petit-St-Roch 625
Gaz pour la France et l'Étranger (Compagnie générale du) 578
Gaz Franco-Belge, Robert Lesage et Cie 579
Gaz de Fruges et Mortagne. 605
Gaz de Fumay. 605
Gaz de Gand 605
Gaz de Ganges 606
Gaz des gares d'Amiens, de Boulogne-s-Mer, de Fourmies, de Laroche, de Valenciennes et de la commune de St-Paul-lez-Dunkerque 607
Gaz des gares de Valenciennes et de St-Paul-lez-Dunkerque. 607
Gaz Général de Paris (Hugon et Cie). 580
Gaz de Givors. 607
Gaz de Gravelines. 608

Gaz, Hauts-Fourneaux et Fonderies de Marseille et des Mines de Portes et Sénéchas 613
Gaz d'huile de Crémieu 601
Gaz de l'Isle sur la Sorgue 608
Gaz de Jargeau 608
Gaz de Landerneau 609
Gaz de Liévin 609
Gaz de Limoges 609
Gaz de Lons-le-Saulnier 610
Gaz de Lunel 611
Gaz de Luzy 611
Gaz de Lyon 610
Gaz de Magny-en-Vexin 611
Gaz de Malaga 612
Gaz de Malines 612
Gaz du Mans et de Vendôme 612
Gaz de Mantes 613
Gaz de Maubeuge et Extensions 614
Gaz de Mehun-sur-Yèvre 614
Gaz de Metz 614
Gaz des Mines de Béthume 615
Gaz des Mines de Courrières 615
Gaz du Midi (Société générale) 616
Gaz de Montauban 616
Gaz de Montbrisson 617
Gaz de Montluçon 618
Gaz de Montpellier 618
Gaz de Mulhouse 619
Gaz de Nevers 620
Gaz de Nice (Société Anonyme du Gaz et de l'Électricité, Éclairage et Chauffage) 621
Gaz de Nœux-les-Mines 621
Gaz de Nuits 622
Gaz de Nyons 622
Gaz d'Orange 622
Gaz d'Origny-Sainte-Benoite 622
Gaz d'Orléans 623
Gaz de Padoue, Vicence, Trévise (Société française des) 623
Gaz de Panissières 623
Gaz de Pauillac 624
Gaz de Périgueux 627
Gaz de Perpignan 625
Gaz de Pont-à-Mousson 625
Gaz de Port-Saïd 626
Gaz du Puy 626
Gaz de Quesnoy-sur-Deule 625
Gaz et Régie Co-intéressée des Eaux de Tunis 639
Gaz de Reims 627
Gaz de Rennes 627
Gaz Riche de Paris 581
Gaz de Ribemont 628

Gaz de Riom 628
Gaz de Rive-de-Gier 629
Gaz de Rochefort 629
Gaz de Rodez, Aurillac, Cahors et Marvéjols 630
Gaz de Rostoff-sur-le-Don 497
Gaz de Rouen 630
Gaz de Rue 631
Gaz de Saint-Amand 631
Gaz de Saint-Chamond 631
Gaz de Saint-Claude 632
Gaz de Saint-Étienne 632
Gaz de Saint-Germain-en-Laye 633
Gaz de Saint-Jean-de-Losne 633
Gaz de Saint-Just-en-Chaussée 633
Gaz de Saint-Mihiel 634
Gaz de Saint-Pétersbourg 634
Gaz de Saint-Quentin 634
Gaz de Saint-Venant 635
Gaz de Salernes 635
Gaz de Séclin 635
Gaz de Sens 635
Gaz de Somain-en-Ostrevent 635
Gaz de Surgères 636
Gaz de Tarare 636
Gaz de Teil d'Ardèche 609
Gaz de Tergnier-Aulnoye 637
Gaz de Tonneins 637
Gaz de Tours 638
Gaz de Troyes 637
Gaz de Tulle 638
Gaz de Tullins à Rives 638
Gaz de Vaise-Lyon 640
Gaz de Venise 641
Gaz de Vérone 642
Gaz de Versailles et de ses environs 642
Gaz de Vichy-Cusset 643
Gaz de Vierzon (et Électricité) 643
Gaz de Villefranche-sur-Saône 644
Gaz des Villes Françaises 640
Gaz de Villeneuve-Saint-Georges 640
Gaz de Villiers-Bretonneux 640
Gaz de Vizille 644
Gaz de Voiron et Moirans 645
Gaz de Wazennes 645
Gaz de Wignehies (Nord) 636
Gibault (Ch. et Cie) 573
Globes Diffuseurs 573
Gommeret, Barreux et Cie 503
Héliogène (Société française de l') 573
Incandescence par le Gaz (système Auer) 574

Incandescence par le Gaz (Le Parisien) (Société générale d'). 575
Industrie du Gaz (Compagnie franco-italienne pour l') 646
Installations Électriques (Société générale d'). 647
Intensif (L') 647
Lampes incandescences Edison (Cie générale des). 647
Lampes de sûreté à l'Acétylène (Société d'exploitation de la) 647
Lumière Nouvelle. 648
Nord-Électrique. 1350
Ouest-Électrique 391
Rationnelle (La) (Cie générale de Lampes économiques à Incandescence). . . . 648
Self-Allumeur (Société française du) 648
Thermique (Société). 1401
Télégraphe de Paris à New-York 650
Télégraphie Économique (Société internationale de) 651
Télégraphiques des Antilles 651
Téléphones (Société générale des). 652
Téléphones (Société industrielle des). 651
Téléphones de Madrid. 652
Traction (Compagnie générale de) 652
Traction et Électricité (Société générale de) 653
Traction Éectrique (système Heilmann). 654
Traction Électrique sur le canal d'Aire et de la Deule et extension à l'Escaut. 653
Traction pour la France et l'Étranger (Ce industrielle) 655
Traction Mécanique et Électrique (Société française de). 655
Transmission de la Force par l'Électricité. 656
Transport Électrique 656
Travail Électrique des Métaux 656
Union du Gaz 657
Usines à Gaz (Société départementale d') 658
Usines à Gaz du Nord et de l'Est 659
Usines à Gaz de l'Ouest (Compagnie française) 660
Villes et Campagnes pour l'éclairage et chauffage par le Gaz (Société des). . . 650

CHAPITRE IX

Journaux

Affichage. — Annonces. — Annuaires, — Chromos. — Imprimeries. — Librairies. — Papeteries. — Papiers divers. — Publicités. — Répertoires.

Affichage et distribution d'imprimés (Société d'exploitation d'entreprises d'). . 742
Affichage Express (Société d') 663
Affichage Parisien (L'Union des Propriétaires). 663
Agence Fournier 664
Agence Havas 664
Agence Nationale (Dépêche Daziel). 665
Agence Réunies (Société française) 665
Agence Universelle de Publicité 1238
Annonces d'Espagne (Société générale des) 666
Annuaire des Chemins de fer 666
Annuaire du Clergé français 666

Annuaire du Commerce dit : Didot-Bottin 667
Annuaire de la Finance 667
Annuaire de l'industrie française et du commerce d'exportation 668
Annuaire de la Marine de commerce française 668
Annuaire des Mines et de la Métallurgie 668
Annuaire Universel 669
Apprêt des papiers 669
Archives provinciales de chirurgie 1243
Auxiliaire 1244
Bibliothèque Universelle en couleurs 1248
Bonnard Bidault (Administration) 669
Bons livres et Bons journaux 669
Bureau Véritas 670
Cartonnages (Société française) 670
Cartonnerie Moderne (Grande) (Société en participation) 670
Cartonnerie réunies (Voisin, Pascal) 671
Cartonnerie de la Rochette (Savoie) 671
Cellulose, J.-B. Weibel et Ce (Fabrique de) 672
Chromolithie (Compagnie générale de) 673
Chromoscopie 673
Clicherie Mécanique au burin (Société parisienne anonyme de) 673
Éditions d'Art (Société française d') 674
Éditions françaises des Œuvres de Musiques des grands maîtres 675
Édition et de Librairie 674
Édition Nationale 675
Express Agence 676
Guide Album des Chemins de fer de Paris à Lyon à la Méditerranée 676
Héliogravure 677
Home-Décor (Études du) 677
Impressions (Société parisienne d') 679
Impressions Artistiques, ancienne Maison Bognard jeune (Société pour les) . . 678
Impressions Artistiques, Industrielles et Commerciales, Vinceneux et Cie . . . 678
Impressions en couleurs (Société française) 679
Imprimerie (Société générale d') 683
Imprimerie Camis et Cie 680
Imprimerie Centrale Administrative de Colombes 680
Imprimerie Chromo-Typographique 681
Imprimerie de la Cour d'Appel 681
Imprimerie du Journal de Marseille 1320
Imprimerie Kate et Cie 683
Imprimerie Kugelmann 684
Imprimerie Lemercier 685
Imprimerie et Librairie (Société française d') 684
Imprimerie et Librairie Administratives et des Chemins de fer 682
Imprimerie et Librairie centrales des Chemins de fer (Chaix) 680
Imprimerie Nouvelle (Grande) 685
Imprimerie de la Presse 685
Imprimerie Schiller 686
Imprimerie Théolier 686
Imprimerie Thouarsaire 1321

Imprimerie de Vaugirard 687
Indicateur-Assurance (Société de l'). 700
Indicateur général de l'Industrie et du Commerce français 687
Journal de l'Agriculture 688
Journal L'Alerte 688
Journal Les Annales politiques et littéraires 665
Journal d'Arras et du Pas-de-Calais 689
Journal L'Autorité 689
Journal Le Bonhomme Normand 689
Journal Le Bulletin des Halles 690
Journal Le Bulletin Médical 690
Journal Le Bulletin des Travaux 691
Journal des Chemins de fer 691
Journal La Cocarde (Société française du) 692 1330
Journal de Commerce et d'Industrie 691
Journal de la Cote de la Bourse et de la Banque et le Messager de la Bourse Réunis 692
Journal Le Courrier. 692
Journal Le Courrier National des Artistes français. 693
Journal des Débats 693
Journal La Dépêche financière. 694
Journal La Dépêche et Le Petit Toulousin. 693
Journal et Dictionnaire de l'Enregistrement. 695
Journal L'Echo de Paris. 694
Journal L'Echo de la Pédale 694
Journal L'Éclair 695
Journal L'Économiste français 695
Journal des Éleveurs 688
Journal L'Épargne nationale. 695
Journal L'Exposition universelle pour rire 696
Journal L'Express Finance. 696
Journal l'Express de Lyon. 696
Journal Le Figaro. 697
Journal La France 698
Journal La France Pittoresque 698
Journal Le Gaulois et Paris 698
Journal La Gazette Mondaine et littéraire. 698
Journal Le Génie Civil 699
Journal Le Génie Moderne. 699
Journal Le Gil-Blas 699
Journal L'Illustration 700
Journal L'Illustré Soleil du Dimanche. 716
Journal et Imprimerie des Sourds et Muets 717
Journal L'Industrie textile. 701
Journal L'Intransigeant 701
Journal (Le) 701
Journal La Lanterne 701
Journal La Liberté 702
Journal La Libre Parole illustrée. 702
Journal Le Lyon-Républicain. 703

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Journal Le Magasin Pittoresque 703
Journal La Marine française 704
Journal Le Messager de Paris 705
Journal La Mode illustrée 705
Journal Le Molière illustré 705
Journal Le Monde économique 705
Journal Le Monde Moderne 706
Journal Le Moniteur des Syndicats ouvriers. 706
Journal Le National 706
Journal La Navigation. 706
Journal La Nouvelle Revue 706
Journal Le Nouvelliste Financier. 150
Journal Le Nouvelliste de Lyon 707
Journal Paris-Courses 708
Journal Paris-Vélo 708
Journal Le Petit Journal. 708
Journal Le Petit Marseillais 709
Journal Le Petit Moniteur 710
Journal Le Petit Parisien 710 1360
Journal La Petite République (Société nouvelle du) 713
Journal La Plume. 711
Journal Le Progrès de la Somme. 711
Journal Le Radical 712
Journal Le Rapide. 712
Journal des Rentes et Valeurs 713
Journal La République Française. 713
Journal Le Réveil du Nord. 713
Journal La Revue du Sud-Africain 714
Journal Le Salut Public 714
Journal La Santé 715
Journal de la Sarthe et l'Écho régional de l'Ouest 715
Journal La Science française. 715
Journal Le Siècle 716
Journal Le Soir 716
Journal Le Temps. 717
Journal des Travaux Publics 718
Journal L'Univers. 719
Journal des Usines à Gaz 718
Journal Le Yacht 718
Journaux catholiques et agricoles. 720
Journaux français réunis. 719
Journaux libéraux indépendants 719
Journaux officiels de la République Française 720
Journaux Plébiscitaires (Union des). 721
Journaux des Sports réunis 720
Grande Encyclopédie (H. Lamirault) 721
Lemaire, Dupont et Cie. . . . . 721—1332
Librairie (Société anonyme de) 722
Librairie de la Construction Moderne. 722
Librairie du Dictionnaire des Arts et de l'Industrie. 722

Librairie et Imprimeries réunies 723
Librairie et Maroquinerie 723
Librairie du Progrès. 723
Liste des Abonnés du Téléphone 724
Mémorial financier 704
Mercure de France 704
Messagerie quotidienne des journaux. 724
Nouveaux répertoires des Concerts de Paris 724
Œuvres de Lamartine (Société pour l'Exploitation des) 676
Office d'annonces 724
Papeterie (Société de) 731
Papeterie de Ballancourt. 725
Papeterie de Glaslan 725
Papeteries Lacourtensourt 726
Papeteries L. Lacroix et fils (Exploitation des). 675
Papeteries de Leysse. 726
Papeteries du Marais et de Ste-Marie. 726
Papeteries de Marcq-lez-Lille. 727
Papeteries de Montbard 727
Papeteries de Prouzel 727
Papeteries de Pont-de-Claix 728
Papeteries de Raon-l'Étape. 1357
Papeteries de Renage (Isère) 728
Papeteries de Rioupéroux 729
Papeteries de Sologne à Salbris (Société fermière de la) 730
Papeteries de Souche 730
Papeteries de Vidalon 730
Papiers Abadie 731
Papiers peints (Société française de) 731
Papiers photographiques (Compagnie française de). 731
Papiers toilettes 731
Pâtes de bois à papier d'Orchamps (Société française de) 732
Petit Plan. 732
Pierres lithographiques du Périgord et du Quercy 732
Plaques et papiers photographiques (A. Lumière). 741
Publications et d'Annonces. 733
Publications Conservatrices 732
Publications Financières et Commerciales. 733
Publications Industrielles et d'Imprimerie Administrative 734
Publications Médicales. 734
Publications Scientifiques et Industrielles. 735
Publicité (Société de). 736
Publicité (Société Commerciale de). 1381
Publicité (Société Parisienne de) 735
Publicité Artistique 736
Publicité Catholique. 737
Publicité des Chalets de Varsovie. 737
Publicité Diurne et Nocturne et des Voyages Économiques 737
Publicité Financière (Société française). 738
Publicité Permanente 738

Recueil Général des Lois et Arrêts et Journaux du Palais. 738
Répertoire Encyclopédiqne du Droit Français 739
Reproduction artistique Dujardin et Cie 739
Reproductions Artistiques et Rapides. 739
Revue de l'Art Ancien et Moderne 1383
Revue « Le Correspondant » 721
Revue Diplomatique et le Moniteur des « Consulats ». 740
Revue des Mines d'Or 221
Revue du Palais. 740
Revue de Paris 741
Société Française 213
Typographie et d'Édition Musicale 742
Vaughan et Cie 742
Veuillot (Eugène) et Cie, Journal l' « Univers ». 719

CHAPITRE X

Immeubles

Colonies Agricoles. — Domaines. — Élevage. — Hôpitaux.

Afrique Centrale (Cie Française de L'). 746
Afrique du Nord et du Sud. 746
Afrique Occidentale (Cie Française de L') 745
Agence Centrale des Agriculteurs et Horticulteurs de France 748
Agence Nationale des Agriculteurs et Viticulteurs 748
Agricole d'Algérie. 750
Agricole d'Aigues-Mortes 748
Agricole et Commerciale Algérienne 750
Agricole et Commerciale du Bas-Ogoué (Congo Français). 747
Agricole de la Crau et des Marais-du-Fos 746
Agricole du Dahomey (Colonisation Alsacienne-Lorraine) 759
Agricole et Immobilière Franco-Africaine 750
Agricole, Industrielle et Commerciale du Sinu. 832
Agricole et Industrielle du Sud-Algérien 751
Agricole de la Ramie 750
Agricole et Viticole du Midi 750
Agriculteurs et Viticulteurs 1238
Alangoua. 751
Anglo-Franco-Belge 749 1241
Aspergerie de Fay. 749
Banque immobilière et industrielle 751
Bâtiments et Galeries Colbert 752
Baule. 752
Beauséjour 753
Bétail de l'Afrique du Nord, ... 753
Biens fonciers (Société générale des) 753
Biskra et de l'Oued Rirh (Compagnie de) 761
Bourse de Commerce de Paris 754
Capitalisation. 60

Calédonie (La). (Société Agricole, industrielle et Commerciale de la Nouvelle Caledonie) 754
Chapelle Taitbout 755
Coloniale d'exportation (Compagnie) 754
Coloniale française de la Côte de Guinée 755
Coloniale française à Madagascar (Société auxiliaire de la) 755
Coloniale Franco-Africaine (Compagnie). 759
Coloniale de Madagascar 804
Colonisation Franco-Tunisienne 756
Colonisation par voies ferrées 756
Commerce du Sud-Africain (Société française du) 757 1266
Commerciale et agriocle de la Casamance 757
Commerciale et agricole de Nipe 814
Commerciale, industrielle et agricole du Haut-Ogoué 757
Commerciale et industrielle du Tonkin 758
Commerciale de Port-St-Louis-du-Rhône 1268
Commerciale de la Régence de Tunis 759
Commerciale du Transvaal et de Madagascar 758 1405
Comores (Compagnies des). 759
Compagnie algérienne 167
Comptoir africain de Falémée. 763
Comptoir agricole et commercial 764
Comptoir français de l'Océanie 764
Comptoir français dn Tonkin 765
Comptoir des Halles et Marchés 1269
Comptoir des intérêts coloniaux 765
Congo français (Société d'études et d'exploitation du). 766
Congo français (Société commerciale et industrielle du) 766
Constructions en ciment armé (Société pour les) 766
Constructions démontables et hygiéniques (Compagnie). 767
Constructions de l'Hôtel des Chambres syndicales 767
Constructions économiques. 767
Constructions d'immeubles. 767
Constructions nouvelles de l'Avenue Niel 767
Constructions du Quartier Marbeuf (Société nouvelle) 768
Constructions rationnelles 768
Cottage (Le) 768
Dar-El-Bey 768
Diego-Suarez (Compagnie française du) 760
Domaine de Cabannes (Société d'exploitation du) 769
Domaine du Fendeck 749
Domaine de Ghesireh au Caire 769
Domaine de Sahali 769
Domaniale de France 770
Droit humain (Le). 770
Edifices religieux et scolaires de la Seine 770
Elevage (Société française d') 771
Elevage et Alimentation de Madagascar (Compagnie coloniale française) . . . 771
Elevage du Mouton Algérien. 772
Engraissement du bétail en Tunisie (Société Franco-Tunisienne d') 772

Entreprises et de Constructions de colonies espagnoles (Société Française d') . 1289
Entreprises Industrielles et Commerciales à Madagascar (Compagnie française d') 772
Études Industrielles et Commerciales (Société Française d') 1296
Études Industrielles et Commerciales de l'Annam et du Tonkin. 772
Études Industrielles et Commerciales pour la Chine et l'Indo-Chine. 773
Exploitation agricole au Tonkin 833 1388
Exploitations forestières 773
Exploitations forestières des Pyrénées 773
Exploitation d'Immeubles en tous pays (Société pour l'acquisition et l') . .773 1298
Exploitation des Produits de la Guyane française 774
Exploration coloniale 774
Exploration et de Colonisation (Compagnie française d') 774
Exploration et d'Études (Société Lyonnaise d') 1295
Exploration de Madagascar 774
Exploration de Pakim-Watana. 775
Fermes du Château de Pargny 775
Fermière du Rio Sinu 776
Fertilisation (Compagnie de). 776
Foncière (Compagnie générale). 762
Foncière et Agricole de la Basse-Égypte. 776
Foncière du Canada. 777
Foncière du Château-d'Eau 762
Foncière des coteaux du Bois de Boulogne et de Longchamps. 781
Foncière de Dijon. 781
Foncière de France 762
Foncière Franco-Tunisienne. 777
Foncière du golfe de Saint-Tropez 777
Foncière et Industrielle du parc d'Aulnay. 815
Foncière Lyonnaise. 782
Foncière de Montrouge 814
Foncière du Paraguay 777
Foncière Parisienne. 778
Foncière Rurale. 778
Foncière Saint-Laurent-Plage-d'Or 778
Foncière Suburbaine 779
Foncière de Tunisie 779
Forestière de Madagascar (Compagnie). 779
Forêt du Flamand. 779
Forêt des Sanhadja et Collo (Société anonyme) 779
Franco-Australienne. 1309
Franco-Colombienne du Soto 779
Franco-Égyptienne (Compagnie Agricole et Industrielle). 780
Franco-Haïtienne d'Études Industrielles et de Travaux Publics 780
Franco-Tunisienne (Société anonyme). 783
Francs-Bourgeois 780
Galerie des Champs-Élysées 783
Galerie Georges Petit 1301
Garantie Foncière. 783
Garantie Immobilière 78

Gérance (La) 703
Glaneuse Agricole. 78
Goutelon et Cie 784
Grande-Comore. 784
Grands Domaines de France, d'Algérie et de Tunisie. 784
Habitations Économiques 786
Habitations Économiques de Saint-Denis. 786
Habitations Ouvrières de Passy-Auteuil 785
Herbages (Les) 786
Honduras (Compagnie Française du) 787
Hospitalière 787
Iles Cayo-Cruz et Cayo-Romano (Cuba) 788
Immeubles de l'avenue de Saint-Ouen et du passage Moncey 788
Immeubles du boulevard du Port-Royal. 788
Immeubles de Chaillot. 789
Immeubles du Château-d'Eau 788
Immeubles de la Crèche Sainte-Amélie de Neuilly-sur-Seine. 789
Immeubles du faubourg Saint-Honoré 789
Immeubles de France. 790
Immeubles Lyonnais. 790
Immeubles de Pau 790
Immeubles de la Plaine Monceau. 791
Immeubles propres à l'éducation et à la récréation de la jeunesse 791
Immeubles de la rue du Canal-Saint-Martin. 845
Immeubles de la rue Clavel 791
Immeubles de la rue Monceau et du boulevard de Courcelles 792
Immeubles de la rue Neuve-Fortin 792
Immeubles de la rue de Rocroy 845
Immeubles de la rue de Tocqueville n° 85. 846
Immeubles de la rue de Vaugirard, n° 96 et autres. 792
Immeubles de Saint-Paul. 833
Immeubles à Saint-Pétersbourg. 793
Immobilière (Compagnie générale) 760
Immobilière Algérienne et Tunisienne (Société anonyme). 843
Immobilière d'Anvers 793 1320
Immobilière de l'Asile de Notre-Dame de Bon-Secours 793
Immobilière d'Athis-Mons 846
Immobilière d'Auteuil dite de Saint-Thomas 847
Immobilière de l'avenue de Saxe 847
Immobilière du boulevard des Capucines 834
Immobilière du boulevard Haussmann 848
Immobilière des Capucines. 848
Immobilière de Charonne 848
Immobilière de la Croix-des-Gardes. 793
Immobilière des Écoles libres Saint-Lambert et Necker. 848
Immobilière de l'Étoile. 821
Immobilière Flamande 848
Immobilière de France (Compagnie générale) 763
Immobilière des Grandes-Carrières 784
Immobilière de l'Hôpital Militaire du Gros-Caillou. 787

Immobilière des Hôpitaux pour enfants tuberculeux (Œuvre d'Ormesson . . . 787
Immobilière Industrielle du Midi. 802
Immobilière de la Ligue fraternelle de Montmartre. 802
Immobilière de Madagascar (Société Française) 834
Immobilière Marseillaise 819
Immobilière Méditerranéenne 819
Immobilière de Montmartre 820
Immobilière Mutuelle 794
Immobilière de Néris-les-Bains (Allier) 820
Immobilière de Nice. 793
Immobilière d'Oran 794
Immobilière de Paris 795
Immobilière de la place du Palais-Royal 795
Immobilière du quartier Saint-Marcel. 821
Immobilière du quinzième arrondissement. 795
Immobilière de la rue Béchevelin 795
Immobilière de la rue de Bourgogne 821
Immobilière de la rue Bossuet 796
Immobilière de la rue de Clichy 796
Immobilière de la rue des Épinettes. 797
Immobilière de la rue de Faidherbe. 797
Immobiiière de la rue d'Hauteville 797
Immobilière de la rue Lacaille 797
Immobilière de la rue Legendre 821
Immobilière des rues de Madagascar et de Wattignies 821
Immobilière de la rue Maubeuge 822
Immobilière de la rue Monsieur 822
Immobilière de la rue de Naples 823
Immobilière de la rue Nicolo. 823
Immobilière de la rue Nitot 798
Immobilière de la rue de Notre-Dame-de-Lorette. 798
Immobilière de la rue du Parc-Royal 823
Immobilière de la rue Saint-Jacques 798
Immobilière de la rue des Saint-Pères. 799
Immobilière de la rue de Sèze 834
Immobilière de Saint-Germain-en-Laye 799
Immobilière de Saint-Honoré-d'Eylau. 799
Immobilière de Seine-et-Oise. 800
Immobilière du Septième arrondissement 800
Immobilière du square de l'Opéra 800
Immobilière des Terrains, grand Hôtel et Casino des Sables-d'Olonnes. . . . 799
Immobilière des Terrains Nord-Est de l'île de Puteaux 805
Immobilière de Trivaux 800
Immobilière de Tunisie 801
Immobilière des Villes d'Eaux 801
Immobilière de Villemomble. 801
Immobilière de Villepinte 802
Industrielle de Chandernagor 816
John Arthur et Cie (Ancienne Maison). 751
Kong (Compagnie française) 760

Littoral de la Méditerranée. 803
Logements Économiques et d'Alimentation 803
Maisons de rapport 805
Mana (Compagnie générale de la). 761
Mantéga (La) 804
Mobilière et Immobilière (Société générale). 805
Mutuelle Foncière et Immobilière de France. 823
Nouvelles Galeries de l'Avenue, de Clichy 1351
Nouvelles Galeries de Rouen. 1351
Nouvelles Hébrides (Société française des) 805
Nouveaux Quartiers de Paris. 806
Nouvelle Jetée promenade de Nice 806
Nouvelles Rues de la Ville de Nîmes. 806
Orphelinats Agricoles. 807
Oued Soudan des Beni Salah. 807
Parisienne (La) (Société Mobilière et Immobilière). 1358
Participation Immobilière 807
Passage Jouffroy 808
Passage des Panoramas 808
Plaines de Vanves. 808
Premier Arrondissement de Paris. 808
Produits pour l'Agriculture et l'Industrie (Société générale) 808
Propriété (La) 809
Providence (La). 809
Quartier de la Bourse 809
Quartier de Grolée 809
Quartier Marbeuf 810
Quartier de Notre-Dame-des-Champs 814
Régie Immobilière 810
Rente foncière 810
Rente Viagère. 802
Réunion Mobilière et Immobilière (La). 811
Rue de la Bourse 811
Rue Impériale de Lyon 812
Sainte-Barbe 824
Saint-Ouen. 824
Sécurité Lyonnaise 218
Serres de Bretagne et des Iles Normandes 813
Sud Tunisien (Compagnie française du). 827
Syndicat Français du Laos. 1393
Syndicat Français du Soudan 1394
Temple Maçonnique du XIVe arrondissement de Paris 827
Terrains de Bellevue (Seine-et-Oise). 828
Terrains et Carrières du Centre. 828
Terrains du Chemin de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône 830
Terrains des Dunes 828
Terrains et Eaux du Vésinet 826
Terrains et Immeubles de l'avenue Sainte-Foy. 824
Terrains des Issambres 829
Terrains de Longchamps de Saint-Briac. 829

Terrains de Montmartre 829
Terrains Pétrolifères de Ropianka 827
Terrains et de la plage de l'Amélie 829
Terrains de la rue du Retrait. 825
Terrains de Saint-Cloud et de Suresnes. 830
Terrains et Vapeurs de Carteret 828
Terrains du Vélodrome de Choisy-le-Roi 1203
Terres de l'Inca 825
Transport à Madagascar 426
Transwaalienne d'Alimentation. 830
Tréfonds (Société civile de). 1023
Union Agricole d'Afrique 831
Union Agricole de France. 831
Union Foncière 832
Union Immobilière des Capitalistes, des Constructeurs et des Propriétaires fonciers. 832
Villas et Constructions d'habitation de Couzon-sur-Saône. 751

CHAPITRE X

Mines

Aciéries. — Appareils. — Agglomérés. — Charbonnages. — Constructions mécaniques. — Forges. — Hauts Fourneaux. — Houillères. — Gisements. — Mines. — Placers. — Usines.

Aciéries et Forges de Firminy. 837
Aciéries et Forges de Lorette. 839
Aciéries de France 838
Aciéries, Hauts Fourneaux et Forges de Trignac 840
Aciéries de Longwy. 839
Aciéries de Micheville 840
Aciers fins (Société française des). 841
Aciers Martin. 841
Agglomérés de la Seine (Compagnie française des). 1237
Aguilas (Compagnie d') 841
Alliages Gothias. 842
Alliages des Métaux (Société française d'). 842
Anthracites du Pays de Galles 844
Appareils à changement de vitesse 845
Appareils contrôleurs (Société universelle des) 845
Appareils contrôleurs (Société Anonyme) 846
Appareils économiques (Compagnie générale des). 846
Appareils à vapeurs (Société française des) 847
Ateliers et Chantiers de la Loire 847
Ateliers de constructions de Dijon 847
Ateliers de constructions Mécaniques et d'Appareils Électriques. 847
Ateliers de constructions du Nord de la France. 848
Ateliers Méridionaux de Constructions et d'Instruments de pesage 848
Ateliers de Neuilly 848
Atelier Powel 849

Atelier Thomé Génot 849
Ban Lafaverge (Société Anonyme du) 849
Bandes Métalliques pour Cartonnages (Société Française des) 850
Bascules Automatiques 1016
Bernot Ch. et Cie 843
Béthune (Dite de Bully-Grenay) (Compagnie de) 850
Bi-Métal (Compagnie Française du) 864
Boa-Visita (Compagnie de) 851
Bobine Universelle 851
Bois et Charbons réunis du Sud-Ouest (Société des Marchands de) 852
Boites Métalliques (Société française de fabrication des) 1253
Bolèo (Compagnie du) 852
Bouchacourt et Cie 853
Briquettes Pétrole 1015
Brulé et Cie (H.) 853
Carboneras de Pola de Léna 1017
Carbonique Française (La) 853
Carbonisation (Société de) 1017
Carbonisation des Bois Pulvérisés (Société Générale) 1018
Chaînes en acier sans soudure (Système Oury) 1018
Chantiers et Ateliers de la Gironde 1018 1260
Chantiers et Entrepôts de Neuilly 1019
Charbons agglomérés d'Arques-les-Dieppe 1019
Charbons agglomérés de Sologne 854
Charbons agglomérés du Sud-Est 854
Charbons et Briquettes de Blanzy et de l'Ouest (Compagnie des) 854
Charbons de Ménage (Société Anonyme des) 855
Charbons de Paris (Société Anonyme des) 855
Charbonnage d'Arsimont 855
Charbonnage et de Batelage de Madagascar 856
Charbonnage des Bouches-du-Rhône 856
Charbonnage de Jemmepe-sur-Sambre 857
Charbonnage de Pont-de-Loup-Sud 858
Charbonnage du Rhin 858
Charbonnage de Saint-Zacharie (Var) 858
Charbonnage du Tonkin 859
Chaudière Mixte 862
Chéneaux et Tuyaux en fonte 859
Chimique de Métaux précieux 858
Clous « Au Soleil » (Compagnie des) 860
Cabalt (Le) 1265
Combustible intensif 860
Commentry-Fourchambault 860
Compagnie Huanchaca de Bolivie 865
Compagnie des Landes 866
Comptoir des Essieux 866
Comptoir pour favoriser l'Exportation des Fontes moulées 866
Comptoir des Fers 867
Comptoir des Poutrelles 866
Comptoir des Ressorts de Carrosserie 867

Comptoir des Tôles et Larges plats (Société Nouvelle du). 867
Constructions (Compagnie Générale de). 868
Constructions (Système Tollet) (Société Nouvelle de) 870
Constructions (Société Syrienne de). 1020
Constructions d'Appareils hydrauliques et d'Éclairage public. 1271
Constructions des Batignolles 868
Constructions Démontables et Hygiéniques 767
Constructions Économiques en Acier (Compagnie Française de). 868
Constructions de Levallois-Perret 869
Constructions et de Location d'Appareils élévatoires. 1015
Constructions de Machines. 869
Constructions de Mécaniques (Société Alsacienne) 870
Constructions de Machines et de Matériel de chemins de fer (Société Franco-Belge) 899
Constructions Mécaniques d'Anzin 870
Constructions Mécaniques et Lumières électriques (Société Lyonnaise). 871
Constructions Mécaniques du Midi de la Russie 1019
Constructions Mécaniques de Saint-Quentin. 871
Constructions Mécaniques de la Vienne 871
Constructions de Travaux et de Matériels (Société Nationale d'Entreprise). . . 1289
Cuivre de France. 1016
Élévateur Propulseur pneumatique à marche continue pour le déchargement des Grains 1287
Émulseur à vapeur. 1289
Engins graisseurs et Alimentation pneumatique (Exploitation d') 880
Entreprise et de Constructions de Machines 872
Entreprises générales de Travaux de fonçage de Puits 872
Escaut et Meuse (Société d') 1028
Établissements Arbel 873
Établissements Barrière (Anciens) 1291
Établissements Cails (Anciens) 844
Établissements Claparède. 874
Établissements de Constructions Mécaniques Carion-Delmotte 873
Établissements Décauville (Aîné) (Société Nouvelle des) 874
Établissements Dombret (Aîné). 1196
Établissement Henri Lepaute. 875
Établissements de l'Horme et de la Buire (Société Nouvelle). 875
Établissements Hotchkiss et Cᵉ (Anciens). 876
Établissements Lucas et Cⁱᵉ. 876
Établissements Métallurgiques A. Durenne. 877
Établissements Métallurgique de Ferrière la Grande. 877
Établissements Métallurgiques de Vienne. 877
Établissements et Mines Leonard Paupier 879
Établissements Orosdi-Back 878
Établissements Postel Vinay 879
Établissements Veyer et Richemond 879
Étains de Kinta. 1294
Études et de Constructions d'Usines 1295
Explorations minières en Chine 879
Fabrication des Corps creux (Société française des) 880

Fabrique de canons de fusils 881
Fabrique de fer de Maubeuge 881
Factoreries et Mines d'or du Mozambique (Société française) 881
Faugier et Ce (A.) 882
Ferfay-Cauchy (Compagnie) 882
Fers et Aciers Robert 883
Ferro-Nickel 883
Fives-Lille (Compagnie de) 862
Fonderies d'Art et de Bâtiment 884
Fonderie Artistique 884
Fonderies et Ateliers de construction de Fourchambaud et La Pique 884
Fonderies et Ateliers de construction de Fourchambaud et La Pique (Société Nouvelle 886
Fonderies du Château 885
Fonderies de Cuivre de Lyon et de Macon 887
Fonderies de Fer de la Belle-vue 885
Fonderies de Fer de la Madeleine d'Evreux 886
Fonderies et Forges de l'Horme 887
Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Étienne 888
Fonderies et Laminoirs de Biache Saint-Waast 885
Fonderies et Laminoirs de Saint-Denis 888
Fonderies de Monthermé Lavaldieu 888
Fonderies de Poissy 888
Fondeurs de Métaux (Delmas et Cie) 889
Forges et Aciéries de la Basse-Indre 889
Forges et Aciéries de Chambon-Feugerolles (Compagnie des) 890
Forges et Aciéries de Huta-Bankowa 890
Forges et Aciéries de la Kama 891
Forges et Aciéries du Nord et de l'Est 892
Forges et Ateliers de Chaléassière 893
Forges d'Audincourt et dépendances (Compagnie des) 892
Forges de Champagne et du Canal de Saint-Dizier à Wassy 894
Forges et Chantiers de la Méditarranée 894
Forges de Chatillon, Commentry et Maison-Neuve 863
Forges et Clouteries réunies de Mohon 895
Forges de Douai 896
Forges et Fonderies de Crans 1015
Forges et Fondeurs de Fouille 896
Forges, Fonderies et Hauts Fourneaux de Messempré Carignan 896
Forges et Fonderies de Montataire 897
Forges et Hauts Fourneaux de la Cité 1016
Forhes d'Hennebont 897
Forges et Laminoirs d'Epinay 1015
Forges de la Providence 898
Forges de Sedan 898
Forges de Valbenoite 898
Forges de Vireux Molhain 898
Forges et Visseries de Saint-Hippolyte 898
Franco-Russe (Société) Anciens Établissements Bard 1309
Freins Lepkowski 381

Freins Soulerin 382
Gallia (La) 900
Galvanisation (Société parisienne de) 900
Galvanisation automatique. 900
Générateurs de Belleville 901
Générateurs intensifs 901
Générateurs Paxman 901
Générateurs à vaporisation instantanée 902
Genez et Cie 1311
Gisements aurifères d'Isoalana 902
Gisements d'Or de Saint-Elie. 902
Grillage des Minerais 903
Gustave Dumont et Ce 903
Hauts Fourneaux de Chasse (Compagnie des). 906
Hauts Fourneaux de la Chiers 907
Hauts Fournaux Électriques (Compagnie française des). 909
Hauts Fournaux et Fonderies de Brousseval. 906
Hauts Fourneaux et Fonderies de Givors (Compagnie des). 909
Hauts Fourneaux et Fonderies de Marquise. 910
Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont à Mousson 914
Hauts Fourneaux, Fonderies et Forges de Franche Comté 905
Hauts Fourneaux et Forges du Val d'Osne 911
Hauts Fourneaux, Forges, Aciéries de Denain et d'Anzin. 908
Hauts Fourneaux, Forges, Aciéries de la Marine et de Chemins de fer. 904
Hauts Fourneaux, Forges, Aciéries du Saut du Tarn 904
Hauts Fourneaux et Forges d'Allevard 906
Hauts Fourneaux et Forges de Villerupt Laval-Dieu 911
Hauts Fourneaux et Laminoirs de la Sambre 911
Hauts Fourneaux de Longwy 910
Hauts Fourneaux de Maubeuge. 910
Houilles et Agglomérés (Société générale de) 912
Houillères d'Ahun. 912
Houillères de Banne. 865
Houillères de Bérestow (Société franco-russe). 914
Houillères de Bessèges. 915
Houillères de Calais-Boulogne 915
Houillères et Carrières et Fours à chaux de Montjean 919
Houillères de Chalannes, Saint-Lambert et Saint-Georges réunies. 916
Houillères et Chemin de fer d'Epinac 917
Houillères de Dombrowa 913
Houillères du Figeac. 918
Houillères, Forges, Aciéries et Ateliers de Constructions du Creusot 916
Houillères des Grandes Flaches (Compagnie des) 963
Houillères de la Haute-Loire. 917
Houillères de l'Hérault. 918
Houillères de Liévin. 970
Houillères de Messeix 919
Houillères et Métallurgique des Asturies 914
Houillères et Métallurgique de Belmez 919
Houillères et Mines du Morvan. 920

Houillères de Montieux 980
Houillères de Montrambert de la Rénardière. 920
Houillères de la Ricamarie. 921
Houillères de Rive-de-Gier. 921
Houillères de Rochebelle. 922
Houillères de Ronchamp, ... 922
Houillères de Saint-Étienne (Loire). 923
Kébao (Société Nouvelle de) 924
Laminage du Nickel. 924
Laminoirs à tubes et Fonderie d'Haumont. 925
Laminoirs et Usines de l'Espérance. 924
Laval (Société de) 925
Laveurs d'Or. 1332
Lazare Weiller et Cie. 925
Letroteur, Bouvard et Cie. 926
Location de Locomobiles (Société Générale de) 926
Lorraine Industrielle. 927
Machine et Matériel de Chemin de Fer 385
Maison Bréguet. 928
Manufacture Ardennaise de Boulons et Ferrures de Wagons 928
Matériel de Chemins de Fer. 386
Mécanique et d'Électricité (Société Lyonnaise de) 929
Mécanique Industrielle d'Anzin. 929
Mécanique Verdol. 929
Mécanique Meuthès (Paul) et Cie. 1341
Métal Delta. 930
Métal à la Reine. 930
Metallo Carbone (Compagnie Universelle du) 935
Métallurgique de l'Ariège 930
Métallurgique d'Aubrives et Villerupt. 931
Métallurgique de Champigneulles et Neuves-Maisons. 932
Métallurgique de Chlewiska (Société Française) 933
Métallurgique de Gorcy 932
Métallurgique et Minière des Cévennes 933
Métallurgique de la Péninsule Ibérique 933
Métallurgique du Périgord 939
Métallurgique de l'Oural Volga. 934
Métallurgique d'Outreau. 934
Métallurgique de Senelle-Maubeuge. 935
Métallurgique de la Vienne. 934
Métaux (Société Anonyme des). 935
Métaux (Compagnie Auxiliaire). 935
Métaux (Compagnie Française). 936
Métaux (Société Industrielle et Commerciale des). 1344
Minerais (Société Générale Française d'Exploitation et traitement des) 936
Minerais de fer Hematite du Djebel Anini (Algérie) 937
Minerais de fer Krivoi-Rog. 938
Minerais de fer Magnétique de Mokta El Hadid 979
Minerais de Soufre d'Apt (Société Française des) 938
Mines (Compagnie Générale des) 939

Mines d'Acktala 941
Mines d'Albi. 942
Mines d'Aliquile. 1344
Mines d'Alquifoux. 943
Mines d'Algérie et des Pyrénées 943
Mines d'Aniche 943
Mines d'Annezin. 944
Mines d'Antimoine de Bohème.. 943
Mines d'Anzin. 944
Mines Argentifères de la Touche 945
Mines d'Azincourt et des fours à coke du Nord (Compagnie des) 945
Mines de Bamble (Compagnie française des). 945
Mines de Banca de Baigorry 946
Mines de Bong-Miu 947
Mines des Bornettes 948
Mines de Bourbon Saint-Hilaire. 949
Mines de Bruay 949
Mines de Butterfield. 950
Mines de Camberedonde 955
Mines de Cambia 950
Mines de Campagnac. 951
Mines de Carmaux. 952
Mines de Carvin. 952
Mines de Cazalas. 953
Mines de Champagne. 953
Mines de La Chapelle-sous-Dun et des Moquets. 954
Mines de Charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. 954
Mines de Charbon de Puertollano. 983
Mines de Chizeuil 954
Mines de Communay. 955
Mines de la Condamine. 956
Mines de Cuivre d'Aguas Ténidas (Compagnie Française des). 940
Mines de Czeladz 957
Mines de la Doubowaïa Balka 957
Mines de Douchy 958
Mines de Dourges 959
Mines de Drocourt 960
Mines de El Galayo (Société nouvelle) 959
Mines de l'Escarpelle 960
Mines d'Escombrera Bleyberg 961
Mines de Fer d'Aïn-Oudrez (Société d'Exploitation des) 940
Mines de fer de Fillols 962
Mines de fer de Wassy et de la Blaise. 992
Mines de Fléchinelle, Auchy-au-Bois et Lières réunies 962
Mines, Fonderies et Forges d'Alais (Compagnie des) 941
Mines et Fonderies de Pontgibaud 982
Mines de Gennemari et Incursosa 962
Mines de Giromagny 963
Mines de Goldberg 996
Mines de Golder-River. 997

Mines de Graissessac (Compagnie des Quatre). 963
Mines de la Grand' Combe 964
Mines de Hafna 965
Mines d'Haminate. 965
Mines de la Haute-Cappe 965
Mines de Houille du Bassin Ouest de Graissessac 963
Mines de Houille de Blanzy 946
Mines de Houille de Clarance 955
Mines de Houille de Courrières 956
Mines de Houille de Crespin-Nord 957
Mines de Houille de Ligny-lez-Aire 972
Mines de Houille de Marles. 30 0/0 976
Mines de Houille de Marles. 70 0/0 975
Mines de Houille de Thivencelles et Fresnes-Midi 989
Mines de Kabin 967
Mines du Kel-oum-Théboul (Compagnie des). 966
Mines de Kéramos. 967
Mines de Lalle 968
Mines du Laurium (Compagnie française des) 968
Mines de Lens 969
Mines de Lexington 970
Mines de Lignite de Billaban. 971
Mines de Lignite de la Chapelle-Péchaud 971
Mines de Lignite de la Savoie 971
Mines de la Loire 972
Mines de Malacca 974
Mines de Malfidano 974
Mines de Marifa. 975
Mines de Mercure de Probarémos. 977
Mines de Mercure de Zalathna 977
Mine Métallique de Riols 977
Mines Métalliques du Val d'Aran. 978
Mines Métalliques de la Vendée. 978
Mines Métallurgiques de Rouairoux (Tarn) 977
Mines de Meurchin 978
Mines de Nickel en Nouvelle Calédonie (Société d'exploitation de). 980
Mines de la Nouvelle Calédonie (Société générale de) 980
Mines d'Or et d'Argent du Cholutéca (Société d'Etudes des). 994
Mines d'Or et d'Argent de la Gardette (Compagnie française d'exploitation de) 996
Mines d'Or du Cibao (Compagnie française des). 995
Mines d'Or de Cripple-Creck (Société française d'exploitation des). 995
Mines d'Or et d'Exploration (Compagnie française de) 994
Mines d'Or de Faria 995
Mines d'Or de la France (Société d'Exploration des) 995
Mines d'Or de Gorzente (Société fermière des). 997
Mines d'Or de la Guyane hollandaise 997
Mines d'Or de Luicho 973
Mines d'Or de Mozambique (Compagnie française de) 998
Mines d'Or de l'Orapu. 998
Mines d'Or d'Ouro Falla 998

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie

***

Mines d'Or de San-Pedro-de-Alta-Sonora 999
Mines d'Or de la Sierra-del-Oro 999
Mines d'Or de Suberbieville et de la Côte-Ouest de Madagascar (Compagnie coloniale et française des) 1000
Mines d'Or de l'Uruguay (Compagnie des Établissements français des). 1000
Mines d'Or de l'Uruguay (Compagnie française des) 1001
Mines d'Or de Watana. 1001
Mines d'Or du Yaoni 1001
Mines d'Ostricourt 980
Mines de Perrecy 981
Mines de la Péronnière. 981
Mines de Plomb argentifère du Rio-Corumber 985
Mines de Pontpéan (Société anonyme commerciale des) 982
Mines de Pourcharesse et de Serraillon. 982
Mines de Prades, Niègles et Sumène 983
Mines de Quang-Nam (Société d'études des) 984
Mines de Ramillard 984
Mines de Rar-El-Maden. 984
Mines de Roche-la-Molière et Firminy 985
Mines de Sarre et Moselle 986
Mines de Selenitza 986
Mines de Sériphos et de Speliazéza 987
Mines de Sincey-les-Rouvray (Côtes-d'Or). 987
Mines de Siphnos et d'Eubée (Compagnie française). 987
Mines de Somorrostre. 987
Mines de Soufre de Lorça 988
Mines de Soufre de Riési. 988
Mines de Soufre Romains. 988
Mines de Sunium (Compagnie française) 988
Mines de Tabarca (Comité d'études). 989
Mines et Usines de Borax (Société Lyonnaise des) 947
Mines et Usines de Cuivre de Vigsnaes 991
Mines et Usines de Manosque 975
Mines et Usines de Saint-Michel et de Sordières, ... 986
Mines et Usines de Vercia 990
Mines de la Vieille-Castille. 991
Mines de Vicoignes et de Nœux 990
Mines de Villebœuf 991
Mines de Yauli 992
Mines de Zaghouan 993
Mines de Zinc des Cévennes 993
Mines de Zinc de Lebédos 994
Minière (Compagnie Française) 864
Minière et Agricole de Laos 1001
Minière d'Aïn-Béïda. 1002
Minière d'Alora. 1002
Minière de Biabaux. 1002
Minière de l'Espagne Méridionale 1003
Minière et Industrielle. 1003
Minière du Maros. 1004

Minière et Métallurgique de Penarroya 1010
Minière de San Luis. 1004
Minière de Ticapampa. 1004
Moteurs à Air comprimé (Société Nouvelle des). 1004
Moteurs Auriol (Société Anonyme de Construction et d'Exportation des) . . . 1005
Moteurs Crebessac (Société Française des) 1004
Moteurs Dupleix (Compagnie des) 1005
Moteurs Économiques (Société Française Anonyme des) 1005
Moteurs Électriques et à Vapeur (Société Industrielle de). 1006
Moteurs et Gaz et Constructions Mécaniques. 1006
Moteurs à Gaz Français 1006
Moteurs Gazogènes 1007
Moteurs Niel (Compagnie des) 1007
Mouzaïa (Société d'Études de) 1007
Nickel (Le). 1008
Nickel et de l'Aluminium (Société Française Anonyme du). 1009
Nickel pur (Compagnie Havraise de) 1009
Néo-Métallurgie. 1009
Pendule Hydraulique Beau. 1011
Placers Enfin 1372
Placers Hydrauliques de Junction City (Compagnie Française des) 1372
Placers Hydrauliques des Old Channell 1373
Placers de l'Oural. 1373
Placers de Rio Namby. 1373
Placers Sainte-Cécile 1011
Plantations et Mines de la Sierra Névada (Société française des) 1012
Porman (Compagnie de) 1012
Production et de Vente de Combustibles (Société Anonyme de). 1012
Pompes Worthington 1013
Pulvérisation des Métaux (Compagnie Française de) 1381
Rondet Schor et Cᵉ 1013
Ponts et Travaux en fer 1014
Reconstitution de la Société des Métaux (Compagnie de) 1014
Saint-Sauveur (Arras) (Société de) 1014
Sondages rapides 1020
Spécialités Mécaniques 1021
Syndicat Industriel et Minier. 1394
Temple (Société anonyme du) 1021
Tetilla (La), Mine d'argent à Oruro (Bolivie). 1021
Traction (La). 1021
Transmission, Transport, Traction 1022
Travaux Dyle et Bacalan. 871
Travaux mécaniques (Société Française de) 1022
Travaux miniers. 1023
Tréfonds (Société civile de). 1023
Tuyaux à Joints parallèles , ... 1022
Union Foncière (L') 832
Usines et Ateliers de Mécanique Générale et Agricole d'Abilly 1024
Usines des Blancs de Zinc de Grenelle 1028
Usine Bouhey 1024

Usine Decoufflé (A.-E.) 1024
Usines et Fonderies de Baume et Marpent 1025
Usines et Fonderies de Saint-Ouen-Vendôme 1027
Usine Franco-Russe 1025
Usine de Grenelle 1097
Usines de Mazières 1026
Usine Métallurgique de Marquise 1026
Usine Monchel 1026
Usine Moréda et Gigon 1026
Usine Pocock 1027
Usine de Rozières 1027
Zinc chimiquement pur (Le) 1027

CHAPITRE XII

Navigation

Affrètement. — Armements maritimes. — Transports fluviaux et maritimes

Affrètement et de Commission (Société Commerciale d') 1031
Appontements de Pauillac 1031
Armements Maritimes (Compagnie nationale) 1032
Armement des Navires-Hôpitaux 1032
Bateaux du Nord l'Étoile (Compagnie Générale des) 1033
Bateaux-Omnibus (Compagnie des) 1032
Bateaux-Omnibus de Rouen 1035
Bateaux-Parisiens (Compagnie Générale des) 1034
Bateaux à Vapeur de La Martinique 1033
Bateaux à Vapeur du Nord (Compagnie des) 1034
Bureau Véritas 670
Cabotage à Vapeur du Sénégal et des Rivières du Sud 1035
Charbonnages et Batelage de Madagascar 856
Chargeurs-Réunis (Compagnie Française de Navigation à Vapeur) 1035
Embarcations de Servitudes (Société Générale d') 1288
Fluviale (La) (Compagnie Française de Transport par Eau) 1036
Fluviale et Agricole de l'Artibonite 1037
Halage du Nord-Est 1037
Havraise Péninsulaire de Navigation à Vapeur (Compagnie) 1037
Hirondelles Parisiennes (Compagnie des) 1038
Maritime du Pacifique (Compagnie) 1038
Messageries Fluviales 1039
Messageries Fluviales de Cochinchine 1039
Messageries Maritimes 1039
Messageries Nationales 386
Navale de l'Ouest 1040
Navigation (Compagnie Générale de) 1042
Navigation (Compagnie Lyonnaise de) 1043
Navigation (Compagnie Nationale de) 1045
Navigation de la Basse-Loire 1043
Navigation sur les Canaux du Centre 1041
Navigation Havre-Paris-Lyon (Compagnie générale de) 1043

Navigation Mixte 1044
Navigation de Plaisance (Agence Générale de la). 1046
Navigation sur la Saône et les Canaux de l'Est 1046
Navigation à vapeur (Compagnie française de) (C. Fabre) 1041
Navigation à vapeur (Compagnie française de) (Société Anonyme) 1045
Navigation à vapeur (Compagnie Franco-Canadienne) 1041
Navigation à vapeur (Compagnie Marseillaise). 1043
Navigation à vapeur (Compagnie Parisienne) 1045
Navires Rouleurs de Bazin 1047
Neptune (Société Maritime) 1047
Paris Maritime (Association en participation) 1047
Pêche et de Navigation. 1039
Pêcheries française en Tunisie 1359
Remorquage, de Pilotage et de Sauvetage , ... 1048
Remorquage la Tempête. 1047
Remorquage et Travaux Maritimes (Société générale de). 1048
Touage de la Basse-Seine et de l'Oise. 1050
Touage et Remorquage de l'Oise 1049
Touage et Remorquage de l'Yonne 1050
Touage et Transports de la Seine (de Conflans à la Mer) 1049
Transatlantique (Compagnie générale) 1050
Transport (Compagnie générale de) 1051
Transport Fluviaux et Maritimes (Compagnie française de). 1052
Transport Maritimes (Société Niçoise) 1053
Transport Maritimes à vapeur (Société générale de) 1052
Transport Rapide de la Seine (Compagnie des). 1053
Transport à vapeur français (Compagnie commerciale de) 1051
Voiliers français (Société des) 1053
Yachting 1054

CHAPITRE XIII

Produits Chimiques

Allumettes. — Armes. — Celluloses. — Couleurs. — Désinfectants. — Dynamites. — Emeris. — Engrais. — Pétroles. — Pharmacies. — Phosphates. — Poudres. — Salpêtres. — Savonnerie. — Stéarinerie. — Teintures.

Acide carbonique liquide (Fabrique et Exploitation de l') 1057
Allumettes (Société centrale des) 1239
Allumettes Causemille jeune et Cie 1239
Allumettes chimiques pour la France et l'Étranger 1239
Allumettes de Honduras (Compagnie française des) 1240
Alun Romain (Compagnie générale de l') 1057
Amiante du Cap (Compagnie française) 1058
Amiante et de ses dérivés 1058
Ambroïne (Société française) 1240
Armes (Société Stéphanoise d') 1058
Armes automatiques (Société Anonyme d') 1059
Armes portatives (Société française d') 1059
Assainissement (Société générale d') 1060

Assainissement des Établissements industriels et des Lavoirs de Paris. 1060
Assainissement des Villes et des Communes (Cie générale française d') 1060
Boulfroy et Cie 1254
Carbure de Calcium (Compagnie française des) 1061
Carbure Métallique 1061
Celluloses J, Weibel. 672
Champigny et Cie 1057
Cirages français (Société générale des) 1062
Cires et Encaustiques (Société françaises des) 1263
Couleurs Métalliques (Société française) 1273
Dècle et Cie. 1063
Désinfection (Société française de) 1277
Dynamite (Société centrale de). 1063
Emeris de l'Ouest. 1064
Emeris et Produits à polir (Compagnie Centrale des). 1064
Encres et Produits chimiques de Dijon 1064
Encres et Produits chimiques d'Ivry-sur-Seine 1064
Engrais et Fumiers Goux (Société fermière des). 1065
Engrais organique. 1065
Engrais et Produits chimiques de Sens 1065
Engrais et Vidanges à Paris (Entreprise mutuelle d'). 1100
Engrais de Vidanges et Produits chimiques (Fresne et Cie) 1066
Exploitation Pétrolifères (Société Lyonnaise) 1298
Explosifs (Société française des) 1066
Explosifs et Produits Chimiques (Société Anonyme) 1067
Explosifs et Produits chimiques (Société franco-espagnole) 1067
Explosifs et Produits chimiques (Société franco-hellénique). 1067
Fabrication de la Dynamite et des Produits chimiques (Société générale pr la) 1068
Forcite (Compagnie de la), ... 1068
Glaces et Produits de Saint-Gobain. 1080
Glycérines (Compagnie générale des). 1069
Clycérines et Dynamites (Société continentale) 1063
Clycérines pures (Société française des) 1069
Gutta Percha de Malaisie 1069
Huiles et Fournitures industrielles 1316
Huiles et Fournitures industrielles (Société générale). 1317
Huiles et Raffineries du Midi (Société pour la fabrication des). 1317
Huileries et Savonneries Méridionales (Société nouvelle). 1318
Huiles et Vaselines de France (Compagnie générale) 1319
Hydro-Carbures (Société générale des) 1070
Importation des Huiles à graissage 1320
Le Chevallier et Cie 1070
Lille et Bonnière.. 1334
Lysol (Société française du) 1070
Manufactures des Produits chimiques du Nord. 1071
Matières Colorantes et Produits chimiques de Saint-Denis 1071
Matières Plastiques (Société générale pour la fabrication des). 1071
Matières Tannantes et Colorantes. 1072
Mines de Sel gemme et Salines des Aulnois. 1072
Ocre et Terres à décors du Nord de la France 1351

Oxygène (Société anonyme française). 1072
Oyonnithe (L') 1353
Pansements antiseptiques (Compagnie française, d'objets de). 1072
Pétroles de l'Amérique du Sud 1362
Pétroles de Dunkerque (Société de Raffinerie de) 1362
Pétroles pour l'Éclairage et l'Industrie (Compagnie générale des) 1362
Pétroles et des Forages Artésiens (Société française des) 1363
Pétroles d'Iwoniez 1363
Pétroles d'Iwoniez (Société nouvelle des) 1363
Pétroles du Nord (Société anonyme de la Raffinerie des) 1364
Pétroles de Rownie 1364
Pharmacie centrale de France 1364
Phéniline (La). 1364
Phosphate d'Algérie (Société française des) 1365
Phosphate de Beauval 1365
Phosphate de Bordj R'Dir 1365
Phosphates (Compagnie centrale des). 1365
Phosphate de chaux du Sud-Est 1368
Phosphate du Chéliff. 1366
Phosphate (Société anonyme pour l'Enrichissement des) 1366
Phosphate de la Floride , ... 1366
Phosphates de France (Compagnie des) 1366
Phosphate et du Chemin de fer de Gafsa. 1367
Phosphate de l'Oued-Rédir 1367
Phosphates de la Somme (Société générale des) 1367
Phosphates de Tébessa (Société française des) 1368
Phosphates de Tocqueville (Compagnie française des) 1368
Phosphates du Vermandois 1369
Phospho-Guano (Compagnie du) 1369
Poudres et Dynamites (Société anonyme) 1072
Poudres de sûreté (Société française des) 1073
Procédés chimiques pour la France et l'Étranger. 1073 1377
Procédés chimiques (Établissement Malétra). 1074
Procédés chimiques (Fabrique de) Coignet père et fils 1076
Procédés chimiques (Société industrielle de) 1079
Procédés chimiques (Société Nantaise de) 1080
Procédés chimiques (Société Nationale de). 1075
Procédés chimiques agricoles. 1074
Procédés chimiques d'Alais et de la Camargue. 1075
Produits chimiques d'Argenteuil (Compagnie française des) 1076
Produits chimiques et Colorants (Société française de) 1076
Produits chimiques de Comines et d'Asnières 1076
Produits chimiques et d'Explosifs (Société franco-russe) 1078
Produits chimiques de Fontaines-sur-Saône 1077
Produits chimiques de Gennevilliers (Manufacture de) 1078
Produits chimiques d'Hautmont (Société Anonyme des Usines de) 1078
Produits chimiques d'Hennebont 1079
Produits chimiques Industriels et Agricoles 1079
Produits chimiques de Marseille l'Estaque 1080
Produits chimiques du Midi (Compagnie générale des) 1079

Produits chimiques du Nord (Manufactures de) 1080
Produits chimiques Odoriférants (Compagnie de) 1080
Produits chimiques de l'Ouest 1081
Produits chimiques de Puisseaux 1081
Produits chimiques de Saint-Denis 1082
Produits chimiques le Stannun 1081
Produits pharmaceutiques (Société française de) 1082
Produits pharmaceutiques, hygiéniques et d'alimentation pour diabétiques . . 1082
Produits sanitaires et antiseptiques. 1083
Raffinerie française 1168
Régénératrice (La). 1083
Ripolin (Le) (Société anonyme française) 1083
Rousseau et Cie (Paul) 1084
Salines de Bosserville 1084
Salines de Dax 1085
Salines de Diégo-Suarez (Société anonyme française des). 1086 1384
Salines Domaniales de l'Est 1087
Salines, Houillères et Fabriques de Produits chimiques de Gouhenans 1087
Salines Lons-le-Saulnier. 1088
Salins du Midi. 1090
Salines et Mines de l'Altar 1084
Salines et Mines de sel gemme de Chatillon-le-Duc. 1085
Salines et Mines de sel de Miserey 1088
Salines de Rosières et Varangeville. 1093
Salins de Sainte-Lucie 1090
Salines de Sainte-Valdrée 1089
Salines de Sommerviller. 1090
Salubrité (Compagnie de) 1091
Salubrité de Levallois-Perret (Compagnie de) 1091
Sanatorium de Paris. 1384
Saturnine (La) 1092
Savonnerie Continentale. 1271
Savonnerie du Lion 1385
Savonnerie de Marseille Bonneveine 1386
Sels de Besançon (Compagnie des) 1092
Sels Gemmes et Houille de Russie Méridionale 1093
Sels et Produits chimiques de l'Est 1093
Soudière de Besançon 1094
Spécialité pharmaceutique du Kola (Boymond et Cie). 1094
Standar Russe (Société nouvelle du) 1391
Stéarinerie de Dijon 1392
Stéarinerie française. 1392
Stéarinerie et Savonnerie de Lyon 1392
Sulfure de carbone du Centre. 1095
Sulfure de carbone, Huilerie et Savonnerie (Société marseillaise) 1095
Teintures et apprêts de Lyon. 1396
Teintures, impressions, apprêt, gaufrage (Société lyonnaise de) 1396
Teinturerie de Peaux à façon 1397
Térébenthine française (Société la) 1096
Térébenthine française (Société nouvelle la) 1096

Térapeutique et de Droguerie (Compagnie franco-brésilienne de) 1096
Traumatol (Le) 1097
Usines de Grenelle (Compagnie des) 1097
Usine du Rhône (Société chimique). 1098
Vidanges et Engrais (Compagnie nouvelle) 1098
Vidanges et Engrais (Société anonyme bordelaise) 1099
Vidanges et Engrais (Entreprises de) (Ancienne Maison Ternois) 1099
Vidanges à Marseille (Société nouvelle de). 1099
Vidanges à vapeur (Compagnie mutuelle de). 1099

CHAPITRE XIV

Restaurants

Alimentation. — Biscuit. — Boulangeries. — Brasseries. — Cercles. — Conserves. Coopératives. — Distilleries. — Hôtels. — Huiles. — Viticulture.

Absinthe Terminus (Compagnie nationale de l') 1103
Alcools purs (Société française de) 1103
Alimentation (Société anonyme) 1104
Alimentation (Société française) 1104
Alimentation (Société française, Duquesne, Pégat et Cie) 1104
Alimentation (Compagnie générale d'). 1105
Alimentation (Société transvaalienne). 830
Alimentation animale 1104
Alimentation française. 1105
Alimentation lactée 1105
Alimentation rationnelle et économique (Société française) 1105
Alliance (Société anonyme l'). 1106
Alliance des débitants de vins 1106
Approvisionnements (Compagnie française d') 1107
Approvisionnements (Société parisienne) 1108
Approvisionnement général des charcutiers de France 1108
Bains de Mer et Cercle de Monaco 1108
Bellevilloise (La) 1109
Béraudine (La) 1109
Biscuit français (Société générale). 1109
Biscuit George (Manufacture universelle des) 1109
Biscuits Olibet (Manufacture Parisienne des) 1110
Boucherie française (Union des Expéditeurs de la) 1110
Boulangeries modernes (Société générale des) 1111
Boulangeries-Patisseries anti-diabétique du pain Fougeron 1111
Brasserie argentine 1112
Brasserie d'Auberchicourt 1112
Brasserie du Centre 1112
Brasserie de la Comète (Grande Société française) 1113
Brasserie de la Croix-de-Lorraine. 1113
Brasserie de l'Espérance 1114
Brasserie française d'Égypte 1114
Brasserie de la Frise. 1114
Brasserie de la Guillotière 1115

Brasseries G. Hoffherr (Compagnie des). 1115
Brasserie Karcher et Cie 1161
Brasserie de Limoux. 1116
Brasseries-Malteries Beauvoisiennes 1112
Brasseries-Malteries de la Flèche d'Or 1118
Brasseries-Malteries du Pont-du-Château 1118
Brasseries-Malteries de St-Omer 1118
Brasseries de la Méditerranée. 1116
Brasseries de la Meuse. 1117
Brasserie Parisienne. 1117
Brasseries Rinck (Anciennes) 1107
Brasserie St-Germain-en-Laye « La Rose Blanche » 1147
Brasserie du Sud-Est 1118
Brébant et Bouillons Parisiens (Grands Restaurants). 1110
Cafés-Restaurants (Compagnie Centrale des) 1119
Café-Restaurant Américain. 1118
Café Riche (Brasserie) 1119
Café Riche (Société nouvelle). 1120
Caves de France (Compagnie des) 1120
Caves et des Producteurs réunis de Roquefort 1120
Cercle des Capucines 1122
Cercle du Château d'Eau 1122
Cercle des Deux-Mondes 1122
Cercle de l'Escrime et des Arts 1121
Cercle Molière 1122
Champenoisé (La) (Grande Brasserie Champenoise) 1147
Chanoinesse (Distillerie). 1123
Chanoinesse de l'Abbaye de Bouxières-aux-Dames 1122
Chocolat Lombart. 1123
Chocolaterie de l'Univers. 1122
Compagnie Péninsulaire et Française. 1123
Comptoir des Halles de Paris. 1124
Conservation des Viandes et Produits Alimentaires à l'état frais 1124
Conserves Alimentaires (Société Générale Française) 1125
Consommation de l'Est 1125
Cultivateurs de Champignons de Paris (Les). 1125
Débits de Paris. 1126
Deflandre et Cie. 1126
Distillation-Rectification (La). 1160
Distillerie Agricole, à Clary (Nord). 1126
Distillerie Agricole, à Flisnes-les-Mortagne 1127
Distillerie Agricole de Barbery. 1127
Distillerie Agricole de France (Société Générale des). 1127
Distillerie Agricole de Wasquehal 1127
Distillerie Bazinet (H.) 1128
Distillerie Bugnot-Colladon 1129
Distillerie Bugnot-Colladon et Boulet réunis. 1128
Distillerie Centrale (Société de la Grande). 1129
Distillerie de Croisset et Rouen (Société Générale de la Grande) 1129
Distillerie Cusenier Fils, Aîné et Cie (Société de la Grande) 1129

Distillerie de la Feuillantine 1130
Distillerie de l'Hérault. 1130
Distillerie de Jonzac. 1131
Distillerie de Laurenzo-Marquès (Société Française de) 1131
Distillerie de la Liqueur « Bénédictine de l'Abbaye de Fécamp ». 1132
Distillerie de la Liqueur « Orpheline » 1133
Distillerie de l'Omnès 1133
Eau-de-vie Teillard 1134
Entrepôt Bercy-Conflans. 447
Entrepôt du Roule. 449
Établissements Arsène Saupiquet. 1134
Établissements Dubonnet 1135
Établissements Duval 1135
Établissements Isaac Casati (Société Lyonnaise des Anciens) 1136
Établissements Rouvière Fils. 1137
Excelsior Hôtel Régina de Cimiez (Société Fèrmière de l') 1136
Express Café 1137
Ferdinand Ferrand et Cie. 1137
Fermiers Normands. 1138
Fermière d'Issigny 1138
Fondoir Central de la Boucherie 1139
Frigorifique 1310
Glace pure 1312
Glacières de Paris 1312
Glaçons Parisiens 1313
Grand Café Riche de Lyon. 1139
Grande Brasserie Française (Société la Nouvelle Galia). 1139
Grande Maxéville (Anciennes Grandes Brasseries de l'Est). 1140
Crand Hôtel. 1143
Grand Hôtel de Bagnoles-de-l'Orne. 1141
Grand Hôtel de Bellevue. 1141
Grand Hôtel Collet et Continental de Lyon 1141
Grand Hôtel de la Plage Saint-Gabriel 1142
Hôtel Continental (Société Fermière de l'). 1142
Hôtel Coislin 1144
Hôtel des Iles Britanniques. 1144
Hôtel du Palais 1144
Hôtel du quai d'Orsay 1145
Hôtel de la Reynière. 1145
Hôtel des Eaux Minérales de Bussang 504
Hôtel Suisse à Vittel. 1145
Huiles Naturelles (Société Française des) 1146
Huiles d'Olives inaltérables 1146
Huiles du Sahel 1317
Huitrières et Pêcherie d'Arcachon (Société des Grandes) 1147
Lait Français Pasteurisé du Docteur Autefage. 1148
Laiterie (Société Générale). 1148
Laiterie des Fermiers réunis 1149
Laits purs (Compagnie Générale des) 1149
Las Palmas 1150

Levure (La). 1150
Levure et Alcools de Grains (Compagnie Générale). 1151
Liqueur Lérina (Compagnie Générale de Spécialités). 1151
Madone (La) (Société Anonyme de l'Usine) 1151
Maggi (Compagnie) 1152
Maison Savalle 1152
Margarine (Société Anonyme Franco-Russe La) 1152
Malt Kneipp (Compagnie Française du) 1153
Meunerie et de Panification (Société Anonyme Française de) 1153
Modern Hôtel 1153
Moissonneuse (La). 1154
Moka Robert à base de Malt 1154
Oliviers d'Aix et de Nice (Société nouvelle). 1154
Pain de Paris, Mounié et Cie 1155
Producteur de France 1380
Production Alimentaire (Association Générale) 1155
Purification des Alcools (Société Européenne) 1155
Restaurants (Compagnie Franco-Hollandaise de) 1156
Rhum des Ilets 1156
Saint-Raphaël-Quinquina 1156
Salon des Familles. 1157
Traitement des Quinquinas. 1404
Taverne du Coq-d'Or (Société de la Grande). 1157
Taverne Pousset et Royale réunies 1157
Union Commerciale des débitants de vins 1158
Union des Propriétaires de Nice 1158
Vignobles du Midi. 1159
Vinaigreries du Lion. 1159
Vinicole Française et Étrangère. 1159
Viticole de Reioua. 1159
Viticole de Southeyranne. 1160
Viticulteurs Français (Asscciation Coopérative). 1160
Viticulteurs réunis. 1160
Viticulture Algérienne. 1160

CHAPITRE XV

Sucres

Raffineries

Agricole d'Exploitation des Établissements Jaluzot et Cie. 1165
Distillerie Agricole 1126
Distillerie Agricole 1127
Distillerie Agricole de Wasquehal 1127
Distillerie et Raffinerie de Méru 1165
Électro-Sucrière (Compagnie). 1166
Fabrique de sucre 1166
Fabrique de sucre de Courcelles-le-Comte. 1166
Lallouette et Cie 1167
Lefranc et Cie 1167

Raffinerie de Chantenay 1167
Raffinerie Française 1168
Raffinerie de la Méditerranée (Société nouvelle de). 1168
Raffinerie Parisienne. 1169
Raffinerie de sucre à Bohain 1167
Raffinerie de sucre à Chalons-sur-Saône. 1167
Raffinerie de sucre de Saint-Louis (Société nouvelle) 1169
Sucre candi du Nord. 1173
Sucrerie de la Mélasse 1170
Sucrerie Agricole de Tavaux et Pontséricourt 1175
Sucrerie d'Antilly 1169
Sucrerie d'Attigny-Vouziers 1170
Sucrerie de Bourdon 1170
Sucrerie de Brazey-en-Plaine. 1170
Sucrerie de Chevry-Cossigny. 1171
Sucrerie de la colonie de San-Pedro-d'Alcantara 1175
Sucrerie de Douaville 1171
Sucrerie et Distillerie de Francières. 1171
Sucrerie et Distillerie de Sermaize 1174
Sucrerie d'Épernay 1171
Sucrerie d'Étrepagny (Société fermière de la) 1171
Sucrerie de Froyère 1414
Sucrerie de Laudun-L'Ardoise 1172
Sucrerie de Lieusaint 1172
Sucrerie de Lizy-sur-l'Ourcq. 1172
Sucrerie de Marquenterre 1173
Sucrerie des Mureaux 1173
Sucrerie de l'Ouest. 1173
Sucrerie de la Pointe-à-Pitre (Compagnie de la). 1173
Sucrerie de Ponthierry. 1173
Sucrerie de Port-Saint-Louis. 1174
Sucrerie de Saint-Amand. 1174
Sucrerie de Saint-Domingue 1174
Sucrerie de la Somme 1174
Sucrerie de Toury 1174
Sucrerie de l'usine Pointe-Simon 1175
Sucrerie de Vierzy. 1175
Sucrière de Méru 1175

CHAPITRE XVI

Verreries

Cristalleries. — Glaces.

Cristallerie de Choisy-le-Roi 1179
Cristallerie de Lyon 1179
Glaces et Produits de Saint-Gobin, Chauny-Cirey 1180
Glace transparente (Compagnie Parisien de) 1313
Glaces et Verres spéciaux du Nord 1180

Verres à lunettes et d'optique (Grande fabrique française de) 1412
Verreries Algériennes de Marceau 1181
Verrerie d'Aubervilliers 1182
Verrerie de Carmaux. 1182
Verreries de Dorignies. 1182
Verreries du Forez. 1182
Verrerie de la Gare 1183
Verreries générales de la Loire. 1183
Verreries et Manufactures de glaces d'Aniche 1181
Verrerie optique (Société Parisienne de). 1183
Verrerie ouvrière d'Albi. 1183
Verreries réunies de la Loire et du Rhône) 1184
Verreries Richarme 1184
Verreries de Vals 1185
Verrière d'El Gourine (à Marceau). 1182

CHAPITRE XVII

Vélos

Automobiles. — Bicyclettes. — Cycles. — Pneumatiques. — Vélocipèdes. Vélodromes

Agence Française du Cycle. 1192
Antipédale (L') 1192
Automobile (Société Continentale) 1191
Automobile (Compagnie Départementale). 1189
Automobile (Société Française) 1189
Automobile (Compagnie Générale) 1190
Automobile (Société Anonyme l'). 1190
Automobile Peugeot. 1191
Automobilisme et de Cyclisme (Société de l'). 1192
Bicyclette (La). 1192
Chaudières et Voitures à Vapeur 1193
Clé des Champs 1193
Construction de Cycles et d'Automobiles (La Marque Georges Richart) 1193
Cycles (Compagnie Française des) 1194
Cycles (Compagnie Générale des) 1194
Cycles Gladiator 1195
Cycles Ouragan (Établissement Dombret aîné). 1196
Cycles Rouxel Dubois 1195
Cycles Sociales Grilly 1195
Cycles Villomé (Société Française des) 1196
Cycles Withworth (Agence Générale Française des) 1197
Dalifol et Cie 1197
Darracq (A.) 1197
Duncan, Suberbie et Cie (Compagnie Française des Anciens Établissements) . 1198
Dusseldorp et Cie 1198
Entraîneur Automatique 1199
Établissements Edeline et des Pneumatiques Gallus (Société des Anciens) . . . 1198
Établissements Panhard Levassor (Société des Anciens) 1199

Manège Humber. 1199
Michelin et Cie 1200
Moteurs et Automobiles (Société de Construction de). 1200
Moteurs et Véhicules Automobiles 1200
Omnibus Automobiles (Compagnie Générale des) 1201
Pneumatique Dunlop (Compagnie Française de) 1201
Rochet (L.) et Cie 1201
Routière de France (Compagnie). 380
Terrains et Vélodrome de Choisy-le-Roi, ... 1203
Tramways et Voitures Automobiles (Société d'Études de). 394
Tramways et Voitures Automobiles (Société Générale de) 395
Transports Automobiles. 435
Véhicules automobiles (Société industrielle des). 1205
Vélocipèdes et Automobiles Rochet-Schneider (Société Lyonnaise) 1202
Vélocipèdes Clément. 1202
Vélodrome d'Hiver 1202
Vélodrome Mondésir (Bordeaux).. 1203
Vélodromes Réunis 1203
Voitures Automobiles et Moteurs. 1204
Voitures Électriques 1205
Voitures sans Chevaux et Moteurs légers 432
Voiturettes Automobiles. 1204

CHAPITRE XVIII

Emprunts

Villes et Départements

Département d'Alger 1209
Département de Constantine 1210
Département de la Dordogne. 1210
Département de la Haute-Marne 1211
Département du Nord 1211
Département de la Sarthe 1212
Ville d'Amiens 1213
Ville d'Armentières 1213
Ville de Beauvais 1214
Ville de Besançon 1214
Ville de Blidah 1215
Ville de Blois 1215
Ville de Bône. 1215
Ville de Bordeaux. 1216
Ville de Bordeaux 1217
Ville de Caen 1217
Ville de Cannes 1218
Ville de Castres. 1218
Ville de Cognac. 1218
Ville de Constantine 1219
Ville de Grasse 1219
Ville d'Hyères 1219

Ville de Lille 1220
Ville de Lille 1221
Ville de Lyon 1221
Ville de Marseille 1222
Ville de Montpellier 1223
Ville de Mostaganem 1224
Ville de Niort 1224
Ville de Nouméa 1225
Ville de Noyon 1225
Ville de Paris 1226
Ville de Périgueux 1229
Ville de Roubaix 1230
Ville de Roubaix-Tourcoing 1229
Ville de Roubaix-Tourcoing 1230
Ville de Saint-Nazaire 1231
Ville de Soukaras 1231
Ville de Tourcoing 1232
Ville de Troyes 1233
Ville de Vienne 1233

CHAPITRE XIX

Divers

Bazars. — Écoles. — Jumelles. — Magasins. — Orfévreries. — Photographie. — Théâtres. — Commerce. — Expositions. — Lièges. — Moulins. — Panoramas. — Procédés.

Agrafes Françaises 1238
Alliance Militaire 1238
Aluminium et Alliages Métalliques (Société Industrielle de l') 1239
Ambroïne (Société Française l'). 1240
Amidonneries Françaises 1241
Amidonnerie Rouennaise 1241
Amidonnerie de Toutevoye. 1241
Anglo-Franco-Belge 1242
Apprêts (Société Parisienne d') 1242
Aquarellistes Français. 1242
Archives Provinciales de Chirurgie. 1243
Ardoisières de Saint-Lambert et Belle-Rose 1243
Arthaud (Maison) 1243
Ascenseurs de Monte-Carlo. 1243
Association des ouvriers Maçons et Terrassiers Francais. 1244
Association Générale de l'Ebénisterie Parisienne. 1244
Auxiliaire 1244
Auxiliaire Algérienne 1245
Ballons Dirigeables (Société Générale des). 1245
Bâtiment de Paris (Le) 1246
Bazaros de Betzilé (Grands) 1246
Bazars des Halles et des Postes. 1246
Bazars de Lyon (Grand) 1247

Bazars du Voyage 1247
Betting-Club 1248
Bianchinie et Cie (Charles) 1248
Bibliothèque Universelle en couleurs 1248
Billets de Banque (Compagnie Nationale) 1248
Blahnik (Compagnie Française). 1249
Blanc et Cie 1249
Blanchiment, Teinture, Impression et Apprêt de Saint-Julien. 1249
Blanchisserie Brabant. 1249
Blanchisserie et Chauffage économiques (Société Parisienne) 1251
Blanchisserie de Courcelles. 1250
Blanchisseries Hygiéniques (Société Générale). 1251
Blanchisserie et Teinturerie de Thaon 1251
Blanchisserie à vapeur (Compagnie Française et Étrangère) 1250
Boîtes aux Lettres Parisiennes 1252
Boîtes aux Lettres (Petites). 1252
Boîte Magique Martin 1252
Boîtes Métalliques (Société Française de Fabrication) 1253
Bon Génie 1253
Bon Marché. 1253
Boulfroy et Cie 1254
Bouron Porentiru et Cie 1254
Boursier et Cie. 1254
Brevets Belges de Chardonnet 1255
Brevets Chardonnet à l'Étranger 1255
Brevets Decouflé (A.-E.) (Exploitation des) 1255
Brevets Étrangers de l'Héliogène. 1255
Bronzes de Paris 1256
Bronzes phosphoreux de Montefiore (Compagnie Française des). 1256
Brosses (Manufacture de) 1256
Brouta (Léon). 384
Cailar Bayard et Cie.. 1256
Caisse de Liquidation et de Garantie des opérations sur Marchandises Roubaix-Tourcoing 164
Caoutchouc Manufacturé. 521
Carrosserie Industrielle (La). 1256
Celluloïd (Compagnie Française de). 1257
Cellulosine Corne et Buffle (Compagnie Parisienne de). 1257
Cendres (Société des) 1257
Centre Industriel et Maritime de Bolmon 1258
Chalets de Commodité pour la France et l'Étranger (Compagnie Nouvelle des) . 1258
Chalets de Nécessité (Société Anonyme des). 1259
Chalets de Nécessité (Sociétés Départementales des) 1259
Champigneulle et Cie (Mme Emmanuel) 1260
Champs de Courses réunis 1260
Chapeaux Feutres et Laine (Fabrique Française de) 1261
Chaumière Tivoli. 1261
Chaussures Françaises. 1262
Chaussures « Incroyable ». 1262
Chemiserie du Patronomètre. 1263

PARIS. — Imp. Guérin, Dereuse et Cie.

Cigarettes de la Turkish Régie 1263
Classement Expéditif et de Statistique (Compagnie Française) 1264
Clotures et Plantations pour Chemins de Fer 378
Colbalt. 1265
Cohendet et Cie (A.) 1264
Collet, Escoula, Cabaud et Cie (Société) 1265
Commerce et de l'Industrie (Compagnie Parisienne de). 1266
Commerciale Française (Cie) 1266
Commerciae et Industrielle de l'Exposition 1266
Commerciale et Industrielle de Nice 1267
Commerciale Métropolitaine 1267
Commerciale de Port Saint-Louis-du-Rhône. 1268
Commerciale du Transvaal et de Madagascar 1406
Compagnie Lyonnaise de Madagascar. 1268
Comprimés de Vichy. 1269
Compteurs horo-kilométriques pour Voitures 1269
Comptoir des Halles et Marchés. 1269
Comptoir de l'Industrie Linière 1270
Cordage et Filature de Bourre de soie. 1272
Corindon Werlein. 1272
Corsets Baleinines Incassables (Société Parisienne des). 1272
Cotons à coudre (Société Française de) 1273
Cotonnière de l'Est 1273
Couleurs Métalliques (Société Française des) 1273
Courroies (Société Française pour la fabrication des). 1274
Courses de la Ferté-Macé. 1274
Courses de Nice 1274
Couverts de Mouroux (Société anonyme des). 1274
Crédit du Commerce. 1274
Crédit français 199
Cuirs pour chapellerie (Manufacture française de) 1275
Cuirs de Paris (Compagnie française des) 1275
Cuirs et Peaux imperméables (Compagnie générale des) 1275
Cuirs vernis français 1276
Cyclorama 1276
Denniel et Ce 1388
Désinfection (Société française de) 1277
Deux Cirques 1278
Deux Passages (Aux) 1278
Diamantite (La)'. 1279
Distributeurs Automatique (Compagnie générale française). 1279
Draps et Couvertures de Bédarieux (Société anonyme des fabriques de) 1279
Ducret et Ce 1280
Dupont et Ce 1280
Dureteste. 1280
Durst Wild frères 1280
Échanges. 1281
École Albert Legrand 1282
École Alsacienne 1282
École Chrétiennes libres des filles Saint-Merri. 1282

École Ecclésiastique Ozanam 1283
École de l'Immaculée Conception 1285
École Libres de Colombes 1282
École libre de Sainte-Élisabeth 1284
École libre de Saint-Philippe du Roule 1285
École libre des Sciences politiques 1286
École Monceau 1282
École Monge 1282
École Péclet 1283
École Péclet (Société Nouvelle de l') 1283
École Préparatoires 1284
École Saint-Jean 1285
École Saint-Paul (à Versailles) 1284
École Saint-Sauveur 1285
Éducation de la rue Legendre 1286
Égide (L') (Société générale des Verseurs Hermétiques) 1286
Embarcation de servitudes 1287
Émigrés Alsaciens 1288
Émulseurs à vapeur 1289
Enseignement (L') 1289
Entreprise générale de Travaux 1289
Entreprise Industrielles et Commerciales 1290
Entreprise Industrielles et Commerciales (Compagnie Russe) 1290
Entreprises Militaires et Civiles (Compagnie française) 1290
Entreprise Parisienne 1291
Entretien (L') 1292
Établissements Barrière (Anciens) 1291
Établissements Farcy et Oppenheim 1292
Établissements Gratry 1292
Établissements Seine-et-Oise 1293
Établissements du Val d'Andore 1293
Étains de Kinta 1294
Études et Constitutions de Sociétés commerciales et industrielles 1294
Études et Entreprises (Société française d') 1295
Études Françaises et Étrangères 1296
Études Industrielles, Agricoles et Commerciales (Société Française) 1296
Études Industrielles et Financières 1296
Études Industrielles (Société Toulousaine) 1297
Études de Tramways (Société Parisienne) 1297
Exploitation en France des Filatures Serrell 1297
Exploitation d'Immeubles en tous pays 1298
Exploitation Pétrolifères (Société Lyonnaise) 1298
Exploration et d'Études (Compagnie Lyonnaise d') 1298
Exportateurs et d'Importateurs (Compagnie Commerciale d') 1299
Exportation (Compagnie Française d') 1299
Exportation des Produits Français 1299
Exposition Dioramique et Pélérinage de Jérusalem 1300
Exposition Hippique et Etnographique de Russie 1300
Exposition Religieuse de 1900 1300
Expropriation pour cause d'Utilité publique 1301

Externat de la rue de Madrid. 1301
Façonnage et de Torréfaction (Société Générale de) 1302
Feculeries et Glocoseries de Tournus 1302
Fer à cheval Caoutchouc (Société Anonyme) 1302
Fermetures incrochetables. 1303
Feutres Français de Gérardmer 1303
Fibres parisiennes. 1303
Filature et Corderie du Havre 1304
Filature Rouennaise. 1304
Filature de Saint-Sever 1304
Filature de Schappe. 1304
Filtre Chamberland 502
Filtres Maignen. 502
Fismes (Société Anonyme de) 1305
Fismes (Société Fermière de l'Exploitation à l'Usine de) 1306
Force Motrice gratuite. 1306
Force Motrice du Rhône (Société Lyonnaise) 1307
Force Motrice, Usines et Terrains de la Gare de Grenoble 1308
Force Motrice et Usines de l'Arve. 1308
Fours et Pétrins Mécaniques (Compagnie Française des) 1309
Française de Saïgon pour le Décorticage et le Blanchissage du Riz. 1309
Franco-Russe (Société Anonyme) 1309
Frigorifique-Bordelaise 1310
Fuende-Pédra. 1310
Gaget Pérignon et Cie 1310
Gagne Petit. 1311
Gaillard et Cie 1311
Galeries Georges Petit. 1301
Gauloise (La). 1311
Genez et Cie 1311
Gestion de l'Union Nationale du Commerce et de l'Industrie 1312
Glace pure 1312
Glace transparante. 1312
Glacières de Paris 1312
Glaçons Parisiens 1313
Gommes Nouvelles et Vernis. 1313
Gommes pures. 1313
Graineterie Française 1313
Grande Maison de Blanc 1314
Grande Plaza de Toros du Bois de Boulogne 1314
Grande Roue 1900. 1314
Grands Bazars réunis 1314
Gymnase Nautique. 1314
Haas Jeune 1315
Hélios. 1315
Hippodrome de Paris 1315
Horlogerie Électro-Automatique (Société Française) 1315
Horlogerie de Genève 1315
Horlogerie de Morteau. 1315
Horlogerie Parisienne 1316

Huileries de Sahel (Société Générale) 1317
Humine 1319
Hydrothérapie Médicale de Boulogne-sur-Seine 1319
Ibéria 1319
Importation de chêne (Société Anonyme Française) 1320
Importation et d'Exportation (Société Commerciale d') 1320
Importation des Huiles à Graissage 1320
Indienneries Françaises 1321
Industries Économiques (Société Générale des) 1322
Industrie en France et à l'Étranger (Compagnie générale) 1321
Industrie et Mines (Société française) 1322
Industrie en Russie (Société Générale des) 1323
Industrie Textile (Compagnie Générale des) 1323
Industrielle (L') 1324
Industrielle de Chandernagor (Société Générale) 816
Industrielle (Compagnie) 1324
Industrielle et Coloniale 1325
Industrielle de Commission et des Tissus et Passementeries 1324
Industrielle Internationale (Société nouvelle) 1325
Industrielle d'Orient 1325
Institut Commercial de Paris 1326
Institut Kneipp 1326
Institut Marins 1326
Institut Médico-Pédagogique 1327
Instruments de Musique (Manufacture d') 1327
Intermédiaire Office 1328
Inventions nouvelles et Produits nouveaux (Société Nationale des) 1328
Jules Jaluzot et Cie 1376 1155
Jardin Zoologique de l'Acclimatation 1329
Jumelles de Théâtres (Société Générale des) 1330
Jumelles de Théâtres (Société Internationale des) 1330
Kern et Cie (Home téléphone) 1331
Lac Assal 1331
Lac Copaïs 1331
Laferrière (Maison) 1331
Lachaume et Cie 1331
Langlois et Cie 1332
Laveurs d'Or 1332
Lavoirs de Paris 1332
Leprevost et Cie 1332
Lessive Brentini et du Peint Remover 1332
Lièges agglomérés (Société des) 1388
Lièges appliqués à l'Industrie (Société Générale des) 1333
Lièges et de la Bouchonnerie Parisienne (Société Industrielle) 1333
Lièges de l'Édough 1333
Lille et Bonnières 1334
Linière d'Amiens 1334
Linière « La Colombie » 1334
Lino-Cuir Français (Compagnie Générale du) 1335
Linoléum et de Bannes Inaltérables (Compagnie Française de) 1335

Lits Militaires (Compagnie des). 1335
Lits Parisiens 1336
Location de Force Motrice de Boulogne-sur-Seine 1336
Lorgnette Humaine Séguy 1337
Lunetterie Parisienne 1337
Machines à Coudre (Compagnie Française des). 1338
Magasins du Louvre. 1338
Magasins des Nouvelles Galeries de Montpellier. 1339
Magasins de la Place Clichy (Grands). 1339
Maison du Peuple Français 1339
Maison de Retraite, de Santé et de Convalescence du Grand Montrouge 1339
Maison Violet. 1340
Mang Frères et Cie 1340
Manège Justin. 1340
Manica (Société Française de) 1340
Mèches de Sûreté des Mineurs (Société Nationale Anonyme pour la Fabrication des) 1341
Menthès Paul et Cie 1341
Manufacture de Liancourt 1341
Matériaux de Constructions (Compagnie Générale des) 1342
Matériaux de Constructions (Société Générale des). 1342
Mélangeurs Dosimétriques. 1342
Mercantile (Société Générale) 1343
Mercier et Cie (Société). 1343
Méridionaux (Société Anonyme des) 1344
Meulière (Société Générale) 285
Miccio et Cie 1344
Mildé Fils et Cie 1344
Minoteries à Fèves de France (Grandes). 1344
Minoterie Stéphanoise 1345
Moulins de Corbeil (Grands) 1345
Moulins d'Égypte 1346
Moulins de Nantes. 1346
Moulins de Prony 1346
Moulins de Saint-Pierre 1346
Moulins à Scories Thomas 1346
Moulins Truffaut 1347
Monts de Piété de Tunisie 1347
Moulures Sculptées (Société Française des). 1347
Moris et Cie 1348
Munitions (Fabrication des) 1348
Munitions de Chasse, de Tir et de Guerre (Société Française de). 1348
Murat et Cie 1349
Musée Grévin 1349
Nationale Caisse Enregistreuse (La). 1350
Néo-Calédonnienne des Caféières Lauries 1350
Nettoyeurs O. André. 1350
Nouveau-Cirque 1351
Nouvelles Galeries de l'Avenue de Clichy 1351
Nouvelles Galeries de Rouen. 1351

Ocres et Terres à Décors du Nord de la France 1351
Optique (Société Anonyme des Grands Télescopes. 1352
Orfèvrerie A. Boulanger. 1352
Orfèvrerie d'Ercuis 1352
Orgues d'Alexandre père et fils. 1352
Ouvriers de l'Ameublement 1353
Ouvriers Horlogers 1353
Oyonnithe (L') 1353
Palais Bonne-Nouvelle. 1354
Palais de Glace. 1354
Pangaduine (La). 1355
Panorama de la Bataille de Nuits. 1355
Panorama Diorama « Le Tour du Monde » 1356
Panorama « l'Escadre Russe à Toulon » 1356
Panorama Impérial de Moscou. 1356
Panorama de l'Histoire d'un Siècle 1789-1889 1356
Panoramas Populaires (Société nationale des). 1357
Panorama de Terre-Sainte 1357
Paris-Dax (Société Anonyme) 1357
Parfait Nourricier 1358
Parisienne (La) (Société Mobilière et Immobilière). 1358
Pasquier et Cie. 1358
Patin Caoutchouc-fer 1358
Pêche et Navigation 1359
Pêcheries française en Tunisie. 1359
Peignage et de Filature de Laines. 1359
Peintures française Bengaline 1359
Peintures sur Verre (Société artistique) 1359
Pellicules françaises 1360
Perenchies 1360
Petit E. (Anciens Établissements de Rogier et Mothes 1361
Photographie des couleurs et reproductions artistiqnes, ... 1369
Photographie en couleurs (La) 1370
Photographie instantanée (Société universelle de) 1371
Photographie Van Bosch (La) 1370
Photographie et Linographie P. Petit. 1371
Piet et Cie. 1371
Pile système Millon (Société française pour l'exploitation) 1371
Polders de l'Ouest. 1374
Polders de Bouin 1373
Poêle Besson (Société du) pour l'exploitation des procédés du chauffage Besson. 1374
Pompes Funèbres Départementales (Compagnie générale) 1375
Porte-plumes et Œillets Métalliques (Manufacture française de). 1375
Porteurs de la Meuse (Compagnie Ardennaise des) 1376
Poure, O. Kelly et Cie 1376
Printemps (Société des Grands Magasins du) 1376
Procédés Adolphe Seigle (Compagnie internationale des 1377
Procédés chimiques pour la France et l'Étranger. 1377
Procédés Desgoffe et de Georges (Société Anonyme) 1378
Procédés Électriques Walher 1380

Procédés Harvey 1378
Procédés Hermite (Société française pour l'exploitation des) 1378
Procédés Raoul Pictet (Compagnie industrielle des). 1378
Procédés Thomson-Houston (Compagnie française pour l'exploitation des). . . 1379
Produits vulcanisés (Société générale des) 1380
Pulvérisation des Métaux (Compagnie française de) 1381
Ramie et produits textiles (Société française de) 1381
Receveurs de coton au Havre. 1382
Recherche et d'exploitation (Société française de) 1382
Recouvrement d'une participation dans les bénéfices nets de la Compagnie d'éclairage électrique du secteur des Champs-Elysées. 1383
Rizerie à vapeur de Cholon. 1383
St-Albin et Cie. 1383
St-Aubin à Epinay 1384
Ste-Barbe (Société de) 1384
Sanatoria de France 1384
Sanatorium de Paris. 1385
San Juan (Mission R. A.). 1385
Scieries de Bellegrade 1386
Sêcherie de Morue de Port-de-Bouc. 1386
Sergent fils et Cie 1387
Sineux et Cie 1387
Soie de Chardonnet (Société anonyme pour la fabrication de) 1389
Soie française 1389
Soudage 1389
Sou dn Soldat 1390
Sphinx Timbre Marpon 1390
Spécialités pharmaceutiques au Kola (Compagnie française). 1391
Sports français (Société anonyme) 1391
Sports de l'Ile de Puteaux 1391
Standar Russe (Société nouvelle du). 1391
Stévenard et Cie 1393
Subérine (La) 1393
Sûreté du Commerce. 1393
Syndicat français du Laos 1393
Syndicat Industriel et Minier. 1394
Syndicat National de Destruction du Phylloxéra 1394
Syndicat du Soudan français 1394
Taillerie optique 1395
Tannage français (Compagnie du) 1395
Tanneries Simon Ulhmo 1395
Tattersall français 1396
Textiloïd (Le) 1397
Théâtre de l'Ambigu-Comique 1398
Théâtre de l'Athénée-Comique 1399
Théâtre des Batignolles-Monceau 1398
Théâtre des Bouffes-Parisiens 1398
Théâtre de la Comédie-Parisienne 1399
Théâtre des Folies-Marigny 1399
Théâtre du Gymnase. 1399

Théâtre Pompadour 1400
Théâtre de la Porte-St-Martin 1400
Théâtre de la Porte-St-Martin (Société nouvelle) 1400
Théâtre-Salon 1401
Théâtre du Vaudeville 1401
Théâtrophone 1401
Thermique (Société) 1401
Tissages mécaniques à Moirans 1402
Tissus de laine des Vosges 1402
Tissus de Picardie 1402
Tonnellerie de la Gironde 1403
Tonnellerie mécanique 1403
Tour Eiffel 1403
Tour métallique de Fourvières 1404
Tourbes pasteurisantes (Société française des) 1404
Traitement de quinquinas 1404
Tranchage des bois 1405
Travaux de Marseille (Société des grands) 1407
Travaux publics (Société Franco-Brésilienne de) 1406
Travaux publics en Grèce (Compagnie Française de) 1406
Travaux publics et particuliers (Compagnie des) 1406
Travaux d'utilité publique et d'assainissement (Compagnie Nationale de) . . . 1407
Trotting-Club de Paris 1408
Union Commerciale 1408
Union des Fabricants (Société l') 1408
Union Française (Société anonyme l') 1408
Union Fraternelle du Commerce et de l'Industrie 1408
Union Industrielle de la Fabrique de Tarare 1409
Union linière du Nord 1408
Union Internationale artistique 1409
Union générale des pharmaciens française 1409
Union photographique française 1410
Union des travailleurs 1410
Union vannière française 1411
Universelle 1411
Usine Clift, de Saint-Quentin 1411
Vaccin charbonneux Pasteur 1412
Ventes publiques, commerciales et agricoles 1412
Vestiaires et garages parisiens 1413
Victoria (Société Française-Norwégienne) 1413
Ville de Londres 1413
Voyages à l'Exposition de 1900 1413

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS.

1

(

Alph
Ansb
Arm
Aubl
Cha
Bara
liè
Barl
Bau
Belr
Ben
la
Bér
ma
Biv
Blo
Blo
Blo
Cal
Coh
Col
De
le
Del
Der
De
Ed
En
Fr
Ga
Ga
Ga
Ga
Gi
Go
Gr
Gu

H

H
Ju

L

BANQUIERS EN VALEURS

(COULISSIERS INSCRITS A LA FEUILLE DES VALEURS)

Alphandéry (Numa), rue de Provence, 23.
Ansbacher (L.), rue de la Michodière, 21.
Armand Lévy, boulevard des Italiens, 23.
Aublet (G.), **Saintomer** et **Cie**, rue de la Chaussée-d'Antin, 66.
Barasch et **Cie**, rue de la Grange-Batelière, 10,
Barbaut (A.-A.), rue Le Peletier, 31.
Baur (Charles), boulevard des Italiens, 26.
Belmann frères, rue Taitbout, 34.
Benoist (J.), **Gorgeu** (M.) et **Cie**, rue de la Victoire, 73.
Bérend, Jaffé et **Cie**, boulevard Haussmann, 35.
Bivel (Charles) et **Cie**, rue Richer, 33.
Bloch (Camille), rue de Provence, 17.
Bloch (David), rue Montyon, 4.
Blondeau (Paul) et **Cie**, rue de Hanovre, 6.
Calzado (Adolfo) et **Cie**, r. Le Peletier, 24.
Cohen (Georges) et **Cie**, rue Laffitte, 5.
De Goldschmidt (E.), **Furst** et **Cie**, boulevard Haussman, 40.
Del Porto (A.) et **Cie**, rue de Richelieu, 85.
Denis (H.) et **Cie**, rue Sainte-Anne, 58 *bis*.
Desfossés (E.) et **Cie**, rue Vivienne, 31.
Edinger, Worms et **Cie**, rue Bergère, 19.
Emden (Louis) et **Cie**, rue Rossini, 15.
Frank et **Wolfsohn**, rue Saint-Marc, 30.
Gallet (Victor) et **Cie**, rue de Provence, 66.
Galliard, Frank et **Cie**, r. de Choiseul, 27.
Gaston-Dreyfus, rue Lafayette, 13.
Gault et **Gringoire,** r. de Richelieu, 104.
Girard (A.), rue des Petits-Champs, 36.
Goldschmidt (Samuel), r. de Provence, 1.
Gradwohl, Glotz et **Cie**, rue Taitbout, 34.
Gutmann frères, rue de la Grange-Batelière, 13.
Heilbronn et **Herrmann,** rue Chauchat, 4.
Herz (R.) et **Cie**, rue du 4-Septembre, 1.
Jullien (A.), **Dreyfus** et **Cie**, rue Lafayette, 31.
Lange (A.) et **Teutsch** (S.), rue Chauchat, 9.
Levastre (G.) et **Neuhaus** (T.), rue Lafayette, 37.
Le Coq (A.) et **Cie**, rue de Richelieu, 99.
Le Dru (Albert), rue de la Bourse, 5.
Leglat et **Eggly,** rue d'Amboise, 5.
Lemoine (A.-E.) et **Cie**, pl. de l'Opéra, 2.
Léon (D. et I.) et **Grunbaum**, rue Chauchat, 10.
Leuba (Albert), rue Taitbout, 41.
Luc (A.) et **Cie**, rue Chauchat, 4,
Lusson (J.) et **Cie**, rue Saint-Georges, 3.
Lust (Bertrand), r. de Châteaudun, 41 *bis*.
Mac Swiney (V.) et **Cie**, rue Louis-le-Grand, 3.
Marc Léon et **Cie**, rue Le Peletier, 30.
Mélendès (Fernand), rue Richer, 45.
Meyer (F.) et **Cie**, place de la Bourse, 8.
Mirtil (Eugène), rue de la Victoire, 6.
Monteaux (Eug.) et **Dorville** (L.), boulevard Montmartre, 15.
Oppenheim et **Pinto**, rue Laffitte, 5.
Oudin (Alfred), rue Louis-le-Grand, 9.
Perquel (L.), rue Le Peletier, 29.
Pohl (H.) et **Schnapper** (S.) rue de Richelieu, 85.
Ponselle (G.) et **Cie**, rue de Provence, 62.
Provost (Réné-Louis-Just), rue de Grammont, 26.
Puyramaure, Chaulin et **Cie**, rue Rossini, 8.
Quantin (F.) et Cie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.
Rabouin et **Cie**, rue Vivienne, 16.
Razsovich et **Gers,** rue Vivienne, 22.
Rheims, Fray et **Cie**, rue du Quatre-Septembre, 22.
Rosenfeld (Louis), rue Halévy, 16.
Rotival (T.) et **Cie**, rue Le Peletier, 30.
Sacilly (Nicolas), place de la Bourse, 4.
Salvatelli (Paul) et **Cie**, rue de la Grange-Batelière, 15.
Sauphar (Lucien) et **Cie**, r. Lafayette, 44.
Schlésinger (Edmond) et **Cie**, rue Peletier, 22.

Schmieder (J.) et **C**ie r. de la Victoire, 34.
Schoengrun (Louis), boulevard Haussmann, 43.
Schumann (Henry) et **C**ie, rue de la Victoire, 56.
Singer frères, rue Taitbout, 3.
Spanjaard, Levié et **C**ie, rue Ménars, 8.
Stern et **Wiener**, rue Le Peletier, 24.
Strauss et **C**ie, rue Taitbout, 13.
Sussmann, Rheims et **C**ie, rue Chauchat, 10.
Thiébaut (Henri) et **C**ie, r. de la Bourse, 2.
Thierrée (A.) et **C**ie, rue de la Banque, 22.
Thiery (L.), et **C**ie, rue Le Peletier, 26.
Varennes (P.-E.), rue Sainte-Anne, 71.
Ville (de F.), rue Sainte-Anne, 39.
Waubert et **C**ie, rue Taitbout, 13.
Weiner, de Jonge et **C**ie, r. Vivienne, 21
Weinstein et **Wilmersdoerffer**, rue de Provence, 19.
Welhoff, (Gustave), rue Laffitte, 36.
Wertheim (A.), rue du Quatre Septembre, 22.
Zadoks et **C**ie, rue de la Bourse, 1.

BANQUIERS (INSCRITS A LA FEUILLE DES RENTES)

Alibert (A.), rue Richelieu, 92.
Armand Lévy et **C**ie, boulevard des Italiens, 23.
Aublet (G.), **Saintomer** et Cie, rue de la Chaussée-d'Antin, 66.
Bandeville et **C**ie, rue de Richelieu, 108.
Barbaut (A.-A.), rue Le Peletier, 31.
Bataille et Cie, faubourg Montmartre, 54.
Benoist (J.), **Gorgeu** (M.) et Cie, rue de la Victoire, 73.
Bloch (Camille), rue de Provence, 17.
Bloch (David), rue Monthyon, 4.
Blondeau (Paul), et **C**ie, r. de Hanovre, 6.
Bois, Gallais et **C**ie, rue Grange-Batelière, 18.
Boulenger (E.), rue Drouot, 4.
Brun (Ch.), rue Saint-Marc, 7.
Carey (Charles), rue de Châteaudun, 22.
Casquard et **C**ie, place de la Bourse, 11.
Chéré (A.), et **C**ie, rue Saint-Marc, 19.
Collin (Louis-Georges), rue Saint-Augustin, 29.
Dacosta (Arthur), rue Le Peletier, 26.
Delatour (Georges), r. de Maubeuge, 98.
Del Porto (A,) et Cie, rue Richelieu, 85.
Denis (H.) et **C**ie, rue Sainte-Anne, 58 *bis*.
Desfossés (E.) et **C**ie, rue Vivienne, 31.
D'Estribaud et **Alorge**, rue de Châteaudun, 39.
Dreyfus (Gaston), rue Lafayette, 13.
Dumont (A.-G.-A.), rue Feydeau, 4.
Fallot (J.), rue Saint-Augustin, 10.
Foy (Emmanuel), rue Saint-Marc, 32.
Gaillard (F.) et Cie, rue St-Georges, 9.
Gallet (V.) et Cie, rue de Provence, 66.
Gault et **Gringoire**, r. de Richelieu, 104.
Gradwohl, Glotz et **C**ie, r. Taitbout, 34.
Grenier (L.-A.-U.), r. J.-J.-Rousseau, 11.
Guissard et **Krug**, rue Le Peletier, 25.
Halle (Benoit), rue Taitbout, 58.
Heroy, Rousseau et **C**ie, rue Grange-Batelière, 16.
Hiriart et **C**ie, rue Saint-Marc, 17.
Italin (E.-B.), rue Hippolyte-Lebas, 2.
Laglenne (Michel) et Cie, r. St-Marc, 24.
Lambert (L.) et Cie, rue Rameau, 6.
Lange (A.) et **Teutsch** (S.), rue Chauchat, 9.
Lassalle (de), **Autric** et Cie, rue Saint-Marc, 35.
Le Coq (A.) et **C**ie, rue de Richelieu, 99.
Lefebvre (Fernand), rue Vivienne, 22.
Lemarié (P.-T.), rue Richelieu, 60.
Leroy (C.-H.) et **C**ie, rue du Marché-St-Honoré, 7.
Le Roy (Paul), **de Mérolla** et **C**ie, rue Taitbout, 25.
Leuba (A.), rue Taitbout, 41.
Lhomer (Th.) et **Baudoin** (E.), rue Montesquieu, 9.
Loewenstein (David), r. de Hanovre, 8.
Luc (A.) et **C**ie, rue Chauchat, 4.
Lusson (J.) et **C**ie, rue Saint-Georges, 3.
Marchon (J.), rue de Choiseul, 21.
Marc (Léon) et **C**ie, rue Le Peletier, 30.
Mayrargues (G.), rue Condorcet, 59.
Meyer (Ferdinand) et **C**ie, place de la Bourse, 8.

Mirtil (Eugène), rue de la Victoire, 6.
Mondollot (J.-E.), rue des Martyrs, 49.
Oudin (Alfred), rue Louis-le-Grand, 9.
Paillard (G.-L.), avenue Trudaine, 25.
Perard (G.), rue Richelieu, 92.
Perquel (L.), rue Le Peletier, 29.
Puyramaure, Chaulin et **Cie**, rue Rossini, 8.
Quantin et **Cie**, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.
Razsowich et **Gers,** rue Vivienne, 22.
Robbe (O.), rue de Provence, 67.
Rotival (T.) et **Cie**, rue Le Peletier, 29.
Singer frères, rue Taitbout, 3.
Sussmann (Maurice), rue Chaptal, 2.
Terrasse (Aubert), place de la Bourse, 10.
Thiébaut (Henry) et Cie, r. de la Bourse, 2.
Thiery (L.) et **Cie**, rue Le Peletier, 26.
Tréfousse (Charles), boulevard de Courcelles, 32.
Weiner, de Jonge et **Cie**, r. Vivienne, 21
Welhoff et **Cie**, rue Laffitte, 36.
Zadoks et **Cie**, rue de la Bourse, 1.

BANQUIERS (HORS FEUILLE)

Altman (Gustave), rue Bleue, 17.
Altman (Simon), cité Trévise, 9.
Asser (A.), avenue de l'Opéra, 34.
Bardach (G.), boulevard des Italiens, 5 *bis* (passage des Princes).
Baze (A.), rue de Maubeuge, 6.
Bédaride, rue Bergère, 9.
Birman (Ch.), rue d'Uzès, 21.
Bizot (P.), rue des Filles-Saint-Thomas, 5.
Blot, rue Saint-Lazare, 8.
Blum (Ch.), rue de la Victoire, 94.
Bonnet (E.) et **Cie**, rue de Grammont, 16.
Brun (G.) et **Cie**, rue Grange-Batelière, 11.
Chanlaire (A. et G.), rue Vivienne, 51.
Chabert, rue Caumartin, 16.
Chartier, rue de la Chaussée-d'Antin, 10.
Chaskin, rue Saint-Honoré, 169.
Cherblanc (A.) et **Max,** rue Chauchat, 22.
Chopy et **Cie**, rue Saint-Marc, 18.
Cohen (S. et D.), rue de Provence, 2.
Cornille, place Boïeldieu, 1.
Del **Valle** (M. et T.), place Boïeldieu, 1.
De **la Mare** (P.), rue Vivienne, 26.
Dumont, Lefèvre et **Cie**, rue Rossini, 20.
Dupau, rue du Faubourg-Montmartre, 53.
Dupré et **Toussaint,** rue de la Grange-Batelière, 16.
Ettinghausen jeune, boulevard Sébastopol, 133.
Escuyer (J.) et **Cie**, rue Le Peletier, 47.
Faërber (G.), **Vigier** (L.) et **Cie**, rue Laffite, 7.
Fly (A.), rue Monthyon, 13.
Friedlaender, rue Richelieu, 104.
Froidefond, rue Caumartin, 37.
Galicier (A.) et **Cie**, rue du Quatre-Septembre, 12.
Gaon (A.) et **Cie**, rue de la Banque, 22.
Gardais (S.) et **Tranoy** (L.), rue Rossini, 4.
Gendron, galerie Vivienne, 13.
Godrant (J.) et **Pinvert** (H.), rue Saint-Lazare, 28.
Guilloux (Joseph), rue Rougemont, 7.
Guzel (M.), rue Taitbout, 66.
Heintz (J.), rue Vivienne, 35.
Higgins et Cie, rue Scribe, 3.
Icard (G.), rue Saint-Augustin, 22.
Isay (Armand), rue N.-D.-de-Lorette, 33.
Jourdan, rue Bleue, 2.
Jumel (V.), rue Montmartre, 146.
Kassel et **Neuberer,** rue St-Marc, 17.
Klemperger (M.), rue Taitbout, 80.
Lachèvre, rue Richelieu, 99.
Lagrange, rue de Châteaudun, 2.
Laurens (G.-L. de), rue Feydeau, 5.
Lehman (S.), rue Le Peletier, 49,
Lemonnier (J.) et **Cie**, rue Feydeau, 26.
Lenger, rue Chauchat, 5.
Lévi (Arthur), Chaussée-d'Antin, 66.
Lieury (Ch.) et **Cie**, rue d'Amboise, 7.
Lombard (J.), rue de la Banque, 21.
Lurig (E.), rue Rossini, 20.
Lyon (Ed.), rue de Hanovre, 8.
Mainz (Hugo), rue de Trévise, 36.
Marchais et **Cie**, rue Le Peletier, 7,
Martin (Ch.), rue d'Amsterdam, 27.
Mayer (Jules), rue Laffitte, 7.

Mayer (W.), rue des Petits-Champs, 105.
Mayer (Vve E.), rue Saint-Honoré, 235.
Métais (E.), **Pierre** (G.-A.) et **Cie**, rue Laffitte, 3.
Meyer (Charles), rue Beaubourg, 103.
Mervoyer (O.), rue Lafayette, 43.
Merzbach (Bernard), r. de Grammont, 16.
Milliaud (G.), rue Montmartre, 138.
Morht et **Cie**, rue de Provence, 1.
Mollard (R.), rue Favart, 14. **Agence**, Grande-Rue, 73, à Besançon.
Muller (L.), rue Ménars, 2.
Néel (A.) et **Cie**, rue des Martyrs, 2.
Normand (G.), rue de Richelieu, 65.
Olmer (Th.), rue Saint Augustin, 22.
Petit, rue Le Peletier, 7.
Pichon et **Lévy,** rue de Provence, 11.
Pognon (A.), rue Feydeau, 34.
Polack, rue Feydeau, 7.
Remondon, place du Havre, 15.
Roche, rue de Rennes, 152.
Rodrigues frères, rue de la Paix, 13.
Rodrigues (G.), boul. Poissonnière, 27.
Roy (Henry), r. du Quatre-Septembre, 19.
Schames (J.-A.), rue Richer, 43.
Sevrin père, rue Lafayette, 48.
Sicard, rue Saint-Augustin, 9.
Sommer (Maurice), rue Richer, 46.
Sossa (A.), rue Grange-Batelière, 8.
Steindecker frères, boulevard Haussmann, 50.
Stouvenaut (L.), rue de la Banque, 17.
Tinghir frères, rue Laffitte, 3.
Tricart (A.), et **Cie**, pl. de la Bourse, 12.
Vaquier (G.), rue Feydeau, 26.
Venables (Alfred), rue du Quatre-Septembre, 24.
Venables (Paul-Raoul), boulevard Poissonnière, 20.
Vernier (R.), place de l'Opéra, 4.
Vos (Nathan), rue Richer, 48.
Wary, rue Feydeau, 5.
Weiss (A.) et **Cie**, rue Mogador, 8.
Worms, rue Le Peletier, 9.
Worsmer (A. L.) et **Cie**, r. Chauchat, 22.
Zin (Paul), rue Richelieu, 108.

CHAMBRE SYNDICALE DES BANQUIERS

Siège : Rue de la Chaussée d'Antin, 51

Président: M. **Guffroy** (A.), ✪ ✠, banquier, rue de la Chaussée-d'Antin, 51.

Vice-Présidents: MM. **Tricart** (A.) ✪, banquier, place de la Bourse, 12.
Renevey (E.), Directeur de banque, rue Daubigny, 6.

Secrétaire: M. **Guion** (V), banquier, boulevard Beaumarchais, 30.

Comité: MM. **Berthemet** (Ch.), banquier, place du Havre, 14.
Besson, banquier, boulevard de Sébastopol, 37.
Bonnin (S.), banquier, boulevard de la Tour-Maubourg, 50.
Durand (L.), banquier, avenue Mac-Mahon, 35.
Gendarme (L.) (Maison Gautron), banquier, avenue de Clichy, 19.
Igonin, banquier, rue Notre-Dame-de-Lorette, 52.
Remondon (A.). banquier, boulevard Denain, 5.

Conseil Judiciaire : M. **Girard** (L.), avocat, rue Poisson, 4.

PARIS-CAPITAL hebdomadaire (1888)
51, rue de la Chaussée d'Antin
DIRECTEUR : A. GUFFROY, ✪ ✠
Abonnement : 6 fr. par an. — Le Numéro : 50 centimes

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE CRÉDIT & DE COMMISSION

(Voir page 216)

AVANT-PROPOS

Notre Annuaire est bien l'ANNUAIRE des SOCIÉTÉS FRANÇAISES par Actions.

Une question se posait cependant !

Devions-nous exclure d'une façon radicale les Sociétés dites ÉTRANGÈRES, c'est-à-dire celles constituées en d'autres pays, mais qui en raison de leur naturalisation, si nous pouvons nous servir de cette expression, sont devenues Françaises, par la majorité des capitaux de notre pays et des sièges administratifs établis chez nous.

Pour ne citer qu'un exemple, nous indiquerons la Compagnie Universelle du CANAL MARITIME DE SUEZ, qui est en droit une Société égyptienne de par sa constitution, mais est en fait une Société Internationale et presque Française, par les capitaux, siège, etc.

C'est dans cet ordre d'idées que nous avons cru devoir créer des exceptions.

L'ouvrage que nous présentons est le seul complet. Est-ce à dire pour cela qu'il le soit d'une façon absolue ? Non. Mais nos nombreux adhérents peuvent se dire qu'ils possèdent les renseignements utiles sur les Sociétés sérieusement constituées.

Celles qui ne figurent pas dans notre Annuaire, sont, à quelques exceptions près, des Sociétés irrégulières, fictives, ou bien encore ayant des raisons particulières pour ne pas se faire connaître du public et rester dans l'ombre.

Des Sociétés nous ont fait défense formelle de fournir des renseignements sur elles. Voulant faire figurer ces quelques exceptions dans notre prochain volume, nous allons faire trancher la question par les Tribunaux.

LOI DU 24 JUILLET 1867

SUR LES SOCIÉTÉS

avec les modifications apportées par la loi du 1er Août 1893.

Les additions et modifications apportées par la loi du 1er Août 1893 sont indiquées en caractères italiques.

TITRE PREMIER

Des Sociétés en commandite par Actions.

ARTICLE PREMIER. — Les Sociétés en commandite ne peuvent diviser leur capital en actions ou coupures d'actions de moins de *vingt-cinq francs*, lorsque ce capital n'excède pas deux cent mille francs, et de moins de *cent francs*, lorsqu'il est supérieur.

Elles ne peuvent être définitivement constituées qu'après la souscription de la totalité du capital social et le versement *en espèces*, par chaque actionnaire, *du montant des actions ou coupures d'actions souscrites par lui, lorsqu'elles n'excèdent pas vingt-cinq francs, et du quart au moins des actions lorsqu'elles sont de cent francs et au-dessus.*

Cette souscription et ces versements sont constatés par une déclaration du gérant dans un acte notarié.

A cette déclaration sont annexés la liste des souscripteurs, l'état des versements effectués, l'un des doubles de l'acte de société s'il est sous-seing privé, et une expédition s'il est notarié et s'il a été passé devant un notaire autre que celui qui a reçu la déclaration.

L'acte sous-seing privé, quel que soit le nombre des associés, sera fait en double original, dont l'un sera annexé, comme il est dit au paragraphe qui précède, à la déclaration de souscription du capital et de versement du quart, et l'autre restera déposé au siège social.

ART. 2. — Les actions ou coupures d'actions sont négociables après le versement du quart.

ART. 3. — *Les Actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions représentant des apports devront toujours être intégralement libérées au moment de la constitution de la société.*

Ces actions ne peuvent être détachées de la souche et ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société.

Pendant ce temps, elles devront, à la diligence des administrateurs, être frappées d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution.

Les titulaires, les cessionnaires intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant de l'action.

Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse, deux ans après la cession, d'être responsable des versements non encore appelés.

ART. 4. — Lorsqu'un associé fait un apport qui ne consiste pas en numéraire, ou stipule à son profit des avantages particuliers, la première assemblée générale fait apprécier la valeur de l'apport ou la cause des avantages stipulés.

La société n'est définitivement constituée qu'après l'approbation de l'apport ou des avantages, donnée par une autre assemblée générale, après une nouvelle convocation.

La seconde assemblée générale ne pourra statuer sur l'approbation de l'apport ou des avantages, qu'après un rapport qui sera imprimé et tenu à la disposition des actionnaires, cinq jours au moins avant la réunion de cette assemblée.

Les délibérations sont prises par la majorité des actionnaires présents. Cette majorité doit comprendre le quart des actionnaires et représenter le quart du capital social en numéraire.

Les associés qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'assemblée n'ont pas voix délibérative.

A défaut d'approbation, la société reste sans effet à l'égard de toutes les parties.

L'approbation ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur de l'action qui peut être intentée pour cause de dol ou de fraude.

Les dispositions du présent article relatives à la vérification de l'apport qui ne consiste pas en numéraire, ne sont pas applicables au cas où la société, à laquelle est fait ledit apport, est formée entre ceux seulement qui en étaient propriétaires par indivis.

ART. 5. — Un conseil de surveillance, composé de trois actionnaires au moins, est établi dans chaque société en commandite par actions.

Ce conseil est nommé par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la constitution définitive de la société et avant toute opération sociale.

Il est soumis à la réélection aux époques et suivant les conditions déterminées par les statuts.

Toutefois le premier conseil n'est nommé que pour une année.

ART. 6. — Ce premier conseil doit, immédiatement après sa nomination, vérifier si toutes les dispositions contenues dans les articles qui précèdent ont été observées.

ART. 7. — Est nulle et de nul effet à l'égard des intéressés, toute société en commandite par actions constituée contrairement aux prescriptions des articles 1er, 2, 3, 4 et 5 de la présente loi.

Cette nullité ne peut être opposée aux tiers par les associés.

ART. 8. — Lorsque la société est annulée, aux termes de l'article précédent, les membres du premier conseil de surveillance peuvent être déclarés responsables, avec le gérant, du dommage résultant, pour la société ou pour les tiers, de l'annulation de la société.

La même responsabilité peut être prononcée contre ceux des associés dont les apports ou les avantages n'auraient pas été vérifiés et approuvés conformément à l'article 4 ci-dessus.

L'action en nullité de la société ou des actes et délibérations postérieurs à sa constitution n'est plus recevable lorsque, avant l'introduction de la demande, la cause de nullité a cessé d'exister. L'action en responsabilité, pour les faits dont la nullité résultait, cesse également d'être recevable lorsque, avant l'introduction de la demande, la cause de nullité a cessé d'exister, et en outre que trois ans se sont écoulés depuis le jour où la nullité était encourue.

Si, pour couvrir la nullité, une assemblée générale devait être convoquée, l'action en nullité ne sera plus recevable à partir de la date de la convocation régulière de cette assemblée.

Ces actions en nullité contre les actes constitutifs des sociétés sont prescrites par dix ans.

Cette prescription ne pourra, toutefois, être opposée avant l'expiration des dix années qui suivront la promulgation de la présente loi.

ART. 9. — Les membres du conseil de surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Chaque membre du conseil de surveillance est responsable de ses fautes personnelles, dans l'exécution de son mandat, conformément aux règles du droit commun.

ART. 10. — Les membres du conseil de surveillance vérifient les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la société.

Ils font, chaque année, à l'assemblée générale, un rapport dans lequel ils doivent signaler les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont reconnues dans les inventaires, et constater, s'il y a lieu, les motifs qui s'opposent aux distributions des dividendes proposés par le gérant.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exercée contre les actionnaires, si ce n'est dans le cas où la distribution en aura été faite en l'absence de tout inventaire ou en dehors des résultats constatés par l'inventaire.

L'action en répétition, dans le cas où elle est ouverte, se prescrit par cinq ans, à partir du jour fixé pour la distribution des dividendes.

Les prescriptions commencées à l'époque de la promulgation de la présente loi, et pour lesquelles il faudrait encore, suivant les lois anciennes, plus de cinq ans, à partir de la même époque, seront accomplies par ce laps de temps.

ART. 11. — Le conseil de surveillance peut convoquer l'assemblée générale et, conformément à son avis, provoquer la dissolution de la société.

ART. 12. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout actionnaire peut prendre par lui ou par un fondé de pouvoir, au siège social, communication du bilan, des inventaires et du rapport du conseil de surveillance.

ART. 13. — L'émission d'actions ou de coupures d'actions d'une société constituée contrairement aux prescriptions des articles 1er, 2 et 3 de la présente loi, est punie d'une amende de cinq cents à dix mille francs.

Sont punis de la même peine :

Le gérant qui commence les opérations sociales avant l'entrée en fonctions du conseil de surveillance ;

Ceux qui, en se présentant comme propriétaires d'actions ou de coupures d'actions qui ne leur appartiennent pas, ont créé frauduleusement une majorité factice dans une assemblée générale, sans préjudice de tous dommages-intérêts, s'il y a lieu, envers la société ou envers les tiers ;

Ceux qui ont remis les actions pour en faire l'usage frauduleux ;

Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, la peine de l'emprisonnement de quinze jours à six mois peut, en outre, être prononcée.

ART. 14. — La négociation d'actions dont la valeur ou la forme serait contraire aux dispositions des articles 1er, 2 et 3 de la présente loi, ou par lesquelles le versement du quart n'aurait pas été effectué conformément à l'article 2 ci-dessus, est punie d'une amende de cinq cents à dix mille francs.

Sont punies de la même peine toute participation à ces négociations, et toute publication de la valeur desdites actions.

ART. 15. — Sont punis des peines portées par l'article 405 du Code pénal, sans préjudice de l'application de cet article à tous les faits constitutifs du délit d'escroquerie :

1° Ceux qui, par simulation de souscriptions ou de versements ou par publication, faite de mauvaise foi, de souscriptions ou de versements qui n'existent pas, ou de tous autres faits faux, ont obtenu ou tenté d'obtenir des souscriptions ou des versements ;

2° Ceux qui, pour provoquer des souscriptions ou des versements, ont, de mauvaise foi, publié les noms de personnes désignées, contrairement à la vérité, comme étant ou devant être attachées à la société à un titre quelconque ;

3° Les gérants, qui en l'absence d'inventaires ou au moyen d'inventaires frauduleux, ont opéré entre les actionnaires la répartition de dividendes fictifs.

Les membres du conseil de surveillance ne sont pas civilement responsables des délits commis par le gérant.

ART. 16. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux faits prévus par les trois articles qui précèdent.

ART. 17. — Des actionnaires représentant le vingtième au moins du capital social peuvent, dans un intérêt commun, charger à leurs frais un ou plusieurs mandataires de soutenir, tant en demandant qu'en défendant, une action contre les gérants ou contre les membres du conseil de surveillance, et de les représenter, en ce cas, en justice, sans préjudice de l'action que chaque actionnaire peut intenter individuellement en son nom personnel.

ART. 18. — Les sociétés antérieures à la loi du 17 juillet 1856, et qui ne se seraient pas conformées à l'article 15 de cette loi, seront tenues, dans un délai de six mois, de constituer un conseil de surveillance, conformément aux dispositions qui précèdent.

A défaut de constitution du conseil de surveillance dans le délai ci-dessus fixé, chaque actionnaire a le droit de faire prononcer la dissolution de la société.

ART. 19. — Les sociétés en commandite par actions antérieures à la présente loi, dont les statuts permettent la transformation en société anonyme autorisée par le gouvernement, pourront se convertir en société anonyme dans les termes déterminés par le titre II de la présente loi, en se conformant aux conditions stipulées dans les statuts pour la transformation.

ART. 20. — Est abrogée la loi du 17 juillet 1856.

TITRE II

Des Sociétés anonymes

ART. 21. — A l'avenir, les sociétés anonymes pourront se former sans l'autorisation du Gouvernement.

Elles pourront, quel que soit le nombre des associés, être formées par un acte sous-seing privé fait en double original.

Elles seront soumises aux dispositions des articles 29, 30, 32, 33, 34 et 36 du Code de commerce et aux dispositions contenues dans le présent titre.

ART. 22. — Les sociétés anonymes sont administrées par un ou plusieurs mandataires à temps, révocables, salariés ou gratuits, pris parmi les associés.

Ces mandataires peuvent choisir parmi eux un directeur, ou, si les statuts le permettent, se substituer un mandataire étranger à la société et dont ils sont responsables envers elle.

ART. 23. — La société ne peut être constituée si le nombre des associés est inférieur à sept.

ART. 24. — Les dispositions des articles 1er, 2, 3 et 5 de la présente loi sont applicables aux sociétés anonymes.

La déclaration imposée au gérant par l'article 1er est faite par les fondateurs

de la société anonyme; elle est soumise, avec les pièces à l'appui, à la première assemblée générale, qui en vérifie la sincérité.

ART. 25. — Une assemblée générale est, dans tous les cas, convoquée, à la diligence des fondateurs, postérieurement à l'acte qui constate la souscription du capital social et le versement du quart du capital, qui consiste en numéraire. Cette assemblée nomme les premiers administrateurs; elle nomme également, pour la première année, les commissaires institués par l'article 32 ci-après.

Ces administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six ans; ils sont rééligibles, sauf stipulation contraire.

Toutefois, ils peuvent être désignés par les statuts, avec stipulation formelle que leur nomination ne sera point soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En ce cas, ils ne peuvent être nommés pour plus de trois ans.

Le procès-verbal de la séance constate l'acceptation des administrateurs et des commissaires présents à la réunion.

La société est constituée à partir de cette acceptation.

ART. 26. — Les administrateurs doivent être propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie de tous les actes de la gestion, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des administrateurs.

Elles sont nominatives, inaliénables, frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité et déposées dans la caisse sociale.

ART. 27. — Il est tenu, chaque année au moins, une assemblée générale à l'époque fixée par les statuts. Les statuts déterminent le nombre d'actions qu'il est nécessaire de posséder, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire, pour être admis dans l'assemblée, et le nombre de voix appartenant à chaque actionnaire, eu égard au nombre d'actions dont il est porteur.

Tous propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé pour être admis dans l'assemblée pourront se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Néanmoins, dans les assemblées générales appelées à vérifier les apports, à nommer les premiers administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration des fondateurs de la société, prescrite par le deuxième paragraphe de l'article 24, tout actionnaire, quel que soit le nombre des actions dont il est porteur, peut prendre part aux délibérations avec le nombre de voix déterminé par les statuts, sans qu'il puisse être supérieur à dix.

ART. 28. — Dans toutes les assemblées générales, les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Il est tenu une feuille de présence; elle contient les noms et domiciles des actionnaires et le nombre d'actions dont chacun d'eux est porteur.

Cette feuille, certifiée par le bureau de l'assemblée, est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

ART. 29. — Les assemblées générales qui ont à délibérer dans des cas autres que ceux qui sont prévus par les deux articles qui suivent, doivent être composées d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Si l'assemblée générale ne réunit pas ce nombre, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et avec les délais prescrits par les statuts et elle délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représenté par les actionnaires présents.

ART. 30. — Les assemblées qui ont à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par les fondateurs, aux termes du paragraphe 2 de l'article 24, doivent être composés d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Le capital social, dont la moitié doit être représentée pour la vérification de l'apport, se compose seulement des apports non soumis à la vérification.

Si l'assemblée générale ne réunit pas un nombre d'actionnaires représentant la moitié du capital social, elle ne peut prendre qu'une délibération provisoire. Dans ce cas, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Deux avis, publiés à huit jours d'intervalle, au moins un mois à l'avance, dans l'un des deux journaux désignés pour recevoir les annonces légales, font connaître aux actionnaires les résolutions provisoires adoptées par la première assemblée, et ces résolutions deviennent définitives si elles sont approuvées par la nouvelle assemblée composée d'un nombre d'actionnaires représentant le cinquième au moins du capital social.

ART. 31. — Les assemblées qui ont à délibérer sur des modifications aux statuts ou sur des propositions de continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, ou de dissolution avant ce terme, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

ART. 32. — L'assemblée générale annuelle désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, chargés de faire un rapport à l'assemblee générale de l'année suivante sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs.

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle, si elle n'a été précédée du rapport des commissaires.

A défaut de nomination des commissaires par l'assemblée générale, ou en cas d'empêchement ou de refus d'un ou de plusieurs des commissaires nommés, il est procédé à leur nomination ou à leur remplacement par ordonnance du président du tribunal de commerce du siège de la société, à la requête de tout intéressé, les administrateurs dûment appelés.

ART. 33. — Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée par les statuts pour la réunion de l'assemblée générale, les commissaires ont droit, toutes les fois qu'ils le jugent convenable, dans l'intérêt social, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la société.

Ils peuvent toujours, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale.

ART. 34. — Toute société anonyme doit dresser, chaque semestre, un état sommaire de sa situation active et passive.

Cet état est mis à la disposition des commissaires.

Il est, en outre, établi chaque année, conformément à l'article 9 du Code de commerce, un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société.

L'inventaire, le bilan et le compte des profits et pertes sont mis à la disposition des commissaires le quarantième jour, au plus tard, avant l'assemblée générale. Ils sont présentés à cette assemblée.

ART. 35. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout actionnaire peut prendre, au siège social, communication de l'inventaire et de la liste des actionnaires, et se faire délivrer copie du bilan résumant l'inventaire et du rapport des commissaires.

ART. 36. — Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social.

ART. 37. — En cas de perte des trois quarts du capital social, les administrateurs sont tenus de provoquer la réunion de l'assemblée générale de tous les actionnaires, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société.

La résolution de l'assemblée est, dans tous les cas, rendue publique.

A défaut par les administrateurs de réunir l'assemblée générale, comme dans le cas où cette assemblée n'aurait pu se constituer régulièrement, tout intéressé peut demander la dissolution devant les tribunaux.

ART. 38. — La dissolution peut être prononcée sur la demande de toute partie intéressée, lorsqu'un an s'est écoulé depuis l'époque où le nombre des actionnaires est réduit à moins de sept.

ART. 39. — L'article 17 est applicable aux sociétés anonymes.

ART. 40. — Il est interdit aux administrateurs de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou dans un marché fait avec la société ou pour son compte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par l'assemblée générale.

Il est, chaque année, rendu à l'assemblée générale un compte spécial de l'exécution des marchés ou entreprises par elle autorisés, aux termes du paragraphe précédent.

ART. 41. — Est nulle et de nul effet à l'égard des intéressés toute société anonyme pour laquelle n'ont pas été observées les dispositions des articles 22, 23, 24 et 25 ci-dessus.

ART. 42. — Lorsque la nullité de la société ou des actes et délibérations a été prononcée aux termes de l'article précédent, les fondateurs auxquels la nullité est imputable et les administrateurs en fonction au moment où elle a été encourue, sont responsables solidairement envers les tiers *et les actionnaires du dommage résultant de cette annulation.*

La même responsabilité solidaire peut être prononcée contre ceux des associés dont les apports ou les avantages n'auraient pas été vérifiés et approuvés conformément à l'article 24.

L'action en nullité et celle en responsabilité en résultant sont soumises aux dispositions de l'article 8 ci-dessus.

ART. 43. — L'étendue et les effets de la responsabilité des commissaires envers la société sont déterminés d'après les règles générales du mandat.

ART. 44. — Les administrateurs sont responsables, conformément aux règles du droit commun, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions de la présente loi, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion, notamment en distribuant ou en laissant distribuer sans opposition des dividendes fictifs.

ART. 45. — Les dispositions des articles 13, 14, 15 et 16 de la présente loi sont applicables en matière de sociétés anonymes sans distinction entre celles qui sont actuellement existantes et celles qui se constitueront sous l'empire de la présente loi. Les administrateurs qui, en l'absence d'inventaire ou au moyen d'inventaire frauduleux auront opéré des dividendes fictifs seront punis de la peine qui est prononcée dans ce cas par le n° 2 de l'article 15 contre les gérants de sociétés en commandite.

Sont également applicables en matière de sociétés anonymes les dispositions des trois derniers paragraphes de l'article 10.

ART. 46. — Les sociétés anonymes actuellement existantes continueront à être soumises, pendant toute leur durée, aux dispositions qui les régissent.

Elles pourront se transformer en sociétés anonymes dans les termes de la présente loi, en obtenant l'autorisation du Gouvernement et en observant les formes prescrites pour la modification de leurs statuts.

ART. 47. — Les sociétés à responsabilité limitée pourront se convertir en sociétés anonymes dans les termes de la présente loi, en se conformant aux conditions stipulées pour la modification de leurs statuts.

Sont abrogés les articles 31, 37 et 40 du Code de commerce et la loi du 23 mai 1863, sur les sociétés à responsabilité limitée.

TITRE III

Dispositions particulières aux Sociétés à capital variable

ART. 48. — Il peut être stipulé, dans les statuts de toute société, que le capital social sera susceptible d'augmentation par des versements successifs faits par les associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Les sociétés dont les statuts contiendront la stipulation ci-dessus seront soumises, indépendamment des règles générales qui leur sont propres suivant leur forme spéciale, aux dispositions des articles suivants.

ART. 49. — Le capital social ne pourra être porté par les statuts constitutifs de la société au dessus de la somme de deux cent mille francs.

Il pourra être augmenté par des délibérations de l'assemblée générale, prises d'année en année; chacune des augmentations ne pourra être supérieure à deux cent mille francs.

ART. 50. — Les actions ou coupons d'actions seront nominatives, même après leur entière libération.

Elles ne seront négociables qu'après la constitution définitive de la société.

La négociation ne pourra avoir lieu que par voie de transfert sur les registres de la société, et les statuts pourront donner, soit au conseil d'administration, soit à l'assemblée générale, le droit de s'opposer au transfert.

ART. 51. — Les statuts détermineront une somme au dessous de laquelle le capital ne pourra être réduit par les reprises des apports autorisés par l'article 48.

Cette somme ne pourra être inférieure au dixième du capital versé.

La société ne sera définitivement constituée qu'après le versement du dixième.

ART. 52. — Chaque associé pourra se retirer de la société lorsqu'il le jugera convenable, à moins de conventions contraires et sauf l'application du § 1er de l'article précédent.

Il pourra être stipulé que l'assemblée générale aura le droit de décider, à la majorité fixée pour la modification des statuts, que l'un ou plusieurs des associés cesseront de faire partie de la société.

L'associé qui cessera de faire partie de la société, soit par l'effet de sa volonté, soit par suite de décision de l'assemblée générale, restera tenu, pendant cinq ans, envers les associés et envers les tiers, de toutes les obligations existant au moment de sa retraite.

ART. 53. — La société, quelle que soit sa forme, sera valablement représentée en justice par ses administrateurs.

ART. 54. — La société ne sera point dissoute par la mort, la retraite, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés; elle continuera de plein droit entre les autres associés.

TITRE IV

Dispositions relatives à la publication des actes de Société

ART. 55. — Dans le mois de la constitution de toute société commerciale, un double de l'acte constitutif, s'il est sous-seing privé, ou une expédition, s'il est notarié, est déposé aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce du lieu dans lequel est établie la société.

A l'acte constitutif des sociétés en commandite par actions et des sociétés anonymes sont annexées : 1° une expédition de l'acte notarié constatant la souscription du capital et le versement du quart; 2° une copie certifiée des délibérations prises par l'assemblée générale dans les cas prévus par les articles 4 et 24.

En outre, lorsque la société est anonyme, on doit annexer à l'acte constitutif la liste nominative, dûment certifiée, des souscripteurs, contenant les noms, prénoms, qualités, demeures et le nombre d'actions de chacun d'eux.

ART. 56. — Dans le même délai d'un mois, un extrait de l'acte constitutif et des pièces annexées est publié dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales.

Il sera justifié de l'insertion par un exemplaire du journal certifié par l'imprimeur, légalisé par le maire et enregistré dans les trois mois de sa date.

Les formalités prescrites par l'article précédent et par le présent article seront observées, à peine de nullité, à l'égard des intéressés; mais le défaut d'aucune d'elles ne pourra être opposé aux tiers par les associés.

ART. 57. — L'extrait doit contenir les noms des associés autres que les actionnaires ou commanditaires; la raison de commerce ou la dénomination adoptée par la société et l'indication du siège social; la désignation des associés autorisés à gérer, administrer et signer pour la société; le montant du capital social et le montant des valeurs fournies ou à fournir par les actionnaires ou commanditaires; l'époque où la société commence, celle où elle doit finir et la date du dépôt fait aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce.

ART. 58. — L'extrait doit énoncer que la société est en nom collectif ou en commandite simple, ou en commandite par actions, ou anonyme, ou à capital variable.

Si la société est anonyme, l'extrait doit énoncer le montant du capital social en numéraire et en autres objets, la quotité à prélever sur les bénéfices pour composer le fonds de réserve.

Enfin, si la société est à capital variable, l'extrait doit contenir l'indication de la somme au dessous de laquelle le capital ne peut être réduit.

ART. 59. — Si la société a plusieurs maisons de commerce situées dans divers arrondissements, le dépôt prescrit par l'article 55 et la publication prescrite par l'article 56 ont lieu dans chacun des arrondissements où existent les maisons de commerce.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Dans les villes divisées en plusieurs arrondissements, le dépôt sera fait seulement au greffe de la justice de paix du principal établissement.

ART. 60. — L'extrait des actes et pièces déposés est signé, pour les actes publics, par le notaire, et, pour les actes sous-seing privé, par les associés, en nom collectif, par les gérants des sociétés en commandite ou par les administrateurs des sociétés anonymes.

ART. 61. — Sont soumis aux formalités et aux pénalités prescrites par les articles 55 et 56 :

Tous actes et délibérations ayant pour objet la modification des statuts, la continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, la dissolution avant ce terme et le mode de liquidation, tout changement ou retraite d'associés ou tout changement à la raison sociale.

Sont également soumises aux dispositions des articles 55 et 56 les délibérations prises dans les cas prévus par les articles 19, 37, 46, 47 et 49 ci-dessus.

ART. 62. — Ne sont pas assujettis aux formalités de dépôt et de publication les actes constatant les augmentations ou les diminutions du capital social opérées dans les termes de l'article 48, ou les retraites d'associés autres que les gérants ou administrateurs, qui auraient lieu conformément à l'article 52.

ART. 63. — Lorsqu'il s'agit d'une société en commandite par actions ou d'une société anonyme, toute personne a le droit de prendre communication des pièces déposées aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce, ou même de s'en faire délivrer à ses frais expédition ou extrait par le greffier ou par le notaire détenteur de la minute.

Toute personne peut également exiger qu'il lui soit délivré au siège de la société une copie certifiée des statuts, moyennant paiement d'une somme qui ne pourra excéder un franc.

Enfin, les pièces déposées doivent être affichées d'une manière apparente dans les bureaux de la société.

ART. 64. — Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres publications *imprimées* ou *autographiées*, émanés des sociétés anonymes ou des sociétés en commandite par actions, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement de ces mots, écrits lisiblement en toutes lettres : *Société anonyme* ou *Société en commandite par actions*, et de l'énonciation du capital social.

Si la société a usé de la faculté accordée par l'article 48, cette circonstance doit être mentionnée par l'addition de ces mots : *à capital variable.*

Toute contravention aux dispositions qui précèdent est punie d'une amende de cinquante francs à mille francs.

ART. 65. — Sont abrogées les dispositions des articles 42, 43, 44, 45 et 46 du Code de commerce.

TITRE V

Des tontines et des Sociétés d'assurances

ART. 66. — Les associations de la nature des tontines et les sociétés d'assurances sur la vie, mutuelles ou à primes, restent soumises à l'autorisation et à la surveillance du Gouvernement.

Les autres sociétés d'assurances pourront se former sans autorisation. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions sous lesquelles elles pourront être constituées.

ART. 67. — Les sociétés d'assurances désignées dans le paragraphe 2 de l'article précédent, qui existent actuellement, pourront se placer sous le régime qui sera établi par le règlement d'administration publique, sans l'autorisation du Gouvernement, en observant les formes et les conditions prescrites pour la modification de leurs statuts.

Dispositions diverses

ART. 68. — *Quel que soit leur objet, les sociétés en commandite ou anonymes qui seront constituées dans les formes du Code de commerce ou de la présente loi, seront commerciales et soumises aux lois et usages du commerce.*

ART. 69. — *Il pourra être consenti hypothèque au nom de toute société commerciale en vertu des pouvoirs de son acte de formation, même sous-seing privé, ou des délibérations ou autorisations constatées dans les formes réglées par ledit acte. L'acte d'hypothèque sera passé en forme authentique, conformément à l'article* 2127 *du Code civil.*

ART. 70. — *Dans les cas où les sociétés ont continué à payer les intérêts ou dividendes des actions, obligations ou tous autres titres remboursables par suite d'un tirage au sort, elles ne peuvent répéter ces sommes lorsque le titre est présenté au remboursement.*

Dispositions transitoires

Pour les sociétés par actions en commandite ou anonymes déjà existantes, sans distinction entre celles antérieures à la loi du 24 *juillet* 1867 *et celles postérieures, il n'est pas dérogé à la faculté qu'elles peuvent avoir de convertir leurs actions en titres au porteur avant libération intégrale.*

Quant aux actions nominatives des mêmes sociétés, les deux ans après lesquels tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse d'être responsable des versements appelés ne courront, à l'égard des créanciers antérieurs à la présente loi, qu'à partir de l'entrée en vigueur de la loi, et sauf application de l'article 2257 *du Code civil pour les créances conditionnelles ou à terme et les actions en garantie.*

Les dispositions de l'article 8 *et celles de l'article* 42 *s'appliquent aux sociétés déjà constituées sous l'empire de la loi du* 24 *juillet* 1867.

Dans les mêmes sociétés, l'action en nullité résultant des articles 7 *et* 41 *ne sera plus recevable si les causes de nullité ont cessé d'exister au moment de la présente loi.*

En tout cas, l'action en responsabilité pour les faits dont la nullité résultait ne cessera d'être recevable que trois ans après la présente loi.

Les sociétés civiles actuellement constituées sous d'autres formes pourront si leurs statuts ne s'y opposent pas, se transformer en sociétés en commandite ou en sociétés anonymes par décision d'une assemblée générale spécialement convoquée et réunissant les conditions tant de l'acte social que de l'article 31 *ci dessus.*

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

NOTE

concernant les droits à acquitter sur les Actions et Obligations

DES SOCIÉTÉS,

COMPAGNIES ET ENTREPRISES FRANÇAISES

ET SUR LES EMPRUNTS DE TOUTE NATURE DES SOCIÉTÉS

PAR ACTIONS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Déclarations d'existence. — Les Compagnies, Sociétés et Entreprises françaises, dont le capital est divisé en actions, et toutes les Sociétés qui émettent des Obligations sont tenues de faire, à celui des bureaux de l'enregistrement de leur siège social désigné par l'Administration (à **Paris,** dans les bureaux de Sociétés établis, **rue de la Banque, n° 13**), une déclaration d'**existence** constatant l'objet, le siège, la durée de la Société, la date des actes constitutifs, les noms des directeurs ou gérants, le nombre et le montant des titres émis, en distinguant : 1° les actions des obligations ; 2° les titres nominatifs dont la transmission ne peut s'opérer que par un transfert sur les registres de la société, des titres au porteur et des titres nominatifs qui sont cessibles sans transfert.

Cette déclaration doit être faite dans le délai d'un mois à compter de la constitution définitive de la société ou de l'émission des obligations sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs en principal. — Elle est accompagnée : 1° d'un exemplaire des statuts, imprimé ou manuscrit, certifié par le représentant de la société; 2° d'un exemplaire du journal dans lequel les publications légales ont été faites.

Déclarations supplémentaires. — En cas de modifications dans la constitution sociale, de changement de siège, de remplacement du directeur ou gérant, d'émission de titres nouveaux, lesdites sociétés, compagnies et entreprises, doivent en faire la déclaration au bureau qui leur a été désigné pour le paiement de leurs taxes, dans le délai d'un mois, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, outre les décimes. *(Loi du* 23 *Juin* 1837, *article* 10. — *Décret du* 17 *Juillet* 1857, *articles* 1er *et* 12*)*.

Registres à souche. — Tous les titres ou certificats d'actions et d'obligations doivent être tirés d'un registre à souche, sous peine d'une amende de 12 0/0, en principal, du montant de chaque action, et d'une amende de 10 0/0 du montant de chaque obligation. (*Loi du* 5 *Juin* 1850, *articles* 16, 18, 20 *et* 28).

Communications. — Les sociétés sont tenues de communiquer aux agents de l'enregistrement, à toute réquisition, les registres à souche des actions et obligations, les registres de transferts et conversions, toutes les pièces et documents relatifs aux transferts et conversions, les documents et écritures relatifs aux lots et primes de remboursement, leurs livres, registres, titres, pièces de recette, de dépense et de comptabilité, afin que ces agents s'assurent de l'exécution des lois

sur l'enregistrement et le timbre. Elles doivent, en outre, leur laisser prendre, sans frais, les renseignements, extraits et copies qui sont nécessaires dans l'intérêt du Trésor public. Le tout à peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, en principal, pour chaque refus. *(Loi du 5 Juin 1850, articles 16 et 28. — Loi du 23 Juin 1857, article 10. — Décret du 17 Juillet 1857, article 9. — Loi du 23 Août 1871, article 22. — Loi du 21 Juin 1875, article 7. — Décret du 15 Décembre 1875, article 4).*

TIMBRE

Timbre au comptant. — Chaque titre ou certificat d'*action* est soumis au timbre proportionnel de 60 centimes par 100 francs, décimes compris, pour les sociétés dont la durée n'excède pas dix ans et de 1 fr. 20 centimes par 100 francs pour celles dont la durée excède dix ans. — Le droit est perçu sur le capital nominal des actions ; à défaut de capital nominal, le droit se calcule sur le capital réel, dont la valeur est déterminée par une déclaration estimative des parties. (*Lois des 5 Juin 1850, article 14, et 23 août 1871, article 2*).

Les titres d'*obligations* des sociétés sont assujettis au timbre proportionnel de 1 fr. 20 c., décimes compris, du montant des titres. *(Loi des 5 Juin 1850, article 27, et 23 août 1871, article 2).*

L'avance des droits sur les actions et les obligations est faite par les sociétés, et la perception de ces droits est établie sur les sommes et valeurs, de vingt francs en vingt francs, inclusivement et sans fraction. *(Loi du 5 Juin 1850, articles 14 et 27).*

Timbre par abonnement. — Les sociétés, compagnies et entreprises peuvent s'affranchir du paiement des droits au comptant, en contractant avec l'Etat un abonnement pour toute la durée de la société, en ce qui concerne les actions, et pour toute la durée des titres, en ce qui concerne les obligations.

Le droit d'abonnement est annuel et de 6 centimes (décimes compris) par 100 francs du capital nominal de chaque action, et du montant du titre pour les obligations ; à défaut de capital nominal, le droit est perçu sur le capital réel, dont la valeur est déterminée par une déclaration estimative des parties.

Le paiement en est fait, à la fin de chaque trimestre, *sans avis préalable*, au bureau désigné par l'Administration. *(Loi des 5 Juin 1850, articles 22 et 31 ; 23 août 1871, article 2, et 30 Mars 1872, article 3).*

Pour être admises à souscrire l'abonnement, les sociétés doivent produire un extrait sur timbre de la délibération du conseil d'administration déléguant un administrateur pour signer la déclaration d'abonnement.

Sociétés en liquidation. — Sont dispensés du droit d'abonnement, *sur les actions seulement*, les sociétés qui, depuis leur abonnement, se seront mises ou auront été mises en liquidation. *(Loi du 5 Juin 1850, article 24).*

Sociétés improductives. — Les sociétés, qui, postérieurement à leur abonnement, n'auront, dans les deux dernières années, payé ni dividendes, ni intérêts aux actionnaires, seront aussi dispensées du droit *sur les actions*, tant qu'il n'y aura pas de répartition de dividendes ou de paiement d'intérêts. *(Loi du 5 Juin 1850, article 24).*

TRANSMISSION

Transferts et conversions. — Les *transferts* de titres d'actions et d'obligations sont assujettis au droit de 50 centimes 0/0, sans décimes, de la valeur négociée, déduction faite des versements restant à faire. *(Lois des* 23 *Juin* 1857, *article* 6 ; 30 *Mars* 1872, *article* 1er, *et* 29 *Juin* 1872, *article* 3*)*. Sont exempts du droit : les transferts à titre de garantie, n'emportant pas mutation de propriété, et les transferts d'ordre. *(Décret du* 17 *Juillet* 1857, *article* 4*)*.

Les *conversions* de titres nominatifs en titres au porteur, et réciproquement, sont assujetties au même droit de 50 centimes 0/0. Le droit est calculé, pour les titres cotés, d'après le dernier cours moyen de la Bourse, déduction faite des versements restant à faire, et, pour les autres titres, d'après une évaluation. (*Loi du* 23 *Juin* 1857, *article* 8. — *Décret du* 17 *Juillet* 1857, *articles* 3 *et* 8. — *Loi du* 30 *Mars* 1872, *article* 1er.)

Taxe annuelle sur les titres au porteur. — Les titres au porteur et ceux dont la transmission peut s'opérer sans un transfert sur les registres de la société sont assujettis à une taxe annuelle et obligatoire de 20 centimes par 100 francs, sans décimes. Le droit est calculé d'après le cours moyen de l'année précédente, déduction faite des versements restant à faire et à défaut de cours pendant cette année d'après une évaluation. (*Lois des* 23 *Juin* 1857, *article* 6 ; 3 *Mars* 1872, *article* 1er *et* 29 *Juin* 1872, *article* 3).

Paiement des droits. — Le paiement des droits de transfert et de conversion et de la taxe sur les titres au porteur doit être effectué par la société, au bureau désigné par l'Administration, dans les vingt premiers jours de janvier, avril, juillet et octobre, *sans avis préalable*, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, *(Loi du* 23 *Juin* 1857, *articles* 7 *et* 10. — *Décret du* 17 *Juillet* 1857; *articles* 2 *et* 5.*)*

Lors du paiement des droits, les sociétés doivent déposer au bureau, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs : 1° le relevé des transferts et conversions passibles du droit; 2° le relevé des transferts d'ordre ou à titre de garantie, auxquels sont annexées les pièces justifiant l'exemption des droits ; 3° l'état des titres au porteur existant au dernier jour du trimestre. Cet état doit être déposé dans tous les cas, lors même que les titres sont *sans valeur* et qu'il n'y a pas de droit à payer.

Les états et relevés sont certifiés véritables par les directeurs ou gérants. (*Loi du* 23 *juin* 1857, *article* 7 *et* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 4 *et* 6.)

REVENU

Actions, Obligations, Emprunts, Lots et Primes de remboursement. — Il est établi une taxe annuelle de 4 0/0 :

1° Sur les intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des *actions* de toute nature des sociétés;

2° Sur les arrérages et intérêts annuels des *emprunts* et *obligations* des sociétés;

3° Sur les *lots* et *primes de remboursement* payés aux créanciers et aux porteurs d'obligations, effets publics et tous autres titres d'emprunts. (*Loi des* 29 *Juin* 1872, *article* 1er; 21 *Juin* 1875, *article* 5, *et* 26 *Décembre* 1890, *article* 4.)

Assiette de l'impôt. — La valeur passible de la taxe est déterminée :

1° Pour les *actions*, par le dividende fixé d'après les délibérations des assemblées générales d'actionnaires ou des conseils d'administration, les comptes rendus ou tous autres documents analogues ;

2° Pour les *obligations* ou *emprunts*, par l'intérêt ou le revenu distribué dans l'année ;

3° Pour les *lots*, par le montant même du lot en valeurs françaises ;

4° Pour les *primes*, par la différence entre la somme remboursée et le taux d'émission des emprunts. (*Lois des* 29 *Juin* 1872, *article* 2 ; 21 *Juin* 1875, *article* 5 *et* 26 *Décembre* 1890, *article* 4. — *Décret du* 15 *Décembre* 1875, *article* 1er *et* 2.)

Avance et paiement des taxes par les sociétés. — La taxe est avancée et payée par les sociétés au bureau chargé du recouvrement de la taxe d'abonnement au timbre et des droits de transmission, savoir :

1° Pour les obligations, emprunts et autres valeurs dont le revenu est fixé et déterminé à l'avance, en quatre termes égaux, d'après les produits annuels de ces valeurs ;

2° Pour les actions et emprunts à revenu variable en quatre termes égaux, déterminés provisoirement d'après le résultat du dernier exercice réglé et calculé sur les 4/5 du revenu, s'il en a été distribué, et en ce qui concerne les sociétés nouvellement créées, sur le produit évalué à 5 0/0 du capital appelé ;

3° Pour les lots et primes de remboursement, en une seule fois. *Décrets des* 6 *Décembre* 1872, *article* 1er , *et* 15 *Décembre* 1875, *article* 3.)

Epoque du paiement des taxes. — La taxe doit être payée, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs et *sans avis préalable*, pour les actions, obligations et emprunts, dans les vingt premiers jours de janvier, avril, juillet et octobre, et pour les lots et primes, dans les vingt jours qui suivront la date fixée pour le paiement de ces lots et primes. (*Loi du* 29 *Juin* 1872, *article* 5. — *Décrets des* 6 *Décembre* 1872, *article* 2 *et* 15 *Décembre* 1875, *article* 3.) — Quand le dernier jour du délai est férié, la taxe doit être payée la veille.

Liquidation définitive. — En ce qui concerne les actions et emprunts à revenu variable, chaque année, après la clôture des écritures relatives à l'exercice, il est procédé à une liquidation définitive de la taxe due pour l'exercice entier. Si de cette liquidation il résulte un complément de taxe au profit du Trésor, il est immédiatement acquitté. Dans le cas contraire, l'excédent versé est imputé sur l'exercice courant, ou remboursé si la société est arrivée à son terme, ou si elle cesse de donner des revenus. (*Décret du* 6 *Décembre* 1872, *article* 1er *n°* 2).

La liquidation définitive de la taxe a lieu au moment du dépôt indiqué ci-après, des comptes rendus et extraits des délibérations des assemblées générales d'actionnaires, ou des conseils d'administration, ou de tous autres documents analogues fixant le dividende distribué. (*Décret du* 6 *Décembre* 1872, *article* 2.)

Dépôt des comptes rendus et délibérations. — Les sociétés doivent déposer au bureau *dans les vingt jours de leur date*, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, les comptes rendus (copies entières) et les extraits des délibérations des conseils d'administration ou des assemblées générales des actionnaires, fixant le dividende. *Loi du* 29 *Juin* 1872, *articles* 2 *et* 5.) Ces pièces peuvent être rédigées sur papier non timbré (*Instr. n°* 2.457)

Dépôt des procès-verbaux de tirage.— Les sociétés doivent déposer au même bureau et sous la même peine, dans les vingt jours qui suivront le jour fixé pour le paiement des lots et primes de remboursement, une copie certifiée du procès-verbal de tirage au sort avec un état indiquant pour chaque tirage: 1° le nombre des titres amortis; 2° le taux d'émission de ces titres, s'il s'agit de primes de remboursements: 3° le montant des lots et des primes échus aux titres sortis; 4° la somme sur laquelle la taxe est exigible. (*Loi du* 21 *Juin* 1875, *article* 5. — *Décret du* 15 *Décembre* 1875, *article* 3).

NOTA. — Les formules imprimées sur lesquelles doivent être rédigées les déclarations d'existence, les états et relevés périodiques prescrits par la loi, pour la liquidation et le paiement des trois taxes (abonnement au timbre, transmission et impôt sur le revenu), seront remises gratuitement, dans les bureaux de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, aux représentants des sociétés et compagnies.

Les formules imprimées nécessaires pour la rédaction des déclarations, états et relevés prescrits par la loi sont délivrées, sans frais, aux sociétés et compagnies sur la demande des directeurs et gérants.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR représente les Actionnaires dans les Assemblées générales.

DÉCRET

portant règlement d'Administration publique pour la Constitution des Sociétés d'Assurances

(22 JANVIER 1868)

TITRE PREMIER

Des Sociétés anonymes d'Assurances à primes

ARTICLE PREMIER. — Les sociétés anonymes d'assurances à primes sont soumises aux dispositions des lois relatives à cette forme de sociétés et, en outre, aux conditions ci-après déterminées.

Elles ne peuvent user des dispositions du titre III de la loi du 24 juillet 1867, particulières aux sociétés à capital variable.

ART. 2. — La société n'est valablement constituée qu'après le versement d'un capital de garantie qui ne pourra, en aucun cas, et alors même que le capital social est moindre de deux cent mille francs, être inférieur à cinquante mille francs.

ART. 3. — L'article 3 de la loi du 24 juillet 1867, relatif à la conversion des actions en actions au porteur, n'est applicable aux sociétés d'assurances à primes que si le fonds de réserve est égal au moins à la partie du capital social non encore versé, et s'il a été intégralement constitué.

ART. 4. — La société est tenue de faire annuellement un prélèvement d'au moins vingt pour cent sur les bénéfices nets pour former un fonds de réserve. Ce prélèvement devient facultatif lorsque le fonds de réserve est égal au cinquième du capital.

ART. 5. — Les fonds de la société, à l'exception des sommes nécessaires aux besoins du service courant, doivent être employés en acquisitions d'immeubles, en rentes sur l'état, bons du Trésor ou autres valeurs créées ou garanties par l'État, en actions de la Banque de France, en obligations des départements et des communes, du Crédit Foncier de France ou des Compagnies françaises de chemins de fer qui ont un minimum d'intérêt garanti par l'État.

ART. 6. — Toute police doit faire connaître :

1° Le montant du capital social;

2° La portion de ce capital déjà versée ou appelée, et, s'il y a lieu, la délibération par laquelle les actions auraient été converties en actions au porteur;

3° Le maximum que la Compagnie peut, aux termes des statuts, assurer sur un seul risque, sans réassurance;

4° Et, dans le cas où un même capital couvrirait, aux termes des statuts, des risques de nature différente, le montant de ce capital et l'énumération de tous ces risques.

ART. 7. — Tout assuré peut, par lui ou par un fondé de pouvoir, prendre à toute époque, soit au siège social, soit dans les agences établies par la société, communication du dernier inventaire.

Il peut également exiger qu'il lui en soit donné une copie certifiée, moyennant le paiement d'une somme qui ne peut excéder un franc.

TITRE II

Des Sociétés d'assurances mutuelles

SECTION I. — *De la constitution des sociétés et de leur objet*

ART. 8. — Les sociétés d'assurances mutuelles peuvent se former soit par un acte authentique, soit par un acte sous-seing privé fait en double original quel que soit le nombre des signataires à l'acte.

ART. 9. — Les projets de statuts doivent :

1° Indiquer l'objet, la durée, le siège, la dénomination de la société et la circonscription territoriale de ses opérations;

2° Comprendre le tableau de classification des risques, les tarifs applicables à chacun d'eux, et déterminer les formes suivant lesquelles ce tableau et ces tarifs peuvent être modifiés;

3° Fixer le nombre d'adhérents et le minimum de valeurs assurées au dessous desquels la société ne peut être valablement constituée, ainsi que la somme à valoir sur la contribution de la première année, qui devra être versée avant la constitution de la société.

ART. 10. — Le texte entier des projets de statuts doit être inscrit sur toute liste destinée à recevoir des adhésions.

ART. 11. — Lorsque les conditions ci-dessus ont été remplies, les signataires de l'acte primitif ou leurs fondés de pouvoir le constatent par une déclaration devant notaire.

A cette déclaration sont annexés :

1° La liste nominative dûment certifiée des adhérents, contenant leurs noms, prénoms, qualités et domiciles, et le montant des valeurs assurées par chacun d'eux;

2° L'un des doubles de l'acte de société, s'il est sous-seing privé, ou une expédition, s'il est notarié et s'il a été passé devant un notaire autre que celui qui reçoit la déclaration;

3° L'état des versements effectués.

ART. 12. — La première assemblée générale, qui est convoquée à la diligence des signataires de l'acte primitif, vérifie la sincérité de la déclaration mentionnée aux articles précédents; elle nomme les membres du premier conseil d'administration; elle nomme également, pour la première année, les commissaires institués par l'article 21 ci-après.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent être nommés pour plus de six ans; ils sont rééligibles, sauf stipulation contraire. Toutefois, ils peuvent être désignés par les statuts, avec stipulation formelle que leur nomination ne sera pas soumise à l'assemblée générale; en ce cas, ils ne peuvent être nommés pour plus de trois ans.

Le procès-verbal de la séance constate l'acceptation des membres du conseil d'administration et des commissaires présents à la réunion.

La société n'est définitivement constituée qu'à partir de cette acceptation.

ART. 13. — Le compte de frais de premier établissement est apuré par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale, qui l'arrête définitivement et détermine le mode et l'époque du remboursement.

SECTION II. — *Administration des sociétés*

ART. 14. — L'administration peut être confiée à un conseil d'administration dont les statuts déterminent les pouvoirs. Les membres de ce conseil peuvent choisir parmi eux un directeur, ou, si les statuts le permettent, se substituer un mandataire étranger à la société et dont ils sont responsables envers elle.

L'administration peut également être confiée par les statuts à un directeur nommé par l'assemblée générale et assisté d'un conseil d'administration. Les statuts déterminent, dans ce cas, les attributions respectives du directeur et du conseil.

ART. 15. — Les membres du conseil d'administration doivent être pris parmi les sociétaires ayant la somme de valeurs assurées déterminée par les statuts.

ART. 16. — Il est tenu chaque année au moins une assemblée générale, à l'époque fixée par les statuts.

Les statuts déterminent soit le minimum des valeurs assurées nécessaire pour être admis à l'assemblée, soit le nombre des plus forts assurés qui doivent la composer; ils règlent également le mode suivant lequel les sociétaires peuvent s'y faire représenter.

ART. 17. — Dans toutes les assemblées générales, il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des membres présents.

Cette feuille, certifiée par le bureau de l'assemblée et déposée au siège social, doit être communiquée à tout requérant.

ART. 18. — L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si elle

réunit le quart au moins des membres ayant le droit d'y assister; si elle ne réunit pas ce nombre, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et avec les délais prescrits par les statuts, et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ART. 19. — L'assemblée générale qui doit délibérer sur la nomination des membres du premier conseil d'administration et sur la sincérité de la déclaration faite, aux termes de l'article 11, par les signataires de l'acte primitif, doit être composée de la moitié au moins des membres ayant le droit d'y assister.

Si l'assemblée générale ne réunit pas le nombre ci-dessus, elle ne peut prendre qu'une délibération provisoire; dans ce cas, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Deux avis, publiés à huit jours d'intervalle, au moins un mois à l'avance, dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales, font connaître aux sociétaires les résolutions provisoires adoptées par la première assemblée, et ces résolutions deviennent définitives si elles sont approuvées par la nouvelle assemblée, composée du cinquième au moins des sociétaires ayant le droit d'y assister.

ART. 20. — Les assemblées qui ont à délibérer sur des modifications aux statuts ou sur des propositions de continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, ou de dissolution avant ce terme, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées de la moitié au moins des sociétaires ayant le droit d'y assister.

Toute modification de statuts est portée à la connaissance des sociétaires dans le premier récépissé de cotisation qui leur est délivré.

ART. 21. — L'assemblée générale annuelle désigne un ou plusieurs commissaires, sociétaires ou non, chargés de faire un rapport à l'assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par l'administration.

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle si elle n'a été précédée du rapport des commissaires.

A défaut de nomination des commissaires par l'assemblée générale, ou en cas d'empêchement ou de refus d'un ou de plusieurs d'entre eux, il est procédé à leur nomination ou à leur remplacement par ordonnance du président du tribunal de première instance du siège de la société, à la requête de tout intéressé, les membres du conseil dûment appelés.

ART. 22. — Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée par les statuts pour la réunion de l'assemblée générale, les commissaires ont droit, toutes les fois qu'ils le jugent convenable dans l'intérêt de la société, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la société. Ils peuvent toujours, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale.

ART. 23. — Toute société doit dresser chaque semestre un état sommaire de sa situation active et passive.

Cet état est mis à la disposition des commissaires.

Il est, en outre, établi chaque année un inventaire ainsi qu'un compte détaillé des recettes et dépenses de l'année précédente et du montant des sinistres.

Ces divers documents sont mis à la disposition des commissaires le quarantième jour au plus tard avant l'assemblée générale. Ils sont présentés à cette assemblée.

L'inventaire et le compte détaillé sont également adressés au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

ART. 24. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout sociétaire peut prendre, par lui ou par un fondé de pouvoir, au siège social, communication de l'inventaire et de la liste des membres composant l'assemblée générale, et se faire délivrer copie de ces documents.

SECTION III. — *De la formation de l'engagement social*

ART. 25. — Les statuts déterminent le mode et les conditions générales suivant lesquels sont contractés les engagements entre la société et les sociétaires. Toutefois, les sociétaires auront, indépendamment de toute disposition statutaire, le droit de se retirer tous les cinq ans, en prévenant la société six mois d'avance, dans la forme indiquée ci-après. Ce droit sera réciproque au profit de la société.

Dans tous les cas où un sociétaire a le droit de demander la résiliation, il peut le faire soit par une déclaration au siège social ou chez l'agent local, dont il lui sera donné récépissé, soit par acte extrajudiciaire, soit par tout autre moyen indiqué dans les statuts.

Les statuts indiquent spécialement le mode suivant lequel se fait l'estimation des valeurs assurées, les conditions réciproques de prorogation ou de résiliation des contrats et les circonstances qui font cesser les effets desdits contrats.

ART. 26. — Toute modification des statuts relative à la nature des risques garantis et au périmètre de la circonscription territoriale donne de plein droit à chaque sociétaire la faculté de résilier son engagement.

Cette faculté doit être exercée par lui dans un délai de trois mois à dater de la notification qui lui aura été faite, conformément à l'article 20.

ART. 27. — Les statuts ne peuvent défendre aux sociétaires de se faire réassurer ou assurer à une autre compagnie. Ils peuvent seulement stipuler que la société sera immédiatement informée et aura le droit de notifier la résiliation du contrat.

ART. 28. — Les polices remises aux assurés doivent contenir les conditions spéciales de l'engagement, sa durée, ainsi que les clauses de résiliation et de tacite reconduction, s'il en existe dans les statuts.

La police constate, en outre, la remise d'un exemplaire contenant le texte entier des statuts.

Section IV. — *Des charges sociales*

Art. 29. — Les tarits annexés aux statuts, fixent, par degrés de risques, le maximum de la contribution annuelle dont chaque sociétaire est passible pour le paiement des sinistres.

Ce maximum constitue le fonds de garantie.

Les statuts peuvent décider que chaque sociétaire sera tenu de verser d'avance une portion de contribution sociale pour former un fonds de prévoyance. Le montant de ce versement, dont le maximum est fixé dans les statuts, sera déterminé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 30. — Si les statuts le stipulent ainsi, les indications du tableau de classification ne font pas obstacle à ce que le conseil d'administration demeure juge, soit de l'application de la classification à tout risque proposé à l'assurance, soit même de l'admissibilité de ce risque.

Art. 31. — Les statuts déterminent également le maximum de la contribution annuelle qui peut être exigée de chaque sociétaire pour frais de gestion de la société.

La quotité de cette contribution est fixée tous les cinq ans au moins par l'assemblée générale.

Il peut être décidé, soit par les statuts, soit par l'assemblée générale, qu'une somme fixe ou proportionnelle est allouée par traité à forfait à la direction. Ce traité est révisé tous les cinq ans au moins.

L'acte qui l'autorise ou l'approuve détermine en même temps, d'une manière précise, quels sont les frais auxquels la somme allouée a pour objet de pourvoir.

Art. 32. — Il peut être formé, dans chaque société d'assurances mutuelles, un fonds de réserve ayant pour objet de donner à la société les moyens de suppléer à l'insuffisance de la cotisation annuelle pour le paiement des sinistres.

Le montant du fonds de réserve est fixé tous les cinq ans par l'assemblée générale, nonobstant toute stipulation contraire insérée dans les statuts.

Le mode de formation et l'emploi de ce fonds sont déterminés par les statuts, sauf application des dispositions suivantes :

Dans aucun cas, le prélèvement sur le fonds de réserve ne peut excéder la moitié de ce fonds pour un seul exercice.

En cas de dissolution de la société, l'emploi du reliquat du fonds de réserve est réglé par l'assemblée générale, sur la proposition des membres du conseil d'administration, et soumis à l'approbation du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Art. 33. — Les fonds de la société doivent être placés en rentes sur l'Etat, bons du trésor ou autres valeurs créées ou garanties par l'Etat, en actions de la Banque de France, en obligations des départements et des communes, du Crédit foncier de France ou des compagnies françaises de chemins de fer qui ont un minimum d'intérêt garanti par l'Etat.

Ces valeurs sont immatriculées au nom de la société.

Section V. — *Déclaration, estimation et paiement des sinistres*

Art. 34. — Les statuts déterminent le mode et les conditions de la déclaration à faire en cas de sinistre par les sociétaires pour le règlement des indemnités qui peuvent leur être dues.

Art. 35. — L'estimation des sinistres est faite par un agent de la société ou tout autre expert désigné par elle, contradictoirement avec le sociétaire ou avec un expert choisi parlui ; en cas de dissidence, il en est référé à un tiers expert désigné, à défaut d'accord entre les parties, par le président du tribunal de première instance de l'arrondissement, ou, si les statuts l'ont ainsi décidé, par le juge de paix du canton où le sinistre a eu lieu.

Art. 36.— Dans les trois mois qui suivent l'expiration de chaque année, il est fait un règlement général des sinistres à la charge de l'année, et chaque ayant-droit reçoit, s'il y a lieu, le solde de l'indemnité réglée à son profit.

Art. 37. — En cas d'insuffisance du fonds de garantie et de la part du fonds de réserve déterminé par les statuts, l'indemnité de chaque ayant-droit est diminuée au centime le franc.

Section IV. — *Dispositions relatives à la publication des actes de société*

Art. 38. — Dans le mois de la constitution de toute société d'assurances mutuelles, une expédition de l'acte notarié et de ses annexes est déposée au greffe de la justice de paix, et, s'il en existe, du tribunal civil du lieu où est établie la société.

A cette expédition est annexée une copie certifiée des délibérations prises par l'assemblée générale, dans les cas prévus par l'article 12.

Art. 39. — Dans le même délai d'un mois, un extrait de l'acte constitutif et des pièces annexées est publié dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales. Il sera justifié de l'insertion par un exemplaire du journal certifié par l'imprimeur, légalisé par le maire et enregistré dans les trois mois de sa date.

Art 40. — L'extrait doit contenir la dénomination adoptée par la société et l'indication du siège social, la désignation des personnes autorisées à gérer, administrer et signer pour la société, le nombre d'adhérents et le minimum de valeurs assurées au dessous desquels la société ne pouvait être valablement constituée, l'époque où la société a commencé, celle où elle doit finir et la date du dépôt fait aux greffes de la justice de paix et du tribunal de première instance. Il indique également si la société doit ou non constituer un fonds de réserve.

L'extrait des actes et pièces déposées est signé, pour les actes publics, par le notaire, et, pour les actes sous-seing privé, par les membres du conseil d'administration.

Art. 41. — Sont soumis aux formalités ci-dessus prescrites tous actes et

délibérations ayant pour objet la modification des statuts, la continuation de la société au delà du terme fixé par les statuts, la dissolution avant ce terme et tout changement à la dénomination, ainsi que la transformation de la société dans les conditions indiquées par l'article 67 de la loi du 24 juillet 1867.

ART. 42. — Toute personne a le droit de prendre communication des pièces déposées aux greffes de la justice de paix et du tribunal, où même de s'en faire délivrer à ses frais expédition ou extrait par le greffier ou par le notaire de la minute.

Toute personne peut également exiger qu'il lui soit délivré, au siège de la société, une copie certifiée des statuts, moyennant paiement d'une somme qui ne pourra excéder un franc.

Enfin, les pièces déposées doivent être affichées d'une manière apparente dans les bureaux de la société.

ART. 43. — Notre ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

LOI

Relative aux Titres au porteur

(15 JUIN 1872)

ARTICLE PREMIER. — Le propriétaire de titres au porteur, qui en est dépossédé par quelque événement que ce soit, peut se faire restituer contre cette perte, dans la mesure et sous les conditions déterminées par la présente loi.

ART. 2. — Le propriétaire dépossédé fera notifier par huissier à l'établissement débiteur un acte indiquant : le nombre, la nature, la valeur nominale, le numéro et, s'il y a lieu, la série des titres. Il devra aussi, autant que possible, énoncer : 1° L'époque et le lieu où il est devenu propriétaire, ainsi que le mode de son acquisition; 2° l'époque et le lieu où il a reçu les derniers intérêts ou dividendes; 3° les circonstances qui ont acccompagné sa dépossession. Le même acte contiendra une élection de domicile dans la commune du siège de l'établissement débiteur. Cette notification emportera opposition au paiement tant du capital que des intérêts ou dividendes échus ou à échoir.

ART. 3. — Lorsqu'il se sera écoulé une année depuis l'opposition sans qu'elle ait été contredite, et que dans cet intervalle deux termes au moins d'intérêts ou de dividendes auront été mis en distribution, l'opposant pourra se pourvoir auprès du président du tribunal civil du lieu de son domicile afin d'obtenir l'autorisation de toucher les intérêts ou dividendes échus ou à échoir, au fur et à mesure de leur exigibilité, et même le capital des titres frappés d'opposition dans le cas où ledit capital serait ou deviendrait exigible.

ART. 4. — Si le président accorde l'autorisation, l'opposant devra, pour toucher les intérêts ou dividendes, fournir une caution solvable dont l'engagement s'étendra au montant des annuités exigibles et, de plus, à une valeur double de la dernière annuité échue. Après deux ans écoulés depuis l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, la caution sera de plein droit déchargée.

Si l'opposant ne veut ou ne peut fournir la caution requise, il pourra, sur le vu de l'autorisation, exiger de la Compagnie le dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations des intérêts ou dividendes échus et de ceux à échoir au fur et à mesure de leur exigibilité. Après deux ans écoulés depuis l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, l'opposant pourra retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations les sommes ainsi déposées, et percevoir librement les intérêts et dividendes à échoir au fur et à mesure de leur exigibilité.

ART. 5. — Si le capital des titres frappés d'opposition est devenu exigible, l'opposant qui aura obtenu l'autorisation ci-dessus pourra en toucher le montant,

à charge de fournir caution. Il pourra, s'il le préfère, exiger de la Compagnie que le montant dudit capital soit déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations. Lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis l'époque de l'exigibilité et cinq ans au moins à partir de l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, la caution sera déchargée et, s'il y a eu dépôt, l'opposant pourra retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations les sommes en faisant l'objet.

ART. 6. — La solvabilité de la caution à fournir, en vertu des dispositions des articles précédents, sera appréciée comme en matière commerciale. S'il s'élève des difficultés, il sera statué en référé par le président du tribunal du domicile de l'établissement débiteur. Il sera loisible à l'opposant de fournir un nantissement au lieu et place d'une caution. Ce nantissement pourra être constitué en titres de rentes sur l'Etat. Il sera restitué à l'expiration des délais fixés pour la libération de la caution.

ART. 7. — En cas de refus de l'autorisation dont il est parlé en l'article 3, l'opposant pourra saisir, par voie de requête, le tribunal civil de son domicile, lequel statuera après avoir entendu le ministère public. Le jugement obtenu dudit tribunal produira les effets attachés à l'ordonnance d'autorisation.

ART. 8. — Quand il s'agira de coupons au porteur détachés du titre, si l'opposition n'a pas été contredite, l'opposant pourra, après trois années à compter de l'échéance et de l'opposition, réclamer le montant desdits coupons de l'établissement débiteur, sans être tenu de se pourvoir d'autorisation.

ART. 9. — Les paiements faits à l'opposant, suivant les règles ci-dessus posées, libèrent l'établissement débiteur envers tout tiers porteur qui se présenterait ultérieurement. Le tiers porteur, au préjudice duquel lesdits paiements auraient été faits, conserve seulement une action personnelle contre l'opposant qui aurait formé son opposition sans cause.

ART. 10. — Si, avant que la libération de l'établissement débiteur soit accomplie, il se présente un tiers porteur des titres frappés d'opposition, ledit établissement doit remettre provisoirement ces titres contre un récépissé remis au tiers porteur; il doit, de plus, avertir l'opposant, par lettre chargée, de la présentation du titre en lui faisant connaître le nom et l'adresse du tiers porteur. Les effets de l'opposition restent alors en suspens jusqu'à ce que la justice ait prononcé entre l'opposant et le tiers porteur.

ART. 11. — L'opposant qui voudra prévenir la négociation ou la transmission des titres dont il aura été dépossédé, devra notifier, par exploit d'huissier, au Syndicat des Agents de change de Paris, une opposition renfermant les énonciations prescrites par l'article 2 de la présente loi; l'exploit contiendra réquisition de faire publier les numéros des titres. Cette publication sera faite un jour franc au plus tard, par les soins et sous la responsabilité du Syndicat des Agents de change de Paris, dans un bulletin quotidien, établi et publié dans les formes et sous les conditions déterminées par un règlement d'administration publique.

Le même règlement fixera le coût de la rétribution annuelle due par l'opposant pour frais de publicité. Cette rétribution annuelle sera payée d'avance à la caisse du syndicat, faute de quoi la dénonciation de l'opposition ne sera pas reçue ou la publication ne sera pas continuée à l'expiration de l'année pour laquelle la rétribution aura été payée (Voir Décr. 10 avril 1873.)

ART. 12. — Toute négociation ou transmission postérieure au jour où le bulletin est parvenu ou aurait pu parvenir par la voie de la poste dans le lieu où elle a été faite sera sans effet vis-à-vis de l'opposant, sauf le recours du tiers porteur contre son vendeur et contre l'agent de change par l'intermédiaire duquel la négociation aura eu lieu. Le tiers porteur pourra également, au cas prévu par le précédent article, contester l'opposition faite irrégulièrement ou sans droit. Sauf le cas où la mauvaise foi serait démontrée, les agents de change ne seront responsables des négociations faites par leur entremise qu'autant que les oppositions leur auront été signifiées personnellement ou qu'elles auront été publiées dans le bulletin par les soins du syndicat.

ART. 13. — Les agents de change doivent inscrire sur leurs livres les numéros des titres qu'ils achètent ou qu'ils vendent. Ils mentionneront sur leurs bordereaux d'achat les numéros livrés. Un règlement d'administration publique déterminera le taux de la rémunération qui sera allouée à l'agent de change pour cette inscription des numéros (Voir Décr. 10 avril 1873).

ART. 14. — A l'égard des négociations ou transmissions de titres antérieures à la publication de l'opposition, il n'est pas dérogé aux dispositions des articles 2.279 et 2.280 du Code civil.

ART. 15. — Lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis l'autorisation obtenue par l'opposant, conformément à l'art. 3 et que pendant le même laps de temps l'opposition aura été publiée sans que personne se soit présenté pour recevoir les intérêts ou dividendes, l'opposant pourra exiger de l'établissement débiteur qu'il lui soit remis un titre semblable et subrogé au premier. Ce titre devra porter le même numéro que le titre originaire, avec la mention qu'il est délivré en duplicata. Le titre délivré en duplicata conférera les mêmes droits que le titre primitif et sera négociable dans les mêmes conditions. Le temps pendant lequel l'établissement n'aurait pas mis en distribution de dividendes ou d'intérêts ne sera pas compté dans le délai ci-dessus. Dans le cas du présent article, le titre primitif sera frappé de déchéance et le tiers porteur qui le représentera après la remise du nouveau titre à l'opposant n'aura qu'une action personnelle contre celui-ci au cas où l'opposition aurait été faite sans droit. L'opposant qui réclamera de l'établissement un duplicata paiera les frais qu'il occasionnera. Il devra, de plus, garantir par un dépôt ou par une caution que le numéro du titre frappé de déchéance sera publié pendant dix ans, avec une mention spéciale, au bulletin quotidien.

ART. 16. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux titres au porteur émis par les départements, les communes et les établissements publics, mais elles ne sont pas applicables aux billets de la Banque de France ni aux billets

de même nature, émis par des établissements légalement autorisés, ni aux rentes et autres titres au porteur, émis par l'État, lesquels continueront à être régis par les lois, décrets et règlements en vigueur. Toutefois, les cautionnements exigés par l'Administration des Finances pour la délivrance des duplicata des titres perdus, volés ou détruits, seront restitués si, dans les vingt ans qui auront suivi, il n'a été formé aucune demande de la part des tiers porteurs, soit pour les arrérages, soit pour le capital. Le Trésor sera définitivement libéré envers le porteur des titres primitifs, sauf l'action personnelle de celui-ci contre la personne qui aura obtenu le duplicata.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

DÉCRET

portant règlement d'administration publique pour l'exécution des articles 11 et 13 de la loi du 15 Juin 1872, relatives aux titres au porteur.

(10 Avril 1873)

Article premier. — L'exploit signifié au syndicat des agents de change de Paris, en exécution de l'article 11 de la loi du 15 juin 1872, mentionnera en toutes lettres et en chiffres les numéros des titres dont la publication sera requise.

Art. 2. — Le recueil quotidien que publiera la compagnie des Agents de change de Paris, conformément au même article de loi, portera pour titre : *Bulletin officiel des oppositions sur les titres au porteur, publié par le Syndicat des Agents de change de Paris.*

Art. 3. — Le prix de l'insertion sera de 50 centimes par numéro de valeur et par an. En cas de mainlevée de l'opposition avant l'échéance de l'année, le prix payé restera acquis au syndicat.

Art. 4. — Le bulletin publiera les oppositions par catégories de valeurs. Tous les numéros d'une même valeur seront inscrits à la suite les uns des autres par ordre augmentatif et en chiffres.

Art. 5. — Il ne pourra être inséré dans le bulletin, ni annonce, ni réclame, ni article quelconque.

Art. 6. — Les parties intéressées ne pourront faire cesser la publication des numéros frappés d'opposition qu'en justifiant de la mainlevée de l'opposition dans l'une des trois formes suivantes : 1° Par acte notarié; 2° Par la remise de l'original de l'opposition ou de sa notification au syndicat, avec mention de la mainlevée, ladite mention légalisée, soit par un agent de change, près la bourse de Paris, soit par le président du Tribunal civil, par le Préfet ou le Juge de paix du domicile de l'opposant ; 3° Par la signification d'une décision judiciaire devenue définitive. — Néanmoins, lorsqu'il s'agira d'une mainlevée partielle, l'opposant pourra arrêter la publication partielle de son opposition par un simple acte extra-judiciaire, mais à la condition de représenter au syndicat l'original de l'opposition à restreindre ou de sa notification et d'inscrire sur ledit original, qui continuera de rester en ses mains, mention de la mainlevée partielle, par lui consentie.

Art. 7 — Le prix de l'abonnement au bulletin ne pourra pas dépasser 70 fr. par an; le prix du numéro ne pourra pas dépasser 50 centimes. Ces deux maxima sont fixés pour toute la France continentale, les droits de poste compris. Pour les Colonies et l'Étranger, les droits de poste seront perçus en sus.

Art. 8. — Le syndicat sera tenu de donner à tout requérant, communication gratuite, sans déplacement des numéros du bulletin dont le tirage sera épuisé.

ART. 9. — L'opposant et les tiers porteurs successifs du titre frappé d'opposition ou leurs ayants-cause pourront obtenir du syndicat une copie certifiée ou un extrait des actes d'opposition ou de mainlevée les intéressant, moyennant un droit de un franc en sus du timbre.

ART. 10. — Toute personne pourra obtenir, moyennant un droit de 50 centimes, l'indication du nom et du domicile de l'opposant, ainsi que de la date de l'opposition.

ART. 11. — Le taux de la rémunération allouée aux agents de change pour mentionner sur les bordereaux d'achat les numéros livrés, est fixé à 50 centimes par titre.

ART. 12. — Les prix et tarifs fixés par le présent règlement seront revisés, s'il y a lieu, après la première année de leur mise à exécution.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

RENTES FRANÇAISES

Il est délivré à chaque créancier un extrait de son inscription sur le grand livre de la Dette publique.

D'après la loi du 24 Avril 1838, cet extrait doit être inscrit sur un double du grand livre.

Les inscriptions de rente sur le grand livre pouvaient, d'après la loi du 24 août 1893, être saisies comme toute autre créance.

Elles jouissent aujourd'hui d'un privilège d'insaisissabilité d'après la loi des 8 nivôse, an 6 et 22 floréal, an 7.

Il a été jugé que ces rentes et leurs arrérages sont insaisissables, même pour des créances alimentaires (Cour d'appel de Paris, 3e chambre, 7 août 1896).

Considérant que cette loi (an 6) est nette et précise, qu'elle est relative à la formation d'un nouveau grand livre, du tiers consolidé de la Dette publique, et que son article 4 est ainsi conçu : « Il ne sera plus reçu à l'avenir d'opposition sur le tiers consolidé de la Dette publique, inscrite ou à inscrire ; qu'il convenait de priver pour l'avenir de toutes espèces de droit, saisie ou opposition, soit sur le capital, soit sur les arrérages, et qu'il était journellement énoncé que les créanciers devraient se ménager d'autres sûretés » ; qu'il ne peut y avoir de doute sur les termes de cette loi ; qu'il en ressort que le législateur a voulu, non pas seulement une mesure propre à éviter des difficultés aux employés du Trésor, auxquels il n'est pas fait allusion, mais consolider ce tiers conservé de la Dette publique, constituer pour lui un véritable privilège... ; qu'en effet, ce privilège permet aux débiteurs de mauvaise foi, propriétaires de rentes françaises, de manquer à leurs engagements et de soustraire des biens qui devraient être comme tout leur avoir, le gage de leurs créanciers ; mais attendu que ces considérations d'équité et d'ordre moral ne sauraient permettre d'éluder une loi d'ordre public, puisqu'elle a pour raison d'être un intérêt national (G. P., 4 Déc. 1896).

La volonté du législateur de maintenir la protection des titres de rente française, instituée par la loi de l'an VI, s'induit encore du silence du Code civil, qui n'a rien innové en la matière ; qu'elle se dégage, en outre de la loi du 11 Juin 1878 relative au 3 0/0 amortissable, dont l'article 3 porte formellement que ces rentes sont insaisissables ; conformément aux dispositions des lois du 8 nivôse an VI, et du 22 floréal an VII ; les lois du 27 avril 1883 et du 17 janvier 1894 renferment également cette dernière prescription ;

Nous pouvons donc dire que la Rente française jouit d'un véritable privilège exorbitant peut être, mais réel.

Un titre de rente peut cependant, lorsqu'il se trouve entre les mains d'un tiers, être saisi, car, dans ce cas, ce n'est pas la rente qui est saisie, mais un titre quelconque appartenant aux créanciers.

La Rente française est exempte d'impôts, mais non des droits de mutation et de transmission entre vifs, fixés par la loi du 15 mai 1850.

Les différentes dettes de l'État furent rendues uniformes par l'institution dans le grand livre de la Dette publique (loi du 24 août 1793), sur lequel furent inscrites au taux unique, 5 0/0, toutes les dettes non viagères, 127.803.000 francs de rente ou 2.556.060.000 francs de capital.

La loi du 9 vendémiaire an VI avait pour objet de décider le remboursement des deux tiers inscrits, ce qui réduisait la dette à 1.164.773.333 francs ou 58.238.666 de rente 5 0/0, ce qui fit le tiers consolidé qui plus tard devint le 5 0/0.

La loi du 27 août 1823 a créé le 3 0/0, un milliard d'indemnité aux émigrés.

Le 4 1/2 0/0 remonte à la loi du 1er mai 1825, conversion facultative du 5 0/0 ou 3 0/0 à 75 francs ou 4 1/2 0/0 au pair.

Comme convenance, la nouvelle rente 4 1/2 0/0 fut inscrite pour 1.034.764 francs. Le 4 0/0 a été créé par ordonnance du 6 décembre 1829, d'après la loi du 19 juin 1828, emprunt de 80.000.000 de francs.

14 mai 1852, conversion forcée de ce qui restait de 5 1/2 0/0 au 4 1/2 0/0 non remboursable avant le 14 mai 1852.

C'est à la suite de la guerre et pour faire face à l'indemnité de guerre dûe à la Prusse, 5 milliards, qu'il a été créé un nouveau 5 0/0 qui a été converti en 4 1/2 (27 avril 1883), 11 juin 1878, création de 122.120.700 francs de rente 3 0/0 amortissable en 75 années.

Le 1er mai 1886 une loi autorisait un emprunt de 500 millions en 3 0/0 perpétuel, qui a été émis à 79 fr. 80 pour 3 francs de rente.

Loi du 7 novembre 1887 conversion en 3 0/0 perpétuel du 4 1/2 ancien et du 4 0/0.

A l'origine, la rente était nominative; depuis il a été créé des rentes mixtes dont les coupons sont au porteur. Le paiement des arrérages se fait à toutes les caisses du Trésor et se prescrit par cinq années.

Cette prescription peut être interrompue par la production de pièces justificatives

D'après la loi du 21 floréal an XI, les transferts s'opèrent avec jouissance du coupon en cours, ce qui fait que l'acheteur y a toujours droit à la date du transfert qui se fait sans frais de la part du fisc.

Obligation du Trésor à long terme 4,70. — 1,077 remboursables par tirages, 16 mai et 16 novembre pour le dernier avoir lieu en novembre 1907.

Intérêt annuel 20 francs, payables les 16 juin et décembre, le remboursement des titres se fait les mêmes jours.

Bons de liquidation 1874, 500 francs. — Intérêt annuel 25 francs, payables 15 janvier et 15 février, derniers tirages pour remboursement 1898. 1875, 500 francs, intérêts 25 francs, coupons 15 janvier et 15 juillet, le 15 novembre 1899 aura lieu le dernier tirage pour remboursement.

Il n'existe plus actuellement que trois types de rentes françaises : 3 0/0 perpétuel, 3 1/2 0/0 garantie contre la conversion jusqu'au 16 février 1902, 3 0/0 amortissable par tirages pour le dernier avoir lieu en 1953.

Les coupures des deux premiers titres se négocient par 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 20, 30, 50, 100, 200, 300, 500, 1.000. 1.500 et 3,000 francs de rente, Paiement des coupons 16 février, 16 mai, 16 novembre.

En Bourse, le coupon est détaché 15 jours avant son échéance. L'amortissable se délivre par coupures de 15 francs au maximum et 30, 60, 150, 300, 600, 1.500 et 3.000 francs de rente, arrérages payables les 16 janvier, 16 avril, 16 juin et 16 octobre.

Les tirages d'amortissement ont lieu les 1er mars et le remboursement le 16 avril.

La Rente française n'est pas imposable.

COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Années	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
3 0/0 perpétuel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus hauts . . .	82.90	84.60	88.40	96.37	96.70	100.70	99.60	104.50	103.75	103.25
plus bas	76.00	80.90	82.50	87.40	92.20	95.00	93.60	96.80	99.60	100.60
moyens	79.45	82.75	85.45	91.88	94.45	97.85	96.60	100.65	101.67	101.92
3 0/0 amortissable										
plus hauts . . .	85.80	87.00	96.00	97.00	97.80	100.70	99.50	102.50	102.00	101.75
plus bas	81.00	84.00	86.00	91.10	92.50	95.90	95.00	96.75	99.65	100.00
moyens	83.40	85.50	91.00	94.05	95.15	98.30	97.25	99.62	100.82	100.82
3 1/2 0/0 (Loi 1894 non remboursable avant 1902).										
plus hauts . . .	»	»	»	»	»	»	»	109.40	108.65	107.40
plus bas	»	»	»	»	»	»	»	103.50	104.80	104.20
moyens	»	»	»	»	»	»	»	106.40	106.72	105.80

CHAPITRE PREMIER

ASSURANCES

Incendie.	**Réassurances.**
Vie Humaine.	**Eaux.**
Grêle.	**Maritimes.**
Accidents.	**Mortalité du Bétail.**

Sociétés d'Épargne.

Anné

Cours

Dividen

dépen

pour

bray

capit

nistr

seul

capit

ASSURANCES

A. 1

L'ABEILLE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Siège social, 57, rue Taitbout, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 4.000 Actions de 1,000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en banque.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893.	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	255	287.50	295	297.50	365	390	382.50	452.50	560	530	» 485
Dividendes distribués . .	15	15	» 15	15	» 15	15	15	» 15	» 15	17.50	20

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 24 Décembre 1877.

Objet de la Société. — Toutes espèces d'opérations et contrats dont les effets dépendent de la vie humaine, sous la réserve de l'approbation ultérieure du Gouvernement pour toutes les opérations non prévues.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris

Assemblée générale. — Avril ou Mai.

Paiement des coupons au siège social, ordinairement le 8 Mai.

Membres du Conseil. — MM. Vayson, président; Rougeot, vice-président, Cambray, secrétaire; Beaudesson, Chéreau, Clériot, Delaunay, Gayot, Givelet, Herbecq, Nicolas.

Censeurs. — MM. Outters, Binard, Guibourg.

Directeur-Fondateur. — M. Georges de Serbonnes.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 pour former le fonds de réserve tant que ce fonds sera inférieur au montant du capital social et de 10 0/0 lorsqu'il lui sera supérieur.

L'excédent est réparti par l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration. Une quote-part peut être allouée au Directeur à titre de rémunération, mais seulement après l'attribution faite aux Actionnaires d'une somme représentant 5 0/0 du capital versé.

Prévisions de la Société. —

L'ABEILLE

Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes contre les risques d'Accidents

Siège social, 57, rue Taitbout, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en banque.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	42.50	44	60	75	107.50	132.50	182.50	225	225	325	300
Dividendes distribués . .	» »	»	4	5	6.25	7 »	7 »	8	8	10	12

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 27 Mars 1881.

Objet de la Société. — L'Assurance contre les risques d'Accidents de toutes natures, corporels ou matériels, pouvant atteindre les personnes, les animaux ou les choses et entraîner, soit la mort, soit l'infirmité, soit l'incapacité totale ou partielle.

Assemblée générale. — Dans le deuxième trimestre.

Paiement des coupons au siège social, habituellement le 8 Mai.

Membres du Conseil. — MM. Vayson, ancien président de la Chambre du Commerce, à Abbeville, président ; Rougeot, à Paris, vice-président; Cambray, à Paris, secrétaire ; Beaudesson, à Châtillon-sur-Seine, Chéreau, à Paris, Clériot, à Saints (Seine-et-Marne). Delaunay, à Paris, Gayot, à Paris, Givelet, à Reims, Herbecq, à Paris, Nicolas, à Varigney (Haute-Saône).

Censeurs. — MM. Outters, ancien Député, à Stennvoorde, Binard, à Paris, Robert Guibourg, à Senlis.

Directeur . — M. G. de Serbonnes.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 fonds de réserve.

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, déterminera l'application du surplus des bénéfices. Une quote-part peut être allouée au Directeur à titre de rémunération.

L'ABEILLE

Compagnie d'Assurances à primes fixes contre la Grêle

Siège social, 57, rue Taitbout, Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 actions de 500 francs.

Versements appelés, actions libérées de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse cote officielle (2me partie).

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	50	85	100	97.50	172.50	255	262.50	315	425	421	362.50
Dividendes distribués . .	»	»	5	7.50	20 »	20	20 »	25	35	10	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 25 juin 1856, date de la Constitution.

Objet de la Société. — Assurer et réassurer contre la grêle toutes les propriétés immobilières et mobilières que ce fléau peut détruire ou endommager.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Angot, à Paris

Assemblée générale. — Avril.

Paiement des coupons au siège social, 8 mai.

Membres du Conseil. — MM. Vayson, président ; Rougeot, vice-président ; Cambray, secrétaire ; Beaudesson, Chéreau, Clériot, Darantière, Delaunay, Gayot, Givelet, Herbecq, Nicolas.

Censeurs. — MM. Outters, Binard, Guibourg.

Directeur-Général. — M. Armand Langlois.

Répartitions des bénéfices :

25 0/0 à la Réserve et 75 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

A. 1

L'ABEILLE

Compagnie d'Assurances à Primes fixes contre l'Incendie

Siège social, 57, rue Taitbout, Paris.

Capital social, douze millions, divisé en 12.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse, Cote officielle (2me partie).

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	397.50	467.50	565	730	1017.50	1365	1700	1900	1937.50	2195	2127.50
Dividendes distribués . .	25 »	25 »	25	30	35 »	50	55	55	65 »	65	70 »

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 27 Mai 1857.

Objet de la Société. — Assurance et réassurance contre l'incendie, l'explosion du gaz, de la foudre, des appareils à vapeur, de l'électricité, les risques locatifs, le recours des voisins et contre le chômage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Blondel, à Dijon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège Social, le 8 Mai.

Membres du Conseil. — MM. Vayson, président; Rougeot, vice-président; Cambray, secrétaire; Beaudesson, Chéreau, Clériot, Darantière, Delaunay, Gayot, Givelet, Herbecq, Nicolas.

Censeurs. — MM. Outters, Binard, Guibourg Robert.

Directeur général. — M. Armand Langlois.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, 80 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

A. 3

L'AFRIQUE FRANÇAISE

Société Algérienne-Tunisienne d'Assurances contre l'Incendie et les Accidents.

Siège social, 13, boulevard Carnot, Alger.

Capital social, un million, divisé en 2.000 actions de 500 francs libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres se négocient par transactions amiables.

Cours — Il y a eu des ventes à divers prix depuis 50 francs par Titre jusqu'à 250 francs, soit au pair.

Durée de la Société. — 99 ans, depuis le 7 Mai 1887.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Brice, notaire, à Alger.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie et les Accidents.

Assemblée générale. — Mai ou Juin de chaque année.

Dividendes distribués. — Aucun jusqu'à ce jour.

Membres du Conseil. — MM. Tiné, président du Tribunal de Commerce, président; Warot-Médard, Legembre Auguste, Grellet Charles, négociants, Olivier Henri, propriétaire.

Commissaires des Comptes. — MM. Kohlér et Fréd. Altairac, négociants.

Directeur. — M. Keller François, assureur.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 réserve légale.

Une somme pour fournir 5 0/0 d'intérêt au capital effectivement versé.

Le surplus 10 0/0 aux Administrateurs ;
10 0/0 au Directeur ;
80 0/0 aux Actions :

Jusqu'à l'entier amortissement des deux comptes de premier établissement et des commissions escomptées, il ne peut être rien distribué, au-delà de l'intérêt à 5 0/0.

Prévisions de la Société. —

L'AIGLE

Compagnie anonyme d'Assurances à Primes fixes contre l'Incendie

Siège social, 44, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, deux milllions, divisé en 4,000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les titres sont cotés en bourse à la Cote officielle, au comptant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Divid. distribués.	134.02	144.33	175.25	195.87	197.91	239.59	239.59	218.75	239.59	239.59	239.59

Durée de la Société. — Jusqu'au 18 Mai 1943.

Objet de la Société. — Assurances et réassurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale.— Avril.

Paiement des coupons, acompte en Janvier, solde en Avril, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Véneau, président; Ponsignon, vice-président; Brame, Brémard, Brullé, de Lestrange, H. de Ronseray, Savalète.

Censeurs. — MM. Borel, Perrier, Watteville.

Directeur. — M. G. de la Motte.

Sous-directeur. — M. Arnold de Ronseray.

Répartition des bénéfices :

A la réserve le quart au moins et la moitié au plus jusqu'à un million; un huitième jusqu'à deux millions et prélèvement facultatif au dessus, le surplus aux Actions

Prévisions de la Société. —

A. 4

L'AIGLE

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie

Siège social, 44, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, nombre et valeur nominale des Actions, douze millions, divisé en 6.000 Actions de 2.000 francs.

Versements appelés, 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	»	»	»	10	10	10	10	»	5	5	5

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Durée de la Société. — 99 ans, 16 juin 1873, 16 juin 1972.

Objet de la Société. — Assurances sur la vie. Rentes viagères. Achats de nues propriétés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pean de Saint-Gilles, à Paris.

Assemblée générale. — Avril.

Paiement des coupons au siège social, après l'assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Fumouze, ✲, membre de la Chambre de Commerce de Paris, président ; Brémard, ✲, administrateur de l'*Aigle-Incendie*, vice-président ; Brullé, administrateur de l'*Aigle-Incendie*, Garrigues, propriétaire ; Louvet, propriétaire ; J. Perrier, O. ✲, capitaine de vaisseau, en retraite ; Savalète, administrateur de l'*Aigle-Incendie* ; Véneau, président du Conseil d'Administration de l'*Aigle-Incendie*.

Censeurs. — MM. de la Motte, Blain des Cormiers et docteur Jaubert.

Directeur. — M. Ed. Bizos.

Répartition des bénéfices :

A la réserve 20 0/0 jusqu'à trois millions et 10 0/0 jusqu'à concurrence du capital social, et facultatif seulement lorsque la réserve sera supérieure au cinquième des fonds affectés à la garantie des risques en cours ; le surplus aux Actions.

L'ALIMENTATION

Société d'Assurance Mutuelle contre l'Incendie.

Siège social, 65, rue de Richelieu, Paris.

Durée de la Société. — 99 ans, du 28 Mars 1890 au 31 Décembre 1989.

Objet de la Société. — Assurance mutuelle contre l'Incendie et contre les effets de la foudre, l'Explosion du gaz d'éclairage, celle de la Vapeur et le Chômage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubron.

Assemblée générale. — Mai ou Juin.

Membres du Conseil. — MM. Marguery ✲, Dauphin ✪, Gauthier-Lathuille ✪, Pécune, Vianey ✪, Kieffer, Devillers, Malaquin, Lévy-Maurice-Lucien, Bocquin, M.A. ✠, Breton M.A. ✠ Bouet.

Commissaires des Comptes. — MM. Barallon ✪, Bigex.

Directeur. — M. A. Tuchmann.

Observations. — La Société assure, à un taux de 25 0/0 au dessous du tarif du Syndicat général des Compagnies d'Assurances, dans les Départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Elle partage avec ses assurés les bénéfices produits par ses opérations, lesquels viennent en déduction de la cotisation annuelle ; les sinistres sont réglés et payés dans les 15 jours, à partir de celui de la déclaration qui en a été faite.

A. 9

L'ALLIANCE BELGE

Société Anonyme

Siège social, 14, rue de Trévise.

Capital social, deux millions.

Objet de la Société. — Assurances.

Société disparue.

A. 10

L'ALLIANCE GÉNÉRALE

Société d'Assurances mutuelles à cotisations limitées contre les Accidents de toute nature.

Siège social, 4, rue Blanche, Paris.

Capital de garantie, pouvant être émis, trois cent mille francs, divisé en 3,000 Obligations de 100 francs.

Versements à appeler, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Taux d'émission, 90 francs, Revenu 5 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations, 15 années.

Le Titres ne sont pas cotés.

Années	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —	1897 —
Cours invariab. des Obligat.	»	»	»	»	»	»	»	»	90	100	100	100
Intérêts distribués . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	5	5

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Assurances contre les accidents.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dupuy, à Paris.

Paiement des coupons à l'encaissement au Crédit Lyonnais, ou autres banques, par moitié, 1er janvier et 1er juillet.

Membres du Conseil. — MM. Fontainas, président ; Assolant, vice-président ; H. Galand, de Longuerue, secrétaire, Charles Grégoire, Ed. Frilley, Alexis Trapenard, Castel.

Commissaire des Comptes. M. Aussel.

Directeur technique. — M. A. Le Canu.

Prévisions de la Société. —

L'ARGUS

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre l'Incendie et la Grêle

Siège social, 20, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 Actions de 100 fr. 2,000 libérées et 10,000 libérées de 30 francs.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir de Mars 1891.

Objet de la Société. — Assurance contre l'Incendie et la Grêle.

Assemblée générale. — Premier semestre.

Paiement des coupons en Juillet, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Martinie, H. Lemaire, A. de Lapré, H. Gardoni, I. Olarte.

Directeur. — M. I. Olarte.

Répartition des bénéfices :

A la réserve 20 0/0 facultatif au dessus du cinquième du capital social, le surplus aux Actions.

A. 18

L'ARMORIQUE

Société anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 8, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 250 Actions de 4,000 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 24 Juin 1888.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Lacarrière, président ; Mabire, vice-président ; Allain, Bécot, Delaroche, Pastor.

Commissaire des Comptes. — M. A. Magnin.

Directeur. — M. Ch. Michel.

Répartition des bénéfices :

1° 4 0/0 aux Actions et à la réserve, une somme égale au 1er dividende ; 2° le surplus moitié à la réserve, moitié aux Actions.

Prévisions de la Société :

L'ARMEMENT

Compagnie d'Assurances

Cette Société a été mise en liquidation et les opérations en sont retardées par un groupe d'Actionnaires qui a assigné, au Tribunal de Commerce, l'ancien comité de liquidation en remboursement des sommes versées sur la totalité des Actions et des réserves, soit : 8,307,099 francs.

Répartitions faites par la liquidation :

1re En 1887. — 20 francs par Action.

2e Et dernière, en mai 1888. — 51 francs par Action de 125 francs.

A. 22

ASSURANCES AGRICOLES & INDUSTRIELLES (Société Générale des)

Compagnie d'Assurances et de Réassurances à Primes fixes

Siège social, 5, rue Grétry, Paris.

Capital social, deux millions six cent mille francs, divisé en 26.000 Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à entière libération.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, depuis 1889.

Objet de la Société. — Toutes Opérations d'Assurances et de Réassurances.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Charles de Boissy, président; Guillaume, Gustave de Camp, comte Dessoffy de Cserneck, Bernard de Fauconval.

Commissaires des comptes. — MM. J. Bréchoire et H. Guérard.

Directeur. — M. Campi.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé; 20 0/0 à la Réserve jusqu'au cinquième du Capital social; le reste aux Actions.

Prévisions de la Société.

A. 56

ASSURANCE COLONIALE

Société anonyme, liquidée par M. Moreau, 60, rue de Provence, à Paris, qui a réparti 39 francs 50 par action. — La dernière répartition a été mise en paiement en Mars 1895.

ASSURANCE FINANCIÈRE

(En liquidation)

Siège de la liquidation, 3, rue Louis-le-Grand, Paris.

Le 30 Novembre 1896, le liquidateur a avisé les intéressés qu'un dividende de 18 0/0 a été mis en paiement le 15 avril 1896 et qu'ils aient à produire leurs titres sans retard.

A. 105

ASSURANCES GÉNÉRALES (INCENDIE)

Société Anonyme

Siège social, 87, rue de Richelieu, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 1.992 Actions de 1.000 francs et 16 demi Actions de 500 francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —
Cours moyens des Actions.	25.000 »	25.875 »	25.900 »	28.250 »	32.000 »	34.850 »
Dividendes distribués . .	1.237.11	1.159.79	1.443.29	1.443.29	1.354.16	1.354.16

Années.	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	33.500 »	34.500 »	33.200 »	35.250 »	34.000 »
Dividendes distribués . .	1.354.16	1.145.83	1.458.33	1.458.33	1.458.33

Durée de la Société. — 99 ans, du 1er Janvier 1893 au 31 Décembre 1991.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie et les Explosions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social. Acompte en Janvier ; solde en Mai.

Membres du Conseil. — MM. le baron Alph. Mallet, président ; baron Alph. de Rothschild, vice-président ; de Lauriston-Boubers, Ch. Goguel, Puerari, J. Hottinguer, E. Trubert, baron de Neuflize.

Commissaires. — MM. A. Dufaure, Monicault (Ed. de), Schweisguth (E).

Directeur. — M. Le Roy des Barres. — **Sous-Directeur.** — M. de Riancey.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve ; 2 0/0 aux œuvres de Bienfaisance ; le reste aux Actions.

A. 83

ASSURANCE GÉNÉRALE DES EAUX

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 3, rue de la Barre, à Lyon (Propriété de la Compagnie).

Capital social, un million, divisé en 2000 actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0	4 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0

Durée de la Société, — Du 22 Décembre 1887 au 22 Décembre 1917.

Objet de la Société. — Assurance contre les dommages causés par les eaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon.

Assemblée générale. — Fin Mars.

Paiement des coupons au siège social, en Avril.

Administrateur délégué. — M. Mayen.

Répartition des bénéfices:

20 0/0 réserve légale ;

Une somme pour former un fonds de réserve extraordinaire ;

Une autre somme pour assurer 6 0/0 du capital versé ;

Le surplus aux actionnaires.

A. 19

AUNIS & SAINTONGE (INCENDIE)

Association Agricole, Mortalité des Bestiaux.

Siège social, La Rochelle, quai Valin.

Capital social (Mutuelle sans capital).

Versements appelés, les 2 Sociétés possèdent un capital d'avance de 60.000 francs placés en rentes sur l'Etat.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	6 0/0	7 0/0	7 0/0	7 0/0	7 0/0

Durée des Sociétés. — 99 ans. *Aunis et Saintonge*, fondée en 1873, *Association Agricole*, fondée en 1888.

Objet des Sociétés. — Assurances, Incendie et Mortalité.

Assemblée générale. — 1er semestre de chaque année.

Paiement des intérêts et dividendes au siège social, tous les 3 mois.

Directeur. — M. Léon Héronnaux, ancien Inspecteur général d'Assurances.

L'AVENIR

Société d'Assurances Mutuelles

Siège social, 42, boulevard du Temple, Paris.

Date de la fin de la Société. — 31 Décembre 1935.

Objet de la Société. — Assurances mutuelles contre la Mortalité du Bétail, l'Incendie, la Grêle et la Gelée des Récoltes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Martin, à Paris.

Assemblée générale en Avril.

Membre du Conseil. — M. Aubineau Etienne, Agriculteur, Chevalier du Mérite Agricole, à Cannes (Seine-et-Marne), président.

Commissaire des Comptes. — M. Paul Filliaux.

Directeur général. — M. Ad. Stalberger.

A. 25

L'AVENIR

Société Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 200 actions de 5,000 francs.

Versements appelés; 1,250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . .	1250	1300	1300	1350	1250	1250	1250	1200	1000	1000
Dividendes distribués . . .	100	100	75	75	»	75	75	75	»	»

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 10 Juin 1886.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Henri Desprez, Léon Landais, L. P. Dos Santos, B. Coulom, H. La Perche.

Directeur. — M. Emile Landais.

Répartition des bénéfices.

20 0/0 à la réserve, 6 0/0 au capital versé, une somme égale à la réserve, le surplus 50 0/0 aux Actions et 50 0/0 à la réserve ; le dividende est limité à 8 0/0, tant que la réserve sera inférieure à 100,000 francs et à 10 0/0 jusqu'à 200,000 francs.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES (ACCIDENTS)

Société anonyme d'Assurances contre les Accidents

Siège social, 4, rue de la Paix, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	12	9.50	20	20	27.50	37.50	52.50	87.50	80	80	80
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 68 ans à partir du 16 Mars 1881.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents et les Maladies.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil . — MM. Boitelle, président : Kenerley-Hall, Brolemann, vice-présidents; J. Vavin, Bouchot, A. Duminil, baron de Livois, Commines, de Marcilly Larozière.

Directeur . — M. A. Odier.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 au directeur, 10 0/0 au conseil d'administration, 80 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

A. 30

LE BIEN PUBLIC

Société Anonyme

Siège social, 26, rue de Grammont.

Capital social, deux cent mille francs.

Objet de la Société — Assurance Grêle.

Il nous a été impossible d'avoir des renseignements précis sur la situation actuelle.

Prévisions de la Société. —

LA BOUCHERIE (INCENDIE)

Société Anonyme

Siège social, 37, rue Quincampoix, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs.

Versements appelés, un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ragot, à Paris.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Assemblée générale. — En Avril.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

Société Anonyme d'Assurances sur la Vie et de Prêts Viagers

Siège social, 4, rue de la Paix, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12,000 actions de 500 francs.

Versements appelés, 100 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	67.50	47.50	35	15	15	7.50	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 90 ans, du 1er Octobre 1858 au 1er Octobre 1948.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie, Prêts Viagers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Boitelle, président ; Kenerley-Hall et Brolemann, vice-présidents ; Vavin, secrétaire ; Bouchot, A. Duminil, baron de Livois, Commines, de Marcilly, V. Larozière.

Directeur. — M. Alfred Odier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au capital versé, 25 0/0 à la réserve jusqu'à 1 million et 10 0/0 au-dessus, le surplus aux Actions.

CAISSE GÉNÉRALE DE RÉASSURANCES & CO-ASSURANCES

contre l'Incendie.

Société liquidée par Me Pierre Bizot, 5, rue des Filles-St-Thomas, Paris.

La Liquidation a produit en 3 répartitions 248 francs 50 par action ; la dernière a été mise en paiement en Juillet 1895.

A. 39

CAISSE PATERNELLE

Compagnie Anonyme d'Assurances générales sur la Vie humaine.

Siège social, 4, rue Ménars, Paris.

Capital social, cinq millions divisé en 10.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	5.15	5.15	5.15	5.15	5.15	5.20	5.20	20.80	20.80	20.80	20.80

Durée de la Société. — 99 ans, du 19 Mars 1850 au 19 Mars 1949.

Objet de la Société. — Assurances générales sur la Vie humaine, Rentes viagères, Achat de nues propriétés.

Notaire qui a reçu l'acte : M. Champetier de Ribes, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons en Mai, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Cloquemin, président ; Edmond Rodier, vice-président ; Marquis de La Grange, René Brice, Delarbre, Comte de Saint-Guilhem, Paul Le Roux, Mazerat, Des Vallières, F. Bertin, Marquis de Flers.

Commissaires des Comptes. — MM. Binder, Périer, Avice.

Directeur. — M. V. Schreyer.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la réserve jusqu'à 1 million, ce prélèvement deviendra alors facultatif; le surplus aux actions.

LA CAPITALISATION

Société anonyme pour favoriser l'économie et l'Épargne par la constitution des Capitaux

Siège social — Rue Louis-le-Grand, 3.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les titres sont nominatifs.

Obligations. — Bons d'Épargne, Bons de Capitalisation, Contrats de constitution de Capitaux. — Émission continue, valeur nominale variable.

Les Actions sont cotées en Bourse, à la Cote officielle.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des actions.	500	»	500	»	»	435	»	435	435
Dividendes distribués. .	»	6.25	6.25	6.25	6.25	6.25	2	2.75	3.25

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 21 Juillet 1888.

Objet de la Société. — Constitution ou reconstitution de capitaux, opérations de capitalisation, nues propriétés et usufruits, achats et ventes d'immeubles, prêts sur titres.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Lavoignat et Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons d'actions au siège social, en Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Méliodon, O ✲, président; Clerc, Delamarre, Guillois, Londe, baron de La Perrière, O ✲, Viard, ✲.

Censeur. — M. Miésel.

Commissaires des comptes. — MM. Guillier, Maugras.

Directeur. — M. Hébert.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR représente les Actionnaires dans les Assemblées générales.

LA CENTRALE

Société Anonyme d'Assurances contre l'Incendie.

Siège social, 33, rue Lafayette, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20,000 actions de 500 francs.

Versements appelés, 370 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	10	10	7.50	17.50	10	7.50	5	»	»

Durée de la Société — 50 ans, à partir du 12 Août 1863.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. E. Boizeau, président ; Albert Gérard, vice-président ; Bardey, secrétaire ; Barbereau, Chasles, Delacour, Dosse, Fidières des Prinvaux, Fourchault, Petit, Pujol, Rivière, Royneau.

Censeur. — M. E. Caumont.

Directeur. — M. P. Franchelli.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la réserve jusqu'à 2 millions, le surplus aux actions.

Prévisions de la Société. — Va probablement être liquidée.

A. 45

LA CENTRALE MARITIME

Compagnie Centrale d'Assurances Maritimes

Siège social, 4, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 1,500 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
Dividendes distribués . .	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 17 Octobre 1884.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. A. Fumouze, président ; Alfred Musnier, vice-président ; Georges Halphen, Henri Renouard, A. Schmolle, Albert Philippon.

Commissaires. — MM. E. Guillou, G. Blum.

Directeur. — M. Paul Panel.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 10 0/0 aux Administrateurs, un tantième à la Direction, dont la quotité est fixée par le Conseil d'Administration ; aux Actions, au moins 5 0/0 sur la somme versée et le surplus à la réserve supplémentaire.

A. 47

LE CENTRE MUTUEL

Société d'Assurances Mobilières et Immobilières contre l'Incendie

Siège social, 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Objet de la Société.— Assurances Mutuelles contre l'Incendie, décret du 30 Mai 1853.

Membres du Conseil. — MM. Fournier, O. ✻, président ; Herbette G. C. ✻, vice-président, Bouctot, Cluzel ✻, Hermel, Jarry O. ✻, Leullier.

Commissaire. — M. Remacle.

Directeur. — M. Ch. Haugk.

Prévisions de la Société. —

A. 48

LE CERCLE COMMERCIAL

Compagnie d'Assurances Maritimes en Liquidation.

Fondée au capital de deux millions, avec siège social, 8, place de la Bourse, à Paris, elle a été dissoute le 15 Septembre 1881. Le Comité de liquidation est 6, place de la Bourse, les réclamations devaient être adressées, sous peine de forclusion, dans un délai de 20 jours, à dater du 23 Novembre 1896.

A. 49

CERCLE INCENDIE)

Société d'Assurances, liquidée par Me Sicard, à Marseille.

La liquidation a produit une répartition de cent trente-huit francs 35 par action.

A. 51

CERCLE-TRANSPORTS

Société Anonyme d'Assurances Maritimes.

Siège social, 17, rue Saint-Ferréol, à Marseille.

Société en liquidation.

A. 53 *b*.

LE CHOMAGE

Compagnie d'Assurances

Liquidée par M. Navarre, 61, rue des Petits-Champs, à Paris ; l'unique répartition faite en Avril 1895 a produit 27 francs 75 par Action libérée de moitié.

A. 55

LA CLÉMENTINE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et autres risques

(Société anonyme)

Siège social, 19, rue Monsigny, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à entière libération.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	20	15	15	15	20	30	35	65	47.50	60	60
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, du 25 Janvier 1881 au 25 Janvier 1931.

Objet de la Société. — Assurances et réassurances mobilières et immobilières contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Martin, à Paris,

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Garnier, président; Robin, vice-président; Descazals, E.-F. Ferry, P. Blot, R. Blot, Banse, Ed. Descamps.

Directeur. — M. Charles Lacombe.

Secrétaire général. — M. Chevalier.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration, 2 1/2 0/0 au directeur, 2 1/2 0/0 au profit du personnel, 85 0/0 aux actions.

A. 57

LA COMMERCIALE

Société Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 3, rue de la Bourse, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs.

Libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	115	115	190	80	60	60	70	60	60	60	140
Dividendes distribués . .	6	6	6	6	»	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 17 septembre 1880.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Gabriel, président ; L. Durouchoux, vice-président ; G. Kester, secrétaire ; Beau, Blanc, J. Blonde, Lambert Boullay, Garnier, Guy, Maury, Ruby.

Directeur. — M. J. Lecat.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la réserve, et le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs, 85 0/0 aux Actions.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES MARITIMES

Société Anonyme

Siège Social, 87, rue de Richelieu, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 400 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	11500	12000	12500	7500	9500	6500	5700	5900	4750	4500	3600
Dividendes distribués . .	1030.93	618.55	257.73	515.46	260.41	130.20	260.41	156.25	208.35	»	208.35

Durée de la Société. — Jusqu'au 4 mai 1947.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, en Mai, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. baron Alph. Mallet, président; baron Alph. de Rothschild, vice-président; de Lauriston-Boubers, Ch. Goguel, Puerari, J. Hottinguer, Etienne Trubert, baron de Neuflize.

Commissaires des Comptes. — MM. A. Dufaure, Monicault (Ed. de), Schweisguth.

Directeur. — M. Guy de Courcy. — **Sous-Directeur.** — M. Lasmolles.

Répartition des bénéfices :

Moitié à la réserve, 2 0/0 aux œuvres de Bienfaisance, le reste aux Actions.

A. 105

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE DES HOMMES

Société Anonyme

Siège social, 87, rue de Richelieu, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 1.995 Actions de 1.500 francs et 10 demi Actions de 750 francs.

Versements appelés: la totalité.

Les Titres sont nominatifs,

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions.	36.250 »	40.150 »	42.500 »	42.500 »	44.500 »	50.250 »
Dividendes distribués . .	1752.58	1752.58	1752.58	1855.67	1875 »	1875 »

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	55,000 »	69.500 »	74.000 »	61.250 »	54.000 »
Dividendes distribués . .	1979.16	1979.16	1979.16	1979.16	2083.33

Durée de la Société. — Du 22 Décembre 1819 au 12 Février 1900.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie, Rentes, Viagères.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, en Mai, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. le Baron Alph. Mallet, président; Baron Alph. de Rothschild, vice-président; de Lauriston-Boubers, Ch. Goguel, Puerari, J. Hottinguer, E. Trubert, Baron de Neuflize.

Commissaire des Comptes. — MM. A. Dufaure, Monicault (Ed. de), Schweisguth E.

Directeur. — M. E. de Kertanguy. — **Sous-Directeur.** — M. A. Dubois.

Répartition des bénéfices :

Moitié à la Réserve jusqu'à 1 million; 1/4 jusqu'à 2 millions; 1/8 au-dessus de 2 millions: 2 0/0 aux Œuvres de bienfaisance; le reste aux Actions.

A. 106

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES (ACCIDENTS)

Société Anonyme

Siège social, 56, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	5	5	5	5	7	10	15	40	50	40	20

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 14 Août 1876.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents.

Assemblée générale. — Avant fin Juin.

Membres du Conseil. — MM. Martinie, président; Chauffriat, vice-président; Malissard, secrétaire; le baron de Vandeul, de Brequeville.

Administrateur-Directeur. — M. le baron de Vandeul.

Répartition des bénéfices.

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au Directeur; 85 0/0 aux Actions.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASSURANCES RÉMOISES

Société Anonyme d'Assurances contre l'Incendie et Transports.

Siège social, 4, rue de l'Université, Reims.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	5	5	5	6.25	7	6.75	7	7	7.30	7.50	7.10

Dernier cours . . . 250 fr. à la Chambre des Notaires.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 3 Septembre 1879.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie et les risques de Transports.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — M. le Maire de la ville de Reims, président d'honneur ; MM. A. de Tassigny, président honoraire ; V. Diancourt, président ; de la Morinerie, vice-président ; E. Roze, secrétaire ; H. Bataille, F. Charbonneaux, J. Charbonneaux, A. Gosset, A. Grandjean, G. Krug, F. Lelarge, J. Poullot, Wenz.

Directeur. — M. A. Duchange.

Répartition des bénéfices :

4 0/0 du Capital versé ; le surplus 25 0/0 à la Réserve jusqu'à 1 million ; 25 0/0 aux Actions, cette participation sera de 50 0/0 aussitôt le fonds de réserve complété ; 25 0/0 aux Assurés ; 5 0/0 au Directeur ; 5 0/0 aux Œuvres de bienfaisance locales et 15 0/0 aux Sapeurs-Pompiers et aux Sauveteurs de la ville de Reims et des communes environnantes ; si ces 15 0/0 ne sont pas employés entièrement, le surplus sera mis au fonds de réserves.

A. 60

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CONTRE ASSURANCES

Assistant les Assurés

et quiconque a recours contre un Tiers assuré

Siège social, 37, rue Richer, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1,250 Titres de 100 francs, dont 500 d'apports.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au Porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, du 3 Janvier 1885 au 3 Janvier 1935.

Objet de la Société. — Assister les Assurés et quiconque a recours contre un tiers assuré.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legay, notaire, 82, rue Saint-Lazare, à Paris.

Assemblée générale. — Dans les 3 premiers mois de l'année.

Membres du Conseil. — MM. de Martel, Flavien, Chauveau des Roches, Cauchois-Cazal.

Commissaires des Comptes. — O'Kelly de Galway, de Ribier.

Observations. — Le titre de la Cie était : *Cie Parisienne,* modifié par Assemblées extraordinaires du 6 août 1896 et 12 avril 1897.

Répartition des bénéfices :

A la réserve 5 0/0 jusqu'à 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus 15 0/0 au Conseil d'Administration ; 5 0/0 aux employés ; 80 0/0 aux Actions.

A. 62

LE COMPTOIR MARITIME

Société Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 600 actions de 5,000 francs.

Versements appelés, 1,250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés en Bourse.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1850	1600	1612.50	1900	2500	2000	2000	1900	2100	2300	2200
Dividendes distribués . .	175	175	175	200	125	125	150	200	225	100	100

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 31 Janvier 1857.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Jourde, président honoraire ; H. Desprez, président ; Favier, vice-président ; Saint-Macary, Sabourdin, Frégeac, Desprez (Maurice).

Directeur. — M. Henry Desprez.

Répartition des bénéfices :

A la réserve, jusqu'à 500,000 francs, 50 0/0 ; jusqu'à 750,000 francs, 25 0/0 ; au-dessus, le prélèvement est facultatif.

LA CONFIANCE (VIE)

Compagnie anonyme d'Assurances sur la Vie.

Siège social, 2, rue Favart, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 6.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle (2e partie).

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	192.50	160	165	225	260	282.50	282.50	330	335	260 »	180 »
Dividendes distribués . .	10 »	10	10	10	10	10 »	10 »	10	10	7.50	7.50

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 9 Octobre 1875.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie humaine, Rentes viagères, Usufruits, Nues Propriétés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lamy, à Paris.

Assemblée générale. En Avril.

Paiement des coupons en Mai, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Claude Lafontaine, président ; Allain-Launay, P. Boca, E. Chabrier, J. Dupuy, H. Michau, Meissonnier, Pérard, Ronna, J. Siegfried.

Censeurs. — MM. Gibon, Maure, Martin.

Directeur. — M. Pérard.

Directeur-Adjoint. — M. V. Guilhaume.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, jusqu'à égalité du capital social et 10 0/0 lorsque la réserve dépassera le capital ; 5 0/0 aux Actions, capital versé et le surplus, une quote-part aux Administrateurs et le reste aux Actions.

A. 64

LA CONFIANCE (INCENDIE)

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 2, rue Favart, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20,000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 200 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la Cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	360.50	197	90.50	155	192	270,50	262	272.50	340.50	495	500
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	7.50	7.50	7.50	15 »	15	15

Durée de la Société. — 80 ans, du 16 Septembre 1844 au 16 Septembre 1924.

Objet de la Société. — Assurances mobilières et immobilières contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons en Avril, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Cappronnier, président; Bouchot, de Carrère, Evette, Gilbert, Micard, Peghoux, Watel.

Censeurs. — MM. Teulière et Fleury.

Directeur. — M. P. Cauvin.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la réserve jusqu'au cinquième du capital et le surplus aux actions et au fonds de prévoyance.

A. 64

LA CONFIANCE (GRÊLE)

Société Anonyme d'Assurances contre la Grêle

Siège social, 2, rue Favart, à Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle (2e partie) au comptant.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	60 »	60	105 »	165 »	75	80
Dividendes distribués . .	3.50	4	6.25	6.25	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 26 Novembre 1878.

Objet de la Société. — Assurances contre la Grêle.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Guinand, président; F. G. Aublet, E. Bonnard, Comte Brossaud de Juigné, A. Créqui, M. Houssez, P. A. Huard.

Commissaire des Comptes. — M. Lambert.

Directeur. — M. Emile Equilbecq.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 80 0/0 aux actions.

LA CONFIANCE (ACCIDENTS)

Cette Société a été dissoute et le Conseil d'administration a été nommé liquidateur.

La liquidation a produit les répartitions suivantes :

40 francs en Juin 1888 ; 38 francs en Juin 1889 et 34 francs en Mai 1896.

L'Assemblée générale du 25 Avril 1896 a donné quitus au Conseil d'Administration et la Société *La Confiance-Vie* a été chargée de payer la dernière répartition.

A. 65

LE CONSERVATEUR

Compagnie Anonyme d'Assurances Mutuelles sur la Vie

Siège social, 18, rue La Fayette, Paris.

Capital social, un million, divisé en 1,000 Actions de 1,000 francs.

Versements appelés, 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Banque. Ces Actions sur lesquelles les deux premiers quarts (500 fr.) ont été versés en numéraire par les actionnaires, ont été libérées du troisième quart en 1895 par prélèvement sur les bénéfices non répartis et viennent d'être libérées du dernier quart de la même façon, par une délibération de l'Assemblée générale des Actionnaires du 8 avril 1897.

Années.	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —	1897 —
Cours moyens des Actions .	500	600	1000	1200	1700	2000
Dividendes distribués . . .	40	40	50	60	70	80

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 2 août 1844.

Objet de la Société. — Assurances Mutuelles sur la Vie humaine.

Notaire qui a reçu l'acte : Cousin, à Paris.

Assemblée générale. — Avril.

Paiement des coupons, au siège social, immédiatement après l'assemblée.

Membres du Conseil. — MM. Delafoy, président ; Trappes, secrétaire ; Picard, Bonnet, Dubail, Chapon, Riffault.

Directeur. — M. Félix Leseur.

LA CONTINENTALE

Compagnie d'Assurances (en liquidation)

M. Bourgeois, 66, rue de Rivoli, à Paris, liquidateur de la Société, a fait les répartitions suivantes :

60 francs par Action le 25 janvier 1896;

35 francs par Action le 12 Novembre 1896 aux actionnaires qui ont libéré leurs Titres des appels de fonds faits sur le capital-actions.

Les opérations sont sur le point de se terminer.

A. 69

LE CRÉDIT VIAGER

Société anonyme d'Assurances sur la Vie

La faillite de cette Société, qui avait M. Chevillot pour syndic, a produit 53.47 0/0 en cinq répartitions, dont la dernière a été mise en paiement en Avril 1895.

A. 75

L'ÉQUINOXE

Compagnie d'Assurances Maritimes (Société Anonyme).

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 120 actions de 5.000 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Assurances maritimes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delorme, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Membres du Conseil. — MM. L. Weil, J. B. Poylo, Ed. Perrissin, L. Brocheton, Félix Paul Desprez, Georges Henri Charles Paul Desprez.

Directeur. — M. Paul Desprez.

L'ESPÉRANCE

Compagnie anonyme d'Assurances et de Réassurances à Primes fixes de toute nature

Siège social, 10, rue Saint-Augustin, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs.

Versements appelés, la totalité pour 359 Actions, le quart sur 4.641 Actions.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sónt pas cotés.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 25 Février 1897.

Objet de la Société. — Assurances et réassurances de toute nature.

Notaire qui a reçu l'Acte : Me Olagnier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement de coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Flavien Mailluchet, 10, rue Saint-Augustin, Paris, fondateur; Fulgence de Bigault de Maisonneuve, 7, rue des Moines; Arthur de Jousselin, 3, rue du Colisée; Charles Couder, ancien négociant, à Auxerre.

Commissaires des comptes. — MM. Georges Hamon, 7, rue de la Santé, Paris; Gustave Mestdagh, 22, rue Vlogaërt, Bruxelles.

Directeur. — M. Mailluchet.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, jusqu'à concurrence du cinquième du Capital social; 5 0/0 au Capital versé sur le surplus; 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 5 0/0 à la Caisse de Prévoyance des Employés et 85 0/0 aux Actions.

A. 80

L'ÉTERNELLE

Société Anonyme d'Assurances contre la Grêle et les Accidents

Siège social, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 1,200 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au Porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 10 Juin 1883.

Objet de la Société. — Assurances contre la Grêle et les Accidents.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai.

Membres du Conseil. — MM. Rigaut, président; Maurice, vice-président; Viard, secrétaire ; Thomas, Vaudin.

Directeur. — M. Jules Beaud.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus aux Actions.

L'ÉTINCELLE

Société anonyme pour favoriser le développement des Sociétés d'Assurances Mutuelles.

Siège social, 54, rue La Fayette, Paris.

Capital social, cent cinquante-cinq mille francs, divisé en 310 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Date de la constitution de la Société. — En 1892.

Objet de la Société. — Favoriser le développement des Sociétés d'Assurances en France, aux Colonies et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Agnelet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. A. M. Comte, président ; Béchade, E. L. Mathon, Faustin-Hélie, Chrétinat.

A. 86

LA FLOTTE

Compagnie d'Assurances Maritimes

La liquidation de cette Société a produit une répartition de 195 francs par Action libérée, mise en paiement en Août 1893 dans les Bureaux de la *Vigie Nouvelle*, Compagnie d'Assurances Maritimes, 6, place de la Bourse, à Paris.

A. 88

LA FONCIÈRE

Compagnie anonyme d'Assurances sur la Vie à primes fixes

Siège social, 17, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, quarante millions, divisé en 40,000 Actions de 1,000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

L'Assemblée générale du 20 Février 1896 a voté la réduction du Capital social de 40 à 20 millions représentés par 20,000 Actions libérées chacune de 250 francs. Cette diminution ne sera définitive qu'après l'approbation du Gouvernement. La réduction aura lieu par l'échange de 2 Actions anciennes contre une nouvelle.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	112.50	104	107.50	125 »	150	150 »	157.50	135	92.50	112.50	90
Dividendes distribués . .	5,50	7	7.50	7.75	8	8.50	8.50	»	»	»	»

Durée de la Société. — 99 ans, du 9 Septembre 1880 au 9 Septembre 1979.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie humaine, Rentes Viagères, Nues Propriétés, Prêts Viagers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai.

Paiement des coupons, 15 Juin, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Buchot, président ; L. Landais, vice-président ; A. Bergaud, comte Brossand de Juigné, Camescasse, Duflos, Lionel-Laroze, Marco-Basso, Mayoussier, comte O'Mahony. Ouvré de Saint-Quentin, de Panafieu, Patricot, Ravenez, comte de Rochefort, Rousselle.

Directeur. — M. L. Briey.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve et le surplus à répartir par l'Assemblée générale.

A. 88

LA FONCIÈRE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie (Société anonyme)

Siège social, 17, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, quarante millions, divisé en 80.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	90	105	117.50	122.50	150	202.50	185	187.50	187.50	227.50	245
Dividendes distribués . .	6.25	6.25	6.25	6.25	7.50	8.50	9.50	6.25	8 »	8 »	8

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 23 Mai 1877.

Objet de la Société. — Assurances et Réassurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tourillon, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai.

Paiement des coupons au siège social, 15 Juin.

Membres du Conseil. — MM. Buchot, président ; L. Landais, vice-président ; comte Brossaud de Juigné, Camescasse, Compaignon de Marcheville, Duflos, Lionel, Laroze, Mayoussier, comte O'Mahony, Ouvré de Saint-Quentin, de Panafieu, Ravenez.

Directeur. — M. G. Bouchant.

Sous-directeur. — M. de Lafont.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé, et le surplus 1/10 aux Administrateurs et 9/10 aux Actions.

ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie Anonyme d'Assurances contre les Accidents

En liquidation

Siège social de la liquidation, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Les Actions avaient été mises au porteur, mais un arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 13 Janvier 1885, a déclaré nulle la mise au porteur des Actions. Tous les versements ont été appelés.

Liquidateur. — M. Régis Perron, 10, rue Saint-Martin, Paris.

Répartition : 13 Juillet 1897 ; 1 franc 75 par Action nominative justifiant de son entière libération.

A. 89

LA FONCIÈRE (TRANSPORTS)

Compagnie d'Assurances contre les Risques de Transports et les Accidents de toute nature (Société anonyme)

Siège social, 12, place de la Bourse, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse, à la cote officielle.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	15	15	15	15	15	15	15	15	15	6.25	6.25

Durée de la Société. — Du 24 Décembre 1879 au 24 Décembre 1939.

Objet de la Société. — L'Assurance des risques de Transports par terre, par navigation maritime, navigation intérieure, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Premier semestre.

Paiement des coupons le 15 Juin, au siège social et à Lyon, 11, rue Pizay.

Membres du Conseil. — MM. Roux (J.-C.), président; G. Robert, vice-président; Baguenault de Puchesse, Cambefort, A. Chabrières, J. Enders, A. Féraud, F. Guérin, C. Lacroix, comte Raymond-Lavaurs, de Saint-Laumer, Emmanuel Sautter, Paul Leroy-Beaulieu.

Commissaire des comptes. — M. Monvoisin-Michel, Georges.

Directeurs. — M. Ch. Moutier, à Paris; M. Seris, à Lyon.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 pour Réserve, une somme suffisante pour fournir 5 0/0 du capital versé, un fonds de prévoyance.

Le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration;

90 0/0 aux Actionnaires.

A. 93

LA FRANCE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 14, rue de Grammont, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 2.000 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 1.250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	5500	5125	5750	6925	8750	9650	11325	13400	12950	14425	13600
Dividendes distribués . .	275	300	350	400	400	500	500	450	550	500	550

Durée de la Société. — Du 27 Février 1837 au 31 Décembre 1984.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons en Avril, au siège social.

Membres du Conseil. — MM . Drouin, président; G. Roy, vice-président ; Deshayes, Didiot, Goy, Labouret, Lehideux, Muret, Richemond, H. Roblot, Comte de Salvandy, E. Thelier.

Commissaires des Comptes. MM. E. de Lalain-Chomel, Berteaux.

Suppléants. — MM. Lemercier et de Gosselin.

Directeur. — M. Truelle. — **Directeur-adjoint**. — M. Léger.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la Réserve et le reste aux Actions.

A. 93

LA FRANCE

Compagnie anonyme d'Assurances sur la Vie

Siège social, 14, rue de Grammont, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 10,000 Actions de 1,000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	205	155	162.50	117.50	165	270	227.50	515	745	687.50	515
Dividendes distribués . .	»	»	» »	» »	»	»	» »	»	»	» »	10

Durée de la Société. — 99 ans, du 6 Septembre 1880 au 6 Septembre 1979.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie humaine, Rentes viagères, Nues Propriétés, Prêts viagers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons en Avril, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Drouin, président; G. Roy, vice-président; Deshayes, Ch. Didiot, Goy, Labouret, T. Lehideux, H. Muret, Richemont, H.-L. Roblot, Comte de Salvandy, Thelier.

Commissaires des Comptes. — MM. J. Lefebvre, E. de Lalain-Chomel, Lemercier.

Directeur. — M. Truelle. — **Directeur-adjoint.** — M. Ch. de Labeaume.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la Réserve et le reste aux Actions.

A. 102

LA GARANTIE IMMOBILIÈRE

Compagnie d'Assurances à primes fixes contre les risques et charge d'entretien des Immeubles bâtis

Siège social, 52, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, entièrement versés.

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 décembre 1904.

A. 110

LA GLANEUSE AGRICOLE

Siège social, 105, rue de Flandre, Paris.

Capital social, Mutuelle, pas d'Actions.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 31 Janvier 1872.

Objet de la Société. — Assurances Mutuelles contre la Mortalité naturelle et accidentelle des Bestiaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dubois, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Dimanche d'Avril.

Membres du Conseil. — MM. Bléront, Charton, Chaufourier, Etoc et Poirier.

Commissaire des Comptes. — M. Chamonin.

Directeur. — M. Bastard Amédée.

GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCES

La faillite de cette Société, qui avait Me Beaugé pour Syndic, a produit pour les créanciers 100 0/0 en 7 répartitions, dont la dernière a été mise en paiement en Septembre 1893.

G. 115 *b*

L'INNOVATRICE

Société Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 1, rue des Colonnes, Paris,

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées. Il pourra être porté à 4.000.000, en une ou plusieurs émissions, par le Conseil d'administration.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Assurances et réassurances contre l'Incendie, l'Explosion de la foudre, du gaz, contre le Chômage, la Perte des loyers, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rigault, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Figueras, Philippon, Piétri, Teulière.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, 5 0/0 au Capital versé; le surplus 75 0/0 aux Actions, 10 0/0 aux Administrateurs, 12 0/0 aux Directeurs et à l'Inspecteur général, 3 0/0 au personnel.

A. 118

LE LLOYD FRANÇAIS

Société Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 8, place de la Bourse, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 3.000 Actions de 2,000 francs.

Versements appelés, 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 16 Mars 1867.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. F. Bartholoni, président; baron de Langsdorff, vice-président; Bartholoni, J. Cambefort, H. Lacarrière, comte de La Panousse, L. Mérino, G. Mirabaud, T. G. Ribon, O. Vengoechea.

Directeur. — M. G. Mabire. — **Sous-Directeur.** — M. Ch. Michel.

Répartition des bénéfices :

50 0/0 à la réserve jusqu'à 600.000 fr.; 25 0/0 jusqu'à 1.200.000 fr.; le surplus aux Actions.

En liquidation depuis le 4 Février 1897.

LA LUTÈCE

Société d'Assurances en Commandite par Actions sous la raison sociale Yémeniz et Cie.

Siège social, 14, rue de la Barre, à Lyon, prochainement : 3, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Capital social, sept cent soixante-seize mille cinq cents francs, divisé en 1.553 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 53 Actions entièrement libérées et 500 Actions libérées de 200 francs.

Les Actions libérées sont au porteur, les 1.500 Actions libérées de 200 francs sont nominatives.

Parts bénéficiaires. — 447 Parts bénéficiaires de fondateur, au porteur, sans valeur nominale, mais sur le pied d'égalité dans l'excédent des bénéfices.

Cours moyen des Actions. — Les Actions libérées de 200 francs valent 140 francs environ, ou du moins se sont négociées à ce taux.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Décembre 1890.

Objet de la Société. — Assurances contre les dégâts causés par les fuites ou infiltrations des Eaux canalisées dans les maisons (Eaux ménagères, pluviales ou de vidanges, ou du tout à l'égout.)

Notaire qui a reçu l'acte : Me Agnellet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. B. Chomel de Praudières, Directeur de la *Société Immobilière de la rue de la République, à Lyon*, président; Comte de Hédouville, Grandjanny, de Praudières, ingénieur et de Brye de Vertamy.

Directeur-Gérant. — M. N. Yémeniz, 14, rue de la Barre, à Lyon.

Tant que la Société, qui fait ses frais maintenant, n'aura pas amorti les 150.000 francs qu'elle a prélevés au début sur le capital pour frais de premier établissement, frais généraux et comptes de Commissions aux Agents, etc., il ne sera donné aux Actionnaires, ni intérêts, ni dividendes.

Prévisions de la Société. — La Société faisant ses frais et devant être prochainement aux bénéfices, pourra compter son portefeuille pour sa valeur et par conséquent avoir à son actif une somme qui compensera les profits et pertes généraux à amortir chaque année d'un trentième et qui disparaîtront des bilans.

MÉLUSINE PRÉVOYANCE-RÉASSURANCES

Société Anonyme

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 800 Actions de 1.500 fr.

Versements appelés, 375 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle (2e partie du Bulletin).

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	40	40	30	30	35	15	22.50

Durée de la Société. — 30 ans, du 18 Mars 1890 au 18 Mars 1920.

Objet de la Société. — Réassurances maritimes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Blignières, président; Dervillé.

Administrateur-Directeur. — M. L. Landais.

Censeurs. — MM. S. La Perche et Benoît Méchin.

Répartition des bénéfices :

15 0/0 à l'Administrateur-Directeur; 10 0/0 au Conseil d'administration; 75 0/0 aux Actions.

A. 123

LA MÉLUSINE MARITIME

Compagnie Anonyme

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 400 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 1.250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	3100	2800	3250	3500	4500	4400	4800	4600	4700	4200	4000
Dividendes distribués . .	350	350	350	500	350	350	350	300	300	100	150

Durée de la Société. — Du 15 Mars 1838 au 15 Mars 1898, prorogée jusqu'en 1928.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au siège social.

PARIS. — Imp. Guérin, Dreuse et Cie.

Membres du Conseil. — MM. de Blignières, président ; Binoche, vice-président ; Dammien, Ducret, Gautreau.

Commissaire des comptes. — M. S. La Perche.

Directeur. — M. Léon Landais.

Répartition des bénéfices :

Le dividende est limité à 60 francs maximum tant que la Réserve statutaire est inférieure à 200.000 francs ; à 50 0/0 des bénéfices, tant que la Réserve est inférieure à 400.000 francs ; au-dessus de ce chiffre, le prélèvement n'est plus que de 25 0/0.

A. 124

LA MER

Société Anonyme d'Assurances maritimes

Siège social, 8, place de la Bourse, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Du 30 Mai 1868 au 30 Mai 1908.

Objet de la Société. — Assurances maritimes.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. J. Lacanière, président; A. Lazard, vice-président: Bécot, L. Bloch, P. Delaroche, J. Roquet, G. Mabire, G. Roy, A. Pastor.

Commissaire. — M. A. Magnien.

Directeur. — M. G. Mabire.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé ; moitié à la Réserve, moitié aux Actions, sans que les Actionnaires puissent toucher plus de 12 0/0, jusqu'à ce que la Réserve ait atteint le quart du Capital social.

A. 126

LA MÉTROPOLE-VIE

La Compagnie d'Assurances sur la Vie *La Métropole* a été mise en liquidation, qui a produit les répartitions suivantes : 80 francs par Action en 1890 et 14.02 par action (2e et dernière répartition) en Février 1896.

La Liquidation est terminée et la *Métropole-Incendie*, 9, rue d'Antin, à Paris, est chargée du paiement des Répartitions et de la garde des Archives.

A. 126

LA MÉTROPOLE

Compagnie d'Assurances mobilières et immobilières à Primes fixes

Siège social, 9, rue d'Antin, Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 40.000 Actions de 200 francs.

Versements appelés, 60 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant. . . . . .

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	22.50	20	15	22.50	50	62.50	65	75	60	90	80
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3

Durée de la Société. — 60 ans, du 20 Mai 1879 au 20 Mai 1939.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'Acte : Me Mégret, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. L. Hennecart, président; Ad. Bayvet, vice-Président; Albert Dubois, Frotier, Goybet, Guinand, V. Hennecart, Huard, baron de Livois, Pepin-Lehalleur.

Commissaires des comptes. — MM. Bousquet, Léon Casabone.

Directeur. — M. Ch. Balezaux. — **Sous-Directeur.** — M. Charlot.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 5 0/0 aux Administrateurs: 5 0/0 au Directeur; 90 0/0 aux Actions, après amortissement des comptes de premier établissement et des Commissions escomptées.

A. 128

LA MEUNERIE FRANÇAISE

Société d'Assurances Mutuelles (en liquidation)

Siège de la liquidation, 6 place du Louvre, Paris.

La liquidation a produit pour les Obligataires les répartitions suivantes :

40 0/0 en Février 1895; 25 francs par obligation en Août 1895 et 20 francs par Obligation en Mai 1896.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances sur la Vie (Société Anonyme)

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 10.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	100 »	110	105	157.50	225	235	227.50	235	240	220	210
Dividendes distribués . .	5	5	5	10	10	10	10	10	10	10	10

Durée de la Société. — 50 ans, du 27 avril 1864 au 27 avril 1914.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, en Mai, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Albert Ellissen, président ; de Kermaingant, vice-président ; Pol Fabry, secrétaire ; P. Bailleux de Marisy, Louis Binder, de Champlieux, vicomte F. de Janzé, Piette, Georges Richou.

Commissaires des Comptes. — MM. de Colonjon, Rousseau, Nivoit.

Directeur. — M. Fillod.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve ; le surplus aux Actions.

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie (Société Anonyme)

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 200 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	135	182.80	215	285	345	330	272.50	207.50	205	302.50	285
Dividendes distribués . .	10	10 »	12	12	12	» »	» »	» »	12	12 »	12

Durée de la Société. — 50 ans, du 27 Avril 1864 au 27 Avril 1914.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons au siège social, en Mai.

Membres du Conseil. — MM. Albert Ellissen, président; de Kermaingant, vice-président; Pol Fabry, secrétaire; P. Bailleux de Marisy, Louis Binder, de Champlieux, vicomte F. de Janzé, Piette, Georges Richou.

Commissaires. — MM. F. de Colonjon, Rousseau, Nivoit.

Directeur. — M. Fillod.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 15 0/0 aux Administrateurs et au Directeur et 85 0/0 aux Actions.

A. 164

LA NATION

Compagnie Anonyme d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie

Siège social, 3, rue d'Amboise, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, tout entièrement libérés.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires donnant droit à 15 0/0 dans les bénéfices.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1881.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourget, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Caze, président; Contant, Legrand, Guyot, Briclot.

Secrétaire général. — M. Coron.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la réserve; 5 0/0 au Capital versé et, le surplus, 15 0/0, aux Parts de fondateur; 15 0/0 au Conseil d'administration et 70 0/0 aux Actions.

A. 165

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie (Société Anonyme)

Siège social, 13, rue de Grammont et 18, rue du 4 Septembre, Paris.

Capital social, quinze millions, divisé en 3.000 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, rien n'a été versé ; l'Actionnaire doit seulement transférer, à titre de garantie, 50 francs de rente française.

Les Titres sont nominatifs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	14.400	15.250	16700	»	19500	23150	25250	26250	32850	37500	31000	28300
Dividendes distribués	1358		727.50	776	816	864	960	960	960	960	1056

Durée de la Société. — 99 ans, du 23 Mai 1830 au 23 Mai 1929.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons en Mai, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. le comte Pillet-Will, président; H. Mallet, baron Hottinguer, baron G. de Rothschild, G. Clausse, Denormandie, Bourceret, Davillier, comte d'Haussonville, Coudere de St-Chamant, comte de Germiny, comte de Kergolay, Pierre de Waru, Homberg, Ph. Vernes.

Censeurs. — MM. Louis de Lafaulotte, marquis de l'Aigle, Monnier.

Directeur. — M. Grimprel. — **Sous-Directeur.** — M. H. de Ville.

Répartition des bénéfices :

L'Assemblée générale détermine la part revenant aux Actions et la part des Assurés. Un cinquième de la part des Actionnaires est mis en réserve.

A. 165

LA NATIONALE

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie et les Explosions.

Siège social, 13, rue de Grammont, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 4.000 Actions de 2.500 francs.

Versements appelés : 625 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	17325	17775	18150	19865	24090	25130	26110	29050	29635	30709	14520*
Dividendes distribués . .	873	873	960	1013.50	1008	1056	1152	960	1200	1152	600

* Jusqu'au mois de Mai 1896. Le capital de la Société était divisé en 2.000 Actions de 5.000 francs. Depuis le 1er Mai de la même année ce capital a été divisé en 4.000 Actions de 2.500 francs. Le cours moyen des Actions pour 1896 s'applique aux nouvelles Actions dédoublées. Il en est de même en ce qui concerne le dividende distribué.

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Janvier 1987.

Objet de la Société. — Assurance contre l'Incendie et les Explosions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai au plus tard.

Paiement des coupons au siège social, en Janvier et Mai.

Membres du Conseil. — MM. le comte Pillet-Will, président; H. Mallet, baron Hottinguer, baron G. de Rothschild, G. Clausse, Denormandie, Bourceret, Davillier, comte d'Haussonville, Coudere de Saint-Chamant, comte A. de Germiny, comte de Kergolay, P. de Waru, Homberg, Philippe Vernes, de Lafaulotte, marquis de l'Aigle, Monnier.

Commissaires. — MM. le comte de Montalivet; A. Chevallier.

Directeur. — M. F. Mulsant. — **Sous-Directeur.** — M. G. Ray.

Répartition des bénéfices :
20 0/0 à la Réserve jusqu'à 3 millions et 5 0/0 jusqu'à 5 millions ; le surplus aux Actions.

A. 166

LA NÉRÉÏDE

Société Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 10, place de la Bourse, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 100 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 1.250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1885.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — En Avril au plus tard, généralement en Mars.

Membres du Conseil. — MM. F. Montandon, président ; A. Durand, vice-président ; Fourcade, H. Montandon, G. Renout.

Commissaires des Comptes. — M. A. Boudon et A. Contamin.

Directeur. — M. A. Roser.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Capital versé et le surplus, 50 0/0 aux Actions et 50 0/0 au Fonds de réserve supplémentaire.

A. 167

LE NORD

Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie et de Prêts viagers

Siège social, 20, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 3.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	87.50	90	105	130	160	180	137.50	202.50	170	175	230
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10

Durée de la Société. — 99 ans, du 30 Décembre 1880 au 30 Décembre 1979.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie.

Notaire qui a reçu l'acte Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. E. Labiche, président; Maret, vice-président; Bobier, Bruneau, Descamps, Levert, Poupinel, Tilloy-Delaume, de Valroger.

Commissaires des comptes. — MM. Cerise, Bordet, Lucas.

Directeur. — M. Masnou. — **Sous-Directeur.** — M. Commissaire.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la Réserve, jusqu'à 2 millions et 10 0/0 jusqu'à 4 millions; le surplus aux Actions.

A. 167

LE NORD

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 20, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 2,000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1075	1075	1075	1275	1512.50	1862.50	2525	2900	2850	2950	3000
Dividendes distribués. . .	50	50	55	60	70 »	80 »	90	90	100	110	120

Durée de la Société. — Du 24 Février 1830 au 24 Février 1980.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hébert Duroquettes, à Charenton-le-Pont.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, en Mai, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Emile Labiche, président; A. Descamps, vice-président; Tilloy-Delaune, Levert, J.-B. Maret, Bruneau, Bobier, Poupinel, de Valroger.

Directeur. — M. Maurice Masnou. — **Sous-Directeur.** — M. A. Mallet.

Répartition des bénéfices :

Déterminée, chaque année, par l'Assemblée des Actionnaires.

L'OCÉAN

Compagnie d'Assurances Maritimes

Siège social, 4, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million, divisé en 200 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 1.250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés en bourse.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	1000	1000	1250	1250	1250	1250	1000	1201	1100	1200	1250 »
Dividendes distribués . .	90	100	100	90	100	80	80	80	60	»	110.40

Durée de la Société. — 70 ans, à partir du 29 Mars 1837.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Luuyt, président; comte de Beaurepaire; vice-président; A. Chatard, A. Monnier. S. de Neufville, P. de Rouville.

Commissaire des Comptes. — M. A. Philippon.

Directeur. — M. Paul Panel.

Répartition des bénéfices

20 0/0 à la Réserve et le surplus 70 0/0 aux Actions et 30 0/0 à la Réserve supplémentaire.

A. 173

L'OUEST

Compagnie d'Assurances sur la Vie

Siège social, 20, rue de Grammont, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérés.

Les Titres sont nominatifs.

Les titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, de 1876 à 1926.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie, à primes fixes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Billot, à Nantes.

Assemblée générale. — Mai.

Administrateur-Directeur. — M. E. Labey.

Membres du Conseil. — MM. Dupré, Pluyette, Georges Guillois.

Censeurs. — MM. Laucand, Huard.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 pour intérêts au capital versé et le reste est réparti par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil. Une quote-part peut être allouée aux Administrateurs et au Directeur.

A. 173 *b*

L'OUEST (INCENDIE)

Société Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 17, rue Louis-le-Grand, Paris.

En liquidation, deuxième et dernière répartition : 3 fr. 30 par Action, en Mai 1897.

Liquidateurs. — MM. B. Gaud, J. Balu.

A. 175

LA PARISIENNE MARITIME

Société Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million, divisé en 24 Actions de 41.666 fr. 66.

Versements appelés, le quart.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. . .	800	1000	1200	900	500	500	650	1000	1000	500

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 1er Avril 1879.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Membres du Conseil. — MM. Henri Desprez, président ; Jourde, vice-président ; Favier, Landais, Ubald Bocquet.

Directeur. — M. Ubald Bocquet.

Répartition des bénéfices :

Le Dividende est limité à 8 0/0 du Capital versé, si les Réserves sont inférieures à 100.000 francs ; à 10 0/0 du Capital versé si les Réserves sont inférieures à 200.000 francs et 15 0/0 du Capital versé si les Réserves sont inférieures à 300.000 francs.

LA PATERNELLE

Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes contre l'Incendie, l'Explosion du gaz et celles des appareils à vapeur, la dynamite et autres explosifs analogues

Siège social, 4, rue Ménars, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 6.000 Actions de 1.000 francs chacune.

Versements appelés, 400 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en banque.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	2208	2177	2379	2881	3400	3500	3756	4586	4698	5018	4607
Dividendes distribués . .	128.86	134.02	144.33	151.04	156.25	166.66	166.66	166.66	187.50	187.50	197.91

Constitution. — 7 Septembre 1843.

Durée actuelle de la Société — 50 ans, à dater du 1er Janvier 1891.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tabourier.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social, 1er Mai.

Membres du Conseil. — MM. Delarbre, président; Rodier (Ed.), vice-président; Bertin, René Brice, marquis de Flers, marquis de la Grange, Paul Le Roux, comte de Saint-Guilhem.

Commissaires des comptes — MM. Binder, Périac.

Directeur. — M. T. Cloquemin, O ✻. — **Sous-Directeur.** — M. E.-P. Labreuil.

Prévisions de la Compagnie. — Sinistres payés de 1844 à 1896, soixante-six millions six cent mille francs.

LE CONCILIATEUR

PARIS - 10, Rue Duperré - PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR représente les Actionnaires dans les Assemblées générales.

LE PATRIMOINE

Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie et de Prêts viagers

Siège social, 55, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 5.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	20	32.50	65	80	57.50	55	52.50	47.50	40	52.50	50

Durée de la Société. — 99 ans, du 27 octobre 1877 au 27 octobre 1976.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie, Prêts viagers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. le comte Anatole Lemercier, président; de Bournonville et comte de Lévis-Mirepoix, vice-présidents; Bossut-Masurel, Desurmont, Alb. Gigot, Charles de Lacombe, A. Le Tellier, Désiré Leurent, de Marolles, Mayoussier, J. Naud, S. de Neufville, Scalbert, de Sessevalle, Silvestre de la Ferrière.

Censeurs. — MM. Malpas-Duché, vicomte Garçin de Larnage, de la Fontaine.

Directeur. — M. de Thieriet de Luyton.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, jusqu'à concurrence du Capital, et 10 0/0 jusqu'au double; sur le surplus 5 0/0 au Capital versé; une part aux Directeurs; 3 à 5 0/0 au Fonds de Prévoyance du Personnel et le reste aux Actions.

LE PATRIMOINE (ACCIDENTS)

Société Anonyme d'Assurances contre les Accidents

Siège social, 55, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	25	12.50	47.50	55	50	80	105	132.50	125	135	125
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	4	»	3	3.50	4	4	»

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 3 Juillet 1880.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social, en Juin.

Membres du Conseil. — MM. le Comte A. Lemercier, président; de Bournonville et comte de Lévis-Mirepoix, vice-présidents, Bossut-Masurel, Desurmont, Alb. Gigot, de Lacombe, Le Tellier, Désiré Leurent, de Marolles, Mayoussier, J. Naud, de Neufville, Scalbert, de Sessevalle, Silvestre de la Ferrière.

Censeurs. — MM. Malpas-Duché, Garçin de Larnage, de La Fontaine.

Directeur. — M. de Thieriet de Luyton.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 80 0/0 aux Actions ; 15 0/0 au Conseil d'Administration ; 5 0/0 au Directeur.

A. 178

LE PHÉNIX

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie humaine

Siège social, 33, rue La Fayette, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 800 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 1.000 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	17100	18500	20500	23500	26000	26500	26250	31750	36250	32500	30000
Dividendes distribués . .	850	950	1000	1000	1000	1000	1050	1050	1050	1100	1150

Durée de la Société. — 99 ans, du 9 Juin 1844 au 9 Juin 1943.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Harlig, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, en Mai, au siège social ou dans les agences de province.

Membres du Conseil. — MM. A. Dubois, président ; de Bammeville, vice-président comte de Crisenoy de Lyonne, Munster, Luuyt, Monzie-Lasserre, L. Savoye, R. Mallet, Ranchon.

Censeurs. — MM. Rouville, Janin, Bourgain, L. de Clercq.

Directeur. — M. du Fresnay.

Directeur-adjoint. — M. Matignon.

Répartition des bénéfices :

25 0/0 à la Réserve, jusqu'à 800.000 francs ; 20 0/0, jusqu'à 3.200.000 francs ; le surplus aux Actions.

LE PHÉNIX

Compagnie Française pour l'Assurance contre l'Incendie

Siège Social, 33, rue La Fayette, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 4.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la Cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	5575	5800	5625	6100	6700	7475	8100	8850	9000	9650	10000
Dividendes distribués . .	275	250	275	275	300	300	325	325	350	375	400

Durée de la Société. — du 1er Septembre 1819 au 31 Décembre 1991.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tourillon, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social, 1er Novembre (acompte), 1er Mai (solde).

Membres du Conseil. — MM. Alfred Dubois, président; de Bammeville, vice-président; Monzie-Lasserre, comte de Crisenoy de Lyonne, A. Luuyt, Munster, L. Savoye. R. Mallet, Ranchon.

Commissaires des comptes. — MM. Laffitte de Canson, Bourgain, Janin, Borot.

Directeur. — M. du Fresnay. — **Directeur-adjoint.** — M. Matignon.

Répartition des bénéfices :

Un quart à la Réserve jusqu'à 4 millions et un dixième seulement au dessus.

A. 179

LE PILOTE

Société Anonyme d'Assurances Maritimes.

Siège social, 4, Place de la Bourse, Paris.

Constituée le 18 Juin 1881, au Capital de un million, divisé en 1.000 Actions de 1.000 francs libérées de 250 francs et nominatives.

Cette Société a été mise en liquidation le 21 Mai 1896.

MM. Arnal, Boudon et Roser ont été nommés liquidateurs.

M. Roser a été remplacé le 22 Juillet 1896 par M. A. Contamin.

LE PILOTE II

Société Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 4, place de la Bourse, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 16 Septembre 1896.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Constantin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. F. Arnal, président ; A. Boudon, administrateur délégué ; Lacarrière (Ch.), Muret (H.), Reynoird (Emile).

Directeur. — M. Albert Contamin.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve jusqu'à moitié du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé et le surplus après la part du Directeur ; 50 0/0 aux Actions et 50 0/0 à la Réserve supplémentaire.

A. 181

LA PRÉSERVATRICE

Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes contre les Accidents

Siège social, 8, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 5.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse, 2e partie de la cote officielle.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	490	490	520	550	725	825	865	912.50	1070	1585	1550	1800
Dividendes distrib .	30	35	35	40	40	20	40	45 »	50	60	60	70

Durée de la Société. — Du 24 Juillet 1864 au 31 Décembre 1924.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents atteignant les personnes, contre les Accidents des chevaux et voitures, Assurances individuelles, Pharmaciens, Sapeurs-Pompiers, Chasse, Vélocipèdes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, successeur de Me Constantin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons au siège social, 1er Janvier, 1er Juillet

Membres du Conseil. — MM. Rainbeaux, Delafoy, Villaret, Calvet-Besson, comte d'Antras, Dollot, Rouffio.

Directeur-Fondateur. — M. H. Marestaing. — **Sous-Directeur.** M. Lucien Delmas.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve jusqu'à concurrence de 1.000.000 francs ; le surplus 10 0/0, à M. Marestaing, fondateur de la Compagnie ; 90 0/0 aux Actions.

A. 182

LA PRÉVOYANCE

Compagnie Anonyme d'Assurances contre les Accidents

Siège social, 23, rue de Londres, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 2.000 Actions entièrement libérées et 2.000 Actions libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	12.50	12.50	12.50	25	25	25	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 31 août 1880.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Alfred Mayen, président ; Ernest Marix, Georges Dalbin, Henri Douat.

Censeur. — M. Miseray.

Administrateur-délégué. — M. Alfred Mayen.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, jusqu'à 400.000 francs ; 5 0/0 au Capital versé, et le surplus, 20 0/0 à l'Administrateur délégué ; 10 0/0 aux autres Administrateurs et 70 0/0 aux Actions.

LA PRÉVOYANCE MARITIME

Société Anonyme d'Assurances maritimes

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 400 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 1.250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1600	1550	2200	2750	4500	4200	4400	4300	4400	4200	4000
Dividendes distribués . .	200	200	225	500	300	300	300	300	300	100	150

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 16 Mars 1869, prorogée jusqu'en 1929.

Objet de la Société. — Assurances maritimes.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Dervillé, président; Alvarado, Gautreau, Heymann, Koch, Léon Landais.

Censeur. — M. Stanislas La Perche.

Directeur. — M. Léon Landais.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 aux Actions et sur l'excédent, 15 0/0 Administrateur-directeur, 85 0/0 aux Actions soit comme Réserve, soit comme dividende.

A. 184 *b*

LA PRÉVOYANTE

Société Anonyme

Siège social, 35, rue Vivienne, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, remises aux Fondateurs en représentation de leurs apports.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Reconstitution, remboursement et amortissement de tous capitaux et dépenses à l'aide des Coupons.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legay, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Risacher, Giraud, Cruchet, Blaise, Louvet.

Commissaire des Comptes. — M. Boudias.

PARIS. — Imp. Guerin, Derenne et Cie.

PROGRÈS NATIONAL

Société Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

(En liquidation)

Assemblée générale. — 3 Juillet 1897.

A. 191

LA PROVIDENCE

Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie

Siège social, 14, rue du 4-Septembre, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions	170	182.50	205	200	175.50	145	105	117.50	205	175	120

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Février 1881.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Bagneux, président honoraire; de Vergès, président; A. Bartholoni, vice-président; comte de Laubespin, Le Chanteur, Burin des Roziers, marquis G. de Lévis-Mirepoix, G. de Bousquet, baron de Barante, de Lavergne, de Cerval, comte de Miramon, comte de Luçay.

Commissaires des comptes. — MM. Etcheverry (Louis), baron de la Bouillerie.

Directeur. — M. H. Beuzon.

Répartition des bénéfices :

A la Réserve 20 0/0 jusqu'à 3.000.000; le surplus aux Actions.

LE CONCILIATEUR

PARIS — 10, Rue Duperré — PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

LA PROVIDENCE

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 12, rue de Grammont, Paris.

Capital social, cinq millions, divisés en 2.000 Actions de 2.500 francs.

Versements appelés, 625 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	6390	6207	6383	6695	7711	8099	8069	8163	8372	8748	8728
Dividendes distribués . .	350	280	350	340	340	320	325	325	275	350	350

Durée de la Société. — Du 18 Septembre 1838 au 31 Décembre 1985.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Guérin, à Paris.

Assemblée générale. — Avril.

Paiement des coupons, à Paris, en Avril.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Bagneux, ancien député, président honoraire ; Anatole Bartholoni, ✻, ancien député, président ; L. de Vergès, vice-président ; le vicomte de La Panouse, le comte de Laubespin, Le Chanteur, ✻, ancien Membre du Conseil d'État ; G. de Bousquet, le marquis G. de Lévis-Mirepoix, le baron de Barante, Burin des Roziers, ✻, ancien Membre du Conseil d'Etat ; de Lavergne, de Cerval, ancien Inspecteur des Finances ; le comte de Miramon-Fargues, le comte de Luçay, ✻, ancien Membre du Conseil d'État.

Commissaires des Comptes. — MM. Etcheverry (Louis), le baron de La Bouillerie.

Directeur. — M. E. David, ✻. — **Directeur-adjoint.** — M. A. Donatis.

Répartition des bénéfices :

A la Réserve, 20 0/0 jusqu'à 1.000.000 de francs ; 10 0/0 jusqu'à 3.000.000 de francs, facultatif après ; le surplus aux Actions.

A. 191

LA PROVIDENCE

Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes contre les Accidents

Siège social, 12, rue de Grammont, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs chacune.

Versements appelés, un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	40	45	45	65	110	155	170 »	225	650	675	700
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	5	»	6 25	10	20	25	20

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 4 Mai 1881.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents de toute nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Avril.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. le comte de Bagneux, président honoraire ; de Vergès, président ; Anatole Bartholoni, vice-président ; le comte de Laubespin, Le Chanteur, Burin des Roziers, marquis G. de Lévis-Mirepoix, G. de Bousquet, le baron de Barante, de Lavergne de Cerval, comte de Miramon-Fargues, comte de Luçay.

Commissaires des Comptes. — MM. de Billy, Etcheverry, baron de la Bouillerie.

Directeur. — M. Henri Beuzon,

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve jusqu'au cinquième du capital social ; 5 0/0 aux Actions ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

A. 194

RÉASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Société Anonyme

Siège social, 60, rue de Provence, Paris.

Capital social, un million, divisé en 1.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	1050	»	1100	»	»	»	»	»	1200	1200
Dividendes distribués . .	50	50	50	60	60	60	»	»	60	60	»

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 16 février 1884.

Objet de la Société. — Réassurances contre l'Incendie.

Assemblée générale. — En Juin ou Juillet.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Danel, président; Luzarche d'Azay, vice-président; vicomte de Jessaint, secrétaire; Boselli, Fontaine-Flamant, Schoutteten, J. Spycket.

Directeur. — M. E. Spycket.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1 million; 5 0/0 aux Actions, et le surplus 90 0/0 aux Actions et 10 0/0 laissés à la disposition du Conseil d'administration.

A. 196

LA RÉCOLTE

Société civile d'Assurances mutuelles à cotisations fixes contre la Grêle

Siège social, 18, rue de la Banque, Paris.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 5 Mars 1894.

Objet de la Société. — Assurances contre la Grêle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Maduel, 5, rue de Cléry, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Delaquys (E.), membre fondateur de la *Société des Agriculteurs de France*, propriétaire; Iribe (G.), ingénieur, propriétaire; Duplaquet (L.), ex-directeur d'Assurances, propriétaire; Simon (H.), ✠, propriétaire.

Commissaires des comptes. — MM. Crétin (E.), mécanicien-constructeur; Derboven (F.), comptable.

Directeur-Fondateur. — M. A. de Besaucèle.

Observations. — Les excédents de recettes constituent un fonds de Réserve qui est la propriété des Sociétaires.

Les Sociétaires sinistrés ont tous été indemnisés de leurs pertes, amiablement et sans aucun procès.

Les opérations de la Société s'étendent à toute la France et, grâce à la division de ses risques, elle peut donner toute sécurité à ses Sociétaires.

A. 198

LA RENAISSANCE

Compagnie d'Assurances (en liquidation)

Siège social, 3, rue d'Alger, Paris.

Le 19 Mars 1897, les liquidateurs de la Société ont mis en paiement l'unique répartition attribuée, par jugement du tribunal civil de la Seine, du 28 Mars 1896, aux Actions ou fractions d'Actions entièrement libérées de la Société *La Renaissance*, reçues en représentation d'anciennes Actions de la Compagnie *L'Europe* en liquidation.

LA RENTE VIAGÈRE

Société Anonyme

Siège social, 15 et 17, rue Auber, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 2.000 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 2,500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Date de la Constitution. — En 1893.

Objet de la Société. — Acquisitions de Nues Propriété, Usufruits et Rentes Viagères.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. P. R. d'Aurignac, Louis d'Aurignac, Parayre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus à répartir par l'Assemblée générale.

A. 200

LA RÉPARATRICE

Compagnie Anonyme d'Assurances contre les Accidents de toute nature

Siège social, 48, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, un million, divisé en 4.000 Actions de 250 francs.

Versements appelés, la totalité pour partie des actions et la moitié pour les autres.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Années 1895 et 1896, Intérêts payés 5 0/0, Cours moyen des Actions 250 fr.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents de toute nature.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social, en janvier et en juillet.

Membres du Conseil. — MM. de Boyer de Choisy, président; Soulette de Lesbat, administrateur-délégué; Ch. Talabart, secrétaire; L. Marre, A. Deprieck, A. Marre.

Commissaires des Comptes. — MM. Barillot et H.-L. de Sainte-Marie.

Directeur. — M. L. Marre.

Répartition des bénéfices:

20 0/0 à la Réserve et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux parts de fondateur ; 75 0/0 aux Actions, à titre de dividende, indépendamment d'un intérêt statutaire de 5 0/0 sur le Capital versé.

A. 201

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

Association générale contre l'Incendie

Siège social, 29, rue Richelieu, Paris.

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pu compléter nos renseignements.

A. 202

LA RÉUNION MARITIME

En liquidation

L'Assemblée générale du 15 Avril 1897 a autorisé le transfert à la Compagnie l'*Union Maritime* de tout l'Actif et Passif de la Société, après prélèvement de la somme nécessaire pour effectuer aux Actionnaires une répartition finale de 67 fr. 70, moins l'impôt, soit 65 francs nets.

Elle a en outre donné quitus définitif au liquidateur et au Comité de liquidation.

A. 204

LA ROUENNAISE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 18, rue Saint-Marc, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 actions de 500 francs.

Versements appelés, 1er, 2e et 3e quarts.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1837.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lesvêque, à Rouen.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. L. Hottois, administrateur délégué; Aubertin et Olivereau.

Commmissaires des comptes. — MM. Marion, Jolon.

Observations. — La Compagnie *Patriotic,* à laquelle la Compagnie *La Rouennaise* a réassuré la totalité de son portefeuille, est une Compagnie Irlandaise au capital de trente-sept millions de francs, fondée en 1824.

LA SAUVEGARDE DES PROPRIÉTAIRES

Siège social, 31, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — 8.000, — **Taux d'émission.** — 100 francs. — Revenu : 5 0/0.

Parts. — 600, participant dans 25 0/0 des bénéfices.

Dividendes distribués en 1895-1896 : 5 0/0.

Durée de la Société. — 99 ans, depuis 1895.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie, le Chômage, le Vol et les Accidents.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre de chaque année.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Pasquier de la Gressière, ✻, de Lort Serignan, Derny d'Angicourt, Beauvironnois de Lestaubière, O. ✻.

Commissaires des Comptes. — MM. Imbert, ✻, Mouquin.

Directeurs. — Branche-Incendie : M. Beauvironnois. — Branche-Accidents : M. Bressons.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 25 0/0 aux Parts de fondateur ; 60 0/0 aux Actionnaires ; 3 0/0 au Conseil d'Administration ; 5 0/0 à la Direction ; 2 0/0 aux employés.

Prévisions de la Société. —

LE CONCILIATEUR

PARIS — 10, Rue Duperré — PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR représente les Actionnaires dans les Assemblées générales.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les Accidents

Siège social, 15, rue des Pyramides et 8, passage Saint-Roch (Hôtel de la Compagnie), Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	16.25	27.50	30	25	27.50	60	142.50	232.50	230 »	235 »	220
Dividendes nets distribués	»	»	»	»	»	»	»	6.72	7.20	7.68	7.68

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 8 Mars 1880.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents de toute nature.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social, 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. T. Hadot, président; Léon Landais, vice-président; Béatrix, Gand, Pépin-Lehalleur, Victor de Sainte-Marie, Ed. Troplong, Charles Wehrlé.

Censeurs. — MM. Charles Wallut, Béchu.

Directeur. — M. P. Laass d'Aguen.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve légale jusqu'à concurrence du cinquième du capital social; Une somme à déterminer par le Conseil d'Administration pour constituer une Réserve spéciale et un Fonds de prévoyance; 5 0/0 du Capital versé aux Actions et, le surplus, 1/20 aux Administrateurs; 1/20 au Directeur et 9/10 aux Actions.

Prévisions de la Compagnie. —

A. 210

LA SÉCURITÉ MARITIME

Société Anonyme d'Assurances maritimes

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 300 actions de 5.000 francs

Versements appelés, 1.250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1995	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1200	1000	825	825	900	850	650	500	575	600	500
Dividendes distribués . .	»	75	75	75	75	»	60	60	50	»	»

Durée de la Société. — Du 10 Avril 1836 au 9 Avril 1917.

Objet de la Société. — Assurances maritimes.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons au siège social.

Membre du Conseil. — MM. J.-B. Paylo, E. Perrissin, L. Brocheton, Paul Desprez.

Commissaires des comptes. — MM. Stanislas La Perche, Léon Baudry.

Directeur. — M. Paul Desprez, administrateur-délégué. — **Sous-Directeur.** — M. Georges Desprez.

Répartition des bénéfices :

50 0/0 à la Réserve jusqu'à 300.000 francs, 25 0/0 jusqu'à 600.000 francs; le surplus aux Actions.

A. 213

LE SIÈCLE

Compagnie Française d'Assurances contre les risques d'Accidents terrestres, maritimes et agricoles

Siège social, 8, rue Cadet, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs.

Versements appelés, un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Parts de fondateur : 600.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 25 Avril 1896.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie et les risques d'Accidents terrestres, maritimes et agricoles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Fondateur. — M. Germain Henri Doussenot, ancien Inspecteur général d'assurances, 8, rue Cadet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Lesquilbet (Julien-Louis-Denis) ✻, chef de bataillon en retraite, 157, rue de la Pompe, à Passy; de Trémont (Félix-Luce), propriétaire, 154, avenue de Wagram; Dumont (Alphonse-Louis) ✻, médecin-major de 1re classe, en retraite, 31, rue Fontaine; Lefrère (Victor), propriétaire industriel, 2, rue de Château-Landon; Texier (Léon-Henri-Ernest), rentier, 25, rue de Bruxelles, à Paris.

Commissaire des Comptes. — M. Maurice Veysset, boulevard de la Saussaye, à Neuilly (Seine).

Directeur général. — M. G. H. Doussenot.

Répartition des bénéfices:

1° 2 0/0 à la Réserve légale ;

2° Une somme à déterminer par l'Assemblée générale et affectée à l'amortissement des frais de premier établissement et des frais généraux ;

3° 20 0/0 aux parts de fondateur ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 70 0/0 aux Actions.

Cette société paraît avoir disparue sans liquidation.

Prévisions de la Société. —

A. 155

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE

DE LA VILLE DE PARIS

Siège social, 14, rue de Castiglione, Paris.

Capital social. — La Société étant véritablement Mutuelle, n'a pas de Capital social.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Avril 1817 et renouvelés pour finir en 1937.

Objet de la Société. — Assurance contre l'Incendie, l'Explosion du Gaz. etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Roard, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Jules Chouveroux, Bocquet, Paul Firmin-Didot ✻, Van Blarenberghe O. ✻, le baron de Perthuis, le baron F. de Vaufreland ✻, de Barberey, Cavaré, Delacour, Harly-Perraud ✻, Jules Pellechet, le marquis de Foucault.

Comité des Sociétaires. — MM. d'Allemagne, le baron Reille C. ✻, Charles de Rouvre, Lozouet, le prince Amédée de Broglie, ✻.

Directeur. — M. Adrien Pepin-Lehalleur.

A. 215

LE SOLEIL

Compagnie Anonyme d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie

Siège social, 44, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	2300 »	2250 »	2450 »	3100 »	3635 »
Dividendes distribués . .	123.71	134.02	154.64	164.95	166.66

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	3625 »	4475 »	4912.50	4800 »	4800 »	4800 »
Dividendes distribués . .	187.50	187.50	166.67	187.50	187 50	187.50

Durée de la Société. — 90 ans, à compter du 16 Décembre 1829.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Brémard, président ; Brullé, vice-président ; Brame, de Lestrange, Ponsignon, H. de Ronceray, Savalète, Veneau.

Commissaires des Comptes. — MM. Borel, Perrier, de Watteville.

Directeur. — M. Paul Gauvin.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve jusqu'à 6.000.000, le surplus aux Actions.

A. 215

LE SOLEIL

Compagnie Anonyme française d'Assurances sur la Vie

Siège social, 44, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, douze millions, divisé en 12.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	280 »	262.50	235	220 »	265 »	287.50	290 »	387.50	457.50	355	310
Dividendes distribués . .	10.31	10.31	8.247	10.31	10.42	10.02	13.02	13.02	13.02	»	»

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 21 Décembre 1872.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. M. Heine, président; Paul Brame, Carmichaël, Ehrmann, comte de Fontaine de Resbecq, Goguel, Périer, de Ronceray.

Commissaires des Comptes. — MM. Ewald, de Çagarriga, de Lajudie.

Directeur. — M. E. de la Jaille.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve jusqu'à 3.000.000 de francs; 10 0/0 jusqu'à concurrence du Capital social; sur le surplus 4 0/0 au Capital versé et, sur le solde, 10 0/0 au Conseil d'Administration et 90 0/0 aux Actions.

A. 216

LE SOLEIL-SÉCURITÉ-GÉNÉRALE & RESPONSABILITÉ CIVILE RÉUNIES

Société Anonyme d'Assurances contre les Accidents

Siège social, 7, cité d'Antin, Paris.

Capital social dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	162.50	158.75	167.50	175 »	222.50	240	297.50	390 »	435 »	490 »	510
Dividendes distrib.	10.67	11 »	11.50	11.64	12 »	13	13.95	15.36	16.80	19.20	»

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 18 Mai 1876.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons en Mai, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. le vicomte G. de Villiers, président; Brullé vice-président; Labouret, vice-président; A. Brémard, E. Caron, le comte Brossaud de Juigné, Lacave-Laplagne, Léon Lefébure, Roussel.

Commissaires des Comptes. — MM. Cheruit, Payen, Simon.

Directeur — M. A. Fix.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve jusqu'à 2 millions; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs; 5 0/0 au Directeur; 5 0/0 aux Employés; 80 0/0 aux Actions.

LA SPHÈRE

Compagnie Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 8, place de la Bourse, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 500 Actions de 4.000 francs.

Versements appelés, 1.000 francs.

Les Titres sont **nominatifs.**

Les Titres sont cotés en **Bourse, à la** Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	50	50	100	100	100	40	40

Durée de la Société. — Jusqu'au 12 Juillet 1905.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. de Clermont, président ; Pastor, vice-président ; Fauconnier, P. Delaroche, J. Offroy, Lacarrière, Fournier, L. Roux, J. Larcade.

Commissaire des Comptes. — M. Dupeuty.

Directeur. — M. G. Mabire.

Répartition des bénéfices :

50 0/0 à la Réserve jusqu'à 500.000 francs ; 50 0/0 aux Actions jusqu'à ce que le dividende soit de 10 0/0 ; l'excédent à reporter à une Réserve supplémentaire jusqu'au huitième du Capital.

A. 224

LA TERRE

Société Anonyme d'Assurances contre la Grêle

Siège social, 74, boulevard Montparnasse, Paris.

Société disparue ; partie sans adresse.

A. 225

LA THÉMIS

Société Anonyme d'Assurances contre les Accidents

Siège social, 11, place Saint-Ferréol, Marseille.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 148 fr. 50.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	200	250	280	310	240	260	250
Dividendes distribués . .	10	11.25	12.50	13.75	15	16.25	17.50	19.75	21	22.50	»

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 8 Septembre 1882.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents.

Assemblée générale. — Avant le 1er Juillet.

Paiement des coupons au siège social, un mois après l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Paul Merlin, président; S. Emery, vice-président; G. Bernard, administrateur-délégué; A. Espanet, J. Vincent, J. Foucou.

Directeur. — M. A. Reille.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve; 8 0/0 à l'Administrateur-délégué; 12 0/0 au Conseil d'administration; 60 0/0 aux Actions.

A. 231

LE TRITON

Société Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 4, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million, divisé en 200 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 1250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	800	800	»	1000	1200	»	400	300	300	300	300
Dividendes distribués . .	100	»	100	100	»	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 21 Février 1884.

Objet de la Société. — Assurances Maritimes.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Muret, président; F. Arnal, vice-président; A. Bujeon, F. Dutfoy, E. Reynoird, C. Lacarrière, R. Thierry-Mieg, L. Jablonski, Pol Lefèvre.

Directeur. — M. A. Boudon. — **Directeur-adjoint.** — M. A. Contamin.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; sur le surplus 50 0/0 aux Actions et 50 0/0 à la Réserve supplémentaire.

L'UNION

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 15, rue de la Banque, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 2.000 Actions de 5.000 francs.

Versements appelés, 1250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	10300 »	12150 »	12250 »	13900 »	14750 »	14425 »
Dividendes distribués. . .	670.10	670.10	721.65	773.19	546.87	651.04

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	15775 »	15100 »	14750 »	15350 »	16200 »
Dividendes distribués. . .	651.04	442.70	651.04	651.04	651.04

Durée de la Société. — Du 5 Octobre 1828 au 1er Janvier 1976.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vavin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, en Janvier et Mai.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Mallet, président ; Ad. Vernes, vice-président ; Guët, Jameson, Dervillé, A. Thurneyssen, J. Marcuard, A. Mirabaud, L. Delaunay-Belleville.

Commissaires des Comptes. — MM. Démarest, de Clermont et W. d'Eichthal.

Directeur — M. Charles Robert. — **Directeur-adjoint.** — M. le baron Guillaume Cerise.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve, pouvant être réduits au-dessus de 3.000.000 de francs ; le reste aux Actions.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

L'UNION

Compagnie d'Assurances sur la Vie humaine (Société Anonyme)

Siège social, 15, rue de la Banque, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 2.000 actions de 5.000 francs.

Versements appelés, dépôt en garantie de 50 francs de rente.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divid. distrib. (net d'impôt)	450	225	175	175	175	175	175	175	175	175	175
	pr 2 ans	pr 1 an									

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 21 Juin 1829.

Objet de la Société. — Assurances sur la Vie humaine.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vavin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social, en Avril.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Mallet, président; Ad. Vernes, vice-président; Delaunay-Belleville, Dervillé, Eug. Guët, C. Jameson, Jules Marcuard, Albert Mirabaud, Aug. Thurneyssen.

Commissaires des comptes. — MM. Demarest, J.-B. de Saint-Sauveur, W. d'Eichthal.

Directeur. — M. le comte Ch. de Montferrand.

Répartition des bénéfices :

15 à 25 0/0 à la Réserve et le surplus aux Actions.

A. 234

L'UNION GÉNÉRALE DU NORD

Société Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 37, boulevard de la Liberté, à Lille.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la bourse de Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	425	425	430	435	435	435 »	445 »	450 »	450	455	455 »
Dividendes distribués . .	3	3	3	3	3	3.50	3.50	3.50	4	4	4.50

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Durée de la Société. — Constituée en Février 1867.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie, les Explosions.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Deledicque, à Lille.

Paiement des coupons en Juillet, à Lille.

Membres du Conseil. — MM. Achille Wibaux, président; A. Prouvost fils, Scalabre-Delcour, V. Lorent-Lescornez, Herbaux-Hassebroucq, E. Mas-Faucheur,

Commissaires des Comptes. — MM. Ch. Courtoy, G. Duplay, L. Leroux, Lamourette.

Directeur. — M. E. Maxime Meunier.

A. 235

L'UNION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU NORD

Compagnie Anonyme d'Assurances contre les Accidents de toute nature.

Siège social, 76, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1600 Actions de 500 francs.

Versements appelés : 1er quart, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en banque ; peu de transactions ; titres gardés en portefeuille.

Pas de transaction. — Dernier transfert 200 francs.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50

Durée de la Société. — 50 années, du 30 Septembre 1871 à 1921.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents de toute nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Alglave, à Valenciennes.

Assemblée générale. — Fin Avril, jusqu'à présent le dernier samedi.

Paiement des coupons, au siège social de la Société et chez les Banquiers.

Actions. — 1er Mai, date habituellement approuvée par les Actionnaires.

Obligations. — Néant.

Membres du Conseil. — MM. Aug. Gouvion, Mariage, Dervaux, M. d'Halluin-Namur, Jacquemart, Dufer et Van Diest.

Commissaire des Comptes. — M. Horric.

Directeur. — M. P. Trochon.

Prévisions de la Société. —

L'UNION MARITIME

Compagnie d'Assurances contre les Risques Maritimes et les Risques de Transports de toute nature

Siège social, 33, rue Vivienne, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 500 Actions nominatives de 4,000 francs chacune, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 16 Mars 1894.

Objet de la Société. — Risques maritimes et Risques de transports de toute nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Querantonnais, 14, rue des Pyramides, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Ferdinand Perier, président, de la Maison Perier, Mercet et Ce, Banquiers, Président de la *Compagnie Havraise Péninsulaire de navigation à vapeur*; Charles Ménage, vice-président, de la Maison de Neuflize et Cie, banquiers.

Administrateurs. — MM. R. Angulo, de la Maison Mitjans, Movellan et Angulo, banquiers; A. Lainey, Directeur de la *Société des Grands Moulins de Corbeil*; E. Kampmann, négociant-commissionnaire; Paul Matthey, administrateur de la *Société générale de Transports maritimes à vapeur*; Sigismond Fehr, négociant, au Havre.

Commissaire des Comptes. — M. Degoix, Assureur maritime.

Directeur. — M. Gontran Gaumont.

A. 236

L'UNION DES MUTUALISTES

Compagnie d'Assurances à Capital variable

Siège social, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Le Capital social ne peut être réduit au-dessous de 15.000 francs.

Statuts déposés en l'étude de Me Bourdel, notaire, Paris.

Le premier exercice est prolongé jusqu'au 31 Décembre 1898.

M. Claude Curtillet, directeur de *La Coloniale*, nommé Directeur est substitué dans les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Commissaire de Surveillance. — M. Charles Tramier, 8, Grande-Rue de la Croix-Rouge, à Lyon.

L'UNION NATIONALE

Compagnie d'Assurances en liquidation

M. A. Robin, 21, rue des Pyramides, à Paris, liquidateur de la Société a mis en paiement un troisième dividende de 15 francs par Action à dater du 10 Février 1897.

A 240

L'UNION PARISIENNE DES ENTREPRENEURS ET INDUSTRIELS

Société d'Assurances à primes en Commandite par Actions

Siège social, 19, rue Vivienne, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 8 Juin 1896.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris.

Fondateur. — M. Marc Barthélémy, directeur d'Assurances, 19, rue Vivienne, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Lucien Mugnier, docteur en médecine, 32, avenue des Ternes, à Paris ; Delalande-Sacristain (Amand), entrepreneur de Travaux publics, 42, boulevard Bineau, à Neuilly-s/-Seine ; Vallet (Frédéric), entrepreneur de transports, 2, avenue de Clichy, à Saint-Ouen ; Léon Souffron, pharmacien, 22, rue Poncelet, à Paris ; Paul Coltelloni, ingénieur civil, 119, avenue de Villiers, Paris.

Gérant. — M. Barthélémy.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 au Fonds de Réserve ; au Gérant 20 0/0 ; au Conseil de Surveillance 20 0/0 ; aux Actions 60 0/0.

A. 241

LA UNION ET LE PHÉNIX ESPAGNOL

Compagnie d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

Siège social, Calle Olozaga, 1, Madrid. — Succursale pour la France, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, douze millions, divisé en 60.000 actions de 200 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les **Titres sont au porteur.**

Les **Titres sont cotés en bourse, à la Cote officielle.**

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	545	550	540	620	640	570	510	490	460	470	480
Dividendes distribués . .	30	30	31	34	34	30	30	30	30	30	30

Durée de la Société. — 99 ans, du 17 Mars 1864 au 17 Mars 1963.

Objet de la Société. — Assurances maritimes, contre l'Incendie et sur la Vie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Léon Munoz, à Madrid.

Assemblée générale. — Mai.

Paiement des coupons à Madrid et à Paris, 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil à Paris. — MM. Eug. Pereire, C ✻, président de la *Compagnie Générale Transatlantique*, président; Cloquemin, O ✻, directeur de la Compagnie d'Assurances *La Paternelle;* L. Passy, député, ancien sous-secrétaire d'Etat aux finances, administrateur du *Crédit Industriel et Commercial*; Th. Cloquemin, secrétaire général de la *Compagnie Générale Transatlantique;* Halfon, banquier; G. Pereire, administrateur des *Chemins de fer du Nord de l'Espagne;* G. d'Entraigues, ✻; L. Weil, ✻, ingénieur.

Directeur. — M. A. Sudrié.

Répartition des bénéfices :

1 0/0 à la Réserve et le reste aux Actionnaires, sauf un prélèvement fixé par l'Assemblée générale pour rétribuer les membres du Conseil d'administration et gratifications au Directeur et aux Employés.

A. 243

L'URBAINE

Compagnie Anonyme d'Assurances à primes fixes sur la Vie, et d'achats de Nues Propriétés et d'Usufruits

Siège social, 8, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, douze millions, divisé en 12.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, la totalité sur 3.407 Actions et 200 francs sur 8.593 Actions.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions libérées (1)	1425	1562.50	1670 »	1795	1762.50	1887.50
Cours moyens des Actions non libérées.	715	775 »	842.50	870	887.50	927.50
Dividendes distribués.	40	40 »	40 »	40	40 »	40 »

(1) Les actions libérées donnent droit en outre à un intérêt de 38 fr. 40 par action.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions libérées . .	2112.50	2112.50	1987.50	1900 »	1700
Cours moyens des Actions non libérées.	945 »	1130 »	1035 »	892.50	775
Dividendes distribués.	40 »	35 »	35 »	35 »	35

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 15 Mars 1866.

Objet de la Société. — Compagnie Anonyme d'Assurances à primes fixes sur la Vie, et d'achats de Nues propriétés et d'Usufruits.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Schelcher, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des intérêts des actions libérées, au siège social, Janvier et Juillet, dividende en Mai.

Membres du Conseil. — MM. Gaillard de Witt, président; général Salanson, vice-président; Cambefort, Ed. Hervé, vice-amiral; Paul Martin, Mézières, St. La Perche, Eug. Rodier, Welche.

Commissaires des Comptes. — MM. Léger et G. Genreau.

Directeur. — M. Fassy.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé; un cinquième en moins et la moitié en plus à la Réserve; le reste aux Actions.

A. 243

L'URBAINE

Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie

Siège social, 8, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 5.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy.	1720	2325 »	2825 »	3460 »	4375 »	4240 »	4750 »	5175 »	5000 »	5100 »	4950
Divid. dist.	125	144.32	164.95	175.25	177.08	187.50	197.91	177.08	197.91	197.91	200
Nets d'impôt		140 »	160 »	170 »	170 »	180 »	190 »	170 »	190 »	190 »	

Durée de la Société. — Fondée en 1838, transformée conformément à la loi de 1867, et devant durer du 1er Janvier 1880, au 31 Décembre 1978.

Objet de la Société. — Assurances contre l'Incendie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Schelcher, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, le 1er Mai.

Membres du Conseil. — MM. Gaillard de Witt, président, général Salanson, vice-président; Cambefort, Ed. Hervé, St. La Perche, Paul Martin, Mézières, Eugène Rodier, Welche.

Commissaires des comptes. — MM. E. Léger, Genreau.

Directeur. — M. Prétavoine. — **Sous-Directeur.** — M. R. Lamirault.

Répartition des bénéfices :

A la Réserve 20 0/0 jusqu'au cinquième du Capital social et 10 0/0 au dessus; le surplus aux Actions.

A. 244

L'URBAINE & LA SEINE

Compagnie Anonyme d'Assurances à primes fixes contre les Accidents

Siège social, 37, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, douze millions, divisé en 24.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	94 »	107.50	120 »	135	185	250	312.50	410	452.50	510	515
Dividendes distribués . .	7.25	8 »	8.50	9	12	15	16 »	16	17 »	18	18

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 2 Juillet 1880.

Objet de la Société. — Assurances contre les Accidents.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Schelcher, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Gaillard de Witt, président ; général Salanson, vice-président ; Cambefort, Ed. Hervé, Stanislas La Perche, amiral Martin, Mézières, Eugène Rodier, Welche.

Commissaires des Comptes. — MM. E. Léger et comte de Grenaud.

Directeur. — M. E. Baud.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve jusqu'à concurrence du cinquième du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus est attribué, 90 0/0 aux Actions et 10 0/0 au Conseil d'Administration.

LA VIGIE

Société Anonyme d'Assurances Maritimes

Siège social, 6, place de la Bourse, Paris.

Capital social, un million, divisé en 400 Actions de 2.500 francs.

Versements appelés, 625 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Décembre 1877.

Objet de la Société. — Assurances maritimes.

Assemblée générale. — En Avril.

Dividendes distribués en 1896. — 50 fr. 14.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. R. Daudré, président; E. Brault, vice-président; E. Boissaye, Georges Jouët, Emile Leclert, A. Mollier-Carroz, G. Jacquel.

Commissaire des Comptes. — M. Ch. Requier; Ch. Husson, Commissaire-adjoint.

Directeur. — M. G. Jacquel, Administrateur-Directeur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus à la Réserve 80 0/0 jusqu'à 100.000 francs ; 60 0/0 jusqu'à 200.000 francs ; 50 0/0 jusqu'à 300.000 francs ; 20 0/0 jusqu'à 400.000 francs ; le reste aux Actions.

A. 250

LE ZODIAQUE

Compagnie Anonyme d'Assurances Maritimes en liquidation

Fondée au Capital de six millions avec siège social à Paris, 6, place de la Bourse. La Société a été mise en liquidation et l'Assemblée générale du 26 Juin 1896, a approuvé les comptes de liquidation et donné quitus au Conseil d'Administration, chargé de la liquidation; elle a, en outre, autorisé le remboursement de 3 francs par Action aux seuls actionnaires ayant intégralement versé les appels de fonds demandés.

LE CONCILIATEUR

PARIS — 10, Rue Duperré — PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

Capital : 100 Millions de Francs

Siège social : **14, Rue Bergère, 14**

SUCCURSALE : **2, Place de l'Opéra, 2, PARIS**

Président : M. DENORMANDIE, ✻, ancien Gouverneur de la Banque de France, vice-président de la Compagnie des Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée.

Directeur général : M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons **à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques,** Traites, **Paiements de Coupons, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres,**

Prêts **Maritimes. Garantie contre les risques de remboursement au pair.**

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

A. 176, boul. St-Germain ;
B. 3, boul. St-Germain ;
C. 2, quai de la Rapée ;
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, place de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre ;
I. 84, boul. Magenta ;
K. 92, boul. Richard-Lenoir ;
L. 36, Avenue de Clichy ;
M. 87, Avenue Kléber ;
N. 35, Avenue Mac-Mahon ;
O. 71, boul. Montparnasse ;
P. 27, faubourg St-Antoine ;
R. 53, boul. St-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers.

BUREAUX DE BANLIEUE :

LEVALLOIS-PERRET : 3, place de la République. — **ENGHIEN** : 47, Grande-Rue.

AGENCES EN PROVINCE :

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Sèze, Beaucaire, Beaune, Bergerac, Béziers. Bordeaux, Caen Calais, Carcassonne, Castres, Cavaillon, Cette, Chagny, Châlon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Epinal, Firminy, Flers, Le Hâvre, Hazebrouck, Issoire, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Limoges, Lyon, Manosque, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Périgueux, Perpignan, Pont-l'Evêque, Remiremont, Rivesaltes, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Ruffec, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Saint-Hippolyte-du-Fort, Salon, Toulouse, Tourcoing, Trouville-Deauville, Vichy, Le Vigan, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

AGENCES DANS LES PAYS DE PROTECTORAT :

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Tanger, Majunga, Tamatave, Tananarive.

AGENCES A L'ÉTRANGER :

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, Chicago, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney.

Intérêts payés sur les sommes déposées :

A 4 ans **4** 0/0	A 2 ans **3** 0/0	A 6 mois **1** 1/2 0/0
A 3 ans **3** 1/2 0/0	A 1 an **2** 1/2 0/0	A vue **1/2** 0/0

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public :

14, Rue Bergère, 2, place de l'Opéra et dans les principales Agences.

COMPARTIMENTS DEPUIS CINQ FRANCS PAR MOIS

MM. CHOPY & Cie

BANQUIERS

Bureaux : 18, Rue Saint-Marc — PARIS

Adresse Télégraphique : CHOPY, Bourse, Paris

TÉLÉPHONE 155-97

OPÉRATIONS PRINCIPALES

MM. CHOPY et Cie, se chargent :

De l'**Achat** et de la **Vente** des Actions de **Compagnies d'Assurances;**

De l'encaissement des dividendes attribués à ces Actions;

De renseigner gratuitement sur la situation et la marche des Compagnies d'Assurances françaises et étrangères ;

De souscrire sans frais à toutes émissions publiques ou particulières ;

De l'**Achat** et de la **Vente** de **Valeurs cotées**, sans autre courtage que celui perçu par les Agents de change ;

De l'**Achat** et de la **Vente de Valeurs non cotées** et notamment des Actions de **Journaux, Mines, Charbonnages,** etc.

Ils encaissent les coupons de ces Titres et fournissent tous renseignements qui pourraient intéresser les porteurs ;

Les lettres doivent être adressées à **MM. CHOPY et Cie**, *18, rue St-Marc, à Paris*

N. B. — Notre organisation nous permet d'exécuter avec la plus grande célérité tous les ordres qui nous sont confiés.

MM. CHOPY et Cie, publient le " BULLETIN FINANCIER DES ASSURANCES " paraissant tous les mois. — Prix de l'abonnement: 4 francs par an.

COTE de la BOURSE et de la BANQUE

ET LE MESSAGER DE LA BOURSE RÉUNIS

ANNONCES

Justification usuelle des Annonces :

38 *lettres à la ligne.*

S'ADRESSER

à l'Administration du Journal.

LE NUMÉRO

(PARIS ET DÉPARTEMENTS)

10 centimes

FONDÉS EN 1873

Paraissant tous les jours de Bourse

à 4 heures

1 et 3, Place de la Bourse

et 19, rue N.-D. des Victoires, Paris

DIRECTEURS :

M. Emmanuel VIDAL

M. Charles VIDAL

ABONNEMENTS

	1 an	6 m.	3 m.
Paris	23 »	12 »	6 50
Départements. . . .	26 »	13 50	7 »
Etranger (Union postale)	36 »	18 55	9 50

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste (frais en sus).

Les frais d'encaissement sont à la charge des abonnés.

Négociations à la Bourse de Lyon, à la Bourse de Lille, à la Bourse de Marseille.

OPÉRATIONS DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME

BANQUE DES FONDS PUBLICS & DES VALEURS INDUSTRIELLES

(Voir page 134)

BAINS

TÉLÉPHONE 140-94

TURCO-ROMAINS ET RUSSES

3 fr. 25 avec Massage
2 fr. 25 sans Massage

LE BALNEUM

BUFFET

Salon de Coiffure et Pédicure

ESCRIME

Garage de Bicyclettes

HYDROTHERAPIE

16 bis, Rue Cadet

PURGEURS AUTOMATIQUES

Système A. HEINTZ (*breveté S. G. D. G.*)

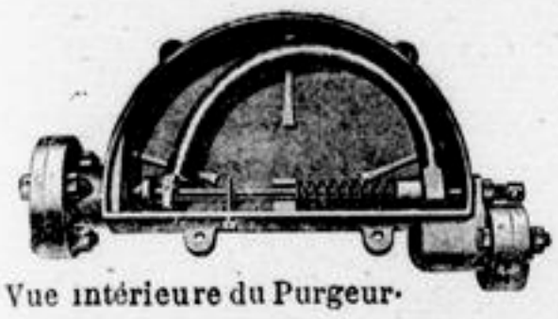

Vue intérieure du Purgeur.

LE SEUL absolument ouvert à froid ; **LE SEUL** supprimant tout reniflard ou soupape à air ; **LE SEUL** fonctionnant de même façon quelle que soit la pression : **LE SEUL** ayant un aussi grand passage ; **LE SEUL** ne laissant échapper l'eau qu'à 99° 1/2 ; **LE SEUL** n'ayant à l'intérieur ni axe de rotation, ni levier, ni cloche, ni flotteur. **Peut être réglé pour refouler.**

Envoi 1 mois à l'essai

L. GUGENHEIM, seul agent général, 11, rue Condorcet

—(TÉLÉPHONE 262-02)—

ENSEIGNES
STORES

E. BASSAN N.C.

99, Faubourg St-Denis, 99

TÉLÉPHONE 142-92

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les

ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans L'INDUSTRIE

VICHY-CÉLESTINS

CHAPEAU LEON LE PLUS LÉGER !!! LE PLUS ÉLÉGANT !!!

SIX MOIS DE CRÉDIT

SPORTING-CLUB-TAYLOR

139, rue d'Aboukir. — (*Téléphone* **145-41**)

VÊTEMENTS sur mesure 75 » | **CYCLISTE 55 »**

A la commande, on verse 10 »; à la livraison, 15 » et le reste, à raison de 16 » par mois

IMPRIMERIE ÉMILE LÉVY & Cie

Médaille d'OR, Paris 1890 — Médaille d'OR, Paris 1893 — HORS CONCOURS, Chicago 1893
Médaille d'Argent et Médaille d'Or, Exposition Universelle Anvers 1891.

Spécialité de Titres avec Fonds de sûreté, et tous imprimés pour Emissions. — Affiches illustrées. — Travaux d'art.

132, Rue Montmartre — PARIS

MATHET (Fr.)

Ingénieur civil des Mines, Conseil de plusieurs Compagnies
ANCIEN DIRECTEUR DES MINES DE BLANZY
110, Rue Lafontaine — PARIS

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
COMMERCIAL

ECOLE PRATIQUE

DE COMMERCE

ET DE

COMPTABILITÉ

POUR LA PRÉPARATION

Des ADULTES, JEUNES GENS, DAMES & JEUNES FILLES

A LA CARRIÈRE DES AFFAIRES

Établissement fondé en 1850
Subventionné par l'État et par la Ville de Paris

54, Rue de Rivoli — PARIS

Directeur : PIGIER, I. ✡

TÉLÉPHONE 144,65

Léon

21, Rue Daunou
PARIS



Chapeau LÉON
le plus léger
et le plus élégant

SUCCURSALES :
Nice — Vichy — Monte-Carlo



BANQUE RUSSO-CHINOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de 6.000.000 Roubles or (24.000,000 de francs)

entièrement versé.

Siège social : **A SAINT-PÉTERSBOURG**

Succursale : ***à PARIS, 73, Boulevard Haussmann***

La Banque ouvre des comptes courants, délivre des traites sur les Succursales et Agences, négocie et accepte les lettres de change, émet des lettres de crédit, accepte les ordres d'achat et de vente de titres et coupons Russes et Chinois, et se charge de toutes opérations de banque, spécialement celles avec la Russie et l'Extrême-Orient.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Prince HESPÈRE OUKHTOMSKY, *président ;* **A. CHABRIÈRES, J. HOTTINGUER, Ed. NOETZLIN, Th. NOTTHAFFT, J.-K. PROWE, P. ROMANOFF, A. ROTHSTEIN, A.-D. STARZEFF.**

Secrétaire général : **P. RISTELHUEBER.**

Directeur à Paris : E. de VÉRICOURT

La Banque a ses Succursales à :

Paris, Moscou, Shanghaï, Hankow, Tientsin, Pékin, Nagasaki, Vladivostock, — **et des Agents, à :** Hong-Kong, Foutchéou, Newchwang, Tchéfou, Yokohama, Kobe, Blagowietchensk, Irkoutsk, Kiachta, Nicolajevsk, Tschita, Verchnéoudinsk.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les Sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un Actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

Prière aux Sociétés de vouloir bien adresser les renseignements suivants le plus tôt possible 92, rue Richelieu, Paris

---

Dénomination de la Société .....

(Mettre si c'est Anonyme, en Commandite par Actions, ou Civile avec Actions et Parts).

.....

Siège social.....

Capital social ..... divisé en ..... actions de ..... francs.

Libérées de .....ou entièrement libérées.

Les **Titres sont nominatifs ou au porteur** *(biffer l'un ou l'autre des 2 mots)*.

Les **Titres sont cotés à telle Bourse ou dans tel Journal** .....

(Mettre le nombre) ..... **Obligations** émises à ..... francs. — Revenu ..... francs par an.

Parts bénéficiaires donnant droit à ..... 0/0 dans les bénéfices nets.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Cours moyen des Actions .....

Dividendes distribués .....

Cours moyens des Obligations .....

Durée de la Société. — Jusqu'au ..... **à partir du**.....

Objet de la Société. — .....

.....

.....

Notaire qui a reçu l'acte : .....

Assemblée générale. — A quel moment de l'année .....

Paiement des Coupons, à ..... le .....

Membres du Conseil. — .....

.....

.....

Commissaires des Comptes. — .....

.....

Directeur. — .....

Répartition des bénéfices : ..... 0/0 ; Réserve légale ..... 0/0.

0/0 ..... 0/0 .....

Réserve : .....

Observations : .....

AVIS

Chaque épreuve, sans exception, a été soumise à sa Société respective.

Il pourrait se faire, malgré cela, que quelques erreurs soient restées inaperçues ; aussi saurions-nous gré aux personnes qui voudraient bien nous les signaler, cela nous permettra d'en prendre bonne note pour la prochaine édition.

Nous prions MM. les Administrateurs et Directeurs de Sociétés de vouloir bien, au fur et à mesure, des décisions, nous tenir au courant des transformations, changements, distributions de dividendes, etc., lesquels seront immédiatement enregistrés par nous.

Diverses Sociétés pour lesquelles nous n'avons pu avoir les renseignements au moment de la mise en page de leur chapitre spécial se trouveront classées dans le chapitre Divers, soit pour la totalité ou pour le complément des renseignements les concernant.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris

CHAPITRE II.

BANQUES

Banques.

Institutions de Crédit.

Caisses mobilières, immobilières et autres.

Associations financières.

Reconstitution de capitaux.

Sociétés d'Épargne.

Cautionnements.

Warrants.

BANQUES

Ba. 10

ASSOCIATION FINANCIÈRE DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Scribe, Paris.

Capital social, un million, divisé en 10,000 Actions de 100 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir d'Avril 1896.

Objet de la Société. — Opérations financières, industrielles, commerciales, immobilières et toutes entreprises de travaux publics.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Bénard (Adrien-Léon), Jarislowsky (Sigismond), Monvoisin (Fernand).

Ba. 18

BANQUE AUXILIAIRE DE L'ÉPARGNE

Société Anonyme

Siège social, 6, cité Rougemont.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1,250 actions de 100 francs.

Formation de la Société. — Juin 1897, statuts déposés chez Me Olagnier, à Paris.

Versements appelés, capital entièrement appelé et versé.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 300 Parts de fondateur.

Durée de la Société. — 35 années, à partir du 1er Juin 1897.

Objet de la Société. — Reconstitution des Titres au porteur, détruits ou disparus. Négociation immédiate des droits dans ces Titres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier.

Assemblée générale. — En

Paiement des coupons, 5 Novembre, 5 Mai de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Paul Galand, Albert Conein.

Commissaire des Comptes. — M. Puybonnieux.

Directeur. — M. Albert Conein, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 aux Parts de fondateur, 70 0/0 aux Actionnaires.

BANQUE DE L'ALGÉRIE

Société Anonyme.

Siège social, à Alger.

Capital social, vingt millions, divisé en 40,000 Actions de 500 francs, totalement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —
Cours moyens des Actions.	1970.34	1687.47	1496.83	1475.69	1620.45	1628.54
Dividendes distribués . .	82.47	84.20	84.06	83.96	84.01	74 58

Années.	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	1134.54	1060.58	747.90	764.97	608.19
Dividendes distribués . .	64.17	53.22	40.10	32.04	19.01

Durée de la Société. — En vertu de la loi du 4 Août 1851 et modifiée par décret impérial du 12 Mars 1850 et 30 Mars 1861; prorogée par décret impérial du 15 Janvier 1868 et la loi du 3 Avril 1880 jusqu'au 1er Novembre 1897. — Expiration 31 Octobre 1899.

Objet de la Société. — Banque d'émission, Escompte, Prêts sur effets publics, (rentes françaises), Avances sur les mêmes valeurs que la Banque de France et en outre sur les Obligations des Chemins de fer de l'Algérie, ayant une garantie départementale, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Porcellaga.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons à la Banque de l'Algérie, dans ses succursales et au Comptoir National d'Escompte, en Mai et Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Tachet, Martel, Boisset, Vidaillon, Jourdan, Maffre, Barthe-Dejean, Altairac, G. Mercier.

Censeurs. — MM. Pareux, Tiné, Warot.

Commissaire du Gouvernement. — M. Paysant, trésorier-payeur général.

Directeur. — M. Rihouet.

Répartition des bénéfices :

6 0/0 du Capital versé; le surplus aux Actions et à la Réserve supplémentaire.

Prévisions de la Société. —

Ba. 19

BANQUE DE BOURGOGNE

Société Anonyme

Siège social, 37 *bis*, rue Chabot-Charny, à Dijon.

Capital social, sept millions cinq cent mille francs, divisé en 7.500 Actions de 1.000 francs, dont 125 libérées remises pour l'apport sont au porteur et le reste libérées seulement de 500 francs sont nominatives ou au porteur.

Durée de la Société. — 50 années, à partir du 21 Décembre 1891.

Objet de la Société. — Escompte de tous effets de commerce, Warrants ou Bulletins de gage, Opérations de Bourse, etc.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Blondel et Caussin, à Dijon.

Assemblée générale. — Avant fin Avril.

Paiement des coupons, au siège social, à Dijon, acompte en Août et solde en Mars ou Avril.

Membres du Conseil. — MM. Paul Guillemot, président; E. Berthot, vice-président;

Censeurs-Commissaires de surveillance. — MM. F. Gardey, Th. Régnier, J. Chevrey.

Directeur. — M. A. Moireau.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, un fonds de Réserve extraordinaire, une somme pour les intérêts jusqu'à concurrence de 5 0/0 du Capital versé et le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 au Personnel et 80 0/0 aux Actionnaires.

Ba. 21

BANQUE DES CAUTIONNEMENTS

Société Anonyme

Siège social, 17, rue d'Athènes, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Fournir ou compléter le cautionnement aux Fonctionnaires et Employés de l'Etat, des Villes et des Administrations françaises, ainsi que ceux des Officiers ministériels.

Notaire qui a reçu l'acte : Me E. Godet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. le comte Beausire de Seyssel; Duvergier, Pezeril et Le François.

Commissaire des comptes. — M. Michel Baille.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; le surplus 20 0/0 au Directeur; 20 0/0 aux Administrateurs et 60 0/0 aux Actions.

Après enquête a été déclarée inconnue, 17, rue d'Athènes.

BANQUE COLONIALE DE LA GUADELOUPE

Société Anonyme

Siège social, La Pointe-à-Pitre.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	62.50	95	115	122.50	95	95	100	105	60	»	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Janvier 1898, fondée par la loi du 30 Avril 1849.

Objet de la Société. — Privilège d'émission de Billets de banque à la Guadeloupe. Opérations de banque, Escompte d'effets, Billets à ordre, Négociations de valeurs.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons au siège social et à Paris ; à l'Agence centrale, 54, rue Blanche, en Mars et Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Bonnal, représenté par M. Justin Marie, Al. Beauperthuy, Laborderie de Fauconpré, La Loge.

Censeurs. — MM. Desrivaux, représenté par M. Saumon ; Ernest Champy, Graeve.

Directeur. — M. M.-E. Réaux.

Répartition des bénéfices :

1 1/2 0/0 à la Réserve jusqu'à la moitié du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 50 0/0 aux Actions ; 40 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Directeur et 5 0/0 aux Employés.

Prévisions de la Société. —

Ba. 27

BANQUE COLONIALE DE LA GUYANE

Société Anonyme

Siège social, Cayenne.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle au comptant.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	82.30	85.05	95	36.20	62	88.90	110	103.90	96.20	195	100

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Janvier 1868, fondée par la loi du 30 Avril 1849.

Objet de la Société. — Privilège d'émission de Billets de banque à la Guyane. Opérations de Banque, Escompte d'Effets, Billets à ordre, Négociations de Valeurs.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, en Mars et Septembre, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'Agence centrale.

Membres du Conseil. — MM. Quintrie, Edouard Antier, Legay, Th. Le Blond, G. Lalanne.

Censeurs. — MM. Gadoulet, E. Le Blond, Wacongne.

Directeur. — M. Quintrie.

Répartition des bénéfices :

1 1/2 0/0 à la Réserve jusqu'à la moitié du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 50 0/0 aux Actions ; 40 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Directeur et 5 0/0 aux Employés.

Prévisions de la Société :

Ba. 28

BANQUE COLONIALE DE LA MARTINIQUE

Société Anonyme

Siège social, Saint-Pierre.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse, à la Cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	65	60	72.50	70	70	67.05	71.25	60	66	30	10

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Janvier 1898, fondée par la loi du 30 Avril 1849.

Objet de la Société. — Privilège d'émission de billets de banque à la Martinique, Opérations de banque, Escompte d'effets, billets à ordre, Négociation de valeurs.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'agence centrale, en Mars et Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Lagrosillière, représenté par M. P. de la Cour, P. Borde, J. Gérard, Plissonneau.

Censeurs. — MM. Bunel, représenté par M. Anquetil; H. Ariés, G. Noverre.

Directeur. — M. Kersaint-Gilly.

Répartition des bénéfices :

1 1/2 0/0 à la Réserve, jusqu'à la moitié du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 50 0/0 aux Actions; 40 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Directeur; 5 0/0 aux Employés.

Prévisions de la Société. —

BANQUE COLONIALE DE LA RÉUNION

Société Anonyme

Siège social, Saint-Denis.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	45.50	49.90	35.50	»	»	»	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Janvier 1898, fondée par la loi du 30 Avril 1849.

Objet de la Société. — Privilège d'émission de billets de banque à la Réunion, Opérations de Banque, Escompte d'effets, Billets à ordre, Négociation de Valeurs.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons en Mars et Septembre, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'Agence Centrale.

Membres du Conseil. — MM. Hue, président; Soinoury, Peyron, Camille Gérard, Vergoz.

Censeurs. — MM. U. Martin, Fulgence, G. Caillé.

Directeur par intérim — M. Hue.

Répartition des bénéfices;

1 1/2 0/0 à la Réserve, jusqu'à la moitié du Capital social, 5 0/0 au Capital versé; le surplus 5 0/0 aux Actions; 40 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Directeur; 5 0/0 aux Employés.

Prévisions de la Société. —

BANQUE DES COMMERÇANTS DE LA SEINE

(En liquidation)

Société Anonyme à Capital variable

Dont le **Siège** était à Paris, 359, rue Saint-Martin.

Dissolution du 16 Octobre 1881, M. Penelle, nommé liquidateur lors de la dissolution, a été remplacé par M. Victorien Tricheux, 66, boulevard Saint-Germain, par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, du 12 Février 1896.

Ba. 31

BANQUE COMMERCIALE D'ANNECY

L. Laydernier et Cie (Société en commandite)

Siège social, à Annecy.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, du 1er Avril 1891 au 1er Avril 1911.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : M^e d'Orlyé, à Annecy.

La Société a été fondée avec le titre ci-dessus en commandite simple en 1881 puis transformée en commandite par Actions, par MM. Frossard et Cie.

M. Frossard est décédé le 1er Janvier 1896 et l'Assemblée générale extraordinaire, tenue le 20 du même mois, a nommé M. Léon Laydernier, gérant de la Société.

Assemblée générale. — En Avril.

En 1891, 1892 et 1893, il a été distribué 5 0/0 d'intérêts, depuis ce moment les bénéfices sont mis en réserve et en 1896 il est distribué 5 francs par Actions.

Membres du Conseil. — MM. Bouchet, Belleville Dubouloz, Folliet et Fournier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; une somme suffisante pour assurer une première répartition de 5 0/0 au Capital, et le surplus est ainsi réparti : 30 0/0 à la Réserve ; 20 0/0 au gérant ; 50 0/0 aux Actionnaires

---

Ba. 32

BANQUE COMMERCIALE FRANCO-BELGE (SOCIÉTÉ ANONYME DE LA)

Siège social, 4, rue Meyerbeer, Paris.

Formée le 1er Juin 1896, au capital de cent mille francs. Cette Société a été dissoute et mise en liquidation le 10 Juin 1897 par l'Assemblée générale qui a nommé pour liquidateur M. Serocka.

Ba. 34

BANQUE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE

Siège social, 8, rue Auber, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, au porteur ou nominatives, cotées en bourse au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	272.90	313.75	294.68	222.04	227.49	204.51
Dividendes distribués . .	15 »	15 »	15 »	15 »	15 »	»

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	310.21	294.39	279.01	294.40	326.63
Dividendes distribués . .	15 »	12.50	15 »	15 »	17.50

PARIS. — Imp. Guérin, Dercune et Cie.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 6 Novembre 1880.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Crédit.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Moreau, à Paris.

Assemblée générale. — Avril.

Paiement des coupons, 15 Janvier et 15 Juillet, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Bourgeois, président; F. Flersheim, administrateur-délégué; L. Faudon, Eug. Guieu, Em. Mauger, Eug. Sarlin.

Commissaires des Comptes. — MM. Delpeuch et Dupuich.

Répartition des bénéfices:

1° 5 0/0 à la Réserve jusqu'à concurrence de la moitié du Capital social; 2° 5 0/0 aux Actions pour intérêts; le surplus est attribué 12 0/0 aux Administrateurs et 88 0/0 aux Actions.

Ba. 35

BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE

Société en liquidation

Liquidateur. — M. Lucien Gillet, 10, rue Saint-Martin, Paris.

1re Répartition. — Février 1894, 14 fr. 25 par Action.

Ba 36

BANQUE DE CONSIGNATIONS

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Blanche (place de la Trinité), Paris.

Capital social, quatre millions sept cent mille francs, divisé en 9,400 Actions de 500 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	405	380 »	433.80	438.75	468.66	340	400	355.50	388.62	388.62
Dividendes distribués . .	15	12.50	15 »	15 »	10 »	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, du 28 Août 1880 au 28 Août 1930.

Objet de la Société. — Consignations de Marchandises, Achat et Vente à la commission, Avances sur Warrants et Connaissements et toutes Opérations commerciales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris.

Assemblée générale. — Avant la fin Décembre.

Paiement des coupons, en Janvier, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. Micard, président; Ch. Kapferer, administrateur-délégué; Achille Gras, H. Pellerin de Lastelle, E. Humbert.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve; 6 0/0 au Capital versé; le surplus 10 0/0 au président du Conseil et à l'administrateur délégué ou au Directeur, 10 0/0 aux autres Administrateurs et 80 0/0 aux Actions. — Assemblée du 16 Juillet 1897 : le Capital est réduit à quatre millions de francs, 1,400 Actions rachetées pour le prix de 119,452 francs 30 ayant été annulées.

Ba. 38

BANQUE COOPÉRATIVE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION DE FRANCE

Société Anonyme

Siège social, 27, boulevard St-Martin, Paris.

Capital social, variable, 40.000 francs actuellement.

Les Titres sont toujours nominatifs (art. 50, loi sur les Sociétés).

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 27 Juin 1893.

Objet de la Société. — Prêts sur Fournitures et sur Travaux exécutés. Escompte du papier de commerce, Dépôts de cautionnements, Ouvertures de crédit sur marchés, etc.

Assemblée générale. — Mars et Septembre.

Conseil d'Administration. — Sept membres.

Versement sur les Titres. — 10 0/0 (art. 51, loi du 24 Juillet 1867), et le complément à raison de 10 francs par mois.

Partage des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé et ensuite sur le reste ; 10 0/0 réserve ordinaire ; 50 0/0 fonds de réserve extraordinaire ; 10 0/0 formation d'un fonds de secours ; 10 0/0 au personnel, au prorata des appointements ; 20 0/0 aux Actions.

Ba. 39

BANQUE DE CRÉDIT FRANÇAIS

Société Anonyme

Siège social, 14, rue de la Banque, Paris.

Capital social, un million cent cinquante mille francs, divisé en 2300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires, 2400 parts de fondateur.

Obligations, sur 1.000, il en reste 437 en circulation.

Taux d'émission, 450 francs, revenu, 6 0/0 et un dividende variable.

Durée de l'amortissement des Obligations, 10 ans.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Obligations : de 1891 à 1896, 450 à 475 francs.

Dividendes distribués : en 1886, 1887 et 1888, 10 francs. Depuis, néant.

Durée de la Société. — 30 ans, du 31 Mai 1882 au 31 Mai 1912.

Objet de la Société. — Toutes les Opérations de bourse, Constitutions de Sociétés, Commandites, Prêts sur Titres, Reports, etc.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Aubin, à Sens (Yonne).

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, à l'époque fixée par l'assemblée. — Obligations, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet. — Dividende, 15 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. de Lestaubière, O ✻, Bernardin, Horlaville.

Commissaire des Comptes. — M. O. Lévecq.

Directeur. — M. Horlaville.

BANQUE DE CRÉDIT ITALIEN

Société Anonyme

Siège Social, 3, rue d'Antin, Paris

En liquidation depuis Août 1892. Absorbée par le Crédit Mobilier Italien, également en liquidation.

Ba. 42 *b*

BANQUE D'ÉTAT

Société Anonyme

Fondée par M. Mary Raynaud, pour l'exploitation d'une maison de banque, avec siège social à Paris, 12, place de la Bourse.

La Société a été mise en faillite et M. Maillard, syndic, 3, boulevard Saint-André, nommé syndic, a fait aux créanciers une première répartition de 1.50 0/0 le 22 Mai 1897.

Ba. 43

BANQUE DE L'ENTREPRISE

Société Anonyme

Siège social, 92, rue de Richelieu, à Paris.

Capital social, trois millions sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs, non cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués pour 125 francs versés . .	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50	10.50

Durée de la Société. — Constituée le 13 Janvier 1881, pour 25 ans, à partir du 1er Mars 1881.

Objet de la Société. — Escompte du papier des Entrepreneurs de Bâtiments. — Ouverture de Crédits pour construire. — Délégations sur travaux exécutés. — Avances sur Titres. — Dépôts ou Comptes-courants.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons en Avril, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Grosclaude ✻, Victor Letellier, Poirier O ✻, Baptiste Préaut, Eugène Préaut, Vienot, Eugène Barbot ✻.

Commissaire des Comptes. — Commandant Hennequin.

Directeur. — M. Léon Bruneau.

Réserves au 31 Décembre 1896, 326.891 fr. 70.

Répartition des bénéfices :

1° 5 0/0 au fonds de Réserve ; 2° 6 0/0 aux Actions sur le Capital versé, et le surplus 30 0/0 aux Administrateurs et 70 0/0 aux Actions.

BANQUE DES ÉTATS CATHOLIQUES

Société fondée en 1891

Les statuts ont été déposés en l'étude de Me Lefebvre, notaire à Paris.

Siège social, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5,000 Actions de 500 francs sur lesquelles 4,000 Actions libérées de moitié ont été remises au fondateur ainsi que 2.000 Parts de Fondateur.

Mise en faillite, plusieurs Administrations furent poursuivis et condamnés, d'autres s'enfuirent.

Cette Société avait créé la *Banque de l'Épargne Nationale* qui est tombée dans les mêmes conditions.

Ba. 43 *t*

BANQUE DE L'ÉPARGNE NATIONALE

Société fondée par la Banque des États Catholiques. Mise en faillite.

Ba. 44

BANQUE DE FRANCE

Siège social, 39, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.

Capital social, cent quatre vingt deux millions cinq cent mille francs, divisé en 182.500 actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	4270	4164	3760	3969	4242	4466	4182	3960	3945	3647	3587
Dividendes distribués . .	155	150	142	152	157	159	130	124	113	103	105

Durée de la Société. — Du 13 Février 1800, des prorogations successives ont porté le terme de la Société au 31 Décembre 19...

Objet de la Société. — Émission de Billets à vue et au porteur, Escompte d'effets de commerce, Avances sur Titres et métaux précieux, Garde de dépôts de Titres et d'Objets précieux, Ouverture de comptes courants et de comptes de chèques, Émissions des mandats déplacés, Commerce des métaux précieux.

Assemblée générale. — Le dernier Jeudi de Janvier de chaque année.

Paiement des coupons, les 30 Juin et 31 Décembre, à la Banque centrale, dans ses succursales et bureaux auxiliaires.

Membres du Conseil. — MM. le baron de Rothschild, le baron Mallet, le baron Hottinguer, Goüin, Vernes, Goguel, Heine, Aynard, Balsan, Richemond, Seydoux, Sanson, Loreau, Tessandier.

Censeurs. — MM. Homberg, Dervillé, Delaunay-Belleville.

Gouverneur. — M. J. Magnin, vice-président du Sénat. — **Sous-Gouverneurs.** — MM. Renouard O ✲, de Liron d'Airoles C ✲.

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS

Société Anonyme (en faillite. — M. Bonneau, syndic)

Capital social primitif, 50.000.000 divisé en 100.000 actions de 500 francs, porté à 100 millions par la création de 100.000 Actions nouvelles de 500 francs en 1879. En 1884, la Banque d'Escompte a absorbé la Banque Française et Italienne et le capital a été réduit à 50 millions par l'échange de 200.000 Actions libérées de 125 francs contre 100.000 libérées de 250 francs et au porteur, puis porté à 65 millions au moyen de 30.000 Actions nouvelles, dont 1.020 ont été souscrites en espèces et entièrement libérées, et 28.980 libérées de 250 fr., soit un capital de 65 millions divisé en 130.000 Actions de 500 francs, dont 1.002 entièrement libérées et 128.980 libérées de 250 francs. Par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires du 27 Juin 1891, le capital de 65 millions a été réduit à 25 millions au moyen du mécanisme suivant : rachat de 31.020 Actions libérées de 250 francs qui ont été annulées, ce qui a diminué le capital de 15.510.000 francs; échange de 97.960 Actions libérées de 250 fr. contre des Actions entièrement libérées à raison de deux pour une, soit une nouvelle diminution de 19.490.000 francs et une réduction totale de 40 millions; les 1.020 Actions entièrement libérées ont été échangées titre pour titre.

Après la déclaration de la faillite, la décision de l'Assemblée générale du 27 Juin 1891, qui a réduit le Capital social à 25 millions, a été attaquée et, par jugement du 24 Juin 1895, confirmé par arrêt de la Cour d'appel de Paris en Janvier 1897, cette Assemblée générale a été annulée. Le Capital se trouve donc reporté à 65 millions et les Actions qui n'avaient été libérées que de 250 francs sont soumises à l'appel du solde, soit 250 francs par titre.

Les créanciers de la faillite de la *Banque d'Escompte* ont voté une résolution aux termes de laquelle il sera consenti une réduction de 50 francs sur l'appel de fonds de 250 francs par Action aux actionnaires qui effectueront le règlement de leur dette à raison de 200 francs par action ancienne échangée et accepteront d'une façon définitive les conséquences de l'arrêt de la Cour de Paris du 19 Janvier 1897 dans le délai d'un mois, à compter du jour de l'envoi de la circulaire de M. Bonneau, syndic, 60, rue de Provence.

BANQUE DES FONDS PUBLICS & DES VALEURS INDUSTRIELLES

Société Anonyme

Siège social, 1 et 3, place de la Bourse et 19, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, dont 3.274 entièrement libérées et au porteur et 2.726 libérées de 125 francs et nominatives.

Les Titres sont cotés en bourse (2e partie de la cote officielle).

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — 25 ans, du 19 Février 1877 au 19 Février 1902.

Objet de la Société. — Toutes opérations financières et industrielles que comporte le régime des Banques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons au siège social, 31 Janvier et 31 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. A. de Chirac, président; Emmanuel Vidal, administrateur délégué; Ch. Vidal, Léopold Dreyfus.

Répartition des bénéfices :

1° 5 0/0 à la Réserve; 2° le surplus 90 0/0 aux Actions et 10 0/0 aux Administrateurs.

BANQUE DES FRANÇAIS
ANCNE CAISSE DE LA SEMAINE FINANCIÈRE

Siège social, 8, rue Saint-Augustin, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 100 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Janvier 1897, suite de la Caisse de la *Semaine Financière*, constituée le 1er Octobre 1888.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse, propriétaire de la *Semaine Financière* (42e année).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris.

Assemblée générale. — Avril-Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. MM. J.-B. Gerin, président-directeur ; L. Breuil, G. Rouzé et Ed. Turquet.

Commissaire des Comptes — M. Paul Lévêque.

Directeur. — M. J.-B. Gerin.

Répartition des bénéfices.

1° 5 0/0 à la Réserve légale ; 2° 5 0/0 aux Actions, à titre d'intérêts et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

Ba. 54

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE DU SUD

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Boudreau, Paris.

Capital social, cinquante millions, divisé en 500.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse au comptant et à terme, à la cote officielle.

Cours moyens des Actions en 1895 : 106.12 ; en 1896 : 116.92.

Durée de la Société — 50 ans, à partir du 26 Novembre 1895.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse. Toutes opérations financières, industrielles, commerciales et civiles, mobilières et immobilières, toutes entreprises de Mines d'or et autres, de Chemins de fer et de Travaux publics.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ragot, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Fondateur. — M. Charles Herbault, président de la Société Normande d'Électricité, demeurant à Paris, 18, rue Roquépine.

Membres du Conseil. — MM. Herbault (Nemours), président, 22, rue de l'Élysée; Henrotte (H.), vice-président, 20, rue Chauchat; Chalupt (Ch.), 18, rue de la Pépinière; Duval (E.), 51, rue Labruyère; Gunzburg (J. de), 21, boulevard des Capucines; Herbault (Ch.), 18, rue Roquépine; Hoskier (E.), 39, boulevard Haussmann; Rainbeaux (F.), 7, rue Paul-Baudry; Mante (Th.), 7, rue de l'Arsenal, à Marseille.

Commissaires des Comptes. — MM. Eonnet (P.), 37, avenue Friedland; Le Provost de Launay, 102, rue de Grenelle; du Vivier de Streel, 4, boulevard Raspail; Lutscher, rue de Monceau, 77.

Directeur. — M. Lemoine (Léon), 36 *bis*, boulevard Haussmann.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à concurrence du dixième du Capital social; 5 0/0 facultatifs pour former une Réserve extraordinaire de Prévoyance ne devant pas dépasser le dixième du Capital social; 6 0/0 aux Actions à titre d'intérêts, et le surplus, 20 0/0 sont attribués au Conseil d'administration et 80 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

Ba. 48 *b*

BANQUE FONCIÈRE & INDUSTRIELLE

Société Anonyme en Liquidation, ayant M. Debon, 1, place Boïeldieu, à Paris, pour liquidateur.

Liquidation terminée.

Ba. 55

BANQUE FRANÇAISE DU BRÉSIL

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Laffite, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20,000 Actions de 500 francs l'une.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires, 4,000.

Les Titres ne sont pas encore cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 23 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Paiement, Comptoir national d'Escompte et Société Générale. Le Comptoir national d'Escompte est chargé du service des Titres de la Banque.

Membres du Conseil. — MM. Denormandie, président, sénateur et ancien Gouverneur de la Banque de France ; le baron Hély d'Oissel, vice-président ; Alexis Rostand, Louis Dorizon, Calixte Carraby, A. Le Bègue, Arthur Aron, A. S. Schmolle, de Frondville, C. Falletti, J. Teixeira Soarez.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 au Capital versé et sur le surplus il est prélevé 10 0/0 pour Réserve extraordinaire et au besoin un ou plusieurs fonds de Réserve.

Le solde sera réparti de la façon suivante :

10 0/0 aux Membres du Conseil ; 5 0/0 aux Comités consultatifs ; 10 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 75 0/0 aux Actions.

Ba. 58

BANQUE FRANÇAISE INDUSTRIELLE

Société Anonyme

Siège social, 37, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, un million, divisé en 10,000 Actions de 100 francs.

Versements appelés, la moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires, 1.000 Parts de Fondateur.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 29 Septembre 1896.

Objet de la Société. — Toutes Opérations commerciales, industrielles, financières, Émissions et Représentations, Constitutions de Sociétés, Syndicats d'Émission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Gauharou, Rigal, le colonel Surtees, Sir Ambrose Shea, Detolle, Sanderson, Denize.

Commissaire des Comptes. — M. Delaunay.

Secrétaire général. — M. le vicomte de Pons.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 aux Actions à titre d'intérêts et le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux Actions et 15 0/0 aux Parts de Fondateur.

Ba. 59

BANQUE FRANÇAISE DU RIO DE LA PLATA

Siège social, à Buenos-Ayres (République Argentine).

Capital social, dix millions de francs.

Les Titres sont cotés en bourse à Buenos-Ayres.

Assemblée générale. — En Janvier et Juillet.

Paiement des coupons, à Buenos-Ayres et Paris.

Agent commercial. — G. Jarre, 6, Cité d'Antin, à Paris.

BANQUE FRANÇAISE DU NORD ET DE L'EST

Société Anonyme

Siège social, 72, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 5 Avril 1897.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse, de Commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Membres du Conseil. — MM. Louis Lang, caissier, 19, rue Pierre-Levée, Paris ; Mathias Heinrich, employé de commerce à Paris, 41, rue de l'Orillon ; Arthur Fourneau, commerçant, 18, rue de la Sorbonne, Paris.

Commissaire des Comptes. — M. Léon Duclos, propriétaire, à Bondy (Seine).

Répartition des bénéfices :

4 0/0 au Capital versé, le surplus, 5 0/0 à la Réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au Personnel ; 75 0/0 aux Actions.

Ba. 60

BANQUE FRANCO-ÉGYPTIENNE

La liquidation de cette Société a été faite par la *Banque Internationale de Paris,* 3, rue St-Georges, à Paris, et avis a été donné aux Actionnaires et aux Porteurs de Parts de Fondateurs d'avoir à toucher, dans les 3 mois, à partir du 29 Février 1896, le solde leur revenant : la *Banque Internationale* se réservant, passé ce délai, de déposer les fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La liquidation a produit les répartitions suivantes :

Août 1889.	58.20	par	Action nominative.	—	57.60	par	Action au porteur.
Mars 1890.	38.80	—	—		38.70	—	—
Août 1893.	99.02	—	—		98.70	—	—
Août 1893.	1.34	par part de fondateur sur les bénéfices mis en réserve :					
—	10 »	—	—	pour liquidation anticipée de la Société.			

Ba. 64 *b*

BANQUE GÉNÉRALE DE CHANGE ET DE COMMISSION

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 10, rue Saint-Martin, Paris.

Par jugement du 8 Mai 1897, la Société a été mise en faillite, ouverture du 3 Avril 1897, et M. Roucher, 1 bis, rue Hautefeuille, a été nommé syndic.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Société Anonyme

Siège social, 34, rue Laffitte, Paris.

Capital social, douze millions, divisé en 24.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs, jusqu'à entière libération.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	22	35	30	20	20	20	20	20	20	22	25

Durée de la Société. — 30 ans, du 21 Janvier 1875 au 21 Janvier 1905. (Constituée par décrets des 21 Janvier 1875 et 20 Février 1888).

Objet de la Société. — Émission de billets de Banque dans les Colonies françaises en pays de protectorat français dans lesquels elle possède des Établissements : Escomptes, Avances sur nantissements, Comptes de Dépôts et toutes Opérations de Banque en général.

Sièges d'Outre-Mer. — Saïgon (Cochinchine), Pnom-Penh (Cambodge), Haïphong (Tonkin), Hanoï (Tonkin), Tourane (Annam), Pondichéry (Inde française), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Hong'Kong (Chine), Bangkok (Siam).

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Denormandie, président ; J. Gay, vice-président ; Allard, Delessert, Ch. Demachy, J. Enders, E. Gouin, baron Hély d'Oissel, Henrotte, Homberg, Mercet, de Monplanet.

Commissaire du Gouvernement. — M. Billecocq, ancien Directeur au Ministère des Colonies.

Directeur. — M. Stanislas Simon.

Répartition des bénéfices : 1/2 0/0 à la Réserve ; 6 0/0 au Capital versé et le surplus 10 0/0 au Fonds de Prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux Actions.

Ba. 76 *B*

BANQUE INDUSTRIELLE & AGRICOLE

Société Anonyme

Siège social, 6 *bis*, rue du 4-Septembre, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, dont 800 entièrement libérées ont été attribuées aux Fondateurs.

Parts de fondateurs, 1.000.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Joseph Simondet, fondateur ; Marius Rosenbaum, Gaston Dommartin, Georges Bouley.

Prévisions de la Société. — La société paraît avoir disparu sans laisser de traces. Il nous a été impossible de la retrouver.

BANQUE INDUSTRIELLE DE PARIS

Siège social, 44, rue La Fayette, Paris.

Capital social, cent dix mille francs, divisé en 1,100 Actions de 100 francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la *Cote Industrielle*.

Parts de fondateur. — 1.000.

Cours moyen des Actions, 100 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Juillet 1895.

Objet de la Société. — Mettre en valeurs toutes Entreprises industrielles ou commerciales et, à cet effet, faire des opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — Sur convocation du Conseil.

Membres du Conseil. — MM. C. de Sinimbu, L. Richard.

Commissaire des Comptes. — M. Henri Barillot, expert près le Tribunal de Commerce de la Seine.

Répartition des bénéfices :

Amortissement total des apports ; Réserve 10 0/0 du Capital social ; 5 0/0 aux Actions sur le Capital non amorti ; 10 0/0 au Conseil ; 15 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribué au personnel ; 25 0/0 aux Actionnaires ; 40 0/0 aux Actionnaires et Porteurs de bons de participation et 10 0/0 aux mille parts.

Prévisions de la Société. — La *Banque Industrielle de Paris* fait publier *La Cote Industrielle*, paraissant les 5 et 20 de chaque mois, *La Vie Industrielle*, revue mensuelle.

Ba. 77

BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 3 et 5, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	529.10	525.46	486.51	411.77	417.59	470.08	566.95	595.50
Dividendes distribués . .	17.50	30 »	20 »	22.50	25 »	30 »	35 »	35 »

Durée de la Société. — 50 ans, du 7 Juin 1889 au 7 Juin 1939.

Objet de la Société. — Toutes opérations financières, commerciales, immobilières et de travaux publics en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. May, président; Ed. Delessert, vice-président; R. de Bauer, G. Beer, M. Bixio, Einhorn, J. Kulp, Georges May.

Censeurs. — M. J. Salles, Morel Kahn.

Commissaires des comptes. — MM. Ch. Durand, F. de Carrère, G. Pfeiffer.

Directeurs. — MM. G. de Leyssac, Th. Lombardo.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, 5 0/0 aux Actions, et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

Ba. 309 *b*

BANQUE J. GILBERT

Siège social, 11, rue Laffite, Paris. — Agences à Paris, 40-42, Avenue des Ternes et à Angers, Brest, Lille et Lorient.

Société anonyme au Capital de cinq cent mille francs. En raison de modifications importantes, nous ne publierons les renseignements que dans notre édition complémentaire.

Ba. 78

BANQUE LEHIDEUX ET Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 3, rue Drouot, Paris.

Capital social, 10 millions.

Versement appelé : Tout.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Du 24 mars 1849 jusqu'au 31 Mars 1909.

Objet de la Société. — Banque, Escompte et Recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Frémin, Magne, successeur.

Assemblée générale. — Dans le courant de Mai.

Gérants. — MM. Ernest, Roger, André et Raymond Lehideux.

Paiement des coupons, à Paris, les 5 Janvier et 5 Juillet.

La Réserve statutaire est complète 3.000.000.

BANQUE MARITIME

Société Anonyme (en liquidation)

Siège social, 14, rue Bergère, actuellement, 5, rue St-Georges.

Capital social, trente millions.

Répartitions faites par les liquidateurs, à la *Banque Internationale de Paris*, 3, rue St-Georges ;

Octobre	1893.	60	francs	par	Action nominative.	—	59.40	par Action au porteur.
Octobre	1894.	30	—	—	—		29.80	— —
Décembre	1896.	20	—	—	—		19.85	— —
1er Février	1897.	25	—	—	—		25 »	— —
25 Mai	1897.	29.50		—	—		29.43	— —

contre la remise des Titres qui seront annulés.

Ba. 83

BANQUE MARSEILLAISE DE WARRANTS

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Cannebière, à Marseille.

Capital social, trois cent vingt mille francs, divisé en 3.200 Actions de 100 francs, libérées de tout.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Le Capital était primitivement de un million six cent mille francs dont un quart versé

Dividende. — Il est fixé annuellement à 5 0/0.

Cours. — Ces titres sont classés et il ne s'en traite que très rarement.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Juin 1881.

Objet de la Société. — La négociation de tous Warrants et récépissés délivrés par les Magasins Généraux et aussi d'ouvrir des Comptes courants.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil-Fortoul, à Marseille.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au siège social, à Paris, en Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Gazagne, président ; E. Oppermann, A. Bénigni, G. Usslaub, H. Grout.

Commissaire des Comptes. — M. Gaston Bacuet.

Administrateurs délégués. — MM. A. Benigni et G. Usslaub.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme suffisante pour fournir 5 0/0 au capital et l'excédent, 20 0/0, au Conseil d'administration et 80 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. —

BANQUE MÉTROPOLITAINE

(en liquidation)

Siège de la Liquidation, 41, rue Saint-Marcel, Paris.

Répartitions :

1re Juillet 1894, 80 francs par Action nouvelle de 500 francs, libérées de 250 francs ;

2me Mars 1895, 30 — — — — — —

Remboursement du Capital.

Ba. 86

BANQUE MINIÈRE & INDUSTRIELLE

Société Anonyme (en liquidation).

Siège social, 4, rue St-Georges, Paris.

Cette Société a été constituée en 1895, au Capital de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs, par M. Louis-Gustave-Joseph-Marie Belleville, propriétaire, rue d'Édimbourg, à Paris, auquel il a été attribué 5.000 parts de Fondateur.

Les statuts ont été déposés chez Me Bazin, notaire, à Paris.

Les premiers administrateurs étaient MM. Belleville, Charles Lecourt, Louis-Achille Bernard de Bert.

La dissolution a été prononcée par l'Assemblée générale du 26 Juin 1896, qui a nommé pour liquidateur M. Louis Lévadé, avec pleins pouvoirs.

Ba. 86 *b*

BANQUE MOBILIÈRE PARISIENNE

Société Anonyme

Siège social, 93, rue de Richelieu, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs, dont 350 entièrement libérées ont été remises au fondateur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Opérations de Banque, Émissions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jousselin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Jolivet fondateur ; Edouard Serigiers, Raymond de Bauche.

Commissaire des Comptes. — M. Eugène Baudet.

Société disparue.

BANQUE MUTUELLE DE LYON

Société de Crédit Mutuel, à Capital variable

Siège social, 10, rue du Président Carnot, Lyon.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, du 16 Juillet 1895 au 15 Juillet 1945.

Objet de la Société. — Escompte, Comptes-Courants, Comptes de Dépôts, Ouverture de Crédit, Escompte et Encaissement de Coupons, Ordres de Bourse au Comptant, Location de Titres à Lots donnant droit au tirage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gaston Vachez, à Lyon.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Léon Fontaine, président ; Varraud, négociant, vice-président ; J. Jarry, secrétaire ; Aurard, Boussat, Bussières (Louis), Charmillon, Grognet, Mathieu (J.).

Commissaires des Comptes. — MM. Feyge (Ismaël), Godard (Louis), Ratton (Antoine).

Directeur. — M. Clutier (Eugène).

Ba. 87

BANQUE NATIONALE

M. Pinet, syndic de la faillite de cette Société, a fait aux créanciers les répartitions suivantes :

9 0/0 en Mars 1889 ; 5 0/0 en Mai 1891 et 4.01 0/0 dernière répartition en Janvier 1895.

Ba. 88

BANQUE NATIONALE D'HAITI

Société Anonyme

Siège social, 49, rue Taitbout, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la moitié.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts bénéficiaires, 6.000.

Les Titres sont cotés en bourse.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	500.95	527.95	615.25	640.25	714.70	709.70	714 »	724 »	703.60	797.80	776.72
Dividendes distrib.	25 »	30 »	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	43.50	38 »	26 »
Parts bénéficiaires.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11.75

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — Service de Trésorerie du Gouvernement d'Haïti, Dépôts, Prêts, Escompte, Change, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour.

Assemblée générale. — Juin.

Paiement des coupons, *Crédit Industriel et Commercial*, 1er Janvier, 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. E. Lehideux, président; Delessert, Ch. Miot, vice-présidents; G. May, Morel Kahn, L. Ewald, baron Weber de Treuenfels, E.-P. Simmonds, A. Aubry, A. Chabert, Ch. de Montferrand.

Commissaires des comptes. — MM. Ch. Durand, F. Bastien.

Administrateur-délégué. — M. L. Ewald.

Secrétaire général. — A. Jung.

Maison principale à Port-au-Prince.

Succursales : Cap Haïtien, Jacmel, Les Cayes, Gonaïves, Jérémie.

Agences : Aquin, Miragoâne, Petit-Goâve, Port-de-Paix, Saint-Marc.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, une somme pour fournir 6 0/0 au Capital versé, 10 0/0 aux Administrateurs; le surplus, 25 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Ba. 89

BANQUE NATIONALE DE ST-DOMINGUE

Siège social, 10, rue Auber, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs entièrement libérées, pouvant être porté à 10 millions, par simple décision du Conseil d'administration.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires, 10.000 parts de fondateur. Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	20	15	15	10	11.25	11.25	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 27 Septembre 1889.

Objet de la Société. — Émissions de billets de banque à Saint-Domingue, de cédules hypothécaires, Frappe de monnaies, Emprunts de la République de Saint-Domingue, Service des Emprunts et de la Trésorerie et de toutes Opérations ordinaires d'une Banque de Dépôts, Prêts, Escompte, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Savoignat.

Assemblée générale. — Statutairement 1er semestre. — Habituellement en Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. C.-W. Wells, président; H.-S. Iselin, comte d'Ayguesvives, comte de Foucault, A.-D. Harmens, S.-M. Weed, Willard Brown, de Gasquet James.

Commissaires des Comptes. — MM. E. Maugras et le vicomte Jean d'Ayguesvives.

Administrateur-délégué. — H.-S. Iselin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 aux Actions ; 10 0/0 du solde au Conseil d'administration ; solde, 50 0/0 aux Actions ; 50 0/0 aux Parts de fondateur.

PARIS. — Imp. Guérin, Dereune et Cie.

BANQUE CH. NOEL ET Cie

Société Anonyme

Siège social, 9, faubourg Poissonnière, Paris.

Capital social, un million, divisé en 200 Actions de 5.000 francs.

Parts de Fondateur, 470 au porteur.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Change.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Dalleré, fondateur, administrateur-directeur ; H. Pelletan, A. Beauvois-Devaux, F. Barrio.

Les Parts de fondateur ont droit à 25 0/0 des bénéfices.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

Société Anonyme Turque

Siège social, à Constantinople. Agence à Paris : 7, rue Meyerbeer.

Capital social, deux cent cinquante millions, divisé en 500.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	516.29	500.97	520.49	537.68	585.80	579.49	573.44	586.84	638.98	695.67	559.44
Dividendes distrib.	12.50	12.50	12.50	12.50	17.50	17.50	17.50	17.50	20 »	25 »	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 4 Août 1925.

La Société a été approuvée par firman de S. M. I. le Sultan de Turquie, des 4 Février 1863, 18 Mai 1874 et 17 Février 1875.

Objet de la Société. — Exploitation du privilège de Banque de l'État dans l'Empire Ottoman, Émission de Billets de Banque, Escompte, etc.

Paiement des coupons, 7, rue Meyerbeer, à Paris.

Direction à Constantinople. — Sir Vincent (Edgar), directeur-général ; MM. Auboyneau (Gaston), directeur général-adjoint, Wulfing, directeur ; Reeves, directeur local.

Conseil d'Administration. — (Comité de Paris). MM. Berger (Th.), Germiny (comte A. de), Goguel (Ch.), Heine (Michel), Hottinguer (baron Rodolphe), Mallet (Ch.), Naville (P.), Pillet Will (comte), Neuflize (baron Jean de), Vernes (Ad.)

Directeur à Paris. — M. Auboyneau (Frank). — **Secrétaire-Général.** — M. Paul de Sarty.

Comité de Londres. — MM. Gilberston (E.), Grenfell (Paréo du), Hillingdon (l'hon. lord), Mills (l'hon. C.W. M. P.), Rate (L. M.), Waterfield (O. Ch.), Lawrence (l'hon. Henry A.), Duncannon (le Vicomte), Goschen (Georges J.).

Secrétaire. — M. Lander (W.).

Répartition des bénéfices: 5 0/0 aux Actions; 10 0/0 à la Réserve, jusqu'à concurrence du quart du Capital versé, l'excédent est attribué 9/10 aux Actions et 1/10 par moitié aux Fondateurs et les Membres du Comité et du Conseil d'Administration.

Ba. 96

BANQUE DE L'OUEST

Société Anonyme

Siège social, 16, place du Havre, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 500 francs entièrement libérées et au porteur.

Parts de fondateur 250.

Les Titres sont au porteur.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	25	37.50	37.50	37.50	37.50

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 16 Février 1883.

Objet de la Société. — Opérations de Bourse et de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Crétey, Thomereau-Berthemet.

Commissaire des Comptes. — M. Ernest Renevey.

Directeur. — M. Charles Berthemet, Administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices: 1° 5 0/0 à la réserve légale; 2° 5 0/0 aux Actions à titre d'intérêts et le surplus 10 0/0 aux Administrateurs; 40 0/0 aux Actions et 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

LE CONCILIATEUR

PARIS — 10, Rue Duperré — PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Soeiétés par Actions.

BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS

Société Anonyme

Siège social, 3, rue d'Antin, Paris.

Succursales, Amsterdam, Bruxelles et Genève.

Capital social, soixante-deux millions cinq cent mille francs, divisé en 125.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	677	741	799	795	821	785	655	640	669	804	812
Dividendes distribués . .	35	40	40	40	45	30	30	30	35	40	45

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Janvier 1872.

Objet de la Société. — Toutes Opérations financières, industrielles, commerciales, immobilières et de Travaux publics en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons au siège social, Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. E. Dutilleul, président honoraire; E. Gouin, président; H. Bamberger, R. de Bauer, Ch. Demachy, comte Ad. de Germiny, Ed. Noetzlin, J. Stern.

Censeurs. — MM. Choppin de Janvry, J. Salles.

Commissaires des comptes. — MM. Tummermann et Lavot.

Directeurs. — MM. Thors, L. Villars, E. Chevrant.

Sous-Directeur. — M. L. de Steiger.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs, 90 0/0 aux Actions.

BANQUE DES PARTICIPATIONS

Siège social, 18, rue Grange-Batelière. (Voir *Banque Industrielle*).

BANQUE I. R. P. DES PAYS AUTRICHIENS

Société Anonyme

Siège social, à Vienne ; succursale à Paris, 12, rue du Quatre Septembre.

Capital social, quarante millions de florins (100 millions de francs), divisé en 200.000 Actions de 200 florins (500 francs), entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Cours moyens des Actions : en 1895, 587 francs ; en 1896, 538 francs.

Durée de la Société. — Constituée le 19 Octobre 1880, modifiée les 20 Septembre 1881, 7 Juillet 1883, 24 Juillet 1885, 7 Avril 1886, 28 Mai 1889, 9 Avril 1891, devant expirer le 19 Octobre 1970.

Objet de la Société. — Opérations de Banque.

Assemblée générale. — Mars ou Avril.

Paiement des coupons à la succursale de Paris.

Membres du Conseil. — MM, le baron de Bourcoing, à Vienne ; Th. Dumla, à Vienne ; de Mahu, à Vienne ; vicomte F. de Marcourt, 62, boulevard de la Tour-Maubourg ; Klaczho, à Vienne ; baron Hély d'Oissel, 65, avenue d'Iéna ; Kann, à Vienne ; Mirbach, à Vienne ; Pfeiffer (chev. de), à Vienne ; Seybel, à Vienne ; comte de Stadnicki, à Vienne.

Directeur général. — M. de Mahu (chev. S.), à Vienne.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 d'intérêt au capital des Actions sur les sommes versées. L'excédent comme suit : 10 0/0 pour former une Réserve de la moitié du capital.

Somme fixée par l'Assemblée générale pour constituer une Réserve extraordinaire ; 5 0/0 aux Administrateurs ; 5 0/0 à répartir entre le Gouverneur, le Directeur général, les Directeurs et les Employés ; le surplus est réparti aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Il a été créé une Réserve spéciale qui était au 31 Décembre 1896 de deux millions de florins.

Ba. 103

BANQUE PETITJEAN

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Montmartre, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Vente de fonds de Commerce, Emprunts hypothécaires, Associations, etc.

BANQUE DES PLACEMENTS FINANCIERS

Société Anonyme

Siège social, 30, rue Drouot, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 12,000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de Septembre 1893.

Objet de la Société, — Toutes Opérations de Bourse et de Banque au comptant, Exploitation du Journal *Le Nouvelliste Financier*. (Suite de la Maison de Banque E. N. Crapard et Cie).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Charles Duval, banquier, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule ; Ignace Wermeille, licencié en droit, 6, rue du Vieux-Colombier ; Antoine Coulon, rentier, 27, rue de Rocroy.

Ba. 105

BANQUE DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES

Société Anonyme

Siège social, 10, rue Auber, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs à la souscription et le reste d'année en année, par fractions non supérieures à 125 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Toutes opérations financières en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Fondateur. — M. Francis Smith, banquier.

Membres du Conseil. MM Smith, Iselin, de Cluveaux.

Nous n'avons pu retrouver la trace de cette Société.

Ba. 109

BANQUE DES VALEURS AU COMPTANT

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts de fondateur, 100, divisées en 1/20 soit 2.000 parts.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années	1888	1889	1890	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués — Actions. .	12.60 (0/0)	18.30 (0/0)	15 (0/0)	7 (0/0)	7 (0/0)	12 » (0/0)	7 (0/0)
Dividendes distribués — Parts. . .	30 » (ent.)	133 » (ent.)	10 (1/20)	1 (1/20)	1 (1/20)	3.50 (1/20)	1 (1/20)

Durée de la Société. — 30 ans, du 25 Novembre 1887 au 24 Novembre 1916.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

Assemblée générale. — Février.

Paiement des coupons, au siège social, en Février.

Membres du Conseil. — MM. Paul Worms et Henri Biland.

Commissaire des Comptes. — M. Paul Levêque.

Directeur. — Paul Worms.

Ba. 110

BANQUE DU QUATRIÈME ÉTAT

Société à Capital variable

Siège social, 45, rue de Babylone, Paris.

Capital social, variable, actuellement de mille sept cent cinquante francs, divisé en 35 Actions de 50 francs.

Parts de fondateurs, 350.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Commanditer les Sociétés coopératives; Opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Colleau, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Tabouret, président; Pierre Dagallier, secrétaire; Raymond Darnault, secrétaire général; Henri Rittersheim, trésorier général; Prudent Evrard, comptable général.

Ba. 111

BANQUE PARISIENNE

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Chauchat, Paris.

Capital social, vingt millions, divisé en 40.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Parts de fondateurs, 1.000, divisées en vingtièmes.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions. .	389 »	376	379	400	360	400	374 »	373 »	392 »	430 »	429 »
Dividendes distribués. . . .	27.50	15	30	30	»	15	20 »	20 »	25 »	25 »	25 »
Cours moy. des 20es de Parts.	» »	»	»	»	»	»	17.98	15.05	23.65	15.72	17.13

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 5 Avril 1874.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse, en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rouget, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Dreux, président; Weyer, administrateur-délégué; L. Orban, F. Baeyens, A. La Salle, Th. Morin, de Frondeville.

Directeur. — M. P. Barbé. — **Sous-Directeur.** — M. Derrua.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 aux Actions; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration, 1 0/0 au Directeur, 1 0/0 à la Caisse d'Epargne du Personnel de la Banque, 1 0/0 aux Œuvres de bienfaisance, 2 0/0 aux Actionnaires; le surplus forme le dividende, dont 75 0/0 aux Actions et 25 0/0 aux Parts de fondateur.

Ba. 112

BANQUE RÉGIONALE DU NORD

Société Anonyme

Siège social, Roubaix.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 Actions de 500 francs, libérées depuis le 1er Janvier 1897 de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse de Paris (2e partie du bulletin) et en bourse de Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués .	7.16 1/2	8	8.33	8.75	7.50	8 75	8.12 1/2	8.75	8.75	8.75	8.75

par Action libérée de 125 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, du 12 Février 1876 au 12 Février 1906.

Objet de la Société. — Traiter toutes opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duthoit, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social, à Roubaix.

Membres du Conseil. — MM. Louis Leclercq-Mulliez, président; Théodore Grimonprez, Cyrille Ferlié, Georges Heyndrickx, Léon Niel, Henri Caulliez fils.

Commissaire des Comptes. — M. Florent Carissimo.

Administrateurs délégués. — MM. Alexandre Grimonprez et Victor Fèvre.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 fonds de Réserve; une somme nécessaire pour servir 4 0/0 au Capital versé et le surplus 25 0/0 aux Administrateurs et 75 0/0 aux Actionnaires.

BANQUE ROMAINE DE PARIS

Société Anonyme Française en liquidation

Cette Société a été constituée le 27 Octobre 1881 et dissoute le 27 Juin suivant.

M. Gouret, 121, rue de Lille, liquidateur de la Société a fait les répartitions suivantes :

15 francs par Action en Août 1887 ; 10 francs par Action en Septembre 1889 ; 6 francs par Action en Janvier 1890 ; 1 franc par Action en Novembre 1894.

Il doit faire une dernière répartition de 3 à 5 francs, ce qui portera à 35 ou 37 francs par Action le montant total du dividende.

Ba. 119

BANQUE DE ROUMANIE

Société Anonyme

Siège social, Bucharest. — Comité à Paris, 7, rue Meyerbeer.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 50 000 Actions de 500 francs, libérées de 150 francs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — De 1869 au 31 Décembre 1903.

Objet de la Société. — Opérations de Banque.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — *Comité central, à Paris :* MM. Ch. Mallet, Ad. Vernes. — *Comité central, à Londres :* MM, le Vicomte Ducannon, lord Hillington, Pascal du Pré-Grenfell, Rate, Waterfield, H. A. Lawrence.

Directeur. — M. Demetre de Frank, à Bucharest.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 à la Réserve, jusqu'à 5 millions ; le surplus, 10 0/0, au Comité Central et 90 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société :

Ba. 121

BANQUE RUSSE & FRANÇAISE

Société Anonyme en Liquidation

Siège de la liquidation, à la *Banque de Paris*, 3, rue d'Antin.

Les répartitions faites jusqu'à ce jour s'élèvent à 220 francs par Action, la dernière est du mois de Novembre 1896.

BANQUE SUBURBAINE DE PARIS, SEINE, SEINE-&-MARNE, SEINE-&-OISE

Société Anonyme

Siège social, 22, rue Taitbout, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2,000 Actions de 500 francs, dont 500 entièrement libérées et 1,500 libérées de 125 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque, Bourse et de Change, financières, industrielles et commerciales, spécialement dans la banlieue de Paris, Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourgoin, à Nanterre.

Fondateur. — M. Antoine Garzend, administrateur de Sociétés financières, 86, avenue Niel, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Garzend, fondateur ; Emmanuel Alibert, propriétaire, à Lamarque (Gironde) et Charles Flament, administrateur de Sociétés financières, boulevard des Batignolles, 23, à Paris.

Observations. — Cette Société parait avoir disparu.

Ba. 126

BANQUE SUISSE ET FRANCAISE

Société Anonyme

Siège social, 27, rue Laffitte, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social, en Avril.

Membres du Conseil. — MM. Alexandre Hatet, ✲, président ; F. Bischoff, directeur de la *Banque Commerciale de Bâle* ; W. C. Escher, de la direction centrale de la *Banque Fédérale,* à Zurich ; Th. Favarger, ✲, administrateur de la Société Hotchkiss et Cie ; M. Koechlin, ✲, administrateur de la Société de Construction de Levallois-Perret ; F. Mange, de la Maison Mange frères, à Paris ; A. Salles, ✲, ingénieur civil.

Administrateurs-délégués. — MM. E. Méja et B. Rossier.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Auber, Paris.

Capital social, vingt millions, divisé en 40.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont au porteur.

Parts de fondateurs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	469 »	448	462	461	457	441 »	416 »	389 »	383 »	413 »	398 »
Dividendes distribués. .	12.50	15	15	15	15	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50

Durée de la Société, — 50 ans du 26 Août 1881 au 25 Août 1931.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Pereire, président ; H. Durangel, vice-président ; L. Bloch, Administrateur délégué, P. Caillat, Th. Cloquemin. Marquis de Flers, Jules Forti, D. Gavini, Ch. Géry, S. Halfon, Ch. Jolibois, Edmond Régnauld, Aug. Thurneyssen Ch. Wallut.

Commissaire des Comptes. — M. Lepape. — **Adjoint** M. Astruc.

Répartition des bénéfices :

1° 5 0/0 à la Réserve ; 2° 5 0/0 au Capital versé et le surplus 80 0/0 aux Actions ; 20 0/0 aux Fondateurs, représentés par des Parts de Fondateur,

---

Ba. 129

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme Tunisienne

Siège social, Tunis ; succursales à Sousse et à Sfax ; représentant à Paris, *Banque Transatlantique,* 6, rue Auber.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	» »	»	»	517	443	440	419	396 »	498 »	491	» »
Dividendes distribués . .	13.75	15	15	»	10	10	10	12.50	12.50	12.50	» »

Durée de la Société. — 50 ans, du 23 Septembre 1884 au 23 Septembre 1934.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons à la *Banque Transatlantique*, 6, rue Auber, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Pereire, président; Jules Forti, administrateur-délégué; L. Bloch, Cambiaggio, Hachette, Halphon, Noël, Wiener.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

Ba. 132

BANQUE DE L'UNION POPULAIRE

Société Anonyme

Siège social, 39, rue Lafayette, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs.

Parts. — 1.000.

Durée de la Société. — De 1892 à 1991.

Objet de la Société. — Banque, Bourse, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mothiron, à Charroux (Vienne).

Membres du Conseil d'origine. — MM. le marquis de Geury, le comte de Beaurepaire-Louvagny, le comte de Genève de Boringe, le vicomte de Rotalier.

Observations. — Cette Société paraît avoir disparu.

Ba. 139

CAISSE CENTRALE

Pour favoriser le développement de l'Epargne par le Crédit

Société Anonyme (en liquidation)

Siège social, 6, rue de Maubeuge, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

L'Assemblée des Actionnaires, du 16 Juillet 1896, a décidé de faire une première répartition de 50 francs par Action, à partir du 1er août 1896; une deuxième répartition de 50 francs par Action a été faite le 1er Février 1897.

M. Lefebvre, liquidateur de la Société, démissionnaire, a été remplacé par M. A. Baze.

Ba. 140

CAISSE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE

ROUART, MUSEUX et Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, Saint-Quentin. — Succursale à Ham.

Capital social, six millions, divisé en 6.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	515 »	517.50	540 »	532.50	527.15	502.50	477.50	480 »	497.50	455	485 »
Dividendes distrib.	37.50	35 »	35.50	28 »	35 »	7.81	32.50	27.50	26.25	35	12.50

Durée de la Société. — Du 1er Mai 1846 au 30 Avril 1916.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pascault, à Saint-Quentin.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, 2 Septembre et 2 Mars, à Saint-Quentin et à Ham.

Gérants. — MM. Rouart et Museux.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 aux Actions et le surplus, 40 0/0 aux Gérants et 60 0/0 aux Actions.

Ba. 142

CAISSE COMMERCIALE DE LA BANLIEUE DE PARIS

Société Anonyme Coopérative, à Capital variable

Siège de la Société, 21, rue St-Marc, Paris.

L'Assemblée générale des Actionnaires du 24 Octobre 1896 a prononcé la dissolution de la Société et, conformément aux statuts, les Membres du Conseil d'administration en exercice ont été chargés de la liquidation.

Liquidateur, M. Archambault, 166, rue Montmartre.

LE CONCILIATEUR
PARIS - 10, Rue Duperré - PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CAISSE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 59, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 240 Actions de 5,000 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 2.400.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Crédit, en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Vian, à Paris.

Paiement des Coupons, à Paris, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Coignet, Paul Grosselin, E. Garnier, G. de Maurepas, Paul Saillard.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 fonds de prévoyance; 6 0/0 au Capital versé; le solde, 15 0/0 au Conseil d'administration: 5 0/0 au personnel; 50 0/0 aux Actions; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

Ba. 145

CAISSE COMMERCIALE DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Bergère, Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 Actions de 500 francs, sur lesquelles 250 francs étaient versés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Bourse et de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Chatelin, à Paris.

En liquidation.

Il a été remboursé 225 francs sur les 250 versés.

Ba. 148

CAISSE COMMERCIALE DE ST-QUENTIN

Lécuyer et Cie

Siège social, Saint-Quentin.

Capital social, douze millions, divisé en 24.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Le Capital versé par Action était de 500 francs, mais en 1890 il a été remboursé 250 fr par Action.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années.	1883	1887	1885	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	520	510	500	450	510	510	500	505	490	475	460
Dividendes distribués . .	28.90	28.12	28.50	25	15.73	13.27	15	12.50	12.50	12.50	12.50

Durée de la Société. — 60 ans, jusqu'au 31 Décembre 1900.

Objet de la Société. — Opérations de Banque et de Crédit, Escompte, Achat et Vente de Titres pour compte de tiers, garde de Titres, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Saint-Quentin.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, à Saint-Quentin et à Paris, 17, rue de la Banque.

Membres du Conseil de Surveillance. — MM. Damoisy, président; Derome, Barbase, Lesur et Blain-Mariolle.

Gérants. — M. C. Lécuyer, J.-B. Carpentier.

Ba. 149

CAISSE COOPÉRATIVE

Société Anonyme

Siège social, 66, rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

Capital social, trois cent mille francs.

Cette Société n'a plus d'existence légale.

M. Th. de Faymoreau, 20, rue Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, a été nommé liquidateur à l'Assemblée du 25 Juin 1897.

Ba. 150

CAISSE DE CRÉDIT DE NICE

Société Anonyme

Siège social, 1, rue Gubernatis, Nice.

Capital social actuel cinq millions, divisé en 10,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Cours moyens des Actions. 1895 500 fr., 1896 625 fr. — Dividendes distribués en 1895-96 30 fr.

Durée de la Société. — Constituée le 1er Mai 1865, transformée en société anonyme le 25 Avril 1875, pour finir en 1909.

Objet de la Société. — Toutes les opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Salvy, à Nice.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, Mai et Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Eugène Abbo, président, administrateur délégué.

Commissaires des Comptes. — MM. Polyeucte Pastoret, Vincent Levrot.

Directeur. — M. Théodore Audoly.

Répartition des bénéfices :

6 0/0 fonds de Réserve légale et le reste selon les décisions de l'Assemblée générale.

CAISSE DES ENTREPOTS

(Ancienne Maison Gaytte). — Société Anonyme

Siège social, 27, quai de la Tournelle, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées

Parts de fondateur, 100.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque, Escompte ou Recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Adam (H. F. A.), Adam (A. G.), Moleux, Adam (A. J.).

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 15 0/0, au Directeur ; 10 0/0 au Sous-Directeur ; 5 0/0 aux Employés ; 4 0/0 aux Parts de fondateur et 66 0/0 aux Actions.

Ba. 154

CAISSE FINANCIÈRE FRANÇAISE

Société Anonyme

Siège social, 2, rue d'Amsterdam, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires du 7 Novembre 1896, la Société a été mise en liquidation et M. Maugras, 1, rue Martel, a été nommé liquidateur.

La dite Assemblée générale a donné quitus entier et définitif à tous les Administrateurs et a autorisé le liquidateur à leur délivrer les Actions frappées d'inaliénabilité.

Ba. 157

CAISSE FRANÇAISE DE CAUTIONNEMENTS

Société Anonyme

Siège social, 77, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Parts de fondateurs, 400.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Fournir aux Fonctionnaires et Employés de l'Etat, des grandes Compagnies de Chemins de fer, des Caisses et Administrations publiques, les cautionnements en espèces et en valeurs qui pourront être exigés d'eux.

Fondateur. — M. Martin (Germain), colonel de gendarmerie en retraite, 81, rue de Cormeilles, Levallois-Perret.

Membres du Conseil. — MM. Martin, comte O'Mahony (Marie-Maurice), 15, rue Dauphine, Orléans ; Duchêne (Gustave), ✻, 55, avenue Bugeaud, Paris ; Pignères (Paul), avocat, ancien magistrat, 58, boulevard de Clichy, Paris ; Prat (Julien), 79, rue des Vieillards, Boulogne-sur-Mer.

Société disparue dont nous n'avons pu retrouver la trace.

CAISSE FRANCO-NÉERLANDAISE DE CAUTIONNEMENTS

Société Anonyme Française

Siège social, 2, rue Blanche (place de la Trinité), Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 400 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Fournir les cautionnements aux Fonctionnaires et Employés de l'Etat, des Départements, Communes et Administrations diverses.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Poletnich, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. J. L. Van Verre, à Amsterdam, le Dr Thierry de Jongh, Van Poisbreck, Cornélis Fleddrus, J. J. Van Thienhoven Van den Bogaard, J. J. Le Fèvre de Montigny.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, 4 0/0 au Capital versé, le surplus 40 0/0 au Conseil d'Administration, 60 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

Ba. 165

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE & DE CRÉDIT

Société Anonyme

Siège social, 116, rue Lafayette, place Lafayette, Paris, *Agence A*, 9, place du Havre.

Capital social, un million.

Ba. 167 *a*

CAISSE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE & DU BATIMENT

Société Anonyme

Siège social, 12, rue de Louvois, Paris.

Capital social, cinq millions cinq cent mille francs, divisé en 11,000 Actions de 500 francs.

Versements appelés : 125 francs.

PARIS. — Imp. Guérin, Decaux et Cie

CAISSE GÉNÉRALE DE RECOUVREMENTS

E. LABOURET ET Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 72, rue Richelieu, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Versements appelés 125 francs.

Elle a été mise en liquidation le 27 Juin 1896 par l'Assemblée générale des Actionnaires qui a nommé liquidateur M. Linol, 28, boulevard Saint-Denis, Paris, lequel a fait immédiatement appel des 375 francs restant dûs.

Depuis, la Société a été mise en faillite, et M. Chardon, 11, rue Saint-Martin, a été nommé syndic.

Un dividende de 30 0/0, unique répartition aux créanciers vérifiés et affirmés, a été mis en paiement le 8 Mai 1897.

Ba. 169 *b*

CAISSE DE L'HOTEL-DE-VILLE (LA)

FAFOURNOUX et Cie

Société en commandite par Actions.

Siège social, 19, rue de Rivoli, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Versements appelés, 375.000 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Taux d'émission. — 100 francs.

Dividendes distribués en 1895 : 3 0/0. En 1896 : 6 0/0.

Durée de la Société. — 15 ans.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Maison de Banque et Change.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Savart, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Assemblée générale. — Dans les six mois qui suivent l'exercice.

Paiement des coupons, à Paris.

Membre du Conseil. — M. Turquet, président.

Gérant. — M. Fafournoux.

Commissaires de Surveillance. — MM. Le Saché et Noël.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 et le reste partagé entre les Actions et les Parts de fondateurs.

Prévisions de la Société. —

CAISSE IMMOBILIÈRE

Ancienne Société Manby et Cie (En liquidation)

La liquidation de cette Société a produit aux créanciers 26.35 0/0 en sept répartitions. Avis a été donné qu'après le 31 Décembre 1896 les sommes qui ne seraient pas touchées seraient versées à la Caisse des Dépôts et Consignations par M. P. de la Roche, boulevard Haussmann, 32 *bis*, mandataire des héritiers de M. Alfred Duprey, dernier liquidateur de la Société.

Ba. 292

CAISSE INDUSTRIELLE DU NORD

L. DUPONT & Cie, Société en commandite par Actions

Siège social, Valenciennes, avec Maison à Douai.

Capital social, dix millions, divisé en 10.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 400 francs par Action.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions de 700 à 900 francs pour les 400 francs versés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts et Dividendes distribués	36	38	38	40	38	38	40	40	36	40	40

Durée de la Société. — 75 ans du 1er Décembre 1846 au 1er Décembre 1921.

Objet de la Société. — Opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dubois, à Valenciennes.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons au siège social. — Intérêts 4 0/0, 5 Septembre et 5 Mars. — Dividendes 1er Avril

Gérants. — Six gérants de la famille Dupont, ayant séparément la signature.

Répartition des bénéfices :

4 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 aux Fondés de pouvoir et Commis intéressés, le surplus 50 0/0 aux Actions et 50 0/0 à la Gérance.

Ba. 172

CAISSE DE LIQUIDATION

Des Opérations sur Marchandises. (En liquidation)

Une première répartition de 125 francs par Action a été faite en Décembre 1889, au *Crédit Industriel*.

CAISSE DE LIQUIDATION ET DE GARANTIE

des Opérations sur Marchandises de Roubaix-Tourcoing

Société Anonyme

Siège social, 37, rue de la Fosse-aux-Chênes, Roubaix.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	800	1500	1200	1500 »	1250	1250	1250	1250
Dividendes distribués . .	50	100	50	301.51	70	100	100	100
		(Ancienne Société liquidée)			(Nouvelle Société reconstituée)			

Durée de la Société. — 1re période : 10 ans ; 2e période : Décembre 1892 ; 3e période : 31 Décembre 1902.

Objet de la Société. — Garantir à un vendeur et à un acheteur la bonne exécution des opérations sur Laines en suint et peignées du marché à terme.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontaine, à Roubaix.

Assemblée générale. — En Mars ou Avril.

Paiement des coupons, au siège social, après l'Assemblée générale des Actionnaires.

Membres du Conseil. — MM. Louis Cordonnier, ✠, président, Manufacturier, vice-président de la Chambre de Commerce, président de la Société Industrielle et Commerciale, président de l'Association Nationale de l'Industrie Lainière (Paris), à Roubaix : Alphonse Six, vice-président, Négociant en laines, à Tourcoing ; Edouard Motte, secrétaire, Manufacturier à Roubaix, membre du Conseil d'administration de la Société Industrielle et Commerciale ; Jules Desurmont, Manufacturier à Tourcoing, ancien président du Tribunal de Commerce ; Jules Masurel, Négociant en laines, à Roubaix ; E. Barrois-Lepers (C ✠), Négociant en laines, à Tourcoing, Conseiller général ; J. Rasson-Valentin, Négociant en laines, à Tourcoing ; Eugène Masurel, Filateur de laines, à Tourcoing ; Gustave Wattinne, Négociant en laines, à Roubaix ; administrateurs.

Commissaire des Comptes. — M. Amand Gilain-Caulliez, ancien fabricant, à Roubaix.

Directeur. — M. Alfred Musin, ✠, ancien directeur, fondateur de la Condition Publique, à Roubaix.

Répartition des bénéfices nets :

10 0/0 au fonds de Réserve ; l'Assemblée peut voter une Réserve et le reste aux Actionnaires.

Ba. 275

CAISSE DES MINES

Compagnie générale de Crédit Houiller et Métallurgique

(Société en Commandite par Actions)

Siège social, 46, rue de la Victoire, Paris.

Capital social primitif, vingt millions.

Capital actuel, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 Actions de 100 francs.

Cette Société a été fondée en 1856, au Capital de vingt millions qui a été réduit à deux millions cinq cent mille francs par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 3 Novembre 1894. Cette réduction a eu lieu au moyen de l'échange de 8 Actions anciennes contre une Action nouvelle du Capital réduit. L'échange devait avoir lieu dans un délai de deux mois sous peine de vente des nouveaux titres non échangés au profit de la Société.

Ba. 175 *b*

CAISSE MUTUELLE DE FRANCE

Société de Capitalisation

Siège social, 15, rue du Louvre, Paris.

Date de la constitution de la Société. — 15 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Emission de polices de Capitalisation au prix de 5 francs, remboursables à 100 francs en 99 ans ou par tirages mensuels.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Amy, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. le commandant Chevillard, Rigault, Pousquet, Laschett, Godard, comte Frochoz.

Commissaire des Comptes. — M. A. Petit.

Directeurs. — MM. le commandant Chevillard ✻.

Prévisions de la Société.

Ba. 179 *b*

CAISSE AUXILIAIRE DES RENTIERS & PENSIONNÉS CIVILS & MILITAIRES

Société Anonyme en Liquidation

Ancien Siège social, 4, rue des Pyramides, à Paris.

Dissolution du 12 Mai 1897.

CAISSE DE RECOUVREMENTS

Sur le Département de la Seine (RICHARD & Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 92, rue de Richelieu, Paris.

Capital social, deux cent-vingt mille francs, divisé en 22 Actions de 10.000 francs, dont 7 doivent être possédées par le Gérant.

Versements appelés, sur les Actions du Gérant, la totalité et la moitié sur celles des Actionnaires.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à leur entière libération.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 20 juillet 1896.

Objet de la Société. — Acquisition d'une Maison d'Encaissement, la Présentation, l'Encaissement et le Recouvrement de toutes Traites, Effets, Billets, Mandats, Factures et Quittances.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Manuel, à Paris.

Fondateur et Gérant. — M. Auguste Richard, 31, rue d'Enghien, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Muller, de Baecque, H. Cahn, J.-B. Carpentier.

Ba. 187

CAISSE DE TRAVAUX

Société Anonyme

(Ancienne Maison LESCANNE-PERDOUX)

Siège social, 87, avenue de Villiers, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6,000 Actions de 500 francs, dont 5.800 libérées de 125 francs ont été remises en représentation d'apports à la Société Lescanne, Perdoux et fils et Cie.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir d'août 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines de fabrication de Chaux hydrauliques à Beffes. Participation dans les travaux de dragage dans la Garonne, à l'île Cazeau. Participation dans la propriété de la Mine de Soufre de Khiont (Caucase). Participation à toutes entreprises de travaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Lescanne Perdoux, père et fils, Marie Eugène Dubourg de Boury.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 Réserve légale; une somme suffisante pour servir 6 0/0 d'intérêt au Capital versé; il peut être créé un fonds de prévoyance; le surplus est ensuite partagé: 80 0/0 aux Actionnaires et 20 0/0 au Conseil d'administration.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme

Siège social, 11, rue des Capucines, Paris.

Capital social, quinze millions, divisé en 30.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle au comptant et à terme.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	387.68	400.91	405.40	394.35	439.75	468.94	488.35	482.02	482.37	557.96	626.32
Dividendes distrib.	25 »	27.50	27.50	27.50	27.50	27.50	27.50	27.50	30 »	31 »	32 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 27 Décembre 1877.

Objet de la Société. — Toutes opérations ayant pour but le développement de la Colonisation en Algérie et principalement toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Mars.

Paiement des coupons, 1er Janvier et 1er Juin, à Paris et dans les Succursales, Comptoirs et Agences.

Membres du Conseil. — MM. Lucien Boidet, Fr. Barrot, Ch. Dollhus-Galline, Pol Fabry, G. Lesueur, Alb. Mirabaud, Th. Morin, Ch. Rœderer, J. Siegfried, Weyer.

Commissaires des Comptes. — MM. Eug. Bloch et Maurice Démarest.

Directeur-général. — M. Stieldorff.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour le fonds de Réserve ; la somme nécessaire pour fournir aux Actionnaires 5 0/0 du Capital versé. Le solde est réparti comme suit : 10 0/0 à la Caisse de prévoyance ou de retraites du personnel ; 10 0/0 aux Administrateurs ; 80 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société :

Ba. 300

COMPAGNIE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE DU PACIFIQUE

Société Anonyme (en liquidation)

Siège **social,** 66, chaussée d'Antin, Paris.

Capital **social,** trente millions.

Deux répartitions ont été faites jusqu'à ce jour aux Actions, la première de 180 francs par Action, en février 1891 ; la deuxième de 40 francs, en Décembre 1894, au *Crédit Industriel et Commercial*, 66, rue de la Victoire.

COMPTOIR CENTRAL DE CRÉDIT A PARIS

J. NAUD et Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 4, rue Mogador prolongée (place de la Trinité).

Capital social, cinq millions cent soixante mille francs. divisé en 51.600 Actions de 100 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle au comptant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	121.52	128.53	118.55	113.71	123.11	134.31	131.07	136.50	134.98	123.44	116.76
Dividendes distrib.	7.50	6.75	6,25	6.25	6.50	6.50	6.50	6.50	6 »	6.25	6 »

Durée de la Sooiété. — Jusqu'au 31 Décembre 1910.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque, de Commerce et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Dupont, à Paris.

Assemblée générale. — Janvier ou Février.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil de Surveillance. — MM. le comte Lemercier, président : Fouinat, Rambourg, Malpas Duché, Couvreur, de Sessevalle, F. Mayoussier, S. Dervillé, Le Tellier.

Directeur. — M. Georges-Joseph-Léon Naud.

Répartition des bénéfices :

15 0/0 au gérant; 5 0/0 aux Actions; 10 0/0 à la Réserve et le surplus, 75 0/0 aux Actions : 15 0/0 au Gérant; 5 0/0 aux Œuvres de bienfaisance et 5 0/0 à la disposition du Gérant pour rémunération au personnel.

COMPTOIR CENTRAL MOBILIER

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Montmartre, Paris; agence à Lille (Nord), 23, rue Pelletier.

Capital social, trois cent mille francs.

En liquidation depuis Août 1896.

COMPTOIR COMMERCIAL THIESSET, FEIS, ESNAUT & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 50, faubourg Poissonnière.

Objet de la Société. — Opérations de Banque.

Ba. 195

COMPTOIR ELBEUVIEN

BÉRANGER PELLETIER & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, Elbeuf.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 125 Actions de 20.000 francs.

Versements appelés, 6.000 francs par Actions.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, du 1er Avril 1897 au 31 Mars 1907.

Objet de la Société. — Banque, Escompte et Recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Belzeaux, à Elbeuf.

Gérants MM. Béranger et Pelletier.

Prévisions de la Société. —

Ba. 199

COMPTOIR D'ESCOMPTE ET DE DÉPÔTS DE DÔLE (JURA)

Société Anonyme

Siège social, à Dôle.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs par les Actionnaires et de 50 francs pris sur les bénéfices, soit en tout de 300 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pour les 300 f. versés.	430 »	450 »	430 »	450 »	510 »	530 »	555 »	570 »	590 »	580 »	650 »
Dividendes distribués.	29.87	27.37	27.37	27.37	27.37	27.37	27.37	27.37	27.37	27.37	27.37

Transactions, Bourse de Besançon et par ministère de Notaire.

Durée de la Société. — Constituée le 22 Avril 1848, sous le titre : *Comptoir National d'Escompte*, transformée le 30 août 1873, pour expirer en 1938.

Objet de la Société. — Toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Malenfer, à Dôle.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, 1er Janvier et 1er Juillet; le dividende après l'Assemblée.

La Société est administrée par un seul mandataire choisi parmi les associés, pour six années, il doit être propriétaire de cent actions inaliénables.

Directeur-administrateur. — M. P. Pidoux.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé et le surplus, la réserve étant complète, 25 0/0 à l'administrateur-directeur; 6.25 0/0 aux employés; 68.75 0/0 aux Actionnaires.

Ba. 200

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LYON

SANDELYON, BERJON et Cie (Société en commandite par Actions)

Siège social, 6, place Saint-Nizier, Lyon.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 4.000 Actions de 400 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — Constituée en 1848 sous le titre : *Comptoir National*; prorogée jusqu'en 1905.

Objet de la Société. — La Banque, l'Escompte et le Recouvrement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. -- Après la clôture de l'inventaire du 31 Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Alfred Challiol, Léon Baroin, L. Denavit, L. Vachon, A. Chatanay, L. Delaroche, Chatelus, L. Cumin, J. Mathieu. A. Legrand, J.-J.-A. Millet, Galdéric Cambon.

Gérants. — MM. Sandelyon et Berjon.

Répartitions des bénéfices :

5 0/0 d'intérêts aux Actions ; 20 0/0 pour fonds de Réserve ; 20 0/0 aux Gérants ; 60 0/0 aux Actionnaires.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE NANCY

LÉVY MEES & Cie (Anciennement A. WEILLE, LÉVY & Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 44, rue des Dominicains, Nancy.

Capital social, quatre millions, divisé en 4.000 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	1000 »	1000	1000	1000 »	1000	1000	1025	1025
Dividendes distribués . .	26.25	28	30	27.50	25	29	26	28

Durée de la Société. — 11 ans, 9 mois, du 1er Juillet 1888 au 31 Mars 1900.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaires qui ont reçu l'acte: MM. Vergne et Marc, à Nancy.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, — Octobre et Avril, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Thouvenin, Sterne, Diogène Abraham, Spire, A. Bentz.

Gérants. — MM. J. Lévy et Mees.

Ba. 202

COMPTOIR D'ESCOMPTE DU NORD

Société Anonyme

Siège social, 24, rue Saint-Georges, à Roubaix.

Capital social, deux millions deux cent-cinquante francs, divisé en 5.715 Actions de 350 francs.

Le capital primitif de 1.000.000 a été porté à 2 puis à 3.000.000. Par décision de l'Assemblée du 18 Mars 1895 il a été réduit à 2.500.000 francs, puis à 1.750.000 francs le 30 Mars 1896. Par l'émission de 715 Actions, le 15 Avril 1896, le Capital actuel est de 2.000.250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille, cote officielle.

Années	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Actions.	Cours nominal fr.										
Dividendes distribués	3 0/0	4 0/0	3 0/0	5 0/0	4 0/0	»	»	»	»	4 0/0	4 0/0

Durée de la Société. — Constituée pour 12 années le 5 Mai 1879, prorogée pour la même période le 24 Avril 1890.

Objet de la Société. — Opérations de Banque, Escompte, Recouvrement.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Duthoit. — *Modifications*: Me Duchange.

Assemblée générale. — Mars.

Paiement des coupons: Roubaix, en Juin.

Membres du Conseil. — MM. Léon Allart, Léon Deprès, E. Dechenaux, Joseph Cau, Paul Diliès, Edmond Dujardin.

Commissaire des Comptes. — M. Félix Chatteleyn.

Directeur. — M. Arthur Marquis.

Répartition des bénéfices:

10 0/0 fonds de réserve; 4 0/0 au Capital versé; l'excédent 15 0/0 aux Administrateurs; 85 0/0 aux Actionnaires.

Ba. 197

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

Société Anonyme en Liquidation

Cette Société formée au capital de quatre-vingts millions, divisé en 160.000 Actions de 500 francs entièrement libérées, a été mise en liquidation et M. Monchicourt, 59, rue de Provence, a été nommé liquidateur.

La liquidation a produit les répartitions suivantes :

1re	répartition	Juin 1891	100	»	par Action	
2e	—	Février 1892	25	»	—	
3e	—	Septembre 1892	25	»	—	
4e	—	Février 1893	20	»	—	et 1/5 d'Action et 1/6 d'Obligation de la *Société des Métaux*.
5e	—	—	12.50		—	
6e	—	Décembre 1893	10	»	—	

Le solde de l'actif a été apporté par les liquidateurs à la Société de reprise de l'ancien *Comptoir d'Escompte*, contre la remise de 160.000 Parts, soit 1 Part pour chacune des 160.000 Actions donnant droit à 160.000/160.600 dans les Bénéfices de cette Société, à titre de remboursement des apports, 50 francs par Part ont été mis en paiement en Novembre 1896 au *Comptoir National d'Escompte, de Paris*, 14, rue Bergère.

LE CONCILIATEUR

PARIS — 10, Rue Duperré — PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Soeiétés par Actions.

Ba. 205

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LA SARTHE

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Saint-Dominique, Le Mans.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années	1886	1887	1888	1894	1895	1896	
	—	—	—	—	—	—	
Dividendes distribués . .	30	30	25	15	15	20	net d'impôts.

Durée de la Société. — Du 5 Novembre 1873 au 31 Décembre 1909.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ropiquet, au Mans.

Membres du Conseil. — MM. Thorin, président ; Gandoin, Gouby, Legou, Maslin, Morancé, Pinguet,

Commissaires des Comptes. — MM. Courdoux et Gentil.

Directeur. — M. Gandoin.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 aux Actions et le surplus, 20 0/0, au Directeur et 80 0/0 aux Actions.

Ba. 208

COMPTOIR DES FONDS NATIONAUX

Société Anonyme en faillite

Ayant eu son **Siège social,** 92, rue de Richelieu, Paris.

Constituée au Capital de cinq millions, cette Société a été mise en faillite et M. Pinet, 17, rue de Londres, nommé syndic, a fait aux Créanciers, en février 1896, une première répartition de 14 0/0.

Ba. 211

COMPTOIR GÉNÉRAL FINANCIER

Société Anonyme mise en faillite

M. Bernard, syndic, a fait une unique répartition de 16 fr, 22 0/0, en Mai 1893.

COMPTOIR INDUSTRIEL

Société Anonyme en faillite

Siège social, 15, rue de Londres, et actuellement, 45, rue Vivienne. Paris.

Le Capital de cette Société était de soixante millions,

Les Créanciers étaient convoqués au Tribunal de Commerce, à Paris, pour entendre le compte de la gestion des syndics, le clore et l'arrêter et leur donner décharge.

Concordat par abandon d'actif.

Ba. 218

COMPTOIR INDUSTRIEL DE VIERZON

(PEAUDECERF, HÉNAULT et Cie)

Société en commandite par Actions

M. Barberon, banquier, à Vierzon, liquidateur de cette Société, a fait aux Actions deux répartitions de 50 francs chaque en Novembre 1894 et Février 1896.

Ba. 219

COMPTOIR DES INTÉRÊTS COLONIAUX

Siège social, 83, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions : 350 francs.

Dividendes distribués en 1891 : 5 0/0.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de Juin 1890.

Objet de la Société. — Toutes publications coloniales, la Commission, la Représentation et, d'une manière générale, toutes les Opérations Financières, Agricoles et Commerciales ayant trait aux et avec les Colonies.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vincent, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. le vicomte Révérend, Beaucamp, Trouillet.

Commissaire des Comptes. — M. A. Broise.

Directeur. — M. Trouillet.

Prévisions de la Société. —

COMPTOIR LYON-ALEMAND

Société Anonyme

Siège social, 13, rue de Montmorency, rue Saint-Martin, 221, Paris.

Cette Société a pour objet les opérations de Banque, Achat et Vente des matières d'Or et d'Argent et le commerce des métaux précieux.

Mise en liquidation judiciaire, elle a obtenu son concordat qui l'oblige à conserver intact un capital de sept millions, et à diminuer le chiffre des créanciers concordataires qui se sont réunis en un syndicat.

Il n'a pas été distribué de dividende pour l'exercice 1895-1896, les bénéfices ont été reportés à un compte spécial, Réserve des Bénéfices antérieurs.

Commissaires des Comptes. — MM. Arthur Delpy et Etienne Farne.

Ba. 221

COMPTOIR LYONNAIS

ROBIN, RONDEL et Cie (Société en commandite par Actions)

Siège social, 41, rue de l'Hôtel de Ville, à Lyon.

Succursale. — Marseille. — *Agences :* à Villefranche-s/-Saône, Tarare et Thizy.

Capital social, six millions, divisés en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	505 »	551	308	308 »	324	400	401	421	404	402	410
Dividendes distribués . .	32.50	30	28	7.50	25	25	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 1er Janvier 1892. La Société existe depuis 1848, renouvelée et modifiée à plusieurs reprises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hodieu, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, et dans les Succursales.

Membres du Conseil. — MM. René Charton, président; J. Longin, A. Bruyas, C. Guillermain, L. Tivollier, Offant, E. Pechot, Vernay et Abel.

Gérants. — MM. A. Robin et A. Rondel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Fonds de prévoyance; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 35 0/0 aux Gérants; 5 0/0 aux Employés; 6 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. —

COMPTOIR MOBILIER

Société Anonyme (en liquidation)

Siège social, anciennement, 19, rue Montmartre, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Parts bénéficiaires. — 600.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque, de Finances, de Commerce et d'Industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Fondateur et Directeur-général. — M. Georges Dubois, banquier, 9, rue Nationale, Lille.

En liquidation depuis Août 1896.

Ba. 160

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société Anonyme

Siège Social, 14, rue Bergère, Paris.

Capital social, cent millions, divisé en 200.000 Actions de 500 francs,

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Parts de fondateur, 60.000.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle au comptant et à terme.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.				516.54	490.30	514.15	601.92	574.60
Cours moyens des Parts de fondateurs.				41,91	40.88	33.69	41.81	38.09
Dividendes distribués	4	10	12.50	18.75	25 »	25 »	25 »	25 »

Durée de la Société. — 50 ans, du 1er Mai 1889 au 1er Mai 1939.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque, de Finances, de Crédit et de Commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefoin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Denormandie, président; Berger, Mercet, vice-présidents; Thiébaut, J. Cambefort, C. Carraby, Méliodon, J.-C. Roux, de Sinçay, J. Rostand. — *Comité de direction :* MM Denormandie, Berger, Mercet, Thiébaut.

Commissaires des Comptes. — MM. Allain Launay et Baron.

Sous-Directeurs. — MM. Aug. Gallay et E. Ullmann.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 aux Actions; sur l'excédent 5 0/0 au Conseil d'Administration et le surplus 70 0/0 aux Actions et 30 0/0 aux Parts de fondateur.

COMPTOIR NATIONAL DES RENTIERS

Société Anonyme

Siège social, 23, passage Saulnier, à Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	500	500	500	550	600
Dividendes distribués . .	»	»	»	40	60

Durée de la Société. — 30 ans, à courir du 28 Juillet 1892.

Objet de la Société. — Toutes opérations Financières, Industrielles et Commerciales ; toutes affaires de Bourse, de Banque ou de Crédit.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Assemblée générale. — Dans les trois mois qui suivent le bilan arrêté au 30 Juin.

Paiement des coupons trimestriellement à Paris et Lyon.

Membres du Conseil. — MM. Gustave Bachellez, président, Chatard, Dubourg.

Commissaire des Comptes. — M. Caumont, expert-comptable au Tribunal de la Seine.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 au Commissaire Vérificateur, 3 0/0 aux Employés et 80 0/0 aux Actions.

Ba. 229

COMPTOIRS PARISIENS D'ORIENT

Société Anonyme

Siège social, 44, rue des Ecoles, Paris.

La liquidation de cette Société a produit 15 fr. 40 par Actions, unique répartition, mise en paiement, en Mai 1895.

Ba. 230

COMPTOIR DE VALENCIENNES

Société Anonyme

Siège social, à Valenciennes (Nord).

Fondée au Capital de trois millions, la Société a été mise en liquidation judiciaire, le 2 Février 1897, et M. Desruelles, nommé liquidateur.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

COOPÉRATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE ET DU CRÉDIT

(En liquidation)

L'Assemblée générale des Actionnaires, tenue à Paris, 45, rue de Babylone, le 29 Janvier 1897, a approuvé purement et simplement les opérations de liquidation et en a donné décharge et quitus aux liquidateurs.

Ba. 234

CRÉDIT AGRICOLE

Société Anonyme en Liquidation

Cette Société, fondée au Capital de quarante millions, avait son siège social, 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris. Elle a été dissoute le 29 Novembre 1876.

Le siège de la liquidation est à Paris, rue d'Antin, n° 9.

La Commission de liquidation est composée de MM. Léon Cazabonne, Ch. Balezeaux et Gustave Bélisaire Mourguès.

Ba. 236

CRÉDIT ALGÉRIEN

pour favoriser le développement agricole commercial et industriel de l'Algérie (Société Anonyme)

Siège social, 10, place Vendôme, Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions non libérées	468.61	507.43	548.98	568.45	592.29	649.93	699.74	780.86	825.02	929.30	»
Actions libérées. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	708.54
Dividendes distrib.	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	27.50	27.50	27.50	27.50	»

Durée de la Société. — 90 ans, du 26 Janvier 1881 au 26 Janvier 1971.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Crédit, de Banque et de Commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Levoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Peytel, président; Ed. de Bussière, Favereaux, Ch. Goudchaux, de Louvencourt, Ch. Wallut.

Comité d'Alger. — MM. Jourdan, administrateur-délégué ; A. Clerc, Edmond Paul.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 aux Actions ; le surplus aux Actions, mais lorsque la répartition présentera pour les Actionnaires plus de 5 0/0 des sommes versées, le Conseil d'Administration aura droit au 1/20 des bénéfices totaux, sans que cette attribution puisse faire descendre au-dessous de 5 0/0 des sommes versées le dividende réservé aux Actionnaires.

CRÉDIT CENTRAL DE FRANCE

Société Anonyme (en faillite)

M. Destrez, syndic de la faillite de cette Société, a réparti en Octobre 1893, aux créanciers, 24.84 0/0 en espèces et 24.80 0/0 en billets.

Ba. 241

CRÉDIT COOPÉRATIF

Société Anonyme

Siège social, 46, rue de Turbigo.

Cette Société à capital variable, mise en liquidation, a été déclarée en faillite le 29 Décembre 1896 avec ouverture au 10 Novembre 1896, M. Detrez, 46, rue Saint-André-des-Arts, Syndic.

Ba. 242

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Société anonyme autorisée par décret du 28 mars 1852, constituée sous le nom de Banque foncière de Paris, Société de Crédit foncier, par application du décret du 28 février 1852, par statuts contenus dans les actes passés devant Me Noël, notaire à Paris, les 24, 26 et 29 juillet 1852, approuvés par décret du 30 dudit mois de juillet; modifiée par les décrets des 10 décembre 1852, 6 juillet 1854, 28 juin 1856, 16 août 1859 et 7 août 1869, 23 janvier 1877 et 26 juillet 1882.

Régie actuellement par statuts résultant d'un acte dressé par Me Tourillon, notaire à Paris, le 21 juin 1882, et approuvé par décret du 26 juillet suivant.

Au moment de sa constitution, les opérations hypothécaires de la Banque foncière de Paris ne devaient s'étendre qu'aux sept départements formant le ressort de la cour d'appel de Paris : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Aube, Marne et Yonne.

Par le décret du 10 décembre 1852, le cercle de ses opérations fut étendu à toute la France, moins les départements des Bouches-du-Rhône, Var et Basses-Alpes, qui relevaient d'une Société foncière à Marseille, et ceux de la Nièvre, du Cher et de l'Allier, relevant de la Société foncière de Nevers, et la Banque prit alors le titre de Crédit foncier de France.

En vertu d'un traité approuvé par décret du 28 juin 1856, la Société s'est incorporé les Sociétés de crédit foncier susénoncées de Marseille et de Nevers. Son privilège s'est ainsi trouvé étendu à toute la France; puis à l'Algérie, le 11 janvier 1860.

La durée de ce monopole expirait au 28 mars 1877, et à cette époque il n'a pas été renouvelé.

Par un traité intervenu entre le Crédit foncier et le Crédit agricole, approuvé par les Assemblées générales des deux Sociétés les 29 et 30 novembre 1876, et devenu définitif par suite du décret susénoncé du 23 janvier 1877, le Crédit foncier a absorbé la Société du Crédit

agricole, qui. constituée le 16 février 1861 au capital de 40 millions représentés par 80,000 actions libérées de 200 fr., a été dissoute et mise en liquidation à partir du 2 février 1877. Par suite de cette fusion, le Crédit foncier s'est chargé de la liquidation des affaires du Crédit agricole et a créé 80,000 actions nouvelles libérées de 250 fr. destinées à être échangées dans des délais déterminés contre les 80,000 actions du Crédit agricole, moyennant le versement par celle-ci des 300 fr. restant à appeler sur le capital et d'une soulte de 50 fr. par action.

Enfin par un traité de fusion approuvé par les actionnaires des deux Sociétés intéressées réunis en Assemblée générale le 20 juin 1882, le Crédit foncier de France a absorbé la Banque hypothécaire de France.

Cette Société avait été constituée par acte devant Me Duplan, notaire à Paris, du 16 juillet 1879, et par assemblée générale du 7 août 1879 au capital de 100 millions de francs, divisé en 200 actions de 500 fr. libérées de 185 fr. Elle a été dissoute et mise en liquidation par l'Assemblée générale du 20 juin 1892.

Voici les conditions de la fusion des deux Sociétés :

Le Crédit foncier de France a été chargé de la liquidation de la Banque hypothécaire de France avec les pouvoirs les plus étendus. Il a pris la charge des divers emprunts contractés par cette dernière.

La Banque hypothécaire a apporté au Crédit foncier une somme de 52,500,000 fr., composée de son capital social versé (125 fr. par action), de ses diverses réserves, du compte de profits et pertes de l'exercice de 1881, du versement complémentaire de 99 fr. sur chacune de ses 200,000 actions, augmenté de l'intérêt à 5 0/0 à courir du 1er janvier 1882 (ledit versement pouvant être effectué jusqu'au 20 juillet 1883), et enfin les profits des opérations de la liquidation.

En représentation de cet apport, les actionnaires de la Banque hypothécaire ont reçu 50,000 actions nouvelles libérées de 500 fr. que le Crédit foncier a été autorisé à émettre par l'Assemblée générale du 20 juin 1882, soit 1 action du Crédit foncier pour 4 actions de la Banque hypothécaire.

Sur les 52,500,000 fr. ainsi apportés par la Banque hypothécaire, 26 millions ont été employés à faire le versement de 100 fr. restant alors dû sur les 260,000 actions anciennes du Crédit foncier, qui se sont ainsi trouvées libérées sans que les réserves aient été diminuées.

Objet. — La Société a pour objet :

1° De prêter sur hypothèque aux propriétaires d'immeubles des sommes remboursables soit à long terme par annuités, soit à court terme, avec ou sans amortissement ;

2° De créer et de négocier des *obligations foncières* ou *lettres de gage* pour une valeur qui ne peut dépasser le montant des sommes dues par les emprunteurs ;

En outre, le Crédit foncier est autorisé :

1° Par la loi du 28 mai 1858, à faire au lieu et place de l'Etat les prêts pour travaux de drainage ;

2° Par des décrets des 11 janvier 1860 et 17 janvier 1863, à prêter en Algérie ;

3° Par la loi du 26 mai 1860, à faire l'escompte des billets du Sous-Comptoir des entrepreneurs ;

4° Par la loi du 6 juillet 1860, à prêter avec ou sans hypothèques aux départements, aux communes et aux associations syndicales, et à émettre, en représentation de ces prêts, des *obligations communales*.

Elle peut appliquer, avec l'autorisation du Gouvernement, tout autre système ayant pour objet de faciliter les prêts sur immeubles, l'amélioration du sol, les progrès de l'agriculture et l'extinction de la dette foncière.

La Compagnie peut traiter avec les Compagnies d'assurances pour faciliter la libération de l'emprunteur.

En aucun cas, quelle que soit la nature ou la provenance des fonds disponibles, la Société ne peut faire aucune opération soit sous forme d'achat ou de rachat, soit sous forme d'avances ou de reports, sur des titres autres que les obligations foncières ou communales et les titres admis par la Banque de France comme garantie d'avances.

Elle s'interdit toute opération d'achat, de report ou d'avances sur ses propres actions.

La Société est autorisée à recevoir, avec ou sans intérêts, des capitaux en dépôt, pourvu que le montant des capitaux reçus par elle à ce titre ne dépasse pas 100 millions.

Les capitaux reçus en dépôt doivent être représentés :

Pour un quart ou moins, et pour une somme plus considérable avec le consentement du ministre des finances, par des versements en compte courant au Trésor, au taux d'intérêt fixé par le ministre ou par la remise de valeurs agréées par le ministre;

Et pour le surplus, soit par des Rentes françaises, soit par des bons du Trésor, soit par des avances à 90 jours au plus sur les obligations du Crédit foncier, ou sur tout titre admis par la Banque en garantie d'avances;

Soit par des lettres de change ou effets de commerce à l'échéance maximum de 90 jours, revêtus de deux signatures au moins.

Le Conseil d'administration règle les conditions d'emploi de fonds provenant des dépôts, ainsi que des garanties à établir pour l'admission des titres et valeurs. Toutefois, les avances sur titres ne pourront jamais dépasser la moitié du montant des dépôts, déduction faite des valeurs remises au Trésor.

Dénomination. — Crédit foncier de France.

Siège social. — A Paris, rue des Capucines, 19.

Durée. — La durée de la Société avait été fixée à 99 ans, à compter du 30 juillet 1852, soit jusqu'au 30 juillet 1851. Par décision de l'Assemblée générale du 20 juin 1882, et par les statuts modifiés du 21 du même mois, approuvés par décret du 26 juillet 1882, cette durée a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1980, soit 99 ans à compter du 30 décembre 1881.

Capital social. — Le fonds social est affecté à la garantie des engagements sociaux, et spécialement des obligations foncières, ou lettres de gage, ou obligations communales. Le montant du capital nominal des actions doit être maintenu dans la proportion du vingtième au moins du capital réalisé par l'émission d'obligations en circulation.

Le capital social a été fixé primitivement à 25 millions et divisé en 50,000 actions de 500 fr., sur lesquelles 20,000 furent souscrites par les fondateurs en 1852, et 30,000 émises en janvier 1853 et attribuées aux anciens actionnaires à raison de 3 nouvelles pour 2 anciennes.

En 1856, le capital a été porté à 30 millions par la création de 10,000 actions nouvelles qui ont été réservées aux actionnaires des Sociétés de province alors en formation, et dont une partie a été délivrée aux actionnaires des anciennes Sociétés de Marseille et de Nevers, lors de la fusion en 1856.

Elevée à 60 millions en mars 1862 par la création de 60,000 actions souscrites au pair par les titulaires des 60,000 anciennes actions, soit 1 nouvelle pour 1 ancienne,

Porté à 90 millions en septembre 1839 par une émission de 60,000 actions attribuées aux anciens actionnaires à raison de 1 nouvelle pour 2 anciennes. Le versement de 250 fr. a été fait pour cette émission au moyen d'un prélèvement sur les réserves.

En janvier 1877, le capital social a été porté à 130 millions par la création de 80,000 actions nouvelles destinées à être délivrées aux actionnaires du Crédit agricole, ainsi qu'il a été dit plus haut.

En juillet 1882, et par suite de l'approbation par le décret du 26 juillet 1882 des conditions de la fusion avec la Banque hypothécaire de France, il a été élevé à 155 millions par la création de 50,000 actions nouvelles qui ont été délivrées, en octobre 1882, aux actionnaires de la Banque hypothécaire, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Ce capital était alors divisé en 310,000 actions de 500 fr. entièrement libérées et nominatives.

Aux termes des statuts du 21 juin 1882 (art. 4.), le Crédit foncier est autorisé à porter son capital social à 300 millions de francs (représenté par 400,000 actions libérées de 500 fr.), soit en une, soit en deux fois, dès que le montant des obligations en circulation atteindra vingt fois le capital nominal actuel des actions. Lorsque le capital aura atteint le chiffre de 200 millions, le quart de ce capital devra être représenté par des Rentes françaises ou autres valeurs du Trésor.

En vertu de cette disposition, et par délibération du 30 mai 1888, le Conseil d'administration a décidé la création de 31000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises au pair, du 1er au 31 juillet, en souscription exclusivement réservée aux porteurs des 310,000 actions anciennes, à raison de 1 action nouvelle pour 10 anciennes.

Le capital s'est ainsi trouvé porté de 155 millions à 170,500,000 fr. et divisé en 341,000 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives.

Les intérêts et dividendes dus aux actionnaires sont payables : les 1er janvier (acompte et 1er juillet solde.

Conditions des prêts. — La Société fait des prêts hypothécaires de deux sortes. Les uns sont remboursables à long terme, par des annuités calculées de manière à amortir la dette dans un délai de dix ans au moins et de soixante-quinze ans au plus, en France et en Algérie.

Les autres sont remboursables à court terme avec ou sans amortissement.

Ils peuvent être faits soit en numéraire, soit en obligations foncières ou lettres de gage.

La Société ne prête que sur première hypothèque et sur propriétés d'un revenu durable et certain. Le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur de l'immeuble hypothéqué.

En aucun cas l'annuité au service de laquelle l'emprunteur s'engage ne peut être supérieure au revenu total de la propriété.

Le taux de l'intérêt des sommes prêtées est fixé par le Conseil d'administration et ne peut dépasser de plus de 0 fr. 60 0/0 le taux de revient des obligations en émission au moment de la fixation du taux d'intérêt des prêts.

Les débiteurs ont le droit de se libérer par anticipation en tout ou en partie, soit en numéraire, soit en obligations foncières ou lettres de gage appartenant à l'émission indiquée par le contrat de prêt, lesquelles seront reçues au pair quel qu'en soit le cours.

Obligations. — Le capital réalisé par l'émission d'obligations foncières et communales ne peut dépasser le montant des prêts hypothécaires ou communaux.

Les fonds provenant de l'émission des obligations foncières et communales doivent être placés, jusqu'à leur emploi définitif et dans les proportions déterminées par le Conseil d'administration, en Rentes françaises ou autres valeurs du Trésor, en obligations de la Ville de Paris, des départements et des communes, en actions de la Banque de France, en obligations foncières et communales et en obligations des Compagnies de chemin de fer qui ont une garantie d'intérêt de l'Etat.

Il ne peut être créé d'obligations foncières inférieures à 100 fr.

Elles sont créées sans époque fixe d'exigibilité pour le capital. Elles sont remboursables par voie de tirage au sort.

Chaque remboursement comprend le nombre d'obligations nécessaire pour opérer un amortissement tel que les obligations restant en circulation n'excèdent jamais les capitaux restant dus sur les prêts hypothécaires.

Il peut, avec l'autorisation du Gouvernement, leur être attribué des lots et des primes payables au moment du remboursement.

Administration. — Conformément au décret du 6 juillet 1854, la direction des affaires de la Société est exercée par un gouverneur nommé par le chef de l'Etat, avec traitement annuel de 40,000 fr., et par deux sous-gouverneurs avec traitement annuel de 20,000 fr. chacun.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs doivent être propriétaires, l'un, de 200 actions, et les autres, chacun de 100 actions, inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

Conseil d'administration composé du gouverneur, des sous-gouverneurs, des administrateurs et des censeurs.

Les administrateurs sont au nombre de vingt au moins et de vingt-trois au plus ; trois d'entre eux doivent être pris parmi les trésoriers-payeurs généraux des finances. Ils sont nommés par l'Assemblée générale et se renouvellent par cinquième chaque année.

Comité, de trois censeurs, chargés de veiller à la stricte exécution des statuts, nommés pour trois ans et renouvelables par tiers.

Les administrateurs et les censeurs doivent être propriétaires chacun de 100 actions, inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

Assemblée générale ordinaire annuelle, en avril, composée des deux cents plus forts actionnaires dont la liste est arrêtée par le Conseil d'administration vingt jours avant la réunion de l'Assemblée. Peuvent seuls figurer sur cette liste les actionnaires inscrits sur les registres de transferts trois mois avant sa confection.

Chaque actionnaire a autant de votes qu'il possède de fois 40 actions, sans que personne puisse en avoir plus de cinq en son nom personnel ni plus de dix tant en son propre nom que comme mandataire.

Tout membre de l'Assemblée générale a droit à une voix lors même que le nombre de ses actions ne s'élève pas à 40.

L'Assemblée générale peut modifier les statuts sur la proposition du gouverneur et saut l'approbation du Gouvernement. La délibération n'est valable qu'autant qu'elle réunit les deux tiers des voix.

Année sociale, du 1er janvier au 31 décembre.

Inventaire général au 31 décembre.

Sur les bénéfices réalisés, il est prélevé annuellement :

1° 5 0/0 du capital versé sur les actions, pour être répartis à tous les actionnaires;

2° Une somme qui ne peut être inférieure à 5 0/0 ni excéder 20 0/0 du surplus, pour être affectée au fonds de réserve obligatoire jusqu'à ce que ce fonds ait atteint la moitié du fonds social souscrit. Il peut, en outre, être fait des réserves facultatives, par décision de l'Assemblée générale. Ce qui reste complète le dividende à répartir entre toutes les actions émises.

EMPRUNTS

Les emprunts contractés par la Société du Crédit foncier sont divisés en obligations de deux sortes :

Les unes, dites obligations foncières, émises avec ou sans lots, en représentation de ses prêts hypothécaires, en vertu des décrets des 28 mars, 30 juillet et 10 décembre 1852, garanties spécialement par ses créances hypothécaires ;

Les autres, dites communales ou départementales, émises avec ou sans lots, en représentation des prêts faits aux communes, aux départements et aux associations syndicales, en vertu de la loi du 6 juillet 1860, garanties par les créances sur les communes et les départements.

Ces diverses obligations, auxquelles il convient d'ajouter les obligations de la Banque hypothécaire de France, dont le Crédit foncier a pris la charge, sont les suivantes :

I. — EMPRUNT DE 500 MILLIONS

Obligations communales de 500 fr. 3 o/o 1879, avec lots

Aux termes d'un traité passé entre la Ville de Paris et le Crédit foncier et approuvé par la loi du 22 juillet 1879, la Ville de Paris qui restait devoir au Crédit foncier 283 millions payables en 28 ans, par annuités de 19 millions chacune, a remboursé cette dette en empruntant à nouveau au Crédit foncier, mais pour un délai de cinquante-huit ans et demi, pareille somme de 283 millions, payable par annuités de 12 millions chacune. Par suite de cette opération, le Crédit foncier a décidé de rembourser toutes ses obligations communales de 500 fr. 5 0/0 alors en circulation, et, en représentation de sa créance nouvelle sur la Ville de Paris et de prêts à d'autres communes, il a créé des obligations communales de 500 fr. 3 0/0. Cet emprunt, autorisé par décision ministérielle du 25 juillet 1879, est représenté par 1 million d'obligations émises en souscription publique à 485 fr., le 5 août 1879, remboursables au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-dessus.

500,000 de ces obligations ont été réservées de préférence aux porteurs des 494,075 obligations communales de 500 fr. 5 0/0 à long terme, restant alors en circulation, dont les titres ont été reçus en payement pour 510 fr., chaque porteur devant recevoir, sans aucune réduction, pour chaque titre ancien un titre nouveau entièrement libéré, jouissance du 1er septembre 1879, plus une soulte de 25 fr. par obligation (158,538 obligations ont été souscrites par voie d'échange contre pareil nombre d'obligations communales 5 0/0).

Le public a eu le droit de souscrire les 500,000 obligations de surplus et le solde des 500,000 obligations pour lesquelles les porteurs des obligations communales 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Ces obligations, au porteur, entièrement libérées depuis le 15 février 1883, sont numérotées de 1 à 1000000 et sont divisées en 40 séries de 25,000 titres chacune.

Les obligations communales 1879 restant actuellement en cours, rapportent 13 fr. par

an, payables par moitié 6 fr. 50 1er mars, 1er septembre, autorisé par la loi du 6 juillet 1860, (arrêté ministériel du 25 juillet 1879), émission du 5 août 1879 à 485 fr., remboursables à 500 fr. en 60 ans (1879 à 1939).

Tirages, amortissements : 5 juin, 5 décembre.

Remboursements : 1er septembre, 1er mars.

Tirages des Lots

5 Février — 5 Avril — 5 Juin 5 Août — 5 Oct. — 5 Décembre Remboursements : 1er Mars 1er Mai — 1er Juillet — 1er Septembre 1er Novembre — 1er Janvier	1 lot de	100.000	ci	100.000	1.200.000 francs par an
	1 —	25.000	ci	25.000	
	5 —	5.000	ci	30.000	
	45 —	1.000	ci	45.000	
	53			200.000	

Une partie de cet emprunt a été employée au remboursement des obligations communales et départementales de 500 fr. 5 0/0.

30 séries de 25,000 titres chacune, ont été appelées, par le tirage spécial du 5 décembre 1894, soit au remboursement au pair, soit à la conversion en 2,60 0/0, à partir du 1er mars 1895.

II. — EMPRUNT DE 900 MILLIONS

Obligations foncières de 500 fr. 3 o/o 1879, avec lots

Emprunt autorisé par arrêté ministériel du 23 septembre 1879; destiné principalement à la conversion de 1,067,211 obligations foncières 5 0/0 dites Lettres de gage restant en circulation, y compris les 142,560 obligations sorties au tirage du 22 septembre 1879, représentant ensemble un total de 533,600,000 fr., et pour le surplus à de nouveaux prêts hypothécaires pour lesquels le Crédit foncier supprimera la commission de 0,60 0/0 pour frais d'administration exigée jusqu'ici des emprunteurs et consentira en outre un abaissement du taux de l'intérêt, conformément à l'arrêté ministériel précité.

Représenté par 1,800,000 obligations au porteur, remboursables au pair et avec lots, émises en souscription publique à 490 fr. le 7 octobre 1879.

1,100,000 de ces titres ont été réservés par préférence aux porteurs des 1,067,211 obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 lors en circulation dont les titres ont été reçus en payement au prix de 512 fr. ou de 500 fr., selon que le coupon de novembre 1879 était ou non détaché ; chaque porteur devant recevoir, sans aucune réduction pour chaque titre ancien, un titre nouveau entièrement libéré, jouissance du 1er novembre 1879, plus une soulte de 22 fr. par obligation munie du coupon du 1er novembre 1879, ou de 10 fr. si ce coupon était détaché.

Le public a eu le droit de souscrire à 490 fr. les 700,000 obligations de surplus et le solde des 1,100,000 obligations pour lesquelles les porteurs d'obligations foncières 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

En outre, il a été offert à un syndicat d'actionnaires du Crédit foncier des obligations au prix de 482 fr. 50 à raison de 1 obligation pour 1 action à prendre sur celles offertes au public, avec cette restriction que si la souscription était entièrement couverte, les actionnaires syndiqués n'auraient d'autre droit à prétendre que l'attribution de 7 fr. 50 en espèces représentant la différence entre 482 fr. 50 et 490, taux de l'émission publique.

Ces obligations, entièrement libérées depuis le 15 avril 1883, sont numérotées de 1 à 1800000 et divisées en 180 séries de 10,000 titres chacune, remboursables à 500 fr. en 60 années (1879 à 1939).

Tirage pour les amortissements : 1er mai, 1er novembre, 5 mars, 5 septembre.

Remboursements : 1er mai, 1er novembre.

Tirages des Lots

5 Janvier — 5 Mars — 5 Mai	2	lots de	100.000 . . ci	200.000	2.160.000 francs par an
5 Juillet — 5 Sept. — 5 Décembre	1	—	25.000 . . ci	25.000	
Remboursements : 1er Février	2	—	10.000 . . ci	20.000	
1er Avril — 1er Juin — 1er Août	5	—	5.000 . . ci	50.000	
1er Octobre — 1er Décembre	90	—	1.000 . . ci	90.000	
	100			300.000	

Une partie de cet emprunt a été employée au remboursement des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 dites lettres de gage.

III. — EMPRUNT DE 500 MILLIONS

Obligations communales de 500 fr 3 o/o 1880, avec lots

Emprunt autorisé par arrêté ministériel du 27 décembre 1879, pour prêts aux communes et aux départements.

Représenté par 1,000,000 d'obligations de 500 fr. 3 0/0 au porteur, remboursables en 60 ans au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-dessus, divisées en 100 séries de 10,000 titres chacune et numérotées de 1 à 1000000.

1° Une partie de ces obligations a été émise directement aux guichets du Crédit foncier et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances, en juin 1880, au prix de 485 fr. dont le payement immédiat a donné lieu à la délivrance de titres libérés et définitifs.

2° La 2e partie (600,000 obligations) a fait l'objet d'une émission publique le 14 octobre 1884 au prix de 435 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 14 août 1887, remboursables en 60 ans (1880 à 1940).

Tirages : 5 juin, 5 décembre.

Remboursements : 1er mars, 1er septembre.

Tirages des Lots

5 Janvier — 5 Mars	1	lot de	100.000 . . ci	100.000	1.200.000 francs par an
5 Mai — 5 Juillet — 5 Septembre	1	—	25.000 . . ci	25.000	
Remboursements : 1er Février	6	—	5.000 . . ci	30.000	
1er Avril — 1er Juin — 1er Août	45	—	1.000 . . ci	45.000	
1er Octobre — 1er Décembre	53			200.000	

IV. — EMPRUNT DE 900 MILLIONS

Obligations foncières de 500 fr. 3 o/o 1883, 1re, 2e et 3e Émissions

Emprunt de 900 millions réalisé, dans les conditions suivantes, en 3 séries ou émissions de 300 millions (ou 600,000 obligations) chacune.

La première série, autorisée par délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 1883, a été émise en souscription publique au prix de 330 fr. le 25 janvier 1883, 827,000 obligations ont été demandées en titres libérés et 438,000 en titres non libérés. Les 600,000 obligations formant l'emprunt ont dû être réparties, dans une proportion déterminée, entre les souscripteurs d'obligations libérées auxquelles un droit de préférence avait été réservé.

C'est alors que, pour donner satisfaction aux souscripteurs d'obligations non servis, le Conseil d'administration a décidé, par une délibération du 26 janvier 1883, l'émission au prix de 330 fr. d'une 2e série de 600,000 obligations identiques en tous points à celles de la 1re série et qui ont été exclusivement affectées aux souscriptions du 25 janvier qui se trouvaient réduites ou annulées. Cette 2e série comportait des obligations entièrement libérées et des non libérées. (Les versements étaient échelonnés jusqu'au 15 avril 1884. Depuis cette date, il n'y a donc plus eu que des titres libérés.)

La 3e série, autorisée par délibération du Conseil d'administration du 10 novembre 1883, a été émise en souscription publique à 330 fr., le 26 novembre 1883, avec préférence réservée aux souscripteurs d'obligations libérées. Le nombre des obligations libérées souscrites a nécessité une réduction par suite de laquelle les souscripteurs n'ont reçu que 60 0/0 des obligations libérées par eux souscrites. Il n'a donc pas été créé d'obligations non libérées.

L'emprunt de 900 millions 1883, 1re, 2e, 3e séries, est donc représenté par 1,800,000 obligations de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, émises à 330 fr. Remboursables au pair et sans lots, en quatre-vingt-dix-huit ans, de 1883 à 1980, par tirages au sort annuels ayant lieu le 22 septembre de chaque année (à partir du 22 septembre 1883), pour le remboursement des titres sortis s'effectuer le 1er janvier suivant. Toutefois le Crédit foncier s'est réservé le droit de remboursement au pair et à quelque époque que ce soit.

Intérêt annuel : 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

V. — EMPRUNT DE 500 MILLIONS

Obligations foncières de 500 fr. 3 o/o 1885 avec cinquième d'obligation, avec lots

Emprunt de 500 millions (arrêté ministériel du 23 mars 1885) représenté par un million d'obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 avec lots remboursables au pair en quatre-vingt-quinze ans et avec lots.

Emises en souscription publique le 9 avril 1885, au prix de 435 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 30 septembre 1888.

Tirages des Lots

5 Février — 5 Avril 5 Août — 5 Octobre — 5 Décembre Remboursements : 1er Mars 1er Mai — 1er Juillet — 1er Septembre 1er Novembre — 1er Janvier	1 lot de	100.000	ci	100.000	1.200.000 francs par an
	1 —	15.000	ci	25.000	
	6 —	5.000	ci	30.000	
	45 —	1.000	ci	45.000	
	53			200.000	

Les titres de 100 fr. ont droit au cinquième du lot.

VI. — EMPRUNT DE 400 MILLIONS

Obligations communales de 400 fr. 3 o/o 1891, avec lots

Emprunt de 400 millions autorisé par arrêté ministériel du 12 septembre 1891, représenté par 1 million d'obligations de 400 fr. 3 0/0 avec lots, divisées en 100 séries de 10.000 titres chacune, remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er avril 1892, au pair et avec lots dans les conditions énoncées au tableau ci-dessus.

Emises en souscription publique le 6 octobre 1891, au prix de 380 fr., stipulés payables par termes échelonnés jusqu'au 31 mars 1895.

Les porteurs des 177,000 obligations communales de 500 4 0/0 faisant partie de l'emprunt des 5 et 6 janvier 1875 et restant en circulation au 15 septembre 1891, ont eu le droit de souscrire par préférence et sans réduction aux obligations communales 3 0/0 1891, titre pour titre, à raison de une obligation nouvelle pour chaque obligation 1875. Les obligations 1875 ont été reçues en payement pour 505 fr. La différence entre ce prix et le prix des nouvelles obligations, soit 125 fr., a pu être employée à la souscription d'obligations entièrement libérées et irréductibles lorsque le montant de la soulte était supérieur à 380 fr.

Les porteurs qui ont demandé l'échange de leurs titres d'obligations 1875 contre des obligations 1891 ou l'emploi d'une soulte de 380 fr., ont reçu des titres entièrement libérés, jouissance du 1er octobre 1891.

Les obligations 3 0/0 1891 ont droit à un intérêt annuel de 12 fr. payable par moitié les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

Le Crédit foncier peut, afin de maintenir l'équilibre entre les prêts et les obligations, retirer de la circulation, en les remboursant au pair à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries de l'emprunt. Les obligations ainsi retirées momentanément de la circulation continueront à concourir aux tirages suivants :

Tirages des Lots

5 Février — 5 Avril — 5 Juin 5 Août — 5 Octobre — 5 Décembre Remboursements : 1er Mars — 1er Mai 1er Juillet — 1er Septembre — 1er Novembre 1er Janvier	1	lot de	100.000 ci	100.000
	1	—	10.000 ci	10.000
	1	—	5.000 ci	5.000
	20	—	1.000 ci	20.000
	23			135.000

VII. — EMPRUNT DE 250 MILLIONS

Obligations Communales de 500 francs 3 fr. 20 o/o 1892 avec Lots

Emprunt de 250 millions, autorisé par arrêté ministériel du 28 Juin 1892, destiné à la conversion des Emprunts Communaux 3 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886, représenté par 500.000 Obligations Communales de 500 francs 3 fr. 20 0/0 avec Lots, divisées en 50 séries de 10.000 Titres chacune. Remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er Juillet 1892, au pair et avec Lots dans les conditions indiquées au tableau ci-dessus.

Emises en souscription publique, le 21 Juillet 1892, au prix de 497 fr. 60, stipulées payables jusqu'au 30 Juin 1896.

Les Obligations Communales 3 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886 en circulation ont été appelées à la conversion. Elles ont pu être échangées jusqu'au 21 Juillet 1892, contre des

Obligations nouvelles 3 fr. 20 0/0. Dans cet échange, les Obligations nouvelles ont été délivrées au prix de 495 francs et les Obligations anciennes ont été comptées au pair augmenté des intérêts en cours jusqu'au 1er Juillet 1892, date de la jouissance des nouveaux Titres, sans déduction des impôts.

Les Obligations desdits Emprunts 1869, 1875 et 1881-1886 qui n'ont pas été présentées à la conversion du 21 Juillet 1892, ont été rappelées au remboursement, à partir du 1er Octobre suivant. Ledit remboursement a été effectué au pair, augmenté du prorata des intérêts en cours, lesquels ont cessé de courir le 1er Octobre 1892 pour les Obligations 1881-1886, le 1er Novembre pour les Obligations 1860 et le 1er Janvier 1873 pour les Obligations 1875.

Par suite, les dits emprunts 3 0/0 1860 et 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886 ont été supprimés de la cote le 1er Octobre 1892.

Les Obligations 1892 ont droit à un intérêt annuel de 16 francs payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année.

Le Crédit Foncier s'est réservé expressément la faculté de retirer de la circulation les Obligations de l'emprunt en remboursant au pair, à la suite de tirages spéciaux, une ou plusieurs séries. Les Obligations retirées momentanément de la circulation continueront à concourir aux tirages suivants:

22 Mars — 22 Juin — 22 Septembre 22 décembre Remboursements : 15 Avril — 15 Juillet 15 Octobre — 15 Janvier	1	lot de 100.000	ci	100.000
	1	— 30.000	ci	30.000
	2	— 10.000	ci	20.000
	4	— 5.000	ci	20.000
	30	— 1.000	ci	30.000
	38			200.000

VIII. — EMPRUNT DE 250 MILLIONS

Obligations Foncières de 500 francs, 2.80 o/o 1895, avec lots.

Emprunt de 250 millions, autorisé par arrêté ministériel du 23 Mars 1895, représenté par 500.000 obligations de 500 francs, 2.80 0/0, avec lots, numérotées de 1 à 500.000, divisées en 100 séries de 5.000 titres chacune.

Remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er Juin 1895 au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-dessus. 1er tirage de lots le 22 Juin 1895, 1er tirage d'amortissement 22 Mars 1899. Emises en souscription publique le 27 Avril 1895 au prix de 490 francs, payables comme suit :

	Prix d'émission.	Intérêt 2.80 0/0. Impôts et timbres déduits.	Nets à verser.
En souscrivant . . . . . 20 »	40 »		40 »
A la répartition . . . . . 20 »			
1er terme du 10 au 20 Octobre 1895. .	50 »	» 35	49 65
2me terme du 10 au 20 Février 1896. .	50 »	» 65	49 35
3me terme du 10 au 20 Août 1896 . . .	50 »	1 65	48 35
4me terme du 10 au 20 Novembre 1896.	50 »	1 10	48 90
5me terme du 10 au 20 Avril 1897 . . .	50 »	2 40	47 60
6me terme du 10 au 20 Août 1897 . . .	50 »	2 30	47 60
7me terme du 10 au 20 Février 1898 . .	50 »	4 10	45 90
8me terme du 10 au 20 Mai 1898. . . .	50 »	2 30	47 70
9me terme du 10 au 20 Octobre 1898 . .	50 »	5 95	44 05
	490 »	20 80	469 20

Le dernier versement comprend les déductions des intérêts et de l'impôt jusqu'au 1er Décembre 1898.

La libération intégrale par anticipation est admise depuis le 10 Juillet 1896.

Les obligations libérées intégralement sont échangées contre des titres définitifs munis de coupons semestriels de 7 francs chacun, aux échéances des 1er Juin et 1er Décembre.

Le Crédit Foncier s'est réservé expressément la faculté de retirer de la circulation les obligations de l'emprunt, en remboursant au pair, à la suite de tirages spéciaux, une ou plusieurs séries.

Tableau des Tirages et des Lots :

22 Mars — 22 Juin — 22 Septembre 22 Décembre Remboursements : 15 Avril — 15 Juillet 15 Octobre — 15 Janvier	1 lot de	100.000 ci	100.000
	1 —	25.000 ci	25.000
	1 —	10.000 ci	10.000
	3 —	5.000 ci	15.000
	50 —	1.000 ci	50.000
	56		200.000

IX. — BONS DE 100 FRANCS AVEC LOTS, 1887

Par arrêtés du ministre de l'intérieur des 24 Octobre et 9 Décembre 1887, le Crédit Foncier a été autorisé à émettre 230,000 bons de 100 francs représentant un capital de vingt-trois millions, sur lesquels 7.990 francs devaient être remis aux administrateurs de la Loterie Coloniale, des loteries de Nice, de Marseille et de Toulon, pour en faire la répartition déterminée par les arrêtés sus-énoncés de façon à arriver à la liquidation complète et définitive de ces loteries.

Le surplus, après déduction des frais de l'opération, devait être employé par le Crédit Foncier en prêts fonciers et communaux, de manière à assurer le payement des lots et le remboursement des bons avec prime dans les conditions qui seront ci-après énoncées.

Ces 230,000 bons ont été émis par le Crédit Foncier le 28 Décembre 1887 au prix de 100 francs payables par termes échelonnés jusqu'au 15 Décembre 1888, avec facilité de libération par anticipation.

Ils sont remboursables soit avec des lots, soit à 200 francs par tirages au sort en 75 ans à partir de 1888. (Le 1er tirage a eu lieu le 15 Mars 1888). Le tout conformément aux tableaux reproduits ci-après.

Les tirages ont lieu le 15 Juillet (un seul tirage).

Le paiement des bons sortis s'effectue un mois après le tirage.

Les bons sont au porteur ou nominatifs.

De la 11e à la 75e année. — 1 tirage chaque année, comprenant :

1	lot de	100.000	francs	100.000 francs
1	—	2.000	—	2.000 —
10	—	1.000	—	10.000 —
(1) 432	—	200	—	86.400 —
444	lots pour		. . . . .	198.400 francs

Résumé :

Lots de 1.000 francs et au-dessus.	1.188 bons pour	11.888.000 francs
Remboursements à 200 francs	228.812 —	45.762.400 —
Ensemble.	230.000 bons pour	57.650.400 francs

(1) Voir le tableau ci-après ;

TABLEAU D'AMORTISSEMENT EN 75 ANS DES 230.000 BONS

ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année
					588	11.256	11.844		888	37.617	38.505
1	102	420	522	26	12	555	567	51	12	2.230	2.242
2	90	420	510	27	12	571	583	52	12	2.415	2.427
3	48	420	468	28	12	590	602	53	12	2.619	2.631
4	24	420	444	29	12	611	623	54	12	2.841	2.853
5	24	420	444	30	12	634	646	55	12	3.088	3.100
6	24	420	444	31	12	658	670	56	12	3.357	3.369
7	24	420	444	32	12	686	698	57	12	3.656	3.668
8	24	420	444	33	12	716	728	58	12	3.982	3.994
9	24	420	444	34	12	749	761	59	12	4.342	4.354
10	24	420	444	35	12	786	798	60	12	4.738	4.750
11	12	432	444	36	12	826	838	61	12	5.173	5.185
12	12	432	444	37	12	871	883	62	12	5.652	5.664
13	12	432	444	38	12	918	930	63	12	6.179	6.191
14	12	432	444	39	12	973	985	64	12	6.759	6.771
15	12	441	453	40	12	1.031	1.043	65	12	7.393	7.408
16	12	450	462	41	12	1.096	1.108	66	12	8.097	8.109
17	12	456	468	42	12	1.167	1.179	67	12	8.869	8.881
18	12	463	475	43	12	1.245	1.257	68	12	9.717	9.729
19	12	472	484	44	12	1.332	1.344	69	12	10.650	10.662
20	12	480	492	45	12	1.426	1.438	70	12	11.677	11.689
21	12	490	502	46	12	1.351	1.543	71	12	12.806	12.818
22	12	500	512	47	12	1.645	1.657	72	12	14.048	14.060
23	12	512	524	48	12	1.771	1.783	73	12	15.415	15.427
24	12	525	537	49	12	1.910	1.922	74	12	16.918	16.930
25	12	539	551	50	12	2.063	2.075	75	12	18.751	18.583
	588	11.256	11.844		888	37.617	38.505		1.188	228.812	230.000

X. — BONS DE 100 FRANCS AVEC LOTS

Par arrêté des ministres de l'intérieur et des finances du 18 Juillet 1888, le Crédit Foncier de France a été autorisé à émettre 150.000 bons de 100 francs, représentant un capital de 15 millions, sur lequel 5 millions devaient être répartis aux victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

Et le surplus, après prélèvement des frais de l'opération, devait être employé par le Crédit Foncier en prêts fonciers ou communaux, de manière à assurer le paiement des lots et le remboursement des bons avec prime dans les conditions qui seront ci-après énoncées.

Ces 150.000 bons ont été émis par le Crédit Foncier le 7 Août 1888, au prix de 100 francs payables par termes échelonnés jusqu'au 20 Octobre 1888 avec faculté de libération par anticipation.

Ils sont remboursables soit avec des lots, soit à 200 francs par tirages au sort, en 75 ans, à partir de 1888 (le 1er tirage a eu lieu le 15 Novembre 1888), le tout conformément au tableau reproduit ci-après.

Les tirages s'effectuent:

De la 5e à la 75e année, le 15 Juillet (un seul tirage par an).

Le paiement des bons sortis sera effectué un mois après le tirage.

5e à 10e année. — 1 tirage chaque année, comprenant:

1	lot de	100.000	francs	100.000	francs
2	—	5.000	—	10.000	—
16	—	1.000	—	16.000	—
120	—	200	—	24.000	—
139	lots chaque année, pour			150.000	francs
834	lots pour les 6 années			900.000	—

Soit pour les 10 premières années : 1.508 lots pour 3.492.000 francs

---

De la 11e à la 75e année. — 1 tirage chaque année, comprenant :

1	lot de	100.000	francs	100.000	francs
1	—	2.000	—	2.000	—
6	—	1.000	—	6.000	—
(1) 133	—	200	—	26.600	—
141	lots pour			134.600	francs

Résumé :

Lots de 1.000 francs et au-dessus.	828 bons pour	10.272.000	francs
Remboursements à 200 francs	149.172 —	29.834.400	—
Ensemble. . .	150.000 bons pour	40.106 400	francs

(1) En outre, à partir de la *douzième année*, le nombre des *Bons remboursés à 200 francs* ira en augmentant successivement conformément au tableau d'amortissement ci-contre.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT EN 75 ANS DES 150.000 BONS

ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année
					428	3.677	4.105		628	18.131	18.759
1	72	120	192	26	8	224	232	51	8	1.410	1.418
2	66	120	186	27	8	237	245	52	8	1.541	1.549
3	32	120	152	28	8	250	258	53	8	1.684	1.692
4	24	120	144	29	8	264	272	54	8	1.842	1.850
5	19	120	139	30	8	281	289	55	8	2.016	2.024
6	19	120	139	31	8	298	306	56	8	2.207	2.215
7	19	120	139	32	8	317	325	57	8	2.418	2.426
8	19	120	139	33	8	339	347	58	8	2.649	2.657
9	19	120	139	34	8	363	371	59	8	2.904	2.912
10	19	120	139	35	8	388	396	60	8	3.183	3.191
11	8	133	141	36	8	416	424	61	8	3.491	3.499
12	8	136	144	37	8	448	456	62	8	3.830	3.848
13	8	139	147	38	8	483	491	63	8	4.203	4.211
14	8	142	150	39	8	520	528	64	8	4.613	4.621
15	8	146	154	40	8	562	570	65	8	5.063	5.071
16	8	151	159	41	8	607	615	66	8	5.559	5.567
17	8	155	163	42	8	658	666	67	8	6.105	6.113
18	8	160	168	43	8	713	721	68	8	6.705	6.713
19	8	166	174	44	8	774	782	69	8	7.365	7.373
20	8	172	180	45	8	841	849	70	8	8.092	8.100
21	8	179	187	46	8	915	923	71	8	8.889	8.897
22	8	186	194	47	8	996	1.004	72	8	9.769	9.777
23	8	195	203	48	8	1.086	1.094	73	8	10.735	10.743
24	8	203	211	49	8	1.183	1.191	74	8	11.798	11.806
25	8	214	222	50	8	1.291	1.299	75	8	12.970	12.978
	428	3.677	4.105		628	18.131	18.759		828	149.172	150.000

PARIS. — Imp. Centrale Bourse et Cie.

COURS MOYENS

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE ET DE LA BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE ET BONS DE 100 FRANCS A LOTS

ANNÉES	Communales de 500 francs. 3 0/0, 1879.	Communales 1879. Intérêt déduit.	Foncières de 500 francs, 3 0/0 1879.	Communales de 500 francs, 3 0/0, 1880.	Foncières de 500 francs, 3 0/0, 1883.	Foncières de 500 francs, 3 0/0, 1885.	Foncières de 100 francs, 1885.	Communales de 400 francs, 3 0/0, 1891.	Communales de 500 francs, 3.20 0/0, 1892.	Foncières de 500 francs, 2.80 0/0, 1895 (non libérées).	Foncières de 500 francs, 2.80 0/0, 1895 (libérées).	OBLIGATIONS. Banque Hypothécaire de France 1880. Remboursables à 1.000 francs.	OBLIGATIONS. Banque Hypothécaire de France de 500 francs, 3 0/0, 1891.	Bons à lots de 100 francs. 1887	Bons à lots de 100 francs. 1888	Répartition aux Actions.
1886	468 83	»	468 75	465 43	79 17	446 43	»	»	»	»	»	465 82	379 32	»	»	60 »
1887	478 49	»	479 17	472 08	380 32	452 61	»	»	»	»	»	481 08	379 70	»	»	62 »
1888	478 83	»	482 83	471 97	380 55	463 83	»	»	»	»	»	495 58	391 27	122 91	107 66	62 »
1889	465 61	»	467 88	460 26	385 76	457 78	»	»	»	»	»	498 65	397 21	90 31	76 43	63 »
1890	466 62	»	467 95	462 40	408 »	460 61	»	»	»	»	»	514 14	410 65	74 99	57 70	63 »
1891	474 37	»	475 61	469 07	420 81	469 26	»	379 75	»	»	»	522 15	421 97	63 65	49 52	60 »
1892	479 96	»	481 15	477 56	425 84	475 43	»	378 83	497 30	»	»	527 23	430 24	49 98	39 87	50 »
1893	475 89	»	474 62	471 91	413 05	468 58	100 58	371 62	490 09	»	»	522 32	417 90	58 38	37 24	45 »
1894	495 40	495 20	494 32	493 »	443 63	491 29	101 18	386 51	500 68	»	»	531 06	444 06	57 02	42 86	44 »
1895	501 52	486 99	499 79	499 03	461 86	498 44	101 75	397 96	504 86	486 83	»	584 72	461 95	73 49	63 20	26 »
1896	505 55	480 98	501 56	501 28	457 26	499 92	102 42	400 80	506 25	481 90	489 29	563 60	455 22	68 07	58 77	26 »

CRÉDIT FONCIER & AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société Anonyme

Siège social, Boulevard de la République, Alger. — *Succursales :* 4, rue Mogador, à Paris ; Oran, Bône, Constantine, Philippeville, Tunis.

Capital social, trente millions, divisé en 60,000 Actions de 500 francs.

Versements appelés : 250 francs.

Les Titres sont nominatifs, même après libération.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	7.731	6.443	10.154	10.309	11.25	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50	»

Durée de la Société. — Du 9 Décembre 1880 au 30 Juillet 1951.

Objet de la Société. — Prêts hypothécaires en Algérie, Prêts aux Départements, Communes, Douars et Etablissements publics d'Algérie, Prêts sur fonds publics français garantis par l'État, Prêts sur Warrants et Récoltes.

Notaire qui a reçu l'Acte : Me d'Hardivillier, à Paris.

Paiement des coupons à Alger, au siège social et à Paris, au *Crédit Foncier de France.*

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — *A Paris :* MM. H. Suquet, président ; S. de Neufville, vice-président ; baron de La Perrière, E. Suquet, G. Ramet. — *A Alger :* MM. Prénat, Gastu, Olivier, Henri, Barthe-Dejean.

Censeurs. — MM. Bertaux, Warot, Tachet.

Directeurs. — MM. Doucet, à Alger ; Paumier, à Bône ; Villa, à Constantine ; Leruste, à Oran ; Chandora, à Paris ; Rault, à Philippeville ; Huon, à Tunis.

Répartition des bénéfices :

1° 5 0/0 à la Réserve ; 2° 5 0/0 aux Actions sur le Capital versé et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Directeur général et 85 0/0 aux Actions.

Ba. 247

CRÉDIT FONCIER COLONIAL

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Mogador prolongée (place de la Trinité), Paris.

Capital social, douze millions, divisé en 24.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations créées en vertu du Concordat du 7 Juin 1892, en échange des Obligations de 500 et 600 francs :

I. — *Obligations de 420 francs.* — 39.277 Obligations de 420 francs, donnant droit à un intérêt maximum de 5 0/0, comportant un coupon fixe de 12 francs, payable le 1er Janvier et un coupon d'intérêt variable, ne pouvant dépasser 9 francs, payable le 1er Juillet. Amortissement à 420 francs en 27 années, à partir du 1er Juillet 1893. — Tirages les 15 Juin. — Remboursements les 1ers Juillet.

II. — *Obligations de 350 francs.* — 15.523 Obligations de 350 francs, donnant droit à un intérêt maximum de 5 0/0 comportant un coupon fixe de 10 francs payable le 1er Janvier et un coupon d'intérêt variable ne pouvant dépasser 7 fr. 50, payable le 1er Juillet. Amortissement à 350 francs en 27 années, à partir du 1er Juillet 1893. Tirages les 15 Juin. Remboursements les 1ers Juillet.

Les Titres sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	63.75	102.58	124.17	58.93	49.36
Cours moyens des Obligations de 420 francs.	270.71	303.34	337.67	249.72	231.80
» » » 350 »	230.82	251.09	281.91	201.04	192.13
Répartitions faites aux Actions	»	6 »	»	»	»

Les Obligations anciennes de 600 francs et de 500 francs non échangées reçoivent des répartitions proportionnelles au remboursement des Obligations de 420 et 350 francs. Elles reçoivent en outre l'intérêt fixe et l'intérêt variable proportionnels au capital non amorti.

Durée de la Société. — 60 ans, du 31 Août 1863 au 31 Août 1923.

Objet de la Société. — Prêts hypothécaires dans les Colonies françaises; Prêts pour la Construction et la Réfection de Sucreries dans les Colonies; Prêts aux Colonies et aux Communes; Privilège exclusif pour la Martinique et la Guadeloupe, pendant 40 ans, à partir du 31 Août 1863 et pour la Réunion de 40 ans, à partir du 7 Octobre 1863.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, chez C. Goguel et Cie, 14, rue Le Peletier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Demarest, président ; Boissaye, de Carrère, Denière, P. Dubois, Hallez, Imhaus, F. Monvoisin, Louis Passy, E. Renevey, Ad. Vuigner.

Censeurs. — MM. Cugnin, H. Ehrmann, L. Gaulet.

Directeur. — M. G. Couturier.

Répartition des bénéfices :

Intérêt de 5 0/0 au Capital versé; 25 0/0 du surplus à la Réserve, jusqu'au cinquième du Capital social ; le solde aux Actions.

LE CONCILIATEUR
PARIS - 10, Rue Duperré - PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Soeiétés par Actions.

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Société Anonyme Canadienne

Siège social, Montréal — Comité d'Administrateurs, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 5, rue d'Antin, à Paris.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires, 2.000 Parts de fondateur.

Obligations, 30.000 Obligations 3 0/0 de 500 francs.

Revenu, 15 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations: 75 ans ou à toute époque, au gré de la Société.

Obligations, 60.000 Obligations 3.40 0/0 de 500 francs 486.25.

Revenu 17 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations, 70 ans ou à dater de 1901 à toute époque au gré de la Société.

Les Titres sont cotés en Bourse de Paris et de Genève à la cote officielle au comptant et à terme pour les Actions et au comptant pour les Obligations.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Oblig. de 500 fr. 3 0/0	»	»	»	»	372.02	368.75	362.56	381.01	389.53	417.27	425.31
Dividendes distribués aux Actions .	5.50	6 6.25	7	7.50	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »	8 »

Dividendes distribués aux Parts de fondateur. 2.98

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 24 Juillet 1880.

Fondée par acte d'incorporation voté par la législature de Québec.

Objet de la Société. — Prêts hypothécaires.

Paiement des Coupons: Paris, Genève, Montréal.

— Actions: 1er Juin.

— Obligations: 3 0/0 1er Juin, 1er Décembre: 3.40 0/0 1er Avril, 1er Octobre.

Membres du Conseil. — Broleman (Georges), 52, boulevard Malesherbes, président; Chapleau (J.-A.), vice-président, au Canada; Barbeau (E.-J.), à Montréal; Brice (René), quai Malaquais, 9; Camondo (Comte J. de), rue Glück, 4; Denfert-Rochereau (A.), avenue Friedland, 22, Molinari (G. de), rue Cortambert, 13; Thors (J.-H.), rue Monchanin, 5; Wurtelle (J.-S.-C.), à Montréal.

Commissaires-Censeurs. — MM. Brisset, à Montréal; Desjardins, à Montréal; Moret (J.-E.), 49, rue Laffitte.

Directeur. — M. Chevalier (Martial), à Montréal.

Secrétaire du Comité de Paris. — M. Morel (Paul), 3, rue d'Antin.

Répartition des bénéfices:

1° 5 0/0 à la Réserve; 2° 5 0/0 au Capital versé et le surplus 6 0/0 aux Administrateurs; 6 0/0 aux Parts de fondateur; 88 0/0 aux Actions.

CRÉDIT FONCIER & INDUSTRIEL DE LYON

Société en liquidation, la dernière répartition de 13 fr. 50 par Titre a été faite en Octobre 1890.

Ba. 252

CRÉDIT FONCIER MUTUEL

Société Anonyme

Siège social, 16, place Vendôme.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500, 600 et 700 francs chacune entièrement libérées.

Les Titres sont : quelques-uns au porteur et presque tous nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions. — 500, 600 et 700 franes, pendant les dix dernières années.

Dividendes distribués. — 25 francs par an, pendant les dix dernières années.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de la fusion 1886, jusqu'en 1985. Fondée en 1879.

Objet de la Société. — Prêts hypothécaires à longue échéance, avec obligation, pour les emprunteurs, d'être actionnaires d'un vingtième.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Gamard, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Juin.

Paiement des coupons. — Janvier et Juillet, 16, place Vendôme.

Membre du Conseil. — M. Lemaire, directeur et administrateur.

Commissaire des Comptes. — M. July.

Ba. 254

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société Anonyme

Siège social, 39, rue Labruyère, Paris.

Capital, dix millions.

Au moment de la mise sous presse, changement du siège social, 39, rue de Châteaudun.

Assemblée du 5 Août 1897, ordre du jour : Dissolution anticipée.

Ba. 255

CRÉDIT DE FRANCE

Société Anonyme. — (En faillite)

Ayant eu pour Syndic M. Pinet, qui a fait cinq répartitions d'ensemble 23.99 0/0, la dernière en Juillet 1894.

CRÉDIT FRANCO-PORTUGAIS

Société Anonyme

Siège social, 17, rue de Grammont, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Fondateur. — M. Jean-Baptiste-Julien Tupin, employé de banque, 27, faubourg Poissonnière, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Edouard Kleinmann, administrateur du *Crédit Lyonnais*, 12, rue Magellan, Paris; Auguste Cellerier, banquier, 20 rue de Prony, Paris.

Commissaire des comptes. — Edouard-Albert de Bondely, banquier, 67, avenue des Champs-Élysées.

Ba. 256

GRÉDIT FRANÇAIS

Société Anonyme

Siège social, 92, boulevard de Sébastopol, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Vente par Abonnement et à Crédit de toutes sortes de Marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Faille, Leleux et Goupil.

Cette Société n'existe plus légalement.

Ba. 257

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Société Anonyme (en liquidation)

Ayant eu son siège, rue Le Peletier, à Paris et M. Moreau pour liquidateur, qui a réparti aux Actions 199 francs 10 en trois répartitions, la dernière en Mars 1893.

CRÉDIT DE L'INDRE

U. François, Johannet fils et Cie. (Société en Commandite par Actions)

Siège social, Châteauroux.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs.

Versements appelés au 31 Mars 1897, 741,060 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	29	34	32	32	33	33

Durée de la Société. — 10 ans, de Mai 1891 à fin Décembre 1900, pouvant être prorogée de 10 ans.

Objet de la Société. — Banque, Escompte, Recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Etave, à Châteauroux.

Assemblée générale. — Deuxième dimanche de Février.

Paiement des coupons à Châteauroux, en Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

Membres du Conseil. — Cinq membres rééligibles.

Gérants. — MM. U. François et Th. Johannet.

Répartition des bénéfices :

25 0/0 à la Réserve légale ; 60 0/0 aux Actionnaires, 40 0/0 aux Gérants.

Ba. 260

CRÉDIT GÉNÉRAL DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 36, rue de Châteaudun, Paris.

Cette Société, mise en liquidation, a été déclarée en faillite le 10 Février 1897, ouverture au 29 Janvier 1897. — M. Mauger, 16, rue de Valois, syndic.

Ba. 262

CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 66, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, soixante millions, divisé en 120.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 125 francs.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à entière libération.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant ou à terme.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	12.37	13.40	13.40	14.43	15.57	15.62	15.62	14.58	12.50	12.50	12.50

Durée de la Société. — Du 7 Mai 1839 au 1er Janvier 1937.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil : MM. A. de Monplanet, président; Jules Lair, vice-président; Albert Chabert, A. Crozes, Hély d'Oissel, Comte A. Lemercier, Baron Portalis, Louis Passy, A. de Richemont, M. de Saint-Quentin, L. Thelier, F. Monvoisin.

Commissaire des Comptes. — MM. Mathieu-Bodet, Am. Lefèvre-Pontalis, Albert Aubry.

Directeur. — M. Desvaux. — **Sous-Directeurs.** — MM. Em. Vacherie, d'Angleys.

Répartition des bénéfices :

1° 5 0/0 à la Réserve; 2° 5 0/0 au Capital versé et le surplus selon les décisions de l'Assemblée générale.

Ba. 264

CRÉDIT LYONNAIS

Société Anonyme

Siège social, Lyon, Palais du Commerce.

Capital social, deux cents millions, divisé en 400.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	540.17	560.26	592.51	681.27	755.62	799.71	785.43	765.14	758.38	812.24	777.33
Dividendes distrib.	15 »	17.50	25 »	27.50	30 »	30 »	30 »	30 »	30.50	34 »	35 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 25 Avril 1872.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — Avant la fin Avril.

Paiement des coupons, au siège social, en Mars et Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Henri Germain, président; H. Bouthier, vice-président; G. Brolemann, Léon Masson, E. Berthenod, René Brice, H. Morin-Pons, E. Kleinmann Marius Bô, J. Enders, de la Martinière, J. Roselli.

Commissaires des Comptes. — MM. Basset, des Vallières et Vautier.

Directeur. — M. Adrien Mazérat.

Répartition des bénéfices :

20 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé et le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

CRÉDIT (LE)

Société Financière en Liquidation

Siège social, 14, rue de Paris, à Asnières.

Société fondée en 1891, avec siège social, 18, place Vendôme, Paris, au Capital de vingt millions, divisé en 40.000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs et des Parts de fondateur donnant droit à 30 0/0 dans les bénéfices. Statuts déposés à Me Mahot de la Quérantonnais, notaire, à Paris.

Mise en liquidation, le siège a été transporté à Asnières.

Deux répartitions ont été faites:

La 1re, le 6 Mars 1896 de . . . . . 8 »
La 2e, le 20 Juin 1896 de . . . . . 6 »

Ba. 269

CREDIT MOBILIER ESPAGNOL

Société Anonyme espagnole

Siège social, à Madrid, succursale 67, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, entièrement remboursé, représenté par 95.000 Actions de jouissance, dont 5.000 représentent les 5.000 Parts de fondateurs qui avaient été créées par les Statuts primitifs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

100.000 Obligations de 250 francs, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 300 francs en 31 ans, de 1880 à 1910, par tirages ou rachats; tirages en Juin et remboursements le 1er Août suivant. Intérêt annuel, 15 francs, payables les 1er Février et Août. Cotées en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années. . . .	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moy. des Act.	105.21	124.83	131.11	173.28	192.40	140.55	86.42	75.84	66.79	64.59	54.65
Cours moy. des Obl.	223.39	253.94	270.11	288.41	300.40	296.29	276.32	281.56	270 »	275.85	281.95
Divid. distribués .	»	»	5 »	5 »	5 »	»	3.25	2 »	»	»	»

Durée de la Société. — 99 ans, à compter du 22 Mars 1856.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Bourse et de Banque.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Salaya et Lastra, à Madrid.

Assemblée générale ordinaire. — En Mai.

Dividendes et Intérêts payables à Madrid et à Paris.

Membres du Conseil. — MM. F. Luque, président; Gustave Pereire, vice-président; Maurice Bixio, comte de Chaudordy, Mendez de Vigo, A.-G. Moreno, comte de Morphy, F. Polack, Léon Weil, Luis de Estrada, Antonio Garijo, G. Gallo.

Répartition des bénéfices :

Une somme suffisante à déterminer par le Conseil d'administration pour la Réserve; le surplus, 5 0/0 au Conseil et 95 0/0 aux Actions de jouissance.

Ba. 272

CRÉDIT MUTUEL & POPULAIRE (LE)

Société Anonyme en Liquidation

Siège social, 2, rue de Valois, Paris.

Cette Société, en liquidation, a pour liquidateur M. Gaillard, 69, rue de Turenne, qui a fait les répartitions suivantes:

1re répartition 13.25 0/0 en Octobre 1893 ; 2e répartition 5 » 0/0 ; 3e répartition 5 » 0/0.

Ba. 273

CRÉDIT MUTUEL DU TEMPLE

Société Anonyme en liquidation

Le 27 Mai 1896, M. L. Merlé, a été nommé liquidateur de la Société, en remplacement de M. Aimé, décédé et le siège de la liquidation a été transporté, 29, passage Ménilmontant.

Ba. 276

CRÉDIT DU NORD

Société Anonyme

Siège social, à Lille. — *Succursales* à Paris, 45, rue Etienne-Marcel, à Armentières, Arras, Béthune, Roubaix et Tourcoing.

Capital social, vingt millions, divisé en 40,000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs et nominatives.

Les Titres sont cotés en bourse, à Lille.

Cours moyens des Actions : de 510 à 520 francs.

Dividendes distribués en 1894, 4 francs ; en 1895, 6.25 ; en 1896, 6.25.

Durée de la Société. — Du 5 Mai 1866 au 5 Mai 1896, prorogée jusqu'au 5 mai 1926.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et d'Escompte.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Deledecque, à Lille.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social et dans les succursales.

Membres du Conseil. — MM. J. Schoutteten, président ; A. Thiriez, vice-président ; G. Catel-Beghin, A. Cazeneuve, Desurmont, Dubar, Le Blan, A. Lemay, Mathon, Miellez, Roussel, A. Crespel.

Commissaire des Comptes. — MM. P. Scheibi, C. Bernhard.

Directeur. — M. Genoux-Roux.

Observations. — La Société a été fondée en 1848 sous le nom de *Société de Crédit Industriel et de Dépôts du Nord*, reprenant la suite des opérations du *Comptoir d'Escompte de l'Arrondissement de Lille*, fondé en 1848.

Répartition des bénéfices :

Lorsque les bénéfices semestriels nets de toutes charges sont supérieurs à 2 0/0 du Capital versé, il est retenu 1/4 pour la Réserve. Quand ils sont supérieurs à 4 0/0, la retenue est du tiers. En aucun cas, la retenue ne peut être inférieure à 5 0/0 des bénéfices nets.

CRÉDIT PARISIEN

Société Anonyme. (Liquidée)

M. Moreau, liquidateur, a réparti aux Actions 61 fr. 80 en deux répartitions, la dernière en Octobre 1893.

Ba. 280 *B*

CRÉDIT POPULAIRE DE LA CONSTRUCTION

Société Anonyme

Ayant eu son siège social 9, rue Théophile-Gautier, à Neuilly-sur-Seine.

N'existe plus.

Ba. 283

CRÉDIT STÉPHANOIS

F. BAYETTE et Cie. (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 3, rue de la Loire, Saint-Etienne.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — 20 ans, du 25 Juillet 1883 au 25 Juillet 1903.

Objet de la Société. — Opérations de Banque, Escompte.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Moyse, à Saint-Etienne.

Assemblée générale. — Février ou Mars.

Paiement des coupons au siège social, en Mars.

Membres du Conseil. Méhier-Cedré, président; Roland aîné, F. Bonfils.

Gérant. — M. F. Bayette.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0 au Gérant, 10 0/0 pour Réserve, 10 0/0 aux Employés, 60 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société.

Ba. 298

LA FINANCE PARISIENNE

Société Anonyme

Capital social, deux cent mille francs.

Ayant eu son siège social, à Paris, 205, rue de Flandre.

Société disparue.

Ba. 306

LA GARANTIE CAUTIONNEMENT

Société Anonyme

Siège social, 52, rue Etienne-Marcel, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 200 francs.

Parts de fondateur. — 1.000.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Fournir aux Employés des grandes Administrations, sociétés ou Maisons de Commerce, pour tenir lieu des Cautionnements en espèces ou valeurs qui sont exigés d'eux, des contrats de garantie cautionnement délivrés par la Société à leur profit et transmissibles par voie d'endossement ou autrement aux Administrateurs, Sociétés ou maisons de commerce auxquelles ils sont ou seront attachés.

Membres du Conseil. — MM. Coutant, Vadot, Le Beuf, Pottier, du Hommet, Franc Juillet Saint-Lager et Tacusel.

Nous n'avons pu retrouver cette Société.

Ba. 319

LE COMPTANT

F. LACHÈVRE & Cie, Société en commandite par Actions

Siège social, 99, rue de Richelieu.

Capital social, 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées soit 400.000 francs.

Les Titres sont au porteur.

Années	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—
Dividendes distribués. .	5 0/0	6 0/0	7 0/0	8 0/0

Durée de la Société. — 15 années, du 7 Juin 1893, au 7 Juin 1908.

Objet de la Société. — Toutes opérations financières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Constantin.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, à-compte en Mai, solde en Novembre, à Paris, 99, rue de Richelieu.

Membres du Conseil. — MM. Léon Filhos, Thaurin-Figuiera.

Gérant. — M. Frédéric Lachèvre.

Répartition des bénéfices :

1° 10 0/0 à la Réserve ; 2° 5 0/0 aux Actions ; et sur le solde 30 0/0 au Gérant et 70 0/0 aux Actions.

LONDON ET RIVER

Plate Bank (Limited)

Siège social, à Londres.

Succursales, 16, rue Halévy, à Paris; Buenos-Ayres, Rosario, Mendoza, Montevideo, Rio-de-Janeiro, Pernambuco, Para.

Agences à Paysandu (Uruguay), New-York.

Capital social, £ 1.500.000, divisé en Actions de £ 25.

Versements appelés, £ 900.000 ou £ 15 par Action.

Fonds de Réserve, £ 1.000.000.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en bourse de Londres seulement.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués.	11 %	13 %	15 %	15 %	15 %	10 %	12 1/2 %	12 1/2 %	15 %	16 %	18 %

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque des pays Sud-Américains où sont établies ses succursales et celles auxquelles donnent lieu les relations de ces pays avec l'Europe et *vice versa*.

Assemblée générale. — En Décembre.

Membres du Conseil. — MM. George-W. Drabble, président; Charles Hemery, Ed. Herman, David Hodwen, Thomas-F. Knowles, Thomas-S. Richardson, E. Ross-Duffield, Ed. Zimmerman.

Administrateur-délégué. — M. E. Ross-Duffield.

Ba. 331

L'OFFICE DES RENTIERS

Société Anonyme

Capital social, 104, rue de Richelieu, Paris.

Siège social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 2.000 Actions entièrement libérées et 1.000 Actions libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires, 500 Parts de Fondateurs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1896, 50 francs.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Bourse et de Banque; Exploitation du *Journal des Intérêts Financiers*, paraissant le Samedi.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Lanquest, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale, 5 0/0 au Capital versé, le surplus 10 0/0 aux Administrateurs; 20 0/0 aux Parts de Fondateur; 70 0/0 aux Actions.

SOCIÉTÉ ANONYME FINANCIÈRE

Siège social, 41, rue de Seine, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Bourse et de Banque.

Fondateur. — M. Feaucher (Eugène François), rentier, 41, rue de Seine, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Henry Iselin, banquier, 10, rue Auber, à Paris, Cornélius Roosevelt, rentier, 51, avenue Bugeaud, Paris; Rosenbaum Marius, rentier, 11, avenue Victor-Hugo, Paris.

Ba. 328

SOCIÉTÉ ANONYME DE MUTUALITÉ FINANCIÈRE

Siège social, 7, rue Chauchat, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Dividendes :

Exercice	1893-1894	25 fr. »	par Action
—	1894-1895	31 fr. 25	—
—	1895-1896	36 fr. 45	—
—	1896-1897	36 fr. 45	—

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Employer le Capital en valeurs mobilières, Effets de commerce, Monnaies, Métaux précieux, Marchandises, Titres ou Immeubles et gérer le patrimoine au mieux des intérêts des Actionnaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Georges Magne, Paris.

Fondateurs. — MM. Baeyens, gouverneur de la *Société Générale de Bruxelles*, demeurant à Bruxelles, 139, avenue Louise, Lion-Orban, propriétaire, vice-gouverneur de la même Société, à Bruxelles, avenue Marnix, ayant agi au nom de la *Société Générale de Bruxelles* et M. Eugène Weyer, demeurant à Paris, 13, rue des Saussaies, ayant agi au nom de la *Banque Parisienne*, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Baeyens, gouverneur de la *Société Générale de Bruxelles*; Orban, vice-gouverneur de la *Société Générale de Bruxelles;* Devolder, directeur de la *Société Générale de Bruxelles*, de Frondeville, administrateur de la Société des Tabacs de Portugal.

Commissaire des Comptes. — Emile Derrua.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé et le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs ; 85 0/0 aux Actionnaires.

Agence à Bruxelles. — M. Auguste de Lanstheerre.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DU CHILI

Société Anonyme

Siège social, 5, rue d'Antin, Paris. — Agence à Valparaiso.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividende distribué en 1895-1896, 25 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 19 Avril 1893.

Objet de la Société. — Toutes opérations Commerciales, Financières, Industrielles, Immobilières et toutes Entreprises de Travaux publics en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Clôture de l'exercice le 30 Juin.

Paiement des coupons, Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Fondateurs. — MM. Joseph-Henri Thors, ✻, directeur de la *Banque de Paris et des Pays-Bas,* 5, rue Montchanin, Paris, et Jean-François-Lucien Villars, ✻, directeur de la *Banque de Paris et des Pays-Bas,* 37, rue Marbeuf, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Chevrant (Ed.), fondateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, président, rue de Sèze, 10; Finaly (Hugo), 12, rue Pierre-Charron; comte Georges de Germiny, 226, boulevard Saint-Germain; Lhoste (E.), administrateur-délégué, à Valparaiso; Seligenstadt (E.), administrateur-délégué, à Valparaiso.

Commissaire des comptes. — M. Dumaine (Charles), 3, rue d'Antin, Paris.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 aux Actions pour premier dividende; 20 0/0 au Conseil d'administration et le surplus aux Actions à titre de deuxième dividende.

Ba. 268

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

Société Anonyme

Siège social, 41, rue Caumartin, Paris.

Capital social, trente millions de francs, divisé en 60,000 actions de 500 francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	239.80	293.72	357.30	440.19	443.75	338.18	147.64	113.16	66.61	66.17	59.40
Dividendes distribués . .	»	15	» 27	» 25	» 25	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, du 11 Décembre 1871 au 11 Décembre 1921.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Crédit de Banque, de Bourse et de Commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fould, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le 30 Juin.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Wallut, président ; Ed. Duchâteau, A. Lemoine, Marquis de la Fressange, A. Pestel, Le Brun, Alfred Hain, B. de Richebourg.

Commissaires des Comptes. — MM. V. de Sainte-Marie, R. de Sèze.

Répartition des bénéfices :

1° 5 0/0 à la Réserve ; 2° 5 0/0 aux Actions et le surplus 90 0/0 aux Actions et 10 0/0 au Conseil d'Administration.

Ba. 288

SOCIÉTÉ DE DÉPOTS & COMPTES COURANTS

Société Anonyme

Siège social, 2, place de l'Opéra, Paris.

Capital, quatre-vingts millions.

Cette Société, qui avait pour objet les opérations de Banque et de Bourse, a été mise en liquidation judiciaire et M. Alfred Bonneau, 60, rue de Provence, nommé liquidateur.

Avant la mise en liquidation de cette Société, et dans l'intention d'en empêcherla chûte, une nouvelle Société au capital de vingt millions, divisé en 40.000 Actions de 500 francs, avait été fondée suivant statuts déposés à Me Dufour, notaire, à Paris. Cette Société n'a jamais fonctionné.

La liquidation a produit jusqu'à ce jour aux créanciers les répartitions suivantes :

14 0/0 en Mai 1893 ; 6 0/0 en Septembre 1893 ; 8 0/0 en Janvier 1894 ; 3 0/0 en Juillet 1894 ; 9 0/0 en Janvier 1895 ; 6 0/0 en Juillet 1895 ; 4 0/0 en Mars 1896 et 10 0/0 en 1897.

Ba. 296

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE DES RETRAITES

Caisse Philanthropique de Prévoyance

Société Civile

Siège social, 16, place Vendôme.

Parts. — 1.200 de fondateur rémunérées par un prélèvement d'un 0/0 sur le montant total des souscriptions, lequel s'élève actuellement à 14.000.000 de francs.

Hautes Récompenses *(Section d'Economie sociale).* — Médaille d'or, à l'Exposition d'Anvers 1894, Médaille d'or, à l'Exposition de Bordeaux 1895, Médaille d'or à l'Exposition de Lyon 1896.

Objet de la Société. — Encourager et faciliter à tous l'épargne, former un capital destiné : 1° A assurer une Retraite aux employés de commerce et de l'industrie ; 2° A augmenter celle des membres du clergé, des fonctionnaires civils et militaires ; 3° A procurer aux pères de famille une dot pour leurs enfants ; 4° A garantir l'avenir aux travailleurs.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Membres du Conseil (*Exercice 1897*). — MM. le Comte de Kératry (C. ✠), ancien Député, ancien Diplomate, président; de Bray (✠), capitaine en retraite, Lesseline (O. ✠), commandant en retraite, Bouet, (O. ✠), ex-secrétaire du Gouverneur du Crédit Foncier de France, administrateur-délégué, L. Auby, membre perpétuel de l'Alliance française.

Commission de Contrôle. — 30 Membres nommés par voie de tirage au sort.

Conseil judiciaire. — MM. Farine (O. ✠), avocat à la Cour d'appel; Rabier, avocat à la Cour d'appel, Réville, avocat à la Cour d'appel, Paisant, avocat à la Cour d'appel; Herbet, avoué de première instance; Poupardin, avoué à la Cour d'appel.

Directeur général. — M. de Bray (✠), capitaine en retraite.

Directeur technique. — M. L. Auby, Membre perpétuel de l'Alliance française.

Ba. 337

SOCIÉTÉ D'ESCOMPTE DE LYON

Société Anonyme

Siège social, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896, de 499 à 507 francs.

Dividendes distribués, 25 francs annuellement, de 1890 à 1896.

Constitution de la Société. — 6 Décembre 1889, modifiée le 25 Novembre 1890 et en Septembre 1891.

Objet de la Société. — Escompte, Reescompte, Banque, Recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Fabre, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er Trimestre.

Paiement des coupons, au siège social, acompte 15 Janvier, solde en Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Bardon, E. Giroud, A. Mons, A. Lignon, B. A. Pinet, B. Poulard, M. Vachon.

Commissaire des Comptes. — M. Hugues Eymard.

Directeur. — A. J. Collet, neveu.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale; un fonds de prévoyance; 5 0/0 au Capital versé et le surplus 20 0/0 au Conseil d'administration; 20 0/0 à la Direction; 60 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. —

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France (Société Anonyme)

FONDÉE PAR DÉCRET DU 4 MAI 1864

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, Paris.

Capital social, cent-vingt millions, divisé en 240.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, 250 francs.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à entière libération.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Act.	de 450 à 550										
Dividendes distribués	12.88	12.50	12.88	12.88	12.95	13.02	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50

Durée de la Société. — 50 ans, du 4 Mai 1864 au 4 Mai 1914.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Cottin, à Paris.

Assemblée générale . — En Mars.

Paiement des coupons 1er Avril, 1er Octobre, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Edw. Blount, président, Baron Hély d'Oissel, vice-président, A. Bartholoni, Le Bègue, Brodin, G. Buron, Déjardin-Verkinder, Gaillard de Witt, Edouard Gaudet, de Lassus Saint-Geniès, Am. Lefèvre-Pontalis, de Sainte-Anne, Wagner.

Censeurs. — MM. Thirria, Welche, Chaudruc de Crazannes.

Directeur. — M. Dorizon. — **Sous-Directeurs**. — MM. Maxime Duval, Defontaine. Génébrias de Fredaigues.

Secrétaire général. — M. Kolb.

Répartition des bénéfices.

1° 5 0/0 au Capital versé ; 2° 10 0/0 à la Réserve et le surplus 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

Ba. 338

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Siège social, 8, rue du Dôme, Strasbourg.

Capital social, quinze millions, divisé en 30.000 Actions de 400 marks ou 500 francs.

Versements appelés, 300 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés aux bourses de Paris et de Francfort-sur-Mein, à la cote officielle (2e partie), au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1891
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	481.96	483.12	500.75	504.07	578.85	560.25	552.50	570	580	610	616
Dividendes distribués . .	11 »	12 »	12 »	14 »	16.25	14 »	15 »	15	15	15	»

Durée de la Société — 50 ans, d'Octobre 1881 au 31 Décembre 1931.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque et de Crédit.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Læw, à Strasbourg.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, en Alsace, à tous les guichets de la *Société Générale Alsacienne;* à Paris, à la *Société Générale*, au 1er Avril.

Conseil de direction. — MM. Alf. Herrenschmidt, président; Kling, administrateur délégué; baron de Türckheim, Aimé Gros-Schlumberger, Defontaine, Kossmann.

Conseil de surveillance. — MM. Emile de Bary, Bruel, Rocherand, Scheidecker.

Directeur. — M. F. Herrenschmidt à Strasbourg.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10me du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 5 0/0 aux Membres de la Direction et du Conseil de surveillance, 5 0/0 au fonds de prévoyance des Employés, 90 0/0 aux Actions.

Ba. 340

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT

Société Anonyme

Siège social, 41, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 12 Février 1896.

Objet de la Société. — Opérations financières.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. P. Naville, président; Gaston Buron, Chevalier S. de Hahn, Henrotte (Hubert), Georges Nagelmackers, Jacques Spitzer.

Commissaire des Comptes. — M. Georges Feray.

Secrétaire général. — M. Maurice Auboyneau.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux Actions.

Ba. 340 *b*

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS

Société Anonyme (en liquidation)

A partir du 1er Juillet 1897, une 5e répartition de 8 fr. par Action est faite par M. E. Navarre, 61, rue des Petits-Champs, Paris, l'un des liquidateurs.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE CRÉDIT & DE COMMISSION

Société Anonyme

Siège social, 9, rue de Beaujolais.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en Actions de francs.

Malgré nos démarches, nous n'avons pu compléter nos renseignements, au moment de la mise sous presse. Cette Société ne désire pas être connue du public.

Ba. 123

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Société Anonyme

Siège social, 22, place Vendôme, Paris.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs.

Durée de la Société. — 50 années, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque, de Finance et de Publicité.

Dividendes : 1895, 10 francs; 1896, 15 francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris.

Assemblée ordinaire. — En Mai.

Fondateur. — M. Louis Taveau de Lavigerie, ✻, banquier, 12, place Vendôme, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Albert Boniteau. Henri Reynaud-Lacroze, propriétaire, à La Pallud (Vaucluse).

Commissaire. — M. Paul Git.

Directeur. — M.

Ba. 342

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE ET DE CHANGE

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Scribe, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs.

En faillite.

Ba. 293

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉPARGNE

J. ESCUYER et Cie

Siège social, 47, rue Le Peletier.

Cette Société a été mise en liquidation le 4 Mai 1896. MM. J. Escuyer, A. Rainbaux et L. Blanchard, ont été nommés liquidateurs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE REPORTS ET DÉPOTS

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, douze millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Parts de fondateur, 2.500.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	474.65	470.35	470.90	479.32	506.38	520.45	465.10	461.54	470.05	502.01	492.36
Dividendes distrib.	12.50	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »	20 »	20 »	25 »	25 »	25 »

Durée de la Société. — 50 ans, du 11 Juillet 1881, au 11 Juillet 1931.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Bourse, de Banque, de Reports en France et l'Etranger.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Tollu, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. P. Mirabaud, président ; baron de Bethmann, G. Dansette, M. Demarest, A. Denfert-Rochereau, P. Naville.

Censeurs. — MM. le baron Guillaume Cerise, Raoul Sautter.

Directeur. — M. Alf. Tallon ; sous-directeur. M. Robert de Meuron.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé et le surplus, 5 0/0 aux Parts de fondateur ; 10 0/0 aux Administrateurs ; 85 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

SOCIÉTÉ HENRI DEVILDER & Cie

(En Commandite)

Siège social, à Lille, Succursales à Roubaix, Tourcoing, Armentières, Comines, Calais, Béthune, Amiens.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 25.000 Actions de 1.000 francs libérées de 400 francs, nominatives.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1.075 »	1.104	»	»
Dividendes distribués . .	28.41	16	22	28

Durée de la Société. — 25 années, à partir du 1er Janvier 1893.

Objet de la Société. — Opérations de Banque, d'Escompte et de Finance.

Assemblée générale. — Février.

Paiement des coupons au siège social et aux succursales.

Membres du Conseil de surveillance. — Neuf membres devant être propriétaires de 50 Actions : MM. Thiriez (Alfred), Dujardin (Albert), Eloy-Duvillier-Guillemand (Claude), Desrousseaux (Richard), Herbaux-Sion (Fidèle), Martel (Auguste), Jourdain (Eugène), Scalabre-Delcourt, Boutemy-Barrois.

Gérants. — MM. Henri et Pierre Devilder, avec faculté d'adjoindre MM. André et Joseph Devilder.

Répartition des bénéfices :

Une somme nécessaire pour payer 4 0/0 aux Actions ; 10 0/0 à la réserve et le surplus 60 0/0 aux Actions et 40 0/0 à la gérance.

Ba. 275

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Blanche, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Dividendes distribués en 1896 : 125 francs.

Objet de la Société. — Servir d'intermédiaire d'une manière générale entre le Capital et l'Entreprise ; Créations de Sociétés ou Syndicats ; Emission de Valeurs industrielles, commerciales et financières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris.

Assemblées générales en Mars.

Membres du Conseil. — MM. Carvès, ancien avoué, 1, rue Ballu ; baron d'Avernay, Salvador, 3, rue Berlioz ; Léouzon Le Duc, 20, rue Pigalle, Paris,

Commissaires des comptes. — MM. Colonel Prudent, Chassaigne de Néronde

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, 15 0/0 au Conseil d'administration, le surplus aux Actionnaires.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE CRÉDIT ET DE COMMISSION

Société Anonyme

Siège social, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
Dividendes distribués . .	26.41	26.39	31.54	52.16	104.84	258.66	272.08	500	17	10
	Actions de 500 francs								Act. de 100 fr.	

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 13 Janvier 1886.

Objet de la Société. — Toutes opérations Financières, Commerciales, Industrielles, Mobilières et Immobilières, sans aucune exception.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Paul Dupuy, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil.— MM. A. Guffroy, président; L. Durand, L. Girard, M. Guffroy

Commissaires des comptes. — MM. De la Nux, Bart.

Observations. — Le capital initial était de 400.000 francs, divisé en 800 Actions de 500 francs. Il a été porté à 1.200.000 francs, divisé en Actions de 100 francs le 19 Avril 1894.

Ba. 198

SOCIÉTÉ DE REPRISE

du Solde de l'Actif de l'ancien Comptoir d'Escompte

Société Anonyme

Siège social, 59, rue de Provence, Paris.

Capital social, trente mille francs, divisé en 300 Actions de 100 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur,

Parts bénéficiaires, 160.000.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle, 2e partie pour les Actions et 1re partie pour les parts.

Cours moyens des Parts en 1896 : 20 francs 479.

Durée de la Société. — Du 17 Novembre 1894, jusqu'à la réalisation de son objet social.

Objet de la Société. — Réalisation du Solde de l'Actif provenant de la Liquidation du *Comptoir d'Escompte*.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Dufour et Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

1res Répartitions aux Parts en Novembre 1896 : 50 francs.

Membres du Conseil. — MM. Riéger, président; Rollet, administrateur délégué; Bergaud, Lacombe, Robin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve et le surplus, 160,000/160,600, aux Parts à titre de remboursement des apports faits par les Liquidateurs de l'ancien *Comptoir d'Escompte de Paris* et pour 600/160,600 aux Actionnaires à titre de remboursement à forfait du Capital social.

Ba. 333

RÉUNION MOBILIÈRE & IMMOBILIÈRE

(Elie DETENRE et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, 2, rue St-Martin, Paris.

Société en liquidation, M. Goujat, 2, rue St-Martin, liquidateur.

Ba. 334

REVERCHON, BATHELLIER & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 1, rue Turbigo, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs, dont 2.000 ont été remises au Fondateur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Opérations de Banque et de Change.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Albert Coyette, Joseph Gaudet, Joseph Auburtin.

Gérants. — MM. Reverchon et Bathellier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1 dixième du Capital social ; le surplus 50 0/0 aux Gérants ; 50 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

ROCHET & Cie

Anciennement L. Néauber et Compagnie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 27, rue Grémont, Elbeuf.

Succursale, 11 *bis*, cité Trévise, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 5.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Opérations de Banque et de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hurrier, à Elbeuf.

Assemblée générale. — En Mars.

Conseil de surveillance. — Six membres.

Gérant. — M. A. Rochet.

Ba. 335 *b*

SÉCURITÉ LYONNAISE

Société Civile de Placements de Fonds

Siège social, 13, rue de la République, à Lyon.

Capital social, cinq millions neuf cent cinquante mille francs, divisé en 11.900 Actions, de 500 francs. entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 12 Août 1844.

Objet de la Société. — Placements de Fonds, Acquisition, Vente, Echange de Maisons et Terrains.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, au siège social, 5 Avril et 5 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Gabriel Saint-Olive, vice-président; V. Lalouette. secrétaire ; Th. Godinot, G. Billioud, Edouard Blanc. Joseph Ducret.

Répartition des bénéfices :

Une somme nécessaire pour un fonds de réserve, le surplus aux Actionnaires.

Ba. 344

SOCIÉTÉ LYONNAISE

De Dépôts, de Comptes courants et de Crédit industriel

Siège social, palais Saint-Pierre, 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. — Bureaux de quartiers : 4, Place du Pont ; 28, Cours La Fayette ; 2, rue de la Pyramide.

Capital social, trente millions, divisé en 60.000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	669	792	680	681	696	696	628 »	592 »	607	597	602
Dividendes distribués . .	18	18	18	18	18	15	12.50	12.50	10	10	10

Durée de la Société. — 30 ans à partir du 1er Janvier 1879.

Objet de la Société. — Recevoir des fonds, soit en dépôt ou en compte courant, escompter tous Effets, Warrants, Bulletins de gage, Chèques et généralement les opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons au siège social, Juin et décembre.

Membres du Conseil. — MM. A. Riboud, président; Thomasset, L. Audibert, Ed. Aynard, Marc Aynard, J. Cambefort, F. Guérin, S. Lilienthal, F. Mangini. A. Meaudre, J. Gillet, U. Pila.

Commissaires des comptes. — MM J. Coignet et G. Lyonnet.

Directeur. — M. J. Kimmerling.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 4 0/0 au Capital versé; le reste est fixé par décision de l'Assemblée générale.

Réserves de la Société : 3 millions.

Ba. 346

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DE DÉPOTS

Siège social, 63, rue Paradis, Marseille. — *Succursale :* 4, rue Auber, Paris.

Capital social, trente millions, divisé en 60.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs. Réserves 7.200,000.

Les Titres sont au Porteur.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	511.25	531.77	547.21	629.84	684.91	676.85	698.65	733.76	732.84	725.71
Dividendes distrib.	15.46	16.75	19.32	22.68	25.95	26.04	26.04	26.04	26.04	26.04	26.04

Durée de la Société. — Du 2 Octobre 1865 au 2 Octobre 1915.

Objet de la Société. — Toutes Opérations de Banque.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Pascal, à Marseille.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, et à la succursale, les 1ers Novembre et Mai.

Membres du Conseil. — MM. A. Rey, président; H. Bergasse, vice-président; A. Féraud, administrateur-délégué, A. Armand, E. Darier, J. Grandval, C. Gros, A. Jouët-Pastré, M. Landon, E. Montamat, O. Noël, N. Paquet, M.-E. Rodocanachi, A. Rodrigues, J.C. Roux, L. Tirman, P. Zarifi.

Commissaire des Comptes. — MM. E. Gouin et H. Rossollin.

Directeur de la Succursale de Paris. — M. Oswald Pourrière.

Secrétaire général à Marseille. — M. Louis Aubert.

Répartition des bénéfices:

4 0/0 au Capital versé; le surplus, selon les décisions de l'Assemblée générale.

Prévisions de la Société. —

Ba. 348

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Société Anonyme

Siège social, 21, rue des Capucines, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 100 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	243.76	258.16	236.45	228,32	242.60	253.85	209.95	155.57	152.38	113	139.40
Dividendes distribués	»	14 »	14 »	14 »	14 »	14 »	14 »	»	»	»	»

Durée de la Société. — Du 12 Avril 1848 au 31 Décembre 1912.

Objet de la Société. — Toutes opérations financières relatives à l'industrie du Bâtiment.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Esnée, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, 1er Janvier et 1er Juillet, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Sébastien de Neufville, directeur-président; Haret, Maret, Ouachée, Sauret, Marraud, Dunand, Cugnière, Chalvon, Cuvillier-Fleury, Girandier, Pastourel, Dubruijeand, Rivière, Simonet, Leroy.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 au Capital et 20 0/0 à la Réserve, le surplus aux Actions.

SYNDICAT DES MINES D'OR

Société Anonyme

Siège social, 104, rue Richelieu, Paris.

Constituée en 1895, au Capital de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 Actions de 100 francs, pour l'exploitation du Journal *La Revue des Mines d'Or*. Cette Société a été dissoute par l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 Novembre 1896 qui a déclaré, en même temps, tenir la liquidation pour opérée, sans qu'il y ait pour les Actionnaires rien à recevoir ni à verser et a donné quitus et décharge pleine et entière au Conseil d'administration ainsi qu'au liquidateur, M. P. Lévêque, nommé aux seules fins de représenter la Société dissoute à l'égard des tiers autant que de besoin.

Ba. 350

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PORTEURS DE TITRES

Société Anonyme

Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Assemblée générale extraordinaire. — Au moment de la mise sous presse, Proposition de dissolution et mise en liquidation de la Société.

Sur mandat de M. Anquetil, juge d'instruction, M. Berger a été arrêté en Mai 1897. M. Marion, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé à la levée des scellés apposés le 29 Mai. La caisse a été trouvée vide.

Ba. 18 *b*

BANQUE AUXILIAIRE DE L'ÉPARGNE

Société Anonyme

Siège social, 6, cité Rougemont, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en Actions de francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 300.

Durée de la Société. — 35 ans, à partir du 1er Juin 1897.

Objet de la Société. — Reconstitution des Titres au porteur, détruits ou disparus. Négociation immédiate des droits dans ces Titres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier.

Paiement des Coupons, 5 Novembre et 5 Mai de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Paul Galand, Albert Conein.

Commissaire des Comptes. — M. Puybonnieux.

Directeur. — M. Albert Conein, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux Parts de fondateur ; 70 0/0 aux Actionnaires.

BANQUE DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS

VERLEY, DECROIX & Cie

Société en commandite et en nom collectif

Siège social, 42, rue Royale, à Lille.

Capital social, vingt millions, divisé en 20.000 Actions de 1.000 francs, libérées de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	645 »	636 »	860 »	1087 »	1073	1202	1242	1301	1343	1304	1310
Dividendes distribués . .	42.44	39.52	31.50	28.70	35	35	35	35	35	35	35

Durée de la Société. — Fondée en 1858, transformée en Avril 1888 pour 25 années.

Objet de la Société. — Toutes opérations de Banque etc., à l'exclusion d'Emissions d'Emprunts Etrangers.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Perrault, à Lille.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, 1er Janvier et 1er Juillet, au siège et dans les succursales.

Gérance. — MM. Ch. Verley, H. Decroix, Verley-Bigot et Verley-Bollaert.

Succursales et Bureaux auxiliaires: — Armentières, Aire-sur-la-Lys, Arras, Bailleul, Béthune, Bouchain, Calais, Cambrai, Caudry, Carvin, Dunkerque, Lannoy, Le Cateau, Lens, Merville, Roubaix, Tourcoing et Saint-Omer.

Répartition des bénéfices:

Une somme pour fournir 4 0/0 au capital versé ; 10 0/0 pour fonds de Réserve et le reste 60 0/0 aux Actionnaires et 40 0/0 à la gérance ; lorsque le revenu des Actions, Intérêts et dividende dépasse 7 0/0, le surplus est attribué au fonds de Réserve des Actionnaires.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CHAPITRE III

CANAUX

Canaux.

Parts. — Irrigations.

Taxes de Navigation.

Ponts. — Quais.

Warfs.

CANAUX

C. 2

ANCIENNE COMPAGNIE DU CANAL DE BEAUCAIRE

Société Anonyme

Siège social, 22, rue Drouot, Paris.

Capital social, 642 Actions de 5.000 francs entièrement libérées et ayant reçu à titre d'amortissement de capital 6.550 francs chacune sur le fonds provenant du rachat par l'État des canaux de Beaucaire et de la Radelle, et du prix de vente d'immeubles.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés.

Obligations 642. — **Taux d'émission** 500 francs. Revenu 20 francs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. .	75	100	150	100	100	100	150	125	125	100	100

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896, 2.000 francs.

Cours moyen des Obligations, 500 francs.

Durée de la Société. — Jusqu'au 29 Septembre 1939.

Objet de la Société. — Concession des taxes de navigation sur les canaux de Sylvereal et du Bourgidou (Gard), et exploitation d'environ 6.400 hectares de terres et marais, dont partie en vignobles sablonneux et submersibles, et partie en paturages ou roseaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massé, notaire, à Paris, les 13 Juin et 22 Juillet 1808.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons à Paris, 22, rue Drouot, le 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Édouard Bérard, président; baron Reille, vice-président, comte de Maillé, Lagrenée, Ternaux-Compans.

Comité à Montpellier. — MM. Charles Leenhardt, comte Ch. d'Espous de Paul, Roger Leenhardt.

Directeur. — M. Metge, à Nîmes, 6, rue Bernard-Aton.

Répartition des bénéfices :

A la volonté de l'Assemblée générale.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

CANAL DE CORINTHE

Société hellénique

Siège social, à Athènes. — *Comité à Paris :* 23, rue de la Chaussée-d'Antin.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, à la cote officielle au comptant.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. . .	510.41	440.38	187.79	299.50	128.73	92.81	49.27
Cours moyens des Obligations.	482.40	429.51	381.71	411.80	212.11	149.96	82 »

Obligations : 46.667. — **Taux d'émission :** 470 francs. — Revenu annuel : 30 francs.

Parts de fondateur cédées à la liquidation de la Société Internationale du canal maritime de Corinthe.

Durée de la Société. — Jusqu'au 19 Mai 1980.

Objet de la Société. — Achèvement et Exploitation d'un grand canal maritime de grande navigation à travers l'isthme de Corinthe.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Glycophridis, à Athènes.

Assemblée générale. — 2e Semestre.

Membres du Conseil. — MM. A. Syngros, président honoraire ; Antonopoulos, vice-Président ; Calligos, Streit, J. A. Valaoritis, A. Sinopoulos. J. Kryamdes.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; une part suffisante pour la garantie de l'amortissement du fonds social proportionnée à la durée de la Société ; le reste 25 0/0 aux Actions, jusqu'à 8 0/0, intérêts compris et 75 0/0 aux parts de fondateur ; au-dessus des 8 0/0 des Actions, le surplus appartient : 10 0/0 aux Actions et 90 0/0 aux Parts de fondateur.

Prévisions de la Société. —

CANAL DE CRILLON (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 13, rue de la République, Lyon.

Capital social, quatre cent trente-deux mille francs, divisé en 720 Actions de 600 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886 à 1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	15	17.50	20	20	20

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 31 Décembre 1869.

Objet de la Société. — L'irrigation du territoire d'Avignon et de sa banlieue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vachez, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, à Lyon, généralement en Avril.

Membres du Conseil. — MM. Jules Cambefort, Ulysse Pila, Raoul de Cazenove, Michéa, Oscar Cambefort.

Directeur. — M. Frédéric Fabre.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10me du Capital social; le surplus aux Actions.

C. 26

CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE

Société Anonyme

Siège social, 22 rue Drouot, Paris.

Capital social, onze millions cinq cent cinquante mille francs, divisé en 11.550 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 1.000 francs par Action, sur lesquels il a été amorti 150 francs par Action.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs au choix des actionnaires.

Les Titres sont cotés à Bruxelles (Belgique).

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896, 575 francs.

Dividendes distribués, 10 francs le 15 Juillet et 15 francs le 15 Janvier de chaque année.

Durée de la Société. — Jusqu'au 29 Octobre 1938.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession du Canal de navigation de Landrecies à La Fère.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Poignant, Paris, 15 Octobre 1834.

Assemblées générales. — 10 Janvier et 10 Juillet.

Paiement des coupons à Paris et à Bruxelles, les 15 Janvier et 15 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Édouard Berard, président; Gibert, Bergère, Baeyens, Orban.

Commissaires des comptes. — MM. A. Berard, P. Dumas, Cornudet, Goubie, de Montalivet.

Agent administratif. — M. Martineau, 22, rue Drouot.

Répartition des bénéfices :

A la volonté de l'Assemblée générale.

CANAL DE LA BOURNE

Société Anonyme

Siège social, à Valence.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Le remboursement des Actions doit s'effectuer au prix de 600 francs par voie de tirages au sort.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant (2e partie du bulletin).

Les 13.333 Obligations de 300 francs 5 0/0 émises en 1878 et remboursables en 50 ans, ont été remboursées au taux de 302 fr. 50 le 15 Janvier 1881.

Cours moyen des Actions en 1887, 21 francs, pas de cours de 1888 à 1896.

Dividendes distribués, 25 francs pour l'exercice 1879-1880, et rien depuis.

Durée de la Société — 99 ans, à compter du jour de la réception provisoire des travaux du Canal principal

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un canal d'irrigation dérivé de la rivière de la Bourne et au besoin de la Lyonne et du Cholet et destiné à l'arrosage de la plaine située à l'Est de Valence (Drôme).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pradier, à Valence.

Assemblée générale. — En Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Octave Berger, président; Allingry, administrateur-directeur; Ponson, Chaix, Brun.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve jusqu'à 100.000 francs; le surplus aux Actions.

C. 18

CANAL DE PANAMA (SOCIÉTÉ NOUVELLE ANONYME DU)

Siège social, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, soixante-cinq millions, divisé en 650,000 Actions de 100 francs, dont 50,000 entièrement libérées ont été attribuées au Gouvernement Colombien et les 600,000 autres libérées de 75 francs.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à leur libération, ils ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — La liquidation de la Compagnie Universelle du Canal interocéanique de Panama peut créer le nombre de titres qu'elle jugera nécessaire en représentation des 60 0/0 qui lui ont été attribués dans la répartition des bénéfices de la nouvelle Société.

Objet de la Société. — Achèvement et Exploitation du Canal de Panama et des entreprises qui s'y rattachent : Mines, Terrains, etc., concédés à la première Société et à la deuxième par les lois du 18 Mai 1878 et les prorogations de concession des 26 Décembre 1890 et 4 Avril 1893.

Assemblée générale. — 2me Semestre.

Membres du Conseil. — MM. Baillet, Bonnardel, Brolemann, Chanove, Jonquières, Lebègue, Melcodan, Ramet, de St-Quentin, Souchon.

Commissaires des Comptes. — MM. Barbier, Fougeu, Lemoinne.

Répartition des bénéfices :

Sur les produits bruts, il est prélevé pour le gouvernement Colombien : 8 millions à payer en plusieurs termes ; les frais d'entretien de la force armée pour la surveillance et la sécurité du Canal et 5 0/0 pendant les 25 premières années d'exploitation du Canal ; 6 0/0 pendant les 25 années suivantes ; 7 0/0 pendant 25 autres années et 8 0/0 jusqu'à la fin de la concession.

Sur le surplus formant les bénéfices bruts, seront faits les prélèvements suivants : les dépenses d'exploitation et d'entretien et le service des emprunts ; 5 0/0 pour la Réserve ; 5 0/0 pour intérêts aux Actions et le fonds d'amortissement.

Le solde est attribué : 5 0/0 au Conseil et le reste 40 0/0 aux Actions et 60 0/0 à la liquidation de l'ancienne Société représentés par des Parts de fondateur à créer.

Prévisions de la Société. —

C. 21

CANAL DE PIERRELATTE & EXTENSIONS

Société Anonyme

Siège social, à Avignon.

Siège administratif, 2, rue de Constantinople, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	40.52	42.02	66.62	49.06	16.03	20.83	13	9.60	9	10	7

Durée de la Société. — Depuis le 23 Août 1880 et 99 ans à partir de la mise en eau du Canal.

Objet de la Société. — Acquisition du Canal de Pierrelatte, construction du prolongement de ce Canal jusqu'à l'Ouvèze. Concession de l'État régie par la loi du 2 Août 1880 avec subvention de l'État de 2 millions et garantie pendant 50 ans d'un revenu égal de 4.65 0/0 du capital effectivement dépensé, contre justification de souscriptions réalisées de 3.200 litres d'eau par seconde.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Avant la fin Mars.

Membres du Conseil. — MM. C. Delamarre, président; Galland, G. Blanc, Caucanas.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 1/10me du Capital social; au dessus de 6 0/0 du Capital garanti, la moitié de l'excédent des produits reviendra à l'État; la somme nécessaire pour rembourser à 600 francs les Actions sorties aux tirages; 5 0/0 aux Actions; le surplus 10 0/0 au Conseil et 90 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société.

C. 28

CANAL DE TOULOUSE

Quartier de Lalande et Banlieue

Siège social, 26, boulevard des Italiens, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Parts bénéficiaires. — 4.800, donnant droit à 50 0/0 dans les bénéfices nets, après toutes les réserves et intérêts.

Subvention de l'État **un million**, d'après les décrets des 30 Avril 1880 et 26 Avril 1890.

Objet de la Société. — La construction et l'exploitation d'un Canal d'irrigation, déclaré d'utilité publique par décret du 30 Avril 1880.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Barreau, à Toulouse.

Assemblée générale. — A fixer par le Conseil.

Observations. — L'apporteur était M. J. Vernaudon, qui avait cédé sa concession au *Comptoir des Fonds Nationaux*, lequel a fait une émission publique et a placé tous les Titres.

Les premiers administrateurs étaient : MM. A. Nahmias, Escande-Voltan, L. Cahn et P. Laffargue.

Cette affaire a failli sombrer, plus de 500.000 francs ayant été engloutis dans la chute du *Comptoir des Fonds Nationaux*. Les nouveaux administrateurs ont pu, grâce à leurs efforts reprendre les travaux et espèrent arriver à bonne fin.

Administrateurs actuels. — MM. Léon Baur, président; Jules Pittoud, Louis Roy de Loulay et Lemarchand.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale; une somme pour fournir 5 0/0 sur l'excédent; 10 0/0 au Conseil d'administration; 45 0/0 aux Actionnaires; 45 0/0 aux Parts de fondateurs.

Les travaux se continuent par MM. Villetal et Chaumont, entrepreneurs de travaux publics, à Bordeaux et Toulouse, et sont à moitié terminés présentement.

Bureaux de Direction des travaux : 70, allée La Fayette, à Toulouse.

C. 23

CANAL DE ROANNE A DIGOIN

Société Anonyme liquidée

Les Actions ont été remboursées.

C. 1

CANAL DES ALPINES

Compagnie Française d'Irrigation. Société à responsabilité limitée

Siège social, 34, rue de Laborde, Paris.

Capital social, trois millions.

Les Obligataires de cette Société se sont réunis en Société civile, dont le siège est à la même adresse.

C. 11

CANAL DES DEUX MERS, DE L'OCÉAN A LA MÉDITERRANÉE

Société Anonyme (en liquidation)

Constituée en Février 1893 par M. Louis Verstraet, au capital de trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, suivant statuts déposés à Me Godet, notaire, à Paris, cette Société a été dissoute le 19 Mai 1893 et M. Cahen, 85, rue Le Peletier, à Paris, nommé liquidateur.

C. 8 *b*

CANAL D'IRRIGATION DE CRAPONNE (Société nouvelle du)

(Branche d'Arles)

ET D'ASSAINISSEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Société Anonyme

Siège social, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. *Bureaux*, 7, rue Grignan, à Marseille.

Capital social, un million quatre-vingt-quinze mille francs.

Malgré nos démarches réitérées nous n'avons pu obtenir à temps les renseignements sur cette Société.

CANAL DU GUADALQUIVIR

(Société Anonyme Française du)

Siège social, 12, rue Grange-Batelière, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, dont 2.000 Actions d'apports entièrement libérées et les 2.000 autres libérées de 125 francs.

Les Actions libérées sont au porteur, celles libérées du 1/4 sont nominatives.

Parts bénéficiaires. — 30.000.

Obligations. — A émettre 30.000 à 500 francs rapportant 5 0/0.

Cours moyens des Actions. — 1895-1896. — Pair.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de la conclusion des Travaux.

Objet de la Société. — Canal d'irrigation, d'industrie et d'alimentation d'eau de Séville, dérivé du Guadalquivir, à Lora del Rio (Andalousie).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, 1er Janvier et 1er Juillet, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Pacheco, Fo Cœllo, John Emmett, Varanger.

Commissaire des comptes. — M. E. Bernard,

Directeur. — M. M. de Pacheco.

Observation. — Les produits du Canal en exploitation sont estimés à 3 millions. L'alimentation de Séville à 2 millions.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé. Pendant la période des travaux et jusqu'à la réception définitive du Canal, ces intérêts seront employés en frais de premier établissement, entièrement, ou pour la partie non payée, sur les bénéfices ; sur l'excédent, il sera prélevé 10 0/0 pour le Conseil d'administration : et le surplus 20 0/0 aux Actions ; 80 0/0 aux parts bénéficiaires.

Prévisions de la Société.

C. 15

CANAL DU MIDI

Société Anonyme

Siège social, 54, boulevard Haussmann, Paris.

Le Canal est affermé à la Compagnie du Chemin de fer du Midi, qui fait le service des Actions et des Obligations.

CANAL DU VERDON (SOCIÉTÉ NOUVELLE DU)

Siège social, 52, rue Laffitte, Paris.

Capital social, six cent trente-deux mille cinq cents francs, divisé en 1.265 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la cote officielle (2e partie du bulletin).

Délégations de bénéfices, 36.121.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	395.48	453.82	487.88	642.43	445.18
Cours moyens des Délégations. . .	21.74	35.28	40.41	46.59	52.58

Il a été réparti pour l'exercice 1896, à la suite de l'Assemblée générale du 31 Mars 1897, 20 francs par Action et 5 francs par Délégation, qui portent le montant total des répartitions à 834 francs par Action, tant pour dividende que pour remboursement du Capital et 91 fr. par délégation.

Durée de la Société. — 72 ans, à partir du 19 Août 1891.

Objet de la Société. — Mise en commun par voie d'apports ou d'achats des Obligations et des Créances sur la *Compagnie Nationale des Canaux Agricoles*, en liquidation; concourir à l'adjudication du Canal du Verdon et s'intéresser aux entreprises ayant pour but le rachat et la mise en œuvre du Canal et de ses extensions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hussenot-Dessenonges, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire, Paris.

Membres du Conseil. — MM. H. Genevois, L. Decherac, P. Cordonnier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 20 francs aux Actions et annuité nécessaire pour l'amortissement des Actions à 600 francs en 72 ans; le surplus 10 0/0 aux Actions et 90 0/0 aux Délégations de bénéfices.

LE CONCILIATEUR
PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.
LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.
LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.
LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA (COMPAGNIE NOUVELLE DU)

Société Anonyme en liquidation

Siège de la liquidation. — 42, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Société formée suivant acte passé devant Mes Champetier de Ribes et Mahot de la Quérantonnais, notaires, à Paris, le 20 Octobre 1880, modifié suivant acte reçu par les mêmes notaires le 29 Novembre 1880 et définitivement constituée le 3 Mars 1881 pour le percement de l'isthme de Panama, la construction et l'exploitation d'un Canal Maritime à grande navigation entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, la construction et l'exploitation des Chemins de fer, l'exploitation des terrains concédés et des mines pouvant s'y trouver.

L'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 8 Mars 1889, infirmant un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 18 Février 1889 a décidé que la Société était une Société civile immobilière et non une Société commerciale.

Capital social, trois cents millions, divisé en 600,000 Actions entièrement libérées et au porteur.

Obligations. — 250,000 Obligations de 500 francs émises le 7 Septembre 1882 à 437 francs 50 remboursables à 500 francs en 75 ans par tirages semestriels, les 15 Juin et 15 Décembre. — Intérêts annuels : 25 francs payables les 15 Janvier et 15 Juillet, en même temps que les remboursements.

600,000 Obligations de 300 francs, émises le 3 Octobre 1883 à 285 francs, payables en plusieurs termes jusqu'au 15 Octobre 1894, remboursables en 75 ans, à partir du 15 Avril 1885, par tirages semestriels. — Intérêts annuels : 15 francs, payables les 15 Avril et 15 Octobre en même temps que les remboursements.

477,387 Obligations de 500 francs 4 0/0 remboursables en 75 ans par tirages semestriels, à partir du 1er Octobre 1885. — Intérêts : 20 francs, payables les 1er Avril et 1er Octobre, en même temps que les remboursements.

458,802 Obligations de 1.000 francs, dites Nouvelles (1re série) entièrement libérées et au porteur, émises le 3 Août 1886 à 450 francs, payables par termes échelonnés jusqu'au 15 Mai 1887, remboursables à 1.000 francs en 42 ans, par tirages tous les deux mois, à partir du 15 Novembre 1886. — Intérêts annuels : 30 francs, payables les 15 Février, Mai, Août et Novembre.

258,887 Obligations de 1,000 francs, dites Nouvelles (2me série), libérées et au porteur, émises le 26 Juillet 1887 à 440 francs, payables par termes échelonnés jusqu'au 15 Septembre 1888, remboursables à 1,000 francs en 48 ans par tirages tous les deux mois, à partir du 15 Octobre 1887. — Intérêts annuels : 30 francs, payables les 15 Mars, Juin, Septembre et Décembre.

89,802 Obligations de 1,000 francs, dites Nouvelles (3me série), émises le 14 Mars 1888, au prix de 460 francs, dont 389 francs 72 au profit de la Compagnie et 70 francs 28 au profit d'une Société Civile formée de tous les souscripteurs des Obligations (3me série) aux termes d'un acte passé devant Me Champetier de Ribes, notaire, à Paris, le 3 Mars 1888. La somme de 70 francs 28 est destinée à constituer le Capital d'amortissement à 1,000 francs en 99 ans de toutes les Obligations (3me série) souscrites par des placements en rentes françaises 3 0/0. Tirages annuels à partir de 1889. — Intérêts annuels : 30 francs, payables les 1ers Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Obligations à Lots de 1888. — Émission autorisée par la loi du 8 Juin 1888, avec dépôts de Rentes françaises ou valeurs garanties par le Gouvernement spécialement affecté à la garantie du remboursement en 99 ans du capital de ces Obligations et des lots attachés au remboursement, au moyen d'un prélèvement de 60 francs par chaque obligation émise.

Deux millions d'Obligations 3 0/0 émises le 26 Juin 1888, remboursables par lots ou à 400 francs en 99 ans. — Prix d'émission : 360 francs, payables comme suit :

20 francs, en souscrivant	20 »	
40 francs, à la répartition (5 au 10 Juillet 1888) . . .	40 »	
60 francs, du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis, à raison de 4 0/0 l'an.	59 84	timbre compris
60 francs, du 5 au 10 Novembre 1888	59 18	—
45 francs, du 5 au 10 Février 1889	43 44	—
45 francs, du 5 au 10 Mai 1889	43 10	—
45 francs, du 5 au 10 Août 1889	42 60	—
45 francs, du 5 au 10 Novembre 1889 (sous déduction des intérêts à 4 0/0 jusqu'au 1er Décembre 1889).	41 18	—
Total	349 34	

TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE :

6 Tirages par an, du 16 Août au 15 Juin 1913.

16 Août		15 Octobre		15 Décembre	
1 lot de.	500.000	1 lot de.	250.000	1 lot de.	500.000
1 —	100.000	1 —	100.000	1 —	100.000
2 — 10.000. .	20.000	2 — 10.000. .	20.000	2 — 10.000. .	20.000
2 — 5.000. .	10.000	2 — 5.000. .	10.000	2 — 5.000. .	10.000
5 — 2.000. .	10.000	5 — 2.000. .	10.000	5 — 2.000. .	10.000
50 — 1.000. .	50.000	50 — 1.000. .	50.000	50 — 1.000. .	50.000

15 Février		15 Avril		15 Juin	
1 lot de.	250.000	1 lot de.	500.000	1 lot de.	250.000
1 —	100.000	1 —	100.000	1 —	100.000
2 — 10.000. .	20.000	2 — 10.000. .	20.000	2 — 10.000. .	20.000
2 — 5.000. .	10.000	2 — 5.000. .	10.000	2 — 5 000. .	10.000
5 — 2.000. .	10.000	5 — 2.000. .	10.000	5 — 2.000. .	10.000
50 — 1.000. .	50.000	50 — 1.000. .	50.000	50 — 1.000. .	50.000

4 Tirages par an, du 16 Août 1913, jusqu'à complet amortissement.

16 Août		15 Novembre		15 Février		15 Mai	
1 lot . . .	500.000	1 lot . . .	250.000	1 lot . . .	500.000	1 lot . . .	250.000
1 — . . .	100.000	1 — . . .	100.000	1 — . . .	100.000	1 — . . .	100.000
1 — . . .	10.000	1 — . . .	10.000	1 — . . .	10.000	1 — . . .	10.000
1 — . . .	5.000	1 — . . .	5.000	1 — . . .	5.000	1 — . . .	5.000
5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10 000
50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000

Ces Obligations sont divisées en 6 sortes, savoir : 1° Obligations entièrement libérées à la répartition, coupon n° détaché à son échéance, 1er Décembre 1888 ; 2° Obligations entière-

ment libérées depuis la répartition ; 3e Obligations libérées de 210 francs ; 4e Obligations libérées de 160 francs ; 5e Obligations libérées de 110 francs et 6e Obligations libérées de 76 francs 67. Toutes se trouvent libérées des 60 francs destinés à assurer le service des lots et de l'amortissement.

Bien que la totalité des Obligations n'ait pas été souscrite, les tirages s'effectuent sur la totalité des numéros de ces Obligations.

La Société civile, constituée pour ces Obligations, a son siège, 2, place de l'Opéra, à Paris, à la succursale du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, où se font les tirages et le paiement des lots un mois après le tirage.

La Société civile tient chaque année une Assemblée générale, composée de tous les propriétaires d'au moins 10 Obligations qui doivent être déposées 5 jours au moins avant la réunion.

Obligations à lots 1889, dites Bons à lots 1889. — Par la loi du 15 Juillet 1889, le liquidateur de la Compagnie du Panama a été autorisé à négocier, sans limitation de prix et sans intérêts, les Obligations à lots émises, en vertu de la loi du 8 Juin 1888, qui n'avaient pas été placées le 4 Février 1889, à la condition de verser à la Société civile le complément de la somme nécessaire pour constituer le capital de garantie prescrit par la loi du 8 Juin 1888. Les dépôts effectués par la Société civile, en vertu des lois des 8 Juin 1888 et 15 Juillet 1889 ne peuvent être retirés et conservent leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lots et du remboursement du capital.

513,486 Bons à lots 1889 ont été émis, ils jouissent des mêmes garanties que les Obligations à lots 1888 dont ils ne font que continuer les numéros.

Parts de fondateur. — 9.000 attribuées à M. Ferdinand de Lesseps.

Les Actions et Obligations de toutes sortes sont cotées à la cote officielle au comptant.

Les Obligations à lots 1888 sont payées à la répartition et celles libérées de 210 francs ainsi que les Bons à lots 1889 sont cotés à terme.

La dissolution et la mise en liquidation de la Société ont été prononcées par jugement du Tribunal civil de la Seine du 4 Février 1889.

M. Gautron, liquidateur.

Par suite de la mise en liquidation, le service des intérêts est suspendu pour les Actions et les Obligations, ainsi que le tirage des Obligations 5 0/0, 3 0/0, 4 0/0 et les Obligations nouvelles (1re et 2e séries).

Les tirages et le remboursement ont seulement lieu pour les Obligations nouvelles (3e série), les Obligations à lots 1888 et les Bons à lots 1889.

---

298 C. 22

CANAL D'IRRIGATION DÉRIVÉ DU RHONE (SOCIÉTÉ DES FONDATEURS DU)

Siège social, à Valence (Drôme).

Capital social, 700.000 francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont : 700 au porteur et 400 nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896 : 500 francs.

Durée de la Société. — 10 ans, du 24 Octobre 1884 au 24 Octobre 1894.

Objet de la Société. — L'exécution du grand canal d'irrigation dérivé du Rhône, voté par les deux Chambres le 20 Décembre 1879. Le projet voté par la Chambre des députés, le 29 Juillet 1881, a été renvoyé au Sénat qui ne s'est pas encore prononcé, mais depuis quelque temps la solution est attendue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olivier, à Viviers (Ardèche).

Assemblée générale. — Il n'y en a plus, on attend la solution que l'on espère favorable.

Membres du Conseil de liquidation. — MM. A. Dumont, ingénieur; Teyssier (Alfred), Marsaux, Hersent et de Lafarge.

Commissaire des Comptes. — Me Bonnet, notaire à Valence.

Directeur. — MM. A. Dumont, Ingénieur en chef.

Secrétaire général adjoint. — M. Mucel, 13, rue Perrolerie, à Valence.

Observations. — A l'expiration de la durée sociale, l'Assemblée générale a nommé 3 liquidateurs qui remplacent l'ancien Conseil d'administration et s'occupent de faire aboutir l'œuvre par des démarches auprès des pouvoirs publics. — Un syndicat d'Entrepreneurs a déposé une demande en Concession et tout porte à espérer que bientôt cette vaste entreprise entrera dans une phase nouvelle d'exécution.

C. 7.

CANAL MARITIME DE CORINTHE (SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DU)

Société Anonyme Française en liquidation

Siège de la liquidation, 5, rue d'Alger, Paris (M. Philis, liquidateur).

Capital social, trente millions, divisé en 60.000 Actions entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la cote officielle au comptant.

Obligations, 25.000. — **Taux d'émission**, 490 francs. — Revenu, 30 francs.

Parts de fondateur, 4.000

Durée de la Société. — Mise en liquidation, par jugement du Tribunal Civil de la Seine du 12 Février 1890.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Canal maritime de grande navigation à travers l'isthme de Corinthe.

Droits cédés à la *Société hellénique du Canal de Corinthe*, les 12 Février et 26 Mai 1890.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Portefin, à Paris.

C 16

CANAL MARITIME DU NORD

Société Anonyme

Siège social, 51, rue Vivienne, Paris.

Fondée au Capital de quatre millions, cette Société est actuellement en liquidation.

CANAL MARITIME DE SUEZ (COMPAGNIE UNIVERSELLE DU)

Siège social, à Alexandrie (Égypte).

Siège administratif, 9, rue Charras, Paris.

Capital social, deux cents millions, divisé en 400.000 Actions de 500 francs entièrement libérées et au porteur, amortissables en 99 ans, à partir de 1870. Les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance.

Parts de fondateur, 100.000.

Obligations, 333.333 Obligations de 500 francs 5 0/0 émises à 300 francs.

Intérêt annuel, 25 francs, remboursables à 500 francs en 50 ans par tirages trimestriels les 15 Septembre, Décembre, Mars et Juin. A chaque tirage, les premiers numéros sortis sont remboursés par les lots suivants: le 1er par 150.000 francs, les 2e et 3e par 25.000 francs, les 4e et 5e par 5.000 francs et les 20 suivants par 2.000 francs.

73.026 Obligations de 500 francs 3 0/0 1re série.

Intérêt annuel 15 francs, remboursables en 50 ans, à partir de 1885, par tirages annuels ayant lieu le 1er Août.

220.000 Obligations de 500 francs 3 0/0 2e série.

Intérêt annuel 15 francs, remboursables en 75 ans, à partir de 1887 par tirages annuels ayant lieu le 1er Août.

400.000 Bons de Coupons arriérés entièrement libérés et au porteur.

Intérêt annuel, 4.25, remboursables à 85 francs en 40 ans à partir de 1882 par tirages annuels ayant lieu le 1er Novembre.

120.000 Bons trentenaires émis à 100 francs.

Intérêt annuel 8 francs, remboursables à 125 francs en trente ans, à partir de 1873, par tirages ayant lieu le 1er Août.

Les Titres sont cotés à la cote officielle.

Les Actions, les Parts de fondateur et les Bons trentenaires au comptant et à terme; les autres Titres au comptant seulement.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens Actions. . .	2094.43	2011.04	2168.10	2296.09	2348.48	2660.64	2712.88	2674.01	2861.82	3249.10	3347.48
Dividendes bruts distribués.	75.33	78.22	89.38	91.05	92.68	112.13	99.06	97.09	96.65	99.49	100.05
Cours moy. Actions de jouiss.	1479.89	1344.74	1433.43	1614.49	1688.82	2028.09	2076.63	2094.13	2185.08	2544.15	2588.17
Dividendes bruts distribués.	50.33	53.22	64.38	66.05	67.68	87.13	74.06	72.09	71.65	74.49	75.05
Cours moy. Parts fondateur.	777.39	725.58	774.68	859.28	923.49	1105.94	1108.81	1117.95	1169.15	1316.56	1314.15
Dividendes bruts distribués.	28.35	29.98	36.27	37.21	38.13	49.09	41.72	40.61	40.36	41.96	42.28
Cours moy. bons coup. arriérés	90.12	89.88	90.63	90.96	92.62	92.37	93.24	94.32	95.12	95.84	95.38
— bons trentenaires.	140.06	138.93	139.11	139.53	140.74	140.20	140.19	139.34	137.68	136.50	133.88
— Obligations 5 0/0.	587.12	583.32	592.91	595.43	603.29	606.42	616.47	618.46	643.68	657.57	665.52
— Oblig. 3 0/0 1e série	393.12	402.32	425.87	430.29	443.01	449.54	474 »	479.42	490.27	489 »	490.24
— Oblig. 3 0/0 2e série	»	394.30	413.54	420.15	434.57	439.07	468.51	475.40	485.54	486.73	487.90

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 17 Novembre 1869.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Canal maritime de grande navigation entre la mer Rouge et la Méditerranée ; Exploitation des entreprises accessoires et des terrains concédés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mocquard, à Paris.

Assemblée générale. — Du 1er Mai au 1er Août.

Paiement des coupons, à Paris, 9, rue Charras.
Actions : 1er Janvier, 1er Juillet.
Obligations 5 0/0 : 1er Avril, 1er Octobre.
Bons trentenaires et Obligations 3 0/0 : 1er Mars, 1er Septembre.
Bons de coupons arriérés : 15 Novembre.

Membres du Conseil. — MM. le prince d'Arenberg, président ; général sir John Stokes, H. Boucard, J. Charles Roux, vice-présidents ; Robert Alexander, Anslijn, H. Austin Lee, vicomte de Bresson, J. Cambefort, baron de Caters, Darier, Daubrée, Edw. S. Dawes, Desbrière, Donkin, Ch. Fremantle, R. Guichard, Émile Guillaume, J. Herbette, James Laing, Le Chevalier, J. Lefebvre, Ch. A. de Lesseps, Monte, A. Peghoux, Th. Sutherland, Vergé, A. Viellard, Voisin-Bey, Rathmore, X. Charmes, Jonnart.

Directeur. — M. de Rouville.

Secrétaire général. — M. G. P. de Saint-Maurice.

Répartition des bénéfices :

Sur les produits bruts, on opère les prélèvements suivants :
1° Dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration, etc. ; 2° l'intérêt et l'amortissement des emprunts ; 3° 5 0/0 aux Actions à titre d'intérêt, la part des Actions amorties rentre au fonds d'amortissement ; 4° quatre centièmes du capital social au fonds d'amortissement ; 5° 5 0/0 à la Réserve jusqu'à cinq millions, facultatif après ; le surplus formant les bénéfices nets est réparti comme suit : 15 0/0 au Gouvernement égyptien ; 10 0/0 aux Fondateurs ; 2 0/0 aux Administrateurs ; 4° 2 0/0 au Fonds de retraite des Employés et 71 0/0 aux Actions.

Société Civile pour le recouvrement des 15 0/0 des produits nets de la Compagnie du Canal de Suez attribués au Gouvernement Égyptien.

Siège social, 14, rue Bergère, au *Comptoir National d'Escompte de Paris.*

Capital social, vingt-deux millions quarante mille francs, divisé en 84.507 parts d'intérêt au porteur, cotées en bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1.377 03	1.282 99	1.360 06	1.476 93	1.561 81	1.862 43
Dividendes distribués . .	50 33	53 22	64 38	66 05	67 68	87 13

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1.908 88	1.896.13	1.979 79	2.238 38	2.259 53
Dividendes distribués . .	74 06	72 09	71 65	74 75	»

Durée de la Société. — Du 17 Avril 1880 à la fin de la concession du Canal de Suez (1968).

Objet de la Société. — Mise en commun et recouvrement des 15 0/0 des bénéfices de la Compagnie du Canal de Suez attribués au Gouvernement égyptien pendant toute la durée de la concession et apportés à la Société pour 22 millions par le Crédit Foncier qui les avait acquis par contrat du 21 Mars 1880.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

La Société est administrée par le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, qui en est le mandataire avec les pouvoirs les plus étendus.

C. 24

CANAL SAINT-MARTIN

Le 9 Juillet 1861, la Ville de Paris a racheté à la Société civile concessionnaire, le *Canal Saint-Martin*, moyennant une annuité de 180.000 francs, payables pendant 61 ans, du 1er Janvier 1861 au 1er Janvier 1922.

En représentation de ces annuités, il a été créé 3.600 Bons de 949 francs au porteur, entièrement libérés, remboursables à 949 francs en 61 ans de 1862 à 1922. Il n'y a pas de tirage, les remboursements s'opèrent par quantités fixées d'avance et par ordre numérique le 16 Janvier.

Intérêt annuel 5 0/0, soit 47.45, payables le 16 Janvier.

Les Bons sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant.

C. 31

CANAUX AGRICOLES (SOCIÉTÉ DE RECONSTITUTION DES)

(En liquidation)

Siège de la liquidation, 63 *bis*, rue de la Victoire, Paris.

Formée le 23 Avril 1894, au Capital de cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, avec siège 22, rue de Châteaudun, Paris, pour la reconstitution des Canaux Agricoles par la mise en œuvre de l'actif, la Société a été dissoute et mise en liquidation le 31 Mars 1896 et M. Henri Genevois a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CANAUX DE L'OURCQ & DE SAINT-DENIS

La Ville de Paris a racheté la concession de ces Canaux, en vertu d'un décret déclaratif d'utilité publique du 22 Avril 1876 et par traité du 20 Juin 1876.

Pour prix de ce rachat, la Ville de Paris a délivré 19.310 Bons de liquidation au porteur, entièrement libérés, remboursables à 500 francs, en 46 ans, de 1876 à 1922, terme d'expiration de la Concession.

Il n'y a pas de tirage, les remboursements se font le 16 Janvier d'après le tableau d'amortissement, en commençant par les numéros inférieurs, de manière que le numéro 19.310 se trouve remboursé le 16 Janvier 1922.

Intérêt annuel, 25 francs, payables par moitié les 16 Janvier et Juillet.

Années.	1890	1891	1892	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	501.25	500	502	520	626

C. 47

COMPAGNIE DU PORT DE BIZERTE

(Tunisie)

Siège social, 78, rue d'Anjou, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 800 Actions de 5,000 francs entièrement libérées.

Les Titres nont nominatifs.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 13 Août 1890.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un port à Bizerte (Tunisie), et toutes les opérations qui s'y rattachent.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des Coupons, au siège social, les 30 Juin et 31 Décembre.

Membres du Conseil. — MM. H. Hersent, président; Abel Couvreux, Georges Lesueur.

Commissaires des Comptes. — MM. Stieldorf et Périer.

Directeur. — M. Abel Couvreux, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; sur l'excédent, 20 0/0 aux Parts de fondateurs, 10 0/0 aux Administrateurs, 70 0/0 aux Actions.

PARIS. — Imp. Guerin, Decaux et Cie

PORTS DE TUNIS, SOUSSE & SFAX (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 17, boulevard de la Madeleine, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la cote officielle au comptant.

Obligations, 12.914. — **Taux d'émission**, 496.25. Revenu, 20 francs par an, remboursables à 500 francs en 47 ans, à partir de 1894

Années	1894	1895	1896
Cours moyen des Actions . .	»	»	500 »
Dividendes distribués. . .	»	5 0/0	5 0/0
Cours moyens des Obligations	»	497.05	498.23

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Juillet 1894.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Ports de Tunis, Sousse et Sfax.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Batardy, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons à Paris, au *Crédit Algérien*, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Duparchy, président; Dollfus, administrateur délégué à Paris; Wiriot, administrateur délégué à Tunis.

Commissaire des comptes. — M. Laurent.

Secrétaire général. — M. Guillemant, ingénieur.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital social (d'un fonds d'amortissement des Actions) le surplus 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

C. 48

PORT D'IOUIQUE (COMPAGNIE FRANCO-CHILIENNE DU)

Siège social, 5, rue de la Boëtie, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 100 francs, dont 1.000 entièrement libérées et les autres libérées d'un quart.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Quai et d'un Môle ou Warf d'embarquement et de débarquement dans le port d'Iquique (Chili).

Notaire qui a reçu l'acte: Me Segond, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. G. A. Animat, C. A. Demachy, M. Hachette, J. F. Kulp, A. Pernolet, F. A. Seillière, A. A. L. de Sinçay.

Liquidation judiciaire.

PORT SAINT-LOUIS-DU-RHONE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 41, rue Caumartin, Paris.

Capital social, six millions sept cent cinquante mille francs.

La Société prend fin, en raison de la perte de son procès contre l'État.

C. 25

SAMBRE FRANÇAISE CANALISÉE

Société Anonyme en liquidation

Siège de la liquidation. — 22, rue Drouot, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 6.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées dont 5.400 sont nominatives et 600 au porteur. Les liquidateurs ont remis à chaque Action, en Mars 1890, à titre de premier remboursement, une obligation Bourbonnais 3 0/0 comptée 429 francs.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle au comptant.

Durée de la Société. — Constituée le 13 Décembre 1850 par acte passé devant Me Roquebert, notaire, à Paris, approuvée par décret du 20 Décembre, modifiée par acte du 5 Mai 1856, approuvée par décret du 26 Mai, pour une durée de 40 années, la Société est arrivée à expiration le 15 Mars 1890, en même temps que la concession; elle a été dissoute et mise en liquidation par décision de l'Assemblée générale du 3 Mai 1890 et MM. Martineau et Dumas ont été nommés liquidateurs.

La Société avait eu pour objet l'exploitation de la concession du Canal de la Sambre, depuis Landrecies jusqu'à la frontière belge.

Depuis lors, tous les ans, les Actions ont touché un dividende de 14 francs.

Ca. 31 *b*

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE PARIS PORT DE MER

Société civile

Siège social, 20, rue de la Sourdière, Paris.

Capital social, trois cent soixante quinze mille francs, divisé en 75 Parts de 5.000 francs, donnant droit à 20 0/0 dans les bénéfices de la Société à créer.

Les Titres sont au porteur

Les Titres ne sont pas cotés.

Membres du Comité. — MM. le vice-amiral Thomasset, président; A. Bouquet de la Grije, membre de l'Institut, vice-président; G. de Lépinay, Gauthier-Villars, J. Chapon, J.-B. Gavrard, L. Martin, Fauckler, Campionnet.

Le rapport de M. Descubes, député, a été déposé sur le bureau de la Chambre, le 18 Juin 1897. Ce rapport est favorable.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU WHARF DE COTONOU

(Guinée Française)

Siège social, 64, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Parts de fondateurs. — 2.000.

Bons de Délégation. — 2.894 bons de 300 francs. Revenu annuel 12 francs.

Obligations. — 1.000 de 300 francs. — Revenu annuel, 12 francs.

Durée de l'amortissement des Bons de Délégations. — 30 ans.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 30 ans.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle au comptant.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	566 »	»	»	»	»
— Parts de fondateur. . .	342.06	»	»	»	»
— Bons de Délégations . .	276.94	260	200	236.89	250.00
— Obligations	»	»	»	»	

Durée de la Société. — Jusqu'au 20 février 1939.

Objet de la Société. — La mise en valeur de la concession d'un Wharf à Cotonou, golfe de Bénin, côte Occidentale d'Afrique.

Assemblée générale. — En Juin, de chaque année.

Paiement des coupons, au siège social. — **Bons de Délégation.** — 1er Avril et 1er Octobre. — **Obligations.** — 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Louis Joubert, ✲, président ; de Bossoreille, Forgenrol de Bostquénard, Odent et Oulif, administrateurs.

Commissaires des Comptes. — MM. Beaucamp et Lachèvre.

Administrateur Secrétaire général. — M. E. Forgenrol de Bostquénard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 20.000 francs, au moins, pour constituer la Réserve spéciale jusqu'au chiffre de 100.000 francs ; Remboursement des avances de la Colonie de la Part des bénéfices réservée à la Colonie ; ensuite 6 0/0 aux Actions et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux Actions et 45 0/0 aux Parts de fondateur.

C. 39

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PONTS A PÉAGE

Siège social, 5, rue Cambacérès, à Paris.

Il nous a été impossible de grouper à temps les renseignements sur cette Société, malgré toutes nos démarches.

TROIS PONTS

La concession accordée à la Compagnie du péage des trois ponts d'Austerlitz, de la Cité et des Arts jusqu'au 30 Juin 1897, a été rachetée par la Ville de Paris moyennant le paiement de 3.485 annuités partielles représentées par autant de Titres, nombre égal à celui des Actions de cette Société; la dernière, de 27 francs, était payable le 30 Juin 1897, contre la remise du titre.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

CHAPITRE IV.

CARRIÈRES

Ardoisières.
Asphaltes.
Bitumes.
Briques.
Céramiques.
Chaux.
Ciments.
Granits.
Marbres.
Faïences.
Pavages.
Platrières.
Tuiles.

CARRIÈRES

Ci 131*b*

A. BIGOT & Cie

Société en commandite par Actions

Siège social, 9 bis, rue d'Assas, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 750.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 14 Avril 1897.

Objet de la Société. — Fabrication des Grès émaillés destinés à la décoration architecturale, Revêtements, etc., des objets d'art et objets divers en céramique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Blanchet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Combes, d'Eichthal, Quesneville, H. Spoerlein.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 50 0/0 aux Actions et 50 0/0 aux Parts de fondateur.

Ci. 1 *B*

ARDOISIÈRES D'ALYSE

(Société Anonyme des)

Siège social, 39, rue de Châteaudun.

En dissolution du 16 Août 1897.

Ci. 2

ARDOISIÈRES DE BACCARAT

A FUMAY (Ardennes)

Non autorisé à publier les renseignements.

ARDOISIÈRES DE BELLEMONTAGNE

A FUMAY (Ardennes)

Société Anonyme

Publication non autorisée.

Ci 23

ARDOISIÈRES DE HAYBES (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Bassin de Fumay (Ardennes) (NOUJARET et Cie)

Société en commandite

Siège social, à Haybes (Ardennes). Bureaux à Paris, 163, rue de Rome. N'a jamais été définitivement constituée. Les statuts ont été déposés chez Me Vian, notaire, à Paris. La Société Noujaret reprenait la suite de la Société anonyme l'*Union*, au capital de deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, qui, elle-même, n'a jamais pu fonctionner. Cette Société avait eu comme Administrateurs : MM. P. Leroy, ingénieur civil ; L. B. T. Evard et H. Verdier, docteur.

Cette dernière avait pris la suite de la Société civile de l'*Ardoisière de l'Union*, divisé en 400 parts.

Ci. 7

ARDOISIÈRES DE LA CORRÈZE

Société Anonyme

Siège social, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris.

Capital social, cent soixante mille francs, divisé en 1.600 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1895	1896
	—	—	—
Dividendes distribués . .	10	3	3 fr. net, nominatives; 2 fr. 80 au porteur.

Date de la Fondation. — 1845. Société en commandite par Actions, transformée en 1875 en Société anonyme.

Objet de la Société. — Exploitation de Carrières d'Ardoises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, 18, rue des Pyramides, Paris.

Assemblée générale. — De Mars à Mai.

Paiement des coupons, Paris et Brive, 30 Juin.

Membres du Conseil. — MM. de Vergès, président; G. Petitjean, Ch. Petitjean et comte de Lyrot.

Commissaire des Comptes. — M. G. Le Bel.

Administrateur délégué. — M. Ch. Petitjean.

ARDOISIÈRES DE LABASSÈRE

Société Anonyme

Siège social, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Directeur. — M. E. Fieuzet.

Au moment de la mise sous presse, nous n'avons pu encore contrôler nos renseignements.

Ci 4

ARDOISIÈRES DE LA FORÊT

Société Anonyme

Siège social, 17, rue Hoche, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs. (Variable).

Directeur. — M. Picardat.

Ci. 9

ARDOISIÈRE DE LA GAUTERIE (SOCIÉTÉ)

(Mayenne)

Siège social, à La Gauterie, près Renazé (Mayenne).

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 10.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896, au pair.

Dividendes distribués en 1896.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Exploitation des Ardoisières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rivière, rue de la Paix, Paris.

Assemblée générale. — Fin Juin 1897.

Membres du Conseil. — MM. Ronsin, Gontier, Thétier.

Commissaire des Comptes. — M. Choquart, 60, rue Caumartin, Paris.

Directeur. — M. René Thétier.

Prévisions de la Société. — Quand elle sera en pleine exploitation, elle espère donner 10 0/0 de dividendes.

ARDOISIÈRES DE LA GAUTERIE (MAYENNE)

Société Anonyme (En liquidation)

M. Choquart, 60, rue Caumartin, Paris, liquidateur de la Société, a fait deux répartitions de 32 fr. 10 par Action et pour tout solde.

Ci. 8

ARDOISIÈRES DE L'ESPÉRANCE

Exploitant la veine Sainte-Anne, Bassin de Fumay (Ardennes)

A HAYBES-SUR-MEUSE

(Société civile)

Nous avons reçu une interdiction en règle de ne fournir aucun renseignement sur la société de M. A. Gilotaux.

Quoi que ce soit la société de M. Gilotaux, elle n'en est pas moins civile (la Société).

Ci. 10

ARDOISIÈRES DE LA GRAND'MAISON

Société Anonyme

Siège social, 32, rue Saint-Laud, Angers.

Capital social, un million sept cent mille francs.

Nous avons été prié de ne pas fournir nos renseignements, la Société devant probablement subir une transformation dans un temps très rapproché.

Ci. 14

ARDOISIÈRES DU PLESSIS

Société Anonyme

Siège social, Coesmes (Ille-et-Vilaine).

Directeur. — M. Vierron.

Même observation que pour la précédente.

ARDOISIÈRES DE RENAZÉ-LA-RIVIÈRE

Siège social, 11, rue de Provence, Paris.

Capital social, deux millions deux cent mille francs.

Versements appelés, la totalité.

Le Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas encore cotés.

Parts, 1.000 ayant droit à 25 0/0 dans les bénéfices et 25 0/0 dans l'actif en cas de liquidation ou partage.

Cours moyens des Actions, en 1896-1897 : 132 francs,

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — Exploitation d'ardoisières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Besson, Jamet, Carion, Bournet, Duché.

Commissaire des Comptes. — M. A. Chéron.

Directeur. — M. L. Pouyollon.

Ci 22

ARDOISIÈRES DE ST-MARTIN, A HAYBES (ARDENNES) (Société Anonyme des)

Fondée en 1893, suivant acte passé devant Me Baudrier, notaire, à Paris, au capital de deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, avec siège social à Paris, rue des Pyrénées, 347.

Cette Société a disparu.

Au même siège social, il y avait la Société des *Ardoisières de Ste-Marguerite,* qui a également disparu.

Ci. 16

ARDOISIÈRES RIADAN PLÉCHATEL (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 63 *bis*, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — De Juillet 1896 au 31 Décembre 1950.

Objet de la Société . — L'exploitation de toutes Carrières d'Ardoises en France ou à l'Étranger et toutes Opérations se rattachant à l'Industrie Ardoisière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Octave Brot, Henri Genevois, Henri Jacob, Alexis Trapenard.

Commissaire des Comptes. — M. Dominique Febvre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 12 0/0 aux Administrateurs ; 88 0/0 aux Actions.

Concessionnaire exclusif de la vente. — M. Léon Delmas, 45, faubourg Saint-Antoine, Paris.

ASPHALTES DE FRANCE (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 117, quai Valmy, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont tous nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1892.

Exploitation, comme concessionnaire unique, des mines de Seyssel, des mines de Chavaroche, Forens-Sud, Mons (Gard), Bastennes, Razusa (Sicile).

Objet de la Société. — Entreprise, Exécution et Entretien de tous travaux publics ou particuliers, de pavage et de dallage des chaussées et trottoirs, en asphalte, bitume et toutes Opérations de voierie se rattachant à cette industrie.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Lamontagne, à Paris.

Membres du Conseil.— MM. H. C. Scott, J. L. Henderson, D. P. Me Euen, T. C. Hounsfield, Léon Malo.

Administrateur délégué et Directeur de la Compagnie. — M. W. H. Delano.

Ci. 26

ASPHALTES ET PAVAGES DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 8, rue des Capucines, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Nous n'avons pu avoir à temps les renseignements complémentaires sur cette Société.

Ci 30

BÉTONS AGGLOMÉRÉS (SYSTÈME COIGNET) (Société Centrale des)

Société Anonyme en liquidation

Siège de la liquidation, 18, avenue de Villiers, Paris.

Fondée au capital de un million sept cent mille francs, porté ensuite à trois millions deux cent mille francs, divisé en 6.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées. La Société a été dissoute et mise en liquidation.

Trente-quatre répartitions faites par la liquidation jusqu'en Avril 1897 ont produit aux Actions un remboursement de 108 francs 50 par titre.

BRIQUETERIE ET TUILERIE MÉCANIQUES DE COURBETON (GRANDE)

Société Anonyme

Le siège était à Paris, 25, rue Fresnel.

M. J. Lougarre, 10, rue Caumartin, Paris, liquidateur de la Société, a déposé le compte de la liquidation au greffe du Tribunal de Commerce de Paris, le 8 Avril 1897, sous le n° 1,151, et s'est pourvu pour obtenir quitus de sa mission, qui lui a été accordé par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine (juillet 1897).

Ci. 40

BRIQUETERIES ET TUILERIES DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

DEBARY ET Cie

Siège social, à Luzancy, par Sancy (Seine-et-Marne).

Cette Société est en transformation au moment de notre mise sous presse.

Ci. 43

BRIQUETERIES DES SABLONS

A Bagneux (Seine) — Société Anonyme

Siège social, 26, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 4.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 8 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Fabrication et Commerce des Briques et Tuiles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Renevey, président; de la Bouglise, O. Paternoster.

Commissaire des comptes. — M. A. Viallard.

BRIQUETERIES DE VAUGIRARD (SOCIÉTÉ CENTRALE DES)

Siège social, 127, rue Croix-Nivert, Paris.

Capital social, six millions cinq cent mille francs, divisé en 13.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse à la cote officielle au comptant, 2e partie du bulletin.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	500 »	»	»	»	»	»	340.54	321.24	270	»	»
Dividendes distribués	7.80	7.80	9	9.50	12	21	21 »	9 »	3	11	11

Durée de la Société. — 50 ans, du 28 Novembre 1881.

Objet de la Société. — Réunion des quatre maisons A. Chevalier et Bouju, Étienne jeune et Cie, Masselin, Meunier et Cie, Briqueteries, Carrières à glaise, Moëllons et Sables.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, à la *Banque Commerciale et Industrielle,* 8, rue Auber.

Membres du Conseil. — MM. Bourgeois, président; Jagerschmidt, Meunier, Robin, E. Guien, Ch. Bouju, Chevalier.

Commissaires des Comptes. — MM. Barbier et Lattes.

Directeur. — M. Fénéon.

Répartitions des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs ; 90 0/0 aux Actions.

Observations. — Il n'y a plus de marché sur les Actions de la Société depuis que le Capital a été réduit au chiffre ci-dessus, 26 Juillet 1895.

Ci. 135

CARRELAGES CÉRAMIQUES DE PARAY-LE-MONIAL (SAONE-ET-LOIRE)

(Société Anonyme des)

Siège social, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 80 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 9 Juin 1891.

Objet de la Société. — Exploitation d'une usine de carrelages céramiques sise à Paray.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legrain, à Choisy-le-Roi (Seine).

Assemblée générale. — Courant de Juin.

Paiement des Coupons, à Paray-le-Monial.

Membres du Conseil. — MM. Edouard Jaunez, président; Paul de Geiger et Paul Boulenger.

Commissaire des Comptes. — M. Alexandre de Geiger.

Directeur de l'usine. — M. P. Charnoz.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs et 85 0/0 aux Actions.

Ci 48

CARRIÈRES DE BARJAC & ST-PREVOST (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Barjac (Gard).

Cette Société a disparu.

Ci. 56

CARRIÈRES DE GUERVILLE (SOCIÉTÉ DES)

Près Mantes (Seine-et-Oise)

Siège social, 22, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas encore cotés.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 25 Juin 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de Carrières de pierres de tailles, marches, moëllons bruts, piqués, de bossage, et pour parements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Deschamps, à Mantes.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Chaize, Goujon, Seguin.

Commissaire des comptes. — M. Tarenne.

Administrateur délégué. — M. Goujon.

PARIS. — Imp. Guérin, Decaux et Cie.

CARRIÈRES DE LA VALLÉE DU CONEY (VOSGES) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Capital social, sept cent cinquante mille francs.

Siège social, 69, rue de la Victoire, Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Guepat, à Bains-les-Bains.

Cette Société dit être sur le point de liquider.

Elle a été dissoute le 2 Juillet 1897.

Liquidateurs, MM. Carimaudrant et Delmas.

Ci. 62

CARRIÈRES DE L'OUEST (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(Etablissements BARRIER)

Siège social, 6, rue Gœthe, Paris.

Capital social, deux millions cent soixante-dix mille francs, divisé en 4.340 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les formalités sont remplies pour l'admission à la 1re cote de la bourse.

Parts. — 2.550 parts de fondateur.

Obligations. — 5.553 Obligations de 500 francs.

Taux d'émission, 500 francs. — Revenu, 4 1/2 0/0 (conversion du 1er Juillet 1897.)

Durée de l'amortissement des Obligations, trente ans.

Les Titres sont cotés à la Bourse 2e partie du Bulletin.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	30	30	30	30	30	32.50

Durée de la Société. — 50 années, à partir du 1er Juillet 1891.

Objet de la Société. — Exploitation de carrières à Voutré, Torcé, Saint-Denis de Gastines, La Croixille (Mayenne), Erquy, Pléhérel (Côtes-du-Nord), Saint-Sauveur-le-Vicomte, Cherbourg (Manche), May-sur-Orne, Perrières (Calvados), Domfront (Orne) et toutes autres pouvant être acquises ultérieurement.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Ch.-Paul Tollu.

Assemblée générale. — Fin Juin.

Paiement des coupons, 1er Août, à la *Société Générale*, 54, rue de Provence.

Membres du Conseil. — MM. F. Alavoine, Paul Rouget, A. Salanson, Em. Auger, L. Pottier.

Commissaire des Comptes. — M. Ernest Braillard.

Directeur. — M. L. Pottier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 fonds de Réserve ; 5 0/0 au Capital versé et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 33 0/0 aux Parts de fondateurs ; 5 0/0 pour le personnel et le reste aux Actionnaires.

CARRIÈRES DE PIERRES & DE MARBRES DE VILLETTE (AIN) & DE VINIMES (SAVOIE)

(Société Anonyme des)

Ancien Siège social, 6, rue Caulaincourt, Paris.

En faillite, à Paris (Réunion 23 Juillet 1897 pour reddition de comptes)

Ci. 68

CARRIÈRES DE VACQUEVILLE ET DE MERVILLER

M. Pinet, syndic de la faillite de cette Société, a fait, en Août 1892, une unique répartition de 22.65 0/0.

Ci. 70

CARRIÈRES DE VILLEBOIS

Société Anonyme

Siège social, 6, rue de la Bourse, Lyon.

Capital social, un million deux cent soixante et un mille francs, divisé en 2.522 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896 : 200 francs.

Dividendes distribués de 1891 à 1896 : 10 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 25 Juin 1869.

Objet de la Société. — Exploitation des Carrières et Taille des pierres de Villebois, Sarrière de Briord et Hauteville (Ain), Montalieu, Vercien et Amblagnière (Isère), et diverses carrières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mittifiot de Bélair, à Lyon.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. C. Dubost, président ; Pondeveaux, Goyet, Martin, Crozier.

Commissaires des Comptes — MM. Piaton et Cret.

Directeur. — M. E. Bouquet, ingénieur.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve jusqu'à 200.000 francs, facultatif au-dessus ; 5 0/0 au Capital versé et le reste aux Actions.

CARRIÈRES DES CHARENTES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 4, Rempart de l'Est, Angoulême.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Dividendes distribués en 1895, 10 francs 55 nets ; en 1896, 9 francs 60 nets.

Ci. 60

CARRIÈRES DU MIDI (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 4, rue de la Bourse, Lyon.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 600 Obligations de 500 francs. (Reste 290 Obligations en circulation au 31 Décembre 1896.)

Taux d'émission, 500 francs.

Revenu, 25 francs net par an.

Amortissement des Obligations. — Remboursement dans le plus court délai.

Années	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	»	»	»	»	»	»	441	490	600
Cours moyens des Obligations.	»	»	»	»	»	»	500	500	500
Dividendes distribués . . .	10	10	17	22	30	35	35	40	40

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — Exploitation et Vente de Pierres blanches tendres, demi-dures et dures.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon.

Assemblée générale. — 2e quinzaine de Mars.

Paiement des coupons à Lyon, 4, rue de la Bourse : *Crédit National.*

Actions, 15 Avril et 15 Octobre;

Obligations, 31 Janvier et 31 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Chartron, J. Pictet, L. Pétrequin, P. Finet, Th. Offant, C. Charbonnet, A. Roche.

Commissaire des comptes. — M. P. Boucharlat.

Directeur. — M. C. Givaudan.

Administrateur-délégué. — M. C. Charbonnet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 6 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 à la Réserve supplémentaire; 10 0/0 aux Administrateurs; 80 0/0 aux Actionnaires.

CARRIÈRES DU POITOU (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

La Société anonyme, au capital de deux millions, avec siège social à Poitiers, 17, rue Boncenne, a été mise en liquidation le 21 Mars 1891, et le fonds de commerce a été vendu à MM. Civet, Crouet, Gautier et Cie, 5, rue de l'Aqueduc, Paris.

Ci. 60 *b*

CARRIÈRE & BRIQUETERIE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS

Société Anonyme des Établissements Jacques LECLAIRE

Siège social, 6, Square de l'Opéra, à Paris.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs entièrement libérées, dont 5.000 remises à l'apporteur.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 23 Juin 1897.

Objet de la Société. — Exploitation des Carrière et Briqueterie situées au lieu dit les Beaumont, commune de Montreuil-s/-Bois, et de toutes autres qui pourront être acquises ou prises à bail par la suite.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Mahot de la Quérantonnais, à Paris et Robillard, à Montreuil-sous-Bois.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Deschars, *président du Conseil d'Administration*, à Paris ; Joseph Leclaire, ingénieur, à Paris, 6, Square de l'Opéra, administrateur-délégué ; V. H. Baquet, ingénieur, à Montreuil-sous-Bois, administrateur-adjoint ; B. Bossier, à Neuilly-sur-Seine ; H. Lemaître, à Courbevoie.

Commissaires des Comptes. — MM. P. Deltour, commissaire titulaire, Neuilly-sur-Seine ; E. Durup de Balaine, commissaire-adjoint, avenue de Villiers, 7, Paris,

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social, somme nécessaire pour payer 5 0/0 du montant des Actions à titre d'intérêts ; le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires, à titre de dividende complémentaire.

LE CONCILIATEUR
PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CARRIÈRES ET GLAISIÈRES DE LA RIVE-GAUCHE (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, rue du Moulin-de-la-Roche, Arcueil (Seine), au lieu dit *A Ricardo*.

Capital social, cent mille franc, divisé en cent Actions de 1.000 francs, dont 76 entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 28 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de toutes Glaisières et Carrières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Richardot, à Longjumeau (Seine-et-Oise).

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Jules Sarda, 167, boulevard Malesherbes; A.-C.-Noël Pont, 70, rue de Tocqueville.

Commissaire des comptes. — M. Valentin Montérau.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, le reste aux Actions.

Ci. 50

CARRIÈRES & SCIERIES DE BOURGOGNE

RENARD, FÈVRE et Cie (Société en commandite par Actions)

Siège social, 237, rue Lafayette, Paris.

Capital social, un million sept cent mille francs, divisé en 3.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2e partie du Bulletin.

Cours moyen des Actions en 1896 : 545 fr. 75.

Dividende distribué en 1895 : 34 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 9 Mars 1895.

Objet de la Société. — Extraction, sciage et vente de pierres.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Fauchey, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, chez M. Brot, 212, rue Saint-Antoine.

Membres du Conseil de Surveillance. — MM. Buniot, Brot, Trapenard, Lebelle.

Gérants. — MM. Renard et Fèvre.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé; 5 0/0 à la Réserve; le surplus, 15 0/0, aux Gérants; 85 0/0 aux Actions.

CARRIÈRES RÉUNIES DES DEUX-CHARENTES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme en liquidation

Siège de la liquidation, 6, Rempart de l'Est, Angoulême.

Capital social, deux millions de francs.

Trois répartitions ont été faites aux Actions, la première de 25 francs par Action en Novembre 1894; la deuxième de 15 francs par Action, en Avril 1895 et la troisième de 10 francs en Octobre 1895.

Ci 124 *b*

CÉRAMIQUE ARTISTIQUE (Compagnie Nouvelle de Spécialités Industrielles et de)

Siège social, 49, rue La Fayette, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Assemblée générale extraordinaire du 26 Juin 1897. — *Ordre du jour :* Dissolution.

Ci. 122

CÉRAMIQUE MARTREUX

Société Anonyme

Siège social, 75, rue des Plantes, Paris.

Capital social, quarante mille francs, divisé en 400 Actions de 100 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 18 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de Produits céramiques, artistiques ou industriels.

Assemblée générale. — En Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Caillau, Coutelier, Gallien.

Ci. 124 *t*

CÉRAMO-CRISTAL (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU)

Société Anonyme

Siège social, à la Demi-Lune (Rhône).

Capital social, six cent cinquante mille francs, divisé en 1.300 Actions de 500 francs, dont 400 entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateur. — 500. — **Parts** d'exportation. — 100.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — L'Exploitation industrielle des brevets, certificats d'addition pour la fabrication des marbres factices, vitraux et autres produits dits marbres céramiques et céramo-cristal ; la Fabrication et la Vente des produits sus-indiqués.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lombard-Morel.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à l'époque fixée par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. Mariéton, Léo Robin, comte A. de Cibeins, C. Dupuy, A. Truchet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social ; 10 0/0 pour amortissement du matériel et des immeubles ; 6 0/0 au Capital versé ; sur les bénéfices spéciaux à l'exportation il est prélevé 33 0/0 pour les parts d'exportation ; le reliquat des bénéfices spéciaux et le surplus des bénéfices de l'exploitation ; 50 0/0 aux Parts de fondateur ; 50 0/0 aux Actionnaires.

Ci. 83

CHAUX & CIMENTS

J. & A. PAVIN DE LAFARGE (Société en commandite par Actions)

Siège social, Viviers (Ardèche).

Capital social, huit millions huit cent mille francs, divisé en 17.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, au gré des Actionnaires.

La Société est administrée par trois Gérants : MM. Joseph Pavin de Lafarge, Auguste Pavin de Lafarge et Paul Daher.

Dividendes distribués. — Depuis 1887, toujours environ 35 francs par Action chaque année.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1885.

Objet de la Société. — La fabrication et l'exploitation des Chaux hydrauliques et Ciments Portland, de Lafarge, du Theil, de Cruas et l'exploitation des Matériaux artificiels de l'usine d'Hussein-Dey (Algérie).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olivier, à Viviers.

Assemblée générale. — En Mars ou Avril.

Paiement des coupons au siège social, en Avril et Novembre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Joseph de Talode du Grail, Albert de Lafarge, Xavier de Lafarge, Édouard de Lafarge, Arsène de Bournet, Henry de Coursac, Marius Pradelle, Louis Dussaud, Benoit Charvet.

Gérants. — MM. J. de Lafarge, A. de Lafarge et P. Daher.

Répartition des bénéfices :

9 0/0 aux Gérants ; 9 0/0 à la Réserve ; 82 0/0 aux Actionnaires.

Ci. 77

CHAUX & CIMENTS DE BERRY-AU-BAC (AISNE)

Société Anonyme

Cette Société qui avait son siège à Paris, 8, rue de Lyon, a été dissoute et mise en liquidation le 20 Octobre 1896 et M. Archambault, nommé liquidateur, a transporté le siège de la liquidation, 166, rue Montmartre, à Paris.

Ci. 81

CHAUX HYDRAULIQUES DE L'HOMME-D'ARMES

Siège social, à L'Homme-d'Armes, près Montélimard (Drôme).

Liquidée en 1893, reprise par M. Ernest Fabre, son ancien Directeur.

Ci. 76

CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE

Société Anonyme

Siège social, 16, rue Demarquay.

Capital social, un million trois cent soixante mille francs, divisé en 2.720 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 1.280 à 500 francs, remboursables au pair en vingt années, à partir de 1887, et rapportant 25 francs par an.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, du 8 Février 1886 au 8 Février 1936.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de la Chaux hydraulique et du Ciment et Commerce de Matériaux de Construction.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertin, à Bar-sur-Aube.

Assemblée générale. — Fin Avril.

Paiement des coupons, au siège social, le 1er Janvier et le 1er Juillet.

Membres du Conseil d'administration. — MM. Edmond Coignet, Georges Convert, Ernest Chambrette, Auguste Fournier, Alexandre Bernaudat, Gustave Rage et Félix Baudin.

Commissaire des Comptes. — M. Aussel.

Administrateur-délégué-directeur. — M. Georges Convert.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 5 0/0, à la Réserve spéciale ; 20 0/0 aux Administrateurs et le reste aux Actions.

CHAUX HYDRAULIQUES NATURELLES DE L'OUEST (SOCIÉTÉ DES)

Usines à Senonches et à Laigle.

Siège social, à Senonches (Eure-et-Loire).

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 1,000 Actions de 250 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations : 500. — **Revenu** : 25 francs, remboursables suivant un tableau; les dernières le seront en 1906; actuellement, il en reste la moitié à rembourser.

Durée de la Société. — Jusqu'en 1911.

Objet de la Société. — Fabrication de la Chaux hydraulique.

Paiement des Coupons des Obligations par moitié, les 1er Janvier et Juillet.

Directeur. — M. Albert Rousseau.

Ci. 89

CIMENTS & CHAUX HYDRAULIQUES DE BEFFES (SOC. ANONYME DES)

(Marque DAUMY)

Siège social, à Beffes, par Jouet-sur-Aubois (Cher).

Dépôt à Paris, 26, quai de Passy.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs.

Ci. 87

CIMENTS D'ALLAS DE BERBIGUIÈRES (DORDOGNE)

Société en commandite par Actions

Siège social, 106, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Il nous a été impossible de contrôler certains renseignements.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CIMENTS DE BOURGOGNE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Siège social, 15, rue du Louvre, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs, dont 2.100 Actions d'apports entièrement libérées ; les 900 autres libérées de 40 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 1,000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Ciments dits *Ciments de Bourgogne.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Constantin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Frédéric Picq, fondateur de la Société, N. Guillaume, J. Joliet, M. Virey.

Ci 95

CIMENTS DE DANNES, PORTLAND, COURONNE (Ancienne Société ZOLLER et Cie)

Soçiété Anonyme

Siège social, à Dannes, canton de Samer (Pas-de-Calais).

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse, à Lille.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. . .	30	30	35	35	35	35	35

Durée de la Société. — 26 Mai 1883 pour 30 années.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Usine à Ciments, à Dannes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delcourt, à Boulogne.

Assemblée générale. — 4 premiers mois de l'année.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Cuvelier, P. Cuvelier, Alf. Charvet, Em. Evrard, Em. Raux, Em. Rouzé.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au Capital versé ; 10 0/0 pour amortissement et l'excédent ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à M. Zoller ; 7 0/0 aux Employés et 83 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. —

CIMENTS DE PORTLAND DE CONSTANTINOPLE (SOCIÉTÉ DES)

Société constituée en 1891, suivant statuts déposés à Me Olagnier, notaire, à Paris, pour la Construction et l'Exploitation d'une Fabrique de Ciments Portland, à Kiretch-Bournou, près Constantinople. Le fonds social composé uniquement d'apports était fixé à deux millions divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées. — Le siège avait été établi, à Paris, 6, rue Mogador prolongée. — La Société a disparu.

Ci. 97

CIMENTS DES LAITIERS DE DONJEUX (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 5, boulevard Magenta, Paris.

Capital social six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle 2e partie du Bulletin.

Dividendes distribués en 1893, 25.75, en 1895, 15 francs.

Durée de la Société. — Du 19 Décembre 1892 au 15 Mars 1917.

Objet de la Société. — Fabrication et vente en France et à l'étranger de Ciments, Chaux, Plâtres et Carreaux céramiques.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Bourdel, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des Coupons au *Crédit Industriel et Commercial*, 66, rue de la Victoire.

Membrés du Conseil. — MM. Ach. Brull, président; G. Laporte, Ed. Badois, H. Baré, H. Henry.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/5 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 40 0/0 au Conseil d'administration; 60 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

Ci. 99

CIMENTS FRANÇAIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

et des Portland de Boulogne-sur-Mer et Compagnie des Portland de Desvres

(Marques réunies: DEMARLE-LONQUÉTY ET FAMCHON)

Siège social, à Boulogne-sur-Mer.

Bureaux à Paris, 80, rue Taitbout.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs au choix.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	118.94	155.39	236.48	258.38	282.77	240.35	190.41	451.41	448.27	449.84	450.42
Dividendes distrib.	7.50	10 »	12.50	17 »	13 »	13 »	27 »	27 »	27 »	27 »	27 »

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Janvier 1881.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines de Ciment portland de MM. Lonquéty et Cie, dans le Pas-de-Calais; de MM. E. Famchon et Cie, de Desvres et les commerces s'y rattachant,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ponticourt, à Boulogne-sur-Mer.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Paiement des coupons, à Paris, 54, rue de Provence, à la *Société Générale*.

Membres du Conseil. — MM. L. Appert, baron Boissonnet, Henrivaux, Huret-Lagache, J. Lefebvre, Mercier, Terrier, Soubeiran.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le reste à répartir par l'Assemblée générale.

Ci. 103

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS (COMPAGNIE PARISIENNE DES)

E. CANDLOT et Cie (Société en commandite par Actions)

Siège social, 18, rue d'Edimbourg, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 160 Actions de 5.000 francs entièrement libérées.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Fabrication de toutes espèces de Ciments ou Chaux hydrauliques et produits similaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Guéry, à Boulogne-sur-Mer.

Assemblée générale. — En Janvier.

Membres du Conseil de Surveillance. — MM. E. Coignet, E. Boyard, E. Gosselin.

Gérant. — M. E. Candlot.

Ci. 91

CIMENTS PORTLAND DU BOULONNAIS

Société nouvelle

Siège social, 2 *bis*, rue du Havre, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin.

Parts de fondateur donnant droit à 10 0/0 dans les bénéfices.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	520.10	547.50	»	»	»
Dividendes distribués . .	»	»	10	35	35	30	30	» 30	» 20	20	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 12 Mai 1881.

Objet de la Société. — Fabrication et vente des Chaux hydrauliques et des Ciments naturels et artificiels; exploitation de l'usine de Desvres (Pas-de-Calais) et des terrains appartenant à la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Assemblée générale. — 2e trimestre.

Paiement des coupons à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Dutilleul, comte I. de Camondo, C. Gottereau, L. de Warenghient, L. Villars.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 1/10me du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus, 10 0/0 aux Parts de fondateur et 90 0/0 aux Actions.

Ci. 106

CIMENTS DE PORTLAND DE RUDNIKY (SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE DES)

Siège social, 55, rue de Prony, Paris.

Société devenue Russe, avec siège à Varsovie.

Ci. 108

CIMENTS DE VIMINES & CHAUX DE LEYSSE

Société Anonyme

Siège social, 1, rue du Château, Chambéry.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Toutes les ventes d'Actions faites de 1890 à ce jour ont été faites au pair.

Dividendes distribués de 1889 à 1896, 5 0/0 par an.

Durée de la Société. — de 1889 à 1919.

Objet de la Société. — Fabrication du Ciment et de la Chaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gabet, à Chambéry.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons au siège social, en Mai.

Directeur. — M. L. Périnel.

COMPAGNIE FRANCO-RUSSE DES CIMENTS PORTLAND

De Guelendjik (Mer Noire)

Siège social, 60, rue de la Victoire.

Capital social, deux millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 22.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 années, à partir du 18 Septembre 1894.

Objet de la Société. — Extraction et exploitation de toutes sortes de pierres propres à la production du ciment de différentes espèces, chaux ordinaires ou chaux hydrauliques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin.

Assemblée générale. — 16 Juin 1897.

Membres du Conseil. — MM. Dollfus Galline, président; général Adamovitch, Cambefort, Daher, Lavocat, Mirabaud (Gustave), Molinos (Léon), Molinos (René), Pavin de Lafarge, vicomte de Villiers.

Commissaires des Comptes. — MM. J. Berge, A. Dollfus.

Prévisions de la Société. — Production annuelle de 40 à 50.000 tonnes.

Ci 120 *b*

COMPTOIR CÉRAMIQUE

Société Anonyme à personnel et Capital variable

Siège social, 12, rue Martel.

Capital social actuel, cent quatorze mille quatre cents francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil. — Cinq à neuf membres.

Ci. 154

CORNUES A GAZ

(Société Française Anonyme pour la Fabrication mécanique des)

Siège social, 32, rue Nationale, à Ivry-Port (Seine).

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Fabrication et vente des Cornues à Gaz.

Assemblée générale. — En Avril.

Administrateur-directeur. — M. Dorigny.

DRAGAGES, SABLES, CAILLOUX, PIERRES MEULIÈRES

Georges LOUVET & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 14, quai d'Orléans, Paris, Succursale : à Rouen, 18, rue d'Amiens.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, complètement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à Rouen, Banque Pitot et Cie, dans le Journal *Rouen Industriel et Financier*, 18, rue d'Amiens, Rouen.

Parts de fondateurs. — 20, ayant droit ensemble à un sixième de bénéfices.

Cours moyens des Actions en 1895 : 550 francs ; en 1896 : 600 francs ; en 1897 : 550 francs.

Dividendes distribués en 1895 : 6.63 0/0 nets, d'impôts payés par les frais généraux ; en 1896 : 6.80 0/0, nets d'impôts payés par les frais généraux.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Janvier 1895. **Date de la constitution définitive**, 27 Décembre 1894.

Objet de la Société. — Dragages de sables, Transports, Déchargement et Vente de sable, cailloux, pierres meulières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Carré, à Rouen.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des Coupons, Rouen, Banque Pitot et Cie, 18, rue d'Amiens.

— Actions, Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Louis Pitot, banquier, président ; Robert Guérin, secrétaire ; Alfred Petit.

Gérant. — M. Georges Louvet, 14, quai d'Orléans, Paris.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 10 0/0 Réserve supplémentaire ou Fonds d'amortissement du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 3/6 aux Actions ; 1/6 au Gérant, 1/6 au Conseil de surveillance et 1/6 aux Parts de fondateurs.

Prévisions de la Société. — Augmentation sensible d'affaires et de bénéfices par l'Exposition de 1900.

Ci 125

FAIENCERIE DE CHOISY-LE-ROI (Hippolyte BOULENGER et Cie)

Société en commandite par Actions.

Siège social, 2, rue du Chemin-de Fer, Choisy-le-Roi (Seine).

Capital social, trois millions, divisé en 600 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, du 15 Janvier 1878 au 15 Janvier 1918.

Objet de la Société. — Exploitation de la Fabrique de Faïence fine, sise à Choisy-le-Roi, rue du Chemin-de-Fer, 2 ; la Fabrication et la Vente des Produits et, en général, de tout ce qui se rapporte à cette industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legrain, à Choisy-le-Roi.

Assemblée générale. — 1re quinzaine de Novembre.

Paiement des coupons 1er Juillet, à Choisy-le-Roi.

Gérant. — M. P.-H. Boulenger.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé, avant tout autre prélèvement et devant être complétés par le fonds de réserve en cas d'insuffisance des bénéfices ; 10 0/0 pour l'amortissement de l'outillage et des constructions ; 5 0/0 du reste pour la Réserve et le surplus 30 0/0 au Gérant et 70 0/0 aux Actions.

Ci. 127

FAIENCERIES DE CREIL ET MONTEREAU (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 11, rue Bleue, Paris.

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pu encore contrôler nos renseignements

---

Ci. 162

FAÏENCERIES DU CANADA A ST-JEAN

(Anciens Établissements MACDONALD) (Société Anonyme des)

Siège social, à Saint-Jean (Canada) et 45, avenue Trudaine, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, dont 600 entièrement libérées et 600 libérées des 3/4.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 8 Juillet 1896.

Objet de la Société. — Fabrication des Objets céramiques et des Faïenceries qui se font dans les Usines de MM. Macdonald, à Saint-Jean.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefèvre, à Valenciennes (Nord).

Membres du Conseil. — MM. F. C. Huguet, G. Raquet, Jules Bloch, Paul Lévy, François Martinet.

Commissaire des Comptes. — M. A. Vannier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/5 du Capital social, le surplus aux Actions.

PARIS. — Imp. Guerin, Derenne et Cie.

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE A MONTCHANIN-LES-MINES

(Société Anonyme de la)

(Anciens Etablissements Ch. AVRIL)

Siège social, 39, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle (2e partie du bulletin).

Parts de fondateur. — 92.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1030	» 1086.66
Dividendes distribués . .	»	31.67	»	»	47.50	32.42	43.33	45.64	58.63	69.76	73.31

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 10 Novembre 1886.

Objet de la Société. — Exploitation et Vente des produits des Tuileries situées à Montchanin-les-Mines et Saint-Léger-sur-Dreune (Saône-et-Loire).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, à Paris, chez MM. Offroy et Guiard, banquiers, 60, faubourg Poissonnière.

Membres du Conseil. — MM. Marquet de Vasselôt, président; Amelin, A. Tollin.

Directeur. — M. Batault, à Montchanin.

Commissaire des comptes. —

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux Parts de fondateur et 60 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. — Lorsque toutes les Actions auront reçu en dividende 500 francs, les bénéfices après prélèvement de la Réserve légale et 5 0/0 au Capital versé, seront distribués 15 0/0 au Conseil ; 40 0/0 aux Parts de fondateur et 45 0/0 aux Actions.

Ci. 130

GRANITS & PORPHYRES DES VOSGES

Société Anonyme

Siège social, 9, rue des Petits-Hôtels, Paris.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs.

Libération au gré des souscripteurs. 3.500 Actions sont entièrement libérées actuellement.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en banque, aux cotes Desfossé et Vidal.

Cours moyens des Actions : en 1896, émission; en 1897, 130 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, du 26 Avril 1896 au 26 Avril 1926.

Objet de la Société. — Exploitation de Carrières et Vente des Produits bruts et travaillés, Amodiation, Acquisition et Exploitation de l'Usine de Ternuay, la Carrière de Porphyre vert dite *Carrière du Keu*, la Carrière dite *Crêtes du Keu*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Colleau, à Paris.

Assemblée générale.— En Octobre.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Grimont, Kastler, Ningler, Maurice Bernard.

Commissaire des comptes. — M. Lecerf.

Directeur. — M. Ningler, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration, 80 0/0 aux Actions.

Ci. 133

GRÈS FRANÇAIS DE CHATONNAY (ISÈRE)

Société Anonyme

Siège social, Chatonnay (Isère).

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts bénéficiaires. — 300.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 5 Août 1893.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des produits en grès et terre réfractaire.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon.

Assemblée générale. — Quatre premiers mois de l'année.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Joseph Petiot, président; Lucien Touchebœuf, Gaston Eymard, Adolphe Dollfus, docteur Desmarest et Martin.

Administrateur-délégué. — M. Jules Boulard.

Répartition des bénéfices :

Une somme que le Conseil d'Administration fixera pour amortissement; 5 0/0 pour la Réserve légale jusqu'à 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration; 60 0/0 aux Actions; 30 0/0 aux Parts de fondateurs.

Cette Société a disparu de Chatonnay sans que nous ayons pu retrouver sa trace.

GUSTAVE RATY & Cie

Société en commandite par Actions

Siège social, Saulnes (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, quatre millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 4.250 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, 3.578.750 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896 3.450 francs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	100	100	100	100	110	110	120	120	120	125	150

Durée de la Société. — 30 ans, du 17 Avril 1872 au 30 Décembre 1901.

Objet de la Société. — Fabrication de la Fonte, des Fers et Ciments.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labriet, à Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, au siège social, à Longwy et Charleville.

Gérant. — M. Gustave Raty.

Répartition des bénéfices :

15 0/0 Réserve légale, 15 0/0 Gérant et personnel, 70 0/0 Actionnaires.

Ci 111

GRANDE MARBRERIE DE BAGNÈRES DE BIGORRE (Ancienne Marbrerie GÉRUZE)

Société Anonyme

Siège social, 5, place des Quinconces, Bordeaux.

Usine à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Nous n'avons pu compléter nos renseignements.

Ci 109

HOURDIS COMPRIMÉS (SOCIÉTÉ DES)

Fondée le 13 Janvier 1892, suivant acte passé devant Me Cotelle, notaire, à Paris, au capital de quarante mille francs, divisé en 80 Actions de 500 francs et avec siège social, rue Ginoux, 23, à Paris ; la Société a été dissoute et mise en liquidation le 10 Janvier 1896. M. Journet, 8, rue d'Auteuil, fondateur de la Société, a été nommé liquidateur.

Ci. 113

MARBRERIE SEGUIN

Société Anonyme

Siège social, 155, rue de Rennes, Paris.

Capital social, cent quarante huit mille francs, divisé en Actions de francs.

Assemblée générale. — En Juillet.

Ci 117

MARBRIÈRES DE GUELMA (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Province de Constantine (Algérie)

Société fondée en 1892, suivant statuts déposés à Me Rey, notaire, à Paris, 3, rue des Arquebusiers. Disparue sans adresse. Elle avait pour objet l'exploitation des Gisements de Marbre, situés dans les carrières de Djebel-Halouf et de la Mahouna, commune de Guelma, qui lui ont été apportés par les liquidateurs de l'ancienne Société en liquidation ; les 2.000 Actions de 500 francs composant le fonds social leur ont été attribués en représentation de leur apport.

Ci 31

MINES DE BITUME ET D'ASPHALTE DU CENTRE

Société civile

Siège social, 5, cité du Cardinal-Lemoine, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 600 Actions de 1.000 francs.

Objet de la Société. — Exploitation de Mines de Bitume.

Notaire qui a reçu l'acte ; Me Grignon, à Paris.

Assemblée générale ordinaire. — En Décembre.

Ci 140

PAVAGE EN BOIS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE ANONYME DE)

Siège social, 9, rue Legendre, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Parts de fondateur. —

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1896 : 25 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 3 Avril 1884.

Objet de la Société. — Pavage en bois en France et à l'étranger et toutes opérations s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Dollot, ingénieur, président ; E. Clerc, E. Dupré, G. Brattemayer fils, J. Halphen.

Commissaire des Comptes. — M. P. Lacroix.

Administrateur délégué. — M. E. Dollot.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; un Fonds de Réserve d'entretien ; une somme pour fournir 5 0/0 sur le Capital versé, et le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux fondateurs et 70 0/0 aux Actions.

Ci. 139

PAVAGE EN BOIS (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

(Brevet Kerr)

Siège social, 60, rue de la Victoire.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 années, à partir du 11 Juillet 1883.

Objet de la Société. — La Société a pour objet le pavage en bois en France et dans les colonies françaises, et toutes les industries ou opérations commerciales ou financières qui peuvent s'y rattacher.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin.

Assemblée générale. — 22 Mai 1897.

Membres du Conseil. — MM. Dollfus-Galline, président ; Champouillon, Chérot, De la Brière, Mayrargues, Molinos (Léon), Molinos (René), administrateurs,

Commissaires des Comptes. — MM. J. Berge et G. Mirabaud.

Prévisions de la Société. — Ses contrats avec la Ville de Paris expirent en 1903.

Ci. 142

PAVAGES GRANITIQUES V. DUPRAT

Société Anonyme

Constituée en 1893, suivant statuts déposés à Me Olagnier, notaire, à Paris, au capital de trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, attribuées aux fondateurs.

Le siège de la Société avait été établi 65, rue de la Victoire, mais elle a disparu.

PLATRE PIERRE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 23 *bis*, quai de l'Oise, Paris.

Capital social, cent cinquante deux mille francs.

Société mise en liquidation judiciaire par jugement du tribunal de Commerce de la Seine du 16 Janvier 1897, qui a nommé M. Ozéré, 2, rue Christine, liquidateur.

Ci. 144

PLATRIÈRES DE BAGNOLET (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 59, rue de Bourgogne, Paris.

Inconnue à cette adresse.

Ci. 145

PLATRIÈRES DE LA GARENNE A LIVRY (SOCIÉTÉ DES)

(Seine-et-Oise)

Anciens Établissements Julien LECLAIRE père et fils. — LECOUFFE et Cie, Successeurs

Société en Commandite par Actions

Siège social, 28, quai de la Marne, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 25 Janvier 1896.

Objet de la Société. — Fabrication et Commerce des Plâtres crûs ou cuits, Briques, Pierres et tous objets se rattachant à l'industrie du bâtiment.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Danvin, à Boulogne-sur-Seine.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. J. Simon, E. Dollot, F. Guillomot.

Gérant. — M. Lecouffe.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5,000 francs à un fonds de reconstitution ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 40 0/0 à la Gérance ; 60 0/0 aux Actions ; lorsque le revenu total des Actions dépassera 10 0/0 le surplus appartiendra moitié à M. Lecouffe et moitié aux Actions. — Ces dispositions sont applicables personnellement à M. Lecouffe et non à d'autres Gérants.

PLATRIÈRES DE L'ISÈRE

Société Anonyme

Siège social, 36, quai de France, Grenoble.

Objet de la Société. — Exploitation des Carrières et Usines à plâtre de La Touche, Saint-Firmin, Mésage, Cornage, Champ et Jarrie, Canton de Vizille (Isère).

Nous n'avons pu avoir les renseignements contrôlés à temps.

Ci. 148

PLATRIÈRES DE NEUILLY-PLAISANCE

Société Anonyme

Siège social, 10, rue Bellechasse, Paris.

Capital social, cent soixante quinze mille francs, divisé en 35 Actions de 5,000 francs, six Actions entièrement libérées attribuées à M. H. Leclaire, en représentation d'une partie de son apport, et 29 Actions libérées des trois quarts.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 21 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Exploitation des Carrières sises à Avron, alors exploitées par M. Henri Leclaire ; Fabrication et Vente des Plâtres et tous produits à l'usage de la Construction.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G. Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Henri Leclaire, L. de Pritzbuer, R. Bérard, J. Bérard, L. Bérard.

Directeur. —M. J. Bérard.

Commissaire des Comptes. — M. E. du Long-Pray.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à l'Administrateur délégué ; Réserve facultative ; excédent, dividende.

LE CONCILIATEUR
PARIS - 10, Rue Duperré - PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

Ci. 147

PLATRIÈRES DU MIDI

Société Anonyme

(Ancienne Société de PRITZBUER et Cie)

Siège social, 130, avenue Rouget-de-l'Isle (Vitry-sur-Seine).

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 150 Actions de 1,000 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 21 ans, à partir du 1er Janvier 1895.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Plâtres pour la Construction et l'Agriculture.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rivière, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiment des coupons, au siège social.

Administrateur-délégué. — M. E. du Long-Pray.

Agent commercial. — M. H. Delpech.

Ci. 150

PLATRIÈRES RÉUNIES DU BASSIN DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 71, quai Jemmapes, Paris.

Capital social, vingt-quatre millions, divisé en 48.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Juillet 1880.

Objet de la Société. — Exploitation de Carrières à plâtre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Rapatel, O ✻, président ; Fournier, Tomasi, Ranvier, de Sainte-Marie, Dubois.

Commissaires des Comptes. — MM. Ravenez et Durand.

Administrateur-délégué. — M. G. Allard.

PLATRIÈRES DU SUD-EST

Société Anonyme

Siège social, 2, rue de la Poulaillerie, à Lyon.

Capital social, un million quatre cent vingt-cinq mille francs, divisé en 2.850 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	207.50	213.85	240.75	»	»
Dividendes distribués . .	10	10	10	10	10	12.50	12.50	12.50	14	»	14	14
							Nets d'impôts				

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 30 Septembre 1881.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Plâtres crus et cuits, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des Coupons, Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne.

Paiement des Actions, 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. P. Roques, Léon Bertrand, Alexandre Carloz, Eugène Mottard et J. Dumas.

Commissaire des Comptes. — M. Bonnet, avoué à Saint-Jean-de-Maurienne.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/6 du Capital social ; 5 0/0 fonds de Réserve de prévoyance et l'amortissement du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé, pouvant être complétés par le fonds de prévoyance, le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux Employés : 80 0/0 aux Actionnaires.

Ci. 123

PRODUITS CÉRAMIQUES HYGIÉNIQUES PILLIVUYT, DUPUIS & Cie

(Société en Commandite par Actions)

Siège social, 46, rue de Paradis, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en Actions de

Nous n'avons pu compléter nos renseignements au moment de la mise sous presse.

PRODUITS RÉFRACTAIRES DE CINQ-MARS-LA-PILE

Société Anonyme

Siège social, Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire).

En dissolution.

C. 101

PORTLAND-LAITIER (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU)

Ancienne Société Anonyme des CIMENTS DE SAINT-ISMIER (Grenoble)

Siège social, 31, rue de Lesdiguières, Grenoble.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 3.000 Actions de 150 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Obligations. — 1.000 de 300 francs 6 0/0.

Remboursables au pair en 13 ans, à partir du 15 Mars 1895; en 1894, le revenu de ces Obligations a été réduit à 4 0/0, avec faculté de ne commencer le remboursement qu'en 1920. 1.333 Obligations de 300 francs 5 0/0 à rembourser les premières, avec faculté de ne commencer le remboursement qu'en 1910.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 5 Septembre 1888.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Ciments naturels et Ciments de laitiers de Hauts-Fourneaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Durand, à Grenoble.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Joseph-Julien Février, président; A. de Montal, Penel, Joseph Pailleret, J. Marduel.

Commissaire des comptes. — M. S. Berne.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10me du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration, 7 0/0 aux Actionnaires; le solde est réparti ainsi qu'il suit : 20 0/0 aux Parts bénéficiaires, 80 0/0 aux Actions.

SCHISTES BITUMINEUX DU BASSIN D'AUTUN (Société Lyonnaise des)

Siège social, 6, rue Lepelletier, Paris. Exploitation à Autun (Saône-et-Loire).

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2,400 Actions de 500 francs, dont 1,500 entièrement libérées ont été attribuées au *Crédit Lyonnais*, lors de la fondation.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation des schistes bitumineux pour la fabrication des huiles minérales.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 18 Février 1881.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefevre, à Paris.

Conseil d'Administration. — MM. P. Schneider, Julliany, administrateur-délégué ; baron Pieyre, Brumquel, Petitjean.

Répartition des bénéfices ;

5 0/0 à la Réserve légale ; un fonds d'amortissement ; la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actions non amorties et le surplus 90 0/0 aux Actions amorties ou non et 10 0/0 au Conseil d'administration.

SOCIÉTÉ ARDOISIÈRE DE L'ANJOU

Société Anonyme

Siège social, 47, boulevard de Saumur, Angers.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12,000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées, au porteur.

Parts de fondateurs. — 40.

Obligations. — 8,000 de 500 francs, émises à 450 francs, rapportant 20 francs par an, remboursables à 500 francs en 50 années, à partir du 1er Juillet 1895, par tirages semestriels en Juin et Décembre.

Cours des Actions, de 5 à 600 francs.

Cours des Obligations, de 450 à 480 francs.

Dividendes distribués en 1895 et 1896, 25 francs.

Les Titres sont cotés au comptant, à la cote officielle.

Durée de la Société. — Constituée définitivement le 16 Juillet 1894 pour 50 années, elle a pour fondateurs : MM. Paul-Albert Moutet, propriétaire, rue d'Alsace, 19, Angers ; Paul-Frédéric Rouget, ingénieur civil, 53, avenue Montaigne, Paris ; Alphonse-Frédéric Salanson, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur civil des Mines, 133, boulevard Haussmann, Paris ; Alexis-Auguste Augé, 3, rue Volney, Angers.

Objet de la Société. — L'acquisition et l'exploitation des Carrières ardoisières ; la fabrication sous quelque forme que ce soit et la vente des produits ardoisiers.

Toutes les opérations industrielles, commerciales et financières se rapportant à l'industrie ardoisière en France ou à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Hasselmann, à Angers, le 31 Mai 1894.

Paiement des coupons : Actions, les 15 Avril et 15 Octobre ; Obligations, les 1er Janvier et 1er Juillet, à la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat, Paris.

Conseil d'Administration. — MM. Alavoine, président ; P. Moutet, Rouget, Salanson, Etienne, Dreux et Weyer.

Directeur. — M. Lagout, ingénieur des ponts et chaussées.

Administrateur délégué. — M. P. Moutet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux 40 parts de fondateurs ; 75 0/0 aux Actions.

Ci. 119

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MEULIÈRE

Société Anonyme

Siège social, La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Capital social, cinq millions cent trente-trois mille francs, divisé en 10.266 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Meules pour Moulins de toutes espèces, Carreaux, Panneaux, Boitards, Marteaux à rhabiller, Installations et transformations de Moulins, Articles de Meunerie.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. A. Chivot, président ; Lefèvre, Roger et Tranchant.

C. 169

TUILERIES ET BRIQUETERIES DE MARSEILLE

Société Anonyme

Anciennement ARNAUD, ÉTIENNE et Cie

Siège social, 2, rue de la République, Marseille.

Capital social, un million neuf cent mille francs, divisé en 3.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1890 —	1891 —	1829 —	1893 —	1894 —	1895 —
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	450
Dividendes distribués . .	2 0/0	2 1/2 0/0	»	5 0/0	5 0/0	»

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 15 Décembre 1881.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente des Tuiles, Briques et Produits céramiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Marseille.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai.

Paiement des coupons, à Marseille, au *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. C. M. Turlin, Sanguinetti. A. Bourgogne, H. L. Saver A. Espanet.

Directeur. — M. J. Trébuchet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé, le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux Actionnaires.

Ci 174

TUILERIES & BRIQUETERIES MÉCANIQUES DE PONT-ST-ESPRIT (GARD) (Société Anonyme des

Siège social, à Pont-St-Esprit (Gard).

Capital social, .

Directeur. — M. Fabre.

Il nous a été impossible d'avoir à temps les renseignements contrôlés sur cette Société.

C. 175

TUILERIE DU RHONE (GRANDE)

Société Anonyme

Siège social, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône).

Capital social, cent cinquante-cinq mille francs, divisé en 310 Actions de 500 francs, entièrement libérées, sur lesquelles 210 ont été remises à la liquidation de l'ancienne société en représentation de ses apports, et 100 souscrites en espèces.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts bénéficiaires. — 1.550 remises aux liquidateurs de l'ancienne société.

Dividendes distribués en 1894, 1895, 1896 : 5 0/0.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 2 Mai 1893.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Tuilerie mécanique à Sainte-Foy-l'Argentière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Directeur. — M. A. Despagnet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus des bénéfices, 50 0/0 aux Actions ; 50 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Ci 163

TUILES ISOLANTES (SOCIÉTÉ DES)

Cette Société qui avait son siège à Ivry (Seine), 76, quai d'Ivry, a été liquidée. L'Assemblée générale du 20 Janvier 1896 a donné quitus aux liquidateurs.

L'usine est devenue la propriété de la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat, à Paris.

Ci 170

TUILERIES MARTIN FRÈRES

Société Anonyme

Siège social, 48, rue du Dragon, Marseille.

Absorbée par les *Tuileries de Marseille* ; de même pour les *Tuileries de la Méditerranée*.

Ci. 165

TUILERIES MÉCANIQUES DU BERRY & DE BORDEAUX (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 43, rue de Clichy, Paris.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — Les Obligations actuelles pour lesquelles existe une Société civile doivent être converties en Obligations nouvelles rapportant 10 francs d'intérêt et remboursables à 250 francs par tirages au sort.

La Société doit aussi reprendre la distribution régulière de dividendes aux Actions.

Objet de la Société. — Exploitation de Briqueteries et Tuileries.

Ci. 176

TUILERIE MÉCANIQUE DE S^{T}-MOMELIN

Société Anonyme

Siège social, 16, rue Faidherbe, Lille.

Ci. 33 *b*

TUYAUX CHAMEROY (SOCIÉTÉ DES)

P. De SINGLY & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 196, rue d'Allemagne, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs sur lesquels il n'en a été émis que 2.521 entièrement libérées et au porteur, de sorte que le capital social est en réalité de 1.260.050 francs.

Les Titres sont cotés à la Bourse cote officielle, 2e partie du Bulletin.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions	620	585	650	»	»	908.95	825	720.62	505	461.66	»
Dividendes distribués. .	50	70	75	70	50	55 »	40	40 »	40	24.50	»

Non compris les 5 0/0 d'intérêts portés aux frais généraux.

Durée de la Société. — Du 3 Avril 1838 au 3 Avril 1906.

Objet de la Société. — Application des Bitumes, Résines, Biais et Asphaltes à la fabrication des tuyaux, toitures, suivant les procédés de M. Chameroy.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Outrebon, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à Paris les 1er Janvier et Juillet.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. C. Vincent, président; E. Renaud, secrétaire; Daudré, Th. Mallet, E. Vincens.

Gérant, M. Paul de Singly.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 d'intérêt aux Actions portés aux frais généraux; 2 0/0 ou 10 francs de prime aux Actions; le surplus 3/4 aux Actions et 1/4 au Gérant.

Ci. 153

USINE D'ARMOY (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

(HAUTE-SAVOIE)

Siège social, rue Versonnex, 19, à Genève (Suisse).

Capital social, cent soixante-dix mille francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de propriété. —

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divid. aux Parts de Propr.	10	17	»	6.50	16	7.50	17	20	37	44	51
Dividendes aux Actions .	25	25	»	25 »	25	25 »	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — Illimitée.

Objet de la Société. — Fabrication et Commerce du Plâtre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gampert, à Genève.

Assemblée générale. — Premier trimestre.

Paiement des coupons, à Genève, le 1er Mars.

Membres du Conseil. — MM. F. de Stoutz, président; H. Aubert, secrétaire; Louis Sautter, administrateur délégué ; Ed. Odier, E. Sautter, W. Patry.

Commissaires des Comptes. — MM. Ami Bordier, A. de Claparède.

Directeur commercial. — M. Emile Gardy.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 aux Actions non amorties ; la somme nécessaire pour l'amortissement d'au moins 12 ou 13 Actions; le solde des bénéfices, 25 0/0 à la Réserve jusqu'à 50,000 francs ; 25 0/0 au Conseil d'administration et au Directeur; 50 0/0 entre les Parts de propriété.

USINES DES MOSAÏQUES D'ORANGE (VAUCLUSE)

Société Anonyme

Siège social, 1, place de la Bourse, Marseille.

Capital social,

Objet de la Société. — Fabrication et vente de Carreaux en grès céramiques incrustés et vitrifiés.

Directeur. — MM. H. de Farconnet et Roubaud.

Observations.— Nous n'avons pu nous procurer à temps au tribunal de commerce les renseignements sur cette Société qui contrairement à la loi ne fait pas connaître son Capital social et dont nous n'avons pu obtenir les statuts.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

PARIS. — Imp. Guérin, Detenne et Cie.

CHAPITRE V.

CHEMINS DE FER

Chemins de Fer.	**Voitures.**
Tramways.	**Camionnage.**
Omnibus.	**Transports par terre.**

Wagons.

CHEMINS DE FER

CHEMINS DE FER ARGENTINS (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Siège social, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Obligations. — La Société avait émis, le 10 Août 1888, 12.000 Obligations de 500 francs 5 0/0 remboursables au pair en 55 ans, par tirages annuels, à partir du 1er Août 1891.

Mise en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 25 Juillet 1893 avec M. Rousseau, comme liquidateur, la Société a obtenu son concordat le 20 Octobre 1893 homologué par jugement du même tribunal du 28 Novembre suivant. Aux termes de ce concordat, les créanciers faisaient remise à la Société de 80 0/0 du montant de leurs créances et les 20 0/0 non remis ont été stipulés payables en 50 années par cinquantièmes à partir du 1er Février 1895, date de paiement du dernier coupon sans que la Société puisse être tenue de répartir plus que les sommes disponibles. Quoique les Obligations n'avaient été admises au passif de la liquidation que pour 471 fr. 419 chacune, les Obligataires ont eu le droit de réclamer une obligation nouvelle de 500 francs pour chaque Obligation ancienne, de même que la Compagnie de *Fives-Lille*, seule créancière de la Société en dehors des obligataires a eu droit à 365 Obligations nouvelles pour le montant de sa créance de 182.493 fr. 66.

En vertu du Concordat, il a été créé 112.000 Obligations de 500 francs 5 0/0 qui ont été délivrées en Avril 1894, en échange des Obligations anciennes ; presque toutes ont été échangées, les autres n'ont droit qu'au dividende de 20 0/0 stipulé par le Concordat. Ces nouvelles Obligations sont au porteur ou nominatives et sont représentées par des Titres provisoires.

Pour faciliter l'exercice de leurs droits, les Obligataires se sont réunis en un syndicat dont les statuts sont déposés à Me Duplan, notaire, à Paris, le 9 Octobre 1893.

Il a été fait aux Obligations une première répartition le 1er Juillet 1896 de 6 fr. 337 par Obligation nominative et 6 francs par Obligation au porteur et une deuxième répartition le 15 Avril 1897 de 18 francs par Obligation.

En 1896, la Compagnie a cédé au Gouvernement Argentin, qui en a pris possession le 1er Mai 1896, la ligne de San Cristobal à Tucuman moyennant une somme de 53 millions plus les intérêts de garantie échus et impayés et les approvisionnements, le tout payable en Titres de rente extérieure dits : Titres de Chemins de fer 4 0/0 or.

Chaque Obligation recevra ainsi en remboursement de son Obligation un Titre de 20 francs de rente or, de la République Argentine, jouissance du 1er Janvier 1897.

Cours moyens des Obligations concordataires :

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
	139.99	167.02	270.89

Répartitions aux Actions en 1895 : 3 francs 612 ; en 1896 : 10 fr. 50.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant, 2me partie du bulletin.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 26 Juillet 1888.

Objet de la Société. — Faire dans la République Argentine et la République de l'Uruguay toutes opérations se rattachant à l'industrie des Chemins de fer et Tramways et notamment la construction et l'exploitation du Chemin de fer de San Cristobal à Tucuman.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Paiement des coupons, à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Membres du Conseil. — MM. L. Ewald, H. Ehrmann, J. B. Krantz, R. Lavaurs, J. A. Mirabaud, Marquis des Roys.

Commissaires des Comptes. — MM. Jacques et Chardron.

Répartition des bénéfices :

Des produits bruts il est prélevé 30 0/0 au profit de la Compagnie de *Fives-Lille* qui s'est réservé le droit de créer des parts de fondateur. Les bénéfices nets sont attribués : 5 0/0 au Capital versé et 3 0/0 sur les versements anticipés; le surplus, 10 0/0, au Conseil et 90 0/0 aux Actions.

Ch. 2

CHEMINS DE FER D'ACHIET A BAPAUME

Absorbée par la Compagnie du *Nord*.

Ch. 2 *b*

CHEMINS DE FER D'AIN-THIZY A MASCARA

La Compagnie Algérienne, 6, rue Pigalle, Paris, concessionnaire de cette ligne, jusqu'au 28 Avril 1973, n'a pas créé de Société, elle l'a construite et l'exploite elle-même.

Pour pourvoir aux dépenses de la Construction, elle a émis 4.640 Obligations de 500 francs, 3 0/0 dont l'émission a été autorisée par décision ministérielle du 30 Octobre 1885.

Ces Obligations sont entièrement libérées au porteur et remboursables à 500 francs en 89 ans de 1886 à 1974 par tirages ayant lieu le 15 Juin de chaque année.

Elles sont cotées à la Bourse au comptant et jouissent de la garantie de l'État.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Obl..	358.98	356.44	362.05	370.68	402.27	411.70	413.88	416.65	411.86	433.67	437.43

Paiement des coupons, 1er Avril et Octobre ; les remboursements ont lieu le 1er Octobre à la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat, à Paris.

Cie DES CHEMINS DE FER D'AIRE A PRUGES ET DE RIMEUX-GOURNAIX A BERCK

Siège social, 18, rue de Dunkerque.
Capital social, un million quatre cent vingt-cinq mille francs.
Assemblée générale. — En Juillet.

Ch. 4 *B*

CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE

Société absorbée par la Compagnie du Nord.

Ch. 5*a*

CHEMIN DE FER D'ANDRÉZIEUX A ROANNE

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M. — Les Obligations sont convertibles en Obligations Rhône-et-Loire.

Ch. 5 *B*

CHEMINS DE FER DES ARDENNES

Société absorbée par la Compagnie de l'Est. Les Actions ont été échangées contre des Actions de l'Est.

Ch. 7

CHEMIN DE FER D'ARLES A SAINT-LOUIS-DU-RHONE

La 1re Société a été liquidée par M. Thuret, les Actions ont été échangées à raison de 2 Actions anciennes contre 1 Action d'une Société nouvelle, plus un certificat de 4.46 et une répartition de 5 francs par Action. La 2e Société a été liquidée, les Obligataires ont touché une répartition de 200 fr. 45 par Obligation au *Crédit Mobilier*.

La ligne fait aujourd'hui partie de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Ch 7*b*

CHEMIN DE FER D'AVIGNON A MARSEILLE

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M. — Les Obligations sont amorties depuis le 1er Janvier 1883.

CHEMIN DE FER D'AVRICOURT A BLAMONT CIREY

Chemin de fer d'intérêt local. La ligne d'une longueur de 18 kilomètres est exploitée par la Compagnie de l'Est aux lieu et place de la Compagnie concessionnaire.

Ch. 9

CHEMIN DE FER DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ (COMPAGNIE DU)

Siège social, 5, rue des Mathurins, Paris.

Capital social, 1.350.000 francs, divisé en 2.700 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du chemin de fer de Bayonne, Anglet, Biarritz.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Pereire, ✻, président, Ardoin, Noyrit, Moyse, Halfon, de Joantho.

Directeur. — M. Léon Forsans, à Biarritz.

Ch. 114

CHEMINS DE FER DE LA BANLIEUE DE REIMS & EXTENSIONS

Société Anonyme

Siège social, 8, rue Auber, Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 35.000 Actions de 100 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Objet de la Société. — 1° Construction et exploitation de la ligne de Tramways à traction mécanique destinée aux transports des voyageurs et marchandises entre Cormicy. Reims et Verzy; 2° Obtention de concessions de Chemins de fer et de Tramways dans la Marne et les départements limitrophes.

Membres du Conseil. — MM. Caze, Empain, Rouffart, Lambert et Graux.

Ch. 10

CHEMINS DE FER DU BEAUJOLAIS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 16, rue de Grammont, Paris.

Capital social, trois millions cent mille francs, divisé en 6.200 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à entière libération.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur ou Actions de jouissance, 6.200.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 15 Mai 1897.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer d'intérêt local de Villefranche à Tarare et de Villefranche à Monsols, aux lieu et place de la *Compagnie centrale des Chemins de fer et Tramways*, tel que le tout résulte de la concession accordée à cette Compagnie le 6 Décembre 1895, approuvée par la loi du 24 Juin 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubron, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Jean-Baptiste-Paul Lenglet, 14, avenue Henri-Martin, Paris; Léon-Emmanuel-Louis-Joseph D'Aoust, 16, rue du Congrès, Bruxelles; M. Albert Tourtel, à Tantonville.

Commissaire des comptes. — M. Guy-Pierre Lemonnier, 16, rue de Grammont, à Paris.

Répartition des bénéfices.

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital, somme suffisante pour assurer le remboursement du Capital; 4 0/0 au Capital versé, sans droit à un dividende supérieur; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions de jouissance.

Ch 11

CHEMIN DE FER DE BESSÈGES A ALAIS

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M., qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

Ch. 12

CHEMIN DE FER DE BETTRECHIES A HON (COMPAGNIE DU)

Avec Embranchement sur Bavay

Siège social, 48, rue de Dunkerque, Paris.

Capital social, deux cent trente-sept mille cinq cent francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 85 années, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer d'intérêt local de Bettrechies à Hon; avec embranchement sur Bavay, le tout d'une longueur de 9 kil. 500.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Dervillez, V. P. Itasse, Ch. Manière, H. Martin.

CHEMIN DE FER DU BOIS DE BOULOGNE (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 63 *bis*, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 6.000 Actions de 100 francs, libérées de 50 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'une voie ferrée et à traction mécanique entre la Porte-Maillot et Suresnes et extension.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Bazin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. H. Genevois, C. Dumont-Cusenier, A. Trapenard, Aug. Thomas aîné,

---

CHEMINS DE FER DE BONE-GUELMA ET PROLONGEMENT (Compagnie des)

Siège social, 7, rue d'Astorg, Paris.

Capital social, trente millions, divisé en 60.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, remboursables à 600 francs de 1878 à 1968.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant et à terme.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	632.49	633.46	644.08	644.84	699.67	706.58	694.10	702.84	677.94	711.21	735.15
Dividendes distrib.	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »
Cours moy. des Obl.	374.48	374.34	384.83	397.35	424.67	431.22	449.05	449.42	452.21	466.40	467.26

Obligations. — 240.000 Obligations de 500 francs 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables au pair en 92 ans de 1884 à 1975.

Obligations. — 2e série : 138.785 Obligations de 500 francs 3 0/0, entièrement libérées et au porteur remboursables au pair en 91 ans de 1886 à 1976.

Durée de la Société. — Du 2 Avril 1875 au 7 Mai 1976.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer de Bône à Guelma, Duvivier à Souk-Ahras, Guelma au Kroubs par Hammam-Meskoutine, Tunis à Dalhet-Jandouba.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à Paris, au siège social, en Janvier et Juillet pour les Actions, en Février et Août les Obligations, et les remboursements en Février.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Géry, ✲, président honoraire ; P. Devès, président ; H. Desgrange, ✲, vice-président ; Allain-Launay, ✲, Fr. Barrot, ✲, Chabrol, ✲, Chaperon, ✲, Gobron, ✲, J. Gouin, ✲, E. Hoskier, O ✲, Maire, ✲, Salles, O ✲, Schlemmer, O ✲, De Traz, Vernhette, ✲.

Commissaires des Comptes. — MM. Peytel et Mahoû.

Exploitation. — MM. Kowalski, ingénieur en chef du Service Central, à Paris ; Aubert, ✲, ingénieur en chef des Services de l'Exploitation, à Bône.

Répartition des bénéfices :

6 0/0 au Capital versé ; le surplus 5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions. Aux termes de différentes conventions, l'État Français garantit à la Compagnie un revenu minimum pour le Capital de 1er établissement.

Ch. 17

CHEMINS DE FER DES BOUCHES-DU-RHONE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DES)

Siège social, 6, rue Montaux, Marseille.

Capital social, un million deux cent mille francs, réduits à 880.000 francs, divisé en 1760 Actions de 500 francs, libérées et 153 Titres amortis au 1er Mai 1897.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Marseille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	350	370	»	350	400	»	370	»	420	»	460	507.50	540
Dividendes distribués . .	19	35(*)	20	16	16	22.50	22.50	27.50	25	27.50	28.75

Durée de la Société. — Du 24 Décembre 1884 au 12 Avril 1961.

Objet de la Société. — Concessionnaire des lignes de : Pas-des-Lanciers à Martigues, Arles à Fontvielle, Tarascon à Saint-Remy, exploitées par la Compagnie des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône.

Notaire qui a rédigé l'acte : Me Fernand Maurel, à Marseille.

Assemblée générale. — En Avril, Mai ou plus tard.

Paiement des coupons, *Société Marseillaise*, à Marseille.

Membres du Conseil. — MM. le comte Pighetti, O ✲, préeident ; le Dr J. Pirondi, C. Gautier, F. Saboureau, P. Saboureau, ✲, comte Delamarre, ✲, G. Rean, G. Bencker, A. Devries, Biquet.

Administrateur-délégué, Directeur. — M. le comte Pighetti.

Commissaires des Comptes. — M. P. Gautier.

(*) Vente du matériel flottant à la *Compagnie des Régionaux*.

CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Les lignes font partie du réseau de la Compagnie P.-L.-M., qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

Ch. 19

CHEMIN DE FER DE BOURGES A GIEN & D'ARGENT A BEAUNE-LA-ROLANDE

M. Bourgeois, liquidateur de la Société, a fait aux Obligations 4 répartitions d'ensemble 200 fr. 75, la dernière en Août 1891.

Ch. 20

CHEMINS DE FER BRÉSILIENS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 15, avenue Matignon, Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse au comptant.

Obligations. — 99,876 de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables au pair, en 99 ans, de 1887 à 1986.— 68,000 de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables au pair, en 99 ans, de 1894 à 1994.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	»	»	»	»	20 »	20 »	20 »
Cours moyens des Obligat.	»	445.17	453.28	474.91	428.11	351.57	307.32	342.77	355.12	428.46	414.87

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 31 Octobre 1879.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer au Brésil, ligne de Paranagua à Coritiba, par Moretes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le 1er Mai.

Paiement des coupons, à Paris, au *Crédit Industriel*, à la *Société Générale*, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

Membres du Conseil. — MM. Th. de Joly, président; marquis de Beauvoir, A. Durieux, Fontaine, G. de Laveleye.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 95 0/0 aux Actions.

Ch. 20 *B*

CHEMIN DE FER DE BRESSUIRE A POITIERS

Chemin de fer racheté par l'État.

CHEMIN DE FER DE BUSSY A ERCHEU (COMPAGNIE DU)

Siège social, 1 *bis*, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, deux cent cinquante-huit mille francs, divisé en 516 Actions de 500 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués, en 1895 25 francs, en 1896 25 francs.

Durée de la Société. — Du 20 Février 1895 au 20 Février 1994.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Bussy à Ercheu.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Massion, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Georges Graux, Joseph Gouchon, Marc David.

Commissaire des Comptes. — M. Dumas.

Ch. 23

CHEMIN DE FER DE CAEN A LA MER (COMPAGNIE DU)

Siège social, 6, rue Pigalle, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse, au comptant, 2e partie du bulletin.

Obligations. — 6.350 de 500 francs 3 0/0, remboursables au pair de 1890 à 1957.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Obligations.	»	»	341.48	374.29	383.47	378.15	379.47	390.51	413.18	428.17
Dividendes distribués. . .	15	15	»	»	»	»	»	»	»	»

Durée de la Société. — Du 30 Décembre 1886 au 1er Janvier 1957.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Caen à Courseulles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à la *Société de Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Membres du Conseil. — MM, Mauger, président, Bernard, Palyart père, Palyart fils aîné, Verel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à un dixième du Capital social, somme nécessaire pour assurer l'amortissement du Capital à la fin de la Société; 5 0/0 au Capital versé et le surplus aux Actions.

L'État et le département du Calvados fournissent une subvention de 48,000 francs par kilomètre.

CHEMINS DE FER DU CALVADOS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 8, rue Auber, Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 35.000 Actions de 100 francs, dont 12.000 entièrement libérées et 23.000 libérées d'un quart.

6.000 Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Poidatz, président; Caze, F. Empain, Ed. Empain, Du Roy de Blicquy.

Ch. 25

CHEMINS DE FER DE LA CAMARGUE (COMPAGNIE DES)

Siège social, 27, rue de Richelieu, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant.

Obligations, 5.457 de 500 francs 3 0/0 remboursables de 1893 à 1988.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	519.33	527.74	534.76	586.75	550 »
Dividendes distribués . .	5 0/0	5 0/0	25 »	25 »	25 »	25 »	25 »
Cours moy. des Obligations	»	»	389.42	387.65	410.99	426.77	432.34

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 20 Décembre 1889.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer d'intérêt local de la Camargue, comprenant les lignes d'Arles Trinquetaille au Salin-de-Giraud et celle d'Arles Trinquetaille aux Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône) et de toutes autres lignes d'intérêt local ou d'intérêt général, dont la Société obtiendrait ultérieurement la concession avec garanties.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil Fortolu, à Marseille.

Assemblée générale. 1er semestre.

Paiement des Coupons, à Paris, au siège social et au *Crédit Algérien*, 10, place Vendôme.

Membres du Conseil. — MM. A. Hunnebelle, ✻, président; Guillot, administrateur-directeur; Péchiney, Jouffret, Barbaud, comte A. de Chevigné.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à un dixième du Capital; 5 0/0 au Capital versé; somme nécessaire pour assurer l'amortissement du Capital 5 ans avant l'expiration de la Société; 10 0/0 au Conseil, le reste aux Actions.

Prévisions de la Société. — La Société a droit à une garantie de l'État et du Département des Bouches-du-Rhône, d'après les lois des 11 Juin 1880 et 25 Juin 1889.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU CAMBRÉSIS

Obligations 3 0/0.

Emprunt de 2.211.500 francs, en 4.423 Obligations de 500 francs, autorisé pour 3.333 Obligations, par décision de M. le Ministre des Travaux publics en date du 22 Septembre 1881, et pour 1.090 Obligations, par décision de M. le Ministre des Travaux publics en date du 29 Janvier 1886. La première émission numérotée de 1 à 3.333, et la seconde numérotée de 3.334 à 4.423, ont été placées à 320 francs.

Tirage annuel à l'Assemblée générale ordinaire en Mai ; dernier tirage en 1971.

Remboursement des Titres sortis le 1er Juillet qui suit le tirage.

Intérêt semestriel : 7 fr. 50, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Titres : vert d'eau, vignette noire, feuille adhérente de Coupons numérotés de 1 à 36 pour les deux émissions, le dernier à l'échéance du 1er Juillet 1899. Au verso, le tableau d'amortissement. Coupons et remboursement à Cambrai, au **Siège social**, à Lille et à Paris.

Le 2 Janvier 1895, 141 de ces Titres étaient amortis.

Admission à la cote de Lille, 26 Juillet 1892.

Cours moyens des Obligations en 1892, 324.50 ; en 1894, 309.066.

Ch. 27

CHEMINS DE FER DE CEINTURE ET GRANDE CEINTURE DE PARIS

Administration, 16, rue de Londres, Paris.

Ces lignes de Chemins de fer sont concédées et ont été construites par un syndicat formé des cinq Grandes Compagnies, Est, Nord, Orléans, Ouest et Paris-Lyon-Méditerranée.

Elles ont émis pour la Grande-Ceinture de Paris : 168.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, libérées et au porteur, remboursables au pair en 80 ans de 1877 à 1958 par tirages annuels en Juillet, intérêts payables les 1ers Avril et Octobre, remboursements le 1er Octobre aux caisses des cinq Compagnies qui garantissent les Titres.

Service des Titres à la *Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée*, 88, rue Saint-Lazare.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Obl.	390.90	396.32	405.64	415.27	438.41	447.83	461.20	461.94	469.69	476.82	476.24

Ch. 28.

CHEMINS DE FER DES CHARENTES

M. Ponchelet, syndic de la faillite de cette Société a distribué aux créanciers 80.07 0/0, en 5 répartitions, la dernière en Octobre 1894.

Les lignes concédées à la Société ont été rachetées par l'État.

CHEMINS DE FER DE CHATEAUBRIANT A ERBRAY ET EXTENSIONS (A VOIE ÉTROITE)

(Compagnie des)

Siège social, 6, rue d'Erbray, à Châteaubriant.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, dont 10 remboursées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 875 Obligations de 500 francs 3 0/0, dont 34 remboursés. — **Taux d'émission.** — 372 fr. 50. — Revenu : 15 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — Jusqu'en 1962.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Nantes.

Dividendes distribués de 1890 à 1896 : 25 francs annuellement.

Durée de la Société. — Durée des concessions.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer d'intérêt local et de Tramways, dans le département de la Loire-Inférieure et dans les départements limitrophes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me H. Foutrel-Gaugy, à Châteaubriant.

Assemblée générale. — En Mai ou Juin.

Paiement des Coupons, des Actions, Janvier et Juillet, des Obligations, Janvier et Juillet; au siège social, 6, rue d'Erbray, à Châteaubriant; chez MM. de la Provoté et Couchot, banquiers à Châteaubriant et chez M. Guillemet, 9, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Nantes.

Membres du Conseil. — MM. J. Gémin, président; Landelle, d'Aoust, administrateurs ; G. Lemonnier, administrateur-délégué.

Commissaire des Comptes. — M. Massabiau.

Directeur. — M. G. Lemonnier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; une somme pour l'amortissement du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; du surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

Ch. 31

CHEMIN DE FER DE CLERMONT A TULLE

Société liquidée par M. Moreau, qui a remboursé les Obligations.

La ligne a été rachetée par l'État.

Ch. 34

CHEMIN DE FER DE CRÉCY-SUR-SERRE A LA FÈRE

Société absorbée par la Cie du Nord.

CHEMIN DE FER DE CREIL A S^T-QUENTIN

Société absorbée par la Compagnie du Nord.

Ch. 35

CHEMIN DE FER DE DAKAR A ST-LOUIS (SÉNÉGAL) (Compagnie du)

Siège social, 19, rue Cambacérès, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées, remboursables à 650 francs en 98 ans, à partir de 1885.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	581.21	557.76	537.77	555.15	586.80	620.98	625.40	642.56	651.66	656.99	664.29
Dividendes distrib.	Sous forme d'intérêts. De 1886 à 1896 : 29 fr. 60 par année.										

Durée de la Société. — 99 ans, du 4 Juin 1883 au 31 Décembre 1984.

Objet de la Société. — Exploitation de la ligne du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, Concession avec avance du Gouvernement de 12.680.000 francs remboursables avec intérêt à 4 0/0.

Notaire qui a reçu l'acte : M^e Le Villain, à Paris.

Paiement des Coupons au *Crédit Lyonnais*, en Mai et Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Édouard de Traz, président; Champouillon ✻. Dumas-Vence ✻, Kowalski, Pouyer ✻, Vieuxtemps.

Commissaire des Comptes. — M. Guyot, 3, rue Cambacérès.

Répartition des bénéfices :

0 f. 40 c. par Action pour l'amortissement du Capital, le surplus du revenu net garanti par l'État est attribué aux Actions à titre d'intérêt; le reste 5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 aux Administrateurs ; le solde aux Actions. Au-dessus de 8 0/0, les bénéfices nets seront partagés entre l'État et la Compagnie.

Ch. 41

CHEMIN DE FER DU DAUPHINÉ

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M., qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

CHEMIN DE FER D'ENGHIEN A MONTMORENCY (COMPAGNIE DU)

Siège social, 18, rue de Dunkerque, à la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, qui exploite la ligne et fait le service des Titres.

Assemblée générale. — En Mars.

CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

(Compagnie de)

Siège social, 5, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, trente millions, divisé en 60.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant et à terme.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	501.75	569.63	572.34	567.47	567.08	548.21	552.47	570.21	602.38	646.35	674.47
Dividendes distrib.	25 »	20 »	17.50	20 »	17.50	17.50	17.50	17.50	17.50	17.50	17.50

Obligations de 500 francs 3 0/0 :

Titres jaunes : 13.855 Obligations émises à 343 francs remboursables au pair de 1886 à 1956

Titres bleus	6.309	»	»	325	»	»	1887 à 1985
	15.330	»	»	347.50	»	»	1888 à 1983
	10.960	»	»	365 et 355	»	»	1889 à 1984
	10.564	»	»	355	»	»	1890 à 1983
	1.320	»	»	390	»	»	1891 à 1984
	5.000	»	»	397.70	»	»	1891 à 1984
	2.662	»	»	411.50	»	»	1891 à 1984
	1.100	»	»	405.75	»	»	1893 à 1984
Titres rouges	52.537	»	»	357.50	»	»	1888 à 1985
	13.483	»	»	prix divers	442.59 prix moyen		1896 à 1985

Années.		1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligations	Titres jaunes	367.11	353.01	360.53	372.77	408.59	425.64	430.47	426.79	426.13	447.36	451.82
	Titres bleus	»	350.82	355.51	362.97	399.39	408.69	413.52	413.86	417.21	445.95	453.19
	Titres rouges	»	349.22	351.68	361.27	399.92	409.13	415.62	415.42	419.03	447.01	454.15

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 4 Août 1881.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des lignes de Chemins de fer suivantes :

Port Boulet à Châtellerault, de Ligneuil à Montrésor, Grand Pressigny à Esvres, Valognes-Montebourg à Saint-Vaast et Barfleur, Laroche à l'Isle-sur-Serein, La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail, Montereau à Château-Landon, Angoulême à Rouillac, Digoin à Étang, Chemins de fer de la Corse, La Voulte-sur-Rhône au Cheylard, Tournon à La Mastre d'Yssingeaux à la Voûte-sur-Loire ; Saint-Jean-d'Angély à Cognac, par Matha, Saint-Jean-d'Angély à Civray et de Saint-Jean-d'Angély à Marans, de Matha à Rouillac.

Exploitation de la ligne de Bastia à Ajaccio construite par l'État.

La Société est garantie d'un revenu minimum par les départements d'Indre-et-Loire, de l'Yonne, de la Marne, de Seine-et-Marne, de Saône-et-Loire, des Charentes et par l'État.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, au Crédit Foncier de France, 19, rue des Capucines, au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens ; à la Société Générale, 54, rue de Provence et à leurs succursales, à la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat.

Membres du Conseil. — MM. Zens, président ; Baeyens, Labbé, Lehideux, de Roquemaurel, Weyer, Zens.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/4 du Fonds social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 3 0/0, au Directeur ; 3 0/0 à l'Administrateur-délégué ; 15 0/0 aux autres Administrateurs et le reste aux Actions.

Ch. 38

CHEMIN DE FER DE DIEPPE

Société absorbée par la Compagnie de l'Ouest par traité du 30 Janvier 1855.

Ch. 45

CHEMIN DE FER D'ÉPERNAY A ROMILLY (COMPAGNIE DU)

Siège social, 7, rue Chauchat, Paris, à la *Banque Parisienne.*

Capital social, cinq millions, divisé en 10,000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la bourse au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations : 463 de 500 francs, 3 0/0.

Taux d'émission : 300 francs, remboursables au pair en 99 ans, de 1871 à 1969, par tirages annuels en Février, remboursements le 1er Septembre.

Durée de la Société. — Constituée en 1869.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer d'Épernay à Romilly. La Société a cédé l'exploitation de la ligne à la Compagnie de l'Est.

Notaire qui a reçu l'acte : Me **Jolly**, à Châlons-sur-Marne.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à Paris, *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat.

Ch. 39

CHEMIN DE FER DE DIEUZE

Cette ligne a été cédée en 1863 à la Compagnie de l'Est, qui s'est chargée du service des 6.000 Obligations qui restaient en circulation.

Ch. 40

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE DOMPIERRE-SUR-BESBRE A LA PALISSE

(Société du)

Siège social, 10, rue de Port-Mahon, Paris.

Capital social, six cent cinquante mille francs divisé en 1.300 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer d'intérêt local de Dompierre-sur-Besbre à La Palisse.

Durée de la Société. — Du 17 Octobre 1889 au 20 Août 1982.

Assemblée ordinaire. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Ramet, président ; Chandora et Fontaine, administrateurs ; Dufour, ingénieur-conseil ; Pelissier, chef d'Exploitation aux Mines de Best, par le Donjon (Allier).

Commissaire des comptes. — M. Thieulent.

Ch. 41 *B*

CHEMIN DE FER ET DOCKS DE St-OUEN

Société absorbée par la Compagnie du Nord.

CHEMINS DE FER DE L'EST (COMPAGNIE DES)

Capital social, deux cent quatre vingt douze millions, divisé en 584.000 Actions de 500 francs entièrement libérées, remboursables au pair, cinq ans avant la fin de la concession. Les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance. Coupons payables (acompte) en Novembre ; (solde) en Mai.

Les Intérêts de 4 0/0, soit : 20 francs, des Actions remboursées, sont versés au Fonds d'amortissement.

Dividendes distribués de 1886 à 1896 : 35 fr. 50.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant et à terme.

Obligations 1852-1854-1856 :

368.828 Obligations de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 650 francs, les numéros 1 à 76.000 jusqu'en 1952 ; les autres jusqu'en 1949. Tirages en Janvier. Remboursements 1er Juin. Intérêts payables par moitié, les 1er Juin et 1er Décembre,

Obligations 3 0/0 anciennes :

2.298.353 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables au pair, les numéros 1 à 1.399.800 jusqu'en 1939 et les autres jusqu'en 1954. Tirages en Décembre. Remboursements le 1er Juin suivant. Intérêts, 15 francs, payables par moitié les 1er Juin et 1er Décembre.

Obligations 3 0/0 nouvelles :

2.007.780 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables au pair, jusqu'en 1954. Tirages semestriels en Avril et Novembre. Remboursements, les 1er Septembre et 1er Mars, après les Tirages. Intérêts, 15 francs, payables par moitié, les 1er Mars et 1er Septeubre.

Obligations 2 1/2 0/0 :

La Compagnie émet, au fur et à mesure de ses besoins, des Obligations de 500 francs, 2 1/2 0/0, remboursables au pair par tirages semestriels, jusqu'en 1954, avec faculté de remboursements au pair à toute époque. Intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Ardennes 3 0/0 :

455.500 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables au pair jusqu'en 1955. Tirages en Juillet. Remboursements en Janvier. Intérêts, 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Emprunt de 1852, dit de Wissembourg :

20.000 ou Obligations de 500 francs, remboursables à 625 francs, jusqu'en 1905. Tirages en Janvier. Remboursements en Juillet. Intérêts annuels, 25 francs, payables par moitié, en Janvier et Juillet.

Obligations Strasbourg à Bâle :

Les 2.775 Obligations de 1.100 francs, dites *Strasbourg à Bâle*, émises en 1843, sont toutes amorties depuis 1891.

Obligations Dieuze :

5.900 Obligations de 500 francs, 3 0/0, émises par la Compagnie des anciennes Salines domaniales de l'Est pour la Construction de l'embranchement de Dieuze à la ligne de Paris

à Strasbourg et cédé à la Compagnie de l'Est, remboursables au pair, jusqu'en 1950, par tirages annuels, en Novembre. Remboursements en Janvier. Intérêts annuels, 15 francs, payables en Janvier et Juillet.

La Compagnie de l'Est échange ces Obligations contre ses Obligations propres, Titre pour Titre. Il en reste très peu en circulation.

Obligations Montereau à Troyes :

3.293 Obligations de 1.000 francs, émises à 975 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Juillet 1927, par tirages annuels, en Janvier. Remboursements, 1er Juillet. Intérêts, 50 francs, payables, par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations de la Moselotte :

La Compagnie de l'Est est, en outre, chargée du service des Intérêts et de l'Amortissement des Obligations émises en 1878, par la Société de la Moselotte. Titres rarement cotés. 2.400 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables au pair, jusqu'en 1974, par tirages annuels en Janvier. Remboursements en Mai. Intérêts 15 francs, payables, par moitié, les 1er Mai et 1er Novembre.

Tous les Titres, Actions et Obligations, jouissent de la garantie de l'État.

Tous les coupons se paient et les remboursements s'effectuent, à Paris, aux Bureaux de la Compagnie, faubourg Saint-Denis, 146.

	Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des :	Actions de Capital	803.34	786.38	789.84	810.07	862.26	906.02	921.34	954.33	951.06	959.21	967.92
	— de jouissance. . .	350.18	337.94	338.47	346.45	382.32	415.04	423.98	435.86	428.90	432.73	428.33
	Obligations 5 0/0. . . .	612.33	604.60	614.35	617.87	641.30	647.80	657.56	660.54	664.66	660.24	675.68
	— 3 0/0 anciennes.	387.30	385.62	392.14	402 72	428.95	438.85	456.89	456.34	462.92	471.89	474.30
	— 3 0/0 nouvelles .	384.48	383.30	390.57	399.85	427.49	439.65	454.95	454.89	461.81	471.35	474.78
	— Ardennes. . .	385 67	384.65	390.40	400.24	426.17	437.82	455.59	455.59	460.39	470.56	474.57
	— Bâle 1862. . .	600.85	590.96	602.79	608.17	621.44	623,82	626.18	631.02	629.12	630.92	633.12
	— Dieuze. . . .	377.14	374.50	373.33	372.18	409.56	425.50	424.35	444.82	441.18	457.77	461.18
	— Montereau-Troyes.	1186.15	1133.88	1158.33	1195.76	1245.45	1253.28	1253.25	1261.68	1255.87	1266.27	1271.17

Les Obligations 2 1/2 0/0 sont de création de 1897, leur cours actuel est de 465 francs.

Durée de la Société — Depuis le 17 Décembre 1845, jusqu'au 26 Novembre 1954.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer, dans l'Est de la France. Elle a absorbé les sociétés suivantes, par décret du 12 Mai 1845 : Compagnie du Chemin de fer de Montereau à Troyes, au Capital de 20 millions, dont les 4.000 Actions de 500 francs ont été remboursées au pair ; Compagnie du Chemin de fer de Strasbourg à Bâle et à Wissembourg, par traité des 1er et 9 mai 1838, les 84.000 Actions de 500 francs ont été échangées contre des Obligations de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 650 francs, à raison de 4 Actions contre 3 Obligations ; Compagnie du Chemin de fer de Mulhouse à Thann ; Ligne de Dieuze, construite par la *Société des Salines de l'Est ;* Compagnie du Chemin de fer des Ardennes ; Société de la Moselotte.

Par suite des Concessions directes et des absorbtions et Achats de lignes diverses, son réseau se compose des lignes suivantes :

Lignes en exploitation complète

Concessions antérieures à 1873.

Ligne de Paris à Avricourt.
Embranchement d'Épernay à Reims.
— de Châlons au Camp.
Embranchement de Frouard à Forbach et à la frontière prussienne.
Ligne de Paris à Vincennes et à La Varenne.
Prolongement de la Varenne à Brie-Comte-Robert.
Raccordement direct à Bel-Air, de la ligne de Vincennes avec le chemin de fer de Ceinture intérieure de Paris.
Ligne de Paris à Belfort.
Embranchement de Gretz à Mortcerf et à Coulommiers.
Embranchement de Longueville à Provins.
Ligne de Montereau à Flamboin.
Embranchement de Troyes à Bar-sur-Seine.
Ligne de Blesme à Saint-Dizier et à Gray.
Ligne de Nancy à Épinal, Vesoul et Gray,
Ligne de Reims à Laon.
Ligne de Reims à Soissons.
Ligne de Reims à Charleville, à Givet, et à la frontière belge vers Namur et à Charleroi.
Ligne de Charleville à Sedan et à Thionville.
Embranchement de Longuyon à Longwy.
Ligne d'Épinal à Remiremont.
Ligne de Lunéville à Saint-Dié.
Ligne de Châtillon-sur-Seine à Chaumont.
Ligne de Bar-sur-Seine à Châtillon.
Ligne de Mézières à Hirson.
Ligne de Chaumont à Pagny-sur-Meuse.
Ligne de Reims à Metz.

Concessions de 1873.

Ligne de Belfort à la frontière suisse.
Ligne d'Épinal à Neufchâteau.
Ligne d'Aillevillers à Lure.
Ligne d'Aillevillers à Plombières.
Ligne de la frontière belge à la vallée de la Moselle et embranchements (y compris l'embranchement de la vallée de l'Orne).
Ligne de Remiremont au Thillot et à Saint-Maurice.
Ligne de Vitrey à Bourbonne-les-Bains.
De la ligne de Sedan à Thionville à la frontière belge vers Virton.
Ligne de Champigneulles à Jarville.
Ligne de Saint-Loup (Aillevillers) au Val-d'Ajol.
Ligne de Coulommiers à La Ferté-Gaucher.
Ligne de la gare de Langres à Langres.

Lignes rattachées au réseau de l'Est par la Convention de 1875.

Ligne d'Épernay (Oiry) à Romilly.
Ligne de Nancy à Vézelise.
Ligne de Nancy à Château-Salins et à Vic.
Ligne de Vézelise à Mirecourt.
Ligne de Chalindrey à Is-sur-Tille.
Raccordement de la ligne de Nancy à Vézelize avec le Canal de la Marne au Rhin.

Concessions de 1875

Ligne de Châtillon-sur-Seine à Is-sur-Tille.
Ligne de Révigny à Vouziers.
Ligne de Recey à Langres.
Ligne de la vallée de l'Ourcq à Esternay.
Ligne d'Esternay à Romilly.
Ligne de Jessains à Eclaron.
Ligne de la Ferté-Gaucher à Sézanne.
Ligne d'Is-sur-Tille à Gray.

Concessions de 1883.

Ligne d'Amagne à Vouziers et à Apremont.
Ligne d'Arches à Saint-Dié, avec embranchements sur Fraize et sur Gérardmer.
Ligne de Baccarat à Badonviller.
Ligne de Bondy à Aulnay-lès-Bondy.
Ligne de Chalindrey à Mirecourt.
Ligne de Langres à Andilly.
Ligne de Lérouville à Sedan.
Ligne de Lunéville à Gerbéviller.
Ligne de Nançois-le-Petit à Gondrecourt et à Neufchâteau.
Ligne de Pompey à Nomeny, avec embranchement sur la Moselle canalisée.
Ligne de Sens à Troyes et à Châlons.
Ligne de Toul et à Colombey-les-Belles et à Favières.
Ligne de Mont-Saint-Martin à la frontière Luxembourgeoise.
Ligne de Favières à Frenelle-la-Grande.
Ligne de Bas-Evette à Giromagny.
Ligne de Merrey à Neufchâteau.
Ligne de Saint-Dizier à Revigny, avec raccordements.
Ligne de Fère-Champenoise à Vitry-le François.
Ligne d'Hirson à Amagne.
Ligne de Bétheniville à Challerange.
Ligne de Jussey à Darnieulles, avec raccordements sur le Canal de l'Est.
Ligne de Neufchâteau à Barisey-la-Côte.
Ligne de Saint-Florentin à Troyes (Saint-Julien) et Troyes à Vitry-le-François.

Ligne de Saint-Maurice à Bussang.
Ligne de Bricon au raccordement direct de Chaumont.
Ligne de Brienne à Sorcy.
Raccordement dans la direction de Boissy-St-Léger entre le chemin de fer de Boissy-St-Léger à Brie-Comte-Robert et le chemin de fer de Grande Ceinture.
Ligne de Brie-Comte-Robert à Verneuil.
Ligne de Verneuil à Marles.
Ligne d'Armentières à Bazoches.
Ligne de Trilport à la Ferté-Milon.
Ligne de Vitry à Lérouville (section de Vitry à Revigny.)
Ligne de la gare de Troyes à Saint-Julien.
Raccordement de Saint-Julien.
Raccordement de Troyes-Preize.

Lignes d'intérêt général et d'intérêt local dont la reprise a été approuvée par l'État.

Ligne de Pont-Maugis à Raucourt.
Ligne de Bazancourt à Bétheniville.
Ligne de Remiremont à Cornimont.
Ligne de Gargan à Livry.
Ligne de Vireux à la frontière belge vers Mariembourg.

Lignes diverses exploitées aux lieu et place des concessionnaires.

1° Lignes d'intérêt général

Ligne de Saint-Dizier à Wassy.
Ligne de Wassy à Doulevant-le-Château.

2° Lignes d'intérêt local

Ligne d'Avricourt à Cirey.
Ligne de Carignan à Messempré.
Ligne de Monthermé à Monthermé.
Ligne de Vrigne-Meuse à Vrigne-aux-Bois.
Ligne de Charmes à Rambervillers.

Lignes en construction ou restant à construire concession de 1883

Ligne de Gerbéviller à Bruyères.
Ligne de Provins à Esternay.
Ligne de Flamboin à Mouy.
Ligne de Jussey à Gray.
Ligne de Lure à Faucogney et à Rupt.
Ligne de Toul à Nancy par Pont-St-Vincent.
Embranchement sur Rozoy.
Ligne de Vitry à Lérouville (section de Revigny à Lérouville).
Ligne d'Esbly à Coulommiers.
Ligne de Liart à Mézières.

Notaire de la Compagnie : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. van Blarenberghe, président; de Boischevalier, vice-président; de Blignières, L. Cailletet, M. Davillier, comte Foy, Gomel, J. Hottinguer, marquis d'Imécourt, marquis de La-Tour-du-Pin-Chambly, L. Lefébure, A. Mallet, Petsche, baron Victor Reille, Renaudin, X. Rogé, baron Alp. de Rotschild, baron Edm. de Rothschild, L. Viellard, comte Werlé.

Directeur. — M. Barabant.

Répartitions des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; somme nécessaire pour l'amortissement du Capital, 5 années avant l'expiration de la Concession ; 4 0/0 aux Actions à titre d'intérêts et le surplus aux Actions de Capital et de jouissance à titre de dividende.

LE CONCILIATEUR
PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.
LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.
LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.
LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CHEMINS DE FER DE L'EST-ALGÉRIEN

(Compagnie des)

Siège social, 31, rue Pasquier, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, remboursables au pair jusqu'à l'expiration des concessions.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, les Actions au comptant et à terme et les Obligations au comptant.

Obligations. — 519.920 de 500 francs 3 0/0, remboursables au pair jusqu'au 15 Janvier 1898, par tirages annuels en Décembre; remboursements, 15 Janvier. Les obligations sont garanties par l'État.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. Act.	629.63	624.42	636.82	641.82	695.49	667.35	595.27	605.17	594.85	615.10	651.37
Divid. distribués.	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	25 »	27.50	27.50	27.50	27.50	27.50
Cours moy. Oblig.	369.49	368.40	373.70	382.80	415.11	414.39	422.41	425.40	428.88	451.16	453.97

Durée de la Société. — Du 5 Février 1876 à la fin des concessions.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer dans l'est de l'Algérie. Elle est concessionnaire des lignes suivantes : de Maison-Carrée à Constantine; d'El-Guerrah à Batna; de Ménerville à Tizi-Ouzou; de Bougie à Béni-Mancour; de Batna à Biskra; des Ouled-Rahmoun à Aïn-Beida; la section d'Alger à la Maison-Carrée, exploitée en commun avec la Compagnie P.-L.-M.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Morel d'Arleux, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social et au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire, Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Dehaynin, président; L. Thélier, vice-président; Boucher-Léoménil, Albert Chabert, Paul Durrieu, O. Homberg, ✻, Albert Watel.

Commissaires des comptes. — MM. de Mas-Latrie et Brueyre.

Directeur. — M. E. Mayer, ✻.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital; 6 0/0 au Capital versé, somme suffisante pour amortir le capital jusqu'à la fin des concessions; le surplus aux Actions.

CHEMIN DE FER DE L'EST DE LYON (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 40, rue Charlet, à Lyon.

Capital social, huit millions neuf cent mille francs, divisé en 7,000 Actions de 500 francs ordinaires et 10,800 Actions privilégiées de 500 francs chacune.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Obligations : 12,345 de 500 francs 3 0/0.

Taux d'émission : 320 francs, remboursables à 500 francs en 88 ans, à partir de 1889, par tirages annuels en Juin, remboursements le 1er Août suivant. Intérêts 15 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre, au *Comptoir National d'Escompte*, à Lyon.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Div. dist. Act. privilégiées	10.50	10	13	24	»	»
Cours moy. des Obligations	»	»	»	»	400	433

Durée de la Société. — Du 13 Février 1878 jusqu'à l'expiration du terme de la concession qui a été convenu au 31 décembre 1976.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Lyon à Saint-Genix d'Aoste, ligne de la Sablonnière à Montalieu. Embranchement de Montalieu à Amblagnieu. La Compagnie est depuis le 19 décembre 1896, concessionnaire d'un embranchement de St-Hilaire-de-Brieu à Tallieu — en construction — la longueur totale exploitée de 104 kilomètres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Boffard, à Lyon. Acte rectificatif de 1888, Me Berloty.

Assemblée générale. — En Juin, le premier lundi.

Paiement des coupons, au siège social, le 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. F. Bacyens, S. Montefiore Levi, Ed. Despret, V. Stoclet, J. Devolders.

Directeur. — M. Adrien Le Page.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au moins pour la formation du fonds de réserve ; 6 0/0 au Capital versé sur les Actions privilégiées, le déficit devant être comblé par les exercices suivants ; le surplus est réparti comme suit :

15 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 pour le remboursement des Actions privilégiées au pair ; 35 0/0 attribués jusqu'à concurrence de 25 francs par titre aux 7,000 Actions non privilégiées ; le surplus est employé : 50 0/0 à un deuxième amortissement des Actions privilégiées et 50 0/0 aux Actions non privilégiées.

Prévisions de la Société. — La Société va faire une émission de 4.500 obligations du même type que celles émises en 1889. Ces titres nouveaux se confondront absolument avec les anciens.

CHEMIN DE FER D'ESTRÉE-SAINT-DENIS A FROISSY (COMPAGNIE DU)

Siège social, 18, rue de Dunkerque, Paris.

Capital social, huit cent soixante-dix mille francs, divisé en 1.740 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Ch. 52

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

La loi du 18 Mai 1878 a autorisé la création d'un réseau de Chemins de fer de l'État par le rachat des lignes concédées aux Compagnies :

Cie des Charentes, de la Vendée, de Bressière à Poitiers, de Saint-Nazaire au Croissic, d'Orléans à Châlons, de Clermont à Châlons, de Clermont à Tulle, d'Orléans à Rouen, de Poitiers à Saumur, Cie des Nantais, de Maine-et-Loire et Nantes.

Le Capital nécessaire pour l'achat et l'exploitation, 331 millions a été fourni par la Rente 3 0/0 amortissable en 75 ans.

Ch. 55

CHEMINS DE FER ÉTHIOPIENS (COMPAGNIE IMPÉRIALE DES)

Siège social, 5, rue Scribe, à Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 16,000 Actions de 500 francs, dont 8.000 Actions d'apport entièrement libérées et 8.000 libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 100 attribuées à MM. Ilg. et Chefneux.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 14 Août 1896.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer en Éthiopie et principalement du Chemin de fer de Djibouti à Harar.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; l'excédent, 10 0/0 aux Administrateurs ; 45 0/0 aux Actionnaires et 45 0/0 aux parts de Fondateurs.

CHEMIN DE FER D'ÉTIVAL A SENONES

Siège social, Senones (Vosges).

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Taux d'émission. 500 francs. Revenu 22.50, remboursables à 500 francs jusqu'en 1950 par tirages annuels.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	--	—
Cours moyens des Actions. .	500 francs.										
Dividendes distribués . . .	20	20	20	20	20	20	20	20	22.50	22.50	22.50
Cours moyens des Obligations	500 francs.										

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 31 Octobre 1883.

Objet de la Société. — Exploitation du Chemin de fer d'Étival à Senones.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Fade et Bazin, à Senones.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, à Senones, courant Mai.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Vincent, président; Alb. Lung, vice-président, Docteur Fournier, administrateur-délégué, Parisot, Gaxotte.

Commissaire des Comptes. — M. Paul Larue, industriel, à Senones.

Directeur. — M. Lallement, chef de gare principal.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social, somme pour l'amortissement des Actions ; 5 0/0 aux Actions, la part afférente aux Actions amorties devant être versée au fonds d'amortissement, le surplus aux Actions.

Ch. 57

CHEMINS DE FER DES FLANDRES (COMPAGNIE DES)

Siège social, 18, rue de Dunkerque, Paris, à la *Compagnie du Nord*.

Capital social, six cent trente-cinq mille francs, divisé en 1,270 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Bergues à Hazebrouck avec embranchement de Rexpoëde sur Hondschoote, déclaré d'utilité publique par la loi du 2 Avril 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Boudenoot, G. Graux, Outters, Itasse et E. Chevalier.

Fondateur. — M. Alfred Lambert.

CHEMIN DE FER DE FOURVIÈRE ET OUEST-LYONNAIS (COMPAGNIE DU)

Siège social, 4, avenue du Doyenné, Lyon.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Obligations Fourvière, 6.800 de 500 francs 3 0/0; taux d'émission, 250 francs.

Obligations Fourvière-Ouest-Lyonnais, 5.264 de 500 francs 3 0/0; taux d'émission, 285 francs.

Parts de fondateurs, 1.200, attribuées aux liquidateurs de l'ancienne Société et 300 attribuées à la *Société de Traction et d'Électricité.*

Années	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Cours moy. des Act.	» »	» »	» »	245 »	203 »	127.93	209.77	228.11	352.16	412.97	420
Dividendes distribués	25 »	5 »	8 »	8 »	» »	6 »	8 »	» »	15 »	16 »	»
Cours moy. des Obligations Fourvière	339.58	348.88	345 »	365.6735	8.80	355.90	385.59	403.62	» »	» »	»
Cours moy. des Oblig. Ouest-Lyonnais .	331.30	343.16	338.46	354.46	366.40	331.70	361.05	382.48	» »	» »	»

Durée de la Société. — Du 23 Novembre 1883 jusqu'à expiration des concessions qu'elle exploitera.

Objet de la Société. — Exploitation du Chemin de fer de Lyon-Saint-Just à Vaugueray et à Mormant, et du Chemin funiculaire de Lyon à Fourvière à Saint-Just, et de toutes autres lignes de Chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon.

Paiement des coupons, au siège social, généralement en Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Vincent Chapuis, président; Ch. Detroyat, vice-président; Eug. Pécher, Ed. Finaz, A. Gobin, L. Dulac, M. Mollard.

Commissaires des comptes. — MM. le baron du Marais, Flory.

Directeur. — M. Mollard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 aux Parts de fondateurs, 75 0/0 aux Actionnaires.

CHEMIN DE FER DE FREVENT A GAMACHES

Société absorbée par la Compagnie du Nord.

CHEMINS DE FER (COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE)

Société Anonyme du Chemin de fer d'Arzew à Saïda et prolongements, concessionnaire du droit exclusif d'exploiter l'Alfa sur 300,000 hectares en Algérie, propriétaire du domaine de l'Habra et de la Maeta, province d'Oran (25.000 hectares irrigués).

Siège social, 6, rue Pigalle, Paris.

Capital social, trente millions de francs, divisé en 60,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Déclarée en faillite par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 20 Novembre 1888, la faillite a été transformée en liquidation judiciaire par arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 16 Décembre 1889, dans les termes de la loi du 4 Mars 1889.

Le 19 Avril 1890, la Société a obtenu son concordat homologué par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 28 du même mois et a repris son existence légale.

Pour satisfaire aux conditions de son concordat pour l'acquit du passif, la Société a créé et remis à ses créanciers 110,000 Obligations de 100 francs (portion A), remboursables à 100 francs en 82 ans, de 1891 à 1972 par tirages annuels en Juin, remboursement 1er Juillet suivant. Intérêts 2 francs 50, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Elle a en outre créé 110,000 Obligations de 100 francs (portion B), produisant un intérêt variable jusqu'à concurrence de 4 francs par titre suivant les bénéfices annuels de la Société, au moyen de prélèvement sur les dits bénéfices dont il sera ci-après parlé, le surplus de ce prélèvement devant servir à l'amortissement de la portion B.

Par la remise de ces nouvelles Obligations, les 100,000 Obligations de 500 francs 3 0/0 émises par la Société en 1874 ont été annulées.

La Société a en outre émis les Obligations de 500 francs 3 0/0 ci-dessous, qui figurent sous les titres des lignes de chemins de fer auxquelles elles sont affectées. Elles n'ont subi aucun changement par suite de la garantie de l'État.

4.640	Obligations	des Chemins de fer	d'Aïn-Thizy à Mascara.
65.130	—	—	Mostaganem à Tiaret.
4.995	—	—	Madezbah à Méchéria.
23.015	—	—	Méchéria à Aïn-Sefra.

Du 1er Juillet 1888 au 5 Juin 1893, l'exploitation des lignes ci-dessus avait été cédée à la Compagnie de l'Ouest-Algérien qui s'était chargé du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations, la Société a repris l'exploitation à partir du 5 Juin 1893.

Les Actions, les Obligations (portion A) et les Obligations dites de Chemins de fer sont cotées à la bourse au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	133.56	82.98	32.03	7.90	33.91	24.14	16.32	16.21	11.10	9.20	9.39
Obligations (portion A) .	»	»	»	»	»	42.33	42.36	41.09	38.65	47.13	43.48

(Pour les Obligations des lignes de Chemins de fer, voir à leurs titres respectifs).

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 24 Février 1873.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des lignes de Chemins de fer d'Arzew à Saïda, Aïn-Thizy à Mascara, Mostaganem à Tiaret, Modzbah à Méchéria, Méchéria à Aïn-Sefra ; Mise en valeur des plaines de l'Habra et de la Macta ; Exploitation privilégiée de l'Alfa sur les terrains des hauts plateaux de la subdivision de Mascara d'une étendue de 304,000 hectares.

Le domaine de l'Habra et de la Macta a été apporté à une société nouvelle aux termes d'un traité approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 Octobre 1887.

Notaire de la Société : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons et remboursement des Obligations, à la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat.

Membres du Conseil. — MM. Mauger, président ; Lartigue, administrateur, directeur général ; Bourgeois, Desforges, Gosselin, Hautier, Jullien, Locher, Morel Thibout, Yerles.

Répartition des bénéfices :

Service des intérêts et amortissement des Obligations (portion A) ; 70 0/0 du surplus pour servir de l'intérêt jusqu'à concurrence de 4 francs aux Obligations (portion B), l'excédent devant servir à l'amortissement des dites Obligations (portion B) et distribuable au marc le franc chaque fois que cet excédent représentera 3 0/0 ; 30 0/0 à la constitution d'une réserve jusqu'à 2,500,000 francs au-dessus desquels 15 0/0 serviront à l'amortissement de la portion B et 15 0/0 seront à la disposition de la Société.

Ch. 51

CHEMIN DE FER & CARRIÈRES D'ESTRÉE-BLANCHE (PAS-DE-CALAIS)

Société Anonyme

Siège social, Lambres-les-Aire (Pas-de-Calais).

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	150	150	150	150	200	300	200	150	350	300	265
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	4	6	10	10	10	»	»

Dividende probable en 1897 : 15 francs.

Durée de la Société. — Du 9 Juin 1882 jusqu'à la fin de la concession du Chemin de fer Intérêt général.

Objet de la Société. — Exploitation d'un chemin de fer de Flechinelle à Isbergues et exploitation de carrières de marnes. Il est question de prolonger la ligne jusqu'à Anvin, ce qui donnerait un grand avenir ; les études sont faites. Les mines de Ligny-les-Aire vont doubler les recettes, aussi les Actions sont-elles à près de 400 francs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lozé, à Arras.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des Coupons, au siège social.

— Actions en Mai et Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Legay, banquier, à Arras, Germe, Docteur, à Arras, Coëtz, fabricant d'huiles, à Arras, Gruyelle, fabricant de sucre, à Hénin-Liétard et Redoux, propriétaire, à Lambres, administrateur-délégué.

Commissaire des Comptes. — M. De Léau, comptable, à Arras.

Directeur. — M. Ch. Guérard, à Lambres.

Répartition des bénéfices :

50 0/0 à la Réserve et le surplus : 10 0/0 aux Administrateurs ; 5 0/0 à la Direction et au Personnel ; 85 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 149

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, 7, rue d'Antin, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 50.000 Actions libérées de 150 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Actions sont cotées en Bourse au comptant.

Les Parts bénéficiaires ne sont pas cotées.

Les Obligations sont cotées au comptant et à terme.

Obligations. — 166.089 de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'à 1981 par tirages annuels en Mai ; remboursements 1er Juillet ; Intérêts 15 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

Ces Obligations ont fait l'objet de 32 emprunts différents. Elles jouissent de la garantie des Départements pour les lignes desquels elles ont fourni le Capital de premier établissement et de celle de l'État.

Parts de fondateur. — 4.166 donnant droit à 25 0/0 dans les bénéfices.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divid. distrib. Actions.	»	»	»	»	»	»	»	»	8.75	8.75	10.50
Did. distrib. Parts.	»	»	»	»	»	»	»	»	33.92	33.92	34.13
Cours moy. des Oblig.	358.45	356.90	358.70	376.64	406.63	414.36	415.50	420.79	415.03	440.64	451.43

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 15 Juillet 1880.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer d'intérêt local dans les départements de : Gironde, Seine-et-Oise, Allier, Haute-Marne, Somme, Cher et d'intérêt général dans le Puy-de-Dôme, l'Allier et le Cher. Elle exploite en outre trois lignes pour le compte des Compagnies du Nord et de l'Ouest.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des Coupons et remboursement des Titres, au siège social; à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire, au *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens, à la *Société générale*, 54, rue de Provence.

Membres du Conseil. — MM. O. Homberg, président: René Brice, vice-président; Brolemann, baron de Bussière, Albert Ellisen, E. Gouin, J. Joubert, comte de Kergolay, Mathieu Bodet, baron des Michels.

Commissaire des Comptes. — M. G. Fourchault.

Directeur. — M. Emile Level.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 aux Administrateurs, le surplus 25 0/0 aux Parts de fondateur et 75 0/0 aux Actions.

Ch. 150

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU NORD

Société Anonyme

Siège social, 62, rue Kléber, à Anzin (Nord).

Capital social, douze millions, divisé en 24,000 Actions de 500 francs l'une, entièrement libérées, au porteur.

Parts de fondateurs : 1,550.

Obligations : 2,000 série verte, émission de 1892 à 500 francs l'une.

— 6,000 — — 1894 —

— 10,000 série lilas, — 1894 —

Taux d'émission : Émission de 1892, 485 francs. — Émission de 1894, 475 francs.

Revenu : 20 francs l'an, sous déduction de l'impôt.

Sur ces 6,000 Obligations 4 0/0, 1,439 ont été échangées contre un même nombre d'Obligations 5 0/0 converties.

Durée de l'amortissement des Obligations. — Émission de 1892, 52 ans. — Émission 1894, série verte, 50 ans. — Série lilas, 64 ans.

Les Titres sont cotés en bourse, cote officielle au comptant (1re partie).

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	375	397	397	425.30	480.10	514.90	498.05	478.50	498.50	510.581	503.43
Cours moy. Obl. Série lilas.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	490.782	495.31
Cours moy. Obl. Série verte	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	494.64
Dividendes distribués. . .	25	25	25	25	» 25	» 25	» 25	» 25	» 25	» 25	» 25 »
	sous déduction de l'impôt										

Durée de la Société. — 99 ans du 1er Janvier 1884 au 31 Décembre 1982.

PARIS. — Imp. Guérin, Dereume et Cie.

Objet de la Société. — La Construction, l'Exploitation et l'Acquisition de lignes de Tramways et Chemins de fer d'intérêt local. La Société exploite entièrement les lignes de Valenciennes et extensions (Nord) ; de Lens à Frévent (Pas-de-Calais) ; de Vienne au Grand-Lemps et aux Quatre-Chemins, des Quatre-Chemins à Charavines et des Quatre-Chemins à Voiron (Isère) ; de Grenoble à Veurey (Isère) ; d'Annemasse à Samœns et extensions (Haute-Savoie). Elle exploite partiellement les lignes d'Armentières à Halluin (Nord) ; de Saint-Amand à Hellemmes-Lille (Nord). Elle construit les lignes de Haspres à Solesmes et Landrecies, Etrœungt et Avesnes, Solesmes à Quiévy (Nord) ; Portel à Boulogne et Bonningues (Pas-de-Calais).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bultot, à Valenciennes.

Paiement des Coupons :
Actions : 15 Mars et 15 Septembre.
Obligations : 15 Juin et 15 Décembre

Crédit Lyonnais, *Société Générale*, siège social, Ed. Empain, à Bruxelles, *Crédit Industriel et Commercial*, à Paris, L. Dupont et Cie, Valenciennes ; au siège administratif, 8, rue Auber, Paris ; Banque Dubois, à Liège.

Membres du Conseil. — MM. Caze, président ; Ed. Empain, A. du Roy de Blicquy, P. Devès, de Tavernier.

Commissaires des Comptes. — MM. Braemt, E. Terlinden, F. Delhaye.

Directeur. — M. V. Mestreit, à Anzin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital Action ; 3 0/0 pour Amortissement et le surplus 1 0/0 à chaque Administrateur et le reste 50 0/0 aux Actions et 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

Ch. 32

CHEMINS DE FER GARANTIS DES COLONIES FRANÇAISES (Compagnie des)

Siège social, 95, rue Taitbout, Paris.

Capital social, deux millions trois cent soixante-dix-huit mille cinq cents francs, divisé en 4.757 Actions de 500 francs, entièrement libérées, remboursables à 600 francs.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la bourse au comptant, 2e partie du bulletin.

Obligations. — 8.936 de 500 francs 3 0/0, remboursables au pair en 99 ans, de 1885 à 1984, par tirages annuels en Mars, remboursements en Avril.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	453.12	»	»	476.25	»	»	562.50	555	»	554.95	582.42	579.69	609.27	617.25
Divid. distribués .	27.50	27.50	27.50	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »
Cours moy. des Obl.	340.94	322.57	320.73	321.97	370.08	380.99	382.87	380.19	387.84	420.30	429.08

Durée de la Société. — Du 15 Novembre 1881 à la fin des concessions.

Objet de la Société. — Construction et exploitation des Chemins de fer de Saïgon à Mitho (Cochinchine), passant par ou près Cho-Lon et Tan-An. Concession avec garantie par la Cochinchine d'un revenu minimum sur le capital de premier établissement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ch. Morel d'Arleux, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, 8, rue de la Michodière, Paris, chez MM. S. Propper et Cie.

Membres du Conseil. — MM. Brueyre, président; R. de Mas-Latrie, Marsaux, Petit, Rivière.

Répartition des bénéfices :

Depuis le 1er Octobre 1888, le gouvernement colonial de Cochinchine s'est chargé de l'exploitation de la ligne de Saïgon à Mytho, moyennant le paiement à la Compagnie d'une annuité suffisante pour assurer l'intérêt à 6 0/0 des Obligations et de leur amortissement à 600 francs et de l'intérêt à 3 0/0 des Obligations et de leur amortissement. Le paiement des coupons s'effectue chez M. S. Propper et Cie.

Ch. 60 *B*

CHEMIN DE FER GRAND-CENTRAL DE FRANCE

Société absorbée par les Compagnies d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée.

Les Actions ont été échangées; la Compagnie d'Orléans est chargée du service de l'intérêt et de l'amortissement des 300.000 Obligations qui avaient été émises.

Ch. 62

CHEMIN DE FER DU HAVRE

Cette Compagnie a été absorbée par la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest qui s'est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations encore en circulation.

Ch. 63

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT (Cie DES)

Siège social, 95, rue Taitbout, à Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs entièrement libérées et au porteur, dont 5.000 libérées de 125 francs, avaient été remises à M. Joignet pour ses apports et 5.000 souscrites en espèces à 500 francs.

Déclarée en faillite par Jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, du 9 Août 1884, avec M. Barboux, comme Syndic, la Société a obtenu le 3 Juillet 1889, son concordat homologué par jugement du 25 du même mois et définitif à partir du 13 Décembre 1889 et elle a repris son existence légale.

Obligations privilégiées. — Aux termes de son concordat, la Société a créé 10.000 Obligations émises à 250 francs entièrement libérées et au porteur, donnant droit à un intérêt variable pouvant s'élever jusqu'à 15 francs et au remboursement à 500 francs par tirage au sort au moyen d'un prélèvement de 40 0/0 sur les bénéfices après le service des intérêts des Obligations et ceux d'un prêt consenti par les consorts Joret aux termes du concordat.

La Compagnie avait émis de 1869 à 1875, 42.000 Obligations de 500 francs 3 0/0 qui ont été annulées à la suite de la faillite.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant 2e partie du Bulletin.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	50 »	72.56	35.37	39.66	37.25	36 »	»
Titres privilégiés . . .	281.41	309.06	285.86	273.84	276.50	253.66	258.33

Durée de la Société. — Du 6 Août 1868 et 99 ans après l'expiration du délai fixé pour l'achèvement des travaux.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un réseau de Chemins de fer d'intérêt local dans le Département de l'Hérault, concédés à M. Joret, le 8 Octobre 1866, apportés par lui à la Société et déclaré d'utilité publique par Décret du 14 Août 1867.

Notaire de la Société. — Me Tollu, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. de Résie, président; Allain-Launay, Frémont, Petit, Cribier, Bergniac, Martinenq.

Paiement des Coupons, chez MM. S. Propper et Cie, 8, rue de la Michodière, Paris, et *Société Générale*, à Montpellier.

Répartition des bénéfices:

Les bénéfices doivent être employés à payer: 1° à chaque Titre privilégié un intérêt de 12.50; 2° 3 0/0 d'intérêt au prêt de 1 million des consorts Joret; 3° 2.50 d'intérêt à chaque Titre privilégié; 4° un intérêt de 1 0/0 au prêt de 1 million Joret, le surplus 4 0/0 à l'amortissement des Titres privilégiés à 500 francs chaque; 40 0/0 au remboursement au pair des Bons représentant le prêt de 1 million Joret; 20 0/0 à la disposition de la Compagnie.

Ch. 64

CHEMIN DE FER DE HERMES A BEAUMONT

Compagnie Anonyme

Siège social, Neuilly-en-Thelle (Oise).

Capital social, un million trois cent mille francs, divisé en 2.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées. Amortissables pendant la durée de la concession.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs à la volonté de l'actionnaire.

Obligations. — 1.500 bons de 500 francs. — **Taux d'émission.** — 500 francs. — Revenu : 25 francs. Amortissement terminé en 1940.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . . . . (d'après des Ventes publiques par notaires)	55	55	55	77	77	191	191	191	191	187.50	187.50
Cours moyens des Obligations . . .	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500 »	500 »
Intérêts et Dividendes distribués aux Actions. .	4	4	4	6	8	8	10	10	8	8 »	10 »

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Du 23 Janvier 1876 à 1965.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Chemin de fer d'Intérêt local à voie de 1 mètre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delacour, à Neuilly-en-Thelle (Oise).

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons :

Actions et Obligations. — Tous les jours non fériés, chez M. Gromard, banquier, à Beauvais.

Tous les lundis, au siège social, à Neuilly-en-Thelle (Oise), et tous les lundis de Janvier et Juillet, de 2 heures à 4 heures, à la gare de Noailles (Oise).

Membres du Conseil. — MM. Ferdinand Serrin, président ; Thomas-Bellou, vice-président ; Dauchy Antony, secrétaire ; Bardelle Auguste, Lesieur Gustave, Naquet Fortuné, Piéron Louis, Serrin Henri, Thomas Mizaël.

Commissaires des Comptes. — MM. Denis-Beauchet, Chartoire Édouard, Geffroy Ernest.

Directeur. — M. Dupriez, ingénieur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; Prélèvement pour l'Amortissement du Capital ; prélèvement variable pour fonds de prévoyance ; 5 0/0 aux Actions non amorties ; le surplus à titre de dividende à toutes les Actions.

Ch. 65

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU DÉPARTEMENT DES LANDES

(Société des)

Siège social, 54, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, libérées de 450 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Remboursement à 500 francs, cinq ans avant l'expiration de la concession.

L'intérêt à 5 0/0 et l'amortissement du Capital jusqu'à 10 millions est garanti par la *Compagnie des Chemins de fer du Midi.*

Les Titres sont cotés à la bourse au comptant.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués .	3.83	7.81	14.06	18.75	21.56	22.50	22.50	22.50	22.50	22.50

Durée de la Société. — Du 20 Mai 1887 au 31 Décembre 1960.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer d'intérêt local du département des Landes, déclarés d'utilité publique par la loi du 22 Juillet 1882 : de Pissos à Barentis par Ychoux ; de Sabres à Mimizan par Labouchère et Ponteux ; de Moreux à Mézos avec embranchement de Sinderes à Uza ; de Tartas à Castets avec prolongement de Castets à Linxe ; de Saint-Vincent-de-Tyrosse à Soustous.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siége social, en Avril et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Aucoc, président; E. Pereire, Puerari, Aug. Thurneyssen, Bellaigue, Ernest Blagé, W. d'Eichthal.

Commissaires des comptes. — MM. Baron, G. Cerise.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé, somme suffisante pour amortir le Capital cinq ans avant l'expiration de la concession. Remboursement en Capital et intérêts des avances qu'auraient pu faire la *Compagnie du Midi*. Sur le surplus, 5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital social; le reste, 2/3 à la *Compagnie des Chemins de fer du Midi* et 1/3 aux Actions.

Ch. 56*b*

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE FEURS A PANISSIÈRES

(Société d'Exploitation du)

Siège social, à Feurs.

Ch. 42

CHEMINS DE FER DE LA DROME (COMPAGNIE DES)

Siège social, 41, rue du Jeu de Paume, à Valence.

Capital social, trois millions trois cent mille francs, divisé en 6,600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse au comptant.

Obligations : 6,700 de 500 francs 3 0/0, libérées et au porteur.

Taux d'émission : 380 francs, remboursables au pair en 73 ans, de 1894 à 1966, par tirages annuels en Avril, remboursements 1er Mai.

Parts de fondateur : 2,500.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	500.62	498.33	425 »	417.50	488.91
Dividendes distribués . .	25	25 »	25 »	18.75	25 »	22.50
Cours moy. des Obligations	»	»	»	390 »	»	440.56

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 1er Octobre 1891.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Tramways à traction mécanique dans le département de la Drôme, lignes de St-Vallier au Grand Serre, de Tain à Romans, de Valence à Chabreuil et de Montélimar à Dieulefit. Concessions avec garantie par le département de la Drôme d'un revenu minimum sur le capital de premier établissement.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Trouselle et Lanquest, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens, Paris, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. L. Douvreleur, président ; Combier, Neyret, P. Veyrin, Lazare Wolf.

Commissaires des Comptes. — MM. Descharmes et A. Wirt.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1 0/0 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; 25 0/0 aux Parts de fondateur ; le surplus 20 0/0 aux Administrateurs et 80 0/0 aux Actions.

Ch. 66

CHEMIN DE FER DE LÉROUVILLE A SEDAN

Absorbé par la Compagnie de l'Est.

Ch. 67

CHEMIN DE FER DE LILLE A BÉTHUNE

Compagnie absorbée par la Compagnie du Nord qui fait le service des intérêts et l'amortissement des 30.000 Obligations de 500 francs 3 0/0 qui avaient été émises ; les Actions ont été remboursées par 12.000 Obligations de 500 francs 3 0/0 du Nord.

Ch. 68

CHEMIN DE FER DE LISIEUX A ORBEC

Société anonyme au Capital de 500,000 francs, dont le siège était à Paris, 14, rue Chauveau-Lagarde.

Mise d'abord en liquidation, elle a été déclarée en faillite et M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, nommé syndic.

La liquidation a produit aux créanciers une unique répartition de 7 0/0, faite en Février 1895.

La liquidation est close.

Ch. 69

CHEMINS DE FER DE LORRAINE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 7, rue Chauchat, à Paris, à la *Banque Parisienne*. Depuis l'Assemblée générale du 16 Décembre 1896, il avait été précédemment à Nancy.

CHEMIN DE FER DE LYON A AVIGNON

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M. Les Obligations sont convertibles en Obligations Lyon-Méditerranée 3 0/0, à raison de une Obligation contre deux Lyon-Méditerranée, plus une soulte de 20 francs.

CHEMIN DE FER DE LYON CROIX-PAQUET A LYON CROIX-ROUSSE (COMPAGNIE DU)

Siège social, place Croix-Paquet, Lyon.

Capital social, deux millions trois cent mille francs, divisé en 4.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle au comptant.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	500	650	666	696 »	731	738
Dividendes distribués . .	»	15	26	28.75	30	30

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 3 Septembre 1890.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Chemin de fer à traction funiculaire de la place Croix-Paquet au boulevard de la Croix-Rousse, à Lyon.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Chaine, à Lyon.

Assemblée générale. — Vers le 20 Mars.

Paiement des Coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Barbier, Bussy, Binet, Durand, Fisch, Martin, Moiret.

Commissaire des Comptes. — MM. de Rabours, Cachard.

Directeur. — M. A. Mathieu, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé, somme suffisante pour l'amortissement du Capital avant la fin de la Société, le surplus aux Actions.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

CHEMIN DE FER DE LYON-SAINT-PAUL A FOURVIÈRE & A LOYASSE

Compagnie Anonyme

Siège social, 4, rue Octavio-Mey, à Lyon.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions en 1896 : 512 francs.

Durée de la Société. — 70 ans, à partir du 14 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer d'intérêt local par traction funiculaire entre Lyon-Saint-Paul et Lyon-Fourvière et traction électrique entre Lyon-Fourvière et Lyon-Loyasse, dont la concession a été accordée par la ville de Lyon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Dans les 6 premiers mois de l'année.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Maurice Piaton, président; Georges Martin, secrétaire; Adrien Bussy, Gabriel Frachon, Julien Roton de la Chapelle.

Commissaires des Comptes. — MM. Xavier Frachon et Albert Mathieu.

Ingénieur-Conseil. — M. A. Bussy.

Directeur de l'exploitation. — L. Cornillon.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'au 1/4 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé, une somme nécessaire pour créer un fonds d'amortissement; l'excédent est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 71

CHEMIN DE FER DE LYON A LA CROIX-ROUSSE

(Compagnie du)

Siège social, 1, place Sathonay, à Lyon.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, remboursables 5 ans avant l'expiration de la concession.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, à la cote officielle au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations. — 5.537 de 500 francs, 3 0/0. — **Taux d'émission.** — 269,35. — Revenu : 15 francs, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1950, par tirages annuels en Avril, remboursements le 1er Juillet suivant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	780.73	758.33	674.31	605.40	566.08	496.11	443.67	495.40	536.75	»	526.50
Dividendes distrib.	50 »	40 »	40 »	30 »	25 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »
Cours moy. des Obl.	357.59	356.92	358.97	352.50	362.55	345.62	379.64	406.08	424.40	455.30	458.90

Durée de la Société. — Du 26 Mars 1859 au 26 Mars 1953.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, concédé par décret du 26 Mars 1859, pour 90 ans.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, à Lyon, et à Paris, au *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens.

Membres du Conseil. — MM. Marietton, président ; de Lachomette, vice-président ; Moutoz, secrétaire ; Arlin, J. Martin, V. Chapuis, Gonin, V. Fournier.

Commissaire des Comptes. — M. Rolland.

Directeur. — M. Paul Delmas.

Répartition des bénéfices :

Une somme suffisante pour l'amortissement du Capital, 5 ans avant l'expiration de la Concession ; 4 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 100.000 francs ; le surplus aux Actions.

Ch. 72

CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE

Société absorbée par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Les 8,000 Actions ont été remboursées par des Obligations P.-L.-M.

Ch. 72*b*

CHEMIN DE FER DE LYON A LA MÉDITERRANÉE

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M., qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

Ch. 73

CHEMIN DE FER DE MAGNY A CHARS

Société Anonyme

Siège Social, Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise).

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Chemin de fer d'intérêt local de Magny-en-Vexin à Chars.

Assemblée générale. — En Juin.

CHEMIN DE FER DU MAINE-ET-LOIRE ET NANTES

Ligne rachetée par l'État.

Ch. 74

CHEMIN DE FER DE MAMERS A SAINT-CALAIS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 60, rue de Provence, Paris.

Ch. 76

CHEMIN DE FER DE MARLIEUX A CHATILLON-LES-DOMBES [(COMPAGNIE DU)

Siège social, 4, quai de la Guillotière, à Lyon.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 99 ans, constituée le 9 Novembre 1876.

Objet de la Société . — Construction et Exploitation d'un Chemin de fer de Marlieux à Chatillon-les-Dombes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Charvet, à Chatillon (Ain).

Assemblée générale. — Premier trimestre.

Paiement des Coupons, à Lyon, au *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. Fernand de Bellescize, président; Victor Dugaz, Gonzague de Bellescize, Docteur Édouard, Louis Bouvier, Janin.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve jusqu'à la 1/2 du Capital social, somme nécessaire pour l'amortissement du Capital, 5 ans avant la fin de la Société ; le surplus des bénéfices aux Actionnaires.

Ch. 77

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON

Société absorbée par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Il n'y a aucun titre en circulation.

CHEMIN DE FER DE MAUBEUGE A VILLERS-SIRE-NICOLE (NORD)

(Compagnie du)

Siège social, 48, rue de Dunkerque, Paris.

Capital social, cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs, divisé en 375 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 85 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer d'intérêt local de Maubeuge à Villers-sire-Nicole.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Dervillez, Itasse, Manière, Martin.

Ch. 78 *b*

CHEMINS DE FER DE MEAUX A MELUN & EXTENSIONS

Société en participation d'études et d'initiative

Siège social, 10, rue Montholon, Paris.

Objet de la Société. — Étude d'un Chemin de fer de Meaux à Melun.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Makowiecki, Lagrange, Vardon et Barré.

Ch. 79

CHEMIN DE FER DE MÉCHÉRIA A AIN-SEFRA

Siège social, 6, rue Pigalle.

Ligne concédée à la Compagnie Franco-Algérienne qui a créé 23,015 Obligations de 500 francs 3 0/0, émises à 340 francs entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs en 87 ans, de 1888 à 1974, par tirages annuels en Juin. Remboursements le 1er Octobre. Intérêts annuels 15 francs, payables par moitié : 1er Avril, 1er Octobre, à la *Banque Parisienne,* 7, rue Chauchat, Paris.

Ces Obligations jouissent de la garantie de l'État, elles sont cotées à la bourse, cote officielle au comptant.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens.	356.55	363.83	368.94	400.24	406.27	414.49	413.49	411.97	436.39	439.11

CHEMIN DE FER DU MÉDOC (COMPAGNIE DU)

Siège social, 28, rue Pasquier, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant.

Obligations. — 39.156 de 500 francs, 3 0/0, émises en 7 séries, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1973, par tirages annuels, en Avril. Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	39.04	29.22	36.28	89.39	136.73	183.40	173.95	196.08	227.42	307.79	384.05
— des Obl.	238.23	238.78	230.35	298.95	354.61	368.88	364.96	368.10	399.06	422.02	431.95

Durée de la Société. — Du 2 Mars 1864, à la fin de la Concession.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Bordeaux au Verdon ; Concession approuvée par décrets des 4 Mars 1863 et 2 Juin 1863.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à Paris, au *Crédit Lyonnais,* 19, boulevard des Italiens.

Membres du Conseil. — MM. de Sailly, président ; Rossigneux, vice-président, ✻ ; Bélier, Bergaud, J. W. Maclure, de Chazan, H. Marchal, A. Desserteaux, Poirot-Delpech, A. Trapenard.

Répartition des bénéfices :

Fonds d'amortissement pour le Capital, 5 ans avant l'expiration de la Concession ; 5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 300.000 francs ; le reste aux Actions.

CHEMINS DE FER MÉRIDIONAUX FRANÇAIS (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme en liquidation

Siège de la liquidation, 10, rue Saint-Martin, Paris.

Le Capital social était de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur. L'objet de la Société était la construction et l'exploitation des Chemins de fer de Miramas à Port-de-Bouc et à Martigues-Ferrières.

La Société a émis 9.120 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1961. Intérêts 15 francs, dernier coupon payé, n° 14, à échéance du 1er Janvier 1884. Elles sont cotées à la Bourse au comptant.

La Société a été dissoute et mise en liquidation par décision de l'Assemblée générale du 28 Juin 1884.

M. Perron a été nommé Liquidateur.

Le 15 Mai 1893, une répartition de 23.57 a été faite à chaque Obligation.

CHEMINS DE FER (COMPAGNIE MEUSIENNE DE)

Société Anonyme

Siège social, Bar-le-Duc (Meuse).

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant.

Obligations. — 8.536 de 500 francs, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1969, par tirages annuels en Décembre. Remboursements en Janvier. Intérêts 15 francs, payables 1er Juin, 1er Décembre.

Années	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Obligations	»	»	410	402.78	422.66	434.81
Dividendes distribués . . .	7.80 pour 4 mois	23	24	23 »	23 »	23 »

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 26 Mars 1891.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer de Bar-le-Duc à Vaubecourt; Rembercourt-aux-Pots à Clermont-en-Argonne; de Beauzée à Verdun; d'Hairouville à Triancourt. Le département de la Meuse, et au besoin l'État, garantissent une annuité de 5 0/0 au capital de premier établissement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Larcher, à Loisey.

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des Coupons, au siège social, à Bar-le-Duc et à Paris, au *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens.

Membres du Conseil. — MM. Pattin, Gautier, Bernard, Robin, Caville.

Commissaire des Comptes. — M. Crouet.

Directeur. — M. Merceron.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social; 4 0/0 au Capital versé; Fonds d'amortissement du Capital; le surplus aux Actions.

CHEMINS DE FER DU MIDI & CANAL LATÉRAL A LA GARONNE

Siège social, 54, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, cent-vingt-cinq millions de francs, divisé en 250,000 Actions de 500 francs entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs 5 ans avant la fin de la concession; les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance; coupons payables (Actions de capital) à compte 1er Janvier, solde 1er Juillet; Actions de jouissance, 1er Juillet. Les intérêts de 5 0/0, soit 25 francs des Actions remboursées sont versés au fonds d'amortissement.

Dividendes, de 1886 à 1896 : 50 francs.

Les Titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

OBLIGATIONS :

Obligations 3 0/0 anciennes :

2,900,000 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1957 par tirages annuels en Avril ; remboursements en Juillet ; intérêts 15 francs, payables par moitié 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations 3 0/0 nouvelles :

600,000 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1957 par tirages annuels en Août ; remboursements en Octobre ; intérêts 15 francs, payables par moitié 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 :

100,000 Obligations de 500 francs 2 1/2 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1957 par tirages semestriels avec faculté de remboursement anticipé ; intérêts 12 francs 50, payables par moitié 1er Mai et 1er Novembre ; remboursements en Mai et en Novembre.

Tous les Titres, Actions et Obligations, jouissent de la garantie de l'État.

La Compagnie ne paie pas les Obligations du Canal du Midi et n'en fait pas le service. Elle verse à la Compagnie du Canal les sommes nécessaires pour en assurer le service.

La Compagnie est en outre chargé du service des 8,000 Obligations émises par la Compagnie du Canal du Midi ; ces Obligations ne sont pas cotées.

Tous les Coupons se paient et les Remboursements s'opèrent à Paris, au siège social, boulevard Haussmann, 54.

Cours moyens en

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Actions de Capital. . . .	1157.10	1150.87	1164.62	1193.75	1262.71	1305.50	1300.27	1334.14	1209.44	1290.36	1288.13
— de jouissance. . .	563.97	556.04	571.39	587.24	636.22	683.13	675.44	692.05	617.71	693 87	692.75
Obligations 3 0/0 anciennes.	388.82	393.39	400.48	412.19	435.10	444.77	460 70	461.82	456.97	468.68	472.22
— 3 0/0 nouvelles.	388.71	394.13	401.45	413.59	437.03	447.72	462.82	462.74	458.92	471.59	473.60

Les Obligations 2 1/2 0/0 ne sont créées que depuis 1897 et admises à la cote depuis le 19 Février 1897 ; leur cours est d'environ 445 francs.

Durée de la Société. — Du 6 Novembre 1852 au 31 Décembre 1960.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer dans le Midi de la France. Son réseau est composé des lignes suivantes :

Ligne de Bordeaux à Cette, y compris le raccordement à Bordeaux avec le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.
Ligne de Narbonne à Perpignan.
Ligne de Bordeaux à La Teste et à Arcachon.
Ligne de la Mothe à Bayonne avec embranchement sur Mont-de-Marsan.
Ligne de Toulouse à Bayonne.
Ligne de Tarbes à Bagnères-de-Bigorre.
Ligne de Portet-Saint-Simon à Foix.
Ligne de Dax à Puyoo.
Ligne d'Agen à Vic-en-Bigorre.
Ligne de Mont-de-Marsan à Tarbes.
Ligne d'Adge à Lodève.
Ligne de Bayonne à Irun.
Ligne de Castelnaudary à Castres.
Ligne de Perpignan à Port-Vendres.
Ligne de Port-Vendres à la frontière d'Espagne.
Ligne de Saint-Girons à Boussens.
Ligne de Montpellier à Paulhan.
Ligne de Paulhan à Roquesels et à Milhau.
Ligne de Milhau à Rodez.
Ligne de Castres à Albi.
Ligne de Castres à Mazamet.
Ligne de Carcassonne à Quillan.
Ligne de Langon à Bazas.
Ligne de Toulouse à Auch.
Ligne de Montrejeau à Bagnères-de-Luchon .

Ligne de Lourdes à Pierrefitte.
Ligne de Graissessac à Béziers.
Ligne de Carmaux à Albi.
Ligne de Saint-Affrique à Tournemire.
Ligne de Foix à Tarascon (Ariège).
Ligne de Condom à Port-Sainte-Marie.
Ligne d'Oloron à Pau.
Ligne de Mende à Sévérac et à Marvejols.
Ligne de Marvejols à Neussargues
Ligne de Mazamet à Bédarieux.
Ligne de Mont-de-Marsan à Roquefort.
Ligne de Cette à Montbazin.
Ligne de Moux à Cannes.
Ligne de Narbonne à Bize.
Ligne de Marmande à Casteljaloux.
Ligne de Condom à Riscle.
Ligne de Montauban à Saint-Sulpice.
Ligne de Saint-Sulpice à Castres.
Ligne de Puyoo à St-Palais.
Ligne de Tarascon-sur-Ariège à Ax.
Ligne de Casteljaloux à Roquefort.
Ligne de Bayonne à Ossès.
Ligne de St-Martin Autevielle à Mauléon.
Ligne de Nérac à Mézin.
Ligne de Perpignan à Prades.
Ligne de Buzy à Laruns.
Ligne de Elne à Céret.
Ligne de Prades à Villefranche-de-Conflent.
Ligne de Mont-de-Marsan à St-Sever.
Ligne de Lannemezan à Arreau.
Ligne concédée de Ruines à Arvant.
Ligne de Mende à la ligne d'Alais à Brioude.
Ligne de Tournemire au Vigan.

Lignes en construction :

Ligne de Carmaux à Rodez.
Ligne d'Elnes à Arles-sur-Tech (section de Céret à Arles-sur-Tech).
Ligne de Villefranche-de-Conflent à Olette.
Ligne d'Albi à St-Affrique.
Ligne de Lavelanet à Bram.
Ligne de Dax à St-Sever.
Ligne d'Ossès à St-Jean-Pied-de-Port.
Ligne de Castelsarrazin à Beaumont-de-Lomagne.
Ligne de Mézin à Mont-de-Marsan.
Ligne de Pamiers à Limoux.
Ligne de Quillan à Rivesaltes.
Ligne de Bazas à Eauze.
Ligne de St-Girons à Foix.
Ligne de Eauze à Auch.
Ligne de St-Girons à Oust.

La Compagnie exploite en outre le canal latéral à la Garonne, de Toulouse à Castets et le Canal du Midi qu'elle a pris à bail de 1858 au 30 Juin 1898, moyennant un fermage annuel de 743,000 francs et le service des 8,000 Obligations émises par la Compagnie du Canal du Midi.

Notaire de la Société : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. L. Aucoc, président ; G. Thurneyssen et Georges Picot, vice-présidents ; Bellaigue, Bessand, Ed. Bocher, duc de Caraman, Darcel, E. d'Eichthal, Gabriel Faure, général Mathieu, marquis de Pange, E. Pereire, H. Pereire, Puerari, G. Samazeuilh, Ph. Vernes.

Directeur. — M. Blage. — **Sous-Directeur.** — M. Glasser. — **Secrétaire général** — M. Fabignon.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à deux millions et 1 0/0 jusqu'à quatre millions ; fonds d'amortissement du Capital pour assurer le remboursement des Actions cinq ans avant la fin de la concession ; 5 0/0 aux Actions, la part soit 25 francs des Actions remboursées est versée au fonds d'amortissement ; le surplus aux Actions de Capital et de jouissance. Au dessus d'un dividende de 60 francs par Action ; le surplus des bénéfices sera partagé, 2/3 à l'État et 1/3 aux Actions.

Prévisions de la Société. — La Réserve et le fonds d'amortissement des Actions sont au complet.

CHEMIN DE FER DE MILLY A FORMERIE & DE NOYON A GUISCARD & A LASSIGNY

(Compagnie des)

Siège social, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Capital social, un million cent quatre-vingt-dix mille francs, en 2.380 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer d'intérêt local à voie étroite, de Milly à Formerie par Songeons et de Noyon à Guiscard, avec embranchement sur Lassigny, Concession du 3 Juin 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. MM. Boudenoot, G. Graux, Outhers, Itasse, Millot.

Ch. 86

CHEMIN DE FER DE MIRAMAS A PORT-DE-BOUC (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 49, rue Cambon, Paris.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle (2e partie du bulletin).

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	323.12	300
Dividendes distribués . .	»	»	15	15	15	15. »	20

Durée de la Société. — Du 16 Avril 1890 au 12 Avril 1961.

Objet de la Société. — Exploitation du Chemin de fer de Miramas, à Port-de-Bouc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des Coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Georges Montefiore, président; Silhol, Vallière.

Commissaire des Comptes. — M. Brachmann.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; Fonds d'amortissement pour assurer le remboursement des Actions jusqu'à la fin de la concession ; le surplus 5 0/0 au Conseil d'administration et 95 0/0 aux Actions.

PARIS. — Imp. Guénin, Dervaux et Cie

CHEMIN DE FER DE MODZBAH A MÉCHÉRIA

Ligne concédée à la Compagnie Franco-Algérienne, 6, rue Pigalle, Paris, qui a émis 5.228 Obligations de 500 francs 3 0/0, entièrement libérées et au porteur; remboursables à 500 francs, de 1886 à 1974, par tirages annuels en Juin; remboursements le 1er Octobre; intérêts 15 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre, à la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat, à Paris.

Ces Obligations jouissent de la garantie de l'État, elles sont cotées à la Bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens . .	358.71	357.36	361.69	369.44	401.26	406.56	414.30	415.14	414.64	433.83	438.50

Ch. 88

CHEMIN DE FER DE MONTEREAU A TROYES

Compagnie absorbée par la Compagnie de l'Est; les 40.000 Actions ont été remboursées à 500 francs.

Ch. 88 *B*

CHEMIN DE FER DE LA MOSELOTTE

(Société du)

Fondée pour la Construction et l'Exploitation de la ligne de Chemin de fer de Remiremont à Cornimont (Vosges), concédée par décret du 14 Février 1877, elle a été absorbée par la Compagnie de l'Est, qui s'est chargée du service des Obligations qui avaient été émises. Intérêts et amortissements : 2.400 Obligations de 500 francs 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs jusqu'en 1974 par tirages annuels en Janvier. Intérêts et remboursements, 146, faubourg Saint-Denis, Paris.

Les Obligations ne sont pas cotées.

Ch. 89

CHEMIN DE FER DE MOSTAGANEM A TIARET

Ligne concédée à la Compagnie Franco-Algérienne, 6, rue Pigalle, qui a émis :

65.161 Obligations de 500 francs 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs, de 1886 à 1984, par tirages annuels en Juin; remboursements 1er Octobre; intérêts 15 francs, payables par moitié les 1er Avril et Octobre, à la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat, Paris.

Ces Obligations jouissent de la garantie de l'État.

Elles sont cotées à la bourse, cote officielle au comptant,

Années. . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens. .	370.83	364.95	371.12	377.56	407.65	411.07	422.79	425.78	429.22	449.12	448.61

CHEMIN DE FER DE MULHOUSE A THANN

Compagnie absorbée par la Compagnie de l'Est.

Ch. 90

CHEMIN DE FER DE NANCY A VÉZELISE

(Compagnie du)

Siège social, 7, rue Chauchat, Paris *(Banque Parisienne)*.

La ligne est cédée à la Compagnie de l'Est, qui l'exploite.

Ch. 91

CHEMINS DE FER NANTAIS

Société liquidée

Les Obligations ont été remboursées à 280 francs, au *Crédit Algérien*.

Les lignes ont été rachetées et font partie du réseau de l'État.

Ch. 143

CHEMINS DE FER A NAVIRES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, 17, boulevard Haussmann, Paris.

Société disparue.

Ch. 92

CHEMINS DE FER NOGENTAIS (COMPAGNIE DES)

Siège social, à la Maltournée, commune de Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise).

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant (2e partie).

Obligations. — 1.600 5 0/0 émises à 250 francs et au porteur, remboursables à 250 francs par tirages annuels, du 25 Novembre jusqu'en 1984 ; Intérêts 12 fr. 50, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

857 de 500 francs 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs en 90 ans jusqu'en 1983, par tirages annuels ; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Mai et 1er Novembre.

Années	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	275	»
Dividendes distribués	20	»	»	17.50	17.50	20	20	»
Cours moyen des Obligations de 250 fr.	»	»	»	»	»	225	»	»

Durée de la Société. — Du 29 Décembre 1884 au 29 Décembre 1983.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer sur route à traction mécanique de Vincennes à Ville-Evrard, par Nogent et Neuilly-sur-Marne, de Nogent à Brie-sur-Marne.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Maurois, à Nogent-sur-Marne.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, à Paris, au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire.

Membres du Conseil. — MM. Leclaire, président; Mentienne, vice-président; Barbet, administrateur-délégué; Bleyfus, Dr Delthil, Badois, Dr Porack, Delapedierre, J.-B. Hersent, Dr Verneuil.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social; Fonds d'amortissement du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux Actions.

CHEMIN DE FER DU NORD (COMPAGNIE DU)

Siège social, 18, rue de Dunkerque, Paris.

Capital social, deux cent dix millions, divisé en 525.000 Actions de 400 francs, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 400 francs, jusqu'à la fin de la Concession; les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance; Coupons payables acompte 1er Janvier. Solde le 1er Juillet. L'intérêt de 4 0/0 des Actions remboursées est versé au Fonds d'amortissement du Capital.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant et à terme.

OBLIGATIONS:

Obligations de 500 francs 3 0/0 anciennes:

3.525.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1950, par tirages annuels en Avril ou Mai. Remboursements 1er Juillet; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations 3 0/0 nouvelles:

200.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1950, par tirages annuels, remboursements 1er Octobre; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 :

La Compagnie émet, en outre, au fur et à mesure de ses besoins, des Obligations de 500 francs, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1950, avec faculté de rembourser au pair à toute époque. Tirages en Avril. Remboursements, 1er Octobre. Intérêts 12 fr. 50, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Lille à Béthune :

30.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1959, par tirages annuels en Octobre. Remboursements, 31 Décembre ; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Nord-Est :

150.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1979, par tirages annuels en Décembre. Remboursements le 1er Avril ; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Picardie et Flandres :

43.500 Obligations de 500 francs, 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1964, par tirages annuels, en Avril. Remboursements le 1er Juillet ; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Nord-Belge 3 0/0 :

140.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1942, par tirages annuels en Juin. Remboursements, 1er Novembre Intérêts, 15 francs, payables par moitié, les 1er Mai et 1er Novembre, les Actions et les Obligations, sauf celles du Nord-Belge, jouissent de la garantie de l'État.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des : Actions de Capital. . . .	1556.78	1539.70	1568.12	1753.34	1826.26	1844.07	1838.34	1882.54	1828.78	1804.54	1805.52
— de Jouissance. . .	1092.36	1052.65	1075.54	1237.48	1359.72	1412.28	1416.86	1455.72	1354.92	1339.83	1332.78
Obligations 3 0/0 anciennes.	397.25	404.77	408.76	420.46	441.85	448.10	464.38	468.13	474.43	481.17	480.90
— 3 0/0 nouvelles.	»	»	»	»	»	»	»	464.24	474.67	485.26	486.12
— 2 1/2 0/0 . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	454.02
— Lille à Béthune.	386.06	390.78	392.96	408.08	431.36	431.50	454.48	456.67	461.20	469.29	468.71
— Nord-Est. . .	374 12	376.58	386.10	404.37	431.44	439.55	423.65	461.16	465.84	473.35	474.30
— Picardie Flandres	384.90	396.03	393.90	407.21	432.46	442.65	458.39	461.23	461.53	469.50	471.14
— Nord-Belge. . .	438.34	437.82	442.48	446.43	459.39	471.80	483.43	492.34	496.37	499.57	501.36
Dividende (Actions de Capital. . . .	59 »	61 »	64 »	70 »	70 »	70 »	66 »	64 »	62 »	62 »	»
— de Jouissance. . .	43 »	45 »	48 »	54 »	54 »	54 »	50 »	50 »	48 »	48 »	»

Durée de la Société. — Du 20 Septembre 1845 au 31 Décembre 1950.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer dans le Nord de la France.

Son réseau est composé des lignes suivantes :

Ligne de Paris à la frontière de Belgique, par Lille et Valenciennes.
Ligne de Lille à Calais, Marée et Calais (bif.) à Calais-Maritimes, Hazebrouck et Dunkerque.
Ligne de Creil à Saint-Quentin.
Ligne d'Amiens à Boulogne.
Ligne de Noyelles à Saint-Valery.
Ligne d'Épinay à Luzarches.
Ligne d'Aulnoye à Anor.
Ligne d'Arras à Étaples.
Ligne de Béthune à Abbeville.
Ligne de Saint-Quentin à Erquelines.
Ligne de Busigny à Somain, par Cambrai.
Ligne de Tergnier à Laon.
Ligne de Saint-Denis à Creil, par Chantilly.
Ligne de Creil à Beauvais.
Ligne d'Amiens à Tergnier.
Ligne des Houillères du Pas-de-Calais.
Ligne de Boulogne à Calais.
Ligne de Saint-Ouen-l'Aumône à Pontoise.
Ligne d'Hautmont à la Frontière belge.
Ligne d'Ermont à Argenteuil.
Ligne d'Aulnoye à Valenciennes.
Ligne de Lille à la frontière belge, vers Tournay
Ligne de Paris à Soissons.
Ligne de Rouen à Amiens (pour 2 tiers, le 3e tiers à la Compagnie de l'Ouest).
Ligne de Soissons à la frontière belge, par Anor.
Ligne de Beauvais à Gournay.
Ligne de Chantilly à Senlis.
Ligne de Senlis à Crépy-en-Valois.
Ligne de Compiègne à Roye.
Ligne de Saint-Omer-en-Chaussée à Abencourt
Ligne de Beauvais (Rochy-Condé) à St-Just.
Ligne de Breteuil (ville) à Breteuil (station)
Ligne de Monsoult à Amiens.
Ligne de Cambrai à Dours.
Ligne des Docks de Saint-Ouen à la plaine Saint-Denis.
Ligne de ceinture de Lille.
Ligne de Doullens à Frévent.
Ligne d'Arras à Doullens.
Ligne d'Amiens (Saint-Roch bif.) à Canaples.
Ligne de Douai à Orchies et à la frontière belge.
Ligne d'Amiens à la Vallée de l'Ourcq.
Ligne d'Abbeville au Tréport et à Eu.
Ligne de Bully-Grenay à Brias.
Ligne de Lille à Béthune.
Ligne de Lille à Valenciennes.
Ligne de Saint-Amand à Blanc-Misseron.
Ligne de Saint-Amand à la frontière belge.
Ligne de Valenciennes à Doucies.
Ligne de Hénin-Liétard à Don.
Ligne de Lille (la Madeleine bif.) à Comines
Ligne de Tourcoing à Menin.
Ligne de Gravelines (Bourbourg) à Watten.
Ligne de Boulogne (Hesdigneul) à Saint-Omer.
Ligne de Saint-Omer (Arques) à Berguettes et Armentières.
Ligne de Calais à Dunkerque.
Ligne de Somain à Roubaix et Tourcoing.
Ligne de Maubeuge à Fourmies et embranchement.
Ligne de Ferrières-la-Grande à Cousolre.
Ligne de Chauny à Anizy.
Ligne de Beauvais à Gisors.
Ligne de La Rue-Saint-Pierre à Clermont.
Ligne de Clermont à Estrées Saint-Denis.
Ligne d'Estrées-Saint-Denis à Ormoy-Villers.
Ligne de Compiègne (Rethondes bif.) à Soissons.
Ligne de Dunkerque à la frontière belge vers Furnes.
Ligne d'Abancourt au Tréport.
Ligne de Doullens à Gamaches,
Ligne d'Armentières à la frontière belge.
Ligne de Lens à Armentières.
Ligne de Valenciennes au Cateau.
Ligne de Busigny à Hirson.
Ligne Saint-Just à Douai et à Somain.
Ligne de Thiant à la bifurcation de la Tourelle

Lignes en Construction.

Ligne d'Haubourdin à Saint-André.
Ligne de Laon à Guise.
Ligne de Le Cateau à Wassigny.
Ligne de Thiant à Lourches.
Ligne de Laon à Liart (Rosoy-sur-Serres) vers Mézières.
Ligne de Don Sainghin à Templeuve.
Ligne d'Ormoy à Mareuil-sur-Ourcq.
Ligne de Denain à Saint-Amand.

Réseau Belge.

Ligne d'Erquelines à Charleroi.
Ligne de Namur à Liége et raccordement de Liége à Flémalle.
Ligne de Namur à Givet.
Ligne de Mons à Hautmont.

Notaires qui ont reçu l'acte : MM. Halphen et Dupont, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, ainsi que les remboursements, à Paris, 18, rue de Dunkerque.

Membres du Conseil. — MM. le baron Alp. de Rothschild, président; G. Griolet, vice-président; G. Dehaynin, baron G. de Rothschild, duc de Mouchy, comte Pillet-Will, comte A. de Germiny, baron Alfred de Rothschild, J. Hottinguer, André de Waru, E. Baudelot, lord Rothschild, Ad. Vernes, O. Vallon, E. Agache, baron de Rothschild, Mariolle Pinguet, H. Adam, L. Lambert, Richemond, J. Lagache, Desmarest, baron Édouard de Rothschild.

Comité de Direction. — MM. Alp. de Rothschild, président; Griolet, vice-président; A. de Waru, O. Vallon, J. Hottinguer, baron Édouard de Rothschild.

Secrétaire général. — M. Lacan.

Chef de l'Exploitation. — M. Sartiaux.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à deux millions; 1 0/0 jusqu'à trois millions; Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions à 400 francs, pendant la durée de la Concession; 4 0/0 aux Actions, la part des Actions remboursée et versée au Fonds d'amortissement; le surplus aux Actions. Au-dessus d'un dividende total de 88 fr. 50; le surplus des Bénéfices appartiendra pour 2/3 à l'État et 1/3 à la Compagnie.

Ch. 94

CHEMIN DE FER DU NORD-EST (COMPAGNIE DU)

Compagnie absorbée par la Compagnie du Nord.

Les Actions ont touché en deux répartitions : 45 francs par Titre.

La Compagnie du Nord est chargée du service des Obligations, Intérêts et amortissement.

Ch. 95

CHEMIN DE FER DU NORD DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE (TRANSVAAL)

(Compagnie franco-belge du)

Siège social, 1, rue du Commerce, Bruxelles.

Capital social, douze millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations, 15.000 de £ 100.

Les Titres sont cotés à la bourse de Londres.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 6 Septembre 1892.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de lignes de Chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Van Halteren, à Bruxelles.

Assemblée générale. — Juillet.

Dividende distribué en 1892-1893, 4 0/0.

Paiement des Actions après approbation du bilan par l'Assemblée générale.

— des Obligations le 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Edmund-Evan Thomas, président; Henri Bia; C. Arrow, administrateurs.

Commissaire des comptes — M. Clare Smith.

CHEMIN DE FER DU NORD-OUEST ARGENTIN (Cie FRANÇAISE DU)

Siège social, 60, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer dans la République Argentine (Nord-Ouest).

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Ch. 97

CHEMINS DE FER NORMANDS EN LIQUIDATION (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège de la liquidation, 13, rue de Londres, Paris.

M. Pinet, liquidateur de la Société, 17, rue de Londres, Paris, a fait en Août 1896, aux créanciers vérifiés et affirmés une unique répartition de 4 francs 64 0/0.

La liquidation est close.

Ch. 99

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

(Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans)

Siège social, 1, place Walhubert, Paris.

Bureaux et Administration, 8, rue de Londres, Paris.

Capital social, trois cent millions, divisé en 600.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs pendant la durée de la concession : les actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance ; Coupons payables les 1er Octobre, acompte et les 1er Avril, solde ; remboursement des Actions les 1er Janvier, les intérêts de 3 0/0, soit 15 francs des Actions remboursées, sont versés au fonds d'amortissement du Capital.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant et à terme.

OBLIGATIONS :

Obligations de Paris à Orléans 4 0/0 1848 :

13.333 Obligations de 1.250 francs au porteur, entièrement libérées, émises à 750 francs en Juillet 1848, remboursables à 1.250 francs jusqu'en 1937 par tirages annuels du 1er Décembre. remboursement 1er Janvier ; Intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations de Paris à Orléans 3 0/0 anciennes :

4.000.000 Obligations de 500 francs 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs jusqu'en 1951 par tirages annuels du 1er Décembre, remboursements 1er Janvier; Intérêts 15 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations de 500 francs 3 0/0 nouvelles Séries A B C:

1.250.000 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1956 par tirages annuels en Septembre, remboursements 1er Octobre; Intérêts 15 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 1895 Série D :

250.000 Obligations de 500 francs 2 1/2 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1956 par tirages semestriels en Mars et Septembre, remboursements 1er Avril et 1er Octobre: Intérêts 12 fr. 50, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

La Compagnie d'Orléans est en outre chargée du service des Intérêts et de l'amortissement des Obligations ci-après:

Obligations Grand Central 3 0/0 1855 Séries A B C:

300.000 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1958 par tirages annuels du 1er Décembre, remboursements 1er Janvier : Intérêts 15 francs payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations de Paris à Orsay.

Emprunts de 1re Série:

6.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1905 par tirages annuels en Mars, remboursements 1er Septembre; Intérêts 20 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

Emprunt 2e Série:

1.200 Obligations de 1.250 francs, remboursables à 1.250 francs jusqu'en 1903 par tirages annuels en Avril, remboursements le 1er Juillet; Intérêts 50 francs payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet. (Ces 1.200 Obligations ne sont pas cotées à la Bourse.)

Tous les Titres, Actions et Obligations, jouissent de la garantie de l'État.

Les Coupons se paient et les remboursements s'opèrent aux Bureaux de la Compagnie, 8, rue de Londres, à Paris.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des: Actions de Capital	1334.49	1309.33	1328.42	1362.21	1451 64	1525.84	1551.85	1601.92	1528 67	1573.43	1603.62
Actions de jouissance	905.66	889 06	900.22	936.39	1027 »	1081.45	1101.76	1152.32	1065.05	1119.53	1141.99
Obligations 4 0/0 1848	1205.53	1211.98	1216.01	1228 »	1255.54	1260.09	1268.42	1271.69	1269.96	1268.55	1275.88
Obligations 3 0/0 anciennes	390.83	395.10	402.67	413.92	436.93	445.25	462.82	463.24	466.16	473 58	476.48
Obligations 3 0/0 nouvelles	389 28	395.68	402.53	413.68	436.16	446.57	461.93	462.15	466.49	474.36	478.44
Obligations 2 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	425.54	444.97
Obligations Grand Central	388.38	391.28	399.07	410.12	433 59	442.99	459.40	460.39	462.39	470.85	473.69
Obligat. Orsay 4 0/0 1re série	467 14	454.28	460.25	473.16	496.72	500.16	503.61	503.31	502.50	505.07	508.09
Dividendes Actions de Capital	57.50	57.50	57.50	58.50	58.50	58.50	58.50	58.50	58.50	58.50	58.50
— Actions de jouissance	42.50	42 50	42.50	43.50	43.50	43.50	43.50	43.50	43.50	43.50	43.50

Durée de la Société. — Du 13 Août 1838 au 31 Décembre 1956.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer de Paris à Orléans. Par suite de Concessions diverses et de différents traités le Réseau de la Compagnie se compose des Lignes suivantes :

Paris à Orléans.
Orléans à Tours.
Tours à Poitiers.
Poitiers à Angoulême.
Angoulême à Bordeaux et raccordement.
Tours à Nantes.
Orléans à Vierzon (bifurcation).
Vierzon (bifurcation) à Châteauroux et à Limoges.
Vierzon (bifurcation) à Bourges et à Saincaize.
Nantes à Saint-Nazaire.
Tours au Mans.
Savenay à Lorient et à Châteaulin.
Châteaulin à Landerneau.
Auray à Pontivy.
Brétigny à Tours par Vendôme.
Coutras à Périgueux.
Montauban à Saint-Christophe et à Decazeville.
Embranchement de Rodez.
Moulins à Montluçon et à Bézenet.
Périgueux à Brive.
Brive au Lot (Capdenac).
Limoges à Périgueux.
Périgueux à Agen.
Chemin d'Orsay.
Orsay à Limours.
Arvant à Massiac.
Massiac à la rivière du Lot (Figeac).
Bourges à Montluçon.
Toulouse à Lexos avec embranchement sur Albi.
Tours à Vierzon.
Limoges à Montluçon, avec embranchement sur Ahun et Fournaux.
Fournaux à Aubusson.
Poitiers à Limoges.
Commentry à Gannat.
Orléans au chemin du Bourbonnais (Gien).
Limoges à Brive.
Pithiviers aux lignes d'Orléans et de Montargis
La Flèche au chemin de Tours au Mans (Aubigné).
Embranchement de Libos à Cahors.
— de Villeneuve-sur-Lot.
— de Tulle.
Libourne à Bergerac.
Lapeyrouse à Saint-Éloi.
Villefranche-sur-Cher à Romorantin.
Nantes à Châteaubriant.
Bergerac au Buisson.
La Flèche à La Suze.
La Flèche à Sablé.
Angoulême à Limoges avec embranchement sur Nontron.
Bordeaux à la Sauve.
Clermont à Tulle avec embranchement sur Vendes.
Limoges au Dorat.
Limoges à Meymac.
Orléans à Montargis.
Périgueux à Ribérac.
Sailliat à Bussière-Galant.
Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.
Tours à Montluçon, avec embranchement sur Lavaud-Franche.
Aubusson à Felletin.
Auray à Quiberon.
Concarneau à Rosporden.
Questembert à Ploërmel.
Vieilleville à Bourganeuf.
Angers à la Flèche.
Tournon à la Châtre.
Auneau à Étampes.
Aurillac à Saint-Denis-lès-Martel.
Blois à Romorantin.
Bourges à Gien et Argent à Beaune-la-Rolande
Cahors à Capdenac, avec embranch. sur Figeac
Châtellerault à Tournon-Saint-Martin.
Civray au Blanc.
Confolens à Excideuil.
Issoudun à Saint-Florent.
La Flèche à Saumur.
Limoges à Montauban.
Marmande à Angoulême.
Mauriac à la lig. d'Aurillac à St-Denis-lès-Martel
Montluçon à Eygurande.
Nontron à Sarlat et à Burg.
Poitiers au Blanc.
Port-de-Piles à Preuilly.
Preuilly à Tournon-Saint-Martin.
Quimper à Douarnenez.
Quimper à Pont-l'Abbé.
Saint-Sébastien à Guéret.
Saint-Denis-lès-Martel au Buisson, avec embranchement sur Gourdon.
Villeneuve-sur-Lot à Tonneins.
Laqueuille au Mont-Dore.
La Sauve à Eymet.
Mauriac à Vendes.
Bourges à Cosne.
Confolens à la ligne de Civray au Blanc.
Saint-Éloi à Pauniat.
Ribérac à la lig. de Paris-Bordeaux par Parcoul.
Saint-Aignan-Noyers à Blois.

Étampes à la ligne de Beaune-la-Rolande à Argent.
Felletin à Ussel.
Guéret à La Châtre.

Concessions éventuelles

Libourne à Langon.
Limours à Dourdan.
Ruffec à Exideuil.
Bort à Neussargues.
Bourganeuf à Felletin.
Villeneuve-sur-Lot à Falgueyrat.
Lavaud-Franche à Evaux.
Le Dorat à Magnac-Laval.
Ussel à Bort.
Bussière-Galant à Saint-Yrieix.

Lignes à voie étroite

Le Blanc à Argent.
Gouttières à Létrade.
Saint-Aignan-Noyers à Blois.

Concessions éventuelles

Tulle à Aurillac.
Uzerche à Tulle.
Uzerche à Bugeat.
Cahors à Moissac.
Confolens à Bellac.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, successeur de Me Foucher, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. le baron de Courcel, F. Bartholoni, de Fourtou, J. Bardoux, comte de Peyronnet, baron Reille, A. Bartholoni, Goguel, Etienne Mallet, P. Mirabaud, comte de Montaigu, Léon Permezel, J.-B. Rivron, H. Schneider, comte L. de Ségur, Ch. Vergé, P. de Waru, Delaunay-Belleville, comte de Bellissen.

Délégué général du Conseil. — M. Mantion.

Directeur. — M. Heurteau.

Secrétaire-général. M. Carlier.

Répartition des bénéfices :

Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions pendant la durée de la concession ; 3 0/0 aux Actions, les 15 francs d'intérêts des Actions remboursées sont versés au fonds d'amortissement ; 3 0/0 à la Réserve jusqu'à 5 millions ; le surplus aux Actions de Capital et de jouissance. Au-dessus d'un dividende de 72 francs par Action, le surplus sera réparti 2/3 à l'État et 1/3 à la Compagnie. Lorsqu'il aura été attribué aux Actions une somme de 20 millions, il sera réparti aux Employés 15 0/0 du surplus qui seront réduits à 10 0/0 lorsque le dividende atteindra 29 millions et à 5 0/0 lorsqu'il atteindra 32 millions.

Ch. 100

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS A CHALONS

La Société est liquidée.

La ligne est incorporée dans le réseau de l'État.

Ch. 100 *B*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS A ROUEN

La Société est liquidée.

La ligne a été incorporée dans le réseau de l'État.

CHEMINS DE FER DE L'ORNE (COMPAGNIE DES)

Société liquidée.

M. Chevillot, syndic, à Paris, a fait aux créanciers, en Janvier 1892, une unique répartition de 10.40 0/0.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST (COMPAGNIE DES)

Siège social, 110, rue Saint-Lazare, Paris.

Administration, 20, rue de Rome, Paris.

Capital social, cent cinquante millions, divisé en 300.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs, cinq ans avant la fin de la Concession. Les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance. Coupons payables : le 1er Octobre (acompte); 1er Avril (solde). Les Intérêts de 3 1/2 0/0 des Actions remboursées sont versés au Fonds d'amortissement.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant et à terme.

OBLIGATIONS :

Obligations Ouest 3 0/0, anciennes :

3.900.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1951, par tirages annuels, en Mai. Remboursements 1er Juillet ; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Ouest 3 0/0, nouvelles :

1.250.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1956, par tirages annuels, en Août. Remboursements, 1er Octobre ; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Ouest 2 1/2 0/0 :

200.000 Obligations de 500 francs 2 1/2 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1956, par tirages annuels en Septembre. Remboursements, 1er Octobre ; Intérêts 12 fr. 50, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Ouest 5 0/0, 1852-1853-1854-1855 :

15.036 Obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Juillet 1902 ; Intérêts, 50 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

17.500 Obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.050 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Juillet 1903 ; Intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

4.000 Obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Juillet 1904 ; Intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

336 Obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Juillet 1951 ; Intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Pour les quatre emprunts ci-dessus, les tirages annuels ont lieu en Mai et les remboursements le 1er Juillet.

Obligations Ouest 4 0/0 :

6.000 Obligations de 500 francs, entièrement libérées et au porteur, émises à 400 francs, remboursables à 500 francs par tirages annuels, en Mai. Remboursements, 1er Juillet; Intérêts 20 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Rouen au Havre, 5 0/0, 1845-1847 :

10.000 Obligations, emprunt 1845, entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Mars 1924, par tirages annuels, en Novembre. Remboursements, 1er Mars; Intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Mars et 1er Septembre.

5.000 Obligations, emprunt 1847, pareilles à celles ci-dessus, remboursables jusqu'au 1er Mars 1925.

Obligations de Rouen au Havre, 6 0/0, 1848 :

5.000 Obligations entièrement libérées au porteur, émises à 750 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Janvier 1936, par tirages annuels, en Novembre. Remboursements 1er Janvier ; Intérêts 60 francs ; payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Paris à Rouen, 4 0/0 1845 :

6.000 Obligations émises à 1.000 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 6 Juillet 1918, par tirages annuels, en Mai. Remboursements 6 Juillet ; Intérêts 40 francs, payables par moitié, les 6 Janvier et 6 Juillet.

Obligations Paris-Rouen, 5 0/0, 1847-1849-1854 :

5.000 Obligations, emprunt 1847, entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 francs, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Décembre 1925.

3.750 Obligations, emprunt 1849, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Décembre 1924.

18.000 Obligations, emprunt 1854, remboursables à 1.250 francs, jusqu'au 1er Décembre 1938.

Tirages annuels pour les trois emprunts en Novembre ; remboursements 1er Décembre ; Intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Juin et 1er Décembre.

Tous les Titres, Actions et Obligations, jouissent de la garantie de l'État.

Les coupons se paient et les remboursements s'opèrent aux Caisses de la Compagnie, 20, rue de Rome, Paris.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des : Actions de Capital. . . .	867.70	871.40	902.90	948.55	1006.73	1058.25	1071.41	1103.55	1097.69	1094.70	1102.55
— de Jouissance. . .	447.35	441.34	449.34	473.11	517.89	567.40	576.84	596.38	591.48	592.94	590.68
Obligations 3 0/0, anciennes.	389.21	392.39	400.63	411.62	434.88	444.21	460.61	461.60	465.54	473.12	475 47
— 3 0/0, nouvelles.	389 41	393.65	400.99	411.60	435.61	445.57	461.37	462.35	466.41	474 83	476.49
— 5 0/0, 1855 . .	1215.59	1224.03	1228 93	1235.18	1254.53	1260.81	1260.20	1265.93	1267.95	1269.64	1270.47
— 5 0/0, 1852-1854	1215.59	1218.95	1228.94	1236.28	1254.40	1260.66	1260 93	1265.62	1270.70	1276.92	1275.31
— 5 0/0, 1855 . .	1210 »	1220 »	1222.50	1227.67	1254.28	1256.50	1272.50	1265.50	1273.33	1272.42	1273 »
— 4 0/0	470.14	463.92	477.51	482.46	504.77	504,39	509.96	508.90	511.69	510.74	515.33
— Havre 3 0/0 . .	1187.18	1193.63	1206.60	1218.88	1248.93	1258.11	1261.44	1264.18	1271.34	1263.37	1276.17
— Havre 6 0/0 . .	1255.62	1240.71	1248.57	1259.70	1287.40	1288.62	1283.59	1292.48	1293.11	1291.66	1305.62
— Rouen 4 0/0. .	984.54	1030.55	1037.50	1065.09	1121.59	1192.50	1196 »	1208.01	1213.36	1231.81	1233.75
— Rouen 3 0/0 . .	1195.91	1199.57	1202.03	1222.45	1243.54	1256.34	1260 31	1262.12	1268.42	1266.62	1272 28
Dividende Actions de Capital. . . .	37 »	38 »	38 »	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50	38.50
— de Jouissance. . .	19.50	20 50	20.50	21 »	21 »	21 »	21 »	21 »	11 »	21 »	21 »

Durée de la Société. — Du 16 Juin 1855 au 31 Décembre 1956.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer dans l'Ouest de la France. — Son réseau est composé des lignes suivantes :

Ligne de Paris à Saint-Germain, Argenteuil et Auteuil.
Ligne de Paris à Versailles (rive droite).
Ligne de Paris à Versailles (rive gauche).
Ligne de Paris à Rouen.
Ligne de Rouen au Havre.
Ligne de Rouen à Dieppe et à Fécamp.
Ligne de Versailles à Rennes.
Ligne de Mantes à Caen et à Cherbourg et à Saint-Lô.
Ligne de Mézidon au Mans.
Ligne de Ceinture de Paris, pour la part afférente à la Cie.
Ligne de Serquigny à Rouen.
Ligne de Lisieux à Honfleur.
Embranchement d'un point, soit de la ligne de Paris à Caen, soit de la ligne de l'Ouest, sur la ligne de Mézidon au Mans.
Ligne d'Argentan à Granville.
Prolongement de Rennes à Brest.
Prolongement de Rennes à Redon.
Embranchement de Rennes à Saint-Malo.
Ligne du Mans à Angers.
Ligne de Rouen à Amiens pour un tiers.
Ligne de Paris à Dieppe, par Paris et Gisors.
Ligne de Pont-l'Evêque à Trouville.
Ligne de Laigle à ou près Conches.
Ligne de Caen à Flers.
Ligne de Mayenne à Laval.
Ligne de Louviers à la ligne de Rouen.
Ligne de Pontivy à Saint-Brieuc.
Ligne de Flers à Mayenne (conces. éventuelle).
Ligne de Sablé à Châteaubriant.
Ligne de Laval à Angers.
Ligne de Saint-Lô à Lamballe.
Ligne d'Etaimpuis à Motteville.
Ligne d'Harfleur à Montivilliers.
Raccordement à Rouen des lignes de Paris à Rouen, et de Rouen à Amiens.
Ligne de Beuzeville à Lillebonne et Port-Jérôme, par Bolbec.
Ligne de Motteville à Saint-Valery-en-Caux.
Raccordement de la ligne de Paris à celle de Paris à Argenteuil, près Colombes, d'une part, et à celles de Paris à Versailles (R. D.), vers Courbevoie, d'autre part.
Ligne du pont de l'Alma aux Moulineaux.
Ligne de la gare d'Auteuil à la porte de Boulogne.
Ligne de la gare de Sillé-le-Guillaume à la Hutte, par Fresnay.
Ligne de la Hutte à Mamers sur la ligne de Mamers à Saint-Calais.
Ligne de Châteaubriant à Redon.
Ligne des Moulineaux à Courbevoie.
Ligne de Plouaret à Lannion.
Ligne de Barentin à Duclair et Caudebec.
Ligne de Conflans, sur la ligne de Paris à Dieppe, par Pontoise.
Ligne de Sottevast à Coutances.
Ligne de Motteville à Clères.
Ligne de Chemazé à Craon.

Ligne de Sablé à Châteaubriant.
Ligne d'Avranches à Domfront.
Ligne de Beslé à Guémené et à la Chapelle-sur-Erdre.
Ligne de Carentan à Carteret.
Ligne de Carhaix à Morlaix.
Ligne de Châteaubriant à Ploërmel.
Ligne de Châteaubriant à Saint-Nazaire.
Ligne de Dreux à Auneau.
Ligne d'Eu à Dieppe.
Ligne d'Évreux à la Loupe.
Ligne d'Évreux au Neufbourg.
Ligne d'Évreux-Ville à Évreux-Navarre.
Ligne de Fougères à Vire.
Ligne de Guingamp à Paimpol.
Ligne de la Brohinière à Dinan et à Dinard.
Ligne du Neufbourg à Caudebec-lès-Elbeuf.
Ligne du Neufbourg à Glos-Montfort.
Ligne de Pont-Audemer à Quetteville.
Ligne de Pouancé à Laval.
Ligne de Sablé à Sillé-le-Guillaume.
Ligne de Saint-Brieuc au Légué.
Ligne de Saint-Georges à Évreux.
Ligne de Saint-Méen à Loudéac et à Carhaix.
Ligne de Segré à Nantes (Section de Candé à Nantes).
Ligne de Vire à Saint-Lô et à Caen.
Ligne de ou près Argenteuil à ou près Mantes.
Ligne de Dieppe au Havre et embr[t] sur Étretat.
Ligne de Pont-Audemer à Port-Jérôme, avec traversée souterraine de la Seine et prolongement jusqu'au Havre par la vallée de la Seine.
Ligne de raccordement de Rouen (Rouen R.-G. à Rouen-Orléans).
Ligne d'Alençon à Domfront.
Ligne de Caen à Dozulé.
Ligne de Châteaubriant à Rennes.
Ligne de Couterne à la Ferté-Macé.
Ligne de la limite du département de l'Eure (vers Elbeuf) à Rouen.
Ligne de Dives à Trouville.
Ligne d'Echauffour à Bernay.
Embranchement du port d'Isigny.
Ligne de Laigle à Mortagne.
Ligne de l'Étang-la-Ville à Saint-Cloud.
Ligne de Lisieux à Orbec.
Ligne de Mamers à Bellême et à Mortagne.
Ligne de Mayenne à Fougères.
Ligne de Mézidon à Dives.
Ligne de Miniac à la Gouesnière.
Ligne de Morlaix à Roscoff.
Ligne de Mortagne à Saint-Gauburge.
Ligne d'Orbec à la Trinité-de-Réville.
Ligne de Ploërmel à la Brohinière.
Ligne de Pré-en-Pail à Mayenne.
Raccordement à Pontorson de la ligne de Vitré à Fougères avec la ligne de Lison à Lamballe.
Raccordement des deux gares de Saint-Germain
Raccordement près Elbeuf, des lignes d'Elbeuf à Rouen et de Serquigny à Rouen.
Ligne de Saint-Gauburge à Mesnil-Mauger.
Ligne de Saint-Georges à Dreux et à Chartres.
Ligne de Segré à Candé.
Ligne de Vitré à Fougères et à Moidrey.
Ligne de Vitré à Martigné-Ferchaud.
Ligne de Briouze à la Ferté-Macé.
Ligne de Falaise à Berjon-Pont-d'Ouilly.
Ligne de Saint-Pierre-Louviers aux Andelys.
Ligne de Carentan à Periers.
Ligne de Épone à la ligne de Paris à Granville.
Raccordement de Surdon.
Ligne de Coutances à Regneville.
Ligne de Courcelles à Passy et au Champ-de-Mars.
Ligne d'Issy à Viroflay.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le 1er Mai.

Membres du Conseil. — MM. Blount (Ed.), président honoraire; Delarbre (J.), président; Delessert, baron Hély d'Oissel, vice-présidents; Belmontet-Dailly, comte Benoist d'Azy, (H.) Blount, J. Bonnardel, Brice (René), baron de Chabaud-la-Tour, Clerc, Desbrières (Th.), Dufresne (Robert), Gay (J.), baron Gérard, Homberg (O.), marquis du Lau-d'Allemans, vicomte de Vaufreland.

Commissaires des Comptes. — M. N. A. des Diguères, G. Panckoucke, R. Trillon,

Directeur. — M. Marin.

Répartition des bénéfices :

Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions, 5 ans avant la fin de la Concession; 3 1/2 0/0 aux Actions; la part revenant aux Titres remboursés est versée au Fonds d'amortissement; 2 0/0 à la Réserve jusqu'à quatre millions; le surplus aux Actions; les produits nets excédant 3 1/2 0/0 sont destinés à rembourser les avances de l'État. Les bénéfices dépassant un dividende de 50 francs par Action, appartiendront 2/3 à l'État et 1/3 à la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 1, rue de la Tour-des-Dames, Paris.

Capital social, dix-sept millions divisé en 34.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, remboursables à 600 francs avant l'expiration de la Société.

Les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance donnant droit au dividende lorsque les Actions de capital auront touché 30 francs.

Les Actions de Capital sont au porteur ou nominatives.

Les Actions de jouissance sont au porteur.

Obligations, 189.892 de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1975.

Revenu annuel, 15 francs.

Les Actions et les Obligations jouissent de la garantie de l'État.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	549.84	547.59	549.02	550.27	588.23	591.30
Caurs moyens des Obligat.	367.42	368.49	374.29	383.70	415.27	416.55

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	591.02	608.26	598.45	608.08	625.60
Cours moyens des Obligat.	425.89	428.99	430.71	456.14	457.98

Dividendes distribués de 1886 à 1896 : 25 francs par Action pour chaque exercice.

Durée de la Société. — Du 3 Novembre 1881 au 30 Novembre 1975.

Objet de la Société. — Exploitation du Chemin de fer de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Sidi-bel-Abbès; Construction et Exploitation du Chemin de fer de Sidi-bel-Abbès à Raselma par Magenta; Construction et Exploitation de toutes lignes de Chemins de fer dont la Société aurait la concession ultérieurement, soit en propriété, soit autrement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons : *Crédit Algérien, Société Générale, Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Compagnie Algérienne, à Oran, Bureaux de l'Exploitation, à Sidi-Bel-Abbès.*

Actions : 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations : 1er Mars et 1er Septembre.

Membres du Conseil. — MM. J. Peytel, président; Bordet, administrateur-délégué: Goudchaux, Hiélard, Pouyer, Salles, Tirman.

Commissaires des comptes. — MM. Aron et Buron.

Directeur. — M. Cholet, directeur des services de la Compagnie en Algérie, à Oran.

Répartition des bénéfices :

Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions à 600 francs pendant le cours de la Société; 5 0/0 soit 25 francs aux Actions non amorties; le surplus, 5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital, 5 francs à chaque Action non amortie à titre de complément d'intérêt, et le reste aux Actions, indistinctement, à titre de dividende. Lorsque le revenu de la ligne entière dépassera le revenu garanti par l'État, le surplus appartiendra à l'État pour 2/3, jusqu'à concurrence des sommes par lui avancées; après complet remboursement, le supplément de bénéfices sera partagé par moitié entre l'État et la Compagnie.

Ch. 105 *B*

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M., qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

Ch. 105*b*

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORSAY

(ci-devant de Paris à Sceaux)

Société absorbée par la Compagnie d'Orléans qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations en circulation.

Ch. 105

PARIS A ARPAJON (COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER SUR ROUTE DE)

Siège social, 68, rue Beaunier, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse, cote officielle (2e partie du bulletin).

Obligations : 6,450 de 500 francs 3 0/0, émises à 310 francs, remboursables à 500 francs jusqu'en 1956, par tirages annuels en Juin ; remboursements en Juillet ; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1ers Janvier et Juillet.

Dividendes distribués en 1891, 18 francs ; en 1892, 15 francs.

Cours moyens des Obligations en 1895, 394 francs 53 ; en 1896, 370 francs.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 25 Février 1889.

Objet de la Société — Construction et Exploitation d'un Chemin de fer sur route, de Paris à Arpajon, par Bourg-la-Reine, Longjumeau et Montlhéry, avec embranchement de Montlhéry à Marcoussis.

PARIS. — Imp. Guérin, Decaux et Cie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Montrouge.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. G. Michelet, président ; A. Spée, administrateur-délégué ; Focquet, Gallien, Émile Nathan.

Directeur. — M. E. Vielliard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au quart du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 15 0/0 au Comité de direction ; 5 0/0 aux autres Administrateurs ; 80 0/0 aux Actions.

Ch. 106

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

(Compagnie des)

Siège social, 88, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, quatre cents millions, divisé en 800.000 Actions de 500 francs, remboursables à 500 francs cinq ans avant la fin de la concession, à partir de 1908.

Paiement des coupons : acompte, 1er Novembre ; solde, 1er Mai.

Dividendes depuis 1883 : 55 francs par an.

Les Titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

OBLIGATIONS :

Obligations 3 0/0 P.-L.-M., jouissance Janvier-Juillet :

5.400.000 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1959, par tirages annuels en Octobre ; remboursements 1er Janvier ; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations 3 0/0 P.-L.-M., jouissance Avril-Octobre :

5.400.000 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1958, par tirages annuels en Juillet ; remboursements le 1er Octobre ; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 P.-L.-M., jouissance Mai-Novembre :

200.000 Obligations de 500 francs 2 1/2 0/0 remboursables à 500 francs jusqu'en 1958, par tirages semestriels en Janvier et Juillet ; remboursements les 1er Mai et 1er Novembre ; intérêts 12 fr. 50, payables par moitié, les 1er mai et 1er Novembre.

Obligations Paris-Lyon 5 0/0 (1852) :

80.000 Obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.050 francs, remboursables à 1.250 francs jusqu'en 1905, par tirages annuels en Juillet ; remboursements 1er Octobre ; intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Paris à Lyon 3 0/0 1855 :

300.000 Obligations entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs jusqu'en 1954, par tirages annuels en Janvier; remboursements le 1er Avril; intérêts 15 fr., payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Bessèges à Alais 3 0/0, emprunts 1855, 1856, 1857 :

22.610 Obligations de 500 francs, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 francs jusqu'en 1955, par tirages annuels en Juillet; remboursements 1er Octobre; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Bourbonnais 3 0/0 :

400.000 Obligations de 500 francs créées pour la construction de la ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais, devenue la propriété exclusive de la Compagnie, remboursables à 500 francs jusqu'en 1953, par tirages annuels en Octobre; remboursements le 1er Janvier; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Dombes et Sud-Est 3 0/0, emprunt 1869 :

40.000 Obligations entièrement libérées et au porteur, émises par la Compagnie des Dombes et des Chemins de fer du Sud-Est, remboursables à 500 francs jusqu'en 1958, par tirages annuels en Juillet; remboursements 1er Octobre; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Et 40.000 Obligations, emprunt 1876, entièrement pareilles, remboursables à 500 francs jusqu'en 1975.

Obligations Lyon à Genève 3 0/0 :

142.264 Obligations de 500 francs, entièrement libérées et au porteur, émises par la Compagnie du Chemin de fer de Lyon à Genève, absorbée par la Compagnie de P.-L.-M., remboursables à 500 francs jusqu'en 1954, par tirages annuels en Octobre; remboursements en Janvier; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet. Ces Obligations sont divisées en deux emprunts : le premier de 87.719 Obligations émises en 1855 et garanties par l'État; le deuxième de 54.545 Obligations émises en 1857 et non garanties.

Obligations Lyon-Méditerranée 5 0/0, emprunt de 60 millions :

120.000 Obligations de 500 francs 5 0/0, remboursables à 625 francs jusqu'en 1954, par tirages annuels en Janvier; remboursements 1er Avril; intérêts 25 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Obligations Lyon-Méditerranée 3 0/0 :

264.999 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1954, par tirages annuels en Mai; remboursements 1er Juillet; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet, ces Obligations sont divisées en deux emprunts : le premier de 182.333 Obligations émises en 1852 et le deuxième de 82.666 Obligations, émises en 1855.

Obligations Rhône et Loire 4 0/0 :

102.614 Obligations 4 0/0, remboursables à 625 francs jusqu'en 1952, par tirages annuels en Octobre; remboursements 1er Janvier; intérêts 25 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Rhône et Loire 3 0/0 :

63.643 Obligations remboursables à 500 francs jusqu'en 1952, par tirages annuels en Octobre; remboursements 1er Janvier; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Saint-Étienne à Lyon 5 0/0, emprunt de 1850 :

10.000 Obligations remboursables à 1.250 francs jusqu'en 1926, par tirages annuels en Octobre; remboursements 1er Janvier; intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet, échangeables chacune contre trois Obligations 1/5 du Rhône et Loire 3 0/0.

Obligations Dauphiné 3 0/0:

177.000 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1958, par tirages annuels en Mai : remboursements 1er Juillet; intérêts 15 francs, payables par semestre les 1er Janvier et 1er Juillet.

Obligations Victor-Emmanuel 3 0/0 1862 :

98.412 Obligations émises par l'ancienne Compagnie des Chemins de fer de Victor-Emmanuel, remboursables à 500 francs jusqu'en 1954, par tirages annuels en Juillet; remboursements 1er Octobre; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

Tous les Titres ci-dessus, Actions et Obligations jouissent de la garantie de l'État.

La Compagnie est en outre chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations ci-après, qui ne sont pas cotées :

Obligations Lyon à Avignon 5/00 1852 :

8.000 Obligations émises à 1.050 francs, remboursables à 1.250 francs jusqu'en 1905, par tirages annuels en Janvier; remboursements 1er Avril; intérêts 50 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre, échangeables chacune contre deux Obligations Lyon-Méditerranée, 5 0/0, moyennant versement d'une soulte de 20 francs à la Compagnie.

Obligations Lyon-Méditerranée, dites de Marseille à Avignon 4 0/0.

40.000 Obligations de 500 francs 4 0/0 créées en représentation de 40.000 actions de la Compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille, remboursables à 625 francs jusqu'en 1954, par tirages annuels en Janvier; remboursements 1er Avril; intérêts 25 francs, payables par semestre, les 1er Avril et 1er Octobre ; échangeables chacune au choix du propriétaire, soit contre une Obligation Lyon-Méditerranée 5 0/0, moyennant le versement d'une soulte de 7 francs à la Compagnie, soit contre une Obligation 2/3 de Lyon-Méditerranée 3 0/0 Emprunt 1852, moyennant versement de 25 francs à la Compagnie.

Obligations Andrézieux à Roanne, 1er ordre :

4.000 Obligations de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1903, par tirages annuels en Juillet; remboursements 1er Avril suivant; intérêt 25 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre, échangeables chacune contre une Obligation 1/3 du Rhône-et-Loire 3 0/0.

Obligations Andrézieux à Roanne, 2e ordre :

1.980 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1903, par tirages annuels en Juillet; remboursements 1er Avril; suivant intérêts 20 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre, échangeables chacune contre une Obligation 1/3 du Rhône-et-Loire 3 0/0.

Obligations Grand-Central 3 0/0 1853-1854 :

Il reste en circulation 12 Obligations de 500 francs, remboursables à 500 francs jusqu'en 1953; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet. Elles sont échangeables titre pour titre et numéro pour numéro contre des Obligations Bourbonnais 3 0/0, jouissant des mêmes intérêts et du même amortissement.

Cours moyens des

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions	1231.80	1242.84	1271.85	1346.29	1437.41	1496.97	1503.67	1521.43	1448.78	1474.69	1565.47
Oblig. Lyon 3 0/0. . . .	1236.77	1237.48	1244.29	1253.34	1268.75	1271.68	1279.06	1285.47	1294.90	1285.78	1294.74
— Lyon 3 0/0. . . .	390.06	391.38	397.58	410.40	433.81	443.01	459.74	460.55	462.73	471.61	473.97
— Bessèges.	380.58	381 »	382.67	397.27	420.19	427.03	449.36	451.65	454.19	463.09	463.74
— Bourbonnais. . . .	389.08	391.15	398.06	410.51	433.40	442.62	459.37	460.51	463.63	471.05	473.56
— Dauphiné.	386.80	390.55	396.86	409.48	433.20	440.94	458.14	458.65	461.69	470.67	473.14
— Dombes et Ch. de fer du Sud-Est (Obl. anc.).	378.29	379.79	387.73	401.88	424.65	434.73	457.52	456.82	461.07	471.65	471.13
— Dombes et Ch. de fer du Sud-Est (Obl. nouv.).	378.68	379.52	387.39	401.25	422.67	435.20	457.47	456.64	461.23	470.55	471.95
— Genève 1855. . . .	386.86	390.06	396.70	409.80	433.41	440.54	457.58	457.79	461.14	470.34	473.09
— Genève 1857. . . .	385.65	388.57	345.78	408.63	433.02	439.79	455.73	457.04	459.20	469.61	472.85
— Méditerranée 3 0/0. .	615.04	617.22	621.77	627.27	638.84	638.71	644.82	646.86	656.06	646.21	656.24
— Méditerranée 3 0/0. .	388.34	392.10	398.47	410.68	433.58	442.32	459.23	460.29	463.07	471.05	473.53
— Fusion anciennes 3 0/0.	388.25	391.30	399.58	411.27	434.64	444.90	461.15	461.34	465.14	474.16	475.87
— Fusion nouvelles 3 0/0.	387.56	390.69	397.90	410.32	433.71	443.88	460.59	461.16	464.80	473.88	475.25
— 2 1/2 0/0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	450.65
— Rhône et Loire 4 0/0.	598.03	598.26	607.30	612.64	623.85	628.32	637.07	640.46	644.72	642.61	649.42
— Rhône et Loire 3 0/0.	330.88	384.52	392.69	402.27	424.18	434.12	455.15	457.39	459.13	467.93	471.04
— Saint-Étienne 1855. .	1169.06	1180 »	1181.78	1212.50	1269.61	1309.70	1357.72	1396.33	1403.33	1428.37	1427 »
— Victor-Emmanuel 1862.	389.63	390.10	395.44	407.73	430.24	437.88	454.64	456.08	457.53	469.02	471.07

Durée de la Société. — Du 1er Janvier 1857 au 31 Décembre 1958.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et extensions. Elle a été formée par la fusion et l'absorption des Compagnies suivantes : Paris à Lyon, Lyon à la Méditerranée, Dijon à Besançon, Lyon à Avignon, Marseille à Avignon, Montpellier à Cette, Montpellier à Nîmes, Lyon à Genève, Grand-Central, Bourbonnais, Rhône et Loire, Saint-Étienne à Lyon, Saint-Étienne à Montrambert, Saint-Étienne à la Loire (Andrézieux), Andrézieux à Roanne, Dauphiné (d'abord Société de Saint-Rambert à Grenoble), Chemins de fer Algériens, Bessèges à Alais, Chemins de fer Victor-Emmanuel pour les parties sises en France (Savoie et Nice), Dombes et Chemins de fer du Sud-Est.

Par suite de la fusion et de l'absorption des Compagnies ci-dessus ainsi que des rachats d'autres lignes, le réseau de la Compagnie se compose des lignes suivantes :

Paris à Lyon.
Lyon à Marseille embranchements.
Marseille à la frontière d'Italie.
Dijon à Belfort-Gray et Salins.
Montbéliard à Delle.
Mouchard aux Verrières.
Andelot à Champagnole.
Pontarlier à Jougne.
Dijon à Saint-Amour.
Bourg à Besançon.
Chalon à Dôle.
Chalon à Bourg et à Lons-le-Saunier.
Lyon et Mâcon à Genève (partie française).
Sathonay à Bourg et à Bellegarde.
Lyon Saint-Clair à Sathonay.
Ambérieu à Montalieu.
Virieu-le-Grand à Saint-André-le-Gaz.
Saint-André-le-Gaz à Chambéry.
Sérezin à Montluel.
Collonges à Saint-Gingolph.
Aix-les-Bains à Annemasse.
Grenoble à Montmélian.
Saint-Pierre-d'Albigny à Albertville.
Lyon et Saint-Rambert à Grenoble.
Valence à Moirans.
Livron à Crest.
Sorgues à Carpentras.
Avignon à Miramas, par Salon.
Rognac à Aix.
Marseille à Aix.
Aix (Gardanne) à Carnoules.
Aubagne à Valdonne.
Les Arcs à Draguignan.
Cannes à Grasse.
Villeneuve-Saint-Georges à Montargis, par Corbeil.
Malesherbes à Bourron.
Moret à Roanne.
Montargis à Sens.
Laroche à Auxerre.
Avallon à Dracy-Saint-Loup.
Chagny à Nevers.
Santhenay à Etang, par Autun.
Moulins à Montchanin.
Cercy-la-Tour à Gilly-sur-Loire.
Mâcon à Paray-le-Monial.
Roanne à Paray-le-Monial.
Belleville à Beaujeu.
Saint-Germain-au-Mont-Dore à Roanne.
Roanne à Lyon par Saint-Étienne.
Lyon-Saint-Paul à Montbrison.
Bonson à Saint-Bonnet-le-Château.
Saint-Germain-des-Fossés à Vichy.
Seconde ligne de Saint-Étienne à Lyon.
Givors à La Voulte.
Saint-Rambert à Annonay.
Livron à Privas.
Nîmes au Teil.
Robiac au Pouzin.
Vogüé à Aubenas.
Aubenas à Prades.
Bessèges à Alais.
Alais à Port-l'Ardoise.
Tarascon à Cette.
Nîmes à La Levade.
Remoulins à Beaucaire.
Remoulins à Uzès.
Uzès à Saint-Julien et au Martinet.
Uzès à Nozières.
Vèzenobres à Quissac et embranchements sur Anduze.
Nîmes à Sommières.
Sommières aux Mazes.
Nîmes au Cailar.
Arles à Lunel.
Lunel à Aigues-Mortes.
Arles à Saint-Louis-du-Rhône.
L'Estaque à La Joliette.
Marseille-Prado à la ligne de Toulon.
La Pauline à Hyères.
Beaune à Saint-Loup-de-la-Salle.
Chagny à Auxonne.
Saint-Jean-de-L'Osne à Lons-le-Saunier.
Dôle à Poligny.
Besançon à la frontière suisse et embranchements sur Lods.
Gilley à Pontarlier.
Voujaucourt à Saint-Hippolyte.
Lure à Loulans-les-Forges.
Lons-le-Saunier à Champagnole.
Champagnole à Morez.
Morez à Saint-Claude.
Saint-Claude à La Cluse.
Collonges à Lyon-Saint-Clair.
Raccordement de la Mouche.
Raccordement de Venissieux.
Longeray à Divonne.
Bossey-Verrier à la frontière suisse.
Annemasse à la frontière suisse.
La Roche à Cluses.
Cluses au Fayet.
Le Fayet à Chamonix et à la frontière suisse.
Annecy à Albertville.
Albertville à Moutiers.
La Freyssinouse à Saint-Bonnet.
Pierrelatte à Nyons.
Orange au Buis-les-Baronnies.
Orange à l'Isle-sur-Sorgues.
Apt à Saint-Maime-Dauphin.
Forcalquier à Volx.
Salon à La Calade.
Valdonne à La Barque-Fuveau (Aix).

Corbeil à Melun-Montereau.
Raccordement de Laroche.
Auxerre à Gien.
Triguères à Clamecy.
Clamecy à Cosne.
Nuits-sous-Ravières à Avallon.
Les Laumes à Épinac.
Dijon à Épinac.
Tamnay à Château-Chinon.
Chalon à Montchanin et à Roanne.
Embranchement du Port de Roanne.
Paray-le-Monial à Lozanne.
Lozanne à Givors.
Raccordement de Chasse.
Saint-Just à Firminy.
Firminy à Annonay.
Ambert à Darsac.
Saint-Bonnet-le-Château à Sembadel.
Le Puy à Langogne.
Saint-Sernin à Largentière.
Anduze à Saint-Jean-du-Gard.
Traversée du Rhône à Avignon.
Miramas à l'Estaque.
Nuits-sous-Ravières à Châtillon.
Dijon à Is-sur-Tille.
Gray à Rans et à Fraisans.
Montagney à Miserey.
Besançon à Vesoul.
Grenoble à Gap.
Gap à Briançon.
Besançon à la frontière d'Italie,
Crest à Aspres-sur-Büech.
Cavaillon à Apt.
Cavaillon à Veynes.
Aix à Pertuis.
Saint-Auban à Digne.
Auxerre à Nevers et à Cercy-la-Tour.
Cravant aux Laumes.
Saint-Germain-des-Fossés à Brioude et à La Levade.
Clermont à Montbrison.
Montbrison à Saint-Just.
Vichy à Thiers.
Thiers à Ambert.
Saint-Étienne à Saint-Georges-d'Aurac.
Lunel au Vigan.

Concessions spéciales

Lyon à Genève.

Partie Suisse

Rhône au Mont-Cenis.
Culoz à Modane (exploité par le P.-L.-M.).
Modane á la frontière (exploité par la Compagnie italienne de la Méditerranée.

Chemins Algériens

Alger à Oran.
Philippeville à Constantine.

Notaire de la Société : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le 1er Mai.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Mallet, président honoraire; Tirman, président; Blount, Denormandie, baron Robert de Nervo, vice-présidents; Cambefort, Coffinet, Déjardin-Verkinder, Dervillé, baron Girod de l'Ain, Hély d'Oissel, baron Hottinguer, Laugel, Le Vavasseur de Précourt, baron de Neuflize, baron Gustave de Rothschild, comte de Salvandy, de Sessevalle, Trubert, administrateurs.

Commissaires des comptes. — MM. de la Tournerie, président; de Billy, Bouruet-Aubertot, Boyer, de Raynal.

Directeur — M. Noblemaire.

Répartition des bénéfices :

3 0/0 à la Réserve jusqu'à 10 millions, fonds d'amortissement pour rembourser les Actions à 500 francs cinq ans avant la fin de la concession, ce prélèvement ne devant commencer qu'en 1907; 4 0/0 soit 20 francs d'intérêts aux Actions, la part des Actions remboursées devant être versée au fonds d'amortissement; le surplus aux Actions, celles remboursées seront remplacées par des Actions de jouissance. Au-dessus de 75 francs par Action, les bénéfices appartiendront pour 2/3 à l'État et 1/3 à la Compagnie.

CHEMINS DE FER PARISIENS TRAMWAYS-NORD (COMPAGNIE DES)

Société anonyme au capital de dix millions de francs, divisé en 20,000 Actions de 500 francs, ayant eu son siège social, à Paris, 19, rue Louis-le-Grand.

Mise d'abord en liquidation, elle a été déclarée en faillite.

Ch. 106 *T*

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN

Société absorbée par la Compagnie de l'Ouest.

Ch. 107

CHEMIN DE FER DU PÉRIGORD (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Périgueux.

Capital social, trois millions, divisé en 3.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Membres du Conseil. — MM. Caze, Ed. Empain, F. Empain, A. Bastid.

Ch. 108

CHEMINS DE FER DE PICARDIE & FLANDRES (COMPAGNIE DES)

Société absorbée par la Compagnie du Nord qui a payé le passif, remboursé les 8,000 Actions, à raison de 250 francs chaque et reste chargée du service des intérêts et de l'amortissement des 43,500 Obligations de 500 francs 3 0/0. *(Voir Compagnie du Nord).*

Ch. 109 *B*

CHEMINS DE FER DE POITIERS A SAUMUR

Société liquidée.

La ligne est incorporée dans le réseau de l'État.

CHEMIN DE FER DE PONT-DE-L'ARCHE A GISORS

Société Anonyme

Ayant eu son siège social à Évreux.

Elle a été déclarée en faillite.

Une cinquième répartition de 22 0/0 a été faite aux créanciers le 4 Février 1897, à Évreux.

Ch. 111

CHEMIN DE FER DE PONT DE LA DEULE A PONT A MARCQ (NORD)

(Compagnie du)

Siège social, 48, rue de Dunkerque, Paris.

Capital social, cinq cent quatre-vingt mille francs, divisé en 1,160 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 85 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer d'intérêt local, à voie normale, de Pont de la Deule à Pont à Marcq (Nord), déclaré d'utilité publique par la loi du 9 Août 1894.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Dervilliez, Itasse, Manière, H. Martin.

Ch. 113

CHEMIN DE FER DE RAMBERVILLERS A CHARMES

Siège social, à Rambervillers (Vosges).

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Taux d'émission, 500 francs. Revenu 5 0/0 ; remboursables à 600 francs.

Cours moyen des Actions, 250 à 300 francs.

Dividendes distribués, 20 francs, (impôts à déduire).

Cours moyens des Obligations, 500 francs.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 27 Octobre 1868.

Objet de la Société. — Exploitation du Chemin de fer de Rambervillers à Charmes.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Spire et Christophe.

Assemblée générale. — Courant Avril.

Paiement des Coupons, à Épinal et à Rambervillers, Banque Lung et Cie.

Membres du Conseil. — MM. A. Fournier, X. Mougin, L. Bellisson, Maurice Velin.

Commissaire des Comptes. — M. H. Bourion.

Administrateur délégué. — M. A. Fournier.

Répartition des bénéfices :

1/20 à la réserve jusqu'à concurrence de 60.000 francs, une somme pour amortir les Obligations en 30 années ; 5 0/0 au capital versé, le surplus aux Actionnaires.

Ch. 115

CHEMIN DE FER ET PORT DE LA RÉUNION

La Compagnie concessionnaire a été déclarée déchue de la concession par décret du 2 Décembre 1887. L'exploitation se fait par l'État.

La Compagnie avait émis, avec la garantie de l'État, en 2 emprunts, 156,951 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1976, par tirages annuels en Octobre ; remboursements en Janvier ; intérêts annuels 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Par suite de la reprise de la concession, l'État reste chargé du service des intérêts et de l'amortissement de ces Obligations, qui s'effectuent au *Comptoir National d'Escompte de Paris*, 14, rue Bergère, Paris.

Elles sont cotées à la bourse au comptant et à terme.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens . . .	368.96	367.89	372.06	383.25	420.73	428.03	448.07	450.20	457.43	466.42	466.79

Ch. 16

CHEMINS DE FER RÉGIONAUX DES BOUCHES-DU-RHONE (Compagnie des)

Siège social, 2, rue de Constantinople, Paris.

Capital social, sept millions deux cent mille francs, divisé en 14.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées, remboursables à 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse, au comptant.

Obligations. — 20.383, de 500 francs 3 0/0.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	509.09	522.08	»	»	515.50	524.73	511.03	479.11	485.37	501.25	531.44
Dividendes distribués . . (intérêts selon les Statuts).	»	»	24.30	24.30	24.30	24.30	24.30	24.30	24.30	24.30	24.30
Cours moy. des Obligations.	354.43	357.36	364.25	400.27	419.80	415.20	407.52	405.75	437.23	446.31	

Durée de la Société. — Du 23 Janvier 1882 au 28 Février 1984.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer dans les Bouches-du-Rhône, Fontvielle à Salon, Barbentane à Plan-d'Orgon, Saint-Remy à Orgon, la Ciotat (gare) à la Ciotat (ville), Eyguières à Peyrolles, Pas-des-Lanciers à Martigues, Tarascon à Saint-Remy et Arles à Fontvielle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Megret, à Paris.

Assemblée générale.—. 1er semestre.

Paiement des coupons, à Paris, au *Comptoir National d'Escompte de Paris.*

Membres du Conseil. — MM. Wallerstein, président; Delamarre, de Traz, Vieux-temps.

Commissaire des Comptes. — M. Guyot.

Répartition des bénéfices :

Intérêt de 24 fr. 30 par Action libérée et 0 fr. 70 pour l'amortissement du Capital; le surplus, 5 0/0 à la Réserve et après 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0/0 aux Actions. Par suite de diverses conventions, l'État français garantit à la Compagnie un revenu minimum sur le Capital de premier établissement.

Ch. 116

CHEMIN DE FER DE RIO-GRANDE-DO-SUL (BRÉSIL)

La Société anonyme française, fondée suivant statuts déposés à Me Dufour, notaire, à Paris, le 10 Mars 1881, au capital de dix millions de francs, divisé en 20,000 Actions de 500 francs, libérées et au porteur, a fusionné le 7 Mars 1883, avec la Société anglaise *The Southern Brazilian Rio-Granda-do-Sul Railway Company* et a été dissoute et mise en liquidation. La liquidation a été faite par la Société des Travaux publics et Construction, elle-même en liquidation, et ayant M. Moreau, 60, rue de Provence, pour liquidateur.

La Société française avait émis 40,927 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1956. Par le traité de fusion, la Société anglaise a été chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations. Elles sont échangeables contre des titres de la Compagnie anglaise, soit contre :

£ 11.10 en Obligations perpétuelles nominatives (Debenture stock) rapportant 6 0/0 d'intérêts payables semestriellement les 1er Avril et 1er Octobre, au moyen de chèques sur Londres, envoyés directement aux titulaires. Toutefois, ces titres nominatifs ne sont délivrés que contre un nombre pair d'Obligations anciennes et pour l'Obligation formant le reliquat ou pour toute Obligation isolée, les détenteurs recevront £ 11 : sh. 1 en un titre nominatif et 13 francs en espèces représentant l'excédent de 10 shillings.

Soit contre :

Un certificat d'Obligation également perpétuelle mais au porteur ("scrip") au capital nominal de £ 11.10 rapportant 6 0/0 d'intérêts payables les 1er Avril et 1er Octobre, à Paris et à Bruxelles, au cours du jour sur Londres. Ce Titre pouvant toujours être échangé gratuitement contre un certificat nominatif.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, 14, rue Bergère, paie les Coupons et est chargé de l'échange des titres pour la France.

CHEMINS DE FER DU RHONE (COMPAGNIE DES)

Siège social, 1, Grande-Rue de Cuire, à Lyon.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Obligations, 12.500 de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1961, par tirages annuels en Décembre. Remboursements, 1er Février. Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Obligat.	355.01	350.45	359.80	374.16	400.19	416.66	431.57	436.83	441.88

Durée de la Société. — 99 ans, depuis le 27 Janvier 1872.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Lyon à Sathonay et de son prolongement à Trévoux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au *Crédit Mobilier*, 41, rue Caumartin, Paris.

Membres du Conseil. — MM. C. Vallut, président; A. Lemoine, administrateur-délégué; de Joly, comte Delamarre, Chalaudon, Chapuis.

Directeur. — M. A. Monnier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 aux Actions, la part des Actions remboursées devant être versée au fonds d'amortissement; 5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital social; le surplus des bénéfices aux Actionnaires.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a pris possession le 1er Juin 1897 des lignes de la Compagnie des Chemins de Fer du Rhône, en exécution du traité du 24 Juin 1879. Les Actionnaires ont prononcé sa liquidation à cette même date et nommé M. Ch. Wallut, liquidateur, le siège social est transféré, 41, rue Caumartin, Paris.

CHEMINS DE FER DU RHONE & LOIRE

Société absorbée par la Compagnie de P. L. M. qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

CHEMIN DE FER FUNICULAIRE DE ROUEN-EAUPLET A BONSECOURS

(Compagnie du)

Siège social, à la gare de Blosseville-Bonsecours, Rouen.

Capital social, sept cent trente mille francs, divisé en 1,460 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse, au comptant (2e partie du bulletin).

Parts de fondateur. — 800.

Cours moyen des Actions. — En 1894, 520 francs.

Dividendes distribués. — En 1893, 5 0/0.

Durée de la Société — Du 22 Février 1893 au 8 Juin 1952.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer funiculaire d'intérêt local entre Rouen-Eauplet et le plateau de Bonsecours.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chaine, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, chez MM. Marcuard Krauss et Cie, 29, rue de Provence.

Membres du Conseil. — MM. Lecœur-Legrand, président ; Paul Le Roy, administrateur-délégué ; Meyer, Williams, Schopfer, Simons.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1 0/0 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 5 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux parts de fondateur ; 55 0/0 aux Actions.

Ch. 119 *B*

CHEMIN DE FER DE ROUEN AU HAVRE

Société absorbée par la Compagnie de l'Ouest.

Ch. 120

CHEMINS DE FER DE ROUMÉLIE (Société de construction des lignes de raccordement des)

Siège social, 31, rue La Fayette, Paris.

Cette Société n'existe plus.

Ch. 122

CHEMIN DE FER DE ST-ÉTIENNE A LYON

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M. qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE
DE SAINT-ÉTIENNE-FIRMINY, RIVE-DE-GIER & EXTENSIONS

Société Anonyme

Siège social, 3, rue La Fayette, Paris.

Capital social, six millions de francs, divisé en 12,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse au comptant.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	498.04	510.35	549.79	548.93	533.38
Dividendes distribués . .	15	21.50	25	25	25 »	25 »	25 »	20 »	25 »

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 4 Avril 1881.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un réseau de voies ferrées, dites Tramways, dans le département de la Loire, ville de St-Étienne et banlieue, de Rive-de-Gier à St-Étienne et St-Étienne à Firminy, concessions par décrets des 27 Octobre 1880 et 4 Septembre 1879.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social et au *Crédit Lyonnais*, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Léon Douvreleur, président ; Emile Francq, administrateur délégué ; Aug. Lemoine fils, Alf. Joubert, L. Eynac, C. ✲.

Commissaires des Comptes. — MM. Polonus, Plasse.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé, le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

CHEMIN DE FER DE SAINT-NAZAIRE AU CROISIC

Société liquidée. La ligne est comprise dans le réseau de l'État.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE SAINT-QUENTIN A GUISE

Société Anonyme

Siège social, 17, place du 8 Octobre, St-Quentin.

Capital social, Un million sept cent mille francs, divisé en 3,400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations : 9,100 remboursables à 500 francs rapportant 15 francs, émission de 250 à 464 francs.

Durée de l'amortissement jusqu'en 1968.

Les Titres sont cotés en banque.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions .	»	»	»	»	550
Cours moyen des Obligat .	»	»	»	»	465
Dividendes distribués . .	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — De 1870 à 1973.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer de Saint-Quentin à Guise et de Mézières-sur-Oise à Vandeuil.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Damoisy, à St-Quentin.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des Coupons, chez MM. Lécuyer et Cie. banquiers, à Paris et à St-Quentin, Actions et Obligations. — Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Mariolle-Pinguet, président ; Ch. Lecot, vice-président ; René Jourdain, secrétaire ; Damoisy, Tiefaine, Lesier, Gourdin, Lecat, Parmentier, Millot.

Commissaires des Comptes. — MM. E. Rousseau, Ch. Derome, L. Bénard.

Administrateur-Directeur. — M. René Jourdain.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, somme suffisante pour former un fonds d'amortissement et calculé de telle sorte que le Capital social soit complètement amorti 5 ans avant l'expiration de la Société ; somme nécessaire pour servir 5 0/0 par an aux Actions amorties et non amorties.

Montant des Réserves en 1896 :	Réserve statutaire complète.			200.000	»
—	—	—	Réserve facultative	199.700	»
—	—	—	Réserve pour amortissement	30.940	»
—	—	—	Réserve pour retraite	25.040	»
			Total . .	455.680	»

CHEMIN DE FER ROUTIER DE SAINT-VICTOR A THIZY (Compagnie du)

Siège social, à Thizy (Rhône).

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées, émises, savoir : 500 Actions en 1879 et 100 Actions en 1882. 100 Actions des 500 de la 1re émission, entièrement libérées, attribuées à M. Ailloud, rétrocessionnaire de la ligne, en compensation de son apport à la Société. 800 Obligations remboursables à 300 francs, par tirages annuels, émises à 250 francs et rapportant un revenu annuel de 12 fr. 50.

Les Titres sont au porteur.

Durée de l'amortissement des Obligations : 44 ans. — 1er remboursement au 30 Juin 1883

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon au comptant,

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. .	7.50	»	»	»	»	10	5	7.50	10	12.50	15	17.50

Durée de la Société. — 50 ans, à dater de sa constitution définitive, le 7 septembre 1879.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer routier de Saint-Victor (Loire) à Thizy (Rhône).

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon, et Me Chana, à Thizy (Rhône).

Assemblée générale. — Dans le courant du mois de Mai (statutairement dans le cours des six premiers mois de l'année).

Paiement des coupons d'Actions les 1er Janvier et 1er Juillet à Thizy, à la Direction, et à Lyon, au *Crédit Lyonnais*.

Paiement des Coupons d'Obligations les 30 Juin et 31 Décembre : à Thizy, à la Direction, et à Lyon, au *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. A. Vernay, président ; G. Champalle, vice-président ; P. Dupuis, P. Coint-Bavarot, V. Crozet-Naton, A. Nolot.

Commissaire des Comptes, M. Melon (Francisque).

Directeur. — M. Mougin.

Observations. — Comptes d'exploitation de l'exercice 1896 :

Recettes de l'exercice.	102.970	»	(pour 7 kilom.)
Dépenses	58.229	»	—
Produit net	44.741	»	—

Répartition entre : service des Obligations : dividende aux Actions ; Matériel roulant, Mobilier et Outillage ; acquisitions ; amortissement ; renforcement des réserves, qui se montaient à 59.158 francs au bilan du 31 Décembre 1895.

En 1886, l'exploitation avait donné :

Recettes	65.540	»
Dépenses	46.588	»
Produit net	18.952	»

Durant les dix dernières années l'amélioration a été constamment progressive.

CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ (Compagnie française des)

Siège social, 60, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Obligations. — La Société avait émis 165.620 Obligations de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 500 francs, en 55 ans, à partir du 1er Janvier 1891, par tirages annuels.

Mise en liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine, du 4 Janvier 1892, avec M. Pinet comme liquidateur, la Société a obtenu son concordat, le 26 Avril 1892, homologué par jugement du même Tribunal, du 6 Juillet 1892. Aux termes de ce concordat, les créanciers faisaient remise à la Société de 80 0/0 du montant de leurs créances et les 20 0/0 non remis ont été stipulés payables en 50 années, par cinquantièmes, à partir du 1er Juillet 1893, avec faculté de convertir leurs créances en Obligations nouvelles créées en vertu du concordat. Quoique les Obligations n'avaient été admises au passif de la Société que pour 455 fr. 40, chacune, les Obligataires ont eu le droit de réclamer une Obligation nouvelle de 500 francs, pour chaque Obligation ancienne de même que la Compagnie de *Fives-Lille*, seule créancière de la Société en dehors des Obligataires, a eu droit à autant d'Obligations que sa créance comportait de fois 500 francs.

En vertu du concordat, il a été créé 165.000 Obligations donnant droit à un intérêt de 5 0/0 sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles.

Pour faciliter l'exercice de leurs droits, les Obligataires se sont réunis en un syndicat dont les statuts ont été déposés à Me Rigault, notaire, à Paris, le 20 Avril 1892.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du bulletin).

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligations concordataires.	160.65	121.82	128.80	142.13	140.94

Répartition aux Obligations concordataires pour l'Exercice 1895 : 3 fr. 435, net d'impôt.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 26 Décembre 1888.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer et Tramways dans la province de Santa-Fé (République Argentine). La Société jouit d'une garantie d'intérêts du gouvernement de la province de Santa-Fé.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Le Service des Obligations s'effectue à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin, Paris.

Membres du Conseil. — MM. J. B. Krantz, président ; L. Ewald, vice-président ; H. Ehrmann, R. Lavaurs, A. Mirabaud, L. Odier, Marquis des Roys, J. Salles.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; 3 0/0 aux versements anticipés, le surplus, 10 0/0 au Conseil et 90 0/0 aux Actions.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

CHEMINS DE FER SUR ROUTES (COMPAGNIE DES)

Société mise en faillite.

M. Mauger, syndic, a réparti en deux fois 18.31 0/0.

Ch. 170

CHEMINS DE FER SUR ROUTES D'ALGÉRIE

Société Anonyme

Siège social, 46, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 7 Mars 1892.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer sur routes en Algérie. Elle exploite les lignes de St-Eugène à Rovigo avec embranchement au port d'Alger; d'Alger à Koléah avec embranchement sur Castiglione; de Dellys à Boghin; d'El-Affroun à Marengo.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — 2e Semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil d'Administration. — MM. E. Caze, président; F. Guillon, vice-président; P. Montagne, J. Breuer.

Secrétaire général. — M. E. Carrot.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1 0/0 du Capital; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 5 0/0 au Conseil d'administration et 75 0/0 aux Actions.

Ch. 167

CHEMIN DE FER A VOIE ÉTROITE DE L'OUEST

Réseau de Saumur

Société anonyme mise en faillite.

Une unique répartition de 66.64 0/0 a été faite en Juin 1894 aux créanciers par M. Mauger, syndic.

CHEMINS DE FER SECONDAIRES (COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DES)

Société anonyme en faillite. — M. Bonneau, syndic, 6, rue de Savoie, a fait quatre répartitions aux créanciers, la 1re de 35 0/0, en Novembre 1893 ; la 2e de 20 0/0, en Août 1894 ; la troisième de 30 0/0, en Avril 1895 ; la quatrième 15 0/0, en Mai 1895 : soit : 100 francs 0/0.

Ch. 125*b*

CHEMIN DE FER DE STRASBOURG A BALE & A WISSEMBOURG

Société absorbée par la Compagnie de l'Est qui est chargé du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

Ch. 127

CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

(Compagnie des)

Siège social, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions. divisé en 50.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et remboursables à 500 francs jusqu'à l'expiration de la Société. Les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance. Les Actions amorties par voie de rachat ne sont pas remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant et à terme.

244.808 Obligations de 500 francs, 3 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1984, par tirages annuels en Mars. Remboursements le 15 Avril ; Intérêts 15 francs, payables les 15 Avril et 15 Octobre.

Les Obligations jouissent de la garantie de l'État.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	490.86	482.23	476.67	488.67	528.41	535.39	502.30	257.18	274.64	259.06	226.37
Dividendes distrib.	14.06	20.31	25 »	25 »	25 »	25 »	22.50	15 »	13 »	»	»
Cours moy. des Obl.	»	»	334.59	362.91	403.07	408.50	409.25	389.45	393.63	428.47	437.26

Durée de la Société. — Du 3 Décembre 1885 au 17 Août 1984.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer et Tramways en France. Son réseau est composé des lignes suivantes :

De Meyrargues à Draguignan ; Draguignan à Grasse ; Grasse à Manda ; Nice à Puget ; Théniers ; Digne à Saint-André ; Hyères à Fréjus Saint-Raphaël ; Cogolin à Saint-Tropez.

Réseau de Tramways à traction de locomotives du département de la Côte-d'Or :

De Beaune à Arnay-le-Duc ; Châtillon-sur-Seine à Aignay-le-Duc ; Dijon à Fontaine-Française ; Semur à Saulieu ; Arnay-le-Duc à Saulieu ; Fontaine-Française à Mornay ; Vaurois à Baigneux-les-Juifs ; Prolongement de la ligne de Dijon à Fontaine-Française à travers la ville de Dijon.

Concessions éventuelles : lignes de Saint-André à Draguignan par Castellane, de Toulon à Hyères.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons et remboursements, à Paris, à la *Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts*, 4, rue Auber; au *Crédit Industriel et Commercial*, 66, rue de la Victoire; à la *Société Générale*, 54, rue de Provence; au *Comptoir National d'Escompte de Paris*, 14, rue Bergère.

Membres du Conseil. — MM. J. Gay, président; R. Baulant, administrateur-délégué; de Villeneuve-Bargemon, Lèbe-Gigun, H. Suquet, baron de la Hougue.

Commissaires des Comptes. — MM. Brueyre et Philis.

Directeur. — M. G. Poulet.

Répartition des bénéfices :

Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions à 500 francs pendant la durée des concessions; 5 0/0 aux Actions, la part des Actions remboursées sera versée au fonds d'amortissement; 5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social; le surplus aux Actions.

Ch. 127*b*

CHEMIN DE FER DE LA TESTE A L'ÉTANG DE CAZAUX

de Navigation et d'Exploitation des Bois des Eaudes (Cie du)

Société Anonyme en liquidation. Fondée au capital de un million cinq cent mille francs; elle avait son siège social, à Paris, 19, rue Louis-le-Grand, où se trouve la liquidation.

Ch. 128

CHEMINS DE FER DU TONKIN (COMPAGNIE DU)

Siège social, 55, rue Saint-Lazare, Paris.

Cette Société n'existe plus.

Ch. 129

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE TOULOUSE A BOULOGNE-S-JESSE

(Compagnie du)

Siège social, 64, avenue de la Patte-d'Oie, à Toulouse.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Fondée en Février 1897.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Chemin de fer d'intérêt local de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse, avec embranchement de Fonsorbes à Ste-Foy-de-Peyrolières par St-Lys. Garantie de l'État et des départements de la Haute-Garonne et du Gers.

Notaire qui a reçu l'acte : Mes Barrau et Triniac, à Toulouse.

CHEMINS DE FER A TRACTION ÉLECTRIQUE DE PIERREFITTE, CAUTERETS ET LUZ

(Compagnie des)

Siège social, 34, rue Taitbout, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, libérées de 375 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 31 Août 1895.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Chemins de fer d'intérêt local concédé par le département des Hautes-Pyrénées. Lignes de Pierrefitte à La Raillère, par Cauterets, et de Pierrefitte à Luz-Saint-Sauveur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Charles Demachy, président; Rafael Angulo, Émile Dreyfus, Laferté, Lombard-Serin, Théodore Mallet, Jules Marcuard.

Commissaires des comptes. — MM. Charles Bourdon, Gaston Dellbruck.

Directeur. — M. Georges Francez.

Ch. 132

CHEMINS DE FER & TRAMWAYS DU VAR & DU GARD

(Société Anonyme des)

Siège social, Toulon-sur-Mer (Var).

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1895 : 4 0/0 ; en 1896 : 6 0/0.

Valeur estimée 2.500 francs par Actions.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1890.

Objet de la Société — Exploiter les Tramways ; obtenir et exploiter des lignes de Chemins de fer et Tramways de Toulon et de Nîmes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des Coupons : à Toulon, immédiatement après l'Assemblée.

Membres du Conseil. — MM. R. Geelhand, Em. Moretus et Charles Laurent.

Commissaire des Comptes. — M. J. Craen.

Directeur. — M. Joseph Janssen.

Observations. — La Société fait la transformation de la traction animale en traction électrique sur notre réseau de Toulon ; dans 2 mois, la traction électrique sera inaugurée.

Elle étudie une augmentation de capital de deux millions.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; 6 0/0 au Capital versé ; 1 0/0 à chaque Membre du Conseil ; 2 0/0 aux Employés, le surplus aux Actions.

CHEMINS DE FER ET DE TRAMWAYS

(Compagnie Centrale de)

Siège social, 16, rue de Grammont, Paris.

Société d'Études.

Ch. 144

CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS

(Société Anonyme de)

Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris.

Cette Société n'existe plus.

Ch. 139

CHEMINS DE FER & TRAVAUX PUBLICS (Compagnie auxiliaire des)

Siège social, 23, rue Lavoisier, Paris.

Capital social, trois millions six cent vingt-cinq mille francs, divisé en 7.250 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés en Banque.

Obligations. — 34.475 de 200 francs, remboursables au pair jusqu'en 1974 par tirages annuels en Juin et Décembre ; Intérêts 10 francs, payables par moitié, les 1er Mai et 1er Novembre.

Cours moyen des Actions en 1896 : 40 francs.

Cours moyen des Obligations en 1896 : 89 francs.

Durée de la Société. — Du 8 Mars 1881 au 8 Mars 1980.

Objet de la Société. — Construction et Location de Matériel de Chemins de fer aux Compagnies françaises et étrangères.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des Coupons, à Paris, au *Syndicat Industriel*, 59, rue Taitbout.

Membres du Conseil. — MM. Bellier et de Morgan.

Ch. 129 *B*

CHEMIN DE FER DU TRÉPORT

Société absorbée par la Compagnie du Nord.

CHEMIN DE FER TUBULAIRE DE LA MANCHE

(Société préliminaire du)

Capital social, dix millions, divisé en 100.000 Actions de 100 francs.

Parts de fondateur, 250.000.

La Société, qui avait son siège 33, boulevard Haussmann, à Paris, n'existe plus à cette adresse.

Ch. 132*b*

CHEMIN DE FER DE LA VENDÉE

Société liquidée. Les lignes concédées font partie du réseau de l'État.

Ch. 133

CHEMINS DE FER VÉNÉZUÉLIENS (Cie FRANÇAISE DE)

Siège social, 15, avenue Matignon, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Obligations. — La Société avait émis 42,000 Obligations de 500 francs 5 0/0, remboursables au pair jusqu'en 1988 par tirages annuels. Mise en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 2 Novembre 1892, avec M. Maillard comme liquidateur. La Société a obtenu son concordat le 10 Féyrier 1893, homologué par jugement du même Tribunal du 6 Mars suivant. Aux termes de ce concordat, les créanciers ont eu la faculté de convertir leurs créances en Obligations nouvelles, remboursables à 500 francs, donnant droit à un intérêt de 5 0/0, sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles. Les créanciers avaient un délai de 6 mois pour la demande de conversion et ceux qui n'avaient pas opté pour l'échange ont été considérés comme ayant accepté une répartition de 20 0/0 payable en 50 ans, à partir du 15 Avril 1895. Les Obligataires admis au passif de la liquidation pour 382 francs 25 par titre ont eu le droit de réclamer autant d'Obligations nouvelles et les entrepreneurs de la Compagnie, seuls créanciers, ont eu droit à une Obligation nouvelle pour chaque fois 382 francs 25 du montant de leur créance. Les créanciers ont nommé trois Commissaires à l'exécution du contrat.

En vertu de ce concordat, il a été créé 44,568 Obligations 5 0/0, remboursables à 500 francs, donnant droit à un intérêt de 5 0/0, sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles.

Les Titres sont cotés à la bourse (2e partie du bulletin).

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Actions.	»	»	»	»
Obligations concordataires	128.92	120.90	91.82	77.72

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 26 Octobre 1888.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Mérida au lac de Maracaï. La Société jouit d'une garantie du gouvernement des États-Unis du Vénézuéla.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, à Paris, à la *Banque Transatlantique*, 6, rue Auber et à la *Société Marseillaise de Crédit Industriel, Commercial et de Dépôt*, 4, rue Auber.

Membres du Conseil. — MM. A. Durieu, Alb. Reynaud, Ch. Weber.

Commissaire des Comptes. — M. le marquis de Sassenay.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actions.

Ch. 172

CHEMINS DE FER VICINAUX (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 8, rue Auber, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer vicinaux.

Membres du Conseil. — MM. Huart Hamoir, V. Mestreit, Ed. Caze, de Wandre.

Ch. 133 *B*

CHEMIN DE FER DE VICTOR-EMMANUEL

Lignes de Chemins de fer de la Savoie et du Comté de Nice incorporées dans le réseau de la Compagnie P.-L.-M. en 1867.

Elle est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des 98.412 Obligations de 500 francs 3 0/0 émises par la Compagnie Victor-Emmanuel pour la construction de ces lignes.

Ch. 134

CHEMIN DE FER DU VIEUX PORT & DE LA BANLIEUE SUD DE MARSEILLE

(Compagnie du)

Siège social, 370, rue Saint-Honoré, Paris.

Assemblée générale ordinaire. — En Juin.

CHEMIN DE FER DE VOIRON A ST-BÉRON PAR ST-LAURENT-DU-PONT

(Société Anonyme du)

Siège social, à Voiron (Isère).

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 3.000 de 500 francs chacune, émises à 400 francs rapportant 15 francs de revenu brut, remboursables à 500 francs en 60 ans, à partir de 1899.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon, au comptant.

Cours moyen des Actions en 1896 : 400 francs.

Cours moyen des Obligations en 1896 : 425 franes.

Dividendes distribués en 1896 : 2 1/2 0/0.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 18 Avril 1893.

Objet de la Société.— Exploitation et Construction du Chemin de fer à voie de 1 mètre de Voiron à St-Béron par St-Laurent-du-Pont et les Échelles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Margot, à Voiron.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des Coupons : 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Merceron-Vicat, Paulin Vial, Pichat, Bernard, Mazuel, Dugueyt, Carre-Pierrat, Ch. Petin, Martin, Auguste Descours.

Commissaire des Comptes. — M. Montrozier.

Directeur. — M. Colas.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé, le surplus 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

Ch. 137

CHEMIN DE FER DE WASSY A SAINT-DIZIER (COMPAGNIE DU)

Siège social, à Wassy (Haute-Marne).

Capital social, 1.108.500 francs, divisé en 2.217 Actions de 500 francs, entièrement libérées, remboursables à 500 francs ; les Actions amorties sont remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations. — 3.250 de 500 francs, 3 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1955, par tirages annuels. Remboursements 1er Décembre ; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Juin et 1er Décembre.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	500	»	486.25	»	»	407.12	293.39	200.73	130.25	155.22	236.62
Dividendes distribués . .	30	20	25 »	30	35	43.50	20 »	10.50	10.75	16 »	»
Cours moyens des Obligat.	»	»	»	»	»	»	312.70	319.26	317.64	318.12	350 »

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 23 Décembre 1868.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Wassy à Saint-Dizier. Concession par décret du 23 Décembre 1865.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jolly, à Wassy.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Wassy, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Alp. de Rothschild, président ; de Chaulaire, vice-président ; J. Guyard, René Guyard, J. Chéruel, Liébault, Maitrot, P. Danelle.

Répartition des bénéfices :

Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions à 500 francs, cinq ans avant l'expiration de la concession ; 4 0/0 aux Actions ; la part des Actions amorties est versée au fonds d'amortissement ; 5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 100.000 francs ; le surplus aux Actions.

Ch. 148

CLOTURES ET PLANTATIONS POUR CHEMINS DE FER (Société Anonyme des)

(Ancienne Société H. TRICOTEL et Cie)

Siège social, 57, rue d'Hauteville, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — De 1873 à 1901.

Objet de la Société. — Clôtures et Plantations pour Chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hatin.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des Coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Mathieu, C. ✻, administrateur-délégué ; Valadin père, administrateur.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

(Compagnie Cevenole de)

Siège social, 10, rue de Turin, Paris.

Capital social, soixante mille francs, divisé en 600 Actions de 100 francs, libérées de 25 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 95 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Exploitation d'une ligne reliant la gare de P. L. M. d'Aigues-vives au Bourg.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Trimestre.

Membre du Conseil. — M. Marchand Alphonse, ingénieur civil, 10, rue de Turin.

Commissaire des Comptes. — M. Brunet, 28, avenue Victor-Hugo, Montrouge.
Inspecteur chef de gare chargé de la Direction, Clément à Aiguevives.

Ch. 41*b*

COMPAGNIE DES DOMBES & DES CHEMINS DE FER DU SUD-EST

Société absorbée par la Compagnie P.-L.-M., qui est chargée du service des intérêts et de l'amortissement des Obligations.

Ch. 271

Cie GÉNÉRALE DES TRANSPORTS PARISIENS POUR LE MATÉRIEL DES OMNIBUS

Siège social, 23, rue Richer, Paris.

Capital social, cinq millions.

Ch. 46

EXPLOITATION DE CHEMINS DE FER ESPAGNOLS (SOCIÉTÉ D')

Cette Société a été fondée en 1893, suivant statuts déposés à Me Ducloux, notaire, à Paris, par la *Banque Internationale de Paris,* elle avait son siège social, 3, rue St-Georges, à Paris. Son Capital de fondation était de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs libérées de 125 francs. — Elle a disparu.

COMPAGNIE ROUTIÈRE DE FRANCE

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Halévy, Paris.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 Actions de 500 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — L'Achat, la Vente et la Location de Voitures automobiles et autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Laverne, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Peugeot, J. de Neufville, Ed. Rott, M. Fremyn.

Ch. 164

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Siège social, 60, rue de Provence, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Chemin de fer de Nantes à Légé et le réseau des Tramways à vapeur du Département d'Ille-et-Vilaine.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Directeur. M. Faliès.

Ch. 165

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE (COMPAGNIE NATIONALE DES)

Société anonyme fondée au capital de quarante millions, divisé en 80.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs et au porteur, suivant statuts déposés à Mes Duplan et Lanquest, notaires, à Paris, le 6 Août 1890 et définitivement constituée le 14 du même mois.

Elle a été dissoute et mise en liquidation le 29 Juin 1892 par l'Assemblée générale qui a nommé pour liquidateur le Conseil d'administration composé de : MM. Prevet, Clerc, Dujardin-Baumetz, Ch. Ledoux, F. de Soubeyran, Sallandrouze de Lamornaix.

Trois répartitions d'ensemble 148 fr. 50 ont été faites à chaque Action libérée de 250 francs aux guichets du *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire, Paris, la dernière le 20 Janvier 1896

Siège de la liquidation, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

CONSTRUCTION D'ACCESSOIRES DE CHEMINS DE FER

(Société de)

Siège social, 89, rue La Fayette, Paris.

Inconnue à son adresse.

Ch. 267

DÉMÉNAGEMENTS & TRANSPORTS (SOCIÉTÉ PARISIENNE DE)

Siège social, 44, rue Laffitte, Paris.

Capital social, un million cinquante mille francs, divisé en 2.100 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Entreprise de Déménagements et Transports.

Assemblée générale. — En Juin.

Ch. 267 *b*

DÉMÉNAGEMENTS, TRANSPORTS & GARDE-MEUBLE

(Société Française de)

Siège social, 24, rue du 4-Septembre, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Entreprise de Déménagements, Transports et Garde-Meuble.

Assemblée générale. — En Juin.

Ch. 153

FREINS LIPKOWSKI (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, 37, rue Taitbout, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, dont 600 entièrement libérées et 600 libérées de moitié.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Freins, système Lipkowski, Exploitation pour la Russie, Société de constructions mécaniques et de métallurgie d'Istinsk, Gorohowïa, 7, Saint-Pétersbourg.

Membres du Conseil. — MM. le comte P. d'Amécourt, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, président ; baron H. de Larnage, administrateur-délégué ; Fernand Saglio, secrétaire ; J. Lipkowski, ingénieur en chef du service technique.

Commissaire des Comptes. — M. Prudhon.

Ch. 154

FREINS SOULERIN (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 23, rue Pasquier, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts de fondateur. — 300.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 24 Décembre 1887.

Objet de la Société. — Exploitation des Brevets Soulerin ou analogues (freins et appareils pour Chemins de fer).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — **Avant** fin Mai de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Bergaud, président ; de Monlignon, administrateur-délégué-général ; Leplus, Ravenez, Richou, administrateurs.

Commissaire des Comptes. — M. Camauer.

Directeur. — M. Georges Lesourd, ingénieur E. C. P.

Ch. 151

FUNICULAIRE DE BELLEVUE

Société Anonyme

Siège social, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Capital social, deux cent quatre-vingt-mille francs, divisé en 560 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société.— 75 ans.

Objet de la Société. — La Construction et l'Exploitation d'un Ascenseur à traction funiculaire partant de la route Nationale, nº 189, au Bas-Meudon, pour aboutir près la Grande-Rue de Bellevue, à l'endroit dit la Demi-Lune.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G.-L. Pierre, à Meudon.

Assemblée générale. — Avant le 30 Juin.

Paiement des coupons, aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. G. Thomas, président, administrateur-délégué, 2, rue des Capucines, à Bellevue ; L. Billandot ; 5, rue Léonie, à Bellevue ; G. Gaupillat, avenue d'Iéna, 42, Paris.

Commissaire des Comptes. — M. P. Boca.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10e du capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 50 0/0 aux Actions, 30 0/0 à l'amortissement des Actions et 20 0/0 au Conseil d'administration.

Ch. 264

GROS CAMIONNAGE DE PARIS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DU)

Société en faillite

M. Roucher, syndic, 1, rue Hautefeuille, a fait les répartitions suivantes :

30 francs par Obligation, en Janvier 1887.

69,30 0/0 aux créanciers, en Janvier 1894.

Ch. 265

GROS CAMIONNAGE DE PARIS (COMPAGNIE NOUVELLE DU)

DELANNOY, BLANJOT et Cie

Siège social, 16, rue Boucry, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 36 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Exploitation à Paris et la banlieue de tous services de Camionnages, Transports, Messageries, spécialement de gros camionnage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social, en Août.

Membres du Conseil de Surveillance. — MM. H. de Mercier de Caladon, Amand, Talbotier dit Talbot.

Gérants. — MM. Delannoy et Blanjot.

Répartition des bénéfices :

La part des Gérants a été portée de 12 à 15 0/0, par l'Assemblée du 24 Juin 1896.

LÉON BROUTA ET Cie

Société en commandite par Actions

Siège social, à Lille, 38, rue de Cambrai.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs, libérées. Une Assemblée générale, du 20 Avril 1894, a autorisé un remboursement de cent francs par Action.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. . .	563	524	502	504	636	747	774	»
Intérêts et Dividendes distribués	50	40	25	25	22 50	28 50	16 25	»
Remboursements effectués. . .	»	»	»	»	100	60	30	30

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1890.

Objet de la Société. — Exploitation de roulage et affaires de commission, transit, entrepôt, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Desmazières, à Lille.

Assemblée générale. — Avant Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Gérant. — M. Léon Brouta.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital; un Fonds de Réserve et d'amortissement jusqu'à moitié du Capital social ; ensuite 5 0/0 Réserve légale et le surplus, 75 0/0 aux Actionnaires, et 25 0/0 au Gérant.

Ch. 157

LIGNES FERRÉES DES ALPES, GRAND SAINT-BERNARD, COL DE TENDE (SOCIÉTÉ DES)

Société anonyme ayant eu son **siège social,** à Paris, 12, rue Léonie et 50, rue Saint-Georges, mise en liquidation judiciaire.

Ch. 156

LOCOMOTIVES SANS FOYER (COMPAGNIE CONTINENTALE D'EXPLOITATION DES)

Siège social, 11, rue de Rome, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires : 200.

Durée de la Société. — Durée des brevets à exploiter, constituée en Juillet 1887.

Objet de la Société. — Exploitation des brevets Millaudon, Lamin, Francq, Cock et Francq, Francq et Mesnard et les siens. Entreprises de tractions mécaniques, voies ferrées, etc.

Assemblée générale. — Fin Mars.

Membres du Conseil. — MM. A. Boyer, Coulon, L. Francq, A. Mesnard.

Commissaire des Comptes. — M. Picard.

Directeur. — M. Léon Francq.

Ch. 173

MACHINES ET MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER

(Société anonyme franco-belge pour la construction de)

Siège social, 10, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse (2e partie du bulletin).

Parts de fondateur, donnant droit à 10 0/0 dans les bénéfices.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	364.61	»	»	»
Dividendes distribués . .	»	15	20	»	»	»	15	20	»	25	20	»

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1881.

Objet de la Société. — Construction de tout Matériel fixe, roulant ou flottant pour les Chemins de fer et Tramways.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, à la *Banque Internationale de Paris*, 3 et 5, rue Saint-Georges, Paris. Le montant en est payé net d'impôt.

Membres du Conseil. — MM. de Marcère, président; de Macar, vice-président; Moyse Dreyfus, Alf. Evrard, E. May, F. Raimbeaux, P. Poswick.

Commissaires des comptes. — MM. Dodemont et F. Poswick.

Directeur général. — M. de Schryver, ingénieur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 2 0/0 d'amortissement sur le montant du Capital immobilisé; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 aux Parts de fondateur, 15 0/0 aux Administrateurs, 5 0/0 au Personnel et le reste aux Actions.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER (Cie FRANÇAISE DE)

Siège social, à Ivry-sur-Seine ; bureaux à Paris : 64, rue Taitbout.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act. .	353.29	376.26	350.30	326.11	322.77	342.83	492.09	530.40	474.02	390.28	310.31
Dividendes distribués.	20.50	20 »	10 »	15 »	10 »	17.50	30 »	30 »	20 »	10 »	»

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 6 Novembre 1872.

Objet de la Société. — Construction et Fourniture de tout matériel roulant de Chemins de fer et Tramways.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gautier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à Paris, chez M. Neuflize et Cie, 31, rue La Fayette.

Membres du Conseil. — MM. E. Pasteur, président ; Molinos, Chanove, Millet, Dupuis, administrateur-délégué.

Commissaires des Comptes. — MM. Roux et Rœderer.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 10 0/0 aux Administrateurs ; 90 0/0 aux Actions.

Ch. 269

MESSAGERIES NATIONALES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 1, rue Vignon, Paris.

Capital social, neuf cent soixante mille francs, divisé en 384 Actions de 2.500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Du 24 Mars 1809 au 31 Décembre 1914.

Objet de la Société. — Transports par terre et par eau.

Assemblée générale. — Fin du 1er Semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Lefebvre-Pontalis, président ; Ch. Babin, Desvallières, L. de Lannoy, Musnier, P. Babin, secrétaire.

Directeur. — M. Brun.

NOUVEAUX CHEMINS DE FER FRANÇAIS (PARIS ET EXTENSIONS)

(Compagnie des)

Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur, donnant droit à 40 0/0 dans les bénéfices.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Tramway à traction mécanique de Paris (place de la République) à Romainville.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chatelain, à Paris.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 20 0/0 aux Administrateurs et Employés ; 40 0/0 aux Parts de fondateur et 40 0/0 aux Actions.

Société disparue.

OMNIBUS ET TRAMWAYS DE LYON

Société Anonyme

Siège social, 26, rue de la République, Lyon.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, dont 10.000 entièrement libérées et 10.000 libérées de 350 francs depuis le 10 Mai 1897. Elles n'ont droit qu'à l'intérêt de 4 0/0 jusqu'à leur entière libération.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations : 22.262 de 300 francs 4 0/0, émises à 287 fr. 50, remboursables à 300 fr. en 28 ans, à partir de 1893, par tirages en Septembre, remboursements 1er Octobre, intérêt 12 francs, payables par moitié, les 1er Avril et 14 Octobre.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —
Cours moyens des Actions . .	618.97	613.56	577.30	602.58	672.28	671.84
Dividendes distribués	34 »	30 »	30 »	30 »	30 »	30 »
Cours moyen des Obligations. .	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Années.	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions . .	670.57	759.63	838.85	1068.91	1150 »
Dividendes distribués	30 »	27.50	32.50	32.50	37.50
Cours moyens des Obligations .	321.50	315.86	313.85	314.66	316 »

Durée de la Société. — 70 ans, à dater du 1er Juillet 1879.

Objet de la Société. — L'Exploitation de toutes entreprises pour le transport des marchandises et des voyageurs dans la ville de Lyon et le département du Rhône.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — Fin Mai.

Paiement des Coupons, au *Crédit Lyonnais*, les 1er Novembre et 1er Mai.

Membres du Conseil. — MM. Jules Cambefort, président; comte de Résié, vice-président; Charles Berthier, F. Wallut, C. Babin, A. Meaudre, A. Musnier, Ch. Saint-Olive, Paul Brac de la Perrière, Ch. Cambefort, Ulysse Pila.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au dixième du Capital social; 5 0/0 du Capital versé; le surplus est distribué : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 181

OMNIBUS DE LA GARE DE L'OUEST (RIVE DROITE)

Société Anonyme

Siège social, 74, rue de Rome, Paris.

Ch. 182

OMNIBUS DE PARIS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 155, rue Saint-Honoré, Paris.

Capital social, dix-sept millions, divisé en 34.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, remboursables à 500 francs pendant la durée de la concession; les Actions amorties sont remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à la cote officielle.

Obligations. — 164.519 de 500 francs 4 0/0. Revenu 20 francs par an.

Durée de l'amortissement des Obligations jusqu'en 1910, avec faculté pour la Compagnie d'anticiper sur l'époque des remboursements, tirages en Décembre, remboursements 1er Janvier.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. .	1096.24	1148.33	1148.06	1258.57	1208.80
Actions de jouissance . . .	581.90	618.26	613.95	659.20	660.36
Cours moyens des Obligations	473.30	476.17	1184.12	488.92	507.13
Dividendes distribués . . .	55 »	55 »	55 »	55 »	65 »
Actions de jouissance . . .	35 »	35 »	35 »	35 »	45 »

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions. .	125.78	1041.98	1040.32	1031.74	1071.05	1208.53
Actions de jouissance . . .	567.74	460.44	417.32	413.30	498.80	625.29
Cours moyens des Obligations	507.57	510.95	512.91	512.77	514.26	316.81
Dividendes distribués . . .	55 »	45 »	40 »	40 »	40 »	45 »
Actions de jouissance . . .	35 »	25 »	20 »	20 »	20 »	25 »

Paiement des Coupons, 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année.

— Actions, à la Compagnie, 155, rue Saint-Honoré.

— Obligations, à la Compagnie, 155, rue Saint-Honoré et au *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. Cuvinot, président, Camescasse, vice-président ; Péreire, Berthier, Lavalard, Kann, Dailly, de la Brunière, Bisson, comte Treilhard, Delaperrière et Douin.

Administrateurs-délégués. — MM. Cuvinot, Camescasse, Lavalard et Kann.

Commissaires des Comptes. — MM. Larroze, Buffet et Guerbette.

Secrétaire général. — M. Coste.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 fonds de Réserve jusqu'à concurrence de 4 millions ; une somme suffisante pour amortir Obligations et Actions avant l'expiration de la concession ; le solde est distribué aux Actionnaires ; au-dessus d'un dividende de 70 francs, les bénéfices appartiendront pour moitié à la Ville de Paris.

OMNIBUS A VAPEUR DE SEPTEUIL, VETHEUIL & LA ROCHE-GUYON

PAR MANTES ET EXTENSIONS (Compagnie des)

Siège social, 10 *bis*, rue Herran, Paris.

Capital social, vingt-cinq mille francs, divisé en 250 Actions de 100 francs, dont 50 entièrement libérées ont été remises aux fondateurs, les autres libérées de 25 francs.

Parts de fondateur. — 500.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, du 19 Mai 1897 au 19 Mai 1947.

Objet de la Société. — Exploitation industrielle et commerciale d'un service de voitures par traction mécanique destiné à desservir d'une part Septeuil, Mantes et d'autre part La Roche-Guyon, Vetheuil, Mantes et les différentes localités se trouvant sur le parcours de ces deux lignes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Héron, à Arnouville (Seine-et-Oise).

Assemblée générale. — Avant le 1er Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Actions : Intérêts 1er Janvier ; Dividende 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Degranove, pharmacien, 132, rue La Fayette, président; Laferrère, ingénieur, administrateur-délégué, à Paris, 24, rue Ampère; Le Clercq, avocat, à Paris, 111, avenue de Villiers; Cottin, propriétaire, à Villette (Seine-et-Oise); Mourat, propriétaire; Polterie Septeuil.

Commissaires des Comptes. — Mes Richard, notaire à Septeuil et Trocque, notaire à La Roche-Guyon.

Administrateur-délégué. — M. Laferrère.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 50/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 au Directeur; 20 0/0 aux Parts de fondateur; 65 0/0 aux Actions.

Ch. 144 *b*

OMNIUM LYONNAIS

DE CHEMINS DE FER & DE TRAMWAYS

Société Anonyme

Siège social, 35, rue de la Bourse, Lyon.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 100 fr., libérées de 25 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Concessions. — Saint-Quentin, Cannes, Montluçon, Dieppe.

Cours moyen des Actions en 1897, 105.

Dividende distribué en 1896, 1 fr. 40.

Durée de la Société. — 75 ans, à dater du 17 Janvier 1896.

Objet de la Société. — De faire pour son compte ou pour le compte de tiers toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et Financières en France et à l'étranger, et plus spécialement celles qui se rattachent à l'industrie des chemins de fer et tramways.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Chabert, président; Chabrières, Piaton, Bussy, Neyraud, Andrié, Keller et de Billy. — Directeur général : M. Xavier Janicot, ingénieur civil des Mines; Ingénieur-Directeur : M. Joseph Petit, Ingénieur des Arts et Manufactures.

Commissaires des Comptes. — MM. Zéphirin Cornu, Maurice Lewaudowski.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au quart du capital social; 6 0/0 au capital versé; sur le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration; sur le reliquat, un prélèvement pour un compte d'amortissement et une Réserve facultative; l'excédent, 25 0/0 aux Parts de fondateur, 75 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. —

OUEST-ÉLECTRIQUE (COMPAGNIE DE L')

Société Anonyme

Siège social, 4, rue Grolée, à Lyon.

Capital social, cinq millions sept cent cinquante mille francs, divisé en 11.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque.

Cours moyen des Actions en 1896 : 500 francs.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 21 Octobre 1896.

Objet de la Société. — Construction des Réseaux des Tramways destinés au transport des voyageurs et des marchandises dans les villes du Mans et de Rennes et dans leurs faubourgs. Exploitation desdits réseaux par traction électrique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pétrus Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, 4, rue Grolée, à Lyon, et 7, rue Drouot, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Marot, Péchadre, Berthoulat, Faye, Protou de La Chapelle, Soulier, Broc de la Perrière.

Commissaire des Comptes. — M. Hermann, expert comptable.

Administrateur-délégué. — M. Faye.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; 4 0/0 du Capital versé sur le surplus ; l'excédent sera réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires à titre de dividende.

PETITS MESSAGERS PARISIENS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 7, rue Darcet, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 années, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Exploitation à Paris des réseaux dits de Messagers urbains, telle qu'elle est définie dans le cahier des charges, rédigé par l'Administration des Postes et Télégraphes et approuvé par le Ministre du Commerce, le 22 Octobre 1892.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. le baron E. Oppenheim, D. Monnier, A. Hollebecque Ch. T. Russel et H. Sartoris.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé et l'excédent comme suit : 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

RÉGIE GÉNÉRALE

pour la Construction et l'Exploitation de Chemins de Fer

Société Anonyme

Siège social, 66, rue Basse-du-Rempart, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20,000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de Fer.

Assemblée générale. — En Juin.

Ch. 160

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE FERRÉE

de Biskra à Ouargla

Siège social, 7, rue Saint-Lazare.

Capital social, cent mille francs.

Assemblée générale. — En Juin.

Ch. 272

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS DE LIQUIDES

Siège social, 43, rue de Provence, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, sur lesquelles il a été remboursé 200 francs : 50 francs en 1889, 50 francs en 1890, 100 francs en 1891.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle (2e partie du bulletin.)

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués .	30	30	30	30	27	24	95	50	50	50	35

Durée de la Société. — Du 7 Novembre 1879 au 31 Décembre 1898.

Objet de la Société. — Transport des liquides par les Wagons-Réservoirs du système Lepage jeune, d'Épinal.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Girardin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, le 15 Novembre (acompte), 15 Mai (solde).

Membres du Conseil. — MM. Ed. Godin, président, de Meaux, Archbold-Aspol, Labbé-Ausbert.

Commissaire des Comptes, — M. Armengaud.

Directeur. — M. Ed. Godin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'à 1/10 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 à l'Administrateur-Directeur ; 10 0/0 aux Administrateurs et 80 0/0 aux Actionnaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS, OMNIBUS POUR LA GARE SAINT-LAZARE

Siège social, 26, rue du 4-Septembre.

Ch. 276 *b*

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS RAPIDES

En Liquidation

Liquidateur, M. Blot, avocat, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Ch. 183

TRAMWAYS (COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE DE)

Siège social, 60, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, dix millions deux cent mille francs, divisé en 20.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant.

Obligations. — 42.200 de 500 francs, 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1941, par tirages semestriels, les 15 Juin et 15 Décembre. Remboursements 1er Juillet et 1er Janvier ; Intérêts 20 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	159.76	181.04	173.86	180.15	228.36	279.48	263.48	270.23	183.80	521.46	493.42
Dividendes distrib.	10 »	10 »	10 »	10 »	12 »	12 »	10 »	»	»	»	»

Les Obligations sont admises à la Cote le 18 Février 1897, le cours actuel est de 514 francs.

Durée de la Société. — Du 17 Décembre 1875 au 31 Décembre 1990.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Tramways. Elle exploite les Tramways du Havre, de Nancy, de Marseille, d'Orléans, de Tours et de Tunis.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris.

Assemblée générale. — Avant fin Juin.

Paiement des coupons, au *Comptoir National d'Escompte de Paris*, 14, rue Bergère ; à la *Société Générale*, 54, rue de Provence et au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire.

Membres du Conseil. — MM. J. Rostand, président ; L. Guary, administrateur-délégué ; Allain-Launay, Alf. Ancion, G. Beamish, L. Castermans, Aug. Collignon, L. Collinet, Moyse Dreyfus, Georges Martin, M. de Saint-Quentin.

Commissaires des Comptes. — MM. J. Charton, D. Monnier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 20 0/0 au Conseil ; 80 0/0 aux Actions.

TRAMWAYS & DE VOITURES AUTOMOBILES (SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DE)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue d'Antin, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 250 Actions de 1,000 francs libérées de 500 francs, nominatives.

Durée de la Société. — 3 ans, à partir du 10 Février 1897.

Objet de la Société. — Etudier et prendre la concession de Tramways et de Services par Voitures Automobiles ; acheter et mettre en valeur tout brevet se rattachant à cette industrie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. E. Gouin, président du Conseil d'Administration de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 33, rue de Lisbonne, Paris ; R. Brice, administrateur du *Crédit Lyonnais*, 9, quai Malaquais ; L. F. Dorizon, directeur de la *Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, 81, boulevard Saint-Michel ; A. Rostand, directeur du *Comptoir National d'Escompte*, 3, rue du Conservatoire ; A. de Montplanet, président du Conseil d'administration de la *Société Générale du Crédit Industriel et Commercial*, 5 bis, rue du Cirque ; baron G. de Leyssac, directeur de la *Banque Internationale de Paris*, 3, rue Saint-Georges ; O. Homberg, président du Conseil d'Administration de la *Société Générale des Chemins de Fer Économiques*, 18, rue Murillon.

Commissaire des Comptes. — M. Bouruet-Aubertot.

La Société a été dissoute par l'assemblée générale du 7 juillet 1897.

Les membres du Conseil en exercice ont été nommés liquidateurs.

TRAMWAYS D'AIX-LES-BAINS (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 35, rue de la Bourse, Lyon.

Capital social, un million cinquante mille francs, divisé en 10.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions, en 1896 : 100 francs, en 1897 : 90 francs.

Durée de la Société. — 77 ans, à partir du 15 Février 1896.

Objet de la Société. — La construction et l'exploitation d'un Réseau de Tramways qui doit être établi sur le territoire des communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix (Savoie).

Assemblée générale. — Dans le courant du premier semestre.

Paiement des Coupons, aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. J. Ribollet, président; Louis Bianchi, Protou de la Chapelle, L. Mékarski, G. Martin.

Répartition des bénéfices:

10 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/4 du Capital social; 5 0/0 au capital versé, somme pour compte d'amortissement et Réserve facultative, l'excédent 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 166 *b*.

TRAMWAYS & DE VOITURES AUTOMOBILES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Siège social, 7, rue d'Antin.

Capital social, dix millions,

Société en formation.

Ch. 187

TRAMWAYS ALGÉRIENS

Société Anonyme

Siège social, 27, rue de Londres, Paris.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 60 années, à partir du 16 Juillet 1896.

Objet de la Société. — Etablissement et Exploitation d'Entreprises de traction électrique, de transmission et de distribution d'énergie, en Algérie.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Cherrier, à Paris.

Assemblée générale. — 2e ou 3e trimestre de l'année.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Siry, président; J. Chailley-Bert, Ch. de Loménie, G. Chamon, A. de Brisis, A. Dalaise.

Commissaire des Comptes. — M. de Watteville.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 fonds de Réserve; 5 0/0 au Capital versé et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 à la disposition de l'Assemblée générale pour en établir la répartition.

TRAMWAYS D'AMIENS

Société Anonyme

Siège social, 8, faubourg Montmartre, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 fr.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Jusqu'à la fin de la concession.

Objet de la Société. — Exploitation des Tramways de la Ville d'Amiens.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des Coupons, au siège social.

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ANGERS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 4, rue Grolée, Lyon.

Capital social, quatre millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 8,500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en banque.

Cours moyens des Actions. — En 1895, 500 francs. — En 1896, 520 francs.

Il a été distribué sur les bénéfices du 1er semestre d'exploitation, 12 francs 50 par Action.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 8 Octobre 1895.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un réseau de Trammays à créer dans la ville d'Angers et dans les communes suburbaines, pour le transport des voyageurs et des marchandises. Cette exploitation aura lieu, soit par l'énergie électrique, soit par tous modes quelconques de traction.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Mois d'Avril.

Paiement des coupons, 4, rue Grolée, Lyon ; 7, rue Drouot, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Marot, Péchadre, Proton de la Chapelle, Soulier, Berthoulat, Brac de la Perrière, Faye.

Commissaire des Comptes. — M. Hermann, expert-comptable.

Directeur. — M. Faye, administrateur délégué.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 4 0/0 aux Capitaux non amortis ; compte d'amortissement à voter par l'Assemblée générale et l'excédent aux Actions.

TRAMWAYS DE BAYONNE A BIARRITZ

Société Anonyme

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 1.500 Actions de 1.000 fr. entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Siège social, 8, rue Auber, Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Caze, Ed. Empain, de Maudre, Delhaye, Le Beuf.

Ch. 193

TRAMWAY FUNICULAIRE DE BELLEVILLE

Siège social, 101, rue de Belleville, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts de fondateur. — 400.

Cours moyens des Actions en 1894 : 500 francs.

Durée de la Société. — De Décembre 1890 à Mai 1910.

Objet de la Société. — Exploitation du Tramway Funiculaire de Belleville.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre de l'année.

Paiement des Coupons, 101, rue de Belleville, après l'Assemblée générale ordinaire.

Ch. 192 *b*

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BESANÇON (DOUBS) (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 20, quai de Retz, Lyon.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont côtés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions, en 1897 : 500 francs.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 4 Août 1896.

Objet de la Société. — La construction et l'exploitation du Réseau de Tramways qui est destiné au transport des voyageurs dans la ville de Besançon et ses faubourgs.

Notaire qui a reçu l'acte: Me P. Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des Coupons, aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. E. Grammont, président; A. Conclois, E. Delon, F. Abel.

Commissaires des Comptes. — MM. Deydier, J. Hermann.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social, 5 0/0 au Capital versé, somme pour compte d'amortissement et réserve facultative, l'excédent aux Actionnaires.

Ch. 194

TRAMWAYS DE BOULOGNE-SUR-MER

Société Anonyme

Siège social, 8, rue Auber, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, dont 500 entièrement libérées et 1.500 libérées d'un quart.

Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale. — En Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Caze, A. Rouffart, Du Roy de Blicquy.

Ch. 195

TRAMWAYS DE BOURGES (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Beudant, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 100 fr., libérées de 75 francs.

Les Titres sont nominatifs jusqu'à complète libération.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 4 Novembre 1896.

Objet de la Société. — Création et Exploitation de services de transports de personnes ou marchandises par tramways ou autrement, à Bourges et dans ses environs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lelièvre, à Bourges.

Assemblée générale. — Premier semestre de chaque année.

Paiement des Coupons au siège social, après l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. A. Lalance, Delmas, T. Lattes, R. Kœchlin.

Commissaires des Comptes. — MM. Henry et Baur.

La Société en est à son premier exercice.

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE BREST (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 104, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Capital social, deux millions huit cent mille francs, divisé en 5,600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 51 ans, à partir du 23 Mars 1897.

Objet de la Société. — La Construction et l'Exploitation d'un réseau de Tramways dans la ville de Brest (Finistère) et dans les communes suburbaines pour le transport des voyageurs et des marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavirotte, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. P. Durand, L. Durand, A. Bureau.

Commissaire de Surveillance. — M. J. Cornu.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social; 4 0/0 au Capital versé; somme pour fonds d'amortissement et réserve facultative; 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

Ch. 197

TRAMWAYS (SOCIÉTÉ CAENNAISE DE)

Société Anonyme

Siège Social, 10, rue Cambacérès, Paris.

Ch. 198

TRAMWAY A VAPEUR DE CHALLANS A FROMENTINE

(Société Anonyme du)

Siège social, 27, rue de Londres, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession du Tramway de Challans à Fromentine.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Pichon, D. Gueyrand, Ch. Ducourau, Jules Papleux.

Commissaires des Comptes. — MM. G. Bonnet et B. Rossi.

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CHALONS-SUR-MARNE

Société Anonyme

Siège social, 24, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 Actions de 100 francs,

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 19 Juillet 1897.

Objet de la Société. — Exploitation des lignes de Tramways électriques de Châlons-sur-Marne.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Cauderay, G. Renard, E. Proffit, J. Laveissière.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 90 0/0 aux Actions; 10 0/0 au Conseil d'administration.

Ch. 199

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DOME)

(Compagnie des)

Société Anonyme

Siège social, 8, rue de la Bourse, à Lyon, dans les bureaux de MM. E. M. Cottel et Cie, banquiers.

Capital social, un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon, à la cote officielle (1re partie).

Obligations. — 2.600 de 500 francs. Revenu : 20 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — Du 31 Octobre 1893 au 31 Octobre 1937.

Années		1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions	Anciennes	»	568.693	559.835	523.440
	Nouvelles	»	»	»	516.947
Cours moyens des Obligations		»	509.041	512.544	514.171
Dividendes distribués		25	25 »	25 »	22.50

Durée de la Société. — Du 18 Mars 1893 au 27 Janvier 1938.

Objet de la Société. — La Société continuera d'avoir pour objet d'exploiter la ligne de Tramways établie entre Montferrand et Royat avec embranchement vers la gare de chemin de fer à Clermont-Ferrand. Cette exploitation comprend le transport des voyageurs et des bagages : elle a lieu présentement par l'énergie électrique mais elle pourra être faite par tous modes quelconques de traction. La Société pourra, en outre, par décision de l'Assemblée générale ordinaire : solliciter la concession ou la rétrocession de toutes autres lignes de Tramways en prolongement ou en extension de celle existant actuellement ; Pour suivre et solliciter l'obtention de concessions dans toutes autres communes pour la création et l'exploitation de toutes entreprises pour le transport des voyageurs et des bagages, soit par traction électrique, en canalisation, en voie aérienne ou en voie funiculaire, soit par tous autres moyens de traction venant aider ou se joindre à l'électricité ; Exécuter les travaux nécessaires imposés pour les concessions obtenues ou à obtenir; Construire les voies, machines, voitures et installations de toutes sortes pour ladite entreprise; Exploiter les lignes concédées, soit directement, soit par location ou cession.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pétrus Bernard, 31, rue Paul Chenavard, Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, à Lyon, chez M. E. M. Cottet et Cie, banquiers, 8, rue de la Bourse; chez MM. Ve Morin Pons et Cie, banquiers, 12, rue de la République, à Lyon; à Clermont-Ferrand, dans les bureaux de l'exploitation, avenue de la République.

Actions : 15 Octobre, acompte; 15 Avril, solde.

Obligations : 31 Octobre et 30 Avril.

Membres du Conseil. — MM. E. M. Cottet, président ; L. Wolff, vice-président ; A. Bussy, administrateur-délégué; Ed. Achard, J. Proton de la Chapelle.

Commissaires. — MM. Ch. Giriat, C. Soulier.

Directeur de l'Exploitation. — M. Jules Donat, ingénieur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 aux Actions; l'Assemblée générale peut ensuite établir un compte d'amortissement et le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 200

TRAMWAYS DE CHERBOURG (COMPAGNIE DES)

Siège social, 104, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque, à Lyon.

Cours moyen des Actions en 1896 : 115 francs, ex-coupon n° 1.

Dividendes distribués en 1896 : 1 fr. 75.

Durée de la Société. — 41 ans, à partir du 21 Mai 1896.

Objet dela Société. — Exploitation des Tramways à traction mécanique dans la ville de Cherbourg et sa banlieue (voyageurs et marchandises).

PARIS. — Imp. Guérin, Dermue et Cie

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavirotte, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, 104, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon et dans les succursales de la *Société Générale*. — Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Durand (Pierre), 34, place Bellecour, Lyon ; Durand (Louis Barthélemy), 104, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon ; Bouchard (Antoine Marie Anatole), 20, quai de l'Archevêché, Lyon.

Commissaire des Comptes. — M. Georges Bureau, 26, rue de la Tête-d'Or, Lyon.

Directeur de l'Exploitation. — M. Giraud, à Cherbourg.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 4 0/0 au Capital versé ; somme pour fonds d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0/0 aux Actions.

Ch. 201

TRAMWAYS A VAPEUR DE COCHINCHINE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 24, rue Saint-Lazare, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Ch. 202

TRAMWAYS A VAPEUR DES DEUX-SÈVRES (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 12, place de Donjon, à Parthenay (Deux-Sèvres) ; *siège administratif:* 3, rue La Fayette, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 65 années, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Tramways du département des Deux-Sèvres, rétrocédées à la Compagnie des Voies ferrées économiques, par décret du 4 Août 1895.

Notaire qui a reçu l'acte : Me d'Hardivillier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social,

Membres du Conseil. — MM. F. de Montserrat, L. Eynac, J. Ligney.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; 4 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'Administrateur délégué ; 15 0/0 au personnel ; 70 0/0 aux Actions.

TRAMWAYS ELECTRIQUES DE DIJON

(Compagnie des)

Siège social, 4, rue Grolée, Lyon.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 2.903 de 500 francs, émises à 465 francs.

Revenu. — 20 francs.

Durée de l'amortissement. — 58 ans, à partir de 1895.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon, cote officielle.

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Actions . .	500	557.80	545.75
Cours moyens des Obligations .	»	494.70	505.05
Dividende distribué.	»	25 »	» »

Durée de la Société. — 60 ans, du 30 Décembre 1893 au 18 Août 1953.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un réseau de Tramways dans la ville de Dijon pour le transport des voyageurs. Cette Exploitation aura lieu soit par l'énergie électrique, soit par tous modes quelconques de traction. Elle pourra s'étendre au transport des bagages.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard (Pétrus-Marie-François), à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, à Lyon, 4, rue Grolée et à Paris, 7, rue Drouot.

Actions. — Avril et Octobre.

Obligations. — 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Grammont père, Grammont fils, Proton de la Chapelle, Berthoulat, Soulier, Faye.

Commissaire des Comptes. — M. Hermann, expert comptable.

Administrateur-délégué — M. Faye.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital-Actions non amorti ; ensuite l'Assemblée peut voter tout prélèvement pour amortissement ou autres et l'excédent revient aux Actionnaires.

TRAMWAY D'ÉCULLY (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Ecully (Rhône).

Capital social, seize cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1894	1895	1896	Juin 1897
Cours moyens des Actions	439	550	485	570

Durée de la Société. — Du 15 Mars 1894, jusqu'à la fin de la concession de ligne de Tramways.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession des lignes de Tramways de Lyon à Ecully, Lyon à La Demi-Lune, Lyon à Saint-Cyr, Lyon à Champagne, ainsi que toutes concessions annexes qui seraient accordées.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Gindre, président ; P. Tresca, Arlin, Bonne, Purel, Bussy, Martin.

Commissaire des Comptes : M. Rousset.

Directeur : M. Bouvier, ingénieur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social ; 20 0/0 pour former une Réserve spéciale jusqu'à 25.000 francs ; 5 0/0 aux Actions, la part des Actions amorties est versée au Fonds d'amortissement ; le surplus est réparti : 40 0/0 aux Actionnaires, 60 0/0 au compte d'amortissement.

Ch. 204 *B*

COMPAGNIE HAVRAISE DE TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

Le Havre, Graville, Harfleur, Montivilliers

Société Anonyme

Siège social, 73, boulevard de Strasbourg, Le Havre et 3, rue Lafayette, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 fr., libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 6 Juillet 1897.

Objet de la Société. — Construction et exploitation du réseau de Tramways à traction électrique du Havre à Montivilliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me d'Hardiviller, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. D. d'Estouvelles, avenue Niel, 28; A. Joubert, avenue de Messine, 4; L. Eynac, rue de Miromesnil, 86, Paris.

Commissaires des Comptes. — MM. Joannès Plasse, au château de Mitry-Mory (Seine-et-Marne); J. Malsy, à Paris, commissaire-suppléant.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au dixième du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 à l'Administrateur délégué, 10 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribués aux agents, 12 0/0 à la disposition de l'Assemblée générale et 63 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 205

TRAMWAYS DE FONTAINEBLEAU (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Beudant, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 6.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

La Société a été constituée en Février 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des Tramways de Fontainebleau.

Membres du Conseil. — M. Auguste Lalance, président ; le vicomte Benedetti, Trapp.

Administrateur-délégué. — M. Marcel Delmas.

Directeur. — M. Maurice Détroyat, à Fontainebleau.

Ch. 205 *b*

TRAMWAY DE GRENOBLE A CHAPAREILLAN (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 31, rue Lesdiguières, Grenoble.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 22 Février 1896.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'une Ligne de Tramways qui doit aller de Grenoble (Gare P. L. M.) à Chapareillan et être raccordée avec les Gares des voyageurs et des marchandises du Réseau de P. L. M. à Grenoble.

Notaire qui a reçu l'acte : Me P. Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Dans le courant du premier semestre.

Paiement des Coupons, aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social, 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus, somme pour l'amortissement des Actions, décision de l'Assemblée générale ; l'excédent 10 0/0 au Conseil d'administration, 80 0/0 aux actionnaires.

Ch. 209 *t*

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE LIMOGES (HAUTE-VIENNE) (Cie DES)

Société Anonyme

Siège social, 20, quai de Retz, Lyon.

Capital social, deux millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 4.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions, en 1897 : 550 francs.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 5 Janvier 1897.

Objet de la Société. — L'établissement dans la Ville de Limoges (Haute-Vienne) d'un réseau de tramway à traction électrique, destiné au transport des voyageurs et des marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des Coupons, aux époques et lieu fixés par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. E. Grammont, président ; A. Grammont et A. Conclois.

Commissaires de surveillance. — MM. L. Deydier, J. Hermann.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/4 du Capital social, 4 0/0 au Capital versé, somme pour fonds d'amortissement et réserve facultative, l'excédent aux Actions.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances spéciales pour le personnel des CHEMINS DE FER

TRAMWAYS A VAPEUR D'ILLE-&-VILAINE (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 60, rue de Provence, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Le Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Fondée en 1897.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Tramways dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Directeur. — M. Faliès.

Ch. 207

TRAMWAYS (INDO-CHINE) (COMPAGNIE FRANÇAISE DE)

Siège social, 2, rue de Compiègne, Paris.

Société fondée au **capital** de six cent mille francs. Elle a été déclarée en faillite par jugement du Tribunal de première instance de Saïgon, du 15 Avril 1896. Par arrêt de la Cour de Cassation du 20 Janvier 1897, ce jugement a été cassé et le Tribunal de la Seine a été saisi des opérations de la faillite. M. Pinet, 82, boulevard Saint-Michel, a été nommé syndic.

La Société est en voie de réorganisation, une Assemblée générale convoquée pour le 26 Juin 1897 devait statuer sur une augmentation du Capital social et le concordat à présenter aux créanciers de la Société.

Ch. 208

TRAMWAYS DU JURA

Société Anonyme

Capital social, trois millions six cent cinquante mille francs.

Cette Société a été constituée par le *Comptoir des Fonds Nationaux*, et avait placé dans le public, en faisant miroiter la garantie d'État, des Titres qui, eux-mêmes, n'étaient pas réguliers.

Lorsque le *Comptoir des Fonds Nationaux* a été en déconfiture, M. Gautron, administrateur de Société, a été nommé, par le Tribunal de Commerce, administrateur de la Société.

Puis, M. Violet, rue de Strasbourg, 15, actuellement, rue du Faubourg Saint-Denis, 137, en a été nommé liquidateur également par le Tribunal.

Il a été fait une première répartition de 60 francs, il reste un léger reliquat à partager.

L'apporteur était M. Allesmonières.

Les Administrateurs d'origine : MM. E. Escandes Voltan, demeurant à Toulouse ; Lucien Cahn, banquier, 9, rue Saint-Florentin, Paris ; N. A. Laffargue, 29, rue Radzivil.

TRAMWAYS DE LORIENT (COMPAGNIE DES)

Siège social. — 28, rue du Rocher, Paris.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 16.000 Actions de 100 francs chacune, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 3 Juillet 1897.

Objet de la Société. — Établissement et Exploitation de Tramways électriques dans la ville de Lorient et le département du Morbihan.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — A Paris, dans le courant du 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. L. de Briancion de Liman, ingénieur électricien, à Asnières, rue du Château, 96; E. Leplus, général du cadre de réserve, rue de la Terrasse, 20, à Paris ; L. de Marisy, boulevard Malesherbes, 62, à Paris ; Schwob, avenue Kléber, 55, à Paris ; H. Wiener, ingénieur, place des Ternes, 9, Paris.

Commissaires des Comptes. — MM. L. Meyer et P. Sarchi.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital versé ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 90 0/0 aux Actions et 10 0/0 au Conseil d'administration.

Ch. 211

TRAMWAYS (COMPAGNIE LYONNAISE DE)

Siège social, 232, avenue des Ponts, à Lyon (Monplaisir) ; *Siège administratif :* 3, rue La Fayette, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, dont 6.000 émises avant 1895, entièrement libérées et au porteur et 2.000 créées en vertu d'une décision de l'Assemblée générale du 7 Mars 1896, qui n'ont eu aucun droit au dividende de l'exercice 1896.

Les Actions Nos 1 à 6.000 sont seules cotées à la Bourse, cote officielle au comptant.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . .	»	»	664.62	693.78
Dividendes distribués	25	25	25 »	27.50

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 4 Janvier 1893.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Tramways dans le département du Rhône. Ligne de Brou et de Monplaisir à Lyon et autres.

Notaires qui ont reçu l'acte : MM. d'Hardivillier et Bazin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social et au *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. d'Estouvelles, président ; A. Joubert, J. Plasse.

Commissaires des Comptes. — MM. Polonus et Tisseyre.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'Administrateur-délégué ; 15 0/0 au Personnel et 70 0/0 aux Actions.

Ch. 211 *b*

TRAMWAY ÉLECTRIQUE DE LYON-CROIX-ROUSSE A CALUIRE (RHONE) (COMP^ie^ DU)

Société Anonyme

Siège social, 9, place Croix-Paquet, Lyon.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyen des Actions en 1897 : 750 francs.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 9 Décembre 1896.

Objet de la Société. — La Construction et l'Exploitation du réseau de Tramway pour le transport des voyageurs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Martin, président ; J. Moiret, vice-président ; A. Mathieu, J. Barbier, Ch. Binet, A. Durand, J. Fisch.

Commissaire de Surveillance. — M. C. Cachard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/4 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; somme pour fonds d'amortissement et Réserve facultative ; l'excédent 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 212

TRAMWAYS DE LYON A NEUVILLE-SUR-SAONE & EXTENSION

(Compagnie Nouvelle des)

Siège social, 38, rue Victor-Hugo, Lyon.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, dont 840 entièrement libérées et 560 libérées de 400 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896	Juin 1897
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. . . .	230	200.35	482.25	600	600	710
Dividendes distribués.	»	»	4 0/0	»	5 0/0	5 0/0

Durée de la Société. — De Janvier 1892, jusqu'au 27 Février 1950.

Objet de la Société. — Exploitation de la ligne des Tramways à traction mécanique et à voie normale, établie de Lyon à Neuville-sur-Saône et extension s'il y a lieu.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Rimaud et Fellot, à Lyon.

Assemblée générale. — Premier semestre.

Paiement des coupons, à Lyon, chez MM. Jacquier, Falcouz et Cie, banquiers, rue de la Bourse, le 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. J. Jancard, président; Paul Laurans, L. Voirin, A. Falcouz, A. Ambert, Denaux, Gérard.

Administrateur-délégué-Directeur. — M. A. Ambert.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 212 *b*

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE MONTMORENCY-ENGHIEN-ST-GRATIEN

(Société Anonyme des)

Société en formation au moment de la mise sous presse de notre Annuaire.

Siège social provisoire. — 24, boulevard des Capucines.

Capital social, huit cent mille francs.

Fondateur. — M. Cauderay.

Ch. 213

TRAMWAYS DE NANTES (COMPAGNIE DES)

(Traction à air comprimé, système E. Mekarski)

Siège social, 13, rue de la Tour-des-Dames, Paris.

Capital social, un million cent mille francs, divisé en 2.200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Tramways de Nantes.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Chartier, président ; L. Mekarski, E. Badois, A. Chatard, A. Delaperrierre, A. Dubois, G. Huzar, V. Radenac.

Administrateur-délégué. — M. Mekarski.

TRAMWAYS DE NICE & DU LITTORAL (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 16, rue de Grammont, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, dont 4.000 entièrement libérées (Actions d'apport) et les autres libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 2 Avril 1897.

Objet de la Société. — Exploitation des Tramways de Nice.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Paul Langlet, banquier, 14, avenue Henri-Martin ; Albert Tourtel, brasseur, à Tantonville (M.-et-M.) ; Léon Ulens, 121, rue du Trône, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; 10.000 francs au Fonds d'amortissement du Capital : 5 0/0 au Capital versé ; la part des Actions amorties sera versée au Fonds d'amortissement ; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration et 95 0/0 aux Actions.

TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DU NORD (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Auber, à Lille. *Siège administratif :* 8, rue Auber, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

10.000 Titres de l'ancienne Société sont cotés à la Bourse au comptant.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	32.05	37.29	35	12.03	26.58	35.53	17.75	19.06	25.35	61	40.33
Dividendes distribués. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	25 »

Dix de ces Titres anciens donnent droit à une Action nouvelle.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 12 Février 1874.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Tramways dans le département du Nord, notamment les Tramways de Lille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à la Société Générale, 54, rue de Provence, à Paris, dans toutes ses Succursales, au Siège social, 2, rue Auber, à Lille.

Membres du Conseil. — MM. Adrien Bastid, Ed. Caze, Compain, Poidatz, L. Ulens, V. Mestreit, René Baillot.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital social ; 6 0/0 aux Actions ; le surplus, 35 0/0, au Fonds d'amortissement du Capital ; 40 0/0 aux Actions.

TRAMWAYS A VAPEUR DE L'OUEST (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 1, rue de l'Abattoir, à Saumur; Siège administratif, 3, rue La Fayette, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2,000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Tramways de Saumur.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Montserrat, président; Eynac, administrateur-délégué; Ligney.

Commissaire des Comptes. — M. A. Beetz.

TRAMWAYS DE PARIS & DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Société Anonyme

Siège social, 19, rue de Londres, Paris.

Capital social, neuf millions six cent quatre-vingt douze mille cinq cents francs, divisé en 19,385 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse au comptant.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	495.26	443.90	375	234.12	188.78	354.14
Dividendes distribués . .	14.43	34.40	32.50	30	17.50	12.50	»	»	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 7 Mars 1887.

Objet de la Société. — L'acquisition, la prise de bail, l'exploitation de tous réseaux de Tramways dans Paris, le Département de la Seine et ses environs, et généralement tout ce qui se rapporte à l'iudustrie des Tramways.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, à la *Société Générale*, 54, rue de Provence, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Henrotte, de Traz, Propper, Bureau, Cauderay, Renard, Delamalle, Favereaux, Jumel.

Commissaires des Comptes. — MM. de Mas-Latrie, J. Henrotte.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 15 0/0 au fonds d'amortissement des Actions; 5 0/0 aux Actions, la part des Actions remboursées est versée au fonds d'amortissement; le surplus, 85 0/0 aux Actions; 10 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 à la Direction ou au Personnel.

TRAMWAY A VAPEUR DE PARIS A S^{T}-GERMAIN (COMPAGNIE DU)

Siège social, 42, avenue de la Défense de Paris, à Courbevoie (Seine).

Capital social, deux millions sept cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 5.930 de 500 francs. — **Taux d'émission.** — 300 francs. — Revenu 15 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — Jusqu'en 1939.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant, 2e partie du bulletin.

Cours moyen des Actions : 95 francs.

— des Obligations : 410 francs.

Durée de la Société. — 50 ans, du 19 Juillet 1889 au 19 Juillet 1939.

Objet de la Société. — Entreprise de Transports.

Assemblée générale. — Mars ou Avril.

Paiement des coupons d'Obligations à la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat, Paris.

Membres du Conseil. — MM. le comte E. Petiton, Guillomot, Ed. Nerincx.

Commissaire des Comptes. — M. Ed. Rousselle.

Directeur. — M. A. Cuny.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 pour l'amortissement des Actions ; 60 0/0 aux Actions, à titre de dividende.

Ch. 220

TRAMWAYS (COMPAGNIE GÉNÉRALE PARISIENNE DE)

Société Anonyme

Siège social, 85, boulevard Montparnasse, Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, elles sont amorties, savoir : les numéros 1 à 10.000 jusqu'à concurrence de 256 fr. 94 et les numéros 10.001 à 16.000 jusqu'à concurrence de 232 fr. 7228.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse (2e partie du bulletin).

Obligations. — 6.000 de 500 francs 5 0/0 remboursables à 500 francs, jusqu'en 1909, par tirages annuels en Août. Remboursements 1er Septembre. Intérêts 25 francs, payables par moitié, les 1er Mars et 1er Septembre.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligations.	456	455.69	487.63	498.01	505.74

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 27 Mai 1880.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Tramways (réseau Sud de la Seine).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social et au *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens.

Membres du Conseil. — MM. G. Aigoin, président ; A. Foiret, vice-président ; colonel Davidson, Ch. Burrel, E. Siry, Ch. Brice, E. Rostand, E. Thurnauer, Abdank-Abakanowicz, Chaillex Bert, Chamon.

Commissaires des Comptes. — MM. Wehrlé et Ratisbonne.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; le surplus à l'amortissement du Capital. Après le remboursement total des Actions, après prélèvement de la Réserve, 5 0/0 aux Actions ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

Ch. 221

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LA BANLIEUE DE PARIS (Compagnie générale des)

Société Anonyme, ayant eu son siège social, à Paris, 79, boulevard Montparnasse.

Fondée au Capital de 200.000 francs, suivant statuts déposés à Me Renaudin, notaire, à Sceaux ; elle a été déclarée en faillite et M. Bonneau, 6, rue de Savoie, à Paris, nommé syndic.

Deux répartitions ont été faites aux créanciers : la première de 20 0/0, la deuxième et dernière de 7.17 0/0.

Faillite close.

Ch. 222

TRAMWAYS MÉCANIQUES DES ENVIRONS DE PARIS (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 20, rue de Londres, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 680 Obligations 4 1/2 0/0 (émission autorisée par l'Assemblée du 30 Juin 1897).

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, du 16 Octobre 1895 au 31 Décembre 1994.

Objet de la Société. — Construction et mise en exploitation du Tramway de Saint-Germain-en-Laye à Poissy, concédé à MM. Coignet, Francq et Grosselin, le 24 Mai 1893, et de toutes autres lignes qui pourraient être apportées ultérieurement à la Compagnie dans les départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legay, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Edmond Coignet, président; Léon Francq, Paul Grosselin, Eugène Garnier, administrateurs.

Commissaires des Comptes. — MM. Amédée Vallée et Louis Pont, avocat.

Directeur. — M. Léon Francq.

Administrateur-délégué. — M. Paul Grosselin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; une somme nécessaire à l'amortissement du Capital à l'expiration de la Société; 5 0/0 aux Actions; l'excédent, 10 0/0 aux Administrateurs, 10 0/0 à la disposition du Conseil pour attributions à faire, 50 0/0 à répartir entre les Actions, le reste à déterminer.

Ch. 223

TRAMWAYS INTERCOMMUNAUX (SOCIÉTÉ ANONYME PARISIENNE DE)

Siège social, 8, rue Auber, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Tramway de Paris, (place de la République à Fontenay-sous-Bois, par Bagnolet, Montreuil et Vincennes).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Caze, Mestreit et Rouffart.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances spéciales pour le personnel des CHEMINS DE FER

TRAMWAY ÉLECTRIQUE DE PARIS A ROMAINVILLE (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 87, rue de Paris, aux Lilas, canton de Pantin.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 3.000, de 500 francs 4.40 0/0, émises à 485 francs le 16 Mars 1897, remboursables à 500 francs en 13 ans par tirages annuels ayant lieu le 1er Janvier; le premier tirage aura lieu le 1er Janvier 1898; intérêt annuel, 22 francs, payables par semestres, les 1er Septembre et 1er Mars.

Cours moyen des Obligations en 1897 : 510 francs.

Durée de la Société. — 15 ans, à dater du 18 Septembre 1895.

Objet de la Société. — La construction et l'exploitation d'un Tramway à traction mécanique allant de la place de la République (à Paris), à l'extrémité de Romainville, et destiné au transport des voyageurs, bagages, messageries et petits colis.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — En Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Jean Claret, Profit, Cauderay, Georges Renard, Ferraz, Delamalle.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au quart du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actionnaires.

TRAMWAY DE PITHIVIERS A TOURY (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU)

Société Anonyme

Siège social, 13, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 11 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du Tramway de Pithiviers à Toury.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. de Laperrierre, 3, rue d'Argenson, Paris; Foucher, colonel en retraite, 33, avenue de Saxe, Paris; baron de Mallet, 3, boulevard de la République, à Versailles.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration; 50 0/0 Fonds de Prévoyance, jusqu'à 25.000 francs, et 40 0/0 aux Actions.

TRAMWAYS A VAPEUR DE LA PROVINCE DE PLAISANCE (ITALIE)

(Compagnie des)

Siège social, 17, boulevard de la Madeleine, Paris.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Tramways dans la province de Plaisance (Italie), lignes de Nibbiano, Piacenza, Lugagnano (Crémone). *Concessions :* J. Dollfus et Cie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Ch. 227

TRAMWAYS DE POITIERS (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Beudant, Paris.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Création et Exploitation de Tramways pour le transport de personnes ou de marchandises à Poitiers et ses environs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bodin, à Poitiers.

Paiement des coupons après l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. le vicomte Fernand Benedetti, à Fontainebleau (Seine-et-Marne); Marcel Delmas, 10, boulevard Émile-Augier, Paris; René Kœchlin, 34, boulevard Bineau, à Levallois (Seine); Jules Siegfried, 97, rue N.-D.-des-Champs, Paris.

Commissaires des comptes. — MM. Trapp et Baur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 à la partie libérée des Actions; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 au Fonds de prévoyance; 60 0/0 aux Actionnaires.

Ch. 228

TRAMWAYS DE PONTCHARRA A LA ROCHETTE & ALLEVARD-LES-BAINS (Cie DES)

Siège social, Allevard-les-Bains (Isère).

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Genève,

Durée de la Société. — 75 ans, du 16 Août 1893 au 16 Août 1968.

PARIS. — Imp. Guérin, Dereune et Cie.

Objet de la Société. — La Construction et l'Exploitation d'une ligne de Tramway mécanique sur route de Pontcharra (Isère), à la Rochette (Savoie) avec embranchement sur Allevard-les-Bains.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Letord, à Lyon.

Assemblée générale. — Premier semestre.

Paiement des Coupons. au siège de la Direction à La Rochette.

Membres du Conseil. — MM. Ch. J. Binet, L. Cellerier, L. Niepce, H. Romieux, A. Bussy.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale, 5 0/0 au capital versé, somme suffisante pour l'amortissement du Capital social pendant la durée de la Société. Le solde 20 0/0 au Conseil d'administration, 80 0/0 aux Actions.

Ch. 229 *b*

TRAMWAY DU PONT DE BEAUVOISIN

Société Anonyme

Siège Social, 8, rue de la Bourse, à Lyon, chez M. E. M. Cottel et Cie, banquiers.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 1.700 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres se traitent sur le marché en Banque de Lyon.

Cours moyen des Actions en 1897: 500 francs.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 30 Mai 1896.

Objet de la Société. — La Construction et l'Exploitation d'une ligne de Tramway qui est destinée au transport des voyageurs et des marchandises, qui doit aller de Saint-Béron (gare P.-L.-M.) à Saint-Genix-d'Aoste par le pont de Beauvoisin.

Notaire qui a reçu l'acte: Me P. Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant du dernier semestre.

Paiement des coupons, aux époques et lieux fixés par le Conseil d'Administration.

Membres du Conseil. — MM. L. Bianchi, président; A. Bussy, secrétaire; Merceron-Vicat, Benjamin Ogier, J. Proton de la Chapelle.

Commissaires des Comptes. — MM. Philip et Javelet.

Directeur de l'Exploitation. — M. Bartet.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital non encore remboursé; somme pour compte d'amortissement et Réserve facultative; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actions, à titre de dividende.

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE SAINT-ÉTIENNE (LOIRE) (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 20, quai de Retz, Lyon.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 francs libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 2 Décembre 1896.

Objet de la Société. — L'établissement dans le canton sud-est de la ville de Saint-Etienne (Loire) et aux abords de ladite ville, d'un réseau de Tramways à traction électrique destiné au transport des voyageurs et des marchandises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me P. Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. E. Grammont, président; A. Conclois, secrétaire; A. Grammont.

Commissaires de Surveillance. — MM. L. Deydier et J. Hermann.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/4 du Capital social; 4 0/0 au Capital versé; somme pour compte d'amortissement et Réserve facultative; l'excédent aux Actionnaires.

Ch. 230

TRAMWAYS DU RAINCY A MONTFERMEIL & EXTENSIONS

Société Anonyme

Siège social, 24, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Tramway du Raincy à Montfermeil.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 48e année d'existence

Assurances spéciales pour le personnel des CHEMINS DE FER

TRAMWAYS DE ROYAN (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ANONYME DES)

Siège social, 13, boulevard Malesherbes, Paris.

Capital social, trois cent soixante quinze mille francs, divisé en 1.400 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1896 : 7 fr. 40 net.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Tramways à vapeur de Royan, Saint-Georges et Pontaillac.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Paiement des coupons, au siège social et chez MM. Barbet et Cie, banquiers, à Royan.

Membres du Conseil. — MM. E. Decauville, E. Filleux, A. Poidatz, Ravenez, Souchard.

TRAMWAYS DE LA GRANDE COTE DE ROYAN (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 13, boulevard Malesherbes, Paris.

Capital social, deux cent soixante quinze mille francs, divisé en 1.100 Actions de 250 francs, libérées de trois quarts.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Tramways de la Grande Côte de Royan.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Paiement des coupons, au siège social et chez MM. Barbet et Cie, banquiers à Royan.

Membres du Conseil. — MM. Ravenez, Poidatz, J. Odelin, A. Frouin, A. Filleux.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 à l'Amortissement du Capital.

TRAMWAYS DE ROUBAIX & TOURCOING (COMPAGNIE NOUVELLE DES)

Société Anonyme

Siège social, 453, Grande-Rue, à Roubaix, Siège administratif, 3, rue Lafayette, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse cote officielle au comptant (2e partie du bulletin).

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Tramways de Roubaix et Tourcoing.

Notaire qui a reçu l'acte : M. Fontaine, à Roubaix.

Assemblée générale en Mars.

Paiement des Coupons au *Crédit Lyonnais*, à Paris, 19, boulevard des Italiens et ses Agences.

Membres du Conseil. — MM. d'Estouvelles, président, A. Joubert, J. Plasse.

Commissaire des Comptes. — M. J. Ligney.

Ingénieur, Chef de l'Exploitation : M. G. Leduc.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital, 5 0/0 au Capital versé, le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'Administrateur délégué ou au Comité de Direction ; 5 0/0 au personnel, 40 0/0 aux Actions et 40 0/0 aux Parts de fondateur.

Ch. 234

TRAMWAYS DE ROUEN (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 2, rue de la République, Rouen.

Capital social, sept millions, divisé en 14.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Tramways de Rouen.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Paris, 27, rue de Londres.

Membres du Conseil. — MM. A. Foiret, président ; Ch. Burrel, du Buit, G. Boulet, M. Mancini.

Directeur. — M. Marius Mancini.

TRAMWAY DE SAINTE-FOY (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Sainte-Foy-lez-Lyon (Rhône).

Capital social, cent vingt deux mille cinq cents francs, divisé en 245 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — Formée le 22 Novembre 1891, jusqu'à expiration de la concession de 75 ans à dater du 3 février 1893.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'une ligne de Tramway de Lyon à Sainte-Foy.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Perrin, à Sainte-Foy-lez-Lyon.

Assemblée générale. — Du 1er Mai au 1er Juillet.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. J. Bret, E. Charbin, F. F. Colcombet, A. Guinand, M. Jarosson, P. Manhès, M. Roque.

Commissaires des Comptes. — MM. le baron L. du Marais, C. Cornet.

Directeur. — M. Berthet (Jean-Louis).

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital ; 20 0/0 à la formation d'un Fonds de réserve jusqu'à concurrence de 25.000 francs ; 5 0/0 au Capital versé ; Somme suffisante pour l'amortissement du Capital pendant la durée de la Concession ; le surplus, 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux Actionnaires. — Il n'y a pas encore eu de distribution de dividende.

Ch 236

RA MWAYS DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS & EXTENSIONS (Compagnie des)

Siège social, 2, rue St-Honoré, à St-Maur-des-Fossés.

Assemblée générale. — 1re quinzaine d'Avril.

Membres du Conseil. — MM. H. Cochard, J. Daudin, A. Focquet, A. Spée, E. Vielliard.

Directeur. — M. Niquet.

Ch 237

TRAMWAYS DE SAINT-QUENTIN

Société en liquidation. — La concession a été rétrocédée à la *Société Générale d'Eclairage et de Force Motrice*, avec charge d'acquitter tout le passif, de rembourser, soit au pair, soit par une nouvelle Action de 100 francs les Actions de Capital de la *Société des Tramways de Saint-Quentin*, de remplacer les Actions de dividendes par des Obligations de 50 francs de la *Société Générale d'Eclairage et de Force Motrice*.

Liquidateur. — MM. Tronçon du Coudray et M. Duprat.

La Société générale d'Eclairage et de Force motrice, est en faillite, juin 1897.
Syndic, M. Faucon, 16, rue Lagrange.

TRAMWAYS URBAINS (SOCIÉTÉ ANONYME BÉARNAISE DES)

Siège social, 7, rue Beudant, Paris.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 13 Mai 1897.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Tramways à Pau et ses environs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Maisonnier, à Pau.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Sancery, colonel en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, 3, avenue de Billère, à Pau, président ; Lattès, 48, rue des Abbesses, Paris ; d'Einbrodt, 215, faubourg Saint-Honoré, Paris ; Marcel Delmas, 10, boulevard Emile Augier, administrateur-délégué.

Commissaires des Comptes. — MM. A. Chailliey et E. Trapp.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé, le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 au Fonds de Prévoyance, jusqu'à 30 0/0 du Capital ; 60 0/0 aux Actions.

Ch. 239

TRAMWAY DE VERSAILLES A MAULE

(Société du)

Siège social, 60, rue Caumartin, Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 Actions de 500 francs, libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 9 Novembre 1896.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'un Tramway de Versailles à Maule.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Danvin, à Boulogne-sur-Seine.

Membres du Conseil. — MM. Dervieu, Galotti, Perrichont, Beudin, Thomas.

Commissaire des comptes. — M. Paul Deltour.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital ; 4 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. — Des modifications prochaines doivent être apportées à la Société. — Dissolution, liquidation et reconstitution, — Liquidateur, M. Bigeon, avocat, 64, rue Tiquetonne, Paris.

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

(Société Versaillaise de)

Siège social, 13, rue du Helder, Paris.

Capital social, deux millions deux cent mille francs, divisé en 4.400 Actions de 500 francs, dont 490 Actions d'apport entièrement libérées et les 3.910 autres, libérées de 375 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation des Tramways de Versailles et des départements de Seine-et-Oise et de la Seine:

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cherrier, à Paris et Me Haizet, à Versailles.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Du Buit, André Postel Vinay, Camille Soulier, Bruno Faure, Louis Josseran de Brancion de Liman.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

Ch. 279

TRANSPORTS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE)

(Ancienne Société de Batellerie à vapeur)

Société anonyme au capital de quatre millions, ayant eu son **siège social,** 46, quai de Seine, à Paris. — En liquidation.

M. Bernard, 47, rue Saint-André-des-Arts, liquidateur, a fait aux créanciers en 1897, une deuxième et dernière répartition de 4.98 0/0.

Ch. 277

TRANSPORTS (COMPAGNIE PARISIENNE DE)

Siège social, 15, rue Castellane, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 30.000 Actions de 100 francs chacune, dont 12.430 entièrement libérées Actions d'apports.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Constituée en 1895.

Objet de la Société. — Exploitation à Paris des Transports des voyageurs, ainsi que des marchandises par gros et petit camionnage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Grignon, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. F. de Mont-Serrat, président ; E. Villepigue, Général Leplus, E. Nerincx.

Directeur. — M. J. de Moulignon.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'à 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, moitié aux Actionnaires, moitié à la constitution d'une Réserve de prévoyance.

Ch. 278

TRANSPORTS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Siège social, rue Isabeau, à Roubaix. — *Bureau à Paris :* 4, rue d'Aboukir.

Capital social, soixante quinze mille francs, divisé en 150 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Entreprise de Transports à Roubaix.

Membres du Conseil. — M. Amand Pary, président.

Répartition des bénéfices :

D'après la délibération de l'Assemblée extraordinaire du 25 Janvier 1897 : 10 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; 20 0/0 spécialement réservés à certaines personnes ; 20 0/0 au Directeur ; 20 0/0 aux Administrateurs ; le reste aux Actionnaires.

Ch. 270 *b*

TRANSPORTS ÉLECTRO-MÉCANIQUES (COMPAGNIE INTERNATIONALE DE)

Société civile par Parts, en formation.

Siège social provisoire, 11, rue de Rome, Paris.

Ch. 273

TRANSPORTS A MADAGASCAR (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Siège social, 9, rue Boudreau, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 8.000 Actions de 100 francs, libérées de 50 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 20.000 Parts bénéficiaires, au porteur sur lesquelles 8.000 seulement sont émises.

Durée de la Société. — 50 années, à partir du 23 Juin 1896.

Objet de la Société. — Les Transports de toute espèce à Madagascar ou à destination de Madagascar. Et toutes opérations Commerciales, Industrielles et Financières qui peuvent s'y rattacher.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du 1er Semestre.

Membres du Conseil. — MM. Delessert, Delhorbe, Chalupt et Ch. Herbault.

Commissaire des Comptes. — M. Objois.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social ; somme nécessaire pour fournir 6 0/0 au Capital versé ; sur l'excédent, 5 0/0, au Conseil d'Administration ; le surplus, 75 0/0 aux Actionnaires ; 25 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Ch. 274

TRANSPORT DU MOUTON (SOCIÉTÉ FRANÇAISE ANONYME DU)

Siège social, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires. — 1.000, ayant droit à 15 0/0 dans les bénéfices.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 15 Juin 1896.

Objet de la Société. — Transport du Mouton.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourdel, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Paul Privat-Deschanel, Jules Florin, Aimé Désiré Willamme.

Commissaire des Comptes. — M. Canfrère (Gustave).

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé et l'excédent 20 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Directeur ; 15 0/0 aux Parts bénéficiaires et 60 0/0 aux Actions, amorties ou non.

Ch. 158

VOIES FERRÉES DES ALPES FRANÇAISES (COMPAGNIE DES)

Siège social, 11, rue de Rome, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée ordinaire. — En Mars.

TRANSPORTS RÉUNIS DE SAINT-DENIS & D'AUBERVILLIERS

(Compagnie des)

Siège social, 19, Cours Cabrol, Saint-Denis (Seine).

Capital social, 250.000 francs, divisé en 2.500 Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Formée le 13 Mars 1897, pour les 60 années.

Objet de la Société. — Transports industriels dans toute la banlieue de Paris, débarquements et embarquements par grues à vapeur.

Ch. 159

VOIES FERRÉES DE LA BANLIEUE DE PARIS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 16, rue de Grammont, Paris.

Capital social, un million divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de Chemins de fer et Tramways dans la banlieue de Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. P. Lenglet, président; L. d'Août, T. Fresson, A. Tourtel.

Ch. 161

VOIES FERRÉES DU DAUPHINÉ (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 8, avenue de la Gare, à Grenoble.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations. — 2.500 de 500 francs, 3 0/0, émises en 1896, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1967, par tirages annuels en Décembre. Remboursements 1er Janvier; Intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Parts de fondateur donnant droit à 40 0/0 dans les bénéfices.

Années.	1892-1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	580.58	535.21	512.35
Dividendes distribués . .	8.54	20 »	20 »	20 »
Cours moyens des Obligat.	»	»	»	420.80

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 15 Juillet 1892.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer et Tramways dans le département de l'Isère, elle exploite les lignes de Tramways de: Vizille au bourg d'Oisans et de Grenoble à Vizille. Elle jouit pendant 20 ans d'une garantie du département de l'Isère et de l'Etat.

Notaire qui a reçu l'acte : Me d'Hardivillier, à Paris.

Assemblée générale. — 1er Trimestre.

Paiement des coupons, à Paris, au *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens.

Membres du Conseil. — MM. E. Francq, président, administrateur-délégué ; L. Devilaine, A. Joubert, A. Lemoine.

Commissaire des Comptes. — M. J. Plasse.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0, au Conseil ; 5 0/0 au Personnel ; 5 0/0 à l'Administrateur-délégué ; 40 0/0 aux Actions ; 40 0/0 aux Parts de fondateur.

Ch. 163

VOIES FERRÉES ÉCONOMIQUES (Cie FRANÇAISE DES)

Siège social, 3, rue Lafayette. Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires, 1.000.

Les Titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant (2e partie du bulletin).

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	518.95	542.45	547 »	540.83	580.72	652.70
Cours moyens des Parts de fondateurs . . .	»	» »	» »	» »	» »	» »	960 »
Dividendes distribués aux Actions.	25	25 »	25 »	27.50	30 »	30 »	32.50
Dividendes distribués aux Parts de fondateur . .	»	» »	» »	28.50	50.60	50.40	75.60

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 9 Août 1889.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de Chemins de fer en France, les Colonies et les pays de protectorat.

Notaire qui a reçu l'acte : Me d'Hardivillier, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons au *Crédit Lyonnais*, 20 Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Emile Francq, président; Alfred Joubert, Ludovic Eynac, Henri Chavoix.

Commissaires des comptes. — MM. Plasse et Lemoine.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration, 45 0/0 aux Actions et 45 0/0 aux Parts de fondateur.

VOITURES " L'ABEILLE " (COMPAGNIE NATIONALE DE)

Siège social, 230, rue Marcadet, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation de Voitures de place, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Prévisions de la Société. —

L'ALLIANCE (VOITURES)

Société Anonyme coopérative de Cochers à Capital variable

Siège social, 10, rue Bisson, Paris.

Capital social, *Primitif:* cent cinquante six mille francs; *Actuel :* trois cent cinquante un mille cinq cents francs, divisé en 703 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de Voitures.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hussenot, à Paris.

Assemblée générale. — En Février, Mai, Août et Novembre.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 8/10 au Travail, au prorata des journées et 2/10 à la Réserve.

Ch. 246

COMPAGNIE PARISIENNE DES ÉQUIPAGES DE GRANDE REMISE

(Voitures)

Société liquidée.

Liquidateur. — M. Lougarre, 10, rue Caumartin, Paris.

Répartition unique en Février 1895 : 6 francs par Action.

Ch. 256

VOITURES DE NICE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Siège social, à Nice, 10, rue Saint-François-de-Paule.

Capital social, six cent mille francs,

VOITURES A PARIS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 1, place du Théâtre-Français, Paris.

Capital social, vingt neuf millions quatre cent cinquante six mille francs, représenté par 85.000 Parts divisées en 58.912 Actions de Capital, amortissables à 500 francs et formant le Capital de 29.456.000 francs et 26.088 Actions de jouissance donnant droit, après remboursement des Actions de Capital, à 1/85000 de l'actif social net et au dividende annuel moins l'intérêt du Capital versé.

Les Titres sont au porteur.

Les Actions de Capital sont cotées à la Bourse au comptant et à terme, les autres Titres au comptant.

Obligations. — 33.300 de 500 francs, 4 0/0, remboursables à 600 francs, de 1889 à 1963, par tirages annuels en Mars. Remboursements 1er Avril ; Intérêts : 20 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens — Actions de Capital . .	620.18	680.38	746.09	796.54	726.78	715.62	698.18	644.18	579.32	559.14	562.90
Cours moyens — — de Jouissance.	181.83	196.61	246.25	312.06	249.14	219.75	202.64	173.84	138.77	119.36	118.16
Dividendes distribués.	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	35 »	21.55	27.50	28.50	28.50
Cours moy. des Obligat.	»	»	471.24	480.52	501.10	504.59	510.33	508.92	511.36	511.47	513.79

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1963.

Objet de la Société. — Exploitation de Voitures de place et de remise.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, en Janvier et Juillet, pour les Actions de Capital et en Juillet pour les Actions de Jouissance.

Membres du Conseil. — MM. Bixio, président; Delamarre, vice-président; de Guntz, Louis Binder, Delessert, Hallaire, de Kergorlay, de Kermaingant, Lavollée, Malpas-Duché, Marion, Rilling.

Secrétaire Général. — M. Poincelet.

Commissaires des Comptes. — MM. Daudré, Ducas et de Traz.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; somme nécessaire pour amortir le Capital pendant la durée de la Société; 5 0/0 au Capital-Actions; 10 0/0 aux Administrateurs, le surplus aux 85.000 Actions de Capital et de jouissance.

VOITURES DE PLACE & DE REMISE DE REIMS (COMPAGNIE DE)

Société Anonyme

Siège social, rue Hannequin, à Reims.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — Il en reste 120 à 500 francs.

Dividendes distribués en 1896, 4 francs.

Objet de la Société. — Exploitation des Voitures de Place et de Remise, à Reims.

Membres du Conseil. — MM. Lhotelain (Charles), O. ✠, président; Lanson (Adrien), vice-président; Cailliau (Edouard), secrétaire; Grévin (Auguste); Barau (Gustave) ✠; Devivaise (Léon); Maldan (Théodore) ✠; Lelegard (Arthur), administrateur honoraire.

Commission de Surveillance. — MM. Canart (Auguste), Benoist (Jules), Blanchin (E.).

Directeur. — M. Magniez (Eugène).

Ch. 259

VOITURES " L'URBAINE " (COMPAGNIE PARISIENNE DE)

Siège social, 59, rue Taitbout, Paris.

Capital social, dix millions huit cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 600 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant.

Obligations. — 36.000 de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1938, par tirages semestriels en Mars et Septembre. Remboursements, 1er Avril, 1er Octobre; Intérêts: 25 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Actions.	73.13	92.37	124	161.58	110,16	122.42	108.08	92.74	66.96	57.78	69,88
Cours moy. des Obligat.	»	»	»	374.07	385.18	403.15	349.71	286.44	253.75	287.75	314.67

Durée de la Société. — Du 13 Décembre 1878 au 31 Décembre 1938.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Industrie de Loueurs de Voitures de Place et de Remise à Paris et la banlieue.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — 2e Semestre.

Paiement des coupons, à la Caisse sociale, 59, rue Taitbout, Paris.

Membres du Conseil. — MM. de Lamonta, président; Bellier, administrateur-délégué; Tanneguy d'Osmoy.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale; 20 francs par Action non remboursée; le surplus, 15 0/0, aux Administrateurs; 85 0/0 aux Actions.

N. B. — Il existe une Société civile des Porteurs de Bons hypothécaires de la Compagnie dont le siège était à Paris, 31, rue de la Rochefoucauld et actuellement, 6, avenue de Messine.

VOITURES SANS CHEVAUX ET DE MOTEURS LÉGERS (COMPAGNIE DES)

Société ayant eu son siège social, à Paris, 41, rue Pasquier, puis rue Legendre, 38.

Dissoute par décision de l'Assemblée générale du 16 Janvier 1896, qui a nommé M. Eugène Pennin, avocat, 40, boulevard Haussmann, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus.

Ch. 261

VOITURES POUR LE SERVICE DES CHEMINS DE FER (Cie GÉNÉRALE DES)

Siège social, 6, place de Valois, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse (2e partie du bulletin).

Années	1886	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	»	797.50	708.75
Dividendes distribués . .	25	25	15	15	»	25	50	50 »	60 »

Durée de la Société. — Du 30 Septembre 1882 au 31 Décembre 1909.

Objet de la Société. — Exploitation, dans Paris, d'Omnibus et de Voitures, Messagerie et Factage des marchandises en provenance ou à destination des gares de Chemins de fer et spécialement de la gare du Nord.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à la *Société Française de Reports et Dépôts*, 9, rue Louis-le-Grand.

Membres du Conseil. — MM. Lavalard, président ; Jules Lestiboudois, vice-président ; Ch. Jolibois, Ch. Berthier, Ch. Weiss.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à égalité du Capital ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus, 20 0/0, aux Administrateurs et 80 0/0 aux Actions.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances spéciales pour le personnel des CHEMINS DE FER

WAGONS-BARS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 4, rue de la Bienfaisance, Paris.

Capital social, deux millions trois cent cinquante mille francs, divisé en 4,700 Actions de 500 francs, dont 2,000 entièrement libérées ont été attribuées aux Fondateurs et sont dénommées Actions ordinaires ; elles ne donnent pas droit à l'intérêt de 6 0/0 alloué aux Actions souscrites en numéraire et dites Actions privilégiées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de Fondateur. — 700.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Exploitation d'un service de Wagons-Bars sur les lignes de Chemins de fer de la banlieue de Paris dépendant de la Compagnie de l'Ouest.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Greslé, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Louis Barbet, Bocandé, Ed. Coignet, Charles David, Arthur Desouches, Jean Hersent, Georges Jung, Eug. Pierron, Charles Porax.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; 6 0/0 au Capital versé sur les Actions privilégiées ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus 5 0/0 aux Actions privilégiées ; 37 0/0 aux Actions d'apport et 13 0/0 aux Parts de Fondateur.

Ch. 177

WAGONS-LITS & DES GRANDS EXPRESS EUROPÉENS (Compagnie Internationale)

Siège social, à Bruxelles ; Bureaux : à Paris, 63, boulevard Haussmann.

Capital social, vingt-cinq millions, sur lesquels vingt millions seulement ont été émis, divisés en 40,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Obligations : 15,000 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1916, par tirages annuels en Mars, remboursements 15 Avril ; Intérêts 20 francs, payables par moitié les 15 Avril et 15 Octobre.

Années	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyen des Act.	377.43	369.97	416.39	463.66	584.66	650.86	562.21	483.97	350.25	427.90	539.82
Dividendes distribués.	25 »	25 »	27.50	32.50	32.50	32.50	25 »	17.50	20 »	30 »	»
Cours moyen des Oblig.	»	»	»	»	»	494.88	492.92	483.61	458.39	486.51	507.20

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 4 Décembre 1876.

Objet de la Société. — Exploitation des Wagons-Lits, Wagons-Salons, Wagons-Restaurants sur les Chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Van Halteren, à Bruxelles.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Assemblée générale. — 3e mardi d'Avril.

Paiement des coupons d'Actions : les 1er Janvier (à compte) ; 1er Juillet (solde), aux bureaux de Paris.

Membres du Conseil. — MM. O. Neef Orban, président ; vicomte de Ségur-Lamoignon, Lent, vice-présidents ; A. de Montebello, Charles Berthier, baron de Canstein, baron Ed. Oppenheim, de Klaudy, Rava, Wellens, F. Evans.

Commissaires des Comptes. — MM. Delloye-Orban, baron W. Del Marmol, E. Nagelmackers.

Administrateur Directeur général. — M. G. Nagelmackers.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social ; 7 1/2 0/0 aux Administrateurs ; 2 1/2 0/0 au Directeur général ; 80 0/0 aux Actions.

Ch. 178

WAGONS-RÉSERVOIRS (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 83, rue La Fayette, Paris.

Capital social, un million quatre cent mille francs, divisé en 2,800 Actions de 500 francs, dont 2.756 d'apports et 44 contre espèces.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 années, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Exploitation des brevets Carette et Boissieu et Jules Rotival. Construction de wagons-réservoirs, le Transport des liquides par ce matériel, la Vente et la Location du matériel.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Père, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Membres du Conseil. — MM. G. Baudin, A. Boissieu, P. Carette, O. Lange, G. Ransohoff, J. Rotival.

Commissaire des Comptes. — M. Henri Rotival.

Directeurs. — MM. Jules Rotival et Auguste Boissieu.

LA FRANCE PITTORESQUE

Société en commandite par Actions, G. PUGH-DESROCHES et Cie

Siège social, 21, faubourg Montmartre, Paris.

Capital social actuel, pouvant être augmenté, soixante six mille sept cent cinquante francs, divisé en 2.670 Actions de 25 francs, libérées.

Titres au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 1,630.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Subventionner, Améliorer ou Créer des services de Voitures, Bateaux ou autres moyens de transports et des Hôtels en vue de faciliter aux touristes l'accès des régions intéressantes insuffisamment desservies, ou organisées dans la région du Tarn; Mettre en rapport les curiosités naturelles de la région, telles que grottes et autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mulon, à Sens.

Assemblée générale. — Dans l'année.

Directeur-Gérant. — M. Pugh-Desroches.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 pour la Réserve; une somme pour servir 5 0/0 d'intérêt aux Actions et le surplus 10 0/0 au gérant; 30 0/0 aux Parts de fondateur et 60 0/0 aux Actions.

Ch. 270 *t*

TRANSPORTS AUTOMOBILES

Compagnie Générale des Services Municipaux et Départementaux

Société Anonyme

Siège social, 67, rue de Provence, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 4.000.

Objet de la Société. — Etablissement de communications entre les communes au moyen de transports automobiles.

Membres du Conseil. — MM. Fournier, J. Ranvier, P. Doblé, Ch. de Boissy, G. Camproger, comte de Paul des Héberts, secrétaire.

Répartition des bénéfices :

1/10 du capital à la Réserve ; 5 0/0 au capital versé ; 3 francs par Parts ; le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration, le reste 75 0/0 aux Actionnaires ; 25 0/0 aux Parts.

VICHY-CÉLESTINS

CHAPITRE VI

DOCKS

Abattoirs. | **Halles et Marchés.**

Entrepôts. | **Magasins Généraux.**

DOCKS

Do. 1

ABATTOIRS POUR LA CHARCUTERIE DE PARIS (SERVICE DES)

Siège social, 4, rue du Jour, Paris.

Capital social, soixante-et-onze mille cinq cents francs, divisé en 715 Actions de 100 francs, payées intégralement à l'émission.

Les Titres sont nominatifs.

Dividendes distribués : 5 0/0.

Objet de la Société. — Faire la tuerie et le transport des porcs aux charcutiers de Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lindet, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Août, ou commencement de Septembre.

Paiement des Coupons, au siège social, le jour de l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Voisin, président ; Roze, secrétaire ; Bordet, Visseaux, Jumin et Gonin.

Directeur. — C'est le Président (dont les fonctions sont gratuites, ainsi que celles des autres Administrateurs) qui fait l'office de Directeur.

Do. 2

ABATTOIRS MUNICIPAUX DE FRANCE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 17, boulevard de la Madeleine, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs entièrement libérées et au porteur.

Bons de délégation. — 3.300.000 francs, rapportant 4 0/0.

Les Titres ne sont pas cotés.

La cote des bons varie entre 480 et 510.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 9 Février 1881.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'Abattoirs, Halles et Marchés aux bestiaux.

La Société a construit et exploite en France, trente Etablissements.

Assemblée générale. — Se tient habituellement en Mars.

Il n'a pas été distribué de dividende.

Membres du Conseil. MM. le comte de Tocqueville, propriétaire, président ; Borrel de Maulmont.

Commissaire de surveillance. — M. Lardé.

Répartition des bénéfices :

1° Un vingtième pour le fonds de réserve ;

2° La somme nécessaire pour payer aux Actionnaires 5 0/0 sur les Actions libérées et sur le reste ; 90 0/0 aux Actions ; 10 0/0 aux Administrateurs.

Do. 50

CRÉDIT RÉGIE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX

Société Anonyme parisienne

Siège social, 209, rue d'Allemagne.

Capital social.

Assemblée générale. — En Mai.

Do. 5

DOCKS DE BOURGOGNE ET ENTREPOTS DE LA COTE-D'OR RÉUNIS

(Société Anonyme des)

Siège social, à Dijon.

Capital social, deux millions six cent mille francs, divisé en 2.600 Actions de 1.000 francs, dont 605 entièrement libérées et 1.995 libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Obligations. — 1.162 de 500 francs. — **Revenu :** 4 1/2 0/0, net d'impôts.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 7 ans, prenant fin le 1er Janvier 1904.

Années.	1887	1888	1889	1891	1892	1893	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	20	16	10	22.50	25	10	10	10

Durée de la Société. — 50 ans, du 1er Janvier 1887 au 1er Janvier 1937. (Les deux Sociétés fusionnées ont été créées en 1880 et 1881.)

Objet de la Société. — L'exploitation de Magasins généraux que possèdent à Dijon les deux Sociétés fusionnées, ainsi que de toute entreprise d'entrepôts libres de toutes marchandises d'entrepôts de régie, d'octroi ou de douane.

La Société exploite en outre, en vertu de contrats passés avec l'administration de la Guerre, des Magasins généraux militaires situés à Dôle (Jura), Monterault-Foult (Yonne) et à Sens-sur-Yonne.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Japiot, à Dijon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des Coupons au siège social, à Dijon.

Actions. — 1er Mai.

Obligations. — 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Robelin, président; E. Ferry, E. Berthot, P. Gagey, Labourey.

Commissaires des Comptes. — MM. Audiffred et Monnet.

Directeur. — M. Charles Lejeune.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 au Fonds de Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 80 0/0 pour les Actions, 20 0/0 aux Administrateurs.

Do. 7

DOCKS-ENTREPOTS DU HAVRE (COMPAGNIE DES)

Siège social, 22, rue Drouot, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur, 543 Actions sont amorties depuis le 1er Mai 1897.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant, à Paris et au Havre.

Obligations. — 23.000 de 500 francs 3 1/2 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1950 par tirages annuels en Avril: Remboursements 1er Juillet; Intérêts 15 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet. 2.862 Obligations sont amorties depuis le 1er Juillet 1897.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	793.75	»	»	732.50	699.16	513.33	»	536.66	700
Actions de jouiss.	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	205
Dividend. distr.	45	40	40	40	35	17.50	17.50	30	35	35	30
Obligations . . .	338.75	355.44	363.75	369.05	388.20	410.35	420.83	433.14	431.21	437.13	440.05

Durée de la Société. — Jusqu'au 17 Juin 1953.

Objet de la Société. — Exploitation des Docks-Entrepôts du Havre dont la Société est concessionnaire jusqu'au 17 Juin 1953.

Notaires qui ont reçu l'acte: Me Acloque, à Paris, le 23 Juin 1852, et Me Labouret, à Paris, le 1er Décembre 1880.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, à Paris :

Actions, chez MM. Perier, Mercet et Cie, 59, rue de Provence.

Obligations, chez MM. de Rothschild, 23, rue Laffitte.

Membres du Conseil. — MM. le baron Mallet, président; L. Carlier, vice-président; marquis d'Audiffret-Pasquier, baron de Chabaud-Latour, Casimir-Périer, Davillier, Edmond Raoul Duval, F. Perquer, E. Lamotte et Etienne Trubert.

Commissaires des Comptes. — MM. Dumas et Bachasson de Montalivet.

Directeur. — M. Emile Dupont.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; somme suffisante pour amortir le Capital 2 ans avant la fin de la Concession; 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux Actions.

Do. 10

DOCKS, ENTREPOTS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE FRANCE

(L'Alimentation publique)

Société en faillite, ayant eu pour Syndic, M. Hécæn, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.

Unique répartition aux créanciers de 18.70 0/0, en Septembre 1894.

Do. 11

DOCKS LIBRES ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE MARSEILLE

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Cannebière, Marseille.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés à la bourse de Marseille.

Objet de la Société. — Exploitation de Magasins Généraux à Marseille.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des Coupons, au siège social, et à Paris, Société Marseillaise.

Dividende distribué en 1896 : 18 francs.

Membres du Conseil. — MM. E. Pereire, P. Level, A. Rey, comte de Salvandy.

Commissaire des Comptes. — MM. G. May, E. Pellet.

Do. 12

DOCKS ET ENTREPOTS DE MARSEILLE

(Compagnie des)

Siège social, 21, rue de Londres, Paris. *Exploitation :* place de la Joliette, Marseille.

Capital social, trente neuf millions, divisé en 78.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse; les Actions au comptant et à terme et les Obligations au comptant.

Obligations. — 60.000 de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1959, par tirages annuels en Décembre. Remboursements en Janvier. Intérêts : 15 francs payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	405.36	376.29	432.81	478.25	494.53	513.65	499.16	508.22	519.59	486.29	402.08
Dividendes distribués.	25 »	25 »	27 »	26 »	26 »	26 »	25 »	25 »	20 »	18 »	18 »
Cours moy. des Oblig.	356.09	356.48	361.73	375.37	401.20	412.88	424.17	434.02	442.34	449.57	446 »

Durée de la Société. — Du 23 Février 1859 à la fin de la concession des bassins et cales de radoub du port de Marseille (99 ans, à compter de la mise en exploitation des dits bassins qui a eu lieu le 27 Janvier 1872).

Objet de la Société. — Construction et Exploitation du dock-entrepôt de la Joliette à Marseille; Construction et Exploitation des bassins et cales de radoub du port de Marseille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, 88, rue Saint-Lazare, Paris. — Place de la Joliette, Marseille. — 10, Cours du Midi, Lyon.

Membres du Conseil. — MM. Coffinet, président; H. Bergasse, vice-président; L. Bargmann, Estrangin, Alfred Fraissinet, Jouet Pastré, Laugel, A. Lefèvre Portalis, Le Vavasseur de Précourt, Th. Mante, baron R. de Nervo, Eugène Pereire, A. Rey, A. Rostand, comte de Salvandy.

Commissaires des Comptes. — MM. G. May et E. Pellet.

Directeur de l'Exploitation. — M. E. Bizard.

Répartition des bénéfices :

3 0/0 à la Réserve jusqu'à 1.500.000 francs; Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions 5 ans avant la fin de la concession; 5 0/0 aux Actions; sur l'excédent 25 0/0 au Capital en remboursement des sommes prélevées par intérêts, pendant la période de construction; le reste aux Actions.

Les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance nominatives.

DOCKS ET ENTREPOTS NANCÉIENS

Société Anonyme

Siège social, Nancy.

Capital social, quatre cent trente mille francs, divisé en 430 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Obligations. — 400 de 500 francs, 4 0/0. Revenu : 20 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 25 ans.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	700	700	800	900	950	950	1000	1075
Dividendes distribués	»	»	»	30	30	40	50	60
Cours moyens des Obligations. . .	»	»	»	500	500	500	500	500

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1885.

Objet de la Société. — Exploitation de Magasins généraux et Transports par eau.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Laissy, à Nancy.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Marquet, Papelier, Poirson, Demenge, Bouffin. Mazette, Hinzelin, Bigelot.

Commissaire des Comptes. — M. Durr.

Directeurs. — MM. Poirson et Bouffin.

Do. 14

DOCKS & ENTREPOTS DE NICE (Cie GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, boulevard Impératrice de Russie, à Nice.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs en partie et partie au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation d'Entrepôts libres et de l'Entrepôt réel des Douanes, à Nice; Consignations et ventes pour compte des tiers; Avances sur Warrants banquables.

Do. 18

DOCKS & ENTREPOTS DE ROUEN

Société Anonyme

Siège social, 17, rue Edouard-Lavoinne, Rouen.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations. — 4.254 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1961, par tirages semestriels en Janvier et Juillet, remboursements 1er Février et 1er Août, intérêts 20 francs, payables par moitié 1er Février et 1er Août.

Années	1887	1888	1889	1890	1892	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions . . .	450	»	441.75	»	300 »	»	»	336.50
Dividendes distribués	»	10	6.25	5	2.50	»	»	»
Cours moyens des Obligations.	»	»	»	»	»	501	500.88	488.67

Durée de la Société. — Du 1er Janvier 1878 au 1er Janvier 1977.

Objet de la Société. — Exploitation des Docks, Entrepôts et Magasins généraux de Rouen, concession par décret du 19 Mars 1877.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Carré, à Rouen.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des Coupons au Siège social, à Rouen, et au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire, Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Houlbrique, président; H. Deutsch, vice-président; Jules Obry, administrateur-délégué; A. Grousset, M. Pager.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixiéme du Capital; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 80 0/0 aux Actions et 20 0/0 au Conseil d'administration.

Do. 41

DOCKS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE TOURS

Société Anonyme

Siège social, 35, rue des Docks, à Tours.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 300 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Nombre d'Obligations, 50, remboursables en 25 années, à partir du 1er Janvier 1892.

Taux d'émission des Obligations, 500 francs. Revenu 4 0/0.

Cours moyens des Actions, 1.000 francs.

Cours moyen des Obligations, 500 francs.

Durée de la Société. — 30 années.

Objet de la Société. — Exploitation de Magasins généraux disposés pour recevoir des Marchandises de toute nature.

Paiement des coupons, à Tours, chez MM. Gouin frères,

Membres du Conseil. — Sont renouvelables tous les 2 ans.

Directeur. — M. Le Bert.

DOCKS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE HONFLEUR (CALVADOS) (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 21, rue de Londres, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 100 fr., dont 375 Actions d'apport et 2.125 autres, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de Fondateur. — 800, donnant droit à 40 0/0 dans les bénéfices.

Durée de la Société. — 57 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Exploitation de Magasins généraux, à Honfleur, autorisés par arrêté de M. le préfet du Calvados du 26 Décembre 1894.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Dufour et Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des Coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Louis Bargmann, de Coquereaumont, Marret, Gouharon, Parent du Chatelet.

Do. 15

DOCKS PARISIENS

Société Anonyme en faillite

M. Lesage, syndic, 48, rue Jacob, a fait aux créanciers, en Décembre 1893, une unique répartition de 30 0/0.

Do. 17

DOCKS RÉMOIS

Société Anonyme

Siège social, 4, boulevard Louis Rœderer, à Reims.

Capital social, un million quatre cent mille francs, divisé en 14.000 Actions de 100 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés, mais il se fait quelques transactions.

Objet de la Société. — Exploitation des Docks de Reims; Comptoir général d'alimentation et d'approvisionnement du Nord-Est; usine à vapeur et entrepôts : route de Neufchâtel et chemin de Courcy, à Reims.

Administrateur délégué. — M. L. Quentin.

ENTREPOT DE BERCY-CONFLANS

Société Anonyme

Siège social, 6, quai de Bercy, à Charenton (Seine).

Objet de la Société. — Construction et Exploitation de l'Entrepôt des Vins et Alcools de Charenton.

Do. 24

ENTREPOTS BORDELAIS (SOCIETÉ ANONYME DES)

Siège social, 4, place du Palais, Bordeaux.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Cours moyen des Actions : 350 francs.

Dividendes distribués : 15 francs

Durée de la Société. — 30 années, à partir de 1873.

Objet de la Société. — Entrepôts ou Magasins généraux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Paleste-Marichon.

Assemblée générale. — 1re quinzaine de Février.

Paiement des coupons, à Bordeaux, après l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Monnet, président du Conseil d'Administration; J.-M. Segrestaa, A. Mareuge, administrateurs.

Commissaire de surveillance. — M. A. Barreyre.

Directeur. — M. A. Delpech.

Do. 22

ENTREPOTS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE BORDEAUX-BRIENNE

(Société des)

Société Anonyme liquidée. Fondée au Capital de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 francs, ayant eu son **siège social,** rue Berck, à Bordeaux.

La liquidation a produit une unique répartition de 8 fr. 44 par Action, payable chez M. Cantarel, 99, boulevard Sébastopol, à Paris.

La clôture de la liquidation a été prononcée le 21 Janvier 1896.

ENTREPOTS & MAGASINS GÉNÉRAUX (COMPTOIR DES)

Société Anonyme

Siège social, 13, rue du Cloître-Saint-Honoré, Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale. — En Avril.

Do. 23

ENTREPOTS MARITIMES DU PORT DE BORDEAUX (RIVE DROITE) (Cie DES)

Société Anonyme

Siège social, 15, quai de Lormont, Bordeaux.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation d'Entrepôts maritimes, à Bordeaux.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, 60, rue de Londres.

Membre du Conseil. — M. H. Jean, président.

Do. 25

ENTREPOTS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE PARIS (COMPAGNIE DES)

Siège social, 204, boulevard de la Villette; *Administration :* 11, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.

Capital social, trente millions, divisé en 60.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant et à terme.

Obligations. — 43.000 de 500 francs, 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1953, par tirages annuels en Avril. Remboursements : le 1er Mai ; Intérêts : 20 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

	Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des	Actions.	574.38	565.87	558.06	507.80	526.04	557 »	551.40	560.72	569.97	574.41	589.04
	Actions de jouiss.	»	»	»	»	»	»	112.96	95.91	78.12	»	95 »
	Dividendes distr.	35 »	30 »	27.50	27.50	25 »	27.50	27.50	27.50	27.50	27.50	28.50
	Obligations. . .	»	»	»	»	»	»	»	507.37	510.46	511.90	513.02

Durée de la Société. — Du 22 Août 1860 au 1er Janvier 1922.

Objet de la Société. — Exploitation d'Entrepôts et Magasins généraux à Paris, Clichy, Dunkerque, Coodekerque, Le Mans, Nantes, Rouen, Roubaix, St-Malo, Le Havre et Saint-Nazaire.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gautier, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, 11, rue Croix-des-Petits-Champs.

Membres du Conseil. — MM. A. Dehaynin, président ; J. Lair, vice-président ; Cibiel, Dauchez, Delarbre, Dupont, E. Hervé, F. Paquin, Louis Passy, Tourreil, Vierne, Vuigner, Wattinne.

Commissaires des Comptes. — MM. Watel, Raffard, Carrère (F. de).

Administrateur-Directeur. — M. Lair.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions pendant la durée des concessions ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 5 0/0 au Conseil et 95 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. —

Do. 29

ENTREPOTS RÉELS DE DOUANE & DES MAGASINS GÉNÉRAUX DE SAINT-NAZAIRE

(Compagnie générale des)

Siège social, 5, boulevard des Italiens, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation de Magasins Généraux à Saint-Nazaire

Assemblée générale. — En Juin.

Do. 28 *b*

ENTREPOTS DU ROULE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 2, rue du Roule, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs.

Objet de la Société. — Commerce d'alimentation.

Société formée le 17 Avril 1897.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans L'INDUSTRIE

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

GRANDS MAGASINS GÉNÉRAUX DU COMMERCE DE PARIS

(Compagnie des)

Siège social, 107, rue de Paris, à Charenton (Seine).

Capital social, deux millions cent mille francs, divisé en 21,000 Actions de 100 fr.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque.

Cours moyens des Actions : 1895, 115 et 140 ; 1896 et 1897, 115.

Durée de la Société. — 99 ans, du 10 Avril 1895 à 1994.

Objet de la Société. — Prêts sur marchandises, consignation-gardes (en vertu des lois de 1858, 1859, 1867, 1870), Emission de warrants.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Assemblée générale. — Les deux premiers mois de l'année.

Paiement des Coupons, au siège social, sur avis du Conseil.

Membres du Conseil. — Dix membres (on ne fait pas connaître les noms?); il y avait, au moment de la constitution, MM. E. Turquet, Acloque, vicomte de Colœdille, Frêne, Menuisier et Provins.

Commissaire des Comptes. — M. Picon, 11, rue de Provence, expert près les Tribunaux.

Directeur. — Remplacé par un Comité technique (article 35 des Statuts).

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 8 0/0 au Conseil d'administration, 17 0/0 aux Parts de fondateur, 3 0/0 aux trois chefs de service et le reste aux Actions.

Prévisions de la Société. — Société constituée le 10 Avril 1895, a obtenu sa concession gouvernementale le 27 Novembre 1896. Il n'existe en France qu'une Société semblable : celle des *Entrepôts et Magasins Généraux de Paris*, à La Villette.

Do. 34 *B*

GRANDS MAGAGINS GENÉRAUX DE GRAY

Société Anonyme

Siège social, à Gray.

Membres du Conseil.— MM. Régnier et Mougin.

Des dividendes fictifs ayant été distribués, des procès s'en sont suivis non encore terminés.

HALLES & GLACIÈRES DU LITTORAL (Cie DES)

Société Anonyme

Siège social, 18, avenue de l'Opéra.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Exploitation à Nice, à Cannes et sur le littoral méditerranéen de Halles, Marchés, Entrepôts.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Donon, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Romberg-Nisard, fondateur; H. Ochs et C. Nicolaïdi.

Do 31 *b*.

MAGASINAGE & DE CRÉDIT (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 162, rue de Rivoli, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Do 31

MAGASINS GÉNÉRAUX DU BÉNIN (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 64, boulevard Magenta, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs.

Assemblée ordinaire. — En Juin.

Dd. 32

MAGASINS GÉNÉRAUX FRANÇAIS (SOCIÉTÉ DES)

Société anonyme, ayant eu son siège social, à Paris, 62, rue Saint-Lazare. Fondée en Août 1896, suivant statuts déposés à Me Moreau, notaire, à Paris, au capital de 250.000 francs; elle a été mise en liquidation le 21 Mai 1897. La liquidation, close par délibération du 22 Mai 1897, n'a donné lieu à aucune répartition.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE FRANCE ET D'ALGÉRIE

Société absorbée par la Société des Entrepôts et Magasins généraux de Paris.

M. Risacher, liquidateur, 162, rue de Rivoli, Paris, a réparti en Juillet 1889, 20 francs et en Novembre 1892, 5 francs par Action.

Do. 34

MAGASINS GÉNÉRAUX DE LA GIRONDE (COMPAGNIE ANONYME DES)

Société Anonyme

Capital social, un million.

Siège social, 4, rue de la Bourse, Paris.

Mise en liquidation à Bordeaux.

Do. 35

MAGASINS GÉNÉRAUX DE LA GUILLOTIÈRE

Société Anonyme

Siège social, 51, chemin de Gerland, à Lyon.

Capital social, neuf cent soixante dix mille francs, divisé en 1.940 Actions de 500 francs, dont 990 entièrement libérées et 950 libérées de 270 francs.

Les Titres sont au porteur.

Dividendes distribués, en 1894, aux Actions libérées : 7 fr. 50.

— — — — — de 270 francs : 4 fr. 05.

Durée de la Société. — 30 annés, à partir de 1871.

Objet de la Société. — Exploitation des Docks et Magasins généraux, situés à Lyon-Guillotière et toutes les opérations qui s'y rattachent.

Assemblée générale. — Fin Avril.

Paiement des coupons, au siège social, le 1er Juin.

Membres du Conseil. — MM. Th. du Jonchay, Vally-Martinet, Genairon, Epitalon, G. de Belleroche, J. Perroudon.

Directeur. — M. J. Perroudon.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus est réparti conformément aux décisions de l'Assemblée générale.

Prévisions de la Société. —

MAGASINS GÉNÉRAUX (SOCIÉTÉ LYONNAISE DES)

Siège social, 4, place des Pénitents, à Lyon.

Capital social, un million huit cent cinquante mille francs, divisé en 3.700 Actions de 500 francs, libérées de 150 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	675	»	675	»	»	675	712.50	700	700	
Dividendes distribués. .	20	17.50	17.50	20	18	22 »	22	14	nets d'impôts.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 1er Janvier 1889.

Objet de la Société. — Ouvrir et exploiter des Magasins généraux à Lyon, à Marseille, à Avignon, et dans toutes les autres villes; de procéder à la vente publique de toutes marchandises; réaliser des prêts sur nantissement.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — Quatre premiers mois de l'année.

Paiement des coupons, au siège social.

Administrateurs, à Lyon: MM. Ulysse Pila, président; Marc Aynard, A. Brölemann, J. Cambefort, S. Lilienthal, Mathieu Thomasset, E. Morel, F. Guérin, Holstein.

Administrateurs, à Marseille: MM. J. Bauer, Stocker, Flach.

— à Avignon: MM. E. Martin, J. Thomas, G. Verdet.

Commissaires des Comptes. — MM. Robert, de Bovis, Chamonard.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social. Une somme pour un fonds de réserve extraordinaire, le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

Do. 42

MAGASINS GÉNÉRAUX & DE LA GARE DE VAISE (Cie LYONNAISE DES)

Siège social, 10, quai de la Gare d'Eau-de-Vaise, à Lyon.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	293	268.50	240.50	»	225	250
Dividendes distribués. . .	13.75	15	16	17	17.50	10 »	11	13	13

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 9 Avril 1864.

Objet de la Société. — L'exploitation à Lyon de la gare d'Eau-de-Vaise; d'un magasin général et d'une salle de ventes publiques à Lyon; la création et l'exploitation à Lyon et dans la banlieue de nouveaux magasins généraux.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Thomasset et Coste, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Lyon, chez Mme Ve Guérin et fils, 1er Juin et 1er Décembre.

Membres du Conseil. — MM. G. Saint-Olive, Ch. M. Roe, Lucien Souchon, E. M. Cottet, Ferdinand Testenoire, F. Saint-Olive, G. Chambeyron, Gabriel Gros.

Censeurs. — MM. Benoît Cottet et Camille Soulier.

Directeur. — M. Cl. Joly.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 300.000 francs; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. —

Do. 51

MARCHÉS (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 37, rue Lafayette, Paris.

Capital social, neuf millions, divisé en 18.000 Actions de 500 francs.

La Ville de Paris a repris les marchés concédés à partir du 1er Janvier 1897, moyennant le paiement d'une annuité de 409.877 fr. 21, à partir du 1er Janvier 1898, jusqu'au 3 Mai 1918.

Par suite, la Société est entrée en liquidation.

Une répartition de 470 francs par Action est faite au moment de la mise sous presse, fin août 1897.

Do. 55

MARCHÉ DE LA PORTE SAINT-MARTIN (SOCIÉTÉ CIVILE DU)

Siège social, 31, rue du Château-d'Eau, Paris.

Capital social, un million cent cinquante mille francs, divisé en 11,500 Actions de 100 francs, entièrement libérées et amortissables par voie de tirage au sort, en Janvier de chaque année jusqu'en 1939, et remboursables au pair le 1er Février après tirage.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Obligations de 500 francs : 480. — Revenu 4 0/0, remboursables par tirages annuels jusqu'en 1935 ; remboursements le 1er Août.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyen des Obligations : 500 francs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	6.50	6.50	6.50	6.50	5.50	5 »	4.50	3 »	3.50	2.50	2 »

Durée de la Société. — De 1854 à 1939.

Objet de la Société. — Exploitation du Marché de la porte Saint-Martin, concédé par la Ville de Paris pour 85 années.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tandau de Marsac, à Paris.

Assemblée générale. — Du 20 au 24 Janvier.

Paiement des Coupons, au siège social.

Actions, 25 Janvier et 25 Juillet (acompte). — Obligations, 1er Février et 1er Août.

Membres du Conseil — MM. le marquis de Naurois, Arth. Hudault, Anat. Hudault, Alb. Soubies, Elie Coutant.

Administrateur. — M. Aug. Coutant, administrateur.

Receveur. — M. Lavilale d'Auglards.

Répartition des bénéfices :

Au fonds d'amortissement des Actions 2,250 francs par an, plus 5 0/0 du Capital remboursé le surplus aux Actions, après remboursement des Obligations amortissables.

Prévisions de la Société. —

Do. 54

MARCHÉ DE COMESTIBLES DE LA MADELEINE (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 27 et 29, place de la Madeleine, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 800 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1894, 1895, 1896 : 60 francs.

Objet de la Société. — Exploitation du Marché de Comestibles de la Madeleine, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Duplan, président ; Comte O'Mahouy, Anger, Coutant, Messin.

Gérant. — M. Albert Rabou.

MARCHÉS DU TEMPLE ET SAINT-HONORÉ (COMPAGNIE DES)

Siège social, 37, rue La Fayette, Paris.

Capital social, huit millions, divisé en 16.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

La Ville de Paris a repris les marchés dits du Temple et Saint-Honoré qui formaient l'objet de la Société, à partir du 1er Janvier 1897, moyennant une annuité de 142.322 fr. 97 à payer du 1er Janvier 1898 jusqu'au 31 Juillet 1916, inclus.

Par suite, la Société est entrée en liquidation.

Do. 60

PARC DE BERCY (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 19, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés : Libérés.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	247.50	245	510	520	600	1000	1000	1333.33	1400	1400	1400
Dividendes distribués. . .	15 »	7 0/0	40	50	30	60	60	60 »	60	40	40

Durée de la Société — Du 6 Juin 1863 au 31 Décembre 1917.

Objet de la Société. — Exploitation des magasins et immeubles que la Société possède dans l'ancien parc de Bercy.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Avant fin Avril.

Paiement des coupons, à Paris, au siège social, 19, avenue de l'Opéra.

Membres du Conseil. — MM. de Vergis président; Balfour, administrateur; Carron de la Carrière, Dumoulin, Kennerley Hall, A. Mourer, P. Rodier.

Commissaire des comptes. — M. de Matharel.

Directeur. — M. Pierre Aubry.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; pourra être créé en outre une Réserve de prévoyance ; le surplus aux Actions.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION & DE CONSTRUCTION DE MARCHÉS

Société Anonyme au capital de 447.500 fr. (En liquidation)

M. Garcaut, liquidateur, 127, rue Saint-Martin, Paris, a réparti 500 francs aux Actions en 5 répartitions de 100 francs ; la dernière du mois de Septembre 1895.

LE CONCILIATEUR

10, Rue Duperré, 10 — PARIS

LE CONCILIATEUR a été créé pour faciliter les arrangements amiables, et, par des transactions, éviter les procès désagréables et toujours coûteux, même pour ceux qui les gagnent.

Si, en matière de procès entre particuliers, on peut dire qu'ils sont toujours onéreux, on peut affirmer qu'en matière de Société, lorsqu'un procès est engagé entre les Actionnaires et la Société, c'est presque toujours la ruine des deux parties, surtout si on aboutit, ce qui est la plupart des cas, à la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Trop souvent, en raison de la jurisprudence qui existe sur la loi de 1867, les sociétés portent en elles les germes de nullités, même lorsque le notaire et les plus grands avocats y ont passé.

Les preuves sont, hélas ! trop nombreuses.

Il faut le répéter, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Pas un actionnaire, sur dix, ne connaît les statuts d'une Société dont il fait partie.

Le capitaliste place son argent au hasard, si on est mal tombé, on juge toutes les Sociétés d'après une mauvaise, et l'argent se place au-dessous de 3 0/0, alors qu'il est si facile d'avoir du 6, 7 et 8 0/0 dans d'excellentes affaires offrant toutes les garanties désirables.

Un mouvement très caractéristique se dessine, l'Angleterre qui a su prendre nos capitaux, en nous offrant des illusions de mines d'or, se sert aujourd'hui de ces capitaux pour mettre en Actions nos meilleures affaires industrielles françaises.

Il est à craindre que nos capitalistes, qui n'auraient pas pris d'Actions dans la même Société constituée en France, ne les prennent, alors que MM. les Anglais les présenteront majorées deux fois, une première, lors de l'émission, une seconde, avec des cours fictifs.

VICHY-CÉLESTINS

CHAPITRE VII

EAUX

Eaux, services des Villes. | **Casinos.**

Eaux Minérales. | **Bains de Mer et autres.**

Etablissements Thermaux.

EAUX

Ea. 11

BAINS LILLOIS (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, à Lille, 219 *ter*, boulevard de la Liberté.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérés, au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille.

Parts bénéficiaires, 400 donnant droit à 40 0/0 des bénéfices nets.

Obligations, 840 de 500 francs, émises au pair, rapportant 4 0/0.

Durée de l'amortissement des Obligations, 23 ans, à partir de 1896.

Durée de la Société. — De 1889 à Juin 1919.

Objet de la Société. — Création et Exploitation d'un Etablissement hydrothérapique, à Lille.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Emile Lefèvre, à Lille.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

— Obligations, 1er Janvier et 1er Juillet, 10 francs; net de l'impôt sur le Revenu, soit 9 fr. 50 net.

Membres du Conseil. — MM. Raquet, Desfontaines-Dubreucq, Billot, Delmar, Dr Eustache.

Directeur. — M. Léon Verdonck.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 aux Actions, ensuite 10 0/0 aux Administrateurs et le surplus 60 0/0 aux Actions ; 40 0/0 aux Parts de fondateur.

Ea 12

BAINS DE LA SAMARITAINE

Société Anonyme

Siège social, quai du Louvre, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Etablissement de bains et d'hydrothérapie situé sur la Seine, quai du Louvre, Paris.

BAINS & LAVOIRS D'ARMENTIÈRES

Société Anonyme

Siège social, à Armentières.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées; 50 Actions ont été attribuées à l'apporteur.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 250, ayant droit à 25 0/0 des bénéfices nets.

Obligations. — 196 de 500 francs, à 3.70 0/0. — **Revenu :** 18 fr. 50 par an.

Amortissement des Obligations : dernier tirage en 1922.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille.

Cours moyens des actions : de 400 à 450 francs.

Cours moyens des obligations : de 490 à 510 francs.

Durée de la Société. — de 1891 au 31 Décembre 1921.

Objet de la Société. — Création et Exploitation d'un Établissement hydrothérapique à Armentières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des Coupons, au siège social.

Actions : intérêts, 15 Janvier; dividendes, Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Philippe, L. Decherf, J.-B. Royeau, G. Lacherez, Ch. Loridan.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; prélèvement d'une somme de 11.000 francs pour servir 3.75 0/0 aux actions et 1.80 0/0 employé à l'amortissement des Titres qui, une fois amortis, sont remplacés par des actions de jouissance.

Il est ensuite prélevé 10 0/0 pour le Conseil d'administration et l'excédent se répartit ainsi :

25 0/0 à la ville d'Armentières; 50 0/0 aux Actionnaires; 25 0/0 aux Parts bénéficiaires.

Observations. — La Ville d'Armentières garantit une recette minima de onze mille francs par an à la Société, qui l'a déléguée à la banque Verley-Decroix pour servir à payer l'intérêt à 3 fr. 75 aux actions et employer le surplus pour amortir les Titres en 30 années.

LE SECOURS
Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence
Assurances des Accidents survenus dans L'INDUSTRIE

BAINS DE MER & DU CASINO MUNICIPAL DE BIARRITZ (Société des)

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Blanche, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Parts de fondateur. — 5.000.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation à Biarritz d'un Casino, Etablissement de bains de mer, Ascenseur, etc.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Decloux, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. le marquis de Saint-Jean de Lentilhac, Léouzon, le duc J. Carvès.

Commissaire des Comptes. — M. de Laidet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 aux administrateurs, 50 0/0 aux Actions, 35 0/0 aux Parts de fondateur.

La Société est en voie de transformation.

Ea 16

BAINS DE MER DE DIEPPE

Société Anonyme

Siège social, 40, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, douze cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et sur lesquelles 250 francs par titre ont été remboursés; ce qui réduit le capital à 600.000 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1894, 1895 et 1896 : 50 francs.

Durée de la Société. — 15 ans, de 1886 à 1900.

Objet de la Société. — Exploitation des Bains de mer, à Dieppe.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membre du Conseil. — M. Isidore Bloch.

Commissaire des Comptes. — M. Verhoeven.

BAINS SALINS DE LA MOUILLÈRE (Cie DES)

Siège social, à Besançon (Doubs).

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, chacune entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations, 2.400 de 500 francs 5 0/0. **Taux d'émission**, 475 francs. Remboursables à 500 francs en 45 ans, à dater de 1898, tirages annuels, remboursements 31 Juillet. Intérêts, 25 francs, payables par moitié les 31 Janvier et 31 Juillet. La ville de Besançon alloue à la Société une subvention de 15.000 francs par an, pendant 10 ans

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 26 Janvier 1891.

Objet de la Société. — La Construction et l'exploitation d'un établissement balnéaire et hydrothérapique en eaux salées, eaux de mer et eaux douces, avec salles de fêtes, jardins, etc., la vente des sels, eaux minérales.

Notaire qui a reçu l'Acte : Me Mazoyhié, à Besançon.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. V. Delavelle, M. Vandel, C. Savoye, J. B. Morlet, C. Suleau, Fournier, L. Pateu, Vuillecard, C. Midoz.

Commissaires des comptes. — MM. Bertin et Wehrlé.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social, 5 0/0 au Capital versé, une somme destinée à la formation d'un fonds de réserve extraordinaire, le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 au Fondateur, 70 0/0 aux Actionnaires.

Ea. 13.

BAINS VIGIER (ANCIENS)

Société Anonyme

Siège social, au pont d'Arcole, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation des anciens Bains Vigier situés sur la Seine, au pont d'Arcole.

Assemblée générale. — En Mai.

VICHY-CÉLESTINS

CASINO DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE (SOCIÉTÉ FERMIÈRE DU)

Société Anonyme

Siège social, 28, rue Beaurepaire, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Organisation et Exploitation du Casino de Bagnères-de-Bigorre et du Théâtre municipal de Bigorre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Membre du Conseil. — M. Alphonse Raine.

Société disparue.

Ea. 21

CASINO D'ÉTRETAT (SOCIÉTÉ DU)

ISNARDY & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 141, avenue Malakoff, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Exploitation du Casino et de l'Etablissement des Bains de mer d'Etretat.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Portefin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Depresle, Desfossés, Chouet, Maurice Jouet, d'Ocagne.

Gérant. — M. Isnardy.

Ea. 23

CASINO MUNICIPAL DE NICE

Société Anonyme

En faillite. — Syndic, M. Beaugé, 43, rue de Seine, Paris.

Répartitions faites aux créanciers :

4 0/0 en Novembre 1891 ; 5 0/0 en Juillet 1892; 10 0/0 en Juillet 1892; 7 0/0 en Octobre 1892; 3 0/0 (5e répartition); 1.14 0/0 en Juillet 1994 et 0.18 0/0, dernière répartition, en Juillet 1896.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

CASINO MUNICIPAL DE ROYAN (GRAND)

(Société Anonyme du)

Siège social, à Royan (Charente-Inférieure).

Ea. 26

CASINO MUNICIPAL DU TRÉPORT (GRAND)

(Société Anonyme du)

Siège social, Le Tréport (Seine-Inférieure).

Ea. 27

CASINOS DE TROUVILLE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Le Peletier, Paris.

Ea. 28

CASINO DE VEULETTES-SUR-MER

Société Anonyme

Siège social, à Veulettes-sur-Mer (Seine-Inférieure).

Ea. 28 *B*

CASINO DE LA VILLA DES FLEURS D'AIX-LES-BAINS

Société Anonyme

Siège social, 4, rue de Sèze, Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 1.000 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 27 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Exploitation du Casino de la Villa des Fleurs, à Aix-les-Bains.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leconte, à Aix-les-Bains.

Paiement des Coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. D. d'Estouvelles, Fieffé de Liévreville, Maurice Dussol, R. d'Hubert, A. Vialatte, A. Mosset, J. Domenge.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, somme pour amortissement du matériel et des frais de constitution de premier établissement; 5 0/0 au Conseil d'administration; le reste aux Actions.

Ea 5

CAUVALAT-LES-BAINS près LE VIGAN (GARD)

EAUX HYDRO-SULFUREUSES

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Favart, Paris.

Fondateur. — M. Léonce de Manoel

Directrice. — Mademoiselle Verdier.

Il nous a été impossible de nous procurer les renseignements à temps.

Ea. 105

COMPAGNIE CONDAL RUBINAT

Société Anonyme

Siège social, 10, rue Richelieu, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations : 150.000. — **Taux d'émission :** 500. — **Revenu :** 5 0/0.

Parts nominatives.

Durée de la Société. — 30 années, à partir de Mai 1889.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales purgatives de Rubinat (Espagne).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — M. le Dr E. Ladmiral, président; M. T. Poulain, administrateur-directeur de la Cie; M. F. Ladmiral, administrateur.

Commissaire des Comptes. — M. Félix Chauffriat.

Directeur. — M. T. Poulain.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 Réserve ; pour le surplus 75 0/0 aux Actions ; 20 0/0 pour l'administrateur-délégué et le directeur et 5 0/0 pour le Conseil d'administration.

COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE DES EAUX & SERVICES MUNICIPAUX

Société Anonyme

Siège social, 59, rue Legendre, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 20.000 Actions de 300 francs, dont 11.000 ordinaires et 9.000 privilégiées. Les 20.000 Actions sont entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — La Société avait émis 15.000 Obligations de 300 francs. Elle a remboursé par anticipation ou échangé contre des Actions privilégiées, 9.000 titres.

Dividendes distribués : en 1896 et 1897, 5 0/0.

Durée de la Société. — Jusqu'à la fin des concessions.

Objet de la Société.—Exploitation des concessions (eaux, gaz, électricité) de Langres, Dinard-Saint-Enogat, Ajaccio, Apt, Bazas, Bry-sur-Marne, Charlieu, Clermont, Fréjus, Gourdon, Guingamp, Marennes, Valençay.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris,

Assemblée générale. — Avant fin Juillet.

Paiement des coupons au siège social, et au *Crédit Lyonnais*, par trimestre : en Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

Membres du Conseil. — MM. P. Saillard, président; Mauny-Talbert, J.-B. Pelloux, Franco Allonzo, Coulon, Biron, de Maurepas.

Commissaires des Comptes. — MM. G. Jordan et A. Dumas.

Directeur. — M. P. Saillard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 4 0/0 aux Actions privilégiées; le surplus, 4 0/0 aux Actions ordinaires; Fonds d'amortissement pour les Actions; le reste aux Actions ordinaires et privilégiées.

Ea 42

COMPAGNIE DES EAUX DE LA BANLIEUE DE PARIS

Société Anonyme

Siège social, 1, rue Pagès, Suresnes (Seine).

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées et remboursables au pair par tirage au sort, Au 31 Décembre 1896 il y avait 397 Actions remboursées, et le même nombre d'Actions de jouissance en cours.

Obligations. — 7.000 de 500 francs en cours d'émission.

Taux d'émission, 500 francs. Revenu 18.75, ou 3 3/4 0/0.

Durée de l'amortissement, 28 ans.

Les Actions et les Actions de jouissance sont cotées à la Bourse, 2e partie et les Obligations 1re partie du Bulletin.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Actions . . .	644	660	725	»	740	800	847	»	984	1173	1294	1363	1341
— Oblig. 4 1/2 0/0	»	»	»	»	504	503	»	505	501	520	526	524
— Actions de jouis.	158	»	»	»	303	»	457	563	673	722	693
Dividendes distribués	40	40	42.50	45	45	47,50	50	50	50	50	60

Durée de la Société. — 85 ans. Du 29 Novembre 1867 au 29 Novembre 1952.

Objet de la Société. — Exploitation de distribution d'eau. Obtention de concessions.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, Siège social, *Crédit Lyonnais, Crédit Général Liégeois.*

Membres du Conseil. — MM. le baron du Fontbaré, de Fumal, Ch. Braconier, de Macar, Henri Doat, Aristide Dumont, Félix Guillomot.

Commissaire des Comptes. — MM. René de Lamine, Edmond Moret, Georges Dumont.

Directeur. — M. Eugène Chaudoir.

Répartition des bénéfices :

Les produits de l'entreprise serviront d'abord à acquitter les dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration, l'intérêt des Obligations émises, et généralement toutes les charges sociales.

Après le paiement des charges ci-dessus mentionnées, il sera opéré, sur l'excédent des produits annuels constituant les bénéfices nets, un prélèvement destiné :

1° A constituer un fonds de réserve pour les dépenses extraordinaires ou imprévues, la quotité de la retenue à ce affectée ne pouvant être inférieure à un 20e du produit net;

2° A constituer un fonds d'amortissement calculé de façon que le fonds social soit entièrement amorti dans un laps de temps équivalent à celui des plus longues concessions exploitées par la Soeiété. La désignation des Actions à amortir aura lieu au moyen d'un tirage au sort qui sera fait publiquement au siège social, chaque année, aux époques et suivant les modes déterminés par le Conseil d'administration.

Les Actions désignées par le sort seront remboursées à leur valeur nominale et échangées contre d'autres Titres, dits : Actions de jouissance.

3° A servir aux Actions non amorties un intérêt annuel de 5 0/0. Sur ce qui restera après ces divers prélèvements, M. Adrien Dumont, en raison des apports qu'il a faits, et à titre de supplément, aura droit, pendant 10 ans, à partir de l'achèvement des travaux, à une part des bénéfices annuels de 10 0/0.

Les 90 0/0 d'excédent, pendant la durée de ces 10 années, et tout le surplus après ces dits prélèvements, lorsque ce laps de temps de dix années sera écoulé, seront répartis de la manière suivante :

A 15 0/0 aux Administrateurs, sans que ces 15 0/0 puissent excéder la somme de quatre mille francs par Administrateur.

B 3 0/0 aux Commissaires, sans que ces 3 0/0 puissent excéder la somme de treize cents francs par commissaire.

C 2 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribués au personnel de la Compagnie.

D Le surplus, à titre de dividende à partager également entre toutes les Actions non amorties et les Actions de jouissance émises.

Lorsque les tantièmes indiqués aux paragraphes **A** et **B** n'atteindront pas 4,000 francs par Administrateur et 1.300 francs par Commissaire, le manquant jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au paiement de ce minimum, sera imputé aux frais généraux.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES EAUX

Société Anonyme

Siège social, 59, rue Legendre, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 53 ans, à partir du 5 Septembre 1896.

Objet de la Société. — Distribution d'eau à Royan et à Yvetot et Exploitation des concessions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Auguste Collongues, 8, rue Cardinet, Paris, A. Mauny-Talbert, 14, rue de Beaune, Paris; comte Georges de Maurepas, 3, rue Nouvelle, Paris; Paul Reynaud, 24, rue Servandoni, Paris; Paul Saillard, 59, rue Legendre, Paris

Commissaires des Comptes. — MM. C. Dumas et F. Guillebert.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 15 0/0 aux Administrateurs et 85 0/0 aux Actions, qui ne seront mis en distribution qu'après remboursement total du Capital versé.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Siège social, 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

Capital social, quarante millions, divisé en 80.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées. — Intérêts : 20 francs par an, remboursables à 500 francs, pendant la durée de la Société ; les Actions amorties sont remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse : les Actions au comptant et à terme et les Obligations au comptant.

Obligations. — 72.000 Obligations de 500 francs 3 0/0 remboursables à 500 francs, jusqu'en 1951, par tirages annuels en Septembre; Remboursements : 1er Octobre; Intérêts : 15 francs payables par moitié, les 1er Avril et 1er Octobre.

38.000 Obligations de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1909 par tirages semestriels en Mars et Septembre. Remboursements : 1er Mai et 1er Novembre; Intérêts : 25 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

40.000 Obligations de 500 francs, 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1920 par tirages semestriels en Avril et Novembre. Remboursements : 1er Juin et 1er Décembre.

20.000 Obligations de 500 francs, 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1943, par tirages semestriels en Avril et Novembre. Remboursements : 1er Juin et 1er Décembre Intérêts : 20 francs, payables par moitié les 1er Juin et 1er Décembre.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions	1384.46	1276.11	1266.67	1283.42	1382.82	1452.03	1481.59	1635.41	1793.36	1900.43	1902.69
Actions de jouissance. . .	824.26	708.48	707.29	735.31	786.51	851 65	878.56	1022.06	1161.67	1313.27	1299.79
Obligations 3 0/0. . . .	382.98	388.74	393.94	407.73	431.22	443.36	460.43	463.95	469.32	472.07	471.75
— 5 0/0. . . .	522.11	525.55	522.67	825.23	534.07	532.14	535.44	534.25	534.83	531.89	534.83
— 4 0/0 remb. avant 1920	484.26	492.46	490.13	495.25	505.81	510.46	514.34	515.80	520.78	513 »	515.73
— 4 0/0 remb. avant 1943	»	»	»	505 »	504.61	506.25	512.26	514.18	524.10	520 62	517.14
Dividendes distribués. . . .	56.50	56.50	56.50	57.50	58.50	59 »	60 »	62 »	63 »	64.50	66.50

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 14 Décembre 1853.

Objet de la Société. — Exploitation en France de concessions d'eau.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Blount, président; baron Hottinguer, vice-président; J. Stern, comte Foy, A. Mallet, A. Gérard, A. Langlois, baron V. Reille, E. de Bammeville, Ch. Cambefort.

Commissaires des Comptes. — MM. de Marcheville, Bouruet-Aubertot et Girod de l'Ain (Amédée).

Directeur. — M. Talandier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital; Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions pendant la durée des concessions; 20 francs aux Actions non amorties; le surplus aux Actions.

Ea. 31 *b*

DISTRIBUTION D'EAU (COMPAGNIE PARISIENNE DE)

Société Anonyme

En liquidation par suite de dissolution.

Siège de la liquidation, 6, rue de la Condamine, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Obligations. — 624 ont été remboursées à 290 fr. le 5 Avril 1884.

Répartitions faites aux Actions :

26 francs par Action en 13 répartitions, la dernière au mois de Juillet 1897.

Ea. 20

DIVONNE-LES-BAINS (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, à Divonne-les-Bains (Ain).

Objet de la Société. — Exploitation d'un Établissement thermal.

Assemblée générale. — En Avril.

EAUX POUR L'ÉTRANGER (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Siège social, 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

Capital social, quarante millions, divisé en 80.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Obligations. — 62.890 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1958, par tirages semestriels en Mai et Novembre, remboursements les 1er Juin et 1er Décembre, intérêts 20 francs, payables par moitié aux mêmes dates,

Années	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moy. des Act.	452.39	446.81	411.49	384.58	367.30	250.23	218.42	223.68	268.45	277.99	233.57
Dividendes distrib .	12.50	13.50	14	14	»	»	»	»	5	5	7
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	485.89	476.65

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 4 Février 1879.

Objet de la Société. — Exploitation de concessions d'eau en Algérie, les colonies françaises et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Blount, président; baron R. Hottinguer, vice-président; J. Stern, comte Foy, A. Mallet, A. Gérard, A. Langlois, baron V. Reille, E. Joly de Bammeville, Ch. Cambefort.

Commissaires des Comptes. — MM. de Marcheville, Bouruet-Aubertot et Girod de l'Ain (Amédée).

Directeur. — M. Talandier. — **Sous-Directeur.** — M. Ch. Grisel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

Ea. 48

EAUX (SOCIÉTÉ FRANCO-ITALIENNE DES)

Ancienne Société Métallurgique Lyonnaise

Siège social, 49, rue de la Bourse, Lyon.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	478.71	452.10	440	425
Dividendes distribués . .	25 »	24 »	20	20

Durée de la Société. — 67 ans, à partir du 1er Juin 1879.

Objet de la Société. — Exploitation des concessions d'Eaux qu'elle a acquises; Etablissement en France et à l'étranger des conduites d'eau et de gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au siège social, les 15 Juin et 15 Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Alexandre Frossard de Jaugy, président; Emile Béthenod, H. Fontaine, baron du Marais, Paul Morin-Pons.

Commissaires des comptes. — MM. Jules Rolland et Cusset.

Administrateur-délégué. — M. Maurice Piaton.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital social ; 10 0/0 pour constituer une Réserve spéciale ; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

Ea 50

EAU DE SOURCE (COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE D')

Siège social, boulevard de la Gare, à Brunoy.

En liquidation, du 27 Juillet 1897. MM. Chambon et Guébin, liquidateurs.

Ea. 51

EAUX DE SOURCE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, 49, rue Miromesnil, Paris.

Formée au Capital de trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées, la Société a été dissoute et mise en liquidation par l'Assemblée générale du 26 Février 1897 qui a nommé M. Lougare, liquidateur.

VICHY-CÉLESTINS

EAUX & DE L'ÉCLAIRAGE (SOCIÉTÉ ANONYME LYONNAISE DES)

Siège social, 6, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, dix huit millions, divisé en 36.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Actions sont cotés à la Bourse, au comptant et à terme et les Obligations au comptant.

Obligations. — 20.000 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1943, par tirages annuels en Mai. Remboursements : 1er Juin; Intérêts : 20 francs payables par moitié, les 1er Juin et 1er Décembre,

Parts. — Il a été créé, en outre, 500 Titres dits Certificats de fondateur constatant le droit réservé par les statuts au Crédit Lyonnais fondateur, en cas d'augmentation du Capital de souscrire par préférence et au pair le quart des Actions qui seraient émises contre espèces.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	406.25	378.58	396.03	399.38	467.63	492.94	491.21	525.39	547.59	582.97	565.76
Dividendes distrib.	21 »	21 »	21 »	23 »	23 »	24 »	25 »	25 »	25 »	2 »	»
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	»	»	493.37	495.98	502.02	504.24	506.07

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 23 Février 1880.

Objet de la Société. — Exploitation de concessions d'eau et d'éclairage en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au *Crédit Lyonnais,* 19, boulevard des Italiens (les Actions en Janvier et Juillet).

Membres du Conseil. — MM. Jules Roche, président; Masson, Mazerat, Cornuault, Ch. Lenoir, Bruniquel.

Commissaires des Comptes. — MM. Lunyt et Remaury.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; Fonds d'amortissement pour amortir les Actions pendant la durée des concessions ; 5 0/0 aux Actions ; le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs et 85 0/0 aux Actions.

VICHY-CÉLESTINS

EAU & D'ÉLECTRICITÉ (COMPAGNIE URBAINE D')

Société Anonyme

Siège social, 19, rue La Fayette, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Formée en 1893.

Objet de la Société. — Exploitation de concessions d'eau et d'éclairage électrique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. Siegfried, Beauvois-Devaux, de Bruyn, Brillouin, Ebel, Fontaine, Hérard..

Ea. 54

EAU DE SOURCE & D'ÉLECTRICITÉ

(Société générale d')

Siège social, 104, rue de Rennes, à Paris.

Capital social, les Actions sont entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de concessions d'eau et d'Éclairage électrique.

Ea. 54 *b*

EAUX D'AUMALE (SOCIÉTÉ DES)

A. DEPLANQUE et Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Aumale (Seine-Inférieure).

Capital social, cent vingt quatre mille francs, divisé en 248 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux d'Aumale.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Directeur-Gérant. — M. A. Deplanque.

Ea. 56

EAUX DE BARCELONE (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 6, rue Le Peletier, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession d'eau, à Barcelone (Espagne).

Ea. 57

EAUX DE BAYONNE (COMPAGNIE DES)

Siège social, 59, rue Legendre, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 20.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon

Obligations. — 10.000 de 300 francs 4 0/0.

Taux d'émission : 252 fr. 50.

Remboursables à 300 francs par tirages au sort annuels en 60 ans, du 1er Janvier 1895 au 1er Janvier 1954: intérêts annuels, 12 francs, payables par trimestre, les 1ers Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

Parts de fondateur donnant droit à 3/10es des bénéfices.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligations .	257.40	261.25	254	251	250	P. 259

Durée de la Société. — 64 ans, à partir du 17 Juin 1892.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession des eaux de Bayonne, résultant d'un traité du 4 Janvier 1884, déclaré d'utilité publique par décret du 30 Janvier 1892.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au siège social et au *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. P. Gaillard, Coulon, J.-B. Pelloux, P. Reynaud.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du capital social; la somme nécessaire à l'amortissement du fonds social; 5 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti : 3/10 aux Parts de fondateur, 6/10 aux Actionnaires, 1/10 au Conseil d'administration.

Ea. 58

EAUX DE BREST (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 59, rue de la Rampe, à Brest.

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession d'eau de la Ville de Brest.

EAUX DE BERCK-SUR-MER (SOCIÉTÉ DES)

A. DEPLANQUE ET Cie

Société en commandite par Actions

Siège social, 13, rue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Mer.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation des eaux de Berck-sur-Mer.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement de coupons, au siège social.

Directeur-Gérant. — M. A. Deplanque.

Ea. 61

EAUX DE CALAIS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

A. SUSINI ET Cie

En nom collectif et en Commandite par Actions

Siège social, à Calais.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 9.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. 600 de 500 francs. Taux d'émission : 500 francs. Revenu : 4 1/2 0/0.

Les Titres sont cotés en Banque.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	6	6	6	6	8	8	10	11	12	12.50	12.50
Actions de Jouissance . .					Net d'impôts.						7.50

Durée de la Société. — Du 7 Février 1855 au 31 Décembre 1933.

Objet de la Société. — Apport et distribution des eaux à Calais-Guinet et lieux circonvoisins.

Assemblée générale. — Avril.

Paiement des coupons, Calais et Paris, 113, boulevard Magenta, à partir du 1er Mai pour les Actions et le 1er Novembre pour les Obligations.

Membres du Conseil. — MM. V. Desfossés, président; Moiseau-Poumailloud, Thirion et Degoise.

Gérant. — A. Susini.

EAUX DE CAMBRAI (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Cambrai (Nord).

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau de la ville de Cambrai.

Directeur. — M. Lambert.

Ea. 64

EAUX DE CONSTANTINOPLE (COMPAGNIE DES)

Société anonyme Ottomane

Siège social, à Constantinople; Comité à Paris, 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Capital social, huit cent quatre-vingt mille livres turques, ou vingt millions de francs, divisé en 40.000 actions de 22 livres turques ou 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les titres ne sont pas cotés.

Obligations. — 2.000 de 500 francs, 4 0/0 , remboursables à 500 francs avant 1955.

Dividendes distribués, en 1895: 11.50, en 1896: 10,50.

Durée de la Société, — 75 ans, à partir de 1879.

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau à Constantinople (Turquie).

Notaire qui a reçu l'acte : Statuts enregistrés à Constantinople.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à la Banque Impériale Ottomane, à Constantinople et dans ses succursales.

Membres du Conseil. — *Section de Constantinople :* S. E. Hassan-Fehmi-Pacha, président; Ternau-Bey, MM. Zarili et La Fuente. — *Comité de Paris :* MM. E. Blount, président; comte J. de Camondo, A. Pestel, J. Stern, A. Talandier, comte d'Haussonville, Henry Blount, baron R. Hottinguer.

Commissaires des Comptes. — MM. le baron V. Reille et A. Gérard.

Ingénieur-conseil. — M. P. Boutan.

Directeur à Constantinople. — M. L. Sellié.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 au Capital; sur le surplus, 5 0/0 à la Réserve: 10 0/0 à répartir par le Conseil, 15 0/0 aux Parts de fondateurs et 70 0/0 aux Actionnaires.

Ea. 64 *b*

EAU DE CONTREXÉVILLE (SOURCE MONGEOT)

Siège social, 28, rue de Grammont, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation d'une source d'eau minérale, dite « Source Mongeot ».

Notaire qui a reçu l'acte : Me Detreux-Ponney, à Paris.

Formation en Juillet 1897.

EAUX DE DUNKERQUE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 48, rue du Sud, à Dunkerque.

Capital social, un million cent vingt mille francs, divisé en 2.240 Actions de 500 francs, libérées et au porteur.

Obligations, Emprunt 1892, 1.200.000 francs en 2.400 Obligations de 500 francs 4 0/0, émises à 455 francs, remboursables au pair en 60 ans, à partir du 1er juillet 1892 au 1er Juillet 1951, rapportant 10 francs, par semestre, les Obligations remboursables, à raison de 80 francs par année, ont pour affectation spéciale de ce remboursement 20.000 francs prélevés sur la redevance annuelle de la Ville.

Emprunt 1893, 296.000 francs en 592 Obligations de 500 francs, émises en 1893 à 480 fr. remboursables au gré de la Société et au plus tard dans les sept dernières années de la concession (1946-1952) rapportant 10 francs par semestre, nets d'impôt.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille.

Durée de la Société. — 60 années, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession d'eau de la Ville de Dunkerque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leturgie, à Béthune.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social, en Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. E, Marchand, A. Belle, L. Dequisne, L. Degrand, G. Debavolaere, Blankaert.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, somme pour servir 5 0/0 aux Actions non amorties, une somme suffisante pour amortir les Actions en 60 ans et le surplus aux Actionnaires,

---

Ea. 109 *b*

EAUX D'ENGHIEN (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 96, rue de Rivoli, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 65 ans, à partir du 24 Février 1897.

Objet de la Société. — Acquisition, Exploitation, Location ou Revente des immeubles ayant appartenu à la *Compagnie Anonyme des Eaux d'Enghien-les-Bains,* situés communes d'Enghien, de Soisy et Saint-Gratien (Seine-et-Oise). Etablissement thermal, Casino et Lac d'Enghien.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Plocque, administrateur de l'étude de Me Trousselle, décédé, notaire, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Alexandre Weil, 24, rue Saint-Lazare, Paris; Léon Montier, 57, rue de l'Université; Marc Quichaud, 96, rue de Rivoli, Paris.

Commissaires des Comptes. — MM. Jules Montier et Gaston Weil.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé; le surplus aux Actions.

EAUX D'ÉPERNAY (MARNE) (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Epernay.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession d'eau de la ville d'Epernay.

Directeur. — M. G. Truchon.

Ea. 68

EAUX D'EU, DU TRÉPORT & DE MERS

(Société Anonyme des)

Siège social, avenue de la Gare, à Eu.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 3 0/0 des bénéfices nets.

Obligations. — 310,000 francs en 620 Obligations de 500 francs 4 0/0, garanties par le montant des redevances des villes jusqu'à concurrence de 15.000 francs; remboursables à 500 francs en 45 ans, à partir du 1er Octobre 1894, par tirages en Avril et en Mai, pour le dernier, avoir lieu en 1939.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lille.

Durée de la Société. — Du 22 Juin 1894 à 1939.

Objet de la Société. — Mise en valeur de toute concession municipale, Électricité Gaz et notamment les Eaux,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Barry, à Eu.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai.

Paiement des coupons, au siège social, en Avril ou Octobre.

Obligations : 10 francs par semestre.

Membres du Conseil. — MM. P. Grosselin, E. Garnier, E. Francillon, E. Coignet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actions non amorties, somme nécessaire pour amortissement, le tout devant faire retour à la Ville à la fin de la concession; le surplus est ensuite réparti : 60 0/0 aux Actions amorties ou non, 10 0/0 au Conseil d'administration, 30 0/0 aux Parts de fondateurs.

Ea. 69

EAUX & DE FORCES HYDRAULIQUES (COMPAGNIE MÉRIDIONALE D')

Société anonyme

Siège social, Bourse du Commerce, Paris.

La Société a été mise en liquidation par décision de l'Assemblée générale du 26 Mars 1896, qui a nommé le conseil d'administration comme liquidateur.

EAUX DE PICARDIE (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme de Friville-Escarbotin (Somme)

Siège social, à Friville-Escarbotin.

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau.

Ea. 74

EAUX D'HOULGATE-BEUZEVAL (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 44, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, cent mille francs.

Versements appelés : entièrement.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations : Nominatives et au porteur. — **Taux d'émission**: Divers. — **Revenu**: 25 francs.

Parts de fondateur.— 4.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1873.

Objet de la Société. — Distribution d'eau à domicile sur les communes d'Houlgate-Beuzeval et de Dives.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Lentaigne.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons d'Obligations, au Siège social, 44, rue de Châteaudun, les 1er Avril et 1er Octobre.

Répartition des bénéfices: En Avril.

Ea. 76

EAUX DE LAON (COMPAGNIE DES)

Siège social, à Laon (Aisne).

Capital social, deux cent soixante-dix-huit mille francs, divisé en 556 Actions.

Capital social, entièrement versé; les Actions sont remboursées à 500 francs pendant la durée de la concession.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividende distribué en 1896 : 25 francs.

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Laon.

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Mai 1903.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, en Octobre et en Juin, à Laon, au Siège social, et à Paris, à la Petite Bourse de Paris, 83 *bis*, rue de Richelieu.

Membres du Conseil. — MM. Félix Paz, président ; Rigaudid, Dehaulon.

PARIS. — Imp. Guérin, Dereune et Cie.

EAUX DE MEAUX (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Meaux (Seine-et-Marne).

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Meaux.

Ea. 94

EAUX MINÉRALES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Œuvre de Prévoyance médicale

Société Anonyme

Siège social, 7, rue de Jouy.

Capital social, sept cent vingt cinq mille francs, divisé en 5.800 Actions de 125 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 6.050.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	125	»	»	»	125	150	160	188
Dividendes distribués . .	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	6 0/0	6 0/0	7 0/0	7 0/0

Durée de la Société. — 30 ans, de 1880 à 1910.

Objet de la Société. — Exploitation de sources d'Eaux minérales. Assurer une retraite aux vieux médecins : entretien d'une maison de retraite où ils peuvent vivre, secours aux familles de médecins.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gastaldi.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, 16 Janvier, 16 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. le docteur Chazavain, président ; docteur Gélineau, administrateur-délégué, docteur Lutaud, docteur Guyachin, docteur Berthold, docteur Tison, Bouty Félicien; Quentin Félicien.

Administrateur délégué. — M. le docteur Gélineau.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux Actions non amorties ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 2 1/2 à la caisse de secours ; le surplus : moitié à la caisse de retraite, moitié aux parts de jouissance.

EAUX MINÉRALES & DE BAINS DE MER (COMPAGNIE GÉNÉRALE D')

Siège social, 13, rue Taitbout, Paris.

Capital social, quatre millions huit cent mille francs, divisé en 24.000 Actions de 200 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle au comptant.

Obligations. — Au 31 Décembre 1896 : 7.496 Obligations de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1935, par tirages semestriels en Juin et Décembre. Remboursements : les 1er Janvier et 1er Juillet ; Intérêts : 22 fr. 50, payables, par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	311.25	254.38	279.63	255.22	284.08	274.39	199.13	187.48	212.36	196.55	171.07
Dividendes distrib.	15 »	18.75	17.50	15 »	15 »	15 »	»	»	10 »	»	»
Cours moy. des Obl.	459 »	467.91	467.81	477.66	477.97	503.22	474.55	484.91	504.45	503.62	495.34

Durée de la Société. — 50 ans, du 11 Décembre 1880 au 10 Décembre 1930.

Objet de la Société. — Exploitation de Sources d'Eaux Minérales ou d'Établissements Thermaux, ainsi que des Hôtels, Casinos, Cercles, Concerts, etc., se rattachant à ces établissements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre de l'année.

Paiement des coupons, Société Générale :

Actions : à-compte en Octobre ; le solde suivant décision du Conseil.

Obligations : Janvier et Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Arnal, Hanoteau, Gallais, Boissaye, Reynoird.

Commissaires des Comptes. — MM. Contamin et Trumeau.

Administrateur-délégué. — M. Hanoteau.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital ; 6 0/0 aux Actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux Actions.

Ea. 98

EAUX MINÉRALES D'ARGELÈS GAZOST (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 5, boulevard des Italiens, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Etablissement thermal, à Argelès (Hautes-Pyrénées) et Vente des Eaux minérales.

EAUX MINÉALES D'AUREL & DE LA DROME (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 37, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, cent soixante mille francs, divisé en 320 Actions de 500 francs chacune, dont 120 entièrement libérées et 200 libérées de 250 francs chacune.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Obligations, 150 de 500 francs, 5 0/0. **Taux d'émission**, 500 francs. remboursables par tirages au sort annuels, à dater de 1891. Intérêts 25 francs.

Parts de fondateurs, — 2.000.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 30 Novembre 1891.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales naturelles d'Aurel, canton de Saillans (Drôme), comprenant notamment les sources dites: Bourdouyre et du Figuier.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon.

Assemblée générale. — En novembre.

Paiement des coupons au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Athanase Evellin, président; Paul Edel, Joanny Ramel, Eugène Rivoire.

Administrateur-délégué. — M. Paul Edel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital, la somme nécessaire pour l'amortissement du capital, 5 0/0 au capital versé, le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 10 0/0 au conseil d'administration, 15 0/0 au gérant, 10 0/0 aux parts de fondateurs, 65 0/0 aux actionnaires.

Ea. 100

EAUX MINÉRALES DE BAGNOLES-DE-L'ORNE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

En liquidation

Siège social et de la liquidation, 12, rue Lamennais, Paris.

Fondée au **Capital** de quatre cent mille francs, cette Société a été mise en liquidation le 30 Mars 1896, et M. Alexis Duparchy a été nommé liquidateur.

Une nouvelle Société a été fondée au capital de quinze cent mille francs et a pour président M. Georges Hartog. (Siège social, 6, rue Tronchet, Paris).

VICHY-CÉLESTINS

EAUX MINÉRALES DE BRIDES-LES-BAINS ET SALINS-MOUTIERS *(Compagnie des)*

Siège social, 19, cours Lafayette, Lyon.

Capital social, deux millions cent cinquante mille francs, divisé en 4,300 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateur. — 100.

Cours moyen des Actions en 1895 : 500 francs.

Durée de la Société. — 75 ans, depuis le 19 Février 1894.

Objet de la Société. — Exploitation des sources d'eaux minérales de Brides-les-Bains et de Salins-Moutiers (Savoie).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lombard-Morel, à Lyon.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, à Lyon, au *Crédit Lyonnais,* le 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Lambert-Detrey, président; Alexandre Deville Martin Gaudin, F. Geneste, G. Lutzius, Ed. Crémieux, G. Hochrentiner.

Commissaire des Comptes.—M. Philippe Grandchamp.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du capital social; 5 0/0 pour l'amortissement du matériel et des immeubles; 5 0/0 au capital versé; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration, et le solde 25 0/0 aux Parts bénéficiaires et 75 0/0 aux Actions.

Ea. 101

EAUX MINÉRALES DE LA BOURBOULE (COMPAGNIE DES)

Siège social, 30, rue Saint-Georges, à Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin).

Obligations. — 6.600 de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1931, par tirages annuels en Juillet. Remboursements : 1er Octobre ; Intérêts : 25 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre. — 1.000 Obligations de 500 francs, 3 0/0, en cours d'émission.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions. . .	»	»	»	»	»	»	480.64	500 »	510 »	»	296.25
Dividendes distribués	5	5	5	5	5	10	15 »	10 »	10 »	»	5 »
Cours moy. des Obl. de 500 fr.	»	»	»	»	»	»	517.16	508.83	509.10	482.50	512.71

Durée de la Société. — Du 25 Août 1875 au 1er Janvier 1936.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales de la Bourboule.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, Société Générale, Paris et Clermont-Ferrand :

Actions : 1er Septembre.

Obligations : 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. C. Ledru, président ; F. Artonne, Gautier de Biauzat, E. Jéramec, J. Monestier, Bresson, Chautin.

Commissaires des Comptes. — MM. Lippmann et André.

Directeur. — M. Lamarle.

Répartition des bénéfices :

Fonds d'amortissement pour amortir le Capital pendant la durée de la concession ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 20 0/0, à la Réserve ; 70 0/0 aux Actions et 10 0/0 au Conseil d'administration.

Ea. 102

EAUX MINÉRALES DE BUSSANG (Cie GÉNÉRALE DES)

En liquidation

Siège social, 39, rue La Fayette, Paris.

Formée au **Capital** de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, suivant statuts déposés à Me Bazin, notaire à Paris, la société a été mise en liquidation par jugement du Tribunal civil de la Seine du 31 Mars 1897, qui a nommé pour liquidateurs MM. Imbert, 17, rue Bonaparte, à Paris, et Desbleumortiers, avocat, à Remiremont (Vosges), nominations confirmées par l'Assemblée générale du 5 Avril 1897.

Outre le Capital Actions, la Société a émis 3.000 Obligations de 500 francs 5 0/0, cotées à la Bourse, 2e partie du bulletin. Le coupon du 1er Juillet 1896, n'a pas été payé.

Ea. 103

EAUX MINÉRALES DE CHANTILLY (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 1, rue Rossini, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales de Chantilly, source du Grand-Cerf.

Société dissoute.

EAUX MINÉRALES DE CHATEL-GUYON

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Drouot, Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 1.700 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 23 Février 1893.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales de Chatel-Guyon, Source Gubler, et des Établissements thermaux.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Brocard, président ; Docteur Baraduc, Brosson, G. de Mondésir, P. de Mondésir.

Ea. 77

EAUX MINERALES DE LONS-LE-SAUNIER

(Société Anonyme des)

Siège social, à Lons-le-Saunier (Jura).

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs chacune, libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 75 ans, à dater du 27 Août 1891.

Objet de la Société. — La création et l'exploitation d'un établissement thermal balnéaire à Lons-le-Saunier, la vente ou la location des terrains ou constructions qui deviendront la propriété de la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pourchot, à Lons-le-Saunier.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Léon Cler, président; Edmond Barmotte, J. Gauthier, Dr H. Guichard, F. Mangin, A. Roure.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du capital social; 4 0/0 au capital versé ; le surplus est réparti aux Actionnaires après le prélèvement, s'il y a lieu, d'une somme suffisante pour l'amortissement des Actions.

EAUX MINÉRALES DE CONTREXÉVILLE (VOSGES) (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 8, rue de Hanovre, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales de Contrexéville, source du Pavillon, et de l'Etablissement hydrominéral.

Ea. 110

EAUX MINÉRALES D'ÉVIAN-LES-BAINS

Société Anonyme

Siège social, 31, rue La Fayette, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 1,500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Obligations. — 1.400 de 500 francs, intérêts 22 fr. 50, émises à 500 francs.

Durée de l'Amortissement : 30 ans environ.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1892 et 1893, 4 0/0 ; en 1894 et 1895, 5 0/0 ; en 1896, 6 0/0.

Durée de la Société. — 75 ans, depuis 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales d'Evian-les-Bains.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Clerc, à Evian-les-Bains.

Assemblée générale. — En Mai ou Juin.

Paiement des coupons, à l'établissement thermal, à Evian-les-Bains et à Paris, au siège social; à Lyon, chez MM. Cambefort, F. et C. Saint-Olive.

Membres du Conseil. — MM. le baron de Neuflize, président; J. Cambefort, vice-président; G. Ador, A. Chabrières, P. Girod, A. Pinard et M. Bernard, administrateur-délégué, à Paris.

Commissaire des Comptes. — M.

Directeur. — M. Ch.-A. Besson, à Evian-les-Bains.

Ea. 107

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE COUZAN (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

G. BRAULT, COURBIÈRE et Cie

Siège social, Sail-sous-Couzan, et 44, boulevard Beaumarchais, à Paris.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en banque.

Obligations. — 78 de 500 francs, 5 0/0, remboursables jusqu'en 1900; Intérêts : 52 francs. — 500 de 500 francs, 4 0/0, remboursables jusqu'en 1922; Intérêts : 20 francs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	300	350	350	400	400	400	400	500	500	500	600
Dividendes distribués . .	15	20	»	15	16	25	25	25	25	37	40

Les Obligations sont au pair et sans variation.

Durée de la Société. — 99 ans, du 1er Juin 1886 au 31 Mai 1985.

Objet de la Société. — Exploitation des sources d'Eaux minérales naturelles et gazeuzes ; la Fabrication et la Vente des limonades gazeuzes au gaz naturel des Sources.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mangin, à Saint-Etienne.

Assemblée générale. — Mars à Juin.

Paiement des coupons, à Sail-sous-Couzan, 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Momain, président; Couband, secrétaire, A. Brault. Clair et Guérin.

Gérants. — MM. G. Brault et Courbière.

Ea. 109

EAUX MINÉRALES D'ENGHIEN (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme, en faillite

M. Chevillot, 7, rue Jean-Lantier, syndic, a fait aux créanciers deux répartitions d'ensemble 16.88 0/0, la dernière en Janvier 1896.

Ea. 111

EAUX MINÉRALES & ÉTABLISSEMENTS DE GUILLOU (Cie propriétaire des)

(Doubs)

SOCIÉTÉ ANONYME

Formée les 26 et 27 Avril 1883.

Siège social, 104, rue de Richelieu, Paris.

Capital social, sept cent quatre vingt mille francs.

Elle a été dissoute et mise en liquidation par décision de l'Assemblée générale du 12 Octobre 1896, et MM. Chevalier, Moutier et Dumont, membres du Conseil d'administration, ont été nommés liquidateurs.

EAUX MINÉRALES & GRANDS HOTELS DE LUXEUIL (Hte-SAONE) (Cie GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 16, rue Bertin-Poirée, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, dont 200 entièrement libérées et les autres libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 9 ans, à partir du 23 Février 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des Grands Hôtels de Luxeuil et des Eaux minérales comprises dans l'Établissement thermal.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vincent, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — Mme Ve Marchand, née Troutet, à Luxeuil ; MM. Paul Guilbert, à Paris, 16, rue Bertin-Poirée ; Léon Marchand, à Gray ; Léon Albert Choquet-Desfontaines, à Carcagny et Hippolyte Canel, à Mirecourt.

Commissaire des comptes. — M. Duhamel.

Directeurs. — MM. Guilbert, administrateur-délégué et Canel, administrateur des Hôtels.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 20 0/0 aux administrateurs et 80 0/0 aux Actions.

Ea. 112 *b*

EAUX MINÉRALES DE MARTIGNY-LES-BAINS (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 33, quai Voltaire, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales e l'Établissement hydrothérapique de Martigny-les-Bains (Vosges).

Ea. 114

EAUX MINÉRALES DE MONTCHANSON (Ste DES)

Société Anonyme

Siège social, 3 *bis,* rue des Rosiers, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 francs, dont 360 Actions d'apport.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs, 400.

Durée de la Société. — 43 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société. — Exploitation de la source minérale de Montchanson (Cantal), dite source Odivine.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Membre du Conseil. — MM. Escoffier, 3 *bis*, rue des Rosiers ; Fafournaux, 19, rue Rivoli.

Ea. 117

EAUX MINÉRALES DE POUGUES & AUTRES (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 22, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1895 et 1896 : 32 fr. 50.

Objet de la Société. — Exploitation des eaux de Pougues (sources Saint-Léger) et de l'Etablissement thermal.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons au siège social, 1er Avril, 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Cloquemin, président; Jeramec, administrateur-délégué.

Commissaires des Comptes. — MM. J. Stetten et baron Barbier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve, le surplus aux Actions.

Ea. 118

EAUX MINÉRALES DE ROYAT (COMPAGNIE GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Drouot, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales de Royat et de l'Établissement thermal.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Brocard, président; Dr Baraduc, Brosson, G. de Mondésir, P. de Mondésir.

EAUX MINÉRALES DE SAINT-ALBAN

(Georges CHAMBARLAC et Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Saint-Alban (Loire).

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . . .	3 0/0	5 0/0	5 0/0	4 0/0	5 0/0	5 0/0

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 1er Janvier 1891.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux de Saint-Alban et de tout ce qui s'y rattache ou pourra s'y rattacher.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Auroux, à Roanne.

Paiement des coupons au siège social, à Roanne et dans les agences du Crédit Lyonnais de Paris, Lyon, Saint-Etienne, Moulins et Roanne.

Membres du Conseil. — MM. le vicomte Louis de Bourbon-Busset, président ; A. Saignol, secrétaire ; comte de Chabrol-Tournoelle, L. Merllié, Pierre Termier, Gerest.

Gérant. — Georges Chambarlhac.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au huitième du Capital social ; 5 0/0 pour un Fonds d'amortissement ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 40 0/0 aux gérants ; 55 0/0 aux Actionnaires.

Ea. 120

EAUX MINÉRALES DE VALS (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, à Vals-les-Bains (Ardèche). — *Direction :* à Paris, 4, rue de Greffulhe.

Capital social, quatre millions cinq cent mille francs, divisé en 9,000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. .	870	782	557	545	652	860	885	1000	1140	»	»
Dividendes distribués. . . .	20	20	30	30	30	30	30	30	30	40	43.10

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 20 Janvier 1870.

Objet de la Société. — Exploitation des Sources de l'Établissement thermal et Vente des Eaux minérales de Vals. — Sources exploitées : *Saint-Jean-Impératrice, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdeleine, Dominique, Firmin, Moyse et Camuse.*

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Chapellier, à Paris et Marze à Aubenas.

Assemblée générale. — 20 Avril.

Paiement des coupons, à Vals et à Paris, le 15 Mai.

Membres du Conseil. — MM. H. Révol, président; H. Combier, secrétaire; J. Térisoc, administrateur-délégué; A. Céas, J. Rinck, F. Würtz, A. Porte, Docteur A. Champigaud,

Commissaires des Comptes. — MM. Léopold Cuchet, Valery Deydier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social; une somme destinée à la formation d'un fonds de Réserve pour amortissement; le solde des bénéfices, 5 0/0 aux Administrateurs délégués; 5 0/0 aux administrateurs non délégués et 90 0/0 aux Actionnaires.

Ea. 121

EAUX MINÉRALES DE VALS & DE L'ARDÈCHE

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Terme, à Lyon.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateur. — 6000.

Dividendes distribués en 1894 : 15 francs ; en 1895 : 25 francs ; en 1896 : 25 francs, nets d'impôts.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 30 Avril 1884.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales de Vals et spécialement des sources ci-après : *La Favorite, La Favorisée, La Gabrielle, La Sultane.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Paiement des Coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. J.-B. Carpentier, président; Irénée Laurent, Xavier Janicot, Paul Laurent et J. Flori, secrétaire.

Directeur. — M. Fillod.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé ; en cas d'insuffisance, la différence pourra être prélevée sur la Réserve; 10 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 30 0/0 aux Parts de fondateur et 60 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Le Capital de la Société, actuellement de 396.000 francs, va être porté à 500.000 francs, avant fin d'année par suite de l'achat des sources *Gabrielle* et *Sultane.*

EAUX MINÉRALES DE VITTEL (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, à Vittel (Vosges).

Capital social, un million sept cent mille francs, divisé en 3.400 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Parts bénéficiaires. — 340, ayant droit à 15 0/0 dans les bénéfices.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	7	7	»	5	9.55	12.45	16.80	20	20	22.50	25

Durée de la Société. — Cinquante ans.

Objet de la Société. —Exploitation de l'Établissement des Eaux minérales de Vittel, grand Hôtel, Casino, vente des Eaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Charles Gérard, à Vittel (Vosges).

Assemblée générale. — Décembre.

Paiement des coupons au Crédit Lyonnais, Paris, Nancy, Epinal; Banque Evrard & Cie, Mirecourt et Épinal.

Membres du Conseil. — MM. le Dr A. Fournier, président; Ch. Rabeau, vice-président; Amb. Bouloumié, P. Bouloumié, P. Buffet, M. Flayelle et H. de Tricornot.

Commissaire des comptes. — M. A. Bécus, administrateur de la Banque de France à Nancy.

Directeur. — M. Amb. Bouloumié, maire et conseiller général, à Vittel.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale; le surplus, 5 0/0 aux Actionnaires; 5 0/0 à l'amortissement; 10 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux parts de fondateurs; 65 0/0 amortissement divers et travaux.

Observations. — La Société est intéressée dans la société de l'Hôtel Suisse, à Vittel.

Ea. 80

EAUX DE NEVERS (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Nevers (Nièvre).

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 Actions de 500 francs.

Versements appelés : Toutes les actions sont libérées. (Il en reste 500 en circulation)

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — 264. — Taux d'émission, 265 francs. — Revenu, 12 francs.

Les Obligations ont subi chaque année, depuis l'origine de l'émission, une majoration de 5 francs. Elles sont aujourd'hui remboursables à 485 francs.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	350	400	500	500	500	500	500	500	500	576.18	576.18
Dividendes distribués.	5 %	5 %	5 %	5.80 %	6 %	6.66 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Cours moyens des Obl.	320	320	350	350	350	350	350	350	350	446.66	446.66

Durée de la Société. — 1859 à 1900.

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Nevers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Guyon, à Nevers.

Assemblée générale. — Tous les ans dans la première quinzaine de Mars.

Paiement des coupons, à Nevers, les 15 Janvier et 15 Juillet pour les Obligations, et les 15 Mars et les 15 Juillet pour les Actions.

Membres du Conseil. — MM. Dutray, Adolphe, négociant ; Duvernet, Eugène; Duvernet, Frédéric ; Charrier, Robert Joham et Michel.

Commissaire des Comptes. — M. Cuisinier.

Directeur. — M. Michel, Antoine.

Répartition des bénéfices :

A lieu après délibération de l'Assemblée générale ; 10 0/0 au Directeur ; 5 0/0 Réserve statutaire.

Prévisions de la Société. — Un procès était pendant depuis 1892, entre la ville et la Société. — La Société vient de le gagner en dernier ressort et l'on prévoit que le dividende pour 1897 sera environ de 16 0/0 pour les Actions.

Ea. 81

EAUX D'ORAN (SOCIÉTÉ CIVILE DES)

Société civile mise en liquidation judiciaire.

M. Lemarquis, 3, rue Louis-le-Grand, a réparti aux Obligations 102 fr. 60 par titre en 4 répartitions, la dernière en Janvier 1894.

Ea. 82

EAUX D'ORIOL (ISÈRE)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue des Petits-Champs, à Paris.

Capital social, cent dix-sept mille cinq cents francs, divisé en 235 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales d'Oriol.

Assemblée générale. — En Juin.

EAUX DE PANISSIÈRES (COMPAGNIE DES)

Siège social, 12, rue du Peyrat, Lyon.

Capital social, soixante-quinze mille francs, divisé en 150 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Obligations. — 444 de 300 francs 4 1/2 0/0,

Taux d'émission : 280 francs.

Remboursables en 40 ans par tirages annuels, à compter de 1896, le 1er Octobre, remboursement des Titres sortis : le 1er Février suivant; intérêts, 13 fr. 50, payables par semestres les 1er Février et 1er Août.

Dividendes distribués en 1894 : 5 0/0 statutaires.

Durée de la Société. — 41 ans, à partir du 12 Octobre 1893.

Objet de la Société. — Exploitation sous forme de vente ou d'abonnements temporaires de la distribution d'eaux potables à la ville de Panissières et aux particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lestira, à Lyon.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. F. Magnan, Pétrus Chaboud, Jean-L. Bonnassieux.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; une somme destinée à l'amortissement du Fonds social en 40 ans; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actionnaires.

L'affaire est en liquidation amiable.

Ea. 124

EAU PURGATIVE DE VILLACABRAS

(Société Anonyme française de l')

Siège social, 193, avenue de Saxe, Lyon.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions : en 1893, 100 francs; en 1894, 200 francs,

Dividendes distribués : en 1893, 5 francs; en 1894, 0 fr. 50.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 12 Avril 1889.

Objet de la Société. — Exploitation d'une source d'eau purgative située en Espagne dans la province de Madrid, commune de Villaconejos, et toutes les opérations concernant la vente de cette eau.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au siège social, en Avril.

Membres du Conseil. — MM. Louis Aguettant, président; E. Mauguin, secrétaire; Jarlot Pinet, F. Branciard.

Directeur. — M. François Branciard.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour former un Fonds de réserve, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsqu'il atteindra le dixième du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; 10 0/0 de la valeur du Matériel pour son amortissement complet; 10 0/0 au Conseil d'administration et le solde aux Actionnaires.

Ea. 84

EAUX ET DU GAZ DE ROSTOFF-SUR-LE-DON (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Louis-le-Grand, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation des concessions de distribution d'Eau et de Gaz de Rostoff-sur-le-Don (Russie).

Membres du Conseil. — MM. La Chambre, président; Aubry, Durangel, de Saint-Léger, administrateur-délégué.

Ea. 85

EAUX-BOUES DE SAINT-AMAND (SOCIETÉ DES)

Siège social, Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux-Boues de Saint-Amand et de l'Etablissement hydrothérapique.

Directeur. — M. Grégoire.

Ea. 87

EAUX DE SAINT-NAZAIRE (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Saint-Nazaire,

---

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne Cie.

EAUX DE SAINT-OMER (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Capital social, trois cent vingt mille francs, divisé en 640 actions de 500 francs, entièrement libérées,

Les Titres sont nominatifs ou au porteur : 87 nominatifs et 553 au porteur.

Cours moyens des Actions, 550 francs.

Dividendes distribués 23 fr. 96 brut.

Durée de la Société. — 60 ans (fin de le concession le 9 février 1946).

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession d'eau dans la ville de Saint-Omer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cosart.

Assemblée générale. — 5 Décembre 1883.

Paiement des coupons à Saint-Omer, au siège social, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Degand, président; Deguisne, secrétaire, Boitel et Cotel administrateurs.

Commissaire des Comptes. — M. Hanon (Gustave), à Saint-Omer.

Directeur— M. Galvaire (Jules).

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve 3 1/20/0 au Capital versé; le surplus 50 0/0 aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Rembourser son capital Action en assurant aux Actionnaires un intérêt d'environ 5 0/0.

Ea. 89

EAUX DE TROUVILLE (COMPAGNIE DES)

Siège social, à Trouville (Calvados).

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Trouville.

Directeur, — M. Cartron.

Ea. 91

EAUX-VANNES (COMPAGNIE DES)

Siège social, 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations.— 1.300 de 500 fr. 5 0/0, émises à 490 fr., remboursables à 500 fr. avant 1920.

Dividendes. — En 1896, 12 fr. 50; en 1897, 6 fr. 25.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1880.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux-vannes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social

Membres du Conseil. — MM. E. Blount, président; H. Blount, A. Talandier, baron V. Reille, A. Belmontet, A. Gérard.

Commissaires. — MM. E. Joly de Bammeville et E. Pettit.

Directeur. — M. P. Boutan.

Ea. 127

ÉPURATION DES EAUX INDUSTRIELLES (L')

Société Anonyme

Siège social, 17, rue du Louvre, Paris.

Assemblée générale. — En Août.

Directeur. — M. Desrumaux.

En transformation, au moment de la mise sous presse.

Ea. 33

ÉTABLISSEMENT DE BAGNOLES-DE-L'ORNE

Société Anonyme

Siège Social, 6, rue Tronchet, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 14 Avril 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Etablissement thermal de Bagnoles-de-L'Orne, du Casino, de l'Hôtel et des Sources.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan de Donon, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. G. Hartog, J. Baratoux, A. Duparchy, E. Dollot, Allard du Chollet, E. Chatelaine.

Commissaires des comptes — MM. A. Corpet et A. Le Page.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux Actions.

ÉTABLISSEMENT D'HYDROTHÉRAPIE MÉDICALE (BOULOGNE-SUR-SEINE)

Société Anonyme

Siège social, 28, rue Serpente, Paris. Rien trouvé à l'adresse.

Ea. 31

ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX DES ALPES-MARITIMES

Société Anonyme

Siège social, 42, rue du Louvre, Paris.

Société disparue.

Ea. 122

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY (COMPAGNIE FERMIÈRE DE L')

Société Anonyme

Siège social, 24, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, 8.000 Parts ou Actions, émises à 530 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	4.028.88	4.229.55	4.251.20	4.144.32	5.132.27	5.477.69
Dividendes distribués . .	250 »	260 »	270 »	280 »	280 »	280 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	4.490.91	4.519.37	4.026.71	3.894.53	4.145.53
Dividendes distribués . .	280 »	280 »	250 »	250 »	250 »

Durée de la Société. — Du 27 Septembre 1862 au 10 Juin 1904.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession des Sources et des Établissements thermaux de Vichy.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Acloque, à Paris.

Assemblée générale. — Février.

Paiement des coupons, au siège social, en Septembre et Mars.

Membres du Conseil. — MM. Daudré, président; Badger, Boissaye, Jourdain Potrel, Prestat de Saint-Marceaux, Vacheron, Blandin.

Directeur. — M. Fère.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve, jusqu'à 400.000 francs ; somme suffisante pour l'amortissement du Capital ; le surplus aux Actions.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE CHANTILLY

Société Anonyme, mise en liquidation le 18 Janvier 1897 par l'Assemblée générale, qui a nommé M. Cuchet, 122, rue Marcadet, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus.

Ea. 19 *b*

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX & DU CASINO DE BAGNÈRES-DE-LUCHON

(Compagnie fermière des)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 22, rue de la Michodière, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 Actions de 500 fr.

Ea 39

ÉTABLISSEMENT THERMO-RÉSINEUX & HYDROTHÉRAPIQUE DU MARTOURET

Société Anonyme

Siège social, 11, rue de Berne, Paris.

Parti sans laisser de trace.

Ea. 119 *b*

ÉTABLISSEMENTS DE SAINT-GALMIER (LOIRE)

Société Anonyme

Siège social, à Saint-Galmier

Capital social, deux millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 7.500 francs, entièrement libérées et nominatives.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyen des Actions de 1886 à 1896 de 16 à 20.000 francs.

Dividendes distribués, 1,000 francs par Action depuis 1888.

Durée de la Société. — Prend fin en 1939, peut être prorogée.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales de Saint-Galmier, Sources Badoit, Noël, Rémy et les Centrales (déclarées d'intérêt public, décret du 12 Août 1897).

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Bernard, Guillot, à Lyon, et Blain, à Saint-Galmier.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, à la disposition du Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. Etienne Chaverot, président, 17, rue Centrale, Lyon ; Léon Douvreleur, à Veauche (Loire) ; Louis Chaverot, 2, rue de la République, Lyon.

Administrateur-délégué Directeur. — M. James Peycelon, à Saint-Galmier.

Commissaire des Comptes. — M. F. Fillod, 18, rue Terme, Lyon.

Répartition des bénéfices :

Tout aux Actionnaires et suivant les décisions de l'Assemblée générale.

ÉTABLISSEMENTS DU VAL-D'ANDORRE

(Société Anonyme des)

Siège social, 62, boulevard Magenta.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, libérées du quart.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires.— 80.000 parts de fondateur.

Durée de la Société —99 ans, depuis le 8 février 1896.

Objet de la Société. — Station thermale, avec casinos, cercles à créer; recherche de gisements miniers; exploitation industrielle, travaux publics, transports, etc., etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hussenot-Desenonges, à Paris.

Assemblée générale. — En Février-Mars.

Membres du Conseil. —MM. Meller, de Lautrec, Masse, Plà, de Plaidolit.

Directeur.— M. Meller.

Commissaire des comptes. — M. Coblence.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital-Actions libéré; sur le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration, et enfin le solde, 20 0/0 aux Actions et 80 0/0 aux parts de fondateur.

Ea. 34*b*

FILTRE CHAMBERLAND

Société Anonyme

Siège social, 58, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.

Ea. 35

FILTRE MAIGNEN

Société Anonyme

Siège social, 5, Avenue de l'Opéra, Paris.

Ea. 36

FONTAINES DISTRIBUTRICES D'EAU CHAUDE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Formée au Capital de 300.000 francs, avec siège social à Paris, 36, rue de Provence, elle a été mise en liquidation, puis déclarée en faillite et M. Destrez, 46, rue Saint-André-des-Arts, nommé Syndic.

Une première répartition de 12 fr. 17 0/0 a été faite aux créanciers privilégiés, le 2 Janvier 1897

H. GOMMERET, BARREUX & Cie

(Ancienne Société Abadie et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 20, rue Réaumur, Paris.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 Actions de 500 francs, entièrement libérées sur lesquelles 100 francs ont été remboursés le 1er Juillet 1896 et 100 francs, le 1er Juillet 1897.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Vente et Location de Compteurs à gaz.

Gérants. — MM. Gommeret et Barreux.

Ea. 96

GRANDES MARQUES D'EAUX MINÉRALES (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 50, boulevard Haussmann.

Capital social, un million, divisé en 10.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Parts de fondateur. — 10.000.

Années.	1894	1895	1896	1897
Cours moyens des Actions.	130	120	75	6

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 28 Décembre 1894.

Objet de la Société. — Exploitation de toutes sources d'eaux minérales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Goudchaux, Ch. Duhamel, De Crény, Grollet.

Commissaires des Comptes. — M. Marion.

Directeur. — M. L. Berger.

Observation. — La première Assemblée générale a eu lieu en Juin 1896.

La Société se trouve en liquidation par suite de l'arrestation de M. Berger.

VICHY-CÉLESTINS

HAMMAMS (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 18, rue des Mathurins, Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 1,700 Actions de 500 francs entièrement libérées et au porteur, excepté 60 nominatives pour les membres du Conseil.

Versements appelés : Complet.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions en 1894, 1895 et 1896 : 125 francs.

Dividendes distribués pendant ces trois années : 10 francs.

Durée de la Société. — 60 ans.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Établisseuent de Bains Turco-Romains.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Querrantonniers, rue des Pyramides (ou de l'Echelle).

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social, à partir du 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. de Parville, président ; Klein, Soyer.

Commissaire des Comptes. — M. Vimard.

Directeur. — M. Chaussin.

Répartition des bénéfices :

Entre les Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Reconstitution du Capital. Espèces et Titres de l'Etat 100,000 francs, de sorte qu'après la reconstitution chaque Action devra valoir 500 francs, à moins d'incidents imprévus.

Ea. 102 *b*

HOTEL DES SOURCES MINÉRALES DE BUSSANG (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

En liquidation

Siège social, à Bussang (Vosges).

Par jugement du Tribunal civil de Remiremont, statuant commercialement en date du 6 Mai 1897, la Société a été mise en liquidation et M. Lecourbe, avoué à Remiremont, nommé liquidateur.

Ea. 22 *b*

MONT-DORE (CONCESSION JEAN CHABAUD) (COMPAGNIE FERMIÈRE DU)

Jean CHABAUD & Cie, Société en Commandite par Actions

Siège social, 10, rue Poussin, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 600 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — De 1896 jusqu'au 21 Décembre 1949.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession de l'Etablissement thermal du Mont-Dore, concédé à M. Jean Chabaud.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social.

Membre du Conseil. — M. Ossaye, président.

Gérant. — M. Chabaud.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve, le reste aux Actions.

Ea. 115

NOUVELLES SOURCES D'OREZZA (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 44, rue Lafayette, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Exploitation de toutes sources d'eaux minérales françaises et étrangères; exploitation du journal *La Santé*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cheret, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. le baron André Mariotti, Auguste Juster fils, Eugène Marcellot, Célestin-Joseph Hazard.

Ea. 63

SOCIÉTÉ CENTRALE DES EAUX VILLE DE CONDOM (GERS)

BRIOUX & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, rue Logelbach, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau à Condom (Gers).

Assemblée générale. — En Mars.

VICHY-CÉLESTINS

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE GÉNERALE DE DISTRIBUTIONS & DE CONCESSIONS D'EAU

et de gaz et de Travaux publics

Ancienne Société FORTIN HERRMANN & Cie

Siège social, 83, boulevard de Port-Royal, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2,000 Actions de 500 francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : 40 francs pour l'exercice 1896.

Durée de la Société. — 30 années, à partir du 7 Juin 1882.

Objet de la Société. — Société générale de Distributions et de Concessions d'eau et de Gaz et de Travaux publics.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Champetier de Ribes et Mahot de la Quérantonnais.

Ea 8

SOCIÉTÉ DE FONDATION DE LA VILLE D'EAU DE HENDAYE-LA-PLAGE

Société Civile Immobilière

Siège social, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

Assemblée générale. — En Juillet.

Renseignements refusés.

Ea. 50

SOCIÉTE FRANCO-PORTUGAISE DES EAUX

Société Anonyme

Siège social, 83, boulevard de Port-Royal, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 21 Août 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de concessions d'eau en France et au Portugal.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'EAUX MINÉRALES NATURELLES DU BASSIN DE VICHY

et du centre de la France

Société Anonyme

Siège social, à Vichy (Allier), place Rosalie, 4.

Capital social, trois millions cent mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales à Saint-Yorre, sources. Grande source, Grand Condé, Lavergne, Mallat, Reignier, Rosalie, Sévigné, du Siècle, des Souverains, Vairet, Gracieuse. A Hauterive, sources Amélie, Bayard, du Globe, Générale.

Ea. 113

SOURCES MINÉRALES DE VALS (SOCIÉTÉ DES)

(Sources Mireille)

Siège social, 8, rue Saint-Augustin, Paris,

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, de Janvier 1891 à Janvier 1941.

Objet de la Société. — Exploitation des Sources minérales de Vals *Mireille* et *Léonie*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G. Pérard, à Paris.

Assemblée générale. — Juin.

Administrateur-délégué. — M. Julien Aubry, Ingénieur civil.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

Ea. 121

SOURCES SAINT-LOUIS (VICHY SAINT-YORRE)

Société Anonyme

Siège social, 27, boulevard des Italiens, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Exploitation des Eaux minérales des Sources Saint-Louis à Saint-Yorre, bassin de Vichy, canton de Cusset (Allier),

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. Rumpf, Klein, Laude, Ludert.

CHAPITRE VIII

ÉCLAIRAGES

Électricité.

Acétylène.

Becs.

Chauffages.

Lampes à Pétrole.

Tractions Électriques.

Gaz.

Appareils.

Charbons Électriques.

Compteurs.

Télégraphie.

Téléphones.

ÉCLAIRAGES

G. 2

ACCUMULATEUR « L'ATLAS »

Société Anonyme

Siège social, 30, rue de Grammont, Paris.

Objet de la Société.— Construction et vente de l'Accumulateur électrique « l'Atlas ».

Assemblée générale. — En Mai.

G. 2 *b*

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES BLOT, DITS A NAVETTES (COMPAGNIE DES)

Société Anonyme

Siège social et bureaux, 39 *bis*, rue de Châteaudun, Paris. Usine à Boves (Somme).

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 16 juillet 1897.

Objet de la Société. — Fabrication d'Accumulateurs et de tous appareils électriques ; Travaux d'installations pour l'État, les Municipalités, les Compagnies et Particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Houel, à Paris.

Assemblée générale. — Dans les 2 premiers mois de l'année.

Membres du Conseil d'Administration. — MM. J. Offroy, banquier, à Paris, président; O. Chemin, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, vice-président ; H. Ehrmann, de la Banque Goguel et Cie ; H. Hénon, chevalier de la Légion d'honneur, fabricant à Calais, président de la Chambre syndicale des fabricants de tulle, de Calais, membre de la Commission des Douanes, etc. ; C.-A. Meyer, de la Banque Marenard et Cie ; G.-R. Blot, ingénieur des Arts et Manufactures, administrateur-délégué.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital versé, et le surplus est réparti 15 0/0 au Conseil d'Administration et 5 0/0 gratifications au personnel ; 80 0/0 aux Actionnaires.

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES (Sté FRANÇAISE POUR LA CONSTRUCTION DES)

Société Anonyme

Siège social, 60, rue de la Victoire, Paris.

En formation.

G. 2 l

ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

FAURE, SELLON, VOLCKMAR

Société Anonyme en liquidation

Le siège social était ci-devant, 181, rue de la Pompe, et est actuellement, 11, rue Laffitte ; la Société a été dissoute en août 1893. — Liquidateurs : MM. Zychon et Rossigneux.

G. 3

ACCUMULATEUR " LE FULGUR "

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Turgot, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et vente de l'Accumulateur électrique « Le Fulgur ».

Assemblée générale. — En Mars.

G. 4

ACCUMULATEUR « LE FULMEN »

Société Anonyme

Siège social, 39, rue de l'Arcade, Paris,

Capital social, quatre cent mille francs.

Objet de la Société. — Construction et Vente d'un Accumulateur électrique « Le Fulmen ».

Assemblée générale. — En Décembre.

Cette Société refuse tout renseignement ; nous n'avons pas eu le temps de lever les pièces au Tribunal.

ACCUMULATEUR MULTITUBULAIRE

Société Anonyme (en liquidation)

Ancien Siège social, 12, rue de Louvois, Paris.

G. 5

ACCUMULATEUR TUDOR (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L')

Siège social, 19, rue de Rocroy, Paris.

Capital social, un million, divisé en 5.000 Actions de 200 francs, entièrement libérées.

Parts bénéficiaires. — 5.000.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — Du 12 Janvier 1897 au 12 Janvier 1937.

Objet de la Société.— Construction d'Accumulateurs électriques et de tous Appareils accessoires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Tudor, Muller, Faure et Cellerier.

Commissaire des Comptes. — M. Brisson.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au dixième du Capital ; 6 0/0 au Capital versé ; 3 0/0 aux Parts bénéficiaires, mais seulement sur la part des bénéfices excédant 20 0/0 du Capital initial ; sur le surplus, les sommes jugées nécessaires par l'Assemblée pour amortissement quelconque, et l'excédent à raison de 25 0/0 au Conseil d'administration et 75 0/0 aux Actionnaires.

G. 6

ACÉTYLÈNE DISSOUS (COMPAGNIE FRANÇAISE DE L')

Société anonyme

Siège social, 28, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Parts bénéficiaires. — 2.000 Parts de fondateurs.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Février 1897,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation des inventions de MM. Claude et Hees, concernant l'utilisation de l'Acétylène dissous dans les liquides sous pression, la cession totale ou partielle, soit en propriété, soit en jouissance de ces brevets, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rattachant par un côté quelconque à l'objet de la Société.

PARIS. — Imp. Guérin, Dervaux et Cie

Membres du Conseil . — MM. Hippolyte Fontaine, rue Saint-Georges, 52 : Jules Carpentier, rue du Luxembourg, 34 ; d'Arsonval, 28, avenue de l'Observatoire ; Abdank-Abakanowicz, rue de Londres, 27 ; Le Chatelier, rue Bara, 4.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, une somme pour servir 5 0/0 sur le montant du capital dont les Actions sont libérées, 10 0/0 pour la création d'un fonds de prévoyance. Sur les bénéfices restant libres, 40 0/0 aux parts bénéficiaires ; le surplus 20 0/0 au Conseil d'administration, 80 0/0 aux Actions.

G. 7

ACÉTYLÈNE INDUSTRIEL PUR (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L')

RAOUL PICTET

Siège social, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs.

Objet de la Société. — Société dissoute et mise en liquidation par l'Assemblée générale du 12 Mai 1897 qui a nommé pour liquidateur M. Ed. Dervieu, banquier, 156, boulevard Malhesberbes.

L'Assemblée générale du 13 Mai 1897 a approuvé les comptes de liquidation et donné quitus au liquidateur.

G. 8

AIR COMPRIMÉ (COMPAGNIE PARISIENNE DE L')

Société Anonyme

Siège social, 54, rue Étienne-Marcel, Paris.

Objet de la Société. — Force motrice par l'air comprimé ; éclairage électrique public et particulier.

On nous a interdit de fournir des renseignements.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans L'INDUSTRIE

APPAREILS A ADHÉRENCE MAGNÉTIQUE (SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION DES)

Brevets DE BOVET (Société Anonyme)

Siège social, 60, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 100 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs, sauf les Actions d'apport, qui sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des Brevets de M. de Bovet, pour diverses applications d'Appareils utilisant l'adhérence magnétique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Léon Molinos, de Bovet, Picou, Boutan.

G. 10

APPAREILS POUR L'ÉCLAIRAGE (SOCIÉTÉ DE FABRICATION D')

Société Anonyme

Siège social, 23, rue Desrenaudes, Paris.

Capital social, cent vingt mille francs, divisé en 240 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Fabrication et vente d'appareils pour l'éclairage.

G. 11

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE

Par le Gaz & l'Électricité

(Compagnie générale pour la fabrication des)

BASTIDE, CASTOUL Aîné et Cie, Société en Commandite par Actions

Siège social, 6, rue Martel, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 fr. ; entièrement libérées.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1884.

Objet de la Société. — Fabrication de tous appareils d'éclairage au Gaz ou à l'Électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leroy, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social,

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Marcrette, Leclaire, Deleury, d'Arlu de Roissy.

Directeur-Gérant. — M. Castoul aîné.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 20 0/0 à la Gérance ; 80 0/0 aux Actionnaires.

G. 12

APPAREILS DE PLOMBERIE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 3, rue de Lutèce, Paris.

Capital social, cinquante mille francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Formation du 26 Février 1896.

Objet de la Société. — Fabrication d'Appareils de plomberie.

Cette Société paraît avoir disparu.

G. 13

APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE (COMPAGNIE FRANÇAISE D')

Siège social, 16, rue Montgolfier, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 Actions de 100 francs entièrement libérées, dont 1,500 d'apport et 6,000 en espèces.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque à Lyon à 130 francs.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 1er Avril 1896.

Objet de la Société. — Fabrication d'appareils et accessoires pour l'Éclairage électrique et tous systèmes d'Éclairage et Chauffage, acquisition de la maison Grivolas, Sage et Grillet.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Jean Neyret, de Saint-Etienne, président ; Joseph Gignoux, de Lyon, et Grivolas, de Paris.

Commissaire des comptes. — M. Michel Tricaud, de Lyon.

Directeur. — M. Charles Zetter, ingénieur des Arts et Manufactures.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; une somme nécessaire pour fournir un intérêt de 5 0/0 aux Capitaux non remboursés ; le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'Administration et le reste, sous réserve de créer des comptes d'amortissement aux Actions, sans toutefois dépasser 10 francs par Action.

APPLICATIONS ÉLECTRIQUES ET INDUSTRIELLES (COMPAGNIE D')

Siège social, 9, rue Soufflot, Paris.

Capital, vingt mille francs. **Constitution** du 3 Août 1897.

G. 14

APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(Ancien Etablissement JARRIANT)

Siège social, 25, rue Pierre-Charron, Paris.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Établissement Jarriant.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Abaye, O. Rousseau, A. Poussin, F. Hérard.

G. 15

APPLICATIONS INDUSTRIELLES DE L'ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ POUR LES)

(Lombard-Gérin & Cie)

Siège social, 31, quai Saint-Vincent, Lyon.

Capital social, un million, divisé en 2.000 actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Parts de fondateurs, 1000.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	»	»	»	»	»	400	»
Dividendes distribués . .	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	2 1/2 0/0	»	»

Durée de la Société, — 50 ans, à compter du 28 Novembre 1887.

Objet de la Société. — La Fabrication, l'Achat et la Vente de Matériel pour Installations électriques en tous genres; la Création et l'Exploitation de Stations centrales pour la distribution de l'Électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Gabriel Jullien, président; Antoine Riboud, H. Bouthier, E.-M. Cottet, J. La Ferté.

Directeur. — M. Lombard-Gérin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du Capital social; 5 0/0 au capital versé; une somme destinée à la formation d'un fonds spécial d'amortissement; le surplus 20 0/0 au Conseil de surveillance, 16 0/0 au Gérant, 75 0/0 aux Actionnaires, 7 0/0 aux Parts de fondateurs.

G. 15 *b*

APPLICATIONS INDUSTRIELLES (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 46, rue de Provence, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 200 Actions de 5.000 francs.
Versements appelés : le quart.
Les titres sont nominatifs.
Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 50 parts.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 31 Juillet 1896.

Objet de la Société. — Applications industrielles pour l'Électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E. Bernheim, Lucien Deyfus, A. Hirsch, Emile Samuel.

Commissaires des comptes. — MM. Simonet et Lévy.

Directeur-Administrateur-délégué. — M. Bernheim.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve et 5 0/0 d'intérêt aux Actionnaires ; sur le reste : 20 0/0 au Conseil ; 20 0/0 aux Parts de fondateurs, 20 0/0 à une Réserve spéciale ; 40 0/0 aux Actionnaires.

G. 17

BEC POPULAIRE (COMPAGNIE PARISIENNE DU)

(Exploitation des brevets Deselle)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue des Petites-Écuries, Paris.

Capital social, trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents francs, divisé en trois mille huit cent vingt-cinq Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Exploitation des brevets Deselle (bec à gaz), ancienne Compagnie Parisienne du Bec Deselle-Gillet.

Notaire qui a reçu l'acte : Me D'Hardivillier, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Moch, président ; Deselle, E. May, Lang-Chrétien, A. Picard.

Société liquidée.

G. 69

CABLE FORTIN HERMANN (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 138, boulevard Montparnasse, Paris.

Capital social, quatre cent quatre-vingt mille francs, divisé en 960 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation du Cable Fortin-Hermann.

Assemblée générale. — En Mai.

Membre du Conseil. — M. Fortin Hermann.

G. 70

CABLES TÉLÉGRAPHIQUES (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, 38, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, vingt quatre millions, divisé en 96.000 Actions de 250 francs, entièrement libérées, amortissables en 66 ans ; les Actions amorties sont remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Parts bénéficiaires. — 10.000.

OBLIGATIONS :

14.200 Obligations de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1921, par tirages semestriels en Avril et Octobre. Remboursements : 1er Mai et 1er Novembre ; Intérêts : 25 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

10.420 Obligations de 500 francs, 4 0/0 (Câble Australie-Nouvelle-Calédonie). Remboursables à 500 francs, jusqu'au 1er Novembre 1923, par tirages semestriels en Avril et Octobre Remboursements : les 1er Mai et 1er Novembre ; Intérêts : 20 francs, payables par moitié, les 1er Mai et 1er Novembre.

Les porteurs de ces Obligations sont réunis en une Société civile, constituée par acte devant Me Dufour, notaire, à Paris, le 30 Avril 1895. Les Obligations sont garanties par les produits de l'Exploitation du Câble Australie-Nouvelle-Calédonie, produit garanti jusqu'à 200.000 francs, par l'État Français et 100.000 francs par les gouvernements du Queensland et de la Nouvelle-Galles du Sud.

45.000 Obligations de 500 francs, 4 0/0 (Câble transatlantique), destinées à la construction et à la pose d'un second câble transatlantique de Brest à New-York, remboursables à 500 francs jusqu'au 1er Août 1926, par tirages semestriels en Janvier et Juillet. Remboursements : 1er Février et 1er Août : Intérêts : 20 francs, payables par moitié les 1er Février et 1er Août.

La Société civile constituée pour ces Obligations, par acte devant Me Dufour, notaire, à Paris, le 24 Juillet 1896, encaisse directement de l'État Français la subvention annuelle de 800.000 francs, concédée pendant 30 ans et pour complément de l'intérêt et de l'amortissement, les sommes nécessaires sur les recettes perçues par l'État pour le compte de la Compagnie.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	512.81	514.20	391.16	281.20	243.12	181.37	159.20
Dividendes distribués	5 0/0	22.91	»	»	»	»	»
Cours moyens des Obligations 5 0/0 . . .	»	464.16	437.15	447.73	425.19	467.37	451.32
Cours moy. des Oblig. 4 0/0 Câble Australie .	»	»	»	»	»	470.82	472.14
Cours moy. des Oblig. 4 0/0 Câble transatlant.	»	»	»	»	»	»	477.20

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 15 Mai 1888.

Objet de la Société. — La Propriété et l'Exploitation de réseaux télégraphiques sous-marins.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Paiement des coupons :

Obligations : *Banque Internationale de Paris*; *Banque de Paris des Pays-Bas*: *Comptoir National d'Escompte de Paris; Société Générale; Société Générale de Crédit Industriel et Commercial.*

Membres du Conseil. — MM. le contre-amiral J. Caubet, président; J. Depelley, administrateur-directeur; Angliviel de la Baumelle, Le Bègue, Marquis de Lauris, C. Rouget, A. Lefaivre, H. Léauté, colonel Robert.

Commissaires des Comptes. — MM. de Sainte-Marie, baron de Pontalba, Corrion.

Secrétaire général. — M. A. L. Herrenschmidt.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé; Fonds d'amortissement des Actions en 66 ans; 12 0/0 au Conseil d'administration; le surplus, 78 0/0, aux Actions et 22 0/0 aux Parts de fondateurs.

VICHY-CÉLESTINS

CANCE (SOCIÉTÉ ANONYME)

Appareillages & Éclairages Électriques

Siège social, 9, rue de Rocroy, Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 1.700 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction d'appareils pour l'éclairage électrique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Administrateur. — M. Cance ✻.

G. 19

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

(Compagnie française de)

Siège social, 27, rue Jean-Jacques Rousseau, Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 60 ans, du 10 Novembre 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand.

Objet de la Société. — Fabrication et vente de tous objets en caoutchouc et de tous autres articles; exploitation en France du brevet n° 201,353 connu sous le nom de brevet Clincher, apporté à la Société.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. H. Lüdert, M. Rumpsf, V. Besse, S. Strrus, J. Himmond, H. Morel, E. Berlyn.

Commissaire des comptes. — M. Ancel.

Administrateur-délégué. — M. E. Berlyn.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au dixième du Capital; 6 0/0 au Capital versé; sur le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 à l'Administrateur-délégué; sur le reste, 15 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour le personnel et le solde aux Actions.

CARBONE (LE)

(Ancienne Maison Lacombe & Cie)

Société Anonyme

Siège social, 33, rue de Lorraine, Levallois-Perret (Seine).

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 400 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Fabrication et vente de charbons pour l'électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delorme, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. S. Bing, Bonnet.

G. 22

CHARBONS POUR L'ÉLECTRICITÉ (Cie FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 53, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, six cent soixante-dix mille francs, divisé en 1.340 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Fabrication de Charbons pour l'électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Crédit Lyonnais.

Membres du Conseil. — MM. R. Blum, président ; H. P. Cabiran, C. ✻ ; Ed. Getting.

Commissaires des Comptes. — MM. Nettre, Bournat.

G. 22 *t*

CHAUFFAGE ANCELIN (COMPAGNIE INTERNATIONALE DE)

Société Anonyme en liquidation

Ancien Siège social, 155, faubourg Poissonnière, Paris.

En faillite du 17 Juillet 1897. — Syndic, M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée, Paris

CHAUFFAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue de Provence, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 250 Actions de 500 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 500.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 20 Avril 1897.

Objet de la Société. — Toutes les applications de l'Electricité au Chauffage; l'achat et l'exploitation de tous brevets d'invention et de toutes licences se rapportant à ces opérations. Les applications quelconques de l'électricité. La participation à toutes Sociétés de même nature sous quelque forme que ce soit et enfin tous actes de commerce se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Azaria, Bernheim, Dreyfus-Stern, Rodrigues, Ullmann. Voigt.

Commissaires des comptes. — MM. Level et Mondon.

Directeur. — M. Bernheim, président du Conseil.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 réserve spéciale d'amortissement; sur le solde 50 0/0 aux Actions; 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

G. 24

COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ (Cie PARISIENNE DES)

Siège social, 5, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — Du 25 Janvier 1896 au 25 Janvier 1936.

Objet de la Société. — Exploitation des Compteurs d'électricité Cauderay.

Assemblée générale. — En Décembre.

Dividendes distribués en 1895 et 1896 : 15 0/0.

Acte passé sous seing privé, déposé chez Me Lardy, notaire.

Paiement des coupons, 5, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Cauderay, Chauvin, Poitevin.

Commissaire des Comptes. — M. Edme Demennais, 5, faubourg Saint-Honoré.

Répartition des bénéfices ;

5 0/0 à la Réserve légale, 10 0/0 au Conseil, 85 0/0 aux Actionnaires.

COMPTEURS A GAZ & AUTRES APPAREILS

(Compagnie Anonyme Continentale pour la Fabrication des)

Ci-devant J. BRUNT & Cie

Siège social, 9, 11, 13, 15, rue Pétrelle, Paris,

Objet de la Société. — Fabrication de Compteurs à gaz.

Administrateur-délégué. — M. P. Rouget.

G. 28

COMPTEURS & MATÉRIEL D'USINES A GAZ (Cie POUR LA FABRICATION DES)

Société Anonyme

Siège social, 27-29-31, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Capital social, sept millions, divisé en 28.000 Actions de 250 francs, entièrement ibérées. Précédemment 14.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Versements appelés : libérés.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act. de 500 fr.	500	»	668.80	672.92	869.98	1.065.64
Dividendes distribués. . .	40	42.50	50 »	55 »	60 »	60 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act. de 500 fr.	1.240.76	1.238.17	1.267.53	1651.09	»
— — — de 250 fr.	»	»	»	»	1.293.56
Dividendes distribués. . .	60 »	62.50	70 »	90 »	55 »

Durée de la Société. — Du 28 Avril 1879 au 1er Mai 1939.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de Compteurs et Matériels d'usines à gaz. Réunions des maisons M. Nicolas, G. Chamon, F. Poiret et Cie, Siry Lizars et Cie, J. Wilhams, Michel et Cie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cherrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, à Paris, chez MM. Gay, J. Rostand et Cie, 66, chaussée d'Antin et MM. Périer Mercet et Cie, 59, rue de Provence.

Membres du Conseil. — MM. Foucart, président ; Mercet, vice-président ; Béglet, secrétaire ; Chamon, Foiret, Et. Siry, Alouis, E. Brouardel, Foulon de Vaux, Melon, J. Rostand, Frager, de Lachomette.

Commissaires des Comptes. — MM. Greyson, Morcrette et Breittmeyer.

Directeurs. — MM. Chamon, Foiret, Et. Siry.

Répartition des bénéfices :

Réserve statuaire complète ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et solde complet à la disposition de l'Assemblée générale.

G. 29 *b*

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES

Société en Commandite par Actions

ALBERT GUÉNÉE et Cie

Siège social, 14 et 16, rue des Bois, Paris-Belleville.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 10 Mai 1897.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente des Appareils électriques et mécaniques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin.

Assemblée générale. — Le 15 Mai de chaque année.

Paiement des coupons, à la Caisse sociale, le 15 Mai.

Membres du Conseil. — MM. A. et J. André, 11, rue de la Tour-des-Dames, et Graillot.

Gérant. — M. Albert Guénée, lieutenant de vaisseau de réserve.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 fonds de prévision ; 50 0/0 du reliquat au Gérant ; 50 0/0 aux Actions ; le tout après prélèvement de 5 0/0 du Capital.

Prévisions de la Société. — Le minimum des fonds de prévision doit être élevé de 10 0/0, soit 15.000 francs.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

CONTINENTALE ÉDISON (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 28, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Actions sont cotées à la Bourse au comptant et les Parts de Fondateur à la deuxième partie du Bulletin.

Les Obligations qui avaient été émises ont été remboursées.

Parts de Fondateur. — 14.000.

Années.	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	575.02	529.76	505.07	449.87	392.80	361.18	350.08	369.62	475.35	584.50
Dividendes distribués . .	35 »	20 »	22.50	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	25 »	30 »
Cours moyens des Parts.	»	»	»	»	»	40 »	39.85	58.41	70 »	92.95
Dividendes distribués . .	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »	3 »

Durée de la Société — 50 ans, à partir du 17 Février 1882.

Objet de la Société. — Exploitation de toutes les branches de l'Electricité et principalement des Brevets Edison; Eclairage d'un Secteur électrique concédé par la ville de Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Paris, chez MM. Benard et Jarilowsky, 19, rue Scribe.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Porgès, président ; Richemond, vice-président ; Bénard, L. Bruneau, Chatard, A. Ellisen, Elie Léon, L. Rau.

Commissaires des Comptes. — MM. Jutet et Gibert.

Répartition des bénéfices :

La Société a garanti aux Parts de fondateur un revenu annuel de 3 francs jusqu'en 1900, payable avant tout prélèvement pour les Actions ; le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 5 0/0 à la Réserve ; 6 0/0 au Capital versé ; le reste, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux Actions et 35 0/0 aux Parts de fondateur.

G. 30

ÉCLAIRAGE (COMPAGNIE NOUVELLE D')

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Beudant, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, libérées de 375 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de concessions d'éclairage électrique.

Membres du Conseil. — M. Marcel Delmas.

ÉCLAIRAGE & DE CAPITALISATION (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 15, rue de Châteaudun.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 Actions de 500 francs dont 800 d'apport, entièrement libérées.

Parts de fondateur. — 2.000.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Création, Émission et Négociation de bons d'échange et de crédit destinés à payer les marchandises achetées par les négociants adhérents à la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Louis Ferrand, Docteur Monvenoux, de Bernard de Fauconval et Victor Combe.

Cette Société n'existe plus. M. Bernard de Fauconval en avait été nommé liquidateur.

G. 32

ÉCLAIRAGE DENAYROUZE (POUR LA FRANCE)

Société Anonyme

Siège social, 15, boulevard Montmartre, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 25.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts. — 6.400.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Exploitation de l'appareil Denayrouze pour l'éclairage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. Devès, président ; Einhorm, Foulon de Vaulx, Ducourau-Denayrouze, Pfeiffer.

Commissaire des comptes. — M. Stern.

Directeur. — M. A. Marx.

G. 33

ÉCLAIRAGE ÉCONOMIQUE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE)

Siège social, 11, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, soixante-dix mille francs, divisé en 700 Actions de 100 francs.

Objet de la Société. — Fabrication du bec Russe.

Assemblée générale. — En Juin. — Cette Société va se dissoudre.

ÉCLAIRAGE ELECTRIQUE

(Société Anonyme l')

Siège social, 53 *bis*, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, un million six cent cinquante mille francs, divisé en 3.300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires. — 5.000.

Les Titres sont cotés en Bourse, au comptant (2e partie du bulletin).

Années.	1890	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions.	298.29	254.77	»	190	»	236
Dividendes distribués . .	»	»	12	12	10	15

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 16 Juin 1882.

Objet de la Société. — Exploitation de toutes les applications de l'électricité et de l'Éclairage public et privé.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.

Paiement des coupons, en Janvier, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Marcilhacy, président ; P. Lafargue, administrateur délégué ; Bomford, Fabry, Dreyfus, Casimautrand, Duchateau.

Commissaire des comptes. — M. Nivoit.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; Fonds d'amortissement supplémentaire ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'Administrateur-délégué ; le reste 80 0/0 aux Actions et 20 0/0 aux Parts de fondateurs.

G. 86

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE CANNES

Société Anonyme

Siège social, 12, rue de la République, Lyon. *Siège d'Exploitation :* 10, place Vauban, Cannes.

Capital social, un million cent dix mille francs, divisé en 6.000 Actions de 185 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 6 Juillet 1891.

Objet de la Société. — L'Exploitation de l'Éclairage et de la Force électrique dans la ville de Cannes ; Éclairage et Force électriques à fournir à la Municipalité de la ville de Cannes, ou au département des Alpes-Maritimes, ou à l'État français.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — 4e trimestre.

Paiement des coupons, à Lyon, chez Mme Ve Morin-Pons et Cie.

Membres du Conseil. — MM. Edmond Achard, président; Émile Veillon, secrétaire; Fleury Meunier, Edmond Aubert, Claude Grivolas, J. Neyret, Ernest Sautier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour fonds de Réserve; une somme pour assurer une première répartition, jusqu'à 5 0/0 du Capital versé; en cas d'insuffisance, la différence pourra être prélevée sur le fonds de Réserve; le surplus des bénéfices est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires; mais les 90 0/0 aux Actionnaires ne seront pas distribués avant l'amortissement complet du Capital, sauf décision de l'Assemblée générale.

G. 87

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DES CHAMPS-ÉLYSÉES (COMPAGNIE D')

Société Anonyme

Siège social, 2, avenue des Ternes, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1895 et 1896 : 25 francs.

Objet de la Société. — Éclairage électrique du Secteur des Champs-Élysées, Concession de la Ville de Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, à la *Banque Parisienne,* 7, rue Chauchat, le 1er Avril.

G. 87 *b*

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Société Anonyme Corbigeoise

Siège social, Corbigny (Nièvre).

Capital social, quarante et un mille francs, divisé en 82 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et non cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Juillet 1894.

Objet de la Société. — Les opérations d'éclairage par l'électricité des particuliers et de la ville de Corbigny (Nièvre) ou toutes autres villes, l'utilisation de l'électricité, soit comme force motrice, soit comme transport de force à distance.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Monnot, à Corbigny.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Billiard, président; Michiels, directeur; Benoit, secrétaire; Blandin, Parny, Bernasse.

Paiement des coupons, au Siège social.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 aux Actionnaires, 15 0/0 pour l'amortissement des Actions et création d'un fonds de Réserve; le surplus aux Actionnaires.

G. 89

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE DIEPPE (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 52, rue Saint-Georges, Paris.

G. 91

ÉCLAIRAGE & DE FORCE MOTRICE PAR L'ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Lafayette, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20,000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les titres sont cotés à la Bourse à la Cote officielle, au comptant.

Parts de fondateur donnant droit à 3 0/0 dans les bénéfices. Cette participation peut être rachetée par le paiement immédiat d'une somme de 1.800.000 francs.

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.		»	409.33	»	406.66
Dividendes distribués. .	15 »	20 »	20 »	20 »	20 »

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 2 Juillet 1890.

Objet de la Société. — Eclairage électrique, Transmission et Distribution de Force par l'Électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Claveau, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. G. Schlemmer, président; Griolet, baron E. Léonino, Tambour, Bapst.

Commissaires des comptes. — MM. Thirria et le comte Petiton.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 4 0/0 au Capital versé et un dividende de 2 0/0 à toutes les Actions; le surplus 70 0/0 aux Actions et 30 0/0 à la Société pour la transmission de force par l'électricité. Cette participation de 30 0/0 peut être rachetée à toute époque, moyennant le paiement d'un Capital de 1.800.000 francs.

ÉCLAIRAGE & DE FORCE (Cie GÉNÉRALE DE TRAVAUX D')

Société Anonyme

Siège social, 23, rue Lamartine, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2e partie du Bulletin de la Cote.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	504.80	510.95	520.91	498.87
Dividendes distribués . .	»	30 »	30 »	30 »

Durée de la Société. — 30 ans, du 29 Mars 1892.

Objet de la Société. — L'Éclairage et le Chauffage par le Gaz et l'Électricité (Anciens Établissements Clémançon), fondés en 1828.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Clémançon, Chassaigne-Goyon, Lallemand, Lespagnol, Ph. Weiss.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

G. 92

ÉCLAIRAGE & DE FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ NANTAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Lafayette, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Eclairage électrique, Transmission et Distribution de force par l'électricité, à Nantes.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Tambour, président; comte L. de Turenne, J. Aron, H. Weil.

Administrateur délégué. — M. H. Weill.

Secrétaire général. — M. de la Ville Le Roulx.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE (SOCIÉTÉ GRENOBLOISE D')

Société Anonyme

Siège social, 26, rue Lesdiguières, Grenoble.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Parts de fondateurs. — 25.

Obligations. — 795 de 400 francs à 4 1/2 0/0.

Amortissement des Obligations. — Émises en Octobre 1893, remboursables en 21 ans, par tirages le 15 Avril.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Cours des Actions, de 1891 à 1896 : 470 francs en moyenne.

Cours des Obligations, en à 1896 : 400 francs en moyenne.

Dividendes distribués, de 1891 à 1896 : 22 fr. 50 en moyenne.

Durée de la Société. — 27 ans, à dater du 8 Mars 1889.

Objet de la Société. — L'éclairage électrique de la Ville de Grenoble, la transmission de la force motrice et, d'une manière générale, l'utilisation de l'énergie électrique distribuée.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Durand, à Grenoble.

Assemblée générale. — Généralement en Octobre.

Paiement des coupons chez MM. Charpenay et Rey, banquiers, 2, place du Lycée, à Grenoble, les 15 Décembre et 15 Avril.

Membres du Conseil. — MM. de Renéville, président; Louis Lombard-Gérin, Ernest Rabatel, Girard. Aug. Robert et de Beylié.

Commissaire des comptes. — M. Jean-Pierre Troussier.

Directeur-Ingénieur. — M. Blanc.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour Fonds de Réserve; 10 0/0 pour Réserve statutaire; le reste est réparti : 5 0/0 d'intérêts aux Actions non amorties; le surplus par parts égales entre les Actions non amorties, les Actions de jouissance, les Parts de fondateur.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE L'ILOT TOLOZAN

Société Anonyme

Siège social, 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.

Capital social, cent mille francs, divisé en 2,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	500	500	500	525	525
Dividendes distribués . .	»	»	»	3 0/0	5 0/0

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société, — Éclairage et Force motrice.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset.

Assemblée générale. — Mars ou Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Roé, L. Sonnery-Martin, J. Marion, J. Gauthier-Péju, J. Testenoire.

Commissaire des comptes. — M. Etienne Testenoire.

Directeur. — M. Ducurtyl.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé, une somme pour l'amortissement des établissements; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration; 800/0 aux Actionnaires.

G. 95

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE (SOCIÉTÉ LILLOISE D')

Société Anonyme

Siège social, 85-87, rue de la Barre, Lille.

G. 97

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DE LA PLACE CLICHY (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 53, rue des Dames, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse (2e partie du bulletin).

Obligations. — 2.500 de 1.000 francs 5 0/0, remboursables au pair le 31 Juillet 1906; intérêts, 50 francs, payables par moitié les 31 Janvier et 31 Juillet.

3.000 Obligations de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs par tirages semestriels

jusqu'au 1es Octobre 1906; intérêts 25 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	»	522.38	513.39	513.04	530 »	»
Dividendes distribués . .	20 »	20 »	25 »	25 »	25 »	»
Cours m. des Obl. 1.000 fr.	»	1006.46	» »	» »	1010 »	1057.04
Cours m. des Obl. 500 fr.	»	» »	501.35	506.04	505.16	506.75

Durée de la Société. — 18 ans, à partir du 28 Février 1889.

Objet de la Société. — Éclairage électrique de la place Clichy, concession de la Ville de Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au *Comptoir National d'Escompte de Paris*, 14, rue Bergère, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Jacques Siegfried, président; Aug. Lalance, administrateur-délégué; L. Ewald, Bischoff, Bloch, Méjà, L. de Sinçay, A. Kœchlin.

Commissaires des comptes. — M. Scheidecker.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions en 16 ans à partir de 1891; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 25 0/0 aux Administrateurs et 75 0/0 aux Actions.

G. 99

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE LA VILLE DE ST-FLORENTIN (Cie D')

Société en participation

Siège social, à Saint-Florentin (Yonne).

Capital social, deux mille parts.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession de l'Eclairage électrique de la ville de Saint-Florentin.

Gérant. — M. Virey.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au Gérant et 80 0/0 aux Parts.

LE CONCILIATEUR

PARIS – 10, Rue Duperré – PARIS

LE CONCILIATEUR n'est pas une Agence de Renseignements.

LE CONCILIATEUR ne s'occupe que des Sociétés.

LE CONCILIATEUR constitue des Sociétés par Actions.

LE CONCILIATEUR donne des consultations sur tout ce qui concerne les Sociétés par Actions.

ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ (COMPAGNIE PARISIENNE D')

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Condorcet, Paris.

Capital social, quatre-vingt-quatre millions, divisé en 336.000 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Actions amorties sont remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant et à terme.

315.755 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables au pair, jusqu'en 1906, par tirages annuels en Novembre. Remboursements : 1er Janvier; Intérêts : 20 francs, payables les 1er Janvier et 1er Juillet.

80.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, libérées actuellement de 350 francs, le solde, soit 150 francs, payables du 6 au 20 Avril 1898 ; la libération anticipée n'est pas admise.

Remboursables au pair en 10 années à partir du 1er Janvier 1897. Il est servi un intérêt de 4 0/0 des sommes versées pendant la période des versements.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	1461.20	1362.46	1377.93	1395.51	1418.90	1426.54
— — — de jouissance.	1182.99	1088.26	1088.71	1103.86	1136.95	1149.38
Dividendes distribués	76 »	76 »	77 »	78 »	74.75	74.50

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	1448.64	1400.45	1174.34	1098.96	1103.10
— — de jouissance.	1161.10	1116.87	883.46	820.01	829.21
Dividendes distribués	72 »	64 »	62.50	64.50	65 »
Cours moy. des Obl. 4 0/0 libérées	»	»	514.75	512.26	512.95
— — 4 0/0 non libérées.	»	»	»	»	504.97

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1905.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la Ville de Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mocquard, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril et Octobre, pour les Actions.

Membres du Conseil. — MM. Troost, O. ✻, président; Laroche, ✻, vice-président; E. Camus, O. ✻, administrateur-délégué; Arnaud, O. ✻, Baron, C. ✻, de Boislisle, ✻, comte de Breteuil, ✻, Carez, Claude Lafontaine, ✻, marquis de Courcival, ✻, E. de Gayffier, O. ✻, Robert Guichard, Gilbert-Boucher, ✻, M. Heine, ✻, Joly, de Bammeville, Eug. Péreire, C. ✻, Pernolet, ✻, R. Raoul Duval, de Raynal, comte de Ségur, administrateur.

Directeur de la Compagnie. — M. S. Godot, ✻.

Commissaires des comptes. — MM. Luuyt, colonel Robert, baron Michel de Trétaigne, Widmer, Croizette-Desnoyers.

Répartition des bénéfices :

Aux Actions, une somme de 11.200.000 francs; la moitié du surplus est à partager avec la ville de Paris; à la Réserve, 1 franc par Action.

ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ (COMPAGNIE GÉNÉRALE D')

EUGÈNE LEBON et Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 26, rue de Londres, Paris.

Capital social, treize millions, divisé en 26.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées. Le Capital statutaire est de vingt-cinq millions, mais treize millions seulement ont été émis.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant.

OBLIGATIONS :

40.000 Obligations de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1907, par tirages annuels en Octobre. Remboursements : 1er Janvier; Intérêts : 25 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

50.000 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1940, par tirages annuels en Octobre. Remboursements : 1er Janvier; Intérêts : 20 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

20.000 Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1945, par tirages annuels en Octobre. Remboursements : 31 Décembre; Intérêts : 15 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années	1886	1887	1888	1889	1890
Cours moyens des Actions	1.029.52	998.06	970.30	1.033.54	1.168.60
Dividendes distribués	55 »	55 »	56 »	57 »	58 »
Cours moyens des Obligations 5 0/0.	512.58	510.71	512.27	512.74	522.14

Années	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions	1.334.62	1.248.28	1.283.40	1.242.30	1.319.69	1.362.31
Dividendes distribués	59 »	59 »	59 »	60 »	60 »	60 »
Cours moyens des Obligations 5 0/0.	518.70	519.23	521.87	524.39	523.87	522.78
— — 4 0/0.	502.09	505.94	509.54	510.53	510.73	513.44
— — 3 0/0.	»	»	»	»	»	469.31

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 23 Mars 1847.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz des villes de : *en France:* Dieppe, Chartres, Honfleur, Fécamp, Bernay, Saint-Malo, Saint-Servan, Morlaix, Granville, Quimper, Saint-Brieuc, Yvetot; *en Algérie:* Alger, Oran, Blidah, Mustapha, Saint-Eugène; *en Égypte:* Alexandrie, Le Caire, Boulacq; *en Espagne:* Grenade, Alméria, Barcelone, Gracia, Murcie, Santander, Cadix, Valence, Grao-de-Valence, Cabanal, Puerto Santa-Maria.

La Compagnie éclaire plusieurs de ces villes à l'Électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les Actions, les 6 Octobre (à-compte), et 6 Avril solde.

Membres du Conseil. — MM. de Vaudrimey d'Avout, président; Marchais, secrétaire; J. Herbette, G. Visinet, Camille Decauville.

Gérants. — MM. Eugène Lebon, père, et Alfred Lebon, fils.

Répartition des bénéfices :

A la Gérance, 10 0/0 sur tout ce qui n'excédera pas 10 0/0 du Capital et 20 0/0 sur le bénéfice qui dépassera 10 0/0; au Conseil de surveillance et aux divers comités 2 1/2 0/0 du tout; à la Réserve, 5 0/0, jusqu'à un million; ensuite, au Fonds de prévoyance, jusqu'à 500,000 francs, destiné à compléter les dividendes au chiffre de l'Exercice précédent; le surplus aux Actions, jusqu'à 60 francs, par Titre; au-dessus de 60 francs, les bénéfices sont portés à un Fonds d'amortissement du Capital et seront employés au remboursement chaque fois qu'ils atteindront 1/10 du dit Capital.

G. 38

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ACÉTYLÈNE (COMPAGNIE CONTINENTALE D')

et ses Applications industrielles

Siège social, 51, rue Vivienne, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 100.

Cours moyens des Actions : 100 francs.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 15 Juin 1896.

Objet de la Société. — L'Exploitation de tous procédés pour la fabrication de la matière première et la production par tous appareils du gaz acétylène et notamment l'Exploitation du Brevet Bon relatif à la production de ce gaz; son Application à tous usages industriels: Éclairage, Chauffage et Force motrice; toutes Opérations Industrielles, Commerciales et Financières se rattachant à l'objet de la Société.

La Société exploite en outre des appareils spéciaux pour l'éclairage des bicyclettes, des voitures et des wagons.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Massion, à Paris.

Assemblée générale. — Pendant les cinq premiers mois de l'année.

Membres du Conseil. — MM. J. Dreyfus-Bérend, métallurgiste, président; L. Cahen-Strauss, ingénieur, et R. Lerville, banquier.

Commissaire des comptes. — M. Louis Merle, ingénieur.

Directeur. — M. L. Cahen-Strauss.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 5 0/0 au Fonds d'amortissement; 5 0/0 au Capital versé; ensuite, 15 0/0 au Conseil d'administration; le surplus, 1/3 aux Parts de fondateur, 2/3 aux Actions.

La Société s'est constituée au Capital de 50.000 francs pour faire connaître l'Acétylène et l'appareil Bon. — Par l'article 7 des statuts, elle a le droit de se porter au Capital de 150.000 francs, sans avis préalable de l'Assemblée générale ou à un Capital plus élevé après avis favorable de l'Assemblée générale réunie *extraordinairement*.

G. 149

ÉCLAIRAGE AU GAZ (COMPAGNIE FRANÇAISE DU CENTRE & DU MIDI POUR L')

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, cinq millions sept cent soixante-quinze mille francs, divisé en onze mille cinq cent cinquante Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Jusqu'en 1928.

Objet de la Société. — Exploitation d'Usines à Gaz; Éclairage au Gaz de la ville de Toulouse, Béziers, Tarbes, Blois, Châteauroux, Châtellerault, Issoudun.

Notaire qui reçu l'acte : Me Aubron.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons au Crédit Lyonnais.

Membres du Conseil. — MM. Darcel, président; Luiyt, Didier, Bruniquel, Cornuault.

Directeur — M. Brouardel.

Commissaire des Comptes. — M. E. Desvallières.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale, et le surplus, 5 0/0 aux administrateurs ; 95 0/0 aux Actionnaires.

G. 157

ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ (COMPAGNIE FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 4, rue de Duras, Paris.

Capital social, dix millions sept cent mille francs, divisé en 21.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Obligations. — 10.846, de 300 francs 4 0/0, remboursables à 300 francs, jusqu'en 1911, par tirages annuels en Octobre. Remboursements en Janvier; Intérêts : 12 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	658.50	674.37	695.20	647.50	668.68	727.98	748.12	784.42	781.56	734.61	768.10
Dividendes distrib.	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	40 »	»
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	»	300 »	299.39	304.54	304.90	303.93	304.73

Durée de la Société. — Jusqu'au 30 Juin 1911.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz des villes d'Ambérieu, Auxerre, Béthune, Bigorre, Bourget, Briey, Calais, Caudry, Charleville, Châteaudun, Clermont (Oise), Comines, Compiègne, Creil, Decazeville, Fontevrault, Givet, Gournay, Guise, Hirsou, Joigny, La Rochelle, Luchon, Mohon, Montereau, Murat, Nérac, Niort, Orthez, Roye, Sedan, Saint-Flour, Tonnerre, et toutes autres Entreprises d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz en France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire, Paris.

Membres du Conseil. — MM. G. Dehaynin, président-directeur; Alb. Dehaynin, vice-président; L. Deschars, Mouthiers, Raffard, Romberg, A. Wattel, Ch. Gomel A. Robinet, G. Kohn.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 6 0/0 au Capital versé; Fonds d'amortissement et de prévoyance; le surplus aux Actions.

G. 246

ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ RICHE DE LA VILLE DE COSNES-S/-L'ŒIL

Société Anonyme (d')

Siège social. — Cosnes-sur-l'Œil (Allier).

Capital social, trente-cinq mille francs, divisé en 350 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés en Bourse.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	100	100	100	100

Durée de la Société. — Jusqu'en 1914.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thabaud, à Hérisson.

Objet de la Société. — Eclairage et Chauffage par le Gaz riche.

Assemblée générale. — 1er Mars.

Membres du Conseil. — MM. Jules Courroux, marchand de fers ; J. Duranton, épicerie-banque ; docteur Montillier, de Chamerlat, de la Voreille, Léon Liotard, marchand de vins.

Commissaires des comptes. — MM. Emile Tauveron, Baillet.

Gérant. — M. Jules Courroux.

ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ (COMPAGNIE ELBEUVIENNE D')

et d'Éclairage par l'Électricité

Société Anonyme

Siège social, à Elbeuf (Seine-Inférieure), rue de Neubourg.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Éclairage et du Chauffage par le Gaz hydrogène et l'Électricité, de la ville d'Elbeuf.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Delarue, président; Laquerrière, vice-président; Lemerle, administrateur-délégué; Danmauville, H. Mouflier.

ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE DES VILLES DE HARNES & DE COURRIÈRE

(Société d')

EICHELBRENNER et Cie (Société en commandite par actions)

Siège social. — 76 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris.

Capital social, cent quarante mille francs, entièrement libéré.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 40 ans,

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Blanchet.

Membres du Conseil. — MM. Gardissal, Varlé, Delobel.

Gérant. — M. Eichelbrenner.

ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ (COMPAGNIE MADRILÈNE D')

(Société Anonyme Espagnole)

Siège social, Madrid (représentant à Paris : Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire.

Capital social, 48,000 Actions de 250 francs, entièrement libérées, remboursables à 500 fr. Les Actions amorties sont remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur.

70,000 Obligations de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1920, par tirages annuels, en Novembre. Remboursement, 1er Janvier. Intérêts, 20 francs payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Les Titres sont cotés en Bourse, les Actions au comptant et à terme, les Obligations au comptant; les Actions de jouissance, 2e partie du bulletin.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	199.99	430.59	419.56	455.70	468.65	370.31	229.05	214.07	157.90	151.42	128.25
Actions de jouis. .	»	»	»	»	»	»	»	16.69	»	»	»
Dividendes distrib.	20 »	20 »	22.50	25 »	17.50	12 »	12 »	7.50	7.50	7.50	7.50
Cours moy. des Obl.	»	»	»	»	466.57	445.35	400.46	411.46	381.02	390.42	386.74

Durée de la Société. — 55 ans, à partir du 1er Février 1865.

Objet de la Société. — L'Exploitation de l'Éclairage et du Chauffage par le Gaz de la ville de Madrid et de tous autres points des possessions espagnoles où la Compagnie croira établir des usines ; toute Exploitation ayant rapport à l'industrie du Gaz et principalement celle des Mines de houille,

Assemblée générale. — Mois de Mai.

Notaire qui a reçu l'acte : Me José Garcia Lastra, de Madrid.

Paiement des coupons, au Siège social, Janvier, Juillet, et à Paris, au Crédit Mobilier Espagnol, 6, rue de la Victoire, et au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Administrateur-délégué à Paris. — M. Ellisen, 31, boulevard Haussmann.

Répartition des bénéfices :

Une retenue de 2 0/0 destinée à former un fonds de Réserve, sans que ce fonds puisse dépasser la somme de 12 millions de réaux. Une somme suffisante pour constituer un fonds d'amortissement calculé à raison de 6 0/0 et au moyen duquel la totalité des Actions soit amortie à l'expiration de la Société, à raison de 500 francs par Action ; une somme suffisante pour servir un premier dividende de 25 francs aux Actions non amorties. Le solde qui restera disponible sera réparti proportionnellement entre les 48.000 Actions amorties et non amorties.

G. 352

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE DE LA SEYNE, (VAR) ET ENVIRONS (SOCIÉTÉ D')

Siège social, Usine à Gaz de La Seyne, (Var).

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45

Durée de la Société. — Constituée le 15 Novembre 1864, pour 40 ans.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz et à l'Électricité de la ville de La Seyne, de la Commune et de leurs environs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Joseph-Etienne Audiberd, à la Seyne.

Assemblée générale. — Fin Août.

Paiement des coupons. — Fin Janvier et fin Août.

Membres du Conseil. — MM. E. et A. Caffarena, Battarel, Ponel.

Commissaire des comptes. — M. A. Mardon.

Directeur. — M. J. Guilbault.

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE DE TOULON (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 49, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, deux millions huit cent soixante-quinze mille francs, divisé en cinq mille sept cent cinquante Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées et nominatives.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyen des Actions : de 1886 à 1896, 630 francs en moyenne.

Dividendes distribués : De 1886 à 1896, en moyenne de 30 à 35 francs, et 5 francs aux Actions de jouissance

Durée de la Société. — 50 ans, pour finir le 31 décembre 1938.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon,

Objet de la Société. — L'exploitation de l'Éclairage au Gaz ou par tout autre moyen, notamment par l'Électricité, de la Ville de Toulon et des communes voisines.

Assemblée générale. — Avant fin Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril et en Octobre.

Membres du Conseil. — MM. P. Charvéria, Aimé Fichet, Ernest Finaz, Th. Godinot, Eug. Léotard, Louis Neyrand, M. Piaton.

Répartitions des bénéfices :

5 0/0 pour fonds de Réserve ; une somme suffisante pour assurer aux Actionnaires une première répartition jusqu'à concurrence de 6 0/0 du Capital versé. Le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 60 0/0 aux Actionnaires ; 40 0/0 pour former un compte d'Amortissement.

G. 155

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ & L'ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INTERNATIONALE D')

Siège social, 28, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, quatre millions cinq cent mille francs, divisé en 9.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle (2e partie du bulletin).

Obligations. — 15.000, de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1939, par tirages annuels. Intérêts : 25 francs, payables par trimestre, les 15 Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

Parts de fondateur. — 2.500.

Années.	1894	1895	1896
	—	—	—
Dividendes distribués. . . .	10 »	10 »	10 »
Cours moyens des Obligations.	481.92	482.18	481.59

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 6 Avril 1894.

Objet de la Société. — La Fourniture du Gaz, de l'Électricité, de l'Eau ou de tous autres produits pour l'éclairage, le chauffage, la traction par le Gaz et l'Électricité, la Force motrice et les usages domestiques ou industriels et notamment l'Achat en tout ou en partie de la concession avec monopole du Gaz et de l'Électricité des villes de Szegedin (Autriche). d'Ostende, de Galatz et de Montreuil-sous-Bois.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delafon, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons : **Actions :** à la *Banque Parisienne*, à Paris.

Obligations : les remboursements et les coupons, à la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Léon Somzée, président; L. Guinotte, Ch. Georgi, C. Somzée, G. Somzée.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 20 0/0 aux Parts de fondateur; 70 0/0 aux Actionnaires.

G. 201

ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ D'ANICHE

(Société Anonyme d')

Siège social, à Aniche (Nord).

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz d'Aniche.

G. 151

ÉCLAIRAGE (COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE ET CONTINENTALE D')

Société Anonyme

Siège social, 62, rue Taitbout, Paris.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 20,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, cote officielle au comptant.

Obligations. — 10.000 de 300 francs 5 0/0 remboursables à 300 francs jusqu'en 1924 par tirages annuels le 1er Août, remboursement le 1er Septembre. Intérêts 15 francs payables par moitié les 1er Mars et 1er Septembre.

Parts de fondateurs. — 800 non cotées.

Années. . . .	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	302.02	299.26	324.29	345.60	358.96	312.62	294.03	266.53	242.58	229.73
Dividendes distrib.	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	15 »	17.50	7.50	7.50	7.50
Cours moy. des Obl.	288.78	291.61	295.33	296.82	297.62	300.81	308.66	305.90	306.65	306.76

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 4 Juin 1881.

Objet de la Société. — Eclairage au Gaz des villes de Moscou, Carcassonne, Alençon, Moulins, Grasse, Vernon, Senlis et toutes les entreprises et opérations se rapportant à l'éclairage public et particulier, tant par le gaz que par tous autres moyens et procédés ainsi que toutes les applications industrielles auxquelles l'emploi du gaz ou de ces moyens ou procédés pourrait donner lieu, l'achat et la mise en œuvre des brevets y relatifs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement de coupons, chez A.-F. Oppenheim, 11, rue Taitbout, Paris, à partir du 1er Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Ed. Melon, président ; Ed. Romberg, vice-président ; baron Léonino, Somzée, Maurice Raoul-Duval, A.-F. Oppenheim.

Commissaire des comptes. — MM. Milius et Halphen.

Directeur général. — M. Deleury.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social, somme destinée à l'amortissement du capital employé dans les entreprises où le matériel et les immeubles doivent,à la fin des concessions, être abandonnées par la Société ; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 aux Administrateurs ; 75 0/0 aux Actionnaires ; 15 0/0 aux Parts de fondateurs.

G. 192

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ D'ABBEVILLE

(Compagnie de l')

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, Lyon.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des actions.	»	»	»	750	700	680	»	568	»	»
Dividendes distribués. .	45 »	43 »	43 »	40 »	25 »	25 »	30 »	30 »	25 »	25 »

Durée de la Société. — Constituée le 15 Mars 1884, jusqu'à la fin de la concession.

Objet de la Société. — Fournir à la Ville d'Abbeville l'éclairage au Gaz pour les besoins publics ou particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et Avril.

Membres du Conseil. — MM. P. de Lachomette, président; Paul Croizat, Antonin Denoyel.

Répartition des bénéfices.

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; surplus réparti aux Actionnaires.

ÉCLAIRAGE, LE CHAUFFAGE & LA FORCE MOTRICE PAR LE GAZ

(Compagnie auxiliaire pour l')

SOCIÉTÉ ANONYME EN LIQUIDATION

Ancien siège social, 3, rue Rossini, puis 29, boulevard Magenta, Paris.

Liquidateurs, MM. Chevillat, 52, faubourg Montmartre et Husson, 101, rue de Rome.

G. 211

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE D'AVIGNON

(Compagnie Anonyme d')

Siège social, 1, rue Saint-Charles, à Avignon (Vaucluse).

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs.

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier de la Ville d'Avignon par le Gaz et l'Électricité.

Directeur. — M. L. Du Pasquier.

G. 206

ÉCLAIRAGE ET LE CHAUFFAGE AU GAZ DE LA VILLE D'ARLES

(Compagnie pour l')

Société en commandite par Actions. (Séb. de NEUFVILLE et Cie)

Siège social, 10, rue de Port-Mahon, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz d'Arles.

Assemblée générale. — Mai.

Paiement des coupons, à Paris, au *Crédit Foncier et Agricole d'Algérie*, 4, rue Mogador prolongée.

Gérant. — M. de S. Neufville.

• ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

PARIS. — Imp. Guérin, Dereux & Cie.

ÉCLAIRAGE & DE FORCE MOTRICE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D')

En faillite

Formée au Capital de quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, avec siège social, 80, rue Taitbout, Paris, elle avait pour objet la distribution du courant électrique et de l'air comprimé, la traction mécanique et l'éclairage électrique des Entrepôts de Bercy.

Elle a été déclarée en faillite le 27 Avril 1897 et M. Faucon, 16, rue Lagrange, nommé syndic.

G. 36

ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ (COMPAGNIE RÉGIONALE D')

Société Anonyme

Siège social, 35, rue Saint-Lazare, à Paris.

G. 152

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ COURANT (SOCIÉTÉ D')

(A. DELILLE & Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, Saint-Amand (Nord).

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Eclairage au Gaz de Saint-Amand-les-Eaux.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Boulenger, président; Deschamp, Bouché, Davenne et Campion.

Directeur-Gérant. — M. Amédée Delille, 17, rue du Gouvernement, à Douai.

G. 158

ÉCLAIRAGE AU GAZ (COMPAGNIE GÉNÉRALE D')

Société Anonyme

Siège social, 15, rue Pasquier, Paris.

Capital social. deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation d'Usines à Gaz.

Membres du Conseil. — MM. P. Tiercelin, président; Labouriau, administrateur délégué.

ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ (COMPAGNIE NOUVELLE D')

Siège social, 25, rue Condillac, Bordeaux.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées,

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Bordeaux.

Obligations. — 1.600 de 500 francs. — **Taux d'émission.** — 500 francs. — Revenu : 5 0/0.

Durée de l'Amortissement des Obligations — 44 ans.

Années.	1885-1886	1886-1887	de 1888 à ce jour
Cours moyens des Actions.	750 »	750 »	750 »
Dividendes distribués	30 »	37.50	40 »
Cours moyens des Obligations.	515 »	515 »	515 »

Durée de la Société. — 50 ans, du 26 Août 1884 au 25 Août 1934.

Objet de la Société. — Exploitation d'Usines à Gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Musset, Bordeaux.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, à la *Société Bordelaise*, la *Société Générale* et le *Crédit Lyonnais*, à Bordeaux.

Actions : 1er Juillet et 1er Janvier.

Obligations : 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. H. Labroue, président; P. Dubosc, vice-président; Alfred Queulain, administrateur-délégué; J. Masson et E. Lavertujon.

Commissaire des Comptes. — M. Aug. Drilhon.

Directeur de l'Exploitation des Usines. — M. P. M. Aubert.

G. 234

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ (COMPAGNIE D')

DES VILLES DE CHALON-SUR-SAONE & DE MACON

Société Anonyme

Siège social, 49, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, huit cent vingt-cinq mille cinq cents francs, divisé en 1.650 Actions de 500 francs, libérées de 300 francs par suite du remboursement de 200 francs sur le Capital.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896, de 1.000 à 1.200 francs.

Dividendes distribués de 1886 à 1996, en moyenne 70 francs.

Durée de la Société. — jusqu'au 1er Janvier 1921.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour les besoins tant publics que particuliers pour les Villes de Chalon, Mâcon et leurs Faubourgs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — Avant fin Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Théodore Godinot, président; baron du Marais. Édouard Finaz, Jules Vignon, Maurice Piaton.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour fonds de Réserve; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

G. 40

ÉCLAIRAGE MODERNE (ASSOCIATION OUVRIÈRE) (L')

Siège social, 14, passage Saint-Pierre-Amelot, Paris.

Administrateurs. — MM. Négro, président; Boijegrain, secrétaire; Arthur Fréard, administrateur-délégué.

G. 83 *e*

ÉCLAIRAGE & DE TRANSPORT DE FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

(Compagnie centrale d')

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 59, rue Legendre, à Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 2.000 Actions privilégiées de 500 francs et 1.000 Actions de 500 francs ordinaires.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir du 22 Octobre 1896.

Objet de la Société. — L'exploitation de la concession relative à la distribution de l'énergie électrique de la Ville de Limoges, le transport de la force hydraulique pour actionner l'outillage des usines, les tramways, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, à l'*Office des Rentiers*, 104, rue de Richelieu, à Paris, les 1er Mai et 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. P. Saillard, Dr G. Biron, A. Laisant, comte de Maurepas, L. Laroudie, P.-A. Rougerie.

Commissaires des Comptes.— MM. A. Collongnes, F. Guillebert.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 6 0/0 aux Actions privilégiées: le surplus, 6 0/0 aux Actions ordinaires, une somme pour compte d'amortissement; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0/0 à toutes les Actions.

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ D'HUILE (SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D')

Société Anonyme

Siège social, 162, rue Ordener, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à la 2e partie du bulletin.

Parts bénéficiaires. — 840 Parts de fondateur.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	283.85	312.50	379.84	355 »	250 »	200 »	167.11	206 »	183.19	197.88	»
Dividendes distrib.	»	»	18.55	18.92	11.36	5.88	11.49	11.60	11.64	11.58	6.50

Durée de la Société. — 75 ans, du 23 Février 1882 au 23 Février 1957.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage des Voitures de chemins de fer, des Omnibus, Tramways, Bateaux; Éclairage des Ports, Phares, Bouées; Construction d'usines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — Mai ou Juin.

Paiement des coupons, à la *Société Générale* ou *Crédit Lyonnais*, en Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Henry Pigache, président; comte Delamarre, administrateur-délégué; Lucien Mellier, Raoul Lefebvre, administrateurs.

Directeur. — M. F. Goujet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale; la somme nécessaire pour amortir pendant la durée de chaque concession, le Capital employé aux entreprises dans lesquelles le matériel et les immeubles doivent à la fin des concessions, être abandonnées par la Société; la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actionnaires sur le montant libéré de leurs Actions; le surplus, une somme destinée à former un Fonds de prévoyance; 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au personnel; 60 0/0 aux Actions à titre de dividende; 25 0/0 aux Parts de fondateur.

G. 42

ÉCLAIRAGE PERFECTIONNÉ (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Société Anonyme en liquidation

La liquidation a produit deux répartitions : la première de 50 francs par Action de 100 francs en Mars 1895 et la deuxième et dernière de 15 francs par Action en Novembre 1895, payable chez MM. Olson, Wright et Cie, banquiers, 3 bis, rue Labruyère, Paris.

ÉCLAIRAGE ET DES VOIES FERRÉES DE BELGRADE (SOCIÉTÉ SERBO-FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 6, cité d'Antin, Paris.

Capital, un million deux cent mille francs.

G. 44

ÉCLAIRAGE DES VILLES ET COMMUNES (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D')

Société Anonyme

Siège social, 22, rue Turgot, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société — 25 ans.

Objet de la Société. — Éclairage des Villes et Communes, tant en France qu'à l'Étranger, ainsi que l'Eclairage des Maisons et Chantiers de construction.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

Assemblée générale. — En juin.

Paiement des coupons, au Siége social.

Membre du Conseil. — Administrateur-délégué, M. Dolléans.

Commissaire des Comptes. — M. Ravenez ✻.

G. 45

ÉCLAIRAGE PAR LA LAMPE RÉCUPÉRATIVE A PÉTROLE (Ste INTERNATIONALE D')

Société Anonyme en liquidation

Siège social, 36, rue de Chabrol, Paris.

Formée au capital de 150,000 francs, la Société a été mise en liquidation par l'Assemblée génerale du 12 Mai 1897, qui a nommé pour liquidateur M. Claude Turge, ancien magistrat, avocat, 28, rue Vivienne, à Paris.

G. 46

ÉCLAIRAGE (SOCIÉTÉ DES PERFECTIONNEMENTS DE L')

Ayant eu son siège social rue des Petits-Champs, 64, à Paris; a été dissoute en Décembre 1897.

ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DE LA RIVE GAUCHE DE PARIS (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 118, boulevard Saint-Germain, Paris.

Capital social, quatre millions, divisé en 8.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle (2e partie du bulletin).

Parts bénéficiaires. — 12.000.

Obligations. — 15.000 de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1917, par tirages annuels, le 1er Avril; Intérêts: 25 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Années	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . .	500	500	500	526.61
Dividendes distribués. . . .	»	»	»	12.50
Cours moyens des Obligations.	»	500	492.04	496.58

Durée de la Société — 50 ans, à partir du 16 Mai 1893.

Objet de la Société. — L'Exploitation à Paris et dans sa banlieue de toutes les applications de l'électricité, principalement celles comprenant l'éclairage public et privé, sur la rive gauche de la Seine. La Vente, l'Achat et l'Installation d'appareils électriques se rattachant à ces applications.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale. — Dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Paiement des coupons, chez M. Brocard, banquier, 5, rue Drouot.

Actions : 1er Juillet.

Obligations: 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Durand-Claye, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, en retraite; Leroy-Dupré, Barrière, Cattin, de Colombier, Lombard-Gerin, Mourlon,

Directeur. — M. de Tavernier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Chef du service commercial. — M. Cretté.

Secrétaire général. — M. Margerand.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé; 20 0/0 au fonds d'amortissement des Actions; 5 0/0 aux Administrateurs; le surplus, 50 0/0, aux Actions et 50 0/0 aux Parts bénéficiaires.

ÉLECTRIQUE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER (COMPAGNIE GÉNÉRALE)

Beaulieu et extensions

Société Anonyme

Siège social, 27, rue Claude-Vellefaux, Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

G. 104

ELECTRICITÉ (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D')

Société Anonyme

Siège social, 22, rue Constantine, Lyon.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque.

Obligations. — 1.200 de 500 francs, 5 0/0, remboursables à 500 francs, en 30 ans, à partir de 1898; Intérêts: 25 francs, payables par moitié, les 15 Janvier et 15 Juillet.

Cours moyens des Actions en 1894 et 1895: 505 francs; en 1896: 300 francs.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 15 Avril 1893.

Objet de la Société. — Éclairage électrique de villes et villages par force motrice hydraulique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lestra, à Lyon.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. H. Foriel, Lyon, H. Thivel, Lyon, Mathieu Dupont, Toulouse.

Commissaire des comptes. — M. Louis Demessieux.

Administrateur-délégué. — M. Henri Thivel.

Directeur de la 1re Station de Chambéry. — M. Prosper Biles.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0, au personnel; 15 0/0 au Conseil d'administration; 75 0/0 aux Actions.

Prévisions de la Société. — L'Exploitation n'a commencé que le 1er Septembre 1896, ce qui explique qu'il n'y aura pas de dividende pour les Actions avant le règlement de l'exercice 1898.

G. 105

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ ANONYME D')

(Brevets A. GÉRARD)

Siège social, 39, Avenue Marceau, Courbevoie (Seine).

Objet de la Société. — Exploitation des Brevets A. Gérard. Installations électriques.

G. 105 *b*

ÉLECTRICITÉ & D'AIR COMPRIMÉ (COMPAGNIE D')

Siège social, à Montpellier (Hérault).

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Éclairage électrique de Montpellier et Production de l'air comprimé.

Directeur. — M. de Montravel.

G. 107

ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE (SOCIÉTÉ ANONYME D')

Siège social, 71, rue Saussure, Paris.

G. 108

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ ARIEGEOISE D')

Société Anonyme

Siège social, à Pamiers (Ariège).

Objet de la Société. — Eclairage à l'électricité de la ville de Pamiers.

La Société a émis des Obligations pour lesquelles une Société civile a été constituée suivant acte reçu par Me Amiel, notaire, à Pamiers, le 18 Juillet 1896.

G. 109

ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE DE BUENOS-AYRES (COMPAGNIE GÉNÉRALE D')

Société Anonyme

Siège social, 28, rue du Rocher, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 100 francs, libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. 2.500.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 16 Mars 1897.

Objet de la Société. — Production et exploitation industrielle de l'Electricité à Buenos-Ayres (République-Argentine).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Paiement des coupons au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Ellissen, 153, boulevard Haussmann, Paris; J. Hamspohn, 3 w Behrenstrasse, à Berlin; Bailleux de Marisy, 62, boulevard Malesherbes, Paris; Henry Wienet, 9, place des Ternes, Paris; de Mallmann, 18, rue Taitbout, Paris.

Commissaires des comptes. — MM. H. de Backer, et Schwob.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 6 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs, 25 0/0 aux Parts de fondateur et 65 0/0 aux Actions.

G. 110

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ DIJONNAISE D')

Siège social, à Dijon.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateur. — 600.

Durée de la Société. — 50 années, à dater du 28 Mai 1892.

Objet de la Société. — La production et la distribution de l'électricité et toutes ses applications dans la ville de Dijon et dans les autres villes de France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Madon, à Dijon.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Emile Pictet, M. Girod, Ed. Favre, Ed. Sautter, G. Hochreutiner, Fauquier.

Administrateur-délégué. — M. Ernest Sautter.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social; une somme destinée à constituer un Fonds d'amortissement du matériel égal à 7 1/2 0/0 de la valeur de ce matériel; 5 0/0 au Capital versé; ensuite, 58 0/0 au Conseil d'administration et 50 0/0 aux fondateurs.

G. 112

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ FRANCO ALGÉRIENNE D')

Société Anonyme

Siège social, 205, rue Saint-Honoré, Paris.

Capital social, cent trente mille francs, divisé en 1.300 Actions de 100 francs, dont 1.000 entièrement libérées ont été remises au fondateur.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 300.

Durée de la Société. — 50 ans à partir de 1891.

Objet de la Société. — Exploitation en France et en Algérie des applications industrielles de l'électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Mondos, A. Houry, G. Delettrez, E. Mathieu, Marc.

G. 115

ÉLECTRICITE (SOCIÉTÉ CENTRALE D')

Et de Lampes à incandescence

(USINES PULSFORD)

Siège social, 8-10-12, rue de Normandie, Asnières (Seine).

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 14 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Fabrication et vente de Lampes à incandescence et toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à l'électricité.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. Pulsford, Rousselot, Michalon.

Commissaire des comptes. — M. Eissen.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 aux Actions ; le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs et 85 0/0 aux Actions.

G. 117

ÉLECTRICITÉ LOCALE (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs.

Objet de la Société. — Eclairage à l'Electricité de Bourg-Saint-Andéol.

Directeur. — M. Lauzun.

ÉLECTRICITÉ ET DE FORCE (COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D')

Ancienne Compagnie d'Éclairage Municipal et privé de Levallois-Perret (par l'Électricité)

Siège social, 41, rue Beaubourg, à Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

La Société a émis des Obligations sous la dénomination de « Délégations unifiées », au Capital de 400 francs, rapportant 12 francs net d'impôt, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre et remboursables en 75 ans. La Société s'est interdit tout remboursement anticipé et une Société civile doit être créée pour ces Délégations.

Objet de la Société. — Éclairage à l'Électricité de la Ville de Levallois-Perret.

Membres du Conseil. — MM. Thiébaut, Tschieret, Bergmiller, Boulet, Maugras, M. Lelorain, tous administrateurs-délégués.

G. 117 *b*

ÉLECTRICITÉ DE LOURENÇO-MARQUÈS (COMPAGNIE GÉNÉRALE D')

Société Anonyme

Siège social, 9, rue Boudreau, Paris.

Capital social, huit cent cinquante mille francs, divisé en 8.500 Actions de 100 francs, libérées de 25 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 7 Mai 1897.

Objet de la Société. — La production et la fourniture de l'électricité à Lourenço-Marquès (Mozambique) et dans toutes autres villes de France et de l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Charles Herbault, 18, rue Roquépine, Paris ; Théodore Mante, 7, rue de l'Arsenal, Marseille ; Pierre Azaria, 17, rue Lafayette, Paris.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé ; 2 0/0 au Fonds de Prévoyance et d'Amortissement des Actions ; ensuite 20 0/0 à la *Banque Française de l'Afrique du Sud ;* et 20 0/0 à la *Société Jost Gubler et Cie* ; le reste, 10 0/0 au Conseil d'Administration et 90 0/0 aux Actions.

ÉLECTRICITÉ (COMPAGNIE LYONNAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 37, rue de la République, Lyon.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en bourse de Lyon.

Part. — 300 attribuées au fondateur.

Obligations. — 800 émises à 475 francs.

Revenu. — Vingt-cinq francs, payables par semestre les 15 Janvier et 15 Juillet, remboursables à 500 francs en 30 ans, à compter de 1893.

Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . .	»	»	»	»	87.50	»	»
Cours moyens des Obligations . .	485 »	490 »	467.50	487.50	395 »	380 »	370 »

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 30 Juin 1886.

Objet de la Société. — La production et la distribution de l'électricité, soit pour l'éclairage public ou privé, soit pour forces motrices, France et étranger; l'utilisation sous toutes ses formes et applications des forces motrices créées; l'obtention de toutes concessions et leur réalisation soit par exploitation directe, soit par cession ou location; enfin toutes opérations connexes aux dites industries.

La Société a la concession de l'éclairage des villes de La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), Pertuis (Vaucluse) et Oyonnax (Ain).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon.

Assemblée générale. — dans le semestre qui suit le 30 Juin.

Paiement des Coupons à Lyon, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. J.-A. Heury, président; Raclet, Crochet, Berne, F. Jacquier.

Administrateur-Délégué. — M. J. Raclet.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour fonds de Réserve; une somme suffisante pour assurer aux actionnaires une première répartition jusqu'à concurrence de 7 1/2 0/0; le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 pour constituer une Réserve spéciale; 65 0/0 aux Actionnaires; 15 0/0 aux Parts de fondateur.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT
BEC PÉTROLE AUER
En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ ANONYME MÉRIDIONALE D')

Siège social, Carcassonne (Aude).

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Toulouse.

Parts de fondateur. — 30 qui ont droit à 10 0/0 sur les bénéfices nets.

Obligations.—1.000 de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs en 25 ans, émises en 1897 au taux de 500 francs.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . .	500	500	500	500	500
Dividendes distribués.	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0

Durée de la Société. — 30 ans, de 1891 à 1921.

Objet de la Société. — Eclairage électrique, et en général, toute application de l'Electricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me de Lannemas, à Carcassonne.

Assemblée générale. — 15 Mars.

Paiement des Coupons. — Carcassonne et Narbonne : *Banque Commerciale de l'Aude* et *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. Brinquet, Bertrand, de Capella, Marty, Estrade.

Commissaire des Comptes. — M. Faure.

Directeur. — M. Estrade.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale; 10 0/0 aux Parts de fondateur; 5 0/0 Fonds de prévoyance; 5 0/0 au Directeur; le surplus aux Actions.

G. 120

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D')

Société Anonyme

Siège social, 2, rue Umberty, Monaco.

Capital social, six cent soixante quinze mille francs, divisés en 1.350 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués.	12 50	25	12 50	»	»

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — L'Exploitation de l'Éclairage et de la force électrique dans la principauté de Monaco.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Valentin, à Monaco.

Assemblée générale. — Dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Paiement des coupons, à Monaco.

Membres du Conseil. — MM. Emile Dreyfus, président; Bonnaud, vice-président; Pierre France, secrétaire; Louis Lombard-Gérin, Georges de Fernex.

Directeur. — M. Gabriel Vaesen.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour Fonds de Réserve; 6 0/0 aux Actions; le surplus des bénéfices est ainsi réparti : 10 0/0 à la *Société des Bains ;* 5 0/0 au Directeur; 75 0/0 aux Actionnaires.

G. 120 *b*

ÉLECTRICITÉ (COMPAGNIE NANCÉIENNE D')

Société Anonyme

Siège social, 2, rue de l'Equitation, à Nancy.

G. 121

ÉLECTRICITÉ, SYSTÈME S. Z. FERRANTI (COMPAGNIE NATIONALE D')

Société Anonyme

Siège social, 29, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, qui ont été attribuées aux fondateurs.

Les Titres sont au porteur.

Les Actions ne sont pas cotées. — Les Obligations sont cotées à la Bourse (2e partie du bulletin).

Obligations — 13.062, de 300 francs 5 0/0, remboursables à 300 francs, en 50 ans, à partir de 1891, par tirages annuels en Décembre. Remboursements : 1er Janvier. Intérêts : 15 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Obligations.	212.91	198.76	222.82	254.92	253.01

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 30 Avril 1889.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Electricité pour l'éclairage et le chauffage. Exploitation des Brevets Ferranti.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Theret, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Lestiboudois, président ; Dupont, Administrateur-délégué ; A. Chaumier, Croquevielle.

Commissaire des comptes. — M. H. Coste.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 10 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux Actions.

G. 122

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ NORMANDE D')

Société Anonyme

Siège social, 26, rue aux Ours, Rouen.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2e partie du Bulletin.

Parts de fondateurs donnant droit à 40 0/0 dans les bénéfices,

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	10	27.50	27.50	12.50	27.50	27.50	27.50	27.50

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 8 Octobre 1892.

Objet de la Société. — Toutes les applications de l'Électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Paiement des coupons, à la succursale de la *Société Générale,* rue Jeanne-d'Arc, à Rouen.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Herbault, président; P. Azaria, administrateur-délégué, Brillouin, Chatard, Chevallier, Fontaine.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé; le surplus 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel ; 40 0/0 aux Parts de fondateur et 50 0/0 aux Actions.

G. 123

ÉLECTRICITÉ (COMPAGNIE NOUVELLE D')

Société Anonyme

Siège social, 7, rue Beudant, Paris.

Capital social, trois millions, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans à partir de Juillet 1895.

Objet de la Société. — Toutes opérations, affaires ou entreprises dans lesquelles l'électricité peut être appelée à jouer un rôle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Paiement des Coupons à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, 3, rue d'Antin.

Membres du Conseil. — MM. Jacques Siegfried, Fritz Bischoff, Albert Kœchlin, Eugène Lattès, Fernand Benedetti, Auguste Lalance.

Commissaires des Comptes. — MM. Roquerbe et Scheidecker.

Directeur. — M. Marcel Delmas.

G. 124

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ RÉGIONALE D') (RÉSEAU NORMAND)

Société Anonyme

Siège social, promenade du Fort, Caen (Calvados).

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations. — Juillet 1897, émission de 1.000 Obligations 4 0/0, émises à 462 fr. 50, remboursables à 500 francs, au plus tard en 45 ans, par tirages au sort ou rachat; intérêt 20 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet. Le produit de cette émission sera affecté : 1° Au développement du réseau de canalisations dans la Ville de Caen et à l'augmentation de la puissance de l'usine; 2° Au remboursement de 500 Obligations 5 0/0 précédemment émises.

Cours moyen des Actions en 1895, 500 francs.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — Toutes applications de l'Électricité, brevets, Usines Électriques ou à Gaz, Chemins de Fer et Tramways, etc., etc., dans les départements du Calvados, Orne, Manche et Eure.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Perrotte, à Caen.

Assemblée générale ordinaire. — Dans le premier semestre de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. G. Croquevielle, président; G. Dupont, J. Lecornu, administrateur-délégué.

Commissaire des comptes. — M. Ch. Plessis.

Répartition des bénéfices :

Après les Amortissements, Réserves et Intérêts 6 0/0 aux Actions, le solde est attribué : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux Actionnaires.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ TOULOUSAINE D')

Société Anonyme

Siège social, 10, quai Saint-Pierre, à Toulouse.

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 2.000, de 500 francs 6 0/0, remboursables au pair en 24 ans; Intérêts payables les 1er Juin et 1er Décembre.

18.000 de 100 francs 5 25 0/0, remboursables à 110 francs en 30 ans; Intérêts payables les 15 Mars et 15 Septembre.

Parts de fondateurs. — 500.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . . .	10	20	20	20	20

Durée de la Société. — Jusqu'au 10 Novembre 1937.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines, Forces hydrauliques et Constructions de toute nature sur le domaine de Bazacle et le quai Saint-Pierre, à Toulouse, et de l'Éclairage électrique dans la ville de Toulouse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fay, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Chanteau, président; Paris, vice-président; Girod, Pouvillon, Deruad, administrateur-délégué; Doumerc, administrateur-délégué adjoint.

Commissaire des comptes. — M. Marc.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 40 0/0 aux Actionnaires; 25 0/0 aux Parts de fondateurs; 10 0/0 aux Administrateurs; 25 0/0 au fonds de Prévoyance.

ÉLECTRIQUE (LA COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 68, rue de Rome, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

ÉLECTRIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE PARIS (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 1, quai National, à Puteaux (Seine).

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 100.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Eclairage à l'électricité de Puteaux, Boulogne-sur-Seine, Neuilly-sur-Seine, Suresnes, Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Rueil, Nanterre et autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Jules Gastambide, 27, boulevard de Courcelles, Paris ; V. Houzeau, 3, rue du Lougeard, à Montargis.

G. 131

ELECTRIQUE DE BRIANÇON (SOCIÉTÉ)

(GUITTON, BERTOLUS et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 20, rue de la Bourse, à Saint-Étienne, dans le bureau de M. Guitton.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Obligations. — 200, de 500 francs 5 0/0, remboursables en 30 ans.

Cours moyens des Actions et Obligations : 525 francs.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine électrique de Briançon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Germain de Montauzan, à Saint-Étienne.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, Avril et Octobre.

Obligations : 15 Juillet et 15 Janvier.

Membres du Conseil. — MM. Coste, Eymard, Magnin.

Gérants. — MM. Guitton et Bertolus.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'à 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, Fonds d'amortissement pour rembourser les Actions en 30 ans ; le reste, 25 0/0 aux Gérants ; 75 0/0 aux Actions.

Société dissoute.

ÉLECTRIQUE ÉDISON (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 14, rue du Treuil, Saint-Étienne.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 1.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Parts de fondateur. — 600.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. . . .	20	20	20	20	30

Durée de la Société. — 90 ans, à partir de 1886.

Objet de la Société. — La création et l'exploitation, à Saint-Étienne, d'une ou plusieurs stations centrales d'éclairage et de force motrice électrique par les procédés Édison ; ensemble, tout ce qui se rattache à cette industrie et pouvant se rapporter à l'exploitation des brevets de M. Édison, dans les mêmes termes et conditions que la *Compagnie Continentale Edison* de Paris y est autorisée par ses statuts.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Moyse, Saint-Étienne.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, chez MM. Ramel-Bréchignac et Cie, banquiers, à St-Étienne, 1er Juillet et 1er Janvier.

Membres du Conseil. — MM. François Gillet, président; G. Balay, vice-président; Mondon, Henri Michel, Couffinhal, Russery, A. Gauthier, Grand'Eury.

Commissaires des Comptes — MM. G. Potel, A. Guitton.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour Fonds de Réserve; une somme suffisante pour assurer aux Actionnaires une première répartition jusqu'à concurrence de 6 0/0 du Capital versé. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour servir 6 0/0, la différence ne pourra être prélevée sur les bénéfices des années subséquentes. Le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 aux Parts de fondateur; 45 0/0 aux Actionnaires; 15 0/0 à la Ville de Saint-Etienne comme redevance.

ÉLECTRIQUE DE LA LOIRE (COMPAGNIE)

Siège social, 14, rue du Treuil, à Saint-Etienne.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 28 Septembre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation des chûtes hydrauliques du canal du Forez, du fleuve la Loire et de ses affluents, pour la production et la distribution de l'énergie électrique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fessy-Moyse, à Saint-Étienne.

Assemblée générale. — Après le 30 Juin, date de l'arrêté des comptes.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. F. Gillet, président ; Couffinhal, vice-président ; Mondon, H. Michel, Gauthier, G. Balay, Gelas, Russery, Véron de la Combe.

Commissaire des comptes. — MM. S. Riou et Pasteur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 6 0/0 au Capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti : 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

G. 134 *b*

ÉLECTRIQUE O. PATIN (COMPAGNIE)

Ancienne Compagnie générale Française d'Électricité et de Force

Siège social, 3, rue du Château, à Puteaux (Seine).

Capital social, un million six cent mille francs, divisé en 3.200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations, 3.000. — **Taux d'émission**, 500 francs. — Revenu, 25 francs.

Cours moyens des Obligations, 480 francs.

Durée de la Société. — 90 ans.

Objet de la Société. — Fabrication de Machines et Appareils concernant l'Électricité et l'Exploitation d'Usines Électriques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trouselle, à Paris.

Assemblée générale. — 26 Avril 1897.

Paiement des coupons, à Paris, les 1er Février, Mai, Août et Novembre.

Membres du Conseil. — MM. O. Patin, ingénieur, constructeur électricien ; Th. Tschieret et O. Boulet, ingénieurs ; Maugras, avocat, et Jamin, architecte.

Commissaire des comptes. — M. H. Telliér, ingénieur civil.

Directeur. — M. O. Patin, administrateur-délégué.

Prévisions de la Société. — Extension considérable de l'Exploitation et des Ateliers de Constructions Mécaniques et Électriques.

G. 135

ÉLECTRIQUE RETHELOISE (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, à Rethel (Ardennes).

Objet de la Société. — Éclairage électrique de la Ville de Rethel.

ÉLECTRIQUE DE PÉRIGUEUX (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, 24, rue de Téhéran, Paris.

Capital social, cent soixante-dix mille francs, divisé en 340 Actions de 500 francs.

G. 137

ÉLECTRIQUE DES PYRENÉES (SOCIÉTÉ)

Société Anonyme

Siège social, avenue de la Gare, à Pau; *Siège administratif*, 1, rue Lafayette, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle (2e partie du bulletin).

OBLIGATIONS :

1re et 2e séries. — 1.000 Obligations de 200 francs 5 0/0, remboursables à 200 francs en 10 ans, du 1er Août 1896 au 1es Août 1905, par tirages au sort annuels.

Remboursement des Titres, le 1er Août.

Intérêt annuel, 10 francs, payables par moitié les 1er Février et 1er Août de chaque année.

3e et 4e séries. — 1.000 Obligations de 200 francs 5 0/0, remboursables à 200 francs, dans les conditions et aux dates qui seront fixées par décision du Conseil d'administration, ledit remboursement ne pouvant avoir lieu avant le 1er Novembre 1896.

Intérêt annuel, 10 francs, payables par moitié, les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année.

Années		1892	1893
		—	—
Cours moyens des Obligations.	1re et 2e séries	193.76	195
	3e et 4e séries	195 »	195

Durée de la Société: — 50 ans, à partir du 15 Mai 1889.

Objet de la Société. — L'application de l'Électricité, l'installation et l'exploitation de distribution de courant électrique par usines centrales, pour trois usages : éclairage, transmission de force, galvanoplastie, en particulier dans la Ville de Pau et dans les Pyrénées, et, s'il y a lieu, dans les autres régions

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, à Pau, au Siège social, et à Paris, au Siège administratif, rue Lafayette, 1.

Membres du Conseil. — MM. E. Fontaine, président; Ad. Baux, de Cairon, F. Hérard.

Administrateur-délégué. — M. A. Brillouin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 de la valeur du matérie renouvelable jusqu'à concurrence de 25 0/0 de ladite valeur; 5 0/0 au Capital versé, sommes votées par l'Assemblée générale pour Réserves spéciales, études ou affaires nouvelles; le solde, 5 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au personnel; 40 0/0 aux Parts de fondateurs et 50 0/0 aux Actionnaires.

G. 137 *b*

ÉLECTRIQUE DE SAINT-ROMAIN (SOCIÉTÉ

Société en participation par Parts

Siège social, à Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure).

Siège administratif, 25, rue de Montivilliers, Le Havre.

Objet de la Société. — Éclairage électrique de Saint-Romain.

Directeur-gérant. — M. Buchmann.

G. 138

ÉLECTRICITÉ DES PYRÉNÉES CENTRALES (COMPAGNIE INDUSTRIELLE D')

Société Anonyme

Siège social, 79, rue d'Amsterdam, Paris.

Capital social, quatre-vingt mille francs, divisé en 160 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société. — Eclairage électrique d'Argelès-de-Bigorre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Brillain, Fontaine, Sageret, Le Cordier et Gaston Jouanne.

Société disparue.

G. 47

ELECTRO-CHIMIE (SOCIÉTÉ D')

Siège social, rue de Trévise, 4, à Paris.

Capital social, un million sept cent mille francs, divisé en 680 Actions de 2.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires, 120 parts de 100 francs.

Obligations, 2.800 de 500 francs. **Taux** d'émission, 500 francs. Revenu, 22 fr. 50.
Durée de l'amortissement des Obligations, 20 ans.

Années.	1896	1897
Cours moyens des Actions.	3.000	»
Dividendes distribués . .	9 0/0	7 0/0
Cours moyens des Obligat.	500	»

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 2 Août 1889.

Objet de la Société.—Fabrication des chlorates de potasse et de soude par l'électrolyse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des Obligations, 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Malpas-Duché, 95, avenue d'Orléans, à Paris, président; Gall, 42, rue de Clichy, et Boucher, à Prilly, près Lausanne (Suisse), administrateurs-délégués; comte de Montlaur, 49, avenue de Friedland; Chéronnet, 44, Chaussée-d'Antin, Sautter, 8, rue Laffitte; Hennin, 57, avenue d'Antin; Hochrentiner, à Carouge, près Genève (Suisse).

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve; 6 0/0 au Capital versé; ensuite 10 0/0 au Conseil d'administration et le surplus, 50 0/0 aux Parts de fondateur et 50 0/0 aux Actions.

G. 48

ÉLECTRO-CHIMIQUE DE SAINT-BÉRON (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 37, rue Ballainvillers, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Capital social, cinq cent quinze mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Établissement à Saint-Béron (Savoie).

G. 48 *b*

ÉLECTROGÉNIQUE (SOCIÉTÉ)

Siège social, 19, rue de Lisbonne, Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . . .	25	72 »	84 »	82 »	80 »

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Juin 1892.

Objet de la Société. — Exploitation de brevets, Fabrications diverses, Ventes d'appareils électriques-médicaux, industriels et domestiques. Exploitation du journal *La Médecine Nouvelle.*

Acte sous seings privés, déposé chez Me Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris.

Assemblée générale, de Février à Mai, suivant les circonstances.

Paiement des coupons au Siège social, 19, rue de Lisbonne.

Membres du Conseil. — MM. Bonnin, Lægras, Dr Péradon, ✻ Moron.

Commissaires des comptes. — M. Mondéhare.

Administrateur-Délégué. — M. Legras.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; une somme nécessaire pour constituer un Fonds réserve, et le surplus aux Actionnaires.

G. 49

ÉLECTRO MÉCANIQUE (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège Social, 11, avenue Trudaine, Paris.

Capital social, un million de francs divisé en 2,000 Actions de 500 francs chacune, dont 600 attribuées en représentation d'apports, les autres entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 16 Novembre 1892.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplau, Paris.

Objet de la Société. — L'étude et la réalisation industrielle et au besoin l'exploitation de toute installation générale ou partielle d'éclairage électrique public ou particulier, de traction et de transport de force par l'électricité, l'obtention de concessions relatives à des installations de cette nature et d'une manière générale toute opération industrielle ou commerciale financière se rattachant à l'industrie mécanique ou électrique.

Assemblée générale. — Dans le courant du premier semestre de l'année sociale.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Delaunay-Belleville, C. ✻ ; Vernes, ✻, administrateur ; Henri Menier, ✻ ; A. Liébaut, ✻ ; Ferdinand Meyer, ✻ ; Pierre Richemond, J.-J. Hulmann, ✻.

Directeurs. — MM. H. Chaussenot et E. Schwarberg.

Répartition de bénéfices :

Sur les produits nets il pourra être reporté au profit des résultats de l'exercice suivant : une somme ne pouvant excéder 1/5 de ce solde. Sur le bénéfice net restant, il sera prélevé : 10 0/0 fonds de Réserve ; une somme pour fournir aux Actions un intérêt de 5 0/0 sur le montant des sommes dont les Actions sont libérées ; le surplus sera employé comme suit : 65 0/0 entre toutes les Actions à titre de dividende complémentaire ; 25 0/0 au Conseil d'administration, délégués et mandataires chargés de la direction et 10 0/0 pour être répartis entre les Employés et Agents de la Société.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 14, rue de la Pépinière, Paris.

Capital social, sept millions, divisé en 14.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse à la cote officielle (2e partie).

Parts de fondateur. — 5.000.

Années.	1893-1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Actions,	557.57	495.83	526.88
Dividendes distribués . .	20 »	25 »	25 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 13 Juillet 1893.

Objet de la Société. — Fonderie, affinage du cuivre rouge ou autres métaux, et leur transformation en feuilles, tubes, fils, barres, tuyaux cuivre rouge sans soudure, procédé électrolyque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée générale. — Avant fin Mai.

Paiement des coupons, à la *Banque de l'Afrique du Sud.*

Membres du Conseil. — MM. Eugène Secrétan, président-directeur; E. Stouls, Vilbort, Duncan, Chalupt, P. Verdé, Delisle.

Commissaire des comptes. — M. Siméon.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale; 10 0/0 pour le Directeur statutaire; 85 0/0 aux Actionnaires et Parts de fondateurs, par moitié.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE FRANÇAISE

Société Anonyme

Siège social, à Froges (Isère).

Capital social, cinq millions sept cent mille francs, divisé en 11.400 Actions de 500 fr., dont 6.000 entièrement libérées et 5.400 libérées d'un quart.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts de fondateur. — 100.

Années.	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	720	»
Dividendes distribués . .	6 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0

Durée de la Société — 20 ans, à partir du 17 Octobre 1888.

Objet de la Société. — Fabrication de l'aluminium, du silicium et leurs alliages.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bezançon, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Lyon, chez MM. E.-M. Cottet et Cie ; à Grenoble, chez MM. Charpenay et Rey ; à Saint-Etienne, chez MM. Tamet et Morilhas.

Membres du Conseil. — MM. Munerel, président ; Brunet-Manquat, vice-président ; E. Vielhomme, administrateur-délégué : Héroult, Sonnery-Martin, Viard, L. Wolff,

Commissaires des comptes. — MM. Bernard Ulrich et Pétrequin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'au quart du Capital ; 6 0/0 au capital versé ; 15 0/0 aux Administrateurs ; le surplus 75 0/0 aux Actionnaires et 25 0/0 aux Parts de fondateur.

G. 51 *b*

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE L'ILOT SAINT-POLYCARPE

Société Anonyme

Siège social, 13, rue Sainte-Catherine, Lyon.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, dont 30 entièrement libérées et 370 libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs et non cotés.

Durée de la Société. — 40 années à dater du 4 Août 1897.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Station de l'énergie électrique dans l'îlot Saint-Polycarpe.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Guillat et Chachuat, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Pétrus Vignet, Tobie Robatel, Charles Gindret, Claude-Marie Béréjou, Louis Variot.

Commissaires des comptes. — MM. Pierre-Louis Rousset et Gabriel Collon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; sur le surplus, 25 0/0 au Conseil d'Administration ; 75 0/0 aux Actionnaires.

G. 52

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (SOCIÉTÉ ANONYME L')

Siège social, 14, rue de Traktir, Paris.

FABIUS HENRION & Cie

Siège social, à Nancy.

Objet de la Société. — Éclairage par l'électricité.

L'Assemblée générale du 21 Août 1896 a décidé qu'il y a lieu de révoquer le Gérant et par suite de dissoudre la Société, et a nommé comme liquidateur le Conseil de surveillance.

G. 21

FABRICATION DES CHARBONS A LUMIÈRE

(Société Anonyme pour la)

Siège social, à Mainbottel (Meurthe-et-Moselle).

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

G. 180

FUSION DES GAZ

Société Anonyme d'Éclairage et de Chauffage

Siège social, 3, rue Montholon, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, dont 2.000 amorties.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés en Banque.

Cours moyens des Actions en 1896 : 250 francs.

Dividendes distribués : 15 francs brut.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 24 Avril 1882.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz et à l'Électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lemaitre, à Paris.

Assemblée générale. — Fin Mars.

Paiement des coupons des Actions, 1er Avril et 1er Octobre, au *Crédit Lyonnais*.

Membres du Conseil. — MM. Magnier, O. ✻, président ; E. Hamel, ✻ ; Eugène Hattat, R. Denisane, Robert Desgasches, Caze de Caumont, Rigaut, ✻ ; marquis de Perrigny, Ferd. Arnold.

Commissaires des comptes. — MM. F. Choquart, expert-comptable ; A. Linol, avocat.

Directeur-général. — M. Edouard Balay.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; Fonds d'amortissement pour les Actions ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actions.

GAZ & BEC ACÉTYLÈNE (SOCIÉTÉ DU)

Société d'Études

Siège social, 11, rue Montyon, Paris.

Capital social, 20,000 francs, divisé en 200 Actions de 100 francs.

Objet de la Société. — Exploitation du Bec Acétylène. Recherche du brûleur pratique offrant toute sécurité.

Assemblée générale. — En Mars.

G. 54

GIBAULT (CH.) & CIE

Société en Commandite par Actions

Siège social, 68-70, Avenue Philippe-Auguste.

Objet de la Société. — Travaux publics et Distribution d'eau et de gaz.

G. 55

GLOBES DIFFUSEURS (SOCIÉTÉ DES)

(Système FREDUREAU)

Siège social, 55, rue Taitbout, Paris.

Société dissoute et mise en liquidation par l'Assemblée générale du 17 Mars 1897, qui a nommé pour liquidateur M. Tainin, 128, rue de Rivoli, Paris.

Le liquidateur a fait appel du dernier demi-quart restant dû sur le Capital, dès le 26 Avril 1897, à verser chez MM. Henrotte fils et Cie, 20, rue Chauchat.

G. 55 *b*

HÉLIOGÈNE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L')

Siège social, 21, rue Albouy, Paris.

Capital social, six cent mille francs.

Objet de la Société. — Exploitation en France et aux colonies des Brevets pris pour un Tissu irradiant, éjecteur à gaz et irradiateur à gaz, la fabrication et la vente de ces appareils.

La Société a été déclaré en liquidation par l'Assemblée extraordinaire du 29 Octobre 1896; MM. Chevallier et Froc ont été nommés liquidateurs.

Il a été procédé à une répartition unique et pour solde de tout compte de 8 fr. 18 par Action souscrite en espèces, payables à la caisse des liquidateurs, 27, boulevard Magenta, chez M. Froc, l'un d'eux.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INCANDESCENCE PAR LE GAZ (SYSTÈME AUER)

Société Anonyme

Siège social, 147 et 151, rue de Courcelles, Paris.

Capital social, originairement huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs; puis en 8.000 Actions de 100 francs; enfin porté à deux millions de francs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 Avril 1895.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions. .	»	»	»	1441.15	1152.01
Dividendes distribués	52.27	52.27 (1)	72 (2)	140 »	90 »

Durée de la Société. — 40 années, du 5 Août 1892 au 5 Août 1932.

Objet de la Société.—Spécialement l'exploitation en France de l'invention brevetée, connue sous le nom de bec, système Auer, pour éclairage par incandescence, système appliqué au pétrole et à l'acétylène. Le prix, l'achat, la vente, la concession de tous brevets ou licences pour toutes inventions ayant trait à l'éclairage, la fabrication et la vente de tous appareils et accessoires s'y rapportant, et généralement toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes d'éclairage par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, après l'Assemblée générale en Avril (acompte) en Septembre (solde).

Membres du Conseil. — MM. Leclanché, de Bourgoing, de Brouville, Gallia, André Laurans, Paul Laurans, Realier-Dumas, de Férol.

Commissaires des comptes. — MM. Frotier, Bertin.

Administrateur-délégué. — M. Paul Laurans.

Observation. — Le Capital social, primitivement de 800.000 francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, puis divisé en 8.000 Actions de 100 francs (Ass. gén. du 7 Avril 1894), a été porté à 2.000.000, divisé en 20.000 Actions de 100 francs (Ass. gén. du 6 Avril 1895).

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; 3 0/0 au moins et 10 0/0 au maximum, suivant décision de l'Assemblée générale, pour formation de réserves spéciales; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 rémunération supplémentaire à la direction et au personnel et le surplus aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Les Réserves légales sont complètement constituées.

---

(1) Le Capital était de 800.000 francs, avec 1.600 Actions. Le dividende a été de 653.44, correspondant à 52.27 par Action du Capital actuel.

(2) Le Capital était de 800.000 francs, avec 8.000 Actions. Le dividende a été de 880 francs, correspondant à 72 francs par Action du Capital actuel.

INCANDESCENCE PAR LE GAZ "LE PARISIEN" (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D')

Société Anonyme

Siège social, 47, rue Joubert, Paris.

Capital social, trois cent mille francs.

La Société n'existe plus à cette adresse et son siège actuel est inconnu.

G. 152 *b*

GAZ ACÉTYLÈNE (COMPAGNIE LYONNAISE DU)

Siège social, 26, rue de la République, à Lyon.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 250 Actions de 1.000 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions, en Juillet 1897 : 1.005 francs.

Durée de la Société. — 15 ans, à partir du 22 Février 1897.

Objet de la Société. — L'acquisition des brevets français pris ou à prendre en France ou à l'étranger par M. de Roussy de Sales, ayant pour objet la fabrication du Gaz acétylène.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Renou et Chardiny, à Lyon.

Assemblée générale. — Dans le courant du deuxième semestre.

Paiement des coupons, aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Membres du Conseil. — MM. le marquis de Roussy de Sales, Brunet de Monthélie, J. Garnier, J. Brac de la Perrière.

Commissaire des comptes. — M. E. Oberkampf.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social : 5 0/0 au Capital versé ou libéré, le surplus : **A** pour les bénéfices provenant des opérations faites en France et de l'exploitation directe par la Compagnie des Brevets étrangers : 25 0/0 à M. Roussy de Sales, 10 0/0 au Conseil d'administration et 65 0/0 aux Actionnaires ; **B** pour les bénéfices provenant des ventes, licences et autres modes de réalisations, de brevets étrangers : 50 0/0 à M. Roussy de Sales ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux Actionnaires.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

GAZ DE CAVAILLON (SOCIÉTÉ DU)

PAUTY & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, à Cavaillon (Vaucluse).

Capital social, cent trente mille francs, divisé en 260 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1893, 1894, 1895 et 1896 : 20 francs.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Usine à gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bonnerie, à Alais.

Assemblée générale. — En Mars, chez Me Bonnerie, à Alais.

Membres du Conseil. — MM. Jean Pauty, président, à Vallières (Creuse) ; Ricaud, propriétaire à Cavaillon.

Commissaire des comptes. — M. F. Glorieux, ingénieur, à Alais.

Directeur. — M. Paul Aymard.

G. 153

GAZ COMMUNAL (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 15, rue Pasquier, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage au gaz.

Paiement des coupons, au Siége social.

Membres du Conseil. — MM. P. Thiercelin, président; Labouriau, administrateur-délégué.

G. 154 *b*

GAZ " DIAMANT " (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 49, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, dont 1.000 entièrement libérées, les autres libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 100.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Exploitation du Brevet de l'Appareil automatique pour la production du Gaz acétylène, système A. Chambaud.

Fondateur. — M. A. Chambaud.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve, jusqu'à moitié du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs; 50 0/0 aux Actions; 30 0/0 aux Parts de fondateur.

G. 171

GAZ & EAUX (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, dix millions, divisé en 20.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Obligations, 32.100 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs, en 48 ans à partir de 1893. par tirages semestriels en Mars et en Septembre, remboursements 1er Avril et 1er Octobre; intérêts, 20 francs, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Parts de fondateurs. — 1.000.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	336.62	335.14	344.69	405.03	394.40	393.15	392.96	428.49	427.78	422.89	478.01
Divid. distribués.	15 »	17.50	17.50	20 »	22.50	22.50	22.50	22.50	22.50	25 »	27.50
Cours moy. des Oblig.	»	»	»	»	»	»	475.19	479.61	492.68	497.29	505.36

Durée de la Société. — 90 ans, à partir du 21 Mars 1881.

Objet de la Société. — Exploitation d'Usines d'éclairage par le gaz et par l'électricité et au service d'alimentation des villes et campagnes, en eau potable.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Deuxième quinzaine de Mai.

Paiement des coupons, à la *Banque Parisienne*, 7, rue Chauchat et au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire.

Membres du Conseil. — MM. Alavoine, président; Salanson, vice-président; James Thibaudet et Foulon de Vaulx, administrateurs-délégués; Propper, Rouget, Dreux, Albert Aubry, Fourchault.

Commissaire des comptes. — MM. Arnal et Pestel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé; sur le reste, 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus, 75 0/0 aux Actions et 25 0/0 aux parts de fondateur.

PARIS. — Imp. Guérin, Dervaux et Cie

GAZ POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER (COMPAGNIE GÉNÉRALE DU)

Société Anonyme

Siège social, 37, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, vingt millions, divisé en 40,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Parts de fondateurs. — 30.

Obligations. — 47.726 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1942, par tirages annuels en Septembre; remboursements 1er Octobre; intérêts 20 francs, payables par moitié, les 1er Avril et Octobre.

Les Titres sont cotés en Bourse à la Cote officielle, les Actions au comptant et à terme, et les Obligations au comptant.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	452.74	462.29	480.43	528.96	553.46	567.65	550 »	579.80	608.45	653.75	667.22
Dividendes distrib.	27.50	28.75	30 »	31.25	31.25	31.25	31.25	32.50	32.25	32.50	32.50
Cours moy. des Obl.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	497.04	500.66	504.65	506.99

Durée de la Société. — 99 ans, à partir du 31 Décembre 1879.

Objet de la Société. — L'obtention et l'exploitation, en France et à l'Étranger, de toutes concessions et entreprises relatives à l'éclairage et au chauffage par le gaz, et toutes opérations pouvant se rattacher à tout autre mode d'éclairage ou de chauffage public ou particulier, et tous traités ou concessions du service des eaux dans les villes et communes qu'elle éclaire par le Gaz en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — Dernier semestre.

Paiement des coupons :

Actions, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas,* 3, rue d'Antin, Paris;

Obligations, Avril et Octobre, *Banque de Paris,* à Paris, *Crédit Lyonnais, Société Générale, Crédit industriel Cambefort et Saint-Olive,* à Lyon.

Membres du Conseil. — MM. L. Stern, R. de Baüers, G. Brolemann, comte J. de Camando, A. Ellisen ✲, P. de Marisy, E. de Sinçay.

Commissaires des comptes. — MM. E. Level et P. Sarchi.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, une somme destinée à la création d'un Fonds de prévoyance; 87 0/0 aux Actions à titre de dividende; 10 0/0 au Conseil d'administration; 3 0/0 aux parts de fondateur, qui peuvent être rachetées moyennant un prix calculé de 20 fois le revenu des trois derniers exercices.

VICHY-CÉLESTINS

GAZ ET DE LA FORCE A BON MARCHÉ PAR L'AIR GAZÉIFIÉ

(Compagnie Nationale du)

(SYSTÈME F.-J. LOTHAMMER)

Société Anonyme

Siège social, 59, rue Rochechouart, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

En liquidation.

G. 179

GAZ FRANCO-BELGE

ROBERT LESAGE & Cie

Direction générale, 113, Avenue de Villiers, à Paris

Siège social, Nivelles (Belgique).

Capital social, deux millions quatre cent mille francs, divisé en 4.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en banque.

Obligations, 3.300 de 500 francs 5 0/0. Emission, 500 francs. Revenu annuel 25 francs,

Durée de l'amortissement des Obligations, 37 ans, à partir de 1895.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	340 »	310 »	310 »	310 »	310 »	340 »	400
Cours moy. des Obligations	»	»	»	»	507.50	507.50	507.50	507.50	507.50	507.50	510
Dividendes distribués . .	20	20	20	20	20 »	22.50	20 »	20 »	21 »	22 »	(1)

Durée de la Société. — Du 31 Mai 1883 jusqu'au 1er Juillet 1956.

Objet de la Société. — Éclairage au gaz, à l'électricité ou par tout autre mode d'éclairage.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Castelain, à Nivelles (Belgique).

Assemblée générale. — 31 Mai de chaque année.

Paiement des coupons, 113, avenue de Villiers, à Paris ou au siège social : Actions et Obligations, les 1er Juin et 1er Décembre.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. A. Durastel, G. Queille, Ch. Thiebauld.

Gérant. — M. Robert Lesage.

La Société du Gaz franco-belge, fondée en 1883, se composait à cette époque des trois Usines belges de Nivelles, Lutre-Pont à Celles et Montigny-sur-Sambre. Elle s'est ensuite augmentée des Usines françaises suivantes : Le Vésinet (Seine-et-Oise), Pougues-les-Eaux

(1) Pas encore fixé.

(Nièvre), Joinville (Haute-Marne), Marmande et Casteljaloux (Lot-et-Garonne), Montdidier (Somme), Lillebonne et Caudebec (Seine-Inférieure), Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise) et communes environnantes, Spa (Belgique), Arles (Bouches-du-Rhône).

Tous les contrats de concession donnent à la Société le droit d'exploitation de l'éclairage électrique comme celui de l'éclairage au gaz.

La moyenne des dividendes (payables en 2 coupons les 1er Décembre et 1er Juin de chaque année) a été depuis l'origine de 20 fr. par an.

Par suite de l'extension des affaires et de la construction de la nouvelle Usine de Juvisy il a été créé 3.300 Obligations de 500 francs au porteur, rapportant 25 francs par an (net de tout impôt), payables en 2 coupons, soit 12 fr. 50 le 1er Décembre et 12 fr. 50 le 1er Juin.

Ces Obligations sont remboursables en 37 années, par voie de tirage au sort.

Les statuts de la Société lui interdisent le droit d'émettre des Obligations pour plus du montant du capital social.

G. 181

GAZ GÉNÉRAL DE PARIS

(HUGON et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 5, rue d'Hauteville, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Obligations. — 34.000 de 300 francs, 5 0/0, remboursables à 300 francs jusqu'en 1915, par tirages annuels. Remboursements : le 1er Septembre; Intérêts : 15 francs, payables par moitié les 1er Mars et 1er Septembre.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	354.14	349.31	325.25	328.39	375.24	399.76	387.17	409.88	417.18	405.33	402.05
Dividendes distrib.	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »	22 »
Cours moy. des Obl.	297.85	297.48	295.83	297.59	308.39	307.49	308.43	310.14	311.34	311.54	310.53

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1915.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente de Gaz propre à l'éclairage.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Daguin et Pothier de la Berthelière, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin ou Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. de Mouchy, président; Zuber, ✻, secrétaire; Dubeau, Juge, de Rotalier.

Directeur-gérant. — M. Hugon.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve, jusqu'à 500.000 francs; 5 0/0 au Gérant; 5 0/0 à l'Ingénieur; 5 0/0 au personnel; 75 0/0 aux Actions.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ DE SAN-LUCAR DE BARRAMEDA

ROBERT LESAGE et Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 113, avenue de Villiers, Paris.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 550 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz et à l'Électricité de San-Lucar de Barraméda (Espagne).

Assemblée générale. — En Mars.

Gérant. — M. Robert Lesage.

G. 188

GAZ RICHE DE PARIS (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 22, rue Pétrelle, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation d'Usines à Gaz; vente et livraison dans Paris du Gaz dit « Gaz riche ».

G. 190 *b*.

GAZ DES VILLES FRANÇAISES (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 15, rue Grange-Batelière, Paris.

Objet de la Société. — Exploitation d'Usines à Gaz.

Assemblée générale. — Mars.

G. 193

GAZ DE LA VILLE D'AGEN

(Société Anonyme pour l'Éelairage au)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	600 »	671.66	700	670	660	597.50	600	670
Dividendes distribués . .	42.50	42.50	45 »	45	45	45	45 »	45	40

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1881.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage de la ville d'Agen, ses faubourgs et les communes voisines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membre du Conseil. — M. Th. Vauthier, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au moins pour fournir une Réserve spéciale destinée aux travaux d'extension. Le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

G. 194

GAZ D'AIRE-SUR-LA-LYS (SOCIÉTÉ DU)

A. DEPLANQUE & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à gaz d'Aire-sur-la-Lys.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Gérant. — M. A. Deplanque.

SIX MOIS DE CRÉDIT

SPORTING-CLUB-TAYLOR
139, rue d'Aboukir. — (*Téléphone* 145-41)
VÊTEMENTS sur mesure 75 » | CYCLISTE 55 »
A la commande, on verse 10 » ; à la livraison, 15 » et le reste, à raison de 16 » par mois

GAZ DE L'AISNE & DE L'OISE (SOCIÉTÉ DU)

E. DEPLANQUE et Cie

Société en commandite par Actions

Siège social, 13, rue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Mer.

Capital social, cent quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 380 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation du Gaz dans les villes de Formerie (Oise) Liesse (Aisne), Montcornet (Aisne).

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur-Gérant. — M. A. Deplanque.

G. 195

GAZ DE LA VILLE D'AIX

(Société d'Eclairage au)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, sept cent cinqante mille francs, divisé en 1.500 actions de 5.000 francs, entièrement libérées..

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	60	60	55	60	60	60	55	50	50

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1869.

Objet de la Société. — Éclairage au gaz de la ville d'Aix en Provence.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membre du Conseil. — MM. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social, le surplus aux Actionnaires.

GAZ DE LA VILLE D'ALAIS (Sté D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, Lyon.

Capital social, cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze francs, divisé en 875 Actions de 225 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	700	»	500	550	»	»
Dividendes distribués . .	50	50	50	50	40	35	40	30	30	35

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1871.

Objet de la Société. — Fabrication et vente du Gaz pour la Ville d'Alais et sa banlieue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril

Membre du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10e du Capital social; le surplus est réparti entre les Actionnaires.

G. 198

GAZ DE LA VILLE D'ANGERS

(Société Anonyme d'Éclairage par le)

Siège social, 46, rue Centrale, Lyon.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	1325.40	1205	1229.15	1430	1516.65	1485.95	1386.35	1405	1453.21	»	»
Dividendes distribués.	75 »	75	80 »	80	80 »	80 »	80 »	80	80 »	80 »	80

Durée de la Société. — 50 ans, à compter du 1er janvier 1880.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour la ville d'Angers et sa banlieue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Roux de Bézieux, président; A. Gouin, L. Souchon, H. Maurice, Th. Vautier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 1/20 destiné à la formation d'un fonds de Réserve spécial ; le surplus est réparti aux Actionnaires.

G. 200

GAZ DE LA VILLE D'ANGOULÊME (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, Lyon.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	600	650	»	»	»	»	»	950	1000	»	»
Dividendes distribués. .	50	55	60	60	60	60	60	60	60	60	60

Durée de la Société. — Du 28 Janvier 1868 au 31 Décembre 1921.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Gaz et des Charbons pour les besoins publics ou particuliers de la ville d'Angoulême.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au siège social, en Août et Mars.

Membre du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus est réparti aux Actionnaires.

G. 203

GAZ DE LA VILLE D'ANNECY (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

P. de LACHOMETTE & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	500	500	»	400	»	»	»
Dividendes distribués . .	30	30	30	30	20	20	20	20

Durée de la Société. — Jusqu'à l'expiration du traité, le 30 Juin 1910.

Objet de la Société.—Exploitation de l'usine à gaz et l'éclairage de la Ville d'Annecy.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, acompte en Août, solde après l'Assemblée générale.

Gérant. — M. de Lachomette.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé; le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 25 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 25 0/0 au Gérant; 25 0/0 aux Actionnaires. Lorsque la retenue pour la Réserve n'aura pas lieu, la somme disponible appartiendra 25/75 Gérant et 50/75 aux Actions.

G. 204

GAZ D'ANOR-LONGUEAU (NORD)

(Société Anonyme du)

Siège social, à Anor-Longueau.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz.

G. 205

GAZ D'ARCIS-SUR-AUBE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU)

(PRIEUR & Cie)

Siège social, à Arcis-sur-Aube, rue du Palais-de-Justice, 5.

Capital social, soixante dix-huit mille francs, divisé en 312 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Durée indéterminée. — Constitution 4 Septembre 1875. — Fin, 5 ans après le remboursement des Actions.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'une Usine à gaz, à Arcis-sur-Aube.

Notaire qui a reçu l'acte; Me Dupont, à Arcis-sur-Aube.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, à Arcis-sur-Aube, les 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Bailly, Auger, Denouvilliers, Pécardot et Sainton.

Gérant. — M. Ch. Prieur.

GAZ D'ANNŒULIN, ALLENNES-LES-MARAIS-BAUVIN ET PROVIN (USINE A)

G. DECURE & Cie, (Société en Commandite)

Siège social, à Annœulin (Nord).

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 750 Actions de 200 francs.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lille.

Cours moyens des Actions, de 1892 à 1896: 200 francs.

Dividendes distribués, de 1893 à 1896: de 9 à 10 francs.

Durée de la Société. — 80 ans, à partir du 17 Juin 1892.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Usine à gaz, à Annœulin et Allennes-les-Marais-Bauvin et Provin.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil de surveillance — Trois.

Gérant. — M. G. Decure.

Répartition des bénéfices :

Une somme pour servir 5 0/0 au Capital ; 20 0/0 pour la Réserve et l'amortissement du Capital, et le surplus, 70 0/0 aux Actionnaires ; 30 0/0 à la Gérance.

G. 208

GAZ D'AUBENAS (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Aubenas (Ardèche).

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la Ville d'Aubenas.

G. 209

GAZ DE LA VILLE D'AUCH (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, à Lyon, 46, rue Centrale.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	20	20	20	20	22.50	22.50	22.50	22.50	22.50	22.50

Durée de la Société. — 50 ans, du 1er Juillet 1872 au 30 Juin 1923.

Objet de la Société. — Fabrication et Vente du Gaz pour la ville d'Auch et sa banlieue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membre du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus est réparti aux Actionnaires.

G. 209 *b*

GAZ D'AUMALE & FORGES-LES-EAUX (SOCIÉTÉ DU)

(A. DEPLANQUE et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 13, rue Victor-Hugo (Boulogne-sur-Mer).

Capital social, deux cent dix mille francs, divisé en 420 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation du Gaz d'Aumale et Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur-Gérant. — M. A. Deplanque.

G. 210

GAZ DE LA VILLE D'AUTUN (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, cent soixante-deux mille cinq cents francs, divisé en 325 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués en 1886 et 1887, 40 francs ; de 1888 à 1891, 45 francs.

Durée de la Société. — Du 18 Juin 1871 au 30 Juin 1921.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville d'Autun.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Paiement des coupons, au Siège social, en Juin.

Membre du Conseil. — M. P. de Lachomette.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

GAZ D'AY (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Ay (Marne).

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz d'Ay.

Gérant. — M. G. Leblanc.

G. 213

GAZ DE BAGNOLS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 10, rue de Savoie, à Lyon.

Capital social, cent mille francs, divisé en 400 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : en 1888, 5 francs ; de 1889 à 1891, 6 francs ; de 1892 à 1896, 5 francs.

Durée de la Société. — Jusqu'au 30 septembre 1928.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville de Bagnols (Gard).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Sigaud, président ; L. Prost, Robert, Broussas, Christot.

Directeur. — M. Gillet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour un fonds de Réserve ou d'Amortissement ; le surplus aux Actionnaires.

G. 214

GAZ DE LA BANLIEUE DE PARIS (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Villemomble (Seine-et-Oise).

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation d'Usines à Gaz dans les environs de Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Paris, 52, rue Saint-Georges.

Membres du Conseil. — M. Fontaine, président.

Administrateur-délégué. — M. Delahaye.

GAZ DE LA VILLE DE BAYONNE (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, Lyon.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	600	»	600	584.50	»	550	537.50	»	»
Dividendes distribués . .	»	32	32	32	32 »	32	32	32 »	32	32

Durée de la Société. — Du 1er Janvier 1862 au 31 Décembre 1914.

Objet de la Société. — Fournir à la Ville de Bayonne l'Éclairage au Gaz pour les besoins tant publics que particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membre du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10e du Capital social; le surplus est réparti : 1 0/0 au Conseil d'administration et 99 0/0 aux Actionnaires.

G. 217

GAZ DE BEAUJEU (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, à Beaujeu (Rhône).

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier par le Gaz de la Ville de Beaujeu.

Directeur. — M. Blanc.

G. 218

GAZ DE BEAUVAIS (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 62, rue Taitbout, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2e partie du bulletin de la Cote.

Obligations, 5.000 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1935. Intérêts, 20 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions	»	»	»	»	»	480	»	»	»	»
Dividendes distribués . .	25	25	25	25	30	30	30	30	35	35

Durée de la Société. — 48 ans 1/2, du 21 Juin 1887 au 31 Décembre 1935.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le gaz de la Ville de Beauvais (Oise) et des localités voisines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Paiement des coupons, à Paris, au *Crédit Industriel*, 66, rue de la Victoire et à Beauvais.

Membres du Conseil — MM. Durand, président ; Alavoine, S. Propper-Deleury.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve ; le surplus en Dividendes et Amortissements, suivant la décision de l'Assemblée générale.

G. 219

GAZ DE BÉDARIEUX (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, à Bédarieux (Hérault).

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la Ville de Bédarieux.

Directeur. — M. Bret aîné.

G. 220

GAZ DE BELLEY (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, à Belley (Ain).

Capital social, cent cinquante mille francs, entièrement libéré.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la Ville de Belley.

Directeur. — M. Bidault.

Les fils Chauvel, marchands de charbons, 5, place Marengo, à Saint-Étienne, sont fermiers de la Société.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans ***L'INDUSTRIE***

GAZ DE BERCK-SUR-MER (SOCIÉTÉ DU)

(A. DEPLANQUE et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 13, rue Victor-Hugo (Boulogne-sur-Mer).

Capital social, deux cent trente-cinq mille francs, divisé en 470 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur. Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation du Gaz et de l'Électricité de Berck-sur-Mer.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur-Gérant. — M. A. Deplanque.

G. 221

GAZ DU BERRY ET AUTRES LIEUX DU CENTRE (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Lebouis, Paris.

G. 222

GAZ DE LA VILLE DE BESANÇON

(Société Anonyme pour l'Éclairage par le)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	1178.75	1118.75	1231.25	1208.15	1198.10	1140.40	1107.15	1082.60	»	»
Dividendes distribués	70 »	70 »	70 »	70 »	60 »	70 »	70 »	70 »	70 »	70 »

Durée de la Société. — Du 1er Janvier 1862 au 31 Décembre 1930.

Objet de la Société. — La Fabrication et la vente du Gaz pour la ville de Besançon.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

GAZ DE BONE (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, à Bône (Algérie).

Objet de la Société. — Éclairage au gaz de la ville de Bône.

Directeur. — M. Maggiore.

G. 225

GAZ DE LA VILLE DE BOURG (SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE AU)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	500	500	526.85	485.83	»	440	400	403.88	»	»
Dividendes distribués . .	32	32	32 »	30 »	28	28	25	25 »	25	25

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1912.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Gaz pour la ville de Bourg et sa banlieue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membre du Conseil. — M. Th. Vauthier, président.

Répartition des bénéfices : 1/20 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus est réparti aux Actionnaires.

G. 224

GAZ DE BORDEAUX (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 19, rue Louis-le-Grand, Paris,

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 francs entièrement libérées et versements appelés devant être remboursées 2 ans avant la fin de la concession.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse au comptant.

Parts de fondateurs. — 300.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. . .	1680 »	1573.80	1544.75	1632.18	1747.26	1835.56
Actions de jouissance	1135.34	1018.24	955.99	1043.14	1204.34	1278.75
Dividendes distribués	85 »	85 »	90 »	90 »	90 »	90 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. . .	1883.75	1854.92	1790.32	1756.63	1821.07
Actions de jouissance.	1265.04	1241.31	1171.29	1144.43	1176.70
Dividendes distribués	90 »	90 »	90 »	90 »	90 »

Durée de la Société. — De 1875 au 30 Juin 1904.

Objet de la Société. — Exploitation de l'éclairage et du chauffage par le Gaz de la ville de Bordeaux, concession de la ville jusqu'en 1904.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Membres du Conseil. — MM. P.-M. Oppenheim, Ed. Romberg, S. Propper, Edmond Alphen, G. Kohn.

Commissaire des Comptes. — M. Ad. Oppenheim et A. Gras.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital. Fonds d'amortissement pour amortir les Actions 2 ans avant la fin de la concession ; le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste 75 0/0 aux Actions et 25 0/0 aux Parts de fondateur.

G. 226

GAZ DE BOURG-ARGENTAL (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 58, rue Laffitte, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées, 368 au porteur et 32 nominatives.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — du 1er Janvier 1883 au 1er Janvier 1926.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la ville de Bourg-Argental.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Moyse, à Saint-Etienne.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Georgi, administrateur-délégué, La Salle O ✻, et Hippolyte Salle.

Commissaire. — M. Mauban.

GAZ DE LA VILLE DE BOURGES (SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉCLAIRAGE AU)

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, cinq cent vingt mille francs, divisé en 1.040 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1000	»	1075	1070.50	1080	1078	»	»	»	»
Dividendes distribués . .	70	70	75	75 »	75	45	45	45	45	45

Durée de la Société. — 33 années, à dater du 1er Janvier 1894.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville de Bourges; la Fabrication et la Vente des produits accessoires du Gaz.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices.

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social; le reste aux Actionnaires.

G. 229

COMPAGNIE DU GAZ DE BUCHAREST

Société Anonyme française

Siège social, 37, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant, 2e partie du bulletin.

Parts de fondateur. — 600.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	35	37.50	39	41	46.50	46.50	50	56.50	59.50	61.75

Durée de la Société. — Jusqu'au 21 Mars 1908.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession de l'Éclairage au Gaz de la ville de Bucharest (Roumanie).

Notaire qui a reçu l'acte: Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; 10 0/0 au Conseil d'administration; le surplus, 75 0/0 aux Actions; 25 0/0 aux Parts de fondateur.

GAZ DE CARCASSONNE

Société Anonyme

Siège social, 62, rue Taitbout, Paris.

Capital social, deux millions deux cent mille francs, divisé en 4.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de la concession de l'éclairage au gaz de la ville de Carcassonne (Aude).

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, 11, rue Taitbout.

Membres du Conseil. — MM. Verstraeten, président; Ed. Melon, Ed. Romberg, Debeury, G. Kohn, F. Oppenheim.

G. 236

GAZ DE LA VILLE DE CHAMBÉRY (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, deux cent quatre-vingt mille francs, divisé en 560 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	15	25	25	30	30	30	30	30	30	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à compter du 1er Janvier 1868.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour l'éclairage de la Ville de Chambéry.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messiny, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus des bénéfices aux Actionnaires.

G. 237.

GAZ DE CHAMONIX (HAUTE-SAVOIE)

En liquidation

GAZ DE CHAROLLES

(J. MARTIN et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, à Charolles (Saône-et-Loire).

Capital social, quatre-vingt-cinq mille cinq cents francs, divisé en 342 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50	12,50	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50

Objet de la Société. — Eclairage et Chauffage par le Gaz de la Ville de Charolles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Morain, à Charolles.

Assemblée générale. — 1er Semestre.

Paiement des Coupons, à Charolles, chez Me Girard, notaire, les 1er Septembre et 1er Mars.

Membres du Conseil.— MM. Marquetoux, président ; Bouissoud, Cochet, Coureaux et Gerbe.

Directeur. — M. J. Martin.

Répartition des bénéfices : 1 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus est employé à rembourser les Actions par voie de tirage au sort jusqu'à 5 0/0 du Capital social ; l'excédent, s'il y en a, à partager entre la Société et la Ville. Après le remboursement total, l'usine appartiendra à la Ville. Les Actionnaires auront à se partager avec la Ville les bénéfices pendant la dernière période quinquennale.

GAZ DE CHATEAUNEUF (SOCIÉTÉ DU)

(G. DECURE et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir).

Capital social, soixante-seize mille francs.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Exploitation du Gaz de Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir.)

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur-Gérant. — M. G. Decure.

GAZ DE CHELLES (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, à Chelles (Seine-et-Marne).

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à gaz.

G. 241

GAZ DE LA VILLE DE CLERMONT (SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1995	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	666.66	684.44	746.65	830.60	845 »	892 »	917.50	935.75	978.75	»	»
Dividendes distribués.	50 »	50 »	55 »	55 »	55 »	55 »	55 »	55 »	55 »	55 »	55 »

Durée de la Société. —50 ans, à partir du 1er Janvier 1878.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour l'éclairage des villes de Clermont-Ferrand et Royat.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

G. 242

GAZ DES VILLES DE COGNAC & DE ROYAN

(Société Anonyme d'Éclairage par le)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués .	30	35	35	35	35	40	40	40	40	40	40

Durée de la Société. — 60 ans, à partir du 5 Novembre 1885.

Objet de la Société. — Chauffage et Éclairage par le Gaz des Villes de Cognac et de Royan.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membre du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 pour une Réserve extraordinaire; le surplus aux Actionnaires.

G. 243

GAZ DE COGOLIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Cogolin (Var).

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 200 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs,

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations, 200. — **Taux d'émission**, 250 francs. — Revenu, 4 1/2 0/0.

Dividendes distribués, 4 1/2 0/0, garantis par la commune.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1889.

Objet de la Société. — Éclairage de la Ville et des Particuliers au Gaz riche.

Notaire qui a reçu l'acte ; Me Cauvet, à Cogolin.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège de la Société, du 1er au 30 Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Michel, officier en retraite, à Cogolin ; Dol, banquier, à Cogolin ; Brunel, négociant, à Cogolin,

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital action versé, et le reste à la Réserve, jusqu'à concurrence de 5,000 francs ; et le surplus, 45 0/0 aux Actionnaires; 45 0/0 à la commune ; 5 0/0 à la Réserve extraordinaire ; 5 0/0 au fonds d'amortissement.

G. 244

GAZ DE COMMENTRY (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, libérées de 450 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	»	»	»	876	892.25	»	»	»	950	»	»
Dividendes distribués	55	55	55	55	55 »	55	55	55	55	55	55

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1873.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour la ville de Commentry.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices :
5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux Actionnaires.

G. 245

GAZ DE CONCARNEAU (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Concarneau (Finistère).

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à gaz.

G. 245 *b*

GAZ DE LA VILLE DE LA COROGNE & DE VIGO

(Société Anonyme d'Éclairage par le)

Siège social, 49, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, un million, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.
Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 400 de 500 francs 4 1/2 0/0, autorisées par l'Assemblée générale de Mars 1891, remboursables par voie de tirage au sort; le remboursement des Titres sortis a lieu le 1er Avril suivant. Intérêts annuels, 22 fr. 50, payables par semestre les 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	»	»	460	»	416.66	490	397.50	400	400	400
Dividendes distribués . .	27	20	30	30	25	25 »	25	25 »	25	25	25

Durée de la Société — 40 ans, à partir du 1er Janvier 1880.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du gaz pour le chauffage et l'éclairage de la Ville de la Corogne et de Vigo.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril

Paiement des coupons, au Siège social, en Mars et en Septembre.

Membres du Conseil. — MM. Aimé Fichet, président; Ed. Finaz, Antoine Poulard.

Répartition des bénéfices :
5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus est réparti aux Actionnaires.

G. 248

GAZ DE COURS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Cours (Rhône).

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à gaz.

Directeur. — M. Defond.

G. 249

GAZ DE COURVILLE (SOCIÉTÉ DU)

G. DECURE et Cie, Société en commandite par actions

Siège social, à Courville (Eure-et-Loir).

Capital social, quatre-vingt-cinq mille francs.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à gaz.

Assemblée générale. — En Août.

Directeur-Gérant. — M. G. Decure.

G. 250

GAZ D'HUILE DE CRÉMIEU (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Crémieu (Isère).

Objet de la Société. — Eclairage de la Ville de Crémieu par le Gaz d'huile.

Devenue la propriété de M. Béraud, 2, quai de l'Hôpital, à Lyon.

G. 251

GAZ DE DÉVILLE-LEZ-ROUEN (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, à Déville-lez-Rouen (Seine-Inférieure).

Objet de la Société. — Eclairage au Gaz courant de la Ville de Déville et les environs.

Directeur. — M. Pavillon.

VICHY-CÉLESTINS

GAZ DE DESVRES (SOCIÉTÉ DU)

(A. DEPLANQUE et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 13, rue Victor-Hugo (Boulogne-sur-Mer).

Capital social, quarante deux mille francs, divisé en 84 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation du Gaz de Desvres.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur-Gérant. — M. A. Deplanque.

G. 252

GAZ DE DIJON (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, à Dijon (Côte-d'Or).

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la ville de Dijon.

Société dissoute et reprise par la Société anonyme *Gaz et Eaux*.

G. 254

GAZ DE LA VILLE DE DOLE

(Société Anonyme d'Eclairage par le)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	475	»	»	525	»	»	650	»	675	»	»
Dividendes distribués . .	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40

Durée de la Société. — 40 ans, du 1er Janvier 1878 au 31 décembre 1919.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la Ville de Dôle et de ses Faubourgs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des Coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social, le surplus des bénéfices aux actionnaires.

GAZ DE FEURS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Feurs (Loire).

Objet de la Société. — Exploitation de l'usine à Gaz de Feurs.

G. 258

GAZ DE FIRMINY & DU CHAMBON

Société Anonyme

Siège social, à Firminy (Loire).

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. 1er Emprunt, 240 Obligations 500 francs 5 0/0 émises le 25 Juillet 1878, remboursables à 500 francs en 30 ans, par tirages au sort annuels ayant lieu le 15 Octobre, à compter de 1882, intérêt annuel, 25 francs, payables par semestres les 15 Octobre et 15 Avril.

2e emprunt, 120 Obligations, 500 francs 5 0/0, remboursables en 28 ans, à partir du 15 Octobre 1884.

3e emprunt, 100 Obligations 500 francs, 4 1/2 0/0, remboursables en 19 ans, à partir de 1893, autorisé par l'Assemblée générale du 15 Janvier 1891.

Durée de la Société. — A partir de 1863 jusqu'en 1913.

Objet de la Société. — Éclairage au gaz pour les besoins publics ou particuliers des villes de Firminy et du Chambon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Clarard, à Firminy.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Victor Penel, président; P. de Lachomette, Lassablière, J.-B. Bernard, Léonard, Gardette

Directeur. — M. Largeron.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; une somme pour un fonds de Réserve extraordinaire; le surplus est réparti suivant les décisions de l'Assemblée générale.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

GAZ DE LA VILLE DE FLORENCE (ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société civile constituée en 1843, modifiée les 26 Mai, 7 Juin 1855 et 23 Mars 1881

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, quatre millions cinq cent mille francs, divisé en 9.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

La Société avait émis 600 Obligations de 500 francs 6 0/0, remboursables à 500 francs en trente ans, de 1867 à 1896.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1466.09	1477.73	1205.43	1365.14	1397.61	1369.19
Dividendes distribués . .	75 »	75 »	75 »	75 »	75 »	75 »

Années. . . .	1892	1893	1894	18 5	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1284.21	1220.17	1177.69	»	»
Dividendes distribués	75 »	75 »	75 »	75	75

Durée de la Société. — Du 25 Octobre 1843 au 31 Décembre 1940.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du gaz à la ville de Florence et ses faubourgs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thiaffait, à Lyon.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Maurue, Ch. Vautier, A. Genin, A. Larue, Cyprien Lacroix.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

G. 260

GAZ DE FOIX (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 25, rue Condillac, Bordeaux.

Capital social, 200,000 francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la Ville de Foix.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Labrouc, président ; Dubosc, vice-président ; A. Queulain, administrateur-délégué.

Directeur. — M. P.-M. Aubert.

GAZ DE FUMAY (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Fumay (Ardennes).

Objet de la Société. — Exploitation de l'usine à Gaz pour l'éclairage de la ville et des particuliers.

Assemblée ordinaire. — En Mars.

G. 261 *b*

GAZ DE FRUGES & MORTAGNE (SOCIÉTÉ DU)

(A. DEPLANQUE et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 13, rue Victor-Hugo (Boulogne-sur-Mer).

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation du Gaz dans les villes de Fruges (Pas-de-Calais) et Mortagne (Orne).

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur-Gérant. — M. A. Deplanque.

G. 262

GAZ DE GAND (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège administratif, 48, avenue Kléber, Paris.

Capital social, 3,000,000, divisé en 6,000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts de fondateur. — 300.

Obligations. — 16,000 à 500 francs, 5 0/0.

Revenu. — Vingt-cinq francs.

Durée de l'amortissement des obligations jusqu'en 1911. — 13,500 obligations sont cotées à la Bourse au Comptant.

Années. . . .	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moy. des Act.	600	500	500	400	300	250	150	100	80	50	20
Cours moy. des Obl.	480	400	350	280	300	350	400	450	450	460	460

Durée de la Société. — 30 ans, jusqu'au 30 juin 1911.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz, à Gand.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons et des obligations : les 1er Avril et 1er Octobre, avenue Kléber, 48, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Peghoux, Foury, Graux, d'Orgeval, Tronson du Coudray, Guinotte, comte d'Oultremont.

Commissaire des comptes. — M. Douglas-Read.

Directeur. — M. A. Peghoux, président-directeur.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; fonds d'amortissement pour rembourser les Actions pendant la durée de la Concession ; 5 0/0 aux Actions ; ensuite 10 0/0 aux Administrateurs ; le surplus 75 0/0 aux Actions et 25 0/0 aux Parts de fondateurs.

G. 262

LE GAZ DE GANGES

Société Anonyme

Siège social, à Ganges (Hérault).

Capital social, soixante-quinze mille francs, divisé en 150 Actions de 500 francs libérées, dont 17 amorties ; restent 133 pour un capital de 66.500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés 350 francs.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	»	»	»	»	15	15	10	10	15	15	15

Durée de la Société. — 50 années, de 1878 à 1928.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubanel, à Ganges.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le gaz.

Assemblée générale. — Courant Janvier.

Paiement des coupons, à Ganges.

Membres du Conseil. — M. Noviaut, président ; M. Villeneuve, directeur ; MM. Azemard, F. Bourrelhy, E. Noualhac, Castagnée.

Prévisions de la Société, — Distribution de 15 francs de dividende et amortissement de 4 Actions par an, tant que les cours permettront cette opération avantageuse pour les Actionnaires.

G. 263

GAZ DES GARES D'AMIENS, DE BOULOGNE-SUR-MER, DE FOURMIES, DE LAROCHE, DE VALENCIENNES ET DE LA COMMUNE DE SAINT-POL-LEZ-DUNKERQUE

(Société Anonyme du)

Siège social, à la gare d'Amiens.

Capital social, neuf cent dix mille francs, divisé en 1.820 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz et à l'Électricité des gares dont le titre porte le noms et toutes les applications par l'électricité.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Grauwain, à Haines (Pas-de-Calais).

Constituée en 1891.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — M. Achille Desurmont, président.

G. 265

GAZ DE LA GARE DE VALENCIENNES ET DE St-POL-LEZ-DUNKERQUE

(Société Anonyme du)

Siège social, à Valenciennes (gare).

Société absorbée par la Compagnie du Gaz des Gares d'Amiens, Boulogne-sur-Mer, Fourmies et Laroche.

Les 500 Actions de la Société liquidée ont été échangées contre 500 Actions de l'autre Société, par suite la liquidation est complètement terminée.

G. 266

GAZ DE LA VILLE DE GIVORS (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Civile

Siège social, à Givors (Rhône).

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	330	300	320	»	»	»	»	360	»	»
Dividendes distribués . .	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

Durée de la Société. — Jusqu'au 21 Janvier 1918.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le gaz de la Ville de Givors.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Curty, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er avril.

Membre du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du capital social, le surplus est réparti aux Actionnaires.

G. 267

GAZ DE GRAVELINES (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Gravelines (Nord).

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à gaz pour l'éclairage public et particulier.

Gérant. — M. Valentin.

G. 269

GAZ DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse).

Objet de la Société. — Éclairage au gaz de la ville et des particuliers.

G. 270

GAZ DE JARGEAU (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Jargeau (Loiret).

Capital social, cinquante-cinq mille francs, divisé en 550 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Dividende distribué : 3 francs par Action.

Durée de la Société. — 50 ans.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la ville et des particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Benoist, à Jargeau (Loiret).

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Jargeau.

Membres du Conseil. — MM. Decouzu-Martin, Varanne-Delahaye (Ambroise), Héau-Lebigne, Brunet et Benoist.

Commissaire des comptes. — M. Portheault, à Darvoy.

Administrateur-délégué. — M. Decouzu-Martin.

GAZ DE LANDERNEAU (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Landerneau (Finistère).

Objet de la Société. — Éclairage au gaz de la ville et des particuliers.

Administrateur-délégué. — M. Raillard.

G. 273

GAZ DE LE TEIL-D'ARDÈCHE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, Le Teil-d'Ardèche.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de la ville et des particuliers.

G. 274

GAZ DE LIEVIN (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Liévin.

Objet de la Société. — Eclairage au gaz de la ville de Liévin et des particuliers.

Assemblée générale. — En Mars.

G. 276

GAZ DE LA VILLE DE LIMOGES

(Société Anonyme pour l'Éclairage au)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	1095	1091.66	1092.50	1108.75	1086.66	1069.44	1062.50	1040	1035	1062
Dividendes distribués . .	60	60 »	60 »	60 »	65 »	65 »	65 »	65	65	65

Durée de la Société. — 40 ans, jusqu'au 1er Janvier 1914.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour la Ville de Limoges et sa banlieue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Finaz fils aîné, Th. Vautier, Casati.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social, le surplus aux Actionnaires.

PARIS — Imp. Guerin, Dernier et Cie

GAZ DE LA VILLE DE LONS-LE-SAULNIER (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Civile

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, cent soixante-treize mille deux cents francs, divisé en 866 Actions de 280 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyen des Actions en 1886, 200. — En 1887, 120 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 1er Janvier 1896.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la Ville de Lons-le-Saulnier et de sa banlieue. — **Affermage**. La Société a affermé l'usine à M. Louis-François Devíes, de Dijon, d'abord jusqu'au 31 décembre 1875, puis, par renouvellement successifs, jusqu'au 31 Décembre 1906, moyennant les redevances annuelles suivantes :

Jusqu'au 31 Décembre 1873	6.50	à chacune des 866 Actions	
De 1874 à 1880	7.50	—	—
De 1881 à 1886	8.50	—	—
De 1887 à 1891	10 »	—	—
De 1892 à 1894	12 »	—	—
De 1895 à 1897	14 »	—	—
De 1898 à 1900	16 »	—	—
De 1901 à 1903	18 »	—	—
De 1903 à 1906	20 »	—	—

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chaine, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Ernest Finaz, Pierre-Élysée Flory, Prosper de Lachomette.

Commissaire des comptes. — M, Lucien Barbier.

Répartition des bénéfices

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus est réparti aux Actionnaires.

GAZ DE LYON (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue de Savoie, à Lyon.

Capital social, dix millions de francs, divisé en 40.000 Actions de 250 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 1600 5 0/0 créées par l'Ancienne Compagnie de la Guillotière le 14 Mai 1856. Remboursables à 300 francs en 48 ans par tirages au sort annuels ayant lieu en Mai à compter de 1856. Intérêts annuels, 15 francs payables les 1er Janvier et 1er Juillet ; remboursement des Titres sortis le 30 Juin suivant.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
C. moy. d. Act. 500 fr.	973.88	1016.36	1113.53	1222.44	1231.48	984.07	947.28	960.29	»	»
Dividendes distribués.	53.75	52.50	52.50	51.25	50 »	50 »	47.50	40 »	35	32.50
Cours moy. des Oblig.	»	»	»	»	307.06	306.22	307.30	310.50	308	307 »

Durée la Société. — 99 ans, à partir du 24 Octobre 1836 jusqu'au 23 Octobre 1935.

Objet de la Société. — Exploitation de l'éclairage et du chauffage par le Gaz et par tous autres moyens, de la ville de Lyon et des communes suburbaines (moins Vaise) ; la fabrication et la vente de tous les produits accessoires ainsi que toutes les industries se rattachant au Gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril,

Paiement des coupons, à Lyon, au *Crédit Lyonnais*, le 15 Novembre (acompte) et le 15 Mai (solde).

Membres du Conseil. — MM. Ulysse Pila, président ; Paul Brun et Louis Desgaultière, vice-présidents ; Jean Bonnardel, président honoraire ; Ed. Prénat, A. Ratter, P. Renard, A. Gensoul, J. Gonin, H. Damour, P. de Lachomette.

Commissaires des comptes. — MM. Naquard, Pallias et J. Ribollet.

Directeur. — M. Sigaud.

Administrateur-délégué. — M. Ancel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/5 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux Actionnaires.

Observations. — La Compagnie du Gaz de Lyon a absorbé la Compagnie du Gaz de la Guillotière, en date du 28 Juin 1880.

G. 280

GAZ DE LUNEL (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Lunel (Hérault).

Objet de la Société. — Éclairage au gaz de la Ville et des Particuliers.

G. 281

GAZ DE LUZY (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Luzy (Nièvre).

Objet de la Société. — Eclairage au gaz de la Ville et des Particuliers.

Directeur. — M. Levarlet, ingénieur.

G. 284

GAZ DE MAGNY-EN-VEXIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise).

Objet de la Société. — Eclairage au gaz de la Ville et des Particuliers.

Directeur. — M. Mordant.

GAZ DE MALAGA (ESPAGNE) (SOCIÉTÉ POUR L'ÉCLAIRAGE AU)

Société Civile

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, divisé en 4,000 actions, représentant 1/4000 de l'Actif social.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Ac.	350	»	»	340	455.89	461.42	417.50	»	395.68	»	»
Dividendes distrib.	20	20	20	30	20 »	30 »	30 »	25	25 »	25	25

Durée de la Société. — Jusqu'en 1927.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville de Malaga.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme sur un fonds d'amortissement ; le surplus aux Actionnaires.

G. 286

GAZ DE MALINES (COMPAGNIE DU)

Siège social, 23, rue d'Anjou, Paris.

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier au gaz de la ville de Malines (Belgique).

G. 287

GAZ DES VILLES DU MANS ET DE VENDOME (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, Le Mans (Sarthe).

Capital social, huit cent quarante mille francs, divisé en 1.680 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage, chauffage et distribution de force motrice par le Gaz et l'Électricité des Villes du Mans (Sarthe), de Vendôme (Loir-et-Cher) et de Vannes (Morbihan).

Assemblée générale. — En Avril, au plus tard.

Directeur. — M. Séguin, ✻, I ⓘ.

GAZ DE MANTES (SOCIÉTÉ DU)

GRIGNON et Cie (Société en Commandite par Actions

Siège social, à Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Objet de la Société — Éclairage public et particulier par le gaz de la ville de **Mantes** et ses environs.

Gérant. — M. Grignon.

GAZ ET DES HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE MARSEILLE ET DES MINES DE PORTES ET SÉNÉCHAS (SOCIÉTÉ DE L'ÉCLAIRAGE AU)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, trente-six mille Actions ou Parts d'Intérêt, entièrement libérées, émises et remboursables à 600 francs, donnant droit à 1/36.000e de l'Actif social. (Les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance).

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions.	861.82	841.36	921.41	1016.14	1198 »	1.206.43
Actions de jouissance. .	302.59	308.27	366.64	442 »	592.45	597.88
Dividendes distribués. .	40 »	45 »	45 »	50 »	50 »	50 »

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyen des Actions.	1064.74	1078.14	1140.15	1192.80	1214.80
Actions de jouissance. .	475.15	457.53	494.32	596.50	597.05
Dividendes distribués. .	50 »	50 »	50 »	50 »	50 »

Durée de la Société. — Du 16 Août 1860 au 31 Mai 1907.

Objet de la Société. — Eclairage et chauffage par le Gaz de la Ville de Marseille. — Propriété et Exploitation des Hauts Fourneaux et Fonderies de Saint-Louis, près Arenc (Bouches-du-Rhône). — Propriété et Exploitation des Mines de houilles de Portes et Chambon appelées houillères de Portes et Sénéchas, Concession du 3 Juillet 1892, et du Chemin de fer qui les relie au Chemin de fer de P.-L.-M.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gossart, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, à Paris, au *Crédit Lyonnais*, 19, boulevard des Italiens, en Avril et Octobre pour les Actions de Capital. — Le 1er Juillet, pour les Actions de jouissance et les remboursements.

Membres du Conseil. — MM. Henri Germain, président; G. Chanove, H. Darcy, P. Devès, Ch. Hentsch, S. Jordan, A. Jouet-Pastré, L. Lefébure, D. Lenoir.

Directeur. — M. E. Cornuault.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve, jusqu'à un million. — Somme suffisante pour le fonds d'Amortissement des Actions; le surplus aux Actions.

GAZ DE MAUBEUGE ET EXTENSIONS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 29, rue de Moscou, Paris.

Capital social, un million, deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Eclairage et chauffage par le Gaz de la Ville de Maubeuge et extensions.

Paiment des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Taulet, Richon, Dubois, Cédié; Administrateur-délégué, M. G. Malet.

G. 291

GAZ DE MEHUN-SUR-YÈVRE

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

Capital social, cent trente-huit mille francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : 4 0/0.

Durée de la Société. — 45 ans.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage au Gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Charlon.

Paiement des coupons, à Mehun, les 1er Janvier et 1er Juillet.

G. 292

GAZ DE LA VILLE DE METZ (ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, sept cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 700 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années. . . .	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	1850	»	2166.66	2133.23	2144.42	2071.25	2190.90	2269.05	2145	2210
Dividendes distrib.	155	»	155 »	155 »	155 »	155 »	155 »	155 »	155	165

Durée de la Société. — 38 ans, à dater du 1er Janvier 1874.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Gaz pour la Ville de Metz et les communes suburbaines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital social, le surplus aux actionnaires.

G. 293

GAZ DES MINES DE BÉTHUNE, EICHELBRENNER ET COMPAGNIE

(Société en Commandite par Actions du)

Siège social, 76 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris.

Capital social, cent cinquante-cinq mille francs, divisé en 310 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Eclairage au Gaz des Mines de Béthune.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, chez MM. Bloch et Tréfousse, banquiers, 46, rue des Petites-Écuries, Paris.

Gérant. — M. Eichelbrenner.

.G 294

GAZ DES MINES DE COURRIÈRES, EICHELBRENNER & Cie (SOCIÉTÉ DU)

(Société en Commandite par Actions du)

Siège social, 76 *bis*, Rue des Saints-Pères, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Dividendes : 7 0/0.

Durée de la Société. — 30 ans.

Objet de la Société. — Éclairage au gaz des Mines de Courrières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Candelier.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, chez MM. Bloch et Tréfousse, banquiers, 46, rue des Petites-Écuries, Paris.

Membres du Conseil. — MM. Varlé, Delobel, Birié.

Gérant. — M. Eichelbrenner.

GAZ DU MIDI (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Société Anonyme

Siège social, 24, rue Masséna, à Lyon.

Capital social, un million cent quarante mille francs, divisé en 2.280 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 1.050 obligations 5 0/0 créées en 1881. Ces Obligations ont été converties en Obligations 4 0/0, en Juillet 1895.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Répartitions	10	12.50	12.50	12.50	15	15	»	»	»	»
Cours moy. des Obligations	»	»	»	»	»	490	492.50	500	500	500

Durée de la Société. — 60 ans, à dater du 27 octobre 1881.

La Société générale des gaz du Midi a été formée par la fusion des trois Sociétés suivantes :

Société d'Éclairage par le Gaz des Villes d'Annonay, Montélimar, Gap, Bourgoin et Jallieu.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le gaz des villes désignées ci-dessus, tant pour les besoins publics que particuliers.

Assemblée générale. — En Septembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Lorin, président ; Alombert, Faurax, Régamey, Van Régis.

Commissaires de surveillance. — M. Wirt.

Inspecteur. — M. Léo Michel.

Directeur. — M. J. Snyers.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 du Capital versé. Le surplus des bénéfices, 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 10 0/0 au Directeur ; 70 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 pour constituer un fonds d'amortissement.

G. 296

GAZ DE LA VILLE DE MONTAUBAN (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE AU)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyen des Actions .	687.50	660	701.66	745	774.06	753.33	»	»	437	»	»
Dividendes distribués . .	47.50	50	50 »	50	40 »	25 »	20	25	25	»	»

Durée de la Société. — 42 ans à partir du 1er janvier 1874.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Gaz pour la Ville de Montauban et sa banlieue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Mars.

Membres du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1 1/0 du Capital social. Le surplus aux Actionnaires.

G. 297

GAZ DE LA VILLE DE MONTBRISON (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, à Lyon,

Capital social, soixante-douze mille francs, divisé en 360 Actions de 200 francs chacune.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués. . .	23.50	22.50	20	20	20	20	20	20	20

Durée de la Société. — 30 ans, à compter du 1er Octobre 1878.

Objet de la Société. — Fournir à la Ville de Montbrison l'éclairage et le chauffage par le Gaz, pour les besoins publics ou particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus est réparti aux Actionnaires.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

GAZ DE LA VILLE DE MONTLUÇON (COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Siège social, 4, quai de la Pécherie, à Lyon.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions .	550	»	»	»	220	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués. . .	25	25	25	20	15	15	15	20	20	20	20

Durée de la Société. — Traité renouvelé le 17 novembre 1894, pour 30 ans.

Objet de la Société. — Éclairage par le Gaz de la Ville de Montluçon et de ses faubourgs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus est réparti aux Actionnaires.

G. 109 *b*

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHAUFFAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ

Siège social, 46, rue de Provence, Paris.

Société Anonyme en formation.

G. 300

GAZ DE LA VILLE DE MONTPELLIER

(Société Anonyme d'Éclairage par le)

Siège social, à Montpellier, bureaux à Lyon, 49, rue de la Bourse.

Capital social, deux millions, divisé en 4,000 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées et nominatives.

Obligations : 1.500.000 francs, en 3.000 Obligations de 300 francs 4 1/2 0//0, remboursables au pair.

Taux d'émission, 300 francs, revenu 13 fr. 50.

Durée de l'amortissement des Obligations : 27 ans.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Cours moyen des Actions, de 1886 à 1896 : de 850 à 1,200 francs.

Cours moyens des Obligations en 1895 : 310 francs.

Dividendes distribués de 1886 à 1896 : de 45 à 60 francs en moyenne.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Janvier 1877.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Gaz pour les besoins tant publics que particuliers de la ville de Montpellier et de ses faubourgs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — Avant fin Avril.

Paiement des coupons, à Lyon et à Montpellier.

— Actions, 1er Juillet, 1er Octobre, 2 Janvier et 1er Avril.

— Obligations, le 1er Avril et le 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Paul Brun, président ; Ancel, Henri Dugas, Ch. Sigaud, Maurice Piaton.

Répartition des bénéfices :

Il est prélevé 5 0/0 pour fonds de Réserve et le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

G. 301

GAZ DE MULHOUSE (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siége social, 39, rue Caumartin, Paris.

Capital social, deux millons de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, émises à 500 francs, remboursables à 250 francs; les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de jouissance.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Obligations, 2.000 de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1915, par tirages annuels en Novembre ; remboursement 1er Janvier ; intérêts 25 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1406.45	1255.59	1231.43	1305.97	1503.79	1742.62
Actions de jouissance	1068.63	»	933.50	910.52	1161.03	1347.03
Dividendes distribués . .	82.50	85 »	90 »	90 »	90 »	95 »
Cours moy. des Obligations	513.96	506.25	501.42	500 »	512.50	513.75

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions . . .	1645.43	1842.83	1848.79	1842.94	1820.10
Actions de jouissance.	1334.50	1450.50	1491.50	1372.02	1374.16
Dividendes distribués	95 »	95 »	100 »	100 »	100 »
Cours moyens des Obligations. .	508.16	518.16	535 »	532.33	519.86

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Juillet 1816.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines à gaz de Mulhouse (Haute-Alsace) et de Belfort (Haut-Rhin).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social, pour les Actions, en Avril (acompte) et Octobre (solde).

Membres du conseil. — MM. Ern. Rousseau, président ; Eug. Breittmayer Alb. Ellissen.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'à 200.000 francs ; une somme fixe de 8.000 francs pour remboursement des Actions à 250 francs ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

C. 303

GAZ DE NEVERS

(Société Anonyme d'Éclairage par le)

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs, divisé en 1,190 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	»	1175	1175	1300	»	1250	1100	1155.80	»	»
Dividendes distribués	65	65	65	75	65	75	75	75	75	»	»	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Juillet 1900.

Objet de la Société. — Eclairage et Chauffage par le Gaz de la Ville de Nevers et des communes suburbaines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices :
5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du capital, le surplus est réparti aux Actionnaires.

VICHY-CÉLESTINS

GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE DE NICE

(Société Anonyme du)

Siège social, 23, rue de l'Hôtel-des-Postes, à Nice.

Capital social, quatre millions six cent cinquante mille francs, divisé en 23,250 Actions entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 400 Obligations créées en 1866, émises à 500 francs, remboursables à 500 francs en 40 ans par voie de tirages au sort annuels ayant lieu en Mars, à compter de Mars 1867. Remboursement des titres le 1er Juillet suivant. Intérêts annuels 30 francs payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

1.000 Obligations émises en 1888, remboursables à 500 francs en 25 ans, à partir de 1889 par tirage au sort annuel ayant lieu en Mars. Intérêt annuel 20 francs, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	»	787.50	»	820	»	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués . .	45	45	»	53	60	60	60	78	81	80	»	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1913, depuis 1858.

Objet de la Société. — Eclairage et chauffage par le Gaz et application de l'Electricité dans la ville de Nice.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Arnoulf, à Nice.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Octobre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. E. Albo, président ; J. Durandy, J. Gelly, J. Boutau D. Pollonnais, comte H. Avet, Th. Dudoly, Ch. Louette, baron Achille Larrey, Albert Gautier, secrétaire.

Administrateur-délégué. — M. J. Durandy.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour un fonds d'amortissement ; 6 0/0 au Capital versé. Le surplus, 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 85 0/0 aux Actionnaires ; 5 0/0 aux Employés.

G. 306

GAZ DE LA VILLE DE NŒUX-LES-MINES

(SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE)

EICHELBRENNER et Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 76 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le Gaz de la ville de Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).

Paiement des coupons chez MM. Bloch-Tréfousse et Cie, banquiers, 46, rue des Petites-Écuries, Paris.

Gérant. — M. Eichelbrenner.

GAZ DE NUITS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Nuits (Côte-d'Or).

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage au gaz de la ville et des particuliers.

G. 308

GAZ DE NYONS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Nyons (Drôme).

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage au gaz de la ville et des particuliers.

Président. — M. Xavier Rey.

G. 310

GAZ DE LA VILLE D'ORANGE

(Société anonyme pour l'éclairage au)

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, cent quarante mille francs divisé en 280 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 50 ans, à compter du 1er Mai 1884.

Objet de la Société — Eclairage et chauffage par le gaz de la ville d'Orange et de ses faubourgs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Falque, à Orange.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — M. Ch. Vautier, président.

Répartition des bénéfices. - 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 à la Réserve spéciale, le surplus aux actionnaires.

G. 311

GAZ D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Origny-Sainte-Benoite (Aisne).

Objet de la Société. — Eclairage et chauffage au gaz de la ville et des particuliers.

GAZ D'ORLÉANS (COMPAGNIE DU)

(P. FAUCONNIER et Cie) Société en Commandite par Actions

Siège social, à Orléans (Loiret).

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers

Gérant. — M. P. Fauconnier.

GAZ DES VILLES DE PADOUE, VICENCE, TRÉVISE (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Française Civile

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, un million cinquante mille francs, divisé en 2,100 Actions, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	1.140	1.154	1.212	1.163	1.133	1.068	1.056	1.013	1.011	1.003
Dividendes distrib.	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110

Durée de la Société. — Du 17 Mai 1845 au 17 Mai 1900.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour les villes de Padoue, Vicence, Trévise.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ferrouillat, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membre du conseil. — M. Th. Vautier.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus aux Actionnaires.

GAZ DE PANISSIÈRES (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 12, rue du Peyrat, à Lyon.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 100, de 500 francs 4 0/0; taux d'émission 480 francs, remboursables à 500 francs en 30 ans, par tirages au sort annuels ayant lieu le 1er Février, à compter de 1895. Intérêt annuel, 20 francs nets, payables par semestre les 1er Mars et 1er Septembre.

Dividende distribué en 1894 : 3 0/0.

Durée de la Société. — Du 8 Février 1894 au 31 Décembre 1929.

Objet de la Société. — Exploitation de la Concession de l'Éclairage au Gaz de la ville de Panissières.

Notaire qui a reçu l'acte : M. Lestra, à Lyon.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Fonbonne, C. Graisely, H. Thivel, F. Magnan.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0 aux Administrateurs ; 10 0/0 pour constituer un fonds d'amortissement ; 70 0/0 aux Actionnaires.

G. 317

GAZ DE PAUILLAC (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, à Pauillac (Gironde).

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le gaz de la Ville et des particuliers.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Regnault, président ; De Vial, vice-président. A. Queulain, administrateur-délégué.

Directeur. — M. P. Aubert.

G. 319

GAZ DE LA VILLE DE PÉRIGUEUX (Cie D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 37, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de Fondateur donnant droit à une part des bénéfices.

Dividendes distribués aux Actions en 1896, 25 francs ; Parts bénéficiaires, 23 fr. 50.

Durée de la Société. — Du 2 Janvier 1845 jusqu'au 30 Avril 1903.

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le gaz de la ville de Périgueux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Preschez.

Assemblée générale. — Avant la fin du mois de Mai.

Paiement des coupons, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Directeur. — M. G. Ruelle.

GAZ DE LA VILLE DE PERPIGNAN (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE AU)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyens des Actions.	754	» 741.66	719.69	720.80	708.50	630	»	»	427.50	»	»
Dividendes distribués . .	47.50	47.50	47.50	47.50	30	» 25	20	25	25	»	»	»

Durée de la Société. — 45 ans, à dater du 1er Janvier 1874.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour la ville de Perpignan.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membre du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

G. 321

GAZ FRANÇAIS DU PETIT-SAINT-ROCH

(Société Anonyme du)

Siège social, à Amiens (Somme).

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le gaz du Petit-Saint-Roch.

G. 322

GAZ DE PONT-A-MOUSSON (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

Assemblée générale. — En Octobre, à Nancy.

G. 322

GAZ DE QUESNOY-SUR-DEULE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Quesnoy-sur-Deule (Nord).

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

GAZ DE PORT-SAID (ÉGYPTE)

(Société Anonyme du)

Siège social, 18, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le Gaz de la ville de Port-Saïd et des particuliers.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. P. Maunoury, président; Dervieu; O. Maggiar; Monchicourt.

Administrateur-délégué. — M. J. Rostand.

Directeur. — M. Martin, ingénieur.

G. 325

GAZ DE LA VILLE DU PUY (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Actions.	»	500	»	588.75	530	»	470	»	379.50	»	»
Dividendes distribués . .	37	37	37	37	»	37	37	37	30	22	»	»	»

Durée de la Société. — 42 ans, à partir du 1er Janvier 1878.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour la ville du Puy.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. Th. Vautier, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social, le surplus aux Actionnaires.

GAZ DE LA VILLE DE REIMS (SOCIÉTÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Civile

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, trois millions cent cinquante-quatre mille francs, divisé en 6.308 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1321.66	1110	1152.50	1302.65	1402.27	1374.61	1235.32	1210.69	1056.28
Dividendes distribués . .	75 »	75	75 »	75 »	75 »	75 »	75 »	65 »	60 »

Durée de la Société. — 80 ans, du 10 Juillet 1841 au 9 Juillet 1921.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Reims.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Chastel, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Denoyel, Vautier, Maurice, Cyprien Lacroix, A. Gonin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux Actionnaires.

G. 328

GAZ DE LA VILLE DE RENNES (COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 3.600 Obligations de 200 francs 5 0/0, remboursables au pair par voie de tirage au sort, par séries de 100 Obligations, aux époques fixées par le Conseil d'Administration.

Parts. — Intérêts annuels, 10 francs nets d'impôts, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	802.50	816.66	821.50	652.50	690.35	710	670	712.50	»	»
Dividendes distribués . .	40	40 »	40 »	30 »	30 »	30 »	30	30	30 »	»	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1950.

Objet de la Société. — Éclairage par le Gaz de la ville de Rennes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hennequin, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Octobre et 1er Avril.

Membre du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social et le surplus aux Actionnaires.

G. 327

GAZ DE RIBEMONT (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Ribemont (Aisne).

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier de Ribemont (Oise).

G. 331

GAZ DE LA VILLE DE RIOM (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

(Société Civile transformée en Société Anonyme)

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, quatre-vingt-un mille six cents francs, divisé en 816 Actions de 100 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	»	»	»	»	»	125	125	150	150	»	»
Dividendes distribués . .	»	»	»	10	10	10	10	10	10	10	10

Durée de la Société. — Prorogée le 13 Juin 1877, jusqu'au 31 Décembre 1920.

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage de la Ville de Riom.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. P. de Lachomette, L. Genin, P. Flory, P. Croizat, J.-J. Dutey.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme facultative pour former un fonds de Réserve extraordinaire. Le surplus est réparti aux Actionnaires.

GAZ DE LA VILLE DE RIVE-DE-GIER

(Société Anonyme libre d'Éclairage par le)

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, Lyon.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations, 300, de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs par tirages au sort; intérêt annuel, 25 francs, payables par semestre, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	85	»	»	»	150	»	»
Dividendes distribués . .	»	»	»	5	5	8	5	5	10	»	»
Cours moyen des Obligations .		»	»	»	»	»	»	»	»	500	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1968.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz située à Rive-de-Gier.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 pour dépréciation du matériel, 20 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital, pouvant être portée jusqu'au cinquième ; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

G. 333

GAZ DE ROCHEFORT (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Jusqu'en 1943.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage public et particulier par le Gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Brouillat.

Paiement des coupons, au siège social et à l'usine à Rochefort.

Membres du Conseil. — MM. F. Alavoine, O ✻, président; Foulon de Vaulx et Thibaudet, administrateurs-délégués.

Commissaire des comptes. — M. Saintomer.

Directeur. — M. Acreman.

GAZ DES VILLES DE RODEZ, AURILLAC, CAHORS & MARVÉJOLS

(Société Anonyme d'Éclairage par le)

Siège social, 4, rue de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations, 300, émises le 27 Juillet 1889, et dont la souscription a été réservée aux Actionnaires ; remboursables à 500 francs.

Années	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	450	487.50	450	491.33	»	417.50	»	»
Dividendes distribués . .	25	25	25	25 »	25	25 »	25	25 »	25	25

Durée de la Société. — Jusqu'au terme des Concessions et de plein droit pendant tout le temps des prorogations ou renouvellement des traités.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz des villes de Rodez, Aurillac, Cahors, Marvéjols, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Denoyel, Chenavaz, Dugueyt, Aman-Allard, P. de Lachomette.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

GAZ DE LA VILLE DE ROUEN (SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Siège social, 10 *bis*, rue des Emmurés, à Rouen.

Capital social, six millions, divisé en 12.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Darcel, président ; E. de la Germonière, Lemarchand, Danmanville.

Administrateur-délégué. — M. Poncin.

G. 337

GAZ DE RUE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Rue (Somme).

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers.

Directeur. — M. Garry.

G. 338

GAZ DE SAINT-AMAND (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Saint-Amand (Cher).

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

G. 339

GAZ DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND (LOIRE)

(Société Anonyme de l'Éclairage par le)

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. .	70	70	70	70	70	70	70	70

Durée de la Société. — Jusqu'au 1er Juillet 1900.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville de Saint-Chamond.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Finaz, à Saint-Chamond.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril.

Membres du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

GAZ DE SAINT-CLAUDE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 49, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, deux cent mille francs, divisés en 400 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	545	545	545	515	515	515	500	500	500	500	500
Dividendes distribués . .	27	27	27	27	25	25	25	25	25	25	25

Durée de la Société. — 75 ans, à partir de Février 1878.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour les besoins tant publics que particuliers de la ville de Saint-Claude.

Assemblée générale. — Avant fin Mars.

Paiement des coupons, à Lyon, au Siège social, en Octobre et Mars.

Membres du Conseil. — MM. Louis Pallordet, président ; Broquère, Lambert, Pierre Pascal, Maurice Piaton.

Répartition des bénéfices :

Il est prélevé sur les bénéfices une somme pour former le compte d'amortissement (l'amortissement des Actions s'opère par 50 francs à la fois au minimum) ; 5 0/0 pour fonds de Réserve ; somme suffisante pour assurer une 1re répartition jusqu'à concurrence de 5 0/0. Le surplus des bénéfices est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 5 0/0 au Directeur ; 85 0/0 aux Actionnaires.

GAZ DE LA VILLE DE St-ÉTIENNE (LOIRE) (SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Siège social, 8, rue Gerentet, à Saint-Étienne (Loire).

Capital social, divisé en 2,100 Actions représentant chacune 1/2100 de l'Avoir social.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	18 96
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	3381.20	3827.90	4597.75	4969.73	4960.25	4910 »	4668.05	4494.50	»	»
Dividendes distrib.	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250 »	250	250

Durée de la Société. — 65 ans, jusqu'au 31 Décembre 1910.

Objet de la Société. — Éclairage et chauffage par le Gaz de la ville de Saint-Etienne et de sa banlieue, et des établissements publics en particulier.

Statuts approuvés par décret du 4 Mai 1864.

Assemblée générale. — Deuxième semestre.

Paiement des coupons, au Siège social et à Lyon, 4, quai de la Pêcherie, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. P. de Lachomette, président ; Gonin, Finaz.

Commissaires des comptes. — MM. Paillon et Audibert.

Directeur. — M. Finaz.

Répartition des bénéfices. — 10 0/0 à la Réserve jusqu'à 100,000 francs; une somme pour former un fonds de Réserve extraordinaire. Le surplus aux Actionnaires.

G. 342

GAZ DE LA VILLE DE Sᵀ-GERMAIN-EN-LAYE

(Compagnie d'Éclairage et de Chauffage par le)

Société Anonyme

Siège social, 160, boulevard Malesherbes, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la Ville et des particuliers.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur. — M. Georges Visinet.

G. 343

GAZ DE Sᵀ-JEAN-DE-LOSNE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

G. 344

GAZ DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Saint-Just-en-Chaussée (Oise).

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

Président. — M. Lesobre.

GAZ DE SAINT-MIHIEL (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Saint-Mihiel (Meuse).

Capital social, cent trente-cinq mille francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Cours moyen des Actions, de 1892 à 1896 : de 600 à 700 francs.

Dividendes distribués, de 1892 à 1896 : 5 0/0.

Durée de la Société. — 50 années, à partir de Mars 1874.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ravigneau.

Assemblée générale. — Fin Mars.

Paiement des coupons, à Saint-Mihiel, en Mars ou Août.

Membres du Conseil. — MM. Layellière, Haujelot, Hemelot.

Commissaire des comptes. — M. Perot-Lefebvre.

Administrateur-délégué. — M. Layellière.

G. 346

GAZ DE St-PÉTERSBOURG (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme

Siège social, 15, rue Castellane, Paris.

Capital social, trois millions deux cent mille francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz de Saint-Pétersbourg (Russie) quartiers du vieux Pétersbourg et de Viborg.

Assemblée générale. — En Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Monthiers, de Montserrat, Bourdier, Milius, Foulon de Vaulx.

Administrateur-délégué. — M. de Montserrat.

Commissaire des comptes. — M. G. Raffard.

G. 347

GAZ DE SAINT-QUENTIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Saint-Quentin (Aisne).

Objet de la Société, Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

Directeur — M. Georges Frère.

GAZ DE SAINT-VENANT (SOCIÉTÉ DU)

(A. DEPLANQUE et Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 13, rue Victor-Hugo (Boulogne-sur-Mer).

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 100 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation du Gaz de Saint-Venant (Pas-de-Calais).

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur-Gérant. — M. A. Deplanque.

G. 349

GAZ DE SALERNES (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Salernes (Var).

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier de la ville.

G. 350

GAZ DE SÉCLIN (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Séclin (Nord).

Objet de la Société. — Eclairage et chauffage par le Gaz de la Ville et des particuliers.

G. 351

GAZ DE SENS (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Voir *Gaz et Eaux*.

G. 354

GAZ DE SOMAIN-EN-OSTREVENT (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Somain-en-Ostrevent (Nord).

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la ville et des particuliers.

Directeur. — M. Jouniaux.

GAZ DE SURGÈRES (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Surgères (Charente-Inférieure).

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz de la Ville et des particuliers.

G. 356

GAZ DE WIGNEHIES (NORD) (SOCIÉTÉ DU)

CAPRON et Cie, Société en Commandite par Actions

Siège social, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier de la ville de Wignehies (Nord) par le Gaz.

Paiement des coupons, au siège social.

Gérant. — M. Capron.

G. 357

GAZ DE LA VILLE DE TARARE (COMPAGNIE ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE)

Siège social, 49, rue de la Bourse, à Lyon.

Capital social, trois cent vingt mille francs, divisé en 640 Actions de 500 francs, entièrement libérées et nominatives.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions, de 1886 à 1896, de 375 à 400 francs.

Dividendes distribués, de 1886 à 1896, 30 francs en moyenne.

Durée de la Société. — 30 ans; pour finir en Septembre 1905.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente du Gaz pour les besoins tant publics que particuliers de la ville de Tarare.

Assemblée générale. — Avant fin Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, en Septembre et Mars.

Membres du Conseil. — MM. Édouard Finaz, Maurice Piaton, Ernest Reyre, Louis Bianchi.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour fonds de Réserve ; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

GAZ DE TERGNIER-AULNOYE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Tergnier-Aulnoye (Aisne).

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier de la Ville par le Gaz.

Assemblée générale. — En Mars.

Directeur. — M. Descamps, 19, avenue Daumesnil, Paris.

G. 359

GAZ DE TONNEINS (COMPAGNIE DU)

EICHELBRENNER et Cie (Société en commandite par Actions)

Siège social, 76 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris.

Capital social, deux cent soixante mille francs, divisé en 520 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'usine à Gaz de Tonneins.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, chez MM. Bloch-Trefousse et Cie, banquiers, 46, rue des Petites Ecuries, Paris.

Gérant. — M. Eichelbrenner.

G. 362

GAZ DE LA VILLE DE TROYES (COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE AU)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, un million quatre cent mille francs, divisé en 2.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz pour l'éclairage public et particulier de la Ville de Troyes,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Bruniquel, ✻ ; Luyt, ✻.

GAZ DE TULLE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Tulle (Corrèze).

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier de la Ville par le Gaz.

Directeur. — M. Meunier.

G. 361

GAZ (COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE DE LA VILLE DE TOURS PAR LE)

Société Anonyme

Siège social, 9, rue du Gazomètre, à Tours. Bureaux à Paris, 37, boulevard Haussmann.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à gaz de Tours, pour l'Éclairage de la Ville et des particuliers.

Membres du Conseil. — MM. L. Stern, A. Ellisen, comte I. de Camondo.

Directeur. — M. A. Barbaran.

G. 365

GAZ DE TULLINS A RIVES (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social. — 13, rue Piat, à Lyon.

Capital social, cent quarante mille francs, divisé en 580 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 380 obligations émises en 1878, remboursables à 500 francs en 29 ans, à partir de 1878, par tirages au sort annuels, Remboursement des titres sortis le 15 Avril.

Intérêt annuel, 25 francs, payables par semestre, les 15 Avril et 15 Octobre, au Comptoir National d'Escompte, à Lyon.

258 de ces Obligations étaient amorties le 31 Mars 1895.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	»	»	12	14	15	16	16	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 1er Janvier 1877.

Objet de la Société. — La construction d'une Usine à gaz à Tullins (Isère), et l'exploitation de cette usine, pour l'éclairage de Tullins, Fures, Renage et Rives.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des Coupons, à Lyon, au Comptoir National d'Escompte, les 1er Avril et 1er Octobre.

Membres du Conseil. — MM. P. Boucharlat, président; L. Pétrequin, Pictet, R. Charton.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/5 du Capital social; 5 0/0 au Capital versé; la somme nécessaire pour amortir le Capital en 47 ans; le surplus aux Actionnaires.

G. 366

GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS (COMPAGNIE DU)

Société Anonyme Tunisienne

Siège social, à Tunis, Bureaux à Paris, 12, rue Vivienne.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Actions remboursées sont remplacées par des Actions de Jouissance.

Les Titres sont au porteur.

Obligations : 1.000 de 500 francs 4 0/0, émises en 1891, remboursables à 500 francs jusqu'en 1933 par tirages semestriels en Juin et Décembre. Intérêts 20 francs, payables par moitié avec les remboursements, les 1er Janvier et 1er Juillet; 2.898 Obligations de 500 fr.; 4 0/0, émises en 1892, remboursables à 500 francs jusqu'en 1932. Intérêts 20 francs payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués, nets d'impôts.	»	»	»	30	32.50
Cours moyen des 1.000 Obligations 4 0/0 émises en 1891.	488.61	497.60	498.65	502.12	499.66

Durée de la Société. — 50 ans, du 31 Janvier 1885.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Usine à Gaz de Tunis et Exploitation de la Régie co-intéressée des Eaux de Tunis.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai.

Paiement des coupons, à Paris, chez MM. S. Propper et Cie, 8, rue de la Michodière; et à Tunis, à la Banque de Tunisie.

Membres du Conseil. — MM. F. Alavoine ✻, président; Ch. Durand, administrateur-délégué; S. Propper; Hackenberger.

Commissaires des Comptes. — M. Kniesz.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé; somme suffisante pour amortir les Actions pendant la durée de la concession des Eaux; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux Actions.

GAZ DE VILLENEUVE-SAINT-GÉORGES (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier de la Ville par le Gaz.

Directeur. — M. Planhard.

Assemblée générale. — En Mars.

G. 370

GAZ DE VILLERS-BRETONNEUX (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Villers-Bretonneux (Somme).

Objet de la Société. — Éclairage public et particulier de la Ville par le Gaz.

Directeur. — M. Descamps.

Assemblée générale. — En Mars.

G. 371

GAZ DES VILLES FRANCAISES (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 42, rue de Cléry, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées,

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Éclairage au Gaz.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

G. 373

GAZ DE VAISE-LYON (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE) (PROSPER DE LACHOMETTE ET Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Lyon, 4, quai de la Pêcherie.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs, entièrement libérées, amortissables en 33 ans, à partir de 1870.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations : 400, créées par décision de l'Assemblée générale du 3 Mars 1880, remboursables à 500 francs par tirages au sort. Intérêt annuel 25 francs, payables par semestre, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1.240	1.225	1.200	»	»	»	»	»	»	»	»
Dividendes distribués . .	70	75	75	75	»	75	75	75	75	75	75	»
Cours moy. des Obl.	»	500	500	502.50	500	500	500	500	500	»	»

Durée de la Société. — Jusqu'au 16 Septembre 1903.

Objet de la Société. — Éclairage par le Gaz de l'ancienne ville de Vaise et des établissements publics ou particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Gérants. — M. Prosper de Lachomette.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au Capital non amorti ; le surplus aux Actions.

G. 374

GAZ DE LA VILLE DE VENISE (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE AU)

Société Civile

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, quatre millions cinq cent mille francs, divisé en 9.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	1142	1128	1313	1377	1334	1169	1121	977	»	»
Dividendes distribués . .	75	75	75	75	75	75	70	65	»	»

Durée de la Société. — Du 20 Juillet 1843 au 31 Mars 1927.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Gaz pour la Ville de Venise.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tavernier, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars,

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. H. Maurice, Th. Vautier, A. Gonin, Cyprien Lacroix et Larue.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux Actionnaires.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

GAZ DE LA VILLE DE VÉRONE (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE AU)

Société Civile

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 fr. ibérées de 450 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	584	»	510	706.07	727.85	712.18	»	455	420	»	»
Dividendes distribués . .	35	40	45	45	45	40	40	25	25	»	»

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 30 Juin 1860.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Gaz pour la ville de Vérone.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. Th. Vautier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus aux actionnaires.

G. 376

GAZ DE LA VILLE DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS

(Société Anonyme d'Éclairage et de Chauffage par le)

Siège social, 12, rue de Clagny, à Versailles (Seine-et-Oise).

Capital social, quatre millions de francs, divisé en 8.000 actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse, 2e partie du Bulletin.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	70	72.50	75	75	75	75	75	75	75	75	75

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1904.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Éclairage au Gaz de la Ville de Versailles de Viroflay, du Chesnay et autres localités environnantes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mocquart, à Paris.

Assemblée générale. — En Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Juin (acompte), 1er Décembre (solde).

Membres du Conseil. — MM. Marcou, président ; Carpentier, secrétaire; Eudelin Coudret, Léon Filou, Boullin-Saint-Amand.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital ; somme suffisante pour amortir les Actions ; pendant la durée de la Concession ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus aux Actions.

G. 377

GAZ DE VICHY-CUSSET

Société du Bourbonnais

Siège social, 4, quai de la Pêcherie, Lyon.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distrib.	»	»	»	10	10	10	50	50	50	»	»

Traités : 1° Avec la Ville de Vichy, pour 70 ans, en date du 24 Mai 1860; 2° Avec la Ville de Cusset, expirant en 1930.

Durée de la Société. — Jusqu'à l'expiration des traités.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz des villes de Vichy et de Cusset (Allier).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cassard, à Vichy.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Septembre et 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social et le surplus des bénéfices aux Actionnaires.

G. 379

GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ DE VIERZON (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, à Vierzon (Cher).

Objet de la Société. — Exploitation de l'Éclairage public et particulier de la Ville par le Gaz et l'Électricité.

Directeur. — M. Dessirier.

GAZ DE LA VILLE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

(Compagnie d'Éclairage par le) — Société Anonyme

Siège social, à l'Usine à gaz de Villefranche-sur-Saône; Bureaux à Lyon, 49, rue de la Bourse.

Capital social, deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 450 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées et nominatives.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Didivendes distribués de 1889 à 1897, en moyenne 30 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 11 Septembre 1872.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Besson, à Villefranche.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du Gaz pour les besoins tant publics que particuliers de la ville de Villefranche et de sa banlieue.

Assemblée générale. — Avant fin Avril.

Paiement des coupons, à Villefranche et à Lyon, 49, rue de la Bourse, en Octobre et Mars.

Membres du Conseil. — MM. Antoine Chatelus, président; Lécureux, J.-B.-A. Marion, H. Mourier, Piaton, V. Vial.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour fonds de réserve, une somme destinée à la formation d'une réserve extraordinaire qui ne pourra dépasser la moitié du capital social; le surplus des bénéfices est réparti entre tous les actionnaires.

GAZ DE VIZILLE (SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE AU)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue Centrale, à Lyon.

Capital social, soixante mille francs, divisé en 120 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Dividendes distribués . .	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Juillet 1873.

Objet de la Société. — La Fabrication et la Vente du gaz pour la ville de Vizille.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au siège social.

Membre du Conseil. — M. Th. Vautier.

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social; une somme pour un fonds de réserve extraordinaire; le surplus aux Actionnaires.

GAZ DES VILLES DE VOIRON & MOIRANS (Compagnie d'éclairage au)

Société Civile, transformée en Société Anonyme

Siège social, à Lyon, 4, quai de la Pêcherie.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	325	325	»	»	350	»	»
Dividendes distribués. .	30	15	15	20	20	20	20	»	»

Traités : 1° avec la ville de Voiron, pour 50 ans, du 6 Mai 1862 au 31 Août 1912.

— 2° avec la ville de Moirans, pour 50 ans, du 16 Mai 1880 au 1er Janvier 1930.

Durée de la Société. — Jusqu'au terme des concessions actuelles.

Objet de la Société. — Éclairage par le gaz des villes de Voiron et Moirans,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, en Avril.

Membre du Conseil. — M. P. de Lachomette, président.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

G. 385

GAZ DE WAZEMMES (SOCIÉTÉ DU)

Ed. MELON et Cie Société en Commandite par Actions

Siège social, 61, boulevard de Montebello, à Lille.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 28.000 Actions de 125 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lille.

Obligations. — 9.115 de 500 francs. — Taux d'émission, 1re : 485 francs, 2e, 3e, 4 et 5e 500 francs ; revenus, 1re, 2e, 3e et 4e émissions : 25 fr. ; 5e émission : 20 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations, 1re, 2e, 3e et 4e émissions, 25 ans, 5e émission, garanties contre tout remboursement jusqu'en 1907 ; à partir de cette année, elles seront remboursées, soit en totalité, soit partiellement par voie de tirage.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	434.107	422.427	464.65	500.84	529.58	504.50	507.058	524.307	495.942	458.47
Cours moy. des Oblig.	509. 67	514.072	510.50	513.37	513.25	510.45	1re, 2e et 3e série 515.625	513.606	515.931	1re et 2e série 530 »
							4e série 521.875	515 »	523.333	3e et 4e série 530 »

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. .	22	22 50	10 (6 mois)	25	26	26	26	26	24	21 50	24

Durée de la Société. — Du 30, 28 et 31 Décembre 1846 au 1er Janvier 1934.

Objet de la Société. — Exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz de la ville de Wazemmes.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Ducloux et Berceon, à Paris et Deledique.

Assemblée générale. — Août et Septembre.

Paiement des Coupons, au siège social et au *Crédit du Nord*, à Lille : Actions, 15 Avril et 15 Octobre ; Obligations, 15 Avril et 15 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Crespel-Tilloy, président ; Schoutteten, Crépy, Faucheur, Scalbert, Hibon, Bonte, secrétaire.

Directeur. — M. Edouard Melon.

Observation. — Ancienne Société G. de Vigne et Cie.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, maximum pour fonds de prévoyance et d'amortissement ; 1 0/0 Caisse de secours du personnel et le surplus 5 0/0 au Gérant et 95 0/0 aux Actionnaires.

G. 140

INDUSTRIE DU GAZ (COMPAGNIE FRANCO-ITALIENNE POUR L')

Société Anonyme

Siège social, Villa du Bleuet, Cannes (Alpes-Maritimes).

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Industrie du Gaz.

Membre du Conseil. — M. Henri Annebique, administrateur-délégué.

VICHY-CÉLESTINS

G. 58

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (SOCIÉTÉ GÉNle D')

(F. NAVE et Cie)

Société en Commandite par Actions (En liquidation)

Siège social, 5, avenue de l'Opéra, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Liquidateur M. A. Gaut, 12, rue Caumartin, Paris, qui a fait appel des versements restant à faire sur le Capital, le 26 Mai 1896.

G. 59

L'INTENSIF (SOCIÉTÉ ANONYME L')

Siège social, 1, rue Andrieux, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 2.500 Actions de 1.000 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation d'un bec à gaz, dit l'*Intensif*.

G. 61

LAMPES INCANDESCENTES ÉDISON (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue Boudreau, Paris.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés..

Objet de la Société. — Construction de lampes électriques Edison ; *Usine :* à Ivry-Port, rue Franklin.

G. 63

LAMPE DE SURETÉ A L'ACÉTYLÈNE (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA)

Siège social, 15, rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction de Lampes de sûreté à l'Acétylène.

LA LUMIÈRE NOUVELLE

Société Anonyme

Siège social, 27, rue Rennequin, Paris.

Objet de la Société. — Construction d'appareils d'éclairage.

Assemblée générale. — En Juillet.

Proposition de liquidation, au moment de la mise sous presse.

G. 62

LA RATIONNELLE

Compagnie Générale de Lampes économiques à Incandescence

Siège social, 10, rue Royale, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 800 Actions de 125 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 2.000.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société. — Fabrication de Lampes à Incandescence, système Gérard.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au siège social.

Membres du Conseil. — MM. A. Gérard. E. Chandora, J. Planchon, A. d'Ozonville.

Directeur. — M. Férier.

G. 67

SELF ALLUMEUR (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU)

Société Anonyme

Siège social, 10, rue du Bac, Paris.

Capital social, trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 3.250 Actions de 100 francs, libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs, 10.000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Fabrication de l'appareil dit « Self allumeur » destiné à l'allumage automatique des becs de gaz.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Mollier-Carroz, 43, faubourg Saint-Honoré, Paris ; L'Epine, 1, rue Beaujon, Paris ; Kratz-Boussac, 43, rue Saint-Laurent, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve, 5 0/0 au Capital versé ; le surplus 5 0/0 aux Administrateurs, 45 0/0 aux Actions, 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION & D'EXPLOITATION D'USINES

pour l'Éclairage par le gaz

EICHELBRENNER & Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 76, *bis*, rue des Saints-Pères, Paris.

Capital social, cent trente mille francs, divisé en 260 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Construction et Exploitation d'Usines à gaz.

Assemblée générale. — En Mars.

Gérant. — M. Eichelbrenner.

G. 125

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE SAIGON (COCHINCHINE)

Société Anonyme

Siège social, 44, rue Lafayette, Paris.

Capital social, sept cent mille francs, divisés en 1.400 Actions de 500 francs, libérées de 375 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Parts de fondateurs. — 140.

Durée de la Société. — 40 ans, à partir du 10 Décembre 1896.

Objet de la Société. — Eclairage à l'Electricité de la ville de Saïgon et des Particuliers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale. — Mai, Juin ou Juillet, de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Pierre Merlou, président ; Emile Dollot, C. Vézin, administrateurs.

Commisaire des comptes. — M. Boivinet.

Administrateur délégué. — M. C. Vézin.

La Société n'a encore payé aucun dividende. Ne fonctionnant qu'au mois d'Octobre 1897, elle est naturellement dans la période d'installation.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au fonds de Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux Actions et 45 0/0 aux Parts de fondateurs.

SOCIÉTÉ DES VILLES ET CAMPAGNES

pour l'Éclairage et le Chauffage au Gaz

SOCIÉTÉ ANONYME EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Siège social, à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 8.489, de 100 francs 4 0/0, entièrement libérées et au porteur, ont été émises par la Société.

Les Actions et les Obligations ont été cotées en Bourse, mais elles ont été rayées le 11 Mai 1897.

Elle avait pour objet l'exploitation des Usines à Gaz de Co ur-Cheverny, Oucques Château-du-Loir, Langeais, La Ferté-Bernard, Monroire et Mer.

Elle a été mise en liquidation judiciaire, à Blois, le 30 Avril 1897, et M. Bouet a été nommé liquidateur.

G. 72

TÉLÉGRAPHE DE PARIS A NEW-YORK (COMPAGNIE FRANÇAISE DU)

En liquidation

Siège social, 53 *bis*, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, quarante-deux millions, divisé en 84.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse à terme, à la cote officielle.

Cours moyens des Actions : 1894, 100 francs; 1895, 85 francs; 1896, 75 francs.

Dividende distribué en 1886: 5 francs

Durée de la Société. — Jusqu'en 1979.

Objet de la Société. — Télégraphie sous-marine.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil de liquidation. — MM. Lafarge, président; marquis de Lauris, Angliviel de la Beaumelle, de Carrère, A. Lefaivre, ✻; Cibiel, Étard, Chauvassaignes.

Directeur. — M. Sambourg, ✻.

Observations. — L'opération finale de la liquidation sera l'échange des anciennes Actions contre celles qui ont été remises par la Compagnie française des Câbles télégraphiques en paiement de la somme de 14.000.000 de francs représentant la valeur de l'actif apporté à cette Compagnie. Cette opération sera effectuée aussitôt que le passif de la liquidation aura été réglé.

TÉLÉGRAPHIQUE DES ANTILLES (COMPAGNIE)

Société Anonyme

Siège social, 3, rue des Moulins, Paris.

G. 71

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE TÉLÉGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Société Civile par Parts

Siège social, 11, rue de Châteaudun, Paris.

En liquidation depuis le 4 Mars 1897. MM. Emile Delage, F.-B. Legras et le Dr Brèthes ont été nommés liquidateurs.

Siège de la liquidation, au Siège social.

G 78

TÉLÉPHONES (SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DES)

Siège social, 25, rue du 4-Septembre, Paris.

Capital social, dix huit millions, divisé en 60.000 Actions de 300 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la cote officielle : les Actions au comptant et à terme, et les Obligations au comptant.

Obligations. — 20.000, de 500 francs, 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1944, par tirages semestriels en Juin et Décembre. Remboursements : les 1er Janvier et 1er Juillet ; Intérêts : 20 francs, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années	1894	1895	1896
	—	—	—
Cours moyens des Actions . .	304.23	178.047	202.61
Dividendes distribués. . . .	9 »	6 »	12 »
Cours moyens des Obligations.	441.45	444 »	435.48

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 18 Octobre 1893.

Objet de la Société. — Constructions électriques, caoutchouc, câbles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Courant Novembre.

Paiement des coupons, Banques diverses (*Banque Internationale, Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Société de Crédit Industriel et Commercial, Comptoir d'Escompte, etc.*)

Actions : 1er Janvier. — **Obligations :** 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Richemond, président; Denfert-Rochereau, Léauté, Menier, Berthon, May, Paraf, Vernes, Wallerstein, Weiller, Bernheim, de Traz, Richemond (Philippe).

Commissaires des Comptes. — MM. Petit et Fidières.

Administrateur-délégué. — M. Léauté.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs; 5 0/0 au personnel, et le reste aux Actions.

G. 77

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES

(En liquidation)

Siège social et de la liquidation, 9, place de la Bourse, Paris.

Les Établissements ont été cédés à la *Société industrielle des Téléphones*, contre 50.000 Actions de 300 francs de cette Société.

G. 79

TÉLÉPHONES DE MADRID (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme française (en liquidation)

Siège social et de la liquidation, 41, rue Caumartin, Paris.

Constituée le 1er Septembre 1886, suivant statuts déposés chez Me Lavoignat, notaire à Paris; elle a été mise en liquidation le 21 Novembre 1895.

Capital social, deux millions, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Les Titres sont cotés à la Bourse (2e partie du bulletin).

Une première répartition de 200 francs par Action a été faite le 22 Novembre 1895, comme premier remboursement sur le Capital, aux guichets de la *Banque du Brabant*, 28, boulevard Haussmann, sur la présentation des Titres.

G. 80

TRACTION (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 24, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, vingt millions, divisé en 200.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires, 22.500,

Durée de la Société. — 50 années, à partir du 7 Janvier 1897.

Objet de la Société. — Construction et Installation de lignes de tramways, lignes de chemins de fer à traction électrique ou autre, ou de tous autres moyens de locomotion employés pour le transport en commun, Construction et Installation de transport de forces, etc.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Segond et Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — Premier semestre de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Henrotte, président; Chaudoir, vice-président; G. Renard, Dupont-Rucloux, J. Nagelmacker, L. Laveissière, baron J. de Gunsbourg, F. Raimbeaux, Lilienthal, Bixio, de Leyssac.

Administrateur-délégué. — M. G. Renard.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve légale; 5 0/0 au Capital versé, et le surplus 20 0/0 aux Parts bénéficiaires; 70 0/0 aux Actions; 10 0/0 au Conseil d'administration.

G. 81

TRACTION & D'ÉLECTRICITÉ (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme (en liquidation)

Siège de la liquidation. — 24, boulevard des Capucines, Paris.

Capital social, cinq millions, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, libérées de la moitié.

La Société a été dissoute et mise en liquidation le 2 Décembre 1896.

Tout l'actif et le passif ont été apportés à la *Société générale de Traction*, 24, boulevard des Capucines, Paris, contre la remise de 50.000 Actions de 100 francs de la nouvelle Société.

Liquidateurs : MM. F. de la Brière, 18, rue Lafayette, et Laveissière, 58, rue de la Verrerie, Paris.

G. 81 *b*

TRACTION ÉLECTRIQUE

Sur le Canal d'Aire et de la Deule, extension jusqu'à l'Escaut

(Société Anonyme de)

Siège social, 6, rue de la Croix-d'Or, Douai.

Capital social, deux millions sept cent mille francs, divisé en 5.400 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 900, attribuées à la Société Denèfle, Michel Gaillat, Papot et Bricéder.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater de 1897.

Objet de la Société. — Construction et exploitation des lignes électriques destinées à la traction et à la propulsion des bateaux sur les Canaux d'Aire, de la Deule et jusqu'à l'Escaut.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Membres du Conseil. — MM. Denèfle, Normand, Paquet, Desprez.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 au Fonds de prévoyance ; sur le surplus, 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour le Personnel ; le reste, 5 0/0 au Conseil d'administration et 95 0/0 aux Actionnaires.

G. 82

TRACTION ÉLECTRIQUE (SYSTÈME J.-J. HEILMANN)

Société Anonyme

Siège social, 38, rue de Laborde, Paris.

Capital social, un million, divisé en 1.000 Actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, du 9 Juillet 1891 au 9 juillet 1911.

Objet de la Société. — L'étude, la réalisation et la mise en valeur de la locomotive Heilmann, et de tous autres systèmes de traction, de production ou de transport de force, etc., etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, 34, rue Tronchet, Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Weissemburger, Heilmann, Ancel, Coignet, Diemer, Jossier.

Commissaire des comptes. — M. G. Pinta.

Secrétaire général, — M. R. Schmidt.

Répartition des bénéfices :

Après extinction de tout passif, y compris le remboursement du Capital social, après déduction des charges sociales de toute nature, il sera, sur les bénéfices, constitué une réserve spéciale de 50.000 francs, et l'excédent appartiendra : 10 0/0 au Conseil d'administration et ses collaborateurs ; 45 0/0 à l'apporteur et 45 0/0 aux Actions de jouissance.

• ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

TRACTION MÉCANIQUE & ÉLECTRIQUE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 8, place Vendôme, Paris.

Capital social, trois millions de francs, divisé en 30.000 Actions de 100 francs, libérées de 25 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 30.000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 17 Mai 1897.

Objet de la Société. — Construction et exploitation de Chemins de fer et Tramways électriques en France et les Colonies, ainsi qu'en Belgique.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Emile Leclert, Ernest Boulaine, Gustave Beudin, Victor Fournier, Edouard Dervieu.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux Administrateurs ; 40 0/0 aux Parts de fondateur ; 50 0/0 aux Actions.

Cette Société a été dissoute par délibération de l'Assemblée générale du 12 Juillet 1897 ; M. E. Dervieu, 8, place Vendôme, Paris, a été nommé liquidateur.

G. 82 t

TRACTION POUR LA FRANCE & L'ÉTRANGER (Cie INDUSTRIELLE DE)

Société Anonyme

Siège social, 28, rue du Rocher, Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés..

Parts bénéficiaires.— 4.000.

Durée de la Société. — 99 ans, à dater du 9 Juin 1897.

Objet de la Société. — Installations de lignes de Tramways et de Chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Audras, de Backer, Bernheim, Edouard Bonnet, Brancion de Liman, Ellisen, Jean Hamspohn, Georges Linière, de Marisy, Paufique, Emile Roth, Henry Wiener.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 50 0/0 aux Actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux Parts de fondateurs.

TRANSMISSION DE LA FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

(Société Anonyme de)

Siège social, 13, rue Lafayette, Paris.

Capital social, trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Transmission de la force par l'électricité.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. le baron Edmond de Rothschild, J. Bapst, Griolet, Sartiaux, Solacroup, Tambour, J. Aron.

Commissaire des Comptes. — MM. Thirria, Saisset.

G. 83 b

TRANSPORT ÉLECTRIQUE (LE)

Société Anonyme

Siège social, 27, avenue Mac-Mahon, à Paris.

Capital social, cent vingt mille francs, divisé en 1,200 Actions de 100 francs, libérées de 125 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Depuis le 30 Mars 1897.

Objet de la Société. — Autorisations pour pose de canalisations électriques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris,

---

G. 83 t

TRAVAIL ÉLECTRIQUE DES MÉTAUX

(Société Anonyme pour le)

Siège social, 13, rue Lafayette, à Paris.

Capital social, un million, divisé en 2.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Travail électrique des Métaux

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur. — M. de la Ville-Le-Roux.

UNION DES GAZ

Société Anonyme

Siège social, 15 *bis*, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées, dont 20.000, 1re série de priorité, donnant droit à un dividende de 7 1/2 0/0 du Capital, et les 30.000 autres, 2e série, ne donnant droit au dividende qu'aprés le prélèvement des 7 1/2 0/0 ci-dessus.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Émission 1888 :

8.000 Obligations de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1924, par tirages annuels, en Mai. Remboursements : 1er Juillet; Intérêts annuels : 22 fr. 50, payables par moitié les 1ers Janvier et Juillet.

Émission 1892 :

6.000 Obligations de 500 francs 4 1/2 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1924 par tirages annuels en Novembre. Remboursements : 1er Janvier; Intérêts : 22 fr. 50, payables par moitié, les 1er Janvier et 1er Juillet.

9.000 Obligations de 500 francs, 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1926, par tirages annuels en Novembre. Remboursements : 1er Janvier. Intérêts : 20 francs, payables par moitié les 1er Janvier et Juillet.

Années	1886	1887	1888	1889	1890
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions, 1re série.	1341.26	1263.22	1298.85	1377.34	1505.34
— — — 2e série.	1336.71	1257.18	1276.21	1359.53	1504.02
Dividendes distribués	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »

Années	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions, 1re série.	1520.05	1534.24	1627.19	1651.18	1573.54	1519.40
— — — 2e série.	1537.48	1512.75	1616.29	1634.89	1560.65	1509.61
Dividendes distribués	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »
Cours moyens des Obligations 1888.	509.55	513.61	516.80	513.38	511.55	513.27
— — — 1891.	»	500 »	515.73	512.80	512.13	516 »

Durée de la Société. — Jusqu'au 30 Novembre 1950.

Objet de la Société. — Éclairage et Chauffage par le Gaz, en France et à l'étranger; Éclairage des villes, *en France :* Nîmes, Roanne, Cette, Rueil, Albi, Vienne, Beaucaire, Tarascon; *à l'Étranger :* Strasbourg, Milan, Genève, Sestri, Alexandrie, Modène, Gênes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Descours, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre ou Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

PARIS. — Imp. Guérin, Defrance et Cie.

Membres du Conseil. — MM. Eug. Breittmayer, ✻, président; Salanson, vice-président; Robert Hesketh-Jones, H. W. Blake, N.-E.-B. Garey, F. Tendron, A. Lucas, G. Müntz, L. Weill-Goetz, J. Horsley Palmer.

Commissaires des comptes. — MM. Rhens, Morel et d'Albert.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'à 1/10 du Capital; 7 1/2 0/0 au Capital versé des Actions de priorité; 7 1/2 0/0 aux Actions, 2e série; le surplus, à toutes les Actions. Les Actions de priorité ont droit au complément des 7 1/2 0/0 en cas d'insuffisance d'un Exercice.

G. 154

USINES A GAZ (SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE D')

(CH. GEORGI et Cie)

Société en commandite par Actions

Siège social, 58, rue Laffitte, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont admis à la Cote de la Bourse (2e partie du bulletin).

Obligations. — 4.000, de 500 francs 5 0/0, non cotées, émises en 5 séries.

Parts de fondateurs. — 20.

Années.	1886-87	1887-88	1888-89	1889-90	1890-91	1891-92
	—	—	—	—	—	—
Bénéfices réalisés . . .	222.466 »	218.182 »	197.859 »	236.310 »	205.265 »	235.018 »
Dividendes distribués.	30 »	30 »	»	35 »	32.50	32.50
Réserves.	42.197 »	29.300 »	27.267 »	26.621 »	9.528 »	19.512 »

Années.	1892-93	189394	1894-95	1895-96	1896-97
	—	—	—	—	—
Bénéfices réalisés . . .	250.084 »	207.612 »	155.012 »	182.238 »	202.713 »
Dividendes distribués.	32.50	20 »	»	»	15 »
Réserves	28.476 »	12.754 »	»	24.120 »	20.702 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 31 Mars 1881.

Objet de la Société. — Éclairage, Chauffage et Force motrice par le Gaz, l'Eau et l'Électricité. Usines appartenant à la Société : Antony (Seine), Verrières, Berny, Chatenay, Massy, Crèvecœur (Oise); Fontenay-le-Comte (Vendée); Meung-sur-Loir (Loiret); Mont-d'Or-les-Bains (Puy-de-Dome); Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sur-Bois (Seine-et-Oise); Noailles, Sainte-Geneviève (Oise); Saint-Valery-sur-Somme (Somme); Sarcelles, Sainte-Brice-sur-Forêt, Villiers-le-Bel, Écouen, Pierrefitte (Seine-et-Oise); Taverny-Saint-Leu, Bessancourt (Seine-et-Oise); Thibouville, Drocourt (Eure).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. L. Camus, ✲; Boas, ✲; Mauban, Matignon, La Salle, O. ✲; Rosset.

Gérant. — M. Georgi.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 5 0/0 pour l'amortissement du Capital; 5 0/0 au Capital versé; le surplus, 10 0/0 au Gérant; 20 0/0 aux Parts de fondateurs et 70 0/0 aux Actions.

G. 159

USINES A GAZ DU NORD ET DE L'EST

Société Anonyme

Siège social, à Soissons, faubourg Saint-Waast, à l'Usine à Gaz.

Capital social, sept millions neuf cent vingt-cinq mille francs, divisé en 15.850 Actions, de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote officielle, au comptant.

Obligations. — 4.200 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 francs, jusqu'en 1904, et non cotées.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	619.50	634.46	643.15	651.42	652.02	630.60	573.35	587.03
Dividendes distribués . .	33	33	33	33 »	33 »	33 »	33 »	33 »	30 »	30 »	30 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 28 Août 1879.

Objet de la Société. — Exploitation des Usines à Gaz d'Avesnes, du Cateau, Chalons-sur-Marne, Épernay, Mourmelon-le-Grand, Rethel, Soissons, Suresnes, Vesoul Épinal, Chaumont, Verdun, Denain.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris

Assemblée générale. — 2e semestre.

Paiement des coupons, au Siège social, — et à Paris : 14, rue Le Peletier, chez MM. Gogue et Cie.

Membres du Conseil. — MM. A. Denfert-Rochereau, président; E. Coze, directeur général; baron Sabatié-Garat, administrateur-délégué; Charbonneaux, P. Mallet, Parent, P. Deviolaine.

Commissaires des comptes. — MM. Diancourt et Charlois.

Administrateur-directeur. — M. E. Coze.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la Réserve jusqu'à 1/10 du Capital; 6 0/0 au Conseil d'administration; le surplus au fonds de prévoyance et aux Actions.

USINES A GAZ DE L'OUEST (COMPAGNIE FRANÇAISE DES)

Société Anonyme

Siège social, à Charleval (Eure).

Capital social, 500.000 francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Éclairage au Gaz de Charleval, Fleury, Douville, Radepont, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Administrateur-délégué. — M. Jules Leblanc.

G. 111

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ÉLECTRICITÉ & DE FORCE

Ancienne Compagnie

d'éclairage municipal et privé de Levallois-Perret par l'électricité

Siège social, 41, rue Beaubourg, Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

La Société a émis des Obligations sous la dénomination de « Délégations unifiées », au capital de 400 francs, rapportant 12 francs, net d'impôt, payables par moitié les 1er Avril et 1er Octobre et remboursables en 75 ans.

La Société s'est interdit tout remboursement anticipé et une Société civile doit être créée pour ces Délégations.

Objet de la Société. — Éclairage à l'électricité de la Ville de Levallois-Perret.

Membres du Conseil. — MM. Thiébaut, Tschieret, Bergmiller, Boulet, Maugras, tous administrateurs-délégués ; U. Lelorain.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans ***L'INDUSTRIE***

CHAPITRE IX

JOURNAUX

Affichage.
Annonces.
Annuaires.
Chromos.
Imprimeries.
Librairies.
Papeteries.
Papiers divers.
Publicités.
Répertoires.

JOURNAUX

J. 3

AFFICHAGE EXPRESS (SOCIÉTÉ D')

Siège social, 72, rue de Provence, Paris.

En liquidation.

J. 4

AFFICHAGE PARISIEN (L'UNION DES PROPRIÉTAIRES)

Société Anonyme

Siége social, 7, rue Baudin. Succursale, 56, rue d'Allemagne.

Capital social, un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs entièrement libérées, réduit à deux cent mille francs, en 2.000 Actions de 100 francs, par l'Assemblée générale extraordinaire de 1896.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Années	1893	1894	185	1896
Dividendes distribués. . .	6 »	6.55	»	»

Durée de la Société. — 30 années, à partir de 1891.

Objet de la Société, — Exploitation d'une agence d'affichage dans des cadres réservés et voitures réclames.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Legay, à Paris.

Assemblée générale. — Dans l'année,

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Belzon, Recoing, A. Fally.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux Actions.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris

AGENCE FOURNIER (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, 1, rue de la Bourse, Paris.

Dividendes distribués en 1895, 15 francs en plus de 5 0/0 d'intérêt.

Objet de la Société. — Dépêches télégraphiques et téléphoniques politiques, financières, commerciales, pour journaux, établissements publics, banques et particuliers. Publicité dans tous les journaux, Paris, France et Étranger; publicité financière, bulletins financiers, annonces et clichés pour journaux de province, télégrammes et téléphones.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, le 15 Mai.

J. 9

AGENCE HAVAS (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, place de la Bourse, 13, Paris.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse, au comptant.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	367	378	441	524	621	543	329	188	154	218	285
Dividendesdistribués	31	35	40	37	30	12	»	»	12	18	25

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 24 Juillet 1879.

Objet de la Société. — Le service des dépêches télégraphiques, politiques, commerciales, financières ou fractionnées pour les journaux, les établissements publics et les particuliers et en général tout ce qui concerne les services télégraphiques et de publicité en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet,

Paiement des coupons, en Août, à la Société générale, rue de Provence, 54.

Membres du Conseil. — MM. Favier, président; Ch. Laffitte, H.-L. Houssaye.

Commissaires des comptes. — MM. L. Clément, Daurelon.

Directeur, — M. Ed.-S. Lebey.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 7 1/2 0/0 à M. Lebey, directeur ; 7 1/2 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux Actionnaires.

AGENCE NATIONALE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L')

DÉPÊCHES DAZIEL (Société anonyme)

Siège social, 50, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Capital social. — Cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 10 août 1893.

Objet de la Société. — Le service des dépêches télégraphiques, politiques, commerciales ou financières pour les journaux, établissements publics, Sociétés et particuliers, la-publicité sous toutes ses formes et toute participation sous toutes formes, soit dans les journaux soit dans les agences similaires.

Notaire qui a reçu l'acte : M. Péronne, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Levy, Georges Anceau, Ch.-L. Jacques, Myrthil Bernard et P. Strauss.

Société liquidée.

J. 12

AGENCES RÉUNIES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siége social, 5, boulevard de Strasbourg, Paris.

Objet de la Société. — Dépêches télégraphiques.

Assemblée générale. — En Mars.

Modification aux statuts au moment de la mise sous presse, fin Septembre 1897.

J. 18

ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 18, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social. — Deux millions deux cent mille francs, divisé en 4,400 actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Prorogée de 20 ans, à partir du 17 Juillet 1903.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *les Annales politiques et Littéraires.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 Réserve légale ; le surplus : 80 0/0 aux actionnaires, 20 0/0 au Conseil d'administration.

ANNONCES D'ESPAGNE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES)

Siège social, 24, rue Le Peletier, Paris.

Objet de la Société. — Publicité générale en Espagne.

Assemblée générale. — En Mars.

Cette Société refuse tous renseignements.

J. 16

ANNUAIRE DES CHEMINS DE FER (L')

Société Anonyme

Siège social, 14, rue Froissart, Paris.

Capital social, soixante-quinze mille francs, divisé en 750 actions de 100 francs, dont 500 entièrement libérées (Actions d'apport) et de 250 libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. – 20 ans, à partir du 23 Mars 1897.

Objet de la Société. La publication et l'exploitation d'un Annuaire ayant pour titre « l'Annuaire des Chemins de fer » et de toutes autres publications commerciales et industrielles,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. G. Van Der Smissen, 46, rue Lafayette, Paris, P. Julien, 59, rue des Vinaigriers, et E. Marchal, 14, rue Froissart, Paris.

Commissaires des comptes. — MM. P. Dittière et L. Massy.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 Réserve légale ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au Directeur ; 5 0/0 au personnel ; 25 0/0 aux Actionnaires.

J. 17

ANNUAIRE DU CLERGÉ FRANÇAIS (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 19, rue Cassette, Paris.

Objet de la Société. — Publication d'un Annuaire à l'usage du Clergé.

Assemblée générale. — En Octobre.

Il nous a été demandé de ne fournir aucun renseignement.

ANNUAIRE DU COMMERCE DIDOT-BOTTIN (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 54, rue Jacob, Paris.

Capital social, sept millions cinq cent mille francs, divisé en 15.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, les Actions, Cote officielle au comptant, les Parts de fondateur deuxième partie du Bulletin de la Cote.

Parts. — 1.500 Parts de fondateurs.

Années	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions. .	571	578	675	716	723	753 »	791 »	902 »	923 »	» »
Dividendes distribués. . .	35	35	35	35	35	37.50	37.50	37.50	40 »	42.50
Cours moy. de Parts de fond..	»	»	»	»	757	831.87	924.16	995.31	966.78	» »
Dividendes Parts de fond. .	»	»	»	»	»	» »	» »	» »	57.50	» »

Durée de la Société. — 90 ans à partir, du 29 juin 1881.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Annuaire du Commerce, dit Didot-Bottin et de tout autre publication du même genre, ainsi que de toutes entreprises de publicité en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Comptoir National d'Escompte, 14, rue Bergère, en Mars et Juin, pour les Actions; à partir du 1er Juin, pour les Parts.

Membres du Conseil. — MM. P. Rodocanachi, président, Paul Firmin-Didot, vice-président; Choinet, Lahure, E. Rodocanachi, Delamarre, H. Vergé.

Commissaire des comptes. — M. Gras.

Directeur. — M. H. Choinet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 Réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social: 6 0/0 au Capital versé: le surplus 75 0/0 aux Actions, 5 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 aux Parts de fondateurs.

ANNUAIRE DE LA FINANCE (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 125, Faubourg Poissonnière, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 100 actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Annuaire.

Assemblée générale. — En Juin.

Membre du Conseil. — M. Alexandre May, secrétaire.

Directeur. — M. Neu.

Commissaire de surveillance. — M. Quinet.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 d'intérêt aux Actions.

ANNUAIRE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET DU COMMERCE D'EXPORTATION

(Société Anonyme de l')

Siège social, 25, rue de Douai, Paris.

Capital, 200,000 francs. — Dissolution, 29 Décembre 1896.

Liquidateur. — M. Henri Desforges, 13, rue de Londres, Paris.

J. 21

ANNUAIRE DE LA MARINE DE COMMERCE FRANÇAISE

(Société Anonyme de l')

Siège social, 12, boulevard des Italiens, Paris, et 3, rue de la Bourse, au Havre.

Société dissoute.

J. 21 *c*

ANNUAIRE DES MINES ET DE LA MÉTALLURGIE

(Société Anonyme de l')

Siège social, 26, rue Brunel, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs chacune, dont 900 entièrement libérées et 100 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 3 juin 1897.

Objet de la Société. — La publication et la vente de l'Annuaire des Mines et de la Métallurgie, tous autres similaires, la publicité, la librairie et toutes les opérations se rapportant aux ouvrages de mines et de métallurgie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Courcier, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du 1er semestre.

Membres du Conseil. — MM. Françis Laur, J. Gougé, Ch. Calba.

Directeur-Administrateur-délégué. — M. Gougé.

Commissaire des comptes. — M. H. Laur. ✻.

Répartition des bénéfices:

5 0/0 Réserve légale; somme nécessaire pour les amortissements; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au personnel; le solde aux Actions.

ANNUAIRE UNIVERSEL (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 99, rue du Bac.

Dissolution : 22 Avril 1897. — **Liquidateurs :** MM. Géraud et Martin.

J. 298

APPRÊT DES PAPIERS (SOCIÉTÉ ANONYME POUR L')

Siège social, 129, rue de Vaugirard.

Assemblée générale. — En Mai.

J. 25

ADMINISTRATION BONNARD-BIDAULT

Société Anonyme

Siège social, 8, rue Montesquieu, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 Actions de 500 fr.

Les Titres sont au porteur et cotés en Banque.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de 1880.

Objet de la Société. — Affichage et distribution d'imprimés.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Paiement des coupons, au siège social.

J. 26

BONS LIVRES ET DE BONS JOURNAUX (SOCIÉTÉ DE)

Société Anonyme

Siège social, 38, rue Saint-Sulpice, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale. — En Mai.

VICHY-CÉLESTINS

BUREAU VÉRITAS

(Registre International de Classification de Navires)

Siège social, 8, place de la Bourse, à Paris.

Capital social, deux millions quatre cent mille francs, divisé en 600 Actions de 4.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 82 ans, à partir de 1828 jusqu'au 31 Décembre 1910.

Objet de la Société. — La Société a pour objet la Classification et l'Expertise des Navires de toutes les nations, la Surveillance des nouvelles Constructions et des Réparations, les Constatations de toutes avaries pour le compte de tiers et les Règlements qui peuvent en résulter, la publication du *Registre Véritas* et du *Répertoire Général.*

Notaire qui a reçu l'acte: Me A. Delaunay.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement du Dividende, au Siège social.

Membres du Conseil.—MM. Ch.-A. Lefebvre, président; G. Faustin, Ch.-J. Lefebvre, William Petersen, membre honoraire; baron de Roujoux, G. Van den Brock Obrenan.

Commissaire des comptes. — M. A. Magnin.

Administrateur-délégué. — M. Edmond Bal, O. ✲.

Service technique. — M. L. Piaud, ✲.

Service administratif. — M. A. Borja de Mozota, O. ✲.

J. 28

CARTONNAGES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 44, rue du Poteau, à Paris.

Capital social, quatre cent soixante mille francs, divisé en 920 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale. — En Mai.

J. 30

CARTONNERIE MODERNE (GRANDE)

Société en Participation Civile

Siège social, 36, rue Faidherbe, Paris.

Capital social, 20.000 Parts bénéficiaires.

Les Titres sont au porteur. — Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 1er Mai 1897.

Objet de la Société. — Exploitation d'un procédé spécial pour la fabrication d'un produit à base de cuir, et tous autres produits similaires, ainsi que toutes applications s'y rattachant.

Acte de Société, sous seings privés.

Paiement des coupons, à la Caisse Sociale, à partir du 15 Février.

Gérant. — M. H. Lavollay.

Répartition des bénéfices. — 20 0/0 au Gérant, 80 0/0 aux Participants.

J. 31

CARTONNERIES DE LA ROCHETTE (SAVOIE) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisés en 1.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de 1896.

Objet de la Société. — Fabrication du carton.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Georges Bertrand.

Assemblée générale. — Mars ou Avril.

Membres du Conseil. — MM. Bernard Haas, Amédée Franck, Joseph Levy, Max Franck, administrateur-délégué.

Commissaire des comptes. — M. le Colonel Wolff.

Directeur de l'Usine. — M. Robert Franck.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 pour Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital, et le surplus, 75 0/0 aux Actionnaires et 25 0/0 au Fondateur.

J. 32

CARTONNERIES RÉUNIES (SOCIÉTÉ DES)

(VOISIN & PASCAL)

Siège social, 9, rue Godefroy, à Lyon. Dépôts : à Paris, Cour des Miracles ; à Saint-Étienne, 5, place Mi-Carême. Fabriques à Jallieu, Bourgoin et aux Eparres (Isère).

Capital social, un million huit cent cinquante mille francs, divisé en 3.700 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts. — 90.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 21 Septembre 1883.

Objet de la Société. — Fabrication de Cartons lustrés pour apprêts d'Etoffes et Satinage de Papiers, Cartons pour cartonnage, reliure, marque Jacquard, Carton cuir pour chaussures, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale. — 3me trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Claude Voisin, Pierre Pascal, Louis Pascal, Osis, Lacollonge.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve, jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme pour une Réserve extraordinaire ; 5 0/0 au Capital versé. Le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 55 0/0 aux Actionnaires ; 35 0/0 aux Parts de fondateurs.

J. 32 *b*

CELLULOSE J.-B. WEIBEL & Cie (FABRIQUE DE)

Société en Commandite par Actions

Siège social, à Novillars (Doubs).

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations. — 2.000 Obligations, émises en 1894, à 500 francs, remboursables à 500 francs, en dix ans, par tirage. Intérêt annuel, 22 fr. 50 nets, payables les 1er Février et Août.

Parts de fondateur. — 40.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moy. des Act.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	300	»
Dividendes distrib.	34	34	34	34	40	50	25	»	»	»	»
Crs moy. des Obl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	490	»

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 2 Décembre 1884.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente des pâtes de bois pour la papeterie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ricklin.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Besançon, chez MM. Brétillat et Cie, banquiers.

Membres du Conseil. — MM. Victor Weibel, président, V. Burdin fils, Léon Saint-Martin, Raoul d'Hotelans, E. Bürgin.

Gérant. — Mme Vve J. B.-Weibel.

Répartition des bénéfices :

Une somme suffisante à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 pour amortissement des Usines ; 5 0/0 au Capital versé. Le surplus, 40 0/0 aux Parts de fondateurs ; 5 0/0 au Gérant ; 5 0/0 au Conseil ; 50 0/0 aux Actionnaires.

CHROMOLITHIE (COMPAGNIE GÉNÉRALE DE)

Siège social, 11, rue Bailly, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

J. 36

CHROMOSCOPIE (SOCIÉTÉ DE)

Société Anonyme

Siège social, 10, rue de la Paix, à Paris.

Capital social, vingt mille francs, divisé en 200 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 28 Avril 1896.

Objet de la Société. — Exploitation et fabrication, tant en France qu'à l'Etranger :

1° Du Chromoscope ou Stéréochromoscope Nachet, et des Chromogrammes propres aux applications du Chromoscope breveté en France au nom de M. Nachet ;

2° De la chambre noire à triple effet Nachet, pour la production simultanée des dits Chromogrammes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ferrand, à Nogent-sur-Marne.

Assemblée générale. — En Février.

Membres du Conseil. — MM. Nachet, opticien à Paris, 10, rue de la Paix ; Vidal, professeur de l'Ecole des Arts décoratifs, 7, rue Scheffer, à Paris ; Roy, propriétaire, rue Monceau, 71, Paris ; Geisler, industriel, à Raon-l'Etape ; Reutlinger, photographe, 21, boulevard Montmartre, Paris.

Commissaires des comptes. — Me A. Brémard ✻, rentier, boulevard Malesherbes, 14, à Paris.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'à la moitié du Capital social ; somme nécessaire pour la constitution d'une Réserve de prévoyance ; le surplus, 15 0/0 aux Administrateurs ; 85 0/0 aux Actionnaires.

J. 35

CLICHERIE MÉCANIQUE AU BURIN

(Société Parisienne Anonyme de)

Siège social, 11, passage Saulnier, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur, non cotés.

Parts de fondateurs. — 400.

PARIS. — Imp. Guérin, Dutreuil et Cie.

Durée de la Société. — 12 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société. — Fabrication de clichés sur métal et bois, Gravures artistiques de taille de reliefs et de taille douce simple et surcoupée.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ragot, à Paris.

Assemblée générale. — 2e trimestre.

Paiement des coupons, au siège social.

Administrateur-délégué. — M. Le Barbier.

Directeur de la partie technique. — M. Sartirana.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 au fonds de la Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; 55 0/0 aux Actionnaires ; 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

J. 37

ÉDITIONS D'ART (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Saint-Benoît, Paris.

Capital social, trois cent cinquante mille francs, en 7,000 Actions de 100 francs, entièrement libérées et 2,500 libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateur. — 1.000.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 11 Février 1897.

Objet de la Société. — Exploitation et vente d'ouvrages de librairie, et toutes opérations se rattachant à l'édition.

Notaire qui a reçu l'acte : Me A. Aron, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membres du Conseil. — MM. L. Henri May, fondateur ; de Coppens, 14, rue Crevaux, Paris ; G. Cadoux, 50, rue de Rivoli, Paris.

Commissaire des comptes. — M. de Laubier.

Directeur. — M. L. Henri May.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; 10 0/0 au Directeur ; 33 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 57 0/0 aux Actionnaires.

J. 38

ÉDITION ET DE LIBRAIRIE (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 3,000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 1,000 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 18 Août 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de toute entreprise ayant pour objet la Librairie, l'Édition et l'Imprimerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale. — En Décembre.

Membres du Conseil. — MM. Andrieu d'Albas, A. Bergaud, H. Berthet, C. Hauvion, L. Houreau.

Répartition des bénéfices.

5 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus : 20 0/0 pour la Direction ; 10 0/0 aux Parts bénéficiaires ; 70 0/0 aux Actions.

J. 39

ÉDITION NATIONALE (SOCIÉTÉ DE L')

Ancienne Maison TESTARD et Cie

Siège social, 13, rue de Condé, Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

J. 40

ÉDITIONS FRANÇAISES DES ŒUVRES DE MUSIQUE DES GRANDS MAITRES

Société Anonyme

Siège social, 11, Passage Saulnier, Paris.

Capital social, cent soixante-quinze mille francs, divisé en Actions de francs.

Assemblée générale. — En Septembre.

Modification aux Statuts au moment de la mise sous presse, fin Septembre 1897.

J. 270

EXPLOITATION DES PAPETERIES (L. LACROIX FILS)

Société Anonyme

Siège social, Angoulême (Charente).

Capital social, six millions cinq cent mille francs, divisé en 13.000 Actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs, au choix des propriétaires.

Dividendes distribués en 1895, 56 francs ; en 1896, 57 francs, en 1897, 70 francs.

Durée de la Société, 99 ans, à compter du 1er Juillet 1894.

Objet de la Société. — Exploitation de Fabriques de papiers à cigarettes et des marques Lacroix.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hourioux, à Angoulême.

Assemblée générale. — En Septembre de chaque année.

Paiement des coupons, à Angoulême, les 15 Avril et 15 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. L. Lacroix fils, président; Délaurier, vice-président; Gaston Lacroix, R. Combes, G. Raulin, Durandeau.

Commissaire des comptes. — M. J. Thomas.

Directeurs Administrateurs-délégués. — MM. Gaston Lacroix (à Mazères-sur-Salat); Durandeau, à Angoulême.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; 10 0/0 Réserve supplémentaire ; 85 0/0 aux Actionnaires.

J. 76

EXPLOITATION DES ŒUVRES DE LAMARTINE (SOCIÉTÉ POUR L')

Société Anonyme

Siège social, chez M. Debard, 252, boulevard Saint-Germain.

J. 42

EXPRESS AGENCE (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, 97, rue de Richelieu, Paris.

Capital social, deux-cent mille francs.

Assemblée générale. — En Janvier.

Gérant. — M. Floxel de Chevreuil.

Société disparue.

J. 44

GUIDE-ALBUM DES CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON & A LA MÉDITERRANÉE

(Société Anonyme du)

Siège social, 77, rue Lafayette, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Durée de la Société. — Dix ans, à partir du 1er Juillet 1891.

Objet de la Société, — Publicité en général, et plus spécialement exploitation d'un Recueil d'Annonces et de Renseignements Géographiques, Statistiques, etc., mis gratuitement à la disposition des Voyageurs de 1re et 2e Classes et Places de luxe du P.-L.-M., à bord des principaux paquebots de la Méditerranée et Hôtels du réseau.

Notaire qui a reçu l'Acte : Me Estrangin, à Marseille.

Assemblée générale, — En Décembre.

Paiement des coupons : 15 Janvier, *Paris*, 77, rue Lafayette, et *Marseille*, 59, rue Saint-Ferréol.

Membres du Conseil. — MM. Lachèvre, Président; Amic, Barthou, Deville, Thaurin-Figuiéra, Administrateurs.

Commissaire des comptes. — M. Richard.

Directeur. — M. Marcadé.

J. 46

HÉLIOGRAVURE (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 58, rue Rochechouart, Paris.

Capital social, trente mille francs.

J. 47

" HOME DÉCOR " (ÉTUDES DU)

(Société anonyme d')

Siège social, 172, quai Jemmapes, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 francs, dont 200 entièrement libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Une Année pendant laquelle on doit constituer une Société définitive.

Objet de la Société. — L'étude des procédés de la lithographie en couleurs, permettant de reproduire les œuvres des grands maîtres des diverses époques pour la décoration intérieure artistique des habitations.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cossenet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Vigneux, 45, rue de la Harpe, Paris ; E. Wattier, rue de Mazagran, 5, Paris ; H. Hezeler, 64, rue de Rambuteau, Paris ; G. Bajou, avenue des Maronniers, 1, à Nogent-sur-Marne ; E. Camis, 172, quai de Jemmapes, Paris.

Commissaire des comptes. — M. Bourgeois, 3, rue de Turbigo, Paris.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Par tous Procédés de Reproductions (Société Française d')

Société en Commandite par Actions, G. VINCENEUX & Cie

Siège social, 36, rue du Temple, Paris.

Capital social, cent vingt mille francs.

Constituée en Novembre 1896, en liquidation judiciaire.

Au moment de la mise sous presse, il est question d'un concordat avec M. Vinceneux, gérant de la Société.

J. 78 *b*

IMPRESSIONS ARTISTIQUES (SOCIÉTÉ POUR LES)

Ancienne Maison J. Bognard jeune (Société Anonyme)

Siège social, 7, rue Jules-César, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 Actions de 100 francs, dont 4.750 entièrement libérées et 2.750 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir du 22 Juin 1897.

Objet de la Société — La Fabrication et la Vente d'articles de Papeterie, d'imprimerie, d'éditions artistiques et autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. P. Baumann, avocat à Berlin, Neue Friedrichstrasse, 50; Ch. Sée, ingénieur à Paris, villa Molitor, 7, rue Molitor; J. Pétillon, propriétaire, à Créteil, Grande-Rue, 147; P. Samter, négociant, à Paris, rue de Maubeuge, 7.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social, 5 0/0 au Capital versé; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la Direction et au personnel, et le reste aux Actionnaires.

ÉCONOMIE • NOUVELLE INVENTION • ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

IMPRESSIONS EN COULEURS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Société Anonyme

Siège social, 38, rue de Berlin, Paris,

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, dont 200 entièrement libérées et 200 libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 4 Juin 1897.

Objet de la Société. — Impressions en couleurs au moyen des procédés et brevets L. Lesage et tous autres moyens.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Membres du Conseil. — M. L. Lesage, F. Rossignol, J. Giraud.

IMPRESSIONS (SOCIÉTÉ PARISIENNE D')

(Société Anonyme)

Siège social, 49, boulevard Montparnasse, Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 800 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs. — 110 Parts bénéficiaires.

Durée de la Société. — Du 30 Juin 1894 jusqu'au 30 Juin 1908.

Objet de la Société. — Impressions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Champetier de Ribes.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. T.-Émile Fosse, banquier, 88, boulevard Sébastopol, Paris ; E. Papillon, banquier, 25, avenue Marigny, Vincennes ; E. Tourneux, docteur-médecin à Noëllet, par Plouancé (Maine-et-Loire).

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital ; 35 0/0 aux Parts de fondateurs ; 15 0/0 aux Parts bénéficiaires et 50 0/0 aux Actions.

IMPRIMERIE CAMIS & Cie

Société en Commandite par Actions

Siège social, 172, quai Jemmapes, Paris.

Capital social, un million cent mille francs, divisé en 2.200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 5 Mars 1896.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Imprimerie Camis, Impression lithographique et typographique et en général tout ce qui se rattache à l'Imprimerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trouselle, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. G. Bajou; G. Guérin, Jimenez-Ulibarri Francisco, A. Renault.

J. 87

IMPRIMERIE CENTRALE ADMINISTRATIVE DE COLOMBES

Siège social, 41, avenue de Gennevilliers, à Colombes.

Capital social, soixante-quinze mille francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Imprimerie.

Assemblée générale. — En Avril.

J. 88

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

(Imprimerie Chaix)

Siège social, 20, rue Bergère, Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10,000 Actions de 500 francs, entièrement libérées. Il a été remboursé deux fois 100 francs sur chaque Action, les 15 Mai 1893 et 1895.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, Cote officielle, au comptant.

Années.	1886 —	1887 —	1888 —	1889 —	1890 —	1891 —	1892 —	1893 —	1894 —	1895 —	1896 —
Cours moyens des Act.	470	497 »	532 »	559	702	785	848	1015	1120	1338	1188
Dividendes distribués	32	32.50	32.50	35	40	40	40	40	40	40	40

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 13 Avril 1881.

Objet de la Société. — L'Exploitation de l'Entreprise connue sous la dénomination d'Imprimerie et Librairie centrales des Chemins de fer.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Godet et Portefin.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à la Société Générale, 54, rue de Provence, Paris, le 15 novembre (acompte) et le 15 Mai (solde).

Membres du Conseil. — MM. A. Chaix, Gustave Delahante, présidents honoraires ; O. Homberg, président ; comte de Chevilly, A. Chaix fils, Vlasto.

Directeurs. — MM. A. Chaix fils, Homberg.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; sur l'excédent, 20 0/0 aux Administrateurs-directeurs ; 5 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux Actionnaires.

J. 88 *b*

IMPRIMERIE CHROMO-TYPOGRAPHIQUE (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, 6, rue Duguay-Trouin.

Capital social, deux cent quatre mille francs, divisé en 2.040 Actions de 100 francs, dont 2.000 entièrement libérées et 40 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 18 Juin 1897.

Objet de la Société. — Impressions de publications.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. A. Guillon, F. Cochaux, P. Calteaux.

J. 90

IMPRIMERIE DE LA COUR D'APPEL

Société Anonyme

Siège social, 1, rue Cassette,

Capital social, cent trente-cinq mille francs, divisé en 27 Actions de 5.000 francs.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 30 Octobre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation d'un fonds de commerce d'Imprimerie typographique, 1, rue Cassette, à Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. L.-A. Maretheux, directeur d'imprimerie, à Paris, rue Cassette, 1 ; A. Lejeune, caissier d'imprimerie, à Paris, 46, rue de Seine.

Commissaire des comptes. — M. E.-M. Pacot.

Directeur. — M. L.-A. Maretheux.

J. 92

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES & DES CHEMINS DE FER (SOCIÉTÉ D')

Société Anonyme

Siège social, 4, rue du Boulói, Paris.

Capital social, deux millions cent-mille francs, divisé en 4.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, Cote officielle, au comptant.

Obligations. — 3,000, de 500 francs 4 0/0. Remboursables à 500 francs jusqu'en 1935, par tirages annuels en Mars ; remboursement le 1er Juillet. Intérêts 2 0/0, payables par moitié les 1er Janvier et 1er Juillet.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	459	486	574	526	513	517	492	415	361	407	400
Cours des Act. de jouiss. .	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	»
Dividendes distribués . .	30	27	30	30	30	25	25	25	25	25	25
Cours moyens des Oblig.	»	»	»	»	»	454	409	»	463	480	»

Durée de la Société. — Société constituée en 1835 et successivement prorogée pour une durée devant expirer le 31 décembre 1939.

Objet de la Société. — Exploitation de deux établissements d'imprimerie typographique et lithographique, dont la Société est propriétaire à Paris et à Clichy, ainsi que de toutes industries s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bonneau, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Avril.

Membres du Conseil. — M. A. Maréchal, président ; Paul Dupont, directeur, vice-président ; A. Sarlande, H. Perrier, Lestiboudois.

Directeur. — M. Paul Dupont.

Répartition des bénéfices :

Somme nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement des Obligations ; 5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 aux Actions, la part afférente aux Actions remboursées et versées aux fonds d'amortissements du Capital ; Somme de 3,400 fr. réserve spéciale pour pensions de retraite à des ouvriers et employés de la maison ; le reliquat, 20 0/0 au Directeur ; 10 0/0 au Conseil d'administration, à l'exclusion du Directeur s'il en fait partie ; 30 0/0 pour être distribué par le Conseil en participation selon le règlement intérieur et le reste aux Actions.

IMPRIMERIE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L')

Siège social, 2, place Voltaire.

Capital social, dix mille francs à la formation de la Société, porté aujourd'hui à 100,000 francs et à la veille d'être encore augmenté.

Objet de la Société. — Syndiquer, avec le concours d'associations ouvrières l'*Imprimerie* dans toutes ses branches: Typographie, Lithographie, Chromolithographie, Gravure, etc., etc., sous le titre neutre *Société Générale de l'Imprimerie.*

Assemblée générale. — En Mars.

Observations. — Le noyau de la Société est formé de l'ancienne maison de lithographie N. Arles, fondée à Montpellier en 1845, transférée à Paris en 1893, par suite de la cession faite par M. N. Arles à son fils E. Arles.

J. 96 *b*

IMPRIMERIE KATE & Cie

Société en commandite par Actions.

Siège social, 28 *bis*, rue des Carrières, Vincennes (Seine).

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1,600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts. — 1,600 de fondateurs.

Durée de la Société. — 20 ans à partir du 7 Avril 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation de l'Imprimerie typographique, lithographique et chromolithographique et de toutes autres branches ayant trait à l'imprimerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. J. Guilloux, banquier, 7, cité Rougemont, à Paris ; C. Dannoux, négociant, 115, boulevard Voltaire ; Guérard de la Quesnerie, ✻, 13, place de la République, Paris.

Gérant. — M. E. Katz.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Capital versé ; 5 0/0 Réserve légale ; 15 0/0 aux Parts de fondateurs ; 30 0/0 à la Gérance ; 50 0/0 aux Actions.

SIX MOIS DE CRÉDIT

SPORTING-CLUB-TAYLOR
139, rue d'Aboukir. — (*Téléphone* 145-41)
VÊTEMENTS sur mesure 75 » | CYCLISTE 55 »
A la commande, on verse 10 » ; à la livraison, 15 » et le reste, à raison de 16 » par mois

KUGELMANN (IMPRIMERIE)

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Grange-Batelière, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, libérées de 3/4.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société. — Exploitation de l'Imprimerie Kugelmann.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril ou Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, le 30 Juin.

Membres du Conseil. — MM. Th. Motet, président; Gustave Petitjean, O. ✻; G. Le Bel, Raoul Johnston, Charles Petitjean.

Commissaire des comptes. — M. G. Collet.

Administrateur-délégué. — M. Charles Petitjean.

Directeur. — M. G. Balitout.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 pour la Réserve légale ; somme nécessaire pour payer 5 0/0 aux Actions ; sur le surplus : 15 0/0 aux Administrateurs, et 85 0/0 pour constituer un fonds de Réserve de 50.000 francs ; au delà de ce chiffre, ces 85 0/0 sont attribués aux Actionnaires.

J. 98

IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D')

Société Anonyme

(Ancienne Société en Commandite LECÈNE, OUDIN & Cie)

Siège social, 15, rue de Cluny, Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 3,000 Actions de 250 francs.

Versements appelés. — Tout versé.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 1890-1915, 25 ans.

Objet de la Société. — Imprimerie-Librairie.

Assemblée générale. — En Mai.

IMPRIMERIES LEMERCIER (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 44, 46 et 48, rue Vercingétorix, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts. — 300 de fondateurs, donnant droit à 15 0/0 dans les bénéfices nets de la Société.

Durée de la Société. — A partir de 1891.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Entreprise d'Imprimerie d'héliogravure et de galvanoplastie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris, en 1891.

Membres du Conseil. — MM. Maurice de Brunhoff, ingénieur; Ch. Vehrlin, ingénieur ; Parrizy, ingénieur.

J. 102

IMPRIMERIE NOUVELLE (GRANDE)

Société Anonyme en faillite

Siège social, était à Paris, 19, rue du Croissant,

Syndic. — M. Mauger, 16, rue de Valois, Paris.

Janvier 1897, première répartition 25 0/0 ; Juillet 1897, deuxième et dernière répartition 6.83 0/0.

J. 105

IMPRIMERIE DE LA PRESSE (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, 16, rue du Croissant, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Assemblée générale. — En Mai.

IMPRIMERIE THÉOLIER (SOCIÉTÉ DE L')

Société en Commandite JOANNÈS, THOMAS & Cie

Siège social, 12, rue Gerentet, à Saint-Etienne.

Capital social, un million trois cent mille francs, divisés en 2,600 Actions de 500 fr. entièrement libérées.

Les Actions sont nominatives.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : de 1893 à 1894, 13 francs nets; en 1895 et 1896, 14 francs nets.

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1916.

Objet de la Société. — L'exploitation du commerce d'Imprimerie et Lithographie de M. Théolier, la propriété etl'exploitation du *Mémorial de la Loire.*

Notaires qui ont reçu l'acte: Me Testenoire-Lafayette, et Me Huret, à Saint-Etienne.

Assemblée générale. — Fixée par le Conseil.

Paiement de coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Louis Coste, président ; Simon Berne, Chassaus du Chevalard, Ferdinand Courbon, J.-M. Epitalon, François Gillet, Malatre, Charles Magrand, de Poncins de Rochetaillée, Russery.

Gérant. — M. J. Thomas.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 pour fonds de Réserve et d'amortissement, cessant lorsque la réserve atteindra le 5e du Capital social, le fonds de Réserve est employé par le Gérant ; la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux Actions. L'excédent est réparti à concurrence de 20 0/0 au Gérant et 80 0/0 aux Actionnaires.

J. 107

IMPRIMERIE SCHILLER (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

(En faillite)

Siège social, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Capital social, deux millions de francs.

Syndic. — M. Planque, 9, rue Bertin-Poirée.

28 Décembre 1896 : 1er dividende, 40 0/0 aux créanciers privilégiés ; deuxième et dernière répartition, 60 0/0 aux créanciers privilégiés et 7 francs 37 0/0 aux créanciers chirographaires.

IMPRIMERIE DE VAUGIRARD (SOCIÉTÉ ANONYME DE L')

Siège social, 152, rue de Vaugirard, Paris (impasse Ronsin, 13).

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 4,500 Actions de 100 fr., dont 4,000 entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er Juillet 1893.

Objet de la Société. — Exploitation d'une imprimerie, située à Paris, rue de Vaugirard (impasse Ronsin, 13) et également de s'occuper d'autres établissements d'imprimerie ou d'industries similaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huguenot, à Paris.

Assemblée générale. — Mai ou Juin.

Membres du Conseil.—MM. le baron M. Viot Bodson de Noirefontaine, homme de lettres, 6, rue Halévy, Paris ; G. de Witt, rentier, rue Daru, 15 ; R. Cormier, rentier, rue Clocheville, 34, Tours.

Commissaires des comptes. —M. M. le baron H. de Seroux, rentier, rue Heurtebise, 13, Compiègne.

Répartition des bénéfices:

5 0 0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; somme, décision du Conseil d'administration, pour les Directeurs de l'imprimerie; l'excédent, moitié aux Actionnaires, moitié aux porteurs de Parts de fondateurs.

J. 100

INDICATEUR GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE FRANÇAIS (SOCIÉTÉ DE L')

Pour l'Importation et l'Exportation (F. BIANCONI)

Société Anonyme

Siège social, 41, rue de la Tour-d'Auvergne et passage Violet, Paris.

Capital social, un million de francs, divisé en 2,000 Actions d'apport de 500 francs, entièrement libérées.

Parts. — 3,000, de fondateurs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 12 Juin 1892.

Objet de la Société. — Publication annuelle et exploitation d'un Annuaire industriel et commercial.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris.

Paiement des coupons, à Paris, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. F. Bianconi, Crisanto, Médina, Emile Humbert, Théodore Simon.

A été mise en faillite. M. Mauger, syndic, a fait en Février 1896, une unique répartition de 24 0/0.

JOURNAL DES ÉLEVEURS (L'ACCLIMATATION)

Société Anonyme

Siège social, 46, rue du Bac.

Capital social, cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 Actions de 100 fr. entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G. Robin, à Paris (Juin 1894).

Directeur. — M. E. Deyrolle, 46, rue du Bac.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; une somme suffisante pour servir 5 0/0 au Capital ; sur le reste il est prélevé une somme pour amortir le Capital ; après le remboursement intégral, il sera donné des Actions de jouissance auxquelles il sera attribué un dividende de 5 francs ; et sur le reste, 10 0/0 revient au Conseil d'administration et autant à la Direction et le solde est réparti aux Actions. Dividende du premier exercice (1894-1895), intérêt 5 francs ; dividende 8 francs. Dividende de 1896, intérêt 5 francs ; remboursement 10 francs.

J. 111 *b*

JOURNAL DE L'AGRICULTURE

Nous n'avons pu compléter nos renseignements.

J. 112

JOURNAL L'ALERTE

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Paul-Lælong, Paris.

Capital social, cent quarante mille francs, divisé en 280 Actions de 500 francs.

Objet de la Société. — La création, la publication et l'exploitation d'un grand journal quotidien sous le titre l'*Alerte*.

Durée de la Société. — 10 ans à partir du 22 Octobre 1893.

Membres du Conseil. MM. Aubry-Vite, Witt et de Montozon.

Société disparue.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris

JOURNAL L'AUTORITÉ (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 4 *bis*, rue du Bouloi, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

J. 116

JOURNAL D'ARRAS & DU PAS-DE-CALAIS

Ed. BOUVRY et Cie (Société en Commandite par Actions)

Siège social, 4, rue du Larcin, Arras (Pas-de-Calais).

Capital social, cent dix-sept mille trois cent francs, divisé en 1.173 actions de 100 fr entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Parts bénéficiaires. — 10 0/0 sur bénéfices, au Gérant.

Années.	1886	1 87	1838	1839	1890	1891	1892	1893	1894	1895	189
Cours moyen des Act.	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »
Dividendes distribués.	16.60	14.72	11.50	11.83	9.16	9.12	9.22	9.79	5 »	5 »	5 »

Durée de la Société. — Constituée le 30 Octobre 1873, pour 12 ans, prorogée en 1885 pour 9 ans, en 1894 pour 9 ans, pour prendre fin en 1903.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bollet, à Arras ; Prorogation, Me Dubus.

Objet de la Société. — Journal et Imprimerie.

Paiement des coupons, au Siège de la Société.

Membres du Conseil de surveillance. — MM. Leloup, Lenglet, Bouilliez Bachelet, Baggio, Demiautte, Legillon, Houbart, Viseur.

Gérant de la Société. — M. Édouard Bouvry.

Prévisions de la Société. — La réduction sensible des dividendes dans ces dernières années est due principalement à la diminution du prix de l'abonnement qui est descendu de 40 francs à 24 francs.

La publicité a subi aussi une crise d'affaires depuis plusieurs années. Par contre, l'imprimerie, annexée au Journal depuis 1880, suit une progression sensible et devient la partie la plus lucrative de cette Société.

J. 121

JOURNAL LE BONHOMME NORMAND (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, à Caen.

Cagital social, six cent mille francs, divisé en 1,200 actions de 500 francs.

Dividendes distribués en 1894, 1895 et 1896 : 70 francs.

Assemblée générale. — En Mai.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

BULLETIN DES HALLES (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 33, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Obligations. — 400, de 500 francs. — **Taux** d'émission : 472 fr. 50, 5 0/0. — **Durée** de l'amortissement des Obligations : 30 ans.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1389	1890	1891	1892	1893	1894	1895	189
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	500	500	500	500	500	500	350	350	350	350	350
Cours moyens des Obligat.	»	»	»	»	»	»	»	»	475	480	486
Dividendes distribués . .	5	5	5	5	5	5	.	Réservés.			

Notaire qui a reçu l'acte : Me Leguay, à Paris.

Objet de la Société. — Journal *le Bulletin des Halles* et l'Imprimerie de la Bourse du Commerce.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège de la Société, les 1er Mai et 1er Novembre.

Membres du Conseil. — MM. Louvet, président; C. Lefebvre, vice-président; Grousset, Petit, Giraudeau, Ch. Bivort.

Commissaires des comptes. — MM. Vignier, Léautey.

Secrétaire. — M. A. Giraudeau.

Directeur. — M. Ch. Bivort.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 aux Actions non amorties : le surplus : 5 0/0 pour l'amortissement des Actions; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 à M. Ch. Bivort; 5 0/0 au personnel et le surplus aux Actions.

Observations. — La Société exploite en outre les journaux l'*Echo Agricole*, l'*Echo du Commerce*, la *Mercuriale des Halles et Marchés*, le *Journal de la Meunerie*, les *Tablettes Statistiques*, la Librairie de la Bourse du Commerce et l'Imprimerie de la Bourse du Commerce.

J. 123

JOURNAL LE BULLETIN MÉDICAL (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 9, rue Jacob, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

JOURNAL LE BULLETIN DES TRAVAUX (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 20, rue Turgot.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 1.000 Actions de 50 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividende distribué, 6 0/0.

Durée de la Société. — 20 ans, du 24 Décembre 1878.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Journal périodique traitant toutes les questions intéressant les Travaux publics et les divers industries qui s'y rattachent.

Assemblée générale. — En Juin et Décembre.

Paiement des coupons, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Directeur. — M. Alexandre Fayolle.

J. 126

JOURNAL DES CHEMINS DE FER

Société Anonyme

Siège social, 4, rue de la Bourse, Paris.

Capital social, deux cent quarante mille francs, divisé en 15 Actions de 16,000 francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont nominatifs.

Dividendes distribués en 1896, 500 francs.

Durée de la Société. — 1842-1906.

Objet de la Société. — Exploitation du journal.

Assemblée générale. — En Juin et Décembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Directeur-Administrateur. — M. Gerschel.

Répartition des bénéfices :

Semestriellement.

J. 127

JOURNAL DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, passage de l'Opéra, 12, galerie du Baromètre.

Assemblée générale. — En Mars

Renseignements refusés.

JOURNAL LA COCARDE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU)

Société Anonyme

Siège social, 23, rue Richer.

Capital social, vingt mille francs.

Formation, 4 avril 1897. Dissolution et reconstitution prochaine.

J. 128 b

COTE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE ET LE MESSAGER DE LA BOURSE RÉUNIS

Société Anonyme

Siège social, 1 et 3, place de la Bourse et 19, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Parts de fondateurs. — 2.000.

Les Titres sont cotés en Banque.

Années	1886	1887	1888	1889	1890
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	100 »	100 »	200 »	350	380
Dividendes distribués aux Actions . .	8.50	7.50	12.50	18	18
— aux Parts. . .	»	»	»	12	12

Durée de la Société. — Du 15 Février 1891, au 15 Février 1921.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *la Cote de la Bourse et de la Banque et le Messager de la Bourse réunis.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social, les 31 Janvier et 31 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. A. de Chirac, président ; Emmanuel Vidal, administrateur-délégué ; Ch. Vidal, Léop. Dreyfus.

Commissaire des comptes. — M. E. Astruc.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 6 0/0 au Capital versé ; 6 0/0 au Conseil d'Administration ; le surplus, 50 0/0 aux Actions et 50 0/0 aux Parts de fondateurs.

J. 129

JOURNAL LE COURRIER (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 48, faubourg Poissonnière.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs.

JOURNAL LE COURRIER NATIONAL DES ARTISTES FRANÇAIS

(Société du)

Siège social, 15 et 17, passage Jouffroy, Paris.

Formation non terminée encore.

J. 133

JOURNAL DES DÉBATS (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris.

Capital social, un million six cent vingt mille francs, divisé en 360 Actions de 4.500 fr. entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 années, à partir du 8 Février 1893.

Objet de la Société. — Publication et exploitation du *Journal des Débats politiques et littéraires.*

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Tollu et Galin, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. F. Charmes, C. Collas, E. Ladan-Bockairy et E. Mercet.

Directeur. — M. de Nalèche.

J. 135

JOURNAL LA DÉPÊCHE ET LE PETIT TOULOUSIN

(Société du)

Siège social, à Toulouse.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans L'INDUSTRIE

JOURNAL LA DÉPÊCHE FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 104, rue Saint-Lazare.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1200 Actions de 500 francs.

Les Titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 99 ans.

Objet de la Société. — Affaires de Bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Champetier de Ribes.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. de Laporte, Gatrez, Allemand.

Commissaire des comptes. — M. Thévenet.

Directeur. — M. de Laporte.

J. 138

JOURNAL L'ÉCHO DE PARIS (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 2, rue Taitbout, Paris.

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans à partir du 29 mai 1892.

Objet de la Société. — Publication et exploitation du Journal quotidien *l'Echo de Paris* et du Journal hebdomadaire *l'Echo de Paris Littéraire Illustré*.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Le Villain, à Paris.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Piedallu, Ed. de Marcay, O. ✻; P. Simond.

Gérants. — MM. Valentin et Henry Simond.

J. 138

JOURNAL L'ÉCHO DE LA PÉDALE (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 22, rue Bellefond, Paris.

J. 140

JOURNAL L'ÉCLAIR (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 10, faubourg Montmartre.

J. 141

JOURNAL L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 2, cité Bergère, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés en Bourse, 2e partie du Bulletin de la Cote.

Cours moyen des Actions en 1893, 426 francs.

Durée de la Société. — 35 ans, à partir du 22 Mars 1873.

Objet de la Société. — Création et Exploitation du Journal l'*Économiste Français.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du trimestre suivant la clôture de l'inventaire.

Paiement des coupons, à Paris, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Gustave Roy, président.

Directeur. — M. Leroy-Beaulieu, rédacteur en chef.

Répartition des bénéfices:

Telle part que le Conseil aurait allouée au Rédacteur en chef, ou à telles personnes prêtant leur concours au journal. L'excédent: 1/4 Réserve légale jusqu'à moitié du Capital social, somme pour Réserve facultative, le surplus aux Actionnaires.

J. 142

JOURNAL ET DICTIONNAIRE DE L'ENREGISTREMENT (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite MARCHAL-BÏLLARD ET Cie

Siège social, 27, place Dauphine, Paris.

J. 143

JOURNAL L'ÉPARGNE NATIONALE

(*Voir* **Banque des États catholiques**)

JOURNAL L'EXPOSITION UNIVERSELLE POUR RIRE (SOCIÉTÉ DU)

O. LARTIGUE ET Cie (Société en participation)

Siège social, 17, rue Clauzel, Paris.

Capital social, 500 Parts d'intérêt.

Les Titres sont nominatifs.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir d'Août 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation et la publication du Journal *l'Exposition Universelle pour rire*, Revue illustrée, satirique et humoristique de toutes les Expositions, la création, l'achat, la prise en ferme d'autres journaux.

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Gérant. — M. O. Lartigue.

Répartition des bénéfices:

10 0/0 à la Gérance, 10 0/0 au Conseil des intéressés, 80 0/0 aux porteurs de Parts.

J. 145

JOURNAL L'EXPRESS-FINANCE

Société Anonyme

Siège social, 30, rue Bergère.

Dissolution. — 29 juillet 1897.

J. 146

JOURNAL L'EXPRESS DE LYON

Société Anonyme

Siège social, à Lyon, 65, rue de la République.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées et nominatives.

Parts bénéficiaires. — 400 ayant droit à 25 0/0 dans les bénéfices.

Obligations. — 1.000 Actions à 100 francs, à 5 1/2 0/0, remboursables en vingt années à partir du 1er mars 1885.

Cours moyens des Actions en 1894, 80 francs.

Cours moyens des Obligations en 1894, 100 francs.

Durée de la Société. — 10 Avril 1883, durée illimitée.

Objet de la Société. — L'exploitation d'un Journal grand format, politique et quotidien.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Mestrallet, à Lyon.

Assemblée générale. — Novembre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Obligations. — 2.75 le 1er Mars, 2.75 le 1er Septembre,

Membres du Conseil. — MM. Raymond de Veyssière, P.-F. de Veyssière, E. Vingtremer, H. Ravinet, Carry, Durozat, Aug. Isaac et Victor Cambon.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, une somme pour fonds de Réserve; une somme pour servir 5 0/0 aux Actions, et le surplus 7 0/0 à la Rédaction; 6 0/0 au Conseil d'Administration; 2 0/0 à l'Administrateur-Gérant; 25 0/0 aux Parts de fondateurs, 60 0/0 aux Actionnaires.

J. 149

JOURNAL LE FIGARO (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 26, rue Drouot, Paris.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 19.200 Actions ou Parts d'intérêt de 62 fr. 50, entièrement libérées, donnant droit chacune à 1/19.200e de l'actif social.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse, Cote officielle, au comptant.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act.	»	1.213	1.176	1.302	1.482	1.463	1.447	1.344	1.275	1.225	1.010
Dividendes distribués	»	70	75	80	75	75	70	65	65	65	50

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 1er janvier 1860, prorogée de 30 ans le 1er janvier 1890.

Objet de la Société. — Publication du Journal *le Figaro*, ou de tout autre journal ou publications utiles aux intérêts de la Société.

Notaire qui a reçu l'acte : Me J.-E. Delapalme, à Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Comité de surveillance. — MM. Prestat, président; H. Jouvin, secrétaire; de Perrodil, Sauffroy, J. Prévet.

Gérants. — MM. de Rodays, Périvier.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; 27 0/0 à la Gérance; une somme fixée par l'Assemblée générale pour constituer un fonds de Réserve, et le surplus aux Actions.

JOURNAL LA FRANCE (SOCIÉTÉ NOUVELE DU)

Société en Commandite simple par Parts

Siège social, 8, boulevard Montmartre. Raison sociale : Hippolyte Hostein et Cie.

Capital social, douze mille parts.

Durée de la Société. — 20 années à partir du 1er Avril 1897.

Objet de la Société. — Exploitation du journal *la France*.

Membres du Conseil. — Six intéressés.

Directeur-Gérant. — M. H. Hostein, ✻, 2, boulevard Emile-Augier.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 pour un fonds de Réserve; 5 0/0 à la Gérance; 10 0/0 au Conseil des intéressés, et le reste par 12 millième entre les Parts.

J. 154

JOURNAL LA FRANCE PITTORESQUE (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 21 faubourg Montmartre Paris.

Assemblée générale. — Février.

J. 155

JOURNAL LE GAULOIS ET PARIS (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 2, rue Drouot, Paris.

Assemblée générale. — Mai.

J. 157

JOURNAL LA GAZETTE MONDAINE ET LITTÉRAIRE (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 21, rue Croix-des-Petits-Champs.

Capital social, vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 100 francs.

Durée de la Société. — 20 ans à partir du 24 Février 1892.

Objet de la Société. — Publication et Exploitation du Journal *la Gazette Mondaine et Littéraire*.

Membres du Conseil. — MM. G. Homsy, A. de Chambure, A. Ritcher.

Liquidée.

J. 158 *b*

JOURNAL LE GÉNIE CIVIL

Société Anonyme

Siège social, 6, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Objet de la Société. — Publie *le Génie Civil*, Revue générale hebdomadaire des Industries Françaises et Étrangères.

Assemblée générale. — En Mars.

Secrétaire général de la Rédaction. — M. Ch. Talansier, ingénieur.

J. 159

JOURNAL LE GÉNIE MODERNE (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 85, rue de la Victoire, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir de Février 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation d'un Journal scientifique et industriel, vulgarisateur, sous le nom de *Génie Moderne*, organe technique de la métallurgie, des Chemins de fer, de la mécanique, de l'électricité, de la navigation, de l'aérostation, de la météorologie, des sciences économiques, agricoles, coloniales, artistiques, photographiques et des expositions, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des Coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Brande, 29, boulevard Ornano, Paris ; J. Giraud, rue de la Victoire, Paris, 85 ; Montazel, 6, boulevard de Strasbourg, Paris.

Commissaire des Comptes. — MM. Nourry, 86, rue de Gergovie et J. Dolques.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 pour l'amortissement et l'entretien du matériel. Le surplus, 20 0/0 aux Administrateurs ; 80 0/0 aux Actionnaires.

J. 161

GIL BLAS (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 8, rue Gluck et 33, rue de Provence, à Paris.

Capital social, sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres sont cotés en Banque.

Durée de la Société. — 1905.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Journal quotidien, politique et littéraire.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, 49, rue des Petites Ecuries.

Assemblée générale. — Fin Mars. .

Membres du Conseil. — MM. Georges Palyart, Chevassu, Couturat et de Laidet.

Commissaires des comptes. — Me Saül Merzbach ; commissaire adjoint, Me Georges Merzbach.

Directeur. — M. Georges Palyart, président du Conseil d'administration.

Rédacteur en chef : M. Francis Chevassu.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; le restant aux Actions.

J. 163

JOURNAL L'ILLUSTRATION (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Actions (MARC et Cie)

Siège social, 13, rue Saint-Georges, Paris.

Capital social, un million deux cent vingt mille francs, divisé en 244 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées. (Capital réduit.)

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — A partir du 20 Avril 1895.

Objet de la Société. — Publication et exploitation du Journal *l'Illustration*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G. Bertrand.

J. 164

INDICATEUR-ASSURANCE (SOCIÉTÉ DE L')

Société Anonyme

Siège social, 4, rue du Bouloi, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2,000 Actions de 100 francs.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 14 Mai 1892.

Objet de la Société. — Publication et Exploitation d'un nouvel Indicateur de Chemins de fer, avec police d'assurance contre les accidents de chemins de fer.

Paiement des coupons, à Paris, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Louis Lalou, E.-R. Joseph Vaughan, Lucien Gillet.

Société dissoute.

JOURNAL L'INDUSTRIE TEXTILE (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège Social, 40 *bis*, rue de Douai, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Membre du Conseil. — MM. R. Toussaint, administrateur-délégué ; A. Renouard, rédacteur en chef ; H. Schalleidner, secrétaire de la Rédaction.

J. 168

LE JOURNAL (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social, 100, rue Richelieu, Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

J. 166

JOURNAL L'INTRANSIGEANT (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 144, rue Montmartre, Paris.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Publication et Exploitation du journal *l'Intransigeant*.

Membres du Conseil. — MM. Baudoin, Rochefort et Lacaze.

Assemblée générale. — En Mars.

Commissaires des comptes. — M. Oriol.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le restant aux Actions.

(Voir Vaughan et Cie.)

J. 170

JOURNAL LA LANTERNE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DU)

Société Anonyme

Siège social, 18, rue Richer

Capital social, trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Membre du Conseil. — M. de Marcay, O. ✻, président.

JOURNAL LA LIBERTÉ (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 146, rue Montmartre, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 fr., dont 600 entièrement libérées et 400 libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 8 Juin 1897.

Objet de la Société. — Publication et Exploitation du Journal *la Liberté*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me P. Dupuis, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. F. Bigaud, propriétaire, 25, rue de la Bienfaisance, Paris ; T. Cohen, 10, rue de la Terrasse, Paris ; F. Bourdil, répétiteur à l'Ecole des Hautes-Études Commerciales, 56, avenue d'Iéna, Paris ; L. Girard, 4, rue Poisson, Paris.

Commissaire des comptes. — M. L. Manteau, 85, rue de Rivoli, Paris.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, jusqu'au 1/10 du Capital social ; l'excédent, 15 0/0 à l'ancienne Société du Journal *la Liberté* ; 6 0/0 au Capital versé ; le reste, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actionnaires.

J. 171

JOURNAL LA LIBRE PAROLE ILLUSTRÉE (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 14, boulevard Montmartre, Paris.

Capital social, cent soixante mille francs, divisé en 1.600 Actions de 100 francs.

Durée de la Société. — 10 ans, à partir du 10 Août 1893.

Objet de la Société. — Publication et Exploitation du Journal *la Libre Parole Illustrée*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris.

Membres du Conseil. — M. G. Viallard.

VICHY-CÉLESTINS

JOURNAL LE LYON RÉPUBLICAIN (SOCIETÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, à Lyon, 6, rue de Childebert.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Capital ayant été intégralement remboursé, en 1890 et 1891, en Actions nominatives.

Parts bénéficiaires, 500 attribuées aux collaborateurs, donnant droit à 35 0/0 des bénéfices,

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lyon.

Durée de la Société. — A partir du 25 Juin 1878.

Objet de la Société. — La publication d'un journal politique quotidien sous le titre : *le Lyon Républicain.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon.

Assemblée générale. — Premier trimestre qui suit la clôture de l'exercice.

Depuis dix ans les **dividendes** ont dépassé 300 francs par Action et les Parts d'intérêt ont touché 120 francs chaque année.

Paiement des coupons, au Siège social, à Lyon, à raison de 50 francs par trimestre et le solde après l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. Prosper Ferrouillat, président; Jean Beau.

Commissaires des comptes. — MM. Auguste Bouvel, Léon Fabre, Eugène Cré.

Directeur. — M. A. Ferrouillat.

Secrétaire général. — M. Jean Michelon.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 pour fonds de Réserve, prélèvement qui cessera lorsque la Réserve atteindra moitié du Capital social; une somme destinée à un fonds de Réserve extraordinaire; le surplus est ainsi réparti: 10 0/0 au Conseil d'administration; 35 0/0 aux parts d'intérêts; 55 0/0 aux Actionnaires.

J. 174

JOURNAL LE MAGASIN PITTORESQUE (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 15, rue de l'Abbé-Grégoire.

Capital social, deux cent cinquante-cinq mille francs.

Assemblée générale. — En Avril.

---

704 J. 175

JOURNAL LA MARINE FRANCAISE (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 11, rue de Trévise, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société.— 30 ans, à partir du 29 Juillet 1892.

Objet de la Société. — La publication et l'exploitation du journal *la Marine Française.*

Notaire qui a reçu l'acte: Me Segond, à Paris,

Membres du Conseil. — MM. P. Fontin, Amédée Saisey, F. Jourde.

J. 177 *b*

MÉMORIAL FINANCIER (SOCIÉTÉ DU)

Société en Commandite par Parts

Siège social, 5, cité Trévise, Paris.

Capital social, 1.000 Parts donnant droit à 1/1000 de l'actif social.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à partir du 1er Mai 1897.

Objet de la Société. — Publication et Exploitation du Journal *le Mémorial Financier*, Exploitation de la Maison de Banque qui en dépend.

Membres du Conseil. — MM. Prevost, Chevance, Dantin.

Gérant. — M. Dantin.

Répartition des bénéfices:
5 0/0 Réserve légale; 10 0/0 à la Gérance; 85 0/0 aux Parts.

---

377 J. 179

MERCURE DE FRANCE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 15, rue de l'Échaudé, Paris.

Capital social, soixante-quinze mille francs, divisé en 750 Actions de 100 francs.

Versements appelés : la totalité. Si ce renseignement est utile, le 4e 1/4 est maintenant versé.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Publication du Recueil de littérature et d'art *Mercure de France* et toutes affaires de librairie.

Durée de la Société — 20 années, à partir de 1894.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Dauchez.

Assemblée générale. — Du 15 au 20 Mai.

Membres du Conseil. — MM. Alfred Vallette, président; Remy de Gourmont, Jules Renard.

Commissaire des comptes. — M. Francis Vielé-Griffin.

Directeur. — M. Alfred Vallette.

Observation. — Les écritures de la Société constatent, au 31 Mars 1897, un bénéfice net de 19.343 fr. 95, lequel a été reporté à nouveau sur l'Exercice 1897-1898.

Répartition des bénéfices:
5 0/0 Réserve légale; 95 0/0 aux Actions.

J. 180

MESSAGER DE PARIS (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Capital social, un million.

Assemblée générale. — En Mai.

Dividende 1897, 30 francs par Action de Capital, 5 francs par Action de jouissance payables à la succursale B. de la *Société Générale de Crédit Industriel et Commercial,* place des Victoires, 3.

J. 181

MODE ILLUSTRÉE (SOCIÉTÉ DU JOURNAL LA)

Siège social, 56, rue Jacob, Paris.

Capital social, sept cent mille francs.

J. 182

MOLIÈRE ILLUSTRÉ (JOURNAL LE)

Siège social, 18, rue de Condé, Paris.

Assemblée générale. — En Janvier.

J. 186

MONDE ÉCONOMIQUE (JOURNAL LE)

Société Anonyme

Assemblée générale. — En Mars.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

MONDE MODERNE (JOURNAL LE)

Société Anonyme en formation

Fondateur : M. A. Quantin, 6, rue du Regard.

J. 183

MONITEUR DES SYNDICATS OUVRIERS

Siège social, 25, rue Château-Landon, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

J. 188

LE NATIONAL (SOCIÉTÉ DU JOURNAL)

Siège social, 20, rue de Grammont, Paris.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, du 31 Mars 1878 au 31 Mars 1928.

Objet de la Société. — Publication des journaux *le National* et *le Petit National*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Levillain, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Clerc, président; Veil, administrateur-délégué; Dupré, Lacroix, Stewart, Sibra.

Commissaire des comptes. — M. Blanchard.

J. 189

NAVIGATION (SOCIÉTÉ ANONYME DU JOURNAL LA)

Siège social, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Administrateur. — M. E. Parent.

J. 254

NOUVELLE REVUE (SOCIÉTÉ POUR LA PUBLICATION DE LA

Siège social, 28, rue Richelieu, Paris.

Capital social, deux cent cinquante mille francs libérés.

Les Titres sont nominatifs.

Parts de fondateurs. — 100.

Durée de la Société. — 75 ans, à partir de 1879.

Objet de la Société. — Publication de *la Nouvelle Revue*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Bisseuil, sénateur, président ; Wickersteimer, Desroques, Rouire et Gaiffe.

Commissaire des comptes. — M. Blay.

Directrice. — Mme Juliette Adam.

J. 193

NOUVELLISTE DE LYON (SOCIÉTÉ DU JOURNAL LE)

Société Anonyme

Siège social, 14, rue de la Charité, à Lyon.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 100 francs entièrement libérées.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Cours moyens des Actions, de 1888 à 1896 : 300 francs.

Dividendes distribués, de 1888 à 1897: 12 fr. 50, nets d'impôt.

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 Décembre 1909.

Objet de la Société. — Fonder et exploiter à Lyon un journal conservateur, politique et quotidien à 5 centimes, Exploiter toutes Imprimeries et Agences télégraphiques en France et à l'Étranger et autres commerces et entreprises se rattachant au Journal, de manière à s'assurer sa complète indépendance.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Berloty, à Lyon.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, à Lyon, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. J. Rambaud, président; Dr Chappet, Guise, A. Gainaud, C. Guigou, Jevain, Adrien Colcombet, Paul Giraud, Léon Charvérial, Louis Fornas, Maurice de Boissieu et G. Péricaud.

Commissaire des comptes. — MM. S. M. Audras, Louis Neyraud.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve cessant lorsqu'elle atteindra le dixième du Capital social ; une somme destinée à former une Réserve extraordinaire ; le surplus des bénéfices est réparti aux Actionnaires.

LE SECOURS

Compagnie d'Assurances contre les
ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
Capital : 10.000.000 — 18e année d'existence

Assurances des Accidents survenus dans ***L'INDUSTRIE***

JOURNAL PARIS-COURSES

Société Anonyme

Siège social, 16, rue du Croissant, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, en 300 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 1892.

Objet de la Société. — Publication et exploitation du Journal *Paris-Courses*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Seyon, à Paris.

Assemblée générale. — Mars.

Années	1895	1896	1897
	—	—	—
Dividendes distribués . .	57.50	75 »	75 »

Paiement des coupons, 16, rue du Croissant, en Mars.

Directeur. — M. Ch. Rondeaux.

J.196

JOURNAL PARIS-VÉLO (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue Drouot, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs. Doit être augmenté.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

J. 200

PETIT JOURNAL (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 61, rue Lafayette, Paris.

Capital social, vingt-cinq millions, divisé en 50.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Les Actions sont cotées à la Bourse, Cote officielle, au comptant.

Les Obligations sont cotées à la Bourse, Cote officielle, 2me partie du bulletin.

Obligations, 9,000 de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 francs jusqu'en 1901 par tirages annuels en Avril, remboursement le 1er Mai. Intérêts 25 francs, payables par moitié les 1er Mai et 1er Novembre.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891
	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	1418.57	1316.71	1059.03	1094.12	1292.86	1350.51
Dividendes distrib.	95 »	70 »	70 »	75 »	80 »	65 »

Années. . . .	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moy. Actions.	1180.51	1292.64	1321.76	1382.10	1369.39
Dividendes distribués	75 »	75 »	75 »	75 »	70 »
Cours moy. des Oblig.	522.59	525.92	528.01	530.10	531.21

Durée de la Société. — Jusqu'en Décembre 1950.

Objet de la Société. — Publication et exploitation du Journal *le Petit Journal*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, à Paris, au Siège social, les 1er Février, Mai, Août, Novembre.

Membres du Conseil. MM. Marinoni, président ; A. Ellissen, vice-président ; Ch. H. Prevat, V. Desfosses, Cassigneul, Walter, Foulquier, Guillemard.

Commissaires des comptes. — MM. Henry Dupont, Dulac.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital Social ; le surplus, 3 0/0 aux Administrateurs, 97 0/0 aux Actionnaires.

J. 201

LE PETIT MARSEILLAIS

Société en nom collectif et en participation

Siège social, Marseille, 15, quai du Canal.

Capital social, cinq mille Parts de propriété nominatives.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Cours moyens des Titres de 1886 à 1896 : de 1.300 à 1.400 francs.

Dividendes distribués de 1886 à 1894 : 50 à 60 francs ; en 1895 et 1896 : de 65 à 70 francs

Durée de la Société. — 30 ans à partir du 1er Juin 1878.

Objet de la Société. — La publication et l'exploitation du Journal *le Petit Marseillais*. L'exploitation de l'Imprimerie établie à Marseille, 15, quai du Canal.

Assemblée générale. — 2 premiers mois de l'année.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil de gérance. — MM. Auguste Conlencin, Beltramy, Martin Blanc, J.-B. Dumas, Thomas Ravel.

Directeur-Gérant. — M. T. Samat.

Administrateurs. — MM. D. Bourragas, J. B. Peirron.

Répartition des bénéfices :

Entre tous les Propriétaires de Parts.

PETIT MONITEUR
(Société Anonyme du)

Siège social, 3, rue Rossini.

Capital social, cinquante-neuf mille francs, divisé en 590 Actions de 100 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, à partir de Février 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation du Journal dit : *le Petit Moniteur Universel*, publié à Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lardy, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — M. Capelle, seul administrateur.

Commissaire des comptes. — M. Goulard, rue Saint-Sauveur, 71, Paris.

Répartition des bénéfices :

100/0 Réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, 3 0/0 au capital versé, 1/10 de la somme restant libre à l'Administrateur ; le surplus aux Actionnaires.

J. 205

PETIT PARISIEN (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, à Paris, 18, rue d'Enghien.

Capital social, trois millions de francs divisé en 12.000 Actions de 250 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote officielle.

Parts : 35.000 Parts bénéficiaires au porteur.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Parts bénéficiaires	»	»	»	»	»	»	»	967.28	1166.80	891.10	962.89
Dividendes distribués, actions de 500 fr . . .	59	70.40	22.50	30	35	37.50	45	55 »	65 »	»	»
Dividendes distribués, actions de 250 fr . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40 »	50 »
Divid. distribués aux parts.	»	»	22.50	30	35	37.50	45	55 »	65 »	»	50 »

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 14 Janvier 1884 jusqu'au 14 Juin 1934.

Objet de la Société. — Exploitation du journal *le Petit Parisien.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Surrault, à Paris.

Assemblée générale. — Avant le 31 Mars.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Regnault, président ; Decourdemanche, Legrand, Watel.

Gérant. — M. J. Dupuy.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'à 300.000 francs ; 90 0/0 aux Actionnaires et Porteurs de Parts bénéficiaires ; 10 0/0 au Gérant.

LA PLUME (SOCIETÉ ANONYME)

Siège social, 31, rue Bonaparte, Paris.

Capital social, cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1,250 Actions de 100 francs, dont 400 entièrement libérées et 850 libérées de moitié.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyen des Actions : cent francs.

Dividendes distribués : cinq pour cent depuis la fondation de la Société.

Durée de la Société. — 25 ans, depuis Février 1892.

Objet de la Société. — Publicité d'une Revue *(La Plume)*, Édition d'une série de Livres (Bibliothèque Artistique et Littéraire), Organisation d'expositions (Salon des Cent).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Colleau, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, le 15 Avril de chaque année.

Membres du Conseil.— MM. Léon Deschamps, Paul Vérola, Léon Maillard, Alphonse Benoit Lévy, hommes de lettres.

Commissaire des comptes. — M. Th. Geslain, 16, rue Grange-Batelière.

Directeur. — M. Léon Deschamps.

J. 211

PROGRÈS DE LA SOMME

(Société Anonyme du)

Siège social, à Amiens.

Capital social, quatre-vingt-cinq mille francs, divisé en 850 Actions de 100 francs.

Versements appelés : la totalité.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	»	»	»	100	100	100	100	105	105	105	110
Dividendes distribués . .	»	»	»	5 0/0	6 0/0	5 0/0	6 0/0	6 0/0	6 0/0 net 6.25	6.25 0/0	6.25 0/0

Durée de la Société.— 15 années, 24 Mai 1889 au 24 Mai 1904, prorogée pour 15 ans par décision Assemblée.

Objet de la Société. — Publication du journal *le Progrès de la Somme*, et Exploitation d'une imprimerie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Couturier, à Amiens.

Assemblée générale. — 1re quinzaine de Mars.

Paiement des coupons, Juin, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Hocque ; Maquennehen ; Sebbe ; Ricquier ; Hourdequin.

Commissaires des comptes. — MM. Berquin, Fertelle.

Directeur. — M. Hourdequin.

Observations. — Cette année la Société a remboursé, en sus du dividende de 6 fr. 25, 20 francs par Action.

JOURNAL LE RADICAL

(Société Anonyme du)

Siège social, 142, rue Montmartre, Paris.

Capital social, deux millions de francs, divisé en 4.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Obligations : 883 Obligations au taux nominal de 300 francs, émises à 300 francs; revenu annuel 15 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — Huit ans.

Années. . . .	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués. . . .	32	32	25	21.25	18.50	»	5	10	9.35	14	

Durée de la Société. — 50 ans, du 1er Janvier 1887 au 1er Janvier 1937.

Objet de la Société. — Publication et Exploitation du journal *le Radical* et autres ournaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, notaire à Paris.

Assemblée générale. — En Mars de chaque année.

Paiement des coupons, Actions. — Avril, au siège social.

— Obligations. — 1er Février et 1er Août, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Victor Simond, Michel Hirsch et Jacques Millet.

Commissaire des comptes. — M. Georges Breittmayer.

Directeur. — M. Victor Simond.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale; une somme pour faire 6 0/0 aux Actions; le surplus : 10 0/0 pour la Direction en général; 90 0/0 aux Actionnaires.

J. 213

JOURNAL LE RAPIDE

(Société Anonyme du)

Siège social, à Paris, 10, faubourg Montmartre.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 Actions de 500 francs, dont 100 entièrement libérées et 200 libérées de 125 francs.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 27 Octobre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation du journal *le Rapide*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Henri Chevrier, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. J.-B. Agostini; Doumer, député; Dubreuil; N. Duval-Pihet; L. Francq; E. Imhaus; A. Thomas.

JOURNAL DES RENTES ET VALEURS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 5, rue de Provence Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 27 Juillet 1892.

Objet de la Société. — Exploitation du *Journal des Rentes et Valeurs* et de son annexe ; Cote internationale des coupons.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Membres du Conseil. — MM. H. Boucherat, C. Burglin.

J. 216

PETITE RÉPUBLIQUE (SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LA)

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Paul-Lelong, Paris.

Capital social, six cent cinquante mille francs.

En liquidation.

J. 217

JOURNAL LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 10, faubourg Montmartre.

Capital social, un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2,500 Actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

Durée de la Société. — 25 ans, à dater du 23 novembre 1893.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *la République Française.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cocteau, à Paris.

Assembée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. de Nervo, Trouiller, Le Blan, Saint, Thouroude, Ponnier, Lahaye, Thiriez, Faucheur, Victor Ragot.

J. 218

JOURNAL LE RÉVEIL DU NORD (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, rue Paul-Lelong, Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 100 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *le Réveil du Nord.*

Membres du Conseil. — M. Teillard, président du Conseil d'administration.

JOURNAL LA REVUE DU SUD AFRICAIN

Société Anonyme

Siège social, 18, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Capital social, soixante-quinze mille francs, divisé en 750 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — 16 ans, à dater du 7 juin 1893.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *la Revue du Sud Africain.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me A. Aron, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Dupont, G. Oulman, A. Courbis.

J. 221

JOURNAL LE SALUT PUBLIC (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 71, rue Molière, Lyon.

Capital social, sept cent mille francs, divisé en 700 parts ou Actions de 1.000 francs chacune, nominatives.

Les Titres sont cotés en Bourse de Lyon.

Dividendes distribués de 1886 à 1896, 30 francs.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896, 500 francs.

Durée de la Société. — 20 ans, jusqu'au 30 Janvier 1912.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chardenel, Lyon.

Objet de la Société. — La Propriété et l'Exploitation du journal politique, quotidien et littéraire *le Salut Public*, dont la publication a lieu à Lyon.

Assemblée générale. — Fin Mars.

Paiement des coupons, à Lyon, au Siège social.

Membres du Conseil — MM. Louis Chavent, président ; Joseph Guinet, Léon Malo, Emile Grassis, Louis Sonnery, Martin, Edouard Payen, Sylvestre Cersdi-Brochier et Léon Servière.

Commissaire des comptes. — M. Louis Isaac.

Rédacteur en chef. — M. Henri Thiers.

Répartition des bénéfices :

Sur les bénéfices, il est prélevé d'abord 35.000 francs pour l'intérêt des Actions de 5 0/0. Le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 10 0/0 au fonds de Réserve, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de Réserve atteindra le dixième du Capital social ; 90 0/0 aux Actionnaires.

JOURNAL DE LA SANTÉ (SOCIETE ANONYME DU)

Siège social, 5, boulevard Montmartre, à Paris.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en 4.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — Du 1er Octobre 1893 au 1er Janvier 1920.

Objet de la Société. — Exploitation du *Journal de la Santé*, ayant pour sous-titre: « Santé publique et Médecine illustrée réunies, » journal hebdomadaire, et *la Santé pour tous*, journal mensuel.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Jochelson de Rossiény, Fondateur et Directeur, Doctoresse Marie Pierre, H. Grignet.

J. 223

LA SARTHE & L'ÉCHO RÉGIONAL DE L'OUEST

(Société en Commandite des journaux) Ch. BLANCHET ET Cie

Siège social, 137, avenue Victor-Hugo, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 100 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Durée de la Société. — Jusqu'au 31 décembre 1907.

Objet de la Société. — Exploitation des journaux *la Sarthe* et *l'Écho Régional de l'Ouest*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tourillon, à Paris.

Assemblée générale. —En mai.

Membres du Conseil. — MM. Paignard, Haentjens, Marcel et Alfred Thomas.

Gérant. —M. Charles Blanchet.

J. 224 *b*

JOURNAL LA SCIENCE FRANÇAISE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 41, rue de la Victoire, à Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — Du 22 Février 1897 au 31 Janvier 1917.

Objet de la Société. — Exploitation du journal *la Science Française* et du journal *la Science pour tous*,

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Membres du Conseil — MM. le comte de La Rochefoucauld-Bayens, F. Goron, E. Hermite, E. Gautier, Tadé Obalski.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 pour le Conseil d'Administration. Le solde aux Actionnaires.

J. 227

JOURNAL LE SIÈCLE

(Société Anonyme d'Exploitation du)

Siège social, 12, rue Grange-Batelière.

Capital social, quatre cent mille francs, divisé en deux cents Actions de 500 francs entièrement libérées.

Durée de la Société. — 25 ans, à dater du 16 Novembre 1893.

Objet de la Société. — Exploitation du journal *le Siècle*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Membres du Conseil. — MM. J. Vernaudon, Ch. Armand, P. Quilliet.

J. 228

JOURNAL L'ILLUSTRÉ SOLEIL DU DIMANCHE

Société Anonyme

Siège social, 23, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Capital social, quatre cent cinquante mille francs, divisé en 4.500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Dividende 1896, 7 fr. 50.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 6 Juillet 1891.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *l'Illustré Soleil du Dimanche*.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Galin et Huguenot, à Paris.

Assemblée générale. — En Avril.

Membre du Conseil. — Administrateur : M. le baron de Noirefontaine.

J. 230

JOURNAL LE SOIR (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

(En liquidation)

Siège social, 24, rue Chauchat, Paris.

Capital social, trois cent vingt-cinq mille francs.

JOURNAL ET DE L'IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS (SOCIÉTÉ DU)

Société Anonyme

Siège social, 35, rue du Faubourg St-Jacques, à Paris.

Capital Social, sept mille francs, divisé en 280 Actions de 25 francs, entièrement libérées.

Durée de laSociété. — 30 ans, à partir de Mai 1897.

Objet de la Société. — La Fondation du *Journal des Sourds-Muets*, organe destiné à propager et publier tout ce qui peut être utile pour la défense des intérêts des Sourds-Muets, l'Exploitation du dit Journal, la création et le fonctionnement d'une Imprimerie dite des Sourds-Muets, ayant pour objet, l'impression du dit Journal et tous autres travaux d'imprimerie, confiés de préférence à des Sourds-Muets typographes.

Administrateur-Directeur. — M. H. Gaillard.

Répartition des bénéfices. — 20 0/0 à la Réserve légale ; 60 0/0 aux Actionnaires ; 20 0/0 à l'Administrateur-délégué.

J. 235

JOURNAL LE TEMPS (SOCIÉTÉ DU)

Siège social, 5, boulevard des Italiens, à Paris.

Capital social, neuf cent mille francs, divisé en 1.800 Actions de 500 francs, entièrement libérées, plus 2.200 Actions dites de Jouissance.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote officielle.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Actions	»	»	»	»	»	»	1.269	»	»	»	»
Divid. distrib. (1) . .	50	50	50	50	50	50	50	40	40	45	45

Durée de la Société. — Jusqu'au 11 Juin 1911.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *le Temps*.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

Assemblée générale. — 1er trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Edmond, président ; Lagrange de Langre, secrétaire ; A. Bartholdi, A. Mézières, Th. Morin, Jacques Siegfried, L. Cléry.

Gérant. — Me A. Hébrard.

Répartition des bénéfices :

50 francs, par Actions comme dividende ; l'excédent, 5 0/0 au Conseil de surveillance ; le surplus, moitié aux Actions, moitié aux Rédacteurs ainsi qu'aux Employés ; mais sans que cette moitié puisse excéder 50.000 francs par an.

---

(1) Également aux Actions de Capital et à celles dites de Jouissance.

JOURNAL DES TRAVAUX PUBLICS (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 35, rue Le Peletier, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 100 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés : la moitié.

Durée de la Société. — 30 années, à partir de juin 1897.

Objet de la Société. — L'Achat et l'Exploitation du *Journal des Travaux Publics*, et la création et l'exploitation d'un Bureau d'Études et de renseignements industriels, concernant le génie civil et les mines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Urbain Bazin.

Membres du Conseil. — MM. Barbet, Dumont et Peigné.

Commissaires des comptes. — M. Hersent.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au Capital versé ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; un fonds de prévoyance et le reste aux Actions. Cette Société a repris la suite de la Société constituée au Capital de 400.000 francs, laquelle s'est dissoute, a nommé M. Armengaud, liquidateur, lequel a traité avec la nouvelle Société.

J. 238 *b*

JOURNAL DES USINES A GAZ

(Société Anonyme du)

Siège social, à Paris, 65, rue de Provence.

Capital social, 6.000 francs, divisé en 60 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Jusqu'au 5 mai 1947.

Objet de la Société. — Exploitation du *Journal des Usines à Gaz.*

Notaire qui a reçu l'acte : Me **Dufour**, à Paris.

Membres du conseil. — MM. Cornuault, Ellissen, Jordan, E. Lebon, Monnier.

J. 240

JOURNAL LE YACHT (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 55, rue de Châteaudun, Paris.

Capital social, 75.000 francs, divisé en 150 actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *le Yacht.*

Assemblée générale. — En Mai.

JOURNAUX FRANÇAIS RÉUNIS

(Société Anonyme des)

Siègesocial, 12, rue Vivienne, à Paris.

Capital social, 200.000 francs, divisé en 2.000 Actions de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Parts de fondateurs. — 1.000.

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 26 Novembre 1892.

Objet de la Société. — Exploitation de Journaux français réunis.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

Assemblée générale. — En Octobre.

Membres du Conseil. — MM. E. Domicent, J.-E. Mainard, Ferdinand Galle.

Nous n'avons pu retrouver la trace de cette Société.

J. 243

JOURNAUX LIBÉRAUX INDÉPENDANTS

(Société anonyme des)

Siège social, 65, rue de Provence, Paris.

En faillite. M. Bonneau, 6, rue de Savoie, syndic. Jugement du 30 Juin 1896.

Clôturée pour insuffisance d'actif.

J. 238

EUGÈNE VEUILLOT & Cie (SOCIÉTÉ)

(Journal L'UNIVERS)

Siège social, 17, rue Cassette.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 200 francs.

Les Titres sont nominatifs.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
Cours moyen des Actions	500	»	»	»	»	»	»	200	»	»	200

Durée de la Société. — Créée en 1867, le 4 Juin, pour 30 ans; prorogée jusqu'en 1907.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *l'Univers*.

Assemblée générale. Avril ou Mai.

Dividende distribué en 1886, 25 francs.

Directeur. — M. Eugène Veuillot.

Observations. — La Société était au capital de 500.000 francs; en 1893, l'Assemblée des Actionnaires a réalisé par un remboursement de 300 francs par action une réduction de 300.000 francs sur le capital qui s'est trouvé ramené à 200.000 francs. Jusqu'à cette époque, depuis la fondation, il avait été distribué chaque année 5 0/0 par action, soit 25 francs de dividende.

JOURNAUX OFFICIELS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Société anonyme, à Capital variable, de composition, impression, expédition et distribution des)

Siège social, 31, quai Voltaire, Paris,

Capital social, cinq mille six cents francs.

Versements appelés : les actions sont de 50 francs et entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont remboursés à 50 francs aux héritiers.

Durée de la Société. — 20 ans.

Objet de la Société. — La Composition, l'Impression, l'Expédition et la Distribution des Journaux officiels.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, après l'Assemblée, vers le 15 Mars.

Membres du Conseil. — MM. Roy, président; Poteau, Louis Favreau, Faller.

Commissaire des comptes. — M. M. Maillard.

Directeur. — M. J. Descroizette

Répartition des bénéfices. — Au marc le franc des sommes gagnées par tous les travailleurs coopérateurs.

J. 248

JOURNAUX DE SPORTS RÉUNIS

(Société des)

Siège social, 12, place Vendôme, Paris.

Assemblée générale. — En Février.

Président du Conseil. — M. Edmond Blanc.

J. 249

JOURNAUX CATHOLIQUES ET AGRICOLES (SYNDICAT DES)

Société Anonyme

Siège social, 22, place Vendôme.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, à dater du 18 Février 1892.

Objet de la Société. — Le courtage et le placement à la Commission de la publicité dans les Revues ou Journaux périodiques.

Membres du Conseil. — MM. de Lavigerie, Dhombres et Sonnenberg.

Répartition des bénéfices :

1/20e à la Réserve légale, 5 0/0 au capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux Actionnaires.

J. 249 *b*.

JOURNAUX PLÉBISCITAIRES (UNION DES)

Société Anonyme

Siège social, 23, rue de Saint-Pétersbourg.

Assemblée générale. — En Juin.

J. 43

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE (SOCIÉTÉ DE)

(H. LAMIRAULT et Cie)

Société en Commandite par Actions

Siège social, 61, rue de Rennes, Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

J. 42 *l*

LA REVUE LE CORRESPONDANT

GERVAIS et Cie

Société en commandite par Actions

Siège social, 14, rue de l'Abbaye, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

J. 98 *b*

LEMAIRE, DUPONT ET Cie (SOCIÉTÉ)

Siège social, 18, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs.

Assemblée générale. — En Janvier.

PARIS. — Imp. Guérin, Dervaux et Cie

LIBRAIRIE (SOCIÉTÉ ANONYME DE)

Siège social, 7, rue Suger, Paris.

Capital social, soixante mille francs, divisé en 60 Actions de 1.000 francs entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs. — Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Librairie au Havre.

J. 262

LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

Société en Commandite par Actions (AULANIER et Cie)

Siège social, 13, rue Bonaparte, à Paris.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1.600 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Objet de la Société. — Exploitation de la maison d'édition connue sous le nom de *Librairie de la Construction Moderne*, du journal *la Construction Moderne* et de la *Papeterie de la Construction Moderne*.

Durée de la Société. — 15 ans, à dater du 15 Avril 1893.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Girardin, à Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Charmet, Planat, Rümler, Brunsvick.

Directeur-Gérant. — M. Aulanier (Octave).

J. 263

LIBRAIRIE DU DICTIONNAIRE DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE

Siège social, 13, passage Saulnier.

Capital social, sept cent onze mille francs, divisé en 1.422 Actions de 500 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Jusqu'en 1902.

Objet de la Société. — Exploitation du Dictionnaire E.-O. Lami,

Assemblée générale. — 1er Trimestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. E.-O. Lami, ✻ ; J. Monterier, Baclé, Cerbeer de Medelsheim.

Directeur. — M. Le Jolisse.

LIBRAIRIES ET IMPRIMERIES RÉUNIES (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(Anciennes Maisons Quentin, Motteroz, Morel et Martinet)

Siège social, 2, rue Mignon, à Paris.

Capital social, cinq millions de francs, divisé en 10.000 Actions de 500 francs, dont 8.000 entièrement libérées et 2.000 libérées de 375 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Cote officielle.

Années.	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions.	»	»	»	»	»	»	280	»	393.125	468.75	»
Dividendes distribués. . .	»	»	»	»	5 0/0	5 0/0	5 0/0	»	5 0/0	»	»

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 1er Août 1882.

Objet de la Société. — Exploitation de fonds de commerce d'imprimerie et de librairie et spécialement les Établissements de M. Martinet, M. Motteroz, Maison Quantin, M. Morel.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — En Août.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Motteroz, président et directeur; Cantagrel, Cahen, Strauss, Démarest, G. Fournier, Em. Laveissière, Sauphar, Ch. H. Gariel, Rossigneux.

Commissaire des comptes. — M. Jules Roy.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé : 15 0/0 au Conseil d'administration : 10 0/0 au Directeur ; 75 0/0 aux Actionnaires.

J. 267

LIBRAIRIE & MAROQUINERIE (ANTOINE MAITRE)

(Société Anonyme de)

Siège social, à Dijon, maison à Paris, 68, rue de Bondy.

G. 268

LIBRAIRIE DU PROGRÈS

Société Anonyme

Siège social, 11, rue Bertin-Poirée.

Assemblée générale. — En Février.

LISTE DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA)

Société Anonyme

Siège social, 12, rue Grange-Batelière, Paris.

Capital social, trois cent trente mille francs, divisé en 650 Actions de 500 francs.

Assemblée générale. — En Août.

Membre du Conseil. — M. Gauyer.

Commissaire des comptes. — M. T. Penin, 23, rue Tronchet.

Assemblée générale. — 6 Octobre 1897.

Dissolution.

J. 48 *b*

MESSAGERIE QUOTIDIENNE DES JOURNAUX

(Société de)

Siège social, 9, rue du Croissant, Paris.

Assemblée générale. — En Juin.

Directeur. — M. Périnet.

Administrateur-délégué. — M. P. Roques.

J. 49

NOUVEAUX RÉPERTOIRES DES CONCERTS DE PARIS (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 7, rue d'Enghien, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

J. 50

OFFICE D'ANNONCES

Société anonyme

Siège social, 10, place de la Bourse, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 300 actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 18 ans, depuis Janvier 1897.

Objet de la Société. — L'exploitation sous forme de régie, fermage ou autrement de la publicité sous toutes ses formes, dans les Journaux ou publications périodiques quelconques de Paris.

Notaire qui a reçu l'acte : Me W. Bazin, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Weill Martignan, administrateur-délégué; Regnault.

Commissaire des Comptes. — M. E. Roussin, 100, route de Châtillon, à Malakof (Seine).

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale jusqu'à 9 1/10 du Capital social ; sommes pour Réserve extraordinaire, Fonds de prévoyance, Rémunération des Administrateurs ; le surplus aux Actionnaires.

J. 271

PAPETERIES DE BALLANCOURT (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 5, rue des Mathurins, Paris. Usines à Ballancourt (Seine-et-Oise).

Capital social, trois millions de francs, divisé en 6.000 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Mai 1897.

Objet de la Société. — L'Exploitation d'une papeterie dans un immeuble lui appartenant, sis commune de Ballancourt, canton de Mennecy, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise), ainsi que de toutes autres usines se rattachant à la fabrication du papier et des papiers peints.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris.

Assemblée générale. — Courant du premier semestre.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. Em. Ciroux.

Directeur. — M. Em. Guiblin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social; le surplus aux Actionnaires.

J. 277

PAPETERIE DE GLASLAN

Société Anonyme (Ancienne Maison ANDRIEUX et CIE)

Siège social, à Glaslan-en-Pleyber (Finistère).

Objet de la Société. — Exploitation de la Papeterie de Glaslan.

Assemblée générale. — En Juillet.

PAPETERIE DE LACOURTENSOURT

Société Anonyme par Actions

Siège social, à Lacourtensourt (Haute-Garonne).

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 300 Actions de 1.000 francs.

Versements appelés : libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 années, du 9 Février 1888 au 9 Février 1918.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Sarrigou, à Toulouse.

Objet de la Société. — Fabrication de toutes sortes de papiers.

Assemblée générale. — Dernière quinzaine de Mars.

Années.	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	8 0/0	8 0/0	8 0/0	8 0/0	8 0/0	8 0/0	8 0/0	8 0/0	8 0/0

Paiement des coupons, à Lacourtensourt ou à Toulouse, au Crédit Lyonnais ou au Comptoir National.

Membres du Conseil. — MM. J. Sirven, ancien président du Tribunal de Commerce, ancien Maire de Toulouse ; L. Pourailly, E. Tivollier, Docteur Sécheyron, A. Fauré.

Commissaire des comptes. — M. E. Dubois.

Directeur. — M. S. Pauchon, Ingénieur des Arts et Manufactures.

J. 283

PAPETERIES DE LEYSSE (PRÈS CHAMBÉRY) (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à l'Usine.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés : tout versé.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Cours moyens des Actions : de 450 à 500 francs ; ignorons les transactions.

Dividendes distribués : de 1886 à 1896, 5 0/0 nets d'impôt, en deux coupons semestriels.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, Mars, Août, au Crédit Lyonnais, à Chambéry.

Membres du Conseil. — MM. Forest, sénateur ; Huguet, négociant ; Roze.

Commissaire des comptes. — M. Vanel, ingénieur.

Directeur-Délégué. — M. Roze.

PAPETERIES DU MARAIS ET SAINTE-MARIE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, 3, rue du Pont-de-Lodi, Paris.

Capital social, un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 actions de 500 francs entièrement libérées.

Objet de la Société. — Exploitation des Papeteries des Marais et Sainte-Marie.

Directeur. — M. L. Dumont.

J. 285

PAPETERIES DE MARCQ-LEZ-LILLE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Marcq-lez-Lille (Nord).

Objet de la Société. — Exploitation des Papeteries de Marcq-lez-Lille, papiers d'emballage.

J. 286

PAPETERIES DE MONTBARD (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

(Ancienne Maison de MONTGOLFIER Père et Fils)

Siège social, à Lyon, 49, rue de la République.

Capital social, un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 Actions de 500 francs chacune

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 50 ans, à dater du 17 Mai 1890.

Objet de la Société. — Exploitation des Papeteries de Montbard.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon.

Assemblée générale. — En Avril.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Auguste de Montgolfier, Henri de Montgolfier, Edouard Aynard, J. Gillet fils.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social, 4 0/0 au Capital versé. Le solde des bénéfices, 50 0/0 aux Administrateurs-Délégués ; 50 0/0 aux Actionnaires.

J. 288

PAPETERIES DE PROUZEL (SOCIÉTÉ DES)

(SÉGUIN ET Cie)

Siège social, à Prouzel (Somme) ; à Paris, 60, rue Saint-André-des-Arts.

Objet de la Société. — Exploitation des Papeteries de Prouzel.

PAPETERIES DE PONT-DE-CLAIX

(Anciennes Papeteries BRETON Frères et Cie)

Siège social, à Pont-de-Claix (Isère).

Capital social, neuf cent soixante mille francs, divisé en 640 Actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués de 1886 à 1896 : 25 francs.

Durée de la Société. — Du 17 Décembre 1895 au 30 Juin 1912.

Objet de la Société. — Exploitation des Papeteries de Pont-de-Claix.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Margot, à Voiron.

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Administrateur-Délégué. — M. Charles Carron.

Répartition des bénéfices:

Une somme de 3.000 francs pour Réserve d'Amortissement. Le surplus, 23 0/0 pour amortissement et Réserve légale ; 13 0/0 à l'Administrateur ; 60 0/0 aux Actionnaires.

J. 290

PAPETERIE DE RENAGE (ISÈRE)

Société Anonyme

Siège social, à Voiron.

Capital social, onze cent mille francs, en 220 Actions de 5.000 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont nominatifs.

Obligations. — 1.125 obligations de 500 francs, restant à payer au 31 Décembre 1896.

Taux d'émission : 500 francs, revenu 4 fr. 25 0/0.

Amortissement, 31 Décembre 1907.

Cours moyens des Actions de 1886 à 1896 : Le pair.

Dividendes distribués de 1886 à 1896 : 5 0/0

Durée de la Société. — 20 ans, à partir des 16 Novembre et 4 Décembre 1876. Prorogation de 20 ans, ce qui porte l'expiration à 1917.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Margot, notaire à Voiron.

Objet de la Société. — Fabrication et vente des papiers de belles qualités.

Assemblée générale. — Fin Septembre.

Paiement des coupons. — Actions, après l'Assemblée générale. Obligations, 30 Juin et 31 Décembre,

Commissaires des comptes. — MM. A. Gubert, maire de Rives ; Docteur Dumarest, de Voiron.

Administrateur. — M. Louis Bruel père.

Co-Administrateur. — M. L. Bruel fils.

Répartition des bénéfices :

10 0/0 fonds de Réserve; une somme pour assurer 5 0/0 aux Actions; un fonds de Réserve pour l'amortissement des valeurs sociales ; le surplus par décision de l'Assemblée générale.

J. 291

PAPETERIES DE RIOUPÉROUX (ISÈRE)

Siège social, 16, rue Jeu-de-l'Arc, Saint-Étienne (Loire).

Capital social, deux millions cinq cent mille francs, 5.000 Actions de 500 francs.

Versements appelés. — La totalité.

Les Titres sont au porteur ou nominatifs.

Obligations. — 1,250 Obligations de 500 francs : 625,000 francs, émises à 480 francs, rapportant 25 francs.

Durée de l'amortissement des Obligations. — 16 ans. Premier remboursement le 31 Juillet 1895.

Les Actions sont cotées en Bourse de Lyon.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moyens des Act. .	375	375	355	380	380	400	400	400	410	415	420
Cours moy. des Obligat.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	500	500
Divid. distrib. le 31 Oct.	10	5	10	10	10	15	20	20	20	20	20

Durée de la Société. — Constituée le 25 Juillet 1888. Fin Juin 1986.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Testenoire-Lafayette, à Saint-Etienne.

Objet de la Société. — Tout ce qui a rapport à l'industrie de la Papeterie.

Assemblée générale.— Octobre (année commerciale, 1er Juillet au 30 Juin).

Paiement des coupons, Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, St-Étienne, Grenoble.

Actions. — 31 Octobre.

Obligations. — En 2 termes : 31 Janvier et 31 Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Poidebard, président ; Jean Neynet, Boucherie, Iwain, Léon Douvreleur, Raymond Douvreleur, Chancel.

Commissaires des comptes. — M. F. Noye.

Directeur. — M. Léon Devilaine, ingénieur des arts et manufactures.

Répartition des bénéfices :

1/20 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 au Directeur ; le reste aux Actionnaires.

PAPETERIE DE LA SOLOGNE (A SALBRIS) (LOIR-ET-CHER)

(Société fermière de la)

Siège social, 9, rue du Croissant, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1,500 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au po. teur.

Durée de la Société. — 10 ans, à dater du 28 Juillet 1891.

Objet de la Société. — Exploitation de la Papeterie de la Sologne, la fabrication et la vente des papiers en gros.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mathé, à Salbris (Loir-et-Cher).

Assemblée générale. — En Avril.

Membres du Conseil. — MM. Périnet et Trombert.

J. 295

PAPETERIES DU SOUCHE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social, à Paris, 73, rue de Reuilly. Usines à Anould (Vosges).

Capital social, un million cinq cent mille francs.

Versement appelés : Complétement versés.

Les Titres sont nominatifs.

Objet de la Société. — Exploitation des Papeteries du Souche, fabrication et vente du papier impression, tenture, buvards écoliers.

Directeur. — M. P. Mauban.

J. 236

PAPETERIES DE VIDALON

Société Anonyme

Siège social, à Vidalon-lez-Annonay (Ardèche); dépôt à Paris, 39, rue Palestro.

Capital social, deux millions soixante-quinze mille francs, divisé en 4,150 Actions 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 1er Janvier 1881.

Objet de la Société. — Fabrication du papier.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Annonay.

Assemblée générale. — Avril ou Mai.

Paiement des coupons, au Siège social, les 1er Janvier et 1er Juillet.

Membres du Conseil. — MM. Aug. Séguin, président ; Adolphe Mignot, administrateur délégué ; Gab-Gros, Guibaud, Luquet de Saint-Germain, Léon Rostaing.

Directeur. — M. P. Dijou.

PAPETERIE (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 5, rue des Mathurins.

Capital social, deux cent mille francs.

Société absorbée par la Société des Papeteries de Ballancourt *(voir Supra)*.

J. 301

PAPIERS ABADIE (SOCIÉTÉ ANONYME DES)

Siège social. 130, avenue Malakoff.

Objet de la Société. — Fabrication des papiers à cigarettes.

J. 302

PAPIERS PEINTS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, 83 *bis*, rue Lafayette.

Capital social. trois millions trente-deux mille cinq cents francs, divisé en 6,065 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Objet de la Société. — Fabrication des Papiers peints,

J. 304

PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

(Cie française des)

Siège social, 11, passage Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 400 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Durée de la Société. — 40 ans, à dater du 3 Avril 1892.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente de Papiers photographiques.

Usine et Bureaux : 118, rue de la Tombe-Issoire.

J. 306

PAPIER TOILETTE (SOCIÉTÉ ANONYME DU)

Siège social, 3, place Daumesnil, à Paris.

Capital social, cinquante mille francs, divisé en 10 Actions de 5.000 francs, libérées de la moitié.

Les Titres sont nominatifs

Durée de la Société. — 15 ans, à partir de Janvier 1897.

Objet de la Société. — Papier toilette pour W.-C.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thiériet.

Administrateur-délégué. — M. B. Constant.

PATES DE BOIS A PAPIER D'ORCHAMPS (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES)

Siège social, à Orchamps (Jura).

Administrateur. — M. L. Fribourg.

J 51

PETIT PLAN (SOCIÉTÉ LE)

Siège social, rue Montmartre, 166, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 francs.

Assemblée générale. — En Avril.

Pas complètement formée.

J. 52

PIERRES LITHOGRAPHIQUES DU PÉRIGORD ET DUQUERCY (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 1, rue Saint-Georges, à Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 1.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires. — 1.000.

Durée de la Société. — 30 années, à dater du 17 Juin 1896.

Objet de la Société. — Exploitation des Carrières de Pierres Lithographiques en France et à l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — 1er semestre.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve jusqu'au 1/10 du Capital social ; 5 0/0 au Capital versé ; sur l'excédent 5 0/0 au Conseil d'Administration ; un Fonds de prévoyance ; le surplus, 2/3 aux Actions ; 1/4 aux Parts bénéficiaires.

J. 54

PUBLICATIONS CONSERVATRICES

(Société Anonyme des)

Siège social, 13, rue Pasquier, Paris.

Capital social, trois cent mille francs, divisé en 600 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — Constituée le 3 Janvier 1879.

Objet de la Société. — La Création et l'Exploitation d'une Imprimerie et d'une Agence de publicité, la Publication et l'Exploitation de tous Journaux ou Revues politiques et littéraires dont la Société pourra devenir propriétaire.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gamard, à Paris.

Assemblée générale. — En Juillet.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil originaire. — MM. Maurice Bouts, Langlois, Plantier, Récamier, Thureau-Dangin.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale jusqu'au 1/10 du Capital social ; une somme à la disposition du Conseil d'administration ; somme pour le Conseil d'administration ; le surplus aux Actions.

J. 55

PUBLICATIONS FINANCIÈRES ET COMMERCIALES

Siège social, 28, boulevard Haussmann, Paris.

J. 55 *b.*

PUBLICATIONS ET D'ANNONCES (SOCIÉTÉ DE)

(J. ALBIOT et C)

Société en Commandite simple avec Parts d'intérêts

Siège social, 23, rue de Provence, Paris.

Capital social, 5.000 Parts de propriété donnant droit à un cinq millième de l'actif et des bénéfices sociaux.

Objet de la Société. — L'exploitation de toutes publications périodiques et toutes opérations de publicité pouvant directement ou indirectement se rattacher à cette exploitation.

Durée de la Société. — 31 ans, 6 mois et 9 jours à partir du 22 juin 1897.

Gérant. — M. Albiot.

Comité de surveillance. — 4 membres.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris

PUBLICATIONS INDUSTRIELLES ET D'IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, 20, rue Turgot, Paris.

Capital social, cinq cent mille francs, divisé en 1,000 Actions de 500 francs.

Les Titres sont nominatifs et au porteur.

Dividendes distribués : 6 0/0.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir de Novembre 1879.

Objet de la Société. — Exploitation d'une Imprimerie et des Publications ci-contre : La Métallurgie et la Construction mécanique, le Moniteur des Fils et Tissus, le Moniteur de la Céramique et de la Verrerie, la Revue de la Papeterie, le Monde Pharmaceutique, le Moniteur général de la Quincaillerie, la Brosserie Française, Journal des Papetiers et des Imprimeurs, le Moniteur de l'Épicerie, le Moniteur de la Teinture, les Corps gras Industriels, l'Industrie lainière, Annuaire de la Métallurgie, le Bulletin des Travaux, Office Central des Adjudications, Journal de l'Électricité, le Ciment, la Revue de la Chapellerie, Bulletin International de l'Électricité, Annuaire des Entrepreneurs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.

Assemblée générale. — En Mars.

Paiement des coupons, les 1er Avril et 1er Octobre.

Directeur. — M. A. Fayolle.

J. 56 *b.*

PUBLICATIONS MÉDICALES (SOCIÉTÉ DES)

Siège social, 47, boulevard Haussmann, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 2.000 Actions de 50 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 20 ans, à dater du 23 Juillet 1897.

Objet de la Société. — Exploitation directe ou indirecte du *Journal de Médecine de Paris*, l'édition et la vente de toute publication de nature scientifique ou littéraire, journaux, revues, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mouchet, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Headley, Backhoux, H. Bergeron, Walter Hogg, Edouard Jeramec, Aug. Lutaud.

Commissaires des comptes. — MM. F. Veil, Henri Pierrel.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'Administration ; le reste aux Actionnaires.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES (SOCIÉTÉ DES)

Société Anonyme

Siège social, 26, rue Brunel (près l'Étoile) Paris.

Capital social, six cent mille francs, divisé en 1.200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur et nominatifs,

Les Titres sont cotés en Bourse, à la Cote de la Bourse et de la Banque.

Années	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—
Cours moyens des Actions	500	550	600	650	700
Dividendes distribués	30	30	35	35	35

Durée de la Société. — 30 ans, fondée en 1892.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Péan de Saint-Gilles, rue Choiseul, Paris.

Objet de la Société. — Publication de journaux industriels et scientifiques et de livres.

Assemblée générale. — En Mai.

Paiement des coupons. — En Août, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Francis Laur, Mincé, Grey.

Commissaire des Comptes. — M. H. Laur.

Directeur. — M. F. Laur.

Répartition des bénéfices. — 5 0/0 à la Réserve légale ; la somme que l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil, serait d'avis d'affecter à un fonds de prévoyance ; le surplus, 12 0/0 à la disposition du Conseil pour gratification au personnel. Le Conseil pourra augmenter ou diminuer cette participation ; le reste aux Actionnaires.

Prévisions de la Société. — Dividende croissant.

J. 59

PUBLICITÉ (SOCIÉTÉ PARISIENNE DE)

Société Anonyme

Siège social, 6, rue le Peletier.

Capital social, huit cent mille francs, divisé en 1,600 Actions de 500 francs, entièrement libérées. Par suite d'amortissement, le Capital est réduit à 280.000 francs.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes distribués	12.50	20	20	22.50	25	25	25

Durée de la Société. — Du 29 Janvier 1877 au 31 Décembre 1910.

Objet de la Société. — Installations d'Urinoirs lumineux à Paris et Exploitation de la publicité sur les colonnes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, Paris.

Assemblée générale. — Mars.

Paiement des coupons, au Siège social, le 1er Avril.

Membres du Conseil. — MM. Ch. Durand, président; Em. Fortin Herrmann, R. Durand.

Commissaire des comptes. — M. Coulon.

Directeur. — M. Darras.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 à la Réserve légale, 5 0/0 du capital pour l'amortissement des Actions ; la somme nécessaire pour servir 5 0/0 au Capital non amorti ; 90 0/0 aux Actions et 10 0/0 au Conseil d'Administration.

J. 61

PUBLICITÉ (SOCIÉTÉ DE)

Siège social, rue de Richelieu, 92, Paris.

Capital social, cent mille francs divisé en 200 Actions de 500 francs, entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 30 ans, 1er Juillet 1883, 30 Juin 1913.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin.

Objet de la Société. — Publicité dans les journaux français et étrangers.

Assemblée générale. — En Juin.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — MM. Visinet, président ; Juster fils, Ewig.

Commissaire des comptes. — M. Roussin.

Administrateur délégué. — M. Ewig.

Répartion des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social : 6 0/0 au Capital versé ; 30 0/0 au Conseil d'Administration ; le surplus aux Actionnaires.

J. 62

PUBLICITÉ ARTISTIOUE

Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris.

PUBLICITÉ CATHOLIQUE (SOCIÉTÉ DE)

Société Anonyme

Siège social, 28, rue Saint-Lazare, Paris.

Capital social, deux cent mille francs.

Dissoute par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 Mai 1897 et transformée en Société en participation.

Liquidateur. — M. Victor Thomerieux.

J. 64

PUBLICITÉ ET DES CHALETS DE VARSOVIE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE)

Société Anonyme

Siège social, 8, rue de la Michodière, Paris.

Capital social, deux cent mille francs. divisé en 2.000 Actions de 100 francs, entièrement libérées.

Parts bénéficiaires. — 3.000.

Durée de la Société. — 55 ans, à partir du 23 Octobre 1894.

Objet de la Société. — L'édification de châlets de commodité et de toilette, urinoirs, kiosques à journaux, colonnes lumineuses et autres édifices de cette nature dans la ville de Varsovie et autres villes de l'empire de Russie.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Constantin, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Ménard, 24, rue d'Argenteuil, Paris ; F. Lachèvre, rue de la Cascade, 2, au Vésinet ; T. Goussault, 61, rue de Lyon, Paris.

Société liquidée.

J. 65

PUBLICITÉ DIURNE ET NOCTURNE ET DES VOYAGES ÉCONOMIQUES

(Société de)

Siège social, 17, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Capital social, un million cinq cent mille francs, divisé en 4.000 Actions de 375 fr. entièrement libérées.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société. — Publicité diurne et nocturne et Voyages économiques.

Notaire qui a reçu l'acte: Me Bourin, Paris.

Assemblée générale. — En Mai.

Membres du Conseil. — MM. Delastre, Bertou.

PARIS. — Imp. Guérin, Derenne et Cie.

PUBLICITÉ FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ FRANÇAISE)

Société Anonyme

Siège social, 22, place Vendôme, Paris.

Capital social, cent mille francs, divisé en 200 Actions de 500 francs, dont cent entièrement libérées et 100 libérées d'un quart.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 15 Décembre 1892.

Objet de la Société. — Publicité et autres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. L. M. de Lavigerie, 22, place Vendôme, Paris; F. Brassens fils, employé de banque, 9, rue Saint-Florentin, Paris; Albert Boniteau, à Neuilly-sur-Seine.

J. 71

PUBLICITÉ PERMANENTE (SOCIÉTÉ DE)

Société Anonyme

Siège social, 44, rue de l'Échiquier, Paris.

Capital social, cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 Actions de 100 francs, dont 1.000 entièrement libérées et 500 libérées d'un quart.

Les Titres sont nominatifs ou au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 50 ans, à partir du 24 Juillet 1893.

Objet de la Société. — L'exploitation des Tableaux de publicité sur émail. La création de nouveaux tableaux à Paris et dans toutes les Villes de la Province et de l'Étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Membres du Conseil. — MM. Alexandre Marckx, fondateur; L. Noguès, banquier, rue Richer, 20, à Paris; A. Joachim, à Aigueperse (Puy-de-Dôme).

J. 250

RECUEIL GÉNÉRAL DES LOIS ET ARRÊTS ET JOURNAL DU PALAIS

Société Anonyme

Siège social, 22, rue Soufflot.

Assemblée générale. — En Avril.

RÉPERTOIRE ENCYCLOPÉDIQUE DU DROIT FRANÇAIS

Société Anonyme

Siège social, 3, boulevard du Palais, Paris.

Capital social, deux cent mille francs, divisé en 80 Actions de 2.500 francs.

Les titres sont nominatifs.

Obligations. — 130 Obligations à 500 francs, émission à 480 francs, revenu 30 francs.

Amortissements des Obligations, 10 ans, à partir du 15 janvier 1898.

Durée de la Société. — 25 ans, du 18 Août 1888 à Août 1913.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, notaire à Paris.

Objet de la Société. — Exploitation d'un Répertoire de droit.

Assemblée générale. — Février.

Paiement des coupons. — Au Siège social, les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

Membres du Conseil. — MM. Labori père, inspecteur principal des Chemins de fer de l'Est, Schaffhauser, Delcros.

Commissaire des comptes. — M. Descenlis.

Directeur. — M. E. Garnaud.

Rédacteur en chef. — M. Fernand Labori, avocat à la cour.

J. 74

REPRODUCTIONS ARTISTIQUES DUJARDIN ET Cie

(Société Parisienne de)

Siège social, 9, boulevard Rochechouard, Paris.

Capital social, évalué à cinquante mille francs, divisé en 20.000 Parts.

Durée. — 20 années, à partir du 14 Avril 1894.

Gérant. — M. Louis Dugardin.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 au Gérant, 5 0/0 au Conseil des intéressés, 90 0/0 aux Parts.

Dissoute en Janvier 1897, voir sa réconstitution au chapitre **Divers** (Société Nouvelle des Photographies en couleurs et réproductions artistiques).

J. 75

REPRODUCTIONS ARTISTIQUES ET RAPIDES

Société Anonyme

Siège social, 10, faubourg Montmartre.

Dissoiution. — 8 Avril 1897.

LA REVUE DIPLOMATIQUE ET LE MONITEUR DES CONSULATS

Siège social, Paris, 1, rue Lafayette.

Capital social, cent mille francs entièrement libérés.

Les Titres sont au porteur.

Actions. — 1,000 de 100 francs.

Les Titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société. — 25 ans, du 15 Novembre 1884.

Objet de la Société. — Exploitation du Journal *la Revue diplomatique* et *le Moniteur des Consulats.*

Assemblée générale. — En Mai.

Années	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours moy. des Act.	100	100	100	100	100	100	100	100	100	105	110
Dividendes distribués.	2 1/0	2 1/2	2 1/2	3 0/0	3 0/0	3 1/2	3 1/2	4 0/0	4 0/0	4 1/2	4 1/2

Paiement des Coupons : Après l'Assemblée générale.

Membres du Conseil. — MM. le Prince de Wiznicwski, comte F. de Gontaut-Biron, comte Tombessi del Poggio, Aug. Meulemans, Navon Bey, Franz Goossens, Jules Meulemans, baron O. de Carner de Marchionnes.

Directeur. — M. Auguste Meulemans, ancien Consul général et Secrétaire de Légation.

Commissaires. — MM. Ed. Limauge et colonel Deschamps.

Avocat conseil. — M. E. Billiard, avocat à la Cour d'Appel.

J. 255

LA REVUE DU PALAIS

Société Anonyme

Siège social, 7, rue de Villersexel, Paris.

Capital social, cent quatre-vingt mille francs, divisé en 72 Actions de 2.500 francs.

Versements appelés. — Le quart.

Durée de la Société. — 30 ans, à partir du 23 Octobre 1896.

Les Titres sont nominatifs.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

Objet de la Société. — Publication de la *Revue du Palais.*

Assemblée générale. — En Février.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membre du Conseil. — M. Emile Schaffhauser.

Commissaire des comptes. — M. Adolphe Labori.

Directeur. — M. Emile Schaffhauser.

Rédacteur en chef. — M. Fernand Labori.

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

REVUE DE PARIS (SOCIÉTÉ DE LA)

Siège social, 85 *bis*, faubourg Saint-Honoré.

Assemblée générale. — En Juin.

J. 53

SOCIÉTÉ DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

(Antoine LUMIÈRE et ses Fils)

Société Anonyme

Siège social, 21, 23, 25, rue Saint-Victor, à Montplaisir, Lyon.

Capital social, trois millions, en 6.000 Actions de 500 francs entièrement libérées.

Les Titres sont au Porteur.

Les Titres sont cotés en Bourse, à Lyon, à la Cote officielle.

Cours moyen général des Actions. — 2.500 francs.

Durée de la Société. — Du 1er Juin 1892 au 31 Décembre 1950.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fabre, 10, rue de la République, à Lyon.

Objet de la Société. — La fabrication et la vente des plaques photographiques au gélatino-bromure d'argent, des papiers photographiques, etc.

Assemblée générale. — En Octobre de chaque année.

Années.	1893	1894	1895	1896	1897
	—	—	—	—	—
Dividendes distribués . .	50	50	50	100	162.50

A titre de remboursement du Capital et l'intérêt à 5 0/0 sur le Capital restant à rembourser.

Paiement des coupons, au Siège social, à partir du 15 Octobre de chaque année.

Actions. — Il reste 5 0/0 à rembourser le 15 Avril de chaque année.

Membres du Conseil. — MM. Antoine Lumière, Auguste Lumière, Louis Lumière, Louis Pradel, Francisque Vial, J.-Emile Girod, A. Thomas.

Commissaire des comptes. — M. Victor Pitiot.

Directeur général. — M. Antoine Lumière.

Directeurs techniques et commerciaux. — MM. Auguste Lumière, Louis Lumière.

Répartition des bénéfices :

Une somme dont le Conseil d'Administration fixera chaque année l'importance est destinée à la création d'un fonds de réserve pour l'amortissement des constructions et du matériel industriel, mais cette somme ne sera prélevée annuellement sur les bénéfices qu'autant que les 65 0/0 attribués ci-après aux Actionnaires, ne suffiraient pas à amortir le capital de 5 0/0.

Sur le surplus : 5 0/0 Réserve légale ; 5 0/0 pour le Capital versé.

Et le solde : 10 0/0 au Conseil d'Administration ; 25 0/0 à la Direction ; et 65 0/0 aux Actionnaires.

Lorsque que tout le Capital aura été ainsi amorti, il sera alors créé des Actions de jouissance.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES D'AFFICHAGE ET DE DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Siège social, 4, rue Sainte-Anne, Paris.

Dissolution du 27 janvier 1897.

J. 77

TYPOGRAPHIE ET D'ÉDITIONS MUSICALES (SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE)

Société Anonyme

Siège social, 3, rue de Chantilly.

Capital social, deux cent cinquante mille francs divisé en 2.500 Actions de 100 francs.

Versements appelés, la totalité.

Les Titres sont au porteur.

Les Titres ne sont pas cotés.

Obligations, 1.000, amortissables par tirage au sort par dixième, annuellement, pour le premier avoir lieu le 31 décembre 1898. — **Taux** d'émission. 100 francs; Revenu 6 francs.

Durée de la Société. — 30 années, à partir d'Août 1895.

Objet de la Société. — Exploitation des Brevets Français de Typographie Musicale de M. Henri Chossefoin.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale. — Sur décision du Conseil dans l'année.

Paiement des coupons, au Siège social.

Membres du Conseil. — De 5 à 7 membres. (Nous n'avons pu avoir les noms.)

Répartition des bénéfices :

5 0/0 Réserve légale, et le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux Actions.

J. 110

VAUGHAN ET Cie

Siège social, 144, rue Montmartre, Paris.

En liquidation, sous réserve du procès en cours.

PUBLICITÉ PAR AFFICHES ET CIRCULAIRES

CHAMOUTON ET GAUTHIER

20, Rue Lamartine, Paris